DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

42 Élizabeth II

VOLUME I, 1994

COMPRENANT LA PÉRIODE DU DIX-SEPTIÈME JOUR DE JANVIER 1994
AU QUATORZIÈME JOUR DE FÉVRIER 1994, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
NOV 2 9 1995
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 17 janvier 1994

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

[*Traduction*]

La trente-quatrième législature ayant été prorogée et les Chambres dissoutes par proclamation le mercredi 8 septembre 1993, puis les brefs ayant été émis et rapportés, les nouvelles Chambres ont été convoquées pour l'expédition des affaires le lundi 17 janvier 1994 et, en conséquence, se sont réunies le jour dit.

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui, par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général du Canada pour l'expédition des affaires, et les députés étant réunis:

M. Robert Marleau, greffier de la Chambre, donne lecture d'une lettre du sous-secrétaire du Gouverneur général annonçant que le très honorable Antonio Lamer, à titre de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, à Ottawa, le lundi 17 janvier 1994, pour ouvrir la première session de la trente-cinquième législature.

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend au Sénat. Le Président du Sénat dit alors:

Honorables membres du Sénat, membres de la Chambre des communes,

Je suis chargé de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général ne juge pas à propos de faire connaître, avant que la Chambre des communes n'ait choisi son Président conformément à la loi, les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement, mais qu'il les exposera à 15 heures demain, le mardi 18 janvier 1994.

• (1125)

[*Français*]

Et les députés étant revenus à la Chambre des communes:

Le greffier de la Chambre: Conformément à l'article 3 du Règlement, j'invite M. Hopkins, député de la circonscription électorale de Renfrew—Nipissing—Pembroke, à prendre place au fauteuil.

* * *

[*Traduction*]

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le président d'élection (M. Hopkins): Avant d'entamer l'ordre du jour proprement dit, je voudrais remercier les représentants de tous les partis à la Chambre des communes qui nous ont aidés à organiser l'élection à laquelle nous procédons aujourd'hui. Je remercie le greffier et le personnel de la Chambre pour l'attention qu'ils ont portée aux nombreux détails. Je veux aussi exprimer ma gratitude au sergent d'armes et aux personnes qui travaillent dans son secteur, y compris les constables, pour les services insignes qu'ils rendent à la Chambre.

Je souhaite la bienvenue à tous les députés, nouveaux et anciens, à cette trente-cinquième législature du Parlement du Canada.

[*Français*]

Merci beaucoup, bonne chance et bon scrutin.

Conformément aux dispositions du Règlement, la Chambre va maintenant procéder à l'élection d'un Président.

[*Traduction*]

Les députés dont le nom figure sur la liste des candidats pour le premier tour de scrutin sont:

Allmand, Warren	Milliken, Peter
Anawak, Jack	Nunziata, John
Gauthier, Jean-Robert	Parent, Gilbert
Harper, Elijah	Simmons, Roger
McLaughlin, Audrey	Terrana, Anna
McWhinney, Ted	Wood, Bob

M. Nunziata: Monsieur le Président, tout d'abord, je vous promets de ne pas chahuter le temps que vous occuperez le fauteuil. Ensuite, je demanderais que mon nom soit rayé de la liste, car il ne devait plus y figurer.

Le président d'élection (M. Hopkins): Je remercie le député de son intervention. Toutefois, les députés qui voulaient retirer leur candidature avaient jusqu'à 18 heures, hier soir, pour en informer le greffier. Il est trop tard pour modifier la liste avant la tenue du premier tour de scrutin, mais la Chambre a été saisie de la demande du député, et je suis certain qu'elle en tiendra compte.

• (1130)

En conformité du Règlement, la liste des députés qui ont retiré leur candidature ou qui sont inéligibles à la présidence a été déposée sur le pupitre de chaque député et l'on peut se la procurer au Bureau.

Élection du Président

La liste des députés éligibles à la Présidence a également été déposée sur le pupitre de chaque député. On peut se la procurer au Bureau et elle est affichée dans chaque isoloir.

Après que le greffier aura défait l'emballage des bulletins de vote, je proposerai à la Chambre une façon de procéder qui facilitera le scrutin.

Comme nous allons maintenant commencer à voter, je rappelle aux députés d'écrire les prénom et nom de leur candidat en lettres moulées sur le bulletin de vote. Je demanderais aux députés de quitter leur pupitre en passant derrière les rideaux et de se présenter au Bureau en empruntant les portes situées à gauche et à droite du fauteuil, de leur côté respectif de la Chambre. Un greffier leur remettra alors un bulletin de vote. Après avoir voté, les députés voudront bien s'éloigner des isoloirs, pour éviter la congestion et protéger la confidentialité du scrutin.

Après avoir voté, les députés voudront bien s'éloigner immédiatement des isoloirs.

Les députés peuvent maintenant s'avancer pour voter.

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les isoloirs.)

• (1155)

[*Français*]

Le président d'élection (M. Hopkins): À l'ordre, s'il vous plaît! Je demanderais aux honorables députés qui n'ont pas encore voté et qui veulent le faire de s'avancer immédiatement.

[*Traduction*]

Tous les députés ayant voté, je demanderais au greffier de la Chambre de procéder au dépouillement du scrutin lorsque j'aurai moi–même voté.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président d'élection (M. Hopkins): À l'ordre! Avant de suspendre la séance, je signale aux honorables députés qu'après le dépouillement du scrutin, la sonnerie d'appel des députés à la Chambre retentira pendant au plus cinq minutes. La séance est suspendue jusqu'à ce que la sonnerie retentisse.

(La séance est suspendue à 12 h 1.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 12 h 46.

Le président d'élection (M. Hopkins): À l'ordre! Je dois reconnaître que votre conduite est excellente. Souhaitons que cela se poursuive dans les jours qui viennent.

[*Français*]

J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'il faudra tenir un deuxième tour de scrutin.

Les noms des députés éligibles au deuxième tour de scrutin sont les suivants:

Allmand, Warren
Gauthier, Jean–Robert
Milliken, Peter
Parent, Gilbert
Simmons, Roger

[*Traduction*]

Si des députés que je viens de nommer voulaient retirer leur candidature au deuxième tour de scrutin, je leur demanderais de se lever et de préciser les motifs de leur retrait.

Pour la gouverne des honorables députés, une liste alphabétique révisée des candidats au deuxième tour de scrutin sera affichée dans les isoloirs d'ici cinq minutes, après quoi le vote commencera.

Je signale que ces listes seront en fait imprimées dans les quatre prochaines minutes.

• (1250)

À l'ordre, s'il vous plaît. Avant de demander aux honorables députés de voter et pendant que le greffier de la Chambre défait l'emballage des bulletins de vote, je signale qu'au deuxième tour de scrutin les bulletins de vote seront d'une couleur différente et que les listes des candidats à ce tour ont été affichées dans les isoloirs.

Les députés peuvent maintenant s'avancer pour voter.

• (1315)

[*Français*]

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les isoloirs.)

Le président d'élection (M. Hopkins): À l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderais aux honorables députés qui n'ont pas encore voté et qui veulent le faire de s'avancer immédiatement.

[*Traduction*]

Tous les députés ayant voté, je demanderais au greffier de la Chambre de procéder au dépouillement du scrutin lorsque j'aurai moi–même voté.

À l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderais aux députés de bien vouloir reprendre leur place.

Avant de suspendre la séance, je signale aux honorables députés qu'après le dépouillement du scrutin, la sonnerie d'appel des députés à la Chambre retentira pendant au plus cinq minutes.

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président d'élection (M. Hopkins): La séance est suspendue jusqu'à la convocation de la présidence.

(La séance est suspendue à 13 h 19.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 13 h 46.

Le président d'élection (M. Hopkins): J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'il faudra tenir un troisième tour de scrutin.

Les noms des députés éligibles au troisième tour de scrutin sont les suivants:

Allmand, Warren
Gauthier, Jean–Robert
Milliken, Peter
Parent, Gilbert

[*Traduction*]

À l'ordre, s'il vous plaît. À l'ordre. Si des députés que je viens de nommer veulent retirer leur candidature au troisième tour de scrutin, je leur demanderais de se lever et de l'annoncer.

Pour la gouverne des honorables députés, une liste alphabétique révisée des candidats au troisième tour de scrutin sera affichée dans les isoloirs d'ici cinq minutes, après quoi le vote commencera. Les députés voudront bien demeurer assis tant que la liste ne sera pas revenue à la Chambre. C'est l'affaire de quelques minutes seulement.

• (1350)

À l'ordre, s'il vous plaît. Les députés voudront bien avoir l'obligeance de s'asseoir.

Pendant que le greffier de la Chambre défait l'emballage des bulletins de vote, je rappelle encore une fois qu'au troisième tour de scrutin les bulletins de vote seront d'une couleur différente et que les listes des candidats à ce tour ont été affichées dans les isoloirs.

Les députés peuvent maintenant s'avancer pour voter.

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les isoloirs.)

• (1420)

Le président d'élection (M. Hopkins): À l'ordre, s'il vous plaît. Les députés sont priés de regagner leur fauteuil. À l'ordre, s'il vous plaît.

S'il y a encore des députés qui n'ont pas voté et qui veulent le faire, ils sont priés de s'avancer immédiatement.

Tous les députés ayant voté, je demande au greffier de procéder au dépouillement des bulletins lorsque j'aurai moi–même voté.

Je regrette, mais je dois faire savoir au député qu'aucun rappel au Règlement n'est recevable pendant l'élection du Président.

Avant de suspendre la séance, je signale aux députés qu'après le dépouillement du scrutin, la sonnerie d'appel des députés à la Chambre retentira pendant au plus cinq minutes.

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président d'élection (M. Hopkins): La séance est suspendue jusqu'à la convocation de la présidence.

(La séance est suspendue à 14 h 23.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 h 52.

Le président d'élection (M. Hopkins): J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'il faudra tenir un autre tour de scrutin.

Élection du Président

Les noms des députés éligibles au prochain tour de scrutin sont les suivants:

Allmand, Warren
Gauthier, Jean–Robert
Parent, Gilbert

• (1455)

À l'ordre, s'il vous plaît. Si un des députés que je viens de nommer veut retirer sa candidature au prochain tour de scrutin, je lui demanderais de se lever et de l'annoncer.

Pour la gouverne des honorables députés, une liste alphabétique révisée des candidats au prochain tour de scrutin sera affichée dans les isoloirs d'ici cinq minutes, après quoi le vote commencera.

Je rappelle également aux députés de bien vouloir s'éloigner du bureau une fois qu'ils auront voté afin de ne pas gêner la circulation et de permettre aux autres de voter en toute discrétion.

À l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderais aux députés sur le parquet de la Chambre de regagner leur siège.

Pendant que le greffier de la Chambre défait l'emballage des bulletins de vote, je rappelle encore une fois qu'au prochain tour de scrutin les bulletins de vote seront d'une couleur différente et que les listes des candidats à ce tour ont été affichées dans les isoloirs.

Les députés peuvent maintenant s'avancer pour voter.

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les isoloirs.)

• (1520)

Le président d'élection (M. Hopkins): J'invite les députés à regagner leur place.

Je demanderais aux députés qui n'ont pas encore voté et qui veulent le faire de s'avancer immédiatement.

Tous les députés ayant voté, je demanderais au greffier de la Chambre de procéder au dépouillement du scrutin lorsque j'aurai moi–même voté.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président d'élection (M. Hopkins): Avant de suspendre la séance, je signale aux députés qu'après le dépouillement du scrutin, la sonnerie d'appel des députés à la Chambre retentira pendant au plus cinq minutes.

[*Français*]

La séance est suspendue jusqu'à la convocation de la présidence.

(La séance est suspendue à 15 h 25.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 15 h 50.

Le président d'élection (M. Hopkins): J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'il faudra tenir un autre tour de scrutin.

[*Traduction*]

Voici les noms des candidats pour le prochain tour:

Gauthier, Jean–Robert Parent, Gilbert

Si l'un des députés que je viens de nommer désire retirer sa candidature, qu'il veuille bien nous faire part de sa décision.

Pour la gouverne des honorables députés, une liste alphabétique révisée des candidats pour le prochain tour sera affichée dans les isoloirs d'ici cinq minutes, après quoi le vote commencera.

• (1555)

À l'ordre, s'il vous plaît. Pendant que le greffier descelle le paquet de bulletins de vote, je rappelle encore une fois que les bulletins de vote pour ce tour seront d'une couleur différente et que les listes des candidats ont été déposées dans les isoloirs.

[*Français*]

Les députés peuvent maintenant s'avancer pour voter.

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les isoloirs.)

• (1620)

[*Traduction*]

Je demanderais aux honorables députés qui n'ont pas encore voté et qui veulent le faire de s'avancer immédiatement.

[*Français*]

Tous les députés ayant voté, je demanderais au greffier de la Chambre de procéder au dépouillement du scrutin lorsque j'aurai moi–même voté.

[*Traduction*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président d'élection (M. Hopkins): À l'ordre. Avant de suspendre la séance, je rappelle que, lorsqu'on aura fini de dépouiller les bulletins de vote, on ne fera retentir la sonnerie rappelant les députés à la Chambre que pendant cinq minutes. La séance est suspendue jusqu'à l'appel de la Présidence.

(La séance est suspendue à 16 h 21.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 49.

Le président d'élection (M. Hopkins): À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'un autre tour de scrutin sera nécessaire.

Des voix: Oh, oh!

Le président d'élection (M. Hopkins): À l'ordre, je vous prie. Je comprends tout à fait votre enthousiasme.

Voici les noms des candidats pour le prochain tour:

Gauthier, Jean–Robert Parent, Gilbert

Je demande aux députés de se rasseoir. J'ai une question à soulever.

Si l'un des députés que je viens de nommer désire retirer sa candidature, qu'il veuille bien le faire savoir à la Chambre.

• (1655)

Pour la gouverne des honorables députés, une liste alphabétique révisée des candidats au prochain tour sera affichée dans les isoloirs d'ici quelques minutes, après quoi le vote commencera.

Pendant que le greffier de la Chambre défait l'emballage des bulletins de vote, je signale qu'à ce tour de scrutin les bulletins de vote seront d'une couleur différente et que les listes des candidats à ce tour ont été affichées dans les isoloirs. Je vais laisser au greffier de la Chambre le temps de faire son travail.

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les isoloirs.)

• (1725)

Le président d'élection (M. Hopkins): À l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderais aux députés qui n'ont pas encore voté et qui veulent le faire de s'avancer immédiatement.

Tous les députés ayant voté, je demanderais au greffier de la Chambre de procéder au dépouillement du scrutin lorsque j'aurai moi–même voté.

Avant de suspendre la séance, je signale aux honorables députés qu'après le dépouillement du scrutin, la sonnerie d'appel des députés à la Chambre retentira au plus cinq minutes.

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président d'élection (M. Hopkins): La séance est suspendue jusqu'à la convocation de la présidence.

(La séance est suspendue à 17 h 30.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 52.

Le greffier de la Chambre ayant communiqué au président d'élection le nom du député ayant recueilli la majorité des voix:

Le président d'élection (M. Hopkins): À l'ordre, s'il vous plaît. Je crains que si la séance se prolonge encore longtemps, quelqu'un finisse par s'en prendre au messager.

Avant de partir, j'aimerais remercier tous les députés de leur aimable courtoisie. Je dois dire à tous les députés ici présents et à tous les Canadiens qui ont suivi aujourd'hui l'élection du Président de la trente–cinquième législature du Canada qu'en ma qualité de président d'élection, c'est le plus long curriculum vitae que j'aie jamais eu à écrire pour un emploi à court terme.

J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'un Président de la Chambre a été dûment élu.

[*Français*]

C'est avec grand plaisir que j'invite maintenant à venir prendre place au fauteuil l'honorable député de la circonscription électorale de Welland—St. Catharines—Thorold, M. Gilbert Parent.

Des voix: Bravo!

• (1800)

[*Traduction*]

(Le président d'élection quitte le fauteuil et, la masse ayant été posée sous la table, il conduit M. Parent de son siège de député jusqu'au fauteuil.)

Le Président: Mes chers collègues, honorables députés, je tiens à exprimer à la Chambre mes humbles remerciements pour le grand honneur qu'elle a bien voulu me faire en me choisissant comme Président. Ces mots sont prononcés par tous les nouveaux présidents de tous les parlements du Commonwealth. Ils nous ramènent toujours à nos racines et à nos traditions.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée et j'accepte cet honneur avec une grande joie, mais aussi, je dois l'admettre, avec quelque appréhension. En votre nom, je voudrais remercier nos collègues qui ont choisi de laisser leur nom en candidature et qui ont ainsi participé au processus adopté par la Chambre des communes pour élire son Président. Je désire saluer en particulier mon excellent ami et collègue depuis 16 ans, un grand député, Jean–Robert Gauthier.

Des voix: Bravo!

Le Président: Je demanderais à la Chambre de se joindre à moi pour adresser un mot de reconnaissance particulière à notre Président sortant, l'honorable John Fraser, qui a servi cette institution avec distinction et dignité.

Le dernier passage du journal de Disraeli, avant qu'il ne parte pour siéger à la Chambre des communes, disait:

> Je me sens maintenant comme le marin qui quitte un port abrité pour une mer inconnue. Que produiront les douze prochains mois?

Ces mots représentent assez bien ce que je ressens en ce moment. Ce qui me réconforte, ce sont les commentaires qui ont été faits ces dernières semaines au sujet de la nécessité de rétablir un peu de dignité et de respect à la Chambre des communes.

L'honorable Audrey McLaughlin en a parlé, et je la cite: «La réputation du Parlement a souffert, par le passé, de comportements inacceptables.»

Quant à l'honorable Jean Charest, il a dit: «Nous resterons ouverts aux nouvelles idées proposant de faire les choses différemment.»

M. Manning a exprimé sans détour son désir de voir cesser «l'atmosphère de cirque qui règne parfois à la Chambre».

L'honorable Herb Gray, pour sa part, a bien déclaré que «la réforme parlementaire a une place importante dans le programme du gouvernement».

[*Français*]

L'honorable Lucien Bouchard a souligné le mot «civilité» pour décrire la qualité des délibérations de la Chambre. Somme toute, il semble bien que même si les mots sont différents, un esprit de coopération et de respect se place au premier plan des aspirations de tous les participants aux débats de la Chambre.

[*Traduction*]

Dans cette Chambre, les événements ont un effet d'entraînement les uns sur les autres. Ce que nous prévoyons se produit rarement; généralement, c'est plutôt ce que nous n'avions pas prévu qui se réalise. Chers collègues, c'est inévitable dans un environnement aussi fourni en contradictions.

Par courtoisie, nous disons «le député» que nous qualifions parfois d'«honorable» pour désigner une autre personne à la Chambre et c'est très bien ainsi. Toutefois, l'opinion de nos compatriotes n'a jamais été aussi défavorable à notre égard.

• (1805)

Nous sommes à la Chambre des communes, mais nous ne devons pas pour autant être communs; nous devons nous efforcer d'être à la hauteur des circonstances et de l'histoire. Mes chers collègues, j'espère que nos discours et notre conduite à la Chambre des communes témoigneront du fait que nous ne sommes pas ici à cause de nos qualités, mais plutôt parce que des hommes et des femmes libres ont eu confiance en nous, ont cru les principes énoncés durant les campagnes électorales et ont eu foi en notre système parlementaire.

[*Français*]

Madame le Président, Jeanne Sauvé, lors de son premier discours en sa qualité de Président déclarait et je cite: «Par vous, c'est le pays tout entier qui s'exprime et c'est le Parlement qui reflète de la manière la plus complète les aspirations de toute la nation.»

J'aborde cette lourde tâche en toute humilité, conscient de mes limites et j'essaie de prendre la dimension exacte du rôle que vous me demandez de jouer afin que cette assemblée puisse oeuvrer pour le plus grand bien de tout le Canada.

[*Traduction*]

Je tiens à remercier les greffiers et tout le personnel de la Chambre; leur collaboration nous sera essentielle durant cette trente–cinquième législature.

Quelqu'un m'a déjà dit qu'une circonscription peut espérer voir son député devenir Président de la Chambre des communes environ une fois par millénaire; c'est donc un jour historique pour mes électeurs de Welland—St.Catharines—Thorold qui ont jugé bon de me réélire.

Permettez–moi d'ajouter, devant mon épouse ici présente et mes enfants qui nous regardent, que c'est un grand jour pour ma famille et moi–même; je tiens à vous remercier tous et chacun très respectueusement.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, mes premiers mots seront pour vous féliciter de votre élection.

[*Traduction*]

Nous avons tous eu une journée bien remplie et nous savons tous maintenant que chaque voix est très importante.

[*Français*]

Je voudrais aussi féliciter le député Jean–Robert Gauthier et les autres candidats d'avoir offert leurs services. C'est à cause de la qualité de chacun des candidats que nous avons dû passer tout l'après–midi à nous choisir un président.

[*Traduction*]

C'est de bon augure, monsieur le Président, car vous avez bien mérité votre élection. Vous avez mené une lutte chaude qui s'est étirée tout l'après–midi, mais je peux vous assurer que vous pouvez compter sur ma collaboration et celle de mon parti. Tous les députés souhaitent qu'un esprit nouveau anime la présente législature et je sais que vous y contribuerez grandement.

[*Français*]

Si nous voulons gagner la confiance de tous les citoyens de notre pays, il est très important que nous ayons le respect nécessaire pour les institutions de ce pays et en particulier pour la Chambre des communes. Vous aurez, monsieur le Président, la tâche de nous aider à faire de cette Chambre ce qu'elle doit être, le salon de la nation, l'endroit où toutes les idées sont discutées.

[*Traduction*]

Il faut qu'elle soit l'endroit où chacun peut s'exprimer librement, formuler ses désirs et opinions et ceux de ses représentants, de sorte qu'en définitive ce soit la nation qui y gagne.

• (1810)

Je tiens donc à vous souhaiter la meilleure des chances et à vous dire que vous pouvez compter sur notre soutien et notre amitié. Bonne chance.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle et au nom de tous mes collègues, je suis très heureux et très honoré de vous présenter mes plus sincères félicitations pour cette élection, ardue mais bien méritée, au poste si important de Président de la Chambre des communes.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour remercier tous les candidats qui ont manifesté cet intérêt à la fonction et qui ont livré une lutte élégante et courtoise dans un contexte qui le nécessitait.

Je voudrais signaler que, bien sûr, les députés de la Chambre ont reconnu votre longue expérience et vos qualités personnelles, qualités qui seront tout à fait requises dans la perspective où nous travaillerons, où nous souhaitons tous maintenir les qualités d'un débat démocratique puisque ce débat doit être un débat d'idées, idées très controversées, qui soulèveront peut–être les passions, mais un débat qui ne devrait jamais déborder sur les affrontements personnels, ce dont nous devons tous nous garder.

Nous connaissons l'importance de votre fonction, qui en est une de défense des droits des députés, mais surtout les droits du Parlement, les droits de l'intégrité des démocraties parlementaires, qui fait en sorte que nous pourrons nous livrer à un examen approfondi des grands problèmes auxquels nous faisons face maintenant au Québec et au Canada.

En terminant, je voudrais vous assurer de la coopération la plus totale du Bloc québécois dans l'exercice de vos fonctions.

[*Traduction*]

Je tiens à dire encore une fois que vous pouvez compter sur notre entière collaboration dans l'exercice de vos fonctions.

Je remercie également mes collègues qui ont manifesté suffisamment d'intérêt à l'endroit de la fonction de Président pour présenter leur candidature à cette élection, qui est d'une très grande importance pour cette assemblée. Ils ont ainsi démontré leur courage. Ils continueront de jouir de notre pleine confiance dans l'exercice de leurs fonctions de députés.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter à mon tour, au nom des députés, et à vous transmettre nos meilleurs voeux de succès. Je veux aussi faire part de notre gratitude à votre femme et à votre famille, pour les sacrifices qu'elles acceptent de faire, en vous permettant de vous mettre ainsi au service de la Chambre.

Nous espérons que, à titre de Président de notre assemblée, vous allez jouer un rôle majeur dans la réforme de la procédure et des activités de la Chambre ainsi que, à titre de président du Bureau de régie interne, dans la réforme de son financement. Vous pourrez compter sur notre soutien et sur notre coopération dans l'exécution de vos fonctions.

Encore une fois, félicitations et bonne chance dans la réalisation de votre mandat, monsieur le Président.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, au nom de tous les libres penseurs qui se trouvent dans ce coin de la Chambre, je joins ma voix à celle des autres députés pour vous adresser tous nos voeux et vous assurer de notre appui, notamment pour les décisions difficiles que vous serez appelé à prendre au cours des prochains mois.

Nous tenons également à féliciter nos collègues qui se sont présentés à ces élections d'une longueur bien surprenante. Aujourd'hui marque le début d'une ère nouvelle sur la scène politique canadienne comme le prouve votre élection, monsieur le Président. Un nouveau gouvernement et 205 nouveaux députés à la Chambre des communes, voilà l'occasion rêvée de faire les choses différemment en cette enceinte.

Je me joins à mes collègues, les libres penseurs, pour vous assurer, vous et tous nos collègues, de notre appui afin que les travaux de la Chambre se déroulent aussi bien que possible.

Le Président: Permettez–moi de dire qu'en cette enceinte nous avons toujours besoin de libres penseurs.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je vous offre toutes mes félicitations et mes voeux de succès et je me permets de vous demander si vous êtes prêt à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que la Chambre soit dotée d'un système de scrutin électronique qui la mettra enfin à l'heure de la technologie moderne.

Des voix: Bravo!

Le Président: Le député sait fort bien que je n'ai fait aucune promesse pour être élu.

Des voix: Bravo!

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je crois que tous les députés m'ont assez entendu pour aujourd'hui, mais je voudrais quand même vous féliciter et vous souhaiter bonne chance.

Je tiens à remercier sincèrement tous les candidats pour l'importance qu'ils ont accordée à cette noble institution de notre pays. Je remercie chacun d'entre eux de l'intérêt qu'ils lui ont manifesté.

Je veux, en particulier, remercier tous les députés pour le comportement et l'attitude amicale qu'ils ont adoptés à la Chambre aujourd'hui. L'atmosphère m'a semblé excellente à la Chambre et j'espère que les débats pourront, eux aussi, se dérouler dans un aussi bon esprit de collaboration. Aux nouveaux députés, je souhaite bonne chance dans leur nouvelle carrière, et aux députés qui ont été réélus, je transmets mes meilleurs souhaits.

Monsieur le Président, l'intégrité de la Chambre repose en grande partie sur vos épaules, même si chacun des députés doit assumer sa part de responsabilités à cet égard. Le Président ne peut en assumer l'entière responsabilité. Nous devons compter sur la collaboration de tous les députés et espérer que les élus se conduisent de façon adéquate à la Chambre.

Si les députés se comportent bien, je suis convaincu, monsieur le Président, que vous saurez assumer vos responsabilités.

* * *

OUVERTURE DE LA LÉGISLATURE

Le Président donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la première session de la trente–cinquième législature.

Le Président: Ma foi, ce fut toute une journée.

Chers collègues, la Chambre demeure ajournée jusqu'à demain, à 15 heures, alors que la Chambre se rendra au Sénat où Son Excellence inaugurera la première session de la trente–cinquième législature.

(La séance est levée à 18 h 18.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 janvier 1994

Prière

[*Français*]

L'OUVERTURE DE LA SESSION

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

> Monsieur le Président, c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général du Canada que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

• (1540)

Et de retour à la Chambre des communes:

Le Président: J'ai l'honneur de rapporter que, les Communes s'étant rendues au Sénat sur l'invitation de Son Excellence le Gouverneur général, j'ai informé Son Excellence que j'avais été choisi Président. En votre nom, j'ai réclamé les privilèges accordés d'ordinaire et que Son Excellence a bien voulu confirmer.

* * *

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): demande à présenter le projet de loi C–1 relatif à la prestation des serments d'office.

(La motion est réputée adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.

* * *

• (1545)

LE DISCOURS DU TRÔNE

Le Président: J'ai l'honneur de faire connaître à la Chambre que, lorsque celle–ci s'est rendue auprès de Son Excellence aujourd'hui dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

[*Traduction*]

Honorables sénateurs et sénatrices, Mesdames et Messieurs les députés,

Deux années se sont écoulées depuis que j'ai eu le plaisir de m'adresser au Parlement. Au cours de cette période, de nombreux changements sont survenus sur la scène nationale et internationale. Ils ont soulevé en nous l'espoir d'une paix mondiale, mais ce rêve s'est rapidement évanoui. En ce moment, dans certains pays, la démocratie est menacée et son avenir est incertain.

Les Canadiens et les Canadiennes demeurent cependant fermement attachés à la démocratie. Dans notre pays, les élections donnent lieu à des débats d'idées et non à des conflits armés. Le fait même que nous soyons rassemblés dans cette enceinte témoigne de la solidité et de la souplesse de notre régime de gouvernement.

Nous aurons le plaisir d'accueillir de nouveau chez nous Sa Majesté lorsqu'elle se rendra en Nouvelle–Écosse et dans les Territoires du Nord–Ouest, ainsi qu'en Colombie–Britannique où elle inaugurera les Jeux du Commonwealth de 1994.

[*Français*]

Le 25 octobre 1993, les Canadiens ont choisi un nouveau parlement et un nouveau gouvernement. Ce gouvernement a pris un certain nombre d'engagements envers la population du Canada. Ces engagements seront respectés.

À l'occasion de l'ouverture de la première session de cette législature, et au nom du gouvernement, je désire exposer brièvement la politique que le premier ministre et ses ministres entendent suivre ainsi que les mesures législatives et autres qu'ils prendront pour lui donner suite.

Le plan d'action du gouvernement repose sur la complémentarité des mesures prises dans les domaines sociaux et économiques et dans les secteurs de l'environnement et de la politique étrangère.

[*Traduction*]

Pour que ce plan d'action puisse se réaliser, il est essentiel que les institutions politiques soient intègres et jouissent de la confiance du public.

Mes ministres mettront tout en oeuvre pour que ceux et celles qui exercent le pouvoir au nom des Canadiens fassent preuve d'intégrité, d'honnêteté et d'ouverture.

Plus particulièrement, le gouvernement désignera un conseiller chargé de l'éthique qui veillera à conseiller les ministres et les fonctionnaires et qui étudiera l'opportunité de procéder à des modifications de la loi. Le gouvernement présentera des mesures législatives destinées à assurer une plus grande transparence des rapports entre le gouvernement et les lobbyistes.

L'Adresse

Le gouvernement s'engage à rehausser la crédibilité du Parlement. Il proposera des changements au Règlement de la Chambre des communes qui donneront aux députés l'occasion de participer plus étroitement à l'élaboration des politiques gouvernementales et des lois.

Vous serez saisis de mesures destinées à réformer le régime de retraite des députés et notamment à mettre fin au cumul de pension et de traitement.

Le gouvernement attache la plus haute importance à la création d'emplois et à la croissance économique à court et à long terme. Pour stimuler l'activité économique, le gouvernement a conclu avec les gouvernements des provinces et des territoires des ententes concernant l'établissement conjoint d'un programme d'infrastructure fédéral–provincial–municipal. Ce programme sera mis en oeuvre immédiatement.

Le gouvernement rétablira le Programme d'aide à la rénovation résidentielle. De plus, il créera un Service Jeunesse pour commencer à redonner des emplois aux jeunes Canadiens et Canadiennes.

Afin de stimuler la création d'emplois à long terme, le gouvernement axera son action sur la petite et moyenne entreprise. Il collaborera avec les institutions financières pour mettre davantage de capitaux à la disposition de la petite entreprise. Il créera un fonds d'investissement canadien afin d'aider les industries de pointe à obtenir les capitaux à long terme dont elles ont besoin. Un nouveau réseau technologique canadien permettra d'améliorer la diffusion de la technologie et des nouveaux procédés. Pour renforcer la recherche et le développement, le gouvernement encouragera les partenariats technologiques entre les universités, les établissements de recherche et le secteur privé. Le gouvernement mettra également en oeuvre une stratégie canadienne à l'égard de la superautoroute de l'information.

[*Français*]

Le gouvernement favorisera une meilleure formation des gestionnaires des petites entreprises ainsi qu'un plus grand accès aux données stratégiques sur les nouvelles technologies et les nouveaux débouchés. De concert avec les provinces, il s'efforcera d'assouplir la réglementation et les formalités administratives qui pèsent sur la petite entreprise et de rationaliser l'administration des programmes.

La création d'emplois et la croissance économique exigent aussi que les entreprises canadiennes, petites et moyennes surtout, adoptent une attitude plus dynamique afin de tirer davantage parti des marchés étrangers. L'aboutissement des négociations de l'Uruguay Round dans le cadre du GATT et la mise en oeuvre de l'ALENA donneront aux entreprises canadiennes un meilleur accès aux marchés mondiaux et le gouvernement entend les aider à multiplier les exportations. Il poursuivra une politique commerciale dynamique de façon à améliorer l'accès des Canadiens aux marchés en expansion, particulièrement dans le bassin du Pacifique et en Amérique latine.

Le gouvernement s'assurera que l'effort fédéral pour l'expansion du commerce international soit mieux coordonné. Il se félicite de l'entente intervenue à ce sujet à la réunion des premiers ministres le 21 décembre 1993, en vertu de laquelle les provinces ont convenu d'examiner les possibilités de réduire le double emploi et les chevauchements.

En même temps, le gouvernement encouragera les échanges commerciaux à l'échelle nationale. Aussi s'engage–t–il à coopérer avec les gouvernements provinciaux en vue d'éliminer les obstacles internes au commerce.

[*Traduction*]

Pour créer des emplois et assurer une croissance économique soutenue, il faut miser sur les ressources humaines. Le gouvernement collaborera avec les provinces et le secteur privé afin que les jeunes Canadiens soient mieux préparés à entrer sur le marché du travail. Il proposera des mesures visant à améliorer la formation professionnelle ainsi que le taux d'alphabétisation des Canadiens. Il rétablira à son niveau original le financement du Programme national d'alphabétisation.

Le régime de sécurité sociale du Canada doit tenir compte des réalités économiques et sociales des années 1990. Le gouvernement annoncera un plan d'action en vue d'une réforme en profondeur du système d'ici deux ans. Il collaborera étroitement avec les provinces et consultera les Canadiens et les Canadiennes pour moderniser et restructurer ce régime collectif. Des projets de loi seront alors déposés devant le Parlement.

Le gouvernement fera preuve de la discipline budgétaire nécessaire à une croissance économique soutenue. Il déposera en février un budget comprenant des mesures destinées à maîtriser la dette fédérale et le déficit tout en redressant l'emploi. Le gouvernement collaborera avec les provinces afin de trouver conjointement des solutions novatrices aux difficultés budgétaires auxquelles tous sont confrontés.

Après discussion avec les provinces et à la suite de consultations qui seront entreprises par le Comité permanent de la Chambre des communes chargé des finances, le gouvernement remplacera la taxe sur les produits et services.

Le gouvernement s'emploiera à faire en sorte que le développement durable soit partie intégrante de toutes les décisions, à tous les paliers de la société. Il attachera une importance particulière à la prévention de la pollution et à l'établissement d'infrastructures et d'industries soucieuses de l'environnement et créatrices d'emplois de haute technologie. La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale sera proclamée.

La pêche, qui a été le gagne–pain de milliers de familles dans les provinces de l'Atlantique et au Québec, connaît de sérieuses difficultés en raison de l'effondrement des stocks de poisson de fond. Le gouvernement, en collaboration avec l'industrie et les provinces, aidera ceux et celles qui sont touchés à devenir matériellement indépendants. Il fera le nécessaire pour mettre fin à la surpêche étrangère au large de la côte est.

[*Français*]

Le gouvernement, ainsi qu'il s'y est engagé, mettra tout en oeuvre pour renforcer le tissu social du Canada. Il proposera des mesures destinées à favoriser la sécurité publique et la prévention du crime. Il prendra des mesures pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux enfants, le racisme et le crime haineux. Le Programme de contestations judiciaires et la Commission de réforme du droit seront rétablis. Des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne seront proposées et la Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales sera promulguée.

Le régime universel de soins de santé du Canada se fonde sur les principes énoncés dans la *Loi canadienne sur la santé*. Le gouvernement est profondément attaché à ces principes et il est hostile à toute mesure susceptible de les miner.

Un Forum national sur la santé sera constitué sous la présidence du premier ministre en vue de susciter un débat national, en collaboration avec les provinces, sur le renouveau du régime de soins de santé du Canada.

Un centre d'excellence sera établi afin que l'on accorde à la santé des femmes l'attention qu'elle mérite.

Des programmes de nutrition prénatale seront mis sur pied et élargis par la suite à l'intention des femmes enceintes à faible revenu.

[*Traduction*]

Le gouvernement formera un nouveau partenariat avec les peuples autochtones, à l'égard en particulier de la mise en oeuvre du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Le Parlement sera saisi de mesures législatives visant à donner suite aux règlements des revendications territoriales intervenus dans le Nord.

Le gouvernement augmentera les fonds consacrés à l'aide à l'enseignement supérieur pour les Premières nations et il lancera un programme d'aide préscolaire pour les autochtones.

Notre patrimoine culturel et nos deux langues officielles constituent l'essence même de notre identité nationale et contribuent à notre enrichissement social et économique. Le gouvernement prendra des mesures visant à promouvoir l'identité culturelle du Canada.

Le gouvernement verra à ce que le Canada joue un rôle actif marqué au coin de l'internationalisme sur la scène mondiale. Étant donné les bouleversements qui ont secoué la planète ces dernières années, le gouvernement demandera aux comités parlementaires compétents de se pencher sur les orientations et les priorités du Canada en matière de politique étrangère et de défense.

Nous célébrerons cette année le cinquantième anniversaire du jour J. Je me réjouis déjà de pouvoir participer, au nom de la population du Canada, aux cérémonies commémoratives qui rendront hommage au courage de nos militaires—hommes et femmes—qui ont combattu pour la libération de l'Europe.

[*Français*]

Le gouvernement travaillera énergiquement pour que le fédéralisme réponde aux besoins des Canadiens, conscient toutefois que le bon fonctionnement du Canada est la responsabilité de chacun. Il s'efforcera de clarifier le rôle du gouvernement fédéral par rapport aux autres ordres de gouvernement, d'éliminer le double emploi et les chevauchements, et de rechercher les moyens de fournir à la population des services qui répondent à ses besoins réels et de tirer le meilleur profit possible de l'argent des contribuables.

[*Traduction*]

En unissant leurs efforts pour instaurer un meilleur climat économique, rationaliser les finances publiques, restaurer l'intégrité parlementaire et poursuivre un plan d'action constructif et novateur pour notre société, mes ministres sont convaincus de réussir à protéger et à renforcer l'unité canadienne. Ils croient que ce Parlement peut avoir un rôle historique à jouer pour préparer le Canada à l'arrivée du siècle prochain.

Mesdames et Messieurs les députés,

Vous serez appelés à voter les crédits nécessaires pour financer les services et les dépenses approuvés par le Parlement.

Honorables sénateurs et sénatrices, Mesdames et Messieurs les députés,

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre) propose:

Que le discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement soit pris en considération plus tard aujourd'hui.

(La motion es adoptée.)

* * *

BUREAU DE LA RÉGIE INTERNE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les députés suivants ont été nommés membres du Bureau de régie interne aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 42, 1er supplément, des Lois révisées du Canada, 1985, intitulé Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, soit l'honorable Herb Gray, l'honorable Fernand Robichaud, M. Len Hopkins, M. Alfonso Gagliano, M. Michel Gauthier, M. Gilles Duceppe et M. Stephen Harper.

* * *

COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ PERMANENT DE GESTION DE LA CHAMBRE

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada) propose:

L'Adresse

Que ce Comité se compose de M^me^ Ablonczy (Calgary-Nord), M^me^ Bakopanos (Saint-Denis), M. Boudria (Glengarry—Prescott—Russell), M. Duceppe (Laurier—Sainte-Marie), M. Gagliano (Saint-Léonard), M. Gauthier (Roberval), M. Hermanson (Kindersley—Lloydminster), M. Langlois (Bellechasse), M. Lee (Scarborough—Rouge River), M. Malhi (Bramalea—Gore—Malton), M. McWhinney (Vancouver Quadra), M. Milliken (Kingston et les Îles), M. Patry (Pierrefonds—Dollard) et M. White (Fraser Valley-Ouest).

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE ET PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je propose:

Que M. David Kilgour, député de la circonscription électorale d'Edmonton-Sud-Est, soit élu vice-président de la Chambre et président des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1550)

[*Traduction*]

COMITÉ PLÉNIER

NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je propose:

Que M^me^ Shirley Maheu, députée de la circonscription électorale de Saint-Laurent—Cartierville, soit nommée vice-présidente des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT ADJOINT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je propose:

Que M. Bob Kilger, député de la circonscription électorale de Stormont—Dundas, soit nommé vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, je propose:

Que la Chambre étudie les travaux des subsides à sa prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre passe à l'étude du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général du Canada à l'ouverture de la session.

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir et humilité que je propose la motion relative à l'Adresse en réponse au discours du Trône.

[*Traduction*]

Je désire présenter mes hommages à Son Excellence le Gouverneur général et le remercier d'avoir prononcé le discours du Trône devant les deux Chambres.

Je tiens également à vous présenter mes respects et à vous offrir mes félicitations, monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de cette vénérable institution qu'est la Chambre des communes. Nous sommes prêts à oeuvrer sous votre gouverne. Pour ma part, je suis convaincu que vous allez nous guider d'une main de maître.

Je représente la circonscription de Bruce—Grey, berceau de deux Canadiennes remarquables, Nellie McClung, conférencière, auteure et championne des droits de la femme, et l'honorable Agnes Macphail, première femme élue à la Chambre des communes.

C'est également dans ma circonscription qu'est né Billy Bishop, as de l'aviation pendant la Première Guerre mondiale. Le célèbre peintre canadien, Tom Thomson, l'un des membres du Groupe des Sept, avait élu résidence dans cette même circonscription, ce dont nous sommes extrêmement fiers.

• (1555)

M. Walter Harris, qui est né à Kimberly et réside maintenant à Markdale, a été ministre des Finances de 1954 à 1957. Je me permets de rappeler au ministre des Finances que M. Harris a présenté un budget équilibré à deux reprises.

La circonscription de Bruce—Grey, bordée par la côte sud et est de la baie Georgienne, comprend toute la péninsule de Bruce, laquelle va de Tobermory à Wiarton, lieu d'origine de Wiarton Willy, la marmotte réputée pour ses dons de prévision de la météo. Les Américains ont dû s'inventer une autre marmotte pour concurrencer la nôtre qui fait du si bon travail.

La circonscription comprend, au sud, les villes de Walkerton et Hanover et à l'ouest, la magnifique plage de Sauble Beach, destination touristique et station balnéaire.

La ville de Owen Sound, dont j'ai été le maire durant les quatre derniers mandats, est le centre régional et compte entre autres le célèbre Owen Sound Little Theatre.

Dans l'est se trouve la ville de Meaford dont les environs sont connus pour leurs fameuses pommes de la baie Georgienne. Les villes de Durham, Hanover et Chesley sont depuis longtemps réputées pour la qualité de leur industrie de fabrication de meubles.

Ma circonscription compte également deux réserves, soit Saugeen et Cape Croker.

De nombreux résidents de la circonscription de Bruce—Grey tirent une bonne partie de leur revenu de l'agriculture, notamment de l'élevage du boeuf, du mouton, de la volaille et de la fabrication de produits laitiers.

Le fait que je sois ici pour présenter la motion d'adhésion en dit long sur les politiques du gouvernement pour l'ensemble du pays. En effet, quelqu'un a déjà déclaré que le Canada est la demi–soeur des autres pays du monde.

Je suis originaire des Antilles, comme d'ailleurs plusieurs députés ici à la Chambre. Le Canada entretient d'excellentes relations avec la Guyane et de nombreux autres pays du globe.

Il y a vingt–six ans, l'écologiste, auteure éminente et philosophe Barbara Ward disait du Canada qu'il constituait peut–être la première nation véritablement internationale.

Le Canada a plus que fait honneur à ce titre depuis. Sa population comme ses gouvernants ont porté un intérêt empreint de maturité et de sensibilité à toute la question de la sécurité mondiale et à ses dimensions politiques, stratégiques, économiques, sociales et environnementales.

Nos programmes d'assistance au développement international témoignent de cet intérêt. Les Canadiens ont su faire preuve de compassion en ce qui concerne le bien–être des habitants des pays en développement avec lesquels ils ont des intérêts communs.

Ma simple présence parmi vous aujourd'hui fait ressortir une autre caractéristique de la société canadienne, à savoir sa diversité ethnique.

S'il avait connu le Canada d'aujourd'hui, Shakespeare aurait sûrement écrit qu'«il y a des douceurs dans la diversité». Notre pays étant devenu un véritable village planétaire, son caractère multiethnique coïncide à merveille avec cette réalité.

Jamais dans l'histoire, les hommes n'ont eu pareille occasion de comparer leurs systèmes de valeurs et de croyances. Au Canada, notre diversité même permet quotidiennement à chacun de faire valoir et de partager ses idées et sa perception du monde. Il s'agit là d'un atout précieux, puisque cette capacité de dialoguer est fondamentale pour les Canadiens; c'est la base de notre processus démocratique.

Je suis venu à la politique fédérale parce que le Canada, cette grande démocratie, m'a permis de devenir Canadien. Le pays s'est montré généreux pour moi, pour ma femme Verona et nos deux enfants, Andrew et Sonja. J'apprécie tout ce qu'il m'a donné et j'espère qu'en tant que député je pourrai lui rendre un peu de ce qu'il m'a donné.

L'Adresse

Le 25 octobre 1993, les Canadiens nous ont fait confiance en nous chargeant de gouverner ce formidable pays.

• (1600)

Ce que j'ai saisi dans le message qui nous a été adressé, c'est qu'on souhaitait que le gouvernement national fasse preuve d'honnêté et d'intégrité. En jetant un regard sur cette enceinte, je ne doute pas un seul instant que les hommes et les femmes ici présents seront à la hauteur de la tâche.

De plus, je crois fermement que, si nous travaillons tous ensemble au maintien de notre héritage et de notre diversité culturelle, si nous gérons bien nos ressources aussi bien humaines que naturelles, le Canada continuera d'être un des pays où il fait bon vivre dans le monde.

J'ai une réputation de conteur d'histoires. Voici une anecdote que l'on raconte au sujet du grand chef d'orchestre que fut Toscanini. Il était au Metropolitan de New York en train de répéter pour une représentation prochaine.

Une jeune soliste éprouvant des difficultés, Toscanini crut bon de lui donner un conseil. La jeune femme a fait fi du conseil que lui donnait Toscanini et lui a fait remarquer qu'elle était la vedette du concert et qu'elle n'avait pas besoin de ses conseils. Après quelques instants de réflexion, Toscanini a rappelé à la jeune femme qu'il n'y avait pas de solo dans une symphonie.

Ici, à la Chambre des communes, un député ne peut, à lui seul, faire adopter une motion. Chacun d'entre nous, chacun des 295 députés élus par les Canadiens, a un rôle à jouer, et j'espère que nous collaborerons tous au lieu de jouer en solo.

Comme on l'a mentionné dans le discours du Trône, le gouvernement a l'intention de tenir ses promesses, c'est–à–dire de respecter le programme décrit dans le livre rouge. Voilà pourquoi nous sommes si nombreux de ce côté–ci de la Chambre.

L'engagement du gouvernement à l'égard des principes régissant l'universalité des soins de santé, de la mise sur pied d'un nouveau programme d'apprentissage, du rétablissement du financement des programmes d'alphabétisation, de la création d'un Service Jeunesse, de l'aide aux petites et moyennes entreprises et de la refonte complète des programmes sociaux a été réitéré dans le discours du Trône.

En tant que maire, j'ai eu à m'occuper du développement économique. Je me suis rendu en Europe et aux États–Unis. Je tiens à dire à tous les députés que la petite entreprise est extrêmement importante pour nous. Nous devons la soulager de ses contraintes. Nous devons éliminer les difficultés administratives qui l'assaillent. Nous devons permettre aux gens de donner libre cours à leur imagination, à leurs rêves même, et les inciter à se lancer en affaires. C'est cela qui apportera au Canada les emplois et l'espoir dont nous parlons.

Depuis l'élection de notre parti, le premier ministre a été un modèle de franchise et notre gouvernement un modèle de frugalité. Nous avons annoncé un certain nombre de compressions l'autre jour. Le whip du gouvernement a déclaré que nous allions essayer de réduire certains de nos avantages, ce qui économisera des millions de dollars qui resteront dans les coffres et pourront être utilisés pour le bien de la population canadienne.

En conclusion, ce que je voudrais dire bien sincèrement aux députés, quelle que soit leur affiliation politique, c'est que nous ne devrions pas travailler chacun pour soi, mais travailler dur,

ensemble, à servir les contribuables de ce pays. Ce sont eux qui nous ont élus à la Chambre. Ce sont eux qui ont voté pour nous. Nul d'entre nous n'a été élu pour lui seul. Nous avions tous une femme, une famille. Nous avions tous une organisation électorale, nous avions tous des engagements, dont celui d'oeuvrer pour la défense des intérêts des Canadiens. J'espère que cette législature sera la meilleure de tous les temps.

Monsieur le Président, vous serez heureux de constater que j'en viens maintenant à ma motion. Je propose, appuyé par la députée de Madawaska—Victoria, que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

> À Son Excellence le très honorable Ramon John Hnatyshyn, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, l'un des conseillers juridiques de Sa Majesté, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.
>
> QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:
>
> Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

• (1605)

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme Pierrette Ringuette–Maltais (Madawaska—Victoria): Monsieur le Président, je désire tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la Présidence. Vous serez à la hauteur de la situation afin de bien diriger les responsabilités et les travaux de cette Chambre. Veuillez transmettre en mon nom ainsi qu'aux noms des concitoyens et concitoyennes de Madawaska—Victoria mes hommages au Gouverneur général, l'honorable M. Hnatyshyn et son épouse.

Le 25 octobre dernier, la population canadienne a rendu un verdict judicieux au gouvernement conservateur. Les Canadiens et Canadiennes ont placé leur confiance et leur destinée entre les mains d'un chef, d'une personne qui, à mes yeux, saura fournir avec brio à la population le leadership nécessaire pour une perspective d'avenir optimiste.

Comme je l'ai répété pendant la campagne électorale, notre chef, maintenant notre premier ministre, est un sage et non une image. Être réaliste, honnête, respectueux et visionnaire à la fois sont les qualités qui m'impressionnent le plus chez notre premier ministre.

Des voix: Bravo!

Mme Ringuette–Maltais: Le 5 avril 1965, lors du discours du Trône, la personne qui appuya la motion s'était exprimée ainsi : «Il est évident que le Parti libéral plus que tout autre a compris les grands courants de l'Histoire, a saisi les changements qui se produisaient au pays et a apporté les solutions qui ont amené à cette société collectiviste que nous connaissons présentement. Dans sa doctrine, sa direction et sa politique, le Parti libéral n'a pas perdu contact avec le mode traditionnel de pensée et d'action. Il a toujours compris l'évolution de notre société et c'est pourquoi aujourd'hui il se dirige vers les deux attitudes nécessaires à l'épanouissement de notre pays, soit la planification économique dans l'administration et l'établissement d'un nouveau mode de vie pour les deux groupes qui forment notre grande nation.»

Ces mots furent prononcés par notre premier ministre, l'honorable Jean Chrétien, réaliste et visionnaire. Monsieur le premier ministre, les tâches et les défis vous sont nombreux. Soyez assuré de mon appui auprès de vous et de votre équipe afin de livrer de nouvelles politiques socio–économiques équitables pour la population.

• (1610)

Je désire féliciter tous mes collègues pour leur élection. Représenter la population d'une circonscription est une responsabilité que nous devons exécuter avec diligence et bienveillance.

Je remercie la population de Madawaska—Victoria de leur confiance. Toutes mes énergies seront consacrées à représenter cette population. Notre territoire longe la vallée de la rivière Saint–Jean ayant comme frontière le Québec et l'État du Maine.

Nous sommes la porte d'entrée du Canada atlantique, un carrefour frontalier qui nécessite un meilleur réseau de transport routier et ferroviaire. Trop de pertes de vies, d'argent et de potentiel surviennent à cause de la mauvaise condition de nos routes.

Notre économie, basée sur les ressources forestières et agricoles, fournit plutôt des emplois saisonniers. Tout en désirant une plus grande diversification de notre économie aux niveaux manufacturier et touristique, nous devons nous assurer que ces ressources dites naturelles soient stables et à la fine pointe de la technologie environnementale.

Notre gouvernement se doit de renouveler les sous–ententes forestières et agricoles avec la province du Nouveau–Brunswick. La circonscription de Madawaska—Victoria est la plus belle à mes yeux parce qu'elle est aussi pour moi un microcosme de notre pays.

Dans les mois et les années à venir je proposerai, à différents ministères de notre gouvernement, des projets–pilotes socio–économiques, des projets pour une société progressive.

[*Traduction*]

Notre programme d'infrastructure reçoit un accueil favorable dans la circonscription de Madawaska–Victoria. Des municipalités ont hâte de rénover leurs infrastructures et d'autres, de construire celles dont elles ont besoin. Mais surtout, les emplois qui seront créés redonneront la dignité à de nombreuses familles de ma circonscription.

[*Frahçais*]

Oui, nous les libéraux avons remporté cette élection non pas avec des paroles illusoires mais par une approche réaliste et pragmatique. Nous reconnaissons les priorités de notre population et nous lui avons fourni des éléments de solution. Nous avons reconnu les besoins d'emplois pour nos Canadiens et Canadiennes. Notre programme d'infrastructure traite en partie de ce problème.

[*Traduction*]

Pendant trop longtemps, nous avons parlé des ressources naturelles, notamment des forêts, des mines, de l'agriculture et de l'énergie. Parlons et agissons maintenant en faveur de notre plus grande ressource naturelle, nos jeunes. Le gouvernement offrira sous peu un programme conçu spécialement pour eux. Ce n'est qu'un début. Nous devons faire preuve de créativité et d'innova-

tion et leur offrir aussi des perspectives d'intégration professionnelle dans les secteurs public et privé. Les générations à venir doivent être optimistes et avoir l'assurance qu'elles pourront acquérir des compétences.

Un gouvernement libéral aura une conscience sociale pour tous ses citoyens, tout en étant financièrement responsable. Un gouvernement au régime n'est pas forcément un gouvernement méchant.

[*Français*]

En effet, les Canadiens et Canadiennes désirent des réformes gouvernementales qui s'inspirent des principes libéraux d'équité pour tous et chacun. Le malaise de notre société, face au gouvernement et aux politiciens et politiciennes qui le forment, est réel. Un gouvernement libéral doit et peut s'abstenir de formuler des politiques socio–économiques de diachylon.

Il est temps de revoir nos politiques fiscales et sociales afin d'en faire un ensemble coordonné qui réponde aux besoins et aux aspirations du peuple.

En tant que Canadienne française, il m'est agréable de constater la quantité et la qualité du bilinguisme sur la Colline parlementaire. Ce phénomène, nous le devons à des politiques linguistiques d'un gouvernement libéral fédéral.

Monsieur le Président, c'est un plaisir et un honneur pour moi, en tant que députée de Madawaska—Victoria, d'appuyer la motion d'adresse en réponse au discours du Trône de mon collègue de la circonscription de Bruce—Grey.

[*Traduction*]

Nous entrons aujourd'hui dans une ère nouvelle et constructive pour tous les Canadiens. Avec le gouvernement, nous mettrons tout en oeuvre pour que l'avenir soit plus prometteur que ne l'a été le passé et pour que les Canadiens d'un océan à l'autre se rendent compte que, enfin, après dix ans, leur gouvernement fédéral, le gouvernement libéral de M. Chrétien, travaille avec eux et pour eux, et non contre eux.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je propose:

Que le débat soit maintenant ajourné.

Le Président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Le Président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. le Président: La Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 16.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 19 janvier 1994

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

[*Traduction*]

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'honneur de déposer le rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1993.

[*Français*]

Je rappelle aux honorables députés que conformément à l'article 108(3)*e*) du Règlement, ce document est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent des comptes publics.

[*Traduction*]

Comme il est 14 heures, en conformité de l'article 35 du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations des députés en vertu de l'article 31 du Règlement.

Permettez-moi d'abord de donner quelques explications. Par suite d'entretiens que j'ai eus avec les whips, nous avons décidé de procéder d'une certaine façon au cours des prochains jours, pendant que se poursuivent les pourparlers entre les whips et les leaders à la Chambre.

En ce qui concerne les déclarations conformément à l'article 31 du Règlement, voici ce qui a été convenu: il y aura neuf interventions par le gouvernement, trois par l'opposition officielle, trois par le Parti réformiste et nous ferons en sorte que les indépendants puissent aussi avoir la parole; nous reviendrons sur cette question un peu plus tard.

Quant à la période des questions, du moins pour les prochains jours. . .

Une voix: Silence!

Le Président: Je craignais que les députés fassent du tapage, mais voilà que je dois m'inquiéter de la tribune maintenant. Nous allons régler cette question.

• (1405)

Au cours des prochains jours, nous allons procéder comme l'ont convenu les whips et les leaders à la Chambre, jusqu'à ce qu'ils arrivent à une décision concernant l'agencement de la période des questions.

Pour l'instant, nous allons procéder à la période des questions de la manière dont nous le faisions au cours de la dernière législature. Ce sera notre point de départ.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je souhaite la bienvenue à vous et à tous les députés dans un poste aux multiples fonctions.

Aujourd'hui, en tant que Canadiens, nous avons de nombreux défis à relever. Cela nous ouvre d'extraordinaires perspectives. N'oublions pas qu'il est de notre devoir de relever les défis d'aujourd'hui avec le dévouement, la détermination, le courage et la perspicacité dont ont fait preuve nos ancêtres qui ont bâti ce beau et grand pays que Dieu nous a donné.

Au nom de tous les Canadiens, il nous faut bâtir une infrastructure humaine, faite de ponts favorisant la compréhension entre les diverses régions du pays et établissant un rapprochement entre ceux qui souffrent et ceux qui vivent dans le confort, entre les chômeurs et les travailleurs, entre les diverses cultures, le tout fondé sur la fierté mais également l'humilité rattachées à l'identité canadienne.

Comme l'écrivait Pearl McInnis, il n'y a plus d'hier, le temps nous les a pris. Demain ne viendra peut-être pas, mais il nous reste aujourd'hui. Unissons nos efforts pour faire du Canada un pays où il fait mieux vivre et bâtir un monde meilleur. Bienvenue et bonne chance à tous les députés appelés à relever de nouveaux défis.

* * *

[*Français*]

LE SÉISME DE LOS ANGELES

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, en mon nom personnel et au nom de l'opposition officielle, je

Article 31 du Règlement

tiens à offrir mes plus sincères condoléances aux familles éprouvées de Los Angeles, qui ont perdu un être cher récemment.

À la vue des dégâts causés par le tremblement de terre, nous avons tous et toutes pris conscience de l'ampleur du désastre et du désarroi dans lequel la population de cette localité est plongée.

Nous comprenons le drame que vivent les gens de Los Angeles et nous tenons à leur faire part de notre plus profonde sympathie devant l'épreuve qui les afflige. Nous savons par ailleurs que la population saura faire preuve de beaucoup de courage devant l'adversité.

Plusieurs d'entre nous ont de la parenté ou des amis qui vivent à Los Angeles. Nous demandons donc au gouvernement canadien de prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des Canadiens et Québécois qui sont toujours sur les lieux et de leur fournir tout le support requis pour surmonter cette épreuve.

* * *

[*Traduction*]

LE SÉISME DE LOS ANGELES

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté et d'appréhension, et guidé par un profond sens du devoir, un profond sens de l'honneur et des responsabilités que je prends la parole ici aujourd'hui.

Ma déclaration fait écho à celle du député qui a pris la parole avant moi. Je demande que tous les députés reconnaissent les souffrances qu'éprouvent nos voisins du Sud à Los Angeles.

* * *

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FAMILLE

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, les Nations Unies ont proclamé 1994, Année internationale de la famille.

Dans le monde entier, des communautés et des organisations, dont des gouvernements, prévoient tenir cette année des activités visant à faire ressortir l'importance de la famille de nos jours.

L'ONU qualifie la famille de cellule de base de la société qui joue un rôle fondamental dans l'édification de celle–ci et qui remplit aussi d'importantes fonctions socio–économiques.

En dépit des nombreux défis qu'elle a dû relever, la famille constitue toujours le cadre naturel du soutien émotionnel, financier et matériel qui est essentiel au développement de ses membres, en particulier des enfants, et au bien–être d'autres personnes à charge, tels les personnes âgées, les personnes handicapées et les infirmes.

[*Français*]

La famille continue d'être un moyen important pour préserver et pour promouvoir les valeurs culturelles que nous avons tous à coeur.

Elle joue un rôle d'instituteur, d'entraîneur, ainsi que de motivateur, tout en investissant dans l'épanouissement de notre société.

• (1410)

Je suis fier du travail qui est fait par le gouvernement à l'heure actuelle afin d'améliorer les structures sur lesquelles la famille doit compter. Nous avons fait un autre pas en avant lors de la présentation du discours du Trône en cette Chambre hier.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ LABOTIX AUTOMATION

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, commençons 1994 avec un exemple de Canadiens qui règlent déjà des problèmes du XXIe siècle.

Labotix Automation a une nouvelle usine à Peterborough pour produire des robots servant à tester des échantillons médicaux, agricoles et environnementaux.

Les Canadiens de cette entreprise canadienne voient aux préoccupations que nous avons au sujet du SIDA, des stocks nationaux de sang, de la pollution et du coût de l'assurance–maladie. Leur technologie permet de tester toutes sortes de liquides. Ils montrent comment nous pouvons soutenir la concurrence sur le marché mondial en vendant un produit de qualité, fabriqué à Peterborough, dans 80 pays. Ils montrent aussi comment créer des emplois et former de jeunes Canadiens. Leur succès repose sur la compétence de jeunes ingénieurs, technologistes et informaticiens canadiens.

À Peterborough, les Canadiens se préparent à affronter le XXIe siècle avec confiance.

* * *

[*Français*]

LE SPORT AMATEUR

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): Monsieur le Président, j'aimerais dénoncer, tel que la presse l'a révélé la semaine dernière, que dans le sport amateur canadien, notamment au sein de *Team Canada*, l'équipe nationale de hockey canadienne qui va défendre l'honneur du Canada à Lillehammer, les Québécois sont encore une fois victimes de discrimination fondée sur des préjugés et des stéréotypes à caractère racial.

Au nom de tous les Québécois et de tous les Canadiens, j'exige que le gouvernement prenne des mesures concrètes afin de mettre un terme à cette discrimination pour permettre à tous les Québécois d'avoir la chance, au même titre que tous les autres, de faire partie de cette équipe.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPUTÉS

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, en réponse au rapport du caucus réformiste sur la rémunération, les avantages et les pensions des députés et sénateurs, le gouvernement a présenté un plan visant à réduire certains avantages sur la colline du Parlement. Le rapport Gagliano est une première étape louable qui fera économiser des sommes considérables aux contribuables canadiens et qui jouira certainement de l'appui de notre parti.

Cependant, il reste encore d'importantes mesures à prendre. Je vais en nommer deux. Chaque député a droit à une allocation pour frais non imposable d'un minimum de 21 300$ par année, sans avoir à produire de reçus. Cela doit être changé. Par ailleurs, les contribuables insistent pour qu'on réforme en profondeur, et non de façon superficielle, les pensions des députés et sénateurs.

À cet égard, les Canadiens réclament une réduction des contributions de l'État, qui dépassent d'au moins 10 millions de dollars par année les normes du secteur privé. Ils veulent aussi qu'on modifie la structure des prestations, qui a créé des engagements actuariels de près de 200 millions de dollars.

Les contribuables surveilleront de près ce qui se fera dans ce domaine, et nous aussi.

* * *

LA SOCIÉTÉ IMP AEROSPACE COMPONENTS LTD.

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président et collègues députés, une grève paralyse l'IMP Aerospace Components Ltd., à Amherst, en Nouvelle–Écosse. Depuis la Seconde Guerre mondiale, la population d'Amherst a toujours apprécié la présence d'Aerospace dans sa localité, l'usine y employant plus de 150 personnes pour la fabrication de pièces aérospatiales.

Le conflit qui oppose la direction au syndicat est très complexe et s'envenime de jour en jour depuis la rupture des pourparlers à la mi–décembre.

Pour sa nouvelle usine qui a officiellement ouvert ses portes l'an dernier seulement, l'IMP a bénéficié de millions de dollars de fonds publics fédéraux et provinciaux.

J'exhorte la direction à reprendre les négociations le plus tôt possible et je suis prête à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour mettre un terme à cette grève qui accable la population d'Amherst et qui crée un climat de méfiance.

* * *

CAMBRIDGE

M. Janko Perić (Cambridge): Monsieur le Président, le 25 octobre 1993, j'ai eu l'honneur d'être élu député de la circonscription fédérale de Cambridge par la population de Cambridge, de North Dumfries et du sud de Kitchener. Cette élection revêt pour moi une importance toute particulière, car je suis le premier Canadien d'origine croate à être élu à la Chambre des communes.

• (1415)

Je suis venu dans ce pays en 1968, en quête d'une vie et d'un avenir meilleurs. J'y ai trouvé ce que je cherchais et j'en suis reconnaissant au Canada et au peuple canadien.

En tant que Croate, je fraternise avec tous les peuples du monde entier et, à titre de Canadien, je suis prêt à leur venir en aide.

Vive le Canada. *Long live Canada. Zivila Canada.*

Article 31 du Règlement

L'ÉCONOMIE

M. Alex Shepherd (Durham): Monsieur le Président, je voudrais soulever une question d'un grand intérêt pour toutes nos petites et moyennes entreprises de Durham et de tout le Canada. Nous devons à ce secteur la création de 75 à 83 p. 100 de tous les nouveaux emplois dans le passé immédiat. Par ailleurs, la majeure partie de notre économie se trouve contrôlée de l'extérieur de nos frontières.

Je crois que des mesures d'encouragement et de soutien pour les petites et moyennes entreprises de même que dans le domaine des nouvelles technologies permettraient aux Canadiens de reprendre le contrôle de leur économie. Nous devons créer de nouvelles sources de capitaux, et je signale à cet égard que les caisses de retraite et autres instruments d'épargne représentent un vaste réservoir de capitaux et une bonne source de capitaux à long terme pouvant étayer la croissance à long terme de notre économie.

* * *

[*Français*]

LA MIL DAVIE

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre, à titre de député de Lévis, de sensibiliser les membres de cette Chambre à la situation alarmante qui prévaut actuellement au chantier maritime MIL Davie.

Des 3 500 employés qu'il y avait au début de 1993, il n'en reste plus que 2 400 actuellement. Or, comme les mises à pied s'effectuent au rythme d'une centaine par semaine, le nombre d'employés risque de descendre jusqu'à 500 d'ici les prochains mois. Si rien n'est fait prochainement, cela représentera une perte économique de 600 millions de dollars pour la région de Québec.

L'entreprise a élaboré un plan de conversion du militaire au civil, mais la MIL Davie a besoin de contrats de transition avant d'être concurrentielle au niveau international.

En conséquence, je demande au gouvernement de considérer prioritairement l'octroi du contrat de construction du traversier des Îles–de–la–Madeleine et de l'aider dans la mise au point du *smart ship*.

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES À FEU

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, les demandes de renseignements arrivent de plus en plus nombreuses au sujet de la nouvelle réglementation prise en vertu du projet de loi C–17 et qui régit les autorisations d'acquisition d'armes à feu.

Selon mes informations, le nouveau règlement devait entrer en vigueur le 30 juin 1993, mais son application a été reportée au 1er janvier dernier pour qu'on puisse mettre le programme en place. La troisième semaine de janvier est maintenant bien entamée et la confusion et l'exaspération règnent entre les propriétaires d'armes à feu, la GRC et les responsables de la formation au

maniement des armes à feu. Il semble qu'il n'y ait pas eu de consultations suffisantes entre le ministère fédéral de la Justice, les responsables provinciaux des armes à feu et la GRC, et que les instructions n'aient pas été assez précises.

Les Canadiens appuient la réglementation des armes à feu, et les propriétaires d'armes sont les premiers à convenir qu'il faut garantir la sécurité. Mais quels résultats donnera cette loi si la confusion et l'information fautive qu'on distribue en ce moment ont pour effet d'inciter des citoyens respectueux des lois à s'abstenir d'enregistrer leurs armes?

* * *

SRI GURU GOBIND SINGH JI

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le 328e anniversaire de Sri Guru Gobind Singh Ji, le dixième gourou du sikhisme. Ce dernier a sacrifié son père et ses fils et s'est lui–même sacrifié pour préserver la foi de son peuple.

Les sikhs ont pour devoir de marcher sur les traces de Sri Guru Gobind Singh Ji pour le bien–être de l'humanité.

Souvenons–nous du dixième gourou pour sa conviction que tous les hommes sont pareils même s'ils semblent différents, qu'ils soient blonds ou bruns, laids ou beaux.

* * *

• (1420)

BROCKVILLE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, à Ottawa, on a décerné à Brockville, ma petite ville natale, le prix national remis aux municipalités pour le leadership dont elles font preuve en matière d'environnement.

Brockville a été choisie parmi quinze autres villes canadiennes pour ce prix prestigieux. Elle a été retenue pour le travail de pionnier qu'elle a réalisé il y a quelques années en mettant au point un programme de recyclage qui a été couronné de succès. S'ajoutant à d'autres mesures, ce programme, qui a été vraiment un franc succès, a eu pour résultat de prolonger de plusieurs années la vie utile du site d'enfouissement de la ville.

Je voudrais féliciter le maire, M. Doran, et les conseillers de Brockville ainsi que tous les citoyens qui ont participé au projet. Ils ont assaini l'environnement tout en attirant des louanges à Brockville.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, permettez–moi de vous féliciter, en mon nom et en celui des habitants de la circonscription que je représente, Thunder Bay—Nipigon. Toutes nos félicitations et nos meilleurs voeux! Je profite de l'occasion pour vous inviter, au nom de mes électeurs, à vous rendre à Thunder Bay quand bon vous semblera.

Parmi les nombreux dossiers dont le gouvernement doit s'occuper, le plus vital est celui de la protection de nos ressources naturelles, notamment nos forêts.

L'industrie forestière occupe le premier rang des industries canadiennes. Elle représente plus de 750t a000 emplois directs et génère plus 40 milliards de dollars. La forêt, c'est notre principal produit d'exportation.

Je demande à tous les députés, à mes collègues du Bloc québécois, à ceux du Parti réformiste et à ceux du Nouveau Parti démocratique, d'appuyer avec conviction une politique de reboisement à l'échelle nationale. Cette mesure, qui aurait pour effet de protéger l'industrie forestière, serait bénéfique non seulement de notre vivant, mais également pour des générations à venir.

Le Président: Chers collègues, je me rends compte que j'ai dépassé l'heure, parce que j'ai pris plus de temps au début de la séance. J'ai l'intention, avec l'accord des députés, bien sûr, de mettre fin aux déclarations à 14 h 15 précises et je me propose de procéder ainsi demain.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La dette de l'État fédéral a dépassé hier le cap des 500 milliards de dollars. Le discours du Trône a déçu l'ensemble des observateurs quant à la volonté réelle du gouvernement de s'adresser résolument à la réduction du déficit. Le même discours du Trône a confirmé toutes les appréhensions quant aux menaces qui pèsent sur les programmes sociaux.

Je demande au premier ministre si on doit comprendre du discours du Trône que le gouvernement, n'ayant pas le courage de faire les choix qui s'imposent, là où il faut couper, a décidé de réduire le déficit sur le dos des démunis en diminuant les ressources consacrées aux programmes sociaux?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais redire au chef de l'opposition que le gouvernement a un programme très clair en la matière, que le ministre des Finances présentera un budget le mois prochain et que nous avons déclaré ouvertement, et nous en avons discuté lorsque le ministre des Finances a rencontré ses collègues provinciaux, et moi–même lorsque j'ai rencontré les premiers ministres des provinces au mois de décembre, que nous n'avions pas l'intention de diminuer le niveau de paiements de transfert aux gouvernements provinciaux.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je prends la dernière phrase du premier ministre comme étant un engagement contracté, qui vient du plus haut magistrat du pays, mais je me demande comment on peut prendre cet engagement au sérieux si on le compare avec une déclaration qui a été faite récemment par son ministre des Affaires intergouver-

nementales, qui a publiquement souhaité une réduction de 20 p. 100 dans les dépenses de la santé. Qui dit vrai? Le premier ministre ou son ministre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a rien de contradictoire là–dedans. Si nous pouvons, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, réduire le niveau des dépenses de tous les gouvernements en matière de soins de santé, il y aura des économies, et pour les gouvernements provinciaux et pour le gouvernement fédéral.

• (1425)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Je viens de comprendre, monsieur le Président, que le premier ministre laisse à nouveau planer l'épée de Damoclès sur les programmes sociaux, puisqu'il vient d'évoquer que l'objectif poursuivi avec les provinces, a–t–il dit, est de réduire les dépenses affectées à la santé. C'est exactement ce genre de demi–vérité qui crée les appréhensions du public.

Si le premier ministre est sérieux et s'il veut vraiment couper dans les dépenses, les dépenses étant en particulier celles du gras du gouvernement, accepte–t–il que nous formions un comité spécial qui sera saisi d'un mandat d'urgence et détaillé afin d'examiner toutes les dépenses et tous les postes budgétaires des ministères en cette Chambre, par les parlementaires, pour rendre compte au public, et pour permettre de réduire les dépenses du gouvernement, de réduire le déficit et de juguler ce monstre sans toucher aux programmes sociaux?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous sommes disposés à travailler avec tous les partis représentés à la Chambre pour faire les compressions qui s'imposent afin de réduire le déficit.

Le comité des finances se réunira très prochainement. Divers comités auront l'occasion d'examiner le budget des dépenses de chaque ministère. Nous nous pencherons sur tous les aspects des activités gouvernementales pour faire en sorte que les dépenses soient réduites.

Or, cela ne sera pas possible si l'honorable chef de l'opposition tente de nous faire croire que nous pouvons avoir le beurre et l'argent du beurre. Nous devons examiner tous les aspects.

* * *

[*Français*]

LA FISCALITÉ

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, dans cette foulée, le gouvernement libéral n'a pas démontré jusqu'à présent sa volonté ferme de réformer la fiscalité canadienne de façon à en réduire les injustices et les iniquités flagrantes, préférant lancer des ballons d'essai à gauche et à droite sur l'éventualité de coupes sombres un peu partout, en particulier dans les programmes sociaux, tout en ménageant la classe la plus privilégiée de la société.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre des Finances renonce–t–il à entreprendre de toute urgence une réforme sérieuse et en profondeur de la fiscalité canadienne afin de mieux partager le fardeau fiscal des Québécois et des Canadiens?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, tout d'abord j'aimerais féliciter mon collègue de sa première question en Chambre et lui dire, comme il le sait, que nous sommes en train de faire des consultations, lesquelles d'ailleurs sont les plus grandes consultations jamais entreprises dans l'histoire de notre pays en ce qui concerne un budget.

À l'intérieur de ces consultations, les Canadiens et les Canadiennes nous ont dit qu'ils voulaient une réforme en profondeur de beaucoup de programmes gouvernementaux, incluant la fiscalité, et nous avons l'intention d'y procéder.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, si le ministre des Finances a cette volonté ferme, est–il prêt à s'engager tout de suite devant cette Chambre à éliminer immédiatement ce régime odieux des fiducies familiales qui profite aux plus riches de la société et non aux plus pauvres?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, comme le sait fort bien mon collègue, j'ai l'intention, sous peu, de présenter devant cette Chambre le budget du gouvernement où il trouvera certainement les réponses à ses questions.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Comme vous le savez, il n'y a pas que la dette et les impôts qui atteignent des niveaux record comme vient de le rappeler le député. Il y a aussi le chômage. Bon nombre d'économistes et de gens d'affaires estiment qu'il y a un lien direct entre les deux, que le niveau élevé de la dette et des impôts empêche la création d'emplois dans le secteur privé.

Le premier ministre pourrait–il dire à la Chambre ce que pense le gouvernement du lien entre les niveaux record de la dette et du chômage et nous dire si le gouvernement estime essentiel de réduire le déficit pour favoriser la création d'emplois dans le secteur privé?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous sommes conscients de l'énorme dette du Canada. Hier, nous avons, paraît–il, dépassé le cap des 500 milliards de dollars. Le Parti conservateur nous a légué un lourd fardeau et nous devrons composer avec cela dans la tâche qui nous attend. C'est une réalité, et c'est un grave problème pour notre pays.

• (1430)

Il y a deux façons de régler ce problème, mais cela prendra un certain temps. Nous devons diminuer les dépenses. Or, nous devons avant tout, pour réduire la dette, assurer aux Canadiens les emplois qui leur permettront de contribuer à la croissance et

de générer des impôts. C'est de cette façon que nous entendons aborder le problème.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Je pense que tous les députés sont d'accord avec cette réponse, mais ma question était la suivante: Y a–t–il un lien entre. . .

Le Président: À l'ordre. Je sais que la procédure de la Chambre est nouvelle pour tout le monde, mais je vous prierais d'adresser vos questions et vos déclarations directement à la présidence.

M. Manning: Monsieur le Président, j'aimerais poser une autre question sur le même sujet, celui des déficits et des emplois.

Cette question nous a été posée par M. Dean P. Eyre, d'Ottawa, et je cite: «Le gouvernement a l'intention de consacrer six milliards de dollars au programme d'infrastructure et de créer 65 000 emplois. A–t–il calculé combien d'emplois auraient pu être créés si on avait simplement réduit de ce montant les impôts des particuliers, des propriétaires fonciers et des petites entreprises?»

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): J'aimerais signaler à ceux qui ont posé cette question par l'intermédiaire du chef du Parti réformiste que seuls deux des six milliards de dollars proviennent du Trésor fédéral, et donc que cela aurait seulement réduit le déficit du gouvernement fédéral. J'aimerais également souligner le grand succès du programme d'infrastructure.

Le maire de Calgary montre énormément d'enthousiasme pour ce programme, tout comme les maires de Hamilton, d'Edmonton, de Vancouver, de Victoria et de Shawinigan, au Québec.

* * *

[*Français*]

LES RESSOURCES HUMAINES

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, hier, lors du discours du Trône, le gouvernement a déçu vivement les Québécois et les Canadiens qui s'attendaient, après la campagne électorale menée sur le thème «*jobs, jobs, jobs*», à un programme sérieux de relance de l'emploi. Aucune mesure concrète n'a été annoncée, sauf l'insuffisant programme des infrastructures.

Ma question s'adresse à M. Axworthy, au développement des ressources humaines.

Une voix: Au ministre des ressources humaines.

Mme Lalonde: Au ministre des ressources humaines, M. Axworthy.

Une voix: Non, vous n'avez pas le droit de le nommer.

Mme Lalonde: Je ne peux pas nommer son nom. Monsieur le Président, je ne nommerai pas le nom du ministre.

Le Président: Merci!

Mme Lalonde: Monsieur le Président, le ministre pourrait–il nous dire et rassurer la population quand et quelles mesures le gouvernement se décidera enfin à prendre pour aider les nombreux Québécois et Canadiens qui veulent travailler et qui ne le peuvent pas?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le nouveau Président de la Chambre dans sa tâche difficile.

Je voudrais offrir mes félicitations à l'honorable députée de Mercier pour son intérêt et j'espère que nous aurons plusieurs occasions d'échanger nos points de vue pour le bien de tous les Canadiens.

En réponse à cette question, comme les députés le savent, dans le discours du Trône nous avons annoncé plusieurs initiatives et mesures; par exemple, le Service jeunesse sera très important en ce qui touche l'emploi pour les jeunes. De plus, nous présenterons un programme d'apprentissage et de formation pour tous les Canadiens. Je crois que c'est une bonne initiative qui répondra aux grands et sérieux problèmes de la jeunesse.

Nous avons en même temps annoncé un réforme globale du filet de sécurité sociale.

• (1435)

C'est une bonne réponse aux demandes des pauvres et des démunis et ce sont des changements essentiels pour développer un programme d'emplois pour un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, cette réponse est pour moi nettement insuffisante et j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre. Pourquoi, connaissant l'effet désastreux sur l'économie que l'augmentation des cotisations à l'assurance–chômage a occasionné, cette augmentation de 800 millions, pourquoi le ministre a–t–il consenti, vu que dans le programme d'infrastructure, le gouvernement n'investit qu'un milliard par année?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Perfectionnement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je ne suis pas très sûr de bien saisir la question, mais, comme j'ai essayé de le dire à la députée, je me ferai un plaisir de lui expliquer les mesures en long et en large.

Dans le discours du Trône, nous avons décrit en détail les engagements précis que nous avions pris dans le livre rouge afin d'assurer des emplois aux jeunes et de les aider à surmonter le problème très grave que pose le passage des études à la vie active.

Le ministre des Finances et le ministre de l'Industrie ont exposé un certain nombre de mesures destinées à contribuer à la création d'emplois dans le secteur de la petite entreprise et dans celui de la haute technologie, afin d'aider les provinces à mettre en place de nouvelles initiatives.

Comme la députée le sait, nous allons donner des explications plus détaillées à la Chambre. Tous les ministres parleront de ces mesures à l'étape de l'adresse en réponse au discours du Trône. Je suis sûr qu'une fois que la députée aura entendu les excellen

tes interventions de mes collègues, elle comprendra parfaitement l'engagement majeur que le gouvernement a pris envers la création d'emplois.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le vérificateur général a déposé son rapport aujourd'hui. Il y fait remarquer que, à moins que l'on ne procède à des changements réels, la dette fédérale—je dis bien fédérale, pas nationale—atteindra 100 p. 100 du produit intérieur brut en l'an 2008.

Le vérificateur général qualifie cette situation de très grave et, comme il le dit, il y a des «décisions difficiles qui s'imposent».

Le discours du Trône parle de programmes de dépenses, mais ne donne pas acte de la gravité de la situation financière dans laquelle nous nous trouvons.

Le ministre des Finances peut–il affirmer aux Canadiens que la première priorité de son gouvernement est la réduction du déficit et non l'introduction de programmes de dépenses, comme on l'a entendu hier?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il n'y a pas de doute que la réduction du déficit est une grande priorité de notre gouvernement.

Nous partageons sans l'ombre d'un doute l'opinion qu'exprimait le vérificateur général et nous l'avons dit quelques semaines seulement après avoir pris le pouvoir. D'ailleurs, le premier ministre lui–même disait dans son discours inaugural: «On ne peut pas réduire le déficit sans prendre en considération le fait que l'économie influe sur la vie des gens et sans réaliser que le pays a besoin d'emplois.»

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, nous savons fort bien que le pays a besoin que l'on crée des emplois.

Cependant, j'ai parcouru le rapport et j'ai pu constater qu'il y a de nombreux domaines où le gouvernement pourrait éviter que l'on ne gaspille l'argent des Canadiens.

Le ministre des Finances peut–il nous garantir qu'il lira le rapport du vérificateur général et qu'il mettra ses recommandations en oeuvre afin que l'argent des contribuables soit dépensé pour le plus grand bien de la nation?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, le député et moi avons au moins une chose en commun. La première fois que j'ai pris la parole à la Chambre, j'ai oublié moi aussi de poser ma question.

Le député peut être certain que nous prendrons très au sérieux les observations du vérificateur général, surtout qu'il nous surveille. Nous avons d'ailleurs déjà commencé à les étudier.

* * *

• (1440)

[*Français*]

LES PROGRAMMES DE MAIN–D'OEUVRE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, il existe un large consensus au Québec relativement à la question d'éliminer les chevauchements administratifs coûteux dans la question des programmes de main–d'oeuvre. Les syndicats, le patronat, le gouvernement et les centaines de milliers de chômeurs du Québec sont d'accord. Les 26 000 Québécois qui attendent un programme de formation professionnelle malgré les emplois disponibles, emplois spécialisés, sont aussi d'accord.

Ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales et est la suivante: A–t–il l'intention de conclure, dans les plus brefs délais, une entente avec le gouvernement du Québec, éliminant ces dédoublements coûteux, respectant de ce fait l'engagement du premier ministre lors du sommet des premiers ministres le 21 décembre et son propre engagement au début de décembre?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, notre gouvernement est tout à fait d'accord qu'il faut éliminer les chevauchements et les duplications de façon à réduire les coûts de fonctionnement des gouvernements. Nous l'avons indiqué dans le discours du Trône et nous avons obtenu un accord lors de la conférence des premiers ministres que ce serait fait.

Dans le cas précis d'une entente sur la main–d'oeuvre professionnelle, mon collègue, le ministre des Ressources humaines, a déjà discuté avec son collègue qui est maintenant ministre des Finances au Québec mais qui à ce moment–là était responsable de l'accord sur la main–d'oeuvre, et il continue les discussions.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, compte tenu du fait que l'élimination de ces chevauchements permettrait d'économiser au bas mot, selon les experts, quelque 250 millions de dollars par année à compter du moment où l'entente est faite et signée, est–ce que le ministre ne conviendrait pas que pour un gouvernement cassé ce serait peut–être le temps que lui, le premier ministre, ses collègues du conseil des ministres, se branchent et au plus tôt?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, j'ai l'impression que nous sommes déjà bien branchés parce que nous avons l'intention de

couper des dépenses gouvernementales de beaucoup plus que 250 millions de dollars en réduisant les chevauchements.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du programme d'infrastructure.

Au début de ce mois, le gouvernement a annoncé le premier projet du programme, soit la construction d'un centre des congrès dans la ville de Québec. Depuis, de nombreux Canadiens se sont demandé comment le projet a été approuvé avant même que le gouvernement n'annonce les critères d'admissibilité.

Je voudrais que le ministre explique à la Chambre en vertu de quels critères et selon quelles modalités le projet de la ville de Québec a été approuvé.

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, le gouvernement du Québec avait entamé depuis un certain temps déjà des négociations avec le gouvernement fédéral précédent au sujet du projet de centre des congrès à Québec. En raison du changement de direction au sein du gouvernement québécois, les autorités provinciales étaient impatientes de voir aboutir le projet. Comme les premiers ministres étaient ici le 21 décembre et qu'ils sont arrivés à une entente au sujet du programme, ils ont accepté à l'unanimité de participer au programme d'infrastructure.

Nous avons alors fait savoir au gouvernement du Québec que le projet irait de l'avant à condition, et j'insiste ici sur l'aspect conditionnel, qu'une entente soit officiellement signée.

Une fois l'entente officielle ratifiée, le projet devra se conformer à tous les critères établis. Toutefois, nous avons déjà officieusement traité la demande par l'intermédiaire de l'agence fédérale de développement économique à Québec. Cet excellent projet permettra de créer quelque mille emplois dans le secteur de la construction, puis plus de 400 emplois à long terme par la suite. Le projet contribuera à mettre rapidement au travail des gens de la ville de Québec, de la province de Québec et des Canadiens en général.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

Je remercie le ministre pour ces précisions. De toute évidence, on a annoncé une mesure politique avant que la Chambre ne soit consultée et avant que les critères ne soient rendus publics. Cela donne l'impression qu'il s'agit d'un autre cas d'assiette au beurre. Qu'entend faire le ministre pour s'assurer que ce genre de situation ne se reproduise plus, et quelle mesure a–t–il prise pour remédier à l'annonce inopportune du projet?

• (1445)

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, le programme sera ouvert, transparent. Tous les députés de la Chambre ont été informés des critères d'examen des projets. Bien qu'il s'agisse d'un programme créé par le gouvernement fédéral, les projets n'émanent pas de lui mais plutôt des autorités municipales et ils sont conçus pour répondre aux priorités des gouvernements locaux et provinciaux.

Dans le cas du projet qui nous intéresse, nous avons effectivement fait en sorte de répondre aux priorités et besoins de la province de Québec et de la ville de Québec, et cela avec l'appui complet du maire de la ville de Québec, des députés du caucus du Québec et du gouvernement québécois. Voilà, à mon avis, un exemple qui illustre bien la possibilité de concertation de tous les gouvernements. Nous entendons procéder de la sorte pour assurer le succès du programme, c'est–à–dire faire preuve d'ouverture et de transparence afin de prévenir le genre de craintes dont vous faites état.

* * *

[*Français*]

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Richard Bélisle (La Prairie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Est–ce que le ministre responsable du Conseil du Trésor entend répondre à la demande du vérificateur général qui dénonce, année après année, des cas de pertes fiscales liées aux abris fiscaux, et donner définitivement le mandat au vérificateur général d'évaluer ce que coûtent l'ensemble des abris fiscaux au Trésor fédéral?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, comme mon collègue le ministre des Finances l'a indiqué antérieurement je crois, le gouvernement est essentiellement d'accord avec la plupart des observations formulées dans le rapport du vérificateur général. En fait, même si ces observations se rapportent à des événements survenus avant l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement, ce dernier doit néanmoins voir à ce que l'on réagisse quant aux préoccupations exprimées.

En effet, nous l'avons déjà fait dans une très large mesure en démocratisant le processus de préparation du budget, comme mon collègue l'a mentionné plus tôt, en rationalisant les décisions du Cabinet et en créant les divers programmes présentés par le premier ministre, lesquels visent à réduire les coûts de fonctionnement des divers ministères, la valeur des avantages dont jouissaient les politiciens et bien d'autres choses encore. Nous avons déjà réagi à l'égard de certaines préoccupations exprimées dans le rapport du vérificateur général.

Nous continuerons d'en tenir compte et de prendre des mesures à cet égard. Je suis convaincu que nous pourrons bientôt présenter au député et à cette Chambre d'autres observations et suggestions quant aux moyens à prendre pour satisfaire aux exigences du vérificateur général.

[*Français*]

M. Richard Bélisle (La Prairie): Monsieur le Président, le vérificateur général nous dit encore dans son rapport déposé aujourd'hui qu'il pourrait en coûter 1,2 milliard de dollars de plus aux contribuables canadiens en pertes fiscales dans le secteur des ressources et des sociétés pétrolières et minières.

Voici un cas cité par le vérificateur général. Après 14 ans de contestations judiciaires, de litiges, de négociations et de discussions, on ne s'entend toujours pas sur la façon de calculer les bénéfices de ces sociétés.

Quel est le plan d'action du ministre responsable du Conseil du Trésor pour mettre fin à cette saga judiciaire qui a déjà coûté très cher aux contribuables canadiens, pour récupérer les montants d'argent dus au gouvernement et pour colmater définitivement les brèches dans les abris fiscaux qui nous coûtent si cher?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): En ce qui concerne les ressources naturelles, monsieur le Président, le vérificateur général se référait à un cas spécifique, et il faut dire que le gouvernement a agi très rapidement une fois que le litige fut réglé.

En ce qui concerne les abris fiscaux, on a déjà dit que tout était sur la table et que nous allions vraiment examiner toutes les échappatoires, toutes les exemptions qui existent. Et j'espère, vu la question de mon collègue, que le Bloc québécois va nous appuyer lorsqu'on va présenter le budget à la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE–RETRAITE

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le ministre le sait sans doute, de nombreux Canadiens comptent beaucoup sur leurs placements dans des REER pour leurs revenus de retraite. C'est la raison pour laquelle la déclaration faite en décembre par le secrétaire parlementaire du ministre, au sujet de la révision de ce système, a tellement inquiété les Canadiens.

● (1450)

Le ministre peut–il affirmer clairement aux Canadiens que son gouvernement ne mettra pas en danger leur bien–être matériel futur en limitant davantage leurs contributions à des REER?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je vois qu'une fois sur les banquettes ministérielles, un député prend la parole plus souvent que dans l'opposition.

Le gouvernement a annoncé, dans le cadre de la consultation menée en prévision de l'établissement du budget, qu'il était en train de revoir non seulement l'ensemble des dépenses gouvernementales, mais l'ensemble des politiques du gouvernement. L'objet de la question du député est évidemment au nombre des éléments en cours de révision.

Je peux tout de même dire au député que le gouvernement ne prendra jamais de mesures qui mettraient en danger le revenu de pension des Canadiens. Nous allons nous assurer que le régime fiscal canadien est juste et équitable envers tout le monde.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances.

Peut–il garantir aux Canadiens—ou au moins apaiser leurs craintes à cet égard—que les régimes enregistrés d'épargne–retraite seront maintenus, non pas comme des réductions d'impôt qu'il convient de diminuer, mais bien comme un filet de sécurité personnel qu'on peut encourager les gens à se donner pour assurer leur retraite à l'avenir?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je crois que la question supplémentaire de mon collègue est exactement la même que sa première question, et qu'elle appelle la même réponse. Les REER sont un élément important du programme d'épargne–retraite au Canada. Nous sommes cependant en train de réviser toutes les politiques, sans exception.

Les questions de mon collègue trouveront une réponse au moment de la présentation du budget.

* * *

LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre du Patrimoine canadien, porte sur la vallée de la rivière Rouge, dans la région de Scarborough.

Le ministre n'ignore pas que le gouvernement fédéral s'est engagé à négocier avec le gouvernement ontarien en vue de la protection de ces 10 000 acres et a promis de consacrer 10 millions de dollars à la préservation de la vallée de la rivière Rouge.

Le ministre peut–il confirmer si le gouvernement fédéral a l'intention d'honorer ses engagements? Peut–il dire à la Chambre où en sont les négociations avec la province et donner des garanties quant à la participation future du fédéral à ce vaste projet environnemental en milieu urbain?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, le député de Scarborough—Rouge River est tout à fait justifié de nous rappeler que le gouvernement fédéral appuie la création de ce merveilleux parc qui a vu le jour en 1988 par suite d'une décision du gouvernement précédent.

Le gouvernement est toujours en faveur de la création de ce parc, exemple parfait de la coopération qui peut exister entre le fédéral, les provinces et le secteur privé.

Une partie de la contribution fédérale pour l'exercice financier en cours a servi à l'achat du site autochtone de Bead Hill dont l'importance historique revêt un caractère national. Ce site sera intégré dans le parc de la rivière Rouge dès que les mesures nécessaires auront été prises.

* * *

[*Français*]

LES TAXES SUR LE TABAC

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

On pouvait entendre aux nouvelles hier soir et lire dans les journaux ce matin, que la proposition du gouvernement du Québec de réduire les taxes sur le tabac afin d'enrayer la contrebande avait été mal reçue par le gouvernement fédéral. Est–ce que le ministre des Finances peut confirmer que les propos du porte–parole du ministère des Finances constituent la politique officielle du gouvernement, et qu'en conséquence, Ottawa rejette la position du gouvernement du Québec de réduire le taux de taxation sur le tabac de façon à enrayer le fléau de la contrebande?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Tout d'abord, monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec mon ami que la contrebande est vraiment un fléau qu'il faut régler. Certainement, lorsqu'on regarde les discussions et les mesures prises par mes collègues, le solliciteur général, le ministre du Revenu national, il va falloir vraiment mettre en application les lois qui existent déjà.

Cela étant dit, il n'y a pas de doute, et le Québec a très bien mis de l'avant le cas, qu'une des options est de réduire la taxe sur le tabac. C'est une option à examiner mais, comme vous le savez, cela nécessitera la concertation de toutes les provinces, ou certainement de la majorité des provinces concernées.

• (1455)

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, le ministre des Finances a fait allusion à d'autres options possibles, l'une d'elles étant des mesures de coercition.

Est–ce que le ministre des Finances peut nous donner des précisions concernant de nouvelles mesures de coercition qui pourraient être plus efficaces pour régler un problème qui est connu depuis un très long moment?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, dans ce domaine, les mesures sont entre les mains de mes collègues, le ministre du Revenu national et le solliciteur général. Je crois que le ministre du Revenu national a l'intention, éventuellement, de faire une annonce à cet égard. Je lui céderai la parole en temps et lieu.

[*Traduction*]

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Dimanche dernier, la chaîne CTV a dévoilé les résultats d'une étude interne de l'ACDI, qui souligne l'inaptidude des conseillers canadiens. En effet, près de 80 p. 100 des 1 400 conseillers techniques interrogés ont été jugés incompétents.

Au nom des millions de contribuables qui sont actuellement pris à la gorge, je demande au ministre de préciser quelles mesures il entend prendre pour mettre un terme à cet énorme gaspillage de fonds publics.

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je signale au député que le reportage de CTV portait sur des projets réalisés il y a quelque temps déjà. En fait, l'ACDI était au courant de cette situation.

Des mesures ont été prises pour y remédier et nous pouvons espérer qu'à l'avenir on s'y prendra mieux avec les projets de ce genre, de sorte qu'ils seront plus productifs.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Des allégations nous parviennent à l'effet que la répression brutale à laquelle se livre l'armée fédérale mexicaine pour contrer le soulèvement des paysans et des fantassins de l'armée zapatiste viole à plusieurs égards les droits de la personne. Des cas de disparitions, d'assassinats et d'intimidation ont été remarqués par plusieurs observateurs.

Ma question est la suivante: Le ministre peut–il nous indiquer quelle est la position officielle du gouvernement à cet égard et s'il est intervenu auprès du gouvernement mexicain afin d'assurer que les droits de la personne soient respectés et protégés?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je peux assurer l'honorable député que des représentations ont été faites de la part des autorités canadiennes auprès des autorités mexicaines. L'ambassadeur du Canada au Mexique a rencontré le ministre des Affaires étrangères et lui a fait part des inquiétudes canadiennes en ce sens.

Il est certain que les délégations de Canadiens qui se sont rendues là–bas et qui sont présentement au Mexique auront l'occasion de rencontrer les officiers de mon ministère. En fait, un groupe a déjà rencontré le secrétaire d'État pour les questions relatives à l'Amérique latine. Je dois moi–même rencontrer, plus tard cette semaine, M. Ovide Mercredi, qui reviendra de sa visite là–bas, et j'espère pouvoir en discuter très bientôt avec l'ambassadeur mexicain à Ottawa.

Il nous paraît évident qu'il faut avoir une analyse très serrée de la situation. Il y a des pertes de vie graves que nous regrettons. Nous déplorons cette situation, mais il est très important de permettre aux autorités mexicaines de prendre les mesures qui s'imposent pour régler elles–mêmes, chez elles, la situation.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, évidemment, je partage les inquiétudes du ministre, et notre parti appuiera tous les efforts que le ministre fait afin de protéger les droits de la personne. Cependant, j'aimerais savoir, quand le ministre parle d'analyse serrée, s'il considère pour sa part que le commerce n'a rien à voir avec les droits humains et que le soulèvement des indigènes ne constitue qu'un épisode d'ajustement économique inévitable en période de développement économique.

[*Traduction*]

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, il est important de rappeler à tous les députés qu'en 1990, le président Salinas a créé la Commission nationale des droits de la personne, qui fait maintenant l'objet d'une loi. Je crois que les autorités mexicaines elles–mêmes veulent prendre des mesures afin de veiller au respect des droits de la personne dans leur pays.

• (1500)

Deuxièmement, je tiens à assurer aux députés que, dans le cadre de l'ALÉNA, le Canada s'occupera maintenant d'un certain nombre de questions en relations plus étroites avec nos amis mexicains. Nous espérons que les Mexicains respecteront les critères établis ici au Canada et aux États–Unis touchant les droits de la personne.

Il est clair que, grâce à l'ALÉNA, nous serons peut–être en mesure de contribuer à remédier à la situation là–bas. Il est à espérer que les Mexicains fassent participer leurs citoyens à ce processus et que l'ALÉNA se révélera avantageux pour les plus pauvres au Mexique.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Dans le discours du Trône, le gouvernement signifiait son intention de remplacer la taxe sur les produits et services. Il ne précisait pas toutefois comment il allait s'y prendre ni quel délai il s'était fixé.

Le ministre peut–il dire aux députés et, par conséquent, à tous les Canadiens ce qu'il connaît jusqu'à maintenant de la nouvelle mesure fiscale que proposera son parti?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter pour votre élection et féliciter le député pour sa question.

Comme le temps nous presse, je ne pourrai dire à la Chambre tout ce que je sais sur la question. Je me dois de dire, cependant, que le premier ministre a bien précisé que la taxe sur les produits et services devait être abolie. Il faut naturellement trouver une solution de rechange, puisque le gouvernement et le pays ont besoin d'argent et des recettes que rapportent cette taxe. Par conséquent, mon collègue, le ministre des Finances, annoncera en temps et lieu le processus retenu pour éliminer la TPS et trouver une nouvelle mesure fiscale appropriée.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national peut–il affirmer franchement à la Chambre aujourd'hui que toute réforme fiscale ou toute nouvelle taxe conçue pour remplacer la TPS ne servira pas uniquement à augmenter les impôts?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, il est évident que tous les députés de ce côté–ci de la Chambre, et tous ceux d'en face, j'en suis convaincu, désirent que le fardeau fiscal imposé aux Canadiens soit allégé et non accru.

Cependant, comme de nombreux députés, y compris les chefs de tous les partis, l'ont déjà mentionné aujourd'hui à la Chambre, le déficit et la dette nous posent un grave problème. Il nous est donc impossible pour l'instant de promettre que les impôts n'augmenteront pas d'une façon ou d'une autre.

Nous espérons être en mesure de lutter contre le déficit et la dette sans accroître les niveaux d'imposition.

* * *

LE BUDGET

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, dans le rapport annuel qu'il publie aujourd'hui, le vérificateur général insiste sur la nécessité de concilier la convention du secret budgétaire et la consultation ouverte sous forme de débat permettant que le plus de parlementaires possibles soient consultés avant que des décisions budgétaires ne soient prises.

Le ministre des Finances dira–t–il à la Chambre ce qu'il penserait d'élargir le processus afin de permettre une plus grande participation des députés et des Canadiens ordinaires à la tâche très importante qu'est celle de trouver des moyens de réduire la dette et le déficit du Canada?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, la question du député reflète très manifestement l'orientation que notre gouvernement entend prendre et nous appuyons certainement les recommandations du vérificateur général.

Nous sommes déterminés à supprimer le secret budgétaire, à ouvrir le processus budgétaire. La Chambre ne siégeant pas alors, le déficit n'a pas été annoncé par communiqué, mais bien au cours d'une réunion tenue à l'Université de Montréal à laquelle participaient des étudiants de cette université et de l'Université McGill.

Nous avons réuni publiquement une quarantaine d'économistes de tout le pays afin de discuter des projections économiques et de l'avenir du Canada. Nous avons tenu une consultation prébudgétaire extrêmement fructueuse la semaine dernière, à Halifax. Nous comptons que celle que nous tiendrons cette semaine à Montréal et celles qui suivront à Toronto et à Calgary seront également couronnées de succès.

Pour le budget de 1995, nous aurons davantage le temps de consulter et nous comptons tenir davantage de consultations publiques.

Pour ce qui est de la Chambre, nous allons ici comme ailleurs demeurer fidèles aux notions et principes établis dans le livre rouge.

• (1505)

Comme l'ont dit le premier ministre et le leader du gouvernement à la Chambre, le Comité des finances jouera un rôle beaucoup plus important.

Des voix: Bravo!

M. Martin (LaSalle—Émard): C'était le premier ministre réformiste.

Le Comité des finances aura l'occasion de tenir des audiences publiques et jouera un rôle important dans l'élaboration du budget. Tous les députés à la Chambre sont invités à assister aux quatre séances de consultation qui ont été annoncées.

De même, après discussion avec le leader à la Chambre, qui en parlera avec ses homologues de l'opposition, et étant donné que nous disposons de très peu de temps, nous aimerions organiser, pour la toute première fois à la Chambre, un débat prébudgétaire d'une journée qui donnerait à tous les députés, ainsi qu'aux Canadiens ordinaires, l'occasion de nous faire connaître leur opinion sur ce que le budget devrait faire.

Des voix: Bravo!

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

De nombreux Canadiens qui ont voté pour le gouvernement ont été déçus de constater que l'une des premières mesures que ce gouvernement soucieux de créer des emplois a prises a été de mettre en oeuvre l'Accord de libre–échange nord–américain, accord qui, de l'avis de bien des gens, nuit à la création de nouveaux emplois et à la protection des emplois existants.

Pour faire suite à la question soulevée plus tôt concernant les événements qui se déroulent actuellement au Mexique—question qui a donné lieu à un échange intéressant où ceux qui étaient contre l'ALÉNA l'ont défendu et ceux qui étaient en faveur l'ont critiqué,—que compte faire le gouvernement au sujet de la situation au Mexique? Qu'est–ce que le gouvernement est prêt à faire si on ne constate aucune amélioration en ce qui concerne les droits de la personne au Mexique?

Allons–nous continuer de respecter l'ALÉNA sans tenir compte de ce que l'armée et le gouvernement du Mexique font subir aux gens qui croient que cet accord est en train de détruire leur vie?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je tiens à répondre que, dans le livre rouge, nous avions un programme bien défini concernant la nécessité d'améliorer l'ALÉNA avant de le signer. Ayant obtenu les améliorations que nous voulions, nous étions donc en mesure de signer.

Évidemment, comme le ministre des Affaires étrangères l'a dit, nous suivons de près ce qui se passe actuellement au Mexique. Nous faisons pression sur le gouvernement de ce pays pour qu'il respecte les droits de la personne et nous maintiendrons cette pression.

La question du député tient en grande partie de l'hypothèse et je ne suis donc pas en mesure d'y répondre. Nous devons attendre pour voir comment la situation évoluera. Nous sommes convaincus que le mécontentement manifesté par les Mexicains n'a rien à voir avec la signature de l'ALÉNA.

Le Président: Je me rends compte que nous avons dépassé l'heure quelque peu même si j'avais dit que je mettrais fin à la période des questions à 15 heures tapantes. Nous aurons une dernière question qui sera brève.

* * *

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, puisque nos vis–à–vis n'ont pas de question à poser, j'en poserai une au ministre de l'Agriculture.

Tout d'abord, au nom des agriculteurs canadiens, je tiens à remercier le ministre du travail qu'il a fait jusqu'à maintenant. Il doit connaître les craintes des producteurs de lait devant les négociations avec les Américains sur la crème glacée et le yaourt.

Les producteurs de lait canadiens veulent que le gouvernement tienne tête aux Américains et ne cède pas à leur demande déraisonnable d'abolir immédiatement les tarifs sur ces produits.

Quelles mesures précises le ministre est–il disposé à prendre pour garantir la survie de l'industrie laitière canadienne? Peut–on aider les producteurs de lait canadiens?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Puisque le Canada et les États–Unis continuent de négocier sur tout un éventail de questions commerciales bilatérales dans le domaine agricole, dont la production laitière, je dois, pour des raisons évidentes, faire preuve de réserve dans mes commentaires.

Ce que je peux dire, c'est que nous avons eu des discussions utiles avec nos homologues américains. Ces discussions se poursuivent. Quant à savoir si elles déboucheront sur une solution à court terme ou pas, il nous faudra attendre.

Cependant, le député et d'autres députés à la Chambre peuvent avoir l'assurance que, dans ces discussions, je ne perds pas de vue les intérêts vitaux du Canada, y compris ceux des producteurs laitiers.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1510)

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DROITS ET PRIVILÈGES DES DÉPUTÉS

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Vous me permettrez tout d'abord de vous témoigner mon respect, mes félicitations suite à votre élection. Pour des raisons que je n'expliquerai pas, je n'étais pas à la Chambre au moment où vous avez été élu au poste que vous occupez présentement. Inutile de vous dire que, au nom de l'ensemble du caucus conservateur représenté en cette Chambre, je suis fier de vous offrir notre appui et surtout nos voeux de meilleure chance pendant la législature actuelle.

J'ai choisi et j'ai voulu intervenir dès aujourd'hui sur une question qui aura un impact sur nos droits et privilèges pendant la durée de cette législature. Et je me permets de citer intégralement le texte du discours du Trône d'hier, qui dit ceci:

> Le gouvernement s'engage à rehausser la crédibilité du Parlement. Il proposera des changements au Règlement de la Chambre des communes qui donneront aux députés l'occasion de participer plus étroitement à l'élaboration des politiques gouvernementales et des lois.

Monsieur le Président, au nom de notre caucus et de notre parti, permettez–moi de dire à tous les députés de cette Chambre que nous sommes pleinement en accord avec cette affirmation et que nous avons l'intention d'appuyer le gouvernement en ce sens.

[*Traduction*]

Le gouvernement a pris un engagement dans le discours du Trône, mais je profite de l'occasion pour souligner, dès notre premier jour de séance, que la question de nos droits et privilèges à la Chambre nous préoccupe vivement.

J'invoque le Règlement aujourd'hui, non pas pour que la Chambre se prononce sur la question, mais bien parce que je veux vous donner, monsieur le Président, ainsi qu'aux autres députés, des précisions sur notre position.

Même si l'issue de la campagne électorale a été non équivoque pour le gouvernement précédent, l'examen objectif des résultats des élections révèle que le Parti réformiste, qui prend place à nos côtés à la Chambre, a obtenu environ 19 p. 100 des suffrages et a fait élire 52 députés.

Quant à l'opposition officielle, elle a recueilli 14 p. 100 des suffrages et obtenu 54 sièges. Or, avec 16 p. 100 des suffrages, le Parti progressiste–conservateur du Canada n'a obtenu que deux sièges, alors que nos collègues du Nouveau Parti démocratique, avec environ 9 p. 100 des voix, en ont obtenu neuf.

Comme vous le savez, monsieur le Président, il s'ensuit une situation. . .

Le Président: La présidence prie le député d'en venir au fait. Je l'invite à en arriver à l'essentiel avant que je ne cède la parole à d'autres députés qui invoquent le Règlement. J'aimerais toutefois, si c'est possible, entendre la conclusion du présent rappel au Règlement.

M. Charest: Avec votre permission, je vais conclure.

Voici où je veux en venir. À titre de leader de mon parti, je veux aujourd'hui vous faire part de cette question en toute simplicité, monsieur le Président, de même qu'aux députés des autres partis politiques représentés à la Chambre, afin que nous puissions discuter des possibilités que nous aurons de nous exprimer à la Chambre des communes, au nom des deux millions de Canadiens qui nous ont donné leur appui lors de la dernière campagne électorale, compte tenu des engagements énoncés dans le discours du Trône et des déclarations qu'ont déjà faites à ce sujet les députés du Parti réformiste et du Bloc québécois.

Voilà ce que je tenais à souligner aujourd'hui. Ainsi, en ce premier jour de séance de la Chambre et avant le début de la période des questions, vous saurez, monsieur le Président, de même que tous les députés, que ma collègue et amie de Saint John et moi–même avons l'intention de faire valoir cet argument et d'avoir au moins la possibilité de commenter le fait que nous avons été placés aux deux extrémités de la rangée.

Par ailleurs, avec votre permission, je voudrais soulever une question de privilège.

Le Président: À l'ordre! Comme le député a eu l'occasion de s'exprimer, je souhaiterais maintenant que tous les députés puissent participer au débat. Je prends bonne note des remarques du député et je le remercie de son intervention.

Le député veut–il parler du même rappel au Règlement ou a–t–il terminé?

M. Charest: Non, je veux soulever la question de privilège.

• (1515)

Le Président: Je me suis prononcé en ce qui concerne le rappel au Règlement. S'agit–il d'une question de privilège, monsieur le député?

M. Charest: Oui, monsieur le Président, mais je crois comprendre que mon collègue du Parti réformiste veut aussi invoquer le Règlement relativement à la question que je viens d'aborder. Je suis tout à fait disposé à lui céder la parole et à ensuite soulever une autre question de privilège.

Privilège

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Monsieur le Président, à propos du même rappel au Règlement concernant la conduite de la période des questions, je ferai remarquer qu'un total de 17 députés ont posé des questions aujourd'hui, dont 14 des partis d'opposition et trois du parti ministériel. Lors de vos délibérations, je vous demanderais d'assurer une répartition plus équitable des questions pendant la période réservée à cette fin. Le parti ministériel dispose d'une majorité des sièges à la Chambre, mais nous avons été limités à trois questions pendant la période des questions.

Je voudrais également vous demander de songer à utiliser des listes pendant la période des questions. Il s'agit, je le sais bien, de la première période des questions de la session, mais vous avez parlé de listes fournies par le parti ministériel et par les partis d'opposition. Cela me semble avoir pour effet de restreindre et d'entraver votre pouvoir d'accorder la parole aux députés à la Chambre. Je vous demanderais d'examiner au cours de vos délibérations la question de la fourniture de listes permettant d'établir quels sont les députés qui ont le droit de poser des questions pendant la période réservée à cette fin et qui sont habilités à le faire.

Le Président: Je remercie le député. Je rappelle que j'ai fait une déclaration au début de la période des questions aujourd'hui pour expliquer pourquoi nous allions dépasser légèrement le temps alloué aux questions. Je prends bien sûr bonne note de ces observations. Des négociations se poursuivront encore quelque temps.

Je donne la parole au député de Kamloops à propos du même rappel au Règlement.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je me dois de répondre au député qui vient de prendre la parole. C'est chose admise dans le régime parlementaire que la période des questions donne aux députés de l'opposition l'occasion d'interroger le gouvernement. Mon collègue ne manque pas de possibilités, aux réunions du caucus ou ailleurs, pour soulever des questions d'importance au nom de ses électeurs. La période des questions est la seule occasion qui est offerte aux députés de l'opposition.

Si le député jette un coup d'oeil au compte rendu d'aujourd'hui, il constatera que, pour la première fois de l'histoire, que je sache, les députés ministériels ont eu le droit de faire beaucoup plus de déclarations qu'ils n'auraient dû normalement.

Monsieur le Président, lorsque vous prenez vos décisions, je vous prie de tenir compte du fait que c'est la seule occasion que nous ayons, tous les jours, d'interroger les députés d'en face.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je vous prierais de ne pas tolérer qu'on essaie d'épater la galerie par de prétendus rappels au Règlement. Le député de Sherbrooke parlait en fait du discours du Trône, ce qui était tout à fait contraire au Règlement.

Je demanderais que le Comité de la gestion de la Chambre, de qui relève notre Règlement, étudie ces questions et fasse rapport à la Chambre comme il conviendra.

Le Président: Je vais réfléchir à ces observations également, et je vous remercie de me laisser autant de latitude que vous l'avez fait jusqu'à maintenant.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, selon moi, la question que j'ai soulevée doit, en dernier recours, être tranchée par la présidence et non par quelque comité de la Chambre ou comité de gestion. C'est ainsi que je conçois les règles et usages de la Chambre. Je suis heureux de collaborer avec tous les députés et de vous aider à rendre cette décision.

Voici l'objet de ma question de privilège. Je suis désolé d'avoir à soulever cette affaire aujourd'hui, première journée où il y a une période des questions. Cependant, je n'ai pas pu m'empêcher de remarquer que, au début de la période des questions, le Président a fait part à la Chambre d'une décision provisoire sur la manière dont les choses se passeraient à la période des questions et pendant les déclarations qui la précèdent. Je ne vais pas contester la teneur de votre décision, pas en ce moment en tout cas, mais je voudrais remettre en cause le processus qui a abouti à cette décision.

• (1520)

Permettez–moi de signaler que cette décision a une incidence directe sur mes droits et mes privilèges et ceux de douze autres députés. Peut–être quelqu'un d'autre a–t–il discuté avec vous, mais, pour ma part, je n'ai pas été consulté, pas plus qu'aucun des douze autres députés dont il est question dans la décision que vous avez rendue.

Si j'ai bien compris, vous nous avez dit en rendant votre décision que vous aviez eu des entretiens avec les whips des autres partis officiels, qui ont donné leur opinion.

Ce que je voudrais signaler aujourd'hui—et c'est pourquoi il me semble crucial d'intervenir dès maintenant—c'est que, si vous rendez des décisions, comme vous êtes appelé à le faire tous les jours, sur les droits et les privilèges des députés et sur le fonctionnement de la Chambre, il me semble que la justice naturelle élémentaire exige que tous les députés aient l'occasion de se faire entendre avant que ces décisions ne soient rendues.

Le Président: Je vais réfléchir à vos commentaires. La présidence a certes l'intention de mener les consultations les plus larges possible avant de rendre des décisions. Je vais prendre la question en délibéré.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, je désire prendre la parole sur une question de privilège.

On a connu—et je me souviens, ayant participé à la dernière législature—certaines expériences du genre et j'ai entendu de l'argumentation de la part du parti gouvernemental d'alors. Je pense que l'on doit se rappeler que le Président nous disait alors consulter les responsables de parti et aviser par la suite les députés indépendants qui ne participaient pas nécessairement aux négociations. Nous en savons quelque chose. Je peux vous confier, monsieur le Président, qu'une décision a été prise à ce moment–là, que l'argumentation a été faite par deux partis qui

alors étaient des partis officiels et qui ne le sont plus, et que pour ma part, ils m'ont convaincu.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE RÈGLEMENT

Le Président: Je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, une réimpression du Règlement de la Chambre datée du mois de juin 1993, qui comprend toutes les modifications qui ont été apportées au Règlement depuis mai 1991, ainsi qu'un index modifié.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

Le Président: J'ai l'honneur de déposer deux rapports du directeur général des élections, conformément au paragraphe 195(3) de la Loi électorale du Canada, chapitre E–2, *Lois révisées du Canada (1985)*.

[*Français*]

Le premier rapport est intitulé: «Le Référendum fédéral de 1992, un défi à relever.» Et le deuxième est intitulé: «Vers la trente–cinquième élection générale.»

En conséquence, conformément à l'article 32(5) du Règlement, ces documents sont réputés renvoyés en permanence au Comité permanent de la gestion de la Chambre.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Groupe canadien de l'Union interparlementaire. Il s'agit du rapport de la délégation officielle qui a représenté le Canada à la conférence interparlementaire sur: «Un dialogue nord–sud pour un monde prospère», tenue à Ottawa du 18 au 22 octobre 1993.

* * *

● (1525)

PÉTITIONS

DÉCORATIONS ET DISTINCTIONS

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de présenter cette pétition conformément à l'article 36 du Règlement.

[*Traduction*]

J'ai le devoir et l'honneur de présenter une pétition.

[*Français*]

Cette pétition presse le gouvernement de reconnaître officiellement les services importants que rendent les ambulanciers et de demander au comité de la politique en matière d'ordre et de décoration d'autoriser la frappe d'une médaille pour services distingués dans les services ambulanciers qui serait décernée après vingt ans de service méritoire et de bonne conduite.

[*Traduction*]

J'ajouterai qu'on décerne cette médaille dans d'autres services comme la police, les services correctionnels, la garde côtière et les services d'incendie. Je demande donc au gouvernement d'étudier cette pétition.

LA LOI SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions.

La première nous vient de mes électeurs et de gens habitant ailleurs en Colombie–Britannique. Les pétitionnaires font remarquer qu'en octobre 1985 un sous–comité parlementaire sur les droits à l'égalité a unanimement recommandé qu'on modifie la Loi sur les droits de la personne pour interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans tous les secteurs de compétence fédérale. Ils soulignent en outre que, des années plus tard, le gouvernement n'a toujours pas présenté de modification à la Loi canadienne sur les droits du Canada.

Ils pressent donc le Parlement de veiller à ce que le gouvernement et le Parlement présentent sans tarder une modification pour ajouter l'orientation sexuelle aux motifs de discrimination qu'interdit la Loi sur les droits de la personne.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Svend J.Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, la seconde pétition vient d'habitants de Langley, en Colombie–Britannique, et d'ailleurs en Colombie–Britannique et en Ontario. Les pétitionnaires soulignent que deux Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, qui ont été condamnés à 28 ans de prison au Brésil, ont été victimes d'une erreur judiciaire et que leur seul recours est que le Canada demande leur expulsion conformément aux lois du Brésil.

Les pétitionnaires pressent donc le Parlement d'inciter le ministre des Affaires étrangères à demander au Brésil d'expulser Christine Lamont et David Spencer et de les remettre au Canada.

J'appuie sans réserve cette pétition et j'exhorte le gouvernement à y donner suite.

L'Adresse

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 18 janvier, de la motion: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous voici donc au début, non seulement d'une nouvelle année, mais également d'une nouvelle législature et d'un nouveau gouvernement, ainsi que d'une nouvelle opposition officielle élue par le Québec et d'un groupe parlementaire nouveau, essentiellement venu de l'Ouest canadien.

Le parti ministériel et le tiers parti ont reçu de leurs électeurs respectifs des mandats significatifs. J'offre donc aux deux chefs mes félicitations pour leur succès électoral. Je souhaite plus particulièrement au premier ministre, santé, lucidité et hauteur de vue dans l'exécution des fonctions qu'il est appelé à remplir à un moment crucial de l'histoire du Canada et du Québec.

Car le peuple québécois se prononcera bientôt sur son avenir, au terme d'un débat que nous souhaitons tous empreint de sens démocratique. C'est aussi le moment où les effets néfastes de la double crise économique et politique menacent de faire perdre espoir à un nombre grandissant de concitoyens et de concitoyennes.

Je tiens aussi, d'une manière générale, à saluer tous les autres élus qui siègent ici. Au nom de mes collègues du Bloc québécois, j'assure le Président, le gouvernement et tous les députés de notre pleine coopération à la bonne tenue de cette Chambre. Nous veillerons, pour notre part à ce que les échanges y soient respectueux quoique intenses, rationnels quoique passionnés, et ordonnés quoique vigoureux.

Car le principal changement, à n'en pas douter, est l'arrivée en cette Chambre d'un grand nombre de députés souverainistes du Québec. Personne n'arrivera à banaliser la rupture que représente la décision de près de deux millions d'électeurs et d'électrices d'envoyer 54 députés préparer dans cette enceinte les voies de la souveraineté du Québec.

• (1530)

L'élan qui a entraîné le Québec à décider ainsi fut tel qu'il s'est traduit par un nombre de députés suffisant pour former l'opposition officielle. Pour paradoxal qu'il puisse paraître, ce geste électoral procède d'une logique implacable.

Il était en effet inévitable que ces vieux murs, qui ont répercuté trop de voix québécoises promptes à avaliser des mesures répudiées par l'électorat, tels l'Accord de Charlottetown et le rapatriement unilatéral de 1982, il était inévitable, dis-je, que ces vieux murs entendent un jour les discours de députés qui fondent leur allégeance de parti sur l'engagement de ne jamais accepter de compromission dans les affaires du Québec traitées à Ottawa; des députés affranchis des contraintes des vieux partis pancanadiens et qui, par conséquent, ne seront pas déchirés entre leurs obligations de parlementaires fédéralistes et leur loyauté envers le Québec; des députés dont la carrière politique n'est motivée que par la détermination de travailler, visières levées, à l'accession du Québec à la souveraineté.

Plusieurs au Canada anglais ont été étonnés, le soir du 25 octobre dernier, par la récolte du Bloc québécois. À vrai dire, un tel étonnement ne me surprend pas: les canaux de communication qui vont du Québec au Canada anglais subissent d'importantes distorsions en franchissant la frontière, de sorte que la réalité québécoise y est perçue de manière très embrouillée. Il y a là d'ailleurs une première justification de la présence de souverainistes québécois dans cette Chambre.

Il arrive fréquemment que les institutions prennent du retard sur le réel. La précédente Chambre des communes ne faisait pas exception à cette règle: le cinglant désaveu infligé par les électorats canadiens et québécois à l'Accord de Charlottetown en constitue une preuve patente. Aujourd'hui, les principaux artisans fédéraux de cet Accord ont tous disparu de la scène politique. C'étaient aussi les mêmes qui avaient affiché une froide indifférence devant les malheurs provoqués par la longue et difficile récession commencée au printemps de 1990.

L'électorat a remis les pendules à l'heure. Et, pour la première fois de l'histoire contemporaine, cette Chambre, qui commence ses travaux, reflète l'essence même du Canada, sa nature binationale et les visions très contrastées de l'avenir qui en découlent. La vérité n'est jamais mauvaise conseillère. Comme le disait le général de Gaulle, on peut bien regretter le temps de la marine à voile, mais il n'y a pas d'autre véritable politique possible que celle fondée sur les réalités.

Quelles sont les réalités auxquelles cette Chambre sera confrontée? Tout d'abord, une situation économique singulièrement médiocre. Pour bien s'en rendre compte, il ne suffit pas de rappeler les données globales du moment, il faut aussi les situer dans le cadre chronologique pertinent.

La dernière récession a sévi, en gros, d'avril 1990 à avril 1992, moment auquel les pertes nettes d'emploi ont cessé. Mais les grandes entreprises continuent de licencier des employés et la soi-disant reprise est si anémique que seuls les économistes osent prononcer le mot. Car, en ce début de 1994, le PIB par tête est encore inférieur, pour l'ensemble du Canada, de près de 5 p. 100 à ce qu'il était en 1989. On le sait, le PIB par tête est un indicateur plus pertinent que le PIB global, puisque celui-ci est également influencé par la croissance démographique, fort importante dans le cas du Canada. Non seulement le Canada a reculé par rapport à ses partenaires, mais il a fléchi par rapport à lui-même.

La situation de l'emploi ne paraît pas plus reluisante, pas plus réjouissante. L'économie canadienne n'avait récupéré, à la fin de 1993, que 60 p. 100 de tous les emplois perdus au cours de la récession. La situation au Québec s'avère encore plus désastreuse, puisque le taux de récupération n'y atteint que 25 p. 100. Il faut dire que le Québec a été, à toutes fins utiles, privé de gouvernement pendant une bonne partie de 1993. Mais, pendant ce temps, d'importants contingents de jeunes arrivent sur le marché du travail. Pour simplement absorber le nombre net de nouveaux demandeurs d'emplois, il faudrait que l'économie canadienne crée chaque année plus de 200 000 emplois, dont environ 45 000 au Québec. Avec la performance de 1993,

147 000 emplois au Canada, dont la majorité sont à temps partiel, et zéro au Québec, on est loin du compte.

Ces froides statistiques cachent des milliers de drames humains. Personne ne se présente de gaieté de coeur dans un centre d'emplois pour obtenir les prestations d'assurance–chômage auxquelles il a droit. Le sous–emploi entraîne des coûts économiques et sociaux considérables. Il s'agit d'une véritable tragédie collective. En ce sens, il faut de toute urgence remettre les gens au travail, en leur redonnant un espoir réel de recouvrer leur dignité en recouvrant le droit de gagner leur vie.

• (1535)

Il n'est donc pas étonnant que le taux de chômage se maintienne à des niveaux si élevés. Heureusement, l'économie américaine n'est pas affligée des mêmes maux que celle du Canada. Nous pouvons ainsi afficher au moins un clignotant vert sur le tableau de bord économique: celui des exportations aux États–Unis. Mais il s'ensuit que l'écart entre les taux de chômage américain et canadien n'aura jamais été aussi élevé qu'aujourd'hui, soit près de cinq points de pourcentage. La reprise au sud de la frontière est beaucoup mieux enclenchée qu'ici.

Il reste en effet au Canada des obstacles importants à une reprise vigoureuse. L'inflation y est depuis quelques années plus faible qu'aux États–Unis, mais nos taux d'intérêt demeurent plus élevés.

On parle beaucoup du niveau actuel des taux d'intérêt, le plus bas depuis 30 ans. En réalité, cela ne s'applique qu'aux intérêts à court terme. En 1963, le taux d'escompte de la Banque du Canada et le taux privilégié des banques étaient à peu près les mêmes qu'aujourd'hui. Mais une hypothèque de 25 ans se transigeait alors à 7 p. 100, et les obligations canadiennes à long terme à 5,1 p. 100, au lieu des 7,25 p. 100 pour une hypothèque de cinq ans seulement et des 7 p. 100 que nous connaissons en ce moment. C'est là que le bât blesse, et doublement. Les taux d'intérêt à long terme demeurent encore trop élevés, tandis que le pouvoir d'achat des ménages a connu une chute sensible.

Il faudra bien se pencher prochainement sur les caractéristiques, l'évolution et les proportions de nos malheurs économiques et des tourments qu'ils font subir à leurs premières victimes: le million et demi de chômeurs et les millions d'adultes et d'enfants vivant sous le seuil de la pauvreté. Apparemment le nouveau gouvernement préfère ne pas mesurer l'ampleur de la crise, qui n'est même pas effleurée dans le discours du Trône. Et il ne se rend pas compte du cercle vicieux où nous sommes enfermés. La vérité, c'est qu'il n'y aura pas de véritable reprise tant et aussi longtemps que le verrou politique n'aura pas été éliminé. Car la structure même du régime actuel est la cause première de la déliquescence de l'économie canadienne.

Un des signes les plus évidents, pour ne pas dire dramatiques, en est l'incapacité chronique des gouvernements fédéraux à juguler le déficit budgétaire et l'endettement astronomique qui en a résulté. Il semble que, tel le Minotaure, ce monstre vorace puisse prélever à volonté son tribut annuel à même les emplois, à même la sécurité déjà minimale des démunis, à même la santé financière de l'État fédéral, à même l'avenir des jeunes. Non seulement ces déficits ne connaissent pas de relâche, depuis 18 ans, mais, à quelque 43 milliards de dollars, celui de l'année en cours témoigne d'un système totalement déréglé.

Il ne suffira pas, pour nous tirer de là, de blâmer le précédent gouvernement. De toute façon, l'électorat lui a dit sa façon de penser. La part de l'inefficacité inhérente au régime ne peut pas échapper à un observateur qui ne s'enfonce pas la tête dans le sable.

Mais, le gouvernement continue la politique de l'autruche pratiquée par son prédécesseur. Fuyant la réalité, il s'interdit de mettre le doigt sur le mal principal: ce pays n'est pas gouvernable, empêtré qu'il est dans une structure décisionnelle déficiente et sclérosée.

Rien ne semble pouvoir tirer les gouvernements qui se succèdent à Ottawa, celui–ci comme les autres, du cocon dans lequel ils abritent leur refus de la réalité.

Pourtant, il leur suffirait, pour se dessiller les yeux, de considérer la performance relative des divers pays soumis à un environnement international identique. Voilà un barème sûr, puisque tout le monde fait face aux mêmes difficultés et impératifs conjoncturels. Le contexte mondial n'explique donc ni la piètre performance canadienne en matière de productivité depuis 1979, la pire des pays de l'OCDE, ni la persistance d'un taux de chômage si élevé, ni la folle spirale de l'endettement fédéral qui a atteint, hier, comme nous le savons, les 500 milliards de dollars. Et, pour l'endettement international, le Canada est champion puisqu'il finance 40 p. 100 de sa dette à l'étranger.

Mais enfin, ce ne sont ni les traités de libre–échange, ni la globalisation des marchés, ni les impératifs de la concurrence mondiale qui ont obligé, au cours des dernières décennies, l'État fédéral à se lancer dans toutes sortes de programmes et de dépenses, à empiéter allégrement sur le terrain des provinces et à créer une bureaucratie tentaculaire. Cette prodigalité, cette incohérence ont été plutôt motivées par un triple souci interne: donner au gouvernement fédéral une légitimité usurpée aux provinces, affirmer son rôle d'État central fort et contenir les forces centrifuges du régime. Ce sont nos structures politiques qui sont mises en cause par le fait que nous sommes devenus le pays le plus surgouverné d'Occident, avec ses 11 gouvernements pour 28 millions d'habitants.

• (1540)

Nous n'avons que nous–mêmes à blâmer si les chevauchements des activités fédérales et provinciales empêchent l'adoption de programmes cohérents et génèrent un scandaleux gaspillage de ressources humaines et financières. Voilà qui révèle une deuxième réalité tout aussi incontournable que la mauvaise conjoncture économique: il s'agit bel et bien de l'inefficacité inscrite au coeur même du régime. Celle–ci aggrave celle–là et celle–là accroît celle–ci. C'est le cercle vicieux du fédéralisme canadien. Au centre de la crise économique, il y a donc une crise politique.

Mais pour une bonne partie du Canada anglais, il n'y a pas de crise politique. Ou alors, s'il y en a une, on feint de l'ignorer. Son électorat a donc envoyé à Ottawa une nouvelle administration en lui confiant le mandat de faire mieux fonctionner le régime actuel avec interdiction d'y changer quoi que ce soit.

En revanche, l'électorat québécois a non seulement changé en profondeur l'équipe qui le représente dans la capitale fédérale, mais il lui a conféré le mandat de préparer le changement de régime. Le Bloc québécois est ainsi investi d'une double mission: s'occuper de la crise économique et de la crise politique. Ne faut–il pas voir une preuve arithmétique de cette deuxième crise dans le découpage politique de cette Chambre? Le parti ministériel n'a remporté que 19 sièges au Québec, le Bloc québécois, 54. Qui parle désormais au nom du Québec ici?

[*Traduction*]

Il y a plus de 30 ans, le Québec s'est réveillé et a décidé de se rattraper. La révolution tranquille a transformé le Québec. Il n'a pas fallu bien longtemps pour que l'esprit de réforme qui animait le Québec ne se heurte au vent de fédéralisme canadien qui soufflait à Ottawa. Il y a trente ans, nous étions dans une impasse. Trente ans plus tard, nous y sommes toujours, comme immobilisés dans le passé. Pourtant, le passé devrait nous apprendre que le problème politique du Canada, c'est le Québec, et que le problème du Québec, c'est le Canada.

Cependant, beaucoup de Canadiens refusent de reconnaître le problème, ce qui ne fait que l'aggraver. Par exemple, le Bloc québécois est présent sur la scène fédérale depuis plus de trois ans, mais jusqu'à tout récemment, on nous classait parmi les bizarres et les marginaux.

Bien sûr, notre objectif n'est pas de remporter des concours de popularité au Canada anglais. En substance, c'est là le fond de l'épineux problème politique qui assaille le Canada. On a régulièrement rejeté un nouveau parti politique qui, depuis trois ans, est constamment en tête dans les sondages au Québec, comme s'il s'agissait d'une bizarrerie ou d'une manifestation de démence temporaire. Le puissant roman de Hugh McClelland, *Les deux solitudes*, a été publié en 1945. Un demi–siècle plus tard, ce titre reflète toujours le paysage politique.

Certains sont prêts à nier l'évidence pour ne pas déranger le statu quo. Ils parlent d'une seule nation canadienne, alors que le Québec et le Canada anglais sont deux nations différentes. Même lorsque personne au Québec n'envisageait la souveraineté, le Canada qui inspirait les Québécois n'était pas taillé dans la même étoffe que le Canada qui animait le coeur et l'esprit des habitants des Maritimes, de l'Ontario ou de l'Ouest. Les Québécois ont été à la tête de la lutte en faveur d'une plus grande autonomie du Canada dans l'empire britannique et, plus tard, de l'indépendance politique du Canada. On a tendance à oublier cela dans certains milieux où le dénigrement systématique du Québec est un passe–temps favori.

Le Canada et le Québec ont tous deux changé énormément au cours des cent dernières années, mais leurs routes sont parallèles et ils demeurent aussi différents aujourd'hui qu'ils l'étaient hier. Dans l'ensemble, chacun continue de faire fi de l'histoire et de la culture de l'autre. Ce n'est pas un hasard: la langue, la géographie et l'histoire en sont en grande partie responsables.

Quoi qu'il en soit, les Québécois ne nient pas que le Canada anglais constitue une nation à part entière, avec son propre sens d'appartenance. Tous les sondages menés ces dernières années ont montré que la vaste majorité des habitants de chacune des neuf provinces veulent demeurer politiquement unis après que le Québec sera devenu souverain. Or, tous ceux qui doutent que le Canada anglais puisse exister sur cette base fragile de différences régionales trouvent commode de négliger ce petit détail.

En France, les populations du nord sont certes aussi différentes, sinon plus, de celles du sud que les habitants des Maritimes sont différents de ceux de la Colombie–Britannique. Toutefois, tous ces gens ressentent un fort attachement envers la France ou le Canada, selon le cas.

• (1545)

En fait, en s'accrochant à la thèse d'une nation unique, le Canada anglais risque de se nuire à lui–même. Comme Kenneth McRoberts, politicologue de l'Université York, l'a écrit en 1991: «En voulant nier son identité distincte au Québec, le Canada anglais n'a réussi qu'à nier la sienne.»

Pourtant, celui qui accepte l'évidence en accepte sans aucun doute les conséquences. Toute nation a le droit à l'autonomie gouvernementale. Autrement dit, il a le droit de décider de ses propres politiques et de son avenir. Nous n'avons rien à redire à l'idée du fédéralisme quand elle s'applique à des états uninationaux. Par contre, c'est autre chose quand elle s'applique à des états multinationaux, surtout quand il s'agit d'un fédéralisme comme celui qui est en vigueur au Canada.

Au Canada, le fédéralisme veut dire que le gouvernement du Québec se trouve soumis à un gouvernement central sous tous rapports et qu'au sein du régime fédéral, le Canada anglais peut imposer son veto au développement du Québec.

Chaque fois que la question de la souveraineté nationale est soulevée au Canada anglais, on se trouve presque toujours devant un paradoxe intéressant, un paradoxe auquel je ferai allusion au cours des prochains mois et que j'appellerai le paradoxe du Canada anglais. Tout d'abord, il existe une certaine tendance—face notamment à la Communauté européenne, au GATT, à l'ALÉNA—à considérer le concept de souveraineté nationale comme «passé». C'est manifestement mal interpréter la situation. Prenons le monde occidental. Quatre–vingt–quinze pour cent de la population vit dans des états–nations.

Le fait est que le Québec est la seule nation occidentale de plus de sept millions d'habitants à n'être jamais parvenue à la souveraineté politique. Je demande aux députés à la Chambre de bien réfléchir à cette question. Sur le plan de la structure politique, le Canada est l'exception plutôt que la règle. Une exception qui, pour mettre les choses au mieux, fonctionne mal.

À la mi–décembre, un membre de la délégation canadienne aux négociations finales du GATT a, par inadvertance, reconnu la situation du Québec. Comme on s'en souvient, le Canada essayait de faire en sorte d'être exempté de l'application de la clause concernant les subventions accordées par les gouvernements sous–nationaux, sous prétexte, pour reprendre les propres termes de ce membre de la délégation, «que le Québec est unique». En quoi, bien entendu, il avait raison.

Mais qui se trouvait aux commandes durant les événements qui se sont produits en Europe en 1989–1990, au moment de la réunification de l'Allemagne et de l'accession à la souveraineté politique d'un si grand nombre de nations de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est? Étaient–ce les institutions supranationales? Était–ce la CE, l'OTAN, le Pacte de Varsovie ou les différentes nations saisissant chacune la chance de leur vie?

En bref, les Québécois aspirent à ce qui est considéré comme normal dans le monde occidental.

Le paradoxe du Canada anglais rejoint la deuxième partie de la discussion sur la souveraineté nationale, celle qui porte sur la question de la souveraineté canadienne. Dans le Canada anglais, les élections de novembre 1988 ont été fondées en grande partie sur les conséquences de l'Accord de libre–échange pour la souveraineté du Canada. Tous reconnaissaient qu'il s'agissait là d'un point important avec lequel il ne fallait pas jouer. Cependant, si la souveraineté politique du Canada vis–à–vis des États–Unis est importante et doit être préservée, pourquoi les médias anglophones du Canada décrivent–ils la souveraineté politique du Québec vis–à–vis du Canada comme une idée irrationnelle? Quand le prédécesseur du premier ministre a dit, au cours de la dernière étape des négociations de l'ALENA, qu'elle préservait la souveraineté du Canada, pourquoi personne n'a–t–il froncé les sourcils et ne s'est–il moqué de cette idée bizarre de la souveraineté? Quelle alchimie mystérieuse transforme la qualité d'un concept selon les personnes auxquelles il s'applique ou selon l'année de l'accession à la souveraineté? Il ne faut pas oublier que les nations ne naissent pas indépendantes: elles le deviennent.

Malgré tout, les Canadiens et les Québécois ont beaucoup de points en commun: leur respect de la démocratie, leur grande ouverture aux gens d'autres cultures et leur fascination pour leurs voisins du Sud. Les uns comme les autres aiment leur pays. Le problème, et il ne date pas d'hier, c'est qu'il ne s'agit pas du même pays.

[*Français*]

Qu'on ne s'y trompe pas. Nous ne cesserons de rappeler que, pour tenter de légitimer son coup de force de 1982 contre les pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec, Pierre Trudeau a pu invoquer l'appui de la députation libérale québécoise et prétendre ainsi parler au nom du Québec.

• (1550)

Nous rappellerons aussi souvent qu'il le faudra que le parti ministériel ne peut plus parler pour le Québec. Qu'on ne doute pas non plus que nous n'oublions pas et ne laisserons pas oublier que le premier ministre actuel est justement celui qui, en 1981, a mené sur le terrain l'assaut contre le Québec et a rejeté du revers de la main la répudiation quasi unanime que lui a opposée l'Assemblée nationale du Québec.

Les péripéties de Charlottetown se sont déroulées selon un scénario similaire. N'a–t–on pas vu une masse de députés conservateurs du Québec, initialement entrés en politique pour réparer les dégâts du rapatriement de 1982, s'allier aux libéraux pour tenter de sceller, une fois pour toutes, le sort des revendications historiques du Québec?

La réponse référendaire d'octobre 1992 devait dissiper toutes les ambiguïtés. Le double non qui a résonné d'un océan à l'autre a mis fin à l'espoir encore entretenu par certains de renouveler le fédéralisme canadien. Le régime actuel est à prendre ou à laisser.

Le premier ministre a lui–même tiré une conclusion identique. N'a–t–il pas annoncé, peu après son entrée en fonction, qu'il renonçait à toute autre tentative de réformer le régime fédéral?

C'est donc dans la clarté que pourra se faire le choix référendaire que nous attendons au Québec. Il n'y a plus maintenant que deux possibilités: d'une part, le statu quo que la plupart des fédéralistes du Québec, depuis Jean Lesage, n'ont jamais cessé de dénoncer; et d'autre part, une question claire, l'accession du Québec à la pleine souveraineté, soit la plénitude des pouvoirs, pour assumer la totalité des responsabilités. En même temps, nous assistons à une clarification des acteurs et de leurs rôles.

Voilà donc un retour des choses qui ressemble fort à une manifestation de justice immanente. L'exécuteur du coup de force de 1982, devenu premier ministre, sera bientôt forcé de se présenter au Québec pour inciter au rejet du projet souverainiste et proposer à la place les mérites de la Constitution qui lui a valu la réprobation des québécois. De surcroît, il devra le faire seul, dépouillé de la caution québécoise dont prétendait s'autoriser son mentor, Pierre Trudeau. On comprend dès lors pourquoi il ne veut pas, selon son expression, parler de «Constitution».

Autrement dit, la présence et l'action du Bloc en cette Chambre rendront, bon gré mal gré, un premier service à tous les Québécois et à tous les Canadiens. Elle leur épargnera un retour à la case départ. Maintenant que Meech et Charlottetown ont décapé le fédéralisme canadien de son vernis de rectitude politique, en le montrant dans son opiniâtre fixité, tout le monde est immunisé contre les promesses de renouvellement. Au point qu'il ne se trouve plus personne pour oser en faire, ne serait–ce que par calcul politique.

Voilà qui nous impose un devoir civique élémentaire: celui de nous éviter trois autres décennies de discussions stériles, de tâtonnements infinis et d'illusions perdues. Ce gaspillage de ressources, cette dilution de l'espoir collectif, ce détournement

de nos énergies ont trop duré. De cette longue épreuve, imposée aux meilleures volontés du Québec et du Canada anglais, nous ne récoltons aujourd'hui qu'amertume, suspicion, incompréhension et une profonde désaffection collective. Nous en sommes au point de perdre tous les courages, y compris celui de regarder la réalité en face.

Mais il y a, surtout le temps gaspillé. Je ne parle pas seulement de celui des individus qui, dans l'effervescence des années 1960, ont rêvé, dans leur jeunesse, de résoudre nos conflits et de bâtir, au Québec et au Canada, des sociétés tolérantes, imaginatives, ouvertes sur le monde et soucieuses de justice sociale. Je pense surtout à nos deux nations. Car le temps leur est compté, à elles aussi. Pendant que nous nous morfondons dans notre morosité, le monde se fait et se défait autour de nous. Le coche passe et nous sommes en train de le rater.

Qu'on le veuille ou non, ce débat sur notre avenir politique aura donc lieu, et ici même. Libre au gouvernement de se murer dans le silence dont cette Chambre a généralement entouré les aspirations souverainistes de tant de Québécois et de Québécoises. Est–ce par peur ou par impuissance qu'on se défile ainsi devant les questions qui mettent en cause les vieilles structures politiques du Québec et du Canada et leur capacité de régler leurs problèmes sociaux et économiques? Qu'il soit pusillanime ou résigné, ce mutisme est irresponsable et nous enlise dans le marasme. Nous, du Bloc, avons justement été envoyés ici pour rompre cette conspiration du silence.

• (1555)

Nous ne craindrons pas de rappeler que les Québécois et les Québécoises sont et seront toujours nettement minoritaires dans le régime fédéral. Le rapport démographique est de un contre trois. On peut vivre d'illusions et penser déterminer le cours des choses malgré ce handicap constant qui relègue le Québec au second rang lorsque les intérêts des uns et des autres sont divergents. Cela supposerait une tension et une superperformance constantes. C'est, en un mot, l'utopie.

À vrai dire, l'utopie trudeauienne n'a rien d'original dans l'histoire canadienne–française: pendant plusieurs décennies, les Canadiens français se sont crus porteurs d'un destin messianique. À plusieurs égards, Pierre Trudeau est le dernier missionnaire du Canada français.

Et, là encore, un paradoxe: il fallait au Canada des mesures de protection contre le poids démographique et économique des États–Unis, d'où l'Agence de tamisage des investissements étrangers et la nouvelle politique énergétique, mais le Québec, lui, n'avait pas besoin de mesures de protection contre le poids démographique et économique du Canada anglais. Il suffisait d'être compétents, et tout le reste viendrait par surcroît. Quelle naïveté, tout de même. Et cela a été décrit comme la victoire de la raison sur la passion.

En réalité, les Québécois veulent vivre normalement. Ils en ont assez de se battre pour des choses élémentaires qui leur sont refusées. Ils veulent bien affronter les défis de l'époque, mais en mettant toutes les chances de leur côté. Une plus grande intégration économique et une plus forte concurrence internationale d'un côté, de l'autre, la souveraineté politique pour se battre à armes égales avec nos partenaires–concurrents.

Car les souverainistes québécois véhiculent une conception moderne de la souveraineté politique, qui s'exerce à l'intérieur de grands ensembles économiques et dans le respect des minorités. Il n'est pas du tout question de sacrifier les quelque 630 000 francophones hors Québec. Et ce ne sont pas les souverainistes québécois qui ont refusé l'Accord de libre–échange avec les États–Unis et l'ALENA. Il y a une différence entre se replier sur soi et reprendre ses billes pour mieux performer dans la nouvelle économie mondiale.

L'étroite intégration économique qui lie le Québec et le Canada nous commande de nous intéresser de près à ce qui se passe sur le Vieux Continent. Que nous enseigne le modèle européen?

[*Traduction*]

Certains grands pontes aiment à croire que la Communauté européenne finira par ressembler à quelque chose de voisin du fédéralisme canadien et voient là un argument qu'ils font valoir contre la souveraineté du Québec. Cela montre simplement qu'ils ne comprennent rien à ce qui se passe en Europe. C'est plutôt le contraire qui semble se produire. Pour résoudre la crise politique dans laquelle est plongé le Canada, nos institutions actuelles doivent évoluer et évolueront dans le même sens que celles de la Communauté européenne.

Voici quelques faits à ce propos. La Commission européenne de Bruxelles dispose d'un budget qui représente 1,2 p. 100 du PNB global de la Communauté. Elle n'a aucun pouvoir à caractère financier et, ce qui est une véritable tragédie, elle ne peut pas avoir un déficit. Chez nous, le gouvernement fédéral dépense 22 p. 100 du PNB et il est investi de toute la gamme des pouvoirs financiers. Quant aux déficits, nous savons tous ce qu'il en est. À Bruxelles, la Commission n'a ni armée ni police et le nombre de ses fonctionnaires est modeste par rapport à celui d'un gouvernement national. Ses décisions sont exécutées par les fonctionnaires de chacun des États membres. À l'exception de tout ce qui touche le commerce, la souveraineté nationale est l'élément fondamental de la Communauté européenne.

Ainsi, les douze États membres pourraient décider de modifier la structure de la CE ou ses règles de fonctionnement, sans que la Commission y trouve à redire. Le slogan de ces pays, ce n'est pas subordination, mais bien collaboration.

On est bien loin du fédéralisme canadien. Qui oserait prétendre, par exemple, que les gouvernements provinciaux déterminent à eux seuls l'avenir du pays? Qui oserait prétendre que le gouvernement fédéral n'est qu'un arbitre bienveillant dans le règlement des conflits interprovinciaux? Pour le Québec, le

gouvernement central constitue le problème, tandis qu'il fait partie de la solution aux yeux du Canada anglais.

Le Traité de Maastricht a élargi le processus d'intégration économique au domaine de la politique monétaire, mais il a fixé l'objectif d'une monnaie commune avant la fin du siècle. Il a mis en place un processus de collaboration politique et a convenu d'une ligne de conduite commune en matière de défense et de politique étrangère. Ces domaines de nature délicate resteront la prérogative des chefs d'État siégeant au Conseil européen.

• (1600)

Se pose alors la question suivante: Si, comme le clament souvent nos médias, l'Union européenne représente la voie de l'avenir, pourquoi ne pas proposer ce modèle comme solution à notre problème national? Si Maastricht symbolise le siècle prochain, pourquoi le Canada anglais ne propose–t–il pas le même genre d'arrangement avec le Québec? Les dispositions prévues dans le Traité de Maastricht seraient beaucoup plus faciles à négocier entre le Québec et le Canada qu'entre douze États très différents les uns des autres.

[*Français*]

Qu'on ne se méprenne pas. Les députés du Bloc n'oublieront pas que leur engagement souverainiste constitue la justification profonde de leur présence en cette Chambre. En ce sens, et de notre côté, la campagne référendaire est commencée. Mais, en même temps, nous n'acceptons pas que la crise économique soit dissociée des causes qui l'ont produite.

Dans l'immédiat et jusqu'à la décision référendaire des Québécois et des Québécoises, les députés du Bloc veilleront à protéger l'avenir en conjurant, dans toute la mesure du possible, les maux du présent. Ces maux s'appellent: chômage, pauvreté, laxisme budgétaire, chevauchements indus, menaces pesant sur les programmes sociaux, injustices fiscales, perte de confiance dans les institutions et les dirigeants politiques.

Toutes ces questions, qui affectent directement les intérêts du Québec, concernent tout autant les intérêts du reste du Canada. Nos aspirations nous désunissent par leur divergence, mais nos problèmes sociaux, économiques et budgétaires sont communs.

[*Traduction*]

Comme le dirait le premier ministre Bob Rae, nous sommes tous dans le même bateau.

[*Français*]

Qui peut contester la légitimité même pancanadienne du combat que livrera le Bloc pour limiter les dégâts, créer des emplois, juguler le déficit et contenir les assauts contre les programmes sociaux? Le caractère universel de ces préoccupations confère une légitimité certaine à la réponse commune que nous leur apporterons. Au reste, nous en avons reçu le mandat électoral. Nos 54 sièges ont été attribués par les maîtres du jeu que sont les électeurs. Ces sièges ont–ils moins de poids parce qu'ils viennent du Québec?

J'entends déjà des adversaires objecter que c'est uniquement à la faveur d'une répartition erratique des sièges du Canada anglais entre libéraux et réformistes que le Bloc s'est mérité le deuxième plus grand nombre de députés. Mais la fragmentation des votes et sa transposition sur la carte électorale sont aussi une manifestation de la volonté de l'électorat. C'est la combinaison de l'ensemble des votes, qu'ils viennent du Québec ou du reste du Canada, qui nous a assuré l'opposition officielle. De sorte que critiquer la prise en charge de cette responsabilité par le Bloc québécois, c'est manquer de respect envers l'ensemble du processus démocratique.

Nous allons donc les assumer, ces responsabilités. Nous le ferons de façon loyale, correcte et résolue. Nous savons que c'est aussi ce que veulent les Québécoises et les Québécois qui ne nous pardonneraient pas de nous comporter autrement.

Dans cette perspective, deux exigences guideront notre action: équité et sens des responsabilités. Sur ces deux plans, le discours du Trône s'avère profondément décevant. À l'heure où plus d'un enfant sur six et une famille sur huit vivent au Canada sous le seuil de la pauvreté, où un million et demi de personnes sont en chômage, où de plus en plus de gens au Québec voient dans ce désastreux bulletin de santé la preuve de l'échec du fédéralisme canadien, on pouvait s'attendre à un ralliement aussi énergique que spectaculaire de la part du nouveau gouvernement.

La déception s'annonce grande et générale, aussi bien chez les démunis, les chefs de famille, les jeunes et les personnes âgées, que chez les gens d'affaires et les investisseurs.

Tous auront espéré en vain connaître les mesures précises et concrètes susceptibles de remettre la population au travail. Car le gouvernement n'a trouvé rien de mieux à faire que de nous servir un condensé du petit livre rouge. Les cent premiers jours de cette administration ne passeront pas à l'Histoire.

Car on aura beau scruter le discours du Trône, on n'y verra aucune des réponses attendues.

Qu'y a–t–il en matière de projets porteurs d'espoir? Rien. On continue d'épiloguer sur le fourre–tout des équipements municipaux. Pour utile qu'il puisse s'avérer, ce programme est tragiquement insuffisant pour relancer l'économie. Ce gouvernement n'a pas compris l'absolue nécessité de redonner espoir à la population. Comment les chômeurs peuvent–ils reprendre courage, comment les décideurs économiques peuvent–ils songer à investir, si les gouvernants n'ont pas eux–mêmes conscience de la gravité de la situation? Alors qu'il fallait frapper un grand coup, par exemple lancer les travaux de TGV entre Windsor et Québec, transférer les programmes et les ressources de formation de la main–d'oeuvre à Québec, où on le demande de façon pressante et unanime depuis longtemps, alors qu'il fallait créer un fonds de reconversion de l'industrie militaire en industrie civile, alors qu'il fallait mettre en place tant de mesures, le gouvernement a préféré s'en tenir à la publication d'un autre vague dépliant de propagande électorale.

• (1605)

Le gouvernement répliquera qu'il n'a pas les ressources pour investir dans la relance de l'économie. Voilà qui équivaut à invoquer son absence de courage politique et son manque de rigueur administrative. Car il est possible de dégager une marge de manoeuvre tout en réduisant le déficit. Pour cela, il faut décider, une fois pour toutes, de sabrer dans les dépenses. Mais c'est là que s'émoussent les volontés. L'unanimité qui semble exister quant au diagnostic s'évapore lorsqu'il est question des remèdes.

Le Bloc québécois est prêt à endosser un plan ambitieux de réduction du déficit, mais pas n'importe lequel. On ne peut faire abstraction de la genèse de l'endettement public que nous connaissons aujourd'hui. On ne peut oublier que c'est d'abord le fédéral qui a laissé les vannes grandes ouvertes depuis le début des années 1980, accouchant, du coup, de cette spirale de l'endettement. Au 31 mars 1994, nous le savons, cette dette nette s'élèvera à quelque 507 milliards de dollars, tandis que la dette globale de l'ensemble des provinces ne dépassera pas 170 milliards. Cela explique d'ailleurs la décision fédérale d'il y a quelques années de refiler aux provinces une partie du déficit fédéral.

Étant donné cette lourde responsabilité du fédéral, celui–ci doit donc prêcher par l'exemple plutôt qu'imposer par décret. Avant de songer à réduire la protection sociale, avant de faire écoper les provinces, le fédéral doit d'abord balayer devant sa propre porte. Deux axes différents peuvent être poursuivis. L'élimination de tout le gras dans la machine fédérale peut se faire très rapidement: les déplacements inutiles, les contrats aux boîtes privées, aux amis et aux amis des amis, les dépenses somptuaires ici et à l'étranger, la prise en compte des histoires d'horreur cataloguées, année après année, dans les rapports du vérificateur général.

Des voix: Oh, oh!

M. Bouchard: Les belles résolutions, la main sur le coeur, d'écouter parler les parlementaires tombent vite, n'est–ce pas, à la première séance? Cela ne tient même pas le coup une session, même pas un discours du chef de l'opposition et on commence déjà à crier des insultes.

[*Traduction*]

Le Président: À l'ordre! Il serait bon que, dans la mesure du possible, les députés puissent entendre toutes les interventions.

[*Français*]

M. Bouchard: Il faudrait, pour cela, un examen détaillé de toutes les dépenses internes des différents ministères. On connaît l'extrême réticence des appareils bureaucratiques à restreindre leur appétit. La cure d'amaigrissement ne peut être imposée que de l'extérieur, en l'occurrence à partir du Parlement canadien. Le gouvernement a manifesté son intention de remettre davantage de responsabilités à cette Chambre. Nous le prenons au mot. Nous demandons qu'il le démontre d'une façon concrète et très significative. La révision méticuleuse de ces dépenses par une commission parlementaire représentative de l'ensemble de cette Chambre constituerait une preuve de la bonne foi du gouvernement et permettrait d'informer sérieusement l'opinion publique de l'étendue des dépenses superflues dans le fonctionnement même du gouvernement.

La défense canadienne doit être entièrement repensée en fonction de la nouvelle carte géopolitique du monde. Le Bloc québécois suivra de près le groupe d'étude fédéral responsable de l'opération. Mais en attendant, toutes les dépenses d'équipement devraient être gelées.

Mais cela ne représente qu'une partie du train de vie de l'État. Il en existe une autre, que le discours du Trône ne mentionne pas. L'État fédéral s'évertue en effet à s'en dissimuler les dimensions exactes. Il s'agit des chevauchements des activités fédérales et provinciales. Que nous coûtent ces sempiternelles parties de bras de fer fédérales–provinciales?

Il s'est produit un curieux revirement dans l'analyse que font les fédéralistes orthodoxes eux–mêmes du fonctionnement du régime actuel. Jusqu'à récemment, ils saluaient sa capacité d'effectuer un partage optimal des pouvoirs entre les deux paliers de gouvernement. Mais on ne peut éternellement se bercer d'illusions, et c'est maintenant devenu un lieu commun que de dénoncer les duplications bureaucratiques et les gaspillages qu'elles provoquent.

• (1610)

Une étude réalisée en 1991 par le Conseil du Trésor fédéral a permis d'identifier les programmes fédéraux chevauchant des programmes provinciaux. Au total, 119 ministères, sociétés d'État et organismes fédéraux, gérant un budget global de 96 milliards de dollars, ont été associés à plus de 453 programmes distincts du gouvernement fédéral. Et 45 p. 100 de ces programmes, représentant des dépenses de 40 milliards de dollars, se superposent directement à des interventions provinciales analogues.

En d'autres mots, le chevauchement constitue la norme plutôt que l'exception. L'élimination de ce phénomène engendrerait, selon la Commission Bélanger–Campeau, des économies de plusieurs milliards de dollars. Uniquement dans le domaine de la main–d'oeuvre et de la formation professionnelle, le dédoublement coûte 250 millions par année aux contribuables québécois, selon le gouvernement du Québec lui–même. La double structure fédérale–provinciale des services d'adaptation et de formation de la main–d'oeuvre comprend plus d'une cinquantaine de programmes et de sous–programmes, s'adressant souvent à la même clientèle et l'obligeant à errer sans fin dans un véritable labyrinthe.

L'on se retrouve actuellement au Québec dans une situation aberrante où 75 000 à 90 000 emplois disponibles sont inoccupés faute de main–d'oeuvre qualifiée, alors que plus de 25 000 Québécois sont au même moment sur une liste d'attente pour recevoir des cours de formation.

Nous sommes ici au coeur même du fédéralisme dysfonctionnel et de la crise de légitimité qui paralysent le Canada. Le fouillis administratif résulte de la nature même du régime. Il faut bien voir là, hélas, une autre indication de l'obstination gouvernementale à tolérer le gaspillage. Voilà une manne d'économies qu'il pourrait réaliser, au bénéfice même de l'efficacité des interventions de tous les paliers de gouvernement. Mais il se refuse à le faire: par idéologie centralisatrice, par vénération du statu quo ou même par petite politique.

Un autre domaine dans lequel le gouvernement ne prend pas toutes ses responsabilités, c'est celui de la probité publique. C'est une louable chose de parler de la promotion de la démocratie parlementaire et du respect de l'autorité morale du Président de la Chambre. Mais, dans la recherche des conditions qui permettront aux parlementaires d'accroître leur crédibilité, il est trop facile de se limiter à des voeux pieux. C'est ainsi que le discours du Trône ignore la première mesure à prendre pour véritablement instaurer une éthique dans la gestion publique, à savoir le financement électoral populaire. Quand donc les partis fédéraux renonceront–ils aux contributions illimitées des grandes corporations? Quand donc feront–ils en sorte d'échapper à leur emprise? Le Bloc, lui, a consenti les sacrifices voulus pour entrer dans cette Chambre sans attache. Il a fait volontairement siennes les restrictions de la loi québécoise, s'inspirant ainsi de l'un des grands héritages démocratiques de René Lévesque. Parler d'éthique politique, se targuer de transparence publique sans souffler mot de la réforme du financement des partis, c'est de la poudre aux yeux.

Les perspectives qu'ouvrent les pieuses généralités du discours du Trône ne sont guère plus reluisantes en ce qui concerne l'équité. D'abord, au point de vue fiscal. Les silences de la version abrégée du livre rouge, qui tient lieu de discours du Trône, en disent long sur la complaisance libérale envers les iniquités fiscales.

Les citoyens et les citoyennes ne sont pas tous égaux devant l'impôt. Certains profitent d'abris fiscaux qui n'ont aucune productivité économique. Certains vendent des cigarettes ou de l'alcool de contrebande à d'autres qui les achètent. Et plusieurs évitent tout impôt en se branchant sur l'économie souterraine, dont l'essor est à la mesure de la piètre performance de la TPS. Celle–ci devait rapporter 16,5 milliards à l'État fédéral en 1991, alors qu'en réalité son rendement atteint seulement 15 milliards en 1993. La légitimité de l'État ne cesse de perdre des points. L'idée qu'il est admis de frauder l'État fait tache d'huile.

Il faut réajuster le tir. D'abord éliminer les abris fiscaux illégitimes. Ensuite s'attaquer résolument à la contrebande. Il n'y a en fait qu'une seule manière pacifique de réussir l'opération, c'est de couper l'herbe sous le pied des contrebandiers, c'est–à–dire réduire très nettement l'écart de prix entre le produit légal et le produit de contrebande. La réduction des taxes sur le tabac est devenue une urgence sociale, à cause de toutes les conséquences qu'entraîne leur niveau prohibitif. Il faut agir de manière rapide et décisive, sinon le contrat social continuera de se rompre chaque jour un peu plus.

Une injustice en amène une autre. Non seulement on laissera les familles riches mettre des capitaux énormes à l'abri, dans des fiducies exonérées d'impôt, mais en plus, dans une flagrante démonstration de double standard, on se rattrapera sur la protection sociale des démunis. Les coupures qu'on n'aura pas le courage de réaliser dans le gras de l'appareil gouvernemental, dans les dédoublements fédéraux–provinciaux et dans les abris fiscaux indus, ces coupures on les réalisera sur le dos des chômeurs, des bénéficiaires de l'aide sociale et des pensions de vieillesse. On s'apprête à traiter en fauteurs de crise des citoyens qui en sont plutôt les premières victimes. Et tout cela au moment où ils ont le plus besoin des secours que leur garantissent jusqu'ici les valeurs québécoises et canadiennes de compassion et de solidarité sociale.

• (1615)

Toutes sortes d'hypothèses circulent quant aux intentions gouvernementales en matière de programmes sociaux et de transferts aux provinces. On nous parle, comme dans le discours du Trône, de «réforme», de «renouveau», ou encore de «rationalisation», de «restructuration», de «modernisation», de «redéfinition», de «révision». On peut entendre toute la litanie des synonymes trompeurs utilisés couramment par les gouvernements pour ne pas prononcer les vrais mots que sont: coupure, réduction, diminution. Toute récession prolongée accroît les écarts de revenu entre ceux qui sont au sommet de la pyramide et ceux qui sont à la base. L'ancien gouvernement s'est montré particulièrement insensible devant la dureté de la dernière récession et son cortège de malheurs. Il y a une nouvelle pauvreté à l'échelle du Canada. Il n'est donc pas acceptable que les personnes ayant déjà trop souffert des difficultés économiques canadiennes soient également visées par de nouvelles restrictions budgétaires. Se sortir collectivement de la récession, c'est une chose. Le faire sur le dos de ceux qui souffrent déjà trop, c'en est une autre que le Bloc québécois dénoncera et combattra avec détermination. Pour nous, la protection sociale demeure intangible.

Il en va de même des transferts fédéraux aux provinces, déjà mis à mal au cours des dernières années. Ces transferts, on le sait, financent une partie des programmes sociaux des provinces. Le Parlement n'a pas encore été consulté que l'on évoque déjà, au gouvernement, le gel pur et simple de ces déboursés pour les cinq prochaines années. Une telle décision équivaudrait à tenir les provinces responsables de la crise budgétaire fédérale, ce qui constituerait une criante contre–vérité. Sur le plan économique, le gel des paiements signifierait une baisse, en dollars constants, de 3,5 p. 100 par année par personne, soit une réduction totale de 18 p. 100 sur cinq ans. Or, plus de 60 p. 100 de ces paiements sont versés aux provinces plus pauvres. Et le Québec basculerait dans le camp des contributeurs nets de la fédération, ce qui serait l'ultime aberration du régime. Pendant ce temps, le gouvernement fédéral se laverait les mains, laissant, avec une bonne conscience apparente, les provinces subir l'odieux du coup porté aux défavorisés.

À propos des iniquités fédérales à l'endroit du Québec, on ne peut pas parler de simple silence dans le discours du Trône, mais bien plutôt d'une chape de plomb qui s'abat sur ces manifestations particulièrement éloquentes du véritable sort que subit le Québec dans le régime fédéral canadien. Là–dessus, pas une ligne, pas un mot, pas un sous–entendu, rien. On continue de fermer les yeux sur les statistiques officielles, compilées à Ottawa même, qui démontrent clairement que, dans nombre de secteurs, le Québec reçoit beaucoup moins que sa juste part. On peut citer les achats fédéraux de biens et services, les investissements fédéraux, l'agriculture, la recherche et développement, le développement régional, la défense, etc. Des médias au Canada anglais ont accusé le Bloc de mettre l'accent sur les secteurs où le Québec est moins avantagé, et d'ignorer ceux où il fait bonne figure. On nous reproche donc de noircir indûment le tableau. Ici aussi la présence des souverainistes dans cette Chambre s'avére

ra indispensable pour rappeler certaines vérités qui n'y ont pas encore eu droit de cité.

Ce n'est pas très sorcier et il n'est pas besoin d'une fastidieuse énumération de statistiques pour saisir de quoi il s'agit. En fait, il suffit de reconnaître ce que révèlent les dernières données disponibles, à savoir que le Québec reçoit globalement du fédéral à peine ce qu'il lui envoie en impôts et taxes, en prenant soin évidemment de convertir en prélèvements futurs les déficits actuels du fédéral. En effet, grâce à ses déficits, le fédéral peut dépenser dans chaque province plus que ce qu'il y perçoit en taxes et impôts. Mais attention à la facture qui attend la prochaine génération!

Certains s'empressent de souligner que le Québec reçoit du fédéral, en tant que membre moins bien nanti de la fédération, des paiements de péréquation qui s'élèvent à 3,7 milliards en 1993–1994. Mais l'objectif initial de la péréquation n'était–il pas de réduire l'écart entre provinces moins riches et provinces plus riches? En d'autres mots, la péréquation devrait représenter pour celles qui la reçoivent un supplément réel. Or, en réalité, le Québec ne reçoit pas de supplément. La péréquation versée au Québec ne sert qu'à compenser ce que le Québec ne reçoit pas du fédéral aux autres chapitres. Le Québec finance donc lui–même l'enveloppe de sa péréquation. Et la véritable péréquation canadienne consiste en un transfert des provinces anglophones riches aux provinces anglophones pauvres.

• (1620)

Pour le Québec, cette péréquation ne constitue qu'une piètre compensation pour le manque à gagner considérable en dépenses fédérales créatrices d'emplois. Par exemple, elle ne permet pas de contrecarrer les avantages substantiels que retire l'économie ontarienne de la concentration des dépenses fédérales en recherche et développement.

Cette répartition inéquitable des dépenses ne se réduit pas à un quelconque effet pervers du régime fédéral, il en est partie intégrante.

Alors, que signifie ce tour d'horizon pour l'action à entreprendre au cours des prochains mois?

D'une part, il y a vraiment moyen de réduire le déficit fédéral de plusieurs milliards, dès la prochaine année fiscale, sans porter atteinte à la protection sociale et aux transferts aux provinces qui sont essentiellement consacrés aux programmes sociaux. Cela aurait un effet significatif sur les marchés financiers et donc sur les taux d'intérêt. Une réduction d'un point de pourcentage dans ces taux mettrait huit milliards de dollars par année dans les poches des consommateurs et des entreprises, tout en allégeant le service de la dette du fédéral et des provinces. Il s'agit là d'un impact largement supérieur à celui projeté pour le programme gouvernemental des infrastructures.

D'autre part, dans le contexte actuel, il ne suffit pas de simplement réduire le déficit. Il faut envisager des mesures de raffermissement de la colonne vertébrale des économies canadienne et québécoise, c'est–à–dire dans la productivité des entreprises. Si les taux d'intérêt continuent de baisser, il y aura une relance de la consommation des biens durables, logement et automobile par exemple. Mais il faut agir du côté de la production, en aidant, par exemple, les secteurs plus vulnérables à s'insérer dans de nouveaux créneaux. C'est là que se trouvent les nouveaux emplois de l'avenir. Accroître l'effort de recherche et développement, domaine où le Canada se trouve à la queue du peloton occidental, et faciliter la conversion d'une bonne partie de l'industrie militaire constituent à nos yeux des pistes prioritaires. Il faut provoquer la reprise économique qui, grâce aux rentrées fiscales qu'elle générera, contribuera à ramener le déficit fédéral à des dimensions acceptables. Le bistouri apparaît certes nécessaire, mais ne peut pas, à lui seul, abattre tout le travail.

Je ne puis terminer cette réplique au discours du Trône sans rappeler qu'au contraire du gouvernement, les députés du Bloc québécois n'escamoteront aucun des enjeux auxquels ce Parlement doit faire face. Nous n'allons pas accepter la fin de non–recevoir que le gouvernement tente d'apporter à la marche en avant du Québec. Il ne sera pas dit que la majorité des fédéralistes et la totalité des souverainistes québécois auront, en vain, mené à leur manière respective un combat de 30 ans pour doter le Québec des instruments de son développement comme peuple. Le Québec des années 1960 ne s'est pas mis en route pour un voyage circulaire.

Au bout de son idéal de peuple, au bout de sa mobilisation collective, au bout des efforts de Jean Lesage, des louvoiements de Robert Bourassa et du courage de René Lévesque, il doit y avoir autre chose que les plates échappatoires du premier ministre. Celui–ci devra se détromper: l'histoire du Québec ne s'est pas arrêtée une certaine nuit de novembre 1981, derrière les portes closes du Château Laurier! Qu'il regarde les 54 députés que nous sommes et qu'il se rappelle qui nous a envoyés ici et avec quel mandat.

Il saura alors que l'avenir du Québec en tant que pays souverain est juste devant nous, un pays souverain voisin et ami du Canada.

Je voudrais proposer, appuyé par le leader de l'opposition à la Chambre et député de Roberval:

> Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse: La Chambre déplore que les conseillers de Votre Excellence fassent preuve d'incurie à propos d'enjeux d'extrême importance, tels l'assainissement des finances publiques et le dégraissage de l'appareil administratif de l'État; fassent preuve d'une absence de vision concernant l'économie, particulièrement par une insuffisance des mesures susceptibles de relancer l'emploi, tout en perpétuant le fouillis actuel dans les programmes destinés aux ressources humaines; ignorent les aspirations politiques légitimes du Québec et présentent au Parlement un programme dénotant la volonté de démanteler le système de sécurité sociale et de maintenir un régime fiscal inéquitable, accentuant ainsi l'appauvrissement d'un nombre croissant de citoyens.

Des voix: Bravo!

• (1625)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter pour votre élection il y a deux jours. C'était une élection un peu exceptionnelle. Et votre rôle, comme vous le savez, est un rôle très important dans nos institutions démocratiques. Alors je tiens à vous assurer aujourd'hui que vous pourrez compter sur l'appui du gouvernement et des députés de mon parti pour vous rendre la tâche aussi facile que possible.

Je souhaite aussi féliciter les deux motionnaires du discours du Trône: les députés de Bruce—Grey et de Madawaska—Victoria. Quoique néophytes, ils ont fait la preuve de la sagesse et du jugement de leurs électeurs qui les ont envoyés ici.

Je ne doute pas qu'ils auront une longue et distinguée carrière dans cette Chambre.

[*Traduction*]

Je considère comme un honneur incomparable la possibilité d'intervenir à la Chambre à titre de premier ministre du Canada. Je ferai de mon mieux pour encourager l'évolution de notre grand pays. En fait, comme député, chacun de nous a un rôle à jouer et une responsabilité à remplir à cet égard.

Je tiens à rendre hommage et à souhaiter la bienvenue aux hommes et aux femmes de tous les partis que les Canadiens ont élus à la Chambre des communes le 25 octobre dernier.

Un nombre sans précédent de nouveaux députés vont prendre part aux travaux de cette session parlementaire. En effet, plus des deux tiers des députés entament un premier mandat. Ils apportent la plus grande charge de nouvelle énergie de toute l'histoire de cette institution. Je me réjouis à l'avance du nouvel esprit que manifestera ce Parlement. Les Canadiens s'attendent à ce que les députés de tous les partis collaborent de façon constructive et je crois effectivement qu'ensemble nous pourrons nous attaquer à bien des problèmes importants pour nos électeurs et pour l'ensemble des Canadiens.

[*Français*]

Évidemment, si la Chambre des communes comprend un nombre record de nouveaux députés, on peut y voir aussi quelques figures familières qui sont ici, tel le leader du gouvernement, depuis quelques années, 31 ans, me dit–on, et aussi d'autres vétérans tels le député d'Ottawa—Vanier et le député de Notre–Dame–de–Grâce qui ont servi dans cette Chambre depuis si longtemps et qui devraient servir de modèles à bien des députés de cette Chambre. J'inviterais aussi plusieurs députés des nouveaux partis à les consulter quelquefois parce qu'ils pourraient leur rendre de très bons services, puisqu'ils ont connu cette Chambre et ont fait des contributions très positives au cours de leur fructueuse carrière.

• (1630)

J'aimerais exprimer ma reconnaissance la plus vive à la population du comté de Saint–Maurice, une région qui me connaît et me comprend très bien. Je veux qu'elle sache que je travaillerai fort pour elle et que je suis profondément honoré de pouvoir encore une fois, pour la neuvième fois dans ma vie, porter le titre qui me fait le plus plaisir, celui de député du comté de Saint–Maurice, et j'en serai toujours très reconnaissant.

Les gens de Saint–Maurice veulent la même chose que leurs compatriotes dans chacune de nos circonscriptions. Ils veulent que leur gouvernement et leurs représentants élus amorcent le processus de guérison dont le pays a tant besoin. Ils veulent qu'ils oublient les vieux griefs et les vieux débats et qu'ils travaillent à construire un pays que nous serons fiers de laisser à nos enfants.

Quel genre de pays veulent les électeurs de Saint–Maurice? Quel genre de pays veulent les Canadiens? Nous voulons un pays où règne l'espoir plutôt que la crainte; un pays dont chacun d'entre nous se sent un partenaire à part égale, auquel il peut faire une contribution et où il ne se sent pas comme un boulet pour la société; un pays où les adultes peuvent trouver un travail décent et intéressant; un pays où les enfants peuvent rêver d'un avenir heureux. Nous voulons un pays qui reconnaît que nos communautés sont les piliers de notre stabilité sociale et de notre puissance économique; un pays qui a une économie dynamique, qui encourage l'esprit d'entreprise et qui est à la fine pointe du progrès technologique et du changement.

Nous voulons un pays dont le gouvernement nous écoute et nous respecte, qui gouverne avec compétence, honnêteté et justice; un gouvernement qui tient ses promesses et qui nous aide à atteindre notre potentiel. Voilà ce que veulent les Canadiens et voilà ce que ce gouvernement s'efforcera de leur donner.

[*Traduction*]

Toutes les mesures que nous prendrons durant la présente législature viseront à soigner les profondes blessures qui font mal à notre pays, à rétablir la confiance et le respect entre les Canadiens et le gouvernement. Elles viseront à rebâtir notre vitalité économique afin que tous les Canadiens soient capables de réaliser leur plein potentiel.

Les Canadiens ont voté pour ce genre de gouvernement le 25 octobre. Ils ont voté avant tout pour un gouvernement qui respecte ses engagements et qui tient ses promesses.

Depuis notre accession au pouvoir il y a un peu plus de deux mois, nous nous sommes efforcés de tenir les promesses que nous avions faites aux Canadiens. Nous avons fait ce que nous avions dit que nous ferions.

Par exemple, le 4 novembre, nous avons annulé le programme des hélicoptères qui devait coûter 5,8 milliards de dollars. C'était un luxe que nous ne pouvions pas nous permettre. Le même jour, nous avons formé un Cabinet de 23 membres, le plus petit jamais formé. Nous avons réduit de 10 millions de dollars les budgets des cabinets des ministres et avons réduit la taille du cabinet du premier ministre.

• (1635)

Dimanche dernier, le whip a présenté un programme qui montre comment nous avons décidé de réduire de 5 millions de dollars les dépenses du Parlement. Dans les jours qui ont suivi, nous nous sommes empressés de mettre en oeuvre le programme national d'infrastructure. En fait, nous signerons ce mois–ci des ententes d'infrastructure avec chacune des provinces, et des projets visant à redonner des emplois aux Canadiens démarreront dans les jours et les semaines qui viennent.

Nous avons réclamé et obtenu des améliorations à l'ALENA, ce qui a permis au Canada de signer cet accord. Nous avons aidé à négocier un Accord du GATT qui ouvre la voie à une augmentation de nos exportations à l'étranger et à la création d'un nombre accru d'emplois chez nous.

Nous avons examiné le contrat relatif à l'aéroport Pearson et l'avons annulé parce qu'il n'était pas avantageux pour les contribuables.

Nous avons nommé un nouveau gouverneur de la Banque du Canada.

Nous avons été francs avec les Canadiens au sujet de la taille du déficit que nous avons créé et de l'énorme dette dont nous devrons porter le fardeau, et nous avons établi un nouveau processus consultatif pour le prochain budget.

Lors de notre première réunion avec les premiers ministres provinciaux, nous avons commencé à travailler en vue d'éliminer les barrières au commerce interprovincial, de mettre fin aux doubles emplois entre les différents niveaux de gouvernement et de réformer le régime fiscal, notamment en remplaçant la TPS.

[*Français*]

Nous avons fait tout cela dans un peu plus de deux mois, et chacune de ces mesures correspond exactement à une promesse que nous avons faite pendant la campagne électorale. Et maintenant, dans le discours du Trône, nous continuons de tenir nos promesses. D'ailleurs, c'était très agréable de voir le titre dans le journal *La Presse* de ce matin; j'en avais lu d'autres durant la campagne électorale qui m'avaient fait moins plaisir.

Le discours du Trône—comme le mandat de ce gouvernement—a ses racines dans le livre rouge Pour la création d'emplois pour la relance économique. Ce plan d'action que nous avons présenté aux Canadiens, nous avons couru le risque de soumettre un plan d'action complet et détaillé à l'électorat, ce qu'aucun parti avant nous n'avait jamais fait.

Les Canadiens ne craignent pas de s'éloigner des sentiers battus. Ils ne s'attendent pas non plus à des miracles, mais ils veulent et méritent un gouvernement qui est capable de relever des défis difficiles.

[*Traduction*]

Pendant la campagne électorale, je parlais d'espoir réaliste en un avenir meilleur pour eux–mêmes et pour leurs enfants, en une économie prospère à laquelle ils puissent contribuer, en une société qui soit compatissante et humanitaire, en des villes où l'on soit en sécurité et où il fasse bon vivre, en un gouvernement qui les représente vraiment et qui partage leurs valeurs.

Les Canadiens ont choisi l'espoir réaliste et ont mis leurs espoirs en notre gouvernement. Au nom des hommes et des femmes qui ont été élus pour former le gouvernement, je tiens à dire aux Canadiens que nous ne les décevrons pas. Nous allons tout mettre en oeuvre pour respecter nos promesses envers eux.

• (1640)

Ce discours du Trône représente une étape importante dans le renouvellement de la foi des Canadiens en leurs institutions. Le programme est ambitieux mais réalisable, et c'est celui que les Canadiens ont choisi. Nous devons bâtir sur la bonne volonté et sur la confiance renouvelée envers les institutions que les décisions du gouvernement ont suscitées chez les Canadiens. Ces derniers ont fait savoir haut et fort lors des dernières élections qu'ils voulaient voir restaurer l'intégrité et l'honnêteté au gouvernement.

Le gouvernement comprend ce désir et nous allons y répondre par des mesures concrètes dès le début de la session. Nous avons déjà envoyé des signaux très éloquents. Le travail de l'honorable Mitchell Sharp fait très bien comprendre aux Canadiens que le gouvernement peut être une force pour le bien dans la société, que la vie publique constitue une vocation très honorable et que notre mission ici consiste à servir autrui et non pas nous–mêmes. Voilà comment nous entendons nous conduire tout au long de notre mandat.

Il ne suffit cependant pas de faire le ménage dans le système. Les Canadiens ont voté pour quelque chose de plus. Ils ont voté pour rendre le pouvoir à leurs représentants élus ici à la Chambre des communes. Nous nous sommes engagés envers les Canadiens à donner à la Chambre et aux députés une nouvelle pertinence de sorte que cette institution devienne à nouveau le foyer du débat politique et de la prise de décision dans notre gouvernement.

Le leader du gouvernement à la Chambre proposera des modifications aux règles et aux pratiques de la Chambre. Nous confierons un rôle beaucoup plus important aux comités parlementaires.

[*Français*]

J'ai demandé au Comité des finances de préparer des solutions de rechange à la TPS. Plus tard cette année, je lui demanderai de participer étroitement à des consultations prébudgétaires. Le gouvernement chargera les comités parlementaires d'entreprendre un examen approfondi de nos orientations stratégiques dans les domaines de la politique étrangère et de la défense.

Le gouvernement tient à ce qu'il y ait des débats politiques réels dans cette Chambre avant que des décisions ne soient prises.

Ce midi, à la période des questions, le ministre des Finances a proposé un débat, avant le budget, ici même en cette Chambre, ce

qui permettra aux députés de nous faire connaître leurs vues, avant le budget, et je tiens à l'en féliciter.

La même chose: par exemple, nous aurons un débat très bientôt dans cette Chambre sur le rôle de nos forces de maintien de la paix dans l'ancienne Yougoslavie parce que, comme vous le savez, nous aurons à prendre une décision difficile, puisque les mandats devront être renouvelés dans les mois de mars et avril. Et je voudrais que les députés puissent s'exprimer en la matière.

[*Traduction*]

Je veux que les députés puissent débattre de cette question, y compris ceux de mon parti. Je souhaite que tous puissent s'exprimer franchement de sorte que nous puissions ensuite prendre une décision en connaissance de cause. Contrairement à ce qui se fait habituellement, les députés de mon parti pourront adopter une position qui n'est pas en accord avec la décision que nous préconiserons. Par la suite, en tant que société démocratique, nous devrons toutefois respecter la décision de la majorité. J'espère que les partis d'opposition réaliseront la chance extraordinaire qu'auront les députés de pouvoir exposer leur opinion avant que nous ne prenions une décision. Je sais, par expérience, que c'est un travail ingrat d'être dans l'opposition et je ne veux pas y retourner.

Je veux entendre d'abord les députés. Évidemment, ils formuleront des critiques par la suite, mais nous pourrons comparer leur premier et leur deuxième discours.

[*Français*]

Ces réformes s'inscrivent dans le cadre de nos efforts pour rapprocher le gouvernement de la population, pour rétablir entre eux des liens de confiance.

• (1645)

Un gouvernement doit agir pour le bien de tous les membres de la société. C'est surtout en relançant l'emploi et la croissance et en créant des débouchés qu'il faut le faire.

[*Traduction*]

La politique économique de notre gouvernement peut se résumer en deux mots: emploi et croissance.

Durant ce débat, le président du Conseil du Trésor parlera du programme national d'infrastructure. Le ministre de l'Industrie donnera des précisions sur la politique gouvernementale à l'égard des petites et moyennes entreprises. Le ministre du Perfectionnement des ressources humaines parlera du Service jeunesse et des programmes qui faciliteront la transition du milieu scolaire au marché du travail. Le ministre des Finances a commencé des consultations d'un océan à l'autre avant la présentation du budget le mois prochain. Il s'est engagé à relancer l'économie et à créer des emplois.

En comprimant les dépenses et en favorisant la croissance économique, nous réussirons à réduire le déficit. Nous sommes déterminés à atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé, celui de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB.

Nous ne mettrons pas les gens au chômage simplement pour pouvoir dire que le déficit a baissé. À notre avis, la députée de Madawaska—Victoria a expliqué cela très clairement hier, en des termes que nous comprenons et auxquels nous souscrivons, comme une partie des députés d'en face d'ailleurs. Elle a dit, et nous devrions nous souvenir de ses paroles, qu'un gouvernement au régime n'est pas forcément un gouvernement méchant.

En fait, notre politique économique est fondée sur la nécessité de préparer les Canadiens aux perspectives que les années 1990 et le XXI^{e} siècle présenteront au chapitre de l'emploi et sur le plan économique.

Nous investirons dans des programmes visant à améliorer la formation des Canadiens et à accroître leur taux d'alphabétisation ainsi que leurs autres compétences de base.

[*Français*]

Notre programme de création d'emplois et de relance économique est ambitieux. Mais, tout le monde le sait, nos ressources sont limitées. Un gouvernement ne saurait tout faire. Et en 1994, il ne doit pas essayer de tout faire. C'est pourquoi, pour stimuler la croissance et l'emploi, notre mot d'ordre sera le partenariat.

Nous travaillerons en partenaires avec les autres ordres de gouvernement dans notre programme d'infrastructure, la réduction des entraves au commerce interne, le remplacement de la TPS et la réforme de nos programmes sociaux.

Nous travaillerons en partenaires avec le secteur privé à l'égard des programmes de formation et du Service jeunesse, et pour aider—et cela est très important—les institutions financières à mieux comprendre les besoins en capitaux des petites et moyennes entreprises et à mieux y répondre.

[*Traduction*]

Nous travaillerons aussi en partenariat pour renforcer le tissu social du Canada.

Notre première priorité sera d'ordre économique, mais une économie forte n'est pas une fin en soi. C'est plutôt un moyen de réaliser un objectif, celui d'améliorer la qualité de vie des Canadiens dans un milieu tenant compte de leurs besoins. Voilà ce à quoi aspirent les Canadiens.

Le régime de sécurité sociale du Canada est l'oeuvre de différents gouvernements fédéraux qui se sont succédé. Le principe du partage de la responsabilité sociale est la pierre angulaire de notre philosophie. Nous sommes très fiers de ce que les libéraux ont légué au chapitre de la politique sociale. En fait, le père de l'actuel ministre des Finances a été l'un des pères de ce grand régime social. Il m'a été donné de voter sur bon nombre de ces mesures.

• (1650)

Nous croyons qu'il faut soutenir par l'aide sociale le revenu de ceux qui éprouvent des difficultés économiques. Mais nous avons comme objectif d'aider les assistés sociaux qui sont en mesure de travailler à s'arracher à la dépendance pour participer pleinement à la vie économique et sociale du Canada.

[*Français*]

Nous savons que les sans-emploi ne veulent pas être en chômage. Les Canadiens souhaitent gagner leur vie honorablement.

Ils veulent la dignité d'un emploi. Nous devons donc concevoir des programmes qui les aideront à se trouver du travail.

Nous savons que les pauvres ne veulent pas vivre dans la pauvreté. Les Canadiens aptes au travail ne veulent pas recevoir l'aide sociale. Nos programmes doivent donc aider, par exemple, une mère célibataire qui n'a pas accès à des services de garderie; autrement, elle sera forcée de rester à la charge de l'État pendant de nombreuses années.

Il faut reconnaître que jamais les Canadiens n'ont été confrontés à autant de défis sociaux et économiques depuis la dépression des années 1930.

La structure de notre économie change et la cellule familiale a subi une profonde transformation. Nous devons donc réformer notre régime de sécurité sociale de façon à répondre aux besoins des Canadiens d'aujourd'hui.

Le ministre des Ressources humaines annoncera une démarche visant à repenser notre régime de sécurité sociale et à le moderniser en collaboration avec les provinces et pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

[*Traduction*]

Au cours de ce débat, la ministre de la Santé parlera de l'engagement du gouvernement à l'égard des services de santé et des problèmes de santé des femmes. Le ministre de la Justice expliquera les dispositions que nous prendrons pour assurer la protection contre la criminalité et la violence au foyer. Il parlera de mesures qui renforceront notre engagement à l'égard de l'égalité fondamentale des Canadiens.

C'est sur ces questions–là qu'on juge une société. Le gouvernement veut jouer son rôle pour veiller à ce que la société canadienne demeure tolérante et généreuse et à ce que la qualité de vie à laquelle nous tenons tous et qui est si proprement canadienne s'améliore encore et profite à tous les Canadiens.

Notre programme est chargé, et il nécessitera une collaboration et un sens de la mission commune comme le pays n'en a pas vu depuis longtemps, le genre d'esprit qui a animé la première rencontre des premiers ministres en décembre. Cette volonté nationale peut maintenant se manifester, les Canadiens sont prêts. Ils veulent que ceux d'entre nous qui occupent des postes de responsabilité dans le secteur public comme dans le secteur privé s'épaulent les uns les autres pour atteindre ces grands objectifs nationaux.

[*Français*]

Je tiens à féliciter le chef de l'opposition pour son discours. C'est un début, à la Chambre des communes, dans une situation tout à fait inusitée, comme il l'a dit lui–même. Je n'ai pas l'intention de répondre à tous les arguments qui ont été avancés parce que je pense que le débat serait plutôt stérile. Lors de la campagne électorale, on a parlé énormément d'emploi, on a parlé beaucoup de déficit au Québec et on a parlé peut–être un peu d'indépendance et de séparation, mais pas beaucoup. Je sais que si j'allais aborder ce sujet–là, je ne remplirais pas le mandat que j'ai reçu des citoyens de notre pays.

D'ailleurs, mes convictions sont bien connues. Il y a bien des années que je suis ici. Je voudrais tout simplement vous dire que mes convictions canadiennes reposent peut–être sur un texte qui décrit très bien notre pays. Il y a cent ans, un de mes prédécesseurs, Laurier, s'est ainsi exprimé, à l'aube du XX^{e} siècle:

> Nous sommes Canadiens français, mais notre pays ne se limite pas au territoire entourant la citadelle de Québec; notre pays est le Canada. Nos concitoyens ne sont pas seulement ceux qui ont du sang français dans les veines. Ils sont tous ceux, quelle que soit leur race ou leur langue, que les aléas de la guerre, les caprices de la fortune ou leur propre choix ont amenés parmi nous.

● (1655)

Ces mots sont aussi pertinents aujourd'hui, au début du XXI^{e} siècle, qu'ils l'étaient au début du XX^{e} siècle.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint–Maurice): J'aimerais faire remarquer également qu'il est vrai que nous n'avons pas récolté autant de votes que le Bloc québécois. On se reprendra la prochaine fois, mais pour le moment, c'est une réalité.

Mais je voudrais faire remarquer ceci à mes collègues élus au Québec, qui sont Canadiens de langue française tout comme moi. Il s'est passé quelque chose cette semaine en cette Chambre qu'ils auraient dû noter. Tout d'abord, nous avons choisi un président dans cette Chambre. Deux Canadiens français de l'Ontario ont obtenu un nombre égal de votes au cinquième tour, ce qui veut dire qu'à un moment donné, tous les députés de cette Chambre ont voté pour un Canadien français. L'un a gagné, l'autre pas. Mais de voir un homme tel le député d'Ottawa—Vanier qui, tout au long de sa carrière a toujours été fier d'être français et en parlait avec autant de dynamisme, récolter autant d'appui dans cette Chambre, c'est un signe important.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint–Maurice): La députée de Madawaska—Victoria, au Nouveau–Brunswick, s'est levée par la suite en cette Chambre pour appuyer la motion en réponse au discours du Trône.

J'ai eu le très grand privilège d'être le député de Beauséjour et de me lever en cette Chambre, représentant les francophones du Nouveau–Brunswick, les Acadiens qui ont été déportés et qui sont revenus. Et c'est cela, mon Canada: le million de francophones hors Québec.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Le chef de l'opposition a parlé de modernité, de se mettre à l'heure du XXIe siècle. Je suis d'accord. Quand je me lève dans cette Chambre, je regarde autour de cette Chambre.

[*Traduction*]

Je vois tous ces députés de couleurs, de religions, de langues différentes qui appartiennent tous à la grande famille qu'est mon parti, qui sont tous citoyens d'un même pays, le Canada.

[*Français*]

Si nous savons miser sur nos atouts et notre potentiel, si nous recherchons des solutions nouvelles, si, face à ces tâches qui nous attendent, nous pouvons communiquer nos espoirs et notre dynamisme, nous rétablirons la confiance des Canadiens et des Canadiennes dans leur gouvernement. Un pays qui a su surmonter ses difficultés, un pays qui est compétitif et qui devient plus puissant et plus indépendant, est un pays qui sera un modèle et une inspiration partout dans le monde.

[*Traduction*]

En somme, les Canadiens veulent un pays dont ils puissent être fiers, en qui ils puissent avoir foi. Voilà ce que le gouvernement, voilà ce que le Parlement doit leur donner.

• (1700)

C'est dans cet esprit que j'invite tous les députés à se joindre à nous dans cet effort national. Je les invite à mettre de côté les vieilles tactiques que les Canadiens trouvent exaspérantes et épouvantables. Je les invite à nous épauler pour améliorer notre situation.

J'ai la conviction que, grâce au nouvel esprit que les députés vont insuffler à la Chambre, nous allons amorcer une nouvelle ère constructive. Nous avons tous le devoir de ne pas trahir la confiance des Canadiens.

Ensemble, nous pouvons montrer aux Canadiens qu'ils ont raison de nous faire confiance. Ensemble, nous pouvons faire comme toutes les générations qui nous ont précédés et nous attaquer de front aux problèmes. Nous pouvons surmonter les difficultés et édifier le pays.

C'est notre mission que de préparer le pays pour le XXI^e siècle et de léguer à nos descendants une terre de liberté, de possibilités et de justice, qui soit un exemple pour le monde. Aujourd'hui, en ma qualité de premier ministre de ce pays–là, je vous dis que le monde a besoin de la compréhension, de la tolérance et de l'équité dont a fait preuve notre pays au fil des ans. Le Canada sera toujours le meilleur pays du monde à mes yeux.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je tiens d'abord à vous féliciter pour votre élection au poste de Président et à vous offrir la collaboration et l'appui des réformistes.

Les Canadiens ont été on ne peut plus clairs le 25 octobre 1993: ils n'étaient pas satisfaits du travail de nombreux députés de la trente–quatrième législature. Ils souhaitaient un comportement tout à fait différent de la part de leurs élus.

En votre qualité de député et de Président de la Chambre, vous avez reçu de la population le mandat de faire respecter des normes élevées sur le plan du comportement. Notre groupe s'engage à vous aider à vous acquitter de ce mandat.

[*Français*]

J'aimerais par ailleurs féliciter tous les députés pour leur élection au Parlement canadien, mais j'aimerais plus spécialement adresser mes félicitations au très honorable député de Saint–Maurice pour son élection à titre de premier ministre du Canada.

Il y a plusieurs personnes dont l'ambition de devenir premier ministre a dépassé celle du très honorable Jean Chrétien, mais il y a très peu de personnes qui ont servi leur pays, à la Chambre des communes et au gouvernement, avec autant de fidélité que lui. Je crois qu'il est très inspirant pour les nouveaux députés de cette Chambre de voir que l'on récompense l'expérience, la connaissance et le développement, et non seulement l'ambition.

• (1705)

Un sage a déjà dit: Celui d'entre vous qui sera le chef sera le serviteur de tous. Nous voulons féliciter le très honorable Jean Chrétien, maintenant le chef entre nous.

[*Traduction*]

Troisièmement, je tiens à remercier particulièrement les électeurs de Calgary–Sud–Ouest qui m'ont ainsi donné l'occasion de les représenter à la Chambre des communes.

Pour les avoir rencontrés, consultés par le truchement de sondages, visités à domicile des mois durant, je connais pertinemment les espoirs et les attentes que nos électeurs nourrissent à l'égard du Parlement. Ces gens espèrent contre toute espérance qu'ils seront en mesure d'exercer un contrôle sur les dépenses et les impôts fédéraux. Ils espèrent que nous, les députés, serons capables de défendre leurs intérêts, même quand ceux–ci vont à l'encontre de la position officielle de notre parti. Ils espèrent que nous saurons donner à tous les Canadiens une vision nouvelle et dynamique d'un nouveau fédéralisme qui soit de nature à nous conduire au XXI^e siècle.

J'éprouve—et je suis persuadé qu'il en est de même pour tous les députés—un immense sentiment de responsabilité face à ces espoirs et à ces attentes qu'il ne faut pas décevoir.

Je sais—et on l'a répété à maintes reprises aux nouveaux députés —que la Chambre est passablement liée par les précédents. Mais dans ce cas–ci, la trente–cinquième législature doit se considérer comme étant d'une nouvelle nature.

Certes, la chute de la représentation d'un parti fédéral traditionnel de 152 à 2 sièges est un fait sans précédent, mais il semble que le député de Sherbrooke n'en a pas encore pris pleinement conscience. L'élection de plus de 200 nouveaux députés est aussi un fait sans précédent. Le partage idéologique et géographique des partis politiques dans cette enceinte en est un autre.

Ainsi donc, aux termes de ces élections, les Canadiens ont eux–mêmes rompu avec les précédents. Par conséquent, il conviendrait que la Chambre rompe elle aussi avec les précédents dans certains domaines importants, surtout dans la conduite de ses propres travaux.

Par exemple, notre groupe réformiste n'a pas l'intention de se conduire comme un parti d'opposition traditionnel. Nous nous sentons obligés d'examiner rigoureusement tout ce que le gouvernement proposera, mais pas de nous opposer à tout ce qu'il proposera.

En examinant minutieusement le discours du Trône, nous tenterons de cerner et d'approuver les mesures que nous jugeons bonnes. Nous tenterons également de mettre au grand jour les mesures que nous considérons comme faibles ou peu judicieuses mais, dans ce dernier cas, nous nous sentirons obligés non pas simplement de critiquer ou de signifier notre opposition, mais également de proposer des solutions de rechange constructives.

Nous considérons que cette institution d'une toute nouvelle nature est constituée de trois éléments: le gouvernement, l'opposition officielle, dont les députés veulent sortir leur province du Canada, et la solution de rechange constructive de Sa Majesté.

Fidèles à cette position, notre principale contribution au débat sur le discours du Trône sera triple. Nous analyserons le programme du gouvernement sous trois angles: financier, économique et social. Nous offrirons des propositions pour améliorer le programme législatif du gouvernement dans l'intérêt de tous les Canadiens et nous proposerons un sous–amendement conçu pour améliorer ce programme. Il ne faudrait pas considérer l'adoption de notre sous–amendement comme une expression de défiance, mais comme un ajout positif auquel les ministériels eux–mêmes pourraient souscrire.

Permettez–moi donc de parler pendant quelques instants de la caractéristique la plus louable du discours du Trône, de sa plus grande faiblesse et d'une amélioration que nous proposons.

• (1710)

La promesse de rehausser la crédibilité du Parlement est, selon nous, le point le plus louable du discours du Trône. Cependant, l'objectif de toute réforme parlementaire devrait, à notre avis, être de créer un Parlement non seulement plus efficace, mais aussi plus libre. Un Parlement dont les membres soient libres d'exprimer les points de vue de leurs électeurs et de voter en conséquence, même si cela ne correspond pas à la politique du parti.

Ce n'est pas la première fois qu'on nous promet une réforme parlementaire, y compris ce type de réforme. Espérons que cette fois, le gouvernement tiendra sa promesse. Le public en a assez des paroles vides. Il veut des actes.

Par exemple, rien ne contribuerait plus à rehausser la crédibilité du Parlement que l'instauration de la liberté de vote. Ce que—comme beaucoup de Canadiens—nous aimerions, c'est qu'aujourd'hui ou demain, le premier ministre prenne la parole et vous déclare haut et clair, monsieur le Président, que la politique du gouvernement sera dorénavant celle–ci, à savoir: Que le gouvernement ne considérera pas le rejet d'une motion proposée par ses soins, y compris une mesure visant à autoriser des dépenses, comme un défi à son endroit, à moins que cela ne soit immédiatement suivi d'un vote de censure officiel.

Cela ne prend que trente secondes. Et permettez–moi de vous dire, monsieur le premier ministre, que si vous le faisiez, vous seriez connu comme le libérateur du Parlement, quoi qu'il arrive.

Nous espérons que la Chambre, et même les médias, verront un jour les députés voter librement. Le nombre de fois qu'un député vote contre son parti dans l'intérêt de ses électeurs ne doit pas être perçu comme un signe de faiblesse ou de dissension au sein d'un parti, mais plutôt comme un signe de véritable démocratie à la Chambre.

En ce début de session, nous tenons à féliciter le gouvernement pour l'engagement qu'il a pris dans le discours du Trône, celui de rehausser la crédibilité du Parlement. C'est, à notre sens, l'un des points les plus forts de son programme, à condition qu'il s'y tienne.

Passons maintenant au point le plus faible du programme législatif du gouvernement et au domaine où nous estimons que des améliorations sont nécessaires. Tous les députés sont au courant de la situation financière laissée en legs par les Conservateurs aux Canadiens et à la trente–cinquième législature. Ce legs se caractérise—et c'est là le résultat de la politique financière du gouvernement qui a précédé le vôtre—par un déficit fédéral record, pour 1992–1993, de 40,5 milliards de dollars et une dette fédérale qui atteignait, hier midi, un total de 500 milliards de dollars.

La plus grande tâche qui attend ce Parlement, que vous ayez pris des engagements à l'égard de la Constitution, des programmes sociaux ou de la création d'emplois, consistera à contrôler les dépenses excessives du gouvernement fédéral. Je m'attends franchement à ce que l'on reconnaisse cette tâche et à ce qu'on s'y attaque avec plus de vigueur et de façon plus directe au moyen du programme législatif du gouvernement, pas seulement au moyen d'un budget d'ici deux ou trois mois.

Depuis toujours, les discours du Trône énumèrent ce que les gouvernements ont l'intention de faire. Ce discours–ci n'a pas fait exception à la règle. Mais le discours du Trône d'un gouvernement qui a une dette de 500 milliards de dollars devrait aussi contenir une nouvelle section énumérant ce que le gouvernement a l'intention de ne plus faire. Ce discours ne contient rien de tel. Peut–être le ministre des Finances n'a–t–il pas eu le temps de le faire. Cependant, ce discours aurait été bien meilleur s'il avait contenu une telle section et s'il avait comporté la promesse de cesser le versement de pensions anticipées et exagérées aux parlementaires, la promesse de cesser de subventionner les sociétés d'État pour la coquette somme de six milliards de dollars par an, accompagnée d'un plan pour l'élimination graduelle de ces subventions, la promesse de réduire d'au moins 15 p. 100 les frais généraux autres que les frais salariaux des ministères et des organismes fédéraux, la promesse de cesser de verser d'autres prestations de la sécurité de la vieillesse et d'autres transferts de revenus aux ménages à revenu élevé, la promesse d'abandonner les programmes de développement régional qui ne fonctionnent tout simplement pas, ainsi que la promesse de relever et d'éliminer toutes les fonctions inutiles au sein du gouvernement.

● (1715)

Afin de remédier à cette lacune du programme législatif du gouvernement, je demande à la Chambre d'envisager de limiter les dépenses du gouvernement pour l'exercice financier 1994–1995 à moins de 153 milliards de dollars, en imposant un plafond aux dépenses du programme législatif.

Les députés qui connaissent les états financiers du gouvernement savent que les prévisions de dépenses actuelles du gouvernement fédéral pour 1994–1995 se chiffrent à 162 milliards. Le plafond des dépenses que nous proposons représente une diminution de 6 p. 100 du montant prévu. On pourra toujours discuter des modalités de réduction lors du débat sur le budget, mais en plafonnant maintenant les dépenses prévues dans le programme législatif du gouvernement, les députés de tous les partis des deux côtés de la Chambre indiqueraient clairement aux investisseurs et aux contribuables qu'ils sont dès aujourd'hui déterminés à réduire les dépenses fédérales.

Le sous–amendement que j'entends proposer désavoue les habitudes de dépense établies par l'ancien gouvernement. À une ou deux exceptions près peut–être, y a–t–il dans cette Chambre un député qui voterait contre un tel sous–amendement? Cet amendement ou sous–amendement ne vise pas à désavouer le programme législatif du gouvernement, mais simplement à l'améliorer et faire en sorte que les dépenses prévues dans le programme législatif qu'adoptera la Chambre, quel qu'il soit, n'excèdent pas 153 milliards de dollars pour l'exercice financier 1994–1995. J'invite tous les députés de la Chambre, y compris les ministériels, à appuyer cette proposition.

En conclusion, les députés ont honoré hier une ancienne tradition parlementaire en vous suivant jusqu'à l'autre endroit, où ils ont écouté le discours du Trône et revendiqué au nom du peuple tous les droits anciens des Communes. Comme vous le savez, monsieur le Président, le plus important de ces droits anciens, et en fait la première fonction des premiers parlements britanniques n'était pas d'ordre législatif. La première et la seule fonction des premiers parlements était, en fait, de limiter les dépenses de la Couronne.

J'exhorte les députés à réaffirmer ce droit des Communes, non pas seulement de façon symbolique ou en paroles, mais en légiférant pour limiter les dépenses prévues dans le discours du Trône.

Monsieur le Président, je propose, avec l'appui du député de Beaver River:

> Qu'on modifie l'amendement en ajoutant, après les mots «appareil administratif de l'État», ce qui suit:
>
> «, notamment la nécessité de rétablir la confiance du public dans l'aptitude de cette Chambre à maîtriser le déficit et les excès de dépenses de l'État fédéral et à limiter les dépenses du gouvernement pour l'exercice 1994–1995 à moins de 153 milliards de dollars».

● (1720)

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, permettez–moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la Présidence de la Chambre des communes. Il est certain que votre expérience du Parlement, vos qualités de coeur et vos qualités d'esprit ont contribué à vous faire choisir par vos pairs. Je suis certain que vous assumerez ces responsabilités avec beaucoup de doigté et de compétence, et vous pourrez certainement compter sur mon appui dans l'exécution de vos fonctions.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour féliciter, comme on le fait traditionnellement, les motionnaires à la réponse au discours du Trône. Tous les deux représentent un reflet particulier de ce qu'est le Canada. Tous les deux, à leur façon, avec leurs connaissances et leurs capacités respectives, ont fait honneur à leurs électeurs et ont commencé une carrière au Parlement canadien avec beaucoup de brio et je tiens à les féliciter tous les deux.

Je voudrais également me permettre de féliciter le chef de l'opposition qui est non seulement un ami et un confrère de classe, mais un collègue parlementaire, qui, à l'occasion de cette dernière élection fédérale, a remporté un succès électoral personnel très important. Il n'y a aucun doute qu'il a galvanisé une partie de l'opinion québécoise en faveur de son parti, le Bloc québécois, et a obtenu un succès personnel qui dépasse en tout cas tout ce que nous aurions voulu voir se passer au Québec.

Je lui souhaite, dans ses nouvelles responsabilités de député du Parlement du Canada, la sagesse qui lui permettra d'assumer à la fois ses responsabilités face à ceux qui l'ont envoyé ici, mais aussi face à ce rôle qu'il doit assumer de chef de l'opposition et qui va bien au–delà de ses propres aspirations et de ce qu'il voudrait faire ici au Parlement canadien. J'ignore comment il pourra réconcilier ce double mandat, mais je lui souhaite quand même beaucoup de succès dans cette tâche.

Je voudrais également féliciter le chef du Parti réformiste.

[*Traduction*]

Je pense que c'est remarquable de voir un parti qui n'était que régional à l'origine, représentant les aspirations légitimes de la population de cette région, devenir pour ainsi dire un parti national. Au moment où nous entamons cette nouvelle législature, je tiens à dire à son chef que nous avions l'habitude de voir trois partis nationaux à la Chambre des communes, ce qui respectait l'esprit de notre institution et représentait bien la population. Il arrivait que ces trois partis entrent en lutte pour défendre leurs intérêts respectifs, mais tous trois ont toujours compris l'importance d'un Canada bilingue, et combattu pour défendre cette idée.

J'ai été très heureux d'entendre le chef du Parti réformiste parler français à l'occasion de son premier discours à la Chambre. Je pense que son parti, qui se voulait régional à l'origine, pourrait devenir un véritable parti national sous sa direction. Si cela se produisait, je pense que ce serait bon pour l'unité du Canada et le maintien d'un Canada fort et uni d'un océan à l'autre.

• (1725)

[*Français*]

Finalement, je voudrais féliciter tous ceux et celles qui ont remporté la dernière élection. Il est évident que les responsabilités que nous avons à titre de parlementaires sont importantes. Mais de passer le test de l'électorat c'est parfois, je dirais toujours, excessivement difficile. Et chacun et chacune d'entre nous mérite évidemment des félicitations pour avoir réussi ce test. Personnellement, je voudrais remercier les électeurs et les électrices de ma circonscription de Papineau—Saint–Michel qui, pour une neuvième fois, m'ont renouvelé leur confiance et me permettent de siéger à nouveau au Parlement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: Permettez–moi de me situer par rapport au chef de l'opposition qui s'exprime avec conviction et qui présente, à l'occasion de ce débat, une thèse que je ne peux accepter. Alors que, lui, veut construire, créer un nouveau pays, moi, je veux améliorer le pays que j'ai. Il m'apparaît évident qu'il est tout aussi sincère dans sa démarche que je puisse l'être. Il vient comme moi d'une région rurale du Québec; lui, du lac Saint–Jean, moi, du Bas–Saint–Laurent, de Saint–Pascal–Kamouraska. Mon père était médecin de campagne, mon grand–père était cultivateur. J'ai fait toutes mes études en français. J'ai pu, dans ce pays qui est le mien, obtenir à maintes occasions la confiance et le respect d'une majorité de gens qui ne parlent pas ma langue, qui n'ont pas ma culture et qui n'ont pas les mêmes traditions que j'ai.

Quoique minoritaire, j'ai pu faire mon travail, j'ai pu assumer des responsabilités dans ce pays, sans aucune difficulté. Lui–même est venu à un moment donné assumer des responsabilités très importantes dans un gouvernement canadien. Lui–même a accepté de représenter son pays, le Canada, à l'étranger. On l'appelait même «Excellence» et il acceptait bien ce terme. Or, ce pays est un pays de grande tolérance, de grande compassion, de grandes possibilités pour tous ceux et celles qui veulent bien en profiter.

Le chef de l'opposition est un habile plaideur. Et je l'écoutais développer son argumentation. Je dois dire qu'au passage, il a le sens d'arrondir un peu les événements et de caricaturer la réalité.

Il n'y a aucun doute que lorsqu'il s'est référé à l'Accord du lac Meech et lorsqu'il a parlé des démarches de l'Entente de Charlottetown, pas une fois a–t–il rappelé que le Parti québécois, la maison–mère du Bloc québécois, ne voulait que l'Accord du lac Meech ou que l'Accord de Charlottetown passe. À aucun moment donné! Ceux qui veulent avoir la plénitude des pouvoirs, et j'accepte cette possibilité, j'accepte que des gens puissent vouloir avoir la plénitude des pouvoirs dans un État, dans un pays séparé, indépendant du Canada, mais que l'on ne vienne pas nous faire accroire que l'Accord du lac Meech ou l'Accord de Charlottetown aurait satisfait les gens du Bloc québécois ou les gens du Parti québécois.

• (1730)

Donc, que l'on ne vienne pas accuser ceux qui pouvaient être contre l'Accord du lac Meech comme étant des traîtres au Québec. On a dit beaucoup de choses sur le premier ministre qui avait des réticences et des objections à certains aspects de l'Accord du lac Meech.

Or, pourquoi serait–ce plus sérieux pour le premier ministre qui à l'époque était un simple citoyen, M. Chrétien, de s'opposer à l'Accord du lac Meech et d'être moins québécois que M. Parizeau qui lui aussi s'opposait à l'Accord du lac Meech?

En réalité, dans ce débat politique, il est évident que l'on ne s'entendra jamais. Cela fait 30 ans, a rappelé le chef de l'opposition, qu'il y a des gens qui désespérément, année après année, essaient de convaincre les Québécois qu'ils seraient mieux indépendants que dans le Canada.

Or pendant tout ce temps, je rappelle à ceux qui sont ici devant nous, pas ceux des extrémités, mais ceux qui sont au centre ici, qu'ils ont pu profiter du système démocratique, du système fédéral canadien pour faire valoir leur point de vue, pour faire avancer leur argumentation, et cela dans le plus grand respect de la démocratie et dans le plus grand respect des opinions des individus.

C'est une situation exceptionnelle, que l'on ne rencontre pas dans tous les pays du monde. J'écoutais tout à l'heure le chef de l'opposition faire une référence, et c'est lui qui l'a faite, alors je n'en parle que parce que lui–même en a parlé, je prends mes précautions pour ne pas être mal cité par les journalistes, il a dit qu'il y avait un certain nombre de pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, qui avaient obtenu leur indépendance, leur souveraineté nationale, et pourquoi cela ne serait pas le tour du Québec d'obtenir la sienne. Or, il le sait très bien.

Dans mes fonctions de ministre des Affaires étrangères, je suis allé justement discuter avec des représentants de tous ces pays de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale, à l'occasion de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Et combien de ces gens—qu'ils soient de la Croatie, de la Géorgie, d'autres parties de l'Europe qui viennent d'obtenir leur indépendance—combien de ces gens changeraient leur nouvelle indépendance pour devenir citoyens de la province de Québec dans le Canada? Ils seraient très heureux d'être Canadiens.

Le chef de l'opposition a cette manie de toujours vouloir retourner au référendum de 1981 pour prétendre que le premier ministre à l'époque avait, et je le cite parce que j'ai pris des notes: «mené l'assaut contre le Québec.» Pourquoi aurait–il mené l'assaut contre le Québec? Ce que le député de Saint–Maurice faisait à ce moment–là, c'était de défendre le Canada. Il n'était pas contre le Québec, il était pour le Canada. Aujourd'hui, beaucoup de gens considèrent qu'il est important et utile de défendre le Canada.

Une autre rondeur dans le texte du chef de l'opposition est celle qui a trait au fait qu'il nous dit que les Québécois finalement pourront se prononcer ou pour le statu quo ou pour la plénitude des pouvoirs dans un prochain référendum. Or, ce n'est pas reconnaître la réalité du fédéralisme canadien que de parler de statu quo. Continuellement le fédéralisme canadien évolue, se transforme par des décisions qui sont prises, et par le gouvernement canadien et par les gouvernements des provinces.

• (1735)

Le gouvernement du Québec, au cours des années, a obtenu toute une série de pouvoirs pour assumer pleinement ses responsabilités dans les domaines qui sont de sa compétence et de sa juridiction et des accommodements administratifs ont souvent, dans le passé, permis au Québec d'assumer des responsabilités que d'autres provinces n'assument pas. Or, de parler d'un fédéralisme rigide est tout à fait incorrect, et je pense que ce n'est pas à l'honneur du chef de l'opposition, qui veut avoir un débat rigoureux et solide, que de laisser prétendre que le fédéralisme que nous préconisons est un fédéralisme de *statu quo*.

Finalement, permettez–moi de dire que, lorsque le chef de l'opposition a cette propension à parler au nom du Québec, il exagère un petit peu son mandat et son rôle. Il ne parle pas pour le Québec. Il peut parler pour des Québécois, mais il ne parle pas pour le Québec.

Tout à l'heure, son raisonnement était de nous dire que la venue de cette cinquantaine de députés du Bloc québécois était parce qu'il y avait une crise politique et une crise économique et que, par conséquent, la mission du Bloc québécois était de tenter de régler la crise économique et, deuxièmement, plus tard, de régler la crise politique par la souveraineté.

Or, il faudra qu'il accepte une chose: si ce qui l'a porté ici avec sa cinquantaine de députés est à la fois la situation économique et la situation politique, il doit donc admettre qu'il y a des gens au Québec qui ont voté pour lui, qui votaient pour lui à cause de la situation économique et qui ne votaient pas pour lui pour son option politique.

Or, les votes qu'il a obtenus, si le propos qu'il nous tenait tout à l'heure tient toujours, il les a obtenus de gens qui étaient désabusés de la maladministration conservatrice, qui voulaient se débarrasser de l'ancien gouvernement conservateur et qui ont voté pour lui plutôt que voter pour nous.

Mais ce faisant, ils ne lui donnaient pas le pouvoir de parler pour la souveraineté et l'indépendance du Québec; ils lui donnaient un mandat de parler des questions économiques.

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Incroyable!

M. Ouellet: Madame trouve peut–être cela incroyable, mais je vais finir mon exposé en vous disant ceci: Je reconnais que le chef de l'opposition a des responsabilités en cette Chambre et qu'il doit les assumer. Je reconnais d'ailleurs que, lors du discours qu'il a prononcé, il a occupé une très large partie de son intervention à des questions économiques. Or, il n'y a aucun doute que le chef de l'opposition, lorsqu'il parle de la situation économique, lorsqu'il parle du chômage, lorsqu'il parle de mesures sociales, remplit parfaitement son rôle de chef de l'opposition, ce que l'on appelle la loyale opposition.

Quand il assume son manteau de pèlerin de l'indépendance du Québec, il outrepasse carrément son rôle de chef de l'opposition d'un système parlementaire canadien, selon notre Constitution canadienne. Lorsqu'il préconise la sécession du Québec, il va bien plus loin que le rôle normal qui doit être assigné à un chef de l'opposition dont les aspirations sont de devenir le premier ministre du gouvernement légitime et non pas de devenir le chef d'un État indépendant.

• (1740)

Or, j'ignore comment il réconciliera ces deux rôles, mais je sais qu'il assume à 100 p. 100 le salaire de chef de l'opposition et qu'il accepte à 100 p. 100 les bénéfices qui accompagnent la fonction. Je lui dirai que dans son discours d'aujourd'hui, comme chef de l'opposition, il n'a gagné que 75 p. 100 de son salaire.

Permettez–moi de dire, en terminant, que le débat que nous devons avoir avec la population canadienne au sujet de l'avenir du Québec est un débat très important. On en a esquissé à peine les modalités lors des discussions de la Commission Bélanger–Campeau. Le chef de l'opposition, d'ailleurs, a fait référence à un texte qui concernait les dédoublements. Or, je lui rappelle et il doit le savoir, que ce texte auquel il a fait référence n'est pas un document préparé par la Commission Bélanger–Campeau. C'est un document qui a été soumis, dont il a été question et auquel on a fait référence à la Commission Bélanger–Campeau. Mais ce n'est pas un travail commandé par la Commission Bélanger–Campeau; c'est un travail qui avait été commandé par M. Claude Morin pour quelques étudiants et professeurs à l'ÉNAP, à Québec. Or, c'est évident que ce n'est pas un document très rigoureux.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, lorsque j'ai entendu le ministre des Affaires étrangères tout à l'heure, dans son long exposé, commenter le discours de mon chef, le chef de l'opposition officielle, j'ai cru être dans un monde irréel. J'ai cru que le ministre n'avait jamais vécu l'histoire du Québec comme du Canada au cours des 15 ou 20 dernières années. J'ai cru que le député de Papineau—Saint–Michel et même son chef n'avaient pas été associés à la nuit des longs couteaux, à l'échec de Meech. J'ai également cru que le député de Papineau—Saint–Michel n'avait pas participé à la Commission Bélanger–Campeau, qu'il n'avait pas compris non plus le message majoritaire des Québécoises et des Québécois qui y ont comparu. J'ai cru que la réponse du 24 septembre 1991, celle de Beaudoin–Dobbie, de Beaudoin–Edwards et l'Accord du 7 juillet, tout comme l'Accord de Charlottetown, lequel fut rejeté massivement par les Québécoises et les Québécois, n'avaient jamais existé. Bref, j'ai cru que je vivais sur une autre planète.

Lorsque j'ai entendu le député de Papineau—Saint–Michel aussi remettre en question la légitimité du vote des Québécoises et des Québécois et la légitimité aussi du Bloc québécois comme opposition officielle, cela m'a donné un indice de la vision du député de Papineau—Saint–Michel face à la démocratie. S'il y a un mérite à accorder au Bloc québécois, monsieur le Président,

c'est justement—et le premier objectif est atteint—d'avoir ouvert le débat sur l'avenir du Québec et du Canada. Alors, monsieur le Président, j'inviterais le député de Papineau—Saint–Michel à faire preuve d'un peu plus de sens démocratique à l'avenir lorsqu'il parlera du Bloc québécois et de son rôle d'opposition officielle.

M. Ouellet: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à l'intervention du député pour lui rappeler que je ne mets pas en doute la légitimité du chef de l'opposition à ce Parlement. Je l'ai félicité d'avoir gagné ses élections et d'avoir amené avec lui une cinquantaine de députés. Ce que j'ai dit, c'est qu'il ne peut pas, une fois qu'il est ici, prétendre qu'il a gagné exclusivement sur la portée de son message politique indépendantiste. Et, à cet égard, j'ai repris un aspect de son discours où il disait lui–même être venu ici parce qu'il y avait un problème économique. Or, des gens ont voté pour lui et pour les candidats du Bloc au Québec non pas à cause de votre message politique, mais à cause de la situation économique. Ce que je n'aime pas que le chef de l'opposition veuille faire, comme il le faisait dans ses propos tout à l'heure, c'est dire que le débat référendaire soit commencé.

• (1745)

Or, s'il veut mener le débat référendaire ici même en cette Chambre, il pourra avoir l'occasion de le faire peut–être. Mais ce qui est surtout important, et c'est à cela que je l'invite, c'est d'engager un véritable dialogue sur les tenants et les aboutissants de cette démarche qu'il veut faire. Ce n'est pas Bélanger–Campeau qui a fait cette étude exhaustive. J'ai siégé à cette Commission et j'ai vu à quel point ceux qui y venaient et ceux qui menaient les débats de cette Commission étaient tous dans un sens et essayaient de faire aller vers un seul domaine.

D'ailleurs, ce groupe de supposés non–alignés sont tous en train de s'aligner maintenant pour le Parti québécois, à commencer par M. Campeau et les autres. Donc, il n'y avait pas d'objectivité de la part de ceux qui se déclaraient non–alignés à l'époque.

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, je voudrais demander à l'honorable député de Papineau—Saint–Michel d'éclairer un peu ma lanterne. Depuis le congrès à l'investiture libérale où l'honorable député de Saint–Maurice a été choisi comme chef du Parti libéral, il a été clairement établi qu'on n'entendrait plus parler de constitution. Cela a été affirmé encore une fois de plus après l'échec de Charlottetown au Canada anglais et au Québec. Cela a été réaffirmé pendant la campagne électorale qu'on n'en entendrait jamais plus parler et qu'on parlerait désormais d'économie.

Or, voilà que pendant tout le temps où vous avez parlé, hormis les quelques secondes de félicitations d'usage, vous n'avez parlé que de constitution. Dois–je comprendre qu'il y a deux courants divergents à l'intérieur du Cabinet et que vous êtes sur le point de voter et d'appuyer la proposition de l'honorable député de Calgary–Sud–Ouest, l'honorable chef du Parti réformiste, à l'effet d'avoir davantage de votes libres? J'ai l'impression que vous vous sentiriez plus à l'aise là–dedans.

M. Ouellet: Je suis très heureux de voir que l'honorable député réagit aux propos que je tiens. C'est tout à fait dans la ligne de ceux qui au Québec ne veulent pas que l'on dise aux Québécois qu'ils sont bien d'être dans le Canada. Chaque fois que quelqu'un rappelle aux Québécois qu'ils ont des avantages à participer à la fédération canadienne, ceux et celles qui veulent l'indépendance du Québec se dressent continuellement pour essayer de faire accroire que les propos que nous tenons sont incohérents et inappropriés. Or, il est certain qu'il faudra avoir un débat éclairé sur les conséquences que peut avoir l'indépendance du Québec.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Ouellet: Je suis très content de voir ces députés applaudir. Je suis très heureux qu'ils soient ici, parce qu'au contact des autres députés du Parlement, ça va leur permettre de sortir de leur patelin; ça va leur permettre d'élargir leurs horizons et de comprendre que dans le Canada il y a de la place, une très large place pour les Québécois qui veulent appartenir à ce beau pays et qui peuvent être respectés au Canada.

M. Plamondon: Monsieur le Président, pouvez–vous me renseigner. Est–ce pour le début de mon discours ou pour des commentaires?

Le vice–président: Il nous reste encore deux minutes de la période des questions et des commentaires.

[M. Louis Plamondon (Richelieu): Je suis donc très heureux de les utiliser pour dire quelques mots à l'honorable ministre qui vient de faire son discours. Quand il dit que nous ne parlons pas au nom des Québécois et des Québécoises, lui, pour qui parle–t–il?

Quand il dit que nous avons reçu beaucoup du fédéralisme, ce que nous avons reçu c'est à coup de bataille contre le fédéralisme. Rappelez–vous la bataille de Jean Lesage; rappelez–vous la bataille de Johnson, le vrai Daniel Johnson; rappelez–vous la bataille de Bertrand. . .

• (1750)

Le vice–président: La période de questions et commentaires est maintenant expirée, mais je crois que vous serez le prochain orateur, monsieur le député de Richelieu.

[*Traduction*]

Je tiens à remercier tous les députés de n'avoir pas voté contre moi, au moment où ma candidature a été proposée. Je n'avais pas porté cette robe depuis 15 ans et je suis heureux de voir qu'elle me va toujours. Pour faire son chemin dans cette enceinte, il faut avoir un nom comme le mien ou celui de mon collègue.

[*Français*]

Plus sérieusement, je commettrai sûrement des erreurs qui occasionneront quelques problèmes au cours des semaines et des mois à venir, mais je demanderais aux députés de tous les côtés de la Chambre de faire preuve de patience.

Je cède maintenant la parole au député de Richelieu.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, vous me permettrez de vous féliciter pour votre élection, de même que le Président en titre et le vice–président des comités pléniers pour les leurs. Je désire vous assurer, comme notre chef vous l'a déjà dit, de notre confiance et de notre collaboration, et je vous assure également de la mienne.

Je voudrais également profiter de mon premier discours pour féliciter le très honorable premier ministre pour son élection. J'aimerais aussi féliciter mon chef, le chef de l'opposition, pour son élection, tout comme le chef du Parti réformiste pour la sienne, de même que tous les députés qui sont ici présents en cette Chambre.

Avant de commencer mon discours, j'aimerais terminer mon commentaire, puisque j'ai la chance de prendre la parole à la suite de la période de questions et commentaires qui a suivi le discours de l'honorable ministre, en lui rappelant également les batailles que nous avons menées contre le fédéralisme pour avoir quelques miettes. Mais qu'il se rappelle aussi que le fédéralisme nous a amené les mesures de guerre, qu'il nous a amené aussi la Constitution de 1982, signée sans le consentement du Québec. J'ai toujours à l'esprit, et c'est une des raisons peut–être pour lesquelles aujourd'hui nous sommes ici si nombreux comme représentants du Bloc québécois, que pendant l'élection, les Québécois vous revoyaient, accompagné du premier ministre, dansant avec la reine d'Angleterre devant le Parlement en 1982, pour fêter l'exclusion du Québec de la Constitution.

C'est ce que vous avez fait. En 1982, vous étiez avec le premier ministre pour fêter l'exclusion du Québec. L'auriez–vous fait si une autre province avait refusé de signer la Constitution? Jamais! Voilà le souvenir qu'avaient les Québécois, et ils avaient hâte de vous le faire savoir par un vote clair et direct.

Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'abord de profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier sincèrement les électeurs et les électrices de ma circonscription de Richelieu qui m'ont, encore une fois, accordé leur confiance lors des élections du 25 octobre dernier.

La circonscription de Richelieu, que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre, s'avère très représentative de l'ensemble du Québec. Non seulement parce qu'elle a voté pour le Bloc québécois à plus de 65 p. 100, mais aussi parce que les gens de mon comté vivent une période économiquement très difficile.

On y retrouve une vie agricole intense, une vie industrielle dynamique, des représentants de la nation abénaquise, des activités portuaires, une richesse culturelle exceptionnelle. On y retrouve Sorel, avec ses 350 ans d'histoire et Nicolet et son Musée des religions. Que l'on parle des belles terres agricoles de Saint–Ours, Sainte–Victoire, Saint–Robert, Saint–Aimé, Baie–du–Febvre, Sainte–Gertrude, et d'autres parties de la belle ville de Bécancour, La Visitation, Saint–Zéphirin, Précieux Sang et Nicolet, des pêcheurs commerciaux de la région de Pierreville et Saint–François, des grandes entreprises sidérurgiques de Sorel et Tracy, ainsi que des entreprises de haute technologie dans le Parc industriel de Bécancour, le plus grand parc industriel du Québec et du Canada. On y retrouve aussi malheureusement, comme au Québec, un taux de chômage anormalement élevé, de même que de graves problèmes sociaux comme la pauvreté et le décrochage scolaire.

J'ai été élu en cette Chambre pour la première fois, le 4 septembre 1984, avec le mandat clair de mes électeurs de travailler pour un vrai changement et de me faire le défenseur de leurs intérêts. À l'occasion du premier discours du Trône du gouvernement conservateur, j'ai eu l'occasion de décrier le gaspillage et le chaos dans lequel nous avaient plongés les 15 ans de régime libéral. L'équipe de Pierre Trudeau, dans laquelle l'actuel premier ministre était un des principaux lieutenants, a légué au Canada une énorme dette, des politiques incohérentes et des chicanes constitutionnelles quasi institutionnalisées.

• (1755)

Aujourd'hui, en interchangeant les noms des partis, je pourrais faire en cette Chambre à peu près le même discours qu'en 1984, suite au discours du Trône.

Nous avions l'espoir que les choses changeraient pour le bien des Québécois et des Québécoises et pour celui des gens de Richelieu. Mais non, les choses n'ont pas changé. Les conservateurs ont eux aussi légué aux Québécois et aux Canadiens une montagne de dettes, des politiques incohérentes et un désastre constitutionnel.

Le taux de chômage est toujours alarmant et condamne à l'inaction des milliers de personnes. Nos entreprises ont plus que jamais de la difficulté à se moderniser. Nos agriculteurs devront faire face comme jamais auparavant aux nouvelles réalités du GATT. Nos jeunes manquent de ressources pour partir de nouvelles entreprises. Les inégalités entre les plus démunis et les mieux nantis n'ont cessé de s'agrandir.

Les citoyens de Richelieu partagent également avec les autres Québécois le lourd héritage des vieux partis fédéraux: 46 milliards de déficit, 500 milliards de dettes. Pensez–y: cela représente une maison unifamiliale de 100 000$ pour 5 millions de familles canadiennes.

Les gens de mon comté ont aussi à vivre avec les chevauchements entre Ottawa et Québec dans le domaine de la formation professionnelle, de la santé, de l'éducation, de l'environnement, des communications et de l'aide aux entreprises. Et pour vous donner un autre exemple concret où les Québécois et les Québécoises paient en double, je vous cite l'exemple de l'École de police de Nicolet qui se trouve dans mon comté.

Par exemple, une municipalité comme la ville de Tracy située dans mon comté, qui veut envoyer un de ses policiers se spécialiser en enquêtes criminelles envoie ce policier à l'École de police de Nicolet, mais la ville doit payer le coût de cette spécialisation. Par contre, pour les autres municipalités à travers le Canada, il y a l'Institut canadien de police.

Or les municipalités envoient également leurs policiers se former dans des spécialisations comme les enquêtes criminelles, par exemple, mais dans ce cas–là le gouvernement fédéral défraie entièrement les coûts des programmes. Les Québécois paient 100 p. 100 de la formation, en ce qui regarde la formation spécialisée pour leurs policiers, et paient également 25 p. 100 pour l'Institut canadien, puisque nous sommes 25 p. 100 de la population, 25 p. 100 pour le coût de l'Institut canadien de

police. Voilà un chevauchement concret que je vis quotidiennement dans mon comté.

Ne serait–il pas plus normal que les sommes consacrées à l'Institut de police canadien, 25 p. 100, soient remises à l'Institut de police de Nicolet, de façon à ce que cet institut puisse offrir gratuitement la formation aux policiers qui veulent se spécialiser comme c'est le cas pour le reste du Canada? Un bel exemple de dédoublements qui coûtent toujours plus chers au Québec qu'au reste du Canada.

Permettez–moi maintenant, monsieur le Président, de vous livrer quelques impressions sur le discours du Trône du gouvernement libéral. Je n'ai à peu près rien entendu dans ce discours qui puisse me rassurer. On n'y retrouve aucune indication claire qui me permette de croire que le gouvernement libéral compte s'attaquer aux vrais problèmes. Au contraire, ils feront la même chose que les conservateurs.

Ce que j'ai retenu de ce discours, c'est qu'on essaie de régler les problèmes des citoyens de mon comté et du Québec avec les mêmes recettes inefficaces des gouvernements précédents.

Pour régler les problèmes, qu'est–ce qu'ils nous proposent? Ils nous proposent aujourd'hui un forum sur la santé, santé d'ailleurs qui est du domaine provincial. Ils proposent également un autre forum sur la politique étrangère.

Et je m'en voudrais de passer sous silence le rapport de la vice–première ministre au sujet du choix du nouveau secrétariat pour la Commission nord–américaine sur l'environnement. Alors que l'on s'attendait à une décision claire qui ferait de Montréal la plaque tournante de l'environnement, qu'est–ce que fait la vice–première ministre responsable du ministère de l'Environnement? Elle mandate une firme privée pour lui faire un rapport.

• (1800)

On connaît le genre de mandat que les conservateurs confiaient à leurs amis qui contribuaient à la caisse électorale. Même solution et même manière. Je veux qu'ils sachent que nous serons aux aguets et que nous rappellerons les engagements du Parti libéral en ce qui regarde ce dossier. J'ai hâte de voir combien coûteront toutes ces consultations.

Je rappelle à mes collègues d'en face que le rapport du vérificateur général est très éloquent à ce sujet. D'ailleurs que faisait–on, hier soir, dans la belle ville d'Ottawa, après le discours du Trône? On gaspillait. Que faisaient les libéraux qui avaient promis de diminuer les dépenses? Ils dansaient, déguisés en *tuxedo* et en robes longues, au bal de l'honorable représentant de Sa Majesté. Ils sont partis danser, eh oui, pendant que les démunis de ma circonscription, les démunis du Manitoba, les démunis de Terre–Neuve étaient devant l'écran de télévision toute la journée, espérant quelque chose du discours du Trône. Ils n'ont presque rien entendu. Ils ont su cependant, que vous partiez danser.

Des voix: Bravo!

M. Plamondon: Ont–ils trouvé une source d'espoir? Non! Caviar, vin, champagne, rien n'était trop beau! Cent dollars par tête peut–être? Neuf cents personnes, 100 000$ peut–être pour un party, alors que les démunis crèvent de faim? Voilà ce que vous avez fait hier soir. Et ma plus grande surprise fut de voir les gens du *Reform Party* se joindre à ce party. Vous aviez dit en arrivant que l'on couperait partout. Vous avez dit au cireur de souliers, dans le fond, ici, du Parlement, qui gagne à peine 20 000$ par année: C'est trop cher! On vous renvoie au chômage. Mais pour le party, c'était correct pour le party, hier soir, c'était correct. On veut couper le cireur de souliers. Mais on veut lui faire perdre son emploi. On était prêt à discuter même du prix du *club sandwich* au Parlement. Mais ils étaient tous là à se dandiner au bal du Gouverneur. Les députés du Bloc, eux, ont tenu parole. Ils se sont abstenus de telles dépenses inacceptables.

Notre parti a fait de la relance de l'économie une de ses priorités. Le discours du Trône a peu à dire pour redonner l'espoir aux chômeurs de ma circonscription et à tous ces jeunes qui veulent travailler. Le programme d'infrastructure annoncé par les libéraux ne réglera rien à la situation du chômage structurel. Ce programme ne donnera aucune compétence nouvelle aux travailleurs qui ont besoin de se requalifier pour occuper les emplois de demain. Au contraire! Il faut craindre que sitôt les travaux terminés, les travailleurs et travailleuses ne fassent que retourner au chômage.

Notre parti, monsieur le Président, comme vous le savez, tient à contribuer à effacer la dette du Canada. Le gouvernement libéral refuse systématiquement de s'attaquer aux sources du problème des finances publiques et de procéder à un examen rigoureux de chacun des ministères et organismes fédéraux pour couper dans le gras comme disait notre chef tout à l'heure. Et nous savons à quel point il en reste du gras. J'ai parlé du bal, tout à l'heure. Nous avons encore vu cette semaine des millions de dollars dépensés dans différents ministères fédéraux pour faire des vidéos sur la vie des officiers de l'Armée canadienne, des vidéos sur les mesures de sécurité en planche à voile. Voilà des exemples concrets de gaspillage de fonds publics, et les députés de cette Chambre devront s'acharner à y mettre fin, y compris ceux et celles qui ont mis leurs souliers vernis pour aller danser hier soir au bal du Gouverneur.

Il faut noter que le gouvernement libéral n'a pris aucun engagement pour réformer de façon équitable la fiscalité et pour remettre en question les abris fiscaux telles les fiducies familiales. Il est inacceptable que de riches familles réussissent à mettre leur fortune à l'abri de l'impôt alors que le fardeau fiscal de la classe moyenne ne fait que s'alourdir. Le Bloc québécois se battra en cette Chambre pour faire respecter les principes d'équité dans toute réforme de la fiscalité et des programmes sociaux particulièrement envers les plus démunis de la société.

• (1805)

Je dois dire que je m'inquiète grandement aussi de la volonté du gouvernement libéral de moderniser, comme il le dit, et de restructurer les programmes sociaux. Après s'être faits les défenseurs des programmes sociaux lors de la dernière campagne électorale, les libéraux menacent aujourd'hui de changer leur fusil d'épaule et de sabrer dans les filets de protection sociale des Québécois et des Canadiens.

Le Bloc québécois ne permettra pas que cette réforme se fasse sur le dos des plus démunis, de ceux et celles qui sont les premiers touchés par la situation économique actuelle.

Finalement, le discours du Trône a complètement écarté la promesse du gouvernement libéral de ne pas réduire les paiements de transfert aux provinces. Le gouvernement libéral devra faire face à un bloc de députés décidés à ce que sa réforme des finances publiques ne soit pas pelletée dans la cour des provinces, elles qui ont déjà fait amplement leur part depuis plusieurs années.

Fort du mandat que nous ont accordé les électeurs et les électrices du Québec, nous sommes déterminés à parler en cette Chambre des problèmes des gens et de leur réalité. Mes collègues et moi–même illustrerons dans les prochains mois les multiples échecs du fédéralisme canadien. Et nous le ferons en cette Chambre chaque fois que l'occasion se présentera.

Nous allons parler de la lente agonie des régions du Québec, victimes du centralisme paralysant d'Ottawa et du maintien des gens des régions dans des cercles de dépendance.

Nous allons parler des politiques de relance économique et de développement industriel qui ne décollent pas et qui tournent en rond, victimes de tous ces programmes gouvernementaux incohérents, de tous ces millions de dollars gaspillés à gauche et à droite, sans fil conducteur, sans logique, et surtout sans concertation avec les gens du milieu.

Nous allons parler de ce pays qui croule sous les dettes et qui est incapable de générer les consensus nécessaires pour en venir à bout. Nous démontrerons que l'état lamentable des finances publiques canadiennes est certes l'oeuvre des gouvernements, mais aussi et surtout l'oeuvre d'un système fédéral qui ne peut que conduire à l'impasse.

Nous allons parler de ce pays qui patauge dans l'incohérence et dans la confusion des chevauchements, dont celui de la formation professionnelle, avec plus de 50 programmes et sous–programmes de formation, sans compter des programmes équivalents mis sur pied par les provinces, particulièrement au Québec.

Nous allons dénoncer ce système qui répartit les dépenses créatrices d'emplois de manière inéquitable et à l'intérieur duquel le Québec n'obtient pas sa juste part.

Nous, du Bloc québécois, parlerons abondamment au cours des prochains jours et des prochaines semaines des vrais problèmes. Pour la première fois et pour la dernière sans doute, j'espère, dans l'histoire du Canada, un parti politique incarnant l'espoir d'un véritable changement pour les Québécois et les Québécoises sera présent.

Loin de l'arbitraire et de la partisanerie gouvernementale, le Bloc québécois est ici pour dire haut et fort ce que les vieux partis fédéraux ont toujours empêché le Québec de dire.

Le premier ministre et ses députés peuvent bien essayer d'échapper à la réalité. Leur problème, c'est que devant eux siégeront 54 députés du Bloc québécois qui, fort du mandat que leur ont donné leurs électeurs et leurs électrices du Québec, aborderont les vraies questions, débusqueront les vraies causes et mettront de l'avant de véritables solutions.

C'est avec fermeté, mais aussi avec respect, honnêteté et franchise, sans rancoeur d'aucune sorte, que nous expliquerons à nos collègues du reste du Canada notre vision du Québec de demain, d'un Québec souverain et en pleine possession de tous les outils nécessaires pour assurer son développement.

Parler de constitution, pour nous, ce n'est pas de la philosophie, comme semble le croire le gouvernement libéral. C'est parler de réalités concrètes, c'est parler de l'abolition des chevauchements coûteux et du gaspillage. Nous, du Bloc québécois, insisterons pour que les décisions soient prises par ceux et celles qui auront à vivre avec. Et nous le ferons, conformément au mandat qui nous a été confié par nos électeurs et nos électrices, dans le comté de Richelieu comme dans le reste du Québec, en fonction des intérêts des Québécois et des Québécoises.

Je voudrais remercier à nouveau les gens de mon comté de la confiance qu'ils m'ont accordée et je voudrais leur dire ma fierté de les servir ici, à Ottawa.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai bien entendu les propos de notre collègue de Richelieu, et je tiens à le féliciter pour sa réélection à la Chambre des communes. Nous nous connaissons, lui et moi, depuis fort longtemps et nous avons siégé ensemble sur plusieurs comités, organismes interparlementaires, etc.

• (1810)

Je dois vous dire, monsieur le Président, que j'ai été un peu surpris des propos de notre collègue d'en face. Tantôt, il a dit que dès son arrivée ou presque, en 1984, il avait constaté que le système fédéral faisait défaut et si je reprends ses propos, qu'il y avait un gaspillage énorme.

Pourtant, quelques années plus tard, alors qu'il était député du gouvernement conservateur, son chef actuel, lorsqu'il s'est fait élire, lui aussi à titre de ministre—ministre même avant d'être député de Lac–Saint–Jean, si je me souviens bien—on avait fait pour quelque 25 millions de dollars de promesses lors de l'élection partielle de Lac–Saint–Jean.

Une voix: Pour acheter les électeurs!

M. Boudria: Est–ce que je peux en conclure que le député est maintenant en train d'excuser son chef, en quelque sorte, pour cette élection partielle lorsqu'il est arrivé en cette Chambre quelques années plus tard? Compte tenu de sa dénonciation d'aujourd'hui, comment a–t–il fait pour se faire réélire sous la bannière du Parti progressiste–conservateur en 1988? Comment se fait–il qu'il soit arrivé si tard à cette conversion qu'il nous explique aujourd'hui?

M. Plamondon: Monsieur le Président, je remercie mon honorable confrère de sa question. Effectivement, je suis heureux de le revoir en cette Chambre. J'ai eu l'honneur et le plaisir même de voyager avec lui lors de voyages organisés par l'AIPLF, l'Association internationale des parlementaires de langue française. Ce qu'il nous dit, et je pense qu'effectivement, nous avons siégé comme conservateurs et nous étions plein d'espoir. Oui, mais nous avons compris. C'est toute la différence.

Je vous dis que ce n'est pas en changeant de parti, blanc bonnet, bonnet blanc, car c'est la même chose. Qu'étaient les libéraux en 1984? Rejetés par la population entière du Canada, de Halifax à Vancouver. Pourquoi? Ils avaient endetté le Canada de presque 200 milliards. Ils avaient complètement abandonné la gestion de l'État. Ils ont été rejetés. Qu'ont fait les conservateurs? Nous avons cru. Oui, j'ai cru et j'ai cru en plus au beau risque, à l'appel que le Québec pourrait entrer dans l'honneur et l'enthousiasme dans la Confédération. J'ai cru aussi à ce beau risque. Je suis venu et là avec des gens aussi capables que l'honorable chef de l'opposition d'aujourd'hui, nous avons tenté de jouer le jeu honnêtement.

Qu'est–ce qui est arrivé avec le gouvernement conservateur de 1984 à 1993? Le même endettement; de 200 milliards, c'est rendu à 400 milliards, et maintenant c'est 500 milliards. Il y avait des problèmes constitutionnels; il y a encore des problèmes constitutionnels. Il y avait des chevauchements, il y a encore des chevauchements.

Là, on revient avec le chef qui est là et le ministre qui a parlé tout à l'heure, ces mêmes personnes qui, en 1984, ont été carrément rejetées. Pourquoi? Parce qu'ils ne savaient pas gérer l'État, ils l'avaient endetté. Dans l'histoire du Canada, qu'est–ce qu'on retiendra du Parti libéral? On retiendra que c'est le parti qui a mis en faillite le Canada et cela, vous en portez tous une responsabilité de siéger sous cette étiquette–là. C'est ce parti–là qui a renversé Joe Clark, rappelez–vous, pour dire «Nous, nous n'augmenterons pas les taxes». Joe Clark avait promis de baisser le déficit de 13 milliards à 10 milliards. Vous l'avez laissé aller à 38 milliards. Vous êtes les premiers responsables. Les conservateurs ont tenté aussi, ils ont raté aussi.

Alors nous avons compris que ce n'est pas le parti, c'est le système qui fait défaut et c'est cela qu'on veut changer.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Richelieu.

J'ai écouté attentivement ses observations et surtout celles de son chef. J'ai aussi prêté une oreille attentive aux interventions des ministériels. Il est intéressant de noter que toutes ces observations ont porté beaucoup sur les sous et bien peu sur les sentiments.

• (1815)

Depuis que je suis arrivé à l'âge adulte, j'entends constamment parler de ce débat concernant le Québec et sa place dans la Confédération. Nous allons avoir un débat honnête là–dessus, le député peut le croire, et peu importe que nous finissions gagnants, perdants ou à égalité, nous serons toujours voisins. Au moins, nous aurons eu un débat honnête, nous nous y engageons. J'espère qu'il en sera de même de la part du gouvernement.

Vous avez mentionné que Montréal était de toute évidence la ville où devrait être le secrétariat de l'ALÉNA sur l'environnement. Pouvez–vous me nommer les autres villes canadiennes qui sont dans la course et me dire pourquoi il faudrait retenir Montréal?

[*Français*]

Le vice–président: J'aimerais rappeler aux députés de bien vouloir adresser leurs questions à la Présidence.

M. Plamondon: Monsieur le Président, pour répondre concrètement à la dernière question, c'est lors de la conférence sur l'ozone qui s'est tenue à Montréal où le maire de Montréal était président de la Conférence sur les problèmes de l'ozone, et à ce moment–là, il avait été convenu que s'il y avait un secrétariat, ce serait à Montréal où avait eu lieu la conférence internationale. C'est dans ce sens–là que des engagements ont été pris et c'est dans ce sens–là que je le rappelais au gouvernement. Et j'ai été surpris de voir que la vice–première ministre, en passant par une étude d'entreprises privées, en donnant un petit contrat à quelqu'un, essayait par la bande de tirer ce centre dans sa propre circonscription, ce qu'on appelle du patronage dans le langage connu habituellement. C'est dans ce sens–là que j'en ai parlé.

Lorsque vous avez parlé tout à l'heure que depuis 30 ans aussi on parle des débats et de la présence du Québec. Nous sommes d'accord avec vous qu'il faut faire un débat et nous sommes certains que ces nouveaux députés du *Reform Party* apporteront énormément par leur position à la qualité du débat, et nous voulons faire ce débat justement pour arriver à une forme de respect entre les deux peuples fondateurs de ce pays et une nouvelle union économique, mais basée sur deux pays souverains.

[*Traduction*]

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, je crois que le député de Richelieu s'est laissé emporté par son enthousiasme et qu'il ne voulait pas vraiment dire ce qu'il a dit. Il a toutefois mentionné que tous les députés réformistes étaient chez le Gouverneur général hier soir. Le député aimerait peut–être corriger ses observations aux fins du compte rendu.

[*Français*]

M. Plamondon: Monsieur le Président, nous étions aussi ex–conservateurs, en somme, si je me rappelle bien, en passant.

Pour répondre à mon honorable confrère, je n'ai jamais souligné le fait que c'était parce que c'était chez le Gouverneur général que je ne voulais pas y aller. C'est parce que je trouve que c'était une dépense exagérée. En période de récession, on aurait pu se contenter, après le discours du Trône, du cocktail que nous avons eu à la Chambre. C'était suffisant, il me semble, comme dépense. Je trouvais que c'était exagéré en une année de récession d'aller encore dépenser un 100$ par tête pour arriver à faire un party comme cela, alors que les démunis en arrachent. C'est dans ce sens–là que je l'ai dit. Mais c'est dans le plus grand

respect du Gouverneur général qui représente Sa Très Gracieuse Majesté que nous aimons tous.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon collègue de Richelieu pour la justesse de sa lecture du Québec dans le Canada. Une participation où toutes les fois que le Québec a fait des gains, c'est à coup de batailles contre ce régime désuet et inefficace. Ce Canada n'est plus ce que les fédéralistes décrivent, mais un fiasco que les Québécois voudront bientôt quitter.

En réponse au député de Papineau—Saint–Michel, je lui dis que si les Québécois avaient voté pour le fédéralisme, ils auraient voté pour vous.

• (1820)

Et je veux ajouter pour mes collègues libéraux que pendant qu'ils dansaient au bal du Gouverneur, ils pensaient couper dans les programmes de santé.

Le vice–président: Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais votre collègue doit répondre, je pense bien. Il a 30 secondes à sa disposition.

M. Plamondon: Ce sera des mots de remerciement pour ce que vient de dire la députée de Drummond, avec laquelle j'ai d'ailleurs eu l'honneur de souper hier soir. Pendant que les gens étaient au bal du Gouverneur, nous nous sommes rassemblés dans un humble restaurant d'Ottawa en compagnie du député de Charlesbourg. D'ailleurs, nous avons justement parlé de cette gracieuse Majesté, et nous avons dit que peut–être la Chambre aurait dû envoyer un télégramme de sympathie à l'occasion de sa chute de cheval où elle s'est fracturé malheureusement un doigt. En déformation professionnelle, le député de Charlevoix, qui est vétérinaire, me faisait remarquer qu'il était heureux également que le cheval. . .

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vous présente d'abord mes hommages au début de votre mandat, et je voudrais féliciter tous les collègues ici de chaque côté de la Chambre, et dire aux députés de l'opposition que j'espère entre nous que nous soyons de vigoureux adversaires, mais jamais des ennemis.

Comme des millions de mes compatriotes, je ne suis pas né au Canada. Je suis venu, jeune, de très loin—en fait des antipodes mêmes—pour donner à ma famille et à mes enfants un horizon d'opportunités et d'ouvertures dont je n'avais pas pu jouir moi–même. L'île Maurice, ou selon son nom officiel, Mauritius, où je suis né, était alors une colonie britannique et il fallait nous exiler en Afrique du Sud ou en Europe pour poursuivre nos études postsecondaires.

Après avoir terminé celles–ci en majeure partie, j'ai choisi le Canada comme pays d'adoption. Le Canada est aussi vaste que l'île Maurice est minuscule. Le climat tropical de l'île Maurice lui donne un soleil et une chaleur presque continuels. Mais hormis ces contrastes géographiques, la toute petite île Maurice et le vaste Canada connaissent des ressemblances étonnantes. Colonie française d'antan, comme le Canada, l'île Maurice allait subir la conquête et la colonisation britanniques. Comme au Canada, l'héritage des langues et des cultures des deux pays fondateurs en est resté. Dans les deux cas, le Parlement est bilingue, le Common Law côtoie le Code civil, et le français s'est maintenu et a même fleuri, à travers et depuis le régime britannique.

J'ai eu la chance de pouvoir jouir dès mon jeune âge des deux cultures, française et anglaise, et de tout l'enrichissement qu'elles peuvent nous apporter. J'ai toujours su, pour en avoir fait l'expérience, qu'il est possible d'apprécier Molière ou Victor Hugo, ou chez nous Gilles Vigneault, et de savourer en même temps Shelley, Shakespeare, ou de nos jours, Hemingway, Margaret Atwood ou Michener.

Pour en avoir fait l'expérience au sein de ma famille, auprès de mes amis et dans mes expériences de vie, j'ai aussi appris que les langues et les cultures, loin de nous séparer, peuvent être de précieux sentiers de rencontre, de réunion, de communion d'idées et d'esprit. Je parle trois langues, puisque aujourd'hui le créole est reconnu comme langue officielle, et combien j'aurais voulu avoir pu absorber de nombreuses autres langues et cultures alors que j'étais tout jeune!

Comme le Canada d'aujourd'hui, quoique l'anglais et le français aient place de choix, l'île Maurice est un vrai carrefour de toutes les religions et de toutes les races les plus diversifiées.

• (1825)

Peut–être que la similarité la plus heureuse qui existe entre le tout petit pays et le très grand pays qu'est le Canada, c'est le sens et leur réalité de démocratie pacifique, où les libertés individuelles et les droits de la personne sont des acquis qui revêtent la plus haute valeur et constituent les atouts les plus précieux.

Dès mes premiers pas sur le sol canadien, je me suis senti chez moi ici, je me suis senti à l'aise et en quiétude dans ce pays démocratique entre tous. J'ai vécu quelques années en Colombie–Britannique et je réside depuis 30 ans au Québec, de plein choix.

J'ai eu l'occasion à travers ma carrière de visiter le Canada de long en large, de découvrir petits et grands lacs, villes, villages et campagnes. En même temps, j'ai eu la chance à travers ma vie de connaître beaucoup de parties du monde. J'ai vu l'aube se pointer sur le Zambèze. J'ai vu le soleil pourpre se coucher tout au sud de l'Australie.

Plus je vois et plus je connais d'autres pays du monde, plus j'apprécie d'autres genres et conditions de vie, plus j'apprécie le

Canada, son climat de paix et de liberté profonde, sa profonde démocratie.

[*Traduction*]

C'est pourquoi aujourd'hui est un jour très spécial pour moi. Je suis très ému de prendre la parole pour la première fois à la Chambre des communes. Qu'il me soit donné, à moi qui suis venu de si loin, comme d'ailleurs beaucoup d'autres députés, d'avoir la possibilité et le privilège de jouer un rôle direct dans la vie politique de notre pays, témoigne éloquemment de l'ouverture et de la générosité qui caractérisent l'esprit et le mode de vie canadiens.

Il m'est difficile de concevoir que, en théorie, le pays pourrait être coupé en deux, pas en raison de divergences profondes sur les valeurs et sur les idéaux de justice et de démocratie que nous partageons tous, mais principalement en raison de la langue et de la culture.

J'ai peine à croire que nous, Canadiens anglophones et Canadiens francophones, qui partageons un territoire et une histoire depuis deux siècles et demi, qui partageons aussi les rigueurs et également la beauté de notre vaste territoire, mais, par–dessus tout, nous qui nous sommes constitué un ensemble de valeurs communes, nous qui avons partagé des expériences, nous qui avons un même mode de vie, un système politique démocratique et un système de justice où les libertés fondamentales ont toujours pu éclore, j'ai peine à croire que nous pourrions choisir de démolir notre héritage commun parce que certains d'entre nous vivent en français et d'autres vivent en anglais.

[*Français*]

Je respecte profondément le choix des Québécois d'avoir opté pour une représentation majoritaire par un parti qui promouvoit l'indépendance du Québec. Cependant, tout en respectant ce choix, je suis tout à fait convaincu qu'il apportera des résultats fort différents de ceux que mes collègues du Bloc québécois se sont tracés comme objectif primordial.

En effet, leur présence même, ici, est à mon sens le témoignage le plus vivant, le plus éloquent de la grandeur et de la valeur démocratique du Canada. En effet, combien de pays de notre monde seraient si profondément démocratiques qu'ils accueilleraient en toute liberté, en toute paix et avec tant de sérénité, en leur parlement principal, des partis destinés à leur déstabilisation, voire à leur démantèlement? Oui, vous, collègues du Bloc québécois, vous êtes la preuve la plus frappante de la valeur démocratique du Canada et de ses qualités d'ouverture et de profonde liberté.

• (1830)

[*Traduction*]

À l'aube du XXI^{e} siècle, je suis fier d'appartenir à un parti dont le mandat, à une étape cruciale de notre histoire, consiste à rétablir la confiance des Canadiens dans notre système politique, à leur redonner espoir en l'avenir, à respecter la vérité, l'équité et l'intégrité, et, avant tout, à protéger la fédération canadienne, son intégrité territoriale et ses valeurs.

Si les Canadiens font maintenant preuve d'un tel niveau de cynisme et de méfiance envers nos propres institutions et notre capacité collective d'améliorer notre sort, si tant de mes compatriotes québécois font preuve d'esprit paroissial en se repliant sur le séparatisme, c'est parce que nos institutions les ont déçus, parce qu'elles n'ont pas comblé leurs attentes raisonnables.

Puisque notre parti est le seul parti véritablement national représenté à la Chambre, notre responsabilité est très simple: il s'agit de sauvegarder l'intégrité du pays pour montrer aux Canadiens que leurs institutions peuvent vraiment améliorer leur sort.

En exposant les bases du programme du gouvernement libéral, le discours du Trône vient confirmer les engagements que nous avons pris pendant la campagne électorale de remettre le Canada sur la voie de la reprise et de la création d'emplois après plusieurs années d'une récession économique accompagnée de chômage.

Mais le discours du Trône va beaucoup plus loin. Il veut rétablir l'intégrité, l'honnêteté et la gestion responsable dans la conduite de nos affaires. Il exhorte le gouvernement à donner un exemple bien réel et aussi symbolique du genre de discipline qu'il demande aux autres. Il faut donner à nouveau espoir à nos jeunes, si dynamiques et de plus en plus qualifiés, mais dont un grand nombre désespère de trouver ce premier emploi qui sera le début d'une carrière enrichissante. Il s'adresse spécialement à nos aînés et aux membres défavorisés de notre société en assurant le maintien de notre filet de sécurité sociale, créé et enrichi par les gouvernements libéraux qui se sont succédé au fil des décennies.

Il propose une nouvelle conception des régimes d'assurance–chômage et d'assistance sociale qui, grâce à des programmes de formation et d'autres programmes positifs et constructifs, rendront espoir et dignité aux chômeurs et à leurs familles. Il assurera une place mieux définie aux femmes et aux membres des minorités. Je suis très fier de voir dans nos rangs un si grand nombre de femmes et de représentants des minorités. Le discours du Trône constitue certainement en outre la reconnaissance des aspirations de nos premières nations qui veulent assumer leurs propres modes de vie au Canada.

Il importe de noter qu'il reconfirme le statut de nos deux langues officielles en tant qu'expression précieuse de la fondation et de l'évolution du Canada comme pays équitable. En parlant de création d'emplois et de relance économique, le programme électoral de notre parti a mis le cap vers une société en quête de développement durable, un objectif que nous devrions tous appuyer sans égard à notre appartenance politique.

Nous ne pouvons plus accepter une société de gaspillage où la consommation effrénée entraîne une dégradation inutile des écosystèmes et des ressources naturelles qui sont indispensables au soutien de la vie et des êtres vivants. Nous ne pouvons plus tolérer le pillage des vastes ressources dont nous bénéficions et dont nous sommes les gardiens.

[*Français*]

Nous devons commencer à vivre et à produire différemment, respectant l'intégrité des écosystèmes et leur capacité de se maintenir et de se renouveler. Dans un monde plus conscient de l'équité globale, d'une répartition plus équitable des richesses entre pays riches et pays pauvres, nous ne pouvons continuer à consommer énergie et ressources au taux effréné où nous l'avons fait en Amérique du Nord durant le demi–siècle qui s'achève.

Si nous voulons continuer à être pris au sérieux sur l'échiquier mondial comme apôtres du développement durable, nous devons faire les preuves chez nous d'une société durable, intégrant ses préoccupations et ses objectifs environnementaux au sein même de ses objectifs et de ses pratiques de gouvernance. Je me réjouis des nombreux pas que compte faire notre gouvernement au cours de son mandat pour assurer l'intégration des préoccupations environnementales au sein d'une gestion saine des choses de l'État.

• (1835)

Pendant les deux dernières années, j'ai eu le privilège d'être associé de très près avec les Algonquins du lac Barrière, dans le cadre d'un projet trilatéral de gestion intégrée des ressources dans le Parc de la Vérendrye. Cette expérience dynamique entre toutes, sans doute la première du genre au Canada, tout en renforçant mes convictions environnementales, m'a démontré une fois encore qu'il est possible de réconcilier la protection des écosystèmes et nos façons de faire et d'agir. Puis–je souligner combien nous pourrions apprendre à ce sujet de nos compatriotes des Premières nations.

[*Traduction*]

Le respect et l'amour que les Algonquins du lac Barrière et d'autres premières nations éprouvent pour la Terre, notre mère, sont une leçon troublante pour nous tous, une leçon que je trouve particulièrement émouvante et inspirante.

[*Français*]

Parmi les ressources les plus précieuses dont nous sommes fiduciaires au Canada, sont les réserves en eau parmi les plus riches au monde. Le célèbre homme de sciences canadien, le Dr Joseph MacInnis, me disait l'autre jour qu'au cours d'une conversation avec l'éminent président du *National Geographic*, Gilbert Grosvenor, celui–ci lui confiait que cette publication de renommée internationale allait faire de l'eau sa grande priorité du XXI^exx siècle.

[*Traduction*]

Nous avons accès au plus vaste bassin hydrographique d'eaux douces du monde: le bassin du Saint–Laurent et des Grands Lacs. Ce bassin contient 80 p. 100 des réserves d'eaux douces totales de l'Amérique du Nord et 20 p. 100 des réserves d'eaux douces mondiales.

L'eau sera un élément capital dans le nouvel âge, le XXI^e siècle et au–delà. Pour vous donner une idée de notre degré de dépendance envers l'eau du Saint–Laurent et des Grands Lacs, nous prélevons tous les jours dans l'écosystème, des deux côtés de la frontière, 655 milliards de gallons d'eau, soit l'équivalent de 2,5 billions de litres. Si on déversait toute cette eau dans des superwagons–citernes, on obtiendrait l'équivalent de 19 millions de wagons–citernes de 34 000 gallons chacun. Mis bout à bout, ces wagons couvriraient une distance de plus de 237 000 milles, soit 9,5 fois la circonférence de la Terre à l'Équateur.

On a dit, dans les milieux scientifiques et écologiques, que le bassin des Grands Lacs pourrait exercer une très forte attraction pour la population au XXI^e siècle. L'ouest et le sud–ouest du continent étant en train de s'assécher et la nappe souterraine étant presque épuisée dans certaines régions, il est fort possible qu'on assiste à une migration en masse des populations vers le nord à la recherche de cette ressource essentielle et vitale que constitue l'eau.

Il va sans dire que nous devrons gérer ce bassin bien mieux que par le passé afin de répondre aux besoins de nos nombreux concitoyens qui choisiront de profiter de cette ressource inestimable.

Nous devrons faire beaucoup mieux que maintenant.Les données montrent qu'en 1990 nous avons déversé, dans les Grands Lacs, 7 millions de gallons de pétrole, 80 000 livres de plomb, sans parler des 1 900 livres de BPC et des 1 000 livres de mercure.

Nous devons tendre vers l'édification de cette nouvelle société durable à l'aide d'une stratégie industrielle non polluante qui comprendrait un programme binational d'assainissement du bassin du Saint–Laurent et des Grands Lacs, où demeure et travaille la plus grande partie de notre population.

• (1840)

[*Français*]

Je ne peux m'empêcher de me demander si les Joliette, Marquette et de La Salle seraient satisfaits aujourd'hui de voir certains d'entre nous abandonner l'héritage des grands horizons qu'il nous ont tracés. J'espère qu'au cours de ce mandat nous saurons convaincre les représentants du Bloc québécois et leurs adhérents que ce vaste héritage canadien que nous avons bâti ensemble est un héritage qui représente trop de valeurs communes, trop d'efforts communs pour le sacrifier si légèrement.

[*Traduction*]

Je termine mon premier discours dans cette enceinte en priant que l'unité canadienne soit maintenue et que le Canada fleurisse au XXI^e siècle et au–delà, que nos grandes traditions de démocratie, de paix et de liberté continuent de marquer nos vies à tous, dans l'unité.

Vive le Canada. Et que le Québec, son histoire immensément fière et riche et sa contribution soient toujours une composante importante et vibrante du Canada.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette): Madame la Présidente, je suis fier d'avoir l'occasion de faire quelques commentaires sur la dernière intervention de l'honorable député de Lachine—Lac–Saint–Louis, parce qu'il me fournit l'occasion de rétablir certains faits historiques.

L'honorable député de Lachine—Lac–Saint–Louis a fait son histoire, nous rappelant que l'île Maurice et le Canada avaient eu une évolution semblable, et que, pour lui, il était important que le Canada maintienne aujourd'hui cette réputation de terre de liberté, comme l'île Maurice a su la maintenir. Mais il faut se rappeler que le Québec, avant d'adhérer à la fédération canadienne, était aussi un pays de liberté, était aussi un pays de croyance, de respect de l'ordre établi, de respect des hommes et des femmes, de respect de la famille, de respect des valeurs fondamentales et traditionnelles qui avaient fait des Québécois, peuple issu d'une francophonie, un peuple noble et fier de ses origines.

Les Québécois, lorsqu'ils ont décidé d'adhérer à la fédération canadienne, ne l'ont pas décidé parce qu'ils croyaient se donner de nouvelles valeurs fondamentales qu'ils n'avaient pas; les Québécois ont décidé d'entrer dans la fédération canadienne parce qu'ils voulaient développer des valeurs qu'ils avaient déjà et qu'ils voulaient partager avec un autre peuple: le Canada anglophone.

Alors les Québécois, aujourd'hui, lorsqu'ils pensent à une autre façon de vivre, ce n'est pas parce qu'ils en veulent à leurs partenaires de 1867, ce n'est pas parce qu'ils méprisent le peuple anglophone, c'est parce qu'ils craignent le système dans lequel ils ont accepté de vivre depuis cette époque. Ils craignent maintenant que ce système ne leur permette plus de sauvegarder le droit de parole, les libertés fondamentales, les traditions et la culture qui leur sont propres. Ils craignent que cette fédération canadienne désormais ne soit plus capable de les maintenir, de maintenir cet héritage qu'ils ont reçu non pas de la fédération canadienne, mais de leurs pairs, bien avant la fédération canadienne.

• (1845)

Pourquoi le député croit–il que si le Québec devenait souverain demain matin il n'aurait plus ces libertés?

Pourquoi croit–il que le Québec en étant souverain demain matin ne bénéficierait pas des mêmes privilèges? Est–ce que dans son esprit la fédération canadienne est la seule gardienne des droits fondamentaux du Québec et que sans elle le Québec n'a plus d'avenir sur ces valeurs fondamentales? J'aimerais entendre le député de Lachine—Lac–Saint–Louis commenter un peu plus à fond là–dessus parce que je ne crois pas que ces valeurs ont été données aux Québécois en vertu de la fédération canadienne, c'étaient des valeurs qu'ils possédaient déjà avant notre union.

M. Lincoln: Je ne sais pas où le député a trouvé que j'ai même mis en cause le fait que les Québécois avant l'union canadienne n'avaient pas de libertés fondamentales, le sens de la famille et les grandes valeurs. Je ne l'ai jamais dit. Tout ce que j'ai pris comme position, c'est que depuis deux siècles et demi presque nous sommes ensemble. Nous avons choisi de plein gré de part et d'autre, peuple de langue française et de langue anglaise, de nous joindre ensemble à la fédération canadienne. C'est de la même façon que les gens de la Saskatchewan, de la Colombie–Britannique et d'ailleurs se sont joints à la fédération canadienne. Cela ne veut pas dire qu'avant il n'y avait pas de libertés fondamentales. Mais, ensemble, nous avons bâti un pays qui fait l'envie de beaucoup de peuples à cause même de son sens de liberté et de démocratie, que j'explique encore plus par votre présence ici. C'est vraiment formidable que cela se passe comme cela. C'est vraiment formidable que j'aie des collègues qui viennent de toutes les parties du monde ici, qui sont en pleine liberté, que moi–même, né ailleurs, je sois ici, Canadien, Québécois, fier de l'être et, dans le cadre canadien, de pouvoir jouir d'une plénitude de liberté qui fait l'envie des autres pays du monde.

Je ne dis pas que si c'est le choix démocratique des Québécois qui ne veulent pas choisir d'aller de leur côté, que les libertés fondamentales vont par le fait même se désagréger, je n'ai jamais dit cela. Je n'en ai jamais parlé. Ce que j'ai voulu dire, c'est que nous avons ici, que nous avons bâti ensemble quelque chose de beaucoup plus grand, qui voit beaucoup plus loin que d'aller se refermer entre nos murs, faire quelque chose qui, justement, va nier la réalité des gens comme mon collègue de Beauséjour qui, lui aussi, est francophone et qui veut appartenir à cette grande famille francophone au sein du Canada.

C'est pourquoi il faut continuer à lutter pour l'idée de ces pionniers qui voyaient beaucoup plus loin que les frontières du Québec. Le Saint–Laurent, c'est sûrement l'expression même de la culture de l'histoire du Québec. Mais pourquoi est–ce que les Québécois n'auraient pas droit aussi aux Grands Lacs? Et pourquoi est–ce que les Canadiens des Grands Lacs n'auraient pas le droit aussi au Saint–Laurent? C'est cela ma théorie. Les libertés vont continuer à exister, je suis sûr au Québec comme ailleurs, mais j'espère qu'elles vont continuer à exister dans un cadre beaucoup plus grand et beaucoup plus vivant que le Canada. C'est pourquoi, moi, je vais me battre très dur pour que cela continue de cette façon.

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Madame la Présidente, j'ai connu l'honorable député de Lachine—Lac–Saint–Louis au moment où il oeuvrait à l'Assemblée nationale. Je l'avais rencontré à Lac–Mégantic, une ville située pas tellement loin de ma circonscription. J'avais jasé avec lui et j'avais cru m'apercevoir que l'honorable député de Lachine—Lac–Saint–Louis avait des intérêts profonds pour le Québec. Il était à l'époque ministre de l'Environnement. Ma déception, dans son allocution de tout à l'heure, c'est qu'il a abordé l'environnement qui devrait être une préoccupation de chaque instant, surtout pour un ex–ministre de l'Environnement à l'Assemblée nationale. Il n'a abordé l'environnement que du bout des lèvres.

• (1850)

Madame la Présidente, ma question est de savoir si l'honorable député de Lachine—Lac–Saint–Louis, qui est l'adjoint de la ministre de l'Environnement, va insister pour que Montréal, parce que c'était une entente suite au Sommet de Rio, avec le maire de Montréal, donc, le député va–t–il insister pour que le Centre de coopération environnementale de l'ALENA soit fixé à Montréal?

M. Lincoln: Tout d'abord, madame la Présidente, avec tout le respect et la courtoisie que je dois au député avec qui j'ai eu des contacts souvent très cordiaux, je pense qu'il ne devrait pas être réellement présent, en esprit du moins, lorsque j'ai lu mon discours, parce que la moitié du discours parlait d'environnement.

J'ai parlé de la protection des écosystèmes, d'une différente façon de vivre, des ressources en eau. Le gros de mon discours portait sur l'environnement. Alors je m'excuse s'il n'a pas écouté, mais je pourrais lui transmettre une copie avec grand plaisir.

Pour ce qui est de votre seconde question, vous savez nous sommes ici un parti tout à fait démocratique. On a un caucus et on a des façons de faire qui sont tout à fait démocratiques.

[*Traduction*]

Mme Deborah Grey (Beaver River): Madame la Présidente, je veux d'abord vous féliciter de votre nomination. Je vous souhaite bonne chance. Dans l'exercice de mes fonctions de députée, je vous ai côtoyée pendant un mandat; aussi, vous pouvez compter sur mon appui et sur celui de mon parti. Nous ferons tout notre possible pour vous aider à vous acquitter de vos fonctions au fauteuil.

Je veux aussi féliciter les autres vice–présidents qui ont été nommés et le Président de la Chambre qui a été élu l'autre jour. À mon avis, c'est là un signe que la présente législature sera sans précédent dans l'histoire du Canada. Alors qu'il ne restait plus que deux noms sur le bulletin de vote, qui d'entre nous aurait pu, sans être mathématicien, imaginer que le cinquième tour ne serait pas le dernier et que nous devions revenir pour un autre tour?

En lisant les journaux d'hier, j'ai appris que c'est grâce à moi seule que M. Gilbert Parent s'est vu confier la présidence. Cela a piqué ma curiosité et m'a étonnée. On m'a demandé si j'avais bel et bien fait pression sur les députés de mon parti pour qu'ils appuient ce candidat et si j'avais exercé mes talents de persuasion à cet effet.

Je voudrais que tout le monde sache que si j'avais vraiment utilisé mes talents de persuasion, le tout se serait terminé en trois tours et non pas au bout de six. Félicitations. Un travail excitant, certes, mais très important vous attend. Vous et tous les autres qui assumerez la présidence pourrez compter sur notre collaboration.

Je voudrais aussi remercier sincèrement les électeurs de la circonscription de Beaver River. Comme vous le savez, je représente cette circonscription à la Chambre depuis mars 1989. J'ai été présente ici pendant presque toute la durée du dernier mandat. Durant la campagne de 1993, notre slogan invitait les électeurs de Beaver River à réitérer l'exploit. Évidemment, notre circonscription avait une chance unique de s'illustrer dans l'histoire canadienne en réélisant une députée réformiste.

Je veux simplement dire que mon travail à titre de députée fédérale de Beaver River c'est d'être au service des électeurs qui ont jugé bon de me réélire. Je suis fière et très honorée qu'ils m'aient à nouveau choisie pour les représenter. Je suis également très heureuse que la part des suffrages que j'ai obtenue soit passée de 50 p. 100 en 1989 à un peu moins de 60 p. 100 en 1993. Comme devraient le savoir tous les députés, le jour du scrutin nous n'avons qu'une seule voix à exprimer et ce n'est pas nous qui sommes responsables de notre présence ici ce soir, mais bien les électeurs qui nous ont fait confiance. Nous savons qu'ils souhaitent un changement.

Permettez–moi encore de remercier la population de Beaver River, cet extraordinaire microcosme du Canada. Même s'il y fait un peu froid ce soir, c'est une région qui compte de merveilleuses richesses agricoles, pétrolières et naturelles. L'agriculture et l'industrie pétrolière sont deux importants secteurs d'activité de la circonscription de Beaver River. Malheureusement, le discours du Trône que j'ai examiné à fond reste muet sur l'un et l'autre.

Il y a des lacunes, mais nous nous emploierons à ce qu'elles soient comblées, car il s'agit d'industries et de ressources importantes pour ma circonscription et de nombreuses autres régions du Canada.

• (1855)

J'aimerais également féliciter le premier ministre et les nombreux députés qui ont été réélus à la Chambre. C'est fantastique! Comme vous le savez, il y a eu certains changements importants. Il y a parmi nous de nouveaux visages. Bienvenue à ceux et celles qui ont été réélus et félicitations à ceux et celles dont c'est le premier mandat. C'est formidable de voir tant de nouveaux visages. Je suis ravie.

Quand la Chambre a été dissoute en juin, nombre de mes collègues de la dernière législature m'ont témoigné leur amitié, et je leur en suis reconnaissante. «Deborah, m'ont–ils dit, quand tu vas quitter la Chambre à la fin juin, vois si tu peux te faire des amis.» Madame la Présidente, je puis vous assurer ce soir que des amis, je m'en suis fait, tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel.

Pour commencer, je me suis mariée cet été. Le 7 août exactement. J'ai épousé Lewis Larson.

Des voix: Bravo!

Mme Grey: Quelqu'un a fait remarquer à notre mariage que les risques d'être frappé par la foudre après l'âge de quarante ans étaient plus grands que les chances de se marier pour la première fois. Nous faisons donc l'histoire canadienne jusqu'au bout. C'était absolument merveilleux!

Ce que j'apprécie par–dessus tout chez mon partenaire, c'est de pouvoir compter sur son appui quand je rentre le soir à la maison. Il est pour moi la personne la plus importante. Quant aux amis, j'ai tout fait pour en trouver et, à mon avis, j'ai assez bien réussi. D'un caucus d'une personne, je suis devenue une personne d'un caucus. Ce que je préfère nettement. C'est vraiment fantastique!

Merci encore de l'appui que vous m'avez manifesté jusqu'ici à la Chambre. Je me réjouis à l'idée que nous allons travailler ensemble.

Sans plus attendre, je tiens à rendre hommage au député de Kamloops. Je signale—la vie nous réserve de ces surprises!—que j'ai réchauffé son siège et qu'il a réchauffé le mien. Voilà que notre jeu de la chaise musicale est terminé et j'en suis fort aise. J'espère qu'il apprécie le confort du siège que j'ai réchauffé pour lui pendant des années.

Madame la Présidente, passons maintenant au discours du Trône. Voyons ce qui va et ce qui ne va pas dans cet exposé. Il y a peut–être quelques lacunes. Mais je ne vais pas me lancer dans une critique acerbe.

Nous sommes tous ici pour une seule raison, quelle que soit notre allégeance politique, quelle que soit notre vision des choses. En dépit des opinions qui nous séparent, nous souhaitons tous, je crois, que le Canada devienne un pays où il fait bon vivre. C'est pour cette raison que nous sommes ici, car laissez–moi vous dire que faire la navette entre sa circonscription et Ottawa n'est pas une partie de plaisir.

Or, ce discours révèle—c'est son thème central—que la principale préoccupation de tous les Canadiens, c'est l'insécurité économique. Les gens en ont assez des taxes et des impôts élevés; ils craignent pour leurs programmes sociaux; ils ont peur de se trouver sans emploi véritable.

L'insécurité économique dont souffrent les Canadiens est liée, bien entendu, à bien des facteurs, aussi bien nationaux que mondiaux. Certes, il se peut qu'on ne puisse pas faire grand–chose à l'échelle internationale, mais nous disposons de bien des moyens pour redresser la situation économique de notre pays. Parmi les principaux moyens, mentionnons le contrôle que nous pourrions exercer sur nos politiques fiscales et de dépenses.

Malheureusement pour les Canadiens, nous avons peut–être eu au cours des vingt dernières années un gouvernement trop imposant. Les gouvernements, aussi bien libéraux que conservateurs, ont trop dépensé, trop taxé et trop emprunté.

Ne nous chamaillons pas. Je me rappelle bien les insultes qui pleuvaient de part et d'autre lorsque je siégeais avec les députés de l'autre côté de la Chambre. Les conservateurs ont dit que les libéraux leur avaient légué la dette.

Eh bien, je ne veux pas que ces scènes se reproduisent. Certains de mes collègues de ce côté–ci diront: Les conservateurs... Cela importe peu aux Canadiens. Ce qu'ils veulent, c'est que nous nous sortions de cette dette. Ils ne cherchent pas à savoir qui nous a mis dans ce pétrin. Nous voulons nous en sortir et, de ce côté–ci de la Chambre, nous ferons de notre mieux pour mettre les politiques en oeuvre et pour appuyer le gouvernement lorsqu'il proposera des mesures législatives. Ainsi, nous pourrons commencer à nous en sortir, sans nous préoccuper de savoir qui nous a mis dans le pétrin. Nous devons avant toute chose nous efforcer de nous en sortir.

Nous devons briser le cycle des dépenses, des emprunts et des impôts. Quel changement rafraîchissant ce serait si nous, parlementaires, pouvions dire: Oui, nous croyons qu'il faut dépenser moins et emprunter moins. À longue échéance, nous aurions la garantie d'être moins taxés. Je pense que les Canadiens appuieraient cela de tout coeur.

Nous sommes conscients que le déficit annuel dépasse maintenant 5 p. 100 du PIB. Le gouvernement a promis de le réduire à 3 p. 100 durant son mandat.

● (1900)

C'est là une noble cause et nous nous en réjouissons, mais assurons–nous qu'il ne s'agit là que du premier pas, car 3 p. 100 du PIB représente toujours un déficit annuel de bien plus de 25 milliards de dollars. Nous nous enfoncerons encore davantage si nous nous contentons de cela.

Mettons–nous d'accord pour que le gouvernement réduise le déficit annuel à 3 p. 100 du PIB, mais qu'il s'agisse là uniquement du premier pas ou de la première étape. Il faudra ensuite que nous équilibrions rapidement notre budget, pour que nous puissions rattraper nos retards et commencer à rembourser la dette proprement dite.

Nous avons parlé en long et en large de ce bourbier dans lequel nous a placés la dette et nous voulons nous assurer qu'en cette trente–cinquième législature, les Canadiens voient en nous des hommes et des femmes capables de faire certaines suggestions.

Je suis heureuse de constater que mon parti compte maintenant des spécialistes de l'économie. Je leur laisse la responsabilité de ces questions. C'est merveilleux, parce que cela me permet de leur confier cette tâche et de les laisser s'occuper des détails en ce qui concerne les chiffres et les philosophies, en matière d'économie. Je tiens à dire, cependant, que nous devons réformer l'économie de ce pays. Le ministre des Finances le sait parfaitement, tout comme bon nombre des simples députés libéraux que je connais et avec lesquels je me suis entretenue.

Toujours en ce qui concerne l'économie, nous devons trouver une solution au régime de retraite des parlementaires. Vous me voyez aujourd'hui seule députée de mon parti à avoir droit, à ce stade, à une pension en tant que députée. Je parle du régime de pension des députés ouvertement, avec la ferme intention que nous ne nous contentions pas seulement d'en parler pour sauver les apparences, mais pour que nous y apportions des réformes importantes qui vont vraiment faire une différence. Nous devons veiller à ce que ce régime s'aligne davantage sur le régime de retraite du secteur privé et à ce que notre poste ne nous donne pas droit à une pension ridiculement élevée à laquelle aucun autre Canadien n'aurait droit.

Ce régime existe depuis que je suis née, en 1952. Il a constamment pris de l'importance, beaucoup trop même. On pourrait presque parler, si je puis m'exprimer ainsi, de corruption, les personnes qui occupent ces postes pouvant profiter d'un programme qui n'est pas juste, sur le plan actuariel. Il est, en fait, trois ou quatre fois plus élevé que les autres régimes de retraite.

Attaquons–nous ensemble à ce problème. Les gens ne veulent pas que leurs députés soient mal payés. Nous avons appris cela au cours de la campagne électorale. Les gens ne veulent pas que leurs députés soient laissés pour compte à la fin de leur carrière. Laissez–nous seulement nous assurer que tout soit bien conforme d'un point de vue actuariel, afin que notre pension ne soit pas

plus extravagante que celle de la moyenne des Canadiens. Je crois que la population serait favorable à une telle mesure.

Je suis sûre que mon caucus sera d'accord pour que, lorsque ces amendements seront présentés et que nous examinerons le projet de loi, on ne se contente pas de retoucher le régime de pension des députés pour les apparences. Faisons des changements substantiels, afin qu'on puisse dire que ce gouvernement et ces partis d'opposition, à la Chambre, ont réellement pesé dans la balance en changeant effectivement la politique de notre pays, comme ils s'y étaient engagés.

Qu'en est–il de la réforme de notre institution? Le Parlement doit–il être réformé? Oui, il a besoin de réformes. Madame la Présidente, vous savez comme moi, puisque vous y étiez également, qu'on a eu recours littéralement des dizaines de fois à la clôture et aux limites de temps, à la dernière législature. Permettez–moi de promettre encore une fois aux ministériels, qui étaient assis à mes côtés à la dernière session, qu'ils peuvent compter sur moi pour les surveiller et leur faire des suggestions. Je sais que beaucoup de ministériels se préoccupent aussi de cette question et qu'on pourra se fier à leurs conseils pour faire en sorte qu'on n'invoque pas à outrance la clôture, l'attribution de temps et autres choses du même acabit.

Voyons aussi à changer notre comportement et à assurer le respect du décorum à la Chambre. La trente–quatrième législature et le déclenchement des trente–cinquièmes élections ont amené la population canadienne à servir un grave avertissement à tous ceux qui se présentaient comme députés: si les députés ne peuvent se comporter aussi bien que nous dans nos salles de conseil, nos salles de classe et nos maisons, nous allons voir à faire changer les choses. Et ils y ont vu.

N'allez pas croire un seul instant, vous qui êtes confortablement assis ici aujourd'hui, qu'il nous épargneront quand notre tour viendra, si notre comportement ne change pas et si le décorum n'est pas mieux respecté à la Chambre.

J'apprécie grandement que nous n'ayons pas eu de prises de bec au cours de nos premiers jours de séance. Quelle que soit la cause qui éveille notre passion, il faudra toujours nous témoigner les uns aux autres la dignité et le respect auxquels chacun d'entre nous avait droit dans la vie privée et continue d'avoir droit sur la scène publique.

• (1905)

Il y a à Ottawa un spectre qui est sans doute plus présent à la Chambre que n'importe où ailleurs dans cette ville ou au Canada. Ce spectre nous inspire aux uns et aux autres des paroles comme: «J'ai réussi! J'ai été réélu, certains d'entre nous sont nouveaux.» Ce spectre qui s'infiltre au Parlement nous fait croire qu'il n'y a rien de plus important que l'ego. Souvenons–nous tous, pourtant que notre ego ne nous a pas conduits ici mais qu'il peut nous en faire partir bien plus vite que nous ne pouvons l'imaginer.

N'oublions jamais que nous sommes venus ici pour servir. Il ne suffit pas de se le dire pour la forme, encore devons–nous croire fermement que nous sommes les serviteurs de ceux qui nous ont élus et envoyés ici. Je crois que le spectre de l'ego a depuis longtemps créé un précédent dans cette Chambre, mais comme le disait plus tôt le chef de mon parti, nous ferons en sorte de supprimer ce précédent. Je suis impatiente de le faire.

Faisons disparaître ce précédent de l'ego. Faisons en sorte que les nouveaux partis, les nouveaux députés qui sont si nombreux, le nouveau Président répudient ce spectre d'Ottawa qui s'est infiltré dans cette Chambre. Chassons–le une fois pour toutes. Nous ferions certainement forte impression auprès du public canadien. Quel changement rafraîchissant! Méfions–nous du spectre d'Ottawa. Méfions–nous de ce spectre qui s'infiltre dans cette Chambre. Faisons en sorte de nous comporter comme il se doit pour des serviteurs. Plus que tout autre Parlement auparavant, nous avons l'occasion de repartir à zéro, de faire table rase et de faire de ce Parlement une assemblée plus efficace, plus démocratique et plus libre.

Faisons en sorte que les votes libres à la Chambre le soient de fait et pas seulement en apparence. Durant la dernière législature, il y a eu quelques scrutins libres, mais malheureusement le public n'a vu que les députés voter à la télévision. Pour ma part, j'ai pu voir les whips ou d'autres essayer d'influencer le vote de tel ou tel député. Assurons–nous que s'il doit y avoir des votes libres, les députés puissent vraiment voter librement. Ce sera la façon la plus rapide de débarrasser la Chambre de son spectre. Le public canadien y serait tout à fait sensible.

Que penser des députés qui jouissent de la protection de leurs fonctions durant toute la durée de mandat d'un gouvernement majoritaire? Ceux qui nous ont envoyés ici devraient pouvoir faire comme les actionnaires d'une société qui peuvent relancer les membres du conseil d'administration s'ils sont mécontents. Ceux d'entre nous qui ne feraient pas bien leur travail devraient rendre des comptes à la population. J'ai déjà présenté et je présente encore une fois mon projet de loi d'initiative parlementaire sur la révocation des députés. Ouvrons les portes du Parlement et faisons en sorte que le spectre de la sécurité d'emploi nous talonne de si près que nous soyons irréprochables. Aucun directeur de société ne doit avoir une sécurité d'emploi totale. Faisons, nous aussi, preuve d'ouverture.

Je suis heureuse d'appuyer le sous–amendement sur lequel nous voterons demain. Nous ne pouvons nous permettre de nous opposer à un sous–amendement qui vise à limiter les dépenses. Nous ne pouvons nous permettre de laisser la réforme parlementaire nous échapper et nous contenter de faire à ce sujet de beaux discours auxquels nous ne donnerions pas suite. Nous ferions piètre figure si nous devions renoncer par défaut dès le début de la trente–cinquième législature.

Je voudrais maintenant conclure par un simple mot d'encouragement pour nous tous, peu importe notre parti et nos opinions politiques. Ce faisant, je rends aussi hommage au regretté sénateur Stan Waters, que bon nombre d'entre nous connaissions et que je considérais vraiment comme un ami. C'était d'ailleurs le seul allié que je comptais à la Chambre en 1990. Stan a toujours soutenu que, lorsqu'on avait décidé d'aller quelque part, il fallait vaincre les obstacles sans jamais s'arrêter.

J'invite tous les députés, de tous les partis, peu importe leur allégeance, à adopter le but que je leur présente et qui consiste à améliorer le Canada, à en faire un pays dont nous serons fiers, de sorte que nous pourrons rentrer dans nos circonscriptions et dire: «Je suis député et j'en suis fier.» Nous aurons alors effectué un grand changement. Il nous faut sans cesse avancer.

• (1910)

[*Français*]

[M. Peter Adams (Peterborough): Madame la Présidente, je tiens également à vous féliciter pour votre élection. Je suis fier de représenter la circonscription de Peterborough.

[*Traduction*]

J'ignore combien de députés apprécient cette soirée autant que moi. Voilà deux ou trois jours que j'observe ce qui se passe. Les députés doivent remarquer que la lumière n'est plus la même. L'atmosphère s'est détendue et, pendant cette discussion sur les graves difficultés économiques que nous éprouvons et sur l'avenir de notre grand pays, le débat a pris une tournure beaucoup plus personelle.

Nous avons commencé à échanger des renseignements sur nos circonscriptions, ce qui nous permet de mieux connaître les endroits dont nous venons tous. Nous avons commencé à échanger des renseignements personnels. La députée de Beaver River nous a parlé de son récent mariage, par exemple.

D'après moi, c'est peut–être dans ce genre de circonstances, et non lorsque la tribune des journalistes est remplie, qu'il est vraiment possible de faire avancer les travaux qui comptent au Parlement.

Ma circonscription de Peterborough est souvent considérée comme un microcosme de l'Ontario, un peu comme celle de Lac–Saint–Jean peut être vue comme un microcosme du Québec. Ma circonscription a été très durement touchée par la récession. Par contre, les grandes richesses culturelles et économiques permettent un grand optimisme. Je voudrais que les gens d'en face le sachent.

Pour ma part, comme bien des Canadiens aujourd'hui, je suis un immigrant. Je ne suis pas né au Canada. En fait, ma famille vient du pays de Galles. Les députés seront peut–être intéressés d'apprendre que le gallois date de beaucoup plus longtemps encore que le français ou l'anglais. C'est une langue d'au moins 3 000 ans qui a très peu changé et qui reste encore bien vivante aujourd'hui. La culture est très solide au pays de Galles. Dans ce tout petit pays, il y a 600 000 personnes qui parlent gallois et qui sont très fiers de leur patrimoine. J'en suis personnellement très fier, tout comme je suis très fier d'être Canadien et de représenter la circonscription de Peterborough.

Le débat porte aujourd'hui sur la revitalisation de notre économie et sur notre avenir. Je voudrais que tous les députés sachent que, même au creux de la récession qui a frappé si durement la population de Peterborough, les électeurs m'ont chargé de revitaliser l'économie et de renforcer le Canada. C'est ce que je compte faire.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations de ma collègue de Beaver River. Pendant la dernière session, je siégeais de l'autre côté de la Chambre et j'ai souvent eu l'occasion, comme le font tous les députés, de discuter de façon informelle avec la députée.

Je ne voudrais pas que les Canadiens croient que ce n'est que depuis l'arrivée du nouveau Parlement que les députés des divers partis tissent des liens d'amitié. Les députés ont toujours eu l'occasion de faire connaissance et de s'entraider, même s'ils ne partagent pas toujours la même opinion sur certains sujets.

En passant, je voudrais féliciter la députée et lui offrir, à elle et à son mari, mes meilleurs voeux pour leur mariage.

• (1915)

Je voudrais poser à la députée une question au sujet de la révocation des députés et des votes libres. Je préconise fermement l'augmentation des votes libres. En fait, même la mère des Parlements tient beaucoup plus de votes libres que nous. Les projets de loi d'initiative ministérielle sont souvent rejetés par les membres du parti ministériel, ce qui ne signifie pas pour autant que le gouvernement tombe et que des élections sont déclenchées. Au fil des ans, nous avons grandement déformé cette convention au Canada.

Cependant, en augmentant le nombre de votes libres, nous accroîtrons l'influence des lobbyistes. Je suis d'avis que la camaraderie qui règne ici a souvent permis de consolider les liens entre parlementaires et de combattre l'influence exercée par les lobbyistes.

La députée ne croit–elle pas, comme moi, que si nous augmentons le nombre de votes libres, il nous faudra aussi resserrer les règles régissant la conduite et l'enregistrement des lobbyistes au Canada?

Enfin, je voudrais poser à la députée une question sur la révocation des députés et donner mon avis à ce sujet. Je ne partage pas l'opinion de ma collègue. J'ai été élu pour prendre des décisions au nom de mes électeurs et, aux prochaines élections, je pourrai dire que j'ai toujours tenu compte de leurs opinions. J'aurai à répondre non pas de la position que j'ai prise au sujet d'une seule question, mais de toutes les décisions que j'aurai prises en tant que député. Après tout, si j'avais voté à l'encontre de l'opinion de mes électeurs au sujet de l'avortement ou de sujets semblables, comme la peine capitale, je n'aurais pas été réélu avec une majorité relativement confortable.

Je ferai remarquer à ma collègue que je crois beaucoup en la philosophie d'Edmund Burke dans ce domaine, à savoir que nous sommes élus d'abord pour défendre nos électeurs, c'est vrai, mais aussi pour défendre l'ensemble de notre pays et nos prises de position antérieures. Sinon, nous représenterons toujours la majorité et jamais la minorité au sein de notre circonscription.

Mme Grey: Madame la Présidente, permettez-moi d'utiliser le temps qui reste pour remercier mon collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell, pour ses observations, et pour parler brièvement du vote libre.

Oui, il est fort possible que cela fasse la partie belle aux lobbyistes. Assurons-nous donc, comme le dit mon collègue, de resserrer une partie de la réglementation. Peut-être devrions-nous aller même jusqu'à priver les groupes de pression du financement du gouvernement. Nous pourrions être étonnés du nombre de lobbyistes qui laisseraient alors tomber.

Le député et moi-même avons participé l'an dernier à une émission de télévision qui portait sur les pensions des députés et là non plus, nous n'étions pas d'accord. J'ai l'impression que j'ai plus de chances que lui d'avoir l'appui des Canadiens à cet égard. Je n'en respecte pas moins son opinion.

En ce qui concerne la révocation des députés, il est facile pour un député de dire qu'il a été élu et qu'il peut donc faire comme bon lui semble. N'oublions pas que notre présence ici peut se justifier de trois façons. Il y d'abord la théorie selon laquelle un député a été élu ici pour faire ce qu'il croit nécessaire. Ensuite, il y a le modèle de la délégation selon lequel les électeurs ont confiance que leur député fera pour le mieux et jugent de ses réalisations aux élections suivantes. Enfin, et je crois que c'est la plus saine, il y a la notion de député-fiduciaire qui a la confiance de ses électeurs, qui fait de son mieux mais qui s'assure de prendre à l'occasion le pouls de sa circonscription. Il n'est pas autorisé à disparaître à Ottawa en croyant avoir le mandat de faire à sa guise.

Il faut agir avec beaucoup de prudence à cet égard. Il importe aussi que nous ayons confiance dans le bon sens des gens qui nous ont élus pour que la notion de révocation des députés veuille dire quelque chose. Si c'est clair et que nous faisons preuve de transparence avec nos électeurs, cela semble alléger la tension et ils voient que nous faisons tout au moins preuve de bonne volonté.

• (1920)

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député de Lachine—Lac-Saint-Louis pour son excellent discours de cet après-midi, de même que la députée de Beaver River qui, je peux le dire, est une très bonne personne. L'hiver dernier, lorsque j'ai été hospitalisé, elle m'a écrit une très belle lettre, comme l'ont fait beaucoup d'autres députés des deux côtés de la Chambre. Je leur en suis reconnaissant.

Madame la Présidente, je vous félicite pour votre poste. Je suis très heureux de vous voir occuper le fauteuil. Bien sûr, j'aurai probablement l'occasion de féliciter le Président en personne. Je voudrais également féliciter les deux autres suppléants du Président.

En écoutant le débat de cet après-midi sur la possibilité d'une scission du Canada, j'ai été tellement déprimé que j'ai jeté la majeure partie de mes notes. Par conséquent, mes paroles de ce soir proviendront du fond de mon coeur. Cela ne veut pas dire que ce n'était pas le cas de mes notes.

S'ils pensent à ce qu'il a fallu de travail et d'effort humain, de négociation et de souplesse pour faire du Canada ce qu'il est aujourd'hui, je crois que tous les députés et, en fait, tous les Canadiens, feront preuve de souplesse et se mettront dans la tête que des ponts peuvent être jetés entre les êtres humains comme ils peuvent être jetés sur les rivières. Nous devons commencer à construire ces ponts entre les personnes et entre les régions du Canada, que ce soit l'Est, l'Ouest, le Centre, l'Ontario, le Québec, l'Atlantique et le reste. Au début de cette trente-cinquième législature, il est très important que nous réfléchissions à la direction que nous allons prendre.

Au départ, je veux dire que je ne peux pas exprimer mes sentiments avec autant de conviction et de sincérité que je l'aimerais parce que peu importe où je me trouve au Canada, je m'y sens chez moi. J'espère que tous les Canadiens, sans exception, se sentent comme moi.

Lorsque je prends la parole devant des groupes chargés de développement, qu'il s'agisse de chambres de commerce, de conseils municipaux, de conseils de comtés ou de conseils régionaux, je leur fais toujours comprendre l'importance de sourire aux gens dans la rue et de leur dire bonjour. Il est très important de souhaiter la bienvenue aux gens qui arrivent dans votre collectivité. Il s'agit de briser la glace.

Je crois que l'on observe de plus en plus qu'une partie du Canada fait preuve de froideur envers l'autre partie. Tout d'abord, nous ne devons pas perdre de vue que nos ancêtres ont édifié la nation. Ils l'ont fait à force de labeur et de détermination. Pouvez-vous vous imaginer le travail qu'il a fallu pour construire le premier chemin de fer qui a traversé notre nation et pourquoi ce chemin de fer a été construit? Cela s'est fait pour créer des liens économiques, et sociaux aussi sans aucun doute, entre les différentes régions du pays.

J'ai ici les chiffres sur l'immigration au Canada de 1852 à 1972. Ils tracent l'histoire de l'immigration dans l'ouest du Canada. Ils donnent aussi l'image des premiers jours de l'immigration en Ontario, au Québec, parce que je ne veux pas dire le Canada central, et dans les provinces atlantiques. Nous avons au Canada un précieux patrimoine, constitué non seulement d'objets matériels, mais aussi de croyances, de conceptions de la vie et d'attitudes qui nous ont été transmises d'une génération à l'autre.

• (1925)

J'écoutais cet après-midi l'honorable chef du Parti réformiste qui exposait certains points de vue parce qu'il vient d'une autre région du pays. Je les respecte. Je respecte certains des points de vue exprimés par l'opposition. Je ne puis dire que je les approuve, mais on a le droit de les exprimer ici à la Chambre ou n'importe où ailleurs au Canada. Nous devons finir par tenir un

véritable débat en profondeur, et en toute franchise, sur notre pays. Nous ne pouvons pas continuer à ergoter sans cesse sur la question de savoir si nous maintiendrons ou non l'unité nationale.

Nous déplorons aujourd'hui un grand nombre de chômeurs d'un bout à l'autre du pays. Ils veulent des emplois. Le citoyen ordinaire veut avoir du pain sur sa table. Il veut avoir la dignité d'être un citoyen à part entière ayant un rôle à jouer dans la société. Il préférerait de beaucoup payer des impôts plutôt que de toucher des prestations d'aide sociale. Il nous incombe à nous tous ici au Parlement et dans chacune des assemblées législatives du pays de penser aux chômeurs, de penser au développement à venir du Canada, de ce pays qui a été bâti par des hommes de la trempe de George Étienne Cartier, de Baldwin et de Lafontaine, des hommes qui ont eu la flexibilité nécessaire pour comprendre le point de vue d'autrui, discuter et finir par en arriver à une entente.

Voilà le grand sujet de débat auquel nous devrons nous attaquer au cours de la présente législature, monsieur le Président. Nous, les Canadiens, allons–nous continuer de nous chamailler et d'entretenir la mésentente sur les questions d'unité nationale, alors que si nous cherchions vraiment à nous comprendre les uns les autres, nous pourrions garder le pays uni et faire du Canada un des pays les meilleurs de la terre. Il y a des tas de gens dans d'autres parties du monde qui donneraient ce qu'ils ont de plus précieux pour vivre chez nous aujourd'hui.

Nous avons non seulement l'obligation envers les Canadiens de créer des emplois, mais également celle d'encourager la recherche et le développement, de nous mettre à la tâche dans l'intérêt des habitants des diverses régions du pays. Les transports revêtent une importance énorme pour notre pays. Il y a tellement de problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui, notamment le déficit annuel de 46 milliards de dollars et la dette de 500 milliards de dollars.

J'invite et j'exhorte tous les députés à la Chambre à s'attaquer à la tâche que nos ancêtres voudraient nous voir poursuivre, c'est–à–dire bâtir le Canada, comme ils se sont échinés à le faire en y consacrant toutes leurs énergies. Ils avaient une vision du Canada; ne la perdons pas. Le Canada est l'un des pays qui jouit aujourd'hui de la meilleure cote d'amour dans le monde. Les habitants des autres pays doivent se demander ce qui se passe chez nous. À nous voir nous disputer entre nous, ils doivent se demander si nous allons faire éclater le pays ou non. J'éprouve pour notre pays un sentiment d'attachement si profond que je ne puis m'empêcher de mettre mes notes de côté ce soir pour exprimer les vifs sentiments que je ressens à ce sujet.

Nous avons un pays qui n'est pas complètement développé. Il y en a qui parlent comme si nous étions un pays complètement développé. Or nous pouvons créer des emplois en faisant la promotion du tourisme chez nous. Au Canada, le secteur touristique est pour ainsi dire inexploité. Nous avons certaines des meilleures vues dans notre pays. Rappelez–vous en. Depuis la construction des édifices du Parlement en 1859, des êtres exceptionnels sont passés à la Chambre, et certains des élus ici présents occupent aujourd'hui leurs fauteuils. J'invite donc les députés à suivre leur exemple et à témoigner à leur pays autant de sincérité et de dévouement que l'ont fait leurs prédécesseurs au fil des ans.

• (1930)

J'ai ici la liste des premiers ministres. Les gens croient qu'il y a beaucoup de tumulte au Parlement de nos jours. Prenez le hansard et lisez le compte rendu de certains débats sur le libre–échange qui ont eu lieu durant la campagne électorale de 1911. Lisez le compte rendu des débats qui ont eu lieu à la Chambre en 1917, relativement à la conscription. Cette question a presque déchiré le pays. Cela posait un épouvantable cas de conscience aux Canadiens.

Il y a quelques années, quelqu'un m'a dit que, à l'époque, il y avait un bar dans les coulisses ministérielles et dans celles de l'opposition et que les débats se poursuivaient toute la nuit. Imaginez à quel point ils devaient être animés!

C'est là le genre d'événements qui se sont produits ici. Notre pays n'est pas vieux. Il est très jeune. Il ne faut pas s'étonner, je suppose, d'assister occasionnellement à des débats sur l'unité nationale. Je le répète, si l'on songe à la construction du chemin de fer, il faut aussi penser à ceux qui ont immigré au Canada et qui ont traversé notre pays en train. Certains, à leur descente du bateau, se sont installés à Montréal. La voie maritime du Saint–Laurent est l'une des voies navigables les plus extraordinaires dont un continent puisse être doté. Croyez–moi, nous pouvons vivre et prospérer ensemble.

Si nous conjuguons nos efforts pour favoriser l'essor du Canada et que notre objectif durant la présente législature est la création d'emplois, nous pourrons à nouveau rendre les Canadiens heureux d'un océan à l'autre. Le Canada mérite d'être préservé. Le monde entier le sait. À mon avis, nous devons acquérir cette conviction. Notre pays recèle d'extraordinaires talents.

J'ai des amis partout au Québec. J'en ai dans toutes les régions de l'Atlantique. Comme bon nombre d'entre vous peut–être, j'ai, dans l'Ouest du Canada, des parents que je n'ai jamais vus. Je suis allé dans les territoires du Nord. C'est ainsi que l'on construit des ponts. Il nous faut découvrir notre pays et sa population. Nous devons respecter les gens des régions éloignées. Nous ne gagnerons leur respect que si nous travaillons vraiment en leur nom et que si nous nous employons à leur assurer un avenir meilleur.

Il faut respecter les gens de cultures différentes et les êtres humains du monde entier. L'espoir et la dignité devraient marquer l'actuelle législature.

• (1935)

Je suis d'accord avec le député de Glengarry—Prescott—Russell pour dire que, aux yeux des électeurs, tout le monde se querellait au cours des dernières législatures. Je puis vous dire que, pendant toutes mes années ici, je me suis fait beaucoup d'excellents amis de part et d'autre de la Chambre, et j'ai même gardé le contact avec certains jusqu'à aujourd'hui. Vous ferez de même.

Les 205 nouveaux députés voient s'offrir à eu une occasion exceptionnelle sur le plan personnel. Vous vous ferez des amis des deux côtés de la Chambre. Vous constaterez que ces gens ont dû travailler aussi fort que vous pour se faire élire. Ils ont eux aussi de bonnes idées pour le Parlement et pour le Canada. Vous apprendrez à vous respecter les uns les autres.

À tous ceux qui siègent maintenant à la Chambre, je dis que l'occasion est belle pour faire preuve de souplesse et jeter des bases afin de pouvoir aider les Canadiens. Ils y a des gens qui en arrachent. Rappelons–nous. Les trois grands secteurs qui, à l'époque coloniale, ont permis d'édifier notre pays étaient les pêches, les forêts et l'agriculture. Les trois sont aujourd'hui en proie à de graves difficultés, et notre compassion va vers ceux qui se battent pour survivre, gagner leur subsistance et bâtir quelque chose.

Au fil des ans, le Canada s'est beaucoup développé et nous sommes devenus un pays très responsable. Je suis allé à Dieppe pour un anniversaire, et je n'arrivais pas à en croire mes yeux. C'était la première fois que je voyais ça: une plage étroite, dominée par des falaises abruptes, avec des ouvertures jusqu'en haut où étaient nichées des mitraillettes et des pièces d'artillerie lourde. On a envoyé ces pauvres Canadiens de l'autre côté de la Manche pour attaquer Dieppe. Il n'est pas nécessaire d'avoir bien de l'imagination pour remettre en question le ou les officiers supérieurs qui ont pris cette décision. Le Canada doit avoir davantage voix au chapitre dans l'organisation des missions confiées aux troupes canadiennes, que ce soit dans le cadre de fonctions de maintien de la paix ou, Dieu nous en préserve, en temps de guerre.

Pensez aux jeunes gens qui ont combattu sous les drapeaux pendant la Première Guerre mondiale. Des dizaines de milliers d'entre eux sont morts. Ils n'ont pas eu la chance de vivre dans notre pays, de siéger au Parlement. Vingt et un an plus tard, la Seconde Guerre mondiale a fauché encore la fine fleur de la jeunesse canadienne, qui gît en terre étrangère. Ils se sont battus pour le Canada. Ils se sont battus pour la paix dans le monde. Ils se sont battus pour la liberté. Ils voulaient un monde libre. Aujourd'hui, en leur mémoire, le moins que nous puissions faire, c'est faire preuve d'un peu de flexibilité et d'une véritable amitié d'un bout à l'autre du pays pour lequel ils se sont battus, sont morts, ont été blessés ou sont revenus hantés par d'horribles cauchemars causés par leur expérience.

Ce sont là les quelques pensées qui me sont venues à l'esprit en écoutant le débat d'aujourd'hui. Je n'ai pas parlé de la teneur du discours du Trône, qui constitue un excellent coup d'envoi. Je dois dire que je me souviens du discours dans ses moindres détails, comme les autres députés ministériels et ceux de l'opposition. J'ai lu le livre rouge dont on trouve des éléments dans le discours du Trône, et ce n'est qu'un début. En tant que parlementaires, nous devons gagner le respect des Canadiens en remplissant nos promesses. Nous ne réussirons sans doute pas sur toute la ligne. Nous n'aurons pas une moyenne de 100 p. 100. Mais le fait est que si nous avons un objectif à atteindre, nous réussirons bien mieux que si nous n'en avons pas au départ.

• (1940)

Le seul fait que vous ayez été élus députés montre que vous avez certaines qualités qui ont plu à vos électeurs. Je vous demande donc d'entretenir de bonnes relations avec nous tous. J'ai l'esprit ouvert. Je donnerai la main à quiconque dans cette enceinte veut discuter d'une question, que je sois complètement en désaccord ou non avec lui.

Cependant, il faut penser à une chose. Nous voulons remettre les Canadiens au travail et nous voulons continuer d'édifier ce grand pays pour lequel nos aïeux ont combattu et ont tellement souffert.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député et j'ai été un peu ému. Il a parlé avec son coeur. Je trouve cela beau, sauf qu'on ne bâtit pas un pays uniquement avec un coeur, il y a la raison. Il a parlé de créer des ponts. Il a parlé d'un train d'un océan à l'autre, et c'est vrai, sauf que chez moi, dans mon comté, Matapédia—Matane, le train ne vient que difficilement. L'an passé, nous avons été obligés de faire des pressions énormes pour qu'il puisse venir chez nous.

Il y a eu le lac Meech, où certains avec de la bonne volonté ont voulu créer ces ponts. Cinq petites conditions, cinq demandes et M. Bourassa disait «c'est minimal». Il avait parfaitement raison. Il est vrai que le pays est vaste, est grand, mais nous sommes deux peuples fondateurs qui chez nous se retrouvent mal d'un océan à l'autre.

Vous avez parlé également d'emploi. Dans mon comté de Matapédia—Matane, nous sommes un des comtés les plus pauvres au Canada. Le taux de chômage est effarant. Je vais vous poser cette question: Vous avez parlé également tantôt de forêt, d'agriculture. Dans le discours du Trône, je n'ai pas vu une seule ligne où on parlait des ressources naturelles, à savoir mines, énergie, eau et forêt. Pouvez–vous m'expliquer cela? Si on veut bâtir quelque chose et surtout créer des emplois.

[*Traduction*]

M. Hopkins: Monsieur le Président, je suis vraiment à même de comprendre le problème de transport du député. Comble de l'ironie, on m'a donné ma carte d'abonnement le jour où j'ai été assermenté et je n'ai pas accès à un train de voyageurs.

Le député a parlé des deux peuples fondateurs. Je lui signale que, depuis les débuts de la colonie, comme je l'ai rappelé dans mon discours, des gens ont collaboré bien avant la Confédération au rapprochement de deux peuples fondateurs. La Confédération elle–même a été créée pour protéger la langue, la religion et la culture des Québécois. Voilà en bonne partie la raison d'être du régime fédéral.

• (1945)

Le député a évoqué les taux de pauvreté élevés. Il y a des régions du Canada où les taux de pauvreté sont élevés, et c'est un peu le cas dans ma circonscription. Je sais de quoi je parle.

Nous allons créer des emplois. Nous allons mettre en oeuvre des mesures efficaces. Nous n'allons pas renoncer à certaines initiatives sous le prétexte que ce n'est pas dans le programme. Si cela concerne les emplois, si cela est créateur d'emplois, nous l'adopterons.

Le député a parlé de la mesure du discours du Trône touchant les forêts. Il le sait, les forêts relèvent des provinces. Toutefois, personne plus que moi—je ne devrais pas parler ainsi parce qu'il y a tellement de membres de mon caucus qui pensent comme moi—ne souhaite la conclusion d'accords fédéraux sur l'exploitation forestière, comme par le passé.

Nous avons traité nos forêts sans ménagement, nous n'avons pas su les bien gérer. Nous devons commencer par le reboisement. Quelques institutions s'en occupent déjà. Elles font du bon boulot. Les compétences ne manquent pas dans ce domaine. De plus, c'est un secteur créateur d'emplois. Pour amener les gens à préparer nos forêts pour l'avenir, il nous faudra avoir une vue d'ensemble de nos ressources naturelles. Il nous faudra également travailler en collaboration avec les provinces dans plusieurs secteurs connexes.

Voilà pourquoi nous avons mis l'accent sur nos relations avec les provinces dans le livre rouge que nous avons présenté au moment des élections et nous continuerons de le faire tous les jours où nous siégerons ici. C'est très important, si nous voulons créer des emplois pour les Canadiens et avoir de bons rapports avec les gouvernements des différentes provinces, quelle que soit leur affiliation politique. Comme le député l'a mentionné, nous pouvons les aider à protéger les ressources naturelles comme les forêts. Il est également important que nous protégions notre agriculture. Le Canada est en effet le seul des 117 pays membres du GATT à croire encore à la gestion de l'offre.

Il est difficile de signer un accord avec soi–même. Or, le Canada est le seul pays à croire encore à la gestion de l'offre. Donc, la seule solution, c'est d'imposer des droits de douane élevés afin de protéger notre système de gestion de l'offre. Nous avons essayé de le faire. Généralement, nous nous en sortons avec un accord relativement satisfaisant quand on pense aux avantages substantiels que vont procurer à notre pays les autres secteurs de l'économie affectés par le GATT.

Je me ferai certes un plaisir de m'entretenir avec le député quand il le voudra. Je suis sûr qu'il existe là un terrain commun qui nous permettra de nouer des liens d'amitié et de discuter sérieusement de cette question. Je l'invite à me rencontrer. Nous sommes ici pour un certain temps. Nous allons apprendre à aimer cet endroit où nous essayons de défendre les intérêts des Canadiens. Les intérêts des gens qui nous ont élus pour les représenter à Ottawa.

J'ai remarqué ces quelques dernières années que, bien souvent, les gens dont le but primordial était de voir leur photo en première page ou de passer à la télévision chaque soir de la semaine n'étaient pas réélus. Ils passaient tellement de temps à se mettre en valeur qu'ils oubliaient totalement les gens qui les avaient élus pour les représenter à Ottawa.

Je me réjouirai d'avoir une conversation privée avec le député.

• (1950)

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, j'ai écouté les propos du député et je dois avouer à la Chambre que j'ai été ému par son nationalisme et profondément touché par sa vision du Canada. Je dois dire, monsieur le Président, que cette partie du monde est vraiment un endroit où il fait bon vivre, un endroit qui offre de nombreux débouchés. Le Canada a toujours été un pays démocratique.

Il est temps, je pense, que tous les Canadiens se rendent compte de la nécessité d'aller de l'avant et de laisser les Québécois fonctionner comme ils l'entendent.

Comme je l'ai mentionné, je suis d'accord sur tout ce que le député a dit à propos de notre pays. Voyons maintenant si nous pouvons vivre en harmonie. À mon avis, c'est possible. Si je siège aujourd'hui à la Chambre aux côtés de mes collègues du Québec et d'autres régions du Canada, c'est précisément pour prendre position et décider de l'avenir dans le meilleur intérêt du Canada et du Québec.

[*Français*]

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, compte tenu de l'heure, me serait–il possible d'obtenir d'ores et déjà, avant d'entreprendre mon intervention, le consentement unanime de cette Chambre comme l'oblige notre Règlement pour que je puisse poursuivre quelques minutes après l'heure normalement prévue pour l'ajournement?

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu la demande de l'honorable député de Roberval. Lui accorde–t–elle son consentement unanime afin qu'il puisse poursuivre au–delà de 20 heures, qui est l'heure normale d'ajournement?

[*Traduction*]

Des voix: D'accord.

M. Gauthier (Roberval): Merci beaucoup, monsieur le Président. Dans l'esprit de cette nouvelle législature, . . .

Le président suppléant (M. Kilger): Pardon. Je m'excuse de ne pas avoir accordé la parole au député comme il se doit. Le député de Regina—Lumsden.

M. Solomon: Monsieur le Président, en ce qui a trait à la demande de consentement unanime, dans l'esprit de coopération qui anime cette nouvelle législature et au nom des députés du Nouveau Parti démocratique, c'est avec plaisir que je donne le consentement de cette partie de la Chambre.

Le président suppléant (M. Kilger): Il y a consentement unanime.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier tous mes collègues qui ont accepté de donner ce consentement unanime pour que ma première intervention dans cette Chambre ne soit pas interrompue.

C'est toujours un moment extrêmement impressionnant pour un nouveau parlementaire que de prendre la parole devant une assemblée comme la nôtre qui est le fruit, le produit même de la démocratie. J'essaierai tout de même d'être relativement bref pour respecter l'esprit de notre Règlement.

Nous sommes au terme d'une campagne électorale où nous avons tous parcouru nos circonscriptions avec le plus grand soin. Que je sache, aucun parlementaire en cette Chambre, de quelque côté de la Chambre qu'il se trouve, n'a manqué d'être à l'écoute de ses électeurs durant cette période que nous terminons à peine.

Durant cette période, et c'est une des vertus principales de la démocratie, les électeurs, nos électeurs, ont pu se faire entendre.

• (1955)

Nos électeurs ont pu exprimer, comme c'est le cas une fois à toutes les trois ou quatre années, ont pu nous exprimer leurs craintes, leurs appréhensions, leurs besoins et leurs préoccupations, leurs objectifs.

J'ai été particulièrement étonné de constater que les électeurs du comté de Roberval, que je connaissais bien pour avoir déjà été représentant de cette circonscription à l'Assemblée nationale du Québec à deux reprises, les électeurs du comté de Roberval, dis–je, m'ont fait savoir combien ils étaient déçus de constater qu'après neuf années d'un régime qui terminait à ce moment–là, combien ils étaient déçus de voir qu'après neuf années les enjeux fondamentaux de la campagne électorale étaient pour l'essentiel les mêmes enjeux qui avaient fait l'objet de la campagne électorale de 1984. Étonnant et décevant pour les gens qui nous écoutent, étonnant, décevant et expliquant aussi pour une part ce manque de confiance, cet espèce de désintéressement face aux politiciens qui a cours dans notre société.

Les gens étaient déçus parce que d'abord en 1984 la campagne électorale s'était faite avec l'engagement du Parti progressiste–conservateur d'éliminer, de réduire le déficit du Canada. Les politiciens ont parcouru à ce moment–là toutes les circonscriptions électorales pour demander, et pour promettre surtout, à leurs concitoyens que le déficit serait dorénavant sous contrôle. Ce déficit, je le rapellerai, qui avait été créé de toutes pièces par le gouvernement libéral.

Un autre enjeu de la dernière campagne électorale, la campagne de 1984, c'était la création d'emplois. Les hommes et les femmes politiques dans ce pays se sont promenés dans les circonscriptions électorales pour promettre aux citoyens que le problème de l'emploi serait dorénavant réglé, qu'il était inacceptable dans une société comme la nôtre et que le taux de chômage avoisine les 20 p. 100 dans plusieurs régions. C'était une promesse. Qu'en est–il, qu'en était–il neuf ans plus tard? Même situation. Ou s'il y a quelque chose qui a changé, la situation est pire qu'avant.

Un autre objectif avait fait l'objet de la campagne de 1984. On avait promis de régler les questions constitutionnelles, et surtout au Québec où cette question est particulièrement sensible, de se voir promettre qu'un parti fédéraliste siégeant à Ottawa réussirait à régler, une fois pour toutes, les questions constitutionnelles et à réparer l'injure inqualifiable dont a été victime le Québec en 1982. Le chef de l'opposition en a parlé cet après–midi. En 1982, certains gestes inqualifiables ont été posés dans ce pays, et la situation politique à travers laquelle nous avons évolué depuis 1982, 1984, 1988, et enfin jusqu'à maintenant, est teintée de cette trahison telle que ressentie par les Québécois.

Après neuf ans de promesses, d'espoir, après neuf ans, la campagne électorale s'est faite sur les mêmes thèmes. Une dette qui n'a plus aucun sens, non seulement qui n'a pas été contenue, une dette qui est multipliée par trois, malgré les promesses; un taux de chômage qui est au moins aussi élevé que celui qu'on connaissait en 1984, neuf ans après, après autant de promesses. Et enfin une épopée constitutionnelle qui mérite qu'on y regarde de plus près. Des années de discussions, d'échanges, un accord, l'Accord du lac Meech, un accord qui pour l'essentiel pouvait rejoindre une certaine partie de la population du Québec. Le lac Meech, pour l'essentiel, contenait des conditions qui, pour une assez large partie de la population du Québec, semblaient acceptables. Qu'en est–il advenu? Échec de l'Accord du lac Meech. Rejet de plusieurs mois, plusieurs années de discussions, de compromis, d'échanges, d'ententes, ententes fragiles, on l'a vu, mais enfin il nous semblait que cet accord était porteur d'espoir pour l'avenir du Canada.

• (2000)

Certains de nos amis d'en face, dont je respecte les idées évidemment, nous parleront du Canada comme d'un grand pays, d'un pays où nous devrions aimer vivre, un pays dans lequel nous devrions nous sentir bien, disent–ils, mais un pays aussi qui en 1982 nous a laissés pour compte, quoi qu'on en dise, et un pays aussi qui a rejeté pour l'essentiel l'Accord du lac Meech qui était un pas de géant dans le domaine constitutionnel.

Autre discussion, autre compromis, l'Accord de Charlottetown, l'Accord de Charlottetown qui est apparu inacceptable sur son fond même aux citoyens du Québec; l'Accord de Charlottetown pour lequel les Québécois ont dit non, parce que cela ne représentait pas la base de leurs revendications traditionnelles; l'Accord de Charlottetown pour lequel le reste du Canada anglais a dit non, parce qu'il contenait trop de concessions, semble–t–il, au Québec.

C'est une triste évolution que cette évolution de la négociation politique qui a eu lieu sous le dernier gouvernement. Et voilà que notre formation politique est née de ce désir des Québécois de s'exprimer à l'intérieur du processus démocratique, d'envoyer ici dans ce Parlement, dans le Parlement canadien, des hommes et des femmes qui seraient porteurs du message, qui chez nous est véhiculé depuis de nombreuses années et qui méritait, je pense, d'être porté en ce lieu, d'être partagé dans des débats comme ceux qu'on fait ce soir, de faire l'objet d'échanges entre nous, de discussions, peut–être de mutuelles compréhensions éventuellement.

Voilà que le Bloc québécois a reçu un appui extraordinaire de la majorité de la population du Québec. Nous sommes ici 54 aujourd'hui, et ces 54 députés du Parlement fédéral ont un travail à faire, une mission de faire en sorte que ce message, pour une fois, porte au Parlement fédéral sans subir le filtre, sans subir de distorsions en traversant la frontière, sans subir le filtre de ceux et celles qui refusent de le livrer comme on le vit chez nous.

Nous sommes ici pour faire en sorte que ce Parlement fonctionne. Je voudrais rassurer mes collègues. Beaucoup de choses se sont dites sur la venue des députés du Bloc ici à Ottawa. Jamais en aucun temps, durant ce périple électoral, il n'a été question ni de notre intention de faire en sorte de bloquer ce Parlement, de l'empêcher de fonctionner, de l'empêcher de traiter des véritables problèmes qui confrontent nos concitoyens, nos concitoyennes, et nous sommes heureux de démontrer, mes collègues et moi, après une première journée au Parlement, l'intérêt que nous portons à l'institution, le respect de la démocratie qui est ancré profondément en chacun de nous. Nous sommes heureux de faire savoir à ceux et celles qui s'inquiétaient de notre venue ici, que nous collaborerons. Nous collaborerons à faire en sorte de trouver les solutions qui s'imposent aux problèmes épouvantables qui confrontent notre société.

Tout ce contexte politique qui nous a conduits ici s'est passé avec une toile de fond économique absolument épouvantable. Une politique monétaire qui a créé le chômage, une politique monétaire dont la préoccupation essentiellement était de maintenir un taux d'inflation bas au Canada, sans se préoccuper que le

chômage naissait de cette politique. La crise économique a été accentuée par la signature d'un accord de libre–échange où on avait évité de préparer les entreprises à faire le virage si nécessaire dans un contexte où l'économie s'élargit. Oui, l'accord de libre–échange était un élément positif permettant d'ouvrir l'avenir et d'envisager nos relations avec nos partenaires commerciaux d'une façon plus large.

• (2005)

Mais, malheureusement, on avait oublié que la transition pourrait être difficile. On a oublié, tout à fait comme par hasard, de préparer les entreprises à faire face à ce nouveau contexte. Donc, une politique monétaire et un manque de préparation à un contexte différent au plan du commerce international ont fait en sorte que les Canadiennes et les Canadiens se sont retrouvés dans une situation plus pénible encore que celle qu'ils avaient connue en 1984.

Il est donc maintenant du devoir de ce Parlement de voir à essayer de régler une fois pour toutes un certain nombre de problèmes qui ne cessent de s'amplifier.

Dans quelle perspective sommes–nous ici? D'abord, on a assisté à la lecture du discours du Trône. Nous sommes dans ce débat où on a à commenter, pour l'essentiel, ce qu'on y retrouve. D'entrée de jeu, on nous parle d'une réforme parlementaire qui pourrait éventuellement confier aux parlementaires plus de responsabilités. Il y a là certaines intentions louables. Il y a là, évidemment, une approche possiblement intéressante, mais il faudra voir, quand on aura déposé l'essentiel, ce que sera cette réforme.

Par contre, alors qu'on veut enrichir le rôle des députés dans cette Chambre, du même souffle, on refuse la mise sur pied d'un comité parlementaire non partisan qui réunirait l'ensemble des parlementaires de chacune de nos formations politiques. On refuse de mettre en place un tel comité qui aurait pour objet d'analyser, de scruter, d'examiner et de critiquer chacun des postes de dépenses du gouvernement. À la place, on se contente de nous citer quelques exemples d'avantages qui pourraient être mis de côté, qui pourraient être laissés pour compte pour se donner bonne conscience et laisser croire à l'ensemble de nos concitoyens et de nos concitoyennes que nous avons fait le travail qui devait être fait.

Donc, il s'agit d'une réforme parlementaire qui, déjà, est quelque peu, je dirais, dépréciée par le fait que le premier exercice valable pour lequel on aurait pu convier les députés de cette Chambre est mis de côté par le gouvernement. Ce fut un discours du Trône dans lequel on n'a pas trouvé bon de rassurer les citoyens de ce pays quant à la nature des transformations qu'on s'apprêtait à faire dans les programmes sociaux.

C'est inquiétant de constater que tantôt, il y a des signaux qui ont été donnés par des hommes et des femmes politiques dont la décision pèse dans ce genre de chose. Des signaux ont été donnés, tantôt par des déclarations de patronats, de personnes impliquées dans le développement économique, des gens qui, cherchant des recettes aux problèmes budgétaires du gouvernement, ne peuvent faire mieux que d'identifier comme première cible les programmes sociaux.

Imaginez quel beau pays et quel brave gouvernement va régler le problème de la dette de ce pays sur le dos de ceux et celles qui sont les plus mal pris. Va–t–on toucher aux personnes âgées? Va–t–on toucher aux chômeurs, encore une fois? Va–t–on toucher aux assistés sociaux? Va–t–on toucher aux programmes de santé? On ne le sait pas.

Tantôt, les messages circulent de façon informelle, de façon plus formelle, dans des articles qu'on s'empresse de démentir le lendemain. Mais quoi qu'il en soit, quand j'entends un ministre de ce gouvernement nous dire, le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, en début de mandat, qu'il faudrait bien essayer de couper 20 p. 100 dans les programmes de santé. Rien du tout! Vingt pour cent! Comme si c'était là qu'il fallait d'abord s'attaquer.

• (2010)

Tantôt on nous dit qu'il faudrait rendre le système plus efficace. Soit. Tout le monde veut bien rendre le système plus efficace. Mais en aucun temps personne n'a parlé de conserver, de protéger les crédits affectés à ces programmes. Ce qui nous inquiète, c'est qu'à chaque fois qu'on aborde la question de la dette du Canada et du déficit de plus de 40 milliards pour l'année en cours, chaque fois qu'on l'aborde on ne manque jamais d'associer au règlement de cette dette, au règlement de ce déficit, les programmes sociaux. Il y a toujours quelqu'un qui se trouve en quelque part pour dire que là se trouve l'argent.

Les dédoublements administratifs dans ce pays coûtent cher. Des centaines de millions de dollars sont gaspillés en conflits juridictionnels entre les ordres de gouvernement. Nous avons demandé, j'ai personnellement questionné, aujourd'hui, mon vis–à–vis en lui demandant de nous dire s'il s'empresserait de régler notamment la question de la main–d'oeuvre. On sait que tout le monde au Québec est d'accord avec cela. On me souffle: «il a dit oui.» Bien sûr qu'il a dit oui. Mais depuis l'élection qu'il dit oui. Mais tantôt c'est oui, de toute urgence. Tantôt c'est oui, mais un petit peu moins. Tantôt c'est peut–être bien que oui, probablement que oui, mais pas tout de suite.

Le problème, c'est qu'on assiste à une valse hésitation dans un domaine où si le ministre voulait faire époque, il n'aurait qu'à se rallier au consensus unanime des intervenants au Québec. Rarement aura–t–on vu les syndicats, le patronat, le gouvernement fédéraliste du Québec, un gouvernement libéral, les intervenants qui s'occupent de formation de main–d'oeuvre, les chômeurs, les quelques centaines de milliers de chômeurs du Québec, jamais on aura vu tous ces gens d'accord. Mais maintenant ils le sont, et ils proposent au gouvernement fédéral, avant de couper dans les programmes sociaux, de couper quelque 250 millions de dollars par année dans un dédoublement de responsabilités administratives qui créent des problèmes.

J'avais l'impression que ce gouvernement sauterait à pieds joints sur cette chance extraordinaire qui lui est offerte. À la place, monsieur le ministre des Affaires intergouvernementales fait la valse hésitation. Oui, oui, un peu, oui, oui, beaucoup, oui, oui, passionnément, oui, oui, à la folie et oui, oui, un petit peu moins. Cela n'a pas de sens. Monsieur le Président, vous m'indiquez que mon temps de parole est terminé. Ce gouvernement devra se brancher sur les réalités, faire en sorte d'écouter les voix qui s'expriment dans ce Parlement et saisir les occasions qui sont offertes de réaliser de vraies économies sans toucher aux démunis.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos de mon homologue d'en face et je le félicite incidemment pour son

élection au Parlement. J'avais eu le privilège de le rencontrer lorsque nous étions tous les deux députés provinciaux, lors de conférences, je ne me souviens plus si c'était à l'Association internationale des parlementaires de langue française ou peut-être même dans d'autres forums. En tout cas, cela me fait plaisir de le voir parmi nous.

Je voudrais lui poser une question que je crois assez pertinente. Aujourd'hui, dans ses remarques, il y a quelques minutes, il disait que le ministre responsable des dossiers des questions fédérales-provinciales avait, dans ses remarques dit: oui, beaucoup, oui, un petit peu, oui, en fait toutes les autres variations, je ne les répéterai pas toutes, à toutes ces initiatives éviter le dédoublement. Et, selon le député, ces choses-là avaient été dites trop souvent et cela faisait longtemps que cela traînait depuis la venue au pouvoir du gouvernement libéral.

• (2015)

Le député a-t-il oublié que c'est la première journée de la session parlementaire et qu'il n'y a eu qu'une réponse, laquelle fut affirmative. Alors, si le député est insatisfait d'une réponse affirmative, peut-on conclure qu'il aurait préféré une réponse négative parce qu'elle aurait peut-être rehaussé sa position pour qu'ensuite il puisse dire: Eh bien voilà, le gouvernement fédéral ne veut rien faire pour nous, c'est la preuve que le fédéralisme est un échec. En d'autres termes, il nous dit: Non, ce n'est pas assez bon, cela fait trop longtemps que ça traîne. La première journée de séance du Parlement, on a dit oui tout de suite, mais c'est encore trop long. Peut-être aurait-on dû dire oui avant que la question ne soit posée. C'est peut-être cela la solution.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, j'apprécie la demande d'éclaircissement de mon collègue, que je salue d'ailleurs. Effectivement, on s'est connus dans un autre forum que celui-ci.

J'apprécie que mon collègue pose la question parce que cela va peut-être servir à d'autres ministres que le ministre responsable des questions fédérales-provinciales. Ce qu'il faut comprendre, c'est que le problème de ce gouvernement depuis l'élection—et je suis heureux de vous le dire tel que perçu de l'extérieur—c'est qu'on a l'impression que personne n'est capable de se brancher au complet. À un moment donné, on embarque dans un programme, comme par exemple les infrastructures. On annonce un programme d'infrastructure, qui, en soi, est intéressant. On nous dit qu'il y a peut-être des négociations, qu'il y aura peut-être des développements, mais qu'on précisera des choses un peu plus tard, que les critères seront connus et que les gouvernements provinciaux seront mis à contribution. Ce n'est jamais clair. C'est cela le problème, ce n'est jamais clair.

Dans le cas des dédoublements, le ministre à qui je posais la question, la nuance qu'il n'a pas faite aujourd'hui, c'est que lui-même hier, dans une déclaration, après avoir annoncé très clairement il y a quelques mois, avec vigueur et détermination, son intention de régler la question des dédoublements de responsabilités avec le Québec, voilà que quelques heures à peine, ce ministre nous déclare: Voyez-vous, la question des ententes avec la main-d'oeuvre, c'est un petit peu moins pressant; on va attendre d'avoir examiné le tout à la lumière du travail qu'on doit faire sur l'ensemble des programmes sociaux. Cela veut peut-être dire deux ans.

Ce que j'ai essayé de savoir aujourd'hui mais que je n'ai pu savoir, c'est si le ministre va procéder rapidement. Les millions fuient, les millions se gaspillent à chaque minute qui passe. C'est de la détermination que l'on veut, des réponses claires et précises. Les citoyens qui nous regardent veulent avoir, non pas des demi-mesures mais des mesures complètes. C'est pour cela que j'étais insatisfait de la réponse. J'aurais aimé que le ministre nous rassure. J'aurais aimé entendre dire d'un ministre déterminé: Oui, à la question du député, il me fait plaisir d'annoncer que tous nos efforts sont mis en ce moment pour régler la question du dédoublement de responsabilités dans les politiques de la main-d'oeuvre parce que tout le monde au Québec le souhaite et le veut. Et vous irez voir le nouveau premier ministre du Québec, premier ministre libéral, premier ministre libéral fédéraliste. Il se dit insatisfait et déçu de la façon dont votre gouvernement évolue dans ce dossier. C'est là le problème.

Ce que l'on demande au gouvernement et je l'ai dit au ministre aujourd'hui, c'est qu'il se branche. Branchez-vous sur quelque chose. Allez-vous toucher aux programmes sociaux, oui ou non? Eh bien, dites-le. Allez-vous couper les transferts aux provinces? Oui ou non? Dites-le donc. C'est cela que les gens veulent savoir. Pas tantôt oui, tantôt non; pas un petit peu, beaucoup, pas beaucoup, pas trop. Branchez-vous, c'est cela qui nous importe.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Mes chers collègues, je voudrais profiter de cette occasion, la première qui m'est offerte en tant que vice-président, pour remercier les habitants de Stormont—Dundas de m'avoir réélu à la Chambre.

[*Français*]

Je tiens à remercier mes commettants de Stormont-Dundas pour leur confiance et je m'engage à les servir avec toute mon énergie.

[*Traduction*]

L'ancien député de Stormont—Dundas, l'honorable Lucien Lamoureux, qui a été Président de la Chambre pendant plusieurs années, sera pour moi une source d'inspiration dans le nouveau rôle qui m'est ici confié.

[*Français*]

Je vous félicite tous et toutes et je vous souhaite une bonne session parlementaire.

[*Traduction*]

Je félicite tous ceux et celles qui ont été élus à la Chambre pour cette trente-cinquième législature.

Vous pouvez tous compter sur mon entière collaboration.

[*Français*]

À vous, mes pairs, soyez assurés de toute ma coopération. Merci.

[*Traduction*]

Comme il est 20 h 20, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 20 janvier 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)): Monsieur le Président, conformément à l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du Groupe canadien de l'Union interparlementaire.

Il s'agit du rapport de la délégation officielle qui a représenté le Canada à la 90e conférence interparlementaire, tenue à Canberra, Australie, du 13 au 18 septembre 1993.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA FISCALITÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par mes électeurs qui demandent au gouvernement de procéder sans délai à un examen approfondi du régime fiscal afin de redresser les injustices actuelles.

Les pétitionnaires signalent une injustice particulière dans la loi en vigueur. Les familles à revenu unique avec des enfants qui éprouvent des besoins particuliers sont victimes de discrimination du fait qu'elles ont décidé qu'il fallait qu'un des conjoints reste à la maison.

Ils font observer l'importance du coût que doivent assumer les familles à qui les médecins recommandent de confier leurs enfants à des garderies de jour spécialisées. Je ferai remarquer que les frais restent les mêmes, qu'il s'agisse d'une famille qui touche un ou deux salaires. Cette situation, de l'avis des pétitionnaires, est injuste et discriminatoire.

• (1005)

[*Français*]

Ce que ces électeurs et électrices demandent, c'est un rapport de ce qu'on fait dans le domaine des impôts. Ils veulent que les injustices soient enlevées.

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de déposer une pétition au nom des électeurs de Wild Rose qui habitent à Sundre et dans les environs. Cette pétition se lit ainsi: «Les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'adopter une mesure législative prévoyant la tenue d'un référendum sur l'utilisation des deux langues officielles, le français et l'anglais, au sein du gouvernement et au Canada, référendum dont les résultats seraient exécutoires pour le Parlement. L'acceptation ou le rejet des amendements proposés serait déterminé par un vote à la majorité de la population du Canada et d'une majorité de provinces, les territoires étant considérés comme ayant le statut d'une province. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.»

Je présente cette pétition au nom de ces personnes.

LA VIOLENCE

M. Dennis J. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des pétitions qui ont été signées par des habitants non seulement de ma circonscription, mais aussi de la région métropolitaine de Toronto. Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître l'inadmissibilité de la violence faite aux femmes et aux enfants.

Ils demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'adopter des mesures législatives pour éliminer la violence faite aux femmes et aux enfants, encourager les femmes à dénoncer les agressions et les mauvais traitements dont elles sont victimes, fournir aide et appui aux femmes qui dénoncent ces situations et veiller au traitement des agresseurs.

Les pétitionnaires réclament que des efforts spéciaux soient faits pour renseigner les policiers, les avocats et les travailleurs sociaux oeuvrant auprès des tribunaux sur les abus commis à l'endroit des femmes et des enfants et sensibiliser l'opinion publique à ce problème très important qui est ignoré depuis trop longtemps.

LA BASE MILITAIRE DE MONCTON

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de

présenter une pétition signée par des travailleurs de la base de Moncton qui demandent au gouvernement de maintenir le dépôt qui s'y trouve.

LA CONSTITUTION

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, certaines pétitions concernant la question linguistique et les référendums.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des électeurs et des habitants de ma province qui demandent au gouvernement d'interdire la vente du jeu du tueur en série et d'empêcher que de tels jeux ou produits ne soient introduits sur le marché canadien.

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord): Monsieur le Président, j'ai une pétition similaire signée par des électeurs de ma circonscription, Simcoe–Nord. Elle porte sur l'importation de cartes de collection sur les tueurs en série. Elle dénonce l'importation et la vente de ces cartes au Canada.

Je connais les risques du contrôle de la liberté d'expression dans une société démocratique, mais je me dois néanmoins d'appuyer cette pétition et la dénonciation de l'horreur de ces crimes, surtout lorsque l'on sait que la plupart des victimes de ces criminels sont des femmes et des enfants.

• (1010)

Le Président: Mes chers collègues, pourrions–nous revenir, avec votre consentement, aux projets de loi d'initiative parlementaire?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester) demande la permission de déposer un projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (serment ou déclaration solennelle).

—Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur de présenter un projet de loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada demandant que, dorénavant, les serments prêtés par les députés soient faits à la Reine, comme cela se fait habituellement, mais que, en plus, on prêterait serment au pays, c'est–à–dire le Canada, et à la Constitution.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 19 janvier, de la motion proposant qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement et du sous–amendement.

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Conformément à l'article 43(2) du Règlement, je désire aviser la Présidence que les membres du Parti réformiste qui participeront à ce débat partageront en deux leur période d'intervention. Chaque période de 20 minutes sera donc répartie entre deux orateurs qui prendront la parole pendant dix minutes chacun durant le reste du présent débat sur le discours du Trône.

Le Président: Je prends note de cet avis.

[*Français*]

M. Duceppe: Monsieur le Président, j'imagine que les cinq minutes de questions et commentaires suivront immédiatement après les premiers dix minutes et non pas à la fin.

Le Président: C'est la procédure habituelle, et elle sera suivie de cette façon aujourd'hui.

[*Traduction*]

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, je suis très fier de participer à ce débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône, au moment de commencer une nouvelle législature et le premier mandat de notre nouveau gouvernement.

Au sein de ce gouvernement, je suis heureux de représenter les habitants de Regina—Wascana. Je tiens à les remercier de m'avoir accordé leur confiance aux élections du 25 octobre.

La circonscription de Regina—Wascana comprend la moitié sud de la ville de Regina et des régions rurales qui s'étendent vers le sud et l'est de la ville. Je suis fier de représenter la capitale provinciale de la Saskatchewan en plus de quelques milliers d'habitants de la campagne. Je tiens à vous signaler que la plupart des électeurs ruraux qui habitent dans Regina—Wascana faisaient partie d'une circonscription qu'on appelait Assiniboia au cours des législatures précédentes. J'ai d'ailleurs eu l'honneur de représenter cette circonscription à la Chambre, dans les années 1970. Je suis heureux qu'un de mes collègues de cette époque, que je considère comme un ami, ait été choisi par la Chambre pour y agir à titre de président. J'en profite donc pour vous féliciter, monsieur le Président, pour votre élection à ce poste qui comporte beaucoup de responsabilités.

Je veux aussi féliciter les deux députés qui ont proposé et appuyé la présentation de l'Adresse en réponse au discours du Trône. Ces deux députés témoignent de la diversité et de la vigueur du caucus du gouvernement, dont j'ai l'honneur d'être membre. Les membres de notre caucus ont travaillé fort pour pouvoir siéger à la Chambre et former le gouvernement et ils sont

déterminés à jouer un rôle énergique et positif. Ils en ont déjà fait la preuve en travaillant avec moi en ma qualité de ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire du Canada. Ils ont fait preuve de vigilance et de maturité et se sont révélés très efficaces dans la défense des intérêts et des préoccupations de leurs électeurs dans le domaine agricole.

• (1015)

En ma qualité de ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire, je suis chargé d'un pan important de l'économie canadienne et d'une source de croissance appréciable. Le secteur emploie plus de 1,8 million de Canadiens et génère 8 p. 100 du PIB. La production et la transformation des aliments représentent des activités importantes dans toutes les parties du pays: Est, Ouest et Centre, régions urbaines et rurales. Notre politique agro–alimentaire est très bien expliquée dans notre livre rouge.

Les deux idées principales qui animent cette politique sont de fournir au secteur la stabilité et l'assurance en l'avenir et d'aider du mieux possible à faire en sorte que l'agriculture contribue à la croissance économique et à la création d'emplois. Nous avons fait campagne sur cette plate–forme. Nous avons été élus à partir de celle–ci. Nous allons la mettre en place. Nous allons mettre tous les efforts avec le secteur et les provinces pour que cela se réalise.

Un secteur solide signifie des aliments salubres accessibles aux Canadiens à des prix raisonnables, une stabilité financière pour les producteurs, la protection de nos ressources de base et un milieu commercial prévisible.

Au chapitre de la croissance économique, nous devons tirer parti des possibilités d'exportation de produits, favoriser l'innovation, appuyer le développement des marchés et réviser les politiques qui freinent la croissance.

Dans cette optique, le commerce international doit sous–tendre toute tentative de reconstruction de l'économie canadienne et de développement des débouchés en agriculture et dans le secteur agro–alimentaire. Un million et demi de Canadiens, soit un travailleur sur cinq, comptent directement sur le secteur des exportations pour leur gagne–pain. L'ensemble des échanges bilatéraux de biens et services représente près de la moitié de notre PIB. Parmi les pays du Groupe des Sept, seule l'Allemagne dépend davantage des échanges commerciaux que le Canada.

Compte tenu de ces faits, la conclusion d'un nouvel Accord du GATT était essentielle à l'avenir du Canada. Cet Accord représente une étape sur la voie de la réalisation de nos objectifs en matière de création d'emplois et de développement économique.

Le gouvernement actuel est entré dans les négociations du GATT presque à la toute fin du processus. Il restait à peine six semaines entre le moment où le Cabinet a été assermenté et la fin des négociations du GATT prévue pour le 15 décembre. Toutefois, une fois arrivés à la table de négociations à Genève, nous nous sommes battus ferme pour obtenir le meilleur accord possible pour le Canada. Mon collègue, le ministre du Commerce extérieur, et moi–même sommes allés un certain nombre de fois à Genève afin de transmettre en personne le message du Canada aux négociateurs commerciaux et aux dirigeants des autres pays. Nous avons bataillé ferme et je crois que nous en sommes arrivés à une bonne entente.

Il est vrai que nous n'avons pas obtenu tout ce que nous voulions, mais nos gains dépassent de beaucoup nos pertes.

Bien que l'agriculture ait été au centre d'une grande partie de l'Uruguay Round, l'accord n'en sera pas moins bénéfique à l'ensemble des Canadiens. Il stimulera l'économie mondiale et contribuera à créer chez nous les emplois tant souhaités. L'OCDE estime que l'accord injectera 8 milliards de dollars dans l'économie canadienne d'ici l'an 2002. Voilà pourquoi, à mon sens, l'accord est bon pour le Canada.

L'agriculture a été bien entendu un élément important de l'Uruguay Round. Pour la première fois dans l'histoire du GATT, les pays membres ont négocié un accord qui assujettit l'agriculture à des règles commerciales efficaces. L'accord réduira le risque de mesures commerciales préjudiciables parce que les règles s'appliqueront sans distinction à tous les pays et que les exceptions propres à un pays seront éliminées. L'existence d'un cadre de règles contribuera à empêcher les pays de se servir des mesures sanitaires et phytosanitaires comme obstacles déguisés au commerce.

Un nouvel organisme international fort, l'Organisation mondiale du commerce, résoudra les différends commerciaux. Les agriculteurs et les transformateurs canadiens seront moins victimes de la concurrence déloyale qui découlera des subventions aux exportations. L'amélioration de l'accès aux marchés du Japon, de la Corée, de l'Europe et des pays nouvellement industrialisés ouvrira d'autres débouchés intéressants aux exportateurs canadiens. Bien que le calendrier des réductions des subventions à l'exportation soit plus long que nous ne le voudrions, les réductions obtenues permettront d'abaisser de beaucoup les subventions d'ici à la fin de la période d'application de six ans. Elles aideront à stabiliser et à améliorer les prix dans le secteur des céréales et des oléagineux de notre économie.

• (1020)

Malgré le manque d'appui, au cours du processus de négociation, à renforcer et à clarifier l'article XI, qui est notre instrument privilégié pour préserver les systèmes de gestion de l'offre au Canada, nous sommes convaincus que ces systèmes continueront de bien fonctionner en vertu du nouveau régime de tarifications détaillées.

Les secteurs de l'élevage et des viandes rouges sortiront gagnants parce que le GATT leur assurera un accès plus sûr aux marchés. Le remplacement, par des tarifs, des restrictions à l'importation, des prélèvements à l'importation et des autres mesures ayant un effet de distorsion sur le commerce accroîtra les possibilités d'exportation pour les produits de boeuf et de porc canadiens à destination de l'Europe, du Japon et de la Corée et, avec le temps, instaurera un cadre commercial plus équitable pour les exportateurs canadiens.

Sans être parfait, le nouveau régime commercial devrait permettre la stabilité et la prévisibilité dont nous avons besoin pour planifier et investir à l'avenir. Il nous faut maintenant unir nos efforts pour tirer du nouvel accord le maximum d'avantages pour tous les segments de l'industrie agro–alimentaire.

Nous disposons de 18 mois pour nous préparer avant l'entrée en vigueur de l'accord. Celui–ci recèle une foule de possibilités à exploiter, pour peu que nous nous préparions bien. L'avenir de notre industrie agricole et agro–alimentaire s'annonce vraiment très prometteur.

Pour répondre aux besoins particuliers des secteurs agricoles soumis à la gestion de l'offre, j'ai demandé à mon secrétaire parlementaire de diriger un petit groupe de travail consultatif composé de producteurs, de transformateurs et de représentants du gouvernement, qui, ensemble, s'attèleront à la tâche de renouveler les régimes de gestion des approvisionnements. Mes collègues provinciaux de tout le pays ont appuyé cette démarche. Le groupe de travail aura pour mission de cerner pour les gouvernements tous les problèmes sur lesquels il faudra se pencher et de recommander des solutions à ces problèmes et cela, dans les 18 mois précédant l'entrée en vigueur du GATT, car les gouvernements fédéral et provinciaux veulent tous être fin prêts pour juillet 1995.

La transformation de l'économie mondiale modifiera en profondeur notre façon de commercer. Nous assistons à une mondialisation croissante des marchés. Il n'est plus rare de nos jours de voir des produits frais de la Nouvelle–Zélande ou de l'Asie du Sud–Est dans nos épiceries. En outre, les prix des produits primaires tendent à diminuer à long terme en valeur réelle.

Aussi, le Canada doit–il éviter de dépendre aussi fortement que par le passé des exportations de produits primaires si nous voulons améliorer notre niveau de vie. Nous devrons de plus en plus miser sur l'exportation de produits à valeur ajoutée vers des marchés nouveaux et changeants.

Je crois que le secteur de la transformation recèle un énorme potentiel. Après tout, les trois quarts des emplois dans l'industrie agro–alimentaire se trouvent en aval de l'exploitation agricole. Mon ministère, Agriculture et Agro–alimentaire Canada, dispose maintenant de tous les moyens nécessaires pour aider le secteur à exploiter les nouveaux débouchés internationaux.

Il s'est doté d'une nouvelle direction générale, Services à l'industrie et aux marchés, qui compte des bureaux dans toutes les provinces et est spécifiquement conçue pour collaborer avec le secteur afin de l'aider à accroître sa compétitivité sur la scène mondiale et à s'approprier une plus grande part des marchés, au pays comme à l'étranger.

Le gouvernement fédéral compte également 50 employés à plein temps qui travaillent au développement du commerce agro–alimentaire dans plus de 150 pays. Cette équipe comprend 13 spécialistes des questions agricoles dans les pays qui constituent des marchés d'exportation prioritaires, dont le Japon et Taïwan. Leur travail consiste à améliorer notre accès aux marchés et à fournir aux exportateurs canadiens des renseignements à jour sur les marchés. Des spécialistes de l'agro–alimentaire devraient aussi être nommés sous peu en d'autres points chauds du commerce international.

L'une des premières démarches du premier ministre après son entrée en fonction a été de se rendre à Seattle pour rencontrer les dirigeants de l'Organisation de coopération économique Asie–Pacifique, qui regroupe 17 pays. Ceux–ci forment la zone économique qui connaît la croissance la plus vigoureuse et la plus rapide au monde.

• (1025)

Alors que les économies des pays industrialisés de l'Ouest stagnent depuis quelques années, ces pays d'Asie maintiennent une croissance annuelle de l'ordre de 6 à 9 p. 100 et représentent quelque 40 p. 100 du commerce mondial total. Selon les chiffres de la Banque mondiale, la moitié de la croissance de la richesse mondiale et du commerce international d'ici l'an 2000 sera le fait des pays asiatiques. Il existe d'énormes possibilités pour le Canada sur ce marché en effervescence, en particulier pour la viande de porc et les produits à valeur ajoutée.

Alors qu'il s'adressait à la Fédération de l'agriculture de l'Ontario en novembre dernier, Dennis Avery, de l'Institut Hudson, a décrit le marché asiatique comme étant celui qui offrait le plus de possibilités dans toute l'histoire de l'agriculture. À mesure que les pays asiatiques s'enrichissent, leur demande d'aliments riches en protéines s'accroît. Et comme ils seraient bien en peine d'y répondre eux–mêmes, le Canada doit leur prêter main–forte. Nous avons acquis une réputation enviable de producteur de denrées alimentaires de la plus haute qualité à l'échelle mondiale. À nous de miser sur cette réputation pour conquérir de nouveaux marchés.

Après l'Asie, l'Amérique latine représente la zone commerciale dont la croissance est la plus explosive. Et pour les exportateurs de produits agro–alimentaires canadiens, elle n'est devancée que par les États–Unis pour ce qui est de la croissance des débouchés. Conscient de l'importance du commerce et de la nécessité de développer les marchés des produits canadiens, le premier ministre a nommé, à l'intérieur du ministère des Affaires étrangères, deux secrétaires d'État chargés du commerce avec l'Asie, l'Amérique latine et l'Afrique.

Fort de l'Accord du GATT et de l'ALENA, le gouvernement tourne maintenant son attention vers les autres questions commerciales en suspens, et en particulier vers nos litiges bilatéraux avec les États–Unis. Lorsque j'étais à Genève, en décembre, j'ai eu l'occasion de discuter de certaines de ces questions avec mon homologue américain, le secrétaire à l'Agriculture, M. Mike Espy. Je l'ai rencontré de nouveau ce mois–ci à Toronto, et j'ai communiqué avec lui par téléphone depuis.

Je demeure optimiste que nos divers litiges, du blé au beurre d'arachide, en passant par le sucre et certains produits laitiers, pourront être éliminés à la satisfaction des deux pays, mais le gouvernement du Canada défendra assurément les intérêts du Canada avec vigueur et vigilance.

La question de nos droits en suspens à l'égard du blé et de l'orge face à la Communauté européenne est également prioritaire. Les fonctionnaires du ministère et moi collaborerons avec les Européens afin d'obtenir une compensation adéquate pour les droits historiques que nous confère le GATT à l'égard de ces produits.

Une autre priorité sera d'élaborer de nouveaux programmes de protection du revenu axés sur l'ensemble de l'exploitation agricole. Dans deux semaines, je rencontrerai les représentants des provinces et de l'industrie à Winnipeg pour commencer à réfléchir sur l'avenir des régimes de sécurité du revenu pour les agriculteurs canadiens. À mon avis, il nous faut un mécanisme de sécurité du revenu qui réponde aux besoins fondamentaux de toutes les composantes du secteur agro–alimentaire et qui n'a pas d'effet de distorsion sur les signaux du marché; un mécanisme qui permettra aux agriculteurs de prendre des décisions éclairées en se fondant sur l'avantage relatif qu'ils détiennent plutôt que seulement sur les programmes de l'État. Nos ressources financières sont très restreintes. Nous ne pouvons pas nous permettre des programmes inefficaces. Cependant, je crois que nous pouvons nous permettre des programmes de soutien du revenu qui fonctionnent et c'est ce sur quoi nous allons travailler.

Et même si nous cherchons à réduire nos dépenses, j'ai bien l'intention de mettre davantage l'accent sur la recherche. Une recherche bien faite n'est pas un luxe qu'il faut abandonner lorsque les temps deviennent difficiles, mais plutôt une condition essentielle si nous voulons faire du Canada un chef de file dans le secteur agro–alimentaire, à l'échelle mondiale. Nous soulignions dans notre programme électoral l'importance de la recherche et la nécessité d'accroître les fonds consacrés aux coentreprises. Étant donné que nous avons peu d'argent à notre disposition, j'essaierai plutôt de réaménager les priorités au sein de mon ministère de façon à ce que nous puissions mettre de l'avant nos projets dans le domaine de la recherche.

Je crois que le gouvernement fédéral peut être un chef de file dans les domaines innovateurs de la recherche et du développement, par exemple, en biotechnologie, qui jouit d'une excellente réputation dans ma province, et dans d'autres secteurs comme la recherche sur l'éthanol.

Financer la recherche et le développement ne signifie pas ouvrir et fermer le robinet des fonds au gré des circonstances. À mon avis, le financement insuffisant et inégal de la recherche nous a déjà fait rater des occasions.

• (1030)

Ce qu'il nous faut, c'est un heureux mariage entre, d'une part, la force motrice et le dynamisme de l'entrepreneurship et, d'autre part, les ressources intellectuelles de nos universités et de nos laboratoires de recherche. Je crois que ce jumelage serait une combinaison gagnante pour le Canada dans le domaine de l'agriculture.

Il y a 90 ans cette semaine, sir Wilfrid Laurier déclarait en substance que le XX^{e} siècle serait le siècle du Canada. Il est de bon ton maintenant de confronter cette vue avec la réalité actuelle pour affirmer que sir Wilfrid Laurier avait tort.

Mais si nous examinons soigneusement ce que les Canadiens ont réalisé au cours de ce siècle—un pays démocratique et pacifique, un pays qui fait l'envie du reste du monde—nous conclurons que l'ancien premier ministre n'était peut–être pas si loin de la réalité après tout.

Au cours des quatre prochaines années, nous aurons l'occasion de montrer que le XX^{e} siècle appartenait effectivement au Canada. Nous aurons l'occasion de poser des jalons historiques, de rétablir la foi des Canadiens en eux–mêmes et en leur pays, de préparer le Canada à aborder le prochain siècle avec la même confiance qu'il affichait au début de celui–ci.

Le gouvernement a hâte de s'attaquer au défi.

[*Français*]

M. Jean H. Leroux (Shefford): Madame la Présidente, je voudrais d'abord féliciter le député de Regina—Wascana pour le discours qu'il a prononcé dans cette Chambre. Il nous a souligné l'importance du ministère qu'il occupe et, en tant que critique adjoint de l'opposition officielle en agriculture et en agro–alimentaire, je voudrais lui faire part des préoccupations de mes électeurs du comté de Shefford. En effet, Shefford est un comté où il y a beaucoup d'agriculteurs, et actuellement ils sont très inquiets.

Au mois de décembre dernier, j'ai assisté au congrès de l'UPA du Québec, et je dois vous dire que les agriculteurs du Québec et de l'Ontario sont particulièrement concernés par ce qui se passe actuellement suite aux accords du GATT et de l'ALENA. En effet, les producteurs de poulet, de l'industrie laitière et des oeufs sont très inquiets puisque pour eux l'avenir semble très incertain.

Je pense que le ministre a évoqué clairement dans cette Chambre son intention de développer le ministère de l'Agriculture. Or, madame la Présidente, vous savez sûrement que l'agriculture n'a jamais été un ministère important lorsque les libéraux étaient au pouvoir. Nous espérons que cette fois–ci, suite au discours du ministre, qui a été très éloquent, nous espérons que l'agriculture aura une place importante puisque, au Québec, plus de 350 000 personnes dépendent de l'agriculture et de l'agro–alimentaire. Et, comme le disait le ministre si éloquemment, c'est un domaine dans lequel on peut développer, c'est un domaine dans lequel on peut être compétitifs au niveau mondial, grâce à la qualité de nos produits. J'encourage donc le ministre à poursuivre ce qu'il a entrepris.

Quant à nous, de l'opposition, nous allons surveiller très fermement les décisions qui seront prises par ce gouvernement–là. Et, s'ils font bien, madame la Présidente, vous pouvez être assurée, qu'au nom de tous les agriculteurs de Shefford, du Québec et du Canada, nous allons appuyer les bonnes mesures qui seront prises.

[*Traduction*]

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, je veux féliciter le ministre de l'Agriculture de son premier discours à la Chambre des communes.

Durant ce discours, il a parlé du GATT en disant que c'était merveilleux que nous ayons signé cet accord. Il a mentionné de nouvelles règles et ajouter que «les règles s'appliqueront de façon égale à tous les pays». Pourtant, en signant l'accord, nous semblons avoir renoncé à nos droits en vertu de l'article XI, qui protégeait nos industries visées par la gestion de l'offre. Par contre, les Américains semblent avoir gardé le droit de déroger à l'article XXII, ce qui leur permet de fermer la porte à nos

produits laitiers, à nos arachides, à notre coton, à notre sucre, etc. Et malgré le fait que les règles soient censées s'appliquer de façon égale à tous les pays, il y a une situation qui reste inchangée: la constitution des États–Unis permet encore au Congrès d'invalider presque n'importe quand toute entente internationale signée par le président et son gouvernement.

• (1035)

Étant donné que la constitution américaine n'a pas changé et que les États–Unis continuent de déroger à certaines dispositions de l'accord, comment le ministre peut–il dire que notre situation s'est améliorée? Si c'est le cas, pourquoi sommes–nous maintenant en train de négocier au lieu d'insister sur notre droit de vendre de l'orge et du blé aux États–Unis? C'est l'un des marchés où le prix de ces produits est le plus élevé, et ce, en grande partie à cause du programme de stimulation des exportations qui incite les producteurs américains à exporter, créant ainsi une merveilleuse occasion pour nous de vendre nos produits à un bon prix sur le marché américain.

M. Goodale: Madame la Présidente, j'apprécie l'observation faite par le député qui est intervenu tout à l'heure et la question que vient de poser le député de la Saskatchewan, ma province.

À propos de la situation prévalant à l'heure actuelle, je pourrais évidemment commencer par répondre au député que le nouveau régime prévu par l'Accord du GATT n'est pas encore en application. Son entrée en vigueur est prévue pour juillet 1995; les avantages que nous espérons récolter et que j'ai mentionnés dans mon intervention viendront donc après sa mise en application. J'aimerais bien que nous puissions en bénéficier plus tôt, mais nous ne pouvons malheureusement pas y compter avant la mise en place du processus.

Quant à savoir si nous avons renoncé à notre pouvoir d'imposer des mesures de contrôle des importations en vertu de l'article XI là où d'autres pays n'ont pas renoncé à des mesures correspondantes, le fait est que tous les pays ont renoncé, pour ainsi dire, à leur droit d'imposer ce genre de restrictions à la frontière. Au Canada, ces restrictions avaient trait à nos secteurs assujettis à la gestion de l'offre sous les auspices de l'article XI.

Aux États–Unis, il s'agit de l'exemption prévue à l'article 22 de la loi américaine sur l'ajustement agricole. En Europe, il s'agit du système des prélèvements variables. Au Japon et en Corée, il s'agit du système de limitation imposé à l'égard du riz. En vertu du nouvel Accord du GATT, une fois entré en vigueur en 1995, on ne pourra plus avoir recours à tous ces moyens dont on pouvait auparavant se servir comme barrières non tarifaires. Nous avons tous renoncé à quelque chose à cet égard pour adopter à la place ce système de tarification générale.

Y aura–t–il des aberrations en cours de route? Sans aucun doute. Il faudra être vigilant pour nous assurer que les règles du jeu soient aussi équitables que possible. Pour nous aider à cet égard, une fois que l'Accord du GATT entrera en vigueur, nous pourrons compter sur une nouvelle Organisation mondiale du commerce qui devrait constituer une amélioration considérable par rapport au système ponctuel et indiscipliné qui existait autrefois.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Madame la Présidente, l'an dernier, de nombreux producteurs d'orge de ma circonscription et des environs ont goûté la liberté d'un marché continental ouvert pour cette céréale. Pour la première fois depuis bien des années, on a laissé la libre entreprise fonctionner et les producteurs en ont été enchantés. Bien que cela n'ait été que de courte durée, les agriculteurs ont pu augmenter leurs ventes dans une large mesure.

Le ministre de l'Agriculture peut–il nous expliquer pourquoi cette possibilité n'existe plus et peut–il nous dire si le marché sera rouvert dans un proche avenir, ce que souhaitent ardemment les producteurs d'orge?

M. Goodale: Madame la Présidente, je sais pertinemment que certaines régions de l'Ouest du Canada ont des opinions diamétralement opposées sur ce mode de commercialisation de l'orge.

• (1040)

Pour répondre succinctement au député qui s'interroge sur les raisons de la disparition de ce système, je me contenterai de dire que le gouvernement précédent a, de l'avis des tribunaux, outrepassé ses pouvoirs lorsqu'il a temporairement mis en place ce système durant la dernière partie de 1993. Les tribunaux ont jugé que la démarche suivie par le gouvernement précédent était illégale.

Quant à savoir s'il faudra revoir ou réexaminer le système, certains Canadiens de l'Ouest proposent de tenir un plébiscite sur la question. Je suppose qu'il sera toujours possible d'envisager, en temps opportun, la tenue d'un plébiscite auprès des producteurs. Je veux toutefois mettre en garde les députés qui seraient tentés d'en arriver prématurément à cette conclusion, car les plébiscites ne sont pas toujours des solutions aussi claires et simples que certains pourraient le croire.

Ainsi, dans le cas présent, je crois qu'il faudrait une structure législative garantissant le bon déroulement du plébiscite. Avant d'amorcer cette forme de consultation, il faudrait en définir les paramètres. Il faut accorder une attention particulière au libellé de la question. Comme le député le sait sûrement, le fait de formuler une question positivement ou négativement peut infléchir profondément l'issue du processus. Il faut aussi répondre à des questions épineuses, par exemple, déterminer s'il y a des restrictions concernant les personnes pouvant être inscrites sur les listes et ayant le droit de se prononcer sur la question.

Un plébiscite comporte de nombreux aspects complexes, et je crois que nous voulons tous bien réfléchir à cette question avant de voir là la solution qui s'impose en l'occurrence.

[*Français*]

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Madame la Présidente, j'ai bien écouté le discours que vient de prononcer le ministre de l'Agriculture. En tant que député de Beauharnois—Salaberry, qui est un comté très largement agricole, où, entre autres, la production des céréales se développe de plus en plus depuis les dernières années, je voudrais savoir de la part du ministre de l'Agriculture, à partir des dernières ententes du GATT et de l'ALENA, ce qu'il adviendra des assurances de stabilisation, de l'assurance–récolte, ainsi que le transport des grains de l'Ouest en ce qui a trait au Nid–de–Corbeau?

Est–ce que ces assurances et ce transport seront considérés comme étant des subventions? Est–ce que ce sera accepté dans le cadre des dernières ententes? Il n'y a, semble–t–il, pas trop de problèmes, mais advenant le cas où ces assurances devraient être considérées comme étant des subventions et que cette aide aux agriculteurs devait tomber, qu'est–ce que vous anticipez faire dans l'avenir pour les producteurs de grain qui bénéficient actuellement de ces assurances?

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre! Malheureusement, la période des questions et commentaires est maintenant expirée. La Chambre est–elle d'accord pour que le ministre donne une courte réponse?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Goodale: C'est avec plaisir que je vais répondre brièvement à la question. Je suis persuadé que nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur les questions soulevées par le député. Le député a abordé quelques questions vitales pour l'avenir de l'agriculture au Canada.

J'ai dit au cours de mon intervention que nous reverrions de fond en comble tous les programmes de sécurité prévus pour les agriculteurs dans l'espoir d'évoluer vers une conception plus globale de la sécurité du revenu de ces producteurs, ce qui présenterait de nombreux avantages sur le plan intérieur, mais aurait aussi le grand avantage d'avoir une influence à peu près nulle sur la production et le marché. Nous risquerions donc moins de contrevenir au nouveau texte du GATT. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous nous intéressons vivement à toute cette notion de sécurité du revenu des agriculteurs, qui fait intervenir beaucoup de programmes de soutien dont le député a parlé, notamment l'assurance–récolte.

Toute la question est à l'étude. Nous tiendrons une conférence en février pour entamer cet examen. Je crois que, en collaboration avec les provinces, les agriculteurs et les organismes qui les représentent, nous pourrons, d'ici la fin de 1994, nous faire une idée beaucoup plus nette des moyens à prendre pour adapter nos programmes afin qu'ils remplissent correctement leur rôle auprès des agriculteurs canadiens.

• (1045)

À propos de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, il faudrait que ma réponse soit longue, mais je puis garantir au député que, selon toute probabilité, le GATT aura des effets quelconques sur cette loi. C'est une question que nous devrons certainement aborder à la Chambre à de nombreuses reprises, et je consulterai, comme je dois le faire, avant d'apporter quelque modification que ce soit.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Madame la Présidente, comme vous le savez, c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre vraiment la parole à la Chambre. Ce sont sûrement des mots que vous avez entendus à profusion, mais vous savez que les deux tiers d'entre nous sont nouveaux et que nombre d'entre nous qui étaient déjà députés assument maintenant de nouvelles fonctions. C'est aussi votre cas et je vous félicite de votre nomination à votre poste.

En assumant ces nouvelles fonctions, au début de notre carrière, nous avons l'occasion d'envisager les problèmes du pays à plus long terme que ne l'ont peut–être fait les députés par le passé.

Je connais beaucoup d'électeurs de ma circonscription qui ont réussi dans leurs entreprises et dans leur vie familiale en pensant à long terme. Ils ont maintenant posé un geste courageux en choisissant un membre d'un nouveau parti politique pour les représenter pour les quatre ou cinq prochaines années au Parlement.

Je dois dire que c'est un grand honneur pour moi d'avoir reçu leur appui. C'est un insigne honneur, et j'espère que je répondrai à leurs attentes. Nous savons fort bien ce qui arrive quand les députés oublient qui les a élus. Le premier ministre y a fait allusion hier, et j'espère que le Parlement ni moi ne laisserons pas tomber la population canadienne comme le Parlement précédent l'a fait à mon avis.

Pour ma part, j'ai été élu dans une circonscription urbaine, une circonscription de 100 000 habitants, située en totalité dans la ville de Calgary, dans sa banlieue ouest plus précisément. Elle comprend une importante base militaire et deux établissements postsecondaires.

Malgré cela, c'est le secteur privé qui domine dans ma circonscription et ma ville. Nous n'avons pas de grands services fédéraux ou provinciaux. En fait, Calgary est l'une des grandes villes canadiennes à ne pas en avoir.

Évidemment, l'Alberta vit depuis dix ans largement au rythme des fluctuations de son industrie pétrolière. Il n'empêche que l'industrie de la ville s'est diversifiée de l'agriculture à l'énergie, puis aux services. Cette diversification reflète l'esprit d'entreprise de l'Ouest, de l'Alberta et, plus particulièrement, de Calgary.

Aux yeux de la plupart des Albertains, et c'est aussi ma conviction personnelle, si la province se trouve dans une situation favorable, ce n'est pas tant grâce à l'aide du gouvernement qu'à l'absence de l'intervention du gouvernement, en particulier du gouvernement fédéral.

Je venais de m'installer en Alberta quand un gouvernement lointain a cru bon d'imposer des politiques qui ont mis fin à une période de prospérité m'ayant justement amené à y emporter mes pénates. Je fais allusion, bien sûr, au Programme énergétique national. Pas un seul Canadien ne saurait vivre une expérience semblable sans que sa vision du gouvernement et du pays en soit profondément marquée. En dépit de cette vision et en dépit du fardeau que le gouvernement fédéral a souvent imposé aux Albertains, ceux–ci n'ont jamais renoncé à leur patriotisme ou à leur optimisme face à l'avenir.

Ce que le gouvernement fédéral offre aujourd'hui, ce ne sont pas des espoirs, mais plutôt des obstacles à la relance économique. Les plus criants de ces obstacles sont la dette nationale et les déficits qui s'ajoutent à ceux que nous connaissons actuellement et que nous avons connus également ces dernières années. Je ne vais pas refaire les statistiques. Étant moi–même économiste, je sais que les chiffres doivent être manipulés avec soin. Je vais plutôt me concentrer sur la signification de ces chiffres.

Pendant la campagne électorale, mes collègues et moi, du Parti réformiste, avons soutenu vigoureusement qu'il fallait d'abord saisir le lien entre une mauvaise gestion des finances, d'une part, et la récession économique et le ralentissement des affaires, d'autre part. Nous nous opposions à l'argument selon lequel la création d'emplois devait avoir la préséance sur le redressement de nos finances. Certes, nous ne sommes pas contre la création d'emplois, mais nous croyons qu'il ne s'agit pas de deux problèmes diamétralement opposés. Ils constituent un seul et même objectif.

• (1050)

À l'instar des sociétés et des ménages, les pays qui gèrent mal leurs finances ne créent pas d'emplois. Bien au contraire, ils les suppriment. Les ménages, les entreprises, les familles et les gouvernements qui gèrent mal leurs affaires ne réalisent pas de rêves. Ceux qui gèrent mal leurs affaires voient leurs rêves s'évanouir.

Bien des gens de ma génération, de jeunes professionnels—l'assise de l'avenir du pays, dirais–je—ont quitté le Canada, sont sur le point de partir ou songent à le faire parce qu'ils craignent les augmentations d'impôts et de taxes, la baisse des services que cette mauvaise gestion a entraînée et qui risque de s'intensifier encore.

Laissons de côté ce que dit le guide de la politique du Parti réformiste et voyons ce que dit le gouvernement. Voici, à l'intention des députés qui ne l'auraient pas lu, le document qui s'intitule «Les défis économiques du Canada». Il renferme un très bon résumé de la situation de notre économie et de nos finances. Il expose, bien mieux que je ne pourrais le faire, tous les chiffres concernant le déficit et la dette. On y insiste sur les conséquences qu'ils ont sur notre économie, c'est–à–dire qu'ils absorbent notre épargne intérieure, augmentent notre endettement vis–à–vis de l'étranger, aggravent davantage la situation de notre compte courant, réduisent notre revenu national et notre croissance potentielle, amenuisent notre flexibilité financière, font peser une menace sur nos programmes sociaux, intensifient notre fardeau fiscal, relèvent les coûts d'intérêt réels, atténuent notre compétitivité et quoi encore. Tout est là.

Or, il ne s'agit pas de problèmes de courte durée. Ils ne sont pas attribuables à la récession. Ce n'est pas un bref regain de croissance ou d'activité qui va les résoudre. Le chapitre est bourré de statistiques.

Alors, pourquoi le même gouvernement qui a publié ce livre prononce–t–il aussi le discours du Trône cette semaine et porte–t–il plutôt son attention sur les priorités de dépenses, notamment sur le programme d'infrastructures, dont on a fait beaucoup de battage, un engagement de six milliards de dollars, un montant de deux milliards de dollars qu'on demande au Parlement pour donner un coup de fouet à l'économie canadienne, comme s'il était possible de donner un coup de fouet à une économie?

Si vous lisez les notes d'information concernant ce programme, vous remarquerez qu'il comporte au moins quatre objectifs et neuf critères connexes. En fait, il comporte beaucoup d'objectifs, mais pas de priorités claires. Aucun de ces objectifs n'est nouveau pour ce qui est des dépenses de programmes que les Parlements précédents ont adoptées antérieurement. Nous sommes donc portés à nous demander pourquoi le gouvernement croit que deux milliards de dollars supplémentaires donneront un coup de fouet à l'économie, alors que les premières dépenses de 160 milliards n'ont pas réussi à le faire.

Soyons clairs au sujet de l'importance des chiffres en question. Dans le cas de l'Alberta, il s'agit d'injecter environ 88 millions de dollars dans une économie de 70 milliards, alors que les investissements annuels dans l'infrastructure s'élèvent à au moins un milliard de dollars. Ce ne sont guère là des montants qui donneront un coup de fouet à l'économie. Voilà pourtant à quoi ils se résument dans ce programme.

Je ne dis pas que le programme d'infrastructure ne constitue pas une priorité, et même plus haute que par le passé. Je dis simplement qu'il ne répondra pas à l'objectif qu'a énoncé le gouvernement et aux attentes suscitées chez les consommateurs, les contribuables et les investisseurs. Il s'agit là d'une vision à court terme qui aura des conséquences à long terme sur les emplois et l'activité économique, et l'expérience nous l'a déjà prouvé.

Je demanderais aux députés, notamment aux ministériels, de réfléchir sérieusement à cette question avant de voter sur notre sous–amendement et sur le programme législatif qui découlera du discours du Trône. La population tiendra les députés d'en face responsables de la performance de l'économie canadienne au cours des quatre prochaines années.

Il est possible que le programme d'infrastructure procure certains avantages et une certaine visibilité à court terme, mais à long terme, aux prochaines élections—nous considérons au moins cela comme le long terme—le programme d'infrastructure sera terminé depuis longtemps et nous serons obligés d'en payer la facture.

À mon avis, le gouvernement devrait réexaminer ces priorités jusqu'à ce qu'il ait trouvé un moyen de financer ces projets de façon crédible et de les inclure dans le plafond de dépenses de 153 milliards de dollars.

Je demanderais aux ministériels d'examiner sérieusement la possibilité de voter pour le sous–amendement que nous proposons au sujet de cet aspect de la discipline financière et de l'insérer dans le discours du Trône. J'estime que nous serons alors prêts à établir un programme gouvernemental plus efficace, ce qui ne sera pas seulement à notre avantage, puisque cela profitera aussi au gouvernement qui voudra être réélu dans quatre ans.

• (1055)

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord féliciter le député de Calgary–Ouest pour sa première intervention à la Chambre des communes. Je suis sûr que ces quatre ou cinq prochaines années seront fort constructives.

Je voudrais poser ma question en allant droit au but, car je connais le député de réputation et je sais qu'il s'intéresse beaucoup aux petites et moyennes entreprises au Canada, notamment dans sa province et dans sa collectivité. J'ai noté qu'il ne s'était

guère étendu dans son introduction sur les problèmes d'accès aux capitaux que connaissent actuellement les petites entreprises.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre a dit à plusieurs reprises—il l'a mentionné dans le livre rouge et l'a redit dans le discours du Trône—que les petites et moyennes entreprises seraient le moteur qui permettrait de redonner du travail aux Canadiens. C'est dans les entreprises que nous mettons tout notre espoir pour redonner du travail aux Canadiens. Or, nous savons tous que les banques ne sont pas vraiment prêtes à coopérer avec ce secteur.

Le député pourrait–il expliquer à la Chambre si le Parti réformiste partage notre opinion, à savoir que les institutions financières de notre pays doivent vraiment s'attaquer à la relance de l'économie? Le député pourrait–il dire à la Chambre si le Parti réformiste joindra ses efforts à ceux de notre parti pour faire en sorte que les banques fassent ce qu'elles sont censées faire, c'est–à–dire venir en aide aux petites entreprises?

M. Harper (Calgary–Ouest): Madame la Présidente, je remercie le député de ses félicitations ainsi que de sa question. Je connais le député depuis un certain temps et j'ai toujours plaisir à travailler avec lui dans cette enceinte.

Je n'ai malheureusement pas assez de temps pour répondre à tous les points qu'il a soulevés, ce que je ferais avec bonheur si jamais les règles de la Chambre étaient modifiées et me permettaient d'avoir la parole plus longtemps.

Le député a parlé des petites et moyennes entreprises, ainsi que des capitaux mis à leur disposition. Mes partisans, en particulier les membres de mon association, travaillent pour la plupart dans des petites et moyennes entreprises. S'ils ont voté pour notre parti, c'est parce qu'ils avaient les mêmes préoccupations que nous.

Je tiens à souligner au gouvernement que le secteur bancaire pose effectivement des problèmes en ce qui concerne l'accès aux capitaux. Cependant, je pense qu'avant même d'essayer de diriger les banques, les petites et moyennes entreprises et autres types d'institutions, le gouvernement devrait d'abord apprendre à se diriger de façon à permettre aux petites et moyennes entreprises d'avoir accès à des capitaux.

Selon les prévisions du ministre des Finances, au cours du présent exercice, nous allons emprunter jusqu'à 45 milliards de dollars sur les marchés financiers. Ces fonds seraient en partie, voire en grande partie, mis à la disposition des petites et moyennes entreprises si le gouvernement mettait en place un programme crédible pour réduire le déficit, comme celui que nous proposons dans notre sous–amendement. Faute de quoi, il est, à mon avis, ridicule de vouloir modifier les règles du système bancaire quand les capitaux sont en fait immobilisés par le gouvernement du Canada qui engloutit littéralement les épargnes intérieures. Tout cela figure dans le livre que le gouvernement a présenté.

Pour régler le problème de l'accès aux capitaux pour les petites et moyennes entreprises, nous devrions avant tout, comme le proposent les habitants de ma circonscription, libérer ces fonds en réduisant le déficit et seulement ensuite nous attaquer aux problèmes posés par les autres arrangements institutionnels.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le temps de parole du député est écoulé.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. La période des questions et commentaires n'est–elle pas de dix minutes?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Non, elle est de cinq minutes, lorsque le discours est de dix minutes. Dans le cas présent, les députés partagent le temps d'une intervention.

M. Riis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'ai écouté attentivement les observations très judicieuses de mon collègue. Vu l'importance et la nature du régime fiscal et du financement de la petite entreprise, la Chambre ne permettrait–elle pas deux ou trois autres questions? Pourrions–nous avoir le consentement unanime pour pouvoir poser quelques questions de plus au député?

• (1100)

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre est–elle d'accord pour autoriser quelques questions supplémentaires?

[*Français*]

M. Robichaud: Madame la Présidente, je croyais qu'il y avait eu entente et que l'on avait avisé la Présidence que nous allions partager le temps des discours, soit dix minutes et une période de questions de cinq minutes. J'aimerais que l'on s'en tienne à cette formule afin de donner l'opportunité à plus de gens de pouvoir s'exprimer dans ce débat. Autrement, cela pourrait prolonger de beaucoup le temps alloué à chaque député. J'aimerais qu'on permette à autant de députés que possible de s'exprimer.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il n'y a malheureusement pas consentement unanime.

M. Riis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je comprends mon collègue. Si l'idée est de permettre à autant de députés que possible de prendre la parole dans cet important débat, nous pourrions fort bien prolonger les heures.

Ce que je voulais faire ressortir, c'est que le dernier intervenant est un représentant important du Parti réformiste et une personne à qui il serait bon de poser des questions.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il y aura d'autres occasions de poser des questions. Pour l'instant, je ne peux en autoriser que si le prochain intervenant est prêt à céder de son temps.

M. John Williams (St–Albert): Madame la Présidente, permettez–moi d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette Chambre.

Bien que vous ayez dû retenir votre souffle pendant que vos collègues réfléchissaient avant de vous attribuer le fauteuil, je ne doute aucunement de votre capacité à diriger nos travaux et à imposer le décorum et le respect.

J'aimerais aussi féliciter le premier ministre et ses collègues. Qui aurait pu prédire que le livre rouge, si faible en contenu malgré l'abondance de belles phrases, aurait pu donner lieu à une victoire si fracassante?

Je voudrais aussi remercier les électeurs de la circonscription de St–Albert pour la confiance qu'ils m'ont accordée. Durant la campagne électorale, j'ai parlé de prudence budgétaire et de bonne gestion des fonds publics et ce sont eux qui m'ont confié le mandat de transmettre ce message au gouvernement.

Les députés peuvent être assurés que je défendrai sans relâche le principe de la responsabilité financière durant mon mandat à la Chambre.

Permettez–moi de féliciter le député de Calgary–Sud–Ouest. De tous les défis qu'il aurait pu choisir, il a opté pour une circonscription considérée comme la plus difficile à conquérir et malgré cela, il a triomphé magistralement. Je serai heureux de travailler en collaboration avec lui et avec tous mes collègues du Parti réformiste pour expliquer à tous les Canadiens notre façon de voir le nouveau Canada. D'ailleurs, le député de Calgary–Sud–Ouest l'a fort bien présentée en disant que notre pays devrait être une fédération de provinces démocratique et équilibrée, qui se distingue par la protection de son magnifique environnement, la solidité de son économie, l'acceptation de ses responsabilités sociales et la reconnaissance de l'égalité et de la spécificité de chacune de ses provinces et de chacun de ses habitants.

Permettez–moi de saluer aussi le député de Lac–Saint–Jean et ses collègues. Leur programme diffère du nôtre, mais j'espère qu'avant la fin de la présente législature, les questions qui à l'heure actuelle divisent notre pays nous rapprocheront éventuellement dans un effort commun en vue de la réalisation d'un nouveau Canada.

Son Excellence le Gouverneur général a mentionné que son gouvernement voulait créer des emplois pour les centaines de milliers de Canadiens qui perdent espoir et confiance et ne croient plus au miracle économique que l'on a connu au Canada jusqu'à tout récemment. Nous avons été témoins de piètres tentatives visant le raffermissement de notre économie. La philosophie selon laquelle on parviendrait à la prospérité à coups d'emprunts et de dépenses, on atteindrait ce faux dieu de la prospérité sans efforts, a dirigé le pays vers ce long tunnel menant à la ruine économique. Nous connaissons maintenant un taux de chômage supérieur à 10 p. 100, une augmentation fulgurante du nombre d'assistés sociaux, une dépendance des régions à l'égard de l'aide gouvernementale et, à toutes fins pratiques, des chefs de famille qui ne peuvent plus subvenir aux besoins des leurs. Cette histoire se répète un million de fois dans tous les coins du Canada. Les Canadiens réclament du leadership, des perspectives d'avenir, de l'espoir, mais surtout des emplois et des possibilités de carrière. Que leur reste–t–il quand leur espoir diminue de jour en jour? Il n'existe pas de programme qui leur donne une chance de réaliser leurs aspirations.

• (1105)

Plus de 30 p. 100 de chaque dollar perçu en impôts par notre gouvernement est actuellement versé aux banquiers et aux investisseurs, à titre d'intérêt sur l'argent que nous avons emprunté et dépensé. Quand la dette s'accroît à une vitesse folle, le coût du service de la dette fait de même. De la façon dont vont les choses sur le plan économique, les Canadiens ne peuvent que s'attendre à un avenir marqué par les hausses d'impôts et la diminution des services, alors qu'ils travailleront au profit des prêteurs et des investisseurs.

Le vérificateur général dit dans le rapport qu'il a déposé hier à la Chambre qu'il ne suffit pas de regarder d'où nous venons. Il faut aussi regarder où nous allons. Et nous allons droit au désastre économique. Il dit aussi que nous devrons faire des choix difficiles.

Le gouvernement doit choisir la voie d'un budget équilibré. C'est cela, le choix difficile qu'il lui faut faire. Mais cette voie ne passe pas par les méandres de nouveaux programmes sociaux qui détruisent le désir de travailler des Canadiens et ce ne sont pas non plus les solutions faciles comme le programme d'infrastructure de six milliards de dollars qui nous mèneront où nous voulons aller. Pour équilibrer notre budget, il faut que nous, en tant que Canadiens, acceptions les conséquences des folies qu'ont faites les gouvernements précédents. Si le choix est difficile à faire, c'est que seulement 70 p. 100 de l'argent des impôts peut être rendu aux Canadiens sous forme de services. Si nous n'acceptons pas cette conséquence aujourd'hui, demain il n'en restera plus que 60 p. 100, ou même moins, qu'on pourra investir dans les services aux Canadiens.

Le choix difficile à faire, c'est de décider si nous nous attaquons au problème maintenant ou si nous attendons qu'il soit trop tard.

Au cours de la campagne électorale, nous, les réformistes, avons conçu un programme complet pour équilibrer le budget. Deux millions et demi de Canadiens ont voté en faveur de ce programme. Les Canadiens sont prêts à faire ce choix difficile. Pourtant, le discours du Trône nous a donné peu d'indices que le gouvernement avait même entendu le message. Combien de temps faudra–t–il avant que le gouvernement fasse ce qu'il doit faire et exerce ce choix?

Nous voulons des emplois dans notre pays. On a depuis longtemps détruit le mythe que le financement du déficit créait des emplois. Si cette théorie était valable, il ne resterait plus un seul chômeur au Canada, à l'heure qu'il est.

Donc, où allons–nous? Je demande au gouvernement de s'engager dès maintenant à équilibrer le budget d'ici la fin de la présente législature. Le milieu des affaires attend un signe que la spirale ascendante des dépenses du gouvernement a atteint son sommet. Ce signe nous fera savoir que l'ère des augmentations d'impôts est terminée et que l'avenir nous réserve autre chose que des diminutions de services. Si les gens d'affaires sont convaincus que le gouvernement a le courage de faire ces choix difficiles, alors ils se remettront à investir. C'est là le secret de la

véritable création d'emplois. Le secteur privé prendra la relève du secteur public.

Le Canada a été façonné par des gens désireux de s'assurer un avenir, pour eux et pour leurs enfants. Si je suis venu m'installer dans ce pays, c'est que je voulais faire partie d'une nation jeune et pleine d'allant. Mais, sous mes yeux, le socialisme a lentement étouffé sa vitalité. Notre économie est malade; pour nos enfants, nous devons lui redonner vigueur. La libre entreprise, dont nous tenons notre prospérité, fait partie de notre patrimoine. Nous lui devons les innovations et les produits grâce auxquels notre niveau de vie n'a cessé de s'améliorer. Notre richesse ne vient pas des programmes sociaux mais de notre dur labeur et de la possibilité de garder nos bénéfices. C'est comme ça qu'on a construit ce pays.

En faisant des choix difficiles, nous assurerons notre avenir. Si nous parvenons à équilibrer le budget, la fiscalité sera moins lourde, de nouveaux emplois seront créés, l'horizon sera illimité et nous aurons de quoi instruire nos enfants, prendre soin des malades, des vieillards et des pauvres tout en soutenant la concurrence sur le marché international. Ce sont les échanges commerciaux qui créent des emplois, pas les programmes d'infrastructures.

En résumé, nous devons repartir à zéro et remettre ce pays sur le bon chemin. J'attends de mes honorables collègues d'en face qu'ils fassent preuve de leadership et de vision. Ces choix difficiles, il faut les faire. L'histoire a toujours été généreuse pour les dirigeants qui ont su aller au–delà d'eux–mêmes et conduire leur pays à travers les épreuves vers la lumière, dans notre cas, la prospérité libre de dettes.

• (1110)

Je lance le défi suivant au gouvernement: est–il prêt à s'engager à équilibrer son budget d'ici la fin de cette législature? Le premier pas dans cette direction est d'approuver le sous–amendement du député de Calgary–Sud–Ouest visant à limiter le total des dépenses fédérales à 153 milliards de dollars. J'invite tous les députés à le faire.

M. Nelson Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je tiens à féliciter mon collègue pour son premier discours à la Chambre. Un des principaux éléments dont il a traité est la nécessité de maîtriser le déficit.

Le manque à gagner du gouvernement constitue évidemment une des principales causes de ce déficit. Nous devrions être plus nombreux à prendre cette question très au sérieux car de nombreux Canadiens achètent maintenant des cigarettes et des spiritueux en contrebande.

Le rapport du vérificateur général nous a révélé hier que des dizaines de milliers d'entreprises percevraient la TPS sans la remettre au gouvernement fédéral. Cela témoigne évidemment d'une perte de confiance dans notre système fiscal, sans parler de l'économie parallèle à laquelle tous les Canadiens participent probablement d'une façon ou d'une autre, que ce soit sous forme de transactions en espèces ou par troc dans le but d'éviter l'impôt.

Je voudrais demander à mon collègue s'il croit lui aussi qu'une des principales mesures à prendre pour réduire le déficit consiste à supprimer certaines des exemptions les plus injustes du système fiscal canadien. Cette mesure permettrait de rétablir la confiance du public qui, jugeant le système plus juste et plus équitable, serait de nouveau disposé à contribuer au financement des dépenses de l'État.

M. Williams: Madame la Présidente, en réponse à la question du député de Kamloops, je rappelle que j'ai mentionné dans mon discours que l'économie canadienne était faible. Les impôts sont trop élevés et c'est la raison pour laquelle les entreprises ont de la difficulté à payer les taxes dont le gouvernement a besoin pour se maintenir à flot. Malgré tout, le gouvernement devra aller chercher 40 milliards de dollars supplémentaires pour payer ses comptes.

Si nous voulons une économie dynamique et forte, il nous faut faire en sorte que les investissements soient plus importants que les dépenses du gouvernement. Nous devons également voir à ce que les impôts diminuent et se situent à un niveau acceptable pour que chacun puisse payer sa juste part.

Évidemment, l'égalité nous apparaît toujours comme une nécessité, mais je crois que le gouvernement doit privilégier un budget équilibré et, pour y parvenir, percevoir les impôts qui sont dus. Par ailleurs, nous devons également parvenir à réduire les impôts afin d'inciter les Canadiens à mieux contribuer au financement des dépenses publiques du gouvernement.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière): Madame la Présidente, j'ai écouté avec attention le message de l'honorable député. J'ai été par ailleurs surpris de la position qu'il a développée par rapport aux programmes sociaux. J'ai cru comprendre qu'il a précisé que les programmes sociaux détruisent l'initiative des Canadiens et j'ai cru entendre dans son discours un plaidoyer pour l'abolition des programmes sociaux.

Je suis désolé de constater une telle prise de position parce que le message que mes électeurs m'ont transmis pendant la campagne électorale, c'est que le Canada et le Québec se sont toujours préoccupés des plus faibles, des plus démunis. Mes électeurs m'ont clairement dit qu'ils ne croient pas que les gens qui s'enrichissent en faisant des profits par le biais de l'entreprise privée vont avoir la générosité de s'occuper des plus faibles, des malades et des pauvres.

• (1115)

Alors, voici la question que je pose à l'honorable député. J'espère qu'il aura le temps d'y répondre; je serai bref. Est–ce qu'il connaît beaucoup d'exemples où des personnes qui se sont enrichies, par leur travail, leur entreprise, tout ça, ont réussi à monter des programmes ou donner des services de santé, des services sociaux, des services aux chômeurs, des services aux démunis, de l'ampleur de ceux qu'on a actuellement au Canada?

[*Traduction*]

M. Williams: Madame la Présidente, en guise de réponse au député, je rappelle que nous devons tous admettre que l'évolution même du Canada n'aurait pu se faire sans un esprit d'initiative. Nous sommes parfaitement conscients de nos obligations sociales envers les Canadiens âgés, malades ou mal pris et incapables de gagner leur vie. À mon avis, toute société adulte doit assumer ses responsabilités à cet égard et je serais bien le dernier à proposer que nous les évitions.

Or, nous sommes aussi responsables de ceux qui sont prêts à assumer la direction de la croissance économique du Canada. Nous devons admettre que la prospérité résulte de leur leadership. Comme je l'ai dit, nous ne voulons pas que le gouvernement anéantisse les possibilités et les initiatives qui permettront à des Canadiens de faire avancer notre pays pour continuer à assurer sa croissance et à créer les emplois dont nous avons tant besoin.

M. John Maloney (Erie): Madame la Présidente, je veux tout d'abord dire à la Chambre à quel point je suis honoré de représenter ici la circonscription d'Erie. Je tiens à remercier mes électeurs pour la confiance qu'ils m'ont accordée. Sans eux, je ne serais pas ici. Je suis conscient de mes responsabilités à leur égard et, en fait, à l'égard de tous les Canadiens, et j'espère être à la hauteur de la tâche. Je n'oublierai pas d'où je viens ni à qui je dois d'être ici. Je vais faire valoir la cause de mes commettants au gouvernement suprême de notre pays. Je ne peux promettre la perfection, mais je saurai être accessible, honnête et intègre.

Sur une note plus personnelle, je veux aussi remercier mon épouse, Sherrie, et mes enfants, Megan, Patrick, Alanna, Andrew et Sarah, de m'avoir permis de solliciter cet honneur. Je veillerai à ce que leur sacrifice personnel soit le moins grand possible.

Je vous félicite, madame la Présidente, pour votre nomination à un poste prestigieux dont vous êtes des plus dignes.

Je profite aussi de l'occasion qui m'est ici offerte pour féliciter le député de Welland—St.Catharines—Thorold pour son élection à la présidence de cette trente–cinquième législature, poste offrant le plus de prestige et le plus de responsabilités à la Chambre. J'ai bénéficié de ses sages conseils au fil des années et je regrette que l'impartialité à laquelle son poste l'oblige me prive désormais de ses lumières.

Je tiens en outre à féliciter le député qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du Trône, le député de Bruce—Grey, et la députée qui a appuyé la proposition, la député de Madawaska—Victoria, pour leurs allocutions respectives.

C'est effectivement un grand honneur pour moi de siéger ici, en particulier sous la direction d'un chef aussi honorable que le premier ministre. C'est avec plaisir qu'en ce premier discours à la Chambre je vais présenter la circonscription d'Érie à mes collègues députés.

Comme je suis né et que j'ai été élevé dans la circonscription d'Erie, il semblait tout naturel que j'y retourne à la fin de mes études. Pendant des années, j'ai siégé à un grand nombre de comités et de commissions du coin. Le fait d'avoir fréquenté les gens de la région et d'avoir été mêlé aux problèmes locaux m'a incité à prendre la décision de me lancer en politique fédérale. Je crois qu'Erie mérite la meilleure représentation possible à Ottawa et j'espère me montrer digne du poste de représentant d'Erie.

Comme on le devinera sans doute, la circonscription d'Erie s'étend le long de la rive nord du lac Erie, un des Grands lacs parmi les plus beaux, de la petite ville de Fort Erie, à l'est, à la municipalité régionale de Niagara, à l'ouest. C'est une circonscription à la fois rurale et urbaine qui englobe la ville de Port Colborne, le sud de la ville de Welland, ainsi que les localités de Fort Erie, Pelham, West Lincoln et le canton de Wainfleet.

Ces coordonnées purement géographiques ne disent rien de la beauté de cette circonscription. Celle–ci a le bonheur de posséder nombre des richesses caractéristiques du Canada. À mon humble avis, nulle autre région du Canada ne bénéficie d'une situation aussi enviable en ce qui concerne l'histoire, l'agriculture, le climat, le potentiel économique et les traditions.

Beaucoup de batailles historiques de la Guerre de 1812 ont été livrées sur le sol d'Erie. Erie a également vu des gens comme William Lyon MacKenzie pendant la rébellion du Haut–Canada en 1837 et les raids des Féniens dans les années 1860.

• (1120)

Les premiers colons installés dans Erie ont été suivis par les United Empire Loyalists, un groupe de partisans d'une cause qui devait plus tard donner naissance au Dominion du Canada. Au fil des ans, notre circonscription a également profité des riches immigrants venus des pays européens et, plus récemment, des pays du Pacifique. Des gens attirés par le luxe et les possibilités qu'Erie pouvait offrir sont aussi venus d'autres régions du Canada, de l'Ouest, des Maritimes et de la belle province, Québec. La circonscription reflète l'héritage multiculturel qui fait la force de notre pays. J'espère réussir à représenter l'esprit indépendant, enthousiaste et industrieux des électeurs de ma circonscription en travaillant pour eux et en me dévouant pour ma collectivité et mon pays.

Tout à fait à l'est de la circonscription d'Erie, se trouve la rivière Niagara qui sépare le Canada des États–Unis. Cette proximité crée toutes sortes de possibilités commerciales et industrielles pour ma circonscription et l'aidera à stimuler et à diversifier son économie pour entrer dans le XXI^{e} siècle.

Mis à part l'importance historique, les possibilités économiques et la beauté de ma circonscription, son climat modéré et son sol fertile l'ont rendu célèbre pour ses produits agricoles frais, ses vergers et ses vignobles. La région du Niagara est l'une des meilleures régions pour la culture de la vigne dans le monde et constitue l'épine dorsale de l'industrie viticole au Canada. La volaille et les produits laitiers constituent un pilier de l'économie d'Erie et de toute notre nation.

La température clémente et le charme d'Erie attirent beaucoup de touristes qui viennent profiter de l'eau et des plages du lac Érié, flâner dans nos musées et nos sites historiques, s'émerveiller devant les navires qui empruntent le canal Welland, une partie intégrante de la voie maritime du Saint–Laurent, et à échanger quelques paroles avec notre population amicale.

En raison du caractère rural de ma circonscription, beaucoup d'habitants ont adopté un mode de vie traditionnel. Ce mode de vie fait partie de leur patrimoine et doit être protégé. Protéger ce patrimoine est un objectif de mon premier mandat de député. J'appuie le maintien des services ferroviaires et postaux dans ma circonscription. Je suis heureux d'être membre d'un parti qui encourage le mode de vie des habitants des régions rurales.

Je m'en voudrais de ne pas féliciter les Canadiens qui ont élu un gouvernement libéral majoritaire. Ils savaient que le Parti libéral était un parti qui possédait un programme, ce que nous avons pu voir dans le discours du Trône de Son Excellence. Il est évident que le gouvernement veut avant tout redonner des emplois aux Canadiens en chômage, leur redonner leur fierté. La circonscription d'Erie est aux prises avec un taux de chômage d'environ 15 p. 100, ce qui est totalement inacceptable.

Le discours du Trône énumère plusieurs initiatives fondamentales pour cette nouvelle assemblée, une nouvelle assemblée qui, j'ajouterai, est en mesure de changer beaucoup de choses pour les Canadiens. Ces grandes propositions, qui ont comme thèmes l'intégrité, l'économie et la société, auront des répercussions dans chacune des localités du pays, quelle que soit l'affiliation politique du député qui la représente.

L'intégrité au sein du gouvernement est une question que nous devons régler avant de commencer à discuter de nos importantes réformes. La façon dont ces débats se dérouleront dépendra de la mesure dans laquelle le Parlement respecte les règles de conduite et d'éthique établies. Nous n'arriverons à rien si nous ne permettons pas aux députés d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations.

Dans son allocution à la Chambre lundi, le Président a dit:

> Nous n'avons peut-être jamais été aussi impopulaires auprès des Canadiens.

Avant de pouvoir faire quoi que ce soit de valable à la Chambre, nous devons d'abord gagner la confiance des Canadiens.

Comme il l'a promis, notre gouvernement accorde la plus haute importance à l'intégrité et à l'honnêteté. Nous avons proposé de réduire les services et les allocations dont bénéficient les députés, de réduire le personnel politique, d'éliminer les avantages indirects, de réformer le régime de pension des députés, de nommer un conseiller en matière d'éthique, de présenter une mesure législative visant à faire en sorte que le lobbying se fasse au grand jour et de prendre d'autres mesures de réforme pour donner aux députés de la Chambre des communes un plus grand rôle au sein du Parlement. Ce sont tous là des changements très intéressants et très nécessaires.

À titre de député nouvellement élu, j'apprends vite à quel point certaines des demandes de mes électeurs peuvent être complexes. Cependant, lorsque les circonstances échappent à notre volonté, je suggère que nous soyons francs avec nos électeurs.

Comme nous représentons tous des circonscriptions différentes, il est peu probable que nous soyons d'accord sur chacune des mesures proposées à la Chambre. Néanmoins, nous devons respecter les opinions des autres et accepter les décisions de la majorité.

Mardi, le gouvernement a annoncé son intention de créer une économie plus active. C'est le but que recherchent tous les Canadiens.

• (1125)

Je le répète, la circonscription d'Erie est en faveur de la création d'emplois par l'entremise de programmes visant le renouvellement et l'expansion des infrastructures. Je suis heureux de pouvoir dire que j'ai déjà communiqué avec les maires de la circonscription d'Erie, relativement aux mesures que l'actuel gouvernement a déjà prises pour amorcer ce renouvellement au niveau municipal.

Je félicite le gouvernement d'avoir promptement lancé le programme d'infrastructure et conclu des accords à cet égard.

Le remplacement de la taxe sur les produits et services, communément appelée TPS, est aussi au nombre des changements annoncés hier. Il s'agit là d'une des taxes les plus horribles à avoir jamais été imposées, taxe dont les Canadiens réclament la suppression. Nous ne pouvons pas leur imposer une taxe qu'ils décrient avec autant de véhémence. Ils nous ont choisis pour communiquer et exprimer leurs opinions. Le gouvernement n'a pas à faire preuve d'une telle arrogance.

Les jeunes de notre pays sont notre plus grande richesse. Étant père de cinq enfants, je comprends parfaitement le désarroi de nos jeunes face à leur avenir. Je me réjouis donc de la création d'un Service Jeunesse et d'un programme national d'apprentissage qui aideront nos enfants et nos jeunes et qui créeront des emplois pour eux.

Je suis aussi particulièrement heureux des nombreuses mesures visant à renforcer le tissu social de notre pays et grâce auxquelles notre extraordinaire société canadienne continuera de faire l'envie du monde entier.

Tous les Canadiens accueilleront favorablement la loi sur l'évaluation environnementale, et les générations à venir bénéficieront des avantages qui en découleront. Comme les Grands Lacs ont des répercussions sur ma circonscription, j'espère qu'il y aura dans cette loi des dispositions nous permettant de poursuivre l'assainissement de nos eaux et d'interdire toute nouvelle pollution.

Même si j'exerce mes fonctions de député depuis peu, j'ai constaté que la criminalité, la justice et la sécurité personnelle préoccupent énormément les électeurs de ma circonscription et de nombreuses autres régions du Canada.

Mardi, le gouvernement a annoncé son intention d'adopter à l'intention de tous les Canadiens, et plus particulièrement des femmes et des enfants, des mesures visant à favoriser la sécurité publique. À mon avis, aucun Canadien, quel que soit son sexe, ne devrait craindre pour sa sécurité. Je sais toutefois que cette peur existe et qu'elle est très réelle pour bien des Canadiens. Je suis heureux de faire partie d'une équipe qui comprend l'importance d'examiner et de résoudre les problèmes de criminalité et de justice pénale.

Je me réjouis par ailleurs de l'annonce faite quant à la mise en oeuvre du droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale. La circonscription d'Erie comprend une forte proportion d'autochtones, et j'ai hâte de savoir quelles répercussions l'autonomie gouvernementale aura sur elle.

Je constate que, indépendamment de notre appartenance politique, les députés qui m'entourent et moi–même poursuivons le même objectif, celui de servir de notre mieux la population de notre circonscription. De nombreux députés ayant des intentions semblables sont passés ici avant nous. Je salue tous ceux qui sont venus ici afin de représenter les Canadiens. Comme chacun le sait, ce n'est pas une mince tâche.

Un homme d'une grande valeur a un jour pris la parole à la Chambre. Voici ce qu'il a dit dans son premier discours: «Je crois que le moment est venu d'agir. Nous avons une chance extraordinaire. Les Canadiens comptent sur nous. Ils nous font confiance. Pour l'amour du ciel, ne les décevons pas.» Cet homme, un précurseur du libre arbitre qui existe maintenant à la Chambre, c'est M. Tommy Douglas. Il avait une vision d'un nouveau Canada. J'espère que chacun d'entre nous en a une également.

L'inauguration de cette législature coïncide avec le début de la nouvelle année et c'est très bien, car c'est le moment où l'on prend des résolutions. Dans une lettre de Dignité rurale du Canada que j'ai reçue récemment, il y avait une citation tirée d'une publication des 4H. Voici la citation en question: «Que la compassion tempère notre raison afin que nos mains restent pures et qu'ainsi nous ne puissions souiller les choses qui nous sont précieuses, les êtres qui nous sont chers ainsi que le milieu où nous évoluerons durant l'année à venir.»

J'invite les députés à se souvenir de cette pensée aussi bien concrètement que sur le plan abstrait, lorsque, dans les mois et les années à venir, ils seront au service des Canadiens et qu'ils défendront le principe d'un Canada fort et uni. Ainsi, quand viendra le moment où nous quitterons cette Chambre pour une dernière fois, chacun d'entre nous pourra alors affirmer fièrement que sa présence ici a fait une différence.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Madame la Présidente, je suis très heureuse de voir qu'il y a chez nos amis d'en face des députés qui ont aussi la préoccupation de ce qui se passe dans leur circonscription et qui sont décidés à défendre les intérêts de leurs commettants.

Donc, ils pourront se joindre à notre groupe puisque nous sommes venus ici pour défendre les intérêts des Québécois et des Québécoises. Bienvenue, monsieur, dans notre club.

• (1130)

Je voudrais également en profiter pour dire au député que dans nos régions à nous, il y a des problèmes graves et que nous entendons en parler et en reparler à plusieurs reprises. Entre autres, dans ma région, le gouvernement précédent a fermé Radio–Canada et depuis ce temps, la région ne peut plus se parler. Donc, à chaque occasion que j'aurai ici dans cette Chambre, je rappellerai l'indécence de ce gouvernement qui a fermé les régions. Maintenant, les régions ne peuvent plus se faire entendre auprès du gouvernement parce qu'elles ne peuvent plus communiquer. Je le ferai chaque fois que je prendrai la parole en cette Chambre jusqu'à ce que Radio–Canada et le nouveau gouvernement aient compris qu'il faut redonner aux régions le moyen de communiquer, d'abord entre elles, et ensuite avec l'ensemble des Canadiens d'une côte à l'autre.

M. Bernard Deshaies (Abitibi): Madame la Présidente, chers collègues de cette Chambre, je suis content de constater le grand intérêt du député pour son comté. Je représente le comté d'Abitibi, peut–être pas un aussi beau comté que celui du député, mais pour moi, il est le plus beau.

Le comté d'Abitibi, le plus grand au Canada peut–être après les Territoires du Nord–Ouest, renferme une population qui a su, au départ, au début du XX^{e} siècle, développer la colonisation, soit défricher les terres et développer l'agriculture. Toutes ces personnes ont réussi, par leur travail, leurs efforts quotidiens, à former cette région, qui n'est pas aussi vieille que celle du député, mais dont je suis très fier.

Je voudrais également souligner que je suis agréablement surpris de voir ici des députés qui ont une famille nombreuse. J'ai sept enfants. Donc pour moi, la priorité du Canada et du Québec, c'est de voir à l'avenir de nos enfants.

Dans un comté comme l'Abitibi où le développement régional est très important, je voudrais souligner les difficultés que j'ai connues lors de ma campagne électorale, non pas d'affronter un adversaire, mais la difficulté de rencontrer les citoyens et d'écouter leurs doléances, doléances de gens qui désiraient se trouver un emploi, des gens qui vivaient de prestations sociales et qui désespéraient, à 50 ans, de se trouver un nouvel emploi.

J'aimerais qu'ici en cette Chambre, et aujourd'hui c'est un honneur car c'est ma première intervention, vous parler des difficultés de mon comté afin que les gens au pouvoir, le gouvernement libéral, démontrent la ferme intention d'être à l'écoute de tous ces comtés, ces comtés qui attendent une réussite. C'est vrai que de ce côté–ci de la Chambre, nous serons à l'écoute de vos lois. Si les projets de loi sont bons, il est certain que nous les appuierons. Tout comme les députés du Parti réformiste le disaient, nous ne ferons pas exprès pour dénoncer des lois qui seront bonnes. Au contraire, on va les appuyer.

Mais soyez certains que les gens de mon comté, qui m'ont élu pour les représenter ici en cette Chambre, veulent que le Canada s'améliore indépendamment du choix qu'ils auront à faire dans les années qui viennent.

Madame la Présidente, j'aimerais faire savoir au député d'Erie que les actions et les produits de ce pays s'échangent d'une province à l'autre. Dans le commerce familial où j'étais, nous achetions régulièrement, comme grossistes, des produits de votre région, soit les fruits ou les légumes. Je pense qu'on a à se voir vivre les uns et les autres.

Hier, par exemple, j'ai assisté à l'allocution du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke, le doyen de cette Chambre, qui parlait de communication. J'espère que tout au long de cette session, les députés des deux côtés de cette Chambre sauront communiquer de plus en plus et échanger, de façon à mieux comprendre les intérêts de chacun.

Pour terminer, j'aimerais souligner mon intérêt pour cette Chambre et, dans les prochaines allocutions, apporter encore plus de substance à mes questions.

• (1135)

[*Traduction*]

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le député d'Erie qui vient de faire son premier discours. Je suis fière moi aussi de dire que j'ai été élue pour représenter une des plus belles régions du sud-ouest de l'Ontario, la circonscription de Lambton—Middlesex à prédominance rurale.

Je suis d'accord avec la teneur de son intervention, et je souligne que nous travaillons tous ensemble à maintenir un soutien solide en faveur de l'agriculture et de la petite entreprise au Canada afin d'assurer la croissance pour le Canada et pour les Canadiens. Je félicite le député.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Madame la Présidente, c'est un honneur pour moi que cette occasion de réagir au discours du Trône. Les citoyens et citoyennes de la circonscription de Kamouraska—Rivière-du-Loup, qui se regroupent dans les municipalités régionales de comté de Kamouraska, Rivière-du-Loup et des Basques ainsi que dans la municipalité de Pohénégamook, m'ont accordé le mandat de porter au gouvernement fédéral la volonté québécoise d'obtenir un changement fondamental des relations entre le peuple du Québec et celui du Canada.

Depuis 1980, j'ai choisi de vivre dans l'est du Québec, résident de La Pocatière. Partout, j'ai senti que les besoins des populations en région sont peu compris. L'urgence d'agir ne semble pas encore faire consensus chez les membres du gouvernement, car le discours du Trône ne laisse voir aucune vision régionale du développement.

Au nom des populations rurales et urbaines laissées pour compte, permettez-moi d'exprimer ma plus profonde déception devant cet oubli.

L'insensibilité du gouvernement aux conditions particulières du développement, autant à Rivière-du-Loup qu'à Amos ou à Lotbinière, enlève tout espoir de voir le fédéral réagir rapidement. Cela souligne la nécessité, pour les régions du Québec, du rapatriement de tous les pouvoirs politiques et financiers pour s'assurer que des actions soient prises dès maintenant.

Non prévu dans la Constitution, le développement économique régional est une compétence dans laquelle le gouvernement fédéral s'est engouffré sans tenir compte de la volonté du gouvernement du Québec d'en assurer pleinement la responsabilité.

Les régions du Québec ont été, depuis plus de 30 ans, un laboratoire d'expériences malheureuses qui se sont butées fondamentalement à la non-fonctionnalité du système fédéral actuel.

Au début, l'intervention a été orientée vers la centralisation économique; rappelons-nous le rapport Higgins-Raynauld-Martin. Cette approche dévastatrice a été renforcée par la création du ministère de l'Expansion industrielle régionale, dont le processus décisionnel était dominé par des préoccupations sectorielles, sans égard aux caractéristiques propres des régions.

En 1987, même le Comité permanent de l'expansion industrielle régionale de la Chambre des communes, ici même, a reconnu que des programmes fédéraux ne répondaient pas aux besoins du milieu parce que les critères retenus étaient mal adaptés aux besoins des régions. Faute de participation des régions au processus, l'argent était accordé à des projets inutiles, tandis que des initiatives valables sur le plan local restaient sans suite. Un exemple de cela: on a construit dans ma circonscription un magnifique manège militaire de 7 millions de dollars. C'est intéressant, mais si on avait eu le contrôle dans la région sur le choix où dépenser ces 7 millions de dollars, je peux vous assurer qu'il y a bien du monde qui aurait trouvé d'autres projets beaucoup plus intéressants.

Le fédéral prétend avoir corrigé son tir par une nouvelle stratégie basée sur les ententes-cadres. La recette ne marche pas. Nos taux de chômage sont là pour le prouver. Les régions peuvent et doivent faire plus qu'approvisionner les marchés domestiques et étrangers en matières premières. L'emploi est lié au développement des industries de transformation qui mettent en valeur les ressources du milieu. C'est entre autres sur ces résultats que nous jugerons l'action du gouvernement dans la mise en place du GATT. La façon dont il a défendu le GATT nous laisse songeurs. Autrement, le gouvernement accentue davantage la dépendance des régions.

• (1140)

Le gouvernement fédéral aurait intérêt à admettre que son intervention dans le domaine du développement régional n'est pas appropriée. La base économique s'effrite, le tissu social se désagrège, l'exode rural se poursuit et les jeunes sont les premiers à quitter leur région.

Le nombre de municipalités dont la population diminue s'est accru de façon alarmante depuis 25 ans, au point où il dépasse maintenant celui des localités en croissance démographique. Pourtant, les populations des régions se prennent en main. Le cri fut lancé par l'Union des producteurs agricole du Québec et les 25 groupes signataires de la déclaration des États généraux du monde rural tenus en 1991.

Permettez-moi de vous rappeler certains éléments primordiaux de cette déclaration. La valorisation de la personne; la prise en charge, par le milieu, de son avenir; le respect et la promotion des valeurs régionales et locales; la concertation des partenaires locaux et régionaux; la diversification de la base économique régionale; la protection et la régénération des ressources; le rééquilibrage des pouvoirs politiques du haut vers le bas; la promotion de mesures alternatives pour un développe-

ment durable. Voilà des principes auxquels le Bloc québécois souscrit, et il appuie ce consensus.

Pour soutenir le développement régional, il faut bien plus que la construction de routes. Les Québécois savent que ça ne sera pas suffisant. Le dynamisme et la créativité des ressources locales sont les sources du progrès. Le gouvernement doit fournir l'appui financier requis. Pour cela, la recherche et développement sont des voies d'avenir pour les régions. L'éloignement géographique n'est plus une excuse pour empêcher l'implantation d'entreprises de haute technologie.

L'intervention éparse du gouvernement fédéral a donné des actions aussi contradictoires que la politique de fermeture des bureaux de poste, privant ainsi des communautés de base d'un service essentiel en même temps que se faisait la mise en place des comités d'aide au développement des collectivités qui visent justement à doter les communautés locales d'outils adéquats de développement. Lorsqu'on se rappelle que 83 p. 100 des employés des bureaux de poste sont des femmes et que l'on passe cela dans de beaux discours sur les politiques d'équité en matière d'emploi, on peut facilement dire que la main gauche ne sait pas ce que la main droite fait.

L'action du Bureau fédéral de développement régional n'est pas intégrée à une vision globale du développement local; ses actions ressemblent souvent à du saupoudrage. Pour relancer l'économie des régions, il faut savoir utiliser les ressources humaines qui sont en place. Le travailleur forestier, chassé de la forêt par la machinerie, doit pouvoir y retourner la tête haute pour travailler à l'aménagement de cette même forêt pour les générations à venir. Les gains de productivité réalisés par les entreprises doivent servir à relancer l'emploi.

Le milieu qui est le plus victime de l'inefficacité des interventions en matière de formation de la main-d'oeuvre est certainement celui des régions où il est plus compliqué d'obtenir un programme de formation pour un groupe de travailleurs que de les relocaliser ailleurs. J'en ai vécu personnellement l'expérience dans le cadre d'un comité de reclassement, où pour une vingtaine d'employés de l'usine de Bombardier qui avaient été mis à pied, il a fallu au moins deux grandes interventions politiques pour s'assurer que ces gens-là puissent avoir un programme de formation en soudure, alors que l'usine même de Bombardier qui est de renommée internationale était à quelques kilomètres de l'endroit où se tenait la formation.

Qu'y a-t-il dans le discours du Trône pour simplifier la vie d'un jeune entrepreneur de Saint-Hubert de Rivière-du-Loup qui veut lancer un nouveau produit? Qui peut l'aider? Le Centre d'aide aux entreprises, le Comité d'aide au développement des collectivités, le Service d'aide aux jeunes entrepreneurs, la Corporation de développement économique, la Corporation touristique, le BFDR, la Société de développement industriel, sans oublier les deux bureaux de députés. Toutes les agences de développement sont de bonne foi, mais c'est un cauchemar pour notre jeune «patenteux» de trouver la clé de ce dédale administratif. Il retourne trop souvent au pays des rêves après avoir cogné inutilement à toutes ces portes. Ce qui est plus grave encore, c'est qu'on crée en région une compétition malsaine entre les organismes.

• (1145)

Le développement régional doit reposer aussi sur des projets intégrateurs, tels le TGV dans le corridor Québec-Windsor. On ne le répétera jamais assez. Ce projet permettrait de créer des emplois tout autant dans le Montréal métropolitain qu'à l'usine Bombardier à La Pocatière que chez nos voisins canadiens. L'impact de ce projet est majeur. Il permettrait l'utilisation du potentiel de nos jeunes spécialisés dans des domaines de pointe et développerait une expertise exportable partout dans le monde. Ce serait aussi une contribution majeure à la reconversion de l'industrie militaire.

L'isolement géographique est bien peu de chose en regard de l'isolement des grands réseaux décisionnels. Pour le Québec, l'avenir du développement régional passe par le respect de la juridiction québécoise en la matière et, tel qu'exprimé par la Commission Bélanger-Campeau, par la reconnaissance du droit des régions au contrôle des leviers de leur développement.

L'intervention fédérale en matière de développement régional est très coûteuse. L'enchevêtrement des juridictions nécessite une telle dépense d'énergie qu'il n'en reste plus suffisamment pour s'attaquer aux véritables problèmes. En créant des structures intermédiaires, trop de temps est consacré à l'administration des programmes afin de coordonner la prise de décisions entre organismes. Pendant ce temps, l'argent ne va pas au milieu, il reste dans la tuyauterie.

La part des revenus que perçoit directement le gouvernement par ses taxes et ses impôts devrait diminuer, dans la mesure où les instances locales obtiennent l'accès à des sources de revenu que supportent ces mêmes citoyens. L'exemple du programme des infrastructures là-dessus est éloquent. Quel bel effort semble-t-il des gouvernements, sans trop, pour mettre de l'argent dans le développement?

Mais ne vous semble-t-il pas que dans un modèle idéal, les municipalités devraient elles-mêmes avoir les moyens de recueillir les impôts, de lever les sommes nécessaires à leur développement, et non pas se demander si le Parlement fédéral à Ottawa doit participer à la décision pour un garage ou un bout de route dans la région de Rivière-du-Loup?

Cela m'apparaîtrait beaucoup plus pertinent que l'on décentralise de façon significative les budgets et les sommes disponibles pour assurer à nos élus locaux leurs décisions en ces domaines.

Dans le système fédéral actuel, un geste conforme à cette volonté serait de remettre au Québec les points d'impôt correspondant à l'investissement fédéral dans ce domaine, c'est-à-dire plus de 200 millions de dollars, et à reconnaître l'exclusivité de la compétence du Québec en cette matière.

Nous nous retrouvons dans une situation paradoxale, où le gouvernement fédéral, qui a le droit de prélever des impôts, n'a jamais développer les outils adéquats pour répondre aux besoins des régions pour soutenir leur développement.

De la campagne électorale de 1993, nous retenons que les gens ont soif d'une voie d'avenir, celle d'un décideur unique qui rapatrie toutes les taxes et les impôts, élimine les duplications et les chevauchements et les incohérences des ministères. Les gens veulent miser sur les valeurs déjà présentes dans leur milieu.

Cette voie d'avenir c'est la souveraineté du Québec, une occasion unique d'un transfert massif vers les régions des 28 milliards d'impôts que les Québécois paient à Ottawa. Nous allons donc voter contre le sous-amendement proposé par le député de Calgary-Sud-Ouest car il ne saurait être question de donner un chèque en blanc au gouvernement pour décider des coupures, sans au préalable avoir mis sur pied un comité pour faire l'étude approfondie des projets de coupures.

[*Traduction*]

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Madame la Présidente, je commencerai par vous féliciter de votre nomination à cette fonction éminente et je vous prierai de transmettre mes félicitations au Président que nous avons élu il y a quelques jours.

• (1150)

Je trouve significatif que, dans un Parlement et dans un Canada en pleine évolution, nous soyons engagés dans le processus de modification de la constitution de la Chambre, c'est-à-dire de son Règlement. Cela témoigne du principe de base de la *common law* dont provient le régime parlementaire, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un pavé de doctrine constitué une fois pour toutes à une époque révolue, mais plutôt d'un processus permanent d'adaptation créatrice des vieilles règles aux nouvelles circonstances sociales.

Nous avons été témoins de changements inattendus. C'était la deuxième fois que la Chambre élisait son Président, mais lors de cette élection-ci, il y a eu de nombreuses réunions entre les candidats et les partis politiques, c'est-à-dire le Bloc québécois, le Parti réformiste et, sur la recommandation spéciale du premier ministre, avec le Parti libéral. Il n'en est peut-être résulté aucun changement de vote, mais cela a constitué un excellent processus éducatif.

Nous sommes tous mieux informés des possibilités de choix qui s'offrent à nous pour l'élaboration ultérieure du Règlement de la Chambre et de la procédure parlementaire. Le processus de concessions mutuelles permet un progrès cumulatif de notre réflexion, car les règles du droit constitutionnel parlementaire, je le répète, ne sont pas immuables. Elles ne sont pas gravées dans la pierre. Elles évoluent et doivent évoluer.

Les précédents dont nous avons hérité du XIX^{e} siècle doivent être appréciés au regard de ceux dont nous avons hérité à d'autres époques, des XVIIe et XVIIIe siècles par exemple. À certains égards, ils sont beaucoup plus dynamiques et créateurs en matière d'évolution du parlementarisme britannique. La constitution américaine s'en est également inspirée.

Il en ressort que la Chambre continuera d'enrichir la procédure parlementaire, de créer de nouvelles règles qui s'ajouteront aux plus anciennes. Nous comptons sur la collaboration des partis de l'opposition pour renforcer le rôle des simples députés et des comités en leur confiant de nouvelles responsabilités. Il est bon de pouvoir compter sur l'entière collaboration du premier ministre, comme il l'a promis pendant la campagne électorale, de même que sur celle du leader parlementaire afin que nous puissions jouer véritablement notre rôle de législateurs.

J'estime que c'est un événement marquant pour nous parce que le discours du Trône comporte deux thèmes principaux. Le premier, c'est que le monde traverse une période de transition, de bouleversements, comme le montrent l'effondrement de l'Union soviétique et le démantèlement du mur de Berlin. Ce sont des changements importants qui touchent autant le Canada que les autres pays. Nos institutions doivent réagir à ces changements.

Le discours du Trône a fait écho au thème énoncé dans le livre rouge du Parti libéral et voulant que le changement soit inhérent à notre société. Il ne faut pas résister au changement. Il importe plutôt de le guider, de le canaliser d'une façon constructive.

Le second thème énoncé dans le discours du Trône, c'est qu'on ne peut isoler les problèmes sociaux. Les sociologues parlent de la polycentricité et du règlement des problèmes. En d'autres termes, les problèmes individuels ne se produisent pas en vase clos. Les problèmes sociaux sont inséparables des problèmes économiques tout comme les problèmes internes le sont des problèmes de politique étrangère.

Nous vivons dans le village planétaire, et les événements survenant à des lieues de distance du Canada influent sur son développement. C'est dans cette perspective que se situe mon intervention dans ce débat.

Je représente la circonscription de Vancouver Quadra, qui a eu l'honneur d'avoir pour représentant un premier ministre, John Turner, mon prédécesseur, mais aussi un éminent ministre des Affaires étrangères, le conservateur Howard Green, qui a vécu jusqu'à un âge vénérable après sa retraite de la vie parlementaire. On se souviendra que M. Green a renforcé un principe d'abord conçu par le premier ministre Pearson et Paul Martin, père, à savoir que l'engagement du Canada en politique étrangère comprend une préoccupation envers les peuples étrangers et les droits de la personne. Howard Green, vous vous en souviendrez, à titre de ministre des Affaires étrangères dans le Commonwealth, a pris l'initiative de soulever la question des relations raciales dans un pays membre de l'organisation, disant qu'une politique de transparence, d'ouverture devait être une condition préalable à l'adhésion au Commonwealth.

• (1155)

Je poursuis donc dans cette tradition. Je dois dire que l'une des caractéristiques les plus frappantes de ma circonscription est qu'elle est le fidèle reflet de l'évolution qui transforme l'ensemble du Canada. Nous sommes devenus soudain une société planétaire par un simple fait dont il faut se réjouir, l'immigration et l'intégration de nouvelles collectivités dans la société canadienne.

Des Canadiens d'origine grecque habitent dans ma circonscription, où il y a aussi des gens d'origine polonaise, dont certains sont venus chez nous comme anciens combattants après la Seconde Guerre mondiale. D'autres ont fui les derniers soubresauts d'une régime communiste inefficace et incompétent. Nous avons accueilli des réfugiés de la mer il y a 10 ou 15 ans, et leurs enfants fréquentent aujourd'hui nos collèges. C'est une belle réussite, car ces gens-là sont partis de rien. Nos concitoyens d'origine indienne et les sikhs ont énormément contribué à enri-

chir notre culture. Il y a également les Canadiens d'origine chinoise, venus de la Chine continentale, de Taïwan et de Hong Kong, et qui sont unis ici pour nourrir une nouvelle tradition canadienne de pluralisme.

Tout cela témoigne de la croissance et des mutations qui transforment la Colombie–Britannique. Par le passé, celle–ci se préoccupait surtout de l'exploitation des forêts et autres ressources naturelles. Elles sont toujours là, fondement de notre richesse, mais leur exploitation relève maintenant de nouvelles politiques de gestion dynamiques et, j'oserais dire, prévoyantes.

Les gens des autres régions du Canada ne savent peut–être pas que nous sommes les chefs de file dans le développement scientifique, notamment dans le domaine des relations entre la science, la recherche scientifique, la technologie de pointe et les applications industrielles, toutes choses que les Japonais ont perfectionnées, mais que nous faisons maintenant.

Ainsi, le projet TRIUMF/KAON est un monument dédié au nouveau dynamisme dans les domaines de l'éducation, de la science et de la recherche en Colombie–Britannique. Il réunit les plus grands physiciens du Canada et du monde. Il a suscité des projets connexes auxquels travaillent des généticiens, comme le lauréat du prix Nobel, Michael Smith. Il a créé une importante source d'exportations. C'est ainsi que la société Epco de Richmond, jadis une petite entreprise spécialisée dans la fabrication d'outils, vend maintenant pour plusieurs millions de dollars à l'étranger et, du même coup, crée des emplois pour les Canadiens et génère des richesses, contribuant ainsi au bien–être national.

La Colombie–Britannique est donc le lieu de rencontre de nouvelles communautés au sein d'une plus grande. Cette expression, que l'on attribue parfois à des personnages politiques canadiens, nous la devons à Martin Buber, un universitaire d'Europe centrale qui s'est installé par la suite en Israël et qui a vu la nécessité, pour les communautés, de travailler ensemble. Ce nouveau pluralisme a pour effet d'enrichir simultanément chacune des communautés.

Il n'y a plus, s'il y en a déjà eu un, de problème linguistique en Colombie–Britannique. L'objectif des parents dont les enfants ont suivi le cours d'immersion en français, c'est de leur faire apprendre une troisième langue. C'est peut–être le rêve canadien, reflet du nouveau Canada, de la nouvelle orientation si chère au coeur des habitants de la Colombie–Britannique. Il faut bien comprendre que le centre de gravité de la communauté mondiale se déplace de l'Europe vers le Pacifique et le bassin du Pacifique, et nous y sommes.

Tant au sein de notre parti qu'au Parlement, nous allons donc parler sans cesse de la nécessaire reconnaissance du nouveau rôle qui échoit à la Colombie–Britannique. Nous avons parfois l'impression que les hauts fonctionnaires et même certains dirigeants politiques du Centre ou de l'Est du Canada ne saisissent pas que la balance du pouvoir au Canada a changé du tout au tout dans notre pays.

• (1200)

Il est important, à mon avis, de rappeler à la Chambre que l'idée que nous nous faisons du fédéralisme correspond, ainsi que je vous l'ai dit, à l'idée que nous nous faisons de la common law. Le fédéralisme ne s'est pas fixé une fois pour toutes, en 1867, dans une série de relations statiques entre institutions. Il ne s'est pas non plus limité à glorifier les anciens systèmes pour la simple raison qu'ils étaient là.

Nous acceptons le point de vue du juge Holmes, qui trouve révoltant de n'avoir de meilleur argument pour justifier une règle qu'il s'agit d'une règle établie à l'époque d'Henri II. Il y a des siècles qu'Henri II a disparu. Et donc, nous croyons à la nécessité de continuer de moderniser les institutions fédérales.

Comme l'a dit le premier ministre Trudeau, le fédéralisme est une affaire de pragmatisme. Il s'agit d'un processus d'adaptation permanente des anciennes institutions et des anciennes règles aux nouveaux problèmes. Nous croyons au fédéralisme et à la possibilité que transparaisse notre caractère distinct, en tant que partie de la société canadienne, dans des lois institutionnelles qui changeront dans le cadre de la Constitution canadienne et grâce à un processus qui n'obligera pas forcément à modifier officiellement la Constitution. La dynamique de l'évolution constitutionnelle dans une société vient des changements et de l'adaptation nécessaires pour faire face aux problèmes des temps modernes.

En cette période de changements que nous traversons, j'ai parlé du mouvement de la communauté mondiale, du déplacement du centre de gravité de l'Europe vers la région du Pacifique. C'est un fait. Cela veut dire qu'il faudra dorénavant insister sur le commerce et la coopération avec les pays de la région du Pacifique.

C'est aussi le reflet de l'un des plus grands dilemmes auxquels se trouve confrontée la communauté mondiale dans une période de transition. On se trouve parfois dans la situation où ce qui est ancien coexiste avec ce qui est nouveau. Cette coexistence peut être difficile. Elle peut même engendrer des conflits.

Nous espérons, au XXI^{e} siècle, voir se réaliser notre idéal: un gouvernement mondial viable. Ce n'est pas le cas à présent. C'est l'un des objectifs auxquels les Canadiens aspirent en politique étrangère depuis l'âge d'or de Saint–Laurent, de Pearson et de Paul Martin père, soit que les Nations Unies doivent faire contrepoids aux tendances régionalistes qui existent au sein de la communauté mondiale.

Il est très bien que les négociations du GATT aient mené à la proposition de créer une organisation mondiale du commerce, mais ce n'est pas la première fois. L'un des espoirs nourris par les pères fondateurs des Nations Unies en 1946 était la création d'une organisation mondiale du commerce. C'est l'échec—en partie inattendu—de ce projet qui a mené à la création du GATT, un compromis pas très satisfaisant. Or, comme bon nombre de compromis insatisfaisants, celui–ci a permis la mise en place d'une organisation qui a rempli une fonction indispensable et à

laquelle nous devons rendre hommage pour les mesures qu'elle a prises depuis 1946 afin d'empêcher un commerce autarcique.

Mais pour en revenir au point essentiel, il n'est pas suffisant de s'en remettre à une Organisation mondiale du commerce et au GATT pour régler les problèmes économiques actuels. Le gouvernement a sûrement bien fait de croire à l'ALENA sur le plan historique.

Les organisations régionales, les tendances observées dans l'histoire, l'introduction de l'acte unique qui a fait de la Communauté européenne une communauté régionale fermée à maints égards nous obligent à aller chercher les marchés extérieurs là où nous le pouvons. Et je n'ai que des éloges à faire en ce qui concerne le livre rouge et l'engagement que le gouvernement a pris à l'égard de l'ALENA. Bien sûr, il y avait des problèmes internationaux à prendre en considération, une foule de problèmes qui auraient peut–être pu être examinés plus en profondeur au cours des dernières années. Par contre, ce ne sont pas des problèmes insurmontables. Les traités ne sont pas coulés dans le béton. Il existe, en vertu du droit international, des moyens de les adapter aux nouvelles réalités.

Personnellement, il m'a été donné, à un autre titre, d'examiner la question de savoir si l'exportation d'eau douce allait ou non être visée par l'ALENA. Ma conclusion évidente a été qu'elle ne l'était pas. Cependant, je comprends les préoccupations des Canadiens qui pensaient le contraire.

• (1205)

À ce sujet, il me semble que la solution retenue par le gouvernement canadien, l'échange de déclarations, est, en vertu du droit international, un moyen d'obtenir de nouvelles garanties sur la question de l'eau ainsi que d'autres changements. Permettez–moi de dire à tous ceux qui s'inquiètent de la réaction des États–Unis que le gouvernement américain, plus que n'importe quel autre gouvernement, a su parfaire les moyens d'apporter des changements aux traités une fois ceux–ci signés, scellés et déposés.

Nous nous dirigeons vers une situation où la création de la nouvelle Organisation mondiale du commerce, par suite des changements apportés au GATT, et notre participation constructive à de nouvelles organisations régionales comme l'ALENA nous placent devant la coexistence de tendances, au sein de la communauté mondiale, à former des blocs.

Nous devrions tous, je pense, féliciter le ministre du Commerce international pour les efforts qu'il déploie en vue de voir si le Chili et d'autres pays désirent adhérer à l'ALENA, ce qui nous permettrait d'étendre nos débouchés commerciaux. Cependant, nous devrions aussi envisager sérieusement l'adhésion, à titre de membres associés, de nos partenaires commerciaux actuels ou futurs de la région du Pacifique.

L'un des grands avantages présentés par le nouveau Canada, le nouveau Canada pluraliste, ce sont les ressources naturelles énormes que constituent les immigrants qui connaissent la langue et les habitudes en matière de commerce et de relations commerciales. C'est un élément qu'il faudrait exploiter au maximum. J'espère que le gouvernement tiendra pleinement compte de cet avantage pour l'expansion des initiatives commerciales.

Que ce soit en politique étrangère ou dans d'autres secteurs, il est évident que la transition n'est pas facile. Nous devons reconnaître que, après la période de croissance économique qui a suivi la guerre et après le Plan Marshall, l'ensemble de la politique étrangère de l'Occident et les conceptions brillantes et novatrices au sujet d'un nouvel ordre mondial ont quelque peu manqué d'imagination et de vision au cours des dernières années.

Il est clair que nous n'avions mis en place aucun plan stratégique pour réagir à l'effondrement de l'empire soviétique, voire de l'Europe. Nous n'avons pas su prévoir cet effondrement et, pourtant, tous les spécialistes nous avaient abondamment prévenus.

Nous n'avons pas su prévoir non plus qu'en l'absence d'un plan en prévision de la constitution d'États indépendants, nous assisterions encore une fois à l'émergence de conflits nationaux ou ethniques comme il en régnait dans le sud–est de l'Europe avant 1914, lors des deux guerres des Balkans et pendant la Première Guerre mondiale.

Un des problèmes au sujet de la politique étrangère du Canada, c'est que nous ne pourrons plus revivre la belle époque des années 1950 et 1960, l'époque des Saint–Laurent, Pearson et Martin, où nous menions le monde libre avec nos idées nouvelles. Nous étions là–bas parce que la colonisation n'avait pas encore eu lieu, mais nous nous y attendions et nous avons montré la voie pour qu'elle se fasse d'une manière pacifique.

Toutes proportions gardées, notre position sur la scène économique mondiale était plus forte qu'à l'heure actuelle. Bien sûr, nous pourrions dire cela encore plus des États–Unis, qui cherchent également à adopter une politique étrangère plus imaginative qu'au cours des dernières années.

Quelques–uns des problèmes qui assaillent un nouveau gouvernement et un nouveau Parlement découlent de l'incapacité de reconnaître les contradictions qui existent et d'y réagir à temps. C'est là un des défis que doivent relever un nouveau gouvernement et un nouveau Parlement.

Pour ce qui est du maintien de la paix, notion que le Canada a inventée—on la doit à M. Pearson et il a reçu un prix Nobel pour cette raison—nous devons reconnaître qu'il y a trop de missions disparates dans trop de régions différentes et que, à certains égards, les forces de défense sont trop préoccupées par le matériel militaire et n'accordent pas suffisamment d'attention au nouveau rôle très politique que joue le maintien de la paix de nos jours. En outre, on n'a pas su reconnaître la distinction entre le maintien de la paix, notion que nous, M. Pearson et le Canada avons inventée, et l'établissement de la paix, qui suppose le recours non déguisé à la force armée.

• (1210)

Voilà quelques–uns des problèmes avec lesquels nous sommes actuellement aux prises, la tragédie en Somalie, la tragédie en Bosnie–Herzégovine, des problèmes que nous aurions pu prévoir et que nous n'avons pas réellement. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, mais votre temps est écoulé.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Madame la Présidente, au nom de tous mes collègues, je voudrais présenter mes plus sincères félicitations à mon collègue de Kamouraska—Rivière–du–Loup pour l'excellent exposé qu'il nous a présenté concernant le développement régional.

Je retiens trois aspects de son exposé avec lesquels je suis parfaitement d'accord, ayant oeuvré moi–même pour le compte du gouvernement du Québec en terme de développement régional pendant 25 ans. Je fais miens trois points de vue qu'il a exposés, qu'il a mis de l'avant, le premier concernant le développement régional ou plutôt le non–développement des régions où c'est la politique du laisser–faire ou du laisser–aller qui tient lieu de politique dans ce pays présentement.

Le deuxième point que je fais mien d'emblée, c'est que le plus tôt possible, le gouvernement du Québec puisse rapatrier ce champ de juridiction avec tous les points d'impôt qui en découlent pour faire en sorte qu'enfin il y ait un semblant de planification économique dans ce nouveau pays qui s'en vient.

Le troisième point est à l'effet qu'il est évident que je fais d'emblée le dernier point de vue exprimé, que le plus tôt possible aussi, les Québécois fassent leur la seule voie de développement totale et globale qui puisse s'offrir à eux sur une base rationnelle, soit la souveraineté et son accession le plus tôt possible à la souveraineté nationale.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Pour la gouverne du député, il est normal et essentiel de faire des commentaires et de poser des questions sur le discours qui précède et non pas sur celui d'un confrère qui a pris la parole avant le député. Est–ce qu'il y a d'autres questions et commentaires?

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Madame la Présidente, étant donné qu'il s'agit de ma première intervention en cette Chambre, j'aimerais remercier les citoyens et citoyennes de Beauport—Montmorency—Orléans d'avoir fait de moi leur représentant lors des élections générales du 25 octobre dernier.

Comme commentaire ou question qui s'adresse à mon collègue de Vancouver Quadra, je veux lui dire que j'ai énormément apprécié son exposé et que j'aurais apprécié qu'il souligne l'importance du transport ferroviaire pour le développement des régions. Je crois que mon collègue de Kamouraska—Rivière–du–Loup, qui est un grand régionaliste, a tout à l'heure insisté énormément sur l'appauvrissement des régions et je crois que la province et la région d'où il vient a été entre autres développée par un chemin de fer qui s'est étendu *A mari usque ad mare, coast to coast*, d'un océan à l'autre.

On a vu dans les discours du premier ministre et de l'honorable ministre des Affaires étrangères comment ils étaient attachés à ce pays. Cela me rappelait alors que j'avais 14 ans, pendant la campagne du centenaire du Canada en 1967, où on disait *Canada Stand Together, Understand Together*, mais j'aurais aimé et j'espère que le député de Vancouver Quadra fera en sorte qu'au Canada il existe encore un transport ferroviaire pour les prochaines années.

J'inscris aussi dans la même foulée le commentaire que faisait mon collègue de Kamouraska—Rivière–du–Loup, au niveau de la nécessité d'avoir un train à grande vitesse pour le corridor Québec–Windsor.

• (1215)

[*Traduction*]

M. Speller: Madame la Présidente, permettez–moi de formuler une objection; deux députés du Bloc québécois ont posé des questions à mon collègue qui n'a pas encore pu répondre. En vertu de quelle règle l'empêchez–vous de répondre?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je remercie le député. Le député de Quadra n'était pas debout. J'ai supposé qu'il ne voulait pas répondre et j'ai donc décidé de passer au débat.

Le député voudrait–il avoir la parole? Il reste cinq minutes. Pour demander la parole, vous devez vous lever.

[*Français*]

M. McWhinney: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son intervention. Je suis très conscient de la souplesse du système fédéral canadien. Je suis moi–même régionaliste. Je suis convaincu qu'on peut faire des changements importants au sein de notre système canadien.

Je ne voudrais pas anticiper les projets en train d'être développés par notre collègue, M. Massé, mais je suis convaincu qu'on aura des possibilités fructueuses d'épanouissement du régionalisme au sein du Canada dans un avenir rapproché.

[*Traduction*]

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Madame la Présidente, j'aimerais me joindre aux députés qui m'ont précédé afin de féliciter le député de Welland—St. Catharines—Thorold et vous–même pour votre élection aux postes à la présidence de la Chambre.

Comme l'a déjà déclaré J. J. Green, ancien ministre libéral qui représentait ma ville natale d'Arnprior en Ontario, je suis convaincu que vous occuperez avec distinction un poste que tant de nos distingués collègues ont occupé auparavant.

Je tiens à féliciter aussi le motionnaire et le comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du Trône. Je leur souhaite à tous deux une carrière fructueuse dans le domaine public et ici à la Chambre.

J'aimerais profiter aussi de cette occasion pour remercier les électeurs de Calgary–Centre qui m'ont choisi comme leur représentant pour cette trente–cinquième législature. C'est véritablement un honneur et un privilège de représenter ce groupe diversifié de citoyens d'une ville si riche en traditions et si typique de l'Ouest.

Mes électeurs viennent de tous les milieux et la majorité d'entre eux sont très motivés et instruits; ils ne croient plus au fédéralisme exécutif. Ils en ont assez des formulations de politiques secrètes, de l'usage abusif du patronage gouvernemental, des avantages et des pensions accordés à une époque où ils doivent payer sans cesse davantage de taxes.

Mes électeurs veulent des réformes budgétaires et sociales et veulent aussi que la population ait une influence plus directe sur les politiciens, et ils le veulent immédiatement. En ma qualité de représentant au Parlement, j'ai l'intention de prêter une oreille

attentive à ce qu'ils demandent et, plus encore, j'ai l'intention de leur rendre des comptes tout au long de mon mandat et non seulement au moment des élections.

Nous avons amené environ 200 nouveaux visages à la Chambre des communes, mais si nous changeons uniquement les personnes et ne touchons pas au système, nous n'aurons rien accompli.

Les électeurs de notre merveilleux pays ne tolèrent plus les tentatives de correction superficielle ou cosmétique des injustices pour ce qui est de l'obligation de rendre des comptes sur des questions budgétaires et politiques.

Le temps est d'une importance vitale au Parlement. Il est maintenant temps de répondre aux attentes de la majorité et non plus uniquement à celles des petits groupes d'intérêt et de l'élite. Pour ma part, je compte analyser le programme législatif du gouvernement du point de vue de la responsabilité budgétaire et de la réforme de la fiscalité.

La dette nationale augmente sans cesse et nous savons qu'elle menace la santé future de notre nation.

• (1220)

Le déficit systématique constant forcera les futures générations de Canadiens, nos enfants et nos petits–enfants, à assumer la responsabilité de la dette. Ce handicap se répercutera sur la capacité du Canada de faire concurrence au reste de la planète et nuira à sa croissance et à sa prospérité intérieures. On ne peut pas, au Canada, demander au contribuable moyen de payer davantage de taxes, sous quelque forme que ce soit.

Dans le discours du Trône, on ne trouve nulle mention du déficit ou de la dette, ni de solution de rechange à la TPS. Il y a de quoi s'inquiéter. Le premier ministre lui–même a dit que le régime fiscal actuel ne fonctionne pas.

La nécessité d'une réforme saute aux yeux. Premièrement, le régime actuel est trop compliqué. La plupart des gens sont incapables de remplir leur propre formule de déclaration et doivent avoir recours à des spécialistes. Deuxièmement, le régime n'est pas équitable. Ce régime progressif favorise les riches avec ses nombreuses échappatoires. Troisièmement, il n'existe pas de mécanisme vraiment efficace pour empêcher qu'on affecte des budgets illimités à des programmes inefficaces et inutiles. Quatrièmement, nos taux d'imposition élevés, ajoutés à la TPS, ont grandement contribué à la création d'une économie souterraine de 60 milliards à 80 milliards de dollars qui échappent au fisc. Nous devons présenter des mesures qui feront que les contribuables n'auront plus besoin de chercher à éviter les impôts. Comme on a pu le voir hier dans le rapport du vérificateur général, plus de 900 millions de dollars de TPS ne sont jamais versés. Cinquièmement, c'est injuste de financer les programmes actuels aux dépens des générations futures, qui n'ont pas voix au chapitre.

Nos enfants et petits–enfants pourraient ne jamais nous pardonner si nous ne reconnaissons pas que c'est leur argent que nous sommes en train d'engager et de dépenser.

Comme on le sait, nos banques à charte hésitent à prêter de l'argent, ces temps–ci, à cause de l'incertitude économique. Pourquoi ne pas montrer la voie et faire preuve de leadership? La trente–cinquième législature devrait s'engager à trouver des solutions et à dire ce que les investisseurs, les créanciers et les contribuables veulent entendre. Ce n'est pas en nous contentant de hausser les impôts et en comptant sur les dépenses d'infrastructure que nous réduirons notablement le déficit, ni que nous favoriserons la reprise.

En examinant le régime fiscal que je m'apprête à vous exposer, qui contribuerait à régler certains de nos problèmes, le gouvernement fédéral montrerait qu'il est capable de composer avec les responsabilités et les contraintes matérielles. Il faut absolument élargir l'assiette fiscale si l'on veut abaisser le taux moyen d'imposition dans un nouveau régime qui traiterait toutes les personnes et les sociétés sur le même pied. Les Canadiens seront sûrement séduits par ce régime, puisque c'est une question de bon sens.

Je propose un impôt uniforme sur le revenu personnel ou, comme mon chef se plaît à l'appeler, un impôt proportionnel doublé d'une généreuse exemption entièrement indexée à l'intention des petits salariés.

Monsieur le Président, certains, comme le député de Broadview—Greenwood, préfèrent l'expression «impôt unique» pour décrire cette idée. Mon collègue a écrit un livre, intitulé simplement *The Single Tax*, qui nous donne une description réaliste et intéressante de la façon dont cette méthode pourrait être appliquée au Canada. Il est regrettable que sa proposition n'ait pas trouvé preneur dans son propre parti. Son chef est malheureusement un inconditionnel du vieux système complexe et manipulateur. J'encourage tout de même les membres de son parti à y repenser.

En conclusion, nous devrions nous engager à équilibrer le budget, à réserver les fonds pour les vrais besoins et à limiter les dépenses à 153 milliards de dollars pour l'exercice financier 1994–1995. Ces changements présenteraient des avantages considérables. D'abord, ils entraîneraient une hausse des recettes fiscales pour le gouvernement; ensuite, ils feraient disparaître les facteurs motivant l'économie souterraine; enfin, ils stimuleraient la croissance économique et permettraient de créer des emplois, ce qui est, après tout, l'objectif numéro un du livre rouge du premier ministre.

Je termine en m'inspirant du slogan de feu le sénateur Stan Waters, qui disait: «Maintenons la cadence». Je dirais pour ma part: «Mettons–nous en branle.»

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député disait à l'instant que ses électeurs proviennent de tous les milieux de la société et qu'il ne suffit pas de renouveler les députés, encore faut–il changer les intentions du gouvernement.

Mon collègue, qui regarde dans ma direction, sait très bien que la députation du parti ministériel s'est elle–même considérablement renouvelée; il fait lui–même parti des nouveaux venus. Les députés ne doivent pas oublier que le fait de remplacer les députés ou de changer la couleur de leur peau contribue de façon importante à modifier la façon dont le gouvernement fonctionnera au cours des prochaines années.

• (1225)

Le député disait que ses électeurs proviennent de toutes les couches de la société; aussi j'aimerais savoir s'il a consulté des groupes d'autochtones de sa circonscription au sujet du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, et quel est le point de vue de son parti sur la question. Le discours du Trône faisait état de la reconnaissance du droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale.

J'aimerais que mon collègue nous dise, même s'il n'est peut-être pas responsable des questions autochtones, quelle est la politique de son propre parti à ce sujet.

M. Silye: Monsieur le Président, en ce qui concerne le fait de remplacer les députés sans modifier le système, je ne me suis peut-être pas bien expliqué. Si nous nous contentons de changer la députation sans modifier la façon dont la Chambre fonctionne, la manière de dépenser l'argent, d'évaluer les programmes, de faire les meilleurs choix dans l'intérêt des Canadiens, nous n'aurons rien accompli. Aussi, peu importe que la députation soit composée d'autochtones, de Hongrois ou de personnes de différentes races, l'important est d'apporter des modifications systémiques à la Chambre.

Le nombre de nouveaux députés qui siègent maintenant à la Chambre témoigne de la volonté de changement des électeurs canadiens et le renouvellement de la députation commande, logiquement, un changement du système.

En réponse au second volet de la question de mon collègue sur les droits des autochtones, mon parti et moi-même sommes tout à fait disposés à aider les autochtones à atteindre l'autonomie gouvernementale et à réaliser leurs rêves.

[*Français*]

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, j'ai apprécié les commentaires du député quand il a souligné que nous devons balancer le budget du gouvernement. Par contre, tout réside dans la façon de le faire. Nous sommes persuadés que le député et son parti, le Parti réformiste, seront d'accord pour que la diminution du budget ne se fasse pas sur le dos des plus démunis. Que l'on convoque un comité parlementaire pour étudier les comptes un à un.

[*Traduction*]

M. Silye: Monsieur le Président, comme ma collègue j'estime qu'un budget équilibré constitue une priorité. Je suis également d'accord pour dire que la révision des prévisions des dépenses, programme par programme et ligne par ligne, est très importante et que la Chambre aurait tout avantage à le faire.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, avant d'être élu à cette Chambre, j'étais professeur d'économie. Comme j'aimerais pouvoir menacer cet auditoire d'une mauvaise note pour attirer son attention! Malheureusement, je dois avoir recours à d'autres moyens.

Mon siège m'a coûté très cher. En apprenant que j'avais été élu, mon ami et ex-collègue, Milton Friedman, a dit que j'étais devenu un économiste douteux. Imaginez mon désarroi lorsque l'autre jour le député de LaSalle—Émard a déclaré devant un vaste auditoire que je devais m'attendre à me retrouver au bas de l'échelle, étant à la fois député et économiste.

Avant de vous livrer mes réflexions sur le discours du Trône, monsieur le Président, j'aimerais vous expliquer à vous ainsi qu'aux députés de cette Chambre, d'où je viens, dans tous les sens du terme.

Je suis arrivé en Amérique du Nord en 1956, à l'âge de 22 ans, avec une petite valise, qui contenait mes vêtements, et un très fort accent allemand.

• (1230)

À force de travail, grâce à la chance et après une longue succession de postes dans des universités américaines, en 1971, j'ai eu la clairvoyance d'accepter un poste de professeur en économie à l'Université Simon Fraser à qui l'an dernier, vous le savez sans doute, la revue *Maclean's* a décerné le titre de meilleure université canadienne dans sa catégorie.

J'adore le Canada, mon pays d'adoption. Son régime démocratique, la liberté dont on y jouit et les occasions qui s'y présentent m'ont permis de me retrouver au poste que j'occupe aujourd'hui en cette illustre enceinte. Grâce à son régime économique, le Canada compte le plus grand nombre d'habitants ayant le niveau de vie le plus élevé au monde, de toute l'histoire de l'humanité. Je me suis consacré à la défense de ce système contre l'ingérence excessive du gouvernement dans la vie des Canadiens ainsi qu'à la lutte contre le déficit écrasant qui menace son existence même.

Il n'y a pas au monde un seul régime socio-économique qui soit parfait. Mais je pense que les efforts visant à perfectionner le nôtre sont allés trop loin. Certains des problèmes socio-économiques les plus graves dont souffre notre pays sont dus à des programmes gouvernementaux pleins de bonnes intentions mais mal conçus au départ. C'est pourquoi je suis convaincu que la solution à ces problèmes est de ralentir l'intervention gouvernementale et non l'inverse.

Du point de vue géographique, je viens de la circonscription de Capilano—Howe Sound, l'une des plus spectaculairement belles au Canada. Elle englobe les communautés dortoirs de Vancouver-Ouest et Vancouver-Nord où les revenus par habitant sont parmi les plus élevés au pays. En font également partie la ville industrielle de Squamish et son port, la communauté rurale de Pemberton et, enfin mais pas des moindres, la station de ski de Whistler qui depuis des années passe pour la meilleure d'Amérique du Nord et qui, selon un sondage récent, vient d'être reconnue comme la meilleure au monde. Je suis fier et profondément honoré de pouvoir représenter les électeurs de Capilano—Howe Sound.

Dans le discours du Trône et bien d'autres communications du gouvernement, on nous a promis que la restructuration des programmes sociaux du Canada serait un des principaux programmes légiférés de cette session parlementaire. Dans les quelques minutes qu'il me reste, je voudrais communiquer à la Chambre certaines réflexions qui me sont venues en étudiant ces programmes.

Auparavant, permettez–moi cependant de régler une question fondamentale très importante. L'expérience m'a appris depuis longtemps que la discussion de programmes sociaux entraîne souvent des adversaires à douter réciproquement de leurs intentions. De grâce, évitons que cela se produise dans nos délibérations à la Chambre. Ni le député de Winnipeg–Sud–Centre ni celui de Burnaby—Kingsway n'ont le monopole de la compassion. Comme je m'inquiète vivement de la capacité du gouvernement de venir en aide à ceux qui en auront besoin à l'avenir, je fais les observations qui suivent.

Les membres du Parti réformiste et moi–même ne nous demandons pas si notre société doit prendre soin des malheureux; nous cherchons plutôt la meilleure façon de les aider aujourd'hui et demain. Au Canada, les programmes sociaux font face à trois problèmes.

Premièrement, les dépenses qui y sont consacrées avantagent beaucoup trop les familles qui jouissent d'un revenu élevé. Par exemple, les familles dont le revenu annuel était supérieur à 100 000 $ en 1992 ont reçu 2,5 milliards et 1,5 milliard de dollars en prestations d'assurance–chômage et de sécurité de la vieillesse respectivement. Ces transferts ne sont pas conformes à l'objectif qui consiste à assurer un filet de sécurité pour les Canadiens aux prises avec des difficultés financières. Ils représentent une subvention à ceux qui gagnent un revenu élevé, ce que les Canadiens ne peuvent plus se payer. Ils sont la conséquence non recherchée de la noble volonté d'assurer l'universalité des avantages sans tenir compte des ressources.

Deuxièmement, le régime actuel a donné lieu à des incitatifs qui ont provoqué chez les Canadiens des réactions qui atterrent grandement les socialistes au Canada et ailleurs dans le monde.

• (1235)

La plupart des députés se souviennent de la décision qu'une mère célibataire de Toronto a prise et qu'elle a communiquée aux médias l'été dernier. Ces derniers n'ont pas saisi son message et se sont simplement demandé si elle perdait des revenus en abandonnant son emploi, et un salaire annuel de 42 000 $, pour vivre de l'aide sociale. Ce qu'il fallait comprendre, ce n'est pas la perte de 6 000 $ qu'elle subissait, mais le fait qu'elle travaillait pour gagner 500 $ par mois. Comme bien d'autres Canadiens, elle a décidé que cela ne valait pas la peine de travailler pour si peu. Je ne blâme ni cette femme ni les chômeurs ni les assistés sociaux qui font de tels choix; la société ne les blâme pas non plus. C'est pourquoi, en dépit des sorties de fonds sans précédent au chapitre des programmes sociaux, les difficultés actuelles semblent pires qu'elles l'étaient il y a 20 ans.

Troisièmement, les concepteurs de nos vastes programmes d'assurance sociale universels savaient bien que, sauf dans le cas des personnes gravement handicapées, l'aide gouvernementale devrait être provisoire. Ils savaient qu'à long terme l'aide pouvait entraîner la dépendance des bénéficiaires et finalement leur faire plus de tort que de bien. On constate aujourd'hui que cette dépendance est devenue un grave problème pour un grand nombre de personnes.

Cette analyse des faiblesses des programmes sociaux du Canada exige un remède. J'avoue publiquement, monsieur le Président, que je ne connais pas ce remède; je doute même qu'il existe.

J'ai néanmoins des idées sur la façon d'alléger les problèmes que je viens de relever. Or, je ne peux exposer ces idées tout de suite. En attendant, je souhaite au député de Winnipeg–Sud–Centre et au gouvernement toute la chance possible dans leur propre recherche d'éventuels remèdes ou palliatifs.

[*Français*]

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques remarques suite à l'allocution du député du Parti réformiste.

À mon avis, il a touché deux points essentiels. Il s'agit de la question de l'aide sociale, l'aide aux plus démunis, aux plus pauvres de notre société qui coûte effectivement très cher et l'inquiétude face à l'administration gouvernementale. Les coûts gouvernementaux, le déficit que nous connaissons présentement et qui, depuis hier, dépasse les 500 milliards de dollars, c'est aberrant, c'est inquiétant et c'est même dangereux dirais–je.

Bien sûr, il faut s'inquéter à savoir ce qui va advenir de cette dette canadienne monstrueuse. À eux seuls, les intérêts quotidiens sont déjà astronomiques. Pourquoi le premier réflexe que nous avons quand il s'agit de mettre de l'ordre dans nos finances est–il de penser aux plus démunis?

Il me semble qu'il y a tout un champ qui devrait être examiné avant de penser aux démunis, aux pauvres, aux malades, aux assistés sociaux, etc. Il suffit de regarder le *Quorum* de ce matin; au moins cinq ou six pages traitent de la mauvaise gestion du gouvernement.

Il y est question des 25 millions de dollars pour le transport des ministres l'an passé, 25 millions et même peut–être plus, nous dit le vérificateur général. On parle d'une négligence administrative sur le plan des coûts fiscaux aux pétrolières qui représente—j'ai oublié le chiffre—mais là encore, c'est une somme énorme. Il s'agirait de 900 millions de dollars, je pense. Au niveau du coût de nos ambassades, c'est énorme cela aussi.

Donc, ce que nous suggérons, nous du Bloc québécois, c'est de prendre tous les items administratifs du gouvernement un à un et de faire le ménage, ce qui permettrait de récupérer, j'en suis convaincu, des sommes énormes et surprenantes même. Ensuite, s'il venait à en manquer, là nous pourrions peut–être penser à nos plus démunis, si toutefois nous y étions obligés. Mais il ne faut pas commencer par les plus démunis, il faut commencer par le superflu.

• (1240)

On nous parlait d'une cuisinette et d'une salle de bains qu'on a fait installer pour la Présidence ce qui coûterait, semble–t–il, d'après ce qu'on disait ce matin, 125 000 $. C'est énorme. Ce sont des bagatelles, vous me direz, dans l'ensemble du budget canadien. Mais ce sont tous ces montants qu'il faut aligner et enlever de nos dépenses avant de. . .

[*Traduction*]

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je vois que le député de Capilano–Howe Sound est debout. J'attendais que le député de Beauharnois–Salaberry termine son intervention. Je suis conscient du fait qu'il ne lui reste pas beaucoup de temps pour répondre.

[*Français*]

Si l'honorable député de Beauharnois—Salaberry voulait bien terminer de façon brève, le député de Capilano—Howe Sound pourrait à ce moment–là répondre à son intervention. En êtes–vous à la conclusion?

M. Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Je vais conclure immédiatement, monsieur le Président, pour permettre au député de répliquer à mes propos, s'il le veut bien.

[*Traduction*]

M. Grubel: Monsieur le Président, je déplore que l'on discute de l'importante question qui consiste à trouver une solution pour empêcher le Canada de faire faillite en s'acharnant sur des faits qui n'en sont pas.

La réalité en ce qui a trait à notre déficit c'est que 60 p. 100 de l'ensemble des dépenses prennent la forme de transferts à des particuliers. Nous devons corriger cette situation. C'est là que va l'argent. Nous ne pourrons sauver notre pays en procédant aux examens et aux compressions de dépenses prônées par le député. Même si nous éliminions toutes les dépenses gouvernementales, le problème ne serait toujours pas réglé.

Tôt ou tard, et en tout cas le plus vite possible, nous devrons nous attaquer aux racines de nos maux financiers, à savoir les dépenses excessives au moyen de transferts aux particuliers dans le cadre des soit–disant programmes sociaux. Contrairement à ce qu'a déclaré le député, j'ai constaté que nous ne pouvions nous en prendre aux avantages accordés aux pauvres. C'est parce que nous, du Parti réformiste, nous préoccupons du maintien de ces avantages pour les pauvres que nous estimons qu'il y a lieu de se pencher sur les lacunes de notre système actuel auxquelles j'ai fait allusion.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, avant d'intervenir dans le débat d'aujourd'hui, j'aimerais demander la permission de la Chambre de terminer mon allocution dans vingt minutes, même si je dépasse la limite de 13 heures.

Le Président: La Chambre a entendu la demande du député. Y a–t–il consentement unanime pour que l'on poursuive au–delà de 13 heures?

Des voix: D'accord.

M. Caccia: Monsieur le Président, le débat porte sur le Canada, son économie et son avenir. Comme on l'a observé, les discours prononcés hier illustraient assez bien l'opinion des libéraux au sujet de la situation économique. Nous devons créer des emplois qui permettront aux Canadiens de dépenser et de payer des taxes et des impôts, et à l'économie de redémarrer. Il faut cesser de toujours avoir recours aux compressions.

À mon avis, le problème tient au manque de revenu. Le problème n'est pas lié aux dépenses, contrairement à ce qu'ont déjà laissé entendre plusieurs représentants du Parti réformiste.Hier, j'ai entendu le chef du Parti réformiste qui recommandait de réduire les dépenses dans ce domaine–ci, d'éliminer les dépenses dans ce domaine–là, réduire et éliminer, sabrer ici et là, un peu partout, toutes des mesures qui favorisent inévitablement le chômage et la stagnation. Hier, le député de Calgary–Sud–Ouest nous a proposé une autre solution qui consiste à plafonner les dépenses de divers programmes. Tant que ceux qui ont un emploi vont bien, tout le monde va bien.

• (1245)

Hier, le chef du Parti réformiste, le député de Calgary–Sud–Ouest, a ressorti une vieille idée formulée il y a de cela déjà plusieurs années par deux sénateurs américains, les sénateurs Gramm et Rudman, et a proposé comme solution aux malaises économiques le plafonnement des dépenses. Et pour donner une saveur canadienne à sa solution importée, le député nous a servi une autre vieille rengaine, en prônant l'élimination des pensions de vieillesse versées aux Canadiens dont le revenu est supérieur à un certain niveau. Cela correspond à des principes que les députés de ce côté–ci de la Chambre rejettent d'emblée, soit la création de deux classes de citoyens, l'introduction de l'examen des moyens et le relâchement du tissu social.

J'ai l'impression que l'élimination des pensions de vieillesse est une solution à laquelle le Parti réformiste songe depuis longtemps. On se souviendra que, pendant la campagne électorale, au début du mois d'octobre, l'un des grands journaux canadiens a rapporté qu'un candidat du Parti réformiste en Colombie–Britannique avait déclaré que le versement des pensions de vieillesse était une forme d'aide sociale. C'est ce qu'a déclaré le candidat, il ne faut pas l'oublier. Cela fait partie du programme du Parti réformiste. Les écrits le prouvent. Par conséquent, nous ne devons pas aujourd'hui nous laisser berner ou enchanter par les déclarations faites par le représentant du parti au sujet de leur programme et de leurs promesses électorales.

On ne peut pas accuser le Parti réformiste d'être incohérent. L'admiration que le député de Calgary–Sud–Ouest voue au système de soins de santé des États–Unis est bien connue. Ce système divise la société en deux, avec d'un côté les bien nantis et de l'autre les démunis. C'est l'accès à un programme social qui les distingue. Aucun doute que cela est cohérent avec leur discours.

Revenons à l'économie. Force nous est de conclure que le Parti réformiste a une façon plutôt étroite de percevoir le malaise économique et ses solutions. Il devrait retrouver le sens des réalités. J'invite le chef du Parti réformiste à entrer dans le XXIe siècle, ou du moins dans le XXe siècle. S'il en faisait l'effort, il découvrirait peut–être que le gouvernement n'est pas diabolique

et que le chômage n'est pas une maladie qu'on doit guérir pour faire redémarrer l'économie.

Autrement dit, le chef du Parti réformiste se trompe dans son diagnostic des maux qui frappent le Canada. Je maintiens que le problème n'est pas rattaché aux dépenses. Le problème du Canada en est un de revenu. Pour assurer la reprise économique, il faut premièrement favoriser directement ou indirectement la création d'emplois. Contrairement à ce que prétendait le député de Calgary ce matin, cela ne se fait pas en tentant d'équilibrer le budget. C'est impossible. Je vous renvoie à votre manuel d'économie de base en espérant que cela vous rafraîchira la mémoire.

Deuxièmement, il faudra s'attaquer à l'économie souterraine, autrement dit, redonner confiance aux Canadiens dans notre régime fiscal.

• (1250)

Troisièmement, la relance exige qu'on supprime le plus possible les privilèges fiscaux, mieux connus sous le nom de dépenses fiscales, qui coûtent des milliards de dollars en manque à gagner au Trésor public.

Quatrièmement, il faut abroger la loi peu judicieuse qui a été adoptée en 1991, soit la Loi sur les banques et les opérations bancaires, qui incitait les banques à charte à investir dans les obligations plutôt que dans les entreprises.

S'il y a un point que je tiens à faire valoir avant tout aujourd'hui, c'est que le Canada n'a surtout pas besoin qu'on réduise ses programmes sociaux, comme le prêchent les porte–parole du Parti réformiste. Un bon filet de sécurité sociale donne une économie saine et forte, comme l'ont déjà prouvé les économies prospères du monde entier, à l'exclusion de l'Amérique du Nord.

Le problème, ce ne sont pas les dépenses. Le ministère des Finances a publié la semaine dernière un rapport des plus intéressants sur la situation du déficit canadien en novembre, rapport qui a même été reproduit à la page des affaires de l'un de nos journaux nationaux, à savoir nul autre que le *Globe and Mail*. On y apprend que le déficit a diminué depuis un an, de même que les recettes, les dépenses, les dépenses de programme et les frais de la dette. Oui, c'est bien ce que rapporte l'article sur le Dow Jones publié en page B3 du *Globe and Mail* de samedi dernier, qui est inspiré d'un rapport du ministère des Finances.

On peut voir que les symptômes sont que les dépenses aussi bien que les recettes sont à la baisse. Il faut donc en conclure que le remède ne consiste pas à réduire encore les dépenses, mais bien à accroître les recettes. Voilà ce qu'il faut faire.

On y parviendra notamment en supprimant les privilèges fiscaux qui coûtent très cher chaque année à l'ensemble des Canadiens. Permettez–moi de vous citer quelques exemples.

Il n'y a pas d'impôt sur les gains de loterie et de jeu. A–t–on idée de ce que cela coûte aux Canadiens chaque année? En 1991, soit la dernière année pour laquelle les chiffres sont disponibles, cela a coûté 860 millions de dollars aux contribuables.

Il y a ensuite l'exemption de 100 000 $ pour gains en capital qui a entraîné une perte de revenus de 665 millions de dollars la même année. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le ministère des Finances dans le rapport qu'il a rendu public la semaine dernière et dont des extraits ont été publiés dans le cahier des affaires du *Globe and Mail*.

Il y a ensuite les dividendes, les majorations et les crédits qui entraînent des pertes de revenus de 700 millions de dollars. Il y a l'inclusion partielle des gains en capital qui entraîne des pertes de revenus de 665 millions de dollars. Il y a aussi le crédit d'impôt à l'investissement qui représente 49 millions de dollars.

Si nous voyons maintenant du côté de l'impôt des entreprises, les chiffres du ministère des Finances publiés tout juste la semaine dernière font état de déductions pour repas et frais de représentation, par exemple pour une loge au SkyDome de Toronto qui coûte 100 000 $ ou peu importe, et pour des services d'escorte. Cela représente des pertes de revenus de 357 millions de dollars.

• (1255)

Il y a ensuite les subventions aux multinationales qui investissent outre–mer, notamment les exemptions pour dépôts en devises étrangères. Cela représente 505 millions de dollars par année. Il y a encore l'inclusion partielle des gains en capital qui représentait 417 millions de dollars en 1991.

Il y a d'autres choses aussi: les subventions pour les activités de lobbying, la publicité des entreprises, les avantages fiscaux consentis aux entrepreneurs immobiliers et aux professionnels. Assez étrangement, le ministère des Finances est incapable de fournir des chiffres sur tous ces avantages fiscaux en dépit, prenez–en note, des demandes pressantes en ce sens faites par le vérificateur général depuis cinq ou six ans, si ma mémoire est juste. Nous ignorons encore l'ampleur de ces dépenses fiscales. À mon sens, il s'agit là de privilèges fiscaux inacceptables en période de difficultés économiques.

Il y a un autre aspect du dossier noir des pertes de revenus que je veux aborder. Dans le moment, il n'y a pas d'impôt minimum pour les sociétés au Canada. Certains pensent que nous devons concurrencer les géants américains. Nous ne pouvons pas avoir une taxe qu'ils n'ont pas. Eh bien, il se trouve que les sociétés doivent payer un impôt minimum de 20 p. 100 aux États–Unis.

Nous ne connaissons pas exactement l'ampleur des pertes de recettes attribuables à l'absence d'un tel impôt chez nous ni de celles attribuables à une exemption fiscale qui touche les fiducies au Canada et qu'on appelle la règle des 21 ans. Avez–vous déjà entendu parler de la règle des 21 ans que les conservateurs ont renouvelée durant les derniers jours de leur mandat? Oui, il existe une règle qui s'appelle la règle des 21 ans. On estime à des centaines de millions de dollars les pertes de recettes que cette règle entraîne, mais le ministère des Finances n'est pas capable de nous donner le montant exact. Il ne peut tout simplement pas. N'est–ce pas étrange?

Article 31 du Règlement

En résumé, puisque mon temps de parole s'achève, je dirai qu'il serait juste de supposer que, si on éliminait les principaux avantages fiscaux qui existent actuellement dans le régime fiscal canadien, le Trésor fédéral augmenterait de plusieurs milliards de dollars chaque année. C'est une question de volonté politique.

En conclusion, si nous voulons réduire le déficit, l'élimination des dépenses fiscales serait une bonne façon de procéder. Nous pourrions le faire sans pénaliser les Canadiens ordinaires qui, actuellement, sont écrasés sous le fardeau d'un régime fiscal qui, au cours des dix dernières années, est devenu régressif et injuste envers les plus défavorisés au profit des privilégiés.

Notre régime fiscal fait pitié. Il est absolument essentiel que nous le modernisions le plus rapidement possible, que nous en fassions un régime juste et progressif dans lequel les Canadiens peuvent avoir confiance. Si nous faisons cela, l'économie parallèle diminuera graduellement et finira par disparaître. Une telle réforme éliminera aussi la nécessité de sabrer dans les programmes sociaux qui sont le fruit du travail des divers gouvernements libéraux qui se sont succédé depuis un demi–siècle, en commençant par Mackenzie King, qui a ouvert la voie en 1939 en mettant sur pied le régime d'assurance–chômage et qui a été suivi dans cette voie par ses successeurs, Saint–Laurent, Pearson et Trudeau.

Le système canadien de sécurité sociale est né de l'idéologie libérale. C'est un bon système qui doit être renforcé et non affaibli. C'est un système qui revitalisera notre économie. Monsieur le Président, c'est un système dont nous devrions être fiers.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 13 h 1.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, nous, de ce côté–ci de la Chambre, notons avec inquiétude dans le discours du Trône l'absence de précisions sur un certain nombre de questions nationales vitales. Nous ne nous attendions cependant pas à ce que le gouvernement néglige à ce point un sujet de la plus haute importance pour le monde rural canadien, l'agriculture. En fait, elle brille par son absence. Nous ne pouvons qu'espérer que cela ne dénote pas l'intention du gouvernement de mettre l'agriculture en veilleuse.

Les agriculteurs comme moi éprouvons avec inquiétude le sentiment d'être mis en attente. Nous sommes ceux qui risquons d'en souffrir. Pendant ce temps, les conseillers du gouvernement nous mitonnent des déficits plus élevés et un accroissement de la bureaucratie d'après une recette empruntée à la vieille doctrine keynésienne.

Le gouvernement actuel ne peut se permettre d'ignorer de vastes régions de notre grand pays. Les Canadiens, tant urbains que ruraux, méritent un traitement égal. Tous les députés d'opposition l'exigeront du gouvernement.

* * *

LES FORÊTS

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, au fil du temps, la superficie continentale occupée par les forêts est passée de 34 à 12 p. 100. Dans la majeure partie du monde, le déboisement continue de causer l'érosion des sols, des glissements de terrain, des pénuries d'eau et du tort aux poissons et à la faune. Les forêts fournissent un habitat pour la biodiversité et absorbent le gaz carbonique. La vie est menacée sur la planète quand les forêts sont menacées.

La communauté mondiale reconnaît cependant de plus en plus la valeur des forêts. Il faut leur accorder une priorité élevée à l'agenda international, tant sur le plan politique que sur le plan scientifique. Le projet de commission royale d'enquête sur les forêts et le développement durable, sur le modèle de la Commission Brundtland, constituerait un excellent départ en ce sens. Malheureusement, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio en 1992, a donné lieu à une déclaration anémique.

Par conséquent, j'exhorte le gouvernement à persuader les pays de même opinion à établir une commission internationale des forêts. Un tel organisme ferait rapport sur les moyens de soutenir la biodiversité en forêt, d'assurer une gestion forestière respectueuse de l'environnement et de protéger les systèmes socio–écologiques.

* * *

[*Français*]

LE QUAI DE GRONDINES

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, le quai de la municipalité de Grondines, dans Portneuf, est présentement en voie de dégradation. La municipalité a offert au ministère des Pêches et Océans d'en contracter l'enrochement, ce qui mettrait fin à la dégradation pour plusieurs décennies. Hydro–Québec, de son côté, s'est engagé à fournir gratuitement la roche qui proviendra du démantèlement d'une traverse fluviale. La municipalité désire acquérir le quai et l'exploiter à des fins récréatives.

Ce projet permettrait au ministère de prolonger considérablement la vie utile du quai en économisant environ la moitié de ce qu'il lui en coûterait autrement, tout en se libérant des coûts récurrents.

Puisque Hydro–Québec compte livrer la roche pas plus tard que cet été, j'offre à l'honorable ministre des Pêches et des Océans de lui apporter ma collaboration pour que son ministère et la municipalité de Grondines puissent tirer profit de cette occasion unique immédiatement.

• (1405)

[*Traduction*]

LE FILM SCHINDLER'S LIST

M. Dan McTeague (Ontario): Monsieur le Président, le film *Schindler's List* montre bien ce qui peut se produire lorsqu'on laisse faire le racisme sans protester ou, pire encore, lorsqu'on l'ignore.

[*Français*]

L'aggravation du racisme et l'augmentation de la propagande haineuse auxquelles on assiste au Canada, ainsi que les tragiques événements en Europe de l'Est, prouvent que les atrocités de la Seconde Guerre mondiale relatées dans le film ne peuvent être considérées comme une tragédie isolée, ni comme une aberration de l'histoire.

Les horreurs du passé peuvent se répéter, et d'ailleurs elles l'ont déjà été, si le racisme n'est pas combattu. J'ai obtenu l'autorisation de *MCA Universal* de faire procéder, à l'intention de tous les parlementaires, à une projection du film *Schindler's List* ce soir. Nous, législateurs et représentants des diverses régions du pays, avons le devoir, envers nos électeurs et tous les Canadiens, de soutenir les efforts de ceux qui luttent contre le racisme, ici et dans le monde entier.

[*Traduction*]

Je remercie la MCA/Universal de sa collaboration, ainsi que mes collègues députés et sénateurs.

* * *

LE SÉISME DE LOS ANGELES

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord): Monsieur le Président, le 17 janvier 1994, vers 7 h 30, heure normale de l'Est, un grave tremblement de terre d'une amplitude de 6,6 sur l'échelle Richter a secoué la ville de Los Angeles.

Ce terrible séisme a jusqu'à maintenant fait plus de 25 000 sans–abri, 45 morts et plus de 2 000 blessés.

Je tiens à exprimer toute ma sympathie aux sinistrés et, par la même occasion, j'exhorte le premier ministre à transmettre, au nom de la Chambre, nos plus sincères condoléances au président Clinton ainsi qu'aux parents et amis des victimes du désastre.

Dans les jours qui viennent, lorsque nous aurons toutes les informations sur les conséquences du tremblement de terre, nous pourrons mieux saisir l'ampleur de cette tragédie.

* * *

LA SOCIÉTÉ INTER–CITY PRODUCTS CANADA LIMITED

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, c'est à regret et avec beaucoup d'émotion que j'annonce aujourd'hui la fermeture d'une usine dans ma circonscription, celle de Brant.

Aujourd'hui, l'Inter–City Products Canada Limited ferme son usine de la rue Elgin, à Brantford. Trois cents hommes et femmes seront à la recherche d'un emploi demain. Inter–City était présente dans notre circonscription depuis 45 ans, mais elle a dû rationaliser ses activités et faire des compressions en raison de la conjoncture économique actuelle.

Article 31 du Règlement

Le Centre d'emploi du Canada et le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie de la localité essaient, avec les représentants patronaux et syndicaux, d'aider les employés. J'invite toutefois nos ministres à continuer de promouvoir le programme d'infrastructure en Ontario ainsi que les mesures visant à aider les petites et moyennes entreprises et à créer de nouvelles perspectives d'emplois pour nos jeunes.

La circonscription de Brant en a besoin, comme le Canada du reste.

* * *

[*Français*]

LES CASQUES BLEUS CANADIENS

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, à l'instar de mes collègues, je profite de ma première intervention pour vous féliciter de votre élection à la Présidence de cette Chambre.

Je veux signaler une situation qui, sans nul doute, préoccupe tous mes collègues de cette Chambre. Il s'agit des Casques bleus canadiens qui font un travail exceptionnel afin de maintenir et promouvoir la paix sur la scène internationale.

Toutefois, je voudrais exprimer ma plus grande inquiétude au nom des Québécois et des Canadiens en ce qui concerne leur sécurité. Je demande donc au gouvernement de s'engager à garantir que toute intervention de l'OTAN n'aura pas pour effet de compromettre la sécurité ou de mettre en danger la vie des 150 Casques bleus enclavés à Srebrenica, lesquels viennent en grande partie de la base de Valcartier qui est située dans mon comté de Charlesbourg.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

M. Raymond Lavigne (Verdun—Saint–Paul): Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la Présidence, et je voudrais, par le même fait, remercier toute la population du comté de Verdun—Saint–Paul, incluant Pointe–Saint–Charles, de me faire confiance pour les quatre prochaines années.

[*Traduction*]

Je remercie tous les électeurs de la circonscription de Verdun—Saint–Paul, y compris ceux de Pointe–Saint–Charles, du mandat qu'ils m'ont confié pour les quatre prochaines années.

[*Français*]

Aujourd'hui simultanément à Montréal et à Calgary, l'Association olympique canadienne a annoncé la composition de l'équipe canadienne. J'aimerais saluer ces 105 athlètes, les meilleurs, 31 femmes et 74 hommes, dont une large représentation provenant du Québec, qui représenteront le Canada aux Jeux d'hiver de Lillehammer, en Norvège, en février prochain.

Article 31 du Règlement

● (1410)

J'aimerais profiter de cette occasion pour féliciter nos athlètes, leurs entraîneurs, leurs parents et leurs familles, ainsi que tous ceux qui ont participé à la formation de notre équipe olympique.

Réjouissons–nous et souhaitons–leur la meilleure des chances.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉBAT SUR LE DISCOURS DU TRÔNE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, je tiens à soulever, à propos de nos délibérations d'hier, une question qui préoccupe des millions de Canadiens.

À ma grande déception, c'est l'avenir constitutionnel du Québec qui a été au centre de nos débats hier. Les trois partis présents à la Chambre ont pourtant déclaré pendant la dernière campagne électorale que la priorité du nouveau Parlement serait l'économie et la relance de l'emploi.

À titre de député de l'Ontario, je rappelle aux députés que le moment viendra où les relations entre le Québec et le reste du Canada figureront en meilleure place à notre ordre du jour. Mais pour l'instant, la Chambre doit faire porter ses efforts sur les problèmes économiques et sociaux. Elle en a l'obligation envers les Canadiens de toutes les provinces, les chômeurs et tous ceux qui font face à un avenir incertain.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Rose–Marie Ur (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, le plus important secteur d'activité économique de ma circonscription, Lambton—Middlesex, est l'agriculture, dont la production a atteint près de 750 millions de dollars en 1991.

Depuis la fin de l'Uruguay Round, dans les négociations du GATT, en décembre dernier, j'ai reçu de nombreuses demandes de renseignements de la part d'électeurs inquiets qui ont exprimé des doutes au sujet de l'avenir du régime canadien de gestion de l'offre. Ce régime a été avantageux pour les agriculteurs, et il a également garanti aux consommateurs un approvisionnement constant en denrées alimentaires de choix.

Les propositions tarifaires du Canada au sujet des produits agricoles ont été déposées récemment à Genève. Je m'inquiète vivement des rumeurs selon lesquelles les droits proposés pour la crème glacée et le yogourt seraient abaissés.

J'exhorte le ministre de l'Agriculture à veiller à ce que le niveau des droits et les mécanismes prévus pour les imposer protègent efficacement les produits agricoles canadiens.

* * *

LA VIOLENCE

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges): Monsieur le Président, on nous dit dans le discours du Trône que des mesures seront prises pour lutter contre le problème de la violence faite aux femmes et aux enfants. C'est à peu près temps. Les statistiques sont absolument effarantes.

Une Canadienne sur deux a été victime de violence. Quatre fois sur cinq, c'est arrivé dans leur enfance. Six femmes sur dix au Canada craignent pour leur sécurité, pour leur vie si elles se promènent la nuit dans leur propre voisinage.

La liberté de mouvement est un merveilleux idéal démocratique. Cependant, pour des millions de Canadiennes, c'est encore une utopie. Nous pouvons faire mieux. Nous le devons. En cette année de la famille, voyons–y en commençant à enrayer la violence faite aux femmes et aux enfants.

* * *

[*Français*]

LES POMMES DE TERRE DE L'ÎLE D'ORLÉANS

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, les producteurs de pommes de terre de l'Île d'Orléans, dans le magnifique comté de Beauport—Montmorency—Orléans, ont subi en 1991 d'importantes pertes financières causées par un virus. Ces pertes sont d'environ 546 000 $ pour les pommes de terre entreposées à la ferme, et de près de 468 000 $ pour celles entreposées chez les grossistes, au–delà d'un million de dollars.

Les producteurs de l'Île d'Orléans ont acheminé à l'ancien ministre de l'Agriculture un dossier complet qui présentait les causes de ces pertes, une évaluation des dommages, ainsi que les compensations demandées. Le ministre actuel de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire du Canada a lui aussi reçu une copie de ce dossier.

Dans le passé, des compensations monétaires ont été accordées aux producteurs des Maritimes qui ont connu des difficultés semblables. Le traitement inégal accordé aux producteurs agricoles du Québec par rapport à ceux des Maritimes est inacceptable. Nous exigeons que le dossier reçoive toute l'attention qu'il mérite et que les producteurs de pommes de terre de l'Île d'Orléans obtiennent les compensations auxquelles ils ont droit et ce, dans les meilleurs délais.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le vérificateur général du Canada ne peut publier qu'un seul rapport annuel, rapport annuel qui est très important, sur la gestion stratégique et opérationnelle du gouvernement fédéral.

● (1415)

Je crois, comme beaucoup de Canadiens, qu'il est temps, pour mieux comprendre ce que veulent dire les déficits et la dette, pour mieux gérer les budgets des ministères et des agences, pour mieux renseigner les Canadiens et les Canadiennes sur les programmes fédéraux et leur efficacité, pour mieux amender nos lois, afin que les Canadiens et les Canadiennes puissent mieux comprendre, je propose que le gouvernement étudie sérieusement la possibilité d'amender la Loi sur le vérificateur général du Canada afin que cette loi permette au vérificateur général du Canada de publier plus d'un rapport annuel, rapports ponctuels qui donneront à cette Chambre l'information dont elle a besoin pour bien administrer le pays.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE–RETRAITE

Mme Sharon Hates (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais aborder une question d'une grande importance pour des millions de Canadiens qui s'inquiètent sérieusement de leur bien–être financier quand ils prendront leur retraite.

C'est un secret de polichinelle que les gouvernements précédents ont sous–estimé les réserves financières dont disposeront les retraités après l'an 2000. C'est pourquoi une foule de Canadiens, dont un grand nombre de ceux qui ont voté pour les libéraux, se sont empressés de cotiser à leur régime enregistré d'épargne–retraite privé.

Hier, en réponse à une question du député de Calgary–Centre, le ministre des Finances n'a pu garantir aux Canadiens qu'on ne toucherait pas au montant que les contribuables peuvent verser dans leur REER.

Les Canadiens et les députés doivent savoir sans équivoque que le gouvernement ne touchera pas au REER, qu'il ne fera pas de ponction fiscale ou. . .

Le Président: Je regrette, mais le temps de parole de la députée est expiré.

* * *

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, la contrebande de cigarettes est un crime qui n'est pas sans faire de victimes au Canada. Lorsque des gens se livrent à cette activité, le Canada perd des impôts et des recettes. Or, notre pays a besoin de ces recettes pour financer ses programmes sociaux, réduire son déficit et, bien sûr, financer ses programmes de création d'emplois.

Il y a même des raisons encore plus importantes pour lesquelles nous voulons lutter contre la contrebande de cigarettes: l'activité criminelle que constituent la vente et l'achat illicites de cigarettes est liée à la violence et au mépris des lois. Ce qui est encore plus sinistre, c'est que l'argent qui provient de cette activité se retrouve directement dans les poches des gangs de motards, de la pègre et d'autres personnes indésirables. Cet argent sert à financer d'autres crimes, d'autres actes de violence, le trafic d'armes, etc.

Travaillons tous ensemble pour mettre fin à la contrebande de cigarettes au Canada.

[*Français*]

LES SOINS DE SANTÉ

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, hier, en réponse à une question que je lui ai posée, le premier ministre a franchement admis sa volonté de réduire les dépenses de santé, et je cite sa réponse: «Si nous pouvons, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, réduire le niveau des dépenses de tous les gouvernements en matière de soins de santé, il y aura des économies.»

Par ailleurs, nous savons que le ministre des Finances est présentement à Montréal, dans la première de deux journées d'une réunion en conférence fédérale–provinciale avec ses homologues provinciaux.

Je voudrais demander au premier ministre si, conséquemment à sa position sur la réduction des dépenses en soins de santé, il a donné instruction à son ministre des Finances de convaincre, voire de contraindre ses collègues provinciaux de réduire le niveau des soins de santé dans les provinces en acceptant une réduction des transferts aux provinces.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je dis et je répète qu'il est dans l'intérêt de tous les niveaux de gouvernement d'essayer de réduire les dépenses dans tous les secteurs, y compris les secteurs de la santé. Alors, si les gouvernements pouvaient réduire les dépenses dans ce domaine, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral amélioreraient leur situation financière. S'ils ne réussissent pas, les dépenses resteront au même niveau.

Toutefois, ce que je souhaite, c'est d'essayer de réduire. Et c'est la volonté de cette Chambre que tout le secteur public au Canada réduise le niveau des dépenses. À cet égard, tous les secteurs doivent être examinés, y compris celui de la santé.

[*Traduction*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, comment peut–on prendre au sérieux l'attachement manifesté par le gouvernement dans le discours du Trône aux principes sacrés de l'universalité du régime de soins de santé quand, pas plus tard qu'hier, le premier ministre déclarait qu'il avait décidé de réduire les ressources affectées aux soins de santé?

• (1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il y a, en Europe, des pays qui possèdent des régimes universels de soins de santé et qui dépensent moins que le Canada pour ces programmes, en proportion de leur PNB. Les États–Unis n'ont pas de régime universel de soins de santé, mais les dépenses pour les soins de santé représentent tout de même 14 p.

100 du PNB. Au Canada, nous consacrons, dans ce domaine, 9 p. 100 de notre PNB.

Il y a, en Europe, des pays qui dépensent 7 à 8 p. 100 de leur PNB pour des régimes de soins de santé universels qui s'appliquent à tous leurs habitants. Si nous en faisions autant, tout le monde épargnerait de l'argent.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je vois que le premier ministre accorde plus d'importance, est plus sensible aux questions monétaires qu'à la question du service de santé à rendre aux citoyens.

Est–ce que le premier ministre se rend compte que la situation est déjà très inquiétante pour les bénéficiaires de soins de santé—par exemple, au Québec, et je suis sûr que c'est à peu près la même chose partout au Canada, la durée d'attente pour les cas de chirurgie cardiaque est de cinq mois et les cas de radiothérapie de trois mois—et qu'en forçant la réduction des dépenses dans les transferts aux provinces qu'il se propose, il va encore allonger ces délais qui sont déjà inacceptables?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le service de santé au Canada est administré par les gouvernements provinciaux, et nous participons au financement de ces programmes. L'administration interne à l'intérieur d'une province quant aux priorités pour donner à tel ou tel service relève de la juridiction du gouvernement provincial, et chaque gouvernement doit décider des priorités. Nous, nous faisons un transfert de paiements pour payer une quote–part pour nous assurer qu'à travers le Canada il y ait des services de santé qui soient accessibles et universels à tous les Canadiens. Mais, à l'intérieur de l'administration, les priorités concernant les budgets relèvent des autorités provinciales. Ce faisant, on respecte la Constitution canadienne qui leur donne juridiction en la matière.

* * *

LA GESTION DES PÊCHES

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, à l'instar de ma première intervention dans cette Chambre, je voudrais vous offrir mes félicitations pour votre nomination.

Ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Monsieur le Président, peu importe les gouvernements fédéraux qui se sont succédé, la gestion des pêches est faite à court terme, à courte vue et de façon chaotique. Et cela est vrai, à un tel point que le vérificateur général nous apprenait hier que des subventions d'Ottawa ont été versées à des pêcheurs décédés ou illégaux. Or, non seulement le ministère est incapable de gérer les ressources marines, mais il semble aussi incapable de gérer les ressources financières.

Ma question est donc la suivante: Quelles mesures concrètes, à court terme, le ministre entend–il prendre pour remettre de l'ordre dans la gestion des programmes de son ministère, comme le demande le vérificateur général, et j'ajoute, puisque ses 6 000 fonctionnaires n'ont plus de morue à gérer?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et le félicite pour les nouvelles responsabilités qu'il assume.

Soyons clairs. Le député demande quelles mesures notre gouvernement entend prendre pour remettre de l'ordre dans la gestion des programmes de mon ministère. Le rapport du vérificateur général évalue le travail du gouvernement précédent. En outre, le vérificateur général lui–même a précisé que la plupart des cas problématiques ont déjà été réglés.

Par ailleurs, il est question de subventions versées à des personnes décédées. J'ai lu le rapport et je n'ai trouvé nulle mention de ce fait. À ma connaissance, un fonctionnaire a dit à un moment donné que la chose était possible.

J'informe le député que des avis exigeant un remboursement intégral ont été envoyé à 1 300 particuliers. Le processus est en cours. Quand il mettra son programme en vigueur le 15 mai, notre gouvernement agira avec professionnalisme et compétence, ce qui plaira, je le sais, au député.

[*Français*]

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, ma deuxième question, c'est quand? Quand les pêcheurs québécois et canadiens, qui vivent présentement dans une incertitude totale, pourront–ils avoir une idée de ce que fera le ministre après le 15 mai, c'est–à–dire après la fin du Programme d'adaptation et de redressement des pêches? Est–ce qu'on va avoir droit à la traditionnelle improvisation du ministère des Pêches, c'est–à–dire à une présentation au 14 mai? Alors je répète. Quand le ministre lèvera–t–il le voile sur l'incertitude? Quand?

• (1425)

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je tiens à donner l'assurance au député d'en face qu'il ne s'agira pas d'une opération improvisée. Nous prendrons des décisions seulement après avoir largement consulté tous les gouvernements provinciaux visés, y compris celui du Québec.

Il y a quelques semaines, j'ai rencontré à Québec les ministres des Pêches de toute la région de l'Atlantique. La semaine dernière, mon collègue, le ministre responsable des programmes d'emploi au Canada, en un mot celui des Ressources humaines, a rencontré des représentants de tous les pêcheurs du Canada, y compris ceux du Québec.

C'était une démarche de consultation. Il s'agit d'écouter, de réfléchir sur les conseils qui nous sont donnés et de tout mettre en oeuvre pour que le programme adopté soit bien le fruit d'une large consultation de la population dans son ensemble.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre a déclaré à maintes reprises qu'il ne voulait pas rouvrir le dossier constitutionnel et que la priorité de son gouvernement, c'était les emplois et la croissance économique. Pourtant, hier, lui–même et d'autres députés libéraux ont été

entraînés dans des échanges animés avec des députés bloquistes sur l'avenir constitutionnel du Québec.

Il y a des millions de Canadiens, y compris des Québécois, qui veulent que le Parlement mette l'accent sur la réduction du déficit, l'emploi et la sauvegarde des services sociaux.

Le premier ministre a–t–il renoncé à sa promesse de rester à l'écart du bourbier constitutionnel? Est–il encore déterminé à s'occuper des priorités économiques, financières et sociales?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, ma réponse est oui à la deuxième partie de la question du député.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre.

Le premier ministre a–t–il une stratégie, un plan ou des suggestions à présenter à la Chambre, qui permettraient de régler les préoccupations constitutionnelles des députés bloquistes sans prendre une trop large portion du temps de la Chambre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse est très simple. Je ne peux pas les empêcher de parler de séparation. Ils sont libres de le faire.

Je sais très bien que, si les députés de l'opposition officielle s'obstinent à parler de séparation et de problèmes constitutionnels, ils ne sont pas à la hauteur de leur mandat. Les électeurs de toutes les circonscriptions du Québec veulent que tous les députés travaillent ensemble en faveur de la croissance économique et de la création d'emplois.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre question supplémentaire à poser au premier ministre.

Le ministre des Affaires intergouvernementales a–t–il un rôle particulier à jouer à cet égard? Ce ministre consacrera–t–il la majeure partie de son temps aux relations Canada–Québec ou aux relations entre le gouvernement fédéral et tous les gouvernements provinciaux?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre a la responsabilité des rapports avec toutes les provinces et il lui incombe de trouver le moyen d'éliminer tous les chevauchements qui existent entre les deux paliers de gouvernement. C'est d'ailleurs ce qu'il fera parce que c'est là un sujet de préoccupation dans tout le Canada. Les chevauchements ne sont pas vus comme un problème uniquement au Québec, mais dans toutes les provinces. Nous aimerions éliminer beaucoup de chevauchements.

Lorsque j'ai rencontré les premiers ministres, en décembre, nous avons étudié une liste de chevauchements qu'il serait possible d'éliminer. Le ministre des Affaires intergouvernementales travaille très activement sur ce dossier pour le faire progresser.

[*Français*]

LA MAIN–D'OEUVRE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, puisque le premier ministre veut parler d'économie, hier, le premier ministre du Québec, un bon fédéraliste celui–là, vous le connaissez bien, lançait un appel pressant à son homologue. . .

Le Président: À l'ordre! Veuillez s'il vous plaît poser vos questions par l'entremise de la Présidence.

M. Gauthier Je m'excuse, monsieur le Président, mais vous comprendrez qu'il ne s'agit que d'inexpérience.

Je reprendrai donc ma question en m'adressant à vous, monsieur le Président. Ma question s'adresse au premier ministre. Je lui rappellerai qu'hier le premier ministre du Québec, un excellent fédéraliste celui–là, bien connu du premier ministre, lançait un pressant appel à son homologue fédéral pour régler la question des chevauchements de responsabilités dans le domaine de la main–d'oeuvre. C'était un appel pressant.

Pendant ce temps–là, mardi dernier, son ministre des Affaires intergouvernementales associait cette entente à la grande révision de l'ensemble des programmes sociaux du Canada.

• (1430)

Monsieur le Président, ma question est la suivante: Comment le premier ministre concilie–t–il l'urgence de la démarche et de la demande du premier ministre du Québec et la stratégie à petits pas de son ministre des Affaires intergouvernementales?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons déjà discuté de ce problème avec le premier ministre du Québec. Nous aimerions trouver une solution à ce problème, mais c'est un dossier très compliqué. Il y a un élément aussi de péréquation dans ce dossier–là, c'est–à–dire que ce dossier fonctionne en regard des besoins de chaque partie du Canada. Comme, malheureusement, les provinces de l'Atlantique et la province de Québec ont plus de chômeurs, proportionnellement, que le reste du pays, elles reçoivent plus d'argent.

Donc, il faut trouver un mécanisme qui permette de se servir des fonds fédéraux pour aider les chômeurs qu'elles veulent former et que la proportion des fonds soient distribués en fonction des besoins régionaux. Pour faire la distribution régionale, il faut que l'autorité fédérale soit maintenue en cette matière, sinon, si nous faisons un transfert strictement de juridiction, les transferts seront faits *per capita* et la province de Québec y perdra beaucoup.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est la suivante: Est–ce que le premier ministre serait prêt à s'engager personnellement, dès aujourd'hui, pour faire en sorte que ce dossier trouve un aboutissement rapide, tel que demandé par le premier ministre du Québec, et ce, pour dissiper les doutes qui sont entretenus par son ministre des Affaires intergouvernementales?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Il n'est pas question, monsieur le Président, d'agir rapidement, mais il est

important de bien agir. Nous allons prendre le temps nécessaire pour trouver la bonne solution afin de nous assurer que le Québec ne soit pas pénalisé, parce que si nous faisons un transfert *per capita*, le Québec paiera le prix pour sortir de ce programme fédéral.

* * *

[*Traduction*]

LES MOTIONS DE CENSURE

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre va–t–il aujourd'hui prendre la parole pour dire aux députés qu'ils sont libres de représenter leurs électeurs et déclarer que le gouvernement ne considérera pas le rejet d'une motion ministérielle, dont une mesure visant à autoriser des dépenses, comme un défi à son endroit, à moins que cela ne soit immédiatement suivi d'un vote de censure officiel?

[*Français*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons des règles de procédure qui existent depuis très longtemps, ici à la Chambre, et nous les suivons. Si on s'embarque à ce moment–ci dans un processus à savoir que le gouvernement n'est plus responsable des décisions qu'il prend, à ce moment–là, avec la majorité que nous détenons, cela nous serait aisé. Mais il faut tenir compte aussi des conséquences d'un Parlement qui pourrait, dans un avenir très lointain, accueillir un gouvernement minoritaire.

[*Traduction*]

Nous ne devons pas perdre de vue l'incidence qu'une telle proposition pourrait avoir à long terme pour le Parlement.

Nous avons fait bien du chemin. Je me souviens de la fois où nous avons perdu un vote sur le budget, alors que Mitchell Sharp était ministre des Finances. M. Caouette, qui était créditiste—les ancêtres des réformistes—avait fait une proposition. Il avait réussi à faire rejeter une proposition concernant une question budgétaire, après quoi il avait déclaré que ce n'était pas une marque de défiance à l'égard du gouvernement. Grâce à cette excellente initiative de M. Caouette, nous sommes non seulement restés au pouvoir, mais nous avons remporté les élections quelques mois plus tard.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais remercier le premier ministre pour sa réponse. Je m'incline devant son expertise.

Néanmoins, je me demande si le premier ministre ne pourrait pas expliquer aux Canadiens pourquoi il refuse de permettre aux députés de les représenter fidèlement à la Chambre.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la Chambre n'est pas constituée d'indépendants élus individuellement. Nous sommes membres d'un parti et nous avons un programme.

• (1435)

Ce que le gouvernement est en train de faire, c'est de présenter le programme à la Chambre afin de pouvoir mettre en oeuvre les mesures exposées dans le livre rouge. Nous tiendrons toutes les promesses que nous avons faites. Serrons–nous donc les coudes, car notre politique est la bonne!

* * *

[*Français*]

LE REVENU NATIONAL

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national a annoncé le retrait de sa poursuite contre le gouvernement. Vérifications faites, il appert du dossier de la Division d'appel de la Cour fédérale qu'une partie de la poursuite est toujours pendante et devra être plaidée en appel.

Est–ce que le ministre convient que la poursuite pendante concernant ses frais de déplacement le place toujours en situation de conflit d'intérêts au Cabinet puisqu'il oblige son collègue de la Justice à plaider contre lui?

[*Traduction*]

M. Anderson: Monsieur le Président. . .

Le Président: La question paraît irrégulière. Je la jugerais irrecevable. Elle devrait s'adresser au ministre chargé des conflits d'intérêts puisque c'est une question de droit, mais vous pourriez peut–être la reformuler.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est une question qu'il convient au premier ministre de répondre.

[*Français*]

J'ai été informé par le ministre du Revenu national que le ministre avait retiré sa cause. Alors, ce sont les instructions qu'il a données à son avocat. Est–ce que l'avocat a agi selon les instructions du ministre, je ne le sais pas, et nous allons vérifier. Le ministre a été très clair: il a donné instruction à ses avocats de mettre fin aux poursuites. Est–ce que l'avocat a été négligent ou qu'il n'a pas fait son devoir? Les informations que j'ai sont à l'effet que le ministre lui a donné des instructions précises de mettre fin à la cause.

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, j'ai en main le désistement en question et le désistement est uniquement sur l'appel incident. Donc, il demeure toujours un appel qui est présentement pendant devant la Cour fédérale.

J'aimerais savoir de la part du premier ministre, dans l'application de ses nouvelles règles d'éthique, s'il convient que son ministre du Revenu soit en conflit d'intérêts, suite à ce que je viens de dire et d'exposer, ce que j'ai vérifié ce matin à la Cour fédérale, et que le ministre du Revenu national doit faire un choix entre démissionner du Cabinet ou se désister de son jugement porté en appel?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je ne crois pas qu'en aucun moment le ministre ait été en conflit d'intérêts. Le ministre a été un simple citoyen qui avait des droits contre la Couronne. Dans les circonstances, il avait

une poursuite contre le gouvernement, tout aussi bien que n'importe quel d'entre nous.

Si nous étions sur une propriété fédérale et qu'à cause d'une négligence d'un employé du gouvernement nous allions subir des dommages ou devenir handicapés, nous aurions un recours contre la Couronne, qu'il s'agisse de moi, d'un autre ministre ou du chef de l'opposition. Cependant, pour éviter la controverse, le ministre a décidé de retirer son appel. Et si l'avocat n'a pas exécuté le mandat de son client comme il aurait dû le faire, s'il m'écoute aujourd'hui, il n'a qu'à regarder le visage et l'approbation du ministre du Revenu. Il aurait dû terminer sa cause de A à Z, comme on dit en anglais.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre du Commerce international.

Une femme, qui se nomme Shelly Anne Clark et qui est employée du gouvernement fédéral, a publiquement fait des accusations graves au sujet de l'Accord de libre–échange en déclarant entre autres que le texte véritable de cet accord n'avait jamais été rendu public. Elle soutient que le texte renferme des modalités qui limitent la souveraineté du Canada sur ses ressources.

Au nom des Canadiens qui ont communiqué avec moi et avec d'autres députés pour vérifier la véracité de ces allégations, je demande au ministre de régler la question aujourd'hui en déclarant catégoriquement que le texte de l'Accord de libre–échange qui a été distribué est le texte véritable et complet de l'accord.

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, l'ancien gouvernement a enquêté sur les allégations de Madame Shelly Anne Clark et il les a jugées non fondées. En raison de nos pratiques sur le caractère confidentiel des renseignements, je ne peux ajouter le moindre commentaire sur ces allégations.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, le ministre pourrait–il déclarer catégoriquement que le texte qui a été rendu public est effectivement le texte véritable et complet de l'accord? C'est ce que les Canadiens veulent savoir.

• (1440)

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, le texte que l'ancien gouvernement a rendu public est le texte véritable.

* * *

[*Français*]

LES TAXES SUR LE TABAC

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Pendant que les ministres libéraux s'amusent à se renvoyer la balle dans le dossier de la contrebande de cigarettes, le premier ministre du Québec a, pour sa part, réitéré son intention de réduire le taux de taxation afin d'enrayer la contrebande.

Ma question est la suivante: Est–ce que le ministre reconnaît qu'un des meilleurs moyens pour endiguer la contrebande est de réduire le taux excessif de taxation? Et qu'est–ce que le ministre répond au fait que le premier ministre du Québec revienne à la charge avec sa proposition?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, au mois de décembre, j'ai eu une conversation avec le premier ministre du Québec à ce sujet et les deux gouvernements, comme d'autres gouvernements, en discutent à ce moment–ci. Nous avons l'intention de prendre les dispositions qui s'imposent afin de réduire la contrebande dans les plus brefs délais.

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, puisqu'il semble avoir pris le contrôle de la période des questions cet après–midi.

Le premier ministre reconnaît–il que le taux excessif de taxation a fait perdre au Trésor public fédéral au moins 600 millions de dollars, selon les estimations du ministère des Finances pour l'année 1992 seulement et que de ce fait, les consommateurs de ce produit contribuent beaucoup moins au régime de soins de santé?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): C'est évident que les gouvernements, monsieur le Président, ont perdu des sommes considérables. C'est pourquoi nous avons décidé de consulter les gouvernements provinciaux pour s'attaquer au problème causé par ces contrebandiers, de concert avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Si les deux gouvernements ne travaillent pas ensemble ou si l'un agit et l'autre pas, cela ne produira pas les effets escomptés. Alors nous tentons à ce moment–ci d'obtenir l'accord nécessaire afin d'agir collectivement, pour que l'action portant sur l'élimination de la contrebande soit très efficace.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

D'après le *Sun* de Toronto, le ministre aurait dit hier que le gouvernement va mettre en place d'ici six mois des programmes d'autonomie gouvernementale des autochtones.

Le ministre pourrait–il expliquer à la Chambre et aux Canadiens, plus précisément aux peuples autochtones, en fait, ce qu'il faut entendre par autonomie gouvernementale?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai annoncé hier six mois de discussions avec les provinces, les territoires et les administrations régionales afin de faciliter la mise en oeuvre du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale que notre gouvernement entend faire valoir.

Pour répondre à la question du député, je dirai qu'il s'agit d'une triple formule: autodétermination, autosuffisance et autonomie gouvernementale dans un Canada unique. Nous comptons faire preuve de justice et laisser place à un processus de guérison. Au bout du compte, c'est notre pays qui s'en trouvera amélioré.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, nous voulons que notre pays soit amélioré.

Hier soir, aux actualités télévisées du réseau anglais de Radio–Canada, le ministre n'a pas précisé si cela voulait dire que le gouvernement va créer un troisième ordre de gouvernement, ce qui suscite un malaise certain au sein des provinces, des municipalités et chez les autochtones eux–mêmes.

Après une nuit de réflexion, le ministre dira–t–il aux Canadiens si la déclaration qu'il a faite hier signifie effectivement qu'on va créer un troisième ordre de gouvernement au Canada?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, on m'a posé la question hier soir à Radio–Canada. J'ai répliqué qu'il était difficile d'y répondre. Ce l'est toujours.

Nous n'avons pas l'impression que nous allons créer un troisième ordre de gouvernement. Nous estimons que nous allons élargir ce qui existe déjà en conséquence des traités Two Row Wampum conclus il y a des centaines d'années avec les autochtones, de la Constitution, de l'affaire Guerin et de l'affaire Sparrow. D'après notre gouvernement, le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale existe déjà. Nous le reconnaissons et nous entendons le mettre en oeuvre de façon juste et équitable d'ici les quatre prochaines années.

* * *

LES PÊCHERIES DE SAUMON

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est): Monsieur le Président, c'est la première fois que j'interviens à la Chambre. Je tiens à vous féliciter de votre élection aux fonctions de Président de la Chambre des communes.

• (1445)

En ce qui concerne l'interception du saumon, la balance semble pencher en faveur des pêcheurs américains depuis la signature du Traité sur le saumon du Pacifique en 1985, et la situation ne fait qu'empirer. Les pêcheurs des États–Unis profitent de l'augmentation du stock de saumon sockeye canadien tandis que les prises de saumon soho et chinook américain effectuées par des Canadiens continuent de diminuer.

En 1993, le Canada et les États–Unis ne sont pas parvenus à conclure un accord concernant des plans de gestion à long terme des pêcheries de saumon. Le plan de gestion d'un an qui avait été accepté a pris fin cette année. Jusqu'à maintenant, les négociations ont été longues et ardues.

Peut–on savoir où en sont les négociations?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie la députée de Vancouver–Est pour son excellente question et l'intérêt qu'elle prête aux pêches.

Malgré tous les efforts que le gouvernement du Canada a déployés pour négocier avec les Américains des ententes concernant non seulement le conservation des stocks mais également la question du traitement équitable des pêcheurs que soulève la députée, c'est l'impasse.

Par conséquent, j'ai eu des discussions avec mes collègues, le ministre des Affaires étrangères et le ministre du Commerce international, ainsi que mes collègues de la Colombie–Britannique.

Après avoir écouté l'avis de notre négociateur et des représentants du Canada à la Commission des pêcheries du saumon du Pacifique, j'ai demandé à notre négociateur, Guy Fortier, d'informer son homologue américain que nous ne participerons pas à la prochaine ronde des négociations et qu'il sera impossible de faire des progrès dans ce domaine tant que les États–Unis ne seront pas disposés à négocier un accord garantissant un traitement équitable à tous.

Notre gouvernement se soucie de la conservation des stocks et de la mise en oeuvre d'un plan de gestion raisonnable, certes, mais il veut également défendre les intérêt des pêcheurs canadiens en Colombie–Britannique.

* * *

[*Français*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général du Canada.

J'ai appris, avec stupéfaction hier, au *Téléjournal*, que des dépanneurs de Saint–Eustache, acculés au pied du mur, allaient ouvertement défier la loi pour vendre des cigarettes de contrebande dans leur commerce. C'est là une preuve évidente que la population est de plus en plus impatiente devant l'inaction du gouvernement pour régler ce problème de contrebande.

Ma question est celle–ci: Le ministre a–t–il l'intention de faire intervenir aujourd'hui la GRC afin que la loi soit respectée à Saint–Eustache?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'enquêterai auprès de la GRC au sujet de la question de l'honorable député. Je pense, comme lui, que nous devons faire respecter la loi et je lui donnerai une réponse plus complète aussitôt que possible.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, dans ce cas–là, est–ce que le ministre pourrait également me dire ce qu'il entend faire pour faire respecter la loi, à la fois par tous les Canadiens, y compris par des contrevenants qui, à huit kilomètres de Saint–Eustache, d'une façon très claire, mais illicite, font de la vente de cigarettes un commerce?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, nous avons l'intention de faire respecter la loi par tous les citoyens de ce pays.

[*Traduction*]

INVESTISSEMENT CANADA

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, et je reconnais qu'elle se rapporte à quelque chose qui s'est passé sous le gouvernement précédent.

Selon le rapport du vérificateur général, le président d'Investissement Canada a dépensé 132 000 $ de l'argent des contribuables pour rénover une salle de bains et une cuisinette dans son bureau. Le week–end dernier, on annonçait une maison à vendre pour 105 900 $ dans le *Citizen* d'Ottawa.

Le ministre peut–il rassurer la Chambre et expliquer quelles mesures précises son ministère prend pour freiner enfin ces dépenses extravagantes et ce gaspillage éhonté des deniers publics?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait posé cette question parce qu'il me donne ainsi l'occasion de lui souligner que, à mon avis, chaque dollar que nous recevons des contribuables canadiens est d'une importance vitale et que notre façon de dépenser cet argent peut toujours être remise en question.

Je considère cette dépense comme extravagante et injustifiée.

• (1450)

Je tiens à rappeler au député qu'il y a eu un changement d'équipe et que nous allons prendre des mesures pour améliorer la situation.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser.

Je remercie le ministre de sa réponse. Je me demande toutefois s'il pourrait dire à la Chambre si le président d'Investissement Canada a dû rendre compte de cette dépense. Comment une personne qui occupe un poste aussi important peut–elle gaspiller de l'argent de cette façon et arriver quand même à faire preuve de parcimonie dans son travail quotidien?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je sais que le fonctionnaire qui a autorisé cette dépense n'est plus dans mon ministère. Cependant, il a été dit clairement à tout le personnel du ministère que les dépenses de ce genre sont inacceptables.

* * *

[*Français*]

L'ÉQUIPE OLYMPIQUE DE HOCKEY

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Hier, dans sa participation au débat sur le discours du Trône, le premier ministre n'a cessé de souligner la place des Québécois et des francophones dans l'ensemble des institutions canadiennes. Ce matin on pouvait entendre le ministre des Affaires étrangères répéter que les Québécois étaient bien traités au Canada. Pourtant, au sein de *Hockey Team Canada* qui va défendre l'honneur du Canada aux Jeux olympiques de Lillehammer, les Québécois sont encore une fois absents.

Ma question est la suivante: Le ministre peut–il expliquer pourquoi *Hockey Team Canada* n'a aucune place pour un représentant du Québec, et quelles mesures concrètes il entend prendre afin de mettre un terme, une fois pour toutes, à cette discrimination indécente?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je remercie notre collègue de me donner cette occasion de rendre hommage aux athlètes canadiens qui vont aller montrer leurs talents aux XVIIe Jeux olympiques d'hiver à Lillehammer. Je crois qu'ils vont là, incidemment, pour gagner des médailles dont nous serons tous fiers, pas pour faire de la politique.

Comme notre collègue de Verdun—Saint–Paul nous le disait tout à l'heure, l'Association canadienne des jeux olympiques, un peu plus tôt aujourd'hui, a donné la liste des athlètes qui se rendaient à Lillehammer. Cette liste, qui a été publiée il y a quelques heures, indique clairement qui participera, et j'ai le grand plaisir de constater qu'il y a plus de 30 p. 100 de ces athlètes qui sont d'origine québécoise.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Si je comprends bien, monsieur le ministre, peut–être parce que vous avez vécu comme ambassadeur à l'extérieur du pays, mais le hockey c'est notre sport. . .

Le Président: Il faut toujours s'adresser à la Présidence, s'il vous plaît.

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, doit–on comprendre que le ministre s'en lave les mains et qu'il ne prendra aucune mesure concrète pour corriger les injustices flagrantes à l'endroit des Québécois, à commencer par Mario Lemieux, Alexandre Daigle, qui n'étaient pas assez bons. . .

M. Ouellet: Ce sont différentes équipes.

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): . . .pour jouer dans l'équipe de *Team Canada*.

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je condamne quand il y a des raisons de condamner, mais la règle du jeu c'est que l'équipe olympique de hockey ne déclare ses joueurs que quelques heures avant le premier match. Ils sont encore en train de recruter, et lorsque le recrutement sera terminé, alors nous passerons des jugements.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

• (1455)

Le rapport du vérificateur général signalait hier que le programme quinquennal de développement économique des autochtones, au coût d'un milliard de dollars, visant à remédier aux inégalités économiques entre les autochtones et les autres Canadiens, présentait au moins trois graves lacunes. Il pèche par manque de leadership et d'imputabilité, il manque de plans de mise en oeuvre globale et il témoigne d'un manque de coordination. Le discours du Trône laissait par ailleurs entendre que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien allait proposer d'autres nouveaux programmes.

Je voudrais que le ministre assure à la Chambre qu'il fera enquête sur les lacunes antérieures du programme et prendra des mesures pour y remédier avant de dépenser davantage de deniers publics pour en arriver aux mêmes résultats.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, le programme de développement économique des autochtones relève de la compétence du ministère de l'Industrie. Je tiens à dire au député que nous nous efforçons de surveiller très attentivement l'application des fonds à ce programme.

Le député devrait savoir qu'une étude effectuée par la firme de consultants indépendante Goss Gilroy en est arrivée à la conclusion que le programme de développement économique des autochtones était très fructueux. Maintenant que nous connaissons le jugement du vérificateur général, nous avons évidemment l'occasion d'examiner ce qu'il en pense et de veiller à ce que ces programmes donnent des résultats.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais répéter ma question au ministre. Le ministre peut–il nous donner l'assurance qu'il fera enquête sur les lacunes antérieures du programme avant de mettre en oeuvre les nouveaux programmes auxquels le discours du Trône faisait allusion?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Oui, monsieur le Président, nous ferons enquête.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le premier ministre peut–il donner aux Canadiens l'assurance qu'il réexaminera les politiques et programmes de rationalisation du gouvernement précédent, lesquels ont entraîné la perte de milliers d'emplois dans la fonction publique, et que, dans la mesure du possible, il les modifiera ou les supprimera carrément afin que la qualité des services offerts dans la fonction publique cesse de se détériorer et que les personnes directement touchées cessent de souffrir et de vivre dans l'incertitude?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire que nous avons déjà pris des dispositions en ce qui concerne la réorganisation.

Nous sommes revenus sur certaines décisions prises par le gouvernement précédent afin d'améliorer les relations avec la fonction publique et la qualité de vie des fonctionnaires. Nous poursuivons nos efforts en ce sens.

La suppression des postes de chefs de cabinet et la réduction du nombre de ministères ainsi que la déclaration du premier ministre, selon laquelle un ministre ne peut bien s'acquitter de ses fonctions sans le concours de ses fonctionnaires, ont contribué à améliorer les relations et nous aident maintenant à mieux administrer les affaires du pays.

* * *

[*Français*]

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Statistique Canada a dévoilé cette semaine les statistiques les plus récentes par rapport au salaire moyen des Canadiens et des Canadiennes. L'écart entre le salaire moyen annuel gagné par un homme en 1992 et celui d'une femme est frappant: 39 468 $ pour un homme, comparativement à 28 350 $ pour une femme, soit un écart de 11 000 $.

Ma question est la suivante: Le ministre a–t–il des propositions concrètes à avancer pour rectifier cette grave injustice envers les femmes dans tous les secteurs de l'économie qui relèvent de sa compétence?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question, car celle–ci concerne un engagement que le gouvernement a pris et qui lui tient à coeur. Au chapitre de l'équité salariale, c'est–à–dire de l'équité en matière d'emploi, le gouvernement veut en effet donner à tous les Canadiens et Canadiennes la possibilité de gravir les échelons de la fonction publique fédérale.

Les mêmes statistiques citées par la députée montrent aussi une amélioration de la situation. Même si nous avons encore des progrès à faire, je dois dire que nous sommes déterminés à respecter notre engagement.

• (1500)

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, si j'ai bien compris, le ministre s'engage envers ses propres employés de la fonction publique à donner l'exemple au niveau de l'équité salariale.

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Oui, monsieur le Président.

LES ESSAIS DE MISSILES DE CROISIÈRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il a dit qu'il était important que les libéraux tiennent les promesses qu'ils ont faites lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

Ma question concerne une promesse du député de Winnipeg–Sud–Centre, selon laquelle le Parti libéral allait reconnaître la fin de la guerre froide et s'opposer aux essais de missiles de croisière au Canada.

Le premier ministre respectera–t–il la promesse qui a été faite aux Canadiens et annulera–t–il les essais de missiles de croisière ou, à tout le moins, acquiescera–t–il à la demande que le député de Winnipeg–Sud–Centre a faite le 15 février dernier, lorsqu'il a préconisé la tenue d'audiences parlementaires complètes qui permettraient aux habitants du Nord, aux autochtones et aux groupes pacifistes de se prononcer sur cette question très importante pour les Canadiens, au lieu que cela demeure la prérogative exclusive des politiciens dans le cadre d'un débat parlementaire?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, un débat sur cette question aura lieu très prochainement à la Chambre, et une annonce à ce sujet pourrait être faite plus tard aujourd'hui ou demain. Comme nous l'avons dit, nous voulons revoir cette politique, mais nous voulons aussi savoir ce que tout le monde en pense.

La question sera débattue à la Chambre de communes. Nous voulons tenir un débat sur les orientations en matière de défense nationale et discuter brièvement des décisions à prendre. Un engagement a été pris en août ou en septembre dernier, mais nous voulons réévaluer la situation. La question sera pleinement débattue à la Chambre. Par ailleurs, je suis certain que les membres des comités seront tout à fait disposés à entendre les témoignages des autres groupes désireux de se prononcer sur la question avant qu'une décision ne soit prise.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Monsieur le Président, m'entendez–vous bien?

Le Président: Nous vous entendons où que vous soyez.

M. Nunziata: Monsieur le Président, il m'a fallu près de dix ans pour accéder à la première rangée. Le seul inconvénient, c'est que je suis maintenant juste à côté de la porte.

Le Président: Le député voudrait peut–être poser une question aujourd'hui?

M. Nunziata: Je vous remercie. En fait, j'en aurais beaucoup à poser, mais il y a cet obstacle qui m'en empêche.

Trêve de plaisanteries, monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne l'indemnisation à verser par suite de l'annulation du contrat visant l'aéroport Pearson.

Comme le ministre le sait, il a été démontré que le contrat était déraisonnable parce qu'il a été signé au beau milieu de la campagne électorale, après que le chef de l'opposition de l'époque et actuel premier ministre eut signalé aux promoteurs le risque d'annulation du contrat.

Par conséquent, le ministre n'est–il pas d'accord pour dire qu'il ne faut pas indemniser l'autre partie ou, à tout le moins, fera–t–il le nécessaire pour qu'elle ne soit pas indemnisée pour les bénéfices perdus et les honoraires de lobbyistes? Par ailleurs, présentera–t–il un projet de loi à la Chambre pour annuler le contrat si les conditions d'annulation de ce dernier vont à l'encontre de l'intérêt public?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous avons décidé d'annuler l'entente concernant l'aéroport Pearson comme le recommandait M. Nixon. Le député a certainement lu le rapport à ce sujet avec beaucoup d'intérêt, comme bon nombre d'entre nous du reste.

Les paramètres du rapport indiquent clairement que l'indemnité devrait être très limitée. Or, je suis persuadé que le négociateur compétent qui a été nommé saura protéger les intérêts des contribuables canadiens. S'il était toutefois impossible d'en arriver à une entente satisfaisante, le gouvernement présenterait un projet de loi pour remédier à cela.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune de l'honorable Chuck Furey, ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de la province de Terre–Neuve et du Labrador.

Des voix: Bravo!

• (1505)

[*Français*]

Le Président: Je désire également souligner la présence à la tribune de l'honorable Gérald Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, de la province de Québec.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

Le Président: Chers collègues avant que nous ne passions à d'autres travaux de la Chambre, nous avons été invités à rendre hommage à un ancien député et président suppléant, M. Steve Paproski.

Hommage

LE DÉCÈS DE L'HONORABLE STEVE PAPROSKI

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, je suis persuadée que beaucoup de députés voudront prendre quelques minutes pour évoquer le souvenir d'un député très aimé de tous qui a représenté pendant de longues années la ville d'Edmonton et qui est décédé soudainement vers la fin de l'automne dernier.

L'honorable Steve Paproski était tout enfant lorsqu'il est arrivé de Pologne à Edmonton. Jeune homme, tout en se taillant une belle carrière dans le monde des affaires, il a été un joueur populaire de notre équipe championne de football, les Eskimos.

Il a été élu aux Communes en 1968, et il a pris sa retraite avant les dernières élections, après sept victoires électorales consécutives. Député pendant un quart de siècle, il a été whip en chef de son parti, ministre du Conditionnement physique et du Sport amateur et président suppléant à la Chambre.

Il comptait des amis non seulement dans son propre parti, mais dans toute la députation. Bien que ses moyens aient été comparables à ceux de quiconque et supérieurs à ceux d'un grand nombre, il savait s'abstenir de toute insulte et de toute attaque personnelle dans le feu des débats politiques. Il était intimement convaincu que tous les députés ont le droit d'exprimer leur point de vue et que tous sont soucieux de servir leur pays.

Il était très fier de ses origines polonaises, mais, et cela était typique de sa conception de la vie, il est devenu célèbre pour ses réceptions de la Saint–Patrick.

Steve Paproski était, dans tous les sens du terme, un grand homme. Tant à Edmonton qu'à la Chambre des communes, sa générosité de coeur était sans égale et elle se traduisait par des gestes concrets. Il était un père de famille fier, un pilier pour son Église, un serviteur dévoué de ses concitoyens.

Il est regrettable qu'il n'ait pas vécu assez longtemps pour jouir de cette retraite qu'il abordait avec enthousiasme. Sa personnalité chaleureuse et joviale et ses sages conseils nous manqueront, tout comme ils manqueront à sa femme, Betty, à ses enfants et à ses petits–enfants.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je voudrais également, au nom du Bloc québécois, rendre hommage à notre ami Steve. J'ai eu l'honneur de le connaître et de le côtoyer, mais surtout de l'apprécier, de 1984 à 1993.

En 1984, pour les nouveaux députés conservateurs, il fut un conseiller précieux, un motivateur exceptionnel, et il a contribué beaucoup à notre apprentissage des règles de la Chambre et du parlementarisme britannique.

À titre de vice–président des comités pléniers de la Chambre, il a su obtenir immédiatement le respect de tous les parlementaires. Patient, impartial, gentilhomme, connaissant bien les règlements de la Chambre, il savait toujours trouver les mots, l'amabilité et l'argumentation justes pour faire accepter ses décisions.

À mes premiers pas comme leader du Bloc québécois—c'était pourtant un parti qui n'était pas reconnu—chaque fois que je lui demandais une rencontre pour réclamer des droits, il me recevait toujours de façon aimable et de façon affable. C'est à ce moment–là que j'ai appris à apprécier cet homme, homme sincère, démocrate, humaniste, intègre, faisant toujours passer les intérêts de la Chambre et des individus qui y siègent avant tout.

Je voudrais terminer en disant un mot à sa famille. Nous comprenons votre douleur et le lourd chagrin que vous ressentez. Que d'interrogations, que de questions ont dû passer par votre tête pour essayer de comprendre et d'accepter que quelqu'un de si près de vous puisse mourir.

• (1510)

Y a–t–il une réponse acceptable lorsqu'une telle tragédie croise notre chemin? Je ne crois pas. Il n'y a que le courage et la détermination de poursuivre sa vie, avec l'assurance que, de l'autre côté, il est toujours fier de nous.

Le grand auteur français Alexandre Dumas disait un jour: Ceux que nous avons aimés et que nous avons perdus ne sont plus où ils étaient, mais ils sont toujours et partout où nous sommes.

Bon courage à toute la famille de Steve. Nos condoléances les plus sincères. Merci à toi, Steve, pour ton incommensurable apport à la démocratie canadienne.

[*Traduction*]

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, c'est avec plaisir, mais aussi avec tristesse, que je prends la parole au nom de mon parti pour rendre hommage à Steve Paproski, qui a fait une contribution à la Chambre.

Il est né en septembre 1928 et nous a quittés le 3 décembre 1993. C'est un ami que tous les députés et les Canadiens ont perdu.

Il a déjà été fait mention de sa femme, Betty, et de ses cinq enfants, Patrick, Peter, Anna Marie, Alexandra et Elizabeth. Même si plusieurs semaines se sont écoulées depuis le départ de Steve, nous devons prendre conscience que sa femme et ses enfants ressentent encore vivement, quoiqu'avec moins d'acuité, la douleur que leur cause le décès de cet être aimé.

Quand ils jettent un coup d'oeil à la carrière professionnelle de Steve Paproski, ceux d'entre nous qui sont fiers des Eskimos d'Edmonton savent sûrement que Steve était connu partout pendant les années où il a porté les couleurs de cette équipe comme joueur de ligne, soit de 1949 à 1954. Ces années–là ont sans doute été électrisantes pour lui.

Je l'entends encore crier aussi fort que nous pour les Eskimos le jour du match de la Coupe Grey: «Go Esks, go.» Quelle façon merveilleuse pour lui de suivre son dernier match de la Coupe Grey.

Il était directeur général des ventes à la société Alberta Concrete Products et a été élu député en 1968, comme il a déjà été dit. Il a passé 25 ans à la Chambre des communes.

Comme chacun sait, il a décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat aux dernières élections. Je suis sûre que c'était une décision bien mûrie. Il a choisi lui–même de prendre sa retraite plutôt que d'y être forcé plus tard.

Je n'ai que de bons souvenirs de Steve Paproski, et ils sont légion. Je voudrais le dire sans équivoque. Son sourire était sans doute sa principale marque de commerce, et je l'aimais bien ce sourire quand je venais à la Chambre au cours de mon mandat précédent. Il était bon de voir quelqu'un qui soit encore capable d'arborer un sourire malicieux face à tout ce qui se passait dans cette enceinte.

Le souvenir le plus vivace que j'aie de Steve Paproski, c'est lorsqu'il annonçait les pour et les contre. Puis il disait: «À mon avis, les non l'emportent.» Le ton de sa voix était si relaxant que je n'oublierai jamais ces mots qui sonnent encore à mes oreilles: «À mon avis, les non l'emportent.»

L'an dernier, Steve Paproski a appelé mon nom et j'ai pensé qu'il allait me donner la parole. Évidemment, c'était alors très excitant que de se faire donner la parole par la Présidence. Il m'a demandé si une localité donnée était dans ma circonscription. Il a nommé une petite localité. J'ai répondu que oui, qu'elle se trouvait à tant de kilomètres de chez moi et qu'elle comptait un petit secteur résidentiel.

Il a dit qu'il venait tout juste d'acheter un terrain dans ce secteur et que j'allais être sa nouvelle députée. Il se demandait bien comment il allait expliquer cela. Nous avons bien ri à ce sujet.

Tout dernièrement, cet automne, j'ai reçu un appel de Steve qui m'appelait de l'Ouest pour me féliciter pour mon mariage et ma réélection. J'étais très contente de lui parler. J'ignorais que c'était la dernière fois. Ces souvenirs sont précieux et je les chéris.

Le dernier souvenir que j'ai de Steve, c'est quand j'ai acheté le journal après le lunch et la messe à Edmonton le dimanche 5 décembre. Avant même de sortir le journal de la distributrice, j'ai lu les gros titres qui disaient que Steve Paproski venait de mourir d'une crise cardiaque.

Mon propre coeur a bien failli arrêter de battre. Quelque chose d'horrible venait d'arriver, et personne n'y pouvait rien, ni moi, ni sa famille, ni personne d'autre. Il n'était plus. Il est décédé, mais son souvenir restera toujours bien vivant parmi nous.

• (1515)

Au nom de mon parti et de tous les députés, je voudrais exprimer mes condoléances à sa femme, Betty, et à sa famille. Comme je l'ai dit pour d'autres à la Chambre, je remercie encore la famille Paproski de nous avoir prêté Steve.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, je prends la parole au nom de collègues qui ont siégé avec Steve Paproski. Je parle aussi au nom d'un parti politique qui a eu l'honneur de compter M. Paproski comme candidat, comme député et même, à un moment, comme ministre.

En dernier, monsieur le Président, comme vous le savez, il était parvenu au rang d'un des plus grands honneurs, celui que l'on confère à la personne qui s'assoit dans le fauteuil que vous occupez. Il était un des présidents suppléants.

Non seulement Steve Paproski a eu la chance de siéger dans cette enceinte et de contribuer à la vie politique nationale, mais il a aussi été, on l'a mentionné, un athlète. Il y a d'autres faits marquants de sa carrière qui ne sont pas aussi connus, comme la bourse qu'il avait obtenue pour poursuivre des études à l'Université d'Arizona.

Je devrais parler aussi de quelque chose que j'ai appris à l'occasion de l'éloge funéraire prononcé par Son Excellence le Gouverneur général. Pendant ses études, sa bourse étant modeste, il arrondissait ses fins de mois en se produisant de temps à autre comme lutteur amateur. Il devint un amateur connu sous le nom de *Masked Marvel*. Son adversaire était souvent un certain Gene Kiniski. Si Gene gagnait un jour, invariablement c'était Steve qui gagnait le lendemain, par pure coïncidence, naturellement. Dans certains combats à quatre, ils ont d'ailleurs fait équipe. Je dois dire que cela me paraît une excellente préparation pour venir ici. D'ailleurs, j'ai moi–même ma coéquipière ici, aujourd'hui.

Ce qui était également remarquable chez Steve Paproski, c'est qu'il aimait et comprenait la Chambre. Je me rappelle qu'à mon arrivée ici, en 1984, j'ai eu aussi le privilège d'être président suppléant. Vu que nous avions d'autres fonctions et que j'étais le plus jeune, on me réservait souvent le vendredi et il m'est arrivé fréquemment d'aller voir Steve pour lui demander s'il pouvait me remplacer. Selon son habitude, familière à ceux qui le connaissaient, il s'asseyait dans son fauteuil et disait: «Alors, jeune homme, qu'est–ce qu'il y a, aujourd'hui? Qu'est–ce que tu veux?» Il bougonnait un peu, mais il disait toujours oui. C'est dire que j'ai bénéficié plus d'une fois de sa générosité.

Tout ce dont nous voudrions nous souvenir de Steve, c'est de sa joie de vivre, de sa conviction que ce pays était vraiment une terre privilégiée. Aussi souvent qu'il le pouvait, il faisait visiter aux gens le magasin que son père avait ouvert à Edmonton. Steve était né en Pologne. J'ai lu son premier discours à la Chambre des communes. Il mentionne ses origines polonaises et son expérience de la liberté, quelque chose que les gens nés ici tiennent pour acquis. Lui savait ce que cela signifie de pouvoir siéger à cet endroit et même de devenir ministre. Ce qu'il disait est révélateur de la nature de Steve Paproski, mais aussi de notre pays.

Pour terminer, je désire présenter mes sincères condoléances à Betty et à ses enfants, mais le faire avec un sourire, car Steve Paproski, dans sa vie, a distribué des millions de sourires. Il nous laisse des souvenirs mémorables.

Hommage

• (1520)

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je me joins aux autres députés pour dire combien la nouvelle du décès de Steve en décembre nous a affligés.

Steve était un député pas comme les autres. J'avais observé que chaque fois qu'il occupait le fauteuil, il semblait entouré de gens qui conversaient, qui passaient et repassaient, qui racontaient de petites histoires et ainsi de suite. Comme mon collègue le faisait remarquer, Steve avait toujours une bonne anecdote à nous raconter sur sa vie.

Un jour, il m'a dit qu'après sept élections, il avait trouvé une stratégie pour ses campagnes. Lui ayant demandé d'où lui venait son succès, il m'a révélé son secret: «Il faut passer beaucoup de temps dans son coin de pays, Nelson. Il faut connaître son monde. Ainsi, quand je fais campagne, en bordure de l'autoroute, je plante simplement une pancarte sur laquelle on peut lire «Steve s'en vient». De cette façon, tout le monde sait qui est Steve.» Il saluait ses électeurs le matin lorsqu'ils se rendaient au travail ou le soir lorsqu'ils rentraient à la maison.

Voilà le genre d'homme qu'il était. Tout le monde savait qui était Steve Paproski lorsqu'il se présentait dans sa circonscription. Dans cette enceinte, nous nous sentions tous très près de Steve Paproski. Et ce qui explique les nombreuses années qu'il a passées ici, c'est le type d'homme qu'il était, sa personnalité.

Il aimait sa famille. Il aimait sa femme et ses enfants. Et ceux–ci le lui rendaient bien. Il avait un immense appétit de vivre. On a parlé de son sourire. Il avait toujours l'air heureux. Il avait toujours un mot gentil et accueillait tout le monde à bras ouverts. Je considère qu'il était un grand inspirateur pour nous tous. Dans les moments difficiles à la Chambre, il savait ramener le calme par une petite remarque humoristique.

Nous regretterons Steve Paproski. Certes, tous ceux qui l'ont connu le regretteront. Le Canada le regrettera. Il a fait tant de bien autour de lui. Néo–canadien, élu à sept reprises, il a servi la Chambre et son pays, le Canada, de tellement de façons.

Nos coeurs et nos prières vont aujourd'hui à son épouse Betty et à ses enfants.

M. David Berger (Saint–Henri—Westmount): Monsieur le Président, moi aussi je me souviens fort bien de Steve Paproski. Je me rappelle son sourire. Je me rappelle ses yeux pétillants, dont des députés ont parlé ici aujourd'hui. Je me souviens que lorsqu'il présidait la Chambre, il était très cordial et très respectueux envers tous les députés. Il était toujours prêt à encourager quelqu'un.

Comme Steve, j'ai des antécédents dans le football. Il y jouait, tandis que j'étais dans l'administration. Je lui parlais souvent de ce sport. En cette période de bouleversements dans le football canadien, je crois qu'il vaut la peine de mentionner que Steve rêvait du jour où le football canadien retournerait à Montréal.

[*Traduction*]

Il me demandait souvent pourquoi nous ne pourrions pas ramener à Montréal une équipe que nous serions allés gérer. S'il y a une chose qu'il aurait préférée à son poste de député, c'est bien de gérer une équipe de football.

Des députés ont parlé de ses convictions à l'endroit du Canada. Si je me souviens bien, lorsqu'il était ministre, il était chargé de transférer Lotto Canada aux provinces, et je pense qu'il l'a toujours regretté. Il comprenait que nous avions besoin d'institutions nationales pour garder les Canadiens unis, pour cimenter un peu le pays.

Je voudrais me joindre à tous les autres députés pour exprimer mes condoléances et rendre hommage aux membres de sa famille.

M. John Loney (Edmonton–Nord): Monsieur le Président, je me joins moi aussi aux autres députés pour présenter à la famille du regretté Steve Paproski non seulement mes condoléances personnelles, mais également celles des électeurs d'Edmonton–Nord, la circonscription qu'il a servie avec loyauté au cours de son long mandat.

Nul hommage ne peut être plus éloquent que celui qu'ont rendu à Steve Paproski non seulement les nombreux amis qui sont venus lui dire un dernier adieu à l'occasion du service religieux, mais également les gens d'Edmonton–Nord, qui ont pleuré sa disparition.

• (1525)

J'aimerais ajouter que Steve Paproski était respecté et aimé du personnel de la Chambre des communes. À sa famille et à ses amis, je voudrais dire que de l'avoir connu a été pour nous un honneur.

M. William Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, on a dit beaucoup de choses à propos de Steve. Je ne suis pas ici pour les redire.

J'estime qu'il serait bien, puisque la nouvelle législature entre dans sa deuxième ou troisième journée, de profiter de l'occasion du décès de Steve pour rappeler aux nouveaux députés et aux Canadiens l'esprit de collégialité sous–jacent qui règne depuis longtemps à la Chambre, un esprit de collégialité dont Steve Paproski était le meilleur symbole, l'incarnation même. C'est un endroit où les partis forment entre eux des liens d'amitié, où la coopération tient une place importante et où de nombreux députés entretiennent le même type de relations que celui dont on a parlé aujourd'hui entre Steve Paproski et d'autres députés.

Une des choses regrettables de la vie publique et de la vie parlementaire dans ce pays, c'est qu'on ne rapporte jamais ce genre de choses, que ce genre de choses n'attire jamais l'attention. Ce que nous pouvons faire de mieux pour honorer la mémoi-

re de Steve Paproski, c'est de nous en souvenir et d'essayer de faire fond sur l'esprit qu'il a su instaurer au Parlement.

Tout le monde a parlé de ses yeux pétillants. C'était visible, et c'était un pétillement de malice. Nous en étions souvent les victimes. Il avait une façon de faire qui faisait sourire même ceux qui avaient l'impression de s'être fait avoir.

Je le regretterai assurément. Je ne pourrai, monsieur le Président, faire avec vous ce que j'avais coutume de faire avec Steve, à moins que vous ne compreniez l'ukrainien. Venant de Winnipeg, je le parle un peu et je pouvais dire parfois à Steve qui connaissait bien cette langue des choses que le hansard n'a jamais relevées. Cette possibilité que j'avais de m'adresser au Président dans notre code personnel va me manquer. Il m'appelait souvent Raspoutine, un nom qu'il aimait bien me prêter. En tant que député de Winnipeg Transcona, je tiens à faire savoir à sa famille que Raspoutine le regrettera, que nous le regretterons tous. Sa présence parmi nous pendant toutes ces années a été bénéfique pour le Parlement.

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je veux simplement dire que je suis d'accord sur tout ce qui a été dit aujourd'hui au sujet de Steve. Je le connaissais depuis son arrivée à la Chambre. C'était un grand ami, un homme extrêmement jovial, extrêmement gentil et, disons–le, très spécial. Il était très fier de ses origines polonaises et de ses antécédents.

Si je me souviens bien, il est venu un jour dans ma circonscription, dans le petit hameau de Wilno, la plus ancienne communauté polonaise du Canada. Les gens ne juraient que par lui.

Il a fait en coulisses beaucoup plus qu'aucun d'entre nous pour rapprocher les gens et créer de bons liens d'amitié.

Je remercie sincèrement son épouse, Betty, ses cinq enfants et ses petits–enfants d'avoir bien voulu nous laisser profiter de sa présence. J'adresse également à son épouse et à sa famille les condoléances de la communauté polonaise de ma circonscription, une communauté qui lui tenait beaucoup à coeur.

Nous, qui avons connu Steve, pouvons dire aujourd'hui que nous pensons à lui, à son épouse et à sa famille. Il aurait pu être un excellent joueur pour les Eskimos d'Edmonton, mais j'avoue qu'il a été un excellent joueur pour notre équipe sur la colline du Parlement. Il a sûrement été un excellent joueur dans sa circonscription. Nous ne jurions tous que par lui. À mon avis, nous avons vraiment de la chance d'avoir connu une personne qui laisse un tel souvenir.

• (1530)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Perfectionnement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, j'aimerais vous faire part d'un message que j'ai reçu. L'automne dernier, en ouvrant mon courrier, je suis tombé sur une note manuscrite de notre ami Steve, nous nous connaissions depuis 1968, disant ceci: «Ravi de savoir que tu es de retour. Tu peux compter sur moi quand je serai en ville. Je te donnerai quelques tuyaux maintenant que tu es de l'autre côté de la Chambre.»

J'ai mis la lettre dans ma serviette pour la montrer ce soir–là à ma femme qu'il connaissait très bien. Puis je me suis mis à parcourir les journaux, et c'est alors que j'ai vu l'annonce du décès de Steve. Je n'ai jamais eu l'occasion de le remercier.

C'est pourquoi, sachant que Steve, où qu'il soit, est probablement en train d'écouter ce débat, je veux lui dire merci pour toutes ces années qu'il a données à la Chambre, merci pour les bons conseils qu'il a prodigués à tous les députés. L'esprit des gens comme Steve Paproski est pour toujours avec nous en cette enceinte.

M. Svend Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'aimerais ajouter rapidement quelques mots car, en notre qualité de députés, nous avons le privilège de pouvoir exprimer, dans cette Chambre, notre affection et notre respect pour notre collègue Steve Paproski et de pouvoir dire à quel point nous sommes attristés de son départ.

Je sais que de nombreux députés ont déjà mentionné que Steve faisait preuve de respect à notre égard. Je voulais simplement rappeler à la Chambre que Steve Paproski, en sa qualité de président suppléant et de député de cette Chambre pendant plusieurs années, a aussi traité avec beaucoup de respect et d'affection le personnel de la colline du Parlement: les messagers, les préposés de la cafétéria et tous ceux qui ne peuvent prendre la parole ici aujourd'hui.

J'étais sur la colline peu de temps après le décès de Steve. J'ai été étonné de voir le grand nombre d'employés qui étaient sincèrement bouleversés et parlaient du sentiment de perte qu'ils ressentaient à la suite de la disparition de leur ami, Steve Paproski. Je sais que tous ces gens voudraient que les députés de la Chambre fassent état aujourd'hui du respect que Steve, en sa qualité de président suppléant, mais aussi à titre personnel, portait à tous les employés de la colline.

C'était un grand homme, un homme fort et solide, mais très doux. On a déjà parlé de son sourire. J'ai appris il y a déjà longtemps que plus il souriait, plus vous deviez faire attention. Il avait un sourire contagieux, mais derrière ce sourire se cachait un esprit astucieux, perspicace et calculateur. On savait que s'il s'apprêtait à faire un bon coup ou à marquer un point, il souriait un peu plus. Il traitait tout le monde avec respect et adorait sa famille.

Au plan personnel, j'ai profondément apprécié l'appui qu'il m'a accordé au printemps de 1988, quand j'ai pris la décision de sortir du placard et de faire connaître mon orientation sexuelle. Ce ne fut pas facile, certains de mes collègues étaient très mal à l'aise à ce sujet. Je n'oublierai jamais que peu après ma déclaration, Steve m'a pris par l'épaule et m'a dit: «Tu sais Svend, je ne comprends pas vraiment ces choses–là, mais tu es mon ami et à mes yeux, tu demeures exactement la même personne.»

Il me manquera énormément. Je sais qu'il adorait sa famille et je tiens à offrir mes condoléances les plus sincères à Betty et aux enfants. Nous l'aimions tous beaucoup et sa disparition laissera un très grand vide.

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je voudrais exprimer brièvement ma profonde sympathie et mes condoléances à la famille de Steve Paproski.

Je l'ai connu avant mon entrée en politique; c'était durant les années 1980, à l'époque du comité parlementaire itinérant sur la participation des minorités visibles au Canada. J'avais alors été frappé par son sens de la collégialité et son allure paternelle.

Lorsque je suis arrivé à la Chambre des communes en 1988 et qu'il m'a rencontré, il m'a abordé avec les mots suivants: «Comment allez–vous, mon gars». Je me suis alors dit que puisque j'étais un nouveau venu, l'expression était juste, mais il a continué de m'appeler ainsi jusqu'à la toute fin de la trente–quatrième législature. Ce fait illustre la bienveillance qui animait M. Paproski à l'égard de ses collègues à la Chambre.

Je me souviens qu'il nous disait que les députés de l'autre côté n'étaient pas des ennemis mais des adversaires et que le rôle de la Chambre consistait justement à tenir des débats animés sur des questions d'intérêt national.

Je tiens à exprimer à sa famille ma plus profonde sympathie et mes condoléances. Je suis convaincu que M. Steve Paproski s'est mérité une place de choix dans l'au–delà.

• (1535)

Le Président: Je voudrais dire quelques mots au sujet de Steve Paproski qui a été pour moi un ami et un collègue précieux pendant de nombreuses années.

On me permettra de faire un petit aveu, à savoir qu'il m'arrive de temps à autre de faire de petits paris. Steve Paproski et moi–même avions l'habitude de parier l'un contre l'autre à l'occasion des finales de la Coupe Grey. L'enjeu n'était pas très élevé; le montant était à la portée de nos moyens. Steve prenait toujours pour Edmonton et si l'équipe d'Edmonton était éliminée, il prenait pour une équipe de l'Ouest. Évidemment, j'étais partisan d'une équipe de l'Est. Notre petit pari a débuté en 1974 et s'est poursuivi sans interruption jusqu'à l'an dernier.

Ma défaite de 1984 et mon absence jusqu'en 1988 ne nous ont pas empêchés de poursuivre dans la même veine. Lorsque l'équipe de l'Est gagnait, Steve m'envoyait un chèque de 5 $, et je faisais de même à son endroit lorsque l'Ouest l'emportait. Curieusement, Steve Paproski n'a jamais encaissé un seul de mes chèques.

Il accordait son amitié à tous les députés. Cet homme qui a occupé le fauteuil et présidé les débats de la Chambre était un homme chaleureux et bon. Il était comme nous un député de cette Chambre. Il fut certainement l'un des plus honorables et des plus aimés de nous tous.

Nous avons beaucoup à apprendre d'un homme comme Steve Paproski, notamment en ce qui concerne le service envers notre pays. Ce n'est pas à la légère que j'affirme qu'il fut un grand Canadien car il a aimé son pays de tout son coeur.

Je tiens à dire à son épouse et à sa famille, sans aucun doute au nom de tous les députés, que nous nous souviendrons de Steve dans nos prières. Que Dieu le bénisse. Nous Lui rendons grâce de l'avoir partagé avec nous pendant de nombreuses années.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, je n'ai consulté personne, mais comme on n'a eu que des bons mots et des panégyriques sur le compte de notre ami Steve Paproski, je suggère au Président, si la Chambre y consent à l'unanimité, d'ajouter à notre compte rendu d'aujourd'hui les propos qu'a tenus Son Excellence le Gouverneur général au service funèbre de notre ami dont il était très proche.

Je pense qu'il serait bon de donner aux Canadiens la possibilité de lire ces paroles que le Gouverneur général a prononcées à la mémoire d'un ami et d'un collègue.

Le Président: La Chambre consent–elle à l'unanimité à ce que nous fassions inscrire l'éloge du Gouverneur général du Canada dans le compte rendu?

Des voix: D'accord.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Chers collègues, vous avez été fort patients avec moi jusqu'ici. Aujourd'hui, j'ai fait une erreur. Je veux m'en excuser et tenter de la corriger.

Le ministre du Tourisme et du Développement économique de Nouvelle–Écosse nous a honorés de sa présence à la tribune. Je n'ai pas reçu le message à temps. Quand on me l'a remis, nous étions déjà passés à un autre point de l'ordre des travaux.

J'espère que les députés de Nouvelle–Écosse qui sont toujours présents ainsi que le ministre accepteront mes excuses pour n'avoir pas signalé sa présence, comme j'aurais dû le faire. J'espère que vous me permettrez de me rattraper un peu plus tard, à cet égard.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEDBOMADAIRE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, conformément à la tradition et aux habitudes de cette Chambre, à ce moment–ci de nos travaux, il convient de demander de façon habituelle à mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, s'il veut nous donner quelque éclairage sur la poursuite des travaux pour cette semaine et la semaine prochaine?

• (1540)

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, nous poursuivrons le débat sur l'Adresse aujourd'hui, demain et lundi. Le sous–amendement présenté par le député de Calgary–Sud–Ouest sera mis aux voix ce soir et l'amendement du leader de l'opposition officielle sera mis aux voix lundi soir.

Mardi, nous aurons un débat sur le maintien de la paix. Mercredi, la Chambre discutera des essais de missiles de croisière.

S'il y a des changements à l'ordre des travaux, j'en informerai évidemment dès que je le pourrai les leaders des autres partis à la Chambre.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'aimerais que le leader du gouvernement à la Chambre me dise s'il ne pourrait pas s'entendre avec ses collègues pour que tous les députés qui le désirent puissent prendre la parole dans les importants débats sur le maintien de la paix et les essais de missiles de croisière. Cela supposera qu'on passe outre aux contraintes de temps ou que l'on prolonge le débat en soirée.

Le premier ministre a déclaré aujourd'hui que la question serait débattue à fond et que tous les députés auraient l'occasion d'exprimer leur point de vue. Le leader du gouvernement à la Chambre aurait–il l'amabilité d'étudier cette possibilité avec ses collègues?

M. Gray: Monsieur le Président, j'ai déjà fait savoir à titre officieux aux leaders parlementaires du Parti réformiste et du Bloc québécois que le gouvernement se ferait un plaisir de donner son consentement pour que le débat se prolonge au–delà de l'heure normale d'ajournement mardi et mercredi prochains.

Je proposais de repousser l'ajournement jusqu'à 22 heures peut–être. Je ne verrais pas d'objection à laisser le débat se poursuivre tant qu'il y aura des députés qui voudront prendre la parole sur l'objet de ces deux débats spéciaux.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session; ainsi que de l'amendement et du sous–amendement.

Le président suppléant (M. Kilger): À la suspension de la séance, le député de Davenport avait terminé son intervention. Nous aurons maintenant une période de dix minutes réservée à vos questions et à vos commentaires.

[*Français*]

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le député de Davenport pour sa réélection. Je voudrais également dire à cette Chambre que j'ai bien apprécié les propos qu'il a tenus ce matin.

En effet, le député de Davenport nous a parlé qu'il était important de maintenir toutes les mesures sociales dont le Canada jouit présentement. Ce que j'ai apprécié le plus, lorsqu'il répondait à un député du Parti réformiste qui disait que les pensions pour personnes âgées n'étaient qu'une forme de bien–être social, c'est lorsque le député a répondu que ce n'était pas le cas.

Dans notre pays, recevoir un chèque ne veut pas dire qu'on soit riche. Dans la période que nous vivons actuellement, une période de crise intense, je pense qu'il ne faut pas couper—et cela on ne le dira jamais assez—dans les services et les mesures sociales. Le gouvernement doit s'attaquer plutôt aux abris fiscaux dont bénéficient les mieux nantis de notre société. Le gouvernement devrait couper dans le gras de l'administration et examiner point par point, budget par budget, l'administration publique. Il faut s'attaquer au chômage et non aux chômeurs.

En terminant, j'aurais une question à poser à mon honorable collègue, ayant oeuvré dans le domaine de l'enseignement pendant plus de 22 ans. J'aimerais poser cette question à mon collègue: Qu'est–ce que le gouvernement va faire, ou peut faire pour donner de l'espoir à nos jeunes qui terminent des études et n'ont pas de travail?

• (1545)

M. Caccia: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député pour son intervention, ainsi que pour la question qu'il a posée. J'espère que la réponse à sa question sera bien prise en considération lorsque le ministre des Finances présentera le Budget, dans lequel, nous espérons, la politique économique du Canada donnera un espoir aux jeunes qui cherchent du travail. Comme beaucoup le savent, on a lancé le programme des infra-

structures municipales qui, j'espère, pourra donner l'occasion aux jeunes de travailler, ainsi qu'à tous les chômeurs de tous les âges.

Comme il l'a vu dans le discours du Trône, la ministre d'État à la Jeunesse est en train de lancer un programme d'emplois pour les jeunes, modelé sur l'ancien programme proposé et appuyé par le sénateur Hébert, qui a été bien accueilli par le public canadien, d'un bout à l'autre du pays. Je me réfère au programme Katimavik. J'espère que l'ensemble de cette initiative accordera une possibilité à la jeunesse du Canada de se trouver un emploi.

Naturellement, nous espérons que la politique du gouvernement et de mon parti correspondra bien aux aspirations socio–économiques de tous les députés de cette Chambre.

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, dans le discours du député de Davenport, il a été question de la crise de l'emploi et de la volonté du gouvernement d'y remédier. Permettez–moi de douter du bon vouloir du gouvernement quant à sa détermination de créer de l'emploi durable pour la grande majorité de la population.

Le discours du Trône, lu mardi, témoigne largement de l'inaction du gouvernement en matière de création d'emplois. À part le programme d'infrastructure, il n'y a rien de concret à cet égard.

Par ailleurs, le député de Davenport relevait tout à l'heure le manque de revenu de la population. J'abonde dans le même sens, mais j'aimerais donc revenir sur la question de l'équité salariale. C'est un enjeu majeur pour l'autonomie économique des femmes. Le président du Conseil du Trésor a affirmé qu'il verrait à l'application de la Loi sur les droits de la personne, particulièrement les disproportions touchant à l'équité salariale.

Donc, ma question est la suivante: Comment le président du Conseil du Trésor entend–il procéder, et surtout dans quel délai, en ce qui concerne la Loi sur les droits de la personne? Est–ce que le gouvernement actuel a l'intention de corriger les abus du gouvernement conservateur en ce qui touche l'application de l'équité salariale concernant la fonction publique fédérale?

M. Caccia: Monsieur le Président, je trouve cette question très intéressante et très complexe. Elle devrait être posée à la période des questions orales au ministre responsable. J'invite la députée à faire cela afin d'obtenir une réponse que je ne peux donner dans le peu temps dont je dispose. Mais de façon générale, ma réponse est la même que celle que j'ai déjà donnée au député de la circonscription de Québec–Est. On va attendre le Budget du ministre des Finances afin d'obtenir des réponses plus précises à cette question.

• (1550)

[*Traduction*]

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je félicite aussi le député de Davenport pour sa réélection. Comme membre de l'opposition, il a été très efficace. De toute évidence, il joue un rôle différent maintenant qu'il fait partie du gouvernement. Je lui demande, en tant que ministériel, de clarifier ses observations sur deux ou trois sujets.

D'une part, il a dit qu'il fallait préserver les programmes à l'intention des personnes âgées et aussi qu'il s'opposait aux allégements fiscaux. Approuverait–il son gouvernement qui envisage la possibilité de faire des coupes dans les programmes à l'intention des personnes âgées en s'en prenant aux REER? Ce programme bénéficie d'un bon financement et il est bien implanté au Canada. Est–il d'accord pour qu'on l'examine?

D'autre part, au sujet de la sécurité de la vieillesse, maintenant qu'il fait partie du gouvernement, approuve–t–il la disposition de récupération adoptée par la législature précédente à cet égard? S'attend–il à ce que le gouvernement retire cette disposition dans le prochain budget? Sinon, serait–il prêt à se prononcer contre ce budget?

M. Caccia: Monsieur le Président, au sujet de la mesure adoptée par le Parti conservateur vers la fin de la trente–quatrième législature, le REER a subi une telle distorsion qu'il offre un avantage fiscal considérable aux Canadiens à revenu élevé alors qu'il n'en offre aucun aux Canadiens moins fortunés. J'insisterai donc pour qu'on supprime cette distorsion et pour qu'on récupère les recettes fiscales au profit du Trésor public.

Quant à la sécurité de la vieillesse, je suis convaincu que la société bénéficie davantage d'un régime auquel tous ses membres contribuent et reçoivent une pension à l'âge de la retraite. Nous ne versons pas tous des cotisations directes au régime de sécurité de la vieillesse et je crois que les avantages de ce régime devraient être redistribués à tous les Canadiens de façon égale, sans tenir compte de leurs revenus.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, permettez–moi tout d'abord de m'adresser aux gens de la circonscription de Mercier qui m'ont donné, à moi et au Bloc québécois, une si forte majorité, un mandat si clair pour défendre, dans cette Chambre, leurs intérêts et ceux de tout le Québec. Je tiens à les remercier vivement de cette confiance qu'ils m'ont accordée et dont j'essaierai à tout moment de me montrer digne.

La circonscription de Mercier est cette circonscription de l'extrême est de Montréal qui a fortement souffert des transformations de l'économie mondiale, et c'est cette circonscription qui, en pleine transformation, aurait bien besoin de politique d'emploi, ce dont je m'appliquerai à parler cet après–midi.

Je ne peux m'empêcher, au début de ce premier discours dans cette Chambre, de souligner une certaine émotion qui m'étreint, cette Chambre issue de celle de l'union forcée de 1840 où les Patriotes, compagnons de Louis–Joseph Papineau, ont cessé de s'appeler «Canadiens» pour devenir des Canadiens français, en contrepartie des anglais devenus des Canadiens anglais.

Les Patriotes devenus Canadiens français n'avaient alors d'autre choix—et Lafontaine en était, on le sait, Laurier aussi—que celui de composer avec le gouvernement colonial et d'essayer de faire des alliances avec les députés du Haut–Canada. Et ils l'ont fait.

• (1555)

Je peux témoigner comme personne ayant fréquenté l'histoire et cherchant à y contribuer, que les Canadiens français ont tout fait pour tenter de prendre leur place au Canada. Comme individus, ils y sont parvenus dans certains cas, parfois au prix de l'assimilation. Comme peuple devenu québécois, non.

Monsieur le Président, permettez–moi à mon tour d'expliquer pourquoi une si grande partie des Québécoises et Québécois ne voient d'avenir pour le Québec que dans sa souveraineté. Je pense que pour les honorables députés de cette Chambre, ce n'est pas peine perdue. Il me semble qu'il est important qu'ils comprennent ce qui se passe dans cette partie du territoire canadien où logent 25 p. 100 de la population.

L'élection du Bloc québécois vient d'établir avec force que la mise en minorité du peuple canadien, devenu canadien–français puis québécois sur le territoire du Québec, n'est pas parvenue à éteindre sa volonté collective, au long des rebuffades constitutionnelles. Au contraire.

Les députés du Bloc québécois sont aujourd'hui l'opposition officielle parce qu'ils représentent ce peuple fondateur jamais reconnu comme tel. Les députés du Bloc québécois ne peuvent prendre le pouvoir ni gouverner le Canada mais ils peuvent exprimer cette vérité longtemps contenue et pourtant si extraordinairement importante pour tout le Canada: il y a deux pays au Canada. Le Québec, reconnu ou pas, est l'autre pays.

Monsieur le Président, ce n'est pas pour prendre sa revanche sur le passé que le peuple québécois, pour la première fois de son histoire, a élu pour le représenter à la Chambre des communes, le fort contingent de députés souverainistes qui se sont fait élire comme tels. C'est pour préparer l'avenir dans un Québec doté des pouvoirs suffisants, dans un Québec enfin capable de mettre ses capacités au service de ses immenses besoins.

Je veux donc aujourd'hui devant mes pairs, mes électeurs, les gens de Mercier et tout le Canada, dire d'abord la pauvreté et le chômage du Québec. À la description de cette pauvreté et du chômage québécois, vous comprendrez que nombeux sont les Québécoises et Québécois qui sont devenus souverainistes pour s'attaquer efficacement et rapidement à ce fléau. Il y a urgence, monsieur le Président.

Le chômage endémique du Québec, structurellement plus élevé que celui de l'Ontario, ne donne même pas une idée suffisante de l'effet dévastateur des politiques fédérales. Il faut parler, pour bien comprendre la différence entre l'Ontario et le Québec, du taux d'emploi, du nombre de personnes en âge de travailler, dans la population qui ont un emploi, pour bien comprendre l'écart de richesse et de développement qui sépare les deux provinces dites du centre qui ont été indistinctement la cible des attaques des autres provinces canadiennes.

Monsieur le Président, un fort taux de chômage, un faible taux d'emploi, mais aussi une portion démesurée des pauvres du Canada. Voilà le portrait qu'il faut dresser pour voir à quel point la condition économique a influencé l'orientation du développement social. Sans le portrait économique, les risques sont grands qu'on ne retienne de la participation du Québec dans le Canada que la proportion des dépenses sociales qui y sont faites. Il faut lire que c'est l'empêchement du développement économique qui a provoqué au Québec un état de sous–développement relatif qui a profondément marqué la société elle–même.

Un peu d'histoire. Le niveau de pauvreté au Québec, faut–il le rappeler, a été mesuré et comparé peut–être pour la première fois, certainement pour la première fois, avec celui du reste du Canada par la Commission Boucher. Certains s'en souviennent peut–être. La commission concluait en 1963 que le Québec avec alors 28 p. 100 de la population canadienne, comptait 36 p. 100 et un peu plus des sommes versées au Canada au chapitre de la nouvelle loi de l'assurance–chômage.

Eh bien, monsieur le Président, le rapport du Conseil scolaire de l'Ile de Montréal, rendu public cette semaine, présente des chiffres absolument dramatiques pour le Québec. J'en ai pris connaissance au complet hier soir.

• (1600)

Pour la première fois depuis que Statistique Canada fait la cueillette de ces données, le Québec gagne le douteux championnat de la pauvreté canadienne. En effet, aussi bien pour la proportion que le nombre de familles vivant sous le seuil de faible revenu, le Québec arrive premier. Oui, devant Terre–Neuve et le Nouveau–Brunswick avec lesquels il disputait ce triste championnat. On retrouve donc au Québec un peu plus maintenant de 25 p. 100 de la population canadienne mais près du tiers des familles à faible revenu.

Les données tirées du recensement de 1991 montrent que la région de Montréal, parmi les 25 considérées, arrive aussi au premier rang des familles vivant sous le seuil de faible revenu. Et quand on parle de la région de Montréal, on comprend non seulement l'île mais la couronne qui est notablement et depuis longtemps plus riche. Alors cela donne une idée de ce qu'est le niveau de cette vie à Montréal même sur l'île et dans certains de ses quartiers. La situation est insoutenable. On peut en déduire que ces années de révolution tranquille, dont nous sommes si fiers au Québec, ont permis un développement, mais ce développement n'a pas changé la structure des rapports entre le Québec et le Canada et cette pauvreté du Québec et le sous–développement relatif sont un poids décisif dans l'orientation du développement social.

Le ministre des Ressources humaines comprendra donc tout le poids de l'intervention sociale de redistribution du Régime d'assistance publique du Canada qui finance à 50 p. 100 l'aide sociale et différents programmes à frais partagés dont s'enorgueillit le Canada. Or, ce régime, il faut le dire avec force, a lui–même joué dans le sens du maintien de la pauvreté au lieu de sa diminution. Globalement, il a accru la dépendance du Québec à l'endroit du Canada et des individus à l'endroit de la société.

Le Rapport Boucher, dans son analyse des causes de la plus grande pauvreté au Québec, en soulignait trois principales: le développement économique,—le PIB—la mauvaise santé et les mentalités. Sa principale conclusion appelait à ce qu'on nommerait aujourd'hui une politique de plein emploi. L'établissement du droit fondamental, pour lui, à une aide de dernier recours ne pouvait d'aucune façon permettre de s'attaquer à un niveau de pauvreté carrément inacceptable.

C'est toujours vrai. L'aide de dernier recours ne peut qu'être une aide de dernier recours. Mais, de souligner cette vérité m'oblige à dire que le Régime d'assistance publique du Canada a lui–même contribué à cette dépendance. Il a empêché, par exemple, le Québec de se faire rembourser à 50 p. 100 l'aide aux travailleurs à faible revenu que le gouvernement du Québec dans les années 1980 avait voulu instaurer pour aider les travailleurs à faible revenu à rester au travail. L'aide dispensée en vertu de ce régime ne pouvait en aucune façon s'adresser à des gens qui ne répondaient pas aux critères du test de revenu. En somme, le Canada ne subventionne l'aide aux pauvres qu'à la condition qu'ils n'essaient pas de s'en sortir ou qu'ils déclarent forfait et qu'ils décident d'arrêter de travailler au salaire minimum et prennent la décision monétairement intelligente de se mettre sur le BS, comme on dirait au Québec.

La gestion de l'assurance–chômage par le gouvernement fédéral a aussi entraîné une dysfonction dans l'utilisation des programmes sociaux encouragée par le gouvernement fédéral lui–même depuis les années 1970 par la création de programmes d'emplois subventionnés de courte durée et menant ensuite à l'assurance–chômage. Deux auteures bien connues au Québec pour leur travail sur le plein emploi, Lise Poulin–Simon et Diane Bellemare, dans leur premier bouquin *Le plein emploi, pourquoi?* soulignaient qu'aucun des deux gouvernements n'a d'intérêt budgétaire à investir dans la création d'emplois puisque l'autre niveau de gouvernement profite plus que lui de ces retombées. Constat important s'il en est.

Au–delà donc des effets absolument négatifs des politiques fédérales sur l'économie du Québec, les politiques de redistribution ont produit des effets pervers qui, loin de corriger les différences relatives, ont eu plutôt tendance à les maintenir et, par conséquent, à maintenir les personnes concernées dans la dépendance et la pauvreté.

• (1605)

La Chambre comprend mieux, j'espère, que le Québec n'ait jamais cessé d'exiger le rapatriement de tous les pouvoirs dans le domaine de la sécurité du revenu, y compris la gestion de l'assurance–chômage. De son côté, le gouvernement fédéral a toujours voulu conserver le contrôle sur l'argent perçu par lui et redistribué en dépenses sociales, au nom de l'imputabilité, maintenant ou même accentuant ainsi constamment les écarts au lieu de les réduire.

Mais, en tant que critique des Ressources humaines, en tant que personne concernée par le sort du monde ordinaire et démuni où qu'il se trouve, ce ne sera pas que contre la pauvreté québécoise, que contre le chômage québécois que je voudrai lutter avec acharnement. Mais pour le faire efficacement, il faut identifier les bons moyens de s'y attaquer. La lutte au chômage et à la pauvreté est affaire de volonté collective. Cette lutte est donc intimement liée, qu'on le veuille ou non, aux structures de pouvoir. Elle suppose aussi l'implication des communautés. Les moyens préconisés au Québec et dans le reste du Canada ne seront donc pas nécessairement les mêmes. Pourtant, quelques grandes lignes semblent déjà se dégager.

La proposition faite récemment par la *Economic Recovery Commission* de Terre–Neuve, et reprise par le premier ministre de cette province, vient confirmer, à mon sens, la nécessité de gérer conjointement l'assurance–chômage et les divers programmes sociaux. Il faudra d'ailleurs voir, malgré l'intérêt manifesté par le ministre du Développement des ressources humaines, comment cette réforme serait faisable sans amendement à la Constitution et sans renégociation en profondeur du régime.

On peut actuellement penser d'ailleurs que la proposition de Terre–Neuve nécessite une gestion conjointe dirigée de la région, en tenant compte de ses caractéristiques particulières. Le premier ministre Clyde Wells, le tombeur de Meech, pourrait ainsi se retrouver à demander plus que ce qu'il lui apparaissait alors impossible de céder au Québec.

Une question subsidiaire mais qui est au coeur de ce débat des politiques sociales est celle de l'imputabilité du gouvernement fédéral à l'endroit des sommes qu'il redistribue en fonction de son pouvoir de dépenser. Il faut en profiter pour rappeler que même la négociation de rapatriement de points d'impôt par Jean Lesage, en 1964, a finalement été assortie des fameuses normes nationales qui ont conduit aux aberrations relatées plus haut.

En fait, si le gouvernement fédéral ne peut redistribuer sans contrôler l'observance de normes nationales, le Canada semble condamné à un choix entre deux maux aussi graves l'un que l'autre: ou une inefficacité coûteuse écnomiquement, budgétairement et socialement, ou l'acceptation de l'inégalité fondamentale entre les régions et les personnes au Canada. Tout le reste est bavardage.

Prenons l'exemple de cette politique qu'on appelle au Québec le plein emploi et qu'on pourrait appeler politique active de marché du travail, voulue et préconisée par de nombreux groupes au Québec et le Parti québécois. Elle ne pourrait, pour le Québec, être mise en oeuvre dans le cadre du Canada où chevauchements, dédoublements et l'incapacité subséquente à prendre les bonnes décisions au bon moment empêchent de maximiser les efforts sociaux et économiques centrés sur l'emploi. Les autres provinces qui acceptent la centralisation pourraient–elles espérer une politique canadienne de plein emploi qui ait quelque efficacité? Nous l'espérons, bien sûr.

Il faut dire que déjà la prospérité de l'Ontario et, par moment, de l'Alberta, sur laquelle le modèle canadien de redistribution a été fondé, ne s'expliquent que par le fait que toutes les politiques gouvernementales se coordonnaient pour donner à l'Ontario cette densité industrielle et d'emplois qui en fait de loin la province la plus riche, malgré la dureté de la récession qui l'a touchée.

Pour des raisons culturelles, incluant la langue, cette stratégie canadienne n'est pas adaptée à la réalité québécoise. Le Québec, depuis plusieurs années, a développé sur l'emploi et le développement de nombreux mécanismes de concertation. Les syndicats, les entreprises, les organismes régionaux et les gouvernements ont appris à se concerter, un mot dont on sait qu'il a de la difficulté à être traduit en anglais. Ceux–ci, pourtant, privés des leviers de décision détenus à Ottawa, où les politiques adoptées sont parfois même contradictoires, n'ont pas encore, loin de là, donné tous les fruits qu'on peut en escompter.

• (1610)

On n'a qu'à rappeler la triste saga de la formation professionnelle. Innombrables sont celles et ceux au Québec qui piaffent d'impatience devant les projets à réaliser, les pertes de temps et d'énergie dans ces dédoublements, ces lenteurs décisionnelles, cette glu fédérale–provinciale qui tue toute initiative. Le Québec a un projet qu'il nous presse de réaliser.

Il est donc urgent, comme le réclamait encore hier le premier ministre du Québec, que le gouvernement fédéral transfère rapidement au Québec les responsabilités au titre du développement de la main–d'oeuvre, y compris la gestion de l'assurance–chômage.

Le Bloc va défendre avec acharnement les programmes sociaux, mais sans perdre de vue que sans l'emploi en bout de course, les personnes si nombreuses qui veulent sortir de la dépendance sont flouées. Nous ne pensons pas qu'il ne peut pas y avoir des améliorations dans les programmes sociaux. Au contraire. Mais quand le ministère des Finances parle des programmes sociaux en fonction des coupures à y faire et de la diminution du déficit, on ne peut pas rêver que ce soit pour les améliorer.

Il faut être clair: quand on veut faire disparaître l'aspect de désincitation au travail que comportent certains programmes sans plonger les gens démunis dans une plus grande insécurité, on ne fait pas d'économie, on augmente les coûts, temporairement du moins. Quand on veut aider les gens à se former, à se créer un emploi, à devenir employables, il faut investir pour le faire. Quand on veut que la période de chômage soit un actif et non une période d'attente, il faut investir dans l'orientation, la formation et le support aux personnes. Mais surtout, quand on veut aider à relancer l'emploi, il faut que les politiques monétaires, économiques, commerciales et le cadre réglementaire ne tendent pas à le décourager.

Le ministre du Développement des ressources humaines devra lui aussi être clair. Ou la réforme qu'il envisage vise à réduire les coûts comme l'indique fermement le ministère des Finances dans son document, ou ce qu'il cherche est véritablement à aider les personnes au chômage à se retrouver un emploi et alors ce n'est pas dans les programmes sociaux qu'il pourra faire des économies.

Il y a une coupure dramatique, accrue après cette dure récession, entre ceux qui veulent réduire les programmes sociaux et qui, étant riches, ne connaissent ni insécurité ni manque d'argent et ceux qui veulent en améliorer l'efficacité et qui sont susceptibles à un moment ou à un autre d'y avoir recours pour une période plus ou moins longue. Les premiers ne pensent qu'au déficit, les seconds pensent à la nécessité de survivre dans un pays en pleine mutation économique où il n'est pas évident que la destruction de nombreux emplois rémunérateurs sera compensée par les fameux emplois promis dans les secteurs de la technologie.

Il faut choisir. Le Canada veut–il, dans l'ordre des pays, se comparer aux pays d'Europe de l'Ouest ou aux États–Unis où les quartiers chics s'entourent de clôtures infranchissables et protégés par des gardes armés ou plutôt aux pays d'Europe où le capitalisme a même compris qu'il y allait de son intérêt d'avoir un filet de sécurité efficace.

Monsieur le Président, assurez le ministre du Développement des ressources humaines qu'il pourra compter sur mon appui indéfectible à chaque fois qu'il voudra aider les personnes dans le besoin mais que je m'efforcerai d'être une parlementaire au moins aussi féroce qu'il l'a été dans l'opposition, à chaque fois qu'il dérogera de cette ligne de conduite. Et j'agirai aussi bien pour les gens de Mercier que pour les Québécoises et Québécois et Canadiens et Canadiennes.

Notre formation politique va voter contre le sous–amendement proposé par le député de Calgary–Sud–Ouest car il ne saurait être question d'accepter une limite de dépenses gouvernementales sans baliser et surtout sans que ces dépenses n'aient été soumises à l'examen d'un comité de parlementaires.

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais féliciter la députée du Bloc québécois pour son discours assez intéressant. Il y a plusieurs points qui m'ont un peu intrigué dans son discours, surtout la question de gestion des différents programmes provinciaux vis–à–vis les programmes fédéraux. Plusieurs de ces programmes–là, finalement, sont de responsabilité fédérale et provinciale à la fois, comme la question de la formation de la main–d'oeuvre. Elle dit qu'on parle partout dans le monde de l'Ouest et même dans le monde de l'Est qu'il faut vraiment avoir le libre–échange, la mobilité des employeurs et des employés, partout.

• (1615)

D'une part, ne serait–il pas vraiment très important d'avoir, dans les domaines de formation de main–d'oeuvre, un standard national de formation, où les gouvernements fédéral et provinciaux pourraient travailler ensemble, en convergence, dans le même schéma, plutôt que de travailler en divergence.

D'autre part, on parle de développement économique. Je veux juste mentionner à ma collègue qu'étude après étude, il a été démontré que le développement économique est vraiment fonction du système d'éducation, partout, dans tous les pays du monde. Par exemple, au Japon, le développement économique est fonction de leur système d'éducation; en Allemagne, la même chose. Même ici, au Canada, j'avais souligné que, pour s'assurer d'un développement économique fort, rassurant et suffisant, il faut vraiment faire de l'éducation une priorité numéro un.

Je veux souligner à ma collègue que, dans la Constitution canadienne, l'éducation relève du provincial. Alors, il n'y a rien qui empêche n'importe quelle province ou territoire du Canada de faire de l'éducation leur priorité numéro un et d'engager la discussion aux alentours de cela pour s'assurer que le système d'éducation réponde aux besoins du secteur privé et de la population.

Ce faisant, ma collègue peut être assurée qu'on peut répondre à une des difficultés sur la question économique dans la province de Québec, et je peux lui dire que c'est la même chose dans les autres provinces. Donc, le système d'éducation, c'est le premier endroit où il faut commencer à mettre l'accent, à mettre notre énergie.

D'un autre côté, si on parle de formation de main–d'oeuvre, je veux féliciter le premier ministre et le ministre responsable, parce que je pense que ce gouvernement va engager une discussion extraordinaire, et je peux dire qu'il s'agit d'une discussion historique dans le domaine de la formation, de la gestion de l'assurance–chômage, toutes ces choses–là.

Je pense que c'est une occasion extraordinaire que tous les membres de cette Chambre travaillent ensemble pour s'assurer un plan d'action pour les prochaines 10, 20 ou même 50 années. Ainsi, le Canada continuera à être non seulement le meilleur pays au monde où il fait bon vivre, mais également le pays le plus fort au monde, économiquement parlant.

Je demanderais à ma collègue de me dire comment elle voit la question de mobilité des employés quand elle parle de sa proposition de la gestion de l'assurance–chômage ainsi que de la gestion de la formation de la main–d'oeuvre au Québec?

Mme Lalonde: Monsieur le Président, je dois commencer par dire que nous avons réfléchi longuement à toutes ces questions que vous avez posées. Si M. Bouchard pouvait dire avec tellement de force, hier, ce qu'il disait, c'est qu'il nous semble que l'évolution de l'économie, où la culture est de plus en plus liée aux atouts principaux, va dans le sens du projet qui s'impose de plus en plus à nous.

Vous avez dit vous–même concernant l'éducation que maintenant on ne peut pas aller à l'OCDE sans entendre dire que ce qui est dominant c'est l'éducation et que les pays qui veulent performer investissent dans l'éducation. Oui, c'est un champ constitutionnel du Québec. On sait cependant que le niveau de gouvernement fédéral est le seul qui peut utiliser son pouvoir de dépenser—même si ça lui a servi à beaucoup nous endetter—pour forcer justement des engagements que les provinces ne voudraient pas nécessairement prendre.

Alors, il est évident que le gouvernement fédéral va avoir le goût de s'immiscer dans l'éducation et qu'au Québec on voudra cela le moins possible parce que c'est lié à notre survie. On veut d'ailleurs en sortir de cette survie, ce qu'on veut c'est vivre. On en a marre de la survie. On en a marre des dédoublements et des chicanes. On a hâte de se lancer dans des projets.

• (1620)

Alors, on est en ce moment dans un fouillis. Si je m'exprime ainsi, c'est le sentiment de tellement de monde, quand je dis qu'il y a du monde qui piaffe d'impatience, on en a marre parce que tout piétine. La SQDM tourne un peu dans le yogourt en ce moment faute d'ententes, de fonds. Le sous–ministre me disait la semaine dernière que tout est au beau fixe, c'est–à–dire que rien ne se passe. Et oui, l'éducation c'est majeur. Mais que fait–on pour cela? On coupe.

Bien sûr, la mobilité c'est quelque chose de relativement important, mais vous comprendrez qu'au Québec on veuille développer. Nous sommes 2 p. 100 de francophones en Amérique du Nord, concentrés sur un territoire. Et, pour vivre comme francophones, on veut développer au maximum le bassin d'emplois. On a développé plein de moyens, de projets, je dirais, et ce qui nous manque pour les activer c'est souvent non pas de l'argent qui n'existe pas, mais qui est dépensé autrement et qu'on voudrait dépenser comme on le veut.

Alors, si je pouvais dire que de seulement avoir ce débat–là me semble utile pour la compréhension des partis du Canada.

M. David Berger (Saint–Henri—Westmount): Monsieur le Président, j'aurai peut–être l'occasion d'intervenir dans ce débat au cours des prochaines semaines.

J'ai écouté avec intérêt le discours de la députée, mais il me semble que son discours fait abstraction de la mondialisation. Son analyse économique est assez simpliste. Bien entendu, elle attribue la pauvreté économique à notre système fédéral sans tenir compte de changements économiques à travers le monde auxquels le Québec et le Canada dans son ensemble ne peuvent pas échapper.

Je dois dire aussi que je trouve assez drôle de voir comment en tant que députée fédérale elle veut se départir des responsabilités que lui ont confiées ses électeurs. Pourquoi ne pas faire des recommandations justement sur l'amélioration du programme d'assurance–chômage. Le ministre est présent et il écouterait, probablement avec intérêt, ses suggestions ou celles de ses collègues. Mais non, sa solution en tant que députée fédérale nouvellement élue c'est de transférer toutes les responsabilités au gouvernement du Québec.

Est–ce qu'elle ne reconnaît pas que le fédéral a un rôle important à jouer en ce qui concerne l'interdépendance de l'économie, la mobilité, telle que mentionnée par mon collègue il y a quelques minutes, et la répartition des richesses? Est–ce qu'elle ne reconnaît pas, comme l'a dit aujourd'hui le premier ministre, que si on donnait pleins pouvoirs au Québec pour gérer l'assurance–chômage, que cela priverait les Québécois de ressources importantes qui proviennent peut–être de l'ensemble de la richesse du Canada?

Ce sont quelques questions qui me viennent à l'esprit, Monsieur le Président. J'aurai l'occasion d'en poser d'autres dans les jours qui viennent.

Mme Lalonde: Je voudrais dire qu'au contraire la mondialisation nous confirme dans la nécessité de développer ce projet québécois. Où qu'on regarde, la façon de réagir face à ces exigences nouvelles doit se décider localement, compte tenu des avantages locaux sur lesquels il faut travailler. Par un mécanisme qu'on observe constamment dans l'histoire, cette mondialisation de l'économie va correspondre une spécialisation des régions.

Alors nous ne sommes pas du tout à contre–courant, je dirais au contraire. Et regardez ce qui se passe là justement où on s'organise pour faire face. L'Europe n'est pas l'Europe sans les souverainetés. Les souverainetés européennes sont là, mais se concertent. Nous, souverains, seront absolument heureux de nous entendre avec vous sur des standards qui nous apparaîtraient en effet nécessaires.

• (1625)

Mais si vous me permettez d'ajouter sur la gestion de l'assurance–chômage, vous savez, monsieur le Président, que c'est un consensus au Québec que cette revendication, pas de toute l'assurance–chômage, bien sûr, dans le cadre actuel. Vous comprendrez que nous savons que le Québec a besoin de développer encore son économie et d'y consacrer les ressources nécessaires. Il n'est pas question de ne pas le faire.

Par contre, il y a une chose à laquelle je veux répondre. Je n'abandonne pas mes prérogatives et je ne céderai pas d'un pouce la défense des droits de mes concitoyens du comté du Québec et des Canadiens pour lesquels j'ai accepté d'être critique officiel, mais cependant, dans ce premier discours, il est important d'expliquer aux honorables députés de la Chambre pourquoi ce qui se passe au Québec s'y passe et que ce n'est pas parce qu'ils ne le voient pas que ça ne se passe pas.

Des voix: Bravo!

Mme Lalonde: Cependant, monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines peut être assuré que nous serons là pour veiller à ce qu'il fasse les réformes qu'il doit faire.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Perfectionnement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je veux d'abord vous féliciter d'avoir été choisi pour assumer les fonctions honorables mais difficiles de la présidence. Nous vous souhaitons la bienvenue au fauteuil.

[*Français*]

Aussi je tiens à offrir mes félicitations à l'honorable députée de Mercier. En écoutant son premier discours à la Chambre, j'ai apprécié sa force de conviction. J'ai également apprécié son offre de collaborer dans un esprit de coopération au processus de réforme des programmes de sécurité sociale. J'y compte bien.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, vous savez fort bien que ce n'est pas mon premier discours à la Chambre, ni la première fois que j'assiste à la lecture d'un discours du Trône. Néanmoins, je suis toujours quelque peu fébrile à ces occasions.

Je voudrais en premier lieu remercier ma famille, sans le soutien et les encouragements de laquelle je ne pourrais jouer un rôle public.

Cette année est l'Année internationale de la famille. J'espère que, dans leur déclaration officielle, les Nations Unies feront brièvement allusion à la famille politique, dont la contribution ne peut véritablement être comprise et mesurée que par ceux qui en font partie.

Je veux aussi remercier mes électeurs de la ville de Winnipeg, qui me font confiance depuis deux bonnes décennies déjà. C'est un honneur pour moi que de les représenter et de m'exprimer en leur nom.

Comme on l'a mentionné, un grand nombre de députés découvrent pour la première fois qu'ils ont un téléphone pour répondre aux volontés de leurs électeurs. Ceux d'entre nous qui sont ici depuis une bonne vingtaine d'années savent que cette responsabilité demeure une tâche fondamentale.

Je tiens à dire combien je suis heureux d'avoir la chance de faire partie d'un gouvernement dirigé par l'actuel premier ministre. Je lui suis d'ailleurs reconnaissant de l'occasion qu'il m'a fournie de remplir les fonctions de mon poste.

Je me suis lancé en politique il y a 22 ans à cause de ce que je voyais dans mon quartier, notamment la situation des enfants et celle de la ville comme telle. Je parle ici de la pauvreté qui régnait.

Il est tout à l'honneur de notre système démocratique qu'une personne se voit un jour confier le mandat, même si c'est pour une période relativement brève, de concrétiser les espoirs qu'elle entretenait de nombreuses années auparavant de faire quelque chose pour ses concitoyens.

[*Français*]

En acceptant le poste de ministre du Développement des ressources humaines, j'ai accepté le mandat d'aider tous les Canadiens, monsieur le Président, tous les Canadiens: les pêcheurs de l'Atlantique, l'enfant pauvre de l'est de Montréal, les chômeurs de l'Ontario, les autochtones des Prairies et les décrocheurs de Colombie–Britannique.

• (1630)

À ce moment–là, tous les Canadiens, pas seulement les Québécois ou les gens de l'Ouest, mais tous les Canadiens soulignent le besoin d'avoir un nouveau système de sécurité sociale au niveau de l'emploi qui leur donnerait un peu d'espoir.

[*Traduction*]

C'est donc dire que je ne parle pas aujourd'hui simplement au nom de mes électeurs, les habitants de la région du Canada que je représente, mais que nous avons, pour une fois, l'occasion de parler au nom de tous les Canadiens. J'aimerais que les députés n'oublient pas cette obligation qui leur a été confiée le soir de leur élection.

J'ai écouté attentivement l'intervention de la députée de Mercier qui a décrit avec beaucoup d'émotion les problèmes qu'elle observe dans sa ville et dans sa province. Je voudrais signaler à la députée que ces problèmes touchent tous les Canadiens, d'un océan à l'autre, pas seulement les Québécois. Ces problèmes ne sont pas uniques à sa région.

Malheureusement, de nos jours, les problèmes liés au chômage, à l'insécurité, au désillusionnement, à la pauvreté ne se font pas rares. S'il y a un élément qui a pu unifier le pays ces dix dernières années, c'est que les Canadiens n'avaient pas tellement l'occasion de sentir qu'ils avaient leur place au sein de notre société. Voilà pourquoi nous nous devons de représenter tous les Canadiens, de leur redonner espoir et de les stimuler.

En ce qui a trait à la sécurité sociale, il est intéressant de noter l'un des grands changements survenus au cours de la présente génération, soit le fait que les gens ont l'impression que ce sur quoi reposait leur existence auparavant, c'est–à–dire le travail, a disparu. Pour le meilleur ou pour le pire, le travail a toujours été l'élément fondamental qui suscitait chez les gens un sentiment d'appartenance et préservait leur dignité.

Un récent sondage a montré que près de 50 p. 100 des Canadiens n'ont plus ce sentiment de sécurité. Ils l'ont perdu, parce qu'ils croient qu'ils n'auront plus l'occasion d'exercer des choix à l'avenir. Il leur semble aussi que les règles du jeu au Canada ne sont plus justes et équitables.

Mon idéologie en tant que libéral, c'est que l'équité est un principe, que la justice doit être au centre de notre société de telle sorte que chacun d'entre nous ait la chance de modeler à sa guise sa vie et celle de sa famille tout en respectant le droit des autres à faire de même. Et pour qu'il en soit ainsi, il faut établir des règles qui assurent à chacun les mêmes possibilités, un sens du franc–jeu et un sens de la justice.

Ce sens de la justice a disparu au cours des dix dernières années. Il est arrivé trop souvent qu'il y ait de bons emplois stables et très rémunérateurs pour une minorité de Canadiens alors que la grande majorité vit d'insécurité, d'emplois à temps partiel et de chômage.

L'écart s'est creusé entre les niveaux de revenu. La classe moyenne diminue sans cesse. Plus d'un million d'enfants vivent sous le seuil de la pauvreté. Je me souviens avec tristesse d'un article du *Globe and Mail* qui m'est apparu comme de l'excellent journalisme. On y disait que, au Canada, 40 p. 100 des enfants partent aujourd'hui pour l'école sans avoir bien mangé ni reçu l'attention dont ils ont besoin. Beaucoup d'amour se perd dans ce monde parce qu'il ne se trouve personne pour le donner.

Or, si vous estimez qu'il faut protéger ce qui existe, je vous répondrai d'aller dire cela aux enfants qui ont le ventre creux et qui manquent d'attention, d'aller dire cela aux jeunes gens et jeunes filles de cette génération perdue qui ont fait tout ce qu'on leur a demandé de faire, qui sont allés à l'école, qui ont obtenu un certificat, qui ont décroché un bon diplôme et qui ne trouvent pas de travail après leurs études.

Je vous enverrai dire cela aux travailleurs déplacés de notre secteur des pêches qui ont vu toute une industrie disparaître sous leurs yeux. Ce qu'ils veulent, ce n'est pas seulement toucher un chèque toutes les semaines. C'est aussi s'habiller tous les jours pour aller travailler dans l'intérêt de leur société, de leur famille et de leur collectivité. Mais on ne leur en donne pas l'occasion. Ce n'est pas tout de toucher un chèque d'assurance–chômage. Il faut pouvoir espérer qu'on retrouvera un jour un bon travail honnête dans la société. Voilà pourquoi nous devons changer des choses.

• (1635)

Nous entendons beaucoup parler de déficit financier au Canada. Il y a aussi un déficit humain.

[*Français*]

Il y a un manque de ressources à investir pour les Canadiens. Il y a un manque de programmes efficaces et essentiels pour la formation des chômeurs et des assistés sociaux.

[*Traduction*]

Ce serait une erreur, une terrible erreur de tout effacer. Je n'ai pas beaucoup de patience avec ces gens en complet–veston qui viennent me dire qu'il faut sabrer dans les programmes sociaux, mais qui ne sont pas prêts, eux–mêmes, à faire des sacrifices. Il ne s'agit pas de sabrer dans les programmes sociaux, mais d'aller à la racine des problèmes de notre société et de réformer nos programmes en conséquence. C'est ce que fera notre gouvernement.

J'invite tous les députés à collaborer. Comme nos amis du Parti réformiste le disent: oubliez un instant l'idéologie ou la plate–forme électorale qui vous a amenés ici. Ce que nous disons, c'est que chacun d'entre nous a un rôle à jouer au Parlement pour aider à réformer un système, pour faire en sorte que les Canadiens se sentent à nouveau en sécurité, qu'ils retrouvent leur sens de l'équité et qu'ils reprennent espoir. Nous comprenons que nous avons une responsabilité particulière à cet égard, parce que c'est le mandat qui nous a été donné.

Dans le livre rouge, nous avons touché une corde sensible lorsque nous avons déclaré que nous voulions un pays où les gens vivent dans l'espoir et pas dans la crainte, un pays où tous les citoyens se voient comme des collaborateurs et des participants et pas comme des fardeaux, où les adultes peuvent trouver de bons emplois et où les enfants peuvent tirer le maximum de leur potentiel. Lorsque le premier ministre parle du livre rouge, c'est de cela qu'il parle, car c'est l'esprit qui s'en dégage: que tous aient leur juste chance.

Je demande aux députés de ne pas susciter de craintes. Nous devons miser sur la confiance. Je demande aux députés, surtout parce que beaucoup de gens nous regardent aujourd'hui, de traiter la question avec tout le sérieux qu'elle mérite. Je crois fermement qu'il existe aujourd'hui une véritable volonté de changement.

J'ai parlé du livre rouge. Nous voulons que les Canadiens connaissent nos intentions dès le départ. Nous avons proposé la création du Service Jeunesse. La ministre d'État à la Formation et à la Jeunesse vient de terminer une série de consultations avec tout un éventail d'intéressés. Nous annoncerons au cours des prochains mois une série de projets concernant des organismes existants et prêts à collaborer. . .

[*Français*]

—à travers tout le pays—

[*Traduction*]

. . .dans chacune des régions.

Notre livre rouge propose très clairement un programme d'apprentissage. Nous croyons que l'un des véritables échecs de notre système actuel, c'est qu'il ne s'occupe pas des Canadiens durant les périodes où ils sont le plus vulnérables, soit les enfants avant qu'ils commencent l'école et les jeunes au moment où ils quittent l'école pour entrer sur le marché du travail. C'est pourquoi nous proposons un programme d'apprentissage ou, comme je préfère l'appeler, un programme de transition.

Encore une fois, nous consultons constamment divers groupes du secteur privé d'un bout à l'autre du pays pour voir si nous pouvons les amener à participer à un vaste programme visant à aider les jeunes à acquérir des compétences en leur offrant une formation en cours d'emploi avec la collaboration des employeurs, des gouvernements et des systèmes d'éducation.

[*Français*]

Je l'ai dit à mes collègues de l'autre côté de cette Chambre, nous devons avoir un programme national parce que la responsabilité est partagée par tous les groupes, dans toutes les régions et de tous les secteurs du Canada.

• (1640)

Ce n'est pas un problème pour une région unique, c'est un problème pour tous les Canadiens. Il faut donc demander l'effort et la collaboration de tous les secteurs, des gens de toutes les régions.

[*Traduction*]

Je veux simplement vous signaler que ces efforts qui s'adressent particulièrement aux jeunes s'inscrivent dans un cadre beaucoup plus vaste, car nous constatons aussi que nous devons presque garantir à nos jeunes du travail ou de la formation parce que le monde du travail a tellement changé qu'on ne peut plus s'attendre à ce que 16 années de scolarité suffisent. Nous devons devenir une société d'apprentissage qui permettra aux jeunes et aux adultes de se recycler continuellement afin de pouvoir relever avec vigueur et compétence les défis du nouveau monde du travail.

C'est pourquoi, lorsque nous parlons de réformer le filet de sécurité sociale, nous devons aussi discuter sérieusement de la formation et de l'éducation offertes au niveau fédéral et de la nécessité de lier ces deux activités aux régimes d'assurance–chômage et d'aide sociale. Ce ne sont pas des programmes distincts. Ce ne sont pas des tuyaux de poêle qui ne servent qu'à envoyer la fumée dans l'air. Ces programmes sont tous liés entre eux et doivent nous permettre d'offrir aux Canadiens des possibilités à tous les niveaux.

C'est pourquoi l'un des premiers principes de notre réforme, c'est qu'elle doit être globale. Nous ne pouvons plus procéder comme avant. Nous ne pouvons plus nous pencher sur ces programmes un à un. Cela a été notre principal problème au cours des dix dernières années. Le gouvernement était toujours en train d'apporter diverses modifications au régime d'assurance–chômage ou au Régime d'assistance publique du Canada.

Personne ne le sait mieux que le chef de l'opposition qui faisait partie du gouvernement qui modifiait sans cesse les programmes sociaux quand il en faisait partie. Il reconnaîtra maintenant que c'était une erreur de procéder ainsi. Nous devons procéder d'une façon générale et globale.

Nous devons également procéder d'une façon transparente pour le public. On ne peut plus avoir d'agendas cachés maintenant. Voilà pourquoi notre gouvernement s'est engagé à faire en sorte que la discussion et la décision se fassent ici, au Parlement, lorsqu'il s'agira de réforme de notre système de sécurité sociale, de nos programmes de formation et d'emploi, d'assistance sociale, d'assurance–chômage et d'aide aux étudiants.

Ce sera ici que se tiendront les discussions et que se prendront les décisions. Ce sera ici que les Canadiens auront l'occasion d'exprimer leurs opinions et de se faire entendre. J'entends les députés d'en face dire que nous devons redonner de l'importance au Parlement et qu'ils ont toutes sortes de solutions automatiques. Le véritable moyen de redonner de l'importance au Parlement, c'est d'y discuter de sujets importants et de faire en sorte que les Canadiens se rendent compte que c'est l'endroit où seront examinés, discutés et décidés les sujets d'intérêt essentiels pour leur vie. Voilà pourquoi le droit fondamental à la sécurité sociale constituera un sujet fondamental de discussion à la Chambre au cours de l'année qui vient. Nous en prenons l'engagement.

Nous devons également veiller à ce que les propositions, les solutions et les idées que nous formulons soient élaborées au Canada. Nous avons mis notre fierté dans notre pays au fil des années. Nous avons accompli de véritables progrès.

[*Français*]

Contrairement à la position de la députée de Mercier, nous avons fait de grands progrès pour les personnes âgées. Nous avons augmenté le taux de sécurité pour les personnes âgées, et ce grâce aux grands efforts fournis par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux.

[*Traduction*]

C'est un véritable accomplissement.

Nous avons également été capables de dire à nos jeunes gens dans une large mesure que nous leur avons fourni de bonnes possibilités de s'instruire. Nous avons assuré de véritables services de sécurité de base en période de récession.

Les temps ont maintenant changé et nous devons évoluer avec eux. Nous devons modifier nos programmes. Nous devons commencer par examiner des solutions vraiment canadiennes. Un sujet d'irritation constante pour moi durant les neuf ou dix années où j'ai siégé dans l'opposition, c'était de voir les ministres de l'époque proposer pour remédier à nos problèmes économiques des solutions qu'ils avaient empruntées ailleurs. Ils utilisaient toujours le modèle de quelqu'un d'autre, les idées et l'idéologie de quelqu'un d'autre. Il est temps encore une fois que les Canadiens se chargent d'élaborer un système de sécurité sociale qui leur donne le sentiment de leur propre identité et de leur propre importance.

• (1645)

Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président, et je respecte cela, mais je voudrais faire remarquer une dernière chose. Je crois que, si nous nous acquittons bien de notre travail, si nous arrivons à bien harmoniser toutes les voix qui se font entendre au Canada et redonnons l'espoir à une foule de Canadiens, rien ne saurait mieux nous unir, rien ne saurait mieux ranimer l'espérance parmi les Canadiens que de voir leurs députés, venus de toutes les régions du pays, coopérer pour bâtir un système qui sera proprement canadien, qui révélera aux Canadiens qui ils sont et ce qu'ils peuvent faire, en y apportant cette touche spéciale qui est la nôtre, celle de la compassion, de la compréhension, de l'humanité.

Ainsi, les Canadiens pourront voir pourquoi nous sommes différents: non parce que nous adoptons des positions différentes de celles des autres pays, mais parce que nous pouvons créer pour les Canadiens le mode de vie qu'ils veulent et leur donner, dans le vaste tumulte qu'est devenu le monde, le sentiment qu'il existe un pays bien à eux où tous ont les mêmes chances.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre. J'ai écouté le discours du ministre du Développement des ressources humaines, et à l'entendre, tout semble baigner dans l'huile au Canada. La productivité des travailleurs semble bien en place, la compétitivité des entreprises aussi, le besoin d'améliorer de façon fondamentale la compétitivité des entreprises face à la mondialisation des marchés, donc la productivité des travailleurs, semble passer outre aux considérations du ministre.

Le ministre ne reconnaît–il pas que le système canadien de double intervention, de chevauchement en matière de ressources humaines, en matière de formation professionnelle, en matière de formation d'entreprises, en matière de sécurité de revenu par l'assurance–chômage, notamment, avec deux bureaux d'emploi, avec une quarantaine de normes liées à 12 ou 14 programmes aux deux paliers de gouvernement, ne croit–il pas qu'il est temps de changer fondamentalement cet aspect de l'approche canadienne en matière de développement de la formation des ressources humaines?

Je demande au ministre s'il serait prêt, considérant l'urgence d'intervenir en matière de développement de l'emploi, de développement aussi de la productivité des travailleurs et des travailleuses du Québec comme du Canada, à envisager que le fédéral se retire, qu'il offre à toutes les provinces canadiennes de se retirer de tous les champs qui touchent de près ou de loin l'établissement d'une vraie politique du marché du travail par les provinces canadiennes, répondant de ce fait aux revendications du Québec, au consensus qui s'est développé au Québec pour l'établissement d'un guichet unique, géré par le gouvernement du Québec, offrant ainsi cette perspective à toutes les provinces canadiennes? Le Québec serait satisfait et pourrait répondre à un état d'urgence au niveau de l'emploi et espérer, du moins à court terme, jusqu'à ce que l'accession du Québec à la souveraineté devienne un fait, par voie démocratique, au moins développer son emploi?

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, tout d'abord, lors de l'énoncé de mon discours, je n'ai pas dit que tout allait bien, au contraire. J'ai exprimé mon souci concernant la pauvreté au Canada et le manque de formation afin que les jeunes aient l'occasion de se trouver du travail. Peut–être que l'honorable député était occupé ailleurs, mais dans mon discours j'ai exprimé et souligné ce problème sérieux pour le Canada.

• (1650)

Je pense que la solution à ce problème n'est pas de diviser le Canada, mais de l'unifier afin de pouvoir collaborer ensemble pour trouver la solution. Je crois qu'il y aurait lieu d'avoir une bonne discussion avec les provinces, car elles sont nos partenaires dans ce grand processus de réforme. En même temps, je pense que le problème des dédoublements est une bonne question à débattre dans le contexte de la réforme sociale. Il n'est pas possible de diviser les sujets quand il s'agit de mesures de formation et de mesures relatives à l'assurance–chômage, comme de mesures d'aide sociale.

Comme le premier ministre l'a dit pendant la période des questions, s'il y a un transfert immédiat dans les fonds de formation, ce sera une grande perte pour la province de Québec, si on se fie aux allocations *per capita*. Je ne pense pas que les Québécois et les Québécoises désirent une réduction de l'appui qu'ils obtiennent du gouvernement canadien.

J'aimerais pouvoir me réunir avec les nouveaux ministres du Travail et de la Main–d'oeuvre du Québec, comme je voudrais avoir une même discussion avec les autres ministres. En effet, je pense que nous aurons peut–être une réunion de tous les ministres quelque temps en février, et ce sera le moment d'avoir une discussion entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. À ce moment–là, nous ferons un bon examen du problème des dédoublements.

[*Traduction*]

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je remercie le ministre de son discours; je le félicite aussi d'avoir encore une fois été réélu dans sa circonscription de Winnipeg–Sud–Centre et de s'être vu confier au sein du Cabinet des responsabilités qui en disent long sur la confiance que lui témoignent son parti et son chef.

Nous sommes heureux que le gouvernement veuille créer un régime de sécurité sociale global et qu'il soit prêt à en discuter librement durant cette législature.

Le ministre des Finances a récemment rendu public un document dans lequel il est dit que notre régime d'assurance–chômage est l'un des plus généreux du monde. Cela peut dissuader de le faire ceux qui devraient se perfectionner et chercher du travail.

Le ministre est–il d'accord avec ce jugement concernant le régime d'assurance–chômage? Le cas échéant, peut–il expliquer aux députés comment un nouveau régime global de sécurité sociale nous permettra de remédier aux lacunes que comporte le régime d'assurance–chômage?

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je remercie le député de ses bonnes paroles. Elles nous seront certainement d'un grand réconfort tôt ou tard.

Je me réjouis de ce que les membres de son caucus nous aient assurés de leur entière coopération dans le cadre des réformes importantes que nous voulons entreprendre.

Au fil des ans, la vocation du régime d'assurance–chômage a changé: le régime qui, à l'origine ne devait fournir qu'une aide temporaire aux travailleurs entre deux emplois s'est dans une large mesure transformé en un programme de sécurité du revenu, notamment pour les industries où la situation de l'emploi fluctue beaucoup selon les saisons et où les arrêts de travail sont longs.

C'est la situation qui existe actuellement dans le secteur des pêches. Dans la province que le député représente, les travailleurs de l'industrie forestière, pétrolière ou gazière se sont aussi largement prévalus du régime d'assurance–chômage à un moment donné. C'est également ce régime qui, pour une large part, a permis au marché du travail de fonctionner rondement.

Permettez–moi de faire une petite digression. Il existe au Canada une fausse idée selon laquelle la politique sociale et la politique économique sont deux choses tout à fait distinctes. Il n'en est rien. Un bonne politique sociale est le gage d'une bonne politique économique et vice versa. Si les travailleurs sentent qu'ils ont une certaine sécurité d'emploi et qu'ils peuvent changer de travail, cela contribue au bon fonctionnement du marché du travail.

• (1655)

Le député a raison de dire que le régime d'assurance–chômage comporte certains problèmes. Il est vrai que, avec le temps, il a fini par ne plus satisfaire à bien des besoins pour lesquels il avait d'abord été institué. Le premier ministre a dit quelque chose qui nous tient à coeur: comment amorcer la réforme d'un régime d'assurance–chômage de manière que, comme l'ancien régime de sécurité du revenu, il puisse remettre les gens sur le marché du travail et favoriser la création de nouveaux emplois.

Il faut pour cela établir un lien entre les programmes d'aide sociale et les programmes de formation. Ils sont en effet indissociables. Voilà pourquoi je demande aux députés d'en face de se montrer coopératifs. Il faut entreprendre ces réformes globalement. Il existe des liens entre tous ces programmes. Il faut pour un instant cesser de penser à l'assurance–chômage, au régime d'assistance publique du Canada ou au programme de bourses d'étude pour réfléchir aux problèmes des travailleurs déplacés, à l'évolution de la situation dans l'industrie, aux changements démographiques et aux problèmes des jeunes. Si nous commençons à cerner la véritable cause de ces problèmes, nous pourrons alors commencer à mettre en place des programmes visant à les résoudre. Voilà ce à quoi s'emploiera le Parlement.

Je peux simplement dire au député de se tenir prêt, car nous allons très bientôt entreprendre de grands changements.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi que de prendre part à ce débat sur le discours du Trône.

Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter le Président de son élection. Je félicite également le vice–président. J'assure au Président que nous allons tout faire pour lui faciliter la tâche et qu'il peut toujours compter sur nous.

Monsieur le Président, avec votre permission, puisque c'est mon premier discours à la Chambre, je voudrais dédier mes propos d'aujourd'hui à la mémoire de mon défunt père, Glen Johnston, qui a été député de 1952 à 1967 à l'Assemblée législative de l'Alberta pour le parti auquel le premier ministre a fait allusion ce matin en parlant de l'ancêtre du Parti réformiste. Mon père représentait le comté de Ponoka—Rimby.

C'est avec plaisir que je poursuis l'oeuvre de mon père, qui n'a jamais ménagé les efforts pour bien représenter ses électeurs, dont un bon nombre sont aussi les miens aujourd'hui. Je tiens à remercier les électeurs de la circonscription de Wetaskiwin de m'avoir massivement appuyé et de me faire confiance. Je tiens à les assurer que je suis déterminé à bien les servir et à défendre leurs intérêts à la Chambre.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur ma circonscription. La circonscription de Wetaskiwin est située au centre de l'Alberta tout juste au nord de celle de Red Deer et au sud de celles d'Edmonton. Elle est bordée au nord et au nord–ouest par la rivière Saskatchewan–Nord. À l'ouest, elle est très boisée, tandis qu'à l'est ce sont les champs de céréales qui dominent. Je suis fier de dire que notre région regorge de ressources naturelles. L'agriculture, le gaz et le pétrole sont les moteurs de notre économie. Nos riches terres arables conviennent parfaitement bien à l'élevage du boeuf de premier ordre de l'Alberta.

Le stampede de Ponoka se tient tous les ans. C'est le deuxième stampede en importance dans l'Ouest. Je voudrais inviter le Président ainsi que tous les députés à se joindre à nous durant la fin de semaine de la Fête du Canada pour assister à un stampede et à un rodéo exceptionnels.

Depuis un an, j'ai sillonné ma circonscription et je me suis entretenu avec nombre de gens. Leur message est on ne peut plus clair. Ils s'inquiètent de l'avenir économique du Canada et se demandent dans quel état ils vont laisser le pays à leurs enfants et à leurs petits–enfants.

Il y a deux jours, Son Excellence le Gouverneur général a divulgué aux Canadiens, qui attendaient avec impatience, le plan du gouvernement pour les quatre années à venir. Les résultats des élections d'un bout à l'autre du pays ont révélé une volonté de changement et il semble bien que les députés ministériels aient reçu le même message. Je voudrais féliciter le gouvernement d'avoir créé un climat de dialogue favorable au consensus.

Nous approuvons l'initiative de réduction de 5 millions de dollars le budget de la Chambre des communes. Je me réjouis que le gouvernement ait fait siennes quelques suggestions énoncées dans le document du Parti réformiste sur les pensions et les privilèges. Nous encourageons le ministre des Finances à intégrer nos autres recommandations à son budget.

• (1700)

Les Canadiens ne font plus confiance à leurs politiciens. Le moment est venu pour les élus de regagner cette confiance. Le fait d'être élu ne signifie pas automatiquement qu'on est respecté. Il nous faut reconquérir cette confiance.

Les Canadiens ont le droit d'exiger que leurs représentants agissent avec la dignité et le décorum de leur emploi. Dans cet ordre d'idées, il convient de mettre fin au cumul de pension et de retraite et de fixer à 55 ans la limite d'âge pour toucher sa pension.

C'est à toute la question du régime de retraite des députés qu'il faut s'attaquer. Les électeurs nous ont dit qu'ils n'admettaient pas un régime qui accorde beaucoup plus d'avantages aux députés qu'à la moyenne des Canadiens. Il faut réformer la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires. Je dis bien la réformer, pas seulement lui faire des retouches. Il faut la réformer de façon à la rendre conforme à la situation qui a cours dans le secteur privé.

Le régime de retraite des députés ne s'autofinance pas. Comment pouvons–nous en toute bonne foi demander aux contribuables canadiens, qui n'en peuvent plus, de subventionner un régime de retraite aussi généreux? Monsieur le Président, je suis convaincu que vous êtes de mon avis.

Les Canadiens attendent du gouvernement qu'il leur redonne espoir et qu'il leur redonne des emplois. Le programme d'amélioration des infrastructures, évalué à six milliards de dollars et dont on a tant parlé, doit être reconnu pour ce qu'il est, c'est–à–dire un programme conjoint financé également par le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités. Ce projet à court terme, le contribuable va devoir le payer en triple. Il y a peut–être trois paliers de gouvernement qui participent à ce projet, mais il n'y a qu'un seul et même contribuable qui est mis à contribution.

Les propos sur la création d'emplois et sur la restauration de la confiance ne sont que de petits pas en faveur de la croissance économique. Nous ne pouvons plus dire aux petites entreprises qu'elles peuvent constituer la force qui relancera l'économie, alors qu'elles continuent de crouler sous le poids des impôts.

Le gouvernement compte remplacer la taxe sur les produits et services, mais par quoi? La TPS, la taxe la plus méprisée dans l'histoire du Canada, rapporte tout de même des recettes nettes de près de 15 milliards de dollars. C'est une question que les députés réformistes qui siègent au comité des finances ont hâte d'examiner. Plus tôt aujourd'hui, vous avez entendu mon collègue de Calgary–Centre dire que notre parti propose le remplacement de la taxe sur les produits et services par un régime de taxe uniforme.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Une taxe unique.

M. Johnston: Cela me paraît raisonnable.

Ma notion du Canada est un pays économiquement fort et autonome. Si nous voulons être autonomes, nous devons éliminer le déficit fédéral. Mais voilà que cette année seulement, il risque de grimper à 46 milliards de dollars. La dette nationale a atteint la marque des 500 milliards et augmente chaque minute de 85 600 $. Il est temps de prendre des mesures sérieuses pour réduire les dépenses. Pourtant, les ministères fédéraux continuent de dépenser pour des programmes frivoles et inutiles.

En voici un exemple. Il y a à peine quelques jours, on déclarait dans un reportage que les ministères fédéraux avaient commandé des vidéocassettes qui avaient coûté 18 millions de dollars aux contribuables du Canada. Qu'on ajoute à cela d'autres exemples de dépenses irresponsables qui ont été signalées dans le rapport du vérificateur général et l'on se retrouve devant un scénario qui rend perplexes tous les Canadiens moyens. Il faut que cela cesse.

Le gouvernement doit mettre un frein à ce genre de dépenses extravagantes. Le contribuable canadien n'en a pas les moyens, monsieur le Président, et vos électeurs autant que les miens méritent mieux.

Je voudrais demander au gouvernement ce qu'il entend faire pour contrôler les dépenses ministérielles. Les nouvelles initiatives annoncées dans le discours du Trône sont louables et valables, mais en avons–nous les moyens? Qui va payer pour leur mise en place? Devrons–nous, pour cela, faire de nouveaux emprunts et accroître encore la dette?

Tous les partis représentés à la Chambre reconnaissent qu'il faut absolument réduire le déficit, mais ne sont pas d'accord sur la méthode. J'estime que nous n'arriverons à rien si nous refusons d'admettre la réalité, à savoir que nous ne pouvons continuer de vivre au–delà de nos moyens. Les Canadiens ne veulent pas compter sur le gouvernement pour leur retraite. Aussi, suis–je inquiet d'entendre le gouvernement dire qu'il a l'intention d'éliminer l'exemption pour gains en capital. Est–ce que ça veut dire que l'on va également supprimer l'exemption pour gains en capital de 500 000 $ accordée aux agriculteurs et aux petites entreprises?

Les gens qui travaillent pour de grandes entreprises et les gouvernements ont souvent accès à un régime de pensions. Ce qui n'est pas le cas de l'agriculteur et du petit entrepreneur qui, la plupart du temps, comptent sur la vente de biens accumulés au cours d'une vie entière pour financer leur retraite et garder leur indépendance financière.

Nous devons ensemble faire un effort afin de représenter les Canadiens le mieux possible. Il est important que nous soyons productifs et que nous fassions preuve de coopération si nous voulons non seulement que le Parlement fonctionne mieux, mais aussi qu'il donne l'impression de mieux fonctionner en étant moins offensif.

• (1705)

Les habitants de Wetaskiwin peuvent compter sur moi. Je serai toujours disponible, je leur rendrai des comptes et je maintiendrai une politique d'austérité. J'ai l'intention de les servir de la même façon que mon père l'a fait.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Wetaskiwin pour son premier discours à la Chambre.

Comme il ne reste qu'une heure avant que nous ne nous prononçions sur l'amendement que son parti a proposé au discours du Trône, je me demande s'il aurait l'amabilité de répondre à certaines questions que je me pose au sujet du plafond qu'il est proposé d'imposer aux dépenses.

Malgré la loi qui avait été présentée par l'ex–ministre des Finances, Don Mazankowski, député de Végréville, et qui avait été adoptée par la Chambre au cours de la dernière législature, ce pays a un déficit record. Je me demande pourquoi le député pense, ou pourquoi son parti pense, que la répétition de ce type d'exigence légale sans utilité aucune de la part de la Chambre, de cette orientation et de cette loi absolument inefficaces, va marcher cette fois–ci.

M. Johnston: Il n'y a aucune chance que cela marche, à moins que nous n'imposions un plafond aux dépenses dans le budget et que nous nous y tenions.

Ignorer le problème ne va certainement pas le régler. Reconnaissons donc tous que c'est un problème et que ce n'est pas un problème de recettes. Mon parti est fermement convaincu que nous n'avons pas un problème de recettes. Nous avons un problème de dépenses. C'est ce qu'on fait quand on dirige une entreprise. C'est ce que je ferais si je dirigeais une entreprise. Quand les dépenses dépassent les recettes, la première chose à faire, c'est d'examiner les dépenses dans le grand livre.

[*Français*]

Le vice–président: La députée de Laurentides dispose de deux minutes et demie. La députée désire–t–elle poser une question ou faire un commentaire?

Mme Monique Guay (Laurentides): J'aimerais faire un commentaire, monsieur le Président. Mais tout d'abord, j'aimerais vous féliciter pour votre élection, c'est la première fois que je prends la parole aujourd'hui.

Pour ce qui est des dépenses. . .

Le vice–président: Vous ne voulez pas poser une question au député de Wetaskiwin, vous voulez reprendre le débat, semble–t–il?

Mme Guay: Je n'ai pas de question, il s'agit d'un commentaire.

Le vice–président: Dans ce cas, je pense que suite à une entente entre les partis, c'est le député de Fraser Valley–Ouest qui a le droit de parole maintenant.

Mme Guay: D'accord.

Le vice–président: Alors, s'il n'y a pas de question, je donnerai la parole à l'honorable député de Fraser Valley–Ouest.

[*Traduction*]

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter très sincèrement, vous et tous mes collègues, d'avoir été élus députés de cette trente–cinquième législature.

Je voudrais aussi remercier tous les gens de Langley, Aldergrove et Matsqui, en Colombie–Britannique, qui m'ont exprimé leur confiance en me choisissant comme représentant.

C'est le moment où tous les yeux sont braqués sur le nouveau gouvernement. Je pense que c'est le moment tout choisi pour parler de vision.

Je suis sûr que les historiens verront ces élections du 25 octobre 1993 comme un tournant. Auparavant, les Canadiens n'avaient jamais manifesté aussi clairement leur désir de changement. Les anciennes façons de procéder ne conviennent plus.

Certains minimisent l'importance de ces élections en disant qu'elles représentent simplement un vote de protestation, à quoi je répondrais: En quoi un vote de protestation serait–il inférieur à un autre? Les électeurs s'élevaient contre la façon dont le gouvernement conduit ses affaires, et il nous appartient de leur démontrer que l'on peut faire mieux.

Depuis deux décennies, les divers gouvernements fédéraux ont vécu au–dessus de leurs moyens. Il est grand temps de mettre un terme à cela et de responsabiliser les politiciens. Plutôt que de regarder la passé avec rage, il est préférable de regarder l'avenir avec espoir.

• (1710)

Le discours du Trône d'avant–hier renfermait une lueur d'optimisme, ce qui est rare en cette période d'incertitude économique. Nous avons entendu parler d'une nouvelle transparence et de coopération entre les partis politiques et je ne peux que m'en réjouir. Toutefois, le discours du Trône de 1984 promettait la même chose et cela n'a duré que deux semaines environ. Espérons que les bonnes intentions seront plus durables cette fois–ci.

Je voudrais insister particulièrement sur un point; si l'on ne s'engage pas sincèrement à ouvrir les livres du gouvernement et à les soumettre à un examen minutieux, ces belles paroles concernant la collaboration et la nouvelle façon de gouverner ne produiront rien qu'un autre écho se répercutant dans ces lieux historiques.

Tous les députés devraient participer à l'analyse détaillée et critique des dépenses gouvernementales. Si le gouvernement respecte son engagement de donner aux députés l'occasion de participer plus étroitement aux travaux des comités, ce changement pourrait entraîner des résultats très positifs.

Cela me réconforte aussi de voir que le gouvernement a adopté, bien que ce soit en partie seulement, nos recommandations sur les avantages consentis aux députés. Toutefois, puisque le gouvernement a déjà pris sa décision, je comprends mal pourquoi il y a une étude de 200 000 $ en cours pour évaluer la rémunération et les avantages dont jouissent les députés.

Je suis heureux de voir que le gouvernement s'engage à réformer le régime de retraite des députés, mais il ne suffit pas de mettre fin au cumul de pension et de traitement.

Notre parti a formulé des recommandations importantes en vue de la réforme du régime de retraite. Nous fournirons volontiers les résultats de ce travail à la Chambre et cela ne coûtera absolument rien.

D'autres idées, par exemple la nomination d'un conseiller chargé de l'éthique, semblent excellentes à première vue, mais je ne peux m'empêcher de me demander s'il est vraiment nécessaire de créer encore un autre poste d'une telle nature politique. Si tous les députés se comportaient comme les Canadiens le souhaitent, c'est–à–dire avec l'intégrité dont faisait état le discours du Trône, il ne serait pas nécessaire d'avoir recours à un chien de garde.

La véritable réforme émane d'abord de l'individu. On n'obtient pas l'intégrité par voie législative, pas plus qu'on ne peut espérer créer des emplois véritablement durables en jetant des milliards de dollars dans un soi–disant programme d'infrastructure. Le mot infrastructure désigne les routes, ponts et égouts. Or, une des premières dépenses décidées par le gouvernement porte sur la construction d'un centre municipal. Le gouvernement a reconnu que l'annonce de ce projet était motivée par des raisons politiques. Est–ce que le programme d'infrastructure va créer des emplois de qualité et durables? Nous verrons bien. Soyez assurés que nous serons aux aguets.

Le problème du chômage au Canada ne se réglera pas par un accroissement des dépenses publiques. Ceux qui le croient vivent dans un monde de rêve, et nous n'avons plus les moyens de nous payer ce genre de monde.

Quand je vois autour de moi plus de 200 nouveaux parlementaires, dont je suis, je ne peux qu'être stupéfait non seulement par le sens de l'histoire qu'on trouve dans ces murs mais aussi par la responsabilité que comportent nos fonctions. Je vois autour de moi des représentants qui ont plusieurs conceptions différentes de l'avenir du Canada. Il y a peut–être plusieurs façons de voir les choses, mais de quelque point de vue qu'on se place, l'essentiel demeure toujours le même.

Si nous persistons sur la voie actuelle, nous n'aurons plus le loisir de discuter pour savoir si la bouteille est à demi pleine ou à demi vide. Elle sera tout simplement vide. Le gouvernement devra rendre compte de l'argent qu'il dépense, et les députés ont des comptes à rendre à leurs électeurs.

Les statuts du Parti réformiste stipulent que le devoir des représentants élus envers leurs électeurs l'emporte sur leurs obligations envers leur parti politique. Afin de voir à ce que je respecte cet engagement, nous avons constitué, dans la circonscription de Fraser Valley–Ouest, des groupes composés d'électeurs de divers milieux et d'opinions politiques différentes. Ces groupes n'en sont encore qu'à leurs débuts, mais tout indique déjà que je serais rappelé à l'ordre si jamais je m'écartais de la voie qui m'est tracée.

Si nous sommes prêts à accroître les pouvoirs des députés à la Chambre des communes, faisons donc un pas de plus et demandons aux Canadiens d'intervenir dans le processus.

• (1715)

Les électeurs de Colombie–Britannique que je représente n'acceptent plus le statu quo. Le gouvernement fédéral n'est jamais parvenu à vivre selon ses moyens et mes électeurs veulent maintenant avoir leur mot à dire sur la façon dont leurs impôts sont dépensés. Les gens veulent avoir l'assurance que les budgets seront équilibrés, que la dette à long terme sera fortement réduite et que les dépenses effectuées seront nécessaires et justifiées. Il ne suffit plus de se contenter de dépenser. Nous devons savoir d'où vient et où va l'argent, pourquoi on le dépense ainsi et pourquoi nous ne veillons pas à payer d'abord nos comptes.

La plupart des programmes sociaux sont très valables, mais ce n'est pas suffisant. Au point où nous en sommes, la valeur d'un programme n'est plus le principal critère à considérer. Il faut réduire les dépenses fédérales jusqu'au point où nous recommencerons à vivre dans les limites de nos moyens. En plafonnant les dépenses, nous franchirons ce premier pas.

Si l'on insiste pour freiner les dépenses, ce n'est pas dans le seul but de relancer l'entreprise canadienne. Au contraire, on devrait obtenir la participation de tous les jeunes Canadiens dans ce genre de décisions. Pour la première fois de notre histoire, on demande aux jeunes d'accepter un niveau de vie inférieur à celui de leurs parents. C'est inacceptable.

Notre niveau de vie élevé ne tient pas seulement à des considérations financières. Nos programmes sociaux ont aussi permis de nous distinguer comme une nation qui croit à l'entraide. Le seul moyen de préserver les éléments qui font notre fierté, en tant que Canadiens, c'est de faire en sorte qu'on puisse se les payer, maintenant et dans le futur.

Les entreprises canadiennes doivent vivre selon leurs moyens. Les familles canadiennes doivent vivre selon leurs moyens, et nous devons insister pour que le gouvernement en fasse autant. Ce que dicte la prudence à toutes les familles du Canada vaut également pour le gouvernement du Canada. On n'a tout simplement pas le choix.

En terminant, je veux vous parler d'une attitude que j'ai observée chez les Canadiens, depuis quelque temps, face à eux–mêmes. Il est très rare qu'on entende les gens dire à quel point le Canada est un pays fantastique. On dirait que cela se produit surtout quand on parle à des Canadiens qui reviennent d'un voyage à l'étranger. Comment se fait–il que le Canada ait un tel air de terre promise, vu de l'étranger, mais qu'on l'oublie quand on s'y trouve?

Le livre rouge des libéraux s'intitule *Pour la création d'emplois*. J'espère que, dans le cadre de la création d'emplois, on s'est donné pour objectif premier d'appliquer un programme de réduction du déficit et de la dette.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, pour commencer j'aimerais vous féliciter d'avoir accédé à ce poste. Je tiens également à

féliciter le député de Fraser Valley–Ouest pour son premier discours.

J'aimerais lui rappeler quelque chose qui va tenir tous les députés très occupés. À plus d'une reprise, le député a mentionné au cours de son intervention que l'essentiel demeurait toujours le même. Venant du milieu des affaires, je sais bien qu'en affaires, l'essentiel c'est le rendement des actions. C'est de savoir combien on a gagné et combien on doit investir ou réinvestir. Toutefois, dans la salle du conseil qu'est le Parlement, ce qui compte ce n'est pas cela. Ce qui compte pour nous, ce sont les gens. C'est tout à fait différent.

Quand on pense aux préoccupations de nos électeurs—et mon rôle c'est de m'occuper de mes électeurs—, on pense à tous ceux qui sont au chômage et aux assistés sociaux. Ils attendent de nous que nous créions un climat de confiance pour redonner vigueur à l'économie qui souffre d'un manque de confiance depuis quatre ou cinq ans.

• (1720)

On a mentionné la construction d'un centre des congrès à Québec, qui serait un point de rencontre pour les gens d'affaires qui vont ouvrir des marchés, créer de nouveaux débouchés, échanger des idées, exporter des produits. Cela entraînera la création d'emplois, et pas seulement à court terme pendant la construction de ce centre. Il se formera un climat propice aux rencontres, un climat dans lequel les choses bougent, des marchés sont conclus, de nouveaux débouchés explorés. Ce sera un endroit idéal pour que se produise tout ce qui fera que les gens retrouveront du travail et que nous pourrons enfin réduire cette saignée de 30 milliards de dollars consacrés l'an dernier à l'assurance–chômage et à l'assistance sociale.

Le député ne voit–il donc pas que c'est une façon de s'attaquer aux problèmes et de parvenir à nos objectifs?

Le vice–président: Le député de Fraser Valley–Ouest a une minute et demie environ.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir laissé assez de temps pour répondre à la question. Je me rends compte que nous ne disposons que de dix minutes et qu'il en a pris cinq.

Il n'y a pas de doute que les gens constituent une importante richesse de ce pays. Il faut se demander pourquoi ils manquent de confiance à l'endroit de notre gouvernement et de notre régime parlementaire. Le facteur le plus important dans cette perte de confiance, au moins dans ma circonscription, et je suis sûr que cela s'applique à beaucoup d'autres circonscriptions du pays, c'est que notre gouvernment dépense trop et qu'il dépasse de loin nos moyens.

Dans mon discours, j'ai abordé une préoccupation importante de notre pays et de mes électeurs. Si nous ne maîtrisons pas cette situation, il y aura beaucoup plus de chômeurs. Les dépenses gouvernementales ne suffisent pas à restaurer la confiance au pays.

Je voudrais remercier le député de sa question parce que je veux lui faire savoir que si le gouvernement ne maîtrise pas les finances, la dette et le déficit, il aura un problème encore plus grave, avec un plus grand nombre de chômeurs et pas moins.

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de ma première intervention à la Chambre des communes pour vous féliciter, vos adjoints et vous, d'avoir été élus aux postes que vous occupez.

C'est tout un honneur pour moi de représenter à la Chambre la belle circonscription de Parry Sound—Muskoka et les milliers de personnes qui y vivent. J'aimerais également remercier tous ceux qui m'ont témoigné leur confiance en m'élisant.

Ma circonscription englobe les lacs Muskoka et la baie Georgienne. Porte d'accès au parc Algonquin, elle est aussi le lieu où le nord et la sud se rencontrent en Ontario. Les visiteurs affluent de partout pour profiter de la nature à son meilleur et de la vie à son meilleur.

C'est aussi la circonscription que représentait, jusqu'au 25 octobre dernier, ce patriarche de la Chambre des communes qu'est Stan Darling. Je tiens à le remercier publiquement, en mon nom et en celui des résidents de Parry Sound—Muskoka, même si nous ne sommes pas du même parti, pour ses 21 années de service à la Chambre des communes et ses 50 années de vie publique. Stan personnifiait le député entièrement dévoué à sa circonscription, qui rentrait chez lui toutes les fins de semaine, ne manquait pas une réception et se montrait toujours prêt à rendre service à un commettant, peu importe que le problème soit gros ou petit.

Ceux d'entre vous qui ont été élus avant 1993 connaissent le travail acharné que Stan a fait dans le dossier du traité sur les pluies acides. Ce traité va permettre aux gens de ma génération ainsi qu'à nos enfants de continuer à profiter de la splendeur de Parry Sound—Muskoka. Le dernier libéral à représenter cette circonscription à la Chambre était Bucko MacDonald, un bon libéral et ancien joueur des *Toronto Maple Leafs* qui a été élu en 1953. Elle a ensuite été représentée par Stan et son prédécesseur, Gordon Aiken, un autre conservateur, jusqu'à ce que je sois élu à mon tour.

Bucko est décédé il y a trois ans, mais je suis certain que, s'il a pu mettre fin à quarante années de disette libérale dans ma circonscription, il devrait être capable d'user de son influence pour mettre fin à la disette un peu moins longue qu'a connue son autre équipe et qu'en 1994, les *Toronto Maple Leafs* remporteront la Coupe Stanley.

• (1725)

Je profite de l'occasion pour remercier ma femme, Danielle, et mes enfants, Christopher, Peter et Lisa, qui m'ont appuyé tout au long de la campagne. Ils ont fait des sacrifices pour que je puisse servir mes électeurs à titre de député. Je reconnais en même temps que les proches de tous les députés font de tels sacrifices et je leur rends hommage.

Aujourd'hui, nous devons débattre le discours du Trône et analyser la voie que le gouvernement compte adopter au cours de la trente–cinquième législature. Notre programme se résume très

simplement: nous croyons en chaque Canadien et chaque Canadienne.

Le gouvernement entend investir dans les jeunes, en lançant un programme d'apprentissage et un Service Jeunesse.

Il entend investir dans les petites entreprises en mettant à leur disposition les capitaux que nécessite leur expansion et en allégeant le fardeau de règlements inutiles et d'impôts inéquitables.

Le gouvernement investira dans les chômeurs en leur donnant l'occasion de collaborer sans tarder au programme d'infrastructure et en créant un environnement qui garantira la création d'emplois durables.

Le gouvernement investira dans les membres moins fortunés de notre société en reconstituant notre filet de sécurité sociale, en aidant ces gens à s'en sortir et en leur donnant la formation dont ils ont besoin pour devenir des membres productifs de la société.

Le gouvernement veut investir dans les femmes et les jeunes enfants en adoptant des mesures législatives qui renforceront l'interdiction de la pornographie et mettront un terme à la violence faite aux femmes et aux enfants. La réforme de la Loi sur les jeunes contrevenants vise à établir un lien de cause à effet entre un comportement inapproprié et des conséquences inévitables.

Plutôt que de se contenter d'investir dans les ressources humaines, le gouvernement libéral entend appliquer une politique globale équilibrée. Nous ne nous fondons pas aveuglément sur une idéologie. Nous ne nous inspirons pas d'une doctrine de contrôle social de la gauche, ni d'un capitalisme débridé de droite.

Nous ne cherchons pas à détruire le pays en l'amputant de la province de Québec et nous n'allons pas aliéner cette province et sa population par l'indifférence ou par l'incompréhension des aspirations légitimes de la société canadienne-française. Nous avons l'intention, en tant que gouvernement, d'appliquer cette politique équilibrée face aux défis économiques auxquels le Canada est confronté.

Nous sommes conscients, comme tous les gens d'affaires au pays, qu'un budget comporte deux volets: les rentrées et les dépenses. Si nous devions nous borner à réduire les dépenses sans essayer d'augmenter les rentrées par la création d'emplois, nous échouerions sûrement dans nos efforts pour équilibrer le budget.

Nous allons réduire les coûts et commencer à alléger l'énorme fardeau fiscal de la classe moyenne. Nous nous attaquerons à ces deux tâches en étant pleinement conscients du fait que plus il y a de contribuables et de personnes qui travaillent, plus léger est le fardeau assumé par chacun.

Je suis particulièrement heureux de voir que, dans le discours du Trône, on a promis de redonner au gouvernement son intégrité. Nous nous sommes engagés à prendre plusieurs mesures à cette fin. Nous allons rapidement modifier le Règlement afin de permettre aux députés de jouer un plus grand rôle dans la rédaction des textes législatifs.

Nous allons aussi confier des pouvoirs plus grands aux comités de la Chambre des communes et nous allons constamment discuter à la Chambre des questions importantes qui surgissent.

Le programme de mon gouvernement ne s'attaque pas seulement à des préoccupations nationales. Il est très important pour la circonscription de Parry Sound—Muskoka que je représente. Dans ma circonscription, le taux de chômage est supérieur à 15 p. 100, ce qui ne tient pas compte des gens qui travaillent à temps partiel et préféreraient un emploi à temps plein ou même des gens qui ont simplement cesser de chercher un emploi.

Dans certaines localités de ma circonscription, une personne sur quatre voudrait travailler mais en est incapable. C'est leur désir ou plutôt leur volonté de changer la situation qui a incité les électeurs de Parry Sound—Muskoka à élire un député libéral pour les représenter au cours de la trente-cinquième législature.

L'économie locale de Parry Sound—Muskoka repose sur le tourisme. Un emploi sur deux est relié directement ou indirectement à ce secteur d'activité. Toute augmentation de 1 p. 100 de l'activité touristique rapporte 1,9 million de dollars en avantages économiques directs et 39 années-personnes. Les milliers de touristes qui se rendent dans notre région chaque année pour profiter de nos lacs et de nos cours d'eau, s'émerveiller devant les couleurs automnales ou parcourir les pistes de randonnée en motoneige l'hiver constituent le point d'appui de l'économie de ma circonscription.

• (1730)

L'engagement de notre gouvernement, qui a promis de redonner du travail aux Canadiens et de réformer notre régime fiscal, contribuera à relancer l'activité touristique. Je me suis engagé à collaborer avec tous les habitants de ma circonscription pour concevoir des initiatives visant à créer une industrie touristique quatre-saisons.

Nous viserons à élaborer une stratégie de commercialisation adéquate qui non seulement réussira à attirer des visiteurs de toutes les régions du Canada, mais qui s'inscrira également dans le cadre d'initiatives fédérales et atteindra les touristes des États-Unis et même de nouveaux marchés, comme l'Europe et l'Extrême-Orient. Je m'emploierai également à trouver de l'aide financière pour les exploitants de nos entreprises touristiques et doter nos sites naturels d'une nouvelle infrastructure touristique.

Si le tourisme est le moteur de notre économie, les exploitants de petites entreprises en sont les pilotes. Les petites entreprises fournissent plus de 90 p. 100 de tous les emplois dans la circonscription de Parry Sound—Muskoka. Des hommes et des femmes risquent chaque jour leur fortune familiale, leur sécurité financière, et dans bien des cas ils n'ont que les ressources nécessaires sur lesquelles puisse reposer notre renouveau économique.

J'ai consacré toute ma carrière professionnelle à collaborer avec le secteur des petites entreprises. J'ai vu des gens jouer le jeu et travailler jusqu'aux limites de leurs forces pour finalement tout perdre. Et ce n'était absolument pas leur faute. J'ai vu la souffrance et la dévastation qu'a causées un nombre record de faillites industrielles. Grâce à sa politique et à ses programmes,

notre gouvernement va veiller à ce que cela ne se reproduise pas et à ce que cette terrible tendance soit renversée.

Le secteur canadien des petites entreprises nécessite et mérite notre appui. Notre gouvernement est résolu à trouver le moyen de fournir des capitaux aux entrepreneurs en détresse. En tant qu'ancien banquier, je suis doublement déterminé à travailler dur pour que le gouvernement et les banques collaborent afin d'assurer des prêts aux petits entrepreneurs, à veiller à ce que les Canadiens qui méritent qu'on leur accorde du crédit ne se le voient pas refuser simplement parce qu'ils exploitent une entreprise dans une région rurale, ou encore dans un secteur industriel que ne prisent pas les gnomes de Bay Street.

Je vais collaborer avec mes commettants et mon gouvernement en vue de réduire les tracasseries administratives qui étouffent les petits entrepreneurs. Je ne veux pas voir de bonnes possibilités d'emploi sacrifiées sur l'autel de la bureaucratie.

En tant que membre d'un gouvernement libéral, je vais travailler à réformer notre fiscalité de telle sorte que les petits entrepreneurs n'aient plus à faire office de percepteurs d'impôt. Il nous faut amasser des recettes de façon à ne pas décourager les consommateurs ni à perdre les bénéfices du tourisme dont Parry Sound—Muskoka a si désespérément besoin au profit des États–Unis.

Le tourisme ainsi que le commerce au détail et les services qui le soutiennent sont très importants pour ma région et il en faut encore plus. Le tourisme sera toujours notre principale industrie. Cependant, nous devons faire des efforts pour doter Parry Sound—Muskoka d'une économie équilibrée.

Pendant de nombreuses années, j'ai travaillé pour le développement économique à titre de représentant de la chambre de commerce et en tant que membre du comité municipal de développement économique.

J'ai pris l'engagement de travailler de concert avec la petite entreprise et avec les gens, et de servir de pont avec le gouvernement pour parvenir à diversifier les bases de l'économie. Nous instaurerons un climat propice à la création de petites entreprises, ce qui est important pour le Canada et plus encore pour moi et pour Parry Sound—Muskoka.

Nous miserons sur notre qualité de vie, sur la proximité de grands marchés, sur la supériorité de notre infrastructure de transport et sur l'esprit d'innovation et le zèle de notre population pour attirer de nouvelles industries et de nouveaux manufacturiers qui constitueront les bases d'un renouveau économique.

Le ministre du Développement des ressources humaines vient de s'engager à la Chambre à introduire de nouvelles initiatives d'adaptation de la main–d'oeuvre. Nous travaillerons pour créer un milieu où ceux qui ont été exclus de la population active peuvent acquérir de nouvelles compétences et se préparer à occuper les emplois que le développement et la diversification de l'économie créeront.

• (1735)

Les habitants de ma circonscription, voire tous les Canadiens, se trouvent maintenant devant une alternative. Nous avons de grands défis à relever et pour réussir, il faudra, collectivement, faire appel à notre énergie, à nos connaissances et à notre détermination.

Nous, les Canadiens, avons un choix à faire. Nous pouvons choisir la voie facile, nous pouvons croire que nous ne réussirons jamais à surmonter les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Nous pouvons rechercher des solutions simplistes et nous laisser abattre parce qu'elles ne fonctionnent pas. Nous pouvons demander à d'autres de faire des sacrifices en refusant nous–mêmes d'en faire. Nous pouvons rendre d'autres personnes responsables de nos difficultés et refuser d'admettre que nous avons eu notre rôle à jouer. Nous pouvons aussi prendre l'autre voie, celle qui consiste à admettre que nous pouvons faire mieux, que nous ne sommes pas à la merci des problèmes, que nous sommes responsables de nos actions et que chacun d'entre nous devra faire des sacrifices et ne pas exiger que tous les sacrifices soient faits par le même groupe.

Dans son discours du Trône, le gouvernement a clairement démontré qu'il a choisi la deuxième voie, qu'il ne se soustraira pas à ses responsabilités, qu'il donnera un leadership à tous les Canadiens, qu'il fera preuve d'innovation en tirant des leçons du passé, mais sans craindre l'avenir, qu'il sera généreux et, par–dessus tout, qu'il se soucie d'abord et avant tout de chaque Canadien.

Le Canada est un pays magnifique. Les Canadiens forment un grand peuple. Nous pouvons faire mieux que ce que nous avons fait dans le passé et nous nous surpasserons. Avec l'aide de tous les Canadiens et de tous les députés, nous construirons un avenir d'espoir et de prospérité pour nous–mêmes et pour nos enfants.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je veux féliciter le député de Parry Sound—Muskoka. Sa région est certes l'une des plus belles et des plus pittoresques du pays. Je suis certain que les autres députés apprécient comme moi les remarques qu'il a faites au sujet des sacrifices que font nos familles pendant que nous sommes ici. C'était très gentil de sa part de le mentionner.

En tant que patron de petite entreprise, j'étais heureux de voir à quel point il se préoccupe des petites entreprises. Son expérience de banquier lui donne certainement une vision intéressante qui est totalement différente de celle des entrepreneurs. C'est un peu comme une personne qui sait conduire mais qui ne peut pas obtenir son permis de conduire.

La question que je veux poser au député de Parry Sound est la suivante. On peut lire dans le livre rouge que le gouvernement libéral augmentera les garanties personnelles à 25 p. 100. Si j'ai bien lu, la garantie s'appliquerait à la première tranche de 25 p. 100.

En tant que banquier, le député a–t–il songé à l'effet que cela pourrait avoir sur l'exploitation d'une entreprise si le gouvernement devait garantir la première tranche de 25 p. 100? Si le gouvernement doit offrir des garanties, ce qui est évidemment discutable, ne devrait–il pas garantir la dernière tranche de 25 p. 100 et non la première? Si c'est mon argent et celui de mes électeurs qui sert de garantie, je voudrais bien que le patron de la petite entreprise qui a obtenu ce prêt passe ses nuits entières à essayer de trouver des façons de rembourser l'argent.

M. Mitchell: Monsieur le Président, la Loi sur les prêts aux petites entreprises actuellement en vigueur offre une garantie de 20 p. 100, mais cela ne fonctionne pas exactement comme le député l'a décrit.

Aux termes de la loi, s'il y a défaut de paiement sur le prêt, la banque essaiera de se servir de toutes les autres garanties avant de faire appel au gouvernement. Autrement dit, toutes les autres garanties doivent être épuisées pour que le gouvernement soit obligé de payer. En réalité, le gouvernement intervient en dernier lieu et c'est l'entrepreneur qui est le premier perdant.

• (1740)

[*Français*]

M. Jean Landry (Lotbinière): Monsieur le Président, c'est la première fois que je m'adresse à cette Chambre. Je suis nouveau, mais je vais apprendre, moi aussi, durant mon mandat, au cours des quatre prochaines années. J'aimerais tout d'abord vous féliciter pour votre nouveau poste.

Ma question s'adresse au député: Comment allez–vous faire pour redonner concrètement des emplois permanents, non pas des emplois à temps partiel, ce que suggère votre programme, mais redonner cette confiance aux Québécoises et Québécois ainsi qu'aux Canadiens et Canadiennes? À titre d'exemple, prenons les petites entreprises; elles ont besoin d'aide et d'argent, mais les budgets sont coupés. Par conséquent, j'aimerais avoir une réponse, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Mitchell: Monsieur le Président, à propos du programme de création d'emplois du gouvernement, il faut se rappeler qu'il se compose de deux éléments. J'entends les députés d'en face reprocher constamment qu'il s'agit d'un programme d'infrastructure, qu'il vise le court terme, qu'il sera révolu d'ici un an ou deux, mais le programme ne se résume pas à cela.

Quand on investit dans les travaux d'infrastructure, on crée un environnement favorable à la création d'emplois à long terme. Dans ma circonscription, si l'on fait des travaux d'infrastructure dans un parc industriel et si on y installe des canalisations d'eau et d'égout, on pourra par la suite y attirer de nouvelles entreprises. En effet, le programme d'infrastructure n'aura pas créé uniquement des emplois à court terme pendant la phase de construction, il aura également contribué à créer des emplois à long terme quand de nouvelles entreprises pourront venir s'y établir.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, je voudrais d'abord, en tant qu'ami et collègue, vous féliciter de votre nomination au poste de vice–président. Comme vous le savez, il y a longtemps que nous nous connaissons. Ma femme et moi avons eu l'occasion de faire partie de votre équipe pendant votre première campagne électorale alors que nous étions tous deux membres d'une autre formation politique—mais c'est une autre histoire.

Je voudrais aussi féliciter le député de Parry Sound—Muskoka de son premier discours à la Chambre. J'ai eu la chance d'en faire autant ce matin et, comme je l'ai dit alors, le livre rouge des libéraux contient beaucoup de grands principes, mais bien peu de mesures concrètes. Nous l'avons entendu parler des besoins de sa circonscription, mais ceux du pays tout entier sont encore plus grands.

C'est pourquoi la question que je pose au député par rapport au discours du Trône est: Qu'est–ce que son gouvernement et lui vont faire pour créer des emplois non seulement dans sa circonscription, mais dans le pays tout entier? Car nous savons que le programme d'infrastructure de 6 milliards de dollars ne suffira pas.

M. Mitchell: Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt en réponse à la dernière question, il ne convient pas de critiquer notre programme de création d'emplois en se limitant à un seul de ses éléments, soit le programme d'infrastructure. Ce dernier est la bougie d'allumage, le point de départ, mais il n'est qu'un élément parmi une foule d'autres.

Si nous parvenons, en tant que gouvernement, et nous réussirons, à canaliser plus d'argent vers les petites entreprises, nous créerons ainsi des emplois à long terme. Quand nous réformerons le régime fiscal, nous créerons des emplois à long terme. Quand nous réduirons les tracasseries administratives avec lesquelles les petits entrepreneurs sont aux prises tous les jours, nous créerons des emplois à long terme. Quand nous aiderons les entreprises à la fine pointe de la technologie, nous créerons des emplois à long terme. Le livre rouge regorge de détails spécifiques sur les moyens que nous prendrons pour créer des emplois à long terme.

Le vice–président: Nous allons essayer d'utiliser ce qu'il nous reste de temps d'ici 17 h 45. Vous avez donc à peu près trois minutes tous les deux. Le député de Fraser Valley–Est.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, j'ai trouvé intéressante la description que le député a faite de votre circonscription. Tous les députés qui ont pris la parole jusqu'ici ont sans doute présenté la leur comme la plus belle de tout le Canada. J'en ferai peut–être autant la semaine prochaine.

Je félicite le député de son premier discours à la Chambre. Chose intéressante, il a signalé que 90 p. 100 des entreprises sont créées par de petits entrepreneurs. Évidemment, l'intervention gouvernementale n'y est pour rien. L'initiative vient de la petite entreprise.

Autre point intéressant, le député a parlé des sacrifices que tous les éléments de l'économie devraient faire. Je me demande

quels sacrifices il attend au juste des petites entreprises pour financer ce programme.

M. Mitchell: Monsieur le Président, en fait, les petites entreprises de ma circonscription créent 90 p. 100 des emplois. Elles ont dû faire des sacrifices pour créer ces emplois. Tous les députés, tous les Canadiens, tous les groupes d'électeurs, tous les groupes d'intérêts devront unir leurs efforts. Il leur faudra prendre conscience que, pour revitaliser l'économie canadienne, pour créer des emplois, pour régler les plus graves problèmes auxquels nous faisons face, nous devrons tous nous épauler.

• (1745)

Chaque député, au fur et à mesure que les problèmes seront abordés, chaque citoyen devra se demander non seulement en quoi il sera touché, mais aussi: «Que puis–je faire pour aider le pays à régler ces problèmes.» Lorsque cette attitude règnera à la Chambre et dans tout le pays, nous arriverons à relancer notre économie. Nous arriverons à créer des emplois, et les Canadiens retrouveront la prospérité à laquelle ils ont droit.

Le vice–président: Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, en vertu du paragraphe 50(5) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toute question nécessaire pour disposer du sous–amendement.

Plaît–il à la Chambre d'adopter le sous–amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur du sous–amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Convoquez les députés.

• (1810)

Après l'appel du timbre:

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais que nous allons voter sur une motion visant à limiter les dépenses gouvernementales, mais je me rappelle que le 18 juin 1992, le projet de loi C–56 a reçu la sanction royale. Ce projet de loi limitait les dépenses gouvernementales à 107 milliards de dollars pour le prochain exercice.

Ma question est la suivante. Si nous avons déjà une loi qui limite les dépenses gouvernementales à 107 milliards de dollars, pourquoi est–ce que nous. . .

Le Président: À l'ordre. L'argument du député est très valable, mais il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, d'après moi. Bien sûr, j'invite le député à faire de telles déclarations dans son discours, dès qu'il aura l'occasion.

Le vote porte sur le sous–amendement.

(Le sous–amendement, mis aux voix, est rejeté.)

L'Adresse

(Vote nº 1)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Benoit	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Bridgman
Brown (Calgary Southeast)	Chatters
Cummins	Duncan
Epp	Forseth
Frazer	Gilmour
Gouk	Grey (Beaver River)
Grubel	Hanger
Hanrahan	Harper (Calgary West)
Harper (Simcoe Centre)	Harris
Hart	Hayes
Hermanson	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hoeppner
Jennings	Johnston
Kerpan	Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mayfield
McClelland (Edmonton Southwest)	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Penson	Ramsay
Ringma	Schmidt
Scott (Skeena)	Silye
Solberg	Speaker
Stinson	Strahl
Thompson	White (Fraser Valley West)
White (North Vancouver)	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Allmand	Althouse
Anawak	Anderson
Arseneault	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bachand	Baker
Bakopanos	Barnes
Beaumier	Bellehumeur
Bellemare	Berger
Bergeron	Bernier (Gaspé)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Bertrand
Bethel	Bevilacqua
Bhaduria	Blondin–Andrew
Bodnar	Bonin
Bouchard	Boudria
Brien	Brown (Oakville—Milton)
Brushett	Bryden
Bélair	Bélisle
Caccia	Calder
Campbell	Cannis
Canuel	Caron
Catterall	Chamberlain
Chan	Chrétien (Frontenac)
Chrétien (Saint–Maurice)	Clancy
Cohen	Collenette
Collins	Comuzzi
Copps	Cowling
Crawford	Culbert
Dalphond–Guiral	Daviault
Debien	de Jong
de Savoye	Deshaies

DeVillers
Discepola
Dubé
Duhamel
Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Finestone
Fontana
Gaffney
Gagnon (Québec)
Gauthier (Roberval)
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harb
Harvard
Hopkins
Ianno
Irwin
Jacob
Keyes
Kirkby
Kraft Sloan
Landry
Lastewka
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Lincoln
Loubier
MacDonald
MacLellan (Cape Breton—The Sydneys)
Malhi
Manley
Marchi
Massé
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
Nault
Nunziata
O'Reilly
Parrish
Patry
Peric
Peterson
Picard (Drummond)
Plamondon
Dhaliwal
Dromisky
Duceppe
Dumas
Easter
English
Fillion
Finlay
Fry
Gagliano
Gallaway
Gerrard
Godin
Graham
Grose
Guay
Harper (Churchill)
Hickey
Hubbard
Iftody
Jackson
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Lalonde
Langlois
Laurin
Lee
Leroux (Shefford)
Loney
MacAulay
MacLaren (Etobicoke North/Nord)
Maheu
Maloney
Marchand
Marleau
McCormick
McKinnon
McTeague
Mercier
Milliken
Minna
Murphy
Ménard
Nunez
O'Brien
Pagtakhan
Paré
Payne
Peters
Phinney
Pillitteri
Pomerleau
Proud
Reed
Richardson
Riis
Robichaud
Rock
Sauvageau
Serré
Sheridan
Skoke
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Thalheimer
Torsney
Tremblay (Rosemont)
Valeri
Venne
Volpe
Wayne
Whelan
Young
Péloquin
Regan
Rideout
Ringuette-Maltais
Rocheleau
Rompkey
Scott (Fredericton—York Sudbury)
Shepherd
Simmons
Solomon
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Terrana
Tobin
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Ur
Vanclief
Verran
Walker
Wells
Wood

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Assad
Cauchon
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Karygiannis
Leblanc (Longueuil)
Martin (LaSalle—Émard)
St-Laurent
Zed—214
Asselin
Crête
Guimond
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lefebvre
Ouellet
Wappel
Williams—52

Le Président: Je déclare le sous-amendement rejeté.

M. Hermanson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à faire une observation au nom des députés présents. Je voudrais remercier M. Bill Corbett et son fils pour avoir reconnu chaque député sans faire une seule erreur au cours de ce premier vote par appel nominal.

Des voix: Bravo!

Le Président: Je l'ai bien formé, n'est-ce pas?

Comme il est 18 h 24, la Chambre s'ajourne jusqu'à convocation par la présidence.

(La séance est levée à 18 h 24.)

Son Excellence
Le Très Honorable Ramon John Hnatyshyn
Gouverneur général du Canada



RIDEAU HALL

Éloge funèbre de l'Honorable Steve Paproski

Ottawa, Ontario
Le mardi 7 décembre 1993

Nous sommes tous réunis ici pour dire un dernier adieu à l'honorable Steven Eugene Paproski, époux affectueux et bien–aimé de Betty, père chéri et admiré de Patrick, Peter, Anna, Alexandra et Elizabeth, grand–père adoré de Steven, Colin et Kathleen.

Permettez–moi d'abord de rendre hommage au parlementaire distingué que fut Steve, dont le dévouement envers l'institution lui valut l'admiration, même l'amitié de tous les députés.

C'est en siégeant à la Chambre des communes, pratiquement côte à côte, que Steve et moi sommes devenus bons amis. À cette époque, il était whip en chef pendant que moi, je prêtais main forte au leader parlementaire. De sorte que nos tâches respectives nous amenaient à siéger ensemble du matin jusqu'au soir. C'est ainsi que nous avons appris à bien nous connaître.

Nous prenions beaucoup de plaisir à évoquer l'histoire du nouveau député, fraîchement élu, qui prend place pour la première fois à la Chambre. «Quel honneur pour moi, se dit–il, de pouvoir siéger à deux longueurs de bras de mes ennemis politiques et de leur faire face enfin.» Ce à quoi un vétéran de la politique ne manque jamais de répliquer: «Mon fils, les députés qui vous font face ne sont pas vos ennemis. Ce sont des adversaires politiques. Vos ennemis, ils sont assis tout autour de vous.»

Mais si Steve aimait bien raconter cette histoire, il en était lui–même l'antithèse vivante. Il était l'un des quelques parlementaires, l'une des rares personnes que je connaisse, qui n'avait pas d'ennemis. Son enthousiasme communicatif, sa gentillesse spontanée, son désintéressement total le rendaient irrésistible à tous.

Pour moi, Steve était ce que je considère comme un vrai millionnaire. Son sourire, sa voix chaude valaient bien un million. Qui d'entre vous ici ne peut voir et entendre Steve chanter *Hello Dolly*? Il avait aussi un million d'amis et il a sûrement accompli un million de bonnes actions dans sa vie.

Rares sont ceux qui ont connu Steve sans bénéficier de sa bonté et de sa générosité. J'en ai été témoin maintes et maintes fois, à l'égard de sa famille, de ses amis et même envers des étrangers.

Je me souviens d'un voyage en Bulgarie que Gerda et moi avons fait en compagnie de Steve et de Betty, durant les jours sombres du communisme. Steve a commencé par partager sa nourriture avec les employés de l'hôtel et a fini par donner sa dernière chemise, ne conservant que les vêtements qu'il portait sur lui.

Le temps me manque pour vous faire part de toutes ses bontés, de toutes ses générosités à mon égard. Je vous donne seulement comme exemple cet incident survenu en 1989, par une journée glaciale de février. J'étais hospitalisé à l'hôpital St–Paul de Saskatoon. Voilà qu'apparaît Steve en compagnie de deux copains, Jim Hole et le juge Howard Irving. Il les avait convaincus de louer un petit avion pour faire le voyage depuis Edmonton, par 40 degrés sous zéro. Steve avait imaginé que j'avais besoin d'un remontant. Voilà qui résume assez bien la personnalité du genre d'homme qu'il était.

Il a toujours été égal à lui–même. Il s'est dévoué sans compter tout au long de sa vie. Il était fier de son père et montrait volontiers aux visiteurs la cordonnerie que ce dernier avait occupée, avenue Jasper, à Edmonton. Son père étant décédé quand Steve avait seize ans, il a dû s'occuper de ses trois frères plus jeunes et veiller à leur éducation.

La carrière de footballeur de Steve a commencé quand il a reçu une bourse pour aller étudier l'éducation physique à l'Université de l'Arizona. Nombreux sont ceux qui se souviennent des cinq années qu'il a joué avec les Eskimos d'Edmonton. Ses activités de lutteur sont cependant moins connues. Steve avait besoin d'arrondir ses maigres revenus d'étudiant sans risquer pour autant son statut d'athlète amateur ni sa bourse d'étude. Imaginez–vous Steve portant un masque, affublé en lutteur professionnel, incognito, du moins le croyait–il. Il avait comme adversaire un copain, Killer Gene Kiniski. Pure coïncidence bien sûr, un jour c'était Steve le vainqueur, le lendemain c'était Gene Kiniski. Pour les matches par équipe, on les baptisait les *Masked Marvels*. Quel début pour une carrière politique !

C'est avec fierté que Steve mesurait souvent le chemin parcouru depuis sa naissance en Pologne jusqu'à son rôle de parlementaire, de ministre de la Couronne et de vice–président à la Chambre des communes.

En qualité de député, il était totalement dévoué aux intérêts de ses commettants. Il n'est donc pas étonnant que les électeurs d'Edmonton l'aient appuyé fidèlement pendant vingt–cinq années.

Comme membre du Cabinet, il a servi tous les Canadiens. L'amour profond et la fierté qu'il éprouvait pour son pays lui venait de son immense reconnaissance pour ce qu'il avait pu accomplir, pour lui et les enfants qu'il a élevés avec Betty.

Naturellement, sa famille l'a toujours soutenu. Il adorait son épouse, ses cinq enfants, ses petits–enfants qui le lui rendaient bien. S'il a su éclairer la vie de Betty, elle a ensoleillé son existence. Ensemble, ils débordaient de chaleur et de générosité, et dès le moment qu'on les voyait ensemble, on se doutait bien de ce qui unissait leurs destinées.

Gerda et moi, nous nous souvenons très bien de cet autre voyage au Mexique cette fois fait en leur compagnie. Cette année–là, Betty célébrait son cinquantième anniversaire. Et ce fut le party pendant les dix jours que dura le voyage. Chaque jour, Steve organisait la fête, sans oublier les présents.

Beaucoup d'entre vous savent sans doute que Steve était profondément religieux. Lui et Betty étaient des pratiquants fidèles et des croyants fervents. Sa foi imprégnait toute sa vie, et il m'arrivait parfois de partager cette ferveur. Je suis certain que Steve connaissait les noms de tous les évêques et cardinaux de l'Église.

Je me rappelle cette scène qui se déroulait à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Conférence des évêques catholiques, à Ottawa. Il faisait chaud et humide et, assis autour de la piscine de Steve, on retrouvait Lincoln Alexander, un baptiste, moi–même, un grec orthodoxe, assis entre le Cardinal Carter et le Cardinal Flahiff, ainsi qu'une vingtaine d'évêques; nous étions tous en manches de chemise, discutant de morale et de politique tout en savourant des martinis. Et pendant ce temps, Steve lui s'affairait à nous faire griller des steaks.

Si l'Église a quelque influence là où Steve se trouve présentement, il est certain qu'il occupe une très bonne place.

Steve nous a quittés au beau milieu de sa vie. Nous pensons tous qu'il aurait pu passer encore de nombreuses années parmi nous. Aujourd'hui, alors que nous pleurons son départ, nous devons le remercier pour la joie et le bonheur qu'il nous a donnés.

À Betty, et à vous tous enfants, petits–enfants, frères, belle–famille, à ses nombreux amis—dont Gerda et moi–même qui avons toujours été fiers d'en être—je vous offre du fond du coeur, et au nom de tous les Canadiens, nos plus sincères condoléances.

Que le temps de l'Avent, avec ses messages d'espoir et d'amour renouvelés, soit pour vous tous un motif de réconfort.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 21 janvier 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session; ainsi que de l'amendement et du sous–amendement.

Le vice–président: Avant de donner la parole au président du Conseil du Trésor, j'ai une brève déclaration à vous lire.

Les députés ont dû apprendre que Télésat Canada a éprouvé de graves difficultés techniques avec le satellite Anik E2. Comme les députés le savent il s'agit du satellite qu'utilise la chaîne parlementaire par câble pour diffuser nos travaux partout au Canada. J'informe donc les députés que, jusqu'à nouvel ordre, la diffusion nationale de ces travaux est interrompue. Les députés seront avisés lorsque la situation sera rétablie, ce qui, avec un peu de chance, ne devrait pas tarder.

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, cela me permet peut–être de parler d'une façon un peu plus détendue.

Je tiens d'abord à féliciter le Président pour son élection, mais aussi vous–même et vos collègues qui allez l'assister dans ses fonctions.

Je vais même plus loin. Personnellement, je m'engage à faire de mon mieux pour vous aider, monsieur le Président, et faire en sorte que la Chambre soit vraiment le lieu où se tiennent les débats civilisés et informatifs que les Canadiens attendent de leurs représentants élus.

[*Français*]

Je ne pourrai malheureusement pas prononcer mon discours en français, parce que c'est une langue que je ne parle pas encore assez bien. Je dois cependant vous dire que l'un de mes objectifs personnels est d'améliorer mon français, non seulement parce que c'est une de nos deux langues officielles, mais aussi parce que c'est une très belle langue qui est le moyen d'expression d'une culture riche et importante au Canada et sur le plan mondial.

[*Traduction*]

C'est mon premier discours à la Chambre. En me préparant en vue du débat d'aujourd'hui, j'ai pensé aux hommes et aux femmes qui m'ont précédé ici. Il y en a beaucoup qui pourraient servir d'excellents modèles à un nouveau député comme moi. En fait, aujourd'hui comme hier, il y a des députés dont j'admire énormément la compassion, le pouvoir de conviction et la pensée originale. Mon prédécesseur dans York–Centre, l'honorable Bob Kaplan, ancien solliciteur général, compte parmi ces personnes. Bob Kaplan était un parlementaire remarquable, un leader respecté au sein de sa collectivité et un homme qui est encore tenu en haute estime par la population de son ancienne circonscription. Pendant les élections, j'ai été frappé par l'attachement et le dévouement que lui témoignait la population. En fait de service à ses électeurs, Bob s'était fixé la barre très haut et je tenterai de suivre son exemple.

• (1005)

Je suis nouveau à la Chambre des communes et en politique fédérale, mais j'arrive avec un bagage de 22 ans d'expérience au niveau municipal dont 11 ans comme maire de Toronto. J'ai été honoré d'être maire de cette ville et je suis maintenant honoré de pouvoir mettre mon expérience au service de la population de York–Centre et de la population du Canada. C'est mon expérience à la mairie de Toronto qui m'a convaincu de la nécessité pour les trois paliers de gouvernement d'améliorer les infrastructures existantes et d'en ajouter de nouvelles dans nos villes et nos villages.

J'étais membre du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités lorsque celle–ci a décidé d'entreprendre une grande enquête sur l'état des infrastructures municipales qui nous a permis de connaître l'ampleur de nos besoins en investissements.

Je faisais partie de l'équipe qui a aidé la Fédération à élaborer sa proposition de programme fédéral–provincial–municipal de renouvellement des infrastructures municipales.

La Fédération n'a pas travaillé à partir de rien. On peut constater que, depuis quelques années, dans le monde industrialisé on accorde de plus en plus d'importance à la qualité des infrastructures, qu'elles soient vues comme un avantage concurrentiel susceptible d'attirer des investissements ou comme un moyen de

protéger et d'améliorer l'environnement, la qualité des équipements collectifs et la qualité de vie en général.

Pour ces raisons, et en dépit de la situation financière précaire que nous savons, le Parti libéral a décidé d'adopter un vaste programme coopératif de renouvellement des infrastructures parmi les éléments centraux de sa plate–forme électorale.

Dans ma circonscription, beaucoup de gens gagnent leur vie dans les secteurs liés à la construction. Pendant la dernière campagne électorale, notre leader et le premier ministre actuel ont parcouru York–Centre pour parler de notre programme d'infrastructure à un public d'ouvriers qualifiés représentant les syndicats locaux. Selon ces représentants syndicaux, les ouvriers de la construction sont durement frappés par le chômage. En effet, le taux de chômage dans ce secteur peut atteindre 50 p. 100 dans la région de Toronto, m'ont–ils dit. Notre proposition a donc trouvé un écho très favorable chez ces travailleurs et auprès des Canadiens en général.

Étant donné l'importance que le premier ministre attache au programme d'infrastructure, j'ai été honoré qu'il m'invite à devenir le ministre responsable de l'Infrastructure au sein du nouveau gouvernement. Le premier ministre a insisté sur l'importance d'agir rapidement pour conclure des ententes avec les provinces et pour mettre le programme sur pied et en application. Si le programme connaît un début rapide, cela donnera un nouvel espoir aux Canadiens et contribuera à restaurer la confiance qui est tellement indispensable à une économie saine.

Certains Canadiens se demandent pourquoi nous accordons une telle priorité à l'infrastructure et pourquoi maintenant. La réponse, c'est que le programme d'infrastructure est devenu la pierre angulaire des programmes du gouvernement, car il créera des emplois tout en remettant à neuf l'infrastructure du Canada et en favorisant notre croissance économique à long terme.

• (1010)

Il est également devenu bien évident qu'une bonne partie de notre infrastructure s'est détériorée, et une infrastructure détériorée, comme ont pu le constater nos voisins du Sud, peut non seulement constituer un grave obstacle à la qualité de la vie mais aussi, bien sûr, nuire aux efforts pour attirer les investissements dans l'économie locale.

Par ailleurs, le climat économique difficile actuel a suscité des prix plus compétitifs et permet donc au gouvernement de tirer le maximum des budgets consacrés à la construction, et aux contribuables d'en avoir beaucoup pour leur argent.

Le programme d'infrastructure n'a pas été conçu comme le seul programme de création d'emplois du gouvernement, je m'empresse de l'ajouter, mais plutôt comme un important stimulant pour l'ensemble de l'économie. Le nombre exact des emplois qu'il permettra de créer dépend des projets de construction qui seront approuvés. Certains projets, de réparation et de rénovation par exemple, nécessiteront une main–d'oeuvre très nombreuse, tandis que les projets touchant les installations culturelles, par exemple, permettront de créer des emplois à long terme.

Une chose est claire, cependant: le programme aura une incidence importante sur le chômage. En effet, la Fédération des municipalités canadiennes a calculé que chaque milliard de dollars investi permettrait de créer environ 20 000 emplois. Le programme d'infrastructure ne se limite pas simplement à la construction de routes, de ponts ou de systèmes d'égout. Il ne se limite pas non plus à la réparation d'édifices ou à la remise en état de systèmes d'aqueduc. Il constitue un élément intégral de la vision du nouveau gouvernement libéral qui désire jeter les bases de la relance économique, donner un coup de fouet à une économie stagnante et procurer un avenir aux Canadiens, surtout aux jeunes Canadiens qui sont actuellement dénués d'espoir ou de perspectives d'avenir.

Nous allons donner à ces jeunes Canadiens un nouvel espoir et une nouvelle confiance en l'avenir. Nous nous sommes engagés à le faire dans le livre rouge et nous comptons respecter notre promesse maintenant que nous formons le gouvernement.

Je le répète, le moment est tout indiqué pour accélérer les investissements dans les infrastructures publiques. Le taux de chômage atteint en effet un niveau inacceptable de plus de 11 p. 100 à l'échelle nationale, de plus de 20 p. 100 dans l'industrie de la construction et parfois même de 50 p. 100 dans certaines régions, comme je l'ai déjà dit. Voilà pourquoi nous devons lancer ce programme sans plus tarder.

Il y a un énorme gaspillage de talents humains, et partout au Canada, les centaines de milliers de chômeurs et leurs proches souffrent énormément de cette situation. J'en ai rencontré bon nombre durant la campagne électorale. Je comprends leurs inquiétudes et leurs frustrations à l'égard de cette reprise qui n'entraîne pas la création de nouveaux emplois. Voilà pourquoi le discours du Trône présenté plus tôt cette semaine comporte le passage suivant: «Le gouvernement attache la plus haute importance à la création d'emplois et à la croissance économique à court et à long terme.»

Je suis heureux de pouvoir dire que, même s'il n'est assermenté que depuis quelques semaines, le gouvernement a déjà réalisé des progrès très concrets dans la mise en place de ce nouveau programme d'infrastructure. À l'issue de pourparlers entre les ministres et différents fonctionnaires fédéraux et provinciaux, le premier ministre fédéral et ses homologues provinciaux ont en effet approuvé le programme en question lors d'une rencontre à laquelle ils ont participé à Ottawa, le 21 décembre dernier. Vendredi dernier, soit le 14 janvier, moins de dix semaines après la formation du nouveau gouvernement, nous avons signé nos quatre premiers accords–cadres fédéraux–provinciaux avec la Nouvelle–Écosse, le Nouveau–Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan, en vue de l'établissement du programme canadien d'infrastructure.

Mes collègues, le ministre responsable du Développement de l'Atlantique et le secrétaire d'État responsable des Anciens combattants, ratifient aujourd'hui une entente avec les représentants de l'Île–du–Prince–Édouard, et nous continuerons sur cette même lancée lundi, alors que le ministre de l'Industrie et moi–même signerons, dans la ville d'où je suis originaire, Toronto, une entente semblable avec la province d'Ontario. Je m'attends à

ce que les accords avec les quatre autres provinces et les territoires se signent dans les jours qui viennent.

La signature de nombreuses ententes fédérales–provinciales en si peu de temps montre bien que le gouvernement fédéral honore la promesse qu'il a faite aux Canadiens de créer des emplois et de le faire dès maintenant.

Notre succès est attribuable dans une large mesure à l'excellente coopération de tous les gouvernements provinciaux. Ils ont reconnu les mérites intrinsèques du programme, ils ont tenu compte du fait que les Canadiens souhaitaient la prise de mesures à brève échéance et ils ont tenu à prouver que les autorités fédérales et provinciales peuvent rapidement travailler main dans la main. Je tiens à remercier publiquement les provinces de la coopération exceptionnelle dont elles ont fait preuve à l'égard de ce programme.

Je veux aussi remercier les maires et autres représentants élus des diverses localités du Canada d'avoir appuyé aussi clairement le programme. Ils se sont montrés solidaires et enthousiastes, et ce sont des partenaires à part égale. Je suis donc heureux que le gouvernement fédéral puisse participer dans une telle mesure à un programme que les autorités locales ont conçu il y a un certain nombre d'années et qu'elles préconisent depuis lors.

• (1015)

La contribution du gouvernement fédéral sera très concrète et importante. Au cours des deux prochaines années nous verserons un total de deux milliards de dollars aux provinces et aux municipalités. En général, celles–ci verseront une somme équivalente à celle consentie par le gouvernement fédéral. La valeur de ce programme conjoint atteindra donc six milliards de dollars.

Cependant, dans le cadre de certains projets, les provinces fourniront elles–mêmes les deux tiers du financement et le gouvernement fédéral en fournira le tiers, comme il le fait généralement.

Le programme sera par ailleurs suffisamment souple pour que le secteur privé puisse participer à son financement. En fait, l'allocution que j'ai prononcée en novembre 1993 devant le Canadian Council for Public–Private Partnerships a ouvert la porte à un éventuel financement des projets d'infrastructure par le secteur privé.

Notre programme est centré sur les infrastructures locales, et nous croyons que ce sont les autorités locales et provinciales qui devraient prendre l'initiative de proposer des projets. La forme que prendra le programme dans chaque province variera légèrement, ce qui est tout à fait normal. Dans certains cas, seuls les projets des municipalités seront pris en considération. Dans d'autres, la province elle–même ou des institutions municipales, telles les commissions scolaires, pourront mettre en oeuvre des projets. Les réserves indiennes et autochtones sont aussi incluses dans le programme.

Le genre d'infrastructure visée peut aussi varier selon les provinces. Certaines privilégieront les projets habituels qui concernent les systèmes de traitement des eaux et d'égout. D'autres préféreront appuyer des projets de réfection ou de construction de routes ou de réparation des infrastructures existantes. Ces différences seront fonction des besoins et des priorités locales. C'est ce que nous avons dit clairement durant la campagne électorale, et nous comptons bien respecter nos engagements.

Soulignons également le fait qu'il s'agit d'un programme national, d'où la nécessité d'un certain degré d'uniformité dans son application. Dans toutes les provinces, le gouvernement fédéral étudiera les projets en fonction des principaux critères arrêtés, dont la création d'emplois à court et à long terme.

Nous chercherons à en tirer le plus d'avantages possible sur le plan de l'environnement, toujours dans le respect des normes et des pratiques en vigueur dans ce domaine. Les projets à valeur ajoutée auront la priorité, par opposition aux projets déjà prévus. Les projets qui nous tiennent à coeur, ce sont ceux qui sont de nature à créer des emplois.

En ce qui concerne la répartition des retombées à l'échelle de chacune des provinces, nous veillerons à ce qu'il y ait de nombreux bénéficiaires dans toutes les régions. Le sens de l'expression technologie de pointe, dont il est question dans le programme d'infrastructure, est en train d'évoluer parce que l'économie, aussi bien au Canada que dans le monde entier, est également en train d'évoluer. Le moment est bien choisi pour renouveler nos infrastructures, pour investir dans les infrastructures, afin de contribuer à la relance de l'emploi pour nos jeunes.

Ce programme vise notamment à financer des projets novateurs dans le domaine de la formation professionnelle. En clair, il s'agit d'offrir aux gens la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences qui leur seront utiles par la suite. Il nous faut rendre nos d'infrastructures conformes aux normes que nous nous sommes données, en tant que collectivité. Or, cela suppose une étude du rapport coûts–avantages. Nous voulons être en mesure d'en contrôler les coûts.

L'orientation qui sous–tend ce programme est la suivante: fournir suffisamment de données pour que les projets approuvés en vaillent la peine et, en même temps, laisser toute la latitude voulue aux provinces et aux municipalités. Le gouvernement fédéral apporte sa contribution financière aux divers projets d'amélioration des infrastructures à une époque marquée par des contraintes financières énormes, précisément parce qu'il est très conscient que tous les ordres de gouvernement sont aux prises avec des contraintes financières.

Notre gouvernement croit tellement en la valeur de cette forme d'investissement qu'il est disposé à prendre les décisions difficiles qui s'imposent pour trouver les fonds nécessaires en procédant à une nouvelle allocation budgétaire et à réduire les dépenses prévues par le gouvernement précédent.

J'ajouterai que le gouvernement fédéral pourrait bien récupérer une grande partie des deux milliards d'investissements du fait des recettes fiscales supplémentaires qui accroîtront le Trésor fédéral en raison d'une plus grande activité dans le secteur de la construction. Chaque dollar consacré à des projets de construction signifie pour le gouvernement une augmentation des recettes sous forme de taxes, de cotisations d'assurance–chômage, de contributions au Régime de pensions du Canada et une réduction des prestations versées aux chômeurs, eux qui pourront retrouver un emploi qui leur redonnera leur dignité et qui

ranimera chez eux le désir de contribuer à la croissance de notre nation.

Nous n'avons pas attendu pour signer des accords–cadres avec les provinces, et l'approbation des projets, une fois évalués dans les règles, ne prendra pas de temps. Les autorités provinciales et fédérales sont déjà en train de mettre la dernière main aux critères et aux lignes directrices qui s'appliqueront dans chaque province. Les gouvernements locaux sont actuellement consultés. J'espère que nous recevrons, au cours des prochaines semaines, les recommandations concernant les premières propositions. J'espère, par ailleurs, que certains projets seront approuvés à temps de façon que les travaux puissent commencer dès le printemps.

• (1020)

Je sais que les députés s'intéressent vivement aux projets qui touchent leur circonscription. Aussi, nous demanderons à chacun d'eux de nous faire part de ses commentaires en ce qui concerne les projets recommandés pour sa circonscription de manière que chaque député puisse nous faire part de tout point qu'il désire porter à notre attention avant qu'une décision ne soit prise.

Je compte que les députés se montreront coopératifs à l'égard de ce processus de consultation qui devra se faire rapidement et en tenant compte des souhaits exprimés par nos collègues locaux et provinciaux si nous voulons qu'il soit efficace. Personnellement, je prêterai une oreille attentive aux points de vue de chaque député et j'espère bien avoir la possibilité d'examiner ce programme avec chacun.

Le programme d'infrastructure jouit d'un vaste appui au Canada, où il a été bien reçu non seulement par les gouvernements locaux, mais aussi, ajouterai–je, par les gouvernements provinciaux de tendances politiques très différentes. J'espère que les députés seront sensibles à cet appui et nous assureront de leur entière coopération pour garantir le succès de ce programme.

Dans les remarques qu'il a faites à l'étape du débat sur le discours du Trône, le premier ministre a souligné que l'avenir de notre pays repose sur la création d'un nouveau partenariat, d'un partenariat où les municipalités et les provinces travaillent vraiment main dans la main avec un gouvernement fédéral qui ne s'arrête pas au passé, mais voit les perspectives d'avenir.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, je voudrais d'abord, dans un premier temps, féliciter le ministre pour son programme d'infrastructure que l'on va lancer très bientôt. D'ailleurs, nous en avons eu la preuve avec ce qui a été annoncé avec la construction du Centre des congrès de Québec.

Je représente le comté de Chicoutimi, qui regroupe les municipalités de Rivière–Éternité, Petit–Saguenay, L'Anse–Saint–Jean, Saint–Félix–d'Otis, Ferland–et–Boilleau, Ville La Baie et Chicoutimi. Toutes ces municipalités sont aux prises avec un taux de chômage épouvantable. La région de Saguenay—Lac–Saint–Jean affiche un taux de chômage de 16 p. 100, ce qui est inacceptable. Rien dans le discours du Trône ne me permet de croire que ce pourcentage diminuera.

Ce n'est certainement pas uniquement avec le programme d'infrastructures que nous soumet ce présent gouvernement que l'on pourra relever l'économie du comté, du Québec et du Canada. Je crois que l'on doit mettre fin au cercle vicieux de l'assurance–chômage. On travaille quatre mois par année sur un projet gouvernemental et on se retrouve par la suite en chômage pour le reste de l'année. Si ça va bien, avec un peu de chance, on pourra peut–être, lorsque les prestations d'assurance–chômage auront pris fin, se classer à nouveau pour un autre projet gouvernemental, mais ce sera le dernier. À ce moment–là, les gens se retrouveront bénéficiaires d'aide sociale, et là, il devient très difficile d'en sortir.

La relance économique doit passer par le développement des régions en leur donnant toutes les infrastructures, que ce soit l'infrastructure routière, comprise dans votre programme, ou des infrastructures maritime et aérienne qui permettront de relier les régions entre elles et de leur assurer un accès auprès des grands centres.

• (1025)

Monsieur le Président, outre le programme des infrastructures, est–ce que mon collègue, le ministre, est prêt à affirmer qu'au niveau du Cabinet il y a eu des discussions sur de nouveaux programmes, autres que le sien, que le gouvernement va bientôt déposer sur le Bureau, afin de réduire le taux de chômage sur une base durable?

[*Traduction*]

M. Eggleton: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et je le remercie également de m'avoir éclairé sur la situation que vivent les habitants de la circonscription de Chicoutimi et d'autres municipalités.

J'espère qu'ils pourront profiter du programme d'infrastructure. J'espère aussi que le député encouragera les dirigeants municipaux à proposer des projets qui peuvent être profitables pour les localités et pour l'économie de la région.

Comme je l'ai mentionné, le gouvernement a présenté ce programme pour aider à relancer l'économie et à redonner du travail aux Canadiens.

Beaucoup d'autres types de programmes sont actuellement à l'étude. On n'a qu'à se reporter au livre rouge pour voir tout ce qui est prévu pour tous les Canadiens, notamment les jeunes, et les petites entreprises.

Nous voulons favoriser la création d'emplois et redonner du travail aux Canadiens. Notre pays a grandement besoin de plus d'équilibre dans la planification de l'économie. Le gouvernement libéral s'est engagé à y veiller. Il s'est engagé, dans le discours du Trône, à accorder la plus haute importance à la création d'emplois.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, il est évident que ce projet d'infrastructures va créer énormément d'attente et on l'a nettement senti par la réaction en général des municipalités. Dans la présentation, le ministre a énuméré, entre autres, pour soutenir la question de l'harmonie à travers le Canada, pour la réalisation de son projet, une dizaine de critères. Dans ces critères, j'ai retenu qu'il parlait de contrôle des coûts d'opération tout en maintenant une marge de manoeuvre. J'aimerais que le ministre explique comment il entend

réaliser ce contrôle des coûts en terme de critère national tout en gardant une marge de manoeuvre aux autres qui fournissent le tiers?

[*Traduction*]

M. Eggleton: Monsieur le Président, il s'agit d'un programme de coopération entre trois ordres de gouvernement. Chaque projet devra être approuvé par chacun.

Il incombe à ces derniers, individuellement, de veiller à ce que l'argent des contribuables soit dépensé à bon escient. Aucun ordre de gouvernement ne voudrait se retrouver avec des dépassements de coûts. Nous voulons nous assurer qu'il existe des moyens de contrôler les coûts. Il existe, à chaque palier de gouvernement, des procédures de vérification interne et de contrôle pour s'assurer que les prévisions de coûts sont aussi bonnes que possible.

Nous avons l'intention d'examiner cette question plus en détail, et ce, même si les gouvernements provinciaux et municipaux, qui ont des budgets très limités, vont vouloir veiller à ce que les prévisions soient aussi justes que possible. C'est ce que nous voulons nous aussi. Je tiens à ce que ce programme soit réalisé avec efficacité et efficience. Je veux qu'il donne de bons résultats. Je ne voudrais pas que les gens se retrouvent dans une situation où l'on se retrouve avec des dépassements de coûts.

Nous étudierons les contrôles des coûts et les rapports coûts–avantages. Comme nous l'avons dit dans le livre rouge, nous voulons connaître les résultats de ces programmes. Que vont–ils rapporter aux Canadiens? Que vont–ils vraiment leur rapporter, à court et à long terme? Ce sont de tels points que nous allons examiner.

Les trois ordres de gouvernement étudient ensemble les contraintes financières actuelles et l'importance très grande que nous attachons à la façon dont l'argent des contribuables est dépensé.

• (1030)

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, comme c'est ma première intervention, j'aimerais d'abord situer la circonscription de Louis–Hébert que je représente. Elle comprend trois magnifiques villes dans la banlieue de Québec, comprenant Cap–Rouge, Sainte–Foy et Sillery; trois cités magnifiques sur le bord du fleuve Saint–Laurent.

J'ai écouté attentivement les propos du député de York–Centre portant sur les infrastructures et j'aimerais apporter quelques commentaires. Mon premier porte sur la concertation que le ministre a mise en évidence. Je suis tout à fait heureux que la concertation s'établisse entre le gouvernement fédéral, les municipalités et les paliers provinciaux.

En principe c'est quelque chose de bien, sauf que je pense que dans le contexte présent ça illustre la faiblesse du gouvernement fédéral, compte tenu de l'importance de la dette et des dépenses gouvernementales qui ne sont pas contrôlées. Dès que le gouvernement canadien veut entreprendre un projet, il est obligé de le faire en faisant du coude à coude avec les municipalités—ce qui est bien en soi—et avec les provinces. Mais ça dénote l'état d'urgence dans lequel se trouvent les finances publiques.

Le député de York–Centre a dit que ce n'était pas le seul projet de création d'emplois—je suis très heureux de l'entendre—cependant, nous aurons un regard très observateur sur les projets concrets qui suivront.

Le ministre dit que c'est la base de la relance économique; la relance économique sera difficile, voire impossible, tant que le gouvernement n'aura pas sérieusement et radicalement entrepris de faire des coupes dans les dépenses gouvernementales. Et ce n'est aucunement évident que le discours du Trône nous a fait cette démonstration–là.

[*Traduction*]

M. Eggleton: Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention. Je m'empresse d'ajouter que c'est un parfait exemple de coopération entre les trois paliers de gouvernement. Il était plus que temps que nous nous y mettions, n'est–ce pas mieux que le double emploi? Nous avons trois paliers de gouvernement mais nous imposons les mêmes contribuables et ces derniers veulent s'assurer que leur argent est utilisé à bon escient.

Les dépenses du gouvernement préoccupent aussi les contribuables. C'est également une question qui me préoccupe moi, le ministre des Finances et mes collègues du Cabinet, comme on le verra dans le budget quand celui–ci sera présenté.

Nous sommes en train de lancer un programme coopératif encore jamais vu, basé sur les priorités locales et les besoins des localités. Nous devons faire en sorte qu'il y fasse bon vivre, en toute sécurité, et qu'elles disposent des infrastructures leur permettant de continuer à bénéficier de la qualité de vie qui leur est si chère et même d'attirer les investissements qui stimuleront leur croissance économique.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord profiter de l'occasion qui m'est offerte pour féliciter tous mes collègues de la Chambre des communes qui ont été élus le 25 octobre dernier, lors d'un scrutin qu'on doit juger historique pour l'avenir du Québec, et du Canada sans le Québec.

Je profite également de cette occasion pour remercier les électeurs et les électrices de la magnifique circonscription de Saint–Hyacinthe—Bagot, technopole de l'agro–alimentaire du Québec, pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en me confiant clairement un double mandat: le premier, défendre avec toute la vigueur possible leurs intérêts et ceux du Québec tout entier; le second, contribuer à régler, une fois pour toutes, le

débat constitutionnel en préparant la voie de l'accession du Québec à sa pleine souveraineté.

La souveraineté du Québec n'est plus seulement une question de coeur ou d'élan patriotique; la souveraineté du Québec est devenue une question pragmatique.

• (1035)

Après tous les palabres constitutionnels des dernières années, elle est devenue la seule voie possible qui permettra à nos deux pays de cesser une fois pour toutes de discuter constitution et de passer aux vraies affaires.

Les vraies affaires, c'est quoi? C'est premièrement corriger les effets du laxisme budgétaire des dernières années, et en particulier le laxisme que l'on subit de la part du gouvernement fédéral; deuxièmement, développer l'économie et la compétitivité des entreprises; troisièmement, créer des emplois durables; et, quatrièmement, s'attaquer résolument à la pauvreté croissante qui sévit au Québec et au Canada.

Imaginez un instant que l'on assiste à une redéfinition salutaire des relations entre le Québec et le Canada qui deviendraient par conséquent deux pays souverains, dans des relations épurées de toute chicane constitutionnelle et maintenant un espace économique commun par intérêt mutuel et non par charité, comme ont l'habitude de le dire nos voisins d'en face.

C'est cela le projet souverainiste et il n'est dirigé contre personne, et surtout pas contre nos amis canadiens. Notre projet souverainiste est résolument tourné vers le monde. Il est légitime, progressiste, ouvert et tout à fait contemporain.

En attendant que les Québécoises et les Québécois choisissent de se prendre en main de façon démocratique, le Bloc québécois s'est vu confier par eux la défense de leurs intérêts. Et le jeu de la démocratie canadienne—que cela plaise ou non à mes collègues—nous a confié le rôle d'opposition officielle dans l'enceinte de ce Parlement.

Comme l'a dit et répété mon chef, le Bloc québécois assumera ce rôle d'opposition officielle avec toute la ferveur qu'on lui connaît, et qu'on lui connaît particulièrement depuis quatre jours, car la lutte contre la pauvreté et le chômage, par exemple, est universelle. Que l'on soit souverainiste ou fédéraliste, il faut lutter contre ces fléaux.

L'équité a aussi une définition universelle et le Bloc québecois orientera d'ailleurs son action à partir de ce souci d'équité pour le Québec d'abord, car c'est là que le manque d'équité des dépenses fédérales est le plus flagrant, et ailleurs si cela le requiert.

Monsieur le Président, vous comprendrez que notre rôle d'opposition officielle s'inscrira souvent dans l'objectif ultime du Bloc québécois qui est de paver la voie à la souveraineté du Québec.

Dans le dossier des finances publiques, par exemple, personne n'a intérêt, ni au Québec ni au Canada, à ce que la situation déjà catastrophique des finances fédérales se détériore davantage. Le Canada et le Québec souverain auront à assumer leur part de la dette fédérale.

En matière de commerce international, la même situation prévaut. Le Québec a tout intérêt, à commencer par ses représentants dûment élus du Bloc québécois, à ce que les accords internationaux conclus récemment en son nom soient avantageux car par la règle de la succession d'État, un Québec souverain succédera aux engagements déjà contractés par le Canada.

D'ailleurs, dans ces deux dossiers particuliers des finances publiques et du commerce international, nous avons eu récemment l'occasion de constater que les Québécois comme les Canadiens ont besoin d'une véritable opposition officielle vigoureuse.

Les Québécois et les Canadiens ont besoin d'une opposition officielle forte car le gouvernement fédéral, le gouvernement libéral actuel, entend régler le problème des finances publiques canadiennes de la même façon qu'il reprochait au gouvernement précédent de le faire: en faisant supporter le fardeau de la réforme fiscale par les plus démunis de notre société. Et cela, comme le mentionnait mon chef, est inadmissible.

Moderniser et restructurer le régime de sécurité sociale comme le laisse entendre le discours du Trône en sachant que cela vient de la plume même des hauts fonctionnaires, de ces grands mandarins dont le député de Hull—Aylmer a déjà fait partie, ces grands mandarins encensés par ce gouvernement, cela revient à dire tout simplement de couper dans les programmes sociaux.

On retrouve d'ailleurs le même sombre dessein dans *Les défis économiques du Canada*, ouvrage rendu public la semaine dernière par le ministre des Finances. Que retrouve–t–on dans cette nouvelle bible des mandarins fédéraux? On y lit notamment que le Canada consacre davantage que ses principaux partenaires commerciaux à la sécurité sociale. Et je cite: «Notre régime d'assurance–chômage est plus généreux que la moyenne et comporte d'importantes incitations à ne pas travailler.» D'importantes incitations à ne pas travailler, je trouve cela tout simplement odieux.

• (1040)

Je trouve cela odieux car, comme l'affirmait le chef de l'opposition officielle avant–hier, personne ne se présente au bureau de chômage de gaieté de coeur. Personne, au Québec comme au Canada, n'est fier d'être chômeur ou assisté social et tous et toutes aspirent à ce droit fondamental du travail. À la lecture de ce document et des déclarations récentes de nos amis d'en face, j'ai l'impression de lire ces vieux écrits d'économistes ultraconservateurs du siècle dernier.

On retrouve aussi dans ce document du ministère des Finances, et je cite: «Nos dépenses publiques à l'égard des soins de santé sont plus élevées que d'autres, sans résultats spectaculaires.» J'ai été estomaqué de lire ce genre de phrase dans ce document du ministère des Finances, car ce sont ces mêmes gens qui disaient de notre système de santé, il n'y a pas si longtemps, qu'il était le meilleur et le moins coûteux au monde. Voilà qu'ils se contredisent et que, pour le besoin de répondre à des économistes ultraconservateurs rencontrés récemment lors d'un fo-

rum, on se mêle de vouloir couper dans les programmes de soins de santé.

De cette façon–là, on comprend mieux maintenant le sens des déclarations de décembre dernier du député de Hull—Aylmer, lui–même ancien mandarin, qui laissaient poindre la perspective d'une coupure de 20 p. 100 dans le budget des soins de santé. On comprend mieux aussi le sens du discours du Trône.

Je suis tout à fait renversé de constater qu'en moins de trois mois, ce gouvernement a renié les principes fondamentaux sous–jacents à son programme électoral. Il s'est fait élire sur de fausses prémisses, en regard des programmes sociaux notamment. En matière de politique monétaire, même renoncement. On sait trop ce qui est advenu des promesses libérales. Un peu avant les Fêtes, le ministre des Finances nommait le successeur de M. John Crow, l'ajoint de M. Crow, le conseiller de M. Crow en matière de politique monétaire, partisan, tout comme son prédécesseur, d'une lutte obsessionnelle à l'inflation.

Il faut se rappeler que parmi les pays du G–7, le Canada a été le plus touché par la récession du début des années 1990. Le Canada a été aussi le premier touché des pays industrialisés à travers le monde. Pourquoi? À cause justement de cette politique de lutte obsessionnelle à l'inflation, sans égard pour les conséquences de cette lutte sur le chômage et sur l'emploi en général.

Aujourd'hui même, alors que les pressions sur l'inflation sont faibles, que le Québec a seulement récupéré le quart des emplois perdus et que l'économie ne fonctionne pas à son plein potentiel, le gouvernement libéral oriente encore une fois sa politique monétaire vers la lutte à l'inflation au lieu d'une relance plus rapide de l'économie, au lieu de l'atteinte d'un meilleur équilibre entre la stabilité des prix à long terme et la croissance de l'emploi à court terme. Et ce sont ces mêmes gens qui viennent nous dire maintenant qu'avec le projet d'infrastructures on créera des centaines de milliers d'emplois. Des mesures contradictoires comme celle du programme des infrastructures sont le témoin d'une incohérence certaine des libéraux.

Ces orientations contredisent les arguments que les libéraux présentaient au cours de la dernière campagne électorale et avant, lorsqu'ils constituaient l'opposition officielle dans cette Chambre.

Est–il nécessaire de vous rappeler que l'actuel premier ministre déclarait, le 26 novembre 1992 dans *La Presse* et *Le Devoir*, et je cite: «Nous avons clairement indiqué depuis des mois que nous sommes pour une politique de croissance, pour une politique de taux d'intérêt bas. Évidemment si le dollar est faible, nous pouvons vivre avec cela.» C'est l'actuel premier ministre qui déclarait cela il y a à peine deux ans. Et voilà qu'il fait exactement ce qu'il reprochait aux conservateurs. Ou encore, du même premier ministre actuel: «La politique de lutte contre l'inflation tourne à l'obsession.» Imaginez! Les libéraux sont devenus eux–mêmes ces obsédés monétaires qu'ils décriaient.

Le ministre des Finances osait dire cette semaine, en parlant du discours du Trône, et je cite: «Nous allons maintenir la foi des Canadiens.» Il affirmait que le discours du Trône briserait «le cycle du cynisme et de la désillusion des Canadiens envers la politique.»

Avec de tels agissements, avec de tels renoncements, avec un tel cynisme, le cynisme est là pour demeurer face aux vieux partis fédéralistes.

Ce cynisme demeurera aussi sur la question de l'équité fiscale car aucun indice ne nous permet de dire qu'elle sera rétablie, malgré toutes les chemises déchirées par les libéraux pendant toutes ces années, eux qui criaient à l'injustice sociale sur le plan fiscal. Il n'y a aucune volonté politique ferme d'éliminer toutes les échappatoires, d'éliminer tous les traitements de faveur en matière de fiscalité canadienne, et pour cause. On remet toujours le doigt, comme on dit au Québec, sur le même bobo. Tout comme les conservateurs avant eux, les libéraux ont probablement les mains liées par le grand capital et les familles les plus riches du Canada qui contribuent à leur caisse électorale.

• (1045)

Ce ne sont pourtant pas les exemples d'inéquités et d'injustices fiscales qui manquent, monsieur le Président. En voici quelques exemples. En 1987, dernière année disponible pour ce genre de données, 90 000 sociétés canadiennes ont réalisé des profits de 27 milliards de dollars sans payer une «cenne» d'impôt. En 1991, selon le vérificateur général, un minimum, car une étude exhaustive là–dessus n'existe pas, donc, un minimum de 16,1 milliards de revenus ont été détournés dans des paradis fiscaux, exempts d'impôt. Les fiducies familiales, que nous avons soulevées cette semaine, font perdre aux coffres fédéraux des centaines de millions de dollars.

Voici un autre exemple d'injustice et d'inéquité fiscale. En 1991, 368 000 personnes ont déclaré des revenus de 60 milliards de dollars, donc un revenu moyen d'environ 163 000 $ par personne, sur lesquels elles n'ont payé que 18 p. 100 d'impôt fédéral, et c'est leur taux effectif qu'elles ont payé, à cause de toutes les échappatoires fiscales. Le taux d'impôt de base est bien de 29 p. 100, n'est–ce pas, monsieur le Président? Alors, c'est odieux.

Pendant ce temps la semaine dernière, je recevais M^me^ Pauline dans mon bureau de comté. M^me^ Pauline est une assistée sociale dont le revenu représente environ 50 p. 100 du seuil jugé de la pauvreté au Québec comme au Canada, et qui a reçu une lettre du ministère du Revenu du Canada, où on lui demandait de payer ses impôts comme tout le monde. C'est proprement scandaleux!

Avant–hier d'ailleurs, le vérificateur général nous dévoilait une série de gaspillages, du gras, une mauvaise utilisation des fonds publics. Je n'ai relevé que deux exemples qui sont suffisamment éloquents pour démontrer le besoin urgent d'une réforme fiscale sous la bannière de l'équité et du non–gaspillage.

Investissement Canada a dépensé 132 000$ pour aménager un nouveau bureau, une cuisine et une salle de bain pour sa nouvelle présidente alors que le bureau de son prédécesseur, situé dans le même édifice, offrait ces commodités. Vous savez ce que c'est 132 000$, monsieur le Président; 132 000$, c'est l'équivalent

de quatre revenus familiaux annuels. C'est proprement odieux! Ou encore, en raison d'une lacune dans la déduction relative aux ressources naturelles, lit–on dans le rapport du vérificateur général du Canada, le gouvernement a perdu 1,2 milliard de dollars en revenu, principalement des sociétés pétrolières et minières. Qu'attend–on de l'autre côté pour régler une fois pour toutes ces problèmes qui briment le Québec comme le Canada?

C'est là qu'il faut aller chercher une source importante de fonds pour assainir les finances publiques canadiennes. C'est justement là qu'il faut aller gruger le manque à gagner du gouvernement fédéral qui se reflète dans une dette accumulée de plus de 500 milliards. C'est là qu'il faut aller puiser ces fonds, et non pas chez les contribuables les moins fortunés, non pas chez Pauline, du côté de Saint–Hyacinthe—Bagot.

Ce n'est pas non plus dans les transferts aux provinces qu'il faut couper. Quand comprendrons–nous en face que ce sont les mêmes contribuables qui vont payer au bout de la ligne. Je vous cite un exemple à partir des finances publiques québécoises. Toutes les mesures qui ont été prises depuis 1980, soit pour couper ou geler les transferts aux provinces, les transferts fédéraux auprès du gouvernement du Québec, ont coûté, l'année dernière, près de deux milliards de dollars au gouvernement du Québec. Qui a payé ces deux milliards de manque à gagner dû aux coupures de transferts fédéraux auprès du gouvernement du Québec? Ce sont les Québécoises et les Québécois. Ce sont toujours les mêmes contribuables. Alors, ce pelletage, ce n'est pas là qu'il faut le faire et ce n'est pas la façon d'assainir les finances publiques.

Le Bloc québécois réitère à nouveau le besoin, étant donné cette situation proprement scandaleuse et odieuse d'injustices fiscales et celle aussi catastrophique des finances publiques fédérales, d'un examen public, par les parlementaires, de l'ensemble des dépenses budgétaires et des dépenses fiscales fédérales. Pas un cirque de consultations interminables qui remettent aux calendes grecques une réforme nécessaire. Pas des mesures à gauche et à droite, pas des muffins et des sandwiches, autrement dit, monsieur le Président, mais un vrai examen exhaustif et sérieux, par les parlementaires, de la fiscalité et des dépenses fédérales.

Je dirai juste un dernier mot avant de conclure. Il y a un autre dossier qui ne figure pas de façon primordiale dans le discours du Trône, et c'est celui des accords du GATT. Au lieu de perdre son temps à parader sur d'impossibles modifications à l'Accord de libre–échange nord–américain, comme il l'a fait après son adoption par la Chambre des représentants américains, le premier ministre du Canada aurait dû mettre la priorité sur le dernier sprint du GATT. Le Bloc québécois salue la conclusion de la 8e ronde du GATT, et ça, il ne doit y avoir aucune ambiguïté. Le Bloc québécois, tout comme les Québécoises et les Québécois en général, sont ouverts sur le monde; leur nationalisme et leur souverainisme sont aussi ouverts sur le monde, comme je le mentionnais au début de mon intervention.

• (1050)

Mais s'il faut saluer la conclusion de l'Uruguay Round, il faut en même temps déplorer la performance canadienne dans ce dossier, surtout dans la négociation agricole, qui a amputé les règles du GATT de l'article très important pour l'agriculture du Québec et du Canada, qu'on a nommé l'article XI–2c)i du GATT.

Cet article était très important car il assurait la survie et la vigueur du système de gestion des approvisionnements dans les secteurs laitier et avicole canadiens. Le gouvernement canadien l'a sacrifié cet article sans rien obtenir en retour. C'est ça qui est le plus odieux, autant que dans les finances publiques. Il n'a rien obtenu en échange, alors que des pays comme la Corée du Sud, le Japon, les États–Unis, la France et la Belgique ont obtenu chacun des dérogations privées incluses dans le 8e accord du GATT.

Alors, pourquoi la Canada n'a–t–il pas pu obtenir une telle dérogation? C'est parce que le Canada ne s'est pas tenu debout, et parce que le premier ministre n'a pas fait, comme M. Clinton pour les États–Unis, comme M. Mitterrand, les premiers ministres japonais ou sud–coréen, c'est–à–dire qu'il ne s'est pas impliqué dans le dernier sprint de la négociation pour justement mousser la protection de l'article XI–2c)i du GATT et défendre les intérêts du Québec et du Canada dans ce dossier.

Le Bloc québécois ne reproche pas au gouvernement canadien d'avoir perdu. C'est une négociation de plus de 110 pays; c'est normal, dans une négociation qu'on ne gagne pas tout et qu'on puisse perdre certains aspects de notre approche, excepté qu'on peut reprocher au gouvernement canadien et au premier ministre de n'avoir pas tout essayé. Ça, c'est encore plus grave.

C'est aujourd'hui un secret de polichinelle que le gouvernement du Canada s'apprête encore une fois à s'écraser et à revenir sur ses promesses dans la négociation des règles du GATT avec les États–Unis. Par exemple, il s'apprête à céder dans la négociation entreprise avec les États–Unis sur la tarification devant remplacer l'article XI comme mesure aux frontières, sur le niveau négocié de cette tarification pour la protection du marché laitier et du marché avicole.

Le gouvernement canadien s'écrase aussi—c'est ce qui est malheureux—devant les menaces injustifiées de fermeture des frontières américaines aux exportations de blé durum des prairies canadiennes.

En conclusion, l'opposition officielle déplore le manque d'énergie dans la défense des intérêts du Québec et du Canada et le manque de préoccupation à ces égards dans le discours du Trône de la trente–cinquième législature.

Le Bloc québécois veillera au grain comme opposition officielle.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord féliciter le député de Saint–Hyacinthe—Bagot pour son premier discours à la Chambre des communes. Certaines parties de son discours m'ont rappelé des arguments que nous avons fait valoir, il y a quelques mois à peine, alors que nous étions dans l'opposi-

tion. Je voudrais m'attarder plus précisément à la partie de son discours qui traitait de la réforme fiscale.

Permettez–moi de rappeler au député que le premier ministre a déclaré à maintes reprises avant la campagne, durant la campagne et dans le discours du Trône, que son gouvernement avait fermement l'intention d'entreprendre une réforme fiscale exhaustive. Nous nous sommes engagés à travailler en collaboration avec tous les députés de cette Chambre afin de trouver une façon plus simple, plus juste et plus efficace de régler la question fiscale au Canada. Nous sommes entièrement de l'avis du député lorsqu'il déclare que la loi actuelle accorde des avantages et des privilèges fiscaux, qu'elle doit être révisée et que le système actuel ne fonctionne pas.

• (1055)

Il ne doit pas croire qu'en passant d'un côté à l'autre de la Chambre nous avons oublié cette question. Bon nombre de députés savent, bien entendu, que je favorise une solution en particulier dans ce dossier, celle de l'impôt unique. Je ferai parvenir au député et à ses collègues un document à ce sujet.

Deuxièmement, lorsque le député déclare que le Québec ne veut pas voir sa situation financière se détériorer, je respecte sa position, mais je crois qu'il serait important de rappeler à tous les Canadiens et à tous les Québécois qu'il existe au Canada un système appelé programme de droit à péréquation et que celui–ci est géré par le gouvernement du Canada.

Comme le député le sait, à l'heure actuelle, la province de Québec traverse une période de vaches maigres comme bien d'autres provinces d'ailleurs; mais trois provinces demeurent relativement riches: la Colombie–Britannique, l'Alberta et l'Ontario. Depuis 1969, en vertu du droit à la péréquation, et j'insiste sur le mot droit, cette fédération a transféré une somme totale d'environ 52 milliards de dollars à la province de Québec. Je suis entièrement d'accord avec cette mesure et c'est pourquoi je crois qu'il est important d'avoir un gouvernement national fort. Je vais laisser au député le temps de répondre.

J'ai beaucoup de mal à comprendre toutefois comment on pourrait maintenir un niveau égal pour tous en matière d'éducation, de soins de santé et dans tous les autres domaines, comment on pourrait atteindre les normes nationales que nous désirons tous si l'on renonçait à la péréquation.

[*Français*]

M. Loubier: Monsieur le Président, je relève deux grandes interrogations de mon collègue libéral, et je tenterai d'y répondre au cours des prochaines minutes. La première, c'est qu'il a comparé le Bloc québécois comme opposition officielle au Parti libéral fédéral lorsqu'il était dans l'opposition officielle. Je lui rappellerais qu'il ne faut pas mélanger les pommes du Québec avec les pêches d'ailleurs.

Ce que nous avons dit, comme opposition officielle depuis le début, dans le dossier des finances publiques, c'est que nous tendions la main au gouvernement justement pour faire un bel exercice démocratique d'examen exhaustif, d'examen sérieux, de l'ensemble des finances publiques canadiennes, non seulement des dépenses budgétaires, mais des dépenses fiscales aussi.

À la place, ce que nous offre le ministre des Finances depuis le début du mois de novembre, c'est un cirque interminable de consultations, que l'on appelle au Québec la «consultationite aiguë», des tournées de consultations à gauche et à droite auprès d'économistes, auprès d'institutions, qui fait étrangement ressembler à ce qu'on a vécu depuis l'échec de Meech et toutes les conférences et discussions constitutionnelles, les forums. On n'a qu'à penser au Forum des citoyens sur l'avenir du Canada, présidé par M. Keith Spicer, à la Commission Beaudoin–Dobbie et à la Commission Beaudoin–Edwards. J'ai l'impression que le ministre des Finances veut faire exactement la même chose avec les dépenses budgétaires et les dépenses fiscales au lieu d'avoir un exercice proprement. . .

Le vice–président: À l'ordre. Il y a également la députée de Brant qui désire poser une question si le député est d'accord.

M. Loubier: D'accord.

Le vice–président: Comme il ne reste qu'une minute et demie tout au plus, je demanderais à l'honorable députée de Brant d'être brève.

[*Traduction*]

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, je me sens obligée de répondre à quelques–unes des remarques qu'a faites le député dans son discours.

Tout d'abord, je crois qu'il a fait dire aux libéraux que notre système de santé était le meilleur et le moins coûteux. Nous avons effectivement dit qu'il est le meilleur mais certainement pas le moins coûteux. En fait, nous estimons que le système nous coûte énormément cher et le défi qui nous est posé est de gérer ce système de façon efficace et avisée.

• (1100)

Deuxièmement, je demanderais au député, et par la même occasion à son chef, de répondre à la question suivante. Il semble croire que parce que nous voulons changer, améliorer et adapter le filet de sécurité sociale canadien, les plus désavantagés en seront nécessairement pénalisés. Je voudrais que le député nous dise pourquoi il croit cela.

[*Français*]

M. Loubier: Monsieur le Président, ce n'est pas que le Bloc québécois s'oppose à des améliorations au Régime de santé. Ce n'est pas cela, l'histoire. C'est qu'à toutes les fois qu'on parle de rétablir un assainissement des finances publiques, on s'attaque en priorité aux soins de santé, aux services sociaux. C'est cela qui est ignoble. C'est cela qui est inacceptable. Le Régime canadien est un des moins coûteux. Rappelez–vous les comparaisons qu'on a faites avec les États–Unis, que vous avez faites, vous aussi, monsieur le Président, et que les libéraux ont faites par le passé en comparant avec un régime privé américain, en comparant avec la couverture des soins de santé aux États–Unis, qui n'est pas là, qui n'est pas public. Je ne me souviens pas des chiffres exacts, mais il était clair que le Régime canadien était

Article 31 du Règlement

parmi les plus efficaces et les moins coûteux au monde. Alors c'est cela qui est inacceptable.

À toutes les fois qu'on veut rétablir une situation fiscale, une situation d'endettement ou de déficit annuel, on s'attaque en priorité, on met en priorité, on met de l'avant le plan les soins de santé, les services sociaux. N'oublions pas que depuis 1990, le nombre des plus démunis de notre société s'est accru. Le chômage a augmenté, la récupération d'emploi ne s'est pas faite et les chômeurs découragés qui ont joint les personnes inactives bénéficiant de l'aide sociale, le nombre de ces gens–là aussi s'est accru, au Québec comme au Canada. Alors n'oublions pas cela. Et il y a une manière de rétablir un assainissement des finances publiques. . .

[*Traduction*]

Le Président: À l'ordre. Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement de la Chambre, nous passons maintenant aux déclarations de députés en vertu de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA DETTE NATIONALE

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, la dette nationale du Canada a franchi le cap des 500 milliards de dollars cette semaine. L'étape suivante risque de nous grever encore davantage si nous ne changeons pas immédiatement d'attitude. La qualité de vie de nos enfants en dépend. En toute conscience, comment pourrions–nous imposer aux générations futures le fardeau des erreurs commises dans le passé?

Le nouveau gouvernement a bien l'intention d'anéantir le monstre de la dette, ce qui est essentiel si nous voulons que nos enfants puissent dépenser leur argent comme ils l'entendent.

* * *

[*Français*]

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, dans son rapport déposé avant–hier, le vérificateur général déplore le fait que le gouvernement refuse l'accès aux renseignements concernant les frais de transport des ministres. En raison de ce refus, le Comité des comptes publics ne peut pas s'assurer que les renseignements sont communiqués au Parlement avec exactitude. Et ici, nous ne parlons pas de sommes minimes. Pour l'année fiscale 1990–1991, le vérificateur général estime les coûts de fonctionnement du service des vols d'affaires à 54 millions de dollars, dont près de 25 millions pour le transport des ministres.

Et, comme l'affirme le vérificateur général, et je cite: «Le gouvernement doit exécuter un examen en vue de déterminer si ce type de transport est économique, efficace et efficient pour les utilisateurs nommés.»

Voilà un exemple très clair qui nécessite la mise sur pied d'un Comité parlementaire d'examen des programmes de dépenses, poste budgétaire par poste budgétaire.

Je réclame donc que le gouvernement libéral cesse ses hésitations et fasse preuve de transparence en mettant sur pied ce programme.

* * *

[*Traduction*]

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, le caucus du Parti réformiste tient à exprimer sa gratitude pour l'aide qu'il a reçue en vue du débat, nécessaire et opportun, sur le maintien de la paix qui se déroulera mardi prochain à la Chambre.

Les ministres des Affaires étrangères et de la Défense, ainsi que leur personnel ministériel, se sont empressés de nous communiquer de l'information sur cette question, tout comme la Bibliothèque du Parlement.

Hier, le major général Lewis MacKenzie, à la retraite, a bien voulu présider une séance d'information sur le sujet. Le général MacKenzie n'a pas de solutions magiques à proposer à la situation très complexe qui sévit dans cette région troublée du monde, mais il nous a néanmoins donné des renseignements utiles.

• (1105)

Le Canada a la chance d'avoir des gardiens de la paix de la trempe du général MacKenzie.

* * *

LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ CARBONIQUE

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, à la page 70 du livre rouge, vous pouvez lire ceci: «Un gouvernement libéral s'associera aux autorités provinciales et municipales pour améliorer le rendement énergétique et développer la consommation des énergies renouvelables. Notre priorité immédiate sera d'élaborer [. . .]un plan visant à réduire de 20 p. 100 par rapport aux concentrations de 1988 les émissions de gaz carbonique d'ici 2005.»

Nous nous y sommes fermement engagés au moment des élections. Pour arriver à réduire les émissions de gaz carbonique, nous devrons obtenir la collaboration du secteur technologique, la bonne volonté de tous les gouvernements et la coopération de l'industrie, de l'entreprise et de l'ensemble des Canadiens.

Le Canada doit faire sa part au sein de la communauté internationale, qui a notamment pour objectif de réduire les émissions de gaz carbonique. Le gouvernement du Canada a fort à faire dans ce domaine et le facteur temps est fondamental.

LE DERBY DE PÊCHE BLANCHE DE GEORGINA

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, le derby annuel de pêche blanche de Georgina a débuté officiellement la semaine dernière, dans la ville de Georgina. J'invite tous les députés à venir voir nos cabanes de pêche sur le lac Simcoe.

Le derby de pêche blanche de Georgina est un bel exemple de collaboration entre les groupes communautaires, les entreprises locales et le conseil de ville, au profit de la collectivité. L'an dernier, des visiteurs venus de partout en Ontario et d'ailleurs au Canada, des États–Unis et même d'aussi loin que l'Europe ont participé à cette manifestation annuelle qui crée des retombées appréciables pour l'industrie touristique.

Le derby donne à la population une occasion de prendre conscience de la valeur de ce lac magnifique, sur les plans environnemental et commercial, et de l'apprécier davantage. Le lac Simcoe permet d'injecter plus de 500 millions de dollars par année dans l'économie, créant des milliers d'emplois qui pourraient disparaître si nous ne parvenons pas à sauver ce lac.

Je demande instamment à tous les gouvernements de travailler ensemble à assurer la santé et la conservation futures du lac Simcoe.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, c'est avec réticence que les agriculteurs canadiens ont accepté que le gouvernement ne pouvait sauver l'Article XI aux récentes négociations du GATT. Ils savent que le Canada était seul à défendre sa position. Ils sont aussi conscients que nous avons hérité d'une position intenable de l'ancien gouvernement et que nous avons lutté d'arrache–pied pour sauver l'Article XI.

Compte tenu de cela, ils attendent maintenant du nouveau gouvernement qu'il fasse preuve de fermeté sur la question des niveaux tarifaires et qu'il ne perde pas tous ses moyens devant les tactiques brutales des États–Unis ou d'un autre pays. Ils comptent sur nous pour défendre leur cause et pour résister aux menaces venant d'autres pays.

À titre de député de London—Middlesex, j'entends me battre sans relâche pour mes électeurs et ce, dès aujourd'hui. Je crois cependant que le gouvernement actuel ne laissera pas tomber les agriculteurs canadiens.

* * *

[*Français*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes): Monsieur le Président, je vous fais part de mon étonnement devant la persistante passivité du gouvernement face à la contrebande de cigarettes. Les effets néfastes de cette passivité sont graves et évidents.

Premièrement, le gouvernement perd en taxes des centaines de milliards de dollars.

Article 31 du Règlement

Deuxièmement, le public a de plus en plus l'impression qu'une partie de la population est au–dessus des lois. C'est le respect de l'autorité publique qui est menacé.

Troisièmement, le tabagisme ne diminue pas, au contraire, puisque les fumeurs peuvent facilement se procurer des cigarettes à meilleur compte que si elles étaient raisonnablement taxées.

Quatrièmement, les commerçants commencent à se révolter. En fait, c'est à une révolte fiscale que l'on fait face.

La manifestation prévue par le mouvement MATRAQUE à Saint–Eustache, dans mon comté lundi, risque d'être imitée si Ottawa persiste dans son immobilité.

Le premier ministre du Québec a déjà affirmé son intention d'abaisser la taxe sur les cigarettes et a demandé au gouvernement fédéral et au gouvernement de l'Ontario d'en faire autant. Le gouvernement de l'Ontario s'est montré ouvert à la proposition.

L'abaissement des taxes sur les cigarettes est le moyen le plus efficace pour endiguer rapidement ce problème.

* * *

[*Traduction*]

L'ALPHABÉTISATION

M. Brent St. Denis (Algoma): Monsieur le Président, je demande à tous les députés d'imaginer un moment comment on peut vivre sans pouvoir lire. Les livres, les revues et les journaux deviennent alors de vrais casse–tête et cessent d'ouvrir des horizons. Essayons d'imaginer la frustration et le découragement qui s'installent.

Dans le discours du Trône, le gouvernement s'est engagé à améliorer le taux d'alphabétisation des Canadiens en rétablissant le financement du Programme national d'alphabétisation. Je me réjouis de cette décision.

Une alphabétisation inadéquate peut avoir des effets dévastateurs. Des milliers de Canadiens ne peuvent participer pleinement à la vie de la société et la capacité du Canada à assurer la formation de sa main–d'oeuvre en vue de relever la concurrence internationale est compromise.

• (1110)

Nous devons faire des efforts pour permettre l'adaptation de tous les travailleurs au marché du travail qui ne cesse d'évoluer. Il ne doit pas y avoir de laissés–pour–compte.

Dans ma circonscription, Algoma, on a ouvert des bureaux d'alphabétisation à Blind River, Espanola et Elliot Lake. Les employés et les bénévoles qui travaillent dans ces collectivités comprennent bien la frustration de leurs concitoyens qui ne peuvent pas lire. Je les félicite pour leur travail.

Personnellement, j'ai déjà travaillé dans le secteur de l'éducation des adultes. Je me suis rendu compte qu'on oublie trop facilement que des milliers d'adultes au Canada ne peuvent pas suivre des cours de recyclage de base et de perfectionnement parce qu'ils sont incapables de lire.

Article 31 du Règlement

LE MANITOBA HVDC RESEARCH CENTRE

M. Reg Alcock (Winnipeg–Sud): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur l'exploit réalisé par quatre Canadiens: Rudy Wierckx, James Giesbrecht, Trevor Maguire et Rick Kuffel.

Ces quatre diplômés de l'Université du Manitoba ont réussi à concevoir, à construire et à commercialiser un supercalculateur atteignant les dix gigaflops qui est actuellement vendu au Japon, en Corée, en Inde, en Chine et au Royaume–Uni.

Ce qui est remarquable, c'est que ce supercalculateur n'est fabriqué ni à Silicon Valley, ni à Tokyo, ni à Séoul, mais bien au 1619 de la route Pembina, au coeur même de la circonscription de Winnipeg–Sud que je représente.

* * *

[*Français*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, la grande majorité des autochtones sont des gens pacifiques qui sont prêts à négocier dans le respect des lois, soucieux qu'ils ont toujours été du respect de l'ordre public.

La contrebande de cigarettes est souvent attribuée à tort aux nations autochtones, alors qu'il s'agit d'un groupe d'individus délinquants qui assoit son pouvoir sur la menace des armes.

La difficulté centrale réside donc dans le fait indéniable que l'État recule devant quelques individus armés et abandonne son rôle principal d'assurer la sécurité de tous les citoyens canadiens.

La contrebande de cigarettes existe aussi parce que les taxes sont tellement élevées que cela entraîne un marché noir florissant. Nous pensons que l'augmentation des amendes et des moyens de contrôle n'offrent pas une solution à cette situation.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, le rapport du vérificateur général a servi à nous rappeler que la série de mesures prises par le gouvernement fédéral a transformé notre régime fiscal qui est devenu injuste, inéquitable, arbitraire, dénaturé, déroutant, compliqué et discriminatoire aux yeux de tous les Canadiens.

Les Canadiens ont complètement perdu confiance dans le régime fiscal au point où des dizaines de milliers d'entreprises qui prélèvent la TPS ont tout simplement décidé de garder l'argent. Des centaines de milliers de Canadiens achètent des produits de contrebande, comme des cigarettes et des boissons alcoolisées, et la plupart des Canadiens compteraient sur l'économie souterraine qui est en plein essor, économie où les consommateurs paient en espèces ou recourent au troc pour éviter de payer les taxes.

Notre régime fiscal a fait du Canada un pays dont les habitants par millions enfreignent délibérément et régulièrement la loi et a contribué à l'érosion de notre système de valeurs.

Ce ne sont pas les raisons qui manquent pour corriger le système et redonner confiance aux Canadiens dans leur régime fiscal. Devant cette détérioration du système de valeurs de notre pays, il ne fait aucun doute que la réforme du régime fiscal devrait être l'une des grandes priorités du gouvernement dans le prochain budget fédéral.

* * *

LE PROGRAMME DES INFRASTRUCTURES

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges): Monsieur le Président, un million et demi de Canadiens, dont 400 000 jeunes, sont sans travail. Ce n'est pas qu'ils soient trop paresseux pour travailler. C'est tout simplement qu'il n'y a pas de travail. Voilà pourquoi les libéraux ont proposé au cours de la campagne électorale de mettre en place le programme d'infrastructures afin de créer des emplois tout en modernisant le réseau des transports et les services municipaux.

Je me réjouis de constater que le gouvernement s'empresse de tenir parole. Un accord sera signé aujourd'hui, d'autres l'ont déjà été et d'autres encore sont à venir. C'est une bonne nouvelle pour les municipalités et plus encore pour les sans–emploi.

Le programme d'infrastructure ne va pas résoudre à lui seul tous nos problèmes économiques, mais c'est un excellent début de solution.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. Paul Steckle (Huron—Bruce): Monsieur le Président, je dirai tout d'abord à quel point je suis fier et honoré de représenter les électeurs de Huron—Bruce au cours de cette trente–cinquième législature du Parlement canadien.

Je tiens à féliciter le premier ministre pour son premier discours du Trône dans lequel il réitère que la priorité de son gouvernement sera de redonner du travail aux Canadiens de tout le pays et non de modifier la Constitution.

Le premier ministre a prouvé qu'il sait tenir ses promesses électorales. J'ai été content de voir renouvelée dans le discours du Trône notre détermination à collaborer avec les institutions financières pour mettre davantage de capitaux à la disposition de la petite entreprise.

Tout le monde conviendra, j'en suis sûr, que les petites et moyennes entreprises ont absolument besoin de capitaux pour fonctionner. Ce ne sont pas les bons entrepreneurs et les créateurs de talent qui manquent au Canada. Par conséquent, notre gouvernement doit s'assurer que les entreprises soient en mesure de bénéficier de ces ressources en mettant davantage de capitaux à leur disposition. Sans cela, les petites et moyennes entreprises du Canada ne seront pas compétitives au plan international et partant, seront incapables de créer des emplois pour les travailleurs canadiens compétents et durs à la tâche.

• (1115)

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Je tiens à remercier la population de Nepean de m'avoir à nouveau fait confiance.

Le gouvernement dont je fais partie a déjà réglé beaucoup des questions importantes dont on m'a parlé pendant la campagne. L'emploi constitue la première préoccupation des gens. Où les gens peuvent–ils trouver un emploi? Comment créer des emplois? Que réserve l'avenir aux diplômés des écoles secondaires et postsecondaires? Qu'en est–il de la sécurité d'emploi des fonctionnaires et de l'équité salariale pour les femmes?

On m'a parlé du fardeau excessif des taxes et on m'a dit que la réduction du déficit devait se faire autrement que par des augmentations d'impôt. J'ai entendu des mères qui restent à la maison me dire qu'elles s'estimaient injustement traitées sous le régime fiscal canadien par rapport aux mères qui travaillent. Les gens d'affaires m'ont parlé des frais élevés auxquels ils sont confrontés en raison du fardeau excessif des taxes, dont l'impopulaire TPS, et ils m'ont aussi parlé des banques insensibles et indifférentes à leur sort.

Le gouvernement de Jean Chrétien a placé l'honnêteté et l'intégrité en tête de liste de ses priorités et j'estime être privilégiée de faire partie de ce gouvernement. Encore une fois, je remercie la population de Nepean.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ PRO–EST DE MONTRÉAL

M. Alfonso Gagliano (Saint–Léonard): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de cette occasion pour souligner le bon travail des personnes qui font partie de l'équipe Pro–Est de Montréal, telles que Jean–Guy Chaput et Line Beauchamps.

Pro–Est est une société de promotion et de concertation socio–économique de l'est de Montréal. Cette société est formée de représentants provenant des principaux secteurs socio–économiques. Sa mission est de favoriser la prise en main du développement socio–économique de l'est de Montréal par le milieu, en encourageant la concertation entre les diverses instances décisionnelles afin d'établir des conditions optimales pour que le milieu puisse assurer son propre développement socio–économique.

Pro–Est entre dans sa cinquième année d'existence. Je lui souhaite un avenir prospère et je la remercie pour son bon travail auprès des citoyens de l'est de Montréal.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection et vous assurer de toute ma collaboration. J'aimerais par la même occasion féliciter toutes les femmes qui ont été élues le 25 octobre dernier à la Chambre des communes. Nous aurons un grand besoin les unes des autres au cours de ce mandat pour défendre les dossiers de la condition féminine.

Nous savons entre autres qu'en ce moment, bon nombre de femmes ont des problèmes de logement. Ce sont des femmes seules, chefs de famille monoparentale, ou femmes retraitées. Chaque fin de mois, il y a des ménages nécessiteux qui doivent couper dans la nourriture et dans leur habillement pour payer leur loyer. Qu'attendons–nous pour réagir et pour prendre les décisions rapides afin d'aider les plus démunies? C'est absolument inacceptable dans notre société.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, mercredi dans cette Chambre, le ministre des Finances déclarait qu'une baisse de la taxe sur les cigarettes n'était envisageable que dans la mesure où le gouvernement du Québec et d'autres gouvernements, la majorité des gouvernements concernés, seraient d'accord avec une telle mesure. Or, hier, le gouvernement de l'Ontario s'est déclaré ouvert à cette possibilité.

Ma question s'adresse au premier ministre: À la lumière de la demande pressante du premier ministre du Québec, et avec l'ouverture manifestée par le gouvernement de l'Ontario, le premier ministre peut–il nous dire s'il est prêt à revoir la position de son gouvernement à ce sujet?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit que nous avions des discussions avec les provinces à ce sujet en ce moment. Le ministre des Finances a rencontré ses homologues provinciaux. Je suis content de voir que le gouvernement de l'Ontario a pris position.

En principe, il reste à discuter des détails et j'espère que personne ne changera d'idée, mais il y a aussi les ministres des Finances des gouvernements provinciaux qui ont indiqué qu'ils n'étaient pas du tout d'accord. Alors, le ministre des Finances discute de ce problème en ce moment et comme je l'ai dit, nous voulons prendre les moyens qui s'imposent pour mettre fin à la contrebande de cigarettes qui fait perdre énormément d'argent aux citoyens canadiens et qui donne l'impression que les gens peuvent vivre au Canada sans respecter les lois du pays. Nous allons prendre les moyens afin que les gens respectent les lois de ce pays.

• (1120)

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le premier ministre réalise–t–il que son hésitation est la cause principale de la révolte naissante chez les dépanneurs du Québec?

Le Président: À l'ordre. Il n'est pas permis de produire une pièce à la Chambre. Il s'agit là d'une petite chose, mais je sais que vous voudrez bien respecter les traditions.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, oui, je suis respectueux des traditions et je reprendrai ma question pour que tout le monde la saisisse bien.

Le premier ministre du Canada réalise–t–il que sa valse hésitation sur ce dossier est la cause principale de la révolte des dépanneurs qui existe au Québec actuellement et qui est en train de prendre une envergure considérable et des proportions inquiétantes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il est un peu surprenant que ce soit moi qui doive me lever dans cette Chambre et dire que je suis respectueux des juridictions au Canada, qu'il y a un gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et que je ne peux pas agir unilatéralement. Là, on me fait le reproche de ne pas être assez ferme, de ne pas imposer des décisions aux gouvernements provinciaux. Si le député de Roberval propose au premier ministre et au fédéraliste que je suis que le fédéral doit agir unilatéralement, c'est très bienvenu de la part du député de Roberval. Je vais en prendre note et je m'en servirai à l'occasion.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, on comprend bien des choses à l'interprétation du premier ministre, et je lui redemanderai, en troisième question, la question suivante: le premier ministre a–t–il la mémoire assez courte pour ne pas se souvenir que, cette semaine, le premier ministre du Québec le pressait d'agir dans le dossier de la baisse des taxes et qu'hier le trésorier de l'Ontario emboîtait le pas et demandait au premier ministre de l'action pour régler un problème qui est en train de créer une grave crise sociale au Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il faudrait dire à l'honorable député que, hier soir, le ministre des Finances discutait de ce problème avec les ministres provinciaux des Finances. Alors, c'est frais à notre mémoire. On en parlait hier, j'en ai parlé en cette Chambre, nous sommes en train de développer une solution avec les gouvernements provinciaux et la collaboration aussi est nécessaire dans le domaine policier, non seulement dans le domaine de la taxation, et le solliciteur général a déjà rencontré ou discuté avec ses collègues de ce dossier. Alors, c'est un exemple du fédéralisme que ce parti préconise.

Ça peut prendre quelques jours de plus, mais c'est mieux de le faire en harmonie avec tout le monde. Seulement, si, à un moment donné, le gouvernement fédéral doit utiliser tous les pouvoirs qu'il a et imposer une solution aux provinces et que cela est fait à la demande du Bloc québécois que le fédéral doit prendre sa place et que le diable emporte les provinces, bien, peut–être qu'on le fera.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, le ministre des Affaires indiennes a fait une déclaration plutôt surprenante à titre de ministre d'un gouvernement qui prétend ne pas vouloir parler de constitution, lorsqu'il a dit hier qu'il est prêt à mettre en place un système d'autonomie gouvernementale pour les autochtones.

Ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Le gouvernement est–il conscient que la réalisation d'un système d'autonomie gouvernementale autochtone impliquerait nécessairement des amendements constitutionnels?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la commission qui a fait rapport est en train d'étudier la question.

Selon un rapport provisoire paru plus tôt cette année, il serait possible d'accorder l'autonomie gouvernementale aux populations autochtones du Canada sans modifier la Constitution. Je suis d'accord avec cette conclusion.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, ma deuxième question s'adressera au ministre des Affaires étrangères et responsable des dossiers québécois, mon grand ami et orateur privilégié des fédéralistes du Québec.

• (1125)

Doit–on comprendre par cela, monsieur le ministre, qu'il est possible d'avoir des amendements constitutionnels dans le contexte du droit inhérent de l'autonomie gouvernementale des autochtones, mais lorsqu'il s'agit de parler de chevauchements, de répartition de pouvoirs, de questions constitutionnelles touchant le Québec, cela n'est pas possible? Y a–t–il deux droits pour deux peuples fondateurs différents?

Le Président: Désirez–vous répondre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je ne sais pas si la question était adressée au secrétaire. . .

Le Président: Je crois que le député adressait sa question au ministre des Affaires étrangères.

M. Plamondon: Monsieur le Président, j'adressais ma question au leader du Québec et ministre des Affaires étrangères.

Le Président: À l'ordre.

M. Plamondon: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le Président, la question était posée au ministre des Affaires étrangères et leader au Québec.

Le Président: Comme de raison, si le premier ministre veut répondre.

M. Chrétien (Saint–Maurice): Je regrette, mais même si je sais que le ministres des Affaires étrangères aurait été très heureux d'y répondre, il ne peut malheureusement répondre à une question qui ne relève pas de son ministère.

Au cours d'un débat, il sera très heureux de répondre. Je n'ai rien à ajouter à la déclaration que j'ai faite tantôt. Notre ambition, c'est de traiter tout le monde d'une façon égale au Canada et c'est pourquoi nous croyons que tout le monde est égal dans ce pays et qu'il n'y a de statut particulier pour personne.

[*Traduction*]

LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Nous, les députés réformistes, et les électeurs que nous représentons à la Chambre sommes révoltés de voir à quel point le régime de pension des députés constitue une utilisation abusive de l'argent des contribuables. En décembre dernier, le député de Calgary–Sud–Ouest a écrit au premier ministre pour lui demander de modifier le régime de façon à permettre aux députés du Parti réformiste ou de n'importe quel autre parti de s'en retirer. Dans sa réponse, le premier ministre a parlé d'une autre étude encore qui ne sera pas achevée avant la mi–juillet.

La question que je veux poser au premier ministre est la suivante: le gouvernement ne se rend–il pas compte que les Canadiens veulent des mesures concrètes à cet égard et non pas des études et encore des études?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je ne crois pas que nous soyons sur le point d'avoir des élections. Les Canadiens ne seront probablement pas appelés à aller aux urnes avant quatre ou cinq ans, et aucun de nous ne bénéficiera de ce régime de pension avant la fin du présent mandat.

Par conséquent, je ne considère pas qu'il s'agit là d'une question urgente. Nous avons dit dans notre livre rouge que nous réexaminerions le régime de pension et nous avons quatre ans pour le faire avant que qui que ce soit ne devienne admissible à ce régime. C'est une question que nous réglerons, et nous présenterons une mesure législative à la Chambre à cet égard.

Même si nous adoptions cette mesure aujourd'hui, elle n'entrerait pas en vigueur avant quatre ans et demi. Si le député veut faire preuve d'un peu de patience, il verra ce projet de loi à la Chambre des communes. S'il ne veut pas participer au régime de pension, j'espère qu'il votera en conséquence. Je ne veux pas que les députés soient dans une position pour voter contre un projet de loi et qu'ils en bénéficient par la suite.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Les Canadiens, tout comme les députés qui versent des cotisations à ce régime de pension aujourd'hui, veulent que le gouvernement agisse immédiatement.

Nous aimerions savoir si le gouvernement a l'intention de continuer à nous forcer à participer au régime de pension des députés.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Si le député ne veut pas participer à ce régime, nous pouvons prendre des arrangements à cette fin et nous pourrons ainsi économiser. . .

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Mais n'allez pas demander que les cotisations versées par le gouvernement fédéral soient mises de côté afin d'être utilisées plus tard. Si vous vous retirez du régime, vous n'aurez droit à rien.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, je perçois un peu d'incertitude dans la position du gouvernement en ce qui concerne le régime de pension des députés.

Pour aider les députés dans leur planification financière, le premier ministre pourrait–il dire à la Chambre s'il prendra une décision au sujet du régime de pension des députés avant que le gouvernement ne prenne des mesures en vue de limiter les cotisations à un REER ou après?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Le député ne devrait pas s'inquiéter du tout s'il ne veut pas participer au régime. Nous lui rembourserons les quelques dollars qu'il aura versés durant les premiers mois. Nous n'essaierons pas de faire de l'argent à ses dépens.

• (1130)

Je voudrais dire ceci: lorsque nous parlons de la rémunération des députés, il ne faut pas oublier que chacune de ces personnes qui ont été élues pour représenter leur circonscription à la Chambre des communes ne fait même pas la moitié du salaire du pire joueur de hockey de la LNH. Les députés gagnent également moins cher que la plupart des chefs de police, des directeurs d'école et des directeurs d'hôpitaux en Alberta, qui gagnent parfois plus de 120 000 $ par année.

Je ne crois pas que les députés soient surpayés. Toutefois, si certains députés croient qu'ils ne méritent pas ce qu'ils gagnent, nous serons heureux de réduire leurs salaires.

* * *

[*Français*]

LE REVENU NATIONAL

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Le premier ministre a déclaré dans cette Chambre hier qu'il voulait, suivant son expression, que la question des poursuites judiciaires entreprises par son ministre du Revenu national contre le gouvernement du Canada fasse l'objet d'un désistement de A à Z.

Or, après la période des questions hier, le ministre du Revenu national a déclaré, tel que rapporté à page B11 du journal *The Gazette* de ce jour, qu'il ne lui appartenait pas d'arrêter les procédures devant la Division d'appel de la Cour fédérale.

Ce commentaire hors Chambre du ministre implique clairement qu'il désire que la Couronne abandonne son appel et qu'ainsi, il puisse toucher le montant qui lui a été octroyé en première instance.

Ma question est la suivante: Le premier ministre, qui est lui–même avocat, convient–il que le litige entre son ministre du Revenu national et le gouvernement du Canada actuellement devant la Division d'appel de la Cour fédérale est exactement de la même nature que le litige qui a fait l'objet d'un désistement en première instance?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, mes informations sont à l'effet que le ministre a donné instruction à son avocat d'arrêter toute poursuite et qu'il n'a l'intention, en aucune façon, de retirer aucun versement monétaire de la part du gouvernement.

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, dois–je comprendre, suite à la réponse partielle du premier ministre, que ce dernier entend exiger que son ministre du Revenu national se désiste du jugement de première instance ou à défaut par lui de ce faire, qu'il le prie de quitter son Cabinet?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter à la réponse. Le ministre a demandé d'arrêter toute poursuite contre la Couronne, et il n'a l'intention de retirer aucun versement de la part du gouvernement. Ça ne peut pas être plus clair que cela.

* * *

[*Traduction*]

LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE–RETRAITE

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi poser ma question au premier ministre.

Hier, au cours du débat, le député ministériel de Davenport a laissé entendre que le gouvernement devrait songer à limiter davantage les contributions au REER. Quand on lui a parlé de l'abrogation éventuelle de la récupération des prestations de sécurité de la vieillesse, une mesure contre laquelle son parti a protesté quand il était dans l'opposition, il a rétorqué que tous ceux qui contribuaient à des régimes de retraite comme celui de la sécurité de la vieillesse devraient en bénéficier.

Est–ce là la position officielle du gouvernement, ou s'agit–il de possibilités que le gouvernement voudrait examiner?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Finances est en train de préparer son budget; si un député veut apporter une contribution et exprimer son opinion sur quelque aspect que ce soit du budget, il est libre de le faire.

Le ministre des Finances examinera l'intervention que le député a faite hier et en arrivera à ses propres conclusions avant la publication du budget. Voilà à quoi sert la Chambre des communes et voilà pourquoi les députés sont invités à exprimer leur opinion. Il appartient cependant au ministre des Finances d'arrêter les dispositions budgétaires. Nous les connaîtrons quelque part en février.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de faire connaître notre opinion et nous espérons que le premier ministre profitera de l'occasion pour faire connaître la sienne sur le sujet.

Le gouvernement a–t–il décidé d'aller dans ce sens, c'est–à–dire d'accroître la dépendance des Canadiens à l'égard d'un système de sécurité de la vieillesse sous–financé et surchargé, tout en réduisant les moyens dont ils disposent pour pourvoir à leur propre retraite?

• (1135)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter. Tous les membres de la société doivent contribuer au financement de l'État. Notre parti souhaite réduire le déficit et la dette, et nous examinons toutes les possibilités.

Il s'agit d'argent gagné par un grand nombre de contribuables et sur lequel ils ne paient pas d'impôt. C'est une façon d'accumuler de l'épargne, je n'ai rien contre cela, mais on ne paie pas d'impôt sur l'argent ainsi investi. Nous tenons cependant à nous assurer que le régime fiscal soit équitable aussi bien pour les riches que pour les pauvres dans notre société.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Maud Debien (Laval–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Au retour de sa mission du Chiapas, la délégation canadienne organisée par Développement et Paix a rencontré, hier, la secrétaire d'État responsable des questions de l'Amérique latine et lui a communiqué sa vive inquiétude quant à la violation des droits de la personne dans ce conflit. La secrétaire d'État a, de toute évidence, minimisé la question.

Ma première question est la suivante: Le ministre des Affaires étrangères partage–t–il l'attitude de sa collègue qui semble prendre à la légère la question de la violation des droits de la personne dans ce soulèvement et qui laisse croire que le Canada ferme les yeux sur ces violations?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, j'ai lu avec beaucoup de déception la dépêche du *Journal de Montréal* de ce matin qui rapportait les propos de M^me^ Marthe Lapierre et qui a sans doute inspiré la question de l'honorable députée. Je pense que, au contraire, la secrétaire d'État a écouté avec beaucoup d'attention les représentations qui ont été faites par cette mission qui revient du Mexique.

De plus, je dois dire que la secrétaire d'État a même fait des déclarations publiques qui ont été rapportées dans plusieurs journaux—je suis surpris que l'honorable députée n'en ait pas pris connaissance—qui démontrent à quel point la secrétaire d'État est très préoccupée par les questions du respect des droits. Or, cet article est tout à fait injuste à l'endroit de la secrétaire d'État.

Je peux assurer l'honorable députée qu'au contraire, nous, du gouvernement, sommes tous à l'écoute de ceux et celles qui ont des suggestions à faire à cet égard. J'ai moi–même rencontré ce matin le chef d'une autre délégation, M. Ovide Mercredi, et dans les prochains jours nous exprimerons, au nom du gouvernement, notre position à cet égard.

Mme Maud Debien (Laval–Est): Monsieur le Président, à part l'écoute dont semble vouloir faire preuve le gouvernement, quelles mesures concrètes le ministre entend–il prendre auprès des autorités mexicaines, notre partenaire dans l'ALENA, ne l'oublions pas, pour faire valoir l'importance fondamentale du respect des droits de la personne au Mexique?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à la Chambre, en réponse à une question, que nous avions fait connaître notre point de vue, notre inquiétude aux autorités mexicaines à cet effet. Notre ambassadeur a fait des représentatations au nom du gouvernement. J'ai moi–même parlé avec l'ambassadeur mexicain à Ottawa. Je compte la rencontrer la semaine prochaine. Et, à la suite de discussions et d'échanges de vues avec les autorités mexicaines, nous pensons qu'elles–mêmes pourront prendre des décisions à cet égard.

J'ai mentionné le fait que pour la première fois, on avait, dans la loi mexicaine, créé une commission pour le respect des droits de la personne et que le président Salinas était préoccupé au plus haut point d'assurer que tous les citoyens mexicains soient traités en vertu de la loi sur un pied d'égalité.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le lendemain de la présentation du discours du Trône, le vérificateur général a annoncé aux Canadiens qu'environ 1,8 milliard de dollars en recettes fiscales provenant de la TPS restait impayé et à percevoir. Il leur a aussi dit que quelque 576 Canadiens n'avaient pas payé leur TPS.

● (1140)

Le ministre peut–il nous dire si le gouvernement percevra ces paiements en souffrance ou si ceux–ci tomberont dans l'oubli en même temps que la TPS?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, permettez–moi de féliciter un parlementaire chevronné à l'occasion de sa première intervention à la Chambre. Je suis heureux que le vérificateur général ait corroboré clairement dans son rapport bon nombre des critiques que nous avions formulées au sujet de la TPS lorsque nous avons dénoncé l'établissement de cette taxe.

Je tiens à dire également que des mesures ont déjà été prises à ce sujet; je veux parler plus particulièrement d'un communiqué que j'ai rendu public trois semaines après avoir assumé mes fonctions de ministre et dans lequel j'expliquais que nous allions faire appliquer la loi, multiplier les vérifications et intenter davantage de poursuites. Nous allons maintenir cette ligne de conduite. Je le répète, je suis très heureux que le vérificateur général ait approuvé l'optique que j'ai préconisée à la fin de novembre.

Je puis donner au député l'assurance que les sommes en cause représentent environ 4 p. 100 des recettes totales provenant de la TPS, ce qui est comparable aux sommes impayées à percevoir par les autres gouvernements administrant une taxe à la valeur ajoutée de cette nature. Je suis certain qu'une part importante des 31 p. 100 d'entreprises et de particuliers qui auraient dû produire une déclaration et qui ne l'ont pas fait ont en réalité droit à un remboursement du gouvernement ou ne lui doivent rien du tout.

Cela expliquerait l'écart entre le chiffre de 4 p. 100 et celui de 31 p. 100 de l'ensemble.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Je le remercie de sa réponse très complète et objective.

Le ministre sait que, souvent, lorsque les taxes sont trop élevées, les consommateurs refusent de les payer. C'est peut–être ce qui explique en partie les problèmes relatifs à la TPS et aux autres taxes qui existent au Canada.

Le ministre peut–il nous dire si, lorsqu'il étudiera les modifications pouvant être apportées au régime fiscal, le gouvernement envisagera vraiment la possibilité de réduire les impôts, ce qui permettrait peut–être de résoudre les problèmes auxquels font face les Canadiens?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, encore une fois, je suis essentiellement d'accord avec ce que vient de dire le député.

Je répète ce que j'ai dit il y a deux jours. Les députés de ce côté–ci de la Chambre, comme ceux d'en face, j'en suis certain, estiment que les impôts sont trop lourds et ils veulent les réduire le plus possible.

Aussi, comme le premier ministre l'a expliqué, un comité de la Chambre sera chargé d'étudier les solutions de rechange à la TPS. Je suis certain que les membres de ce comité examineront le problème des impôts trop élevés et ses répercussions sur l'empressement des Canadiens à payer leur dû et à se conformer à un régime fiscal équitable.

Je crois que le comité qui sera chargé d'examiner les solutions de rechange à la TPS sera l'un des comités de la Chambre les plus importants. Je conseille donc au député de demander dès maintenant d'en faire partie avant que ses collègues du Parti réformiste ne se bousculent aux portes.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, les propos du discours du Trône ainsi que les déclarations des ministres laissent entendre qu'une réforme de l'assurance–chômage sera mise de l'avant et qu'elle ira dans le sens de la réduction des coûts, donc de l'accessibilité et de l'aide versée aux chômeurs.

Ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines, puisque lui–même a dit hier que c'était *his first target*. Est–ce que le gouvernement prend l'engagement ferme, aujourd'hui, de ne pas hausser à nouveau les cotisations de l'assurance–chômage en 1994?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, comme le député le sait, pendant le discours du Trône, j'ai annoncé plusieurs projets à être examinés par notre Parlement, comme

l'important sujet de la réforme du filet de sécurité sociale. Parmi tout ces sujets, il y a le problème de l'assurance–chômage. C'est pourquoi nous avons annoncé, avant Noël, un gel dans les cotisations de l'assurance–chômage, pour qu'il y ait une stabilité pour les petites et moyennes entreprises.

• (1145)

Ainsi, en 1995, il y aurait eu une période de deux ans de stabilité et il y aura un autre taux de cotisations de l'assurance–chômage. J'espère que le député appuiera cette position.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Ma question supplémentaire, monsieur le Président, est celle–ci: Doit–on comprendre que le Parti libéral a délibérément dupé et trompé la population québécoise lorsque, il y a à peine quelques mois, alors qu'il était dans l'opposition, il s'est opposé de façon véhémente au projet C–113 du gouvernement conservateur qui visait à restreindre l'accès et à réduire les prestations versées aux chômeurs?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Perfectionnement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, j'invite le député à revoir ses propos quand ils paraîtront dans le hansard. J'estime qu'il constatera alors qu'il a enfreint le Règlement en disant que nous avons trompé sciemment des gens. Il est évident que telle n'a jamais été l'intention de notre parti ou du gouvernement.

Il est clair qu'avant notre arrivée au pouvoir le gouvernement précédent avait déjà pris la décision de relever le taux de cotisation. Une loi avait déjà été adoptée et la décision avait déjà été prise. Mais nous avons réduit la hausse au strict minimum de sorte que l'augmentation n'est que de 2,3 p. 100 cette année. Cependant, pour respecter notre engagement, nous avons gelé les cotisations pour 1995 de manière que les petites entreprises puissent jouir d'une période stable de deux ans où le taux de cotisation sera le même. Cette mesure constituera un encouragement à la création d'emplois.

Entre–temps, si ses collègues et lui sont prêts à collaborer avec nous pour examiner de fond en comble les programmes sociaux, j'estime que nous pourrons étudier la question globale des charges sociales et redonner vraiment espoir non seulement aux chômeurs, mais encore aux gens d'affaires qui les embaucheraient.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Le 15 janvier est la date limite pour la présentation de mémoires recommandant des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants. Le ministre remettra–t–il à tous les députés un rapport détaillé sur les constatations qu'il a tirées des mémoires?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député a souligné, avec raison, que le ministère de la Justice était maintenant en possession des mémoires. Ces derniers sont maintenant à l'étude. Cependant, le député conviendra sans doute qu'il nous faudra un certain temps pour évaluer les mémoires et tirer des conclusions.

J'assure toutefois au député que toute la question du système judiciaire destiné à la jeunesse fait actuellement l'objet d'un réexamen. Comme nous l'avons clairement dit dans le discours du Trône, nous sommes déterminés à améliorer la sécurité de la population et le système judiciaire de façon générale, y compris le système judiciaire pour les jeunes, de sorte que la loi au complet constitue une importante priorité pour le ministère.

M. Myron Thompson (Wild Rose): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

Comme chacun sait, la Loi sur les jeunes contrevenants fait l'objet d'un examen depuis un certain temps. Le ministre peut–il nous dire quand des mesures seront prises pour modifier cette loi, ce que tous les Canadiens attendent avec impatience?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député se rappellera que, pendant la campagne électorale, le Parti libéral a dit clairement dans son programme qu'il proposerait des modifications particulières à la Loi sur les jeunes contrevenants. Parmi ces modifications, on compte notamment des peines d'emprisonnement plus longues pour les crimes violents, la création d'une catégorie de jeunes contrevenants dangereux et la divulgation d'informations si l'intérêt public l'exige.

Je tiens à assurer au député et à la Chambre que lorsque je prendrai la parole la semaine prochaine pendant le débat sur le discours du Trône, j'exposerai plus en détail ce que nous avons l'intention de faire à l'égard de la Loi sur les jeunes contrevenants et du système de justice pénale en général. Je donne l'assurance au député que nous avons prévu des mesures à court terme pour mettre en oeuvre les engagements que nous avons pris pendant la campagne électorale.

* * *

LE TRANSPORT DU GRAIN

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture.

Les contribuables canadiens subventionnent le transport du grain au Canada à raison de 720 millions de dollars environ par année, et les subventions sont remises directement aux compagnies ferroviaires. Je dois dire que cela prête à des abus. Ainsi, aux termes du règlement, il faut, pour avoir droit aux subventions, faire transiter par Thunder Bay le grain acheminé vers le marché américain. De Thunder Bay, il est expédié vers l'Ouest, sur le marché auquel il est destiné. C'est abuser du système, et le coût du transport du grain s'en trouve faussé.

• (1150)

Le ministre de l'Agriculture voudrait–il consulter son collègue des Transports pour mettre immédiatement un terme à ces abus flagrants? Envisagerait–il de supprimer la subvention directement versée aux compagnies ferroviaires? Si le Canada doit subventionner le grain, ne vaudrait–il pas mieux que la subvention soit versée directement aux agriculteurs, à qui elle revient de droit?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. De toute évidence, le gouvernement étudie de près la question du transport du grain et plus particulièrement la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Le gouvernement précédent avait mis en marche un certain nombre de travaux, si bien que nous attendons au début de cette année une série de rapports, plus particulièrement sur les inefficacités dans le transport du grain.

Le député mentionne dans sa question un cas d'inefficacité assez flagrante du système. Nous attendons le rapport sur de telles inefficacités. Nous attendons également le rapport d'un groupe de travail sur le versement des subventions aux producteurs, à propos du mode de versement des subventions prévues par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Comme nous sommes un nouveau gouvernement, nous ne sommes en rien liés par les initiatives que le gouvernement précédent a prises, mais nous avons hâte de prendre connaissance de ces rapports. Nous prendrons nos décisions en temps opportun.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Le 7 septembre 1970 sombrait, au large des îles de la Madeleine, le pétrolier Irving Whale. Avec le temps, l'eau salée a fait son oeuvre de corrosion laissant couler sa cargaison.

Est–ce que la ministre est au courant que les îles de la Madeleine et l'île du Prince–Édouard font face à une catastrophe écologique majeure? La ministre de l'Environnement a–t–elle un plan précis pour éviter ce désastre?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais remercier mon collègue pour sa bonne question. Je respecte le Règlement de la Chambre, mais comme la chrétienté est partagée des deux côtés, je pense qu'il faut en faire mention.

Cela dit, monsieur le Président, le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine m'a évidemment fait part, aussitôt après son élection, de ses propres inquiétudes au sujet de ce dossier dès qu'on a constaté le résultat de la fuite possible du pétrolier, étant donné que des oies ont été retrouvées sur les berges des îles de la Madeleine.

J'ai personnellement visité les îles de la Madeleine au cours de la campagne électorale et je connais le degré touristique incroyable de cette région. Étant donné que je porte un intérêt très particulier au tourisme à l'île du Prince–Édouard, je travaille en étroite collaboration avec mon collègue, le ministre des Transports, afin de tenter de trouver une solution d'ordre financier à un problème qui est antérieur évidemment aux normes fédérales actuelles sur l'environement.

[*Traduction*]

Comme le député le sait, ce problème date d'avant la loi fédérale traitant des incidences d'un naufrage. À ce propos, en collaboration avec mon collègue, le ministre des Transports, je cherche activement une solution d'ordre financier. Nous sommes tous deux sur la même longueur d'onde à ce sujet.

Je tiens à remercier le député des Îles–de–la–Madeleine et son voisin, le député de l'Île–du–Prince–Édouard, d'avoir porté ce dossier à mon atention dès leur élection.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): La ministre de l'Environnement est certainement au courant qu'en 1992, la Garde côtière a demandé à une firme privée d'étudier l'épave. Au mois de décembre, cette firme remettait au gouvernement son rapport, demeuré secret depuis.

La ministre de l'Environnement s'engage–t–elle à rendre ce rapport public dans les plus brefs délais, car la population des îles de la Madeleine et de l'île du Prince–Édouard est inquiète, et elle a le droit de savoir.

• (1155)

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il est évident que, étant donné que deux ministères travaillent en étroite collaboration pour trouver une réponse à ce sujet, je suis tout à fait disposée à engager mon ministère et mon gouvernement à élaborer, avec le député, le critique en matière d'environnement, de même qu'avec le critique du Parti réformiste, les aspects particuliers du rapport.

Étant donné que nous n'avons pas encore soumis—et j'ai l'intention de faire cela très bientôt—une réponse gouvernementale au rapport, il est évident que dès que nous aurons la réponse, nous la partagerons avec vous. Nous tenterons de le faire dans les plus brefs délais.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Mike Scott (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le rejet de l'Accord de Charlottetown, même par les communautés autochtones, laissait entendre, entre autres choses, que la population canadienne ne pouvait pas appuyer une autonomie gouvernementale des autochtones qui soit non définie. Certes, la plupart des Canadiens comprennent et soutiennent l'aspiration des autochtones au contrôle de leurs propres affaires, mais ils

craignent vivement que cette forme d'autonomie gouvernementale puisse faire peser une menace sur la souveraineté du Canada.

Le ministre voudrait–il donner aux Canadiens l'assurance que son gouvernement cherchera toujours à promouvoir et à protéger la souveraineté du Canada, lorsqu'il négociera les conditions de l'autonomie gouvernementale des autochtones?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je m'y engage certes, mais je crois que tous ceux et toutes celles qui siègent dans cette enceinte devraient en faire autant.

Il ne s'agit pas ici de la souveraineté du Canada. Il s'agit plutôt de trouver une solution réalisable à l'application du droit inhérent. À mon sens, les discussions qui auront lieu au cours des six prochains mois entre les territoires, les provinces, les dirigeants et les chefs nationaux autochtones sauront y parvenir.

Comme je l'ai dit hier, le Canada est un, mais il se compose de bien des familles.

M. Mike Scott (Skeena): Monsieur le Président, le ministre peut–il affirmer que les droits individuels des autochtones, que la Charte des droits et libertés garantit à tous les Canadiens, seront protégés et maintenus, quelle que soit la forme que prendra l'autonomie gouvernementale?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, la Charte des droits et libertés est très importante à mes yeux, d'autant plus que je siégeais à la Chambre au moment de son élaboration. Elle est très importante pour les autochtones et pour tous les autres Canadiens. Elle sera protégée coûte que coûte.

* * *

LA PRIVATISATION

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour vous féliciter de votre élection au poste de Président. Je suis sûr que vous servirez très bien la Chambre et le Canada.

Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants. Elle a trait à la réinstallation des familles par le gouvernement, ce qui coûte plus de 100 millions de dollars par an. La gestion de ce programme a été confiée à un comité interministériel, que préside un représentant du ministère de la Défense nationale.

Que je sache, le gouvernement sortant avait autorisé l'exécution de deux projets–pilotes, en collaboration avec deux entreprises du secteur privé, afin de déterminer s'il était possible de faire des économies.

Le ministre pourrait–il nous dire si le gouvernement a l'intention d'examiner en détail le projet de privatisation de la réinstallation des familles en vue de déterminer si c'est faisable et si l'on peut toujours épargner l'argent des contribuables?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants)): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député pour sa première question.

Un certain nombre de députés d'autres partis ont déjà soulevé ce point. La Chambre devrait savoir que, l'an dernier, le gouvernement sortant avait lancé une série d'appels d'offres pour la privatisation de la réinstallation des familles.

Sur six soumissions, une seule satisfaisait aux exigences du gouvernement. Cependant, des comptables indépendants ont calculé que les coûts cotés dans cette soumission excédaient de plusieurs millions de dollars ce qu'il en coûte au gouvernement pour administrer ce programme.

Dix jours seulement avant les élections, les ministres de l'ancien gouvernement conservateur avaient ordonné, sans y avoir été autorisés, l'exécution de deux projets–pilotes, l'un par une firme dont les coûts dépassaient de plusieurs millions de dollars les coûts à absorber pour le gouvernement, l'autre par une entreprise dont la soumission a été jugée non conforme aux exigences. Nous avons annulé l'autorisation de mener ce projet–pilote dès notre arrivée au pouvoir. C'était la façon de faire des conservateurs. Nous, c'est autre chose.

• (1200)

Pour ce qui est de la réduction du budget de la défense promise par le Parti libéral dans le livre rouge, nous essayons actuellement d'examiner toutes les façons dont nous pourrions, en tant que ministère, épargner de l'argent et rationaliser les dépenses pour réduire le budget militaire sans pour autant nuire à l'efficacité de nos forces armées.

Je travaillerai de concert avec le député pour réaliser cet objectif.

* * *

[*Français*]

L'ÉQUIPE OLYMPIQUE DE HOCKEY

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du Patrimoine canadien.

Le ministre a beaucoup patiné hier, et c'est le cas de le dire, concernant l'absence des Québécois dans l'équipe *Team Canada*. Le ministre s'est contenté de nous faire la présentation d'une série de statistiques à la fois partielles et incomplètes relativement à la composition de l'équipe nationale olympique canadienne.

Alors comme le hockey est le sport national des Canadiens et des Québécois et qu'il serait normal que l'équipe *Team Canada* représente la réalité canadienne, et compte tenu du fait que la nuit porte conseil, je demande au ministre s'il est maintenant prêt à reconsidérer sa position et à intervenir auprès des dirigeants de *Team Canada* afin de corriger cette situation inacceptable et inéquitable?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je pensais m'être exprimé suffisamment clairement hier. L'équipe de hockey est en train d'être recrutée. Le recrutement n'est pas terminé et donc je ne condamne pas, comme je l'ai dit hier, je ne condamne pas des gens qui procèdent au recrutement, sans avoir les résultats de leurs efforts.

Je devrais probablement mentionner, pour rassurer également notre collègue, que la grande majorité des athlètes de calibre olympique sont liés par des contrats professionnels. Hockey Canada doit donc négocier avec les employeurs des équipes

professionnelles de façon à libérer les joueurs. Alors, c'est un processus qui dépend de Hockey Canada et qui ne dépend pas du ministre du Patrimoine. Je le surveille et quand nous verrons les résultats, nous pourrons juger.

[*Traduction*]

Le Président: Honorables députés, la période des questions est terminée.

Le député de Burin—Saint–Georges désire rendre hommage à Ches Carter.

* * *

LE DÉCÈS DU SÉNATEUR CHESLEY CARTER

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges): Monsieur le Président, nous étions à l'automne de 1973. C'était la toute première fois que je sollicitais un mandat en politique. Je me suis rendu dans une localité d'une île appelée Pass Island, au large de la côte sud de Terre–Neuve. Cette île est maintenant repeuplée mais, à l'époque, elle ne comptait que quelques centaines d'habitants.

Pass Island nous a donné un homme très célèbre appelé le major Ches Carter. Il s'est distingué de bien des façons, tout d'abord, en servant dans le Régiment royal de Terre–Neuve, à l'étranger, au cours de la Premier Guerre mondiale. Il a été gazé, puis placé parmi les malades en phase terminale dans un hôpital de l'Angleterre, où on devait le laisser mourir. Mais il n'est pas mort. Il est revenu au Canada et a connu une remarquable carrière dans l'enseignement à Terre–Neuve. Puis, la Seconde Guerre mondiale a été déclarée et Ches Carter s'est retrouvé encore une fois sur les champs de bataille de l'Europe. Cette fois, il faisait partie de l'armée canadienne. C'était pas moins de dix ans avant que Terre–Neuve et le Canada ne deviennent un seul pays.

Ches Carter est revenu de l'étranger, a repris sa carrière d'enseignant, puis, en 1949, a été parmi les sept premiers hommes de Terre–Neuve à devenir députés à Ottawa après la Confédération. Il a été élu en tout à sept reprises, la dernière fois aux élections de 1965. L'année suivante, il a été nommé au Sénat.

Ches Carter est décédé la semaine dernière, en Nouvelle–Écosse, à l'âge de 91 ans. Il nous laisse un héritage très imposant. Je suis heureux de lui succéder dans la circonscription qui s'appelait autrefois Burin—Burgeo et que nous connaissons maintenant sous le nom de Burin—Saint–Georges, mais qui demeure essentiellement la même du point de vue géographique, à l'exception de quelques ajouts de temps à autre.

• (1205)

Il n'y a eu que quatre députés de Burin—Saint–Georges ou Burin—Burgeo: le défunt Ches Carter, mon ami, feu l'honorable Don Jamieson, Joe Price, qui a siégé à la Chambre de 1984 à 1988, et moi, bien entendu.

Je constate qu'il ne reste aujourd'hui à la Chambre qu'un seul député qui y siégeait du temps de Ches Carter. Par contre, cela n'a rien à voir avec ce dont je parlais. Nous venons à la Chambre pour bien représenter les intérêts des gens qui nous ont élus. Il n'est pas nécessaire que toutes les personnes aux côtés desquelles nous siégeons soient toujours ici pour rappeler nos bonnes actions. Ches Carter en est la preuve. Lorsque nous siégeons à la Chambre, si nous faisons du bon travail, si nous sommes loyaux envers ceux qui nous ont élus, notre legs est le souvenir que nous laissons.

Ches nous a fait un legs très important. J'ai consulté l'index du hansard de 1960 et 1961. C'est vrai, il s'opposait à la présence de chalutiers étrangers dans la limite de trois milles. Je m'y oppose encore aujourd'hui. Il parlait des dangers des rayonnements ionisants et des échanges commerciaux avec Cuba. Et je pourrais continuer longtemps. Comme on peut le constater page après page, il prenait une part active au débat.

Je ne peux, en si peu de temps, résumer l'influence qu'il a eue dans cette enceinte. Permettez–moi cependant de vous donner un exemple précis qui sera peut–être familier à bon nombre d'entre vous. Ches Carter, qui était un ancien combattant—il avait servi dans le Régiment royal de Terre–Neuve au cours de la Première Guerre mondiale et dans les Forces canadiennes au cours de la Seconde Guerre mondiale—, s'intéressait de près aux questions militaires et à l'héritage que la guerre avait laissé à certains, qui en étaient revenus estropiés, ainsi qu'à la formation qui pouvait être donnée aux anciens combattants afin de les réintégrer dans la vie civile.

Ches Carter n'abandonnait jamais la lutte. Il se battait constamment pour défendre les intérêts des anciens combattants en général et, en particulier, des forestiers qui, par milliers, avaient quitté Terre–Neuve et l'Est du Canada pour faire leur part non pas en endossant l'uniforme mais en participant à l'effort de guerre. Après la guerre, ces hommes n'ont pu, pendant longtemps, toucher des allocations simplement parce qu'ils n'étaient pas militaires, même s'ils étaient allés outre–mer et avaient été exposés, de nombreuses façons, à des dangers auxquels les militaires avaient été exposés, notamment la privation et l'éloignement de leur famille.

C'est Ches Carter qui s'est battu pour défendre leurs intérêts et qui, après bien des années, a finalement remporté la bataille. Il a fait en sorte de remporter la bataille pour le compte des forestiers, afin que ceux–ci puissent toucher des allocations en vertu du programme d'indemnisation des anciens combattants.

Je voudrais enfin, au nom de tous les Canadiens, de cette législature et de celles qui l'ont précédée, rendre hommage à un grand homme, un homme exceptionnel de Terre–Neuve, un Canadien remarquable. J'aimerais aussi, au nom des députés, adresser toutes nos condoléances à son épouse, Elsie, à son fils, Alan, et à ses deux filles. Ches Carter a très bien servi notre pays, et nous lui en serons toujours reconnaissants.

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je voulais simplement ajouter quelques mots à ceux de mon collègue au sujet de Ches Carter. À mon arrivée à la Chambre, nous occupions, lui et moi, des banquettes dans les deux dernières rangées. Ches Carter était un homme humble qui avait fait les deux guerres, comme mon collègue l'a dit. Il était un grand champion de la cause des anciens combattants. Il s'est battu en leur nom et c'est grâce à lui, j'en suis certain, qu'ils ont obtenu certaines modifications aux lois canadiennes les concernant.

Ches Carter était aussi un de ceux qui habitaient Terre–Neuve avant que cette province ne fasse partie de la Confédération. Il s'est par la suite engagé sur la scène fédérale et a été élu député à la Chambre pour Terre–Neuve; il était très respecté dans cette enceinte.

Je voudrais exprimer notre reconnaissance pour le travail qu'il a accompli au nom des anciens combattants canadiens et pour sa participation aux deux guerres mondiales. Ceux d'entre nous qui l'ont connu se souviendront pendant longtemps de cet homme qui fut un modèle de citoyen canadien responsable et tous les Canadiens qu'il a servis par sa contribution remarquable devraient aussi garder souvenir de lui.

Permettez–moi d'offrir mes condoléances à sa famille et de la remercier de lui avoir permis de faire partie des députés de cette Chambre et de servir la nation canadienne. Je tiens à rendre hommage à l'humilité de cet homme et au courage dont il a fait preuve pour améliorer la situation des anciens combattants du Canada. Il a laissé sa marque au sein des forces militaires canadiennes, il a laissé un exemple que plusieurs devraient suivre et nous lui en sommes reconnaissants.

• (1210)

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, permettez–moi de participer à cet hommage qu'on rend aujourd'hui à M. Ches Carter. Je ne l'ai pas connu personnellement, mais nous désirons tous évidemment offrir nos respects à quelqu'un qui a servi le Canada d'une manière aussi remarquable. Je tiens à remercier les deux orateurs précédents de leur éloquence; en outre, j'aimerais offrir mes condoléances et sympathies à sa famille.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je voudrais également me joindre aux trois honorables députés qui viennent de prendre la parole pour dire un mot sur M. Carter, au nom du Bloc québécois.

Bien sûr, aucun des députés du Bloc québécois qui siègent présentement, en tout cas pour ce qui est du député de Longueuil et moi–même qui avons neuf ans d'expérience, nous n'avons pas connu M. Carter. Cependant, dans nos comtés respectifs à travers tout le Québec nous avons entendu parler, lors de nos visites aux anciens combattants, à quel point cet homme avait mené une bataille exceptionnelle pour défendre leurs droits et leur procurer une certaine sécurité après les efforts qu'ils avaient fournis lors de leur participation aux guerres mondiales.

Au nom du Bloc québécois, je voudrais me joindre aux propos fort justes des trois honorables députés qui m'ont précédé et offrir à la famille de M. Carter nos condoléances les plus sincères.

Le Président: L'honorable député de Nanaimo—Cowichan sur un recours au Règlement.

M. Ringma: Si je n'ai pas respecté le Règlement de cette Chambre en prenant la parole avant le Bloc québécois, j'aimerais offrir mes excuses. Je crois qu'ils avaient la préséance, je ne sais pas.

M. Plamondon: J'ai été très honoré de parler après le député du Parti réformiste aujourd'hui. Il n'y avait pas de préséance. Je pense que c'était l'empressement de vouloir rendre hommage à M. Carter. Nous comprenons très bien la situation.

[*Traduction*]

Le Président: C'est très généreux de la part du député de Nanaimo—Cowichan d'avoir signalé le fait. Toutefois, pour les hommages, la procédure est plutôt libre et les députés peuvent prendre la parole quand bon leur semble.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si le nouveau gouvernement a un objectif prioritaire, c'est bien de remettre notre pays sur la voie de la prospérité. Les Canadiens veulent des emplois; ils veulent des débouchés commerciaux; ils veulent que le gouvernement appuie leurs initiatives et ils veulent avoir voix au chapitre au moment de l'élaboration des politiques.

Les Canadiens savent aussi quelque chose que les politiciens ont mis du temps à comprendre: nos objectifs environnementaux et nos objectifs économiques peuvent et doivent s'appuyer mutuellement.

C'est tout particulièrement vrai dans notre industrie de l'environnement. L'un des secteurs économiques qui affichent la croissance la plus rapide, cette industrie compte environ 4 500 sociétés et emploie approximativement 150 000 personnes. Son chiffre d'affaires avoisine maintenant les 11 milliards de dollars par an, chiffre qui devrait doubler d'ici l'an 2000, quand le marché mondial des technologies, des produits et des services environnementaux dépassera le cap des 500 milliards de dollars. Le Canada veut être à la fine pointe de ce marché vert.

[*Français*]

Les résultats obtenus dans cette industrie constituent une réussite dont nous devons, en premier, tirer un avantage canadien. Monsieur le Président, le gouvernement entend agir sans délai dans ce dossier. De concert avec mon collègue, le ministre de l'Industrie, j'annonce que débutera lundi prochain, le 24 janvier, la première d'une série nationale de consultations publiques destinées à élaborer une stratégie de développement de l'industrie environnementale canadienne.

Ces consultations qui se dérouleront à Montréal, Halifax, Winnipeg, Toronto, Vancouver et Edmonton, sont organisées en étroite collaboration avec les sections provinciales de l'Association canadienne des industries de l'environnement. Nous espérons qu'elles nous donneront l'occasion de recueillir les points de vue des représentants de tous les groupes susceptibles de nous aider à façonner une stratégie gagnante pour le Canada.

• (1215)

Afin d'orienter les discussions, nous avons préparé un document sur l'élaboration d'une stratégie de développement de l'industrie environnementale canadienne. Ce document renferme des propositions initiales en vue de créer entre les secteurs public et privé un partenariat qui accroîtra substantiellement la part canadienne des marchés nationaux et internationaux de l'industrie environnementale.

Nous voyons les éléments clés d'une telle stratégie: financement accru des activités de recherche et de développement; soutien plus grand du milieu des affaires, et spécialement des PME; et normes, politiques et programmes environnementaux améliorés. Tous ces éléments sont prioritaires pour le gouvernement canadien et il en a été fait mention dans le discours du Trône mardi.

[*Traduction*]

Nous avons un autre objectif prioritaire, soit celui d'assurer que tous les députés contribuent à l'élaboration de nos stratégies à cet égard. Nous serions heureux d'accueillir des représentants du Parti réformiste et du Bloc québécois aux réunions que nous tiendrons la semaine prochaine. Ces réunions marqueront le début d'une nouvelle stratégie visant à aider le Canada à tirer profit du marché mondial qui s'offre aux technologies environnementales.

Nous relevons le défi d'atteindre ces objectifs prioritaires et de faire ainsi progresser l'industrie environnementale au Canada. Nous avons l'intention d'écouter attentivement chaque fois que nous tiendrons des consultations. Je puis déjà vous dire que, du côté du gouvernement, un certain nombre de députés s'intéressent particulièrement à cette question. Nous utiliserons à bon escient les commentaires que nous entendrons afin de mettre au point une stratégie efficace qui vienne stimuler notre économie et mettre en valeur notre environnement.

Le ministre de l'Industrie et moi–même sommes très heureux de travailler en étroite collaboration avec le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement, le député de Lachine—Lac–Saint–Louis, et avec le secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement), le député de Portage—Interlake, que les technologies industrielles et environnementales intéressent particulièrement.

La croissance soutenue de l'emploi et un environnement propre et sain sont les deux grands objectifs de nos ministères et de notre gouvernement. Les industries vertes nous aideront de plus en plus à les atteindre.

Une stratégie de développement de l'industrie de l'environnement pourra nous aider à prévenir la pollution, à bâtir des infrastructures et des industries vertes et à créer les emplois de haute technologie dont nous avons désespérément besoin dans ce domaine. C'est la meilleure garantie que nous ayons d'une économie prospère, d'un environnement sain et d'un avenir prometteur pour l'économie canadienne et pour l'ensemble du Canada.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, il est en effet essentiel que tous les intervenants du domaine de l'environnement soient consultés avant l'élaboration d'une stratégie globale d'intervention du gouvernement. L'environnement est une préoccupation qui doit transcender les lignes de parti et où tous les peuples doivent collaborer afin de trouver des solutions aux problèmes criants auxquels nous sommes confrontés.

Je suis vivement intéressé par la décision du gouvernement et de la ministre de l'Environnement d'associer le ministre de l'Industrie et la ministre de l'Environnement lors de ces consultations. Il est en effet de première importance que les deux aspects des questions qui s'offrent à nous soient étudiés. L'environnement n'a pas besoin de voeux pieux, fixés hors du contexte dans lequel nous vivons, mais plutôt de politiques réalistes et efficaces qui assurent un développement durable.

L'industrie environnementale est un des pivots du développement économique futur et le gouvernement doit tout mettre en oeuvre pour faciliter sa croissance. La consultation organisée en collaboration avec les sections provinciales de l'Association canadienne des industries de l'environnement est essentielle. La population québécoise et canadienne a trop souvent, dans le passé, subi des stratégies gouvernementales déconnectées de la réalité et du milieu.

• (1220)

Le gouvernement doit plutôt écouter les groupes concernés, établir une stratégie et offrir les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs qui seront priorisés lors de la consultation.

En effet, les ministres devront être à l'écoute des gens qui se présenteront et pas simplement utiliser cette consultation comme une couverture médiatique.

La ministre a mentionné l'importance qu'elle accordait au développement de cette industrie; j'en suis également. Cet engagement doit être suivi de propositions qui donneront un cadre efficace à cette entreprise.

La promotion du concept d'industrie environnementale ne doit pas être que des mots sans substance dont l'objet viserait à bâillonner les critiques des groupes environnementaux du Québec et du Canada.

Nous tenons également à mettre en garde le gouvernement fédéral et la ministre de l'Environnement contre les consultations publiques où les recommandations resteraient lettre morte.

La ministre de l'Environnement doit être consciente que je porterai la plus grande attention à cette consultation et que je verrai à ce que les propositions intéressantes qui en émergeront soient appliquées par le gouvernement, et ce dans les plus brefs délais.

[*Traduction*]

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, mon intervention fait suite aujourd'hui à la déclaration de la ministre de l'Environnement.

Auparavant, monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre élection. La façon dont vous avez été élu témoigne du nouvel esprit plus innovateur qui anime cette Chambre, comme en fait d'ailleurs foi l'originalité de votre style depuis le début de la session.

Le Parti réformiste entend aborder de trois façons toutes les questions qui seront soulevées à la Chambre. Il exprimera son appui aux propositions positives, ses préoccupations au sujet des aspects susceptibles d'amélioration et enfin, il proposera des solutions de rechange.

En examinant les ébauches des principes, des politiques et de la plate–forme électorale du Parti réformiste, on constate une ressemblance évidente et intéressante avec l'orientation et l'intention du livre rouge des libéraux.

Nous sommes évidemment en faveur des consultations publiques parce que nous croyons dans l'intelligence des Canadiens. Ils ont déjà réfléchi à de nombreux problèmes qui concernent l'environnement.

Nous tenons également à féliciter le gouvernement pour la rapidité avec laquelle il a lancé ce processus. Malheureusement, les ententes conclues ne nous ont permis d'en être informés officiellement qu'hier. J'ai reçu les détails vers 9 h 30 ce matin. Malheureusement, le Parti réformiste ne sera pas en mesure d'accepter l'aimable invitation que lui a faite la ministre de participer au processus.

Certaines expressions qu'emploie la ministre, notamment lorsqu'elle parle d'accroissement du financement et du soutien, nous préoccupent.

La position du Parti réformiste s'écarte sensiblement des mesures annoncées à la page 63 du livre rouge du Parti libéral où le gouvernement s'engage à consacrer de nouveaux crédits à la mise au point de technologies propres, et à recentrer les programmes d'incitation et d'aide.

L'expérience a démontré que des mesures bidon comme le crédit d'impôt pour la recherche scientifique, créé par le gouvernement libéral précédent, les subventions au développement régional et les stimulants fiscaux ont fréquemment engendré des abus, des pratiques d'assiette au beurre et un gaspillage éhonté de ressources que le Canada n'a plus.

Aussi, le Parti réformiste entend surveiller de près l'application de ces mesures pour voir si elles contribueront à accroître les dépenses publiques dont le gouvernement a déjà perdu la maîtrise. Nous attendons également de voir les mesures d'économie que le gouvernement appliquera durant sa tournée nationale la semaine prochaine. De quelle manière entend–il réduire les coûts du processus de consultation actuel? Par exemple, est–ce que les députés libéraux utiliseront les vols réguliers pour se déplacer?

Nous prévenons le gouvernement. Nous espérons qu'il produira un état des dépenses engagées durant la tournée, ainsi qu'une analyse coûts–avantages des dépenses.

• (1225)

En résumé, le Parti réformiste s'engage à faire en sorte que tous les Canadiens et leurs descendants puissent vivre dans un environnement propre et sain et il appuie l'initiative prise par le gouvernement fédéral en vue de créer une nouvelle discipline qui intègre l'économie et l'environnement.

Nous félicitons également la ministre d'avoir lancé le processus de consultation rapidement après l'entrée en fonction du gouvernement.

M. Riis: J'invoque le Règlement, Monsieur le Président. Je comprends que le Règlement ne m'autorise pas à répondre à la déclaration de la ministre, mais je tiens à souligner que nous apprécions cette déclaration faite à la Chambre et l'annonce de cette nouvelle initiative gouvernementale.

Étant donné que le leader à la Chambre a affirmé l'autre jour que les députés auront l'occasion de participer à des débats sur d'importantes questions d'orientation, je voudrais simplement dire. . .

Le Président: Je remercie le député de ne pas entamer un débat ou une réponse.

* * *

PÉTITIONS

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom des habitants de Woodrow, en Saskatchewan, qui demandent à la Société canadienne des postes de refréner la fermeture de bureaux de poste en région rurale, y compris celui de leur localité.

[*Français*]

LES LOGEMENTS SOCIAUX

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, je voudrais présenter, au nom de ma circonscription, une pétition contre les hausses de loyer dans les logements sociaux pour la région de Bromont.

M. Alfonso Gagliano (Saint–Léonard): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement. Cette pétition a été autorisée.

Le gouvernement précédent avait coupé dans les logements sociaux et, aujourd'hui, les citoyens de ma circonscription et des circonscriptions avoisinantes demandent à la Chambre des communes, attendu que le gouvernement fédéral a gelé le budget de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour les cinq prochaines années, tout en lui demandant de réaliser des économies pour venir en aide aux nouveaux ménages.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de renoncer à toute hausse de loyer dans les logements sociaux, de dégeler le budget de la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin de permettre la réalisation de nouveaux logements sociaux et coopératifs, surtout dans l'est de Montréal.

[*Traduction*]

LES DROITS DES GRANDS–PARENTS

M. Dennis J. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, la pétition ci–jointe est jugée correcte. Les nombreux signataires habitent la région du Grand Toronto.

Les pétitionnaires, résidents du Canada, présentent humblement à la Chambre la requête suivante. Par suite du décès, de la séparation ou du divorce de leurs enfants, des grands–parents se voient souvent refuser l'accès à leurs petits–enfants par leurs tuteurs. Il existe une relation naturelle et fondamentale entre les grands–parents et leurs petits–enfants. Ce refus d'accès peut constituer un mauvais traitement à l'égard des personnes âgées et avoir une grave emprise émotionnelle préjudiciable à la fois sur les grands–parents et les petits–enfants. Plusieurs lois pro-

vinciales, y compris le Code civil du Québec, contiennent une disposition garantissant le droit d'accès des grands–parents à leurs petits–enfants.

À ces causes, les pétitionnaires demandent que le Parlement modifie la Loi sur le divorce afin d'inclure une disposition semblable à celle du paragraphe 6(11) du Code civil du Québec qui prescrit: «En aucun cas, le père ou la mère ne peuvent, sans raison valable, poser des obstacles aux relations entre un enfant et ses grands–parents et, si les parties ne s'entendent pas sur les modalités de ces relations, celles–ci sont fixées par le tribunal.»

En outre, une modification à la Loi sur le divorce donnerait à un grand–parent à qui est accordé l'accès à un enfant le droit de demander et de recevoir des renseignements sur la santé, l'éducation et le bien–être de l'enfant.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1230)

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session; ainsi que de l'amendement.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, j'aimerais vous féliciter en cette Chambre pour votre élection comme Président de cette Chambre.

[*Traduction*]

Des députés n'ignorent pas que, plus que tout autre, la présidence a été pour beaucoup dans ma décision de me lancer dans la politique fédérale, et je me réjouis énormément de travailler sous sa direction. Je suis absolument persuadé, monsieur le Président, que vous allez faire grandement honneur à cet endroit et au poste que vous occupez.

[*Français*]

J'aimerais aussi remercier mes commettants et commettantes d'Ottawa–Sud de m'avoir réélu lors de l'élection du 25 octobre dernier. C'est pour moi un grand honneur de vous servir ici, à la Chambre des communes. C'est aussi un honneur d'être nommé comme ministre. Mais surtout, le plus grand honneur est d'avoir l'occasion de servir la population d'Ottawa–Sud.

[*Traduction*]

Pour nous tous, le grand honneur consiste à représenter nos compatriotes à la Chambre des communes. Cet endroit est riche d'histoire et de tradition. Nous jouons ici un rôle très important.

C'est un grand honneur et un grand privilège pour nous de travailler comme serviteurs du peuple.

Nous sommes tous conscients de la mauvaise réputation des hommes et des femmes politiques par les temps qui courent et, dans les observations préliminaires qu'elle a présentées lors de son élection, la présidence y a fait allusion.

Il importe de dire que, tout compte fait, nous ne devrions pas avoir honte de notre rôle de politicien puisque c'en est un de serviteur. C'est un honneur de jouer ce rôle puisque, après tout, nous sommes ici pour servir ceux et celles qui nous ont élus. Cela constitue pour moi un honneur insigne.

Je tiens aussi à remercier le premier ministre de la confiance qu'il m'a témoignée en me confiant le portefeuille de l'Industrie. Dans les minutes qui suivent, je vais essayer d'exposer les idées que j'ai l'intention de faire valoir en tant que ministre de l'Industrie. Je crois que mon mandat est plutôt clair.

[*Français*]

Nous avons déjà le livre rouge qui souligne l'importance de la création d'emplois et de la croissance économique. Dans le discours du Trône, nous avons encore une fois souligné l'importance de la croissance économique.

[*Traduction*]

Mes électeurs me parlent de beaucoup de choses. Les uns après les autres, ils me disent combien le chômage les inquiète, sinon pour eux–mêmes, du moins pour leurs enfants et leurs voisins. Combien de fois ai–je entendu des gens dire que leurs enfants adultes n'arrivaient pas à trouver un emploi en dépit de tous leurs diplômes et de leur grande compétence?

• (1235)

Je crois que nous avons tous été élus pour lever de façon très directe et positive le voile de désespoir que la récession de 1990 a fait tomber sur les Canadiens. Notre tâche est très claire. Il nous faut établir des stratégies afin de créer des emplois et de stimuler la croissance de l'économie.

Il nous faudra évidemment aussi aplanir les obstacles qui surgiront dans cette nouvelle phase de croissance économique. À ma connaissance, nous, de ce côté–ci, savons tous que la dette fédérale a malheureusement passé cette semaine le cap des 500 milliards de dollars. Aucun gouvernement, de quelque affiliation ou idéologie politique qu'il soit, ne peut éviter de se pencher sur le problème que constitue le fardeau de la dette des Canadiens, non seulement au palier fédéral, mais aussi au provincial et au municipal.

Il est arrivé qu'on me demande si l'obsession du déficit n'était pas le fait d'une certaine tendance politique. Je ne le crois pas. Nos collègues néo–démocrates qui sont à la tête de trois provinces canadiennes se demandent souvent dans leurs discussions comment régler le grave problème de la dette provinciale. Nos collègues conservateurs qui dirigent d'autres provinces sont aussi aux prises avec ce problème.

Il y a aussi que la croissance économique est lente à redémarrer cette fois–ci.

[*Français*]

Le fait que la récession qui a débuté en 1990 ait continué si longtemps est une indication qu'il y a des changements fondamentaux dans notre économie.

[*Traduction*]

On ne vit pas la même situation qu'au cours de la dernière récession. Notre économie a subi des changements fondamentaux, une restructuration qui a incité de nombreuses sociétés à remanier leur organisation en procédant à la réduction de leur effectif. On a observé une baisse importante de l'emploi malgré le fait que l'économie semble vouloir redémarrer. Cela a fortement ébranlé la confiance des Canadiens et particulièrement celle des consommateurs.

Si l'on compare les graphiques qui illustrent la reprise de l'activité économique après la dernière récession à ceux qui dépeignent les événements survenus après la récession du début des années 1980, on s'aperçoit que la perte de confiance chez les consommateurs a prolongé la durée de la plus récente récession. Par exemple, on voit que la construction domiciliaire est lente et que la consommation de biens durables est faible.

Les consommateurs ont perdu confiance. Pourquoi? Non seulement parce que le taux de chômage atteint 11 p. 100, mais aussi parce que près de 40 p. 100 des travailleurs craignent de perdre leur emploi. Comment peut–on inspirer la confiance nécessaire à la relance?

Les obstacles internes au commerce. Je veux parler ici des obstacles que nous devons surmonter. Peut–on m'expliquer pourquoi le Canada administre son commerce intérieur un peu comme le GATT régissait les échanges internationaux à la fin des années 1940? Pourquoi est–ce si difficile d'abolir les obstacles au commerce entre nos provinces canadiennes? Nous n'avons pas un grand marché. Le nombre de consommateurs sur le marché intérieur du Canada équivaut approximativement à la population de l'État de la Californie. Pourtant, nous avons érigé des obstacles à l'intérieur de notre territoire qui rapetisse encore davantage notre marché. Nous nous retrouvons avec quelque chose comme 10 petits marchés au lieu d'un marché moyen qui nous permettrait de soutenir la concurrence au niveau international.

• (1240)

[*Français*]

Je dois dire que lors de la réunion avec le ministre de l'Industrie et aussi du ministre responsable du Développement économique, cette semaine ici à Ottawa, nous avons vraiment fait des progrès dans ce dossier. Il y a une grande volonté de la part des ministres de trouver des solutions concrètes pour s'attaquer à ces obstacles grâce aux échanges entre les provinces du Canada.

[*Traduction*]

Nous avons des délais à respecter. Nous devrions avoir un avant–projet d'accord sur le commerce interne d'ici le 14 février, la Saint–Valentin. Nous espérons que les négociateurs provinciaux pourront le réviser et soumettre un projet d'accord aux ministres d'ici la fin mars. Nous nous sommes fixé des délais serrés pour régler cette question, et les provinces ainsi que le gouvernement fédéral ont la volonté voulue pour abolir cet obstacle.

Nous pourrons ainsi créer des emplois, et pas seulement parce que nous stimulerons les échanges commerciaux à l'intérieur de notre territoire, mais parce que les obstacles internes au commerce dissuadent les étrangers d'investir chez nous. Pourquoi? Parce que, aux termes de nos traités internationaux, les échanges entre les États–Unis et le Canada sont plus faciles que les échanges commerciaux entre les provinces canadiennes. Pourquoi nous pénalisons–nous ainsi? Cela n'a aucun sens. J'espère que l'on réglera très rapidement ce dossier.

Mais il ne suffit pas d'éliminer les obstacles, il faut aussi tirer parti de nos atouts. À mon sens, et cela est clairement indiqué dans le livre rouge et dans le discours du Trône, l'un des principaux atouts du Canada, ce sont les petites et moyennes entreprises—on en compte 900 000. Si chacune d'entre elles pouvait embaucher une seule personne, nous réglerions notre problème de chômage.

Pour cette raison, je crois que le gouvernement doit encourager et soutenir les efforts déployés par la Chambre de commerce du Canada pour trouver le moyen de créer un million d'emplois au Canada. C'est là l'exemple du type de partenariats que nous pouvons établir avec le secteur privé, avec des organismes de gens d'affaires, des syndicats et d'autres groupes pour éliminer les obstacles et tirer le maximum de nos atouts.

Les petites entreprises nous ont dit très clairement à quels problèmes elles sont confrontées. Ce sont elles qui créent 80 p. 100 de tous les nouveaux emplois au Canada. Elles nous ont dit à maintes reprises—et mon collègue de Broadview—Greenwood nous en a donné un témoignage éloquent—qu'elles ne peuvent pas obtenir suffisamment de capitaux, qu'elles ne réussissent pas à obtenir les fonds dont elles ont besoin pour faire ce qu'elles voudraient et créer des emplois.

Il nous faut trouver le moyen de convaincre les institutions financières de faire ce qui est en leur pouvoir pour apporter une solution au problème de financement des petites et moyennes entreprises. Cependant, je ne crois pas que cela puisse se faire par des lois ou des règlements. Nous travaillons en étroite collaboration avec les institutions financières pour tenter de déterminer pourquoi il est si difficile d'assurer un niveau de financement suffisant aux petites entreprises surtout aux petites entreprises qui développent et mettent en marché de nouvelles technologies—je reparlerai de l'innovation tout à l'heure.

Je peux comprendre pourquoi cela est si difficile. Comment peut–on accepter la connaissance en garantie d'un prêt? Les entreprises fondées sur la connaissance trouvent difficilement les ressources financières dont elles ont besoin pour conquérir des marchés étrangers, pour faire de la recherche et du développement, pour atteindre le chiffre de vente nécessaire et pour financer leurs ventes pendant leur période d'établissement. Ce sont là des problèmes que nous devrons régler.

Les petites et moyennes entreprises ont besoin de la technologie. La diffusion de la technologie est essentielle pour rendre notre secteur de la petite et moyenne entreprise plus actif et plus dynamique. Les études qui ont été faites démontrent clairement que les petites entreprises en croissance ont besoin de capitaux, de technologie, de compétences en commercialisation et en gestion. Ce sont là les clés du succès, cela n'est un secret pour personne.

• (1245)

La question qui se pose est la suivante: Comment pouvons–nous aider les petites entreprises à faire ce qu'elles savent faire?

[*Français*]

C'est clair pour nous que les petites et moyennes entreprises sont la clé de la relance économique, que nous tous, je crois, voulons.

[*Traduction*]

Nous devons aussi concentrer nos efforts en vue de bâtir une nouvelle économie. Les Canadiens ont beaucoup de chance. Notre pays connaît une énorme prospérité depuis de nombreuses années. Pourquoi? C'est en grande partie parce que nous nous trouvons dans un pays riche en ressources naturelles. Ces ressources auxquelles nous avions facilement accès et que le monde était disposé à acheter à très bon prix nous ont permis d'atteindre cette prospérité.

Durant la guerre, mon prédécesseur, C.D. Howe—et je suis rempli de fierté aujourd'hui chaque fois que je m'assieds à son pupitre dans mon ministère—a bâti une économie axée sur la fabrication pour répondre aux besoins de la guerre. Après la guerre, il a été capable de transformer cette économie à des fins pacifiques derrière des barrières tarifaires.

À une époque où l'Europe était ravagée par la guerre et où la concurrence que nous font aujourd'hui les pays asiatiques n'existait pratiquement pas, le Canada a été capable de bâtir une forte économie axée sur la fabrication. C'est ce que nous avons connu durant les années 1950 et 1960. Les choses allaient très bien pour nous: les ventes de ressources naturelles étaient bonnes, les prix étaient élevés, et notre secteur manufacturier était solide et prospère. Il semblait que cette situation allait durer éternellement.

Aujourd'hui, les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont liés d'une certaine façon à ce qui faisait notre force durant ces décennies. C'était facile pour nous d'être prospères à une époque où beaucoup d'autres pays ravagés par la guerre devaient rebâtir totalement leur économie.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans une situation où nos ressources naturelles les plus accessibles ont été vendues. Il devient de plus en plus coûteux pour nous d'exploiter nos forêts et nos mines. Les ressources halieutiques ont disparu. Dans le secteur agricole, la concurrence devient de plus en plus féroce. L'économie axée sur la fabrication que nous avons bâtie durant et après la guerre doit s'adapter à d'importants changements.

La renaissance de l'Europe dans les années 1960 et 1970 a créé une forte concurrence. Aujourd'hui, nous voyons surgir en Asie des économies solides axées sur la fabrication. Ce sont là les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Que devons–nous faire maintenant?

Il nous faut trouver les innovations et les améliorations qui nous permettront de soutenir la concurrence de ces entreprises ailleurs dans le monde. Si je puis le résumer ainsi, l'objectif que je me suis fixé comme ministre de l'Industrie consiste à faire du secteur canadien des affaires le synonyme de qualité et d'innovation. C'est en mettant l'accent sur ces deux caractéristiques que nous allons reprendre notre place dans le monde. Ce sera la clé de notre croissance économique.

Certains pensent que l'État n'a pas de rôle à jouer à cet égard. Ils pensent qu'on doit se tenir en retrait et laisser les choses évoluer comme elles le peuvent. C'est faux. L'État a un rôle très important à jouer. Il doit contribuer à résoudre certains des problèmes dont nous avons parlé plus tôt. Un des rôles de l'État est de veiller à ne pas constituer lui–même un obstacle.

Nous sommes disposés à collaborer avec les gouvernements provinciaux afin d'alléger tous les fardeaux qui pèsent sur les entreprises. Notre gouvernement se propose de collaborer avec les provinces pour réduire le double emploi et les chevauchements.

[*Français*]

Le ministre des Affaires intergouvernementales a déjà dit que le dédoublement est un problème qui préoccupe le gouvernement.

[*Traduction*]

En procédant à des investissements stratégiques, en mettant sur pied un fonds d'investissement canadien et des réseaux technologiques et en ouvrant la voie dans des domaines comme celui de la superautoroute de l'information, nous sommes déterminés à aider le secteur canadien de l'entreprise à entrer dans le XXI^{e} siècle.

• (1250)

La superautoroute de l'information illustre bien le fait que l'État a un rôle à jouer. Nous venons de voir le vice–président Gore faire il y a quelques semaines une importante déclaration sur ce que peut représenter la superautoroute de l'information aux États–Unis et en quoi elle consistera. Nous avons un rôle de premier plan à jouer pour définir en quoi consistera cette superautoroute et de quelle façon elle contribuera à faire progresser les entreprises canadiennes sur la voie de l'avenir.

Nous avons certains avantages ici, dans un pays qui occupe une si vaste superficie et qui est si peu densément peuplé. Nous avons acquis de grandes compétences dans le domaine des télécommunications et des communications par satellite, malgré ce qui a pu arriver à Anik. Ceux qui aiment regarder les émissions de la chaîne Newsworld devront s'en passer aujourd'hui.

Cependant, notre secteur industriel canadien possède de grandes compétences qui cadrent parfaitement avec l'essor rapide des technologies de l'information. Un des rôles de notre gouvernement consiste à donner l'impulsion nécessaire à cet égard. Nous voulons contribuer à établir les façons dont le système de

réglementation devrait être structuré pour stimuler le niveau souhaité de concurrence de la propriété canadienne. Ce sont là deux de nos objectifs. Nous tâcherons d'être au bon endroit pour encourager les projets-pilotes et voir comment va fonctionner cette nouvelle infrastructure technologique.

Nous jouons un rôle, par exemple, dans le projet RCARIE qui relie ensemble des installations de recherche établies d'un bout à l'autre du pays. Nous avons eu récemment le plaisir d'annoncer dans la région d'Ottawa—Carleton la création du réseau OCI qui constitue une mesure visant à établir ce qui finira par représenter un noeud de communication sur l'autoroute de l'information à venir.

Ce sont là des possibilités emballantes. Il y en a encore beaucoup d'autres à venir. Nous avons un rôle à jouer. Nous devons supprimer les obstacles au développement économique. Nous devons bâtir sur la base de nos points forts. Le Canada est un merveilleux pays. Nous avons foi en lui. Nous pouvons surmonter les obstacles comme nous l'avons fait dans le passé et nous pouvons bâtir sur la base de nos points forts.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de passer à la période réservée aux questions et commentaires, je veux informer la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*b)* et en raison de la déclaration du ministre, la période des initiatives ministérielles sera prolongée de 13 minutes.

[*Français*]

Nous débutons la période des questions et commentaires avec l'honorable député de Québec-Est.

M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est): Je vous remercie, monsieur le Président. Il me fait grand plaisir de pouvoir prendre la parole pour la première fois dans cette enclave d'honorables députés, ce symbole de démocratie au Canada.

Je suis, je crois, le dernier des bloquistes à prendre la parole pour la première fois, mais cela ne diminue en rien l'importance et le plaisir que j'éprouve.

Mais surtout, c'est un très grand honneur d'être député et de représenter Québec-Est. Je profite de l'occasion, comme plusieurs d'entre nous l'ont fait déjà, pour remercier mes commettants qui ont eu le bon jugement de m'élire comme député. J'ai l'honneur de représenter une très belle circonscription dans la ville de Québec, après avoir remporté une victoire de 21 000 voix de majorité. Une victoire impressionnante, d'autant plus que je me suis présenté contre un personnage québécois fort bien connu dont je ne mentionnerai pas le nom dans cette Chambre.

Je suis un nouveau député, et j'ai l'intention d'être un bon député et de bien représenter ma circonscription. Je reprendrai les propos d'ouverture du ministre de l'Industrie que j'ai appréciés. Il disait que nous avons une responsabilité importante, d'être honorable, d'être sincère, de travailler fort parce que nous avons quand même beaucoup de responsabilités, et c'est ce que j'ai l'intention de faire. C'est ce que j'ai l'intention de faire pour mes commettants, surtout que la plupart d'entre eux ont voté pour le Bloc québécois sachant pertinemment que nous sommes un parti souverainiste. Je crois fermement dans cette option et je vais donc, je pense, défendre cette option avec doigté et application.

• (1255)

J'aimerais également profiter de l'occasion pour soulever un point qui n'a pas encore été soulevé, ce qui me surprend beaucoup. On a eu beaucoup de discussions à ce jour sur la question des vertus du Canada comparées à celles du Québec au niveau de la souveraineté, mais personne n'a encore parlé des droits des francophones hors Québec.

J'aurais aimé que notre Président soit ici aujourd'hui, non seulement pour le féliciter de son élection—et je profite de l'occasion, monsieur le Président, pour vous féliciter de votre nomination à titre de vice-président—mais j'aurais aimé qu'il soit là justement parce qu'il est franco-ontarien. J'ai eu l'occasion de discuter avec notre Président de la question des francophones hors Québec parce qu'il vient de l'Ontario, tout comme moi. Moi, je suis natif de l'Ontario.

[*Traduction*]

Je suis né en Ontario.

[*Français*]

C'est la raison pour laquelle aujourd'hui je suis souverainiste. Parce que je suis francophone hors Québec, j'ai connu la situation des francophones hors Québec.

S'il y a une chose que je mentionnerai à l'avenir et que je soulignerai dans cette Chambre, c'est justement l'abus et les injustices qu'ont connus les francophones hors Québec. Pourtant, plusieurs parlent des vertus du Canada, comme l'ont fait le ministre des Affaires étrangères et d'autres, hier et avant-hier, auxquels je n'ai pas eu l'occasion de répondre. Eh bien là, je leur réponds.

[*Traduction*]

M. Mills (Broadview—Greenwood): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'aimerais avoir une précision. Le ministre de l'Industrie était ici, et j'ai cru vous entendre annoncer le début de la période des questions et commentaires. Nous avons demandé au ministre de rester parce que nous croyions qu'il pourrait y avoir des questions. Je me demande s'il y en a.

Le président suppléant (M. Kilger): Je remercie le député de sa remarque. Comme l'ont fait tous ses collègues, le député de Québec-Est a profité de sa première intervention depuis l'inauguration de la trente-cinquième législature de la Chambre des communes pour remercier ses électeurs. Je vais lui redonner la parole et le laisser terminer ce qu'il avait à dire en espérant qu'à la fin, le ministre de l'Industrie pourra encore répondre aux observations qui auront été faites.

[*Français*]

M. Marchand: Monsieur le Président, en effet je ne voulais pas quand même que mon préambule soit trop long. Je voulais effectivement faire des remarques sur les propos du ministre de l'Industrie, que j'ai trouvé fort intéressants.

Comme vous le disiez, il a mentionné plusieurs items. Il a mentionné, par exemple, que dans le livre rouge, l'un des objectifs importants du Parti libéral, c'est de créer des emplois. Il s'adonne justement que je suis le critique du Bloc québécois en matière d'agriculture. Ces jours-ci, le ministre de l'Agriculture est en train de négocier avec les Américains une perte substantielle dans le domaine de l'agriculture qui représenterait, possi-

blement, une perte d'environ 10 000 emplois dans le secteur agricole au Québec et en Ontario.

C'est quand même surprenant qu'ici, nous ayons un parti, un gouvernement qui se dit en faveur de la création d'emploi et qu'une des premières mesures, une des premières ententes à être signées avec les Américains, occasionnera possiblement une perte de plusieurs milliers d'emplois dans le secteur agricole.

Je suis d'accord avec lui que nous sommes dans une période de changements fondamentaux dans la société. Il souligne que ce sont des changements purement économiques. Je suis d'accord que nous sommes dans une situation de grands changements mondiaux dans lesquels s'inscrivent le Québec et le Canada et qu'il s'agit vraiment d'une crise de confiance. Ceci revient un peu à ses propos concernant justement le rôle de député qui est d'inspirer confiance. Il faut inspirer confiance, mais je n'ai pas l'impression qu'on réussisse trop bien.

• (1300)

Prenez par exemple, le ministre l'a mentionné, l'entente du GATT. Je suppose que le ministre s'inscrit avec ceux qui pensent que le GATT est une très belle chose. Il est bien sûr qu'on a quand même des avantages. Nous avons eu certains avantages mais nous avons eu aussi des pertes substantielles pour le Canada.

Moi–même je ne m'inscris pas parmi ceux qui pensent que le GATT est tellement merveilleux. Au contraire, j'ai comme l'impression que l'ouverture des frontières, dans ce qu'il y a ici avec le GATT, ça réduit à un certain niveau de basse production et de production massive. Ça favorise les grosses industries comme celles des Américains aux dépens du Canada.

Justement, dans le secteur agricole, nous avons subi des pertes considérables dans le dossier du GATT.

Le président suppléant (M. Kilger): J'ai une question très brève, de justice. Il faut que je puisse donner un peu de temps au ministre pour répondre. Alors une question très brève du député de Québec–Est, s'il vous plaît.

M. Marchand: Écoutez, monsieur le Président, une question très brève, entre autres le ministre de l'Industrie a mentionné qu'il allait concentrer ses efforts dans la création et le renforcement des PME. Est–ce qu'il considère que des agriculteurs, des fermes, qui ont des investissements de plus d'un million de dollars, il y en a à peu près 50 000 au Canada, est–ce que ce sont des PME qu'il voudrait encourager?

M. Manley: J'aimerais féliciter le député de Québec–Est pour sa première intervention à la Chambre. Ce n'est jamais facile de parler ici pour la première fois. Il va trouver, après quelques années, que ce sera assez facile.

Je trouve cela vraiment étrange. Ici au Canada, nous représentons environ 3 p. 100 de l'échange mondial. Donc quand on est en train de négocier dans un milieu international comme le GATT, un milieu qui est vraiment très important pour le Canada et aussi pour le Québec, parce que notre économie dépend beaucoup de l'échange, il est nécessaire de trouver un moyen d'être d'accord avec tout le monde.

Maintenant le député a dit qu'il favorise l'indépendance du Québec. Il m'apparaît, par ses remarques, qu'il pense que le Québec sera indépendant sans être membre des organisations internationales comme le GATT. Comment est–ce que le Québec peut entrer dans le monde des échanges en étant indépendant, comme ça?

Il y a toujours des problèmes avec les accords internationaux au sujet des échanges. Il y a toujours des gagnants et des perdants. C'est difficile. Il y a des changements. C'est toujours comme ça.

Après tout, il faut avoir un rôle mondial à jouer. Si le Québec peut négocier un meilleur accord indépendant avec le monde pour protéger les fermiers qui préoccupent le député, je lui souhaite bonne chance. Comme gouvernement, nous sommes très préoccupés du futur de nos fermiers, comme le ministre de l'Agriculture l'a indiqué. Nous sommes aussi fortement convaincus que le Canada, et le Québec, doit être un membre de la communauté des nations en matière d'échange international.

• (1305)

[*Traduction*]

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Je suis heureuse de pouvoir participer à ce débat en réponse au discours du Trône. D'entrée de jeu, permettez–moi de vous féliciter, monsieur le Président, de votre élection comme président suppléant. J'aimerais aussi féliciter votre collègue de son élection à la présidence de la trente–cinquième législature de la Chambre des communes.

Comme la réforme parlementaire est un sujet qui me tient à coeur, j'estime que nous devons être extrêmement reconnaissants aux membres du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes qui, en 1984 et 1985, ont recommandé l'élection du Président. Un Président qui est élu par ses pairs, dans le cadre d'un vote libre, est on ne peut mieux placé pour répondre aux besoins de la Chambre et de ceux qui la composent.

Je veux aussi féliciter tous les députés qui ont été élus pour former cette trente–cinquième législature.

Je remercie aussi les électeurs de la circonscription de Mission—Coquitlam, qui est située au coeur de la vallée du Fraser, en Colombie–Britannique, d'avoir jugé bon de m'envoyer à Ottawa pour les représenter.

Je peux essayer de décrire cette magnifique région du Canada à ceux d'entre vous qui ne la connaissent pas. La population de la circonscription de Mission—Coquitlam est d'environ 115 000 âmes. Elle a augmenté de plus de 25 p. 100 depuis 1986 et s'est donc heurtée aux problèmes que connaissent généralement les régions rurales en pleine croissance situées à proximité d'une métropole florissante comme Vancouver.

Dans cette région, les industries du secteur primaire—l'industrie laitière, l'exploitation forestière et la pêche—fournissent de l'emploi, de même que le secteur manufacturier, l'industrie de la construction et le commerce de gros et de détail nécessaire pour répondre aux besoins de la population.

Je voudrais maintenant prendre quelques minutes pour entretenir les députés de deux initiatives du gouvernement qui, selon les modalités de mise en oeuvre, pourraient être bénéfiques ou non pour mes électeurs. Le gouvernement lance son programme de deux ans, à frais partagés, qui coûtera des millions de dollars, afin d'améliorer les infrastructures de transport et les services publics locaux. Je crois que l'argent qui sera affecté à ce programme n'est pas de l'argent frais, mais provient des dépenses déjà prévues, et qu'il y aura simple réaménagement des crédits et des priorités.

Pareil programme pourrait être très avantageux pour ma circonscription. L'amélioration des réseaux de transport et de communication sont d'une importance vitale pour les industries de Mission—Coquitlam et pour nos concitoyens, dont beaucoup se rendent tous les jours à Vancouver, ce qui représente un exaspérant trajet de deux heures, sans compter le retour.

Je crains que l'issue des récentes négociations du GATT n'ait des conséquences regrettables pour nos agriculteurs, notamment pour les producteurs laitiers de la vallée du Fraser. L'Accord du GATT qui vient d'être signé prévoit la suppression des contingents d'importation, prévus à l'Article XI. Nous espérons que ces dispositions seront remplacées par une série de droits à l'importation qui seront progressivement abaissés et complètement éliminés en une quinzaine d'années. J'espère que le gouvernement est conscient que ces droits et cette longue période d'élimination des droits seront nécessaires pour faciliter cette transition à nos agriculteurs, habitués à la gestion de l'offre.

Comme c'est le premier discours que je prononce à la Chambre, je voudrais vous livrer quelques réflexions sur les raisons pour lesquelles, selon moi, tant de députés du Parti réformiste ont été élus le 25 octobre 1993.

Au cours des 10 ou 15 dernières années, les Canadiens ont eu de plus en plus l'impression que le gouvernement, le parti au pouvoir, les partis d'opposition et les bureaucrates ne répondaient pas aux besoins de la population, de ces gens qu'ils doivent servir et qui paient les impôts. Cet écart qui se creuse entre le gouvernement et la population s'est encore élargi ces dernières années parce qu'il semblait que le gouvernement ne tenait aucun compte du point de vue des gens; ou plutôt les Canadiens n'avaient aucun moyen de savoir que leur point de vue était exprimé, particulièrement à la Chambre. Cette situation a créé, à mon avis, un sentiment sans précédent d'exaspération chez les Canadiens.

J'estime que les électeurs ont opté le 25 octobre pour un relèvement des normes en matière de responsabilité politique et ont demandé d'avoir voix au chapitre dans l'élaboration des politiques. Les Canadiens veulent que l'on tienne compte de leurs points de vue et veulent constater par eux-mêmes dans quelle mesure leurs intérêts et leurs points de vue se reflètent dans les politiques.

Ils veulent que les députés aient le courage d'exprimer le point de vue de leurs électeurs, même si cela va à l'encontre de la ligne de parti. En outre, le public veut que leurs dirigeants fassent preuve eux aussi de courage en n'hésitant pas à exprimer publiquement leur désaccord sans craindre la réprobation.

C'est un honneur pour moi que d'avoir été choisie comme porte-parole de mon parti pour la réforme parlementaire. Même si je suis députée depuis peu, j'ai déjà eu l'occasion d'étudier ce sujet en profondeur.

• (1310)

J'en suis venue à la conclusion que le premier changement fondamental à faire à la Chambre ne réside pas dans une refonte du Règlement, mais dans un changement d'attitude des dirigeants des partis, qu'il s'agisse du parti au pouvoir ou des partis d'opposition.

On pourrait par exemple accorder une plus grande liberté aux simples députés, qui pourraient ainsi voter à leur guise indépendamment de la ligne de parti.

La tenue de votes libres nécessite uniquement un changement d'attitude. Cependant, pareil changement montrerait aux Canadiens que nous sommes à l'écoute et que nous tenons compte de leurs points de vue dans nos décisions.

Je tiens à préciser ici que je parle de la liberté de vote, qui signifie un assouplissement de la règle informelle établie prévoyant que les simples députés votent dans le sens de leur parti sur toutes les questions législatives.

Il ne faut pas confondre ici liberté de vote et vote libre, c'est-à-dire lorsque la direction du parti signale aux députés qu'ils sont libres de voter pour ou contre une mesure législative donnée.

Le fait qu'un dirigeant autorise des votes libres ne règle pas le problème de l'indépendance des députés. À ma connaissance, dans le régime politique canadien, les dirigeants des partis politiques ont poussé à l'extrême la notion de confiance. Aujourd'hui, presque tous les votes, tant au sein des comités qu'à la Chambre des communes, sont des questions de confiance. Par conséquent, tout député qui ne vote pas comme le souhaite le chef de son parti, que celui-ci soit au pouvoir ou fasse partie de l'opposition, est déloyal et s'expose à des remontrances.

Un simple coup d'oeil aux pratiques de vote en Grande-Bretagne montre qu'il n'est pas nécessaire qu'il en soit ainsi. Récemment, des députés d'arrière-ban ont affirmé leur indépendance en refusant de voter dans le sens de leur parti. Dans certains cas, cela peut entraîner le rejet d'une mesure législative proposée par le gouvernement. Une fois cette indépendance acquise, il n'y avait plus rien pour la freiner. Cela a permis aux députés d'influer sur le programme politique. Il est important de souligner qu'aucune suite n'a été donnée aux peines évoquées par les

dirigeants des partis. Cela s'est traduit par une meilleure participation.

Il n'y a là rien de nouveau. Le changement d'attitude à l'égard de la notion de confiance et de la liberté de vote était l'une des principales recommandations du comité spécial de la réforme de la Chambre des communes en 1985. Le comité est même allé jusqu'à classer les différents types de vote de confiance afin que, sur toutes les autres questions, les simples députés, du moins ceux du parti au pouvoir, se sentent libres de voter contre la position du gouvernement sans craindre de le faire tomber.

Il convient de reconnaître que l'actuel ministère des Affaires étrangères a représenté le Parti libéral à ce comité et que le député de Winnipeg Transcona y a représenté le NPD.

Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, des députés du parti au pouvoir ont siégé à d'autres comités et, le 19 janvier 1993, ont présenté un document de principe sur la réforme de la Chambre des communes. Ce document faisait également partie du livre rouge qui permet aux députés d'exprimer plus librement leurs préoccupations à la Chambre.

Le leadership sur cette question doit venir du gouvernement. Le premier ministre devrait faire une déclaration claire à cet égard. Il devrait préciser que toute dissidence sera autorisée et que seules certaines mesures législatives seront considérées comme des questions de confiance exigeant une rigoureuse discipline de parti.

Il faut également insister sur le fait que quiconque rompra avec cette discipline ne fera pas l'objet de sanctions. Les partis d'opposition devraient approuver cette mesure pour que leurs députés soient libres d'exprimer leurs points de vue. Il importe également que les partis d'opposition ne traitent pas les ministériels qui voteront contre la ligne du parti au pouvoir comme des gens à part ou des fomenteurs de dissension au sein du caucus du gouvernement.

Les partis d'opposition ne devraient pas exiger la démission du gouvernement si quelques–uns de ses membres rompaient avec la discipline de parti ou si le gouvernement perdait occasionnellement un vote à la Chambre ou dans des comités.

Enfin, je voudrais souligner que cette nouvelle attitude exigera du courage politique de la part de tous les intéressés. Au début, lorsque des députés s'écarteront de la discipline de parti, les médias interpréteront cela comme un signe de faiblesse dans la direction du parti. Les partis politiques doivent résister à la tentation d'exploiter la situation. En fait, ils devraient faire valoir, au contraire, que c'est un signe de force.

Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du Trône et la promesse que le gouvernement a faite lorsqu'il a dit qu'il donnerait aux députés plus de latitude pour participer à la gestion des affaires publiques et législatives. J'ai cependant été déçue qu'il n'ait précisé comment il allait s'y prendre.

Si les députés doivent vraiment jouer un rôle essentiel dans le processus décisionnel au sein des comités et à la Chambre, il est essentiel qu'ils soient autorisés à s'exprimer librement sans être pénalisés.

Si on y arrive, la Chambre des communes pourrait devenir une tribune où l'opinion des Canadiens serait mieux exprimée et où les politiques gouvernementales seraient mieux adaptées aux besoins de la population.

Il est regrettable que le Bloc québécois n'ait pas, dans son amendement, traité de l'importante question de la réforme parlementaire. Autrement dit, il n'a pas proposé la liberté de vote et l'assouplissement des règles en matière de confiance. J'aurais, dans ce cas, proposé l'amendement suivant:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait permettre aux députés à la Chambre des communes de représenter pleinement leurs électeurs et de faire valoir leurs points de vue à l'égard du programme législatif et des projets de dépenses du gouvernement en adoptant pour politique que le rejet d'une mesure gouvernementale, y compris une mesure visant à autoriser des dépenses, ne sera pas considéré automatiquement comme un rejet du gouvernement, à moins que ce rejet ne soit suivi de l'adoption d'une motion officielle.

● (1315)

Monsieur le Président, je vous remercie encore une fois d'avoir bien voulu m'accorder la parole aujourd'hui. Je remercie également les électeurs de Mission–Coquitlam qui ont bien voulu m'accorder leur confiance.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter la députée pour le premier discours qu'elle a prononcé devant le Parlement du Canada. Elle a, selon moi, soulevé un point très important en ce qui concerne la liberté qu'ont les députés d'exprimer les vues de leurs électeurs sans craindre les réprimandes.

Je tenais, en tant que membre du gouvernement, à préciser notre position commune à cet égard. En effet, il me semblerait injuste de donner à ceux et celles qui nous regardent et à tous les autres Canadiens l'impression que nous, ministériels, n'avons pas la possibilité de faire preuve de créativité, d'exposer nos points de vue ou même, en dernier ressort, de signifier notre opposition en n'appuyant pas une mesure gouvernementale en particulier. Je tiens à ce que les choses soient bien claires.

Disons dès le départ que dans notre parti, on nous a toujours encouragés à trouver de nouvelles idées et à élaborer des mesures novatrices. Nous en débattons au sein de nos comités du caucus et dans nos congrès. C'est ainsi que nous finissons par établir un consensus sur la position du parti. Une fois cette position arrêtée, il s'agit ensuite pour nos députés de décider s'ils tiennent toujours à le demeurer.

Par exemple, vu que les députés du Parti libéral se sont engagés à faire campagne sur le livre rouge, il serait mal venu de leur part de ne pas appuyer les mesures qu'il propose, puisque que c'est précisément ce qui leur a valu la victoire. Toutefois, cela ne nous empêche pas, que ce soit au sein de comités ou à la Chambre, d'engager des discussions.

Je signale à la députée qu'au cours de la précédente législature, il nous est arrivé à plus d'une occasion de mener des débats constructifs à la Chambre. Nous avons pu, avec la bénédiction du

parti, exprimer nos vues divergentes sans jamais avoir été puni. La députée a parlé du risque d'être punis ou d'être considérés comme des fomenteurs de dissension. Tout cela est un mythe! Un tel risque, ça n'existe pas.

Le Parti libéral est un groupe très dynamique qui encourage l'esprit d'initiative et la discussion. Toutefois, il va de soi que, lorsqu'on a fait campagne en faveur d'une certaine position, il faut y adhérer puisque c'est pour ça que nous avons été élus.

Mme Jennings: Monsieur le Président, permettez-moi de remercier le député pour ses remarques concernant mon discours. Je suis très heureuse de l'entendre dire que les députés libéraux de la Chambre peuvent parler librement et exprimer leurs propres idées durant les débats. Une telle observation me rassure.

J'aimerais préciser que le livre rouge utilisé durant la campagne électorale reprenait certaines idées du Parti réformiste dans bon nombre de cas, mais je demeure convaincue que beaucoup de députés ont été réprimandés dans le passé. On a pu en constater les résultats.

Je crois sincèrement qu'en permettant aux députés de faire librement leur travail à la Chambre, de représenter adéquatement leurs électeurs, on améliorera tout simplement le processus législatif de cette Chambre.

Les différences d'opinion sont une excellente chose. Tant que les critiques des députés à l'égard des propositions des autres demeurent constructives, tous les députés de la Chambre peuvent profiter d'un processus parlementaire tel qu'il devrait se dérouler, comme il se déroulait d'ailleurs au début du siècle. Si on assouplit la notion de confiance, on n'affaiblit pas les travaux de la Chambre, bien au contraire, on les renforce.

• (1320)

Ce sera un plaisir pour moi de participer aux travaux de la Chambre avec tous les autres députés et particulièrement avec le député d'en face. J'espère que nous pourrons travailler en collaboration et de manière constructive.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence. Je tiens aussi à remercier vos collègues qui ont accepté de partager avec vous la responsabilité de surveiller le respect de la procédure à la Chambre. Je profite de l'occasion pour féliciter tous les députés d'avoir été élus au titre de député. J'ai hâte de les connaître tous et je suis sûr que nous pouvons être de bons amis, même si nos opinions diffèrent à l'occasion.

Je veux aussi remercier ma femme, Gail, et nos trois enfants, Ehren, Byron et Marlyn, pour tout l'amour et le soutien qu'ils m'ont manifestés. C'est en grande partie grâce à eux que je siège maintenant à la Chambre.

C'est bien sûr un plaisir et un privilège pour moi que de prendre la parole à la Chambre au nom des électeurs de la circonscription fédérale de Kindersley—Lloydminster, qui se trouve dans le centre-ouest de la Saskatchewan. Ce sont les habitants de ma circonscription qui m'ont chargé de venir à Ottawa et de tâcher d'amener des changements constructifs. Je veux les remercier de m'avoir accordé leur confiance en faisant un *x* à côté de mon nom. Je m'engage à travailler au nom de tous les habitants de Kindersley—Lloydminster, peu importe comment ils ont voté.

Le 25 octobre dernier, les Canadiens d'un océan à l'autre ont communiqué un message sans équivoque aux politiciens. Ils leur ont dit: «Vous feriez mieux de nous écouter comme vous n'aviez jamais encore écouté et vous feriez mieux d'agir en notre nom de façon plus responsable que vous ne l'avez fait par le passé ou vous disparaîtrez de la carte politique du pays.»

Aux dernières élections, un parti politique fédéral très ancien a été décimé au point qu'il est maintenant disparu. Un autre parti a été relégué aux oubliettes, si bien qu'il est en voie d'extinction.

[*Français*]

Chaque député de cette Chambre, qu'il soit réformiste, libéral, bloquiste ou indépendant, a réfléchi sur le message très clair envoyé par ses commettants. Nous avons amélioré notre rendement comparé à nos prédécesseurs. Les Canadiens n'accepteront guère moins.

[*Traduction*]

Je trouve que plusieurs des réformes proposées par le gouvernement dans le discours du Trône méritent des éloges. Certaines d'entre elles sont tout à fait semblables à celles que les réformistes défendent avec ardeur depuis trois, quatre, cinq ou même six ans. Je suis sûr que nos efforts n'auront pas été vains, maintenant que le gouvernement parle de réformes. En parler, c'est un bon début. Cependant, si on s'en tient là, on se limite à faire des beaux discours, et ce n'est pas ce que veulent les Canadiens.

Je me joins également à mes collègues pour souligner la troublante absence de toute mention des questions agricoles et énergétiques, dans le discours du Trône. J'espère que ce n'est pas un indice de l'importance qu'accorde le gouvernement aux industries qui sont vitales pour la circonscription de Kindersley—Lloydminster.

J'ai été déçu de constater que la réforme parlementaire annoncée par le gouvernement dans son livre rouge et dans le discours du Trône ne vise pas une des institutions parlementaires les plus encombrantes. Les Canadiens ont, à juste titre, qualifié le Sénat du Canada de honte nationale. Plus du quart des législateurs qui siègent au Parlement n'ont pas à répondre de leurs actes devant le peuple qu'ils sont censés servir. En ce qui concerne le Parlement et ceux qui y siègent, à part les pensions de retraite exagérées des députés, la principale source de mécontentement de mes électeurs est le Sénat, dont ils sont absolument dégoûtés et qu'ils veulent voir réformé.

De nombreux Canadiens désillusionnés par l'incapacité des gouvernements précédents de régler ce problème exigent l'abolition du Sénat. Le fait que les dirigeants politiques aient été incapables jusqu'à maintenant de trouver dans la Constitution une solution qui permette de procéder à la réforme du Sénat ne doit pas nous empêcher de prendre des mesures importantes pour corriger ce qui ne va pas à l'autre endroit.

Avant de rechercher des solutions au problème embarrassant que pose l'inefficacité du Sénat, il serait sage d'analyser comment faire du Sénat non seulement une institution utile mais une qui soit essentielle.

Les Canadiens exigent plus d'équilibre et d'équité dans le processus décisionnel national. Le fait que seule la Chambre basse soit élective a pour résultat que les régions moins densément peuplées, comme ma province, la Saskatchewan, se sentent lésées lorsque des mesures législatives importantes sont débattues et adoptées au Parlement. En effet, il n'existe pas d'institution fédérale responsable conçue pour faire contrepoids à l'influence considérable des régions plus peuplées. Par exemple, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Alberta ne disposaient d'aucun moyen d'empêcher que le Programme énergétique national, mesure infâme et injuste, ne leur soit imposé par un gouvernement libéral dominé par l'Ontario et le Québec.

• (1325)

Le programme d'infrastructure, qui du point de vue de ses capacités de relance économique est un véritable canard boiteux, est basé sur la démographie et le niveau de chômage, ce qui préoccupe les habitants de la Saskatchewan. La grave récession économique qui frappe notre province depuis une décennie a entraîné la perte d'emplois et la détérioration d'infrastructures comme les routes.

Les habitants de la Saskatchewan ont préféré quitter la province pour trouver de l'emploi ailleurs, au lieu de dépendre de l'assurance–chômage ou de l'aide sociale. La Saskatchewan, qui connaît une baisse démographique, un faible taux de chômage, des impôts élevés et la détérioration de ses infrastructures aurait dû, logiquement, être une des premières provinces à pouvoir bénéficier du programme d'infrastructure du gouvernement, mais les critères d'admissibilité à ce programme la pénalisent. Je suis sûr que les critères auraient été beaucoup plus équitables si le Canada avait un Sénat élu où chaque province disposerait d'un nombre égal de représentants.

Le gouvernement a la possibilité de faire avancer rapidement le dossier de la réforme du Sénat. Nous savons que c'est faisable puisque cela a déjà été fait. Une province, l'Alberta, a adopté une loi autorisant le peuple, et non pas le premier ministre, à désigner les personnes appelées à occuper les postes vacants au Sénat. En ayant recours à une élection démocratique, moins coûteuse que le système de patronage politique, les Albertains ont désigné Stan Waters pour défendre leurs intérêts au Sénat canadien.

Le premier ministre de l'époque jouait aux dés et il a décidé de se conformer au choix du peuple. Il a ensuite annulé cette bonne action quand il a rempli le Sénat avec des amis disposés à s'engager davantage envers le parti qu'envers la population dans le débat sur la TPS.

Actuellement, les conservateurs dominent au Sénat, même si leur parti a été rejeté par tous les Canadiens. Plutôt que de laisser le premier ministre les remplacer par ses amis, le gouvernement devrait donner aux Canadiens l'occasion de choisir les hommes et les femmes qu'ils veulent voir siéger à la Chambre haute.

Si le premier ministre et son gouvernement veulent vraiment faire passer le Canada du XIX^{e} au XXI^{e} siècle, ils peuvent entamer la réforme du Sénat en demandant aux provinces, notamment à la Saskatchewan d'où je viens, d'adopter une mesure législative similaire au projet de loi 11 en Alberta. Le candidat démocratiquement choisi en vue de devenir sénateur dans chaque province possédant une telle mesure pourrait ensuite être nommé à la Chambre haute par le premier ministre. Cette façon de procéder n'exigerait pas de modification constitutionnelle. Nous franchirions un grand pas vers un Sénat élu, égal et efficace.

En terminant, je déclare aux députés d'en face que les réformistes sont prêts à appuyer les mesures que le gouvernement présentera et qui seront susceptibles de remédier aux problèmes à la Chambre. Si le gouvernement n'y voit pas, nous attendrons les prochaines élections pour le faire nous–mêmes.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, j'aimerais réagir quelque peu à l'intervention du député précédent. Je suis d'ailleurs heureux de le faire après un député du Parti réformiste parce que j'ai l'impression qu'il y a un certain nombre de points qui sont des éléments de convergence en ce qui a trait aux causes qui ont fait naître le Parti réformiste dans l'Ouest et le Bloc québécois au Québec.

C'est évident qu'il y a un degré d'insatisfaction des électeurs, qu'on soit dans l'Ouest ou au Québec. C'est cela qui explique l'émergence. Également, il y a une coupure tout à fait évidente entre les aspirations des électeurs canadiens ou québécois et l'incapacité apparente du gouvernement ou des gouvernements, et j'allais dire des grands partis nationaux, de livrer une marchandise qui corresponde aux besoins de la population. Je pense que c'est un peu inscrit dans la nature même du Canada, compte tenu de l'immensité du territoire, de l'émergence de besoins différents et de la manie qu'ont toujours eue les partis conservateur et libéral de proposer des solutions uniques d'un océan à l'autre.

Là où la différence entre le Bloc et le Parti réformiste prend toute sa dimension, c'est au niveau des moyens à prendre pour corriger la situation. Alors que le Parti réformiste semble croire que la réforme du système est possible, les Québécois, après 30 ans de tentative de réforme constitutionnelle, sont arrivés à la conclusion, et là–dessus il y a un large consensus, que la réforme n'est pas possible.

• (1330)

En terminant, je vais poser une question au député qui m'a précédé. Il a parlé du Sénat, et ma question portera sur cette institution. On sait que, présentement, pour réformer le Sénat, ça prend l'unanimité des provinces. Or, cet été, à la suite d'un sondage fait à l'échelle canadienne, au–delà de 60 p. 100 des Canadiens sont d'avis que le Sénat est une institution qu'on devrait mettre de côté.

Compte tenu que le député réformiste semble dire que la préoccupation du parti part des besoins de la population et que, d'autre part, le premier ministre de Terre–Neuve, un ami de longue date du premier ministre du Canada, nous dit que jamais il n'acceptera la disparition du Sénat, comment les députés du Parti

réformiste du Canada peuvent–ils encore penser que le système canadien est réformable?

[*Traduction*]

M. Hermanson: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. S'il avait écouté mon discours, il saurait que la modification constitutionnelle que j'ai proposée ne vise pas un Sénat plus efficace, mais un Sénat élu. À la Chambre haute, nous avons déjà eu un sénateur élu par la population de l'Alberta et nommé par le premier ministre.

Mon discours avait pour but de défier le gouvernement et le premier ministre actuel de suivre ce précédent et d'inviter toutes les provinces à adopter une mesure similaire, afin de conférer un caractère respectable et légitime au Sénat, et de convaincre les habitants des provinces moins peuplées comme la mienne que les Canadiens peuvent tous s'adresser au Parlement pour défendre leurs idées et faire entendre leurs intérêts régionaux.

Je pousse un peu plus loin les observations du député du Bloc en disant que, oui, nous aussi nous sommes mécontents de la situation qui règne au Canada et que nous aussi nous cherchons à l'améliorer.

Cependant, venant de l'Ouest, nous avons l'habitude de relever nos manches et de nous mettre à l'ouvrage. C'est la méthode réformiste. S'il y a un problème, on le règle. Réformer, c'est changer en améliorant. Nous sommes d'avis que le Canada est un pays formidable qui devrait comprendre dix provinces égales, représentées également au Sénat. Nous admettons que, par certains côtés, le Québec est unique et que ses intérêts culturels et linguistiques doivent être défendus au niveau provincial.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de reprendre le débat, je me dois de mentionner que, en cette première semaine de cette trente–cinquième législature, nous découvrons tous nos nouvelles responsabilités. On me signale qu'il est de tradition à la Chambre de ne jamais dire «le Sénat», mais d'utiliser plutôt l'expression «l'autre endroit» et je tenais à vous en aviser.

[*Français*]

Alors, à la Chambre, par tradition, on ne dit pas «le Sénat» comme tel. Par exemple, vous pouvez utiliser l'expression «l'autre endroit». Je le partage avec vous à titre d'information.

[*Traduction*]

Je tenais à informer tous les députés de cette tradition que je viens moi–même de découvrir même si j'en suis à mon deuxième mandat à la Chambre.

M. Brent St. Denis (Algoma): Monsieur le Président, je suis vraiment très heureux et honoré de participer aujourd'hui au débat sur le discours du Trône. Nous avons appris un peu plus tôt aujourd'hui que le satellite Anik de Télésat ne fonctionne pas. Dans 15 ou 20 minutes, je vous demanderai si vous croyez que c'est une bonne chose que le débat ne soit pas diffusé en direct à l'échelle du pays.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour vous féliciter, vous et vos collègues, pour votre nomination à la présidence. J'ai vraiment l'impression que vous présiderez l'une des meilleures assemblées à diriger les destinées de notre pays depuis fort longtemps.

Je ne partage pas l'avis des pontifes de la presse qui soutiennent que notre assemblée pourrait avoir quelque chose d'artificiel ou encore de ceux qui s'attendent à ce que nous soyons continuellement confrontés à des problèmes. Je ne suis pas naïf, mais d'après ce que j'ai vu jusqu'à maintenant et ce que j'ai constaté en discutant avec mes collègues de mon parti et de l'opposition, j'estime que notre assemblée pourrait se révéler vraiment productive et intéressante. Votre contribution, monsieur le Président, et celle de vos collègues à la présidence y seront sans doute pour quelque chose.

• (1335)

Je voudrais également remercier mes collègues, le député de Bruce—Grey, qui a proposé la motion à l'étude, et la députée de Madawaska—Victoria, qui l'a appuyé. Les orateurs qui m'ont précédé, tant les ministres que les simples députés, m'ont convaincu que la Chambre exprimera vraiment l'opinion des Canadiens comme elle ne l'a pas fait depuis au moins dix ans. J'ose même dire que nous en serons très fiers dans les années à venir.

Nous avons ici à votre gauche la section qu'on a parfois qualifiée de déversoir. Je tiens à détromper les députés à ce sujet. Je suis heureux et fier de siéger à mon tour dans cette section. Quand leur tour viendra, les autres députés constateront avec joie que nous avons une vue superbe ici et que nous pouvons observer tout ce qui se passe. Ils auront même l'occasion de discuter directement avec les membres du gouvernement. Il faudrait rebaptiser cette partie de la Chambre de façon à mieux la décrire. Remarquez que trois membres de l'équipe de la présidence y siègent.

Il faut reconnaître, en regardant cette section, que les Canadiens ont témoigné une grande confiance à notre parti. Ils ne pouvaient manifester cette confiance qu'en élisant certains d'entre nous ici. Nous sommes très nombreux. Si tout va comme prévu, des députés du parti ministériel se retrouveront ici pour un bon bout de temps. Autant considérer que c'est un honneur de siéger ici. Pour le moment, je suis très fier d'être ici.

En outre, je tiens à exprimer ma gratitude aux électeurs de la circonscription d'Algoma. Je vais dire un mot de ma circonscription dans un instant, avant d'en venir à l'essentiel de mes observations sur le discours du Trône.

La confiance qu'on m'a témoignée me remplit de fierté. Je n'ai pas raté une occasion d'assurer à mes électeurs et je le leur assure encore ici que je vais travailler très dur à défendre leurs intérêts. Nous parlons de servir notre pays et tous les Canadiens. Il n'y a pas de plus grand honneur que de servir ici nos compatriotes. Beaucoup de métiers sont fondés sur le service d'autrui. Je ne peux imaginer de meilleur état pour servir son prochain que celui

de parlementaire. Je suis persuadé que nous sommes tous d'accord là–dessus en dépit de nos différences idéologiques.

J'ai vraiment hâte de mieux connaître tous les députés de tous les partis représentés ici. Je compte sur la Chambre pour m'encourager dans mon travail, pour m'amener à faire du bon travail ici et dans ma circonscription.

Nous allons nous sentir un peu déphasés pendant un certain temps, car le travail que nous avons à faire ici semble différer de celui que nous accomplissons dans notre circonscription. Ce sont manifestement deux environnements très différents. Avec le temps, ces deux vies distinctes vont se rapprocher de plus en plus. Les députés qui siègent ici depuis longtemps peuvent certes le confirmer. Toutefois, je crois que notre rôle en cette enceinte et notre rôle dans notre circonscription ne sont en fait que les deux aspects d'un même travail. Ce n'est qu'une question de temps pour que nous en prenions conscience. Je suis impatient de le constater.

Je tiens à remercier les membres de ma famille et en particulier Julie. Ceux d'entre nous qui ont un conjoint et des enfants savent tous les sacrifices que ceux–ci ont dû endurer pour que nous puissions servir ici notre pays. Les Canadiens en général ne s'en rendent pas compte, mais il importe de dire ici que nos proches sont aussi au service de notre pays. J'en remercie beaucoup mes proches et tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, sont appelés à servir ainsi notre pays. Nous leur en sommes reconnaissants.

• (1340)

Nous avons tous pu compter sur le travail de nombreux bénévoles durant la campagne électorale et, sans eux, nous ne serions pas ici aujourd'hui. Le bénévolat joue un rôle clé dans la démocratie. Les bénévoles qui travaillent pour le processus politique sont tout aussi utiles que ceux qui collectent des fonds pour la recherche sur les maladies du coeur ou pour la fondation du rein. Toutes ces activités sont importantes. Les bénévoles du secteur politique occupent une place essentielle dans la vie de notre pays; à mon avis, ils sont la pierre angulaire de la démocratie.

Évidemment, nous avons tous besoin de notre personnel, et je puis vous assurer que les gens qui travaillent pour moi sont parmi les meilleurs.

J'ai l'honneur de représenter la circonscription d'Algoma qui, au cours des 25 dernières années, a été représentée par celui qui a été le collègue des députés réélus, M. Maurice Foster. J'ai eu le plaisir de travailler étroitement avec lui à titre d'adjoint parlementaire pendant de nombreuses années. C'est une expérience que je n'oublierai jamais. Il restera mon conseiller (disons à 1 $ par année) pendant longtemps, qu'il le veuille ou non. Il s'est distingué à titre de président de comité, de président du caucus ontarien pendant un certain nombre d'années, de secrétaire parlementaire et de représentant du Canada au sein de plusieurs délégations internationales. C'était un parlementaire totalement dévoué à son pays et à ses électeurs, un vrai Canadien. Il n'y a pas une once d'égoïsme dans l'attitude de Maurice Foster, et je me devais de saisir cette occasion pour rendre hommage à cet homme et à son travail au nom des électeurs d'Algoma et de tous les Canadiens.

M. Foster a suivi les traces de Lester Pearson, qui a représenté Algoma–Est. Je dois dire que c'est avec beaucoup d'humilité que je succède à de grands Canadiens comme Lester Pearson et Maurice Foster.

Monsieur le Président, je vous invite à visiter la circonscription d'Algoma. L'invitation s'adresse aussi, bien entendu, à tous les députés de la Chambre. Nous prétendons tous représenter la plus belle circonscription du pays et, même si nous avons tous raison, je classerai quand même Algoma au premier rang.

La circonscription d'Algoma est située dans la partie nord du lac Huron. Elle comprend l'île Manitoulin et la rive nord du lac Huron, depuis la baie Georgienne environ jusqu'à la rive est du lac Supérieur. Comme d'autres circonscriptions, elle est très vaste. Il faut environ sept heures et demie pour la traverser en voiture. C'est une région d'une beauté spectaculaire qui a de nombreuses caractéristiques uniques. Cependant, comme beaucoup d'autres circonscriptions, Algoma connaît une période difficile sur le plan économique.

À Elliot Lake, le secteur minier a subi des réductions importantes et, au cours des mois qui viennent, vous m'entendrez faire de nombreuses interventions au nom de cette localité qui a perdu des milliers d'emplois, mais qui déploie des efforts énormes pour revitaliser son économie.

Nous avons une industrie touristique importante. La proximité du Michigan nous est utile, mais cette industrie a besoin d'être revitalise.

L'industrie forestière aussi est importante, mais le harcèlement incessant du secteur du bois d'oeuvre par les Américains a eu des répercussions.

Je me réjouis de l'attitude de notre gouvernement, de notre premier ministre, qui a décidé de se montrer ferme face aux Américains. Nous ne pouvons plus tolérer ce harcèlement. Le peuple américain est notre ami, mais lorsqu'il s'agit de relations de pays à pays, je crois qu'il faut adopter l'attitude de fermeté des entreprises. D'ailleurs, pendant la campagne électorale, j'ai demandé au chef de mon parti s'il s'engageait à refuser d'aller même pêcher avec le président des États–Unis. Il a répondu qu'il ne pensait pas qu'il irait. Je trouvais que les rapports entre l'ancien premier ministre et le président des États–Unis étaient trop amicaux.

Il y a aussi de l'agriculture. Croyez–le ou non, il y a un secteur agricole non négligeable dans le nord de l'Ontario. Nous avons des producteurs laitiers. Comme pour beaucoup d'entre vous qui avez des producteurs laitiers et des producteurs d'autres secteurs soumis à la gestion de l'offre dans vos circonscriptions, les négociations du GATT ont été source de beaucoup de mécontentement. Je crois cependant que notre gouvernement a relevé le défi après le 25 octobre et a obtenu en notre nom le maximum que nous pouvions obtenir dans les circonstances.

• (1345)

Dans la circonscription d'Algoma il y a plus de 40 petites collectivités, y compris plus d'une douzaine de collectivités autochtones, aussi je ne me risquerai pas à les énumérer toutes de crainte d'en oublier. Cependant, ma circonscription vaut une visite.

J'en viens à l'essentiel de mon intervention. J'espère m'être gardé suffisamment de temps. Ce qui me fait penser à la campagne électorale où, trop souvent, on a demandé à certains de parler plus longtemps qu'ils auraient dû. Je voudrais revenir sur une observation que le député de Broadview—Greenwood a faite hier. Il est intervenu pour répliquer au discours prononcé par un député du Parti réformiste. Ce dernier avait parlé de bénéfices nets et plus généralement de la nécessité d'administrer le Canada comme une entreprise.

J'ai été très fier de voir le député de Broadview—Greenwood se lever pour dire que notre pays ne se résumait pas à des bénéfices nets, qu'il était constitué de ses habitants. Après tout, s'il est une vision du pays que nous devrions avoir en tout premier lieu, c'est bien celle de ses habitants. Quand j'examine les engagements que nous avons pris dans le discours du Trône et les propos tenus par le député de Broadview—Greenwood et contenus dans notre fameux livre rouge, je constate qu'on fait passer les gens avant toute chose.

Nous ne pouvons pas avoir la vision d'une révolution technologique ni celle d'un grand pays commerçant sans d'abord avoir la vision des gens dont se compose notre pays. J'ose dire, et cela en toute déférence, que le programme du Parti réformiste et celui du Bloc québécois passent complètement à côté de la plaque. Le déficit a son importance. Les questions que les députés du Bloc québécois ont soulevées au nom des électeurs attachés à leur cause sont également importantes, mais elles ne tiennent réellement pas compte du fait qu'il y va avant tout de personnes et que ces personnes tiennent à leur dignité. Les gens veulent avoir un emploi. Ils veulent pouvoir mettre du pain sur la table grâce à l'argent qu'ils ont gagné, et non grâce à l'argent qu'on leur a donné parce qu'ils ne pouvaient pas trouver de travail.

Tout cela renvoie à la mobilisation et à la stimulation de la créativité de nos concitoyens, à la mobilisation des ressources en capital, liées à la créativité nécessaire pour relancer l'économie du pays, pour le faire bondir du bloc de départ.

Je ne veux pas attribuer la faute de tous nos maux à l'administration des dix dernières années, mais nous pouvons lui en attribuer quelques–uns. Les députés entendront rarement le très honorable premier ministre reprocher au dernier gouvernement la situation dans laquelle nous nous trouvons, mais tels sont les faits.

Nous devons vraiment accorder la priorité aux Canadiens dorénavant. Quand on examine une à une les mesures proposées dans le discours du Trône, on n'en trouve aucune qui n'accorde la priorité aux gens, pas même le programme d'habitation visant à aider les personnes vivant en milieu rural. Dans ma circonscription, celle d'Algoma, il y a beaucoup de personnes âgées qui essaient de tenir maison le plus longtemps possible plutôt que d'aller vivre dans des foyers. Il importe donc que ces personnes aient accès à des fonds leur permettant d'améliorer leur logis et d'y demeurer. Voilà un programme qui accorde la préséance aux gens.

La même remarque vaut pour le programme d'infrastructure municipales. Ce programme redonne du travail à ceux qui sont au bas de l'échelle économique ou, devrais–je plutôt dire, aux ouvriers, aux entrepreneurs et aux conducteurs de machinerie lourde. Il permet d'injecter des fonds au niveau local, de relancer rapidement l'économie et de redonner du travail aux Canadiens.

En préparant la déclaration en vertu de l'article 31 que j'ai faite plus tôt aujourd'hui au sujet de l'alphabétisation, j'ai à nouveau constaté à quel point une partie importante de la population a des difficultés à fonctionner dans notre société moderne parce qu'elle ne sait pas lire. J'étais très fier que notre gouvernement ait montré son engagement à l'égard de l'alphabétisation non seulement dans le livre rouge, non seulement en nommant une ministre responsable de l'alphabétisation, mais aussi en annonçant d'importantes mesures à ce sujet dans le discours du Trône.

• (1350)

Sans des assises et une population solides, notre pays ne peut être fort.

Comme je l'ai mentionné précédemment au moment des déclarations, l'analphabétisme est un problème important dans ma circonscription, celle d'Algoma. Il y a là des gens qui ont travaillé dans le secteur des ressources, dans les mines, les forêts, etc., à l'époque où l'économie se portait bien et où il était facile de se trouver du travail, mais qui n'ont pas fait d'études, parfois pour des raisons économiques, parce qu'il fallait qu'ils aillent travailler. Alors que notre pays est en pleine restructuration économique, ces gens sont laissés pour compte. À mon avis, il est important de ne pas les laisser tomber.

Lorsqu'il est question du filet de sécurité sociale, les Canadiens sont encore une fois visés. Au fil des ans, ce filet s'est certainement détérioré. Il est troué à quelques endroits et nous ne voudrions pas qu'un trapéziste tombe à un endroit où il est affaibli. Cela se produit malheureusement trop souvent.

À mon avis, nous devons examiner honnêtement nos programmes sociaux si nous voulons les améliorer. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'ils coûteront plus cher. J'ai vraiment aimé ce qu'a dit la députée de Madawaska—Victoria, la comotionnaire de l'Adresse en réponse au discours du Trône, lorsqu'elle a signalé qu'un gouvernement au régime n'était pas forcément un gouvernement méchant. Nous pouvons faire mieux.

Je suis prêt, tout comme les électeurs de ma circonscription, j'en suis certain, à envisager honnêtement une réforme constructive de nos programmes sociaux. Nous voulons qu'ils soient plus efficaces. Durant la campagne électorale, j'ai dit ouvertement qu'il y avait des abus et que j'étais prêt à envisager sérieusement des changements. J'attends donc avec impatience l'occasion de travailler à la réalisation de cet objectif avec tous les autres députés qui ont été élus à la Chambre des communes.

Même notre initiative en matière de criminalité est axée sur le bien–être des gens. Qui a peur d'être agressé? Ce sont les simples

citoyens. Quoi que nous fassions pour qu'ils se sentent plus en sécurité dans les rues, pour qu'ils aient l'impression que la justice est au service non seulement de la victime, mais aussi de la collectivité et qu'elle prend le criminel en charge efficacement et dans un esprit constructif, quoi que nous fassions en ce sens, ce sera un progrès pour notre pays.

Pourquoi notre pays est–il le plus recherché, parmi tous les pays où l'on voudrait vivre? Tant que nous ne dirons pas à quel point il peut y faire froid, de temps en temps, je suis sûr que tous les habitants de la planète voudront venir s'y installer.

Nous sommes un regroupement de peuples. Le Canada a en fait été bâti par trois peuples fondateurs.

Avec un pays aussi attrayant que le nôtre, que peut–on faire de mieux que de s'entraider pour bien le préparer à entrer dans le siècle prochain?

En guise de conclusion, je dirai que des décisions difficiles nous attendent, dans les mois et les années à venir. Si nous maintenons la transparence dans nos rapports avec le public, il saura nous faire confiance. Si nous nous efforçons d'écouter la base, nous connaîtrons le succès. Heureusement pour nous et malheureusement pour les autres partis, nous serons ici pour longtemps.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue de la circonscription d'Algoma pour son intervention. Avant de passer quelques commentaires et de poser une question, j'aimerais, cependant, étant donné que c'est ma première intervention, en profiter pour remercier moi aussi les gens de ma circonscription d'Anjou—Rivière–des–Prairies qui m'ont élu, circonscription qui est située dans l'est de Montréal.

Vous savez qu'actuellement, dans de nombreux journaux, on appelle Montréal la capitale de la misère au Canada et la région de l'est de Montréal est l'une des régions les plus défavorisées de toute la région métropolitaine. Alors, je tiens à m'engager envers mes commettants, ceux qui m'ont élu, même ceux qui n'ont pas voté pour moi et que je représente aujourd'hui, que je défendrai leurs intérêts ici de la meilleure façon possible.

J'aimerais remercier également tous les députés qui, pour la première fois sans doute, prendront la parole dans cette Chambre. Certains l'ont déjà fait, d'autres le feront dans les jours qui viennent. Je pense que la plupart des gens, et on l'a souligné, se rendent compte que c'est difficile. Je pense que nous avons tous fait un excellent travail. Je crois que cela augure bien pour les jours qui viennent et que nous apprendrons certainement très vite la technicalité gouvernementale. Je voudrais souligner que cela sera énormément important pour les débats qui s'en viennent.

• (1355)

Vous savez que c'est un peu notre métier que l'on va apprendre. La situation économique étant ce qu'elle est, je pense que, effectivement, nous aurons dans cette Chambre des débats musclés et virils et, je l'espère, intelligents. Nous aurons des débats où tous les partis se sont engagés à relever le débat gouvernemental que les gens, depuis quelques années, considéraient être un peu trop bas.

Actuellement nous avons également une situation politique un peu spéciale puisque dans quelques mois, je le crois fortement, les Québécois et les Québécoises seront appelés à déterminer l'avenir qu'ils veulent se donner. Nous aurons fort probablement un référendum au Québec d'ici les 18 ou 24 prochains mois, et ce référendum–là, bien sûr, le moment venu, provoquera sans doute des débats dans cette Chambre, où pour la première fois les positions des deux côtés seront établies ici. Je pense qu'à ce moment–là les gens suivront ce débat–là. Il sera important que nous possédions notre métier pour bien le faire.

J'ai bien écouté l'intervention de mon collègue de la circonscription d'Algoma, que je remercie. Il a surtout parlé d'une chose à laquelle je crois également, il a employé l'expression *People first*. J'aimerais lui poser une question concernant cela. Il est évident que le premier rôle du gouvernement et de ceux qui travaillent au gouvernement, c'est de représenter et de défendre les citoyens qui les ont élus.

Il est évident également que le Parti progressiste–conservateur—et je me permets une digression politique—a probablement perdu ses élections sur les engagements qu'avait pris M^me^ Campbell de toucher aux programmes sociaux. Nous savons que le Parti libéral n'a pas fait cette promesse de toucher aux programmes sociaux. Au contraire, on s'est engagé à relancer l'emploi. Par contre, les déclarations de l'honorable premier ministre laissent croire actuellement que le gouvernement s'apprête effectivement, soit par l'entremise de coupures de transferts aux provinces ou soit directement, à sabrer dans les programmes sociaux.

Ma question s'adresse à mon honorable collègue du comté d'Algoma: Comment peut–on prétendre, dans ces circonstances, mettre de l'avant *People first* et s'apprêter à sabrer dans les programmes sociaux?

[*Traduction*]

M. St. Denis: Je voudrais remercier le député d'Anjou—Rivière–des–Prairies de sa question et lui offrir mes meilleurs voeux pour son premier discours.

C'est parce que nous accordons la priorité aux gens que nous avons énoncé un certain nombre d'initiatives dans le discours du Trône. C'est pour cette raison aussi que nous devons revoir le filet de sécurité sociale afin qu'il serve mieux les Canadiens. Pendant la campagne, nous avons sans doute tous, cela m'est arrivé en tout cas, eu des discussions avec des gens qui nous ont parlé d'abus et des moyens à prendre pour améliorer le système afin qu'il serve mieux la population. Remarquez que je ne dis pas qu'il faut faire des compressions pour l'améliorer, mais qu'il faut revoir nos pratiques. Nous devons revoir les conditions du contrat passé avec la population. Si nous ne modifions pas constamment le système pour qu'il reflète la situation actuelle, nous allons perdre de vue nos objectifs.

Je fais beaucoup confiance au ministre du Perfectionnement des ressources humaines qui, on le sait, a entrepris un examen du système de concert avec les provinces et la population du pays. J'ai confiance qu'il proposera des changements constructifs,

acceptables, responsables du point de vue budgétaire et conformes aux réalités d'aujourd'hui.

● (1400)

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député d'Algoma de son premier discours à la Chambre, mais j'estime devoir intervenir pour faire une mise au point sur la position de mon parti. Au fond, notre position est axée sur les gens.

En tant que petit entrepreneur, je connais l'importance des résultats financiers parce que si je ne le faisais pas, mes employés perdraient leur emploi. Comme entrepreneur, je me préoccupe constamment des résultats financiers et de la capacité de l'entreprise de garder ses employés et de leur payer un salaire équitable.

Ma préoccupation, c'est qu'à l'instar des entreprises le gouvernement doit s'inquiéter de sa santé financière. Les contribuables appuient cette position. Si les finances du pays s'effondrent, qui va s'occuper de ceux qui sont dans le besoin? Nous voulons sauvegarder le filet de sécurité sociale pour ceux qui en ont vraiment besoin. Ce sont le déficit et la dette qui sont les vraies menaces pour le filet de sécurité sociale, l'économie et la création d'emplois. Notre parti est déterminé à trouver une solution à ce problème. C'est pourquoi je dis à tous les députés que la position fondamentale de notre parti est fortement liée aux gens, à ceux qui ont le plus besoin de nous.

M. Saint–Denis: Monsieur le Président, le gouvernement n'est pas une entreprise. Je suis contre l'idée de gérer les affaires publiques à la façon d'une entreprise. Or, on ne peut pas licencier un citoyen. On peut licencier un employé, mais pas un citoyen. On ne peut pas demander à un citoyen de partir parce qu'on n'a pas les moyens de fournir tel ou tel service essentiel.

Quand j'exprime ma crainte que le déficit ne soit abordé que d'un seul bout de la lorgnette, sans qu'on se soucie des gens touchés, ce que je veux faire ressortir, c'est qu'il importe de se demander qui, à la fin, va payer les impôts qui serviront à résorber le déficit.

J'ai abordé la question à maintes reprises pendant la campagne. J'ai vraiment apprécié la valeur des autres candidats. Ils ont tous été excellents.

Mais c'est prioritaire. Il ne faut pas chercher de midi à quatorze heures. La priorité, c'est l'emploi. S'il faut investir pour cela, qu'on le fasse. Si c'est aux dépens de l'objectif, qu'on étale celui–ci sur une plus longue période.

Quant à la motion prévoyant qu'on limite coûte que coûte les dépenses au cours de l'exercice qui vient, je me demande si ceux qui la proposent pensent d'abord au bien des gens touchés ou s'ils ne font pas plutôt preuve d'une dévotion aveugle envers la réduction du déficit.

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je voudrais vous présenter mes meilleurs voeux de succès dans l'accomplissement des responsabilités qui vous ont été confiées au début de la semaine par les parlementaires de cette Chambre.

J'ai pleine confiance que vous saurez vous acquitter de vos nouvelles responsabilités avec courtoisie, fermeté, et surtout avec un sens aigu de l'équité, un sens de l'équité dont n'ont pas manqué de faire état les aînés de cette Chambre.

Monsieur le Président, la tradition veut que lors de notre première intervention en Chambre, nous puissions faire part à nos collègues députés des aspirations et des motivations qui nous animent. Pour ma part, comme député d'Hochelaga—Maisonneuve, trois principes vont guider mon action.

Le premier consiste à ne jamais oublier que nous sommes tous des parlementaires, que nous sommes tous des élus, et qu'à ce titre le droit à la diversité d'expression doit être une préoccupation constante et absolument centrale à nos comportements.

Le deuxième principe est celui qui nous rappelle que nous sommes dans un système de démocratie, de représentation.

Monsieur le Président, si je puis vous parler aujourd'hui, c'est parce que des gens m'ont fait confiance. Ces gens, vous l'aurez compris, ce sont les citoyens et les citoyennes d'Hochelaga–Maisonneuve, et je voudrais aujourd'hui leur exprimer toute ma gratitude et les assurer que mon énergie et mon enthousiasme vont aller dans la défense de leurs intérêts.

● (1405)

Hochelega—Maisonneuve est un comté urbain, à 92 p. 100 francophone, situé dans l'est de Montréal. C'est un comté où la tradition ouvrière est bien vivace.

Je suis moi–même le fils d'un ouvrier et j'en suis fier. La modestie de mes origines est la meilleure garantie pour mes concitoyens que jamais je ne laisserai le gouvernement sabrer dans les programmes sociaux, éviter une réforme fiscale et minimiser l'ampleur des problèmes économiques.

Finalement, le troisième principe va dans le sens qu'il nous faut dégager du scrutin du 25 octobre dernier. Je n'hésite pas à dire que les Québécois et les Québécoises ont rejeté à jamais le statu quo constitutionnel.

En élisant 54 députés du Bloc québécois, la population du Québec a répudié un gouvernement qui n'a eu de cesse de s'attaquer aux plus démunis de notre société. Il suffit de rappeler la tristement célèbre réforme de l'assurance–chômage par laquelle les Canadiens et les Canadiennes ont vu leurs prestations réduites de 60 à 57 p. 100, sans compter le précédent peu reluisant en vertu duquel l'État canadien est devenu le seul membre des pays de l'OCDE à ne pas contribuer à une caisse publique d'assurance–chômage.

Les Québécois et les Québécoises ont choisi, le 25 octobre dernier, de poursuivre un mouvement de libération nationale. Ce mouvement, est–il besoin de le rappeler, tire ses racines profondes dans l'histoire récente et lointaine de ce qui est le seul peuple parlant français en Amérique.

Le Québec est le seul exemple au monde, nous rappelait le juriste André Brassard, d'un peuple vivant au sein d'une fédération où 82 p. 100 d'une même population dispose d'un territoire, possède des institutions démocratiques et se réclame d'un vouloir vivre collectif.

Le scrutin du 25 octobre dernier a clairement indiqué aux élites politiques que la thèse de l'unité nationale, si chère à Pierre Elliott Trudeau et ses Épigones, est morte avec l'échec du lac Meech et le rejet explicite de l'Accord de Charlottetown.

D'autre part, l'arrivée d'un contingent important de bloquistes et de réformistes est une manifestation éclatante du fait que le Canada est entré dans l'ère des régionalismes. Ces régionalismes poussés à maturité devront amener le Canada à revoir de fond en comble ses institutions. Cette révision, j'en ai l'intime conviction, permettra au Québec de proposer de nouvelles modalités de collaboration politique au Canada anglais. Ces nouvelles modalités de collaboration sont à l'enseigne de la générosité, de la modernité et de l'efficacité et elles ont pour nom la souveraineté. La souveraineté telle que définie par le droit international public, c'est-à-dire la capacité pour un État de percevoir l'ensemble des impôts sur son territoire, de décider de sa conduite des relations extérieures et de voter la totalité des lois qui s'appliquent à ses citoyens.

À présent, je voudrais, monsieur le Président, vous livrer mes commentaires à propos du discours du Trône présenté par Son Excellence le Gouverneur général, au nom du gouvernement.

Ce faisant, je profite de l'occasion pour présenter mes félicitations au premier ministre et à son conseil des ministres et je leur souhaite la meilleure des chances possible dans la conduite de leur mandat respectif.

Au nombre des points positifs qui figurent au discours du Trône, je veux souligner la volonté gouvernementale de rehausser la crédibilité des élus et d'imposer des critères d'intégrité qui sont à l'honneur du gouvernement.

De plus, je ne peux qu'être d'accord avec les intentions exprimées par le premier ministre de proposer des changements au Règlement de la Chambre des communes qui donneront aux députés l'occasion de participer plus étroitement à l'élaboration des politiques gouvernementales et des lois.

Cependant, dans son économie générale, le discours du Trône est plutôt décevant. Il déçoit par son caractère vague, flou ou comme dirait le philosophe Pascal: «C'est un discours où le centre est partout et la périphérie nulle part!» Force est de constater que le gouvernement a fait preuve d'un conservatisme qui s'apparente davantage à un parti pris pour le statu quo.

On chercherait en vain un projet d'ensemble suffisamment mobilisateur, qui soit susceptible de redonner confiance aux Canadiens et aux Québécoises qui sont sans emploi.

Aucune indication de la volonté gouvernementale de sortir des sentiers battus, d'innover et de mettre en place les conditions devant nous mener à la concertation tellement nécessaire du plein emploi.

• (1410)

En ce qui a trait au programme national des travaux d'infrastructure, il ne saurait à lui seul faire office de politique de développement économique. Bien qu'il réponde aux revendications des municipalités, il faut bien admettre que son financement tripartite risque d'être problématique, dans la mesure où les administrations municipales manquent cruellement de ressources et que les gouvernements provinciaux ne sont guère en situation plus avantageuse.

Ce qui inquiète, c'est que ce programme national d'infrastructures risque de déboucher sur des emplois temporaires qui décevront amèrement les travailleurs.

Finalement, le discours du Trône a complètement évacué la question de la réforme de la fiscalité.

Je voudrais, pour l'heure, analyser le discours du Trône à la lumière de la problématique de la recherche et du développement, dossier que m'a confié mon chef, M. Lucien Bouchard.

Je l'aborde avec autant d'aisance que le dossier de la recherche et du développement est un dossier consensuel. Je crois pouvoir dire que tous les partis en cette Chambre reconnaissent que la recherche et le développement est un dossier d'avenir, une voie de passage obligée vers l'an 2000.

Nous savons tous que les sociétés qui seront concurrentielles demain seront les sociétés qui, dès aujourd'hui, auront consenti des efforts importants dans la recherche et le développement.

Pourquoi la recherche et le développement sont-ils si importants, monsieur le Président? Tout simplement parce que la force d'une économie, comme nous le rappelait le ministre de l'Industrie ce matin, ne repose plus sur les matières premières ni sur leur transformation.

La compétitivité c'est d'abord et avant tout la capacité pour les travailleurs de maîtriser de nouvelles technologies de production et de livrer de nouveaux produits et services. Cet impératif commande une main-d'oeuvre plus scolarisée, mieux formée, où l'apprentissage se fait sur une base continue. C'est dans ce contexte que les liens entre la compétitivité, la formation et la recherche trouvent tout leur sens.

Plusieurs organismes consultatifs ont rappelé, tant au Québec qu'au Canada, que, au cours des dix prochaines années, la moitié de tous les nouveaux emplois exigera jusqu'à cinq années d'études en sus de la formation secondaire.

L'importance accrue de la recherche et du développement va façonner une société où la croissance économique va, d'abord et avant tout, reposer sur la main-d'oeuvre qualifiée.

Pour les députés du Bloc québécois dont je suis, la question de la recherche et du développement revêt une importance particulière. S'il est un domaine où le Québec a été le parent pauvre de la fédération, où le Québec a vécu une discrimination érigée en système, c'est bien dans ce dossier-là.

Il est utile de rappeler à la population québécoise que le gouvernement fédéral est un acteur important en ce domaine. À titre d'exemple, le fédéral a investi, en 1990, près de 6 milliards de dollars dans les activités de recherche et développement.

De quelque façon que l'on regarde ce dossier sous l'angle du Québec, les inégalités sont criantes. Un fait s'impose avec évi-

dence: la répartition des dépenses en recherche et développement au Québec a constamment porté préjudice au Québec et, par conséquent, à son développement économique ultérieur.

Ce constat est à ce point indiscutable que même l'ex–gouvernement de Robert Bourassa a dû en convenir sur la foi d'une étude, désormais célèbre, réalisée par le ministère de l'Industrie et du Commerce, qui est pourtant peu suspect, vous en conviendrez, de sympathie souverainiste.

Cette étude réalisée par Étienne Grégoire, en 1991, a comme grand mérite d'évaluer la répartition des investissements fédéraux en recherche et développement pour la dernière décennie à partir de quatre critères qui sont généralement peu considérés: l'importance de la population de chaque province; les dépenses fédérales par rapport à la taille de l'économie de chaque province; troisièmement, l'effort régional en recherche et développement; et, quatrièmement, l'effort fédéral par rapport à celui de chaque gouvernement provincial.

Il appert qu'au cours de la dernière décennie le Québec a reçu tout au plus 18,5 p. 100 des fonds alloués à la recherche et au développement. L'Ontario a eu droit à un traitement princier avec 50 p. 100 des fonds. Ces révélations sont tout aussi troublantes qu'inacceptables lorsqu'on sait le caractère névralgique de la recherche et du développement dans les sociétés qui veulent accroître leur part de marché dans le commerce international.

Il est impératif que le ministre de l'Industrie et le secrétaire d'État aux Sciences, à la Recherche et au Développement proposent des mesures correctrices et mettent fin au sous–financement dont le Québec est l'objet.

Je peux vous assurer que mes collègues et moi–même allons mener une lutte de tous les instants pour que cette situation de discrimination cesse.

• (1415)

Les Québécois et les Québécoises ont investi trop dans leur développement au cours des 20 dernières années pour tolérer cette situation. Par notre action et notre vigilance, nous allons amener les Québécois à développer un seuil de tolérance zéro en matière d'inéquité en recherche et développement.

Si la situation de l'investissement fédéral en recherche et développement au Québec est loin d'être satisfaisante, le dossier de la recherche et du développement au Canada comporte plusieurs motifs d'inquiétude également. Premièrement, le Canada est l'un des pays industrialisés qui consacre le moins de ressources à la recherche et développement, en moyenne, un mince 1,44 p. 100 de son produit intérieur brut, alors que les autres pays de l'OCDE y consacrent 3 p. 100. Deuxièmement, la grande majorité des entreprises canadiennes et québécoises font peu ou pas de recherche. Et, troisièmement, la recherche industrielle canadienne est concentrée dans quelques secteurs très limités.

Que nous propose le discours du Trône en matière de recherche et développement? En réalité, bien peu de choses si ce n'est un Centre d'excellence sur la santé des femmes avec lequel nous sommes d'accord. Pourtant, au cours de la dernière campagne électorale, l'équipe libérale, son chef en tête, l'actuel premier ministre, avait juré sur tous les dieux que la recherche et développement serait une priorité dans un gouvernement libéral.

Ces promesses n'auront pas réussi à franchir l'étape du discours du Trône.

La plus grande déception de la communauté scientifique est le silence du gouvernement en ce qui regarde l'engagement de l'équipe libérale de consacrer un milliard de dollars au soutien à la recherche et développement. Je tiens à le dire haut et fort, sans ambiguïté, l'opposition officielle n'acceptera pas que le gouvernement escamote ses responsabilités dans un secteur aussi important que la recherche et développement.

La communauté scientifique est inquiète. Cette inquiétude s'articule autour des élémentes suivants: premièrement, il n'y a pas au Conseil des ministres de personne responsable en propre du dossier de la science, de la recherche et du développement. Me direz–vous, monsieur le Président, qu'il y a un secrétaire d'État chargé de ces dossiers. Cependant, vous en conviendrez, le secrétaire d'État est membre du Cabinet mais ne siège pas au Conseil des ministres. Aura–t–il les moyens d'influencer le gouvernement dans l'élaboration des politiques gouvernementales? Pourra–t–il convaincre le gouvernement d'investir le milliard de dollars promis lors de la dernière campagne électorale? Rien n'est moins sûr.

Deuxièmement, le gouvernement va–t–il permettre aux grands organismes subventionnaires tels le Conseil de recherche en sciences humaines, le Conseil de recherche en sciences naturelles et génie et le Conseil de recherches médicales, de jouer le rôle qui est le leur en stabilisant leurs ressources et en les dotant d'un plan quinquennal de financement. À cet égard, j'ai été saisi de l'inquiétude de certains des chercheurs en sciences sociales suite au départ de l'ex–présidente du Conseil de recherche en sciences humaines, M^me^ Paule Leduc. Je profite de l'occasion pour la remercier pour les services qu'elle a rendus à la communauté scientifique et presse le gouvernement de combler le vide laissé par son départ et ce, en menant des consultations auprès des organismes intéressés.

Le Conseil de recherche en sciences humaines a un rôle déterminant à jouer dans l'atteinte des objectifs canadiens et québécois en recherche et développement. Il souhaite par conséquent que son financement continue à provenir de la même enveloppe que les deux autres organismes subventionnaires, signalant ainsi à la population que la recherche en sciences sociales est aussi une recherche scientifique.

Des rumeurs circulent depuis quelques jours à l'effet que le Conseil de recherche en sciences humaines pourrait être muté au ministère du Patrimoine canadien. Cette éventualité créerait un malaise au sein de la communauté scientifique en ce qu'elle donnerait à penser que les sciences sociales sont davantage apparentées à la culture et aux arts qu'à la science.

Il est un secteur qui doit faire l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement et c'est celui de la recherche biomédicale et biologique. D'abord parce que ce secteur de recherche en est un où le Canada et le Québec sont détenteurs d'une solide expertise.

Une coalition, la Coalition pour la recherche biomédicale et en santé, a vu le jour il y a quelques semaines. Cette coalition regroupe 16 collèges de médecine et 6 000 chercheurs des domaines biomédicaux et biologiques.

• (1420)

Je suis d'avis qu'une façon avant–gardiste de réduire les coûts croissants des services de santé et l'augmentation du déficit est d'investir de façon significative dans la recherche biomédicale.

La maladie, avec son cortège d'effets délétères, est non seulement une épreuve personnelle mais elle est aussi un fardeau économique qu'il nous faut travailler à faire régresser.

Sait–on seulement que chaque année, la perte de productivité due à l'incapacité chronique ou de courte durée coûte 21 milliards à l'économie canadienne?

Afin que la recherche biomédicale et de la santé soit un investissement d'avenir et qu'elle puisse contribuer à diminuer de façon importante les coûts du système de santé, il me faut enjoindre le ministre de l'Industrie et le secrétaire d'État Sciences, Recherche et Développement à poser les trois gestes suivants: premièrement, rétablir le financement des conseils de recherches fédéraux à leurs niveaux de 1992; deuxièmement, établir un mécanisme par lequel les activités de recherche et développement, effectuées dans les laboratoires fédéraux, seront protégées des coupes budgétaires appliquées à l'ensemble des ministères fédéraux; troisièmement, convoquer un sommet des représentants des divers intervenants de la recherche biomédicale et en santé avec le premier ministre et ses ministres des Finances, des Sciences, de la Santé, des Ressources humaines et du Travail, en vue de mettre au point une stratégie intégrée de recherche et développement ayant pour objectif à long terme l'amélioration de la compétitivité internationale du Canada.

Ce sont là des suggestions qui sont respectueuses de l'état actuel des finances publiques, qui permettraient au gouvernement de respecter certains de ses engagements électoraux et surtout qui constitueraient un puissant indicateur de l'importance de la recherche biomédicale pour ce gouvernement.

Je terminerai en vous disant que le dossier des investissements fédéraux en recherche et développement du Québec est un moyen privilégié pour le gouvernement de corriger les injustices dont le Québec est depuis trop longtemps l'objet. Voilà un exemple de dossier où le développement économique et la révision constitutionnelle font bon ménage, et j'espère avoir convaincu mes collègues parlementaires que l'horizon du Bloc dépassera largement la souveraineté, bien que c'en soit notre objectif ultime.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député pour sa première intervention à la Chambre, puis revenir sur les propos qu'il a tenus au sujet de la recherche et du développement.

Par votre entremise, monsieur le Président, je m'adresserai aux députés du Bloc québécois. J'ai écouté avec intérêt les interventions qu'ils ont faites ces derniers jours. Je dois dire en toute honnêteté que les propos qu'ils ont tenus m'ont impressionné et m'ont encouragé, parce que j'ai constaté qu'à l'exception de l'indépendance, bon nombre des causes qu'ils défendent sont les mêmes que celles que nos électeurs et nous défendons. Je pense que si nous parvenions à les rallier à l'idée d'un Canada uni, nous pourrions avoir un Parlement extrêmement intéressant. Cependant, nous n'essaierons pas de le faire au cours de cette première semaine.

Ce que je voulais dire, à propos du financement de la recherche et du développement, c'est que, toutes proportions gardées, les fonds consacrés à la recherche et au développement au Québec et en Ontario sont à peu près les mêmes. Nous avons hérité d'une situation où bien de ces réductions avaient déjà été faites. Nous n'allons pas nous étendre sur les erreurs passées. Je peux cependant vous assurer que les députés de ce côté–ci de la Chambre sont impatients de renouveler les engagements à l'égard de la recherche et du développement dans toutes les régions du pays qui sont dotées de laboratoires. Les fonds sont distribués en fonction des laboratoires, et non de façon générale.

Si le député lit bien le livre rouge, il constatera que nous nous sommes engagés fermement à stimuler la recherche et le développement au cours de la présente session.

• (1425)

[*Français*]

M. Ménard: Monsieur le Président, je remercie mon collègue député pour ses bons mots. J'ai pu constater depuis le début des débats qu'il est un excellent parlementaire et ça me fera plaisir d'échanger avec lui sur ces questions d'intérêt.

J'ai la conviction que le Bloc québécois est préoccupé par quantité de questions, y compris celle de l'indépendance, et j'ai aussi la conviction que lui est également préoccupé par beaucoup de questions, y compris celle de l'indépendance, mais nous aurons l'occasion d'en parler.

Je ne peux pas être d'accord avec lui lorsqu'il prétend que le Québec reçoit, au titre de la recherche et du développement, une somme à peu près comparable à celle de l'Ontario. Il me fera d'ailleurs plaisir de lui fournir de la littérature à ce sujet–là pour que nous puissions discuter sur des bases d'égalité.

Cela m'amène à dire que le rôle d'opposition officielle, tel que je le comprends très modestement, va nous amener, au cours des prochaines années, à faire comprendre à nos amis du gouvernement que la souveraineté, c'est d'abord et avant tout un mode d'organisation politique. C'est un mode d'organisation politique qui est inévitable lorsqu'on appartient à une minorité.

Pour le reste, et je pense que plusieurs parlementaires l'ont dit à cette Chambre, ça ne nous empêchera pas, là où nous aurons des intérêts communs—parce que mon honorable collègue conviendra avec nous que les États ont d'abord des intérêts avant d'avoir des sentiments—donc, je pense bien qu'on pourra faire la démonstration à cette Chambre, comme parlementaires, que là où nous aurons des intérêts communs, nous n'hésiterons pas à proposer des formules d'association.

On a parlé à plusieurs égards d'union économique. On a parlé, nous, dans notre programme, de passeport, on a parlé d'un flux commercial. Les exemples sont multiples où le Canada et le Québec peuvent, dans le respect de ce qu'ils sont comme deux nations distinctes, trouver des zones d'association. Là où le bât blesse, et c'est pour cela que le gouvernement ne pourra pas faire abstraction d'un solide débat constitutionnel, c'est lorsqu'on est une minorité.

Comme le disait un personnage célèbre au Québec qui a été le premier historien indépendantiste, en la personne de Maurice Séguin, lorsqu'on est une nation, elle doit réclamer, en tant que telle, le développement intégral au niveau de son économie, au niveau de sa culture et au niveau de sa langue. Et pour ce faire, elle a besoin de tous les leviers politiques.

Ce que nous réclamons, nous, avec générosité et avec ouverture d'esprit, c'est le levier économique qui nous manque pour aborder ce processus. Je suis sûr de pouvoir convaincre mon honorable collègue député que, certainement, le débat vaut la peine d'être engagé.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. John English (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé): Monsieur le Président, à mon tour, je tiens à féliciter le député pour son discours.

Je suis très heureux qu'il ait abordé le dossier du Conseil de recherches en sciences humaines. Cela m'intéresse, car j'avais reçu une subvention de cet organisme, mais j'ai dû y renoncer en entrant à la Chambre. Je suis le premier à le faire après le député de Winnipeg–Sud qui avait aussi renoncé à la sienne en 1974. En outre, ses observations à propos de M^me^ Leduc sont tout à fait pertinentes. Elle a su diriger cet organisme d'une main de maître.

Au Québec, outre le CRSH, le gouvernement provincial apporte un soutien, ce qui n'a pas été mon cas en Ontario. Autrement dit, les sociologues du Québec qui se livrent à des recherches dans leur domaine sont beaucoup plus favorisés sur le plan financier que ceux de l'Ontario.

Par ailleurs, ayant été juré à diverses reprises pour le compte du CRSH, je sais pertinemment que le Québec a touché plus que sa part, compte tenu du nombre de ses étudiants. En ce qui concerne les observations plus générales du député à propos de la souveraineté, je vous rappelle qu'au cours des 25 ou 30 dernières années, une immense partie des recherches en sciences sociales réalisées au Québec a été financée par des organismes tels que le CRSH, donc par le gouvernement fédéral. La recherche en sciences sociales au Québec a largement profité de cette manne. Dans un Québec souverain, ce ne serait plus le cas.

[*Français*]

M. Ménard: Monsieur le Président, je partage l'enthousiasme de mon collègue pour l'excellence du travail qui a été accompli par l'ex–présidente démissionnaire, M^me^ Paule Leduc.

• (1430)

Il est vrai que le Québec est une province particulièrement dynamique sur le plan de la recherche en sciences sociales. Cela s'explique aussi pour des raisons historiques, et je voudrais rappeler à mon honorable collègue que, lorsque l'on veut considérer ces questions, il y a évidemment, au premier chef, le critère de l'argent absolu qui est investi par le gouvernement. Mais comme ce sont des demandes qui sont acceptées suite au jugement des pairs, il faut également considérer comme deuxième critère le nombre de demandes et de projets de recherches qui sont déposés. Et, mon collègue va convenir qu'à cet égard–là, traditionnellement, par le passé, le Québec a déposé plus de demandes qu'un certain nombre d'autres provinces.

Je voudrais lui dire que lorsque l'on parle de souveraineté, ce n'est pas pour ne pas reconnaître. . . D'abord, il y a un fait historique qu'il faut reconnaître et je n'ai aucune crainte à le mentionner en cette Chambre, c'est qu'il y a une génération, celle qui a eu 20 ans, celle qui a eu 30 ans dans les années 50 pour qui le vent de liberté est d'abord venu d'Ottawa. Ça je suis capable de le reconnaître et il y a des gens qui pourront témoigner de cela. Ils se sont appelés Gérard Pelletier, Pierre Elliott Trudeau. Dans un certain nombre de cas, ils ont pris la plume et se sont commis dans une revue qui a beaucoup influencé les intellectuels qui est *Cité libre*. Ce qui a changé aujourd'hui c'est que le Québec a construit et s'est donné un État moderne et il est capable d'assumer l'ensemble des leviers et des responsabilités qui doivent incomber à un État moderne, et c'est ce qui fait que le projet de souveraineté suscite l'adhésion d'un nombre croissant de citoyens.

[*Traduction*]

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter de votre nomination, cette semaine, car c'est une nomination bien méritée. Je suis sûr que les habitants de Stormont–Dundas sont très fiers de vous.

Ces félicitations s'adressent en fait à mon collègue et excellent ami—mon ancien camarade de chambre—qui a été élu Président cette semaine. C'est un très grand honneur. Je sais qu'il servira très bien les députés et les Canadiens en général.

Ces cinq dernières années, j'ai appris à bien connaître le Président. Je peux sans réserve dire aux Canadiens que c'est un homme d'une extrême gentillesse, d'une profonde honnêteté et d'une grande intégrité. Nous, députés, ferions bien de prendre exemple sur notre nouveau Président. Personnellement, je ferai tout pour lui ressembler.

Je tiens, par ailleurs, à remercier les habitants de Winnipeg St. James qui m'ont élu pour un second mandat. C'est un honneur pour moi de les représenter à la Chambre. Je leur promets de continuer de défendre leurs intérêts de mon mieux.

Je me sens honoré de participer à ce débat. Avant de passer à l'économie, qui est la question prioritaire pour le nouveau gouvernement, je voudrais parler de l'intégrité du gouvernement—un problème dont se préoccupe le premier ministre.

Ces dix dernières années, les Canadiens ont totalement perdu confiance dans le gouvernement, voire dans presque tous les politiciens. Ils en sont arrivés à penser qu'on ne pouvait plus faire confiance à qui que ce soit, à voir le mal partout, parfois même où il n'existait pas. Les gens sont devenus cyniques. Voilà où en sont arrivés les Canadiens, à se méfier. Ils sont devenus grincheux. Ils se sont servis des dernières élections pour nous faire comprendre que si l'on se moquait d'eux, si l'on se moquait du pays, c'en serait fini de nous. Les députés de l'autre côté, le Bloc québécois, feraient bien d'en prendre note.

Cette nouvelle attitude des Canadiens explique en partie pourquoi il y a tant de nouveaux visages à la Chambre, en cette trente–cinquième législature. Plus de 200 députés sont nouveaux à la Chambre. Un chiffre record.

Les libéraux ont compris que les Canadiens veulent un gouvernement qu'ils peuvent respecter, un gouvernement intègre, un gouvernement qui milite en faveur des intérêts des Canadiens, et non contre, un gouvernement qui dit ce qu'il pense et pense ce qu'il dit, un gouvernement qui soit, comme l'ont fait remarquer le premier ministre et le député qui a appuyé le discours du Trône, frugal, mais pas mesquin. Ce qui est possible. Un gouvernement humain qui sache prendre des décisions difficiles sur le plan financier. Nous avons déjà pris des mesures en conséquence. Le peuple ne veut pas d'un gouvernement porté sur les dépenses somptuaires. Il veut un gouvernement qui ait les pieds sur terre, des gestionnaires qui aient le sens pratique et dépensent les fonds publics avec discernement.

• (1435)

L'annulation du contrat de l'aéroport Pearson, les réductions qui ont frappé les ministères et leur personnel et les services au premier ministre, notamment la vente de l'avion réservé à l'usage de M. Mulroney ou de la Cadillac à l'épreuve des balles, et les réformes proposées au budget et modalités de fonctionnement de la Chambre des communes sont de bonnes décisions qui entraîneront une réduction importante des services offerts aux députés.

Je suis heureux que le gouvernement ait promis de déléguer davantage de pouvoirs aux députés de l'opposition au sein des comités permanents, de manière qu'ils aient davantage d'influence sur les politiques publiques et le contenu des lois.

Toutes ces mesures, que nous avons fermement défendues durant la campagne électorale, mettent en évidence les vertus de frugalité, de bon sens et d'ouverture qui caractérisent notre gouvernement. Ces qualités, révèlent également le style du gouvernement, qui veut se mériter le respect et la confiance des Canadiens.

Si le gouvernement y parvient, et j'ai bon espoir qu'il y arrivera, les Canadiens seront mieux disposés à accepter les décisions difficiles qui nous attendent. Je crois que l'électorat a déjà réagi favorablement aux messages et signaux que nous lui avons envoyés.

J'aimerais lire des extraits de lettres que m'ont envoyées des électeurs.

«M. Chrétien est un honnête homme et je suis convaincu qu'il fera de son mieux pour servir les intérêts des Canadiens.» Jean Cutting, de St. James.

Joyce Chapman, de St. James, écrit: «M. Chrétien m'impressionne. J'ai le sentiment qu'il est un honnête homme. Quel contraste avec le roi Brian.»

J'ai reçu d'autres lettres. Dans l'une d'elles on peut lire ce qui suit: «J'ignore en quoi consistent les fonctions du premier ministre, mais j'ai l'impression qu'il est un homme frugal et que cette qualité paraîtra dans son travail» écrit Cathy McLean de St. James.

Carey et Christine Lee, de ma circonscription, m'écrivent ce qui suit: «Jusqu'à maintenant, les libéraux ont démontré qu'il n'est pas nécessaire d'avoir tout l'apparat dont s'entouraient les conservateurs lorsqu'ils étaient au gouvernement. J'espère que les choses en resteront ainsi. Continuez votre bon travail.»

Ce ne sont là que quelques–unes des observations faites par des électeurs. On voit qu'ils écoutent et observent, comme ils le doivent.

Espérons que l'époque où l'on critiquait toute intervention gouvernementale est révolue. Nous avons eu assez du discours insensé des néo–conservateurs qui affirmaient que le gouvernement est essentiellement mauvais, qu'il est un ennemi du peuple.

Au cours de la période marquée par les Thatcher, Reagan et Mulroney, on nous disait que le gouvernement devait rester à l'écart et laisser le marché déterminer la plupart des enjeux d'importance. Je respecte absolument l'importance du marché et j'admets que le gouvernement est loin d'être parfait. Nous en avons certainement eu la preuve en voyant les résultats de la méthode néo–conservatrice. Par contre, monsieur le Président, dans une démocratie, le gouvernement joue un rôle important. Il peut diriger. Il peut agir comme un partenaire. Il peut chercher à obtenir égalité et justice pour tous et être, à jamais, un élément d'unification.

Le premier ministre comprend probablement cela mieux que personne au Canada. Plutôt que de dénigrer le gouvernement sous prétexte qu'il n'est pas efficace, notre premier ministre tient à accroître son efficacité, pour le bénéfice de tous les Canadiens.

Pour être plus précis, disons qu'on nous a demandé de renverser la vapeur, sur le plan économique. Notre principal objectif, comme on l'a dit si souvent durant la campagne et comme il est écrit dans le livre rouge, c'est de créer des emplois. Dans le discours du Trône, nous nous sommes engagés à en créer, et nous tiendrons nos promesses dans le prochain budget.

Les Canadiens veulent avoir la chance de travailler. Les occasions d'emploi vont augmenter si nous mettons l'accent sur les perspectives qu'offrent les petites et moyennes entreprises, en leur facilitant l'accès à des capitaux, par exemple au moyen du fonds d'investissement canadien pour les entreprises de haute technologie.

Le programme d'infrastructure tripartite a été bien accueilli par les politiques de tous les ordres de gouvernement et par le grand public. Le rétablissement du Programme d'aide à la remise en état des logements et la création du Service Jeunesse donnera aux jeunes et à tous ceux qui sont limités dans leurs moyens la chance de se trouver un gagne–pain et d'assurer leur avenir. Grâce au partenariat, à la rationalisation et à un meilleur accès à

des capitaux, l'économie canadienne se redressera, offrant les possibilités d'emploi tant souhaitées.

• (1440)

Nous avons déjà entendu les critiques contre notre politique sur le déficit et la dette. Le député de Calgary–Sud–Est n'a apparemment pas entendu mardi les sonnettes d'alarme dans le débat sur le discours du Trône concernant le déficit et la dette.

Le chef du Parti réformiste devrait peut–être subir des tests de l'ouïe. Dans le discours du Trône, il a vraiment été question de l'importance de réduire le déficit. Permettez–moi de vous en lire un passage: «Le gouvernement déposera en février un budget comprenant des mesures destinées à maîtriser la dette fédérale et le déficit tout en redressant l'emploi.» Le discours du Trône poursuit ainsi: «Il collaborera avec les provinces afin de trouver conjointement des solutions novatrices aux difficultés budgétaires auxquelles tous sont confrontés.» C'est clair comme de l'eau de roche.

Le discours du Trône fait nettement mention de la réduction du déficit. C'est pourquoi nous avons recommandé d'équilibrer l'économie avec prudence, comme il est mentionné dans le livre rouge. Les députés constateront que le budget en tiendra compte.

Comme le premier ministre a insisté en disant hier que la meilleure façon de contrôler le déficit, c'est en créant des emplois. Cela produit des revenus et ainsi la réduction d'importants services gouvernementaux devient moins nécessaire.

Cessons de dire que le gouvernement ne s'occupe pas sérieusement du déficit et de la dette. Au lieu d'établir des comparaisons creuses et insipides, les députés de l'opposition devraient proposer des solutions et des idées.

Je suis ravi que le gouvernement réitère son engagement à constituer un Forum national sur la santé. Il est un peu ironique de voir le chef de l'opposition se porter à la défense de l'assurance–maladie et des programmes sociaux. Nous sommes d'accord là–dessus. Cependant, lui, il veut sortir le Québec de la Confédération. Essayons de comprendre. Il veut préserver nos précieux programmes sociaux qui unissent les Canadiens quoique, en même temps, il est prêt à y renoncer en divisant le pays. Je doute que les Québécois voient cela. Je suis incapable d'imaginer le Canada sans l'assurance–maladie pas plus que le Canada sans le Québec.

Le gouvernement est profondément engagé à maintenir l'assurance–maladie et le filet de sécurité sociale. Bien sûr, le régime a des ratés et la situation inquiète les libéraux depuis belle lurette, pas seulement depuis qu'ils forment le gouvernement. La meilleure façon dont les Canadiens peuvent avoir une influence sur les soins de santé, c'est en participant à un Forum national sur la santé. Des organismes et des particuliers peuvent collaborer avec les politiciens fédéraux et provinciaux en vue de renforcer et non d'affaiblir le régime universel des soins de santé. Non seulement l'assurance–maladie couvre–t–elle le coût des services, mais elle est accessible à tous et pas seulement aux riches. Il suffit d'habiter au Canada pour avoir accès au régime de soins de santé. Nous nous engageons à préserver ce droit pour tous les Canadiens.

Je ne peux oublier la circonscription et la province que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre. Ces dix dernières années, le Manitoba a connu une croissance économique nettement inférieure à la moyenne nationale. Mon cher collègue, le député de Winnipeg–Sud, a bien documenté cette situation et il l'a exposée vigoureusement non seulement ici, à Ottawa, mais au Parlement manitobain, où il a si bien servi la circonscription provinciale d'Osborne. Il a très clairement montré avec exemples à l'appui que, comparativement aux économies des autres provinces, l'économie manitobaine n'a pas suivi la courbe nationale, si je puis dire.

Douze députés ministériels viennent du Manitoba et, en tant que président du caucus libéral manitobain, je suis persuadé que cette belle brochette de députés, dont plusieurs sont expérimentés et d'autres pas, vont former une véritable équipe. Je puis assurer à la Chambre que nous sommes tous d'abord et avant tout des Canadiens.

• (1445)

Nous croyons que le Manitoba devrait profiter de sa juste part de la prospérité du Canada. Nous n'avons pas assez. Nous avons un excellent ministre de premier plan en la personne du ministre du Développement des ressources humaines et de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien. Il connaît aussi bien le Manitoba que le fond de sa poche. Les garanties de développement économique qu'il donne pour notre province me rendent optimiste pour le court terme.

Le Manitoba bénéficiera à court terme du programme d'infrastructure qui représente un investissement de 68,3 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral et plus de 10 000 emplois directs et indirects. Nous avons aussi entendu parler d'un nouveau programme de revitalisation des centres–villes, ce qui augure bien pour la population de tout Winnipeg, et pas juste pour la population du centre–ville.

Dans ma circonscription, il y a une industrie aérospatiale très dynamique. Certaines entreprises ont été durement frappées par l'annulation du contrat d'acquisition d'hélicoptères. Notre parti avait clairement fait savoir pendant la campagne électorale qu'il avait l'intention d'annuler ce contrat en raison de son coût faramineux. Le premier ministre a tenu sa promesse quelques jours seulement après les élections.

Bien sûr, les mises à pied nous ont tous attristés, surtout les travailleurs touchés, mais je demeure convaincu que l'aérospatiale a un brillant avenir devant elle dans Winnipeg St. James. Je suis certain que notre gouvernement fera tout en son pouvoir pour qu'il en soit ainsi. Nous avons posé un geste de foi en adoptant un programme de conversion de notre industrie de défense où il est proposé de réorienter notre technologie aérospatiale vers la production civile. En adoptant la bonne orientation, le Manitoba ne perdra pas d'emplois, mais il en gagnera.

Pour moi, l'aéroport international de Winnipeg est un élément important de ma circonscription. C'est une escale régulière pour beaucoup de liaisons intérieures et internationales. L'aéroport international de Winnipeg peut devenir un important centre de fret aérien. Les études montrent que Winnipeg est idéalement située, non seulement au centre de l'Amérique du Nord, mais aussi à mi–chemin entre l'Europe occidentale et les pays du Pacifique.

Le gouvernement et le secteur privé essaient de mettre en place ce qu'on appelle un service de transport intermodal à l'aéroport international de Winnipeg, et je ne vois pas pourquoi cet aéroport ne pourrait pas devenir une infrastructure de calibre mondial qui vaudrait des milliards et donnerait des centaines d'emplois aux habitants de Winnipeg et du Manitoba.

À propos de cet aéroport de Winnipeg, je voudrais, avant de conclure, faire écho aux préoccupations que suscite le projet de privatisation de ces installations. L'ancien gouvernement conservateur avait un plan de privatisation, mais le gouvernement actuel l'a mis en veilleuse afin de le réexaminer. C'est une décision prudente, car le plan des conservateurs soulevait de nombreuses questions.

J'attire l'attention des députés sur le rapport du vérificateur général à ce sujet. Il y dit que cette privatisation pourrait coûter des millions de dollars aux contribuables. Il affirme que les recettes, aux aéroports de Montréal, de Calgary et d'Edmonton, récemment privatisés, sont largement inférieures aux prévisions. Cet écart pourrait avoir pour conséquence que le contribuable devra écoper encore une fois ou qu'il faudra imposer des frais d'utilisation aux voyageurs. Les voyageurs qui passent par l'aéroport de Vancouver ont maintenant l'habitude de ces frais, et je puis vous dire qu'ils ne les prisent pas beaucoup.

En somme, la privatisation, en tout cas la privatisation à la mode conservatrice, soulève des inquiétudes, et il est tout à fait opportun que le gouvernement revoie ce projet. Outre les questions de coût, je m'inquiète des comptes qui seraient exigés ou plutôt qui ne le seraient pas. Ce que le gouvernement proposait, ce n'était guère plus que la publication d'un rapport annuel et la tenue d'une réunion publique une fois par année. Ce n'est pas ce que j'appelle rendre des comptes.

Si nous voulons confier à une administration locale l'exploitation de l'aéroport international de Winnipeg, je ne m'y oppose pas par principe, mais la transparence, l'ouverture doivent régner. Il faut éviter les tractations derrière des portes closes. Les plans d'entreprise proposés par une telle administration dont l'influence se fait autant sentir tant sur les voyageurs, les employés et les entreprises des environs que sur l'aéroport lui–même devraient être examinés publiquement. Cette administration devrait certes gérer sainement l'aéroport comme toute entreprise, mais aussi inviter à son conseil d'administration des représentants des voyageurs, des syndicats et du public en général.

• (1450)

Notre gouvernement a promis une plus grande imputabilité, et cela commence ici même à Ottawa. Mais elle doit aussi s'étendre à toutes les institutions fédérales d'un océan à l'autre. L'aéroport de Winnipeg est un établissement public, et il doit être géré en conséquence.

Je pense que cette démarche convient bien au style de notre gouvernement, qui tient à la transparence et qui est dirigé par un premier ministre déterminé à rétablir l'intégrité au sein du gouvernement.

Je conclurai en disant que nous sommes aux prises avec des problèmes colossaux—le rétablissement de l'économie et la refonte des programmes sociaux, pour n'en mentionner que quelques–uns—, et que la situation ne peut être renversée du jour au lendemain. J'estime toutefois que si nous gouvernons convenablement et honnêtement, et je ne doute pas que nous le ferons, les Canadiens nous accorderont le temps qu'il faut pour mener cette tâche à terme. Le discours du Trône montre que nous avons déjà commencé.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean): J'aimerais profiter de l'occasion, monsieur le Président, puisque c'est mon premier discours ici, aujourd'hui, en cette Chambre, pour vous offrir les félicitations d'usage comme tous les anciens collègues l'ont fait.

Avant d'adresser mes questions au député de Winnipeg St. James, j'ai accroché sur une partie de son discours où il faisait mention que M. Bouchard et le Bloc québécois veulent briser ce beau pays. C'est un terme qui, à mon point de vue, est non seulement péjoratif, mais inexact, et j'attirerais son attention sur quelques notes historiques importantes pour ce débat.

Entre autres, je pense au Traité de l'Union qui, à mon point de vue, a peut–être été le départ de ces deux grandes solitudes. On sait qu'en 1840, on a unifié le Bas et le Haut–Canada, et déjà, nous du Bas–Canada étions victimes à ce moment–là, parce qu'on avait une gestion de pays qui, à l'époque, était beaucoup plus rentable, beaucoup plus efficace que celle du Haut–Canada. Il y a donc eu injustice en partant.

Je ne veux pas revenir sur l'ensemble du cheminement au cours des 200 ans, mais j'atterrirais sur les dernières perspectives qu'on a eues du Canada anglais, particulièrement avec le lac Meech, où, du côté du lac Meech, pour cinq conditions minimales pour réintégrer le Québec dans la grande fédération, on n'a même pas été capable, au Canada anglais, de dire: On accepte sur cette base–là. Et c'était vraiment minimal pour nous.

Enfin, Charlottetown est venu clôturer définitivement le débat là–dessus, et pour une raison fort simple: c'est que l'ensemble du Canada anglais a voté contre l'Entente de Charlottetown en disant que le Québec exigeait beaucoup trop, qu'il y avait beaucoup trop de possibilités pour le Québec dans l'entente. Et au Québec, on a voté exactement pour la raison contraire. Alors, définitivement pour nous, notre but n'est pas de briser le pays, mais de voir à ce que l'on puisse bâtir un pays voisin avec le

Canada et faire en sorte que l'on puisse partager, dans un même espace économique, une viabilité ensemble.

Alors, ce sont des termes que je voudrais dorénavant voir loin du vocabulaire de mes collègues, c'est–à–dire qu'on ne pense pas briser le pays, c'est seulement qu'on veut y amener un complément sur notre propre base.

Maintenant, je vais aussi aller du côté économique, parce qu'il a soulevé cette question–là. J'ai de la difficulté à voir comment le Parti libéral peut faire en sorte de régler le déficit qui va se totaliser à 45 milliards cette année, régler la dette nationale qui vient de franchir 500 milliards, créer de l'emploi, et en même temps garder les programmes sociaux intacts. Cela m'apparaît être une tâche herculéenne et, à mon avis, je crois que c'est impossible. Donc, il y a déjà dans le discours du Trône certains accrochages qui laissent croire que ce gouvernement dit des choses, mais que quand viendra le temps de les appliquer, ce sera impossible.

Alors, je demande à mon collègue de Winnipeg St. James si la solution à la question économique ne passerait pas plutôt par un comité parlementaire tel que nous le prônons. Pourquoi ne donne–t–on pas préséance à cela, s'asseoir tous ensemble et dire: on va examiner les postes un par un? Tout le monde sait qu'il y a du gras dans l'appareil. Alors, on va commencer par couper là avant de se lancer dans une croisade contre les programmes sociaux, ce qui risque de se produire actuellement. J'aimerais qu'il réponde à cette question–là. Est–ce que la formation d'un comité parlementaire mixte regroupant tous les partis ne ferait pas mieux qu'un livre rouge ou un discours du Trône qui ne renferme que des voeux pieux?

• (1455)

[*Traduction*]

M. Harvard: Monsieur le Président, je remercie le député qui vient de prendre la parole de ses observations. J'essaierai de répondre de mon mieux à ses questions.

Nous sommes évidemment tout à fait d'accord pour que le Parlement se penche sur les questions dont le député vient de parler. Différents comités seront formés à cette fin dans les jours qui viennent et ils auront beaucoup de pain sur la planche.

Le premier ministre a déjà souligné que le comité des finances sera chargé d'examiner très attentivement les questions fiscales, et plus particulièrement la TPS. Ce comité examinera non seulement le budget qui sera présenté le mois prochain, mais aussi ceux qui seront présentés dans l'avenir.

Le député du Bloc qui vient de prendre la parole n'a rien à craindre: les comités auront amplement l'occasion de discuter de toutes les questions qui le préoccupent tant.

Permettez–moi maintenant de commenter une réflexion que le député a faite quand il a dit que le chef de son parti ne veut pas briser ce beau pays. À ma connaissance, le chef du Bloc québécois se dit lui–même souverainiste.

Or, selon ma définition, un pays souverain est un pays qui est indépendant d'un autre. Il me semble que, lorsqu'un chef de parti dit qu'il aspire à la souveraineté, c'est qu'il veut se séparer du reste du Canada. À ma connaissance, le Québec est une province extraordinaire qui n'a rien à envier aux autres, mais elle n'est pas encore un État distinct.

Essayons toutefois de ne pas transformer ce débat en une sorte d'argumentation sémantique. Il s'agit d'un problème politique et d'une question politique. Les jeux de mots subtils n'y changeront rien. Nous parlons en l'occurrence d'une faction à la Chambre qui tient à diviser le pays.

Si les péquistes remportent les prochaines élections au Québec et si, ce qu'à Dieu ne plaise, ils remportent le référendum qu'ils promettent de tenir, pense–t–on que les députés regroupés sous l'étiquette Bloc québécois siégeront ici pour défendre les intérêts supérieurs du Canada? Jamais de la vie.

Cessons de nous livrer à ces jeux de mots. Une chose encore. Le député tente de déformer les propos du premier ministre quand il lui fait dire que nous allons résoudre tous nos problèmes économiques et réformer nos programmes sociaux au cours de l'année qui vient. Personne n'a jamais dit ça.

En matière de gouvernement et de politique, une année constitue un très court laps de temps. En fait, on ne peut jamais résoudre complètement tous les problèmes économiques ni résoudre complètement tous les problèmes sociaux. Il s'agit d'un effort permanent.

Nous avons promis de nous attaquer de front à ces problèmes. Nous allons effectuer des changements. Nous allons créer des emplois. Nous allons renverser la situation économique actuelle, mais cela ne se fera pas du jour au lendemain ni en une année.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, je vais essayer d'être très bref.

Comme vous le savez, mon nom est Jean–Guy Chrétien et je fais ici allusion aux lettres dont le député de Winnipeg St. James donnait lecture tout à l'heure. Je me demande si le député pourrait m'expliquer comment il se fait que l'honorable Jean Chrétien soit si impopulaire au Québec alors qu'il est si populaire à l'extérieur du Québec? La difficulté première que je rencontrais dans mon comté, durant les six semaines de ma campagne électorale, était mon nom de famille, monsieur le Président. Or, on disait: «Ça va te nuire. Les gens vont penser qu'on vote pour Jean Chrétien, chef du Parti libéral». À ma grande surprise, sur le bulletin de vote, le nom du parti était écrit en très petits caractères.

• (1500)

Une voix: Il ne vous reste que deux minutes.

M. Chrétien (Frontenac): Puisqu'il ne me reste que deux minutes, monsieur le Président, on pourrait peut–être allouer le temps qui reste au député de Winnipeg—St. James afin qu'il tente de nous expliquer à nous du Québec la différence de popularité de notre premier ministre, M. Chrétien?

[*Traduction*]

M. Harvard: Monsieur le Président, je ne prétends pas être un expert dans le domaine de la politique du Québec, mais je peux vous dire une chose. J'ignore sa définition de la popularité, mais j'ai vérifié les résultats des élections dans la circonscription du premier ministre et je peux dire qu'il l'a emporté par une majorité écrasante. Ce qui veut dire qu'il est très populaire dans sa circonscription. Je vous prédis qu'après avoir occupé quatre ou cinq ans le poste de premier ministre, il sera extrêmement populaire non seulement dans sa circonscription, mais aussi dans toute la province de Québec.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question sera brève, mais je ne peux dire avec certitude à quel point la réponse de mon collègue le sera aussi.

Je voulais d'abord féliciter mon collègue de la circonscription de Winnipeg St. James pour l'excellente présentation qu'il vient de faire relativement au discours du Trône. Je tenais à le féliciter à cause des liens solides qui unissent les diverses circonscriptions du nord–ouest de l'Ontario et du Manitoba, les régions du centre de notre magnifique pays. Les gens du Manitoba et de la ville de Winnipeg et ceux de Thunder Bay et du nord–ouest de l'Ontario ont une influence les uns sur les autres. Nous partageons une certaine unité, une certaine solidarité là–bas au centre du Canada.

Si l'on analyse un peu les interventions entendues jusqu'à maintenant et les remarques de mon collègue, on constate que plusieurs éléments nous rapprochent. La question des céréales, d'une importance capitale au Manitoba et au Québec, l'industrie aérospatiale, vitale pour le Manitoba et l'avenir du Québec, l'industrie du transport, les organismes locaux de gestion des aéroports déjà mis en place à Mirabel et Dorval, comme ce sera bientôt le cas à Winnipeg, tout cela nous rapproche. Il existe aussi d'autres domaines d'intérêts communs dont les députés ont parlé et qui devraient créer des liens entre nous. Je voulais simplement féliciter mon collègue et mes amis d'en face et dire que plusieurs points devraient nous rapprocher les uns des autres.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, avant tout, je me joins à ceux qui vous ont déjà félicité pour votre élection à un poste de confiance, qui comporte beaucoup de responsabilités. Ne croyez pas que je le dise seulement pour la forme; mes félicitations sont tout ce qu'il y a de plus sincère.

Les députés choisissent leur Président par un vote libre et démocratique. Nous espérons que cela aura été le premier d'une longue série de votes libres et démocratiques dans notre Parlement. Je crois que ce vote montre bien la confiance que les députés placent dans leur Président et dans sa capacité de diriger la Chambre équitablement et efficacement.

Je félicite aussi le très honorable premier ministre ainsi que les députés d'en face, à qui on a confié le mandat de former le gouvernement de notre beau et grand pays. Enfin, je félicite tous les députés qui siègent de ce côté–ci, pour avoir su gagner la confiance de leurs concitoyens, dans leurs circonscriptions respectives.

• (1505)

Les électeurs de Calgary–Nord m'ont donné le privilège insigne de les représenter au Parlement de leur pays. Je profite de mon premier discours à la Chambre des communes pour remercier encore une fois les habitants de Calgary–Nord, qui m'ont fait confiance et ont cru au programme du Parti réformiste. J'ai l'intention de travailler autant à la réalisation de ce programme qu'à la défense de mes électeurs.

Les députés seront peut–être intéressés de savoir que, des 26 circonscriptions d'Alberta, c'est celle de Calgary–Nord qui compte le plus grand nombre d'habitants. On y crée sans cesse de nouveaux secteurs résidentiels. Ses habitants sont des gens dynamiques, qui croient au progrès et qui travaillent fort pour assurer solidement leur avenir ainsi que celui de leur famille et de leur collectivité.

Ces derniers mois, j'ai eu le plaisir d'en rencontrer un certain nombre et de bavarder avec eux. Je suis prête à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour les représenter fidèlement et de la façon la plus compétente possible, comme ils sont en droit de s'y attendre.

Au cours des nombreuses heures que j'ai passées en conversation avec les citoyens de Calgary–Nord, deux thèmes sont fréquemment revenus. Le premier est l'anxiété grandissante et les inquiétudes que leur cause la mauvaise gestion des finances publiques. À Calgary–Nord, comme dans le reste du Canada, on comprend qu'il y a un lien entre l'énormité de la dette accumulée par les gouvernements précédents et le mal qu'ont les gens à trouver un emploi stable et rémunérateur.

Les dépenses excessives du gouvernement ont entraîné la multiplication et la hausse des impôts; les impôts c'est comme les mauvaises herbes dans un jardin. Si on n'en limite pas la croissance, elles finissent par tout envahir et bientôt, elles étouffent toutes les fleurs.

Le second thème est au coeur de ma réplique au discours du Trône. Voici ce dont il s'agit. Les Canadiens éprouvent une méfiance profonde et alarmante pour les institutions gouvernementales et les politiciens en général. Il n'est pas difficile de deviner comment on en est arrivé là. Les politiciens nous disent qu'ils vont faire telle ou telle chose et font l'inverse.

Nous essayons de leur dire ce que nous voulons qu'ils fassent, mais ils ne nous écoutent pas. Et pourtant c'est notre argent qu'ils dépensent et c'est de notre avenir qu'ils décident.

C'est pourquoi je me joins aux citoyens de Calgary–Nord et d'ailleurs qui, en grand nombre, ont applaudi le passage suivant du discours du Trône:

L'Adresse

Le gouvernement s'engage à rehausser la crédibilité du Parlement. Il proposera des changements au Règlement de la Chambre des communes qui donneront aux députés l'occasion de participer plus étroitement à l'élaboration des politiques gouvernementales et des lois.

Je tiens à faire savoir au gouvernement et aux députés de la Chambre que les citoyens de Calgary–Nord sont en faveur de tels changements. Ils veulent participer à l'élaboration d'une politique officielle et de mesures législatives, et ils m'ont élue pour le faire. Depuis les élections, ils m'ont aidée à mettre en place les mécanismes qui me permettront vraiment d'informer et de consulter mes électeurs.

Moins d'un mois après les élections, plus de 300 personnes se sont entassées dans le gymnase d'une école de ma circonscription pour une première assemblée, afin de définir la meilleure façon d'y arriver. Cette assemblée et des consultations ultérieures ont abouti et aboutiront à de nombreuses recommandations excellentes. Nous tiendrons régulièrement des assemblées publiques dans ma circonscription pour discuter de projets de loi et des problèmes importants qui se poseront à la Chambre.

Les électeurs veulent régulièrement obtenir des renseignements sur ce qui se passe ici et sur la façon sont les activités gouvernementales peuvent modifier leur vie. Ils tiennent à avoir leur mot à dire sur les mesures législatives importantes et c'est pourquoi nous sommes en train de concevoir des moyens de les consulter avant que je me prononce à la Chambre.

Au début de mars, nous allons débattre le budget fédéral à une assemblée publique de ma circonscription. Les gens m'indiqueront les initiatives qu'ils appuient, celles qu'ils rejettent et, dans ce dernier cas, les solutions qu'ils recommandent. Cette façon de procéder est constructive et les électeurs de Calgary–Nord la jugent conforme aux principes de la démocratie représentative qu'ils demandent à la Chambre de faire valoir et d'appliquer.

• (1510)

Les électeurs de Calgary–Nord peuvent aussi participer à la période des questions en envoyant les questions qu'ils veulent voir poser au gouvernement par télécopieur ou par audio–messagerie, directement au bureau parlementaire du Parti réformiste. Les gens veulent que le processus parlementaire soit davantage transparent et soit mieux adapté aux besoins réels des Canadiens.

Croyez–moi, monsieur le Président, ils vont nous tenir à l'oeil. Ils suivent nos délibérations et se tiennent tous les jours au courant des moments forts de la période des questions en regardant les actualités télévisées, car ils veulent savoir si le décorum et le comportement des députés à la Chambre vont vraiment changer.

Lorsque les Canadiens regardent la Soirée du hockey à la télévision, ils s'attendent à des mises en échec, à des acclamations et à des huées, mais lorsqu'ils suivent nos délibérations, ils s'attendent à ce que nous marquions des buts. Ils comptent sur nous pour trouver de vraies solutions aux vrais problèmes de notre pays.

Les décisions qui sont prises à la Chambre doivent refléter la volonté des Canadiens telle qu'elle s'exprime par le truchement de leurs représentants légitimes, et non pas la volonté d'une poignée de ministres et des bureaucrates qui les conseillent. Les propositions gouvernementales doivent être éprouvées et équilibrées par le peuple lui–même.

Au cours de cette trente–cinquième législature, il faudrait trouver le courage de manifester notre foi dans le système démocratique en rendant cela possible. Il est clair, non seulement pour une néophyte comme moi mais pour tous les députés, que s'exprime à la Chambre un désir sans précédent et véritable que soient adoptées des orientations et des façons de faire nouvelles.

Je crois sincèrement que nous voulons que le Parlement travaille pour les Canadiens en les consultant vraiment sur l'orientation à prendre. Mes électeurs et moi–même sommes impatients de voir si les bonnes intentions qui ont été exprimées dans le discours du Trône pour ce qui est de rehausser la crédibilité du Parlement se concrétiseront et si les paroles céderont la place aux actes.

Je prie le gouvernement de permettre aux députés de faire le travail pour lequel ils ont été élus. J'espère qu'il ne reléguera pas aux oubliettes les rapports et les recommandations que nous lui présenterons et que nous présenterons à la Chambre. Je demande que tous les députés aient le droit de voter librement après consultation de leurs électeurs. Nous voulons que la Chambre fonctionne de telle façon que nous puissions vraiment changer des choses et satisfaire les désirs de nos commettants.

Pour terminer, je tiens à dire aux gens de Calgary–Nord que j'ai sincèrement l'intention de représenter de mon mieux leurs intérêts, leurs préoccupations et leurs aspirations pour eux–mêmes et pour leur pays.

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée pour son discours, qui était fort bien présenté et qui renfermait de très bonnes idées.

Je veux simplement dire à la députée que beaucoup des idées qu'elle a suggérées sont déjà mises en pratique par mes collègues du Parti libéral. Je sais que de nombreux députés à qui j'ai parlé se servent de télécopieurs depuis longtemps pour communiquer avec leurs électeurs. D'autres utilisent aussi les bulletins parlementaires pour communiquer des idées novatrices aux gens de leurs circonscriptions.

Pour ma part, j'ai déjà tenu un forum sur les finances comme la députée compte faire dans sa circonscription. Cela a été très utile. Je crois que beaucoup des suggestions de la députée concernent des pratiques qui existent déjà, et une mesure législative à cet égard n'est donc pas nécessaire.

Le président suppléant (M. Kilger): Le député de Richelieu a la parole pour un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il semble y avoir un problème, car nous ne captons plus l'interprétation.

D'accord, cela semble fonctionner maintenant. Je m'excuse, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Le député de Richelieu voulait simplement signaler une défectuosité du système d'interprétation simultanée. Je redonne la parole à la députée de Brant.

Mme Stewart (Brant): Monsieur le Président, ce que je veux dire à la députée, c'est que ses suggestions sont très bonnes, mais que certaines d'entre elles ne sont pas nécessairement nouvelles. Peut–être que ces pratiques se sont perdues dans la nature dans l'Ouest étant donné que cette région n'a pas été représentée par les libéraux depuis très longtemps.

• (1515)

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, je remercie la députée de Brant, que j'ai rencontrée et que j'espère avoir l'occasion de connaître davantage. Ses aimables remarques font ressortir le fait qu'il existe un véritable désir de faire les choses différemment cette fois–ci au Parlement, un désir qui est peut–être sans précédent. Je crois que les députés sont déterminés à consulter leurs électeurs et à vraiment les représenter.

C'est sur ce point que nous nous posons des questions, ou du moins que je me pose des questions à titre de nouvelle députée. C'est bien de consulter ses électeurs, de leur parler, de tenir des réunions avec eux et d'écouter ce qu'ils ont à dire, mais lorsqu'on revient ici et qu'on se fait dire comment voter, à quoi cela sert–il? Leur apport est totalement inutile.

Nous devons libérer les députés pour qu'ils puissent bien représenter leurs électeurs et exprimer leurs désirs et leurs préoccupations à la Chambre, car on les paie justement pour faire cela. Il ne faut pas que nos partis nous disent que nous ne pouvons pas voter de telle ou telle façon parce qu'ils en ont décidé autrement.

C'est ce genre de réforme que nous devons avoir à la Chambre, et nous allons continuer de travailler pour atteindre ce but. Avec l'appui de tous les députés, et non seulement de ceux de notre parti, nous arriverons à transformer la Chambre pour qu'elle devienne vraiment la Chambre du peuple, comme elle doit l'être.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Il reste une minute à la période de cinq minutes de questions et commentaires. Alors, une question brève et, espérons–le, une réponse brève.

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, dans un premier temps, je voudrais féliciter et remercier ma collègue de Calgary–Nord pour son intervention. Je constate, au fur et à mesure que j'entends les discours de nos collègues du Parti réformiste, qu'il y a une préoccupation constante à l'effet, d'une part, de redonner un rôle plus grand aux députés à la Chambre des communes et, d'autre part, de réduire les dépenses gouvernementales et d'assainir les finances publiques. Pour cela, je pense que l'on doit saluer l'initiative et la persistance du Parti réformiste dans cette ligne–là.

Toutefois, je suis un petit peu surpris de les entendre toujours répéter ce credo en faveur de l'assainissement des finances publiques, pour avoir entendu hier le député de Calgary–Sud–Ouest qui reprochait que le Bloc québécois revienne, à quelques reprises, sur la question constitutionnelle en Chambre. De plus, dans les questions qui ont suivi la question du député de Calgary–Sud–Ouest, il y a eu toutes sortes de questions portant sur divers sujets, par exemple, une question sur le vote libre, sur le libre–échange—qui traduit un petit peu la hantise qu'on retrouve à quelques reprises au Canada anglais concernant la question du libre–échange—sur l'autonomie gouvernementale, mais très peu de questions précises portant sur les finances publiques et l'assainissement des finances publiques.

Évidemment, j'aimerais qu'on puisse aller de l'avant sur cette question–là, à un point tel que je demande à ma collègue de Calgary–Nord si le Parti réformiste n'acquiescerait pas à la demande qui est présentée par le Bloc québécois depuis plusieurs semaines et même plusieurs mois, à l'effet de constituer un comité spécial visant à étudier, poste par poste, toutes les dépenses fiscales et budgétaires du gouvernement fédéral.

J'aimerais peut–être entendre les commentaires de ma collègue de Calgary–Nord là–dessus. Ça nous permettrait, justement, de savoir à quel endroit il faut couper, de façon à ne pas cibler, comme réponse facile et comme décision facile, les programmes sociaux et les programmes destinés aux plus démunis de notre société.

Est–ce que nos collègues du Parti réformiste peuvent nous donner une réponse en ce qui concerne la possibilité de constituer un comité parlementaire devant étudier toutes les dépenses fiscales et budgétaires du gouvernement, poste par poste?

[*Traduction*]

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, je n'ai pas l'impression que l'on se préparait ici à une réponse d'une minute.

Mais je répondrai à mon collègue que le Parti réformiste sera très ouvert à tout ce qui pourrait aider le gouvernement à juguler ses dépenses. Je crois que beaucoup de Québécois ont voté contre l'ancien gouvernement parce qu'ils ont rejeté la politique financière et la mauvaise gestion qui ont pratiquement ruiné le Québec et le Canada tout entier.

Nous devons redresser la situation et je crois que nous, les députés, avons le mandat de le faire. C'est ce que nos électeurs veulent que nous fassions. Nous serons heureux d'appuyer toute mesure susceptible d'être utile à cet égard.

• (1520)

Quant à savoir où couper, je recommande à mon collègue d'étudier le programme que nous avons présenté pendant la campagne électorale sous le titre *Zero and Three Plan* pour équilibrer le budget fédéral en trois ans. Le député sera intéressé d'apprendre—et beaucoup de gens l'ignorent—que, selon notre plan, le budget fédéral peut être équilibré en trois ans tout en préservant le niveau de financement d'importants programmes sociaux comme les soins de santé, l'éducation et les pensions pour les gens qui en ont besoin.

Cela, très peu de personnes le savent, mais nous donnons des chiffres à l'appui de notre proposition. Nous avons mis ce plan de l'avant pendant la campagne électorale et nous continuerons d'en faire la promotion. Nous savons que les Canadiens accordent la plus haute priorité aux programmes sociaux comme les soins de santé et l'éducation, et notre plan ne compromet pas ces programmes, en fait, nous croyons qu'il en garantit la survie encore longtemps de sorte que lorsque je serai vieille et que j'aurai besoin de la plupart d'entre eux, comme c'est le cas de beaucoup de Canadiens, ils seront là.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour vous féliciter de votre nomination au poste de vice–président, et je profite également de l'occasion pour féliciter le Président d'avoir été élu à ce poste. L'exercice de ces fonctions a constitué un véritable défi au fil des années, mais le nombre sans précédent de nouveaux députés siégeant en cette trente–cinquième législature peut vous poser le défi le plus difficile de tous.

En tant que nouveau député, je ferai de mon mieux pour assimiler le Règlement aussi rapidement que possible et, ce faisant, nous rendre la tâche un peu plus facile. Grâce à vos conseils, monsieur le Président, j'espère sincèrement que la Chambre connaîtra les mêmes relations harmonieuses qui existent au sein du caucus ontarien de mon parti.

J'adresse également mes félicitations à tous les députés élus ou réélus pour cette nouvelle législature. À en juger par le nombre de nouveaux députés, on dirait qu'il a été beaucoup plus difficile de se faire réélire; c'est pourquoi j'adresse des félicitations spéciales aux députés qui y ont réussi.

Quant à ceux qui ont voté pour moi dans ma circonscription de Simcoe–Centre, je tiens à dire à quel point j'apprécie l'honneur et la chance de les représenter à la Chambre. Je ne prendrai pas à la légère la confiance dont mes électeurs m'ont investi et je travaillerai d'arrache–pied à mériter cet honneur.

Je remercie encore tout spécialement ma femme et les membres de ma famille pour l'amour et le soutien dont ils m'ont entouré et pour le travail acharné qu'ils ont consacré à ma campagne électorale.

J'ai toujours considéré Simcoe–Centre comme une circonscription typiquement populaire d'Ontario, dont les secteurs industriel, touristique et agricole composent une économie bien équilibrée. On a dit que lorsque Simcoe–Centre se porte bien, il en va de même pour la majeure partie de l'Ontario.

Le nom de ma circonscription lui vient du premier lieutenant–gouverneur du Haut–Canada, John Graves Simcoe et, tout comme ce dernier, la circonscription a joué un rôle important dans le développement de la province et du pays.

Le secteur agricole de Simcoe–Centre a toujours été un pivot de l'économie locale depuis que la région a été ouverte à l'agriculture au début des années 1800. Certaines villes ont pris de l'importance, comme Alliston, capitale ontarienne de la pomme de terre. Alliston a également l'honneur d'être la ville natale de sir Frederick Banting, codécouvreur de l'insuline et prix Nobel.

Tant pour le travail que pour les loisirs, Simcoe–Centre peut offrir une qualité de vie sans pareille. Nous recevons chaque année des centaines de milliers de visiteurs, qui font des emplettes et vont dans nos restaurants lorsqu'ils viennent en villégiature ou pour faire du ski. Nous proposons à longueur d'années des activités de loisir de qualité exceptionnelle sur les rives du lac Simcoe, qui s'enorgueillit de la plus longue plage au monde sur une nappe d'eau douce, Wasaga.

On trouve également dans ma circonscription la plus grande base d'entraînement militaire au Canada, Borden, qui joue un rôle important pour la défense de notre pays depuis la Première Guerre mondiale.

Je manquerais à mes devoirs si je ne parlais pas de ma propre ville, Barrie, au centre de ma circonscription, dont elle est la plus grande localité. Barrie est située à la pointe de la baie Kempenfelt. Sa base manufacturière et son secteur des services sont un exemple de choix de ce que le dur labeur et l'esprit d'entreprise des habitants de Barrie peuvent réaliser.

Simcoe–Nord, située à tout juste une heure de route au nord de Toronto, l'une des plus grandes villes du monde, nous pouvons profiter de ce qu'il y a de mieux sur tous les plans.

Lorsque j'ai décidé de briguer les suffrages des électeurs, je savais bien que beaucoup de Canadiens ne tiennent pas les politiques en très haute estime. Mais j'ai été étonné et secoué, en faisant du porte–à–porte, de constater à quel point cette attitude est profondément ancrée. Les uns après les autres, les électeurs déploraient que les politiques aient perdu contact avec la base, qu'ils n'entendent que ce qu'ils veulent bien entendre et qu'ils ne soient pas dignes de confiance. Il m'est arrivé trop souvent d'entendre les gens dire qu'ils ne voteraient pas parce qu'ils pensaient que nous étions tous les mêmes. C'est le genre de réponse qui me fait mal plus que toute autre.

• (1525)

Outre le cynisme et le manque de confiance, les principaux sujets de discussion dans la circonscription de Simcoe–Centre étaient le fardeau fiscal qui ne cesse d'augmenter, l'économie et la création d'emplois. Dans ma circonscription, voire dans l'ensemble du Canada, une révolte fiscale est sur le point d'éclater. J'en veux pour preuve l'énorme économie souterraine.

Dans ma jeunesse, j'ai appris qu'on ne pouvait être certain que deux choses dans la vie: la mort et les impôts. J'étais bien loin de me douter alors que l'une allait être la cause de l'autre. À moins de réussir à convaincre le gouvernement de maîtriser ses dépenses, nous n'allons jamais pouvoir éliminer le déficit afin d'offrir un répit aux Canadiens sur le plan fiscal.

Les déficits et la dette sont les plus graves problèmes qui nous assaillent. Les autres sont bien peu de chose en comparaison. En effet, la création d'emplois, la relance de l'économie et la sauvegarde du filet de sécurité sociale sont toutes liées au règlement du problème de la dette et du déficit.

J'ai axé ma campagne sur cette question et je trouve décevant que le discours du Trône ne contienne aucun plan de réduction substantielle des dépenses publiques. On m'a demandé souvent pourquoi je suis entré en politique. Deux mots décrivent le mieux pourquoi je voulais venir à Ottawa. Ce sont Jessica et Nicholas, mes petits–enfants. Il ne me plaisait pas de prendre conscience que je faisais partie d'une génération ayant vécu au–dessus de ses moyens et qui allait léguer une énorme dette à mes petits–en-

fants. Je devais me porter candidat pour tenter de remédier à la situation.

Les décisions que nous allons prendre au cours de cette trente–cinquième législature auront très peu d'effets sur nos vies, mais elles en auront énormément sur celles de nos enfants et de nos petits–enfants.

L'un des éléments les plus encourageants du discours du Trône est l'engagement envers la réforme parlementaire. La confiance n'est pas une voie à sens unique. Pour que nos électeurs nous fassent confiance, nous devons en faire de même avec eux.

Les Canadiens ont dit sans équivoque qu'ils voulaient avoir voix au chapitre dans la prise de décisions les touchant personnellement. Le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada, présidé par M. Keith Spicer, a entendu le témoignage de 400 000 Canadiens et de 300 000 élèves d'écoles secondaires et primaires.

L'un des messages les plus fermes que le Forum a reçus, c'est que la population canadienne a perdu confiance en ses dirigeants politiques. Ils ne pensaient pas que leurs gouvernements, au niveau fédéral notamment, respectent la volonté populaire. Ils ne pensaient pas avoir les outils pour corriger la situation dans l'immédiat. Nombre de participants étaient prêts à accepter qu'on modifie de fond en comble le régime politique si cela aurait pour résultat de rendre les dirigeants politiques et le système plus responsables et attentifs. Le Forum a coûté environ 27 millions de dollars aux contribuables canadiens. Pourtant, si nous arrivons à réformer le système, comme on nous l'a demandé, ce sera une aubaine.

S'il est une constante dans ce monde, c'est bien le changement. Après avoir été représentés pendant 48 ans par les conservateurs, les habitants de la circonscription de Simcoe–Centre ont décidé de voter en faveur du changement. Je les en remercie. Avec l'amélioration des télécommunications et de la technologie, les changements se produisent dans un délai toujours plus court. Un grand nombre d'entre nous hésitons à changer. Pourtant, il le faut. Cette législature doit examiner de nouvelles façons d'utiliser les institutions et les procédures. Des changements sont nécessaires afin que les députés puissent se montrer plus responsables à l'égard de leurs électeurs et dans leur jugement.

Le moment d'examiner les choses sous un angle différent n'a jamais été plus important, plus opportun. L'arrivée à la Chambre de 200 nouveaux députés nous fournit l'occasion de procéder à une réforme parlementaire. Nous devons en profiter. Des changements s'imposent, par exemple la suppression, dans la Loi électorale du Canada, des clauses prévoyant que les députés servent la direction ou les dirigeants de leur parti au lieu des électeurs.

Nous devrions modifier le serment d'office des députés de façon à ce que, essentiellement, ils prêtent serment d'allégeance à leurs électeurs et à la Reine. Nous devrions fixer des restrictions et des limites quant au nombre et au type de décrets autorisés par un gouvernement durant son mandat. Entre–temps, mon parti s'efforcera de veiller à ce que les règlements soient bien examinés par les comités avant d'être mis en oeuvre.

Nous devrions exiger que les lois qui s'appliquent aux particuliers dans le secteur privé s'appliquent également au gouvernement du Canada, à ses employés, à ses organismes et au Parlement. Lundi dernier, dans son discours d'acceptation, l'honorable Gilbert Parent s'est dit réconforté par les observations qui ont été faites ces dernières semaines à propos du rétablissement de la dignité et du respect à la Chambre. Les expressions «faire les choses différemment», «civilité» et «réforme parlementaire» que j'ai entendues me permettent d'espérer qu'il existe une volonté de changement.

• (1530)

En terminant, je mentionnerai encore une fois le rapport de la commission Spicer. Les propos qui figurent dans le dernier paragraphe du rapport ne sont ni de M. Spicer ni de l'un de ses commissaires, mais bien de l'un des citoyens qui ont participé au forum: «Nulle pirouette, nul faux–fuyant ne parviendra à préserver de la colère du peuple l'élu, d'aucune assemblée, qui contrecarrerait sa volonté. Les électeurs regardent et attendent.»

Le gouvernement précédent a fait fi de ce message à ses risques et périls. J'ose espérer que cette trente–cinquième législature ne commettra pas la même erreur.

M. John English (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Simcoe–Centre de son excellente intervention. Tout comme lui, lorsque j'ai fait campagne dans ma circonscription, j'ai entendu ce genre de commentaires à propos des politiciens.

Cependant, il y a un problème plus important en ce qui concerne la question de la représentation dont il a parlé. Ces derniers jours, à la Chambre des communes, nous avons eu droit à une question qui avait été posée au député de Calgary–Sud–Ouest, par un habitant de sa circonscription, un médecin, si je me souviens bien. L'utilisation du télécopieur pour connaître l'opinion des gens, un service qui comporte des frais et qui suppose, dans certains cas, l'embauchage de secrétaires, quand on peut se le permettre, montre le genre de problèmes qui se posent quand on veut une démocratie plus représentative. Le dernier député du Parti réformiste à avoir pris la parole a d'ailleurs parlé de ces difficultés.

Nous avons entendu le Parti réformiste poser des questions au sujet de la réforme des REER. Je me souviens d'avoir lu dans les journaux récemment que seuls quatre Canadiens sur dix possèdent des REER. Si c'est le cas, le gouvernement devrait faire quelque chose. Seulement environ 20 p. 100 des Canadiens versent la cotisation maximale dans leur REER.

Lorsque je faisais campagne dans ma circonscription, j'ai rencontré des gens qui s'opposaient aux mesures législatives sur le contrôle des armes à feu. C'est avec respect que je fais ces commentaires, car il s'agit d'une question plus vaste pour tous ceux qui, à la Chambre, cherchent à représenter leurs électeurs. Ces personnes m'ont dit qu'elles allaient adhérer au Parti réformiste parce que c'est ce que leur avaient conseillé de faire leurs

dirigeants locaux. Tout ça m'amène à me demander comment le député définit la démocratie représentative. Le premier ministre, je crois, a dit que le Parti réformiste était issu du Crédit social. Ce parti a soulevé ces questions en Alberta, il y a de nombreuses années, sans toutefois y donner suite, bien qu'il soit resté au pouvoir pendant trois décennies.

Comment peut–on être sûr que les gens qui ne sont pas riches, les gens qui ne défendent pas d'intérêts particuliers et ceux qui n'ont pas accès à des télécopieurs puissent se faire entendre aussi bien que les autres?

M. Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, je remercie le député de Kitchener de sa question. Je ne crois pas avoir dit dans mon discours que représenter les électeurs était chose facile. Ce n'est pas mon avis, pas plus d'ailleurs que celui d'aucun député de mon parti.

À mon avis, les gouvernements précédents privilégiaient les groupes d'intérêts spéciaux. Ce sont eux surtout qui avaient l'attention du gouvernement. Le Canadien moyen, celui qui paie les factures, était laissé–pour–compte. J'estime—et je suis convaincu que les députés de mon parti sont aussi de cet avis—qu'il est du devoir du député de se rendre dans sa circonscription, d'assister aux réunions populaires, de rencontrer la population, de parler aux gens et plus encore d'écouter ce qu'ils disent au sujet de ce qui se passe dans cette enceinte, de ce que nous disons et des décisions que nous prenons. Voilà le grand défi auquel nous devons répondre! Pour ma part, je vais le relever, car, de retour dans ma circonscription je vais rester en contact avec la population.

Je crois que c'est la principale cause du remue–ménage qui s'est produit à la Chambre, à la suite des dernières élections. Les gens qui siégeaient dans cette enceinte avaient perdu le contact avec leurs électeurs. Résultat: c'est nous qui sommes ici aujourd'hui. Nous ne voulons pas perdre ce contact. Pour cela, nous devons rester près des Canadiens ordinaires et ne pas nous laisser indûment influencer par les groupes d'intérêts spéciaux qui cherchent à capter notre attention.

• (1535)

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, permettez–moi de féliciter à mon tour le député de Simcoe–Centre, pour son élection au titre de député et son premier discours à la Chambre. Comme nous le savons tous, il est le seul à avoir résisté au raz–de–marée libéral en Ontario. Il mérite donc d'autant plus nos félicitations.

J'ai quelque chose en commun avec le député. Simcoe est le lieu de naissance de sir Frederick Banting, et London est connu pour être la ville où ce personnage a entrepris son oeuvre, à l'Université Western Ontario.

J'en arrive à ma question. Le Parti réformiste se préoccupe beaucoup de réduction du déficit, comme le font bien sûr tous les députés, ou comme ils devraient le faire. Au cours de la campagne, j'ai acquis la conviction que les propositions du Parti réformiste en matière d'assurance–maladie laissaient trop de latitude aux provinces—qu'elles menaçaient même l'universalité de notre régime de soins de santé, au nom de la réduction du déficit. Toutefois, je n'ai pas encore eu l'occasion d'entendre un membre de ce parti m'expliquer cela clairement.

Je donne au député la chance de le faire maintenant. Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je lui pose la question suivante: si les provinces ont autant de latitude pour déterminer quels services de santé seront assurés sur leur territoire, comment peut–on être sûr que cela ne risque pas de nous faire perdre de façon insidieuse l'universalité des soins de santé, qui fait la fierté des Canadiens?

M. Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir félicité pour mon élection. On me considère comme un îlot vert dans une mer rouge. Les médias étaient très curieux de savoir à quoi ressemblait ce tueur de géant et ils ont été bien surpris d'apprendre que je ne mesure que 5 pieds 4 pouces.

En ce qui concerne la question des soins de santé au Canada, le système est en grave danger et mon parti estime qu'il faut le sauver. En vertu de la Constitution, les soins de santé sont de compétence provinciale. Lorsque le système de soins de santé a été créé, le gouvernement fédéral en partageait les coûts à parts égales avec les provinces. La participation du gouvernement fédéral a cependant diminué au point qu'elle n'est plus que de 30 p. 100 à l'heure actuelle. D'ici quelques années, le gouvernement fédéral ne participera plus du tout au financement des soins de santé.

Les provinces vont donc, de ce fait, devoir supporter seules les coûts du système de soins de santé, et mon parti et moi–même estimons que cette responsabilité leur incombe. Les provinces sont les mieux placées pour assurer la prestation des soins de santé. Ce sont les provinces qui devront, en définitive, répondre de la qualité du système de soins de santé devant leurs électeurs. C'est pourquoi nous estimons que cela doit être la responsabilité des provinces.

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges): Monsieur le Président, nous venons de vivre une semaine merveilleuse et la bienveillance et la gentillesse dont ont fait preuve les députés sont apaisantes, très apaisantes. J'entends les vieux députés qui disent que les choses ont changé. J'avoue que j'aimais bien rivaliser d'esprit avec John Crosbie, de St. John's–Ouest, et que les gens comme lui et comme Bernie Valcourt et Michael Wilson vont nous manquer. Il y a d'autres choses par contre dont nous nous ennuierons moins.

Je suis fier de représenter depuis 20 ans, tant ici, à la Chambre des communes, qu'à l'assemblée législative de St. John's, la population de la côte sud de Terre–Neuve et depuis 1988 les électeurs d'une partie de la côte ouest de Terre–Neuve, qui est venue agrandir la circonscription désormais appelée Burin—Saint–Georges.

Permettez–moi de vous dire quelques mots au sujet de mes électeurs. Il y a George Sam Fudge, un pêcheur dans la quarantaine qui vit à Franswet, petite localité de 150 personnes, et qui n'avait jamais, avant l'an dernier, au moment où je lui ai parlé pour la dernière fois, touché d'assurance–chômage en trente ans de métier. Voilà au moins un Terre–Neuvien qui ne vit pas d'assurance–chômage 42 semaines par année.

Il y a également Minnie White qui est venue à Ottawa il y a quelques semaines pour recevoir l'Ordre du Canada. L'une des meilleures accordéonistes du Canada, elle contribue énormément à préserver la tradition irlandaise de la localité de Tompkins, à Terre–Neuve.

Il y a aussi Michael Joe, Micmac et fier de l'être, un homme qui approche la quarantaine et qui a été le chef et le leader spirituel de la bande indienne de Conne River située dans ma circonscription. Je veux également mentionner Lisa Cheesman, qui vit pour l'instant à Kingston, dans la circonscription du député de Kingston et les Îles, puisqu'elle fréquente le Collège militaire royal de l'endroit, mais qui a également étudié au Collège militaire royal de Saint–Jean où elle s'est classée au deuxième rang dans son cours de génie. Sans oublier Tommy Lafitte. . .

• (1540)

[*Français*]

Tommy LaFitte, âgé de 103 ans dont le père était originaire de France, Tommy, son fils et moi avons célébré son centenaire au Skydome, à Toronto.

[*Traduction*]

Oui, ce sont les gens que je représente, avec 86 000 autres personnes de 158 collectivités réparties le long d'une côte déchiquetée de 1 500 milles.

Comme je le fais depuis 20 ans, je les représente à Ottawa. Je ne représente pas Ottawa à Burin—Saint–Georges. Je ne suis pas venu ici pour appuyer aveuglément les politiques du gouvernement, mais pour aider à élaborer ces politiques en pensant à mes électeurs de Burin—Saint–Georges et pour m'élever contre les politiques qui ne les aident pas. C'est pourquoi j'appuie l'idée d'étendre notre zone d'influence sur les pêches au–delà de la limite économique de 200 milles pour préserver nos stocks de poisson, et c'est aussi pourquoi je m'oppose avec la dernière énergie à la TPS.

[*Français*]

Monsieur le Président, comme vous pouvez le constater, je représente ici des Franco–Terre–neuviens et Terre–neuviennes. Il y a trois petits villages sur la péninsule Port–au–Port: La Grand'terre, l'Anse–aux–Canards, Cap–St–Georges dont les résidants préservent toujours les traditions, la culture et la langue de leurs ancêtres venus de l'Acadie au moment de l'expulsion de 1755. De plus, beaucoup d'autres personnes se sont établies à cet endroit de mon comté en quittant les bateaux venant de France au cours du siècle dernier.

[*Traduction*]

Oui, les Micmacs sont là aussi et les Écossais sont venus, puis les Irlandais, les Gallois et les Anglais, ce qui fait de Burin–Saint–Georges l'une des régions de l'Est du Canada les plus diversifiées sur le plan culturel.

[*Français*]

Je ne suis pas né Canadien. En 1948, mes parents ont voté pour devenir Canadiens. Mon pays était Terre–Neuve. Mon pays est toujours Terre–Neuve. Mais, ces jours–ci, mon pays est également le Canada. Nous, Terre–neuviens et Terre–neuviennes n'avons pas abandonné notre indépendance il y a 45 ans, pas du tout. Nous avons plutôt embrassé une indépendance plus grande.

[*Traduction*]

Cette plus grande indépendance nous mettra dans une position avantageuse dans quelque temps, lorsque le Canada assumera la gestion des stocks de poisson au–delà de la zone économique de 200 milles.

Qui aurait cru que le dominion de Terre–Neuve, que la république de Terre–Neuve et du Labrador aurait pu, à elle seule, affronter le reste du monde sur cette importante question?

[*Français*]

L'indépendance et plus de sémantique. Je dis ceci à mes amis du Bloc. En plus, je veux dire autre chose au chef de l'opposition et à ses collègues, plus particulièrement le député de Richelieu, la députée de Saint–Hubert et d'autres qui étaient ici lors de la dernière session, qui se souviennent sans doute que j'ai dit en cette Chambre il y a deux ans, et je cite:

[*Traduction*]

Je voterai n'importe quand pour une motion qui nous débarrassera de ces gens une fois pour toutes. J'appuierai cette motion parce qu'ils ne sont pas à leur place ici.

[*Français*]

Oui, monsieur le Président, c'est vrai que j'ai dit cela, et j'avais tort. J'avais tort, j'avais très tort! En fait, pendant la campagne électorale, j'ai quelquefois été offensé par la suggestion de certaines personnes qui trouvaient que les candidats du Bloc n'avaient pas le droit de siéger au Parlement du Canada. Ce point de vue est ridicule et même insultant. Ces personnes voudraient nier à d'autres ce dont elles se réclament. À partir du moment où on deviendra sélectif sur des points de vue qui peuvent être jugés acceptables ou non au Parlement, ce sera le moment où on commencera à limiter notre démocratie.

• (1545)

[*Traduction*]

Il n'y a que trois critères d'admissibilité pour devenir député: nous devons être âgés de 18 ans au moins—et à mes yeux la plupart d'entre vous ont l'air de 18 ans—nous devons être citoyens canadiens et nous devons être élus. Ce sont les trois seuls critères auxquels il faut répondre pour devenir député. Personne ne dit: «Quels intérêts le député de Simcoe–Centre représente–t–il? Ah non! c'est inacceptable. Quels intérêts le député de Nanaimo—Cowichan représente–t–il? Ah oui! c'est acceptable.» Les choses ne fonctionnent pas de cette façon. Nous disons plutôt:

«Vous avez au moins 18 ans, vous êtes Canadien et vous avez été élu, alors bienvenue à la Chambre des communes.» La porte vous est ouverte si vous répondez à ces trois critères. C'est comme cela que je suis arrivé ici, c'est comme cela que les députés néo–démocrates sont arrivés ici et c'est comme cela que même deux conservateurs ont réussi à venir ici. Il n'y pas de processus qui soit plus démocratique. Pourquoi les choses seraient–elles différentes pour le Bloc?

Mon nouveau collègue de Simcoe–Centre a exprimé sa déception hier au sujet du fait qu'on a beaucoup parlé des questions constitutionnelles durant la séance de mercredi. Je partage entièrement l'avis du député à cet égard. Je tiens à dire non seulement à mes collègues du Bloc mais aussi à mes collègues de ce côté–ci de la Chambre, particulièrement à ceux du Québec, que l'avenir constitutionnel du Québec est certes une question cruciale, mais ce n'est pas ici que nous allons la régler.

Ce n'est pas au Parlement de décider arbitrairement de l'avenir d'une province. Imaginez le tollé de protestations qu'il y aurait si le leader du gouvernement présentait un jour à la Chambre une motion pour que nous parlions de l'avenir de la Saskatchewan ou du Nouveau–Brunswick sans que les gens les plus directement touchés, c'est–à–dire les habitants de la province en question, aient été consultés. Ce sont certainement les habitants de la province qui doivent décider.

Je dirai ceci gentiment mais avec beaucoup de fermeté et de conviction: ceux qui insistent pour débattre l'avenir du Québec à la Chambre ne rendent pas service aux gens qui les ont envoyés ici. Je suis certain que les Québécois sauront prendre la bonne décision le moment venu. Toutefois, ce n'est pas le moment ni l'endroit pour tenir un tel débat.

Je me suis fait tellement de nouveaux amis que je ne sais plus où donner de la tête. Mon ami le leader du Parti réformiste, le député de Calgary–Sud–Ouest, a dit que le Parlement gagnerait beaucoup de crédibilité si on avait des votes vraiment libres. Il a raison. Je dois vérifier la réaction de mes collègues, car je viens de me déclarer d'accord avec deux députés réformistes et j'ai bien peur de me faire mettre à la porte. Le député a toutefois raison.

Il est trop tard un vendredi après–midi pour que je réponde au député de Winnipeg St. James. Il est trop tard et je suis d'une humeur trop charitable. J'essaie de me préparer psychologiquement pour dimanche.

Je suis d'accord avec le chef du Parti réformiste. Nous avons besoin de votes libres à la Chambre. Il faut un peu ranimer cet endroit. À mon avis, c'est dans cette optique que les députés réformistes et les 199 nouveaux venus apportent une bouffée de fraîcheur; il y a ici suffisamment d'anciens députés pour préserver les aspects du passé qui méritent de l'être, mais pas assez pour empêcher le changement. Or, certains changements s'imposent.

Permettez–moi de faire une mise en garde concernant les votes libres. Il ne faut pas en exagérer les mérites ni trop s'enthousiasmer à leur sujet car, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer de prime abord, ils ne constituent pas une panacée. Il ne faudrait pas induire les Canadiens en erreur et les laisser s'imaginer que, grâce aux votes libres, leurs chèques de paye vont doubler, que leurs impôts vont baisser et que tous leurs autres problèmes vont se régler. Ce n'est pas aussi simple que cela. Écoutez–moi un instant.

• (1550)

Si nous souscrivions dès maintenant au principe des votes libres, je pourrais tout de suite vous dire, monsieur le Président, que, dans la majorité des cas, je voterais selon la ligne de mon parti. Je vais vous expliquer pourquoi. Je suis certain que le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia ferait de même, tout comme le député de Hochelaga—Maisonneuve et ceux des autres partis. Pourquoi? Il y a à cela une excellente raison. Cela n'a rien à voir avec le fait d'agir en mouton ou d'obéir aveuglément à des chefs de parti intraitables qui n'acceptent aucune divergence de vue.

Si j'appuie une mesure proposée par le gouvernement—par exemple, l'octroi de fonds pour la mise sur pied d'un Service Jeunesse ou encore la réduction des dépenses militaires, deux mesures que j'appuie effectivement—ce sera parce que j'aurai eu mon mot à dire lorsque mon parti aura décidé de sa politique à ce sujet.

Je suppose que si les députés réformistes ont tous, sans exception, voté en faveur du sous–amendement hier, ce n'est pas parce que ce sont une bande de moutons, mais bien parce qu'ils se sont consultés sur la question. Qui plus est, leurs électeurs leur avaient confié un mandat non équivoque à ce sujet.

Par conséquent, on pourra dire tout ce qu'on voudra des votes libres—et je veux moi aussi qu'il y en ait—mais il ne faut pas laisser quiconque s'imaginer à tort que, tous les jours, les députés voteront sans tenir compte de la ligne de parti. Si c'était le cas, notre pays serait perdant. Il faudrait attendre que 295 personnes tombent d'accord à la Chambre. Le mercredi matin, il vaut mieux se trouver 52 dans une pièce, 54 dans une autre, 117 dans une troisième, 9 dans une quatrième pièce et les autres dans une cabine téléphonique. Quant à mon ami, le député de Beauce, un miroir assez grand lui suffit amplement.

Une fois le consensus atteint, on quitte les lieux et on est prêt à procéder au vote. Si quelqu'un n'est pas d'accord avec son caucus, qu'il le dise et vote selon sa conscience. Si cinq d'entre nous n'aiment pas ce que les 172 autres ont décidé, qu'ils le déclarent. Voilà ce que c'est qu'un vote libre. Cela s'est produit dans notre caucus, mais je ne vais pas citer de noms. Deux d'entre eux font encore partie du caucus et l'autre n'y est plus parce qu'il a décidé de ne pas se représenter.

Ça a été le cas, il y a un an et quelque, à propos du contrôle des armes à feu. Trois de nos députés se sont levés à la Chambre et ont parlé contre la position prise par notre parti au sujet du contrôle des armes à feu. Nous étions en faveur d'une mesure proposée par le gouvernement conservateur et qui visait à renforcer le contrôle des armes à feu. À l'exception de ces trois députés, nous avons tous voté pour ce projet de loi. Trois députés se sont opposés. Deux d'entre eux font toujours partie du caucus, et

l'autre y serait encore s'il avait décidé de se représenter aux élections et s'était fait réélire.

Le gouvernement en place était dirigé par un certain Mulroney. Deux de ses députés, dont l'un est maintenant vice–président de la Chambre et l'autre était député de Calgary–Nord–Est, ont voté contre la TPS. Que leur est–il arrivé? Ils ont voté librement ce jour–là, mais ils ont aussitôt été éjectés du caucus.

Dans la très grande majorité des cas, nous allons voter chacun avec son parti, non parce que nous sommes des moutons de Panurge, mais parce que nous aurons trouvé des compromis en coulisse.

Je vais devenir soupçonneux si je vois un député exercer librement son droit de vote trop souvent. Je me demanderai: Est–ce qu'il ne peut pas convaincre ses collègues de quoi que ce soit? Est–ce que c'est un franc tireur? N'a–t–il aucune influence à l'intérieur de son caucus? Doit–il vraiment toujours venir voter à sa tête? Pourquoi n'essaie–t–il pas, aux réunions du caucus, de convaincre ses collègues de la justesse de ses vues? C'est cela que sert un caucus.

• (1555)

Certes, nous aurons des votes libres, mais cela va–t–il devenir monnaie courante? Je ne vois pas pourquoi il en serait ainsi. En tant que Canadien, et sans parler du politicien, j'estime que ce serait une façon assez désordonnée de procéder. Nous n'avons pas été élus à la Chambre pour nos beaux yeux, sauf peut–être dans le cas d'un ou de deux députés. Les Canadiens ne nous ont pas élus en tant qu'individus. Dans telle circonscription, ils se sont ralliés aux libéraux. Dans telle autre, au Bloc québécois, dans telle autre encore, au Parti réformiste. Chaque parti avait un programme très précis. Qu'on ne vienne pas nous dire maintenant que tout ça, c'est du passé, que, dorénavant, les députés vont être vraiment libres à la Chambre. Vraiment libres! Qu'on ne vienne pas nous dire d'oublier le mandat qui nous a été confié par nos électeurs respectifs et d'agir librement.

Certains de nous se rendent compte que liberté implique responsabilité. Si je me prononce librement sur un projet de loi visant à réduire les dépenses de la défense, mon vote sera un vote libre. Le fait que 176 autres députés puissent aussi se prononcer librement, je m'en moque. Je vote d'un façon donnée parce que j'y crois. Je vote d'une façon donnée parce que c'est ce que mes électeurs m'ont dit de faire. Là s'arrête ma liberté. Libre ne veut pas dire seul. Si vous voulez que je sois seul, je choisirai une mesure législative quelconque et m'y opposerai contre le gouvernement rien que pour vous prouver que je suis libre. Mais qui aurai–je aidé? En quoi aurai–je aidé mes électeurs par ce geste théâtral?

Les Canadiens veulent que nous fassions ce qui est juste, ce qui est bien. Si nous poussons à l'extrême cette histoire de vote libre, alors nous devrions faire comme ce candidat de Beauce, nous faire élire, nous les 295 députés, sans étiquette. Ce que les Canadiens aiment aujourd'hui, c'est avoir le choix. Ils aiment dire voilà ce que les libéraux proposent, voilà ce que le Bloc propose et voilà ce que les conservateurs proposent. Je pense que je vais voter pour eux. Pour ma part, je ne peux tout de même pas, après avoir franchi toutes ces étapes, dire aux Canadiens qui m'ont élu que je vais désormais agir à ma guise.

Pour terminer, dans la dernière minute qu'il me reste, je voudrais parler directement de l'amendement proposé par le chef de l'opposition et du sous–amendement proposé par le chef du troisième parti, deux amendements présentés avec les meilleures intentions du monde, j'en suis certain. Je ne les lirai pas, parce que le temps presse, mais vous en connaissez tous le contenu, du moins je l'espère, car vous avez dû vous prononcer à leur sujet tout à l'heure. Ces deux amendements me demandaient, franchement mais avec égard, de dire que je ne me préoccupais pas de l'assainissement des finances publiques. C'est faux, cela me préoccupe.

Alors pourquoi me demande–t–on de voter sur quelque chose de faux? Pourquoi demande–t–on à tous les députés de ce côté de voter sur quelque chose de faux? La formulation de ces motions est sûrement un exemple classique de ce qui ne va pas dans cet endroit. L'utilisation habile d'un verbiage spécieux a tout simplement pour but de se faire valoir, sur le plan politique, d'amener un député à voter pour une chose en laquelle il ne croit pas. C'est ce qui ne va pas dans cet endroit, cette utilisation habile du verbiage.

Cela m'a un peu déçu de la part du chef du Parti réformiste et du chef du Bloc. J'ai été déçu de les entendre nous demander de dire que nous ne nous préoccupions pas de cette question—mea culpa, mea culpa. L'assainissement des dépenses publiques est une question qui me préoccupe au plus haut point.

Les auteurs de ces deux amendements ont–ils cru sincèrement, ne serait–ce qu'une minute, un millième de seconde, que pas un seul des 177 députés y compris les gens massés là–bas, aux extrémités de la Chambre, qu'aucun de nous ne se préoccupe de l'état des finances du pays? Y a–t–il un seul député réformiste qui ait pu penser ça ne serait–ce qu'une seconde? Quelle insulte à l'intelligence de 176 personnes!

• (1600)

[*Français*]

M. Richard Bélisle (La Prairie): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député de Burin—Saint–Georges pour son brillant exposé. J'aimerais lui dire que la province de Terre–Neuve—il s'en souviendra sûrement à la suite de la lecture de ses livres d'histoire—s'est jointe à la Confédération canadienne en 1949.

Vous vous souviendrez que les citoyens de cette province ont voté à l'occasion de plus d'un référendum avant de faire partie du Canada, à la fin des années 1940.

L'honorable député de Terre–Neuve serait–il d'accord que les Québécois peuvent, à l'inverse, voter pour leur pleine souveraineté, à l'occasion d'un deuxième référendum, dans le respect des règles démocratiques qui ont cours au Canada et dans ce Parlement.

Si les citoyens de Terre–Neuve ont pu entrer librement dans la fédération canadienne, pourquoi les Québécois ne pourraient–ils

s'en retirer librement? Voici l'essence de la démocratie qui a cours dans ce pays: des millions de citoyens du monde nous envient.

Le député de Burin—Saint–Georges, démocrate qu'il est, devrait être d'accord avec l'opposition et respecter le choix éventuel des Québécois.

M. Simmons: Monsieur le Président, je remercie le député de La Prairie pour sa question. En fait, j'ai exactement dit ça pendant mon discours. J'ai dit que ce sont les électeurs du Québec qui prendront la décision. Seulement, j'ai dit que ce n'est pas l'endroit pour prendre cette décision. Je pense pronfondément que le temps est presque venu pour les Québécois de se pencher sur cette question. Oui, je suis d'accord. Absolument.

En ce qui concerne la référence de mon ami aux référendums— puisqu'il y a eu deux référendums à Terre–Neuve, en 1948—mon père et ma mère ont pris une décision qui, pour eux, était bonne, mais je ne conteste pas la suggestion que si une province peut prendre une décision dans une direction, elle a également le pouvoir et le droit de prendre une décision dans une autre direction. J'ai dit, en fait, que ce sont les résidants du Québec qui prendront la décision et non les électeurs de tout le Canada.

Mme Debien (Laval–Est): Monsieur le président, après avoir consulté mes collègues du parti gouvernemental et ceux du Parti réformiste, j'aimerais obtenir le consentement unanime de la Chambre afin que le député de Bellechasse puisse prononcer devant cette Chambre son discours en réponse au discours du Trône.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il consentement unanime pour que le député de Bellechasse puisse prononcer son discours au complet?

[*Traduction*]

M. Keyes: Monsieur le Président, si la Chambre s'ajourne à la fin du temps de parole accordé au député, nous serons, compte tenu du nouveau climat de coopération qui règne à la Chambre, d'accord avec cette suggestion.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, permettez–moi, comme c'est l'usage, de vous féliciter, ainsi que tous les occupants du fauteuil pour l'élection qui vous a conduit à occuper ces hautes fonctions dans cette Chambre. Je suis ici depuis très peu de temps, mais j'ai déjà pu apprécier le doigté et le savoir–faire de la Présidence.

• (1605)

Également, je remercie particulièrement l'honorable député de Burin—Saint–Georges pour l'éloquent discours qu'il vient de prononcer sur le droit des peuples à l'autodétermination, étant lui–même d'une nation, la seule d'ailleurs en ce pays qui a choisi librement et volontairement, suite à un référendum tenu en 1948, d'adhérer à la Fédération canadienne. Or, si le processus pour entrer dans la Fédération canadienne est la voie du référendum, il est maintenant clairement établi que le processus inverse pour créer un État souverain est aussi la voie du référendum.

Depuis que je suis à la Chambre et que nos travaux ont commencé, je ne me suis pas surpris de ce que nos amis, nos collègues libéraux d'en face, monsieur le Président, parlent abondamment et librement de leur livre rouge. Ils ont fait campagne sur ce livre–là et ils ont eu une majorité de sièges en parlant de leur livre rouge. Je ne suis pas surpris non plus lorsque j'entends mes amis réformistes parler de modifications, sinon de coupures,—nous ne sommes pas dans les détails actuellement dans les programmes sociaux—parler de réforme du mode de vote ou d'une approche différente de la responsabilité ministérielle, je ne suis pas surpris de les entendre puisqu'ils ont fait campagne là–dessus. Alors, pourquoi faudrait–il se surprendre d'entendre un député du Bloc québécois qui a fait campagne sur la souveraineté du Québec venir dans cette Chambre et parler de la souveraineté du Québec? Nous avons été élus sur ce programme. C'est notre raison d'être. C'est l'âme de notre parti que de défendre, de promouvoir la souveraineté du Québec, une souveraineté qui en est une d'affirmation, une souveraineté qui n'est dirigée contre personne, mais qui est d'abord l'affirmation de nous–mêmes pour pouvoir traiter d'égal à égal, de nation à nation, avec tous les peuples qui nous entourent, y compris nos amis et voisins canadiens, desquels la géographie nous fait nécessairement nous rapprocher tout particulièrement et avec qui les liens de l'histoire ont créé des amitiés si solides au cours des décennies et même des siècles.

Nous nous posions la question et c'était l'honorable député de Papineau—Saint–Michel l'autre jour qui posait la question: Mais qui donc parle au nom du Québec? Bien que je sois en désaccord avec plusieurs aspects de ce que disait l'honorable député de Papineau—Saint–Michel, il faudra effectivement trancher la question.

L'honorable député de Burin—Saint–Georges disait tout à l'heure que ce n'est pas la place ici pour décider de la souveraineté du Québec. J'en suis, je partage le point de vue de l'honorable député. La décision ne sera pas faite ici, elle sera faite au Québec par les Québécois et les Québécoises, avec leur bulletin de vote qu'ils déposeront librement dans une boîte de scrutin, suite à un débat que nous souhaitons le plus ouvert et le plus éclairé possible. C'est là la nécessité du référendum pour trancher une fois pour toutes la question de la légitimité du droit de parole du Québec, parce que le Québec n'a vraiment jamais été un État pleinement souverain, contrairement au Dominion de Terre–Neuve qui, préalablement, en 1949, avait atteint un degré de souveraineté comparable à celui du Dominion du Canada.

Il ne faut pas penser que le Canada a commencé en 1867, sans remonter presque dans la préhistoire pour retrouver les droits des peuples aborigènes. Nous pouvons quand même situer les institutions qui ont fait le Canada, tel que nous le connaissons, l'évolution. Je vais glisser rapidement sur certains épisodes.

La première véritable institution que nous avons eue est, en 1663, le Conseil souverain de Nouvelle–France. Évidemment, le Conseil souverain de Nouvelle–France était une institution qui émanait directement de la monarchie française, une monarchie absolue à l'époque qui ne tolérait de partage avec aucun Parlement.

• (1610)

Alors ce conseil nous a gouverné pendant près d'un siècle. Nous avons vécu jusqu'en 1759, jusqu'au mois de septembre 1759, sous l'autorité du Conseil souverain de la Nouvelle–France. Et en 1759, l'histoire nous le rappelle, ce fut la bataille des Plaines d'Abraham. La victoire de l'un, la défaite de l'autre, cela fit en sorte que s'établisse le gouvernement militaire britannique, suite à la victoire du général Wolfe sur les Plaines d'Abraham.

Nous avons vécu, pendant une période de quatre ans, sous l'autorité d'un gouvernement militaire, de façon fort pacifique. Les historiens ne nous rappellent pas de rébellion. Les Canadiens de l'époque, Québécois d'aujourd'hui, ont, bien que fortement majoritaires en nombre, toléré et accepté cette présence militaire britannique.

En 1763, la guerre entre la Grande–Bretagne et la France s'est réglée par la Proclamation royale qui cédait définitivement, si tant est que quelque chose peut être définitif en ce bas monde, qui cédait le Canada à la Grande–Bretagne.

La Proclamation de 1763 donnait le pouvoir à un gouverneur britannique nommé par Sa Gracieuse Majesté, le roi ou la reine de Grande–Bretagne. Sans aucune institution parlementaire, on nous a imposé, à nous, Québécois et Québécoises, les lois, et toutes les lois, publiques et privées, britanniques.

En 1774, avec l'Acte de Québec, nous avons eu droit à la restauration de notre droit civil, de notre droit civil seulement, et à certaines parties du droit criminel britannique qui s'est amplifié avec les années. Et c'est là, probablement, un des plus beaux héritages que nous ont laissés les Britanniques: les grands principes du droit criminel britannique, les procédures, l'*habeas corpus*, procédures de procès par jury que nous ne connaissions pas sous le régime français. C'est un héritage que nous allons conserver dans un Québec souverain, soyez–en convaincu, monsieur le Président.

Et puis, nous avons eu l'occasion de voir, à compter des années 1778–1780, l'arrivée des Loyalistes américains qui avaient décidé, par fidélité à la Couronne britannique, de s'en venir vers le Canada plutôt que de demeurer dans le régime républicain américain. Plusieurs se sont établis au Nouveau–Brunswick, plusieurs dans les Cantons de l'Est au Québec, d'autres ont immigré vers le Haut–Canada, l'Ontario d'aujourd'hui.

Ce qui a amené les Loyalistes, qui étaient au Canada, à demander au Canada, au Parlement de Westminster, au gouvernement britannique, les mêmes institutions qu'ils avaient dans leurs colonies américaines. Le Parlement et le gouvernement britannique étaient mal placés pour refuser à de loyaux sujets, qui avaient souvent abandonné terres et biens pour venir s'établir ici, pour leur refuser, dis–je, ces institutions.

Mais pour ne pas mettre la minorité, anglophone à ce moment–là, sous le contrôle de la majorité francophone, le Canada a été divisé en deux: le Haut–Canada et le Bas–Canada, avec une assemblée législative pour les deux Canada, assemblée législative élue par la population. Ce fut la première fois où nous avons eu une assemblée législative directement contrôlée par le peuple et redevable au peuple seulement. Quelle belle page d'histoire dans notre cheminement.

Cependant, nous n'avons pas eu à ce moment–là la responsabilité ministérielle telle qu'elle existait en Grande–Bretagne depuis les années 1750 environ. Le gouverneur avait encore la majorité des pouvoirs et il y avait aussi le conseil législatif, qu'il nommait, et qui pouvait s'objecter aux mesures émanant de l'assemblée législative.

Et les problèmes sont apparus assez tôt. Dans les années 1820, les conflits entre le gouverneur, l'assemblée législative et le conseil législatif ont facilement dégénéré. Ce qui a amené, on s'en rappelera avec tristesse, les événements de 1837, la Rébellion des Patriotes, où 12 des nôtres ont été pendus haut et court, suite à un procès devant une cour martiale composée de 15 personnes dont aucun des membres n'était francophone.

On était loin du procès par jury. C'était à l'époque du gouvernement Durham, sous le conseil spécial de 1837, que ces personnes–là ont été pendues.

• (1615)

Lord Durham a préparé un rapport après avoir étudié la situation, à la demande du gouvernement britannique. C'était son mandat, et, dans le but d'assimiler la nation canadienne de l'époque, les Québécois et Québécoises d'aujourd'hui, Lord Durham a recommandé au gouvernement britannique de faire voter une loi pour fusionner les deux Canadas.

Bien que nous ayons été environ de 150 000 à 200 000 personnes de plus, nous avons eu bien sûr l'Acte d'union en 1840, mais avec une égalité de représentation, avec aussi une disposition dans la Constitution de 1840 pour le Canada à l'effet que l'anglais serait la seule langue officielle. Aucune mesure quant à la responsabilité ministérielle. Nous l'obtiendrons cependant en 1848, en même temps que nous obtiendrons le rappel de la disposition constitutionnelle qui prohibait l'usage du français.

Puis vint l'année charnière 1855. C'est une année typique, classique, qu'il ne faut jamais oublier. C'est l'année où les anglophones du Canada sont devenus majoritaires. Lorsque les anglophones du Canada sont devenus majoritaires, qu'est–ce qu'ils ont demandé, la première chose? La représentation suivant la population. On demandait à partir de 1855, et cela s'est accru jusqu'en 1867, ce qu'on avait toujours refusé aux Canadiens, les Québécois et Québécoises d'aujourd'hui, en 1840. Les demandes ont été si pressantes qu'on en est arrivés, en 1867, à ce que j'ai toujours défini comme un compromis basé sur un malentendu.

D'un côté, la position de sir John A. Macdonald qui voulait une union législative des provinces de l'Amérique du Nord britannique, donc un seul parlement pour le territoire de l'Amérique du Nord britannique. Et l'autre vision, celle proprement québécoise de sir George–Étienne Cartier qui voulait des gouvernements provinciaux forts, des gouvernements provinciaux autonomes, des gouvernements provinciaux souverains dans leur domaine de juridiction, tel que l'a reconnu en 1883 le Conseil privé de Londres dans la décision de Hodge contre la Reine.

C'est sur ce compromis basé sur un malentendu qu'on a dû pondre un texte unique, le texte de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, maintenant connu sous le nom de Loi constitutionnelle de 1867.

Or, il se trouve que pour réconcilier deux visions aussi diamétralement opposées, il a fallu à un moment donné jouer avec les articles de la Constitution pour que les uns s'opposent aux autres. Ce n'est pas pour rien qu'on est constamment devant les tribunaux au Canada pour faire interpréter la Constitution. C'est que la Constitution ne peut pas réconcilier et le blanc et le noir, ne peut pas dire oui et non en même temps.,

Chaque fois qu'on accorde un pouvoir à une province, on intervient par un autre article, quelque part, pour attribuer un pouvoir au fédéral. Je prendrai seulement à titre d'exemple le pouvoir en matière judiciaire.

En vertu de l'article 92, paragraphe 14, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, la création de tribunaux en matière criminelle est de juridiction provinciale. C'est très clair quand on regarde le texte. Cependant, si on va un peu plus loin, à l'article 96, on voit que, oh! première surprise, les juges des cours supérieures, en matière criminelle, même en matière civile, sont nommés par le gouverneur général. La province peut créer le tribunal, même supérieur, mais ne peut en nommer les juges.

On prend même une précaution supplémentaire puisqu'en 1867 notre Cour suprême n'existait pas. Des cours d'appel provinciales on en appelait directement au Conseil privé de Grande–Bretagne.

Précaution supplémentaire, l'article 101 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 permettait au seul parlement fédéral, sans l'accord des provinces, de créer une cour générale d'appel pour tout le Canada, ce qui a été fait quelques années plus tard, en 1875, par la création de la Cour suprême du Canada, où les juges sont nommés par le gouverneur général en conseil, sans consultation obligatoire des provinces.

Cela faisait dire à un de nos anciens premiers ministres, l'honorable Maurice Duplessis, au Québec, qu'étant donné le mode de nomination des juges de la Cour suprême, qu'elle était un peu comme la tour de Pise, qu'elle penchait à peu près toujours du même bord.

Nous n'avons pas eu, malgré les demandes répétées du chef de l'Opposition de l'époque, Antoine–Aimé Dorion, un libéral de surcroit, qui a demandé tant et tant de fois par des motions répétées, qu'un référendum soit tenu auprès de la population pour faire ratifier le projet des Pères de la Fédération, mais nous n'avons jamais eu ce référendum. Seule la province de Terre–Neuve et du Labrador a eu la chance d'avoir un référendum pour décider. Nous allons en avoir un bientôt au Québec, suivant le cours des événements et le pari que nous avons fait sur la maturité des Québécois et des Québécoises, parce que depuis 1981, depuis que nous avons été exclus du processus finalement où cette Chambre a demandé directement au Parlement de Westminster de modifier par–dessus nos têtes, sans le consentement de l'Assemblée nationale du Québec, et même malgré l'opposition de l'Assemblée nationale du Québec, presque unanime d'ailleurs, nous n'avons pas été vraiment partie depuis ce moment–là à ce qui s'est passé.

• (1620)

Bien sûr, nous avons été dans un cul–de–sac. Le référendum de 1980 au Québec avait dit non à un mandat au gouvernement québécois de négocier sur la souveraineté.

D'un autre côté, le premier ministre de l'époque, élu en 1984, avait promis de tout faire pour que le Québec entre dans la Fédération, puisse ratifier les ententes de 1981 et 1982, dans l'honneur et la dignité. Pour certains, cela a été la dernière chance. Tous du Bloc québécois, nous sommes souverainistes, mais nous n'y sommes pas arrivés de la même façon. Certains ont été membres du RIN, Rassemblement pour l'indépendance nationale, dès les années 1960, d'autres sont souverainistes depuis l'échec de Charlottetown, voyant le minimum que le Québec demandait, le minimum de M. Bourassa, et quand on connaît ce que peut vouloir dire le mot «minimum» dans la bouche de M. Bourassa, c'est vraiment très très peu. Certains en sont arrivés le 26 octobre 1992 à se dire: Ce n'est plus possible de réformer ce pays, il faut maintenant choisir. Et le choix que nous avons à faire—l'honorable chef de l'opposition en a parlé l'autre jour, d'autres collègues en ont parlé—c'est le choix entre le statu quo, parce qu'il n'y en aura pas d'autres modifications constitutionnelles, le choix entre le statu quo, tel que nous le connaissons actuellement, et la voie de l'ouverture sur le monde, la voie de l'ouverture sur toutes les ententes possibles, y compris, bien sûr, d'abord et avant tout, avec le Canada, parce que nous avons déjà tellement de choses en commun.

Ce rendez–vous avec l'Histoire, nous n'avons pas le droit de le rater. Nous n'avons pas le droit de le rater, parce que pour notre génération, probablement pour celle qui suit, c'est la dernière chance. C'est un peu comme une capsule spatiale qui veut rentrer en orbite ou qui veut revenir sur terre, et si elle manque son créneau, ça peut tourner longtemps avant d'en avoir un autre.

Or, nous devons travailler très fort au Québec, ici dans cette Chambre, qui est aussi la nôtre, bien sûr, et je fais une petite parenthèse. On me demandait dans un sondage dernièrement si je chantais le ô Canada. Mais bien sûr, ce chant c'est une création de Calixa Lavallée et de Basile Routhier. Le ô Canada en français, c'est l'hymne national du Québec quand on lit ces paroles en français. Les paroles anglaises sont tout autre chose. Nous chantions le ô Canada alors que nos amis d'en face chantaient le *God Save the King* ou le *God Save the Queen*. Il y a un décalage entre les deux et personne n'est coupable là–dedans. Nous avons cheminé en parallèle, nous avons chacun et chacune forgé notre destin.

Que nous choisissions de devenir souverains, que nous demandions maintenant le bornage, parce que nous trouvons qu'on a empiété passablement trop sur notre territoire, n'empêchera pas que nous soyons de bons amis. Faire tirer la ligne avec son voisin ne fait pas de notre voisin un ennemi. Lorsque la haie est bien plantée, on sait très bien où est notre territoire, où on doit fonctionner par entente et où on peut faire ce que l'on veut dans les limites de ce qui est respectable et acceptable dans une société libre et démocratique.

Alors, c'est à ce grand rendez–vous que je convie les Québécois et les Québécoises, le rendez–vous référendaire que nous

aurons d'ici peu, avec la première étape qui sera l'élection québécoise où logiquement nous aurons un gouvernement souverainiste à Québec, et ensuite, un référendum au Québec qui tranchera, de façon positive, nous l'espérons tous de ce côté-ci de la Chambre, en faveur de la souveraineté du Québec, mais en toute amitié avec les Canadiens de quelque partie du Canada qu'ils soient.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 16 h 24, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 24.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 24 janvier 1994

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE DÉPUTÉ DE MARKHAM—WHITCHURCH—STOUFFVILLE

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, j'invoque la question de privilège pour faire une brève déclaration au sujet d'une lettre que j'ai écrite en 1989 et d'autres questions dont il a été fait largement état ces derniers jours dans les médias.

J'ai écrit la lettre en question à une époque difficile de ma vie. J'étais en proie à des tensions extrêmes dans ma carrière et ma vie familiale. Cette lettre contenait des affirmations irresponsables qui ont été souvent citées et qu'il est inutile de répéter à la Chambre. Mes problèmes personnels ne pouvaient ni justifier ni excuser les mots offensants que j'ai utilisés, et je regrette profondément que j'ai fait.

Il y a plus de trois ans, j'ai présenté des excuses par écrit à plus de deux reprises au personnel et à la présidence du conseil scolaire de Toronto. J'avais espéré clore ce chapitre regrettable de ma vie par ces lettres d'excuses, en 1990.

Néanmoins, j'estime maintenant qu'il m'incombe de présenter des excuses au premier ministre, à mes collègues de caucus ainsi qu'à tous les députés pour l'embarras occasionné par ces lettres ou toute autre déclaration que j'aurais faite ou lettre que j'aurais écrite.

Je tiens à présenter des excuses plus particulières aux habitants de ma circonscription, Markham—Whitchurch—Stouffville.

● (1105)

Je demande donc à mes collègues de la Chambre de bien vouloir me pardonner. J'ose espérer que vous me donnerez l'occasion de vous prouver que je puis être un député travailleur, responsable et efficace.

De nouveau, je vous réitère mes excuses, à vous, monsieur le Président, et à tous les députés, pour ces actes inexcusables que j'ai commis en 1989 et que je regrette très profondément.

Le Président: Je remercie le député. Il s'agit–là, vous le savez, d'une question de privilège personnelle. La Chambre a entendu la déclaration. Évidemment, elle ne peut être débattue. Le compte rendu indiquera que vous avez fait cette déclaration et que la Chambre l'a acceptée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 janvier, de la motion: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session; ainsi que de l'amendement.

Le vice–président: Je suis heureux d'annoncer aux députés que Télésat Canada a réussi à transférer la chaîne parlementaire vers le satellite Anik E–1. La télédiffusion des délibérations de la Chambre sera donc de nouveau disponible pour tous les câblodistributeurs du Canada. Il faudra cependant peut–être encore quelques jours avant que toutes les entreprises remettent les systèmes en marche et soient opérationnelles comme nous le sommes toujours.

[*Français*]

Je suis certain que les honorables députés voudront se joindre à moi pour remercier le personnel de Télésat Canada et celui de la Chaîne parlementaire par câble, qui ont travaillé au cours de la fin de semaine dernière pour résoudre cette difficulté.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que j'interviens depuis l'ouverture de la 35e législature, je profite de l'occasion pour vous féliciter pour votre nomination à titre de Président suppléant ainsi que le Président de la Chambre pour son élection. Je crois que nous entretiendrons aurons des relations de travail très productives et je sais qu'en tant que Président et Président suppléant, vous vous acquitterez de vos fonctions d'une manière très équitable et franche. Je vous félicite à nouveau et je m'engage sincèrement à collaborer pour que nous travaillions de façon productive pour tous les Canadiens. Mes félicitations!

Je tiens aussi à rendre hommage aux députés qui ont été élus pour prendre part à la 35e législature. Au cours des élections, les Canadiens ont dit qu'ils voulaient nous voir travailler ensemble à bâtir l'avenir de leur pays. Je sais que ce sera l'objectif de tous les députés. C'est un objectif que nous devons atteindre pour

notre propre bénéfice, celui de nos électeurs et, en fait, celui de tous les Canadiens. Nous devons reconnaître les bons coups du gouvernement et lui demander des comptes lorsqu'il ne tient pas ses promesses envers les Canadiens.

Cette obligation est au coeur même de notre processus démocratique et les Canadiens peuvent avoir l'assurance que le Nouveau Parti démocratique travaillera de façon constructive pour protéger l'avenir de notre pays et pour que nous entrions dans le XXI[e] siècle avec confiance et avec une nouvelle perspective.

Comme je l'ai dit, j'offre mes félicitations à tous les députés pour leur élection et d'une façon particulière, bien sûr, au très honorable député de Saint–Maurice, premier ministre du Canada. Comme c'est la première fois que la Chambre compte un aussi grand nombre de nouveaux députés, notre collaboration sera extrêmement importante.

Enfin, je remercie les électeurs du Yukon qui continuent de m'appuyer et je m'engage en retour à les représenter de mon mieux à la Chambre des communes et à promouvoir les questions qui intéressent le nord du Canada, questions qui sont beaucoup trop souvent négligées.

[*Français*]

J'ai parlé des défis qui nous attendent, nous, députés de ce Parlement. Premièrement, le public canadien nous a demandé de nous réunir pour trouver des solutions concrètes et pratiques aux problèmes auxquels nous devons faire face en tant que nation.

Deuxièmement, les Canadiens et les Canadiennes veulent pouvoir sentir, de la part de leur gouvernement, qu'il a une vision, qu'il sait où nous allons en tant que nation, pas seulement avec une carte routière, mais avec une destination, un sens important d'identité, une vision qui nous rapproche tous et toutes comme Canadiens.

• (1110)

[*Traduction*]

Les prochaines années seront absolument cruciales pour l'avenir du pays, car nous devrons définir qui nous sommes et où nous voulons aller. Un des partis politiques représentés à la Chambre prétend que notre pays ne peut plus continuer comme si de rien n'était et qu'il doit être démantelé. En réponse au discours du Trône, je tiens à dire aujourd'hui à la Chambre que le Nouveau Parti démocratique tient clairement à assurer l'avenir du Canada en tant que pays uni, pays auquel tous les Canadiens désirent appartenir, et que nous lutterons pour faire prévaloir cette vision d'un pays fort.

Pour préserver l'avenir de notre pays, pour appuyer ceux d'entre nous qui veulent le bâtir et non le détruire, il faut nous attaquer aux problèmes économiques qui touchent trop de Canadiens de nos jours. Il ne faut pas nous contenter de parler d'espoir. Il faut véritablement donner aux Canadiens une vision des choses et susciter chez eux un certain espoir. Sans de véritables emplois, il ne peut y avoir de véritable espoir.

Le discours du Trône mettait l'accent sur l'espoir. De nombreux autres discours, prononcés par les gouvernements précédents, faisaient de même. Aujourd'hui, nous avons plutôt besoin de nous fixer de vrais objectifs et de vrais délais pour faire diminuer le taux de chômage. Le taux de chômage officiel se situerait à 11,2 p. 100, mais il n'y a sûrement pas un seul Canadien qui croit que ce pourcentage correspond au véritable taux de chômage au pays. Il faut régler la question du chômage de façon réaliste, sans jamais oublier qu'il ne s'agit pas d'un problème purement économique. Il s'agit également d'un problème social qui touche tous les Canadiens et qui aura une incidence sur l'avenir même de notre pays.

L'établissement d'objectifs en matière d'emploi donnerait de la substance au discours du Trône et obligerait le gouvernement à rendre des comptes à la population. Le gouvernement ne s'est pas fixé d'objectifs et je voudrais savoir pourquoi. Si nous ne savons pas dans quelle direction nous allons, si nous ne leur présentons pas de véritables objectifs, les Canadiens auront tôt fait de perdre confiance dans notre assemblée législative.

On n'a qu'à constater les dévastations des neuf dernières années pour comprendre que la continuation des mesures prises par le gouvernement précédent ne fera pas du Canada un pays plus fort. Il faut modifier ces mesures.

Je me demande si le discours du Trône traduit vraiment cette volonté de changer les choses, s'il énonce clairement une vision en ce sens. Je demande au gouvernement de signifier clairement son intention d'apporter les changements qui s'imposent. Je dois dire que, dans deux secteurs critiques, on ne voit aucun changement. Tout ce qu'on voit, c'est un gouvernement qui est disposé à suivre la politique catastrophique du gouvernement précédent.

Par certains côtés, le présent gouvernement est déjà voué à l'échec, mais je tiens à signaler les deux secteurs critiques en question. Le premier est celui de l'Accord de libre–échange nord–américain. Le parti au pouvoir a fait campagne sur la nécessité de modifier l'ALÉNA. Avec les néo–démocrates, les libéraux ont montré à quel point l'Accord de libre–échange avait fait perdre des emplois au Canada. Ce qui est arrivé, en fait, c'est que, le 1[er] janvier, le gouvernement n'a rien fait pour modifier fondamentalement les articles de l'Accord de libre–échange nord–américain qui font du tort au Canada, mais a finalement ratifié l'accord, reconnaissant malheureusement ainsi que le Canada est prêt à courrir à sa ruine plutôt que de défendre de façon plus acharnée les droits des travailleurs ou d'améliorer les accords commerciaux qui seraient vraiment dans l'intérêt de tous les travailleurs de tous les pays parties à ces accords. Le Canada doit améliorer son commerce avec les pays du Pacifique et l'Amérique latine, mais il doit le faire aggressivement, en se fondant sur ses points forts et non sur ses faiblesses. Ce que le gouvernement a fait en allant de l'avant avec l'ALÉNA, c'est encore se fonder sur les faiblesses de notre pays.

La politique monétaire est certes un élément extrêmement important lorsqu'il s'agit de l'avenir de notre pays et de l'orientation de notre économie. Dans le fameux livre rouge, le gouvernement dit ceci du gouvernement précédent, et je cite: «Obnubilés par l'inflation, les conservateurs ont pris des mesures qui ont plongé le pays dans la récession, annulé la croissance pendant trois ans, fait baisser les revenus, fait exploser le chômage, fragilisé nos paiements internationaux, et laissé filer les déficits

publics qui, tous pouvoirs confondus, ont atteint un sommet.» C'est vrai.

• (1115)

Toutefois, faut–il voir un signe de réel changement dans la nomination par le gouvernement du gouverneur de la Banque du Canada? Je ne le crois pas. En cette ère de mondialisation des marchés et des capitaux, l'orientation économique d'un pays est dictée par sa politique monétaire. Il est triste de constater que, dans ces deux secteurs critiques, le gouvernement a décidé de suivre les traces de son malheureux prédécesseur plutôt que d'offrir une nouvelle vision aux Canadiens.

Le chômage est le plus grave problème du Canada aujourd'hui, pourtant, de larges pans de l'économie ne sont pas mentionnés, par exemple l'agriculture et les ressources. Ces deux secteurs comptent pour un fort pourcentage de notre produit national brut et fournissent beaucoup d'emplois.

Le plan néo–démocrate pour le plein emploi comportait des éléments comme la proposition sur les infrastructures, que nous appuyons, ainsi que la création de fonds d'investissements pour stimuler la croissance des petites et moyennes entreprises. Nous aussi pensons qu'il faut mettre l'accent sur la recherche et le développement et sur les nouvelles technologies qui nous feront entrer dans le XXI^{e} siècle.

Je tiens à dire quelques mots sur le Service jeunesse qui est annoncée dans le discours du Trône. Nous étudierons attentivement les détails de cette proposition parce que, au Canada, le chômage des jeunes est une tragédie aux proportions incalculables. Nous connaissons les statistiques sur le taux de chômage élevé, mais nous n'avons pas calculé le coût social du phénomène pour l'avenir du pays et nous devons le faire.

J'exhorte le gouvernement à s'occuper très rapidement du chômage chez les jeunes, et à nous faire connaître les détails de son Service jeunesse et à le mettre sur pied parce que nous devons montrer aux jeunes Canadiens que nous, les élus, nous occupons très sérieusement de leurs préoccupations et de leur avenir.

Le député de Calgary–Sud–Ouest insiste sur la dette et sur le déficit du gouvernement. Soyez assuré, monsieur le Président, que personne ne conteste la gravité du problème que représentent la dette et le déficit. Puisque la dette a atteint le demi billion de dollars la semaine dernière, il ne fait aucun doute qu'elle doit être au centre de nos délibérations.

Le débat ne doit donc pas porter sur la question de savoir s'il y a un problème, mais sur la manière d'y faire face. Nous devons affronter certaines réalités, la première étant que le chômage ne va pas sans coûts; il faut arrêter de croire cela.

L'automne dernier, le ministère des Finances a fait savoir que chaque travailleur sans emploi coûtait 17 500$ au gouvernement en pertes de revenus et en soutien du revenu. Ce ne sont là que les coûts économiques; ce chiffre ne tient pas compte des coûts sociaux. Nous savons que les prévisions du montant du déficit du ministère seront dépassées en raison de la chute des revenus et pas en raison de dépenses excessives au titre des programmes. Pour juguler la dette, il ne suffit pas de plafonner les dépenses : il faut aussi une gestion efficace. À moins de créer des emplois et de stimuler la croissance économique, nous ne règlerons jamais le grave problème de l'endettement du Canada.

[*Français*]

Un autre domaine important qui doit être étudié par ce gouvernement est notre système fiscal inéquitable. La classe moyenne porte le plus gros du fardeau tandis que les riches et les grandes sociétés continuent à se cacher derrière des échappatoires légales et évitent de payer leur juste part des impôts.

Les impôts personnels comprennent actuellement 48 p. 100 des revenus fédéraux, alors que les grandes sociétés contribuent seulement pour 7 p. 100. Des dépenses fiscales comme les fiducies familiales privées, mises en place par les familles les plus riches du Canada pour mettre leur argent à l'abri du fisc pendant une période de 21 ans, doivent être éliminées. Il faut également éliminer des postes budgétaires qui permettent la déduction de dépenses comme des dîners d'affaires et des divertissements, estimés au coût de un milliard de dollars en pertes de revenus par année.

• (1120)

[*Traduction*]

Il ne fait pas de doute que la TPS est un échec. Nous disons depuis un certain temps qu'il faut éliminer la TPS, que c'est une taxe injuste et régressive. Il ne suffit pas de faire ce que le gouvernement compte faire, c'est–à–dire dissimuler la TPS; il faut carrément l'éliminer. La nouvelle économie parallèle est le signe d'une quasi–révolte contre le régime fiscal dans notre pays.

Le gouvernement a exprimé son intention de réviser en profondeur le système canadien de sécurité sociale. Essentiellement, la sécurité sociale définit qui nous sommes en tant que Canadiens; elle définit la façon dont nous nous traitons les uns les autres et les valeurs que nous appuyons.

Je reconnais que notre système de sécurité sociale doit être réexaminé à la lumière des réalités de la société d'aujourd'hui. L'une des ces réalités, c'est qu'il y a plus de femmes qu'auparavant sur le marché du travail et que le besoin de services de garde d'enfants s'est donc grandement accru.

Même si on parle beaucoup des services de garde d'enfants dans le livre rouge, il n'y a absolument rien sur ce sujet dans le discours du Trône. On n'y fait aucunement mention de la nécessité et de l'importance des services de garde d'enfants, que je considère non pas seulement comme un programme social, mais aussi comme un programme économique pour l'avenir.

Je tiens à dire au Parti libéral que ce sera une grande perte pour les Canadiens s'il ne met pas en place un programme national de garderies, car ce genre de programme est essentiel au développement de notre économie.

Le gouvernement dit que sa révision du système de sécurité sociale comprendra un processus de consultation. Je prie instamment le gouvernement de ne pas écouter seulement les universitaires et les gens d'affaires, mais bien tous les gens qui sont ou qui ont été victimes du chômage dans notre pays.

Enfin, il y a bien des choses auxquelles j'applaudis, par exemple la révision des pensions et de la rémunération des députés. C'est quelque chose que j'ai proposé en février 1992. J'étais également heureuse d'entendre le gouvernement dire qu'il aimerait avoir un nouveau genre de relations avec les autochtones. Un tel partenariat doit être fondé non seulement sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, mais aussi sur le règlement rapide des revendications territoriales.

J'implore le gouvernement de mettre en pratique toutes les belles paroles qu'il a dites dans le discours du Trône et de présenter le plus tôt possible une mesure législative concernant le règlement des revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale des autochtones du Yukon.

Nous avons de nombreux défis à relever. Nous avons tout ce qu'il faut pour faire du Canada le meilleur pays du monde sur le plan économique et sur le plan de l'égalité.

Je prie instamment le gouvernement de ne pas oublier que le Canada n'est pas seulement une grande nation du point de vue national, mais qu'il joue aussi un rôle important sur la scène internationale. Nous ne pouvons pas oublier le concept de la sécurité commune. Nous ne pouvons pas nous servir de l'insécurité des autres pour bâtir notre sécurité. En fait, nous devons être très actifs non seulement chez nous, mais aussi au sein de la communauté internationale.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): La députée de Yukon, a dit au début, et je me suis senti un peu attaqué, monsieur le Président, qu'il y a ici ceux qui veulent détruire le pays et ceux qui veulent le construire.

Depuis plusieurs années, le système fédéral est en train justement de détruire le pays. Ce ne sont pas les députés en cette Chambre, mais le système fédéral lui–même qui est en train de détruire le pays par la duplication de programmes et de services gouvernementaux; cette duplication coûte, d'après le Québec, environ 2 à 3 milliards de dollars par an. L'inefficacité de ces programmes aussi coûte très cher, de même que l'incohérence de ces programmes et les lois qui sont contradictoires dans plusieurs des cas.

Donc, je dirais à ceux qui prétendent que nous sommes ici pour détruire le pays, que nous sommes ici dans le fond pour permettre d'en bâtir deux, mais deux qui vont bien fonctionner.

La question que j'aimerais poser à la députée de Yukon est celle–ci: a–t–elle l'intention, en tant que députée, de favoriser et de motiver nos petites et moyennes entreprises, au lieu d'essayer de les détruire? Car c'est là qu'on crée des emplois, monsieur le Président.

• (1125)

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, évidemment, nous avons proposé pendant l'élection de mettre sur pied des programmes pour les petites et moyennes entreprises. C'est très important pour l'avenir de notre pays.

En ce qui concerne les déclarations sur l'avenir de l'unité de notre pays, il est clair qu'il y a des problèmes avec le système fédéral. C'est la raison pour laquelle j'ai appuyé l'accord de Charlottetown sur la Constitution. Il aurait été possible, suivant cet accord, d'apporter certains changements pour toutes les provinces et territoires.

Je voudrais aussi répéter que le NPD est un parti qui croit fondamentalement en l'avenir du Canada, un Canada qui inclut le Québec.

[*Traduction*]

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges): Monsieur le Président, je tiens à saluer mon excellente collègue et presque voisine de pupitre au cours de la dernière législature, la députée du Yukon. C'est, comme toujours, avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté son intervention. Je tiens également à la féliciter de sa réélection et de l'énergie et de la dignité dont elle a fait preuve tout au long de la campagne électorale.

Vers la fin de son intervention, j'ai eu l'impression que le temps lui faisait peut–être défaut. Je voudrais lui donner la possibilité de préciser un peu plus ce qu'elle voulait dire en parlant de notre rôle international.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je remercie le député de ses aimables paroles. Nous étions auparavant presque voisins de pupitre. J'ai dû lui donner beaucoup d'assistance professionnelle, mais je continuerai de le faire, même s'il siège maintenant de l'autre côté de la Chambre.

Je voudrais ajouter quelques mots. Comme d'aucun le savent, je rentre d'un voyage en Orient où j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des représentants du monde des affaires, de la politique et autres milieux en Inde, au Népal et en Thaïlande. Il est vraiment frappant de voir les possibilités qui s'offrent au Canada sur le plan des échanges commerciaux avec ces pays aussi bien que par celle d'exercer une réelle influence en faveur de la paix et du progrès dans ces pays, du fait que nous ne sommes pas une superpuissance. Nous allons avoir un débat plus tard cette semaine sur divers aspects de la question du maintien de la paix et autres questions similaires.

Il me paraît extrêmement important de ne pas oublier, en discutant de ces questions très cruciales dans notre pays, que nous avons une responsabilité à l'égard des pays étrangers. Comme je le disais dans mon intervention, ce qui nous permettra d'assurer notre sécurité, ce n'est certainement pas de profiter de l'insécurité des autres pays, mais de tendre la main vers les autres pays, dans un esprit de coopération, pour les aider à devenir autonomes d'une façon qui soit dans leur intérêt tout comme dans l'intérêt du monde entier en fin de compte.

À cet égard, je voudrais ajouter en terminant que nous parlons beaucoup d'économie mondiale, mais nous, au Canada, avons la possibilité de jouer un rôle véritable, et un rôle très important, étant donné notre taille et nos antécédents, dans le développement d'institutions internationales qui deviennent plus indispensables à mesure que l'économie prend une dimension de plus en plus mondiale.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le chef du NPD pour son élection et lui dire que j'ai été un peu surpris de ses remarques, comme mon confrère de Longueuil, lorsqu'elle a parlé de l'unité canadienne.

Si je me rappelle bien, le Québec avait dit oui au Canada lorqu'il avait dit non au référendum de 1980. Le Québec s'était fait dire non par le Canada lorsque, en 1982, on a oublié sa signature sur la Constitution. Mais le Québec avait encore dit oui en élisant le gouvernement Bourassa, et le gouvernement avait également dit. . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Plamondon: Monsieur le Président, je pense qu'un des grands éléments de notre démocratie est le droit de parole. Je suis surpris que les députés libéraux de l'autre côté essaient de me couper la parole alors que j'exprime, il me semble, le droit le plus élémentaire en démocratie.

• (1130)

Je poursuis donc, monsieur le Président. On est par la suite arrivé avec l'entente du lac Meech, et quelques députés, un ou deux néo–démocrates, ont voté contre l'entente du lac Meech. La chef du NPD était de ceux–là. Or, quand il était temps de donner une chance au Québec d'entrer dans la fédération canadienne, quand ce fut le temps de faire le premier pas envers le Québec, elle a dit non. Et aujourd'hui, au lieu de faire un nouveau débat historique, on préfère faire un débat préhistorique.

[*Traduction*]

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, le député parle d'un débat préhistorique, mais à mon avis, ce dont il veut parler, c'est de l'accord de Charlottetown qui a résulté des derniers pourparlers constitutionnels. Il est toutefois évident que la majorité des Canadiens ne veulent pas que nous nous occupions uniquement des questions constitutionnelles.

Tous les députés qui se sont fait élire ici ont le devoir d'assurer le bien–être des Canadiens, notamment au chapitre économique. Je m'étonne d'ailleurs que le député se prévale de son droit de poser une question pour aborder ce sujet alors que le taux de chômage à Montréal et dans d'autres parties du Québec est très élevé. Je souhaiterais que, comme le Nouveau Parti démocratique, le député s'emploie à défendre les intérêts de ses électeurs et à promouvoir l'adoption de meilleurs programmes économiques et sociaux.

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, permettez–moi d'abord de vous féliciter de vos nouvelles fonctions. Nous assumons tous des responsabilités différentes à la Chambre, et je suis certaine que, dans les semaines qui viennent, les députés qui forment maintenant l'opposition sauront se montrer aussi coopératifs que nous l'avons été avec le dernier gouvernement.

Quoi qu'il en soit, je suis très heureuse de me trouver du côté du parti ministériel à la Chambre. Certains sont de nouveaux venus ici, d'autres gravitent autour de cet endroit depuis un certain temps déjà et certains ont été bien des années dans l'opposition. J'y ai passé exactement treize ans et demi et j'ai été adjointe d'un député de l'opposition pendant quatre ans; au total, j'ai donc passé environ 17 années dans l'opposition à me battre contre le gouvernement en place. Aussi, si vous constatez qu'il me faut parfois un peu de temps pour faire la transition, je vous demanderais de faire preuve de patience.

Je ne puis m'empêcher de constater à quel point les choses ont changé depuis 25 ans. Il y a 25 ans, il y avait une seule femme au Parlement. Lorsque j'ai été élue pour la première fois en 1981, il y en avait 26. Aujourd'hui, ce nombre a plus que doublé. Évidemment, je me réjouis de ce que la députée du Yukon soit de retour parmi nous. La situation évolue lentement, mais sûrement. Je dois dire que je suis particulièrement fière des efforts que notre premier ministre a déployés pour qu'un plus grand nombre de femmes fassent partie de notre caucus. En 1984, nous étions cinq; en 1988, nous étions 13, et cette année, le caucus libéral compte presque autant de femmes qu'il y en a dans l'ensemble du Parlement; on compte en effet 37 femmes libérales. Laissez–moi vous dire, monsieur le Président, que nous entendrons, dans les jours et les semaines à venir, de plus en plus parler de ces femmes très dynamiques.

Je suis fière que notre premier ministre, en dépit des critiques d'une certaine partie de la population, ait fait en sorte que l'actuel Parlement soit plus représentatif de l'ensemble du Canada. Quand je vois mon collègue, le secrétaire d'État (Asie–Pacifique), mon collègue, le député de Bramalea—Gore—Malton, ainsi que d'autres personnes qui ont été élues à cet endroit, je ne puis m'empêcher de penser que l'actuel Parlement commence à être un reflet fidèle de la société canadienne et qu'une partie du mérite en revient au parti ministériel.

[*Français*]

Comme le premier ministre l'a mentionné, toutes les politiques du gouvernement ont pour objet de créer un pays juste, équitable, tolérant, humain, décent et prospère. Au bout du compte, le gouvernement est au service des gens, et c'est en mettant à contribution les talents de tout le monde au pays, et en donnant à tous les Canadiens et Canadiennes l'occasion de réaliser leur potentiel, que nous réussirons comme pays.

[*Traduction*]

Avec les 205 nouveaux députés qui ont une vaste gamme de préoccupations, il y a des chances que nous puissions résoudre efficacement les problèmes qui touchent toutes les familles canadiennes. En cette Année internationale de la famille, nous avons le devoir de trouver des solutions qui contribueront au maintien ainsi qu'au bien–être, à la sécurité et à la prospérité des familles canadiennes.

• (1135)

Le gouvernement s'intéressera notamment à des questions liées à la santé des femmes, au cancer du sein, à l'ostéoporose et aux maladies de coeur. Il présentera un programme pour la nutrition prénatale afin de garantir que les bébés naissent en santé. Nous nous attaquerons au terrible problème de la pauvreté chez les enfants autochtones à l'aide d'un programme Bon départ particulier. Le premier ministre lui–même a l'intention de présider le nouveau forum national sur la santé.

Nous estimons que la dignité du pays et de chacun de ses habitants repose sur l'existence d'un solide système national de soins de santé. Nous allons agir pour rendre nos rues et nos foyers

sûrs. Nous allons agir pour protéger les Canadiens de la haine et du harcèlement.

Le gouvernement prendra ces mesures parce que ce n'est que de cette façon que tous les Canadiens pourront contribuer au rétablissement économique de notre pays. Les Canadiens veulent que le pays se rétablisse, et c'est là l'objectif premier du nouveau gouvernement fédéral.

En ma qualité de ministre de l'Environnement, j'ai entendu les Canadiens dire haut et clair que la prospérité économique devait venir d'un environnement sain. Oui, les Canadiens veulent que nous réduisions le déficit budgétaire. Ils veulent que le déficit de la création d'emplois soit effacé, mais ils savent que cela ne peut arriver que si nous nous attaquons au déficit sur le plan écologique.

[*Français*]

Avec l'appui de mes collègues de la Chambre, j'ai la ferme conviction que nous saurons apporter les changements environnementaux que nous, en tant que Canadiens, devons apporter. Le chef de l'opposition a déjà été ministre de l'Environnement. Lui et moi pouvons diverger de temps à autre sur certains sujets, mais nous nous entendons sur la nécessité de faire preuve de leadership dans le domaine de l'environnement.

[*Traduction*]

Le chef du Parti réformiste a déjà déclaré pendant la campagne électorale que même en cette période d'austérité il ne faut évidemment pas toucher au budget de l'environnement.

[*Français*]

L'honorable députée de Yukon représente une région du Canada où les bons emplois dépendent d'un environnement sain.

[*Traduction*]

Le chef du Nouveau Parti démocratique, la députée du Yukon, vient d'une région du pays où la protection de l'environnement est bien sûr très importante.

[*Français*]

L'honorable député de Sherbrooke a lui aussi été ministre de l'Environnement et il sait combien le développement durable est nécessaire au Canada.

[*Traduction*]

J'ai eu la chance de rencontrer quelques nouveaux députés. C'est avec plaisir que j'ai appris qu'un très grand nombre d'entre eux se préoccupaient des questions écologiques.

[*Français*]

L'environnement—quel que soit leur point de vue politique sur les autres questions comme la Constitution—leur tient vraiment à coeur parce qu'il tient vraiment à coeur tous les Canadiens et Canadiennes la possibilité de donner à nos enfants un pays plus sain et plus prospère. Nous sommes attachés comme Canadiens à nos rivières et nos lacs. Souvenons-nous de la chanson: *Mon pays ce n'est pas un pays, c'est l'hiver.*

Nous tenons aussi à nos Rocheuses, à notre Arctique, à l'air que nous respirons. Nous tenons absolument à laisser un environnement plus propre en héritage à nos enfants et nos petits-enfants. Nous comprenons que les bons emplois et la prospérité économique dépendent d'un environnement sain. Guidés par ces principes, je suis sûre que nous saurons dans ce présent Parlement travailler ensemble pour le mieux-être environnemental et économique du pays.

Nous savons qu'au niveau du pays comme de la planète, les limites environnementales seront bientôt atteintes. L'activité humaine a décuplé et la terre est de moins en moins capable d'en absorber les effets et de récupérer. Dans certains cas, nous avons déjà dépassé le point critique.

L'environnement est une des caractéristiques élémentaires de notre identité nationale. Dans certains cas, ce patrimoine est déjà en péril.

[*Traduction*]

Le marasme de l'industrie de la pêche n'est qu'un autre exemple des effets économiques sérieux et même désastreux que peut entraîner la dégradation de l'environnement. Des dizaines de milliers de pêcheurs n'ont littéralement plus à rien à pêcher parce que nous n'avons su gérer convenablement cette ressource à l'échelle nationale, voire internationale.

[*Français*]

Parfois, on ne tient pas compte des avertissements.

• (1140)

Par exemple, depuis un mois, il fait un froid de canard un peu partout au Canada. Pourtant, le réchauffement planétaire est une menace bien réelle. Même chose pour l'amincissement de la couche d'ozone: les cas de cancer de la peau sont à la hausse et même la faune est menacée. Nos lacs sont si beaux qu'on a parfois du mal à croire que des polluants toxiques sont en train de les empoisonner. La dégradation des sols et la perte de biodiversité sont aussi des problèmes critiques. Les oiseaux ne portent pas de passeport, ni l'air que nous respirons. C'est pour cela que nous sommes tous chargés, quelle que soit notre couleur politique, de nous intéresser à trouver une solution à ces problèmes environnementaux. Nous traversons une crise, mais la situation n'est pas désespérée. La solution est le développement durable.

[*Traduction*]

Nous pouvons aspirer à une meilleure vie pour nos enfants et nous-mêmes si nous reconnaissons que le développement durable doit servir de fondement inébranlable à la prospérité du Canada à long terme.

Les Canadiens ont bien appris cette leçon. Ils troquent maintenant leur voiture contre leur bicyclette. Ils protègent l'habitat faunique sur leurs terres et réduisent radicalement leurs ordures ménagères. Beaucoup d'entreprises qui ont adopté des produits non dommageables pour l'environnement en récoltent main-

tenant les avantages. Nos enfants considèrent les boîtes bleues et le compostage comme une réalité.

Les Canadiens comptent que le gouvernement et le Parlement vont faire leur part. C'est pourquoi le premier ministre a fait du développement durable un thème central du Livre rouge pendant la campagne électorale.

Comme les députés le savent, le premier ministre est une personne qui respecte ses engagements. Il comprend que l'assainissement de l'environnement et le développement économique vont de pair. Il croit qu'en faisant du Canada un chef de file mondial dans le domaine de l'environnement, nous garantirons la prospérité des Canadiens.

Si nous utilisons judicieusement nos ressources, nous en aurons pour les générations à venir. Si nous faisons la promotion de la recherche et du développement et des technologies environnementales, nous créerons de bons emplois à long terme et nous protégerons les écosystèmes. Si le Canada devient un leader dans les industries écologiques, nous créerons davantage de produits que les Canadiens pourront vendre partout dans le monde. Ces produits pourront assainir l'environnement mondial.

En outre, nous avons la chance d'avoir un ministre des Finances qui est déjà réputé pour être un fervent défenseur de ces questions importantes. Personnellement, je suis heureuse que le premier ministre ait demandé à l'ancien ministre de l'Environnement du Québec, le député de Lachine—Lac–Saint–Louis, de devenir mon secrétaire parlementaire. Celui–ci est un écologiste engagé qui comprend extrêmement bien l'équilibre délicat qu'il y a lieu d'établir entre les compétences fédérale et provinciale dans le domaine de l'environnement.

Le caucus du Parti libéral regorge de députés pleins de talent et d'énergie. J'en ai déjà entendu plus d'une quarantaine affirmer qu'ils voulaient s'attaquer aux questions environnementales aux échelons local, national et international. Nous comptons passer aux actes et faire du Canada un modèle de responsabilité environnementale.

Le premier ministre a déjà posé un geste en proposant le programme d'infrastructures dont l'entente, déjà conclue avec un certain nombre de provinces, sera signée en Ontario aujourd'hui.

Cette importante initiative est un parfait exemple de la façon dont nous pouvons créer des emplois et assainir l'environnement. Les eaux d'égout municipales non traitées sont l'une des principales causes de la pollution de l'eau au Canada. À présent, le gouvernement puisera dans le budget du programme d'infrastructures pour aider les autorités provinciales, régionales et municipales à financer l'aménagement de nouveaux systèmes d'égouts ou l'amélioration des anciens.

Et ce n'est pas tout. Nous faisons en sorte que l'argent investi dans cette entreprise pose les jalons de la croissance économique et de la prévention de la pollution en insistant auprès des municipalités qui se voient accorder des fonds pour qu'elles encouragent la protection des eaux et qu'elles élaborent des programmes financiers judicieux pour maintenir cette infrastructure en place.

C'est dans cet esprit que le gouvernement poursuit son plan d'action pour l'assainissement des eaux du fleuve Fraser, des Grands Lacs et du fleuve Saint–Laurent.

Nous devrions être, pour le monde entier, un modèle de croissance économique et d'assainissement de l'environnement.

[*Français*]

Je suis très contente de vous informer que nous sommes sur le point de signer la deuxième phase de notre plan d'action du Saint–Laurent qui est une partie intégrante de notre patrimoine environnemental.

[*Traduction*]

Une bonne planification environnementale ne constitue nullement un obstacle à l'emploi. Elle peut, bien au contraire, être à l'origine de dizaines de milliers de nouveaux emplois.

L'écotechnologie est aujourd'hui le secteur qui connaît le rythme de croissance le plus rapide au Canada —15 p. 100 cette année. Nous devons faire appel à l'ingéniosité et à la motivation des travailleurs canadiens. Ce sont ces qualités qui ont fait de notre pays l'une des nations commerçantes les plus prospères et qui peuvent en faire le chef de file dans le domaine du développement durable. C'est incroyable!

• (1145)

À l'heure actuelle, le Canada importe encore 60 p. 100 de l'écotechnologie dont il a besoin. Nous avons l'intention de renverser la vapeur et de faire du Canada un exportateur net de techniques et de connaissances dans le domaine de l'environnement. Nous voulons que le secteur privé tire parti des débouchés qui s'offrent sur les marchés canadien et mondial.

Le gouvernement aidera les Canadiens en veillant à ce que 25 p. 100 de tous les nouveaux fonds publics consacrés à la recherche et au développement aillent aux technologies qui profitent à l'environnement. Nous consoliderons les programmes d'incitation et d'aide en une stratégie coordonnée apte à promouvoir l'écoindustrie.

[*Français*]

C'est pourquoi cette semaine, le secrétaire d'État aux Sciences, l'honorable Jon Gerrard et le secrétaire parlementaire à l'Environnement voyagent à travers le pays, de Halifax à Vancouver en passant par Montréal, Toronto, Winnipeg et Edmonton, justement pour rencontrer des représentants des divers secteurs et des groupes environnementaux, afin de faire avancer la mise en place d'une stratégie concertée de développement de l'industrie environnementale.

Les PME, dans le secteur de l'éco–industrie, bénéficieront d'un meilleur accès à l'aide au financement des immobilisations. Des fonds d'investissements canadiens seront établis pour appuyer les sociétés dans les secteurs technologiques de pointe. La stratégie relative à l'implantation d'une super autoroute de l'information et la création d'un réseau technologique destiné à faciliter le partage des innovations sont des éléments essentiels de ce double effort, soit la création d'emploi et la protection de l'environnement.

Le gouvernement sait qu'en mettant l'accent sur l'aide aux PME qui oeuvrent aujourd'hui dans le domaine de l'environnement, on va créer les emplois de demain.

Le gouvernement entreprendra aussi une étude de fiscalité et de subventions fédérales afin de cerner des obstacles de saines pratiques environnementales. Nous voulons nous assurer, au niveau national, que les dépenses et les impôts du gouvernement servent à promouvoir l'équité sociale, à protéger l'environnement, à conserver des ressources et à développer de nouvelles industries vertes en vu de créer la prospérité dans l'avenir.

Le gouvernement fera la promotion de l'efficacité énergétique qui peut générer très rapidement des dividendes économiques et environnementaux. Il faut tirer le maximum de valeur de l'énergie que nous consommons. Il est sensé, sur le plan économique et environnemental, de bien utiliser les ressources précieuses.

On va aussi adopter une politique industrielle pour privilégier la valorisation des ressources naturelles afin de les transformer en biens finis susceptibles de se vendre sur les marchés internationaux. Cette vision d'accroître les emplois et la prospérité sans épuiser nos richesses et nos ressources naturelles sont une partie intégrante de la politique nationale libérale sur les emplois.

De plus en plus de problèmes environnementaux ont une dimension mondiale, et c'est pourquoi nous devons travailler ensemble. Ils ne peuvent être réglés que par la coopération entre les nations. C'est pourquoi nous ferons du développement durable une pièce maîtresse de la politique étrangère du Canada.

Le premier ministre nous a déjà montré la voie à suivre. Il a été la première personnalité à demander que des garanties environnementales soient incluses dans l'ALÉNA. Il avait reconnu que c'était là une occasion unique de promouvoir à la fois la prospérité économique et la santé environnementale. Son approche, d'ailleurs, a été visionnaire.

[*Traduction*]

En vertu de l'ALÉNA, la commission nord–américaine de coopération environnementale aura son siège au Canada. Nous avons engagé un processus ouvert et transparent afin de choisir la ville qui abritera le siège de la commission. Nous avons demandé à un expert–conseil indépendant de nous fournir, en ce qui concerne la sélection, un avis fondé sur des critères objectifs.

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, la fiche environnementale des villes candidates sera prise en considération dans le choix du site qui abritera cette importante institution internationale.

[*Français*]

C'est très significatif que pour la première fois dans l'histoire du Canada, on demande une analyse de la performance environnementale de chaque ville qui veut agir comme hôte pour cette institution internationale. Lors du Sommet de Seattle, le très honorable premier ministre a d'ailleurs invité tous les pays situés en bordure du Pacifique à collaborer à l'instauration du développement durable.

• (1150)

C'est à la suite de cette invitation que les ministres de l'Environnement de ces pays se réuniront à Vancouver, en mars, avec mon collègue le secrétaire d'État responsable des affaires du Pacifique pour discuter des solutions à nos préoccupations communes. Dans l'esprit du premier ministre, nos partenaires commerciaux doivent aussi être nos partenaires sur le plan environnemental.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, permettez–moi de féliciter le premier ministre d'avoir choisi pour nouvel ambassadeur de l'environnement votre prédécesseur, M. John Fraser. Celui–ci était réputé pour sa capacité de mettre de l'ordre à la Chambre, un exemple à suivre au moment où nous entendons en faire autant à l'échelle nationale. Nous ne tarderons pas à emboîter le pas à M. Fraser en proclamant sous peu la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Je vous donne l'assurance que nous ferons encore bien davantage. Une fois la loi adoptée, nous entreprendrons une action concertée pour la renforcer par la voie de projets de modification. Nous entendons ainsi établir un processus d'évaluation qui soit exhaustif et efficace.

L'évaluation environnementale ne saurait être considérée comme une pierre d'achoppement. C'est un formidable moyen pour prendre les décisions qui s'imposent afin de prévenir les dommages à l'environnement et éviter les erreurs coûteuses.

À la demande du premier ministre, j'étudie actuellement ce que le Livre rouge prévoit dans ce domaine, c'est–à–dire la nomination d'un vérificateur général de l'environnement et la création d'un organisme indépendant d'évaluation environnementale. Si le Parlement et le gouvernement tiennent à donner l'exemple, il leur faut d'abord mettre de l'ordre dans leurs propres affaires.

Toujours à la demande du premier ministre, je me penche actuellement sur les moyens les plus efficaces pour nous assurer que nos pratiques environnementales feront l'objet d'un examen rigoureux. Nous souhaitons collaborer étroitement avec nos homologues provinciaux.

[*Français*]

J'ai déjà eu une discussion très fructueuse avec mon homologue du Québec sur plusieurs dossiers, y compris ce que nous ferons sur l'harmonisation.

[*Traduction*]

Nous avons déjà signé une entente administrative avec l'Alberta pour nous assurer que lorsque nous aborderions la question de la réglementation dans ce domaine, nous le ferions en prenant les moyens nécessaires pour protéger l'environnement et dépenser l'argent des contribuables à bon escient. C'est animé de cet esprit que le Parlement examinera la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Je suis persuadée que le comité parlementaire fera tout en son pouvoir pour se mettre à l'écoute de tous les Canadiens et j'invite l'ensemble des députés à participer à ce processus.

[*Français*]

De plus en plus de Canadiens tiennent compte de l'environnement dans leurs décisions quotidiennes.

[*Traduction*]

Mon optimisme s'explique par les changements positifs que j'observe au sein de ma propre communauté. C'est ainsi que les enfants peuvent maintenant nager dans les environs du port de Hamilton.

[*Français*]

Je vais le répéter en français. Le port de Hamilton était un des pires endroits, mais il sert maintenant de plage aux jeunes. Je vous invite tous à venir voir dans ma circonscription, au printemps, un exemple concret de développement durable.

[*Traduction*]

Les grands bénéficiaires, ce sont les gens et la nature tout entière. Les Canadiens souhaitent la collaboration de tous les ordres de gouvernement et de tous les partis politiques. Nous voulons certes réduire le plus possible le double emploi et les chevauchements, mais nous voulons aussi que le Parlement et le gouvernement du Canada s'engagent à prendre le développement durable au sérieux. Une possibilité s'offre à nous. Nous pouvons et devons faire en sorte que le développement durable ne soit pas simplement un beau slogan, mais également un mode de vie et, à cet égard, le Parlement doit montrer aux Canadiens qu'il sait passer aux actes.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, au départ, je tiens à féliciter la ministre de l'Environnement et vice–première ministre parce que, effectivement, elle a commencé son discours en disant qu'on avait besoin de femmes. Je ne la connais pas personnellement, mais elle me semble être une femme d'action. Des femmes comme ça, on en a besoin. Elle est en autorité; elle est maintenant le bras droit du premier ministre. Au moment où on se parle, elle est probablement la femme la plus influente au Canada.

J'ai aussi écouté attentivement son discours. Elle y a fait mention d'un pays qui avait des valeurs de justice, d'équité, etc. Elle devra par contre admettre avec moi que le pays, même si on a de très bonnes intentions au moment où on se parle, malheureusement, n'est pas un pays juste, n'est pas un pays équitable.

• (1155)

La vice–première ministre doit savoir qu'il y a au moins une famille sur cinq au Canada qui vit sous le seuil de la pauvreté. J'en viens immédiatement au premier volet que je voulais toucher, qui est le volet de la pauvreté chez les Indiens qui vivent sur les réserves et dans le Grand Nord. À cet égard, la statistique de un sur cinq est gonflée à un sur deux, c'est–à–dire qu'il y a une famille sur deux dans le Grand Nord et sur les réserves indiennes qui vit sous le seuil de la pauvreté. Ce sont quand même des statistiques très inquiétantes. Il va falloir s'attaquer fermement à ces questions. Il existe beaucoup de situations de discrimination au Canada, et je pense que celle–ci en est une. Tantôt, je vais lui demander de préciser de quelle façon, plus spécifiquement sur ces questions, son gouvernement entend procéder.

Mais je reviens à l'environnement parce que je sais que c'est un sujet qui l'intéresse tout particulièrement. Du côté de l'environnement, on sait également que dans le Grand Nord, la chaîne alimentaire est en dégradation, et je pense que c'est un des rares endroits où on avait un environnement protégé par la nature même des choses. Mais là, cela se dégrade. Ma première question est la suivante: Est–ce qu'elle peut préciser sa pensée sur le règlement de cette pauvreté, dans un souci de justice et d'équité, pour les Indiens sur les réserves et dans le Grand Nord?

Deuxièmement, est–ce qu'elle entend, avec son gouvernement, mettre de l'avant des sujets précis et des façons de régler la situation de la dégradation de la chaîne alimentaire dans le Grand Nord comme tel?

Mme Copps: Monsieur le Président, je vais commencer par répondre à la deuxième question. Tout d'abord, le député de Saint–Jean a tout à fait raison de mentionner le grave problème de la dégradation dans la chaîne alimentaire dans le Grand Nord.

Personnellement, j'ai eu la chance de visiter une partie du cercle arctique où les mères de famille avaient un niveau inacceptable de BPC dans les seins. Ces femmes–là se demandaient si elles devaient allaiter leur enfant, ou recourir à du lait qui coûte 7$ le litre. Ce ne sont pas de très bons choix pour des gens qui vivent déjà dans la pauvreté. De là l'importance du travail que nous accomplissons actuellement en collaboration avec le gouvernement du Québec ainsi que tous les gouvernements à travers le Canada sur la question de la qualité de l'air. Un comité a été formé afin d'harmoniser nos règlements en ce qui concerne les émissions de CFC et tous les agents polluants qui se trouvent dans l'atmosphère et qui proviennent de compagnies industrielles ou autres.

Au mois de mars, de concert avec mes collègues, les ministres de l'Environnement provinciaux, on va tenter de trouver le moyen d'harmoniser l'application de certaines lois qui touchent l'environnement. Puisque le problème des émissions de CFC est de juridiction provinciale, cela devient un sujet très délicat. Par exemple, si un tel problème survient à Toronto, cela touche également l'air que les gens de Montréal respireront, de même que ceux du cercle arctique. Donc, il faut travailler de concert avec les gouvernements provinciaux pour en arriver à une politique nationale élaborée avec l'appui de tous.

Pour ce qui est de la question de la pauvreté, surtout chez les peuples autochtones, je suis très heureuse que le député ait soulevé la question parce que nous avons déjà annoncé dans le discours du Trône notre intention de participer directement à un programme qu'on appelle en anglais *Head Start*. Ce programme scolaire a d'abord été conçu par les Américains dans les années 1960 et était destiné aux moins bien nantis d'un certain âge. Il est donc dans notre intention de commencer ce programme qui servira de modèle pour les peuples autochtones, et ma collègue, la ministre de la Santé, est justement en train de voir à sa préparation.

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je me réjouis de la transparence dont fait preuve la

ministre pour ce qui est de déterminer, ou d'essayer de déterminer, la ville canadienne qui accueillera le siège du secrétariat à l'environnement prévu par l'ALÉNA et fort convoité.

• (1200)

La ministre pourrait–il nous dire si les critères de sélection et les différentes soumissions présentées par les différentes villes seront rendus publics, une fois la décision prise? Pourrait–elle nous dire également qui prendra la décision définitive?

Mme Copps: Monsieur le Président, nous avons l'intention de veiller à ce que tout le processus soit public et transparent. C'est le gouvernement du Canada qui prendra la décision définitive.

Je voudrais également ajouter que l'expert–conseil indépendant qui procédera à l'analyse fera son travail sans aucune participation à caractère politique de la part de ministres. L'évaluation des villes, y compris des réalisations environnementales, des infrastructures, etc., sera faite sans que le nom de la ville ne soit précisé.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais premièrement féliciter la vice–première ministre pour son élection.

Je pense que son discours en ce qui concerne l'environnement est très important. Mais au début, l'honorable députée a mentionné l'importace de la famille de même que l'année de la famille décrétée par les Nations Unies. Elle a aussi mentionné l'importance de l'égalité des femmes.

Je voudrais poser une question à la vice–première ministre en ce qui concerne les plans précis pour un système de garderie nationale, parce que c'est absolument fondamental pour aborder la question de la famille et spécialement pour les femmes. En quoi consiste précisément le plan du gouvernement en ce qui concerne un système de garderie nationale?

Mme Copps: Monsieur le Président, je pense que ce qui est beau dans ce pays, c'est de voir la députée de Yukon poser sa question en français à la députée de Hamilton, et je la remercie.

Deuxièmement, en ce qui concerne les garderies, c'est évident que nous avons une politique précise. Dès que l'économie connaîtra une croissance de 3 p. 100, nous prévoyons créer 150 000 nouveaux espaces de garderie en trois ans. Cela était bien écrit dans le livre rouge et c'est évident que le premier ministre tiendra les promesses contenues dans celui–ci.

[*Traduction*]

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je reconnais humblement le privilège que m'ont conféré les électeurs d'Okanagan—Similkameen—Merritt en me choisissant pour les représenter dans cette vénérable assemblée.Je félicite les 66 000 inscrits de la circonscription, d'avoir contribué à cet événement historique qu'est l'élection à la Chambre des communes de 52 réformistes.

Au nom de la population d'Okanagan—Similkameen—Merritt, je tiens à vous féliciter, monsieur le Président, tout comme les députés ministériels et tous mes autres collègues qui, maintenant, représentent ici leurs électeurs.

Les Canadiens sont devenus cyniques au sujet de leur gouvernement. Ils nourrissent beaucoup de suspicion à l'égard de leurs représentants, car trop souvent ceux–ci n'ont tenu aucun compte de leurs souhaits. Au cours de cette 35e législature, nous avons le devoir de restaurer la foi dans le régime. Le 6 janvier, lors d'une cérémonie qui s'est tenue dans ma circonscription, j'ai juré de représenter fidèlement mes électeurs. J'ai la ferme intention de ne pas faillir à ce serment.

La population d'Okanagan—Similkameen—Merritt souhaite que nous fassions preuve de prudence, de sagesse et de justice dans nos décisions. Ils attendent de nous que nous travaillions, ensemble, pour le bien de tous les Canadiens. Ils espèrent que cette législature aura suffisamment de vision pour leur donner un avenir qui ne soit pas fait de faillites ou de divisions, mais de promesses et d'espoirs.

Okanagan—Similkameen—Merritt est peuplée de Canadiens honnêtes, industrieux et travailleurs. La circonscription va des prairies ondulées de la vallée de la Nicola aux riches vergers et vignes de l'Okanagan en passant par les forêts de la zone frontalière. C'est un pays de fermes d'élevage, de vergers, de montagnes et de lacs, de villes tranquilles et de villages feutrés. Nous profitons depuis toujours de l'abondance de nos ressources — minéraux, forêts, terres agricoles, attractions touristiques et, bien entendu, climat qui est sans doute le meilleur au Canada. J'en ai apprécié la juste valeur au cours de la dernière semaine.

• (1205)

De nos jours toutefois, ma circonscription doit relever de nombreux défis. Elle connaît un taux de chômage très élevé qui dépasse parfois de 2 p. 100 le taux provincial. L'impact de la technologie et de la concurrence mondiale sur nos industries impose de grands changements à la structure de notre économie. Nos jeunes quittent la région à la recherche d'emplois. Le seul point plus favorable, ce sont nos petites et moyennes entreprises et les emplois qu'elles créent.

Aujourd'hui, j'ai choisi de commenter le programme législatif du gouvernement du point de vue des Canadiens à la recherche d'espoir et de reprise économique. Ce sont là des questions primordiales pour les gens de ma circonscription. Je félicite le gouvernement de s'attaquer à la question de la création d'emplois car l'emploi est essentiel pour les Canadiens. J'appuie entièrement cet objectif.

Toutefois, je ne crois pas que le gouvernement soit l'organisme le mieux placé pour créer des emplois. Depuis quelque temps déjà, ce sont les petites et moyennes entreprises qui créent la majorité des emplois au Canada. Par exemple, durant la décennie de 1980 à 1990, alors que les grandes entreprises rationalisaient et faisaient des mises à pied, les PME canadiennes ont créé 85 p. 100 des nouveaux emplois nets au pays. Cela représente 2,2 millions d'emplois. À l'avenir, les petites et moyennes entreprises prendront encore plus d'importance à mesure que progressera la restructuration de notre économie.

Malheureusement, c'est souvent le gouvernement lui–même qui freine cette création d'emplois. Une réglementation excessive, des taxes très élevées, des programmes mal conçus et mal administrés, tout cela produit un impact très négatif, parfois

même destructeur, sur les PME. Nous devons veiller à ce que le gouvernement ne tue pas la poule aux oeufs d'or.

Prenons par exemple la dernière hausse des cotisations d'assurance–chômage. Cela constitue une taxe sur l'emploi qui non seulement enlève de l'argent aux petites entreprises mais qui les pénalise quand elles veulent engager du personnel. Chaque cent enlevé aux petites et moyennes entreprises nuit à la création d'emplois.

Comme je l'ai déjà dit, la création d'emplois dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt dépend en grande partie des entrepreneurs et des propriétaires de petites entreprises. Or, ce sont eux qui courent les risques, prennent des engagements et mettent en jeu tout ce qu'ils possèdent pour arriver à quelque chose. Ce sont eux qui créent de l'emploi.

Pour réussir, la petite entreprise n'a pas besoin de subventions et de financement. Le gouvernement doit plutôt créer et maintenir un climat qui favorise leur épanouissement et leur croissance. Tâchons de résoudre les obstacles que nous imposons aux entrepreneurs et libérons la petite entreprise pour assurer la prospérité à notre pays.

Les subventions et les programmes de financement du gouvernement n'aident pas les entrepreneurs qui ont un plan d'entreprise solide. Ceux–là n'en ont pas besoin. Ces programmes sont l'une des causes de notre déficit. Ils sont la cause des impôts élevés qui empêchent les investissements qui, à leur tour, pourraient être la clef de la création et de l'expansion d'entreprises fructueuses et viables.

Dans le contexte mondial des échanges commerciaux d'aujourd'hui, il est injustifiable de renflouer des industries moribondes à coup de subventions et d'allégements fiscaux. Nos entreprises doivent être concurrentielles. Nous devrions nous tourner vers le futur et vers les nouvelles industries de pointe, dans les domaines de la haute technologie, de l'information et des connaissances.

Les PME d'Okanagan—Similkameen—Merritt ne demandent qu'à faire des affaires. Tout ce que souhaitent les entrepreneurs, c'est que le gouvernement ne leur complique pas la tâche outre mesure.

Le fardeau fiscal atteint des sommets insoutenables dans notre pays. De 1950 à 1990, les impôts ont grimpé de 24 p. 100 à près de 43 p. 100 du produit intérieur brut. Depuis dix ans, les gouvernements nous promettent qu'ils limiteront leurs dépenses en disant qu'ils pourront ainsi éventuellement diminuer les impôts. Mais au contraire, chaque année les dépenses excèdent celles de l'année précédente et les impôts continuent à augmenter.

Il est temps de réagir. Nous devons cesser d'accuser les gouvernements précédents et mettre au point un plan de réduction des dépenses.

• (1210)

Le système fiscal a engendré une économie parallèle en pleine expansion et fait de citoyens ordinaires des criminels. La perte consécutive en recettes fiscales représente un fardeau supplémentaire pour les contribuables, y compris les petites entreprises.

La surréglementation, le coût de l'application de la réglementation et le fardeau de plus en plus lourd que représente la bureaucratie sont d'autres sources de préoccupation pour les petites entreprises. Dans certains cas, les retards coûteux qui s'ensuivent peuvent compromettre la viabilité d'une entreprise avant même qu'elle n'ait démarré.

J'en ai pour exemple un entrepreneur de ma localité, Summerland, qui, à cause des lenteurs bureaucratiques, a dû attendre trois ans avant de pouvoir importer des lamas et des alpagas pour lesquels il existe un marché.

Le gouvernement mérite des félicitations pour son intention d'assouplir la réglementation et les formalités administratives qui pèsent sur la petite entreprise et de rationaliser l'administration des programmes. Ces mesures répondent à un besoin pressant. Le gouvernement mérite aussi des félicitations pour les progrès qu'il a accomplis dans l'élimination des barrières commerciales entre les provinces.

Le déficit est ce qui préoccupe le plus la petite entreprise. Le déficit fédéral représente l'entrave la plus importante non seulement pour la petite entreprise mais pour l'ensemble des Canadiens.

Les députés peuvent rétablir la confiance des Canadiens dans la gestion du système fiscal. Le rejet du sous–amendement présenté par le Parti réformiste, qui propose de limiter les dépenses à 153 milliards de dollars, envoie un message ambigu aux Canadiens, en particulier à la petite entreprise.

D'une part, le gouvernement parle vaguement de maîtriser le déficit. D'autre part, il refuse de s'engager à réduire de 6 p. 100 seulement les dépenses par rapport au niveau exorbitant de l'an dernier.

Qu'en penseront les Canadiens lorsque viendra le temps d'établir leurs budgets personnels? Nous devons tous nous attaquer au problème de la réduction du déficit et en faire notre priorité. Nous devons libérer la voie à la petite entreprise afin de lui permettre de remettre les Canadiens au travail et d'assurer la croissance de l'économie.

Les habitants d'Okanagan—Simikameen—Merritt attendent, comme l'ensemble des Canadiens, que le Parlement de la 35e législature trace au Canada une nouvelle voie. L'avenir de la nation dépend de la sagesse et de l'équité dont nous ferons preuve en débattant les questions dont nous serons saisis, mais il dépend encore davantage de notre empressement à écouter et à présenter les opinions et préoccupations de nos électeurs à la Chambre.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, j'ai écouté l'intervention du député avec grand intérêt et je dois dire que je suis tout à fait d'accord avec lui sur un certain nombre de points.

Tout comme mes collègues de ce côté–ci de la Chambre, et particulièrement mon ami de Broadview—Greenwood, je suis très conscient des difficultés qu'éprouvent les PME depuis quelques années. Je me garderai d'en faire du capital politique de

peur de me faire accuser de sectarisme, attitude qui n'est plus à la mode ces jours–ci.

Faute de tirer parti de la situation, je me contenterai donc de souligner que nous nous penchons sur les difficultés des PME avec sérieux, enthousiasme et une bonne dose d'espoir.

Bien que les PME soient très préoccupées par le déficit, elles le sont plus encore par leur avenir dans ce que nous espérons être une économie en expansion.

Pas plus tard que ce week–end, j'ai assisté dans ma circonscription, à une conférence sur l'économie. J'ai rappelé aux participants qu'ils ne devaient pas compter sur l'arrivée de grandes entreprises ni sur la construction de grands immeubles étant donné que depuis deux ans, c'était à des entreprises de cinq employés ou moins que l'on devait 55 p. 100 de notre produit national brut.

De ce côté de la Chambre, nous sommes convaincus de l'importance des PME. Ne disposant pas du temps nécessaire pour dévoiler toutes ses idées, le député pourrait–il expliquer dans les grandes lignes ce qui, à son avis, constituerait une bonne initiative, une bonne mesure, en faveur des PME, qui leur faciliterait la tâche et leur redonnerait l'espoir, comme je crois qu'il le désire?

• (1215)

M. Hart: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Tandis que nous nous demandons quoi faire pour aider les petites entreprises, je me dis que nous oublions l'importance que peuvent avoir les initiatives commerciales pour stimuler la croissance et l'apport des emplois.

À mon avis, une des plus grandes initiatives commerciales que nous pourrions avoir au Canada serait d'accorder aux petits entrepreneurs le respect que nous vouons aux joueurs de hockey. Les petits entrepreneurs se sentent vraiment mis à l'écart. Nous nous créons toutes sortes de héros alors que les vrais, ce sont ceux qui créent des emplois et lancent diverses petites entreprises.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, j'aimerais que le député d'Okanagan puisse nous faire un résumé succinct lorsqu'il mentionne que le gouvernement doit créer un climat favorable à la création d'emplois au lieu de faire des prêts aux entreprises. De façon condensée, qu'est–ce qu'il entend par ces mots?

[*Traduction*]

M. Hart: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Je pense que tout cela nous ramène au problème de la réduction du déficit. Pour stimuler l'économie et donner aux gens l'occasion de créer de nouveaux emplois, nous devons d'abord nous attaquer à la situation financière de notre pays en réduisant tout de suite les dépenses du gouvernement.

M. John Cannis (Scarborough–Centre): Monsieur le Président, j'écoutais le député dire qu'il faut appuyer la petite entreprise et je n'ai pu m'empêcher de penser qu'il s'inspirait de notre livre rouge. En effet, on y insiste clairement sur le fait que la création d'emplois et la petite entreprise forment une partie intégrante de notre programme.

Par contre, je suis devenu très inquiet quand il a fait volte–face pour dire que la réduction du déficit constituait le principal problème et le plus important. Nous, les députés du Grand Toronto, nous avons rencontré, à deux reprises si je ne m'abuse, des représentants du monde des affaires, voire même de deux grandes banques, et nous avons insisté au plus haut point pour qu'ils commencent à collaborer avec les petites entreprises.

Le député vient de dire que nous devons réduire le déficit, car c'est la principale priorité. Toutefois, si les Canadiens ne travaillent pas, nous ne pouvons pas réduire le déficit, puisque nous devons alors les faire vivre. Pour cela, nous devons puiser dans nos maigres revenus. Il faut absolument insister sur la nécessité de remettre les Canadiens au travail. Ramenons la dignité à la Chambre, comme le premier ministre l'a souvent déclaré, et nous réduirons le déficit en conséquence.

M. Hart: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Premièrement, je voudrais dire que, peu importe notre allégeance politique, les bonnes idées devraient toujours la transcender. Une bonne idée reste bonne, peu importe qui l'a formulée. Cependant, comme je le disais plus tôt, nous avons marqué l'histoire du Canada en faisant élire 52 réformistes. Ces derniers jours, j'ai cru remarquer qu'il y avait plus d'idées à réformer à la Chambre et plus de réformistes que les 52 membres de notre parti qui ont été élus.

Nous attachons beaucoup d'importance à la réduction du déficit. Les programmes de subventions et d'encouragement de l'initiative mis sur pied au Canada ont affiché un taux de réussite lamentable. Toutes les statistiques montrent bien d'où viennent les emplois. Quatre–vingt–cinq pour cent de tous les emplois sont créés par la petite entreprise. Voilà donc le secteur que nous devons stimuler.

J'ai discuté de la situation avec les gens d'affaires de la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt et d'un peu partout au Canada, et ils m'ont tous dit la même chose. Les gens n'ont pas confiance en un pays grevé de dettes comme le nôtre.

• (1220)

Nous devons agir et agir maintenant pour régler ce problème si nous voulons que les Canadiens retrouvent détermination et le moral nécessaires pour investir dans leur pays et créer des emplois par l'entremise des petites et moyennes entreprises.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection à la présidence.

Je veux aussi remercier mes électeurs de Broadview–Greenwood de m'avoir accordé un second mandat au Parlement canadien. J'ai acquis un profond respect et une grande estime pour la

Chambre, particulièrement dans les trois dernières années de mon premier mandat. Comme j'étais très intimidé la première année, je ne m'y suis pas plu autant. J'étais plutôt effarouché par la Chambre.

Après ma première année à la Chambre, toutefois, j'ai décidé de m'efforcer de contribuer au débat en donnant mon opinion et en échangeant des idées avec les autres députés. Je siégeais alors dans les rangs de l'opposition, mais j'ai découvert que beaucoup de députés ministériels cherchaient à obtenir les mêmes résultats que moi. Je voudrais donc dire encore à tous les députés que je vais continuer à m'efforcer de présenter des idées de façon constructive et à écouter les leurs de telle sorte que, ensemble, nous fassions vraiment avancer le débat. Dès lors, nous aurons une chance de procéder à une véritable réforme.

Le danger dont il faut tenir compte ici, c'est que la ville est aux mains des bureaucrates, des gratte–papier. Je crois que nous sommes devenus un pays de gratte–papier. Une raison en est que nous sommes nombreux parmi les représentants du peuple à ne pas avoir exercé notre volonté politique de faire savoir à la fonction publique que les idées que nous allons défendre ici ne sont pas les nôtres, mais bien celles de nos commettants, celles des gens qui nous ont élus. Par conséquent, nous allons travailler d'arrache–pied pour qu'on y donne suite, car les idées ne tombent pas du ciel.

Au cours de la dernière législature, j'ai consacré mes énergies à deux secteurs très particuliers et je tiens à commencer mes observations par ces deux thèmes précis, à savoir: les petites entreprises et la réforme de la fiscalité.

Comme je l'ai dit maintes fois au cours de la dernière législature, je crois fermement que le plus grand espoir des Canadiens sans travail demeure le secteur de la petite entreprise. Les quelque 900 000 petits entrepreneurs que compte notre pays ont éprouvé d'incroyables difficultés ces dernières années et cela, à cause d'une fiscalité très mal conçue. La malencontreuse taxe sur les produits et services n'a fait qu'aggraver les choses en leur imposant un tas de tracasseries administratives à un moment où ils auraient pu s'en passer.

Toutefois, la petite entreprise a connu des difficultés dans un autre domaine encore, soit celui du capital. Si nous ne faisons rien pour assurer aux petites et moyennes entreprises un meilleur accès au capital, la Chambre et tout le pays vont continuer à patauger misérablement.

J'ai été absolument ravi, au cours de la campagne électorale et même avant que les élections ne soient déclenchées, soit au début de juillet, que le premier ministre et le ministre des Finances donnent une conférence de presse à Ottawa. Ils ont dit aux Canadiens que l'un des thèmes centraux de leur programme était de travailler pour faire changer l'attitude des institutions financières canadiennes envers les petites entreprises.

• (1225)

Il n'y a pas un député à la Chambre qui n'aurait pas quelques histoires d'horreur à raconter sur le terrorisme exercé à l'endroit de petites et moyennes entreprises de sa circonscription par les gérants de banques locaux. Y a–t–il ici un député qui n'a jamais entendu parler de ce terrorisme? Je vois que tous les députés savent de quoi je parle.

En tant que députés—et je ne parle pas uniquement des ministériels, mais de tous les députés—nous devons faire pression sur les institutions financières, sur les 57 présidents de banques à charte de catégorie A ou B, de fiducies et de fonds de retraite, ainsi que d'autres institutions qui administrent des capitaux. Nous devons leur faire comprendre que s'ils sont si préoccupés par le déficit et par la dette—et nous le sommes nous aussi—que s'ils se soucient vraiment de leur collectivité et du Canada, ils doivent commencer à chercher des moyens de mettre leurs capitaux à la disposition des petites et des moyennes entreprises.

Je m'exprime non pas uniquement en tant que député de Broadview— Greenwood, mais, grâce au premier ministre, en tant que secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, et je veux que tous les députés sachent que ce n'est pas parce que je siège du côté ministériel que j'arrêterai de défendre les petites entreprises et de dire aux banques qu'elles doivent venir à leur aide.

Cependant, je veux être juste. Certaines institutions financières commencent à donner des signes de changement.

Il y a deux semaines, les députés de Toronto ont entendu le vice–président principal de la Banque royale du Canada, M. Charlie Coffey, admettre que les banques réagissaient et voulaient faire changer l'attitude des agents de prêts commerciaux face aux petites entreprises. Elles ont pris des mesures énergiques et veulent corriger le problème rapidement.

M. Coffey a ajouté que tant que le problème ne sera pas réglé, les députés à la Chambre des communes sont invités à communiquer avec lui par téléphone. Il a donné son numéro de téléphone et son numéro de télécopieur et nous a tous incités à les faire circuler. Il existe donc une institution qui a déclaré publiquement son intention de s'associer à nous dans cette campagne. Je ne puis qu'espérer que les 56 autres institutions financières du pays se montreront tout aussi dynamiques.

Je voudrais maintenant passer à un autre problème touchant également les petites et moyennes entreprises. C'est un problème dont plusieurs membres du Parti réformiste ont parlé pendant la campagne électorale et ici à la Chambre des communes. Il s'agit de la réforme fiscale.

Le premier ministre a déclaré de façon sans équivoque que notre gouvernement était résolu à opérer une réforme fiscale générale. Il a déclaré clairement dans le discours du Trône—on le trouvera à la page 4, 3e paragraphe—qu'il allait instituer un sous–comité du Comité des finances qui aura avant tout pour tâche de remplacer la taxe sur les produits et les services. Ce comité examinera également la possibilité d'opérer une réforme fiscale générale.

Je tiens à déclarer publiquement le parti pris que j'ai en faveur d'un élément particulier du programme électoral du Parti réformiste. Il s'agit de la réforme fiscale. En tant que libéral, je partage leur engagement à l'égard d'une réforme fiscale, et nous sommes nombreux à être de cet avis au Parti libéral. Nous voulons nous attaquer à la Loi canadienne de l'impôt. Il s'agit du document qui détermine vraiment de quelle façon est gérée l'économie canadienne. C'est un document d'environ 15 000 pages, composé de règles, de règlements, d'exceptions et d'exceptions aux exceptions.

• (1230)

Je tiens à dire à tous les députés que même les meilleurs fiscalistes et les meilleurs comptables fiscalistes du pays admettent en privé que cela ne fonctionne plus, et nous le savons tous. Les Canadiens le savent et ils manifestent leur absence totale de confiance en cette législation en passant à l'économie au noir.

Comme les députés le savent, la TPS a exacerbé l'économie souterraine. Même avant l'établissement de la TPS, nous avions l'économie monétaire souterraine la plus importante après l'Italie. Les Canadiens ont perdu foi dans le système. Celui–ci ne fonctionne pas, et il faut donc tout reprendre depuis le début.

Heureusement, notre parti favorise la tenue d'un débat ouvert et constructif. J'ai ainsi pu proposer, avec l'aide d'importants appuis, un système d'impôt unique qui ressemble pas mal à la proposition que les réformistes ont faite pendant la campagne. Et je m'adresse tant aux députés du Parti réformiste et qu'à ceux du Bloc québécois—nos délibérations ont lieu dans les deux langues officielles—l'idée de l'impôt unique a été conçue par un groupe formé au cours de la deuxième année de la dernière législature lorsque le gouvernement a demandé qu'on lui propose une solution de rechange à la TPS. L'impôt unique est une solution de rechange simple, équitable, efficace et réalisable à l'actuelle Loi canadienne de l'impôt.

Je tiens à dire aux députés du Parti réformiste et du Bloc québécois que je suis heureux de leur faire part du résultat de mes recherches et de mes expériences parce que je pense que les Canadiens veulent vraiment que nous travaillions ensemble. J'estime qu'ils veulent que nous agissions maintenant. Les Canadiens et les députés estiment que la présente législature ne doit pas perdre son temps en consultations. Nous avons tenu assez de consultations. Nous avons consulté les consultants, qui ont eux–mêmes consulté d'autres consultants. C'est bien la dernière chose qu'il faut faire en ce début de mandat. Les Canadiens en ont soupé des consultations. Ils veulent des gestes concrets. Ils veulent que nous passions à l'action.

Quand je dis qu'ils veulent que nous agissions, je ne dis pas qu'ils veulent que nous le fassions d'une manière irresponsable. Pour commencer, nous pourrions tous, par exemple, appeler les dirigeants des institutions financières du pays pour leur dire que nous sommes tous favorables à l'idée que les banques viennent en aide à la petite entreprise. Appeler les dirigeants d'une ou deux banques pour leur dire que nous sommes solidaires à ce sujet, voilà un bon exemple d'action immédiate.

Si nous communiquions ce message aux institutions financières du pays, nul doute que celles–ci passeraient rapidement à l'action. Que les députés n'oublient pas qu'ils ont pour fonction d'élaborer la législation bancaire. Si j'étais président d'une banque et que j'apprenne que, d'un commun accord, les députés envisagent de réglementer autrement le secteur bancaire parce que les banques se font tirer l'oreille, je crois bien que j'agirais rapidement.

Cependant, nous ne pouvons pas tout faire tout seuls. Nous devons avoir la participation de tous. C'est pourquoi j'en appelle à votre collaboration.

L'autre question à laquelle il faut s'attaquer est celle du déficit. Comme tout autre député, je me préoccupe des abus, de la paperasserie et du double emploi. Je suis d'avis qu'il faut faire preuve de beaucoup de prudence dans ce dossier. Si nous devenons exagérément obsédés par le déficit et si nous cherchons trop à réduire les coûts et à supprimer des programmes simplement pour en arriver à un chiffre magique, je crains que nous ne fassions qu'aggraver la crise de confiance déjà très sérieuse qui secoue ce pays.

• (1235)

Je suis extrêmement inquiet de voir l'importance que l'on accorde au déficit par rapport à celle que l'on accorde à la création d'emplois pour les Canadiens. Comme la députée du Yukon et chef du Nouveau Parti démocratique l'a fait remarquer dans son intervention, chaque chômeur coûte directement à l'État 17 000$, sans compter les coûts indirects comme les soins de santé ou les coûts liés à la criminalité, sans compter, non plus, les recettes perdues pour le Trésor.

À mon avis, la meilleure façon de régler le problème du déficit et, en fin de compte, celui de la dette, est de redonner du travail aux Canadiens. S'il faut laisser le déficit et la dette augmenter légèrement pendant un petit bout de temps pour réussir à créer des emplois pour les Canadiens et pour pouvoir constater, dans 12 ou 18 mois, un plus grand nombre de contribuables et un accroissement des recettes, je souscris entièrement à cette orientation. J'espère que les députés comprendront ça.

C'est là le but et l'objectif du programme d'infrastructure que le ministre des Finances approuve sans réserve. C'est une mesure bien équilibrée. Cependant, il ne faut pas oublier que nous n'avons pas été élus pour défendre les intérêts des gens favorisés, mais ceux des gens défavorisés de nos circonscriptions : le père au chômage qui n'a pas assez d'argent pour acheter un bâton de hockey à son fils ou la mère seule qui n'a parfois pas assez

d'argent pour nourrir convenablement son enfant. C'est là essentiellement notre responsabilité.

J'espère que nous ne mettrons pas les ressources humaines en veilleuse quand il faudrait précisément leur accorder la priorité, au nom du déficit.

Je voudrais encore une fois remercier les habitants de ma circonscription, en particulier les bénévoles. Nous avons tous, au cours de notre campagne électorale, eu l'aide de bénévoles. Nick Lamachia, un jeune homme de 32 ans de ma circonscription, vient régulièrement à mon bureau. Nick est chômeur depuis six mois. Il vient à mon bureau chaque jour, de 10 heures à 19 heures environ. Il écoute les problèmes et les frustrations des gens.

Il est important de rester constamment au courant de ce qui se passe dans nos collectivités pour pouvoir régler les problèmes qui se posent et veiller à ce que les intérêts des gens qui nous ont élus soient bien défendus.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre patience et du temps que vous m'avez accordé. Je vais faire mon possible pour venir en aide aux petites entreprises et appuyer la réforme fiscale. Je serai heureux de partager avec les députés que cela intéresserait les documents que j'ai pu obtenir au cours de la dernière législature.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, pour faciliter votre tâche et la compréhension de la Chambre, j'espère obtenir le consentement unanime pour qu'à partir du prochain orateur du côté ministériel, la période allouée de 20 minutes soit partagée en deux périodes de 10 minutes chacune, et la période de questions, en deux périodes de 5 minutes, sauf pour les ministres qui disposeront encore de 20 minutes et 10 minutes pour la période de questions. Est–ce que je peux obtenir le consentement unanime de la Chambre?

Le vice–président: La Chambre accorde–t–elle son consentement unanime à cette proposition?

• (1240)

Des voix: D'accord.

M. Langlois: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Une partie de ce que l'honorable député de Saint–Léonard a proposé nous a échappé. Ce n'est pas que nous refusions le consentement, mais je voudrais tout simplement que ce soit répété pour que ce soit clair.

M. Gagliano: Monsieur le Président, ma proposition est que tous les députés du côté du gouvernement, dorénavant, à partir du prochain tour, parlent dix minutes, avec cinq minutes pour la période de questions et commentaires, sauf pour les ministres. Les ministres continueront à avoir vingt minutes, avec dix minutes pour la période de questions, étant donné qu'ils doivent parler dans leur discours de projets précis qui découlent du discours du Trône.

Le vice–président: Quelqu'un d'autre désire–t–il s'exprimer sur ce recours au Règlement?

Alors, je crois qu'il y a consentement unanime à cette proposition du whip du gouvernement.

Des voix: D'accord.

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, j'ai beaucoup aimé les propos de l'honorable député au sujet des propositions et de l'importance des petites et moyennes entreprises et j'ai quelques questions à lui poser.

Auparavant, j'ai cependant deux petites remarques à lui faire parce qu'il me semble que M. le député a réagi très négativement quand le Bloc québécois s'était annoncé souverainiste en cette Chambre. Je me souviens très bien qu'il avait réagi très ouvertement et très négativement.

Il a dit au début de ses remarques que la plupart de ses idées viennent de ses commettants. Je voudrais lui rappeler que moi aussi, comme d'ailleurs tous les membres du Bloc, on est là parce qu'on a été élus, et ça représente les idées de nos commettants.

De même, à la fin de ses remarques, a–t–il dit qu'il était tanné de la consultation et qu'on voulait de l'action. Bien, c'est exactement la même chose au Québec. Nous aussi sommes un peu tannés de la consultation et on est sur un point d'action, au sujet de la souveraineté.

Revenons aux petites et moyennes entreprises, parce que ce sujet me tient bien à coeur. D'ailleurs, c'est un sujet qui affecte autant les Québécois que les Canadiens. C'est un gros sujet et j'en suis très sensible parce que vous en avez parlé longuement, de même qu'un député du Parti réformiste, qui en avait parlé aussi avec beaucoup de sagesse. Moi, je me demande si vous–même, monsieur l'honorable député, seriez en mesure d'appuyer des mesures qui peuvent améliorer le climat qui favorise le développement des petites entreprises.

On sait actuellement que le déficit, la fiscalité et tous les formulaires du gouvernement qu'on impose aux petites et moyennes entreprises ralentissent l'initiative. Est–ce que l'honorable député serait en faveur qu'on élimine les fiducies familiales, qu'on dégraisse le gouvernement, qu'on mette sur pied une commission parlementaire pour réduire le gaspillage et le dédoublement dans le gouvernement afin de réduire le déficit et favoriser le développement des petites et moyennes entreprises?

[*Traduction*]

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'aimerais avant tout remercier le député de sa question.

Le député est un ancien habitant de Penetanguishene, en Ontario. Je me souviens de l'époque où il habitait cette ville et faisait énormément de choses pour sa collectivité. J'ai parlé ce matin à certains de ses partisans de Penetang–Midland Coach Lines qui m'ont chargé de le saluer de leur part.

Avant d'aborder la question des petites entreprises, je voudrais parler de celle du Bloc québécois. Il faut essayer de comprendre que cette institution est le Parlement du Canada. Quand un député vient à la Chambre, c'est dans le but de faire du Canada un pays meilleur, une idée que j'ai toujours appuyée. Je me suis parfois battu avec l'idée de venir à la Chambre des communes pour y dire essentiellement que je voulais m'en séparer. Je me bats encore avec cette idée.

• (1245)

Je vous demande, s'il vous plaît, un peu de patience alors que j'essaie de comprendre la logique dans tout ça. Je n'y suis pas encore arrivé. Personnellement, j'ai toujours eu énormément de sympathie pour votre leader, quand il était ministre de l'Environnement et que j'étais un député de l'opposition. Il est venu dans ma circonscription et nous a appuyés sur la question de l'environnement. Notre différend sur le plan idéologique n'a donc rien de personnel. Je décèle déjà certains signes qui montrent que le Bloc est en train de changer de position.

Lorsque j'entends des membres du Bloc parler avec passion de l'image et du jeu d'Équipe–Canada, je me mets à espérer que leur intérêt pour le Canada finira par s'étendre à d'autres domaines.

Il me reste moins d'une minute. Je vais exposer mon point de vue sur la question des fiducies familiales. Si on consulte le hansard, on constatera que je me suis opposé au gouvernement à trois reprises à propos de ce projet de loi. J'ai voté contre cette mesure législative parce que je trouve révoltant que les gens les plus riches au Canada, les familles les mieux nanties du Canada, dont des amis, peuvent être exemptées de l'impôt sur des sommes pouvant totaliser des milliards de dollars au bout de 20 ans, tandis que nos pauvres et nos concitoyens touchant moins de 50 000$ par an sont soumis à l'impôt à cause de la complexité et d'autres lacunes de notre régime fiscal. Il va donc de soi que nous allons exiger une réforme.

Je veux, comme eux, une réforme exhaustive.

[*Français*]

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Très brièvement, monsieur le Président, je voudrais poser une question et faire quelques brefs commentaires à l'intention du précédent intervenant.

Je considère que le discours du député que nous venons d'entendre est un discours respectable pour ceux qui croient encore à l'efficacité du système canadien, du régime canadien. Personnellement, il m'apparaît que depuis plusieurs années, on a tout tenté. Depuis combien de temps dit–on au gouvernement fédéral que la duplication des services entre Ottawa et Québec nous coûte excessivement cher?

Le député lui–même avoue que même les comptables ne font plus confiance à la loi fiscale et que, personnellement, il n'y fait plus confiance non plus. Nous, du Québec, avons compris que la loi fiscale canadienne jouait contre nous. Elle nous coûte excessivement cher. Tout le régime canadien coûte beaucoup trop cher, que ce soit à partir du nombre de fonctionnaires, à partir de nos ambassades, à partir du fonctionnement même du gouvernement canadien. C'est la raison pour laquelle nous en sommes rendus à 500 milliards de dette au Canada, avec 40 ou 45 milliards de déficit annuel. Je respecte le discours que nous venons d'entendre de la part du député, mais, à mon avis, ce ne sont que des voeux pieux.

Je ne crois pas qu'en perdurant dans le régime actuel, le gouvernement fédéral que nous avons en face de nous, avec différentes études, d'autres analyses, arrive à régler le problème.

Toutefois, je crois que le problème pourrait être réglé et j'en viens à la question que je veux poser au député. Quel est son avis sur le fait que le Québec se retire de la Confédération canadienne avec ses 28 milliards de taxes et d'impôt et qu'il les administre lui–même? Personnellement, je fais plus confiance à cette formule–là qu'à celle que nous propose le député.

Le vice–président: Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie dispose d'environ deux ou trois minutes.

[*Traduction*]

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, tout d'abord, je dirai que je suis d'un naturel optimiste et confiant. Cependant, je crois que nous pouvons tous avoir foi en l'avenir.

À l'exception d'une soixantaine de députés, la composition de la Chambre des communes a été complètement renouvelée. En passant, je crois que l'une des raisons qui fait que je suis encore ici et que je jouis d'un tel appui, mis à part l'excellent travail de mon chef et de mes collègues et la qualité du Livre rouge, c'est que je défends certaines causes auxquelles les gens croient.

• (1250)

Je suis, comme vous, un député de l'Ontario. Comme vous, nous avons les mêmes problèmes à propos des chevauchements. . .

[*Français*]

Le vice–président: À l'ordre! Je sais que c'est un nouveau Parlement, mais est–ce que l'honorable député pourrait s'adresser à la Présidence?

[*Traduction*]

M. Mills (Broadview—Greenwood): Je vous présente mes excuses, monsieur le Président. Par votre intermédiaire, je veux signaler au député que, de toute évidence, je suis beaucoup plus optimiste que lui et je crois que, justement parce que nous avons de nouveaux députés, nous pourrons régler ces questions rapidement.

Concernant la population du Québec, je rappelle aux députés du Bloc québécois, par votre intermédiaire, monsieur le Président, qu'ils sont environ 50 à la Chambre et que cela représente deux millions de votes, mais qu'il y a sept millions d'habitants au Québec. Je pense que le défi qui nous attend, nous les députés qui voulons garder le Canada uni, c'est de régler certains des problèmes que les députés du Bloc dénoncent à juste titre. J'admets que certaines de leurs revendications sont légitimes. Si nous pouvons régler ces problèmes, nous aurons l'ultime responsabilité de passer outre à l'élément séparatiste et de nous adresser directement aux Québécois pour leur demander de rester au Canada.

Le vice–président: La période des questions et observations est terminée. Je donne maintenant la parole au député de Medicine Hat. Je dois dire que j'ai fait une erreur en ne lui donnant pas la parole un peu plus tôt. Il a donc maintenant dix minutes pour

s'adresser à la Chambre, suivies de cinq minutes pour les questions, après quoi je céderai la parole à la députée de l'opposition officielle.

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président et honorables députés, je tiens tout d'abord à vous offrir mes sincères félicitations pour votre élection à la Chambre des communes. Le rôle de député est à la fois une lourde responsabilité et un grand honneur.

Monsieur le Président, dans votre cas l'honneur est double, puisque vos électeurs d'Edmonton vous ont témoigné à nouveau leur confiance et que vous avez été élu à la présidence de la Chambre. Je vous prie d'accepter mes félicitations.

Je souhaite au gouvernement, et en particulier au premier ministre, de réussir pleinement à résoudre les problèmes qui se posent à nous. Ces problèmes sont l'affaire de tous les partis politiques, provinces, groupes culturels, des hommes aussi bien que des femmes, des institutions et même de toutes les générations. Les Canadiens devront faire du mieux qu'ils peuvent s'ils veulent résoudre ces problèmes et j'espère sincèrement que nous nous mettrons tous à la tâche ensemble.

Aux habitants de la circonscription de Medicine Hat, je tiens à exprimer ma gratitude pour la chaleur, l'amitié et le soutien qu'ils m'ont manifestés en tant que député. Je les remercie de m'accorder leur confiance à la fois comme leur serviteur et leur représentant auprès du gouvernement canadien.

Je voudrais commencer par donner au gouvernement un conseil sur son intention de réformer le programme d'assurance–chômage. Le gouvernement a le mérite d'avoir reconnu que l'assurance–chômage, dans sa forme actuelle, provoque la disparition des emplois et paralyse l'initiative. Le gouvernement a également raison de soutenir qu'il faut mettre davantage l'accent sur l'amélioration de la formation et que les entreprises doivent jouer un rôle majeur en matière de formation.

Qui connaît mieux que les entreprises les compétences dont elles ont besoin pour réussir? Certainement pas le gouvernement. Or, je suis inquiet quand j'entends le premier ministre parler d'imposer une taxe de formation aux entreprises. Si le gouvernement réduisait plutôt ses dépenses, et les impôts à plus ou moins long terme, on peut être certain que l'entreprise dispenserait elle–même la formation puisqu'il est dans son meilleur intérêt de le faire. Il n'en reste pas moins que le seul fait de reconnaître l'existence d'un problème est la première chose à faire pour le résoudre et j'estime qu'à cet égard le gouvernement mérite une excellente note.

Par ailleurs, je suis profondément préoccupé de ce que le gouvernement n'ait donné aucune indication de la forme qu'il entend donner au futur programme d'assurance–chômage. Il n'est pas exagéré de dire que non seulement le programme actuel ne répond pas aux besoins des Canadiens, il leur nuit carrément. En ignorant les demandes de changement faites à la fois par l'entreprise et par les personnes qui veulent sincèrement trouver du travail, nous avons démoralisé des régions entières. Si c'est là le genre d'aide que le gouvernement accorde, les Canadiens feraient bien de le fuir le plus rapidement possible. Par contre, le gouvernement pourrait être disposé à partager le pouvoir décisionnel pour y faire participer ceux qui financent le programme; il pourrait le concevoir à plus long terme pour qu'il corresponde aux mesures des autres paliers de gouvernement, aux initiatives du secteur privé et à la situation qui règne actuellement dans le domaine des impôts; il pourrait établir des objectifs clairement mesurables, s'engager à rendre le programme plus accessible et facile d'application; il pourrait décider de promouvoir l'égalité d'accès et le droit aux prestations de tous les Canadiens; il pourrait faire valoir et le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative. Si le gouvernement s'engage à suivre ce processus pour repenser le programme d'assurance–chômage, il pourra réussir au–delà de tout espoir. Au contraire, s'il compte s'engager seul à repenser, à mettre en oeuvre et à contrôler ce programme, il échouera. Ou encore, s'il invite la participation de tous les Canadiens, mais ne tient pas compte de leurs idées, ce sera aussi un fiasco. En échouant, il étouffera encore une fois l'esprit d'initiative des chômeurs et des entrepreneurs, détruisant de façon lamentable l'activité économique et humaine.

• (1255)

Dans ce cas, comment faudrait–il s'y prendre au juste pour repenser le programme d'assurance–chômage? Le premier principe du processus décisionnel, c'est que tous les intéressés participent. Cela comprend les entreprises, surtout les petites qui versent la plupart des primes. Cela inclut évidemment les travailleurs qui versent des cotisations au fonds. Enfin, cela suppose le gouvernement fédéral qui y collaborerait à titre de conseiller et de second intéressé. Cela semble évident, mais c'est un avis dont les gouvernements ne tiennent pas souvent compte, d'après moi. Le processus devrait exclure la participation de groupes qui ont intérêt à ce que le problème perdure.

Les incitatifs sont très importants, il ne faut pas l'oublier. Si un groupe ou un individu bénéficie d'un financement pour protester contre les taux de chômage élevés, il ne faut pas s'attendre qu'il propose des solutions susceptibles de rendre son rôle inutile. Même si ces gens sont souvent de bonne foi et déclarent qu'ils veulent à tout prix régler le problème, je ferai remarquer qu'ils ont un incitatif financier considérable pour le faire durer. Ce sont deux forces contraires qu'on ne parviendra jamais à séparer complètement.

Le deuxième principe, c'est qu'on doit prendre des décisions en pensant aux meilleurs intérêts à long terme du pays. On prend trop souvent des décisions sans réfléchir à leurs effets à long terme.

En 1971, le gouvernement libéral a décidé d'augmenter les prestations d'assurance–chômage dans les régions. Aujourd'hui, ces semailles trop rapides nous donnent aujourd'hui une piètre récolte. Les gouvernements doivent toujours réfléchir aux effets que produiront éventuellement leurs décisions.

Le troisième principe à respecter, c'est que, pour prendre des décisions, il faut toujours connaître parfaitement la situation du moment. J'entends ici la situation économique, sociale, culturelle et politique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Même les programmes les mieux conçus sont voués à l'échec si nous ne nous y attelons pas ensemble. Le climat actuel en est un de grandes contraintes financières, de libéralisation des échanges et de participation accrue de la population au processus démocra-

tique. Un nouveau programme d'assurance–chômage doit tenir compte et être le reflet de ces tendances.

Le quatrième principe veut que tous les programmes gouvernementaux aient des objectifs facilement mesurables. À quoi sert de mettre au point un programme s'il est impossible d'en mesurer l'efficacité parce que ses objectifs ne sont jamais définis clairement? Et si les résultats vont manifestement à l'encontre du but recherché, à quoi sert une bureaucratie ou même un gouvernement qui ne se soucient pas de résoudre le problème?

Il est devenu de plus en plus évident, ces vingt dernières années, que les prestations élevées, les prestations complémentaires régionales et les prétendus programmes de formation ne donnent rien. Et pourtant, aucun gouvernement n'a eu le courage de régler le problème.

Le cinquième principe veut que tous les programmes gouvernementaux soient faciles à utiliser. Aujourd'hui, les innombrables programmes offerts dans le secteur du développement des ressources humaines sont désespérément compliqués. Comme me le disait un bureaucrate régional, le travail des fonctionnaires consiste à faire bien fonctionner des programmes mal conçus. Quelle terrible condamnation du système!

Dans l'introduction au rapport que la Commission Forget a publié en 1985 figure une lettre touchante d'une dame qui raconte à quel point il pouvait alors être compliqué d'obtenir des prestations d'assurance–chômage. Malheureusement, la situation n'a toujours pas changé aujourd'hui.

Si les gouvernements n'arrivent pas à résoudre les problèmes, c'est nettement à cause de la façon dont ils prennent leurs décisions. Tant que la population ne participera pas à la conception de ces programmes, ils ne pourront jamais satisfaire ses besoins.

Le sixième principe veut que tous les Canadiens soient traités de la même façon dans le cadre de tous les programmes gouvernementaux. Ce n'est pas parce qu'on choisit de vivre dans une région particulière du pays qu'on devrait avoir le droit de toucher des prestations plus importantes ou d'en recevoir plus longtemps. Le gouvernement doit comprendre que, en essayant parfois de corriger les inégalités liées à la répartition des richesses naturelles, il ne réussit qu'à corrompre les ressources humaines de la région qu'il voulait justement aider à l'origine.

• (1300)

Voilà le malaise qui afflige de nombreuses régions du Canada atlantique et qui nous vient d'un gouvernement qui ne comprenait pas tout gouvernement a des limites.

Le septième principe est que tous les programmes gouvernementaux devraient promouvoir et encourager le sens des responsabilités et de l'initiative. Naturellement, l'exemple devrait venir d'en haut. Les dirigeants d'entreprise et les travailleurs devraient avoir la responsabilité d'établir le montant des cotisations et des prestations. Plus que tout décret gouvernemental, ces cotisations représenteraient de façon plus exacte le montant que les entreprises et les travailleurs peuvent verser en cotisations et en prestations, tout en préservant et en améliorant la viabilité des entreprises et le pouvoir d'achat des employés, ce qui contribuerait à redresser l'économie.

Les chômeurs chroniques qui attribuent leur état à leur manque d'expérience ou de formation devraient avoir accès à un programme intégré de formation et de soutien du revenu administré de concert leur province et le gouvernement fédéral. Mais c'est là une question à aborder un autre jour.

Avant de pouvoir réformer l'assurance–chômage, les programmes sociaux ou tout autre programme gouvernemental, nous devons réformer notre processus décisionnel pour y faire participer tous les intervenants qui se préoccupent des répercussions à long terme de nos décisions, pour tenir compte du contexte, pour nous fixer des objectifs clairs et quantifiables, pour élaborer des programmes facilement accessibles à tous, pour traiter tous les Canadiens de façon égale et pour promouvoir le sens des responsabilités et de l'initiative. Voilà le contexte dans lequel devrait s'inscrire la réforme de l'assurance–chômage.

La somme de 20 milliards de dollars que les Canadiens consacrent à l'assurance–chômage, ce n'est pas de l'argent de Monopoly, ni l'argent du gouvernement. C'est le fruit du dur labeur de millions de Canadiens. C'est l'argent des contribuables. Ils ont donc droit de dire comment il faut le dépenser. Si nous respectons ce droit fondamental, nous aurons un programme d'assurance–chômage responsable à un coût raisonnable. Si nous respectons ce droit au cours de toutes nos délibérations, nous aurons un gouvernement qui dirige l'État en fonction de ses limites et de ses moyens.

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges): Monsieur le Président, je félicite le député de Medicine Hat pour son premier discours à la Chambre. Je n'en ai entendu que la dernière partie parce que j'étais très occupé à m'empiffrer.

Une voix: De quoi?

M. Simmons: De nourriture. Mon ami de York–Sud—Weston est ici. Vous pouvez maintenant vous attendre à tout.

Le député de Medicine Hat a parlé du programme d'assurance–chômage. Je suis le premier à admettre qu'il faut le réformer. Je voudrais analyser certaines suggestions du député. L'une d'elles a retenu mon attention et j'y reviendrai tout à l'heure. Je veux d'abord dire une chose fondamentale au sujet du régime d'assurance–chômage.

Ce n'est pas un luxe. Ce régime a été très utile au Canada. Il ne faudrait pas, pour utiliser un cliché, jeter le bébé avec l'eau du bain. Le régime d'assurance–chômage a fait la preuve de sa grande utilité pour le Canada.

Ce dont je veux parler, c'est de la norme variable d'admissibilité. J'aimerais que le député comprenne que si nous extrapolions et menions son argument à son terme logique, il faudrait imposer la même norme d'admissibilité partout au Canada. Selon son argument, il faudrait que toutes les polices d'assurance–auto-

mobile soient les mêmes et que tous les assurés, peu importe leur situation personnelle, aient exactement la même couverture.

• (1305)

Bien sûr, ce n'est pas ce qu'il pense. Je lui demande de réfléchir un peu plus à l'idée que l'endroit où l'on vit ne fait aucune différence.

À mon avis, cela fait une différence. Par exemple, la disponibilité des emplois dans le secteur de la construction n'est pas la même dans toutes les régions. À mon avis, il aurait certainement été plus difficile, il y a trois jours, de travailler sur un chantier de construction à Ottawa où il faisait 30° degrés sous zéro que sur un chantier à Terre–Neuve où il en faisait 12 au–dessus.

M. Solberg: Monsieur le Président, le député a soulevé une ou deux questions.

Tout d'abord, il veut savoir si le régime d'assurance–chômage que nous avons actuellement a été une bénédiction ou une malédiction pour le Canada.

Il ne fait aucun doute que le premier ministre de Terre–Neuve dirait que, dans sa forme actuelle, ce régime n'a pas été à l'avantage des Terre–Neuviens. Il souligne qu'une génération de personnes est devenue dépendante de l'assurance–chômage. Cela ne constitue pas uniquement une tragédie sur le plan économique, mais une tragédie sur le plan humain également. Nous devons changer rapidement cet état de chose pour éviter à une autre génération de subir le même sort.

Il importe au premier chef d'admettre qu'il y a une grande différence entre un régime d'assurance qui oblige les personnes à démontrer qu'elles sont à la recherche d'un emploi et un régime qui accorde des prestations fondées sur le taux de chômage dans chaque région du pays.

Je rappelle qu'avant l'introduction des prestations de prolongation fondées sur le taux de chômage régional, le chômage à Terre–Neuve oscillait autour de 7 p. 100 de la population active. Depuis l'introduction de ces prestations, le taux a augmenté sans cesse pour atteindre les 20 et 25 p. 100. Il importe de ne pas négliger les enseignements de l'histoire sous peine de répéter les mêmes erreurs.

[*Français*]

Le vice–président: Le temps de parole du député est maintenant écoulé. Avant de reconnaître l'honorable députée de Rimouski—Témiscouata, est–ce que l'honorable député de Bellechasse aurait une demande à faire?

M. Langlois: Oui, monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La prochaine intervenante pour l'opposition officielle est l'honorable députée de Rimouski—Témiscouata. Comme les femmes en cette Chambre, elle est une femme très active, que seule la maladie ou un accident peut ralentir très légèrement. Malheureusement, elle a eu la malchance de se fracturer une cheville en fin de semaine. Alors, je demanderais la compréhension de la Présidence afin de permettre à l'honorable députée de Rimouski—Témiscouata de prononcer son allocution assise.

Le vice–président: Je peux assurer l'honorable député que je n'ai aucun problème avec cela. Je donne maintenant la parole à l'honorable députée de Rimouski—Témiscouata.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui dans cette enceinte, haut lieu de la démocratie canadienne.

Je voudrais à mon tour offrir mes félicitations à tous les députés de cette Chambre qui ont été élus ou réélus, principalement au très honorable premier ministre, à l'honorable chef de l'opposition et à l'honorable député de Calgary–Sud–Ouest.

Mes premières paroles seront à l'intention des électeurs et des électrices de la circonscription de Rimouski—Témiscouasta pour les remercier de la confiance qu'ils m'ont témoignée en me choisissant comme députée ou qu'ils m'ont exprimée depuis mon élection. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour répondre à leurs attentes et je veux les assurer de ma collaboration pour tout projet individuel ou collectif qui pourrait contribuer à leur mieux–être.

Mon discours comportera deux parties. La première veut rappeler les motifs qui m'amènent à Ottawa et la seconde veut vous faire part de mes commentaires et de mes interrogations par rapport à certains aspects du ministère du Patrimoine canadien, dont je suis la critique de l'opposition officielle. J'entre dans le vif du sujet pour vous rappeler, monsieur le Président, que vous avez devant vous une souverainiste convaincue et déterminée à travailler sans relâche à la défense des intérêts du Québec. Vous avez devant vous une souverainiste qui, au nom de la population de Rimouski—Témiscouata, se sent tout à fait à l'aise à sa place et légitimée de venir réclamer ce qui est dû à cette région afin qu'elle soit traitée avec équité.

• (1310)

N'en déplaise au très honorable premier ministre, au député de Calgary–Sud–Ouest et à leur formation respective, je suis venue à Ottawa pour parler de la souveraineté du Québec.

Je suis venue ici pour défendre les intérêts des MRC de la Mitis, du Témiscouata et de Rimouski–Neigette qui regroupent les 37 municipalités de ma circonscription dont Rimouski, capitale régionale de l'est du Québec. Cette ville regroupe, en plus des services gouvernementaux, une université, l'Institut national de la recherche scientifique en océanographie, l'Institut de Marine, un cégep, le siège social de Québec–Téléphone, le Centre hospitaler régional de Rimouski et également le siège social de l'archevêché.

Je suis également venue ici pour défendre les intérêts des cinq circonscriptions de l'est du Québec et ceux de l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

La souverainiste que je suis et que vous avez devant vous, a grandi à Montréal, a commencé sa carrière dans l'enseignement à l'Université Laval de Québec et consacré les 25 dernières années à une région qui vient de lui faire l'honneur de la représenter. Une région reconnue extrêmement dynamique sur le plan culturel, mais aux prises avec des difficultés économiques persistantes et profondes. Une région qui, jusqu'à il y a quelques années, croyait pouvoir compter sur des moyens de communication vitaux pour son développement, mais auxquels le précédent gouvernement s'est attaqué avec une dureté impitoyable en la privant des services de la télévision publique, en réduisant les

services postaux et ferroviaires. Une région qui depuis cette fatidique journée où Radio–Canada a été fermée ne dispose plus que de rares moyens de se faire entendre. Depuis, toutes ses protestations sont demeurées sans écho. Or, chacun sait qu'aujourd'hui les moyens de communication constituent une assise indispensable aux droits des collectivités.

La population de Rimouski–Témiscouata en a assez des coupures, des fermetures, du chômage, de l'assistance sociale, de la pauvreté, des faillites, des hausses de taxes, des hausses d'impôts, sans compter le marché noir, la contrebande et la violence. Cette population fière, courageuse et laborieuse en a assez d'un gouvernement centralisateur qui nie les différences et les disparités entre les communautés. Elle comprend depuis longtemps que son avenir passe par des solutions appropriées et concrètes à ses problèmes. Elle comprend que son avenir passe par la conquête de sa souveraineté et de celle du Québec. En attendant ce jour, elle aura l'occasion de répéter le oui qu'elle a déjà donné une première fois en mai 1980; elle veut que le ministère du Patrimoine canadien s'acquitte équitablement de son mandat. Ce mandat qui est de sauvegarder le patrimoine culturel et naturel, de sorte qu'au jour un de l'ère nouvelle, le Québec puisse trouver son patrimoine intact.

Je me permettrai maintenant d'aborder brièvement certains dossiers du ministère du Patrimoine canadien, soit le Sport amateur, l'Office national du film, les langues officielles, Téléfilm Canada, Radio–Canada et les droits d'auteur.

Les Jeux olympiques d'hiver et d'été se déroulent maintenant en alternance tous les deux ans, et ce, principalement à la demande des télédiffuseurs américains et de leurs commanditaires. Le sport amateur occupera dorénavant la scène de l'actualité et pourrait, comme on vient de le voir récemment dans le cas de *Team Canada* et du patinage artistique aux États–Unis, défrayer les manchettes sous un angle peu reluisant.

Dans le contexte actuel d'austérité économique, les Québécoises et les Québécois réclament plus que des jeux et, en tout cas, autre chose qu'une guerre de drapeaux. Ils exigent, entre autres, que le statut de l'athlète soit revu pour mettre fin aux pratiques douteuses d'athlètes–amateurs qui mettent de côté des centaines de milliers de dollars gagnés tout en continuant à recevoir leur bourse du sport amateur. Les subventions devraient aller aux athlètes qui en ont vraiment besoin.

Par ailleurs, les principaux centres de décision en matière olympique étant à Toronto et à Calgary, le Québec réclame, à bon droit, une révision des procédures de sélection des athlètes dans certaines disciplines olympiques de manière à mettre fin à la discrimination et à l'iniquité qui perdurent, à l'égard du Québec, entre autres.

Les contribuables canadiens ont déboursé 4 millions de dollars pour subventionner *Team Canada* au cours des quatre dernières années. Or, le choix des athlètes est laissé à la discrétion des entraîneurs et, d'après les informations données en cette Chambre par le ministre même du Patrimoine canadien, *Team Canada* ne révélera l'identité des joueurs sélectionnés «que quelques jours avant le premier match». Pourquoi alors payer pendant quatre ans, si à la veille de l'ouverture des Jeux olympiques, l'équipe ne peut même pas rendre publique la liste des 23 joueurs qui la composeront?

En ce qui concerne *Team Canada*, il faut aller bien au–delà d'un assistant coach francophone qui permet «de sauver la face» et d'assurer une visibilité auprès des journalistes d'expression française. Il faut s'assurer que les Mario Lemieux ne seront plus éliminés parce que jugés «pas bons», que les Alexandre Daigle ne seront pas gardés sur le banc parce jugés «tête forte», que les Sylvie Fréchette n'échapperont plus à la sélection parce qu'elles refusent d'aller s'entraîner à Calgary, que les Duchesnay, pourtant médaillés d'or de la France, ne seront plus jugés trop «d'avant–garde» par les juges canadiens et que les Eric Lindros ne se verront plus offrir le tapis rouge à la suite d'une entorse à la réglementation qui interdisait leur sélection.

• (1315)

Enfin, qu'il nous suffise de penser à l'escrime et au patinage artistique pour réaliser que tous les sports amateurs n'ont pas la même notoriété. Il nous faut donc le reconnaître et adopter une politique de subventions qui préserve ces sports et assure une justice distributive équitable.

En ce qui concerne les langues officielles, il est essentiel que les interventions soient bien ciblées, qu'elles soient distinctes et qu'elles répondent à des besoins précis, compte tenu des conditions particulières dans lesquelles vivent nos deux solitudes.

Rappelons que le Bloc québécois est venu à Ottawa pour parler de souveraineté; il n'est pas venu pour faire la promotion du bilinguisme. Pour le Québec, les langues officielles ne sont utiles que pour le fonctionnement des institutions parlementaires et judiciaires fédérales.

Toutefois, en ce qui concerne la communauté francophone et acadienne du Canada, le Bloc québécois ne demande rien de plus que le respect de l'article 23 de la Charte des droits et libertés enchâssé dans la Constitution de 1982.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, il y a quelque chose que je veux dire clairement à tous les Canadiens d'un océan à l'autre et à l'autre également, comme aime bien le dire notre collègue du Yukon, et je veux que vous écoutiez attentivement. Comme vous le savez, la minorité anglophone du Québec a toujours été bien traitée. Les anglophones de notre province sont assurés de garder tous leurs droits historiques dans un Québec souverain.

À titre de porte–parole de l'opposition officielle de Sa Majesté, je veux m'assurer que la minorité connue sous le nom de communauté francophone et acadienne du Canada sera traitée de la même façon et que les droits qui lui sont garantis par la Constitution seront respectés sans qu'elle ait à prendre des

mesures judiciaires et à se rendre jusque devant la Cour suprême du Canada.

[*Français*]

La cinérobothèque inaugurée récemment à Montréal, si magnifique soit–elle, n'a pas permis pour autant à l'ONF d'augmenter son marché.

Au fil des ans, l'ONF s'est éloigné de plus en plus de son mandat original qui était entre autres de faire la production de films documentaires. L'ONF semble chercher sa voie. Il produit de moins en moins seul et gère un fonds qui lui permet de coproduire des films de fiction avec ou en concurrence avec le secteur privé ou Téléfilm Canada, notamment *Le déclin de l'empire américain*, *Un Zoo la Nuit* et *Léolo*.

Par ailleurs, l'ONF néglige de plus en plus son mandat régional, et les restrictions budgétaires l'ont amené à diminuer ses ressources et ses services sur lesquels les régions avaient appris à compter. Préférant le glamour à l'économie, l'ONF a annoncé la fermeture des bureaux régionaux de Rimouski, Chicoutimi, Trois–Rivières, Sherbrooke, Rouyn–Noranda, Charlottetown, Calgary, St. John's Terre–Neuve, Sydney, plutôt que ceux de Paris, Londres et New York, qu'il a conservés pour distribuer ses films, ce qui, pourtant, aurait pu être fait à beaucoup moindre coût par le secteur privé.

Je souhaite que le mandat de l'ONF soit réexaminé en prenant en compte la capacité de payer des contribuables et la nécessité de soutenir l'essor de la cinématographie canadienne.

En ce qui concerne Téléfilm, il y a certainement lieu de s'interroger sur les raisons pour lesquelles Téléfilm Canada maintient des bureaux à Paris, Londres et Los Angeles à grands coûts.

De plus, au fil des ans—l'abondance et le manque de contrôle aidant—plusieurs employés de Téléfilm ont pris l'habitude de participer annuellement, parfois en nombre assez impressionnant, à plusieurs festivals du film, dont celui de Cannes, et au marché du film et de la télévision, comme au Marché international de la production en télévision ou au Marché international de la production et des communications qui se tiennent pour le même monde, pour le même marché, à la même place, et ce, deux fois par année à Cannes.

Avant de songer à réduire les fonds à la création d'oeuvres originales, il faudrait revoir le mandat de Téléfilm Canada, s'interroger sur la pertinence de maintenir ouverts les bureaux à l'étranger et de confier au secteur privé la distribution des films.

Pour ce qui concerne Radio–Canada, on sait qu'en 1990, à la suite de choix budgétaires du précédent gouvernement, la Société se trouva devant un manque à gagner de 108 millions de dollars. Le président annonça alors des coupures sans précédent, décrétant la fermeture de 11 stations locales ou régionales de télévision, dont celles de Rimouski, Matane et Sept–Îles, la perte de 1 100 emplois, et notamment 280 emplois perdus ou reclassés dans la grande région de l'est du Québec.

Ces coupures, qui ont eu et continuent d'avoir des effets néfastes sur le développement des régions, n'ont cependant pas comblé les manques à gagner de Radio–Canada.

Qu'il suffise de prendre bonne note qu'en ne tenant pas compte des coupures annoncées dans le Budget d'avril 1993, le manque à gagner de Radio–Canada est, pour 1993–1994, de plus ou moins 42 millions; pour 1994–1995, de plus ou moins 32 millions; et pour 1998–1999, de plus ou moins 79 millions.

Il faut donc, de toute urgence, se préoccuper du financement des services publics de Radio–Canada et de la télévision.

• (1320)

Je m'inquiète, monsieur le Président, du fait que Radio–Canada songe à éponger le déficit des deux années à venir avec le surplus généré par le fonds de retraite des employés. Vous comprendrez que nous n'accepterons ni les fermetures des stations régionales ni le dépannage à même les fonds de retraite comme étant des solutions aux problèmes de financement de Radio–Canada.

Par ailleurs, et j'insiste monsieur le Président, il m'apparaît d'autant plus essentiel dans ce contexte que le choix du prochain président de Radio–Canada soit fait sur la base de critères de compétence plutôt que sur celle de considérations partisanes.

Enfin, monsieur le Président, le mandat de Radio–Canada ne peut être envisagé uniquement en fonction des disponibilités des crédits mais aussi en fonction des spécificités linguistiques du pays, c'est–à–dire en fonction des spécificités de la culture des deux peuples fondateurs de ce pays.

Par le manque à gagner d'une part et l'approche de plus en plus commerciale adoptée d'autre part par Radio–Canada, la société d'État s'éloigne de son mandat de télédiffuseur public. Elle s'oblige à modifier le contenu et le niveau de certaines de ses productions pour atteindre des cotes de popularité qui lui permettront de décrocher les publicités nécessaires pour combler une partie de son manque à gagner. C'est piger dans une assiette publicitaire déjà restreinte—principalement au Québec—et exercer une concurrence douteuse à l'égard des télédiffuseurs du secteur privé.

Il importe que le gouvernement revoie le mandat de la société d'État et exerce une vigilance certaine au moment où le CRTC s'apprête à tenir des audiences importantes sur les services spécialisés et la radio numérique. Les décisions du CRTC auront un impact important sur le fonctionnement de l'industrie de la télévision et de la radio. Le gouvernement devra s'assurer que le CRTC tienne compte dans ses décisions des spécificités linguistiques du pays et engage les câblodistributeurs à respecter le pourcentage du contenu canadien et à rendre les services accessibles à l'ensemble de la population du Canada.

Il est important, monsieur le Président, de prendre conscience que les décisions du CRTC auront une portée considérable sur le monde télévisuel. En effet, elles impliquent entre autres: une augmentation des coûts d'abonnement au câble, et une redistribution de l'assiette publicitaire dans un contexte où les télédiffuseurs craignent déjà pour leur avenir.

En abordant la question complexe des droits d'auteur, je voudrais rappeler que les créateurs et les créatrices sont actuellement laissés pour compte et que le gouvernement devra agir rapidement dans ce secteur en déposant le plus tôt possible un projet de loi visant à corriger la situation actuelle.

Il existe, que je sache, deux approches pour aborder la question des droits d'auteur: le copyright qui est un droit attaché à la reproduction d'une oeuvre tangible, approche privilégiée dans les milieux américains et anglo–saxons, qui fait que plus l'oeuvre est de qualité, plus elle est reproduite, plus elle est rentable.

Une seconde approche donne préséance à l'acte de création avant de protéger l'oeuvre de production qui en résulte. C'est l'approche qui permet au créateur ou à la créatrice de faire de l'argent dès que son oeuvre est utilisée. C'est celle qui est privilégiée par le monde francophone.

Le Bloc est d'avis qu'il faut opter pour la seconde approche et protéger le droit d'auteur pour 50 ans après le décès de l'auteur, et ce sur toutes les oeuvres de création.

Toutefois on ne peut ni arrêter le progrès ni fermer les yeux. Aussi faut–il, d'une part, reconnaître le droit à la copie privée et, d'autre part, accorder une redevance à l'auteur sur tout achat de cassettes vierges et sur l'appareil ou le support d'enregistrement. La gestion de ces redevances pourrait être confiée à la Société de gestion des droits d'auteur.

On devrait également, monsieur le Président, protéger notamment deux autres droits: les droits dits voisins et les droits dits de suites. La France reconnaît les droits dits voisins. C'est ainsi par exemple que Céline Dion peut toucher des redevances chaque fois qu'est chanté en France son *Power of Love* qu'elle a personnalisé et rendu extrêmement populaire partout à travers le monde. Ce qui n'est le cas ni aux États–Unis ni au Canada, ni l'un ni l'autre ne reconnaissant les droits voisins.

En ce qui concerne les droits de suites, il devraient être introduits dans cette loi et également protégés pour 50 ans. Ces droits concernent l'attribution aux artistes de redevances lorsque leurs oeuvres sont revendues par leurs propriétaires successifs. Cette question des droits de suites devra recevoir toute l'attention qu'elle mérite dans un souci d'équité envers les artistes et de maintien du marché des productions artistiques.

Enfin je veux également rappeler au gouvernement que la culture est un secteur névralgique, un secteur rentable au plan économique, un secteur vital pour l'épanouissement des communautés. Qu'il suffise de rappeler tout ce que les Riopelle, Vigneault, Voisine, Adams, Sutherland et Forester ont fait pour la renommée du Québec et du Canada, et on comprendra aisément que le rapport entre l'investissement dans le domaine culturel et la rentabilité est sans aucune mesure avec tout autre secteur de l'activité économique.

• (1325)

Le Bloc québécois tient à redire que pour promouvoir l'identité culturelle de chacun des peuples fondateurs, le gouvernement se doit de mettre fin aux chevauchements et aux dédoublements coûteux dans les domaines de la culture et des communications, tout en assurant le transfert des enveloppes budgétaires affectées à ces postes, et ce conformément aux revendications historiques du Québec.

Enfin, Monsieur le Président, je souhaite que le gouvernement donne suite à la proposition de l'opposition officielle qui demande la mise sur pied d'un comité de la Chambre pour revoir de façon exhaustive, et ce poste par poste, les dépenses du ministère du Patrimoine canadien et de toutes les sociétés ou organismes fédéraux dont il est responsable.

Le vice–président: Avant de passer à la période de questions et commentaires, j'aimerais ajouter pour le bénéfice des téléspectateurs que c'est à cause d'une cheville fracturée que l'honorable députée est demeurée assise quand elle a pris la parole.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue pour son discours. Je voudrais faire un court commentaire et après poser deux questions.

Le commentaire en est un qui est très simple. Je crois qu'il serait utile, s'il était possible dans un avenir assez rapproché, de comparer les services que reçoivent les anglophones du Québec avec ceux que reçoivent les francophones à l'extérieur du Québec.

Je comprends le point de vue que vous avez souligné et je suis tout à fait d'accord avec la prémisse de base, mais je crois que cela pourrait aider et éduquer certaines gens. Si l'occasion se présentait de vous prêter main forte, cela me ferait plaisir de le faire; de votre côté, si vous pouviez le faire, cela serait très utile.

J'ai également remarqué ce commentaire de l'honorable députée, voulant que si le Québec devenait un État souverain, la minorité anglophone pourrait s'assurer de conserver ses droits historiques et actuels. J'espère qu'il en serait ainsi. Mais pourquoi y a–t–il tant d'anglophones qui ont quitté le Québec pendant la crise référendaire il y a quelques années et qui continuent à quitter la province, selon les statistiques et l'information que je possède? De plus, si cet objectif se réalisait, est–ce qu'il y en aurait davantage qui quitteraient? Évidemment, il y en a parmi eux qui doivent se demander si c'est vrai ou faux.

Deuxièmement, j'ai écouté attentivement le discours de l'honorable députée et je n'ai entendu aucun commentaire sur ce que ferait un gouvernement du Bloc québécois vis–à–vis des autochtones si le Québec était souverain. Ils ont quand même des droits historiques, par exemple, les Premières nations. Est–ce que vous auriez des propos à partager avec nous à cet égard?

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord faire un premier commentaire et remercier le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux pour sa question.

D'abord, la minorité au Québec a eu depuis toujours ses droits garantis, respectés, etc. Quand vous me demandez de comparer certains services que reçoivent les anglophones québécois avec certains services que reçoivent les francophones à l'extérieur du Québec, je ne prendrai qu'un exemple: celui des écoles.

Depuis toujours, les anglophones ont eu droit à leur réseau scolaire public, gratuit, géré par les anglophones. Ils ont même eu droit à un un système scolaire géré par les protestants an-

glophones, pour être bien sûr qu'on ne les mêlerait pas avec les catholiques francophones.

Alors que la Constitution de 1982 garantit à la population francophone et acadienne du Canada le même droit de pouvoir gérer leurs écoles, il a fallu que, dans chacune des provinces où le nombre d'élèves était suffisant, ces populations se rendent jusqu'à la Cour suprême du Canada pour que la Cour suprême force les provinces en question à appliquer tout simplement la Constitution de 1982.

Alors, le jour où les francophones du Canada et les Acadiens également recevront le même traitement que la minorité anglophone du Québec, je crois que ce jour-là le Canada pourra chanter l'hymne national qu'il préfère. En attendant, je pense que les droits des anglophones au Québec sont garantis dans le programme du Parti québécois. Je pense que ce n'est pas ici qu'on doit faire la liste des droits dont pourraient jouir les anglophones dans un Québec souverain. On laissera cela au Québec ainsi qu'à M. Parizeau quand il prendra le pouvoir, comme nous l'espérons tous.

• (1330)

En ce qui concerne les autochtones, je ne suis pas la critique officielle dans ce dossier. Je laisserai plutôt le critique officiel pour les autochtones faire valoir son point de vue à ce sujet. Mais il est bien évident que notre minorité autochtone a toujours été bien traitée au Québec également. Ils sont loin d'avoir éprouvé les mêmes difficultés que dans le reste du pays. Là aussi les tribunaux peuvent en témoigner.

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River): J'aimerais également féliciter ma collègue de Rimouski—Témiscouata pour ses commentaires. Cependant, monsieur le Président, j'ai cru comprendre lors de la dernière campagne électorale que le parti de l'opposition avait promis aux électeurs du Québec de parler d'abord et avant tout de relance économique et de création d'emploi. Pourtant, depuis l'ouverture de cette session, ils ne parlent que de souveraineté.

Est-ce que l'honorable députée de Rimouski—Témiscouata est prête à remplir le mandat qu'elle a reçu de la population du Québec et de coopérer avec notre gouvernement pour remettre les Québécois et les Canadiens au travail? Ou bien si elle veut dire honnêtement à la population du Québec et du Canada: Je suis ici pour une seule raison, pure et simple: l'indépendance du Québec. Et non la souveraineté du Québec.

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Je remercie mon collègue pour sa question, mais je tiens à lui rappeler que je ne suis pas ici pour la séparation du Québec. Je suis ici pour la souveraineté du Québec. Et en français la nuance est énorme.

En ce qui concerne la relance économique, j'ai justement un secteur qui est absolument extraordinaire pour la relance de l'économie. Le budget du patrimoine canadien est d'environ 3 milliards de dollars, mais rapporte 22 milliards de dollars au Canada. Chaque dollar que l'on investit dans le domaine culturel rapporte 1$. Parfois dans certains domaines il faut dépenser 200 000$ pour faire une job. Dans le domaine de la culture, une piastre, ça fait une piastre de rendement. C'est le secteur où il y a le meilleur rendement de tout le secteur économique. Et le secteur culturel crée 500 000 emplois au Canada.

Tout au long de mon discours, ce que j'ai dit, c'est qu'il faut revoir les mandats, couper dans le gras de l'appareil gouvernemental, les fonctionnaires qui se promènent aux frais des contribuables à Cannes trois fois par année, au Festival du film à Berlin. J'en ai rarement vu au Festival du film international de la jeunesse à Rimouski. Ça ne coûte pas cher d'amener du monde à Rimouski. On ne voit pas les fonctionnaires à ce festival. Pourtant, ce n'est pas une grosse sortie, les hôtels ne coûtent que 40$. À Cannes, on y va trois fois par année; les hôtels coûtent 200$ par jour, et on y envoie 60 fonctionnaires. C'est pour cette raison qu'il faut mettre sur pied un comité de la Chambre afin que ce soit les députés qui décident là où on doit couper, et non pas s'en remettre aux suggestions des fonctionnaires. Ils ne couperont jamais leur propre gras. Qui a déjà vu cela? Donc il faut absolument que ce problème soit étudié au sein d'un comité de la Chambre, que ce soit nous qui étudiions cette question, que ce soit nous qui décidions de couper dans le gras là où il faut. Ce qu'il faut c'est en arriver à trouver les moyens, trouver les fonds. Par exemple, il ne faut pas couper le budget de Téléfilm Canada aux producteurs, mais le couper à ceux qui voient à vendre nos films, et non pas simplement regarder l'entreprise privée vendre nos films. C'est ce genre de décisions qu'il faut prendre, les bonnes décisions, et non pas encore une fois s'attaquer aux artistes et aux créateurs. Il n'y a pas un mot pour eux dans le discours du Trône, pas un mot pour relancer l'économie dans ce secteur, alors que l'on sait que c'est la meilleure production.

Alors là-dessus, j'espère que le gouvernement va démontrer du sérieux et faire de bonnes choses.

Le vice-président: Il reste encore trois minutes et demie. Vous pouvez partager ce temps. La parole est à l'honorable député de Berthier—Montcalm.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): J'aimerais tout d'abord féliciter la députée de Rimouski—Témiscouata qui, à une première occasion, a rappelé à cette Chambre l'objectif premier que les députés du Bloc québécois se sont donné lors de la dernière campagne électorale.

En écoutant son discours, j'avais une ou deux questions que je désirais lui poser. Cependant, l'intervention du dernier député a fait en sorte que je vais modifier la question que je vais poser à la députée de Rimouski—Témiscouata, afin que ce soit clair pour elle et pour la Chambre également. Comment interprète-t-elle le mandat qu'elle a reçu le 25 octobre dernier, en tant que députée ici en cette Chambre?

• (1335)

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): J'espère que j'interprète le mandat dans le même sens que tout le monde ici. Je suis venue contribuer à préparer la souveraineté du Québec, pour pouvoir expliquer aux Canadiens et aux Canadiennes de l'ensemble du pays ce qu'on s'en vient faire ici, et surtout ce qu'on veut faire après. On ne s'en vient pas détruire le Canada, on s'en vient construire le Canada d'une certaine façon en en sortant, parce qu'il me semble que le Canada sera mieux après, parce qu'il y a vraiment deux pays. Il faut arrêter de se mettre des oeillères et de se bander les yeux. Il y a deux pays dans ce pays-ci. Nous, on dit: Laissez-nous partir avec le nôtre. Essayons de négocier de part et d'autre pour que nos deux pays puissent, par la suite, vivre côte à côte, puis ça va très bien aller pour le Canada.

puissent, par la suite, vivre côte à côte, puis ça va très bien aller pour le Canada.

Je viens de me rappeler la question du député, à savoir pourquoi les anglophones quittent le Québec? Parce qu'ils ont peur. C'est pour cela qu'ils s'en vont, seulement parce qu'ils ont peur. Parce que je pense qu'il arrive aussi beaucoup de Canadiens d'autres origines, qui sont anglophones. Il y a aussi des Américains qui viennent au Québec parce qu'on y est très bien, on y mange bien, on y vit bien, on y dort bien. Alors, le Québec, quand on a peur, on s'en va, mais quand on a le goût du défi, on y vient.

Le vice–président: Je donne maintenant la parole au secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

[*Traduction*]

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter mes collègues d'avoir été élus à la Chambre.

[*Français*]

J'offre mes félicitations à tous mes collègues. Je remercie en même temps mes électeurs et mes électrices de l'honneur qu'ils me font de les représenter ici encore une fois.

[*Traduction*]

Je remercie particulièrement mes propres électeurs de m'avoir permis de revenir les représenter à Ottawa.

[*Français*]

Il y aura trois points dans mon discours. Le premier sera de parler à un gouvernement qui en est un d'action; le deuxième sera concentré sur la priorité du discours du Trône; et finalement une conclusion.

[*Traduction*]

Depuis son accession au pouvoir, le gouvernement a été extrêmement occupé à prendre un certain nombre de mesures qui sont bonnes pour les Canadiens, des mesures qui faisaient partie de son programme électoral. Permettez–moi d'en mentionner quelques–unes.

Le gouvernement a réduit la taille du Cabinet, formant l'un des plus petits Cabinet de l'histoire du Canada. Il a annulé le contrat controversé des hélicoptères EH–101. Il a également annulé une très mauvaise entente qui visait à privatiser les aérogares 1 et 2 à l'aéroport international Pearson. Il est en train de mettre en oeuvre son programme national d'infrastructure de 6 milliards de dollars. Il a remplacé le gouverneur de la Banque du Canada. Il a signé l'ALÉNA et a finalisé le nouvel Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il a annoncé un plan de révision de la politique en matière de défense. Il a envoyé un message clair au sujet de la nécessité d'avoir un gouvernement intègre et économe, et il ouvre les livres pour exposer les finances gouvernementales au grand jour. Ce sont là certaines des mesures que le gouvernement a déjà prises.

Dans ma propre circonscription, j'ai eu la chance, à titre de secrétaire parlementaire, de faire un certain nombre d'annonces qui répondent à la nécessité de créer des emplois au Canada. C'est à moi qu'on a confié cette tâche parce que je viens du Manitoba, plus précisément de la ville de Winnipeg.

Par exemple, la société Peerless Garments Limited se voit adjuger deux contrats totalisant 541 000$ pour fournir au ministère de la Défense nationale de nouveaux vêtements visant à protéger le personnel des Forces canadiennes contre la pluie et le froid. Ces contrats créeront quatre nouveaux emplois et protégeront une trentaine d'emplois à la Peerless Garments Limited.

Une autre annonce: La société Century 21st Apparels Limited gagne un contrat de 526 000$ pour fournir au ministère de la Défense nationale des parkas et des pantalons pour la pluie. Ce contrat créera jusqu'à 20 nouveaux emplois et en protégera 45 autres dans cette compagnie.

Une troisième annonce: La société Standard Aero Limited gagne un contrat de 725 000$ pour réparer et réviser le matériel aéronautique de refroidissement. Ce contrat protégera six emplois dans cette compagnie.

Voilà le genre d'annonces que la population veut entendre, car elles portent sur la création de nouveaux emplois et la protection des emplois existants, ce qui fait que les Canadiens pourront retourner au travail ou continuer de travailler.

[*Français*]

J'ai aussi eu l'honneur de faire une annonce au sujet du versement de 261 000$ dans ma propre circonscription pour l'entretien d'une résidence de six places qui fournira un hébergement temporaire aux victimes de violence familiale.

• (1340)

Il est dommage que dans notre société d'aujourd'hui nous ayons besoin de tels établissements mais, malheureusement, c'est le cas. De plus, j'ai été content de faire cette annonce puisqu'on répond à un besoin réel de notre société.

Je vais maintenant parler des points saillants du discours du Trône. Je vais commencer par parler de la création d'emplois.

[*Traduction*]

La création d'emploi a été, durant la campagne électorale, notre principale priorité et continue de l'être.

La plupart des députés sont au courant du programme d'infrastructure qu'on mettra rapidement en oeuvre. Cela constitue une réponse immédiate au problème des Canadiens qui n'ont pas pu trouver de travail. Il y a ensuite la réponse au problème des petites et moyennes entreprises qui, nous le savons, ont créé 85 p. 100 des nouveaux emplois au Canada au cours de la dernière décennie. Elles auront davantage accès aux capitaux. On réduira les formalités administratives. On renforcera la recherche et le développement, ce qui leur permettra de croître, de créer des emplois et de faire tout simplement en sorte qu'il y ait plus d'emplois au Canada.

[*Français*]

J'aimerais également parler de l'intégrité ou la moralisation, si vous voulez, de la vie publique.

[*Traduction*]

Le premier ministre a dit que l'intégrité était une qualité absolument essentielle au sein du gouvernement et, dans cette veine, il a annulé l'entente concernant l'aéroport Pearson qui était une très mauvaise transaction pour les Canadiens. Il a réduit le personnel politique, ce qui permettra une économie annuelle de 10 millions de dollars, et il a sabré les avantages et les privilèges des députés, pour une économie de plus de 5 millions de dollars par année. On procédera à une révision du régime de retraite des députés, et on proposera d'autres réductions et d'autres changements concernant le gouvernement et le Parlement, car le premier ministre et son gouvernement estiment que l'intégrité au sein du gouvernement constitue une nécessité absolue.

[*Français*]

On a parlé aussi dans le discours du Trône de la relance économique.

[*Traduction*]

Nous nous sommes engagés à réformer le régime de sécurité sociale du Canada d'ici deux ans afin qu'il réponde mieux aux besoins grandissants. Nous avons également promis de remplacer la taxe sur les produits et les services, et de mettre fin à la surpêche étrangère. Nous veillerons également à supprimer les obstacles au commerce intérieur.

Enfin, un quatrième point important, nous avons parlé de renforcer le tissu social du Canada.

[*Français*]

Le renforcement du tissu social ici au pays.

[*Traduction*]

Nous allons promulguer la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le premier ministre présidera un Forum national sur la santé en vue de susciter un débat public sur le régime de soins de santé. Nous allons proposer des mesures visant à favoriser la sécurité publique, plus particulièrement celle des femmes et des enfants, et nous allons prendre des mesures afin de mettre en oeuvre le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Nous mènerons de vastes consultations auprès des Canadiens au moment d'entreprendre une révision générale en matière de politique étrangère et de défense.

Comme je l'ai dit au début, nous avons un gouvernement d'action. Pendant la campagne électorale, notre parti a promis de prendre un certain nombre de mesures, et notre gouvernement a réitéré un certain nombre de ces engagements dans le discours du Trône.

[*Français*]

Je veux résumer un peu le discours du Trône, qui est vraiment notre détermination à tenir nos promesses électorales. Pour moi, c'est quelque chose d'absolument essentiel. La relance de l'économie, la relance de l'emploi restent les priorités de ce gouvernement et restent les priorités de tous les Canadiens et des Canadiennes.

Nous respecterons les engagements que nous avons pris dans notre programme électoral, ce petit livre rouge qui devient de plus en plus populaire. Les priorités du gouvernement sont énoncées clairement non seulement dans ce petit livre rouge mais aussi dans le discours du Trône.

Finalement, le ministre des Finances chiffrera les mesures annoncées dans le discours du Trône lors du budget de février. Ce budget comportera des mesures destinées à maîtriser la dette et le déficit tout en redressant l'emploi.

Je termine avec deux derniers commentaires. À l'intérieur du discours du Trône, il y a un paragraphe qui, pour moi, est très important, et je le cite:

> Notre patrimoine culturel et nos deux langues officielles constituent l'essence même de notre identité nationale et contribuent à notre enrichissement social et économique. Le gouvernement prendra des mesures visant à promouvoir l'identité culturelle du Canada.

• (1345)

Est–ce que ce discours du Trône est parfait? Eh bien, non, absolument pas. Il me semble que c'est un discours du Trône qui nous permet, si nous choisissons de le faire, de travailler ensemble pour créer, pour construire, pour bâtir, pour améliorer ce que nous avons. À maintes reprises, j'ai entendu, dans ce Parlement, de la part de toutes les formations politiques, des commentaires tels que: C'est un excellent pays. Nous vivons bien. Nous mangeons bien. Nous nous amusons bien. Lorsque nous aimons quelque chose d'aussi bien, qui est peut–être le meilleur parmi les meilleurs du monde, pourquoi est–ce que nous cherchons des solutions dramatiques assez radicales? Pour moi, nous avons le meilleur pays du monde, et je demande à mes collègues d'aller de l'avant avec nous tous ensemble afin d'en créer un meilleur, même.

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, je viens d'entendre les propos intéressants du député concernant la relance de l'emploi. Mais je lisais aussi, ce matin, que le ministre des Finances promettait que pour toute hausse de taxes il y aurait une réduction doublement importante du côté des dépenses. On sait déjà que la population canadienne, la population de chacune des provinces, la population du Québec est amplement taxée. On sait aussi que si l'on réduit les dépenses, on privera de leur revenu un certain nombre de personnes qui se retrouveront au chômage. Comment le député réconcilie–t–il les propos de son ministre avec ce qu'il vient de nous dire?

M. Duhamel: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour ses questions. Évidemment, avant de voir les détails, il faudra attendre le budget du mois de février. Mais je ne crois pas que ce soit contradictoire. Si on examine tous les rapports jusqu'à présent, on voit que le ministre des Finances essaie d'établir, d'élargir la base sur laquelle il y aura des impôts, parce qu'on est à court de près de 46 milliards de dollars. Donc, c'est tout à fait normal qu'on essaie de trouver des impôts dans certains secteurs qui n'ont peut–être pas été taxés ou suffisamment taxés auparavant.

Je ne crois pas qu'il soit nécessairement contradictoire qu'on puisse couper certaines dépenses et en même temps nuire aux gens qui sont en chômage. Cela dépend, évidemment, où seront appliquées ces coupures. Mais, n'oubliez pas, chers collègues, que notre programme est établi sur deux principes de base, deux programmes très importants. Le premier, c'est le programme d'infrastructures qui a déjà été lancé, pour lequel on a déjà identifié les budgets. Donc cela va de l'avant, c'est pour remettre les gens au travail tout de suite.

En ce qui concerne le développement à long terme, nous avons parlé de remplacer la TPS, nous avons parlé de s'assurer que la petite et la moyenne entreprises, les entreprises qui ont créé 85 p. 100 des nouveaux emplois pendant la dernière décennie puissent

avoir plus d'accès au capital, puissent avoir plus d'aide en ce qui concerne la formation et le recyclage, puissent avoir plus d'aide dans le domaine des recherches, puissent avoir moins de paperasse gouvernementale qui semble les écraser. Je vois cela comme étant tout à fait normal. Je ne crois pas que cela soit du tout contradictoire. Je crois que ce que le ministre des Finances a l'intention de faire, c'est d'assurer autant que possible qu'il y ait un équilibre entre la diminution du déficit et de la dette, mais en même temps en créant des emplois. J'admets que c'est un défi et j'accepte aussi qu'on ait à attendre les détails au mois de février.

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Saint–Boniface pour la présentation qu'il a faite.

• (1350)

J'en profite également pour saluer dans cette Chambre tous les Franco–Manitobains de son comté. En effet, il nous a tout à l'heure brossé un tableau de la situation économique du Canada et nous sommes tous d'accord avec les propos du député.

Maintenant, il y a une chose qui est certaine c'est que, partout au Canada, les gens savent ce qui se passe. Les gens comprennent bien la situation difficile dans laquelle on vit. Ce à quoi les gens s'attendent actuellement, c'est qu'on passe à l'action. Ce n'est pas tout de dire ce qui ne va pas, maintenant le gouvernement a été élu pour poser des gestes positifs et concrets pour relancer l'économie.

Le député nous a aussi parlé tout à l'heure des francophones qui sont un peu partout au Canada. Je pense qu'il faudrait dire une chose, c'est que les francophones hors Québec se sont toujours fiés au gouvernement canadien pour leur donner des services, tandis que nous, du Québec, notre mère patrie, notre gouvernement principal a toujours été le gouvernement du Québec, et c'est une grande différence.

En terminant, je veux lui poser une question en tant que secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics: Qu'est–ce que son gouvernement, à part le programme un tiers, un tiers, un tiers, se propose de faire pour créer des emplois stables et durables?

M. Duhamel: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour son commentaire et sa question. Tout d'abord, il est vrai que la minorité francophone hors Québec, presque un million d'hommes, de femmes et d'enfants, s'est fiée à un certain point, et quelquefois de façon très importante, sur le gouvernement fédéral pour l'aider à établir certaines institutions.

Il est vrai aussi, et cela est oublié quelquefois, que cette minorité s'est souvent penchée du côté du Québec pour essayer de trouver des ressources pour tenter de s'enrichir. C'est un point de repère très important.

Il ne faudrait pas oublier non plus qu'il y a longtemps que nous nous fions à nous–mêmes, que nous nous battons pour garder notre langue et notre culture et nous les avons à coeur.

En ce qui concerne les emplois stables à long terme, vous n'êtes pas sans savoir, chers collègues ici à la Chambre, que le programme que nous mettons en place afin de favoriser d'une certaine façon les petites et les moyennes entreprises créera ce genre d'emploi durable bien rémunéré. C'est cela notre plan à long terme, s'assurer qu'il y ait moins de paperasse gouvernementale, qu'il y ait des impôts, de façon. . ..

Je vois, monsieur le Président, que vous me faites signe que mon temps de parole est expiré, donc je m'arrête.

[*Traduction*]

M. Geoff Regan (Halifax–Ouest): Monsieur le Président, permettez–moi de me joindre aux nombreux députés qui l'ont fait avant moi pour vous féliciter de votre nomination à la vice–présidence.

Je félicite aussi de leur éloquence les comotionnaires de l'adresse en réponse au discours du Trône, les députés de Bruce—Grey et de Madawaska—Victoria.

Je me réjouis par ailleurs du mandat dont je devrai m'acquitter, à l'instar des autres députés ici présents. Il a été abondamment question de la nécessité d'accroître la courtoisie dans le cadre des débats. À mon avis, les députés de tous les partis peuvent aider à rendre plus productif et positif le climat dans lequel nous travaillons.

Permettez–moi de remercier à nouveau les électeurs de Halifax–Ouest de nous avoir accordé, à moi et aux députés qui forment l'actuel gouvernement, quelque chose de très précieux, c'est–à–dire leur confiance.

C'est avec beaucoup de fierté et d'humilité que je prends la parole à la Chambre au nom des électeurs de Halifax–Ouest. Je suis ici pour les représenter et exprimer leurs préoccupations, mais je reconnais aussi que je suis ici pour défendre les intérêts du Canada.

C'est aussi avec beaucoup d'émotion et tout en étant conscient de la responsabilité qui m'est confiée que je prends aujourd'hui la parole à la Chambre des communes, comme mon père et mon grand–père l'ont fait avant moi. En lisant le hansard, j'ai constaté qu'un député est intervenu lorsque mon grand–père, Jack Harrison, a prononcé son premier discours à la Chambre il y a de cela 44 ans; ce député, c'était M. Stanley Knowles. J'ai été très heureux de le voir assis en face de moi ces derniers jours.

Je respecte énormément les excellentes traditions de la Chambre, mais nous sommes malgré tout conscients de la nécessité de procéder à des changements, de redonner espoir aux Canadiens et de regagner leur confiance sans plus tarder.

• (1355)

[*Français*]

Je suis encouragé par les réformes de la procédure de la Chambre annoncées dans le discours du Trône. Un nouvel esprit souffle dans cette enceinte et c'est de bon augure pour le Canada.

Avec près de 93 000 électeurs, Halifax–Ouest est la circonscription la plus populeuse du Canada atlantique et celle dont la croissance est la plus rapide. C'est peut–être aussi la plus diversifiée.

[*Traduction*]

Elle englobe des secteurs urbains, suburbains et ruraux. Elle comprend une grande partie de la ville de Halifax, le long des collines, de Fairmont et Fairview jusqu'à Clayton Park et Wedgewood. Elle comprend des villes–dortoirs comme Bedford,

comme le secteur de Timberlea et comme Sackville, la troisième localité en importance en Nouvelle–Écosse.

La circonscription de Halifax–Ouest comprend aussi un grand nombre de petites localités qui vont des hameaux de Goffs et d'Oldham au nord–est, aux villages de pêche tels Terrance Bay et le pittoresque village de Peggy's Cove au sud et aux célèbres plages de Queensland et de Hubbards à l'ouest.

Au cours des années où j'ai grandi, travaillé et oeuvré bénévolement dans la circonscription de Halifax–Ouest, j'ai vu les défis que devait relever sa population. Comme chacun le sait, les Canadiens ont beaucoup de défis à relever. Nous devons relever celui du chômage. Nous voyons nos amis chercher désespérément du travail. Nous voyons nos voisins qui risquent de perdre leur maison, leurs espoirs et leurs rêves. Nous devons relever le défi de la dépollution de notre environnement. À cause des plus acides et des autres formes de pollution, nous assistons à l'agonie de nos lacs et de nos rivières.

Nous commençons à sentir les émanations de nos dépotoirs surchargés. Nous sommes témoins des dommages faits à nos ressources océaniques et nous avons d'autres défis à relever. Nous sommes témoins de la pauvreté qui accable les enfants et les mères qui les élèvent seules. Nous sommes témoins de la violence faite aux femmes. Nous voyons des foyers brisés par la drogue et l'alcool.

Or, nous avons beau être conscients des nombreux défis à relever, nous sommes aussi aux prises avec une dette nationale de plus de 500 milliards de dollars.

[*Français*]

Voilà quelques–uns des énormes problèmes auxquels nous sommes confrontés. Aucun gouvernement ne saurait tous les régler, et aucun d'entre eux ne peut être réglé du jour au lendemain.

Malheureusement, je n'ai pas toutes les solutions, mais j'ai hâte de collaborer avec tous mes collègues pour les trouver.

[*Traduction*]

L'été et l'automne dernier, je me suis rendu dans plus de 12 000 foyers, à Halifax–Ouest. J'ai pris note des préoccupations de beaucoup de gens. Je voudrais aborder brièvement aujourd'hui un certain nombre d'entre elles.

Les transports sont une préoccupation constante. L'encombrement et le mauvais état des grandes routes et des routes d'accès posent un problème de sécurité et sont une entrave pour les entreprises. De nombreuses localités de Halifax–Ouest ont des réseaux d'eau et d'égout inadéquats ou qui doivent être modernisées. Ils sont une vraie menace pour la santé et l'environnement.

Vu ces inquiétudes, je suis heureux que le gouvernement ait agi promptement pour conclure son accord avec la Nouvelle–Écosse sur l'infrastructure, accord qui a été signé le 14 janvier, à Halifax. J'ai bon espoir que le secteur privé fera sa part et répondra à l'invitation de jouer un rôle dans le cadre de ce programme national. Je trouve encourageant que les administrations locales puissent établir les priorités dans ce programme de création d'emplois.

Le chômage est un grave problème dans toute la région de l'Atlantique. Certains vivent dans des conditions extrêmement pénibles à Halifax–Ouest. Comme je m'occupe depuis sept ans de banques d'alimentation, j'estime avoir une obligation particulière envers les plus démunis. Ils veulent s'arracher à leur état de dépendance pour participer pleinement à la vie de la société. Ils veulent travailler.

J'ai hâte au réexamen de nos programmes sociaux, car j'espère que nous pourrons les rendre plus justes, plus simples, plus solides.

[*Français*]

Je me réjouis du rétablissement du Programme d'aide à la rénovation résidentielle, car il va aider de nombreuses personnes âgées à rester chez elle. Je trouve bon également que, dans son plan de réduction à long terme du chômage, le gouvernement mette l'accent sur la petite et moyenne entreprise.

[*Traduction*]

À titre d'ancien président de la chambre de commerce de Bedford, je connais bien ce qui irrite le secteur de la petite entreprise. En sabrant dans les tracasseries administratives et en facilitant l'accès aux capitaux, nous pouvons leur donner de meilleures chances de succès. Aucun autre segment de notre économie n'a le même potentiel de création d'emplois.

J'ai dit un mot des transports tout à l'heure. L'aéroport international de Halifax est situé dans ma circonscription. Nombre de mes électeurs travaillent à l'aéroport, dans le parc aérotechnique situé tout près ou encore dans les transports aériens. Vu la crise que traversent les transports aériens en ce moment, les travailleurs de ce secteur craignent beaucoup pour leur avenir. Ils voudraient bien que le gouvernement intervienne pour mettre un terme au conflit. Je souhaite beaucoup de succès au ministre des Transports dans ce dossier. Je lui offre d'ailleurs mon aide et mon appui.

• (1400)

Puis il y a la question des chemins de fer. Le maintien d'une liaison ferroviaire efficace et concurrentielle entre le reste du pays et les provinces de l'Atlantique, le port de Halifax, notamment, constitue un enjeu économique capital pour Halifax–Ouest et toute la région.

Halifax a une longue et fière tradition à titre de port d'attache de notre marine sur la côte est. J'ai hâte d'en savoir plus long sur la prochaine refonte de la politique étrangère et de celle de la défense. J'ai confiance qu'elle mettra l'accent sur le maintien d'une force navale flexible, efficace et puissante pour les activités de maintien de la paix, de lutte contre le trafic des stupéfiants et la préservation des ressources halieutiques. Il n'y a pas de problème plus urgent dans la région de l'Atlantique que celui de l'effondrement de la pêche au poisson de fond, qui a causé le plus grand licenciement de l'histoire du pays.

Dans leur vaste majorité, mes électeurs ne sont pas engagés directement dans le secteur de la pêche, mais ils ont conscience de l'importance de cette activité pour l'économie de toute la région de l'Atlantique. J'applaudis à l'engagement du gouvernement d'aider les travailleurs touchés à devenir autosuffisants. Et, comme tous les députés du Canada atlantique, je me préoccupe du sort de ce secteur vital.

Les Canadiens reprendront espoir en prenant connaissance de ce discours du Trône, car ce dernier montre que le gouvernement tient ses promesses. Le premier ministre et le Cabinet ont rempli leur promesse en retranchant 10 millions de dollars au budget de

Article 31 du Règlement

leur personnel. Je me réjouis aussi que la Chambre contribuera à économiser un autre montant de 5 millions de dollars.

Le Président: À l'ordre. Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant à la période réservée aux déclarations des députés, aux termes de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES MINES

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River): Monsieur le Président, le 26 novembre 1993, à la suite d'un coup de toit à la mine d'or Macassa de Kirkland Lake, deux mineurs sont restés pris sous terre et nombre d'autres ont été blessés. Jusqu'ici, les opérations de sauvetage ont échoué et les deux mineurs sont toujours portés disparus. Les chances de les trouver vivants diminuent de jour en jour.

Pareilles tragédies sont hélas monnaie courante dans les localités minières. Je tiens à faire savoir aux familles des deux mineurs et à la population de Kirkland Lake, de Larder Lake, de Virginiatown et de Matachewan que nous sommes de tout coeur avec elles.

Le gouvernement s'est engagé à participer à d'autres études sur les moyens de prévoir et d'empêcher les coups de toit, qui sont la principale cause de mortalité dans les mines.

* * *

[*Français*]

LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, la grande région de Montréal constitue le coeur de l'économie du Québec. C'est là que sont concentrés les industries et l'emploi. C'est dans la région de Montréal que se fait 80 p. 100 de la recherche et développement au Québec.

Or, depuis des décennies, le gouvernement fédéral néglige le financement de la recherche et du développement au Québec. L'économie du Québec en est pénalisée.

En tant que député de la grande région de Montréal, je tiens à dire dans cette Chambre que je vais continuer à être vigilant à cet égard, car Montréal doit obtenir sa juste part des fonds fédéraux en recherche et développement pour l'emploi et l'équité.

[*Traduction*]

LE SÉNATEUR DOUGLAS EVERETT

M. Jack Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je prends la parole pour faire l'éloge du sénateur Douglas Everett du Manitoba, qui a annoncé sa démission de son poste au Sénat.

Le sénateur Everett s'est conduit de manière à accroître la crédibilité de l'institution du Sénat. Il a favorisé la tenue de votes libres au Sénat et choisi d'y siéger comme libéral indépendant quand il s'est écarté de la position du Parti libéral sur le libre-échange. Quand il s'est dissocié des tactiques des libéraux au Sénat au cours du débat sur la TPS, il est allé s'asseoir de l'autre côté de la Chambre à titre de député tout à fait indépendant.

Dans le discours qu'il a prononcé pour annoncer sa démission, le sénateur Everett s'est dit d'avis que les sénateurs devraient être élus comme les députés.

Je rends hommage au sénateur Everett et je recommande au gouvernement de suivre son conseil pour que le public ait de nouveau confiance au Sénat.

* * *

LE FILM *SCHINDLER'S LIST*

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, mes collègues et moi sommes heureux d'avoir pu assister, jeudi dernier, à une présentation spéciale du film *Schindler's List*.

• (1405)

De nombreux députés et sénateurs, ainsi que des membres du personnel, ont répondu à l'aimable invitation du député d'Ontario. Dans ses observations préliminaires, le député nous avait prévenu que *Schindler's List* était un film très dur, où les faits entourant l'holocauste et les leçons à en tirer étaient très explicites.

À la veille du débat spécial sur le maintien de la paix en Bosnie, il convient que nous réfléchissions au génocide, à la violence et au caractère inhumain de l'holocauste. La Bosnie semble être aux prises avec de pareilles fléaux.

En conclusion, je remercie de nouveau le député d'Ontario de cette initiative des plus opportunes.

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, en vertu de l'article 745 du Code criminel, la date d'admissibilité à la libération conditionnelle de nombreux détenus condamnés pour le meurtre de policiers et de gardiens de prison pourra faire l'objet d'une révision sous peu. Ces détenus ont été condamnés à l'emprisonnement à perpétuité sans admis-

sibilité à la libération conditionnelle avant 25 ans. Cette période pourrait être réduite à 15 ans par suite de la procédure de révision.

Je demande à tous les députés d'examiner ensemble cette question afin de déterminer si les détenus condamnés pour le meurtre de policiers et de gardiens de prison devraient être autorisés à avoir recours à cette procédure ou si celle–ci devrait être complètement éliminée, le plus tôt possible, afin que ces détenus purgent une peine minimale de 25 ans.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, le Québec se situe au troisième rang des pays producteurs d'aluminium avec 10 p. 100 de la capacité mondiale.

Dans ma région du Saguenay—Lac–Saint–Jean, la main–d'oeuvre employée par les quatre usines d'aluminium qui y sont situées représente près de 30 p. 100 de la main–d'oeuvre manufacturière directe de la région. L'industrie vit une crise provoquée par l'arrivée massive d'aluminium en provenance de la Communauté des États indépendants qui inonde le marché, provoquant la déprime des prix mondiaux.

Sans succès, les pays producteurs d'aluminium ont tenté de s'entendre avec les Russes pour diminuer la production. Les États–Unis auraient l'intention de se protéger, imposant des droits antidumping frappant tous les producteurs étrangers, dont ceux du Québec. Ceci aggraverait la crise que vivent durement les travailleurs québécois de l'aluminium. Il est urgent que le Canada fasse le nécessaire pour aider à convaincre les Russes de limiter leurs exportations, et aussi pour prévenir l'imposition de droits antidumping américains sur l'aluminium québécois.

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES À FEU

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, tant dans ma circonscription que dans l'ensemble du Canada, il y a bien des gens qui, désireux de posséder et d'utiliser des armes à feu à des fins récréatives ou en vue de participer à des concours, se sont procurés les permis voulus. Il faut se rappeler que le tir de compétition est une discipline olympique qui a permis au Canada de remporter plusieurs médailles.

Le gouvernement précédent avait adopté une loi qui restreignait considérablement l'utilisation légitime des armes à feu, sans pour autant résoudre le problème que pose leur utilisation à des fins criminelles. Le gouvernement libéral a signifié son intention de proposer une nouvelle loi en la matière.

Si le gouvernement veut vraiment prévenir les activités illégales, j'espère seulement que sa loi sera simple et réaliste. Les propriétaires légitimes sont disposés à aider le gouvernement dans la mesure de leurs moyens.

Si, par contre, frustré, le gouvernement envisage de faire adopter une loi obligeant ces propriétaires légitimes à renoncer à un bien qui leur appartient en droit, j'espère au moins qu'il aura la décence de reconnaître que ce qu'il souhaite, c'est de priver tous les Canadiens du droit de posséder une arme à feu.

Certes, les propriétaires légitimes souhaitent une loi qui tienne compte de leurs besoins particuliers, mais ils espèrent surtout que leur gouvernement saura faire preuve d'honnêteté

* * *

LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je tiens à signaler à mes collègues de la Chambre des communes la grave situation qui a cours dans le dossier des prêts aux étudiants.

Le gouvernement conservateur a aboli le délai de six mois sans intérêt accordé aux étudiants qui ont dû emprunter pour terminer leurs études.

[*Français*]

Plusieurs jeunes Canadiennes et Canadiens ayant terminé leurs études se voient maintenant sans emploi, sans argent et avec un prêt étudiant pouvant atteindre 30 000$ et plus. Comment peut–on exiger que ces jeunes remboursent leur emprunt immédiatement s'ils sont sans emploi?

[*Traduction*]

Les diplômés sans emploi sont découragés, voire désespérés. J'exhorte mes collègues à se prononcer en faveur de la création de programmes d'emploi pour les jeunes et de l'établissement d'un régime de remboursement des prêts aux étudiants qui soit juste.

* * *

ST. JOHN'S–EST

Mme Bonnie Hickey (St. John's–Est): Monsieur le Président, je suis très heureuse, en tant que première députée de Terre–Neuve et du Labrador, de prendre la parole à la Chambre.

• (1410)

Le 25 octobre 1993, les habitants des deux circonscriptions de St. John's ont eu la sagesse de m'élire, ainsi que ma collègue de St. John's–Ouest. Nous sommes les premières femmes à représenter notre belle province dans cette auguste enceinte.

Les problèmes que les Terre–neuviens m'ont signalés au cours de la campagne sont on ne peut plus clairs. Les taux de chômage sont dangereusement élevés. Nos jeunes commencent à perdre espoir et de nombreuses familles n'arrivent pas à combler leurs besoins fondamentaux.

Néanmoins, les Terre–Neuviens se surpassent lorsque les temps sont difficiles. Nous avons toujours le niveau de revenu le plus bas au Canada, mais cela ne nous empêche pas d'être les plus généreux quand il s'agit de faire des dons à des oeuvres de charité. C'est précisément ce trait de caractère qui me rend fière de représenter les habitants de St. John's–Est. Je profite de l'occasion pour remercier les électeurs qui ont eu assez de confiance en moi, dans le premier ministre et dans notre gouvernement pour nous confier le soin de trouver des solutions à leurs problèmes.

Article 31 du Règlement

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

Mme Sue Barnes (London–Ouest): Monsieur le Président, permettez–moi de vous adresser mes félicitations personnelles et celles des électeurs de London–Ouest.

Le gouvernement doit faire face à de nombreux défis, mais celui qu'il doit relever rapidement est de réduire le taux de chômage de 17,2 p. 100 chez les jeunes. En effet, quelque 355 000 jeunes sont toujours sans emploi au Canada. Ces jeunes sont devenus d'innocentes victimes après des années de difficultés économiques. Avec eux, nous nous efforcerons de bâtir une nouvelle économie dont les assises seront les industries axées sur l'information et sur la connaissance.

Je suis convaincue que le gouvernement respectera la promesse qu'il a faite d'accorder la priorité à la création d'emplois, qu'il aidera les jeunes à bien faire la transition entre l'école et le milieu du travail et qu'il collaborera avec les entreprises, les syndicats et d'autres ordres de gouvernement pour atteindre ses objectifs.

Je demande à tous les députés de souscrire énergiquement à des mesures qui comprendront l'établissement du Service jeunesse et la création de nouveaux programmes d'apprentissage. À l'aube du XXIe siècle, nous devons aider nos ressources humaines qui sont constituées de jeunes Canadiens pleins de talent et d'énergie.

* * *

[*Français*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, je suis stupéfait du peu d'intérêt et de l'absence de collaboration dont fait preuve le gouvernement fédéral envers les provinces en vue de solutionner une fois pour toutes la vente illégale de cigarettes.

Malgré ses promesses d'action rapide tout de suite après les élections, le gouvernement libéral se traîne les pieds devant ce problème de plus en plus criant de la contrebande. Il n'apporte pas de soutien aux provinces. On l'a vu qui relançait la balle aux gouvernements provinciaux.

Ce gouvernement ne fait pas mieux que le précédent gouvernement conservateur que la population a rejeté. Le gouvernement actuel a tout intérêt à collaborer à la résolution du problème, au lieu de contribuer à l'amplifier.

Jusqu'à quand les petits commerçants devront–ils protester pour qu'enfin les leviers du pouvoir comprennent que l'on ne peut tolérer les deux justices du régime actuel?

* * *

[*Traduction*]

LA NOUVELLE–ZÉLANDE

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, en 1979, j'ai émigré de la Nouvelle–Zélande, où le gouvernement de l'époque appliquait une politique d'impôts et de dépenses, où les programmes sociaux étaient trop généreux et où beaucoup d'habitants comptaient sur l'aide sociale.

Comme bien des députés l'apprendront en regardant l'émission télévisée *W5*, en 1984, la Nouvelle–Zélande a connu une crise d'endettement. Faute d'avoir pris des décisions difficiles, les politiciens ont dû prendre des décisions draconiennes lorsque le pays n'a plus été en mesure de financer ses dépenses par le déficit.

Si tous les députés de la Chambre ne tirent pas une leçon de ce qui s'est passé dans des pays comme la Nouvelle–Zélande, le Danemark et la Suède, qui ont tous connu une crise d'endettement ces dix dernières années, le Canada aussi sera au bord d'une telle crise.

La nouvelle économie de libre entreprise non subventionnée et la moins réglementée possible qui existe actuellement en Nouvelle–Zélande nous prouve que nous avons tout à gagner en contrôlant les dépenses gouvernementales.

* * *

L'ACCORD CANADA–ONTARIO CONCERNANT LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, aujourd'hui, le gouvernement du Canada a fait un pas de plus afin de remplir son engagement à l'égard de la création d'emplois en Ontario.

Mes collègues fédéraux et provinciaux se sont réunis ce matin à Toronto pour signer l'accord entre le Canada et l'Ontario concernant le programme d'infrastructure. Cet accord, qui prévoit une participation de 720 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral et une participation équivalente de la part des autorités provinciales et locales pour le financement des travaux de construction et de réfection des infrastructures, ouvre de nouveaux horizons aux habitants de la province.

• (1415)

Cette initiative va permettre de créer des emplois immédiatement. L'amélioration, entre autres, des routes, des égouts et des canalisations d'eau va permettre la croissance économique et la création d'emplois aujourd'hui et pour longtemps.

L'engagement du gouvernement à l'égard de la création d'emplois au moyen de programmes comme celui–ci et de nouvelles stratégies comme le Youth Corps Apprenticeship Initiative serviront de catalyseur du développement économique de ce pays.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Wayne Easter (Malpèque): Comme on l'a mentionné vendredi à la Chambre, le *Irving Whale* a fait naufrage au large de l'Île–du–Prince–Édouard il y a vingt–trois ans. Son épave est toujours là, avec 3 100 tonnes de mazout lourd dans ses réservoirs. Les autorités fédérales ont essayé pendant des années de rassurer les habitants de l'île et de les convaincre que la péniche ne posait aucun risque pour l'environnement. Néanmoins, vingt–trois ans plus tard, peu d'habitants de l'île en sont convaincus. Cela devient de plus en plus évident depuis quelques semaines.

À ce qu'on dit, la Garde côtière canadienne aurait recommandé le drainage du mazout. Je suis heureux que la ministre de l'Environnement convienne que le problème n'est pas de drainer ou non l'épave de son mazout, mais de trouver les fonds néces-

saires, et que le gouvernement examine actuellement cette question.

Le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine et moi avons l'intention de continuer de faire pression sur le gouvernement afin qu'il règle cette question et fasse en sorte que le *Irving Whale* soit drainé de son mazout. Il est temps de faire quelque chose.

* * *

LE BUDGET

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, il y a déjà eu deux séances de consultation pré-budgétaire et le gouvernement a maintenant l'occasion de faire la preuve qu'il entend adopter une nouvelle orientation et être à l'écoute de l'ensemble des Canadiens.

Le député de Willowdale a récemment manifesté de l'étonnement devant l'esprit de restriction des dépenses qui a dominé les consultations pré-budgétaires. Son étonnement m'étonne puisque le gouvernement avait déterminé d'avance les résultats des consultations en établissant la liste des invités et en écartant à peu près toutes les solutions de rechange qui ont été proposées.

J'exhorte le ministre et le gouvernement à faire en sorte que les consultations pré-budgétaires, à la différence de celles qui ont été tenues par l'ancien gouvernement, tracent une nouvelle voie, que tous les Canadiens soient entendus et que nous établissions un budget qui tienne compte des besoins de tous les Canadiens et pas simplement d'un groupe.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le mouvement de révolte des commerçants à l'égard de la contrebande s'amplifie au Québec avec la regrettable décision des marchands de la région de Saint-Eustache de vendre aujourd'hui des cartouches de cigarettes à 20$, afin de contrecarrer la concurrence indue des contrebandiers professionnels.

Dans une déclaration qu'il a faite hier à Granby en réaction à ce mouvement de révolte, le premier ministre du Québec, M. Johnson, a lancé un appel pressant au gouvernement fédéral, et je cite: «Le projet de vendre des cigarettes sans percevoir les taxes devrait susciter d'abord la réaction de la police fédérale.»

Compte tenu de cet appel du premier ministre du Québec qui lui demande de prendre ses responsabilités et de faire respecter la loi, qu'est-ce qu'attend le premier ministre du Canada pour donner ordre à la GRC de démanteler les réseaux de contrebande?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il s'agit d'une situation sérieuse et je désire assurer mon honorable collègue que la GRC est prête à déposer des accusations lorsque les preuves démontrent une infraction à la loi fédérale.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'adresse ma question au premier ministre. Compte tenu du vague de cette réponse qui ne fait état que d'annonces et d'intentions qui ne se sont jamais réalisées jusqu'à maintenant, est-ce que le premier ministre ne reconnaît pas que tout cela contribue à accréditer l'impression de tous que le gouvernement du Canada et le premier ministre ont donné effectivement ordre à la GRC de fermer les yeux sur la contrebande?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Comme l'a indiqué le solliciteur général, la Gendarmerie royale du Canada a reçu les ordres de faire respecter la loi par tous les citoyens de ce pays.

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, est-ce que le gouvernement et le premier ministre ne reconnaissent pas qu'il y a, pour les citoyens d'une démocratie et d'une société de droit, quelque chose d'extrêmement malsain de voir l'État sévir davantage contre les petits commerçants qui sont victimes de la contrebande plutôt que contre les vrais contrebandiers, les professionnels de la contrebande, qui agissent depuis très longtemps, depuis plusieurs années, en toute immunité, au grand jour et sur une très grande échelle, privant ainsi l'État fédéral et les États provinciaux de sommes extrêmement considérables?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit sauf de dire que, évidemment, le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et les autres gouvernements provinciaux doivent prendre les moyens pour faire respecter la loi. Ce sont les instructions que le solliciteur général a données à la GRC, et j'espère que les gouvernements provinciaux vont donner les mêmes instructions à leurs autorités policières.

* * *

LE DÉPUTÉ DE MARKHAM—WHITCHURCH—STOUFFVILLE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans le discours du Trône, la semaine passée, le gouvernement a exprimé son intention de veiller à la bonne conduite de ses ministres et de ses députés. Or, on vient d'apprendre que le député libéral de Markham—Whitchurch—Stouffville a été congédié en 1989 de son poste de professeur à la suite d'une série de 17 lettres de menaces qu'il a adressées à ses collègues, dont la dernière comportait des menaces de mort se référant. . .

Le Président: À l'ordre! Vendredi dernier, quelques questions on été posées à ce sujet et aujourd'hui, à la Chambre, le député a fait un discours. Je me demande si l'honorable député pourrait peut-être simplement changer un peu sa question?

M. Duceppe: Monsieur le Président, j'arrivais justement à la question.

Comment se fait–il que le député de Markham—Whitchurch—Stouffville ait pu être candidat du Parti libéral alors que la direction du parti était au courant de son congédiement à cause de ces menaces de mort?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je ne pense pas que je puisse ajouter à la déclaration du député de Markham—Whitchurch—Stouffville qui s'est excusé devant cette Chambre aujourd'hui. Il y a une tradition qui existe ici, lorsqu'il n'y a pas eu d'accusations criminelles de portées contre qui que ce soit.

Je me rappelle très bien, alors que j'étais député en cette Chambre, qu'un député se soit levé à la Chambre et qu'il ait admis que dans son passé il avait fait de la prison mais que depuis ce temps–là il avait bien servi la population. À l'époque, les honorables députés de cette Chambre, à la suite de son admission, lui avaient fait une ovation debout parce qu'il était redevenu un très bon citoyen.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, je veux bien qu'il y ait eu des excuses ce matin. Cependant, les règles de sécurité qui s'appliquent à la Chambre font en sorte que tout citoyen, qu'il se soit excusé ou pas, qui aurait tenu de tels propos se verrait interdire l'accès à la colline parlementaire.

Le Président: À l'ordre! Cela n'est pas de la responsabilité administrative du gouvernement et je crois qu'il est un peu difficile de répondre à cette question puisque ce n'est pas au gouvernement de faire quelque chose à ce sujet. Peut–être que la question pourrait être quelque peu modifiée?

M. Duceppe: C'était mon préambule, monsieur le Président. Comment le premier ministre entend–il traiter le cas du député de Markham—Whitchurch—Stouffville?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, les députés de cette Chambre ont leur vie privée, comme tout le monde. Il y a eu des députés dans le passé qui ont fait l'objet d'accusations criminelles et ont siégé comme députés jusqu'à la résolution de leurs problèmes devant les cours.

Dans le cas du député de Markham—Whitchurch—Stouffville, aucune accusation n'a été portée devant quelque tribunal que ce soit. Il n'y a eu aucun jugement. Le député en question a offert ses excuses à la population et la règle normale de cette Chambre, lorsqu'un député s'excuse d'avoir fait une erreur, est qu'on accepte ses excuses.

S'il fallait exiger de chaque député de cette Chambre qui aurait pu, dans le passé, commettre une erreur, de quitter cette Chambre, probablement qu'il n'y aurait pas beaucoup de députés qui n'auraient pas à se lever à la Chambre et dire: J'ai fait une erreur dans ma vie autrefois.

Le député a admis qu'il a fait une erreur bête, et il s'en excuse. Je pense que le Règlement de cette Chambre veut que l'on accepte les excuses d'un honorable député de cette Chambre.

[*Traduction*]

LE SÉNAT

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question pour le premier ministre.

Comme il le sait, le sénateur Everett, du Manitoba, après avoir servi pendant de nombreuses années à la Chambre haute où il s'est fait connaître par son indépendance d'esprit, a donné sa démission et a demandé que les futurs sénateurs soient élus.

• (1425)

Le premier ministre peut–il donner l'assurance aux Manitobains que si l'assemblée législative de leur province adoptait une loi concernant la nomination de candidats, il nommerait au Sénat le gagnant de cette élection?

[*Français*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la Constitution canadienne établit un système de nomination des sénateurs. Nous modifierons la formule au Sénat lorsque toutes les provinces seront d'accord pour qu'on ait un Sénat élu. On ne peut pas avoir des sénateurs élus et d'autres nommés. Il faut amender la Constitution, mais il est clair que les députés de cette Chambre ne sont pas disposés à la changer.

[*Traduction*]

Je n'ai pas l'intention, pour l'instant, de modifier la Constitution, que nous respectons tous. C'est ce que prévoit la Constitution, loi fondamentale de notre pays, et j'entends m'y conformer jusqu'à ce qu'elle soit modifiée.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre.

Le premier ministre sait très bien que les candidats au Sénat pourraient être élus sans que l'on ait à modifier la Constitution. Il y a près de trois mois, le premier ministre a reçu du premier ministre de l'Alberta une lettre datée du 28 octobre qui traitait de ce sujet.

Le premier ministre albertain a cherché à obtenir du premier ministre l'assurance que si un siège occupé par un sénateur albertain devenait vacant et qu'un candidat était élu conformément aux dispositions de la loi en vigueur, soit la *Senate Election Act* de l'Alberta, le premier ministre nommerait le vainqueur de cette élection à la Chambre haute.

Le premier ministre peut–il donner cette simple assurance au premier ministre de l'Alberta?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, si le premier ministre de l'Alberta croit vraiment que le Sénat doit être élu, il n'a qu'à en convaincre ses homologues.

Si le chef du Parti réformiste est convaincu que nous avons besoin d'un Sénat élu au Canada, pourquoi a–t–il voté contre la proposition qui allait en ce sens dans l'Accord de Charlottetown?

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre question supplémentaire pour le premier ministre.

Le premier ministre sait très bien que les objections formulées par le Parti réformiste et d'autres députés à l'Accord de Charlottetown, notamment aux dispositions concernant la réforme du Sénat, ne visaient pas le Sénat électif mais plutôt le Sénat inefficace que proposait l'accord.

Dans le discours du Trône, le premier ministre s'est engagé à rétablir l'intégrité des institutions politiques et la confiance du public dans ces institutions et à relever le niveau de crédibilité du Parlement.

Si le premier ministre n'est pas prêt à s'en remettre au jugement du public pour le choix des sénateurs, quel moyen autre que la modification de la Constitution propose–t–il d'utiliser pour rétablir la confiance du public envers le Sénat et rehausser la crédibilité de cette institution?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la meilleure façon d'obtenir la confiance des Canadiens est très simple.

Il ne s'agissait pas de voter contre une proposition constitutionnelle visant à rendre le Sénat électif puis, à la première occasion qui se présente au chef de ce parti à la Chambre des communes, de demander au gouvernement de faire ce contre quoi il a voté il y a seulement 12 à 15 mois.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, ma question ne porte pas sur un changement constitutionnel comme la précédente, mais plutôt sur l'application de la Constitution actuelle par le gouvernement.

Vendredi dernier, un hélicoptère des Forces armées canadiennes, en mission de sauvetage au–dessus du territoire de Kanesatake, a été le cible de tir d'armes à feu. Cet incident, qui aurait pu avoir des conséquences extrêmement dramatiques, n'incite–t–il pas le premier ministre a changer d'attitude et à intervenir pour faire respecter la loi et empêcher le trafic d'armes à feu qui se fait entre les États–Unis et le Canada présentement?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je dois informer les députés que, vendredi dernier, une balise de repérage de la défense nationale s'est déclenchée dans la région d'Oka.

Un hélicoptère Labrador et un avion Hercules sont venus de Trenton pour participer aux opérations de recherche et de sauvetage. L'hélicoptère était clairement marqué et affichait les mots «recherche et sauvetage» en jaune. Il s'est posé à Oka, où les membres de l'équipage ont dû faire face à des habitants de la réserve, qui ont admis avoir tiré sur l'hélicoptère et leur ont demandé de quitter leur territoire. Pourtant, il s'agissait d'une opération normale de recherche et de sauvetage.

• (1430)

Je dois dire que la Sûreté du Québec se demande pourquoi une balise de la défense nationale s'est déclenchée dans cette région, alors qu'il n'y a de toute évidence aucun avion porté disparu. La Sûreté du Québec enquête sur cette question.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, ma question portait sur les responsabilités gouvernementales pour empêcher le trafic odieux d'armes à feu entre les États–Unis et le Canada.

Je vais reposer ma question au premier ministre, parce qu'il est censé être responsable de son gouvernement. Quand est–ce qu'il va agir pour empêcher ce trafic d'armes qui est la cause d'incidents, et ne voudrait–il pas nous permettre, au lieu de discuter de missiles de croisière en débat d'urgence, de discuter du problème de Kanesatake?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, l'armée canadienne a agi dans ce dossier comme elle le devait. Il y avait crainte de pertes de vie. Donc, ils sont allés sur le territoire et ont atterri comme ils avaient le droit de le faire. Alors, il n'y a pas eu d'incident.

Certains ont prétendu avoir tiré des coups de fusil, mais il n'y a eu aucun indice qu'il y en ait eu. L'armée s'est posée sur le territoire. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Eh bien écoutez, s'ils avaient tiré sur un hélicoptère, puisqu'il ne s'agissait vraisemblablement pas d'un lance–pierres, cela aurait laissé des marques. Il n'y en avait pas. Alors, ils ont respecté la loi et ils ont atterri là–bas comme ils avaient le droit de le faire.

* * *

[*Traduction*]

LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE–RETRAITE

M. Leon Benoit (Végréville): Monsieur le Président, ma question s'adresse aux ministre des Finances.

La fin de semaine dernière, le ministre a rencontré plusieurs économistes et entrepreneurs en vue ainsi que de simples contribuables pour discuter de réduction du déficit. Selon la grande majorité des participants, la solution doit passer par la réduction des dépenses, et non par des augmentations d'impôts. Pourtant, le gouvernement continue à parler d'augmenter les recettes fiscales en limitant la contribution aux REER.

Le ministre peut–il me dire s'il traitera le déficit comme un problème de dépenses et s'il fixera immédiatement des objectifs de réduction et des plafonds de dépenses, ou comme un problème de recettes? Le cas échéant, peut–il faire part aux Canadiens de

ses intentions en matière d'augmentation d'impôts et leur dire combien il en coûtera au Canadien moyen?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, on dirait que le député s'oppose à ce qu'on échange des idées au cours de cette période de préparation du budget. J'en suis passablement surpris, parce que j'ai découvert que ces consultations étaient très efficaces.

Dans l'ensemble, les discussions portent sur les nombreuses façons de réduire le déficit. La réduction des dépenses en est certainement une. On peut aussi y parvenir en augmentant les recettes gouvernementales et, bien sûr, en créant des emplois. C'est ainsi que le gouvernement envisage la situation.

M. Leon Benoit (Végréville): Monsieur le Président, le ministre des Finances vient encore de refuser, comme il l'avait fait la semaine dernière, d'affirmer à la Chambre qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts. Les Canadiens sont donc forcés de conclure que le prochain budget comportera des augmentations d'impôts.

Maintenant, le ministre peut–il nous dire s'il prévoit augmenter les recettes fiscales en modifiant la réglementation sur les REER?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, la question du député, qui se plaint que je refuse de divulguer les mesures prévues dans le prochain budget, est peut–être attribuable au fait qu'il est nouveau à la Chambre. Le ministre des Finances révèle les nouvelles mesures budgétaires au moment du discours sur le budget et pas avant.

* * *

[*Français*]

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Tout le Québec, son premier ministre en tête, est scandalisé du refus du gouvernement fédéral de s'engager dans la négociation sur la formation professionnelle avant que la réforme sur la sécurité du revenu ne soit complétée. Depuis longtemps au Québec les entreprises, les syndicats et le gouvernement se sont entendus au point de confier la gestion de la formation à la Société québécoise de développement de la main–d'oeuvre suivant le modèle même repris par le Parti libéral dans son livre rouge.

• (1435)

Ma question est la suivante: Le ministre du Développement des ressources humaines ne convient–il pas que dans ces conditions, il n'y a aucune raison sérieuse de ne pas s'entendre immédiatement avec le Québec sur la formation professionnelle?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, j'ai rencontré M. Bourbeau du gouvernement du Québec à ce sujet avant Noël.

Nous avons discuté des questions de la formation ainsi que de questions globales concernant le processus de réforme. J'espère également rencontrer son successeur, M. Marcil, la semaine prochaine pour discuter de ce sujet et de toutes les autres questions que M. Marcil et M. Johnson voudront me soumettre.

Je serai très heureux de rapporter à la Chambre les résultats de cette discussion. À ce moment–ci, rien n'est encore décidé, même si nous avons de bonnes discussions avec le gouvernement du Québec, comme avec tous les autres gouvernements.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, le problème vient justement du fait qu'il n'y a rien de décidé. Or, il y a urgence au Québec, urgence, parce qu'il y a 26 000 personnes qui attendent de pouvoir avoir des cours, et c'est souvent leur dernier espoir.

Il y a cette nouvelle du championnat de la pauvreté gagné par le Québec pour la première fois de l'histoire. Le Parti libéral s'est fait élire sur le thème de l'emploi, et quand c'est l'emploi qui est notre slogan, on a pas tout son temps.

Ma question est celle–ci: Le ministre ne convient–il pas que seule la volonté d'Ottawa d'imposer une solution canadienne au lieu de la solution québécoise explique l'inacceptable et si coûteux retard?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, nous sommes également très préoccupés par le chômage, à tel point qu'en octobre dernier, les Canadiens nous ont donné un mandat très clair pour y remédier.

C'est pourquoi nous nous engageons, dans le discours du Trône, à mettre sur pied des programmes susceptibles d'aider les jeunes à décrocher des emplois. Nous allons sous peu annoncer et présenter à la Chambre un important programme d'apprentissage.

Il est indispensable que le député admette, à l'instar d'une grande partie de la population canadienne, que nous ne pourrons jamais nous attaquer vraiment aux problèmes structurels du chômage qui sont bien ancrés tant que nous n'apporterons pas des changements fondamentaux au régime.

Ce régime ne fonctionne pas à l'heure actuelle, du moins pas de façon efficace. Pour corriger la situation, nous ne pouvons nous contenter de procéder à la pièce. Nous ne pouvons pas isoler le problème de la formation et l'éliminer à jamais. Nous devons tenir compte de tout le contexte.

Heureusement, à la réunion des premiers ministres, tous les gouvernements provinciaux, y compris celui du Québec, ont convenu que la priorité au Canada consistait à apporter des changements fondamentaux à nos programmes de formation professionnelle et de sécurité sociale, de telle sorte que nous pourrons attaquer sur plusieurs fronts les problèmes fondamentaux qui préoccupent les Canadiens.

LE DÉPUTÉ DE MARKHAM—WHITCHURCH—STOUFFVILLE

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je voudrais que le premier ministre nous dise exactement quand il a eu vent des commentaires faits par son candidat dans la circonscription de Markham—Whitchurch—Stouffville et comment la décision de cacher ces faits à la population a été prise.

Le Président: Même si, essentiellement, la question a déjà été posée, je permettrai au premier ministre d'y répondre, mais je rappelle qu'il ne s'agit pas d'une responsabilité administrative du gouvernement.

Une déclaration a été faite à ce sujet ce matin. La députée voudra peut–être reformuler sa question pour la rendre admissible.

Mme Brown: Merci, monsieur le Président. Je voudrais aborder l'incident sous un éclairage différent et j'aimerais bien que le premier ministre réponde à ma question. Dans un moment, je poserai une question supplémentaire à ce sujet, si vous le désirez.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il soit convenable de continuer de répondre à cette question. Le député a fait une déclaration à la Chambre et, selon une tradition de la Chambre, lorsqu'un député explique qu'il a commis une erreur, ce n'est pas au Parti libéral de décider si le député en question devrait ou ne devrait pas siéger au caucus.

Nous avons décidé que tout le monde pouvait faire une erreur. Le député s'est excusé. Aucune accusation criminelle n'a été portée contre lui, faute de raisons valables. Un peu plus tôt, j'ai expliqué en français qu'il arrive que des députés soient poursuivis en justice. Ils gardent alors leur siège à la Chambre des communes et même à leur caucus, selon la nature des infractions et, dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui, il n'y a eu aucune infraction.

• (1440)

Pour répondre plus précisément à la question de la députée, j'ajouterai que j'ai appris l'incident en lisant le *Toronto Sun* vendredi matin. Toutefois, je ne veux pas me soustraire à mes responsabilités. Les organisateurs de notre parti ont été saisis de l'affaire après la nomination du candidat. Comme aucune accusation criminelle n'avait été portée, ils ont jugé que cet homme qui avait acquis la confiance des membres du parti dans sa circonscription et n'avait pas de casier judiciaire, ferait un candidat acceptable.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire qui jettera un nouvel éclairage sur cet incident.

J'ai entendu les commentaires que le député de Markham—Whitchurch—Stouffville a faits ce matin. Ce n'est pas le député, mais bien les gestes qu'il a posés qui sont remis en question, ce qui m'amène à poser une question plus générale.

Étant donné que les électeurs de Markham—Whitchurch—Stouffville ne connaissaient pas tous les faits au moment de prendre leur décision. . .

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît, à l'ordre. À moins que la députée ne veuille poser une autre question, nous passerons au prochain intervenant.

* * *

[*Français*]

LES ABRIS FISCAUX

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, j'assistais en fin de semaine à Montréal à une conférence prébudgétaire, une conférence bidon, car il apparaissait clairement que les intervenants, qui comptaient parmi eux des anciens conseillers libéraux et d'autres de l'État Provigo, avaient été soigneusement choisis par le ministre des Finances pour, premièrement, justifier la nécessité de sabrer dans les programmes sociaux et, deuxièmement, pour s'attaquer au REER et à l'exemption sur les gains de capitaux sur les premiers 100 000$, seules mesures bénéficiant à la classe moyenne étranglée par des impôts trop élevés.

Pas un mot, ni des intervenants, ni de la part du ministre des Finances, sur les vraies échappatoires fiscales profitant aux plus riches.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre des Finances a–t–il décidé, outre de s'acharner sur les plus démunis, d'étrangler tout à fait la classe moyenne en s'attaquant au régime des REER et des exemptions de gains de capitaux?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, d'abord, comme je viens de le dire, lorsque je présenterai le Budget, les détails en seront connus. Jusqu'à ce moment, je pense que ça vaut vraiment la peine de discuter des éléments potentiels de ce budget, parce que ça vaut la peine d'avoir un processus ouvert.

Maintenant, mon collègue le député vient de faire des commentaires en ce qui concerne les invités, qui ont été choisis par l'Institut de recherche en politique publique et non par le gouvernement. Cela étant dit, j'ai vu M. Pierre Paquette, de la CSN, M. Henri Massé, de la FTQ, M^me^ Nancy Neamtam, de RESO, M. Richard Langlois, de la CEQ et des représentants de FRAPRU. Si mon collègue qui était là ne les connaît pas, je me ferai un plaisir, la prochaine fois, de faire les présentations nécessaires.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Alors, monsieur le Président, comme d'habitude, ici, c'est la période de questions, mais ce n'est pas la période de réponses.

En complémentaire, le ministre a–t–il l'intention d'éliminer les vraies fuites fiscales des très riches canadiens que sont les fiducies familiales et les possibilités d'évasion vers les paradis fiscaux qui profitent aux grandes entreprises, ou s'il a l'intention, comme il est mentionné dans *Le Devoir* de ce matin, de reculer devant les riches amis du Parti libéral, contributeurs à leur caisse électorale?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, ça ne sert à rien de poser en question supplémentaire la même question qu'en question principale. De plus, il s'agit de la même question que celle posée par le député du Parti réformiste.

Alors, écoutez bien, monsieur. . .

Une voix: Oui, mais. . .

M. Martin (LaSalle—Émard): Non, non! On n'a pas le droit! Non, vous, monsieur le Président, vous n'avez pas besoin d'écouter.

Une voix: Il a compris la première fois.

M. Martin (LaSalle—Émard): Il a compris.

Le Président: Vous pouvez continuer.

M. Martin (LaSalle—Émard): Je suis sûr que vous, monsieur le Président, vous avez écouté.

Le fait est que je vais divulguer mon budget quand je vais le présenter. Il contiendra certainement des mesures qui ont été recommandées aux réunions qu'il y a eu. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle on tient ces réunions.

* * *

[*Traduction*]

LA RÉFORME PARLEMENTAIRE

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Jeudi, le premier ministre a refusé d'envisager d'assouplir la discipline de parti afin de permettre aux députés de représenter leurs électeurs. Pour se justifier, le premier ministre a dit que son parti est uni parce qu'il défend toutes les bonnes mesures politiques. Si c'est le cas, il n'a pas besoin du vote de confiance pour faire adopter son programme législatif.

• (1445)

Est–ce que cela signifie que le gouvernement n'a pas l'intention de respecter sa promesse de tenir davantage de votes libres à la Chambre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, bien sûr qu'il y aura davantage de votes libres. Demain, on fera à la Chambre quelque chose qui ne s'est pas vu depuis longtemps. Avant que le gouvernement ne prenne quelque décision que ce soit, tous les députés seront invités à exprimer leur opinion sur la situation en Bosnie. Ils ne seront pas consultés après coup comme c'était le cas par le passé, mais bien avant coup, de telle sorte qu'ils aient voix au chapitre.

J'espère que le député approuve ce que nous voulons faire. Nous tiendrons des votes libres. Nous voulons bien sûr le faire, mais il vaut probablement mieux faire ce que nous faisons et donner à tout le monde une chance de s'exprimer avant que quelque décision que ce soit ne soit prise. Les députés pourront prendre la parole au sujet de la Bosnie et il n'y aura pas de vote de confiance là–dessus. Les députés exprimeront leur opinion avant que le gouvernement n'en arrive à une décision.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, une musique plutôt forte se faisait entendre en face lorsque j'ai posé ma question.

Je tiens à signaler que j'avais la liberté de voter en fonction des désirs de mes électeurs. Je me demande si l'un ou l'autre des députés ministériels disposait de cette option.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Bien sûr, monsieur le Président. Oui, sans aucun doute. Ils ont tous obtenu d'excellentes majorités au cours des dernières élections.

* * *

LA SANTÉ

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé ou au ministre de la Justice. Étant donné le très grand intérêt suscité par le rapport de la Commission royale d'enquête sur les nouvelles techniques de reproduction intitulé *Un virage à prendre en douceur*, qui a été publié en novembre dernier, et étant donné que plusieurs parlements d'Europe ont déjà adopté des lois sur les techniques de reproduction, est–ce que la ministre de la Santé ou le ministre de la Justice peut dire si le gouvernement a l'intention de présenter un projet de loi sur les techniques de reproduction et, si oui, quand? Prévoit–il tenir des consultations poussées avec les Canadiens intéressés par la question et avec les autres paliers de gouvernement?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Comme il sait sans aucun doute, ce rapport compte 293 recommandations dont beaucoup touchent au champ de compétence des provinces. J'ai l'intention de discuter de ce rapport lors de la prochaine réunion fédérale–provinciale des ministres de la santé.

Par ailleurs, Santé Canada s'occupe activement des recommandations auxquelles il est possible de donner suite sans délai.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

À plusieurs reprises, et devant tous les organismes agricoles concernés, le ministre a répété que la gestion de l'offre en agriculture serait protégée intégralement. Même à la suite de la signature du GATT, le ministre a expliqué que cette protection prenait la forme d'un système de tarification élevée.

Ma question est la suivante: Peut–on maintenant conclure qu'il cherche encore à protéger la gestion de l'offre lorsqu'il négocie présentement avec les Américains une disparition totale d'ici sept ans des tarifs sur le yaourt et la crème glacée?

[*Traduction*]

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, je ne vois pas d'où le député peut tirer les données de sa question, mais s'il s'inspire de spéculations des médias se rapportant à ce qui ferait ou ne

ferait pas l'objet de discussions entre le Canada et les États–Unis, qu'il sache qu'il s'agit là d'hypothèses non fondées.

Cependant, il peut avoir l'assurance que, dans la mesure où les discussions en cours avec les États–Unis portent sur la gestion de l'offre, le gouvernement du Canada sait parfaitement quels sont les intérêts de tous les producteurs canadiens et tout particulièrement les intérêts des producteurs du Québec où une très forte proportion de la production agricole est soumise à la gestion de l'offre. Dans toutes nos discussions avec les États–Unis, l'intérêt des producteurs est à l'avant–plan de nos préoccupations.

• (1450)

Lorsque nous serons en mesure de faire connaître les résultats de nos discussions avec les États–Unis, les députés seront les premiers informés.

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Le ministre refuse d'admettre que des négociations sont en cours, mais c'est un secret de polichinelle. Tout le monde est au courant des détails, et le ministre de l'Agriculture sait certainement que le yaourt et la crème glacée représentent un pourcentage considérable de la production canadienne.

Si on sacrifie maintenant ces secteurs, n'est–il pas clair pour le ministre et pour tous les Canadiens qu'on demande une fois de plus aux agriculteurs canadiens de payer le prix d'une entente agricole globale avec les États–Unis?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Comme ces discussions avec les États–Unis au sujet d'un certain nombre de produits agricoles sont actuellement en cours, je suis certain que le député comprendra que je dois, pour des raisons évidentes, faire attention à ce que je dis publiquement.

Je ne crois pas que les négociations à distance soient souhaitables, car elles risqueraient de nuire à la position canadienne. J'espère que le député comprendra que la discrétion s'impose dans cette affaire.

Je peux cependant dire que, depuis qu'un groupe spécial du GATT a rendu une décision contre le Canada au sujet des contingents d'importation pour la crème glacée et le yaourt en 1989, tous les Canadiens qui s'intéressent sincèrement au secteur agricole—et je suis certain que cela comprend des députés des deux côtés de la Chambre—se rendent bien compte que cette question aurait fini par se régler d'une manière ou d'une autre puisque nous essayons de trouver une solution avec les États–Unis.

Encore une fois, je tiens à assurer au député et à tous les agriculteurs de notre pays que l'agriculture canadienne est une des principales préoccupations du gouvernement.

* * *

LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré vendredi que les députés qui ne veulent pas cotiser au régime de retraite des députés pouvaient s'en retirer, comme en fait foi *le hansard* à la page 151. Voici ce que disait le très honorable premier ministre:

> Le député ne devrait pas s'inquiéter du tout s'il ne veut pas participer au régime.

Voilà ce qu'il a dit à mon collègue de Kindersley—Lloydminster. Or, le volume II du Manuel des allocations et services aux députés, chapitre F–2, dit clairement ceci à propos des prestations de retraite:

> Les députés versent une cotisation égale à 11 p. 100 de leur indemnité de session au coût de leurs prestations de retraite.

Monsieur le Président, cette cotisation est obligatoire. Je voudrais donc savoir quand le premier ministre a l'intention de permettre aux députés de se retirer vraiment du régime de retraite des députés en rendant les cotisations facultatives, comme il l'a apparemment déjà dit vendredi dernier?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): J'ai dit à la Chambre que, dans le cas des députés qui ne veulent pas participer au régime, nous allons faire en sorte qu'ils puissent s'en retirer. Nous avons déjà vu à la Chambre que certains députés qui avaient voté contre des augmentations en avaient quand même bénéficié par la suite. Nous allons nous assurer cette fois–ci que les députés devront faire ce qu'ils prêchent.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Eh bien, monsieur le Président, si nous parlons au futur, je ferai remarquer de nouveau qu'il a dit que le député n'avait pas à s'inquiéter s'il ne veut pas participer au régime.

Je voudrais poser au premier ministre la question supplémentaire suivante: A–t–il informé le contrôleur de sa décision de permettre aux députés de se retirer du régime, comme il vient de le dire, et quand déterminera–t–il la date à partir de laquelle cette décision entrera en vigueur?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, dès que le projet de loi sera adopté, on remboursera aux députés le montant qu'ils auront versé en cotisation, car l'application de cette mesure sera rétroactive au commencement de la présente législature.

On me dit cependant que le contrôleur doit respecter la loi. On remboursera la cotisation et ce député n'aura plus jamais droit aux prestations de retraite. Bien sûr, le gouvernement ne paiera pas non plus sa part de la cotisation au régime de retraite du député.

LES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Derek Wells (South Shore): Monsieur le Président, je voulais d'abord poser ma question au ministre des Pêches et des Océans, mais je vais plutôt la poser au ministre du Développement des ressources humaines.

• (1455)

Le ministre des Pêches et des Océans et celui du Développement des ressources humaines ont tous deux dit que les programmes de formation et d'adaptation dans le domaine des pêches tiendront compte des besoins des Canadiens vivant dans les localités côtières de l'Atlantique.

Quelles mesures le ministre du Développement des ressources humaines compte–t–il prendre pour améliorer les modalités de ces programmes et leur mise en application? De l'avis du ministre, quels seront les avantages à long terme de cette aide gouvernementale?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

La première chose à faire pour apporter une solution différente au grave problème des pêches, c'est de parler à ceux qui sont directement victimes de la crise. Le ministre des Pêches et des Océans et moi–même avons déjà organisé plusieurs rencontres dans les provinces de l'Atlantique.

Avant de prendre quelque décision que ce soit, nous voulons avoir des discussions sérieuses avec les différents groupes de l'Atlantique directement visés par le moratoire sur les pêches. Cela dit, nous voulons aussi respecter l'engagement que nous avons pris durant la campagne et dont il est fait état dans le Livre rouge, celui de mettre ces programmes à profit pour que les gens puissent réintégrer le marché du travail, se bâtir un avenir et retrouver leur dignité en travaillant au lieu de compter seulement sur la sécurité du revenu à court terme.

Nous croyons vraiment que la meilleure façon de résoudre la crise dans l'industrie des pêches à Terre–Neuve, dans les provinces de l'Atlantique et au Québec, c'est de redonner l'espoir aux gens et de leur prouver qu'ils peuvent avoir un travail utile et durable qui leur donne une bonne raison de se lever le matin.

* * *

[*Français*]

LA COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. La Commission de coopération environnementale de l'ALENA doit être implantée au Canada très prochainement et la ministre de l'Environnement doit annoncer sous peu le choix de la ville canadienne qui accueillera cette importante organisation internationale.

Ma question est celle–ci: Compte tenu de la prise de position de son propre parti de faire de Montréal et je cite: «. . .un des grands centres mondiaux en matière de technologie environnementale, en plus de tout mettre en oeuvre pour attirer à Montréal des sièges sociaux d'organisations internationales», est–ce que la ministre de l'Environnement pourrait indiquer ce qu'elle attend pour rendre sa décision publique?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. J'aimerais transmettre le message au député, ou à tout autre député, qu'un nouveau gouvernement fédéral va aborder de nouvelles approches sur les décisions concernant ces commissions comme celles qui sont nées suite à l'adhésion à l'ALENA.

Ceci dit, j'ai annoncé, et on a même signé cette semaine un contrat avec une compagnie privée, hors de la politicaillerie et hors de la politique, qui examinera les applications mises de l'avant par onze villes, y compris Montréal, Canmore, Edmonton et plusieurs autres. Je suis très contente d'en faire part à mon collègue et ami le critique en matière environnementale.

C'est la première fois dans l'histoire d'un gouvernement que la décision va être prise en fonction du dossier environnemental de la ville gagnante. Je pense que c'est une bonne décision et on attend très bientôt le rapport d'un consultant qui analysera les demandes de toutes les villes en considérant le dossier environnemental et tous les autres atouts d'infrastructures qu'elles possèdent.

Je sais que Montréal est une bonne candidate et, avec toutes les autres villes candidates, elle sera considérée de façon non partisane.

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Par la mise sur pied d'un tel comité, la ministre n'est–elle pas en train de diluer les engagements de son propre parti lors de la dernière campagne électorale du 25 octobre dernier, de faire de Montréal l'un des grands centres mondiaux en matière de technologie environnementale?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis contente que le député partage avec moi l'intérêt d'une ville cosmopolite comme Montréal et à quel point c'est un bon atout pour tout le Canada. C'est bien accueilli comme politique.

• (1500)

Deuxièmement, ce que nous avons promis comme gouvernement contraste avec les décisions politiques prises par l'ancien gouvernement. On veut avoir un processus ouvert, clair, publié, examiné et objectif.

Je pense que les gens de Montréal veulent, comme tous les Canadiens, un objectif sans politicaillerie du gouvernement fédéral, et c'est ce que nous leur offrons.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Elle me vient de M. Raymond Watts de Surrey, en Colombie–Britanni-

que, et porte sur l'inexactitude chronique des prévisions de recettes du gouvernement fédéral.

Permettez–moi de citer M. Watts: «L'histoire montre que le premier acte de tout nouveau gouvernement consiste à dénoncer les pratiques de comptabilité du gouvernement précédent. Ce qui l'amène inévitablement à déplorer que le déficit est bien pire qu'il n'avait craint.»

La question de M. Watts est la suivante: à Le gouvernement légiférera–t–il pour adopter un système de comptabilité standard qui forcerait le gouvernement à produire des prévisions de recettes budgétisées et des rapports annuels sous un format standard? à

Le Président: La présidence a des doutes quant à la recevabilité des questions posées par d'autres personnes que des députés. Même si les députés peuvent poser les questions qu'ils veulent à la Chambre, il vaudrait mieux sans doute qu'ils les posent en leur nom personnel. Le ministre a la parole pour répondre à la question.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que, de ce côté–ci de la Chambre, nous souscrivons au principe inhérent à la question, comme le ferait du reste quiconque tient à ce que l'administration soit responsable.

C'est pour cette raison que, dès notre arrivée au pouvoir, la première chose que nous avons faite en ce qui concerne les données et les estimations du gouvernement précédent sur le déficit, c'est suivre la recommandation du Comité des comptes publics et celles du vérificateur général, que n'avait pas observées le gouvernement précédent, et rendre publics des chiffres fondés sur les principes de comptabilité généralement acceptés.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, il est malheureux que je ne puisse poser directement une question venant de mes électeurs. Néanmoins, si telle est la décision de la présidence. . .

Le 25 novembre 1993, le gouvernement libéral de la Nouvelle–Écosse a adopté une loi permettant au vérificateur général d'examiner les prévisions de recettes du gouvernement pour dire si elles sont raisonnables. Le gouvernement serait–il en faveur de l'adoption d'une telle loi au niveau fédéral?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, la suggestion n'est pas sans intérêt et je ne doute pas que nous l'étudierons, de ce côté–ci de la Chambre.

Comme vous le savez, monsieur le Président, conformément au principe de transparence que nous mettons de l'avant au Parlement, nous voulons garantir que les comités parlementaires aient, beaucoup plus qu'auparavant, la possibilité d'examiner les prévisions du gouvernement.

[*Français*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je désire souligner la présence, dans la tribune, de Son Excellence M. Jean–Bertrand Aristide, président d'Haïti.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, j'invoque la question de privilège pour m'élever contre les propos que le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia a tenus dans ses questions sur les votes libres à la Chambre.

• (1505)

Il a dit que, puisque, comme député, je choisis d'appuyer mon parti à la Chambre, je ne représente pas les électeurs de Haldimand—Norfolk. Je trouve offensant le ton de cette question, qui laisse entendre que tous les députés ministériels, parce qu'ils décident d'appuyer les politiques du gouvernement, ne représentent pas fidèlement leurs électeurs.

Je tiens à dire au député que, chaque fois que je vote, c'est un vote libre et, pendant que j'y suis, que je représente très bien mes électeurs parce que, avant de voter, j'étudie toujours les questions avec beaucoup. . .

Le Président: Le député a probablement un bon argument à faire valoir dans un débat, et il en est pris bonne note.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): demande à présenter le projet de loi C–2 , Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu national et d'autres lois en conséquence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session; ainsi que de l'amendement.

M. Geoff Regan (Halifax–Ouest): Monsieur le Président, mon intervention a débuté à 14 h 52 et elle a été interrompue à 15 heures. Je voudrais donc deux minutes de plus pour terminer, si vous permettez, avant de passer aux questions et observations.

Le Président: D'accord. Terminez.

M. Regan: Comme je le disais, je suis heureux que la Chambre fasse Sa part en réalisant des économies de 5 millions de dollars. Je suis également en faveur de la réforme du régime de retraite des députés.

Nos concitoyens surveillent pour voir si nous sommes ici pour nous servir nous–mêmes ou pour servir notre pays. Je crois que nous sommes engagés dans la bonne voie.

• (1510)

Monsieur le Président, je suis très heureux d'être ici au service de mon pays, car je crois que la politique, c'est et ce doit être bâtir un pays meilleur. Malgré toutes les difficultés qui nous assaillent, j'estime toujours que le Canada est un phare pour le reste du monde. Le Canada est toujours un pays qui montre au reste du monde comment vivre en paix et en harmonie. Et il n'échappe à personne que le monde a besoin en ce moment d'exemples resplendissants comme le Canada.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du député et je peux vous dire que j'aurais quelques commentaires à faire et surtout quelques questions à lui poser.

J'ai aussi écouté le discours de la ministre de l'Environnement et comme je n'ai pas eu le temps de lui poser une question, j'aimerais la poser au député, parce qu'il a traité du même sujet, à savoir par exemple qu'il y a quelques années, le gouvernement du Québec a adopté un projet de loi sur l'environnement, et quelques mois après, le gouvernement fédéral a aussi adopté un projet de loi sur l'environnement qui était dans bien des cas contradictoire à celui du Québec; ce qui fait en sorte que lorsqu'on a une étude environnementale à faire au Québec, on est obligés d'en faire deux.

Un exemple, c'est que les grands responsables d'Hydro–Québec qui veulent développer le projet Grande–Baleine, se sont rendu compte qu'ils ne peuvent pas asseoir à la même table les fonctionnaires du Québec et ceux d'Ottawa où il y a une étude environnementale à faire. Alors, je demanderais au député s'il peut chercher à savoir si la ministre de l'Environnement ne peut pas amender la loi sur l'environnement afin de la rendre un peu plus souple afin d'en arriver à faire des études ensemble sur l'environnement, afin d'aider justement nos entreprises à se développer et à avancer dans leurs projets? De cette façon–là, je pense qu'on pourrait créer davantage d'emplois plus rapidement au Québec.

[*Traduction*]

M. Regan: Monsieur le Président, la ministre de l'Environnement est certainement la mieux placée pour répondre à cette question. Je ne suis pas ministre de l'Environnement, mais je sais pertinemment qu'il y a de nombreux cas de chevauchement dans les lois provinciales et fédérales et que bien des aspects de cette question nous préoccupent, par exemple, en Nouvelle–Écosse. Nous aimerions certainement que les lois soient modifiées, peut–être même dans ces deux ordres de gouvernement. Nous savons que le gouvernement fédéral s'est engagé à collaborer avec les provinces pour trouver des moyens d'uniformiser leurs régimes de sorte qu'ils fonctionnent plus raisonnablement et plus rationnellement et qu'ils suppriment les chevauchements.

Si le député désire poser cette question à la ministre demain, à la période de questions, elle sera heureuse d'y répondre.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Halifax–Ouest. J'ai grandi à Halifax–Ouest et fréquenté l'école secondaire municipale de Halifax. J'ai des parents un peu partout dans cette région.

À propos du programme d'infrastructure, je voudrais demander au député combien, à votre avis, ce programme rapportera à l'économie de votre région. Est–ce qu'il remettra les gens au travail. . .

Le président: À l'ordre. Toutes les questions doivent être adressées à la présidence.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je crois qu'on a bien compris ma question. Je voudrais savoir combien, selon le député, ce programme créera d'emplois à long terme à Halifax–Ouest.

M. Regan: Monsieur le Président, j'ai eu des discussions avec des représentants municipaux et provinciaux de ma circonscription au sujet de cette question même et des choses qu'ils estiment nécessaires dans la région, non seulement pour créer des emplois à court terme, bien sûr, mais également, et cela est encore plus important à long terme, pour permettre aux entreprises de notre région de réussir.

À mon avis, les projets que je voudrais voir mettre en oeuvre à Halifax–Ouest répondraient aux besoins des entreprises et les aideraient à mieux réussir. Je pense, par exemple, à quelques parcs industriels où l'accès aux grandes routes est difficile. Si les entreprises de ces parcs avaient un meilleur accès à ces routes, elles pourraient s'en tirer beaucoup mieux, car il est absolument indispensable qu'elles disposent de routes adéquates pour expédier leurs produits.

• (1515)

Si leurs camions tombent constamment dans des nids de poule ou ne peuvent pas accéder rapidement à la grande route, les frais d'entreprise augmentent.

En fait, il faudrait trouver des moyens de réduire ces coûts le plus possible et d'améliorer la capacité des entreprises d'exercer leurs activités. Pour le peu que j'ai examiné ces programmes, c'est ce que je tente de faire: insister pour qu'on mette en oeuvre des projets qui aideront ma région.

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, je profite de l'occasion qui m'est donnée de répondre au discours du Trône pour vous féliciter de votre élection au poste de Président de la Chambre. Aussi, je tiens à féliciter le très honorable Jean Chrétien, 21e premier ministre du Canada.

Je remercie tout particulièrement les habitants d'Okanagan–Centre qui m'ont élu. Pour moi, c'est un honneur insigne de pouvoir les représenter. Je ferai de mon mieux pour honorer la confiance qu'ils m'ont accordée.

La première question qui se pose au Parlement est la suivante: comment allons–nous relancer l'économie canadienne? J'aborderai cette question en trois étapes. Premièrement, il s'agit de reconnaître la nécessité d'innover. Deuxièmement, nous devons voir la recherche et le développement comme un facteur déterminant de la croissance économique. Enfin, il nous faut trouver les moyens concrets pour réaliser ces objectifs.

Le présent Parlement peut représenter une période décisive de l'histoire du Canada au XXe siècle. En tant que députés du présent Parlement, nous avons la possibilité d'améliorer au maximum la qualité de vie des Canadiens en réalisant leurs aspirations sociales et économiques les plus chères.

Pour ce faire, le gouvernement doit créer un climat qui marque la fin de la période des dépenses folles. S'il ne réussit pas à contrôler les dépenses, le gouvernement ne réussira pas davantage à amener le simple citoyen à faire preuve de son sens des responsabilités.

Collectivement, nous sommes confrontés au danger de tomber sous le joug d'une tyrannie d'ordre culturel, car des esprits non au fait des traditions et des normes sont des proies faciles pour une puissante idéologie. Les notions d'unité, d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité financière pourraient être mises à dure épreuve. Telles sont pourtant les valeurs qui ont fait la force du Canada.

Plus concrètement, pour faire entrer le Canada dans une nouvelle ère économique, des changements fondamentaux s'imposent dans la façon dont nous réalisons nos objectifs économiques.

Premièrement, il faut comprendre que nous faisons face à une nouvelle économie où il n'est plus possible de réaliser d'énormes bénéfices en fabriquant ou en transportant des produits traditionnels. Les principaux domaines à l'origine de la richesse et de la production économique sont maintenant ceux de l'information et de la connaissance—plus précisément, la biotechnologie, l'intelligence artificielle, l'aérospatiale—et la création de nouveaux matériaux dont les composés de céramiques et les combinaisons de métaux ou de plastiques avec fibres.

Deuxièmement, nous notons une rapide évolution des connaissances et de leur application dans divers secteurs de l'économie. Il faut se rendre compte que l'industrie électronique du Canada est plus importante que l'industrie des pâtes et papiers, que celle des services informatiques emploie plus de travailleurs que l'industrie de l'automobile et qu'en Colombie–Britannique, un plus grand nombre de gens sont employés dans le secteur des télécommunications que dans celui de la foresterie. Il faut bien voir qu'un plus grand nombre d'Ontariens sont employés dans l'industrie des services que dans celle de la construction et qu'au Québec, le nombre de personnes employées dans le secteur de la santé et de l'assurance–maladie est plus important que le nombre de celles travaillant dans les secteurs combinés de la construction, du textile, du vêtement, du meuble, de l'automobile, des forêts et de l'exploitation minière.

Ces faits exigent que nous accordions une haute priorité à la reconnaissance de la recherche et du développement, en tant que moteur de la croissance économique. Que faut–il faire pour cela? Tout d'abord, utiliser les résultats des études systématiques des sources matérielles, des structures et des organisations administratives.

Il faut trouver de nouvelles sources de capitaux et de nouvelles utilisations des capitaux. Il sera nécessaire de voir différemment les relations entre le public et les organisations privées, entre les divers ordres de gouvernement et entre les organisations privées et le gouvernement. Il faudra, par ailleurs, un gouvernement qui se comporte à l'égard de la politique à la manière d'une entreprise.

La semaine dernière, notre leader, le député de Calgary–Sud–Ouest, a mis la Chambre au défi de se surpasser. Pour cela, nous avons besoin de politiciens à l'esprit d'entreprise qui n'hésiteront pas à se lancer dans des innovations capables de rapporter d'importants bénéfices sur le plan politique, tout en courant le risque d'éventuelles pertes. Une telle orientation exige avant tout que le gouvernement fasse ce qui est bon, juste et équitable. Le gouvernement sera alors en mesure de créer un environnement propice à encourager les particuliers à prendre des initiatives, à tirer parti de leurs aptitudes, individuelles et collectives, de leur talent, de leur créativité et de leur savoir pour faire du Canada la nation prospère que notre pays peut devenir.

• (1520)

Que faut–il faire pour y arriver? Tout d'abord, changer d'attitude. Nous devons établir et maintenir un système d'éducation qui produise des entrepreneurs. Nous avons besoin d'un gouvernement qui instaurera et maintiendra un climat économique, social et politique encourageant les Canadiens à devenir des entrepreneurs prospères, sans pour autant éliminer tous les risques.

Nos familles doivent adopter une attitude qui encouragera nos enfants à devenir autonomes et débrouillards. Nous devons apprendre à avoir une attitude positive à l'égard des dirigeants de notre collectivité qui comprennent, qui se font entendre, qui font preuve de responsabilité sur le plan personnel et qui savent rendre des comptes, des dirigeants qui comprennent et acceptent la nécessité d'établir un équilibre entre les avantages à tirer et les inconvénients des risques à prendre, qui sont prêts à adopter une nouvelle approche parce que cette approche promet des succès encore plus importants.

Par ailleurs, nous devons voir grand. Nous devons voir loin, assez loin pour donner aux innovations la chance de réussir, mais pas trop loin, de façon à empêcher la léthargie de s'installer et empêcher la bureaucratie de bétonner. Nous ne devons pas nous

limiter à nos familles respectives, à nos amis, à nos associés, à nos actionnaires et à nos filiales; nous devons voir plus loin. Nous ne devons pas nous limiter à nos circonscriptions, à notre région, aux frontières du Canada, mais voir plus loin, pour veiller à ce que le plus grand nombre de gens possible profite de ces nouvelles approches.

Nous avons besoin de concevoir un nouveau rôle pour le gouvernement. Nous avons besoin d'un gouvernement qui agisse comme un facilitateur, et non comme un bienfaiteur et un régulateur suprême. Nous avons besoin d'un gouvernement qui adopte des principes de développement favorisant la croissance et l'utilisation des efforts des particuliers, et non d'un gouvernement qui cède aux pressions de groupes qui défendent leurs propres intérêts.

Nous avons besoin de concevoir, pour le gouvernement fédéral, un nouveau rôle qui fasse abstraction des pressions insidieuses en vue de centraliser le pouvoir et qui sache diriger, guider les Canadiens dans leur quête d'harmonie, de santé, de bonheur et d'indépendance, sur le plan financier.

En modifiant nos attitudes, en voyant grand et en concevant un nouveau rôle pour le gouvernement, nous construisons sur des bases solides, des bases qualifiées, par certains, de liberté ordonnée. J'entends par là une harmonie pacifique et un pouvoir constitué qui nous dégagent de toute forme de captivité, d'emprisonnement, d'esclavage ou de contrôle tyrannique.

C'est cette liberté ordonnée qui nous a permis d'exceller dans les arts, de faire des découvertes scientifiques. C'est cette liberté ordonnée qui a renforcé l'éthique du travail et l'éthique du service, qui a tempéré la liberté et les restrictions internes, qui a inspiré la vertu publique et la motivation profonde à faire du bien, qui nous a incité à lutter contre la maladie, contre l'oppression et contre le fanatisme. C'est cette liberté ordonnée qui nous a incité à construire des hôpitaux et des orphelinats. C'est elle, enfin, qui a donné à la miséricorde un visage humain.

Pour préserver cette liberté ordonnée, le Parlement doit retrouver son sens du devoir. Il doit retrouver son sens de la morale et de l'obligation légale et accepter la responsabilité de faire ce qui est juste.

Une fois retrouvés ce sens du devoir et ce tact, nous devons aiguiser notre vision et notre perspective en voyant plus loin que les murs de la Chambre. Nous devons avoir une vision qui ne se limite pas à équilibrer le budget, qui va au–delà des mesures de protection sociale et économique, qui embrasse de nouvelles idées et suscite la créativité, une vision qui n'entraîne pas seulement la réparation, mais aussi le progrès.

C'est avec une telle vision que nous instaurerons l'espoir et que nous redonnerons confiance aux Canadiens qui aideront ce pays à retrouver la prospérité économique.

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, je me joins aux autres députés de la Chambre pour vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la Chambre. Je tiens également à féliciter les ministériels et tous les députés élus aux élections de 1993.

Je voudrais également remercier publiquement les électeurs de Vancouver–Nord pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en m'envoyant les représenter à Ottawa.

• (1525)

Avant et pendant la campagne électorale, j'ai distribué plus de 20 000 questionnaires aux résidants de Vancouver–Nord afin de connaître leurs préoccupations sur une vaste gamme de questions d'intérêt national. Dans une proportion de dix contre un, ils ont indiqué que leur préoccupation première était de voir le gouvernement éliminer le déficit. Les résidants de Vancouver–Nord comprennent très bien la relation de cause à effet qui existe, d'une part entre les déficits gouvernementaux et les impôts élevés, et d'autre part entre les impôts élevés et l'absence de création d'emplois dans la petite entreprise.

On compte un nombre important d'entreprises à domicile à Vancouver–Nord, en plus de la base existante de l'industrie légère, chantiers navals et installations d'exportation de blé, de bois de construction et de charbon. Les propriétaires et les travailleurs de ces entreprises chercheront dans le discours du Trône des signes de responsabilité budgétaire et un allégement de la fiscalité. Les entreprises à domicile et la petite entreprise en particulier attendent du gouvernement qu'il leur facilite l'accès aux capitaux, nécessaires à la création de nouvelles entreprises, à la croissance et à la création d'emplois.

Le député de Broadview—Greenwood y a fait référence plus tôt et je suis heureux de faire ici d'autres suggestions visant à faciliter l'accès des petites entreprises aux capitaux. Le Livre rouge souligne à juste titre, à la page 43, qu'un des principaux problèmes auxquels font face les PME est la difficulté de trouver des capitaux qui ne soient pas trop onéreux. Je suis heureux que le gouvernement reconnaisse que l'accès aux capitaux pose un problème à la petite entreprise, et je le félicite pour ses efforts en vue de trouver une solution à ce problème.

Toutefois, une des solutions proposées à la page 44 du Livre rouge, soit l'élimination des garanties personnelles pour les prêts consentis en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, ferait peser un risque sur l'argent des contribuables. Plutôt que d'encourager les entreprises commerciales sérieuses et viables, cette politique risque de favoriser le financement de projets peu documentés et même d'escroqueries. Si nous approuvons une telle mesure, nous aurions de la difficulté à convaincre nos électeurs que nous agissons en bons administrateurs du Trésor public.

La deuxième proposition, qu'on trouve à la page 45 du Livre rouge et qui est reprise dans le discours du Trône, prévoit de consacrer 100 millions de dollars de nos recettes fiscales à l'établissement d'un fonds d'investissement canadien qui servirait à:

> rechercher des projets et des techniques pour les investissements.

Cette méthode semble favoriser la création d'un autre organisme gouvernemental qui chercherait à dépenser le plus d'argent possible aussi vite qu'il le peut.

Si ce projet va de l'avant, je demande instamment au gouvernement, premièrement, de faire une offre publique dans tout le Canada pour trouver des administrateurs de fonds expérimentés et venant du secteur privé, et de ne pas faire de nomination politique; deuxièmement, de faire porter à ces administrateurs la responsabilité du rendement du fonds et d'attendre d'eux qu'ils versent des bénéfices au Trésor.

Il y en a qui trouvent que c'est facile de critiquer sans offrir de solutions de rechange. C'est pourquoi je suggère quelques solutions au gouvernement.

Tout d'abord, le plus important, pour le gouvernement, c'est de parvenir à limiter ses dépenses et à éliminer le déficit. Il pourrait ainsi alléger le fardeau fiscal tant pour les sociétés que pour les particuliers du Canada. Les déductions d'impôts permettraient de libérer chaque année des milliards de dollars que le monde des affaires pourrait réinvestir dans l'économie. On n'aurait pas besoin du financement gouvernemental ni des garanties personnelles sur les prêts. En fait, avec 100 millions de dollars résultant d'une réduction des impôts, on pourrait vraisemblablement créer une activité économique beaucoup plus productrice de richesses que si l'on affectait 100 millions de dollars provenant des impôts à un fonds d'investissement du Canada.

Deuxièmement, le gouvernement devrait appuyer les nouvelles règles d'investissement dans un REER, afin de permettre à des particuliers d'investir leurs cotisations à un REER dans des sociétés de financement et d'investissement spécialisées dans le financement de petites entreprises familiales. Comme ces sociétés connaissent déjà le marché, elles pourraient servir à stimuler la création de nouvelles entreprises. Bien sûr, le gouvernement participerait à l'établissement des plafonds des taux d'intérêt et exigerait qu'un pourcentage fixe des fonds soit engagé dans le secteur de la recherche et du développement. Cela faciliterait la réalisation d'autres promesses qui figurent dans le livre rouge concernant la recherche et le développement. Cette initiative n'exigerait pas d'argent des contribuables.

• (1530)

Troisièmement, le gouvernement pourrait permettre l'établissement et l'agrément de fonds mutuels admissibles aux REER de sorte qu'il serait possible de prêter une partie ou la totalité des capitaux à des petites entreprises familiales. Puisque les banques semblent hésiter à avancer du capital de risque, cette partie du financement des nouvelles entreprises pourrait désormais bénéficier de placements. Les banques ne tarderaient pas à établir leurs propres fonds mutuels en réaction à la concurrence qu'elles voient qui se fait à l'égard des fonds destinés aux REER et aux autres investissements.

Quatrièmement, le gouvernement devrait rechercher activement et faciliter la participation de la Chambre de commerce du Canada, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendantee et de diverses de petites entreprises qui ont déjà réuni des représentants des banques et du monde des affaires pour discuter des difficultés que soulève l'obtention de capitaux. On devrait encourager ces organismes qui prennent des initiatives pour aider les petites entreprises à connaître d'autres sources de financement que les banques.

Enfin, chaque député pourrait demander la participation du secteur des petites entreprises familiales pour définir les meilleurs moyens pour le gouvernement de faciliter l'obtention du capital de risque. À cette fin, on n'aurait qu'à faire paraître une annonce dans les journaux locaux de toutes les circonscriptions pour obtenir une vaste gamme d'idées pratiques. Le gouvernement pourrait ensuite fonder sa décision finale sur les réactions des groupes d'affaires et de députés représentant leurs circonscriptions. Sans exiger la formation de coûteuses commissions pour parcourir le Canada, ce processus permettrait néanmoins la participation de tous les Canadiens intéressés.

Il est nettement prouvé que les électeurs veulent avoir leur mot à dire sur la façon dont fonctionne le gouvernement. Il faudrait les inviter à participer. Nous devrions nous inspirer davantage de leurs idées pour établir nos orientations et représenter fidèlement leur position sur les diverses questions dont la Chambre est saisie.

J'invite les députés à se montrer en faveur de votes plus libres, pour que l'orientation des mesures législatives reflète mieux les souhaits des électeurs, et à appuyer les méthodes plus créatives pour faciliter l'accès à des capitaux pour les petites entreprises. Ensemble, ces deux mesures aideraient à solutionner les graves problèmes auxquels nous sommes confrontés à titre de législateurs au Canada aujourd'hui.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Madame la Présidente, pour commencer, je tiens à féliciter le député pour son discours inaugural au Parlement canadien et je veux lui dire ce que je pense de ses idées constructives.

Tout d'abord, pour ce qui est de supprimer la garantie personnelle de 25 p. 100 prévue par la Loi sur les prêts aux petites entreprises, je dois dire que cette disposition visait à l'époque à stimuler la participation hésitante des banques qui bénéficiaient déjà, à mon avis, d'une disposition très généreuse relativement au soutien du gouvernement.

Je dirai au député que c'est là un point que nous allons examiner. Si nous arrivions à amener les banques à changer d'attitude et à commencer à consentir des prêts aux petites entreprises, il ne serait peut–être pas nécessaire de modifier cette disposition.

Je veux traiter d'un autre aspect du discours du député, à savoir la possibilité d'utiliser des fonds privés, au moyen des REER, par exemple, car des investisseurs privés autres que les institutions financières pourraient vouloir aider les petites entreprises. Une disposition de la Loi sur les prêts aux petites entreprises prévoit qu'un prêteur privé peut financer des petites entreprises admissibles en vertu de cette loi avec la permission du gouverneur en conseil, c'est–à–dire s'il s'agit de gens honnêtes qu'on considère comme de bons exploitants. Je souscris à cette idée, car ce serait une façon de concurrencer davantage les banques qui hésitent tellement à prêter de l'argent aux petites entreprises.

• (1535)

En ce qui concerne plus spécifiquement la possibilité de prêter aux petites entreprises au moyen des REER, nous allons nous assurer de transmettre l'idée au ministre des Finances et à ses collaborateurs et nous allons l'examiner.

M. White (Vancouver–Nord): Madame la Présidente, je veux remercier le député d'en face de ses remarques et de la suggestion qu'il a faite ce matin, soit que chacun de nous téléphone à son directeur de banque pour lui demander d'aider le secteur de la petite entreprise.

Je crois que c'est une excellente idée. Je regrette de ne pas l'avoir fait plus tôt. Cependant, comme j'étais patron de petite entreprise avant de venir à la Chambre, il se pourrait bien que mon directeur de banque pense que j'ai autre chose en tête lorsque je lui ferai cette demande.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Madame la Présidente, je voudrais réagir au discours de 20 minutes du premier député du Parti réformiste.

Dans sa déclaration, il mentionne qu'il faudrait un nouveau leadership du gouvernement fédéral au niveau économique. Permettez–moi d'en douter. Chez nous on a des exemples multiples prouvant qu'à chaque fois que le fédéral se mêle de quelque chose, cela devient de plus en plus compliqué et finalement de plus en plus inefficace.

J'ai présenté un certain nombre de ces éléments dans mon discours en tant que critique du développement régional. J'aimerais attirer l'attention des députés de la Chambre sur l'importance peut–être dans la démarche qu'on peut faire ici, de diminuer les chevauchements. Le leadership le plus réel dont puisse faire preuve le fédéral, c'est peut–être de se retirer d'un certain nombre de dossiers où il patauge depuis plusieurs années et où l'on ne fait que dédoubler les coûts.

On a parlé lors de la période des questions de la question de la formation. Je pense que la formation de la main–d'oeuvre est peut–être un des exemples les plus frappants. Mais on a présentement aussi plein de champs d'action du fédéral. Par exemple, dans le domaine des quais où, notamment le long du Saint–Laurent, le gouvernement fédéral a délaissé sa responsabilité pendant plus de 20 ans, pendant qu'il essayait de dépenser des sommes dans des secteurs qui auraient dû être de juridiction provinciale. Je pense qu'il aurait pu facilement consacrer les sommes nécessaires à faire en sorte qu'on ait des quais qui répondent aux exigences dont on a besoin plutôt que le contraire.

Il m'apparaît donc important au niveau des solutions, que dans la réflexion qu'on fait sur le discours du Trône, on puisse s'assurer qu'il y aurait au niveau de ce Parlement, une volonté réelle de diminuer les chevauchements. On le mentionne dans le discours du Trône, mais on ne précise pas comment cela se fera. Je pense qu'il serait important que la Chambre se penche de façon sérieuse sur la diminution des chevauchements.

Mon intervention va aussi dans le sens de dire que, finalement, les vraies initiatives, c'est au niveau local qu'elles se prennent. J'aimerais dire au député qu'il m'apparaît qu'il y a des dossiers sur lesquels on devrait donner la chance aux idées de naître. Par exemple, chez nous, à La Pocatière, il y a un centre de recherches en transport en commun et un centre spécialisé de technologie physique. Si ces centres–là avaient été planifiés par des penseurs nationaux, il n'y aurait jamais eu de centres dans la région de La Pocatière. Cela aurait été sûrement quelque part, possiblement dans la région de Montréal, ou à l'extrême, à l'extérieur du Québec.

Donc, je voulais juste dire au député, que finalement le meilleur leadership dont peut faire preuve le gouvernement fédéral, ce serait peut–être de s'en tenir à ses propres juridictions.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): La période réservée aux questions et aux observations concernant le discours du député de Vancouver–Nord est maintenant terminée. Cependant, comme j'ai négligé de donner au député d'Okanagan–Centre les cinq minutes auxquelles il avait droit et, comme c'est à lui que le député de Kamouraska—Rivière–du–Loup a posé sa question, je lui permets de prendre cinq minutes pour répondre s'il le désire.

M. Schmidt: Madame la Présidente, je n'étais absolument pas conscient du fait que ces questions s'adressaient à moi. Je croyais qu'elles s'adressaient au député de Vancouver–Nord. J'étais vraiment en train de penser à autre chose et je ne peux donc pas répondre à ces questions immédiatement.

• (1540)

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Madame la Présidente, j'ai un recours au Règlement. Puisque le député n'a pas pris tout le temps qui lui était alloué, est–ce que je pourrais lui répondre?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Non. L'honorable député peut poser des questions.

M. Fillion: Je vais poser une question, avec un préambule. Madame la Présidente, je m'adresse au premier orateur qui a pris la parole pour le Parti réformiste. Voici.

Dans son discours, il nous a étalé sept ou huit points sur lesquels je partage un peu certaines de ses opinions. Il nous a parlé de la nécessité de la rénovation, par le programme d'infrastructures. Il a également parlé d'accroître les sommes que le gouvernement devrait ajouter à la recherche et au développement et également un peu que le gouvernement devrait maîtriser—et cela a été bien important dans son discours—maîtriser ses dépenses, pour faciliter un climat économique et pour créer des emplois.

Il a également consacré quelques mots aux domaines de l'éducation et de la formation de la main–d'oeuvre.

Il a également fait état d'un sens de liberté, d'un sens du devoir que devraient avoir les Canadiens et les Canadiennes pour être plus progressifs et créatifs. Il a demandé aussi que ce gouvernement verse des sommes nécessaires aux PME pour pouvoir investir et créer de l'emploi.

Par contre, et c'est ma question, mon collègue devra admettre que pour atteindre ces objectifs, qui sont très louables en soi, il faut un gouvernement humain qui ne s'attaquera pas uniquement aux moins bien nantis, ou aux plus démunis, ou à la classe moyenne, pour aller chercher toutes les sommes d'argent nécessaires à la relance de l'économie, mais un gouvernement qui n'aura pas peur d'aller couper dans les abris fiscaux dont bénéfi-

cient certaines familles et sociétés. Je demande aux députés du Parti réformiste d'appuyer la demande du Bloc québécois et de s'unir avec le Bloc pour demander à ce gouvernement la garantie qu'il conservera pour les Canadiens et les Canadiennes les droits acquis, qu'ils ont déjà, soit au niveau du logement social, de la santé. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le temps alloué à la période des questions et commentaires est écoulé pour les deux orateurs du Parti réformiste. Nous reprenons le débat. L'honorable ministre des Travaux publics a la parole.

[*Traduction*]

L'hon. David C. Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Madame la Présidente, tout d'abord, j'unis ma voix à celle des autres députés pour vous féliciter et féliciter le Président d'avoir été élus à la vice–présidence et à la présidence.

Au cours des semaines et des mois qui viennent, madame la Présidente, vous serez confrontés à de nombreux défis, mais j'espère que vous serez rassurée de savoir que les députés de tous les partis ont clairement démontré leur volonté de faire preuve de sens civique sans sacrifier quoi que ce soit de leur idéologie.

Il n'y a pas plus grand honneur, en démocratie, que d'être élu pour représenter ses concitoyens. Il n'y a pas plus grande obligation que celle de travailler ensemble à tenter d'améliorer la vie de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

Je ne partage pas les vues politiques de mes vis–à–vis, mais je respecte leur droit à leurs convictions et leur droit d'exprimer ces convictions. J'espère que nous pourrons trouver des terrains d'entente dans de nombreux dossiers, car nous cherchons tous à garantir un meilleur avenir pour nos enfants et nos petits–enfants.

Je tiens à adresser des remerciements tout particuliers aux électeurs de ma circonscription, Cap–Breton—Richmond–Est, qui, pour la quatrième élection générale, m'ont accordé le privilège de les représenter au Parlement, qui est le plus haut tribunal du pays. Je sais très bien ce que signifie ce privilège et je rappelle à mes électeurs et à tous les députés de notre prestigieuse assemblée, les paroles suivantes d'Edmund Burke:

«Vous leur devez beaucoup plus qu'une occupation, vous leur devez votre jugement.»

• (1545)

Les collectivités de ma circonscription ont été fondées par des gens qui osaient rêver. Les électeurs de cette circonscription sont les descendants de ces hommes et de ces femmes qui ont été confrontés à l'adversité et à la persécution, de ces hommes et ces femmes qui sont venus au Canada pour trouver de nouvelles possibilités, la tolérance et une meilleure vie. Ils voulaient un niveau de vie décent et ils voulaient avoir une juste chance de jouer leur rôle dans l'édification d'un meilleur pays.

En 1994, les défis sont différents, mais les rêves restent les mêmes. Les électeurs de ma circonscription, voire tous les Canadiens, veulent la croissance économique, la compassion, des programmes sociaux et la générosité. Les Canadiens veulent un gouvernement qui partage leurs inquiétudes, un gouvernement qui respecte leurs opinions et leurs dollars également, et un gouvernement qui les aide à réaliser leurs rêves.

Dans le discours du Trône, le gouvernement n'a pas promis de faire des miracles. Nous ne pouvons pas résoudre tous les problèmes du jour au lendemain, mais nous pouvons et nous devons prendre des mesures visant à favoriser une nouvelle croissance économique au Canada. Nous pouvons et nous devons prendre des mesures visant à assurer l'intégrité et la transparence dans nos actions. Nous pouvons et nous devons agir en vue de résoudre les problèmes avec créativité et dans un esprit de coopération, et nous pouvons et nous devons traiter avec dignité et respect les habitants de tout le pays, sans égard à leurs idées politiques qui peuvent différer des nôtres.

Le premier ministre a dit bien clairement tout au long de la campagne électorale qu'il nous fallait relancer l'économie. C'est exactement ce que nous tâchons de faire avec le nouveau programme national d'infrastructure annoncé par mon collègue, le ministre responsable du Conseil du Trésor. Ce programme va créer des milliers de nouveaux emplois en l'espace de quelques mois. Il va permettre de construire les routes et les ponts dont nous avons besoin pour unir le pays et pour transporter nos produits et nos marchandises. Nous avons besoin d'une infrastructure moderne pour soutenir la concurrence du monde moderne.

Ce qui est très encourageant à propos de cette initiative, c'est le degré de coopération manifesté par les provinces et les municipalités d'un bout à l'autre du pays. À ma connaissance, c'est la première fois dans l'histoire de notre pays que nous élaborons un programme économique aussi complexe avec une telle rapidité et, en fait, avec tant de bonne volonté. J'espère que ce sera là une caractéristique permanente des efforts à venir dans le cadre desquels nous tous au gouvernement allons travailler ensemble pour obtenir de bons résultats pour le bien du pays.

En tant que Canadien de l'Atlantique, je tiens à souligner l'importance que notre gouvernement attache au projet de raccordement permanent, dans le domaine des transports, qui permettra d'intégrer l'économie de l'Île–du–Prince–Édouard à celle du Nouveau–Brunswick et par la suite à celle du reste du pays. Ce projet, le plus important de tous les projets d'infrastructure, fournira des emplois à court terme et assurera la croissance économique à long terme de cette partie de notre pays; je me permettrai aussi d'ajouter qu'il redonnera espoir à cette région où le taux de chômage a atteint des niveaux sans précédent.

Avec son programme, le gouvernement veut d'abord et avant tout donner à chaque région, à chaque province, à chaque localité et à chaque Canadien la chance de participer à l'activité économique. Nous voulons abattre les barrières qui privent les Canadiens de chances équitables de réussite. L'établissement d'un programme de nutrition prénatale, question dont vous avez déjà parlé à la Chambre et dans diverses régions du Canada, madame la Présidente, est aussi un élément fondamental de notre programme. À notre avis, tous les enfants ont le droit de naître en santé, et je trouve personnellement scandaleux que, dans un pays aussi riche que le Canada, des enfants naissent malades parce que leurs mères étaient trop pauvres pour s'alimenter convenablement durant leur grossesse.

Je déplore aussi la pauvreté dans laquelle vivent de nombreux enfants autochtones. Qu'y a–t–il d'étonnant à ce que des enfants tombent endormis à l'école s'ils ne prennent pas un repas convenable par jour, et encore moins trois, s'ils vivent dans des logis non chauffés et s'ils n'ont pas de quoi s'habiller chaudement en hiver? J'espère que tous les députés, indépendamment de leur affiliation politique, appuieront la mise en oeuvre d'un programme d'aide préscolaire pour les autochtones, de façon que nous puissions enrayer cette honte nationale.

• (1550)

Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les gens contribuent d'une manière intéressante à notre société si nous ne créons pas les conditions leur permettant de le faire. Il incombe certainement au Parlement de prendre de solides initiatives pour mettre en place ces conditions.

Je ne puis m'empêcher de penser à ce qu'a dit en 1981 le nouveau président de la Chambre. Il exprimé le souhait que les Canadiens excellent dans les domaines où ils sont particulièrement doués, qu'ils produisent des biens mieux que quiconque, qu'ils encouragent les formes d'expression artistique qui traduisent le plus fidèlement leur nature profonde, qu'ils soient à l'avant–garde dans certains domaines de connaissance et qu'ils humanisent davantage leur système social.

Il est scandaleux que, dans notre pays, un million d'enfants recourent aux banques d'alimentation. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral annoncera un plan d'action visant une réforme majeure du système de sécurité sociale au Canada. Il est scandaleux que les personnes âgées aient peur de marcher dans les rues. Notre gouvernement adoptera donc des mesures pour accroître la sécurité publique et la prévention du crime.

Il est scandaleux qu'une foule de femmes et d'enfants soient victimes de violence et d'agressions sexuelles. Notre gouvernement prendra donc des mesures pour lutter contre ce fléau. Il est scandaleux que des citoyens respectueux des lois soient agressés simplement parce qu'ils ont l'air ou semblent différents ou agissent différemment. C'est pourquoi notre gouvernement, le premier ministre en tête, va agir pour lutter contre le racisme et les crimes racistes dans notre pays.

Le principe que chacun des Canadiens a droit à un niveau de vie minimal est au coeur même de l'identité canadienne. Je suis fier de vivre dans un pays où il est normal de s'inquiéter du sort de son prochain. Je suis fier de vivre dans un pays où le régime d'assurance–maladie universelle est considéré comme un droit et non comme une sorte de privilège destiné aux seuls nantis.

La décision du premier ministre de créer et de présider le Forum national sur la santé est fondée sur la conviction de notre parti, le Parti libéral du Canada, que l'assurance–maladie universelle constitue la pierre angulaire des programmes sociaux du Canada.

Ce n'est qu'en ayant accès à un niveau suffisant de soins de santé que tous les Canadiens pourront jouir d'un niveau de vie suffisant.

À titre de ministre responsable du logement, je suis heureux de dire que le gouvernement rétablira immédiatement le programme d'aide à la remise en état des logements. C'est un engagement que nous avons pris pendant la campagne électorale et confirmé dans le discours du Trône de la semaine dernière.

D'ici deux ans, le gouvernement du Canada mettra 100 millions de dollars en prêts et en subventions à la disposition des contribuables à faible revenu pour leur permettre de rénover leur logement pour qu'il soit conforme aux normes minimales de santé et de sécurité.

Le programme de réparations d'urgence fournira de l'aide aux régions rurales et éloignées du pays. Le programme de remise en état des logements pour les personnes handicapées permettra à ces dernières de faire les rénovations nécessaires à leur logement pour pouvoir participer pleinement à la société canadienne.

J'ai demandé aux provinces et aux territoires de partager les coûts et de fournir le programme de rénovation dans un esprit de collaboration et de partenariat. J'espère que nous réussirons à créer plus d'emplois et à aider des centaines de milliers de Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Nous prenons tout de suite cette mesureafin de profiter des avantages économiques immédiats que procurera le programme de rénovation. Plus tard cette semaine, j'ai l'intention de proposer des améliorations au programme aux ministres du logement des provinces et des territoires.

Notre objectif est de remettre les Canadiens au travail. Nous voulons aussi investir dans des projets à court terme qui serviront de tremplin à la croissance économique à long terme. Nous voulons adopter des politiques et des programmes qui permettront aux Canadiens de profiter d'une croissance économique à long terme.

Le point de vue fondamental du gouvernement, c'est que nous ne pourrons régler le problème du déficit que si nous commençons à créer des emplois à long terme. Je suis parfaitement conscient que l'argent nécessaire pour tout programme du gouvernement a été durement gagné par les contribuables. C'est un fait dont, à titre de ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, j'ai l'intention de tenir compte. Je ferai de mon mieux pour éliminer le gaspillage dans mes services et ailleurs. J'ai hâte de recevoir les suggestions des députés, qui seront faites, j'en suis sûr, dans un esprit constructif.

• (1555)

Les Canadiens ont le droit d'exiger que leur argent soit utilisé efficacement et de demander des comptes. Nous allons vers une plus grande équité grâce à des systèmes d'achat électroniques plus transparents. Mes collaborateurs et moi collaborerons avec les provinces et d'autres instances afin d'établir une politique d'achat ouverte dans toutes nos administrations respectives.

Il est tout aussi important de veiller à ce que les PME, où qu'elles soient, aient une juste chance de décrocher des marchés de l'État.

À ce propos, une petite entreprise de ma circonscription, par exemple, a beaucoup de mal à trouver où obtenir les formulaires de demande ou même simplement où appeler. Quiconque a jamais feuilleté un annuaire du gouvernement sait à quel point il doit être exaspérant, pour une PME, d'essayer de s'y retrouver.

C'est pourquoi nous tenterons d'implanter dans chacune de nos régions des services centralisés pour les entreprises. Les petites entreprises devraient être en mesure d'obtenir toute l'information voulue, toute l'assistance et tous les formulaires à un seul endroit.

J'espère que nous pourrons compter sur la collaboration des provinces et des groupements d'affaires pour fournir aux mêmes endroits l'information provenant de chez eux.

Les petites entreprises du Canada atlantique, de l'Ouest et du Nord paient elles aussi des impôts et il faut leur donner leur juste chance de soumissionner pour obtenir des marchés de l'État, marchés qui sont financés par les contribuables canadiens.

Je ne prétends pas que, à elles seules, les politiques d'approvisionnement du nouveau gouvernement relanceront l'économie des régions pauvres du pays, qu'il s'agisse du Nord, de l'Ouest ou même de l'Atlantique. Nous savons que nos problèmes sont beaucoup plus graves que cela.

Le fait est que les problèmes économiques qui assomment les quatre provinces atlantiques, par exemple, sont extrêmement graves. Quoi qu'il en soit, je suis absolument convaincu que la volonté des Canadiens de l'Atlantique de les surmonter est encore plus forte. Je peux affirmer que le gouvernement du Canada fera preuve du leadership nécessaire pour que le Canada atlantique devienne prospère au cours des années à venir.

Je sais que les collectivités des députés d'autres régions doivent elles aussi composer avec des rajustements économiques difficiles, mais je souligne le cas du Canada atlantique, car il a été très durement touché pour deux raisons. La récession des dernières années a eu des répercussions particulièrement dures sur cette région à cause de sa base économique limitée et de son désavantage concurrentiel avec le reste du pays. En outre, l'effondrement du secteur de la pêche sur la côte est cause des ravages dans la principale source de revenu de milliers de familles. Six cents collectivités de Terre–Neuve et du Cap–Breton perdent leur base économique et certaines estiment qu'elles risquent même de perdre leur dignité.

Le poisson de fond est disparu, mais pas la volonté des gens de s'en sortir. Le gouvernement fédéral travaillera sans relâche avec les provinces et l'industrie pour aider les chômeurs à trouver de nouvelles perspectives d'emploi. Nous mettrons un terme à la surpêche pratiquée par les étrangers. À cet égard, je félicite le premier ministre et mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans, qui est chargé de ce dossier et qui fait preuve de leadership tant au niveau national que sur la scène internationale.

Il faudra que les autres Canadiens montrent de la bonne volonté. J'invite sérieusement les Canadiens à reconnaître les difficultés que posent les obstacles au commerce interprovincial non seulement pour les Canadiens de l'Atlantique, mais également pour tous les autres Canadiens. Par exemple, les provinces atlantiques sont aux prises avec un déficit commercial de 5,7 milliards de dollars dans ses échanges avec les autres provinces. Il faut que vous aidiez le gouvernement du Canada à respecter l'engagement qu'il a pris de supprimer les obstacles au commerce dans notre pays, ce qui profitera à tous les Canadiens.

Le manque de capitaux propres demeure un des plus grands écueils pour les entreprises de l'Atlantique et, en fait, pour toutes celles du pays. Les capitaux privés à risque sont pratiquement inexistants dans le Canada atlantique. Nous devons, de concert avec le secteur privé et les investisseurs, trouver les moyens de permettre aux entrepreneurs de la région de l'Atlantique d'avoir la même égalité d'accès aux capitaux que les autres entreprises canadiennes.

• (1600)

Toutes les provinces de l'Atlantique offrent des possibilités inouïes sur le plan de la craéation et de la mise en marché de produits. Nous les aiderons individuellement à tirer parti de leurs possibilités.

Par exemple, en Nouvelle–Écosse, ma province, l'industrie du logiciel, qui va de l'acoustique sous–marine aux centres d'aide à l'enseignement supérieur, connaît un essor rapide.

Nous sommes actuellement en train de moderniser et d'améliorer notre infrastructure touristique au Cap–Breton et à Halifax qui, au cas où les députés l'ignoreraient, offre tout ce qu'il faut pour devenir le foyer de la musique en Amérique du Nord.

Comme les autres Canadiens du Canada atlantique, je suis réaliste. Je me rends bien compte des problèmes que nous avons, mais je suis optimiste et je vois l'avenir sous un jour meilleur. Comme les autres Canadiens du Canada atlantique, je pense que le gouvernement a un rôle important et constructif à jouer, si nous voulons que cet optimisme soit justifié et si nous voulons l'avenir auquel nous aspirons.

Si nous devons devenir une nation commerçante de calibre mondial et si nous voulons tirer parti des possibilités qu'offre le Canada atlantique sur le plan des industries axées sur la connaissance, nous devons mettre en oeuvre des programmes comme ceux qui sont mentionnés dans le discours du Trône.

Je sais qu'alors même que je m'adresse à la Chambre, certains députés ne croient pas dans un gouvernement activiste, ne croient pas à la création d'emplois, ne croient pas en notre devoir d'aider à créer des emplois pour les Canadiens. Moi, j'y crois.

Comme beaucoup d'autres gens de ma génération, j'ai appris avec l'âge à admirer feu le sénateur Robert F. Kennedy qui a dit un jour: «Avez–vous jamais dit à un mineur qu'il doit faire preuve d'initiative pour trouver un emploi là où il n'y en a pas?»

Le gouvernement estime de son devoir d'appuyer la création d'emplois et de doter les gens des outils et des aptitudes nécessaires pour créer des emplois et les occuper.

Si nous voulons que les Canadiens saisissent les débouchés futurs, le Parlement doit saisir les débouchés actuels. Si nous voulons que le Canada tire pleinement parti de ses possibilités, nous devons permettre à tous les Canadiens d'exploiter les leurs. Si nous voulons faire en sorte que les Canadiens respectent de nouveau le gouvernement, celui–ci doit être la force sous–jacente au renouveau économique et social. La force sous–jacente à la

croissance et, comme l'a dit si souvent le premier ministre, la force qui saura avoir une bonne influence.

Nous sommes extrêmement chanceux dans notre pays. Je compte travailler avec tous les députés afin d'utiliser cette chance à bon escient et de veiller à ce que tous les Canadiens puissent en profiter.

Madame la Présidente, avant de terminer, je voudrais vous remercier et vous féliciter. Je voudrais également féliciter tous les nouveaux députés de la Chambre.

Je suis certain que les députés qui ont pris la parole au cours de ce débat ont parlé avec sincérité et conviction. Nous essaierons de nous montrer polis et courtois au cours des semaines et des mois à venir. Néanmoins, je ne voudrais pas que les députés d'en face considèrent pour autant que nous partageons les idées qu'ils pourraient exprimer de temps à autre, et vice–versa.

Je demande un certain respect. Je suis prêt à faire preuve de courtoisie, mais, en retour, madame la Présidente, j'en attends autant de la part des députés d'en face.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Madame la Présidente, premièrement, je voudrais remercier et féliciter le ministre des Travaux publics pour son exposé, où il nous a fait part de son opinion sur plusieurs questions d'intérêt public, il va sans dire, et où il nous a tenus quand même dans un certain silence ou un silence certain, sur des aspects qui concernent pourtant directement son ministère.

Je voudrais commencer par l'interroger sur les choses qui concernent directement son ministère pour passer ensuite à la question des infrastructures qui est un domaine que plusieurs se partagent et enfin parler d'une question qui concerne la vie parlementaire.

• (1605)

Je voudrais, dans un premier temps, lui demander comment il se fait que, responsable qu'il est de la question du logement social, il ne tente pas de sécuriser en particulier les citoyens de mon comté et ceux d'un très grand nombre de comtés du Québec et du Canada qui ont signé des pétitions reflétant leur inquiétude quant aux intentions de l'ancien gouvernement vis–à–vis des modalités du logement social, à savoir si l'actuel gouvernement va poursuivre dans le même sens que l'ancien.

Comme questions auxquelles il n'a pas fait référence non plus et qui le concernent directement, il y a la décision récente du gouvernement de se porter acquéreur de Purolator, par le biais de la Société des postes qui relève du ministre des Travaux publics. J'aimerais connaître à quel endroit, compte tenu des courants idéologiques qui circulent, se situe cette décision dans la stratégie gouvernementale.

En troisième lieu, j'aimerais que le ministre me dise s'il considère, comme membre du Cabinet, que tout le programme des infrastructures sera suffisant pour occasionner une baisse significative du taux de chômage au Canada.

Enfin, un dernier point qui se rapporte aux derniers propos du ministre quant au respect des gens d'en face, j'aimerais savoir s'il est de ceux, au sein de la députation gouvernementale et du Cabinet, s'il est de ceux, dis–je, qui semblent vouloir mettre en doute de temps à autre la légitimité profonde de la députation du Bloc québécois à Ottawa, à la suite des résultats, de la décision et de la volonté du peuple québécois qui s'est exprimé le 25 octobre dernier.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Madame la Présidente, si j'ai bien compté, le député a posé quatre questions.

Permettez–moi tout d'abord de féliciter mon collègue et de le remercier pour son intervention. Si vous le voulez bien, je vais répondre aux questions dans l'ordre inverse où elles ont été posées.

Le député a parlé de légitimité du Bloc québécois à intervenir dans cette enceinte. À ce propos, je renvoie le député non pas à un de mes discours prononcés à l'extérieur de la Chambre, mais bien au hansard. S'il veut bien prendre la peine de consulter le hansard d'une époque où j'occupais le poste de leader parlementaire de l'opposition, il pourra constater que j'y ai défendu le droit des députés du Bloc québécois, qui étaient dans l'opposition, à exprimer leurs vues à la Chambre, même si je pouvais difficilement les partager. Je crois que ces propos, qui datent de 1991 et qui figurent dans le hansard, se voulaient une réponse à une intervention de Jean Lapierre à ce sujet.

Je respecte le droit qu'ont tous les députés élus en bonne et due forme de se lever à la Chambre et d'exprimer leurs points de vue. Les députés d'en face ne doivent toutefois pas aller s'imaginer que du seul fait qu'ils font des déclarations, nous allons comme par enchantement souscrire à leurs idées. Il n'en est rien. Une lecture du hansard en convaincra sans doute le député. Je lui en enverrai probablement un exemplaire pour qu'il puisse le lire à son aise.

Quant à la troisième question, le programme national de renouvellement des infrastructures aura des retombées économiques pour l'ensemble des Canadiens, y compris les Québécois. Certes, ce ne sera pas le remède à tous les maux du Québec ou du Canada. Mais il s'agira d'un bon point de départ pour les gouvernements. Voilà pourquoi, le 21 décembre, le président du Conseil du Trésor et le premier ministre ont lancé ce programme en collaboration avec les premiers ministres provinciaux. De même, le Conseil du Trésor a conclu des ententes avec toutes les provinces.

La deuxième question du député avait trait à Purolator. Le député est de toute évidence un homme d'expérience, avisé et très intelligent. Loin de moi la pensée de douter d'un organisme quasi–judiciaire qui a passé un bon moment à examiner la preuve, qui a convoqué des témoins, les a interrogés sous serment et a rendu une décision qu'il croyait dans l'intérêt du public. Que ce soit à titre de gouvernement ou d'opposition, il va de soi que nous acceptons sa décision maintenant, comme nous l'avions fait auparavant.

• (1610)

Finalement, je pense que le député a mentionné la question du logement social. Je tiens à souligner qu'il a eu raison de le faire. Le logement social n'est pas une compétence exclusive du gouvernement du Canada. Cette question relève aussi des gouverne-

ments provinciaux et des municipalités, et c'est une cause que défendent beaucoup de gens, partout au Canada.

Comme on l'a confirmé dans le discours du Trône, mon gouvernement a investi 100 millions de dollars dans des logements sociaux, dans le cadre du Programme d'aide à la rénovation résidentielle. J'en ai discuté avec les ministres responsables du logement de tout le Canada, pour trouver de nouvelles sommes à consacrer à ce poste. Actuellement, j'en discute avec mes collègues, soit avec le ministre des Finances et certains autres ministres ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux, évidemment, pour tenter de voir si nous pouvons prévoir des sommes additionnelles pour ce genre de besoin.

En conclusion, je remercie le député pour son intervention intelligente et utile et j'espère que j'ai répondu aux questions qu'il se pose relativement à d'importantes politiques gouvernementales.

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord féliciter mon collègue pour sa nomination au Cabinet. Je travaille avec lui depuis dix ans et je sais qu'il servira bien ses électeurs et la population canadienne. J'ajouterai que je suis très honoré qu'on me prenne parfois pour le ministre, mais cela est simplement dû au fait que nous avons le même barbier.

J'ai trouvé encourageants les propos suivants du ministre, à savoir que: «Chaque citoyen a droit à un niveau de vie minimum.» Le ministre sait qu'à tous ses congrès nationaux depuis 25 ou 30 ans, le Parti libéral a endossé le principe du revenu annuel garanti. Le ministre semble vouloir indiquer que c'est la direction qu'entend suivre le gouvernement actuel.

Je voudrais que le ministre nous précise ce qu'il entend lorsqu'il dit que chaque citoyen a droit à un niveau de vie minimum. Faut–il comprendre que le gouvernement va enfin honorer un engagement ou donner suite à une position énoncée au cours des congrès nationaux des 20 dernières années? Est–ce que ce gouvernement va enfin regrouper la myriade de programmes sociaux qui existent au Canada afin de garantir un certain niveau de vie à chaque Canadien?

M. Dingwall: Madame la Présidente, je veux aussi remercier mon collègue pour sa question et je tiens à dire que je suis honoré qu'on nous confonde de temps à autre. En fait, j'ai eu le plaisir d'utiliser son nom à de nombreuses occasions, mais je m'abstiendrai ici de donner plus de précisions.

Je répondrai par la négative à la question du député qui porte essentiellement sur le revenu annuel garanti.

Mon collègue demande comment un gouvernement qui a des ressources financières limitées réalisera son objectif général, soit améliorer les possibilités offertes à chaque Canadien. Bien que le parti ait adopté une résolution en ce sens, le député sait qu'elle est encore à l'étude. J'induirais mon collègue en erreur si je lui disais que des mesures vont être annoncées incessamment au sujet du revenu annuel garanti. Voilà pourquoi j'ai répondu non.

Le gouvernement poursuit la réalisation de cet objectif de diverses façons, mais le plus important est qu'il a reconnu, sous la gouverne du premier ministre, que la solution au grave problème économique et social auquel nous sommes actuellement confrontés au Canada consiste à assurer la croissance économique non seulement dans les grands centres mais à la grandeur du territoire national, dans toutes les régions, partout dans les provinces. Aussi nous entendons travailler à créer de l'activité économique dans toutes les régions.

• (1615)

Le discours du Trône annonce une série de mesures. Si le député soulève la question à une autre occasion, je pourrai lui donner plus de précisions, notamment au sujet des programmes de nutrition prénatale, du Programme d'aide pré–scolaire pour les autochtones, du Programme d'aide à la rénovation résidentielle, qui a permis de répondre à des besoins pressants en logements dans toutes les régions du Canada. En outre, d'autres programmes seront annoncés par les ministres au cours de ce débat et à l'occasion de la présentation du budget du ministre des Finances.

[*Français*]

M. Michel Daviault (Ahuntsic): Madame la Présidente, il est toujours impressionnant pour un amateur d'histoire de se retrouver dans une première intervention à la Chambre des communes. Nous, au Bloc québécois, souhaitons bien la faire cette histoire–là et je pense que le moment est bien choisi.

Je profite de ma première intervention pour vous féliciter de votre élection à la charge importante que vous occupez présentement. Je tiens également à vous offrir mes meilleurs voeux et à vous assurer de notre soutien dans l'exercice de vos nouvelles fonctions.

Je tiens aussi à remercier tous les électeurs et électrices de ma circonscription d'Ahuntsic, un comté situé au nord de l'île de Montréal, un comté où d'illustres Québécoises et Québécois se sont distingués dans les débats démocratiques portant sur la question nationale québécoise en représentant les deux tendances politiques majeures, tant fédéraliste que souverainiste.

En effet, je citerai les noms de l'honorable Jeanne Sauvé, qui fut députée et ministre de notre comté pendant plusieurs années, et de l'honorable Raymond Garneau comme fédéralistes. M. Jacques Parizeau y fut candidat à deux reprises et M. Jean Campeau y sera certainement le futur ministre des Finances du Québec. C'est donc pour moi un grand privilège de pouvoir représenter ce comté.

En tant que porte–parole de l'opposition officielle en matière d'infrastructures, j'aimerais vous faire part de certaines de mes préoccupations à l'endroit de ce programme mis en place par le nouveau gouvernement. Tout le monde le dit, le Parti libéral a été élu sur la base de son livre rouge et c'est dans ce livre rouge que le projet d'infrastructures prend forme, mais c'est également dans

ce document d'orientation que la confusion entourant ce projet apparaît clairement.

En effet, depuis l'annonce du Programme d'infrastructures, les intervenants qui se sentent concernés par ce projet ne savent pas à quoi s'attendre de la part du gouvernement fédéral. Lorsque l'on connaît les attentes de la population pour ce qui est du développement économique, il est légitime de parler. . .

[*Traduction*]

M. Harvard: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement, car nous ne recevons pas l'interprétation. Je voulais le signaler à la Chambre.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Nous y voyons tout de suite. Merci.

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je vais suspendre le débat pour quelques minutes, avec votre consentement, pour s'enquérir au sujet du problème relatif à l'interprétation.

Des voix: D'accord.

(La Chambre est suspendue à 16 h 17.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 19.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Présidence attendra que le greffier lui fasse rapport au sujet du problème de l'interprétation. Je voudrais aviser le député d'Ahuntsic que son temps lui sera entièrement remis. Alors il a 20 minutes.

• (1620)

M. Daviault: C'est assez surprenant pour un premier discours d'avoir cette interruption. Je recommence donc, madame la Présidente. Je vous refais mes voeux les plus sincères concernant le poste que vous occupez et vous assure de notre collaboration.

Je rappelle également à cette Chambre que la circonscription d'Ahuntsic que je représente est une circonscription qui a toujours été au centre des débats sur la question nationale québécoise, que d'éminents fédéralistes comme M^me^ Jeanne Sauvé et M. Raymond Garneau l'ont représentée et qu'au niveau québécois, d'éminents souverainistes y ont été candidats, comme M. Jacques Parizeau ainsi que M. Jean Campeau, celui qui, je l'espère bien, sera notre prochain ministre des Finances à Québec. C'est donc pour moi un grand privilège que de pouvoir représenter cette circonscription.

En tant que porte-parole de l'opposition officielle en matière d'infrastructures, j'aimerais vous faire part, madame la Présidente, de certaines de mes préoccupations à l'endroit de ce programme mis en place par le nouveau gouvernement.

Le Parti libéral du Canada a été élu sur la base de son livre rouge. C'est dans ce livre que le projet d'infrastructures prend forme. C'est également de ce document d'orientation que la confusion entourant ce projet apparaît concrètement. En effet, depuis l'annonce du programme d'infrastructures, les intervenants qui se sentent concernés par ce projet ne savent pas à quoi s'attendre de la part du gouvernement fédéral. Lorsque l'on connaît les attentes de la population pour ce qui est du développement économique, il est légitime de demander des précisions sur ce que le gouvernement entend faire dans ce domaine particulier.

La situation économique difficile que nous connaissons place tous les niveaux de gouvernement dans une situation inconfortable. Face à cette conjoncture éprouvante, il est extrêmement important d'étudier comment seront attribuées et d'où proviendront les sommes d'argent nécessaires promises par le gouvernement fédéral.

Pour commencer, j'aimerais faire référence à une intervention du ministre des Affaires intergouvernementales, qui a été rapportée dans le journal *La Presse* du 21 novembre dernier. Cette déclaration mentionnait que les gouvernements provinciaux étaient à ce point affaiblis économiquement que leurs pouvoirs de négociation avec le gouvernement fédéral étaient à peu près inexistants.

Cette déclaration du ministre se lisait comme suit: «Jusqu'ici, j'ai rencontré la plupart des représentants provinciaux, et j'ai constaté que leurs problèmes fiscaux les rendaient beaucoup plus réceptifs à la raison qu'ils ne l'étaient au cours des deux ou trois dernières décennies.»

Ce type de déclaration laisse entendre de la part du ministre que la raison est du côté du plus fort et que le gouvernement fédéral entend profiter de la situation économique difficile qui prévaut dans les provinces pour envahir encore une fois les champs de compétence de ces dernières.

Le Bloc québécois est d'avis que le programme d'infrastructures peut donner lieu à une ingérence constitutionnelle et notre parti dénoncera toute forme d'intrusion à cet égard.

L'élément central de l'ingérence constitutionnelle traditionnelle est sans aucun doute le pouvoir de dépenser qu'utilise abondamment le gouvernement fédéral depuis plusieurs décennies. Ce pouvoir de dépenser n'est pas étranger au problème de la dette fédérale qui a dépassé le seuil critique des 500 milliards de dollars. Ce pouvoir de dépenser, nous le contestons et nous le contesterons toujours.

Qu'il me soit permis de rappeler au gouvernement que l'article 92, alinéa 8 de l'Acte constitutionnel de 1867, reconnaît explicitement que les institutions municipales relèvent de la compétence des provinces.

Le gouvernement fédéral rappelle constamment le fait que la maîtrise d'oeuvre du programme d'insfrastructures sera assumée par les gouvernements provinciaux. Alors pourquoi le gouvernement fédéral prend-il autant de temps à négocier avec les gouvernements pour s'assurer que les sommes d'argent investies dans ce programme conviendront à ses critères et à ses exigences?

Dans son Adresse en réponse au discours du Trône, le ministre responsable du programme, le président du Conseil du Trésor, du programme «Travaux d'infrastructures du Canada», soulignait la nécessité d'un certain degré d'uniformité dans son application, et je cite: «Dans toutes les provinces, le gouvernement fédéral étudiera les projets en fonction des principaux critères arrêtés. Une conclusion s'impose d'elle-même. Dans les faits, le gouvernement s'introduit dans la maîtrise d'oeuvre.»

• (1625)

Si le gouvernement fédéral veut démontrer réellement et concrètement qu'il n'assume aucune maîtrise d'oeuvre dans ce programme, pourquoi ne verse–t–il pas simplement et directement aux provinces les argents promis?

Le gouvernement fédéral déclare également à qui veut l'entendre que le programme d'infrastructures est un programme de relance de l'emploi et que par ce programme les économies québécoises et canadiennes s'amélioreront substantiellement.

En faisant de ce programme d'appoint le principal élément de sa politique de relance économique, le gouvernement démontre un manque flagrant de vision et de sensibilité à l'endroit des besoins réels et fondamentaux susceptibles d'améliorer les performances économiques des provinces et du Canada.

Comment le Parti libéral en est–il venu à penser qu'un programme aussi ponctuel aurait un effet structurant sur l'économie alors qu'une intervention plus sérieuse, plus réfléchie aurait eu un effet beaucoup plus structurant en générant la création d'emplois plus durables?

En disant cela, je pense entre autres au projet de TGV qui est particulièrement prometteur de développement, non seulement pour les économies québécoise et canadienne, mais également pour une consolidation industrielle dans des secteurs technologiques de pointe.

Une autre stratégie qui aurait eu des effets structurants pour la consolidation du tissu industriel québécois et canadien aurait été de mettre sur pied un programme national de reconversion des entreprises oeuvrant dans le secteur militaire. Ces entreprises ont déjà un fort contenu technologique dans leur production et les soutenir par un projet de reconversion démontrerait de la part du gouvernement fédéral une vision davantage structurante pour l'amélioration de l'économie et de l'industrie manufacturière.

Enfin, parler du programme d'infrastructures sans parler de la notion de transparence qui émerge des dernières tractations entre le gouvernement fédéral et les provinces serait un grave oubli.

Nombre de fois au cours des dernières semaines j'ai eu à répondre à mes commettants que le gouvernement fédéral ne laissait rien transparaître des négociations qu'il poursuivait avec les provinces pour aménager le programme d'infrastructures.

Ce caractère caché des négociations a semé une confusion dont le gouvernement fédéral doit assumer la responsabilité. Le menu des ententes–cadres, et nous y viendrons quand le ministre les déposera, qui se profile pour chaque province comporte des zones grises qui se reflètent sur des aspects aussi simples que la définition concrète de ce que doit représenter une infrastructure.

En effet, qu'est–ce qu'une infrastructure? Pour certains, la définition d'une infrastructure doit être prise dans son sens étroit, c'est–à–dire en termes de travaux de routes, d'égouts, de drainage et de trottoirs. C'est comme ça qu'a été défini ce projet au niveau d'infrastructures de base. Pour d'autres, la notion d'infrastructures épouse une définition aussi large que floue qui inclut des équipements culturels et communautaires, des autoroutes de télécommunication, voire des centres de congrès.

Cette dernière définition plus large de l'infrastructure laisse supposer que les sommes qui seront consacrées à financer ces infrastructures risquent de provenir de différents portefeuilles gouvernementaux, que ce soit au sein du ministère des Travaux publics ou au sein de bureaux fédéraux de développement régional.

La nature des projets retenus dans le programme d'infrastructures, en plus de confondre les ministères fédéraux existants, risque de doubler les interventions de ces différents ministères et conduire encore une fois à du gaspillage de fonds publics.

Sur ce plan, il est permis de penser que le gouvernement fédéral sera tenté de puiser dans les crédits déjà existants au sein de ces différents ministères, atténuant alors la notion d'argent neuf investi par le gouvernement canadien.

Le Parti libéral ne peut utiliser du vieil argent pour répondre à ses promesses électorales, ou alors ce programme ne se réduit qu'à une simple opération comptable.

Au fait, le gouvernement fédéral actuel est–il prêt à s'engager à payer en totalité ces en–lieux de taxes aux municipalités?

Notons qu'au Québec seulement, selon l'UMRCQ, l'Union des municipalités régionales de comté du Québec, ces en–lieux de taxes s'élèvent à quelque 125 millions. Qu'en est–il pour l'ensemble des provinces?

On peut concevoir aussi facilement que le gouvernement soit tenté de compresser les dépenses publiques dans le domaine des paiements de transfert aux provinces et dans le domaine des programmes sociaux.

• (1630)

Le Bloc québécois dénonce de telles pratiques, car les coupures qui doivent s'effectuer au sein du gouvernement fédéral dans ses budgets ne doivent pas se faire sur le dos des plus démunis.

De concert avec mes collègues du Bloc québécois, encore une fois, j'invite le gouvernement à mettre sur pied le plus rapidement possible un comité d'examen des finances publiques. Ce comité permettrait d'identifier des coupures importantes qui auraient le bénéfice de libérer les argents nécessaires pour soutenir en contrepartie la population dans le besoin.

Enfin, Madame la Présidente, le programme d'infrastructures ne doit pas servir à récompenser les amis du régime. Le gouvernement ne doit pas intervenir dans le processus de recommandation et de sélection des demandes de soutien en financement au programme.

Lors de notre rencontre avec le ministre, le 12 janvier 1994, j'ai proposé de consulter chacun des membres de la Chambre qui sont concernés directement par des projets locaux et ce, indistinctement de leur affiliation politique.

J'ai aussi écrit au ministre le 17 janvier dernier, afin qu'il nous précise ce point qui était absent du texte reçu par tous les députés à compter du vendredi 14 janvier.

C'est donc avec satisfaction, je le reconnais, que je constate que le ministre a tenu compte de cette recommandation, dans son Adresse en réponse au discours du Trône du 21 janvier dernier.

Madame la Présidente, j'aimerais apporter un dernier éclaircissement sur la nature véritable du programme d'infrastructures et de son impact économique sur les provinces et les municipalités.

Le gouvernement fédéral se fait le champion de ce programme. Il annonce pompeusement son leadership absolu dans l'établissement de ce programmme.

Il importe de rappeler que le gouvernement du Parti libéral n'est pas l'instigateur de ce programme, car celui–ci a été initié en réalité par la Fédération canadienne des municipalités dont le rapport a été adopté en 1985, rapport qui s'adressait à la rénovation d'infrastructures locales. Et nous verrons dans l'étude des documents comment cela s'étend. Un projet réévalué en mai 1993, à près de 20 milliards de dollaras sur cinq ans.

Rappelons par exemple que les seuls besoins de la ville de Montréal en rénovation d'infrastructures de base sont évalués à 1 milliard 700 millions environ.

Je tiens également à rappeler à la population que le gouvernement fédéral ne souscrit qu'au tiers de la contribution totale du programme. Les provinces en assument un autre tiers, au même titre que les municipalités.

Madame la Présidente, le gouvernement fédéral n'a pas encore démontré, et je le rappelle, que l'argent qu'il utilisera sera exclusivement de l'argent neuf, pas plus qu'il n'a démontré qu'il ne profitera pas d'un plan de compressions des dépenses publiques dans les programmes sociaux et les paiements de transfert pour libérer cet argent neuf nécessaire à la poursuite de son programme.

La proportion de 33 p. 100 du montant des subventions que le gouvernement fédéral investit risque largement d'être diluée lorsque mise en parallèle avec ces dernières questions.

Le gouvernement fédéral, en intervenant dans la juridiction des provinces, contribue à déséquilibrer les plans triennaux d'immobilisation des municipalités. Ces dernières, pour libérer les fonds nécessaires à la mise en chantiers de travaux pour les deux prochaines années, devront–elles puiser dans les sommes qu'elles ont prévues pour les années subséquentes 1996, 1997 ou 1998?

En agissant de la sorte, elles seront aux prises avec un sous–financement chronique pour la réalisation de projets futurs figurant aux agendas subséquents, créant également une sorte de dépendance qui fera, bien évidememnt, l'affaire de tout gouvernement centralisateur.

Madame la Présidente, j'ai voulu démontrer dès ma première allocution en Chambre, un des travers du fédéralisme tel que pratiqué traditionnellement par les gouvernements libéraux. Et c'est ici que s'inscrit la deuxième partie du mandat que nous avons sollicité et reçu des Québécoises et Québécois, soit celui de faire la promotion de la souveraineté du Québec.

J'ai voulu, par le biais de cette intervention sur le programme d'infrastructures du Canada, démontrer le fouillis administratif indescriptible dans lequel nous vivons comme Canadiens. Cet exemple, dans un seul secteur d'activité gouvernementale, est vécu dans presque tous les secteurs d'activité. Le dédoublement et l'empiètement sont devenus la norme et non pas l'exception.

Le Canada anglais reconnaît la primauté du gouvernement fédéral sur les gouvernements provinciaux et c'est sans doute pourquoi ce même Canada anglais est moins sensible aux empiètements du fédéral dans les juridictions des provinces.

• (1635)

Nous sommes bien loin de l'esprit d'égalité, d'équilibre et de respect mutuel que caractérisait la Constitution de 1867. Le Québec, tout en respectant cette volonté de ses partenaires provinciaux, ne doit pas poursuivre cette voie.

Le fédéralisme canadien est devenu, quant à moi, un modèle d'inefficacité administrative, une inefficacité qui ronge le système et frappe durement les populations que nous devons servir.

Les systèmes politiques sont comme les coffres à outils que les sociétés se donnent pour coordonner leurs actions. Il est clair pour moi que nous devons sortir du système pour se tirer d'affaire.

C'est pourquoi le Bloc québécois invitera notre population, au référendum prochain, à rapatrier son coffre à outils en proclamant sa souveraineté.

En terminant, nous avons énormement entendu parler, depuis une semaine, du fameux livre rouge—probablement autant que la population chinoise a entendu parler de celui de Mao pendant la révolution culturelle. Mais j'aimerais rappeler au gouvernement que la population du Québec a voté massivement pour le Bloc québécois et non pas pour le livre rouge du gouvernement libéral, et qu'à ce titre elle a soumis à ses représentants fédéraux un mandat extrêmement clair, un mandat que nous avons sollicité et obtenu: défendre les intérêts du Québec et promouvoir sa souveraineté.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, je reconnais dans le discours de l'honorable député d'Ahuntsic qu'il a très bien compris ce que voulait dire le programme des infrastructures du gouvernement fédéral. Tout d'abord, nous avons demandé et nous continuons à demander qu'il envoie directement au gouvernement du Québec les sommes d'argent que le gouvernement fédéral prévoit dépenser. Ainsi, le gouvernement du Québec, avec ses municipalités, en fera, suivant les priorités du Québec et de ses municipalités, la gérance et fera en sorte que cette administration sera moins coûteuse et qu'il restera plus d'argent pour le besoin réel des infrastructures.

Encore une fois, le gouvernement fédéral s'ingère directement dans une juridiction qu'il ne connaît pas et dans laquelle il n'a pas le droit de s'ingérer, c'est–à–dire que, d'après la Constitution canadienne, le fédéral n'a pas le droit de s'ingérer directement dans les affaires municipales. Et par une espèce de règlement de détour, il va finir par s'ingérer directement dans les affaires municipales. C'est une première, dans l'histoire du Canada, que le fédéral va s'ingérer directement dans les affaires des municipalités. C'est scandaleux et ça continue.

Le gouvernement libéral d'alors a été le gouvernement le plus centralisateur de toute l'histoire du Canada et, encore une fois, par cette action, par ce programme, il va réussir à se mettre le nez jusque dans les égouts et les bouts de pont des municipalités. De

plus, il va aussi continuer à se servir et à remplir les poches de son propre parti en choisissant ses ingénieurs et ses entrepreneurs dans les petits contrats d'infrastructures des municipalités.

C'est scandaleux et inacceptable. Nous allons dénoncer, nous du Bloc québécois—et je suis convaincu que le député d'Ahuntsic va le dénoncer aussi—le fait que le gouvernement fédéral s'ingère directement dans la gestion des infrastructures des municipalités. Il va falloir, un jour, que le gouvernement fédéral comprenne que la meilleure façon de gérer efficacement, c'est de faire en sorte que les municipalités soient responsables de leurs gestes, de leurs obligations, et que le fédéral se retire pour empêcher les dédoublements. On sait que ce sont les dédoublements qui coûtent cher. Ça coûte très cher à administrer et ça coûte cher aussi sur le plan de l'inefficacité, de la confrontation et de tout le reste.

Je ne comprends pas que le fédéral, qui est censé savoir cela, qui est censé comprendre cela, continue, encore une fois, à s'engager dans des domaines qui ne le regardent pas.

Madame la Présidente, c'est scandaleux, je le dénonce publiquement aujourd'hui, et j'espère que nous, les Québécois, allons ensemble continuer à travailler très fort et faire en sorte que cela ne se produise plus, parce que nous sommes rendus à un déficit épouvantable. Nous avons un déficit de 500 milliards et nous savons très bien que ce déficit–là dépend tout d'abord de cette ingérence du fédéral envers les provinces, de cette centralisation ici à Ottawa. C'est depuis que le gouvernement libéral est au pouvoir que le Canada a commencé à s'endetter de jour en jour depuis 1970. C'est maintenant rendu scandaleux. Cela a commencé à 2 milliards en 1970; en 1984, il était d'environ 35 milliards et maintenant, le déficit annuel est de 45 milliards. Le gouvernement fédéral s'entête encore une fois à vouloir centraliser la gestion davantage à Ottawa. Il est même rendu dans les municipalités.

• (1640)

Alors c'est scandaleux et je demande à mon collègue d'Ahuntsic ce qu'il pense de tout cela. Je crois qu'il est d'accord avec moi, mais j'aimerais qu'il l'explique dans ses propres termes.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je prierais l'honorable député d'adresser ses questions et commentaires par l'intermédiaire de la Présidence.

J'accorde maintenant la parole à l'honorable député d'Ahuntsic.

M. Daviault: Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue, madame la Présidente, mais je vais laisser du temps au député de York–Centre afin qu'il fasse son intervention.

[*Traduction*]

M. John Harvard (Winnipeg—St. James): Madame la Présidente, permettez–moi d'abord de faire une ou deux observations avant de poser une question au député.

La 35e législature a à peine une semaine aujourd'hui et un bon nombre d'entre nous, de ce côté–ci de la Chambre, commençons à en avoir assez de la ritournelle sur la souveraineté que nous servent les députés du Bloc. Ils devraient penser qu'ils sont élus pour former l'opposition et qu'il est important qu'ils remplissent leur rôle. À la Chambre, ils représentent les Canadiens de toutes les provinces, pas seulement du Québec.

Le député s'est plaint de certains aspects du programme d'infrastructure. Il propose au gouvernement fédéral d'envoyer simplement des sacs d'argent à la ville de Québec, sans exiger des comptes, sans poser de questions, sans même penser à la façon dont cet argent sera dépensé au Québec.

Ces députés doivent se montrer plus sérieux. Nous sommes responsables envers tous les Canadiens et, s'il doit rendre des comptes à tous les contribuables du Canada, le gouvernement fédéral doit assumer pleinement la responsabilité des dépenses qu'il effectue dans le cadre du programme d'infrastructure, que ce soit au Québec, à l'Île–du–Prince–Édouard, au Manitoba ou dans une autre province.

Le député est–il vraiment sérieux quand il propose au gouvernement fédéral d'abandonner ses responsabilités et de ne pas s'occuper de la façon dont l'argent est dépensé au Québec?

De plus, si le député prône vraiment la souveraineté, comme je l'ai entendu, il pourrait peut–être déclarer qu'il refuse tout à fait la part du fédéral. Comme nous le verrons, des millions de dollars seront distribués au Québec en vertu de ce programme. Préférerait–il se passer de cet argent et laisser le Québec se débrouiller?

[*Français*]

M. Daviault: Je remercie le député de son intervention. Il a mis au centre du problème le mot «imputabilité». Toutes les fois que le gouvernement fédéral intervient, ce gouvernement qui devait, au départ, coordonner, égaliser sous le principe de l'imputabilité, il intervient directement dans les champs de juridiction.

Je regarde l'entente avec l'Ontario qui a été publiée ce matin et qui est aussi floue que les autres à ce rapport, et qui mentionne que le comité de gestion fédéral–provincial, composé de deux membres du fédéral et deux membres du palier provincial, mettra sur pied des sous–comités, lesquels verront, sans que ces sous–comités soient identifiés, et je vais citer: «. . .à établir des sous–comités au besoin afin d'assurer la gestion de la présente entente; à déléguer à ces sous–comités tous les pouvoirs requis pour accomplir leur mandat et établir toutes les procédures applicables à ces réunions, à tous les sous–comités, notamment les règles de conduite des réunions et les prises de décision.»

• (1645)

Encore une fois, sous le couvert de l'imputabilité on va s'immiscer jusqu'au coeur du problème. On va imposer aux municipalités des dépenses qui vont changer leurs plans triennaux et qui vont faire qu'on ne règle pas le noeud du problème parce que ce

programme–là doit régler les problèmes d'infrastructures de base.

Au départ, c'était cela le programme de la Fédération canadienne des municipalités. Aujourd'hui, on en est, en Ontario, à admettre comme administration locale les conseils scolaires. Non seulement il y aura des programmes d'infrastructures municipaux, mais il y en aura également pour les conseils scolaires.

Le premier projet que ce programme–là a mis de l'avant, le fameux projet du Centre des Congrès de Québec, ce n'est pas de la rénovation, ce n'est pas une infrastructure de base et ce n'est pas une infrastructure de base locale. Combien restera–t–il sur la somme de six milliards pour le projet de la FCM? Il n'en restera pas suffisamment. On parlait d'un besoin de 20 milliards; de 12 milliards en 1985, qui est maintenant réévalué à 20 milliards.

La masse critique de ce programme–là, elle est où? Jamais le gouvernement, par ses ententes, laisse la porte ouverte à tous types de projets, et par cette volonté–là—et je suis certain que le président du Conseil du Trésor va en être bien heureux parce que pour la première fois dans peut–être les 20 dernières années il ne sera pas juste le coupeur de budget, il sera aussi le répartiteur de subventions, mais à ce niveau–là il n'y a pas de matière dans ces ententes–là pour contrôler encore une fois le gouvernement fédéral. Et vous lirez les ententes, vous les lirez d'une manière provinciale, et vous verrez qu'il y a là tout ce qui est nécessaire au gouvernement fédéral pour s'immiscer dans la maîtrise d'oeuvre complètement.

D'un autre côté le député nous a parlé du caractère d'opposition officielle du Bloc. Effectivement, nous le sommes, et si j'ai consacré les neuf dixièmes de mon intervention au projet d'infrastructures, c'est parce que je prends ce rôle–là au sérieux.

S'il le faut on y reviendra. Quant à moi, lorsque les intérêts du Québec—et j'ai rappelé ce que nous avons sollicité comme mandat et ce qu'on a reçu comme mandat de la population du Québec—quand ces intérêts divergent des autres provinces canadiennes qui peuvent vouloir laisser au gouvernement fédéral ce droit d'empiéter sur les juridictions et le droit du Québec de ne pas se laisser entrer dans le corps, nous on va toujours défendre les intérêts du Québec.

[*Traduction*]

M. Reg Alcock (Winnipeg–Sud): Madame la Présidente, je voudrais profiter de la première occasion qui m'est donnée d'intervenir à la Chambre pour remercier ceux qui m'ont élu pour les représenter ici.

J'ai fait deux mandats à titre de député provincial. C'était la première fois que je me portais candidat au niveau fédéral. Jamais auparavant on ne m'avait posé autant de questions au cours d'une campagne électorale. Les gens de ma circonscription voulaient connaître mes positions et savoir ce que je me proposais de faire une fois élu à la Chambre des communes. Encore aujourd'hui, ils veulent savoir exactement ce que je fais lorsque je siège ici.

Je trouve étrange qu'on ait perçu la publication du programme de notre parti comme un geste inhabituel. Je trouve encore plus étrange que les gens se surprennent de constater que le gouvernement tient ses promesses.

Je veux également remercier mon épouse, Karen, et ma fille, Sarah. Ce que je trouve le plus difficile dans mes nouvelles fonctions de député, c'est le fait d'être éloigné d'elles. Il faudra tous nous adapter à la situation, mais elles font un grand sacrifice. D'ailleurs, tous les députés font ce sacrifice et je ne crois pas que la population s'en rende bien compte.

Je tiens à remercier les 1 400 bénévoles qui ont travaillé pendant des milliers d'heures au cours des 18 derniers mois pour me faire élire, sans jamais rien demander en retour. Tout ce qu'ils voulaient alors et tout ce qu'ils veulent encore aujourd'hui, c'est un gouvernement qui respecte leurs valeurs. Ils se rendent encore à mon bureau. Ils sont encore prêts à consacrer temps et énergie pour nous aider à gouverner le pays. Leur participation m'honore.

• (1650)

Madame la Présidente, je tiens à féliciter le Président et vous–même ainsi que tous les députés qui ont été élus pour servir la Chambre et, par votre entremise, je veux remercier tous les membres du personnel de la Chambre. En tant que nouveau député, j'ai été remarquablement bien traité par tous et je remercie de leur appui toutes les personnes qui contribuent à la bonne marche de la Chambre, mais dont le travail n'est pas reconnu.

Par votre entremise, madame la Présidente, je tiens aussi à remercier les milliers de personnes qui travaillent pour le gouvernement fédéral. Il n'y a pas si longtemps, comme vous le savez, l'ancien premier ministre disait dans un point de presse que tout ce qu'il avait à offrir aux fonctionnaires fédéraux, c'était des avis de congédiement et des chaussures de sport. J'ai trouvé cela scandaleux.

Comment peut–on s'attendre à ce que des gens que l'on traite de cette façon mettent en oeuvre des programmes? Il n'y a pas une entreprise au monde qui survivrait en traitant ses employés comme le gouvernement précédent a traité les fonctionnaires fédéraux. Les députés d'en face feraient bien d'en prendre note, car je les entends tenir ce même langage, comme si les membres du personnel de la Chambre étaient en quelque sorte nos ennemis. Nous devrions y réfléchir.

Je tiens aussi à remercier Dorothy Dobbie, qui représentait ici avant moi la circonscription de Winnipeg–Sud, et Mark Hughes, le candidat réformiste dans cette même circonscription. Nous nous sommes affrontés dans une vingtaine de débats au cours de la campagne électorale et nous avons réussi à nous en tenir chaque fois aux questions à débattre, sans jamais nous abaisser à faire des remarques désobligeantes les uns sur les autres. Je les en remercie sincèrement.

Je viens du Manitoba. Il est beaucoup question ici du soulèvement qui est survenu au Québec avec l'élection du Bloc québécois et de celui qui est survenu en Alberta ou en Colombie–Britannique avec l'élection d'une majorité de réformistes. Eh bien, il y a eu un soulèvement au Manitoba. Nous avons élu 12 libéraux. En fait, nous avons élu 21 libéraux dans les Prairies. Lorsque je travaillais pour le Parti libéral, dans les années 1970, il n'y avait qu'un seul libéral dans tout l'ouest du Canada. Mais il n'est pas étonnant que nous n'ayons pas élu un seul conservateur dans les Prairies.

Je voudrais faire part de quelques faits à la Chambre et j'espère que les députés représentant les Prairies y réfléchiront et m'aideront à apporter les correctifs nécessaires. Savez–vous que si les trois provinces des Prairies, Manitoba, Saskatchewan et Alberta, disposaient du même pourcentage de la richesse nationale qu'en 1984, l'activité économique y serait plus forte de 26 milliards de dollars? Plutôt impressionnant comme chiffre. C'est plus que tout le produit intérieur brut du Manitoba. C'est un fait.

Mais il faut préciser qu'une forte proportion de cette baisse d'activité est attribuable à la chute des revenus pétroliers. Néanmoins, le Manitoba, ma province, une petite province qui compte moins de 4 p. 100 de la population totale du pays et où il n'y a pas de revenus pétroliers, s'est appauvri de 1,6 milliard de dollars et a perdu 42 000 emplois par rapport à 1984–1985. Je crois que c'est parce que nous avons eu un gouvernement fédéral qui ne comprenait rien à la nature régionale du Canada, qui ne comprenait pas le rôle que le gouvernement pouvait jouer comme instrument dans les régions du Canada.

La population de ma province ne fait de reproches à personne, pas même à l'Ontario.

Une voix: Elle le pourrait pourtant.

M. Alcock: Elle le pourrait. Les Manitobains regardent le nouveau gouvernement avec optimisme, ils voient venir l'an 2000 avec optimisme et ils travaillent très fort pour relever les défis auxquels ils sont confrontés.

L'autre jour, j'ai parlé à la Chambre d'une jeune entreprise de ma région. Quatre jeunes diplômés de l'Université du Manitoba, à Winnipeg, ont construit un superordinateur. Pas seulement un bon ordinateur, mais un superordinateur, un monstre de 10 gigaflops. Non seulement, sont–ils partis de rien pour construire cet ordinateur à Winnipeg, mais ils ont réussi à le vendre en Corée, au Japon, en Chine, au Brésil, en Suède et au Royaume–Uni.

Il y a énormément d'énergie, d'optimisme et de travaux en cours au Manitoba. Mais lorsque je parle aux Manitobains, ce que je fais chaque soir, à partir de mon bureau ici, ils me disent que le problème du Canada, contrairement au chef de l'opposition qui dit que le problème du Canada c'est le Québec, ils me disent que le Québec est l'un des grands atouts du Canada. Ces gens me disent que c'est le Canada que nous avons bâti, le Canada qui accepte la diversité, le Canada qui défend les minorités, le Canada qui a créé un code des droits de la personne, le Canada qui favorise le multiculturalisme. C'est justement cette diversité qui donne aux Canadiens la force de concurrencer les autres pays sur le marché mondial.

• (1655)

Il y a certaines choses qui m'ont particulièrement frappé parmi ce qui s'est dit à la Chambre. Il y a, entre autres, deux remarques qui me viennent à l'esprit. La première a été faite par notre Président actuel, qui a raconté que, lorsqu'il est arrivé à la Chambre il y a de nombreuses années, M. Paul Martin, le père du ministre des Finances actuel, l'avait emmené à l'écart pour lui dire: «Jeune homme, que tu sois ici pendant 5 ans ou pendant 20 ans, n'oublie jamais que tu ne fais que passer.» Je pense à cette remarque et à une autre remarque, faite celle–là par le chef de mon parti, le premier ministre, qui a dit dans son discours que le Canada est un grand ouvrage qu'on est encore en train de façonner.

Que faisons–nous ici? Nous adoptons des lois, nous modifions des lois et nous abrogeons des lois. Nous décidons de taxer ou de ne pas taxer. Nous décidons de dépenser ou de ne pas dépenser ou encore de dépenser différemment. Ce sont là les choses tangibles que nous faisons ici, les leviers que nous actionnons.

Cependant, il y a une chose intangible que nous faisons à la Chambre, et c'est indiquer la voie à suivre au reste du pays. On parle de rehausser le décorum et d'avoir une attitude plus positive. Mais quand je lis attentivement les discours des députés du troisième parti, j'y vois le même genre de critiques que j'entendais lorsque je siégeais à l'assemblée législative provinciale. Ils n'ont pas examiné le discours du Trône pour voir ce qu'il contenait et pour se demander comment discuter des engagements qui y étaient pris. Ils ont plutôt vu ce qui n'était pas dans le discours du Trône. Il n'ont pas vu le verre à moitié plein, mais bien à moitié vide.

J'espère que, au cours des mois et des années qui viennent, nous aurons le genre de débats dont on parle. J'espère que les bonnes idées abonderont à la Chambre. J'espère que nous nous lancerons des défis pour voir qui saura trouver la meilleure solution pour résoudre un problème.

Ne serait–ce pas merveilleux si nos électeurs pouvaient dire qu'ils ont appris quelque chose en regardant les débats à la télévision? Je ne crois pas que ce soit le cas actuellement. Il faudra que chacun d'entre nous y mette du sien pour arriver à cela.

J'espère que, pendant le temps que je passerai ici, je pourrai apporter ma petite contribution à ce grand ouvrage qu'est le Canada.

[*Français*]

M. Lefebvre: Madame la Présidente, puis–je poser ma question à partir de ce siège–ci? Je regrette de ne pas être à mon siège.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le Règlement exige que vous soyez à votre siège pour poser des questions.

J'ai déjà reconnu l'honorable député, mais après son intervention, si vous le désirez, vous pourrez prendre la parole. Je cède donc la parole à l'honorable député de Charlevoix.

M. Asselin (Charlevoix): Madame la Présidente, je voudrais d'abord vous féliciter en mon nom ainsi qu'en celui de tous les électeurs de ma circonscription de Charlevoix, qui est le comté de l'ex–premier ministre, M. Brian Mulroney, de votre élection à la vice–présidence de cette Chambre.

• (1700)

Pour faire suite à mon collègue d'Ahuntsic sur les infrastructures municipales, dans une circonscription comme celle de Charlevoix, dans laquelle le taux de chômage est très élevé, le taux de pauvreté également au niveau du 100$ d'évaluation par les citoyens de ma circonscription est quand même très élevé. Suite à l'entente sur le dossier des infrastructures municipales, comme le président du Conseil du Trésor, M. Eggleton, l'a annoncé, qui seraient payées par une subvention de 527 millions de dollars versée au Québec, pour le Québec, cela représente 527

millions et pour l'Ontario, 700 millions de dollars. Je reconnais qu'au Québec, on a élu peu de députés libéraux, mais qu'en Ontario, on en a élu beaucoup, mais j'espère que si la proportion du Québec, les 527 millions à cause des 700 millions, nous ne serons pas pénalisés à cause des élections du 25 octobre.

Plusieurs municipalités au Québec n'ont pas les moyens de payer le tiers. Est-ce que le gouvernement va prévoir, dans les ententes avec le Québec, des règlements ou des choses spécifiques afin d'aider les petites municipalités, peut-être par le marché du travail, un tiers ou à demi-temps car il y a plusieurs de ces petites municipalités-là qui ont des retombées économiques touristiques, c'est-à-dire environ six mois par année. Cela pourrait aussi pour les petites municipalités, cette proportion de un tiers, un tiers, un tiers, forcer les municipalités à se prévaloir du programme et à s'endetter par règlement d'emprunt. Et elles ont déjà un taux de pauvreté qu'elles sont incapables d'assumer. Est-ce que le gouvernement va prévoir des revenus additionnels afin d'aider les petites municipalités et est-ce que les municipalités vont pouvoir être le maître d'oeuvre local afin de favoriser l'économie locale et la main-d'oeuvre dans chacune de leur petite municipalité?

[*Traduction*]

M. Alcock: Madame la Présidente, je ne me lancerai pas dans une réponse à la question visant directement certaines municipalités de la circonscription du député, car je ne suis pas le ministre responsable du programme d'infrastructure.

Je veux toutefois lui signaler deux ou trois choses. Le député de son parti qui a pris la parole avant lui a dit que ce genre d'entente tripartite entre les autorités fédérales, provinciales et municipales constituait une première. Ce n'est certainement pas le cas dans la province que je représente.

Ce genre d'accord en vertu duquel trois ordres de gouvernement s'entendent pour partager les responsabilités concernant d'importants travaux publics est très courant. Des municipalités, des réserves indiennes et d'autres groupes participent à pareil projet.

Par ailleurs, contrairement à son prédécesseur, le gouvernement actuel fait preuve de transparence et s'appuie sur des critères rationnels quand vient le moment d'attribuer les fonds. En l'occurrence, ces critères tiennent à la fois compte de la population et du chômage. Ils n'ont rien à voir avec le nombre de libéraux élus.

Nos prédécesseurs fonctionnaient différemment. À mon avis, notre formule de prise de décision est avant-gardiste.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La période des questions et observations est terminée.

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Madame la Présidente, je suis honorée de prendre aujourd'hui la parole à la Chambre en qualité de députée d'Essex—Windsor.

D'abord et avant tout, je voudrais remercier les habitants de la circonscription d'Essex—Windsor de m'avoir conféré l'honneur de les représenter à la Chambre des communes. C'est en effet un honneur que de pouvoir le faire.

Madame la Présidente, je voudrais également profiter de l'occasion pour vous féliciter d'avoir été nommée à votre poste, et pour féliciter le Président d'avoir été élu à ses hautes fonctions. Vous aurez du pain sur la planche pour réussir à réformer la Chambre, et je vous assure de mon entier appui dans vos efforts en ce sens.

Une des principales raisons pour laquelle je me suis portée candidate, c'est que je m'intéressais à la chose publique et que je crois que le régime fiscal a besoin d'une réforme, pas seulement la politique fiscale, mais aussi le système de perception.

À titre de secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, j'ai maintenant l'occasion de participer étroitement à ces réformes. Je tiens à remercier le premier ministre de m'avoir confié cette responsabilité et de m'avoir nommée à ces fonctions. Je compte bien faire tout ce que je peux à cet égard.

Comme chacun sait, nous avons promis pendant la campagne électorale de remplacer la TPS. Le discours du Trône réitère cet engagement, le même engagement que j'ai pris devant les électeurs d'Essex—Windsor. Cette taxe a été instituée par le gouvernement précédent et a été désastreuse pour les entreprises canadiennes. Elle a suscité une économie souterraine qui menace de détruire le tissu social du Canada. Certains critiques ont reproché au discours du Trône de ne pas préciser par quoi la TPS sera remplacée. Mais ce serait trahir les Canadiens que d'identifier la taxe de remplacement dans le discours du Trône.

• (1705)

Le premier ministre a dit à maintes reprises aux Canadiens durant la campagne électorale que dès la première session de la présente législature, il allait charger le Comité des finances de la Chambre des communes, composé de députés de tous les partis, de consulter les Canadiens et les gouvernements provinciaux sur toutes les solutions de remplacement à la TPS. C'est exactement ce qu'a fait le premier ministre.

J'invite tous les habitants d'Essex-Windsor qui veulent faire connaître leur opinion sur la réforme fiscale au comité à me faire parvenir directement leurs lettres, leurs graphiques, leurs mémoires, et je veillerai à ce que le comité permanent en soit saisi.

J'ai dit que l'une des principales raisons qui m'ont poussée à faire de la politique et à me présenter aux élections était que je voulais m'attaquer à la réforme fiscale. Je m'en voudrais de ne pas prendre un instant pour rendre hommage à ceux qui, par leur exemple, m'ont enseigné la valeur de la vie publique, je veux dire mes parents.

Mon père, Eugene Whelan, comme beaucoup de députés le savent, a longtemps siégé à la Chambre. Certains députés qui sont ici ont d'ailleurs siégé avec lui. Je tiens à ce que vous sachiez que mon père n'était pas seul dans ses entreprises. Ma mère était toujours à ses côtés. Ils formaient vraiment une équipe. Tous deux ont grandi à la ferme, mais ils étaient très différents. Mon père est de la deuxième génération d'une famille

d'immigrants et il est né au Canada. Ma mère est née en Yougoslavie et est arrivée au Canada à neuf ans. Mais tous deux ont connu une époque difficile, sont conscients de la grandeur de notre pays et savent ce qu'on peut réaliser à force de travail.

Enfant, j'étais témoin tous les jours de l'engagement de mes parents au service d'Essex—Windsor et du Canada. J'ai grandi avec le sens du devoir, de mon obligation, comme citoyenne, de servir ce grand pays et de le préserver. C'est cette responsabilité qui m'a menée ici. Et j'ai l'intention de l'assumer.

Aucun député ne saurait toutefois assumer ses responsabilités si on ne remet pas de l'ordre à la Chambre. Le 1er décembre 1992, lorsque je me suis portée candidate dans ma circonscription, je me suis engagée à rétablir l'intégrité de notre régime politique. Je suis heureuse de constater, à la lecture du discours du Trône, que notre parti et notre gouvernement ne reviennent pas sur leur engagement. Je voudrais faire remarquer à la Chambre et à mes électeurs que ce ne sera pas facile, mais que c'est ce qu'il faut faire.

À bien des égards, ma circonscription, Essex—Windsor, est un microcosme du Canada. Elle est une réflection du pays dans son entier. Comme le Canada, la circonscription d'Essex—Windsor est multiethnique. Elle compte en effet 70 cultures différentes qui coexistent dans la paix, le pluralisme et le multiculturalisme. Nous sommes différents, certes, mais nous sommes tous canadiens. Telles sont les caractéristiques fondamentales d'Essex—Windsor et du Canada lui-même.

[*Français*]

Je reconnais aussi l'importance du bilinguisme et de la protection des droits linguistiques au Canada. Je souhaite moi-même devenir bilingue pour mieux servir mes électeurs.

[*Traduction*]

Comme pour le Canada, l'économie de la circonscription d'Essex—Windsor est diversifiée, étant fondée sur l'industrie lourde, l'industrie légère, les petites et moyennes entreprises et l'agriculture. Par exemple, nous avons la plus grande industrie de fabrication de moules du monde. Nous avons aussi trois grands fabricants d'automobiles à Windsor: Chrysler, Ford et General Motors.

Je vous rappelle, madame la Présidente, que l'industrie automobile du Canada doit son existence aux politiques de gouvernements libéraux précédents, sous le premier ministre Lester B. Pearson, les ministres Paul Martin, père, Walter Gordon, Mitchell Sharp et les simples députés comme le député de Windsor-Ouest et mon père, Eugene Whelan. Sans le pacte de l'auto, l'industrie de l'automobile serait sans doute moribonde. Maintenant, elle est l'une des locomotives économiques du Canada. Si elle est bien vivante et florissante, c'est grâce à la prévoyance des libéraux.

Cependant, comme le reste du Canada, la circonscription d'Essex—Windsor est encore sous le coup de la dernière récession. Les difficultés économiques ont des répercussions sociales. Nous avons donc beaucoup de travail à faire dans la circonscription.

Dans le discours du Trône, le gouvernement s'engage à prendre des mesures concrètes pour régler les problèmes du pays et relancer son économie. Certaines de ces mesures viendront en aide à la population d'Essex—Windsor. Pour stimuler l'économie, le gouvernement mettra immédiatement en oeuvre son programme d'infrastructure fondé sur les accords intervenus récemment entre les divers niveaux de gouvernement.

Ayant communiqué avec toutes les municipalités d'Essex—Windsor, je sais qu'elles ont hâte de participer à la mise en oeuvre de ce programme. Afin de stimuler la création d'emplois à long terme, le gouvernement s'est engagé à collaborer avec nos institutions financières pour mettre davantage de capitaux à la disposition de la petite entreprise, qui sera ainsi en mesure de se développer et de prospérer.

• (1710)

Je ne peux m'empêcher de faire observer qu'au cours de la campagne électorale, des critiques ont affirmé que ce plan, ça ne pouvait pas marcher. Dans le *Ottawa Citizen* de jeudi soir dernier, on pouvait lire ceci: «Un autre train de mesures visant à consentir des prêts à la petite entreprise est lancé avec la bénédiction des grandes banques canadiennes qui tiennent à rester dans les bonnes grâces du nouveau gouvernement libéral», et ce, sans la moindre la mesure législative ou le moindre décret.

Nous avons enfin un gouvernement qui comprend où réside l'avenir de notre pays. Nous le savons tous, notre avenir, ce sont les jeunes d'aujourd'hui. Voilà pourquoi une des plus importantes initiatives annoncées dans le discours du Trône, c'est le Service jeunesse, un organisme dont le mandat sera de commencer à redonner des emplois aux jeunes Canadiens. C'est un programme qui s'attaque au chômage chez les jeunes. Nous envisageons également la création d'un programme national d'apprentissage.

Depuis 125 ans, les Canadiens ne cessent de travailler ensemble à l'édification d'un pays fort, uni. Malgré nos difficultés économiques actuelles, nous sommes ce que le reste du monde aspire à devenir: des gens paisibles et prospères, différents sous certains rapports, mais tolérants, instruits, en bonne santé et libres. Si l'on demandait aux habitants de l'ancienne Yougoslavie ce qui leur manque le plus, je crois qu'ils citeraient deux choses que nous avons en abondance au Canada: du pain et la paix. La valeur que représentent le pain et la paix est fondamentale. C'est en promettant du pain et la paix que les bolcheviks se sont emparés du pouvoir en Russie, en 1917. Ce sont le pain et la paix, deux denrées abondantes chez nous, qui ont assuré notre prospérité économique par le passé. Nous ne devons jamais l'oublier. C'est important pour notre avenir!

Madame la Présidente, ma circonscription abrite certaines des terres agricoles les plus productives du Canada. En tant que Canadiens, nous devons protéger et renforcer notre agriculture. Un pays incapable de subvenir à ses propres besoins alimentaires devient vite dépendant des autres pays.

L'agriculture est confrontée à de nombreux problèmes, dont le nouvel accord du GATT. Bien qu'il soit très valable dans de nombreux secteurs, il l'est plus ou moins en ce qui concerne l'agriculture. Comme les producteurs canadiens, j'aurais préféré un renforcement de l'article XI. Je connais toute l'importance de la gestion de l'offre. Si nous permettons que l'on s'attaque à nos

produits laitiers et à nos produits de la volaille, toute notre industrie agricole et la qualité de nos produits alimentaires en souffriront. Au cours des 18 prochains mois, je veillerai à ce que la gestion de l'offre soit convenablement soutenue au moyen d'une tarification complète.

Le Parti libéral a toujours été à l'avant–garde des changements sociaux au Canada et il le sera toujours. Le discours du Trône pose les jalons nécessaires pour poursuivre cette vision. Le premier ministre lui–même présidera le forum national sur la santé dans la perspective de promouvoir auprès des provinces un renouveau du régime de santé du Canada. Le gouvernement entreprendra également, en consultation avec les Canadiens et les provinces, une importante réforme du régime de sécurité sociale. Cette réforme devrait être terminée au cours des deux prochaines années. J'invite encore une fois les habitants de la circonscription d'Essex—Windsor à prendre part à ces efforts.

En outre, dans le discours du Trône, le gouvernement s'engage à faire preuve de rigueur, sur le plan financier, pour favoriser la croissance économique et réduire le déficit. Comme la députée de Madawaska—Victoria l'a déclaré mardi dernier dans son éloquente réponse au discours du Trône: «Un gouvernement au régime n'est pas forcément un gouvernement méchant.» Le rêve canadien, qui faisait reposer le Canada sur des principes de partage, d'équité et de compassion, a complètement été oublié ces dix dernières années. En tant que Canadiens, nous devons nous rappeler toute l'importance de notre expérience et mettre de nouveau nos énergies dans des entreprises qui reflètent nos valeurs en tant que peuple et notre désir de travailler ensemble.

Le discours du Trône que nous examinons aujourd'hui est le plan qui permettra aux Canadiens de travailler ensemble à la prospérité future du Canada.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, tout d'abord, je désire féliciter la secrétaire parlementaire du ministre du Revenu pour sa nomination.

Je suis un peu surpris de voir que vous n'avez pas mentionné le fait que vous venez encore un fois de taxer, vous, du Parti libéral, qui avez pendant plusieurs années critiqué le parti au pouvoir sur le fait qu'on taxait les pauvres. Mais on s'est rendu compte que très peu de temps après votre élection vous avez taxé les chômeurs et les petites entreprises, particulièrement, en taxant davantage les chômeurs.

Puisque l'honorable députée est au Revenu, j'espère qu'on cessera de taxer les petits en augmentant les cotisations d'assurance–chômage. On a taxé davantage les employés pour une somme d'environ 800 millions de dollars. On perçoit 800 millions de dollars et le lendemain on annonce qu'on va donner 995 millions en infrastructures pour les municipalités. Qu'est–ce que le gouvernement est en train de faire? Il diminue le pouvoir d'achat des citoyens. Il diminue par le fait même la croissance économique, et le lendemain il remet les mêmes sommes à l'infrastructure.

• (1715)

Le gouvernement se pète les bretelles et dit: Voici un beau projet géré par le gouvernement fédéral afin d'augmenter l'emploi, augmenter la croissance économique, créer des emplois et en même temps il diminue, à peu près du même montant, en taxant les employés dans le domaine de l'assurance–chômage.

Madame la Présidente, je pose la question suivante à la députée: Où s'en va le gouvernement à l'heure actuelle dans ce processus que je qualifierais de malhonnête?

[*Traduction*]

Mme Whelan: Madame la Présidente, je pense que certaines des observations que vient de faire le député s'adressent davantage au chef de son propre parti, quand il était ministre, et à ce qu'il a fait sous le gouvernement précédent.

Nous devons ramasser les morceaux et recommencer. C'est ce que ce gouvernement est en train de faire. Nous allons former un comité des finances représentant tous les partis politiques pour examiner la TPS et d'autres questions. C'est là que commence l'équité. Elle commence avec le gouvernement actuel.

[*Français*]

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, je voudrais quand même profiter de cette occasion pour féliciter ma collègue, nouvellement élue, et je devrais quand même faire remarquer que c'est la plus jeune députée du parti, pour ce qui est de ce côté–ci de la Chambre. Je voudrais également souligner que je suis fier de retrouver à mes côtés une femme qui représente un certain renouveau au sein de notre gouvernement, un gouvernement qui cherche un renouveau en profondeur, qui veut mettre en avant si on veut les désirs de la nouvelle jeunesse qui prépare ce pays pour le prochain siècle.

Évidemment, madame la Présidente, cela ne fait pas l'affaire de l'opposition d'entendre parler des jeunes comme nous qui représentons l'avenir de ce pays. Je ne voudrais pas nécessairement reprendre les propos de sir Wilfrid Laurier qui a fort bien dit au siècle dernier «que le prochain siècle appartiendra au Canada», mais avec des discours, avec la présence de ma collègue devant ceux de l'opposition, je peux dire ceci à l'honorable députée: que le Canada est entre de très bonnes mains et félicitations pour votre beau discours.

[*Traduction*]

M. Leon Benoit (Végréville): Madame la Présidente, permettez–moi de vous féliciter de votre nomination à la présidence et de féliciter également le député de Welland—St–Catharines—Thorold de son élection au poste de Président de la Chambre des communes. Je suis confiant que vous conduirez les affaires de la Chambre de façon juste et avisée. Je félicite aussi tous les députés de leur élection à la Chambre.

Je suis très heureux de profiter de cette occasion pour remercier les habitants de Végréville du solide appui qu'ils m'ont manifesté le 25 octobre et des messages qu'ils m'ont adressés depuis. Je me rends compte que, représentant l'ensemble des habitants de ma circonscription, je me dois de prêter à chacun la même oreille attentive et de les assurer du même appui.

La plus grande force de cette circonscription réside dans ses habitants, tous pleins de ressources et extrêmement motivés, et dans ses ressources naturelles abondantes, notamment le pétrole, le gaz naturel, et de riches terres agricoles. À force de vivre et de travailler avec les gens de cette région, j'ai appris qu'il existait entre eux des points communs. Ce sont des gens aimables, généreux et indulgents jusqu'à un certain point. Ils travaillent dur, traitent leurs semblables justice, comme ils s'attendent à ce qu'on les traitent eux–mêmes. Ils savent mieux que le gouvernement quels sont les problèmes à régler dans notre pays.

• (1720)

Ces gens m'ont dit ce qu'ils attendaient du gouvernement. Ils veulent une réforme de la démocratie et du Parlement, une réforme qui m'oblige et qui oblige le gouvernement du Canada à plus de responsabilité à leur égard. Ils veulent une réforme du système judiciaire qui permette le retour à un équilibre entre les droits des victimes et de la société dans son ensemble et les droits et la réinsertion sociale des criminels. Ils veulent que le gouvernement dépense moins, beaucoup moins. Mes électeurs m'ont envoyé ici pour que je pose ces questions au sujet de chaque proposition de dépenses: Est–ce nécessaire? Combien cela coûtera–t–il? Peut–on s'en tirer à meilleur compte? La population canadienne et les députés ont entendu et continueront d'entendre les réformistes demander: Pouvons–nous dépenser moins?

Lorsque j'écoutais le discours du Trône, j'ai été déçu qu'on n'y mentionne pas l'agriculture. Toutefois, mes préoccupations se sont quelque peu estompées lorsque le ministre de l'Agriculture a répondu au discours. Certains objectifs qu'il a énoncés m'ont plu, et je serai ravi, tout comme mes électeurs, si mon interprétation de ses propos et ce qu'il voulait réellement dire se rejoignent.

J'énumérerai brièvement ce qui constitue, à mes yeux, les principaux problèmes dans l'agriculture, à l'heure actuelle, et j'exposerai quelques–unes des solutions que propose le Parti réformiste. Quant à lui, mon collègue de Fraser Valley–Est parlera de la gestion de l'offre.

Ces problèmes sont donc les suivants: les subventions, tant nationales qu'étrangères, qui encouragent la surproduction et donnent lieu à une concurrence déloyale, un manque de coordination des programmes, ce qui fausse encore davantage les signaux du marché et entraîne une production mal adaptée aux besoins réels du marché, des programmes qui menacent l'accès aux marchés, par exemple, le Programme national tripartite de stabilisation concernant le boeuf et le porc, qui a causé des problèmes d'exportation vers les États–Unis. Il y a aussi les programmes qui favorisent la destruction de l'environnement, par exemple, le régime d'assurance–revenu brut, qui encourage la production agricole sur des terres de faible rendement qui se dégradent facilement.

Il y a également la subvention du Nid–de–Corbeau, qui coûte environ 700 millions de dollars par année aux contribuables et qui mène à des exportations d'industries et d'emplois à valeur ajoutée. Pourtant, l'avenir de la céréaliculture risque fort bien de dépendre du maintien de ces industries au Canada.

Il y a aussi les offices de commercialisation, qui empêchent la concurrence, comme la Commission canadienne du blé, qui régit toutes les ventes de blé, les exportations d'orge et le commerce intérieur des moutures de blé. Je ne suggère pas d'éliminer la Commission canadienne du blé, mais plutôt de la modifier.

La législation empêchant les associations qui étouffent la concurrence et assurant la juste concurrence présente par ailleurs des lacunes. Pire encore, elle est appliquée très inégalement. On note finalement le problème des barrières commerciales interprovinciales.

Il faut coordonner les solutions à tous ces problèmes et à d'autres que je n'ai pas mentionnés. Les agriculteurs sont–ils prêts à accepter les changements nécessaires? Je crois que oui, parce que nos agriculteurs sont des gens d'affaires avisés qui ne veulent pas dépendre de subventions qui ne font que prolonger le problème. Ils veulent se libérer des subventions et s'adapter davantage au marché.

Le nouvel accord du GATT pourrait ouvrir une brèche, mais il ne réglera pas le problème. Il incombe à cette nouvelle législature d'apporter les changements nécessaires, en consultation avec les agriculteurs.

Je résume rapidement le point de vue du Parti réformiste sur les réformes agraires, soit sur la réforme du programme de protection du revenu, du système de transport, de la recherche, de la formation, de la réglementation et de la Commission canadienne du blé.

• (1725)

Pour ce qui est du programme de protection du revenu, notre plan est de regrouper la douzaine de programmes actuels, qui fonctionnent séparément et dans un désordre total, en trois programmes qui protégeraient les agriculteurs des désastres naturels, des pratiques commerciales étrangères injustes et des autres facteurs de fluctuation du revenu sur lesquels ils n'ont aucun contrôle.

Premièrement, la création d'un programme d'ajustement à la distorsion commerciale prévoirait l'indemnisation des agriculteurs aux prises avec les pratiques commerciales injustes des autres pays.

Deuxièmement, un programme de stabilisation du revenu aiderait les agriculteurs à se protéger contre la fluctuation des prix et les variations cycliques normales du marché libre. Ce programme garantirait que le marché subirait un minimum d'interférence, parce qu'il se fonderait sur une méthode globale. Toutes les marchandises seraient ainsi admissibles au programme et tous les produits d'une même entreprise agricole seraient considérés au même titre.

Troisièmement, un programme d'assurance–récoltes amélioré aiderait à protéger les agriculteurs contre les désastres naturels sans encourager la surproduction.

Ces trois programmes de soutien de revenu seront plus avantageux pour les agriculteurs et moins coûteux pour les contribuables.

En ce qui concerne la réforme des transports, les produits agricoles devraient être acheminés vers les marchés par n'importe quelle route, n'importe quel mode de transport et à n'importe quelle étape du processus de transformation, pourvu qu'il y ait

entente à ce sujet entre les agriculteurs et leurs clients. Les subventions au transport devraient être éliminées et l'argent injecté dans le programme de soutien de revenu. Le transport ferroviaire devrait être déréglementé et on devrait examiner des options comme la privatisation du matériel roulant du CN dans le but de renforcer la concurrence dans le système. Les manutentionnaires céréaliers devraient être désignés service essentiel dans les cas de conflits de travail, s'il s'avère impossible de trouver d'autres routes rentables.

Une politique visant à encourager le secteur privé à participer à la recherche, à l'éducation et à la formation professionnelle doit être élaborée. Les fonds destinés à la recherche devraient être affectés davantage en fonction des objectifs définis par les agriculteurs et le secteur du négoce agricole.

Au chapitre de la réglementation gouvernementale, nous devons nous assurer que les produits importés sont conformes aux normes de sécurité et aux normes environnementales canadiennes. Nous devons renforcer et appliquer rigoureusement la législation anti–dumping et les mécanismes de règlement des différends. Il faut protéger l'industrie contre les pratiques commerciales déloyales en renforçant et en appliquant les lois anti–coalition et en créant une réglementation plus rigoureuse dans le domaine de la concession de licences et de l'arbitrage.

Enfin, la réforme de la Commission canadienne du blé devra constituer une des priorités de la présente législature. La création d'un marché continental de l'orge, même si elle constitue un pas dans la bonne direction, n'est qu'une mesure de rapiéçage d'un système qui a besoin d'une réforme en profondeur. Les améliorations suivantes doivent être apportées: rendre la Commission canadienne du blé responsable envers les gens qui paient la note, les producteurs de céréales de l'Ouest canadien; permettre à la Commission canadienne du blé de s'occuper de n'importe quelle culture, mais autoriser les agriculteurs et les compagnies céréalières à lui faire concurrence; conserver les garanties de prêt tant que d'autres pays auront recours à cette pratique; et permettre aux agriculteurs de choisir entre le prix commun et le prix comptant quotidien.

Ces changements feront en sorte que les agriculteurs aussi bien que les contribuables et les législateurs à la Chambre seront gagnants. Le Parlement actuel jouit, comme aucun autre avant lui, d'un fort appui à ces changements positifs et importants à la Commission canadienne du blé. Les agriculteurs canadiens ont pris beaucoup d'avance sur les politiques dans la mesure où ils sont prêts à accepter ces changements et les exigent. Rattrapons–les, prenons les choses en main. Merci.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Madame la Présidente, j'ai beaucoup apprécié les propos de l'honorable député du Parti réformiste concernant l'agriculture, parce que c'est quand même un domaine très important dans l'Ouest, comme d'ailleurs dans l'Est.

J'aimerais savoir si le député est au courant des négociations qui ont lieu actuellement entre le Canada et les États–Unis à propos du blé dur.

[*Traduction*]

M. Benoit: Madame la Présidente, je dirai au député que je suis au courant des négociations. Je n'en sais que ce qu'en rapporte le gouvernement, mais je crois comprendre qu'elles vont bien et qu'il est fort peu probable qu'on nous empêche d'expédier notre blé dur aux États–Unis.

M. William Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, je tiens à m'inscrire en faux contre les recommandations du député en ce qui concerne la privatisation du matériel roulant du CN, en ce qui concerne une plus grande déréglementation du secteur des transports, notamment du transport ferroviaire. En outre, pour ce qui est de la subvention du Nid–de–Corbeau, le député ne précise pas s'il souhaite qu'elle soit tout bonnement supprimée ou qu'elle soit versée aux producteurs.

Quoi qu'il en soit, les trois recommandations du député auraient pour effet d'affaiblir encore le rôle des chemins de fer, non seulement pour le transport du blé, mais pour le transport des marchandises en général.

En tant que député de Winnipeg Transcona, je tiens à m'inscrire en faux contre cela. Le discours du Trône insistait sur une infrastructure verte. Il n'y a pas d'infrastructure plus écologique que les chemins de fer. Ce qu'il faut au Canada, c'est encourager et non décourager le transport par rail.

La président suppléante (Mme Maheu): Le temps mis à votre disposition est expiré.

[*Français*]

Comme il est 17 h 30, il est de mon devoir, conformément à l'article 50(5) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur–le–champ toute question nécessaire pour disposer de l'amendement.

[*Traduction*]

Le vote porte sur l'amendement. Plaît–il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote nº 2*)

POUR

Députés

Asselin	Bachand
Bellehumeur	Bernier (Gaspé)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Bouchard
Brien	Bélisle
Caron	Chrétien (Frontenac)
Crête	Dalphond–Guiral
Daviault	Debien

de Savoye
Dubé
Dumas
Gagnon (Québec)
Godin
Guimond
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Shefford)
Marchand
Ménard
Picard (Drummond)
Pomerleau
Rocheleau
St-Laurent
Tremblay (Rosemont)
Deshaies
Duceppe
Fillion
Gauthier (Roberval)
Guay
Jacob
Landry
Laurin
Lebel
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
Mercier
Nunez
Plamondon
Péloquin
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne—50

CONTRE

Députés

Abbott
Adams
Allmand
Anderson
Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Beaumier
Benoit
Bertrand
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary Southeast)
Brushett
Bélair
Calder
Cannis
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Collins
Copps
Crawford
Cummins
DeVillers
Discepola
Duhamel
Dupuy
English
Fewchuk
Finlay
Fontana
Frazer
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Godfrey
Gouk
Gray (Windsor West)
Grose
Guarnieri
Hanrahan
Harper (Calgary West)
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hayes
Hickey
Hopkins
Jackson
Jordan
Keyes
Kirkby
Kraft Sloan
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Lee
MacAulay
Ablonczy
Alcock
Althouse
Assadourian
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Barnes
Bellemare
Berger
Bethel
Blaikie
Bonin
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Caccia
Campbell
Catterall
Chamberlain
Chatters
Clancy
Collenette
Comuzzi
Cowling
Culbert
de Jong
Dingwall
Dromisky
Duncan
Easter
Epp
Finestone
Flis
Forseth
Fry
Gagliano
Gallaway
Gilmour
Goodale
Graham
Grey (Beaver River)
Grubel
Hanger
Harb
Harper (Churchill)
Harris
Harvard
Hermanson
Hoeppner
Ianno
Jennings
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Lastewka
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Loney
MacLellan (Cape Breton—The Sydneys)
Maheu
Maloney
Manning
Marleau
Massé
McClelland (Edmonton Southwest)
McKinnon
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Morrison
Murray
Nunziata
O'Reilly
Pagtakhan
Patry
Penson
Peters
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Reed
Richardson
Ringma
Robichaud
Rompkey
Scott (Fredericton—York Sudbury)
Serré
Sheridan
Simmons
Solberg
Speaker
St. Denis
Stewart (Brant)
Strahl
Telegdi
Thalheimer
Tobin
Ur
Vanclief
Volpe
Whelan
White (North Vancouver)
Wood
Malhi
Manley
Marchi
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McCormick
McLaughlin
McTeague
Meredith
Milliken
Mills (Red Deer)
Mitchell
Murphy
Nault
O'Brien
Ouellet
Parrish
Payne
Peric
Phinney
Pillitteri
Ramsay
Regan
Riis
Ringuette-Maltais
Rock
Schmidt
Scott (Skeena)
Shepherd
Silye
Skoke
Solomon
Speller
Steckle
Stinson
Szabo
Terrana
Thompson
Torsney
Valeri
Verran
Wells
White (Fraser Valley West)
Williams
Young —208

DÉPUTÉS—«PAIRÉS»

Bergeron
Dhaliwal
Hubbard
Lincoln
Wayne
Canuel
Gerrard
Lefebvre
Paré
Zed

Le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 4.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 25 janvier 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Francis G. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association parlementaire Canada–Europe, à la réunion annuelle de l'assemblée parlementaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, CSCE, tenue à Helsinki, Finlande, du 6 au 9 juillet 1993.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

L'hon. Herb Gray (pour le ministre des Finances): demande à présenter le projet de loi C–3, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

M. Riis: Monsieur le Président, je désire présenter un projet de loi visant à interdire l'exportation des eaux du Canada par voie d'échanges entre bassins.

Le Président: À l'ordre! Je suppose que le député a procédé à des consultations et demande le consentement unanime. La Chambre consent–elle à la présentation de ce projet de loi d'initiative parlementaire?

Des voix: D'accord.

LOI INTERDISANT L'EXPORTATION DES EAUX DU CANADA

M. Nelson Riis (Kamloops): demande à présenter le projet de loi C–202, Loi visant à interdire l'exportation des eaux du Canada par voie d'échanges entre bassins.

—Monsieur le Président, j'ai une très courte explication à donner.

Dans le cadre des discussions sur l'Accord de libre–échange nord–américain d'aucuns ont demandé si l'adoption de cette mesure législative ne faciliterait pas l'exportation des eaux du Canada aux États–Unis et au Mexique, par voie d'échanges entre bassins. Bien que des gens s'inquiètent à ce sujet, le présent projet de loi les rassurera du fait qu'il interdirait tout simplement l'exportation des eaux du Canada aux États–Unis ou au Mexique par voie d'échanges entre bassins.

(Les motions sont adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

• (1010)

LE RÈGLEMENT

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, avec le consentement unanime de la Chambre, avec l'appui du député de Laurier—Sainte–Marie, je propose:

I. Que l'article 104 du Règlement soit modifié de la manière suivante:

1. Au paragraphe (1), par la substitution, aux mots «gestion de la Chambre», de l'expression suivante: «procédure et des affaires de la Chambre».

2. Par la substitution, aux paragraphes (2), (3) et (4), de ce qui suit:

«(2) Les comités permanents, qui, sous réserve du paragraphe (1) du présent article, comprennent au moins sept et au plus quinze députés et pour lesquels on dressera une liste de membres, sont les suivants:

a) le Comité de l'agriculture et de l'agro–alimentaire
b) le Comité du patrimoine canadien
c) le Comité de la citoyenneté et de l'immigration
d) le Comité de l'environnement et du développement durable
e) le Comité des finances
f) le Comité des pêches et des océans
g) le Comité des affaires étrangères et du commerce international
h) le Comité des opérations gouvernementales
i) le Comité de la santé
j) le Comité du perfectionnement des ressources humaines
k) le Comité des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées
l) le Comité des affaires indiennes et du Nord canadien
m) le Comité de l'industrie
n) le Comité de la justice et des questions juridiques
o) le Comité de la défense nationale et des anciens combattants
p) le Comité des ressources naturelles

q) le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre
r) le Comité des comptes publics
s) le Comité des transports

(3) Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre dresse et présente aussi une liste de députés qui représenteront la Chambre aux Comités mixtes permanents:

a) de la Bibliothèque du Parlement
b) des langues officielles
c) d'examen de la réglementation

Toutefois, il faut nommer à ces comités mixtes un nombre suffisant de députés pour y maintenir le rapport numérique qui existe entre députés et sénateurs.

(4) Le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre dresse aussi, pour chacun des comités permanents et des comités mixtes permanents mentionnés dans le présent article, des listes des noms des membres associés qui sont réputés membres de ce comité pour les fins des articles 108(1)b) et 114(2)a) du Règlement et qui pourront servir de substituts au sein de ce comité conformément à l'article 114(2)b) du Règlement.».

[*Français*]

II. Que l'article 108 du Règlement soit modifié de la manière suivante:

1. Par la substitution, à l'alinéa (1)b), de ce qui suit:

(b) Les comités permanents sont autorisés à créer des sous-comités dont les membres pourront être choisis parmi ceux dont les noms figurent tant sur la liste de membres que sur celle des membres associés, prévue à l'article 104 du Règlement, et ceux-ci sont réputés membres de ce comité pour les fins du présent article.

2. Au paragraphe (2), par la substitution, à l'expression «(3)b)», de l'expression «(3)c)», et par la suppression de l'expression «(3)e)».

3. À l'alinéa (3)a):

a) par la substitution, aux mots «gestion de la Chambre», de l'expression «procédure et des affaires de la Chambre»;

b) par l'ajout, au sous-alinéa (ii), immédiatement après «deux Chambres», de l'incise «sauf en ce qui a trait à la Bibliothèque du Parlement»;

4. Par la substitution, aux alinéas (3)b), (3)c) et (3)d), de ce qui suit:

b) celui du Comité du patrimoine canadien comprend, entre autres, la surveillance de la mise en oeuvre des principes de la politique fédérale et du multiculturalisme dans l'ensemble du gouvernement du Canada, dans le but:

—d'encourager les ministères et organismes fédéraux à refléter la diversité multiculturelle du Canada; et

—d'examiner les politiques et les programmes existants et nouveaux des ministères et organismes fédéraux qui tendent à encourager la sensibilité aux intérêts multiculturels, ainsi qu'à préserver et à favoriser la réalité multiculturelle du Canada;

c) Celui du Comité des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées comprend notamment:

—l'étude de tout rapport de la Commission canadienne des droits de la personne qui est réputé être déféré en permanence au Comité dès que ledit document est déposé sur le Bureau, et la présentation de rapports à ce sujet; et

—la formulation des propositions d'initiatives visant à l'intégration et à l'égalité des personnes handicapées dans tous les secteurs de la société canadienne, ainsi que la promotion, le contrôle et l'évaluation de ces initiatives;

5. Par la substitution du numéro d'alinéa (3)d) au numéro (3)e);

6. Par la substitution, au paragraphe (4), de ce qui suit:

● (1015)

(4) À l'égard de la Chambre, le mandat du Comité mixte permanent

a) de la Bibliothèque du Parlement comprend l'étude de l'efficacité, de l'administration et du fonctionnement de la Bibliothèque du Parlement;

b) des langues officielles comprend notamment l'étude des politiques et des programmes de langues officielles, y compris les rapports annuels du Commissaire aux langues officielles qui sont réputés déférés en permanence au Comité dès qu'ils sont déposés sur le Bureau, et la présentation de rapports à ce sujet;

c) d'examen de la réglementation comprend notamment l'étude et l'examen des textes réglementaires qui sont déférés en permanence au Comité conformément aux dispositions de l'article 19 de la *Loi sur les textes réglementaires*;

Les deux Chambres peuvent toutefois, de temps à autre, déférer n'importe quelle autre question aux comités mixtes permanents susmentionnés.

[*Traduction*]

III. Que l'article 112 du Règlement soit modifié:

a) par la suppression du passage «pour chaque secteur, sauf le secteur Gestion,»;

b) par la substitution du mot «douze» au mot «six»;

c) par la substitution, à l'expression «Chaque groupe de», du mot «Les»;

d) par la suppression du passage «relevant du secteur du groupe».

[*Français*]

IV. Que l'article 113(2) du Règlement soit modifié par la suppression du mot «approprié».

[*Traduction*]

V. Que l'article 114 du Règlement soit modifié:

1. À l'alinéa (2)a), par la substitution, au mot «sept», du mot «quatorze»; par la suppression des mots «attachés au secteur auquel ce comité a été affecté»; et par la suppression du passage qui suit les mots «membres permanents du comité.».

2. À l'alinéa (2)c), après l'expression «sur la liste», par la substitution, au passage «générale dressée pour le secteur en question», des mots «des membres associés du comité».

3. Au paragraphe (4), par la suppression des mots «qui comportent la nomination à un comité d'un député qui n'est pas déjà membre d'un comité du même secteur».

[*Français*]

VI. Que l'article 115(2) du Règlement soit modifié par la substitution, à ce qui suit l'expression «séances des comités», du passage suivant: «qui examinent des projets de loi ou le budget des dépenses par rapport à celles des comités qui étudient d'autres questions.»

[*Traduction*]

VII. Que les articles 91, 92(1), 106(1), 107(2), 113(1), 114(1), 114(2)a), 114(2)d), 114(4), 115(4), 119.1(2), 132, 133(2), 133(3), 133(4), 135(1), 140 et 141(4) du Règlement soient modifiés par la substitution, aux mots «gestion de la Chambre», de l'expression «procédure et des affaires de la Chambre».

[*Français*]

VIII. Que l'article 73 du Règlement soit modifié:

1. Par la substitution, aux paragraphes (2) et (3), de ce qui suit:

(2) À moins qu'il n'en soit ordonné autrement, un projet de loi est, lors de sa deuxième lecture, renvoyé à un comité permanent, spécial ou législatif.

2. Par la substitution, aux numéros de paragraphes (4) et (5), des numéros de paragraphes (3) et (4), respectivement.

IX. Que le Greffier de la Chambre soit autorisé à réassigner au besoin, après consultations, tout ordre de renvoi qui aura déjà été confié à un comité au moment de l'adoption du présent ordre;

X. Qu'un message soit transmis au Sénat pour l'inviter à participer avec la Chambre à la création des comités mixtes permanents ci-dessus mentionnés.

[*Traduction*]

Je m'excuse d'avoir dû lire une motion aussi longue, mais je pense que la Chambre consentira à l'adopter à l'unanimité aujourd'hui.

Le Président: À l'avenir, lorsque le député doit présenter des motions comme celle-ci et qu'il y a consentement unanime de tous les partis, nous pourrions peut-être nous dispenser d'en faire donner lecture. Je ne pense là qu'à l'avenir.

Pendant que vous lisiez la motion, je ne faisais que penser à ce qui ce serait passér si vous aviez dû la répéter au complet. Cela aurait été épouvantable.

Les députés ont entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

• (1020)

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je suis certainement d'accord avec cette motion.

Il y a un amendement que j'aimerais proposer et avec lequel, je l'espère, les autres députés seront d'accord. Il concerne le nom anglais du comité proposé au paragraphe (2)*k*), soit le «committee on human rights and the status of the disabled».

L'ancien comité s'appelait, en anglais toujours, le «committee on human rights and the status of disabled persons».

À titre d'ex-membre de ce comité, je me souviens très bien que les personnes atteintes d'un handicap n'aimaient vraiment pas qu'on les appelle «les handicapés» ou en anglais «the disabled».

[*Français*]

Je note qu'en français, il s'agit du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées.

[*Traduction*]

Je voudrais aussi signaler que le texte de l'alinéa 4 *c*) du mandat du comité mentionne ce qui suit: «la formulation de propositions d'initiatives visant à l'intégration et à l'égalité des personnes handicapées («disabled persons» en anglais) dans tous les secteurs de la société canadienne, ainsi que la promotion, le contrôle et l'évaluation de ces initiatives».

Nous parlons ici de personnes avant toute chose. J'espère que la Chambre sera d'accord avec moi pour que nous maintenions l'ancien nom du comité.

Je voudrais le proposer si la Chambre y consent.

(L'amendement est adopté.)

(La motion modifiée est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition concernant la Loi sur les jeunes contrevenants au nom de Delores et Edward Howey d'Owen Sound.

Leur fille Karen Howey Black a été brutalement assasinée le 15 février 1993, en Colombie-Britannique. Ils demandent que la loi soit modifiée afin de viser aussi les jeunes contrevenants qui commettent ces crimes atroces.

LE JEU DES TUEURS EN SÉRIE

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole pour présenter une pétition des résidents soussignés de Kootenay-Ouest—Revelstoke, en Colombie-Britannique. Ces gens aimeraient informer la Chambre d'un grief.

Ce grief concerne un nouveau jeu appelé «Serial Killer board game» qui doit arriver bientôt au Canada. Ils prient humblement la Chambre d'interdire la vente de ce jeu et d'empêcher que des jeux semblables soient mis en vente au Canada, et ce, afin de protéger nos enfants.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour situer le débat d'aujourd'hui dans son contexte.

Il s'agit du premier de nombreux débats à venir. Ces dernières années, lorsque les gouvernements ont élaboré des politiques, ils n'ont tenu compte du Parlement qu'après coup ou l'ont complètement laissé de côté.

Lors des dernières élections fédérales, j'ai promis aux Canadiens que je rétablirais le respect envers la Chambre des communes ainsi que la pertinence de son rôle. C'est pourquoi aujourd'hui le débat porte sur le rôle du maintien de la paix et demain, sur les essais des missiles de croisière.

J'aimerais également annoncer que la semaine prochaine marquera la première fois dans l'histoire canadienne que cette Chambre servira de tribune à des consultations pré-budgétaires avec les députés. Ce sera la première fois que les députés pourront discuter d'importantes questions budgétaires avant la préparation du budget.

[*Français*]

Monsieur le Président, aujourd'hui nous abordons la question de la Bosnie. Demain, nous aborderons la question des missiles de croisière, la permission à donner aux Américains pour effectuer des tests sur les missiles au Canada. Le semaine prochaine, ce sera un débat sur le Budget.

Comme je le disais en cette Chambre hier, il s'agit d'une procédure tout à fait nouvelle. On l'essaie. Autrefois, les députés de ce Parlement étaient toujours appelés à faire des commentaires «après une décision». Ce qui voulait dire que généralement lorsqu'on est dans l'opposition, on oppose, et il est trop tard pour avoir un effet réel sur la décision du gouvernement. Donc c'est nouveau. J'espère que les députés voudront rendre cette procédure la plus efficace possible, de telle façon qu'on exprime un point de vue. Ensuite, le gouvernement décidera. Il y a certaines personnes qui ont dit qu'il n'y aura pas de vote sur ce genre de débat. Évidemment, il ne doit pas y avoir de vote parce que le but est de donner un avis au gouvernement, avant que le gouvernement agisse.

• (1025)

Si les députés de l'opposition, ou même des députés de mon parti avaient des choses à redire, il leur sera possible par la suite de présenter, comme à l'habitude, des motions de blâme contre le gouvernement sur une décision qui a été prise. J'espère que cette nouvelle procédure que nous mettons de l'avant donnera une chance plus grande aux députés de s'exprimer, d'avoir un débat plus serein, moins partisan.

Je profite de l'occasion pour féliciter à ce jour tous les députés de cette Chambre. Je pense que la presse a noté, et le peuple canadien en particulier, que l'atmosphère est beaucoup mieux qu'elle ne l'était autrefois. Évidemment, cela dépend de l'opposition et aussi beaucoup du gouvernement. J'ai invité mes ministres à se modérer, car c'est toujours très tentant, lorsqu'on a la dernière chance de parole, de donner un petit coup de couteau qui peut nous satisfaire et créer de la perturbation chez les députés de l'opposition.

La nouvelle discipline démontrée par cette Chambre est donc bienvenue, et je tiens à féliciter tous les députés pour leur attitude. Je les inviterais à exprimer leur point de vue bien candidement au cours des trois débats que nous proposons dans les jours à venir: la question du maintien de la paix; la question des missiles de croisière; et la troisième question qui sera débattue la semaine prochaine, soit un débat préliminaire concernant le Budget qui doit être présenté en cette Chambre avant la fin du mois de février.

[*Traduction*]

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, en ce qui concerne le rappel au Règlement du premier ministre, j'aimerais le remercier, ainsi que le ministre des Affaires étrangères, de rendre ce débat possible et ce, avant que le gouvernement prenne une décision de principe.

J'aimerais formuler une autre proposition dans l'esprit de ce que vient de dire le premier ministre, à savoir qu'à l'avenir, nous abandonnions l'usage voulant que les chefs de parti entament le débat. Il me semble que notre contribution serait meilleure si nous nous contentions d'écouter ce que les autres députés ont à dire. Nous pourrions apporter notre participation, le cas échéant, vers la fin du débat, afin de tâcher de définir le terrain d'entente auquel en sont arrivés les députés, qui pourrait de servir de base à la politique du gouvernement. Merci, Monsieur le premier ministre.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'aimerais également féliciter le premier ministre de s'être engagé à tenir ce genre de débats à la Chambre des communes. J'estime qu'ils sont d'une grande importance. Le premier ministre a indiqué qu'il s'agit d'une première. À mon avis, là où le gouvernement fait ses preuves, c'est lorsqu'il est prêt à écouter divers points de vue. Je remercie le premier ministre d'avoir pris cette initiative.

Comme nous débattons de la Bosnie aujourd'hui, j'aimerais dire brièvement que je suis sûre que chacun au Canada partage l'opinion de notre parti, à savoir que nous reconnaissons l'excellent travail de la GRC et des gardiens de la paix en Bosnie.

Je tiens à nouveau à remercier le premier ministre de cette possibilité qu'il nous offre et j'espère que le gouvernement tiendra compte de ce qui, à mon avis, sera une série constructive de débats qui serviront les intérêts du pays. Nous aurons tous nos propres points de vue mais je crois que chacun d'entre nous aura à coeur l'intérêt du pays, tant sur la scène nationale qu'internationale. J'attends avec intérêt la tenue de ces débats.

[*Français*]

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, je tiens à joindre ma voix à celles de ma collègue de Yukon, du chef du Parti réformiste ainsi que du premier ministre pour mentionner que c'est une excellente idée que d'ouvrir le Parlement à ce genre de débat. Si cela peut nous aider dans cette Chambre à avoir des débats qui soient beaucoup plus constructifs, c'est tant mieux. C'est l'objectif que nous poursuivons et qui d'ailleurs reflète bien les sentiments du gouvernement tels qu'exprimés à l'intérieur même du discours du Trône.

• (1030)

Cela étant dit, je veux, parce que nous sommes actuellement à réfléchir un peu sur ce thème du fonctionnement du Parlement actuel, ajouter le commentaire suivant.

[*Traduction*]

Puisque nous réfléchissons actuellement au fonctionnement du Parlement actuel, je tiens à dire que nous sommes heureux de pouvoir participer au débat et que nous y participerons activement afin de favoriser l'ouverture à la Chambre des communes.

Je tiens toutefois à me prononcer au sujet du fonctionnement du Parlement et à reformuler notre préoccupation, à savoir que même si les députés indépendants de cet endroit sont considérés comme indépendants par le président et ne comptent que douze personnes, nous représentons 25 p. 100 des suffrages exprimés aux élections générales.

Une de nos préoccupations n'est toujours pas réglée et je l'ai soulevée à propos d'une question de privilège qui traite véritablement de deux questions. La première vise le temps de parole qui sera accordé à ces députés.

Il s'agit d'une question très fondamentale, puisque le premier ministre et, je crois, beaucoup de députés avec lui, sont d'avis qu'il faut offrir à tous les députés la possibilité de participer à un nouveau type de débat.

Pour que cela puisse se produire, il faut tout d'abord que les députés soient en mesure de participer. Si tel est l'esprit de cette nouvelle Chambre, j'y fais bon accueil. Mais je ne peux m'empêcher de m'inquiéter.

Je terminerai en parlant de la partie de la question que la Chambre vient de régler par consentement unanime, sans qu'il n'y ait eu de consultation. Je n'ai pas formulé d'objection, parce que je ne tiens pas à m'opposer constamment à tout, mais à mon sens, c'est un exemple des questions soulevées qui, dans des circonstances plus normales, exigeraient une consultation, si tant est que nous formons une nouvelle Chambre et que nous préconisons une nouvelle façon de fonctionner.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je souhaite simplement remercier le premier ministre pour cette initiative. C'est une nouvelle façon de procéder à laquelle il me semble que le gouvernement précédent n'a jamais eu recours, puisqu'il n'a jamais donné l'occasion aux parlementaires de jouer un rôle dans le processus de décision.

À plusieurs occasions, le premier ministre a indiqué à la Chambre que ce nouveau procédé donnera la possibilité à tous les députés que la question intéresse de faire part de leurs points de vue au nom de leurs électeurs.

Je suppose que pour le débat d'aujourd'hui, nous ne tiendrons pas compte de l'heure, si nécessaire, de manière que tous les députés qui souhaitent participer au débat auront la possibilité de le faire, même si cela nécessite plus de temps.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères) propose: Que la Chambre prenne note des dimensions politiques, humanitaires et militaires du rôle du Canada dans le maintien de la paix, y compris dans l'ancienne Yougoslavie, et d'une possible réorientation future de la politique canadienne de maintien de la paix et de ses opérations.

—Monsieur le Président, lors de son récent voyage en Europe, on a demandé au premier ministre si le gouvernement maintiendrait les troupes canadiennes dans l'ancienne Yougoslavie, au printemps. Le premier ministre a répondu qu'une décision ne serait prise qu'après un débat dans cette Chambre. Vous vous souviendrez que lorsque le gouvernement précédent avait décidé d'envoyer des troupes dans l'ex–Yougoslavie, il n'y avait pas eu de débat, le Parlement n'avait pas été consulté et notre parti, à l'époque, s'était vivement opposé à ce qu'une décision aussi importante soit prise sans consultation avec le Parlement.

Aujourd'hui, cette motion qui est déposée devant la Chambre et qui invite tous les parlementaires à s'exprimer sur cette question tient donc compte des engagements de notre parti, comme le premier ministre l'a rappelé, à consulter les parlementaires, le Parlement, avant de prendre des décisions très sérieuses et très importantes.

Il n'y a aucun doute que cette décision, quelle qu'elle soit, aura des conséquences importantes sur notre rôle futur dans le domaine du maintien de la paix et aura aussi des conséquences sur notre politique étrangère et notre politique de défense.

• (1035)

Nous devons être bien conscients que notre position aura également des conséquences sur nos relations avec des pays qui sont des amis, des alliés, ou avec des pays qui sont très largement impliqués ou affectés par ce conflit qui sévit en ex–Yougoslavie.

La position du gouvernement sur la question générale de la place du maintien de la paix dans la politique étrangère et dans la politique de défense est bien connue. Nous avons déclaré publiquement notre intention de renforcer le rôle de chef de file du Canada dans les opérations internationales de maintien de la paix.

Dans nos examens des politiques en matière d'affaires étrangères et de défense, nous allons prochainement étudier divers moyens de le faire, y compris plusieurs qui sont expliqués dans le fameux Livre rouge. Je sais que vous avez tous eu l'occasion de le lire, je n'ai pas à le rappeler, mais je voudrais quand même, avec votre permission, monsieur le Président, citer pour mémoire quelques exemples.

Nous pensons qu'il est important, d'une part, de faire le réexamen de la notion des forces de réserve pour le maintien de la paix. Deuxièmement, nous pensons qu'il est important de faire une étude sur la formation des soldat de la paix; troisièmement, nous pensons qu'il est important de faire une révision de nos politiques d'approvisionnement.

Dans tout débat sur le maintien de la paix, je pense qu'il faut commencer par situer la question dans le cadre de la contribution historique du Canada dans ce domaine et, deuxièmement, les immenses bouleversements qui affectent la nature des opérations de paix.

Depuis l'initiative prise en 1956 par l'ancien premier ministre, alors ministre des Affaires étrangères, Lester B. Pearson, le Canada a été intimement associé dans l'esprit des Canadiens, ainsi que dans celui des citoyens des autres pays, au leadership et à l'expertise qu'il a démontrés dans le domaine du maintien de la paix pendant longtemps. Il est clair, nous avons participé à toutes les opérations de maintien de la paix mandatées par le Conseil de sécurité.

Nous continuons aujourd'hui à contribuer à la plupart des missions, y compris je dirais, les plus difficiles. Comme on le sait, le gouvernement a énoncé très clairement sa conviction que le maintien de la paix est une composante très importante de la contribution canadienne au système multilatéral et à la préservation de la paix dans le monde.

Les Canadiens ont toujours cru à l'importance de promouvoir des mécanismes multilatéraux de sécurité et de gestion des crises. Le maintien de la paix est l'un de ces mécanismes les plus importants. Aussi notre approche à cet égard s'inscrit dans une perspective plus large où il s'agit de favoriser la prévention des conflits et la résolution pacifique de ceux qui ont déjà éclaté.

Au fil des années, le Canada a développé des lignes directrices guidant sa participation aux opérations du maintien de la paix. J'en résume les grandes lignes.

Il faut d'abord un mandat clair et réalisable provenant d'une autorité politique compétente, comme le Conseil de sécurité.

Il faut ensuite que les parties au conflit s'engagent à respecter un cessez–le–feu et, évidemment, acceptent la présence de troupes canadiennes.

Également, l'opération de paix doit soutenir un processus de règlement politique du conflit.

Enfin, le nombre de troupes et la composition internationale de l'opération doivent être appropriés au mandat. L'opération doit être adéquatement financée et son organisation logistique doit être satisfaite.

Voilà les grands éléments qui, traditionnellement, ont guidé le Canada dans ses décisions de participer à une mission de paix. Si l'on reprend chacun de ces points, on se rendra compte qu'à certains égards le gouvernement précédent n'a pas suivi ces critères avant de décider de s'engager comme il l'a fait dans l'ex–Yougoslavie.

• (1040)

Il nous apparaît que, par le passé, le niveau du risque encouru par nos soldats était rarement un problème. Malheureusement, ce n'est plus le cas aujourd'hui et le facteur risque est devenu un élément essentiel dans nos prises de décisions.

J'inviterais donc les parlementaires à réfléchir à cet aspect, à cette nouvelle dynamique, lors de leurs interventions.

Si ces lignes directrices que je mentionnais plus tôt demeurent valables, il faut reconnaître que le contexte international dans lequel les opérations de maintien de la paix se déroulent a changé radicalement depuis 1989 et, je le pense, continuera à évoluer. C'est pourquoi nous invitons également la Chambre à nous donner ses vues à ce sujet.

Traditionnellement, je le répète, les opérations de maintien de la paix ont été lancées lorsque les parties à un conflit ont conclu que la réalisation de leurs objectifs ne serait pas servie par la continuation d'un conflit armé mais plutôt par un règlement négocié avec l'aide d'une tierce partie. Ces opérations étaient par conséquent déployées pour vérifier un cessez–le–feu ou pour vérifier le retrait de troupes hors de zones disputées.

Mais en 1989–1990, des opérations beaucoup plus considérables ont vu le jour, visant à aider les parties à un conflit à mettre en vigueur un règlement négocié de ce conflit. Au Cambodge, par exemple, les Nations Unies ont eu pour mandat de désarmer des factions, d'assurer la sécurité à travers le pays, de rapatrier des réfugiés, de faire respecter les droits de la personne, de superviser les ministères clés d'une administration nationale et, finalement, d'organiser des élections provisoires. On se rend donc compte qu'une composante civile très importante s'est alors ajoutée au traditionnel volet militaire.

En Bosnie et en Somalie, un nouveau concept a vu le jour: celui de l'intervention humanitaire. Nos soldats n'ont pas été envoyés là pour maintenir un cessez–le–feu ou une paix qui de toute évidence n'existait pas et n'existe pas encore. Leur mandat est de faciliter l'acheminement de convois humanitaires. L'exemple de la Somalie, en particulier, montre que ce type d'intervention peut avoir des résultats très positifs, car malgré les problèmes que l'on sait et qui affectent essentiellement Mogadiscio, la crise humanitaire en Somalie a largement été surmontée dans le reste du pays.

Le Secrétaire général des Nations Unies a reconnu cette évolution dans son agenda pour la paix, en cette déclaration qu'il a faite intitulée «Agenda pour la paix», qui part du principe que la gestion des conflits exige toute une gamme d'outils dont le maintien de la paix en est un parmi d'autres. Les objectifs de la communauté internationale sont donc devenus beaucoup plus ambitieux: prévenir les conflits, consolider ou rétablir la paix par des moyens diplomatiques comme par la médiation ou les bons offices, mais aussi maintenir la paix ou encore assumer la reconstruction politique et sociale de sociétés effondrées.

Certaines opérations reflètent un mélange de ces divers éléments. Le terme «maintien de la paix» a pris un caractère que je qualifierais de quelque peu élastique; on s'éloigne bien souvent du concept des forces d'interposition que l'on a connu à Chypre, par exemple.

Il est important de noter le contexte international qui a permis cette évolution. La fin de la confrontation entre les deux superpuissances a permis—au moins jusqu'ici—un degré de consensus sans précédent au sein du Conseil de sécurité. Traditionnellement, par le passé, les membres du Conseil de sécurité utilisaient leur droit de veto pour empêcher plusieurs interventions.

Donc, plus récemment, grâce à ce nouveau consensus, le Conseil de sécurité a donc pu, ces dernières années, exercer une autorité qui lui est bien sûr reconnue par la Charte des Nations Unies, mais qui était restée sans effet jusque là.

• (1045)

Il faut reconnaître que cette évolution chamboule nos idées préconçues sur la nature du maintien de la paix et sur la façon dont la communauté internationale doit répondre. Je dirais, sans vouloir faire de la sèche terminologie, que je pense qu'il est important de souligner que les nouveaux concepts utilisés par le Secrétaire général dans «Agenda pour la paix» ne sont pas interchangeables. Le terme «rétablissement de la paix», peacemaking, comme on le dit en anglais, se réfère à des activités essentiellement diplomatiques employées pour résoudre un conflit, alors que celui «d'imposition de la paix» caractérise les situations où la communauté internationale utilise résolument la force contre un état membre comme ce fut le cas lors de la Guerre du golfe.

Monsieur le Président, vous constaterez que ce qui complique singulièrement les choses, c'est qu'un élément de force est de plus en plus souvent introduit dans les résolutions du Conseil de sécurité mandatant des opérations de maintien de la paix en quelque sorte à des opérations d'imposition de la paix. C'est évidemment le cas de la Somalie et celui aussi de la Bosnie.

Les conséquences de cette évolution pour les Nations Unies sont évidentes. L'organisation se retrouve soudain obligée de gérer des opérations comprenant plus de 80 000 soldats à travers le monde. Cette augmentation a eu un grand impact sur le coût du maintien de la paix. Les quotes–parts du Canada au maintien de la paix, par exemple, sont restées stables à 3,11 p. 100 du budget total du maintien de la paix de l'ONU depuis cinq ans. Mais en termes absolus, les contributions du Canada sont passées de 10 à 12 millions en 1991–1992 à, aujourd'hui, environ 130 millions de dollars canadiens. C'est une contribution substantielle qui nous oblige à réfléchir et à revoir de très près les engagements que nous devons prendre dans ce contexte, et nous serons très attentifs aux suggestions qui pourront nous être faites dans cette Chambre par les parlementaires au cours de ce débat. Il est évident que l'Organisation des Nations Unies n'a évidemment pas les ressources humaines financières et techniques que demande cette tâche.

Pour compenser ce déficit, l'ONU compte de plus en plus sur des organisations régionales telles que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, sur l'Organisation des États américains ou sur l'Organisation de l'unité africaine. Cette coopération entre l'ONU et les organisations régionales était prévue dans la Charte des Nations Unies, mais l'ampleur qu'elle a prise en pratique est inusitée. Encore une fois, je voudrais bien que la Chambre nous fasse connaître ses vues sur les répercussions de cette tendance.

La multiplication du nombre de missions de paix engendre de nombreux défis. Défis politiques d'abord: la communauté internationale assume de plus en plus une responsabilité pour les situations qui, il y a peu de temps, étaient considérées comme étant uniquement de la compétence interne des États. Défis militaires ensuite: la demande exponentielle ne cesse de croître pour des militaires suffisamment entraînés et équipés pour des missions aussi dangereuses que complexes. Je ne vous cacherai pas que nos militaires canadiens étant très compétents, très bien entraînés, sont demandés partout dans le monde. Dès le moment qu'il y a une demande aux Nations Unies pour une nouvelle force de paix, spontanément on pense aux Canadiens et on demande leur participation à ces efforts de paix. Je parle de défis, défis politiques, défis militaires, mais je dis aussi défis financiers posés par des opérations où le personnel s'élève à des dizaines de milliers plutôt qu'à quelques milliers des opérations de jadis.

• (1050)

Pour faire face à ces nouveaux défis, les Nations Unies ainsi que les pays membres devront, je pense, revoir de fond en comble la façon dont on gère les opérations de maintien de la paix.

Au plan national, nous, il nous faudra être de plus en plus critiques dans l'engagement que nous prendrons et, surtout, avant de prendre des engagements, dans l'examen de ces engagements.

Au niveau international, je pense qu'il est urgent de renforcer la capacité des Nations Unies de répondre professionnellement et vite aux crises qui demandent son attention.

Je souligne que le Canada répond généreusement aux demandes des Nations Unies et des organismes régionaux pour les experts qui lui manquent, en particulier le conseiller militaire du Secrétaire général est un Canadien, le général Baril, et bien d'autres Canadiens ont été mis à la disposition des Nations Unies et de la CSCE. Nous payons nos contributions financières en entier et à temps et nous avons soumis au Secrétaire général des recommandations sur la façon de rendre la structure onusienne plus efficace.

Nous sommes déterminés à accroître cet effort et à exercer le leadership que les autres pays attendent de nous en ce domaine.

[*Traduction*]

J'aimerais dire que les Canadiens et Canadiennes qui servent sous la bannière des Nations Unies sauvent des vies et soulagent la misère. Nous avons tous à l'esprit les images poignantes de ces soldats qui sont venus en aide à des victimes sans défense dans un hôpital de Bosnie. Il est également évident que leurs conditions de travail sont de plus en plus risquées. Je pense à une autre image, celle des onze soldats canadiens menacés par des troupes serbes près de Sarajevo le mois dernier.

Les événements de Bosnie sont donc très médiatisés. Les images puissantes des souffrances du peuple bosniaque et des épreuves que doivent surmonter nos troupes font désormais partie intégrante des nouvelles du soir. Mais même si cela nous est difficile, nous devons regarder au–delà de ces images et nous occuper des questions plus vastes que pose la Bosnie.

Ces questions que je vous présente se divisent en deux catégories. D'une part, l'avenir de notre contribution aux efforts onusiens dans ce pays et, d'autre part, les répercussions de cet épisode particulier sur notre politique générale de maintien de la paix. Voilà les questions auxquelles le gouvernement doit maintenant s'atteler. L'opinion des députés, mais aussi celle du grand public, sont d'une importance cruciale pour nos délibérations.

N'oublions pas, dans le débat sur les événements de Bosnie, certains facteurs qui ont guidé jusqu'ici notre action. Mais reconnaissons tout d'abord que les deux opérations en cours dans l'ex–Yougoslavie sont, bien que toutes deux placées sous l'égide de la Force de protection des Nations Unies, relativement distinctes l'une de l'autre sur le plan des activités qu'elles supposent et des dangers qu'elles font courir.

Tout d'abord, l'opération des Nations Unies en Croatie est plutôt classique: deux factions ont convenu de respecter une ligne de cessez–le–feu stable en attendant la négociation d'un règlement permanent de leurs différends. Pendant que les négociations progressent, elles ont demandé à l'ONU de fournir une force internationale pour contrôler le cessez–le–feu et patrouiller le long de cette ligne. Quoique relativement stable, la situation est largement tributaire des événements qui surviennent en Bosnie et je pourrais dire, et je suis sûr que le ministre de la Défense développera cet argument, que les risques auxquels sont exposées nos troupes ne sont pas très élevés. Ce type d'opération nous est familier et nous le pratiquons depuis des décennies.

• (1055)

En Bosnie, en revanche, la situation est radicalement différente. Il n'y a pas de cessez–le–feu et certainement pas de ligne de démarcation. Même le désir de négocier semble faire défaut. Dans ces circonstances, le Conseil de sécurité de l'ONU a donné pour mission à nos forces de prêter leur concours à la prestation de secours humanitaire aux civils pris dans ce conflit et d'offrir une protection grâce à une présence militaire modeste à Srebrenica, désignée «zone sûre à par l'ONU.»

Notre action à Stebrenica illustre parfaitement l'évolution du maintien de la paix dont j'ai parlé tout à l'heure. Dans ce contexte, les soldats de la paix doivent encore demander la permission des parties au conflit pour accomplir leurs fonctions.

La tâche à accomplir en Bosnie est infiniment plus difficile et plus dangereuse que celles auxquelles étaient habitués nos soldats. Outre les dangers qu'occasionne le simple fait d'opérer en zone de guerre, nous devons tenir compte du fait que les belligérants ne veulent pas toujours laisser passer l'aide humanitaire.

Malgré tous ces dangers, certains maintiennent que la contribution de la force onusienne est essentielle. Le Haut–Commissariat pour les réfugiés et la Croix–Rouge ont confirmé que l'aide parvient à des gens qui, sans cela, seraient morts aujourd'hui. À

cet égard, les troupes canadiennes ont joué—et continueront de jouer—un rôle vital.

Mis à part l'effort humanitaire, on fait souvent observer que notre présence en Bosnie sert également à prouver l'engagement permanent que nous avons pris de collaborer, avec nos alliés de l'OTAN, à la promotion de la sécurité en Europe. Elle montre également au monde que le Canada est prêt à assumer ses obligations internationales dans des conditions difficiles, alors que d'autres se contentent de donner leur avis en coulisse.

Au demeurant, nous devons nous poser de sérieuses questions dans ce débat sur la poursuite de notre participation à la force onusienne. Y a–t–il, dans un proche avenir, des perspectives raisonnables de progrès vers la paix? Pourrons–nous continuer de faire passer une aide humanitaire suffisante? À quel niveau de danger la présence de nos troupes et les avantages qu'elle procure ne seront–ils plus justifiés?

[*Français*]

En ce qui a trait à la première question, je voudrais dire que je suis en contact constant avec mes collègues qui ont aussi des troupes très nombreuses dans cette région. J'ai parlé aujourd'hui même avec le ministre des Affaires étrangères de France de l'évolution de la situation, et je compte m'entretenir dans les prochains jours avec le secrétaire Hurd qui revient de Bosnie et qui nous donnera une évaluation personnelle à la suite d'une visite sur le terrain. La France, l'Angleterre et le Canada sont les trois pays qui ont le plus contribué en troupes dans cette région. Il est certain que nous voudrons conjuguer nos efforts.

Nous pensons que la solution, c'est une solution négociée à la table de négociations. Nous pensons qu'il est essentiel de faire des pressions sur les parties afin qu'elles en viennent à une solution négociée. Nous allons multiplier nos efforts diplomatiques afin de faire pression sur ceux qui sont des amis naturels des parties en cause, afin que ces gens qui sont mieux placés que d'autres pour parler aux Serbes, pour parler aux Croates, pour parler aux Musulmans, fassent des pressions pour convaincre ces parties en cause que la solution n'est pas la prolongation de la guerre, mais une paix négociée.

• (1100)

Monsieur le Président, je peux vous assurer que par–delà les opérations militaires de maintien de la paix ou d'aide et d'assistance aux convois humanitaires, par les voies diplomatiques, nous continuons, sans relâche, de tenter de trouver une solution à ce conflit.

[*Traduction*]

J'aimerais mentionner brièvement le dernier sommet de l'OTAN où la question des dangers auxquels nos troupes sont exposées à fait l'objet d'un long débat. Dans les principaux comptes rendus du sommet, on a accordé une large place à l'éventualité d'attaques aériennes visant à atténuer ces dangers.

Étant donné la confusion qui semble régner chez le public à ce sujet, je voudrais profiter de cette occasion fort opportune pour préciser la position du gouvernement à propos des attaques aériennes et notre interprétation des procédures autorisant aujourd'hui un tel recours. J'espère que ces précisions seront utiles non seulement aux députés et aux membres du grand public mais également aux membres de la presse qui ont fait certains commentaires à cet égard qui, à mon avis, étaient parfois hors contexte.

Les attaques aériennes relèvent de deux scénarios bien distincts. Dans le premier, les troupes onusiennes sont directement attaquées. Dans ce cas précis, l'OTAN a convenu en juin que le commandant de la FORPRONU demanderait au Secrétaire général de l'ONU d'autoriser une attaque aérienne pour venir en aide aux troupes.

En raison des considérations politiques hautement délicates qui entoureraient cette décision, le Canada a insisté pour que le Secrétaire général en soit l'ultime responsable. Le temps constituant un facteur essentiel, aucun débat n'aurait lieu au sein de l'OTAN avant l'intervention.

Nous sommes d'accord avec cette procédure et estimons qu'il est approprié que nous puissions réagir si nos troupes sont attaquées. Dans de telles circonstances, une attaque aérienne pourrait s'avérer nécessaire et nous sommes tout à fait d'accord avec cette procédure.

Dans le second scénario, l'attaque aérienne aurait pour objet de lever un obstacle que rencontrerait la FORPRONU dans l'accomplissement de son mandat et sans que les troupes soient directement menacées. L'intervention perdrait alors son urgence et le commandant de la Force soumettrait une requête au Secrétaire général, qui devrait l'autoriser, comme dans le premier cas. La requête serait également discutée au Conseil de l'Atlantique Nord de l'OTAN, qui, à son tour, aurait à l'appuyer.

Comme le Conseil de l'Atlantique Nord fonctionne par consensus, aucune décision de lancer une attaque aérienne ne serait prise dans ce cas sans le consentement de tous les alliés. La position du Canada à ce sujet est bien connue et guiderait notre représentant au Conseil.

Nous avons indiqué, et je le répète, que dans le second cas, nous ne croyons pas qu'une attaque aérienne permettrait de remédier à la situation. En fait, nous avons indiqué à maintes reprises que nous ne devrions recourir aux attaques aériennes qu'en dernier ressort. Nous sommes effectivement d'avis que le lancement d'une attaque aérienne pourrait mettre en danger le processus d'aide humanitaire et faire courir d'énormes risques à nos soldats.

Nous tenons à bien préciser qu'il s'agit de toute évidence d'une décision qui doit être discutée au sein de l'OTAN et acceptée à l'unanimité par ses membres, y compris évidemment par le Canada.

• (1105)

Nous avons dit que nous approuverons de telles frappes aériennes uniquement si nos militaires nous disent que nous pouvons le faire. Il faudrait absolument que la mesure soit acceptée et recommandée par nos officiers.

S'agissant de la deuxième grande question qui nous occupe, celle des répercussions que les événements de Bosnie auront sur notre politique générale de maintien de la paix, la situation illustre clairement ce que j'ai dit de la tournure que prennent ces opérations.

Nous devons admettre que les décisions sur la poursuite de notre engagement onusien en Bosnie doivent être envisagées dans un plus large contexte. Sommes–nous prêts à rester partie prenante à la gamme croissante des activités de maintien de la paix?

Mes remarques sont destinées à soulever plusieurs questions, notamment sur l'avenir du maintien de la paix en général et sur celui de notre présence en Bosnie en particulier. Dans l'immédiat, le gouvernement doit prendre une décision quant à l'avenir de notre engagement en Bosnie et nous voulons connaître les vues de la Chambre à ce sujet.

À plus long terme et en général, sur la politique canadienne en matière de maintien de la paix, nous voulons consulter les Canadiens dans le cadre des examens en cours de nos politiques touchant les Affaires étrangères et la Défense. Vous n'êtes pas sans savoir que le comité parlementaire sur les affaires extérieures sera prié de présenter des suggestions et des recommandations concernant notre politique extérieure.

Je crois comprendre que le ministre de la Défense demandera au comité parlementaire de la défense et de la sécurité d'effectuer une étude semblable. Je soupçonne que ces deux comités parlementaires entendront des témoins, voyageront dans tout le pays, consulteront les Canadiens sur l'évolution de notre politique extérieure et de notre politique sur la défense, ainsi que sur les modifications à y apporter. Je suis donc persuadé que les comités parlementaires voudront, dans le contexte général des opérations de maintien de la paix, poursuivre le débat et présenter leurs conseils au gouvernement.

Pour ce qui est de la question plus immédiate qui se pose pour le mois de mars, à savoir: «Faut–il quitter la Bosnie ou y rester?», nous demandons aux parlementaires d'exprimer leur point de vue aujourd'hui même, puisque le gouvernement devra trancher la question dans les prochaines semaines. Nous voudrons prendre une décision après avoir évalué tous les aspects, comme je l'ai dit précédemment. Évidemment, nous consulterons aussi nos alliés avant de décider. Il convient de souligner que le Canada joue un rôle très important par le biais de l'ONU et de l'OTAN; nous ne pouvons donc pas prendre une décision de façon isolée.

En conséquence, je suis heureux de présenter, avec l'appui de mon collègue le ministre de la Défense nationale, cette motion visant la tenue d'un débat sur les opérations de maintien de la paix. Le gouvernement voudrait en particulier connaître l'opinion des députés sur deux grandes questions: l'avenir de nos opérations de maintien de la paix et celui de notre engagement en Bosnie.

Certes, le point de vue des députés sur l'avenir du Canada dans le domaine du maintien de la paix nous intéresse, mais les députés auront l'occasion d'en parler plus tard. Toutefois, c'est peut–être aujourd'hui la dernière fois que les députés auront l'occasion de nous faire connaître leur avis sur notre présence en Bosnie avant que le gouvernement ne prenne une décision. Je les invite donc à le faire de façon ouverte, candide et constructive. Nous sommes ouverts aux commentaires. C'est une décision difficile et nous sommes heureux de pouvoir compter sur l'apport des députés.

• (1110)

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, au nom de tous les députés qui forment l'opposition officielle, je voudrais remercier le gouvernement d'avoir eu cette initiative de lancer un débat dans cette Chambre, débat qui sera, j'en suis convaincu, non partisan, pour nous permettre d'éclairer d'abord nous–mêmes et tout le monde, de façon à ce que nous puissions prendre une décision qui soit conforme à nos intérêts les plus fondamentaux.

Je crois que c'est une mesure qui devrait être répétée à l'occasion, quand les débats sont de nature à le permettre. Je voudrais dire au Président qu'en ce qui nous concerne, nous avons réfléchi sérieusement à la question. Nous ne prétendons pas avoir de recette; nous l'avons fait modestement. Ce que nous dirons aujourd'hui, nous le dirons en toute déférence à la vérité, à la complexité de cette question qui requiert une décision très difficile.

Dans la mesure où nous pourrons aider le gouvernement à prendre une décision conforme à l'ensemble de nos intérêts, nous le ferons en toute sincérité. Nous nous félicitons donc de cette opportunité que nous avons de participer au débat.

Nous croyons bien que le gouvernement a voulu soumettre à la présente discussion toute la politique canadienne en matière de maintien de la paix et non pas seulement l'intervention en cours dans l'ancienne Yougoslavie, quoique celle–ci soit expressément mentionnée dans le texte du libellé.

Personne ne peut ignorer cependant que ce sont les interrogations soulevées par cette dernière opération qui ont provoqué le débat d'aujourd'hui. En un sens, il était fatal que les inquiétudes suscitées par une mission si difficile déterminent une remise en cause du rôle du Canada dans le maintien de la paix.

Voilà donc fixé le cadre dans lequel doit s'effectuer la réflexion à laquelle nous sommes conviés: d'une part, il faut répondre à une question épineuse et pressante d'actualité, et de l'autre, définir les attitudes à adopter pour l'avenir. Bien que les deux questions soient liées, il ne s'ensuit pas que la politique canadienne future doive s'établir uniquement à partir de l'expérience yougoslave.

Car le Canada n'en est pas à sa première participation à des opérations de maintien de paix, comme l'a justement rappelé le ministre des Affaires étrangères. Pionniers de ce genre de missions, nous avons acquis dans le domaine une expérience et une

expertise respectées de par le monde. Ce qui se passe en Yougoslavie est sans véritable précédent. L'apparente inutilité de nos efforts, le danger couru par nos soldats, les chiffres astronomiques qui ont circulé sur les coûts de l'opération et la complexité inouïe de la situation politique et militaire qui prévaut là-bas ont ébranlé l'appui que l'opinion publique avait donné jusqu'ici à ce genre d'engagement.

Il faut donc tenir compte des difficultés que rencontre notre incursion en Bosnie, plus particulièrement, aux côtés des autres contingents de Casques bleus. Mais, justement pour fonder notre décision sur des bases larges et solides, il importe de ne pas perdre de vue la perspective générale du rôle que le Canada s'est donné dans le maintien de la paix. Cette perspective est singulièrement plus large, dans le temps et dans l'espace, que le seul épisode de l'ancienne Yougoslavie.

Je voudrais ici saluer très sincèrement le courage et la dignité avec lesquels nos militaires s'acquittent de la tâche difficile qui leur a été confiée outre-mer. Ils méritent notre admiration et notre soutien le plus entier. Nous avons aussi une pensée pour les proches qui vivent eux aussi, par leurs inquiétudes pour les personnes qui leur sont chères, des moments très difficiles.

Il faut tout d'abord rappeler qu'avant d'être perçues, comme c'est le cas aujourd'hui, comme une épine dans le pied de notre diplomatie et de notre engagement à l'étranger, les missions canadiennes de paix ont été, avec l'ACDI, un grand sujet de fierté canadienne et québécoise. Les deux sont à l'origine de la crédibilité du Canada dans le monde. On a constamment salué le caractère désintéressé et humanitaire de nos interventions internationales. Un prix Nobel n'a-t-il pas été attribué à l'architecte du rôle canadien de gardien de la paix?

• (1115)

Plus que quiconque, Lester B. Pearson symbolise en effet cette nécessaire prise en charge des obligations morales qui incombent aux pays démocratiques. C'est là une dimension qu'il faut garder à l'esprit au moment de décider si on doit, par exemple, rester en Bosnie-Herzégovine ou s'en retirer, et ensuite de fixer les critères auxquels devra répondre toute intervention ultérieure.

Un autre aspect des missions de paix ne doit pas nous échapper: c'est leur grande diversité. De quoi parle-t-on exactement lorsqu'on traite des missions internationales remplies par les soldats canadiens dans le cadre des mandats décernés par l'ONU? Il faut éviter les simplifications parce qu'en fait on classe sous cette rubrique toute une série d'actions et d'interventions variées, voire disparates.

Le Canada a gardé 27 hommes pendant 30 ans, de 1949 à 1979, pour surveiller le cessez-le-feu au Cachemire. Il en a engagé 9 000 pour faire la guerre en Corée, de 1951 à 1954, puis il en garde un seul sur place depuis ce temps pour surveiller les accords d'armistice. Il affecté 248 soldats à la surveillance de la zone démilitarisée durant la guerre du Vietnam. Il a envoyé une mission d'observateurs sous le chapeau de l'ONU, pour surveiller les élections qui ont porté le président Aristide, qui nous a visité hier, au pouvoir, le 16 décembre 1990. Il a dépêché 55 hommes pour surveiller la démilitarisation et le respect des droits de la personne au Salvador, en 1991. Il a expédié 103 soldats pour aider à déminer le Cambodge, en 1991-1992. Puis, il a doublé les effectifs pour aider l'ONU à procéder au désarmement des factions en guerre depuis des années. Enfin, il a envoyé un contingent pour coordonner l'acheminement des vivres en Somalie l'an dernier.

Le Canada a participé à 44 des opérations des Nations Unies depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. On a dit que nous avons joué aux boy-scouts; le terme fait image, mais je crois qu'il apporte un sens péjoratif à un effort remarquable qui a été consenti par le Canada au plan international, et il ne faut pas minimiser cet effort.

Durant ces 44 opérations, nous avons subi 98 pertes de vie, incluant les huit survenues sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. C'est ainsi que le Canada a perdu 25 soldats durant les 30 ans de sa présence à Chypre. Mais sait-on que c'est au Moyen-Orient qu'il a perdu le plus de soldats: 46, au Liban, en Israël, en Égypte et en Syrie?

Et qu'en est-il des coûts? En théorie, notre part devrait s'élever à 3,1 p. 100 des dépenses; c'est un pourcentage basé sur le PIB, la population, enfin, une pondération compliquée de facteurs. Mais, en fait, il n'y a pas de normes fixes, parce que les mandats évoluent avec les situations et le type d'ententes. À Chypre, le Canada a payé tout seul; en ex-Yougoslavie, l'ONU, théoriquement—j'insiste sur le mot «théoriquement», nous savons bien que cela ne devrait pas arriver demain—lui remboursera une partie des frais. Incidemment, beaucoup de chiffres fantaisistes ont été lancés à propos des coûts de l'opération en Bosnie. On a notamment parlé de un milliard de dollars. Je crois que c'est une façon un peu irresponsable, et je dirais même très irresponsable, de donner de l'information, puisque la vérité est différente. C'est encore un chiffre considérable, bien sûr, mais il faut plutôt parler de moins de 200 millions de dépenses supplémentaires qui ont été engagées là-bas d'une façon spécifique, puisque les militaires auraient été payés quand même et l'équipement aurait été utilisé quand même ici. Donc, si on parle d'un coût ponctuel qui est directement lié à notre présence là-bas, il faut parler de quelque chose qui est davantage plus près de 160 millions de dollars.

Bien que s'inscrivant dans une continuité, notre engagement dans l'ancienne Yougoslavie a donc très vite présenté des aspects qui l'ont radicalement distingué des précédents. L'opération en Slovénie et en Croatie en est véritablement une de maintien de la paix, en ce sens que nos troupes ont la responsabilité d'assurer le respect d'ententes de paix déjà conclues. Mais le cas de la Bosnie se démarque nettement du modèle traditionnel d'intervention. Nous sommes là en pleine zone d'hostilités, coincés entre parties belligérantes. Comment faire régner la paix dans une contrée où elle n'existe pas, où aucun règlement politique n'a encore été conclu, où tous les cessez-le-feu ont été violés? C'est là que les choses se sont détériorées, d'autant plus que le monde entier a pu assister, par les images insoutenables retransmises par la télévi-

sion, à des atrocités qu'on ne croyait plus possibles à la fin du XX^{e} siècle.

La perception du bien–fondé de notre mission là–bas a été fortement marquée par le contexte mondial.

• (1120)

C'est avec horreur qu'on a vu et qu'on voit encore des enfants mourir dans les rues, des enfants qui ressemblent aux nôtres, des blessés privés de soins et agonisant dans les hôpitaux, privés du nécessaire. Le monde s'était mis à espérer l'avènement d'un ordre nouveau qui ne laissait rien présager d'une répétition d'atrocités comme celles de Bosnie–Herzégovine.

L'ouverture du mur de Berlin, en novembre 1989, plongea le monde dans une euphorie aussi soudaine qu'inattendue. Le 31 décembre 1989, von Karajan alla diriger, dans ce qui fut pendant 42 ans Berlin–Est, la Neuvième de Beethoven. Et l'on croyait rêver: Vaclav Havel venait de couronner la Révolution de velours à Prague, «Solidarnosc» était sur le chemin du pouvoir à Varsovie, la Hongrie retrouvait toute sa liberté. Le Pacte de Varsovie venait de s'effondrer comme un château de cartes, après plus de 40 ans de grisaille et de dictature. Tout cela s'est fait à la fin de 1989, et jamais on ne le dira assez, sans un seul coup de feu et sans une seule victime.

Qui n'a pas senti le vent de l'Histoire en ces semaines de douceur? Qui n'a pas éprouvé une certaine fierté, à l'idée que certains idéaux comme la liberté et la démocratie venaient de franchir un pas de géant? Dix–huit mois plus tard, Boris Eltsine monta sur son char d'assaut et agita le drapeau tricolore russe. L'URSS venait, elle aussi, de s'effronder.

Dès la fin de la guerre froide, on avait pensé à la création de nouvelles institutions, pour prendre la relève, pour baliser ce qu'on a rapidement appelé le Nouvel ordre mondial. En particulier, la Conférence sur la sécurité de la coopération en Europe fut créée, regroupant tous les pays d'Europe, plus le Canada et les États–Unis, donc un nouveau forum pour assurer la paix et le dialogue, de Vancouver à Vladivostok, pour reprendre les mots de l'ancien Secrétaire d'État, James Baker.

Que reste–t–il aujourd'hui de cette flamme incandescente, de cet espoir d'un monde nouveau? Bien sûr, la République tchèque, la Pologne, la Hongrie semblent sur la bonne voie. Mais la Russie semble sombrer. Et puis survint la tragédie de l'ex–Yougoslavie, présentée en direct sur nos écrans de télévision depuis deux ans.

Dans le Nouvel ordre mondial, le droit international devait être respecté. Les simples rapports de force ne gouverneraient plus exclusivement les relations entre États, le fort ne pourrait plus mettre à genoux le faible. Cela s'est vu une fois pour le Koweït et contre l'Irak à l'hiver de 1991. Des personnes à l'esprit mal tourné ont remarqué qu'il y avait quelque chose dans le sous–sol du Koweït qui semblait valoir autant, sinon plus, que les personnes vivant sur le sol.

Dans cette République de Bosnie–Herzégovine vivent trois communautés: les Musulmans, les Serbes et les Croates. Les premiers sont les descendants des Slaves qui se sont convertis à l'Islam après la conquête ottomane, il y a quelque 500 ans. Il s'agit donc de trois communautés très anciennes, également enracinées dans cette terre. Démographiquement, les Musulmans formaient une majorité relative, 44 p. 100 de la population, soit 1,9 million de personnes, suivis des Serbes, 31 p. 100 et des Croates, 17 p. 100. Cependant, à la différence des autres communautés, et ce n'est pas un petit détail, les Musulmans ne peuvent compter sur une communauté voisine importante dans une république proche.

Après l'accession à l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie, ni les Musulmans ni les Croates de la Bosnie ne voulaient demeurer dans une Yougoslavie réduite où la prédominance serbe serait encore plus marquée. Ils se prononcent donc en faveur de l'indépendance de la Bosnie–Herzégovine à la fin de février 1992. Les Serbes de Bosnie refusent d'être englobés dans ce nouvel État.

S'ils s'étaient contentés de fortifier leur position et de marquer leur territoire, là où ils étaient vraiment majoritaires, on aurait assisté à une impasse politique qu'aurait fini par résoudre une longue et laborieuse négociation. Mais cela ne correspond malheureusement pas au film des événements car les Serbes de Bosnie ont pu rapidement, avec l'aide de l'armée yougoslave, une armée relativement bien équipée et contrôlée par les Serbes, prendre le contrôle de 70 p. 100 du territoire de la Bosnie–Herzégovine, incluant les territoires où ils étaient fortement minoritaires, et en expulser systématiquement les non–Serbes, des Musulmans surtout, et même en exécuter un certain nombre.

On se souvient des cas d'internement qui ont défrayé la manchette au cours de l'été 1992; plusieurs de ces camps existent toujours. De plus, les symboles culturels et religieux ont été systématiquement dynamités, dont des mosquées du XVIe siècle appartenant au patrimoine universel, et les maisons souvent incendiées.

• (1125)

En réaction, et c'est la spirale, le même traitement a été infligé par des Musulmans contre des Serbes et des Croates, et par des Croates contre des Serbes, sur une échelle évidemment plus réduite.

Un journaliste du quotidien parisien *Le Monde*, Yves Heller, a bien résumé la situation le 1er octobre dernier, et je cite: «Les Musulmans, victimes d'un «nettoyage ethnique» d'une sauvagerie inouïe ont perdu de très importants territoires en Bosnie orientale, conquise par les Serbes avec toute la brutalité que l'on sait. . .»

On sait aujourd'hui que l'on discutait de purification dans les couloirs du pouvoir à Belgrade, capitale de la Serbie, dès la fin des années 1980.

Si l'on déroulait toute la trame du siècle dernier, on verrait que chacune des trois communautés nourrit des griefs historiques à l'égard des deux autres. Il ne nous appartient pas de départager ici les torts mais force est de constater que s'est déroulée, en 1992 et 1993, une exécution méthodique d'une stratégie concertée qui rappelle à bien des égards, je le dis avec infiniment de tristesse, puisque je pensais comme la grande majorité des Occidentaux ne jamais revoir une telle barbarie, qui rappelle donc ce que d'autres peuples, y compris les Serbes eux–mêmes, ont vécu aux mains des troupes hitlériennes.

Et tout cela s'est déroulé à quelques heures de route de Venise.

Il faut rappeler cela aujourd'hui, et rappeler également que ce jugement est celui de l'ensemble de la communauté internationale. Les Européens ont reconnu l'indépendance de la Bosnie–Herzégovine le 6 avril 1992, les États–Unis l'ont reconnue le lendemain et la Bosnie a été admise aux Nations Unies le 22 mai 1992. La majorité d'un État légitime a été attaquée par une minorité nationale bénéficiant d'une aide importante d'un pays voisin. Cette majorité aurait donc dû bénéficier de la protection offerte par la Charte des Nations unies, mais ce ne fut pas le cas.

À plusieurs reprises, les représentants reconnus de la Bosnie ont appelé à l'aide internationale, mais en vain. Mais où est la différence entre l'Irak annexant le Koweït et les Serbes de Bosnie annexant une partie importante d'un État reconnu?

Les Nations Unies ne sont pas venues énergiquement au secours de la Bosnie mais elles ont nommé l'agresseur. Le 30 mai 1992, le Conseil de sécurité impose un triple embargo commercial, pétrolier et aérien contre la Serbie et le Monténégro. Le 9 octobre, le même Conseil interdit à l'aviation serbe l'espace aérien bosniaque, et le 1er décembre la Commission des droits de l'homme de Genève emploie pour la première fois lè terme de «génocide» et condamne la politique de nettoyage ethnique pratiqué par les dirigeants serbes en Bosnie et en Croatie. On ne peut pas être plus clairs.

Il serait d'ailleurs injuste de prétendre que les Nations Unies ont été totalement indifférentes. Elles ont réussi à prendre le contrôle de l'aéroport de Sarajevo pour l'utiliser afin d'acheminer l'aide humanitaire. Les quelque 30 000 Casques bleus déployés dans toute la Bosnie réussissent, malgré le harcèlement des différentes factions, à acheminer une partie de l'aide destinée aux villes musulmanes ou croates assiégées par les Serbes, ou dans quelques cas par les Musulmans, leur procurant un soulagement partiel mais indispensable, et six enclaves musulmanes bénéficient de la protection des Nations Unies. Ainsi, à Srebrenica, 150 Casques bleus canadiens s'interposent entre les 45 000 personnes qui y sont entassées et l'hostilité de l'environnement serbe.

Mais les Forces de protection des Nations Unies ont haussé le ton: elles se disent incapables de mener à bien les missions qu'on leur assigne, faute de moyens suffisants. Par ailleurs, les négociations entre les belligérants se sont enlisées: la paix apparaît plus éloignée qu'avant. Alors, faut–il rester?

[*Traduction*]

Ce serait facile de lever les bras en l'air, de ramasser nos choses et de partir, mais ce n'est pas ainsi que le Canada s'est acquis une solide réputation de gardien de la paix prêt à fournir un effort supplémentaire pour la maintenir.

Il faut reconnaître que nous sommes en terrain inconnu, mais aussi dans un monde nouveau. Nous nous réjouissons de la fin de la guerre froide. L'univers change sans arrêt et il ne conviendrait pas que nous abandonnions la partie à ce moment–ci.

En Bosnie, la France avait des responsabilités plus lourdes que le Canada et en a payé le prix: 18 morts et 269 blessés. Elle semble disposée à rester. Ce serait exagéré de dire qu'il n'y aucune opération de rétablissement de la paix en Bosnie. Il y a six enclaves musulmanes que seuls des Casques bleus séparent des Serbes. La paix est maintenue même s'il s'agit d'une paix un peu particulière.

• (1130)

Cent cinquante Canadiens ont protégé 45 000 musulmans de Srebrenica contre les terribles traitements qu'on a infligés à un si grand nombre de leur coreligionnaires.

Qu'arriverait–il si nous partions? C'est la question qu'il faut se poser. Qu'arriverait–il si tous les Casques bleus quittaient la Bosnie? Nous devons absolument répondre à cette question. Premièrement, toutes les enclaves seraient très vite attaquées sauf peut–être celle de Sarajevo. Deuxièmement, les Serbes concentreraient leur action sur des villes et villages plus stratégiques dans l'espoir de briser la résistance bosniaque. Troisièmement, les Croates du centre de la Bosnie devraient chercher par tous les moyens à sauver leur peau. Bref, ce serait la guerre totale et la purification ethnique totale.

Mais ces Casques bleus sont aussi nos représentants sur place. Ils justifient et complètent les autres mesures prises par la communauté internationale. Supposons qu'ils retournent tous dans leur pays à la fin de leur mandat actuel, soit à la fin de mars. Nous devrions lever l'embargo sur les armes destinées à la Bosnie puisqu'une décision contraire équivaudrait à de la froide cruauté. Puis, comment pourrions–nous justifier la poursuite de l'opération àInterdiction de volà qui empêche les forces aériennes serbes de survoler les cieux bosniaques?

Ce serait vraiment la guerre totale avec le risque très réel que s'insinuent vraiment dans la bataille des alliés des deux camps comme la Russie et la Turquie, qui sont déjà dans les coulisses. La situation constituerait alors un prolongement de l'histoire des Balkans.

En fait, toutes ces mesures ont été prises pour atténuer l'agression serbe. Elles visent à protéger les musulmans de la Bosnie. Si nous renonçons à l'une de ces mesures, dans ce cas–ci la présen-

ce de la force des NU sur le terrain, c'est le commencement de la fin. Ce n'est pas une idée mûrement réfléchie.

Mais doit–on rester les bras croisés? Pouvons–nous tolérer le harcèlement et l'enlèvement de Casques bleus? Non, nous ne le devrions pas. Nous devrions leur donner des instructions claires et non de vagues directives. Nous devrions leur donner les moyens militaires de faire leur travail. Si les Nations Unies veulent jouer un rôle significatif dans cette partie du monde, elles doivent s'organiser.

Ce qui pourrait le plus encourager les forces de l'ONU, ce serait d'apprendre qu'elles ne sont pas enlisées dans un bourbier. Il doit y avoir de l'action à la table de négociation. Cette décision ne relève toutefois pas de nous. Elle incombe aux diverses parties concernées.

[*Français*]

La vérité, c'est que le premier ministre a été pour le moins imprudent quand il a évoqué à son départ pour Bruxelles, au début du mois, la possibilité d'un retrait canadien unilatéral de la mission de paix en Bosnie. Quoi que nous fassions, nous devrons agir en concertation avec nos alliés. Le Canada ne peut rompre le pacte de solidarité qu'il a sagement, généreusement et courageusement tissé au cours des années avec ses partenaires et amis du Conseil de l'Atlantique.

Deuxièmement, il serait contraire à l'idée que nous nous faisons de nos obligations humanitaires de nous retirer en abandonnant dans le dénuement et l'insécurité une population civile qui a survécu jusqu'ici en bonne partie grâce à notre présence et à notre aide.

Troisièmement, nous ne pourrions nous–mêmes tolérer le spectacle des massacres auxquels seraient presque certainement exposés les Bosniaques après notre départ, car notre départ serait le signal d'autres départs. L'opinion publique, chez nos alliés et amis, ne manquerait pas de tirer de graves conclusions de notre retrait. Après avoir donné l'exemple de l'engagement et de la compassion, nous donnerions alors l'exemple du désengagement et de l'indifférence. Nous craignons que d'autres nous suivent dans cette deuxième voie comme ils nous ont suivis dans la première.

Enfin, le maintien des Casques bleus dans l'ancienne Yougoslavie est la seule garantie que nous ayons de contenir le conflit à l'intérieur du territoire ou il sévit déjà. Un retrait abattrait toutes les digues ouvrant la porte à la prolifération des hostilités à la Macédoine, la Grèce et toute la poudrière des Balkans. Mais en décidant de rester, nous devons le faire dans des conditions propres à assurer la sécurité de nos troupes. Ce qui signifie une bonification des moyens d'autodéfense et d'intervention.

• (1135)

Les Casques bleus doivent rester, et le Canada d'abord, je dirais, si on veut que le conflit de la Bosnie se règle par entente à la table de négociations, plutôt que sur le champ de bataille, par la violence et les massacres. Il nous appartient, au fond, de décider si le dénouement de ce drame sera le fait de la force ou de la raison.

Pour l'avenir, il est impératif de fixer les critères qui doivent guider nos engagements. Une fois sur le terrain, il est généralement trop tard pour envisager un retrait. Cette définition requiert l'apport de militaires, de diplomates et de nombreux autres experts. Je souhaite que le gouvernement propose un plan analytique que nous pourrons étudier en détail, dans le Livre blanc sur la défense, qui a été annoncé. Mais l'essentiel, pour le moment, c'est de garder à l'esprit que nous devons continuer, à la mesure de nos moyens, d'assumer notre juste part des obligations que nous impose notre allégeance aux valeurs de démocratie, de paix et de justice, et que nous devrons nous rappeler que ces valeurs, puisqu'elles sont universelles, méritent que l'on fasse des efforts pour en favoriser le respect ailleurs.

[*Traduction*]

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, je tiens à vous informer que les réformistes qui interviendront dans ce débat parleront chacun 10 minutes, ce qui laisse cinq minutes pour les questions et les observations.

Je me joins tout d'abord à mes collègues pour féliciter le Président de son élection et vous féliciter de votre nomination comme président adjoint. Soyez assurés tous les deux de mon entière coopération.

À l'occasion de mon premier discours dans cette chambre, je tiens à dire quelques mots de ma circonscription, Saanich—Les Îles–du–Golfe, dans la merveilleuse province de la Colombie–Britannique. Elle englobe au sud une bonne partie de Victoria, la ville–jardin du Canada. En remontant vers le nord la péninsule de Saanich, on rencontre un beau mélange de fermes et de villes et de villages côtiers, les commodités de la ville dans un environnement rural idyllique.

Ma circonscription englobe aussi la partie sud des îles du Golfe, qu'on appelle les joyaux et la couronne de la côte ouest du Canada. C'est un paradis de la pêche et de la voile.

En août prochain, le monde aura les yeux fixés sur les activités des 15es Jeux du Commonwealth, dont plusieurs se dérouleront dans ma circonscription.

Pendant la campagne électorale, le président d'élection m'a appris que, pour le nombre d'habitants, la circonscription de Saanich—Les Îles–du–Golfe vient au deuxième rang en Colombie–Britannique et au dixième rang au Canada. Entre les élections de 1988 et celles de 1993, le nombre des électeurs est passé de 77 000 à plus de 95 000 commettants. En fait, je crois que je suis actuellement le fier représentant de beaucoup de Canadiens qui ont déjà habité dans les circonscriptions de beaucoup de mes collègues.

Peut–être à cause de la diversité de leurs origines, mes commettants sont des Canadiens intelligents, bien informés et patriotiques, très représentatifs en somme du pays tout entier. Je les remercie de m'avoir choisi comme représentant et leur promets que je remplirai de mon mieux cette lourde responsabilité.

Avant d'entrer dans le débat, je tiens à remercier le ministre de la Défense nationale et le ministre des Affaires étrangères d'avoir bien voulu charger des fonctionnaires de leurs ministères de nous mettre au fait de la situation en Bosnie et dans la région. Je leur sais gré d'avoir accédé si rapidement et si aimablement à notre demande.

Nous sommes d'accord avec la position du gouvernement sur les frappes aériennes. Selon nous, dès qu'une frappe aérienne a lieu, les bérets et les casques bleus de l'ONU prennent la couleur du casque du pilote qui a laissé tomber les bombes. On jugera qu'ils ont pris parti, qu'ils sont devenus des antagonistes et donc des cibles. Les frappes aériennes ne devraient être autorisées que si les forces de l'ONU subissent ou risquent de subir une attaque directe.

Nous remercions également le major–général Lewis MacKenzie, ancien commandant canadien dans la région, d'avoir pris le temps de venir nous donner des impressions et informations de première main sur la situation en Bosnie.

D'entrée de jeu, je tiens à reconnaître l'excellence des forces canadiennes que nous avons envoyées dans l'ancienne Yougoslavie. Ces soldats sont bien entraînés, disciplinés, motivés et tout à fait capables d'exécuter les tâches raisonnables qu'on leur assigne. Ils ont gagné et méritent notre respect et notre admiration.

● (1140)

Ils méritent aussi que nous pesions bien le pour et le contre avant de prendre une décision quant à l'avenir de leur participation à ce conflit extrêmement complexe dans lequel ils sont engagés à l'heure actuelle. En Bosnie, de profonds différends séparent les Serbes, les Croates et les musulmans qui, bien qu'ayant une origine ethnique commune, sont maintenant radicalement et violemment divisés—en fait opposés. Et, qu'on ne s'y trompe pas, aucun des belligérants n'a les mains propres; tous ont commis des atrocités envers les autres.

Le Canada a une fière tradition de participation aux opérations de maintien de la paix qui, au fil des ans, a coûté plus de 140 vies et un nombre encore plus élevé de blessés. Je crois néanmoins que, dans l'ensemble, les Canadiens appuient la participation du Canada à ces opérations. Les électeurs de ma circonscription semblent cependant être inquiets au sujet de la présence des troupes canadiennes en Bosnie. Ils craignent qu'on ne soit en train de risquer vainement la vie de Canadiens. Si les habitants de la Bosnie ne sont pas prêts à faire abstraction de leurs divergences de vues pour trouver une solution pacifique à leur problème, la présence des forces canadiennes peut–elle vraiment aider à mettre un terme au conflit ou sert–elle à le perpétuer?

Les soldats canadiens ont été envoyés en Bosnie pour y acheminer de l'aide humanitaire, et malgré les difficultés, les dangers et les frustrations, ils ont dans l'ensemble accompli leur mission. Il faut bien se rendre compte que ce n'est pas là une mission de maintien de la paix, puisque la paix n'existe pas. Nos forces fonctionnent en pleine guerre civile, car c'est véritablement de cela qu'il s'agit.

Le Canada n'a jamais, depuis la guerre de Corée, envoyé autant de soldats sur des théâtres d'opérations. Nous sommes en train d'utiliser nos ressources au maximum, surtout l'infanterie, au point où si un autre incident comme celui qui s'est produit à Oka survenait, il se pourrait fort bien que les Forces canadiennes ne soient pas en mesure d'y répondre adéquatement.

Quoi qu'il en soit, il est préférable d'attendre les résultats du prochain examen de la défense pour décider de la taille des Forces canadiennes et des tâches qui devraient lui être attribuées. Sur ce point, les réformistes félicitent le gouvernement d'avoir décidé de procéder à cette étude. Il y a longtemps qu'elle se fait attendre.

On ne peut toutefois pas attendre les conclusions de cet examen de la défense pour prendre une décision à propos de la présence du Canada en ex–Yougoslavie. Notre engagement actuel envers la Bosnie tire à sa fin et nous devrons bientôt prendre position. Il me semble que deux options seulement s'offrent au Canada: rester et se préparer à une présence à long terme dans la région, ou prendre l'initiative d'exiger que les belligérants s'engagent à faire des progrès réalisables, mesurables et obligatoires vers une solution pacifique.

Dans ce deuxième cas, le Canada préciserait que si les belligérants ne respectent pas cet engagement, les Forces canadiennes se retireront de la région.

Nos études et nos séances d'information nous ont au moins permis de constater clairement qu'il n'existe pas de solution simple. En maintenant notre participation, nous allégeons les souffrances de dizaines de milliers de civils mais, parallèlement et inévitablement, nous approvisionnons les forces combattantes et leur permettons et peut–être même les aidons à poursuivre la guerre. Notre présence diminue les combats mais des enfants continuent d'être mutilés et tués, des femmes d'être violées et la population générale d'être bombardée sans discrimination. On continue ainsi à alimenter toujours plus la haine.

Inversement, le retrait des troupes de l'ONU déchaînerait les forces adverses et pourrait entraîner une recrudescence des hostilités et dans certains cas, un bain de sang, sans compter le risque que cette guerre déborde ses frontières actuelles. Par conséquent, quoique nous décidions, nous aurons tort. Que faire?

Mes antécédents de pilote de chasse y sont sans doute pour quelque chose, mais il me semble préférable d'agir que de ne rien faire. Nous ne savons pas quel sera le résultat, mais le temps est peut–être venu pour le Canada de se montrer intraitable et de dire aux belligérants: «Si vous n'êtes pas prêts à faire quelques concessions et compromis en vue de mettre un terme à cette guerre de façon pacifique, nous nous retirons et vous abandonnons à votre sort.»

Une telle déclaration aurait bien sûr plus de poids si elle était exprimée par toutes les forces onusiennes participantes. Mais étant donné la réputation du Canada dans le domaine du maintien de la paix, je crois que même une menace unilatérale d'un retrait des forces canadiennes saurait indubitablement attirer l'attention du monde entier et agirait puissamment sur les dirigeants serbes, croates et musulmans.

• (1145)

Si telle est notre décision, il faudra montrer clairement que ce n'est pas l'âpreté de la lutte qui cause le retrait du Canada. Les Canadiens ont fait leurs preuves au fil des ans durant deux guerres mondiales, pendant la guerre de Corée et lors d'activités de maintien de la paix. Ils ont également montré ce dont ils sont capables depuis qu'ils sont en Bosnie et nos forces ont prouvé leur désir de continuer de le faire. Cependant, notre présence continue en Bosnie ne semble pas vouloir amener une solution pacifique au conflit. Nous semblons plutôt nous engager à rester pour être les témoins de la guerre civile pendant encore de nombreuses années.

Les «belligérants» se sont rencontrés à Genève les 18 et 19 janvier, mais les pourparlers ont avorté. D'autres négociations doivent se dérouler à Genève le 10 février. Je suis d'avis qu'il est temps que le Canada prenne les devants et qu'il accueille, ici à Ottawa, une conférence au début de février, avant la conférence de Genève. Il y inviterait tous les pays dont des troupes sont actuellement sur place en ex–Yougoslavie. Il exhorterait les Nations Unies à lancer un ultimatum net et sans équivoque aux àbelligérantsà: ils acceptent les mesures prises pour conclure la paix et la faire respecter, sans quoi les troupes de l'ONU seront retirées.

Si les participants à la conférence sont incapables de s'entendre, le Canada devrait déclarer qu'à moins qu'on ne parvienne d'ici là à faire de réels progrès en vue d'une paix en Bosnie, il a l'intention de retirer ses troupes en avril, à la fin de leur mandat.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, je voudrais tout simplement essayer de comprendre l'intervention de mon collègue de Saanich—Les Îles–du–Golfe, en particulier lorsqu'il dit que les gens impliqués dans le conflit partagent une même ethnicité, alors qu'on sait que ces gens–là ont 500 ans d'histoire fort différente et que précisément cette situation d'un pays fédéral qui leur a été imposée à un moment donné et qui a éclaté évidemment avec la nouvelle situation internationale a été largement reconnue par les Nations Unies dans la reconnaissance de l'indépendance de la Bosnie. La concertation nécessaire pour reconnaître cette réalité–là est précisément au coeur des efforts de paix et le retrait potentiel, à ce stade–ci du conflit, conduirait simplement pratiquement à l'élimination des Bosniaques. Je n'arrive pas à comprendre le raisonnement qui a été présenté par le député. Je voudrais qu'il essaie de m'expliquer ce qu'il veut dire.

[*Traduction*]

M. Frazer: Monsieur le Président, si l'on remonte suffisamment loin dans le temps, l'on se rend compte que les habitants de cette région sont tous essentiellement d'origine slave. Au fil des ans, des facteurs externes les ont incités à adopter différentes religions. Lorsque je parle de leur ethnicité commune, je parle d'une époque extrêmement lointaine. De toute évidence, des différends importants et fort violents les opposent actuellement. Le fait que la Bosnie ait été officiellement reconnue a été jugé par certains comme une erreur. L'on estime qu'en fait, l'issue actuelle était inévitable.

Si j'ai bien compris, la faction musulmane est en train d'acquérir de lourds armements. Nous pouvons donc nous attendre, selon toute vraisemblance, à une intensification de ses attaques. À mon avis, même si la disparité des pays avoisinants a un effet incontestable sur le conflit, compte tenu du grand nombre de Serbes, je pense qu'à l'intérieur de la Bosnie, les Musulmans seront en mesure de rendre les coups et de gagner si l'on en arrive à une telle situation; j'espère profondément que cela ne se produira pas.

Je suis convaincu qu'à moins que le monde, et le Canada en particulier, ne prennent une position qui force ces gens à accepter de faire des concessions et des compromis dans la tradition canadienne, rien ne se produira et le conflit s'éternisera.

• (1150)

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'aimerais également poser des questions au député de Saanich—Les Îles–du–Golfe au sujet de la position qu'il a prise.

Je suis rentré il y a quelques jours de Croatie. Non seulement vous y ai–je rencontré les commandants de l'ONU, mais j'y ai aussi rencontré nos troupes canadiennes dans le secteur sud et ailleurs. Nos troupes s'opposent profondément à ce que le Canada indique simplement son retrait après expiration du mandat à la fin mars.

À leur avis, un tel retrait entraînerait une effusion de sang encore plus incroyable et une escalade de la violence; le travail humanitaire fort important qu'ils effectuent en facilitant l'arrivée des ONG et en les escortant pour qu'elles puissent apporter des aliments et des médicaments serait gravement mis en péril. Beaucoup d'innocents périraient et mourraient de faim.

Compte tenu des préoccupations des Canadiens sur le terrain, de celles des ONG sur le terrain et de l'avis des Nations Unies au sujet d'une telle proposition, que veut dire exactement le député lorsqu'il parle de compromis et de concessions? Il a déclaré que toutes les parties devraient faire des compromis et des concessions.

Les Serbes bosniaques et Radovan Karadzic sont très clairs à cet égard. Ils contrôlent 70 p. 100 du territoire de la Bosnie–Herzégovine. Ils représentent un tiers de la population environ. Quelles concessions sont–ils prêts à faire maintenant?

Si le Canada se contente d'indiquer son retrait et que d'autres troupes des Nations Unies fassent de même, non seulement consolideront–ils leur position, mais encore, il me semble parfaitement clair que cela augmentera bien plus le risque d'effusion de sang, de destruction et de famine généralisées.

Ma deuxième question est la suivante: Qu'en est–il de la Croatie? Que propose l'honorable député à propos du rôle des Nations Unies en Croatie?

M. Frazer: Monsieur le Président, j'ai dit durant mon intervention qu'il n'y avait pas de solution facile à ce dilemme. Je comprends les propos du député et je crois qu'il a raison de dire

que nous risquons de voir ce conflit s'envenimer si nous retirons nos forces.

Toutefois, si nous demeurons sur place, nous devrons aussi continuer à assister constamment à ce carnage, à ces tueries, à ces mutilations et à ces bombardements. Je ne crois pas qu'il existe de solution entièrement satisfaisante à ce dilemme. C'est pourquoi je propose que seuls des gestes fermes pourraient peut–être faire la différence.

En ce qui touche au pourcentage que j'ai mentionné il y a quelques instants, les musulmans de la Bosnie et de la Croatie représentent plus de 40 p. 100 de la population. Je crois comprendre qu'ils obtiennent des armes des Serbes comme des Croates et qu'ils sont en mesure d'au moins se défendre.

En ce qui touche à la deuxième question concernant la présence de nos troupes en Croatie, les relations sont suffisantes entre les peuples de cette région pour que nous posions des exigences et que nous fassions des menaces à chacun d'entre eux. C'est–à–dire qu'il faudrait que nous leur disions que nous allons retirer nos forces s'ils ne cherchent pas à trouver une solution pacifique au conflit.

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, il s'agit de mon tout premier discours et il ne m'était jamais venu à l'esprit qu'il pourrait porter sur un sujet aussi important. En effet, cette question nous touche maintenant et nous touchera encore pendant longtemps.

Je tiens à vous féliciter, monsieur le Président, vous et tous les autres députés, et je tiens tout particulièrement à remercier les électeurs de ma circonscription du centre de l'Alberta. Je suis évidemment convaincu de représenter la plus belle circonscription du pays et les meilleurs électeurs qui soient.

Je désire féliciter le premier ministre et ses ministres pour avoir rendu ce débat possible. Voilà un bon exemple du genre de Parlement que les Canadiens veulent avoir. Nous devons procéder plus souvent à des votes libres, former des assemblées constituantes et, comme l'honorable ministre l'a mentionné, parcourir le pays en tous sens pour connaître l'opinion des Canadiens sur des questions aussi cruciales.

Il est très difficile de déterminer ce que nous devons faire et de prendre aujourd'hui une décision relativement au maintien de la paix. Nous devons prendre en considération un certain nombre de facteurs. Il nous faut comprendre que, compte tenu de leur histoire, des endroits comme la Bosnie sont des points chauds et que la situation pourrait devenir encore beaucoup plus sérieuse qu'elle ne l'est actuellement.

• (1155)

Selon moi, nous devons également reconnaître que la volonté de régler ce conflit n'existe pas; c'est d'ailleurs le cas dans bon nombre des situations où les casques bleus interviennent. Ce dont il faut se préoccuper, c'est de la grande puissance du monde musulman et de ce qui pourrait survenir à l'occasion d'un tel conflit.

Nous devrions également regarder ce qui se passe en Russie sur la scène politique, qui change presque sous nos yeux. Il faut sans aucun doute tenir compte du fait que ce pays veut protéger les Slaves. Nous devons aussi penser à la Grèce, à la Macédoine, à la France et à sa position au sein de la CE. L'Italie, l'Allemagne et l'Albanie y ont certainement des intérêts. Pour prendre une décision au sujet de la Bosnie, nous devons prendre en considération l'histoire récente.

Il ne faut pas non plus oublier la présence et l'importance des caméras de télévision. Les réseaux CNN, BBC et évidemment Newsworld sont omniprésents. Le petit écran nous montre dans notre propre salon les atrocités, les côtés terribles de ces conflits. Nous ne pouvons nous permettre de sous–estimer l'importance de cette sorte d'influence.

Il nous faut évidemment admettre ici que nous ne nous retrouvons pas face à des bons d'un côté et des méchants de l'autre. Contrairement à ce que nous, Nord–Américains, souhaiterions, personne n'a complètement tort ni complètement raison. Des atrocités sont perpétrées de tous les côtés et nous devons en être conscients.

Nous devons aussi nous rendre compte que le massacre ne prendra pas fin, que nous demeurions sur place ou que nous quittions la Bosnie. Il se poursuivra. Nous devons reconnaître les succès obtenus sur le plan humanitaire, et sans aucun doute féliciter nos troupes pour le travail accompli.

Beaucoup de choix s'offrent à nous, mais que devrait vraiment faire le Canada au sujet du maintien de la paix? J'ai tenté de me mettre à la place de mes électeurs; j'ai tenté de penser aux gens de l'Alberta dont un très grand nombre sont des militaires. Je me suis interrogé sur ce que devrait être ma position en tant que Canadien.

Au début, je me disais que nous devrions rappeler nos soldats et laisser les Serbes et les Bosniaques régler leurs comptes, et que c'était une guerre civile dans laquelle nous ne devrions pas nous immiscer. Je dois cependant admettre que, après mûre réflexion, on se rend compte que la situation n'est pas si simple. Il y a l'aspect humanitaire, la question des crimes de guerre et le sort des populations civiles innocentes dont nous entendons parler chaque fois que nous allumons le poste de télévision. Nous devons tenir compte de tout cela avant de prendre une décision.

Nous devons bien sûr être conscients des risques que nous faisons courir à nos soldats. À mesure que la situation se détériore—et tout porte à penser qu'elle va encore s'aggraver ce printemps—force est de nous demander combien de vies nous sommes prêts à sacrifier. Nous ne pouvons pas échapper à cette question, laquelle doit jouer un rôle important dans notre décision.

Nous devons penser à notre rôle de chef de file en matière de maintien de la paix. Retirer nos troupes reviendrait à nous décharger d'une partie de ces responsabilités. Nous devons nous demander quelles en seraient les conséquences pour l'image que nous avons de nous–mêmes en tant que Canadiens. On a bien sûr

aussi évoqué les coûts qu'entraîne cette mission, et notre dette et notre déficit entrent en ligne de compte.

Ce n'est pas une décision facile puisqu'il faut tenir compte d'une myriade de facteurs. J'ai essayé de voir s'il pouvait y avoir un élément positif dans toute cette situation; si cette opération de maintien de la paix a une certaine valeur.

J'en suis venu à la conclusion que la participation du Canada au maintien de la paix stimulait notre fierté nationale. Qu'est–ce qui nous rend fiers d'être Canadiens? Le mois prochain, nous allons observer nos athlètes aux Jeux olympiques et nous allons en être fiers. Lorsque nous entendrons jouer notre hymne national, nous serons fiers, car nos athlètes se seront distingués.

Aujourd'hui, nous allons prendre une décision dont les Canadiens seront fiers, parce que nous avons un bon gouvernement. Tout un chacun, quelles que soient ses convictions politiques, pourra exprimer sa pensée.

Qu'est–ce que le maintien de la paix a à voir dans tout cela? Nous avons une réputation à préserver. Nous savons que les Canadiens sont les mieux entraînés et sont les mieux équipés, du point de vue politique et psychologique, pour les opérations de maintien de la paix. Nous avons déjà cela à notre actif, et nous devrions exploiter cette force et en faire un élément de fierté nationale.

• (1200)

Nous devons, bien sûr, mettre en valeur notre rôle de chef de file dans ce domaine. Nous ne devons pas céder notre place, lorsqu'il s'agit de maintien de la paix et de règlement des différends dans le monde.

Pour ce qui est de la formation, nous devrions exploiter ce domaine en offrant des programmes de formation en contrepartie de frais. Que faire des bases militaires que l'on songe à fermer? Pourquoi ne pas les convertir en écoles militaires spécialisées dans la formation de troupes de maintien de la paix?

Il faut déborder le cadre du maintien de la paix. Parlons du règlement de toutes sortes de différends. Parlons de la surveillance des élections et d'une meilleure compréhension des éléments culturels que sous–tendent les efforts de maintien de la paix. Occupons–nous de gestion des conflits, de respect des droits de la personne, d'administration civile, de mesures d'urgence. Nous ne pouvons pas nous empêcher de songer que la planète aurait peut–être besoin d'être secouée par quelque chose qui s'apparente au récent tremblement de terre survenu à Los Angeles.

En terminant, je tiens à répéter qu'à mon avis, nous devons continuer à assumer notre rôle dans le maintien de la paix. Nous devons miser là–dessus. Nous devons être des chefs de file sur la scène internationale. Voilà ce dont il s'agit. En édifiant ce nationalisme en nous, en manifestant notre fierté d'être canadiens, nous finirons par amener les Québécois à vouloir rester des nôtres.

Nous pouvons tirer tellement d'avantages de toute la question du maintien de la paix. Si nous, de la 35e législature, réussissons à créer cette fierté nationale, nous aurons, je crois, accompli de grandes choses. C'est précisément ce pourquoi nombre d'entre nous sommes ici.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en félicitant le député de Red Deer de son analyse sincère, je voudrais lui demander s'il serait juste de conclure qu'il est d'accord pour que les troupes canadiennes demeurent en Bosnie. Si tel est le cas, son opinion reflète–t–elle la position de son parti ou si la position de son parti est celle qu'a exprimée plus tôt le député de Saanich—Les Îles–du–Golfe?

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, ce qu'il y a de merveilleux aujourd'hui, c'est que nous pouvons exprimer nos points de vue en tenant compte de tous nos électeurs et de tous nos collègues à la Chambre.

À mon avis, il convient de retirer nos troupes lorsqu'il est impossible de garantir leur sécurité. Ce sont les autorités militaires qui devraient se charger de prendre cette décision. Cependant, j'estime que les efforts humanitaires que nous déployons là–bas devraient avoir un certain poids dans cette décision.

Au début, j'ai dit que nos troupes devaient être retirées et que le plus tôt serait le mieux, car c'est la guerre civile là–bas. Quoi qu'il en soit, pour les raisons que j'ai exposées, j'ai modifié ma position et je dis maintenant qu'elles ne devraient être retirées qu'en dernier recours. J'estime qu'il est bon d'avoir cette diversité d'opinions au sein de notre groupe. Tout au long de la journée, vous entendrez les députés de mon parti donner ces divers points de vue. L'important dans ce débat, c'est que nous élaborions une politique canadienne générale à court terme et, bien sûr, à très long terme. Le ministre en a touché un mot plus tôt, et c'est réellement ce que nous allons essayer de faire aujourd'hui.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je remercie le député de Red Deer de ses commentaires.

Le député pourrait–il me dire ce qu'il pense du problème que soulève l'écart énorme qui existe entre la série de résolutions adoptées par les Nations Unies et la situation sur le terrain, particulièrement en Bosnie? Nous venons tout juste d'apprendre qu'à Mostar, des enfants ont été tués, alors qu'ils jouaient dans la neige. La même chose s'est produite il y a quelques jours, à Sarajevo, où six enfants ont connu une mort brutale, alors qu'ils faisaient de la luge. Il ne faut pas tellement de courage pour tirer des obus à une distance de 30 kilomètres.

Le député de Red Deer pourrait–il me dire ce qu'il pense des demandes formulées par des commandants qui jouissent d'un grand respect aux Nations Unies? Je ne sais combien d'entre eux ont fait de telles demandes. Tout récemment, le général Francis Brakmo, qui remplaçait le général Moreo en Bosnie, a déclaré qu'il y avait un écart énorme entre les résolutions du Conseil de sécurité, la volonté d'exécuter ces résolutions et les moyens mis à la disposition des commandants.

• (1205)

Pas plus tard que la semaine dernière, le dirigeant serbe bosniaque, Rodovan Karadzic, déclarait que les habitants de Sarajevo ne compteront plus les morts, mais les vivants.

Que pense le député de Red Deer de la proposition de renforcer le mandat des Nations Unies? Un certain nombre de soldats en poste en Croatie ont demandé que nous renforcions le mandat des Nations Unies pour leur permettre non seulement de défendre les zones protégées, qui sont loin d'être sûres, mais aussi de mettre fin aux bombardements d'artillerie.

M. Mills (Red Deer): Monsieur le Président, je souscris à bien des choses qui ont été dites. Bien entendu, le fait que les Nations Unies ne semblent pas faire preuve du leadership que nous serions en droit d'attendre de cette organisation contribue à aggraver le problème.

Nous avons eu sept ou huit séances d'information en prévision du débat d'aujourd'hui. On nous a dit et redit les difficultés que posait, notamment sur le plan militaire, le fait que personne ne soit vraiment en charge des opérations. Il y a aussi le fait que les troupes viennent de divers pays et n'ont pas eu le même entraînement.

Je suppose que ma proposition d'école militaire internationale de formation des troupes au maintien de la paix pourrait, avec la participation des Nations Unies, apporter une solution à certains problèmes. À tout le moins, les soldats y recevraient le même entraînement. Si seulement il pouvait en être de même du leadership! Si seulement il pouvait en être de même du renforcement du mandat des Nations Unies!

Il faut dire à la décharge des Nations Unies qu'elles ont eu beaucoup de mal à convaincre les pays, entre autres choses, à participer aux opérations et à détacher des contingents. C'est une voie à sens unique, et nous devons régler ce problème.

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer au débat d'aujourd'hui sur la motion concernant le rôle du Canada dans le maintien de la paix.

[*Français*]

Je dois d'abord féliciter l'honorable chef de l'opposition pour son discours raisonnable.

[*Traduction*]

Je tiens également à féliciter les deux membres du Parti réformiste qui se trouvent à ma droite, les députés de Saanich—Les-Îles-du-Golfe et de Red Deer, pour leurs interventions éclairées.

Le débat d'aujourd'hui sur le maintien de la paix et celui de demain sur les missiles de croisière vont être du genre permettant aux députés d'exprimer leur opinion personnelle. Nous n'avons pas de whip de ce côté-ci de la Chambre. Notre position en faveur des opérations de maintien de la paix est bien connue. Nous en avons fait état dans le Livre rouge et je serais très surpris que des députés libéraux se prononcent contre notre participation au maintien de la paix.

Toutefois, en ce qui a trait plus particulièrement à notre mission dans l'ancienne Yougoslavie, sur laquelle porte le débat d'aujourd'hui, et à la question que nous aborderons demain, à savoir la reprise des essais de missiles de croisière aux termes de l'entente concernant l'évaluation de ces derniers, les députés des deux côtés de la Chambre, et certainement ceux de notre parti, sont libres d'exprimer leur opinion personnelle. Le gouvernement en tiendra compte.

Il est tout naturel qu'à l'instar des députés d'en face, je commence mon intervention en rendant hommage aux hommes et aux femmes des forces armées canadiennes qui, au moment même où nous parlons, s'emploient à faire régner la paix dans les points chauds du globe. Je sais que les députés partagent l'admiration et l'estime que je leur porte; qu'ils soient à Srebrenica, dans les Balkans, en Extrême-Orient, sur le continent africain ou au large de la côté sud-ouest de Haïti, leur tâche est extrêmement difficile. Au nom de tous les Canadiens, je leur dis merci beaucoup, thank you very much.

[*Français*]

Aujourd'hui le Parlement a l'occasion de se pencher sur les activités de nos soldats de la paix, sur les divers aspects de la contribution canadienne au maintien de la paix et sur l'orientation future de notre engagement dans ce domaine.

Les Canadiens sont fiers, à juste titre, de la contribution exceptionnelle de notre pays aux efforts de maintien de la paix de l'ONU. Depuis 47 ans, le Canada contribue largement et de façon soutenue aux missions de maintien de la paix. Le nombre total des Canadiens qui ont servi comme soldats de la paix au fil des ans a dépassé récemment le cap des 100 000.

Ce haut niveau de participation du Canada est particulièrement impressionnant lorsqu'on songe que notre pays ne compte qu'un demi de 1 p. 100 de la population mondiale.

• (1210)

Aucun autre pays n'a un dossier comparable à celui du Canada dans le domaine du maintien de la paix. Aucun autre pays ne connaît aussi bien que nous le maintien de la paix sous son aspect «opération militaire» et aucun autre pays ne possède une expertise comparable à la nôtre. Ceci explique peut-être le fait que le Canada soit le seul pays au monde à avoir érigé un monument national au maintien de la paix.

Certains attribuent au Canada l'invention du concept de maintien de la paix. La plupart des observateurs sont d'accord pour dire que c'est la Force d'urgence des Nations Unies conçue par Lester B. Pearson, notre ancien premier ministre, en 1956 qui a prouvé la valeur et le potentiel d'une force internationale de Bérets bleus.

Pendant les années 1960 et jusque dans les années 1980, le Canada a intensifié ses efforts et a renforcé sa réputation dans le domaine du maintien de la paix. Nous étions l'un des rares pays acceptables comme force neutre pouvant s'interposer entre deux parties belligérantes. C'est pourquoi, à maintes reprises, la communauté internationale a fait appel à nous pour participer à toutes sortes de missions, un peu partout dans le monde.

[*Traduction*]

La première participation du Canada à une force de maintien de la paix remonte à 1949. Des soldats canadiens avaient été envoyés au Cachemire afin de participer aux activités de ce qui devint bientôt le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, dont le sigle est GOMNUIP.

Malheureusement, le personnel militaire canadien a subi des pertes humaines dès sa première mission de maintien de la paix. Depuis, près de 100 soldats canadiens ont perdu la vie durant des missions de ce genre.

Le maintien de la paix n'a jamais été sans risque, comme le disaient plus tôt aujourd'hui le ministre des Affaires étrangères et des députés de l'autre côté. Ce genre de mission a toujours comporté des dangers mais le personnel de nos Forces armées en est bien conscient lorsqu'il s'enrôle pour servir le Canada à l'étranger.

Le Canada participe également depuis longtemps à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Cette mission, la plus ancienne créée par les Nations Unies, consiste à surveiller l'application des accords de cessez–le–feu au Moyen–Orient. Quelque 13 observateurs militaires canadiens participent actuellement à cette force, à laquelle le Canada est associé depuis 1954.

À ce jour, des Canadiens ont servi en Indochine, au Liban, au Congo, en Nouvelle–Guinée occidentale, au Yémen, au Moyen–Orient, à Chypre, en Afghanistan, en Namibie, en Angola, au Cambodge et en Amérique centrale. Voilà un dossier plutôt impressionnant pour un pays qui ne compte que 27 millions d'habitants.

[*Français*]

Au cours de ces dernières années, un nouveau chapitre s'est ouvert dans l'histoire des opérations de maintien de la paix de l'ONU. À la fin des années 1980, avec la disparition de la confrontation Est–Ouest, l'ONU a pu commencer à fonctionner à peu près comme ses fondateurs l'avaient envisagé en 1945.

Depuis 1988, l'ONU a créé plus de missions de maintien de la paix que pendant les quatre décennies précédentes.

[*Traduction*]

J'ai déjà fait état de la contribution du Canada aux forces des Nations Unies envoyées au Cachemire et au Moyen–Orient. Le Canada affecte également dix militaires et membres de la police militaire à la force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre; plus de 200 militaires sont affectés à des fonctions d'approvisionnement, de transport et de communication au sein du groupe d'observateurs des Nations Unies chargé de surveiller le désengagement sur les hauteurs du Golan entre Israël et la Syrie. D'autres seront envoyés au cours des semaines à venir afin de trouver une solution au dilemme du Moyen–Orient. Quelque 27 membres des Forces canadiennes font partie de diverses équipes de contrôle aérien et de soutien administratif au quartier–général de la force multinationale en Égypte, une mission indépendante des Nations Unies créée dans le sillage de l'accord de Camp David signé en 1979. Le Canada compte également cinq observateurs militaires des Nations Unies au sein de la mission d'observation Irak–Koweit.

Nous comptons également deux officiers au Rwanda, dont le commandant de la force des Nations Unies présente dans ce pays. Le Canada a aussi envoyé quelque 30 observateurs militaires, officiers et personnel auprès de la mission des Nations Unies chargée de surveiller le référendum au Sahara occidental, connu sous le sigle français MINURSO.

En ce qui concerne Haïti, le Canada demeure disposé à détacher quelque 110 membres de ses forces militaires auprès de la mission des Nations Unies dans ce pays. La majorité des Canadiens participeraient, entre autres, à la réalisation de projets d'ingénierie.

[*Français*]

Le Canada continue également de participer à la mission d'observation des Nations Unies au Salvador, qui surveille le cessez–le–feu, le désarmement et la situation des droits de la personne dans ce pays.

• (1215)

Nous continuerons également de soutenir l'opération des Nations Unies en Somalie par la présence d'un petit nombre d'officiers d'état–major. À un moment donné, il y avait plus de 1 000 Canadiens en Somalie, au sein de la force multinationale de l'ONU chargée de protéger les opérations d'aide humanitaire.

[*Traduction*]

Je dois dire que malgré quelques incidents malheureux qui sont maintenant devant les tribunaux, nos militaires se sont rendus utiles en Somalie. Ils ont vraiment contribué à rétablir l'ordre au pays et à reconstruire l'infrastructure de cette nation très pauvre.

[*Français*]

Enfin, le Canada participe à la mission des Nations Unies au Mozambique, qui a pour mandat de surveiller le cessez–le–feu et de superviser les élections de ce pays.

[*Traduction*]

Les Canadiens ont aussi participé à la Commission militaire d'armistice du commandement de l'ONU en Corée, qui est chargée de surveiller le respect de la convention d'armistice de 1953.

Nous avons aussi oeuvré au sein de la commission spéciale des Nations Unies chargée d'inspecter et de détruire les missiles balistiques de l'Irak ainsi que ses installations chimiques, nucléaires et biologiques.

Nous avons des hommes et des femmes en service sur les navires chargés de faire appliquer l'embargo imposé contre la Serbie, au Monténégro, et d'autres sont à bord des navires qui patrouillent le long des côtes d'Haïti. Finalement, des membres des Forces canadiennes travaillent à détecter et à désamorcer des mines terrestres au Cambodge en collaboration avec le groupe de consultation technique sur les mines, mis sur pied dans le cadre des programmes des Nations Unies pour le développement.

Je mentionne toutes ces missions de maintien de la paix parce que, même si nous discutons aujourd'hui d'un conflit particulièrement dévastateur, nous ne devons pas oublier les centaines d'autres Canadiens qui servent auprès des forces des Nations Unies, dans ces autres régions, aux quatre coins du monde.

Venons–en maintenant aux Balkans. Cette tragédie se poursuit depuis 15 ans, soit depuis la mort du maréchal Tito, l'ancien président. Je ne partageais absolument pas l'idéologie que M. Tito appliquait en Yougoslavie, et je suis sûr que tous les députés partagent mon avis, mais il a tout de même laissé en héritage sa ferme détermination à unir en une même nation les différentes

factions religieuses et ethniques qui luttent désespérément pour leur cause respective.

La Yougoslavie nous sert une leçon aujourd'hui: les États où se côtoient plusieurs ethnies, plusieurs religions et plusieurs races ne peuvent rester unies dans notre monde contemporain que si l'on parvient à réglementer les droits de la personne et à créer des institutions nationales puissantes chargées de protéger ces droits. Ces institutions nationales et cette protection constitutionnelle se sont dégradées en Yougoslavie. Le reste du monde a dû intervenir, par l'intermédiaire des Nations Unies, pour tenter de préserver un peu de la dignité, de la paix et du sens du devoir chez les habitants de l'ancienne république de Yougoslavie

[*Français*]

Face à l'évolution du conflit des Balkans, les Nations Unies ont élargi progressivement leur mandat au–delà des frontières de la Croatie. C'est ainsi que la mission a été chargée d'ouvrir l'aéroport de Sarajevo.

Je dois dire quelques mots concernant les actions du Président de la France, François Mitterrand. Il a démontré un grand courage quand il a visité Sarajevo, il y a deux ans.

[*Traduction*]

Le président de la France s'est montré très courageux en attirant l'attention du monde entier sur le conflit yougoslave. Je me joins à mon collègue, le ministre des Affaires étrangères, pour féliciter l'ensemble des Français et leur gouvernement ainsi que le gouvernement britannique qui, avec les Canadiens, ont dépêché les plus forts contingents de soldats en Yougoslavie.

Aujourd'hui, environ 2 000 soldats canadiens se trouvent en Bosnie et en Croatie, et leur présence là–bas est l'un des thèmes, peut–être même le principal thème de ce débat. Ces Canadiens nous préoccupent. Ce sont les nôtres. Ils sont sous nos ordres.

Nous avons rempli notre rôle dans deux guerres mondiales et dans la guerre de Corée, mais je doute que nous soyons disposés à finir ce siècle et à entrer dans le XXI^e^ siècle en participant à une autre grande guerre. Ce sont les leçons que nous avons tirées de notre participation dans ces guerres qui ont amené les Canadiens à utiliser leur compétence dans l'art militaire, leur savoir–faire technique et leur compréhension des conflits pour aider les Nations Unies à rétablir la paix dans certains points chauds du globe.

• (1220)

Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur de visiter nos troupes pendant quelques jours, en décembre dernier, d'abord en Croatie, puis à Sarajevo et à Visoko, et j'ai ensuite rejoint le navire canadien *Iroquois* dans l'Adriatique, où il applique les sanctions avec d'autres membres de l'OTAN et des Nations Unies.

J'ai été frappé de constater avec quelle uniformité et unité d'esprit les Canadiens et les Canadiennes qui sont là–bas voient notre rôle en Croatie et en Bosnie. Jamais, monsieur le Président, je ne les ai entendu prononcer un seul mot remettant en question l'utilité de leur présence dans ce coin troublé. Le soir, pendant que nous dormions dans le camp de Visoko, des coups de feu ont retenti, puis, en route vers Sarajevo, on tirait tout autour de notre convoi, mais pas un seul d'entre eux n'a manifesté de la peur.

Je vous assure que j'avais des craintes. Or, ces hommes et ces femmes vivent avec cela quotidiennement. Ils sont prêts à suivre les ordres que leur transmet la population canadienne par l'intermédiaire du Parlement et du gouvernement. Si nous voulons qu'ils rentrent au pays, ils rentreront; si nous voulons qu'ils restent là–bas, ils resteront. Je peux cependant vous dire qu'il n'y a pas discorde au sein de nos troupes.

En fait, le commandant adjoint des opérations de l'ONU, le général John MacInnis, est un Canadien et il a fait des déclarations très courageuses, notamment celle qui a paru l'autre semaine dans les journaux au sujet de Srebrenica: «Il ne revient ni aux Serbes ni à une faction de dicter quels bataillons ou groupes de soldats vont prendre la relève. Nous ne sommes pas ici sous les ordres de ces factions. C'est nous qui allons décider si nos troupes seront remplacées par des Ukrainiens, des Hollandais, des Scandinaves ou des Malaysiens.»

Le général MacInnis bénéficie de l'appui de tous ceux qui sont placés sous son commandement et je lui rends hommage pour la tâche qu'il accomplit. Je souligne également le travail du colonel David Moore, que de nombreux députés ont entendu soit à la radio ou à la télévision. C'est lui qui est responsable de nos forces à Visoko, en plein centre de la Bosnie; c'est lui qui se préoccupe nuit et jour de la sécurité de nos soldats, mais aussi de celle de la population des régions environnantes.

Comment oublier la description éloquente de l'excellent travail que nos troupes effectuent en faisant en sorte que restent ouverts les hôpitaux de Fojnica et de Dakovica? Quand les civils ont dû fuir parce qu'ils craignaient les représailles et que leur vie était menacée, ce sont les soldats canadiens qui ont permis à ces hôpitaux de poursuivre leurs activités, en y faisant la lessive et en assurant leur ravitaillement. Voilà le véritable aspect humanitaire du travail de maintien de la paix qu'effectuent les forces canadiennes en Bosnie.

Je ne veux pas critiquer les médias d'information, les Canadiens en général ni certains observateurs, mais je trouve curieux que bien des gens n'aient pris conscience des risques accrus auxquels nos soldats sont exposés quotidiennement que lorsque le *New York Times* a dit que leur travail était dangereux. C'est peut–être très révélateur de notre attitude comme Canadiens: il nous faut jeter lire le *New York Times* pour savoir si nos soldats sont en danger ou non. De ce côté–ci de la Chambre, nous avons toujours été conscients des risques auxquels sont exposés nos soldats. Eux aussi en sont conscients.

Nous ne pouvons toutefois nous laisser intimider par certains gestes posés quotidiennement sur le terrain. Deux incidents survenus dimanche dernier ont été rendus publics.

Les soldats qui sont là–bas travaillent fort. Ils sont dévoués et continueront de travailler d'arrache–pied aussi longtemps que nous leur demanderons de le faire. Il ne faut donc pas prendre à la légère les opinions exprimées aujourd'hui, et d'ailleurs je ne dis pas que c'est ce que feront les députés. Je tiens toutefois à souligner qu'il est très important que nous témoignions notre appui à nos soldats et que nous affirmions notre engagement à

l'égard des objectifs des Nations Unies et du maintien de la paix en général.

À mon avis, la population canadienne continue d'appuyer ces activités de maintien de la paix. Selon certains sondages d'opinion, les Canadiens seraient en faveur du retrait de nos troupes. Après avoir entendu aujourd'hui certaines des réflexions des députés d'en face et, espérons–le, certaines réflexions émanant de ce côté–ci, les Canadiens se rendront compte que le problème ne se limite pas à un retrait pur et simple et que certaines de ces inquiétudes ont déjà été exprimées.

• (1225)

Il incombe aux représentants élus que nous sommes de prendre les décisions difficiles touchant ce que le Canada et, par extension, les forces canadiennes devraient faire. Le maintien de la paix continue de dominer nos activités opérationnelles, et cela pose des défis spéciaux aux forces canadiennes qui doivent établir un équilibre entre leurs engagements en matière de maintien de la paix et leurs autres engagements nationaux et internationaux.

Cela ne sera pas facile. Nos missions actuelles de maintien de la paix et autres missions connexes sont considérables en ce qui concerne aussi bien la simple dispersion géographique des forces canadiennes que les différents types d'opération et d'engagement en cause.

À mesure que les missions de maintien de la paix deviennent de plus en plus complexes et onéreuses, nous faisons face ici au Canada aux dures réalités de la réduction des budgets et des effectifs réguliers. J'ai déjà fait des déclarations à ce sujet, et les députés en apprendront davantage à cet égard au fil des semaines à venir.

Il faut nous rendre compte d'un fait bien réel: plus nous réduisons le budget consacré à la défense, plus nous réduisons notre capacité d'exécuter ces tâches essentielles de maintien de la paix tout en remplissant nos autres obligations militaires.

Si les Canadiens veulent continuer de jouer un rôle de premier plan en matière de maintien de la paix, s'ils veulent continuer d'apporter cette importante contribution à la stabilité des régions en proie aux conflits, les forces canadiennes doivent être suffisamment entraînées et dotées d'un équipement convenable. Autrement dit, elles doivent être aptes au combat.

Enfin, les Canadiens doivent accepter le risque associé à l'envoi de troupes à l'étranger dans des régions en proie à des conflits récents ou persistants.

Nous avons observé l'évolution des efforts de maintien de la paix de l'ONU. Nous ne pouvons pas en prédire l'évolution future, mais l'ONU devra probablement continuer d'intervenir dans les points chauds de la planète, du moins pendant quelques années encore. Cela présentera de très nombreux défis pour notre gouvernement et pour tous les Canadiens. J'invite les députés à bien réfléchir avant de préconiser un retrait précipité de l'ex–Yougoslavie et de réfléchir également à la poursuite de nos activités de maintien de la paix en général.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, nous sommes heureux de participer à ce débat, en particulier sur la Bosnie, mais le ministre de la Défense nationale admettra que la question budgétaire sera abordée dans quelques semaines, et même dès la semaine prochaine. Je pense que le débat d'aujourd'hui porte beaucoup plus sur notre engagement à l'égard de la paix dans le monde, en particulier en Bosnie.

À cet égard, le ministre de la Défense nationale n'admet–il pas qu'évoquer, comme le premier ministre l'a fait, le retrait unilatéral du Canada de la situation bosniaque, alors que nous savons que ce sont nos soldats aux Nations Unies qui ont désarmé en grande partie les Bosniaques, n'est pas, au fond, très réaliste? En toute équité, peut–on, après avoir nous–mêmes désarmé les Bosniaques, dire maintenant que nous envisageons sérieusement de nous retirer de façon unilatérale?

Je comprends la difficulté du conflit actuel et la difficulté qu'il y a à le résoudre, mais il reste que nous avons posé des gestes dans cette situation–là, particulièrement à l'égard des Bosniaques. Le ministre admettra qu'il est très difficile et même impossible, après avoir désarmé les Bosniaques, de dire que nous nous retirons et laissons les Bosniaques complètement à la merci des Serbes.

M. Collenette: Je pense, monsieur le Président, que l'honorable député a donné sa propre réponse à sa question. Il a souligné un facteur très important. J'espère entendre les points de vue des autres députés sur la question qu'il a soulevée.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, comme je l'ai dit il y a quelques minutes, lorsque je suis allé en Croatie, j'ai rencontré les troupes dans le secteur sud de la Croatie, un secteur où il y a plein de difficultés. Le commandant, le colonel Marc Lessard, m'a donné des renseignements. Encore une fois, je veux rendre hommage au courage des hommes et des femmes qui travaillent dans ce secteur, ainsi que dans les autres, en Croatie et en Bosnie. Le colonel Lessard m'a aussi dit qu'il y avait des problèmes. J'espère que le ministre va examiner de très près ces problèmes et essayer de les corriger. Les trois problèmes en sont d'abord un d'effectifs de BATCAN I. Selon le colonel Lessard, ils ont besoin de plus d'effectifs. En effet, ils ont besoin de 49 personnes supplémentaires, par exemple, pour renflouer les sections d'infanterie, de 9 à 10 personnes. Ils ont aussi d'autres problèmes. Par exemple, ils ont besoin de mécaniciens, de cuisinières et d'autres personnes pour accomplir leur travail de la façon dont ils doivent le faire. Apparemment, il y a des difficultés avec la flotte de véhicules et des problèmes d'approvisionnement.

• (1230)

Je vais donner les détails de ces problèmes au ministre, et je lui demande maintenant de s'engager à prendre au sérieux les demandes du colonel Lessard en vue d'obtenir les ressources nécessaires afin de faire le travail si important qu'ils doivent faire en Croatie.

[*Traduction*]

M. Collenette: Monsieur le Président, je comprends que le député essaie de transmettre de l'information entre les soldats qui sont sur le terrain, en Croatie, et le commandement, au

Canada, mais toutes ces observations, je les ai moins même entendues et il en est question dans toute la structure de commandement des forces armées, et nous tentons de trouver des solutions.

La difficulté, c'est que certaines routes par où doivent passer les ravitaillements sont difficilement praticables, surtout dans des conditions hivernales qui ne sont pas sans faire penser à celles qu'on observe à l'extérieur du Parlement, mais il n'y a là–bas ni chasse–neige, ni camions pour épandre du sel ou du sable, ce qui rend les routes extrêmement dangereuses. En fait, deux de nos hommes du 2e régiment de Valcartier ont perdu la vie il y a quelques semaines, juste avant Noël, à cause d'accidents de circulation.

Il est certain qu'il serait utile à nos troupes de pouvoir compter sur un meilleur matériel et de meilleurs conditions. Je prends les observations du député comme une liste d'améliorations que n'importe quel commandant souhaiterait voir sur le terrain. Mais je ne crois pas que cela prouve que nous ne sommes pas bien préparés à assumer ces très lourdes tâches.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je me demande si le ministre pourrait nous donner des précisions quant à la priorité que le ministère de la Défense accorde lui–même aux activités de maintien de la paix sur le plan international. On demande aux militaires de remplir quatre fonctions avec un budget de 12 milliards de dollars, à savoir la protection de la souveraineté canadienne, la participation à la sécurité européenne par le truchement de l'OTAN, le maintien de la paix sur le plan international, sans oublier bien sûr l'aide accordée aux autorités civiles en cas de besoin comme à Oka.

Je me demande si le ministre pourrait nous dire où il situe le maintien de la paix dans la liste de priorités du ministère, car il semble que l'on demande aux militaires d'exercer beaucoup de fonctions.

M. Collenette: Monsieur le Président, je suis heureux que le député de Calgary–Sud–Ouest et chef du Parti réformiste soulève cette question. Comme mon collègue le ministre des Affaires étrangères l'a dit plus tôt, nous allons réexaminer la politique étrangère et celle de la défense. Les questions globales comme celle du député devraient s'inscrire dans ce cadre–là. Compte tenu de l'urgence du maintien de la paix et de celle des essais des missiles de croisière, j'espère que le débat d'aujourd'hui ne nuira pas à ces études qui ne seront pas terminées avant la fin de l'année.

Les questions posées par le député sont fort pertinentes. Nous espérons que le comité fera des recommandations au gouvernement sur les activités des militaires pour les années à venir.

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, c'est un honneur et un privilège pour moi de présenter une opinion sur un sujet qui revêt une très grande importance à mes yeux et aussi, sans nul doute, à ceux de tous mes collègues de cette Chambre.

Les discours de chacun des représentants des partis politiques se sont, jusqu'à maintenant, entrecoupés, parfois opposés. Il y a eu aussi des explications techniques sur différents sujets à caractère monétaire ou encore sur des équipements ou des modifications quant au nombre de nos soldats à l'extérieur du Canada.

• (1235)

Je souhaite ardemment participer en vue de favoriser une décision plus éclairée que prendra cette Chambre sur la politique internationale des missions des Nations Unies.

Pour tenter de comprendre cette litigieuse mission, comme chacun d'entre vous, du moins je l'espère, j'ai parcouru l'historique de l'ex–Yougoslavie qui s'est scindée au fil des mois et des années en différents pays indépendants que sont, comme l'a mentionné à maintes reprises le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Défense nationale, la Slovénie, la Croatie, la Bosnie–Herzégovine et la Macédoine.

Comment comprendre qu'une fédération qui dure depuis plus de 40 ans se dissocie? Les idéaux politiques, les territoires et les cultures ont sans doute accentué cette division nationale. Par contre, comment expliquer toutes ces tueries auxquelles sont mêlés, plus souvent qu'autrement, des civils innocents? La réponse n'est pas simple car chacun des belligérants se croit dans son droit légitime de reconquérir le territoire dont il est certain qu'il est le sien.

La légitimité des belligérants est telle qu'ils jugent parfois illégitime l'intervention des Nations Unies ou, à tout le moins, la contestent sporadiquement par leur refus de faire cesser les hostilités.

Les nations du monde on pu voir à la télévision et lire dans les médias le nombre de morts, de viols, tant et si bien que personne ne peut rester indifférent à une telle situation, et c'est là le noeud du problème. De quelle façon les Nations Unies, et par le fait même le Canada, doivent–elles agir pour faire cesser ce que l'humanité considère comme une honte dans sa marche vers une civilisation meilleure et plus humaine?

Les Nations Unies se sont dotées d'une organisation basée sur des principes de maintien de la paix et de sécurité internationale après la Deuxième Guerre mondiale. Cette organisation prend des mesures collectives et efficaces en vue de prévenir, d'écarter les menaces à la paix et de contrer tout acte d'agression ou toute autre rupture à la paix par des moyens pacifiques, conformément aux principes de justice et de droit international.

Par la suite, les Nations Unies favorisent le développement de relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux–mêmes.

Le rôle du Canada doit demeurer dans la tradition de ses interventions de maintien de la paix. C'est le rôle du Canada de maintenir, et non de forcer, la paix, car ce serait une entaille majeure à ce que le Canada a toujours fait antérieurement.

Je pense que les Casques bleus doivent demeurer en Bosnie afin de poursuivre la mission de surveillance de convois humanitaires et le reconnaître, malgré les médias qui semblent vouloir donner l'image de Casques bleus qui comptent pendant que des Bosniaques meurent. . . Il faut aussi se rendre compte des bienfaits que nos soldats ont contribué à apporter.

Les soldats ont réouvert et maintenu en état de fonctionnement deux hôpitaux, ils ont fourni de l'eau potable à la population par l'installation de pompes et, bien sûr, ils ont escorté plusieurs convois humanitaires, apportant nourriture et vêtements pour ce peuple assiégé et désemparé.

Cependant, même si la présence des forces des Nations Unies a minimisé les dégâts, la situation a grandement besoin d'amélioration. Il m'apparaît nécessaire que les Casques bleus jouissent d'une plus grande sécurité dans l'exercice de leur mandat.

Les négociations devront continuer et s'accélérer, car la population canadienne commence à grincer des dents par rapport au coût de cette intervention, et la plupart de nos commettants s'impatientent de voir que les Casques bleus tentent de maintenir la paix où il n'y en a pas présentement. Certaines personnes au sein de la population pensent aussi que nous devrions imposer la paix, mais la plupart croient que les gouvernements n'ont pas la volonté politique de prendre les décisions d'intervention militaire, et ce faisant, que les Casques bleus devraient se retirer et laisser ces peuples à leur propre sort. Et c'est justement ce que les Nations Unies et le Canada ne peuvent faire.

• (1240)

Tout à l'heure, lorsque mon collègue de Rosemont a souligné que les Nations Unies ont effectivement désarmé les Bosniaques, il y avait une entente pour conserver les Casques bleus afin de protéger ces mêmes Bosniaques. C'est un argument de plus que nous devons garder en mémoire de façon à ne pas retirer les Casques bleus.

Cette perte de confiance de la population est certes un reflet assez fidèle de ce qui se passe dans l'opinion publique chez certains membres des Nations Unies. C'est pourquoi le retrait du Canada, que l'on considère comme chef de file dans les missions de paix, pourrait entraîner un mouvement de retrait injuste et fatal pour les populations civiles de ces pays.

Cependant, il semble que ces dernières années le maintien de la paix ait parfois pris plus d'importance que les véritables intérêts du peuple canadien, car le Canada a investi des ressources militaires dans plusieurs opérations de maintien de la paix en oubliant parfois d'évaluer la nécessité d'obtenir un mandat ferme et clair. De plus, dans cette course au maintien de la paix, le Canada a diminué ses resources budgétaires allouées à la défense, forçant ainsi nos troupes à remplir un rôle tout en leur fournissant des moyens diminués, mettant ainsi en péril leur propre sécurité.

Le Canada devra se souvenir de ses dernières missions et en tirer des leçons. Les Nations Unies devront repenser le processus des missions de paix, et en ce sens, des chiffres révélateurs montrent bien que la situation a fortement changé et que les interventions des Nations Unies ne se font plus dans le même esprit et dans les mêmes circonstances. Des chiffres des Nations Unies révèlent que de 1948 à 1988, soit pendant 40 années de missions de paix, les forces des Nations Unies ont compté 754 morts parmi leurs membres, en comparaison de la seule année 1993, où les forces des Nations Unies ont perdu 197 soldats en Somalie et en Bosnie. Cette disproportion montre clairement que le contexte de maintien de la paix a malheureusement changé de façon radicale et que toute nouvelle intervention devra être précédée d'une prise de position claire et sans équivoque. D'ailleurs, presque toutes les interventions médiatiques des généraux de la Force de protection des Nations Unies, FORPRONU, ont livré un sentiment de frustration et d'impuissance devant des situations explosives contre lesquelles leur pouvoir d'intervention était quasi inexistant.

J'aimerais, à ce stade de mon exposé, tenter de cerner ce qui dans l'avenir devrait guider les décisions du Canada de participer à une mission des Nations Unies.

Il est clair de par les ressources financières dont le Canada dispose qu'il ne peut plus se permettre de participer à toutes les missions.

Le gouvernement canadien devra se poser de sérieuses questions avant d'entreprendre une action. Il devra répondre à des critères universels, soit des critères humanitaires, des critères politiques, et aussi des critères économiques, malheureusement. Lorsque ces critères auront été évalués, on devra déterminer le délai pour atteindre les buts fixés par ces évaluations et toujours garder en mémoire leur implication financière.

Comme dans tout ce qui entoure les activités canadiennes, il faudra cesser de vivre dans le mythe du Canada riche et prospère et regarder la réalité en face.

Nos soldats sont fiers de participer à ces missions, mais nous devrons mieux définir le cadre et l'équipement requis et adéquat. En avons–nous encore les moyens et est–ce que la population est encore prête à soutenir ces efforts?

Je pense que dans le processus de concertation des Nations Unies ainsi que des forces de l'OTAN, on pourrait établir une spécialisation dans la contribution que chacun des pays participants devrait y apporter.

Cette concertation doit faire l'objet d'une discussion aux Nations Unies où l'on devra décider tous ensemble à la fin d'avril du mandat des Casques bleus de la Force de protection des Nations Unies en Bosnie.

Il ne faut surtout pas croire que cette mission est un échec complet car la stabilisation de la situation en Croatie est réelle et, de plus, l'extension de ce conflit en Macédoine et au Kosovo a été complètement stoppée.

• (1245)

En conclusion, le retrait des Casques bleus de Bosnie est une option qui n'est pas souhaitable dans le contexte actuel, car les conséquences seraient des plus désastreuses pour les populations civiles et aussi pour les Bosniaques, désarmés presque complètement par les forces de l'ONU qui, en contrepartie, ont assuré leur protection.

Quant à l'intervention militaire, il est certain qu'elle rendrait le travail des Casques bleus moins frustrant, mais peut–être plus dangereux. Comme je le disais antérieurement, la négociation doit s'intensifier en espérant qu'une entente intervienne avant la fin du mandat en avril prochain, peut–être même en considérant un embargo plus sévère vis–à–vis des Serbes de Bosnie.

De plus, dans un autre ordre d'idées, il m'apparaît impensable de vouloir clarifier et déterminer le futur rôle du Canada sans joindre cette optique à l'intérieur d'une révision de la politique globale de la défense nationale.

Je profite donc de cette intervention pour signaler à l'honorable ministre de la Défense qu'une révision de la politique doit se faire dans les plus brefs délais, que l'impatience grandit dans la population au regard des considérations monétaires et chez les militaires qui ont besoin de mandats précis afin de bien «performer» dans leur travail.

En terminant, je veux signaler à toutes les forces canadiennes en mission de paix notre respect et notre admiration pour tout le travail accompli en terrain difficile et très souvent inhospitalier.

Plus particulièrement, je salue les officiers et les militaires de Valcartier qui composent plus de 80 p. 100 de la force d'intervention en Bosnie. Cela me touche d'autant plus qu'une partie de cette base se situe dans ma circonscription de Charlesbourg ainsi que dans celle de mon collègue de Portneuf.

Par leur engagement et leur travail, ces militaires ont contribué à maintenir la tradition d'excellence du Canada à l'intérieur du cadre des missions de paix.

Je leur réitère toute ma compréhension et tout le soutien que je pourrai leur accorder ainsi que ceux de ma formation politique.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre afin que l'on poursuive nos travaux entre 13 heures et 14 heures.

Le président suppléant (M. Kilger): Vous avez entendu la demande. Y a-t-il consentement unanime?

[*Traduction*]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, s'il y a consentement unanime, les députés ministériels n'ont aucune objection à siéger pendant l'heure du déjeuner.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Kilger): Après l'intervention du député de Charlesbourg, la Chambre passera à la période consacrée aux questions et aux observations.

Comme il n'y en a pas, que le débat reprenne. La parole est au secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je profite de la première occasion qui m'est donnée de prendre la parole pour vous féliciter de votre nomination au poste de vice-président.

Je tiens également à remercier et à féliciter le très honorable premier ministre d'avoir permis à la Chambre de tenir, si tôt au cours de la 35e législature, ce débat sur les questions touchant le maintien de la paix et la défense. Nous pouvons constater qu'il existe une grande différence entre la 35e et la 34e législature, puisque bien des débats que nous avions réclamés alors n'ont jamais eu lieu.

J'espère que les députés de tous les partis répondront au voeu formulé par le très honorable premier ministre quand il a dit souhaiter que chacun exprime son avis. Un député du Nouveau Parti démocratique arrive tout juste de la région dont il s'agit. Je pense qu'il est très important d'écouter ce qu'il a à dire. À mon avis, l'occasion est toute indiquée pour faire preuve d'imagination et de créativité, sans nous soucier de la discipline de parti, et pour exprimer l'opinion de nos électeurs et notre avis personnel.

Je tiens également à féliciter les électeurs de Parkdale—High Park, en particulier les Canadiens d'origine croate, serbe ou musulmane. Je dois préciser qu'au cours des dix années où j'ai représenté cette région, qui compte beaucoup de Canadiens de pareilles origines, nous n'avons jamais eu de conflits, de querelles, de bagarres ou quoi que ce soit. Les Canadiens d'origine musulmane, serbe ou croate sont donc la preuve que ces trois peuples peuvent cohabiter en paix et en harmonie. Je profite de l'occasion pour les féliciter, ainsi que tous les autres Canadiens qui témoignent qu'ils veulent la paix et non la situation qui a actuellement cours en Bosnie.

• (1250)

Le chef de l'opposition officielle nous a rappelé les événements qui ont marqué la fin de la guerre froide et ceux qui ont suivi immédiatement. Ainsi, il a expliqué comment Solidarnosc avait déclenché le mouvement et que les pays baltes avaient suivi. Chose sûre, depuis la fin de la guerre froide, loin de se simplifier, la situation internationale s'est compliquée.

Comme le ministre l'a mentionné dans sa déclaration, l'assemblée internationale que constituent les Nations Unies a du mal à répondre au nombre croissant de demandes d'intervention qui lui sont faites. Le Canada cherche à atténuer la pression qui s'exerce sur l'ONU. Nous nous situons dans une perspective globale. Il s'agit de renforcer et de consolider l'ONU elle-même en lui fournissant au besoin du personnel dans des domaines-clés comme celui du maintien de la paix. Il s'agit de promouvoir le concept de sécurité coopérative qui permet à des institutions régionales renforcées de jouer, dans le cadre de certains arrangements, un rôle plus important dans l'effort de maintien de la paix et de sécurité, soulageant d'autant le fardeau qui pèse sur l'ONU.

Au cours de cette brève intervention, je voudrais me concentrer sur les efforts que déploie le Canada pour encourager les organisations régionales à appuyer plus activement les Nations Unies. Je pense que si nous faisons le nécessaire pour assurer la présence des institutions régionales dans les régions où il existe des risques de conflit, cela allégera les pressions exercées sur les Nations Unies qui pourront alors se montrer plus efficaces dans le cas d'une crise comme celle que connaît actuellement l'ex-Yougoslavie.

En janvier 1992, le Secrétaire général des Nations Unies a lancé son Agenda pour la paix. Comme le ministre l'a mentionné, dans ce document, le Secrétaire général a parlé de la prévention des conflits et de la diplomatie préventive. Il a souligné le rôle de plus en plus important que les organisations régionales pouvaient jouer dans la prévention et la résolution des crises afin

d'éviter que celles–ci ne soient tout le temps portées à l'attention des Nations Unies.

Comme la Chambre le sait, le Canada est totalement en faveur de l'Agenda pour la paix et procède actuellement à la mise en oeuvre d'un bon nombre de recommandations du Secrétaire général. Je suis heureux que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur ait fait des recommandations au sujet de l'Agenda pour la paix au cours de la 34e législature. L'Agenda pour la paix a également été examiné par le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

On dit que le Secrétaire général souhaite que les organisations régionales exercent une plus grande influence sur la scène internationale. Pour être plus précis, je voudrais parler de trois grandes régions où l'on peut voir le leadership exercé par le Canada: l'Europe, l'Asie du Pacifique et l'Amérique latine, et toucher un mot des nouvelles initiatives qui sont prises au sein du Commonwealth et de la Francophonie.

Au lendemain de la guerre froide, l'Europe est devenue une région où il existait d'énormes débouchés, mais aussi de grands défis. Comme le ministre l'a mentionné, le Canada insiste considérablement sur le renforcement de notre instance de sécurité pan–européenne et transatlantique, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, pour prévenir et régler les conflits.

Grâce en grande partie aux efforts déployés par le Canada ces quelques dernières années, la CSCE est, de toutes les organisations régionales, celle qui possède aujourd'hui le cadre le plus vaste pour la gestion des conflits. Nous essayons à présent de parfaire ces mécanismes et de renforcer la capacité qu'a la CSCE de prendre des mesures afin de prévenir les conflits. L'essentiel pour prévenir les conflits est de s'attaquer aux causes à l'origine des tensions et du conflit, dont beaucoup se trouvent au niveau des droits de la personne, notamment des droits des minorités. C'est pourquoi le Canada appuie vivement les instruments de la CSCE, comme le Haut–commissaire pour les minorités nationales dont le mandat consiste à servir de mécanisme d'alerte en désignant un expert canadien pour faire partie de l'équipe d'enquête du Haut–commissaire en Slovaquie et en Hongrie.

La CSCE a aussi des missions de gestion des conflits dans divers endroits, comme la Lettonie, l'Estonie, la Géorgie, la Moldavie, à Skopje et au Tajikistan. Le Canada a pris une part active à ces missions. Il a dirigé la mission dépêchée en Moldavie, fait partie de la mission dans l'ex–Yougoslavie et a participé à des missions à court terme en République tchèque, en Slovaquie, en Hongrie, au Nagorny–Karabakh et en Bosnie–Herzégovine. Ces missions recueillent des informations, cherchent à concilier les parties, font enquête sur les cas de violation des droits de la personne et aident généralement ces pays à faire la transition vers la démocratie.

• (1255)

Le Canada continue toujours de parfaire le cadre des opérations de maintien de la paix, une initiative canadienne, qui sont menées sous l'égide de la CSCE. Ce mécanisme adopté en 1992 lors du sommet d'Helsinki fait de la CSCE la seule organisation régionale pouvant rendre obligatoire une opération pacifique. Ainsi, la CSCE peut faire appel aux compétences et à l'aide des Nations Unies, de même qu'à celles d'autres organisations régionales, notamment l'OTAN. Bien que ce mécanisme n'ait pas encore servi, les États membres de la CSCE pourront y recourir si jamais ils en ont besoin. Espérons que non, mais si c'est le cas, ils pourront s'en servir.

Comme le ministre des Affaires étrangères l'a déclaré à ses collègues, lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de la CSCE qui a eu lieu à Rome, le Canada encouragera l'adoption de mesures novatrices pour gérer les conflits dans la région placée sous l'égide de la CSCE. Il a souligné que le gouvernement avait pris un engagement envers la CSCE et que le Canada était disposé à jouer un rôle de chef de file au sein de cette organisation. Il a également déclaré que le Canada s'engageait à procéder à une évaluation exhaustive des efforts que la CSCE a déployés jusqu'ici pour gérer les conflits et de formuler des recommandations pratiques précises qui aideront la CSCE à relever plus efficacement les défis à venir.

Cette organisation a aussi ses défauts. Il faut que je sois très honnête à la Chambre. Encore une fois, c'est là mon opinion personnelle. J'ai assisté à quelques–unes des réunions de la CSCE, où les décisions sont prises par consensus. Les députés savent combien il est parfois difficile, dans leur propre caucus, d'en arriver à un consensus.

Pendant que politiciens et diplomates cherchent à s'entendre sur un libellé acceptable à tous, nous voyons des reportages comme ceux d'hier soir, au réseau CTV, où six jeunes ont été tués le week–end dernier, où un garçonnet se faisait extraire des éclats d'obus de son côté, où un enfant marchait sur une seule jambe. Les députés ont entendu parler des enfants commotionnés par les éclatements d'obus, des effets psychologiques causés par le seul fait d'être blessé ou témoin de ce qui se passe là–bas. Dans le reportage, on parlait du syndrome de Sarajevo. Les enfants doivent prendre des tranquillisants pour pouvoir dormir. Le même reportage mentionnait le taux élevé de suicide et de suicide passif. Des gens se promènent littéralement dans les rues pour se faire tuer. Ils ne peuvent plus supporter ce qui se passe dans cette région. Ils sortent tout simplement dehors, en espérant qu'une balle les atteindra et mettra fin à leur vie.

Pendant que des centaines de milliers de personnes meurent chaque jour, la CSCE argumente sur un libellé qui soit acceptable pour tous les pays membres. Même si je parle beaucoup de la CSCE, parce que j'ai participé à une importante conférence que cette organisation a tenue à Madrid, il y a 12 ans, je n'approuve pas nécessairement tout ce qu'elle fait. Je demande à la communauté internationale de faire en sorte, avec l'aide du Canada, que la CSCE devienne plus efficace.

Comme les députés le savent, depuis 1990, le Canada fait partie de l'OEA, l'Organisation des états américains. J'ai pris la parole à la Chambre, du temps où j'étais député de l'opposition, pour reprocher au gouvernement non pas son adhésion à l'OEA, mais la façon dont il s'y était pris pour faire adhérer le Canada à cette organisation. Le Canada a joint les rangs de l'OEA sans que les Canadiens ne soient consultés ou sans qu'il n'y ait, à la Chambre, un débat comme celui qui se déroule actuellement, sans même que l'on demande au Comité permanent des affaires étrangères d'examiner les conséquences de cette adhésion. Nous avons critiqué non pas l'adhésion comme telle à l'OEA, mais la

façon dont l'ancien premier ministre avait pris sa décision, sans tenir de consultations ou de débat.

Depuis qu'il fait partie de cette organisation, le Canada s'est fixé, entre autres priorités, celle de renforcer le rôle de l'OEA dans la promotion de la stabilité et de la sécurité régionales. Même s'il n'est membre de l'OEA que depuis peu de temps, le Canada a réussi à faire inscrire ces questions au programme de l'organisation.

• (1300)

L'OEA a maintenant un comité permanent responsable de la sécurité de l'hémisphère. Le Canada demande à ce comité d'axer ses travaux sur des questions de sécurité telles que la prévention et la gestion des conflits, les mesures propres à accroître la confiance, les armes classiques et les mesures de non–prolifération. Il insiste également sur l'importance d'intensifier la coopération entre l'OEA et les Nations Unies pour la prévention et la gestion des conflits.

Organisée à l'initiative du Canada, une réunion de l'OEA sur les mesures propres à accroître la confiance aura lieu en Argentine, en mars. En ma qualité d'ancien directeur de l'Argentina Public School dans ma circonscription, Parkdale—High Park, et en ma qualité de membre de l'Argentine–Canadian Friendship Institute, je suis très heureux que cette réunion ait lieu dans cette partie du monde. L'Argentina School, dont j'étais le directeur, était jumelée avec l'école du Canada, à Buenos Aires.

Quand nous parlons de paix, il faudrait, à mon avis, commencer par les enfants, les futurs habitants de cette planète, parce qu'il n'est pas facile de changer nos attitudes. Il faut commencer par jumeler les enfants d'ici avec des enfants d'autres pays. Il est surprenant de voir tout ce que les enfants, des enfants qui n'ont parfois que cinq ans, peuvent apprendre au sujet de la langue, de la culture et des habitants d'un pays aussi éloigné que l'Argentine.

Malheureusement, en raison de la guerre des Malouines, le conseil scolaire de Toronto a décidé de redonner à cette école son ancien nom, Garden Avenue. Je trouve déplorable que l'on fasse payer aux enfants la guerre des Malouines. C'est une mesure que je désapprouve, et tous les députés devraient pouvoir en discuter avec leurs électeurs. Soyez attentifs. Il y a peut–être une école dans votre circonscription que vous pourriez jumeler avec une école d'un autre pays; nous en serions tous plus riches.

En juin prochain, à l'assemblée générale de l'OEA, le Canada fera de nouvelles propositions pour renforcer le rôle de l'Organisation en présence de problèmes de sécurité régionaux.

Je voudrais dire un mot maintenant de nos efforts au sein du Commonwealth et de la Francophonie, deux organisations qui transcendent les divisions Nord–Sud ou Est–Ouest dans le monde. Ni l'une ni l'autre de ces organisations ne s'est réellement attaquée à la question de la gestion des conflits. C'est pour cette raison que le Canada leur a soumis des propositions de développement de mécanismes de gestion des conflits, l'été dernier. Ce ne sont pas là des idées neuves, mais le Canada continuera de travailler pour qu'elles deviennent réalité.

J'ai parlé de beaucoup d'initiatives entreprises par le Canada dans des organisations régionales, mais je n'ai pas le temps de parler de l'ANASE et des autres organisations susceptibles de s'occuper des conflits dans cette partie du monde.

Les députés auront remarqué des thèmes communs dans les sujets que j'ai abordés. Tout d'abord un appui à l'ONU; deuxièmement, une insistance sur la prévention des conflits; et troisièmement, le développement de mécanismes auxquels, une fois qu'ils seraient en place, les États pourraient recourir pour tenter de résoudre les problèmes avant qu'ils ne deviennent des conflits et exigent alors l'intervention de l'ONU dont les ressources sont déjà insuffisantes.

Comme le disait le ministre, le gouvernement appuie l'ONU. Notre gouvernement désire également que les organisations régionales se préparent à jouer un rôle actif et efficace, de façon à venir appuyer l'ONU dans ses efforts pour promouvoir une sécurité basée sur la coopération, et la paix et la stabilité internationales.

Je demande à la communauté internationale, que j'ai assez souvent le plaisir de rencontrer ici, à Ottawa, par l'intermédiaire de son corps diplomatique, de faire tout ce qu'elle peut pour renforcer les diverses organisations régionales, pour les rendre mieux aptes à répondre aux urgences futures, et réduire ainsi les pressions sur l'ONU, et lui faciliter son rôle de garant de la paix et de la sécurité internationales.

Si nous ne faisons pas cela, alors Ian Malcolm, le lieutenant–colonel qui a servi dans les Forces canadiennes pendant 23 ans et a participé à des opérations de maintien de la paix en Égypte, en Irak et en Namibie, aura peut–être raison de se demander, comme il le fait dans un document récent: «Le casque bleu est–il toujours de mise?».

• (1305)

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je voudrais également féliciter le gouvernement pour cette initiative en ce qui concerne ce débat d'urgence qu'il a qualifié de non partisan. Depuis ce matin, nous voyons à quel point chacun des députés des deux côtés de la Chambre a su se faire un devoir de parler en dehors de toute partisanerie.

Je pense que cette initiative du gouvernement, qui est tout à son honneur, devrait être répétée en plusieurs autres occasions, ce qui, je pense, serait le désir de tous les députés, surtout de ceux qui, comme moi, n'ont pas la chance d'avoir une responsabilité, que ce soit du côté du pouvoir ministériel ou ailleurs. C'est pour nous une occasion de nous exprimer et, en même temps, de démontrer que différents points de vue peuvent quand même conduire à des consensus, surtout en ce qui a trait à de grandes questions comme celle que nous étudions aujourd'hui.

J'ai écouté avec admiration le discours de l'orateur précédent qui parlait en son nom et qui exprimait son désir de voir son gouvernement maintenir des troupes de gardiens de la paix dans le monde. Il a parlé avec éloquence des enfants. Je pense qu'on ne soulèvera jamais assez cet aspect–là. Ce sont souvent les enfants qui sont les victimes de ces guerres qui ne profitent qu'aux

vendeurs d'âmes ou aux idéalistes capables d'utiliser n'importe quel moyen pour arriver à leurs fins.

Je voudrais cependant lui demander une précision au sujet des raids aériens qui sont au coeur du débat sur la Bosnie. Devons–nous, lorsque nous allons en mission de paix, faire des raids aériens ou fonctionner dans le sens inverse, c'est–à–dire nous contenter de répondre à des attaques aériennes après en avoir reçu l'ordre du commandant en chef? On sait qu'une telle consultation peut prendre environ une heure. J'aimerais que l'orateur précédent me précise davantage sa pensée en ce qui concerne ces raids aériens.

[*Traduction*]

M. Flis: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations et compliments et je le remercie aussi d'appuyer le débat d'aujourd'hui. S'il croit que nous n'engageons pas suffisamment de débats de cette sorte, j'espère qu'il nous en avisera. À mon avis, de tels échanges font ressortir le meilleur aspect de tous et chacun des 295 députés.

En fait, les remarques et questions du député correspondent exactement aux résultats d'un sondage rapportés aujourd'hui dans le *Citizen* d'Ottawa, qui laissent entendre qu'une vaste majorité des Canadiens approuve le principe du maintien de la paix par les troupes de l'ONU en général, mais montrent aussi que 6 répondants sur 10 estiment que la mission du Canada en Bosnie était trop dangereuse et devrait se terminer en avril. Selon le sondage, de plus en plus de Canadiens croient que c'est trop coûteux et trop dangereux et qu'il faudrait laisser un autre pays prendre la relève.

Ce sondage montre aussi que lorsque les combats, et donc le danger, augmentent en Bosnie, l'attitude des Canadiens tiédit à l'égard du maintien de la paix, mais que lorsque les tirs diminuent, les Canadiens veulent que leurs soldats restent sur place afin d'administrer l'aide humanitaire.

Lorsque nos troupes s'en vont ainsi en mission, notre premier devoir devrait être d'assurer leur sécurité. C'est fort bien de négocier des attaques aériennes, mais comment négocier et lancer de telles attaques alors que les casques bleus canadiens sont encore dans la région visée? Si nous devions prendre de telles mesures, nous n'aurions plus du tout l'appui des Canadiens.

S'il advenait que l'un de nos soldats revienne de là–bas dans l'état que vous savez, je crois que les Canadiens n'approuveraient plus les missions de maintien de la paix. Mais la réputation de nos troupes est la meilleure au monde.

• (1310)

J'ai eu la chance de visiter nos Forces canadiennes à Chypre. J'ai parlé au commandant britannique qui nous suppliait de ne pas retirer nos troupes parce qu'elles donnaient un excellent exemple aux autres pays qui possèdent des forces de maintien de la paix.

Nous en avons eu un exemple dans la région de la Bosnie–Herzégovine lorsque ce fut le temps de remplacer nos soldats par des soldats d'un autre pays. Les Serbes ont dit non. Ils ont dit qu'ils accepteraient les Canadiens, mais pas les troupes d'un autre pays. Les Forces canadiennes ont la particularité d'être respectées à la fois par les musulmans, par les Croates et par les Serbes. Voilà pourquoi nous pouvons jouer un rôle si important. Toutefois, si nous nous mettons à lancer des bombes, les contribuables canadiens vont certainement nous faire savoir qu'il est temps de ramener les troupes au pays.

Avant de prendre de telles mesures, je crois donc que nous devons assurer la sécurité des soldats canadiens qui se trouvent sur place.

[*Français*]

M. Plamondon: Monsieur le Président, le député dit, et avec raison, que nos contribuables s'inquiètent. Dans le sondage auquel vous avez fait allusion, on parle même d'un désir de se retirer de cette force de paix qui se trouve actuellement en Bosnie. Je me demande, monsieur le député, si nous n'avons pas là une occasion en or de faire une réflexion sur tous nos équipements militaires.

Comme membres de l'opposition, nous avons approuvé votre décision d'annuler le contrat des hélicoptères, mais on sait que présentement, en Ontario, on est en train de construire 800 chars d'assaut extrêmement sophistiqués. On a également différents autres équipements militaires, notamment nos avions F–18. L'entraînement d'un pilote de F–18 coûte un million de dollars.

N'y aurait–il pas une réflexion à faire au niveau de nos Forces armées en vue de diminuer les équipements de toutes sortes et de spécialiser davantage nos troupes dans ces missions de paix? Nous pourrions diminuer nos activités dans d'autres secteurs militaires où nous n'utilisons pas souvent ce matériel–là et laisser à d'autres pays de l'OTAN certaines spécialisations, étant donné que nous avons une expérience de toutes les missions depuis la dernière guerre. N'y aurait–il pas une réflexion à faire là–dessus?

Le budget global des équipements moins nécessaires ne pourrait–il pas être réduit afin que l'argent ainsi économisé nous permette de continuer nos missions de paix tout en ne surchargeant pas nos contribuables? J'aimerais avoir le point de vue du député.

[*Traduction*]

M. Flis: Monsieur le Président, lorsque la guerre froide a pris fin, tout le monde espérait des dividendes de la paix; les sommes qui allaient à la défense pourraient servir à stimuler l'économie, à combattre la pauvreté à l'échelle du globe, etc. C'est dans cet esprit que le gouvernement recommande un réexamen de notre politique en matière de défense et d'affaires étrangères.

Comme le premier ministre l'a mentionné, les deux comités permanents vont consulter les Canadiens à cet égard. J'espère

que le député témoignera alors à nouveau au nom de ses électeurs.

Je rappelle au député que demain nous aurons un autre débat, celui–là sur la pertinence de reprendre les essais de missiles de croisière. Ce sera pour lui une autre excellente occasion d'aborder cette question.

Je pense que notre pays est parvenu à un stade de développement où il convient de revoir notre politique extérieure et d'en faire une étude approfondie en consultation avec les Canadiens.

• (1315)

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un privilège de prendre la parole et de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Chambre. Je ne doute pas que vous considérerez toujours comme une source d'encouragement le fait que vos pairs vous aient confié le mandat de guider la Chambre et de lui tracer la voie de la prudence dans les décisions qu'elle aura à prendre durant les prochains jours.

Je salue également chacun de mes collègues, hommes et femmes, qui ont été élus comme moi à la 35e législature. Les électeurs de ma circonscription de Calgary–Sud–Est m'ont élue pour les servir à la Chambre du peuple et j'ai bon espoir que nous saurons mettre notre sagesse collective au service de la population.

[*Français*]

Mon honorable collègue de la circonscription de Québec–Est a mentionné qu'il était le dernier de son caucus à se lever et à s'adresser à cette Chambre. Moi aussi, j'ai le même sentiment. Cela m'a permis de prendre de l'expérience. Cependant, je dois mentionner que le débat d'aujourd'hui revêt un caractère extrêmement important et exige que chacun d'entre nous y apporte tout le sentiment nécessaire.

[*Traduction*]

Je tiens à ce que mes électeurs de Calgary–Sud–Est le sachent. Je suis sûre que tous les résidants de ma circonscription ont une opinion au sujet de la guerre en Bosnie, où ils souhaitent voir s'installer une paix durable, une plus grande tolérance et la charité. Je crois que le point de vue de mes électeurs est à l'image de celui de la plupart des Canadiens.

On parle du conflit en Bosnie en termes abstraits, mais de façon plus concrète, les combats couvrent une superficie de 178,000 kilomètres carrés, soit l'équivalent d'un territoire qui s'étendrait de la limite nord d'Edmonton jusqu'au sud de Calgary. Il y a plus de personnes déplacées dans la région touchée que d'habitants dans les villes d'Edmonton et de Calgary réunies, soit plus de 1,6 million de personnes. Ces chiffres bouleversants devraient nous convaincre que nous ne pouvons pas nous cantonner dans l'indécision alors que les combats se poursuivent, des familles sont dispersées, des enfants sont tués ou deviennent orphelins, et que de plus en plus de gens en viennent à accepter la haine et l'intolérance comme un mode de vie.

Étant moi–même d'ascendance croate, je suis extrêmement sensible à la question, dont j'aimerais vous parler aujourd'hui. Ma mère est née dans un petit village situé tout près de Zagreb. Plusieurs membres de ma famille y vivent encore. Ils sont âgés et ne souhaitent pas quitter leur foyer. En cela, ils sont tout à fait représentatifs des gens qui vivent encore sur place.

Les femmes et les enfants ont déjà été évacués mais les hommes, époux et pères, sont restés pris dans l'engrenage de la guerre. Ni vous ni moi ne pouvons nous imaginer à quoi ressemble l'existence dans ce village.

Il m'est difficile de croire que des membres de ma famille, qui vivent suffisamment près du théâtre des hostilités pour pouvoir entendre tomber les obus, c'est–à–dire à une distance d'environ dix kilomètres, en soient venus à se dire que la guerre n'est pas trop près et qu'ils se débrouillent tant bien que mal.

Je disais plus tôt que les Canadiens se considèrent comme une nation qui recherche des solutions pacifiques et estiment qu'ils font preuve de tolérance et de charité les uns envers les autres. Il s'agit maintenant de mettre ces vertus à contribution afin de définir notre ligne de conduite au sujet de ce conflit particulièrement brutal et impitoyable. Cela dit, alors que je réfléchissais à ce que j'allais dire ici aujourd'hui, il me revenait constamment à l'esprit trois questions, dont nous devrons tenir compte dans la décision que nous prendrons.

Premièrement, est–ce que les parties au conflit sont déterminées à se détruire mutuellement? Deuxièmement, une intervention assurera–t–elle une paix durable? Troisièmement: le Canada est–il prêt à voir des soldats canadiens se faire tuer dans un conflit qui semble vouloir s'éterniser?

En ce qui concerne la question de savoir si les parties au conflit sont déterminées à se détruire mutuellement, il semble bien que la réponse soit oui. Tandis que les démarches diplomatiques pour mettre fin à la guerre se poursuivent sans succès, la tuerie continue avec la même intensité. Les habitants sont réduits à un mode de vie rudimentaire, n'ayant ni électricité ni eau courante. Les voisins et les amis d'autrefois sont devenus, du jour au lendemain, d'impitoyables ennemis. Les Serbes tuent les musulmans bosniaques et les Croates, les Croates tuent les musulmans et parfois les Serbes, et les musulmans tuent tous ceux qui les attaquent. Je ne peux imaginer qu'on puisse rester objectif quand on vit en plein centre de ce carnage.

• (1320)

Maintenant, une intervention permettra–t–elle d'instaurer une paix durable L'objet même de notre débat crée nécessairement une certaine tension parce que nous avons l'obligation légale et morale d'intervenir dans la région. Donc, allons–nous intervenir? Si nous intervenons sans faire d'intervention parallèle pour tenter de mettre fin au conflit, jusqu'à quel point sommes–nous prêts à en accepter les conséquences? Sommes–nous prêts à voir les soldats canadiens mourir dans une mission d'aide humanitaire à la région?

Le Canada a toujours, en tant que signataire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, joué un rôle de chef de file en matière de responsabilités internationales. Les Canadiens en sont très fiers, et avec raison. Nous remplissons nos obligations internationales de diverses façons.

Entre autres, nous envoyons des militaires très compétents et expérimentés dans les zones de combat, où ils soignent les malades et les blessés et nourrissent ceux qui ont faim. Nous offrons aussi le refuge, ici–même, au Canada, à un grand nombre de personnes désireuses de fuir les combats.

Sur la question de l'intervention, j'en arrive à dire que je ne crois pas que notre aide humanitaire puisse le moindrement faire pencher la balance.

La dernière question que je me pose, c'est si nous sommes prêts, en tant que nation, à regarder nos soldats mourir dans cette guerre apparemment interminable.

On dit que nos militaires sont chargés du maintien de la paix et de la pacification. Comme c'est dérisoire quand il n'y a pas de paix à maintenir et aucun moyen de la rétablir. Je reconnais que nos soldats apportent de l'aide nécessaire à des centaines de milliers de civils, mais ils assurent la même aide aux factions en guerre. Ce faisant, ils alimentent indirectement la guerre. Dans nos fonctions humanitaires, nous en sommes réduits à assurer sans fin la survie d'une organisation meurtrière. Ferions–nous donc plus de mal que de bien en assurant une présence dans cette région?

Je suis personnellement incapable d'accepter que même un seul soldat canadien soit sacrifié dans cette guerre. Ce n'est pas que nous ayons peur ou que cela nous laisse indifférents, mais je ne peux approuver qu'on envoie des Canadiens se faire tuer là où personne ne peut gagner.

Je crois que les mesures que prendra notre gouvernement peuvent conférer au Canada un rôle important en tant que grand défenseur du sens moral et de la paix mondiale.

[*Français*]

En terminant, je crois sincèrement que notre action permettra au gouvernement du Canada de jouer un rôle de premier plan et aussi de faire preuve d'un autre leadership dans la défense de la paix mondiale.

[*Traduction*]

Pour ce faire, il faut établir un plan de paix fondé sur une volonté politique mondiale de mettre fin à la guerre. Nous voulons une intervention des milieux diplomatiques et rien de moins qu'un ultimatum sommant tous les agresseurs de négocier un traité de paix.

Les événements dont nous avons été témoins en Bosnie nous ont amenés, en notre âme et conscience, à une conclusion inévitable. Je crois que nous ne pouvons maintenir notre présence là–bas, dans l'état actuel des choses. Nous avons une chance d'ouvrir la voie en demandant que la paix soit établie et en quittant la région si l'on n'accède pas à notre demande.

• (1325)

[*Français*]

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes): Monsieur le Président, j'ai écouté ma collègue avec attention et une certaine émotion; une certaine émotion parce que j'ai moi–même vécu une intervention de l'ONU pendant quatre ans au Congo, de 1961 à 1965, et que j'ai eu l'heureuse chance de ne pas y laisser mes os.

D'autre part, je félicite ma collègue pour sa préoccupation quant à la question de savoir si nos soldats doivent ou non risquer leur vie. J'estime que cette question en pose une autre, très technique, dont d'ailleurs je ne connais pas la réponse. Mais je pose la question, espérant de ce débat qu'il m'éclairera là–dessus. Devons–nous ou ne devons–nous pas demander à l'ONU d'élargir le droit de nos soldats de se défendre en cas d'agression, le droit de riposte risquant d'aller loin et incluant aussi des patrouilles qui peuvent nous attirer l'inimitié des populations et provoquer une interprétation de notre rôle qui serait fausse parce que ce serait un acte agressif, bien évidemment, que de riposter?

Si nous disons qu'il convient d'élargir ce droit de défense, nous risquons d'une certaine manière la vie de nos soldats parce que toute riposte comporte des risques. Si nous disons qu'il ne faut pas élargir ce droit de riposte, nous risquons la vie de nos soldats d'une autre manière parce qu'on les laisse sans défense face à des actes agressifs.

[*Traduction*]

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'ai une ou deux choses à dire. Comme lui, je ne suis pas technocrate. Le député a bien dit qu'il serait très difficile de répondre à sa question.

Je dois dire qu'en raison de mon origine, j'ai eu beaucoup de mal à rédiger ce discours. J'y ai mis mon coeur et mon intellect. J'ai formulé des questions auxquelles je m'estime capable de répondre. J'estime que c'est à la communauté diplomatique de prendre une décision concernant les questions que vous avez soulevées.

M. John Cannis (Scarborough–Centre): Monsieur le Président, c'est plus une observation qu'une question que j'aimerais adresser à la députée.

Elle a dit que nous ne pouvions rester là–bas. Nous devons rétablir la paix et partir. Mais pour rétablir la paix, nous devons passer davantage de temps à comprendre la région et ses habitants.

Hier, j'ai assisté à la séance d'information offerte par des militaires qui nous ont dit qu'eux aussi ne savaient pas toujours ce qui se passait, que les médias donnaient sans cesse des versions contradictoires des événements. Hier soir, j'ai regardé une émission à la télévision, je ne sais plus trop sur quelle chaîne, qui faisait état de la persécution et de la purification ethnique en cours. Je ne sais qui croire, que croire, quel journal lire, c'est très déroutant.

Il ne fait aucun doute que nous sommes tous en faveur de la paix. Le député de Kamloops a dit un peu plus tôt que c'était pays contre pays, nation contre nation, région contre région, et les Grecs contre les Macédoniens. J'aimerais faire remarquer que nous nous devons de présenter l'information telle que nous la recevons.

Si nous citons certaines résolutions des Nations Unies reconnaissant l'ancienne république yougoslave de Macédoine, nous devons nous en tenir aux termes de ces dernières tels qu'adoptés par les Nations Unies et auxquels les deux parties ont souscrit. Autrement, nous ne faisons que jeter de l'huile sur le feu.

L'autre jour, à la rubrique des sports, j'ai lu qu'on était en train de constituer les groupes qui participeront l'an prochain aux différents championnats européens; le journaliste disait que la Grèce ferait partie de tel groupe, la Macédoine de tel autre. Je pense que nous devons nous efforcer de présenter les faits tels qu'ils sont lorsque nous parlons de l'ancienne république yougoslave de Macédoine.

• (1330)

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, je suis honoré de me lever pour prendre part au débat d'aujourd'hui et ce, pour diverses raisons.

Tout d'abord, je crois qu'en encourageant la tenue d'un tel débat si tôt dans la 35e législature, le premier ministre rend hommage à nos gardiens de la paix et au genre d'opérations où le Canada est passé maître depuis quelques années.

Ensuite, je voudrais souligner que. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Je regrette de devoir interrompre le secrétaire parlementaire. À lui et à tous les députés, je demande un peu d'indulgence. J'ai fait une erreur, car le Parti réformiste a demandé plus tôt de pouvoir répartir son temps en périodes de dix minutes pour le discours et de cinq minutes pour les questions et observations.

Je voudrais, avec votre consentement, donner la parole au député de Nanaimo—Cowichan. Je prie le secrétaire parlementaire de bien vouloir m'aider.

M. Mifflin: Monsieur le Président, comme j'ai moi-même oublié de vous féliciter pour votre nomination, je crois que je devrais me racheter en cédant la parole au Parti réformiste.

Le président suppléant (M. Kilger): Je remercie le secrétaire parlementaire.

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je n'ai pas protesté quand vous avez par erreur donné la parole à M. Mifflin, parce que c'est un homme que je connais et que j'estime depuis des années; j'étais donc disposé à entendre son intervention. Je n'ai donc qu'à exercer ma patience.

Je passerai très brièvement sur les observations d'usage d'un premier discours, pour pouvoir accorder plus de temps au débat sur la question du maintien de la paix.

[*Français*]

Tout d'abord, j'aimerais féliciter M. Parent pour son élection en tant que Président de la Chambre des communes ainsi que vous féliciter pour votre propre nomination en tant qu'adjoint. Pour moi, c'est une petite victoire pour la démocratie, que l'on améliore peu à peu.

[*Traduction*]

Je remercie également ma femme Paula, pour l'appui qu'elle me donne inlassablement depuis 40 ans et, en particulier, pour l'aide qu'elle m'a apportée ces deux dernières années.

Rendu à ce point, un député décrit habituellement sa circonscription. Je dirai simplement que si j'embellissais toutes les descriptions des circonscriptions qui ont été données jusqu'à maintenant à la Chambre, je donnerais une bonne idée de celle de Nanaimo—Cowichan. C'est un coin de pays qui offre une vue splendide des tranquilles îles du Golfe qui se découpent sur le paysage sauvage et accidenté de la côte ouest, juste en face de l'île de Vancouver.

Je remercie mes électeurs de Nanaimo—Cowichan qui m'ont fait l'honneur de pouvoir les représenter à Ottawa. Je vais les aider à comprendre ce qui s'y passe, dans la mesure où je comprendrai moi-même, et surtout, je vais défendre leurs intérêts à Ottawa et non ceux d'Ottawa auprès d'eux.

J'en arrive maintenant à la question d'aujourd'hui, qui concerne le maintien de la paix et, en particulier, la situation dans l'ancienne Yougoslavie. Qu'est-ce que mes électeurs pensent de cette question? Je crois exprimer l'opinion des habitants de Nanaimo—Cowichan, et celle de nombreux Canadiens, en disant: Nous sommes fiers du travail accompli par les casques bleus canadiens. Nous sommes très fiers des troupes qui se chargent aujourd'hui de maintenir la paix, y incluant le bataillon du Royal 22e Régiment de Valcartier.

Or, il semble que le Canada piétine actuellement parce qu'à l'échelle internationale, il manque de leadership et de volonté politique.

• (1335)

Il semble aussi que nous n'ayons pas le personnel nécessaire pour nous acquitter adéquatement de toutes nos obligations actuelles. Par conséquent, la révision proposée par le gouvernement des politiques liées aux affaires étrangères et à la défense est tout à fait à-propos et souhaitable. Nous devons déterminer si nos activités de maintien de la paix sont conformes à ces politiques, ou si les politiques en question doivent être modifiées.

Mes électeurs perçoivent la situation en Bosnie comme l'aboutissement de siècles d'hostilité liée à des différences religieuses et ethniques. Il ne semble pas y avoir de façon de mettre fin à cette haine. Cela dit, les Canadiens sont conscients qu'une telle hostilité ne se manifeste pas uniquement dans les Balkans. Il s'agit d'un problème mondial qui entraîne des atrocités et des guerres. La communauté internationale doit par conséquent trouver de meilleures solutions. À cet égard, les Nations Unies, l'OTAN et la Communauté européenne ne sont pas perçues comme étant efficaces.

Le ministre des Affaires étrangères a mentionné ce matin qu'il avait eu des discussions avec ses homologues de France et de Grande-Bretagne; il serait utile pour la Chambre de connaître la portée exacte de ces discussions. J'aimerais vraiment savoir ce que pensent et ce que font ces deux pays. De même, quel est le

point de vue des membres de la Communauté européenne face à cette terrible situation dans l'ancienne Yougoslavie?

La perception de mes électeurs est que des soldats canadiens qui s'efforcent d'apporter leur aide sont parfois humiliés dans le cadre de cet exercice. Cette situation en choque beaucoup et certains vont même jusqu'à dire qu'il faut rapatrier les membres de notre force de maintien de la paix. Par ailleurs, d'aucuns font valoir que nos troupes empêchent de nombreuses atrocités d'être commises dans leur secteur et favorisent la prestation d'une aide humanitaire. Par conséquent, certains sont d'avis que nous devons demeurer sur place, ne serait–ce que pour des raisons humanitaires. Ces points de vue de mes électeurs semblent correspondent à ceux de l'ensemble des Canadiens.

Outre l'opinion des habitants de ma circonscription, il y a d'autres facteurs dont il faut tenir compte en ce qui a trait à la Bosnie où, contrairement à la Croatie, il n'y a même pas d'accord de paix à préserver. Il ne semble pas qu'il y ait de solution à la situation, si l'attitude des combattants ne change pas. En effet, si la situation demeure la même, les forces de maintien de la paix pourraient devoir demeurer sur place indéfiniment.

Une autre considération est le fait que le retrait de cette force pourrait entraîner un génocide et d'autres atrocités. Le retrait complet de la force de maintien de la paix pourrait aussi provoquer une guerre puisque certains pays voisins tels que l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie, la Grèce, et les anciens États russes pourraient intervenir pour aider une faction ou l'autre.

C'est dans ce contexte que se situe notre rôle de parlementaires. Nous devons d'abord écouter nos électeurs. Ensuite, nous devons réévaluer sans tarder nos politiques en matière d'affaires étrangères et de défense, comme le gouvernement a dit qu'il allait le faire. Troisièmement, nous devons tenir les Canadiens informés; enfin, nous devons, à titre de parlementaires, faire preuve d'initiatives pour trouver une solution.

Je pense qu'il est essentiel que nous fassions preuve de leadership si nous voulons espérer trouver une solution. Nous, les députés de la Chambre des communes, devons prendre l'initiative, et le Canada, en tant que pays, doit en faire autant sur la scène internationale.

• (1340)

Si le statu quo est inacceptable, nous devons effectuer des changements. Il faut contraindre les protagonistes en Bosnie à s'asseoir à la table de négociation et à y rester jusqu'à ce qu'ils échafaudent un plan de paix dont l'application pourra être supervisée par d'autres. Le Canada ne peut provoquer ce changement tout seul, mais la communauté internationale le peut sûrement.

Par conséquent, je suis d'avis que le Canada doit se servir de sa crédibilité et de son prestige en tant qu'intervenant dans les activités de maintien de la paix, de façon à assurer le leadership nécessaire. Toutefois, nous devons d'abord discuter avec les États–Unis, la Grande–Bretagne et la France, puis avec l'OTAN et ses associés, ainsi que les Nations Unies. Il faut insister pour que, collectivement, nous adoptions une stratégie qui forcera l'adoption d'un plan de paix par les combattants. Si cela n'est pas possible, alors le Canada devrait envisager de se retirer de l'ancienne Yougoslavie.

Je termine en revenant sur les propos de mon collègue, le député de Saanich—Les Îles–du–Golfe, portant que d'autres pourparlers de paix sont prévus à Genève le 10 février.

Le Canada doit prendre l'initiative en tenant une conférence ici à Ottawa avant cette date. Les participants seraient tous les pays représentés au sein des forces de maintien de la paix dans l'ancienne Yougoslavie. Il faudrait que cette conférence, d'elle–même ou par l'entremise des Nations Unies, lance un ultimatum clair aux belligérants, à savoir que ceux–ci doivent s'entendre sur un plan de paix applicable, ou, autrement, accepter le retrait des forces des Nations Unies. Si les participants à cette conférence ne pouvaient s'entendre sur cet objectif et réaliser des progrès concrets pour ce qui est de rétablir la paix en Bosnie, le Canada devrait alors annoncer son intention de se retirer à la fin de son engagement actuel, soit en avril.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, c'est la première fois que j'ai l'occasion d'intervenir à la Chambre depuis les dernières élections et je voudrais vous féliciter pour votre nomination à la Présidence. Je vous connais depuis assez longtemps pour savoir que vous ferez l'impossible pour défendre les intérêts de tous les députés, peu importe leur allégeance politique, y compris même les indépendants.

Le député d'en face a très bien su résumer son opinion sur le rôle du Canada dans les missions de maintien de la paix et la situation dans l'ex–république yougoslave qu'est la Bosnie, l'État souverain de la Bosnie.

J'ai, moi aussi, de nombreux électeurs qui m'ont fait part de leur opinion à ce sujet, puisque je représente la circonscription de Dartmouth où vivent de nombreux employés du ministère de la Défense nationale. Nous avons Shearwater dans notre région. De nombreux membres de la Marine canadienne vivent dans ma circonscription. Je peux vous dire que le rôle du Canada en tant que gardien de la paix est leur plus grande préoccupation.

J'ai un frère qui revient tout juste d'une mission peut–être un peu moins difficile, mais néanmoins en dangereuse, au Cambodge où des forces de l'ONU observaient le déroulement des élections.

Pour revenir aux commentaires de mon collègue, il ne fait aucun doute que la population du Canada appuie fortement le rôle historique et de premier plan que joue notre pays pour maintenir la paix dans le monde. Même en période de récession, au moment où nous tentons de trouver les moyens de subventionner les services essentiels auxquels s'attendent les Canadiens, la population canadienne appuie grandement, en général, les efforts que les hommes et les femmes membres de nos forces armées canadiennes ont déployés à l'étranger.

Cependant, la mission en Bosnie est différente des opérations auxquelles nous avons participé par le passé. De toutes les missions de maintien de la paix auxquelles nous avons été associés, celle en Bosnie se distingue par le fait suivant. Tous s'entendent pour dire qu'il n'y a pas de paix à maintenir là–bas. Les belligérants, les deux camps les plus agressifs, n'ont pas accepté les résultats du référendum tenu en Bosnie. Le camp serbe a clairement laissé entrevoir, de par les gestes qu'il a posés au cours de la dernière année, que, même s'il louait du bout des lèvres les efforts effectués par les Nations Unies pour bâtir une

certaine paix, il n'était pas prêt à négocier de bonne foi avec les forces dépêchées sur son territoire.

Les gens de ma région ont été saisis du problème, tout comme les habitants de la circonscription de mon collègue. Même si mes électeurs veulent que le Canada continue de jouer son rôle, ils sont convaincus que le manque de détermination des Nations Unies qui n'ont pas donné suite aux menaces énumérées dans les résolutions qu'elles ont adoptées a clairement fait du tort à nos casques bleus. Chaque fois que les Nations Unies servent un avertissement à l'un des camps ou à tous les camps en présence, elles n'y donnent pas suite.

• (1345)

Enfin, comme dernière observation sur l'intervention du député, je tiens à dire que les habitants de Dartmouth s'inquiètent, eux aussi, de la situation. Même s'ils sont fiers du rôle traditionnel de gardien de la paix que joue le Canada, ils se demandent si le gouvernement fédéral ne devrait pas, dans ce cas–ci, veiller à ce que la paix règne avant d'envoyer ses troupes la maintenir. Il arrive parfois que la paix ne soit pas au rendez–vous.

M. Ringma: Monsieur le Président, comme il est évident que le député partage mon avis et que ses électeurs partagent l'opinion des miens, je n'ai rien à ajouter.

Le président suppléant (M. Kilger): Il reste deux minutes à la période des questions et des observations, deux minutes qui pourront, du moins je l'espère, être divisées entre une question et une réponse.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je m'efforcerai d'être bref.

Je tiens à dire combien me préoccupe la position des réformistes, y compris le député de Calgary–Sud–Est qui a dit que, quoique fassent les soldats canadiens, ils n'influeront en rien sur la situation. Nos soldats jouent un rôle fort important en assurant le passage de l'aide humanitaire et, certes, en contribuant à sauver des vies.

Ma question est très simple. Au lieu que les soldats canadiens et les troupes des Nations Unies décident de quitter cette région troublée de la Bosnie et de la Croatie et compte tenu de l'échec des plans de paix, jusqu'à maintenant, à cause surtout de l'intransigeance des Serbes de Bosnie, le député et ses collègues seraient–ils disposés à envisager une autre possibilité, à savoir que les Nations Unies se décident enfin à accorder aux troupes qui sont là–bas le pouvoir dont ils ont besoin et qu'ils demandent par l'intermédiaire de leurs commandants pour faire régner la paix et mettre un terme au cycle des massacres et de la destruction?

Serait–il d'accord pour qu'on modifie les règles de la participation des Nations Unies et pour qu'on renforce cette position de telle sorte que prenne fin le cycle actuel des massacres et de la destruction, à tout le moins dans les six régions protégées de la Bosnie?

M. Rigma: Monsieur le Président, je remercie le député de Burnaby—Kingsway.

Je serais d'accord au moins pour que les Nations Unies examinent la possibilité de modifier les règles afin que nos troupes soient convenablement protégées.

Ce que le député ne comprend pas, je crois, c'est que, comme il n'y a pas d'accord de paix en Bosnie, il faudrait y envoyer des dizaines de milliers de soldats pour y faire régner la paix. Voilà ce que d'autres et moi–même essayons de faire valoir. Il faut d'abord amener les factions qui s'affrontent en Bosnie, et non dans l'autre partie de la Croatie, à négocier un plan. Il faut un plan avant de pouvoir parler de paix.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, ce que j'ai dit tout à l'heure tient toujours.

Je vous félicite et je tiens à dire que je suis heureux de prendre la parole dans le débat. Nous rendons aujourd'hui hommage à nos militaires qui participent à des missions de maintien de la paix, voire à l'ensemble de l'armée canadienne et à notre institution parlementaire où les députés peuvent exprimer leur point de vue sans craindre d'être réprimandés par leur whip et par les dirigeants de leur parti.

D'après les députés entendus jusqu'à maintenant, je peux dire que le débat est de haut niveau et qu'il n'est pas teinté d'esprit de parti. Les Canadiens s'attendent certainement à ce qu'il en soit ainsi tout au long de cette trente–cinquième législature.

Je ne pourrai pas m'en tenir à ce que j'avais prévu à l'origine. Je m'efforcerai de terminer avant le début de la période des questions, à 14 heures, mais il se pourrait que j'empiète un peu sur cette période.

Je veux expliquer brièvement pourquoi le Canada est devenu expert des missions de maintien de la paix et pourquoi le maintien de la paix est devenu le type d'intervention privilégié. Nous pouvons nous arrêter aux facteurs qui ont fait évoluer les choses dans ce sens. Peut–être pourrions–nous aussi examiner l'avenir des missions de maintien de la paix et énoncer quelques règles de base qu'il faudrait peut–être adopter. Nous participons en ce moment à un type particulier de mission.

• (1350)

Les missions de maintien de la paix ont débuté, je crois, pendant la Guerre froide, lorsque la plupart des missions de l'ONU étaient paralysées, sauf celles de maintien de la paix dans les régions qui présentaient peu d'attrait pour les superpuissances et dans celles où les intérêts d'une superpuissance étaient menacés.

Je crois que notre première mission d'importance a été l'envoi d'observateurs au Cachemire en réponse à une demande de l'ONU, en 1949. Cette région occupe une position stratégique entre l'Inde et le Pakistan. Après quelques négociations, le Canada avait accepté d'envoyer quatre observateurs provenant de l'armée. L'année suivante, le nombre d'observateurs canadiens passait à huit et il ne provenaient plus des rangs de la milice, mais de l'armée régulière. Je crois que c'était le début du maintien de la paix.

Nous étions alors à la fin des années 1940 et nous participons encore aujourd'hui à ces missions. Peu après, nous avons été membre de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au Moyen–Orient, ONUST. Nous sommes toujours là.

En 1954, le Canada a pris part à la Commission internationale de contrôle en Indochine et même si les motifs de notre présence ont changé, nous sommes toujours là.

En 1956, la participation du Canada aux missions de maintien de la paix a pris une nouvelle ampleur avec le début de la crise de Suez. L'intervention d'un Canadien réputé, le très honorable Lester Pearson, alors ministre des Affaires extérieures, est bien connue. Nous sommes restés sur place tant que nos militaires n'ont pas été expulsés par M. Nasser, en 1967.

Notre gouvernement a envoyé un bataillon à Chypre en 1964 pour une mission qui devait durer six mois: elle a duré 30 ans. Comme l'a souligné le ministre de la Défense nationale, nous avons encore des soldats en mission de maintien de la paix à Chypre. Il ne s'agit pas du bataillon du début, mais de dix membres des forces armées.

Nous avons donc pris part à 44 missions de maintien de la paix et, si nous excluons la Corée, nos pertes de vies s'élèvent malheureusement à 98 parmi les 100 000 jeunes hommes et jeunes femmes qui ont participé à ces missions. Il faut aussi se demander comment le Canada s'est acquis la réputation qu'il a dans ces missions. Est–ce parce que les Canadiens sont des doux? Est–ce en raison de la nature de nos forces armées? Est–ce parce que nous avons d'énormes intérêts à défendre sur la scène mondiale? Est–ce parce que nous sommes une puissance moyenne?

Je ne crois pas qu'il y ait une réponse simple. Il faut examiner chaque mission individuellement. Nous sommes allés à Chypre parce que nous sommes un pays membre de l'OTAN et que l'OTAN s'est interposé entre deux pays membres. Nous avons fait partie de la Commission internationale de contrôle au milieu des années 50 parce que nous étions une démocratie de l'Ouest.

Je suppose que nous avons participé aux opérations au Moyen–Orient parce que nous avons fait preuve de professionnalisme durant les deux guerres mondiales et parce que nous avons des forces d'usage général facilement déployables qui sont fortes sur le plan logistique, qui jouissent d'une bonne réputation et qui sont capables d'intervenir dans ce genre de situation. Tout au long de notre participation à ces 44 opérations, le succès d'une d'entre elles nous menait tout de suite vers la suivante. Dès qu'on avait besoin de forces de maintien de la paix dans une région troublée du monde, qui appelait–on? Le Canada.

Jusqu'à il y a quelques années, ces opérations auxquelles nous participions avaient un point en commun, même si elles n'étaient pas toutes exactement pareilles. Il s'agissait de missions de maintien de la paix dans le sens où nous devions faire de la surveillance, sauf peut–être dans le cas du Congo belge, qu'on a déjà mentionné, et de la Corée évidemment. Ces opérations sont devenues acceptables pour les Canadiens parce que nous étions utiles en tant qu'armée et en tant que pays. Nous accomplissions quelque chose de bien. Nous contribuions à faire du monde un endroit où il fait mieux vivre. Nos militaires sont devenus des experts dans le domaine du maintien de la paix, et ces opérations sont devenues acceptables, à quelques exceptions près, pour tous les partis politiques.

• (1355)

Toutefois, il y a quelques années, lorsque la guerre froide a pris fin, lorsque le mur de Berlin est tombé et lorsqu'un pays étranger a essayé d'envahir un autre pays souverain—et je veux parler ici de la guerre du Golfe—les règles du jeu ont changé. Après un débat à la Chambre des communes, le Canada a décidé de participer à la guerre du Golfe, même si les Canadiens n'étaient pas tous d'accord.

Après la guerre du Golfe, la situation a changé. Tout d'abord, la définition du maintien de la paix ne se limitait plus à la surveillance. Elle comprenait—et je vais employer des termes simples—l'établissement de la paix, ce qui comporte des mesures d'exécution; elle comprenait l'aide humanitaire, qui consiste à nourrir les gens et à protéger des vies; et elle comprenait d'autres genres d'opérations, comme au Cambodge où il fallait aider à diriger le pays jusqu'à ce qu'un gouvernement soit en place.

D'autres choses se sont produites également. Le pouvoir des Nations Unies a changé dans ce qu'on a appelé le «nouvel ordre mondial» et ce que beaucoup d'entre nous à la Chambre aujourd'hui avons décrit comme étant plutôt le «désordre mondial».

Tout cela a–t–il un impact sur le nombre d'opérations auxquelles nous participerons et sur l'intensité de ces opérations? Je crois que la réponse est oui. À mon avis, nous verrons un accroissement des besoins en matière de maintien de la paix dans le sens général du terme. Nous verrons une augmentation de l'intensité des opérations et une augmentation de la nécessité pour des pays comme le Canada d'intervenir dans les affaires d'autres pays.

Je dis cela parce que, dans les 179 pays qui forment le monde aujourd'hui, on compte 4 000 langues. Soixante de ces pays ont une population inférieure à 1 million, et 40 ont une population inférieure à 200 000. Ce qui est plus important encore—et je crois que c'est ce qui donne le plus de force à mon argument—c'est que moins de 10 p. 100 de ces pays ont une population ethnique homogène, et moins de 5 p. 100 ont un groupe ethnique qui représente plus de 75 p. 100 de la population. Nous sommes donc témoins d'une explosion des nations qui sont désormais composées d'un ensemble de petits groupes ethniques et religieux.

Article 31 du Règlement

Si on ajoute à cela le niveau peu élevé de tolérance à l'égard des différences religieuses, sociales et ethniques qui semble régner dans le monde aujourd'hui, je vous assure que nous allons voir une augmentation des besoins en matière de maintien de la paix.

Quelle devrait être la réponse du Canada? Notre réponse doit dépendre de ce que nous pouvons faire. Que pouvons–nous faire? Je commencerai par faire remarquer à la Chambre et à ceux qui nous écoutent que peu importe que nous restions, que nous participions ou non ou que nous nous retirions, cela n'aura jamais rien à voir avec la volonté des Forces canadiennes, car elles feront le travail qu'on leur aura demandé de faire.

Notre histoire garde le souvenir de la participation des Canadiens à une opération qu'il avait été jusque là impossible d'accomplir, et je veux parler de la bataille pour la crête de Vimy. En tant que Terre–Neuvien, je rappelle ici l'action héroïque du Royal Newfoundland Regiment en 1916, lorsque presque tous les membres du bataillon ont été fauchés en l'espace de quelques heures. Aussi, monsieur le Président, qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agira pas d'un retrait si nous ne voulons pas rester.

Nous devons cependant tenir compte de certaines des règles de base. La capacité de l'ONU à contrôler ce qui se passe au niveau de la direction de ces opérations, au niveau du commandement et du contrôle de ces opérations, a–t–elle changé? Les mandats ont–ils été clairs? Je me rappelle un discours, dont beaucoup d'entre nous doivent se rappeler également, que le général MacArthur a prononcé au Congrès à son retour de Corée, et plus spécialement la fin de son discours où il célébrait l'esprit de corps.

Je me rappelle un exposé que j'ai entendu lorsque j'étais jeune officier, de la bouche de celui qui est peut–être le père des missions de maintien de la paix, le général E. L. M. Burns, qui commandait les troupes envoyées au Moyen–Orient dans le cadre de notre première participation vraiment importante au maintien de la paix. S'il avait une expression consacrée, c'était bien: «Où est le mandat?» Sans mandat, nous ne pouvons rien faire. Sans mandat véritable des Nations Unies, ce que nous faisons peut ne pas être approprié. Ou peut–être pas accompli comme il faut. Notre action dépend du soutien que nous recevons, non pas seulement au Canada, mais du monde en général.

Je voudrais dire en terminant qu'avant d'intervenir en tant que pays dans le cadre d'une opération de maintien de la paix, nous devons bien vérifier en quoi consiste notre mandat. Quelle capacité l'ONU possède–t–elle pour commander et contrôler ses opérations en la matière? Nous pouvons nous interroger sur nos exigences à cause du genre de pays que nous sommes, à cause de notre constitution; il est dans notre intérêt de participer à toute activité qui contribue à accroître la stabilité dans le monde.

Il nous incombe également de veiller à ce que les missions que nous entreprenons ne compromettent pas les ressources de notre pays ni encore moins n'exposent nos jeunes hommes et nos jeunes femmes en uniforme à de plus grands périls que ceux que nous pourrions être tenus d'affronter en tant que pays souverain.

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, aux termes de l'article 31.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE RÉGIME D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

M. Paul Steckle (Huron—Bruce): Monsieur le Président, ces dernières semaines, j'ai reçu un grand nombre d'appels et de lettres de Canadiens qui vantent les mérites du régime d'accession à la propriété devant prendre fin le 2 mars prochain.

Dans une lettre récente à ce sujet, une agence immobilière locale fait état d'un sondage réalisé par l'Association canadienne de l'immeuble. D'après ce sondage, 86 p. 100 des acheteurs de premières maisons ont dit que le régime y avait été pour quelque chose dans leur décision d'acheter une maison. En outre, 80 p. 100 des répondants ont dit qu'ils estimaient impératif de rembourser d'abord leur RER, 41 p. 100 prévoyant le faire plus rapidement que ne l'exige le programme. Les auteurs de cette lettre ajoutent que, d'après les données de la SCHL, 26 p. 100 des acheteurs de maison se sont prévalus de ce programme en 1992.

Je souscris entièrement au régime d'accession à la propriété et j'exhorte le ministre des Finances non seulement à le prolonger, mais aussi à apporter à la loi les modifications qui s'imposent pour permettre aux acheteurs de maisons de s'en prévaloir en permanence.

En cette période d'austérité budgétaire, nous devrions justement envisager des programmes comme celui–là, des programmes qui ne coûtent rien au gouvernement ou aux contribuables.

* * *

[*Français*]

LA COMMUNAUTÉ SÉPHARADE DU QUÉBEC

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, j'ai participé, dimanche dernier, au Congrès de la communauté sépharade du Québec. J'ai constaté que cette communauté en est une fort active, non seulement dans l'ensemble de la communauté juive du Québec, mais également dans toute la société québécoise.

Les sépharades témoignent d'un engagement communautaire exemplaire pour tous les citoyens du Québec. La solidarité vivante au sein de cette communauté s'accompagne d'efforts incessants afin d'être partie prenante du Québec contemporain.

Les échanges et les débats qui ont eu lieu durant ce congrès ont permis de mieux connaître et conséquemment de mieux comprendre les différentes orientations politiques qui dominent la scène politique québécoise.

De telles occasions ne peuvent qu'enrichir la démocratie. Je remercie et félicite la communauté sépharade du Québec pour la tenue de telles manifestations.

[*Traduction*]

LE POÈTE ROBERT BURNS

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour commémorer l'anniversaire de naissance de Robert Burns, le grand poète écossais né le 25 janvier 1759.

Les Écossais du monde entier célébreront aujourd'hui la mémoire de ce grand homme issu d'une famille de pauvres paysans. Sa gloire littéraire se trouve célébrée dans les paroles d'une chanson écrite en son honneur plus d'un siècle après sa mort:

Des rois et des empires qui naissent et disparaissent, le monde en a vu beaucoup,

Mais l'étoile de Robbie Burns brillera toujours au–dessus d'eux.

* * *

[*Français*]

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la formation professionnelle est une des solutions importantes au problème du chômage, du recyclage des travailleurs plus âgés, voire de la pauvreté. Pourtant, c'est l'accès à cette formation que le gouvernement ontarien refuse à sa minorité francophone en ne lui permettant pas de participer pleinement au Conseil ontarien de formation et d'adaptation de la main–d'oeuvre. À cause de cette décision, des milliers de francophones en Ontario se voient privés de formation.

● (1405)

C'est pourquoi, lors du renouvellement de l'entente fédérale–provinciale en matière d'enseignement en mars prochain, le gouvernement fédéral doit tenir compte des graves lacunes du COFAM et de ses effets sur l'assimilation des francophones en Ontario et exiger du gouvernement ontarien qu'il crée un conseil de formation et d'adaptation de la main–d'oeuvre qui servira effectivement toute la population canadienne vivant en Ontario.

* * *

[*Traduction*]

LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE–RETRAITE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, les REER sont des régimes de retraite autofinancés à l'intention des Canadiens ne bénéficiant pas de régimes de retraite du gouvernement ou d'un employeur.

Permettez–moi de vous lire un extrait d'une lettre que m'a fait parvenir un résident de Nepean, M. Denis Deschenes. Il dit ceci:

J'ai 42 ans et je n'ai pas de régime enregistré de retraite d'un employeur. Mes revenus au moment de la retraite dépendront uniquement des sommes que j'aurai versées dans mon REER personnel et dans celui de ma conjointe; ma femme et moi voulons en effet éviter d'être à la charge de l'État au moment de notre retraite.

En voulant aujourd'hui modifier ce régime pour accroître ses recettes, le gouvernement commet une erreur monumentale et va à l'encontre du but recherché.

Article 31 du Règlement

Je reconnais que notre pays est aux prises avec d'énormes difficultés financières, mais je n'accepte pas d'être pénalisé pour avoir travaillé durement et avoir été prévoyant financièrement. Le REER est le seul régime de pension dont nous disposions ma femme et moi.

Si le gouvernement veut imposer des restrictions à ceux dont les revenus futurs dépendent uniquement de leur REER, je lui recommande fortement de se montrer équitable et d'appliquer ces restrictions à tous.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, je crois que mes observations sont un peu mieux chronométrées aujourd'hui. Je vais donc en profiter pour vous adresser mes meilleurs voeux dans l'exercice des lourdes et importantes fonctions que la Chambre vous a confiées. Je suis sûr que vous et les adjoints qui ont été nommés pour vous assister avez assez de jugement, de patience, de perspicacité et de bonne humeur pour supporter 200 députés néophytes. Nous ferons de notre mieux.

Je voudrais parler brièvement d'une question importante pour tous les Canadiens, le développement durable. Le Livre rouge de notre gouvernement, *Pour la création d'emplois—Pour la relance économique*, dit que le développement durable suppose l'intégration des objectifs économiques et environnementaux.

L'ancien gouvernement conservateur faisait comme si la préservation de l'environnement et la création d'emplois étaient des objectifs diamétralement opposés. Je suis en complet désaccord. J'ai la conviction qu'il y a de nombreux avantages économiques, surtout à long terme, à retirer d'une intégration de la création d'emplois et de l'innovation technologique, d'une part, et de la protection de l'environnement, d'autre part. En fait, dans les décisions que nous prendrons à la Chambre. . .

Le Président: Comme le député a utilisé un peu de son temps pour tenir des propos flatteurs, nous devrons entendre la suite une autre fois.

* * *

[*Français*]

LE TRAIN À GRANDE VITESSE

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, à la suite de l'annulation du contrat pour la construction d'hélicoptères à des fins militaires, le Bloc québécois a insisté à plusieurs reprises pour que l'argent ainsi économisé soit réinvesti pour l'implantation d'un TGV dans le corridor Québec—Windsor.

En 1991, le groupe de travail sur le train rapide Québec—Ontario a reconnu la pertinence du projet et l'importance des multiples retombées économiques qui en résulteraient. Le groupe a mené de vastes consultations au cours desquelles la population a rappelé la nécessité de rendre les villes du corridor plus efficaces, si on veut qu'elles réussissent dans un marché compétitif.

Ce projet créerait 120 000 emplois, auxquels s'ajouteraient des centaines d'emplois hautement spécialisés et permanents, découlant des transferts technologiques et des ententes industrielles.

Article 31 du Règlement

Malgré cela, le premier ministre a déclaré à la presse que l'implantation d'un TGV ne faisait pas partie de ses priorités.

Nous sommes inquiets de l'indifférence du gouvernement devant un projet novateur, créateur d'emplois, qui valorise des technologies porteuses d'avenir et qui stimule la recherche et le développement technologique au Canada et au Québec.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION D'ALCOOL

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, aujourd'hui, en lisant le *Globe and Mail*, j'ai été renversé par la manchette suivante: «Congé de maladie pour gueule de bois préméditée».

Selon une décision rendue récemment en Ontario, il serait acceptable ou au moins tolérable de se prévaloir d'avantages sociaux parce qu'on s'est volontairement enivré.

Un employé de la Metro Housing Authority a décidé un vendredi qu'il aurait besoin d'un congé de maladie le lundi, prévoyant les effets d'une consommation excessive d'alcool pendant le week–end.

J'interviens à la Chambre parce que j'ai la certitude que ce n'est pas un cas isolé. Ce type d'abus n'est–il pas trop fréquent? Combien de temps encore les Canadiens qui travaillent dur devront–ils subir les conséquences financières de ce genre d'irresponsabilité sociale et de comportement capricieux?

● (1410)

Par respect pour les Canadiens que cela scandalise, il faut bannir ces abus à tous les niveaux. Les citoyens honnêtes et travailleurs n'ont pas à être les victimes de ceux qui ont trop d'indulgence pour eux–mêmes.

* * *

L'ÉQUITÉ SALARIALE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, au cours de la législature précédente, la question des taux régionaux de rémunération au sein de la fonction publique fédérale a fait l'objet de deux motions d'initiative parlementaire que j'ai présentées à la Chambre. En fait, l'existence de taux régionaux de rémunération inéquitables a été à l'origine de la grève nationale des équipages de navires déclenchée en 1989 et continue d'être une pomme de discorde dans la fonction publique fédérale.

Des milliers de fonctionnaires fédéraux qui travaillent dans la région de l'Atlantique et qui exercent les mêmes fonctions que leurs collègues du centre et de l'ouest du pays sont moins bien rémunérés que ces derniers—dans certains cas, ils touchent jusqu'à 30 p. 100 de moins—simplement parce qu'ils ont choisi de vivre dans cette région.

Jeudi dernier, à la Chambre, le président du Conseil du Trésor a déclaré:

L'un des programmes auxquels le gouvernement tient le plus est justement l'équité salariale.

Et il s'agit bien ici d'une question d'équité salariale. J'exhorte le président du Conseil du Trésor à prendre des mesures immédiates pour en finir avec cette pratique odieuse et discriminatoire des taux régionaux de rémunération.

* * *

LA YOUGOSLAVIE

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, le poème suivant a été lu par le caporal Stewart Lowe au Jour de l'An dans ma circonscription. Il a été écrit par son ami, le caporal Ron Hefferman, en l'honneur de leurs camarades qui ont été tués dans l'ancienne Yougoslavie.

Il me semble que l'occasion se prête bien à ce que je vous en fasse lecture.

Ne nous oubliez pas
Nous qui avons quitté nos parents nos amis
Dans l'espoir qu'un jour nous soyons tous frères
Je prie pour que cessent un jour toutes les guerres
Et que d'autres ne subissent pas mon sort
C'était la dernière des guerres
Nous avait–on dit
Mais après soixante–seize longues années
Le Canada compte encore ses morts
Je suis un vrai Canadien, puissiez–vous comprendre
Que je n'ai qu'un seul espoir. . . Ne m'oubliez pas
En mourant au combat, j'ai cru que la guerre cesserait
Coiffé du béret bleu, j'ai donné ma vie pour la paix mondiale
Comme Michael, Ralph, John Zerpapolski
Et les milliers de soldats morts avant eux
Le 11 novembre, j'ai donné ma vie pour la paix, pas la guerre
Je suis un vrai Canadien, puissiez–vous comprendre
Que je n'ai qu'un seul espoir
Ne m'oubliez pas.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AUX RISQUES DE BRÛLURE

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour presser tous les députés, et tous les Canadiens, d'offrir leur soutien à la Semaine nationale de sensibilisation aux risques de brûlure, qui se tiendra du 6 au 12 février.

Les blessures causées par les brûlures constituent une des principales causes de décès accidentel au Canada, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées étant les plus exposés à ce genre de blessures. La plupart des blessures et des décès causés par des brûlures peuvent être évités par une sensibilisation et une éducation accrues.

Pour prévenir les brûlures, il faut promouvoir un plus grand usage des détecteurs de fumée, inciter les gens à établir un plan d'évacuation de leur logement et apprendre aux enfants à ne pas se cacher du feu. Grâce à la prévention par l'éducation, nous

pourrons sauver quantité de vies et épargner ainsi bien des souffrances aux gens.

Enfin, je voudrais remercier les membres du Shrine of North America ainsi que l'Association canadienne de sécurité–incendie des efforts qu'ils ont déployés pour soutenir la Semaine nationale et en faire la promotion.

* * *

[*Français*]

LA DÉMOCRATIE EN HAÏTI

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): Monsieur le Président, j'aimerais vous remercier, au nom de tous les Canadiens et de tous les Québécois, d'avoir accueilli ici le président Aristide.

De nombreux liens unissent nos deux communautés depuis longtemps et il n'est pas étonnant que de nombreuses personnes provenant d'Haïti aient choisi de vivre parmi nous.

Je suis certain qu'ils joignent aujourd'hui leur voix à la mienne pour souhaiter que le respect des droits de la personne et la démocratie soient rétablis le plus tôt possible en Haïti, et que le président Aristide revienne enfin diriger le pays, car lui seul a la légitimité démocratique de le faire.

* * *

[*Traduction*]

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, puisque la nouvelle tradition réformiste est de faire des remarques constructives à la Chambre, je voudrais féliciter le gouvernement libéral d'avoir inscrit à l'ordre du jour un débat où les députés sont libres d'exprimer leurs opinions personnelles et, espérons–le, celles de leurs électeurs.

J'ai confiance que cela pourrait créer un précédent, celui d'un gouvernement qui écoute ce qu'ont à dire les Canadiens avant de prendre de nouvelles mesures législatives. Étant donné que les groupes d'intérêts spéciaux qui savent se faire entendre et attirer l'attention semblent souvent fixer le programme du gouvernement, il serait bon que celui–ci maintienne sa nouvelle politique d'écouter ce qu'ont à dire les députés et les Canadiens ordinaires.

Les députés réformistes surveilleront de près les mesures que prendra le gouvernement au sujet du rôle que jouera le Canada dans le maintien de la paix, ainsi que de la future orientation de la politique et des opérations canadiennes dans ce domaine, afin de s'assurer que les mesures prises correspondront aux souhaits exprimés aujourd'hui par la majorité des députés.

* * *

LE HOCKEY

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Monsieur le Président, les amateurs de hockey au Canada ont été déçus de ce que le conseil d'administration de la LNH ait en fait empêché la star des Maple Leaf de Toronto, Glenn Anderson, de faire partie de l'équipe canadienne de hockey qui participera aux Jeux olympiques le mois prochain. Le conseil d'administration a refusé d'examiner une motion proposée par le président des Maple Leaf, Cliff Fletcher, qui aurait permis à Anderson de représenter le Canada.

• (1415)

Les excuses invoquées par la LNH sont assez piètres si l'on considère que la LNH a permis à ses joueurs de participer aux Jeux olympiques par le passé.

Il n'est pas juste que les propriétaires de la LNH—pour la plupart des Américains—puissent imposer leur choix quant aux joueurs qui représenteront l'équipe canadienne de hockey aux Jeux olympiques. Le Canada devrait pouvoir présenter au monde ses meilleurs athlètes. Il faut ajouter, à la décharge de M. Anderson et de l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey, qu'ils ne sont pas prêts à laisser tomber cette affaire. Il est temps que les amateurs de hockey au Canada disent à la LNH ce qu'ils pensent de son refus d'accepter Anderson dans notre équipe olympique.

Je demande au ministre responsable de la condition physique et du sport amateur d'organiser dès que possible une rencontre avec le commissaire de la LNH, Gary Bettman, afin de le convaincre de laisser M. Anderson participer aux Jeux olympiques avec les autres membres de l'équipe canadienne.

* * *

LA ONTARIO COALITION OF SENIOR CITIZENS' ORGANIZATIONS

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à la *Coalition of Ontario Senior Citizen's Organizations.*

Cette coalition de 56 organismes de l'Ontario, comptant au total 460 000 membres, a réussi a préparer un mémoire qui contient des recommandations et à le distribuer à tous les députés fédéraux. Ce mémoire est très bien écrit et expose très succinctement les craintes des personnes âgées. Je suis certaine qu'il sera très utile dans les discussions qui ont constamment lieu au sujet de notre population vieillissante.

Je souhaite à la coalition beaucoup de succès dans ses entreprises et je présente ce mémoire.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Mme Elsie Wayne (Saint John): Monsieur le Président, le programme d'épandages aériens d'insecticide pour lutter contre la tordeuse du bourgeon d'épinette se poursuit au Nouveau–Brunswick depuis plus de 30 ans. Ce programme a réussi à minimiser les dommages aux arbres et a permis de conserver à l'industrie forestière du Nouveau–Brunswick sa viabilité à long terme et sa vigueur.

La santé de l'industrie et des ressources forestières du Nouveau–Brunswick dépend d'une bonne protection contre la tordeuse du bourgeon d'épinette. Si l'on retirait l'enregistrement du Fenitrothion, pour ne dépendre que du Bt, les forêts du Nouveau–Brunswick seraient sérieusement menacées. Actuellement, nous n'avons qu'un produit réellement fiable, c'est le Fenitrothion.

Sur le plan opérationnel, le Bt n'en est encore qu'au stade expérimental.

L'industrie forestière est la plus importante du Nouveau–Brunswick.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il s'agit d'une question qui s'adresse au premier ministre.

Il s'est produit hier, à Saint–Eustache, un événement très grave qui devrait inquiéter tout gouvernement responsable. Plus de 1 000 citoyens se sont délibérément et ouvertement dressés contre une loi qu'ils ont bravée.

Le premier ministre sait parfaitement bien pourquoi et quelles sont les raisons qui ont amené d'honnêtes citoyens à poser ce geste inacceptable. Ces gens sont excédés par l'inaction chronique du gouvernement fédéral et de la GRC à faire échec à la contrebande de cigarettes. Pis encore, le mouvement menace maintenant de s'étendre demain à la région de Sherbrooke. Autrement dit, le gouvernement fait face à un mouvement organisé de désobéissance civile.

Ma question est celle–ci: Est–ce que le premier ministre aurait oublié que son premier devoir est de faire respecter la loi?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons demandé à la Gendarmerie royale de faire respecter la loi et les dispositions sont prises pour la faire respecter. Des poursuites seront intentées contre ceux qui ne respectent pas la loi.

Entre–temps, j'ai eu l'occasion de discuter avec plusieurs premiers ministres provinciaux dont celui du Québec, de l'Ontario, du Nouveau–Brunswick, de la Nouvelle–Écosse et de l'Île–du–Prince–Édouard pour pouvoir avoir un front commun pour pouvoir régler ce mal que je déplore, tout comme le chef de l'opposition. Nous espérons en venir à un accord dans les jours qui viennent, sinon, nous agirons de façon unilatérale. Mais j'espère que nous aurons l'appui de l'opposition.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, on se réfugie derrière d'éventuelles discussions et accords hypothétiques avec les provinces, alors que le pouvoir est entre les mains du gouvernement et que c'est lui qui a la responsabilité d'agir.

Je vais poser au premier ministre une question très simple qui est sur les lèvres de toute la population. Puisque l'identité des trafiquants et leurs agissements sont ouvertement connus depuis longtemps par tous, comment expliquer que le gouvernement fédéral et la GRC n'agissent pas immédiatement pour y mettre fin?

• (1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'apprends que la police a procédé à certaines arrestations au cours des dernières semaines. Si des députés de cette Chambre ont des noms précis de trafiquants, j'espère qu'ils auront la bonne conscience de citoyen de les transmettre à la police pour qu'elle puisse agir. Si l'honorable député connaît des trafiquants, c'est son devoir de soumettre ces noms à la police.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suppose que le premier ministre a un écran de télévision dans son bureau. Il n'a qu'à regarder cet écran et il verra qui sont les responsables. De plus, tout à l'heure, il rejetait la responsabilité sur le dos des gouvernements des provinces, maintenant il la rejette sur le dos des députés de l'opposition. C'est lui le gouvernement, c'est lui le premier ministre, c'est à lui d'agir.

Je voudrais lui demander comment il peut s'attendre à ce que la population lui fasse confiance pour faire respecter la loi alors qu'un simple citoyen de Jonquière, au bout d'une heure de vente illégale de cigarettes, s'est fait arrêter, pendant que les trafiquants organisés poursuivent depuis longtemps, d'une façon systématique, des activités de contrebande illimitée. Ma question est la suivante: La justice, dans ce pays, a–t–elle deux poids, deux mesures?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse est non.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Les contrebandiers professionnels de cigarettes, actifs depuis plusieurs mois, causent des préjudices importants aux propriétaires de dépanneurs et au Trésor public. L'inaction du gouvernement ne fait qu'empirer la situation et la manifestation de Saint–Eustache en constitue une preuve accablante.

Ma question est la suivante: Le solliciteur général nous a dit hier ne pas être intervenu directement afin de recueillir auparavant des preuves suffisantes. Je lui demande donc, si, aujourd'hui, il possède des preuves, non seulement pour Saint–Eustache, mais également pour Akwesasne, Kahnawake et Kanesatake?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la question des preuves relève de la Gendarmerie royale et il n'appartient pas au solliciteur général de faire de telles décisions opérationnelles. Mais je désire informer la Chambre qu'au cours de l'an passé, la Gendarmerie royale a arrêté 3 500 personnes et a aussi saisi des dizaines de millions de dollars de contrebande de tabac. La GRC continuera de faire respecter la loi à travers notre pays.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Fort bien, monsieur le Président. Je demande donc au solliciteur général si la GRC lui a soumis des preuves que des contrebandiers agissent depuis plusieurs mois au vu et au su de tout le monde à Akwesasne, Kahnawake et Kanesatake? Et s'il en a, pourquoi n'agit–il pas?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il est vrai que jusqu'à maintenant, la GRC a donné la priorité à la lutte aux grands réseaux criminels qui font la contrebande du tabac. Comme je viens de le dire, il appartient à la GRC de soumettre des preuves au procureur de la Couronne et si les preuves sont convenables, on portera des accusations contre les gens impliqués.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Ressources naturelles que je tiens à féliciter de sa nomination. Je n'aurai pas besoin d'élever la voix pour faire valoir mon point de vue.

Le ministre des Finances et d'autres ministres ont laissé entendre que le problème du gouvernement résidait dans les recettes et non dans les dépenses. Ces déclarations ont eu pour effet de susciter, surtout en Alberta, la crainte que le gouvernement n'envisage d'imposer une taxe sur les hydrocarbures aux producteurs et aux utilisateurs de combustibles fossiles.

En tant que ministre des Ressources naturelles et députée d'Edmonton–Nord–Ouest, fera–t–elle clairement valoir au ministre des Finances le caractère discriminatoire d'une telle taxe ainsi que les effets négatifs qu'elle pourrait avoir sur l'emploi dans le secteur pétrolier?

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, permettez–moi d'abord et avant tout de remercier le député pour les bons mots qu'il a eus à mon endroit.

Pour ce qui est de sa question proprement dite, je la qualifierais de purement spéculative. Comme le député le sait, le ministre des Finances a entrepris un processus de consultation sans précédent. Aujourd'hui, il est à Toronto. Au cours de la fin de semaine, il sera à Calgary. Vous–même et les membres de votre groupe ont été invités à prendre part à ces consultations.

• (1425)

Je me réjouis d'avance d'entendre samedi vos observations au sujet de la taxe sur les hydrocarbures.

Le Président: Je suis convaincu que la ministre voulait s'adresser à la Présidence.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai procédé de cette façon lorsque j'ai posé mes premières questions.

J'aurais une autre question à poser à la ministre des Ressources naturelles. Les mêmes spéculations qui laissent entendre que le gouvernement a un problème de recettes et non un problème de dépenses ont fait naître une autre crainte, celle de l'éventuelle abrogation par le gouvernement de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique qui permet que les taxes payées par les entreprises privées soient remboursées à leurs clients, afin que ceux–ci soient traitées de la même façon que les clients des entreprises d'État qui ne paient pas ces taxes.

La ministre des Ressources naturelles et députée d'Edmonton–Nord–Ouest interviendra–t–elle avec fermeté auprès du ministre des Finances pour dénoncer les aspects discriminatoires de l'abrogation de cette loi et les conséquences négatives d'une telle mesure, surtout pour les consommateurs d'énergie, dans sa propre province?

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, je voudrais dire au député de Calgary que je sais qu'il s'agit d'une question très importante.

Hier encore, on m'a fait des commentaires au sujet de cette mesure fiscale. J'en ai déjà discuté avec mes collègues du ministère des Finances et je sais qu'il sera tenu compte de mes observations dans le cadre du processus de consultation en cours.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question à la ministre. Il s'agit d'une question terrible pour un nouveau ministre.

Si, malgré ses interventions, le budget fédéral devait prévoir une taxe sur les combustibles fossiles ou l'abrogation de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la ministre serait–elle prête à remettre sa démission?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, je qualifierais la question du député de purement hypothétique.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, hier, à une question que j'adressais au premier ministre, son collègue, le ministre de la Défense, s'est empressé de se lever et de me fournir une réponse.

Je voudrais le citer: «Je dois dire que la Sûreté du Québec se demande pourquoi une balise de la Défense nationale s'est déclenchée dans cette région, alors qu'il n'y a de toute évidence aucun avion porté disparu. La Sûreté du Québec enquête sur cette question.»

Ma question s'adresse au ministre de la Défense: Pourquoi ce dernier a–t–il déclaré en cette Chambre que la Sûreté du Québec enquêtait sur cette question, alors que ce midi, aux nouvelles de Radio–Canada, un porte–parole officiel de la Sûreté du Québec démentait formellement ces propos?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, pour réaffirmer la réponse que j'ai donnée hier, un hélicoptère de recherche et de sauvetage a atterri près du secteur de Oka–Kanesatake afin de répondre à un appel de détresse émis par une balise de détresse.

Un petit groupe s'est rassemblé près de l'hélicoptère; un individu s'est approché de l'équipage et a informé celui–ci qu'il était la cible de tir d'armes à feu. Ces commentaires étaient informatifs et non menaçants.

[*Traduction*]

Ayant par la suite déterminé qu'il ne semblait y avoir aucun avion dans le secteur, nos forces ont décidé de quitter l'endroit. Étant donné l'instabilité qui règne dans cette région, elles ne voulaient pas provoquer d'autres incidents.

En ce qui a trait à la Sûreté du Québec, d'après les renseignements que j'avais quand je suis arrivé à la Chambre hier, la Sûreté et mes propres collaborateurs faisaient enquête sur cette question. Puisque le député en a parlé, j'irai certainement m'informer sur le déroulement de l'enquête, s'il y en a effectivement une. Mes collaborateurs examinent cette question.

Si j'obtiens d'autres renseignements, je les signalerai à la Chambre.

● (1430)

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Je voudrais lui demander bien simplement pourquoi lui et son gouvernement tentent de camoufler la gravité des événements qui sont survenus à Kanesatake?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Je ne pense pas, monsieur le Président, qu'on veuille cacher quoi que ce soit. Il y a eu un appel et les services de l'armée canadienne, comme toujours dans une telle situation, ont envoyé un hélicoptère pour se rendre compte si oui ou non un avion s'était écrasé dans ce territoire canadien. Ils n'en ont pas trouvé et sont retournés à leur base. Ils ont fait leur devoir et il n'y a pas eu plus d'incident que cela.

C'était leur devoir de se trouver là. Si certains n'étaient pas contents de voir un hélicoptère de l'armée canadienne sur la réserve, ils doivent réaliser que tout le territoire canadien est couvert par ces services pour tous les Canadiens, aussi bien à Oka que partout ailleurs au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international et porte sur les prochaines négociations commerciales bilatérales avec les États–Unis.

Il semble y avoir un profond désaccord sur les règles commerciales qui auront la préséance: celles du GATT ou celles de l'ALENA? Le ministre a assuré aux Canadiens que ses conseillers juridiques sont convaincus de la primauté des règles du GATT sur celles de l'ALENA.

Le ministre peut–il produire, pour la gouverne de la Chambre et, surtout, des milliers d'agriculteurs canadiens, une copie de cet avis juridique?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je serais ravi de remettre cet avis au député.

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa collaboration.

Cette situation ne se réglera probablement pas devant les tribunaux, mais plutôt dans le cadre de négociations politiques. Ma question supplémentaire est donc la suivante: Le ministre peut–il donner aux Canadiens l'assurance qu'on ne laissera pas de côté les producteurs de blé dur au cours de ces négociations?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, tout au long de nos discussions avec les États–Unis, qui ont été menées en partie par mon collègue, le ministre de l'Agriculture, notre intention a été de protéger les intérêts des agriculteurs canadiens.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, des citoyens de Kanesatake ont affirmé avoir menacé un hélicoptère de l'armée canadienne, avoir effrayé les soldats, et les ayant ainsi chassés, avoir mis fin à une mission de sauvetage. Et ainsi, le premier ministre considère qu'il n'y a pas eu d'incident.

Est–ce que le premier ministre pourrait me dire s'il trouve normal que l'armée canadienne ne puisse pas effectuer partout et en toute sécurité, sur le territoire canadien, des missions de sauvetage?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit que lorsqu'il y a un appel de détresse, n'importe où au Canada, que l'armée doive s'y rendre pour faire un sauvetage, elle fait son devoir. C'est exactement ce que l'armée a fait hier, elle a fait son devoir et elle le fera tout le temps, en toutes circonstances et dans toutes les parties du Canada, y compris toutes les réserves indiennes au Canada.

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire: Au–delà du fait qu'il n'y ait pas de traces de balle sur l'hélicoptère, le premier ministre ne considère–t–il pas que le fait de tirer sur un hélicoptère de l'armée au point où les soldats ont cru leur vie menacée constitue un incident grave qui porte atteinte à la souveraineté du Canada sur son territoire?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il ne peut pas y avoir atteinte à la souveraineté du Canada lorsque des Canadiens sont sur un territoire. Il n'y a eu aucune preuve de la part de qui que ce soit que des coups de feu ont été tirés. L'armée a fait son devoir et je dis qu'elle a bien agi. Elle avait le droit d'aller là et si un autre appel de détresse devait survenir, dans les mêmes circonstances, elle y retournerait. Per-

sonne ne pourra empêcher l'armée de faire son travail, comme c'est exigé par la loi canadienne.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉTHIQUE

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre l'a reconnu, les Canadiens veulent qu'on rétablisse l'intégrité des gouvernements. Dans le discours du Trône, le gouvernement a fait un pas en ce sens en promettant de nommer un conseiller chargé de l'éthique.

Compte tenu des questions soulevées hier dans cette Chambre relativement à l'un des députés, le premier ministre n'est–il pas d'avis qu'il est encore plus urgent de nommer ce conseiller?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, cela fait partie du programme du gouvernement et ce poste sera comblé dès que la loi aura été promulguée, s'il est nécessaire d'adopter une loi pour ce faire.

• (1435)

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Le premier ministre pourrait–il faire connaître à la Chambre quelles mesures il entend prendre pour voir à ce que la personne nommée soit libre d'agir selon son propre jugement et en vertu de sa propre autorité et qu'elle soit indépendante de toute manipulation politique?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Lorsqu'on assermente une personne à un poste au sein de ce gouvernement et qu'on lui confie une tâche, elle fait son travail, voilà tout.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, au sujet de l'incident de Kanesatake, le premier ministre dit que tout le monde a fait son devoir et le ministre de la Défense dit qu'ils sont partis sans donner suite. Donc, le mystère perdure au sujet de la nature du signal de détresse qui est à l'origine des incidents de vendredi dernier à Kanesatake.

Ma question s'adresse au ministre de la Défense: Le ministre peut–il nous dire s'il a obtenu davantage d'informations concernant la nature et la provenance de ce signal?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je crois avoir répondu à cette question tout à l'heure. Nous étudions actuellement la question afin de trouver pourquoi ce signal, utilisant une fréquence réservée au MDN, a été émis dans la réserve ce jour–là. Dès que j'aurai plus d'information, j'en ferai part à la Chambre.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Voici ma deuxième question, monsieur le Président: Le ministre a–t–il été informé, a–t–il été mis au courant du fait que le signal en question proviendrait d'un large bâtiment situé sur le territoire de Kanesatake?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je pense que le député et ses collègues sont en train de faire tout un plat de ce qui semble bien n'avoir été qu'une opération ordinaire. Nous cherchons à savoir pourquoi ce signal s'est déclenché dans cette région, mais je ne crois pas que nous devions y attacher trop d'importance.

* * *

LA SUPERAUTOROUTE DE L'INFORMATION

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'industrie, des sciences et de la technologie.

Son ministère a–t–il l'intention de collaborer avec les provinces à la mise au point d'une superautoroute de l'information au Canada? Le premier ministre McKenna est désireux d'établir une telle autoroute de l'information électronique au Nouveau–Brunswick. Je crois qu'on a également besoin de ce genre de service dans l'ensemble du Canada.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Je tiens à remercier le député d'avoir posé cette question. Vous savez certainement que le discours du Trône annonçait la mise en oeuvre d'une stratégie canadienne en vue de l'établissement d'une superautoroute de l'information. Nous croyons que c'est un projet très important, qui devrait jeter les bases d'un mécanisme d'échange de données tant dans le domaine scientifique et technique que dans celui des services à la clientèle. Nous avons l'intention d'établir un tel réseau à l'échelle du Canada, et dans un bref délai.

Le gouvernement fédéral et les provinces s'y intéressent tous. J'en ai parlé au premier ministre McKenna. Il a pris des mesures, la semaine dernière, pour nommer un ministre d'État chargé de ce projet. Le secteur privé a aussi montré beaucoup d'intérêt et a déjà entrepris des démarches à cet égard.

[*Français*]

Même qu'hier, il y eu l'annonce d'une autoroute électronique projetée pour la région de Chicoutimi.

* * *

[*Traduction*]

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Myron Thompson (Wild Rose): Ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales.

Le vérificateur général rapporte que le ministre et son épouse se sont rendus à Boston et à la Nouvelle–Orléans à bord d'un Challenger du gouvernement. Le vérificateur général affirme que le voyage a coûté 172 920 $ alors qu'il aurait coûté 5 356 $ si le ministre et son épouse avaient utilisé des vols commerciaux.

Ma question est la suivante: la politique du ministère permet–elle au ministre d'utiliser à grand frais un aéronef payé par les contribuables alors qu'il pourrait utiliser des vols commerciaux?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, j'ai été invité à la dernière minute à donner une conférence sur la réforme de la fonction publique à l'Université Harvard. Des activités étaient déjà prévues lundi matin dans ma circonscription. Je n'avais d'autre choix que de prendre l'avion si je voulais pouvoir prononcer ma conférence à 16 h 30, revenir en soirée et être prêt pour la réunion du Cabinet qui devait avoir lieu mardi matin.

Dans ces circonstances, monsieur le Président, je crois que la dépense était pleinement justifiée.

• (1440)

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, faut–il comprendre que le ministre entend continuer d'agir de la sorte, ou est–ce qu'il a plutôt l'intention de dépenser l'argent des contribuables avec un peu plus de retenue?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, tout ce qui je puis promettre c'est que je continuerai d'utiliser l'argent des contribuables de manière à être le plus efficace possible, exactement comme je l'ai fait au cours de mon dernier voyage.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Au cours d'un récent voyage dans le Nord canadien, j'ai constaté les conditions de vie déplorables des Inuit. La misère des habitants de Davis Inlet au Labrador a été mise au jour par suite de la révélation du haut taux de suicide, de toxicomanie et d'alcoolisme chez les jeunes de la collectivité, et de l'absence de traitement.

Le gouvernement compte–t–il mettre un terme au traitement honteux et inhumain infligé aux habitants de Davis Inlet en relocalisant le village, par exemple, et ces problèmes sont–ils une priorité pour le ministre?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de Lac–Saint–Jean pour sa question et son intérêt.

Il s'agit effectivement d'une priorité. Il y a deux semaines, mes fonctionnaires ont rencontré les membres de mon cabinet et des fonctionnaires de la Justice. Au début de mars, nous présenterons probablement un ensemble de propositions acceptables, notamment en matière de santé et de justice.

Je vous prie de croire que je tiens absolument à ce que ce soit fait ce mois–ci. Je conviens que nous ne pouvons tolérer une telle situation au Canada. Ce sont nos compatriotes et nous ne pouvons les abandonner.

Le Président: Je sais que c'est un détail, mais je prie les députés de toujours adresser leurs questions et leurs réponses à la présidence.

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, permettez–moi de signaler au ministre que je suis le député de Saint–Jean et non de Lac–Saint–Jean, qui est un autre député à la Chambre. Cette distinction est importante.

Des voix: Oh, oh!

M. Bachand: Je voudrais demander au ministre si son gouvernement est disposé à exercer son influence auprès du gouvernement libéral de Terre–Neuve afin que des mesures concrètes soient prises pour améliorer les conditions de vie des habitants de Davis Inlet et, plus précisément, pour aider les jeunes de cette collectivité qui sont désespérés.

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai personnellement rencontré le premier ministre et le procureur général de Terre–Neuve.

Depuis une semaine, le procureur général de Terre–Neuve a eu deux entretiens de deux heures avec mon adjoint exécutif. On aurait tort de croire que Terre–Neuve ne veut pas s'attaquer au problème. C'est tout à fait le contraire, croyez–moi. Les responsables de cette province s'en inquiètent autant que nous et, ensemble, nous nous efforçons de régler la situation de notre mieux. Le XXI^{e} siècle sera déjà bien entamé avant que les problèmes de Davis Inlet soient réglés.

Nous allons collaborer et faire tout notre possible pour apporter une solution.

* * *

LE PROJET KEMANO

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les travaux d'achèvement du projet Kemano, en Colombie–Britannique, ont soulevé beaucoup d'inquiétude.

Dans une lettre qu'il a adressée au cours de la campagne électorale à la bande indienne Cheslatta, de Burns Lake, le premier ministre a promis qu'un gouvernement libéral participe-

rait aux audiences en cours de la *B.C. Utilities Commission*, publierait tous les renseignements sur les audiences dont dispose le fédéral et lèverait l'ordonnance qui empêche maintenant les employés anciens et actuels de dévoiler des renseignements pertinents aux audiences. Voici que la société Alcan elle–même demande que le gouvernement fédéral participe aux audiences.

Le premier ministre est–il disposé à tenir aujourd'hui sa promesse électorale?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député de poser la question. Je le félicite de son élection en tant que député réformiste.

Le député aura constaté qu'une nouvelle tendance se dessine clairement, à savoir que notre gouvernement essaie toujours de s'assurer qu'on donne suite aux engagements et aux déclarations du premier ministre.

Le Cabinet se penchera jeudi sur cette affaire. Nous espérons pouvoir vous informer peu après du résultat de nos délibérations.

• (1445)

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse.

Dans la lettre en question, le premier ministre s'est aussi engagé à entreprendre sans tarder une étude de toutes les options possibles pour assurer le maintien d'un secteur des pêches et d'une économie régionale durables dans la région de Nechako ainsi que le bien–être des autochtones touchés par l'achèvement du projet Kemano.

Trois mois se sont écoulés depuis les élections. Ma question s'adresse au premier ministre. Va–t–il tenir sa promesse et entreprendre sans tarder une étude?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que la transaction a été conclue en 1987, que les conditions régissant les travaux d'achèvement du projet Kemano ont été négociées par le gouvernement précédent.

Il n'est que raisonnable qu'un tout nouveau gouvernement veuille examiner attentivement cette question très complexe, qui suppose des centaines de millions de dollars de dépenses, soit 600 millions pour la Phase II et plus d'un milliard pour la Phase I, et assumer pleinement sa responsabilité d'explorer la question avant d'aller de l'avant.

Je ne peux manifestement pas en dire plus sans violer la solidarité ministérielle. Les députés constateront que le premier ministre et son gouvernement veillent toujours à ce que les engagements soient tenus le plus possible. Le Cabinet est désormais saisi de cette question.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. John Cannis (Scarborough–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Dans le rapport qu'il a publié la semaine dernière, le vérificateur général nous apprend que la direction de la sécurité du revenu a beaucoup de mal à répondre aux nombreux appels de demande de renseignements qu'elle reçoit. Il semblerait qu'il y a beaucoup plus de gens qui abandonnent qu'il n'y en a qui obtiennent une réponse.

Il est difficile d'obtenir la ligne et elle est constamment occupée. Cela pose un véritable problème aux personnes âgées qui, souvent, ont un besoin urgent de renseignements au sujet de leurs prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada.

Comment le ministre entend–il résoudre ce problème de telle sorte que les Canadiens obtiennent le service qu'ils méritent?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de Scarborough–Centre de se faire l'avocat de cette cause très importante.

Il importe de signaler aux députés, notamment à ceux qui insistent constamment pour que le gouvernement réduise ses dépenses, que le nombre des demandes téléphoniques de renseignements sur la sécurité de la vieillesse et les pensions a augmenté de 60 p. 100 au cours des six ou sept dernières années. Nous recevons maintenant plus de 11 millions d'appels par année.

Pendant ce temps–là, on a réduit le personnel de 20 p. 100 dans le cadre d'un programme de contraintes budgétaires. Il s'ensuit que beaucoup de personnes âgées ne reçoivent pas les services dont elles ont besoin et qu'elles méritent.

Cela étant dit, nous avons pris des mesures pour tenter de corriger la situation. Nous allons mettre en place, dans le cadre d'un programme spécial, un système de centres téléphoniques employant 200 personnes qui, par l'entremise d'un ordinateur, auront immédiatement accès à tous les systèmes téléphoniques de notre ministère à la grandeur du Canada. Nous allons consacrer trois millions de dollars environ à améliorer cet équipement. Ce sera la première étape d'une tentative de modernisation du système. Nous croyons que celui–ci offrira un bon service, espérons–le, d'ici quatre ou cinq semaines.

Le député voudra bien patienter jusqu'à ce que le système soit en place, car celui–ci fera la preuve qu'on peut réorganiser les ressources existantes afin d'offrir un service direct aux Canadiens.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, il y a quelques jours, une jeune fille de Verdun, Sarah Dutil, a été assassinée. Son présumé meurtrier serait un individu relâché le 15 novembre 1993 à la suite de l'avortement de son procès pour meurtre. La mise en liberté de cet individu résulte directement de la mutation du juge de la Cour supérieure, Henry Steinberg, à la Cour d'appel du Québec, en plein procès, le 23 juin 1993.

Le premier ministre de l'époque a agi sans égard aux engagements du juge Steinberg. Il s'agit là d'une procédure inacceptable qui risque de déconsidérer l'administration de la justice et d'entacher la crédibilité de tout le processus judiciaire.

Je pose ma question au ministre de la Justice. Le ministre est–il d'accord avec la suggestion faite par le Barreau du Québec de rendre obligatoire la consultation préalable du juge en chef d'un tribunal avant d'affecter un juge de ce tribunal à d'autres fonctions judiciaires?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à exprimer l'horreur et la tristesse que ressentent tous les députés devant le décès tragique de Sara Dutil. Nos pensées vont vers la famille de la victime.

La réponse à l'importante question posée par la députée comporte deux volets. Premièrement, si je comprends bien, la pratique veut que, lorsqu'un juge d'un tribunal de première instance est nommé à un tribunal d'appel, le ministre ou le juge en chef du tribunal d'appel en question s'informent pour être certains que la nomination n'empêche pas le rendu de jugements dans des affaires en instance. J'ai la ferme intention de respecter cette pratique dans les processus de nomination auxquels je participerai. Par ailleurs, j'ignore entièrement ce qui s'est passé en juin de l'an dernier, au moment de la nomination dont il est ici question.

Deuxièmement, le ministère de la Justice présentera bientôt un projet de loi omnibus visant à modifier le Code criminel, notamment l'article 669.2. Cette modification fera en sorte qu'un procès au criminel puisse se poursuivre même si le juge qui entend l'affaire doit être remplacé, peu importe la raison, ce qui évitera que des événements comme celui que dénonce la députée se reproduisent.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, considérant alors que de telles mesures de mutation en cours de procès constituent des interventions inopportunes et inacceptables du gouvernement dans l'administration de la justice, quelles sont les mesures vraiment immédiates, actuelles? J'ai très bien écouté, et le ministre nous a dit qu'éventuellement, il déposerait un projet de loi. Ce que je veux savoir immédiatement, maintenant, c'est ce que le ministre a l'intention de faire.

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne peux que garantir à la députée que dorénavant, avant de nommer un juge d'un tribunal de première instance à un tribunal supérieur, je ferai enquête pour être certain que la nomination ne nuit pas au déroulement juste et sûr de tout procès auquel pourrait présider ce juge.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale et m'a été suggérée par un citoyen intéressé, M. John MacIntosh, de Dundas, en Ontario.

Le ministre peut–il expliquer à la Chambre quelles sanctions, s'il en est, ont été prises contre les employés de son ministère qui n'ont pas fourni au Parlement les coûts réels du transport de ministres et d'autres personnes au Canada, comme l'a révélé le rapport du vérificateur général?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu publiquement à cette question. Les fonctionnaires de mon ministère et le vérificateur général ne s'appuient pas sur les mêmes principes comptables. J'ai demandé des précisions à ce sujet.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, le ministre peut–il nous dire dans quelle mesure les fonctionnaires de son ministère seront tenus responsables de leurs actions dans l'avenir?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, ce n'est pas à moi que cette question devrait être posée, mais au gouvernement. Je ne sais pas qui pourrait y répondre.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Maud Debien (Laval–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Le ministre des Affaires étrangères a annoncé hier, après des entretiens avec le président élu d'Haïti, M. Jean–Bertrand Aristide, que le gouvernement fédéral s'engage en faveur d'un embargo total contre Haïti et son régime militaire.

L'actuel embargo militaire et pétrolier contre Haïti, que le président Aristide considère insuffisant, serait ainsi étendu à tous les domaines, à l'exception, bien sûr, de l'aide internationale.

Ma question est la suivante: Pour s'assurer du respect de l'embargo par la communauté internationale, incluant les pays voisins d'Haïti, quels moyens concrets le gouvernement entend–il développer en collaboration avec les pays amis d'Haïti pour renforcer le blocus commercial et favoriser ainsi le retour du président élu, M. Aristide?

• (1455)

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je pense que la question de l'honorable députée est tout à fait pertinente. Il est évident que dans le contexte actuel où Haïti a principalement quatre amis qui essaient, à l'intérieur des Nations Unies, de faire avancer la cause de la démocratie dans ce pays, nous manquons d'appui et de soutien.

L'un des objectifs que nous poursuivons est d'élargir le cercle des amis d'Haïti et d'y inclure un certain nombre de pays des Caraïbes en particulier, voisins d'Haïti qui pourraient, en collaboration avec les quatre amis traditionnels d'Haïti, aider à s'assurer qu'un blocus total et complet soit vraiment efficace.

Mme Maud Debien (Laval–Est): Monsieur le Président, comme il en a été fait mention à plusieurs reprises, le gouvernement canadien entend–il contribuer à la formation et à l'entraînement de forces policières haïtiennes qui auraient pour mandat d'assurer la restauration des institutions démocratiques? Et y a–t–il eu des engagements fermes qui ont été pris par le ministre avec M. Aristide à ce sujet lors de leurs entretiens?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Cette question, monsieur le Président, a été discutée par le premier ministre lors de sa rencontre à Paris avec le Secrétaire général des Nations Unies. Nous pensons qu'il serait opportun d'avoir, sous l'égide des Nations Unies, un tel programme d'entraînement pour des corps policiers dans des pays qui subissent la dictature militaire.

Cette proposition, mise de l'avant par le Canada, en est une qui pourrait bien sûr s'appliquer d'abord à Haïti mais qui pourrait s'appliquer aussi dans plusieurs autres pays où il y a des dictatures militaires et où un contrepoids, telle une force policière, peut être utile à l'instauration et au respect de la démocratie. Par conséquent, dans nos discussions hier avec le président Aristide, nous avons obtenu son aval pour une telle initiative.

Il est évident que nous ne pouvons faire ceci sans l'approbation du gouvernement haïtien. Nous l'avons obtenue. Nous allons nommer un représentant qui, avec le représentant du président Aristide, étudiera les modalités d'application d'un tel programme de formation de policiers.

* * *

[*Traduction*]

LES ARMES À FEU

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

J'ai fait remarquer la semaine dernière à la Chambre qu'on était inondé de demandes de renseignements concernant le nouveau règlement sur les autorisations d'acquisition d'armes à feu. On note énormément de confusion et d'exaspération chez les propriétaires d'armes à feu, la GRC et les inspecteurs chargés de veiller au maniement sécuritaire des armes à feu. Pas plus tard que jeudi dernier, mon adjoint obtenait des réponses complètement différentes à des questions de base auprès de la GRC et des responsables de la formation au maniement sécuritaire des armes à feu.

Je voudrais que le ministre nous dise s'il est au courant du problème et, dans l'affirmative, quelles mesures prend son ministère pour y remédier.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en réponse à la question du député, je commencerai par dire que la mise en oeuvre le 1er janvier des cours de formation au maniement sécuritaire des armes à feu à l'intention des propriétaires d'armes à feu constitue simplement une mesure de plus qu'on a prise pour assurer la sécurité du maniement des armes à feu au Canada; il s'agit d'une mesure importante, et nous sommes heureux qu'elle soit maintenant en vigueur dans six provinces, les autres devant leur emboîter le pas le 1er avril.

Quant aux circonstances entourant les cours à l'heure actuelle, je ne suis pas vraiment d'accord avec la description qu'en donne le député. Je reconnais qu'on en est encore dans certaines provinces à la phase de conception des cours de formation. Je crois savoir que les enseignants principaux ont déjà été formés dans la plupart des provinces et se préparent à donner les cours.

Je prévois que la période de transition, qui nécessitera naturellement quelques adaptations, sera terminée d'ici un mois ou deux, que ces cours seront bien rodés et que la sécurité des Canadiens s'en trouvera davantage assurée.

* * *

• (1500)

LES FINANCES

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je m'adresse à son suppléant.

Le taux d'escompte de la Banque du Canada est à son plus bas niveau en 30 ans, 3,94 p. 100, et on s'attend à une nouvelle baisse de cinq centièmes aujourd'hui. Pourtant, les taux hypothécaires sur cinq ans sont encore de 7,25 p. 100. L'écart est de plus de trois points.

En 1963, le taux d'escompte de la Banque du Canada se situait à 4 p. 100 et le taux des hypothèques de cinq ans était de 6,25 p. 100. Écart de deux points, donc.

Quelles mesures le gouvernement du Canada va–t–il prendre pour veiller à ce que les banques canadiennes réduisent cet écart et abaissent les taux hypothécaires en fonction du taux d'escompte?

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie la député de Cumberland—Colchester de cette excellente question sur le coût des hypothèques de cinq ans.

Comme le député l'a signalé, le taux préférentiel est de 5,5 p. 100, son plus bas niveau depuis 1956, et le taux d'escompte a encore fléchi aujourd'hui non de cinq, mais de six centièmes. Les taux hypothécaires sur un an sont à leur plus bas depuis que ces contrats sont offerts, soit depuis 1980, mais les taux sur cinq ans restent élevés. Le gouvernement observe la situation de très près, et nous sommes certains que tous les établissements financiers au Canada souhaiteraient une baisse plus rapide.

* * *

LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Développement des ressources humaines.

Le ministre n'ignore pas que le programme de création d'emplois du Livre rouge a subi quatre sérieux contretemps ces derniers mois: la signature de l'ALENA, le relèvement des cotisations d'assurance–chômage, le remplacement de John Crow par Gordon Thiessen et la suppression de 300 millions de dollars du fonds destiné à la formation.

Le ministre pourrait–il nous expliquer pourquoi il a perdu toutes ces batailles au Cabinet et nous dire ce que la Chambre peut faire pour l'aider à faire en sorte que la création d'emplois devienne la principale priorité de son gouvernement?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, le député n'a pas bien lu le livre rouge et, de surcroît, il n'a pas bien évalué les réalisations du gouvernement.

En fait, nous avons remporté de nombreux succès. Nous avons mis en oeuvre le programme d'infrastructure, qui a été très bien accueilli partout au Canada en raison de son potentiel de création d'emplois. Nous avons gelé le taux de cotisation à l'assurance–chômage pour deux ans afin de stimuler vraiment la création d'emplois par la petite entreprise.

Monsieur le Président, je sais que notre temps est précieux, et je m'en voudrais de retenir les députés tout l'après–midi en leur faisant lecture de toutes nos grandes réalisations des trois derniers mois. Cependant, je dirai au député de Saskatoon—Clark's Crossing que le Parlement aura en fait l'occasion sans doute de faire sa plus grande contribution—et je sais que le député s'y connaît en la matière—en examinant sérieusement la structure de nos programmes de formation de la main–d'oeuvre dans tout le Canada afin d'inciter vraiment des millions de Canadiens à trouver un emploi et de leur redonner leur dignité.

J'ai hâte que le député participe à cette étude pour que nous jouissions tous de ses lumières en tant que parlementaires.

[*Français*]

* * *

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, j'adresse ma question au premier ministre.

Le ministre responsable du programme des infrastructures a avoué en Chambre, la semaine dernière, que le programme était vulnérable à des influences politiques, entre autres pour le programme du Centre des congrès.

Depuis ce temps–là, j'ai pris connaissance d'une note de service secrète, envoyée au premier ministre, dans laquelle on allègue, et c'est le greffier du Conseil privé qui écrit au premier ministre, que son ministre des Ressources humaines et son ministre des Travaux publics ont demandé un contrôle plus direct du programme des infrastructures, et ce, seulement dix jours après l'assermentation du gouvernement.

[*Traduction*]

La même note de service secrète adressée au premier ministre dit encore que. . .

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député aurait–il l'obligeance de poser une très brève question?

M. Charest: Ma question s'adresse au premier ministre et a trait à la note de service secrète rédigée à son intention. A–t–il, oui ou non, clarifié les mandats des ministres des Ressources naturelles et des Travaux publics devant leur tentative d'exercer une influence indue dans leurs régions respectives à l'égard de tout projet fédéral, ainsi qu'il est dit dans la note de service secrète?

• (1505)

[*Français*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, tous les membres du Cabinet peuvent participer à ce programme. Évidemment, les intérêts régionaux sont discutés à l'intérieur du Cabinet, d'autant plus que chacun des deux ministres mentionnés sont en charge d'organismes qui servent de véhicule pour la distribution des fonds parce que c'est la seule façon dont dispose le gouvernement pour mettre de l'avant efficacement et rapidement ce programme–là. Alors, c'est l'ACOA et. . .

[*Traduction*]

. . .le ministère de la Diversification de l'Économie de l'Ouest qui sont chargés de l'exécution des programmes, ainsi que les deux ministres responsables, soit un sur la côte Atlantique et l'autre dans l'Ouest.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le Président: Le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants dispose encore de six minutes.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, j'ai terminé mon exposé. J'ai voulu être bref pour que nous disposions d'environ cinq minutes pour des questions et des observations.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale a dit croire que le rôle de nos troupes de maintien de la paix sera maintenu et peut–être même intensifié dans l'avenir et qu'il était de la plus haute importance d'élaborer un mandat ou un énoncé de mission afin de pouvoir en déterminer le rôle à assumer.

Le secrétaire parlementaire pourrait–il nous dire comment le gouvernement entend préciser ce rôle et faire en sorte que les Nations Unies sachent exactement ce que le Canada pense? Quelle est notre position à l'égard des troupes de maintien de la paix qui sont actuellement détachées un peu partout dans le monde? À son avis, le nombre des demandes d'intervention va–t–il augmenter au cours de quelques années à venir?

M. Mifflin: Monsieur le Président, je remercie le député de cette question.

Je voudrais corriger ce qu'a dit le député. Je suis certain qu'il s'agit d'un malentendu et qu'il n'essaie pas de me faire dire ce que je n'ai pas dit. Je soutenais que, d'une façon générale, la nécessité de poursuivre des opérations de maintien de la paix augmenterait probablement en raison de la tendance qui existe dans les 180 autres pays dont la population est moins nombreuse et qui compte des groupes ethniques, religieux et raciaux non homogènes.

Je soutenais qu'il serait probablement nécessaire de poursuivre des opérations générales de maintien de la paix. Je souligne également qu'à mon avis, l'intensité, la nature et la complexité de ces opérations augmenteraient elles aussi.

Que fait le gouvernement pour aider à régler la situation? Je rappelle au député que, par exemple, seulement pour la Bosnie, il existe je ne sais plus combien de résolutions des Nations Unies. Je sais qu'il y a les résolutions 743, 7707, 76 et 800, celles que je connais bien, et je suis sûr qu'il y en a d'autres. Tout d'abord, nous voudrions, dans la mesure du possible, obtenir notre mandat plus rapidement et d'une façon moins complexe. Ensuite, nous devrions tenter, peut–être en ayant un débat à la Chambre des communes, ce qui, nous en convenons tous, constitue une initiative nouvelle, mais fort utile, de faire connaître aux Nations Unies, et ce, plus tôt que nous ne l'avons fait par le passé, nos désirs sur les activités que nous voudrions voir exercer par nos forces de maintien de la paix.

• (1510)

En ce qui concerne les Nations Unies, le gouvernement travaille à certains aspects, par l'entremise de son personnel en poste aux Nations Unies, de son ambassadeur et, en fait, de ceux qui font partie du personnel international, en vue d'améliorer la composante des Nations Unies qui surveille les opérations de maintien de la paix.

Je songe, entre autres, à des ressources de commandement et de contrôle déployées vingt–quatre heures sur vingt–quatre. Il y a aussi la dotation à l'aide de militaires peut–être plus expérimentés et plus nombreux. Nous pourrions nous inspirer du type d'opération de commandement et de contrôle qui existe, par exemple, au NORAD ou au quartier général de l'OTAN, où l'on peut intervenir sur–le–champ et où l'on peut recevoir, analyser et peser des opinions politiques avant de rendre des décisions. Ainsi, nos opérations seraient plus claires, et j'hésite à employer le terme «efficientes», mais néanmoins plus efficaces qu'à l'heure actuelle.

Je peux assurer au député que ceux d'entre nous, de ce côté–ci de la Chambre, qui s'intéressent à ces activités connaissent bien l'importance de ces dernières et d'autres opérations pour la clarification du mandat du Canada. Nous pourrions alors choisir avec plus d'efficacité les opérations auxquelles le Canada désire participer et nous pourrions mieux réagir aux désirs de la population canadienne.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, je remercie et félicite mon honorable collègue pour son intervention. J'aimerais, dans un premier temps, lui demander ce qui suit: on a entendu au cours de son intervention un certain nombre de remarques très louables sur la valeur de l'intervention canadienne à l'étranger, mais j'aimerais savoir, dans les faits, quelle est sa position à l'égard de la présence canadienne en Bosnie–Herzégovine. Serait–il possible de connaître sa position précise?

[*Traduction*]

M. Mifflin: Monsieur le Président, j'ai bien expliqué ce que j'espérais voir accepter par la Chambre et par ceux qui m'écou-

taient —dont sans nul doute le député—et qui allait déterminer l'avenir des opérations et notre orientation future.

Je rappelerai au député que ceux d'entre nous à la Chambre qui allons être chargés d'examiner cette question, à l'occasion de fuures opérations, notamment les députés ministériels assis aux côtés du premier ministre, vont écouter attentivement les députés dont ils veulent avoir l'opinion avant qu'une décision définitive ne soit prise à la Chambre.

En tant que secrétaire parlementaire, il m'incombe de prêter attention à chaque intervention, quel que soit le motif à la base, afin que le gouvernement puisse faire un choix pondéré et prendre une décision au sujet de certaines questions. Il m'incombe de prêter également attention aux interventions comme celle du député de Esquimalt—Juan de Fuca qui a fait clairement savoir que l'opinion qu'il exprimait était celle des habitants de sa circonscription.

Ce débat devrait se prolonger jusqu'à une heure avancée de la soirée. Néanmoins, je peux garantir au député que les autres députés ministériels et moi–même écouterons très attentivement les remarques de chaque orateur pour qu'il en soit dûment tenu compte au moment de prendre des décisions.

Le député ne doit pas oublier qu'en tant que député expérimenté à la Chambre des communes et membre du parti au pouvoir, j'ai mon mot à dire sur l'avenir de cette opération, entre autres. On verra quelles décisions seront prises au sujet des opérations futures.

Si vous le permettez, il me reste un point à aborder. Je me reporte très brièvement à une intervention que le député a faite en décembre 1992. Outre les autres mesures auxquelles j'ai fait référence, j'estime—et cela a été mentionné à la Chambre aujourd'hui—qu'il est important que les députés examinent la possibilité d'établir un calendrier.

• (1515)

Alors que nous examinons cette question, je pense que nous devrions proposer aux Nations Unies d'établir un calendrier auquel nous pourrions nous reporter pour voir: a) si la situation a changé, b) si les mesures que nous avons demandées ont bien été prises et c) si notre mandat est clair et correspond bien à l'idée qu'on s'en faisait. Je pense qu'un tel calendrier est important pour l'examen des orientations futures qui seront adoptées par le Parlement—pas seulement le gouvernement, mais par le Parlement—pour répondre à la question de savoir à quelles opérations participera désormais notre pays, certainement à plus d'opérations du genre de celle menée en Bosnie, mais, par contre, à un plus grand nombre d'opérations du genre du celle menée en Croatie, ou des seize opérations de maintien de la paix auxquelles nous participons actuellement et auxquelles nous pouvons être appelés à participer à l'avenir.

Le vice–président: Avant de passer la parole au député de Bourassa, je voudrais faire savoir aux députés de la Chambre que s'ils désirent diviser leur temps de parole, ils permettront ainsi à plus de députés d'exprimer leurs vues maintenant et non à trois heures du matin ou à quelque heure que se terminera ce débat. Je crois que l'un des partis a déjà fait savoir qu'il voulait que les députés fassent à la Chambre une intervention de dix minutes, suivie de cinq minutes de questions. C'est bien sûr aux partis de décider.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, félicitations pour votre nomination à titre de vice–président de cette Chambre.

Je prends la parole dans ce débat avec une certaine émotion, avec des appréhensions, mais aussi avec énormément d'espoir. Je représente la circonscription de Bourassa, qui comprend la municipalité de Montréal–Nord, soit environ 85 000 habitants, dont 70 p. 100 de francophones et 30 p. 100 d'allophones venant d'un peu partout dans le monde, surtout des Italiens et des Haïtiens, mais aussi des personnes venant de l'ancienne Yougoslavie.

Il s'agit d'une circonscription composée de gens à revenus modestes. Ma circonscription a été durement frappée par la récession, mais on y trouve aussi énormément de vitalité surtout au niveau des organismes communautaires, des groupes populaires et des agents économiques. Ce sont des gens qui s'intéressent énormément aux problèmes internationaux, et particulièrement à ce qui se passe dans l'ancienne Yougoslavie.

Moi et mon personnel recevons des appels qui nous demandent d'agir. Il faut mettre fin au massacre de personnes innocentes, de femmes, de vieillards, de jeunes et d'enfants. Comme nous l'avons vu au cours de la dernière fin de semaine, six enfants ont été tués à Sarajevo par des obus.

Je suis un Québécois qui vient du Chili. J'habite Montréal depuis 20 ans. Nous avons connu au Chili et en Amérique latine, des conflits, des guerres, mais surtout en Amérique centrale. Au Chili, nous avons vécu une dictature qui a duré 17 ans, et c'est justement la cause qui m'a fait fuir ce pays que j'aime énormément. La violation des droits de la personne y était faite de façon systématique et flagrante. Je suis aussi le premier Québécois d'origine chilienne dans l'histoire de ce pays à avoir été élu député à la Chambre des communes.

Je suis donc très touché par le conflit et la barbarie qui règnent dans l'ex–Yougoslavie, dont nous voyons des images dramatiques chaque jour à la télévision.

• (1520)

Monsieur le Président, permettez–moi de vous dire que même avant de venir m'établir ici avec ma famille, j'avais lu et entendu parler du rôle pacifique et de l'engagement du Canada à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde. À ce moment–là, nous souhaitions que le Canada devienne membre de l'Organisation des États américains, décision qui malheureusement a beaucoup tardé à être prise.

J'écoutais ce matin avec beaucoup d'attention les commentaires très pertinents du secrétaire parlementaire du ministre des Affaires extérieures à propos du rôle de l'Organisation des États américains et de l'implication du Canada à cet égard. J'encourage le Canada à participer d'une façon plus active au sein de l'OEA.

En ce qui concerne l'Amérique latine, je suis satisfait aujourd'hui que le Canada ait décidé de participer à la mission d'observation des Nations Unies au Salvador depuis septembre 1991. Actuellement, deux membres des forces canadiennes surveillent l'application des accords entre le gouvernement salvadorien et le Front Farabundo Marti de libération nationale sur les

droits de la personne, la cessation des hostilités et le désarmement.

Le mandat de cette mission expire le 31 mai 1994. Personnellement, je souhaite que la participation du Canada à cette mission soit prolongée. C'est à cause des problèmes qui persistent au Salvador que j'ai demandé au gouvernement canadien de ne pas exécuter l'ordre d'expulsion qui pèse sur une trentaine de Salvadoriens résidant au Québec dont le statut de réfugié a été rejeté. Malheureusement, jusqu'à présent, je n'ai pu obtenir aucune réponse du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. De plus, le Canada devrait envoyer une mission d'observation aux élections qui auront lieu au Salvador le 20 mars prochain.

En Haïti, onze officiers des forces canadiennes ont participé au sein du groupe d'observation des Nations Unies pour la vérification des élections, groupe qui avait été formé en novembre 1990, et ce pour une période de quatre mois.

Monsieur le Président, hier nous avons salué dans cette Chambre la présence du président démocratique et légitime d'Haïti, le père Jean–Bertrand Aristide. L'ONU et l'OEA s'efforcent actuellement de favoriser son retour à Haïti. La résolution 875 du Conseil de sécurité des Nations Unies prévoit l'application de sanctions appropriées contre les militaires au pouvoir.

Je souhaite que le Canada poursuive sa contribution à la Force maritime internationale qui patrouille les eaux d'Haïti et au rétablissement immédiat de la démocratie dans ce pays. C'est également le désir de la nombreuse communauté haïtienne qui vit dans ma crconscription de Bourassa, à Montréal–Nord.

Le président Aristide a été élu démocratiquement le 16 décembre 1990. Il a obtenu 67 p. 100 du suffrage populaire. Il représente donc la volonté du peuple haïtien.

• (1525)

Le temps est donc venu de renforcer et d'intensifier les pressions contre le régime militaire du général Raoul Cédras. Il faut que l'ONU et l'OEA mettent en place un boycottage économique complet et total contre Haïti. Il faut viser tous les produits sauf, naturellement, l'aide humanitaire, médicale et alimentaire.

J'espère que le gouvernement sera conséquent avec ses déclarations et passera à l'action dans ce dossier. Moi, j'ai l'intention de le surveiller là–dessus et de très près.

Aborder la question du rôle du Canada face aux conflits dans le monde nous ramène à des questions fondamentales qui font appel aux grandes valeurs de solidarité et de justice sur lesquelles nous avons voulu fonder notre société. De ces grandes valeurs, nos prédécesseurs en cette Chambre ont élaboré un code de comportement inscrit dans des lois définissant nos devoirs d'assistance aux personnes en danger et nos obligations morales envers ceux et celles qui sont dans la détresse extrême.

Or, ces devoirs et ces obligations morales, nous avons voulu les étendre non seulement aux cas de nos concitoyens affectés, mais aussi aux populations du reste du monde subissant des conflits qui mettent leur vie en danger, en leur apportant une aide déterminante qui, bien souvent pour eux, fait la différence entre vivre et mourir.

Ce sont justement ces grandes valeurs qui ont présidé à nos interventions à l'étranger et qui ont valu au Canada sa réputation internationale et sa crédibilité comme défenseur de la paix.

Pourtant, le premier ministre, lors de son dernier voyage en Europe, a semblé vouloir remettre en question cette grande tradition et, par là même, les valeurs qui la sous–tendent en avançant que le Canada en avait un peu marre de jouer au boy–scout international.

Étrange prise de position que celle–ci: se réclamant d'une part de la grande tradition libérale qui a élaboré ces politiques d'aide internationale, mais s'en démarquant quand la soupe devient trop chaude. C'est pourtant dans l'épreuve qu'on mesure les vrais amis, pas dans les moments d'accalmie.

Au contraire de ce que semble avancer le premier ministre, je crois que le Canada se doit de maintenir sa présence dans les zones de conflit où celle–ci est jugée indispensable à la sauvegarde des populations civiles impliquées. Couper aujourd'hui ce devoir d'assistance serait non seulement renier certaines de nos valeurs sociales, mais, pire encore, il faudrait aider une personne en danger, pour autant qu'elle vive au Canada.

Certes, il ne s'agit pas ici d'exposer nos soldats à des situations dangereuses. S'il faut renforcer leur sécurité en leur donnant les moyens de se défendre et accomplir efficacement leur mission, faisons–le, mais ne les retirons pas pour autant.

Au nom du respect des droits humains, de la vie de milliers d'innocents et de la tradition d'engagement dans les missions de paix de l'ONU, dont il tire une très large part de sa crédibilité sur la scène internationale, le Canada doit continuer à assumer ses responsabilités. Il doit le faire en favorisant une solution négociée des conflits, en travaillant avec ses partenaires de l'ONU à assurer une présence plus efficace encore des Casques bleus, en maintenant et même en accroissant son aide humanitaire aux populations civiles concernées et en apportant une assistance appropriée aux milliers de réfugiés qui fuient l'enfer de cette guerre fratricide.

• (1530)

Le conflit en ex–Yougoslavie et les affrontements inter–ethniques en Bosnie et en Croatie ont provoqué le déplacement de centaines de milliers de personnes.

Des exactions, des mauvais traitements, des viols, des meurtres ont été commis à l'endroit des populations et des minorités ethniques.

Selon des chiffres de novembre 1993, plus de 4,2 millions d'habitants de la Croatie et de la Bosnie–Herzégovine se sont vus obligés d'abandonner leurs foyers ou se trouvent pris sous le feu des combats.

Plus de 800 000 personnes ont trouvé refuge dans d'autres pays.

Le Haut–Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a reçu le mandat d'assurer le ravitaillement des populations déplacées à l'intérieur de l'ex–Yougoslavie, ainsi que celui des personnes dites «vulnérables» réparties principalement en Bosnie–Herzégovine.

Je tiens ici à rendre hommage au Haut–Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui réalise un excellent travail dans la distribution de l'aide humanitaire, malgré la situation extrêmement difficile qui exise dans cette région.

En plus de distribuer de la nourriture, des médicaments et des vêtements, le Haut–Commissariat s'occupe, dans certaines régions, de rétablir les aqueducs et l'électricité, construit des habitations et accorde une aide monétaire aux familles qui accueillent des réfugiés.

L'acheminement de l'aide humanitaire s'avère parfois très difficile, voire impossible, dans certaines régions de la Bosnie. Les convois sont souvent retardés, bloqués ou même pillés. La ville de Sarajevo est ravitaillée par des convois terrestres et par le plus important pont aérien de l'histoire.

Le personnel des organisations humanitaires est parfois victime de harcèlement ou d'agressions et a souvent besoin de la protection des Casques bleus.

La communauté internationale fait de grands efforts pour accueillir plus de 800 000 personnes touchées par les conflits en ex–Yougoslavie.

L'Allemagne, à elle seule, a accueilli plus de 340 000 réfugiés; la Hongrie, 128 000; la Suède, 92 000; la Suisse, 72 000; l'Autriche, 90 000. Pour sa part, le Canada n'a accueilli que 10 000 réfugiés environ sur son territoire.

Les ressortissants de l'ex–Yougoslavie peuvent entrer au Canada à titre de réfugiés ou en faisant partie du programme de réunification des familles, dans le cadre des mesures spéciales mises en place en 1992.

Je pense que le gouvernement canadien devrait poursuivre son programme d'accueil aux réfugiés et aux immigrants provenant de l'ancienne Yougoslavie.

Le quota prévu pour 1994 devrait être considérablement augmenté. De plus, des familles et des groupes devraient s'organiser pour accueillir et subvenir aux besoins de ces réfugiés.

• (1535)

J'ai rencontré personnellement plusieur réfugiés provenant de l'ancienne Yougoslavie. Il s'agit de personnes très dynamiques, souvent très qualifiées, qui constituent un grand apport pour la société québécoise et canadienne.

Je profite d'ailleurs de cette occasion pour leur souhaiter la bienvenue au Québec et au Canada, et pour leur manifester toute ma sympathie et ma solidarité.

Le Canada fournit une cinquantaine de millions de dollars en aide humanitaire à l'ex–Yougoslavie. Ainsi, d'avril à décembre 1993, le Canada a versé un million et demi de dollars à l'UNICEF. Le quart de cette somme est allé aux femmes victimes de viol. Pour cela, je lui dis bravo!

Mais il faut faire plus. Il faut appuyer les actions de l'UNICEF visant à traiter les traumatismes des enfants et des femmes victimes de la guerre. Cela devrait constituer aussi une priorité pour le Canada.

J'ai écouté très attentivement l'excellent discours prononcé ce matin par le leader de l'opposition officielle et député de Lac–Saint–Jean.

Je suis pleinement d'accord sur les positions qu'il a exprimées dans cette Chambre. Je souligne ici les principaux points sur lesquels nous devrions insister.

Premièrement, je me prononce vigoureusement contre le retrait unilatéral des Casques bleus canadiens en Bosnie évoqué récemment par le premier ministre.

Deuxièmement, je crois que la présence des soldats canadiens est nécessaire en Bosnie pour éviter la dégradation et l'expansion du conflit à d'autres régions de l'ancienne Yougoslavie.

Troisièmement, leur présence est aussi indispensable au maintien des opérations d'aide humanitaire auprès des populations civiles.

Quatrièmement, il faut éviter l'intensification des combats.

Enfin, la présence des Casques bleus en Bosnie peut et doit permettre la poursuite du processus de négociations diplomatiques. Ainsi, j'ai l'espoir que les parties belligérantes en arriveront à un règlement négocié dans les plus brefs délais.

À l'instar de ses alliés occidentaux, le Canada a fait une première erreur en Bosnie: il n'est pas intervenu assez tôt et a laissé se développer le mal qui ronge maintenant ce malheureux pays et qui naguère rongea l'Espagne et l'Allemagne. Ne commettons pas une deuxième erreur qui, elle, pourrait être fatidique.

En effet, retirer nos Casques bleus de Bosnie pourrait provoquer une boucherie de toute une population qui compte sur nous et sur l'ensemble de la communauté internationale pour la protéger.

Ne commettons pas l'irréparable. Renouvelons le mandat des Casques bleus canadiens en Bosnie.

Le vice–président: Merci au député de Bourassa. Il y a une période de questions et commentaires. Il n'est pas nécessaire que des centaines de députés parlent. Est–ce que quelqu'un a envie de poser des questions? En général, comme vous pouvez l'imaginer, je choisis les membres d'autres partis pour poser les questions.

[*Traduction*]

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Je suis heureux de pouvoir poser une question. Comme nous en sommes à la période des questions et des commentaires, je voudrais faire un ou deux commentaires qui seront probablement plus pertinents que ma question. Je voudrais aussi profiter de la présence du ministre pour lui adresser une remarque. Je ne m'attends pas nécessairement à une réponse immédiate de sa part ou de la part du député qui a pris la parole.

Le vice–président: Je dois interrompre le député. Je suis sûr qu'il sait que cette façon d'agir est contraire au Règlement. Il doit poser une question ou faire un commentaire. Pourquoi ne fait–il pas simplement un commentaire?

M. Taylor: Je ferai un commentaire et, comme je l'ai mentionné, je suis très heureux de pouvoir le faire en présence du ministre.

• (1540)

Comme nous avons pu le constater dans le débat d'aujourd'hui, le maintien de la paix est une question très importante pour tous les députés de la Chambre. D'après ce que j'ai entendu, il ressort essentiellement de ce débat que les députés de la Chambre souhaitent, en grande partie, appuyer les soldats chargés du maintien de la paix et les efforts déployés dans ce domaine, mais surtout appuyer les jeunes gens, hommes et femmes, qui sont compétents, talentueux, courageux et qui, parfois, sont un peu déconcertés par les tâches difficiles et dangereuses qu'on leur demande d'exécuter. Nous en avons vu des exemples à la télévision et nous en avons entendu parler aujourd'hui dans ce débat.

Comme vous le savez, monsieur le Président, et je dis cela pour la gouverne du ministre, on leur demande souvent d'intervenir dans des situations qu'ils n'ont jamais vécues auparavant. On leur demande souvent d'intervenir très rapidement. Le ministère de la Défense, l'actuel gouvernement et les députés reconnaissent que nous devons soutenir ces soldats dans la situation où ils se trouvent.

Aujourd'hui, un jeune homme repose troublé, frustré et furieux dans un hôpital d'Ottawa. Ses parents, membres de la bande indienne de Flying Dust dans ma circonscription, au nord–ouest de la Saskatchewan, se demandent ce qui est arrivé à leur fils, un jeune homme très bien, ne souhaitant que servir son pays, un exemple pour les jeunes de sa collectivité. Le caporal–chef Clayton Matchee s'est rendu en Somalie avec les Forces canadiennes pour participer aux opérations de maintien de la paix. Ses blessures physiques et psychologiques ne sont pas le résultat de sa participation aux activités militaires, mais d'une tentative de suicide par pendaison dans le campement canadien. Selon des représentants de l'armée, il aurait essayé de se pendre pour s'enlever la vie.

En dépit des contradictions dans les éléments de preuve, en dépit des réserves exprimées au sujet de son commandant, en dépit de son incapacité de se défendre, le caporal–chef Clayton Matchee est accusé de meurtre au deuxième degré et d'avoir torturé à mort un Somalien.

On demande aux soldats canadiens affectés au maintien de la paix de faire quotidiennement des tas de choses. En tant que parlementaires, lorsque nous parlons du rôle des troupes dans le maintien de la paix, nous devons nous souvenir que nous ne sommes pas sur le front. Nous pouvons penser que nous connaissons la situation, mais ce n'est pas vrai du tout. Comme tout bon entraîneur, nous devrions encourager notre équipe pour qu'elle obtienne les meilleurs résultats possibles.

Je voudrais profiter de ce débat pour demander au ministre de la Défense nationale d'abandonner les poursuites contre le caporal–chef Clayton Matchee. Les circonstances entourant son cas sont confuses. Il faudrait plus qu'un tribunal militaire pour démêler les événements qui ont conduit au décès de Somaliens, aux gestes de certains membres du bataillon aéroporté canadien, à la tentative de suicide du caporal–chef Matchee et aux accusations qui ont été portées contre lui et aussi contre son commandant.

Je dirais en conclusion que les circonstances doivent être examinées. Je ne doute pas que la vérité sera faite un jour, mais j'aimerais, pour le bien de la famille du caporal–chef Matchee et dans l'intérêt de tous les soldats affectés au maintien de la paix, que le ministre prenne des mesures pour abandonner les poursuites et montrer ainsi qu'il soutient nos troupes, quel que soit le milieu dans lequel elles se trouvent plongées.

[*Français*]

Le vice–président: Il semble que ces commentaires ne s'adressent pas au député de Bourassa, mais s'il veut faire un commentaire ou apporter une réponse. . .

M. Nunez: Je voudrais m'associer aux commentaires de l'honorable député pour offrir mes remerciements et mes félicitations aux soldats canadiens, dont la plupart viennent du Québec, qui servent leur pays en Bosnie et dans l'ensemble de l'ex–Yougoslavie.

Le vice–président: Il reste trois minutes. Y a–t–il quelqu'un du parti ministériel qui veut poser une question? L'honorable député a la parole.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Je voudrais féliciter mon savant confrère et député qui a soulevé un aspect différent de ce débat que j'écoute depuis ce matin. Mon confrère a parlé de l'aide humanitaire. Il a fait une relation entre l'action que doit poursuivre le Canada à travers le monde en tant que corps de paix et l'aspect humanitaire du soutien à certaines régions du monde.

Il a parlé également de soutien à l'organisation ou à la supervision d'élections à travers le monde.

Je pense que c'est le premier discours entendu en Chambre aujourd'hui qui démontre l'importance de ces deux aspects–là.

J'aimerais demander à mon savant confrère d'élaborer sur cette question puisque c'en est une qui préoccupe énormément la plupart des Québécois et des Canadiens.

● (1545)

Le vice–président: S'il vous plaît, monsieur le député de Bourassa, une réponse très brève.

M. Nunez: Monsieur le Président, je pense que le rôle du Canada au niveau international est également de promouvoir la démocratie et le processus démocratique partout dans le monde. J'ai fait partie dernièrement d'une délégation officielle du Canada qui a été envoyée en Russie pour surveiller les élections du 12 décembre. Les gens ont énormément apprécié notre rôle et, dans ces élections, il y avait également un référendum. Aussi, je pense qu'on devrait accentuer le rôle du Canada non seulement dans le maintien de la paix dans le monde, mais aussi dans le développement de la démocratie dans le monde.

[*Traduction*]

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, permettez–moi tout d'abord de féliciter tous ceux qui ont été élus à la présidence de cette Chambre.

J'aimerais avant tout faire une remarque au sujet du présent débat. Je participe aux travaux de la Chambre depuis 21 ans et je crois que c'est le meilleur débat qu'il m'ait été donné d'entendre. Les intervenants sont bien informés, les échanges sont francs, utiles et constructifs et le débat a vraiment lieu en vue d'une prise de décision. Je félicite le gouvernement qui a bien voulu mettre ce débat à l'ordre du jour et tous les députés pour leur façon d'y participer.

J'aimerais souligner les points suivants relativement à cette question. D'abord, il me semble que le maintien de la paix est l'un des principaux éléments qui nous définissent en tant que Canadiens. Nous cherchons à nous définir en tant que Canadiens et il me semble que le maintien de la paix est justement l'une de ces choses qui nous définissent puisqu'elle montre à toutes les nations quel genre de peuple nous sommes, quelles sont nos convictions et quel genre de rôle nous sommes prêts à jouer en tant que citoyens du monde.

Je ne veux pas répéter ce qui a déjà été si bien dit au sujet du rôle du Canada dans le maintien de la paix au fil des ans. Nous avons bien exécuté notre tâche; notre réputation mondiale en témoigne amplement. Nous nous sommes acquis une réputation enviable, justifiée et très réelle, même aujourd'hui, et je crois que nous devrions nous efforcer de la maintenir.

Nous menons maintenant plusieurs missions de maintien de la paix à travers le monde. Le Canada a toujours réalisé ces opérations avec brio et il continue de le faire; je crois que l'engagement du Canada à cet égard devrait être l'une des priorités de la politique de défense du pays. La politique de défense vise plusieurs buts et objectifs, mais je crois que le maintien de la paix devrait être prioritaire parmi les objectifs de défense à l'extérieur du pays.

Toutefois, nous devons comprendre que nos possibilités et nos ressources sont limitées et que nous devrons à l'avenir justifier en fonction de critères bien établis notre participation aux opérations de maintien de la paix. Nous convenons tous, je crois, que le pays fait déjà tout ce qu'il peut et que nous ne pouvons donner davantage.

Je voudrais aussi ajouter que le maintien de la paix offre aux Forces canadiennes l'occasion de faire leurs preuves. À l'heure actuelle, c'est peut–être l'une des rares situations où les Forces canadiennes sont appelées à exercer leurs talents à l'extérieur du pays. Le maintien de la paix permet à nos soldats, à nos aviateurs et à nos marins de mettre en pratique l'entraînement qu'ils ont reçu et de faire preuve du professionnalisme dont ils sont un exemple remarquable.

Ces missions de maintien de la paix nous donnent l'occasion de montrer à quoi sert l'entraînement de nos troupes et de faire preuve de leadership. Environ 2 000 membres des Forces canadiennes se trouvent maintenant en ex–Yougoslavie et notre mission en Bosnie n'en est pas une de maintien de la paix conventionnel. Notre présence là–bas ne sert pas uniquement à écarter l'une de l'autre des factions en guerre, elle permet aussi d'apporter de l'aide humanitaire.

De nombreuses personnes ont été troublées par les récents événements, alors que des Canadiens se sont trouvés en difficulté, qu'ils ont été harcelés et même agressés dans l'exercice de leurs fonctions. J'ai eu le privilège de passer quelques jours avec les soldats du Royal 22e à Valcartier le printemps dernier, avant qu'ils ne partent pour l'ex–Yougoslavie. Je peux dire à la Chambre que nos troupes reçoivent une excellente formation avant de partir et je crois qu'elles ont tout ce qu'il faut pour prendre leurs décisions. Nos militaires se sont trouvés dans des situations très difficiles et ils ont su se tirer d'affaire dans l'honneur et avec distinction.

● (1550)

Nous accomplissons une tâche importante en Bosnie. On y voit encore beaucoup d'horreurs, mais les gens sont encore en vie parce que nous sommes en Bosnie. Ils mangent parce que nous sommes là. Il n'y a ni holocauste ni génocide parce que nous sommes sur place. Autrement dit, les choses pourraient être bien pires qu'elles ne le sont actuellement si nous n'étions pas en Bosnie.

J'estime que nos troupes doivent rester en Bosnie tant qu'elles pourront y jouer un rôle utile, ce qu'elles font à l'heure actuelle. C'est pourquoi je suis contre un retrait unilatéral. Le Canada est membre des Nations Unies et il est aussi membre de l'OTAN. Cette organisation a un rôle à jouer en Bosnie. Outre sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis de nombreuses années, le Canada jouit d'une excellente réputation au sein de l'OTAN. Dans l'état actuel des choses, il est

important de donner l'heure juste en ce qui concerne la force de l'alliance transatlantique.

Certains députés ont fait valoir ce matin qu'une menace de retrait pourrait donner des résultats. Une telle mesure pourrait aussi aller à l'encontre du but recherché en donnant à entendre aux belligérants en Bosnie qu'ils n'ont pas à négocier ou du moins à négocier sérieusement et qu'ils peuvent continuer comme avant. À mon avis, une menace de retrait risquerait d'envoyer un message contradictoire.

Je crois que le Canada doit poursuivre sa mission actuelle et n'engager un retrait qu'après avoir consulté les autres pays membres des Nations Unies. Il faut plutôt remédier aux faiblesses des moyens de mise en oeuvre des décisions des Nations Unies. Cette lacune a été dénoncée non seulement par notre personnel, notamment le général MacKenzie, mais récemment encore par le général belge.

Nous devons nous efforcer de corriger les faiblesses du processus de mise en oeuvre des mesures décidées par les Nations Unies. Il faut renforcer l'institution en Bosnie mais aussi en prévision de toutes les autres Bosnies qui risquent de survenir. Il est vrai que la guerre froide est terminée, et nous n'avons peut–être pas suffisamment insisté sur ce point aujourd'hui. Toutefois, beaucoup font valoir que cela n'a pas assuré une plus grande stabilité, mais bien le contraire. La situation mondiale demeure instable. Des menaces pèsent encore sur la paix mondiale, et tant qu'il en sera ainsi nous serons probablement appelés à consacrer encore plus de temps et d'efforts à des situations comme celle qui sévit actuellement en Bosnie.

C'est pourquoi il est important de renforcer le processus décisionnel et les mécanismes de mise en oeuvre des décisions d'institutions comme les Nations Unies. Il faut aussi assurer un partage équitable des responsabilités, ce que nous sommes parfaitement en droit d'exiger. Le Canada a peut–être fait plus que sa part et certainement plus que d'autres pays. Nous sommes en droit d'attendre un partage équitable du fardeau.

Je voudrais terminer en parlant des soldats canadiens et je citerai plus particulièrement un militaire dont le convoi a été la cible de harcèlement et de tirs de la part de ceux que les soldats canadiens ont justement pour mission d'aider. De retour au Canada, ce soldat déclarait tout récemment à la télévision: «J'ai été formé en prévision de ce genre de situation, et c'était pour moi l'occasion de mettre mes compétences en pratique. C'est le genre de travail que nous devons faire et que nous voulons faire.» Je crois que ces propos illustrent la détermination des militaires canadiens de faire le meilleur travail possible. Aussi j'estime qu'il nous incombe, en tant que parlementaires, de leur donner tout le soutien dont ils ont besoin pour remplir leur mission.

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du député. Je trouve qu'il s'exprime vraiment très bien. Le débat que nous tenons aujourd'hui me semble revêtir une importance très particulière. Nous parlons de la Bosnie et des problèmes liés à la guerre dans cette région.

• (1555)

J'ai une observation à formuler et une question à poser au député. Il me semble que ce débat souligne l'urgence de procéder à l'examen de la défense. Je sais que cette initiative doit prendre la forme d'un examen public. Il me semble qu'il serait grandement préférable que nos forces armées comptent davantage sur la population civile. Elle pourrait ainsi offrir un éventail de services beaucoup plus grand, allant du service très professionnel des militaires à plein temps jusqu'à celui que permettrait un renforcement des rangs des corps de cadets, sans oublier l'apport d'effectifs à temps partiel. Je pense que ce genre d'organisation nous permettrait de répondre beaucoup plus efficacement qu'on ne peut le faire aujourd'hui aux divers besoins qui se manifestent dans les domaines du rétablissement et du maintien de la paix.

J'espère aussi qu'on recommandera, dans le cadre de l'examen public, une meilleure utilisation de nos bases, afin qu'elles puissent servir aux missions internationales et à d'autres choses du genre.

L'autre examen que l'on prévoit faire bientôt—l'an prochain ou l'année d'après, je crois—est un examen officiel complet de l'Organisation des Nations Unies. Le député nous a beaucoup parlé de la façon dont les Nations Unies menaient leurs opérations en Bosnie.

Pour ma part, et c'est un grand défendeur des Nations Unies qui vous le dit, il me semble que cette organisation est devenue inutilement grosse et complexe dans des domaines comme la science et l'éducation, entre autres. Le Canada a un rôle majeur à jouer dans la revitalisation des Nations Unies.

Le député a–t–il des commentaires à formuler sur ces deux examens, l'examen de la défense et celui des Nations Unies?

M. Rompkey: Monsieur le Président, j'ai déjà indiqué que j'étais d'accord avec lui sur ce qu'il a dit à propos des Nation Unies. Notre problème en Bosnie n'a rien à voir avec les troupes ou le personnel militaire; il s'explique par le manque de volonté politique, par la structure des institutions politiques qui les dirigent. C'est là que les réformes sont nécessaires. Si nous ne réformons pas ces institutions, nous serons encore plus mal en point.

Les Nations Unies sont vraiment la seule institution à même de prendre la situation en mains. Peut–être la CSCE ou l'OTAN peuvent jouer un rôle à titre d'organismes complémentaires mais, à moins que les Nations Unies soient fortes et dotées de la structure et de la volonté politique voulues, je doute qu'à l'avenir nous soyons en mesure de faire face à ce genre de situation.

Sur la question des réservistes, je suis en faveur du concept de la force totale. Des réservistes participent déjà aux opérations de maintien de la paix outre–mer. Nous comptons beaucoup sur eux. Je pense et j'espère qu'à l'avenir nous le ferons encore davantage. C'est de toute évidence la voie à suivre. J'ai moi–même été réserviste à la division universitaire d'instruction navale, maintenant défunte. C'était une excellente façon pour les jeunes de faire leurs débuts dans la vie, de gagner quelque argent, de faire leurs études et, dans mon cas, de devenir Canadien. C'est une chose à laquelle nous devrions attacher plus d'importance.

Pour ce qui est de l'utilisation des bases, il y a déjà eu des idées très novatrices, comme par exemple, à St. Margarets, au Nouveau–Brunswick, où une entreprise privée a racheté toute la base pour en revendre les maisons à des particuliers et créer une communauté nouvelle. Cela me semble une idée très originale. En Nouvelle–Écosse, en particulier, on songe à utiliser les installations militaires pour la formation des jeunes. Les idées originales pour tirer parti des bases des forces armées ne manquent pas. J'appuie entièrement ce que le député a dit.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je remercie le député qui est intervenu et s'est dit favorable à ce que les Forces canadiennes continuent de jouer leur rôle dans l'ancienne Yougoslavie.

Je voudrais lui poser des questions précises au sujet des problèmes qui ont été soulevés concernant le mandat et les règles d'engagement. Étant donné son expérience dans le domaine, le député est sûrement au courant des préoccupations mentionnées à cet égard par le général Briquement, le général Cot et d'autres encore.

Est–ce que le député serait d'accord pour qu'on renforce le mandat, afin de vraiment pouvoir parler de zones protégées? D'une façon plus particulière, pensons aux six zones protégées désignées par les Nations Unies dans la résolution 836 de juin l'an dernier; de toute évidence, la protection y est nulle puisque des enfants innocents ont été massacrés de sang froid pendant qu'ils s'amusaient en faisant de la luge. Le député convient–il qu'il faut renforcer la capacité des soldats qui sont sur le terrain de riposter à une attaque aussi grave?

M. Rompkey: Monsieur le Président, je suis totalement d'accord avec cela. Je crois que c'était d'ailleurs une partie de l'argument que je faisais valoir. Le problème n'est pas sur le terrain; il concerne plutôt les structures qui régissent les activités des soldats. Je suis d'avis qu'il faut renforcer le mandat à cet égard. Nous devons aussi fournir le personnel nécessaire pour exécuter ce mandat.

• (1600)

À l'heure actuelle, il me semble que nous n'avons pas assez de ressources dans l'ancienne Yougoslavie pour accomplir le travail. En plus des resources qui s'y trouvent, nous avons peut–être besoin d'un plus grand nombre de soldats pour exécuter le mandat, mais de toute évidence, il faut renforcer ce mandat.

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je tiens à féliciter ceux qui ont pris la parole aujourd'hui et qui ont exprimé leurs points de vue concernant cette question très importante.

Quelqu'un a demandé comment le Canada avait acquis sa réputation dans le secteur du maintien de la paix. Je signale que ce rôle assumé par le Canada n'est pas quelque chose de nouveau. En effet, il ne faut pas oublier que 66 000 jeunes Canadiens ont perdu la vie au cours de la Première Guerre mondiale. Je rappelle aussi que la Société des Nations, qui a été fondée vers 1931, a dû relever son premier grand défi 12 ans plus tard lorsque le Japon a envahi la Mandchourie et que la Société ne disposait d'aucune force d'intervention. Personne ne voulait prendre position. Tous avaient des problèmes internes plus pressants et de toute façon l'Asie était trop éloignée. Par conséquent, la Société des Nations a échoué dans ce dossier.

En 1935, la SDN a encore une fois échoué lorsque les Italiens ont pris possession de l'Abyssinie. Trop de problèmes se posaient. La France ne voulait pas perturber ses relations avec l'Allemagne. En fait, la communauté internationale a tout simplement glissé vers deux conflits mondiaux parce que ses membres n'étaient pas prêts à faire bloc et à adopter une position ferme. De nos jours, les Nations Unies symbolisent précisément cette unité qui fait se rassembler les pays du monde et adhérer à une position, celle de la communauté internationale, contre les agresseurs.

J'estime qu'il ne faut absolument pas laisser un agresseur se permettre quoi que ce soit. La commission des crimes de guerre est présentement sur place en Yougoslavie, et des accusations devraient être portées contre ceux qui commettent et qui ont commis des crimes de guerre contre des enfants, des femmes et des personnes âgées, de même que ceux qui détruisent tout ce qui existe dans l'ancienne Yougoslavie et qui sont responsables de la tragique situation qui prévaut. Ces personnes doivent être traduites en justice. Si cela n'est pas fait, c'est qu'il existe une lacune au sein de l'ONU elle–même. Cela dit, je pense que la communauté internationale exigera que les coupables comparaissent devant la justice.

C'est aussi grâce au très honorable Lester B. Pearson que le Canada joue aujourd'hui un rôle de premier plan dans les opérations de maintien de la paix. Cette tradition a commencé en 1956, en Égypte et au Moyen–Orient. C'est à cette occasion que les Canadiens ont vraiment établi leur réputation. Le premier véritable test pour les Nations Unies en matière d'opérations de maintien de la paix a évidemment été la guerre de Corée. Plus de 1 500 jeunes Canadiens ont perdu la vie dans ce conflit.

À mon avis, la question ne consiste pas à savoir si nous avons les moyens de maintenir une force de maintien de la paix, mais plutôt à savoir si nous pouvons nous en passer. Ma réponse est non. Nous ne pouvons nous passer des forces de maintien de la paix parce que le Canada et les autres pays qui ont une responsabilité à cet égard se doivent de l'assumer pleinement.

Si nous ne prenons pas position collectivement contre tous les petits agresseurs dans le monde, nous allons finir par avoir un grave conflit. Nous allons devoir envoyer d'autres jeunes Canadiens, c'est–à–dire la crème de la crème, intervenir dans un autre conflit mondial. Dieu sait ce qui pourrait se produire. Par conséquent, il faut absolument éviter une telle situation. Nous devons nous occuper des conflits, peu importe où ils se produisent dans le monde.

J'aimerais dire un mot sur ce qui se passe chez nous. Lorsqu'on songe au personnel militaire, on pense immédiatement aux soldats. Mais qu'en est–il de leurs conjoints? Qu'en est–il des familles des soldats qui sont affectés à des missions de maintien de la paix durant six mois, comme c'est le cas aujourd'hui? Sur quelle aide ces conjoints et ces familles peuvent–ils compter? Avez–vous songé à la mère qui reste à la maison avec trois ou quatre enfants en bas âge? Quelle aide cette mère reçoit–elle?

En fait, cette personne peut compter sur l'aide fournie par un groupe de soutien qui est en communication avec ces familles. Il s'y trouve toujours quelqu'un pour aider les familles et leur

donner des renseignements sur ce qui se passe dans la région où se trouvent les forces des Nations Unies, où se trouve le conjoint, le père ou la mère, selon le cas. Des groupes de conjoints font partie du groupe de soutien créé sur la base. Les conjoints rencontrent les membres du groupe de soutien. Ils écrivent à leur être cher et lui envoient des nouvelles et des messages enregistrés. Personne n'est laissé à lui–même.

● (1605)

Un centre de ressources a été mis sur pied à Petawawa. Je vis à trois milles de l'entrée de la base à Petawawa, en Ontario, et j'ai enseigné sur cette base. J'ai travaillé là–bas pendant cinq ans et demi avant de me lancer en politique. J'ai donc appris à connaître la vie que mènent les membres d'une communauté militaire; j'ai pu constater par moi–même comment ils fonctionnaient et je n'ai que de l'admiration pour ces gens.

Le centre de ressources familiales offre des conseils et de l'aide au groupe de soutien. Il collabore avec les organisations de la localité. Je dois dire que les gens de ma région, du comté de Renfrew, dans la région de Petawawa, où nous avons trois Petawawa, le village, le comté et la base, sans oublier la ville de Pembroke située 10 ou 12 milles plus loin ainsi que Deep River et Chalk River au nord, de même que les autres localités situées autour du comté de Renfrew, tous ces gens appuient la base. Ils offrent un soutien moral aux familles des militaires, notamment le jour du Souvenir, et les aident de bien des façons. Ils se fréquentent et entretiennent des relations très chaleureuses.

Lorsque les soldats sont envoyés en mission, les travailleurs sociaux se rendent sur la base pour aider les familles. Chaque groupe compte un officier supérieur qui aura recueilli des renseignements sur les familles avant le départ des troupes. Ces officiers connaissent les conjoints et les familles des militaires et leur font parvenir des bandes vidéos. Les aumôniers et les médecins, tant sur le terrain que sur la base, apportent également leur aide.

Il existe donc un plan global de soutien aux familles de militaires, un système bien organisé. Combien tout cela coûte–t–il? Rien. Toutes les dépenses sont payées. Je tenais à apporter cette précision aux contribuables canadiens. Elles ne sont pas payées au moyen de fonds publics, mais à l'aide de tombolas, des profits des mess et des cantines et d'autres choses du genre. Cela en dit long sur le dévouement et l'esprit de solidarité de la collectivité militaire canadienne.

Les organismes de la collectivité accomplissent un travail très important. À Noël, ils facilitent l'acheminement du courrier entre les soldats et leurs familles et avant même le départ de ceux–ci, ils s'assurent que leur testament est bien fait de telle sorte que s'il leur arrivait quelque chose, leurs familles n'auraient pas à se battre pour obtenir justice. Tout serait déjà prévu.

Le dévouement et la débrouillardise des membres des Forces canadiennes constituent en soi un véritable modèle de citoyenneté canadienne. Les soldats canadiens vont faire le travail qu'on leur demande de faire. Comme l'a dit cet après–midi le secrétaire parlementaire, on les a préparés à accomplir ce travail. Il y a aujourd'hui parmi nous des députés qui sont d'anciens militaires et je me réjouis que nous puissions bénéficier de leur expérience propre.

Le mandat doit être très clair au sein des Nations Unies, monsieur le Président. Il faut que toutes les parties collaborent. Sinon, nos troupes sont effectivement en danger. Il faut que les parties assument la responsabilité de respecter les décisions internationales. On nous demande pourquoi nous n'armons pas nos troupes de telle sorte qu'elles puissent se battre. Ce serait prendre partie dans le conflit et aller à l'encontre du but premier que visent les Nations Unies en envoyant des troupes là–bas.

J'ai reçu aujourd'hui un appel d'un de mes électeurs qui souhaite que nos soldats soient armés. Il faudra que la Chambre débatte et que les Nations Unies déterminent la mesure dans laquelle ils devraient être armés pour arriver à se défendre. Toutes les parties doivent convenir d'un mandat, puis le respecter.

Je me réjouis de ce que la Commission des crimes de guerre soit aujourd'hui en Yougoslavie pour attraper les personnes qui violent le droit international en commettant des crimes de guerre. Après le conflit, il faudra les traîner devant la Cour internationale pour qu'ils y soient formellement accusés, jugés et condamnés à la peine idoine. Nous ne pouvons tolérer cela plus longtemps.

● (1610)

Comme je le disais, les militaires canadiens feront leur travail. Doivent–ils rester en Yougoslavie? Si le pays, à titre de membre des Nations Unies, ne fournissait pas de soldats pour s'occuper de l'aspect humanitaire de la situation en Yougoslavie, pour tenter de concilier les parties et d'instaurer la paix, il ne serait pas à la hauteur de l'esprit international qui a donné naissance aux Nations Unies.

Je pose à nouveau la question: Avons–nous les moyens d'être là? Devant les nombreuses régions troublées du monde, je ne crois pas que nous, les Canadiens, qui comptons parmi les principaux fondateurs des Nations Unies, pouvons nous retirer. Oui, il faut changer certaines choses aux Nations Unies, il faut améliorer cette organisation pour qu'elle puisse relever les nombreux défis que réserve l'avenir.

Mais pour relever ces défis, la communauté internationale doit travailler en collaboration et l'ONU doit être renforcée et améliorée pour être en mesure de relever tous les défis. Nous ne pouvons pas laisser souffrir de jeunes enfants et des femmes. Si les Nations Unies se retiraient de la Yougoslavie, il y aurait encore plus de viols, de mauvais traitements infligés aux enfants, de meurtres d'enfants, de femmes et de personnes âgées. Il n'y aurait plus de lois.

En tant qu'êtres humains, nous ne pouvons pas laisser durer ces atrocités. Nous l'aurions sur la conscience. N'oubliez pas qu'une simple escarmouche a donné naissance à la Première Guerre mondiale et que c'est la dépression économique des années trente qui a préparé le terrain pour la Seconde Guerre mondiale. Personne ne voulait intervenir, s'interposer avant qu'il soit trop tard; tous avaient trop de problèmes à régler.

C'est vrai, nous avons beaucoup de problèmes au pays et nous devons les régler, y trouver des solutions. Mais nous devons aussi nous rendre compte que le monde est bien petit. Tout ce qui se passe dans le monde finit par se répercuter sur toutes les nations et nous ne pouvons pas laisser brûler les petits incendies

qui se déclarent ici et là sans tenter de les éteindre. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une lutte de tous les instants. Il y a des régions troublées partout dans le monde et les Nations Unies doivent intervenir partout sinon nous risquons de connaître une guerre pire que toutes celles que nous avons connues jusqu'à maintenant et qui menacera même la survie de l'espèce humaine.

Avons–nous les moyens de demeurer des gardiens de la paix pour les Nations Unies? Je ne crois pas qu'une nation saine pourrait aujourd'hui répondre autre chose que oui. Il n'y va pas de dollars et de sous, mais des valeurs de l'humanité et de l'avenir du monde.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt le député de Renfrew, comme je le fais depuis de nombreuses années. Il a toujours défendu de façon fort convaincante la cause des militaires canadiens afin qu'on leur donne les outils dont ils ont besoin pour faire le travail qu'on leur demande de faire. En fait, je ne crois pas que les hommes et les femmes qui ont choisi de servir leur pays au sein des Forces armées canadiennes puissent trouver un meilleur porte–parole que le député qui vient de parler.

Je veux poser au député des questions bien précises. Même après un mandat, comparativement à mon collègue ici, je suis encore une recrue lorsque nous parlons d'un sujet comme celui–là. L'une des choses qui m'inquiète beaucoup au sujet de la situation en Bosnie, c'est l'impuissance ou l'impuissance apparente des Nations Unies à se servir de leur pouvoir collectif pour essayer d'arrêter les agresseurs en Bosnie et pour trouver une solution diplomatique et non militaire à ce conflit.

Le problème dure depuis beaucoup trop longtemps. Beaucoup trop d'enfants ont été tués. Beaucoup trop de gens ont été déplacés. Nous avons entendu parler de beaucoup trop de viols et d'actes de brutalité, choses dont nous n'avions pas entendu parler depuis la Deuxième Guerre mondiale. L'ONU, cette grande et vénérable institution, ne cesse d'adopter des résolutions. Cependant, elle semble avoir oublié de donner du mordant à ses résolutions. Elle semble ne pas avoir trouvé comment faire respecter ses résolutions pour mettre un terme à toutes ces atrocités dont nous entendons parler. À ce sujet, je veux vous citer les paroles du commandant sortant de la FORPRONU, le lieutenant–général Briquemont, de Belgique. Comme on le rapportait dans le *Globe and Mail* du 24 janvier dernier, il a dit ceci: «Nous sommes confrontés à une grave crise parce que les politiciens rédigent et adoptent des tas de résolutions, mais nous ne sommes pas en mesure de les mettre en application.»

• (1615)

Voici les questions que je veux poser à mon collègue. À son avis, qu'est ce que le Canada peut faire? Lorsque les Nations Unies choisissent d'adopter des résolutions dans des cas comme celui–là, quel rôle de premier plan pouvons–nous jouer pour voir à ce que ces résolutions soient respectées? Quel rôle le Canada peut–il jouer pour renforcer ces résolutions?

M. Hopkins: Monsieur le Président, le Canada est aimé et respecté partout dans le monde. Il y a une grande différence entre les deux. Il se trouve que les autres pays nous aiment et nous respectent à la fois.

Ce que le Canada peut faire de mieux, de nos jours, c'est réunir les nations par des moyens diplomatiques et les amener à discuter pour arrêter des mesures, exactement comme le premier ministre l'a fait lorsqu'il s'est rendu à Bruxelles récemment pour la conférence de l'OTAN.

Nous devons protéger nos propres soldats pendant qu'ils se trouvent là–bas. Nous n'allons pas les laisser dans une situation où ils risquent de tomber sous les balles ou sous les bombes. Nous devons nous occuper d'eux. Il ne faut pas qu'ils deviennent des cibles pour les belligérants.

Je dirai encore au député, que je remercie de ses aimables propos, qu'il est très important que l'ONU soit renforcée. Si quelque chose de bon doit sortir de la situation de l'ancienne Yougoslavie, c'est la prise de conscience que les Nations Unies doivent être renforcées. Il faut que cette organisation soit modernisée pour entrer dans le XXI^{e} siècle. Comme je l'ai dit dans mon intervention, l'ONU devra faire face à de nombreux problèmes tout au long du prochain siècle. Elle n'y arrivera pas si elle garde une mentalité d'un autre âge.

[*Français*]

Le vice–président: Le député de Louis–Hébert a la parole pour une brève question car le temps est presque écoulé.

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, étant d'accord sur l'intervention du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke, je ne poserai pas de question. Cependant, j'aimerais ajouter un commentaire. Lorsque j'essaie de comprendre pourquoi les Canadiens et les Québécois hésitent tant devant les missions de paix, cela m'amène à trouver deux pistes pour interpréter cette hésitation–là. D'une part, il m'apparaît qu'on a toujours de la difficulté à se voir comme étant des citoyens du monde. Je pense qu'à partir du moment où de plus en plus de Canadiens et de Québécois se verront sous cet angle–là, ils comprendront davantage la nécessité d'être présents.

Voici un deuxième élément: je pense que les missions de paix auxquelles a participé le Canada se sont peut–être trop axées sur le maintien de la paix ou des efforts pour tenter d'obtenir la paix, et ce faisant, je pense qu'on a un peu mis de côté tout le volet humanitaire. Le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke en a parlé et je veux insister en rappelant qu'il y a au Canada au–delà de 250 organisations non gouvernementales qui, dans le monde, veulent exercer des actions humanitaires. Je pense que le rôle des Casques bleus lorsqu'ils interviennent dans un pays, c'est pour maintenir la paix, mais c'est surtout et peut–être autant, en tout cas, pour permettre à ces organisations, à des centaines de Canadiens d'oeuvrer pour l'aide humanitaire, de rendre cette aide–là à destination.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je vous félicite de votre nomination.

Il y a eu des discussions entre les partis et je crois que vous aurez le consentement unanime pour la motion suivante:

[*Traduction*]

Que, le mardi 25 janvier et le mercredi 26 janvier 1994, l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien soit différée jusqu'à 22 heures et que, au cours de cette prolongation de séance, aucune motion dilatoire ne soit acceptée par la Présidence ou absence de quorum ne puisse lui être signalée.

[*Français*]

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime?

M. Langlois: Monsieur le Président, la proposition qu'a faite l'honorable député de Kingston et les Îles est exactement ce qui a été décidé et c'est avec plaisir que l'opposition officielle y concourt.

• (1620)

M. Robinson: C'est pour une simple vérification. Étant donné les propos du premier ministre, je présume que s'il y a toujours des députés qui veulent participer au débat à 22 heures, on pourra toujours continuer le débat et c'est avec cette entente que je donnerai mon appui à la proposition.

Le vice–président: Je me pose la même question. Est–ce que vous pouvez nous éclairer à ce sujet, monsieur le secrétaire parlementaire?

M. Milliken: Monsieur le Président, on pourrait certainement avoir des discussions vers 22 heures pour continuer le débat si c'est nécessaire. Mais l'intention des leaders de tous les partis à la Chambre, c'est de terminer le débat à 22 heures si possible. C'est le but des leaders à la Chambre, savoir qu'avec deux séances très longues, soit aujourd'hui et demain, et peut–être la semaine prochaine, il faut terminer les débats à une heure acceptable pour tous les députés, et nous l'essayons cet après–midi.

(La motion est adoptée.)

Le vice–président: Le débat continue. Je crois que le député de Saanich—Gulf Island veut prendre la parole. Vous désirez invoquer le Règlement, monsieur le chef du Parti réformiste?

[*Traduction*]

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de vos nouvelles fonctions. Comme la discipline de parti a déjà été à l'origine de problèmes dans le passé, vous devez éprouver une certaine satisfaction à. . .

Le vice–président: Je m'excuse, mais on me signale que je n'ai pas demandé à la Chambre si elle donnait son consentement unanime relativement à la motion proposée par le secrétaire parlementaire. J'en déduis qu'il n'y a pas de problème et que personne ne s'opposera? Il y a donc consentement unanime, et tout le monde est content.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Manning: Monsieur le Président, je voulais simplement vous féliciter de vos nouvelles fonctions. Je le répète, comme la discipline de parti a déjà été à l'origine de problèmes dans le passé, vous devez éprouver une certaine satisfaction à présider les travaux de l'actuel Parlement, d'autant plus que la discipline de parti a été assouplie durant la présente session.

Je félicite aussi les autres députés qui ont pris la parole aujourd'hui de leurs interventions très intéressantes et sincères. Personnellement, j'ai trouvé cela très utile et impressionnant.

Cela dit, à l'instar de tous les autres députés, je m'intéresse vivement à la question dont nous sommes saisis, aussi bien en ce qui concerne la sécurité internationale que du point de vue humanitaire.

Cette question revêt également une importance toute particulière pour les députés de Calgary, étant donné que 1 600 employés de la base de Currie, à Calgary, sont censés se rendre en Croatie et en Bosnie dans les mois à venir. À mon avis, il est important que nous puissions leur expliquer ainsi qu'à leurs proches les raisons de leur envoi là–bas, le travail qu'ils seront censés y effectuer et les ressources qui seront mises à leur disposition.

Les députés réformistes ont abordé ce débat sans idée ou position préconçue. Nous espérons toutefois l'enrichir en cernant les questions clés qui nécessitent des réponses, en faisant diverses observations sur ces questions et en essayant de résumer dans des lignes directrices qui pourraient être utiles au gouvernement les réponses que les différents députés auront données à ces questions.

Quelles sont les principales questions auxquelles le gouvernement doit répondre? À notre avis, il y en a trois. La première est de nature générale et concerne la politique étrangère: le Canada devrait–il, en tant que pays, continuer de jouer un rôle important dans les opérations d'imposition et de maintien de la paix à l'échelle internationale? La deuxième est de nature générale et concerne la politique en matière de défense: quel rôle les forces armées canadiennes devraient–elles jouer à l'aube du XXIe siècle et quelles répercussions cela devrait–il avoir sur les opérations d'imposition et de maintien de la paix? La troisième question est moins générale. Ce sont les événements tragiques et l'urgence de la situation dans l'ancienne Yougoslavie qui nous obligent à y répondre: le Canada devrait–il continuer de participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans cette région du monde? Il serait évidemment plus facile de répondre à la troisième question si nous avions des réponses claires aux deux premières.

• (1625)

Le Canada devrait–il, en tant que pays, continuer de jour un rôle important dans les opérations internationales de maintien et d'imposition de la paix? Des arguments solides militent en faveur de cette proposition. Tout d'abord, nous vivons dans un monde instable, et il existe un besoin évident d'intervention internationale de maintien et d'imposition de la paix. Deuxièmement, le Canada possède une expérience et une compétence internationalement reconnues dans ce domaine d'activité. Le député de Red Deer a d'ailleurs proposé que le Canada se spécia-

lise dans les stages d'entraînement aux opérations de maintien de la paix et peut–être même les exporte dans le monde entier. Troisièmement, le Canada jouit, comme gardien de la paix, d'un degré plus élevé d'acceptation que beaucoup d'autres pays dont les États–Unis.

Ce sont tous là des arguments solides, mais il y a lieu également de formuler quelques réserves. Premièrement, ce ne sont pas toutes les situations de conflit qui peuvent être résolues par des forces internationales de maintien de la paix. Il faudra apprendre à distinguer entre les situations qui peuvent être ainsi résolues et celles qui ne peuvent pas l'être. Deuxièmement, le Canada dispose de ressources limitées, et nous ne pouvons pas acquiescer à n'importe quelle demande d'intervention de maintien de la paix qu'on nous présente. Troisièmement, nous devons nous préoccuper davantage, comme un certain nombre de députés l'ont fait remarquer, de la capacité de la structure organisationnelle sous les auspices de laquelle sont entreprises les opérations de maintien de la paix.

Il faut évidemment que l'Organisation des Nations Unies fournisse le cadre juridique et politique aux les activités de maintien de la paix. Mais l'ONU est–elle capable d'assurer le commandement sur le terrain et le soutien logistique nécessaires, ou cela devrait–il venir d'ailleurs, par exemple d'un OTAN réorganisé ou directement d'un consortium des pays qui fournissent des troupes pour ces opérations?

Donc, à la question de savoir si le Canada, en tant que pays, devrait continuer de jouer un rôle important dans les opérations internationales de maintien et d'imposition de la paix, la réponse qui me paraît suggérée par les commentaires que l'on a fait jusqu'ici aujourd'hui est oui, mais un oui conditionnel en se préoccupant beaucoup plus à l'avance de la façon dont les activités de maintien de la paix sont organisées, ce qu'elles pourraient coûter et les chances d'apporter une contribution significative.

Passons maintenant à la deuxième question: Quel devrait être le rôle des Forces armées canadiennes à l'approche du XXI^{e} siècle, et quel rapport ce rôle a–t–il avec les activités internationales de maintien et d'imposition de la paix? Bien que cela ne fasse pas l'objet du débat, comme nous l'a rappelé le ministre de la Défense nationale, c'est la question à laquelle doit répondre l'examen de la politique de défense que le gouvernement a promise dans le discours du Trône.

Les Forces militaires canadiennes se font dire actuellement, de façon très vague et imprécise, qu'elles ont au moins quatre tâches à remplir avec un budget de 12 milliards de dollars. Elles doivent protéger la souveraineté canadienne, y compris le long de notre longue côte orientale, dans le contexte de la défense nationale. Elles doivent contribuer à la sécurité européenne dans le cadre des accords de l'OTAN. Elles doivent fournir un soutien aux autorités civiles canadiennes dans des situations spéciales comme à Oka, et elles doivent participer à de multiples opérations internationales humanitaires et de maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies.

Il est clair que la présente législature et le gouvernement actuel doivent fournir aux militaires canadiens un énoncé de leur mission pour les années 1990 et le XXI^{e} siècle plus clair que ce qu'il leur a donné jusqu'ici. Il faut à notre avis établir un ordre de priorité entre ces quatre fonctions et attribuer les ressources correspondantes aux priorités ainsi attribuées. Si on le faisait, comme le député de Charlesbourg l'a dit plus tôt aujourd'hui, nous aurions alors une idée plus claire du genre d'engagement que le Canada pourrait prendre à un moment donné dans le cadre d'un projet d'intervention internationale de maintien de la paix dans différentes situations.

La troisième question que je me pose est celle de savoir si le Canada devrait continuer de participer aux opérations actuelles de maintien de la paix dans l'ex–Yougoslavie sous l'égide des Nations Unies. C'est probablement la question sur laquelle ont porté 50 à 60 p. 100 de tout ce qui s'est dit ici aujourd'hui.

• (1630)

Ceux qui sont partisans du retrait semblent l'être pour diverses raisons. Ils sont d'avis que la situation politique dans les Balkans ne peut être réglée que par une intervention militaire massive ou des moyens dictatoriaux que le Canada ne saurait approuver. D'autres estiment trop élevés les coûts cumulatifs de la mission, qui n'ont jamais été pleinement divulgués à la population canadienne. Ils sont d'avis que si l'on consulte pleinement la population, celle–ci dira majoritairement que les troupes canadiennes doivent se retirer.

Ceux qui sont en faveur du maintien des troupes le sont pour les motifs suivants.

D'abord, la poudrière balkanique a déjà provoqué un conflit mondial et qu'elle pourrait encore le faire si nous n'intervenons pas.

Comme deuxième motif, tout fléchissement de la volonté canadienne en Croatie ou en Bosnie affaiblirait la détermination des autres troupes de maintien de la paix, laissant ainsi davantage la voie libre aux belligérants. Je pense que c'est l'argument défendu par le député de Labrador.

En troisième lieu, et je pense qu'il s'agit là du principal argument en faveur du maintien du rôle, ils sont d'avis que des préoccupations humanitaires pour les souffrances de centaines de milliers de gens, dont bon nombre de femmes et d'enfants, exigent une riposte internationale et canadienne, que pareille riposte semble efficace ou non. Le chef de l'opposition a éloquemment fait valoir cet argument au tout début du débat.

En suivant le débat, j'ai essayé de me mettre à la place de nos vis–à–vis et je me suis demandé s'il y avait un moyen terme raisonnable entre l'engagement envers le maintien et la préparation au retrait. S'il en est un, je crois que c'est le suivant.

D'abord, le Canada devrait dicter comme condition du maintien des troupes la mise en place d'une meilleure structure de soutien et de commandement pour l'initiative de maintien de la paix dans l'ancienne Yougoslavie. Cette condition serait négociée avec les Nations Unies, et non avec les belligérants.

Ensuite, le Canada devrait formuler—à l'occasion de la conférence proposée par quelques députés—certaines attentes minimales pour le maintien de sa participation dans l'ancienne You-

goslavie, comme la conclusion d'une entente exécutoire si fragile soit–elle en Bosnie avant la fin de l'année.

Enfin, le Canada devrait songer au retrait uniquement en dernier ressort si les premiers objectifs ne sont pas atteints. J'espère que ces modestes observations seront utiles au gouvernement dans l'élaboration de la politique canadienne en ce qui concerne, de façon générale, le futur rôle du Canada dans les activités de maintien de la paix et, plus particulièrement, le maintien de notre engagement dans l'ancienne Yougoslavie.

[*Français*]

Le vice–président: Vu que c'est maintenant la période des questions et des commentaires, je cède la parole à l'honorable député de Bellechasse.

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, ma question sera double et j'essaierai de la faire brève afin de permettre à l'honorable député de Calgary–Sud–Ouest et chef du Parti réformiste d'y répondre.

Au début de son intervention, l'honorable député a parlé de critères à établir pour juger les cas où le Canada devrait intervenir dans les missions internationales. Est–ce que l'honorable député pourrait premièrement préciser les critères qu'il voudrait actuellement voir appliquer pour l'intervention? Deuxièmement, à la fin de son allocution, il a suggéré —c'est ce que je crois comprendre, mais j'aimerais avoir une précision—que les troupes canadiennes pourraient demeurer à certaines conditions. Si les conditions qui sont au nombre de trois, je crois, sont remplies, est–ce que l'honorable député de Calgary–Sud–Ouest suggère que les troupes canadiennes demeurent dans l'ex–Yougoslavie?

[*Traduction*]

M. Manning: Monsieur le Président, je crois que la réponse aux deux questions est la même. Je proposais que nous définissions des critères qui guideraient les décisions du Canada sur la participation à des opérations de maintien de la paix ou sur la poursuite de cette participation. Vous aurez remarqué que, dans son intervention de ce matin, le ministre a énuméré quatre ou cinq lignes directrices que nous avons utilisées par le passé. À mon avis quelques–unes d'entre elles sont satisfaisantes.

• (1635)

Il y en a une que je proposerais de préciser. Le Canada pourrait insister, plus que par le passé, pour qu'il y ait une structure de commandement adéquate et une bonne structure de soutien logistique dans toutes les opérations auxquelles nous participerions. Je crois qu'un certain nombre de nos militaires ont dit que l'ONU excellait pour obtenir les mandats d'intervention, mais qu'elle ne s'y prenait pas aussi bien pour gérer la logistique sur le terrain. Si ce critère était renforcé, ce serait déjà un progrès.

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, je suis reconnaissant au chef du Parti réformiste de nous avoir fait part de son point de vue.

Il a dit que nous devions faire une distinction entre un conflit qui peut être règlé et un conflit qui ne peut pas l'être. Je voudrais lui demander de préciser sa pensée.

Le monde a pu constater récemment qu'on était en voie de trouver des solutions à de vieux conflits comme celui qui oppose Israëliens et Palestiniens ou celui qui perdure en Irlande du Nord et dont j'entends encore ma grand–mère me parler. Pourtant, d'aucuns estimaient que ces conflits étaient «sans issue.»

Le chef du Parti réformiste pourrait–il nous dire comment il s'y prendrait pour faire cette distinction extrêmement complexe? Parlant du rôle humanitaire que nous jouons là–bas, il semble lui–même laisser entendre qu'il est très difficile de déterminer si un conflit a ou non des chances d'être résolu et qu'il se peut fort bien que, vu leur expertise, les Canadiens aient un rôle à jouer dans une situation apparemment désespérée.

M. Manning: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Je ne voulais pas laisser entendre—et si je l'ai fait, c'est que je n'ai pas su me faire comprendre—que la décision de prendre part à une opération de maintien de la paix devrait être fondée sur les chances de règlement d'un conflit. À mon avis, vous faites ressortir le dilemme, en prenant ça comme critère.

Ce que je voulais dire, c'est que nous pouvons peut–être nous fixer des attentes modestes avant de nous lancer dans une opération. Non pas que nous allons régler des conflits vieux de centaines d'années. Même dans le cas de la Bosnie, il serait irréaliste de vouloir avoir des attentes. Au moins, en Croatie, où l'on est parvenu à un accord, aussi bancal soit–il, car ce n'est pas précisément un accord de paix, la situation est un peu mieux. Si telles étaient vos attentes, vous vous seriez au moins fixé un objectif. Cet objectif atteint, vous auriez pu dire qu'il y avait lieu de poursuivre les efforts.

Je parle seulement d'attentes très modestes, mais d'attentes qui peuvent vous aider à établir un critère.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la dernière question qu'on a posée.

Les députés du Parti réformiste qui ont pris la parole ont émis un certain nombre d'opinions différentes. À mon avis, cela est très sain.

Je dois cependant avouer que je suis un peu dérouté, ne sachant pas trop quelle est la position du Parti réformiste, s'il en a effectivement une. Je voudrais demander au chef du Parti réformiste de clarifier cette position.

Nous avons entendu la députée de Calgary–Sud–Est déclarer que, à son avis, les troupes canadiennes devraient quitter les lieux. Comme elle l'a dit, leur mandat prend fin le 31 mars et elles devraient être retirées puisqu'elles ne peuvent pas assumer un rôle humanitaire.

Je voudrais demander au chef du Parti réformiste de me dire de façon très précise s'il est d'accord avec la position qu'a adoptée sa collègue de Calgary–Sud–Est et qu'a également adoptée avec une certaine retenue, si je comprends bien, son collègue de

Saanich—Les Îles–du–Golfe, ou s'il est plutôt d'accord avec celle qu'a adoptée son collègue de Red Deer, qui a laissé entendre, pour les raisons que certains d'entre nous ont mentionnées, que les Nations Unies avaient un rôle humanitaire très important à jouer et que le Canada devrait. . .

Le vice–président: Je prie le chef du Parti réformiste d'être très bref.

M. Manning: Monsieur le Président, c'est là une question complexe.

Tout d'abord, le Parti réformiste ne prend pas position sur cette question en particulier. Nous avons encouragé nos membres à exprimer leurs propres points de vue et ceux de leurs électeurs.

Je souligne toutefois au député que les points de vue exprimés par ces députés sont conciliables. À mon avis, ils désirent que le Canada prenne part à ces opérations de maintien de la paix, mais à certaines conditions, et ce, sur quoi ils ne s'entendent pas, c'est sur ce que devraient être ces conditions.

Certains disent que ces conditions ne peuvent pas être posées et que, par conséquent, nos troupes devraient partir, alors que d'autres seraient d'accord pour qu'on impose d'autres conditions. Ce que nous débattons, ce n'est pas de savoir si nos troupes devraient être retirées ou non, mais bien de savoir à quelles conditions elles devraient demeurer là–bas ou partir.

• (1640)

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, en ce septième jour de séance de la 35e législature, je voudrais me joindre à mes collègues pour vous féliciter de votre élection. Vos collègues et vous m'avez vraiment aidé et avez vraiment aidé d'autres députés à se familiariser avec les procédures de la Chambre.

Je voudrais également remercier de nombreuses autres personnes sans l'appui desquelles je ne serais pas à la Chambre. Je ne serais pas ici sans l'appui indéfectible et l'amour de mes parents, de mon épouse, Melanie, de nos quatre enfants, Joshua, Tyrel, Stephanie et Danielle, et de nombreux autres amis très chers que je voudrais saluer ici aujourd'hui.

Je voudrais remercier les habitants de Moose Jaw—Lake Centre de m'avoir fait l'honneur de m'élire pour les représenter ici, à Ottawa. Comme beaucoup de députés l'ont souligné, on ne perçoit plus toujours les politiciens avec autant de respect que jadis. L'objectif que je me suis fixé, en cette 35e législature, est de faire ma part pour redonner tout son sens à l'expression «honorable député».

Je représente la circonscription qui a souvent été décrite comme le coeur de la Saskatchewan. Moose Jaw—Lake Centre est entourée de neuf autres circonscriptions fédérales. C'est vraiment un pays de prairies, où l'agriculture est l'industrie primaire. La route transcanadienne et l'autoroute de Yellowhead traversent ma circonscription. Chaque année, des milliers de touristes empruntent ces deux routes pour se rendre tant à l'est qu'à l'ouest de cette magnifique région de notre pays.

La population se divise à parts égales entre la ville de Moose Jaw et les petites villes avoisinantes, environ 70 villes et villages. J'ai eu la chance de visiter chacune de ces villes au cours des derniers mois et d'écouter les préoccupations et les idées de tous les Canadiens, quelles que soient leurs tendances politiques.

Comme l'ont dit d'autres députés de leur circonscription, ma circonscription a déjà été représentée à la Chambre par des gens célèbres. Le grand John Diefenbaker a représenté une partie de ma circonscription du temps où il était premier ministre. Viennent également de chez nous les fameux Snowbirds de la 15e escadre de la Base des forces canadiennes à Moose Jaw. Nous sommes, en fait, de fiers Canadiens qui vivons au coeur de la Saskatchewan.

Je voudrais aujourd'hui parler d'une question qui m'inquiète énormément, un sujet qui me touche de très près à maints égards. Au début du siècle, mes grands–parents sont venus de Croatie pour s'établir dans ce magnifique pays qui est le nôtre. Ils ont émigré ici, comme des millions d'autres personnes, pour échapper à l'oppression et à la persécution politiques. Ils se sentaient prisonniers d'un régime politique qui ne leur laissait d'autre solution que la fuite.

J'ai moi aussi ressenti ce même désir urgent d'un changement politique. Au Canada, cependant, contrairement à ce que mes grands–parents en Croatie, je ne ressens aucunement le besoin de fuir. Je suis très heureux de pouvoir demeurer ici et de participer à l'important vent de renouveau politique qui souffle sur ce pays.

Comme je l'ai mentionné, la question dont nous parlons aujourd'hui me touche de très près. À l'instar de mon collègue, le député de Cambridge, ma famille est issue d'une région dévastée par la guerre et qui s'appelait autrefois la Yougoslavie.

L'histoire de cette région est très ancienne et mouvementée. Au cours des cent dernières années, chaque génération a transmis sa haine et sa méfiance de l'autre à la génération suivante. C'est précisément ce qui m'amène à conclure que notre mission dans cette région constitue un défi presque impossible à relever. Cette guerre n'oppose ni bons ni méchants. Dans une certaine mesure, chaque camp est responsable des maux dont nous sommes tous les jours témoins. Il en a toujours été ainsi.

La petite ville où j'habite a, depuis plus de 90 ans, l'insigne honneur d'être la nouvelle patrie d'un grand nombre d'immigrants venus de l'ancienne Yougoslavie. En effet, Kenaston est la ville canadienne qui a, par tête d'habitant, le plus grand nombre d'anciens yougoslaves vivant à l'extérieur de leur patrie.

Ces derniers mois, il m'a été donné d'être en étroite relation avec trois messieurs et leurs familles ayant quitté l'ancienne Yougoslavie pour s'installer au Canada. J'en suis venu à connaître intimement ces trois hommes et leurs familles. Leurs milieux socio–culturels et leurs idées différaient les uns des autres. L'un

était croate, un autre mi–musulman mi–croate et le dernier serbo–croate.

Je voudrais maintenant citer brièvement les propos de ces trois messieurs, témoins directs de la torture qui est pratiquée et de l'horreur qui a cours dans leur patrie.

• (1645)

L'un m'a dit: «On se déplace d'un bâtiment à un autre comme des souris. Ce qu'il faut, ce sont des troupes pour instaurer la paix et non des troupes pour maintenir la paix. De toute façon, il est peut–être trop tard. En tant que croate, j'estime que les Nations Unies étaient plus utiles au début des hostilités. Maintenant, elles ne sont plus d'aucune utilité. La guerre va se poursuivre, avec ou sans elles.»

Voici ce qui m'a dit le deuxième: «L'aide humanitaire permanente n'est possible que s'il y a un règlement du conflit. Les Nations Unies doivent adopter une nouvelle approche. Les casques bleus se trouvent dans une situation humiliante. Ils ne servent pas au maintien de la paix. Les Bosniaques ont perdu l'espoir de voir les Nations Unies contribuer à la solution du problème. Les Nations Unies doivent adopter un autre type d'intervention.»

Le troisième m'a dit: «L'aide humanitaire des Nations Unies, c'est bien beau, mais encore faut–il être à sa portée. De mai 1992 jusqu'à leur fuite en août 1993, mes parents n'ont reçu qu'un paquet de l'ONU contenant un kilo de farine et un pain de savon. La ligne de front est à 5 kilomètres de la maison. Il y a des jours entiers de combat où l'on entend les bombardements et les fusillades, tandis que d'autres jours ne sont ponctués que par quelques rares fusillades. Les familles craignent constamment l'arrivée des combats.»

Même parmi ces gens, les opinions varient sur le succès de l'aide humanitaire que nous essayons de fournir à la Bosnie. Le point commun de leurs déclarations, c'est qu'il n'y a pas de solution facile au problème. C'est une situation qui exigera probablement des opérations de maintien de la paix pendant très longtemps. Comme ces gens dont je viens de parler, je pense qu'il faut imposer la paix et non se limiter à une aide humanitaire.

Les forces de l'ONU sont actuellement prises entre l'arbre et l'écorce. Les belligérants ne s'entendent pas sur le rôle de l'ONU en Bosnie. Je pense que l'aide humanitaire est appréciée, tandis que l'élément militaire est honni. Les plus belliqueux voudraient voir partir l'ONU, tandis que les victimes souhaitent qu'elle reste.

Pour moi, la seule option qu'il nous reste, en tant que participant à la force de l'ONU, c'est de nous retirer temporairement et de réévaluer la situation. Les menaces et les ultimatums de l'ONU n'ont donné aucun résultat. J'estime que nous devons faire preuve de plus de fermeté. Je dis cela avec un sentiment partagé. Ce n'est pas sans difficulté que je propose le retrait, alors que des membres de ma famille pourraient périr faute de nourriture ou de médicaments. Cependant, je me rends très bien compte que nous ne pouvons pas continuer ainsi très longtemps.

Des Canadiens ont déjà péri et d'autres mourront pour une mission qui, j'en suis maintenant convaincu, n'aura pas de conclusion satisfaisante. Nous devons être prêts à donner aux forces de l'ONU un nouveau mandat.

En conclusion, j'invite le gouvernement à continuer d'étudier l'histoire, les populations et la situation de cette région, et à prendre une décision fondée sur les intérêts des Canadiens et de tous ceux qui sont en cause.

L'hon. Raymond Chan (secrétaire d'État (Asie–Pacifique)): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de cette occasion pour vous féliciter pour votre nomination au poste de vice–président de la Chambre et pour vous remercier de l'encouragement que vous m'avez apporté durant ma campagne électorale. Sans votre appui, je ne serais pas ici aujourd'hui.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour remercier les électeurs de ma circonscription de Richmond qui ont su voir au–delà de mon ethnie et me choisir comme leur représentant à la Chambre. Dans Richmond, on ne se contente pas de parler de multiculturalisme, on le pratique.

Le vice–président: J'hésite à vous interrompre compte tenu de la teneur de vos propos, mais je crois que vous faites plutôt une déclaration qu'un commentaire sur le discours que nous venons d'entendre n'est–ce pas?

M. Chan: Une dernière remarque, puis je pose ma question, monsieur le Président.

J'aimerais enfin préciser que je peux facilement me reconnaître lorsque le député parle de ses origines et de l'histoire de sa famille puisque moi aussi je suis venu au Canada à la recherche de liberté et de démocratie.

À mon avis, un des problèmes de l'ex–Yougoslavie ne se prête pas à une solution militaire.

• (1650)

Comme l'a déclaré le député, les difficultés de ces gens découlent de la haine qui règne entre les différentes ethnies. Même s'ils vivent côte à côte depuis des centaines d'années, la haine persiste.

Il est important, je crois, que les Canadiens aillent expliquer là–bas comment ils arrivent à vivre en paix les uns avec les autres; c'est parce qu'ils ont compris le concept du multiculturalisme. Nous nous respectons, peu importe nos origines ethniques.

Voici ma question. Lorsque les membres du Parti réformiste du Canada visiteront cette région en difficulté, pourraient–ils profiter de l'occasion pour faire valoir auprès des gens de ce pays l'importance et la beauté du multiculturalisme et leur faire comprendre à quel point il fait partie de notre culture au Canada?

M. Kerpan: Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, c'est certainement là l'un des problèmes. Ce conflit n'a rien de nouveau. Il dure depuis des années, en fait depuis plus d'un siècle. Cela a toujours été un problème. De temps en temps, il y a

une flambée de violence comme celle dont nous sommes maintenant témoins.

Comme je le disais, je pense que la clé de la situation serait tout d'abord de mettre fin aux combats, d'une façon ou d'une autre, que ce soit en imposant un ultimatum ou autrement, puis, à la cessation des hostilités, d'entreprendre une véritable mission humanitaire et d'amener les trois groupes à se parler.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député de Moose Jaw—Lake Centre dont les ancêtres sont originaires de Croatie.

J'ai moi–même été en Croatie et en Bosnie à plusieurs reprises, et j'ai aidé à organiser les premiers groupes de parlementaires qui ont surveillé les premières élections libres, tant en Croatie qu'en Bosnie. D'après eux, même si les casques bleus qui participent au maintien de la paix en Croatie ou aux opérations humanitaires en Bosnie sont souvent inefficaces, ils forment une ligne de démarcation ténue qui jusqu'à maintenant a empêché l'holocauste totale. Supprimer cette ligne entraînerait la mort de centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants.

Sommes–nous vraiment prêts à le faire? Le député conseillerait–il que nous supprimions cette ligne ténue? Sommes–nous prêts à vivre le reste de nos jours avec le poids de la mort de tant d'innocents sur notre conscience?

M. Kerpan: Monsieur le Président, le député a posé une excellente question et présenté des arguments très valables que nous ne pouvons ignorer concernant l'aspect humanitaire de la situation.

D'après les gens à qui j'ai parlé, ceux qui sont le plus touchés, les factions opposées ne se font pas confiance. Ils m'ont dit que, que nous soyons sur place en tant que force de maintien de la paix ou en mission humanitaire, ou pas du tout, cela ne changera pas grand–chose à l'issue du conflit.

Je me suis inspiré du bon sens des gens ordinaires pour me faire une opinion.

M. Janko Peric (Cambridge): Merci, monsieur le Président. Je suis heureux de participer à cet important débat sur le rôle du Canada aux missions de maintien de la paix, plus particulièrement en Bosnie–Herzégovine et en Croatie.

J'éprouve un intérêt personnel pour ce qui se passe actuellement en Croatie et en Bosnie puisque je suis originaire de cette région. Je suis né en Croatie, j'y ai mes racines. Ma famille et mes amis y vivent. La situation dans ma mère patrie est pour moi une source de grande angoisse et de découragement, pour ne pas dire plus.

En 1992, lorsque le Conseil de sécurité des Nations Unies a annoncé l'envoi de forces de maintien de la paix en Croatie, et plus tard en Bosnie–Herzégovine, j'ai cru que la solution au conflit était imminente. J'avais bon espoir que la présence des gardiens de la paix serait une garantie de paix. Malheureusement, je me suis trompé.

• (1655)

Le 21 février 1992, le Canada a annoncé qu'il détacherait jusqu'à 1 200 militaires auprès de la force de protection des Nations Unies en Croatie. Deux mois plus tard, 30 agents de la GRC étaient dépêchés en Croatie pour contribuer aux opérations de surveillance. Notre contingent fait partie d'une mission de paix de 13 000 militaires provenant de 31 pays, soit la plus importante opération de maintien de la paix lancée par les Nations Unies depuis 1960, au Congo.

Le mandat actuel de la FORPRONU prévoit actuellement son intervention dans les cinq républiques de l'ancienne Yougoslavie, soit la Croatie, la Bosnie–Herzégovine, la Macédoine, le Monténégro et la Serbie. Le contingent des Nations Unies remplit également un rôle de liaison dans la sixième république de Slovénie. En Croatie, la FORPRONU était déployée dans des régions où on estimait que sa présence pourrait contribuer au maintien d'un cessez–le–feu durable.

Ces régions ont été désignées zones protégées des Nations Unies. En Croatie, ces zones étaient peuplées d'une majorité ou d'une importante minorité serbe et les tensions ethniques ont dégénéré en conflit armé.

Le mandat initial des Nations Unies en Croatie, énoncé dans la résolution 743, comportait les objectifs suivants: assurer le retrait de l'armée nationale yougoslave de toutes les régions de la Croatie; assurer la démilitarisation de toutes les zones protégées des Nations Unies, par le retrait ou le démantèlement de toutes les forces armées s'y trouvant; veiller à ce que toutes les personnes résidant dans ces zones puissent vivre à l'abri de la peur et des attaques armées; contrôler l'accès à ces zones et veiller à ce qu'elles demeurent démilitarisées; surveiller les opérations de la police locale et contribuer à empêcher la discrimination et à assurer la protection des droits de l'homme; soutenir le travail des organismes humanitaires des Nations Unies; faciliter le retour dans leurs foyers, dans des conditions de sécurité, des civils déplacés, à l'intérieur des zones protégées des Nations Unies.

Je puis affirmer sans crainte d'erreur que la force des Nations Unies a été incapable de s'acquitter d'une bonne partie de son mandat en Croatie.

Il est vrai que l'armée nationale yougoslave n'est plus visible en Croatie et que les gardiens de la paix des Nations Unies ont en grande partie réussi leur effort de soutien des missions d'aide humanitaire, tant en Croatie qu'en Bosnie, mais la FORPRONU n'a pas réussi à démilitariser les zones protégées, et ses efforts en vue d'aider les civils déplacés à réintégrer leurs foyers ont connu un succès très limité.

Certains ont beaucoup critiqué l'incapacité des Nations Unies de remplir son mandat, non seulement en Croatie et en Bosnie–Herzégovine, mais ailleurs dans le monde. Dans un article qu'il écrivait récemment, M. Robin Harris, qui était le conseiller politique du premier ministre Margaret Thatcher, accuse la FORPRONU d'avoir assisté sans rien faire aux «efforts constants de

purification ethnique des Serbes qui expulsent les Croates de leurs foyers dans les territoires croates occupés».

Il écrit qu'au cours d'un récent voyage en Croatie, il a aussi assisté au bombardement quotidien par les Serbes des villes croates de Gospic, Karlovac, Zadar et Osijek. Tous ces bombardements provenaient de zones qu'on dit protégées par les Nations Unies.

Assez curieusement, toutes les parties en conflit ont des critiques à formuler. En janvier dernier, la mission elle–même a été remise en question quand le président croate Franjo Tudjman a déclaré qu'il ne voulait pas prolonger le mandat de la FORPRONU, parce qu'elle n'était pas parvenue à atteindre son but premier. C'est surtout parce que l'ONU n'était pas parvenue à démilitariser les forces en présence dans les zones protégées des Nations Unies que le président Tudjman réagissait ainsi.

• (1700)

L'ONU elle–même a admis qu'en Croatie, la FORPRONU est incapable de faire respecter des conditions de paix et de sécurité qui permettraient le retour volontaire dans les zones protégées des réfugiés et des personnes déplacées. L'ONU a admis que malgré les efforts redoublés de la police civile, elle a été incapable d'empêcher la discrimination et les violations des droits de la personne dans les zones protégées, au cours de la première année de son mandat. Elle a aussi fait part de sa frustration devant son impuissance à amener les parties en guerre à accepter les accords négociés.

La situation qui a cours en Bosnie est un peu différente de ce qui se passe en Croatie. Au début, le mandat des troupes de maintien de la paix se limitait, en Bosnie, à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux victimes de la guerre. Ce ne fut pas une tâche facile; très souvent, c'était délicat et dangereux. Des convois d'aide ont été retenus durant des heures, voire des jours aux divers postes de contrôle, tandis que les victimes de la guerre attendaient.

Une partie de ceux qui ont besoin de cette aide la reçoivent effectivement, mais au prix de grands risques pour ceux qui en assurent la livraison. La guerre continue de faire rage en Bosnie. Le feu des tireurs d'élite et les bombardements restent une réalité quotidienne. L'ONU parle de zones sûres dans certains secteurs de Bosnie, mais les combats se poursuivent tout de même à l'intérieur et en périphérie de ces secteurs.

En fait, c'est dans l'une de ces prétendues zones sûres que des troupes de maintien de la paix du Canada se sont trouvées encerclées. Ces gardiens de la paix ne peuvent pas partir avant l'arrivée des troupes de relève, mais celles–ci se sont vu refuser l'accès à la ville de Srebrenica et ne peuvent donc rien faire pour eux. Même si un accord permettant le départ de nos casques bleus semble avoir été théoriquement conclu il y a plusieurs semaines, les Canadiens attendent toujours la relève.

Je termine en disant que cette mission de maintien de la paix a donné d'inoubliables succès. En juillet 1992, les soldats canadiens ont libéré l'aéroport de Sarajevo, permettant ainsi d'établir des ponts aériens pour acheminer l'aide humanitaire dans une région qui était restée beaucoup trop longtemps sans nourriture ni autres choses essentielles.

Une autre fois, juste avant Noël, ce sont des casques bleus canadiens qui ont secouru des malades psychiatriques bosniaques qui avaient été abandonnés par le personnel de l'hôpital. Nous nous souvenons tous d'avoir vu à la télévision les reportages sur ces malheureux dans un champ près de l'hôpital, certains étaient nus et aucun d'entre eux n'étaient capables de voir à ses propres besoins. Sans nos casques bleus, ces gens ne vivraient peut–être plus.

Ce ne sont que deux faits saillants dans une guerre qui fait rage depuis plus de trois ans. Aussi nobles et braves que peuvent être ces actions, nous devons reconnaître que les tensions augmentent. On dirait que, parce que la situation leur semble correspondre au statu quo, toutes les parties se sentent frustrées et commencent à se décharger de leurs frustrations en s'en prenant à nos casques bleus.

La fin de semaine dernière, nous avons pris connaissance de deux incidents où la vie de nos soldats était menacée. Le premier est arrivé dans une prétendue zone protégée en Croatie et le deuxième, dans un camp de casques bleus à Visoko, à l'extérieur de Sarajevo. Ces incidents s'ajoutaient à d'autres qui se sont produits depuis deux mois.

Je suis convaincu que les députés se rappellent que des casques bleus canadiens ont été tenus sous la menace de fusils et soumis à une fausse exécution par des soldats serbes il n'y a pas longtemps. Nous nous rappelons tous qu'à peu près au même moment, d'autres Canadiens ont été détenus par des soldats croates, à Gospic. Il y a quelques semaines à peine, des casques bleus ont été pris au beau milieu d'une fusillade entre des musulmans bosniaques et des combattants croates.

• (1705)

Les Canadiens sont des gens extrêmement compatissants. Nous sommes poussés par le désir d'aider ceux qui sont dans le besoin. C'est pourquoi nous ne pouvons tolérer la souffrance qui est infligée quotidiennement en Bosnie et en Croatie. C'est pourquoi nous avons envoyé des casques bleus canadiens dans ces deux pays. Nous avons pensé pouvoir aider à mettre un terme à la souffrance des victimes innocentes de la guerre. Cependant, nous devons décider si notre désir d'aider la population de Bosnie et de Croatie est plus importante que le risque auquel est exposée la vie de soldats canadiens.

La décision de retirer les casques bleus canadiens de la Bosnie et de la Croatie est difficile. Même si la situation en Croatie est grave, elle n'y est pas aussi instable qu'en Bosnie–Herzégovine. L'ONU peut y jouer un rôle. Il faut absolument redéfinir nos efforts.

Bien que je craigne que le départ de nos troupes de maintien de la paix de la Croatie et de la Bosnie–Herzégovine n'entraîne une escalade des hostilités dans la région et ne risque de mettre en danger la vie de mes amis et de mes proches, je ne peux plus souscrire à aucune initiative qui oblige souvent les soldats canadiens à servir de boucliers aux factions en guerre.

Il y a aussi des répercussions financières. Tout le monde sait bien que les coffres de notre pays sont loin d'être pleins. Nous

avons un grave problème de dette et de déficit à résoudre. Il faudra déterminer si nous avons vraiment les moyens de financer notre présence non seulement en Bosnie et en Croatie, qui, l'an dernier seulement, nous a coûté quelque 120 millions de dollars et qui consiste aujourd'hui en plus de deux milliers de soldats de maintien de la paix, mais encore dans d'autres endroits du monde.

J'estime que nous devons ré–examiner et redéfinir complètement le maintien de la paix avant de nous engager à participer à d'autres missions de ce genre. Cet examen des opérations de maintien de la paix devrait avoir lieu au plan international, dans le contexte des Nations Unies. On pourrait peut–être proposer par la même occasion des moyens de rendre plus efficaces toutes les opérations des Nations Unies. Toutefois, cela pourrait faire l'objet d'un autre débat.

J'estime que nous ne devrions plus compromettre la sécurité des troupes canadiennes ni continuer à alourdir le fardeau financier des contribuables canadiens en appuyant une entreprise somme toute plutôt coûteuse.

Les députés comprendront que je n'ai pas pris cette décision à la légère. J'exhorte mes collègues à accorder toute leur attention à cette question afin que nous puissions trouver la meilleure solution possible, d'abord et avant tout pour les Canadiens.

Le vice–président: Les députés n'ont sûrement aucune question à poser après une allocution aussi magistrale; ils peuvent se contenter de faire des observations durant le reste de la période.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député. Je crois comprendre qu'il est la première personne née en Croatie à être élue au Parlement canadien. Je le félicite chaleureusement.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Si vous analysez l'histoire du peuple croate, vous constaterez probablement que les Croates furent parmi les premiers explorateurs à s'aventurer dans le Saint–Laurent et dans d'autres régions de notre continent. Les Croates sont reconnus pour être de grands navigateurs. Les descendants des Croates ont pris racine un peu partout dans le monde. C'est un point qu'ils ont en commun avec mes ancêtres, les Hollandais. Les Hollandais étaient, eux aussi, de grands navigateurs, et ils le sont toujours.

Toutefois, j'ai été quelque peu consterné par la conclusion du député. Je comprends que la déception que nous ressentons et que tous les Canadiens ressentent lorsqu'ils lisent que les soldats canadiens ont été maltraités et menacés de mort en tentant de fournir une aide humanitaire puissent nous incitons à demander le retrait des troupes canadiennes. Nous ne cherchons qu'à faire le bien et voilà que nos vies sont menacées et que nous sommes humiliés. Je crois que nous devons réfléchir plus longuement à la situation avant de déterminer la direction que nous prendrons.

• (1710)

J'espère que le gouvernement exploitera le réseau du renseignement qu'il a sûrement implanté en Bosnie–Herzégovine avant de prendre une décision, qu'il examinera tous les renseignements dont il dispose et qu'il se posera les questions d'usage avant d'en venir à une conclusion.

Si le Canada et les Nations Unies retirent leurs troupes, quelles seront les conséquences? Si nos agents du renseignement estiment que la présence des troupes de l'ONU, même si elle paraît faible et inadéquate, permet quand même de maintenir un semblant d'ordre et pourrait éviter un véritable holocauste, nous n'avons certainement pas d'autres choix que de rester sur place.

Le député peut–il nous dire s'il détient d'autres renseignements sur lesquels il fonde son opinion?

M. Peric: Monsieur le Président, comme mon collègue le sait, le rôle que nous jouons à l'heure actuelle est inacceptable. On nous confie un rôle bien mince et je n'appuierai le maintien des troupes de l'ONU dans l'ex–Yougoslavie que dans des conditions très différentes. Pour l'instant, je veux que nos soldats canadiens se retirent et reviennent au pays.

M. Brent St. Denis (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui dans ce débat important et historique. Je crois que nous devons beaucoup à notre premier ministre pour avoir pris l'initiative de réformer la Chambre des communes. Non seulement parlons–nous d'une tragédie aux proportions historiques en Europe, mais je crois que nous sommes en train d'écrire une page d'histoire de notre Parlement. Je suis heureux de compter parmi ceux qui vivent cette nouvelle ouverture.

En préparant mon intervention, je me suis efforcé de résumer le plus possible la situation. Je doute qu'il y ait ici beaucoup de spécialistes des affaires internationales, mais, quoi qu'il en soit, nous avons la responsabilité, devant nos concitoyens, de prendre des décisions intelligentes et réfléchies.

Je dois préciser que je me sens particulièrement privilégié d'intervenir dans ce débat parce que le regretté Lester Pearson a représenté la circonscription d'Algoma et qu'en fin de soirée, vous saurez tous qu'il a joué un rôle dans la définition des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Il a gagné le prix Nobel en 1957 pour son rôle dans la crise du canal de Suez. Le rôle joué par le Canada et par M. Pearson dans cette crise exige que nous fassions aujourd'hui preuve de leadership. La réputation de gardien de la paix du Canada dans le monde n'est plus à faire.

À mon avis, la crise dont nous parlons ce soir nous offre une occasion à saisir. La tragédie Yougoslave, comme la crise de Suez, nous met au défi de trouver des solutions originales. Nous ne voulons pas que ce genre de crises se reproduisent encore souvent dans le monde. Nous ne pouvons pas planifier les conflits, mais nous pouvons en tout cas planifier notre réaction aux conflits.

Malheureusement, les conflits auxquels nous assistons dans le monde aujourd'hui prennent de plus en plus une coloration

ethnique ou religieuse. Puisque les conflits ne sont plus de même nature qu'autrefois, nous devons changer notre approche dans notre recherche de solutions. Je n'oserais pas présumer de la pensée de M. Pearson, mais je crois que s'il était ici, il réinventerait notre façon de maintenir la paix étant donné la situation à laquelle nous sommes confrontés.

Je recommande à mes collègues la lecture d'un rapport du Comité permanent des affaires étrangères de l'autre endroit intitulé *Le Canada face au défi du maintien de la paix dans une ère nouvelle*. Ce rapport est une réflexion la nouvelle génération de missions de maintien de la paix que doit remplir le Canada. La lecture de ce rapport, qui contient quelques idées avant–gardistes, est très intéressante. J'ai une suggestion à faire à la Chambre. Nous savons que nous devrons décider si nous resterons en Bosnie ou si nous nous en retirerons en avril. La relève des troupes stationnées à Srebrenica n'est pas directement liée à notre décision à cet égard.

• (1715)

Nous pouvons aussi repousser la décision jusqu'en novembre. Notre engagement dans l'ex–Yougoslavie est renouvelé par périodes de six mois. C'est une condition qui s'applique à toutes les nations membres de l'ONU.

Étant donné que nous nous sommes engagés à examiner notre politique étrangère et notre politique de défense, ce qui devrait se faire avant l'automne, et étant donné que nous voulons faire participer les Canadiens aux décisions du gouvernement, comme le fait le ministre des Finances en ce qui concerne le budget, je crois que nous verrons des consultations publiques relativement à cet examen de la politique étrangère et de la politique de défense.

À mon avis, nous avons besoin d'un moratoire partiel sur la participation du Canada aux opérations de maintien de la paix dans l'ancienne Yougoslavie. Je ne veux pas dire que nous devrions nous retirer complètement de la région. Je dis simplement que notre ministre devrait prendre la décision de retirer nos troupes de la Bosnie pour les envoyer en Croatie du printemps jusqu'à l'automne prochain.

Comme je l'ai dit, notre engagement à l'égard des forces de l'OTAN là–bas est renouvelable tous les six mois. Je crois que nous devrions donner aux Canadiens un peu de répit non seulement sur le plan de notre présence en Bosnie, mais aussi sur le plan de notre participation au maintien de la paix en général.

Il y a quatre possibilités: premièrement, nous pouvons nous retirer complètement de la région; deuxièmement, nous pouvons nous retirer simplement de la Bosnie mais rester en Croatie; troisièmement, nous pouvons maintenir notre présence au niveau actuel en Bosnie et en Croatie; et, quatrièmement, nous pouvons augmenter nos forces.

Je crois que seules les deuxième et troisième possibilités conviennent dans le moment. À mon avis, la deuxième, qui consiste à retirer nos troupes de la Bosnie et à les envoyer en Croatie, est la meilleure.

L'examen qui se fera au Canada au cours des six à huit prochains mois revêt une grande importance à long terme, et je ne voudrais pas que nos troupes se retrouvent dans une situation dangereuse parce que nous n'avons pas clairement défini notre rôle dans les opérations mondiales de maintien ou d'établissement de la paix. Lorsqu'on considère que notre contingent est le troisième en importance là–bas, je me demande vraiment dans quelle mesure nous participons vraiment aux décisions.

Je reconnais que le retrait de nos troupes de la Bosnie peut avoir des répercussions sérieuses sur le plan humanitaire. Il y a beaucoup de travail humanitaire à faire en Croatie, et il y a aussi d'autres pays qui doivent faire leur part.

Je crois que, en retirant nos troupes de la Bosnie pour les envoyer en Croatie, nous pouvons faire comprendre de façon subtile à nos alliés et aux Nations Unies que nous sommes en train de réexaminer notre rôle dans le maintien de la paix. Nous reconnaissons ainsi que très peu d'efforts sont déployés par les protagonistes ou les antagonistes pour essayer de trouver une solution pacifique. Je crois que le Canada peut faire preuve de leadership en montrant clairement qu'il est en train de réexaminer sérieusement son rôle de gardien de la paix dans le monde.

Durant les six à huit prochains mois, nous voulons vraiment donner aux Canadiens l'occasion de voir comment nos troupes sont déployées et comment nous dépensons l'argent des contribuables canadiens pour le maintien de la paix dans le monde. Le Canada ne s'est jamais dérobé à ses responsabilités, mais ce serait peut–être le temps pour d'autres de faire leur part. Nous sommes tous reconnaissants à nos Casques bleus pour leurs efforts sur tous les théâtres d'opérations et, notamment, dans l'ex–Yougoslavie, mais nous ne voulons pas qu'ils soient dans une situation qui risque d'exploser et d'échapper à tout contrôle bientôt.

• (1720)

Je rappelle aux députés que vers la fin des années cinquante le Canada jouait un rôle de chef de file sous la direction de M. Pearson. Si nous voulons qu'il continue à jouer ce rôle—je suis sûr que notre nouveau ministre des Affaires étrangères et tout notre nouveau gouvernement seront à la hauteur de la tâche—cela ne signifie pas nécessairement que nous devons mettre nos troupes dans une situation très dangereuse et précaire pendant que nous réexaminons notre vocation de gardiens de la paix dans le monde.

M. Peter Adams (Peterborough): Madame la Présidente, j'ai vraiment apprécié ce que le député a dit. Je me demandais si quelqu'un au Parti réformiste pouvait avoir des observations à faire à ce sujet.

Une voix: Où sont–ils? Ils ne sont pas ici.

Une voix: Était–ce une question ou une observation?

La présidente suppléante (Mme Maheu): C'est une observation. Y a–t–il d'autres questions ou observations? Nous reprenons le débat.

[*Français*]

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Madame la Présidente, compte tenu du fait qu'il s'agit de ma première intervention comme députée de Laval–Centre, je suis sûre que vous ne m'en voudrez pas, dans un premier temps, de vous féliciter de votre élection à la Présidence. Je voudrais également souligner le travail exceptionnel, l'efficacité et le professionnalisme de toute l'équipe de la Chambre des communes.

Je voudrais également saluer très sincèrement mes électeurs de Laval–Centre qui ont montré, le 25 octobre, l'importance qu'ils accordaient au respect des personnes en me choisissant comme leur députée.

Je vais maintenant, si vous le voulez bien, entrer dans le sujet de mon intervention. Depuis plusieurs heures déjà, les parlementaires de cette Chambre confrontent les valeurs profondes de notre société nord–américaine à un débat à la fois douloureux et nécessaire: Y a–t–il lieu de revoir le sens de la présence des Casques bleus canadiens dans les points chauds du globe, à la lumière des expériences passées et à la suite des nouvelles situations géopolitiques issues des bouleversements récents, notamment en Europe de l'Est?

La réponse est, bien sûr, affirmative. Notre expérience personnelle nous a depuis longtemps appris, à chacun et chacune, que les situations, les contextes se modifient constamment, et que ce qui, hier, apparaissait évident s'avère aujourd'hui beaucoup moins clair. Le conflit bosniaque en est d'ailleurs une illustration criante. Il ne faut donc pas craindre d'analyser la réalité, même si l'on risque d'y voir poindre des éléments dont on n'avait même pas soupçonné la présence. C'est même notre devoir de société responsable.

La réalité que nous analysons aujourd'hui présente deux facettes. Je les appellerai la réalité du coeur et la réalité de la raison. Je ne sais laquelle aura préséance sur l'autre, mais j'espère que les décisions que nous aurons à prendre ensemble le seront à la lumière des valeurs fondamentales de la société canadienne et québécoise, à savoir les valeurs démocratiques de responsabilité collective et de respect des personnes.

Depuis que l'actualité nous a replongés brutalement dans la réalité de l'ex–Yougoslavie, un souvenir refait souvent surface à ma mémoire.

• (1725)

Nous sommes au début des années 1960. C'est la fin de janvier et pour ne rien vous cacher, je suis sur une pente de ski. Il neige doucement. Une amie me présente celui qui allait devenir son conjoint. Il est Yougoslave, mais depuis quelques années Stéphane est avant tout Croate. Ce qui se passe dans ce coin du monde, il y a bien quelque trente ans que mon ami Stéphane l'avait prédit: «Quand Tito disparaîtra, ce faux pays sera à feu et à sang». Il avait, bien sûr, raison. Il n'a pas fallu longtemps pour que l'Apocalypse imaginée ne devienne plus vraie que nécessaire.

Si la Slovénie a pu résister à l'armée yougoslave et ainsi réussir à affermir son indépendance nationale à la fin de 1991, le territoire croate, lui, est rapidement devenu le siège d'une guerre civile qui a modifié de façon considérable et significative les frontières de la Croatie. Sans la présence des Casques bleus, le conflit aurait davantage dégénéré. Depuis un an, la Bosnie–Herzégovine est à la une de l'actualité politique internationale. Cet espace dans lequel avait réussi à cohabiter Croates, Serbes et Musulmans est devenu une véritable poudrière. Nous assistons, impuissants, à une tragédie qui n'a de comparable que le grand déplacement de millions d'hommes, de femmes et d'enfants victimes des atrocités commises durant la Seconde Guerre mondiale.

Quand mon ami Stéphane écoute les informations, lit les journaux, il pense aux victimes de ce conflit qui ne semble pas vouloir s'éteindre. Ces victimes, quelles sont–elles? Des femmes, des enfants, bien sûr. À Sarajevo, en 21 mois, quelque 10 000 morts. Plus de 1 500 sont des enfants. Mais les autres, ceux qui malgré tout réussissent à vivre, à quelle réalité doivent–ils faire face quotidiennement? Ceux qui n'ont pas d'autre choix que de vivre font face à la peur. La faim, le froid, la maladie, la violence, la mort sont au rendez–vous.

En Bosnie–Herzégovine, comme partout où sévit un conflit armé aveugle, le citoyen ordinaire est dépossédé de son environnement. On évalue la population de cette région à plus de 4 millions d'habitants dont près des deux tiers ont fui leur domicile, ou ce qui en restait, à la recherche d'une sécurité perdue. C'est l'exode le plus massif de tout le conflit en ex–Yougoslavie. L'intimidation, les sévices, les meurtres, les viols commis à l'endroit des minorités occupées militairement contribuent à une situation de nettoyage ethnique des zones contrôlées par les belligérants.

Peut–on décemment questionner l'utilité des contingents des Casques bleus? Sans leur présence, peut–on croire que vivres, médicaments, couvertures, auraient quelque chance de se rendre dans ces zones protégées vers lesquelles afflue une population complètement démunie.

Monsieur le Président, la réponse est non. En effet, les affrontements inter–ethniques dans l'ex–Yougoslavie ont provoqué l'exode de millions de personnes qui cherchent désespérément un refuge. En Bosnie–Herzégovine, sur une population totale de 4,5 millions de personnes, le Haut–commissariat aux réfugiés dénombre plus de 2,7 millions de personnes déplacées.

• (1730)

C'est à peu de choses près l'équivalent de la population de la grande région métropolitaine de Montréal qui se retrouve sur les routes par un froid quelquefois sibérien.

Au tout début de ce conflit, les familles déplacées recevaient l'aide de leurs compatriotes, de leurs parents, de leurs amis. Ce n'est plus le cas maintenant. La situation s'est considérablement aggravée et la majorité de la population de l'ex–Yougoslavie souffre de cette guerre. Les répercussions économiques de ce conflit se font sentir sur l'ensemble de ce territoire.

Si l'on s'interroge sur l'importance de la présence des Casques bleus dans les zones critiques, qu'il suffise de se rappeler que l'automne dernier, alors que l'acheminement des secours avait été interrompu pendant près de trois semaines, à la suite d'attaques de convois par des belligérants, à peine un peu plus de 40 p. 100 des vivres requis pour la population civile ont pu se rendre à destination. Personne dans cette Chambre, j'en suis sûre, n'osera remettre en question le bien–fondé des services rendus à la population par ces hommes et ces femmes qui, au nom des libertés et des droits fondamentaux, et au risque de leur vie, essaient de réduire au mieux les conséquences désastreuses et inhumaines des conflits dans lesquels la raison semble s'être annihilée.

L'action de nos Casques bleus dans l'ex–Yougoslavie, et tout particulièrement en Bosnie–Herzégovine, est intimement liée aux efforts déployés par le Haut–Commissariat aux réfugiés. L'un ne va pas sans l'autre. Sans l'appui logistique des troupes de l'ONU, et plus particulièrement des Casques bleus canadiens, il est illusoire de croire que les convois d'aide humanitaire puissent parvenir à destination. Ces convois, qui apportent nourriture, vêtements et médicaments à une population de plus en plus dépendante, sont souvent retardés, bloqués ou attaqués. Cependant, la population canadienne et québécoise a le droit de se demander pourquoi nos Casques bleus sont présents en ex–Yougoslavie.

Il est bon de rappeler que les forces de maintien de la paix de l'ONU, dont le Canada fait partie, ont pour première mission d'aider des populations démunies, de tenter d'amenuiser les tensions entre les différentes factions et de fournir à des organisations comme le Haut–Commissariat aux réfugiés toute l'assistance technique requise. Cette force de maintien de la paix compte actuellement plus de 2 000 soldats canadiens, dont plus de la moitié est stationnée en Bosnie–Herzégovine. Cette force militaire canadienne est composée, à près de 80 p. 100, de jeunes Québécoises et Québécois, ce qui est bien le reflet de notre générosité collective.

Nos Casques bleus escortent les convois d'aide humanitaire et assurent la sécurité des zones protégées par les Nations Unies. Sans leur soutien, il serait difficile, voire impossible, d'atteindre cet objectif, compte tenu que ces missions sont souvent pavées d'embûches et de tracasseries de la part des commandements militaires tant bosniaques que croates ou serbes. Il est clair que sans l'aide des Casques bleus, la mission de paix en Bosnie–Herzégovine serait dans un cul–de–sac.

Qu'en coûte–t–il aux Canadiens et aux Québécois? On ne peut nier que l'intervention des Casques bleus canadiens en ex–Yougoslavie entraîne certains coûts économiques. Mais il faut bien, à ce stade–ci, se garder de les surestimer ou, pire, de les sous–estimer.

• (1735)

Les coûts économiques sont une chose; les pertes de vie sont autre chose. Chaque vie est importante et a une valeur inestimable. Dans ce conflit, parmi nos Casques bleus, deux pertes de vie sont directement attribuables aux hostilités. C'est trop, mais c'est peut–être aussi bien peu quand on songe au nombre incalculable de vies qui ont pu être sauvées grâce à la présence de nos Casques bleus canadiens.

Si nous avons réussi à sauver une seule vie, un seul enfant, c'est déjà beaucoup. Les Casques bleus sur le terrain le savent bien et ils n'hésitent pas à le dire. Les Québécois et les Canadiens le savent aussi. Peut–on balayer du revers de la main, pour des considérations purement économiques, tout le travail et toute l'aide humanitaire prodigués par des milliers de civils et de Casques bleus de l'ONU? Nous nous devons d'être responsables et d'assumer pleinement notre rôle de citoyens du monde.

La rélexion collective que nous avons amorcée dans cette Chambre nous amène à croire que le débat doit être approfondi. Nous croyons que la présence des Casques bleus est le symbole vivant de la solidarité que le Canada et le Québec se sont toujours reconnue à l'endroit des nations opprimées, car dans ce pays, la primauté de la personne est la valeur fondamentale.

En conséquence, le Canada doit continuer de remplir son mandat actuel. Le Canada doit être solidaire moralement et politiquement de la mission de paix de l'ONU. Il doit être fidèle à l'histoire. Il doit continuer à escorter les convois humanitaires dont dépendent chaque jour quelque deux millions de personnes, surtout des femmes et des enfants. Nous devons ensemble contribuer à la paix mondiale en participant à la stratégie de maintien des conflits à l'intérieur de leurs frontières.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Questions et commentaires. L'honorable député de Hochelaga—Maisonneuve a la parole.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'offrir mes félicitations à ma collègue, la députée de Laval–Centre, pour son exposé brillant, clair et empreint d'humanité. Je veux aussi vous féliciter pour les responsabilités qui vous ont été confiées et participer peut–être modestement au débat qui a cours depuis 10 heures ce matin en vous disant que je représente une circonscription de l'est de Montréal où les conditions socio–économiques sont plutôt difficiles.

À plusieurs reprises, j'ai pu discuter avec des concitoyens de ce que signifiait la présence du Canada à l'étranger. J'en suis venu à la conclusion que le débat que l'on fait aujourd'hui, comme parlementaires, doit nous amener à répondre à deux grandes questions. La première est celle–ci: que veut dire concrètement, sur le plan de l'allocation des ressources, le fait de participer à une force de préservation ou de maintien de la paix à l'étranger? La deuxième question fondamentale est celle–ci: quelles sont les valeurs sous–jacentes à cela? Il me semble que, pour comprendre le débat que l'on fait actuellement, il faut recourir au passé. Je crois que notre collègue de Laval–Centre a bien démontré qu'on a une responsabilité.

• (1740)

Moi, je crois à une chose qui s'appelle la conscience internationale. Si on en est à débattre du conflit en ex–Yougoslavie, où il y a trois commnautés principales qui ont de la difficulté à vivre ensemble, c'est parce que des décisions ont été prises antérieurement. Comme parlementaires, on ne peut pas ignorer que les décisions qui ont été prises l'ont été, dans un premier temps, au lendemain de la Première Guerre mondiale et, dans un deuxième temps, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Si je me réfère à ces éléments historiques, c'est qu'il me semble qu'il y a une leçon à tirer de ce siècle: chaque fois que la communauté internationale a été tentée de se soustraire à un problème ou d'en minimiser l'ampleur, cela a eu comme conséquence concrète que le problème, au contraire, a perduré.

Rappelez–vous que lorsque, pour la première fois, on a tenté de jeter l'ébauche d'une véritable solidarité internationale avec la Société des nations, on a laissé envahir l'Éthiopie avec tout ce que cela a comporté de dégénérescence.

Rappelez–vous la Conférence de Munich où les chefs d'État ont laissé Hitler envahir la Pologne avec les cascades que l'on a connues et les effets dramatiques que cela a eu pour ce siècle.

Ma façon de comprendre le débat qui a cours aujourd'hui est celle–ci: qu'est–ce que cela donnerait à la communauté internationale que le Canada retire ses 2 000 soldats, qui représentent à peu près 8 p. 100 de la force internationale? Je pense que ce serait un message de démission, un message de lâcheté et un message de manque de solidarité.

Bien sûr, je ne prétends pas que le Canada a à lui seul l'entière responsabilité d'assumer les forces de la FORPRONU, mais je pense que le Canada doit s'enorgueillir d'une tradition d'intervention, d'une tradition de pacifisme qui est tout à son honneur. Ce que l'on doit enjoindre à la communauté internationale, c'est de dessiner les contours d'une décision politique.

J'ai eu le plaisir de rencontrer, avec le chef de l'opposition, deux généraux qui sont sur le terrain et qui nous ont fait part du bilan que nous devions tirer.

Il y a deux choses dont nous devons être particulièrement fiers. Premièrement, l'action internationale a fait en sorte qu'on a réussi à contenir le conflit à l'intérieur de ses limites, un conflit qui aurait pu être explosif et s'étendre aux pourtours de l'ex–Yougoslavie. Deuxièmement, et je pense que plusieurs parlementaires y ont fait allusion, sur le plan des convois humanitaires, il ne s'agit pas de prétendre qu'il n'y a pas de ratés mais d'affirmer qu'un travail relativement satisfaisant se fait et que la situation serait plus insoutenable si on ne pouvait pas acheminer des vivres. Je pense que ces deux seules raisons devraient nous convaincre, comme parlementaires, qu'il vaut la peine que le Canada continue son action.

Il y en a une troisième, et je pense que c'est à ce niveau–là qu'il faut travailler. Il y a dans la communauté internationale des gens qui, par le passé, ont été investis parce qu'ils ont beaucoup, beaucoup d'expérience. Je pense à l'ancien président Jimmy Carter, à Richard Nixon, et on pourrait en nommer d'autres.

Je crois qu'il faut dire à nos concitoyens que si on veut que le Canada maintienne son effort et continue d'y allouer des ressources, on souhaite également qu'une décision soit prise et que des contours politiques soient esquissés. Pour ce faire, on devrait mandater des gens qui connaissent bien la communauté internationale et qui ont de la crédibilité pour essayer de rapprocher les parties. Il ne faut pas se tromper: en définitive, en bout de ligne, l'objectif limite qui doit nous animer est d'essayer de faire coexister trois communautés qui, pour des raisons historiques et des raisons immédiates, ont de la difficulté à coexister.

En ce sens–là, s'il y avait un vote aujourd'hui, je serais d'avis que le Canada doit maintenir sa participation. Merci.

M. André Caron (Jonquière): Je veux féliciter ma collègue de Laval–Centre pour la qualité de son discours. Je veux faire un bref commentaire.

Au début, elle nous a dit qu'on devait regarder cette situation qui nous occupe aujourd'hui avec la raison et avec le coeur. Dans son discours, elle a bien fait ressortir tout l'aspect relié au coeur qui, dans un certain sens, doit ressortir.

• (1745)

J'écoute souvent les discours de mes collègues. On parle beaucoup de stratégie et de considérations de politique internationale, mais on ne fait pas beaucoup appel à ce que Pascal appelait «la raison du coeur». Je pense que ma collègue l'a très bien fait ressortir. Elle nous a montré que dans une telle situation, on avait d'abord, comme êtres humains, un devoir de présence. Souvent, dans certaines situations, que ce soit sur le plan personnel ou sur le plan de la politique internationale, on est en quelque sorte démunis; on ne sait pas comment réagir, on ne sait que faire, mais on sait d'instinct qu'on doit être là, qu'on doit être présents. C'est un devoir humain.

Deuxièmement, elle nous a rappelé que nous avions le devoir de nourrir, le devoir de vêtir et le devoir de guérir. C'est à la gloire du Canada et du Québec que d'avoir, tout au cours de leur histoire, attaché une importance particulière à ces devoirs qui sont le propre de l'être humain. L'être humain, quand il voit la souffrance, quand il voit les difficultés, quand il voit la peine, veut s'avancer vers les personnes qui vivent de telles situations, les aider, les soutenir et faire sa part.

Également, et ma collègue l'a bien démontré, on a aussi un devoir d'intervention. Quand on a l'impression qu'on peut faire quelque chose, même si c'est peu, qui va aider quelqu'un, qui va sauver une vie, qui va faire reculer un peu les limites de la souffrance et du malheur, on a le devoir d'intervenir. Je tiens à féliciter ma collègue d'avoir fait ressortir cet aspect lors de son intervention. On peut parler de stratégie, de chiffres, de coûts, des interventions en Bosnie ou dans d'autres situations de ce genre, mais il faut aussi se rappeler qu'en tant qu'êtres humains, on a le devoir de laisser parler notre coeur.

[*Traduction*]

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, je veux me joindre au reste de mes collègues pour vous féliciter de votre nomination au poste de présidente suppléante. Je sais que, tout comme nous à la Chambre, vous espérez fort que la législature qui commence sera différente, plus progressiste et plus ouverte que ce que nous avons connu ces dernières années.

Je tiens à féliciter tous ceux qui ont participé aujourd'hui à ce débat très important et très opportun sur notre rôle de gardiens de la paix partout dans le monde, et sur le rôle que les Forces militaires canadiennes devraient assumer et assumeront sans doute à l'avenir.

En intervenant dans le débat, je tiens à dire que je suis un député qui voue depuis quelques années un très vif intérêt aux activités militaires du Canada et à notre politique étrangère. J'ai eu à deux reprises l'occasion de voyager avec le Comité de la défense, dont une fois en Europe de l'Est en qualité de membre de

la délégation canadienne. IL y a eu ce voyage, de même que les autres réunions auxquelles j'ai participé en tant que membre du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants.

Je crois que je comprends maintenant un peu mieux les problèmes auxquels nos militaires font face et que nous devons résoudre si nous voulons continuer d'édifier une politique étrangère qui soit cohérente à la lumière de la situation mondiale d'aujourd'hui.

Cela serait compatible avec nos réalisations antérieures en tant que l'un des principaux pays gardiens de la paix dans le monde. Comme nous le savons tous, le Canada joue depuis longtemps un rôle de premier plan dans le domaine du maintien de la paix et notre contribution est appréciée dans le monde entier.

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, le Canada comptait parmi les principales puissances militaires et industrielles et était un des chefs de file du monde libre. Nous avons depuis le début donné notre appui sans réserve aux Nations Unies et nous avons joué un rôle de premier plan pour la formation de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord.

• (1750)

Nous avons accepté de participer pleinement aux actions collectives arrêtées par la communauté internationale. Bien que la présence des Nations Unies en Corée ne constituait pas à proprement parler une intervention de maintien de la paix, il s'agissait néanmoins d'une action collective visant à décourager l'agression, action qui a très bien montré la capacité de cette organisation d'intervenir partout dans le monde.

C'est en 1956, durant la crise de Suez, que la contribution du Canada à l'effort de maintien de la paix a été la plus importante, alors que le très honorable Louis Saint–Laurent était premier ministre du Canada et que Lester B. Pearson en était le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ils ont tous deux été pour quelque chose dans l'établissement d'une force de maintien de la paix de l'ONU au Moyen–Orient.

Selon l'éminent historien J.L. Granatstein, c'est durant la crise de Suez, en 1956, que le Canada s'est le plus illustré sur la scène mondiale. Comme la plupart des députés le savent sans doute, M. Pearson a obtenu le prix Nobel de la paix. À l'époque, le Canada jouait un rôle de premier plan dans les efforts visant à assurer la sécurité et à maintenir la paix dans le monde et il en était très fier.

Nous avons poursuivi notre engagement à maintenir la paix dans le monde entier, et il faudrait pratiquement faire le tour du globe pour visiter tous les endroits où les forces canadiennes ont assuré le maintien de la paix. De nos jours, plus de 2 300 Canadiens sont en poste dans des pays aussi variés que le Rwanda, l'Iraq et le Salvador et à bien d'autres endroits dont nous discutons aujourd'hui. Les hommes et les femmes des forces canadiennes qui ont servi avec dignité et détermination leur pays et la communauté internationale peuvent s'enorgueillir des efforts que nous avons déployés au chapitre du maintien de la paix.

Nous ne pouvons toutefois nous reposer sur nos lauriers. Le monde d'aujourd'hui est très différent de ce qu'il était durant les années 50 et les décennies qui ont suivi. Il faut mesurer pleinement la portée de notre participation. À titre de parlementaires, nous devons établir un plan d'action clair et précis à l'intention du gouvernement et de nos militaires, un plan d'action qui est conforme au rôle que nous jouons comme citoyens du monde.

Il faut dire que les deux dernières grandes opérations de maintien de la paix ont engendré beaucoup de frustrations. Tous ceux qui ont pris la parole à la Chambre aujourd'hui l'ont mentionné. Tous les jours, nous voyons à la télévision des scènes d'une horrible sauvagerie qui se déroulent en Bosnie. Des députés ont dit plus tôt que six enfants qui jouaient dans la neige le week–end dernier ont été tués par un tir d'obus. Nous sommes tous affligés de voir à la télé, dans la quiétude de nos foyers, la boucherie quotidienne attribuable à des haines ethniques de longue date.

Nos soldats ont aussi servi en Somalie, dans un climat et un environnement dur et hostile auxquels ils n'avaient probablement pas été bien préparés. Évidemment, les gens que nous envoyons pour prendre part à ces missions sont des soldats, pas des travailleurs sociaux. La formation qu'ils reçoivent a beau être excellente, elle ne les prépare pas toujours à la misère et aux injustices dont ils seront témoins. Nos gens sont envoyés dans des régions où les règles du jeu ne sont pas les mêmes qu'ici et ne correspondent pas aux valeurs que nous connaissons, eux et nous.

Il ne faut jamais oublier, lorsque nous envoyons nos jeunes gens et nos jeunes femmes à l'étranger, qu'ils se retrouvent souvent dans des situations sans issue. C'est un peu comme l'histoire des trois scouts qui aident la dame à traverser la rue. C'est bien plus difficile lorsque la dame ne veut pas traverser.

Il arrive que nos troupes et celles d'autres pays soient dans des situations où elles essaient de faire la paix entre des groupes ou des peuples qui veulent poursuivre des hostilités qui trouvent leur origine dans la nuit des temps. Lorsque nous les mettons dans pareille situation, il doit nécessairement y avoir des réactions d'exaspération.

Le monde a subi des changements dramatiques et fondamentaux au cours des dernières années, depuis que le Canada a atteint la plénitude de son prestige international comme chef de file dans les opérations de maintien de la paix.

Les fondements de la politique étrangère du Canada n'ont pas changé de façon substantielle au fil des ans. Nous tenons encore à assurer notre défense et notre sécurité collective avec nos alliés. Nous préconisons toujours le contrôle des armes et le désarmement.

• (1755)

Nous cherchons à trouver des règlements pacifiques aux conflits. Nous devons nous demander si nous n'entrons pas maintenant dans une phase où nous devenons les policiers du monde. Est–ce bien le rôle que nous devons jouer?

Même en une courte période comme les cinq dernières années, le monde a changé au point d'être méconnaissable. Les cartes géographiques d'il y a cinq ans sont périmées. Qui aurait pu prévoir que, après l'épisode saisissant de l'effondrement du mur de Berlin, le monde subirait une mutation aussi profonde en aussi peu de temps?

L'effondrement du Parti communiste et le démembrement de l'Union soviétique auraient été inconcevables il y a dix ans. Nous aurions pensé alors que, si l'ordre ancien croulait en Europe de l'Est, tout serait pour le mieux. La paix allait se répandre dans le monde entier.

Nous avons observé avec suffisance et nous avons crié victoire à la fin de la guerre froide, inconscients des tensions nationalistes qui couvaient sous la surface. Le mince vernis de civilisation n'a pas longtemps résisté. La situation mondiale actuelle est plus dangereuse qu'elle ne l'a jamais été depuis 50 ans. Pendant les années de paix qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, nous avons appris à croire que la raison régirait le comportement des nations du globe.

Ce que nous avons oublié, c'est que seulement 80 ans ont passé depuis le début de la Première Guerre mondiale, un horrible conflit meurtrier qui a été déclenché à Sarajevo, capitale de la Bosnie.

La Seconde Guerre mondiale, la plus destructrice de l'histoire humaine, a éclaté il y a seulement 55 ans. Nous avons peut-être l'impression d'avoir dépassé l'époque des conflits généralisés, mais je crains que cette suffisance ne soit qu'un faux optimisme. Prions que pareil conflit ne se reproduise jamais, mais force nous est de constater que nombre de tensions, de différends et de haines qui ont provoqué des guerres par le passé existent toujours aujourd'hui.

Comme je l'ai déjà dit, presque tous les jours, les médias nous rappellent le terrible carnage insensé qui se poursuit dans le monde. Le plus grand défi de l'humanité est donc de prévenir tout nouveau conflit, de montrer la voie et d'inciter les autres nations à suivre notre exemple de pays où la raison prime, où les différends sont réglés par le dialogue et non par les armes.

Le gouvernement a un grand défi à relever à l'approche du XXI^{e} siècle. Nous devons réexaminer le rôle de nos forces armées et lui donner l'orientation qui convient dans ce monde agité d'aujourd'hui.

Ce doit être une approche à de multiples niveaux. Notre rôle militaire doit être défini, et des priorités doivent être établies. Le Canada doit continuer de jouer le rôle d'honnête intermédiaire qui travaille sans répit sur le front diplomatique pour mettre un terme à tous les conflits dans le monde et en supprimer les causes.

Nous vivons une époque difficile. L'économie du Canada exige que nous restreignions les dépenses, mais l'état du monde requiert notre aide. Je le répète, en tant que citoyens du monde, nous devons prendre part aux affaires mondiales et parce qu'il y va de nos intérêts et parce que, du point de vue moral, nous sommes tenus de travailler à faire de la planète terre un monde meilleur.

Nous devons toutefois exercer nos fonctions seulement après avoir examiné à la loupe toutes les répercussions de notre engagement dans l'avenir. Tel est le défi que nous devons relever. Si nous ne libérons pas la planète de tous les conflits, le prix que nous devrons payer en tant que Canadiens pourrait être trop horrible à envisager.

Nous avons été un chef de file dans le maintien de la paix pendant des années. Cette tradition est maintenant encore plus importante que jamais.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis-Hébert): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion d'entendre ce que j'entends aujourd'hui. Je pense que les propos qui sont véhiculés aujourd'hui sont de nature à rehausser l'image de la Chambre des communes et l'image que les Canadiens et les Québécois se font des parlementaires canadiens.

• (1800)

Je pense qu'un autre objectif sera aussi atteint: il m'apparaît que le débat serein et profond qui se fait à la Chambre des communes aujourd'hui va aussi conforter les Canadiens et les Québécois dans leurs valeurs les plus importantes de générosité et de compassion. Il m'apparaît qu'au coeur de ce débat, c'est du respect de la vie dont on parle. Le Canada doit être là où il y a de la misère et je pense que les Canadiens et les Québécois avaient besoin aujourd'hui d'avoir à leurs yeux et à leurs oreilles cette démonstration de solidarité humaine que les parlementaires canadiens leur donnent aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. Proud: Madame la Présidente, je voudrais seulement remercier le député de ses observations. Je suis tout à fait d'accord avec lui en ce qui touche le débat d'aujourd'hui.

Lors de mes visites dans ma circonscription, mes électeurs m'ont dit qu'il valait mieux que nous changions l'image du Parlement, et je sais que les autres députés se sont fait dire la même chose.

Certes, l'atmosphère ne sera pas toujours aussi agréable à la Chambre, mais quand c'est le cas nous pouvons vraiment être plus productifs. Je suis convaincu qu'à partir du présent débat et d'autres discussions qui se tiendront partout dans le pays le gouvernement élaborera une politique étrangère et militaire dont nous pourrons de nouveau être très fiers.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, j'ai remarqué que tout le monde vous avait félicité d'occuper le fauteuil. C'est bon de voir une femme à la présidence! Alors toutes mes félicitations!

Je n'étais pas de service à la Chambre aujourd'hui, mais, toute la journée, j'ai regardé le débat sur mon moniteur de télévision dans mon bureau, et ce, avec beaucoup d'intérêt, en raison de la qualité des échanges et la variété des points de vue exprimés.

Tous ceux et celles d'entre nous qui interviennent aujourd'hui à la Chambre à ce sujet se veulent les porte-parole de l'ensemble des Canadiens et expriment toute la gamme des points de vue possibles. Notre gouvernement y trouvera sûrement matière à réflexion. On s'interroge sur le rôle de nos troupes en Bosnie-Herzégovine et dans l'ancienne Yougoslavie, ainsi que sur leur éventuel retrait.

Selon moi, il ne s'agit pas simplement de ramener nos troupes au pays. Il y a des enjeux ici. Il nous faut aussi redéfinir le rôle des Nations Unies et revoir notre politique étrangère en matière de défense.

Le Canada et ses soldats ont commencé à participer à des missions de maintien de la paix des Nations Unies aux quatre coins du globe peu après la fin de la Seconde Guerre mondiale. En fait, le Canada est membre fondateur de l'ONU et de l'OTAN et il a contribué à rendre ces deux organismes aptes à prévenir les crises ou à les gérer et à en faire une tribune où les pays puissent collaborer ensemble à la résolution des situations de crise.

Comme je l'ai dit au tout début, il ne s'agit pas simplement de ramener nos troupes au pays. Ainsi, quelles seraient les conséquences d'un tel geste? Enverrions–nous le mauvais message aux autres intervenants? Cela aurait–il pour effet d'amener les autres pays à se retirer et, du coup, en serait–il fini du rôle des Nations Unies et de notre appui à l'Agenda pour la paix que son Secrétaire général a mis au point en 1992? Cela aurait–il pour effet d'étendre les hostilités à d'autres régions des Balkans?

J'aurais aimé avoir le temps de solliciter le plus d'opinions possible à ce sujet auprès de mes électeurs de Nepean. Heureusement, quelques–uns m'ont téléphoné ou écrit. Je vais me limiter à quatre citations.

Voici l'avis d'un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale: «Il n'y a pas de paix à maintenir. Il n'est pas nécessaire d'être là pour défendre le Canada. Nos soldats doivent se retirer.»

Un autre s'est exprimé en ces termes: «S'inspirant de la vision de Lester Pearson, les Nations Unies devraient se retirer et n'intervenir de nouveau que lorsque les belligérants auront conclu un traité de paix entre eux.

• (1805)

Un autre électeur de Nepean a exprimé un point de vue différent: «Je voudrais vous informer, en tant que député, que je souscris pleinement à la participation du Canada aux Forces de protection des Nations Unies en Bosnie. Nous devrions poursuivre nos efforts sur la scène internationale en tentant de convaincre d'autres pays d'assumer leurs responsabilités dans le règlement de la situation déplorable qui règne en Bosnie. Si le Canada retirait maintenant son appui aux Nations Unies, il enverrait un message négatif à d'autres pays, alors qu'il doit être un chef de file sur le plan international.»

Un quatrième électeur, colonel à la retraite, avait rédigé un article intitulé *Les périls du maintien de la paix*. Cet article laisse entendre qu'un dispositif de défense raisonnable constitue une pièce maîtresse des assises du Canada. En outre, le maintien de la paix n'est qu'un élément de cette pièce maîtresse. Et c'est ce que j'ai dit au début.

Les Canadiens doivent reconnaître avant toute chose qu'une politique de défense cohérente et que des forces armées assez efficaces pour appliquer cette politique sont indispensables à la protection de leurs intérêts nationaux. Il va sans dire que nous devons disposer de suffisamment de ressources pour que cette politique soit couronnée de succès et qu'elle protège les soldats, les marins et les aviateurs qui la mettent en oeuvre.

Hier, à une séance d'information à laquelle nous avons tous été conviés par des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et de celui des Affaires étrangères, on nous a informés que le Canada avait 2 400 soldats dans l'ancienne Yougoslavie. À une certaine période au cours de cette mission, les troupes canadiennes représentaient 10 p. 100 du total des troupes déployées là–bas. Or, en avril prochain, cette participation risque de passer à 2,4 p. 100.

La mission des Nations Unies comporte deux objectifs: le premier est d'empêcher que le conflit ne s'étende au–delà des frontières actuelles et le deuxième est de protéger la population de Bosnie–Herzégovine en leur apportant une aide humanitaire, qu'il s'agisse de nourriture ou de fournitures médicales. À cet égard, au moins 2,5 millions de civils ont bénéficié directement d'une aide grâce à l'intervention des Nations Unies.

Les conseillers militaires qui se trouvaient à la séance d'information d'hier estiment que les mérites de la présence des forces des Nations Unies dans l'ancienne Yougoslavie sont les suivants:

(1) Elles ont réussi à contenir les combats. Une sorte d'entente est intervenue entre les Serbes et les Croates à propos des frontières de la Croatie et de Srebenica, et les combats ont été contenus.

(2) Elles sont parvenues, dans la mesure du raisonnable, à livrer de l'aide humanitaire, ce qui constitue leur principal mandat, à évacuer des blessés et à protéger des hôpitaux.

J'ai interrogé le général et lui ai demandé s'il croyait qu'un plus grand nombre de civils auraient été tués si les troupes canadiennes n'avaient pas été sur place. Il a répondu que les pertes de vie auraient été encore plus nombreuses, surtout parmi les personnes âgées et les enfants qui ne peuvent se débrouiller seuls.

Les conseillers militaires ont dit que la solution au problème dans l'ancienne Yougoslavie devait venir de l'intérieur, des personnes à la tête des factions ennemies, et être probablement induite par des pressions internationales. Une solution militaire venant des Nations Unies serait simplement trop coûteuse, tant sur le plan de l'équipement que sur celui des ressources humaines. Il faudrait plus de 100 000 soldats pour faire respecter la paix. Trop peu de pays sont prêts à fournir les contingents nécessaires. Et, si les Canadiens sont suffisamment équipés pour s'acquitter de leur rôle de soldats de maintien de la paix, ils n'ont pas l'équipement offensif nécessaire pour faire respecter la paix.

J'ai parlé avec les habitants de ma circonscription. Pas un ne voudrait envoyer son fils ou sa fille dans l'ancienne Yougoslavie, si le conflit venait à dégénérer.

Comme l'a dit l'ancienne ministre des Affaires extérieures, les Canadiens doivent sonder leur conscience pour voir dans quelle mesure ils sont prêts à accepter les risques, très différents, d'un retrait. Les cyniques estiment que les meurtres, les atrocités et le nettoyage ethnique ne peuvent être pires. Mais ce n'est pas vrai. Le meurtre par vengeance et la violence localisée peuvent aussi bien atteindre des proportions dépassant l'imagination que s'arrêter. Les Canadiens seraient là, chez eux, bien tranquilles, mais ce serait au prix de vies, d'idées et de valeurs complètement

bouleversées. Ils auraient ce sentiment de culpabilité, lourd à porter, d'avoir abandonné une population civile vulnérable.

Estimant qu'il n'y avait pas de solution parfaite, l'ancienne ministre des Affaires extérieures a conclu que le mieux était de maintenir le statu quo, aussi insatisfaisant fût-il. M^me^ McDougall a ajouté que le Canada a été le seul pays à avoir réclamé une intervention hâtive des Nations Unies en 1991, quand cela aurait pu permettre de limiter les ravages qui ont suivi.

• (1810)

Aujourd'hui, les dirigeants occidentaux ont décidé que la défense de nos valeurs ne valait pas les pertes qu'entraîneraient des mesures plus sévères. Le Canada a été à l'origine du processus qui a conduit à la création du tribunal des crimes de guerre. Nous avons la responsabilité de maintenir une présence, d'empêcher que des crimes de guerre ne soient commis et, s'il le faut, de punir les criminels.

Cela m'amène à la question de la réforme des Nations Unies. J'ai réussi à prendre quelques semaines de congé au début de janvier. J'ai apporté avec moi le livre *Peacekeeper, the Road to Sarajevo*, du major-général à la retraite Lewis MacKenzie. C'était un livre assez indigeste à lire sur la plage, mais j'ai réussi à le lire au complet.

D'après l'auteur, la communauté internationale fait une bonne affaire quand elle emprunte les soldats d'un pays. Les casques bleus font le travail pour lequel ils ont été formés, sans poser de questions. Les soldats des Nations Unies risquent leur vie chaque jour pour tenter d'établir un climat propice aux discussions politiques pouvant mener à la paix dans des zones de conflits armés ou de tension. L'auteur a fortement critiqué le rôle des Nations Unies.

C'est de cela dont je parlais tout à l'heure. La réforme des Nations Unies doit être l'un des paramètres. Il semble que les Nations Unies sont incapables de fournir la logistique nécessaire pour appuyer les nombreuses missions dans le monde. Personne ne travaille 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Il ne faudrait pas que quelqu'un, à Sarajevo ou en Somalie, demande de l'aide des Nations Unies pendant la fin de semaine. Il n'y a pas de permanence pendant la fin de semaine. Tout le monde quitte à 17 heures en semaine et personne ne travaille pendant la fin de semaine.

Le troisième terme de mon équation est la politique de défense du Canada et sa relation avec les affaires étrangères. Une Organisation des Nations unies efficace doit être au centre des relations étrangères du Canada. Cela reste la meilleure façon de protéger la sécurité de la nation. Nous devons étudier l'aide étrangère et voir de quelle façon elle se rattache à la défense. Nous consacrons 2,5 milliards à l'aide étrangère. Cet argent est-il bien dépensé? Devrions-nous nous concentrer sur les besoins fondamentaux des pays du tiers monde? Avons-nous la responsabilité de répandre la prospérité et pouvons-nous le faire sans accroître encore notre dette? Je pense que tout cela est possible avec une bonne politique de défense.

En résumé, je félicite nos troupes de maintien de la paix. Leur détermination et leur dévouement sont sans égaux. Dans une certaine mesure nous les avons abandonnés. Notre gouvernement doit s'attaquer sans tarder, avec les autres nations membres de l'ONU, à la réforme de cette institution.

Le gouvernement canadien doit définir les objectifs de notre politique étrangère en relation avec notre politique de défense. Le Canada pourrait ouvrir la voie si nous savions où nous allons. Nos troupes de maintien de la paix sont des troupes professionnelles et elles méritent que nous les traitions comme telles.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, permettez-moi de me joindre à tous ceux qui vous ont déjà félicitée pour votre nomination à la présidence de la Chambre. Je sais que vous occuperez ce poste avec toute la dignité et la sagesse dont vous avez fait preuve durant les autres travaux de la Chambre.

J'aimerais aussi profiter de cette occasion pour remercier le premier ministre.

[*Français*]

J'aimerais remercier l'honorable premier ministre d'avoir donné à tous les députés de cette Chambre l'occasion de débattre cette question si importante et j'espère que ce sera un précédent pour d'autres décisions très importantes dans l'avenir. J'espère aussi que le gouvernement va prendre au sérieux les recommandations des députés.

[*Traduction*]

L'orateur précédent a laissé entendre que l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait déclaré dans un récent article que nous devions accepter le statu quo pour l'ex-Yougoslavie.

Si j'ai décelé un seul avis commun, un seul consensus dans le débat d'aujourd'hui, c'est bien, au contraire, que le statu quo est inacceptable. En tant que députés de partis différents, et même à l'intérieur de nos partis, nous réagissons différemment devant cette tragédie et quant aux moyens à mettre en oeuvre, par l'intermédiaire des Nations Unies, en notre qualité de Canadiens et de citoyens du monde.

• (1815)

Au début du mois, je suis rentré d'une visite en Croatie où j'ai rencontré de nombreuses personnes, dont le ministre des affaires étrangères et des députés chevronnés, y compris les présidents du comité des affaires étrangères et du comité des droits de l'homme. J'ai aussi rencontré, dans ma propre localité, des représentants de la communauté serbe.

J'ai eu en outre le privilège de rencontrer le général John MacInnis, commandant adjoint de la force pour les forces armées des Nations Unies en ex-Yougoslavie et commandant des Forces canadiennes, ainsi que le général Jack Vance, colonel commandant de l'infanterie, soldat hautement respecté qui venait encourager les hommes et les femmes en mission en Croatie.

J'ai pu aller visiter le secteur sud grâce à un hélicoptère de la FORPRONU.

[*Français*]

Et là, j'ai rencontré le lieutenant–colonel Marc Lessard, l'officier–commandant de nos troupes du Royal 22e Régiment.

[*Traduction*]

On m'y a très bien renseigné sur l'excellent travail qu'accomplissent les Canadiens et les Canadiennes dans le secteur sud et ailleurs.

Je me suis rendu dans un certain nombre de postes d'observation, j'ai rencontré de nombreux soldats qui ont travaillé sur le terrain et j'ai pu constater le travail formidable qu'ils ont accompli et le sérieux avec lequel ils s'acquittent de leurs responsabilités dans cette région.

Tous les députés seront certainement très fiers des hommes et des femmes qui servent non seulement le Canada mais également les Nations Unies dans cette région perturbée du monde. Ces hommes et ces femmes prennent souvent de grands risques pour s'acquitter de leurs responsabilités. Deux Canadiens sont déjà morts sur le théâtre des opérations, mais nous savons que de nombreux autres ont été la cible de tirs, de harcèlement et d'intimidation. Ce genre de chose, inacceptable, se produit aussi bien en Croatie qu'en Bosnie.

Soulignons que nos troupes participent non seulement à l'opération Harmony en Croatie mais aussi à l'opération Cavalier, un second groupement tactique de la FORPRONU en Bosnie, actuellement constitué par le Douzième régiment blindé du Canada.

Nous avons participé à la mission de surveillance de la Communauté européenne dans cette région, une mission indépendante des Nations Unies. Le Canada fait également partie de la force navale, appelée Operation Short Guard, responsable de l'application des sanctions.

Nos troupes participent au système aéroporté d'alerte et de surveillance de l'OTAN. Une des contributions les plus importantes du Canada est sa participation aux quelque 1 000 missions de sauvetage effectuées par des avions Hercules, depuis Ancône, en Italie, afin d'apporter aux habitants de Bosnie de la nourriture et des médicaments dont ils avaient un urgent besoin.

Nous accomplissons donc un travail très important et toute suggestion visant à abandonner cet important travail me peinerait beaucoup. Je souligne en outre que les Canadiens ont été parmi les premiers à se rendre à Sarajevo. En fait, nos forces ont ouvert l'aéroport de Sarajevo en juin 1992 et elles ont participé à une mission préventive en Macédoine et ailleurs.

Avant que la Chambre et le gouvernement ne prennent une décision fondamentale concernant le renouvellement du mandat accordé par les Nations Unies au Canada et à ses troupes, mandat qui se termine le 31 mars, il est très important que nous comprenions bien en quoi consiste ce mandat.

En Croatie, il s'agit de rétablir l'autorité civile, aider les personnes déplacées à réintégrer leurs foyers et contribuer à assurer la démilitarisation des zones protégées des Nations Unies en Croatie.

C'est ce que font nos troupes sur le terrain, et elles s'acquittent bien de leur tâche dans la mesure où on les laisse agir. Je sais que de nombreux Croates qui vivent au Canada, et bien entendu ceux qui se trouvent en Croatie, éprouvent un fort sentiment de frustration du fait de l'occupation du territoire. Le quart du territoire croate est occupé. Cette situation est inacceptable, tout comme le fait que les habitants de Croatie qui ont été déplacés et chassés de leur foyer ne peuvent pas y retourner.

• (1820)

Quelles sont les actions concrètes que nous prenons sur le terrain dans le secteur sud de la Croatie? Je prendrai comme seul exemple, le programme humanitaire auquel nous participons. Nous assurons la sécurité et nous fournissons l'infrastructure pour les échanges de dépouilles et de prisonniers au poste Morangie. Nous distribuons des vêtements d'hiver aux enfants du secteur sud. Nous protégeons la minorité croate dans les villages de Rodalechez et Dibruska. Nous aidons d'autres agences de l'ONU telles que le Haut–Commissariat pour les réfugiés en fournissant du combustible dans le cadre de ses programmes pour la région. Ce mandat est extrêmement important.

Il est certain qu'en Bosnie, nous n'avons pas de paix à maintenir, nous y avons cependant trois objectifs fondamentaux. Nous fournissons une aide militaire au HCR et autres organismes accrédités responsables de l'aide humanitaire en Bosnie–Herzégovine et chargés d'en réparer l'infrastructure. Nous participons à l'évacuation des blessés, à la protection de la population et au maintien de sa sécurité, et nous aidons à préserver le statut de certaines zones sûres, en particulier, Srebrenica. Nous assurons l'existence d'un couloir entre Sarajevo et le centre de la Bosnie.

En fait, à titre d'exemple de ce que font les troupes canadiennes en Bosnie, je vais vous dire ce qu'elles y ont accompli ne serait–ce que la semaine dernière. Elles ont escorté six convois humanitaires transportant 540 tonnes de marchandises et 14 000 litres de carburant. Elles ont aménagé un itinéraire de rechange pour amener des réfugiés jusqu'à un refuge suédois sans les exposer aux tirs des Serbes bosniaques. Elles ont fait office de rempart humain à Srebrenica où 45 000 musulmans seraient massacrés si elles se retiraient. Elles ont continué à protéger les hôpitaux psychiatriques de Fornicia et de Bakovichie. En nous retirant de Bosnie, nous réduirions à néant tous ces efforts humanitaires d'une importance capitale. Les exemples de ce type sont nombreux.

Notre présence en Bosnie et en Croatie a fait une grande différence pour la population sur le plan humanitaire. Les militaires postés là–bas avec qui j'en ai discuté, qu'ils soient Canadiens ou d'un autre pays, notamment de Belgique, étaient unanimes à affirmer l'importance de cette présence dans la région. Ils

disaient tous que le retrait des troupes serait désastreux et qu'il en résulterait un horrible carnage.

Je pense qu'on peut donner une idée de l'influence de nos troupes en nous penchant un moment sur une région où les Canadiens et l'ensemble des forces de l'ONU n'ont pas pu aller. Je parle de Banja Luka, dans le nord–ouest de la Bosnie.

Je veux faire part à la Chambre d'une lettre incroyablement éloquente et émouvante qu'un diplomate canadien détaché auprès du Haut–Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Louis Gentille, a envoyée au rédacteur en chef du *New York Times* il y a environ une semaine. Il travaille à ses risques et périls à Banja Luka. Je vous en lis un bref passage: «Je me demande combien de vos lecteurs ont vu le film *Schindler's List*, de Steven Spielberg, et combien d'entre eux ont entendu parler de Banja Luka, en plein coeur de l'Europe.» Il y avait justement une représentation du film *Schindler's List* pour les parlementaires, la semaine dernière.

Banja Luka est la deuxième ville en importance en Bosnie. Une délégation canadienne a tenté d'y aller, mais les Serbes bosniaques ne l'ont pas laissée entrer. Le maire de la ville a accepté un pot–de–vin d'environ 49 000 $, mais a simplement refusé de laisser passer la délégation.

Voyons ce qui s'est passé en l'absence de représentants de l'ONU. Massacres, viols et camps de concentration, voilà le sort qui a été réservé à des dizaines de milliers de musulmans et de Croates qui ne pouvaient quitter la région, à Omaska, à Maniaka et à Turnpolia. On les a dépouillés de tous leurs droits civils. On leur a fait perdre leur emploi et on les a chassés de leur maison.

L'auteur de la lettre parle de la terreur qu'inspirent les attaques perpétrées la nuit par des hommes armés qui violent et qui tuent les habitants, des enfants incapables de dormir et qui se terrent derrière des portes et des fenêtres barricadées. La moitié des églises et des diocèses catholiques ont été détruits. Deux des plus magnifiques mosquées d'Europe et même d'ailleurs ont été brûlées ou sont tombées sous les bombardements. L'une d'elles, la mosquée Ferhad Pashqa, datait du XVIe siècle.

• (1825)

Voilà ce qui est arrivé dans une région où les Nations Unies n'ont pu exercer une présence. Il s'est produit des incidents semblables ailleurs, mais au moins nous avons pu sauver quelques vies, ramener un peu de paix et apporter un peu de nourriture et de médicaments.

C'est un génocide auquel on assiste et il existe une convention sur le génocide qui a été signée après la Deuxième Guerre mondiale et dans laquelle tous les pays du monde s'engageaient à ne plus jamais tolérer de telles atrocités.

Il y a eu le génocide arménien en 1915. Il y a eu l'holocauste durant la Deuxième Guerre mondiale. Après quoi, tout le monde a dit «plus jamais». Pourtant, voilà que ça recommence, en plein coeur de l'Europe. Nous ne pouvons pas dire que nous ne sommes pas au courant de ce qui se passe quand la télévision nous projette ces images d'horreur jour après jour. Nous ne pouvons nier l'existence des viols collectifs, de la torture, des exécutions, des camps de concentration, des meurtres, des déplacements massifs de réfugiés, de la purification ethnique.

J'ai rencontré un des représentants de l'UNICEF, un Canadien. Les Canadiens font font du si bon travail dans cette région. Ce représentant avait rédigé pour l'UNICEF deux rapports, l'un sur la condition des femmes et des enfants en Bosnie–Herzégovine et l'autre sur celle des femmes et des enfants en République de Croatie. C'est une véritable histoire d'horreur qu'ils vivent là–bas.

Des députés ont cité dans leur discours des chiffres en ce qui concerne Sarajevo. Nous avons entendu parler des six enfants qui ont été tués par des tirs d'artillerie en Bosnie. Quel courage il faut pour tirer des obus et tuer des enfants, de pauvres petits enfants croates de Mostar, quand on est à 30 kilomètres de sa cible, dans les collines de Sarajevo. Et le siège continue.

J'ai pu constater moi–même les horreurs de la guerre en Croatie orientale. J'ai visité Vukovar, une ville autrefois très belle, sur les rives du Danube, qui est aujourd'hui en ruine. Presque tout a été dévasté, les marchés, les maisons, tout. Je me suis promené dans les ruines d'une église catholique; j'ai vu les photos des enfants. J'ai vu ce qui restait de la statue de la Vierge Marie et la croix, complètement démolie.

De là, je me suis rendu dans un petit village juste en dehors de Vukovar où il y a un grand charnier. Deux cents corps ont été enterrés dans un dépotoir. La Commission des Nations Unies pour les crimes de guerre a voulu faire enquête, mais elle s'est fait opposer une fin de non recevoir par les Serbes de Bosnie. C'est scandaleux!

La question qui se pose et à laquelle nous devons répondre, ce que je vais essayer de faire dans les quelques minutes qui me restent, est la suivante: face à ces horreurs, à cette tragédie humaine, que doit faire le Canada et que doit faire l'ONU?

La solution idéale serait, bien sûr, une solution diplomatique. Dieu sait que nous avons tout fait pour en arriver à une telle solution. Nous sommes venus bien près de réussir, au point que Kerensig, au nom des Serbes bosniaques a dit que la solution était acceptée et qu'elle serait présentée au Parlement serbe–bosniaque. Qu'ont–ils fait? Ils ont rejeté la proposition. «Nous détenons 70 p. 100 du territoire même si nous ne représentons qu'environ le tiers de la population. Nous voulons conserver ce territoire, et nous le conserverons en ayant recours à la force si c'est nécessaire.»

Je ne suis pas optimiste quant à la possibilité d'une solution diplomatique en l'absence d'une mesure plus énergique et plus efficace de la part des Nations Unies. Nous avons été témoins de la purification ethnique. Nous avons entendu parler des nombreuses menaces qui ont été proférées. Rien n'est pire que le bluff.

En fait, lorsque Kerensig est retourné devant son Parlement en mai 1993, il avait dit avant le vote qu'il fallait accepter le plan ou alors s'attendre à de vives attaques de la part des forces de l'OTAN. Son ministre de l'information avait répliqué qu'il n'y avait aucun risque, que ce n'était que du bluff et qu'il n'y avait rien à craindre. On a trop souvent eu recours au bluff.

Devons–nous retirer nos forces le 31 mars? Non. Ce serait une véritable tragédie que d'agir de la sorte parce que la population serait privée de l'aide humanitaire qui lui est actuellement fournie, mais le statu quo ne doit plus être toléré. À mon sens, le moment est venu pour les Nations Unies d'écouter ses commandants, qu'il s'agisse du Général Cot, du Général Muriot ou des nombreux autres qui disent qu'on doit leur fournir les outils nécessaires pour accomplir leur travail.

• (1830)

Le mandat existe sur papier. Le mandat et la résolution 836 des Nations Unies sont couchés sur papier. La mesure nécessaire peut être prise mais les ressources requises ne sont pas disponibles. À mon avis, le moment est venu de bien faire comprendre aux Serbes bosniaques et aux autres qui commettent des atrocités que nous sommes sérieux.

Je n'ai pas le temps de citer les nombreuses déclarations faites par plusieurs généraux, mais le moment est venu de dire que nous allons avoir recours à des attaques aériennes combinées à des interventions terrestres si le carnage et la violence ne cessent pas.

Nous ne pouvons continuer plus longtemps d'être les témoins de cet holocauste. Nous ne pouvons nous retirer. Selon nos experts militaires, le seul recours aux attaques aériennes ne permettra pas d'atteindre l'objectif voulu. Si nous sommes sérieux lorsque nous parlons de refuges sûrs à Tuzla, à Sarajevo et dans les quatre autres zones désignées, il faut absolument donner aux troupes terrestres des Nations Unies la possibilité et la capacité de faire en sorte que ces endroits soient véritablement des refuges sûrs.

Nous devons faire plus pour aider les réfugiés qui fuient cette région. Nous devons faire plus pour que les criminels de guerre responsables de ces atrocités soient traduits en justice et que le tribunal compétent dispose des ressources nécessaires.

Nous devons faire en sorte que le programme des Nations Unies pour la paix devienne une réalité, que l'on ait recours à une diplomatie de prévention, et que les Nations Unies disposent d'une armée permanente pour empêcher la répétition de telles atrocités dans l'avenir.

En terminant, je voudrais citer les propos de ce courageux Canadien à Banja Luka, qui a dit: «Nous avons dû évacuer notre bureau trois fois en raison de menaces à notre sécurité. Nous pouvons évacuer quelques centaines de personnes faisant partie des minorités qu'on juge être les plus en danger, mais nous ne pouvons protéger tout le monde. Les familles de ces personnes vivent ici depuis des siècles.» Les Nations Unies n'ont pu déployer de troupes parce que les autorités serbes–bosniaques ont refusé d'autoriser une telle mesure. À ceux qui ont pensé «plus jamais» après avoir vu le film *Schindler's List*, je dis que c'est de nouveau en train de se produire.

Il termine en disant ceci: «Les soi–disant leaders du monde occidental savent depuis un an et demi ce qui se passe ici. Ils reçoivent des rapports détaillés. Ils menacent de poursuivre les criminels de guerre mais ne font rien pour empêcher les crimes. Puisse Dieu leur pardonner. Puisse Dieu nous pardonner à nous tous.»

[*Français*]

Le génocide doit cesser. Le Canada doit continuer de jouer son rôle. Les Nations Unies doivent pouvoir continuer de jouer leur rôle. Nous devons faire notre possible pour mettre fin à ce génocide.

[*Traduction*]

Mme Jane Stewart (Brant): Madame la Présidente, je remercie et félicite le député pour le discours personnel et émouvant qu'il a livré à la Chambre aujourd'hui.

Comme il parle d'expérience, le débat gagne en intérêt. Or, il insiste pour que nous restions en Bosnie et dans cette région déchirée par la guerre. Je compare cela avec les autres opinions personnelles formulées aujourd'hui par des députés qui ne sont peut–être pas allés là–bas, mais qui y ont encore de la famille. Ces députés ont déclaré que nous serions mieux de nous retirer. C'est une décision bien difficile que nous devons prendre.

Permettez–moi de rappeler que le député s'est dit d'avis que notre mandat actuel manquait de clarté et de puissance. Cela m'inquiète moi aussi et je crains fort qu'en l'absence d'un mandat clair, que nous le voulions ou pas, si nous restons là–bas, notre rôle changera et nous ne serons plus chargés de maintenir la paix, mais de la faire. D'après moi, ce changement serait inacceptable.

Je voudrais que le député indique combien de temps il voudrait que nous restions dans ces régions perturbées sans un mandat clair, au risque de nous identifier, si nous nous armons, comme des ennemis et non comme des gardiens de la paix.

M. Robinson: Madame la Présidente, il est important que nous admettions qu'en vertu du mandat actuel et de la résolution 836, et Dieu sait s'il y a eu de nombreuses résolutions, qui a été adoptée par les Nations Unies en juin l'an dernier, les casques bleus en poste dans la région participent à la distribution de l'aide humanitaire. La FORPRONU a été autorisée à exécuter le mandat défini dans cette résolution et, en réponse aux bombardements effectués par une partie contre les zones protégées, à prendre les mesures nécessaires, y compris le recours à la force, à exécuter des incursions armées ou, dans le cas d'une obstruction délibérée à l'acheminement d'aide humanitaire, à prendre toutes les mesures nécessaires, y compris le recours à la force aérienne.

• (1835)

Tel est le mandat actuel. Je crois que les généraux qui sont sur le terrain demandent que ce mandat soit renforcé pour clarifier la capacité des Nations Unies de répliquer clairement. Quand on dit que les zones protégées sont pilonnées, c'est qu'elles ne sont vraiment pas protégées. En effet, comment parler de zones protégées quand elles sont pilonnées depuis les collines?

Comme le général Briquemont l'a dit, il y a une marge extraordinaire entre toutes ces résolutions du Conseil de sécurité, la volonté de les exécuter et les moyens mis à la disposition des commandants sur le terrain.

Pour répondre à la question de la députée, je dirai que nous devons étudier cette demande visant à renforcer les ressources disponibles sur le terrain. Se limiter au recours à la force aérienne et aux frappes aériennes n'est pas une solution, comme nous l'ont clairement dit tous ceux qui sont sur le terrain.

Bien sûr, tant que nous n'aurons pas un mandat plus clair, la mission humanitaire des Nations Unies restera menacée. À longue échéance, surtout en Croatie, il ne faut pas considérer les Nations Unies comme une puissance qui maintient de façon efficace le statu quo. Nous devons déclarer très clairement qu'il faut respecter les frontières de la Croatie qui sont reconnues à l'échelle internationale et que les Croates qui été l'objet du nettoyage ethnique doivent pouvoir rentrer chez eux et que les Nations Unies doivent appuyer cela.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière): Je voudrais féliciter l'honorable député de Burnaby—Kingsway de la qualité de son témoignage. Le député s'est déplacé, il a été sur les lieux et a rencontré des responsables. Je pense que c'est particulièrement important pour lui de venir nous dire ce qu'il a vu. Souvent, on va lire les journaux, on va prendre le témoignage d'officiels, de diplomates, mais ça n'a pas la résonance de quelqu'un qui partage nos valeurs, qui s'est déplacé, qui a observé et a réfléchi.

Je le félicite d'avoir fait cela un peu pour nous. Je suis aussi content de voir qu'il élargit un peu le débat parce que je remarque, depuis que je suis ce débat, qu'il est question de maintenir nos forces en Bosnie. Je pense que le député a élargi un peu la question en nous demandant de nous interroger sur les moyens que nous allons donner à nos troupes, que les Nations Unies allaient donner aux troupes qui vont en mission de paix en Bosnie. Il y a là toute la dimension de renforcer le mandat et les interventions des gens qui sont là-bas pour maintenir la paix.

Je pense que c'est une dimension importante. Il ne suffit pas de rester, mais il faut quand même que ce qu'on fait là-bas soit efficace et dans l'intérêt des populations pour lesquelles on fait un effort au Canada et ailleurs dans certains pays occidentaux pour maintenir la paix en Bosnie.

[*Traduction*]

Mme Roseanne Skoke (Central Nova): Madame la Présidente, si je prends la parole aujourd'hui, c'est d'abord pour rendre grâce à Dieu pour notre magnifique pays. Il y a 70 ans environ, le Canada a accueilli mon grand-père, Alex Skoke, et ma grand-mère, Veronica Pushkar, qui avaient fui la Croatie avec leurs enfants en quête d'une vie meilleure et qui se sont installés à Stellarton, en Nouvelle-Écosse.

Par conséquent, en mémoire de mes grands-parents croates et dans l'intérêt des membres de ma famille qui vivent encore en croatie, je me sens aujourd'hui l'obligation de participer au présent débat.

Il s'agit ici du problème de politique étrangère le plus délicat de notre temps. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada fait fièrement figure de chef de file dans le domaine des affaires internationales, intervenant chaque fois que la paix et la sécurité du monde sont menacées. Toutefois, la guerre froide est affaire du passé et le monde d'aujourd'hui est beaucoup plus complexe.

• (1840)

La paix souhaitée a fait place à une résurgence de conflits ethniques bien enracinés et souvent brutaux. La situation dans l'ancienne Yougoslavie en est l'exemple le plus frappant.

Le Canada a une longue et fière tradition de participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. C'est le très honorable Lester B. Pearson, certes le plus grand diplomate et spécialiste de la politique étrangère que le Canada ait produit, qui a conçu et mis au point la notion même de maintien de la paix. Il a reçu pour cela le Prix Nobel de la Paix.

Lorsqu'est venu le temps d'aller servir dans l'ancienne Yougoslavie, le Canada a été parmi les premiers à répondre à l'appel. Toutefois, après bien des mois et d'innombrables incidents frustrants, notre pays doit réexaminer sa politique en matière de maintien de la paix et faire office de chef de file.

Il faut réexaminer notre politique et nous demander en quoi consiste le maintien de la paix lorsqu'il n'y a pas de paix à maintenir. Cela vaut notamment pour le conflit qui a cours en Bosnie, où Musulmans, Croates et Serbes sont incapables d'en arriver à un accord de paix. Les troupes des Nations Unies se trouvent donc à essayer si possible de livrer des secours humanitaires dans des conditions extrêmement dangereuses.

La mission en Croatie est légèrement différente en ce sens que l'accord de paix conclu entre les autorités croates de Zagreb et les Serbes de Belgrade tient tant bien que mal depuis le début de 1992. Toutefois, la situation là-bas n'est pas moins dangereuse, puisque deux casques bleus canadiens ont failli perdre la vie en fin de semaine, lorsqu'ils ont essuyé le feu de la milice serbe.

Plusieurs options ont été formulées en ce qui concerne la politique canadienne. La première consiste à maintenir le statu quo. Pour les Canadiens, cette option est tout à fait inacceptable à cause des raisons que j'ai énumérées. Le Canada a fait plus que sa juste part et, en toute franchise, je crois que nos alliés considèrent la participation des Canadiens comme allant de soi.

Le Canada devrait être fier du rôle traditionnel qu'il a joué dans les missions de maintien de la paix, mais nous ne pouvons continuer de participer à toutes les missions pour une période indéterminée. Chypre est l'exemple parfait d'un engagement coûteux qu'avait pris le Canada et qui a duré trop longtemps.

La deuxième option qui s'offre au Canada consiste à demander aux Nations Unies de changer en profondeur ses opérations de maintien de la paix. Par exemple, si les casques bleus sont constamment attaqués et ne peuvent, en raison de l'intensité des combats, remplir leur mandat, il faudrait modifier les règles d'engagement. Les troupes des Nations Unies doivent pouvoir prendre les mesures nécessaires pour repousser les attaques des divers camps. Je ne me prononce pas en faveur du maintien actif

de la paix, mais bien en faveur du droit des troupes canadiennes de protéger leur vie dans un milieu hostile.

Le temps est venu de réformer et de consolider le mandat des Nations Unies et de modifier les règles d'engagement qui s'appliquent à nos soldats canadiens.

La troisième option consiste à être plus judicieux dans le choix des opérations des Nations Unies que nous appuyons, d'offrir notre appui de façon ponctuelle et non plus de façon globale. Dans le cadre de ce conflit, le Canada a jusqu'à maintenant consacré 490 millions de dollars et sacrifié huit vies humaines. Bien des pays parlent de paix, mais très peu ont pris des engagements réels. Qu'exigera–t–on encore du Canada, et à quelles fins?

L'OTAN parle beaucoup de frappe aérienne, mais quand les belligérants sentent l'heure approcher, ce sont nos soldats qui sont attaqués. Il est temps de les rapatrier.

En Croatie, nos troupes n'ont qu'un poids politique et restent impuissantes à influencer les événements sur le terrain et même à se défendre elles–mêmes. Il est inacceptable de déployer des soldats canadiens dans une zone où il courent de tels risques tout en ayant si peu de prise sur les événements.

En Bosnie, il n'y a pas de paix à garder et le Canada ne devrait pas décider de ses engagements militaires en se fondant uniquement sur des motifs moraux, mais sur des intérêts réels. Les Canadiens participent de temps à autre à des missions humanitaires très dangereuses. Leur mandat ne prévoit rien d'autre que ces missions et ne comporte pas calendrier.

• (1845)

La position qu'adoptera le gouvernement du Canada sur cette question importante aura sans aucun doute des répercussions profondes sur l'avenir des forces armées canadiennes, sur les prochaines missions de maintien de la paix et sur l'évolution des Nations Unies et de son mandat.

À mon avis, le Canada devrait retirer toutes ses troupes de Croatie et de Bosnie. Je demande que les soldats canadiens soient rapatriés.

Rapatrions nos soldats. Ouvrons nos portes aux familles de l'ancienne Yougoslavie pour qu'elles viennent trouver refuge au Canada, dans un pays de paix et de liberté.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): Monsieur le Président, je suis très loin d'être un expert en militarisation internationale ou en raid international. J'ai bien écouté les quatre ou cinq derniers députés qui viennent de prendre la parole. J'ai remarqué que certains d'entre eux provenaient de différentes sources. Entre autres, j'ai écouté attentivement le discours du député de Burnaby—Kingsway qui est allé sur place rencontrer les gens qui font l'événement là–bas. Je sais que de nombreux députés, telle l'honorable députée de Central Nova, sont des gens qui ont des origines ou qui viennent de ce coin de pays.

Pour ma part, ce que j'ai retenu des quatre ou cinq dernières interventions, c'est qu'effectivement, à mon avis, il y a actuellement dans ce coin de pays une possibilité de conflit mondial généralisé. On vit sur une poudrière à ce moment–ci. Et je pense que les troupes canadiennes qui sont stationnées là–bas empêchent que ce conflit ne s'étende.

Je pense aussi, en contrepartie de tout ce qu'on nous a décrit aujourd'hui, qu'il s'agisse de meurtres ou d'autres choses de ce genre, qu'on doit se dire que le monde est actuellement en voie d'unification et que le village global est une possibilité très réelle. Je pense que si nous voulons que la balance penche beaucoup plus en faveur du village global que d'une possibilité de conflit, certains pays doivent en prendre la responsabilité et s'impliquer. Et je pense que jusqu'à un certain point le Canada, qui jouit d'une réputation internationale plus que favorable, doit cette réputation à son implication jusqu'à présent. C'est pourquoi je serais en faveur que nos soldats qui sont actuellement stationnés en Bosnie y demeurent.

[*Traduction*]

Le vice–président: La députée de Central Nova veut–elle répondre ou estimera–t–on qu'il s'agissait d'un commentaire?

Mme Skoke: Je dirai que c'était un commentaire.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à l'honorable députée de Central Nova. Il m'apparaît, dans sa présentation, qu'elle fait fi un peu de la réputation de gardien de la paix qui a été développée par le Canada au cours des 40 dernières années, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Je fais référence surtout, par exemple, à l'intervention de M. Pearson et à son prix Nobel de la paix. Je me demande si la suggestion de se retirer de la Bosnie aujourd'hui, qui peut paraître très justifiée finalement par rapport à un climat d'incertitude qui règne sur le mandat d'intervention des troupes là–bas, si une décision trop rapide à ce sujet ne nous amènerait pas à poser un geste regrettable qui pourrait nuire de façon fondamentale à l'image du Canada à l'extérieur. Et j'aimerais que la députée de Central Nova nous dise si elle a tenu compte de cet aspect de la question avant de prendre position pour le retrait des troupes.

[*Traduction*]

Mme Skoke: Monsieur le Président, il est évident qu'en préparant mon intervention, j'ai tenu compte des différentes options et je crois en avoir mentionné trois. La première est le statu quo, mais nous devons évidemment penser à la position du Canada sur la scène internationale et à sa crédibilité. La deuxième option que j'ai mentionnée est la modification de notre engagement, et la troisième option est le retrait pur et simple de nos troupes.

• (1850)

Je répète la question que j'ai posée dans mon intervention: Que veut dire àmaintien de la paixà lorsqu'il n'y a pas la paix? Je crois que c'est de cela qu'il faut parler ici.

En conclusion, j'ai dit que peu importe la décision du gouvernement, elle aura des répercussions profondes parce que toute la situation soulève de nombreuses questions pressantes. L'une de ces question a trait à la nature et au mandat des Forces armées canadiennes. Une deuxième question a trait à la forme que prendront les prochaines missions de maintien de la paix. Une troisième nous incite à réfléchir à l'évolution et au mandat des Nations Unies.

Le député peut constater que j'ai effectivement tenu compte des différentes options. La question n'est pas simple et, comme nous l'avons vu, elle ne fait pas l'unanimité parmi les députés. Le député peut avoir l'assurance que ma position n'est pas improvisée, mais en quoi peut consister le maintien de la paix là où il n'y a pas la paix?

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le discours de la députée de Central Nova ainsi que celui d'un autre député qui vient justement de la région dont nous parlons aujourd'hui, le député de Cambridge. Je crois qu'ils ont tous deux soulevé de très bons points.

Personnellement, je trouve que les trois options présentées sont les trois seules qui existent. Je suis certain que le Canada ne peut pas décider à lui seul de choisir la deuxième option. Il ne peut que décider de choisir la première ou la troisième. Soit que nous restions là-bas pour y faire du travail humanitaire, soit que nous partions en laissant les Serbes, les Croates et les Musulmans décider eux-mêmes dans quel genre de pays ils veulent vivre, s'ils peuvent le faire.

Il n'y a certainement pas de paix là-bas. C'est ridicule de prétendre que nous contribuons à établir ou à maintenir la paix en Bosnie.

Je voudrais poser une question aux gens qui connaissent cette région mieux que moi. J'ai fait un peu de danse folklorique balkanique, mais je ne suis jamais allé là-bas. L'inimitié historique entre les divers groupes est-elle si profonde que la séparation ou la destruction sont les seuls moyens de régler le problème?

Mme Skoke: Monsieur le Président, je crois que je vais céder la parole à mon collègue de Cambridge, qui est à côté de moi, en raison de son origine.

Le vice-président: Vous ne pouvez pas faire cela.

Mme Skoke: Je ne le peux pas. Il est né en Croatie. Je ne pourrai peut-être pas répondre de façon précise à la question du député. Je crois que nous avons ici un exemple classique de conflit entre divers groupes ethniques, et il n'est pas réaliste de penser que des opérations de maintien de la paix vont mettre fin à ce conflit.

Nous pouvons regarder ce qui se passe dans notre propre pays avec nos groupes ethniques et peut-être même ce qui se passe ici à la Chambre des communes—pour donner un exemple où il peut y avoir une menace réelle—avec le Bloc québécois qui veut que le Québec se sépare du reste du Canada. Pouvons-nous vraiment régler tous les problèmes ethniques du monde? Comme la situation qui existe dans l'ancienne Yougoslavie découle d'un conflit ethnique, je suis d'avis que nous devrions donner refuge à toutes les personnes qui désirent quitter cette région. Nous devrions accueillir tous ceux qui recherchent la liberté que nous offrons ici dans notre beau pays, le Canada.

Je ne crois pas qu'il nous incombe de régler tous ces problèmes ethniques ni que nous soyons en mesure de le faire. Nous en aurons assez de nous occuper de la situation que nous avons ici au Canada.

● (1855)

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre nomination au poste de vice-président. C'est la première fois que vous m'accordez la parole depuis que je siège à la Chambre et que vous occupez le fauteuil. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes très heureux que le premier ministre ait jugé bon de vous nommer à ce poste. Nous sommes pleins d'espoir et nous vous souhaitons la meilleure chance du monde dans votre nouveau rôle à la Chambre. Je vous suis également reconnaissant de me donner aujourd'hui l'occasion de faire quelques observations au sujet du pays connu auparavant sous le nom de Yougoslavie.

Notre intervention dans ce pays se fait sur deux fronts, diplomatique et militaire. Les initiatives diplomatiques en cours, entreprises par notre ministre et son secrétaire parlementaire, qui est parmi nous ce soir, sont très louables. Je les félicite tous deux de l'excellent travail qu'ils continuent de faire pour tâcher de résoudre sur le plan diplomatique cet horrible problème quasi insurmontable. Le secrétaire parlementaire a rendu visite à bon nombre de mes électeurs de la circonscription de Thunder Bay qui sont originaires de ce pays, et je sais que leurs efforts tant aux Nations Unies qu'à l'OTAN sont très appréciés non seulement par les gens que je représente mais sûrement aussi par les Canadiens de tout le pays.

Nous intervenons également dans ce conflit sur le plan militaire; nous y avons en effet envoyé des troupes pour tenter de mettre de l'ordre dans ce chaos. Il est évident que nos militaires y mènent une action humanitaire par défaut. Ils n'y sont pas en tant qu'artisans de la paix car il n'y a tout simplement pas de paix à maintenir. C'est en réalité le rôle de nos diplomates. Ils n'y sont pas en qualité de gardiens de la paix car la paix y est inexistante. C'est évidemment pour des raisons humanitaires qu'ils y restent, pour des raisons très valables.

Les aspects humanitaires de leur action consistent surtout à fournir les nécessités de la vie comme la nourriture, les médicaments et un abri dans une certaine mesure, aux gens qui sont toujours les innocentes victimes, ceux qui sont directement frappés et qui, comme dans n'importe quel conflit, souffrent d'un conflit auquel ils n'ont rien à voir.

Monsieur le Président, votre bureau faisait face au mien au bout du couloir, et je pouvais voir vos enfants aller et venir. Je trouve particulièrement attristant de voir les atrocités commises contre les enfants dans cette région. Ils sont envahis par la tristesse. D'après mon point de vue, chaque fois qu'on parle de cette malheureuse région dans les bulletins de nouvelles, on y

voit des enfants. Je ne peux m'empêcher de faire le rapprochement avec mes petits–enfants et avec tous les Canadiens. Cette situation est horrible. On se demande pourquoi on ne parvient pas à trouver de solution. Cela dépasse toutefois ce que nous pouvons faire à la Chambre.

Évidemment, dans le cadre du débat sur les raisons de notre présence là–bas et sur les aspects militaires de notre participation, nous, de ce côté–ci de la Chambre, nous fions beaucoup au très compétent ministre de la Défense. Je suis heureux qu'il soit présent ici ce soir pour entendre les opinions exprimées par les députés des deux côtés de la Chambre, relativement à la ligne de conduite à adopter.

Je suis très reconnaissant au ministre d'avoir insisté sur le fait qu'il s'agit d'un débat libre et ouvert auquel peuvent participer tous les députés désireux d'exprimer leurs préoccupations personnelles. Je remercie également son secrétaire parlementaire qui nous est d'un grand secours dans les dossiers militaires en raison de nombreuses années qu'il a passées dans l'armée avant d'entreprendre une deuxième carrière à la Chambre des communes. La Chambre bénéficie de sa vaste expérience des questions militaires. Il y a d'excellentes personnes–ressources qui peuvent nous aider à nous faire une opinion.

En définitive, la question se résume à ceci: pourquoi sommes–nous présents là–bas? Pourquoi sommes–nous présents en Somalie? Pourquoi sommes–nous présents dans les régions les plus agitées du monde?

Hier, nous avons accueilli à la Chambre le président d'Haïti. Il est le président élu d'un pays démocratique, mais les militaires de ce pays ont toutefois décidé de l'empêcher d'exercer les fondements de la démocratie, allant ainsi à l'encontre de la volonté du peuple. Il est donc un président sans pays parce que les militaires refusent de le laisser s'acquitter de ses fonctions.

• (1900)

De ce point de vue, nous avons beaucoup de chance au Canada. Pareille situation ne pourrait jamais se produire dans notre pays, en raison des mécanismes démocratiques qui sont en place, des distinctions très nettes qui sont établies et parce que l'armée doit respecter la volonté des Canadiens et rendre des comptes au ministre de la Défense nationale et au Cabinet.

J'imagine que, lorsqu'il faut décider d'aider nos alliés ou de participer à l'effort de paix des Nations Unies ou de l'OTAN, le ministre de la Défense nationale rencontre d'abord le chef d'état–major pour discuter du rôle que l'on souhaite voir jouer par nos militaires.

Il faut d'abord se demander, comme je le disais tout à l'heure, s'il s'agit d'intervenir pour des raisons humanitaires, pour maintenir la paix ou pour l'instaurer.

Une fois que le ministre a énoncé clairement nos objectifs, le chef d'état–major doit sans doute consulter ses collaborateurs et ses collègues du ministère de la Défense nationale et de l'armée sur la meilleure façon de remplir le mandat qui est donné par le ministre et le Cabinet, représentants du peuple canadien.

Le rôle des militaires est d'évaluer les chances de succès et, avant d'accepter la responsabilité de l'exécution, de rencontrer le ministre pour parler des ressources dont ils ont besoin: ressources humaines, matériel, temps nécessaire pour remplir les obligations et mener l'action à une conclusion satisfaisante.

À cette étape du processus de décision, il appartient au pouvoir politique d'intervenir et de prendre envers les militaires l'engagement fondamental de lui fournir le personnel, le matériel et le financement nécessaires pour remplir la mission.

Ensuite, le rôle du pouvoir politique, du Cabinet, s'estompe et se réduit à recevoir des rapports quotidiens. Ce sont les dirigeants des opérations militaires qui assument la majorité des responsabilités, une fois prise la décision fondamentale, une fois donné ce que j'appelle le premier ordre de commandement.

Cela m'amène à demander pourquoi nos militaires se trouvent aujourd'hui dans ce pays profondément perturbé.

Si on réfléchit à ce qui s'est passé à la Chambre ces derniers temps, lorsque l'ancien gouvernement était toujours en poste, on constate que la ministre de la Défense nationale avait peut–être bien d'autres préoccupations. Nous avons eu un autre ministre de la Défense nationale en fin de mandat. Pendant ce temps, le chef d'état–major a été nommé ambassadeur à Washington et on a désigné un nouveau chef d'état–major. Quand nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons constaté que les choses ne fonctionnaient pas très bien ou qu'elles n'étaient pas bien dirigées.

Compte tenu de la situation actuelle, je propose respectueusement au ministre d'envisager le retrait de nos troupes de la région en cause et de réévaluer notre position quant à notre rôle de soutien militaire à la région en cause et à d'autres régions qui seront aux prises avec des problèmes semblables dans l'avenir.

J'estime que nous devons prendre une décision quant à notre rôle de maintien de la paix et que, si nous décidons de le conserver, nous devons entraîner et équiper nos troupes le mieux possible pour cette fonction.

En guise de conclusion, je voudrais dire combien tous les Canadiens sont fiers de nos militaires qui s'acquittent si bien de leurs fonctions dans l'ancienne Yougoslavie et j'espère que le ministre, le premier ministre et tous les députés conviendront qu'il est temps de les rapatrier et de réexaminer notre position.

• (1905)

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, comme c'est ma première intervention à la Chambre, je tiens à vous féliciter de votre nomination au poste de vice–président et à féliciter tous les députés de leur élection.

En tant que députée de Surrey—White Rock—South Langley, je représente la circonscription de l'Ouest ayant le plus grand nombre d'électeurs. Située sur la côte ouest, immédiatement au sud–est de la ville de Vancouver, ma circonscription est contiguë à la frontière canado–américaine. Elle comprend la ville de White Rock, le secteur sud de la ville de Surrey et le sud–ouest du canton de Langley. Même si elle ne fait que 250 000 kilomètres carrés, elle présente une grande diversité de collectivités.

Une partie de ma circonscription vit de l'agriculture. Bon nombre de grands maraîchers cultivent une partie des terres agricoles les plus riches du Canada. On trouve des fermes avicoles et des fermes laitières dans les secteurs de Cloverdale et South Langley. Ma circonscription a aussi son industrie légère qui fabrique une grande variété de biens commerciaux. Cette industrie et les autres petites et moyennes entreprises sont préoccupées par la dette nationale et notre énorme déficit. Elles souhaitent que leur gouvernement prenne la situation bien en main et réduise les dépenses. Les entrepreneurs de ma circonscription sont d'avis que si le gouvernement veut accroître l'activité économique, il doit commencer par réduire les impôts et ce qu'il en coûte pour faire des affaires au Canada.

Quoi qu'il en soit, le plus gros des terres de ma circonscription ont une vocation résidentielle. La localité de White Rock est située sur les bords du lac Semiahmoo et est bien connue comme lieu de retraite en raison de son doux climat. Cette région a également attiré un grand nombre de familles, de sorte qu'une partie de plus en plus importante des électeurs sortent des limites de la circonscription.

Ma circonscription est une des régions du pays qui croît le plus rapidement, mais, malheureusement, cette croissance rapide est accompagnée, entre autres, d'une montée de l'activité criminelle. Pendant la campagne électorale, mes électeurs considéraient qu'il s'agissait là de l'un des graves problèmes. Ils ont dit très clairement qu'ils s'attendaient à ce que le gouvernement prenne des mesures pour mieux protéger la société.

Mes électeurs m'ont élue parce que mon programme électoral portait sur la responsabilité financière, l'imputabilité des parlementaires et la réforme du système de justice pénale. Je voudrais remercier les électeurs de Surrey—White Rock—South Langley de la confiance qu'ils ont placée en moi et leur assurer que je suis leur servante et que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour atteindre ces objectifs.

Or, ce soir, je suis ici pour parler du rôle du Canada en Bosnie et je le fais en tant que simple Canadienne. À l'instar de la plupart des Canadiens, j'ai lu, écouté et regardé les innombrables reportages sur la tragédie qui se déroule en Bosnie–Herzégovine. Ces reportages ont suscité chez moi toutes sortes d'émotions. J'ai été horrifiée par les attaques perpétrées au hasard contre des civils, surtout des enfants. J'ai été bouleversée par les reportages sur la stratégie politique de purification ethnique. Et j'ai été très fière du rôle qu'ont joué en Bosnie les soldats canadiens chargés du maintien de la paix.

J'ai également été très irritée par le refus des dirigeants politiques et militaires des factions ennemies de s'entendre sur une résolution pacifique du conflit. J'ai exprimé ma frustration devant l'incapacité des Nations Unies de prendre des mesures décisives pour régler cette question et j'ai été outrée en entendant parler des simulacres d'exécution auxquels étaient assujettis les soldats de la paix canadiens.

Quand nos soldats sont soumis à un tel traitement, il est difficile de ne pas être d'accord avec ceux qui demandent le retrait des troupes canadiennes. Enfin, il se peut bien qu'à un moment donné, nous soyons obligés de le faire. Je crois cependant que, malgré l'adversité dans laquelle ils se trouvent, il est essentiel que les Canadiens restent en Bosnie. Peu importe la gravité de la situation actuelle, elle serait bien pire s'ils n'étaient pas là. Les Canadiens vont devoir décider s'ils sont prêts à vivre les conséquences d'un retrait unilatéral, d'un retrait qui pourrait donner lieu à un conflit généralisé et au génocide.

Si ça arrivait, les Canadiens pourraient–ils se laver les mains de cette affaire? Pourrions–nous dire que ce n'est pas notre problème? Sommes–nous prêts à accepter le fait que aurions pu arrêter les choses, mais que nous en avons eu assez et que la frustration s'était emparée de nous?

• (1910)

Je sais que quand on regarde à la télévision les reportages qui nous montrent des enfants tués, nous nous demandons à quoi servent les casques bleus. Quand nous entendons dire que des familles entières ont été éliminées, nous nous demandons quelle paix les soldats canadiens sont censés maintenir. Pourtant, sans la présence des Canadiens et des autres casques bleus des Nations Unies, nous assisterions vraisemblablement à un massacre général des enfants et des civils en Bosnie.

Le choix qui s'offre aux Canadiens est celui–ci: retirons–nous nos troupes et acceptons–nous l'idée d'une guerre généralisée, voire d'un génocide? Ou bien détachons–nous indéfiniment nos soldats pour maintenir la paix dans un pays où il n'y a pas de paix à maintenir?

Peu de Canadiens, je pense, sont prêts à déployer indéfiniment nos soldats pour remplir une mission mal définie dans un pays où les responsables politiques et militaires ont montré si peu de volonté à régler le problème. Bon nombre des difficultés semblent provenir davantage du mandat des Nations Unies que de la mission comme telle.

Comme le commandant démissionnaire des forces de maintien de la paix des Nations Unies en Bosnie l'a déclaré, il est bien, pour les politiciens et les diplomates, d'adopter toutes ces belles résolutions, mais elles ne veulent rien dire si elles ne sont pas accompagnées de la volonté et du pouvoir d'y donner suite.

Nous devons donner à nos Casques bleus le pouvoir et les ressources nécessaires qui leur permettront de remplir leur mandat. Le Canada et les États–Unis ont peut–être besoin de redéfinir les règles de ce mandat, mais la mission comme telle en vaut–elle la peine?

Les personnes qui pensent que le Canada devrait retirer ses troupes sont–elles prêtes à abandonner les Bosniaques aux mains

des dirigeants des différentes factions? Un survol de l'histoire montre qu'au cours des 50 dernières années, on a trop souvent abandonné la vie des gens aux mains de dictateurs et de tyrans.

Aujourd'hui, on se rend compte que si l'on était intervenu plus tôt, on aurait pu épargner la vie de millions de victimes innocentes. Quand on regarde les événements qui sont survenus en Bosnie, malgré la présence des Nations Unies, on peut imaginer ce que pourrait signifier l'avenir pour les Bosniaques sans l'intervention de cette organisation. On peut se demander si le nettoyage ethnique d'aujourd'hui deviendra le génocide de demain.

Je ne crois pas que les Canadiens soient prêts à abandonner les Bosniaques à un tel sort. Il est sûrement préférable d'intervenir comme nous le faisons actuellement, aussi pénible et frustrant cela puisse-t-il être, que de fermer les yeux sur le génocide d'un ou de plusieurs des groupes ethniques en Bosnie.

De toute évidence, la négociation est le seul moyen acceptable de régler ce conflit. Malheureusement, les dirigeants des différentes factions semblent peu enclins à trouver une solution.

D'aucuns laissent même entendre que la présence des casques bleus leur a donné une excuse pour ne pas en arriver à un règlement rapide du conflit. Ils disent que toutes les parties devraient faire l'expérience des conséquences d'une guerre généralisée pour pouvoir mesurer pleinement l'horreur de la situation. Cela, prétendent-ils, inciterait les négociateurs à en arriver à un accord de paix. C'est peut-être vrai, mais au prix de combien de vies humaines?

Des dizaines de milliers de Bosniaques ont déjà perdu la vie dans ce conflit et des milliers d'autres risquent de la perdre. Sans notre intervention, on aurait probablement pu compter les victimes par centaines de milliers. Malheureusement, nous devons attendre que les dirigeants des différentes factions en arrivent d'eux-mêmes à une entente.

Entre-temps, le Canada et les autres pays de la communauté internationale doivent continuer d'exercer des pressions sur les factions ennemies pour qu'elles en arrivent à une paix acceptable. Nous devons faire comprendre à ces dirigeants que les victoires militaires qui entraîneraient des gains territoriaux ne seront pas reconnues sur la scène internationale. Il faut bien leur faire comprendre que le prix de leur agression sera leur isolement total de la communauté mondiale.

Je crois que les Canadiens reconnaissent que le Canada ne peut pas être le gardien de la paix partout dans le monde. Le fait que le Canada soit tellement sollicité est tout à l'honneur de nos militaires. Ces derniers jouissent d'une réputation inégalée et enviable en tant que gardiens de la paix, mais le Canada n'a pas les moyens financiers d'envoyer ses troupes partout où il y a un conflit.

La réalité nous oblige à choisir nos missions. L'examen prévu des forces armées canadiennes est une bonne occasion de définir l'ampleur des missions auxquelles le Canada participera.

Les Canadiens devront décider des ressources qu'ils sont disposés à engager dans ce genre d'initiative. La tâche est noble, mais elle est coûteuse. Il appartiendra aux contribuables canadiens de décider dans quelle mesure ils sont prêts à supporter le coût de missions de ce genre.

Cependant, il s'agit de l'avenir.

• (1915)

La réalité actuelle, c'est que, à tort ou à raison, les troupes canadiennes ont été envoyées en Bosnie, et elles n'ont pas la tâche facile. Nous avons demandé aux soldats canadiens de se faire les gardiens d'une paix qui n'existe pas. Pendant que nos troupes essaient d'empêcher trois groupes ethniques belligérants de s'entre-tuer, elles finissent par essuyer la haine des trois parties belligérantes. Nous nous trouvons vraiment dans une situation sans issue.

Les opposants à la présence du Canada en Bosnie pourraient sans doute invoquer des douzaines de raisons pour justifier leur point de vue. En retour, j'avancerai seulement un argument en faveur de la présence de nos troupes en Bosnie: sans elles, la situation serait encore bien pire. Les habitants de cette région comptent sur la force des Nations Unies pour assurer leur survie.

On doit malheureusement reconnaître que les Canadiens se préoccupent davantage du sort des Bosniaques que leurs propres dirigeants. Cette préoccupation et cette compassion pourraient nous dicter une décision qui démontre justement que ce sont là des vertus qui font en sorte qu'il fait si bon vivre au Canada.

Les Canadiens ont la chance d'avoir une histoire politique peu marquée par la violence. Lorsque nos enfants vont jouer dans la neige, nous n'avons pas à craindre qu'ils soient la cible d'un obus d'artillerie.

Peut-être est-ce justement pour cette raison que les Canadiens doivent être en Bosnie. Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour aider le reste du monde à réaliser la paix. Nous devons garder une porte ouverte aux négociations dans l'espoir de parvenir à une solution pacifique du conflit. Nous devons montrer au peuple bosniaque que son sort nous préoccupe.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter la députée de Surrey—White Rock pour son intervention durant le présent débat.

Ce débat est important et je suis heureux que nous amorcions les travaux de la Chambre de cette façon. Les députés peuvent parler sans crainte de réprimande de la part de leurs whips s'ils défendent leur propre position au sujet de cette grave question. J'aimerais la féliciter pour ses remarques; la présentation était parfaite et le contenu substantiel.

Permettez-moi de partager l'une de mes préoccupations avec ma collègue qui vient tout juste de faire des observations. J'ai dit plus tôt que j'étais d'accord avec le mandat de maintien de la paix des Forces canadiennes. En fait, je me dois de féliciter les hommes et les femmes de nos forces armées pour l'excellent travail qu'ils ont accompli au cours des dernières décennies. Toutefois, dans la situation actuelle, l'ONU est absolument inca-

pable de mettre fin à l'agression au moyen de résolutions adoptées par l'ensemble de ses membres. Les Nations Unies ont pris plus d'une douzaine de résolutions.

La députée a parlé des atrocités qui sont commises. Les bombardements se poursuivent à Sarajevo, même si les Nations Unies, en leur qualité d'organisme international, ont déclaré à maintes reprises que si les agresseurs ne cessent pas leurs assauts, s'ils ne laissent pas l'aide humanitaire parvenir à destination, s'ils poursuivent leurs attaques contre la ville de Sarajevo, elles prendront telle ou telle mesure. Les Nations Unies n'ont rien fait.

Les écoliers tués alors qu'ils jouaient à l'extérieur il y a quelques jours se trouvaient à seulement 200 mètres du principal quartier général des forces armées des Nations Unies à Sarajevo. C'est assez révélateur. Il est évident que ceux qui ont bombardé l'endroit où se trouvaient ces enfants ne croient tout simplement pas à la force réelle des Nations Unies et sont convaincus que cet organisme ne veut pas risquer d'envenimer la situation en intervenant.

La députée est–elle d'avis que les Nations Unies ont abandonné les soldats du maintien de la paix du Canada et des autres pays qui se trouvent sur place, que ses menaces sont vides et que ses résolutions ne riment à rien?

Mme Meredith: Monsieur le Président, je crois personnellement que les Nations Unies se sont peut–être engagées en Bosnie un peu prématurément. Je maintiens cependant que cette décision a été prise par le précédent gouvernement du Canada et par les Nations Unies, et que ce n'est pas le moment de revenir là–dessus.

• (1920)

Nous devons plutôt nous employer maintenant à mettre au point une politique étrangère et une politique de défense qui définiront clairement le rôle des gardiens de la paix et la fonction particulière des Canadiens au sein des forces de l'ONU.

La communauté mondiale doit se rendre compte de ce qui se passe là–bas et faire savoir clairement aux responsables que ce genre d'agression est inacceptable dans notre monde. Les responsables doivent savoir que ce n'est pas ainsi qu'ils obtiendront plus de territoires et plus de pouvoir. Je pense qu'il faut condamner ce genre d'agression.

M. MacDonald: Monsieur le Président, je partage les observations que la députée vient de formuler. Je ne me prononce pas à savoir si nous avons bien fait de nous joindre à cette mission de l'ONU mais, puisque nous l'avons fait, la députée peut–elle préciser si elle croit vraiment que l'ONU a bien assumé ses responsabilités en adoptant des résolutions et en n'ayant manifestement aucune intention de les appliquer? L'ONU a adopté des sanctions; elle a fait des menaces d'attaques aériennes, mais elle n'aurait certainement pas eu le courage de passer à l'action si, bien sûr, les agresseurs n'avaient pas renoncé au genre de génocide qu'ils avaient entrepris de réaliser.

Mme Meredith: Monsieur le Président, tout ce que je peux dire, c'est que je crois que l'Organisation des Nations Unies, en tant que représentante de la communauté mondiale, doit dénoncer plus fermement ce genre d'agression.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je voudrais vous remercier pour cette occasion de prendre la parole aujourd'hui et vous féliciter pour votre nouveau poste. Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous. Je tiens également à remercier les ministériels grâce à qui nous débattons de cette importante question.

Comme ceci est mon premier discours, j'en profite pour remercier les électeurs d'Esquimalt—Juan de Fuca, ma circonscription, de m'avoir accordé leur confiance le 25 octobre. Je leur promets de faire à nouveau de mon mieux pour les représenter à Ottawa. Ce sujet revêt une grande importance pour les gens de ma circonscription, depuis longtemps associée à la défense et au maintien de la paix. En effet c'est là que sont situés la base des Forces canadiennes d'Esquimalt et le régiment Princess Patricia Rifles.

Étant donné la gravité de la situation dont nous débattons aujourd'hui, je me contenterai, en guise de présentation de la plus belle circonscription du Canada, d'inviter tout le monde à venir constater cette beauté de ses propres yeux.

Le sujet du débat d'aujourd'hui est la Bosnie, sujet grave s'il en est. Quel devrait être le rôle du Canada dans cette sanglante guerre civile? Avant d'en dire plus long, je préciserai que dans cette histoire il n'y a ni chevaliers des ténèbres ni preux chevaliers mais plutôt beaucoup de zones grises. Des atrocités ont été commises des deux côtés, quoique l'agression serbe soit certainement plus prépondérante.

Il est important de souligner que les peuples de l'ex–Yougoslavie ont cohabité pacifiquement jusqu'au début du siècle mais qu'après la Première Guerre mondiale, à la disparition de l'empire ottoman et de l'empire austro–hongrois, les Serbes, les Croates et les musulmans furent regroupés dans ce que nous avons connu sous le nom de Yougoslavie. La rancoeur était quasi inexistante jusque là. Cependant, les tensions ethniques apparurent lorsque l'un de groupes, les Serbes, se vit accorder un traitement préférentiel au détriment des autres. J'espère que ce fait ne passera pas inaperçu aux yeux de la loyale opposition de Sa Majesté.

Il s'ensuivit la Seconde Guerre mondiale et l'accroissement des tensions ethniques responsables du massacre de 2 millions de Croates et de Serbes qui s'entretuèrent. Je préciserai que ce chiffre dépasse de beaucoup le nombre de personnes qui ont trouvé la mort aux mains des nazis. Une profonde haine mutuelle s'est alors installée au coeur des deux groupes, creusant le fossé qui les séparait et ouvrant la porte au carnage que la chaîne CNN nous montre aujourd'hui dans toute son horreur. Au fil du temps, les atrocités se multiplient des deux côtés, le fossé s'élargit, l'incompréhension et la haine s'enracinent. C'est une terrible tragédie.

Maintenant que j'ai présenté la situation, je me demande quel devrait être notre rôle dans ce conflit? Comme on l'a déjà dit, la paix n'existe pas; dans le chaudron de la haine raciale, il ne peut y avoir de maintien de la paix. Mais est–il possible de rétablir la paix? Je pense que oui, mais ça ne se fera que par des voies diplomatiques, pas par la force. Demander à nos troupes d'utiliser la force aujourd'hui, ce serait tout simplement les condamner à devenir une quatrième partie dans ce conflit.

• (1925)

Il en va de même pour les frappes aériennes. Devrions–nous y recourir? Encore une fois, effectuer des frappes aériennes, c'est renoncer pour toujours à l'impartialité des casques bleus et produire deux effets. Premièrement, il serait désormais possible à toutes les parties d'effectuer des représailles de grande envergure, ce qui causerait de nombreuses pertes de vie dans les troupes de l'ONU et, par conséquent, dans les nôtres.

Il est intéressant de noter que dans ces conflits, et je parle d'expérience, un groupe peut effectivement décider de tuer certains de ses propres membres pour faire croire qu'un autre groupe l'a fait. C'est la meilleure façon d'attiser la haine contre un groupe et de faire en sorte que les activités se tournent contre lui.

Deuxièmement, et il est très important de le saisir au cas où nous nous engagions dans ce conflit, le rôle humanitaire assumé jusqu'à maintenant par l'ONU serait complètement neutralisé. Bien que ce rôle ait été imparfait, il a vraiment évité à des centaines de milliers d'êtres humains la mort, le viol et la torture. Je ne pense donc pas que les frappes aériennes soient une solution.

La dernière possibilité qui reste, c'est l'effort humanitaire. Pour fournir cet effort, nous avons reçu un mandat dans le cadre de notre rôle auprès de l'ONU. Je tiens à déclarer publiquement que c'est un rôle dont les Canadiennes s'acquittent de façon admirable. Souvent surchargées, désarmées et démunies face à l'adversaire, elles continuent de remplir leur rôle humanitaire au nom de l'ONU avec une grande bravoure. Je tiens à les remercier sincèrement et à leur dire mon admiration.

Devrions–nous nous lancer dans cette aventure? Si nous nous retirons maintenant, on peut être à peu près sûr que les autres États membres vont se retirer aussi. Par conséquent, absolument aucun effort ne serait déployé dans ce conflit au plan de l'aide humanitaire et il s'ensuivrait un véritable génocide dans lequel périraient des centaines de milliers de personnes et le conflit dégénérerait.

Il importe de comprendre que toute cette région constitue une véritable poudrière. Dans une escalade du conflit seraient entraînés des pays comme la Russie, la Bulgarie, la Turquie, l'Albanie, l'Italie et l'Allemagne, pour n'en nommer que quelques–uns. Je ne crois pas que les Canadiens tolèreraient cela.

Chaque année, on rappelle le triste sort des victimes de l'Holocauste et, chaque année, devant le souvenir horrible des atrocités nazies, le monde promet naïvement que cela ne se reproduira plus. La tragédie, c'est qu'on peut sincèrement le dire et le croire et faire en même temps l'autruche, puisque nous avons permis que cette situation se reproduise au fil des années au Cambodge, en Irak, au Burundi, au Soudan et en Éthiopie. La Bosnie nous offre l'occasion de le dire encore et de passer aux actes.

Les soldats se livrent à de sales petites guerres civiles, mais ce sont les civils qui souffrent le plus. Je sais par expérience que ce sont les enfants, les infirmes et les personnes âgées qui en paient le prix fort. Ce sont eux qui essuient le plus fort des attaques.

En tant que médecin–chirurgien ayant soigné des victimes d'une terrible guerre civile en Afrique, je puis dire de quoi ont l'air des blessures par balle, des gens qu'on a taillades avec des machettes, qu'on a torturés ou qu'on a soumis à un viol collectif, des enfants et des adolescents amputés dans des explosions, la mort et la destruction et les bouleversements qui déchirent le tissu même d'une société, souvent à jamais. Lorsqu'on a vu cela, on est contraint de faire quelque chose pour empêcher que cela ne se reproduise. On ne peut pas l'oublier.

C'est ce que je pense et, d'après ce que j'ai entendu dire, nos soldats sont du même avis. C'est un commandant des Nations Unies qui l'a exprimé peut–être avec le plus d'éloquence lorsqu'il a dit en substance ceci: «Un jeune homme ou une jeune femme éprouve énormément de satisfaction lorsqu'ils rentrent chez eux après avoir contribué à maintenir la paix, à sauver des vies, à secourir des personnes en détresse, à aider des gens moins fortunés qu'eux.» Cela remonte le moral des troupes et contribue collectivement au bien–être des Forces canadiennes en général.

Mises à part les raisons purement altruistes de poursuivre ces efforts humanitaires, il existe d'excellentes raisons de participer à cette aventure. En jouant un rôle de premier plan dans les missions multinationales de maintien de la paix, le Canada se rend plus visible, renforce ses positions et se donne la possibilité d'exercer une certaine influence sur diverses missions diplomatiques.

• (1930)

J'estime, quant à moi, que nous devrions intervenir plus tôt dans ce genre d'opérations. Cela nous permettrait souvent de prévenir la détérioration de la situation, pas toujours, mais parfois. La Bosnie est un exemple frappant. Déjà, en 1987, on pouvait prévoir le conflit.

Je voudrais résumer mon point de vue en faisant les suggestions suivantes. Premièrement, nous devons continuer de fournir de l'aide humanitaire et ne pas nous retirer de cette mission. Il ne faut pas oublier que nous y participons pour venir en aide à la population civile et non aux belligérants. Il s'agit d'un point important à ne pas oublier. De nombreux combattants et leurs chefs aimeraient bien que nous nous retirerions. Ils pourraient alors intensifier les combats, accroître la brutalité et procéder à une tuerie. Si nous demandions l'avis des civils, ils nous diraient qu'ils veulent que nous restions, parce que nous faisons souvent la différence entre la vie et la mort.

Deuxièmement, il faut éviter les raids aériens sauf protéger nos troupes.

Troisièmement, nous devons accroître les sanctions contre la République fédérale de la Yougoslavie, y compris geler les actifs de l'État et appliquer des restrictions au commerce. J'irais même jusqu'à prôner l'isolement total de la république, de même que l'application d'embargos commerciaux contre tout État qui refuserait de participer à des pourparlers de paix qui se dérouleraient dans le cadre d'un processus légitime et bien défini. Ramenons toutes les parties à la table des négociations.

Quatrièmement, il faut pénaliser les pays qui brisent l'embargo en leur imposant des sanctions économiques et financières. Certains pays ont déjà brisé l'embargo. Les autres pays doivent unir leurs efforts et les pénaliser.

Cinquièmement, persévérer avec les efforts diplomatiques, comme je l'ai déjà dit, et se montrer intraitables sur les sanctions économiques. J'irais jusqu'à menacer de geler leurs actifs et de maintenir les sanctions longtemps après le respect de la résolution s'ils ne se présentent pas immédiatement à la table des négociations.

Sixièmement, j'exigerais sur-le-champ des garanties pour la libre circulation des convois d'aide humanitaire organisés par l'ONU en Bosnie.

Septièmement, créer des zones de sécurité selon les besoins.

Huitièmement, maintenir le tribunal de l'ONU pour les criminels de guerre qui ont commis les atrocités dont nous avons été témoins. Je crois que la crédibilité du droit humanitaire internationale exige que ce tribunal condamne les criminels de guerre. Si ce tribunal juge et condamne les coupables, il s'agira d'un dissuasif efficace pour l'avenir.

Enfin, je recommanderais fortement au gouvernement de continuer d'apporter une aide humanitaire sous les auspices de l'ONU pour les raisons que j'ai déjà mentionnées. En fait, je peux probablement résumer mon intervention en disant que si nous ne faisons pas cela maintenant, nous aurons à en subir les conséquences plus tard. C'est inévitable.

Je voudrais maintenant mentionner brièvement deux autres points. Je crois que le Canada devrait jouer un rôle de leader et faire preuve de prévoyance. Premièrement, je crois que le Canada devrait s'imposer comme leader en interdisant la fabrication et la vente de matériel anti-personnel. Ce matériel ne vise pas à tuer les civils, mais uniquement à les mutiler. Nous avons vu les terribles effets de ce matériel au Cambodge et dans d'autres pays où même après le règlement des conflits, ils empêchent la situation économique de se rétablir. Les populations ne peuvent pas circuler. Il est impossible de transporter des produits et d'aller fournir les services partout en raison des dispositifs anti-personnel. Il s'agit là d'armes terribles.

Deuxièmement, faire ce que j'ai dit tout à l'heure. Il faut prévoir les conflits possibles. J'attire l'attention des députés sur le cas de la République sud-africaine. Ce pays est une véritable poudrière et les élections prévues pour avril se dérouleront dans un climat très tendu. J'aimerais voir les Nations Unies envoyer sur place un contingents provisoire d'observateurs pour que les élections se déroulent honnêtement et de façon impartiale. Si ces élections sont perçues comme étant injustes ou biaisées, la situation pourrait dégénérer en une guerre civile sanglante.

Je crois, monsieur le Président que mon temps de parole est écoulé.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, voilà ce qui se produit lorsque je suis trop loin sur la liste et que le débat est plus court qu'il ne devrait l'être.

Je veux faire quelques observations au sujet de l'excellent discours que vient de prononcer le député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Je crois que son expérience personnelle a apporté beaucoup au débat. Bon nombre d'entre nous peuvent parler à la Chambre de ce que nous croyons qu'il se passe là-bas et des solutions que nous voyons. Grâce à son expérience en Afrique, le député a certainement pu être lui-même témoin du genre de dévastation que subissent en ce moment-même des endroits comme la Bosnie.

• (1935)

Il a mentionné un certain nombre de possibilités très intéressantes. Je suis de ceux qui croient que le Canada devrait poursuivre dans la mesure du possible—et je dis bien dans la mesure du possible—ses efforts humanitaires comme le maintien de la paix en Bosnie. Je suis de ceux qui croient également que les Nations Unies ont peut-être involontairement mis nos troupes dans une situation encore plus dangereuse en adoptant de nombreuses résolutions qu'elles n'ont manifestement pas l'intention de faire respecter.

De façon plus précise, puisque le député a fait de très bonnes recommandations, croit-il que le Canada devrait exiger que des sanctions plus sévères soient appliquées contre la Serbie et certaines des autres parties afin de les amener à négocier une solution au conflit? Il faudrait que cela soit accepté par les Nations Unies avant que nous nous engagions à ce que nos forces de maintien de la paix continuent leur travail en vertu de leur mandat actuel.

En résumé, le député croit-il que le Canada peut jouer un plus grand rôle étant donné sa réputation mondiale dans le domaine du maintien de la paix? Les gens nous veulent là-bas. Nous faisons un très bon travail humanitaire. Devrions-nous pouvoir invoquer cet argument devant les Nations Unies pour essayer de les forcer à prendre certaines des mesures que le député vient de mentionner?

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, si nous assortissons notre aide humanitaire de conditions à respecter, nous faisons mieux d'être prêts à prendre les moyens pour les faire respecter concrètement.

Comme je l'ai déjà dit dans mon intervention, si la menace que nous brandissons consiste à retirer notre aide humanitaire, je ne suis pas d'accord. Nous avons l'obligation de poursuivre notre aide humanitaire, sans quoi la guerre ne pourrait que redoubler d'intensité dans la région, en provoquant la perte de centaines de milliers de vies humaines. Je ne pense pas que nous devrions brandir pareille menace. Nous devrions plutôt user de l'influence que nous avons acquise au fil des années pour convaincre les

autres pays participant aux activités humanitaires de se ranger de notre côté pour renforcer les sanctions.

Quant aux pays qui ne participent pas aux activités humanitaires, nous avons avec eux des accords commerciaux et autres dont nous pouvons nous servir comme d'un instrument de coercition auprès d'eux afin de mettre fin aux exportations illégales d'armes et de combustible destinés aux belligérants. Ce sont des solutions de rechange auxquelles nous devons avoir recours, mais je ne pense pas que nous devrions les brandir comme une menace aux Nations Unies.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je félicite le député de son excellente intervention.

[*Français*]

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je suis étonné de voir qu'après qu'un député libéral se soit exprimé envers le député réformiste, ce soit un autre député libéral qui ait obtenu la parole, alors qu'il y avait deux députés du Bloc québécois qui s'étaient levés.

Le vice–président: L'honorable député a tout à fait raison. La Présidence n'a pas reconnu le député du Bloc québécois avant de donner la parole au député libéral. Je comprends très bien la situation. Alors, très brièvement, j'accorde la parole au secrétaire parlementaire et après, je la donnerai au député du Bloc québécois.

[*Traduction*]

M. Flis: Je serai très bref, monsieur le Président. Je signale à tous les députés à la Chambre que j'ai demandé aux services de la Bibliothèque du Parlement de faire des recherches sur ce sujet.

M. Vincent Rigby, de la Division des affaires politiques et sociales, a préparé un document intitulé: La Bosnie–Herzégovine: La réaction internationale. On peut trouver ce document à la Bibliothèque du Parlement si on s'intéresse à la question.

M. Rigby y note ce qui suit: «La situation en Bosnie a révélé que les structures mondiales ne sont pas prêtes à faire face au genre de nationalisme ethnique violent qui prend rapidement des proportions épidémiques dans le monde d'après–guerre froide. L'État–nation peut cesser d'être l'unité de base de la politique internationale. Les conflit au sein des États plutôt qu'entre eux sont devenus la nouvelle menace pour la sécurité internationale.»

Étant donné ses connaissances, le député pourrait–il élaborer à ce sujet. Est–ce une nouvelle réalité à laquelle nous sommes maintenant confrontés? Est–ce là la perspective qui nous attend, davantage de conflits internes au lieu des conflits entre États?

• (1940)

Le vice–président: Je remercie le secrétaire parlementaire. Je le répète, essayez d'être bref, car quelqu'un attend aussi pour vous poser une question.

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Je comprends, monsieur le Président. Je remercie le député de sa question très intelligente. Elle a une vaste portée.

À mon avis, le monde est en train de se diviser en États de plus en plus petits. Dans certains pays, des régions se définissent maintenant en fonction de critères ethniques. C'est tragique, car la tolérance n'a plus sa place. Voilà ce qui se produit dans le monde aujourd'hui. Nous sommes témoins de cela dans de nombreuses régions. C'est ce qui est arrivé en Afghanistan, au Cambodge, en Bosnie et en Afrique du Sud et ce qui va encore se produire maintes et maintes fois.

Une des leçons que nous devons tirer, c'est que les situations comme celle qui existe en Bosnie se multiplieront tant que les pays continueront de se morceler en petits sous–groupes. Nous ferions mieux d'avoir un plan pour faire face à ce genre de problème.

Comme je l'ai dit, nous devons prévoir ces situations et intervenir sans tarder. Les Nations Unies ont fait de l'excellent travail en Macédoine; à mon avis, ils ont empêché une escalade des hostilités là–bas.

J'espère que nous pourrons collectivement nous adapter à la situation que le député vient d'évoquer. Nous devrons prévoir un plan à cet égard car ce genre de situation risque de devenir de plus en plus fréquente dans l'avenir.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, je vous remercie et j'espère que vous allez m'accorder le temps dont j'ai besoin pour poser ma question.

J'ai écouté avec énormément d'attention les propos de l'honorable député relativement à la participation du Canada aux missions de paix de l'ONU. N'ayant pas son expérience et son vécu, j'ai tout de même et je partage une bonne partie de ses inquiétudes et de ses appréhensions relativement à la sécurité des Casques bleus canadiens.

Les troupes fournies par le Canada vivent, c'est assuré, des moments difficiles, bien sûr! Cependant, le professionnalisme qui les caractérise leur permet de surmonter ces difficultés et surtout de remplir leur mission de façon très satisfaisante. Enfin, les résultats très positifs de leur action, tant sur le plan de l'aide humanitaire que sur celui, stratégique, de la maîtrise du conflit à l'intérieur des frontières actuelles, ont été soulevés à plusieurs occasions au cours de la journée.

Permettez–moi de rappeler que le 12e Régiment blindé du Canada et le bataillon mécanisé du 22e Régiment de Valcartier sont constitués à 80 p. 100 de soldats québécois, dont plusieurs proviennent de la région du Saguenay—Lac–St–Jean. Je pense notamment à ces jeunes, les Bergeron, Bigras, Simard, Gagnon, Dugas et les autres. Nous avons tous raison d'être fiers de l'excellent travail accompli par nos soldats. À cet égard, je demande au député qui a pris la parole avant moi s'il pourrait nous dire s'il considère qu'un retrait du Canada, surtout unilatéral, laisserait planer un doute chez ses alliés quant à la fermeté et à la durabilité de ses engagements?

Une voix: C'est beau, ça!

[*Traduction*]

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, ce serait dire au reste du monde, jusqu'à un certain point, que notre intervention dans ces conflits n'est pas aussi importante qu'elle pourrait l'être.

Je le répète, si nous nous retirons de ce conflit, les autres pays qui font partie de la force de protection des Nations unies, FORPRONU, vont imiter notre exemple et abandonner ces gens à leur sort tragique.

Ce que je tiens à souligner ici, c'est que, je le répète, ceux à qui nous nous adressons sont souvent les chefs des belligérants et qu'ils ne représentent pas nécessairement les gens qui sont sur le terrain. Il ne faut pas l'oublier. Ceux qui souffrent, ce sont les gens sur le terrain, des civils innocents. À ceux–là, nous ne leur parlons pas. En un sens, nous ne parlons pas aux bonnes personnes.

• (1945)

Même si les Canadiens et leurs forces armées ont fait un travail admirable et que personne ne peut les critiquer sur ce qu'ils ont fait, quand bien même ils se retireraient pour une raison quelconque, ce sera un drame. Les autres pays qui nous suivent dans cette entreprise se retireront eux aussi, et ce sera tragique.

Le vice–président: Je crois que cela aura été la plus longue série de questions jamais vue au Parlement en une période de cinq minutes. Je ne tiens pas à savoir de combien le temps limite a été dépassé.

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre nomination au poste de vice–président. Je sais que vous connaissez très bien le Parlement et son histoire, et que vous vous intéressez à cette institution. Nul doute que vous exercerez vos fonctions avec intégrité, discernement et compassion. Je vous félicite.

C'est avec une certaine tristesse que je prends part au débat de ce soir. J'ai eu la chance d'enseigner à l'Université de Belgrade, à l'Académie serbe et à l'Université de Zagreb à l'époque plus heureuse où ces établissements faisaient partie d'un même pays, lequel était peuplé par une seule ethnie qui était toutefois composée de cultures très différentes. Ayant fait partie de l'Empire austro–hongrois pendant trois siècles, la belle ville de Zagreb est autrichienne de par son architecture, ses jardins et ses parcs. Par ailleurs, Belgrade a subi d'autres influences.

Le début de l'ère politique remonte peut–être à 1919, année où ces deux groupes désespérés se sont unis. Ce qui s'est fait par consensus. Les dirigeants croates et slovènes de l'époque craignaient avec raison que sans cette solution leurs territoires risquaient d'être cédés à l'Italie. En effet, toute la côte illyrienne avait été promise à l'Italie aux termes de traités secrets conclus en 1915 s'ils quittaient l'alliance germanique pour se joindre aux puissances occidentales, comme c'est arrivé. Une union a donc été réalisée, conformément au Traité de Saint Germain–en–Laye, dont je parlerai dans un instant.

Je souligne toutefois le problème politique suivant lequel on ne peut renverser Klausovitz par des moyens militaires.

L'un des problèmes, c'est qu'en Bosnie–Herzégovine la situation n'était pas mûre pour des opérations classiques de maintien de la paix, telles que conçues par Lester B. Pearson. Le maintien de la paix n'est pas mentionné comme tel dans la Charte. Il représente en quelque sorte le glaçage. Quand M. Pearson a conçu ce principe, il s'est fondé sur le chapitre 6 et non le chapitre 7. Ce qui est arrivé en Bosnie–Herzégovine, c'est que, fondamentalement, on est passé d'une situation de maintien de la paix à une situation où il faut invoquer un autre chapitre de la Charte, en l'occurrence le chapitre 7, qui autorise le recours à la force armée, mais où les précédents montrent clairement qu'à moins qu'on en vienne à un consensus sur les objectifs politiques de l'intervention militaire, celle–ci est vouée à l'échec.

J'estime que le problème pour le Canada est, à certains égards, que le personnel formé pour le maintien de la paix sert plutôt à la pacification. Nos forces armées ne sont pas responsables de la situation, elles ne font qu'obéir aux ordres. Elles ne disposent pas de l'équipement militaire nécessaire et n'ont pas la formation politique requise pour remplir les délicates missions de maintien de la paix d'aujourd'hui.

Dans un sens, la Somalie est le parfait exemple du passage en douce du maintien de la paix à la pacification. Je suis d'accord avec le député d'en face qui a soulevé la question des soldats qui sont passés en cour martiale pour avoir obéi aux ordres tels qu'ils les comprenaient en Somalie lorsqu'il était clair qu'il y avait des lacunes sur le plan politique.

Je pense que nous devons considérer, en matière de maintien de la paix et de pacification, fonctions qui sont maintenant liées, les rôles et les missions que le Canada est en mesure de remplir. Il est très clair pour moi qu'on ne peut pas faire les deux en même temps.

• (1950)

Si nous sommes déjà en Somalie et à Chypre, nous ne pouvons pas nous déployer aussi en Bosnie–Herzégovine et bien nous acquitter de notre mission. Notre comité des affaires militaires devra donc envisager avec plus prudence le déploiement de nos troupes et déterminer des régions prioritaires. Ce facteur est particulièrement à considérer en période de restrictions budgétaires.

Voici comment je conçois en gros la situation en Bosmie–Herzégovine: c'est une tentative de résoudre par des moyens militaires ce qui devrait être résolu par des initiatives politiques. Au départ, il y a eu l'éclatement de la Yougoslavie. Le problème de succession des États en Europe de l'Est aurait dû être perçu d'avance et prévenu, mais ça n'a pas été le cas, pas plus d'ailleurs qu'en ce qui concerne la chute de l'empire soviétique et le

mouvement du libéralisme en Russie. On n'a rien vu venir. On n'a rien prévu.

On aurait dû, et c'est ce qui explique le caractère vague des signes en provenance des Nations Unies qui ont été transmis par les grandes puissances devant assumer la responsabilité à cet égard, ainsi que la divergence des points de vue formulés par les ministres des Affaires étrangères de l'Ouest. Cela rappelle les divergences entre les ministres des Affaires étrangères de l'Ouest, lors de la guerre turco–russe de 1877–1878, lors des deux guerres des Balkans ou lors de la Première Guerre mondiale. Nous voyons que les désaccords entre le Quai d'Orsay et la Wilhemstrasse à ces époques se sont peut–être atténués, mais ils subsistent toujours quant à la politique à appliquer en Bosnie–Herzégovine. Voilà où nous en sommes. Tel est le problème.

On a critiqué un ministre des Affaires étrangères d'un pays européen d'avoir précipité le conflit en reconnaissant prématurément la Slovénie et la Croatie. Je n'accepte pas ces critiques à propos de la Slovénie et de la Croatie. Ces deux pays ont toujours existé en tant qu'unités distinctes de l'empire austro–hongrois. Leurs frontières sont assez clairement définies dans la doctrine de l'*uti possidetis* qui est reconnue en droit international.

On se préoccupe beaucoup plus de la Bosnie–Herzégovine qui n'existait pas réellement avant 1878 et qui a toujours comporté un très fort élément d'artificialité. À mon avis, ça a été une erreur de reconnaître la Bosnie–Herzégovine et d'admettre ce pays au sein des Nations Unies sans se donner la peine de définir le statut qu'il devrait avoir, ses frontières et ses rapports avec ses voisins. Je pense que cela entre dans la catégorie de la reconnaissance prématurée, avec les conséquences que cela entraîne sur le plan politique.

Les efforts déployés par les Nations Unies dans le cadre du plan Vance–Owen pourraient en toute vraisemblance se solder par un échec politique, constitutionnel et juridique.

Je me demande pourquoi notre gouvernement, en détachant des troupes en Bosnie–Herzégovine, n'a pas soulevé la question de la nécessité d'un règlement politique. Est–il trop tard pour faire intervenir la diplomatie? Pas du tout. On n'a jamais vraiment essayé de le faire. La Yougoslavie a été créée en 1919, en tant qu'union consensuelle du royaume, comme on l'appelait, des Serbes, des Croates et des Slovènes, à l'occasion d'une conférence internationale à laquelle participait le Canada. Nous avons signé le traité de Saint–Germain. Il s'agissait du deuxième instrument international auquel nous étions partie.

J'ai déjà proposé, en tant que simple citoyen, avant mon élection au Parlement, en tant qu'expert témoignant devant le comité du Congrès américain responsable des affaires étrangères, la Chambre des représentants, que l'on réactive le mécanisme du traité de Saint–Germain–en–Laye. C'est toujours un traité valide qu'il convenait de considérer pour avoir une vue globale des Balkans. On ne peut pas isoler la Bosnie–Herzégovine du reste de l'ancienne Yougoslavie, y compris la partie qui s'appelle Macédoine, mais qu'il faudrait peut–être appeler république de Skopje.

La paix dans les Balkans dépend de solutions rationnelles, comme partout ailleurs. On n'a pas compris qu'avant de pouvoir envoyer des troupes en toute sécurité il fallait, dans l'ancienne Yougoslavie, un consensus qui ne se limite pas à la seule Bosnie.

Je reste donc assez critique à l'égard de notre gouvernement qui a accepté avec tant d'enthousiasme d'envoyer des troupes sans poser les questions que les ministres européens des affaires étrangères auraient dû poser: Étaient–elles souhaitées, quel serait leur objectif, et quel rôle jouerait les autres organisations comme la CSCE, l'OTAN et la Communauté européenne?

• (1955)

Il n'est pas trop tard pour lancer une initiative canadienne maintenant nos troupes en Yougoslavie et en Bosnie jusqu'au bout, en disant: «Un règlement politique finira par venir.» Sommes–nous à la veille? Il vient toujours un moment où les belligérants s'épuisent et où la diplomatie prend le dessus. Il y a des signes qui tendraient à faire croire que ce moment approche.

De toute façon, nous ne pouvons pas maintenir nos troupes sans pousser pour une solution politique plus large, sans dire aux pays de la Communauté européenne: «Vous devez faire quelque chose. Vous devez faire connaître vos intentions. On ne peut résoudre le problème de la Bosnie sans résoudre celui de la Skopje, sans garantir la sécurité des frontières territoriales dans les Balkans. Autrement, nous en reviendrons à 1878 et à 1913–1914.» Comme disait Santayana: «Si vous n'étudiez pas l'histoire, vous répéterez les erreurs du passé.» Nous sommes témoins d'un bien triste exercice de diplomatie internationale.

Je pense que l'effort canadien doit consister à orienter l'ONU vers un consensus politique plus large, vers une conférence qui suivrait la voie tracée par le traité de Saint–Germain, une conférence à laquelle nous participerions et où nous exposerions notre point de vue.

Je ne pense pas que nous puissions résoudre le problème de la Bosnie sans considérer les autres. Doit–on la partager? Si on la partage, il faudra tracer des frontières. Le traité de Saint–Germain prévoyait la compétence incontestable de la cour internationale à cet égard. L'avantage, dans ce cas, c'est que le temps travaille en faveur du tracé adopté.

La paix est nécessaire. Nous avons une base de règlement qui serait viable et il serait préférable d'y recourir plutôt que de blâmer les forces armées. Je pense que nos troupes n'ont rien à se reprocher et se sont fort bien comportées.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Vancouver Quadra pour la qualité de sa présentation. Si on avait eu une telle analyse avant les interventions en ex–Yougoslavie, notre démarche aurait peut–être pu être mieux planifiée.

Par contre, on ne peut pas en dire autant de la réaction qu'a eue le premier ministre au moment de son voyage en Europe, où il s'est livré à des réflexions à voix haute, sur la pertinence de retirer les troupes canadiennes de Bosnie. Mon comté compte une quinzaine de jeunes soldats, hommes et femmes, qui participent à l'effort en Bosnie. Ces réflexions du premier ministre ont semé dans les familles de ces jeunes gens l'espoir qu'ils reviennent plus rapidement et, en même temps, ont créé un peu d'insécurité quant à ce qui leur arriverait. C'est un effet très local. L'effet national et international de l'intervention du premier ministre a été que tout le monde s'est mis à se poser des questions sur la fermeté de la position canadienne.

Je pense que ce geste s'inscrivait très peu dans la ligne de la diplomatie canadienne qui a contribué à développer du Canada une image de gardien de la paix. Je pense aussi que ce genre de geste ne nous permet pas de tirer de la crise yougoslave des leçons qui nous aideront à mieux réagir à l'avenir face à des conflits de cette nature.

Il m'apparaît donc qu'il faudrait prévoir des solutions d'ensemble, un peu du type de celles que préconisait le député de Vancouver Quadra. J'ajouterais peut–être quelques suggestions de mon cru, par exemple l'établissement d'une force multinationale comportant un centre de crise permanent, évitant ainsi des interventions à la pièce.

De plus, notre participation à ce genre de situation est souvent assurée par des soldats faisant partie de la milice. Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères se demandait si la formation de la milice était suffisante pour lui permettre d'intervenir dans des actions de ce genre alors qu'elle a plutôt une formation pour intervenir dans des actions offensives.

• (2000)

Il m'apparaît aussi important, et peut–être stratégique pour le Canada, de développer une mission de spécialistes de la logistique des actions. Il s'agit donc de s'occuper particulièrement de la question des transports et de l'équipement, enfin, tout ce qui entoure l'opération militaire elle–même. D'ailleurs, on a déjà développé une expertise dans ce domaine dans le passé.

Le débat d'aujourd'hui me convainc qu'il est très pertinent qu'il y ait régulièrement dépôt, par le ministre des Affaires extérieures ou par le ministre de la Défense nationale, d'un bilan clair et détaillé de notre participation aux missions internationales.

Finalement, et c'est aussi une leçon que je tire du discours du député de Vancouver Quadra, nos militaires ont un grand besoin de formation en histoire, en culture et en traditions des pays où les gens doivent intervenir. On a vu cela particulièrement chez les soldats en Somalie, pas nécessairement des Canadiens, mais il est apparu important que nos soldats sachent dans quoi ils interviennent.

Ce sont les commentaires que je voulais faire sur le discours du député de Vancouver Quadra. J'aurais aimé qu'il élabore sur les formes de solutions qu'il entrevoit en ex–Yougoslavie vu la complexité des différentes ethnies qu'on y retrouve. Si c'était possible, j'aimerais connaître sa vision de cette question.

M. McWhinney: Monsieur le Président, ce sont de très bonnes suggestions.

Pour ce qui est de la force multinationale, cela correspond plus exactement à la lettre de la charte, à l'article 43 du chapitre 7. C'est une très bonne suggestion, mais qui, malheureusement, n'est pas très souvent suivie par les Nations Unies.

Pour ce qui est d'une formation hautement politique pour nos soldats, il me semble que c'est une recommandation qu'on doit faire à notre ministre de la Défense nationale. Il est clair que l'absence d'une formation politique a vraiment nui à l'efficacité de nos soldats. C'est une très bonne suggestion qu'on peut transmettre à notre ministre de la Défense nationale.

[*Traduction*]

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, comme vous le savez probablement, la Bosnie était une région magnifique, riche de culture, dotée de ressources naturelles, productrice de vins excellents et regorgeant de sites historiques. L'architecture chrétienne et musulmane s'y entremêlait, minarets et clochers d'église se profilant dans le ciel des villes et des villages.

Aujourd'hui, cette Bosnie n'existe plus. Sa population civile vit dans la terreur, la famine et le deuil.

Aujourd'hui, à la Chambre, le gouvernement nous a demandé de réfléchir au rôle du Canada comme gardien de la paix, notamment en Bosnie. Monsieur le Président, je vous fais part de mes réflexions sur le rôle du Canada en Bosnie.

Il me semble que le gouvernement du Canada devrait maintenir ses forces armées en Bosnie, tout en continuant d'exercer des pressions pour que se prenne une solution politique à Genève.

Pourquoi dis–je cela? Pour un certain nombre de raisons. En ce moment, les troupes canadiennes offrent une aide humanitaire à la Bosnie. Elles accomplissent la mission la plus civilisée dont une force militaire puisse s'acquitter. Elles assurent la survie des habitants et protègent leur vie, ce qui constitue un grand contraste avec le rôle habituellement joué par les forces militaires à travers les siècles.

Le retrait des troupes canadiennes de Bosnie reviendrait essentiellement à abandonner la population civile à son sort, soit la famine, voire la mort. Si le Canada retirait ses troupes, d'autres pays dont les soldats participent aux efforts des Nations Unies dans l'ancienne Yougoslavie risqueraient de lui emboîter le pas. Femmes, enfants, vieillards courraient le risque d'être tués ou de faire partie d'une nouvelle vague de réfugiés en quête d'une autre patrie. Le retrait entraînerait une crise dans les régions voisines. La sécurité internationale serait sérieusement menacée dans les Balkans.

• (2005)

Alors que le problème est relativement contenu en Bosnie, les risques d'extension du conflit sont élevés et pourraient avoir de très graves conséquences pour la sécurité, voire poser les jalons d'une autre guerre mondiale. Le retrait des casques bleus signifierait la victoire pour les tyrans qui veulent faire du nettoyage ethnique, une idée absolument odieuse, barbare et répugnante, une idée qui nous glace et que la communauté mondiale doit continuer de rejeter et de déplorer rigoureusement.

Le principe de l'épuration ethnique fait horreur à tous les Canadiens. Nous, les Canadiens, croyons fermement aux droits de la personne. Dans toutes les instances internationales, nous militons en faveur du respect des droits de la personne, tant chez nous qu'à l'étranger. En Bosnie, les droits des gens qui vivaient dans cette région depuis des siècles ont été bafoués. Le gouvernement du Canada ne devrait pas retirer ses soldats, mais devrait, par l'intermédiaire des Nations Unies et avec l'aide de pays de même tendance, continuer de protéger les gens innocents en Bosnie.

Voilà pourquoi j'espère sincèrement que le gouvernement du Canada continuera de permettre à nos soldats de remplir le très beau rôle, le rôle unique qu'ils jouent actuellement dans certaines parties de la Bosnie.

Au cours de ce débat, des arguments ont été avancés en faveur du retrait. J'en mentionnerai quelques–uns. Ils ne sont pas très convaincants. Certains ont fait remarquer qu'il s'agissait d'une guerre civile et que nos soldats, personne en fait, n'avaient rien à faire dans la région. C'est une guerre ethnique. La Bosnie en tant qu'État, en tant que société cohésive, n'existe pratiquement plus.

Il y a ceux qui disent que la situation en est au point où les attaques aériennes sont la seule solution. Eh bien moi, monsieur le Président, je vous demande ce qu'on fera après ces attaques aériennes? Que fait la communauté internationale une fois qu'elle en est passée aux bombardements? A–t–on vraiment songé aux conséquences d'une telle mesure qui toucherait surtout la population civile? Il ne s'agit pas ici de vastes armées rassemblées en un point visible et formant une cible facile, mais bien de petits groupes épars, difficiles à cibler et à toucher.

Puis il y a ceux qui pensent que cela représente un fardeau financier trop lourd. Pouvez–vous imaginer que le Canada dise à la communauté internationale, à la France, au Royaume–Uni, aux pays scandinaves, aux Pays–Bas et autres, que ce rôle est trop lourd pour lui alors que nous avons la réputation d'être riches, de vivre dans l'abondance et de nous mettre généreusement à la disposition de la communauté internationale? Quelle honte ce serait.

Quant à ceux qui voudraient que nous nous repliions en Croatie pendant six mois, que pensent–ils qu'il arriverait à la population bosniaque pendant ces six mois? Ont–ils vraiment bien réfléchi?

Il y a aussi ceux qui disent que le maintien de la paix n'est pas possible, faute de paix.

• (2010)

Bien sûr, c'est un point qu'il faut prendre en considération car nous n'en sommes pas encore là. Ils disent vrai. Le maintien de la paix n'est pas possible pour le moment, mais nous pouvons quand même sauver des dizaines de milliers de vies. Sur cete remarque, je m'arrête.

[*Français*]

Le vice–président: Il reste cinq minutes. Je donne la parole au député de Richelieu.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député qui vient de parler au sujet de sa prise de position claire, nette et précise quant au maintien des troupes actuellement en Bosnie. Je partage avec lui les mêmes inquiétudes lorsqu'il nous dit: Pouvons–nous laisser une population civile, l'abandonner carrément aux mains de gens qui veulent faire une purification ethnique, comme il l'a dit?

Il a parlé de protection civile, mais je voudrais revenir sur le dernier aspect de son discours lorsqu'il a parlé de fardeau financier. Effectivement, dans un certain courant d'idées, d'interrogations, les gens se disent: Est–ce qu'on a encore les moyens d'avoir une force de paix semblable? Et, dans son argumentation, il n'a pas souligné le fait qu'on pourrait peut–être réaménager complètement nos forces armées pour faire, comme le disait l'orateur précédent, d'une section des forces de maintien de la paix, une force de rétablissement de la paix. Et pour ce faire, il y aurait peut–être une étude exhaustive à effectuer sur tout l'équipement que nous utilisons. Peut–être pourrions–nous faire en sorte que l'équipement que nous utilisons en fonction de ces missions–là soit plus restreint et plus spécialisé puisque celles–ci sont de plus en plus difficiles? Par exemple, mon collègue a parlé tout à l'heure de la logistique. Alors, peut–être pourrions–nous devenir spécialistes en logistique et laisser à d'autres pays le soin de faire une autre forme d'intervention, au niveau médical, par exemple?

Dans ce sens–là, on aurait besoin que notre gouvernement, tous les partis politiques peut–être, s'asseoient autour d'une table et définissent les postes, les besoins ou les spécialisations qu'on voudrait faire en fonction de ces missions de paix. Ce qui ferait en sorte que les sommes d'argent économisées en se spécialisant pourraient nous permettre de continuer nos missions de paix sans avoir à aller chercher de l'argent dans les poches de nos concitoyens et concitoyennes. Dans ce sens–là, j'aimerais entendre le député me dire s'il pourrait être d'accord sur une certaine forme de réflexion là–dessus. Je sais qu'il suit depuis longtemps les missions de paix et qu'il n'a pas eu peur de dire exactement le contraire du premier ministre en ce qui regarde le maintien des missions de paix. Il n'y a pas d'interrogation possible dans son cas. Mais pour rassurer, peut–être, nos concitoyens et concitoyennes, y a–t–il une possibilité, et je lui demande son point de vue, à l'effet que nous réfléchissions ensemble sur une diminution de certaines dépenses militaires par une spécialisation en vue de pouvoir maintenir nos missions de paix sans augmentation de taxes?

Le vice–président: Il reste encore environ trois minutes au député de Davenport.

M. Caccia: Monsieur le Président, je ne suis pas un spécialiste en logistique ni en dépenses militaires, je suis un politicien. Je remercie le député de Richelieu de sa question, mais je n'ai pas le droit d'ajouter à ce que j'ai déjà dit auparavant.

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, dans un premier temps, puisque c'est la première fois que je

prends la parole en dehors de la période des questions orales, j'aimerais en profiter pour remercier les électeurs de la circonscription de Témiscamingue de m'avoir fait confiance et d'avoir envoyé au Parlement d'Ottawa celui qui sera le plus jeune député de cette législature.

Des voix: Bravo!

M. Brien: Comme pour plusieurs députés ici, évidemment, dans ma circonscription, il y a des gens qui sont dans les forces militaires et même certains qui sont impliqués dans les troupes de maintien de la paix présentement en Bosnie. J'ai écouté attentivement le député de Davenport, et aussi le député de Vancouver Quadra qui l'a précédé, et j'aimerais savoir s'il pense, lui, qu'on devrait jouer un rôle plus grand dans la résolution du conflit au niveau politique, comme semblait le laisser voir son collègue de Vancouver Quadra, ou s'il pense plutôt que le Canada n'a pas à intervenir de ce côté–là et simplement avoir des forces de maintien de la paix en Bosnie.

• (2015)

Donc, j'aimerais savoir s'il pense qu'on doit jouer un rôle important au niveau de la résolution de la source du conflit, et pas seulement s'en tenir à une intervention militaire.

M. Caccia: Monsieur le Président, je félicite le député de Témiscamingue de sa question. J'ai l'impression que le Canada joue déjà un bon rôle, un rôle important à titre de nation de 27 millions d'habitants, une nation très respectée dans le monde entier. Je pense qu'avec le gouvernement libéral, nous ferons un bon travail pour représenter les ambitions et les espoirs de paix qui sont partagés par tous les Canadiens, d'un océan à l'autre.

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, il y a déjà plusieurs heures que cette Chambre se penche sur la question de la présence canadienne dans les missions de paix des Nations Unies. C'est une question importante, bien sûr, et qui présente de nombreux aspects.

J'aimerais parler plus particulièrement du rôle et de la mission de nos Casques bleus, de façon générale, bien sûr, mais aussi de façon plus particulière en ce qui concerne leur présence en Bosnie.

Depuis le milieu des années 1950, nos Casques bleus ont mérité au Canada une réputation humanitaire de premier ordre. En effet, on se rappellera que c'est à l'initiative de l'ex–premier ministre, le très honorable Lester B. Pearson que, sous l'égide des Nations Unies, les Casques bleus canadiens ont entrepris la toute première mission de paix.

Ceci a constitué depuis la pierre d'assise de la diplomatie canadienne. Cela a aussi servi de modèle à l'implication de nombreux autres pays qui ont à leur tour fourni des Casques bleus dans le cadre de missions de paix à travers le monde.

La décision du Canada de se démarquer mondialement en tant que pays pacifique et humanitaire lui vaut une réputation qui nous précède partout lorsque nous sommes à l'étranger et qui fait en sorte que nous sommes généralement accueillis en amis.

Le Canada a donc, au fil des ans, institué une tradition empreinte d'une vision altruiste, celle des Casques bleus porteurs du flambeau humanitaire et missionnaires de la paix. Les gens du Québec et de toutes les provinces du Canada sont tous fiers, et à juste titre, d'avoir ainsi contribué de façon majeure au maintien de la paix dans le monde.

Je me permettrai de faire remarquer que la tradition des Casques bleus reflète une valeur fondamentale des populations québécoise et canadienne. Nous sommes des gens pacifiques, empreints d'un grand sens de la tolérance et de la démocratie, attachant une valeur considérable à la vie humaine, et sensibles à la souffrance humaine. Nous voulons tout naturellemet aider les gens en détresse.

Je crois que cette Chambre conviendrait aisément que le rôle des Casques bleus a été à l'image même des valeurs profondes et historiques du Québec et du Canada: un rôle de gardien de la paix et de réconfort des populations affligées.

Mais voici qu'en Bosnie, une situation de guerre s'oppose au rôle traditionnel de nos Casques bleus. Il n'est pas possible d'être le gardien d'une paix qui n'est pas. Alors que nos Casques bleus ont, par le passé, été appelés pour aider au maintien d'une paix déjà agréée, cette fois–ci, ils sont plongés au coeur de combats entre factions qui ne semblent pas trouver avantage à établir maintenant une paix. Que font donc nos Casques bleus dans un pareil cauchemar?

• (2020)

[*Traduction*]

Cette question m'intéresse pour plus d'une raison. En fait, environ 80 p. 100 des soldats canadiens et québécois déployés en Bosnie à l'heure actuelle viennent de la BFC Valcartier, base d'attache du Royal 22^{e} Régiment, régiment francophone, qui se trouve en partie dans ma circonscription de Portneuf à l'ouest de la ville de Québec.

Ces quelque 2 000 soldats on vécu soit sur la base, soit dans l'une des circonscriptions environnantes. Je connais personnellement des familles dont un membre est actuellement en Bosnie. Je suis donc encore plus sensible à leur angoisse.

[*Français*]

Je disais donc que cette question m'intéresse d'autant plus que beaucoup de ces soldats sont parmi mes commettants. Je connais personnellement des familles qui ont actuellement un parent en Bosnie et je suis extrêmement sensible à leurs angoisses. Je sais aussi que ces familles, parce qu'elles échangent avec ce soldat, sont conscientes de l'importance de l'oeuvre humanitaire de nos Casques bleus en Bosnie.

Il est donc important que cette Chambre définisse correctement la raison d'être de notre implication en Bosnie et dans les autres missions internationales. Il nous faut poser la véritable question concernant la présence de nos Casques bleus en Bosnie, à savoir quelle mission leur a–t–on confiée? Certainement pas la traditionnelle mission d'aider au maintien de la paix, car là–bas les factions sont encore et totalement en guerre.

Alors, quelle est la mission? Attend–on de nos Casques bleus qu'ils établissent la paix? Non, monsieur le Président. Quand bien même on le leur demanderait, comment pourraient–ils en arriver à instaurer une paix dont les protagonistes ne ressentent aucunement l'utilité à ce moment–ci?

Devrait–on envisager que nos troupes fassent usage de la force pour prendre le contrôle de ce pays et pour soumettre les belligérants, qu'elles fassent usage de la violence à des fins humanitaires, qu'elles deviennent une force d'occupation pour imposer notre paix? Non, car ce serait oublier les grandes leçons de l'histoire qui nous enseignent qu'aucune force d'occupation ne saurait se substituer à un accord authentiquement consenti entre les parties.

[*Traduction*]

De plus, si ce gouvernement autorisait nos troupes à utiliser la force pour faire entendre raison aux factions en présence, nous renoncerions radicalement aux traditions de pacifisme et de non–violence qui honorent le Canada et sont si chères aux gens du Québec et de toutes les autres provinces.

[*Français*]

Quelle est la mission de nos troupes en Bosnie? Cette Chambre ne peut pas, ne peut vraiment pas, ne peut malheureusement pas régler par une solution miraculeuse le sort et le problème bosniaques. Mais cette Chambre peut et cette Chambre doit décider du sens de la mission de nos Casques bleus en Bosnie. Nous le devons à nos troupes stationnées là–bas, nous le devons à leurs familles qui les attendent ici, nous le devons à la population québécoise et canadienne et nous le devons à la communauté internationale.

Quel est donc le sens de cette mission en Bosnie? En réfléchissant à la question, il est un dilemme au sujet duquel je me suis interrogé, comme bien d'autres députés l'ont fait et l'ont exprimé aujourd'hui avant moi, et c'est le suivant: en servant de tampon entre les forces en présence, les Nations Unies ne protègent–elles pas les belligérants des conséquences de leurs actes? En d'autres mots, la présence des Casques bleus prolonge–t–elle indûment et inutilement l'agonie d'un peuple? Ne serait–il pas préférable que les Casques bleus se retirent, laissant les belligérants seuls devant l'atrocité et les conséquences de leurs gestes? L'issue ne deviendrait–elle pas plus pressante en notre absence?

• (2025)

Une chose est sûre: les Casques bleus ne sont pas des observateurs sans influence sur cet échiquier militaire et politique; au contraire, les Casques bleus sont des acteurs directs et importants qui influent sur la situation.

Il s'agit donc ici d'évaluer l'utilité de la présence de nos Casques bleus dans la recherche d'une résolution du problème. Leur présence retarde–t–elle cette résolution ou l'accélère–t–elle?

Je crois que la question doit se porter sur une troisième dimension que je vais aborder maintenant. Considérons les résultats obtenus à ce jour. Sans la présence des Casques bleus, le conflit se serait fort vraisemblablement étendu à toute la région de l'Europe de l'Est, comme si la Première Guerre mondiale se réveillait, tel un virus endormi depuis environ 75 ans. Or, le conflit a été non seulement contenu, mais il s'est progressivement rétréci à une région actuellement fort restreinte. La présence des Casques bleus a donc permis à la diplomatie de gagner du temps et d'instaurer la paix, petit morceau par petit morceau.

Mais il y a plus. La présence de Casques bleus a offert aux populations civiles une protection réelle contre une guerre impitoyable et a apporté un soulagement appréciable à leurs souffrances. Ceci ne s'est pas fait sans difficultés sérieuses. Des convois de vivres et de médicaments ont été retardés, des approvisionnement ont été détournés vers le marché noir, des soldats ont été menacés par les belligérants et quelques-uns, hélas, ont été tués. Mais en retour, des centaines de milliers de personnes ont pu manger, ont été soignées et ont eu la vie sauve.

J'aimerais partager avec vous et avec cette Chambre ce que me confiait récemment l'épouse d'un de nos soldats actuellement en Bosnie. Cette dame m'expliquait combien son conjoint avait été touché par les conditions de vie misérables de la population. Elle m'a raconté comment cet homme, son mari, avait retiré ses bas pour vêtir un enfant qui marchait pieds nus dans la neige. Cela se passait à peine quelques jours avant Noël. Le public québécois et canadien s'inquiète aussi du coût de l'opération en Bosnie.

J'ai fait de la recherche. J'ai accompli des calculs et je peux vous affirmer que le coût direct de la présence de nos soldats en Bosnie représente—écoutez bien—environ 25c. par mois par personne au Québec et au Canada, pour un total annuel de 120 millions de dollars; 25c. par personne par mois. Je crois que nos concitoyens et nos concitoyennes sont capables de contribuer une pièce de 25c. pour aider des populations en détresse.

Quel est donc le rôle de nos Casques bleus dans un nouvel ordre mondial? Je dirai d'emblée que ce rôle ne saurait en être un de justicier mondial, de *global cop*. Cela est hors de question, car ce serait nettement contreproductif. Et, manifestement, ce rôle de nos Casques bleus n'est plus uniquement de maintenir la paix dans des territoires déjà consentants et apaisés.

Nous devons envisager un nouveau rôle pour le XXI^{e} siècle. Ce nouveau rôle, dans un contexte d'apprentissage des voies démocratiques par diverses nations, c'est d'éviter l'escalade et l'étendue de conflits, de protéger et d'assister les populations civiles et de donner aux efforts diplomatiques un contexte propice à la résolution des différends et à l'instauration d'une paix durable.

• (2030)

Le nouveau rôle du Canada en cette matière sera non seulement de concourir au maintien de la paix, déjà consenti, mais également d'assurer sur le terrain, proactivement et pacifiquement, la protection et l'assistance aux populations civiles en détresse, afin de permettre à la diplomatie de formuler l'établissement de relations pacifiques entre des peuples en situation de guerre. Le nouveau rôle du Canada n'en est plus un seulement de maintien de la paix. Le nouveau rôle du Canada en est un de soutien à la recherche, à l'établissement et au maintien de la paix.

En terminant, monsieur le Président, le Canada ne doit pas se retirer des interventions de paix. Nous avons, Québécois et Canadiens de toutes les provinces, une tradition de paix. Nos Casques bleus sont non seulement parfaitement aptes à remplir une mission redéfinie pour le XXI^{e} siècle, mais le feront en sachant exactement pourquoi.

Se retirer des interventions de paix, se retirer de la Bosnie, ce serait renier une de nos grandes traditions. Ce serait aussi, à cause de notre réputation de leader mondial de la paix, allumer une réaction en chaîne auprès des autres pays participant au contingent des Nations Unies. De plus, ce serait condamner à la souffrance, à la torture, au viol et à la mort des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. Ce serait enfin risquer que le conflit, attisé par notre retrait, reprenne de plus belle et se propage aux régions avoisinantes.

Le Canada a entrepris en Bosnie un travail humanitaire difficile, mais fructueux. Les gens du Québec et ceux du Canada ne sont pas peuples à abandonner le travail entrepris. Au contraire, nous avons tous à coeur de mener à bon terme ce que nous commençons, et encore davantage lorsque cela devient plus difficile. Les Québécois et les Canadiens ne sont pas des lâcheurs.

En terminant, permettez–moi de remercier personnellement, et au nom de tous mes collègues de cette Chambre, j'en suis convaincu, tous ces soldats du Québec et du Canada qui, jour après jour, mettent leur vie au service de leur prochain, non seulement parce que nous le leur demandons, mais aussi parce qu'ils sont des hommes et des femmes de coeur.

M. David Berger (Saint–Henri—Westmount): Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter le député de Portneuf pour son intervention. Elle a été d'autant plus appréciée que Valcartier se trouve dans son comté, comme il l'a dit. Les témoignages personnels de soldats ou de leurs familles ont beaucoup contribué à ce débat.

Je voudrais lui poser une question sur sa conception de ce qu'il a appelé le nouveau rôle du Canada dans le maintien de la paix. Il a parlé du besoin d'assurer la protection des populations en détresse. Si j'ai bien compris, cela revient à ce qu'on appelle l'intervention humanitaire.

Est–ce que ce nouveau rôle qu'il envisage est en effet une intervention humanitaire ou s'il veut aller plus loin? Est–ce qu'il envisage un rôle quelconque en ce qui a trait aux négociations ou à la diplomatie?

• (2035)

M. de Savoye: Monsieur le Président, ce n'est pas à moi de définir pour cette Chambre le nouveau rôle. Cependant, dans ma vision, la mission humanitaire comporte plusieurs aspects. Protéger les populations en détresse est un aspect, mais il y en a un autre, à savoir celui de gagner du temps pour permettre aux factions de respecter un certain nombre de règles afin que la diplomatie ait l'espace nécessaire, sur le terrain et dans le temps, pour procéder à des négociations qu'on espère fructueuses et qui le seront si la manoeuvre est bien faite. Il ne s'agit pas seulement de nourrir, de soigner et de protéger. Il s'agit aussi, et on le voit avec nos Casques bleus présentement, de parler aux factions et de créer un certain nombre de micro–ententes qui, avec le temps, vont donner à nos diplomates l'occasion de concrétiser un certain nombre d'acquis. J'espère avoir répondu à la question du député.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je voudrais également féliciter mon confrère de Portneuf pour son excellent discours. J'ai d'ailleurs l'honneur d'être né dans son comté, Valcartier étant mon lieu de naissance. Il est donc d'un comté choyé.

Notre confrère de Rivière–du–Loup a parlé d'une force multilatérale, formée nécessairement par l'ONU, qui ferait en sorte que nos troupes seraient mieux préparées à de telles interventions.

Il a parlé également de cours d'histoire, presque de cours humanitaires pour mieux préparer nos soldats à des missions aussi compliquées que celles en Bosnie, par exemple. Quel est son point de vue sur cette suggestion que faisait également l'honorable député de Vancouver Quadra? Est–ce que cela va un peu dans le sens de la réflexion qu'il vient de formuler?

M. de Savoye: Je remercie le député, qui est né dans Portneuf, pour sa question.

En effet, le Canada est dans une excellente position pour jouer un rôle de leader auprès des Nations Unies dans l'organisation d'une force multilatérale. Nous avons de l'expertise et nous avons surtout la reconnaissance internationale de ce statut de leader. Il serait donc non seulement plausible, mais aussi intéressant et productif de s'engager dans cette voie. Je crois que le XXI^{e} siècle nous offrira l'occasion de faire des mots «violence» et «guerre» des termes qu'on pourrait qualifier de dépassés.

M. André Caron (Jonquière): Je remercie le député de Portneuf pour son intervention. J'aimerais dire quelques mots sur le sentiment de notre population quant à un rôle accru du Canada dans les missions de paix et dans la formation des soldats qui acceptent de remplir ces missions.

Dans le région du Saguenay—Lac–Saint–Jean, depuis quelques années, il y a un débat assez vigoureux sur la possibilité d'établir dans notre région un champ de tir pour l'entraînement des pilotes de F–18. Vous savez que dans la région du Saguenay—Lac–Saint–Jean, il y a une base militaire, la base de Bagotville. C'est une des trois ou quatre bases stratégiques du Canada. En passant, c'est une base militaire qui fonctionne totalement en français. Un des arguments principaux de ceux qui s'opposent à l'instauration de ce champ de tir est de dire qu'actuellement, au Canada, il n'y a plus de place pour les missions traditionnelles de l'armée. Ces gens–là veulent transformer la base militaire de Bagotville en base d'entraînement pour les missions de paix de l'ONU. Bien sûr, cela part d'une bonne intention, mais il y a beaucoup de problèmes sous–jacents à cette proposition. Mais il reste que dans la population, je veux partager avec cette Chambre que c'est bien reçu, que les gens, je crois, en tout cas dans ma région, seraient prêts à voir les soldats canadiens et québécois remplir des missions de maintien de la paix et même un peu plus que le maintien de la paix.

• (2040)

Les gens n'aiment pas voir à la télévision les civils qui souffrent, les bombardements, les morts, les atrocités, et je pense qu'il ne faudrait pas grand–chose pour que notre population—en examinant la situation dans certains coins du monde, je songe à la Bosnie mais il y a aussi la Somalie; il y a plusieurs endroits où il y a vraiment des souffrances—je pense qu'il y a un courant assez

fort dans notre population à l'effet qu'ils seraient prêts à confier aux Nations Unies un rôle de maintien de la paix, oui, mais de maintien de la paix peut–être un peu plus actif que celui qui a été défini traditionnellement.

[*Traduction*]

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous offrir mes félicitations et à féliciter tous les députés. Je m'en tiendrai à ces simples paroles puisque de nombreux autres députés ont fait la même chose avant moi.

J'en profite également pour remercier les électeurs de ma circonscription de Saskatoon—Dundurn qui m'ont élu à la Chambre des communes. Ma circonscription comprend une partie importante du territoire de la ville de Saskatoon, qu'on appelle affectueusement la «perle des Prairies». L'électorat de Saskatoon–Dundurn est composé de toutes les couches de la société et il est une véritable mosaïque de cultures, d'opinions, de nationalités et de religions. Je suis heureux de représenter mes électeurs au Parlement.

La question dont nous sommes saisis aujourd'hui est très sérieuse. Les soldats canadiens ne sont pas que des gardiens de la paix en Bosnie. Comme on l'a déjà dit à plusieurs reprises, ils se trouvent dans une zone de guerre où ils ne sont ni agresseurs ni combattants. Leur rôle est très difficile et extrêmement dangereux.

Un pays s'est effondré à cause de problèmes religieux et ethniques. Les citoyens de Bosnie ont rejeté les méthodes pacifiques chères aux Canadiens depuis des années, à savoir les débats parlementaires, et ont plutôt choisi le fusil et la bombe comme moyens de communication. Tout comme cette nation, le processus de paix parrainé par la Communauté européenne et par les Nations Unies semble lui aussi s'être effondré. Les chefs militaires semblent échapper à l'autorité des dirigeants politiques, puisque chaque fois qu'une trêve est signée elle est rompue avant même que l'encre des signatures ne soit séchée. Les dirigeants politiques qui semblent être intoxiqués par le pouvoir sont aux prises avec les problèmes qu'engendre la quête du pouvoir politique au mépris des valeurs humaines.

Il ne nous appartient cependant pas aujourd'hui de nommer les agresseurs ou de les pointer du doigt. Nous devons d'abord nous occuper de la sécurité des militaires canadiens qui sont postés dans l'ancienne république yougoslave; c'est là la seule raison du débat de ce soir. Il est devenu évident pour beaucoup que la situation en Bosnie ne pourra plus être réglée par les voies militaires. Il faut maintenant trouver une solution politique. Pourtant, la quête du pouvoir et la volonté de créer une nation semblent compromettre tout espoir de règlement politique sans l'intervention de la communauté mondiale.

On sait que la communauté mondiale est déjà intervenue à de nombreuses reprises. Les négociateurs de la paix de la Communauté européenne, dans la ronde des négociations de paix Vance–Owen de même que la ronde actuelle qui se déroule à Genève, ont tous échoué. Des cessez–le–feu sont signés puis sont rompus. Les plans de paix nous donnent une lueur d'espoir, mais l'une des parties se désiste au dernier moment. La situation semble actuellement désespérée. Il semble qu'on ne parviendra jamais à une entente.

• (2045)

Nous devons cependant prendre garde de ne pas oublier les besoins des 2,75 millions de personnes qui comptent exclusivement sur l'aide humanitaire pour manger, selon le Haut–Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. C'est certainement un élément qui n'est pas négligeable.

Nous devons donc ici tenter d'évaluer la vie de 1 800 militaires canadiens en regard de celle d'environ trois millions d'innocents. Mais le problème ne s'arrête pas là. On croit que lorsqu'un accord de paix sera signé, si jamais on en arrive là, l'ancienne république de Yougoslavie aura besoin d'un effectif militaire deux fois plus nombreux pour surveiller la mise en oeuvre de l'accord et désarmer les belligérants.

Donc, en maintenant nos forces dans la région, nous entreprenons peut–être un projet aussi long que celui de Chypre, où nous avons maintenu la paix pendant 25 ou 30 ans. Je pense toutefois que les possibilités qu'on parvienne à un accord de paix sont assez minces à l'heure actuelle.

Il y a quelques semaines, on a tiré sur nos soldats en visant au–dessus de leur tête. Je me demande si nous en parlerions de la même façon, aujourd'hui à la Chambre, si on avait alors tiré un peu plus bas. Si nous devions déplorer des victimes canadiennes, n'aurions–nous pas une autre attitude aujourd'hui? Je crois que oui.

Je dois joindre ma voix à celle du député de Moose Jaw—Lake Centre pour déclarer que nous devrions retirer provisoirement nos troupes et réviser notre position.

[*Français*]

M. Gérard Asselin (Charlevoix): Monsieur le Président, depuis 10 heures ce matin, j'écoute le débat sur la Bosnie. Depuis 10 heures également, on a maintes fois parlé de démocratie, de solidarité et de paix. Le fait d'avoir accueilli hier, dans les tribunes de la Chambre, le père Jean–Bertrand Aristide, a sensibilisé chacun des députés, car encore une fois, depuis ce matin, les mots démocratie, solidarité et paix ont été employés dans presque tous les discours.

«Homme élu démocratiquement par la population d'Haïti», c'est ce qu'a indiqué hier le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, à l'issue d'une rencontre avec le président Aristide. M. Ouellet a répété le souhait du Canada d'assister à la restauration de la démocratie en Haïti et de voir le président Aristide reprendre rapidement son poste. Il a dit: «Ensemble nous allons aller devant le Conseil de sécurité; cette façon est un pas concret sur la voie du rétablissement de la démocratie.»

La démocratie, la solidarité, la paix, mots que nous avons entendus toute la journée et dans presque tous les discours des parlementaires de cette Chambre, doivent être respectées en Yougoslavie, en Haïti, en Bosnie et au Canada. En tant que grands démocrates, les paroles d'aujourd'hui doivent bien refléter les gestes de demain.

• (2050)

En terminant, nous, les membres de cette Chambre, devrons prendre position très prochainement et dès que nous le pourrons, car les gens en Bosnie, nos citoyens canadiens, québécois, attendent notre décision, notre intervention afin de les protéger. Je suis convaincu que, lorsque nous prendrons cette décision, elle

rassurera les nôtres qui attendent une décision démocratique et solidaire de cette Chambre.

Le vice–président: Est–ce que le député de Saskatoon—Dundurn désire répondre?

[*Traduction*]

M. Bodnar: Monsieur le Président, comme l'intervention du député était plus un commentaire qu'une question, je n'ai rien à ajouter.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, je désire faire un bref commentaire et poser une question.

Les propos du député m'étonnent un peu, surtout lorsqu'il parle de retirer les troupes de Bosnie, alors que plusieurs collègues de son parti nous ont affirmé que le retrait serait perçu comme un abandon de la part de la population, ce qui la conduirait à la famine. Le retrait créerait également une crise dans les régions avoisinantes, avec toutes les conséquences que cela comporte. Ce serait la victoire des brutes, le viol et la famine de toute une population.

Dois–je comprendre que le député qui vient de se prononcer ne s'engagera pas, au sein de son caucus, à défendre une position du gouvernement qui devrait être celle d'assurer que les effectifs canadiens soient d'abord en sécurité et, d'autre part, de contribuer à maintenir la réputation du Canada comme défenseur de la paix au plan international?

Le député sera donc contre l'assurance qu'il pourrait donner à cette Chambre de ne pas retirer d'une façon unilatérale les Casques bleus canadiens en ex–Yougoslavie.

[*Traduction*]

M. Bodnar: Monsieur le Président, aujourd'hui à la Chambre nous avons débattu de la question, échangé des idées et écouté tous les députés qui ont fait connaître leur point de vue.

L'objet du débat est de formuler et d'échanger des idées. Si le député a quelque chose à ajouter qui puisse convaincre des députés de l'autre côté de la Chambre que sa position est la meilleure, il peut le faire. C'est pour cela que nous sommes ici.

Je dois dire que certaines interventions étaient convaincantes, comme celle que le député de Moose Jaw—Lake Centre a faite un peu plus tôt dans la journée, dont j'ai fait mention. J'invite le député qui vient d'intervenir à nous faire part de toutes les observations qu'il pourrait encore formuler pour nous convaincre.

[*Français*]

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard): Monsieur le Président, la situation de nos Casques bleus canadiens présents en ex–Yougoslavie est préoccupante. M. Boutros–Ghali déclarait, en fin de semaine dernière, qu'il pensait utiliser les frappes aériennes pour libérer un contingent canadien cantonné à Srebrenica. De toute évidence, la mission de paix des Casques bleus est compromise.

• (2055)

Depuis 1947, le Canada est le seul pays qui a participé à toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Ces interventions nous ont permis d'assurer la présence du Canada partout dans le monde. Nos missions de paix sont reconnues. Elles contribuent au prestige du Canada sur la scène internationale. Nous sommes devenus des chefs de file dans l'art de maintenir la paix dans le monde.

[*Traduction*]

En fait, si nous revenons quelques années en arrière, les députés se souviendront que M. Lester B. Pearson a reçu le prix Nobel de la paix pour ses efforts en vue de promouvoir la paix.

La première fois que le Canada a participé à un contingent chargé du maintien de la paix, c'était en 1947, au Cachemire, mais ce n'est pas avant 1956, lors de la crise du canal de Suez et à l'initiative du gouvernement canadien, que les opérations de maintien de la paix ont vraiment adopté leur forme actuelle.

À cette occasion, M. Lester B. Pearson, alors ministre des Affaires extérieures, a proposé d'envoyer des troupes arborant le drapeau de l'ONU pour veiller à ce que les combattants se retirent dans l'ordre de la zone du canal. Depuis, les Canadiens n'ont pas manqué la moindre mission de paix.

En 1988, un deuxième prix Nobel a été décerné à la force internationale des Nations Unies. Au Canada, nous rendons hommage à nos troupes. À l'automne 1992, le Gouverneur général, M. Ray Hnatyshyn, a présidé à la cérémonie de dévoilement d'un monument qui a alors été désigné La réconciliation.

[*Français*]

Jusqu'à cette dernière mission en Bosnie, nous avions eu à déplorer 80 pertes de vie. Nos soldats ont souvent eu à vivre des conditions épouvantables, mais ils ont réussi à accomplir leur mission. Cette fois–ci, l'ex–Yougoslavie est en guerre. Aurons–nous à déplorer plus de pertes de vie dans une seule mission qu'au cours de toutes les missions précédentes? Actuellement, nos hommes et nos femmes ont à subir une attaque armée sans avoir la capacité de réagir. Leurs familles et leurs enfants s'inquiètent de leur sort. Un climat de peur et d'incertitude s'installe. Ils sont les témoins d'une guerre, ils n'ont pas l'autorisation d'utiliser leurs armes et ils assistent impuissants au massacre d'une population. Peut–on qualifier cette situation de mission de paix?

Pourtant, l'intervention des Casques bleus en Bosnie est importante. Le Canada est confronté à un dilemme. Nous ne pouvons accepter de priver ces peuples de notre aide humanitaire d'une part et, d'autre part, nous ne pouvons envoyer nos troupes en mission de paix dans un pays en guerre. On ne peut maintenir la paix si la paix n'existe pas. On ne peut rétablir la paix contre la volonté des Serbes, des Croates et des Musulmans. Dans ce contexte, le Canada est le mieux placé pour participer à l'établissement de nouvelles règles pour le maintien de la paix. Notre action jusqu'à ce jour a été préventive et elle doit le demeurer. Nous sommes là pour maintenir la paix, nous représentons les forces du maintien de la paix.

Nous avons vécu certains épisodes durant cette guerre en Bosnie où la tension est tellement vive entre ces peuples que la nuance entre la légitime défense et la provocation est si mince que le geste posé par nos hommes et nos femmes pourrait être

interprété comme un acte d'agression par les belligérants. Ce serait dommage que la réputation du Canada dans le maintien de la paix soit ternie à cause d'une situation où la violence et l'horreur d'une guerre jugulent nos efforts pour la paix. Pouvons–nous prévenir la répétition de ces événements dramatiques? Avons–nous les moyens de continuer notre mission de paix dans le monde?

Autant de questions qui demeurent sans réponse, mais nous ne pouvons passer sous silence que les missions de paix coûtent cher aux Canadiens et aux Canadiennes. Elles nous apparaissent cependant essentielles. Lorsque nous visons l'essentiel, nous éliminons le superflu et nous évitons le gaspillage. Si nous voulons maintenir ces missions, nous n'aurons, j'en ai bien peur, d'autre choix que d'exercer de vigoureux contrôles sur les dépenses engagées et à venir. C'est le prix que nous aurons à payer si nous voulons continuer à assurer la paix.

Les missions de paix sont essentielles par leur action humanitaire, par le soulagement qu'elles procurent aux pays plus démunis, mais aussi à des hommes et des femmes qui n'auraient pu survivre à la misère créée par la famine, la sécheresse, les inondations et la dévastation d'une guerre.

• (2100)

Elles sont aussi essentielles pour le Canada. Nous nous sommes bâti une excellente réputation. Nous occupons une place sur la scène internationale. Nous détenons la première place pour le maintien de la paix dans le monde. Ce rôle est essentiel pour le Canada. Notre présence en Bosnie coûte–t–elle trop cher? Nous amènera–t–elle à sacrifier d'autres missions qui auraient pu assurer la paix? Devrions–nous nous retirer de la Bosnie?

[*Traduction*]

Les troupes britanniques menacent maintenant de se retirer du contingent de l'ONU en Bosnie. N'oublions pas que les Nations Unies ont donné le nom de casques bleus aux troupes chargées du maintien de la paix, afin de permettre la distinction entre les Canadiens et les Britanniques dont les uniformes étaient presque identiques. Je suis d'avis que ces menaces ne changeront rien et que nous devrions nous attacher à garantir que les forces chargées du maintien de la paix en Bosnie exécutent leur mandat, justifiant ainsi leur existence même, et que des propositions sérieuses seront mises de l'avant pour résoudre ce confit.

Jusqu'à maintenant, tous les efforts déployés en Occident pour mettre un terme à ce conflit ont échoué. La situation est alarmante. Quel rôle devrait jouer le Canada pour faire naître les solutions à ce conflit et pour prévenir l'apparition de conflits de ce genre ailleurs? Aurons–nous les moyens de maintenir la paix en Yougoslavie, lorsque cette guerre sera terminée, ou alors notre position sera–t–elle tellement faible qu'à toutes fins pratiques, ce sera la fin de nos missions de paix?

Toutes ces questions méritent notre attention et nous devons leur trouver des réponses pertinentes si nous voulons assurer le succès de nos interventions futures.

[*Français*]

Des experts canadiens sillonnent déjà plusieurs pays en voie de développement ainsi que la Russie et l'Ukraine pour initier ces pays aux mesures de maintien de la paix. Pour répondre à l'appel de Boutros Boutros–Ghali et pour maintenir la paix de façon plus énergique, il est suggéré de mettre sur pied un centre international de formation en maintien de la paix à Lahr, en Allemagne. Nous savons tous que le Canada y fermera sa base en 1994. Ce centre de formation nous permettrait–il de maintenir notre rôle de gardien de la paix et de rentabiliser des installations déjà en place? Le Canada pourrait ainsi continuer à assumer un rôle de leader sur la scène internationale. Cette suggestion mérite sans doute que l'on s'y attarde et que l'on examine attentivement quels seraient les avantages d'un tel centre dont l'objectif pourrait être de prévenir d'autres guerres.

La guerre en Bosnie est grave et dramatique, non seulement à cause de la misère et de la violence qui sévissent dans ce pays, mais aussi pour les familles de nos soldats qui vivent dans l'anxiété et la peur. Ces familles qui attendent le retour de nos soldats espèrent que le Canada continuera à exercer un rôle comme gardien de la paix dans un climat de paix.

[*Traduction*]

Pour maintenir la paix, cette paix doit d'abord exister. Le Canada est un pays paisible. C'est un fait prouvé et nous jouissons d'une solide réputation à cet égard. Nous avons un rôle important à remplir sur la scène internationale en tant que gardiens de la paix. Les membres de nos missions de paix savent bien que leur participation est essentielle et représente souvent le dernier espoir de populations qui sont continuellement confrontées à des troubles et à des dissensions.

[*Français*]

Le Canada peut respecter sa mission de paix. Le maintien de la paix signifie que nous sommes en mesure d'agir avant l'éclatement d'un conflit et de garder la paix après la fin d'un conflit. Notre rôle doit se jouer avant et après la guerre. Si nous ciblons nos interventions avant que la guerre n'éclate, nous pourrons peut–être éviter la guerre et maintenir la paix.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, je remercie le député de Pierrefonds pour son discours dans lequel il nous a fait part de la complexité de la situation, parce que ce n'est pas un domaine où il est facile de trancher. On en est à la fin d'un débat où, finalement, le gouvernement a pu obtenir de l'information éclairée de la part des membres du Parlement. Maintenant, on aura le choix entre le retrait des troupes, le statu quo et une solution qui m'apparaît plus pertinente, soit de rétablir les conditions de succès. C'est d'autant plus encourageant que le plan Stoltenberg–Owen—on sait que M. Stoltenberg a pris la succession de M. Cyrus Vance—

dit que nous sommes tout près d'une solution, à un cheveu d'une entente, et que les négociations vont reprendre le 10 février. Donc, toute décision du gouvernement du Canada aura une certaine influence sur la négociation.

• (2105)

J'aimerais que le député de Pierrefonds nous dise s'il croit que le gouvernement canadien devrait prendre position dès les prochains jours ou s'il serait préférable que le gouvernement annonce à la veille du 1er avril, à la date limite des engagements, selon l'état des négociations, s'il est pertinent de maintenir notre présence en Bosnie, étant donné l'impact très significatif que cela peut avoir sur l'image du Canada et sur le rôle de gardien de la paix qu'il a développé au cours des dernières décennies.

M. Patry: Je dois d'abord dire qu'il s'agit d'une opinion très personnelle. Je crois que le gouvernement du Canada devrait engager dès maintenant des négociations avec les parties concernées, surtout avec l'ONU, pour en arriver, d'une certaine façon, à renégocier les ententes auxquelles le Canada se doit de participer en ex–Yougoslavie. À toutes fins pratiques, le Canada se doit de demeurer en ex–Yougoslavie pour y maintenir la paix. Nous ne devons nous soustraire d'aucune façon à ce que nous devons faire sur le plan international. Le rôle du Canada sur le plan international est un rôle humanitaire. Donc, pour moi, le Canada doit rester en ex–Yougoslavie.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir entendu le député se prononcer aussi clairement en faveur du maintien des forces. Se retirer présentement signifierait un massacre pour la population bosniaque surtout.

Mais plusieurs Canadiens et Québécois s'inquiètent du coût du maintien de ces forces. J'ai parlé tout à l'heure d'une certaine réforme de notre budget militaire.

Le député pourrait–il nous dire quelle solution il préconise pour maintenir ces forces tout en maintenant un bas taux de taxe supplémentaire?

M. Patry: Monsieur le Président, j'ai appris tout à l'heure quelque chose du député de Portneuf qui est de la même formation politique que le député de Richelieu. Il disait qu'il en coûtait 25c. par jour par contribuable canadien pour le maintien de la mission de paix en ex–Yougoslavie.

Je crois que c'est un prix très minime pour maintenir l'aide humanitaire que nous dispensons là–bas et je serais prêt à défendre au sein du caucus libéral les montants d'argent et crédits nécessaires au maintien de cette mission de paix.

[*Traduction*]

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, je voudrais souligner la présence du ministre de la Défense nationale à la Chambre et le fait qu'il a passé beaucoup à la Chambre pour écouter le débat, et ce malgré toutes les responsabilités qui lui incombent. Cela montre que le gouvernement prend vraiment en considération les opinions qu'expriment les députés avant de déterminer la voie qu'il prendra. Je le remercie de sa présence.

Je voudrais élargir quelque peu la discussion en me fondant sur l'ordre émanant du gouvernement, c'est–à–dire la motion à l'étude où il est question de la possible ré–orientation future de la politique canadienne de maintien de la paix et de ses opérations. Je voudrais que nous envisagions l'avenir de façon pratique et méthodique.

C'est facile à dire pour moi qui vient du milieu des affaires, mais nous pourrions apprendre beaucoup des gens d'affaires. Ainsi, en affaires, ces gens veulent toujours avoir des mesures et des objectifs pour évaluer leurs progrès. Nous devons avoir un plan. Nous devons nous fixer des objectifs.

• (2110)

Nous pensons souvent aux nombreuses blagues que nous avons entendus pour oublier par la suite à quoi elles rimaient. Notre pays se laisse souvent entraîné dans des initiatives dont il a oublié le but premier. Il importe donc de revoir la définition de nos opérations de maintien de la paix.

Hier, j'ai eu l'occasion d'assister à une séance d'information organisée par le ministère de la Défense nationale. Je m'excuse auprès de la Chambre, mais je n'ai pas pris de notes précises. Je ne peux donc pas vous dire exactement de quelle période il était question. Cependant, d'après ce que j'ai compris, le nombre de soldats en mission de paix un peu partout dans le monde, pas seulement de soldats canadiens, mais de toutes les troupes, s'est grandement accru en très peu de temps, passant de 10 000 à 80 000. Cela révèle une attitude altruiste et plutôt «boy scout» de la part de la communauté internationale que de réagir ainsi à un problème. Le monde est de plus en plus complexe et de plus en plus dangereux non seulement pour nos soldats mais pour tous les soldats.

Comme l'ont signalé plusieurs intervenants, les Canadiens ont une fière tradition de maintien de la paix. On a dit, et je suppose que c'est exact, que nous serions les initiateurs de la notion et des opérations de maintien de la paix.

Au cours de la séance d'information en question, on a fait remarquer que cela tenait à deux raisons fort valables, à savoir notre intérêt pour la diplomatie internationale et notre appui des Nations Unies. À l'instar des autres représentants des Canadiens à la Chambre, je crois que les Canadiens aussi veulent que le Canada appuie les Nations Unies.

Toutefois, toujours en ce qui concerne les critères d'après lesquels il faudrait déterminer si nous devrions participer à un effort de maintien de la paix, il faut les prendre en considération tous les trois.

D'abord, il faut que les parties aient convenu d'un règlement pacifique. Représentant une constitution qui se trouve à englober la plus grande partie des Rocheuses, je viens d'une région absolument magnifique quoique isolée. Nous avons toutes sortes de gros gibier là-bas. On peut se promener dans un sentier, une carabine 22 sur le bras, et rencontrer un ours grizzli en pleine saison du rut. Si cela m'arrivait, il faudrait vraiment que j'y pense à deux fois avant de faire quoi que ce soit, simplement parce que je ne saurais pas comment l'ours réagirait.

Le Canada qui envoie 500, 1 000, 1 500 soldats contre des dizaines de milliers de combattants, c'est un peu comme un homme qui n'a qu'une carabine de calibre 22 pour affronter un ours grizzli.

Nous devons aussi savoir quel est au juste notre mandat là-bas.

Et, enfin, nous devons pouvoir justifier notre présence là-bas aux plans financier et logistique.

En ce qui concerne plus précisément la situation en Bosnie, je dois dire que, à l'instar peut-être de nombreux Canadiens, je ne suis pas sûr que nous puissions le faire.

Si vous me le permettez, je voudrais vous faire part d'une anecdote qui m'est arrivée au cours de ma première journée au Parlement. Le député de Fraser Valley-Ouest et moi-même participions alors avec nos épouses à une visite guidée du Parlement, y compris de la Chapelle du souvenir, située au bas de la Tour de la paix. Je recommande à tous les députés de la visiter. Ce fut une expérience fascinante. Il était 11 heures et si vous avez la chance d'être là à 11 heures, vous pouvez voir tourner les pages des livres du souvenir dans lesquels figurent les noms de tous ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie au cours de la guerre. C'était un moment très émouvant parce que j'ai vraiment ressenti ce que voulait dire être canadien, j'ai senti le prix payé pour que nous ayons la liberté de parole dont nous jouissons ici ce soir à la Chambre des communes.

Je remercie tous ces gens, tous ces morts. Mais qu'en est-il des vivants? Qu'en est-il de ceux qui, à chaque seconde, doivent affronter le danger parce qu'ils se trouvent sur un théâtre de guerre? Personnellement, je n'arrive pas à imaginer la peur que doit ressentir une personne dans une telle situation. Ceux qui en reviennent sont marqués pour la vie. C'est un prix qu'eux et leur famille doivent payer. Lorsque les hommes et les femmes courageux qui appartiennent à nos forces armées reviennent, les membres de leur famille doivent apprendre à vivre avec une mère, un père, un frère, une soeur ou un enfant qui a été transformé par la guerre. C'est là un immense prix à payer. Il y a un prix réel à payer lorsque l'on s'implique dans une guerre comme nous le faisons.

• (2115)

Dans la chapelle du Souvenir, je me suis demandé combien de ces hommes et de ces femmes courageux étaient morts en raison de décisions prises rapidement ou de décisions incontournables. Puisque nous voulons parler du rôle futur du Canada dans le maintien de la paix, j'aimerais que nous prenions le temps de réfléchir, de fixer des objectifs quantifiables, d'élaborer des plans, d'énoncer les buts de notre participation.

Personnellement, je crois que nous devons continuer de participer au maintien de la paix. Le monde auquel nous appartenons a besoin que nous persévérions. Je crois que le député réformiste de Red Deer a émis une excellente idée lorsqu'il a suggéré que nous exportions notre expertise des missions de maintien de la paix et les connaissances que nous avons acquises au cours de ces missions. Nous devons évaluer le coût de nos compétences.

Ces trois ou quatre derniers jours, le Parti réformiste n'a parlé qu'en termes de coûts. Peu importe de quoi nous parlons, il faut l'exprimer en termes de dollars et de cents. J'aimerais réfléchir un instant au coût émotionnel et au coût en vies humaines.

Dans le cas de la Bosnie, je suis d'accord avec les députés qui ont dit que si nous agissions avec précipitation, nous mettrions en danger la vie de ceux qui se trouvent sur le théâtre de la guerre. Par ailleurs, si nous montrons trop clairement nos intentions, nous créons une situation où nous aidons la prophétie à se réaliser. Nous sommes vraiment dans une impasse.

Je crois que nous ne devons pas agir précipitamment. Nous devons être prêts à éponger notre perte, mais à le faire intelligemment avec toute la planification nécessaire. Nous devons résister à tout prix aux solutions instantanées que nous recherchons trop souvent. Nous devons prendre des mesures délibérées.

Je suis très fier d'être canadien, mais j'ai parfois l'impression que nous finissons par réagir de façon trop altruiste aux événements qui se passent dans le monde. Je crois que, au lieu de nous laisser entraîner dans ces situations de maintien de la paix par la communauté internationale, nous devons penser en termes plus pratiques lorsque nous prenons des décisions qui ont une incidence sur notre orientation future.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Je remercie beaucoup le député qui m'a précédée pour son exposé que j'ai trouvé extrêmement clair et précis. Je voudrais faire un commentaire. Le 27 novembre dernier, j'ai rencontré dans mon comté trente jeunes miliciens qui revenaient de Bosnie à l'occasion d'une fête organisée avec les parents de trente autres jeunes qui étaient repartis pour la Bosnie.

En parlant avec eux, j'ai découvert une chose que plusieurs collègues ont mentionnée aujourd'hui. Ils ne semblaient pas être totalement conscients de l'importance de l'expérience qu'ils venaient de vivre. Il est vrai qu'il n'y avait pas très longtemps qu'ils étaient de retour, mais ils me paraissaient manquer un peu de formation pour le type de travail qu'on leur avait demandé.

Mon collègue a dit entre autres qu'il fallait établir des critères, qu'il fallait donner des mandats très précis, qu'il fallait avoir une base financière très claire, etc. Je voudrais savoir si, dans sa réflexion, il a pensé à l'aspect formation.

• (2120)

Rejoint–il sur ce point le député de Vancouver Quadra qui nous parlait de la nécessité, par exemple, d'expliquer les enjeux politiques aux jeunes miliciens pour qu'ils comprennent bien non seulement toute la tactique militaire et toute la formation sophistiquée pour être en mesure de faire face au danger, mais aussi la dimension socio–politique afin qu'ils sachent quel type d'intervention ils vont faire dans ces pays–là?

[*Traduction*]

Le vice–président: Le député de Kootenay–Est veut–il traiter cette intervention comme une question ou comme une observation? Veut–il répondre?

M. Abbott: Monsieur le Président, je répondrai simplement que je crois effectivement que nos soldats doivent recevoir à tout prix toute la formation nécessaire. Cependant, je ne crois pas qu'aucune formation ne puisse les préparer à l'impact que la guerre aura sur eux sur le plan émotif.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, moi aussi j'ai trouvé les remarques du député fort intéressantes. J'ai été cependant très étonné qu'il suggère que nous appliquions de bonnes pratiques financières à ce qui est essentiellement une situation de guerre.

Le député pourrait–il préciser comment on peut appliquer de bonnes pratiques financières à l'aide humanitaire?

M. Abbott: Monsieur le Président, comme le député l'a laissé entendre, lorsqu'il est question de problèmes humanitaires, les choses se passent très rapidement.

Dans une situation comme celle qui existe dans l'ancienne Yougoslavie, où des combattants empêchent l'aide humanitaire de se rendre à destination, il faut adopter une approche plus pratique et se demander si vraiment le Canada ou tout autre pays est capable de mener à bien cette mission.

Bien sûr qu'il faut intervenir pour fournir des vivres et ainsi de suite, mais nous devons toujours nous demander si l'aide se rendra à destination. C'est quelque chose qui est mesurable.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, comme il ne reste plus beaucoup de temps à la période de questions, je serai très bref.

J'ai peut–être mal saisi les propos du député sur l'aspect monétaire des interventions humanitaires. J'aimerais qu'il me réexplique un peu sa position sur les sommes consacrées aux interventions de paix sur le plan militaire. Est–ce qu'il croit qu'on doit maintenir, voire augmenter les montants alloués à ces secteurs, quitte à diminuer d'autres dépenses du domaine militaire? Est–ce que les interventions à caractère humanitaire constituent, pour lui, une dépense primordiale?

[*Traduction*]

M. Abbott: Monsieur le Président, le point soulevé par le député est très valable. J'ai ici des photocopies d'un article paru dans le *Globe and Mail* la fin de semaine dernière. Selon cet article, notre ministre de la Défense aurait dit que la pilule serait difficile à avaler. L'article était intitulé: «On annonce des réductions importantes.»

Cela fait partie de ce qui est mesurable. Cela fait partie des décisions que les Canadiens doivent prendre. Est–ce là une dépense qu'ils sont prêts à faire? Si c'est le cas, ils devront y consacrer le montant voulu.

Le vice–président: Je donne la parole au député de Lethbridge.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre nomination à vos nouvelles fonctions et vous souhaiter tout le succès possible dans l'exercice de vos responsabilités au fauteuil. Je tiens à remercier le gouvernement d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour afin que nous, en tant que représentants du peuple canadien, puissions donner notre avis avant que la décision soit prise. Qu'un nouveau gouvernement se comporte d'une manière aussi transparente est vraiment louable, et je l'en remercie.

• (2125)

Divers aspects de la situation ont été soulevés et ils ont été définis clairement. Je tenais, ce soir, à apporter mon encouragement aux Canadiens qui ont servi en Bosnie et assurer de mon appui ceux qui ont à prendre des décisions touchant ce que nous devons faire en tant que pays dans les semaines et les mois à venir.

Nous discutons ce soir d'un problème très spécial et nous avons une responsabilité très spéciale à exercer en définissant en quoi consistera à l'avenir notre rôle de maintien de la paix et en quoi consistera plus particulièrement notre rôle en Bosnie. Nos recommandations et les mesures que nos prendrons par la suite auront des répercussions considérables sur l'ex–Yougoslavie et sur la vie de ceux qui sont pris dans ce que je décrirais comme le champ de bataille le plus sanglant d'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale.

Les Canadiens d'un océan à l'autre sont devenus les témoins de ce qui se passe dans les Balkans. Nous voyons chaque soir à la télévision les effets des explosions de mortiers de la journée; nous lisons chaque jour dans les journaux des articles relatant le sort peu enviable de ceux qui ont le malheur d'être pris entre deux feux.

Quand je songe à tout cela, je ne peux m'empêcher de rappeler aux députés ici présents que la tragédie de la vie en Bosnie montre bien quelle chance nous avons, nous Canadiens, de vivre dans notre grand et beau pays, le Canada. Bon nombre d'entre nous dans ce pays pratiquons des religions différentes. Nous parlons des langues différentes. En fait, près de 400 000 Canadiens ne parlent ni anglais ni français, et pourtant nous vivons en harmonie, dans un esprit de tolérance et de compréhension mutuelle.

Les législateurs d'avant la présente session ont pris des mesures pour assurer à tous les Canadiens la liberté de conscience, de religion, de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression. Notre Constitution et notre Charte canadienne des droits nous garantissent ces libertés à chacun d'entre nous ainsi que le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne.

Les habitants de l'ex–Yougoslavie sont eux aussi en droit de revendiquer ces droits inaliénables pour eux–mêmes. Parce que les Canadiens appartiennent à un pays pacifique, nous avons le devoir de contribuer à faire en sorte que ces gens puissent bénéficier de ces droits. D'après ce que j'ai entendu dans les séances d'information avant aujourd'hui et d'après ce que j'ai entendu dans notre assemblée, je crois que nous pouvons le mieux y parvenir en maintenant nos soldats de la paix dans les Balkans. Nous ne pouvons pas résoudre le conflit, mais nous pouvons continuer de livrer l'aide humanitaire des Nations Unies qui a atteint jusqu'à présent, d'après ce que j'ai entendu, près de trois millions de personnes.

En demeurant en Bosnie, nous agissons à la façon d'une conscience à l'égard de ceux qui commettent de nombreuses atrocités. En plus de nos 2 000 soldats, sept membres des Forces canadiennes y travaillent comme enquêteurs en matière de crimes de guerre. D'après certains officiers à qui j'ai parlé à ce sujet, ce service a effectivement empêché dans certains cas la commission de crimes de guerre, et il s'agit certes là d'un rôle très louable. Ces mêmes officiers m'ont dit également que notre présence dans l'ex–Yougoslavie empêche la guerre de dégénérer en un conflit international élargi.

Le Canada joue en Bosnie un rôle essentiel. Nos troupes fournissent de la nourriture et des médicaments à des centaines de milliers de gens qui autrement mourraient de faim ou d'autres causes. Les soldats canadiens de la paix remplissent également ce qui est devenu la mission internationale historique de notre pays pour laquelle nous sommes réputés. Ils travaillent à promouvoir la paix et la sécurité. En même temps, ils agissent comme une conscience internationale dans une région du monde qui en a désespérément besoin.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, les propos du député m'ont amené à réfléchir aux raisons pour lesquelles on sent beaucoup de pressions au Canada, de part et d'autre, pour qu'on se retire ou non de la Bosnie.

• (2130)

Je me demande s'il ne serait pas opportun de réfléchir également à la pertinence de donner à la population du Canada une information objective et complète sur la situation en Bosnie.

Lorsqu'on discute avec des citoyens, ils font souvent allusion, en ce qui concerne la situation en Bosnie comme en ce qui concerne toute autre situation internationale, aux scènes un peu atroces qu'on voit dans les bulletins de nouvelles, aux pertes de vie, aux sous qui sont dépensés, à l'argent qui est consacré à cet aspect de notre intervention au niveau international, mais ils ont une vision très peu complète de l'impact de ces interventions et de leur importance.

Je me demande si le député qui m'a précédé pourrait nous faire connaître sa position sur la possibilité d'inviter des soldats et des officiers de rang élevé qui interviennent en Bosnie à participer à des débats publics au Canada, à dire ce qu'ils ont vu et vécu en dehors de toute démarche partisane, à nous faire connaître un peu leur vision de l'action qu'ils ont menée là–bas et, peut–être même, aller jusqu'à émettre des idées sur les solutions, sans pour autant remettre en question leur appartenance à l'armée ou les aspects disciplinaires de leur métier. J'aimerais que le député nous dise ce qu'il pense de cette suggestion.

[*Traduction*]

Le Président: Le député propose de consulter et d'écouter les gens qui ont été sur place, et c'est une excellente suggestion. J'ai parlé à certains bénévoles de divers groupes non militaires qui ont été là–bas pour aider à l'acheminement de l'aide humanitaire. Ils ont été témoins d'atrocités. Ils ont vu des gens souffrant de la faim, des familles en difficulté, d'autres déchirées par le conflit. Ils sont dégoûtés de la situation, mais ils disent toutefois que, sans leur présence, les victimes seraient encore plus nombreuses à cause de la pénurie de médicaments et de nourriture. De ce point de vue, leur présence est essentielle, même si elle comporte des risques.

À mon avis, le gouvernement devrait, par l'entremise de ses hauts fonctionnaires ou de ses dirigeants, consulter ces bénévoles et ces soldats et leur demander leur opinion. Si je me fie à ce que j'ai entendu jusqu'à maintenant, il recueillerait ainsi de l'information fort utile et encouragerait le Canada à maintenir sa présence en Bosnie.

M. Julian Reed (Halton—Peel): Monsieur le Président, cela doit être assez extraordinaire de prononcer son premier discours à la Chambre à l'occasion d'un débat sur une question aussi importante. Les députés ont permis la tenue d'un débat très constructif aujourd'hui. Non seulement nos collègues du Parti libéral ainsi que les nouveaux députés du Parti réformiste et du Bloc québécois ont–ils tous loué aujourd'hui la formation dispensée à nos soldats ainsi que leurs compétences dans l'exécution de la mission particulière qui leur est confiée à l'échelle internationale, mais ils ont aussi formulé des suggestions très constructives qui seront, je l'espère, dûment prises en considération.

Le député du Parti réformiste qui a dit ce matin que nous devrions être en mesure de dispenser une formation aux soldats des autres pays, en raison de l'expérience que le Canada a acquise au chapitre du maintien de la paix, m'a particulièrement impressionné.

Le Canada l'a déjà fait dans le passé. Durant la Seconde Guerre mondiale, dans le cadre du Programme d'entraînement aérien du Commonwealth, nous avons permis à des gens qui

étaient à proximité des zones de combat de s'en éloigner et de recevoir une formation adéquate compte tenu du rôle qu'ils devaient jouer dans cette guerre. Il est très agréable d'entendre mon collègue du Bloc québécois abonder dans le même sens ce soir. Si je le souligne, c'est que, durant les dix ans où j'ai siégé à l'assemblée législative de l'Ontario, je crois qu'il ne m'a jamais été donné de participer à un débat aussi constructif et dépourvu des interruptions auxquelles je m'étais habitué avec les années.

• (2135)

J'imagine qu'à l'époque, être soldat ou militaire comportait toujours des risques. Il était très dangereux d'être dans la zone de combat. Je me demande toutefois si le rôle humanitaire que doivent actuellement jouer nos soldats et qui est différent d'un rôle d'établissement ou de maintien de la paix n'est pas plus dangereux en raison des barrages qu'ils doivent constamment franchir, de l'intimidation dont ils sont sans cesse victimes et des pressions psychologiques qu'ils subissent quotidiennement. Ils n'ont jamais de répit. Jamais.

Grâce à la formation qu'ils ont reçue et au professionnalisme dont ils sont fiers, ils persévèrent. Et ils le font très souvent dans les pires conditions qui soient, dans des conditions dont ni vous ni moi n'avons idée, monsieur le Président.

Il a été question de scoutisme et de la participation très souvent altruiste du Canada. Comme je m'occupe de scoutisme depuis 30 ans, je tire une certaine fierté de ce que fait le Canada, même si nous allons parfois nous mettre dans d'inconcevables guêpiers.

Prenant part à ce débat, je tiens à dire la fierté que m'inspirent nos soldats et à souligner le rôle exceptionnel que le Canada joue dans le monde. Nous sommes effectivement les meilleurs dans ce que nous faisons. Cela nous donne une responsabilité très spéciale qu'il ne faut pas perdre de vue.

Le Canada a aussi toujours été un fervent partisan de l'ONU. Le Canada verse ses contributions. Nous sommes toujours là lorsqu'on fait appel à nous. Nous souhaiterions que tous les pays membres acceptent les mêmes responsabilités. Peut–être, le temps passant, devrons–nous faire face à la question avec les Nations unies: l'organisation deviendra–t–elle ce que M. Pearson croyait qu'elle pouvait devenir, à son meilleur, ou nous laissera–t–elle tomber, nous et d'autres pays membres, parce que d'autres pays ne veulent pas assumer leur part de responsabilité?

L'une des raisons pour lesquelles il nous faut rester pour jouer un rôle humanitaire en Bosnie, c'est que nous sommes conscients de l'importance de l'ONU et que nous souhaitons la préserver et la voir non seulement survivre, mais aussi prospérer et s'épanouir.

La tenue de ce débat a été précipitée sans doute par les informations selon lesquelles onze de nos soldats avaient été appréhendés et détenus par ce qui s'est avéré être un groupe de personnes qui, pour dire le moins, n'avaient pas toute leur tête. Cette information inquiétante a été l'élément déclencheur.

Il faut ajouter, en toute équité et pour présenter les choses sous leur vrai jour, que tout n'est pas toujours aussi critique, en Bosnie. L'acheminement de centaines de tonnes de nourriture vers des points chauds tous les jours, ce n'est pas ce qui peut faire la nouvelle. Ce n'est pas une nouvelle digne de mention s'il ne se passe rien. Ce serait comme dire qu'il y a eu 5 000 atterrissages et décollages sans incident au Canada la semaine dernière. On n'en parle jamais et pourtant quand il y a un accident d'avion ou que le train avant d'un avion s'effondre, les journaux en parlent en première page. Je suis d'avis qu'il faut replacer dans le contexte qui convient tout ce qu'on lit dans les journaux ou ce qu'on voit à la télévision.

• (2140)

Je voudrais faire une observation particulière sur les grèves des équipages d'avion. Il me semble que faire la grève dans ces conditions c'est admettre son échec, son incapacité de régler le problème d'une autre façon, que c'est ce qu'on fait quand tout le reste a échoué.

Comme il a déjà été mentionné, il y a environ trois millions de personnes en Bosnie qui comptent de jour en jour sur l'aide humanitaire fournie par des membres des Nations Unies. Ces personnes n'ont aucun autre moyen de subsistance. Nous avons donc cette responsabilité.

Enfin, je voudrais faire une suggestion au ministre de la Défense nationale, qui assiste au débat de ce soir. J'ignore si nos soldats l'apprécierait vraiment, mais nous pourrions peut–être leur envoyer des exemplaires du hansard de ce soir pour qu'ils sachent ce que nous pensons d'eux et combien nous sommes fiers du travail qu'ils font là–bas.

M. Mifflin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais que nous avions convenu de siéger jusqu'à 22 heures. Je constate aussi que progressons assez bien et que le niveau du débat est excellent même s'il commence à se faire tard. Cependant, plusieurs députés n'ont pas encore pris la parole.

C'est pourquoi, compte tenu de l'heure, je demande que la Chambre veuille bien siéger jusqu'à minuit, à la condition que les discours ne dépassent pas dix minutes et qu'il n'y ait pas de questions et d'observations. Y a–t–il consentement unanime à cet effet?

Le vice–président: Consentez–vous à laisser partir les pages?

M. Mifflin: Monsieur le Président, nous n'avons aucune objection de notre côté, et je le recommande fortement.

Le vice–président: Pouvons–nous commencer tout de suite ou y a–t–il d'autres questions?

M. Mifflin: Monsieur le Président, compte tenu du nombre d'orateurs, je recommande que la Chambre passe maintenant aux discours de dix minutes.

Des voix: D'accord.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, je veux joindre ma voix à celle des collègues qui, un peu plus tôt, ont souligné la haute qualité du débat sur cette motion.

En effet, pour avoir fréquenté cette institution pendant un certain temps déjà, je dois dire que je suis très impressionné par la qualité des discours et la participation des députés, tous partis confondus. À vrai dire, il est très impressionnant d'entendre de nouveaux élus faire des remarques très profondes sur une question qui est loin d'être facile.

Je ne vais pas m'attarder à l'historique de la situation. Le ministre de la Défense nationale et le ministre des Affaires étrangères, ainsi que des députés ont, aujourd'hui, parlé de l'importance, pour le Canada, du maintien de la paix et du rétablissement de la paix.

C'est vraiment une marque distinctive de notre pays. Nous le devons à un grand Canadien qui a été ministre des Affaires étrangères avant de devenir premier ministre. S'il est un motif de fierté que partagent les députés et l'ensemble des citoyens, c'est bien cette réalisation et, grâce au rôle que nous avons ainsi pu jouer, le Canada a pu occuper une place importante dans la conduite des affaires internationales.

• (2145)

[*Français*]

Monsieur le Président, le Canada joue un rôle très important dans plusieurs forums sur le plan international. D'ailleurs, c'est une de nos caractéristiques comme pays. On est membre du Commonwealth ainsi que de la Francophonie. On est également membre de l'Organisation des États américains. D'ailleurs, notre membership dans l'Organisation des États américains est assez significatif eu égard à notre participation à tout ce qui se fait autour du conflit haïtien. Il y a donc une relation entre tous ces forums auxquels nous participons, et notre participation reflète notre perspective du monde et le rôle que nous espérons jouer.

La résolution d'aujourd'hui touche directement la question de la Bosnie. J'aimerais vous faire part brièvement des commentaires de notre parti eu égard aux grands enjeux qui se posent à un moment où nous aurons à décider de notre participation à partir du 31 mars prochain, cela dans un contexte élargi que nous propose le gouvernement.

[*Traduction*]

On invoque trois aspects lorsqu'il est question de notre participation à l'effort de maintien de la paix, puis de rétablissement de la paix, non seulement en Bosnie, mais également dans le reste du monde. Le premier aspect a trait au facteur de risque et au fait que le risque est devenu plus grand qu'on ne l'avait prévu.

Le deuxième aspect revient à se demander si nous faisons notre juste part. La question a été soulevée à maintes reprises aujourd'hui dans cette enceinte. Quant au troisième aspect, il s'agit de se demander si on a les moyens de continuer dans cette voie.

Pour ce qui est du risque, permettez–moi de citer un Canadien bien en vue, le général MacKenzie, la première personne à avoir dirigé la participation canadienne sur ce théâtre. Interrogé par les membres d'un comité sur la question de savoir si le Canada devait s'en tenir au chapitre 6, c'est–à–dire le concept traditionnel de maintien de la paix, il a eu cette réponse élégante et je cite: «Vous le pourriez certes, mais, en tant que soldat de métier, je serais passablement gêné si vous le faisiez.»

Cette réponse s'inscrit dans une perspective que je partage. Lorsque les opérations de maintien de la paix ont commencé, nous avons éprouvé les douleurs de l'enfantement. On a tendance à l'oublier, car, à l'époque, il s'agissait d'une aventure très risquée, mais nous avons persisté dans notre effort et le Canada a su montrer la voie à suivre. Nous nous sommes forgé un rôle et avons élaboré un concept qui s'est étendu au monde entier. Si je parle ainsi, c'est que j'ai l'impression que, maintenant qu'il s'agit d'opérations de rétablissement de la paix, nous éprouvons encore une fois les douleurs de l'enfantement.

Certes, le risque est peut–être différent et plus grand encore. Par contre, comme le général MacKenzie l'a dit, si notre engagement, notre destinée, consiste à aller de l'avant et à forger ce concept, il nous faut accepter le fait qu'il y ait un risque et que, collectivement, nous sommes disposés à l'affronter.

À propos de la Bosnie, il est important que nous réalisions que nous y avons accompli beaucoup de choses. Je me joins donc aux autres députés pour souligner la contribution qu'ont apportée à cette partie du monde tous ces hommes et toutes ces femmes, dont plusieurs de ma circonscription.

Récemment, Barbara McDougall, notre ancienne secrétaire d'État aux affaires extérieures, a rédigé pour le *Globe and Mail* un article qui portait sur cette contribution. Je puise dans ses observations quelques–uns des éléments que nous devrions reconnaître, certains succès très importants que nous avons remportés. «Jusqu'ici, nous avons atteint l'objectif stratégique qui consistait à empêcher que les hostilités ne s'étendent à d'autres régions,y compris le Kosovo.»

Elle ajoute: «Les soldats des Nations Unies chargés du maintien de la paix, y compris les Canadiens, ont contribué à maintenir une trêve difficile entre Serbes et Croates dans les régions contestées de la Croatie.» Sans paraître vouloir sous–estimer la situation et les risques que courent nos troupes là–bas, je peux dire que leurs efforts ont été passablement couronnés de succès.

Enfin, et le plus important, «l'aide humanitaire a permis de sauver des vies.»

Voilà trois secteurs où nos efforts ont vraiment porté fruit, et j'estime que nous devrions en tenir compte.

En courant ce risque qui est réellement encore plus grand, nous voudrons sûrement poursuivre les efforts que d'autres ont commencé.

• (2150)

Très peu de pays peuvent s'enorgueillir d'avoir trouvé les solutions de commandement, de contrôle et d'approvisionnement aux problèmes inhérents que pose une mission multinationale, comme la multitude des langues, les différences culturelles et les diverses structures de commandement.

Le Canada est l'un de ces rares pays. C'est pour cette raison que j'espère qu'il continuera de maintenir des troupes dans cette région.

Dans un document intitulé Agenda pour la paix, le secrétaire général a exposé les problèmes et proposé des solutions.

[*Français*]

L'Agenda pour la paix du Secrétaire général trace un portrait et propose des domaines d'intervention: la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix, l'établissement des conditions d'une paix durable.

[*Traduction*]

Dans l'Agenda pour la paix qu'a proposé le secrétaire général des Nations Unies, certains disaient que les Nations Unies pourraient constituer une force prête à intervenir. Mais dans le même document, on estimait que ce n'était pas une des solutions à envisager.

À la suite de l'expérience que nos troupes ont vécue en Bosnie, j'estime que nous devrions peut–être revoir cette position. Mon parti croit que, à tout le moins, nous devrions réfléchir très sérieusement à l'expérience qu'elles ont connue là–bas et, à la veille de leur 50e anniversaire, les Nations Unies devraient peut–être réexaminer cette question très attentivement.

Cette expérience nous a également appris que nous devrons prendre un engagement très sérieux envers le multiculturalisme. La situation qui règne dans d'autres pays, comme la Somalie, semble indiquer qu'il reste encore du chemin à faire. Je pense à nos amis américains qui ont eu de la difficulté à s'adapter à ce nouveau contexte du multiculturalisme qui reflète ce qui s'est produit ces dernières années. Nous avons tiré des enseignements de la guerre du Golfe. Nous assistons actuellement au déclin des superpuissances et à l'évolution de la structure mondiale, un défi qui vaut également pour le maintien de la paix.

À notre avis, il y a à apporter, dans ce domaine, des réformes importantes que les Nations Unies devraient examiner. En fait, il y en a environ huit. Je tiens tout de suite à préciser que ces réformes gravitent autour des Nations Unies qui servent d'élément cardinal de ce nouvel ordre mondial dont nous entendons tant parler.

[*Français*]

Il faut rationaliser les opérations de l'ONU et repenser son rôle dans la promotion de la paix et de la sécurité.

Notre parti pense qu'il y a un certain nombre de réformes que les Nations Unies doivent anticiper. Premièrement, la création d'un état–major stratégique permanent pour renforcer les capacités de gestion et de planification et la capacité opérationnelle de l'ONU; deuxièmement, le renforcement de la capacité de l'ONU en matière de diplomatie préventive et analyse de politique indépendante des situations explosives; troisièmement, des engagements formels des États membres de tenir à la disposition de l'ONU des troupes prêtes à intervenir en cas de besoin, à l'exemple même du Canada; quatrièmement, un programme de formation à l'intention d'un corps d'officiers de haut rang prêt à diriger les effectifs dans les situations complexes, difficiles et dangereuses; cinquièmement, l'établissement d'un code de conduite et de mode d'opération commun à l'ensemble des militaires servant sous la bannière de l'ONU; sixièmement, la rationalisation des institutions de l'ONU partout où c'est possible afin d'alléger leur structure et de les rendre plus efficaces, plus concentrées, plus responsables, plus sensibles aux besoins; septièmement, l'engagement des États membres de payer intégralement et à temps les sommes dues à l'ONU; huitièmement, l'application plus stricte des dispositions du traité de non–prolifération des armes nucléaires et l'imposition de sanctions plus sévères à ceux qui ne les respectent pas.

Monsieur le Président, je vous vois me faire signe que mon temps de parole se termine, que j'arrive à la fin de mes dix minutes. Très rapidement, en terminant, il y avait un deuxième point et c'était la question à savoir si le Canada payait sa part. Très brièvement, le commentaire que je voulais faire est le suivant.

[*Traduction*]

En ce qui concerne la vieille question de la juste part, il vaut la peine de s'arrêter, ne serait–ce qu'une seconde, à notre contribution à l'OTAN. Nous n'avons jamais fait la contribution la plus importante. Si l'on compare cette contribution à celle que nous faisons au maintien de la paix, les Canadiens pourraient bien trouver, comme dans le cas d'autres pays, cette contribution assez satisfaisante.

Pour ce qui est de savoir si nous pouvons nous le permettre, nous devons faire preuve d'une grande créativité et d'une grande conscience dans notre façon d'aborder cette question. La part de 10 p. 100 est une chose à laquelle nous voulons réfléchir. Cependant, j'encourage le gouvernement, le ministre et ce Parlement à appuyer nos efforts dans ce domaine.

Je n'ai pas de réponses toutes faites à proposer à la question de savoir si nous devrions ou non poursuivre nos efforts, mais notre parti est porté à maintenir l'appui du Canada tant et aussi longtemps que la communauté internationale respectera ses engagements. Nous pourrions alors nous fixer des objectifs raisonnables en ce qui concerne notre contribution, notre participation et notre retrait.

• (2155)

[*Français*]

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je sais qu'il est très difficile de voir les députés de ce coin. Ici, je me sens éloigné de la lumière.

Je voudrais vous féliciter pour votre nomination. Je sais que vous avez bien servi la Chambre et le peuple canadien, autant de ce côté–ci de la Chambre que de l'autre. Je suis sûr que vous vous acquitterez bien des tâches qui vous sont dévolues, car vous avez déjà démontré une grande capacité, laquelle inclut aussi cet aspect de «peacekeeping».

[*Traduction*]

Nombre de mes collègues, y compris celui qui vient de prendre la parole au sujet de l'importance du maintien de la paix, ont commencé à réfléchir à ce que nous devrions faire au juste dans ce cas et en ce qui concerne le maintien de la paix.

Je suis impressionné—et je suis sûr que nombre des habitants de ma circonscription et du Canada le sont également—par les raisons que l'on nous a données pour expliquer notre présence en Bosnie–Herzégovine aujourd'hui. L'une de ces raisons est que nous avons dans ce pays pour tradition d'accepter la responsabilité de contribuer au maintien de l'ordre mondial, à l'établissement d'une forme civilisée de gouvernement, au maintien de la paix et à la dissémination de l'idée du droit qui qui devrait régir tous les pays.

L'un de mes collègues du Bloc est allé jusqu'à dire—je paraphrase parce que certains propos m'ont frappé—

[*Français*]

Les Canadiens ont démontré une fierté dans ce travail, parce que, dans ce rôle, le Canada a travaillé pour la liberté, pour l'établissement de la démocratie, pour la protection des droits humains.

[*Traduction*]

Ce ne sont pas là de maigres ambitions, de piètres objectifs et de pauvres buts que nous poursuivons à l'égard de nos soldats en Bosnie–Herzégovine et ailleurs. En fait, ce type d'objectifs a fait à plusieurs égards de notre pays un leader pour ce qui est d'établir pour nos Forces armées non seulement une philosophie, mais aussi un mécanisme et un rôle que tout le monde devrait suivre.

En fait, ça a été pour nous une façon pragmatique de faire face au type limité de ressources militaires que nous pouvions mettre à la disposition d'un théâtre dans une région du monde. Il est juste de dire que même en faisant un gros effort d'imagination, nous ne sommes une menace militaire pour aucun pays du monde, étant donné le nombre de soldats que nous avons. Par contre, nous utilisons nos soldats intelligemment. Nous les avons mis au service du maintien de la paix. Nous les avons utilisés pour enseigner aux autres la façon d'établir l'ordre, ainsi que d'avoir et de maintenir à l'égard du règlement des conflits une approche qui pourrait conduire ultimement à une paix durable.

Nombre de mes collègues à la Chambre et nombre de Canadiens semblent aujourd'hui ambivalents parce qu'aucun de ces idéaux et aucune de ces valeurs ne leur apparaissent aussi clairs qu'autrefois.

Le député de Sherbrooke a parlé, il y a quelques instants, de toutes les initiatives importantes qui ont été prises plus ou moins au cours de la dernière décennie. Cependant, ces initiatives ne sont plus très claires dans l'esprit du public. Pourquoi? Nous voyons tous quotidiennement des images répugnantes qui donnent à penser que nous sommes peut–être moins efficaces qu'auparavant et c'est peut–être ce qui nous blesse le plus.

• (2200)

Un de nos collègues a déclaré plus tôt qu'il était révolté par la barbarie, les atrocités, l'horreur et la destruction causées par tous les belligérants. Personne n'a mentionné l'agresseur et c'est justement l'un des problèmes lorsqu'on parle du maintien de la paix dans le contexte de ce qui fut la Yougoslavie; il y a plusieurs belligérants, mais personne n'a nommé un agresseur. Lorsqu'on compare la présente situation où se trouvent nos forces armées à notre engagement précédent dans la guerre du Golfe, il y a par conséquent une différence fondamentale: dans le présent cas, on ne nomme pas l'agresseur. On laisse donc les autres nous dicter notre conduite à cause de ce vide.

Nous sommes presque quotidiennement témoins du fait que toutes nos bonnes intentions, nos ressources, les risques que nos jeunes hommes et femmes doivent prendre sur le théâtre de guerre ou au sein du conflit ne produisent aucun résultat. Cela nous abasourdit à un point tel que certains députés adoptent simplement l'opinion publique, à savoir que toute cette opération n'est pas rentable.

Un de mes collègues, le député de Hamilton—Wentworth, a posé une question fort pertinente. Il a demandé comment on pouvait mesurer la rentabilité d'une valeur morale, d'une valeur d'application internationale, d'une valeur ayant un impact à long terme sur l'ordre social.

Certains ont indiqué que nous assumons, comme nous le faisons lors de tous nos engagements, presque tous les coûts en équipement. D'autres, nos alliés, nos amis de l'ONU et de l'OTAN, n'ont pas suivi cet exemple.

Enfin, on ne semble pas savoir quoi faire pour aider nos soldats qui sont, j'oserais dire comme certains députés de cette Chambre même si je ne veux pas traiter le sujet à la légère, coincés, dominés par des belligérants qui n'ont aucun respect pour leurs objectifs et pour les motifs altruistes qui les ont amenés à cet endroit. Pire encore, il semble que ce soient nos propres alliés qui nous manipulent parce qu'ils sont engagés dans une spirale de tactiques militaires juste au moment où l'on constate une évolution dans le domaine de la pacification et du maintien de la paix.

On pourrait croire que j'ai fait un lapsus freudien en parlant d'évolution dans la pacification et le maintien de la paix, mais à la dernière session de la Chambre, la discussion est passée du maintien de la paix à la pacification et comment nos obligations ont radicalement changé dans le contexte de la guerre du Golfe. À partir du moment où nous avons modifié la définition qui avait jusque–là guidé pratiquement toutes nos interventions sur la scène mondiale, nous avons assumé un éventail complet de nouvelles obligations, qui influaient sur le matériel et les effectifs nécessaires et sur l'issue souhaitée.

Nous n'avons pas encore établi d'explication définitive de ce qu'est la pacification. Si je me fie à mes électeurs, c'est ce que la plupart des Canadiens souhaitent désespérément, aujourd'hui, pour les habitants des Balkans. Ils espèrent que quelqu'un imposera la paix, qu'on rétablira la paix. C'est alors que nous nous porterions volontaires pour aller y maintenir cette nouvelle paix.

Mais nous ne sommes pas de ceux qui ont ce pouvoir. Nous n'avons pas voix au chapitre. Notre ministre des Affaires étrangères nous a donné une explication très détaillée de ce qui se passe entre les alliés, chronologiquement, percée par percée, à la table de négociation d'un accord politique. Il nous a dit comment on traitait actuellement la situation en Bosnie–Herzégovine.

Je me demande donc si nous devons examiner cette opération particulière de maintien de la paix ou plutôt nous interroger sur le principe du maintien de la paix en soi?

Je sais que vous voulez me laisser juste un petit moment pour terminer, monsieur le Président. C'est ce qui est malheureux quand on n'a que dix minutes pour intervenir. Bien sûr, je profiterai des 55 secondes supplémentaires que vous m'accordez pour conclure.

• (2205)

Je crois que la Chambre devra maintenant se pencher sur certaines des propositions intéressantes qui ont été formulées des deux côtés. Par exemple, je suis fier d'avoir moi–même présenté, en 1989, une proposition de conversion de l'une de nos bases militaires en centre international de formation au maintien de la paix. Pour mes collègues du Parti réformiste, je précise que cela aurait représenté des recettes d'environ 80 millions de dollars par année et aurait donné aux nations du monde entier la possibilité d'acquérir des compétences militaires et para–militaires applicables en temps de paix, ou en cas de conflit, aux quatre coins du monde.

Cette idée n'a pas reçu toute l'attention qu'elle méritait, mais on envisage toujours sa réalisation à la base des Forces canadiennes de Cornwallis. Monsieur le Président, je sais que vous allez me permettre d'encourager mes collègues du gouvernement à réexaminer la question et à réévaluer nos responsabilités. Nous devons être là où sont nos obligations. Acquittons–nous de nos responsabilités et demandons–nous de nouveau quel est le meilleur usage que nous puissions faire de notre matériel et de l'expertise que nous avons acquise.

[*Français*]

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis): Monsieur le Président, à l'occasion de mon premier discours devant cette Chambre, je tiens à vous féliciter pour votre nomination. Je souhaite également remercier tous les électeurs et électrices du comté de Saint–Denis de m'avoir accordé leur appui. Je suis fière en qualité de Canadienne et de Québécoise d'origine grecque, et la première femme d'origine grecque élue à cette Chambre, de les représenter ici aujourd'hui.

[*Traduction*]

La circonscription de Saint–Denis est à plusieurs égards un microcosme du Canada. Issus de communautés culturelles de toutes les régions du monde, les électeurs de ma circonscription portent un grand intérêt à l'établissement ou maintien de la paix, et c'est ce qui explique mon intervention aujourd'hui.

[*Français*]

Je suis persuadée que les gardiens de la paix canadiens qui se trouvent dans l'ancienne république de Yougoslavie, et notamment en Bosnie, ne devraient pas en être retirés.

[*Traduction*]

Le Canada a un rôle très important à jouer dans la solution de ce conflit. Le retrait de nos troupes équivaudrait à renoncer à notre responsabilité envers la communauté internationale, et plus encore à nos idéaux, alors que le Canada fut l'un des premiers à appuyer le concept de maintien de la paix. Nous avons accompli beaucoup de progrès depuis l'époque où la Ligue des nations avait échoué dans sa tentative d'éviter un conflit mondial; la formule de maintien de la paix créée par les Nations Unies s'est révélée beaucoup plus efficace. D'autres crises se produiront, mais nous ne devrons jamais renoncer à chercher des moyens de les prévenir.

Riche d'une longue et remarquable tradition de gardien de la paix, le Canada a la responsabilité morale de contribuer à la recherche d'une solution, notamment en atténuant les tensions et la méfiance qui affligent l'ancienne Yougoslavie. Il n'existe pas d'ennemis irréconciliables, pour peu qu'ils apprennent à se connaître et à se respecter.

[*Français*]

Il est de notoriété publique que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies éprouvent des difficultés à certains endroits, comme par exemple dans l'ancienne Yougoslavie ou bien en Somalie. Mais les résultats de toutes les opérations de maintien de la paix ont été effectivement positifs dans leur ensemble. Par exemple, bien que la situation à Mogadiscio soit toujours très tendue et instable, le reste de la Somalie a démontré une extraordinaire capacité de récupération. N'est–il pas merveilleux de constater aujourd'hui que grâce aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies, les Somaliens et Somaliennes de tout âge ne meurent pas plus de faim! Et que dire des succès remarquables des Nations Unies au Cambodge? Ce pays a encore un long et difficile chemin à parcourir, mais il peut maintenant espérer avoir un avenir.

[*Traduction*]

Comme je le disais, les forces de maintien de la paix des Nations Unies, et les troupes canadiennes en particulier font face à de nombreuses difficultés dans l'ancienne Yougoslavie. Ce n'est cependant pas le retrait mais la persévérance qui produira un résultat positif, celui que nous cherchons à réaliser depuis maintenant près de deux ans.

[*Français*]

Nos gardiens de la paix jouent maintenant un rôle essentiel pour empêcher des bains de sang. Les pertes civiles auraient sans doute été beaucoup plus lourdes sans leur intervention. Leur retrait à ce moment n'aurait pour effet que de provoquer une escalade de la violence.

• (2210)

Du reste, lorsque nous évaluons l'utilité de la présence de nos gardiens de la paix, nous devons nous efforcer de prévenir le déclenchement d'hostilités qui auraient seulement pour effet d'embourber nos troupes dans ce conflit.

[*Traduction*]

La décision de quatre États de l'union européenne, en décembre dernier, d'établir des relations diplomatiques avec l'ancienne république yougoslave de Macédoine a accru les risques d'une

nouvelle flambée de violence dans les Balkans. La reconnaissance prématurée de la Bosnie–Herzégovine a aussi contribué à sa désintégration politique et au conflit armé qui persiste toujours.

Évitons donc d'établir des relations diplomatiques hâtives, de peur de nous retrouver nous–mêmes dans une situation tout aussi difficile. Évitons d'engager nos forces sur une plus grande échelle dans l'ancienne Yougoslavie.

L'union européenne n'a toujours pas réussi à adopter une politique cohérente et unifiée pour résoudre le problème des Balkans. Le Canada doit se montrer plus avisé; il ne serait pas sage de retirer nos troupes en ce moment critique.

[*Français*]

Le Canada renouvelle son appui aux Nations Unies et à la CSCE. Notre pays s'est engagé à renforcer l'alliance de l'Atlantique nord, dont le rôle est tellement important dans les opérations de maintien de la paix.

[*Traduction*]

L'OTAN a été créée pour contrer les menaces réelles que l'Union soviétique de Staline faisait peser sur l'Europe de l'Ouest. Puisque ceux qui ignorent les leçons de l'histoire sont condamnés à répéter les erreurs déjà commises, ne renonçons pas précipitamment à cette excellente institution qui nous a si bien servis pendant plus de quatre décennies. Depuis la chute de l'Union soviétique, l'OTAN doit se trouver une nouvelle mission sur la scène internationale et le Canada a un rôle important à jouer dans la définition de cette mission.

[*Français*]

Le rôle primordial de l'OTAN doit demeurer la dissuasion; pas l'agression, mais la dissuasion. De plus, l'OTAN est un outil indispensable pour assurer le soutien logistique des interventions humanitaires ou de maintien de la paix.

[*Traduction*]

Le dernier point, mais non le moindre, est que l'OTAN demeure la seule institution capable d'intégrer les États d'Europe de l'Est en leur accordant un statut adéquat à l'intérieur d'un cadre de sécurité collective régionale éprouvé.

[*Français*]

La véritable question en ce qui concerne l'OTAN n'est pas de décider si celui–ci est ou non «dépassé», mais de décider quelle en sera la nouvelle forme. C'est là la question que nous devons étudier dans le cadre général des opérations de maintien de la paix.

[*Traduction*]

Nous pouvons tirer plusieurs leçons importantes du passé récent et les appliquer à nos efforts de maintien de la paix en Bosnie. Premièrement, il est important de savoir où on peut être utile. Il est parfois préférable de limiter une intervention au seul plan humanitaire s'il s'avère impossible d'amener des adversaires à entendre raison. Dans le cas de la Bosnie, nous avons le devoir de protéger et d'aider d'innocentes victimes et de réduire au minimum le bain de sang.

Deuxièmement, nous devons faire preuve de patience. Certains conflits ne peuvent pas être résolus en quelques semaines ou même en quelques années. Il faut parfois des décennies de patients efforts pour rapprocher les opposants et les amener à se respecter.

Troisièmement, assurer une efficacité maximale en ayant un leadership fort et des objectifs précis. Il suffit de comparer l'efficacité des forces coalisées durant la guerre du Golfe à l'inefficacité de l'intervention actuelle en Bosnie.

Quatrièmement, il faut respecter les règles de la sécurité collective. L'orgueil ou les préjugés nationaux ne doivent pas l'emporter sur la nécessité d'avoir un système de sécurité efficace. Les Français, les Allemands et les Britanniques regrettent maintenant amèrement leur empressement, leurs divergences et leurs efforts bâclés pour assurer le maintien de la paix dans l'ancienne Yougoslavie.

[*Français*]

Cinquièmement, il vaut mieux prévenir que guérir. La prolifération de la connaissance et des technologies nucléaires doit nous rappeler constamment ce fait troublant que peut–être, un jour, la prévention sera le seul obstacle à une apocalypse dans un coin pas très éloigné du globe.

[*Traduction*]

Le monde d'aujourd'hui est bien différent de ce qu'il était il y a cinq ans. En janvier 1989, qui aurait cru à l'effondrement du mur de Berlin si tôt après celui de l'empire soviétique? De même, qui se serait attendu à ce qu'Israël entame des négociations de paix avec l'OLP, ou encore à ce qu'il y ait des élections multiraciales en Afrique du Sud?

• (2215)

Comme le disait la semaine dernière le gouverneur–général dans le discours du Trône, nous avons entretenu l'espoir d'une paix mondiale, mais ce rêve s'est rapidement évanoui. En ce moment, dans certains pays, la démocratie est menacée et son avenir est incertain.

Je suis née en Grèce, le berceau de la démocratie. Mes parents ont immigré au Canada parce que ce pays était réputé pour son profond respect de la démocratie. Fidèles à cette tradition, les Canadiens poursuivent leur engagement indéfectible envers le maintien de la paix.

Il incombe au Canada de faire preuve de responsabilité en travaillant à la solution de ce conflit. Le retrait des troupes canadiennes n'y contribuerait pas, mais de plus grandes concessions de la part de la communauté et des organisations internationales comme l'ONU et l'OTAN permettront d'atteindre ce but.

[*Français*]

Nous devons continuer à faire notre part pour nous assurer que lorsque les conflits auront été résolus, nos gardiens de la paix pourront recevoir une partie du crédit pour le retour de la paix dans cette région troublée.

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de me joindre au débat sur cette question des plus importantes. Ayant personnellement suivi le dossier de la Bosnie et de la Croatie depuis plusieurs années, je prends un intérêt tout particulier à ce débat.

Comme je le disais plus tôt, j'ai aidé à organiser un groupe de parlementaires qui ont joué le rôle d'observateurs lors des premières élections libres en Croatie. J'ai fait de même en Bosnie–Herzégovine.

Je me souviens avoir passé le soir des élections avec le parti musulman à célébrer sa victoire et son succès à ces premières élections libres. À l'époque, j'espérais que la Bosnie ferait le lien entre le monde musulman du Moyen–Orient, l'Europe et la culture occidentale. Ces gens m'avaient très favorablement impressionné. Après avoir rencontré les musulmans de Bosnie, j'avais bon espoir que de tels liens se forgeraient entre les deux cultures, les deux religions.

Heureusement ces espoirs, je les ai nourris aussi à l'égard de la Croatie et de son nouveau gouvernement que j'ai aidé de bien des façons. Les Croates voulaient savoir comment constituer une commission de la fonction publique, créer des ministères, en quoi consister la réglementation environnementale, bref, tout ce qui est nécessaire à l'établissement d'un gouvernement. Quelle n'était pas leur excitation à l'idée de reconstituer leur nation et de pouvoir clamer leur nationalité!

Ce fut une période de grand espoir et d'optimisme. J'ai alors compris qu'en dépit de ces longues années sous un régime totalitaire qui avait essayé de supprimer la région et le nationalisme, ils n'avaient pas disparu. Moi qui suis internationaliste, j'ai compris qu'on ne pouvait éliminer le nationalisme.

La seule façon d'y parvenir comme nous l'avons vu en Europe de l'Ouest, et sur le continent nord–américain, c'est par l'évolution des nations qui, se rapprochant, commencent à comprendre qu'elles ont plus en commun qu'elles ne le pensaient; c'est alors qu'émerge une attitude entièrement nouvelle.

Mais si on supprime le nationalisme, tout ce qu'on arrive à faire, comme j'ai pu le constater en Bosnie et en Croatie, c'est à le faire disparaître sous la surface et aussi tôt l'interdit levé, il ressurgit aussi fort qu'avant. L'évolution des cultures, des peuples et des religions ne passe pas par la suppression.

À l'époque, je craignais qu'avec l'effondrement du mur de Berlin et la levée des interdits, les groupes qui avaient été opprimés ne réclament leur indépendance. Dans une lettre au ministre des Affaires extérieures et dans un discours à la Chambre, j'avais alors recommandé qu'on suive trois principes.

Le premier était le droit à l'auto–détermination. En suivant un processus démocratique, le peuple croate pouvait décider de devenir indépendant. Il en avait le droit.

• (2220)

Selon le deuxième principe, les frontières actuelles devraient être maintenues et la communauté internationale ne devrait pas tolérer qu'une force armée les modifient. Les frontières ne pourraient être changées que par le recours à la négociation et à l'arbitrage parfois, mais ce serait uniquement au moyen d'un processus de ce genre que les frontières pourraient changer.

Le troisième principe, c'est le respect des droits des minorités. Les groupes minoritaires et les populations formées de groupes ethniques différents se sont beaucoup déplacés dans l'ancienne Yougoslavie et dans l'ex–URSS.

Comment faut–il traiter cette situation? Pour assurer le respect des groupes minoritaires, il ne suffit pas d'en parler dans des termes constitutionnels très éloquents, mais il faut établir des mécanismes comme ceux que nous possédons, notamment la Commission des droits de la personne. Nous avons besoin d'un tribunal qui entende des plaintes, intente des poursuites et, au besoin, impose des amendes et des peines. Ce tribunal pourrait faire respecter les droits des minorités, qu'il s'agisse de minorités serbes en Croatie ou de minorités musulmanes en Serbie. Ces droits seraient respectés parce qu'ils seraient les droits d'êtres humains. Malheureusement, ce n'est pas ce qui s'est produit et c'est pourquoi l'ancienne Yougoslavie connaît cet enfer.

En janvier 1992, je me suis rendu dans un petit village appelé Vocin, où une chapelle du XVI^{e} siècle avait été complètement détruite. À mon entrée dans le village, j'ai bien vu tous les petits cailloux qui avaient été projetés partout. On m'a alors expliqué que plusieurs milliers de tonnes d'explosifs avaient été utilisés et que quelque 45 personnes âgées en moyenne de 65 ans avaient été tuées. C'était des Croates. L'un ou deux d'entre eux étaient des Serbes qui avaient essayé de les protéger.

À l'endroit où je me tenais, il restait encore les menottes qui avaient été mises à un vieil homme à qui on avait tiré une balle à l'arrière de la tête. Son corps avait été scié en deux et on avait tenté de lui brûler les pieds, au point qu'il n'en restait qu'une partie.

Quelle folie, quelle insanité et quelle déraison! C'était comme si les forces du mal avaient été déchaînées dans ce village, comme si des tueurs en série s'étaient amusés à torturer la population.

Et cette folie continue. On entend dire que les islamistes fondamentalistes, les moudjahiddin, défendent la cause des Bosniaques. On entend également dire que certains membres de la police secrète d'Albanie, de Russie et de l'est de l'Allemagne luttent du côté des Serbes.

La semaine dernière, j'ai déjeuné avec une fonctionnaire d'assez haut rang au sein du gouvernement croate. Elle m'a rapporté le cas d'un jeune Croate qui avait vu la tête de son meilleur ami piquée au bout d'une perche. Fou de rage, il s'était adonné à toutes sortes d'atrocités dans le village musulman.

La folie se poursuit sans arrêt. Je pensais qu'elle me décrivait un fête aux enfers. Que pouvons–nous faire? Pourquoi nos jeunes militaires canadiens devraient–il s'exposer à de tels risques? Pour nous, ce conflit n'a aucun intérêt économique ou stratégique, par contre, il revêt un certain intérêt moral.

À la fin de la dernière grande guerre, le monde disait: «Jamais plus nous ne tolérerons ce genre de génocide.» Pourtant, l'holocauste se reproduit de nos jours.

Je proposerais que les Forces armées canadiennes, de concert avec les troupes de l'ONU et les forces armées d'autres pays, aménagent des havres sûrs, où tous les hommes, les femmes et les enfants qui veulent échapper à ces horreurs pourraient trouver refuge. Nous proposons également que les Croates et les Serbes. . .

Le vice–président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé et de nombreux autres députés veulent intervenir.

M. de Jong: Monsieur le Président, pourrais–je avoir le consentement unanime de la Chambre pour prendre une minute de plus afin de terminer mon exposé?

Le vice–président: Y a–t–il consentement?

Des voix: D'accord.

M. de Jong: Monsieur le Président, les Forces armées canadiennes ont un rôle à jouer en Croatie. Le tiers du territoire de la Croatie est encore occupé par les forces serbes. Nos soldats ne peuvent quitter la région. Si nous retirons nos troupes de la Croatie et de la Bosnie, l'holocauste prendra des proportions inimaginables. Cela ne fait absolument aucun doute.

• (2225)

Même si le conflit en Croatie n'a pas été réglé, au moins les combats et les massacres ont cessé. Les Croates et les Serbes se parlent. Ils ont conclu une entente. Ils ouvriront des ambassades dans le pays de leurs adversaires et parviendront un jour à régler leurs différends par la négociation, évitant ainsi le massacre de nombreux autres hommes, femmes et enfants.

Nos soldats canadiens ont sauvé des centaines de milliers de vies. L'heure n'est sûrement pas venue de mettre fin à nos efforts louables.

Mme Bonnie Brown (Oakville—Milton): Monsieur le Président, c'est un plaisir de prendre la parole à la Chambre pendant que vous êtes au fauteuil et, en dépit de l'heure tardive, de voir que certains collègues sont toujours ici.

Puis–je dire à quel point je trouve vraiment opportun que le premier débat spécial de la présente législature porte sur le maintien de la paix et cela, pour plusieurs raisons.

D'abord, l'élection de 200 nouveaux députés manifeste du désir des Canadiens que les choses changent et, en même temps, que le Parlement revienne à l'essentiel. Certes, la quête de la paix et de la justice constitue la vocation première du gouvernement, mais la paix n'est pas un objectif facile à atteindre. Les grands penseurs du passé ont médité sur sa nature insaisissable. Est–ce l'incapacité des particuliers à résoudre leurs différends sans recourir à la violence qui se reflète dans les guerres civiles et les conflits internationaux? Ou sont–ce les conflits internationaux qui laissent dans leur sillage un style de violence qui fait son chemin à partir du front jusque dans les villes, les différents quartiers et, en fait, les foyers?

Ensuite, le sujet est pertinent puisque les Pères de la Confédération l'ont choisi comme premier des trois principaux objectifs de notre pays, avant l'ordre et le bon gouvernement.

Enfin, la situation effroyable qui prévaut en Bosnie–Herzégovine angoisse tous les Canadiens qui assistent tous les soirs sur leurs écrans de télévision à la souffrance humaine.

Par conséquent, je tiens à remercier le premier ministre d'avoir annoncé une réforme de la politique étrangère et de défense et le ministre de la Défense nationale, de nous avoir fourni l'occasion de donner notre opinion.

Rien ne me lie personnellement au domaine militaire ou au sujet du débat, mais je sais qu'en ce moment, les Canadiens s'intéressent de près aux dépenses de leur gouvernement et remettent même en cause l'utilité des dépenses militaires à long terme. Ils ne croient plus que les Russes constituent une menace et la protection qu'ils veulent, c'est la protection contre les pertes d'emploi, la pauvreté, la faim, la maladie et l'escalade de la violence dans leur société.

Ils comprennent que la défense et l'achat de matériel militaire toujours plus perfectionné nécessitent de précieuses ressources qui pourraient servir à l'édification du pays. Par exemple, on a dit que les travailleurs de la santé et les bénévoles des groupes communautaires qui s'occupent des levées de fonds pour les hôpitaux locaux se demandent pourquoi ils organiseraient des ventes de pâtisseries pendant que le gouvernement envisage de dépenser des sommes astronomiques pour l'armée.

Les Canadiens reconnaissent cependant que l'armée offre des emplois, permet à des chercheurs scientifiques de faire carrière, contribue aux profits de certains gens d'affaires et aide, au niveau local, certains politiciens.

En dépit des questions que soulèvent les dépenses de notre défense nationale, je crois que la plupart des Canadiens sont fiers de notre rôle dans le maintien de la paix et de la réputation que nous nous sommes taillée en intervenant dans des endroits troublés de la planète. Très peu savent que le coût du maintien de la paix ne représente qu'environ 2 p. 100 des dépenses militaires dont ils s'inquiètent tant.

Les Canadiens savent que la fin de la guerre froide et l'émergence du tribalisme ont transformé la nature des conflits qui émergent.

Aujourd'hui, les gardiens de la paix des Nations Unies doivent faire face à des situations inédites. Mais est–ce que cela veut dire que nous devrions abandonner notre rôle honorable traditionnel? Je ne crois pas. Je vois plutôt la nécessité de déterminer la meilleure façon d'aider les innocentes victimes de toute cette violence.

• (2230)

Nous ne sommes cependant pas obligés de réinventer la roue. Durant la dernière législature, des sous–comités de la Chambre ont examiné cette question, ainsi que le Sénat du Canada, qui a publié l'an dernier un rapport intitulé *Le Canada face au défi du maintien de la paix dans une ère nouvelle*. Je crois que nous pouvons nous servir du travail qui a déjà été fait comme guide dans nos décisions futures.

Nous pouvons être tentés de dire: «La situation est désespérée; retirons–nous.» Par contre, nous pouvons aussi réagir à la violence dont nous sommes témoins et dire: «Soyons plus fermes; intensifions notre intervention grâce à un nombre accru de soldats et à des raids aériens peut–être.» Ce sont des suggestions tentantes.

Si nous sommes les véritables gardiens de la paix, nous reconnaîtrons que la violence engendre la violence et nous suivrons la voie modérée proposée par le Sénat dans ses recommandations, recommandations qui répondent d'ailleurs à la plupart des questions soulevées aujourd'hui à la Chambre.

Respectons notre tradition de modération, qui nous a bien servis. N'adoptons pas une position extrême simplement pour respecter un délai. Cela s'est produit trop souvent, à mon avis, durant la dernière législature. Soyons des chefs de file dans le domaine de la prise de décisions de portée internationale.

Tous les pays membres des Nations Unies échouent dans leurs tentatives d'intervention dans ces guerres ethniques. La meilleure façon d'aider nos frères et nos soeurs du monde entier, c'est d'élaborer une politique étrangère bien réfléchie qui servira ensuite à guider nos activités militaires.

Nous commençons une nouvelle législature. Prenons le temps qu'il faut pour élaborer un plan cohérent. N'abandonnons pas tous ces gens vulnérables en Bosnie et n'abandonnons pas non plus notre tradition de modération dans les relations internationales.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, j'interviens dans le présent débat à titre de député d'une circonscription et d'une région dont les fils et les filles, les Côté, D'Amour, Babin, Dumas, Gagnon, Grand'maison, Laliberté, Landry, Morel, Pelletier et Paré, ont contribué ou contribuent quotidiennement à la mission de l'ONU en Bosnie.

La participation des soldats issus de la circonscription de Kamouraska—Rivière–du–Loup, et aussi de celle de Rimouski—Témiscouata, qui interviennent en Bosnie se fait sur une base volontaire. Il s'agit de membres des Fusiliers du Saint–Laurent, garnisons de Rivière–du–Loup et de Rimouski.

Les questions qui se posent à nos concitoyens, et particulièrement aux parents et aux amis des soldats qui constituent la force du Canada dans cette opération internationale très complexe, sont les suivantes. La sécurité de nos troupes est–elle assurée? Leur mission est–elle précise? Quand reviendront–ils? En un mot, le jeu en vaut–il la chandelle?

La première question de tous ces gens sur la sécurité des troupes se pose particulièrement du fait que cette intervention dans l'ex–Yougoslavie est d'un ordre totalement différent de celles dans lesquelles les Forces armées canadiennes ont été impliquées dans le passé.

En effet, il m'apparaît très différent de maintenir la paix tel que nous l'avons fait à Chypre et que nous le faisons en Croatie, et d'escorter les convois d'aide humanitaire et protéger les enclaves musulmanes tel que l'exige la situation en Bosnie. Il s'agit de réalités complètement différentes.

De plus, la participation de volontaires, membres de la milice, soulève la question de la vocation des forces régulières et des forces de la milice en rapport avec les missions internationales.

D'ailleurs, je crois qu'à ce sujet, il serait pertinent que le gouvernement se penche particulièrement sur les recommandations qui lui ont été adressées en 1993 par le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

• (2235)

Ce comité recommandait d'assurer à nos miliciens et miliciennes une formation qui leur permettrait d'être prêts à intervenir dans les missions internationales, notamment par la création d'unités de réserve dans les domaines de la logistique, des transports et des communications, ce qui leur permettrait de servir aux opérations de maintien de la paix plutôt qu'aux opérations de guerre proprement dites.

La question de la sécurité des troupes est indissociable de celle de la clarté et de la pertinence de la mission qui leur est confiée. Je crois que nous pouvons voir là la source des incertitudes présentes dans la population québécoise et canadienne sur l'efficacité de l'action en Bosnie. L'apport de la diplomatie canadienne, qui, dans le passé, a fortement contribué à développer l'image de gardien de la paix du Canada dans la communauté internationale, gagnerait sûrement à s'éclairer des expériences passées afin qu'on en revienne à une défense réelle de la paix.

Je crois que la mission en Bosnie doit se continuer jusqu'à ce que les négociations permettent d'en arriver à un règlement. Cependant, il est important que notre action contribue directement à la solution de la crise et ne contribue surtout pas à perpétuer l'imbroglio actuel.

Je tiens à vous rappeler que la population de mon comté appuiera l'action du gouvernement canadien dans les missions internationales s'il y a preuve de la nécessité de cette intervention, de la préparation adéquate de nos troupes et de l'efficacité de notre action diplomatique, car le front diplomatique est aussi très important.

La population de mon comté, et particulièrement les familles des soldats impliqués, souhaite que ne se répètent pas les incertitudes créées dans leur esprit par les réflexions à haute voix du premier ministre sur la pertinence de retirer les troupes canadiennes, réflexions à haute voix qu'il a émises lors de son dernier voyage en Europe. Les annonces dans ce domaine ne doivent aucunement être le fruit d'improvisations qui sèment le doute sur la pertinence de notre intervention et sur sa durée.

Dans la perspective plus large du débat actuel de la réflexion sur l'ensemble de la politique d'intervention pour maintenir la paix, je souhaite particulièrement l'établissement d'une force multinationale et une contribution particulière du Canada à la logistique des missions, domaine dans lequel nous avons développé une expertise qui nous permet d'exercer un mandat défensif plutôt qu'offensif.

Je crois qu'il serait pertinent aussi qu'il y ait dépôt régulièrement d'un bilan clair et détaillé de notre participation aux missions internationales.

Finalement, un accroissement de la formation de nos troupes en notions d'histoire, de culture et de traditions des pays où nos soldats ont à intervenir nous permettrait d'éviter les situations qu'on a vécues en Somalie et en ex–Yougoslavie, où la méconnaissance des habitudes des gens du pays crée des frictions importantes qui nuisent à l'efficacité du travail des troupes.

Je vous remercie de votre attention. J'en profite pour féliciter les commettants de mon comté qui se sont portés volontaires pour contribuer à résoudre une crise dont la solution requiert de la patience, du tact, un sens profond de l'histoire et, avouons–le, un peu de chance.

[*Traduction*]

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je vous souhaite beaucoup de succès dans les nombreux défis qui vous attendent au cours de cette 35e législature. Je tiens à vous adresser mes félicitations personnelles pour votre élection et votre nomination à titre de vice–président.

• (2240)

Je voudrais également exprimer ma plus vive reconnaissance aux nombreux députés et membres du personnel de la Chambre qui ont bien voulu m'aider, ainsi qu'à mes collaborateurs, au moment où nous nous apprêtons à représenter les électeurs de la circonscription de Carleton—Charlotte. Je suis très fier, en tant que leur représentant élu, de prendre la parole devant vous aujourd'hui, monsieur le Président, et je suis honoré qu'ils aient placé leur confiance en moi. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'entends collaborer avec mes collègues de la Chambre des communes pour que nous tentions d'offrir un avenir meilleur à tous les Canadiens.

Au nom des électeurs de Carleton—Charlotte, je voudrais rendre hommage aux nombreux anciens combattants du Canada pour leurs distingués services. Beaucoup d'anciens combattants et de militaires en service actif de la circonscription de Carleton—Charlotte se sont dévoués pour notre pays avec fierté. Ces hommes et ces femmes ont contribué à faire du Canada un chef de file dans les efforts de maintien de la paix que déploient les Nations Unies. Nous serions négligents et irresponsables si nous oubliions rapidement ces réalisations et le fait que nos militaires continuent de travailler pour conserver ce rôle que nos distingués anciens combattants ont rendu possible.

Après avoir examiné attentivement les nombreuses occasions où les militaires canadiens ont rempli leurs obligations de maintien de la paix, j'encourage mes collègues à reconnaître les innombrables succès qu'ils ont remportés sur la scène internationale. Ils ont réussi à promouvoir la démocratie à l'échelle internationale, tout en étant reconnus dans le monde entier comme des partenaires dans la paix.

Le Canada est un pays pacifique qui offre couramment une aide humanitaire. Ne perdons pas de vue cette priorité. Nous devrons peut–être revoir notre rôle au sein des Nations Unies. Certes, un examen de nos politiques en matière de défense et de conduite des affaires internationales est peut–être nécessaire, mais nous continuerons de répondre aux besoins des pays en difficulté pendant encore bien des années, du moins je l'espère.

Je prie respectueusement mes collègues de bien vouloir accorder la priorité qui s'impose à la grande préoccupation de l'heure, soit la sécurité de nos troupes de maintien de la paix. Lorsque leur sécurité est en danger, nous devons protéger immédiatement les militaires canadiens, hommes et femmes, et donner aux familles l'assurance qu'ils rentreront au pays sains et saufs.

Ce n'est certainement pas la première fois, ni la dernière j'en suis sûr, qu'une menace pèsera sur la sécurité des CASQUES BLEUS canadiens à l'étranger. Certes, j'encourage la Chambre à procéder à un examen de nos politiques en matière de défense et de maintien de la paix, mais j'estime qu'il nous faut d'abord protéger ceux et celles qui ont fait des sacrifices pour nous tous.

Les récents événements survenus dans l'ancienne Yougoslavie ont clairement montré l'importance qu'il y a à assurer la protection et la sécurité des casques bleus canadiens dans l'avenir. Au moment où bien des pays sont en quête de paix et de démocratie, leur situation économique est telle qu'une aide humanitaire s'impose. Nous devons répondre à ces besoins de nos voisins dans le monde avec un sens des responsabilités digne d'un intendant.

Partenaires dans l'effort de rétablissement de la paix et de la démocratie pour l'ensemble des habitants de la Bosnie–Herzégovine, nous devons prendre en compte cette tragédie en continuant d'aider ceux qui en ont besoin, non pas en nous affichant comme des spécialistes de cette crise internationale, mais plutôt en assumant une responsabilité à l'égard de nos soldats et à l'égard de notre rôle de partenaires pour la paix à l'échelle internationale.

• (2245)

Tout en protégeant les intérêts du Canada, nous devons aussi tenir compte des intérêts des citoyens de l'ancienne Yougoslavie, privés de sécurité, d'électricité, de nourriture et d'eau. S'il est possible de continuer à participer à cet effort dans des conditions un peu plus sûres, nous devons le faire.

Nous avons la bonne fortune d'être protégés par les Forces canadiennes, qui comptent parmi les forces de maintien de la paix les plus respectées et les plus connues du monde. Puisque nous avons cette chance, il nous faut tenir compte de l'avis de nos dirigeants militaires. Il serait peut–être temps d'appuyer ceux qui nous protègent. Nous devrions collaborer avec nos dirigeants

militaires pour faciliter la protection des gardiens de la paix canadiens, de façon qu'ils assument notre responsabilité internationale et remplissent les fonctions que l'ONU leur a confiées.

L'ONU est une organisation qui contribue grandement à l'édification d'une communauté mondiale. Nous devons continuer de nous associer pleinement à cette organisation, à avoir des relations positives avec nos voisins.

Nous devons aussi continuer à remplir notre rôle de chef de file en faisant valoir l'importance de l'ONU auprès de la communauté internationale. Nous devons encore encourager les Nations unies à assumer leurs responsabilités envers la communauté internationale, continuer de promouvoir la paix et la démocratie et de donner de l'aide à ceux qui en ont besoin.

Nous pouvons nous enorgueillir des relations que nous avons toujours eues avec les autres pays membres de l'ONU. Si nous voulons conserver notre rôle de premier plan au sein de cette organisation, nous devons continuer d'assumer nos responsabilités de maintien de la paix et de secours humanitaire. Nous ne pouvons compter que l'ONU fera sa part si nous ne faisons pas la nôtre.

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, je tiens d'abord à vous féliciter de votre nomination à un poste aussi prestigieux. Quand cela vous conviendra, auriez–vous l'obligeance de transmettre mes félicitations au Président de la Chambre pour son élection à ce poste.

C'est avec plaisir que je prends la parole dans ce débat sur la situation en Bosnie–Herzégovine et que je rends hommage à nos valeureux soldats qui servent sous le drapeau des Nations Unies et au rôle qu'ils jouent là–bas.

Depuis 1949, nos soldats se sont fort bien acquittés de leur tâche toutes les fois qu'on a fait appel à eux sous les auspices des Nations Unies. J'ai été heureux d'entendre autant d'orateurs faire l'éloge des soldats canadiens qui font honneur à leur pays.

Ce soir, il est question de nos troupes qui servent en Bosnie–Herzégovine dans le cadre d'opérations des Nations Unies. La population canadienne n'a pas été consultée au sujet de leur mission et des dangers qu'elle comporte. Je suis heureux de constater que le gouvernement leur confère une certaine légitimité par le débat ouvert de ce soir.

Deux ou trois points ont été soulevés pendant la soirée parce que la plupart des Canadiens ont toujours été très fiers du comportement de nos troupes dans les opérations des Nations Unies. Les Canadiens ont toujours été bien accueillis parce qu'ils remplissent leur rôle d'une manière impartiale.

J'ai certaines préoccupations au sujet des Canadiens qui servent au sein des Nations Unies et des rapports sur les opérations qui soulignent les lacunes des Nations Unies.

• (2250)

Le Conseil de sécurité ne tarde pas à déterminer les besoins et demande des volontaires, sous les ordres du secrétaire général pour toutes les opérations de ce genre. Il arrive souvent, lors de missions ou de la prise de décisions, que nos soldats doivent remonter la filière. Ainsi, il est souvent difficile d'obtenir une décision quant à ce qu'il faut faire, que ce soit dans le Golan, au Sinaï, au Katanga ou en Yougoslavie. Nous avons vu deux généraux démissionner pour les mêmes raisons, soit le commandement et le contrôle de la mission.

Ce soir, je voudrais prendre un moment pour recommander au gouvernement de profiter de la présence de nos soldats dans la région pour veiller à ce que, dorénavant, nos forces de défense, qu'il s'agisse de la marine, de l'armée de terre ou de l'armée de l'air, sachent qu'elles vont participer à une opération supervisée en permanence par un groupe d'étude chargé, aux Nations Unies, de planifier les opérations et la logistique. Ce type de planification pourrait exposer nos soldats à des risques, mais permettrait de veiller à ce qu'une chaîne de commandement soit mise en place pour s'occuper de la logistique avant que les opérations ne commencent. L'actuel système de chaîne de commandement ponctuelle et l'organisation logistique ne sont pas satisfaisants.

Nous nous sommes demandé plusieurs fois aujourd'hui, au cours de ce débat, si nous devions participer aux opérations des Nations Unies. Nous pouvons y participer, à condition que les Nations Unies, sur l'insistance du Canada, établisse un quartier général permanent qui fasse partie du bureau du Secrétaire général.

Nous avons actuellement pour conseiller le major–général Maurice Baril. Ce n'est certainement pas suffisant pour assurer la liaison. D'autres pays ont des conseillers. Si nous voulons maintenir notre présence là–bas, il nous faut un moyen d'établir des procédures standard de fonctionnement, des méthodes afin d'assurer l'appui logistique, le commandement et le contrôle. Je pense que nos soldats se sentiraient plus à l'aise. Notre pays se sentirait également plus à l'aise de fournir des troupes à une organisation qui a tout ce qu'il faut pour leur permettre de fonctionner sur le terrain et leur donner, au besoin, des avis directs et expéditifs.

Nous savons que les Nations Unies n'ont pas en ce moment les ressources humaines et techniques nécessaires. J'espère que notre gouvernement jugera bon dans ses plans futurs de recommander la création d'un groupe d'étude et d'un quartier général des opérations afin de suivre les missions comme celle que nous avons entreprise en Bosnie, ainsi que les efforts humanitaires et les opérations de maintien de la paix en Croatie.

Ce groupe d'étude aurait pour mandat d'établir en permanence des procédures opérationnelles, tant dans le domaine des communications que dans celui des techniques ou des tactiques opérationnelles.

Un organisme international comme celui-ci, qui serait conçu et contrôlé par les Nations Unies permettrait dans une grande mesure de faciliter la tâche à notre pays et à nos soldats qui participent aux missions des Nations Unies.

Pour résumer, je suis fier de faire partie des Forces canadiennes. Je suis heureux de voir de quelle façon notre marine, notre armée de terre et notre armée de l'air se sont sorties de la guerre du Golfe.

Les Forces canadiennes pourraient bien devenir un groupe d'étude important si nous nous retirions de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, voire du NORAD, et si, à la place, nous consacrions nos ressources aux opérations des Nations Unies.

• (2255)

[*Français*]

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, avant d'aborder le sujet du débat, je voudrais, dans mon premier discours de cette législature, remercier les électeurs du comté de Saint-Henri—Westmount pour leur confiance.

[*Traduction*]

Compte tenu des défis énormes qui se posent pour le Canada et le monde entier, je m'estime extrêmement chanceux encore une fois de représenter la circonscription de Saint-Henri—Westmount à la Chambre.

[*Français*]

La question que nous nous posons aujourd'hui est celle de savoir si les soldats canadiens devraient demeurer en Bosnie. Ultimement, c'est une décision que doit prendre le gouvernement après avoir consulté nos alliés.

Tout d'abord, j'aimerais mentionner qu'il y a de nombreux réservistes de plusieurs régiments de mon comté qui ont servi en Bosnie. Plusieurs sont encore là. Ces soldats font partie, entre autres, du Régiment royal de Montréal et du Régiment de Maisonneuve. Je désire souligner leur courage et leur désir de servir la cause de la paix tout en leur souhaitant de revenir sains et saufs de leur mission.

Le ministre des Affaires étrangères nous a fait part, plus tôt aujourd'hui, de quelques-uns des facteurs qui seront pris en considération par le gouvernement dans sa décision.

Je crois qu'en fin de compte, nous avons de bonnes raisons de continuer notre mission humanitaire. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Croix-Rouge ont tous deux confirmé le fait que, malgré les difficultés, l'aide arrive. Des personnes qui seraient décédées sans la protection et l'aide internationales sont encore en vie aujourd'hui.

L'effort international a également réussi à prévenir le débordement du conflit aux républiques voisines de Macédoine et Kosovo. Le Canada a également un engagement à long terme pour le maintien de la paix ainsi qu'envers les institutions internationales comme les Nations Unies.

Nous avons cherché à contribuer à la sécurité européenne lors de notre participation à deux guerres mondiales, à l'OTAN et à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Étant donné que la décision canadienne va probablement influencer d'autres pays, nous devons nous demander si la communauté internationale a un rôle à jouer en Bosnie. Je cois que oui, monsieur le Président, pour les raisons que je viens de mentionner.

Les futures missions visant à maintenir la paix vont vraisemblablement expérimenter des problèmes semblables à ceux qu'on connaît en Bosnie. Étant donné que les Canadiens ont joué un rôle de premier plan dans le développement du maintien de la paix, nous avons assurément un rôle à jouer dans la recherche de solutions à ces problèmes.

[*Traduction*]

Le ministre des Affaires étrangères a dit que nous devions nous demander, entre autres, si les dangers, pour nos troupes, l'emportent sur les avantages de la mission. Comme tous les Canadiens et comme tous les députés de la Chambre, je ne voudrais pas que nos soldats courent des risques inutiles et je voudrais sûrement qu'ils soient en mesure de se défendre.

Il y a de l'incertitude au sujet des règles d'engagement, de commandement et de contrôle. Je proposerais, cependant, que ces questions soient débattues par des experts plutôt qu'à la Chambre, en fait par un comité, monsieur le Président. La décision ultime de savoir quand les risques ou les dangers l'emportent sur les avantages devrait être laissée au gouvernement et à l'armée.

Nous devons également nous demander, comme le ministre l'a mentionné, s'il existe des chances raisonnables de progrès dans le processus de paix. Comme je l'ai mentionné, si nous demeurons en Bosnie, c'est parce que nous voulons contribuer à la sécurité de l'Europe. Les Canadiens exigeront probablement qu'il y ait un lien clair entre notre rôle en tant que gardiens de la paix et notre place à la table des négociations. En fait, le Canada a eu du mal, à cause des Européens, à accéder à la table des négociations. Que je sache, on a même eu du mal à obtenir des renseignements sur les entretiens à Genève, encore plus à faire valoir notre point de vue.

• (2300)

La Chambre des communes et le gouvernement devraient insister pour que notre rôle militaire soit assorti d'un rôle diplomatique. En fait, la communauté internationale a fait de graves erreurs dans la façon dont elle a traité la crise dans l'ancienne Yougoslavie. Elle a notamment reconnu la Croatie sans tenir compte de la position de la minorité serbe, qui forme entre 12 et 20 p. 100 de la population. Même si un cessez-le-feu a été décrété en Croatie, la menace d'une reprise de la guerre est de plus en plus forte.

La Bosnie était aussi une république hétérogène sur le plan ethnique. Seulement certains Bosniaques, et non la plupart, vivaient dans des zones ethniques distinctes. L'histoire et les mariages interethnies ont créé un véritable casse-tête ethnique. Les Européens, suivis de la communauté internationale en général ont aussi reconnu l'indépendance de la Bosnie sans tenir

compte des objections opposées par la minorité serbe. De même, diverses tentatives en vue de négocier la paix entre les parties ont révélé de graves lacunes. On a reproché au plan Vance–Owen de récompenser l'agression contre les Serbes.

L'entente signée à Washington en mai, l'an dernier, et qui prévoyait des zones dites protégées ou des enclaves a été largement critiquée par la presse occidentale. On lui reprochait d'avoir accepté le nettoyage ethnique et le refoulement des Musulmans dans de petites régions où les conditions de vie sont horribles. Le plan Owen–Stoltenberg visant à diviser la Bosnie en trois états purs, du point de vue ethnique, a lui aussi été extrêmement critiqué.

J'ai parlé hier à l'ancien ambassadeur yougoslave au Canada, Goran Kapetanovic. C'est un musulman bosniaque, actuellement réfugié au Canada, un «fellow» au Centre canadien pour la sécurité internationale, ici à Ottawa. Il est d'avis que les forces internationales ne parviendront pas à grand– chose en l'absence de plan viable ou de cadre en vue de la paix. Selon lui, le principal inconvénient des solutions négociées à Genève c'est qu'elles entérinent le principe de la pureté ethnique et qu'elles ne résolvent pas le problème que j'ai mentionné plus tôt au sujet de la Croatie. Un règlement doit porter sur l'ensemble de l'ancienne Yougoslavie.

L'ancien ambassadeur demande comment, presque au début du XXI[e] siècle, la communauté internationale peut accepter l'introduction de l'apartheid en Europe. Quels précédents allons–nous établir pour les futurs conflits et pour ceux qui existent déjà en Europe de l'Est? Il estime qu'avant toute négociation de paix, le Conseil de sécurité de l'ONU devrait déterminer les conditions d'une paix viable. Il mentionne, par exemple, les principes suivants: rien ne peut être acquis par la violence; les réfugiés doivent pouvoir retourner chez eux; les personnes doivent pouvoir traverser librement les frontières pour visiter leurs parents; essentiellement, il faut assurer le respect des droits des minorités.

Ce sont des principes acceptés dont on parle pratiquement chaque jour de la semaine à l'ONU. Il me semblerait logique qu'ils soient à la base de toute proposition de paix.

Je faisais remarquer plus tôt que les Canadiens voient un lien étroit entre notre rôle de maintien de la paix et notre place à la table des négociations diplomatiques. Je prie le gouvernement de relever ce défi et de tenter de jouer un plus grand rôle dans la recherche d'une solution négociée. En tant que pays multiculturel dont la constitution contient des garanties très précises des droits des minorités, le Canada peut contribuer énormément.

Le gouvernement lance un réexamen de sa politique étrangère. Dans le contexte de cet examen, je pense qu'il devrait organiser une réunion des plus brillants de nos concitoyens pour qu'ils proposent des solutions possibles.

La communauté internationale a besoin de leadership. En fait, elle se cherche désespérément un leadership. Le Canada peut le fournir.

• (2305)

M. John English (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales): Monsieur le Président, je représente la circonscription de Kitchener, centre urbain du sud–ouest de l'Ontario où l'on retrouve, comme à l'échelle du Canada tout entier, toute une variété d'entreprises et des gens de diverses origines.

Comme de nombreuses autres circonscriptions, la mienne est profondément touchée par les événements qui se produisent en Bosnie, l'ex–Yougoslavie, comme elle l'a déjà été dans le passé. À l'été de 1914, on a tiré un coup de feu à Sarajevo qui a déclenché la Première Guerre mondiale. Deux ans plus tard, Berlin, Ontario, la capitale de la communauté allemande au Canada, devenait Kitchener et cette ville a changé profondément à partir de cette date. Après 1945, la circonscription de Kitchener a accueilli des milliers d'immigrants et de réfugiés en provenance de ce qui était alors la Yougoslavie.

Je cite ces exemples pour rappeler que presque tous les Canadiens ont été touchés par ces deux terribles guerres et que ces deux guerres se sont déroulées principalement dans la région où l'on constate un tel carnage encore aujourd'hui.

Je crois que nous avons tous tiré la même leçon des deux guerres mondiales, c'est–à–dire que la politique étrangère et la politique de défense du Canada devraient avoir pour base l'idée que les intérêts du Canada seraient mieux servis si l'on élaborait un ordre international fondé sur le droit et des institutions multilatérales très fortes.

C'est de cet engagement qu'est née la principale contribution mondiale du Canada après 1945. La période subséquente à 1945, que l'on appelle l'âge d'or de la diplomatie au Canada, a été marquée par un profond engagement du Canada envers les Nations Unies et je crois que la guerre froide a créé un rôle spécial de puissance intermédiaire pour le Canada. Le meilleur exemple de ce rôle est, bien entendu, la contribution de Lester Pearson dans la crise du canal de Suez en 1956.

On a souvent dit que Pearson avait inventé le maintien de la paix en 1956, mais je pense qu'il serait plus juste de dire qu'il l'a codifié. Ce concept très simple a été d'une grande utilité non seulement pour le Canada et les Nations Unies mais aussi pour la sécurité mondiale.

La théorie de Pearson voulait que les Nations Unies aient recours aux forces armées de nations qui n'étaient pas des grandes puissances et que ces dernières veillent à l'établissement d'un accord de paix. De plus, cette tâche devait s'accomplir avec le consentement des parties belligérantes et par le truchement de négociations ininterrompues avec ces dernières. Telle était l'essence du maintien de la paix tel que défini en 1956–1957.

En fait, Pearson fut déçu par le résultat des négociations de 1956, l'Égypte et Israël ayant imposé des limites à ce qu'elles étaient prêtes à accepter. Il aurait voulu voir un mandat plus

précis, mais il ne put convaincre les autres, y compris le secrétaire général, de la validité de ses arguments.

Toutefois, dix ans plus tard, en 1967, les événements lui donnèrent raison lorsque la force d'urgence des Nations Unies dut se retirer suite au non–respect de l'accord entre l'Égypte, Israël et les Nations Unies.

Les Canadiens qui, à l'époque, étaient très fiers de leur participation aux opérations de maintien de la paix, et de leur tradition en ce domaine, furent amèrement déçus et se mirent à décrier le fait que le Canada n'était plus en mesure de faire le bon Samaritain, de participer à des missions de maintien de la paix.

Les premiers succès au Moyen–Orient furent suivis d'une série d'échecs, non seulement comme celui de la force d'urgence des Nations Unies, mais aussi au Congo et, dans une certaine mesure, à Chypre. Les circonstances actuelles sont comparables et suscitent des sentiments semblables. Nous devons donc nous rappeler que notre engagement au maintien de la paix a déjà connu des moments aussi difficiles.

Dans l'édition de samedi du *Record* de Kitchener–Waterloo, M. Pam Global, natif de Kitchener et capitaine de l'armée dans la réserve, qui revenait de Bosnie récemment, décrivait notre travail en ces termes: «C'est gaspiller la vie des soldats et l'argent des contribuables. Les soldats ont l'impression qu'ils protègent la vie des gens aujourd'hui pour qu'on puisse les tuer demain.»

La réaction du capitaine Global est compréhensible et beaucoup de Canadiens semblent la partager. La Bosnie est une terrible tragédie, non seulement pour ses habitants mais aussi pour les Nations Unies, pour l'OTAN et pour nous.

• (2310)

Ce qui s'est passé à la fin de la guerre froide, c'est que l'idée de base du maintien de la paix a pris des dimensions qui dépassent largement les limites du concept original. Tout d'abord, le nombre d'opérations est tellement plus important. En fait, comme on l'a déjà entendu aujourd'hui, on compte autant d'opérations de maintien de la paix de l'ONU depuis 1989 qu'il y en a eu au cours des 43 années précédentes, c'est–à–dire si l'on remonte à la création de l'ONU. La plupart de ces missions ont été fructueuses; quelques–unes ont échoué.

Ensuite, il devient évident, comme d'autres députés l'ont laissé entendre, que les Nations Unies sont incapables de répondre à la demande, matériellement, idéologiquement et financièrement.

Enfin, et je pense que c'est là l'un des principaux problèmes du Canada face à ce maintien de la paix nouveau genre, le maintien de la paix n'est plus l'apanage des puissances moyennes. Souvenons–nous qu'en 1956, le Royaume–Uni et la France voulaient se charger du maintien de la paix. En fait, ces pays étaient aussi les envahisseurs. C'est Pearson qui s'est chargé de dire aux Britanniques et aux Français que le maintien de la paix n'allait pas être associé aux grandes puissances ou aux superpuissances, mais aux puissances moyennes. Ce concept a tenu le coup durant bon nombre d'années, mais depuis 1989, avec la fin des tensions de la guerre froide, une question se pose maintenant. Pourquoi les grandes puissances n'y contribuent–elles pas? Le Royaume–Uni et la France le font, mais la Russie et les États–Unis restent évidemment à l'écart.

Je pense que tous ces facteurs influencent fortement notre position dans les opérations de maintien de la paix, mais je ne crois pas qu'ils modifient les principes de base. Nous avons participé à toutes les opérations de maintien de la paix, mais je ne crois pas qu'on pourra maintenir ce rythme à l'avenir. Nos ressources sont limitées et les missions sont trop nombreuses.

Par ailleurs, comme plusieurs députés l'ont mentionné, la faiblesse de la structure actuelle de l'ONU laisse à penser qu'il serait préférable pour le Canada de faire porter ses efforts sur la diplomatie préventive, plutôt que sur le maintien de la paix lui–même. Je crois qu'il est juste de dire que le maintien de la paix a occupé une trop grande place dans le programme de politique étrangères du Canada ces dernières années.

Nous n'avons pas que des compétences dans le domaine militaire. Lester B. Pearson, le père du maintien de la paix, n'était–il pas lui–même un piètre soldat, mais un grand diplomate?

N'oublions pas dans nos prières qu'en ce qui concerne la Bosnie, les erreurs qui ont été commises ne l'ont pas été à Sarajevo, mais à New–York, à Washington et dans plusieurs capitales européennes.

Monsieur le Président, à un moment donné l'an dernier, près de 10 p. 100 de l'effectif mondial de gardiens de la paix venait du Canada, bien que notre part à l'ONU ait été fixée à 3 p. 100 environ. Pendant ce temps, les États–Unis, dont la quote–part est de 25 p. 100, ce qui est peut–être trop élevé, brillaient par leur absence dans les opérations de maintien de la paix menées sous l'égide des Nations Unies.

Je crois qu'il y aurait lieu de bien faire comprendre aux Américains qu'ils auraient avantage à assumer leur part de responsabilité. On ne peut pas se contenter de proférer des menaces en l'air d'attaque aérienne et se retirer d'accords de réciprocité comme les États–Unis l'ont laissé entendre il y a deux ou trois ans. Des faits troublants donnent d'ailleurs à penser que les événements qui sont survenus récemment sur la scène internationale remettent à l'honneur l'unilatéralisme et l'isolationnisme dans ce pays. Ce serait une tragédie pour le monde entier et plus encore, à mon avis, pour le Canada.

Que devrions–nous faire alors au sujet de la Bosnie? Commençons par reconnaître qu'il faut faire tout en notre pouvoir, sur les plans politique et diplomatique, pour mettre fin à cette horrible guerre. Gardons–nous cependant d'envenimer les choses avec les Nations Unies et de réduire notre participation à ses activités.

En fait, comme plusieurs autres députés l'ont recommandé déjà, je crois que nous devrions nous appliquer à renforcer cette institution. Ce n'est pas tant l'ONU qu'il faut tenir responsable, que les pays européens qui n'ont pas pris, en tant qu'entité régionale, leurs responsabilités à l'égard d'un événement aux conséquences aussi désastreuses qui se déroulait tout à côté de chez–eux.

Je crois aussi que nous devrions, dans toute la mesure du possible, essayer de «dénationaliser» le maintien de la paix, c'est–à–dire ne plus associer les officiers à leur pays d'origine, que ce soit l'Italie, la France ou le Canada, mais les désigner plutôt comme des officiers en service dans une force relevant du commandement de l'ONU. Je crois que le gouvernement précédent s'est laissé séduire trop vite par le prestige dont jouit le

maintien de la paix et qu'il n'a pas vu les écueils qui émergent aujourd'hui.

Le vice–président: Je regrette de devoir interrompre le secrétaire parlementaire mais son temps de parole est épuisé. Le député de York Sud—Weston a la parole.

• (2315)

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion qui m'est offerte de participer à la discussion.

Je regrette seulement que cette discussion n'ait pas eu lieu lors de la précédente législature avant que nos soldats ne soient déployés dans l'ex–Yougoslavie. Le Premier ministre mérite des éloges pour avoir permis à chacun des membres de cette Chambre d'exprimer son opinion personnelle sur le rôle du Canada dans l'ancienne Yougoslavie et dans le maintien de la paix partout dans le monde.

Nous avons été convoqués aujourd'hui pour examiner l'énoncé suivant:

> Que la Chambre prenne note des dimensions politiques, humanitaires et militaires du rôle du Canada dans le maintien de la paix, y compris dans l'ancienne Yougoslavie, et d'une possible ré–orientation future de la politique canadienne de maintien de la paix et de ses opérations.

Je dois avouer combien j'ai été impressionné aujourd'hui par la qualité des discours prononcés par les nouveaux députés. Cela augure bien de l'orientation future de la Chambre et de l'importance accordée à chacun de ses membres.

J'ai eu la chance de visiter l'ancienne Yougoslavie avant le début du conflit. Je ne peux vous dire à quel point les bombardements constants à Dubrovnik et en Croatie et les pertes de vie à Sarajevo me chagrinent. Je ressens le même sentiment lorsque j'apprends que nos soldats se font tirer dessus et humilier en Bosnie. Il nous incombe de faire face à cette question et de déterminer s'il est justifié de maintenir notre participation malgré les risques et les coûts inhérents à cette mission.

Le Canada s'est engagé à rester là–bas jusqu'en avril mais nous ne devrions pas renouveler notre engagement après cette date étant donné les dangers auxquels sont exposés nos soldats dans cette région. Comme l'ont souligné un certain nombre d'orateurs, en Bosnie il n'est pas question de cessez–le–feu, de paix ou même de volonté de paix. Il n'y a pas de paix à maintenir. Le Canada n'est donc pas en mesure de jouer son rôle traditionnel de gardien de la paix. Il est clair que nous assumons une responsabilité humanitaire là–bas en garantissant que l'aide si nécessaire se rend dans les régions sinistrées.

En Croatie, le Canada remplit son rôle traditionnel en y maintenant la paix. Je remarque que tous les parlementaires d'origine croate qui ont pris part au débat ont demandé que nos troupes se retirent de l'ancienne Yougoslavie. Je trouve cela intéressant. Je ne m'attendais pas à ce que ces députés adoptent cette position.

De toute façon, il est évident que nos troupes en Croatie remplissent une fonction importante. Il ne fait aucun doute qu'il en est de même pour nos troupes en Bosnie, mais la nature du mandat est obscur. La série d'incidents qui se sont produits incitent le doute quant à la sécurité de nos troupes.

Il est clair aussi que le coût de la mission est plutôt élevé. Selon les estimations, il pourrait avoir atteint un milliard de dollars au cours des sept dernières années. Le coût additionnel s'établit à près d'un demi–milliard.

Nous devons connaître cette dépense, compte tenu de la nature illimitée de l'engagement que proposent certains députés. De toute évidence, nous convenons tous que le rôle de maintien de la paix a changé et que le rôle exact des troupes canadiennes en Bosnie est obscur.

Les Canadiens ont raison d'être fiers de leur engagement traditionnel à l'égard des opérations de maintien de la paix. Ils sont moins certains en ce qui a trait aux efforts de nos troupes en Bosnie, parce qu'il ne s'agit pas d'un exercice de maintien de la paix. Il convient de noter que, dans un sondage dont les résultats ont été publiés aujourd'hui, une majorité importante de Canadiens ont formulé de vives réserves quant au maintien de notre participation en Bosnie.

• (2320)

Comme on l'a mentionné, je pense que le Canada a fait sa part au fil des années. Notre pays a participé à toutes les missions de maintien de la paix des 30 dernières années. Nous avons certainement fait notre part. Nous avons contribué à la cause humanitaire en Bosnie et dans d'autres régions de l'ancienne Yougoslavie.

Il est évident qu'une solution diplomatique au problème n'est pas imminente. Je suis préoccupé par la durée de la période au cours de laquelle les troupes canadiennes doivent maintenir la paix dans cette région. Il me semble que les diplomates ont échoué aux Nations Unies dans leurs efforts pour rétablir la paix dans cette région. Il était évident il y a trois ans qu'un grave conflit se préparait.

Pour ces raisons, j'estime que lorsque notre engagement prendra fin en avril, il y aurait lieu de rapatrier les Canadiens et les Canadiennes qui sont là–bas. Je ne dis pas que les Britanniques, les Français et tous les autres qui assurent le maintien de la paix dans cette région doivent se retirer. On a tendance à croire que si les Canadiens se retirent, les autres nations ou les forces de l'ONU en feront autant. Ce n'est certainement pas évident.

Nous avons une obligation. Nous nous acquittons de cette obligation mais nous ne devons pas oublier qu'il continuera d'y avoir des conflits un peu partout dans le monde. Voudrait–on que nous continuions à intervenir dans chaque conflit? Il y a tant à faire, à titre de nation, sur le plan monétaire et relativement à d'autres engagements. J'invite le gouvernement à faire en sorte que l'on s'acquitte de notre obligation jusqu'en avril puis que

l'on rapatrie les Canadiens et les Canadiennes qui sont dans l'ancienne Yougoslavie.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de représenter les habitants de Hamilton—Wentworth non seulement à la Chambre des communes, mais également au cours de ce débat. Il s'agit de mon premier discours à la Chambre et je trouve l'expérience quelque peu intimidante après avoir entendu les discours éloquents prononcés par divers députés aujourd'hui.

Je voudrais vous raconter, monsieur le Président, à vous et aux députés, une anecdote qui s'inscrit bien dans le cadre du présent débat. Je viens du village de Lynden, localité rurale d'environ 500 habitants située dans le sud de l'Ontario, qui a toujours envoyé des soldats aux grandes guerres qui ont marqué notre siècle.

En entrant dans l'église du village, vous apercevez la liste des combattants tombés au champ d'honneur. Il y a également dans notre village une filiale de la Légion royale canadienne qui a toujours cherché, au fil des ans, mais surtout le 11 novembre, à commémorer ceux qui n'ont pas hésité à sacrifier leur vie non seulement pour le Canada, mais aussi pour tout ce qu'il incarne.

Peu avant Noël, j'ai assisté à une soirée à la Légion au cours de laquelle on remettait des boutons de service. Beaucoup de gens assistaient à la cérémonie, puisque notre communauté a toujours appuyé les activités de la Légion. Par contre, j'ai été surpris d'apercevoir un militaire en activité de service, qui portait l'uniforme vert des Forces armées d'aujourd'hui. Il s'agissait d'un jeune homme dans la vingtaine qui s'appelle Chris Kivell. Je me suis entretenu avec Chris que je connais depuis qu'il est tout petit. Il venait tout juste d'être admis dans l'Artillerie. Il suivait les traces de son grand–père, Owen Kivell, qui a servi dans la marine pendant la Deuxième Guerre mondiale. Owen a d'ailleurs survécu au torpillage de son navire dans le nord de l'Atlantique. Le jeune Chris paraissait très bien dans son nouvel uniforme qu'il portait avec fierté.

Néanmoins, je lui ai demandé s'il ne craignait pas d'être envoyé dans une région dangereuse, comme la Bosnie, et il m'a répondu par l'affirmative. Il en avait discuté avec d'autres jeunes hommes qui y avaient été envoyés et qui lui avaient raconté leurs déceptions et les dangers qu'ils avaient dû affronter. Tout à coup, se rappelant qu'il s'adressait à un député, il m'a dit: «M. Bryden, ne les laissez pas retirer les troupes canadiennes de la Bosnie. Nous voulons participer à la mission là–bas.» J'ai eu, depuis, l'occasion de réfléchir à ce qu'il m'a dit. Comme toute une génération nous sépare, je ne suis pas sûr de bien comprendre ses sentiments. Mais je connais mon village et ses habitants. Je connais les valeurs avec lesquelles il a grandi.

• (2325)

J'estime donc que le Canada a une excellente tradition militaire tant francophone qu'anglophone qui remonte directement aux querelles qui opposaient Français et Anglais au XVIIIe siècle. Au XX^{e} siècle, soit au cours de la Guerre des Boers, de la Grande Guerre et de la Seconde Guerre mondiale, les soldats canadiens, tant francophones qu'anglophones, ont forcé l'admiration même de leurs ennemis par leur bravoure et leur ardeur au combat. C'est ce qui est arrivé à Dieppe, en Normandie, lors de la libération de l'Europe.

Dans les années d'après–guerre, les Forces canadiennes se sont spécialisées dans le maintien de la paix. Encore là, nos soldats ont mérité l'admiration du monde entier par leur détermination, leur bravoure, leur capacité à séparer les factions adverses sans prendre parti. On écrira peut–être un jour le récit complet de leurs réalisations. Mais le monde sait que le Canada s'y connaît en maintien de la paix, que les soldats canadiens pratiquent le maintien de la paix depuis plus de 40 ans.

Le monde s'est fait plus terrible et plus menaçant. L'éclatement de fédérations comme l'ancienne Union soviétique et l'ancienne Yougoslavie a déchaîné des haines plusieurs fois centenaires. Le maintien de la paix tel que nous le connaissons est absolument impossible dans ces situations de terribles conflits tribaux. La haine est ancrée profondément et ne respecte ni les femmes ni les enfants.

Nos soldats ne sont en Bosnie que pour des raisons humanitaires. Ils sont là pour s'assurer au péril de leur vie que les gens mangent. L'intervention de l'ONU a sauvé des centaines de milliers de personnes de la famine et le Canada est un élément essentiel de cette intervention. Des soldats canadiens sont morts en Bosnie, d'autres ont été blessés, mais des milliers de personnes, surtout des femmes, des enfants et des vieillards, ont été sauvées.

À mon avis, le rôle militaire du Canada a progressé, il n'a pas régressé. Il a progressé du moins dans un sens spirituel. Plutôt que de nous battre pour gagner des guerres ou pour en prévenir, nous nous battons en Bosnie tout simplement pour sauver des vies. Y a–t–il plus noble cause pour un soldat? À mon sens, non.

Je regarde mes vis–à–vis de l'opposition et je dois dire que j'ai été très impressionné par la compassion dont ils ont fait preuve dans leurs interventions. Leurs discours révèlent que peu importe les différences qui nous séparent sur le plan idéologique, peu importe ce qui nous sépare dans l'histoire, du rapport de Lord Durham jusqu'à la bataille des Plaines d'Abraham, des désirs nous unissent, nous les Canadiens, ou appelez cela comme vous voulez, Saskatchewannais, Colombiens–Britannique, Acadiens, Québécois, nous sommes unis par notre désir de nous porter au secours de ceux, dans le monde, qui sont sans défense, de ceux qui sont blessés et affamés.

Ne nous laissons pas détourner de la véritable voie à suivre par les sondages d'opinion. Le problème qu'il y a à toujours faire ce que semble vouloir la majorité, c'est qu'il arrive que les majorités soient mal informées. Il n'y a pas de bulletins de nouvelles réguliers sur les forces canadiennes en Bosnie. Les médias canadiens ne nous disent pas ce qu'ils font là–bas. Vous ne pouvez pas juger la situation des Canadiens en Bosnie en regardant CNN ou en lisant un journal. Il faut donc se fier aux gens informés, à ceux qui sont sur place, à nos propres soldats du 22^{e} régiment et du Princess Patricia, par exemple. Ils croient en ce qu'ils font. Nous tous, députés, devrions être très fiers d'eux.

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole à la Chambre pour représenter les habitants de Fredericton—York—Sunbury. Je me sens tout petit lorsque je pense au nombre de gens qui seront touchés par la décision que prendra le gouvernement à la suite de ce débat.

• (2330)

Comme c'est la première fois que je prends la parole, monsieur le Président, je profite de l'occasion pour vous féliciter de votre nomination. Je veux aussi rendre hommage à l'honorable Milton Gray, le dernier député de mon parti à représenter ma circonscription. Il était membre du gouvernement à l'époque et s'est vu décorer de la Croix de Victoria durant la Deuxième Guerre mondiale.

Je voudrais aussi rendre hommage à mon prédécesseur immédiat, M. Bud Bird, qui a servi notre région longtemps avec dignité et diligence.

Enfin, je voudrais signaler le décès récent de mon adversaire du Parti réformiste. Jack Laney était un digne représentant de son parti et, au nom de tous les habitants de la circonscription, je veux exprimer mes plus sincères condoléances à son épouse, Addie, et à sa famille.

La BFC Gagetown, la plus grande base d'entraînement militaire au Canada et, du point de vue de la superficie, la plus grande base du Commonwealth, est située dans ma circonscription. Je suis certain que les députés peuvent comprendre l'importance de ce débat pour les habitants de Fredericton—York—Sunbury en général et pour le personnel de la BFC Gagetown en particulier.

C'est déjà difficile d'avoir à s'inquiéter de parents ou d'amis qui servent dans des circonstances dangereuses à l'autre bout du monde, mais c'est encore pire lorsque le but d'une mission aussi risquée n'est pas clairement défini ou lorsque l'efficacité d'une telle mission n'est pas mesurée.

J'espère que ce débat aidera à clarifier la position du Canada relativement au rôle de notre pays et d'autres pays au sein des forces de maintien de la paix des Nations Unies de façon générale et en Bosnie–Herzégovine en particulier.

Je dois dire que nous, les habitants de Fredericton—York—Sunbury, sommes heureux de la décision du gouvernement de tenir ce débat. Je voudrais féliciter également de leur collaboration et de leur participation les autres partis et leurs chefs. Leur intervention au début du débat a beaucoup contribué à donner le ton, et je suis persuadé que les Canadiens trouveront réconfortant de savoir que nous voulons en arriver à des solutions concrètes.

Comme je le disais tout à l'heure, monsieur le Président, les électeurs de ma circonscription portent un intérêt particulier à ce débat parce qu'un grand nombre des membres de la BFC Gagetown ont déjà participé aux opérations de maintien de la paix, sont en train d'y participer ou y participeront probablement plus tard.

Étant donné ce niveau d'intérêt, je tenais à ne pas traiter de la question de façon superficielle. J'ai donc rencontré dimanche soir un certain nombre de personnes intéressées qui voulaient me faire part de leur opinion. Les participants regroupaient d'anciens soldats de la paix, dont un avait été en poste à Sarajevo, des étudiants de la région fréquentant l'Université du Nouveau–Brunswick et d'autres membres du public qui avaient exprimé leur point de vue au téléphone ou par lettre.

Je signale en particulier un exposé détaillé de la situation en Bosnie que nous a fait un militaire qui avait récemment été en poste dans la région; je voudrais donc remercier le lieutenant–colonel Yann Hidiroglou, commandant adjoint de la mission d'observateurs militaires des Nations Unies, qui nous a fait un exposé sérieux et exhaustif.

On a répété tout au long de la réunion que le débat sur la situation en Bosnie était devenu trop polarisé. Les arguments sont généralement bien tranchés en faveur de l'une ou l'autre thèse. Le Canada doit rester en Bosnie quelles que soient les circonstances, ou nous devons retirer nos troupes parce que leur présence est trop dangereuse, trop coûteuse ou inefficace.

Nous devons au contraire chercher ensemble à trouver une solution plus modérée, de juste milieu. Il n'y a pas de solution facile, mais en cherchant à établir un juste équilibre, nous devons examiner quelles conséquences pourrait avoir la décision de retirer complètement nos trouves. Nous sommes après tout des citoyens du monde.

Nous devons reconnaître la possibilité qu'un retrait puisse n'être que temporaire. Il se pourrait que les militaires doivent intervenir dans des conditions encore pires que celles qui existent actuellement. En outre, il est clair que nos soldats réussissent à acheminer l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin. Le Haut–Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Croix–Rouge ont tous deux dit, depuis, que l'aide alimentaire se rend à destination.

Qu'en est–il de notre réputation internationale? Si l'ONU retire ses troupes, quelles répercussions cela aura–t–il sur les futures opérations de maintien de la paix? Du point de vue politique, les gouvernements se trouveront–ils dès lors dans l'impossibilité de maintenir une présence dans des régions étrangères? Par ailleurs, quel souvenir voulons–nous laisser aux futures générations? Nous devons envisager quelle pourrait être la situation si nous n'étions pas présents en Bosnie.

Je crois que nous devons en arriver à un juste milieu. Pour cela, il faut d'abord réitérer l'engagement de nos troupes. Le gouvernement doit réitérer son intention d'améliorer les conditions de vie des hommes et des femmes qui sont présents là–bas.

Monsieur le Président, il y a, à mon avis, un certain nombre de façons d'y arriver. Premièrement, le Canada s'est acquis une solide crédibilité à titre de pays pacifiste voué au maintien de la paix. Nous devrions miser sur nos connaissances et notre réputation dans ce domaine et faire appel aux autres pays qui, bien souvent, entretiennent des liens plus étroits avec les belligérants, et ce, afin d'inviter les factions opposées à chercher des solutions diplomatiques.

• (2335)

Forts de notre réputation et de nos réalisations passées, nous devons aussi réexaminer les conditions que nous avons imposées à nos soldats et y apporter des modifications, dans la mesure du possible, afin de les améliorer. Les gens ne savent pas vraiment en quoi consiste notre rôle en Bosnie; ils ne connaissent pas le but de notre présence ni sa valeur. Nous devons clarifier la situation

et leur expliquer que nous faisons vraiment tout ce qui est possible.

En conclusion, nous devons réaffirmer l'engagement de nos soldats en Bosnie, mais pas nécessairement aux conditions actuelles. Nous devons aussi nous assurer que nos militaires reçoivent une formation adéquate, que les États membres de l'ONU appuient politiquement ses opérations sur le terrain et que nous fournissons l'aide nécessaire pour réduire les risques.

En outre, le gouvernement et les militaires doivent expliquer clairement leurs buts et leurs décisions, de manière que tout le monde connaisse les objectifs de nos troupes en Bosnie et, d'une manière plus générale, ceux des forces de l'ONU. Nous discuterons à nouveau du rôle militaire du Canada et de son rôle au regard du maintien de la paix. J'espère que nous venons de créer un précédent pour la tenue de tels débats.

Je rends hommage aux soldats qui, depuis bientôt 50 ans, permettent au Canada d'être actif dans le domaine du maintien de la paix. Je salue aussi les parents et amis de ceux qui participent aux missions de paix. Ils reconnaissent comme moi, j'en suis certain, l'excellent travail de nos soldats canadiens. C'est justement cet excellent travail qui rend indispensable la présence du Canada en Bosnie.

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, c'est véritablement un honneur pour moi que de prendre la parole ce soir au nom des électeurs de la circonscription d'Etobicoke—Lakeshore, que j'ai le plaisir de représenter. Au nom de mes électeurs, je vous félicite, monsieur le Président, tout comme je félicite le premier ministre de nous donner l'occasion de débattre ce soir de la question du maintien de la paix.

Le maintien de la paix est une activité que le Canada exerce en tant que pays, une activité qui nous attire le respect du monde entier et qui fait que nous sommes tous fiers d'être canadiens.

Les soldats canadiens ont participé à toutes les activités de maintien de la paix depuis 1947. Quelque 90 000 soldats canadiens servent dans des pays déchirés par la guerre. Nos soldats nous ont représentés dans des missions de maintien de la paix dans des régions comme la Corée dans les années 50, en Égypte, en 1954, au Congo, en 1960–1964, au Nigéria, en 1968–1970, au Laos, au Viêt–Nam et au Cambodge au début des années 70, en Iran, à la fin des années 80, et dans de nombreux pays de l'Amérique latine entre 1989 et 1992.

Nos troupes de maintien de la paix servent actuellement au Salvador, dans le Sahara occidental, en Angola, en Irak, au Koweït, en Afghanistan, au Pakistan, en Inde, en Corée, au Cambodge et, bien sûr, dans l'ex–Yougoslavie. Quelque 4 700 soldats canadiens participent à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde. Ils représentent environ 10 p. 100 de tous les soldats chargés du maintien de la paix qui sont en poste.

Nous apprécions beaucoup nos soldats chargés du maintien de la paix et sommes fiers de nos activités en ce domaine. Nous traitons cette question très sérieusement. Il est évident que notre engagement repose sur des raisons très pratiques. Le Canada ne peut prospérer que si la stabilité règne dans le monde. J'estime que la plupart des Canadiens sont d'avis que les activités de maintien de la paix sont importantes. Le regretté Lester B. Pearson a d'ailleurs reçu le prix Nobel de la paix, tout comme nos casques bleus en 1988.

Compte tenu de l'importance internationale des efforts de maintien de la paix du Canada, je voudrais parler brièvement de deux grandes questions: les priorités en matière de financement et le maintien de la paix dans le contexte international.

L'une des préoccupations de nombreux Canadiens en matière de maintien de la paix, c'est que nos soldats soient convenablement équipés pour les dangers auxquels ils sont fréquemment exposés.

• (2340)

Cela veut dire que le matériel devrait être pleinement fonctionnel. Les soldats ont droit à des installations acceptables et à une protection adéquate. Tout cela exige des ressources financières.

Ma deuxième préoccupation concerne l'engagement de la communauté internationale. Si nous, Canadiens, décidons qu'il est prioritaire de rester engagés dans le maintien de la paix, nous devons, par le truchement de l'ONU, favoriser une action collective responsable. J'espère que nous inciterons les autres pays membres de l'ONU à verser leur contribution, à fournir des troupes, du soutien logistique et technique, à respecter les résolutions de l'organisation.

Les Canadiens ne peuvent se tirer d'affaire seuls comme nous l'avons vu en Bosnie, où les troupes qui doivent les relever ne peuvent le faire. Il faut que les Nations unies soient une organisation forte et que l'engagement des pays membres ne se résume pas à de vaines paroles; elles doivent donner de l'aide financière, des troupes, un soutien technique.

Le maintien de la paix est un domaine où nous servons le reste du monde. J'espère que nous continuerons à le faire. Mais il faut que nos gardiens de la paix aient le matériel voulu pour se protéger lorsqu'ils s'acquittent de leurs tâches, et il faut que la communauté internationale s'engage plus fermement.

Nous vivons dans un village planétaire. Nous avons nos responsabilités dans ce village.

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, permettez–moi, au nom de la circonscription de Winnipeg–Nord que je représente, de joindre ma voix à celle des députés qui sont intervenus pour vous féliciter de votre nomination au poste de président adjoint, ainsi que le premier ministre, le très honorable Jean Chrétien, et les autres élus.

Je profite également de l'occasion pour remercier les électeurs de Winnipeg–Nord qui m'ont renouvelé leur confiance, lors des élections de l'automne dernier. Le nouveau gouvernement libéral s'est solennellement engagé à solliciter l'opinion de ses citoyens en ce qui concerne la politique étrangère et, pour débuter, à tenir un débat tout ce qu'il y a de plus public sur la question du maintien de la paix dans les premiers jours de la présente législature.

À une époque où les Canadiens sont de plus en plus préoccupés par des problèmes intérieurs, il y a lieu de nous interroger sur une question fondamentale, celle de notre participation à des missions de maintien de la paix coûteuses et dangereuses à l'étranger. Pourquoi sommes–nous là? Pourquoi adoptons–nous une attitude interventionniste à l'égard de problèmes et de conflits qui ont manifestement lieu à des milliers de milles d'ici, dans des régions que la plupart des Canadiens n'ont même jamais vues?

Pourquoi, vu l'ampleur des problèmes socio–économiques qui assaillent tous les Canadiens, jetons–nous même un coup d'oeil sur la question du maintien de la paix à l'échelle internationale? Bien sûr, il s'agit là d'une question valable.

Je voudrais offrir quelques réponses très convaincantes et j'encourage les députés de tous les partis représentés à la Chambre à partager ces réponses avec leurs électeurs.

Tout d'abord, à ceux qui mettent en doute les avantages que présentent pour le Canada ses missions de maintien de la paix à l'étranger, je dis que nous devons leur inculquer la notion que le Canada n'est pas une île. Au lieu de cela, le Canada se trouve dans une position privilégiée en tant que chef de file mondial dans la diplomatie internationale. Nous portons le flambeau légué par Lester B. Pearson, un legs qui ne comporte pas d'ultimatum, mais qui demande de la patience dans la quête de la paix.

Si nous ne parvenons pas à régler les conflits et les troubles qui règnent à l'étranger, ces problèmes deviendront les nôtres par extension. Si on laissait ces conflits durer impunément, ils risqueraient de s'étendre à notre pays et de l'engloutir. Bien sûr, il est dans l'intérêt du Canada de participer aux missions de maintien de la paix qui se déroulent dans d'autres pays. Mais l'intérêt national à lui seul ne représente qu'un aspect de la nécessité de continuer de participer aux opérations de maintien de la paix.

• (2345)

Je pense, chers collègues, qu'il y a là un noble intérêt en jeu. Notre mission humanitaire dans l'ancienne Yougoslavie est salutaire pour deux millions et trois quarts d'habitants de cette nation déchirée par la guerre, des gens qui n'auraient autrement aucune chance de survivre dans cette situation déplorable. Ces secours précieux sont mieux assurés par une équipe de nations. C'est pourquoi, il est essentiel, à mon avis, que nous continuions de participer aux opérations de maintien de la paix des Nations dans cette partie du monde et dans d'autres régions.

Il se peut que d'autres nations hésitent. Quant à moi, je pense que le Canada doit réaffirmer son engagement à l'égard d'une politique étrangère indépendante. Et je suis sûr que ce gouvernement n'hésitera pas.

Chers collègues, permettez–moi d'attirer votre attention sur ce je considère comme une très grave lacune de notre politique en matière de maintien de la paix, à savoir qu'on ne fait pas connaître aux Canadiens les nombreux avantages de ces opérations, surtout en cette période où les questions d'intérêt national nous préoccupent au premier plan. Il est rare que des efforts couronnés de succès défraient autant les manchettes que les catastrophes. C'est peut–être pour cette raison que le sondage Angus Reid publié cette semaine révèle que six Canadiens sur dix sont en faveur du retrait des troupes canadiennes postées en Bosnie. Je ne peux m'empêcher de me demander si ce chiffre serait différent si les gens pouvaient juger du rôle humanitaire que jouent nos soldats outre–mer.

Récemment, nous avons vu à la télévision et dans les journaux la photo d'une luge abandonnée sur un fond de neige ensanglantée, à Sarajevo, symbole de toute l'horreur et la futilité de la guerre. Lorsque l'on voit dans les médias le massacre de civils chez eux, le massacre de femmes, les tueries insensées d'enfants sur des terrains de jeux, le bombardement d'hôpitaux, lorsque l'on voit des villages entiers sans nourriture et sans vêtements chauds, lorsque l'on voit ces situations indignes d'êtres humains, nous sommes bouleversés. Devant tant d'horreurs, la guerre semblent se rapprocher.

En conclusion, je dirais que les missions de maintien de la paix sont le défi ultime de l'âme de notre nation, et la façon dont nous y répondrons traduira la situation de notre conscience nationale. La vie de personnes de cette partie du monde est entre nos mains.

Le vice–président: Il reste trois orateurs, soit les députés de Waterloo, de Scarborough–Ouest et de Victoria—Haliburton. Je me demande s'ils accepteraient de diviser leur temps étant donné l'heure tardive. Est–ce que cinq minutes chacun suffiraient? Alors vous avez la parole, selon l'ordre indiqué sur la liste et vous pouvez blâmer le whip si vous n'approuvez pas cet ordre. Le député de Victoria—Haliburton a la parole.

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton): Merci, monsieur le Président, je serai aussi bref que possible.

Je suis très heureux de prendre la parole pour la première fois dans l'enceinte la plus noble du pays. J'aimerais remercier les électeurs de Victoria—Haliburton qui m'ont choisi comme leur représentant à la Chambre et m'ont fait confiance en sachant que je ferais de mon mieux.

Nous traitons aujourd'hui d'un sujet qui préoccupe tous les Canadiens. Ce débat aurait dû avoir lieu depuis déjà longtemps et je remercie le premier ministre de cette occasion.

Le concept du maintien de la paix a été créé au Canada; c'est tout à fait normal puisque c'est le premier ministre Lester Pearson lui–même qui avait mis au point le programme. Il a d'ailleurs reçu le prix Nobel de la paix pour ses efforts. Le Canada est depuis longtemps un défenseur actif des organisations favorisant la stabilité et l'ordre à l'échelle internationale. Environ 2 300 de ses militaires sont déployés à l'heure actuelle dans diverses opérations de maintien de la paix à travers le monde.

Ces opérations sont demeurées non violentes pour la plupart. Toutefois, les affrontements violents sont de plus en plus fréquents dans le contexte quotidien du maintien de la paix. Le maintien de la paix prend donc un visage bien différent.

• (2350)

Il ne faut pas perdre de vue l'objet du présent débat. On peut facilement renoncer au maintien de la paix en faisant valoir, par exemple, qu'il faut retirer nos troupes de régions dangereuses, mais un tel raisonnement témoignerait d'un manque de vision.

Nous devons élargir la discussion et essayer de voir ce que nous attendons de nos gardiens de la paix. Il faut les doter d'un mandat clair et concis. Le Canada engage–t–il des troupes dans

des opérations de maintien de la paix simplement parce que, comme je le disais plus tôt, notre pays n'a jamais refusé de participer à une opération des Nations Unies, ou parce qu'il est dans le meilleur intérêt du Canada de participer à une opération donnée?

Nous devons tenir compte de notre situation financière, de la diminution de notre budget de la défense et des effets que cela peut avoir sur notre participation à de futures opérations de maintien de la paix. D'autre part, avant d'engager nos troupes, nous devons nous assurer qu'elles ont l'équipement et la formation nécessaires pour faire face à toutes les situations possibles.

Bien que nous soyons en quelque sorte loin des opérations de maintien de la paix comme telles, nous devons faire en sorte que ceux qui risquent leur vie dans des situations dangereuses disposent du meilleur équipement et de la formation voulue pour pouvoir se protéger efficacement et assurer le succès de l'opération au nom du Canada.

Mon discours comptait 21 pages, mais je l'ai résumé.

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais très brièvement faire valoir cinq points. La motion à l'étude aujourd'hui nous demande de prendre en compte les dimensions politique, humanitaire et militaire dans l'orientation future de la politique et des opérations canadiennes de maintien de la paix.

Voici les cinq points que je voudrais signaler au gouvernement et au ministre.

Premièrement, le Canada est, comparativement, un petit pays aux ressources limitées, et il ne peut donc agir seul. Nous savons que l'union fait la force. Nous pouvons nous soutenir les uns les autres. Le Canada doit donc, à mon avis, rester membre des organisations internationales, dont l'ONU et l'OTAN.

Deuxièmement, nous devons nous efforcer de démasquer l'hypocrisie au sein de ces organisations. Qu'est–ce que cela veut dire? Comparez l'action très prompte des forces de la coalition dans le Golfe, les milliards de dollars dépensés dans cette région en une très courte période, et l'inaction dans le cas de la Yougoslavie, où des enfants se font tuer tous les jours, l'inaction au Timor oriental, où les catholiques se font massacrer par des intégristes musulmans, l'inaction au Tibet, où la Chine se livre à un génocide culturel contre le peuple tibétain. Que dire des pays d'Afrique où des tribus s'entre–tuent, faisant des dizaines de milliers de morts? Ces organisations se gardent bien d'intervenir dans ces situations dramatiques.

Troisièmement, nous devons continuer à parler franchement et énergiquement au nom des droits de la personne, de la dignité humaine, de la valeur inhérente à toute vie humaine.

Quatrièmement, nous devons utiliser nos compétences militaires et profiter de notre réputation là où cela est justifié. Nous ne pouvons pas constamment être partout.

Cinquièmement, nos militaires connaissent leur métier. Ils connaissent les risques qu'il comporte. Ils ont choisi ce métier, mais nous ne pouvons pas leur demander de risquer leur vie à moins de veiller à les équiper, à les approvisionner et à les soutenir le mieux possible. Tout comme nous n'enverrions pas nos enfants jouer au hockey en pyjamas, nous ne pouvons pas envoyer nos soldats dans les régions les plus dangereuses et instables du monde sans une protection, une formation et un équipement convenables. Faire moins que cela serait irresponsable, indéfendable.

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, j'ai bien apprécié cette journée à la Chambre et je suis heureux d'être le dernier à prendre la parole. Nous allons sortir d'ici avant minuit.

Je représente la circonscription fédérale de Waterloo, qui regroupe le canton de Woolwich, Waterloo ainsi qu'une partie de Kitchener. C'est dans notre région que se trouve le collège Conrad Grebel, le projet appelé Project Ploughshares, ainsi qu'un centre de règlement des conflits. Nous avons évidemment une collectivité mennonite qui aide activement les gens d'autres pays en situation de crise.

• (2355)

Lorsque nous regardons notre pays et que nous écoutons ceux qui ont pris la parole aujourd'hui à la Chambre, nous avons un peu l'impression d'être une petite organisation des Nations Unies. je ne peux m'empêcher de songer que nous sommes véritablement un rayon d'espoir dans un monde perturbé.

Un résident de ma circonscription, M. Elmasry, est professeur à l'Université de Waterloo et milite activement au sein d'un certain nombre d'organismes de défense des droits de la personne. Il a écrit, dans un article qu'il m'a envoyé, que le facteur prépondérant auquel est confronté le tissu moral de l'époque postérieure à la guerre froide est que la guerre d'agression en Bosnie–Herzégovine est une guerre de génocide. Le second fait important est qu'il n'existe aucune véritable volonté internationale de mettre fin au génocide. Le «plus jamais» inspiré par l'Holocauste a perdu toute signification. Dans ce pathétique désert moral, la réputation de la Communauté européenne et ses préoccupations en matière de sécurité et de droits de la personne ont été sérieusement ternies.

J'ai reçu des communications d'écoliers de sixième, septième et huitième années. Cela m'importe beaucoup compte tenu de mes antécédents. En 1956, lorsque le Canada s'est lancé dans sa mission de maintien de la paix à Suez, je vivais en Hongrie, j'avais neuf ans et la révolution hongroise battait son plein. Je me rappelle fort bien que les Hongrois se sont sentis terriblement abandonnés lorsque la crise de Suez a éclaté, estimant que leur droit à l'autodétermination était sacrifié sur l'autel de l'opportunisme de la campagne de Suez.

Les élèves qui m'ont écrit formaient un groupe appelé Urgent Action Team et provenaient de l'école élémentaire St. Agnes de Waterloo. M^me^ Joanne Thorpe est un parent bénévole qui travaille avec eux. Cheryl Finney, une des élèves, écrivait ceci:

En Bosnie, ils écrasent les crânes des enfants, tranchent la gorge des femmes et tirent sur les hommes qui tentent de défendre leur famille.

Celine Kruger a écrit:

Je suis convaincue que vous avez entendu parler de ce qui se passe en Bosnie, de la guerre, de la mort de nombreux innocents et des femmes qui se font violer uniquement en raison de leur religion. Le plus horrible, c'est que beaucoup d'enfants sont victimes de cette guerre.

Becky Curan a écrit:

Je crois que le Canada devrait aider à garder la paix. Je sais que certaines personnes disent que nous devrions nous occuper de nos propres problèmes avant de nous occuper de ceux des autres. C'est peut-être vrai, mais nous tenons notre liberté pour acquise et nous devrions nous rendre compte de la situation où nous serions si notre propre pays n'était pas libre et si nous étions en guerre.

Il y a bien d'autres lettres et j'ai été touché par le sérieux de ces élèves et par le fait que ces jeunes savent très bien que l'un des grands rôles du Canada dans le monde, c'est celui de gardien de la paix et de pacificateur.

Je m'entretenais avec Ernie Reduce du projet Ploughshares et je lui ai demandé quelle était sa solution au problème. Il m'a notamment dit qu'à moins qu'il y ait des gens en Bosnie-Herzégovine, à moins qu'il y ait des témoins des souffrances humaines qu'il y a là-bas, à moins qu'il y ait des gens prêts à aider ceux qui souffrent, nous ne saurons jamais ce qui s'y passe. Nous ne saurons jamais ce qui se produira là-bas. D'une certaine façon, la décision des Européens et des Nations d'imposer un embargo sur les armements a laissé les musulmans sans défense dans cette région.

Il ne fait aucun doute que les Canadiens, ardents partisans des Nations Unies, veuillent faire régner le droit international et lutter contre l'anarchie. Il est de notoriété publique que ce principe est l'un des éléments qui contribuent à l'unité de notre pays. Il est important de faire régner le droit international et de lutter contre l'anarchie, mais nous n'y parviendrons pas seuls. Pour atteindre notre objectif, nous devons chercher à renforcer le rôle que jouent les Nations Unies. Nous devons nous engager à appuyer les démocraties du monde entier pour faire régner la loi, l'ordre et l'autodétermination.

Le vice-président: Les députés seront heureux de savoir que le député de Waterloo était le 50e orateur à prendre part aujourd'hui à ce débat qui, selon le député de Labrador, était le meilleur que nous ayons entendu ici depuis 24 ans.

Comme il est presque minuit, aux termes de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 23 h 59.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 26 janvier 1994

La séance est ouverte à 14 heures

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE M. G. CAMPBELL EATON

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, permettez–moi de rendre hommage aujourd'hui à un éminent Terre–Neuvien, M. G. Campbell Eaton, qui est décédé hier à St. John's.

Il a servi avec distinction dans le 166e Régiment de campagne de Terre–Neuve de l'Artillerie royale durant la Seconde Guerre mondiale et a reçu la Croix militaire pour bravoure insigne, sang–froid et conduite remarquable sous le tir durant des affrontements en Italie. Après la guerre, M. Eaton a été commandant du régiment et il a par la suite reçu le titre honorifique de colonel du Régiment royal de Terre–Neuve.

C'était un homme d'affaires en vue et respecté, qui se dévouait pour le mieux–être de ses concitoyens, notamment dans les domaines de la santé, de l'habitation et de l'éducation. L'université Memorial lui a attribué le titre de docteur en droit et, en 1978, en reconnaissance de ses services distingués et remarquables, le pays l'a fait officier de l'Ordre du Canada.

Je pourrais dire que Cam Eaton était un gentleman dans tous les sens du mot. Grâce à sa grande dignité, faite de sagesse et de jugement, il s'élevait définitivement au–dessus de la moyenne.

Je présente mes plus vives condoléances à sa veuve, Betty, et à toute sa famille.

* * *

[*Français*]

LE JEU DES TUEURS EN SÉRIE

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, l'opposition à la distribution et à la vente du jeu *Serial Killer Board Game* est une tendance qui rejoint toutes les citoyennes et tous les citoyens d'un océan à l'autre.

Les parents et les grands–parents demandent que la mise en marché de ce jeu en provenance de Seattle soit interdite au Canada.

Ce jeu contient une housse mortuaire, 25 bébés et 4 figurines de meurtriers. La personne qui réussit à tuer le plus grand nombre de bébés remporte la partie.

Le conseil des commissaires de la Commission scolaire de Châteauguay, de la circonscription de Châteauguay, a récemment adopté une résolution condamnant de tels produits, dont l'objet est de commettre des meurtres.

Ces produits, qui diffusent une culture de la violence, sont à proscrire à tout prix. Le gouvernement fédéral doit agir; il doit éliminer de la carte de tels objets.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LES BARRIÈRES COMMERCIALES INTERPROVINCIALES

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour vous féliciter de votre élection à la présidence.

Je veux aussi informer la Chambre que l'on compte actuellement plus de 500 barrières commerciales interprovinciales qui coûtent annuellement plus de 6,5 milliards de dollars aux Canadiens. À cause de ces barrières, il est plus facile de faire des échanges commerciaux avec le Mexique et les États–Unis que d'en faire à l'intérieur de nos frontières.

Le fait de créer un marché unique au Canada aiderait à contrer la tendance actuelle à constituer des marchés régionaux. En outre, les Canadiens pourraient ainsi travailler là où ils choisissent de le faire.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont signé la semaine dernière une entente prévoyant l'abolition d'un bon nombre de ces 500 barrières, ce qui est très encourageant.

Le caucus du Parti réformiste appuie les démarches en ce sens et est très heureux que les gouvernements fédéral et provinciaux aient établi une définition claire de ce qui constitue une barrière commerciale interprovinciale. Ces gouvernements méritent aussi des félicitations pour leur volonté manifeste de respecter la date limite, fixée au 30 juin 1994.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

Mme Bonnie Brown (Oakville—Milton): Monsieur le Président, je voudrais encourager tous les députés à jouer un rôle de

Article 31 du Règlement

premier plan dans la réforme du système de sécurité sociale canadien.

Dans le discours du Trône, le gouvernement s'est fixé un ambitieux échéancier de deux ans pour réaliser la modernisation du système de sécurité sociale national et mieux l'adapter aux réalités économiques et sociales des années 90 et au–delà.

Le système de sécurité sociale actuel, mis en place il y a des décennies, nous a bien servis mais les temps ont changé. Les Canadiens n'acceptent plus et ne doivent plus accepter des niveaux de chômage de 10 p. 100 et plus, qui annoncent la perte d'une génération de jeunes et l'aggravation du phénomène de la pauvreté chez les enfants. Les Canadiens sont conscients de la nécessité des réformes et ils espèrent également assurer un meilleur avenir, pour eux–mêmes autant que pour leurs enfants.

J'ai déjà reçu bon nombre d'excellentes idées de la part de mes électeurs et j'espère en recevoir d'autres. Je sais que le ministre a consulté abondamment les représentants des provinces, les organisations sociales, les entreprises, les représentants du monde du travail et le milieu universitaire.

* * *

LE COMITÉ DU PRIX NOBEL DE LA PAIX

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord): Monsieur le Président, le 13 septembre 1993, l'Organisation de libération de la Palestine et l'État d'Israël ont signé une déclaration de principe reconnaissant l'autonomie politique des Palestiniens. Cette entente constitue une étape historique pour les autorités politiques et les peuples du Moyen–Orient. Elle fait également naître un espoir nouveau dans une région du monde où les bains de sang et le désespoir continuent de dominer la vie de beaucoup de monde.

Cette entente est le résultat des efforts déployés par deux hommes courageux qui ont su venir à bout des pressions insurmontables exercées par des groupes qui persistent à préférer la violence à la paix.

Je tiens à informer la Chambre que le 20 janvier 1994, j'ai écrit au Comité norvégien responsable du prix Nobel de la paix pour proposer les candidatures de M. Yitzhak Rabin, premier ministre d'Israël, et de M. Arafat, président de l'OLP, au prix Nobel de la paix de 1994.

Les Canadiens doivent continuer de jouer un rôle de premier plan dans la recherche et la promotion de la paix; ce faisant, nous continuons sur la lancée d'hommes comme feu le premier ministre Lester B. Pearson.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DOUANES

Mme Susan Whelan (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je prends la parole pour me joindre aux députés et à tous les Canadiens qui, aujourd'hui, célèbrent la Journée internationale des douanes. Comme le savent les députés, les quelque 5 000 agents des douanes de Revenu Canada sont les premières personnes à qui ont affaire les visiteurs qui arrivent chez nous et les Canadiens qui rentrent chez eux.

• (1410)

Cette année est l'Année internationale de la famille. Les agents des douanes de Revenu Canada contribuent à la réunification des familles en retrouvant et en rendant à leurs parents ou tuteurs des enfants portés disparus ou enlevés. Ils font beaucoup plus que leur métier, qui consiste à inspecter les arrivages de marchandises, contrôler l'entrée de 122 millions de voyageurs par an, et, comme c'était le cas l'an dernier, saisir pour plus de 1,3 milliard de dollars de drogues illicites.

Je tiens à dire aux députés de cette Chambre ainsi qu'à tous les Canadiens que ce gouvernement est déterminé à maintenir et à renforcer tous les éléments du ministère du Revenu national pour qu'ils soient plus à même de répondre aux besoins des Canadiens.

Je demande à tous les députés de se joindre à moi pour saluer nos agents des douanes en ce 41e anniversaire de la Journée internationale des douanes.

* * *

LE CURLING

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris): Monsieur le Président, il y a environ 800 000 Canadiens qui jouent au curling et le tiers d'entre eux sont des femmes.

Je suis très fier d'annoncer que le Tournoi de coeurs de Scott du Manitoba pour les dames aura lieu ce prochain week–end, dans ma ville de Verdun, au Manitoba. Les 16 équipes comptent sept capitaines qui sont d'anciennes championnes provinciales et qui, ensemble, ont remporté 16 titres provinciaux, trois canadiens et trois mondiaux.

Les compétitions menant aux championnats canadien et mondial seront sans doute plus excitantes que jamais.

Je souhaite bonne chance aux 16 équipes participantes et une nombreuse assistance au comité organisateur de Verdun.

* * *

[*Français*]

LE RÉSEAU MULTIMÉDIA ET TRANSACTIONNEL

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je voudrais proposer à cette Chambre de féliciter bien chaleureusement le groupe Vidéotron Ltée et cinq de ses partenaires qui ont uni leurs efforts en vue de développer et d'implanter un réseau multimédia et transactionnel qui offrira aux consommateurs un accès direct à une vaste gamme de services, 24 heures par jour, à partir du confort de leur foyer.

Ce projet est connu sous le nom de UBI pour: Universalité, Bidirectionnalité et Interactivité. Le consortium est formé de la Banque nationale du Canada, d'Hydro–Québec, de Loto Québec, de la Société canadienne des postes et des services d'annonces classées de Vidéoway. Le consortium offrira une variété de biens et services qui sont caractéristiques du potentiel d'une autoroute électronique d'informations.

Qui plus est, les services offerts par UBI seront transmis directement dans les foyers au moyen des systèmes de câble existants et d'un terminal multimédia.

Ces nouveaux services qui seront véhiculés par le réseau câblé de Vidéotron débuteront dans la région du Saguenay.

Que tous ceux et celles qui ont contribué à ce projet trouvent ici l'expression et la reconnaissance de tous les parlementaires.

* * *

[*Traduction*]

LE SOMMET DU GROUPE DES SEPT

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, comme bien des députés le savent, le Canada aura le grand honneur de recevoir les leaders du Groupe des sept pays les plus industrialisés qui doivent participer à un sommet en 1995.

On me dit que l'endroit exact de la réunion du G–7 n'a pas encore été déterminé. Comme le processus de sélection du site doit commencer sous peu, le premier ministre de l'Alberta, Ralph Klein, et moi–même voudrions recommander la région de Calgary–Banff–Canmore, qui serait un excellent endroit pour ce sommet. La région a acquis une réputation mondiale en étant l'hôte des Jeux olympiques d'hiver de 1988.

De plus, l'Alberta serait un lieu significatif pour la réunion. Le 1er septembre 1995 marquera le 90e anniversaire de son entrée dans la Confédération. Célébrer cet anniversaire avec le prestige d'un sommet international ne ferait que souligner la vigueur de notre pays. J'encourage le premier ministre à accepter l'invitation des Albertains.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

Mme Sue Barnes (London–Ouest): Monsieur le Président, je tiens à mettre en relief la question de la recherche et du développement. Dans ma circonscription, il y a un parc de recherche industrielle, soit celui que forment l'Université Western Ontario et l'hôpital universitaire.

Une croissance économique durable ne peut être fondée uniquement sur l'exploitation des ressources naturelles. La compétitivité de notre pays au sein de l'économie mondiale dépend aujourd'hui de notre capacité à mettre au point et à appliquer une nouvelle technologie. Il faut pour cela assurer un investissement stable à long terme dans des activités de recherche et de développement et cela, dans des secteurs stratégiques à forte intensité de connaissances.

Au cours de la dernière décennie, le Canada a consacré à la recherche et au développement un moindre pourcentage de son produit intérieur brut que tous les autres pays du G–7 ou presque.

J'encourage les députés à appuyer les initiatives de recherche et de développement qui vont permettre à l'industrie d'être vraiment compétitive et de créer des emplois pour les Canadiens.

Article 31 du Règlement

• (1415)

[*Français*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, les députés se souviennent qu'il a été souvent question, hier, de la contrebande de cigarettes au Québec et dans l'est du Canada, particulièrement à Saint–Eustache et dans les territoires mohawks de Kanesatake, de Kahnawake et d'Akwesasne.

Je désire faire part à la Chambre que la très grande majorité des habitants mohawks de ces territoires et des Mohawks qui vivent ailleurs au Québec, en Ontario et dans l'est de l'État de New York, sont des gens pacifiques qui s'inquiètent eux aussi de la montée de la contrebande de cigarettes et de la violence qui en résulte.

Je tiens a vous dire que le problème est causé par un petit nombre de contrebandiers qui profitent du laxisme des forces policières, particulièrement de la part de la Gendarmerie royale du Canada, dans la région de Cornwall et sur le territoire mohawk d'Akwesasne.

* * *

[*Traduction*]

M. ROD HAY

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, en novembre dernier, aux finales canadiennes de rodéo qui se sont tenues à Edmonton, le championnat canadien de cheval sauvage ensellé a été remporté par Rod Hay.

Cet excellent jeune cowboy est originaire du coeur de la circonscription de Yellowhead, soit de la petite ville de Mayerthorpe. Ses parents, Fred et Sharon, sont nés et ont grandi à Onoway, ma ville natale.

Toute la famille fait du rodéo. La soeur de Rod est une écuyère professionnelle et donne des spectacles à Las Vegas. Son frère, Denny, pratique aussi la discipline du cheval sauvage ensellé, dans laquelle leur père a excellé avant eux.

Mais ce qui rend l'événement de l'automne dernier tellement spécial, c'est que c'est la troisième fois en quatre ans que Rod remporte ce titre prestigieux. Surveillez bien les championnats mondiaux de l'automne prochain!

Je demande à tous les députés de féliciter avec moi ce jeune talent exceptionnel.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. Raymond Lavigne (Verdun—Saint–Paul): Monsieur le Président, c'est avec regret que nous avons appris le meurtre crapuleux, survenu en fin de semaine dernière, de la jeune Sarah Dutil, une jeune fille de 11 ans de ma circonscription de Verdun—Saint–Paul.

À titre personnel, au nom de tous mes commettants et en celui de mes honorables collègues de la Chambre, je désire offrir à

M^me^ Lorraine Dutil, à M. Frank Coculuzzi, ainsi qu'à tous les membres de leur famille, mes condoléances les plus sincères et l'assurance de notre sympathie la plus vive dans cette épreuve difficile qui les frappe.

À la suite de ce meurtre, je note que dans une déclaration qu'il a faite hier à la Chambre des communes, l'honorable Allan Rock, ministre de la Justice, a annoncé qu'il entend modifier le Code criminel pour s'assurer qu'un procès puisse suivre son cours même si le juge d'instruction est muté dans ses fonctions.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE DES INFIRMIÈRES DE L'ORDRE DE VICTORIA

Mme Hedy Fry (Vancouver–Centre): Monsieur le Président, au nom de tous les Canadiens, je voudrais souligner la Semaine des Infirmières de l'Ordre de Victoria.

Depuis près de 100 ans, les Infirmières de l'Ordre de Victoria fournissent des soins primaires aux Canadiens, tant à domicile que dans les établissements communautaires. Les Infirmières de l'Ordre de Victoria sont une agence de soins infirmiers unique, car il s'agit d'un organisme national et d'un organisme de charité enregistré.

En 1992–1993, les 74 chapitres des Infirmières de l'Ordre de Victoria des dix provinces ont contribué à améliorer la qualité de vie et la santé de plus de 250 000 Canadiens et de leur famille. Le personnel infirmier de l'organisme a reçu une formation spéciale pour fournir des soins complexes, des soins à domicile nécessitant du matériel technique, des soins de gérontologie, des soins palliatifs, des soins de réhabilitation et des soins de podologie.

Les infirmières auxiliaires autorisées et les travailleurs des services de maintien à domicile de l'Ordre de Victoria sont des assistants indispensables des équipes d'infirmiers et d'infirmières qui effectuent les visites à domicile. Plus de 8 700 bénévoles compétents secondent les Infirmières de l'Ordre de Victoria.

Je suis convaincue que tous les députés voudront, avec moi, féliciter les Infirmières de l'Ordre de Victoria de tout ce qu'elles font pour les Canadiens.

Le Président: J'aimerais faire une suggestion.

Les députés savent qu'il est difficile de lire rapidement. S'ils en ont le temps, je leur demanderais donc de penser à remettre à l'avance le texte écrit de leur déclaration, s'ils en ont un, à nos interprètes. Cela leur faciliterait un peu la tâche. Je vous serais reconnaissant d'y penser.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question est adressée au premier ministre. Pendant que les gouvernements hésitent et se renvoient la balle, le mouvement de révolte des commerçants fait tache d'huile et s'étend à l'ensemble des régions du Québec. Pendant ce temps, c'est le contrat social qui se déchire, ce contrat implicite mais fondamental en vertu duquel les citoyens acceptent de payer des taxes à l'État. Ébranlé par l'ampleur du mouvement, le premier ministre, pour la première fois hier, a semblé disposé à agir pour combattre la contrebande de cigarettes.

• (1420)

Ma question est donc celle–ci: Si le premier ministre a vraiment la volonté d'agir, je lui demande de nous dire, aujourd'hui, quelles sont exactement les mesures concrètes qu'il va prendre pour accroître les contrôles à la frontière, une compétence qui relève exclusivement du fédéral, sans qu'il soit besoin d'attendre les provinces.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le solliciteur général a clairement indiqué dans cette Chambre que la GRC a depuis plusieurs semaines le mandat de remplir ses fonctions partout au Canada et de faire respecter la loi par tous les citoyens. C'est ce que nous avons l'intention de faire. Nous n'avons pas besoin de donner des ordres supplémentaires à ce moment–ci. S'il y a d'autres problèmes, nous leur donnerons les ressources nécessaires, s'ils en ont besoin. Mais pour le moment, les policiers ont pour instruction de faire respecter la loi.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac–Saint–Jean): Monsieur le Président, le premier ministre a dit, hier, qu'il allait abaisser les taxes, après s'être concerté avec le Québec. Compte tenu de l'urgence de la situation, a–t–il vraiment l'intention d'attendre le retour de M. Johnson d'Europe avant d'agir? Qu'est–ce que son gouvernement attend pour poser les gestes qui comptent, notamment par une déclaration ministérielle immédiate qui pourrait abaisser les taxes fédérales?

Le très hon. Jean Chrétien (Saint–Maurice): Monsieur le Président, tout le monde est d'accord pour dire qu'il serait beaucoup plus efficace si tous les gouvernements pouvaient collaborer.

Nous sommes actuellement en discussion avec plusieurs gouvernements provinciaux. Le ministre des Finances en a parlé vendredi dernier à la réunion des ministres des Finances, et nous essayons de trouver une solution qui pourra satisfaire tout le monde. Dès que nous serons prêts, nous agirons. Je suis content de constater que le premier ministre du Québec ait dit qu'il agirait à son retour. Je suis très heureux qu'il ait pris cette décision. Nous analysons ce que nous pouvons faire du côté fédéral et, comme je le dis, nous voulons le faire en collaboration avec les gouvernements provinciaux.

J'en ai discuté à plusieurs reprises avec M. Johnson. Nous avons même parlé, lors de la réunion fédérale–provinciale, alors qu'il n'était pas encore premier ministre, de la méthode à suivre pour régler ce problème dans les plus brefs délais et de façon définitive. Il vaut mieux agir avec prudence et efficacité que de se faire bousculer et prendre une décision qui ne sera pas très efficace.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac–Saint–Jean): Monsieur le Président, je comprends que ces bonnes intentions procèdent d'un réflexe de prudence normale, mais la situation n'est pas normale. Nous assistons tous les jours et tous les soirs à une rébellion ouverte et délibérée en pleine télévision qui inspire de mauvais sentiments et de mauvaises tentations aux autres contri-

buables. Il n'y a pas que les taxes sur le tabac; il y a toutes les autres taxes.

Je voudrais demander au premier ministre, étant donné qu'on a souvent parlé d'une façon très embrouillée des instructions qu'on donne, qu'on donnerait, ou qu'on ne donne pas—je ne sais—à la GRC, de nous dire, une fois pour toutes, clairement, de nous garantir, dans cette Chambre, qu'il a personnellement donné l'ordre à la GRC de mettre immédiatement en accusation les trafiquants au sujet desquels elle a accumulé des preuves.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas à donner d'instructions à la GRC de faire son travail. C'est un corps policier qui a une réputation internationale; lorsqu'ils ont des accusations valables devant eux, les policiers agissent immédiatement, comme c'est leur devoir de le faire. Je ne pense pas que le solliciteur général ait besoin de dire aux policiers ce qu'ils doivent faire; ils le savent déjà.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, depuis le début de la semaine, l'opposition officielle a questionné le gouvernement relativement aux événements très graves survenus vendredi dernier à Kanesatake.

Le ministre de la Défense nous a répondu que le tout était sous enquête de la Sûreté du Québec, ce qui, on l'a découvert par la suite, était inexact. Le premier ministre, lui, a banalisé l'événement en disant qu'il n'y avait pas de trous de balle sur l'hélicoptère. Il a parlé de tirs de lance-pierres, on s'en souviendra. Pendant ce temps-là, des informations très sérieuses et dignes de foi nous parviennent et nous inquiètent car le gouvernement semble vouloir cacher toute cette affaire.

● (1425)

Ma question s'adresse au premier ministre. Cinq jours après l'événement, est-ce qu'il pourrait nous dire s'il y avait des trous de balle qui ont été trouvés sur l'avion Hercules CC130, nº 130310, qui a participé à l'opération au-dessus de Kanesatake?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, pour répondre directement au député, il n'y avait pas de trous de balles ni dans l'hélicoptère Labrador ni dans l'avion Hercules impliqués dans cet incident.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, est-ce que le premier ministre accepterait de déposer en cette Chambre le carnet de route ainsi que les rapports de vol des appareils impliqués dans l'opération au-dessus de Kanesatake?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le député devrait savoir que ces renseignements ne sont habituellement pas rendus publics.

Je voudrais apporter quelques précisions sur un point soulevé hier au sujet du rôle de la Sûreté du Québec dans cette affaire. Vendredi dernier, la SQ a participé aux opérations de recherche et de sauvetage après que le signal électronique a été capté.

Une fois au sol, nos gens ont effectué des recherches qui leur ont permis de déterminer qu'aucun avion ne s'était écrasé dans la région. Comme ils s'apprêtaient à repartir, un individu s'est approché d'eux— comme je l'ai déjà expliqué à la Chambre—et leur a dit que des coups de feu avaient été tirés. Nos forces sont parties parce qu'elles voulaient éviter tout affrontement et qu'elles étaient raisonnablement certaines qu'aucun appareil ne s'était écrasé dans le secteur. La SQ n'a plus rien à voir dans cette affaire aujourd'hui, mais elle a participé aux opérations vendredi dernier.

* * *

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Une note adressée au premier ministre de la part du secrétaire du Cabinet et parvenue hier entre les mains des médias fait état d'une sérieuse divergence d'opinions entre certains ministres au sujet du rôle du fédéral dans le programme national d'infrastructure.

Cette note signale que le ministre responsable de l'infrastructure préconise un programme coopératif dans le cadre duquel les provinces et les municipalités respecteraient les critères fédéraux, tandis que le ministre du Développement des ressources humaines favoriserait un contrôle fédéral et ministériel beaucoup plus direct sur les projets.

Le premier ministre pourrait-il nous dire comment a été résolue cette lutte de pouvoir et ce qu'il fera pour empêcher le programme national d'infrastructure de dégénérer et tomber au niveau de la politique de l'assiette au beurre d'autrefois?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai reçu la note, je l'ai lue et le problème a été résolu.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): J'ai une question supplémentaire pour le premier ministre, monsieur le Président. La réponse n'était guère satisfaisante.

Des voix: Oh, oh!

M. Manning: Je pourrais peut-être poser une question plus précise. Les ministres fédéraux dans chaque province auront-ils un droit de veto sur les projets d'infrastructure proposés dans la province, même si le projet n'a rien à voir avec leur portefeuille et a été approuvé et recommandé par les autorités provinciales et municipales dans cette province?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le dent, les décisions sont prises par le ministre responsable, soit le président du Conseil du Trésor. Il entend les requêtes, il écoute ce qu'ont à lui dire les ministres et les députés aussi, mais c'est lui qui prend la décision finale.

Il entend les requêtes de tout le monde, mais c'est lui qui est responsable du programme, car je suis le premier ministre et je lui ai confié cette responsabilité.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, voilà une réponse intéressante de la part du premier ministre, mais je lui avais posé une question bien simple et directe. Vous devriez peut–être faire un autre effort. Je voulais tout simplement savoir si le ministre. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. En toute déférence, je demanderais au député de bien vouloir poser sa question en s'adressant à la présidence.

M. Manning: Monsieur le Président, ma question vise simplement à obtenir une précision de la part du premier ministre.

Les ministres dans chaque province ont–ils, oui ou non, un droit de veto sur les projets d'infrastructure recommandés par les autorités municipales. . . la réponse est non.

• (1430)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse est n–o–n, non.

* * *

[*Français*]

LES ABRIS FISCAUX

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, le ministre des Finances a refusé jusqu'à présent de répondre aux questions que je lui ai posées dans cette Chambre concernant ses intentions. Par contre, il multiplie ses déclarations hors de l'enceinte du Parlement, affirmant notamment que les Québécois et les Canadiens lui ont dit hier qu'ils étaient prêts à payer plus d'impôt.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Les Québécois et les Canadiens lui ont–ils dit aussi, et surtout, qu'ils en avaient assez des injustices fiscales et qu'ils s'attendaient à ce qu'il élimine le régime des fiducies familiales et les échappatoires dont bénéficient les gens jouissant de très hauts revenus?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, on fait peut–être allusion à la conférence d'hier. Les Canadiens nous ont dit très clairement qu'ils voulaient examiner toute la question de l'assiette fiscale et des échappatoires. Ensuite, les Canadiens et les Canadiennes nous ont dit qu'ils voulaient des emplois, comme nous le disons dans notre livre rouge.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, par respect pour cette Chambre, par respect pour les Québécois et les Canadiens les plus démunis et par respect pour les personnes à revenus moyens qui sont étranglées par les taxes et les impôts fédéraux, le ministre des Finances peut–il s'engager ici, dans cette Chambre, à donner un répit à toutes ces personnes et à s'attaquer aux vrais problèmes que sont les échappatoires fiscales qui profitent aux personnes à très hauts revenus? C'est là qu'est le vrai scandale de la fiscalité canadienne.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, depuis le début de ces conférences, nous parlons de nous attaquer à ces échappatoires fiscales. Je ne sais pas d'où vient. . . Non, je sais d'où cela vient. Je comprends très bien. Nous avons dit très clairement que nous avions l'intention d'insérer dans notre système fiscal plus d'équité qu'il y en a maintenant, cela en nous attaquant aux échappatoires fiscales.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Selon un article paru dans le journal *The Gazette* du 22 janvier 1994, un député ministériel de Terre–Neuve aurait demandé au ministre de modifier la loi afin que le gouverneur général paie de l'impôt sur le revenu.

J'ai reçu de nombreux appels d'électeurs de la circonscription de Vancouver–Nord, outrés de cette nouvelle. Ainsi, M^me^ Elinor Ryan s'indigne que non seulement le gouverneur général ne paie pas d'impôt sur le revenu, mais qu'en plus, il ait droit à un chèque de remboursement de la TPS puisqu'il n'a pas de revenu imposable.

Quelles mesures le ministre compte–t–il prendre pour encourager le gouverneur général à payer de l'impôt sur le revenu?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, à ma connaissance, on a fixé le salaire du gouverneur général en tenant compte du fait que celui–ci ne paie pas d'impôt sur le revenu; en conséquence, le fisc n'essuie aucune perte nette.

Je dois dire que je n'ai pas discuté de la question avec le gouverneur général. Je ne l'ai pas vu depuis mon assermentation et je ne crois pas que ce moment était particulièrement indiqué pour que j'aborde le sujet.

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, je comprends parfaitement que le ministre hésite à aborder cette question.

L'an dernier, Sa Majesté la Reine Élizabeth a, de son propre chef, commencé à payer de l'impôt sur le revenu. Il me semble pour le moins contradictoire que la Reine paie de l'impôt alors qu'il en va autrement de son représentant au Canada.

Le ministre invitera–t–il le gouverneur général à payer volontairement de l'impôt sur le revenu?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, certains de mes collègues ont proposé que nous prenions en considération les revenus relatifs de la Reine et du gouverneur général.

Je considère la question du député comme une demande et je puis lui donner l'assurance que, la prochaine fois que je verrai le gouverneur général, ce qui risque tout de même de prendre un certain temps, je lui en toucherai un mot.

● (1435)

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Affaires indiennes, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre québécois responsable des Affaires autochtones, M. Christos Sirros, a déclaré avant–hier que l'autonomie gouvernementale autochtone peut être réalisée par entente administrative, c'est–à–dire sans aucun amendement constitutionnel.

Je demanderais donc au premier ministre s'il partage toujours l'opinion du ministre québécois selon laquelle la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale des autochtones peut se faire uniquement sur la base d'ententes administratives.

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Ce que j'ai dit à la Chambre la semaine dernière, c'est que nous devons nécessairement modifier la Constitution. Il est évident que M. Sirros en est arrivé à la même conclusion.

[*Français*]

C'est une recommandation qui a d'ailleurs été faite par la Commission d'enquête sur les droits autochtones présidée par deux personnes, un juge du Québec et M. Erasmus, qui ont dit que nous pouvions atteindre les mêmes buts sans pouvoir faire de changements à la Constitution canadienne.

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, le premier ministre, qui est d'ailleurs ancien ministre des Affaires indiennes, ne convient–il pas que pour fonder l'autonomie gouvernementale des autochtones sur des bases solides, cela nécessite des amendements constitutionnels comme le soutient et le réclame le chef des Premières nations, M. Ovide Mercredi?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je ne pense pas qu'à ce moment–ci il y ait une disposition au Canada pour faire des conférences constitutionnelles sur quoi que ce soit. Je pense qu'il serait même très prudent d'avoir un système d'autonomie pour les Indiens, après plusieurs années, quand on saura exactement comment le système fonctionne et qu'il ira très bien. S'il est nécessaire à ce moment–là de l'enchâsser dans la Constitution, on pourra le faire.

Il est peut–être plus prudent d'agir comme cela que de faire un amendement constitutionnel sans savoir exactement quelles en seront toutes les conséquences à long terme.

* * *

[*Traduction*]

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines, et elle m'a été proposée par M. Bryan Dale, de Willowdale, en Ontario.

Selon le *Globe and Mail* de mardi, le ministre aurait déclaré: «L'équité veut qu'un décrocheur de 18 ans ait autant le droit de prétendre à un emploi sûr et durable qu'un économiste qui sort de Queen's University et est au service d'une maison de courtage.»

Le ministre ne conviendrait–il pas que promettre des emplois sans égard à la formation reçue, ce n'est pas le bon message à transmettre à des adolescents qui songent à abandonner leur études?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord. Faire miroiter des possibilités d'emploi à des jeunes qui n'ont aucune formation n'est pas une approche acceptable.

C'est pourquoi le gouvernement veut mettre en oeuvre un grand programme d'apprentissage et un important Service jeunesse, réviser à fond et restructurer les programmes d'emploi, de formation et d'aide sociale, de manière à donner à tous les jeunes, où qu'ils en soient dans leur vie, un véritable espoir pour l'avenir. Voilà ce que je voulais dire: tous, dans notre société, doivent être traités de manière équitable. Telle est l'optique des libéraux.

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, ayant été moniteur dans un institut technique pendant de longues années, j'attache moi aussi une grande valeur au principe de l'équité pour les élèves de tous les niveaux de compétence.

Comment le ministre va–t–il s'y prendre pour inciter les décrocheurs de 18 ans à reprendre les études, à se donner de meilleures compétences, ce qui garantira à tous l'équité?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest Canadien): Monsieur le Président, je vais certainement faire appel à l'expérience du député dans le domaine de l'éducation.

Cela sera très important lorsque le Parlement s'attaquera aux questions fondamentales que sont le remaniement de nos programmes de formation et d'études pour éliminer les obstacles, les difficultés, les problèmes qui existent maintenant dans nombre de nos programmes de sécurité du revenu et compliquent la tâche aux jeunes qui veulent revenir sur le marché du travail ou reprendre une formation.

J'espère que le député, ainsi que tous ses collègues, nous feront part de leurs opinions afin que nous puissions faire appel à leur sagesse et à celle de nos électeurs pour faire en sorte que les nombreux jeunes qui n'ont rien à attendre en ce moment puissent reprendre un peu espoir dans les mois à venir.

* * *

[*Français*]

LA MIL DAVIE

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. La semaine dernière mon collègue, le député de Lévis, est intervenu dans cette Chambre relativement à l'impact

catastrophique qu'aurait pour toute la région de Québec la fermeture du chantier naval MIL Davie. On parle ici de 10 000 emplois directs et indirects.

• (1440)

Le plan d'affaires qui prévoit une conversion des contrats militaires en des contrats civils stipule, entre autres, l'octroi au chantier de Lévis du contrat de construction du traversier des Îles–de–la–Madeleine.

Ce plan d'affaires a reçu l'appui de tous les intervenants économiques de la région de Québec et celui de tous les candidats libéraux du Québec lors des dernières élections, y compris celui de M. Jean Pelletier, candidat défait dans la circonscription de Québec et actuel chef de cabinet du premier ministre.

J'aimerais donc savoir quand et comment le ministre des Transports entend donner suite aux promesses du Parti libéral, qui dit appuyer le plan d'affaires élaboré par la MIL Davie.

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, la question du *Lucy Maud Montgomery*, qui relève de mon ministère, est sur les tablettes depuis très longtemps. Évidemment, le chef de l'opposition est au courant puisqu'il était ministre du gouvernement conservateur alors que le *Lucy Maud Montgomery* devait être remplacé.

Quant à nous, notre responsabilité est très claire. Il va falloir remplacer le *Lucy Maud Montgomery*, soit en achetant un navire construit à la MIL Davie ou ailleurs, soit en louant un navire, soit en restaurant le *Lucy Maud Montgomery*, soit en achetant un navire outre–mer. Mon ministère est en train d'examiner toutes ces options.

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, comment le ministre des Transports peut–il essayer de gagner encore du temps dans l'étude de ce dossier, alors que sa réponse indique que l'étude de ce dossier par le gouvernement fédéral dure depuis deux ans déjà, que le gouvernement libéral s'est engagé à créer des emplois, que les gens du chantier de Lévis sont très inquiets devant la perspective de la fermeture prochaine, d'ici quelques mois, du chantier et qu'on prévoit un an de préparatifs avant que la construction du traversier puisse commencer? Comment le ministre peut–il justifier le retard à prendre une décision?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute qu'il est très difficile de justifier le retard d'une décision. Il est vrai qu'on n'est là que depuis deux mois et demi. Le chef de l'opposition a été là pendant quelques années, et aucune décision n'a été prise à cette époque.

Je peux assurer à l'honorable député que la décision sera prise sous peu.

[*Traduction*]

INVESTISSEMENT CANADA

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Le ministre n'ignore sans doute pas que nombre de Canadiens travaillent pour des entreprises qui exercent leur activité aux termes d'engagements conclus avec Investissement Canada.

La Division de l'examen des investissements doit maintenant veiller à ce que les acquéreurs d'entreprises canadiennes respectent leurs engagements.

Quelle mesure entend prendre le gouvernement pour forcer les intéressés à respecter les engagements écrits qu'ils ont pris auprès d'Investissement Canada?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, le député souligne avec raison que lors de l'examen des propositions d'investissement il arrive très souvent qu'on demande aux acquéreurs de prendre des engagements par écrit en ce qui concerne les niveaux d'emplois, le réinvestissement, la R–D, etc.

Selon la procédure habituelle, après un an et demi ou deux ans, les représentants d'Investissement Canada rencontrent les dirigeants de l'entreprise pour déterminer s'ils ont respecté leurs engagements.

Si l'entreprise n'a pas respecté ses engagments pour des raisons indépendantes de sa volonté, des efforts sont alors déployés pour réorienter les engagements. Si ces derniers ne sont pas encore respectés, Investissement Canada dispose de recours aux termes de la Loi sur Investissement Canada pour sanctionner l'entreprise en cause.

* * *

LE DÉFICIT

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Au cours de la campagne électorale, le gouvernement a promis de réduire le déficit annuel à 3 p. 100 du PIB en l'espace de trois ans. En décembre, le ministre des Finances a réitéré cette promesse.

La semaine dernière, lorsqu'a eu lieu le premier vote de la 35e législature, tous les ministériels ont voté contre la motion visant à limiter les dépenses.

Pourquoi la population canadienne devrait–elle croire que le gouvernement songe sérieusement à réduire le déficit et à réaliser son objectif triennal, alors qu'il refuse de faire le premier pas vers une réduction des dépenses de seulement 6 p. 100 pour l'exercice en cours?

Le Président: Le ministre peut répondre à la question s'il le désire, mais c'est une question qui met en cause tous les députés.

• (1445)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je vais répondre à la question.

Nous allons atteindre notre objectif en prenant une combinaison de mesures propres à relancer la croissance, à réduire les dépenses superflues et à instaurer plus d'équité dans notre régime fiscal. Nous n'atteindrons pas—pas plus que d'autres d'ailleurs—ce genre d'objectif en nous livrant au jeu de massacre préconisé par le député.

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Au cours des dernières semaines, les banques à charte n'ont pas adapté les baisses du taux d'escompte aux baisses similaires de leurs taux d'intérêt préférentiels. Elles hésitent, disent–elles, parce que le gouvernement ne se montre pas suffisamment empressé à s'attaquer au déficit.

Le ministre pourrait–il préciser quels sont ses objectifs concernant la réduction du déficit pour 1994–1995? Qu'entend–il faire pour atténuer ce problème?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, premièrement, notre gouvernement s'est fixé des objectifs bien précis concernant la réduction du déficit. Deuxièmement, les banques n'ont pas tenu les propos qu'on leur prête. Troisièmement, les banques ont plutôt dit qu'elles suivaient l'évolution de la situation aux États–Unis. Quatrièmement, l'écart actuel entre le taux d'escompte et le taux préférentiel n'a rien d'exceptionnel. Cinquièmement, grâce aux mesures prises par notre gouvernement, la Banque du Canada affiche actuellement une tendance à la baisse, ce qui n'est pas le cas des banques fédérales.

* * *

[*Français*]

L'AMBASSADE DU CANADA EN CHINE

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Nous apprenions lundi que la construction de la nouvelle ambassade du Canada en Chine aura coûté plus de 78 millions de dollars aux contribuables canadiens, soit plus du double du montant initialement prévu il y a 15 ans.

Parmi les petites douceurs réservées au personnel de l'ambassade, on note une piscine et un gymnase ayant coûté un million de dollars, de même qu'un jardin d'érables importés de cinq millions de dollars. La décoration de cette somptueuse ambassade, à elle seule, aura coûté près de un million de dollars.

Dans le contexte de restrictions budgétaires actuel, alors que le gouvernement s'apprête à sabrer dans les programmes destinés aux plus démunis de notre société, comment le ministre des Affaires étrangères peut–il justifier des dépenses de cette ampleur?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, permettez–moi de dire que je partage les sentiments du député qui vient de poser la question. Il me semble que des erreurs très graves ont été commises lors de la réalisation de ce projet. Je dois lui dire que, malheureusement, à cause de cela, beaucoup de gens veulent devenir ambassadeurs dans ce magnifique établissement qui a été construit par l'administration précédente.

Il est évident que j'ai demandé à mes fonctionnaires de prendre toutes les mesures nécessaires pour que toute nouvelle construction ou toute nouvelle réparation qui pourrait être faite aux propriétés du gouvernement à l'étranger se fasse selon des critères très précis et que l'on ne dépasse pas les budgets projetés pour ces travaux.

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord rappeler au ministre que la décision de construire l'ambassade a été prise il y a 15 ans, sous une administration libérale.

D'autre part, dois–je comprendre de la réponse qui vient d'être donnée par le ministre qu'il prend l'engagement formel de ne pas laisser de telles situations se reproduire à l'avenir?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Très simplement, oui, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales.

Hier, le ministre a reconnu avoir dépensé, aux frais des contribuables, 172 920 $ pour aller prononcer un discours à l'Université Harvard. Ce montant est environ trois à quatre fois plus élevé que le revenu familial annuel moyen dans notre pays.

Même si je suis nouveau à la Chambre, j'avoue que je n'ai jamais entendu un discours d'une aussi grande valeur. Le ministre pourrait–il prononcer de nouveau ce discours extraordinaire à la Chambre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il s'agissait du coût du voyage.

• (1450)

Je pense que pour être juste envers tout le monde, il faut préciser une chose. Ces avions sont depuis longtemps à la disposition du gouvernement. Nous essayons de répartir les coûts en capital sur tous les voyages. Chaque vol aller–retour coûte tant. Quand l'avion est remisé dans son hangar et qu'il n'est pas utilisé, il y a quand même des coûts en capital.

C'est un peu comme si quelqu'un prenait la parole à la Chambre aujourd'hui pour dire que l'édifice vaut plus d'un milliard de dollars et que nous devons répartir les coûts en capital entre tous les députés. Dans ce cas, rien que pour entendre le député qui vient de prendre la parole, cela nous coûte trois millions de dollars.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, de toute évidence, nous n'allons pas pouvoir entendre ce précieux discours.

Le premier ministre est–il prêt à donner des directives à ses ministres pour interdire des dépenses aussi futiles quand ce n'est pas nécessaire?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons, bien entendu, donné des directives très strictes pour éviter toute forme d'utilisation abusive de ces appareils. Ils n'en demeurent pas moins à la disposition des ministres et du gouvernement.

J'ai moi–même eu à m'en servir. Comme j'avais besoin de vacances, j'ai voulu prendre un vol commercial. On m'a dit que, pour des raisons de sécurité, je devais utiliser un appareil du gouvernement. *Le Nouvelliste* a publié en manchette que j'avais dépensé un demi–million de dollars pour aller en vacances. Ce n'est pas juste, parce que ce n'est pas vrai. Si l'avion s'était trouvé à Ottawa, cela aurait coûté exactement le même montant.

Nous devons dire la vérité aux Canadiens. Si on extrapole de cette façon en se basant sur le rapport du vérificateur général, on arrive à des conclusions ridicules, à savoir, par exemple, qu'un voyage à Vancouver, qui coûte un demi–million de dollars, ne coûtera que 20 000 $ si on loue un avion.

Au lieu d'avancer des chiffres aussi extravagants, le député devrait se montrer plus réaliste et examiner ce que coûtent réellement les déplacements.

* * *

LES PÊCHES

M. Derek Wells (South Shore): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et concerne la pêche côtière dans la région de l'Atlantique.

Le Comité sénatorial permanent des pêches et le Conseil de conservation des ressources de la pêche ont tous deux recommandé qu'on recueille plus de renseignements sur les pratiques de capture du poisson et sur la sélection des engins de pêche.

Je voudrais demander au ministre quelles sont les mesures que prend son ministère pour donner suite à ces recommandations.

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député de son excellente question.

Les résultats d'une étude publiés ces derniers jours révèlent que la biomasse des stocks de morue continue de diminuer dans la région de l'Atlantique. Il va de soi que les informations que demande le député sont d'une importance cruciale.

Pour ce qui est de recueillir plus de renseignements sur une sélection d'engins permettant de protéger nos stocks de morue, j'ai annoncé tout juste avant Noël, de concert avec le ministre du Développement des ressources humaines, le lancement d'un projet pilote.

Nous avons embauché et formé un certain nombre de pêcheurs ne travaillant plus dans le secteur de la pêche pour qu'ils mènent une étude sur leurs pairs. Cette étude est en cours. Au départ, ce projet pilote, qui regroupait jusqu'à 70 personnes, visait à demander aux pêcheurs de mettre à profit leur expérience et leurs connaissances des engins et de leur sélection, ainsi que de leur travail dans le Canada atlantique.

L'évaluation de ce projet pilote est en cours. À la mi–février, le ministre du Développement des ressources humaines et moi nous réunirons pour l'évaluer encore plus en profondeur. Si ce processus semble valable, et il l'est à ce stade–ci, nous l'appliquerons peut–être non seulement dans le sud–ouest de la Nouvelle–Écosse et au Cap–Breton, mais également au Nouveau–Brunswick, à l'Île–du–Prince–Édouard, au Québec, à Terre–Neuve et au Labrador.

Nous croyons qu'il est temps de tirer parti des connaissances, de l'expérience et de la base de données des pêcheurs eux–mêmes pour prendre les bonnes décisions sur la question de la protection des ressources de la pêche.

* * *

[*Français*]

LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Lors de la dernière campagne électorale, l'équipe libérale, dirigée par l'actuel premier ministre, s'était engagée à investir un milliard de dollars additionnels au chapitre de la recherche et développement, et ce, au cours des quatre prochaines années.

Le premier ministre et l'actuel ministre des Finances n'ont cessé d'affirmer que la prospérité future du Canada était liée à des investissements substantiels en matière de recherche et développement. Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. Le ministre réitère–t–il devant cette Chambre, sur la foi de son honneur, l'engagement de son gouvernement d'investir un milliard de dollars additionnel en recherche et développement?

• (1455)

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je suis très heureux de voir que le député s'intéresse de la sorte à la question de la recherche et du développement ainsi qu'à celle des sciences au Canada. Je peux l'assurer que même dans le discours du Trône, nous avons indiqué notre intention d'établir le fonds d'investissement du Canada, ainsi que des réseaux de recherche, en plus d'autres moyens pour encourager la recherche au Canada.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question, mais je lui conserve mon amitié quand même. Je désire lui poser une question supplémentaire. Le ministre entend–il s'assurer qu'il y aura une répartition équitable de ces fonds entre toutes les régions du Canada afin de corriger les injustices qui ont prévalu par le passé, où le Québec a obtenu un maigre 18 p. 100 des fonds disponibles, alors que l'Ontario en récoltait plus de la moitié?

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, pour ce qui est de l'affectation des fonds à la recherche et au développement dans les domaines scientifique et technologique au Canada, je peux promettre au député que nous ferons tout pour que chaque dollar versé par les contribuables soit utilisé pour produire les meilleurs résultats sur le plan scientifi-

que et pour stimuler le développement d'une base économique innovatrice dans toutes les régions du Canada.

* * *

LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense.

Le *Citizen* d'Ottawa rapportait, samedi et de nouveau aujourd'hui, que le ministère de la Défense a une équipe de plus de 100 militaires chargés de s'occuper des déménagements du personnel; or, le ministère paie plus cher pour ses déménagements que ne le font les entreprises privées. En outre, des sociétés privées ont fait savoir qu'elles pouvaient fournir ce service administratif gratuitement au gouvernement, ce qui lui permettrait de débourser entre 10 p. 100 et 25 p. 100 de moins qu'à l'heure actuelle pour ses déménagements.

Le ministre va–t–il étudier les possibilités d'économie qui s'offrent, au moment où on parle de réduire le déficit?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants)): Le député de Cambridge a posé la même question vendredi dernier et je lui ai donné une réponse détaillée. Mon collègue ne se trouvait peut–être pas à la Chambre.

Je crains que le ministère ne bénéficie pas des tarifs les plus bas et j'ai demandé à mes fonctionnaires de faire rapidement la lumière au sujet des questions que vient de soulever mon collègue et celles qu'a déjà soulevées le député de Cambridge.

M. Charlie Penson (Peace River): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Peut–il au moins nous donner l'assurance qu'il rétablira le projet pilote concernant l'examen des économies de coûts créé par le gouvernement précédent?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants)): Tout d'abord, je voulais dire mon collègue de Waterloo. J'espère que je n'ai pas contrarié le député de Cambridge, qui n'est peut–être pas d'accord.

Le projet pilote auquel le député fait référence, et dont j'ai parlé vendredi dernier, avait été créé sans autorisation par trois ministres du gouvernement conservateur précédent. Une des premières mesures que nous avons prises à notre arrivée au gouvernement a été d'annuler ce projet.

Je n'ai pas d'objection à examiner la question afin de trouver un moyen d'obtenir le meilleur tarif possible. De fait, l'administration fédérale effectue des déménagements dont l'ensemble représente, sauf erreur, 35 p. 100 de tous les déménagements effectués au Canada. Il s'agit d'une activité économique importante qui se chiffre à plus de 100 millions de dollars.

Nous allons certainement nous pencher sur la question. Je souligne cependant que le gouvernement précédent avait procédé d'une manière tout à fait inacceptable et, comme je le disais vendredi dernier, ce n'est pas notre façon d'agir.

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Les violations des droits de la personne se poursuivent au Salvador, et ce nonobstant les accords de paix de 1992. Même le ministre des Affaires étrangères du Canada déplorait, le 17 décembre 1993, et je le cite: «. . .la réapparition de la violence politique au Salvador.» Malgré cette situation alarmante, une cinquantaine de ressortissants salvadoriens, résidant au Québec, dont les demandes d'asile ont été rejetées par la Commission d'immigration et du statut de réfugié, sont menacés d'expulsion du Canada. Ma question est la suivante: Le ministre entend–il intervenir dans ces décisions d'expulsion qui mettent en danger la vie des réfugiés salvadoriens s'ils étaient forcés de retourner au Salvador?

• (1500)

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je veux remercier mon ami de sa question et, tout d'abord, lui offrir mes félicitations pour avoir été choisi porte–parole de son parti en matière de citoyenneté et d'immigration.

[*Traduction*]

Au sujet de la cinquantaine de Salvadoriens, je dois dire que la législation sur la protection des renseignements personnels m'interdit de vous communiquer les détails. Je suis sûr que le député comprend cela.

Ces personnes ont maintenant passé l'étape de l'audience en vue de la reconnaissance de leur statut de réfugié. Elles ont porté leur cause en appel devant la Cour fédérale et obtenu un réexamen de leur dossier. Elles ont aussi écrit à mon cabinet pour demander à rencontrer les autorités, et des fonctionnaires de mon ministère rencontrent actuellement ces personnes—on nous a dévoilé leurs noms il y a quelques jours seulement—pour entendre la proposition qu'elles veulent nous faire.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Je désire poser une question additionnelle, monsieur le Président.

Pourquoi le gouvernement a–t–il suspendu les expulsions de ressortissants de la Chine, d'Haïti et de la Somalie et pourquoi ne s'engage–t–il pas à accorder le même traitement aux Salvadoriens?

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, pour ce qui est du Salvador, le pouvoir de déterminer qui est un réfugié et qui ne l'est pas relève uniquement de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. C'est vrai que les ressortissants de Chine et d'Irak ne sont pas retournés dans leur pays.

Le ministère des Affaires étrangères, notre mission au Salvador et le Haut–Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés nous apprennent qu'en effet, nous retournons dans leur pays des ressortissants salvadoriens.

Il est vrai qu'à l'approche des élections de mars, les flambées sporadiques de violence ont empiré. Nos autorités compétentes surveillent la situation. Si la situation se détériore au point où nous croyons qu'il est injuste, nuisible et dangereux de retourner ces gens chez eux, le gouvernement n'hésitera pas à le reconnaître.

* * *

DOUANES CANADA

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

On rapporte que le ministère de la Justice a ordonné à Douanes Canada de ne pas intercepter les faux documents, y compris les passeports canadiens contrefaits, qui sont découverts dans le courrier qui entre au Canada. La raison que l'on invoque, c'est que la saisie des faux documents décelés au cours de fouilles habituelles pourrait contrevenir à la protection contre les fouilles et les saisies abusives prévue dans la Charte des droits et libertés. Il s'agit là d'un recours scandaleux à la charte.

Le ministre peut–il expliquer aujourd'hui à la Chambre ce qu'il faut faire pour autoriser Douanes Canada à saisir les faux documents qui entrent au Canada et à ne pas hésiter à poursuivre les responsables?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, non seulement nous avons lu le même article, mais les fonctionnaires de mon ministère ainsi que du ministère du Revenu ont reçu une opinion émise par le ministère de la Justice, que nous respectons puisqu'elle reflète les termes de la loi.

Cependant, je me permets de déclarer clairement qu'en dépit du fait que nous observons la loi, mes fonctionnaires et moi jugeons les conséquences d'une telle directive totalement inacceptables. J'espère pouvoir compter sur la collaboration du parti du député, des fonctionnaires de la Justice, du Revenu et de l'Immigration, pour apporter au plus tôt des modifications aux lois sur les douanes et sur l'immigration afin d'assurer la meilleure protection possible aux frontières canadiennes. D'ici là, nous nous efforcerons d'observer la loi tout en garantissant cette protection.

J'ajoute également que toute personne qui franchit la frontière avec de faux documents, qu'il s'agisse de visas ou de passeports, sera certainement arrêtée et accusée.

* * *

LE LOGEMENT

M. Paul Zed (Fundy—Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du logement.

Le ministre pourrait–il nous entretenir de la promesse gouvernementale exposée à grands traits dans le discours du Trône de rétablir l'important Programme d'aide à la rénovation résidentielle?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier et à féliciter mon collègue, le député de Fundy—Royal, pour sa première question à la Chambre.

Le programme PAREL comprend trois volets distincts selon qu'il s'adresse aux propriétaires, aux personnes handicapées ou aux personnes qui ont besoin de faire effectuer des réparations d'urgence. Se trouve ainsi confirmée dans le discours du Trône une autre promesse que le premier ministre a faite au cours de la campagne électorale, à savoir consacrer 100 millions de dollars sur deux ans au programme PAREL. Cela permettra d'aider les Canadiens à faible revenu à réparer leur maison et de créer en outre des emplois tellement nécessaires.

• (1505)

La date de mise en place du programme est la même que celle de la présentation du discours du Trône, à savoir le 18 janvier.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association parlementaire Canada–Europe à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement; le procès–verbal de la réunion préparatoire du Comité des affaires économiques du Conseil de l'Europe en vue du débat annuel de l'OCDE qu'ont tenue l'Association parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen à Londres, à Paris et à Bruxelles, du 23 juin au 2 juillet 1993.

J'ai aussi l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association parlementaire Canada–Europe à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et du débat de l'OCDE que le Conseil de l'Europe a tenu à Londres et à Strasbourg, du 22 septembre au 2 octobre 1993.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN qui porte sur la session de printemps de l'Assemblée de l'Atlantique Nord tenue à Berlin le 20 mai 1993. Je présente également un deuxième rapport, portant celui–là sur la session annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique Nord qui a eu lieu à Copenhague du 7 au 12 octobre 1993.

LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ÉTAT ET LE CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): demande à présenter le projet de loi C–4, Loi modifiant la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif.

(La motion est adoptée d'office, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES PENSIONS DE RETRAITE DES PERSONNES ÂGÉES

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, j'ai une pétition où il est dit que les pensions de retraite des personnes âgées ne reflètent pas leurs véritables besoins. L'indice du coût de la vie ne traduit pas leurs besoins financiers. Les pétitionnaires croient que les pensions de vieillesse actuelles, même avec le supplément de revenu, en contraignent beaucoup à vivre sous le seuil de la pauvreté. Par conséquent, beaucoup de personnes âgées se voient dans une situation extrêmement difficile.

• (1510)

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à examiner tout le régime fiscal pour que leurs pensions de vieillesse soient suffisantes.

LE SÉNAT

M. Vic Althouse (Mackenzie): Merci, monsieur le Président. J'ai des pétitions signées par des habitants de Macom et des environs, en Saskatchewan, qui attirent l'attention de la Chambre sur le fait que le Sénat n'est pas élu, qu'il n'a de comptes à rendre à personne et est devenu un refuge pour les bénéficiaires de faveurs politiques, et qu'il y a longtemps qu'il a perdu de vue les intérêts des contribuables.

Les pétitionnaires ajoutent que puisque les articles 41 et 42 de la Loi constitutionnelle de 1982 permettent de modifier certaines institutions, dont le Sénat, par voie de motion de la Chambre des communes, la Chambre devrait adopter une motion visant à abolir le Sénat.

[*Français*]

LES LOGEMENTS SOCIAUX

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition de 20 pages signée par 173 citoyens et citoyennes du comté de Châteauguay qui demandent au gouvernement de renoncer à toute hausse de loyer dans les logements sociaux et de dégeler le budget de la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin de permettre la réalisation de nouveaux logements sociaux et coopératifs.

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter à la Chambre une pétition émanant d'un organisme établi à Calgary, en Alberta, qui se veut la voix des enfants innocents, à propos de l'article 745 du Code criminel.

Les pétitionnaires font valoir que les individus trouvés coupables de meurtre au premier degré sont condamnés à l'emprisonnement à perpétuité, sans admissibilité à la libération conditionnelle avant 25 ans; or, l'article 745 du Code criminel permet aux meurtriers de présenter une demande de réduction de peine même s'ils ont été jugés, trouvés coupables et condamnés à une peine par un tribunal; par ailleurs, les individus trouvés coupables de meurtre au premier ou au second degré et condamnés à l'emprisonnement à perpétuité peuvent être admissibles à la libération conditionnelle après avoir purgé 15 années d'emprisonnement seulement aux termes de l'article 745 du Code criminel. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'adopter une mesure législative ayant pour objet de supprimer l'article 745 du Code criminel.

Je devrais ajouter que je présenterai très bientôt de nouveau à la Chambre un projet de loi d'initiative parlementaire qui aurait pour effet de supprimer l'article 745 du Code criminel.

LES MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition que le greffier de la Chambre a jugée correcte quant à la forme et au contenu.

Cette pétition est signée par des Canadiens de ma circonscription, celle de Regina—Lumsden, et d'autres localités de la Saskatchewan, dont Saskatoon, Sedley, Cadillac, Ituna, Lumsden, Spirit Wood, Anaroyd, Lanagan et Grandura, pour n'en nommer que quelques–unes.

Ces pétitionnaires, monsieur le Président, sont très inquiets des répercussions du projet de loi C–91 qui a été adopté durant la dernière législature et qui prolonge jusqu'à 20 ans la période d'exclusivité conférée par le brevet de certains médicaments prescrits, permettant ainsi aux entreprises pharmaceutiques de fixer des prix de monopole et de réaliser d'importants bénéfices aux dépens des Canadiens.

À la suite de l'adoption de ce projet de loi, les médicaments prescrits coûtent plus cher au Canada que n'importe où dans le monde. Ces pétitionnaires, monsieur le Président, demandent donc à la Chambre d'abroger le projet de loi C–91, afin de réduire le fardeau financier qui pèse sur les consommateurs ayant besoin de médicaments prescrits et sur les régimes d'assurance–médicaments provinciaux.

LES DROITS DES GRANDS–PARENTS

M. Walt Lastewka (St. Catharines): Monsieur le Président, au nom du député de Welland—St. Catharines—Thorold, j'ai le plaisir de déposer deux pétitions. Celles–ci sont présentées au nom des grands–parents de la circonscription qui déplorent vivement d'être privés de la possibilité de voir leurs petits–enfants lorsque des familles sont divisées par la mort, par une séparation ou par un divorce.

Durant la dernière législature, bon nombre de mes collègues du caucus libéral ont soulevé cette question qui continue de nous tenir à coeur. Je vous remercie.

• (1515)

LES CARTES DE TUEURS EN SÉRIE

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, en conformité de l'article 36 du Règlement, j'ai une pétition à présenter au nom de mes électeurs. De nombreux résidents de la circonscription de Calgary–Nord–Est appuient les mesures pri-

ses par M^me^ Debbie Mahaffy pour que l'importation de cartes de tueurs soit empêchée à la frontière canado–américaine et que ces cartes soient saisies pour éviter qu'elles ne soient distribuées.

Les cartes des jeux de tueurs en série, de meurtriers de masse et de bandits n'apportent rien de bon aux enfants et pas davantage aux adultes. Elles dépeignent simplement de la violence.

Les pétitionnaires prient donc humblement le Parlement de modifier les lois canadiennes pour interdire l'importation, la diffusion, la vente et la fabrication de ces cartes. Ils lui demandent aussi de prévenir les producteurs que les cartes, si elles sont destinées au marché canadien, seront saisies et détruites.

[*Français*]

LA HAUSSE DE LOYER DES LOGEMENTS SOCIAUX

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition qu'ont signée plus de 80 de mes électeurs et électrices. Ces gens de Frontenac, de Black Lake, de Thetford et de Saint–Ferdinand s'opposent à la hausse de loyer des logements sociaux.

Attendu que le gouvernement fédéral a gelé le budget de la SCHL pour les cinq prochaines années tout en lui demandant de réaliser des économies, supposément pour venir en aide à de nouveaux ménages, et attendu que, pour ce faire, le gouvernement fédéral envisage d'augmenter de 20 p. 100 le coût des loyers à loyer modique, nous, soussignés, demandons au Parlement:

—premièrement, de renoncer à toute hausse de loyer des logements sociaux;

—deuxièmement, de dégeler le budget de la Société canadienne d'hypothèques et de logement en matière de logements sociaux et coopératifs.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je regrette, mais je demande encore une fois que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES ESSAIS DE MISSILES DE CROISIÈRE

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants) propose:

Que la Chambre, reconnaissant qu'il existe un accord–cadre bilatéral sur les essais d'armes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États–Unis, prenne note des aspects nationaux, internationaux et bilatéraux du fait de permettre au gouvernement des États–Unis d'Amérique de procéder à des essais du missile de croisière sur le territoire canadien et, en particulier, à deux essais du missile de croisière pendant le premier trimestre de 1994.

—Monsieur le Président, par suite de l'expérience concluante du débat d'hier sur le maintien de la paix, le débat d'aujourd'hui revêt une importance capitale pour le gouvernement, car il l'aidera à prendre la décision définitive d'autoriser ou non la poursuite des essais du missile de croisière.

Le premier ministre s'est engagé pendant la campagne électorale à consulter davantage le Parlement au sujet de questions liées à de grandes orientations comme celle–ci.

Le ministre du Développement des ressources humaines, du temps où il était dans l'opposition, avait bien raison de poser des questions au ministre de la Défense d'alors et de lui dire qu'en vertu de l'accord renégocié en 1993 les essais ne pouvaient être faits sans que la Chambre des communes en ait d'abord discuté. Nous en discutons aujourd'hui.

L'un de nos vis–à–vis ne veut pas qu'on utilise le mot «audience» pour décrire le débat de ce soir, qui se prolongera peut–être encore jusqu'à minuit. Il tentera en effet de nous faire croire que la séance de ce soir n'est pas une audience. Pourtant, il n'y a pas meilleure audience publique que lorsque tous les députés participent à une discussion en direct à la télévision nationale.

Ne jouons donc pas sur les mots. Il s'agit bien d'une audience. C'est un débat parlementaire en bonne et due forme sur une question très délicate. Je ne doute pas que le ministre du Développement des ressources humaines, qui était le porte–parole de notre parti sur la politique étrangère lorsque nous étions dans l'opposition, considère, par sa seule présence, que le débat de ce soir est tout à fait pertinent.

Comme pour le débat d'hier, les députés n'ont pas de discipline de parti à respecter. Ils peuvent exprimer librement leurs opinions. Je ne voudrais pas préjuger de l'issue du débat.

Le gouvernement doit prendre ses responsabilités et il le fera en temps et lieu. Le gouvernement veut qu'il soit absolument clair que les points de vue des députés l'aideront à prendre une décision définitive.

• (1520)

Je voudrais faire brièvement l'historique de la question pour les nouveaux députés. Jai eu le malheur de ne pas avoir été à la Chambre ces dernières années, mais j'y étais pendant de nombreuses années où l'entente a d'abord été négociée par le gouvernement libéral de M. Trudeau.

Un missile de croisière, c'est essentiellement un petit engin téléguidé propulsé par un moteur à réaction. Les missiles à long rayon modernes, pour lesquels les États–Unis ont fait des essais depuis quelques années au Canada, sont équipés de systèmes de guidage hautement perfectionnés qui leur permettent de suivre des trajets prédéterminés à différentes altitudes. En fait, les essais des missiles de croisière faits au Canada ont pour but de prouver l'efficacité de ces systèmes de guidage.

Les missiles de croisière peuvent être vecteurs de charges conventionnelles ou nucléaires, mais je tiens à faire remarquer que les missiles testés au Canada n'ont aucune charge nucléaire.

[*Français*]

Les essais de missiles de croisière non armés ont été effectués en vertu d'un accord entre le Canada et les États–Unis, l'Accord d'essai et d'évaluation. Cet accord, signé en 1983, a été approuvé initialement pour une période de dix ans. Il a permis aux États–Unis de tester et d'évaluer des systèmes d'armes et d'autres équipements en territoire canadien.

L'accord a été renégocié par le gouvernement précédent en février 1993, et il a été renouvelé pour une période additionnelle de dix ans.

[*Traduction*]

Pour la première fois, l'accord est réciproque. C'est quelque chose de nouveau. Le Canada a obtenu un accès parallèle aux centres d'essais militaires américains. En outre, les coûts marginaux des procédés d'enlèvement sont les mêmes dans les deux pays, ce qui pourrait signifier des économies substantielles pour le Canada.

Au printemps dernier, les États–Unis ont fait parvenir au gouvernement précédent leurs prévisions annuelles relativement aux essais de routine et lui ont demandé l'autorisation de faire deux essais de missiles de croisière au–dessus du Canada au début de l'année 1994.

Il est très important de bien comprendre l'ordre chronologique des événements. En août 1993, l'ancien gouvernement avait fait savoir aux autorités américaines que les deux essais étaient en principe approuvés et qu'elles pouvaient donc en tenir compte dans leur planification. La planification s'est poursuivie après l'arrivée de notre gouvernement au pouvoir.

Avant Noël, un responsable du ministère de la Défense nationale a fait savoir à son homologue, à Washington, qu'il risquait d'y avoir un problème à cause des engagements pris antérieurement par notre parti. Le débat que nous avons aujourd'hui tient bien compte de la mise en garde que nous avons faite aux États–Unis.

Si les États–Unis demandent à effectuer des essais de missiles de croisière non armés au–dessus de notre territoire, c'est parce que le corridor canadien où se font ces essais présente un défi particulièrement difficile. Comme on le sait, notre territoire réunit des conditions extrêmement propices à de tels essais. Notre territoire présente une série de particularités qui n'existent pas aux États–Unis, par exemple une latitude élevée, des températures polaires et, sur le plan topographique, toute une gamme d'éléments nécessaires à l'essai complet du système de navigation. D'où l'importance que les Américains attachent à ces essais et au régime général prévu dans l'accord en matière d'essai et d'évaluation.

Les États–Unis se rendent compte que le gouvernement actuellement au pouvoir, à Ottawa, pourrait bien vouloir changer les choses. Tous les députés à la Chambre reconnaîtront que la question des essais du missile de croisière a toujours fait, au Canada, l'objet d'une controverse qui va sans nul doute refaire surface aujourd'hui à la Chambre.

Je voudrais revenir un petit peu en arrière pour vous donner une meilleure idée de la façon dont les choses ont évolué ces dix dernières années. En 1983, quand le gouvernement a accepté que se fassent les premiers essais, la situation était très différente de ce qu'elle est aujourd'hui.

Premièrement, les essais du missile de croisière s'inscrivaient dans le contexte de la guerre froide. C'était au début des années 80, alors que les relations est–ouest étaient très mauvaises, avec l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques, l'histoire de l'appareil de la Korean Airlines abattu en plein vol et la controverse provoquée par le déploiement en Europe de missiles de croisière à portée intermédiaire. Dans les circonstances, le Canada avait toutes les raisons de voir dans le fait d'autoriser les essais du missile de croisière une importante contribution à la défense collective contre la menace soviétique.

Deuxièmement, la question des essais du missile de croisière était une question nucléaire, je dis bien nucléaire. Le missile de croisière aéroporté qui était testé dans notre espace aérien, celui qui avait le nom de code AGM–86B, était un système d'arme nucléaire, non armé, bien sûr, durant les essais au–dessus du territoire canadien.

• (1525)

Les essais devaient donc se faire dans le cadre d'une politique canadienne non seulement de dissuasion, mais aussi de désarmement et de limitation des armemnts. Avec le temps, les circonstances qui avaient permis les essais du missile de croisière ont commencé à changer, et ont vraiment changé, surtout avec la fin de la guerre froide. La confrontation a fait place à la détente, qui a elle–même donné lieu rapidement à une coopération est–ouest sur toute une gamme de questions. Nous avons assisté à l'une des transformations politiques les plus remarquables de l'histoire moderne. En l'espace de seulement deux ans, des révolutions dans le centre et l'est de l'Europe ont provoqué l'effondrement du Pacte de Varsovie, la réunification de l'Allemagne et la désintégration de l'Union soviétique.

Nous avons également assisté à des progrès remarquables dans le domaine de la limitation des armements. Ainsi, l'équilibre nucléaire américano–soviétique s'est nettement amélioré avec la signature des accords sur la réduction des armements stratégiques prévoyant une réduction considérable de ces arsenaux.

[*Français*]

Bien sûr, les changements survenus au cours des dix dernières années n'ont pas tous été aussi positifs.

La fin de la guerre froide a donné naissance à de nouveaux problèmes de sécurité. C'est le cas notamment des conflits ethniques et des disputes pour l'appropriation des ressources qui n'avaient pas éclaté pendant la guerre froide.

De plus, tout au long de ces dernières dix années, des régimes hostiles, comme ceux de la Libye, de l'Iraq et de la Corée du Nord, ont défié périodiquement la volonté de la communauté internationale.

À mesure que la situation a changé, le programme d'essai a changé aussi, tout comme ont changé les raisons qui le justifient.

[*Traduction*]

En 1989, le gouvernement a approuvé l'essai d'une nouvelle variante du missile de croisière, le missile de croisière perfectionné. Ce missile représente une amélioration par rapport au système initial. Il est plus précis, peut voler plus loin et est plus difficile à détecter par radar. En outre, le missile de croisière constitue maintenant une importante composante de l'arsenal d'armes conventionnelles de nombreux pays. Si l'on retourne quelques années en arrière et que l'on s'arrête à des conflits comme celui de la guerre du Golfe, on se rend compte que les systèmes d'armes conventionnelles sont parfois plus importants que les systèmes d'armes nucléaires. Comme nous pouvons donc le constater, l'essai des missiles de croisière n'a jamais été une question statique.

Si les observations que j'ai faites cet après–midi vous portent à croire que j'approuve l'essai des missiles de croisière, vous vous trompez. Ce que j'essaie de faire, c'est de vous dire honnêtement—je sais que la pratique veut que je m'adresse directement à vous, monsieur le Président, mais veuillez ne pas vous en offusquer—que ce que nous tentons de faire, c'est de faire ressortir les raisons pour lesquelles les États–Unis ont procédé à des essais du missile de croisière par le passé et voudraient recommencer.

Or, mes observations n'auront aucune incidence sur la décision du gouvernement de se pencher sur la question des essais du missile de croisière, en 1994, dans le cadre de l'accord d'essai et d'évaluation. Autrement dit, c'est le Cabinet qui décidera, après les délibérations aujourd'hui, si ces essais pourront avoir lieu ou non pendant le premier trimestre de 1994.

M. Robinson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me demande si le ministre serait disposé à répondre à une très brève question à ce sujet.

Le président suppléant (M. Kilger): Je demande le consentement unanime de la Chambre. Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: Non.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la question qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui a trait à l'un des aspects les plus significatifs des rapports entre le Canada et les États–Unis. Il met en cause de façon concrète le cadre dans lequel s'effectue la coopération que nous avons forgée pour assurer notre sécurité réciproque. Mais elle soulève aussi les questions connexes de la paix et du désarmement.

Ces deux dernières questions sont plus actuelles que jamais. Le monde éprouve présentement un douloureux déchirement entre l'espoir d'une paix durable et l'horreur des massacres qui, au même moment, rivalisent en atrocité, même en Europe, berceau de la civilisation. Il n'en est pas moins vrai qu'un authentique espoir a été suscité par l'ordre nouveau qui a semblé naître. Mais cet espoir, il s'est surtout nourri des efforts et des succès, des succès partiels, il faut le dire, mais encourageants, de désarmement accomplis entre les États–Unis et l'ancienne Union soviétique, confirmés ensuite par la Russie.

● (1530)

Toutes les populations souhaitent ardemment qu'on accentue cet effort. Ce dernier progressera d'autant mieux, d'autant plus sûrement qu'il s'effectuera de façon ordonnée, consolidant chaque gain par le maintien de mesures réalistes, propres à assurer la sécurité de tous. Le désarmement doit aller de pair avec la sécurité, qui devra toujours être assurée par un minimum de dissuasion.

Il y a donc d'abord la question des liens entre Canadiens et Américains, qui sont anciens, solides et multiples. Aux côtés des États–Unis, le Canada est membre de l'OTAN depuis 1949 et de NORAD depuis 1958. Nos engagements mutuels nous lient, par conséquent, aussi bien pour une défense intégrée de l'Amérique du Nord que des autres pays de la zone atlantique nord. Dans le cadre de ces traités, notre aviation, notre marine et notre armée de terre ont, depuis longtemps, établi des modes d'opérations communs. Les équipements militaires sont souvent interchangeables et les officiers des différentes armées entretiennent d'étroites relations fonctionnelles et même personnelles. Les activités d'entraînement, d'expérimentations, d'exercices et de manoeuvres sont on ne peut plus fréquentes. Et tout cela se fait en général conjointement. Bref, il n'y a pas, au monde, d'organisations militaires plus près l'une de l'autre. Si bien que les tiers pays arrivent parfois difficilement à percer cette quasi–osmose, quand il s'agit, par exemple, de vendre des équipements militaires au Canada.

C'est dans cet esprit qu'un gouvernement libéral a conclu, en 1983, avec les États–Unis, une entente de 10 ans, appelée de l'un de ces jargons impossibles, dans ce cas–ci c'est CANUSTEP, prévoyant la possibilité pour les États–Unis de procéder à des essais d'armements en territoire canadien. Chaque série d'essais doit recevoir l'autorisation du gouvernement canadien.

Les engagements du Canada à l'égard de la force de dissuasion stratégique sont essentiellement soumis à des mesures de coopération inter–alliées. Le Canada ne possède aucun armement stratégique au sein de ses forces. Cependant, dans la mesure où il oriente sa défense en fonction de l'entente inter–alliée et aussi dans la mesure où il bénéficie de la sécurité collective, il doit se porter volontaire, le cas échéant, à collaborer à la mise en place de cette force de dissuasion stratégique. Cet élément fait partie intégrante de la politique nationale de défense, telle qu'il apparaît dans les Livres blancs de la Défense de 1971, de 1987 et de l'énoncé politique en matière de défense de 1992.

Parmi les armements visés se trouvent les missiles de croisière qui, à peu près chaque année, de 1983 à 1993, ont été soumis à de nombreux essais dans le Nord canadien, plus précisément à l'intérieur d'un couloir de 2 200 kilomètres comprenant des parties des Territoires du Nord–Ouest, de la Colombie–Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Rappelons que ces missiles, d'un rayon d'action de 3 000 kilomètres, sont lancés à partir de bombardiers et guidés ensuite vers leur cible par un dispositif sophistiqué d'auto–pilotage. Le territoire canadien était et reste le seul endroit au monde, pour les Américains, dont les dimensions et la topographie se prêtent à de tels essais.

En 1983, les raisons qui ont motivé l'adhésion du gouvernement canadien avaient évidemment à faire avec la guerre froide qui sévissait entre les superpuissances américaine et soviétique.

C'était l'époque de la stratégie de dissuasion nucléaire dans un monde bipolaire.

Le missile de croisière satisfaisait à toutes les exigences de l'époque puisqu'il peut transporter indifféremment une tête nucléaire ou conventionnelle, d'où l'avantage de flexibilité qu'il présente. Cependant, l'accord de 1983 excluait formellement toute possibilité de procéder aux essais de missiles munis d'ogives nucléaires.

Comme on le sait, la situation géopolitique devait subir des modifications substantielles à partir de 1989. La dislocation du Pacte de Varsovie, dressé face à l'OTAN, devait profondément altérer les données stratégiques.

Des deux organisations, seule l'OTAN a survécu. Mais le dégel politique a accentué le mouvement de désarmement. Si bien qu'en 1991 et 1992, les traités START I et START II imposaient une réduction du nombre de missiles et d'ogives nucléaires déployés par les États–Unis et leur vis–à–vis. Depuis lors, le plafond imposé aux deux interdit la construction de nouveaux missiles de croisière, sauf pour combler l'attrition. Ils doivent donc se contenter d'en bonifier les performances, c'est–à–dire, concrètement, d'améliorer la précision et la fiabilité des sytèmes de guidage.

• (1535)

C'est pourquoi les États–Unis ont demandé en 1993 au gouvernement canadien, qui l'a accepté, de renouveler pour une autre décennie, soit jusqu'en l'an 2013, l'entente de 1983.

Dans son énoncé politique de l'an dernier en matière de sécurité, le Canada a rajusté sa position sur les questions stratégiques en ne reconnaissant plus le monde stratégique en fonction de sa bipolarité. Les nouvelles puissances nucléaires étant considérées comme instables par nature, il devenait problématique pour le Canada et ses alliés de se dissocier de la dissuasion nucléaire, de sorte que cette dernière n'a pas été évacuée par le nouvel énoncé politique.

[*Traduction*]

On est donc en droit de se demander pourquoi le gouvernement a engagé le débat d'aujourd'hui si le Canada, après avoir évalué la situation qui prévalait à l'époque, a conclu une entente de principe qui le lie jusqu'en l'an 2003.

Dans les faits, en vertu de l'accord récemment renouvelé, les États–Unis demandent au gouvernement du Canada l'autorisation de procéder à des essais d'un système de guidage amélioré dont ils veulent doter leurs missiles de croisière. Or, plusieurs députés chevronnés du Parti libéral se sont déjà prononcés contre ces essais.

Le gouvernement cherche–t–il aujourd'hui à se trouver des alliés à la Chambre pour qu'ils appuient la réponse négative, déjà toute prête, à la demande que font les Américains? Certaines allusions se dégageant du discours aseptisé du ministre pourraient nous porter à croire que tel est bien le cas.

Pour sa part, le Bloc québécois estime qu'il importe de voir sérieusement et en toute objectivité, en faisant abstraction des grands principes et des opinions préconçues, où résident les intérêts et les responsabilités véritables du Canada dans cette affaire.

Les adversaires de la reprise des essais fondent essentiellement leur argumentation sur le danger que présente la prolifération de ce type de missile, surtout à une époque où l'emploi de la force de dissuasion nucléaire n'a plus sa place. Il est vrai que la technologie de base servant à la fabrication de ces armes peut être à la portée de bien des pays. Les Russes ont déjà réalisé leur version de cet engin, l'AS–15, et ils ne sont pas tenus de demander à qui que ce soit l'autorisation de perfectionner leur système puisqu'ils peuvent effectuer des essais au–dessus des vastes steppes de Sibérie.

En 1992, dans un article paru dans le *New York Times*, le professeur Kosta Tsipis, du MIT, signale le risque de prolifération d'une telle arme, et je cite:

> Tout pays capable de fabriquer un avion rudimentaire est en mesure de construire un missile de croisière assez puissant pour transporter une charge d'une tonne sur une distance d'au moins 300 milles et de le faire tomber à moins de 30 pieds de la cible.

[*Français*]

En fait, ce ne sont pas les essais américains au Canada qui créent la menace de prolifération. Soulignons que ces essais, qui sont sollicités par le gouvernement américain, n'impliquent pas de nouvelles technologies nucléaires. Ces essais ne sont contraires ni à la lettre ni à l'esprit des traités START, du Traité de non–prolifération nucléaire ou du régime de contrôle sur la technologie des missiles. Ce faisant, elles ne contribuent pas à une escalade des forces stratégiques dissuasives nucléaires. De plus, en juillet 1993, la construction du nouveau missile de croisière furtif air–sol a été restreinte à 460 unités, soit 1 000 de moins que le nombre initialement prévu. Il est également important de noter que, depuis quelques années, les essais portent sur la détection, l'interception et le guidage des missiles. En ce sens, tout essai qui améliore les techniques de repérage et d'interception de ces engins contribue à limiter le danger que représentent la fabrication et l'utilisation des autres missiles de croisière mis au point par d'autres pays. La détection et la destruction en vol de cette arme sont les seules rispostes efficaces.

Il faut savoir à ce sujet que les Américains ne sont pas les seuls à tirer profit d'une amélioration, à l'occasion de ces essais, des techniques de repérage. Le Canada en retire aussi un bénéfice, puisque nos pilotes participent aux opérations de surveillance et de détection.

Les changements apportés à la situation internationale ne sont pas tous favorables, d'abord parce que le climat politique en Russie est loin d'offrir toutes les garanties de stabilité. Les récentes élections ont révélé l'essor d'un très fort mouvement de droite. Les déclarations de son chef, M. Vladimir Jirinovski, ne sont pas de nature à rassurer sur le maintien de la politique de détente advenant un retour au pouvoir des militaristes.

• (1540)

Ce ne serait pas la première fois qu'on aurait vu un parti d'opposition former le gouvernement à la suite d'élections éventuelles.

Ensuite, parce que la fragmentation de l'URSS, si bénéfique en ce qui a trait à la réduction de la tension internationale, a aussi produit un effet secondaire qui ne laisse pas d'inquiéter. À la faveur de l'effondrement de l'empire soviétique, de nouvelles puissances nucléaires ont surgi. Les résistances de l'Ukraine sont révélatrices à cet égard, quoiqu'elle ait montré des signes de coopération.

On a pu douter que les contrôles concernant la quantité, la consommation et même l'utilisation des stocks d'armes dont ces républiques ont hérité soient totalement efficaces. Sans compter les autres pays qui détiennent ou l'arme nucléaire ou font tout pour l'obtenir. La Chine, l'Inde et le Pakistan l'ont déjà. Les journaux font régulièrement état des visées de plusieurs autres pays, dont l'Irak, pour développer un programme nucléaire. Il ne faut pas prendre à la légère la menace que constituerait l'utilisation possible, par tous ces pays, de missiles de croisière à courte portée munis de têtes nucléaires.

Le meilleur moyen de contrer cette menace est encore de raffiner les méthodes de repérage et d'interception, ce qui est l'une des retombées positives des essais dont nous discutons aujourd'hui.

Rappelons d'ailleurs que le missile de croisière peut servir de vecteur pour une charge conventionnelle. Tout indique même que c'est dans le sens de cette utilisation que devrait préférablement s'orienter son perfectionnement. Les essais projetés sont particulièrement intéressants à cet égard puisque, selon les informations données par les Américains, ils porteront sur un nouveau système de guidage visant à améliorer la fiabilité et la précision de la frappe. Les moyens de destruction de masse, comme l'arme nucléaire, n'ont guère besoin d'améliorer la précision déjà atteinte. Dans la mesure où la nouvelle donne géopolitique exige des alternatives à la frappe de type nucléaire, la nécessité s'accroît donc de mettre au point des armes conventionnelles plus performantes.

Dans ce domaine, et à l'heure présente, qui dit plus performant dit plus précis. Les stratèges souhaitent de plus en plus mettre à la disposition de leurs armées les moyens d'intervenir sûrement, à distance, et de façon pointue. C'est la seule manière d'atteindre une cible restreinte mais d'intérêt stratégique, en épargnant les populations civiles avoisinantes. Le missile de croisière est le moyen par excellence de satisfaire à ces exigences. On a vu, durant la guerre du Golfe, les résultats spectaculaires remportés par les Tomahawks, ces missiles de croisière armés de charges classiques. Tout essai visant à améliorer cette arme chirurgicale s'inscrit donc dans le sens d'une stratégie mieux adaptée aux impératifs de l'après-guerre froide.

En plus, il n'existe à peu près pas de coûts économiques directs pouvant être reliés à la mise en essai des missiles de croisière en sol canadien. S'il en existe, ils sont compensés par le gouvernement américain en vertu des accords qui ont été conclus. À l'inverse, ces essais favorisent, au moins indirectement, l'accès, pour la défense nationale canadienne, à des installations pouvant mettre à l'épreuve des technologies militaires développées ici au Canada.

Est-ce qu'il existe un coût environnemental? Il est pour ainsi dire inexistant si l'on considère la très faible fréquence des vols, quelques-uns tout au plus, une fois par année, étirés sur un parcours de 3 000 kilomètres de long, au-dessus d'un territoire à peu près désert.

Mais il y a aussi l'aspect politique de la question. Qui nous demande de tenir ces essais? Il ne faudrait tout de même pas oublier qu'il s'agit des États-Unis, le meilleur ami du Canada, son seul voisin, son allié le plus sûr et son principal partenaire économique, une grande nation qui parle la même langue que celle de la majorité canadienne. Les États-Unis, faut-il le rappeler, sont les piliers de l'OTAN et de NORAD, les deux pactes d'où nous tirons les garanties de notre sécurité. Si jamais une menace militaire devait peser sur nous, ce que nous ne souhaitons pas—nous prions que cela n'arrive jamais et sommes à peu près certains que cela n'arrivera pas, mais le doute étant là, il faut quand même retenir l'hypothèse—, si jamais une menace nucléaire pesait sur le Canada et sur le Québec, vers qui se tourneraient les Canadiens et les Québécois? Vers qui? Je n'ai même pas à formuler la réponse, tant elle est évidente. Nous serions bien aises alors de pouvoir compter sur un allié qui dispose de missiles de croisière développés à ses frais.

Au reste, nous ferions bon marché de la valeur de nos engagements, de la valeur de la signature canadienne, en interrompant brusquement la longue séquence des essais effectués depuis 1983. Je me demande bien comment le premier ministre pourrait expliquer ce volte-face à nos amis de toujours, lors de son prochain voyage à Washington. Et même s'il était accompagné du ministre des Affaires étrangères, je crois que l'explication serait laborieuse.

• (1545)

Je peux comprendre et je fais mien le désir de nous démarquer des Américains quand nos intérêts l'exigent, mais ce n'est pas le cas présentement. Au contraire, dans cette affaire, la balance des avantages penche du côté de la coopération avec les États-Unis et d'une contribution sans frais à notre propre protection.

Je respecte, sans les partager, les arguments de ceux qui fondent leur opposition sur leur certitude d'une détente à jamais acquise. J'espère qu'ils ont raison, mais je voudrais seulement en être sûr. Et comme personne ne peut en être sûr, il faut bien examiner les questions de sécurité. En tout cas, j'ose espérer que le gouvernement prendra sa décision quelle qu'elle soit, à partir de motifs rationnels et réfléchis. Mais beaucoup s'inquiéteraient de voir le gouvernement chercher simplement à dire non aux essais uniquement pour plaire à un lobby anti-américain là-dessus qui a encore quelques racines dans certaines parties du pays.

Surtout, il y aurait, dans le geste de rupture que constituerait le refus aux essais, quelque chose de subit et d'incohérent.

Nous en sommes encore à voir la première page du Livre blanc que le gouvernement nous a promis sur la révision de nos politiques de défense. Où est l'analyse de notre situation militaire et internationale? Quels seront les objectifs assignés à notre aviation? Quel rôle jouera la marine? Quelle sera la mission de l'armée de terre? Quelle sera la nature et le niveau de notre participation à l'OTAN et à NORAD? Quel sera notre de degré d'engagement en Europe? Allons-nous maintenir nos missions de paix? Si oui, à quelles conditions, avec quel équipement et selon quels critères? Quelle contribution allons-nous demander

aux États–Unis dans le maintien de notre sécurité? Allons–nous continuer de nous abriter sous leur parapluie?

Toutes ces questions et bien d'autres sont encore sans réponse. Pourquoi alors poser un geste isolé, précipité qui, rompant avec la continuité de nos engagements et privé de toute assise cohérente, prendrait les allures d'un coup de tête et serait jugé comme tel?

Le Bloc estime donc que dans l'état actuel des choses, il n'y a pas lieu de rompre la coopération qui caractérise les rapports que nous entretenons avec nos voisins. Le réexamen de toutes ces questions devra passer par un effort de réflexion global et approfondi, qui, j'ose le croire, pourra bénéficier en outre d'une large consultation du grand public.

M. Robinson: Question et commentaire, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il consentement unanime à ce que le député de Burnaby—Kingsway puisse poser une question?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il n'y a pas consentement unanime, il y a reprise du débat.

[*Traduction*]

Dans un esprit de justice et de coopération à la Chambre, les députés du Parti réformiste peuvent–ils dire à la présidence qui sera le prochain à prendre la parole?

M. Frazer: Monsieur le Président, nous croyions que la prochaine période était réservée au Parti libéral. Voulez–vous qu'elle soit plutôt accordée à notre parti?

Le président suppléant (M. Kilger): Oui.

M. Jack Frazer (Saanish—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, je ne veux pas revenir sur tout ce qui a déjà été dit. Je tiens cependant à signaler que cet accord a été signé en 1983. On a prolongé son application pour cinq ans en 1988 et on l'a renouvelé en février 1993 pour une nouvelle période de dix ans. Cet accord vient appuyer un pacte de défense mutuelle d'une grande importance pour le Canada. C'est un élément de stabilité non négligeable.

Même si l'URSS a disparu, à toutes fins pratiques, et qu'elle ne représente plus une menace évidente pour nous, la région n'est certainement pas sous contrôle. Elle est encore marquée par une grande instabilité. Quand on sait que les Russes ont construit une arme très semblable à celle qu'on propose de tester au Canada, il faut penser que beaucoup de pays de cette région ont des problèmes de trésorerie et des difficultés sur le marché des changes. Ces pays sont très vulnérables aux offres que pourraient leur faire des organisations disposées à payer des sommes importantes en échange du pouvoir de faire régner la terreur.

• (1550)

Le fait que ces armes ont été utilisées très efficacement à l'occasion de la guerre du Golfe est révélateur du pouvoir qu'elles donnent à leur propriétaire. Je vous rappelle les propos du chef de l'opposition, qui disait que n'importe quel pays ayant les moyens de construire un avion peut aussi construire une de ces armes pouvant transporter une tonne de dynamite ou d'explosifs sur une distance d'au moins 300 milles, pour aller exploser sur un objectif très précis.

Les essais effectués au Canada présentent un autre avantage, soit celui de permettre à nos pilotes de s'entraîner à l'interception des missiles de ce genre et de mettre leur matériel à l'épreuve. Ce facteur pourrait être d'une valeur inestimable en cas de besoin, non seulement au Canada, mais partout où nos forces pourraient avoir à intervenir un jour.

Il y a une autre retombée avantageuse. Dans le cadre de cet accord, ou de façon accessoire, le Canada profite conjointement avec les États–Unis de leurs programmes d'essai. Nous en tirons des renseignements intéressants et ils nous permettent d'échanger des données. C'est un programme productif.

Plusieurs de nos circonscriptions chevauchent le couloir réservé aux essais. À ma connaissance, nous n'avons reçu aucune plainte de la part de nos électeurs qui habitent dans cette zone. Certains s'inquiètent des conséquences de ces vols et s'en sont plaints mais, dans nos circonscriptions, nos électeurs n'ont formulé aucun commentaire à cet égard. Je considère que les conséquences environnementales de ces survols doivent être minimes, s'il y en a.

Si vous me permettez, je veux vous faire part de mon expérience personnelle à titre d'officier des opérations de la base, à l'époque où j'étais responsable du champ de tir de la base des Forces canadiennes Cold Lake. C'était un secteur rectangulaire d'environ 100 milles sur 60.

Une faune très abondante vivait dans ce champ de tir—des orignaux, des caribous, des ours grizzlis et bien d'autres espèces. J'ai souvent survolé ce champ de tir et j'ai déjà vu un orignal qui se trouvait là, la tête dans l'eau; le vol de notre appareil ne l'a pas du tout dérangé. En fait, j'ai aussi été au même endroit en hélicoptère et j'ai pu constater que le bruit de l'hélicoptère le perturbait bien davantage que celui des avions à réaction survolant la région. Ces avions volent à une altitude de 50 pieds à des vitesses de plus de 600 noeuds, soit plus de 700 milles à l'heure. Les animaux s'adaptent.

Je peux vous donner un autre exemple de leur faculté d'adaptation; lorsque j'ai visité ce champ de tir en 1976, un troupeau de huit bisons y vivait, à l'intérieur du périmètre du champ et non à l'extérieur. Lorsque j'ai quitté la région, en 1979, le troupeau comptait 13 bêtes.

Dans le présent cas, les tests ne peuvent être effectués qu'à l'intérieur d'une fenêtre bien déterminée. Si j'ai bien compris, les vols entravés, c'est–à–dire lorsque le missile est attaché à l'aile d'un B–52, sont effectués entre octobre et décembre.

Seulement deux des vols libres dont on parle maintenant doivent avoir lieu entre janvier et la fin de mars. La raison pour cela, c'est que si les vols se faisaient à d'autres moments de l'année, alors que le sol n'est plus recouvert de neige, en cas d'accident, si le missile devait s'écraser, il pourrait causer un incendie de forêt.

Les autorités militaires américaines qui veulent effectuer ces essais sont préoccupées par le fait que nous contemplons l'idée de reporter l'approbation à plus tard. Ces essais serviront aussi les intérêts du Canada et on devrait les autoriser.

L'entente a été signée de bonne foi; le Canada devrait la respecter et permettre la tenue des essais.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant d'entendre le rappel au Règlement que veut faire le secrétaire parlementaire, j'aimerais demander une précision au député de Saanich—Les Îles–du–Golfe. Dois–je comprendre que les députés du Parti réformiste ont l'intention de partager leur temps en périodes de dix et cinq minutes?

M. Frazer: Oui, monsieur le Président, c'est exact. Je regrette de ne l'avoir pas précisé plus tôt.

M. Mifflin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mon parti a l'intention de partager son temps en des périodes de dix et cinq minutes, compte tenu du grand nombre de députés qui veulent intervenir. Je propose humblement de procéder de la sorte et je regrette de ne pas avoir eu le temps de consulter ceux d'en face. Nous connaissons la position du Parti réformiste.

• (1555)

Je propose, si nous sommes d'accord, que tous les partis de la Chambre optent immédiatement pour la formule de dix et cinq minutes, de manière à faciliter une discussion en profondeur et l'intervention d'un plus grand nombre de députés qui ont des opinions bien arrêtées pour ou contre les essais.

[*Français*]

M. Plamondon: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire parle–t–il au nom de tous les partis pour que, jusqu'à la fin du débat, soit à 22 heures ou minuit, selon qu'il y ait prolongement ou pas, la durée des interventions soit de 10 minutes–5 minutes pour tous les partis?

En ce qui nous concerne, nous n'avons pas d'objection à ce que les autres partis fonctionnent ainsi, mais la durée d'intervention de nos trois premiers orateurs sera de 20 minutes–10 minutes.

Le président suppléant (M. Kilger): Je puis assurer l'honorable député de Richelieu qu'à titre de parti le Bloc québécois peut diriger ses interventions de la façon dont il le souhaite.

Toutefois, du côté ministériel, le secrétaire parlementaire nous indique que la durée de chacune de leurs interventions sera de 10 minutes–5 minutes. Je crois que le Parti réformiste fera de même.

M. Robinson: Monsieur le Président, étant donné qu'il est très clair que, dans l'opposition, le chef du Bloc québécois prend position en faveur des essais de missiles de croisière, même position que celle prise par le Parti réformiste, j'espère que le NPD sera entendu assez tôt au cours de ce débat, parce que, sinon, nous n'entendrons que la voix de ceux qui disent oui aux Américains et oui aux essais des missiles de croisière.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Je ne crois pas que cela constitue un rappel au Règlement, mais plutôt une opinion.

Passons maintenant aux questions et observations; vous avez cinq minutes.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue pour son intervention.

Je voudrais soulever deux questions. La première est la suivante: selon un certain nombre de personnes, la raison initiale des essais du missile de croisière n'est plus valable. J'aimerais savoir ce qu'en pense mon collègue.

L'autre question, qui est tout aussi importante, concerne les plaintes. Je dois reconnaître que je n'ai pas nécessairement toute l'information en main, mais je crois comprendre que certaines réserves ont été exprimées au moins par le gouvernement des Territoires du Nord–Ouest et par certaines personnes au nom des territoires. Il y en a peut–être eu d'autres.

Si c'est le cas, et comme le Parti réformiste se dit plus sensible que d'autres aux préoccupations des gens, j'aimerais connaître le point de vue du député.

M. Frazer: Monsieur le Président, je remercie beaucoup le député de m'avoir posé cette question.

Vous avez probablement raison de dire que les motifs qui sont à l'origine des essais du missile n'existent plus. Toutefois, la guerre du Golfe a démontré que ce genre d'armement conserve son utilité. Ce type d'arme peut pénétrer dans un territoire et y détruire des installations sans qu'il soit nécessaire de risquer la vie d'un pilote. Pour le cas où il serait nécessaire d'utiliser le missile, je crois que cela constitue une bonne raison de l'inclure dans l'arsenal.

En ce qui concerne les plaintes, je prends très au sérieux ce que vous dites. Lorsque j'ai dit qu'aucune plainte n'avait été faite par des électeurs, je parlais de ceux qui sont représentés par des députés du Parti réformiste.

Je crois savoir qu'il y a eu des plaintes en provenance des Territoires du Nord–Ouest, et j'ai déjà déclaré que si les personnes qui dénoncent les essais de missiles veulent présenter leurs plaintes à un comité parlementaire, je serai tout à fait disposé à participer aux audiences de ce comité afin d'entendre les deux versions de l'histoire directement de la bouche des personnes concernées. Je crois que nous devrions prendre en considération leurs plaintes et leurs préoccupations.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, la raison invoquée à l'origine pour justifier les essais de missiles de croisière dans l'ouest et dans le nord du Canada était que cette région ressemblait beaucoup à l'Union soviétique.

Étant donné que l'Union soviétique n'existe plus et que les conflits qui ont éclaté dernièrement dans le monde, se sont déroulés dans des régions désertiques, comme en Irak, ma question au député est la suivante: ne serait–il pas plus judicieux de procéder aux essais de missiles de croisière dans des régions semblables au Nevada, plutôt qu'au Canada?

• (1600)

M. Frazer: Monsieur le Président, outre la région du golfe Persique, il existe un risque de menace en provenance de pays couverts de neige une bonne partie de l'année. J'ai fait état un peu plus tôt de l'instabilité qui règne dans les pays de l'ex–URSS. Je ne veux pas insinuer qu'ils ont l'intention d'attaquer l'Ouest, mais cela pourrait arriver accidentellement.

Procéder à des essais, dans la neige et dans le désert, me semble tout à fait valable.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir exprimer mon opinion au sujet de ces essais qui concernent tous les Canadiens et, plus particulièrement, les électeurs de Beaver River que je représente, puisque c'est dans cette circonscription que se situe la base des Forces canadiennes Cold Lake, où atterrissent les missiles de croisière pendant les essais.

Je suis ce dossier de très près depuis le tout début de ma carrière dans l'enseignement alors qu'on commençait à en parler, au début des années 80.

N'oublions pas que l'une des fonctions les plus importantes d'un gouvernement est d'assurer la sécurité de l'État et des citoyens. La sécurité des Canadiens dépend d'un certain nombre de facteurs géopolitiques, le principal étant la proximité des États–Unis. La meilleure façon de prévenir d'éventuelles menaces, proches ou lointaines, consiste à recourir à l'aide d'alliés et le Canada doit être considéré comme un partenaire sûr et efficace dans de telles alliances.

Bref, notre sécurité est liée à celle de nos partenaires. Quoi qu'on en dise ou pense, il nous faut absolument préserver notre lien avec les États–Unis.

Bien que la fin de guerre froide et de la confrontation Est–Ouest nous ouvre des possibilités exceptionnelles de progresser vers la paix, les conflits régionaux et les manifestations de nationalisme violentes devraient nous imposer un temps d'arrêt et de réflexion.

Parlons un peu du missile de croisière même. Il s'agit d'un véhicule aérodynamique télépiloté et continuellement propulsé par des turboréacteurs aérobies. C'est un véhicule qui se déplace tout seul. Un de mes élèves qui l'avait vu venir au–dessus des arbres était venu me dire: «Madame Grey, vous ne pouvez imaginer ce que je viens de voir.» Cela fait plusieurs années, mais l'expérience avait impressionné de façon incroyable ce garçon du cours secondaire.

Le missile de croisière qui vole à basse altitude peut difficilement être détecté par radar en raison du fouillis du sol. La détection exige des systèmes coûteux possédant des capacités de traitement perfectionnées. L'élaboration d'une défense efficace contre le missile de croisière s'en trouve donc compliquée, ce qui représente évidemment un de ses atouts.

Les missiles de croisière armés conventionnels sont dotés de systèmes d'autoguidage terminal leur conférant une précision supérieure. Il est important de le noter, parce que le missile peut identifier une cible à partir d'échos radars. L'autoguidage terminal offre un guidage amélioré et poursuit la cible ou le cône de charge de façon précise, très précise, où qu'il pointe. On peut s'attendre que les futures versions du missile de croisière offrent une vitesse supérieure, une grande manoeuvrabilité, un portée plus longue, des signatures radars et autres, ainsi que des aides à la pénétration, notamment des contre–mesures électroniques.

Comme nous pouvons le constater, le missile de croisière a fait du chemin. Même si la guerre froide est officiellement terminée, nous nous rendons bien compte que, dans certains points chauds du globe—nous en avons débattu hier—, nous ne sommes pas arrivés à imposer la paix.

Le missile de croisière intéresse les militaires, notamment parce qu'il se prête à une gamme d'applications incroyablement vaste. Sa possibilité d'être déployé en grand nombre le rend très efficace. Il présente aussi l'avantage de combiner qualité et quantité en une seule pièce d'armement et de pouvoir être modifié. Il ne s'agit donc pas simplement d'un véhicule doté d'un seul système; il possède toutes sortes d'avantages que les analystes militaires n'hésitent pas à mettre en valeur.

Le ministère de la Défense nationale a donné la liste des objectifs de ce projet particulier, par exemple:

«On peut le mettre sur une trajectoire d'une longueur et d'une largeur réelle avec une distance de sécurité représentative du point de lancement au point de chute. De plus, on peut lancer le missile au–dessus d'un terrain relativement plat, dont la surface varie et peut notamment être couverte de neige ou de glace.»

• (1605)

Au cours de la période des questions et des observations, le député a mentionné que les militaires devaient pouvoir observer le terrain et faire voler les missiles de croisière en hiver, au–dessus de lacs gelés et couverts de neige. Ils doivent pouvoir effectuer des essais dans des conditions atmosphériques réalistes.

Je peux garantir à tous les députés que, du 1er janvier au 31 mars, dans le nord–est de l'Alberta, à Beaver River en fait, ils trouveront des conditions atmosphériques réalistes. Ma résidence est située exactement à une heure de route au sud de la base militaire de Cold Lake, où atterrissent les missiles. Je peux vous dire que les militaires qui doivent évaluer le fonctionnement de l'altimètre de radiodétection au–dessus de terrains boisés, de superficies enneigées et de lacs gelés sont bien servis à Beaver River.

La trajectoire de vol mentionnée un peu plus tôt comprend un corridor de 2 600 kilomètres de long qui traverse les Territoires du Nord–Ouest, la vallée du Mackenzie et le nord–est de la Colombie–Britannique, en passant par l'Alberta et la Saskatche-

wan, pour aboutir au polygone de tir aérien de Cold Lake–Primrose.

Je viens juste de mentionner les périodes d'essai et je voudrais établir la différence entre les deux. Lorsque les missiles sont lancés par des B–52 et voyagent en vol libre, les essais doivent être effectués entre le 1er janvier et le 31 mars. Quant aux essais en vol captif, où le missile ne quitte jamais l'avion–porteur B–52, ils peuvent être effectués n'importe quand.

On autorise six vols par année. Donc, les gens ont tort d'affirmer que les missiles de croisière volent constamment au–dessus du nord du Canada. Aux termes de l'accord conclu entre le Canada et les États–Unis, seulement six essais sont autorisés par année.

Prenons quelques minutes pour rappeler les faits. Le premier vol a été effectué en mars 1984. Jusqu'à maintenant, 23 essais du missile de croisière ont été réalisés au Canada. En février 1986, environ deux ans après le début du programme, un missile de croisière s'est écrasé immédiatement après son lancement d'un avion–porteur B–52. Le moteur du missile ne s'est pas allumé. Le gouvernement fédéral a alors interrompu temporairement le programme d'essai du missile de croisière.

En janvier 1990, un essai a été conçu pour évaluer la capacité du F–18 canadien d'intercepter les missiles de croisière, un élément évidemment très important du programme d'essai. D'ailleurs, des avions américains F–15 et F–16 ont également participé à l'expérience. Malheureusement, comme la plupart des députés s'en souviendront probablement, en janvier 1990, l'un des F–18 canadiens a explosé au décollage, incitant leurs détracteurs à réclamer de nouveau l'abolition des essais du missile de croisière au Canada. Je me souviens très bien de cet incident, puisque le CF–18 avait décollé de la base de Cold Lake pour tenter d'intercepter le missile. Ce fut une véritable tragédie.

Devant tous ces faits et après le débat que nous avons tenu hier, devons–nous annuler ces projets parce qu'une tragédie s'est produite?

Comme on l'a déjà mentionné, en janvier 1991, plusieurs missiles de croisière ont été utilisés pendant la guerre du Golfe. Le conflit en Irak a permis d'établir la très grande précision des missiles guidés qui ont atteint leur cible sans endommager autant les structures civiles qu'auparavant. Il faut bien comprendre que la fin de la guerre froide ne signifie pas que la paix règne partout dans le monde. Il faut faire preuve de prudence et se rendre compte que la situation reste explosive dans certaines régions. Voilà pourquoi les essais sont essentiels.

On pourrait toujours demander pour la forme: ces missiles de croisière pourraient–ils être utilisés sans avoir été testés au préalable? Je ne le crois pas. Je voudrais rendre hommage aux collectivités des petites localités de Cold Lake, de Grand Centre et, surtout, de la Base des Forces canadiennes de Cold Lake. Elles collaborent de façon étroite et régulière avec les Américains. Au printemps, la BFC de Cold Lake est le théâtre d'un exercice militaire appelé *Maple Flag* et des Américains viennent y participer en nombre divers. Nous entretenons de bonnes relations avec les Américains et cela est bénéfique pour l'économie de notre région.

En outre, en tant que membre du G–7, le Canada est obligé de participer à certaines de ces activités et ne peut tout simplement pas laisser le champ libre aux Américains, leur laisser tout faire, sans assumer la moindre responsabilité.

Je me permets de dire à nouveau à quel point il importe que nos pilotes canadiens participent à l'essai des missiles de croisière pour que les systèmes d'interception de nos F–18 soient efficaces.

• (1610)

Enfin, je voudrais seulement rendre hommage au commandant de la base de Cold Lake, le colonel Dave Bartram, et aux membres de la 4e Escadre pour leur excellent travail. Il faut que nous reconnaissions le rôle important que jouent nos militaires et que nous leur tirions notre chapeau. Il serait sage que le gouvernement continue d'entretenir de bonnes relations avec les Américains.

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, je voudrais citer à la députée de Beaver River l'argumentation que le ministre de la Défense de l'époque a tenue en avril 1993 dans une lettre qu'il a adressée à *Project Ploughshares*. En voici un extrait:

> Afin d'assurer la sécurité collective [. . .]la communauté internationale doit disposer de moyens militaires efficaces pour décourager les agresseurs potentiels et, si l'usage de la force s'imposait, pour y recourir efficacement tout en réduisant au minimum les risques pour les effectifs militaires alliés. Pour assurer la sécurité collective, ces trois dernières années, nous avons mis en danger la sécurité des membres des Forces canadiennes. On continuera probablement à les déployer vers des situations dangereuses qui ne sont pas toujours prévisibles et, compte tenu de la dissémination des armes raffinées, nos militaires continueront de risquer leur vie pour empêcher la guerre ou rétablir la paix dans des régions instables de la planète. [. . .]Compte tenu de tout cela, le renouvellement de l'Accord Canada—États–Unis d'essai et d'évaluation sert les intérêts du Canada. L'essai des missiles de croisière, qui fait depuis longtemps partie de notre collaboration de défense avec les États–Unis, c'est ce que le Canada peut faire pour s'assurer que la collectivité internationale dispose des moyens militaires nécessaires pour assurer la sécurité collective. Les essais bénéficient au Canada d'un ensemble unique de conditions et vont contribuer à assurer que ces armes sont efficaces et fiables.

J'estime que c'est là une déclaration extraordinaire qui laisse clairement entendre que le gouvernement canadien était disposé à envisager d'utiliser des armes nucléaires, ou du moins la menace de l'arme nucléaire, contre des États qui, pour la plupart, ne possèdent même pas d'armes nucléaires. Cela vient nettement à l'encontre de la politique canadienne officielle de non–prolifération des armes nucléaires qui inclut le respect des assurances négatives, à savoir des engagements internationaux de ne pas utiliser d'armes nucléaires contre des États non dotés de telles armes.

Je me demande si la députée de Beaver River voudrait commenter cette position.

Mme Grey: Monsieur le Président, j'aimerais avoir une meilleure mémoire pour me souvenir de tout ce que le député a dit. J'ai cependant pris quelques notes.

Il serait bon que tous les députés se rendent compte que le Canada n'a pas du tout l'intention de se doter du pouvoir de lancer des missiles de croisière. Le Canada offre aux Américains l'utilisation de son territoire unique parsemé de glace, de forêts et de lacs gelés, pour qu'ils testent le missile.

Il est vrai qu'il y a eu un ou deux terribles écrasements dans l'histoire du missile de croisière, mais si on y pense bien, n'est-il pas préférable que cela se produise dans une région très peu peuplée du nord du Canada que dans une région densément peuplée où il y aurait risque de pertes de vies?

Le député a aussi dit que le personnel canadien était en danger. Il n'y a pas un militaire au Canada aujourd'hui qui ne sait pas que sa vie est constamment en danger. Lorsque quelqu'un est dans l'armée, il se prépare à affronter le danger. Beaucoup de nos militaires sont beaucoup trop jeunes pour se souvenir de la Seconde Guerre mondiale, mais lorsqu'ils ont pris part à la guerre du Golfe, ils se sont très rapidement rendu compte que leur vie était constamment en jeu. Les militaires canadiens sont tout à fait prêts et savent que tout comporte un risque.

Je ne crois pas que le député ait raison de dire que nous devrions tout simplement rompre toute relation avec les États-Unis. Il ne s'agit pas pour le Canada de prendre les devants dans ce dossier de défense, mais en tant que membre du G-7, nous aidons un pays allié en travaillant en collaboration avec lui.

[*Français*]

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, j'ai bien écouté les propos de l'honorable députée, de même que ceux de mon chef, le député de Lac Saint-Jean. Ces propos, dans une certaine perspective, me semblent logiques.

• (1615)

On peut difficilement avoir des arguments pour contrecarrer ce qui a été avancé dans un discours comme dans l'autre parce que, effectivement, advenant le cas où il pourrait être attaqué, le Canada, quand on considère sa capacité d'armement, sa force de frappe, a besoin évidemment du soutien américain. On est très près, évidemment, d'ententes, de parfaite collaboration avec la défense américaine, et j'en suis très heureux.

Par contre, il y a tout le côté moral face à la guerre et c'est cela qui me chicote un peu. Mais au niveau technique, sur le plan des ententes et de la capacité de se défendre en collaboration avec les États-Unis, tout cela me semble logique, se tient et se défend bien.

Par contre, quand on pense à la période de la guerre froide qui s'est terminée récemment, à la période de désarmement, alors qu'on pense plutôt se diriger vers la paix, c'est à ce moment-là que je mets un bémol sur les essais dont on parle aujourd'hui, des essais qu'on prévoit faire dans les Territoires du Nord-Ouest. Il y aurait peut-être lieu d'entendre d'autres discours pour que je sois vraiment vendu à l'idée d'accepter ces projets d'essais.

Il y a tout le côté environnemental aussi qui est pour moi un point d'interrogation. À quel point touche-t-on à la question environnementale? Je vois que vous me faites signe d'accélérer, monsieur le Président. Donc je voudrais, dans la mesure du possible, en réplique à mes propos, que la députée me parle de la question environnementale et du coût des écrasements d'avions et des pertes de nos soldats.

Le président suppléant (M. Kilger): Avec le peu de temps qu'il reste à la période de questions et commentaires, je demanderais à la députée de Beaver River d'être très brève.

[*Traduction*]

Mme Grey: Monsieur le Président, le député me demande de répondre. Malheureusement, il a pris tout le temps dont j'aurais disposé pour répondre.

Je terminerai en disant que pour avoir la paix, nous devons préparer la guerre. Cette maxime peut parfois avoir l'air d'un anachronisme, mais personne ne peut nier qu'il faut être prêt. L'ennemi est partout dans le monde.

Comme nous l'avons entendu pendant le débat d'hier, les conflits n'opposent pas toujours des États. Il peut y avoir des remous à l'intérieur même des pays. D'ailleurs, le député n'est pas sans créer de remous à l'intérieur du Canada. Il est clair que l'ennemi peut être à l'intérieur. Tenons-nous prêts aux conflits dans l'espoir de ne jamais avoir à nous y engager.

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, en prenant la parole aujourd'hui pour débattre la question des missiles de croisière, j'ai l'impression de faire un bond en arrière dans l'histoire. Les missiles de croisière n'ont presque jamais existé. Ils ont fait l'objet de discussions durant les échanges Nixon-Brejnev de 1972 à Moscou. Le président Ford et M. Brejnev en ont également discuté de façon détaillée en 1974 à Vladivostok. Ils sont inclus dans le traité SALT II, qui a été signé par les États-Unis et l'ancienne Union soviétique et qui fait probablement partie du droit international coutumier même s'il n'a pas été ratifié.

Si je mentionne tout cela, c'est à cause de ce qui aurait pu arriver. À ce moment-là, on proposait d'échanger le missile de croisière, domaine dans lequel les Américains étaient en mesure de faire des essais très poussés, contre le bombardier soviétique Backfire, domaine dans lequel les Soviétiques étaient considérablement plus avancés que les Américains. En fait, des modifications ont été apportées des deux côtés et, avec le traité SALT II, les missiles de croisière ont été limités aux missiles dont la

portée ne dépasse pas 600 kilomètres et qui sont lancés depuis une base terrestre ou depuis un navire.

Vous vous souviendrez peut–être que la Cour suprême du Canada a été saisie de la question en 1985. Essentiellement, elle a jugé que les essais de missiles de croisière n'étaient pas anticonstitutionnels, même si ses motifs étaient fondés sur des questions de procédure plutôt que sur des questions de fond. La question refait surface maintenant avec, comme toile de fond, les réalisations du Canada comme leader mondial dans le domaine du désarmement. La situation a beaucoup évolué depuis la Deuxième Guerre mondiale, époque où les armes nucléaires n'étaient pas illégales. Aujourd'hui, de nombreux juristes estiment que l'utilisation des armes nucléaires est anticonstitutionnelle.

Un groupe d'avocats américains diplômés de la même école de droit que le président Clinton veulent porter cette question devant la Cour internationale de justice et le gouvernement du Canada. Je crois qu'on avait demandé au gouvernement précédent du Canada d'intervenir au besoin dans cette affaire.

• (1620)

Je veux parler simplement du contexte général, du mouvement mondial dans ce domaine, du droit international qui évolue progressivement grâce aux déclarations de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans cette évolution en signant une série de conventions multilatérales comme le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais, le Traité sur la non–prolifération des armes nucléaires et le Traité sur l'espace extra–atmosphérique, y compris la lune. Une série de traités bilatéraux entre les États–Unis et l'ancienne Union soviétique ont également été signés, dont le traité SALT I. Toutefois, plus récemment, le Traité de limitation des armes nucléaires de moyenne portée a été conclu en 1987 par le président Reagan et M. Gorbatchev, secrétaire général du Parti communiste.

On en est venu à un point où, dans un ouvrage publié en 1989, mon distingué ami, M. Nagendra Singh, qui était alors président du Tribunal international de justice—je me souviens de l'avoir vu moi–même—se demandait si l'utilisation des armes nucléaires était carrément illégale. C'est une question dont le Tribunal international de justice pourrait être saisi sous peu.

Tout cela m'amène à parler des immenses efforts que l'actuel président des États–Unis a déployés depuis son élection pour combler les lacunes qui existent dans le processus d'interdiction des armes nucléaires. Il veut étendre la portée du traité sur les FNI aux armes nucléaires à courte portée et aussi aux armes intercontinentales qui sont visées dans une certaine mesure par le SALT I, ses accords provisoires et les protocoles limitant le nombre d'armes offensives stratégiques. Le président Clinton est un homme de paix et il accorde une importance énorme au désarmement nucléaire.

Cela m'amène à la question qui nous occupe. Les armes nucléaires offensives n'ont rien à voir avec les essais de missiles de croisière dans les territoires du Nord canadien. Il est clair qu'on n'a enfreint aucune loi internationale.

Il est plutôt question en l'occurrence de choix et de sagesse politiques. J'hésite à faire appel à mon expérience d'aviateur et de pilote de 19 ans. J'ai toujours pensé que les essais avaient été autorisés au Canada simplement parce que le territoire canadien reproduit les conditions d'accès par le nord à la ville soviétique alors connue sous le nom de Leningrad. J'ai survolé ces approches d'Arkhangelsk à Leningrad à bord d'un avion civil. La comparaison avec le nord du Canada est assez juste.

Tout cela est cependant de l'histoire ancienne. La guerre froide est chose du passé. Nous avons affaire à un accord conclu de bonne foi avec un pays ami et allié, et que ce dernier nous demande maintenant de respecter. Il existe un argument, le plus solide de tous, en faveur du respect des accords que l'on a conclus: les contrats doivent être respectés.

Compte tenu de tout cela, à moins d'une affaire de violation du droit international ou de quelque autre raison de politique supérieure, je dirais qu'il faut respecter nos engagements à l'échelle internationale. J'espère que notre gouvernement parlera au président Clinton, qu'il l'encouragera dans sa décision de mener à bien le désarmement nucléaire et qu'il soulèvera la question de savoir si les essais sont nécessaires.

Je mets en garde contre toute tentation de refuser unilatéralement d'honorer un engagement que l'on a pris, car cela ouvre la porte à des réactions unilatérales de même nature. Certains sénateurs américains souhaitent apporter des changements à la loi américaine pour réduire les obligations que les États–Unis et le Canada ont contractées en matière de commerce international et à d'autres égards. Il faut tenir compte du risque que ce genre de décision unilatérale ne provoque la réciproque.

Le gouvernement canadien devrait parler franchement à son ami, les États–Unis, et demander: «Avez–vous vraiment besoin de ces essais? Nous les autoriserons néanmoins de bonne foi si vous en avez besoin.»

Deux autres arguments me font approuver la poursuite des essais. Il y a d'abord la dépendance, c'est–à–dire les attentes bien nettes des localités du Nord qui ont fait reposer l'économie locale et la création locale d'emplois sur la poursuite de ces essais. Il y a aussi le principe de l'application régulière de la loi, à savoir qu'il ne faudrait pas décevoir soudainement ces attentes à moins qu'il y ait de bonnes raisons d'agir autrement. Je tiens compte des intérêts économiques et des préoccupations des habitants de ces localités nordiques qui sont représentées ici par certains des députés d'en face.

Je tiens compte également de l'opinion de notre collègue, la députée de Western Arctic, dont j'ai lu l'opinion qu'on a publiée. Il est clair que ces essais ont soulevé des objections chez les autochtones qui invoquent le principe de la propriété de l'espace aérien, à savoir que celui à qui appartient le sol est propriétaire de l'espace aérien situé au–dessus. Dans cette mesure, il n'est pas normal d'emprunter l'espace aérien pour les essais sans avoir la courtoisie d'en demander la permission, chose qu'il faut éviter à tout prix.

• (1625)

Si les essais devaient se poursuivre, je recommanderais fortement au Cabinet que le gouvernement canadien songe à demander au gouvernement américain d'indemniser les autochtones dont il empiète sur les droits de propriété en pénétrant dans leur espace aérien. Je comprends les objections des autochtones. Cela n'était peut–être pas pertinent en 1983, mais la conscience juridique des Canadiens et des autres peuples a évolué, et je pense

que nous devrions être respectueux de ce genre de droits de propriété.

Ma recommandation est très claire à ce sujet. Nous avons pris un engagement. Il s'agit d'un des principaux points de la politique étrangère du Canada définie par une série de ministres canadiens des Affaires extérieures et de distingués ambassadeurs canadiens pour le désarmement. Je songe au général Burns, à Doug Roche du côté conservateur, et à Alan Beesley, un ami et fonctionnaire de carrière. Nous avons joué un rôle de premier plan en matière de désarmement nucléaire. Nous devrions continuer de le faire. Nous devrions encourager dans cette voie le président Clinton, qui fait montre d'une attitude ouverte et constructive à cet égard.

Quant aux essais du missile de croisière, je ne pense pas qu'il s'agisse d'un problème important. Je recommande aux groupes favorables au désarmement nucléaire de prêter attention à l'idée lancée par le groupe ILEANA en vue d'instituer un tribunal international. Je leur recommande de prêter attention aux préoccupations de nos autochtones et, compte tenu de ces réserves, je suis disposé à continuer d'approuver pour le moment la poursuite des essais du missile de croisière.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je félicite le député d'en face de son exposé fort bien structuré et très informatif. Je n'ai pas de question à lui poser. Je voulais simplement lui dire que son exposé était très instructif et bien structuré.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): J'ai écouté avec attention le discours du député de Vancouver Quadra. Il a un peu répondu à mon interrogation durant son discours. Je ne savais pas trop, finalement, s'il était pour ou contre ces essais. J'aimerais qu'il nous dise, étant donné qu'il vient de la région de Vancouver, si ses commettants ont communiqué avec lui pour donner leur opinion face à ces essais–là. Est–ce que le député a eu des conversations ou quoi que ce soit d'autre pour dire si oui ou non ses commettants étaient en faveur de tels essais?

M. McWhinney: J'ai eu beaucoup de conversations avec les électeurs de ma circonscription. Sur ce point–là, je puis vous assurer que j'avais accepté, avant d'être élu comme député, d'être conseiller juridique et avocat devant la Cour internationale de La Haye, s'il y avait un procès sur cette question. Il n'y a rien qui soit en contradiction avec le discours que j'avais donné ici. J'avais tenté de faire une contribution équilibrée à notre discussion. Oui ou non, c'est trop catégorique. Dans les circonstances actuelles, il me semble qu'on peut répondre: oui, continuez l'accord avec les États–Unis. Cela ne nuit pas au droit international, aux intérêts de la politique étrangère du Canada. Si on veut changer la politique mondiale du désarmement, il me semble qu'il y a des moyens, des voies plus propices pour cela. Et je demande encore une fois l'intervention possible du gouvernement canadien dans ce procès dans l'avenir devant la Cour internationale de La Haye sur la légalité des essais nucléaires.

[*Traduction*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je remercie le député de son discours. La tenue de ce débat parlementaire me réjouit certainement, mais je tiens à souligner que ce que le député de Winnipeg–Sud–Centre a promis il y a un an, ce à quoi il a engagé le Parti libéral, ce qu'il a demandé au Parti conservateur, c'est la tenue d'audiences publiques permettant aux simples citoyens, qu'ils soient militants pacifistes, autochtones ou habitants du Nord, de se prononcer sur cette question capitale. Il est certes important que les politiciens fassent part de leurs idées, mais j'aurais aimé que le gouvernement libéral donne à Monsieur Tout–le–Monde la possibilité de s'exprimer.

• (1630)

Il y a par ailleurs une question encore plus fondamentale qui se pose en l'occurrence et je vais la soumettre directement au député de Vancouver Quadra. Elle concerne l'intégrité et l'honnêteté politiques.

J'ai en main un document qui a été envoyé par le Parti libéral du Canada et qui est daté du 15 septembre 1993. Il s'agit d'une réponse à un questionnaire du groupe *End the Arms Race* qui posait la question suivante. Le Canada autorise les États–Unis à faire l'essai de missiles de croisière à capacité nucléaire en Alberta, et l'OTAN à effectuer, à des fins de formation, des vols à basse altitude au Labrador. Votre parti compte–t–il annuler tout autre essai de missiles de croisière au Canada et tout autre vol à basse altitude effectué à des fins de formation? Voici la réponse du Parti libéral du Canada, qui rejoint probablement celle du député de Vancouver Quadra. Les libéraux s'opposent à tout nouvel essai de missiles de croisière depuis 1987. Nous mettrons un terme à ce programme d'essais.

Le député de Vancouver Quadra peut–il nous dire ce qu'il est advenu de cette promesse?

[*Français*]

On sait fort bien que le Bloc québécois a pris position en faveur des essais du missile de croisière.

[*Traduction*]

Qu'est–il advenu de la promesse du Parti libéral du Canada de mettre un terme à ces essais et que dire de l'intégrité et de l'honnêteté du Parti libéral du Canada, qui a bel et bien pris cet engagement envers les Canadiens?

M. McWhinney: Monsieur le Président, je ne vois aucune contradiction. Il peut s'agir d'une tactique qui fait place à la diplomatie. À mon avis, ce serait un affront que de dénoncer unilatéralement un accord qui a été conclu comme il se doit avec un pays étranger et reconduit par les gouvernements précédents.

Tout comme mon parti, j'insiste beaucoup sur le recours à une persuasion cordiale. Ce n'est pas George Bush qui est président des États–Unis. L'actuel président a eu les mêmes professeurs que moi; il tient à la dénucléarisation, et elle doit se faire dans les meilleurs délais. Nous tâcherons de persuader Washington. Nous avons avec l'administration américaine des relations nouvelles qui sont autres qu'une inconditionnelle soumission. Ce sont des

relations franchement amicales, comme à l'époque de Lester Pearson, par exemple.

Ma réponse est donc qu'il faut respecter nos obligations, qui ont été normalement contractées, préservant ainsi nos engagements internationaux, et que nous tenterons de persuader les États–Unis. Je crois que nous aurons un bon accueil.

À mon sens, les essais d'armes nucléaires sont un anachronisme, sur le plan militaire. Ces armes sont dépassées. Les missiles de croisière ne sont pas armés d'ogives nucléaires. Il est vrai qu'il y a des inconvénients pour la population de cette région. J'ai essayé de connaître les vues des autochtones. J'ai avancé qu'il pouvait y avoir eu négligence volontaire. Ce manque de courtoisie mérite compensation.

Voyons les choses en face. Un vent nouveau souffle sur Washington. Ce n'est plus George Bush, ce n'est plus un nouvel épisode de la guerre froide. Mettons–nous au travail et demandons–leur des modifications. Je crois que, par la persuasion, à la manière de Lester Pearson, nous pourrons atteindre nos objectifs.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que la période des questions et observations n'est pas terminée. Je voudrais poser une autre question très brève.

Le président suppléant (M. Kilger): La période est terminée. Les députés ministériels ont scindé leur temps de parole: dix minutes pour l'intervention, cinq pour les questions. Cinq minutes pour tous les députés, ce n'est pas long, mais il est certain que la période des questions du dernier député qui a pris la parole est terminée.

M. Bill Graham (Rosedale): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je prends la parole pour la première fois à la Chambre. Je voudrais d'abord remercier les électeurs de Rosedale de m'avoir confié la responsabilité de parler en leur nom à la Chambre pour la première fois sur une question de cette importance. Je ne parlerai pas de ma circonscription, comme le font habituellement les députés quand ils prononcent leur premier discours à la Chambre. J'espère que mes électeurs ne m'en voudront pas, mais le Règlement exige qu'on ne parle que de la question dont la Chambre est saisie.

D'abord, il est clair que nous nous préoccupons tous de la même chose, c'est–à–dire de la paix et de la sécurité dans notre pays et de la sécurité des Canadiens où qu'ils soient dans le monde d'aujourd'hui, qui est formé de pays de plus en plus interdépendants et qui, à bien des égards, est plus complexe et plus menaçant.

• (1635)

Dans ce contexte, monsieur le Président, il me semble que nous débattrons de deux questions aujourd'hui. Le député de Vancouver Quadra a parlé de bond en arrière dans l'histoire. Il n'a pas tort. C'est ce bon vieux débat sur le missile de croisière, celui que nous connaissons tous, à savoir allons–nous permettre aux Américains de se servir de notre territoire pour perfectionner leurs armements nucléaires?

Nombre d'entre nous s'inquiétaient beaucoup de cette question et, compte tenu de ce qu'on peut vraiment considérer comme la fin de la guerre froide, ne voyaient pas la nécessité de poursuivre les essais. Pour ma part, je ne défendrais pas un tel programme même si j'appuyais la position du député de Vancouver Quadra en ce qui concerne les accords internationaux. Le député de Vancouver Quadra est un avocat international réputé et il sait que les accords peuvent être interprétés, discutés.

Quant à moi, j'en parlerai sur un plan quelque peu différent, monsieur le Président. Je suis d'avis qu'il existe une nouvelle approche, un nouveau programme, de nouvelles questions que nous devons examiner à la Chambre afin de décider s'il convient ou non d'autoriser la poursuite des essais du missile de croisière. Je voudrais vous faire part de ces considérations.

À l'instar de plusieurs autres députés, je pense que la fin de la guerre froide n'a pas rendu notre monde plus simple, plus sûr, elle ne nous a pas rendu la vie plus facile. À mon avis, d'autres dangers ont surgi.

Voyons cela dans le contexte de notre pays. Il y a de nouveaux pays, il y a de nouvelles menaces, il y a des pays comme la Libye, la Corée du Nord, comme on l'a rappelé hier, mais il y aussi plein de groupes qui, en cette nouvelle ère technologique, ont maintenant accès à des armements sophistiqués dont ne disposaient autrefois que les grandes puissances. Comme l'a dit un précédent orateur, bien des groupuscules peuvent, avec des moyens moins sophistiqués, avec moins d'argent, disposer d'une technologie de nature à faire planer une grave menace sur l'intégrité du Canada. Et puis il y a le fait que nos soldats peuvent devoir intervenir dans des conflits un peu partout dans le monde.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le débat d'hier sur la Bosnie–Herzégovine. Il en est ressorti, entre autres, que les soldats canadiens, hommes et femmes, n'ont pas fini de partir dans des missions internationales. Les Nations Unies évoluent de telle façon que nous continuerons de participer à l'effort de maintien de la paix. Nous devons faire en sorte que ces hommes et ces femmes aient la meilleure formation possible, ainsi que toutes les données technologiques nécessaires à leur sécurité.

Se pose alors la question que nous devons trancher aujourd'hui: compte tenu de ce nouvel environnement dans lequel nous vivons, des menaces actuelles qui diffèrent de celles d'hier et des nouvelles menaces que font peser de nouveaux ennemis, les essais de cette arme exceptionnelle, très sophistiquée, maintenant dépourvue de munitions nucléaires, feront–ils en sorte que les Canadiens seront mieux à même de se défendre

contre la menace que présente une éventuelle utilisation d'armes de ce genre contre eux?

D'après les lectures que j'ai pu faire à ce sujet, deux raisons militent en faveur de ces essais. La première, c'est que les États–Unis pourront ainsi perfectionner cette arme. La deuxième, mais qui n'est pas moins importante et sur laquelle nous devons nous pencher aujourd'hui, c'est que cela nous permet de comprendre le fonctionnement de ces armes et de trouver des moyens efficaces de s'y opposer.

Tous les députés ont été témoins de la guerre du Golfe, de la défense de Tel Aviv contre les missiles Scud, et de la performance des missiles Patriot. Si, en observant ce missile à l'action et en participant à l'opération, les Canadiens, les Forces canadiennes, tant dans notre pays que partout dans le monde, devenaient aptes à mieux se défendre contre une attaque similaire par un engin similaire, les essais de ce missile n'auraient–ils pas servi à quelque chose? C'est la question que je me pose et que j'adresse au ministre de la Défense nationale.

• (1640)

J'exhorte le gouvernement, le ministre de la Défense nationale et le Cabinet à examiner cette question. Le ministre a dit clairement qu'ils le faisaient. Je voudrais qu'ils puissent confirmer à la Chambre et s'assurer eux–mêmes, après avoir obtenu les meilleurs conseils possibles auprès de spécialistes des questions technologiques et militaires, que le Canada devrait autoriser ces essais, puisqu'il pourra ainsi recueillir des renseignements qui permettront à nos troupes de se défendre au Canada ou ailleurs.

Il me semble que ce serait conforme à ce que j'appellerais le nouveau programme de défense, qui est nécessaire dans un monde où surgissent constamment de nouvelles menaces, des menaces que nous ne connaissons pas encore, qui viennent de régions étrangères et qui découlent de nouvelles technologies qui tombent entre les mains de nombreux groupes disparates dont nous ne savons rien pour le moment.

C'est là la nouvelle orientation du débat. Le débat ne porte plus sur la guerre froide et sur l'essai d'un missile qui, pour faire un parallèle avec la guerre des étoiles, aurait donné le coup de grâce à l'Union soviétique. Il s'agit de procéder à des essais d'une arme perfectionnée pour déterminer notre capacité de nous défendre contre elle.

Je suis convaincu que ces essais nous permettront de le faire. Je pense que ce serait dans notre intérêt, tant pour nous au Canada que pour nos soldats qui servent sous la bannière des Nations Unies ou à d'autres titres à l'étranger.

Enfin, je voudrais vous faire part à vous, monsieur le Président, et aux députés à la Chambre d'une dernière réflexion. Comme les autres députés l'ont fait remarquer, il s'agit, bien sûr, d'une question mondiale, d'une question géopolitique et de nos relations avec notre voisin du Sud, les États–Unis. La secrétaire d'État responsable de la formation et de la jeunesse avait dit, en 1989, que ce dont avait besoin le Canada, c'était d'une politique de défense qui ne consiste pas en l'essai de missiles de croisière ou de sous–marins à propulsion nucléaire, mais qui soit mise au service d'une stratégie destinée à assurer la sécurité mondiale et qui mette l'accent, notamment, sur les aspects économiques, environnementaux et non militaires de la sécurité.

Il me semble qu'autoriser les Américains à poursuivre les essais, c'est reconnaître que ceux–ci nous rapporteront. Dans le cadre de cette entente, faisons pression sur eux pour les amener à adhérer à l'idée de la création d'un conseil de l'Arctique, une idée qui a été proposée par ce gouvernement, par ce parti. Faisons pression sur les Américains qui bloquent actuellement la création d'un tel conseil pourtant censé reconnaître aux habitants du Nord, obligés de vivre avec la mise en valeur du Nord, le droit de contribuer à leur avenir, le droit à la parole et censé aussi être une mesure de maintien de la paix, une mesure défensive grâce à laquelle le Canada pourra participer plus pleinement à la mise en valeur de cette très importante région du monde qui a la chance de partager une frontière avec d'importants voisins.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, je voudrais féliciter l'honorable député de son exposé. Je partage d'ailleurs assez amplement son opinion. Je pense qu'il a raison quand il dit qu'il y là deux débats. Il y a le vieux débat et le nouveau débat dans la nouvelle conjoncture qu'on connaît.

Je vous avoue que personnellement, dans le vieux débat, j'étais totalement opposé aux essais de missiles de croisière, parce qu'à l'époque ces essais s'accumulaient derrière un arsenal nucléaire épouvantable qui terrorisait systématiquement toute la planète.

Dans ce vieux débat, aussitôt qu'on amenait quelque chose de nouveau du côté de l'armement, une intelligentsia, tant canadienne que québécoise, se levait et disait: Il faut cesser d'investir des sommes massives dans l'armement. Cela, c'est le vieux débat. À l'époque, j'étais sur les barricades et je participais aux manifestations pour protester contre les essais du missile de croisière.

La guerre froide est maintenant terminée, mais il y a quand même sur la planète des lieux qui menacent des démocraties et qui, automatiquement, menacent la nôtre. Il y a actuellement des pays qui assoient leur autorité sur le terrorisme et qui étranglent des démocraties. On l'a vu avec la guerre du Golfe et on a vu que le type d'intervention prôné par l'ONU permet maintenant d'éviter des destructions massives de civils. On peut, avec ce type d'engin, avec la sophistication du téléguidage, aller frapper directement des cibles, avec le moins de pertes civiles possible.

• (1645)

Dans ce nouveau débat, je pense que, effectivement, pour protéger la démocratie comme telle, la nôtre ainsi que toutes les démocraties, il est important qu'on se dote d'outils qui ne sont plus des outils de destruction massive mais des outils de chirurgie qui permettent de soustraire ceux qui menacent ces démocraties–là.

Ma question est la suivante: À la suite de mon exposé, est–ce que vous partagez aussi le volet que certains pays accentuent leur intervention politique étrangère sur le terrorisme, avec ce type d'instrument chirurgical, en allant frapper exactement où sont les vrais délinquants de la démocratie? Pensez–vous que cet

instrument comme tel peut nous être plus utile que moins utile dans le débat que nous tenons actuellement?

M. Graham: Monsieur le Président, j'hésite à dire combien je me réjouis de l'appui que le député du Bloc a accordé à mon argumentation; je peux vous dire que vous suivez la même ligne de pensée que moi.

J'étais un peu de votre avis. Dans l'ancien débat, j'étais complètement contre, mais dans le nouveau débat, c'est beaucoup plus délicat et beaucoup plus complexe. Une des complexités qu'il faut reconnaître est exactement cet aspect de terrorisme, cette multiplication, cette prolifération d'armes sophistiquées, dont le chef de l'opposition a fait référence dans son intervention devant la Chambre.

Je reviens donc à ma proposition. Est–ce que le gouvernement, dans ce débat, peut assurer les membres de cette Chambre que les tests en question vont faire avancer cette forme de défense contre ces armes? Si le gouvernement peut nous assurer de cela, je crois qu'il est de notre obligation d'accepter cette explication du gouvernement et de suivre les tests jusqu'à ce que nous soyons complètement armés avec la meilleure défense possible, dans un monde plus complexe, plus difficile et, dans un certain sens, beaucoup plus dangereux.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Il reste moins de deux minutes pour les questions ou observations. Je donne la parole au député de The Battlefords—Meadow Lake.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'espérais pouvoir prendre la parole pendant un peu plus de deux minutes, mais je n'abuserai pas des droits de la présidence et je me contenterai de résumer une lettre que j'ai reçue aujourd'hui.

Ma circonscription est située dans le nord–ouest de la Saskatchewan, à la frontière de l'Alberta. Elle abrite la partie du polygone d'évaluation de Primrose Lake qui est située en Saskatchewan, ainsi que la bande indienne de Canoe Lake qui, il y a quelques années, avait revendiqué les territoires actuellement utilisés par la Défense nationale pour les essais de diverses armes et l'entraînement militaire.

Le député a parlé de la possibilité de faire participer les habitants de ces régions nordiques et, je suppose, les autochtones, au processus décisionnel. Par conséquent, je voudrais lui poser une question au sujet d'une lettre que le chef de la bande indienne de Canoe Lake a envoyée hier au premier ministre du Canada.

Le chef mentionne que le gouvernement du Canada a rejeté la revendication territoriale de la bande. Or, la Commission des revendications des Indiens, qui avait été chargée de faire enquête sur cette revendication, entre autres, a recommandé que l'on accède à la revendication du territoire de Primrose Lake présentée par la bande de Canoe Lake.

Dans la lettre qui a été envoyée aujourd'hui au premier ministre, il est demandé au gouvernement d'examiner, en plus de la question des essais des missiles de croisière, le rapport de la Commission des revendications des Indiens et ses recommandations concernant l'approbation de la revendication territoriale. Le chef de la bande indienne de Canoe Lake souligne que, comme c'est le cas ailleurs au Canada, le programme d'essais du polygone d'évaluation de Primrose Lake cause beaucoup de tort aux habitants qui vivent à proximité et, par conséquent, leur cause énormément de tort à eux.

• (1650)

Le député est–il prêt, comme le lui demande la bande indienne de Canoe Lake, à intervenir auprès du premier ministre afin qu'ils soient autorisés à participer aux discussions concernant leur revendication territoriale?

M. Graham: Monsieur le Président, la question du député comporte deux volets; avant de répondre, j'aimerais revenir à la fin de mon discours que je n'ai pas pu terminer adéquatement étant donné les limites de temps.

Ce que j'essayais de dire au sujet du Conseil de l'Arctique—et j'attire particulièrement l'attention du député à ce sujet car cela ne concerne pas directement la bande indienne de Canoe Lake dont il a parlé—, c'est qu'il s'agit d'une proposition que le Canada a adoptée depuis longtemps. Elle ferait intervenir l'Union soviétique, l'Alaska et tous les pays et les participants du cercle polaire. Elle permettrait aux gens de cette région, y compris les autochtones de l'Union soviétique et des autres pays de l'Arctique, de se rencontrer et de collaborer.

En ma qualité de simple député, je demandais au gouvernement de profiter de cette occasion pour dire à nos vis–à–vis américains que, s'ils veulent absolument poursuivre les essais, nous aimerions qu'ils prennent des mesures en vue d'accélérer la mise en place du Conseil de l'Arctique. Ainsi, on pourrait peut–être progresser et régler les problèmes qui préoccupent la députée de Western Arctic, dont j'ai parlé dans mon discours.

Vous m'excuserez, mais je ne connais pas très bien les inquiétudes précises de la bande indienne de Canoe Lake et les faits que le député me rapportait. Je dois donc me fier uniquement à ce qu'il a dit à ce sujet. Il me semble qu'il serait raisonnable de dire que nous devrions examiner attentivement la légitimité des revendications et faire de notre mieux pour obtenir les résultats appropriés, conformément au présent débat, et pour nous assurer que les droits de toute personne habitant la région où les missiles pourraient être testés seront absolument protégés, comme l'a suggéré mon collègue, le député de Vancouver Quadra, dans son intervention.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères): À l'occasion de cette première intervention formelle en cette Chambre, il me fait plaisir, monsieur le Président, tout d'abord, de vous adresser mes plus sincères félicitations pour votre nomination à cette honorable fonction.

J'aimerais aussi profiter de l'occasion pour féliciter celle et ceux qui ont également été désignés pour prendre place à ce fauteuil. Je puis vous assurer de mon appui le plus total, de ma collaboration et de celle des collègues de la formation politique à laquelle j'appartiens.

Vous me permettrez également de profiter de cette occasion pour saluer les citoyens et les citoyennes de la circonscription de Verchères qui, en m'accordant leur confiance, le 25 octobre dernier, m'ont fait l'honneur de les représenter en cette Chambre.

Je suis souverainiste convaincu depuis l'âge de 15 ans, et le mot souverainiste dans la bouche de la députée de Beaver River, comme on a pu le voir tout à l'heure, semblait vouloir dire dire «un ennemi de l'intérieur». Je suis souverainiste depuis l'âge de 15 ans. J'étais loin de me douter, à cette époque, que j'allais un jour représenter mes concitoyens et concitoyennes à la Chambre des communes, symbole par excellence du fédéralisme canadien. J'ai toutefois le plaisir d'appartenir à une formation politique, le Bloc québécois, dont la raison d'être est de faire valoir en cette Chambre la cause de la souveraineté du Québec.

Évidemment, le Québec n'est pas encore un État souverain. Il fait encore partie de ce vaste pays qui s'appelle le Canada. Et si j'aborde la question de l'autorisation des essais des missiles de croisière en insistant sur ce concept de souveraineté qui m'est si cher, c'est tout simplement que, dans certains milieux, on envisage cette question sous l'angle d'une atteinte à la souveraineté du Canada.

Certains prétendent en effet que la reconduction de l'entente–cadre canado–américaine et l'autorisation périodique des essais des missiles de croisière en territoire canadien, en cette période d'après–guerre froide, relève d'une inféodation inacceptable aux impératifs de la politique étrangère et de la politique de défense de nos voisins du Sud, voyant là une atteinte à la souveraineté politique du Canada.

Une voix: Justement!

M. Bergeron: Mais puisque la capacité de défense des frontières est l'un des attributs de tout État souverain, force est de reconnaître que la souveraineté politique et territoriale du Canada est, en grande partie, tributaire de sa partipation au système de sécurité collective mis en place dans le cadre de l'OTAN et de NORAD.

• (1655)

On doit reconnaître en effet que le Canada ne dispose pas des ressources nécessaires pour assurer lui–même la sécurité et la défense complètes de son vaste territoire.

Le Canada est membre de l'OTAN depuis 1949 et de NORAD depuis 1958. Les essais du missile de croisière ne sont pas liés stratégiquement à NORAD dans le sens où cette alliance a une vocation essentiellement défensive, à savoir la surveillance du territoire nord–américain, et que l'utilisation du missile de croisière doit être perçue dans ce contexte comme étant fondamentalement une mesure contre–offensive. Les essais de missiles de croisière permettent toutefois d'améliorer les techniques de détection et d'interception qui relèvent du mandat de NORAD.

Comme le Canada ne possède aucun armement stratégique au sein de ses forces, et dans la mesure où il oriente sa défense en fonction du système de sécurité collective mis en place dans le cadre de l'OTAN, il doit se porter volontaire, le cas échéant, pour collaborer avec ses alliés à la mise en place d'une force de dissuasion stratégique.

En vertu de cette approche, le Canada était invité, en 1983, à accepter des essais du missile de croisière sur son territoire, et ce, en dépit du fait que cette stratégie de dissuasion nucléaire ne s'appuyait pas directement sur la stratégie de l'OTAN. Cette force de dissuasion stratégique s'inscrivait à l'époque dans un contexte mondial de bipolarité, en fonction d'un équilibre stratégique entre les deux superpuissances.

Or, aujourd'hui, la conjoncture internationale a changé depuis la disparition du Pacte de Varsovie et l'effondrement du bloc de l'Est. Cependant, la menace nucléaire demeure et prend une dimension plus complexe avec l'apparition de nouvelles puissances nucléaires. Je pense notamment à l'Ukraine, par exemple, ou au Kazakhstan. Dans son énoncé politique de 1992 en matière de défense, le Canada reconnaissait que l'environnement géopolitique s'était considérablement modifié et que l'équilibre mondial ne reposait plus sur une structure bipolaire. On a progressivement vu apparaître un certain nombre de nouvelles puissances nucléaires, souvent très instables politiquement. Dans ces circonstances, il devenait problématique pour le Canada et ses alliés de remettre en question le système de sécurité collective qui avait conditionné leur politique de défense depuis l'époque de la guerre froide. Le missile de croisière est une arme qui s'inscrit parfaitement dans ce nouveau cadre stratégique, qui caractérise maintenant le système de sécurité collective dans lequel nous évoluons.

Les essais qui font l'objet de la demande du gouvernement américain n'ont pas pour objet d'ajouter à l'escalade des nouvelles technologies nucléaires. Un plafond a déjà été désigné en ce qui a trait au nombre total de missiles déployés, selon les conventions des traités START I et START II. Ce plafond ne peut être transgressé, ni en nombre de missiles déployés, ni en force de frappe, c'est–à–dire le calibrage des charges nucléaires.

Ce qu'il convient donc de préciser à l'égard de cette catégorie de missile, c'est qu'il peut être utilisé pour des missions de type conventionnel, et c'est un des aspects de la question qui n'est certainement pas sans importance. Le conflit du golfe Persique, même s'il n'a pas été le théâtre d'affrontements nucléaires, a cependant démontré l'efficacité des attaques très localisées sur des cibles bien définies. On a vu que les missiles de croisière ont été mis à contribution pour détruire des postes de commandements armés, des sites d'entreprosage d'armements conventionnels ou chimiques, de même que des sites de fabrication d'armes conventionnelles, chimiques ou nucléaires, ou devrais–je dire potentiellement nucléaires. Sans ces missiles, on aurait certainement eu recours à des bombardements massifs pour en arriver à la destruction de ces cibles. Des bombardements massifs conventionnels auraient été extrêmement coûteux en vies humaines car la majorité des sites détruits étaient situés dans des zones densément habitées. L'utilisation d'armes de ce type permet d'éviter le recours à des bombardements massifs pouvant causer de très nombreuses pertes en vies humaines chez les populations civiles.

Bien que certains missiles aient sensiblement dévié de leur trajectoire durant le conflit de la guerre du golfe Persique, il ne

fait aucun doute que dans l'ensemble les missiles de croisière ont connu un succès tangible. Il demeure néanmoins que certaines imperfections inhérentes à ces missiles de croisière ont occasionné des erreurs de ciblage. C'est sur la base de ces erreurs et par souci de perfectionnement que de nouvelles technologies plus performantes sont depuis mises à l'essai sur ces missiles, expliquant dès lors la nécessité pour les États–Unis d'améliorer ce type d'armement, d'où la prolongation des programmes de développement de ces nouveaux missiles. Les essais de missile cruise en sol canadien ont donc essentiellement pour objet d'améliorer et de perfectionner son système de guidage.

Ces essais, dont la fréquence n'excède pas deux à trois fois par année, sont réalisés dans des zones relativement peu habitées. Par ailleurs, les missiles de croisière sont assez silencieux. Les effets sur l'écosystème et les populations locales sont donc faibles.

On doit également préciser que ces essais n'impliquent aucune dépense de fonds publics canadiens puisque l'entente–cadre prévoit que les autorités américaines doivent assumer tous les coûts inhérents à la tenue de tels essais. Ils ne peuvent donc pas occasionner une augmentation des budgets alloués à la défense nationale.

• (1700)

Le Bloc québécois, tout en s'opposant fermement à la poursuite de la course aux armements, ne peut ignorer le contexte international instable qui prévaut depuis le démantèlement de l'ex–URSS et les menaces potentielles qui pèsent actuellement sur le monde. L'OTAN a récemment voulu faire preuve de cet esprit de collaboration et de coopération qui devrait normalement prévaloir en ces lendemains de guerre froide, en initiant un geste d'ouverture à l'égard des pays d'Europe de l'Est, ce à quoi M. Jirinovski, le chef du Parti libéral–démocrate de Russie, a répondu que l'admission de ces pays dans les rangs de l'OTAN ne pouvait que conduire à une troisième guerre mondiale. La montée de l'extrême droite en Russie et l'accroissement du nombre de puissances nucléaires font en sorte qu'il serait imprudent et irresponsable de baisser la garde et de ne pas demeurer à l'affût de l'évolution du contexte stratégique mondial.

Dans ces circonstances, le Canada ne peut se permettre de remettre en question ses engagements à l'égard de ses alliés en matière de défense. Sa crédibilité sur la scène internationale en serait grandement affectée, de même que ses relations privilégiées avec les États–Unis. La détérioration des relations politiques entre le Canada et les États–Unis pourrait avoir des conséquences fâcheuses sur le plan économique et commercial, alors que nous éprouvons déjà certaines difficultés à faire respecter l'esprit et à faire appliquer les différentes dispositions de l'Accord de libre–échange.

La conjoncture internationale actuelle ordonne donc que l'on maintienne les structures du système de sécurité collective auquel nous appartenons et, conséquemment, exige du Canada qu'il respecte ses engagements à cet égard. Toutefois, il y a lieu de suivre attentivement l'évolution de la conjoncture internationale et d'adapter, le cas échéant, notre politique de défense aux nouvelles réalités mondiales. En fonction de ces nouvelles réalités, nous pourrions éventuellement être appelés à réviser nos engagements internationaux en matière de défense. Il est donc essentiel que le gouvernement s'engage formellement à reprendre annuellement l'exercice auquel nous participons aujourd'hui et à soumettre annuellement la question de l'essai des missiles de croisière à l'approbation et aux discussions du Parlement.

En terminant, je m'interroge sur les intentions du gouvernement quant à la politique de défense du Canada. Le discours du Trône nous annonçait en effet une redéfinition de la politique de défense canadienne. À peine une semaine après la lecture du discours du Trône, avant même que les orientations du gouvernement en matière de défense aient été définies et qu'un débat public soit amorcé sur cette nouvelle politique de défense, le gouvernement demande au Parlement de se pencher sur deux questions qui concernent directement la politique de défense du Canada, à savoir la présence des Casques bleus canadiens en Bosnie–Herzégovine et en Croatie, de même que l'autorisation des essais des missiles de croisière en territoire canadien. Le gouvernement a–t–il l'intention de prendre une décision sur ces deux importantes questions avant d'avoir défini une nouvelle politique de défense ou cherche–t–il simplement à sonder l'opinion de la Chambre des communes sur deux aspects fondamentaux de cette politique de défense avant de définir ses orientations? Bien qu'on doive saluer l'initiative du gouvernement de consulter les parlementaires sur ces deux importantes questions, nous sommes en droit de nous interroger sur la pertinence de cet exercice à ce moment bien précis. L'improvisation et la tentation de vouloir faire diversion transpirent de cette initiative gouvernementale.

Ce débat sur les missiles de croisière n'a de sens que dans la mesure où il est directement relié à la politique de défense du gouvernement canadien. Comme nous ne connaissons pas les orientations que le gouvernement a l'intention de mettre de l'avant pour redéfinir la politique de défense du Canada, il nous apparaît qu'un véritable débat ne pourra être entrepris et qu'une décision finale sur la question des essais des missiles de croisière en territoire canadien ne pourra être prise que lorsque le gouvernement aura déposé son Livre blanc sur la politique de défense.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député du Bloc québécois pour les observations qu'il a faites. Je voudrais faire quelques remarques et peut–être lui poser une question ou deux au sujet de la dernière partie de son intervention.

Le député a clairement exposé sa propreposition et celle de son parti qu'a énoncée un peu plus tôt le chef du Bloc québécois et chef de l'opposition.

À la fin de son intervention, mon collègue a demandé pourquoi nous nous livrons à cet exercice et quelle est la raison des consultations actuelles. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre et le Parti libéral, qui forme maintenant le gouvernement, ont déclaré que le Parlement actuel serait différent.

Je siège à la Chambre des communes depuis 1988. Je n'en suis qu'à mon second mandat, mais je puis néanmoins dire à mes collègues que les consultations qui ont eu lieu dès les dix premiers jours de la législature actuelle témoignent d'une approche très différente de celle qui prévalait dans le passé. Le gouvernement s'efforce de changer la façon dont fonctionne la Chambre des communes.

• (1705)

Hier, nous avons tenu un débat sur le rôle des gardiens de la paix canadiens, en particulier en Bosnie–Herzégovine. Je crois que cet exercice s'est révélé très fructueux.

Dans les informations d'hier soir, le premier commentaire indiquait que la Chambre des communes, qui démontrait dans le passé un parti pris trop marqué et qui se contentait d'approuver pour la forme la politique gouvernementale déjà décidée au bureau du premier ministre et dans le cercle restreint des ministres influents, allait maintenant se comporter différemment.

Je trouve rafraîchissant le processus consultatif entamé hier, qui a permis aux députés de ce côté–ci de la Chambre, aux simples députés qui ne sont pas membres du Cabinet de faire valoir leurs divergences d'opinions sur des sujets de grande importance.

Si nous tenons ce débat aujourd'hui, c'est parce que le premier ministre a déclaré que les députés de tous les partis pourraient contribuer à l'élaboration de la politique gouvernementale et à la mise en place du cadre législatif lors de l'étude de questions comme celle–ci. Cette approche diffère considérablement de ce que j'avais l'habitude de voir ici depuis cinq ans.

En terminant, je tiens à dire que les interventions de mon collègue et d'autres députés à la Chambre aujourd'hui contribueront grandement à définir le processus d'élaboration d'une politique à long terme.

Le député a dit que nous devrions peut–être avoir un livre blanc sur la défense. Cette question a déjà retenu l'attention des députés et du public canadien. Je crois que le premier ministre et le ministre de la Défense nationale ont indiqué qu'en ce qui concerne la politique de défense, ils ne se contenteraient pas d'attendre que l'examen soit achevé. Les députés devraient donc être consultés prochainement.

Je me réjouis de constater que mon collègue croit au processus consultatif et j'ai hâte de prendre connaissance de ses observations lorsque les comités constitués par le gouvernement entameront l'examen général de la politique de défense nationale.

[*Français*]

M. Bergeron: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de son commentaire. J'aimerais simplement dire que je comprends l'enthousiasme qu'il manifeste depuis que le premier ministre a permis à cette Chambre de s'exprimer sur une question avant que la politique gouvernementale ne soit annoncée. Je crois comprendre de son intervention qu'il est ici depuis quelques années à la Chambre et qu'il n'a jamais eu l'occasion de s'exprimer librement sur une politique gouvernementale avant que celle–ci ne soit annoncée. Alors, je comprends fort bien son enthousiasme à cet égard.

Toutefois, ce contre quoi j'en ai, ce n'est pas tellement la possibilité de pouvoir s'exprimer à la Chambre sur cette question–là, c'est le processus chronologique de la décision et du débat qui me pose problème. Si vous me permettez d'utiliser une expression bien de chez nous, j'ai l'impression que le gouvernement a mis «la charrue devant les boeufs», dans la mesure où on entreprend ce débat sans même savoir où le gouvernement s'en va sur sa politique de défense.

Vous admettrez avec moi, en fonction de l'argumentation que je viens de développer, que si le gouvernement décide que le système de sécurité collective dans lequel nous avons évolué depuis la fin des années 1940 n'est plus adéquat et qu'on doit s'en retirer, cela aura une influence fondamentale sur le maintien ou non des essais du missile de croisière sur le territoire canadien. C'est donc dire qu'on ne peut pas discuter de cette question–là avant d'avoir défini l'ensemble de la politique canadienne en matière de défense.

Alors, il y a comme une évolution chronologique qui n'est pas tout à fait logique dans l'action du gouvernement. On devait tenir un débat semblable. Je suis d'accord à ce qu'il ait lieu, ce n'est pas ce que je remets en question. Je suis d'accord à ce qu'il ait lieu, mais qu'il se fasse au moment où on connaîtra les orientations du gouvernement en matière de défense.

Cependant, on nous fait entreprendre un tel débat, à quelques jours de préavis, sans possibilité d'avoir accès aux documents du ministère de la Défense nationale. Ainsi, les parlementaires ne sont pas bien outillés pour entreprendre ce débat. J'espère que ce n'est pas une intention délibérée de la part du gouvernement de nous engager dans un débat, à la dernière minute, et en donnant comme instruction au ministère de la Défense nationale de ne pas nous fournir les documents dont on aurait besoin pour l'entreprendre.

Actuellement, c'est ce contre quoi j'en ai. On a entrepris un débat. Fort bien. C'est intéressant de permettre aux députés de s'exprimer sur une politique gouvernementale, mais encore faut–il qu'on sache vers quoi va s'orienter cette politique gouvernementale dans son ensemble pour voir si ce dont on traite actuellement va pouvoir encore s'y retrouver dans quelques semaines ou dans quelques mois.

• (1710)

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je tiens également à remercier mon collègue, j'oserai même dire mon ami, pour son premier discours à la Chambre; je l'ai trouvé particulièrement bien ficelé. Bien qu'il prétende ne pas avoir eu beaucoup de temps pour se préparer, il a certainement fait du bon travail, surtout sur certains détails techniques.

J'ai une question hypothétique à lui poser, monsieur le Président, pour laquelle j'accepterai avec plaisir une réponse hypothétique. Si ces essais avaient lieu dans le nord du Québec, plutôt que dans le nord–ouest du Canada, ses observations, ses inquiétudes et les questions qu'il poserait seraient–elles les mêmes?

[*Français*]

M. Bergeron: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question hypothétique à laquelle je répondrai le plus précisément possible.

Évidemment, la question est hypothétique en ce sens qu'on ne prévoit pas que ces essais couvriront le territoire québécois. Si tel devait être le cas, on devrait s'assurer, comme on l'a fait dans le cas des essais du missile de croisière depuis 1983, que de tels essais se fassent dans les meilleures conditions possibles, c'est–

à–dire, comme je le soulignais dans mon intervention, dans un corridor très faiblement peuplé et là où cela aurait très peu d'effets sur l'écosystème.

Dans ces conditions, notre réponse serait la même que celle que nous donnons aujourd'hui concernant les essais qui ont lieu dans l'Ouest canadien.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, aujourd'hui est un très triste jour pour les milliers de Québécois et de Québécoises qui appuient le mouvement de la paix.

Pour ma part, je suis franchement déçu et même étonné de la position prise par le chef du Bloc québécois, et les autres membres de ce parti sur cette question. Le Bloc avait l'occasion de dire oui à une nouvelle ère et de dire non à la guerre froide. Mais les voix des Québécois et des Québécoises, qui sont très fortes dans le mouvement de la paix au Québec, ne se reflètent pas dans les commentaires du Bloc.

Je vais poser une question au député qui vient de parler. J'ai entendu un de ses collègues qui était contre cette position très conservatrice du Bloc québécois. Je vais poser la question suivante à mon collègue du Bloc québécois. On parle de missiles nucléaires. Le député ne croit–il pas que cela serait très déstabilisant, comme le député de Papineau—Saint–Michel, l'actuel ministre des Affaires étrangères, l'a affirmé en 1988? Il a parlé de l'effet déstabilisant de la technologie des missiles de croisière sur la balance stratégique internationale. Il a tout à fait raison.

Il y a maintenant M. Jirinovski en Russie. Bien sûr, c'est un homme dangereux. Cela donnerait à M. Jirinovski un argument bien important: Voyons donc! Ils essaient les missiles de croisière au Canada.

Pourquoi le Bloc québécois ne réfléchit–il pas à la position de changement du mouvement de la paix et ne reconnaît–il pas l'importance d'une nouvelle stratégie rejetant ces essais de missiles de croisière au Canada?

M. Bergeron: Monsieur le Président, je remercie encore une fois mon collègue de Burnaby—Kingsway de la question qu'il vient de me poser concernant, semble–t–il, la position conservatrice du Bloc québécois sur la question des essais des missiles de croisière.

Dans un premier temps, je pourrais lui répondre que j'ai l'impression qu'il a mal écouté mon discours, parce qu'il ne s'agit pas pour nous de reprendre le contexte de la guerre froide et de nous y inscrire. J'ai bien précisé dans mon allocution que la réponse du Bloc québécois à la question qui nous est posée s'inscrivait dans un nouveau contexte mondial. Justement, j'invoquais la présence de Jirinovski en Russie et la présence de nouvelles puissances nucléaires pour justifier la poursuite des essais.

Par ailleurs, je signalais également que les essais visent essentiellement à raffiner, à perfectionner le système de téléguidage du missile et qu'en conséquence cela n'a aucun effet direct sur la course aux armements nucléaires.

Par ailleurs, j'aimerais lui dire que si le député de Papineau—Saint–Michel a des contradictions, qu'il vive avec cela. Moi, je n'ai rien à voir avec cela.

• (1715)

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): C'est un plaisir pour moi de participer à ce débat aujourd'hui. Hier, je n'ai pas pu intervenir officiellement dans notre premier débat sur des questions de défense nationale, mais j'ai profité au maximum des périodes réservées aux questions et observations. Je pense que j'ai quand même pu faire valoir tout ce qui me tenait à coeur.

Le débat d'aujourd'hui est très important. Comme je viens de le dire dans un commentaire que j'adressais à mon collègue du Bloc québécois, l'opposition officielle, la Chambre des communes n'est plus ce qu'elle était. Nous avons entamé notre présent mandat en tâchant, en tant que gouvernement libéral, de donner suite aux discours que nous tenions dans l'opposition. Nous disions alors que la Chambre devrait agir différemment et que, pour que nos travaux soient dignes de respect, il fallait reconnaître que les 295 hommes et femmes qui occupent un siège ici ont le droit de s'exprimer sur les enjeux qui les touchent. Ils devaient, dans la mesure du possible, faire connaître les intérêts et les points de vue des gens qui les ont élus et qu'ils ont le devoir de représenter.

Le débat d'aujourd'hui sur les essais des missiles de croisière est nettement une autre preuve que nous tenons l'engagement que nous avions pris durant la campagne électorale. Comme mon collègue de Rosedale l'a mentionné un peu plus tôt, un nouveau débat se dégage de la question des essais de missiles de croisière. Avant, je pense que bien des députés seraient intervenus dans le débat pour appuyer, du moins à court terme, la poursuite des essais du missile de croisière au–dessus du territoire canadien; il y a quelques années à peine, certains députés auraient prononcé des paroles très différentes.

Nous devons admettre que le monde a changé de façon radicale depuis cinq ans. Nous avons vu le démantèlement de l'Union soviétique et la fin de la guerre froide. Je me souviens d'avoir entendu, il y a seulement quelques années, bon nombre de députés, surtout des néo–démocrates, intervenir constamment en faveur d'un dividende de paix et expliquer comment le gouvernement en place devait rationaliser, éliminer, voire abandonner complètement certains éléments de notre établissement de défense.

Comme j'aurais aimé que leurs discours portent fruit. En réalité, le monde a changé. La guerre froide est terminée. Par contre, il se peut qu'on soit moins en sécurité dans le monde d'aujourd'hui qu'on l'était pendant la guerre froide.

Les débats qu'ont eus la population et les parlementaires jusqu'à maintenant sur les essais de missiles de croisière au Canada étaient bien différents du débat dont nous sommes saisis aujourd'hui. La question consistait à se demander si, en permettant les essais de missiles de croisière au–dessus du territoire canadien, notre gouvernement favorisait la prolifération des armes nucléaires des deux superpuissances. C'était une question

et une préoccupation que nous partagions tous, même si nous avions différents points de vue.

Or, le débat d'aujourd'hui ne porte plus du tout sur la même question. Il y a seulement deux ans, au cours de la guerre du Golfe, nous avons constaté que la technologie des Américains, la technologie des missiles de croisière, pouvait aussi devenir un instrument stratégique pour attaquer de façon très précise l'arsenal d'adversaires, dans ce cas précis, les Irakiens. J'ose dire que la technologie élaborée au départ en vue de produire des armes nucléaires tactiques a été utilisée avec des armes conventionnelles de telle sorte qu'elle a minimisé, à mon avis, les pertes de vie et réduit probablement la durée de cette guerre.

La réalité, c'est que nous, en tant que Canadiens et parlementaires, nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise. D'un côté de la Chambre, et nous invitons la collaboration de tous les autres députés, nous essayons d'élaborer une politique de défense nationale, non seulement pour cette année ou l'an prochain, mais pour les années à venir.

Depuis longtemps, nous nous sommes fiés à notre participation à des organisations internationales comme NORAD et l'OTAN, pour qu'elles assurent notre sécurité collective en tant que pays. J'irais même jusqu'à dire que le coût par habitant que nous avons assumé pour la défense de notre pays était très bas en comparaison du coût assumé par d'autres pays membres de l'OTAN ou de NORAD.

Quand on accepte de faire partie d'une équipe, il faut donner et recevoir. Hier, on a beaucoup parlé de donner. Le Canada a donné au monde une chose qui s'appelle le maintien de la paix et il l'a fait selon l'admirable noble méthode Pearson. Nous en avons débattu hier. Malgré sa faible population, notre pays a fait sa marque dans le monde et, grâce à ses efforts militaires dans le cadre des opérations des Nations Unies, il a acquis l'appui et la confiance de ses voisins, non pas en faisant la guerre ou en s'attaquant à un autre pays, mais en maintenant la paix. Telle est la contribution que nous avons apportée à la paix et à la sécurité par l'entremise de la communauté internationale et des accords de l'OTAN et de NORAD. Soyons justes. Les Américains, ces géants qui vivent à notre porte, assurent la plus grande partie de la défense de notre pays parce que c'est dans leur intérêt stratégique de le faire par l'entremise de ces organisations. Il nous faut offrir quelque chose en retour. Ce qu'ils nous ont demandé jusqu'à maintenant, et cela a suscité énormément d'inquiétude parmi les Canadiens, c'est de leur permettre de procéder à l'essai des missiles de croisière en sol canadien.

• (1720)

Le présent débat vise à savoir si les députés estiment que l'accord que le gouvernement précédent a reconduit l'an dernier pour une période de dix ans devrait être maintenu et à déterminer ici quel genre de politique nous souhaitons adopter en matière de défense.

Cela me semble plutôt clair. C'est le chef de l'opposition, je crois, qui a cité un physicien du nom de Kosta Tsipis. Cette citation est importante, car elle a trait à la technologie utilisée dans la fabrication du missile de croisière lui–même. D'après M. Tsipis, tout pays qui peut fabriquer un simple avion peut construire un missile de croisière capable de porter une charge d'une tonne sur au moins 300 milles et d'atterrir à au plus 30 pieds de la cible visée.

Il est clair que nous avons pratiquement affaire maintenant à la seconde génération d'essais par les Américains de la technologie du missile de croisière. Nous savons que d'autres pays ont la technologie qu'il faut pour mettre au point des missiles du genre du missile de croisière. Nous savons que certains de ces pays ne sont pas des pays amis ou des pays stables.

Nous savons que, par suite de l'effondrement de l'Union soviétique, une bonne partie de l'arsenal que l'ancien gouvernement communiste protégeait au moins par la force est ou sera peut–être mis en vente. Il serait téméraire de la part du gouvernement canadien de vouloir faire respecter une certaine paix au plan international et de ne pas maintenir, du moins tant que la politique de défense n'est pas clairement redéfinie, l'engagement de permettre au gouvernement américain de continuer ici l'essai du missile de croisière.

Pourquoi ces essais? Pour lancer des ogives nucléaires? Non pas. D'après ce que j'ai lu, cette série d'essais vise essentiellement à assurer que les États–Unis puissent mettre au point de meilleures méthodes de détection des missiles de croisière étrangers et d'autres produits technologiques du genre.

Est–ce là une observation valable? Je le crois et je crois que nous devons nous entendre là–dessus. Étant donné les pays où nos troupes canadiennes sont envoyées en mission, qui sait si dans un an, six mois ou deux ans, elles ne seront pas la cible d'ennemis conventionnels ou de radicaux participant à une guerre civile qui les attaqueront au moyen de missiles de croisière.

Dans le contexte actuel, la meilleure défensive reste l'offensive. Il faut examiner ce que nous pouvons faire pour aider les Américains à mettre au point une deuxième génération de technologies afin de détecter les missiles similaires aux missiles de croisière volant à basse altitude que pourraient lancer d'autres pays.

Il importe aussi de considérer la discussion d'aujourd'hui comme une prélude à un débat beaucoup plus large, plus vaste et plus crucial que tiendra la Chambre.

Il ne fait aucun doute que l'armée et les dépenses militaires ont été deux des grands enjeux de la campagne électorale. Un thème revenait souvent, notamment dans la région que je représente et où vivent plus de 10 000 et peut–être même 15 000 personnes occupant divers postes au sein des Forces armées canadiennes. Dans notre région, il y a la marine canadienne, la base militaire de Shearwater et beaucoup de membres des Forces armées canadiennes.

Il semble évident que, devant l'évolution de la situation géopolitique, le gouvernement canadien doit prendre l'initiative et réviser sa politique de défense. Pendant la campagne électorale, nous avons affirmé que notre gouvernement tiendrait de vastes consultations non seulement auprès des parlementaires, mais également auprès des Canadiens de toutes les régions du pays, pour déterminer le rôle que nous devrions jouer, par l'entremise des Nations Unies, afin d'assurer la paix et la sécurité dans le monde et de protéger notre souveraineté nationale.

En attendant que la question soit étudiée en profondeur, je crois qu'il faudrait, pour préserver la paix et la sécurité dans le monde entier de même que le rôle que joue le Canada sur la scène internationale en étant partie de divers accords internationaux, que la décision du gouvernement précédent de continuer de

permettre aux Forces armées américaines de procéder à des essais du missile de croisière en territoire canadien soit maintenue et que cette décision soit entérinée au cours d'un débat pancanadien exhaustif sur le rôle que nous voulons confier à l'avenir à nos forces armées et la politique nationale à adopter en ce sens.

• (1725)

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, l'honorable député vient de nous livrer un discours dont je partage un bon nombre d'éléments. Cependant, un peu avant lui, à quelques rangées derrière lui, le député de Rosedale a utilisé une expression sur laquelle je suis en désaccord, et je vais demander au député ce qu'il en pense.

Donc, l'expression utilisée était «testing of a new weapon». Je suis en désaccord sur cela parce qu'«il ne s'agit pas d'une arme», et c'est ce que j'ai cru comprendre de votre discours: nous n'avons pas devant nous une arme, nous avons un système de livraison, a delivery system. De fait, ce système de livraison pourrait vraisemblablement livrer n'importe quoi, y compris le courrier de Postes Canada, et là je vois déjà le titre «Cruisolator»!

Cela pourrait donc nous amener vraisemblablement à des applications civiles du système de navigation. Mais regardons le système de navigation comme tel. Il s'agit d'un ordinateur, avec une mémoire du terrain, qui sait reconnaître son chemin.

On parle déjà, on le sait, de la possibilité pour les voitures de se promener à travers la campagne grâce à des systèmes de navigation automatiques. On parle également de voitures qui pourraient faire la même chose à l'intérieur de nos villes. Imaginons combien ce serait pratique que de venir ici au Parlement, le matin, sans avoir besoin vraiment de surveiller toute cette circulation sur les ponts. Je dis «sur les ponts», on le comprendra, parce que je demeure de l'autre côté de la rivière.

Cela dit, est–ce que l'honorable député a fait une investigation des applications civiles qui pourraient éventuellement découler de ces tests de navigation pour les missiles de croisière?

[*Traduction*]

M. MacDonald: Monsieur le Président, le député d'en face a fait des observations fort intéressantes au sujet de la technologie. Je crois qu'il a raison. Il est question ici de mettre à l'essai la nouvelle technologie que représente le missile de croisière, cette fusée à réaction sans pilote munie d'un système de guidage.

Je suis certain que le député sera également d'accord avec moi pour dire que la plupart des technologies novatrices mises au point par l'industrie du matériel de défense ont la plupart du temps trouvé des applications dans l'industrie civile.

Je suis heureux qu'il ait soulevé ce point. Le Parti libéral, qui forme maintenant le gouvernement, a dit clairement durant la campagne électorale qu'il mettrait sur pied un programme de conversion de l'industrie du matériel de défense. Beaucoup d'industries canadiennes qui, durant la guerre froide, dépendaient de la fabrication du matériel de défense et des activités de recherche et de développement dans le domaine de la défense obtiendraient du gouvernement toute l'aide dont elles ont besoin pour s'adapter à la nouvelle situation géopolitique mondiale. Nous aiderions ces industries pour qu'elles trouvent des façons d'appliquer à des fins civiles toutes ces technologies novatrices qui ont été mises au point à des fins militaires.

Nous croyons que c'est là une bonne façon de voir à ce que ces technologies ne soient pas perdues à cause des changements politiques qui surviennent partout dans le monde. Nous croyons que les Canadiens pourront trouver des emplois grâce à l'aide que le gouvernement fournira pour faire le pont entre l'industrie du matériel de défense et l'utilisation de la technologie de défense dans l'industrie civile.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, je suis d'accord avec la conclusion à laquelle arrive le député, à savoir que nous devrions conserver l'entente conclue par le précédent gouvernement, mais il semble se contredire lorsqu'il dit que nous devons conserver cet accord jusqu'à ce qu'il soit réexaminé. Selon ce qui a été prévu, l'accord ne se termine qu'en 2003.

Le député veut–il dire que nous ne devons garder l'accord qu'un an ou deux, ou que six mois? Devons–nous tenir un autre débat sur la question dans dix mois pour décider si nous annulons l'accord? Allons–nous simplement décider de garder l'accord jusqu'à son échéance? Laissons–nous la question de côté tant que le gouvernement n'aura pas eu l'occasion de l'examiner plus à fond?

Je ne crois pas que les Américains aimeraient beaucoup que nous prenions ce genre de décision.

• (1730)

M. MacDonald: Monsieur le Président, je serai très clair. Je pense que le débat d'aujourd'hui porte sur des principes. Nous avons signé un accord avec les États–Unis, mais, si le gouvernement du Canada, pays souverain, jugeait que la population ne veut plus de cet accord ou que celui–ci ne cadre plus dans sa politique de défense, je suis convaincu que nos voisins du sud comprendraient et accepteraient d'y mettre fin.

Cependant, ce que je veux dire, c'est que j'appuie cet accord, mais que je ne veux pas fausser le débat puisqu'il sera à nouveau question de cet accord lorsque nous examinerons la politique de défense. Je ne crois pas que l'on puisse entreprendre un tel examen en disant que nous avons décidé à l'avance que tel ou tel programme et 22 bases sont intouchables et qu'il est hors de question de discuter des essais de missiles de croisière au Canada.

De ce côté–ci de la Chambre, nous voulons amener les parlementaires et les simples Canadiens, qu'ils appartiennent ou pas à l'appareil de défense, à élaborer une politique de défense qui correspond d'abord et avant tout aux besoins du Canada. À mon sens, il faudrait qu'une telle politique tienne sérieusement compte des patrouilles dans les zones de pêche, de la lutte au trafic des drogues dans nos eaux territoriales et de notre engagement face à la communauté internationale, notamment dans les missions de maintien de la paix de l'ONU.

Personnellement, je crois que nous devons prendre l'engagement de respecter l'accord qui existe, mais que nous devons aussi faire savoir aux Américains qu'il y aura un vaste débat au Canada, un débat libre et ouvert, pour définir notre politique nationale de défense.

Mme Carolyn Parrish (Mississauga–Ouest): Monsieur le Président, permettez–moi d'abord de remercier les électeurs de Mississauga–Ouest de m'avoir fait l'honneur de me choisir comme députée fédérale. Mississauga–Ouest vient au deuxième rang parmi les circonscriptions les plus populeuses du Canada et je commence à croire qu'il est beaucoup plus facile de gagner à ma cause 140 000 électeurs que mes collègues, les députés. Je me sens comme une colombe au milieu d'un groupe de faucons.

Je participe aujourd'hui à un débat qui revêt une grande importance non seulement pour les Canadiens, mais aussi en ce qui concerne la réputation fort enviable de leur pays en matière de relations internationales. Au lieu d'aborder la question d'un point de vue purement technique, je vais laisser mon coeur parler aujourd'hui.

Comme nous le savons tous, depuis bien des années, le gouvernement américain a facilement accès à l'espace aérien du Canada pour faire l'essai de missiles de croisière. Les essais se poursuivent, mais, de toute évidence, ils ne produisent pas de résultat concluant. Chaque année, nous continuons de coopérer à la réalisation de ce projet avec nos voisins américains, même si des centaines de milliers de Canadiens s'opposent fondamentalement et avec véhémence à notre participation à la course aux armements.

Je félicite le premier ministre de son ouverture d'esprit et de son empressement à discuter de cette importante question à la Chambre des communes. Des Canadiens de toutes les régions suivent nos travaux et évaluent dans quelle mesure nous respectons notre engagement concernant la réforme parlementaire.

Bien qu'elle suscite certaines préoccupations, la question des essais de missiles de croisière est un bon exemple de notre nouvelle façon de fonctionner, car je semble avoir à ce sujet une opinion différente de celle de la majorité des députés de mon parti.

J'exhorte tous les députés à prendre sérieusement en considération les faits, les répercussions et les conséquences éventuelles liés aux essais de missiles de croisière. Depuis la signature de l'accord à ce sujet il y a dix ans, le monde a profondément changé. Il y a à peine cinq ans, on aurait difficilement pu imaginer l'effondrement de l'empire soviétique, le rétablissement de la démocratie dans la majeure partie de l'Europe de l'Est ou la reconnaissance de nouvelles libertés qui s'amorce finalement en Afrique du Sud.

Presque partout, on sent l'enthousiasme et l'espoir de même que la foi en un avenir dont serait définitivement écartée la perspective d'une guerre mondiale. Désormais, Américains et Soviétiques ne vivent plus dans un climat de méfiance mutuelle et de confrontation quotidienne imminente. Les Américains ont élu un nouveau président qui s'est engagé à assurer la paix dans le monde, à réduire les dépenses militaires et à améliorer les services de santé, les infrastructures et le système d'éducation des États–Unis. Les dividendes que les Américains tireront de la paix serviront probablement à financer des programmes sociaux plus humains.

Ces dernières années, les gouvernements américain et canadien ne se sont jamais donné d'objectifs aussi semblables que maintenant en vue d'améliorer les soins de santé, les infrastructures et le système d'éducation. Notre gouvernement doit appuyer ces objectifs. Il doit mettre à profit les dividendes de la paix et le maintien de la sécurité à l'échelle mondiale.

Les missiles de croisière et autres armes nucléaires connexes appartiennent à une époque révolue sur le plan politique. On se demande d'ailleurs s'ils ont déjà eu leur place chez nous. Depuis le début de ces essais, les Canadiens se méfient beaucoup de toutes les formes d'armements nucléaires et de propagande belliciste, quand ils ne s'y opposent pas véhémentement. Les gouvernements libéraux et conservateurs précédents ont refusé d'accepter des ogives nucléaires en sol canadien.

• (1735)

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada a été un pays de moyenne puissance indépendant, raisonnable et estimé, jouissant d'une réputation inattaquable en matière d'équité et de participation au maintien de la paix dans le monde. À une époque où les Américains étaient très occupés à pourchasser ceux qu'ils soupçonnaient de sympathies communistes, en détruisant des réputations et des vies en cours de route, les Canadiens étaient présents au Moyen–Orient où ils contribuaient à la mise en oeuvre d'un règlement pacifique dans la zone du canal de Suez. Dans les années 1960, le Canada a montré l'exemple au monde entier en entamant des relations commerciales avec la Chine et l'Union soviétique, alors que les Américains se laissaient entraîner dans la guerre du Vietnam.

Tout au long de leur histoire, les Canadiens ont chéri leur réputation et leur indépendance. À l'heure actuelle, il nous faut affirmer une fois de plus notre indépendance dans nos affaires intérieures et notre souveraineté sur notre territoire. Il est temps d'annuler l'accord conclu avec les États–Unis sur les essais du missile de croisière. Il est temps d'envoyer un message positif de soutien et de solidarité aux habitants de démocraties aussi fragiles que la Russie et l'Ukraine, des pays qui ont besoin d'un renfort positif dans leur combat en vue d'établir un régime démocratique.

Nous demandons aux membres de l'ex–Union soviétique de démanteler leurs armements nucléaires. Nous leur demandons de contribuer à établir la paix et la démocratie. Or, nous continuons d'envoyer des messages très contradictoires en continuant d'autoriser les essais de missiles au–dessus de notre territoire.

Les missiles de croisière sont destinés à servir contre les pays de l'ancien bloc soviétique. Voilà pourquoi il font l'objet d'essais au–dessus de notre territoire, dont la géographie et le climat sont supposément similaires à ceux de l'ex–Union soviétique.

Beaucoup de Canadiens trouvent inacceptable et hypocrite de prêcher la paix et d'exiger le désarmement universel tout en poursuivant les essais d'armes nucléaires fondamentalement offensives. Alors que nous devrions montrer l'exemple, nous suivons au contraire aveuglément les politiques et les pratiques d'une autre époque et d'une autre réalité politique.

Il est temps de donner un meilleur exemple, de répondre à une exigence supérieure et de tendre une main pacifique et amicale vers nos voisins du monde entier. Il n'y a pas de guerre nucléaire qu'on puisse gagner. Il n'y a pas de bonnes guerres. On ne peut diviser le monde en deux camps. Nous faisons tous partie d'un monde qui se rétrécit sans cesse, un monde où il faut maintenant

renoncer pour toujours aux armes du passé et aux politiques de haine, de méfiance et de propagande. Le Canada a toujours été à l'avant–garde mondiale en matière de paix. Nous ne devons pas laisser passer cette occasion de renouveler notre engagement en faveur d'un avenir plus sûr.

Nous avons tous vu des images bouleversantes sur la Bosnie et l'Éthiopie. Nous avons entendu parler de la torture et des ravages de la haine. Les gardiens de la paix canadiens se retrouvent fréquemment dans des situations difficiles où leur vie et leur sécurité sont menacées. Qui sait quand la bonne volonté des puissances étrangères se tarira? Qui peut dire quand nos gardiens de la paix seront soudain indésirables en terre étrangère? Nous devons tout faire pour garantir la sécurité de nos soldats, où qu'ils soient affectés.

L'interdiction des essais des missiles de croisière revêtirait une grande signification dans la cause du désarmement et de la paix. Aux yeux du monde, nous affirmerions notre souveraineté et notre engagement à l'égard de la paix mondiale.

Qui plus est, nos autochtones, qui ont été oubliés lorsqu'il y a eu des essais par le passé, seront finalement en paix, n'ayant plus à se préoccuper des missiles qui sifflent au–dessus de leur tête. Par le passé, les gouvernements n'ont fait aucun cas des chefs autochtones. Leurs dénonciations ont été banalisées et il n'a pas été tenu compte de leurs préoccupations pour la sécurité et l'environnement. Nous avons parlé avec condescendance de gouvernement autonome pour les autochtones. Nous nous félicitons entre nous chaque fois que nous réglons un différend avec les peuples autochtones. Pourtant, nous sacrifions tout le capital de bonne volonté qui peut exister en violant régulièrement leur espace aérien avec des avions et des missiles étrangers. Dans la vallée et le delta du Mackenzie, au–dessus de la mer de Beaufort, des territoires des Dénés, des Inuit et des Métis, les missiles de croisière volent à basse altitude dans un jeu militaire révoltant.

Pendant combien de temps les Américains pourraient–ils tester leurs missiles au–dessus des villes du sud de l'Ontario? Vous imaginez le tollé, monsieur le Président? Mon exemple est extrême, mais il illustre bien ce que je veux dire. Les autochtones, même s'ils sont largement dispersés, ont le droit de jouir de leur vie et de leur environnement sans craindre une catastrophe. Les mêmes principes devraient s'appliquer pour tout le monde, partout au Canada.

Je demande à tous les députés de peser avec soin les arguments avancés dans ce débat, de tenir compte de la situation mondiale, des préoccupations des écologistes, des autochtones et de nos autres concitoyens pour qui la paix est un intérêt vital. Le monde nous regarde. Nous devons, avec détermination, donner l'exemple et nous devons le faire maintenant, pas plus tard, lorsque tout aura été testé, que le missile sera parfaitement au point et que nous serons bien armés.

• (1740)

[*Français*]

M. Gérard Asselin (Charlevoix): Madame la Présidente, je suis d'accord sur ce qu'a dit la députée qui m'a précédé lorsqu'elle a mentionné la souveraineté et l'indépendance sur notre territoire. Je pense que nous du Bloc l'acceptons tous.

Le Canada a comme mission première de faire la paix, de la protéger ou de la maintenir dans le monde.

Vous me permettrez de mentionner, compte tenu du débat qui a eu lieu hier sur la Bosnie, ainsi que de celui d'aujourd'hui sur les missiles, le mandat des Casques bleus en Bosnie, que nous avons discuté de long en large hier pendant plus de 14 heures en cette Chambre. Le but de ce débat était de savoir si le gouvernement du Canada allait prolonger le mandat de l'intervention des Casques bleus en Bosnie après le 31 mars 1994, même à des coûts qui sont très dispendieux. Est–ce l'argent ou le coeur qui va l'emporter?

Je pense que c'est le coeur pour plusieurs raisons: pour protéger les personnes âgées qui sont sans défense; protéger les pères et mères de famille qui se doivent d'être les protecteurs et nourriciers de millions d'enfants; et également pour protéger des millions d'enfants sans défense.

Pour ce qui est des essais du missile de croisière, est–ce l'argent ou le coeur qui va l'emporter? Ça peut être le coeur mais c'est peut–être aussi l'argent. Les essais sur le territoire canadien ne coûtent rien en argent aux contribuables du Québec et du Canada. Le Canada n'a pas les moyens financiers d'avoir une armée de l'ampleur de celle des États–Unis ou de la Russie.

Advenant que le Canada soit malheureusement pris dans une guerre, notre principal allié serait sûrement les États–Unis. Pour une raison de coeur, les missiles de croisière sont à être perfectionnés pour être le plus efficace possible afin d'affaiblir l'adversaire et de façon très précise, sans que cela ne coûte la vie à des milliers de personnes.

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je pense que la députée doit intervenir à la suite de l'intervention du député du Bloc. C'est elle qui avait parlé pendant 10 minutes.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je m'excuse auprès de l'honorable député, je crois qu'il a raison.

[*Traduction*]

Mme Parrish: Madame la Présidente, mon problème, c'est que je ne comprends que l'anglais. J'en appelle donc à votre patience.

On a parlé de la protection de millions d'enfants et de familles et on a parlé des Américains comme de nos protecteurs. J'estime que si le Canada et les États–Unis sont engagés dans une vraie guerre, nous n'aurons rien pour nous protéger. Les Américains disposent d'une armée imposante et des moyens formidables grâce auxquels ils ont pu traditionnellement jouer le rôle de gardien de la paix dans le monde libre. Ils l'ont fait, et je les en remercie.

Cependant, un changement s'impose. Afin de protéger les millions de gens et d'enfants, la prochaine génération et l'envi-

ronnement, nous devons en finir avec les armées permanentes et les guerres, nous devons cesser de nous menacer mutuellement avec des armes. La vraie protection, quels que soient les coûts que cela comporte, réside dans le désarmement complet. Et par désarmement, je n'entends pas le simple dépôt des armes et leur cession à la génération suivante.

• (1745)

M. David Chatters (Athabasca): Madame la Présidente, comme c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre, je voudrais féliciter le Président de la Chambre de son élection à ce poste et féliciter nos collègues qui ont été nommés vice–président et président suppléant. Nul doute que vous aurez pleins de défis à relever, mais aussi des compensations, dans vos nouvelles fonctions. Vous pouvez compter sur ma collaboration totale.

Mes félicitations vont aussi à tous les députés qui ont été élus ou réélus. J'ai hâte de les rencontrer et de débattre avec eux, d'une manière productive et ordonnée, des questions importantes qui concernent le Canada.

De plus, je tiens à remercier mes électeurs de m'avoir confié cette responsabilité des plus importantes à ce tournant de l'histoire politique du pays. C'est vraiment un honneur pour moi de me voir confier cette grande responsabilité, et mes électeurs peuvent avoir l'assurance que je ne prendrai pas cette responsabilité à la légère. Je ferai tout ce que je peux pour protéger leurs intérêts et ceux du pays tout entier au cours de cette nouvelle législature.

Je voudrais remercier tout spécialement ma femme, Evelyn, qui m'a tellement aidé et encouragé à relever les défis que comporte mon nouveau rôle de député.

Si je suis entré en politique, c'est parce que je me préoccupe beaucoup du sort de notre pays, le meilleur qui soit dans le monde. Je me préoccupe de l'avenir du pays à cause du dérapage des dépenses publiques et de l'explosion de la dette à cette époque de déclin des ressources naturelles et de chômage élevé.

Même si c'est mon premier discours, je ne parlerai que de la question des essais du missile de croisière des Américains. Si le polygone d'évaluation de Primrose Lake où se termineront ces essais ne se trouve pas dans ma circonscription, le corridor au–dessus duquel ils seront effectués passe en plein dedans. Ce qui inquiète les habitants de ma circonscription et qui m'inquiète également, moi qui suis leur représentant à la Chambre.

Je voudrais féliciter le gouvernement d'avoir permis la tenue d'un débat sur une question aussi importante. J'espère qu'il se montrera toujours aussi ouvert lorsqu'il examinera sa politique de défense, ce qu'il s'est engagé à faire.

Avant d'aborder cette question, je voudrais parler un peu de ma circonscription. La circonscription d'Athabasca est située dans la partie nord–est de l'Alberta. D'une superficie d'environ 196 000 kilomètres carrés, c'est une des plus vastes circonscriptions au Canada. Pour vous donner une idée, la circonscription d'Athabasca est plus grande que les provinces du Nouveau–Brunswick, de la Nouvelle–Écosse et de l'Île–du–Prince–Édouard réunies. Ces provinces ont à elles trois 25 représentants à la Chambre, alors que la circonscription d'Athabasca n'en a qu'un seul. Vous pouvez imaginer la tâche énorme qui est la mienne. C'est néanmoins volontiers que j'accepte les défis qui m'attendent.

Dans la circonscription d'Athabasca, les principales industries sont l'agriculture, la foresterie, l'exploitation minière, le pétrole, le gaz et le tourisme. La plus grande usine de pâte à papier kraft du monde, Alpac, se trouve dans ma région qui abritera bientôt une usine de papier. Les champs de pétrole et de gaz les plus productifs du Canada se trouvent situés dans les régions de Slave Lake et de High Prairie, dans le nord de ma circonscription. Des compagnies exploitent les sables bitumineux de Fort McMurray, dans la partie nord–est de ma circonscription. Ces compagnies contribuent énormément à la viabilité économique du pays.

Par exemple, les compagnies qui mettent en valeur les sables bitumineux font une contribution considérable au gouvernement fédéral et à celui de la province. Ces compagnies emploient des milliers de personnes qui payent toutes des impôts utilisés pour appuyer les programmes gouvernementaux. Syncrude, un des consortiums travaillant à la mise en valeur des sables bitumineux, emploie directement ou indirectement 10 500 personnes et verse 1,5 milliard de dollars au titre de l'impôt des grandes sociétés et de l'impôt sur les revenus des particuliers. Ces gisements de sables bitumineux sont très importants pour les besoins énergétiques du Canada. En fait, on estime que les réserves de pétrole dans ma circonscription sont suffisantes pour subvenir pendant des siècles aux besoins en pétrole du Canada, qui consomme actuellement 1,5 million de barils de pétrole par jour.

Les quatre gisements connus de sables bitumineux se trouvent en Alberta, dont deux dans ma circonscription. Ces gisements représentent à eux quatre 1,7 billion de barils. Les 307 milliards de barils que l'on peut produire dès à présent pourraient à eux seuls pourvoir aux besoins en énergie du Canada pendant 475 ans.

• (1750)

Ma circonscription, Athabasca, compte une importante population d'autochtones, 12 bandes, environ 50 réserves et un certain nombre d'établissements de Métis. C'est en raison de cette importante population d'autochtones que je m'intéresse à l'autonomie gouvernementale des autochtones et que je suis membre du comité de mon parti chargé d'examiner les questions autochtones.

On retrouve également, dans ma circonscription, certaines des terres agricoles les plus productives du Canada. Les producteurs et les exportateurs de la région de Westlock–Athabasca sont reconnus pour l'excellente qualité de leurs céréales, de leurs oléagineux, de leur porc et de leur boeuf. J'ai participé pendant longtemps à l'élevage du boeuf et je suis fier de dire qu'il s'agit là d'un des secteurs de l'agriculture les moins subventionnés. Ça devrait être, pour d'autres secteurs de l'agriculture, un modèle de libre entreprise et d'exploitation dans un marché libre.

Je suis d'accord avec la députée d'Essex—Windsor qui a déclaré à la Chambre, lundi dernier, qu'un pays incapable de subvenir à ses propres besoins alimentaires devient vite dépendant des autres pays.

Dans le même ordre d'idées, je crois aussi, et l'histoire le prouve, qu'un pays incapable de protéger sa souveraineté ne peut survivre longtemps. Cela m'amène à la question dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

En 1983, l'actuel ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, qui était alors ministre de la Défense, a signé le premier accord d'essai et d'évaluation avec les États–Unis.

Récemment, ce ministre a déclaré que le Canada n'avait plus rien à retirer de ces essais parce que la guerre froide était terminée. La guerre froide est peut–être terminée, mais ce monde est encore aussi instable, sinon plus, qu'au temps de la guerre froide.

Au lieu d'avoir une grande menace, nous en avons maintenant plusieurs plus petites. Même si le rideau de fer est tombé et que l'on nous a ouvert les bras, il ne faudrait pas croire que nous vivons dans un monde idéal. À preuve, la récente guerre du Golfe où les Forces canadiennes sont intervenues et où des missiles de croisière ont été utilisés.

La participation du Canada à ces essais nous permet de nous acquitter des obligations que nous avons contractées en vertu de notre alliance avec le NORAD et de nous tenir au courant des toutes dernières technologies en matière de défense. En participant à ces essais, nos forces acquièrent une expérience précieuse qu'elles ne pourraient acquérir autrement.

De même, les habitants de ma circonscription et moi pensons que si le Canada veut faire partie d'organisations comme le NORAD et l'OTAN, c'est tout simplement parce que nous ne sommes pas capables, actuellement, sans l'appui de nos alliés, de défendre notre souveraineté nationale. Je ne parle pas seulement en mon nom, mais aussi en celui des habitants de ma circonscription qui vivent dans la trajectoire de ces essais.

Je n'ai relevé aucune plainte, aucune pétition, aucune lettre d'électeurs d'Athabasca s'opposant à la tenue de ces exercices. Et puis, mes électeurs savent bien que leur environnement n'est nullement menacé.

Les missiles utilisés dans le cadre de ces exercices ne sont pas armés. C'est écrit noir sur blanc dans l'article 8 du premier accord de test et d'évaluation: «En aucun cas le matériel de guerre nucléaire, biologique et chimique apporté au Canada . . . [ainsi que les]. . . missiles de croisière ne doivent être armés.»

Par ailleurs, le ministère de la Défense nationale m'a informé qu'une évaluation environnementale initiale avait été menée en 1983 et revue en 1989 et en 1992. Ces études montrent que les essais du missile de croisière n'ont aucune incidence marquée ou négative sur l'environnement.

En outre, l'article 13 du même accord stipule que les corridors de vol utilisés pour les essais du missile de croisière au Canada doivent être choisis en consultation avec les autorités canadiennes, afin de nuire le moins possible aux opérations de l'aviation civile et de déranger au minimum les gens au sol.

Si le gouvernement devait abroger cet accord, accord que le gouvernement conservateur a signé il y a un an à peine, le Canada, comme membre d'organismes tels que le NORAD, perdrait sa réputation de pays sur lequel les alliés peuvent compter pour contribuer au maintien de la paix et à la défense de la souveraineté de l'Amérique du Nord et du monde libre.

Comme je l'ai dit plus tôt dans mon discours, j'ai consulté mes électeurs. Ils sont prêts à assumer leur responsabilité en tant que partie au NORAD. Le Canada devrait en faire autant.

● (1755)

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Madame la Présidente, je voudrais féliciter le député de son premier discours. Je sais que nous tenons à produire des résultats à la Chambre.

Je voudrais faire observer que, d'une façon générale, la poursuite des essais du missile de croisière au Canada ne contribuera ni à prévenir une guerre nucléaire ni à limiter davantage l'escalade des armes nucléaires. Ce sont pour ces raisons que le gouvernement précédent a renouvelé cet accord en février 1993. En fait, la poursuite de ces essais ne servira qu'à miner les efforts du Canada pour empêcher la prolifération des armes nucléaires.

Dans sa politique actuelle sur la prolifération des armes nucléaires, le gouvernement canadien souscrit à une assurance négative, c'est–à–dire qu'il s'est engagé avec d'autres pays à ne pas utiliser des armes nucléaires contre des pays non nucléarisés.

Le 16 décembre 1993, le gouvernement, dont je fais partie, a réitéré son appui à l'assurance négative lorsqu'il a voté en faveur de la résolution 4873 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Étant donné les événements des dernières années, le député pourrait–il nous dire s'il estime que nous devrions continuer de souscrire aux raisons qui ont motivé cet accord conclu pour une période de dix ans et dont l'annulation nécessite un préavis de douze mois? Selon le gouvernement, un accord de dix ans, c'est extrêmement long. Le député verrait–il une objection à ce que la Chambre demande qu'on le modifie ou qu'on en réduise la durée?

M. Chatters: Madame la Présidente, sauf erreur, le débat qui se déroule à la Chambre aujourd'hui ne porte pas sur les armes nucléaires, mais bien sur l'essai d'une arme précise appelée missile de croisière et sur son système de guidage. Ce missile est fort capable de transporter des armes non nucléaires, comme on l'a démontré avec beaucoup d'efficacité pendant la guerre du Golfe. Par conséquent, je ne crois pas que ce débat ait quelque incidence que ce soit sur les engagements que nous avons pris à l'égard de la non–prolifération des armes nucléaires. Je souscris

donc à la poursuite des essais du missile de croisière et de son système de guidage.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Madame la Présidente, j'ai particulièrement apprécié le discours du député d'Athabasca. Ses propos correspondent à un bon nombre de mes préoccupations. J'en suis d'autant plus heureux que la députée de Mississauga–Ouest qui l'avait précédé avait fait mention de son désir de voir le monde se désarmer plutôt que de poursuivre les tests.

J'aimerais partager avec notre collègue d'Athabasca une réflexion et obtenir sa réaction à ma réflexion. Je compare la présente situation à celle d'une automobile munie d'une ceinture de sécurité. Je sais bien que je conduis prudemment, mais je sais aussi que d'autres conducteurs peuvent, éventuellement, déraper et venir me heurter. Alors, malgré toute ma prudence, je porte ma ceinture de sécurité et je suis drôlement content qu'elle ait été correctement testée.

J'adresse cette question au député d'Athabasca. Est–ce qu'effectivement nous ne sommes pas dans une situation où ces tests vont nous permettre d'assurer pour nous–mêmes une plus grande sécurité, tout en sachant que nous ne vivrons jamais dans un monde qui sera parfait?

[*Traduction*]

M. Chatters: Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord avec le député pour dire que, si le monde était parfait, nous n'aurions besoin ni de forces armées ni de systèmes d'armement. Malheureusement, la perfection n'est pas de ce monde. Tant qu'il y aura des gens cupides qui voudront conquérir des pays et s'emparer de territoires, nous aurons besoin d'un moyen de défense. C'est pour cette raison que je souscris à ces essais.

• (1800)

M. Charlie Penson (Peace River): Madame la Présidente, c'est mon premier discours à la Chambre, et je voudrais donc saisir cette occasion pour féliciter le Président de son élection, et vous féliciter également de votre nomination à la vice–présidence.

Je tiens à féliciter aussi tous les députés qui ont été élus à cette 35e législature du Parlement du Canada. C'est une période historique qui s'annonce pour nous tous ici et je serai certainement heureux de participer avec humilité aux travaux de cette assemblée.

Bien entendu, je désire remercier mes électeurs de la circonscription de Peace River de m'avoir accordé leur confiance, et remercier ma famille qui m'a appuyé pendant les deux ans qu'il m'a fallu pour atteindre mon objectif de me faire élire député.

Je voudrais remercier également un certain nombre d'amis de ma circonscription. Je vais glisser une petite histoire. Chez moi, à Noël, quelqu'un m'a demandé comment je m'en tirais. Comme je lui disais que je commençais à me sentir un peu plus à l'aise sur la Colline, il m'a répondu que je ne devrais pas m'y sentir trop confortablement installé. Je pense que c'était un bon conseil.

Je voudrais vous parler un peu de la circonscription de Peace River. Mon collègue d'Athabasca vous a déjà parlé de sa circonscription, je commencerai donc par dire que nous avons une limite commune. Ensemble, nous représentons en quelque sorte la moitié nord de l'Alberta. C'est une très grande circonscription, une des plus grandes au Canada. À l'ouest, il y a la Colombie–Britannique et au nord, les Territoires du Nord–Ouest.

Permettez–moi de rappeler un peu l'histoire de la circonscription de Peace river. Il y a environ 200 ans, avant que la rivière de la Paix ne s'appelle ainsi, deux tribus indiennes rivales se sont rencontrées sur ses rives pour négocier la paix, d'où le nom de la rivière que notre circonscription a repris.

Cette rivière était la principale artère vers l'ouest du pays. C'est justement cette route que suivit Alexander Mackenzie pour atteindre le Pacifique en 1793, il y a 200 ans.

La région en général a été colonisée au début des années 1900, par des immigrants d'Europe et des États–Unis et par des habitants de l'est du Canada qui voulaient défricher un nouveau territoire, trouver de nouvelles possibilités.

M. McGuire: Des gens des Maritimes.

M. Penson: Des gens de la région d'Ottawa aussi, je crois.

Par la force des choses, ayant vécu sous un climat nordique, ces gens ont développé leur créativité et leur débrouillardise. L'agriculture est probablement la principale industrie de la région. Le pétrole et le gaz viennent en deuxième lieu et l'exploitation forestière occupe aussi une grande place dans l'économie de la circonscription.

La ville de Grande–Prairie est le plus grand centre de la circonscription; elle compte environ 30 000 habitants.

La discussion d'aujourd'hui est très pertinente pour nous car les essais des missiles de croisière se font dans un corridor qui traverse notre circonscription. Même si le Nord est peu peuplé, comme quelqu'un l'a déjà dit, cette région est la plus populeuse le long de la route des essais.

Je tiens à vous dire aussi que cette région ressemble énormément à celle que les Américains avaient à l'esprit en préparant ces essais, c'est–à–dire que le climat y est semblable à celui de la Russie et plus précisément à celui de Moscou. Nous sommes à la même latitude.

J'aimerais simplement souligner un petit détail. J'ai lu l'autre jour que la capitale du Canada était la plus froide de toutes les capitales du monde, de sorte que je vis peut–être dans le nord de l'Alberta où le climat est semblable à celui de Moscou, mais il y fait encore moins froid qu'ici à Ottawa.

Le sol de cette région est aussi semblable à celui de la Russie.

En réalité, le principal débat sur les essais des missiles de croisière a eu lieu il y a 10 ans déjà. Je crois que dans une certaine mesure, celui–ci est redondant. La question a été soulevée et amplement débattue en 1983, avant que les essais ne commencent, et je ne crois pas que la situation ait changé beaucoup

depuis. En fait, s'il était tellement important, le débat aurait dû avoir lieu au moment du renouvellement du traité, en février 1993.

● (1805)

Je n'ai reçu aucune plainte ni réserve de la part de qui que ce soit dans ma circonscription. Durant la dernière campagne électorale, j'ai parlé de beaucoup de choses mais cette question n'a jamais été soulevée. Je ne connais personne qui soit opposé aux essais du missile. Les tenants de l'interdiction des essais étaient peu nombreux en 1983 dans ma circonscription et je crois qu'ils le sont encore moins aujourd'hui.

Je suis en faveur d'un examen de notre politique de défense et j'encourage le gouvernement à le faire, mais nous avons néanmoins des engagements à honorer. Nous avons renouvelé le traité en février et je crois que nous sommes liés par cette entente.

On a rappelé hier durant le débat sur les forces de maintien de la paix qu'il y a encore des points chauds dans le monde où la situation pourrait dégénérer en conflit majeur. L'ancienne république yougoslave a été le théâtre du début de la Première Guerre mondiale et cette région, où les conflits ont tendance à dégénérer, connaît encore une fois des troubles. Nous savons que cela risque de s'aggraver.

Nous savons qu'il y a des risques de problèmes en Russie même si nous espérons que la démocratie est maintenant bien implantée dans ce pays et qu'elle continuera à s'y épanouir. Je crois cependant que nous devons être prêts à toute éventualité.

Le Canada s'en est remis jusqu'à maintenant en grande partie à son voisin et ami du Sud pour assurer sa défense et je pense que nous devrons continuer dans cette voie. Nous pouvons compter sur nos partenaires de l'OTAN. Le Canada fait partie d'une importante organisation de défense et je suis d'avis que nous devons honorer les engagements qui nous lient à elle.

Je crois que les résidants de la circonscription de Peace River sont en faveur des essais du missile de croisière dans notre région et au Canada. Le missile de croisière constitue un de nos moyens de défense et il est une arme dissuasive qui s'est révélée très efficace en Irak. Les Nations Unies ont reçu le mandat de se rendre dans ce pays et le Canada était associé à ce mandat, durant lequel le missile de croisière a constitué une arme dissuasive très efficace.

Je suis en faveur de la poursuite des essais du missile de croisière dans ma circonscription et je crois que les résidants de Peace River le sont aussi.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse): Madame la Présidente, du côté de l'opposition officielle, étant donné que nous travaillons depuis fort longtemps avec le concept de la souveraineté, nous sommes bien placés pour situer tout le débat dans le contexte de la protection de la souveraineté canadienne. Mais la conception que nous avons de la souveraineté n'est pas fragile ou frileuse; c'est une conception ouverte sur le monde. Nous concevons une souveraineté qui nous permet de nous entendre avec nos voisins et avec nos amis, particulièrement, dans ce cas-ci, avec les États-Unis.

Nous, souverainistes du Québec, avons plusieurs choses en commun avec les États-Unis. Nous comprenons facilement ce que les Américains ont réalisé il y a plus de deux siècles et que nous allons bientôt réaliser nous-mêmes chez nous. C'est évident. Nous comprenons également que la défense d'un pays ne peut pas se faire à l'intérieur de limites géopolitiques strictement établies à partir de tel ou tel parallèle et qu'il s'agit ici d'une défense continentale que nous partageons avec les États-Unis d'Amérique. D'ailleurs, nous allons continuer de le faire entre bons amis lorsque la souveraineté sera acquise pour nous.

Cela dit, madame la présidente, j'ai une question à poser à l'honorable député de Peace River. Je n'ai pas exactement compris le sens de son appui à la poursuite des essais du missile de croisière. J'ai cru déceler qu'il était en faveur de la poursuite des essais tout simplement parce que nous avions déjà une entente de signée.

● (1810)

J'aimerais que l'honorable député de Peace River me dise s'il partage les arguments de fond qui ont été soulevés quant à la poursuite des essais, au-delà du simple aspect juridique et technique de la question qui consiste à respecter une entente déjà signée avec les États-Unis d'Amérique.

[*Traduction*]

M. Penson: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. C'est une bonne question. Qu'il soit rassuré, je crois fermement aux arguments justifiant les essais. Cela fait partie de la force de dissuasion dont nous avons besoin pour continuer à nous développer en tant qu'État souverain et à participer au maintien de la paix dans le monde entier.

J'estime également que nous avons signé un accord de bonne foi et que nous devons le respecter. Je suis absolument convaincu que cela est un élément important de notre défense. Cela devrait faire partie intégrale du réexamen de la défense. Pour ma part, je suis en faveur des essais du fait qu'ils sont essentiels pour renforcer la défense du Canada et nécessaires au maintien de la paix.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, quand cette proposition a été présentée pour la première fois, en 1981, je m'y étais fermement opposé, dans la mesure où la solidarité ministérielle me le permettait. Je m'y oppose toujours. Je suis très heureux que le gouvernement nous offre aujourd'hui la possibilité d'en discuter à la Chambre.

J'ai deux convictions profondes qui m'amènent à m'y opposer. D'abord, le Canada milite en faveur du contrôle des armements et du désarmement. En tant que pays pacifique oeuvrant en faveur de la paix dans le monde, il ne devrait pas prêter son territoire aux essais d'armes qui peuvent transporter des ogives nucléaires et servir à neutraliser d'autres pays.

Nous savons tous que le Canada s'est distingué dans le monde par son opposition à toute forme de guerre nucléaire. Nous avons volontairement renoncé à l'usage des armes nucléaires. Nous

avons interdit le déploiement d'armes nucléaires en sol canadien. Le Canada fut l'un des premiers pays à signer les traités sur la non–prolifération et sur l'interdiction des essais nucléaires.

Considérant ces réalisations, comment le Canada peut–il se permettre d'autoriser l'essai d'une arme qui pourrait servir à lâcher une bombe atomique? Par ailleurs, maintenant que la guerre froide est terminée, une question se pose, comme je le soulignais à la députée de Beaver River: qui est l'ennemi? Pourquoi aurions–nous besoin d'une telle arme?

Ironiquement, ce débat d'aujourd'hui a lieu justement le lendemain d'un discours du président Clinton dans lequel il disait: «Les missiles stratégiques nucléaires de la Russie ne seront bientôt plus pointés vers les États–Unis, de même que les nôtres ne pointeront plus vers eux. Plutôt que de construire un armement dans l'espace, a–t–il dit, nous construirons, de concert avec les scientifiques russes, une station spatiale internationale.» M. Clinton a insisté hier en disant qu'au bout du compte, la meilleure stratégie pour garantir la sécurité et la paix durable consistait à appuyer le progrès de la démocratie dans le monde.

• (1815)

À mon avis, les essais de missiles de croisière appartiennent au passé, c'est–à–dire du temps de la guerre froide et des jours où les armes nucléaires des autres pays pouvaient menacer notre sécurité et où le Canada était considéré comme une reproduction de la morphologie de l'Union soviétique. Aujourd'hui, la situation politique a beaucoup changé, comme l'ont déjà fait remarquer certains orateurs.

Ma deuxième raison a trait à la sécurité dans le contexte des années 1990. En effet, la notion de sécurité ne doit plus se limiter à un pays, mais doit plutôt s'étendre à tout être humain, comme il est mentionné dans le rapport de 1993 du Programme des Nations Unies pour le développement.

D'après moi, la véritable menace à la sécurité vient d'ailleurs. Elle vient d'une gestion à courte vue des ressources naturelles, des pêches et des forêts, du gaspillage de l'eau, de la désertification, des changements climatiques, de la détérioration de la couche d'ozone, de la diminution de terres arables et du déboisement.

Elle vient de l'explosion démographique de certaines parties du globe, qui représente en tout une augmentation de 92 millions d'habitants par année, alors que les ressources sont limitées et que la production alimentaire est de moins en moins garantie. Elle vient du manque d'appui pour les projets de traités internationaux tels que celui sur le droit de la mer. Elle vient de mégaprojets qui sont lancés dans le monde sans qu'il y ait d'évaluations environnementales adéquates. Dernier point, mais non le moindre, la menace vient de la pauvreté chronique de l'Afrique, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, entre autres.

Il me semble qu'en 1994, plutôt que de consacrer du temps et des ressources à des essais de missiles, les gouvernements devraient rassembler toute leur énergie pour exécuter des programmes visant à remédier aux problèmes actuels, soit la faim, l'analphabétisme et la pauvreté des être humains.

La paix mondiale n'est pas menacée par le manque de missiles de croisière, mais plutôt par les gouvernements qui se donnent une mauvaise priorité, et le sujet que nous débattons aujourd'hui est une mauvaise priorité.

Nous devrions nous attaquer à la façon de garantir la production alimentaire pour tous les humains, de faire connaître la planification familiale dans les pays en développement, de réaliser le développement durable des ressources naturelles, d'assurer la gestion sûre des déchets toxiques; de prévenir les changements climatiques et leurs effets concomitants un peu partout dans le monde, d'améliorer la qualité de l'eau, de protéger la biodiversité, d'éliminer la pauvreté dans bien des pays membres de la communauté internationale et de mieux répartir la richesse. Tous ces maux pourraient contribuer à intensifier l'insécurité et l'instabilité au niveau mondial et même à provoquer des conflits.

Je le répète, le manque de missiles de croisière améliorés ne menace aucunement la paix mondiale. Là n'est pas la question. La menace vient plutôt des maux que je viens d'énumérer et que nous devrions tenter d'enrayer. Je voudrais citer un extrait du rapport sur le développement humain publié par le PNUD en 1993: «Il faut compter sur la diplomatie préventive pour atténuer les tensions dans le monde avant que des conflits n'éclatent.»

• (1820)

C'est donc dire qu'au lieu d'appuyer des solutions archaïques et des objectifs désuets, il serait préférable que nous, les pays industrialisés, consacrions notre temps et notre énergie à l'élimination des causes possibles de conflit.

Pour terminer, j'exhorte donc le gouvernement du Canada à faire face aux dangers qui menacent la paix. Ces dangers n'ont rien à voir avec l'équipement militaire, mais tout à voir avec les dommages causés à l'environnement et les troubles socio–économiques qui sont engendrés par l'accroissement de la pauvreté et l'intensification des bouleversements et susceptibles de menacer la sécurité mondiale.

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Madame la Présidente, je félicite le député de s'exprimer avec autant de passion. Il parle beaucoup de l'environnement et ses objectifs sont certes louables.

Je voudrais revenir sur certaines questions qu'a posées le député quant à la possibilité qu'éclate une guerre nucléaire, à l'identité de l'ennemi, aux raisons de procéder à l'essai d'une arme qui peut transporter une ogive nucléaire, et à l'idée qu'il vaut mieux appuyer l'avance de la démocratie que de préparer la guerre. Et, à bien des égards, je crois que le député a raison. Certes, les démocraties libérales ne se font pas mutuellement la guerre.

Mais c'est aussi la triste réalité que bien des pays ne sont pas des démocraties libérales et qu'il y en a encore beaucoup qui sont dirigés par des hommes qui n'ont aucun scrupule à tuer des gens ou à envahir d'autres pays.

Pendant que nous essayons de répondre à ces questions, il faut procéder à l'essai d'armes qui peuvent transporter des ogives nucléaires, car nous serons peut-être un jour dans le triste devoir d'intercepter des armes de ce genre dans notre territoire aérien. Il importe donc que nous soyons capables de nous défendre contre de telles armes.

Quant à savoir qui est l'ennemi, il y a bien des pays, tels ceux de l'ancienne Union soviétique, et plus particulièrement la Russie, depuis l'avènement de Vladimir Jirinovski, auxquels nous devrions songer avant de qualifier le monde de paisible.

Cela étant dit et comme de nombreux pays, qui sont loin d'être des démocraties libérales, peuvent produire des armes nucléaires, le député ne conviendra-t-il pas que nous devons nous préparer à intercepter des missiles de ce genre que ces pays pourraient un jour nous lancer?

M. Caccia: Madame la Présidente, je serai heureux de répondre à la question du député de Medicine Hat.

Si les missiles de croisière étaient des engins d'interception, sa question serait valable. Mais ce n'est pas le cas. Les missiles de croisière sont des engins d'attaque destinés à porter des ogives. La question du député passe donc à côté du sujet puisqu'il ne parle pas du bon type d'arme.

Pour ce qui est des dispositifs d'interception dans l'espace aérien canadien, il peut s'agir d'autres engins, mais certainement pas des missiles de croisière qui n'ont pas du tout été conçus pour remplir ce rôle. Ce sont des engins d'attaque destinés à porter des ogives nucléaires jusque dans d'autres pays.

• (1825)

Le député de Medicine Hat ne nous a pas démontré qu'il s'agissait d'armes d'interception, et, ce qui est plus important, il ne nous a pas dit quels étaient nos ennemis potentiels. Je lui dirais que notre ennemi à tous, c'est nous-mêmes et nos peurs, et qu'il est temps d'arrêter de penser comme au temps de la guerre froide parce que les choses ont évolué depuis.

Les choses ont changé très rapidement et il est tout à fait inutile de dépenser temps et énergie à chercher le moyen de prévenir une attaque. Il s'agit maintenant de trouver le moyen d'éliminer les facteurs qui, partout dans le monde, je le répète, causent la pauvreté et la détérioration de l'environnement. C'est à cela que doivent s'attaquer les gouvernements.

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole encore une fois à la Chambre pour participer à ce débat sur la défense nationale, ou plutôt sur une politique du gouvernement qui a des répercussions sur sa politique de défense.

D'abord et avant tout, je voudrais remercier le premier ministre et son Cabinet de m'avoir donné ainsi qu'à tous les députés l'occasion d'exprimer nos opinions sur ce sujet. On a dit beaucoup de choses cet après-midi au sujet de cette question. Certains sont d'avis que ce débat est redondant. D'autres disent que le gouvernement aurait dû établir une politique que nous aurions pu débattre.

J'ai siégé dans une assemblée législative provinciale et je siège à la Chambre des communes depuis quelques années, et je crois que la plupart des députés que j'ai côtoyés ces dernières années voulaient ce débat. Ce que nous faisons aujourd'hui, c'est exprimer nos opinions. Nous ne sommes pas tous d'accord les uns avec les autres. Nous avons tous des points de vue différents, et ce débat nous donne justement l'occasion d'exprimer nos opinions et de communiquer nos idées au ministre et au gouvernement afin qu'il soit plus facile pour eux d'élaborer une politique qui, à son tour, fera l'objet d'un débat. Voilà ce que nous faisons ici aujourd'hui.

Nous apprécions tous cette nouvelle politique d'ouverture à la Chambre des communes, cette grande institution où nous avons été envoyés par nos électeurs. Je suis certain que tous les députés seront d'accord avec moi pour dire que le respect que montre le gouvernement à notre égard contraste certainement avec ce que nous avons vu ici depuis un certain nombre d'années.

Évidemment, la question dont nous sommes saisis est très complexe. C'est une question qu'on ne peut pas régler durant un débat d'une journée ni même d'une semaine. Comme nous l'avons vu, c'est une question qui soulève toutes sortes de passions chez les députés et chez les Canadiens en général.

Certains se demandent aussi pourquoi nous débattons cette question ici aujourd'hui alors que nous avons déjà signé une entente avec les États-Unis. Nous avons effectivement signé une entente dont certaines personnes beaucoup plus éloquentes que moi ont parlé aujourd'hui. Oui, nous avons une entente, mais si pour une raison ou une autre nous annulions cette entente ou nous acceptions de la mettre en application sans débat comme celui-ci, je suis convaincu que tous les députés qui font carrière en politique depuis un certain temps sont conscients du tollé que cela déclencherait dans les médias et au sein de la population en général.

J'ai mentionné hier, durant le débat sur le maintien de la paix, que j'estime que le temps est venu pour nous d'évaluer le rôle de nos forces armées ici, au Canada, et à l'étranger. Nous devons leur donner tous les outils dont ils ont besoin pour intervenir dans les points chauds du monde. Nous devons nous doter d'une politique de défense à plusieurs niveaux et toujours voir à ce qu'elle soit suffisamment souple pour s'adapter à un monde en constante évolution.

• (1830)

Comme je l'ai dit hier également, le monde a beaucoup changé par rapport à ce qu'il était il y a à peine cinq ans. Lorsque le mur de Berlin est tombé et que les régimes communistes d'Europe de l'Est se sont effondrés, certains d'entre nous étaient convaincus que la paix était enfin arrivée et que nous avions gagné la guerre froide. Malheureusement, tous les problèmes du monde ne se sont pas réglés au cours des cinq dernières années. Les tensions

mondiales, qui ont tendance à être cycliques, semblent être de nouveau à la hausse.

Il y a actuellement de l'activité militaire dans bien des régions du monde. C'est un point qui a été mentionné à plusieurs reprises aujourd'hui. Les relations entre certaines des anciennes république de l'Union soviétique sont pour le moins hostiles. La situation dans la région du golfe Persique est loin d'être réglée, comme nous le savons tous.

Plusieurs autres points chauds sont apparus dans le monde, nous causant à tous de vives inquiétudes. Il y a le nouveau nationalisme et les vieilles haines ethniques qui surgissent en de nombreux points du globe, et on ne peut prédire à quel endroit et par quelle étincelle peut éclater un nouveau conflit dangereux.

Je veux dire que les changements que nous avons salués avec tant d'optimisme il y a cinq ans seulement n'ont pas automatiquement suscité un nouvel ordre mondial ni apporté une garantie de paix à notre époque. Nous espérons toujours que le Canada sera à l'avant–garde pour trouver des solutions diplomatiques aux problèmes du monde, mais nous devons, je le crains fort, être prêts à réagir en cas d'échec de ces solutions.

Je n'envie pas le ministre de la Défense nationale pour les décisions qu'il aura à prendre dans l'année qui vient ou d'ici un an ou deux à cause de l'état lamentable de l'économie canadienne, et notre énorme déficit va causer des problèmes pour la planification à long terme et pour le maintien des établissements de défense que nous avons à l'heure actuelle.

Je sais, à en juger d'après les propos qu'il tient depuis quelques jours, que le ministre est aux prises avec la politique de défense à long terme et avec la décision qu'il aura à prendre, et c'est pourquoi je recommande à cet égard d'envisager la question dans une perspective à long terme et de ne pas inciter le ministre à prendre une décision hâtive, une décision qui ne serait peut–être pas dans l'intérêt à long terme des Canadiens.

J'ai rappelé hier le fait que le sommet du prestige du Canada à l'étranger a été atteint à l'époque de la crise de Suez en 1956. Le sommet de l'honneur militaire canadien a été atteint à la fin de la Seconde Guerre mondiale quand notre pays s'est mobilisé et a combattu comme un participant à part entière à ce conflit.

Depuis, notre capacité militaire a diminué et nous avons commencé à être de plus en plus tributaires de la protection et de la technologie des autres pour assurer notre défense. Dès le début, nous avons fait partie de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord. Nous avons toutefois accepté de devenir de plus en plus dépendants des autres, notamment des États–Unis, au regard de la technologie militaire.

En rétrospective, notre déclin militaire a peut–être commencé à la fin des années 50, lorsque nous avons abandonné le projet concernant le chasseur Avro Arrow. À partir de ce moment, notre technologie militaire a commencé à être de plus en plus à la remorque de celle des États–Unis et ce sont les Américains qui nous ont permis de bénéficier des plus grandes percées.

Je ne veux pas m'engager dans un débat philosophique sur l'opportunité ou le danger d'une telle dépendance. Ce que je dis, c'est que, à cause de notre situation géographique et de notre réalité économique, notre politique de défense est nécessairement liée étroitement à celle de nos voisins du Sud. L'ancien premier ministre avait décrit la situation en ces termes: c'est comme quand on dort aux côtés d'un éléphant; on est conscient du moindre petit mouvement.

Compte tenu du déficit qui est prévu pour l'année qui vient ou pour les deux prochaines années, il est évident que nous ne pourrons pas lancer beaucoup de nouveaux projets dans le domaine de la défense. En conséquence, nous continuerons de dépendre très étroitement de nos amis les Américains tant que nous maintiendrons nos politiques actuelles en matière de défense et de relations extérieures.

Voilà qui m'amène à la grande question de ce débat: devrions–nous ou non autoriser l'essai de missiles de croisière en sol canadien?

• (1835)

Dans mon introduction, j'ai essayé d'exposer ma position de façon plutôt pragmatique. J'estime que nous devons autoriser les essais en attendant que le ministre de la Défense nationale, la Chambre et les comités compétents étudient l'ensemble de notre politique de défense. Selon moi, ce serait pure folie que d'annuler ces essais maintenant, car nous ne savons pas quelle sera notre politique à long terme et nous ignorons comment la situation politique mondiale va évoluer.

J'espère que les députés n'interpréteront pas mes observations comme celles d'un faucon, pour reprendre un vieux terme, mais qu'ils y verront plutôt l'expression des préoccupations légitimes d'un député qui observe avec un vif intérêt la scène mondiale et l'évolution de nos forces armées.

Il nous faut adopter une orientation très nette et élaborer une politique de défense claire. Il serait dans l'intérêt supérieur de notre pays que cet accord soit respecté tant que notre gouvernement n'aura pas arrêté notre politique de défense.

Comme je l'ai dit hier, les fondements de la politique étrangère du Canada n'ont pas changé de façon substantielle au fil des ans. Nous tenons encore à assurer notre défense et notre sécurité collective avec nos alliés. Nous préconisons toujours le contrôle des armes et le désarmement, ainsi que le règlement pacifique des conflits.

Nous ne devons donc pas prendre avec précipitation des mesures qui modifieraient fondamentalement notre politique sans que nous ayons fait l'étude minutieuse dont j'ai parlé tout à l'heure. Je sais que d'autres députés ont des vues très arrêtées sur la question, et c'est avec plaisir que je les écouterai, ainsi que tous les autres députés.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Madame la Présidente, l'honorable député est le premier aujourd'hui à situer le sujet dans un axe qui me tient particulièrement à coeur, et je le cite.

[*Traduction*]

Le député a dit que nous devions aborder à plusieurs niveaux notre politique de défense.

[*Français*]

Cela m'amène à exposer une de mes préoccupations sur laquelle j'aimerais que l'honorable député commente.

On sait que ces missiles de croisière seront guidés par un système d'ordinateurs qui permettra la reconnaissance du terrain et des formes, cela grâce aux technologies de l'intelligence artificielle. Ces logiciels sont extrêmement sophistiqués et font l'objet de recherche et de développement aux États–Unis. Or, les tests qui auront lieu au–dessus de notre territoire permettront aux Américains de valider la qualité de leur programmation. En retour, des contrats seront donnés aux fournisseurs des forces armées américaines.

Lorsqu'on parle d'une approche à plusieurs niveaux pour notre politique de la défense, on ne doit pas centrer tout cela uniquement sur les aspects militaires, mais aussi sur les aspects économiques. Il y a des emplois qui sont reliés à ces technologies. Le gouvernement libéral ne devrait–il pas faire en sorte que ces emplois aient des retombées chez nous, au Québec et au Canada?

[*Traduction*]

M. Proud: Je tiens à remercier le député de ses observations et de sa question.

Nous avons parlé de mettre notre territoire à la disposition des autres pour les essais. Il y a deux ans, le Canada a envoyé des troupes en Californie s'entraîner en prévision de la mission de paix en Somalie. Comme le député l'a dit, les États–Unis se sont dotés d'une matériel perfectionné, et les entrepreneurs américains qui ont fait le travail en ont tiré profit.

Dans cette nouvelle collectivité planétaire que nous édifions depuis dix ans, je crois qu'il nous est possible de participer, qu'il s'agisse de ce type d'opération ou de bien d'autres. Les sociétés canadiennes pourraient décrocher des marchés pour construire ces instruments de technologie de pointe. C'est de ce côté qu'est l'avenir. Nous avons déjà parlé de cela, mais à propos d'une autre question, économique celle–là. L'avenir économique du Canada se trouve dans les nouveaux systèmes de télécommunication de pointe et les produits semblables. Je crois que le Canada devrait avoir sa part de ce gâteau, et les autres pays voudront la leur également. Nous y avons droit autant que quiconque.

• (1840)

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, je voudrais remercier le député des observations claires qu'ils a faites là–dessus. Il me semble que nombre de députés ont tendance à s'embrouiller dans leurs arguments ou les principes qu'ils invoquent.

L'orateur précédent, qui siège en face, a semblé vouloir faire porter le débat sur la question du nucléaire. Je m'empresse de lui faire remarquer que nos forces armées disposent d'une foule de vecteurs pour transporter des charges nucléaires. Il n'y a pas que le missile de croisière.

Le missile de croisière n'est pas une arme nucléaire. Il n'est qu'un vecteur. Pendant la guerre du Golfe, il a servi à transporter des charges conventionnelles et on a pu constater sa grande précision grâce à laquelle les civils innocents ont été épargnés.

Nous avons entendu tout à l'heure la députée de Mississauga–Ouest parler avec émotion. Elle a laissé parler son coeur plutôt que de s'en tenir aux faits. C'est son droit.

Je trouve intéressant et même curieux que le député de Burnaby—Kinsgway, qui a proposé hier qu'on se serve de frappes aériennes en Bosnie pour garantir l'acheminement de l'aide humanitaire, s'oppose maintenant aux essais du missile de croisière quand on sait que c'est précisément cette arme–là qui servirait aux frappes aériennes qu'il propose.

Je voudrais remercier le député qui vient de parler de sa clarté, de sa concision et de ne pas avoir tenté d'embrouiller le sujet.

M. Proud: Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de Kootenay–Ouest—Revelstoke de ses remarques. Comme je l'ai dit au début de mes observations, j'estime que nous avons tous des idées différentes. J'ai les miennes et je suis très heureux de pouvoir les exprimer.

Certes, le missile de croisière peut transporter ou non des charges nucléaires. Mais nous avons conclu une entente. Nous avons besoin de nos alliés et nous devons faire des échanges avec eux. Jusqu'à ce que la Chambre, le pays et le gouvernement décident de l'orientation de notre politique de défense, j'estime que nous devons éviter de nous disputer avec nos voisins.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Madame la Présidente, vous me permettrez également, comme mes autres collègues, de vous offrir mes félicitations pour votre nomination, vous souhaiter bon succès et vous assurer notre collaboration, celle des députés du Bloc tout entier.

Je vais, avant d'arriver au coeur du sujet, parler peut–être un peu de la pertinence du débat. Je suis surpris, depuis le début de ce débat, d'abord par la déclaration du ministre. Le ministre, pendant les cinq premières minutes, nous laissait croire que oui il était favorable, et les cinq autres minutes il avait des doutes et revenait à la pertinence d'avoir ces essais–là. En fin de compte, il terminait en disant: j'écouterai la Chambre.

Mais, dans cette interrogation que le ministre se faisait, on sentait qu'il y avait une intention de gagner du temps, et je m'interroge.

• (1845)

Je félicitais le gouvernement pour le débat d'hier, puisque nous devons reconsidérer nos engagements de paix en avril, mais il me semble que, dans ce cas–ci, il aurait pu y avoir une réflexion plus globale sur notre rôle militaire et sur nos ententes globales et internationales, surtout avec les États–Unis. Je m'interroge, puisque le gouvernement ne semble avoir aucune politique définie. En tenant un débat semblable pour tâter le pouls de la Chambre, il pourra gagner du temps, mais il y a des gens qui nous disent: Où sont ces députés libéraux qui, leur chef en tête, pendant la dernière campagne électorale, se promenaient avec le livre rouge, quasiment comme les disciples de Mao, et répon-

daient à n'importe quelle question en disant: Regardez dans le livre rouge; référez–vous au livre rouge au niveau économique; référez–vous au livre rouge au niveau de la défense? C'était, le livre rouge, à la main qu'on devait régler toutes les questions.

On arrive ici, et autant le Parti réformiste que le Bloc ouvrent le débat en disant: Nous sommes ouverts à une nouvelle forme de participation des députés, mais dans cette forme de participation il ne faut pas tomber dans l'autre extrême. Cela permet au gouvernement de faire des débats d'une journée, comme ceux d'hier et aujourd'hui, et on se propose de faire des débats semblables pendant trois autres jours la semaine prochaine. Mais cela fait trois mois que l'élection est passée, trois mois que les gens attendent l'application du livre rouge! On a eu un discours du Trône très généraliste et, tout à coup, on n'a pas de projets de loi à déposer.

Les chômeurs de ma circonscription font une comparaison sous le signe de l'humour en disant: Quelle différence y a–t–il entre un député libéral fédéral et un chômeur? Ils répondent: Le chômeur, lui, a déjà travaillé. Sommes–nous au point où nos députés libéraux élus ne poussent plus sur leur gouvernement, ne croient plus en leur Livre rouge? Qu'est–ce qui se passe? Dans le débat d'aujourd'hui, l'un dit blanc et l'autre dit noir, mais où sont les gros canons du parti? Ils ne s'expriment pas. Peut–on avoir un vrai débat, alors que l'opposition a une position claire, alors que le Parti réformiste a une position claire, alors que le NPD, je pense, a une position claire? Je suis d'ailleurs surpris qu'ils ne participent pas à ce débat. Le feront–ils tout à l'heure? Je l'espère.

M. Robinson: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. J'aimerais corriger le député. On essaie de participer à ce débat depuis trois heures. Il n'est pas juste de dire qu'on ne veut pas y participer. On essaie de le faire. On veut y participer parce qu'on est les seuls à être contre les essais des missiles de croisière, étant donné que le Bloc adopte la position du gouvernement.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, ce n'est pas un rappel au Règlement.

[*Français*]

M. Plamondon: Madame la Présidente, je comprends très bien la position de mon honorable confrère. Imaginez–vous que j'ai vécu cela pendant trois ans. Cependant, je veux lui dire que je souhaite énormément que son point de vue soit exprimé puisqu'il représente quand même un parti qui, pendant longtemps, a marqué l'histoire du Canada, et en partie, à l'occasion, celle du Québec.

Je termine sur la pertinence du débat et surtout sur l'absence de position du gouvernement. Quand je parle du gouvernement, je parle des ministres, qui sont plus impliqués. Je suis surpris également de l'absence d'information du ministère de la Défense nationale. Nous avons fait des demandes de documents au Service des affaires publiques du ministère de la Défense nationale. Le ministère de la Défense nationale était prêt à nous livrer toute la documentation dont nous avions besoin, mais à cause d'une directive du gouvernement, nous n'avons pu obtenir ces documents–là. Je demande donc au ministre—j'en vois un qui est assis—de transmettre le message au Bureau du premier ministre. Si jamais vous répétez un tel débat, que ce soit sur ce sujet ou sur un autre, je souhaiterais que vous manifestiez alors une certaine ouverture d'esprit afin que nous puissions avoir accès à tous les documents nécessaires pour faire un véritable débat. Nous ne voulons pas gagner du temps. Nous voulons vraiment exposer notre point de vue et nous voulons que le gouvernement en fasse autant. Nous voulons qu'il dise son point de vue et que les députés puissent aussi s'exprimer, mais en ayant la possibilité de se référer à tous les documents qui peuvent orienter notre politique en matière de défense.

• (1850)

Je passerai maintenant au contenu. Je voudrais rappeler l'excellente intervention du député de Saint–Jean lorsqu'il a parlé d'anciens et de nouveaux débats, lorsqu'on parle de la possibilité de permettre aux Américains de faire leurs essais. Effectivement, la situation que l'on retrouvait à l'époque où, comme le NPD aujourd'hui qui n'a pas changé d'idée même si la situation mondiale a complètement changé, on avait des raisons de croire en une guerre nucléaire, c'était alors la prolifération des armes que de consentir à de tels essais. Aujourd'hui, il faut voir ce débat de façon complètement nouvelle. Le contexte mondial a changé, comme l'ont dit tout à l'heure les députés du Parti réformiste et notre chef, mais il a changé dans le sens que ce sont maintenant non plus deux blocs qui s'affrontent, mais des îlots occasionnels de conflits.

De plus en plus, comme le disait mon collègue de Saint–Jean, en se sécurisant par ces essais et en ciblant davantage les actes que nous aurons à poser pour la défense de notre démocratie, nous mettons moins en danger la vie d'enfants ou d'autres personnes, et même de notre personnel armé.

D'ailleurs, tout à l'heure mon collègue de Portneuf comparait ces essais et la permission de donner aux Américains la possibilité de faire ces essais. Il comparait cela à une ceinture de sécurité d'automobile. Bien sûr que nous n'aurons peut–être jamais d'accident, mais il vaut mieux toujours mettre sa ceinture de sécurité. C'est dans ce sens–là que nous approuvons les essais, dans le but de maximiser la sécurité de nos territoires dans le respect, et aussi dans le cadre d'un accord avec les Américains avec qui nous avons des accords militaires, bien sûr, mais aussi des accords de sécurité et d'ordre économique importants.

J'aurais pu vous citer également mon collègue de Champlain ou celui de Lotbinière qui me disait hier soir qu'il avait procédé à la lecture d'un document fort important à ce sujet, ainsi que mon collègue de Champlain, celui de Berthier qui est également dans notre caucus régional, et nous avons eu le loisir de tirer une ligne de pensée que je développerai en cinq points en terminant mon intervention.

Je voudrais revenir sur le discours du député de Verchères, lorsqu'il a fait un lien entre la souveraineté du Canada et la permission de ces essais. Il disait, et je cite: «Si j'aborde la question de l'autorisation des essais des missiles de croisière en insistant ainsi sur ce concept de souveraineté qui m'est si cher, c'est tout simplement que, dans certains milieux, on envisage cette question sous l'angle d'une atteinte à la souveraineté du Canada.»

Et il poursuivait: «Certains prétendent en effet que la reconduction de l'entente-cadre canado-américaine et l'autorisation périodique des essais des missiles de croisière en territoire canadien, en cette période d'après-guerre froide, relève d'une inféodation inacceptable aux impératifs de la politique étrangère et de la politique de défense de nos voisins du Sud, voyant là une atteinte à la souveraineté politique du Canada. Mais puisque la capacité de défense des frontières est l'un des attributs de tout État souverain, force est de reconnaître que la souveraineté politique et territoriale du Canada est, en grande partie, tributaire de sa participation aux systèmes de sécurité collective mis en place dans le cadre de l'OTAN et de NORAD. On doit reconnaître, en effet, que le Canada ne dispose pas des ressources nécessaires pour assurer lui-même la sécurité et la défense complète de son vaste territoire.»

Voilà ce que le député de Verchères disait dans son intervention au cours de la journée, et qui va exactement dans le sens du discours du chef de notre parti. Ce dernier faisait allusion, par exemple, aux liens entre ces essais et la question environnementale.

• (1855)

Je me permets de le citer: «Existe-t-il un coût environnemental? Il est pour ainsi dire inexistant, si l'on considère la très faible fréquence des vols, quelques-uns tout au plus, une fois par année, étirés sur un parcours de 3 000 kilomètres de long, au-dessus d'un territoire à peu près désert.»

Et il ajoutait également sur l'aspect politique—et je pense que nous devons y revenir souvent—de la décision que nous allons prendre:

> Mais il y a aussi l'aspect politique de la question. Qui nous demande de tenir ces essais? Il ne faudrait tout de même pas oublier qu'il s'agit des États-Unis, le meilleur ami du Canada, son seul voisin, son allié le plus sûr et son principal partenaire économique; une grande nation, qui parle la même langue que celle de la majorité canadienne.
>
> Les États-Unis, faudrait-il le rappeler, sont les piliers de l'OTAN et de NORAD, les deux pactes d'où nous tirons les garanties de notre sécurité. Si jamais une menace militaire devait peser sur nous, vers qui se tourneraient Canadiens et Québécois? Je n'ai même pas à formuler la réponse tant elle est évidente. Nous serions bien aise alors de pouvoir compter sur un allié qui dispose de missiles de croisière développés à ses frais.

Voilà ce que notre chef disait ce matin lorsqu'il parlait de l'aspect politique.

Il ajoutait d'ailleurs sur la question stratégique un commentaire qui me plaît énormément aussi et qui fait l'unanimité à l'intérieur de nos troupes. Il disait:

> Les engagements du Canada à l'égard de la force de dissuasion stratégique sont essentiellement soumis à des mesures de coopération inter-alliées. Le Canada ne possède aucun armement stratégique au sein de ses forces. Cependant, dans la mesure où il oriente sa défense en fonction de l'entente inter-alliée et aussi dans la mesure où il bénéficie de la sécurité collective, il doit se porter volontaire, le cas échéant, à collaborer à la mise en place de cette force de dissuation stratégique. Cet élément fait partie intégrante de la politique nationale de défense, tel qu'il apparaît dans les livres blancs de la Défense de 1971, de 1987, et de l'énoncé politique en matière de défense de 1992.

Voilà des arguments courts, simples, que nous a livrés notre chef et plusieurs de nos nouveaux députés du Bloc ici, soit dans leurs interventions de 20 minutes, soit dans des questions pertinentes posées à des gens qui venaient de terminer un discours.

Puisqu'il me reste environ cinq minutes, en terminant, je voudrais également m'interroger sur certaines déclarations qui ont été faites par certains députés; je suis d'ailleurs surpris qu'ils ne soient pas là. Il y a eu des déclarations faites au moment où ils siégaient dans l'opposition, mais on dirait que quand on traverse de l'autre bord, sur certains dossiers, il y a parfois une espèce de courant électrique qui nous atteint et qui fait en sorte que nos livres rouges deviennent nos livres bleus.

C'est le cas de certains députés, comme celui de Glengarry—Prescott—Russell, lorsqu'il disait: «End cruise missile testing now! There, I have said it.» On dirait qu'il regrettait d'avoir dit ça, en mars 1987. Est-il encore du même avis? Pourquoi, dans un débat que l'on prétend si important, ces gens qui se sont positionnés ne viennent-ils pas, aujourd'hui, répéter leur engagement ou donner les raisons qui les ont amenés à voir une voie nouvelle à ces ententes?

Je pourrais aussi parler du député de Saint-Maurice, chef du parti, lorsqu'il a dit: «Le gouvernement a-t-il l'intention de confirmer»—il s'adressait, à ce moment-là, au gouvernement conservateur en place—«que les Canadiens s'opposent carrément à l'utilisation du territoire canadien pour ces dangereux essais?» Est-ce qu'il est encore du même avis? S'il est encore du même avis, c'est que ce gouvernement-là prendra cette position-là. Alors, pourquoi faire un débat? Est-ce une frime?

Je suis surpris de ce que les gros canons de ce parti, tel qu'on les appelle habituellement, ne se prononcent pas. Cependant, j'ai vu mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce qui, à chaque moment, a toujours pris position; je le félicite aussi de s'apprêter à le faire.

Je suis surpris de ce que le député de Winnipeg-Sud-Centre, qui incarnait la politique du Parti libéral lorsqu'il était dans l'opposition, ne prenne position aujourd'hui, alors que ce débat était pourtant annoncé comme un débat crucial.

Je termine, madame la Présidente, car il me reste trois minutes exactement, je crois, par quelques arguments, les trois arguments principaux en faveur de ces essais de missiles de croisière.

• (1900)

Mon premier argument est celui-ci: le Canada a toujours considéré les essais de missiles de croisière comme une occasion

de démontrer que notre pays appuie la défense collective. Dans le passé, le Canada a donné le feu vert à ces essais parce qu'il estimait que notre sécurité était inséparable de celle de nos alliés de l'OTAN.

Le deuxième argument: l'accord d'essai et d'évaluation est un élément important de notre relation globale avec les États–Unis, relation étroite, complexe et d'une ampleur sans égale. Nous sommes partenaires en vertu de l'accord commercial bilatéral, le plus important du monde. Nous partageons toute une gamme de valeurs politiques, sociales et culturelles, et nous sommes des alliés dans la défense de l'Amérique du Nord et de l'Europe.

Troisièmement, la poursuite des essais présente un avantage financier pour le Canada. Les essais des missiles de croisière sont au coeur même de l'accord d'essai et d'évaluation. Or, cet accord contient désormais une disposition relative à l'établissement des coûts supplémentaires. Cette disposition pourrait permettre aux contribuables canadiens d'économiser des milliers de dollars chaque année, en réduisant le coût des essais qu'effectue le Canada aux États–Unis.

Voilà, il me semble, trois arguments concluants qui me font dire que la position que notre chef a établie ce matin dans son discours, encore une fois remarquable, et que nos confrères ont défendue au cours de cette journée, est une position claire, logique, qui va dans le sens des intérêts du Québec et des intérêts du Canada.

[*Traduction*]

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Madame la Présidente, je suis très impressionné par les interventions qui ont été faites jusqu'ici sur cette question, que les députés aient été sympathiques ou hostiles à la cause. Je voudrais remercier le député qui vient de prendre la parole.

Certains discours prononcés ici ce soir étaient fort percutants et directs. Je voudrais faire certains commentaires au sujet de celui du député de Davenport, qui a posé une question très importante. Faisant allusion à la menace posée à notre sécurité, il a demandé qui était l'ennemi.

Qui est l'ennemi? Et en quoi la sécurité d'un enfant qui a été maltraité est–elle menacée? En quoi la sécurité d'une femme qui a été violée ou d'une personne âgée qui a été tuée est–elle menacée?

M. Allmand: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Avec tout le respect que je dois au député, il me semble que la période de questions de dix minutes est réservée aux commentaires sur l'intervention du dernier député qui a pris la parole ou aux questions adressées au député qui a fait la toute dernière intervention. Elle ne doit pas porter sur des discours prononcés plus tôt au cours de la journée.

Je sais que le député est nouveau à la Chambre, mais il n'en demeure pas moins que la période de questions de dix minutes doit mettre l'accent sur la dernière intervention qui a été faite. Elle n'a rien à voir avec les discours antérieurs.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le député de Notre–Dame–de–Grâce a entièrement raison. Le député de Crowfoot voudrait–il bien poursuivre en nous faisant part de ses commentaires sur l'intervention du député qui l'a précédé?

M. Ramsay: Madame la Présidente, si je comprends bien on peut faire n'importe quel commentaire dans ce débat.

La seule menace à la sécurité contre laquelle nous devions nous protéger est celle qui résulte du mépris de certains pour les droits juridiques et humains d'autrui. Tant que nous aurons des gens comme Saddam Hussein, Joseph Staline et autres dictateurs fantoches si nombreux dans les annales de l'histoire, nous aurons à nous protéger contre leur mépris pour les droits individuels.

Cela commence ici même. Pendant des années j'ai suivi le fonctionnement de la Chambre à la télévision, et maintenant je le vois de l'intérieur.

• (1905)

Lorsque des députés ne font pas preuve de suffisamment de tolérance pour respecter les règles de la Chambre et les violent, nous nous trouvons devant une menace à la sécurité de l'individu. C'est simplement un niveau. Qu'on monte de quelques crans et la menace s'étend à plusieurs individus, à des communautés, à des nations.

Je voudrais poser une question au député qui vient de parler. Cela n'a pas de rapport avec ce que je viens de dire. Pendant la guerre froide, il y avait deux grandes puissances: les États–Unis et l'Union soviétique. Elles contrôlaient la majorité des armes nucléaires du monde. Depuis le démantèlement de l'Union soviétique, le député ne ressent–il pas une menace plus grande d'attaque nucléaire contre une nation quelconque?

[*Français*]

M. Plamondon: Madame la Présidente, je remercie mon confrère député de son commentaire ainsi que de sa question.

Je pense que le député touche un des points du débat qui peuvent diviser des gens et pousser certaines personnes à s'interroger.

Sommes–nous encore en guerre froide, dit–on. Si ce n'est plus le cas, puisqu'il y a eu démantèlement de l'empire soviétique, pourquoi permettre les missiles? Certains se posent cette question–là. D'autres diront: Faut–il continuer une espèce d'escalade de moyens techniques pour faire la guerre, alors qu'on devrait affecter l'argent ailleurs? C'est toujours la question entre la guerre et la paix. Lorsque le député parle de guerre froide, il ne doit jamais oublier que, s'il n'y a plus deux blocs qui s'affrontent, il y a maintenant plusieurs îlots à travers le monde où il peut y avoir conflit et où, souvent, le fanatisme s'est installé.

Je n'ai pas à vous rappeler le comportement du dirigeant irakien pendant la guerre du Koweït. Je n'ai pas à vous rappeler certaines déclarations au Liban. Pourtant, ces pays–là sont très près de posséder ou possèdent déjà des armes nucléaires qui pourraient être déclenchées instantanément.

Est–ce que la menace est dangereuse immédiatement? Je dirais que non, mais garder cette assurance de sécurité ne pourrait que servir les intérêts de la démocratie canadienne et québécoise, de celle des États–Unis et de celle du monde occidental.

Non, il n'y a plus deux blocs qui s'affrontent, mais il y a encore plusieurs petits endroits qui sont souvent moins contrôlés. Il y a 10 ans, les deux blocs contrôlaient chacun la moitié de la terre.

Maintenant, il y a des endroits où il n'y a plus de contrôle ni d'un bloc ni de l'autre.

Mon confrère de Saint–Jean parlait de l'ancienne réflexion et de la nouvelle réflexion qu'on doit faire sur cette pratique des essais. Eh bien, il faut la voir dans sa nouvelle perspective mondiale. Il faut la voir non pas comme un événement annuel qui fait en sorte qu'il y a une accélération vers une guerre nucléaire, mais plutôt comme une accélération vers une sécurité plus grande, puisque les essais ne se font pas nécessairement avec des ogives nucléaires.

Également, lorsque des techniques de plus en plus modernes sont développées par les militaires, on leur trouve souvent des applications civiles par la suite. Y aura–t–il des applications civiles? On n'en voit pas pour le moment, ou presque pas, mais ce contrôle de missiles à basse altitude, à partir d'informatique et de photos aériennes qu'on a prises de satellites, débouchera peut–être sur une possibilité d'utilisation pour d'autres fins militaires.

• (1910)

Et le fait de faire ces essais ne va pas du tout dans le sens d'une accélération d'un affrontement vers le bloc communiste, comme c'était dans le temps. Il va beaucoup plus dans un sens réservé puisque, grâce aux actes de désarmement et aux traités signés dernièrement, on ne peut pas avoir plus de 460 missiles. C'est 1 000 de moins qu'auparavant. On les remplace par attrition, comme on dit, c'est–à–dire qu'on ne dépasse jamais le nombre de 460. Dans ce sens–là, c'est beaucoup plus un perfectionnement pour les rendre plus efficaces, plus ciblés, mettant ainsi moins de vies humaines en danger.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Madame la Présidente, je voudrais d'abord vous féliciter, vous et vos collègues, de votre nomination. Je vous assure que vous pouvez compter en tout temps sur mon entière collaboration.

Je voudrais également féliciter le gouvernement d'avoir prévu ce débat aujourd'hui, tout comme le débat d'hier sur le maintien de la paix. Il est rafraîchissant de constater que, contrairement au gouvernement précédent, celui–ci invite tous les députés à s'exprimer avant de prendre une décision ou de mettre fin à un accord, comme ce sera le cas ici, je l'espère.

Je suis particulièrement ravi de pouvoir aborder la question des essais du missile de croisière. Comme les députés le savent peut–être, je me suis opposé à ces essais dès le début, en 1983, et j'ai voté contre chaque fois que la Chambre a été saisie de cette question.

Heureusement, la guerre froide est terminée, et je m'oppose à ces essais encore plus que par le passé. Comment se fait–il que cette question soit si importante pour moi et que mon opposition soit aussi vive?

Tout d'abord, le missile de croisière est une arme extrêmement dangereuse. Il est petit, facile à dissimuler, mobile et précis. Il est capable d'échapper à la détection radar, car il vole au ras du sol, sous les faisceaux et les capteurs radar. Il peut également transporter une tête explosive nucléaire ou conventionnelle.

Comme les missiles de croisière peuvent échapper à la détection radar, on peut les utiliser avec succès au cours d'une première frappe et, partant, détruire complètement les armes de l'adversaire.

Au début, je me suis opposé aux missiles de croisière parce que, selon moi, ils ont contribué dans une très grande mesure à encourager la course aux armements. Ils ont contribué à l'instabilité sur le plan international et allaient à l'encontre des principes énoncés dans le traité de non–prolifération que le Canada avait signé et appuyé avec conviction.

Au départ, dans un accord conclu en février 1983, le Canada a accepté de procéder aux essais de ces armes pour les États–Unis. On avait dit, à l'époque, que les États–Unis voulaient que les essais aient lieu dans le nord–ouest du Canada, car le terrain de cette région ressemblait à celui du nord de l'Union Soviétique.

En février 1988, l'accord d'essai a été renouvelé d'office pour cinq autres années et, en 1993, le gouvernement conservateur a conclu un nouvel accord d'une durée de dix ans. Depuis 1983, il y a eu 23 essais, à raison de deux ou trois par année. Le dernier s'est déroulé en mars 1993.

Je voudrais, toutefois, qu'il soit bien compris que cet accord entre les États–Unis et le Canada ne fait pas partie et n'a jamais fait partie des obligations que nous avons contractées envers l'OTAN.

J'ai dit que, dès le départ, j'étais contre les essais du missile de croisière. Je le suis plus que jamais aujourd'hui.

Au cours de la précédente législature, le 24 janvier 1989, notre parti, le Parti libéral, s'est prononcé contre la poursuite des essais du missile de croisière. Je vais citer le premier paragraphe du document que notre parti a publié le 24 janvier 1989: «Le Parti libéral du Canada a exhorté aujourd'hui le gouvernement conservateur à se libérer de sa mentalité inspirée de la guerre froide et à interdire la poursuite des essais du missile de croisière au Canada, geste tangible et positif en vue de l'amélioration du climat des relations Est–Ouest et des négociations en cours sur le désarmement.» L'auteur du document était le chef de l'opposition de l'époque.

• (1915)

C'était tout un changement de politique. Jusqu'alors, le Parti libéral avait été favorable aux essais du missile de croisière. Personnellement, j'y étais opposé, mais pas le parti. J'ai eu l'impression d'y être pour quelque chose dans la décision qu'a prise mon parti de changer de politique.

Par ailleurs, je tiens à souligner que notre parti, lors d'un grand congrès d'orientation tenu en 1986, a adopté deux importantes résolutions. Je ne vais pas les lire faute de temps, mais elles figurent dans notre livre des résolutions de 1986. Elles exprimaient notre opposition aux essais du missile de croisière.

Voici quelles sont les raisons qui ont amené notre chef à modifier notre politique en la matière en 1989.

Premièrement, la guerre froide était terminée.

Deuxièmement, la nécessité d'effectuer des essais sur un terrain semblable à celui de la Russie ne se posait plus puisque la Russie n'était plus notre ennemi.

Troisièmement, la poursuite de ces essais risquait de relancer la course aux armements, pas nécessairement avec la Russie, ou ce qu'on appelait alors l'Union soviétique, mais bien avec d'autres pays comme la Chine, la Corée du Nord et ainsi de suite.

Je ferai observer que 15 pays sont sur le point de fabriquer des armes nucléaires et que les missiles constituent le principal vecteur de ces engins. Ces deux types de dispositifs sont essentiels pour une frappe performante.

Comment les États–Unis et le Canada, s'ils continuent d'effectuer des essais de ces armes, peuvent–ils oser demander à ces 15 pays de ne pas aller de l'avant avec leurs projets d'armes nucléaires? Soit dit en passant, ils exhortent ces 15 pays à signer le Traité sur la non–prolifération des armes nucléaires. Comment peuvent–ils à la fois inciter ces pays à signer et poursuivre leurs essais d'armements sophistiqués capables de transporter des armes nucléaires? Ce n'est pas évident!

Non seulement la poursuite des essais de missiles de croisière incitera d'autres pays à mettre au point de nouvelles armes dangereuses, mais ces armes, une fois mises à l'essai et perfectionnées, risquent de devenir des produits pour le commerce international des armes.

Après la guerre d'Irak, nous avons découvert que 90 p. 100 des armes utilisées par ce pays contre nos propres soldats lui avaient été vendues par les cinq grandes puissances: l'Union soviétique, la Chine, la France, le Royaume–Uni et les États–Unis. Plus de 90 p. 100!

Tout le monde sait que la plupart des armes achetées par des pays pauvres du tiers monde ont été mises au point, testées et vendues par des pays industrialisés. En effet, pour que la mise au point d'armes comme les missiles de croisière soit faisable, sur le plan économique, il faut les fabriquer en grandes quantités et vendre le surplus aux pays intéressés.

Sur le plan militaire, les États–Unis et l'OTAN sont beaucoup plus avancés que les anciens pays de l'Est et d'autres pays qui pourraient éventuellement devenir leurs ennemis. Nous n'avons pas besoin de missiles de croisière améliorés pour maintenir cette avance. Comme je l'ai dit, cela ne fera que justifier la fabrication et la prolifération d'armes dans d'autres pays.

Au cours du débat, d'aucuns ont fait valoir que l'annulation de cet accord offusquera les États–Unis. Le président Clinton et le gouvernement américain reconnaissent eux–mêmes que la guerre froide est terminée. Ils ont travaillé avec l'Ukraine et l'Union soviétique afin de réduire les armes dans ces pays. En fait, ils viennent tout juste de signer un accord dans lequel ils se sont engagés à ne plus pointer d'armes en direction l'un de l'autre. Les États–Unis ont fermé certaines bases. J'ai visité, aux États–Unis, plusieurs endroits où le président Clinton procède à la fermeture de bases. Tout le monde parle du dividende de la paix.

En encourageant l'avancement de la course aux armements comme nous le faisons si nous autorisons les essais des missiles de croisière, car c'est bien de cela dont il s'agit, nous mettons en danger le rôle d'honnête courtier que joue le Canada sur la scène internationale. Nous mettons en danger notre crédibilité en tant que nation pacifique.

Hier, nous avons débattu la question du maintien de la paix. Le Canada joue depuis longtemps, dans ce domaine, un rôle très envié. Notre pays a l'une des meilleures réputations mondiales en matière de maintien de la paix et aussi en matière de développement international. Si nous autorisons la poursuite des essais de missiles de croisière, nous mettrons en danger toutes ces belles qualités.

Je vois le député de Nunatsiaq et j'ai parlé à l'autre députée des Territoires du Nord–Ouest. C'est au–dessus de leur région que se dérouleront les essais de missiles. Tous deux s'opposent vivement à ces armes.

• (1920)

En terminant, je rappelle que le premier ministre a dit qu'il voulait la tenue d'un débat libre. Il l'a certainement obtenu de notre part, mais je n'ai pas constaté beaucoup de libre expression au sein du Parti réformiste, qui s'était pourtant prononcé en faveur d'un débat libre. Les députés réformistes ont tous chanté le même air du début à la fin et ils ont tous voté de la même façon à tous les scrutins auxquels ils ont participé jusqu'à maintenant. Aujourd'hui encore, ils tiennent tous le même discours. Aussi, je doute un peu de leur sincérité lorsqu'ils parlent de vote libre et de libre expression.

J'ai également été consterné par les déclarations de certains de mes collègues libéraux, en particulier ceux qui siégeaient à la Chambre avec moi durant la dernière législature, puisqu'ils avaient approuvé la politique d'opposition aux essais du missile de croisière adoptée par notre parti en 1989. Je comprendrais s'ils avaient avancé de nouveaux arguments leur permettant d'enterrer la politique qu'ils appuyaient encore l'an dernier, mais ce n'est pas le cas.

La fabrication et l'essai du missile de croisière au Canada ne sont plus nécessaires et ne feraient que contribuer à la poursuite de la course aux armements et à l'instabilité dans le monde.

J'exhorte le gouvernement, lorsqu'il évaluera le débat actuel, à tenir compte non seulement du nombre de députés qui sont intervenus mais des arguments qu'ils ont fait valoir.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière): Madame la Présidente, je remercie le député de Notre–Dame–de–Grâce de son plaidoyer. Je le félicite pour la fidélité qu'il a envers les idées qu'il a défendues depuis 1983. Mais je suis quand même étonné d'un certain nombre de ses arguments et je vais rapidement motiver la raison de mon étonnement. Je vais aussi lui poser une question.

Le député de Notre–Dame–de–Grâce a débuté en spécifiant les raisons pour lesquelles il s'oppose aux essais des missiles de croisière et en nous présentant cette arme comme étant très dangereuse, précise, difficile à détecter et qui peut porter des ogives nucléaires. Je m'étonne un peu, parce que c'est justement le propre d'une arme d'être dangereuse. Je ne vois pas très bien la force de l'argument, car ce qui donne de l'efficacité à une arme,

c'est sa mobilité, c'est–à–dire qu'elle est rapide, qu'elle peut atteindre rapidement l'ennemi ou la cible, que sa force de frappe est valable et, de plus, qu'elle est, jusqu'à un certain point, invulnérable à la défense de l'ennemi. Je vois mal qu'on s'oppose à l'essai d'une arme en prétendant que l'arme est dangereuse. Si l'arme n'était pas dangereuse, s'opposerait–on?

La deuxième point que je désire soulever, c'est que le député nous annonce ou prétend que la guerre froide étant terminée, à ce moment–là, on n'a plus besoin de développer des armes. Mais la guerre froide s'est terminée il y a quatre ou cinq ans—et on pourrait toujours argumenter sur les dates—mais enfin, le dégel s'est produit assez rapidement. Si on regarde la situation internationale, il est possible que le froid revienne, comme il vient assez rapidement à Ottawa, d'après ce que j'ai pu voir.

Le député dit que le fait de permettre l'essai de missiles de croisière contribuera à la relance de la course aux armements. À mon avis, cela est un peu excessif comme argument en ce sens qu'il s'agit de faire cette année ce qu'on a fait au cours des dix dernières années. Il ne s'agit pas d'une escalade, c'est simplement notre allié américain qui a signé avec nous un traité ou une entente qui fait que chaque année il peut faire un certain nombre d'essais. Cette entente a été renouvelée l'année dernière par notre gouvernement légitime, à ce moment–là, pour les dix prochaines années. Je ne vois pas qu'il y ait là une escalade dans la course aux armements.

Dans son dernier argument, se fondant sur les derniers discours de M. Clinton aux États–Unis, il prétend que nous ne mécontenterons pas les Américains en refusant de leur permettre de faire des essais.

Je trouve que les arguments sont un peu discutables. Du fait que ces essais soient limités, du fait qu'il ne s'agit quand même pas d'une nouvelle arme qui arrive dans l'arsenal mondial, le député de Notre–Dame–de–Grâce ne croit–il pas qu'il est un peu alarmiste de sa part de développer tout l'ensemble des arguments qu'il nous a présentés, simplement pour des essais dont on a connu l'équivalent pendant les dernières années?

• (1925)

[*Traduction*]

M. Allmand: Madame la Présidente, même si la guerre froide avec l'Union soviétique est terminée, il y a 15 pays, dont la Corée du Nord, qui sont sur le point d'acquérir l'arme nucléaire.

Aucun de ces 15 pays n'est signataire du traité de non–prolifération des armes nucléaires. Les États–Unis tentent depuis de nombreuses années d'amener la Chine, la Corée du Nord et ces autres pays à signer le traité de non–prolifération.

Aussi, comment pouvons–nous demander à ces pays de renoncer aux missiles de croisière et à la mise au point de nouvelles technologies de fabrication d'armes nucléaires lorsque nous continuons de perfectionner et—en passant, l'arme nucléaire que ces pays testent aujourd'hui et depuis quelques années n'est pas la même que celle qu'ils testaient il y a de nombreuses années. Ces pays continuent de perfectionner leurs armes afin de surpasser le missile de croisière.

La guerre froide avec l'Union soviétique est terminée, mais il y a encore des pays qui veulent acquérir l'arme nucléaire et se doter de la technologie nécessaire pour y parvenir, et nous n'aiderons en rien les choses si nous demandons à ces pays de ne pas fabriquer leurs armes alors que nous le faisons de notre côté. Une telle attitude serait infructueuse, elle ne ferait qu'encourager la course aux armements.

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton): Madame la Présidente, pour commencer, je crois qu'il faut admettre que dans ce débat, il n'y a pas de bonne ni de mauvaise réponse, pas plus qu'on ne peut y être du bon ou du mauvais côté. Que la décision du gouvernement soit de permettre ou d'interdire la reprise des essais du missile de croisière sur le territoire canadien, ce ne sera ni bien ni mal.

D'une part, nous débattons aujourd'hui de notre contribution nationale à la base technologique militaire de nos voisins américains puisque ces essais font partie de la recherche et développement militaires dans ce pays. D'autre part, cela donne au Canada l'occasion de définir ces essais par rapport à nos valeurs nationales.

Avec la fin de la guerre froide, les arguments pour ou contre les essais du missile de croisière ont tout simplement perdu beaucoup de leur vigueur. Les députés se souviendront que le missile de croisière moderne a comme ancêtre les bombes volantes mises au point par les Allemands pendant la Deuxième Guerre mondiale et que les Américains et les Soviétiques s'étaient lancés dans une course aux armements effrénée qui a donné naissance à ce missile volant à basse altitude.

De la mise au point du missile de croisière est née une technologie aux applications militaires et civiles uniquement américaines. Permettre la reprise de ces essais garantira sans aucun doute, et je le dis en toute objectivité, que les États–Unis conservent leur avance et demeurent la plus grande puissance militaire au monde.

Du point de vue de la forteresse nord–américaine, l'accord autorisant les essais du missile de croisière, signé en 1983 avec les États–Unis, fut une bonne chose. Cet accord, renégocié en 1993, fut prolongé de 10 ans jusqu'en 2003.

La raison expliquant le choix de ce corridor canadien d'une longueur de 2 200 km pour procéder aux essais est très simple. Comme le député qui a pris la parole avant moi l'a mentionné, les conditions climatiques et géographiques y sont similaires à celles de l'ex–Union soviétique.

En 1983, NORAD craignait pour la sécurité des Nord–Américains en raison du danger que l'arsenal soviétique représentait à ses yeux. J'aimerais poser la question suivante aux députés présents aujourd'hui: à l'heure actuelle, en Amérique du Nord, sommes–nous, oui ou non, menacés par l'ancienne armée soviétique?

Permettre la reprise de ces essais est, à mon avis, tout simplement reconnaître une réalité politique qui existait en 1983 mais qui a depuis disparu.

Du point de vue militaire, comment peut–on alors justifier ces essais? On peut avancer l'argument que d'autres pays ont les moyens de mettre au point ce genre d'engin et, qu'en fait, ils sont en train de le faire, ce qui implique que les États–Unis doivent maintenir leur supériorité technique. Si nous voulons que soit autorisée la reprise des essais, et je le dis en tant que Canadien et député de cette Chambre, il faut que nous nous demandions quels en sont les avantages réels ou envisagés pour le Canada. Est–ce pour se protéger contre l'ancienne Union soviétique et assurer la sécurité de l'Amérique du Nord? Ou est–ce plutôt pour aider les entreprises américaines hautement spécialisées dont la survie dépend des programmes militaires?

● (1930)

Madame la Présidente, la réalité politique mondiale a beaucoup changé depuis 1983 et les Canadiens doivent en tenir compte lorsqu'ils tentent de déterminer si ces essais doivent avoir lieu.

Ces réflexions font penser à la politique d'une autre époque, alors qu'on était en pleine course aux armements, qu'on sentait une menace peser sur notre sécurité nationale et que le NORAD avait une certaine importance pour le continent. Aujourd'hui, ces facteurs ont tout simplement disparu ou leur impact a diminué au point de leur enlever toute signification réelle.

L'autre élément qu'il faut examiner à mon avis est le suivant: les Canadiens auraient–ils avantage, sur le plan de l'économie ou de la sécurité, à autoriser ces essais? Il ne s'agit pas d'abroger une entente bilatérale comme quelqu'un l'a laissé entendre ici aujourd'hui. L'entente énonce les conditions techniques et financières et stipule clairement que chaque essai doit être approuvé par le gouvernement du Canada. Je vous le demande très directement: quel avantage les Canadiens pourraient–ils y trouver?

Hier à la Chambre, plusieurs orateurs ont discuté de l'aspect humanitaire du maintien de la paix, ils ont déclaré que dans certaines circonstances, le maintien de la paix par les militaires canadiens exerce une influence favorable dans diverses régions du globe. Bon nombre des opinions exprimées ici hier témoignaient du désir d'améliorer le sort des habitants des pays en conflit. Ce sont des objectifs humanitaires louables et, en tant que membre des Nations Unies, nous considérons qu'ils sont dans l'intérêt de toutes les nations, dans une perspective mondiale.

Ce rôle de maintien de la paix est parfaitement conforme aux valeurs que nous partageons avec les autres pays membres. Pourtant, en tant que Canadien, je me demande en quoi les essais de missiles de croisière sont compatibles avec les objectifs du gouvernement du Canada. Ces essais servent–ils les intérêts du pays?

Sans trop s'en cacher, les derniers gouvernements américains ont adopté une attitude de donnant, donnant, dans leurs relations avec les autres pays. L'aide au pays étrangers, qu'elle soit financière ou technique, est souvent liée aux événements survenus dans l'État en question. Par exemple, l'aide américaine à la Chine a failli ne pas être reconduite après l'incident de la place Tiananmen. L'intervention des forces américaines à la Grenade et au Panama, à la fin des années 80, en sont aussi des exemples. À mon avis, ces mesures visaient simplement à servir les intérêts des États–Unis.

Par conséquent, je demande aux députés de bien réfléchir à la vaste question de nos relations avec les États–Unis et avec les Américains. Beaucoup de mes électeurs m'en ont parlé. Bien que je ne sois pas membre du troisième parti, je peux dire sans trop de risque de me tromper que mon opinion reflète le consensus qui se manifeste dans ma circonscription, à savoir que nous devrions modifier notre façon de voir nos relations avec notre voisin du Sud et nous centrer davantage sur nous–mêmes. Plus précisément, nous devrions nous demander si ces essais sont bien dans notre intérêt. De façon bien terre à terre, nous devrions nous demander ce que cela va nous rapporter.

Ma circonscription est une étroite bande de terre qui longe la frontière entre l'Ontario et le Michigan, et je dirais que 75 p. 100 des habitants de ma circonscription habitent à moins de trois minutes de voiture des États–Unis. Il convient également de signaler qu'on y trouve aussi facilement, dans n'importe quel petit magasin du coin, le *Detroit News* ou le *Detroit Free Press* que le *Globe and Mail*. Ma circonscription est le troisième endroit de traversée de la frontière du point de vue de l'achalandage. En fait, 15 p. 100 de toutes les marchandises qui font l'objet d'échanges commerciaux entre le Canada et les États–Unis transitent par Sarnia ou Point Edward. Pourtant, en dépit de cette présence écrasante que l'on appelle «l'influence américaine», il ne fait aucun doute à mes yeux que nous ne sommes pas Américains pour autant. Et mes commettants me le confirment. Nous ne sommes pas antiaméricains; nous ne sommes tout simplement pas Américains.

La société canadienne évolue, et nous avons clairement fait entendre aux Américains que nos priorités ne correspondent pas toujours aux leurs, que nos valeurs nationales ne correspondent pas toujours aux leurs.

Je sais par exemple qu'il y a des Américains qui essaient de s'inscrire aux cliniques offertes par certains services de santé de ma circonscription pour profiter des soins médicaux et programmes de traitements que l'on peut obtenir en consultation externe tout en gardant l'anonymat.

Bien sûr que nous n'avons pas les mêmes priorités. Je ne suis pas sans savoir que les douaniers canadiens saisissent tous les jours une quantité impressionnante d'armes de poing trouvés dans des véhicules américains qui entrent au Canada en passant par ma circonscription. Bien sûr que nous n'avons pas les mêmes valeurs. Par conséquent, je pose encore la même question. En quoi la mise à l'essai de missiles de croisières au–dessus du territoire canadien, en tant qu'objectif de la politique américaine de défense, correspond–elle à nos priorités et valeurs comme Canadiens?

• (1935)

On a dit que le rôle des Forces militaires canadiennes—je dis bien canadiennes—doit faire l'objet d'une réévaluation durant la législature en cours.

J'ajouterais à cela que le gouvernement canadien doit aussi examiner nos objectifs nationaux liés à l'accord bilatéral conclu avec les États–Unis en 1993 au sujet des essais de missiles de croisière. Comme on l'a dit tout à l'heure, indépendamment de cet accord, nous nous réservons le droit de dire non.

Au cours de l'exercice 1992–1993, le ministère de la Défense nationale a dépensé quelque 148 millions de dollars pour moderniser nos systèmes de défense aérienne, plus 175 millions de dollars pour ce qui est des systèmes de défense aérienne à basse altitude.

Il serait juste de penser que, si nous autorisons la tenue de ces essais, nous allons avoir besoin de systèmes de défense aérienne sans cesse plus perfectionnés, en raison de progrès technologiques accomplis grâce aux essais que nous permettrions aux Américains d'effectuer au–dessus de notre territoire.

Enfin, je tiens à remercier le premier ministre d'avoir donné l'occasion aux députés d'exprimer leur point de vue sur cette importante question d'intérêt national, sachant qu'ainsi, quand viendra le temps de prendre une décision, il aura une idée générale de l'opinion dans les tous les coins du pays.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Madame la Présidente, je suis ici depuis le début de l'après–midi et j'ai écouté attentivement l'ensemble des discussions qu'on a eues sur la nécessité de faire ces essais en territoire canadien. J'aimerais dire un petit mot sur le débat avant de poser ma question au député.

Il me paraît dangereux de faire, comme depuis hier, une analyse à la pièce du domaine de la défense nationale. Il serait préférable de le faire dans une perspective d'ensemble. Il vaut toujours mieux examiner un problème dans une analyse globale que dans une analyse très spécifique. J'espère qu'un jour le ministre de la Défense nationale entamera un processus de révision globale de tout son ministère.

On parle maintenant d'un cas plus particulier. Le député de Portneuf, dans son intervention, a très bien expliqué sur le plan technique en quoi consisteraient les essais qui se feraient en territoire canadien. Il s'agit surtout du perfectionnement d'une technique qui ne fait pas appel à l'énergie nucléaire. Il s'agit d'un système de guidage qui pourrait éventuellement être utile dans d'autres domaines.

Je pense qu'il ne faut pas faire un faux débat et voir là une prolifération de l'utilisation des armes nucléaires. Évidemment, il est vrai que ceci peut être utilisé à ces fins–là, mais plaçons–nous dans la perspective du désarmement auquel on veut en arriver un jour. Personne ne peut être contre la vertu, mais il ne faut pas non plus nier le pouvoir des Américains, qui sont nos alliés dans la plupart des interventions militaires auxquelles nous participons. On doit collaborer de très près avec eux, et c'est une forme de collaboration qu'on peut avoir. Leur pouvoir dissuasif a été très important.

J'arrive à ma question. Ne serait–ce pas un dangereux signal à lancer au niveau mondial que de dire non à ces essais sur notre territoire, que de développer une faiblesse dans notre alliance avec nos amis des États–Unis? Je ne suis pas nécessairement pro ou anti–américain. Je suis seulement un homme réaliste qui est en faveur de la paix. Ne serait–ce pas lancer un signal dangereux que de dire qu'on va empêcher ce type d'essai chez nous pour en arriver à une résolution de la paix? Au cours des dernières années, la politique américaine n'a–t–elle pas réussi jusqu'à un certain point à nous pousser vers le désarmement qu'on connaît présentement?

[*Traduction*]

M. Gallaway: Madame la Présidente, le député a piqué mon intérêt en affirmant que nous devons collaborer avec les Américains.

Compte tenu des objectifs que poursuit le Canada, j'ignore si nous devons toujours collaborer avec les Américains. Ce qui se passe depuis quelques années nous laisse certainement penser que les Américains ne nous rendent pas la pareille. Il me vient à l'esprit de nombreux exemples dont le député n'est peut–être pas au courant.

• (1940)

Par exemple, il y a environ un an, les douaniers américains en fonction à tous les postes le long de la frontière canado–américaine ont décidé qu'ils prenaient des mesures directement contre les sociétés canadiennes de camionnage, de sorte qu'ils ont commencé à vérifier le dossier de chaque camionneur qui franchissait la frontière. Or, des camionneurs canadiens ont des antécédents criminels dus à des infractions pas tellement graves, soit usage de cannabis, conduite en état d'ébriété, vols mineurs et voies de fait. De toute façon, en vertu de la loi américaine, les douaniers peuvent empêcher ces camionneurs d'entrer aux États–Unis. Voilà un exemple banal où les Américains ne collaborent pas avec nous.

Je pense aussi à de nombreux différends commerciaux dont il a été question au cours de la campagne électorale, notamment les sept appels qu'ont interjetés les Américains. Il nous arrive souvent de ne pas être d'accord avec nos voisins du Sud.

L'affirmation que nous devons collaborer avec les Américains en ce qui concerne les questions militaires n'est pas nécessairement exacte. Je crois aussi que l'histoire récente, et je pense à la Deuxième Guerre mondiale, a montré que les Américains n'ont pas toujours collaboré avec nous, puisqu'ils n'ont pris part aux hostilités qu'un bon bout de temps après les Canadiens. Je doute donc que nous devions aller de l'avant les yeux fermés.

Le député d'en face devrait plutôt penser que nous pouvons et devons parfois dire non aux Américains, et qu'aujourd'hui, c'est probablement le temps de leur opposer un refus catégorique.

M. Allmand: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. En suivant le débat d'aujourd'hui, je suis de plus en plus préoccupé par l'utilisation de la période de dix minutes après un

discours de 20 minutes. Je me reporte à l'article 43 du Règlement qui prévoit ceci:

> Après chaque intervention de 20 minutes, une période n'excédant pas dix minutes est réservée afin de permettre aux députés de poser des questions et de faire de brèves observations sur des sujets ayant trait au discours, ainsi que de permettre des réponses auxdites questions et observations.

J'ai remarqué à plusieurs reprises cet après–midi que des députés se servent de la période de dix minutes pour faire un nouveau discours et pour formuler des observations qui n'ont pas trait à l'intervention précédente.

Un grand nombre de députés ont exprimé le voeu de changer le climat qui règne ici et de respecter le Règlement de la Chambre. J'espère qu'à l'avenir les observations et les questions seront brèves et qu'elles auront trait à l'intervention précédente, comme le stipule le Règlement. La période de dix minutes en question n'a pas pour but de permettre aux députés de prononcer un nouveau discours. Cette période vise à permettre à un député de formuler de brèves observations ou questions ayant trait au discours prononcé immédiatement avant qu'il ne prenne la parole.

J'ose espérer que la présidence appliquera cet article du Règlement.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je remercie le député de son intervention. J'ai confiance que les députés vont se conformer au Règlement.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, je partagerai les vingt minutes qui me sont accordées avec la députée de Saint John.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer au débat. Je félicite les députés qui sont intervenus juste avant moi, soit le député de Sarnia—Lambton et le député de Notre–Dame–de–Grâce, pour la position courageuse qu'ils ont adoptée.

[*Français*]

Je crois que c'est le chef du Bloc québécois qui a dit que le débat d'aujourd'hui était, dans un certain sens, une charade, que le vrai but du gouvernement était de dire «non» aux États–Unis et aux essais de missiles de croisière, et que le débat allait donner au gouvernement l'occasion de dire «non».

[*Traduction*]

À mon avis, le gouvernement cherche à faire tout le contraire. Je crois que le chef du Bloc québécois se trompe énormément. Aujourd'hui, il semble plutôt que le gouvernement soit disposé à dire «oui» aux essais de missiles de croisière et qu'il prépare le terrain en renonçant très clairement aux engagements qu'avaient pris le Parti libéral du Canada à l'époque où il siégeait dans l'opposition et les membres importants de ce parti, qui avaient promis d'abolir les essais de missiles de croisière pour les raisons si éloquemment énumérées par le député de Notre–Dame–de–Grâce.

• (1945)

Je tiens à dénoncer ce débat, parce qu'il s'agit, à mon avis, d'un subterfuge. Je crois que la décision a déjà été prise et communiquée au gouvernement des États–Unis. Je pense que le gouvernement canadien a déjà informé les Américains qu'ils pourraient effectuer des essais, mais qu'il avait un petit pépin du fait qu'un des députés de l'opposition avait rappelé, la semaine dernière, l'engagement pris par les libéraux au moment où ils siégeaient dans l'opposition.

Quelle est donc la déclaration qu'avait faite le député de Winnipeg–Sud–Centre? Je vous la lis. Le 15 février dernier, le député a posé à la Chambre la question suivante:

> Étant donné que de nombreux Canadiens et en particulier de nombreux habitants du Nord, représentés par le gouvernement des Territoires du Nord–Ouest, la Nation dénée et le conseil circumpolaire, se sont vivement opposés à la poursuite de ces essais, pourquoi la ministre a–t–elle tenue à signer cet accord, qui va à l'encontre des désirs de ces Canadiens, sans procéder à des consultations ou à des audiences publiques?

Audiences parlementaires publiques. Le présent débat parlementaire n'équivaut pas à des audiences parlementaires publiques. Les gens du Nord, les peuples autochtones et les groupes de pacifistes veulent s'exprimer là–dessus dans le cadre d'audiences publiques.

Je ferai remarquer que les représentants des Territoires du Nord–Ouest, soit les députés de Nunatsiaq et de Western Arctic, sont tous deux farouchement opposés à l'essai des missiles de croisière et pourtant, leurs électeurs n'ont pas l'occasion de faire entendre leur point de vue au cours d'audiences publiques.

À propos, quand entendrons–nous cet éloquent défenseur de la pensée progressiste au sein du caucus libéral, celui qui a demandé avec ferveur qu'on mette fin à l'essai des missiles de croisière, le député de Winnipeg–Sud–Centre? J'ai hâte d'entendre ce qu'il a à dire dans le cadre du présent débat.

Le débat ne porte pas seulement sur l'essai des missiles de croisière. Je dois dire que nous, néo–démocrates, nous opposons à l'essai des missiles de croisière depuis le tout début, en 1983. Le débat porte aussi fondamentalement sur l'intégrité, l'honnêteté et la crédibilité politiques des partis au pouvoir.

Je crois en effet que nous devons consulter le compte rendu. C'est un gouvernement libéral qui a approuvé, en 1983, l'accord d'une durée de dix ans, le premier visant l'essai de missiles de croisière en sol canadien. Mais, en 1984, les libéraux sont passés dans l'opposition et, bien sûr, ils y sont toujours un peu plus progressistes que sur les banquettes ministérielles. Que disaient–ils lorsqu'ils formaient l'opposition? Ma foi, au congrès du Parti libéral du Canada tenu en novembre 1986, ils disaient qu'ils interdiraient l'essai des missiles de croisière.

[*Français*]

L'honorable député de Papineau, qui était à l'époque le porte–parole des Affaires extérieures, a suggéré que les missiles de croisière auraient un effet déstabilisant et que la technologie des missiles de croisière aurait un effet désastreux. Et je cite le ministre des Affaires étrangères: «Le gouvernement persiste à jouer à cache–cache au sujet de la politique qu'il adaptera quant à

l'essai du nouveau missile de croisière, ce dangereux cousin du missile actuel, doté d'une plus grande vitesse et pouvant mieux échapper aux différents moyens de détection. Laisser une telle arme dans le Nord canadien augmenterait encore l'enjeu.»

Il avait raison en 1988; il a raison aujourd'hui. Il est vraiment triste que le député de Papineau ait été plus progressiste à l'époque que les députés du Bloc québécois ne le sont aujourd'hui sur cette question. C'est vraiment triste que les voix très fortes, très puissantes du mouvement de la paix au Québec ne soient pas représentées ici, en Chambre, par les députés du Bloc québécois, et qu'ils parlent de l'importance d'appuyer nos grands alliés américains. C'est vraiment triste.

[*Traduction*]

Nous avons entendu les déclarations enthousiastes du ministre et des députés ministériels du temps qu'ils étaient dans l'opposition. Nous avons lu dans le fameux livre rouge que, d'après les libéraux, les Canadiens veulent que leur gouvernement national joue un rôle internationaliste plus actif et indépendant dans ce monde en mutation.

Que promettait le Parti libéral du Canada en septembre 1993, et par écrit encore? Voici la réponse qu'il donnait à un questionnaire de l'organisation *End the Arms Race*: «Les libéraux ont dit qu'ils s'opposaient à tout nouvel essai du missile de croisière depuis 1987, et qu'ils mettraient fin au programme d'essais.» C'est ce qu'ils promettaient en septembre 1993. Ils n'avaient pas dit qu'ils mettraient fin à ces essais si George Bush était réélu. Leur déclaration n'était assortie d'aucune restriction. Ils ont seulement dit qu'ils y mettraient fin.

• (1950)

Que s'est–il passé? Un mois plus tard, ils donnaient leur accord de principe à la poursuite des essais de missile de croisière.

Il importe donc de définir les enjeux. Nous ne parlons pas ici de rompre un contrat solennel. J'ai été étonné d'entendre le très distingué député de Vancouver Quadra laisser entendre que nous manquerions à un engagement solennel si nous ne permettions pas de nouveaux essais du missile de croisière. J'aurais cru que le député se serait donné la peine de lire l'accord parce que celui–ci est très clair.

Je vous en lis un passage: «Le ministère de la Défense nationale ou le département de la Défense des États–Unis peut refuser tout essai prévu en vertu du présent accord».

Il est totalement absurde d'affirmer, comme le fait le député de Vancouver Quadra, que nous manquerions d'une manière ou d'une autre à notre parole. L'accord parle de consentement et il contient des dispositions permettant de refuser de donner son consentement.

Nous parlons de tester un nouveau missile dangereux, un missile susceptible de rompre l'équilibre des forces, un missile furtif chargé d'ogives nucléaires et capable de porter la première frappe. Les Américains veulent tester ce missile au Canada parce que le terrain y est semblable à celui de la Russie.

J'ai un document d'information original qui remonte au premier accord, en 1983. En réponse à la question «pourquoi tester ce missile au Canada», on répond que le Canada offre un terrain représentatif et des trajets réalistes pour tester le lancement du missile de croisière à partir d'un avion. De quoi notre terrain est–il représentatif? De la Russie. Que sont ces trajets réalistes? Deux mille deux cents kilomètres, soit à peu de choses près, la distance à parcourir par un de ces missiles pour frapper au coeur de la Russie.

Nous avons entendu dire que parce que Vladimir Jirinovski, un homme très dangereux, était maintenant en mesure d'exercer une certaine influence en Russie, il nous fallait tester ces missiles nucléaires. À mon avis, ce serait plutôt une raison supplémentaire de dire non aux essais.

En 1992, Boris Eltsine déclarait que les Russes mettraient fin à leurs essais sur les missiles de croisière. Il a lancé un appel aux nations du monde pour qu'elles l'appuient dans son initiative et, si Jirinovski peut invoquer comme argument le fait que nous faisons l'essai du missile et que les Russes sont essentiellement la principale cible visée, je me demande bien comment ces essais peuvent nous aider à faire régner la paix.

Il est grand temps que nous reconnaissions le véritable ennemi. Le véritable ennemi, c'est la pauvreté. Chaque jour, 40 000 enfants meurent sur cette planète. Le véritable ennemi, c'est le fardeau écrasant de la dette et l'écart de plus en plus profond qui se creuse entre le Nord et le Sud du point de vue de la richesse et du pouvoir. Le véritable ennemi, c'est la dégradation de l'environnement.

J'espérais que les libéraux fassent preuve de leadership à l'égard de ces questions mais, malheureusement, ils sont prêts à faire les choses exactement de la même façon qu'avant. Pourquoi ne pas attendre que notre politique étrangère et notre politique de défense aient été examinées avant de permettre ces essais?

En disant non, nous enverrons un message clair non seulement aux Canadiens et au Pentagone, mais aussi au monde entier; nous leur ferons savoir sans équivoque que nous sommes prêts à jouer un rôle de chef de file dans la recherche de la paix.

C'est le député de Winnipeg–Sud–Centre qui, en février 1993, demandait ce qu'il était advenu de cette nouvelle façon de penser au sujet de la défense depuis la fin de la guerre froide. Qu'est–il advenu de cette nouvelle façon de penser? Espérons que cette voix et que ce point de vue prévaudront et que nous prendrons de nouvelles mesures énergiques pour créer une zone dénucléarisée au Canada, pour dire non aux essais à basse altitude au–dessus des terres des Innu au Labrador, pour créer une zone de sécurité commune dans l'Arctique, comme l'a proposé la députée du Yukon, et pour respecter les désirs des autochtones de Canoe Lake, comme l'a proposé le député de The Battlefords—Meadow Lake.

• (1955)

Le temps est venu de changer notre façon de penser. Le temps est venu de dire non aux essais de missiles de croisière au Canada.

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je commencerai par vous féliciter de votre nomination au poste que vous occupez.

Je voudrais remercier le député de son éloquente intervention. Quand il citait le texte de l'accord à propos du terrain représentatif, je me demandais si nous ne pourrions pas examiner ce que signifie cette expression. J'ai l'impression que le danger de nos jours ne vient pas tant de la Russie ou de l'Union soviétique que d'autres pays qui posséderont ce genre d'armement nucléaire.

Je me disais que le territoire de ces pays ressemble peut–être davantage au genre de terrain qu'on trouve entre Montréal et Ottawa ou Toronto. Nous savons que le danger ne vient pas de l'Union soviétique maintenant, mais davantage d'autres pays. Le député pourrait–il élaborer sur ce point?

M. Robinson: Monsieur le Président, le député de Nunatsiaq vient de faire une excellente observation, qu'on a déjà soulevée par ailleurs. Certains députés ont parlé de la tragique guerre du Golfe qui devait permettre d'abattre Saddam Hussein et d'établir la démocratie au Koweït.

Si cet argument est valable, on ne devrait sûrement pas procéder à des essais au–dessus des zones septentrionales. On devrait peut–être faire des essais du missile de croisière au–dessus du désert du Nevada. Si le danger, comme on le dit, vient de zones plus urbanisées, le député de Nunatsiaq se demande probablement pourquoi on ne procéderait pas à de tels essais au–dessus de la circonscription de Calgary–Sud–Ouest. Pourquoi pas au–dessus de la circonscription de Lac–Saint–Jean? Pourquoi pas au–dessus de régions qui sont légèrement plus peuplées?

C'est une question parfaitement légitime. Je me réjouis de l'intervention du député.

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, Vladimir Jirinovski a déjà menacé l'Ouest d'anéantissement nucléaire si nous tentions de contrecarrer son projet de rétablir l'empire russe.

Le député croit–il vraiment qu'il ne mettrait pas à exécution ses plans de réarmement de l'ancienne Union soviétique si nous abandonnions les essais du missile de croisière dans le nord de l'Alberta et le nord du Canada?

M. Robinson: Monsieur le Président, il est insensé de recommander de répliquer à Vladimir Jirinovski à ce moment–ci en procédant à des essais du missile de croisière de pointe, le missile furtif, qui nous permettrait de riposter par une attaque nucléaire contre la Russie.

La façon la plus efficace de répliquer aux Jirinovski du monde consiste sûrement à faire tout ce que nous pouvons pour les isoler. Nous devrions faire clairement comprendre que la communauté des nations juge révolue l'époque où l'on répondait à l'agression par l'agression. On ne répond pas aux menaces très dangereuses et très destructrices de Jirinovski en dépensant tout simplement davantage d'argent à mettre au point des armes nucléaires destinées à lui riposter.

Nous tenons ici une excellente occasion de soutenir les forces de la démocratie dans l'ex–Union soviétique et en Russie en concluant avec elles un accord de sécurité mutuelle qui aurait pour effet de démilitariser complètement l'Arctique. Cela rendrait la santé à l'environnement très fragile de l'Arctique.

Cela constituerait le moyen le plus efficace de répliquer à Jirinovski et de l'isoler, lui et les autres Jirinovski du monde.

Mme Elsie Wayne (Saint John): Je remercie mon collègue, le député de Burnaby—Kingsway, d'avoir partagé son temps avec moi. Ceci devrait être mon baptême d'orateur. Je suis certainement très heureuse, monsieur le Président, que vous ayez reconnu l'existence de *Wayne's World* dans ce coin–ci.

En raison du passé militaire de ma circonscription, celle de Saint John, au Nouveau–Brunswick, et des liens qui nous rattachent depuis longtemps à la mer et à la construction navale, notre opinion au sujet des questions militaires diffère peut–être un peu de celle de nombreux Canadiens des régions centrales. Je le précise, car c'est notre chantier qui construit les frégates pour l'armée canadienne. Il doit néanmoins réduire ses activités, à l'instar du chantier de Lévis dont a parlé plus tôt aujourd'hui un député du Bloc. Dans ma circonscription, il y aura probablement 3 500 personnes sans emploi d'ici la fin de l'année ou d'ici mai 1995. J'espère donc que le ministère des Transports ou celui de la Défense nationale prendront en considération le chantier naval le plus moderne qui existe au Canada au moment d'adjuger leurs futurs contrats.

• (2000)

Je tiens à souligner que c'est sous un gouvernement libéral et à l'époque où l'honorable Roméo LeBlanc, actuellement sénateur, était ministre que nous avons obtenu notre premier contrat de construction de frégates. Le gouvernement qui a suivi nous en a accordé lui aussi. Il y a à Saint John (Nouveau–Brunswick) l'un des chantiers navals les plus modernes du Canada. Il faudrait continuer d'en tirer parti. Mes collègues libéraux d'en face devraient certainement continuer de tirer parti de ce qu'ils ont fait dans le passé en permettant l'ouverture de ce chantier naval.

Contrairement à certains, les électeurs de la circonscription de Saint John sont plutôt restés à l'écart de toutes ces histoires concernant les missiles de croisière, etc. Quand j'entends tout le monde parler des missiles et de l'énergie nucléaires, je ne puis m'empêcher de sourire, car nous avons chez nous l'une des centrales nucléaires les plus efficaces du monde. Je rentre tout juste de Roumanie. Le gouvernement m'a envoyée là–bas au cours de la dernière année. Nous construisons des installations à Cernavoda, en Roumanie, car Saint John possède la centrale nucléaire la plus efficace du monde.

Certains groupes d'intérêts croient que cette centrale sert à fabriquer des armes nucléaires. Chaque fois que quelqu'un prononce le mot «nucléaire», tout le monde tremble. Il m'arrive parfois de penser que les Canadiens ne se rendent pas compte de leur chance dans bien des domaines et notamment en ce qui concerne la politique de la défense.

J'espère bien que le gouvernement passera aux actes et qu'il examinera comme prévu la politique de la défense en recueillant le point de vue des Canadiens et en les tenant informés de l'avancement de son examen. Très peu d'entre nous ont dû aller à la guerre ou même s'en approcher, Dieu merci. Mais il m'arrive de me demander si cela n'a pas édulcoré, chez certains de nos

concitoyens, la vision de ce qu'il faut faire pour préserver la paix.

J'ignore si je souscris à la thèse suivant laquelle la meilleure défense c'est une bonne attaque. Je sais toutefois qu'il faut une bonne défense pour prévenir la guerre. C'est dans cet ordre d'idées que j'inscris la question des essais du missile de croisière. J'estime en effet qu'il faut faire preuve de prudence jusqu'à ce qu'on ait la certitude qu'il n'y a plus de risques.

Il y a ceux qui estiment que le meilleur moyen de parvenir au désarmement, c'est que tous déposent leurs armes ou, du moins, qu'ils cessent de développer la technologie des armements. Pour que cela arrive, il faut que le Canada et ses alliés de l'OTAN et de NORAD donnent l'exemple.

Je respecte leur sincérité, mais je ne suis pas de leur avis. Je fais plutôt partie de ceux qui croient que le vrai désarmement ne peut se faire qu'à l'aide de traités liant tous les signataires, d'un système de vérification fiable et ouvert ainsi que d'une méthode collective pour les violations des accords.

Ne nous y trompons pas. Le Canada courrait–il vraiment des risques s'il n'avait ni armée, ni marine, ni aviation? La vérité, c'est que nous ne sommes pas loin d'en être rendus là. Quel risque y a–t–il à se retirer de l'OTAN ou de NORAD? Il n'y en a pratiquement pas. Et c'est sans doute là le plus précieux cadeau de Dieu au Canada.

Cependant, nous sommes membres d'organismes de défense mutuelle comme l'OTAN et NORAD pour d'autres raisons que notre simple protection. Nous avons des liens historiques et commerciaux avec les autres membres de ces organismes. Nombre d'entre nous sont originaires de certains de ces pays. Il y a aussi la notion que la défense coûte moins cher collectivement, sans oublier qu'on pourrait prévenir toute guerre si tous les pays adhéraient aux ententes.

• (2005)

Nous avons accompli de grands progrès dans la voie du désarmement ces dix dernières années, énormément aidés en cela par ce que qui s'est passé en Europe, notamment dans l'ancienne Union soviétique. Mais tant qu'il y aura des armées et des armes, il faudra, pour maintenir la paix, avoir les moyens de se défendre et de défendre ses alliés au besoin, et cela veut dire rester à l'avant–garde de la technologie.

Je ne prétends pas être une spécialiste des systèmes d'armements ni du missile de croisière, mais il suffit de lire un peu pour constater aussitôt que, au fil des ans, il s'est dit bien des faussetés sur ces essais.

Ainsi, beaucoup d'adversaires du missile de croisière ont soutenu qu'il servait uniquement à porter des bombes nucléaires. J'ai encore entendu cette affirmation cet après–midi et ce soir. Des députés ont dit que, en acceptant ces essais, nous favorisions l'expansion de l'armement nucléaire.

Il se trouve que ces missiles ont servi dans la guerre du Golfe, contre Saddam Hussein. Ils portaient des bombes classiques et je crois me souvenir qu'ils atteignaient leur cible avec une étonnante précision.

Un député est allé jusqu'à dire qu'il fallait interdire ces tests parce qu'ils aggraveraient l'instabilité en Russie, que les conservateurs russes y verraient la preuve que l'Ouest menace leur pays.

Ça me paraît passablement tiré par les cheveux. Chose sûre, je ne vois pas dans quel but on voudrait faire pareille déclaration. Certes, je suis tout à fait d'accord qu'il est dans nos intérêts qu'une Russie démocratique s'intègre pacifiquement à l'Europe, mais j'ai du mal à imaginer que des essais de missiles de croisière non armés puissent avoir un impact sur une Russie qui, de l'aveu général, est loin de connaître une relative stabilité.

Je n'arrive pas à trouver beaucoup d'éléments de preuve en faveur de l'idée qui veut que le nucléaire ne fait plus problème. À mon sens, ce qui fait véritablement problème, c'est qu'il s'agit d'une technologie peut–être un peu trop simple et donc qui peut aisément être utilisée à des fins d'armement conventionnel.

Les rapports établis par la Bibliothèque du Parlement fournissent des renseignements pertinents. En voici un extrait:

> La préoccupation, bien compréhensible, à l'égard des missiles de croisière nucléaires des superpuissances s'étant atténuée ces dernières années, l'attention s'est portée sur les engins de croisière de plus faible portée et plus simples à fabriquer. Sans être comparables aux systèmes à longue portée américains et russes, des engins antinavires à courte portée, notamment, sont actuellement en service dans un grand nombre de pays et encore plus nombreux sont les pays qui possèdent des programmes pouvant conduire à la mise au point de missiles de croisière. On rapporte qu'aux États–Unis, de hauts responsables sont d'avis que les missiles de croisière constitueront un jour une importante menace de prolifération et que la recherche permet d'augmenter notre capacité de les suivre. En avril 1992, un physicien de MIT, Kosta Tsipis, soutenait, dans un article paru dans le *New York Times*, qu'on s'était concentré sur les dangers de la diffusion de la technologie des missiles balistiques, alors que la mise au point de missiles de croisière précis pourrait un jour présenter une plus grande menace encore. Toujours selon le professeur Tsipis, la technologie de base pour la fabrication de moteurs d'avion commercial, de gyroscopes et d'autopilotes est, à l'heure actuelle, à la portée de quiconque le souhaite. Selon ses propres termes, tout pays qui peut fabriquer un simple avion est en mesure de construire un missile de croisière capable de transporter une tonne de munitions sur une distance d'au moins 300 milles et de le faire tomber à moins de 30 pieds de la cibleà.

L'une des raisons de poursuivre les essais est que ces essais servent notamment à évaluer les systèmes antimissiles, autrement dit la capacité des radars et des avions à détecter, suivre et intercepter les missiles une fois lancés. Selon le professeur Tsipis, ces informations justifient à elles seules la poursuite des essais.

On peut imaginer que l'examen complet annoncé par le gouvernement pourrait nous mener à la conclusion que nous devrions assumer nous–mêmes notre défense et que nous devrions quitter l'OTAN, le NORAD, ou les deux. Ce dont je doute fort.

En tout cas, il me semble qu'il convient d'abord d'annoncer l'examen de la politique en vigueur et seulement ensuite d'apporter les changements nécessaires à sa mise en oeuvre. N'est–ce pas là tout le but de revoir une politique—chercher à savoir ce

que les experts et les Canadiens ordinaires pensent que l'on devrait faire avant d'apporter des changements?

• (2010)

En fait, c'est ce que, selon le porte–parole du Parti libéral pour les affaires extérieures d'alors, le député de Winnipeg–Sud–Centre, le gouvernement aurait dû faire avant de reconduire l'accord autorisant la poursuite des essais en février de cette année. Il n'a pas dit que le gouvernement devrait organiser un débat d'une journée à la Chambre. Il a dit que si son parti était élu, il tiendrait des audiences dans tout le pays. C'est vraisemblablement ce que va faire le Comité de la défense, du moins à mon avis. Dans leur livre rouge, les libéraux font tout un plat de leur engagement à l'égard de la «démocratisation de la politique étrangère».

Nous prenons le gouvernement au mot là–dessus. Nous lui gageons que ce débat fera partie du dialogue sincère que les libéraux se sont engagés à tenir avec les Canadiens lors de leur campagne électorale. Le gouvernement libéral devrait tenir sa promesse et ne pas apporter de changements substantiels à la politique de défense avant la fin de ces audiences. Cela, ajouté au fait qu'il est sage de se préparer au pire tout en négociant pour essayer d'améliorer les choses, laisse penser que l'on ne devrait pas mettre fin à ces essais.

À cet égard, je note que, selon le *Ottawa Citizen* du samedi 22 janvier, le gouvernement aurait déjà décidé d'autoriser la poursuite des essais alors qu'il s'y était opposé du temps que les libéraux étaient le parti de l'opposition. J'en suis ravie. Mais si nous sommes d'accord sur la décision, si ce que dit le journal est vrai, cela augure mal de l'engagement déclaré du gouvernement à l'égard de la démocratisation du processus.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, l'honorable députée de Saint John a touché à deux aspects qui m'intéressent particulièrement. Elle a parlé de pertes d'emplois potentielles dans le chantier maritime de son comté et de l'usage des missiles de croisière en fonction d'une technique de guidage qui serait davantage précise. Je commence par ce deuxième point et je reviendrai au premier, demandant à l'honorable députée de Saint John de commenter.

Au sujet de l'accroissement de la précision des systèmes de guidage pour les missiles de croisière, on a là une indication très fine du fait que ces missiles ne seront pas utilisés pour transporter des charges nucléaires. Avec une charge nucléaire, on n'a pas besoin d'une grande précision. À l'intérieur d'un kilomètre, on appelle cela, en anglais, un bull's eye. Si on veut de la grande précision, c'est justement pour livrer une charge conventionnelle qui va permettre de faire une opération chirurgicale. Donc, les tests que les Américains nous demandent vont dans le sens d'une dénucléarisation des conflits. C'est ma perception et je demanderai tantôt à mon honorable collègue de réagir et de me donner sa perception sur le même sujet.

Parlons maintenant des emplois. Nous parlons de guerre et de paix depuis un bon nombre d'heures. Mais à mon sens, les véritables enjeux sont la technologie et les emplois. Nous n'aurons pas de guerre dans un avenir prochain. Nous n'en aurons pas, parce qu'il y a des efforts diplomatiques sur plusieurs fronts qui vont permettre de résoudre un certain nombre de tensions. Mais, en attendant, il y a un énorme appareil industriel militaire qui a besoin de contrats, et les Américains savent très bien nourrir cet appareil–là. Je sais, par ailleurs, et un député libéral en faisait mention cet après–midi, il serait intéressant de reconvertir l'industrie militaire vers l'industrie civile. Or, ces technologies dont nous parlons, c'est–à–dire la perception des formes par l'intelligence artificielle avec des programmes informatisés est une technologie qui s'applique très bien dans nos usines pour permettre que certains travaux puissent être assistés par le concours de l'ordinateur. On voit donc qu'il y a des emplois reliés à tout cela. Les Américains le voient très bien. Nous, nous parlons de paix et de guerre. Qu'en pense l'honorable députée de de Saint John?

[*Traduction*]

Mme Wayne: Monsieur le Président, j'ose croire que nous ne parlons pas de guerre, mais bien de paix.

• (2015)

À mon avis, le Canada doit se tenir à la fine pointe de la technologie. Il doit travailler avec ses partenaires du Sud pour assurer le maintien de la paix.

Comme je l'ai dit dans mes observations, nous devons conclure des accords et des traités, mais dans le but d'éviter la guerre. Lorsqu'il s'agit de haute technologie et d'emplois, j'estime qu'avec l'Accord de libre–échange que le gouvernement a conclu—je suis très heureuse qu'il ait signé cet accord environ 18 jours après les élections parce qu'il estimait que celui que nous avions négocié était tellement bon; cela m'a réellement plu; c'était merveilleux—nous aurons des emplois pour les Canadiens.

Je ne crois pas qu'en travaillant avec nos partenaires du Sud, nous perdrons des emplois. J'estime que nous créerons des emplois pour les Canadiens.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée de Saint John pour le discours qu'elle a prononcé sur ce sujet. Je suis à la Chambre depuis le commencement du débat, cet après–midi, et j'estime que l'opinion qu'elle a exprimée est la plus sensée, la plus réfléchie et la plus claire que nous ayons entendue ou, du moins, que j'aie entendue aujourd'hui.

Il est important que nous entendions les deux points de vue sur cette question. Celui–ci était très bien exprimé et le discours de la députée m'a réellement plu.

Mme Wayne: Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir prendre la parole. C'est là, je pense, la liberté à laquelle nous aspirons tous.

Nous sommes tous ici pour représenter les gens qui nous ont élus. J'espère que nous ferons front commun pour défendre les meilleurs intérêts du Canada.

Pour en venir à la question qui nous intéresse aujourd'hui, il est extrêmement important, selon moi, que les essais des missiles de croisière aient lieu. À mon avis, et de l'avis de mon parti, la poursuite de ces essais sera un facteur de dissuasion, personne ne connaissant exactement les intentions de l'ex–Union soviétique.

J'ajouterai simplement, et je serai brève, que le gouvernement allemand m'a invitée à me rendre en Allemagne pour constater les résultats de la réunification. J'ai eu l'occasion d'aller des deux côtés du mur de Berlin. C'est le jour et la nuit. D'un côté, les gens vivent effectivement dans l'harmonie. De l'autre, on trouve encore des soldats. Ayant vu de mes propres yeux comment ça se passait, je ne peux qu'inviter tous les députés de la Chambre à voter en faveur de la poursuite des essais des missiles de croisière au Canada pour que ce soit un facteur de dissuasion. Il ne faut pas se fier aux apparences.

Quand le mur de Berlin s'est écroulé, nous avons tous pensé que tout allait rentrer dans l'ordre. Or, ça ne s'est pas encore produit et ça ne se produira pas de sitôt. Nous avons donc grandement intérêt à nous tenir prêts.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée de Saint John de son premier discours. C'était un discours très réfléchi où elle a d'ailleurs mentionné des arguments que je voulais aussi présenter.

Je serai bref, car la journée a été longue. Je voudrais féliciter le gouvernement d'avoir proposé ce débat avant de prendre sa décision. Cela m'amène à l'argument du député de Burnaby—Kingsway qui voulait que l'on prenne une décision maintenant sur les essais des missiles de croisière, une décision négative, puis que l'on procède à un examen de la politique de défense.

Il me semble que la bonne façon de procéder est tout le contraire de celle–là. C'est dans le contexte d'un examen de la politique de défense qu'il faut considérer l'essai des missiles de croisière et tous les autres accords de défense que le Canada peut avoir. Comme certains l'on fait remarquer plus tôt, il ne s'agit pas d'un débat pour ou contre une arme nucléaire. Il s'agit d'un vecteur qui peut porter une ogive nucléaire ou une charge classique.

Le débat ne porte donc pas sur les armements nucléaires. D'ailleurs, les armes nucléaires ne sont pas autorisées sur le territoire canadien. C'est une initiative que les libéraux avaient prise et qui est maintenant loi. Les armes nucléaires sont interdites au Canada.

Donc, ce n'est pas un débat sur les armes nucléaires, mais un débat sur l'essai de systèmes vecteurs appartenant à un de nos partenaires en Amérique du Nord, un de nos collègues de l'OTAN et du NORAD. Je pense qu'il nous faut être très prudents dans la façon dont nous traitons ce partenaire et aussi ce type de vecteur militaire.

• (2020)

Il se peut que nous ne voulions pas poursuivre les ententes qui nous lient actuellement aux Américains et qu'il ne soit pas nécessaire de le faire mais, je le répète, cette question doit être examinée dans le cadre d'un examen général de notre politique de défense. Le Parti libéral s'est engagé à entreprendre un tel exercice lorsqu'il était dans l'opposition et il demeure fidèle à cet engagement. Je crois que nous ne pouvons examiner l'avenir des essais du missile de croisière que dans ce contexte. Nous ne voudrons peut–être pas poursuivre indéfiniment ces essais.

Je crois que nous devons, dans les circonstances actuelles, faire preuve d'une grande prudence avant de renoncer à une arme. L'effondrement du mur de Berlin et la fin de la guerre froide n'ont pas entraîné une plus grande stabilité; je crois plutôt que la situation mondiale est plus instable aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été. Les Forces canadiennes ont participé il y a peu à la guerre du Golfe et, comme le disait plus tôt un député, le missile de croisière s'est révélé très efficace pour mettre fin au conflit.

Il y aura d'autres conflits comme celui de la guerre du Golfe et le Canada y participera avec ses alliés. L'OTAN a joué un rôle important dans ce conflit. Ses troupes ne sont pas intervenues sous le drapeau de l'OTAN, mais cette organisation a joué un rôle important dans la guerre du Golfe; l'unité, la formation et la cohésion de l'OTAN ont grandement contribué à mettre fin à ce conflit. Compte tenu de l'instabilité actuelle sur la scène mondiale, nous devons aborder avec beaucoup de prudence la question du démantèlement des armes et de la dissolution des alliances actuelles.

En quoi sommes–nous gagnants? Nous le sommes dans la mesure où notre mode de vie, nos croyances et notre philosophie ont eu gain de cause grâce à la force que nous possédions et que nous avons pu montrer, sans avoir à l'utiliser. Cette force a permis à l'OTAN d'éviter la guerre. L'OTAN est l'alliance militaire qui a connu la plus grande réussite de l'histoire; elle est probablement la force la mieux équipée et la mieux formée qu'on ait jamais vue, et pourtant elle n'est jamais allée en guerre. L'alliance a réussi simplement parce qu'elle existait et que tout le monde connaissait son existence et sa puissance.

L'alliance de l'OTAN a été une réussite parce que nous avons su montrer notre force et c'est pourquoi nous devons faire preuve d'une grande prudence avant d'entamer une diminution de notre puissance. Il est important de négocier en s'appuyant sur la force et non pas sur la faiblesse.

Notre force repose en grande partie sur celle des États–Unis. Les États–Unis ne jouissent pas d'une estime universelle et nombreux sont ceux qui voient d'un mauvais oeil que les États–Unis jouent de plus en plus le rôle de gendarme de la planète. Je préférerais voir l'ONU remplir ce rôle car il est indéniable que toutes les alliances auxquelles participent le Canada et d'autres pays alliés des deux côtés de l'Atlantique dépendent en grande partie de la puissance de la machine de guerre américaine. Les circonstances actuelles nous obligent à réfléchir longuement avant de réduire la puissance de cette machine et de nos alliances.

En terminant, je répéterai simplement, car il n'est pas nécessaire d'étirer le débat, que l'examen des essais du missile de croisière doit se faire dans le cadre de l'examen général de notre politique de défense. Je crois que c'est de toute évidence la ligne de conduite que nous devons suivre et c'est pourquoi je conseille au gouvernement de maintenir l'entente actuelle. Le Canada a signé cette entente, et que ce soit avec les États–Unis ou n'importe quel autre partenaire, nous devons faire preuve d'une grande

prudence car l'annulation unilatérale d'une entente pourrait entacher notre crédibilité.

La poursuite ou la cessation des essais du missile de croisière dans l'avenir doit être examinée exclusivement dans le cadre du réexamen de notre politique de défense.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Madame la Présidente, je reviens sur le même thème parce que je suis intéressé à connaître l'opinion des divers députés qui interviennent dans le débat d'aujourd'hui en matière d'emploi.

• (2025)

Tantôt, l'intervenante précédente disait que l'ALENA nous permettrait d'avoir accès à ces nouvelles technologies. Mais il faut comprendre qu'il s'agit de technologies classifiées, puisqu'elles sont militaires, par le DOD américain. Il faudrait donc que des ententes particulières entre le Canada et les États–Unis puissent permettre à nos entrepreneurs d'avoir accès à ce type de haute technologie et aux contrats de recherche et développement qui se font autour de cette technologie. J'aimerais avoir la réaction de notre collègue de Labrador à ce sujet.

[*Traduction*]

M. Rompkey: Madame la Présidente, je ne suis par certain d'avoir bien compris toute la question. Je regrette, mais est–ce que le député pourrait la répéter?

M. de Savoye: Madame la Présidente, je voulais dire que grâce à l'ALÉNA, on a accès aux marchés de là–bas, mais que dans ce cas précis, il s'agit de technologie classifiée. Il n'est pas évident que le département de la Défense mettra cette technologie à notre disposition ou à la disposition de nos fournisseurs. Que devrait faire le gouvernement libéral ou que croyez–vous que votre gouvernement devrait faire pour que les Américains donnent à nos fournisseurs accès à cette technologie et aux contrats de recherche et développement qui viennent avec?

M. Rompkey: Madame la Présidente, ce n'est pas moi qui ai soulevé la question de l'ALÉNA, je crois que c'était la députée de Saint John.

Peu importe; il me semble qu'on peut partager ce genre d'informations de diverses façons. Il existe des accords entre le Canada et les États–Unis en matière de défense. Il y a les accords de production de défense et divers autres mécanismes qui permettent le partage de renseignements. Je crois qu'il est tout à fait possible, dans le cadre des divers accords de coopération et alliances qui existent, d'obtenir que les États–Unis nous donnent accès aux renseignements dont parle le député.

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Madame la Présidente, je suis heureux de participer à ce débat très important. Avant de commencer, je veux faire remarquer certains propos qu'ont tenus les députés des circonscriptions de Saint John et du Labrador. Ils veulent faire une distinction entre les essais des missiles de croisière, selon que les missiles transportent des armes nucléaires ou conventionnelles.

Je tiens à signaler qu'une arme, qu'elle soit conventionnelle ou nucléaire, est un instrument de destruction. Nous parlons d'une arme devant servir en cas de guerre. Les armes conventionnelles tuent un peu moins de monde à la fois, mais elles tuent quand même.

Je tiens à remercier mon collègue, le ministre de la Défense nationale, et son secrétaire parlementaire, pour nous avoir donné la chance de nous exprimer sur cette question. Je suis fier de mon parti et de mon chef, le très honorable premier ministre, qui ont permis à la Chambre de discuter de cette question avant qu'une décision finale soit prise.

Les essais des missiles de croisière sont un sujet qui touche particulièrement les habitants des Territoires du Nord–Ouest. En tant que député de la région, j'ai le devoir de faire valoir le point de vue de mes électeurs à la Chambre.

La population des Territoires du Nord–Ouest a des idées bien arrêtées là–dessus. Depuis 1984, quand les essais ont commencé au–dessus de la vallée du Mackenzie, l'Assemblée législative des Territoires du Nord–Ouest a adopté six résolutions manifestant son opposition aux essais. Le gouvernement et les habitants des Territoires du Nord–Ouest ont envoyé un nombre incalculable de lettres pour y exprimer leurs préoccupations.

La population de la région a eu beau exprimer son opposition clairement et fréquemment, l'accord a été renouvelé à chaque fois. Malgré les objections de la population nordique, l'accord initial sur les essais des missiles de croisière a été reconduit en 1988, pour une autre période de cinq ans. En 1989, le gouvernement du Canada a autorisé les essais des missiles de croisière perfectionnés. En 1993, le gouvernement a accepté de renouveler l'accord pour dix ans sans même consulter le gouvernement des Territoires du Nord–Ouest.

• (2030)

Les habitants de la région ont été choqués que l'on fasse fi de leur opinion. Les habitants du Nord ont l'impression qu'ils n'ont pas été entendus. Ce qui est en question, pour les habitants du Nord, c'est leur droit de décider de l'utilisation de leur territoire.

Les Territoires du Nord–Ouest sont vastes, mais ils ne sont pas vides. Les Dénés et les Inuvialuit, soit les autochtones de l'Arctique de l'Ouest où l'on effectue les essais, sont installés dans la région depuis des milliers d'années. Plus récemment, beaucoup plus récemment, des non–autochtones ont choisi d'aller s'établir dans les Territoires du Nord–Ouest.

Bien que la population de cette région puisse sembler peu importante par rapport aux zones urbaines du Sud, tous les habitants des Territoires du Nord–Ouest collaborent pour assurer un avenir meilleur à leurs enfants. Cet avenir repose en grande partie sur le règlement des revendications territoriales des peuples autochtones. Bien qu'on enregistre des progrès dans ce domaine, tous les peuples autochtones n'ont pas encore eu satisfaction. Les négociations se poursuivent.

Pour ceux qui ont obtenu gain de cause et pour les autres, la protection et l'amélioration du mode de vie et de l'économie traditionnels sont une préoccupation majeure. Bien que la plupart des autochtones se soient installés dans des communautés, leur culture et des raisons économiques veulent qu'ils se retrouvent en pleine nature plusieurs fois par an. Leurs territoires de chasse et de piégeage traditionnels peuvent se trouver à des milles de leur communauté de base.

C'est pourquoi lorsque les missiles de croisière survolent la vallée du Mackenzie en direction de la mer de Beaufort, ce ne sont pas des territoires vides et inoccupés qu'ils survolent mais bien des territoires qui ont été habités, exploités et aimés par des générations successives et qui le sont encore.

Les habitants du Nord voient pour eux un avenir plus étroitement lié à celui de leur voisins circumpolaires. Tout comme il est sans doute naturel pour les Canadiens du Sud de se tourner vers le Sud, il est plus encore naturel pour les gens du Nord de se tourner vers le Nord et les régions du pôle.

Les habitants des Territoires du Nord–Ouest ont beaucoup de choses en commun avec ceux des régions circumpolaires. Outre le climat, ils partagent de nombreuses préoccupations socio–économiques. Nous pensons pouvoir apprendre les uns des autres et contribuer au développement de chacun.

Dans le Nord, les gens sont pacifiques. Nous sommes mal à l'aise à la pensée que notre territoire sert à des essais militaires.

Nous craignons les conséquences d'un accident et les dégâts que cela causerait à nos communautés, à la faune et à l'environnement. À l'heure actuelle, le danger que représentent, pour les habitants des Territoires du Nord–Ouest, les risques d'accident au cours des essais du missile de croisière américain, est beaucoup plus réel que les risques d'attaque de la part de l'ex–Union soviétique. Il y a déjà eu des accidents, croyez–moi.

En 1990, un appareil canadien CF–18 s'est écrasé juste à l'extérieur d'Inuvik alors qu'il suivait un missile de croisière qui venait d'être lancé d'un bombardier B–52.

En 1986, deux missiles de croisière ont disparu pendant les essais. L'un s'est écrasé près de Primrose, en Alberta, et l'autre s'est abîmé dans la mer de Beaufort.

En février dernier, lorsque le Canada a renouvelé l'entente autorisant les essais du missile de croisière avec les États–Unis sans consulter le gouvernement des Territoires du Nord–Ouest, ni les organisations autochtones du Nord, le chef du gouvernement des Territoires du Nord–Ouest a écrit au ministre de la Défense nationale pour lui faire part de son désappointement étant donné que le point de vue des personnes les plus directement touchées par ces essais n'était même pas pris en considération.

D'autres députés de l'assemblée législative avaient aussi exprimé leur opinion à cet égard. Entre autres, M. Jim Antoine, représentant de la nation dénée de Nahendeh, a tenu des propos très éloquents dont je voudrais faire part à la Chambre et aux Canadiens. Voici un extrait de sa déclaration faite devant l'assemblée législative de Yellowknife, le 23 février de l'an dernier:

> Ces missiles volent dans l'espace aérien des Dénés de ma circonscription. J'ai parlé à des personnes qui vivent dans le bois et qui s'adonnent au piégeage, et elles m'ont dit avoir vu des missiles voler au–dessus des arbres. Ces missiles sont suivis par des bombardiers B–52.
>
> Je m'oppose aux essais du missile de croisière et je m'oppose aussi à la guerre. J'ai vu à la télévision l'usage qu'on a fait de ces missiles lors du conflit en Iraq. J'ai vu le potentiel de destruction de ces missiles de croisière. Cela m'a perturbé. J'avais le sentiment que les Territoires du Nord–Ouest avaient contribué à cette destruction en autorisant les essais de ces missiles dans l'espace aérien situé au–dessus de nos terres.

Les résidants du Nord continuent d'être perturbés par l'activité militaire dans notre territoire. S'il est vrai que la présence militaire a permis d'améliorer les services de transport et de communication, et qu'elle a favorisé l'emploi, la formation et les possibilités d'affaires pour les gens du Nord, il n'en demeure pas moins que ces avantages n'ont pas été aussi importants que ces personnes l'avaient espéré. Aux yeux d'un grand nombre de résidants du Nord, les conséquences sociales et environnementales négatives des essais du missile de croisière, des vols de formation à basse altitude et des activités militaires connexes l'emportent sur les avantages. Un certain nombre d'organisations autochtones et non–autochtones du Nord prônent la démilitarisation de l'Arctique depuis des années. La Conférence circumpolaire inuit a fait oeuvre de pionnier à cet égard.

• (2035)

En 1990, le gouvernement des Territoires du Nord–Ouest publiait un document de travail sur l'activité militaire dans le Nord. Les auteurs du document proposaient la création d'une zone circumpolaire de paix et de sécurité. Même si le ministère de la Défense nationale n'a pas accueilli favorablement cette proposition à l'époque, j'aimerais que la possibilité de créer une telle zone circumpolaire de paix et de sécurité soit de nouveau envisagée. Il va de soi que les essais du missile de croisière n'auraient pas leur place si une telle zone était créée.

Quoi qu'il en soit, les gens du Nord ne voient tout simplement pas la nécessité de poursuivre les essais du missile de croisière au–dessus de leur territoire. À cet égard, le chef du gouvernement des Territoires du Nord–Ouest a récemment déclaré:

> Selon nous, les essais du missile de croisière effectués dans le cadre de l'activité militaire dans les Territoires du Nord–Ouest ne peuvent plus être justifiés, compte tenu des changements importants qui sont survenus sur la scène internationale au cours des dernières années.

Je suis d'accord avec cette déclaration. Les résidents du Nord sont conscients du fait que même si la guerre froide est terminée, d'autres préoccupations ont vu le jour en matière de sécurité. Néanmoins, ces personnes se demandent si les solutions militaires habituelles sont appropriées ou si elles sont les seules solutions possibles. Dans bien des cas, une aide économique peut être beaucoup plus utile pour assurer notre sécurité à long terme que des démonstrations de force.

Je suis d'avis que les résidents du Nord, qui ont une perspective unique en matière de paix et de sécurité, peuvent apporter une contribution utile à l'étude prochaine de la politique de défense nationale. Ces personnes devraient être bien représentées et leur opinion devrait être soigneusement prise en considération dans le cadre de cet exercice.

L'amélioration des communications et de la coopération avec leurs voisins circumpolaires permet aux résidents du Nord de créer des ponts au–dessus de l'océan Arctique. Les peuples du

Nord créent de nouvelles amitiés tout en renforçant les liens existants. Je signale à ceux qui ne le sauraient pas qu'une entreprise du Nord a récemment construit un village en Sibérie.

Les résidents du Nord n'estiment pas que la poursuite des essais du missile de croisière dans les Territoires du Nord-Ouest favorisera les objectifs de paix et de sécurité améliorées. Par contre, l'interruption de ces essais pourrait constituer un grand pas vers l'instauration d'un nouveau régime de sécurité circumpolaire.

Les essais du missile de croisière ne sont qu'un volet de l'accord-cadre bilatéral sur les essais d'armes avec les États-Unis. Il est possible de mettre fin à cet aspect particulier de l'entente, sans pour autant résilier intégralement l'accord.

Les résidents du Nord ne demandent pas la résiliation complète de l'accord-cadre. Ils demandent seulement qu'on mette un terme aux essais du missile de croisière. Le gouvernement doit annuler ces essais.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je rappelle à la Chambre que les questions doivent porter sur l'intervention précédente.

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Madame la Présidente, comme bien d'autres députés, je reste perplexe face à cette question. J'ai vraiment apprécié les observations que vient de faire le député. Je suis convaincu que nous comprenons tous l'inquiétude qu'il doit ressentir en sa qualité de représentant des Canadiens qui sont le plus directement concernés par cette importante décision. Franchement, je n'aurais aucune objection à ce que la politique étrangère canadienne adoptée par le gouvernement reflète un léger esprit d'indépendance à l'égard des États-Unis.

Je voudrais savoir ce que pense le député de l'argument en faveur des essais qui me semble le plus convaincant et qui est le suivant. En tant que partenaire des États-Unis au sein de NORAD, est-ce que, dans une certaine, sinon dans une grande mesure, nous ne sommes pas tenus d'autoriser ces essais?

Je me demande si le député peut répondre à cette question. J'ai écouté attentivement ses observations. Elles étaient excellentes, mais je n'ai rien entendu concernant l'argument que je viens de rappeler. Je suis sincèrement curieux d'entendre comment il réfuterait cet argument, qui me paraît important.

M. Anawak: Madame la Présidente, permettez-moi simplement de souligner que nous avons vraiment conclu des accords avec d'autres pays, aussi bien sur des questions militaires que sur d'autres questions. C'est exact, nous avons signé des accords, des traités ou des pactes avec d'autres pays. Je rappelle que le Canada est toujours un pays indépendant. Je suis très fier que le Canada soit un pays libre. Les Canadiens sont des gens pacifiques.

• (2040)

Comme je l'ai fait remarquer à la fin de mon intervention, je ne pense pas que nous ayons un accord avec les États-Unis qui puisse être dénoncé d'année en année. Je ne pense pas non plus que nous risquions de provoquer un différend avec les États-Unis et, franchement, si c'était le cas, cela ne m'inquiéterait pas. Je ne crois pas que nous allons avoir des ennuis si nous décidons d'annuler les essais de missiles de croisière dans le Grand Nord.

Comme je l'ai dit à un député d'en face, la pomme de discorde qu'il pourrait y avoir a changé depuis deux ou trois ans. La situation n'est plus la même. Si les Américains devaient déclencher une attaque, ce ne serait pas contre l'Union soviétique.

Malgré les inquiétudes que soulève le fou de Russie—son nom m'échappe, mais peu importe—, je ne crois pas que c'est une menace. Par conséquent, la menace ne vient pas de la Russie. L'Union soviétique n'existe plus. La menace vient davantage des autres pays qui peuvent être en train de mettre au point des armes nucléaires.

Pourquoi ne demandons-nous pas aux États-Unis de faire les essais de leurs missiles de croisière au-dessus d'un territoire de même nature. Si ce territoire similaire se trouvait entre Ottawa et Montréal ou entre Toronto et Vancouver, pourquoi ne pas le faire au-dessus?

[*Français*]

M. Bernard Deshaies (Abitibi): J'aimerais poser une courte question à l'honorable député. Moi aussi, j'ai des sentiments mitigés face à cette question, et comme je partage, comme lui, une circonscription qui est délimitée par le Grand-Nord, j'aimerais lui poser la question suivante: Vu que notre pays et sa région n'ont jamais connu la guerre, si notre pays connaissait un jour la guerre et qu'on n'avait pas appris à se défendre soit avec des alliés ou par soi-même, est-ce que le député a la conviction qu'il aurait pris la bonne décision encore aujourd'hui?

[*Traduction*]

M. Anawak: Madame la Présidente, au cours de son intervention, la députée de Saint John a bien précisé que les missiles de croisière qui transportaient des armes conventionnelles étaient très précis.

Il serait faux de prétendre que nous n'avons pas les connaissances nécessaires pour construire un missile de croisière pouvant atteindre une cible à quelques pieds près. Il serait faux de prétendre que nous perdrons du terrain si nous ne poursuivons pas les essais des missiles de croisière.

Nous possédons déjà des armes qui, lancés à des centaines de milles de distance, peuvent atteindre leur cible à quelques pieds près. Je ne crois pas que nous aurons des ennuis si les missiles de croisière ne sont pas testés. Tels qu'ils sont aujourd'hui, les missiles peuvent déjà anéantir leur cible.

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest): Madame la Présidente, je suis honoré d'avoir l'occasion ce soir d'intervenir en tant que représentant de la circonscription d'Edmonton-Sud-Ouest et des habitants de cette belle région.

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, vous et tous les députés qui ont été élus et qui ont l'honneur et la responsabilité de siéger à cette Chambre.

Comme il s'agit de mon baptême d'orateur, je demande l'indulgence des députés qui voudront bien me permettre de faire les salutations d'usage et de décrire brièvement la circonscription d'Edmonton–Sud–Ouest que je représente.

• (2045)

Je voudrais avant tout remercier les électeurs d'Edmonton–Sud–Ouest qui m'ont choisi pour les représenter et en particulier tous ceux qui ont travaillé de façon acharnée et désintéressée pour me faire élire. Je voudrais aussi remercier sincèrement les membres de ma famille sans qui je ne serais pas ici aujourd'hui. Ils sont probablement les téléspectateurs les plus attentifs en ce moment.

La vie nous réserve bien des surprises. Parfois, les choses vont mal, même si vous croyez que tout se déroulera parfaitement. Les membres de ma famille ont dû se rendre chez un ami pour regarder le débat, car notre télévision est alimentée par le satellite Anik II qui est défectueux. Comme quoi rien n'est prévisible dans la vie. Il faut être prêt à toute éventualité. C'est d'ailleurs ce sur quoi porte le débat d'aujourd'hui, mais j'y reviendrai dans un instant.

Je tiens donc à remercier les électeurs d'Edmonton–Sud–Ouest qui m'ont élu et je leur promets, à eux ainsi qu'à vous, mes collègues, de les représenter avec loyauté, honneur et dignité et de ne pas trahir la confiance qu'ils m'ont accordée. Je promets également de représenter cette Chambre avec tout autant d'honneur, de dignité et de loyauté afin de ne pas trahir la confiance qui unit les députés.

Il est également de mise pour les députés de reconnaître le travail effectué par ceux qui ont par le passé représenté les gens de leur circonscription. On ne le fait pas toujours, mais je me dois de respecter cette tradition puisque mon siège était occupé au cours de la dernière législature et des deux législatures précédentes par M. Jim Edwards. Nos positions politiques respectives ont évolué dans des sens différents, mais Jim m'a toujours traité et il a toujours traité ses adversaires et ses alliés politiques avec dignité et avec bonté, et je suis sûr que d'autres députés voudront avec moi souhaiter bonne chance à Jim, à son épouse, Sheila, et à leurs enfants.

La circonscription d'Edmonton–Sud–Ouest est presque à 100 p. 100 urbaine. Elle englobe quelques terres agricoles à l'extrême sud et à l'extrême ouest, mais elle est à 90 p. 100 urbaine. Elle compte très peu d'industries, mais beaucoup de commerces du détail; on y trouve le plus grand centre commercial au monde, plus grand que tout ce qui existe aux États–Unis. Le Mail des Amériques constituera un secteur du grand West Edmonton Mall, qui est une destination touristique qu'on devrait toujours visiter lorsqu'on parcourt la belle et merveilleuse province de l'Alberta.

La composition démographique de la circonscription d'Edmonton–Sud–Ouest est aussi agréablement variée que celle du Parlement. C'est merveilleux de siéger ici, au milieu d'une assemblée qui reflète vraiment notre grand pays. Edmonton–Sud–Ouest abrite des autochtones, des immigrants récents et des enfants d'immigrants de plus longue date. C'est une circonscription très pluraliste. Notamment, la succursale de la Banque Toronto–Dominion dont je suis client est bilingue. Ses enseignes extérieures sont en anglais et en chinois. Notre circonscription et notre pays changent. Ils évoluent et nous devrions le reconnaître et nous en réjouir. Nous ne devrions pas nous en effrayer. Les électeurs d'Edmonton–Sud–Ouest se réjouissent, je crois, du caractère pluraliste de notre société.

Les électeurs d'Edmonton–Sud–Ouest m'ont envoyé ici avec le mandat très clair de les représenter et non d'en faire à ma tête. Ils m'ont envoyé ici pour inculquer le sens de l'économie et de la responsabilité au gouvernement. Ils m'ont envoyé ici pour faire partie d'un Parlement qui mettra un frein aux dépenses effrénées et scandaleuses qui sont le fait de tous les ordres de gouvernement depuis vingt ans au Canada. Ils m'ont envoyé ici pour essayer de faire comprendre à tous mes honorables collègues que cela ne peut plus durer. Tôt ou tard, nous devrons commencer à vivre selon nos moyens. Il nous faut prendre conscience de la situation réelle dans le monde et au Canada et cesser de voir le monde comme nous voudrions qu'il soit.

• (2050)

Mes électeurs m'ont aussi envoyé ici avec un autre mandat et c'est d'être franc, direct et honnête dans mes échanges, en leur nom, avec le Bloc. Nous voulons que notre Canada demeure uni, mais nous voulons que cette unité repose sur des fondations solides, ce qui signifie que tous les protagonistes dans le grand débat qui débutera inévitablement dans un an environ doivent tout mettre sur la table et discuter de bonne foi pour que nous puissions régler la question une fois pour toutes et passer à autre chose.

C'est exactement le genre d'engagements que je prends envers les députés du Bloc et je leur promets que ce sera un débat constructif et honnête. J'y représenterai les électeurs de ma circonscription qui, ne vous trompez pas, veulent que le Canada demeure uni.

Je passe rapidement au débat sur les missiles de croisière. Je n'ai pas beaucoup de choses à dire parce que pratiquement tout ce que j'avais à dire a été dit par d'autres, souvent avec beaucoup d'éloquence et souvent avec beaucoup de conviction.

Je ne prétends pas être un spécialiste des questions de défense et encore moins un spécialiste des missiles de croisière. J'ai demandé à prendre part au débat parce que je voulais faire part des sentiments des habitants d'Edmonton–Sud–Ouest, que je représente, envers ce genre de questions qui mettent en jeu la parole du Canada, car c'est bien de cela qu'il s'agit ici. Nous parlons de la valeur de notre parole lorsque nous concluons un accord avec un de nos partenaires dans la communauté des nations.

C'est cela qui se trouve au coeur de la position que je veux défendre dans le débat. Lorsque notre gouvernement national

prend un engagement vis–à–vis un autre gouvernement, on peut dire, à toutes fins utiles, qu'il prend un engagement au nom de chacun d'entre nous.

Il y a donc un truisme qui découle d'une telle situation et c'est que votre parole vous lie. Nous ne valons que ce que vaut notre parole, individuellement et collectivement, en tant que nation.

Un précédent gouvernement du Canada a pris un engagement en notre nom et nous sommes donc tenus d'honorer cet engagement encore aujourd'hui. Mais, fondamentalement, nous devrons permettre ces essais pour les raisons suivantes.

Nous avons conclu une entente de bonne foi avec les États–Unis et nous devons nous y conformer. Les missiles de croisière peuvent être équipés d'ogives conventionnelles. Beaucoup de pays peuvent maintenant fabriquer et utiliser des missiles de croisière, aussi est–il dans notre intérêt d'apprendre comment les dépister et les intercepter.

Les essais de missiles de croisière ont un aspect défensif que l'on ne peut nier. À moins que ces missiles ne soient testés en vol, comment nos pilotes et nos préposés aux radars pourraient–ils apprendre à les intercepter?

Le corridor d'essai se trouve dans une zone très peu peuplée, ce qui pose très peu ou pas du tout de désagréments aux Canadiens et à la faune. Je suis prêt à admettre, comme l'a dit le député avant moi, que c'est un territoire habité. Il y a des gens qui vivent là et nous ne devrions pas procéder aux essais sans au moins leur demander leur permission, par simple courtoisie.

Ce qui est très important c'est que nous avons l'obligation de coopérer avec notre partenaire du NORAD, organisme qui protège l'Occident depuis 40 ans. De plus, comme d'autres l'ont fait remarquer, nous entrons de temps à autre dans des négociations bilatérales avec les Américains. Comment vous sentiriez–vous si, après avoir entretenu de bonnes relations avec votre voisin et après avoir veillé sur son confort pendant 40 ans, il vous refusait de vous prêter sa tondeuse à gazon?

Il doit y avoir réciprocité. Nous devons travailler ensemble.

• (2055)

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Madame la Présidente, je veux répondre au député d'Edmonton–Sud–Ouest, qui a dit que nous sommes tenus par l'honneur de respecter cet accord.

À mon avis, nous sommes tenus par l'honneur d'assurer l'avenir de nos enfants et de leurs enfants. Un groupe de médecins de l'Alberta a dit un jour qu'il n'existe qu'un seul traitement pour la guerre: la prévention.

Je prie instamment le gouvernement d'envisager d'annuler les essais du missile de croisière et de jouer un rôle de chef de file dans les efforts en vue de prévenir la guerre. Je voudrais que mon collègue d'en face pense à cela également.

Les députés ont eu une occasion incroyable hier de débattre une question qui revêt une grande importance à l'échelle mondiale. Toutefois, la teneur du débat portait surtout sur le traitement de la guerre.

Il y a des peuples qui se battent depuis que le monde est monde et, comme nous avons pu le constater hier, il est extrêmement difficile, sinon impossible, de traiter les victimes de ce fléau qu'est la guerre.

Le gouvernement entreprend un examen de sa politique de défense. Le rôle du Canada comme pacificateur et comme gardien de la paix doit être redéfini à la lumière des changements qui se produisent dans le monde.

Je remercie le gouvernement de favoriser un débat ouvert sur ces deux questions, soit le maintien de la paix en Bosnie et les essais du missile de croisière.

Ce débat est particulièrement important pour les nouveaux députés comme moi–même et mon collègue, car il nous permet d'envoyer un message très clair à nos électeurs dans Edmonton–Sud–Ouest et dans York—Simcoe.

Les Canadiens savent que le premier ministre est sérieux et déterminé à tenir compte des opinions de tous les députés, qu'ils représentent ou non le parti ministériel, qu'ils fassent ou non partie du Cabinet.

Les débats des deux derniers jours sont cruciaux parce que ce n'est qu'en procédant à un examen global de la politique de défense du Canada que nous pourrons vraiment voir tout le contexte qui entoure la décision de continuer ou non les essais du missile de croisière et prendre la meilleure décision compte tenu de la situation actuelle.

Je dirai au député de Calgary–Sud–Ouest que, oui, nous sommes tenus de respecter certains genres d'accords, des accords écrits, des accords entre gouvernements, des accords qui ont force de loi.

Il y a toutefois une chose dont je voudrais que le député tienne compte: nous avons également une obligation envers nos enfants et leurs enfants.

M. McClelland: Madame la Présidente, je serai très bref.

Si l'accord que nous étions tenus de respecter était un accord de désarmement, je suis certain que la députée serait la première à convaincre la Chambre que nous devons respecter cet accord. Ce n'est qu'une question de point de vue.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Madame la Présidente, je dispose de très peu de temps, donc je vais être très bref. L'honorable député a parlé d'une stratégie défensive, et j'ai trouvé son point de vue assez intéressant. J'aurais aimé qu'il partage avec moi et qu'il élabore un peu plus sur ce sujet, c'est–à–dire que l'on a assisté à une évolution dans la stratégie de dissuasion à laquelle je souscris depuis plusieurs années. Avec le bombardement d'Hiroshima, on a vu le commencement de l'ère nucléaire et l'augmentation croissante des mégatonnes qui pouvaient facilement anéantir une ville comme New York. Et maintenant, on s'aperçoit que la stratégie de dissuasion est de plus en plus axée vers

une plus grande précision de l'armement. J'aimerais que l'honorable député élabore un peu plus à cet égard, parce qu'il me semble qu'effectivement cela amène de l'eau au moulin pour le maintien des tests en territoire canadien du missile de croisière dans le contexte actuel. Je ne sais pas s'il ne pourrait pas élaborer succinctement sur cette nouvelle stratégie de dissuasion qui est basée sur la précision plutôt que sur l'anéantissement total?

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il reste au député trente secondes environ pour répondre.

M. McClelland: Madame la Présidente, je ne crois pas que je puisse le faire. Je ne me sens pas assez sûr de moi pour répondre à cette question comme le député voudrait que je le fasse.

• (2100)

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, je commencerai par féliciter le gouvernement de nous permettre de tenir ce deuxième débat libre, comme il me semble vraiment l'être, malgré ce qu'en dit notre collègue, le député de Burnaby—Kingsway, selon qui tout est déjà décidé. Je préfère croire que les gens d'en face sont gens de parole et que nous nous livrons à un véritable débat libre.

Je voudrais également dire un mot au député de Notre–Dame–de–Grâce, qui a laissé entendre que les députés de notre secteur à la Chambre étaient tous de connivence et que nous ne tenions pas vraiment un débat libre. Rien de plus faux. Vous avez pu constater lors du débat d'hier sur le maintien de la paix que nous avions des divergences d'opinions, de véritables divergences d'opinions de ce côté–ci, même si nous nous accordions sur certains points.

J'assure à la Chambre qu'il en est tout à fait de même dans le débat actuel sur les essais du missile de croisière. Nous avons chacun notre propre opinion. Nous avons peut–être l'air de tous dire la même chose, mais c'est ce que nous pensons vraiment qu'on devrait faire.

La guerre froide est terminée. J'ai beaucoup entendu dire aujourd'hui que la guerre froide était chose du passé. Rappelons–nous cependant que c'est l'Occident qui a gagné la guerre froide, et que nous l'avons gagnée parce que nous étions prêts. Nous n'avons pas eu besoin de faire parler les armes, de lancer des missiles ou de faire quoi que ce soit du genre. Nous l'avons gagnée par des moyens pacifiques, mais il fallait pour cela être préparés et armés, et mieux armés que l'autre côté. Il s'agit donc d'une stratégie pour la paix qui a été couronnée de succès.

Le danger a–t–il diminué dans le monde? Absolument pas. Le monde est en plus grand danger de nos jours. Il est plus instable aujourd'hui qu'il ne l'a été depuis longtemps.

J'entends à la Chambre des propos de caractère très idéaliste, ce qu'il y aurait lieu de préserver dans toute la mesure du possible. Il est bon d'avoir des idéalistes qui nous disent qu'il faut cultiver la paix. Nous croyons tous en la paix. Le soldat sera le premier à aller déposer les armes si nous en arrivons un jour à conclure un accord rétablissant la paix dans le monde entier. En attendant, nous vivons dans un monde difficile. Voyons à quel point il l'est.

Le Sénat du Canada a publié un rapport intitulé *Le Canada face au défi du maintien de la paix dans une ère nouvelle*. Je vous en lis un extrait: «La crise actuelle a son origine dans la prolifération d'États qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. À la fin de la guerre, il y avait à peine 60 pays. Par suite de la décolonisation, leur nombre est passé à près de 160 en 1988. Avec la dislocation de la Yougoslavie et de l'Union soviétique, il a atteint plus de 180 et il ne cesse d'augmenter.»

Si vous avez peine à le croire, faites avec moi un petit tour du monde en imagination. Traversons le Pacifique et jetons un coup d'oeil à la situation qui a toujours été tendue entre le nord du Japon et la Russie. Déplaçons–nous un peu jusqu'en Corée du Nord et en Corée du Sud. Le désaccord entre les deux subsiste toujours. Voyons maintenant la situation en Chine. Nous ne comptons même pas les factions en Chine qui peuvent poser un problème. Prenons seulement en considération les deux Chine, la république populaire et l'autre.

• (2105)

Allons voir en Indochine, au Cambodge, au Laos. Que voyons–nous? Des problèmes qui risquent de surgir. Voyons les problèmes dans lesquels l'Indonésie est plongée. Passons au Sri Lanka. Depuis des années, ce pays se débat dans des difficultés. En Inde et au Pakistan? Des tensions. Au Moyen–Orient? Inutile de décrire ce qui s'y passe. C'est toujours la même chose. Passons en Afrique du Sud, en République d'Afrique du Sud, dans tous les pays d'Afrique. Partout, des problèmes risquent d'éclater.

Traversons maintenant la Méditerranée et voyons ce qui se passe aujourd'hui en Europe. Nous avons parlé hier de l'ancienne Yougoslavie. Franchissons maintenant l'Atlantique pour terminer ce tour du monde et voyons les Antilles. Là aussi, il y a des coins troublés. Les problèmes persistent aussi en Amérique centrale, et même en Amérique du Sud. Le Chili est calme pour l'instant et il n'y a pas de guerre en Argentine. On n'entend plus beaucoup parler du Sentier lumineux, au Pérou, mais je parie que ce n'est pas fini.

Le monde est instable et tant qu'un miracle ne se produira pas pour unir les humains, pour qu'ils trouvent le chemin de la paix, nous devons être prêts.

Faisons un peu d'histoire et remontons à la situation qui existait avant la Première Guerre mondiale, avant la Seconde. Nous devons tirer des enseignements de l'histoire. Nous disons toujours: «Cette guerre est celle qui mettra un terme à toutes les guerres.» Ce n'est jamais vrai. Tant que je ne verrai pas un signe très spécial de changement, je sais que ce ne sera pas la dernière guerre. Soyons donc prêts.

Le système d'armes dont nous parlons ce soir est le missile de croisière. Plusieurs députés ont déjà fait des distinctions, car ce vecteur peut porter une bombe ordinaire ou une ogive nucléaire. Une grande partie de l'argumentation a porté sur le nucléaire. Le missile peut transporter une bombe ordinaire et, à ce titre, c'est une arme excellente dans l'ensemble de notre arsenal. On ne peut

jamais dire de quelle arme, dans cet arsenal, on pourra avoir besoin.

Voyez le VietNam. Les Américains en ont ramené les appareils C–47 pour monter des mitrailleuses Gatling dans les embrasures ouvertes. Cette situation–là et celle de la guerre du Golfe nous font prendre conscience qu'il faut dans l'arsenal une panoplie complète. On ne sait jamais de quelle arme on aura besoin.

Nous devons donc permettre aux Américains de poursuivre les essais de ce missile, au cas où nous en aurions besoin. L'Ouest jouit d'une avance sur le plan technologique. Combien de temps la garderons–nous? Nous l'ignorons. Il y a bien d'autres pays, d'autres groupes qui essaient de nous surpasser. Puisque nous avons l'avance, tâchons de la conserver.

Enfin, il faut poser cette question: ces dernières années, le Canada a–t–il fait sa part dans la défense de la démocratie et de l'Occident? Si je compare avec mon époque, après avoir fait partie de l'OTAN, je dois dire que la réponse est non. Nous n'avons pas été très généreux. Nous avons toujours été là–bas, au Luxembourg. C'est pour nous l'occasion de rembourser un peu nos dettes.

Je m'en tiendrai là, mais je veux tout de même rappeler ce qu'a dit la députée de Saint John à propos de la prolifération: la mise au point de ce missile est une façon de prévenir la prolifération.

• (2110)

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Madame la Présidente, je voudrais poser des questions à mon vis–à–vis au sujet d'une déclaration portant sur l'instabilité accrue dans le monde et la nécessité des essais du missile de croisière pour atténuer cette instabilité.

Comme je l'ai déjà dit, la prévention est le seul moyen d'empêcher la guerre. Une occasion en or s'offre à la population canadienne, par le truchement de son gouvernement, de prendre position contre la prolifération des armements en refusant la poursuite des essais du missile de croisière en sol canadien.

Contrairement à ce qu'a dit plus tôt un député d'en face, on n'assure pas la paix en se préparant à la guerre. En fait, la guerre de 1991 au Moyen–Orient a montré qu'en préparant la guerre on encourage d'autres guerres. La plupart des armements utilisés en Irak ont été fabriqués par les membres du Groupe des Sept. Même si nous sommes dans l'ère post–guerre froide, le complexe militaro–industriel des pays occidentaux est florissant grâce aux ventes d'armes aux pays du tiers monde, ce qui accroît l'instabilité croissante dans le monde et menace la paix mondiale, dont a parlé plus tôt le député d'en face.

Compte tenu des tensions et des problèmes qui nous assaillent, le député ne pense–t–il pas qu'en produisant d'autres armes on ne fait que jeter de l'huile sur le feu?

M. Ringma: Madame la Présidente, je comprends le sens de l'argument de la députée d'en face. Ce n'est pas en cachant les armes qu'on supprimera les tensions. Si on trouvait le moyen de désarmer tout le monde, je souscrirais d'emblée à cette idée. J'ai déjà dit que tous ceux qui sont armés penseraient de la même façon. Ils seraient les premiers à déposer les armes.

Mais nous n'en sommes pas là. C'est triste à dire. Quand ce jour–là arrivera, quand nous commencerons à réduire les armements, je serai le premier à adhérer à cette idée. Mais nous n'en sommes pas là.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): J'entendais le député de Nanaimo—Cowichan qui disait: We won the cold war with arms but without using them.

Le fait est que si nous n'avions pas, avec un manque de jugement effroyable, dirais–je, tenté la chance des armes nucléaires, jusqu'au point de la folie avec ce qui a été appelé le mutual mad, la dissuasion, nous ne serions peut–être plus ici pour parler de paix.

Il y a donc, malgré la terrible folie de cette course à l'armement, un équilibre fragile, et on doit courir ce risque jusqu'au moment où la planète sera dépourvue de violence. Malheureusement, la planète n'est pas encore dépourvue de violence. Nous vivons dans un monde violent et, si je baisse ma garde, si nous baissons notre garde, quelqu'un quelque part sera tenté d'en profiter. Hélas! hélas! ce n'est pas encore Disney World.

[*Traduction*]

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, cela me fait vraiment plaisir de prendre la parole au nom des électeurs de Scarborough—Rouge River dans le cadre d'un débat de cette nature. Alors que nous sommes encore au tout début de la présente législature, notre premier ministre nous a demandé de débattre de cette question et de faire connaître l'opinion des Canadiens à ce sujet. Je constate que les avis sont partagés au sein des groupes, tant le mien que les autres. Il est peu probable que je puisse faire valoir un point qui n'ait pas encore été soulevé. Je profite de l'occasion pour féliciter tous mes collègues, en particulier ceux qui ont prononcé leur discours à la Chambre.

• (2115)

Qu'est–ce qu'un missile de croisière? C'est simplement un système de vecteurs. Ce n'était pas le cas, il y a dix ans passés. En effet, à cette époque–là, le missile de croisière était considéré comme un système de vecteurs, certes, mais plus encore comme un système de vecteurs doté d'une capacité nucléaire stratégique. Cela ne faisait pas l'affaire de beaucoup d'entre nous.

Mon parti, le Parti libéral, s'est penché sur le dossier pendant de nombreuses années, pas seulement à la Chambre, mais également au sein du caucus du parti. On peut constater que sa position a fluctué au cours des dix ou vingt dernières années.

Pour ma part, il s'est produit quelque chose qui a influé sur l'idée que je me faisais du missile de croisière: la guerre du Golfe. Pour la première fois, en tant que contribuable, en tant que citoyen préoccupé par ce qui se passait durant la guerre du Golfe, j'ai pu voir au quartier général de l'opposition la performance d'un missile de croisière qui n'était pas équipé d'ogives nucléaires ou nucléaires stratégiques.

C'est ce qui m'a amené à considérer le missile de croisière d'un autre oeil. Il est question d'environ 288 missions de croisière ayant été utilisées par les États–Unis dans le cadre de ce qu'on a appelé l'apport allié dans la guerre du Golfe.

Ayant réalisé que le missile de croisière ne faisait pas nécessairement partie de la capacité nucléaire, j'ai commencé à le voir davantage comme quelque chose pouvant transporter une charge marchande. Durant la guerre du Golfe, cet engin avait transporté une ogive conventionnelle à des fins tactiques très précises.

J'ai constaté, et mes collègues ont fait de même, que ce missile était meurtrier. J'ignore encore aujourd'hui combien de personnes ont été tuées, mais il y en a eu beaucoup et, selon toute vraisemblance, beaucoup de gens ont été blessés par les missiles de croisière Tomahawk qui ont été utilisés pendant la guerre du Golfe—pas de façon intentionnelle, on cherchait seulement à détruire.

Le missile de croisière n'est–il pas simplement un vecteur, un produit de la recherche et du développement de plus en plus sophistiqué? Qu'arriverait–il s'il ne faisait que transporter une caméra? Qu'arriverait–il si, grâce à la technologie, nous pouvions lancer le missile de croisière et le récupérer?

Je sais que nous pouvons prendre des photos de la Terre à partir de satellites. Nous n'avons pas vraiment besoin d'un appareil fonctionnant en permanence sans personnel. Cependant, qu'arriverait–il s'il y avait des nuages ou si l'on voulait prendre la photo d'un volcan couvert de nuages? On pourrait peut–être accorder ici le bénéfice du doute au missile de croisière et le voir d'un oeil plus favorable, et non pas comme il a été utilisé, comme une arme de guerre.

Je dis cela pour bien vous faire comprendre que j'approuve, en général, l'accord visant à autoriser les essais des missiles de croisière au–dessus du territoire canadien. Je dis cela, sachant que cet accord prévoit le partage, avec le Canada, des résultats des essais. Je présume, et j'espère ne pas me tromper, que les personnes intéressées au sein des forces armées considèrent cette technologie comme une technologie avec laquelle elles peuvent travailler.

• (2120)

Il y a trois points délicats dont j'aimerais parler, et je suis sûr que tous mes collègues ici sont d'accord avec une partie, sinon la totalité, de ces points.

Premièrement, j'ai écouté avec un vif intérêt les propos du député de Nunatsiaq. Je suis très sensible à la question qui a été soulevée, à savoir qu'il faut, avant de procéder à des essais des missiles de croisière au–dessus du nord–ouest du Canada, consulter les habitants de cette région, les habitants qui vivent depuis longtemps dans ces régions, notamment les Dénés et les Inuvialuit. S'ils ont quelque chose à nous dire par l'intermédiaire de leurs députés, nous devons les écouter. Plusieurs éléments sont en jeu: la sécurité, l'environnement et la moralité.

Le deuxième point délicat a été soulevé et très bien expliqué, d'ailleurs, par le dernier député qui a pris la parole. Le Canada, a–t–il dit, doit continuer de faire sa part pour assurer la stabilité mondiale. Il doit continuer de faire sa part pour veiller à ce que nous soyons capables d'assurer notre propre défense et capables d'intervenir quand le monde a besoin de nous. Nous devons faire notre part et encourager ces efforts.

Je ne pense pas que nous avons fait notre part sur la scène internationale. Il s'est trouvé des cas où nous n'avons pas vraiment voulu le faire, par exemple dans la guerre froide qui opposait deux ou trois puissances nucléaires. Les temps ont changé. Nous savons que de temps à autre, le monde a besoin de ce que notre pays a à offrir en termes de stabilité mondiale.

Troisièmement, nous avons, envers les générations futures, l'obligation morale de faire tout notre possible pour éliminer la menace nucléaire dans le monde.

Je sais qu'il y a ici un recoupement avec la façon dont nous percevons depuis toujours les missiles de croisière, mais quelque chose me dit que la menace nucléaire dans ce monde ne se rattache plus autant aux missiles de croisière. Elle se rattache davantage aux stocks d'armes nucléaires qui existent déjà, aux armes nucléaires qui pourraient être mises au point et qui sont peut–être entreposées quelque part dans le monde, dans un endroit où elles ne devraient pas se trouver. Dieu seul sait ce qui pourrait arriver si nous passions par là.

Ce sont là les trois points dont je voulais vous parler. Cela dit, et après avoir essayé de vous expliquer ce qu'à mon avis pensent les habitants de ma circonscription, Scarborough—Rouge River, j'estime, comme d'autres députés de la Chambre, que le Canada devrait maintenir l'entente conclue avec les États–Unis en ce qui concerne les essais des missiles de croisière.

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Madame la Présidente, le député qui représentait la circonscription de Waterloo avant moi était l'honorable Walter McLean, qui a succédé à Max Saltzman. À certains égards, j'exprime un peu leur opinion et celle de la collectivité que je représente.

Nous devons nous demander en quoi consistent les armements que nous avons et s'ils sont suffisants.

Le député parle d'un missile de croisière presque bienveillant, qui n'a pas nécessairement une capacité nucléaire.

• (2125)

Lorsque l'on songe au pays qui a été l'instigateur du missile de croisière, l'Union soviétique, et à son morcellement en de nombreux États, on ne peut pas s'empêcher de penser à l'Ukraine, qui a des armes nucléaires et dont les autres pays veulent désespérément qu'elle se débarrasse. En un sens, je me demande comment le Canada, un pays pour lequel la Russie ne constitue pratiquement aucune menace, peut dire aux Ukrainiens qu'ils devraient

abandonner leurs armes nucléaires, alors qu'il accepte des essais de missiles de croisière.

Nous avons passé toute la journée d'hier à débattre de la guerre en Bosnie et du rôle que la Chambre devrait y jouer. Je crois vraiment que ces débats sont très rafraîchissants. Je suis heureux de constater que les députés du Parti réformiste ne se serrent pas les coudes sur cette question. Ils expriment des points de vue différents, et je pense qu'on peut en dire autant de l'ensemble des députés de la Chambre.

Je présume qu'à un certain stade, il faudra dire que nous avons assez d'armes de destruction massive. Pour l'instant, nous ne parlons que du missile de croisière. Pourtant, il existe également des armes biologiques et des armes chimiques sur cette planète fragile. Pour reprendre un slogan d'un groupe de ma collectivité, Project Ploughshares, il est temps de convertir une partie de ces armes en socs de charrue. Il est temps de faire des socs de ses épées.

Si un pays comme le Canada, qui occupe dans le monde une position privilégiée de puissance intermédiaire et qui ne constitue réellement pas une grave menace en tant qu'agresseur, est incapable de faire le premier pas, quel pays le fera?

M. Lee: Madame la Présidente, le député soulève un argument admirable. La communauté mondiale au complet n'a pas encore réglé la question des réserves nucléaires. Si je comprends bien, l'Ukraine a accepté de liquider, d'entreposer ou d'échanger ses réserves nucléaires. C'est extrêmement positif, et j'espère qu'elle écoulera tout son stock.

Quoi qu'il en soit, je reviens aux observations que j'ai faites plus tôt. Je considère le missile de croisière comme un système de lancement. Ce sera peut-être le meilleur système de lancement que nous n'aurons jamais conçu. Peut-être que le missile de croisière et ses successeurs deviendront la soucoupe volante de la planète Terre en raison de leur capacité de se déplacer et de se guider tout seuls. Oublions pour l'instant qu'il ressemble à un saucisson. Il n'est pas nécessaire qu'il transporte une charge nucléaire.

Le Canada a insisté pour qu'aucun des missiles de croisière se trouvant sur son sol ne transporte des charges nucléaires. Le Canada est le premier pays à tenter de convaincre les autres d'abandonner leur capacité nucléaire. Je songe, par exemple, au différend régional qui oppose l'Inde et le Pakistan et qui porte sur leur prétendue capacité nucléaire et sur leurs discussions au sujet de leurs systèmes de lancement.

J'espère que les enfants de mes enfants n'auront pas à se préoccuper d'autant de charges nucléaires que le député et le reste d'entre nous.

• (2130)

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole à titre de député de Richmond—Wolfe dans ce débat sur les missiles de croisière et de saluer très chaleureusement l'ensemble des citoyennes et citoyens du comté de Richmond—Wolfe qui, le 25 octobre dernier, m'ont fait confiance et m'ont donné un mandat clair.

Évidemment, dans ce débat, il est question d'un aspect particulier qui doit être inscrit dans un grand ensemble et nous aurions aimé, au Bloc québécois, que le gouvernement procède à une réflexion globale de la question de la défense nationale. Néanmoins, pour un député souverainiste, membre du Bloc québécois, la question du Programme canado-américain d'essai et d'évaluation ou, si vous voulez, l'entente sur l'essai des missiles de croisière est d'une importance cruciale. Un tel débat sur la pertinence du renouvellement des essais du missile de croisière en territoire canadien, pour l'année en cours, met particulièrement en relief le rôle d'un Québec souverain dans le cadre d'ententes occidentales de stratégie militaire.

Les missiles de croisière se divisent en trois composantes distinctes: les versions terre, mer et air. Le missile de croisière qui est testé au Canada est une version aérienne de ce type d'armement. Ce sont principalement ces vecteurs, c'est-à-dire modes de transport, qui feront en sorte que ces armements seront soumis ou non aux accords de désarmement et de vérification de contrôle des armes nucléaires. La version aérienne et la version marine sont deux types d'armes qui ont connu les mesures de contrôle les plus poussées.

Un des moyens de vérification de contrôle des armes nucléaires dans le cadre de la guerre froide pour maintenir un certain équilibre entre les superpuissances était basé sur les moyens techniques nationaux, c'est-à-dire une technique de vérification qui repose sur les renseignements que peuvent se procurer les superpuissances en matière d'observation des armements des pays étrangers.

Si, par exemple, une superpuissance déclare officiellement qu'elle procède à un essai sur un type précis d'armement et que la superpuissance en question découvre, par ses techniques de vérification, que l'armement en question ne correspond pas à ces annonces officielles, alors le processus d'équilibre des forces dissuasives est remis en question et affecte la confiance mutuelle que se vouent les deux superpuissances. Et nous savons combien la confiance est importante dans ces questions.

Ainsi, et c'est très important, le Canada, en s'engageant dans cette entente à titre d'allié des États-Unis, doit s'assurer que sa collaboration en matière d'essais d'armements stratégiques n'entrave pas les procédures de désarmement à l'échelle internationale et ne contribue pas à surenchérir l'escalade nucléaire.

Toutes les techniques de vérification, de contrôle et de désarmement volontaires, contractés par les superpuissances à l'intérieur des traités SALT I et SALT II, ont depuis été dépassées par de nouvelles ententes; l'INF, c'est-à-dire la force nucléaire intermédiaire, START I et START II, ont en effet remplacé celle-ci. Ces techniques de vérification constituent, encore aujourd'hui la base en matière de contrôle des armements. Le Canada doit nécessairement en tenir compte, et il doit veiller à ce que de telles prérogatives soient appliquées pour limiter la menace nucléaire.

Les missiles de croisière lancés à partir d'un bombardier sont considérés comme étant stratégiques à partir du moment où le rayon d'action est supérieur à 600 kilomètres. Le missile testé au Canada a une portée supérieure à 600 kilomètres, et par conséquent le gouvernement canadien ne peut pas, aux termes de ces conventions internationales en matière de contrôle des armements et en matière de vérification sur l'utilisation des armements stratégiques, se dissocier de la vocation stratégique nucléaire de la version aérienne des missiles de croisière.

Le rôle du missile de croisière au sein de la stratégie américaine prend différentes formes. Les versions aériennes et marines sont au centre de la stratégie dissuasive des États–Unis basée sur le concept de la triade offensive.

• (2135)

Cette triade offensive est le regroupement des armements stratégiques terrestres, navals et aériens. Les engagements du Canada à l'égard de la force de dissuasion stratégique sont essentiellement soumis à des mesures de coopération interalliée. Dans la mesure où le Canada oriente sa défense en fonction de l'entente interalliée, il doit se porter volontaire, le cas échéant, à collaborer à la mise en place de cette force de dissuasion stratégique. Cet élément est relevé d'ailleurs dans la politique nationale de défense de 1971, dans celle de 1987 et dans l'énoncé politique en matière de défense de 1992.

À l'instar de mes collègues et de mon chef, M. Bouchard, je rappelle qu'en vertu de cette approche, le Canada était invité, en 1983, à accepter des essais du missile de croisière ALCM sur son territoire, cela malgré le fait que cette stratégie de dissuasion nucléaire ne s'appuyait pas officiellement sur la stratégie de l'OTAN.

Dans son énoncé politique de 1992 en matière de sécurité, le Canada a rajusté sa position sur les questions stratégiques en ne reconnaissant plus le monde en fonction de la bipolarité; les nouvelles puissances nucléaires étant considérées comme instables par nature, il devenait problématique pour le Canada et ses alliés de se dissocier de la dissuasion nucléaire.

La contribution des missiles de croisière fut au premier rang des offensives dirigées contre l'Irak. Le missile ALCM, version aérienne, fut utilisé dans sa version non nucléaire, renforçant ainsi le besoin de ce missile dans des conflits localisés, cela malgré le fait que la précision de ce missile n'est pas toujours parfaite. L'avantage de recourir à une arme de ce type est d'éviter le recours à des bombardements massifs pouvant causer de nombreuses pertes de vies humaines chez la population civile. La flexibilité et la souplesse stratégiques et les tactiques en font un armement qui répond mieux au contexte stratégique actuel. C'est d'ailleurs cette flexibilité qui est à la base de la nécessité de prolonger les programmes de développement de ces nouveaux missiles. Le Canada, à l'instar de notre parti, doit être conscient des différents usages que l'ont peut faire de ces armements.

Le missile que les Américains veulent tester en 1994 serait doté, d'après ce que nous en savons, de nouvelles applications technologiques dans le domaine du guidage électro–optique.

Les relations internationales sont extrêmement complexes et ne peuvent être analysées seulement sous un angle sectoriel. La problématique touchant à la question de la défense nationale est révélatrice à cet égard. Le Canada a reconduit, en 1993, un engagement formel avec les États–Unis pour faciliter la mise à l'essai de certains types d'armement. L'entente, rappelons–le, est valide pour dix ans, ce qui porte à l'an 2003 la fin de cet engagement. Le Canada se trouverait en position délicate face à ses partenaires s'il renonçait à ses engagements, peu importe la nature de ces derniers. Il importe que le Canada se comporte comme un État responsable et respectueux de ses engagements internationaux. Ces valeurs sont particulièrement importantes pour les députés souverainistes du Bloc québécois.

Il est primordial d'établir clairement que le Bloc québécois, sans être d'accord sur la poursuite de la course aux armements, ne peut pas non plus se distancier complètement du contexte international instable depuis le démantèlement de l'ex–URSS et des menaces potentielles qui pèsent malheureusement sur le monde. La démarche souverainiste du Bloc québécois ne doit pas s'inspirer d'une approche qui préconiserait le repli sur lui–même, négligeant alors ses responsabilités envers ses alliés stratégiques. Il est important sur ce plan de lancer un message clair et sans ambiguïté au reste du monde: le Canada et le Québec doivent respecter leurs engagements internationaux, quitte à les renégocier avec leurs alliés une fois les échéances atteintes, selon les modalités qui conviendront le moment venu.

• (2140)

Il y a un autre argument qui milite en faveur de l'acceptation de l'essai des missiles de croisière au–dessus du territoire canadien. Il s'agit de l'effet dévastateur des bombardements massifs sur les populations civiles. Par exemple, au cours de la guerre du Golfe, des bombardements massifs conventionnels auraient été extrêmement coûteux en vies humaines civiles, car la majorité des sites détruits étaient situés en territoire irakien habité. Des attaques de type chirurgical telles que celles réalisées par les missiles de croisière ont prouvé l'efficacité de ce type d'armes, limitant considérablement les pertes de vies humaines.

Les essais qui sont sollicités par le gouvernement américain n'impliquent pas non plus de nouvelles technologies nucléaires. Ce faisant, elles ne contribuent pas à une escalade des forces stratégiques nucléaires. Un plafond a d'ailleurs déjà été désigné en ce qui a trait au nombre total de missiles déployés selon les conventions du traité START I et II. Par conséquent, les essais de missiles de croisière en sol canadien ne concernent qu'une amélioration du système de guidage. Ils ne peuvent et ne doivent être considérés comme un élément déstabilisateur en vertu des accords internationaux sur le contrôle du désarmement.

En terminant, une question se pose: doit–on associer les essais de missiles de croisière au dossier de la reconversion militaire et de la diminution des dépenses militaires préconisées par le Bloc québécois? À cette question, je réponds non. Premièrement, très peu d'entreprises militaires québécoises et canadiennes sont associées à ce type d'armement. Les retombées économiques, industrielles et technologiques sont très minimes du fait qu'un plafond de production a été fixé pour ce qui est des unités construites. Cela n'implique donc pas de prévisions budgétaires à la hausse pour le ministre de la Défense nationale du Canada.

Il serait donc abusif de la part du gouvernement libéral d'associer le dossier à la diminution des dépenses militaires préconisée par le Bloc québécois.

Il importe de renforcer ces engagements stratégiques pour le Canada et le Québec. Par conséquent, il importe que le Bloc québécois favorise des ententes militaires avec ses alliés pour garantir la sécurité du territoire canadien et québécois.

[*Traduction*]

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Madame la Présidente, un certain nombre de députés ont pris l'exemple de la guerre contre l'Irak pour montrer que les progrès techniques réalisés dans le domaine des armes de destruction massive pouvaient épargner des vies humaines. Je suppose que nous avons tous vu la situation au Moyen–Orient, nous avons vu la «guerre des étoiles» à Bagdad. Les armes utilisées, certainement pas les plus perfectionnées, j'en conviens, étaient essentiellement fournies par les superpuissances.

Comment la production d'armes plus dangereuses, susceptibles d'être exportées, peut–elle aider la paix? Comment, en tant que nation, cela améliore–t–il notre sécurité? Lors de la guerre au Moyen–Orient, la grande majorité des armes venaient des pays à technologies avancées: les États–Unis, l'Union soviétique, la France, etc.

Ce qui se passe invariablement, c'est que les militaires viennent voir le gouvernement et lui disent qu'il leur faut des armes plus perfectionnées pour pouvoir essayer de protéger notre sécurité. Je suppose que c'est une course qui n'a pas de fin.

Où le député voit–il une fin à ce cycle infernal?

[*Français*]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Il faut d'abord rappeler au député que, dans mon exposé, il s'agit d'accorder des expériences dans le domaine de la technologie du guidage électro–optique.

• (2145)

Je reconnais que le député a raison, et il est important de lui dire que nous sommes entièrement contre toute escalade d'armements et contre toute guerre. Cependant, j'ai bien dit dans mon exposé qu'il y a déstabilisation dans certains coins. Nous savons que dans certains pays où la démocratie est complètement rejetée, il se développe une capacité et un potentiel d'agression contre lesquels nous devons réagir. C'est surtout dans cette optique qu'il faut considérer le développement de l'expérience technologique.

[*Traduction*]

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Madame la Présidente, je voudrais poser au député une question bien précise au sujet de la décision qu'il faut prendre. Il a parlé de l'accord d'une durée de 10 ans qui prévoit qu'il peut être dénoncé par l'une des parties moyennant un préavis de 12 mois.

La question que je voudrais lui poser est celle–ci: serait–il en faveur, et c'est la solution que je souhaiterais, d'un préavis immédiat disant que nous allons dénoncer l'accord, et que nous voudrions une suspension des essais jusqu'à ce que le gouvernement du Canada ait terminé, d'ici la fin de l'année, le réexamen de sa politique de défense?

[*Français*]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente, dans mon exposé, j'ai bien dit que l'ensemble de mes collègues du Bloc québécois et moi–même étions attachés à des valeurs fondamentales. Il est bien évident que les ententes conclues avec des alliés et des territoires amis doivent être respectées. Nous devons faire ressortir ces éléments de la valeur des ententes et du respect des engagements. Il est évident que, pour nous, la question fondamentale est d'examiner l'ensemble de la politique de défense nationale, qui n'est pas encore déposée. J'inviterais le député à presser son gouvernement de déposer le plus rapidement possible son fameux Livre blanc sur la question de la défense nationale.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Madame la Présidente, nous avons vécu hier et nous vivons aujourd'hui, me semble–t–il, une situation assez unique, un moment même un peu historique. Nous avons eu l'occasion de nous prononcer librement sur deux thèmes. Hier, on a pu parler du rôle du Canada comme ambassadeur de la paix et aujourd'hui de l'essai des missiles de croisière en territoire canadien.

[*Traduction*]

Hier, nous avons parlé des efforts de paix du Canada à l'étranger, de notre contribution à ces efforts. Aujourd'hui, nous parlons des essais des missiles de croisière. Il me semble que les deux vont de pair.

Quand les gens me parlent des forces armées du Canada, il parlent de nos soldats avec beaucoup de fierté. Ils posent aussi, et ce de plus en plus, des questions très difficiles, par exemple, ce qu'est le maintien de la paix. Qu'est–ce que le rétablissement de la paix? Y a–t–il une différence entre le rétablissement de la paix et la guerre? Nos soldats ont–ils des mandats différents selon les circonstances? Sont–ils en sécurité? Faisons–nous tout ce que nous pouvons pour veiller à ce qu'ils puissent s'acquitter de la tâche que l'on attend d'eux?

Ce que les Canadiens veulent me dire en réalité, c'est qu'ils veulent que nous continuions à faire notre contribution, mais dans des conditions différentes. Ils veulent être sûrs que nos soldats, nos forces armées, soient traités avec la dignité et le respect qu'ils méritent du fait qu'ils exposent leur vie pour essayer d'améliorer la société, très souvent dans des pays où la situation est très agitée.

Quand nous parlons des essais des missiles de croisière, nous devrions nous poser aussi, je crois, des questions fondamentales. Je ne prétends pas toutes les connaître, mais je vais en soulever quelques–unes. Quelle est la raison à l'origine de cet accord? Est–elle encore valable? D'aucuns vont trouver à redire, je peux comprendre ça.

[*Français*]

On doit respecter nos engagements. Je suis tout à fait d'accord, mais il est clair que, lorsqu'on prend un engagement et que la situation change, il faut revoir cet engagement.

• (2150)

[*Traduction*]

Tout ce que je demande, c'est ceci: la raison à l'origine de cet accord est–elle encore valable ou faut–il se demander si les raisons qui ont motivé la signature de cet accord sont telles qu'elles nécessitent ce type de réponse?

Je veux poser une autre question. C'est une question qui me gêne également. Pouvons–nous demander à d'autres pays du monde de réduire leurs armements, voire de ne pas fabriquer certains types d'armements, alors que de notre côté nous accepterions la poursuite des essais des missiles de croisière? N'y a–t–il pas là une contradiction? Les gens vont se poser des questions.

Il est également important, avant que nous ne prenions une décision, de réfléchir sérieusement non seulement aux avis exprimés par les députés à la Chambre, mais aussi à ce que nous disent d'autres personnes élues, notamment celles qui sont touchées par ce problème. Je parle des gouvernements provinciaux et territoriaux et de tous les autres gouvernements pour lesquels nous élisons des représentants. Il faut écouter très attentivement ce que disent les gens, car ils sont manifestement touchés et nous avons le devoir de les écouter.

Je me réjouis que nous ayons eu hier l'occasion de parler de notre contribution à l'établissement et au maintien de la paix et que nous parlions aujourd'hui de l'essai des missiles de croisière, qui font partie de notre politique de défense. Ce qu'on nous a promis, en fait, c'est une occasion d'examiner où nous en sommes et ce que nous pourrions faire à partir de maintenant. Je considère ceci comme le début d'un tel processus.

Pour terminer, car je sais que d'autres collègues veulent prendre la parole à ce sujet, je dirai que nous sommes appelés maintenant et à l'avenir à faire preuve d'autorité. On peut interpréter cela de deux façons: nous allons faire office de chef de file pour construire et peut–être raffiner les armes—et je ne dis pas qu'il n'y a pas un rôle à jouer à cet égard, mais il nous faut y réfléchir très sérieusement et avec beaucoup de sensibilité—ou nous allons montrer la voie du désarmement et de la promotion de la paix. Je préfère évidemment cette dernière interprétation.

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore): Madame la Présidente, le débat d'aujourd'hui était très intéressant et je veux moi aussi y prendre part. À mon avis, les Canadiens sont des partisans de la paix et de la non–violence, comme en témoignent les activités de maintien de la paix. Quelque 4 700 Canadiens et Canadiennes participent en effet à ces activités. Ne devrions–nous pas alors accorder préséance à ces valeurs dans le cadre de nos relations extérieures? Ne devrions–nous pas encourager les autres pays à chercher des solutions pacifiques et non violentes aux problèmes?

Cela peut sembler idéaliste, mais quelqu'un a dit aujourd'hui qu'il n'en tient qu'à nous de donner l'exemple à l'échelle internationale. Il n'en tient qu'à nous de prêcher par l'exemple. Nous ne pouvons pas dire aux autres pays de ne pas accroître leur arsenal nucléaire si nous autorisons l'essai de missiles de croisière dans le Nord. Nous ne pouvons pas dire aux autres de trouver des solutions pacifiques et non violentes à leurs problèmes si, dans les faits, nous légitimons l'utilisation d'armes.

Autoriser les essais de missiles de croisière, c'est reconnaître que les armes nucléaires sont encore nécessaires et que l'Amérique du Nord a la capacité nucléaire de résoudre n'importe quel conflit.

Il convient de rappeler que, par nos actions, nous donnons un exemple non seulement au reste du monde, mais aussi à nos enfants.

• (2155)

La criminalité chez les jeunes Canadiens augmente sans cesse. Si nous voulons changer cette réalité, il faut montrer que notre société préconise les solutions pacifiques. Nous devons montrer à nos jeunes que la violence n'est pas une solution aux problèmes et qu'il faut plutôt s'en remettre à des solutions pacifiques. Je ne crois pas que nous donnerons cet exemple si nous continuons à autoriser les essais du missile de croisière au Canada.

Les temps changent. Nos besoins évoluent. On a fait mention plus tôt des différentes utilisations de ces missiles. Je signale toutefois à la Chambre que le monde qui nous entoure a changé. Le moment est venu pour nous de tenir compte de ces changements.

[*Français*]

M. Langlois: Madame la Présidente, après la fin du discours de l'honorable député de Saint–Boniface, je croyais que nous en étions à la période des questions et commentaires. Je crois cependant que l'honorable députée est entrée dans le débat de fond.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je pense qu'il y a eu un malentendu avec la députée d'Etobicoke—Lakeshore après l'intervention du député de Saint–Boniface. La députée devait en fait formuler des observations ou poser des questions.

Mme Catterall: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Si je comprends bien, il y a eu entente entre les partis pour ajourner à 22 heures. Un certain nombre d'entre nous, de ce côté–ci de la Chambre, n'auront par conséquent pas l'occasion de s'exprimer relativement à cette très importante question.

Compte tenu du fait qu'une seule femme des banquettes ministérielles a pris la parole sur cette question—les trois intervenants qui restent et qui n'auront pas la chance de s'exprimer sont aussi des femmes—je me demande si la Chambre serait d'accord pour que l'on permette à la députée de poursuivre son intervention au cours des cinq minutes qui restent.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Êtes–vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Mme Augustine: Madame la Présidente, je remercie les députés d'en face de leur générosité.

Je suis convaincue que la population d'Etobicoke—Lakeshore suit actuellement le débat parce que j'ai reçu des messages par télécopieur et des notes de personnes qui l'ont fait cet après–midi et ce soir.

Je prendrai le temps qu'il me reste pour dire quelques mots sur les propos des députés des Territoires du Nord–Ouest. Nous avons entendu parler de la situation de la faune et de la flore et de l'environnement, de la nécessité d'assurer la sécurité des habitants des territoires et de protéger l'environnement des territoires pour nous–mêmes et nos enfants.

Comme je l'ai dit plus tôt, ce qui importe, c'est l'exemple que les Canadiens donnent au reste du monde.

[*Français*]

M. Langlois: Madame la Présidente, accepteriez–vous que j'adresse ma question à l'honorable député de Saint–Boniface, étant donné que, pour permettre à l'honorable députée de poursuivre son débat, je n'ai pas voulu intervenir davantage?

La présidente suppléante (Mme Maheu): D'accord.

M. François Langlois (Bellechasse): Madame la Présidente, le député de Saint–Boniface a présenté son discours de façon interrogative en suggérant des pistes. Dois–je comprendre que la forme interrogative avait pour but de donner un effet différent à son intervention en cette Chambre, que, fondamentalement, sa réponse à la question que nous pose le gouvernement serait non et qu'il n'est pas en faveur de la continuation des essais du missile de croisière?

M. Duhamel: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question. Oui, j'ai posé un certain nombre de questions. Je crois que ce sont des questions assez importantes, et je voudrais qu'on en discute ici, à la Chambre des communes, et ailleurs, bien sûr. J'aimerais que ces discussions se tiennent au Canada parce qu'il me semble que cela fait partie de la révision de la politique de défense du gouvernement.

Je crois avoir terminé mon discours de la façon suivante: nous pouvons devenir des chefs de file en ce qui concerne la promotion des armements, le raffinement des armements, la fabrication des armements et tout ce que vous voulez. C'est une piste qu'on peut suivre, et c'est peut–être quelque chose à considérer. Toutefois, à mon avis, il y en a une autre et c'est celle de la promotion de la paix, pour laquelle nous pourrions devenir des chefs de file. Je préfère le dernier en ce moment. Je croyais avoir été assez clair, mais je vous remercie, cher collègue, de m'avoir posé la question. C'est très gentil.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 22 heures, conformément à l'ordre adopté le mardi 25 janvier 1994, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 10 heures conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 00.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 27 janvier 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis, et je crois que vous obtiendrez le consentement unanime pour la motion suivante:

● (1005)

[*Traduction*]

Que l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien soit reportée à 22h00 aujourd'hui et que, au cours de cette prolongation de séance, aucune motion dilatoire ne soit acceptée par la Présidence ou l'absence de quorum ne puisse lui être signalée; et

que, si le vendredi 28 janvier 1994, à la fin du débat sur la motion pour l'Adresse en réponse au discours du Trône, un vote par appel nominal est demandé et exigé, un tel vote soit différé jusqu'au mardi 1er février 1994, à 18h00, nonobstant les dispositions de l'article 45(6) du Règlement.

Le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, effectivement, nous avons accordé notre consentement, et je voudrais souligner que c'est peut-être un précédent que l'on a créé en tenant le vote le mardi soir. J'espère que l'on pourra discuter de cette question lors de la réforme parlementaire afin que les votes soient concentrés les mardis, mercredis et jeudis, pour faire en sorte que les députés puissent travailler le vendredi ou le lundi dans leur comté, ce qui rendrait la tâche de tous les députés beaucoup plus facile à exécuter.

[*Traduction*]

Le Président: Avons-nous le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le Président: Les députés ont entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES CARTES DE TUEURS EN SÉRIE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter ce matin une pétition signée par des résidents de ma circonscription, Leeds—Grenville. J'ai noté que les signataires vivent dans des endroits comme North Augusta, Addison et Spencerville.

Les pétitionnaires se déclarent horrifiés de l'augmentation des crimes violents au Canada. Ils demandent de modifier les lois afin d'interdire l'importation, la distribution et la vente de ce qu'on appelle les «cartes de tueurs».

Les pétitionnaires voudraient qu'on informe tous les fabricants de ces cartes qu'elles seront stoppées à la frontière pour être détruites. Ils voudraient qu'on dise cela aux fabricants avant qu'ils essayent de les exporter au Canada.

LES GARDERIES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition. Les pétitionnaires signalent que les familles à un seul revenu dont les enfants ont des besoins spéciaux devraient pouvoir déduire leurs frais de garde dans le calcul de leur impôt sur le revenu. À leur avis, ces familles subissent une discrimination lorsque l'un des parents décide de demeurer à la maison avec les enfants.

Les pétitionnaires mentionnent que ces familles doivent souvent assumer de lourdes dépenses pour suivre les conseils de leur médecin et placer leur progéniture dans des garderies aptes à s'occuper d'enfants ayant des besoins spéciaux puisque les frais exigés sont les mêmes pour les familles disposant d'un ou de deux revenus.

Les pétitionnaires estiment que cette politique est discriminatoire et injuste. Ils demandent donc qu'elle soit revue et que des mesures soient incluses dans le prochain budget si possible.

L'Adresse

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1010)

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 24 janvier, de la motion: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsier le Président, le discours du Trône comprend un paragraphe consacré à la culture, au patrimoine et à l'identité canadienne. Ce paragraphe indique que le gouvernement prendra l'initiative de présenter certaines mesures qui contribueront au renforcement de ces valeurs nationales essentielles.

On peut se demander comment un paragraphe aussi modeste peut répondre aux défis que pose un ministère aussi étendu que celui que j'ai l'honneur de diriger. Aussi, quelques mots d'explication sur ce ministère semblent justifiés en ce début de session parlementaire.

La dénomination du ministère du Patrimoine canadien pose d'emblée un problème de définition. Qu'entend–on par «patrimoine canadien»? Et comment peut–on justifier le regroupement au sein d'un même ministère de composantes aussi variées que les communications, la condition féminine, les industries culturelles, les langues officielles et patrimoniales, le multiculturalisme, les parcs et les sites d'intérêt national, le protocole d'État et le sport amateur?

Si l'on redonne au terme de «patrimoine» son acception la plus large, soit l'ensemble des biens mis en commun qui font que chacun de nous se reconnaît en tant qu'individu appartenant à un groupe, voire un pays, on comprend la pertinence d'une telle appellation.

[*Traduction*]

De nos jours, on ne peut plus limiter le patrimoine à l'héritage du passé. Bien plus qu'une simple collection des traces laissées par l'histoire, le patrimoine d'un pays est d'abord et avant tout la manifestation des liens qui unissent les membres d'une collectivité et de son caractère distinct au sein de l'environnement planétaire. Ce concept est donc intimement lié à la question de l'identité du pays.

Si on adopte cette perspective, il est plus facile de comprendre pourquoi le ministère du Patrimoine canadien chapeaute un si large éventail d'activités.

[*Français*]

J'y vois en gros trois grands réseaux qui visent un même objectif. Premièrement, la gestion de notre patrimoine naturel et matériel que constituent nos parcs nationaux, nos monuments historiques et nos canaux de nature patrimoniale.

Deuxièmement, la gestion de programmes qui protègent les langues officielles, qui valorisent la condition féminine et les sports amateurs et qui assurent d'autres apports culturels propres à enrichir notre société.

Troisièmement, la gestion du développement culturel au Canada et des moyens de communication dont l'importance est capitale, non seulement pour assurer notre originalité, mais aussi pour servir de puissants instruments de développement économique.

J'aimerais revenir plus en détail sur chacun de ces trois grands réseaux. Notre patrimoine se présente d'abord comme une collection de lieux chargés d'histoire et constituée de 36 parcs nationaux, de 750 sites historiques et neuf canaux répartis sur l'ensemble du territoire canadien. Il s'agit d'un secteur économique important qui génère des recettes annuelles de plus d'un milliard de dollars et qui emploie environ 30 000 Canadiens.

C'est donc un secteur qui se trouve au coeur de notre industrie touristique et qui fait l'envie de la communauté internationale, car nous sommes à l'avant–garde de ce qu'on pourrait appeler l'écotourisme. Un chiffre témoigne à lui seul de la popularité de ces lieux auprès de la population et des touristes. En 1992, quelque 27 millions de personnes ont visité les parcs et les sites d'intérêt national.

• (1015)

Ceux–ci se trouvent bien sûr associés à la beauté de notre pays dans l'imaginaire collectif. Mais ils bénéficient également de l'intérêt de plus en plus important que les sociétés occidentales accordent à la qualité de l'environnement. Aussi, j'estime qu'ils devront répondre aux principes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

[*Traduction*]

Il faudra faire des choix et toutes les parties, y compris le gouvernement fédéral, les provinces, les municipalités et les territoires, devront travailler conjointement à cet égard. Par exemple, nous souhaitons poursuivre notre objectif qui consiste à créer des parcs terrestres et marins dans toutes nos différentes régions écologiques. Nous voulons également augmenter le nombre des lieux historiques qui doivent permettre de témoigner de toutes les facettes de notre histoire.

À cet égard, j'encouragerais la découverte de nouveaux aspects de notre histoire collective, comme ceux qui se rapportent aux femmes et aux autochtones. Mais il ne faut pas oublier les graves restrictions financières qui se présentent à nous.

[*Français*]

Sans doute, un certain recours à l'autofinancement pourrait ouvrir des perspectives intéressantes, mais il faut éviter les

contrecoups causés par un excès de commercialisation. Mon rôle consistera ici à veiller à l'intégrité écologique et commémorative de ce volet important de notre patrimoine, tout en autorisant judicieusement sa mise en valeur.

[*Traduction*]

Je souhaite faire part de ce que je pense des avantages que présente une société diversifiée comme la nôtre.

L'histoire de notre pays est étroitement liée à des vagues successives d'immigrants et à l'interaction entre les nouveaux arrivés et la société en place. La manière dont les immigrants s'adaptent à la façon de vivre des Canadiens sera toujours un facteur important du développement de l'identité canadienne.

Le défi à relever consiste à chercher la façon d'intégrer ces diverses cultures à nos cultures existantes, sans pour autant les fusionner dans un seul moule et par là même les assimiler pour qu'elles n'existent plus en tant que telles. Nous devons favoriser l'épanouissement d'une identité complètement canadienne qui servirait de point de ralliement aux diverses cultures et qui permettrait de bâtir une société fondée sur le consensus et la continuité de notre histoire.

Voyons les choses en face. La coexistence de cultures de par le monde est l'un des plus grands défis que doive relever l'humanité au cours des dernières années du XX^{e} siècle. Tous les jours, nous entendons parler de racisme ou d'ostracisme, ces deux réalités étant exacerbées par les moments difficiles que nous traversons. Il s'agit d'un phénomène mondial auquel le Canada ne peut pas se soustraire. Il nous faut considérer les dangers inhérents à l'égocentrisme. Nous devons nous rendre compte de l'avantage que le Canada peut retirer de la diversité culturelle de notre société.

Dans un monde de plus en plus axé sur la mondialisation de l'économie et de la culture, notre diversité pourrait être à notre avantage, alors que nous nous efforçons de conserver la place que nous occupons au sein de la communauté internationale.

[*Français*]

Mais encore faut-il contrer cette vague d'incompréhension qui déferle sur les pays occidentaux par une meilleure information sur les mérites de la diversité culturelle. Peut-être faudrait-il commencer chez les très jeunes et explorer, de concert avec les gouvernements provinciaux qui ont la responsabilité de l'éducation, de nouvelles possibilités de réagir contre la violence injustifiée qu'entraîne parfois la peur de l'autre.

La création d'une fondation sur les relations raciales pourra justement servir à jeter un nouvel éclairage sur la productivité des échanges entre les différentes ethnies qui composent notre population, les anciennes comme les nouvelles, et à rallier les forces vives du multiculturalisme autour d'une identité culturelle spécifiquement canadienne. Peut-être y aura-t-il lieu aussi de mieux utiliser des rencontres telles que les Jeux du Canada, pour en faire une véritable expérience de la diversité canadienne, qui intégrerait également la composante culturelle.

● (1020)

J'en profite pour souligner que des athlètes de tous les coins du Canada se préparent à participer bientôt aux Jeux olympiques d'hiver de Lillehammer. Je suis certain que chacun d'entre nous partage leur joie de représenter leur pays à un événement d'aussi grande envergure. Je leur souhaite bien sûr, en votre nom et au mien, les meilleures chances de succès.

J'ajoute qu'à mon avis, la préservation et la promotion de nos langues officielles ne font pas du Canada une tour de Babel. Gardons la liberté individuelle d'utiliser la langue de notre choix, mais sachons reconnaître que les langues anglaise et française nous donnent accès à deux des plus grandes sources de culture universelle. Elles font partie de notre patrimoine national que le gouvernement se doit de maintenir et de faire fructifier.

Quelques réflexions, enfin, sur la politique culturelle. La culture n'est pas une abstraction, pas plus qu'elle n'est une parade décorative. Elle est avant tout un point de vue sur le monde et une manifestation de notre civilisation. Nulle identité sans culture, et c'est ce que reconnaît d'ailleurs le programme d'action du Parti libéral qui indique et je cite: «La culture est l'essence même de l'identité nationale. Elle est à la base de la souveraineté et de la fierté de notre pays.»

Notons qu'à l'heure de la mondialisation des échanges et de l'explosion des technologies de l'information, nos ressources culturelles sont devenues de puissants instruments de développement économique. Ainsi en 1992, le total de la contribution du secteur culturel au produit intérieur brut était de l'ordre de 22 milliards de dollars. Ce secteur employait près d'un demi-million de personnes, ce qui représente un taux de croissance de l'emploi d'environ 21 p. 100 pour la période de 1987 à 1992.

[*Traduction*]

Aussi impressionnant que cet essor puisse être, les problèmes auxquels font face nos industries culturelles n'en existent pas moins. Ces dernières n'ont accès ni aux capitaux ni aux débouchés dont elles ont besoin pour soutenir la concurrence ici avec les majors de la culture de masse et surtout avec nos voisins du Sud, je veux parler des États-Unis. C'est la raison pour laquelle je crois que le Canada a tout intérêt à conserver sa liberté d'action sous le parapluie d'accords internationaux qui nous lient aux États-Unis, au Mexique et à nos partenaires du GATT. Nous avons remporté la victoire à cet égard et nous pouvons maintenant élaborer de nouvelles politiques de pointe.

Par le passé, nous avons adopté un plan d'action pour stimuler la production, en sommes arrivés à un meilleur équilibre avec les produits étrangers et avons pavé la voie à une plus grande créativité de la part de nos artistes. Nous avons accompli de grands progrès. Je ne crois pas néanmoins que nos programmes traditionnels suffiront à eux seuls à relever les défis que soulèvent la mondialisation des cultures, les restrictions financières et la révolution des communications. Nous serons encore appelés à adapter nos politiques et à être innovateurs.

[*Français*]

Nos politiques nouvelles auront toujours pour objectif de stimuler la production, la commercialisation et la distribution de notre produit culturel au pays et à l'étranger. Ainsi, nous préparons des mesures législatives qui devraient permettre à nos auteurs, à nos producteurs et à nos interprètes de vivre décemment de leur métier.

Je souhaite mettre à jour la Loi sur le droit d'auteur, de façon à tenir compte des nouvelles technologies qui ont modifié les modes de distribution des produits culturels et à reconnaître les droits des créateurs. Il importe également, à mon avis, d'en venir à une meilleure diversification des sources de financement pour nos industries culturelles. Un meilleur plan de commercialisation de notre production culturelle à l'échelle internationale s'impose.

Le marché canadien en plus d'être constitué de deux groupes linguistiques est trop étroit pour assurer la survie et l'épanouissement de nos producteurs et de nos créateurs. Un marché culturel global est en train de voir le jour et le Canada doit y faire valoir sa production originale dont la réputation internationale est déjà établie.

• (1025)

Je rappellerai ici que le ministère du Patrimoine a aussi pour mandat de voir à la participation canadienne aux expositions internationales. J'ai été ravi d'apprendre que la dernière prestation canadienne de ce genre, qui a eu lieu l'an dernier à Taejon, en Corée du Sud, s'est révélée des plus fructueuses, dans la mesure où le Canada a misé pour la première fois sur le partenariat économique.

Par ailleurs, l'évolution de la société nous incite aujourd'hui à revoir le fonctionnement et le mandat de nos grandes institutions culturelles. Parmi celles–ci, la radiodiffusion est sans conteste l'instrument culturel le plus populaire et le plus puissant. Plus de 99 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes possèdent une radio; 99 p. 100, un téléviseur; plus de 75 p. 100, un magnétoscope. C'est dire l'immense pouvoir dont dispose ces médias.

Dans cette optique, il importe que la Société Radio–Canada trouve sa juste place en tant que radiodiffuseur public et qu'un mode de financement mieux adapté à la situation actuelle soit mis en oeuvre.

Le gouvernement annoncera sous peu la nomination du nouveau président de la Société Radio–Canada.

[*Traduction*]

L'engagement qu'a pris le gouvernement d'adopter une stratégie relative à une superautoroute de l'information est un signe prometteur pour nos industries culturelles. La superautoroute de l'information sera plus qu'une infrastructure technologique. Elle constituera pour les Canadiens un outil puissant qui nous permettra de distribuer nos produits culturels plus efficacement et de les rendre accessibles à tous les Canadiens.

Il va sans dire que cette initiative cadrera avec notre politique culturelle. Je m'attaquerai bientôt à ce projet avec mon collègue, le ministre de l'Industrie.

[*Français*]

Tout aussi important par rapport à la création est le Conseil des Arts du Canada. Avant d'être consommables et exportables, les produits culturels sont d'abord l'oeuvre de créateurs et de créatrices; les industries culturelles elles–mêmes ne sauraient se passer d'eux.

Le rôle du Conseil des Arts consiste justement à offrir un apport aux créateurs qui amorcent une oeuvre ou lorsqu'ils se livrent à l'expérimentation. Le Conseil des Arts procure également aux arts de la scène, théâtres, ballets et grands orchestres, un fonds de stabilisation financière. Il importe donc de maximiser l'efficacité de cet organisme essentiel à la promotion de la création au Canada.

Je soulignerai ici que, face à cette tendance au globalisme qui caractérise cette fin de millénaire, la notion d'identité et le sentiment d'appartenance reposent plus que jamais sur les créateurs et les créatrices.

[*Traduction*]

Il est clair que le mandat du ministère du Patrimoine est exigeant et qu'il se trouve au centre même des principaux problèmes qui se posent aujourd'hui dans notre pays.

C'est maintenant plus que jamais qu'il faut considérer la complexité culturelle du Canada non comme un problème mais comme un atout en ces temps où notre ouverture au reste du monde revêt autant d'importance que la protection de notre propre identité.

Qu'il s'agisse de nos sites historiques, de nos parcs nationaux, des réalisations de nos athlètes, de l'influence de nos artistes, de la diversité de notre population ou du succès de nos industries et de nos institutions culturelles, tout concourt à mettre en lumière notre volonté d'exceller en tant que peuple.

[*Français*]

J'entends miser sur ces immenses richesses et plus particulièrement sur notre jeune génération pour assurer à notre pays une place enviable à l'aube du troisième millénaire.

On aura compris que, loin de ne s'occuper que du passé, le ministère du Patrimoine canadien est orienté vers l'avenir. Il se trouve au centre des grands défis qui se posent à nos sociétés d'aujourd'hui.

C'est avec confiance que j'invite tous les Canadiens et Canadiennes à relever ces défis afin de permettre à notre pays de progresser dans le monde de demain.

• (1030)

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à féliciter le député et ministre pour son élection à Laval–Ouest. Cette fois, il a eu plus de chance qu'en 1988, alors qu'il était mon adversaire à Longueuil. Il me fait plaisir de lui poser quelques questions, suivant ses responsabilités comme ministre du Patrimoine canadien.

Il a parlé du multiculturalisme, mais il semblerait que ce ne fut pas nécessairement un succès, car on a plutôt créé des ghettos entre les cultures au lieu de faire la promotion de l'intégrité des citoyens. On sait que cela prend à peu près le double du temps, au Canada, pour intégrer les nouveaux arrivants par rapport aux États–Unis.

Alors, définitivement, il y a un problème majeur au niveau du multiculturalisme. Je sais qu'à Montréal actuellement, il y a des conflits entre différentes cultures et j'ai l'impression, et certains experts également, que le multiculturalisme a créé des ghettos au lieu d'aider l'intégration. C'est mon premier commentaire.

Deuxièmement, vous avez parlé des créateurs et du droit d'auteur. Je pense que la loi canadienne ne protège pas suffisamment les droits des auteurs et des créateurs. Si on veut permettre à nos créateurs d'en faire davantage, il faut d'abord protéger ce qu'ils créent pour en faire la promotion et c'est de cette façon qu'on va amérilorer la productivité afin de créer de nouveaux produits, au niveau culturel et économique.

J'en viens maintenant aux parcs nationaux. Depuis longtemps, on sait que le Québec revendique l'équité vis–à–vis des parcs nationaux. Nous n'obtenons pas une part équitable, et de loin, en ce qui concerne les parcs. Chaque fois que le Québec demande de nouveaux parcs, il semble toujours y avoir beaucoup de difficultés. Pourtant, nous avons de grands territoires dans lesquels on pourrait y faire d'excellents parcs, mais on n'y arrive jamais.

Je me demande quel est le problème qui existe et est–ce que le ministre fera les efforts nécessaires pour faire en sorte qu'on puisse, au Québec, obtenir une part équitable au niveau des parcs nationaux?

M. Dupuy: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Longueuil de ses félicitations. Je suis enchanté que nous puissions reprendre un dialogue.

Sur le multiculturalisme, fondamentalement, je suis d'accord avec lui. Je crois que le multiculturalisme, la politique du gouvernement, ne doit pas créer des ghettos. Elle ne doit pas fragmenter notre pays. Elle doit essayer essentiellement d'utiliser ses apports extrêmement riches, extrêmement précieux, pour forger une grande culture canadienne, mais cette culture canadienne ne sera pas uniforme. Si l'on regarde ce qui se passe dans le monde, ce sont les pays qui réussissent à concilier les accords divers qui réussissent le mieux à progresser.

En ce qui regarde les droits d'auteurs, je suis également d'accord avec le député de Longueuil. Je crois que la loi existante est un peu périmée. Elle n'a pas suivi l'évolution des technologies et, c'est précisément pour cela que j'annonçais ce matin que nous avons l'intention de procéder à des amendements à notre législation sur les droits d'auteurs.

Finalement, il mentionnait les parcs nationaux. Oui, bien sûr que le Québec a des zones de nature et des zones écologiques remarquables, et c'est notre souhait de développer des parcs nationaux au Québec. Peut–être ce qui a un peu freiné le développement de ces parcs, c'est qu'il existe une législation au Québec qui ne permet pas au gouvernement du Québec de céder des parcelles de territoire à la juridiction fédérale. Alors donc, tout ce que nous faisons au Québec est en coopération avec le gouvernement du Québec. Comme on le sait, lorsqu'il y a deux gouvernements qui doivent négocier pour faire avancer un dossier, ce dossier progresse généralement un peu moins vite.

• (1035)

C'est donc la raison principale pour laquelle le progrès des projets de parcs au Québec n'a pas avancé peut–être aussi vite que le souhaiterait le député de Longueuil.

Je peux lui dire par contre qu'il y a un parc marin, par exemple, que nous sommes en train de développer dans l'embouchure du Saguenay, qui sera un modèle non seulement de cette coopération entre les deux niveaux de gouvernement, mais également un modèle de protection écologique dans le monde.

[*Traduction*]

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter l'honorable ministre pour son allocution.

Dans certaines régions du Canada aujourd'hui, les gens pensent que la politique du gouvernement en matière de bilinguisme officiel est coûteuse et inutile. À la lumière des observations faites par l'honorable ministre, j'aimerais lui demander s'il connaît les coûts réels du programme du bilinguisme officiel. J'aimerais également qu'il dise si, à son avis, une autre forme de bilinguisme régional serait plus efficace que le bilinguisme universel de notre pays.

M. Dupuy: Monsieur le Président, je suis bien entendu au courant du coût. Nous aurons l'occasion plus tard au cours de l'année de nous pencher sur le budget, de discuter des chiffres et de les examiner de près.

À mon sens, le modèle canadien, si je puis ainsi le nommer, est très valable. J'ai déjà vécu et travaillé dans un autre pays, la Belgique. J'ai pu voir jusqu'à quel point la division, la frontière linguistique entre deux groupes linguistiques, est à l'origine de nombreux problèmes.

Le bilinguisme au Canada ne consiste pas, à mon sens, à forcer chaque Canadien à être bilingue. C'est une question de choix personnel. Par contre, ceux qui veulent pouvoir utiliser leur langue au Canada devraient, je pense, en avoir la possibilité.

Si nous partons de ce principe et si nous l'acceptons, la question que mon collègue soulève vise en fait la façon dont on concilie un tel principe avec un honnête contrôle des dépenses. Je serais heureux de pouvoir en débattre avec lui dans le contexte du budget.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, la question que je souhaite poser au ministre porte sur la définition d'un Canada multiculturel. Il me semble quelque peu contradictoire de dire que, sous le régime actuel, les immigrants sont intégrés dans la société canadienne.

À mon sens, intégration signifie qu'un immigrant embrasserait la façon de vivre et la culture canadiennes, tout en étant libre de préserver sa propre culture; mais, en même temps, s'il choisit de fonctionner ainsi, il devrait le faire à ses frais ou sur son temps, sans bénéficier de l'aide du gouvernement.

Le multiculturalisme, tel qu'il est actuellement appliqué, souligne les différences et tend à séparer les diverses communautés ethniques, lesquelles encore sont financées par le gouvernement fédéral. J'aimerais que le ministre m'explique exactement ce qu'il veut dire par intégration. Il me semble qu'il y a un problème

au sujet de la définition. Il faudrait établir une distinction entre multiculturalisme et intégration.

M. Dupuy: Monsieur le Président, nous devons bien entendu avoir une idée claire de la distinction qu'il faut faire entre intégration et assimilation. Dans l'allocution que j'ai prononcée plus tôt, j'abordais surtout la question de l'assimilation.

À mon avis, intégration signifie que les gens nouvellement arrivés ici doivent pouvoir devenir complètement opérationnels dans notre société. C'est ce qu'ils souhaitent et c'est ce qui convient probablement le mieux à la collectivité existante, puisqu'ils deviennent des membres actifs et productifs de cette société. Si nous ne voulons pas parvenir à ce résultat par l'assimilation, il nous faut trouver des moyens de permettre aux immigrants de contribuer à notre société, tout en préservant leurs valeurs intrinsèques.

• (1040)

Ce n'est bien sûr pas facile. Toutefois, je pense qu'il s'agit d'une responsabilité nationale. Nous ne pouvons pas laisser chacun se débrouiller tout seul.

Nous avons pu voir comment l'attitude d'autres gouvernements crée des difficultés et plus précisément des ghettos, ainsi que nous en parlions plus tôt. L'intégration est un objectif qu'il est souhaitable d'atteindre, dans la mesure où c'est ainsi que nous la comprenons. L'intégration doit être appuyée par le gouvernement. Je doute que l'assimilation soit réalisable dans notre société d'aujourd'hui. La liberté en général et les libertés personnelles dont nous jouissons sont trop importantes pour que nous acceptions d'être complètement assimilés et façonnés sur un même modèle.

Il s'agit d'une responsabilité nationale. Par ailleurs, nous faisons preuve d'humanité envers ceux qui souhaitent conserver des valeurs culturelles qui leur sont propres.

[*Français*]

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, permettez–moi d'abord de vous féliciter pour votre nomination au poste que vous occupez et vous dire à quel point on vous souhaite beaucoup de succès dans l'excercice de vos fonctions. Le fait que vous soyez là où vous êtes témoigne de l'admiration et de l'estime qu'ont pour vous les députés de cette Chambre.

En réponse au discours du Trône, je ne voudrais surtout pas manquer l'occasion de remercier les électeurs et électrices de la circonscription de Sherbrooke qui, pour une troisième fois, m'ont fait confiance et qui l'ont fait, avouons–le, dans des circonstances où ce n'était peut–être pas évident. J'ai été élu pour la première fois en 1984, alors que la vague et le vent m'arrivaient dans le dos; et cette fois j'ai été réélu alors que le vent arrivait dans le sens inverse.

Pour ceux et celles qui arrivent ici pour la première fois—mon collègue de Beauséjour sait exactement de quoi je parle—, il faut avoir vécu les deux expériences pour apprécier pleinement les privilèges, les droits qui nous sont accordés à titre de députés dans cette Chambre.

Alors à ces gens–là de Sherbrooke, pour qui j'ai une très grande affection et pour qui je travaille sans relâche, je veux d'abord leur dire merci.

[*Traduction*]

Je parle aussi au nom d'un parti politique qui, avant le 25 octobre, occupait une autre place dans cette Chambre. Des députés ont peut–être remarqué que notre situation était bien différente.

Je veux en parler bien ouvertement parce qu'il est important pour nous de reconnaître l'ampleur de la défaite. Le 25 octobre, beaucoup de Canadiens ont voté avec la ferme intention de renverser le gouvernement et le parti politique au pouvoir depuis neuf ans.

Je n'ai pas besoin d'expliquer que les Canadiens se sont prononcés avec beaucoup de détermination et sans équivoque. Si bien que, malgré le fait que nous avons obtenu 16 p. 100 du vote exprimé, notre parti ne compte plus aujourd'hui que deux députés à la Chambre.

Je n'ai rien à redire à cela. Les mêmes règles étaient en vigueur avant la campagne. Nous ne les avions pas contestées alors et je ne vais pas le faire maintenant. Contre toute attente, notre situation nous a aussi rendu une certaine forme de liberté.

Je suis le premier à admettre que notre avenir est tributaire de ce que nous allons en faire en tant que force politique de notre pays et en tant que la force politique fondatrice du Canada.

C'est maintenant à nous, progressistes conservateurs du Canada, de nous montrer à la hauteur des grandes espérances que les Canadiens ont mises en nous. C'est à nous de reconstruire notre parti pour présenter, d'ici la prochaine campagne électorale, une formation nationale— j'insiste sur le mot «nationale»—en mesure de remplacer le parti au pouvoir.

Je sais pertinemment, d'après ce que m'ont dit des Canadiens, progressistes conservateurs ou non, issus de toutes les régions du pays, qu'il est très important d'avoir un parti national en mesure de remplacer le parti au pouvoir. Les Canadiens se préoccupent de la vision du pays qu'ont leurs concitoyens et c'est une question qui me tient beaucoup à coeur.

• (1045)

C'est donc dire que notre parti continuera de faire valoir les principes qu'il a toujours défendus, notamment le conservatisme budgétaire. Il veut que notre pays puisse encore avoir des programmes sociaux, une conscience sociale solide et une vision souple du fédéralisme. Nous pensons que c'est éminemment important pour notre pays. Nous avons prouvé au cours des neuf dernières années que nous étions capables, sur le plan du fédéralisme, de gouverner le pays de façon à répondre aux besoins de ses différentes régions.

Notre façon de gouverner n'était pas parfaite, loin de là. Je tiens à le préciser, et prétendre le contraire irait à l'encontre de l'opinion de la plupart des Canadiens, mais nos réalisations sont

réelles et beaucoup d'entre elles pourront servir au nouveau gouvernement.

Je dois admettre que le discours du Trône me laisse des impressions contradictoires et qu'il m'a quelque peu surpris.

Je veux d'abord féliciter les députés d'en face de leur victoire aux dernières élections, en particulier le premier ministre. Nos idées diffèrent sur bien des questions mais, au–delà de ces divergences, je pense que beaucoup de Canadiens admirent et respectent le fait qu'il a tenu bon dans l'adversité et a réussi à gagner la confiance de la population. Je lui adresse mes sincères félicitations. Sur le plan personnel, je crois que c'est une grande réussite.

La lecture de son discours du Trône me laisse des impressions contradictoires pour les raisons suivantes. Le discours traite de beaucoup de questions laissées en plan par notre gouvernement et qui ne soulevaient pas tellement l'enthousiasme des libéraux quand ils se trouvaient de ce côté–ci de la Chambre.

J'ai des impressions contradictoires quand je lis par exemple ce que déclare le gouvernement au septième paragraphe du discours: «Pour que ce plan d'action puisse se réaliser, il est essentiel que les institutions politiques soient intègres et jouissent de la confiance du public.» Au paragraphe suivant, il ajoute: «Mes ministres mettront tout en oeuvre pour que ceux et celles qui exercent le pouvoir au nom des Canadiens fassent preuve d'intégrité, d'honnêteté et d'ouverture.»

La Chambre vient à peine de commencer ses travaux que déjà cet engagement est mis à rude épreuve. Comme nous l'avons appris ici, le ministre des Affaires intergouvernementales a soulevé la controverse pour avoir utilisé les services d'aviation du gouvernement. Maintenant, nous apprenons que le ministre du Commerce international est dans l'embarras à cause d'une activité de levée de fonds et de la façon dont elle est présentée. Nous savons aussi qu'un autre membre du caucus de ce parti a été sur la sellette à cause de gestes accomplis dans le passé.

Je ne porte aucun jugement sur eux, mais n'est–il pas étonnant de pouvoir, une dizaine de jours après le début des travaux, citer trois situations gênantes pour les libéraux, et de lire ce qui est annoncé aux septième et huitième paragraphes du discours du Trône?

Je ne porte pas de jugement, mais soyons bien clairs. N'est–il pas bien différent d'être assis en face que de ce côté–ci de la Chambre? Je vois des députés d'en face me faire signe que oui de la tête. Ça l'est en effet.

J'espère que les Canadiens qui vont suivre les faits et gestes du présent gouvernement verront l'ancien gouvernement sous un jour différent. Je ne suis pas pressé à ce sujet. Je sais que le temps arrangera bien des choses.

Permettez–moi de passer en revue les propositions du discours. À la deuxième page, il est question du lobbying. Dans un discours qu'elle a prononcé le 9 août, la première ministre alors en fonction, la très honorable Kim Campbell, a promis exactement ce qui est proposé ici, une loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Comment pourrais–je m'opposer à toute mesure dans ce domaine?

Au paragraphe qui suit, il est question de la crédibilité du Parlement et de la réforme de celui–ci. Dans le même discours du 9 août, la même première ministre avait aussi pris des engagements au sujet d'une réforme parlementaire et avait énuméré avec force détails ce qu'il fallait changer. Le gouvernement n'a pas encore exposé en détail les changements qu'il compte apporter dans ce domaine, mais je suis impatient de l'apprendre pour pouvoir y donner mon accord.

La troisième mesure proposée touche la réforme du régime de retraite des députés. Ne savions–nous pas que, le 9 août, l'ancienne première ministre a pris le même engagement, allant même un peu plus loin en promettant de réformer le régime de retraite pour mettre fin au cumul de pension et aussi au versement de la pension avant l'âge de 55 ans? Nous attendrons donc de voir ce que le nouveau gouvernement propose à ce chapitre.

• (1050)

À la même page du discours du Trône, on fait allusion aux petites entreprises et au fonds d'investissement canadien. Dans un discours prononcé le 27 août, la première ministre de l'époque a aussi annoncé la création d'un fonds de capital de risque.

[*Français*]

Ce capital de risque avait été annoncé le 27 août par le gouvernement précédent, et mis en place. On avait de plus changé la Loi sur les prêts aux petites entreprises à ce moment–là.

[*Traduction*]

Il y a un paragraphe du discours du Trône qui m'a vraiment plu, c'est celui qui porte sur le commerce. Je sais que mon collègue du NPD va l'aimer parce qu'il a son opinion à ce sujet et je ne crois pas qu'il l'ait changé. Le député n'a pas changée d'avis, n'est–ce pas au sujet de l'ALENA?

M. Riis: Pas du tout.

M. Charest: Le NPD n'a pas changé d'avis au sujet de l'ALENA. Le paragraphe en question est le suivant: «La création d'emplois et la croissance économique exigent aussi que les entreprises canadiennes, petites et moyennes surtout, adoptent une attitude plus dynamique afin de tirer davantage parti des marchés étrangers.» Je sais que mon collègue ne sera pas d'accord avec cela. En fait, Mike Wilson a souvent fait ce genre de déclaration. Voici le reste: «L'aboutissement des négociations de l'Uruguay Round dans le cadre du GATT et la mise en oeuvre de l'ALENA donneront aux entreprises canadiennes un meilleur accès aux marchés mondiaux et le gouvernement entend les aider à multiplier les exportations.» Eh bien! Voilà le discours typique

des conservateurs au cours des neuf années pendant lesquelles j'ai siégé ici dans cette Chambre et il nous est maintenant resservi tel quel par le nouveau gouvernement.

Que doit–on dire à toutes ces personnes qui ont entendu les candidats libéraux et néo–démocrates leur déclarer qu'ils étaient opposés à l'ALENA, qu'ils renégocieraient cet accord et qu'ils le changeraient? Eh bien, mesdames et messieurs, ce n'étaient que des blagues. En fait, ils ont adopté l'ALENA en n'y apportant absolument aucun changement. Pas un paragraphe, pas un mot, pas une seule virgule n'a été changé dans la loi adoptée ici à la Chambre. Le nouveau gouvernement libéral l'a adopté dans sa totalité.

Puis–je m'opposer à cela? Non, je ne le peux vraiment pas. J'appuie le gouvernement dans sa conversion sur son chemin de Damas. Ce que je trouve extraordinaire, c'est le peu de temps qu'il lui a fallu pour se convertir. Quelle prouesse! Après avoir combattu cette idée pendant des années ici à la Chambre. Certains députés n'étaient pas ici à l'époque, mais je peux en témoigner puisque je me trouvais de ce côté–là. Ils ont réellement combattu cette mesure. Il y a eu des cris. Cette conversion est réellement miraculeuse. Combien de temps cela leur a–t–il pris? Dix jours, 20 jours? L'ALENA était devenu la plus grande invention après le pain tranché. Cette conversion tient vraiment du miracle.

Je veux toutefois être honnête ici. Mes collègues du NPD, même si je ne partage pas leur point de vue, n'ont pas changé d'avis eux. Ils ont été cohérents. Je suis désolé de ne pouvoir en dire autant du gouvernement.

Le discours parle aussi de commerce intérieur. Eh bien, le commerce intérieur constitue une question importante. Je souhaite bonne chance au gouvernement parce qu'il faut qu'on reconnaisse que nous avons nettement un meilleur dossier dans le commerce avec les autres pays que dans le commerce à l'intérieur de nos frontières. Cela n'a aucun sens parce que ce sont les Canadiens qui doivent, au bout de la ligne, payer la note pour ces obstacles déraisonnables et injustes au commerce intérieur.

Le nouveau gouvernement propose aussi de s'attaquer à ce problème dans le discours du Trône. Cela correspond tout à fait à l'engagement que nous avions pris au cours de la campagne électorale de poursuivre le travail entrepris par le gouvernement précédent et de compléter les négociations au sein d'un comité des ministres du commerce intérieur, de manière à éliminer les obstacles commerciaux et à libéraliser les mouvements de biens, de services, de personnes et de capitaux à l'intérieur du Canada d'ici le 30 juin 1994.

J'ai été enchanté d'entendre le ministre de l'Industrie rappeler cet engagement et le reprendre à son compte après une rencontre avec ses collègues. Je pense que c'est une bonne idée. J'étais d'accord avec cette mesure lorsque nous étions au gouvernement et je le suis toujours.

Pour revenir au commerce, on fait aussi mention du bassin du Pacifique et de l'Amérique latine. Nous avions annoncé que nous allions établir une fondation pour ces deux régions. C'est encore la même chose.

Et c'est pareil pour le reste. Nous avions aussi annoncé des changements à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Voici un autre paragraphe très intéressant: «Un centre d'excellence sera établi afin que l'on accorde à la santé des femmes l'attention qu'elle mérite.» Je suis certain qu'un grand nombre de députés du Parti réformiste seront d'accord, entièrement d'accord avec cette mesure.

M. Riis: Qui a rédigé ce discours du Trône?

• (1055)

M. Charest: Je soupçonne les fonctionnaires qui ont écrit nos discours du Trône d'avoir donné leurs notes au nouveau gouvernement. Il n'y a rien d'étonnant car, le 23 août 1993, la ministre de la Santé du gouvernement précédent annonçait la création d'un bureau sur la santé des femmes. Cette déclaration a été faite avant la campagne électorale. On retrouve maintenant le même engagement. Je ne peux m'opposer à cela.

Le dernier point auquel j'aimerais faire référence concerne le chevauchement gouvernemental. Encore une fois, le même engagement avait été pris le 2 septembre 1993.

Je ne contredirai certainement pas le gouvernement sur ces points. Je l'appuierai. L'ALENA, le GATT, l'Amérique latine, le bassin du Pacifique, allons–y! Je serai heureux d'appuyer le gouvernement.

Une voix: En quoi le présent gouvernement se différencie–t–il du vôtre?

M. Charest: Là où nous ne sommes plus d'accord, c'est en ce qui a trait aux questions clés. Par exemple, comment peut–on créer des emplois au Canada? C'est là un sujet que le gouvernement a abordé durant sa campagne. À ce chapitre, le discours du Trône est assez décevant. Où est la substance? Je me pose sérieusement la question.

Le gouvernement semblait avoir pris des engagements relativement au programme d'infrastructure. Il devait construire des égouts et des routes. On constate maintenant que l'argent servira à construire des centres de congrès. Je ne vois rien là de répréhensible, mais les municipalités souhaitaient utiliser cet argent pour des égouts et des routes.

Qui exactement prendra les décisions, et quel sera le processus? Y aura–t–il un programme d'infrastructure ou non? S'agira–t–il plutôt d'une caisse noire comme semble le laisser croire la note de service secrète que j'ai rendue publique il y a deux jours et dans laquelle les deux ministres des Travaux publics et du Développement des ressources humaines se chamaillaient non seulement pour le contrôle direct du programme, comme l'indique la note que le greffier du Conseil privé a envoyée au premier ministre, mais aussi pour le contrôle de tous les projets au niveau fédéral.

Une question a été posée à ce sujet hier à la Chambre et le premier ministre n'y a pas répondu. Nous savons qu'ils sont respectivement responsables de l'APECA et de la diversification de l'économie de l'Ouest. Le greffier du Conseil privé n'a pas besoin d'écrire au premier ministre pour lui demander s'ils sont responsables de ces secteurs. Ils le savent et nous le savons. Il écrivait au premier ministre parce qu'il a jugé que la question était assez importante pour lui demander si leur mandat incluait le contrôle de tous les projets fédéraux. Nous ne savons toujours pas si c'est le ministre néo–écossais qui décidera si le Nouveau–Brunswick aura cet argent pour tel ou tel projet, non seulement

pour le programme d'infrastructure mais pour les autres programmes.

Je dois admettre que je suis d'accord avec certains points du discours, mais il y a un écart entre ce qui s'est dit durant la campagne et ce qui semble se produire derrière des portes closes depuis l'élection du présent gouvernement.

Le discours me réservait quelques déceptions. On n'y faisait peu mention de l'agriculture. Je m'inquiète également du sort réservé aux ressources naturelles. Je crains beaucoup que le gouvernement n'impose une taxe sur les produits pétroliers ou les hydrocarbures. Il pourrait être tentant d'emprunter cette voie, mais il ne faut pas oublier que, dans ce pays, nous taxons déjà ces ressources. Toute velléité de ce genre devrait faire l'objet de sérieuses réflexions.

En ce qui concerne le déficit et la dette, on ne retrouve qu'une déclaration générale. J'imagine que nous devrons tous attendre le dépôt du budget pour connaître les intentions du gouvernement. De la façon dont celui–ci dissimule les chiffres, ce que je sais et ce que je peux dire, c'est qu'il n'a jusqu'à maintenant pas été très ouvert. Il semble bien évident que le gouvernement a l'intention d'augmenter le déficit de cette année, de gonfler les chiffres pour faire porter l'odieux au gouvernement précédent et pour mieux paraître. Cette intention est bien évidente.

Je demande aux députés de réfléchir quelques secondes et de présumer que la situation correspond à ce que décrit le gouvernement. Ce n'est pas la première fois que notre pays se retrouve dans une telle situation. Je me rappelle que nous avons vécu une expérience semblable quand nous étions au pouvoir. Qu'avons–nous fait? Nous avons imposé un gel des dépenses pour le reste de l'année financière. C'est ce que nous avons fait. Pourquoi le gouvernement actuel n'a–t–il pas gelé les dépenses sinon parce qu'il voulait gonfler les chiffres pour des raisons politiques?

Qu'en est–il des intérêts des Canadiens? Qu'en est–il des intérêts des contribuables?

[*Français*]

Je vois le député de Chicoutimi ici; où est l'intérêt des citoyens de Chicoutimi dans tout cela, si le gouvernement laisse aller le déficit comme il le fait au lieu d'imposer un gel sur les dépenses, comme on l'a fait? Ce n'est pas nouveau, je n'invente rien.

• (1100)

Ne vous en faites pas, il n'y a pas de nouvelles théories là–dedans. C'est fort simple, le gouvernement dit: «On gèle les dépenses à partir d'aujourd'hui, pour le reste de l'année financière, au lieu de laisser le déficit grimper à un chiffre faramineux.» Mais ils ne l'ont pas fait, monsieur le Président, et savez–vous pourquoi? Ils ne l'ont pas fait, pour des raisons politiques.

Monsieur le Président, je vous vois me faire signe qu'il me reste environ une minute. J'aimerais, avec votre permission et le consentement de la Chambre, finir mes commentaires rapidement, pour éviter de manquer quelques remarques importantes, et après cela je serai très heureux de répondre aux questions et commentaires. Alors avec votre consentement, je prendrai cinq autres minutes pour parler de quelques autres sujets.

Le président suppléant (M. Kilger): Je devrai demander le consentement unanime. Y a–t–il consentement?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. Charest: Nos amis du Bloc et du Parti réformiste refusent, ils sont consistants. Alors je vais prendre la minute qui me reste pour terminer mes commentaires et vous dire très rapidement que je suis inquiet de la tournure des événements pour ce qui est de cette Chambre, du fait que l'on ait mis l'accent sur le point de vue régional. Selon le résultat de l'élection, démocratiquement, les Canadiens ont fait ce choix–là.

On a un parti de l'opposition officielle dévoué à briser le pays. Ils ont le droit de présenter ce point de vue, je n'ai rien à dire là–dessus. De l'autre côté, il y a les députés du Parti réformiste qui, je pense, eux aussi aussi, légitimement, présentent un point de vue qui ne représente pas non plus un point de vue national. D'ailleurs, ils n'ont pas présenté de candidats partout au Canada aux dernières élections.

Et en face d'eux, le gouvernement semble vouloir laisser aller les événements. Cela m'inquiète. Je pense que, dans ce pays et dans ce Parlement, nous devons aborder franchement cet enjeu de notre avenir et je pense que notre devoir consiste à mettre davantage en valeur ce que nous avons en commun—c'est cela un pays—au lieu d'exercer ou de présenter un point de vue plus étroit qui a tendance à blâmer les autres pour tout ce qui va mal.

Cela, c'est un nationalisme avec lequel je ne suis pas d'accord. C'est plutôt étroit et réducteur et cela ne correspond pas à ma propre vision de ce que doit être notre pays qui, je pense, a beaucoup besoin de retrouver ce sens, le sens de son avenir et un projet commun.

Au cours des années à venir, je lutterai pour préserver l'intégrité de ce pays et mettre en valeur ce que nous avons justement en commun.

[*Traduction*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le rigolo de Sherbrooke de nous avoir donné un spectacle aussi divertissant. Le Parti progressiste–conservateur a vraiment raté son coup en juin dernier en ne le choisissant pas pour chef. Ses membres ont à coup sûr commis l'erreur la plus monumentale de leur vie car l'histoire témoignera du fait que notre Sherbrookois est maintenant chef dans l'opposition, chef du défunt Parti progressiste–conservateur.

Je dis «opposition», car il se considère comme l'opposition officielle. Le député devrait reconnaître avec la jovialité qu'on lui connaît qu'il n'est désormais le chef d'absolument rien. Il faut reconnaître qu'il est un amuseur–né.

[*Français*]

Il parle des citoyens canadiens. Pendant cinq ans, j'ai entendu le député de Sherbrooke, anciennement ministre de ceci, de cela, de ceci et de cela, nous parler de la grande entreprise canadienne sans jamais mentionner les Canadiens. Aujourd'hui, il parle des Canadiens.

Je sais que le député est un «grassrooter». Tout à coup il va recommencer à zéro, donc, il va faire du porte à porte, et je le félicite pour son porte à porte. C'est la façon de commencer. Peut–être que dans 25 ou 30 ans le Parti conservateur deviendra le parti de l'oppositon officielle.

Mon point n'est pas tellement de répondre au député de Sherbrooke qui s'est donné des permissions, qui a semblé changer les règles du jeu tout à coup. J'ai toujours eu l'impression, depuis les cinq années que je suis ici, qu'on ne pose pas des questions directement aux autres députés en Chambre, mais qu'on pose des questions en s'adressant à la Présidence. Les règles de la Chambre semblent avoir changé. J'aimerais faire un commentaire sur le Règlement de la Chambre. Suite au discours du ministre du Patrimoine, vous avez accordé la parole à des députés de l'opposition.

• (1105)

Le président suppléant (M. Kilger): J'aimerais simplement dire au député de Carleton—Gloucester que s'il désire invoquer le Règlement, je lui donnerai la parole après la période de questions et commentaires.

Il semblerait que le député de Sherbrooke ait suscité beaucoup d'intérêt avec son discours. Pour permettre aux députés des deux côtés de la Chambre de commenter son discours ou de lui poser des questions, je demanderais la collaboration du député de Carleton—Gloucester de s'en tenir au discours et ensuite on pourra certainement discuter de l'autre question qu'il voudra peut–être soulever.

M. Bellemare: Monsieur le Président, c'est entendu, dès que la période de questions et commentaires sera terminée, je vous avise que j'invoquerai le Règlement.

Pour revenir à notre comédien de Sherbrooke, j'aimerais lui dire qu'entre le nouveau gouvernement et l'ancien gouvernement dont il faisait partie, la différence est celle–ci: il y a les grands parleurs et les petits faiseurs. Le député de Sherbrooke est devenu un grand parleur.

Le député de Sherbrooke—pour qui j'ai beaucoup d'affection et d'admiration—s'est beaucoup amélioré. J'aurais voulu l'entendre parler ainsi, à la défense des biens des citoyens, durant les cinq dernières années. Je le félicite de son discours, il a enfin vu la lumière. Enfin, il parle des gens de Sherbrooke, de Chicoutimi. Il n'a pas mentionné les gens de la capitale, mais il a parlé des gens de l'Ouest et ceux du Parti réformiste. Il a fait allusion au Bloc et à tous les Canadiens en général. Mais il a oublié de nous dire qu'il demandait l'absolution pour son grand péché—commis dans l'autre monde pendant neuf ans—d'avoir été le porte–parole de la grande industrie et non celui des citoyens canadiens.

M. Charest: Monsieur le Président, permettez–moi de retourner le compliment à mon ami de Carleton—Gloucester, que je connais bien, et lui dire à quel point j'ai une grande affection pour lui. J'espère qu'elle sera un peu moins brutale que celle qu'il me porte.

Je veux bien que le député nous fasse des reproches. Je pense, si je me rappelle bien le 25 octobre dernier, que les Canadiens ont posé leur jugement. Ce fut un jugement assez sévère. Je ne sais pas pour combien de temps encore l'honorable député a l'intention d'y revenir et de frapper sur ce clou–là. Il reste à la Chambre deux députés du Parti progressiste–conservateur. Mais le député ressent le besoin aujourd'hui de se lever à nouveau et de frapper encore. Que voulez–vous, c'est la nature humaine.

Tout ce que je peux lui dire, c'est que j'ai vu moi aussi ce sentiment–là. Cela frise presque le mépris quand le député me dit que je suis leader de rien. Je l'ai bien entendu. C'est son point de vue, mais il y a quand même 16 p. 100 de la population canadienne qui ne serait peut–être pas d'accord avec lui. Je n'ai pas de leçon à prendre de mon collègue sur le porte à porte ou sur la confiance que m'accordent les gens. J'aimerais lui rappeler où il se trouve; il se trouve dans un Parlement où chacun s'est fait élire chez soi. Je me suis fait élire dans mon comté. Je m'en remets au bon jugement des gens de mon comté qui m'ont élu. Je les laisserai parler, eux. Si vous pensez que ma présence en cet endroit vaut moins que la vôtre, ceci est votre jugement à vous.

Si c'est là le sentiment et l'attitude que vous démontrerez pendant la période que vous passerez au gouvernement, eh bien, bonne chance! J'ai vu cela autrefois et j'ai vu aussi les résultats que cela amenait de temps en temps.

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de l'ancien vice–premier ministre du Canada. Évidemment, il nous a dit que dans cette Chambre ou dans ce Parlement, c'était bonnet blanc, blanc bonnet.

• (1110)

En effet, lors de la dernière élection, les Canadiens ont élu un nouveau gouvernement, et majoritairement l'Ontario fait partie de ce gouvernement–là. Heureusement pour le Canada et pour les parties du Canada. Au Québec, on avait un autre choix et la majorité a voté pour le Bloc québécois. La même chose s'est produite dans l'Ouest où on a élu majoritairement des députés du Parti réformiste.

Je pense qu'il faut laisser la chance au gouvernement de faire ses preuves. Il devra très bientôt s'attaquer à la création d'emplois et à la diminution du déficit, on en convient. Il est vrai que le précédent gouvernement nous a démontré clairement, hors de tout doute, qu'il était incapable de régler les grands problèmes de l'heure au Canada, et les Canadiens lui ont fait clairement savoir ce qu'ils pensaient de lui.

Des voix: Bravo!

M. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, je pense qu'il faut être sérieux dans cette enceinte, et même si mon honorable collègue de Sherbrooke s'est levé, comme il en a le droit, pour s'adresser à cette Chambre, son discours me faisait penser à la mort du cygne, ou peut–être l'agonie du cygne, en tout cas il faudrait voir. Quant à nous, au Québec, nous avions un choix et la majorité s'en est prévalu.

M. Charest: Monsieur le Président, c'est toujours réconfortant de voir que, dans notre démocratie, les gens ont des choix et qu'ils peuvent les exercer librement, pour différentes raisons soit dit en passant. Certains prétendent, à l'intérieur de vos rangs, que vous êtes élus pour faire l'indépendance du Québec; d'autres vous diront que votre mandat était peut–être un peu plus large et que plusieurs personnes qui ont voté pour le député de Shefford voulaient aussi un changement de gouvernement. Il est difficile de juger tout cela après coup, mais on verra et le temps jugera.

Je désire remercier le député de Shefford pour ses conseils. On en a grandement besoin, il vient juste d'arriver ici. J'ai déjà été élu, comme lui, avec le vent dans le dos et avec le bénéfice d'une vague; lorsqu'on arrive ici dans ces circonstances, on est toujours pleins de confiance et très heureux. Je peux dire au député de Shefford, pour ce que ça vaut, puisque je ne semble pas avoir le bénéfice de sa grande expérience, s'il nous annonce la fin, le chant du cygne aujourd'hui, qu'il doit savoir des choses que j'ignore. Il doit avoir une grande expérience parlementaire pour pouvoir nous dire cela, je le présume, car je ne le connais pas assez pour le savoir.

Ce que je sais et ce que je peux dire au député de Shefford, en toute humilité, c'est que le député de Sherbrooke s'est fait élire comme lui, avec le bénéfice d'une vague dans le dos, et le député de Sherbrooke s'est aussi fait élire avec la vague arrivant dans le sens contraire. Peut–être que lorsqu'il aura vécu les deux expériences, il pourra aussi partager avec nous le bénéfice de ses commentaires et de sa grande sagesse.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Il nous reste peu de temps et j'aimerais la collaboration des députés.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je serai très bref, bien sûr. Comme le député le sait j'ai beaucoup d'affection pour le député de Sherbrooke.

Je me demandais simplement, au moment où il récitait sa litanie de toutes les initiatives auxquelles il a souscrit pour appuyer le gouvernement, s'il se présentait en quelque sorte prématurément le rameau d'olivier à la main et s'il songeait peut–être à venir gonfler nos rangs.

Le président suppléant (M. Kilger): Une courte réponse du député de Sherbrooke.

M. Charest: Monsieur le Président, je suis un peu étonné d'entendre ces propos. J'ai beaucoup d'amitié pour mon collègue de Broadview—Greenwood, mais je crois que ce serait plutôt l'inverse qui se produirait. Nous pourrions former le gouvernement assez vite et continuer sur notre lancée. J'espère siéger avec le député de Broadview—Greenwood au sein d'un nouveau gouvernement progressiste conservateur. Qui sait?

Le député de Broadview–Greenwood sait bien que j'ai déjà siégé de ce côté–là pendant un certain temps. Je me demande si, depuis qu'il siège de ce côté de la Chambre, il n'a pas changé légèrement de point de vue, par exemple en ce qui concerne les levées de fonds ou d'autres questions.

Hier, j'ai entendu le premier ministre donner une très bonne explication sur l'utilisation des avions du gouvernement. Pourquoi n'a–t–il pas donné la même explication lorsqu'il siégeait dans l'opposition? Je me fais une fête de travailler avec lui au cours de cette législature.

* * *

• (1115)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES INTERVENTIONS DES DÉPUTÉS

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai été extrêmement déçu, il y a quelque temps, que vous ne m'ayez pas permis d'intervenir après le ministre du Patrimoine canadien. Depuis que je siège à la Chambre, et même avant, lorsque j'en suivais les travaux, j'ai remarqué que selon l'usage, lorsqu'un député termine une intervention, le Président accorde la parole à un député d'un autre parti.

Je comprends très bien que lorsqu'un député ministériel intervient, surtout s'il s'agit d'un ministre, les convenances parlementaires veulent qu'il reçoive les commentaires ou questions de députés des partis de l'opposition.

Pourtant, lorsqu'un député ministériel désire faire des observations et poser des questions au ministre, il est toujours autorisé à le faire. Un député ministériel a parfaitement le droit de ne pas être d'accord avec un ministre. Il peut aussi vouloir ajouter quelque chose à ce que le ministre a dit. Il peut vouloir dire quelque chose au sujet de sa circonscription. Il peut vouloir interroger le ministre.

Sommes–nous en train de changer les usages de la Chambre, notamment celui selon lequel lorsqu'un député termine une intervention, les partis ont à tour de rôle la parole, ce qui permet à tous les députés de s'exprimer devant la plus haute cour du pays?

Je vous supplie, monsieur le Président, de ne pas mettre fin à cet excellent usage. Les deux, trois, quatre ou cinq partis présents à la Chambre doivent pouvoir intervenir à tour de rôle par la bouche de leurs députés. Les députés ministériels ne devraient pas être muselés comme s'ils étaient des députés ordinaires. Peut–être y a–t–il sur ce point une pratique nouvelle que je ne connaîtrais pas.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. Kilger): Je remercie le député de Carleton—Gloucester d'avoir invoqué le Règlement à ce sujet aussi tôt dans la 35e législature. Je vais lui citer deux précédents

qui éclaireront tout le monde, et moi le premier, même si j'assume en ce moment la présidence.

Je voudrais d'abord renvoyer le député au *Règlement annoté de la Chambre des communes*, à la page 144. On peut y lire ce qui suit:

> Au cours de cette période, on doit accorder la préférence aux députés des partis autres que celui de l'orateur initial, mais non exclusivement à ces députés. On ne peut proposer aucun amendement à un projet de loi. . .

Et ainsi de suite. En fait, lorsque j'ai fait mon choix des députés qui pourraient poser des questions et faire des observations après l'intervention du ministre du Patrimoine canadien, je me suis largement inspiré du texte du Règlement annoté, car ma connaissance de la procédure est limitée.

À ce même sujet, j'ai également appris que l'on donne maintenant plus de latitude aux députés des deux côtés de la Chambre et surtout à ceux du côté ministériel lorsque, comme dans le cas présent, c'est un ministre qui est l'orateur initial.

Je voudrais maintenant signaler au député ce qu'on peut lire dans la livraison du 17 janvier 1983 du hansard. Je cite:

> La présidence veille autant que faire se peut à donner la priorité aux députés représentant des partis autres que celui du député qui vient de parler. Toutefois, lorsqu'un ministre vient de prononcer un discours, les simples députés du côté ministériel auront aussi le droit de poser des questions.

Le problème déploré par le député de Carleton—Gloucester prend effectivement une importance particulière du fait, comme je l'ai dit, qu'il a été soulevé au tout début de la législature. Je l'en remercie, parce qu'en le faisant, il a sensibilisé encore plus la présidence à la procédure régissant cet aspect de nos travaux. À l'avenir, nous nous efforcerons de l'appliquer de façon plus juste.

Je remercie le député de Carleton—Gloucester de son intervention.

M. Bellemare: Monsieur le Président, je comprends que vous vous inspiriez de débats antérieurs. Cependant, lorsque vous avez parlé d'accorder la préférence aux députés des partis autres que celui de l'orateur initial, je ne vous ai pas entendu prononcer les mots «exclusivement» ou «doit». J'ai entendu ce que j'interprète comme des mots du genre «peut» et «pratique courante et bons usages».

• (1120)

Je vous sais grandement gré de l'effort que vous avez déployé en vérifiant ce que devrait être la pratique courante. Je vous dis aussi respectueusement que je respecte le fait que votre nomination est toute récente et que je respecte votre position.

Toutefois, vous venez tout juste de me dire, monsieur le Président, que j'avais raison mais que «malheureusement, monsieur le député de Carleton–Gloucester, vous avez eu l'occasion de faire valoir votre point; même si vous avez raison, asseyez–vous, nous allons passer à quelque question dont nous sommes censés traiter aujourd'hui.»

Comme je n'ai pas été pendu vu que la peine capitale n'existe plus, que je suis toujours vivant et me tiens debout dans cette Chambre, le Président me donnera peut–être, pour racheter son erreur ou peu importe comment on pourrait appeler cela, 60 secondes pour m'adresser au ministre.

Je crois qu'il serait juste de me permettre en tant que député d'arrière–banc, après qu'un ministre a parlé, de faire des observations qui toucheraient ma circonscription.

Le président suppléant (M. Kilger): Nous avons entendu la requête du député de Carleton—Gloucester et je reconnais humblement à l'occasion de ma première présence en tant que Président m'être trompé, n'étant pas au fait de toutes les règles et procédures de cette Chambre.

Je demande à la Chambre si elle consentirait à autoriser le député de Carleton—Gloucester à s'exprimer comme il le demande.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je ne vois aucun obstacle à laisser 60 secondes à mon collègue pour dire ce qu'il a à dire, mais je crois qu'il veut simplement exprimer la frustration qu'il ressent du fait qu'on ne lui offre pas beaucoup d'occasions d'intervenir à la Chambre. Je suis convaincu que nous partageons tous le même sentiment.

Le Règlement nous limite à des questions et des observations d'au plus 10 minutes et vous remarquerez, monsieur le Président, qu'à la fin de cette période il reste presque toujours inévitablement quatre ou cinq députés debout.

Je veux simplement dire que je respecte la frustration que ressent mon collègue, mais je veux simplement lui rappeler qu'il en va probablement de même pour nous la majeure partie du temps, mais que nous sommes limités par le Règlement. S'il ressent le besoin de dire absolument quelque chose maintenant et qu'il a besoin de 60 secondes, je consentirais certainement à lui accorder le temps qu'il demande.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Nous n'avons pas le consentement unanime de la Chambre. Nous reprenons donc le débat.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Qu'une Adresse soit présentée à son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, je suis un nouveau député. J'ai eu la chance d'écouter le discours du député de Sherbrooke et je dois reconnaître que je suis un tribun peut–être moins expérimenté que lui, mais que je n'en aurai peut–être pas moins le caractère enflammé. Une locution latine m'est venue à l'esprit, malgré que je ne sois pas un grand fervent du latin, pour résumer ce que j'ai entendu, et qui va ainsi *asinus asinum fricat*. Ceci signifie pour moi, nouveau député, de m'attendre à des joutes oratoires assez virulentes de temps à autre dans cette Chambre.

Puisque je prends la parole après le député de Sherbrooke et que celui–ci a fait état de vague de front et de vague dans le dos, étant issu d'un comté maritime, je vais donc débuter mon discours sur la même lancée, en rappelant que le député de Gaspé ici présent a continué, contrairement à son parti, à voguer sur la

vague que le peuple québécois avait adressée à son parti en 1984. En 1984, nous avions parlé du beau risque, et en 1988 on parlait du retour dans l'honneur et l'enthousiasme. Alors le comté de Gaspé a continué sur cette vague, et peut–être que le Parti conservateur ne l'a pas écouté.

• (1125)

Alors, moi, membre du Bloc québécois, j'entends continuer à exprimer ce que les gens du comté de Gaspé et ce que la population du Québec a exprimé lors des dernières élections fédérales.

C'est donc un honneur pour moi de représenter les citoyennes et les citoyens du grand comté de Gaspé. C'est l'un des comtés les plus beaux au Québec. N'en déplaise à mes confrères et à mes consoeurs de la Chambre, c'est le plus beau. Le comté de Gaspé est tellement un beau bijou que le Parti libéral, au début des années 1970, a décidé de faire le parc national Forillon, sur le nez de notre Gaspésie.

C'est dans le dossier du parc Forillon que celui qui est aujourd'hui devenu premier ministre du Canada a fait ses premières armes contre le Québec. En 1972, le député de Shawinigan exprimait sa joie d'avoir passé par–dessus la tête du gouvernement Bourassa pour créer le parc Forillon, et je cite ses paroles à l'époque: «J'ai utilisé ce parc pour briser les reins du Québec et sachez–le, j'en suis fier!» Le nouveau premier ministre commençait bien sa carrière.

Nous avons un dicton, chez nous, qui dit ceci: «Nous pouvons sortir un Gaspésien de la Gaspésie, mais jamais sortir la Gaspésie d'un Gaspésien.» Pour les Gaspésiens, une expropriation, ça forge le caractère. Comme le veut la devise du Québec, les Gaspésiens se souviennent.

Ce comté de tradition maritime s'est développé en bonne partie grâce à la pêche à la morue. La gestion fédérale, centralisatrice de cette ressource marine, tout comme dans le cas du parc Forillon, nous laisse un goût amer. Cette gestion imposée fait fi des initiatives locales pour remédier aux problèmes de l'industrie. En effet, ce n'est pas la première fois, ce n'est pas la première crise que l'industrie des pêches traverse.

Au début des années 1970, les stocks de morue se sont retrouvés à peu près dans le même état qu'aujourd'hui, mais la débrouillardise des pêcheurs de l'époque les a amenés à se tourner vers d'autres pêches. Au début de 1970, ils se sont tournés, les pêcheurs de morue n'ayant plus de morue, vers la pêche au crabe. Ce n'était pas le Klondike à l'époque; maintenant, oui.

Un peu plus tard, vers les années 1976, ce fut au tour de la pêche au sébaste, dans le golfe Saint–Laurent, de décliner. Les sébastiers sont devenus alors des crevettiers, parce que la crevette n'était pas connue. Leur débrouillardise leur a permis de passer à travers une crise.

J'en déduis que ces communautés maritimes ont une capacité d'adaptation lorsqu'elles ont la latitude d'interagir. Elles savent signaler la présence d'autres espèces non prisées qui peuvent être commercialisées. Mais pour cela, il faut des canaux de communication rapides entre les décideurs et les gens, les pêcheurs qui sont sur la ligne de front. Cette capacité de rétroaction, le Québec l'a perdue sous le gouvernement libéral, en 1982, par le rapatriement de la juridiction des pêcheries.

Alors, il est grand temps que le gouvernement fédéral s'ouvre les yeux. En 1986, ce mode de rétroaction aurait permis aux pêcheurs côtiers de morue, ayant remarqué le déclin de celle–ci, de s'ajuster. Pendant que les stocks de morue sont en déclin, d'autres espèces, jugées à tort indésirables, auraient dû être valorisées.

Le problème, c'est bien plus que l'épuisement des stocks déclaré par le ministère. C'est toute la structure de l'industrie qui doit être repensée. Plutôt que de s'attaquer aux changements structurels nécessaires pour réagir aux variations cycliques des stocks de poisson, le discours du Trône cherche encore des coupables à la disparition de ce stock.

• (1130)

Pour relancer l'économie, l'État doit se donner des orientations quant à l'avenir de l'industrie de la pêche. Pour cela, j'aborderai deux aspects importants, l'exploitation de la ressource et la protection des travailleurs.

La pêche à la morue est plus vieille que le Canada. Depuis, le début de la pêche, l'exploitation du poisson se fait en fonction des moyens de conservation que l'on connaissait. À l'origine, nous faisions de la morue salée et séchée. Avec l'arrivée de l'électricité et des congélateurs, nous avons fait des blocs de morues congelées. Et nous en sommes encore là, avant que le ministre ferme le robinet.

Ces types d'exploitation ont engendré l'établissement d'une norme, une norme implicite, quant à la longueur du poisson pêché. Pour atteindre ces normes faites pour une industrie spécialisée, les pêcheurs ont dû rejeter à l'eau du poisson non désirable, uniquement à cause de sa longueur.

La restructuration de l'industrie des pêches—pardon—la révolution dans l'industries des pêches n'a pas été abordée dans le discours du Trône.

Malgré des décennies d'intervention fédérale, la structure de l'industrie des pêches est encore à l'école primaire. Qu'est–ce que le gouvernement compte faire pour lui faire gravir les échelons qui l'amèneront au stade universitaire?

L'université, c'est le haut de gamme. Il ne faut plus oeuvrer uniquement dans le marché de masse traditionnel, mais plutôt rechercher de nouveaux créneaux de marché, tels les poissons frais et les espèces sous–utilisées. Il nous faut donc soutenir les communautés maritimes pour qu'elles soient en mesure d'attein-

dre ces nouveaux standards. Il faut leur permettre de faire plus d'argent en pêchant moins de poissons.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement devrait appliquer les fonctions d'entreprises à l'industrie de la pêche, c'est–à–dire rapprocher la fonction vente de la fonction capture.

Si toutes les étapes de la chaîne industrielle sont respectées, les pêcheurs seront en mesure de vendre tout ce qu'ils capturent. Présentement, ils dépendent d'usines sur–spécialisées et leur capture est donc sur–spécialisée.

Par le passé, le gouvernement a misé uniquement sur l'exploitation de la ressource naturelle. Aujourd'hui, nous devons miser sur les ressources humaines, sur la matière grise des gens des communautés pour faire plus d'argent tout en étant plus respectueux de la ressource marine. Les gens connaissent les problèmes et ils ont des solutions à apporter. Le gouvervenement est–il prêt à soutenir leurs efforts?

Les communautés ont besoin de mesures concrètes, comme celles que le Bloc a présentées lors de la campagne électorale et je vais les citer: la création de halles de débarquement qui avaient pour but de regrouper les espèces sous–utilisées, et d'autre part, favoriser la vente de poissons refusés par les usines traditionnelles.

La deuxième mesure proposée par le Bloc, la création d'une plaque tournante provinciale pour assurer la logistique de transport vers les divers marchés, parce que cela sera nouveau.

Et le troisième point, je vais le mentionner, mais je vais en reparler un peu plus tard, le rapatriement aux provinces de la gestion des permis de pêche.

Ainsi, au lieu d'envisager l'avenir, le gouvernement a mis en place des programmes à courte vue qui n'ont pas répondu aux problèmes existants. Pendant ce temps, la situation se détériore et les travailleurs se retrouvent sans emploi.

• (1135)

Le gouvernement leur propose des programmes de formation vides de sens. Plutôt que d'obliger les travailleurs à se plier en quatre pour répondre aux exigences de ces programmes, il faudrait être à l'écoute du monde, tenir compte de leurs goûts et de leurs aptitudes. Il faut miser sur le vécu des gens et les aider à concrétiser leurs idées. C'est à Ottawa de comprendre la mentalité des gens, pas l'inverse. Comme je le disais dans ma campagne électorale, à un problème local, il existe une solution locale. Les vraies solutions ne viendront pas d'Ottawa.

Cependant, une période de transition est nécessaire pour relancer l'industrie. Faute d'avoir laissé la situation s'aggraver au fil du temps, le gouvernement, s'il veut être responsable, devra soutenir les gens maintenant sans emploi. L'actuel ministre des Pêches a déjà fait un effort pour simplifier et faciliter l'accès aux programmes d'aide aux travailleurs de l'industrie. C'est un pas dans la bonne direction.

Cependant, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Ventre affamé n'a pas d'oreille. Tout au long de cette période de transition, le gouvernement doit s'assurer qu'il y ait du pain et du beurre sur la table des gens concernés. Ce n'est pas la faute des citoyens et des citoyennes des communautés maritimes si le gouvernement fédéral précédent a préféré gaspiller les deniers publics plutôt que d'investir dans des projets créateurs d'emplois. Les communautés maritimes sont en état de choc. Ce n'est pas le temps de les laisser tomber et de forcer leurs membres à se trouver un emploi dans un domaine qui ne correspond pas à leurs goûts et aptitudes.

De père en fils, de mère en fille, les citoyens et citoyennes des communautés maritimes se sont transmis les procédés de la pêche et n'ont pas eu besoin de changer leurs façons de faire.

Comme l'a dit Maurice Joncas, poète gaspésien, qui résumait la vie de ces gens–là:

> Barques de pêche en été
>
> Hache et godin durant l'hiver
>
> Bonheur et joie bien calculés
>
> C'était un peu leur univers

Ce poème est extrait de la chanson *Les expropriés de Forillon*. Je trouvais qu'elle collait bien à la situation des communautés dont l'univers est aujourd'hui bousculé à cause d'erreurs de gestion du fédéral. Pour elles, la vie ne sera plus jamais pareille. Elles doivent se réinventer une façon de vivre. Mais tout cela ne peut se faire d'un coup de baguette magique, et le gouvernement devra respecter le rythme d'adaptation de ces communautés. Cette révolution exige que les différents paliers de gouvernements mettent à la disposition des communautés maritimes des outils de développement nouveaux.

Ces outils devront permettre aux communautés maritimes de faire un inventaire des ressources humaines et des ressources naturelles présentes dans leur milieu, car trop de fois l'État fédéral a agi de façon unilatérale.

Cette fois–ci, ce n'est pas le temps de se péter les bretelles pour vanter les mérites du fédéralisme. Il faut vraiment coopérer et s'assurer que les communautés maritimes se sentent partie prenante de ce grand changement, leur changement. Aller à l'encontre de ces élans serait irresponsable.

L'effondrement honteux des stocks de poissons de l'Atlantique est la conséquence directe de l'intervention du fédéral dans le domaine des pêches. Le gouvernement libéral n'est pas sans tache à ce sujet–là. Au début des années 1980, les libéraux ont lancé la vague de subventions de construction de bateaux. Ces subventions atteignaient parfois jusqu'à 60 p. 100 de la valeur des bateaux. Elles ont donc contribué à la situation de surcapacité. Au lieu de diversifier l'industrie, le gouvernement fédéral à

l'époque—on va maintenant voir ce qu'il va faire—a accentué la problème.

• (1140)

De leur côté, les gouvernements provinciaux n'ont eu d'autre choix que d'aider l'industrie de la transformation à s'adapter à l'augmentation du volume des prises. Des investissements ont été réalisés par les provinces alors que la ressource, pierre angulaire de cette industrie, leur échappait.

Une politique industrielle valable en matière de pêcherie ne pourra être cohérente que si les provinces partagent la gestion de la ressource. La vulnérabilité du Québec et des autres provinces dans le secteur des pêcheries tient au fait que les pouvoirs les plus déterminants en la matière sont détenus par le gouvernement fédéral.

Sur la question de la gestion de la pêche, le Québec et Terre–Neuve se ressemblent peut–être plus qu'on ne le pense. Mais au Québec, on dit que Terre–Neuve est plus séparatiste que nous! En effet, dans le cadre de la réforme—la recherche qui a eu lieu l'année dernière—du ministère des Pêches et Océans, ils ont demandé la gestion exclusive de la ressource et des permis pour les pêches limitrophes.

Je serais en faveur du rapatriement de la gestion des permis par les provinces. Toutefois, puisque les stocks de poissons sont migratoires, les provinces ne peuvent prétendre à une gestion exclusive. Si la province de Terre–Neuve croit que le fédéral gère la ressource de façon inadéquate, nous espérons qu'elle nous appuiera pour obtenir la cogestion par les provinces. En faisant cela, la gestion de la ressource sera plus efficace, et donc plus apte à assurer la pérennité de la ressource.

Toutefois, un Québec souverain, siégeant au sein de l'OPANO, l'Organisation des pêcheries de l'Atlantique nord–ouest, pourrait plus rapidement atteindre un niveau de gestion rationnel. Un Québec souverain déterminerait le total des prises admissibles, au même titre que les autres États souverains. Il redistribuerait aussi sa quote–part par l'émission de permis de pêche québécois.

Cette façon de faire permettrait au Québec d'exprimer ses opinions comme peuple au niveau international et de gérer conjointement sa biomasse comme il l'entend, sans l'intermédiaire du fédéral.

Ce discours se veut un plaidoyer pour le gros bon sens, un plaidoyer pour le respect des communautés maritimes et de leurs provinces respectives. L'orateur ici présent a toujours recherché l'équité. Mes propos ne sont pas basés sur des intérêts à court terme, mais sur des intérêts visant à contrer la centralisation canadienne responsable de l'effondrement de nos stocks de poisson.

C'est donc avec un profond respect des parties concernées que je soumets ma vision à cette Chambre. C'est ce qui constitue ma réponse au discours du Trône qui, à mon avis, n'a rien compris aux problèmes que vivent les communautés maritimes canadiennes et québécoises.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, je demanderais le consentement unanime afin que la Chambre puisse poursuivre ses travaux pendant l'heure du lunch, entre 13 heures et 14 heures.

Je vous demanderais également de faire en sorte que la déclaration ministérielle prévue ce matin ait lieu entre deux discours, afin de ne pas interrompre l'un ou l'autre des orateurs.

Le président suppléant (M. Kilger): Je vais commencer par la demande de consentement unanime pour poursuivre les travaux de cette Chambre pendant l'heure du lunch. La Chambre consent–elle à poursuivre ses travaux pendant l'heure du lunch?

[*Traduction*]

Y a–t–il consentement unanime pour que nous poursuivions les travaux pendant l'heure du dîner, entre 13 et 14 heures?

• (1145)

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Sur le deuxième point de l'honorable député, je vais m'assurer auprès les greffiers que nous sommes en règle et nous aviserons.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je tiens à féliciter et à saluer le grand député de Gaspé, un député dévoué qui a démontré un grand intérêt pour les citoyens de la Gaspésie.

Dans son discours, il n'a pas fait que des critiques négatives. Au contraire, il a proposé plusieurs solutions pour le bien–être de la population gaspésienne, particulièrement au niveau de la pêche. Il a aussi dit clairement que, si le Québec avait pleine juridiction en matière de pêches, on ne serait pas dans un marasme aussi épouvantable que celui que vivent actuellement les gens de la Gaspésie. Comme il l'a si bien dit, la Gaspésie est probablement la plus belle région du Québec. C'est un petit peu froid, mais il n'en reste pas moins que c'est une très belle région que j'ai eu l'occasion de visiter pas plus tard que l'année dernière.

Monsieur le député de Gaspé, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté votre discours. Je vous en félicite et vous encourage à continuer votre bon travail.

M. Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, je remercie mon confrère de Longueuil pour ses propos. Vous allez souvent m'entendre parler dans cette Chambre pour défendre les intérêts des pêcheurs, ceux des pêcheurs québécois, mais aussi ceux des pêcheurs en général. Ma devise est celle–ci: lorsqu'on veut être équitable et faire preuve de *fair play*, comme on disait dans mon ancien métier, pour défendre comme il le faut notre coin de pays et les gens qu'on représente, on doit déterminer notre juste quote–part de la ressource et être respectueux de nos confrères d'en face pour obtenir des règlements et des ententes administra-

tives qui permettent l'harmonie à long terme pour le bien des communautés et pour le bien de la ressource.

C'est dans cet esprit que je tends la main aujourd'hui aux députés d'en face. Je leur demande de bien vouloir travailler avec moi, de ne pas prendre mes propos à la légère et de ne pas rejeter mes propositions sous prétexte que je suis un souverainiste. Je voudrais leur rappeler que je ne suis pas raciste mais souverainiste et que je veux le bien de la communauté des pêcheurs. J'ai tenu, dans mon discours, à bien faire comprendre au gouvernement que si l'on entend faire porter le chapeau aux communautés qui n'ont rien demandé de ce qui se passe actuellement, les députés d'en face et les ministres me retrouveront sur leur chemin et connaîtront à ce moment–là mon caractère et mon sang chaud de Gaspésien.

[*Traduction*]

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député de Gaspé pour son premier discours devant la Chambre. J'ai noté ses inquiétudes au sujet du sort de ses électeurs, en particulier en ce qui touche au poisson et au fait qu'ils vivent de la mer.

Il a aussi mentionné que le fait que la province de Québec participe au processus de détermination des solutions possibles au manque de poisson, et de morue en particulier, dans la région de l'Atlantique pourrait permettre d'atténuer les problèmes de ses électeurs.

Je ne crois pas que le fait que la province de Québec participe à la renégociation de la répartition des quotas de pêche pourrait permettre d'augmenter de quelque façon la quantité de poisson pouvant être pêchée. Par conséquent, propose–t–il que la province de Québec reçoive une plus grande part des quotas disponibles ou pense–t–il à une autre solution que nous ne connaissons pas et qui pourrait permettre de pêcher davantage de poisson et d'accroître ainsi la prospérité économique de tous les pêcheurs de la côte atlantique?

• (1150)

[*Français*]

M. Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, je remercie le député de St–Albert de sa question. Les propos que j'ai tenus tout à l'heure ne vont pas dans le sens que le Québec pourrait inventer du poisson à l'heure actuelle. Ce que j'ai voulu dire, c'est que par le passé, parce que nous avions le droit de cogérer la ressource, il nous était possible de gérer la ressource au Québec. Le processus de rétroaction, lorsqu'arrive un problème dans un domaine aussi compliqué que sont les pêches, a été fait beaucoup plus rapidement.

Alors, dans ce sens–là, je comprends que tous les Canadiens, y compris les Québécois, doivent se serrer la ceinture et participer à la reconstruction du stock. Dans le discours que j'ai prononcé, je veux inviter le gouvernement à ne pas répéter les erreurs. Un homme grandit lorsqu'il apprend de ses erreurs et je crois qu'on pourrait être plus grands. Je pense que le gouvernement fédéral en a fait beaucoup par le passé, mais je voudrais qu'on tire expérience de ces erreurs–là.

Alors, dans ce sens–là, s'il y avait une cogestion, l'harmonisation des politiques industrielles des pêcheries, de chacune des provinces, ne s'en sentirait que mieux. Présentement, on profite du fait que c'est le fédéral qui prend la décision et chacun va tirer la manche de l'oncle premier ministre pour avoir sa petite part. Alors, que si on était assis autour de la table, en collégialité, et en se respectant mutuellement, on arriverait à une harmonie pour le bien–être des ressources, parce qu'il faut toujours se rappeler qu'il y a des gens qui dépendent de ce poisson–là. Ils en dépendent pour leur survie à eux, pour leur nourriture, pour leur mode de vie et aussi pour leur gagne–pain, parce que l'industrie canadienne, ainsi que l'industrie québécoise du poisson, c'est une industrie à l'exportation. Alors, on se doit de ménager cette ressource car c'est le grenier. Je demande que l'on puisse travailler en collégialité.

Reconnaître que je mesure 5 pieds 10 pouces et que je suis souverainiste est une chose, mais qu'on puisse s'entendre sur la gestion du poisson serait beaucoup apprécié et j'espère qu'à la fin, on puisse en arriver à cela.

[*Traduction*]

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député de Gaspé pour le ton constructif de son discours. Je lui signale qu'il va sans dire que le gouvernement fédéral a mal géré les pêches de la côte est.

Le député semble indiquer que la solution au problème des pêches de la côte est réside dans le transfert du pouvoir des pêches aux provinces. Ce transfert, au lieu d'être une solution, n'aurait–il pas plutôt pour effet d'aggraver le problème et de créer d'interminables querelles entre les provinces?

[*Français*]

M. Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, lorsqu'on veut rechercher des solutions à un problème, est–ce qu'on doit avoir peur d'afficher ses idées? Est–ce qu'on doit avoir peur que cela relance des querelles? Je ne vous ai pas parlé sur le ton de la chicane et de la querelle; je vous ai lancé une invitation à la collégialité pour le mieux–être de l'industrie et le mieux–être de la répartition de la ressource, pour y assurer sa pérennité.

Or, je ne m'attends pas à ce que cela déclenche des chicanes constitutionnelles. Si jamais ça doit en faire, je suis le type d'individu qui, lorsque rendu à la rivière, la traverse. Je me sens assez grand et assez fort, avec tous les collègues ici, pour être capable de faire face à cette chose–là. Mais cependant, ce n'était pas le sens de mes propos ce matin.

Je crois savoir que le comté de Delta se trouve en Colombie–Britannique, monsieur le Président. Je tiens donc à saluer les gens de la Colombie–Britannique et à m'excuser, peut–être, de ne pas leur avoir adressé quelques mots en termes de pêcherie dans leur secteur.

• (1155)

J'ai tenu ce matin à exprimer ma position et aussi à adresser une réponse au discours du Trône. Alors, dans le discours du Trône, il y avait beaucoup de lacunes. On a fait état de deux choses, c'est–à–dire trouver un coupable pour l'effondrement des stocks et ensuite, donner un programme d'aide d'urgence aux pêcheurs de l'Atlantique qui sont, eux, présentement, gravement touchés.

Mais, j'aimerais rassurer mon collègue, député de la Colombie–Britannique, que lorsque mon anglais se sera un peu plus amélioré, j'entends me rendre en Colombie–Britannique et aller rencontrer les groupes de pêcheurs là–bas.

[*Traduction*]

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un privilège de prendre la parole en tant que nouvelle députée de la circonscription de Brant et de participer au débat sur le discours du Trône.

Avant de formuler mes observations à ce sujet, j'aimerais remercier la population de la circonscription de Brant de m'avoir élue pour la représenter à la Chambre des communes. J'aimerais aussi remercier mon précédesseur, M. Derek Blackburn, de sa contribution à la Chambre et dans ma circonscription. Je lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions à la Commission de l'immigration et je le remercie d'avoir accepté cette fonction avant le déclenchement des élections fédérales de 1993. C'est une nomination politique de l'ancien gouvernement que je ne contesterai sûrement pas.

Monsieur le Président, je tiens à vous saluer et à vous féliciter d'avoir été nommé à la présidence et, au nom des habitants de Brant, je tiens à féliciter le Président pour son élection. J'ai parfaitement confiance en lui et sais qu'il saura maintenir l'ordre à la Chambre. Je lui donne mon appui et ma coopération à cet égard.

J'aimerais faire part de plusieurs choses à la Chambre ce matin. Tout d'abord, j'aimerais que tous sachent pourquoi j'appuie si fortement le discours du Trône, tel que nous l'a présenté le gouverneur général à l'ouverture de la 35e législature qui marquera notre histoire.

Ensuite, j'aimerais proposer une idée au gouvernement. Ce n'est pas une idée nouvelle, mais c'en est une qui, si elle est adoptée de manière plus générale, nous aidera à apporter de véritables changements au gouvernement.

Pourquoi donc est–ce que j'appuie si fortement le programme qui nous a été présenté dans le discours du Trône? Eh bien, en un mot, c'est parce qu'il est pratique. Les habitants de Brant en ont assez des discours vides. Ils ne veulent pas d'absurdités. Ils veulent que l'on aborde les défis qui se présentent à nous de façon sensée. Or, c'est exactement ce que nous trouvons dans le discours du Trône.

Prenons, par exemple, le programme d'infrastructure. C'est un programme que les municipalités de tout le pays peuvent utiliser. Ma circonscription de Brant est un mélange harmonieux de zones rurales et urbaines. Les cantons de Brantford et de South Dumfries s'enorgueillissent d'une partie des terres agricoles les plus fertiles et les plus productives de l'Ontario et sont parsemés de magnifiques villages historiques comme Glen Morris, Mount Pleasant, Harrisburg et ma propre collectivité, celle à laquelle appartient ma famille depuis plus de six générations, le village de St. George.

Nous avons besoin d'un meilleur réseau routier pour que nos résidents ruraux puissent se rendre dans ces villages ainsi que dans nos centres urbains, la ville de Paris et celle de Brantford. Paris est une ville merveilleuse, située entre les rivières Nith et Grande. Ses quartiers résidentiels ont besoin de nouveaux égouts. La ville de Brantford, d'autre part, a besoin d'appui pour améliorer sa décharge, ses usines d'épuration des eaux et ses routes si elle veut avoir accès au développement économique dont nous avons grandement besoin. Le programme d'infrastructure est donc logique. Il est pratique pour les habitants de ma circonscription et je suis sûre qu'on penserait qu'il l'est également pour vos électeurs.

Il suffit d'observer la façon dont le gouvernement envisage les petites et moyennes entreprises pour se rendre compte qu'il met de l'avant une autre série de stratégies pratiques. Dans ma circonscription, nous dépendons depuis toujours de la fabrication lourde de la machinerie et de l'équipement agricole. Des sociétés comme Cockshutt, puis White, Massey–Harris, puis Massey–Ferguson ont employé les habitants de Brant.

Il n'y a pas très longtemps, la ville de Brant pouvait s'enorgueillir d'offrir 5 000 des emplois les plus rémunérateurs dans le secteur de la fabrication en Amérique du Nord. Or, ces emplois sont tous disparus. Les entreprises ont toutes fermé leurs portes et, comme dans bien d'autres collectivités, nous essayons maintenant de rebâtir notre économie. Nous savons fort bien que, pour y parvenir, nous devons compter sur les petites et moyennes entreprises. Dans ma circonscription, les employeurs veulent faire comprendre au gouvernement qu'ils ont besoin d'un meilleur accès à des capitaux. Ils demandent aussi une réduction de la paperasse gouvernementale. Nous devons les aider si nous voulons bâtir une économie locale et former des grappes industrielles.

• (1200)

Comme dernier exemple du sens pratique du gouvernement, prenons la façon dont il s'y prend à l'égard des jeunes et de l'emploi chez les jeunes. Là encore, il propose deux programmes fort réalistes. Il y a notamment le programme d'apprentissage. C'est une stratégie très importante pour nous, parce que nous devons permettre le passage efficace des jeunes de l'école au milieu du travail.

Les députés seront peut–être intéressés d'apprendre que la ville de Brantford, qui compte tout de même plus de 100 000 habitants, ne possède pas le moindre établissement d'enseignement postsecondaire, ce qui est vraiment un désavantage. Cela signifie que l'éducation permanente ne fait vraiment pas partie de nos vies. Cela explique aussi la difficulté que nous avons à attirer de nouveaux investissements pour des projets de haute technologie.

Quand on pense au programme d'apprentissage, on imagine qu'il y aura des occasions de créer un partenariat entre le secteur privé et le gouvernement, peut–être en vue d'établir des instituts techniques, ce qui serait un apport additionnel. Bien sûr, Brantford est l'emplacement idéal pour un institut de ce genre.

Il est ensuite question d'un Service jeunesse et je vous dirai que mes électeurs se sont montrés très favorables à une telle proposition au cours de la campagne. D'ailleurs, ma circonscription compte un certain nombre d'organisations qui pourraient

offrir des possibilités à nos jeunes. Une de nos principales richesses naturelles est la rivière Grande. C'est un large cours d'eau qui coule tranquillement au beau milieu de ma circonscription. Le comité Brant Waterways pourrait certainement offrir des emplois liés à l'environnement et ainsi aider nos jeunes à vivre cette première expérience de travail si déterminante.

Dans ma circonscription, il y a aussi une collectivité d'adultes dynamiques, qui pourraient mettre en place des services d'aide entre les générations concernant l'emploi, la formation et l'expérience. Dans nos écoles, il faut qu'il y ait des jeunes qui aident les plus jeunes à apprendre à lire, à écrire, à faire des mathématiques et à améliorer leurs connaissances en informatique.

Quand je lis le discours du Trône, je vois toutes sortes de possibilités qu'en tant que députée, je peux offrir à mes électeurs pour les aider à améliorer la situation et à bâtir notre économie locale.

Toutefois, il y a une idée qui ne figure pas dans le discours du Trône et que je voudrais proposer à l'attention du gouvernement, soit celle de la décentralisation du gouvernement. Pourquoi ne pas déplacer certains organismes publics, secrétariats d'État et ministères, des grands centres urbains comme Ottawa et Toronto vers des petites villes, telles celles de ma circonscription?

Mes électeurs sont entièrement en faveur de cette idée. En fait, on nous avait promis de déménager le ministère provincial des Services informatiques et de Télécommunications dans notre circonscription au début de 1993. Cela avait beaucoup de bon sens, car Brantfort est la ville du téléphone. C'est là qu'Alexander Graham Bell a réussi la première communication téléphonique interurbaine, entre Brantford et Paris.

Cette possibilité nous enthousiasmait et nous comptions qu'elle se réaliserait. Malheureusement, après les élections, le nouveau gouvernement a décidé d'annuler ce programme. Il s'en est suivi pour ma collectivité une dépression non seulement économique, mais sociale.

La décentralisation est une idée intéressante. Elle n'est pas nouvelle, mais elle peut nous aider à satisfaire un certain nombre de nos priorités. Elle peut contribuer à aplanir les inégalités économiques d'un bout à l'autre de notre pays et à améliorer le bien–être physique et social des Canadiens. C'est une stratégie qu'on peut adopter pour rationaliser la fonction publique et promouvoir la démocratie de participation, mais elle nous obligerait certes à faire des pas de géant dans la mise au point et l'utilisation de l'autoroute électronique.

Que le gouvernement opte pour la stratégie de la décentralisation seul ou de concert avec les gouvernements provinciaux afin de réduire le dédoublement des services gouvernementaux ou encore, de façon nouvelle et innovatrice, en collaborant avec le secteur privé pour l'impartition des modèles et des concepts, je crois que l'idée de la décentralisation gouvernementale est la solution de l'heure. J'encourage tous les ministres à l'envisager dans la gestion de leurs ministères respectifs. Si les possibilités sont là, surtout dans les secteurs des télécommunications, de l'agriculture et de l'environnement, par exemple, j'espère qu'ils songeront à la circonscription de Brant.

• (1205)

Je suis contente d'avoir pu vous parler de la circonscription que je représente ici et d'avoir pu vous exposer les raisons pour lesquelles j'appuie vigoureusement le programme d'action qui nous a été présenté dans le discours du Trône.

Je demande à tous les députés de voter en faveur de la motion à l'étude, soit la motion qui a été proposée par mon collègue, le député de Bruce—Grey, et appuyée par ma collègue, la députée de Madawaska—Victoria.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée de Brantford. Je suis passé dans sa collectivité à de nombreuses reprises. C'est effectivement une très belle collectivité.

Je voudrais obtenir des précisions de la députée sur le programme d'infrastructure qu'elle appuie de façon si inconditionnelle. Quels effets de ce programme, selon la députée, se feront sentir à plus long terme dans sa collectivité? Est–ce la note que les contribuables devront payer aux gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral ou est–ce que ce sont les emplois à court terme qui seront créés?

Mme Stewart (Brant): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

À mon sens, les projets d'infrastructure n'ont pas uniquement une valeur à court terme. Bien sûr, dans ma collectivité on a très hâte que les travaux débutent parce que nous avons besoin de nouveaux emplois.

Lors des discussions que j'ai eues avec les représentants des municipalités de Brant, il est ressorti que tous s'attendent à ce que ces projets débouchent sur des possibilités à plus long terme. Brantford, Paris, South Dumphries et le comté de Brantford en profiteront.

J'ai été très encouragée par toute l'énergie que les conseils municipaux ont décidé de consacrer au programme. Ils croient avoir l'argent et disent qu'ils peuvent réaménager leurs budgets en fonction des projets.

Je n'hésite pas du tout à appuyer le programme et à recommander à toutes les municipalités d'y participer.

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je veux moi aussi féliciter la députée pour son excellent discours. J'ai été extrêmement impressionné.

Je voudrais ajouter quelques mots à une des choses qu'elle a dites vers la fin de son intervention. Elle a parlé de la décentralisation de nombreux bureaux fédéraux dans tout le Canada. Je suppose que c'est ce dont elle parlait.

Je voudrais savoir si la députée envisageait cette décentralisation uniquement après une étude des coûts et des avantages du déménagement des bureaux qui seraient visés.

Mme Stewart (Brant): Monsieur le Président, il est clair que tous les services ne peuvent pas être déplacés. Il ne fait aucun doute que nous devons étudier les coûts et les avantages des déménagements, mais il nous faut penser à long terme.

Les déménagements associés à une restructuration et à une réorganisation de certains organismes et ministères coûteraient quelque chose, mais à long terme, cette décentralisation aurait de grands avantages. Tout le pays en bénéficierait. J'ai donné plusieurs raisons qui expliquent l'importance de la décentralisation.

Je ne voudrais pas que le député me comprenne mal. Certaines raisons justifient le maintien, dans leur forme centralisée, de nombreux ministères.

Lorsque je pense à la nécessité de stabiliser l'économie de certaines régions du Canada, de ma région et surtout de l'Est, je pense aussi à tout l'argent que nous y injectons en assurance–chômage et en prestations d'aide sociale. Peut–être notre aide devrait–elle également prendre la forme d'emplois gouvernementaux?

• (1210)

[*Français*]

M. Nick Discepola (Vaudreuil): Monsieur le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui d'appuyer le discours du Trône et d'expliquer comment le gouvernement entend consacrer ses fonds et son énergie quant à l'avenir de nos jeunes.

Mais avant, permettez–moi de remercier les centaines de bénévoles et la population de Vaudreuil qui m'ont confié le mandat d'être leur porte–parole auprès de cette vénérable institution qu'est la Chambre des communes. C'est avec fierté, sérieux et intégrité que je les représenterai pour défendre nos objectifs collectifs.

[*Traduction*]

Je veux remercier mes amis et concitoyens de Kirkland, choisie parmi les dix meilleures villes du Canada, de la confiance qu'ils m'ont témoignée et de l'appui qu'ils m'ont donné au cours des dix dernières années. Ce fut pour moi un honneur de vous servir à titre de conseiller municipal et de maire. Je suis maintenant fier de vous inclure dans ma nouvelle famille, celle de la circonscription de Vaudreuil, où j'espère vous servir avec autant de dévouement.

Je veux aussi exprimer mon amour et ma gratitude à mon épouse, Mary Alice, et à nos quatre enfants, Lisa, Laura, Michèle et Marco, pour leur patience et leur appui inconditionnel. Ils ont été pour moi une véritable source d'inspiration. Je remercie aussi mes parents, Domenico et Immacolata, de m'avoir montré l'importance de l'éducation et des valeurs familiales.

[*Français*]

Et à vous, monsieur le premier ministre, permettez–moi de vous exprimer toute mon admiration pour avoir su imposer une ligne de conduite à l'intention des politiciens afin de restaurer leur image. Votre intégrité à toute épreuve est, pour nous tous, un exemple à suivre et je vous en remercie.

Quant à vous, monsieur le Président, je vous offre mes plus sincères félicitations dans l'exercice de votre nouvelle fonction.

En tant que Québécois, je n'ai jamais ressenti la moindre limite, la moindre restriction quant aux possibilités qui s'offraient à moi et aux membres de ma famille. Il y a 37 ans, 4 frères Discepola quittaient leur village natal de Volturara Irpina, dans la région de Campagna, en Italie, pour s'installer au Canada avec leur famille. Ils ont réalisé leur rêve.

Leurs enfants sont aujourd'hui juges, médecin, professeurs, ingénieurs et comptables. Il y en a même un dans le tas qui s'est égaré, il est député à la Chambre des communes. Je ne connais aucun endroit dans le monde, aucune nation, aucun pays où cela aurait été possible.

Dans la circonscription de Vaudreuil, nous avons de nombreuses préoccupations et plusieurs priorités. Mais si j'ai choisi, pour ma première intervention en Chambre, de parler du programme du gouvernement quant à l'avenir de nos jeunes, c'est que, comme vous, comme chaque Québécois, comme chaque Canadien, je m'inquiète pour l'avenir de mes enfants et celui de leurs enfants.

Je suis heureux de pouvoir expliquer aujourd'hui ce que le gouvernement entend faire pour assurer l'avenir de nos jeunes.

Le Canada est fier de pouvoir offrir à ses jeunes un cadre de vie et de croissance formidable. Ils jouissent d'une existence qui fait l'envie du monde entier. Tout comme les générations précédentes, ces jeunes recherchent des emplois enrichissants, un niveau de vie confortable et une vie familiale satisfaisante. Les idéaux des jeunes ne semblent pas avoir changé au fil du temps, même si le contexte dans lequel ils évoluent s'est profondément modifié.

[*Traduction*]

La récession, le taux de chômage élevé chez les jeunes et le climat d'incertitude qui règne aujourd'hui sur le marché du travail mettent une pression énorme sur nos jeunes, une pression que les Canadiens plus âgés n'ont jamais eu à subir.

Aujourd'hui, un diplômé du secondaire qui choisit de ne pas poursuivre ses études hypothèque sérieusement son avenir. Dans les années 1990, 60 p. 100 des emplois disponibles nécessiteront une 12e année ou plus. Il est évident que nos jeunes ne sont pas suffisamment bien préparés pour entrer sur le marché du travail. Leur manque de compétence aura des conséquences sociales et économiques énormes pour nous tous.

[*Français*]

Les sciences et les mathématiques sont les deux moteurs de l'innovation et du progrès qui détermineront notre survie à l'ère technologique. D'après des études internationales, les élèves canadiens du secondaire se situent à peine dans la moyenne pour ce qui est de leurs résultats en sciences. Comparativement aux autres pays de l'OCDE, le Canada compte une faible proportion

de diplômés en sciences et en génie. Il ne fait aucun doute qu'il nous faut améliorer notre performance. Au seuil du XXI[e] siècle, le Canada doit trouver le moyen d'accroître la compétitivité de sa main–d'oeuvre. Nous croyons que la collaboration des gouvernements, des provinces, du patronat et des syndicats, et ce, à tous les niveaux, nous permettra de trouver des solutions susceptibles de répondre aux besoins en ressources humaines de notre pays.

• (1215)

Le Canada consacre plus de 55 milliards de dollars par année à l'éducation et à la formation. De ce montant, 13 milliards de dollars proviennent du gouvernement fédéral, ce qui représente 7,4 p. 100 de notre Produit intérieur brut. Cela nous classe bon premier parmi les pays de l'OCDE.

Le gouvernement actuel est non seulement déterminé à promouvoir l'enseignement et l'acquisition du savoir, mais il tient aussi à ce que les jeunes reçoivent la meilleure formation possible pour les emplois de l'avenir.

Malgré le chômage qui sévit actuellement chez les jeunes, il y a encore des employeurs qui ont de la difficulté à trouver une main–d'oeuvre qualifiée. À l'heure actuelle, il y a un sérieux écart entre l'école et le monde du travail. Avec l'émergence des nouvelles technologies, la formation dans les métiers traditionnels est dépassée. Pourtant, de nombreux jeunes continuent d'opter pour des métiers qui sont saturés au détriment d'autres plus en demande.

En outre, dans la nouvelle économie, on manque de programmes de formation pour les professions émergentes qui offrent de bonnes possibilités d'emploi, comme par exemple la technologie de l'information et les télécommunications.

Il faut que les gouvernements, les syndicats et les chefs d'entreprise unissent leurs efforts pour revitaliser notre système de formation et créer de nouvelles possibilités d'apprentissage mieux adaptées aux nouveaux secteurs de l'économie en pleine croissance.

La récession porte actuellement un dur coup aux aspirations de nos jeunes. Voilà qu'après des années d'études et de travail à temps partiel, ils sont diplômés, mais en chômage.

Nous devons trouver de meilleures solutions. Il est évident que le filet de sauvetage qu'est la sécurité sociale dans notre pays, sous sa forme actuelle, est loin d'aider ou d'encourager les jeunes à s'intégrer au marché du travail et à y développer leur plein potentiel.

L'honorable ministre du Développement des ressources humaines consultera la population canadienne et travaillera avec les provinces afin que tous ensemble nous puissions adapter les programmes sociaux aux réalités des années 1990. Notre système de sécurité sociale fait l'envie du monde entier. Mais sa survie et son efficacité reposent sur sa capacité d'adaptation au nouveau contexte de travail.

Une des options sur laquelle se penche actuellement le gouvernement consiste à développer des programmes de formation meilleurs et plus nombreux, axés sur l'emploi, pour faciliter l'insertion des jeunes au marché du travail et leur permettre d'acquérir des compétences exigées par les employeurs.

Comme deuxième option, le gouvernemnt s'applique actuellement à mettre sur pied un programme qui permettra aux jeunes de servir leur collectivité. Il s'est engagé, en mettant sur pied le Service jeunesse, à donner à des jeunes chômeurs et chômeuses l'occasion d'acquérir de l'expérience.

Le Service jeunesse vise non seulement à améliorer la qualité de vie dans nos collectivités, mais également à redonner aux jeunes l'espoir et le sentiment d'avoir accompli quelque chose. En participant au Service jeunesse, les jeunes de 25 ans et moins auront ainsi à leur crédit une expérience de travail, une longueur d'avance sur le marché et, peut–être bien, la possibilité de briser le cercle vicieux de la dépendance sociale qui détruit les ambitions et gaspille les talents.

Le ministre du Développement des ressources humaines est déterminé à améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants. Il étudiera la possibilité de le modifier pour augmenter l'aide à court terme et consultera les provinces et les autres intéressés.

Le gouvernement veut aussi soutenir davantage l'alternance travail–études qu'il voit comme un moyen pour les étudiants, les provinces, les syndicats et les entreprises de travailler ensemble à bâtir une main–d'oeuvre hautement compétente.

• (1220)

L'avenir du Canada repose sur les jeunes auxquels on aura donné la possibilité de devenir des adultes productifs. Dans la poursuite de cet objectif, le gouvernement fédéral appuiera vigoureusement, en tant qu'intervenant, les programmes d'acquisition du savoir qui permettront aux jeunes d'obtenir de bons emplois, bien rémunérés, et d'envisager l'avenir avec optimisme.

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, je voudrais remercier et féliciter mon collègue de Vaudreuil pour son exposé. On sent chez lui une intense préoccupation pour la question des jeunes et notamment la question de la formation professionnelle. Je voudrais lui demander en toute honnêteté et courage de sa part, connaissant son allégeance politique, à quelle enseigne il se loge malgré tout, comme Québécois, dans le dossier de la formation professionnelle?

Quand on sait que, s'il y a un dossier où il y a unanimité dans ce Québec trituré d'aujourd'hui, c'est bien celui de la formation professionnelle, quand on sait que le Conseil du patronat, la CSN, la FTQ, le gouvernement du Québec sont d'accord, et que peut–être seulement le Parti libéral du Canada n'est pas d'accord sur le fait que tout le champ de juridiction de la formation professionnelle soit enfin rapatrié par une instance, c'est–à–dire le gouvernement du Québec avec tous ses collaborateurs naturels que sont le syndicat et le patronat, à quelle place le député de

Vaudreuil, sensible qu'il est, on l'a vu, à toute la question des jeunes et de la formation professionnelle, loge–t–il?

M. Discepola: Monsieur le Président, tout d'abord, je pense que notre gouvernement a clairement dit que nous avons l'intention de réviser toute la question des programmes sociaux, incluant la formation professionnelle.

En ce qui me concerne, comme député de Vaudreuil, je pense que l'intérêt de tous les Québécois, de tous les Canadiens, c'est de bien structurer les futurs programmes et de s'assurer qu'ils répondent clairement aux besoins de toute la population.

Je pense que c'est clair aussi que notre gouvernement n'a pas dit clairement être contre la main–d'oeuvre et la formation: on a dit qu'on n'est pas prêt à signer l'entente à l'heure actuelle. On veut réviser les programmes et bientôt, je pense, vous allez avoir la réponse que vous aimeriez avoir.

[*Traduction*]

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, le député a dit que nos programmes sociaux faisaient l'envie du monde entier, mais il me semble qu'ils ont à bien des égards contribué à compromettre la viabilité économique de notre pays. Maintenant que notre dette a franchi le cap des 500 milliards de dollars, je trouve qu'il est grand temps de réévaluer nos programmes sociaux pour les axer uniquement sur ceux qui en ont besoin plutôt que sur ceux qui touchent des prestations parce qu'ils appartiennent à un groupe particulier.

Le député a également parlé de l'alternance travail–études. Un de mes électeurs m'a fait part il y a quelques semaines d'une situation qu'on observe dans le cadre de la formation de la main–d'oeuvre où l'on verse des prestations d'assurance–chômage aux participants au programme de formation en apprentissage pendant qu'ils fréquentent l'école. Cela semble être une bonne initiative, mais on refuse l'assurance–chômage à ceux qui fréquentent l'université pendant une plus longue période.

On me faisait remarquer que nous avons dans un cas un participant à un programme de formation qui a un emploi assuré parce qu'il bénéficie d'un congé de son employeur, et qui a droit de toucher des prestations d'assurance–chômage. Par contre, le jeune qui fréquente l'université doit se battre pour trouver un emploi d'été afin d'être en mesure de poursuivre ses études.

Il me semble y avoir une énorme divergence d'attitudes à l'égard de deux types différents de formation. Je pense qu'il faut encourager la formation universitaire dans toute la mesure du possible. Comment le député et son gouvernement proposent–ils de faire en sorte que l'argent soit disponible pour encourager et motiver les étudiants et financer les études dont nous avons un si grand besoin au Canada?

M. Discepola: Monsieur le Président, je suis absolument d'accord avec ce que dit le député. À propos des programmes de formation de la jeunesse et à propos d'expérience, j'exploite une petite entreprise d'informatique où j'ai pu embaucher des jeunes étudiants diplômés du cégep, qui constitue un programme de formation de base pré–universitaire.

Je dois dire qu'en embauchant ces jeunes étudiants, j'ai pu, à une échelle bien modeste, leur donner cette expérience qui fait tellement défaut quand on cherche à trouver un emploi permanent.

• (1225)

Ces programmes représentent l'initiative que notre ministre, Lloyd Axworthy, cherche à mettre en oeuvre. D'après mes deux filles qui fréquentent le cégep, une fois qu'elles auront leur diplôme d'études collégiales, elles ne pourront se placer nulle part. Notre gouvernement se doit de répondre aux besoins des jeunes qui peuvent se résumer à ceci: «Donnez–moi les moyens d'acquérir de l'expérience et je vous montrerai ce qu'un jeune est capable de faire.» C'est ce que j'ai fait pour mon propre compte et c'est ce que nous devons faire pour nos jeunes.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, je voudrais féliciter les deux derniers intervenants du côté du gouvernement, les honorables députés de Brant et de Vaudreuil, qui ont eu des mots très justes vis–à–vis de l'emploi des jeunes. Ces deux députés nous ont dit qu'ils étaient prêts à faire bien des pas et entreprendre bien des discussions pour permettrer à nos jeunes de travailler, et je les en félicite.

Par contre, j'ai trouvé la réponse du député de Vaudreuil très évasive sur la question posée par mon collègue du Bloc québécois concernant la décentralisation de la formation professionnelle au Québec. J'ai cru percevoir dans sa réponse qu'il n'était pas prêt à transférer au gouvernement du Québec toute cette responsabilité–là alors qu'on sait très bien que ceux qui connaissent le mieux les besoins des jeunes, ce sont ceux qui en sont le plus près. En tant qu'enseignant, je dois dire que si l'on veut offrir aux jeunes un cadre de vie intéressant, de l'emploi durable, on doit les rapprocher des centres de décision que sont les écoles, ou encore du gouvernement qui connaît le mieux les besoins.

[*Traduction*]

M. Discepola: Encore une fois, l'important pour les jeunes aujourd'hui, c'est d'acquérir la formation dont ils ont si désespérément besoin. Il ne m'appartient pas vraiment en tant que député de décider qui va fournir ce service. Il incombe plutôt à notre gouvernement de voir à la prestation de ce service, au coût le plus rentable possible, de manière à répondre aux aspirations des jeunes d'aujourd'hui. Il ne s'agit pas d'entreprendre un autre débat d'ordre quasi constitutionnel pour savoir qui a compétence pour faire quoi.

L'Adresse

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, je vais parler aujourd'hui des aspects du discours du Trône qui concernent la santé.

Mais permettez–moi d'abord de faire comme tous les nouveaux venus à la Chambre et de remercier les électeurs de la circonscription de Macleod de m'avoir élu pour faire partie de cette auguste institution. La circonscription de Macleod est située dans le sud–ouest de l'Alberta et elle s'étend de Calgary jusqu'à la frontière des États–Unis, des montagnes jusqu'à loin dans la région céréalière. Des gens merveilleux y vivent, et j'entends bien les représenter de mon mieux.

Je veux aussi remercier ma femme Sue et mes enfants de leur soutien et du sacrifice qu'ils font en acceptant ma présence ici.

Je félicite par ailleurs le Président du travail qu'il effectue au fauteuil et je tiens à l'assurer de mon entière collaboration.

Je veux enfin remercier les députés qui se sont fait élire à la Chambre, car à mon avis, il faut féliciter chacun d'eux de servir notre pays en participant à la vie publique canadienne.

Je suis un nouveau venu à Ottawa. À mon arrivée dans la capitale fédérale, j'ai remarqué l'indicatif d'appel de l'aéroport d'Ottawa, YOW. Je ne sais pas ce que cela signifie en français, mais en anglais, YOW a une connotation intéressante. Je vous laisse imaginer ce que l'indicatif d'appel de l'aéroport d'Ottawa évoque pour moi.

• (1230)

Que prévoit le discours du Trône au chapitre de la santé? Il est question à quatre reprises de la santé dans le discours du Trône. Premièrement, il y est fait état de l'attachement profond du gouvernement à la Loi canadienne sur la santé et de son opposition à toute mesure susceptible d'y porter atteinte; deuxièmement, du forum national sur le renouveau du régime de soins de santé au Canada que présidera le premier ministre; troisièmement, de la création d'un centre d'excellence lié à la santé des femmes; et quatrièmement, d'un programme de nutrition prénatale pour les femmes à faible revenu. Je félicite le gouvernement du Canada de ces quatre énoncés.

Mais le régime se porte–t–il mal? Est–il en difficulté et faut–il effectivement le réformer?

Permettez–moi de rappeler quelques données sur le régime de soins de santé du Canada. Premièrement, le Canada dépense plus pour ses soins de santé que n'importe quel autre pays, exception faite des États–Unis. Nous dépensons plus de 60 milliards de dollars par année pour notre régime de soins de santé. Pourtant, notre population est en moins bonne santé que celle de bien d'autres pays qui dépensent moins. Dans les statistiques sur l'espérance de vie, la mortalité et la morbidité périnatales, le Canada n'occupe pas le rang le plus enviable. Nous entendons parler presque tous les jours de fermeture de lits, de mises à pied dans les hôpitaux, de listes d'attente sans cesse plus longues pour les interventions chirurgicales d'urgence.

Voici un autre donnée intéressante. En 1992, notre pays avait perdu 689 médecins de très grande compétence, qui ont choisi d'émigrer. C'est à peu près l'équivalent de la promotion de cinq facultés de médecine. Le Canada ne devrait pas perdre ces ressources.

Je n'ai que quelques minutes, mais je voudrais donner mon opinion sur ce qui ne va pas dans notre régime de soins médicaux. Le Canada est plongé, à cause de sa dette, dans une crise qui menace tous ses programmes sociaux. Ceux–ci sont vraiment en péril parce que nos frais d'intérêt s'élèvent à plus de 30 milliards et qu'aucune amélioration n'est en vue.

Il y a dans les soins de santé bien des problèmes internes dont je pourrais parler, mais ces problèmes relèvent avant tout des provinces. Je les laisse donc de côté pour parler de ce que nous pouvons et devons faire au niveau fédéral.

La Loi canadienne sur la santé repose sur cinq principes: universalité, transférabilité, accessibilité, services médicaux de base complets et administration publique de ces services. Je souligne qu'il s'agit des services de base.

Au début du programme, le régime de financement des programmes établis remettait aux provinces la moitié de leurs dépenses au titre des services médicaux. Cette participation a peu à peu diminué, au point que les transferts fédéraux en espèces ne représentent plus en moyenne que 29 p. 100 des dépenses. Il faut mettre un frein à cette baisse.

Les réformistes disent au gouvernement que le premier problème à régler, dans les services de santé, c'est la baisse des transferts. C'est au niveau fédéral qu'il faut agir. Il faut que la valeur réelle des transferts soit bloquée.

En deuxième lieu, j'ai parlé des services médicaux nécessaires. Par services nécessaires, j'entends ceux dont la population a vraiment besoin. Je suis d'avis que le gouvernement fédéral devrait prendre position et établir des normes nationales en matière de soins de santé, des normes nationales qui détermineraient ce qui est nécessaire et ce qui ne l'est pas.

Voici, à mon sens, des services qui ne sont pas nécessaires pour l'assurance–maladie universelle: l'inversion d'une vasectomie, la chirurgie plastique, les circoncisions ordinaires, l'enlèvement des tatouages et j'en passe.

Enfin, il est une autre question qui mérite, à mon point de vue, d'être examinée par le gouvernement, soit la question des fautes professionnelles médicales. Au début de ma carrière, les primes pour fautes professionnelles s'élevaient à 300 $. Maintenant, elles sont de 3 400 $. Rien ne fait augmenter autant les coûts de la santé que la menace de poursuites. Il arrive souvent qu'on demande des tests, des radiographies comme mesures de prudence.

• (1235)

À mon avis, c'est là que le gouvernement fédéral devrait intervenir. Pour ma part, je suis en faveur de l'indemnisation sans égard à la responsabilité dans le domaine médical, car un tel système nous ferait économiser des milliards de dollars.

La vraie menace qui pèse sur nos programmes sociaux est la crise de la dette et du déficit. Si nous continuons de faire comme si le problème n'existait pas, nous allons finir par subir le même sort que la Nouvelle–Zélande. Ayant refusé de reconnaître le problème, ce pays s'est retrouvé du jour au lendemain sans régime d'assurance–maladie. Il doit maintenant faire de la réclame sur ses ambulances pour payer l'essence.

C'est à mon sens une question qui devrait être non partisane, qui devrait transcender toutes les lignes de parti. Les Canadiens tiennent à l'assurance–maladie, tout comme le Parti réformiste et le député de Mcleod.

Tout juste avant de prendre mon siège à la Chambre, j'ai mis au monde par césarienne un bébé de 6 livres 15 onces, Zachary David Birney. Rien ne me rend plus heureux que de tenir un nouveau–né dans mes mains pour le laver et le remettre à un père rayonnant. Cependant, cet enfant doit au Trésor fédéral plus de 17 400 $. Cette dette est injuste. Cette hypothèque sur son avenir est immorale. Les députés sont les gardiens de la dette. Je dédie mon travail à la Chambre à la santé physique et financière de tous les enfants comme Zachary David Birney.

Le président suppléant (M. Kilger): Par souci d'équité pour le député de Macleod, j'ai simplement dit qu'il lui restait environ une minute. Si vous voulez utiliser la minute qui reste pour faire des observations, je serai heureux de vous accorder la parole. Autrement, nous allons passer à la ronde de cinq minutes de questions et de commentaires.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de Macleod de son premier discours à la Chambre. Je crois savoir qu'il est un chirurgien de grand renom.

J'étais très curieux de l'entendre parler de la saignée que le Canada connaît dans la profession médicale. Avec les années, c'est ainsi que 600, 700 ou 800 personnes, dont nous avions financé la formation, sont parties.

Le député voit–il une solution simple à ce problème? Pour quelles raisons des professionnels canadiens très qualifiés nous quittent–ils pour aller s'installer dans un pays voisin? Je suis sûr que le député de Macleod s'est lui aussi posé la question. Je me suis interrogé là–dessus. Bien entendu, certains d'entre eux reviennent. Mais comment se fait–il qu'ils aient d'abord décidé d'aller à l'étranger? En sont–ils venus à être déçus après un certain temps? Qu'est–ce qui les a ramenés au Canada? Que pourrions–nous modifier dans notre système pour les décourager d'aller voir ailleurs? Nous ne les payons pas assez? Je n'en sais rien. C'est précisément pourquoi je pose la question.

Le député de Macleod, en tant que professionnel, en tant que médecin, pourrait peut–être donner son interprétation des faits. C'est un problème de taille, car le Canada perd ainsi des gens très qualifiés, très spécialisés et qui nous ont coûté fort cher.

M. Hill (Macleod): Monsieur le Président, je suis honoré qu'on dise de moi que je suis un chirurgien de renom. Si je le suis, c'est peut–être uniquement dans mon for intérieur.

Le député demande ce qui explique cette énorme saignée dans les ressources médicales au Canada, un phénomène qui s'amplifie. Les statistiques que j'ai fournies sont tout à fait alarmantes. Le phénomène s'amplifie effectivement, comme en témoignent les chiffres alarmants que j'ai cités. Le nombre le plus élevé de départs a été atteint en 1992.

• (1240)

La plupart de mes collègues qui vont à l'étranger sont animés par trois motifs. Le premier est d'ordre financier. On paie davantage aux États–Unis. Le deuxième motif invoqué, c'est l'ingérence de la bureaucratie dans leurs affaires. La médecine et la bureaucratie ne font pas bon ménage. Le troisième motif tourne autour de la liberté, du fardeau fiscal et quoi encore.

Les causes principales se ramènent donc à une question d'argent. Quant à la position sociale du médecin au Canada, elle est demeurée pratiquement inchangée, si bien que ce n'est pas de ce côté–là qu'il faut chercher. Je ne possède pas la réponse à ce problème particulier. Tout ce que je dis, c'est qu'il est très important de protéger le milieu de la profession médicale et, pour ma part, j'espère pouvoir faire quelque chose à cet égard à la Chambre.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, je dois féliciter l'honorable député pour la qualité de son messsage concernant la santé. Nous savons que la santé, c'est très important. Mais, pour conserver une bonne santé, il nous faut offrir des conditions favorables. Il nous faut donc conserver nos programmes sociaux.

Ce que j'ai apprécié du discours de l'honorable député, c'est qu'il suggérait au gouvernement de geler les paiements de transfert aux provinces. J'en suis, et même un peu plus, non seulement les geler mais essayer de trouver, à l'intérieur d'autres dépenses gouvernementales, des sommes supplémentaires.

Je demanderais à l'honorable député si, en plus du domaine de la santé, il inscrit également celui du logement social. Nous savons que des personnes mal logées risquent de se retrouver en mauvaise santé et de coûter énormément cher à l'État. Les mal–logés, nous les retrouvons normalement dans des familles ou dans des situations où ce sont des femmes qui sont le principal soutien financier d'une famille. Donc à ce moment–là même les enfants subissent les sévices et risquent d'être malades. Donc je demanderais à l'honorable député si, pour sa part, la question du logement social est également aussi importante que celle de la santé, pour pouvoir conserver la santé des Canadiens et des Canadiennes?

[*Traduction*]

M. Hill (Macleod): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

J'ai dit que les Canadiens accordaient la plus grande priorité aux soins de santé. Et je n'invente rien. Des études ont confirmé que les Canadiens n'accordent pas autant d'importance au logement social qu'aux soins de santé, et c'est pourquoi je passerai plus rapidement sur cette question.

Puisque l'on parle ici de réduire les dépenses du gouvernement, je tiens à rappeler que les réformistes sont très prudents sur le plan financier. Nous examinons tous les secteurs où des réductions peuvent être effectuées. En réduisant les dépenses dans certains secteurs, nous pouvons consacrer plus de fonds aux secteurs prioritaires. C'est pourquoi je ne mettrais pas les deux sur le même pied.

Le président suppléant (M. Kilger): Je crois comprendre qu'il y a eu des discussions entre les partis concernant une déclaration faite par le ministre des Transports. Le secrétaire d'État responsable des Affaires parlementaires voudrait-il éclairer la présidence à ce sujet?

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, je traiterai aujourd'hui des questions concernant la pêche, mais je voudrais tout d'abord remercier les électeurs de Delta de m'avoir fait l'honneur et accordé le privilège de les représenter comme député. Je voudrais particulièrement remercier les gens qui ont travaillé avec acharnement pour me faire élire. Tous les députés conviendront sûrement qu'aucun de nous ne serait ici si ce n'était de l'amour, de la patience et du soutien de nos familles, et j'en suis réellement reconnaissant.

Je voudrais remercier ma femme, Sue, mes belles-filles, Kristi et Erin, et, surtout, ma petite Carolyn. Elle ne me parle pas au téléphone ces jours-ci. Elle ne semble pas comprendre pourquoi je dois m'absenter si souvent.

• (1245)

Quant à mon fils aîné, Martin, que j'ai si mal conseillé pendant 24 ans, il est un être bon et raisonnable dont je suis très fier et que je remercie de son appui.

Je serais négligent si je ne remerciais pas également mon père, John Cummins, et ma regrettée mère. La vie est un peu plus facile lorsqu'on peut dire avec fierté: «Voici ma mère, voici mon père», ce que j'ai moi-même pu faire. Mes parents ont fait de leur mieux pour que mon frère, Mike, mes soeurs, Colleen et Joan, et moi puissions avoir ce dont ils n'ont fait que rêver.

Nous, à la Chambre, devrions consacrer notre énergie à faire en sorte que tous les parents du Canada puissent offrir à chacun de leurs enfants la possibilité de réaliser ses rêves.

Personnellement, je crois qu'en bâtissant un Canada meilleur, nous ne devrions pas relâcher les efforts que nous faisons dans le domaine de la recherche médicale. Ayant perdu des êtres chers à cause du cancer et de la maladie de Lou Gehrig, je crois que, peu importe les difficultés, nous devons toujours consacrer les fonds nécessaires à la découverte de remèdes qui feraient disparaître des maladies comme celles-là.

Permettez-moi également d'en profiter pour féliciter tous les députés de leur élection. Je voudrais partager trois réflexions avec eux. Tout d'abord, rappelez-vous qui vous êtes. Ensuite, rappelez-vous pourquoi vous êtes ici. Enfin, et surtout, rappelez-vous qui vous a envoyé ici.

Je représente les habitants de la circonscription fédérale de Delta, qui comprend la municipalité de Delta et une petite partie de la municipalité voisine de Surrey. Ma circonscription est une belle région bordée au nord par le bras sud du fleuve Fraser et à l'ouest par le détroit de Géorgie.

À Delta, aujourd'hui, il fait environ huit degrés. C'est ce qui explique en partie que je vais quitter un peu plus tard dans la journée.

Si j'ai été élu, c'est pour plusieurs raisons. Mise à part ma popularité, les habitants de Delta appuient les orientations de mon parti qu'ils estiment raisonnables, souhaitables et, en fait, nécessaires. Mon parti a proposé une réforme du Parlement, dont un Sénat élu, égal et efficace. Je suis sûr que les gens ont voté pour nous parce que nous voulons changer le régime de pension absolument extravagant des députés.

Ils ont appuyé le plan de réduction du déficit proposé par mon parti, ainsi que son appel en faveur de la réforme du système judiciaire. Beaucoup de gens, à Delta, ont voté pour nous parce que nous voulons le maintien de deux compagnies aériennes viables dans notre pays. Un grand nombre d'électeurs nous ont appuyés parce que nous nous soucions de l'avenir des pêches sur la côte ouest.

Les produits des pêches du Pacifique représentent 25 p. 100 de la valeur totale des produits canadiens du poisson. Selon les critères utilisés, la pêche est la troisième ou la quatrième industrie de la Colombie-Britannique. Bien que plus de la moitié des emplois dans l'industrie de la transformation du poisson soient concentrés en Colombie-Britannique dans la région de Vancouver, l'industrie de la pêche représente une partie de l'activité économique locale relativement plus importante à Prince Rupert, Port Hardy, Ucluelet, Tofino et dans d'autres localités côtières.

Nous trouvons encourageantes les mesures prises jusqu'ici par le ministre des Pêches et des Océans. Nous approuvons sa décision de rompre les négociations sur le projet de traité concernant le saumon du Pacifique. Nous avons, par cette prise de position, fait savoir aux Américains que nous ne sommes pas prêts à continuer de payer la facture pour la conservation, la mise en valeur et la gestion des stocks canadiens au profit des pêcheurs américains.

Le ministre des Pêches et des Océans a annoncé dernièrement son intention de présenter un projet de loi visant à étendre la compétence du Canada aux extrémités des Grands Bancs. À notre avis, l'article 116 de la Convention du droit de la mer de 1982 confère au ministre, enfin nous confère, le droit de faire appliquer nos règlements en matière halieutique aux limites du plateau continental.

Nous sommes très heureux de voir que le ministre fait bien comprendre aux membres de la Communauté européenne que le Canada n'a plus l'intention de laisser les chalutiers étrangers piller nos stocks.

Le ministre a décidé d'adopter la ligne dure. Il peut compter sur notre appui, au cas où il déciderait de prendre des mesures plus sévères.

Ceux qui douteraient de notre détermination devraient se méfier.

Nous, de ce côté–ci de la Chambre, sommes en faveur d'un Canada où chacun, quelles que soient sa race, sa langue, ses croyances et sa culture, a droit à un traitement égal en vertu de la Constitution et du droit.

• (1250)

La stratégie des pêches autochtones, imposée sur les deux côtes par le précédent gouvernement, est un exemple du contraire. La décision Sparrow de la Cour suprême n'exigeait pas la création d'un secteur distinct pour la pêche commerciale faite par les autochtones, comme certains voudraient nous le faire croire.

De plus, en juin dernier, la Cour d'appel de Colombie–Britannique a jugé qu'il n'y avait pas de droits ancestraux justifiant des pêches commerciales autochtones. On peut donc se demander pourquoi cette politique injuste et discriminatoire a été imposée au secteur de la pêche commerciale en 1992, cinq mois seulement après que le ministre des Pêches, M. Crosbie, eut déclaré qu'il ne commercialiserait jamais les pêches vivrières autochtones sur le Fraser.

Est–ce à cause des négociations constitutionnelles qui se déroulaient alors? Les pêches étaient–elles la carotte qui inciterait les chefs autochtones à abandonner leur demande de société distincte? Cette stratégie a–t–elle été mise en place simplement pour obtenir l'appui des autochtones à ce qui s'est appelé ensuite l'accord de Charlottetown? On peut se le demander.

Ce secteur distinct de la pêche commerciale autochtone a été créé en dépit du fait que les autochtones ne représentent que 3 à 4 p. 100 de la population de Colombie–Britannique. Maintenant, ils possèdent de 20 à 25 p. 100 de toutes les licences de pêche commerciales dans la province et leur part des prises commerciales est de 25 à 30 p. 100.

Poursuivre cette politique mal pensée ne fera qu'accentuer le clivage entre les Canadiens. Elle ne permettra d'atteindre aucun des objectifs annoncés.

En 1969, le gouvernement Trudeau, dans un livre blanc, se faisait l'écho d'un principe énoncé dans le célèbre arrêt *Brown contre Kansas City School Board* qui mettait fin à la discrimination officielle contre les noirs dans les écoles américaines.

L'arrêt disait: «Les écoles ne peuvent pas être séparées et égales. Si elles sont séparées, elles sont de ce fait même inégales.»

Je prie le premier ministre de faire preuve de la perspicacité et de la sagesse dont il a témoigné lorsqu'il était ministre des Affaires indiennes et responsable de ce livre blanc, et de mettre un terme à cette stratégie des pêches autochtones.

Sur un autre sujet, nous appuyons entièrement les efforts du gouvernement pour remettre au travail les milliers de pêcheurs de la côte est. Nous connaissons la gravité du problème et nous prions le gouvernement d'écouter les personnes touchées, celles qui pêchent et qui connaissent la situation. Elles ont des connaissances et une expérience utiles qui serviraient au ministre pour toute décision future.

Enfin, nous nous rendons parfaitement compte que le poste de ministre des Pêches, actuellement, n'est pas une sinécure. En fait, certains vont jusqu'à dire que c'est une punition. Ayant passé quelque temps avec le nouveau ministre, je suis convaincu qu'il n'a rien fait pour mériter une punition, et il semble bien avoir à coeur les intérêts des pêcheurs et des Canadiens.

Nous ne serons pas toujours d'accord avec le gouvernement ou avec le ministre des Pêches, mais je peux vous garantir que, alors, nous le ferons savoir. Chaque fois que nous serons d'accord, même si c'est sur un point controversé, nous l'appuierons sans réserves.

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, suite à des consultations qui ont été tenues avec les partis d'opposition, je pense qu'il y aurait disposition pour revenir à la rubrique déclarations de ministres afin de permettre au ministre des Transports de faire une courte déclaration importante.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il consentement unanime pour revenir aux déclarations de ministres?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

AIR CANADA

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mes collègues de tous les côtés de la Chambre pour leur consentement unanime à ce que je fasse la présente annonce.

J'annonce aujourd'hui que, comme ministre des Transports, j'ai l'intention de désigner Air Canada comme second transporteur vers le Japon, après la conclusion des négociations avec le gouvernement japonais. En vertu de l'entente actuelle de service aérien entre le Canada et le Japon, le Canada peut désigner plus d'un transporteur pour desservir le Japon. Nous avons fait savoir au gouvernement japonais que nous voulons reprendre les négociations aussitôt que possible.

• (1255)

[*Français*]

Le 1er septembre 1994, un nouvel aéroport ouvrira ses portes à Osaka, le plus important marché du transport aérien au Japon après celui de Tokyo. Avec une population de plus de 20 millions d'habitants, la région d'Osaka offre des possibilités importantes aux transporteurs canadiens sur le marché asiatique.

Plusieurs créneaux intéressants d'atterrissage et de décollage ont été provisoirement réservés pour le Canada à l'aéroport Kansai. Le gouvernement fédéral doit maintenant agir rapide-

ment pour finaliser les détails d'une entente qui permettrait l'exploitation de ces créneaux lucratifs.

Le marché japonais du transport aérien est considérable et profitable. Il est dans le meilleur intérêt du Canada que nos deux principaux transporteurs y assurent une présence. Les lignes aériennes Canadien international continueront d'avoir un accès exclusif au marché japonais le plus important qu'est Tokyo.

[*Traduction*]

Air Canada a déclaré hier son engagement clair et non équivoque que tout litige qui empêche les Lignes aériennes Canadien International de conclure une entente avec AMR Corporation sera interrompu immédiatement. L'annonce d'Air Canada est importante pour le rétablissement de la stabilité de l'industrie du transport aérien.

La décision d'aujourd'hui est difficile à accepter pour les Lignes aériennes Canadien International. Néanmoins, je m'attends à une nouvelle ère pour cette industrie.

Notre gouvernement veut une industrie du transport aérien viable et compétitive. Les deux plus importantes compagnies aériennes du Canada peuvent maintenant vaquer à leurs affaires. Elles sont toutes les deux en mesure de faire face à l'avenir en toute confiance.

Je ne pourrais laisser passer cette occasion sans remercier Rhys Eyton, des Lignes aériennes Canadien International, et Hollis Harris, d'Air Canada, qui ont dû faire preuve de courage pour qu'on arrive à résoudre le problème qui hantait l'industrie canadienne du transport aérien depuis déjà trop longtemps.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de poursuivre, je voudrais aviser les députés que, puisque nous sommes revenus à la période des déclarations de ministres, j'accorderai à un porte-parole du Bloc québécois et à un porte-parole du Parti réformiste une période d'une durée égale à celle de l'intervention du ministre.

[*Français*]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, comme plusieurs Québécois et Canadiens, hier, j'étais très heureux de l'annonce par les médias de la fin du conflit entre les compagnies aériennes Air Canada et Canadien international. Cette nouvelle laisse entrevoir la lumière au bout du tunnel pour le bien des deux transporteurs aériens et de leurs employés.

Je me réjouis encore une fois à la suite de la déclaration du ministre des Transports d'autoriser l'accès d'Air Canada à l'aéroport d'Osaka. Par contre, étant donné que cet aéroport ne constitue pas une plaque tournante pour le marché japonais, l'opposition officielle aurait souhaité que le gouvernement mette un terme à l'exclusivité dont jouissent les lignes aériennes Canadien international à l'aéroport de Tokyo.

Il est primordial de promouvoir la concurrence pour le bénéfice des consommateurs, particulièrement sur un marché en expansion comme celui de Tokyo.

Nous espérons que le gouvernement saura reconnaître les besoins d'Air Canada et que ces derniers seront pris en compte lors des discussions bilatérales que le gouvernement compte amorcer pour régler le dossier de Hong Kong et de la Chine dans un proche avenir, cela pour assurer de nombreux emplois au Québec et au Canada.

[*Traduction*]

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, l'abandon des poursuites judiciaires est une très bonne chose pour l'industrie aérienne et les voyageurs canadiens. Sans oublier que le gouvernement ne voit certainement pas d'un mauvais oeil la fin de ce litige auquel il ne tenait pas à être mêlé davantage. Ceci dit, je pense que le gouvernement n'est pas pour rien dans la décision d'Air Canada d'abandonner toutes poursuites judiciaires.

Je suis convaincu que l'annonce faite par le ministre des Transports est le résultat d'une entente conclue uniquement entre son ministère et Air Canada. J'ai de nombreuses réserves lorsque ce genre d'accord intervient sans que tous les principaux joueurs aient eu leur mot à dire. Il semble que le marché soit conclu. Je ne suis pas sûr que ce soit dans le meilleur intérêt de l'aviation canadienne, mais c'est chose faite.

• (1300)

Maintenant qu'Air Canada a mis fin au litige qui l'opposait à Canadien, les deux compagnies vont pouvoir se consacrer à bâtir leur avenir, en faisant concurrence aux transporteurs étrangers au lieu de se faire mutuellement concurrence. Air Canada détient une partie importante des marchés européen et américain, alors que Canadien a toujours occupé une place importante en Orient. Cet équilibre est maintenant rompu.

Le ministre peut-il confirmer qu'il n'ira pas plus loin et qu'il n'y aura pas d'autres arrangements pour céder Hong Kong et la République populaire de Chine à Air Canada? Un marché a déjà été conclu. Il est maintenant temps que le gouvernement arrête de manipuler les choses et qu'il laisse les forces du marché faire leur oeuvre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouvernement général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole et j'en profite pour vous féliciter pour votre nomination à la présidence de la Chambre.

Je tiens tout d'abord à remercier mes électeurs de la circonscription de Brandon—Souris qui m'ont fait l'insigne plaisir de me permettre de les servir à la Chambre des communes. Je félicite également tous les députés élus aux dernières élections.

Sur le plan personnel, je tiens à remercier sincèrement mon épouse, Karen, qui se trouve à Virden au Manitoba, ainsi que mes filles, Corleen, qui se trouve à Edmonton, en Alberta, Richelle, qui réside à Victoria, en Colombie-Britannique, et Lindsey qui vit à Winnipeg, au Manitoba, et qui m'ont toutes apporté un soutien indéfectible. Comme on peut le voir, ma famille est bien

représentée par le système multipartite à la Chambre des communes.

Comme la plupart de mes collègues, je ne siégerais pas à la Chambre sans l'équipe dynamique et efficace qui m'a appuyé pendant la campagne électorale. J'offre mes salutations et mes remerciements à tous les membres de cette équipe, qui sont trop nombreux pour que je puisse les nommer individuellement.

Je viens de la circonscription de Brandon—Souris, nichée dans un coin de l'extrême sud-ouest du Manitoba. La plupart de mes dévoués supporters n'auraient jamais espéré vivre assez longtemps pour voir s'évanouir le soutien politique dont jouissaient deux de mes prédécesseurs, soit M. Walter Dinsdale, qui a représenté la circonscription pendant plus de 30 ans, et M. Lee Clark, qui a été député pendant près de neuf ans, jusqu'à la 34e législature inclusivement.

La colonisation de ma circonscription a débuté dans les années 1880, alors que le Canadien Pacifique fondait un chapelet de villes dans le sud du Manitoba. À des intervalles de 16 milles environ, les villes, à peu près toutes semblables, se sont multipliées; ce sont Brandon, Kemnay, Alexander, Oak Lake, Virden et Elkhorn à l'extrémité nord, et Crystal City, Killarney, Bossevain, Deloraine et Melita dans le sud.

Comme je le disais plus tôt, le plan des villes était en général calqué sur le système de relevé du CPR, qui couvrait un mille carré et comptait 18 pâtés d'habitations au mille. Les élévateurs à grain et les hangars abritant le bois d'oeuvre occupaient un côté de la voie ferrée et le secteur résidentiel, l'autre. Les champs de foire et les parcs à bestiaux étaient situés aux extrémités de ces hameaux et les écoles étaient établies plusieurs pâtés de maisons derrière afin de ne pas déranger les écoliers ou mettre leur sécurité en danger.

Les colons étaient en grande partie de souches française, belge, écossaise, irlandaise et anglaise, ces trois derniers groupes étant les plus nombreux. C'étaient des agriculteurs chevronnés de l'Ontario qui possédaient des capitaux et de l'équipement, une bonne éducation et beaucoup de confiance en soi. Ils ont rapidement dominé la vie politique, économique et sociale de la province et, au dire de certains, leur prédominance perdure.

Ma circonscription est d'environ 100 kilomètres carrés. Elle compte à peu près 70 000 habitants, dont 45 000 à Brandon et entre 25 000 et 30 000 à l'extérieur de la ville. Ma circonscription n'échappe pas aux problèmes de chômage, de la récession, des coûts élevés et de la faiblesse des prix; son économie et sa population rurale sont en régression. Comme la plupart des Canadiens des régions rurales, nous envisageons l'avenir avec optimisme et comptons sur le nouveau gouvernement qui s'est engagé à relancer l'économie et à revitaliser les éléments qui sont à la base de notre qualité de vie, soit les emplois, les routes, la technologie, l'éducation, l'intégrité personnelle et la sécurité sociale.

● (1305)

La circonscription compte de nombreuses composantes importantes des Forces canadiennes, dont la BFC Shilo, le quartier général du Régiment royal de l'artillerie canadienne et le meilleur polygone de tir au Canada. Shilo est la septième ville du Manitoba en population et arrive au quatrième rang pour le nombre d'emplois. Pour vous donner une idée du large éventail d'activités de cette ville, disons que c'est de là que partent les forces de maintien de la paix de Chypre, les collaborateurs de l'IRCHA et l'augmentation des forces de l'ONU dans l'ancienne Yougoslavie. Shilo compte aussi un centre de formation où passent annuellement 5 000 membres des blindés d'un allié de l'OTAN, la République fédérale d'Allemagne.

À Brandon–Souris se trouvent deux collectivités autochtones, les bandes indiennes de Sioux Valley et d'Oak Lake. Toutes deux sont en bonne voie d'assumer plus de responsabilités dans le processus d'autonomie gouvernementale.

À l'extrémité sud de la circonscription, à dix milles au sud de Boissevain, se trouve le Jardin international de la paix. Ce parc spacieux qui comporte un centre récréatif est dédié aux relations pacifiques entre le Canada et les États–Unis. Il est situé en plein sur la plus longue frontière non gardée du monde.

L'Université de Brandon est un autre élément important de la circonscription et une institution de grande qualité. Je suis fier de dire que c'est mon alma mater. L'université assure un enseignement et des services sociaux depuis plus de 100 ans. Elle compte un digne représentant à la Chambre dans la personne de l'honorable Stanley Knowles, notre chancelier émérite.

C'est aussi l'université d'attache des Bobcats, qui ont remporté trois fois le championnat de basket–ball universitaire. L'université publie le *Canadian Journal of Native Studies* et on y offre aussi le nouveau programme de partenariat innovateur en éducation et en administration des affaires.

La revue *Maclean's* situe Brandon parmi les dix meilleures villes où vivre. Je crois que cette désignation s'applique également aux autres localités que j'ai mentionnées.

Voici les questions qui préoccupent le plus les électeurs de Brandon—Souris.

L'agricuture est la principale industrie du Manitoba et elle s'est grandement diversifiée sur le plan de la production à valeur ajoutée. L'idée de donner plus ou moins de pouvoir à la commission du blé et de donner plus de latitude dans l'exploitation de nouveaux créneaux du marché suscite des opinions bien arrêtées.

Chaque ville ou village de Brandon—Souris a toute une liste de projets d'infrastructure indispensables à la relance de notre économie rurale. La ville de Brandon propose des projets de construction d'un pont, de constitution d'un réservoir et de lutte contre les inondations, dont elle a grandement besoin. Les régions rurales de la circonscription ont également des projets d'infrastructure précis à présenter.

L'infrastructure des communications et des transports fera augmenter les possibilités d'emplois et permettra aux Canadiens des régions rurales d'être concurrentiels à l'échelle internationale tout en travaillant chez eux. Brandon—Souris est la seule circonscription du Manitoba qui ait du pétrole. Cette ressource naturelle est un élément important de notre économie locale, particulièrement dans ma ville, Virden.

Les électeurs de Brandon—Souris demandent aussi qu'on établisse une base solide pour l'industrie du tourisme, en misant sur les attraits naturels de la région et sur des manifestations sportives de classe internationale. D'ailleurs, j'ai l'honneur de souligner qu'au cours de la présente législature, Brandon—Sou-

ris sera l'hôte des compétitions nationales et mondiales de curling ainsi que du championnat mondial de baseball junior.

En ce qui concerne les transports, l'absence de service aérien et de service Via Rail préoccupe tous les électeurs des régions rurales et urbaines de Brandon—Souris. Nous devons nous efforcer de rétablir les liens qui ont initialement servi à unir le Canada. Un autre élément du problème réside dans le coût élevé du transport du grain de l'Ouest.

La situation qui règne dans les services postaux, et ses conséquences sur les Canadiens des régions rurales, surtout les plus âgés, est une question qu'il faudrait analyser avant d'effectuer d'autres réductions.

J'arrive à la Chambre après avoir passé 33 ans dans l'enseignement, en général au niveau secondaire, et j'éprouve beaucoup d'empathie et de respect pour les étudiants canadiens. Je leur promets de faire des efforts en vue d'établir un programme de bourses et de prêts aux étudiants; cette question ne figure pas dans la politique du gouvernement à l'heure actuelle.

● (1310)

Père de trois filles formidables dont je suis fier, je suis et je resterai à l'écoute des questions féminines concernant l'emploi, la santé et l'équité.

En tant qu'ancien éducateur, je suis toujours disposé à visiter des écoles. Le 6 janvier dernier, je me suis rendu au collège de Virden pour y rencontrer une classe de 9e année. Par la suite, j'ai reçu une lettre d'une élève de cette classe, Leslie Bunn, qui décrit un peu ce que je pense de mon rôle de député et du travail que je fais pour améliorer le sort des étudiants:

Monsieur McKinnon,

Quand vous être venu dans ma classe, jeudi dernier, vous avez répondu aux nombreuses questions que je vous ai posées sur votre rôle de député. Vous m'avez appris des choses importantes sur vos fonctions.

Je me suis rendu compte qu'il n'est pas si facile d'être député. Il faut quitter souvent sa famille, voyager beaucoup et participer à des réunions tôt le matin; c'est un programme difficile à suivre. J'ai donc pensé que si jamais j'allais en politique, je n'aurais pas la tâche facile.

Vous nous avez dit combien d'argent vous faites et j'ai trouvé que c'était beaucoup. Vous avez ensuite expliqué les sacrifices que vous devez faire et, même si je trouvais toujours que c'était beaucoup d'argent, cela me paraissait moins pire. J'ai aussi pensé que si j'allais en politique, je serais bien payée, mais que ce ne serait pas déraisonnable.

Pour quelqu'un qui vit près d'Ottawa, ce n'est pas si mal, mais cela doit être épouvantable de vivre, par exemple, en Colombie-Britannique, parce qu'on doit constamment faire l'aller-retour.

Même s'il faut faire bien des sacrifices, je pense que j'aimerais devenir députée.

Merci.

Leslie Bunn, Virden, Manitoba.

Monsieur le Président, je suis fier de représenter les électeurs de Brandon—Souris et de travailler à assurer la dignité des Canadiens de régions rurales. Mes électeurs m'ont demandé, en tant que premier député libéral depuis 42 ans, de les représenter à la Chambre des communes, de faire partie de l'équipe des libéraux, d'aider à solutionner les problèmes causés par huit ans d'une politique économique désastreuse.

Mes électeurs veulent être inclus dans la nouvelle vision du Canada, celle qui englobe la vaste mosaïque qu'est le Canada aujourd'hui, la vision d'un développement régional équitable, d'une intégrité retrouvée au sein du gouvernement et d'un renouveau sur le plan de l'économie et de la sécurité sociale, enfin, une vision d'un Canada solide, bref, une vision libérale du Canada.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, le député de la circonscription de Brandon—Souris, au Manitoba, a parlé particulièrement des infrastructures. J'aimerais lui poser une question, à savoir: Est-ce qu'il ne trouve pas ça un peu trop lourd le fait que les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux soient ensemble pour décider quelles sont les priorités d'un projet d'infrastructures, c'est-à-dire des rues, des égouts, des petits ponts? Ne trouve-t-il pas ça un peu trop lourd comme gestion de voir des fonctionnaires à Ottawa, des fonctionnaires aux niveaux provincial et municipal s'asseoir ensemble pour décider d'un petit projet? Il me semble que ça ne va pas dans l'esprit selon lequel il faut gérer efficacement les choses.

On sait que le pays a une dette épouvantable, qui dépasse le cap des 500 milliards de dollars, et on voit le gouvernement fédéral entrer dans un projet qui sera d'autant plus lourd à gérer, ce qui va faire en sorte qu'un grand pourcentage des dépenses seront faites pour la gestion, et que souvent il y aura de l'inefficacité.

Je me demande, comme on l'a demandé au Québec, en tout cas, comment est-ce qu'il voit le fait que le gouvernement fédéral devrait donner l'argent aux provinces, et comme ce sont les provinces qui sont un peu les pairs des municipalités, elles devraient décider elles-mêmes avec ces municipalités quelles sont les priorités, décider des projets qu'elles devraient faire ensemble, sans que le gouvernement fédéral ne se mette le nez là-dedans et amplifie la gestion et les dépenses de gestion de ces projets d'infrastructures.

[*Traduction*]

M. McKinnon: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question sur l'infrastructure. Dans mon préambule, je n'ai pas parlé de mon expérience personnelle. J'ai été maire de ma localité, une petite ville de 3 000 habitants. J'ai donc une certaine expérience en la matière.

● (1315)

Je voudrais signaler à mon collègue que mon expérience m'a appris premièrement que les municipalités auraient beaucoup de mal toutes seules à réaliser certains projets. L'aide financière que leur accorde les niveaux supérieurs de gouvernement rend bon nombre de leurs projets plus viables.

Deuxièmement, il y aura toujours des frais de gestion, peu importe qui est chargé de l'administration du projet. Contrairement à ce que certains peuvent penser, je ne crois pas qu'il serait préférable de remettre l'argent aux niveaux inférieurs de gouvernement tout en leur donnant carte blanche. Les intérêts de notre

pays seraient mieux servis, à mon avis, si l'administration et l'approbation des projets étaient uniformisées.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter le député de Brandon—Souris pour sa première allocution à la Chambre. C'était un excellent discours.

Dans le cours de ses observations, il nous a exposé sa vision libérale du Canada, qui repose entre autres choses sur l'égalité et le développement régional.

J'espère que c'est involontaire, mais il a oublié notamment de dire que le Canada est un pays de petites et de moyennes entreprises et que celles–ci sont le moteur de la croissance. C'est l'esprit d'entreprise et le capitalisme qui ont fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui. Il faut reconnaître que les entreprises, petites et moyennes, sont le moteur de la croissance. Ce sont elles, beaucoup plus que des programmes comme celui des infrastructures, qui vont créer des emplois.

Le député de Brandon—Souris reconnaît–il que ce sont le capitalisme et l'esprit d'entreprise qui, plus que le programme libéral de modernisation des infrastructures, sont créateurs d'emplois au Canada?

M. McKinnon: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. Oui, je le reconnais et je crois aussi que notre pays ne peut que bénéficier du fait que le gouvernement et la petite entreprise collaborent à la réalisation de certains projets. Je suis entièrement d'accord pour dire que la petite entreprise est le moteur de la création d'emplois.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Comme d'autres députés, je veux féliciter le Président qui est actuellement au fauteuil pour sa nomination. Je veux également féliciter notre Président pour son élection. Je sais qu'il nous servira très bien.

Il convient également que je remercie les forces politiques qui ont permis ma réélection comme député de Scarborough—Rouge River. Je veux remercier tous ceux qui ont participé au processus, notamment ceux qui ont généreusement consacré temps et énergie à ma campagne. Je tiens également à mentionner tous les autres candidats et tous ceux qui ont travaillé pour eux en soulignant que je tire fierté de notre système politique qui fonctionne très bien.

Dans un discours du Trône, un gouvernement tente de présenter son programme législatif et ses grands objectifs en espérant qu'ils reflètent les attentes de l'électorat.

En ce début de législature, il n'y a aucune raison que le programme législatif du gouvernement et son discours du Trône ne reflètent pas les attentes de l'électorat. Le chef du parti, le premier ministre, et tous les députés du côté ministériel arpentaient encore les rues des villes canadiennes et rencontraient les Canadiens il y a tout juste quelques semaines. Nous n'aurions aucune excuse si nous ne savions pas ce qu'ils veulent. J'imagine qu'il serait juste de dire que le gouvernement dont je fais partie n'aurait pas d'excuse s'il n'avait pas un plan de travail raisonnable.

• (1320)

Je m'efforcerai aujourd'hui de mettre en relation le contenu du discours du Trône et les questions qui m'ont été soumises pendant la campagne électorale par les électeurs de ma circonscription. Je suis heureux de pouvoir dire que presque toutes ces questions sont abordées dans le discours du Trône. Je prendrai quelques minutes pour développer ce point.

La première question, et la plus pressante, que m'ont soumise les électeurs de Scarborough—Rouge River, c'est celle de l'emploi et de l'économie. Cette question se retrouve clairement au coeur du discours du Trône et, comme nous le verrons au cours des prochaines semaines, c'est autour de l'emploi et de l'économie que s'articulera l'essentiel du programme législatif et des interventions du gouvernement.

Notre économie a été durement frappée par une récession vers 1990. De plus, l'adaptation au régime de libre–échange a aussi eu ses répercussions. Nous savions que les conséquences seraient lourdes. Elles ont peut–être été plus lourdes que prévu, mais nous avons pu faire les rajustements nécessaires. Nous aurons peut–être encore des durs coups à absorber, mais je crois que le pire est passé.

Deuxièmement, pendant un certain temps, sous le gouvernement précédent, la politique monétaire de la Banque du Canada était axée sur l'inflation zéro. Cet objectif n'a cependant pas été atteint; en fait, on n'a jamais même pu espérer l'atteindre.

En visant l'inflation zéro, la Banque du Canada a causé un ralentissement encore plus prononcé de notre économie. Cette politique monétaire a coûté cher aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

En 1994, on a observé un changement. La situation s'est beaucoup améliorée en ce qui concerne les principes économiques de base. Le taux d'inflation est bas, de même que les taux d'intérêt. Pour ce qui est de notre adaptation au libre–échange, le pire est passé, du moins je l'espère. Les conséquences néfastes de cette adaptation sont compensées par tous les nouveaux débouchés que nous offrent l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis et l'Accord de libre–échange nord–américain.

Mes électeurs attendent impatiemment les nouveaux emplois que la relance économique nous apportera. Aucun gouvernement ne peut vraiment contrôler l'économie parce que beaucoup de forces du secteur privé agissent sur elle.

Il est clair que mes électeurs jugeront le gouvernement d'après la façon dont il réussira à favoriser la croissance économique au Canada dans les mois qui viennent. Ils attendent et surveillent attentivement. Je crois que mon gouvernement saura faire ce qu'il faut, en laissant les forces économiques en jeu faire le reste.

Mon gouvernement est déjà allé de l'avant avec un programme d'infrastructure, le Programme d'aide à la rénovation résidentielle. Nous n'avons pas encore mis sur pied le Service jeunesse, mais cela devrait se faire sous peu.

À moyen terme, nous verrons à stimuler le secteur de la petite et de la moyenne entreprise. Nous voulons faciliter l'accès au capital. J'étais heureux de voir la réaction positive des banques et des médias ces derniers jours.

En mai dernier, lorsque nous formions l'opposition officielle, notre caucus a rencontré les banques. Je crois qu'elles savent ce qui les attend. Elles devront servir les petites et moyennes entreprises, comme elles essaient de le faire depuis un siècle, mais elles devront le faire mieux qu'avant. Si elles n'y arrivent pas sans donner de raisons précises—je ne suis qu'un simple député d'arrière–ban ici—les Canadiens et le gouvernement devront prendre les mesures qui s'imposent et voir à ce que les petites et moyennes entreprises aient les moyens financiers dont elles ont besoin pour prospérer.

Nous voulons que les petites entreprises aient plus facilement accès la technologie et qu'elles participent davantage à la recherche et au développement. Nous voulons aussi réduire le fardeau de la réglementation. Je sais que nous pouvons réaliser des progrès importants dans la poursuite de ces objectifs et connaître du succès.

Le deuxième grand point concerne le déficit et le régime fiscal. Je n'ai pas à expliquer l'importance de cette question. Tous les députés savent exactement ce dont il s'agit: une dette d'environ 500 milliards de dollars et un déficit qui dépasse largement les 40 millions de dollars.

• (1325)

Notre gouvernement et le ministre des Finances se sont engagés à redresser la situation. D'autres ministres ont essayé de le faire dans le passé, mais je crois que les Canadiens et nous avons maintenant la conviction que nous ne pouvons plus nous permettre d'échouer. Nous devons absolument prendre la situation en main.

Nous devons réduire nos dépenses d'une manière stratégique. Nous devons accroître nos recettes sans créer de nouveaux impôts. Tout ce que nous pouvons faire pour les accroître, c'est relancer l'économie. Ces deux aspects sont étroitement liés.

Nous pouvons aussi accroître un peu nos recettes en réduisant ce que l'on appelle les dépenses fiscales, c'est–à–dire les déductions prévues aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous nous sommes engagés à atteindre ces objectifs.

La troisième question importante concerne la criminalité et la sécurité publique. Je tiens à souligner, et je suis certain que d'autres députés l'ont remarqué, qu'il est fait mention de cette importante question principalement urbaine à relativement peu d'endroits dans le discours du Trône, mais qu'il en est toutefois clairement fait mention. Mon gouvernement s'est engagé à prendre des mesures pour favoriser la sécurité publique et la prévention du crime.

Cette simple phrase ne traduit pas bien toute l'ampleur du problème. Nous devons faire en sorte que les gens aient moins peur. Nous devons aussi reconnaître que le crime est comme une pénalité qui est imposée à notre société parce qu'elle ne gère pas effectivement ses ressources humaines; nous avons des idées pour résoudre ces problèmes.

La dernière question concernait les niveaux d'immigration. Le Parlement devra en discuter. Je ne sais pas quand aura lieu le débat à ce sujet, mais je puis vous assurer, monsieur le Président, que certains de mes collègues et moi voudrons y participer.

Je suis fier de représenter ici mes électeurs. Je suis impatient de travailler en collaboration avec mes collègues des deux côtés de la Chambre afin d'accomplir ces objectifs et tous ceux que les Canadiens nous ont demandé de réaliser durant cette 35e législature.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je félicite le député de l'intéressante intervention qu'il a faite aujourd'hui. C'est avec un peu d'inquiétude cependant que je note le manque de précisions de ses propos touchant la criminalité.

Lors de notre campagne électorale, nous avions un programme de mesures très précises à proposer pour lutter contre la criminalité, portant notamment sur le système de justice pénale et la Commission des libérations conditionnelles. Nous avons encore observé ces deux derniers jours certains problèmes très graves à cet égard.

Je demanderais au député de bien vouloir avoir l'obligeance de me dire sur quels points en particulier son gouvernement a l'intention de proposer des changements au cours de la 35e législature.

M. Lee: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Il est parfaitement raisonnable de sa part de chercher à obtenir une liste bien établie de mesures précises que l'on pourrait mettre en oeuvre pour améliorer la situation en matière de sécurité publique et de criminalité.

Elle a déjà mentionné quelques points chauds, si je puis m'exprimer ainsi. Je m'empresse de reconnaître que le discours du Trône abordait la question en termes très généraux, et j'ai lu une phrase qui recouvre peut–être deux pages de mesures particulières. Il n'est pas possible de faire entrer dans un discours du Trône tous les détails qu'on pourrait vouloir mentionner.

Je constate cependant qu'il reste encore à s'occuper de tout le domaine de la détermination de la peine au moyen d'une loi fédérale. Il n'y a jamais eu de codification des peines au Canada. Cela reste encore à faire. Nous avons été saisis d'un projet de loi en ce sens lors de la dernière législature. Il y a cependant eu consensus pour en abandonner l'étude, car les députés des deux côtés de la Chambre ne le trouvaient ni bon ni efficace.

• (1330)

Je m'attends à ce nous soyons saisis assez tôt d'un projet de loi touchant la détermination de la peine. Je m'attends également à ce qu'on nous saisisse d'un projet de loi tendant à modifier certaines dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants. Certains de ces points ont fait l'objet de débats publics, je pense même qu'ils ont tous été abordés en public. Il reste cependant à voir le texte que proposera le ministre de la Justice. J'espère que la députée dressera sa propre liste pour la soumettre immédiatement au ministre de la Justice.

Des changements s'imposent à la Loi sur la libération conditionnelle ainsi qu'à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Il y a des modifications très précises à apporter dans ce domaine. La plupart ont trait à l'imputabilité.

Il y a eu une rencontre très intéressante lors de la dernière législature entre le président sortant de la Commission nationale des libérations conditionnelles et les membres du Comité de la justice. Cette rencontre a été très utile. Il fallait que le président obtienne la permission du ministre pour se présenter à cette rencontre et nous dire personnellement ce qu'il fallait faire à son avis pour que les commissaires s'acquittent mieux de leur tâche à la Commission des libérations conditionnelles. Il nous a parlé très franchement durant cette réunion à huis clos, mais tout ce qu'il a dit a été noté.

Nous avons discuté de la Loi sur les jeunes contrevenants ainsi que de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Il faut réformer certains éléments du Code criminel. Nous commençons tout juste à nous occuper de prévention stratégique à long terme de la criminalité. Il faut malheureusement un peu d'argent pour intervenir dans ce domaine, mais il s'agit d'un investissement à long terme, fait sur une base à long terme, pour faire de tout le monde des membres à part entière de la société et réduire les tendances à enfreindre la loi.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le discours du Trône soulève la question de l'emploi de façon très vague. Le gouvernement nous précise également ne pas vouloir débattre de la question constitutionnelle, et encore moins proposer des avenues de solution. Notre parti, au contraire, soulève cette question de façon constante à la Chambre des communes. Nous le ferons parce que cette question est au coeur de tous les débats portant sur toutes les questions.

On ne peut parler sérieusement du problème de l'emploi sans se demander qui a le pouvoir d'agir, qui contrôle les leviers politiques et économiques permettant de s'attaquer au chômage. Le chômage est le principal problème, non seulement de mon comté, mais aussi de toute la région de Montréal.

Les libéraux nous diront qu'il faut tasser la question constitutionnelle si l'on veut développer Montréal, si l'on veut relancer Montréal. Pourtant, les dirigeants de la ville de Montréal faisaient le constat suivant, lors des audiences de la Commission Bélanger–Campeau, et je cite: «Non seulement le statu quo constitutionnel est–il périmé, il s'est disqualifié de lui–même, non seulement pour le Québec, mais pour le reste du Canada.» Les autorités de la ville de Montréal faisaient ce constat parce que, disaient–ils, et je cite encore: «Montréal parvient difficilement à trouver, dans le cadre politique actuel, les leviers qui lui permettraient de contribuer, comme elle en est capable, au développement du Québec et du Canada».

La ville de Montréal proposait donc l'adoption d'une politique nationale pour le Québec. Cette politique nationale québécoise exigeait le rapatriement de presque tous les champs de compétence du Québec. Deux solutions étaient alors possibles: le fédéralisme pronfondément renouvelé ou la souveraineté du Québec. La preuve est maintenant faite que le fédéralisme canadien ne peut être renouvelé. Quant au statu quo, il est dommageable pour Montréal, nous en convenons avec les autorités de la ville. Et l'incertitude, le refus de décider est la pire des choses pour les investisseurs et pour l'économie en général. «Les choix du Québec seront ceux de Montréal», précisait le mémoire de la ville. Or, le Québec n'a plus qu'un choix, la souveraineté et l'avenir de Montréal en dépend.

• (1335)

Il faut parler d'avenir et transformer la situation actuelle. Il faut rappeler que Montréal était la métropole du Canada, le centre industriel du Canada, le centre financier du Canada, le centre bancaire du Canada.

Aujourd'hui, Montréal est la capitale de la pauvreté au Canada. Trente pour cent des familles montréalaises vivent sous le seuil de la pauvreté. Cela est inacceptable. Est–ce dire que d'ici à ce que les Québécois et les Québécoises décident démocratiquement de se donner un pays, il n'y a rien à faire? Ce n'est pas ce que nous croyons, nous, du Bloc québécois, mais il est intéressant de constater que cela semble être l'orientation du gouvernement.

Pourtant, les libéraux, du temps où ils étaient dans l'opposition, étaient fort volubiles et se portaient à la défense des citoyens de Montréal. J'en veux pour preuve leur dénonciation de la Loi C–113 sur l'assurance–chômage.

Les députés libéraux de Montréal nous disaient alors, avec raison d'ailleurs, que les effets combinés de la réforme de l'assurance–chômage de 1990 et de celle de 1993 coûteraient, en cinq ans, près de 490 millions de dollars aux prestataires d'assurance–chômage de la région de Montréal. Et, ajoutaient–ils, cela ne tenait pas compte de l'effet des hausses de cotisations passées et à venir.

Une fois au pouvoir, que font–ils? Ils s'empressent de hausser les cotisations sans annuler les mesures antisociales du précédent gouvernement. Blanc bonnet et bonnet blanc. N'oublions pas non plus que ces 490 millions de dollars non versés aux prestataires constituent autant d'argent qui ne peut être réinjecté dans l'économie montréalaise.

Le ministre du Développement des ressources humaines nous a dit que d'ici deux ans, tous les programmes sociaux seront revus. Les hommes et les femmes qui vivent dans la pauvreté à Montréal ne peuvent attendre deux ans. C'est actuellement qu'ils ont besoin d'aide et c'est aujourd'hui qu'ils exigent des solutions. Des solutions, il y en a et les libéraux les connaissent.

Pensons au PATA, le Programme d'aide aux travailleurs âgés, programme qui s'adresse à ces travailleurs âgés victimes de licenciements collectifs et de fermetures d'usines. Ceux et celles de Montréal, pour y avoir accès, doivent travailler dans des entreprises où il y a plus de 100 employés. Pourquoi ce critère n'est–il pas de 20 employés comme dans la très grande majorité des régions? C'est pourtant ce qu'exigaient les libéraux, version opposition.

Que font donc les libéraux, version gouvernement, sinon poursuivre la politique des conservateurs? Ce n'est pas dans le discours du Trône que nous trouvons les solutions. C'est bien plutôt dans certaines interventions des libéraux du temps de l'opposition.

Pensons au logement social. Combien de fois n'ai–je entendu les députés libéraux de la région de Montréal dénoncer la décision des conservateurs de couper court à toutes les subventions dans le domaine du logement social? Or, quelles mesures trouvons–nous dans le discours du Trône à cet effet? Pourtant, l'absence de mesures à cet égard fait en sorte que tous les projets de logement social de la ville de Montréal sont mis en péril.

Je pense également aux en–lieu de taxe que le gouvernement fédéral a gelés l'an dernier. La Communauté urbaine de Montréal a dénoncé cette situation, et les libéraux, version opposition, l'ont dénoncée aussi, car cela représente un manque à gagner de près de 10 millions de dollars pour les contribuables de la Communauté urbaine de Montréal. Que proposent les libéraux, version pouvoir? Rien. Pourtant, n'est–ce pas là un bien mauvais exemple à donner à l'ensemble des contribuables? Comment un mauvais payeur peut–il exiger des contribuables que ces derniers agissent en bons citoyens? N'est–ce pas là également une décision facile à prendre? N'est–ce pas une mesure qui n'exige aucune réforme constitutionnelle?

• (1340)

Ce gouvernement est–il conscient que, pour citer le ministre des Finances et député de LaSalle—Émard, circonscription dans la ville de Montréal: «Montréal, en tant que coeur économique et moteur de développement important, doit être relancé. Sinon, ajoute–t–il, son déclin économique sera également celui du Québec.»

Est–ce en restant silencieux sur le projet de TGV qu'on va relancer Montréal? Pourtant, ce projet permettait au Québec et au Canada de prendre une longueur d'avance sur le plan de cette nouvelle technologie. N'oublions pas que le marché nord–américain du train à grande vitesse est évalué à plus de 200 milliards de dollars pour les 20 prochaines années. Cela signifie des retombées prévisibles de 120 000 années–personnes dans des secteurs industriels d'importance stratégique. N'est–ce pas là une mesure intelligente pour lutter contre le chômage, car ce sont là des emplois durables et de haute technologie? Cela signifie également des recettes fiscales de l'ordre de 1,8 milliard pour la période de construction seulement. N'est–ce pas là une façon de réduire le déficit en augmentant les revenus fiscaux, plutôt que de ne s'attaquer qu'aux plus démunis de la société? À cela, ajoutons des retombées économiques indirectes pour le corridor Québec–Windsor, dans le domaine des services, du commerce, et bien sûr, du tourisme. Ce type de transport, faut–il le préciser, offre des coûts plus avantageux que ceux offerts par le transport aérien conventionnel tout en respectant l'environnement.

Faudrait–il faire d'autres consultations que les nombreuses études déjà faites, lesquelles concluent toutes à la rentabilité de ce projet. Car, semble–il, ce gouvernement est en voie de tomber dans la «consultationnite» aiguë, maladie dont le gouvernement conservateur était déjà atteint et porteur. Le syndrome Spicer, après avoir atteint les conservateurs est en train de s'attaquer aux libéraux. Pourtant, le projet de TGV répond à tous les critères nécessaires à une relance économique véritable, axée sur l'avenir.

Il en est de même pour la question de la reconversion militaire. Nous convenons tous que la situation internationale n'est plus la même. La Guerre froide est terminée. Le rôle de l'armée canadienne doit être revu. Le Bloc québécois a proposé de réduire de 25 p. 100 le budget du ministère de la Défense nationale. Cependant, cette mesure doit être accompagnée d'une politique de reconversion de l'industrie militaire, comme l'a fait le président Clinton, aux États–Unis, et comme le font la France et la Grande–Bretagne, par exemple. Alors la question de la reconversion de l'industrie militaire concerne directement Montréal, car Montréal est un centre majeur sur le plan de la production de matériel de défense. Montréal a, de plus, développé une dépendance de plus en plus grande envers les contrats du ministère de la Défense nationale.

Précisons, cependant, que le Québec n'a jamais reçu une part équitable sur le plan des dépenses en achat d'équipements, en paiement de salaires et en entretien de bases militaires. Le gouvernement a certes pris une bonne décision en annulant le contrat des hélicoptères. On doit cesser de dépenser inutilement de l'argent, que ce soit au Québec ou ailleurs. Cependant, le Bloc québécois a exigé et exige toujours que le gouvernement compense l'annulation de ce contrat par l'injection des mêmes sommes d'argent dans le domaine de la reconversion militaire et dans des projets de haute technologie, deux domaines créateurs d'emplois durables. Montréal ne peut se permettre de voir disparaître des emplois d'avenir parce que l'industrie militaire périclite. Le gouvernement doit proposer à cette Chambre un plan de reconversion industrielle, comme il l'a promis durant la dernière campagne électorale.

• (1345)

Je veux soulever un autre exemple des effets pernicieux du fédéralisme canadien sur le développement de Montréal: celui de la Commission de coopération environnementale de l'ALENA. Montréal, faut–il le préciser, a acquis par ses institutions universitaires un savoir–faire important dans le domaine de l'environnement. Rapellons l'entente sur la couche d'ozone, ou encore le rôle du maire de Montréal lors du Sommet de Rio. Or la ministre de l'Environnement hésite, tergiverse et crée un comité, encore un, plutôt que de prendre la bonne décision et d'implanter ce centre à Montréal. Verrons–nous la répétition de la décision idiote, qui fut celle d'implanter le siège social du Réseau canadien des centres de toxicologie à Guelph, en Ontario, alors que la masse critique du savoir en ce domaine se situe à Montréal. C'est le même genre de décision que celle qui fut prise dans le cas du centre bancaire. Les gens d'affaires de Montréal avaient prévu un Centre bancaire international à Montréal. Or le fédéral a décidé bien sûr qu'il y en aurait un, mais un également à Toronto, et un autre à Vancouver. En bout de ligne, un centre avec trois épicentres. C'est un peu la traduction géométrique du fédéralisme canadien: un centre, avec trois épicentres, il faut le faire. Les

centres bancaires ne fonctionnent pas, ni à Vancouver, ni à Toronto, ni à Montréal.

En somme, rien dans ce discours ne répond aux besoins de Montréal si ce n'est le projet d'infrastructures, dans la mesure toutefois, et cela est important, où le gouvernement du Québec parvient à une entente avec Ottawa sur la question majeure de la maîtrise d'oeuvre. Or, à ce jour, aucune entente n'est survenue entre Québec et Ottawa, alors que les ententes se multiplient entre les capitales provinciales à l'extérieur du Québec et Ottawa. Mais ce seul projet ne saurait imprégner une direction permettant à Montréal de sortir du cycle infernal du chômage. Il faut plus, il faut faire mieux. Cela est impossible si nous n'avons pas les moyens de transformer la société québécoise, d'une part, et la société canadienne, d'autre part.

Je conclus sur ce constat commun de 1992—et c'est très rare les constats communs en politique au Canada—mais les libéraux, les réformistes, les bloquistes et deux partis alors reconnus qu'étaient le NPD et le Parti conservateur, s'entendaient tous pour dire à la veille de l'entente de Charlottetown: Les structures politiques canadiennes ne permettent pas au Canada de faire face aux défis économiques de notre monde contemporain. Et j'ajouterais, elles ne permettent pas au Québec non plus d'y faire face. Tout le monde s'entendait là–dessus. Les réponses diffèrent cependant. Charlottetown nous a démontré que les réponses se situent aux antipodes. Le Canada a refusé l'entente de Charlottetown, parce que trop pour le Québec; le Québec a refusé cette même entente, parce que pas assez pour le Québec. Mais le constat demeure. Nous avons toujours les mêmes structures. C'est le statu quo constitutionnel. Et pas plus qu'en 1992 ne sommes–nous prêts à faire face à ces défis économiques de notre monde contemporain. Et c'est cela que nous allons expliquer tout au long de cette session.

[*Traduction*]

M. Barry Campbell (St. Paul's): Monsieur le Président, le député de Laurier—Sainte–Marie a parlé des centres bancaires internationaux et soutenu que la désignation d'autres villes du pays comme centres de ce genre a contribué aux problèmes de Montréal et du secteur des services financiers.

Je tiens à faire remarquer que la ville de Toronto n'est pas reconnue comme centre bancaire international. Par conséquent, la cause des problèmes que connaît Montréal n'est pas la désignation de Toronto comme centre bancaire international.

En second lieu, je ne puis m'empêcher de déceler un illogisme dans sa tirade historique. D'abord, le député dit se préoccuper beaucoup du déclin économique de Montréal, ce dont tous les députés citadins s'inquiètent. Les villes sont au coeur même de l'économie du pays. Nous déplorons tous le déclin économique de nos villes.

Cependant, il est illogique de croire, comme le député, que les disputes constitutionnelles, la reprise des discussions et même l'élection des bloquistes ne sont pas de nature à faire fuir les investisseurs.

• (1350)

[*Français*]

M. Duceppe: Monsieur le Président, de deux choses l'une. Les libéraux, avant le projet d'entente de 1992, avaient une position qui ne se tenait pas parce que votre chef, votre parti disait: «Les structures politiques du Canada ne permettent pas de faire face au défi économique actuel.»

Or, si, aujourd'hui, on nous dit qu'il n'y a pas à changer les structures pour faire face à ce défi, de deux choses l'une: vous disiez vrai en 1992 et vous ne dites plus vrai aujourd'hui, ou vous mentiez en 1992 et vous dites la vérité aujourd'hui. C'est l'un ou l'autre, mais ça ne peut pas être les deux. C'est évident!

Or, il nous semble qu'il y a deux grands courants dans le monde: un qui voit des peuples et des nations se donner des pays, et ces mêmes pays contribuer entre eux. C'est ça qui empêche aujourd'hui le Canada et le Québec de fonctionner. Les Canadiens veulent un État central fort, avec des normes nationales, une plus grande présence des régions dans l'État central. C'est la demande du Sénat triple E. Le Canada en a besoin, sauf que le Québec ne se sent pas à l'aise dans ça, sauf que le Québec ne fonctionnera jamais dans ça, sauf que le Québec n'acceptera jamais ça, et que vous ne l'aurez jamais, tant et aussi longtemps qu'on va être là.

On vous empêche de fonctionner, vous nous empêchez de fonctionner, alors qu'on devrait penser à des ententes qui vont dans le sens de Maastricht; faut–il le rappeler?

Moi, quand on me cite la Communauté économique européenne, je suis entièrement d'accord, mais j'aimerais entendre le premier ministre se rendre à Westminster et déclarer aux Britanniques que l'avenir, c'est un fédéralisme à la canadienne et que la Grande–Bretagne ne sera plus souveraine d'ici environ dix ans. J'aimerais l'entendre tenir le même discours à l'Assemblée nationale française ou encore au Bundestag et dire que l'Allemagne, dans le fond, d'ici dix ans, ne sera plus un pays souverain. «Just you try!», puis–je dire!

Moi, je vous dis que l'avenir, c'est justement des ententes comme Maastricht.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Laurier—Sainte–Marie de son discours. Je l'ai rencontré il y a plus de deux ans, après sa première élection, et, jusqu'à maintenant, nous avons vécu une bonne expérience, je pense, à travailler ensemble au Conseil de la régie interne.

[*Traduction*]

Le député occupe un poste de premier plan dans son parti et il a fait quelques allusions dans son discours qui ressemblaient aux propos de son chef.

Je voudrais lui demander de clarifier quelques questions au nom de son parti. Je voudrais bien m'adresser à son chef, mais le Règlement ne me le permet pas.

En premier lieu, à l'instar de son chef, le député a déclaré que le fédéralisme ne fonctionnait pas. Or, le Parlement est une institution fédérale. Étant donné que le député estime que le fédéralisme ne fonctionne pas, peut–il nous dire si son parti et lui considèrent comme une obligation inhérente au poste de député de faire de leur mieux pour que le Parlement et le régime fédéral fonctionnent?

En deuxième lieu, je voudrais qu'il nous dise quelle est sa position sur l'avenir du débat constitutionnel qui pourrait se tenir au Québec. Il a dit que le débat porterait sur le choix entre l'indépendance et le statu quo que représente la situation constitutionnelle actuelle.

Si un référendum comme celui–là était rejeté par la population québécoise, pousserait–il son argument jusqu'au bout en interprétant ce rejet comme l'acceptation du rôle du Québec au sein du Canada et des accords constitutionnels de 1982?

[*Français*]

M. Duceppe: Monsieur le Président, moi aussi, j'ai appris à travailler en compagnie de l'honorable député et, effectivement, je pense qu'on peut collaborer à beaucoup de choses.

Nous voulons faire en sorte que ce Parlement fonctionne le mieux possible. On a fait des suggestions à cet effet, et je pense que l'on vient de créer avec ces élections, pour la première fois dans l'histoire de ce pays, un véritable dialogue, parce qu'un dialogue ne peut pas être basé sur autre chose que la vérité.

• (1355)

Je ne dis pas que tous les Québécois et Québécoises sont souverainistes, mais je dis que cela existe. Pour la première fois, on peut en débattre ici. Je pense que c'est nouveau pour les Canadiens et Canadiennes d'entendre ici ce discours. Cela permet de situer le débat à son véritable niveau, de le faire correctement. En ce sens, une telle contribution, avec un meilleur fonctionnement de ce Parlement, amène en fin de compte une meilleure attitude face aux problèmes politiques que l'on rencontre. Cela ne signifie pas pour autant que cela permettra au fédéralisme de mieux fonctionner. Comme je l'ai dit, je crois, le fédéralisme n'est pas mauvais en soi, mais l'arrangement fédéral que nous avons dans le cadre politique actuel est inconciliable avec les besoins du peuple canadien et du peuple québécois.

Nous devons évoluer vers un cadre politique et économique qui lie la souveraineté des pays et des marchés économiques communs, comme on le voit en Europe et comme on le verra, j'en suis convaincu, avec l'ALENA qui s'agrandira, qui ne se limitera plus au Mexique et aux États–Unis, mais qui englobera d'ici 10, 15 ou 20 ans l'ensemble des pays d'Amérique centrale et d'Amérique latine. C'est vers cela qu'il faut aller.

On a aussi demandé ce que nous ferons si le référendum est rejeté. Je vous réponds: Que ferez–vous lorsque le référendum sera passé?

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations du député et je reconnais qu'il a des motifs légitimes pour être mécontent du fonctionnement de notre structure politique. Que ce soit chez lui ou chez moi, les chômeurs et les enfants qui n'ont pas de quoi manger ont tous les mêmes réactions. Il est sûrement d'accord là–dessus.

Mais si nous nous attaquons de façon constructive à certains des problèmes dont il a parlé et si nous élaborons des normes nationales dans les services de santé, l'éducation et la formation pour que tous les Québécois en profitent comme tous les autres Canadiens, continuera–t–il de soutenir, malgré ces correctifs, qu'il doit quitter le Canada?

[*Français*]

M. Duceppe: Monsieur le Président, quand on parle de ces normes nationales, pour que vous compreniez bien ce que le Québec ressent face au Canada, il faut vous dire au départ que notre projet de société, que le pays que l'on veut ne sera en aucune façon supérieur ou inférieur au Canada; il sera juste différent.

Pour bien comprendre comment nous réagissons face aux normes nationales, demandez–vous pourquoi vous avez des normes nationales différentes de celles des Américains. Vous me répondrez: Parce que nous sommes Canadiens, parce que notre souveraineté nationale nous importe, parce que nous avons des valeurs différentes; pas supérieures ou inférieures à celles des Américains, mais just plain different. C'est la même chose pour le Québec.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Jack Frazer (Saanish—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos du député de Laurier—Sainte–Marie, qui préconise une réduction de 25 p. 100 du budget de la défense.

Le député est sûrement conscient que, ces vingt dernières années, seul le Luxembourg a fait à la défense une contribution, par habitant, inférieure à la nôtre. En fait, il est reconnu au sein de l'OTAN et dans d'autres organismes que nous sommes très négligents dans notre participation à la défense.

Au cours des quatre prochaines années, des réductions de 6 milliards de dollars dans le budget de la défense ont déjà été annoncées. Je le demande au député, est–il réaliste et raisonnable de proposer une réduction de 25 p. 100 dans le budget des Forces canadiennes, alors que nous ne savons pas encore vraiment ce que nous allons leur demander de faire? Ne conviendrait–il pas

mieux d'attendre les résultats de l'examen de la politique de défense avant d'arrêter le budget?

[*Français*]

M. Duceppe: Évidemment, nous voulons revoir tout le rôle de l'armée canadienne avant d'opérer ces coupures de 25 p. 100.

Ce n'est pas un exercice comptable pur et simple. Bien sûr, il faut réfléchir avant d'agir. Cependant, je vous dirai qu'on en arrivera à cette conclusion. Il faut se fixer comme objectif de couper 25 p. 100; autrement, on va multiplier les cas de pertes d'emplois liés à la défense nationale parce que le marché de l'armement périclite à travers le monde. C'est exactement ce qu'a fait Bill Clinton, aux États–Unis. Il a coupé au ministère de la Défense d'une façon incroyable, mais tout en créant un fonds de reconversion industrielle de l'ordre de 29 milliards de dollars. C'est ce que font la France et la Grande–Bretagne. Rappelons–nous que 50 p. 100 et plus de nos exportations d'armes fabriquées ici étaient destinés au marché américain. Dans la mesure où ils ont coupé leurs dépenses, bien sûr, en vertu du secret d'État lié à la défense nationale, ils vont acheter chez eux, et c'est fort normal. On ne peut pas les blâmer. Or, c'est le chômage ici. Si on n'agit pas en ne coupant pas, on va accroître le chômage. C'est exactement à l'opposé de ce à quoi veut en arriver mon honorable collègue.

[*Traduction*]

Le Président: Comme il est 14 heures et en application du paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, un procès s'est déroulé dans le plus grand secret à Brampton, en Ontario, le mois dernier. Nous savons que celui qui a présidé le procès, le juge John Webber, a ordonné le huis clos et a mis sous scellés les dossiers de l'instruction à la demande de l'accusé qui estimait que sa famille serait menacée si certains renseignements étaient rendus publics. Nous n'en savons pas plus.

Voyons maintenant ce que le public ignore. Les Canadiens ignorent le nom de l'accusé, l'accusation portée contre lui et la sentence prononcée contre lui. Comme le *Globe and Mail* le faisait remarquer, nous ne connaissons pas les éléments de preuve présentés, les témoignages entendus, pas plus d'ailleurs que le motif invoqué par l'accusé pour réclamer le secret, les arguments défavorables et les raisons qui ont amené le juge à acquiescer.

Trop, c'est trop! Certes, je comprends que le Code criminel prévoit des cas où il y a lieu d'interdire la publication de certains éléments de preuve, mais de là à ordonner qu'un procès se déroule intégralement à huis clos, n'y a–t–il pas une marge? Je trouve cela inacceptable! C'est malheureux, mais cela soulève des soupçons à l'égard du système judiciaire.

Les Canadiens méritent de connaître toute la vérité.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE DÉCÈS DE M. GÉRARD PARIZEAU

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, en mon nom personnel et au nom du caucus du Bloc québécois, j'aimerais offrir mes plus sincères sympathies à M. Jacques Parizeau, chef du Parti québécois et député de l'Assomption, dans ma circonscription, ainsi qu'à sa famille, à la suite du décès de son père, M. Gérard Parizeau.

M. Parizeau père a eu une carrière bien remplie. Il a été un modèle de fierté, de loyauté et d'intégrité. En plus d'oeuvrer dans le domaine de l'assurance, il fut professeur à l'École des hautes études commerciales pendant près de 40 ans. Il a aussi écrit plusieurs ouvrages sur la société canadienne–française.

Son implication dans la société lui a valu d'être élu membre de la Société royale du Canada, fait Chevalier de la Légion d'honneur et Grand officier de l'Ordre national du Québec. Ces marques de reconnaissance témoignent de l'importance de sa contribution à l'essor de la société québécoise.

En terminant, nous réitérons nos condoléances à la famille Parizeau et lui transmettons nos voeux d'encouragement dans ces moments difficiles.

* * *

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je me lève au nom des petits entrepreneurs d'Okanagan—Similkameen—Merritt. Ils sont tenus de passer des heures et des heures pour s'acquitter de tâches administratives que le gouvernement leur impose.

Avant même l'imposition de la TPS, plus de 60 p. 100 des petits entrepreneurs canadiens consacrent jusqu'à dix heures par semaine à l'application des directives gouvernementales. Ce temps serait mieux utilisé à vendre des produits ou des services. L'introduction de la TPS n'a fait qu'aggraver encore la situation.

Le gouvernement a promis d'examiner l'impact des règlements et de la paperasserie sur le petite entreprise, ainsi que sa capacité d'y faire face. Le gouvernement et la fonction publique doivent être à la hauteur de leur réputation. Ils doivent servir les Canadiens en éliminant tous les règlements inutiles ou redondants.

Faisons en sorte que les règlements nécessaires posent le moins d'ennuis possible aux entreprises qui doivent les appliquer. À mon avis, voilà des mesures qui rehausseront la confiance de la population dans le gouvernement et donneront à la petite entreprise la chance de faire ce qu'elle sait faire le mieux: créer des emplois.

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Larry McCormick (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington): Monsieur le Président, je voudrais féliciter tous les députés des observations réfléchies qu'ils ont faites à l'occasion du débat historique de mardi sur le rôle du Canada dans le maintien de la paix.

Article 31 du Règlement

Les décisions que nous prenons sur l'avenir du maintien de la paix en Bosnie ne peuvent être dissociées de la question plus vaste qu'est l'avenir général du Canada dans le maintien de la paix au niveau international.

• (1405)

Comme beaucoup de mes électeurs et de nombreux Canadiens, je suis en faveur des opérations de maintien de la paix dirigées par les Nations Unies. Le maintien de la paix est crucial pour la sécurité internationale. Nous devons donc réexaminer et repenser notre participation actuelle aux opérations en Bosnie–Herzégovine. À mon avis, il n'y a pas une seule et bonne réponse. Il n'y a que des options à peser et que des bons choix à faire.

J'ai la conviction que le gouvernement a pleinement l'intention de faire les bons choix. Je le remercie de ses efforts sincères pour étudier toutes les options et toutes les opinions présentées à la Chambre au cours de ce débat historique.

* * *

LE DÉBAT SUR LES ESSAIS DU MISSILE DE CROISIÈRE

M. Reg Alcock (Winnipeg–Sud): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un appel téléphonique que j'ai reçu hier soir d'un jeune homme de ma circonscription, un certain M. Don Shay.

Don est apparemment un mordu de la chaîne parlementaire. Il m'a téléphoné pour me dire que depuis qu'il regardait cette chaîne, c'était la première fois qu'il avait l'impression d'apprendre quelque chose.

Il m'a prié de féliciter le premier ministre, le chef de l'opposition, le chef du troisième parti et tous les députés à la Chambre de leur débat très instructif. Il espère voir plus de débats de ce genre à la Chambre.

* * *

LE LABORATOIRE DE FRACTIONNEMENT DU SANG

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour dire que j'approuve sans réserve le projet d'aménagement en Nouvelle–Écosse d'un laboratoire de la Croix–Rouge pour le fractionnement du sang.

Actuellement, 96 p. 100 des produits de sang fractionné qu'utilisent 300 000 Canadiens proviennent de l'étranger. Ce qui nous rend vulnérables aux normes de sécurité étrangères, aux pénuries internationales, aux restrictions en matière d'exportation et à la fluctuation du change.

Ce laboratoire présentera sur le plan de la santé d'importants avantages pour tous les Canadiens. Il leur garantira des produits plus sûrs et moins chers et il fera économiser au système de santé canadien jusqu'à 575 millions de dollars au cours de la prochaine décennie.

Non seulement ça, ce laboratoire procurera d'importants avantages économiques à la Nouvelle–Écosse. Il entraînera pour la région de l'Atlantique de grandes retombées économiques qui devraient se chiffrer à 11 milliards de dollars au cours des dix prochaines années, sans compter qu'il entraînera la création de plus de 400 emplois dans le secteur de la haute technologie.

Ce projet est un pas important si nous voulons parvenir à l'autosuffisance sur le chapitre des produits du sang, ce qui est jugé indispensable par l'Organisation mondiale de la santé.

Les habitants de la Nouvelle–Écosse et tous les Canadiens devraient tous pouvoir profiter des avantages que procure un laboratoire canadien de fractionnement du sang.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, j'invite le vérificateur général du Canada à se pencher, en 1994, lors de la vérification des activités de la Société canadienne des postes, sur la pertinence des dépenses en publicité et en frais de commandite et sur les modes de détermination des contrats de cette société.

Cette vérification devrait aussi nous permettre de mieux évaluer l'efficacité de la politique de privatisation de la Société canadienne des postes, basée uniquement sur l'âge de retraite du maître de poste et non sur l'achalandage du bureau de poste concerné.

Finalement, le vérificateur pourrait nous faire connaître son évaluation de l'impact d'une telle politique sur le développement local de nos communautés rurales.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, je me fais aujourd'hui le porte–parole des agriculteurs qui réclament des programmes tenant compte tant de leurs intérêts que de ceux des consommateurs et des contribuables.

Les réformistes ont l'intention de préconiser les changements suivants dans le secteur de l'agriculture:

Le regroupement en trois programmes de plus d'une douzaine de programmes non coordonnés, la création d'un programme d'adaptation pour tenir compte de la distorsion du commerce, la mise en place d'un programme de stabilisation du revenu agricole et l'amélioration du programme d'assurance–récolte;

La réforme du réseau de transport pour que les produits puissent être acheminés par n'importe quel itinéraire et n'importe quel moyen transport, quelle que soit l'étape de transformation à laquelle ils sont rendus;

Une plus grande participation du secteur privé à la recherche, à l'éducation et à la formation professionnelle;

L'utilisation plus judicieuse des fonds destinés à la recherche pour que se réalisent les objectifs fixés par les agriculteurs et l'agro–industrie;

L'amélioration des règlements concernant la sécurité, la concurrence loyale et le règlement des différends.

Ces changements, entre autres, offriront de meilleures perspectives d'avenir aux agriculteurs.

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, au cours de la dernière législature, on a vivement critiqué les modifications apportées par les conservateurs à la Loi sur l'assurance–chômage parce qu'elles prévoyaient que les personnes qui devaient quitter leur emploi pour des motifs sérieux, mais non considérés comme valables, au sens de la loi, n'avaient pas droit à des prestations d'assurance–chômage.

Encore aujourd'hui, je rencontre des personnes qui, ayant dû quitter leur emploi pour cause d'exploitation ou de harcèlement, se voient encore refuser des prestations. Ces personnes n'avaient d'autre choix que de continuer à travailler comme des esclaves.

Étant donné qu'à l'époque, notre parti s'était farouchement opposé à ces modifications qu'il jugeait trop dures et exagérées, je presserais le gouvernement de proposer des modifications le plus tôt possible pour corriger cette injustice.

* * *

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, l'année 1994 marque le 25e anniversaire de l'adoption, par la Chambre, de la première Loi sur les langues officielles du Canada. Au cours des neuf années de règne du gouvernement conservateur, nous avons assisté à une baisse d'intérêt et à un affaiblissement de l'engagement à l'égard des langues officielles. Trop peu de Canadiens savent exactement de quoi il retourne.

• (1410)

Il faudrait entreprendre une étude sérieuse pour déterminer si la Loi sur les langues officielles atteint le but visé. Il faudrait, dans le cadre de cette étude, examiner notamment les institutions fédérales, les tribunaux, l'éducation, la formation et le développement, les minorités linguistiques, la culture, la région de la capitale nationale et les organismes bénévoles.

J'espère que le gouvernement appuiera la proposition d'examen de la mise en oeuvre de cette loi afin que le Canada puisse prendre des mesures pour améliorer la situation.

* * *

LA BIÈRE À TENEUR ÉLEVÉE EN ALCOOL

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, le 14 décembre 1993, la ville de Nepean a adopté une résolution appuyant l'imposition de prix et de méthodes de marketing limitatifs aux bières à teneur élevée en alcool.

La Fondation de recherches sur les blessures de la route au Canada, l'association *Mothers Against Drunk Driving*, la Fondation de la recherche sur la toxicomanie et l'Association médicale canadienne ont toutes manifesté leur opposition aux bières à teneur élevée en alcool.

La recherche montre que chez un jeune de 19 ans, deux consommations en une heure produisent en moyenne un taux d'alcoolémie suffisamment élevé pour qu'il ne puisse pas conduire sans violer les dispositions du Code criminel.

Article 31 du Règlement

Je demande au gouvernement fédéral d'affirmer à la Chambre qu'il faut une réglementation appropriée pour les bières à teneur élevée en alcool.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, j'attire l'attention de la Chambre et de la ministre de l'Environnement sur la nécessité de doter la flotte canadienne d'un navire équipé du matériel pertinent à une intervention rapide et efficace en cas d'accident écologique dans le fleuve ou le golfe Saint–Laurent.

Il est bien connu que le Québec serait totalement désarmé pour faire face à une catastrophe écologique qui aurait des effets désastreux sur l'écosystème du Saint–Laurent.

Ce type de navire répondrait donc à un réel besoin en plus d'aider l'industrie de la construction maritime.

Étant député de Bellechasse, je sais que plusieurs de mes électeurs, travaillant à la MIL Davie de Lévis, attendent une décision rapide à ce sujet.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, les gens de Fraser Valley–Ouest et d'autres circonscriptions au Canada sont préoccupés par la sécurité des personnes dans la rue. C'est particulièrement inquiétant quand les criminels s'en tirent grâce aux failles du système et qu'ils recouvrent leur entière liberté pour des raisons administratives.

Michael Lawrence Drake a été reconnu coupable d'avoir molesté une jeune fille, à Bellingham, dans l'État de Washington, en 1992. Il circule maintenant librement dans les rues du Grand Vancouver, tandis que l'enquête du service d'immigration est suspendue. Cet homme est né aux États–Unis et a le statut de résident au Canada, mais il n'est pas Canadien.

Je demande aux députés de faire des démarches pour obtenir que la police de notre pays ait le pouvoir de garder en détention les gens comme cet homme et que les tribunaux aient le pouvoir de les expulser sur–le–champ.

La réforme de notre régime de justice pénale est l'un des principaux objectifs du Parti réformiste. J'espère que le gouvernement en fera aussi l'un de ses grands objectifs, afin que nous sachions que nos familles sont en sécurité dans nos villes.

* * *

LA SOCIÉTÉ MAGNA INTERNATIONAL

M. Dennis J. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'invoque l'article 31 du Règlement pour clarifier et confirmer le soutien que j'accorde sans réserves au projet de développement de 200 millions de dollars soumis par la Société Magna International.

Le projet, qui prévoit la construction d'un centre de recherches et de formation de classe internationale, créera immédiatement 1 100 emplois à Aurora, en Ontario, et 10 000 emplois indirects dans l'ensemble de l'économie du sud de l'Ontario.

Je précise à l'intention des autorités municipales et régionales que ce projet permettra de réaliser des investissements massifs dans l'infrastructure sans puiser dans la bourse des contribuables.

Compte tenu des investissements massifs que le projet permettra d'effectuer dans la région du Grand Toronto, et considérant que le projet devra être déplacé, en partie ou en totalité, vers les États–Unis s'il n'est pas approuvé, il importe de régler rapidement toutes les questions touchant la planification et l'environnement.

J'exhorte les autorités provinciales, régionales et municipales à examiner le projet comme il se doit et sans perdre de temps.

* * *

[*Français*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, notre pays est aux prises avec un problème sérieux de contrebande. À titre de non–fumeur, je suis, en principe, d'accord sur les taxes élevées pour qu'elles puissent, en général, prévenir et avoir un effet dissuasif sur la consommation de tabac par les jeunes.

Cependant, la réalité aujourd'hui au Canada est tout à fait différente. À peu près toute jeune personne peut acheter des cigarettes bon marché, voire illégalement, à cause de la contrebande dans notre pays. Qui plus est, cette même contrebande permet à ces mêmes jeunes de participer et même de récolter des profits d'un système d'illégalité contrôlé par les indésirables, la pègre de notre société. Nous n'avons plus de choix, monsieur le Président, nous devons mettre fin à cette illégalité par une baisse, aussi temporaire soit–elle, des taxes sur le tabac. Nous devons tous travailler de concert pour remettre de l'ordre dans le système afin de faire respecter nos lois dans ce pays.

* * *

• (1415)

LA CONTREBANDE DU TABAC

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, lors du dernier Parlement, je me suis levé en cette Chambre à trois reprises pour dénoncer cette injustice flagrante de «deux poids, deux mesures», ce laxisme de mon gouvernement à l'époque et de celui du Québec, dans la triste aventure de la contrebande du tabac, où on a fermé les yeux durant des années en laissant la mafia s'enrichir au détriment de l'honnête population.

J'ai toujours dit et je le répète aujourd'hui, comme seul député élu indépendant au Canada, c'est la diminution des taxes qui réglera le problème de la contrebande. C'est l'appétit vorace des gouvernements qui a fait de nos concitoyens des contrebandiers, des criminels et des hors–la–loi.

Aujourd'hui, on pourrait poser des questions comme celle–ci: Qui protège qui au gouvernement et à la police? Quels fonctionnaires, quels politiciens ou quels organisateurs en retireraient des avantages pécuniaires pour afficher une si sordide tolérance? On en est au stade de ces questions, monsieur le Président.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes. Il y a un an, les images de six jeunes Innus respirant des vapeurs d'essence ont soulevé la tristesse et l'indignation de l'opinion publique, ainsi alertée sur les conditions de vie inhumaines des habitants autochtones de Davis Inlet. Or, un an plus tard, rien n'a changé. Les mêmes problèmes de drogue et de suicide perdurent, ainsi qu'en atteste un reportage télévisé hier soir à l'émission Le Point de Radio–Canada. À cette émission, nous avons vu également que les conditions de vie sont également très difficiles dans une autre communauté autochtone, au Québec, cette fois–ci, au Lac Simon.

La question que je pose au ministre est la suivante: Est–ce qu'il ne convient pas que le gouvernement, s'il veut assumer adéquatement ses responsabilités fiduciaires envers ces populations, doit agir par une stratégie concertée afin de mettre fin à cette situation de misère indigne et indécente des communautés autochtones du Canada, dont celles en particulier de Davis Inlet et du Lac Simon?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord. Lorsqu'il faisait partie d'un gouvernement antérieur, l'actuel chef de l'opposition officielle avait dépensé 1,7 million de dollars pour envoyer ces enfants à Poundmaker, et sur les 17 enfants qui y sont allés, 16 se retrouvent aujourd'hui en difficulté. Cette mesure s'est donc révélée inefficace.

Nous sommes retournés sur place afin de travailler avec les dirigeants de l'endroit. Comme je l'ai dit la semaine dernière, trois membres de notre personnel y travaillent activement et nous espérons pouvoir mettre en place un ensemble de solutions quelque temps en mars.

Je ne crois pas qu'il existe de solution miracle, et le député est sûrement du même avis. Il nous incombe cependant d'être présents sur place et de faire ce que nous pouvons pour soulager les personnes touchées, voir à leur santé, à leur logement et essayer de trouver une solution pragmatique et graduelle au problème.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes. En réponse à une question du député de Saint–Jean cette semaine, le ministre a déclaré qu'il s'apprêtait à faire une proposition aux gens de Davis Inlet, une proposition qui porterait sur les questions de justice et de santé, et qu'il a lui–même qualifiée d'acceptable. Est–ce que le ministre ne reconnaît pas que la gravité du problème s'accroît singulièrement,

puisque, au même moment, les agents de la GRC se voient refuser l'accès à Davis Inlet pour enquêter sur des cas d'agressions sexuelles et de violence faites à des femmes et à des enfants?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Après le premier incident, à la suite duquel je me suis rendu dans la région, les dirigeants ont changé de position et ont invité la GRC à se rendre sur place. La gendarmerie s'y est rendue, a pris les prisonniers en charge et a quitté l'endroit. Je crois que la situation est bien meilleure maintenant qu'elle ne l'était lorsque j'y suis allé. Les dirigeants de cette communauté veulent maintenant collaborer avec la GRC, avec le gouvernement de Terre–Neuve et avec mon ministère. Je crois qu'ensemble nous pourrons trouver des solutions.

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre aurait dû regarder l'émission de télévision hier soir. Il devrait demander à son personnel de la lui faire voir car la situation là–bas est vraiment terrible. Personne ne peut regarder un tel reportage sans éprouver de la tristesse au sujet de la condition de ces gens, qui vivent au Canada.

Je voudrais demander au ministre s'il est prêt à accéder à la requête des Innus de Davis Inlet, qui veulent quitter l'île et retourner vivre sur leurs territoires de chasse au Labrador.

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai entendu parler d'un montant aussi farfelu que 80 millions de dollars. J'ai demandé qu'on me fournisse les vrais chiffres. Je suis disposé à permettre ce déménagement, mais je tiens à m'assurer que cela puisse se faire dans les limites de notre budget. Le chef de l'opposition est certainement conscient des contraintes budgétaires auxquelles nous sommes confrontés. J'ai un budget et je dois m'y restreindre.

Je souhaite vraiment que ce déménagement puisse se faire, mais j'espère que nous pourrons y arriver en respectant les contraintes budgétaires du gouvernement, car nous accusons un lourd déficit.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, ma question porte sur les incidents survenus vendredi dernier à Kanesatake, et au sujet desquels le ministre de la Défense nationale change constamment de version. Il a d'abord déclaré que la Sûreté du Québec faisait enquête, ce qui s'est avéré inexact. Il a dit par la suite qu'on l'avait informé que la Sûreté du Québec faisait enquête, ce qui s'est également avéré inexact. Enfin hier, il a dit qu'il n'avait pas eu le temps de demander à la Sûreté du Québec de faire enquête.

Le ministre peut–il nous dire si oui ou non quelqu'un fait enquête au sujet des événements de Kanesatake? Et dans l'affirmative, est–ce que le ministre s'engage à déposer devant cette Chambre le rapport, une fois l'enquête complétée?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants)): Monsieur le Président, le député ne sait peut–être pas que le chef de la bande en cause dans l'incident d'Oka, le chef Peltier, a donné une conférence de presse il y a peu de temps. À cette occasion, il a déclaré d'abord qu'il était entièrement satisfait des explications du ministère de la Défense.

Deuxièmement, il a affirmé que cette affaire était terminée selon lui et troisièmement—on peut songer à ce que j'ai dit l'autre jour au sujet des députés d'en face qui envenimaient la situation—le chef a accusé les membres du Bloc québécois d'envenimer délibérément la situation afin de servir leurs propres fins politiques au Québec. C'est scandaleux. Le député devrait avoir honte d'une telle action.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le ministre ne comprend–il pas que son premier devoir est de satisfaire aux questions de cette Chambre au sein de laquelle il siège en tant que représentant élu, plutôt que de satisfaire aux désirs de certaines personnes dans la société, notamment ceux qui peuvent être impliqués dans un dossier.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier (Roberval): La vérité fait mal aux gens d'en face.

Le ministre pourrait–il dire si le mystérieux signal qui été perçu par les Forces canadiennes pouvait provenir d'un avion servant à la contrebande de cigarettes ou au trafic d'armes? Est–ce que le ministre peut nous fournir des renseignements à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants)): Monsieur le Président, ma première obligation est de répondre aux questions légitimes posées à la Chambre et de faire connaître la vérité. Le chef de bande a véritablement fait les déclarations que je viens de citer.

Je trouve cela un peu ironique car, il y a quelques jours à peine, le député défendait les autochtones d'Oka et voilà maintenant qu'il s'en prend à eux. Il pourrait être plus conséquent.

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La semaine dernière, le Parti réformiste a proposé qu'on impose un plafond aux dépenses de l'État de façon à les réduire, l'an prochain, de 6 p. 100 seulement. Hier, le ministre a qualifié cette proposition de sauvage.

Ce week–end, le ministre assistera a une conférence prébudgétaire à Calgary où les entreprises exploitantes de ressources ont dû réduire leurs effectifs de 10, 15 ou 20 p. 100 pour demeurer compétitives.

• (1425)

Le ministre peut–il dire à la Chambre comment il a l'intention d'expliquer aux employés de ces entreprises et à leurs investisseurs pourquoi le gouvernement fédéral ne peut pas réduire ses dépenses ne serait–ce que de 6 p. 100, préférant plutôt élargir son assiette fiscale?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, lorsque j'ai parlé d'acte de sauvagerie hier, je ne faisais pas uniquement allusion à la motion soumise à la Chambre mais également au programme présenté par le Parti réformiste pendant les élections. En effet, il y faisait une série de recommandations concernant les pensions de retraite qui, selon lui, toucheraient les ménages ayant un revenu supérieur à 54 000 dollars, mais qui, en réalité, s'appliquaient aux ménages ayant un revenu inférieur à 35 000 dollars.

Pour ce qui est de notre réticence à réduire les dépenses, ce n'est certainement pas le cas. Nous désirons le faire et nous allons le faire; mais c'est justement parce que le sort des travailleurs mis à pied nous tient à coeur que nous ne procéderons pas comme le voudrait le Parti réformiste.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances au sujet justement de l'aide aux travailleurs.

Selon une publication récente de son propre ministère, intitulée *Les défis économiques du Canada*, la dette publique totale du Canada par rapport au PIB est plus élevée que celle de nos principaux partenaires commerciaux.

Ce week–end, le ministre va se faire dire que les impôts que doivent payer les exportateurs canadiens au titre du service de la dette, qui sont plus élevés que ceux de leurs concurrents, représentent déjà un handicap responsable de la disparition d'emplois dans le secteur de l'exportation. Le ministre convient–il que tel est bien le cas, et si oui, peut–il expliquer comment élargir davantage l'assiette fiscale pourra bien stimuler la création d'emplois dans le secteur de l'exportation?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'élimination des échappatoires visent simplement à rendre le régime fiscal plus juste; les Canadiens seront alors plus disposés à l'accepter. Tel est notre but.

Pour ce qui est des exportations, nous avons dit sans ambages dans le livre rouge que le but ultime de tout gouvernement, et particulièrement de celui–ci, doit être la réduction des impôts. Mais dans notre parti, nous nous inquiétons, tout comme prétend le faire le Parti réformiste, de l'état des finances publiques de ce pays. Nous savons également que si nous ne nous attaquons pas au déficit, nous ne pourrons faire baisser les taux d'intérêt. Et si nos taux d'intérêt ne baissent pas, notre économie ne sera pas compétitive. Si le député veut que je lui donne un cours sur le déficit, je suis prêt à le faire.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre question supplémentaire pour le ministre des Finances, afin qu'il clarifie sa position.

Au Canada, les compagnies aériennes versent près de 20 p. 100 de leur revenu brut au gouvernement sous forme de charges et d'impôts directs alors que ce pourcentage n'est que de 10 p. 100 pour les transporteurs américains. Le ministre des Finances est–il prêt à reconnaître que l'importance de ces charges et de ces impôts est responsable de la disparition d'emplois dans l'industrie du transport aérien et peut–il à nouveau expliquer comment élargir l'assiette fiscale pourra bien améliorer la situation de l'emploi dans ce secteur ou dans n'importe quel autre?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il s'agit d'équité; il s'agit de faire en sorte qu'un groupe de Canadiens ne soit pas plus favorisé par le système et les services offerts par l'État que les autres. Nous essayons de rendre le système plus juste, ce qui est crucial.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le parti d'en face s'oppose à cette bienveillante équité, mais nous continuerons quand même sur cette même voie en dépit de ses objectifs.

Pour ce qui est de la compétitivité de notre système, il ne fait aucun doute qu'avec les taux d'intérêt que le pays a dû subir au cours des cinq dernières années, il y a eu beaucoup d'injustice comme peuvent en témoigner nos compagnies aériennes et nos agriculteurs. Ces derniers ont payé le prix fort pour leur engrais. C'est pour corriger tout cela que les Canadiens nous ont mis au pouvoir.

* * *

[*Français*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Hier, pour justifier la lenteur de la GRC à porter des accusations contre les contrebandiers de cigarettes, le premier ministre a dit que la Gendarmerie n'avait pas amassé suffisamment de preuves pour agir. Je cite le premier ministre: «Lorsqu'ils ont des accusations valables devant eux, les policiers agissent immédiatement, comme c'est leur devoir de le faire.»

Comment se fait–il que la GRC n'ait pas encore suffisamment de preuves pour porter des accusations, alors que chaque soir, à la télévision, on nous montre des images de contrebandiers en pleine action?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, c'est la GRC, en consultation avec les avocats de la Couronne, qui décide du moment où il existe assez d'éléments de preuve, non seulement pour porter des accusations, mais aussi faire en sorte que ces accusations aboutissent à des condamnations.

Je ne crois pas que c'est à moi d'intervenir dans ces décisions opérationnelles de la police. Dans le passé, les tribunaux ont exigé plus que des reportages télévisés en soirée pour fonder leurs conclusions de culpabilité.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, depuis le temps que ça dure, le solliciteur général peut–il nous dire franchement et honnêtement ici, en Chambre, pourquoi les médias, eux, sont capables d'accumuler ces dites preuves là, sont capables de nous montrer des images en direct, alors que la GRC, avec les moyens qu'ils ont, n'est pas capable de nous faire cette démonstration–là et de poursuivre les vrais criminels dans ces cas–là?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, les médias jouent un rôle très utile au Canada, mais leurs reportages ne sont pas des éléments de preuve pouvant servir de fondement à des accusations ni, après un procès où le fardeau de la preuve incombe à la Couronne, de fondement à des condamnations.

Je vais signaler à la GRC la proposition du député et je suis convaincu que les policiers en tiendront compte pour accomplir le travail pour lequel ils sont réputés partout dans le monde.

* * *

L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Affaires étrangères, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Je voudrais simplement mentionner en guise d'introduction qu'une leçon donnée par un ministre libéral des finances sur la façon de réduire le déficit équivaut à une leçon donnée par un pyromane sur la façon de lutter contre les incendies.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Je suis certain que le député voudra modifier sa déclaration, notamment l'allusion au pyromane.

M. Strahl: Oui, monsieur le Président.

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement a versé une allocation de logement de plus de 400 000 $ à un fonctionnaire des Nations Unies qui travaille pour l'Organisation maritime internationale. Dans les derniers jours de son mandat, le gouvernement conservateur a convenu de verser un montant maximal de 12 000 $ par mois au cours des quatre prochaines années, soit un total de 580 000 $, à titre d'allocation de logement au même fonctionnaire.

Je pose la question au ministre des Finances: À une époque où des milliers de Canadiens sont sans logis, le gouvernement libéral va–t–il annuler la décision des conservateurs d'accorder à ce fonctionnaire des Nations Unies l'équivalent d'environ 500 000 $?

M. Tobin: Honte aux conservateurs.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, ce n'est pas drôle de rater son introduction.

Je prends note de la question et j'en discuterai certainement avec le ministre des Affaires étrangères. Je tiens toutefois à dire au député que nous avons la ferme intention d'annuler un bon nombre des décisions prises par les conservateurs.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, je pense bien que tous les Canadiens, et comme nous de ce côté–ci de la Chambre, ont été soulagés lorsque le gouvernement a déclaré récemment qu'il envisageait d'éliminer la pratique du cumul de pension et de traitement.

Est–ce que le gouvernement entend aussi éliminer cet exemple de triple cumul?

Le Président: Je ne suis pas certain à qui s'adresse votre question.

M. Tobin: À M. Ray Speaker.

M. Marchi: Laissez Ray répondre.

Le Président: À l'ordre. Je saurais gré au député de répéter sa question.

M. Strahl: Je vais m'exprimer plus lentement. Le gouvernement va–t–il prendre des mesures pour éliminer cet exemple de triple cumul aux dépens des contribuables?

Le Président: Je pense que la question s'adresse au ministre des Finances.

• (1435)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, mon collègue, le solliciteur général, m'assure que nous allons certainement nous occuper de cette affaire et je pense que ma première intervention répond à la question posée.

* * *

[*Français*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Le premier ministre a déclaré hier qu'il était prêt à envisager de baisser, unilatéralement s'il le faut, les taxes sur le tabac afin de mettre fin aux problèmes de contrebande qui sévissent actuellement au Québec et en Ontario, et le ministre des Finances a indiqué qu'une baisse des taxes aidera à mettre fin à la contrebande.

La ministre partage–t–elle l'opinion de son premier ministre et de son ministre des Finances sur la nécessité de baisser les taxes sur le tabac?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, mon premier devoir est de voir à la santé des Canadiens et des Canadiennes. Le problème de la contrebande est aussi un problème de santé.

Vous savez que tous les jours, environ 300 enfants commencent à fumer. Il y a aussi chaque année 40 000 décès attribuables au tabagisme au Canada. Donc, pour moi, il est absolument essentiel de convaincre tous les Canadiens de cesser de fumer.

Mme Picard: Monsieur le Président, si je comprends bien, madame la ministre est d'accord pour le maintien des taxes. Comme elle n'est pas d'accord avec le gouvernement, comment compte–elle enrayer la recrudescence de l'usage du tabac chez les jeunes à cause du fléau de la contrebande?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, le problème de la contrebande de cigarettes nous préoccupe beaucoup.

Le gouvernement et moi–même, en tant que ministre de la Santé, sommes très préoccupés par le danger que présente le tabac pour la santé des Canadiens. Non seulement de jeunes enfants commencent à fumer tous les jours, mais la vente de cigarettes sur le marché noir nous prive des recettes fiscales nécessaires pour financer le système des soins de santé. Et, croyez–moi, nous avons besoin de tous les dollars qu'on peut amasser pour résoudre les problèmes causés par le tabagisme.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Le 25 janvier, le ministre a dit à la Chambre qu'il cherchait à obtenir des éclaircissements sur la contradiction qui existe entre les principes comptables de son ministère et ceux du vérificateur général. Toujours le 25 janvier, à une question concernant la responsabilité des fonctionnaires de son ministère, le ministre a répondu ceci:

> Ce n'est pas à moi que cette question devrait être posée, mais au gouvernement. Je ne sais pas qui pourrait y répondre.

Le ministre dit qu'il n'est pas responsable des mesures qui sont prises par les fonctionnaires de son ministère. Dans cette optique, le ministre peut–il expliquer à la Chambre sa notion de responsabilité ministérielle?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants)): Monsieur le Président, le député reconnaîtra que, compte tenu de la façon dont son collègue a formulé sa question supplémentaire, il était difficile de comprendre où il voulait en venir. Personne ne conteste le fait que les fonctionnaires font manifestement rapport à leurs maîtres politiques élus que sont les députés ministériels.

En ce qui concerne plus particulièrement la question même des coûts, je sais que le député voudrait savoir pourquoi le ministère de la Défense nationale et le vérificateur général n'arrivent pas aux mêmes chiffres. Avec la permission de la Chambre, je publierai notre rapport au début de la semaine prochaine et je le déposerai à la Chambre de sorte que tous puissent prendre connaissance de la démarche du ministère de la Défense nationale. Nous n'avons rien à cacher.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre de la Défense nationale.

Ce n'est qu'hier que le premier ministre a expliqué à la Chambre que les chiffres du vérificateur général sont parfois trompeurs.

• (1440)

Le ministre croit–il que le vérificateur général a encore induit la Chambre en erreur dans ce cas–ci?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants)): Monsieur le Président, le premier ministre parlait de la contradiction qui existe entre ce que nous estimons être des relevés de coût exacts et l'évaluation qu'en fait le vérificateur général, et je crois qu'il a expliqué en termes très clairs nos méthodes comptables respectives.

Nous avons parfaitement le droit, en tant que députés ministériels, de ne pas être d'accord avec qui que ce soit sur des méthodes comptables.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

L'enquête menée par le professeur James Hathaway, de Toronto, portant sur la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, commandée par son propre ministère, a conclu cette semaine que le ministre abdique ses responsabilités, que la commission fait fi des règles les plus élémentaires de justice envers les réfugiés et que des commissaires incompétents ont rendu des décisions douteuses pour des raisons discutables.

Qu'est–ce que le ministre attend pour réformer la commission et lui redonner sa crédibilité? Et qu'entend–il faire concrètement concernant les décisions déjà rendues par ces commissaires incompétents?

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Vers la fin de 1993, nous avons eu l'occasion d'effectuer nos premières nominations à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Nous voulions veiller à ce que le gouvernement tienne promesse et rétablisse l'intégrité et la compétence qui faisaient défaut non seulement au gouvernement, mais également aux conseils et commissions relevant de sa compétence.

Nous avons donc nommé 33 membres à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, nominations qui furent très bien accueillies un peu partout au pays. En fait, le député a lui-même admis que le gouvernement était sur la bonne voie et cherchait à améliorer la commission.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, alors que la presse soulevait aujourd'hui que la commission constitue un repaire privilégié de patronage et d'incompétence, le ministre peut-il prendre l'engagement ferme que le processus d'embauche et les nominations se feront dorénavant selon des critères de compétence plutôt que selon l'affiliation politique des postulants?

[*Traduction*]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je viens juste de dire que le député, tout comme le Parti réformiste du Canada, avait applaudi aux premières nominations que nous avons effectuées.

En ce qui concerne les nominations à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, nous avons mis sur pied un processus de consultation sans précédent. Nous avons consulté des organisations non gouvernementales et des avocats de tous les coins du pays. Nous avons consulté des défenseurs de la cause des immigrants et des réfugiés.

Avant même que le rapport Hathaway ne soit déposé à la Chambre cette semaine, mes collègues et moi-même, en tant que ministre, avons proposé d'établir un système de consultation dans le but notamment de créer des comités de Canadiens intéressés qui proviendraient de tous les milieux et qui seraient chargés d'examiner les candidatures en profondeur et de recommander la nomination des candidats aptes, à leur avis, à remplir les fonctions et l'important mandat confiés aux membres de la Commission d'immigration et du statut de réfugié.

Le député devrait faire une distinction entre les nominations effectuées au mois de décembre et celles effectuées au cours des neuf années de règne du gouvernement conservateur.

* * *

LA YOUGOSLAVIE

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Je crois que les Canadiens aimeraient qu'à côté de notre rôle militaire dans l'ancienne Yougoslavie, nous apportions une contribution aux efforts visant à trouver un règlement négocié au conflit.

Le ministre peut-il me dire si le gouvernement prévoit jouer un rôle plus actif du côté diplomatique? Comme contribution aux négociations, serait-il prêt à envisager de réunir des Canadiens compétents pour rechercher des moyens de mettre fin au conflit dans l'ex-Yougoslavie?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je remercie le député pour ses questions et pour ses intéressantes suggestions.

En plus de l'énorme contribution des Forces canadiennes sur place et de l'aide humanitaire que nous accordons à l'ancienne Yougoslavie, nous devrions envisager de lancer une initiative diplomatique.

• (1445)

J'ai communiqué avec notre ambassadeur à Genève et, après le débat que nous avons eu à la Chambre des communes, je lui ai fait part du sentiment général, à savoir que toutes les voies doivent être explorées pour apporter la paix dans la région.

Quant à la suggestion de retenir les services de Canadiens renommés pour nous conseiller et nous seconder, je rappelle à la Chambre qu'un comité parlementaire sera formé pour étudier notre politique étrangère. Les membres de ce comité feront leur travail selon les règles traditionnelles, et le comité pourra entendre des témoins. Mais de plus, conformément aux engagements que nous avons pris dans notre livre rouge, nous tiendrons un colloque national de deux jours à la fin de mars prochain pour évaluer notre politique étrangère.

C'est dans un tel contexte que la population de tout le Canada pourrait être invitée à participer et à donner son avis.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, les entreprises et les travailleurs en ont assez de ces constantes hausses des cotisations d'assurance-chômage. Ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le ministre acceptera-t-il de céder la gestion du programme d'assurance-chômage aux entreprises et aux travailleurs qui le financent?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme le député le sait, le ministre du Développement des ressources humaines, est actuellement en route pour Winnipeg en vue de participer à d'autres discussions dans le cadre d'un réexamen complet du régime d'assurance-chômage. Ce réexamen de la politique sociale tient compte de toutes les options.

Je suis certaine qu'il serait très heureux de connaître le point de vue du député et des autres députés sur ces importantes questions.

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser à la ministre. Elle sait fort bien que les charges sociales nuisent à la capacité des entreprises de créer des emplois.

La ministre peut-elle dire à la Chambre quels groupes de travailleurs et d'entreprises ont été consultés au sujet de la taxe de formation de 1 p. 100 que le gouvernement songe à imposer, selon le premier ministre et le ministre du Développement des ressources humaines?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je rappelle au député

que certaines obligations légales ont été établies sous le gouvernement précédent.

Le gouvernement actuel a pris des mesures à court terme en vue de geler les cotisations des employeurs au régime d'assurance–chômage. À moyen terme, nous procéderons à un examen complet du régime, examen auquel le député est évidemment invité à participer.

Nous comptons sur sa participation ainsi que sur celle de tous les Canadiens. D'ailleurs, c'est justement pour entreprendre ce processus de consultation à l'extérieur d'Ottawa que mon collègue est parti pour Winnipeg il y a à peine dix minutes.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

M. Gérard Asselin (Charlevoix): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrasctructure. À ce jour, le gouvernement du Canada a conclu des ententes avec les gouvernements de six provinces, notamment l'Île–du–Prince–Édouard, la Saskatchewan, le Manitoba, le Nouveau–Brunswick, et plus récemment l'Ontario. Alors que le Québec a déjà reçu une première contribution du gouvernement fédéral avec l'annonce de la construction du nouveau Palais des congrès à Québec, on ne peut que s'étonner de l'absence d'une entente concrète avec le Québec.

Ma question est la suivante: est–il possible que l'entente que tout le monde attend au Québec soit retardée parce que le gouvernement fédéral ne veut pas reconnaître la véritable maîtrise d'oeuvre du Québec dans ce dossier et que le gouvernement fédéral veut à tout prix avoir son mot à dire dans la sélection des projets?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Tout d'abord, monsieur le Président, lorsque tous les premiers ministres provinciaux se sont réunis ici lors de la conférence des premiers ministres du 21 décembre, ils ont tous donné leur accord de principe au programme. Le Québec est donc partie prenante au programme.

Nous tâchons à l'heure actuelle d'établir la version définitive du texte de l'accord–cadre. Dès que ce sera fait, nous ratifierons l'accord.

Tout se passe bien à cet égard. En fait, je vois dans *Le Soleil* d'aujourd'hui que l'honorable André Bourbeau se serait dit très satisfait. Il s'agit du ministre responsable du programme au sein du gouvernement du Québec, qui se dit très satisfait du programme. Nous aussi.

• (1450)

[*Français*]

M. Gérard Asselin (Charlevoix): Monsieur le Président, je désire poser une question complémentaire au ministre responsable de l'Infrastructure.

Le ministre peut–il nous dire s'il est possible que la signature avec le Québec soit retardée parce qu'Ottawa serait plutôt réticent à accorder une véritable maîtrise d'oeuvre au Québec et qu'il serait prêt à avoir son mot à dire dans le choix des projets du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): La réponse est tout simplement non, monsieur le Président.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre qui répond aujourd'hui au nom du premier ministre.

Dans sa livraison du 24 janvier, le magazine *Maclean's* mentionne que le premier ministre a retenu les services de Robert Wright, un avocat de Toronto qui a aussi été son principal solliciteur de fonds lors du congrès à la direction du Parti libéral de 1984; celui–ci a été chargé de négocier l'annulation du contrat relatif à la privatisation de deux aérogares à l'aéroport international Pearson.

Le ministre peut–il expliquer à la Chambre pourquoi le premier ministre a confié à un des solliciteurs de fonds du Parti libéral la tâche de négocier l'annulation d'une entente qu'il a dénoncée durant la campagne électorale parce qu'elle mettait en cause un solliciteur de fonds conservateur?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, je m'étonne que le député ne comprenne pas que l'annulation du contrat lié à l'aéroport Pearson et les négociations entreprises au sujet de l'indemnisation à verser puissent être confiées à un avocat d'expérience comme celui que j'ai désigné à titre de ministre des Transports.

M. Wright a déjà été président de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et c'est un juriste éminent. Je suis certain qu'il examinera la question de l'indemnisation à verser par suite de l'annulation du contrat concernant l'aéroport Pearson avec le sérieux, les compétences et le professionnalisme qu'on lui connaît.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, étant un nouveau venu à Ottawa, je reconnais que je ne suis pas habitué aux usages concernant les solliciteurs de fonds. Le ministre pourrait–il m'expliquer en quoi la nomination de solliciteurs de fonds libéraux est moralement plus acceptable que celle de solliciteurs conservateurs?

Le Président: Je crois que la discussion s'engage sur des terrains quelque peu différents. Je permettrai au ministre de répondre à la question s'il le désire.

Je demanderais toutefois aux députés d'éviter de prêter des intentions autant que possible. Le ministre veut peut–être répondre?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, il semble que le député mette en doute l'intégrité de M. Robert Wright et je trouve cela totalement inacceptable. La réputation de cet homme est sans tache.

En fait, lorsqu'il aura passé un peu de temps ici, le député se rendra compte que le premier ministre a beaucoup d'amis au Canada.

LE PROJET KEMANO

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Un grand nombre de mes électeurs, dont des représentants de groupes écologistes et des premières nations, m'ont fait part de leurs préoccupations au sujet de l'achèvement du projet Kemano.

Cette semaine, le ministre des Pêches et des Océans a laissé entendre qu'il serait peut–être en mesure de nous dire quand et comment le gouvernement entendait honorer les engagements du premier ministre et participer à l'examen que fait la British Columbia Utilities Commission sur l'achèvement du projet Kemano.

Le ministre peut–il nous faire part de quelques détails aujourd'hui? Sinon, quand pourra–t–il le faire?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question, qui me fournit l'occasion d'annoncer, au nom du gouvernement, qu'il a été décidé aujourd'hui de participer à l'examen qu'effectue la British Columbia Utilities Commission sur l'achèvement du projet Kemano.

Conformément aux engagements que le premier ministre a pris pendant la campagne électorale envers les citoyens de la Colombie–Britannique, des groupes autochtones et des groupes écologistes, le gouvernement fournira des documents et de l'information et il autorisera des fonctionnaires et des scientifiques à témoigner aux audiences.

• (1455)

Il est dans l'intérêt du gouvernement de veiller à ce que soient prises en considération toutes les opinions sur les questions techniques litigieuses qui sont en cause. Nous allons collaborer sans réserve pour nous conformer aux engagements pris par le premier ministre.

* * *

[*Français*]

LE TRAIN À GRANDE VITESSE

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, en 1991, le Groupe de travail sur le train rapide Québec–Ontario a reconnu la pertinence de l'implantation d'un train rapide dans le corridor Québec–Windsor. Le Groupe a réalisé une étude de préfaisabilité des plus complètes qui énumère les multiples retombées économiques liées au projet.

Le chef de cabinet de l'actuel premier ministre et ex–maire de Québec, M. Jean Pelletier, était le cosignataire de ce rapport. De plus, le Groupe a procédé à une vaste consultation publique au cours de laquelle la population a rappelé la nécessité de rendre les villes du corridor plus efficaces si on veut qu'elles réussissent dans un marché compétitif.

Ma question s'adresse à la vice–première ministre. Cette dernière pourrait–elle m'indiquer ce qu'elle préfère: dépenser l'argent des contribuables pour procéder à l'abandon de tronçons de voie ferrée, ou un projet innovateur, créateur d'emplois, jobs, jobs, jobs, qui augmenterait nos exportations technologiques vers les États–Unis?

L'hon. Sheila Copps (Vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Quand on parle de jobs, jobs, jobs, on se souvient de l'ancienne déclaration de l'ami de M. Bouchard. Le Parti libéral va travailler avec le secteur privé, tel qu'on l'a préconisé dans l'étude à laquelle il fait allusion. Il s'agit d'améliorer le système de transport en commun, justement pour développer la haute technologie au Canada pour les Canadiens, mais aussi pour maintenir une infrastructure qui va donner à notre économie la possibilité de s'épanouir. Nous travaillons à plusieurs mesures, y compris la proposition mise de l'avant par le Comité bipartite. Je suis certaine que le Bloc québécois, lorsqu'on aura la chance de débattre de nos priorités budgétaires, pourra indiquer si, oui ou non, c'est sa priorité pour ce budget.

M. Guimond: Monsieur le Président, dois–je comprendre que, lorsque la vice–première ministre a appelé l'honorable chef de l'opposition par son nom, c'était tout simplement un oubli?

Le Président: À l'ordre! Oui, je demanderais à tous les députés de procéder ainsi, si c'est possible. Je sais que nous sommes en début de session, mais si nous pouvions nous référer aux gens en utilisant le nom de leur circonscription, ce serait préférable. J'encourage tous les députés à le faire si c'est possible. Je cède la parole à l'honorable député de Beauport—Montmorency—Orléans.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): La réponse de la vice–première ministre signifie donc qu'elle n'appuie pas les déclarations du ministre des Transports qui disait la semaine dernière que l'implantation d'un TGV ne faisait pas partie de ses priorités.

L'hon. Sheila Copps (Vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada tient fortement à collaborer avec le secteur privé dans tout aspect du transport qui peut aider l'infrastructure et la haute technologie. Il est évident que nous vivons une crise budgétaire, à laquelle son ami, le député de Saint–Jean, a fait allusion à maintes reprises dans cette Chambre. Il est aussi évident que le mois prochain, quand le ministre des Finances aura la possibilité de dévoiler ses priorités budgétaires, le député aura la chance de voir si on est capables à la fois de créer des emplois et de remplir nos responsabilités budgétaires. C'est un équilibre difficile à obtenir, mais nous sommes convaincus que le transport en commun à long terme est un but pour ce pays, aussi bien pour l'économie du Québec que pour celle du Canada.

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Mardi après-midi, dans un tribunal de Vancouver, Dale John Hicks a été reconnu coupable du meurtre de Caren Rainey et de Laurie Wood.

L'accusation était ramenée de meurtre au deuxième degré à un simple homicide involontaire. La raison invoquée pour ce changement était que l'accusé n'avait pas manifesté l'intention de tuer les deux femmes, mais seulement de les agresser. Leur mort brutale—l'une a reçu 17 coups de couteau—était imputable, selon le tribunal, non à Hicks mais à la cocaïne qu'il avait consommée.

• (1500)

Au nom des familles des deux victimes et de millions d'autres Canadiens, je voudrais savoir si le ministre est prêt à modifier la loi pour que la consommation de drogues ne constitue pas une excuse pour la perpétration de meurtres.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je dois dire que je ne connais pas très bien l'affaire à laquelle la députée fait allusion. Je vais donc me renseigner avant de commenter. Si la députée veut que je fasse des observations sur cette affaire, je serai heureux de le faire dès que j'aurai eu l'occasion de l'examiner en détail.

Quant à la question plus globale qui est de savoir si on peut tenir compte de la consommation de drogues dans la détermination du degré de culpabilité ou de la nature de l'accusation, je dirai simplement que le Code criminel et les recours actuels de la défense dans des procès criminels prévoient, depuis les débuts de notre système judiciaire, que les tribunaux doivent tenir compte de toutes les circonstances, y compris la question de savoir si l'accusé a agi sous l'influence d'une substance donnée.

C'est une question complexe qui ne peut être traitée dans une brève réponse. J'assure à la députée qu'une fois que je connaîtrai mieux les détails de l'affaire en cause je serai heureux d'en discuter davantage avec elle.

* * *

PORT GRANBY

M. Alex Shepherd (Durham): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Ressources naturelles.

Il y a, dans la circonscription de Durham, un endroit que l'on appelle la décharge nucléaire de Port Granby, à quelque 100 verges seulement du lac Ontario. Elle contient des résidus laissés par l'ancienne Eldorado nucléaire, une société d'État.

Bien que l'on ait déjà fait 16 millions de dollars de travaux, aux frais des contribuables, des produits continuent à être entraînés dans le lac Ontario. Qu'est-ce que la ministre entend faire pour lever cette menace pour notre communauté et l'ensemble des Grands Lacs?

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, je reconnais l'importance, pour les habitants de Port Granby, de la question que vient de poser le député de Durham.

Il est certain que nous devons trouver un emplacement permanent pour les résidus à faible radioactivité dont parlait mon collègue. Nous avons un groupe de travail indépendant qui essaie, en consultation avec les communautés touchées, de trouver un emplacement permanent acceptable. Une fois qu'un emplacement aura été trouvé nous commencerons le nettoyage de la décharge de Port Granby.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, tel que prévu à notre Règlement, j'aimerais que le leader du gouvernement nous indique les travaux que nous aurons à effectuer à la Chambre d'ici la fin de la semaine et pour la semaine prochaine, s'il vous plaît.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous poursuivrons le débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône. Comme nous le savons, la Chambre siégera jusqu'à 22 heures ce soir. Ce débat se poursuivra demain également.

S'il y a lieu de mettre la motion aux voix, le vote se déroulera, si besoin est, à 18 heures mardi prochain. Lundi, la Chambre sera appelée à examiner la motion du ministre du Développement des ressources humaines qui prévoit l'établissement du calendrier d'étude des programmes sociaux par un comité. Le libellé de cette motion figurera dans le *Feuilleton des avis* ce soir. Mardi, nous aurons un débat spécial préalable au budget pour que les députés puissent exprimer leur opinion sur ce que celui-ci devrait contenir.

Enfin, mercredi, selon nos consultations avec les autres partis sur cette question, nous pourrions débattre d'une motion sur la réforme parlementaire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

M. Derek Wells (South Shore): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection à la présidence. Dans vos observations préliminaires, vous avez cité Disraeli. Je sais que vos observations reflètent le sentiment que partagent un grand nombre des nouveaux députés à la Chambre.

● (1505)

Je sais que nous sommes tous animés des meilleures intentions et j'espère qu'ensemble, à l'aide de vos conseils, monsieur le Président, nous parviendrons à redonner de la dignité et du respect tant à la politique qu'aux politiciens. Je songe également à votre conseil: rappelons–nous que nous ne sommes pas ici en raison de nos qualités, bien qu'elles y soient sûrement pour quelque chose, mais parce que des hommes et des femmes libres ont eu confiance en nous et ont cru dans les principes énoncés pendant la campagne électorale. Je vous suis reconnaissant de ces observations.

Le Président: À l'ordre. Je prierais les députés qui veulent discuter entre eux d'aller le faire derrière les rideaux.

Est–ce là le premier discours du député?

M. Wells: Oui.

Le Président: Je vous souhaite bonne chance.

M. Wells: Monsieur le Président, j'espère que tous les députés se souviendront de vos commentaires. Il va de soi que nous devons tous faire de notre mieux et oeuvrer au rétablissement du respect et de la dignité, sans quoi, aux prochaines élections, il y aura encore un nombre record de nouveaux visages à la Chambre.

Je félicite tous les députés de leur élection à la Chambre. Je suis persuadé que, comme dans mon cas, c'est pour eux un honneur et un privilège de représenter leurs électeurs et de formuler leurs préoccupations devant cette assemblée. J'ai bien hâte de collaborer avec les députés de toute allégeance politique au cours des quatre prochaines années.

Je remercie les gens de South Shore, en Nouvelle–Écosse, de la confiance qu'ils m'ont accordée le 25 octobre. À l'instar de bien d'autres, ma circonscription était représentée par un autre parti depuis belle lurette. En fait, le dernier libéral à avoir représenté South Shore au Parlement est le regretté Robert Winters qui a servi la région pour la dernière fois en 1957.

Je ne prétends pas être un autre Robert Winters, mais je peux donner aux électeurs de South Shore l'assurance que je vais tous les représenter de mon mieux et que je vais tenir les engagements que je leur ai réitérés à maintes reprises au cours du laborieux processus d'investiture et de la campagne électorale.

La circonscription de South Shore est l'une des plus grandes circonscriptions côtières du Canada. C'est là que vivent le plus de pêcheurs au Canada. En 1992, il y avait dans cette seule circonscription 5 000 pêcheurs actifs et 126 usines de transformation autorisées. La valeur du total annuel des prises voisine les 200 millions de dollars, ce qui représente une valeur marchande d'environ 375 millions de dollars.

Ma circonscription est formée de trois comtés dotés d'une industrie primaire. Le comté de Shelburne est la capitale canadienne de la pêche. Le comté de Queens est la capitale forestière du Canada. Enfin, le comté de Lunenburg passe pour la capitale canadienne de l'arbre de Noël. Avec toutes ces capitales, on pourrait presque dire que South Shore est la capitale des capitales du Canada.

Ma circonscription va de Hubbards, à l'est, jusqu'à Charlesville, 150 milles plus loin, à l'ouest. Elle pénètre dans les terres, à partir de l'océan Atlantique, sur une distance de 50 milles jusqu'aux collectivités de New Ross et de New Germany, dans le comté de Lunenburg, de Caledonia et de Greenfield, dans le comté de Queens, et, de là, jusqu'à Upper Ohio, dans le comté de Shelburne. Ses baies regroupent des milliers d'îles qui vont d'East Ironbound et Tancook, à l'est, jusqu'à l'île Seal et l'île Cap–de–Sable, à l'ouest.

Les villes historiques de Lunenburg, baie Mahone, Bridgewater, Liverpool, Shelburne, Lockeport et Clark's Harbour sont toutes situées dans la circonscription de South Shore, tout comme plusieurs petits villages pittoresques, tels Chester, où j'habite, Blandford, New Ross, Riverport, Port–Mouton, East Green Harbour et Barrington Passage. Je pourrais vous en nommer bien d'autres, si j'en avais le temps.

Je me souviens encore de ce vendredi matin, dix jours avant les dernières élections, où le premier ministre a visité la ville historique de Lunenburg, qui abrite le *Bluenose*, le *Bounty* et le Musée des pêches de l'Atlantique. Les habitants de South Shore ont été extrêmement honorés de cette visite du premier ministre, et je suis certain que beaucoup d'entre eux ont été touchés par son honnêteté et son côté très humain.

À m'entendre ainsi nommer ces villes et ces villages, on aura sûrement deviné que le tourisme joue un rôle important dans la vie des habitants de ma circonscription. Nous devons continuer à promouvoir le tourisme, car il redonne vie aux collectivités dévastées par le ralentissement des activités dans le secteur de la pêche. Le tourisme rapporte plus de cent millions de dollars par an et fournit des emplois à des milliers d'habitants de South Shore. C'est une industrie qui peut et doit jouer un rôle de premier plan dans la relance économique que nous souhaitons tous.

● (1510)

Comme je l'ai dit, l'économie de ma circonscription repose principalement sur les matières premières. Les habitants de ma circonscription sont très préoccupés et très affectés par le ralentissement des activités dans le secteur de la pêche, par les problèmes qui sont survenus dans le secteur forestier, surtout dans l'industrie des pâtes et papiers, ainsi que par les problèmes et l'incertitude dans le secteur agricole.

Je crois personnellement que la pêche peut retrouver un certain essor si nous savons nous adapter au changement. J'ai confiance, et je sais que j'ai raison d'avoir confiance, en l'actuel ministre des Pêches. Je me réjouis du fait qu'il soit disposé à écouter nos revendications et qu'il soit assez courageux pour y donner suite. En faisant passer les intérêts de la collectivité avant

ceux des particuliers, nous pourrons trouver des solutions pratiques.

L'une des premières choses que nous devrions faire, c'est de restreindre la pêche étrangère aux extrémités des Grands Bancs. Je dois dire que je trouve encourageantes les remarques faites tout à l'heure par le Parti réformiste qui a déclaré son intention d'appuyer les mesures que le Parti libéral pourra prendre à cet égard.

Pour ce qui est du secteur forestier, je fais confiance à la ministre des Ressources naturelles. C'est en sa présence, ainsi que celle du premier ministre et d'un des habitants de ma circonscription, M. Rick Lord, président de l'Association canadienne des producteurs d'arbres de Noël, que j'ai offert en cadeau un arbre de Noël à l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario.

La ministre est au courant de ce que représentent les forêts dans ma circonscription. C'est un secteur qui regroupe 270 compagnies employant directement ou indirectement 5 000 personnes et plus. Rien que dans ma circonscription, la valeur annuelle de toutes les exportations de produits forestiers dépasse les 150 millions de dollars. La ministre sait sans nul doute combien la reconduction des accords fédéraux–provinciaux en matière forestière est importante pour la viabilité et la gestion des ressources forestières dans l'avenir.

Cependant, il n'existe pas d'emplois pour tout le monde dans cette industrie qui repose sur des matières premières. Nombreuses sont les personnes qui comptent sur les avantages que peut procurer le programme d'infrastructure récemment mis en place par le ministre responsable des infrastructures. Les douze municipalités qui forment ma circonscription se sont réjouies de l'introduction de ce programme. Non seulement ce programme est nécessaire, mais le principe sur lequel il repose, à savoir que tous les ordres de gouvernement peuvent travailler ensemble dans une perspective commune et avantageuse, est bon. J'espère sincèrement que c'est un signe positif des changements à venir.

Il y a beaucoup de questions et de problèmes à examiner. Heureusement, nous avons quatre ans pour le faire. Je voudrais tout de même aborder un autre problème. Il s'agit d'un problème dont je n'ai cessé de parler pendant la campagne électorale et depuis mon élection. Je veux parler de l'avenir des jeunes dans notre pays.

Au fil des ans, outre mes responsabilités familiales et professionnelles, j'ai consacré une partie de mon énergie aux jeunes des collectivités de South Shore. J'ai beaucoup aimé travailler avec eux et j'en ai été largement récompensé quand je vois toute l'expérience que ça m'a apportée.

Je suis attristé de constater qu'il y a tant de jeunes gens inquiets et préoccupés dans notre société. Leurs problèmes ont été éclipsés par ceux de notre génération. Ils ont été oubliés. Leur vie est difficile, leur avenir incertain. Nous devrions tous être conscients du fait que les temps qui changent, la situation économique et les sombres perspectives d'avenir qui les attendent les ont sérieusement ébranlés.

Ils ont parfois du mal à trouver quoi faire de leur temps. Il ne reste plus grand–chose des passe–temps simples de jadis. Personnellement, je sais que je n'ai jamais eu à me mesurer aux jeux vidéo qui envahissent la vie des jeunes aujourd'hui. Jamais, je n'ai eu pour me distraire à consommer de la drogue ou de l'alcool, ou encore à rester oisif.

De nos jours, l'éducation permanente est encore plus nécessaire qu'avant. Les emplois sont plus rares, les coûts plus élevés. Et que dire donc de relever la concurrence sur le marché mondial? Pour eux, ce n'est pas une tâche facile.

Où donc peuvent–ils trouver espoir? C'est dans la foi que nous avons en eux qu'ils trouvent l'espoir. Le Parti libéral a prouvé qu'il croyait en la jeunesse canadienne pendant la campagne électorale en lançant l'idée du Service jeunesse et du programme d'apprentissage. Je suis heureux que ces initiatives aient été confirmées par le discours du Trône.

Le Service jeunesse donnera à nos jeunes l'occasion de contribuer de façon constructive à leur pays tout en acquérant de l'expérience et de la confiance en eux et en perfectionnant leurs aptitudes. Le programme d'apprentissage donnera aux jeunes les qualifications requises pour réussir dans les secteurs économiques en expansion, établira des liens solides entre l'école et le milieu du travail et fera de cette option un choix de carrière valable.

Pour terminer, j'aimerais souligner que j'appuie entièrement ce programme présenté dans le livre *Pour la création d'emplois—Pour la relance économique*. Le gouvernement, dont je suis fier de faire partie, a été élu pour mettre ce programme en oeuvre et le discours du Trône confirme les intentions du gouvernement à ce propos.

• (1515)

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au député de South Shore. Avant tout, je tiens à le féliciter pour son premier discours à la Chambre.

Le député nous dit que sa circonscription constitue un carrefour de l'industrie d'exploitation de ressources premières, surtout en foresterie. Il nous apprend que plus de 270 sociétés forestières y emploient 5 000 personnes. Quand ces entreprises rasent la forêt, sont–elles tenues de remplacer les arbres à intervalles réguliers durant leur contrat ou est–ce comme pour certaines autres entreprises canadiennes, qui peuvent attendre à leurs tout derniers jours d'activité pour le faire et qui réussissent ainsi à contourner cette obligation?

M. Wells: Monsieur le Président, beaucoup d'activités de reforestation ont cours dans ma province et dans ma circonscription. Chez les travailleurs de l'industrie forestière, les opinions varient à savoir s'il faut laisser faire la nature ou lui venir en aide. Si la coupe est faite dans les règles et qu'on laisse suffisamment d'arbres, la nature fera son oeuvre et la reproduction se fera normalement.

L'approvisionnement en bois et en fibres de bois est suffisant et pourrait peut–être suffire à une autre grande industrie. Ce qui est certain, c'est qu'actuellement, nos forêts sont assez bien gérées et il n'y a pas à s'inquiéter au sujet des réserves de bois ou de fibres de bois.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de South Shore. Je suis très heureux d'avoir pour collègue à la Chambre ce compatriote de Nouvelle–Écosse. Je connais le député depuis bien des années. Je pense que

sa région a fait le bon choix en l'envoyant comme représentant à la Chambre des communes. Personnellement, je suis heureux de voir un de mes amis remplir la noble charge de député de South Shore.

Le député vient de l'une des plus belles régions du Canada. Pourrait–il nous parler de quelques–uns des beaux coins de sa circonscription et des événements particuliers qui attendent les touristes visitant sa région? Il pourrait en informer les députés et les gens qui assistent à notre débat. Le tourisme est une industrie importante de la circonscription de South Shore. Il pourrait nous donner un aperçu de ce qu'on peut y faire et lancer une invitation que certains pourraient s'empresser d'accepter. Il aurait peut–être le bonheur de les rencontrer cet été.

Le président suppléant (M. Kilger): Je ne doute pas que la circonscription du député soit bien telle que la décrit le député de Dartmouth. Je serais même très surpris que le député de South Shore ait suffisamment de temps—il lui reste environ une minute—pour rendre justice à la beauté de sa circonscription. Aucun député ne pourrait répondre convenablement à une telle demande. Je suis sûr que le député fera de son mieux pour nous en donner un aperçu très rapidement.

M. Wells: Monsieur le Président, je suppose que le plus grand risque, quand on a une minute pour traiter d'un tel sujet, c'est de passer sous silence des éléments importants.

Une campagne électorale menée en plein été m'a permis d'apprendre rapidement que, dans ma circonscription, qui fait 150 milles de longueur sur 50 milles de largeur, on peut visiter plusieurs expositions, de la grande foire de Bridgewater jusqu'à l'exposition sur la pêche, à Lunenburg, sans oublier celles de Barrington et de Shelburne. Les activités sont nombreuses, trop pour que je puisse les énumérer, qu'on pense au festival de folklore de Lunenburg ou à la semaine de courses de Chester.

South Shore n'est peut–être pas le haut lieu du tourisme estival en Nouvelle–Écosse. Je risquerais d'offenser d'autres députés de notre province si j'affirmais cela, mais les touristes y affluent sans aucun doute et un grand nombre d'activités très populaires les y attendent—de plus en plus, d'ailleurs.

Je remercie le député de m'avoir posé cette question. J'espère avoir un jour l'occasion d'en dire davantage au sujet des principaux événements qui sont organisés dans ma circonscription.

Mme Roseanne Skoke (Central Nova): Monsieur le Président, la population de Central Nova m'a autorisée à défendre ses intérêts nombreux et urgents à la Chambre des communes. C'est avec courage, détermination et intégrité que j'entends intervenir pour assurer la protection et la sauvegarde des familles, leur rendre leur droit de travailler dans la fierté et la dignité et faire en sorte que notre pays demeure uni, indépendant et libre.

En m'élisant au Parlement, la population de Central Nova m'a accordé à la fois l'honneur le plus élevé et sa confiance. Je prie Dieu de m'accorder la sagesse, la connaissance et la compréhension nécessaires pour m'acquitter de mes fonctions dans la justice, l'intégrité et l'équité.

• (1520)

Les habitants de Central Nova ne doivent pas être sous–estimés. Ils connaissent les questions, voient les problèmes, éprouvent chagrin, souffrance et anxiété. Ils ont subi directement les effets sociaux et économiques dévastateurs des politiques et décisions gouvernementales. Beaucoup sont chômeurs, d'autres sont ce que j'appelle des travailleurs pauvres.

Le discours du Trône et les mesures et programmes qui y sont annoncés sont une source d'espoir pour la population de Central Nova. Certaines mesures ont déjà été mises en oeuvre dans ma circonscription, notamment le programme d'infrastructure municipale. La population met son espoir dans la création d'emplois et de nouveaux débouchés. Cet espoir trouve sa source dans le discours du Trône et dans les mesures annoncées dans le livre rouge intitulé: *Pour la création d'emplois, Pour la relance économique.*

Au chapitre du chômage, des emplois sont perdus ou menacés chaque jour. La lutte au chômage, la sécurité d'emploi et la création d'emplois doivent être et seront les priorités du gouvernement actuel. Le chômage est le fléau de l'humanité. Il prive les individus de leur dignité et comporte des effets dévastateurs pour la communauté et l'ensemble de la nation.

Les effets du chômage peuvent briser des familles, engendrer la violence familiale, le suicide, l'alcoolisme et la toxicomanie, entraîner un accroissement de la criminalité, créer des problèmes financiers et affectifs insurmontables et provoquer la dépendance envers l'aide sociale. Le chômage a des effets incalculables. Le coût que la société et les contribuables doivent supporter pour fournir des services de soutien aux familles en rupture est exhorbitant, de même que le prix que doivent payer les familles elles–mêmes.

Je suis fier de représenter la circonscription de Central Nova, qui est connue pour être le coeur industriel de la Nouvelle–Écosse. Ma propre ville de Stellarton a, de fait, été le berceau de la révolution industrielle au Canada. Cette révolution industrielle est survenue grâce à la découverte des machines à vapeur et à l'exploitation d'un filon de charbon de 40 pieds d'épaisseur à Stellarton. La puissance thermique fut utilisée par l'industrie dans Central Nova, notamment pour la construction navale, dans les aciéries et les scieries et les chemins de fer.

C'est à Stellarton que le premier chemin de fer en acier a été construit au Canada et il existe encore aujourd'hui.

Le premier voilier de fer jamais construit au Canada le fut à New Glasgow, une ville de Central Nova.

L'exploitation du dépôt de charbon de Pictou a donné naissance à un centre industriel dans la ville de New Glasgow. En 1883, on y inaugurait la première véritable aciérie du Canada. Il reste encore aujourd'hui la Maritime Steel et la fonderie de New Glasgow.

C'est à Trenton qu'ils ont fabriqué le premier acier jamais produit au pays. Depuis lors, on dit que la ville de Trenton, dans la circonscription de Central Nova, est le berceau de l'acier au Canada. À une certaine époque, l'usine s'appelait la Trenton

Works et on y fabriquait des véhicules ferroviaires; elle existe encore, sous le nom de Lavalin.

Westville, ville houillère, fut constituée en septembre 1884 et fut peu à peu connue comme la ville la plus accueillante. L'extraction du charbon y avait commencé en 1865. Alors que cette ville célèbre cette année son centenaire officiel, elle a trouvé une autre façon d'exploiter ses mines de charbon; elle produit de l'énergie géothermique à partir de l'eau chaude des galeries inondées des mines abandonnées.

Pictou est une ville historique de Central Nova qui possède le plus beau port de tout le nord de la Nouvelle–Écosse. Les Écossais ont commencé à immigrer à Pictou en juillet 1773 et le centre économique des débuts, était axé sur la mer. La construction navale, était et demeure, avec les entreprises Pictou Industries, au coeur de l'économie de Pictou.

Géographiquement, Pictou est formée de Pictou–est et de Pictou–ouest. Elle est située sur la rive nord, où règnent l'industrie polyvalente des pêcheries et l'agriculture.

Il y a aussi l'industrie de la pêche, sur la côte est, dans le comté de Halifax. Le long de ce littoral, la nature a gardé toute sa beauté, le paysage marin est magnifique et les gens y sont les plus chaleureux que vous ayez jamais rencontrés.

L'industrie de la pêche de Central Nova traverse une crise qui produit des effets dévastateurs sur nos gens et menace leur subsistance sur la cote nord comme sur la côte est.

Nous avons aussi une bande de Micmacs à Pictou Landing où environ 420 personnes vivent sur 250 acres de terrain. Même si la région autour de Pictou a été colonisée par les Micmacs il y a des milliers d'années, le statut officiel de terre de réserve leur a été accordé il y a un peu plus de 100 ans seulement. L'éducation et le chômage élevé constituent des sujets de préoccupation, et la nation micmac voit d'un bon oeil le principe d'autonomie gouvernementale.

• (1525)

Il est intéressant de noter qu'à Central Nova, le berceau de la révolution industrielle en Nouvelle–Écosse, il faille maintenant se préparer pour la révolution technologique. Il faut absolument que nous soyons forts en sciences et en technologie. Pour survivre à cette révolution technologique, il va falloir être instruit, car l'oppression subie par notre peuple s'explique en partie par l'absence d'éducation de qualité et d'enseignement de la lecture et de l'écriture pour nos jeunes comme pour la main–d'oeuvre.

Je sais que l'éducation est un domaine de compétence provinciale, mais je tiens à rappeler au gouvernement fédéral qu'il a, à mon avis, un grand rôle à jouer quand il s'agit d'introduire les changements nécessaires pour que soit offerte une éducation de qualité pour le bien de l'ensemble des Canadiens.

Les jeunes Canadiens n'ont ni emploi, ni espoir. Le Programme de formation de jeunes apprentis ainsi que le Service jeunesse sont deux programmes gouvernementaux qui devraient leur redonner de l'espoir.

En 17 années de pratique du droit, j'ai été à même de constater l'oppression, la manipulation et le mauvais traitement découlant de l'abus de pouvoir et d'une mauvaise utilisation des systèmes gouvernementaux que trop de gens ont subis.

Le gouvernement ne fonctionne pas comme il le devrait. Une réforme des trois organes du gouvernement—le législatif, l'exécutif et le judiciaire—s'impose pour que tous les Canadiens soient traités de façon juste et équitable.

En ce qui concerne l'organe législatif du gouvernement, il est temps que nous, en tant que législateurs, réintroduisions la responsabilité et la moralité dans la loi. La loi et la moralité vont de pair; elles sont indissociables.

En ce qui concerne l'organe exécutif du gouvernement, qui est chargé d'administrer la loi, le temps est venu de rogner un peu les ailes de la bureaucratie et d'exiger qu'elle soit davantage comptable de ses décisions et attitudes qui touchent les Canadiens.

En ce qui concerne l'organe judiciaire du gouvernement, qui est chargé d'interpréter et d'appliquer la loi, le temps est venu de songer à élire les juges. Il serait temps que la population élise les personnes dont elles doivent parfois subir les décisions.

Enfin, l'investissement le plus rentable que nous puissions faire comme pays est le soutien de ses éléments constituants qui nous fournissent le potentiel humain nécessaire pour que tout le reste marche. Le noyau familial est une institution fondamentale, le fondement solide sur lequel nos ancêtres ont bâti notre beau pays. Il convient que le gouvernement fasse de la protection de la famille, de la vie familiale et des valeurs familiales une des ses priorités. La vie commence dans la famille. La vie commence au moment de la conception et finit quand survient la mort naturelle. La famille nourrit notre raison de vivre, notre volonté de travailler et notre désir de prospérer.

Dans les débats sur des questions politiques, économiques et juridiques, l'usage veut qu'on parle plus couramment de droits individuels et d'État que de la famille. C'est dommage, et il faudrait remédier à cette lacune, car la famille est ce qu'il a de plus fondamental dans notre vie.

N'oublions pas que le Canada a été créé pour le bien des familles, et pas l'inverse. Quand les familles prospèrent, ainsi en est–il du Canada. Quand les familles sont solides et unies, ainsi en est–il du Canada.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter ma collègue de Central Nova pour son excellent discours, particulièrement émouvant, particulièrement humain aussi. Il est rare que dans cette Chambre on ait droit à cette approche humaniste–là. J'aurais quand même une question à lui poser puisqu'elle vient d'une région–ressource: la

circonscription de Central Nova. Et, de la façon dont elle l'a présentée, c'est une région à forte domination d'activité de pêche et agricole.

J'aimerais demander à ma collègue comment elle peut se sentir bien dans un parti, le Parti libéral du Canada, qui, lors des négociations multilatérales du GATT, a laissé tomber un des piliers de l'agriculture canadienne, en particulier dans le secteur agricole, ainsi que dans le secteur laitier fortement présent dans la circonscription de Central Nova, comment elle peut vivre à l'aise dans ce parti qui a sacrifié une bonne partie des protections, un pilier important, du moins pour l'industrie laitière canadienne, et qui se fait remarquer aussi par son incurie, sa difficulté à prendre une décision dans le dossier des pêches maritimes.

• (1530)

[*Traduction*]

Mme Skoke: Monsieur le Président, le député saura que je suis très bien au sein du Parti libéral et que je m'y sens très à l'aise. Je suis entièrement d'accord avec la philosophie et les principes du Parti libéral, dont le but consiste à assurer que tous les Canadiens bénéficient d'un traitement juste et équitable; c'est précisément pour cela que j'ai choisi le Parti libéral.

Quant aux questions relatives à l'agriculture et aux pêches, je suis convaincue que notre parti fera tout ce qu'il peut, compte tenu des contraintes qui lui sont imposées, pour que les producteurs laitiers et les pêcheurs ne soient pas laissés pour compte.

Je suis aussi honorée de pouvoir collaborer avec les ministres afin de garantir que l'on s'occupe de mes électeurs relativement à ces questions.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, moi aussi, je voudrais féliciter la députée de Central Nova. Ayant grandi en Nouvelle–Écosse, j'ai souvent parcouru les régions qu'elle représente. C'est vraiment magnifique là–bas.

La députée a parlé en termes fort honnêtes et sincères du chômage qui sévit dans sa circonscription. Or, cela fait des décennies que le chômage est un problème dans les Maritimes, et dans sa circonscription. À mon avis, le programme des infrastructures signifie que les électeurs de ce coin de pays devront assumer une autre hausse d'impôts, tant au niveau fédéral que provincial et municipal. À lui seul, ce programme ne réglera pas le problème du chômage et la formation en soi n'améliorera pas la situation, du moins elle ne la corrigera pas.

Je me demande si la députée pourrait expliquer quelle nouvelle industrie serait susceptible de renverser la vapeur. Quels changements pourrait–elle proposer pour aider les électeurs de Central Nova, outre le programme des infrastructures et celui de la formation?

Mme Skoke: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

J'ai exposé ma position quand, d'un bout à l'autre de mon discours, j'ai parlé de l'oppression de notre population. Le député a parfaitement raison de rappeler que, dans les Maritimes, dans les provinces atlantiques, les habitants ont peut–être été au chômage plus souvent qu'ailleurs au Canada. Je considère qu'il s'agit là d'une forme d'oppression.

Le problème est extrêmement grave et la solution, d'après moi, réside dans l'instruction. Bien qu'il s'agisse d'un domaine de compétence provinciale, je crois que le gouvernement fédéral doit assurer la qualité de l'enseignement, pour le bien de l'industrie, des sciences, de la technologie et du commerce, ainsi que pour le bien de tous les Canadiens, il doit donc intervenir à cet égard.

Si nos gens, nos jeunes et nos travailleurs, ont à se chercher de l'emploi, peu importe que ce soit dans le domaine des pêches ou dans un autre domaine, ils n'auront pas la tâche facile s'ils manquent d'instruction—je parle ici des connaissances élémentaires qui permettent de lire et d'écrire.

Une façon d'opprimer les habitants d'un pays, c'est de faire en sorte qu'ils ne puissent ni lire ni écrire, de sorte qu'ils ne peuvent pas comprendre ce qui se passe et qu'on peut continuer à les manipuler et à leur faire miroiter de faux programmes.

La solution pour le gouvernement consiste à se pencher sur toute la question de l'instruction. Il n'en coûte pas plus cher d'instruire sa population. Ce qu'il faut, c'est de l'ingéniosité et des connaissances élémentaires, et je crois qu'il est temps que nous revenions aux fondements de notre système d'éducation.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui à titre de représentant de la circonscription de Kootenay–Est.

Lors des élections du 25 octobre dernier, les résidents de ma circonscription ont fait confiance au programme que moi–même et le Parti réformiste allions présenter au Parlement du Canada. Mon discours d'aujourd'hui s'adresse en fait à mes électeurs. Son titre pourrait être *Exigez moins*.

Il est essentiel, dans ma circonscription ainsi que dans tout le Canada, que les citoyens donnent des directives claires à leurs représentants à tous les paliers de gouvernement.

• (1535)

Les décisions politiques ne sont pas prises en vase clos. Les décisions liées à l'engagement de fonds publics, à la prestation de services et à l'octroi d'avantages sociaux à la population sont prises en fonction des exigences formulées par les citoyens ordinaires. Tout politicien qui veut être élu ou réélu doit se montrer réceptif et c'est pourquoi je dis à mes électeurs qu'il faut demander moins.

Suite à mon élection, je me suis fixé deux priorités immédiates. La première consiste à établir des lignes de communication avec mes électeurs, tandis que la seconde consiste à m'attaquer aux questions liées à l'exploitation minière et à leurs répercussions pour mes électeurs de Elk Valley.

Elk Valley, qui est située à l'est de Cranbrook, est une magnifique région de montagnes, où se trouve un territoire skiable à Fernie, dans les districts de Sparwood et d'Elkford. Aucune région du Canada n'a subi un préjudice aussi grave que Elk Valley par suite de mesures fiscales malavisées, de ponctions flagrantes de recettes fiscales et de surréglementation.

Le taux de chômage à cet endroit est de 30 p. 100. Depuis environ deux ans, un nombre important de mines ont fermé leurs portes, de sorte qu'environ 2 000 personnes se sont retrouvées au chômage, ce qui a considérablement nui à l'activité commerciale de la région.

Il est intéressant de constater que le titre d'un article paru récemment dans le *Bulletin* de Kimberley disait: «Cominco est contrariée par le taux d'imposition municipal». La compagnie minière se plaignait du fait que le taux d'impôt pour les grandes industries à Kimberley était 69 p. 100 plus élevé que celui de Cranbrook. Lorsqu'il a justifié la décision de sa ville, le maire de Kimberley a reconnu que Cominco devait payer des taxes élevées, mais a ajouté que le taux d'impôt était justifié. Le maire a précisé que la compagnie minière s'en était bien tirée sur le plan fiscal, puisqu'elle n'a commencé à payer des impôts qu'en 1968, lorsque la propriété de la Cominco s'est retrouvée dans les limites de la ville. Et le maire d'ajouter: «C'est à ce moment que Cominco a commencé à fermer des usines et à licencier des travailleurs.»

Je ne critique pas les propos du maire de Kimberley. Je dis simplement que cette déclaration reflète fidèlement ce qui se passe lorsqu'une industrie doit payer des impôts. Lorsque ces impôts augmentent, le nombre d'emplois et d'industries diminue.

Les capitaux nécessaires à l'exploitation minière sont en train d'être investis à l'extérieur du pays. Le Chili est l'un des plus grands bénéficiaires de cet exode. Le taux d'imposition effectif dans ce pays est de 15 p. 100. Par ailleurs, le Mexique et la Papouasie–Nouvelle–Guinée ont un taux d'impôt minier de 35 p. 100. Aux Philippines, et même aux États–Unis, ce taux est de 38 p. 100, tandis qu'en Colombie–Britannique les sociétés minières doivent payer un taux de 50 p. 100. Je parle ici de l'exploitation des mines de métaux.

Dans le cas de l'industrie de la houille, il est difficile de croire qu'entre 1987 et 1991, au cours d'une période de quatre années, l'industrie du charbon en Colombie–Britannique a versé 454 millions de dollars, soit près d'un demi–milliard de dollars, en impôts directs, tandis que le rendement net de cette industrie n'a été que de 8 millions de dollars.

La population doit exiger moins du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des districts régionaux, des villes et municipalités, et même des conseils scolaires parce que, à mon avis, les impôts tuent l'emploi.

Par exemple, les taux d'impôts fonciers exigés des exploitants de mines de charbon sont trois plus élevés que les taux s'appliquant aux résidences. Ces impôts servent à payer les services municipaux. Le ministère de l'Environnement de la Colombie–Britannique a rendu une décision portant que la région du Kootenay–Est doit mettre en oeuvre un programme d'élimination des déchets solides. En langage clair, les déchets solides ce sont les rebuts des gens.

Ce programme coûte annuellement 3,2 millions de dollars. La part combinée de ces coûts assumée par les districts de Sparwood et d'Elkford serait de l'ordre de 940 000 $ par année. Or, les sociétés d'exploitation de mines de charbon dans ces municipalités auraient à payer 717 000 $ de cette somme.

Hier, Fording Coal annonçait qu'après une diminution de 4 p. 100 du prix de vente de son charbon de première qualité au Japon en 1993, la compagnie devait composer avec une diminution supplémentaire de 8 p. 100 de son prix de vente en 1994. Aussi souhaitable soit–il, le programme de gestion des déchets solides privera les producteurs de charbon d'une somme supplémentaire de 700 000 $, et ce au moment même où les prix baissent sur le marché mondial.

Les citoyens doivent exiger moins de leurs gouvernements, autrement, nous continuerons d'être les témoins de faillites, de pertes d'emplois et peut–être même de la désintégration totale de l'industrie du charbon d'exportation en Colombie–Britannique.

La région du Kootenay–Est n'est pas la seule aux prises avec ce problème. Le charbon doit être transporté des mines de ma circonscription jusqu'aux ports.

• (1540)

Nos services de transport vers la côte sont de niveau international. L'atelier de réparation des wagons à charbon située à Golden est munie d'appareils ultramodernes. La compagnie de chemins de fer et ses travailleurs, tout comme les travailleurs du charbon, font tout leur possible pour être efficaces. Cependant, toutes les taxes et tous les impôts qui leur sont imposés vont finir par les achever.

En 1981, le prix de vente du charbon atteignait environ 67 $ la tonne. En 1991, il avait chuté pour s'établir à 60 $ la tonne. Toutefois, si l'on convertit les données de 1981 en dollars de 1991, on constate que le prix de 67 $ la tonne en 1981 était devenu 35 $ en 1991.

Les compagnies ont bien réagi et, avec le soutien de leurs employés, elles ont diminué leurs frais d'exploitation, qui sont passés de 41 $ à 22 $ la tonne, ou, encore une fois en dollars réels, à 13 $ la tonne.

Autrement dit, tous les efforts déployés ont permis de réduire les frais d'exploitation et de diminuer considérablement, soit de 70 p. 100, les dépenses d'investissement depuis 1981. Les travailleurs de l'industrie houillère et des services de transport ont manifesté énormément de détermination dans leur tentative de réduire les frais, pendant que les dirigeants politiques, devant les demandes pour des services supplémentaires et d'autres prestations sociales que lui formulaient les Canadiens, se devaient d'accroître les taxes et les impôts et d'effectuer de véritables ponctions fiscales à un rythme alarmant.

Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, certains ponts érigés par les compagnies de chemins de fer pour traverser les canyons et les montagnes entre Elk Valley et Roberts Bank rapportent chacun des dizaines de milliers de dollars en taxes de toutes sortes. Pour un pont considéré comme une amélioration, la compagnie de chemins de fer doit verser plus de 100 000 $ en taxe chaque année, simplement parce qu'il y a un canyon et qu'elle doit le traverser pour livrer le charbon à ses clients.

Au niveau fédéral, la taxe sur le carburant diesel que consomment les compagnies de chemins de fer empêche les producteurs de charbon de la Colombie–Britannique d'expédier en Ontario du charbon brûlant sans résidus. Le produit de cette taxe sur le carburant diesel que paient les compagnies de chemins de fer sert

à construire des routes. Cela est tout à fait irréaliste et injuste: on taxe un mode de transport pour en financer un autre.

Sur la côte, au terminal de Roberts Bank, les frais de chargement du charbon destiné à l'exportation à bord des navires ont triplé au cours des dix dernières années, et les autorités du port de Vancouver, qui relèvent du gouvernement fédéral, sont directement responsables de ces frais qui continuent de croître à un taux de 10 p. 100 par année. Et pourtant, les prix du charbon continuent de chuter.

Pourtant, hier, j'ai vu dans un journal une manchette qui m'a frappé: «Selon le ministre des Finances, on pourrait imposer plus de taxes et d'impôts au Canada». Ce n'est pas vrai. Les taxes et les impôts font disparaître des emplois.

Si les libéraux se demandent pourquoi les Canadiens de l'Ouest sont crispés à l'idée qu'on impose une taxe sur les hydrocarbures, qu'ils considèrent seulement ce qu'a donné le Programme énergétique national, qui n'était qu'une ponction fiscale à peine déguisée, imposée à l'Ouest par le centre du Canada, dont nous subissons encore le contrecoup.

En Colombie–Britannique, les mines de charbon sont assujetties à des taxes plus élevées que les mines métalliques. Il semblerait que cela soit simplement une relique de l'époque honnie du Programme énergétique national qu'avait imposé l'ancien gouvernement libéral.

Le fait est que nos mines de charbon approvisionnent les marchés internationaux et que l'industrie sidérurgique japonaise va perdre trois milliards de dollars américains au cours du présent exercice. Il y a toujours un excédent de charbon à coke sur les marchés internationaux. Telle est la réalité que nous, Canadiens, devons affronter. Je répète donc à mes électeurs que nous, Canadiens, devons exiger de nos politiciens moins de services et de droits si nous ne voulons pas que nos emplois disparaissent sous le poids des impôts.

Aux membres de nos conseils scolaires, aux maires et aux conseillers de nos villes et villages, aux directeurs régionaux, aux députés provinciaux, Corky Evans et Jim Doyle, à l'honorable ministre des Mines, Ann Edwards, je dis que nous devons être prêts à réduire les coûts de fonctionnement du gouvernement si nous ne voulons pas que nos emplois disparaissent sous le poids des impôts.

Je mets les députés fédéraux au défi d'accepter, à l'instar des députés réformistes, une réduction de salaire de 10 p. 100, non pas parce qu'ils le méritent, mais bien pour montrer l'exemple. Ce n'est qu'en exigeant moins que nous obtiendrons plus, soit davantage d'emplois, de sécurité et d'avenir pour nous–mêmes et pour nos enfants.

● (1545)

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, je remercie mon collègue du Parti réformiste pour son excellent discours avec des idées sur la fiscalité que je ne puis partager mais que je respecte. C'est justement au niveau des idées sur la fiscalité que j'aimerais faire un commentaire et aussi poser une question.

Depuis le début de la campagne électorale et depuis le début de nos activités dans cette Chambre, j'entends les députés du Parti réformiste parler de coupure uniforme de 10 p. 100, de 12 p. 100 ou de 15 p. 100, selon des députés du Parti réformiste, parce qu'ils n'ont pas, si j'ai bien compris, de ligne de parti unique à cet égard. Je me demande ce qui motive, quelle est la logique derrière une demande de coupure sombre comme celle–là, de coupure unilatérale de cette sorte. Je me demande si les gens du Parti réformiste n'auraient pas d'autres idées qui s'appelleraient, par exemple, élargir l'assiette fiscale de façon à rétablir l'équité dans la fiscalité canadienne.

Je m'explique. En 1991, on disait que chez les très riches contribuables, dont certains se retrouvent probablement dans la circonscription de mon collègue, les très riches contribuables avaient payé un taux effectif d'imposition d'à peu près 18 p. 100, alors que le taux de base était de 29 p. 100. D'autres statistiques nous disent que des fuites de capitaux de très grandes entreprises canadiennes existent aussi, ce qui fait que les profits de ces entreprises canadiennes—de très grosses, on ne parle pas de PME, on ne parle pas de TPE, de très petites entreprises, on parle de très grandes entreprises, très profitables tous les ans—sont transférés dans des paradis fiscaux, sans qu'elles paient un cent d'impôt, mais par contre leurs pertes peuvent être enregistrées à l'étranger sur le marché canadien, de façon à avoir des déductions fiscales pour ces mêmes pertes–là. Je me demande s'il n'y aurait pas des milliards à aller chercher en élargissant l'assiette fiscale. Je pense qu'on commence à comprendre un peu plus vers quoi on va aller au niveau du budget, s'il n'y a pas moyen d'aller chercher une juste part chez ces entreprises et les très riches contribuables, de façon à rencontrer exactement les objectifs dont vous faites mention depuis le début des travaux de cette Chambre.

Il est évident, monsieur le Président, et mon commentaire s'arrête là, qu'il y a un contrôle effectif des dépenses à avoir. Le vérificateur général a d'ailleurs fait mention d'un certain laxisme budgétaire lors du dépôt de son dernier rapport. Mais proposer des coupures sombres, unilatéralement, vous ne pensez pas que cela peut risquer de toucher les contribuables les plus démunis ou les contribuables à revenu moyen qui sont déjà étranglés par une fiscalité qui est devenue insupportable depuis 1984 en particulier? Je pose la question au député.

[*Traduction*]

M. Abbott: Monsieur le Président, je suis content qu'on me pose la question, car cela me donne l'occasion de parler un peu de la confusion à laquelle le député fait allusion.

On semble avoir du mal à mettre la main sur les documents que nous avons publiés au cours de la campagne électorale. Je me ferai un plaisir de les remettre à tout député qui en fera la demande. Nous n'y parlons pas de réductions uniformes de 10, 12 ou 15 p. 100 ni de réductions indirectes.

Nous parlons de nous assurer au moyen de réductions sélectives de pouvoir aider justement les gens auxquels le député fait allusion à la fin de sa question, à savoir les plus défavorisés de notre société.

Si nous ne disposons pas des fonds nécessaires, ce sera vraiment les plus démunis qui en pâtiront le plus. Nous avons donc mis au point un programme très précis que je me ferai un plaisir d'exposer.

Jetons un coup d'oeil sur le principe général que d'autres députés réformistes ont fait valoir clairement au cours du présent débat, à savoir que, pour chaque dollar que le gouvernement dépense, 25c. vont au service de la dette qui découle d'une

surdépense. Cet argent est dépensé. Il n'y a aucun moyen de le récupérer.

Même si l'on supprimait le coût de fonctionnement du gouvernement, congédiait tous les députés, se défaisait de tous les fonctionnaires et fermait complètement boutique, cela n'effacerait pas la surdépense du gouvernement.

• (1550)

Je dirai aux membres du Bloc québécois qu'on ne peut préserver les programmes sociaux, comme ils proposent de le faire, que si l'on est prêt à prendre des mesures sélectives pour s'assurer que les plus nécessiteux sont protégés.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, un ancien député m'avait dit que je prononcerais probablement mon premier discours à la Chambre devant une salle presque vide. Je ne l'ai pas cru. On doit se sentir comme moi aujourd'hui lorsque l'on prend la parole devant une salle de partisans néo-démocrates pendant une campagne électorale.

Je veux tout d'abord vous féliciter pour votre nomination. Je félicite également tous les autres députés élus à la Chambre. J'espère de tout coeur qu'en dépit du gouffre idéologique qui sépare certains députés, nous réussirons à discuter des problèmes, des problèmes presque insurmontables, auxquels nous sommes confrontés.

Je tiens à remercier sincèrement les gens qui m'ont élu, les habitants de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia. Je n'ai fait que deux promesses électorales: représenter fidèlement les électeurs de ma circonscription et exprimer leur point de vue à la Chambre, et travailler en prenant tous les moyens à ma disposition pour rétablir un sain climat financier au Canada.

Swift Current—Maple Creek—Assiniboia est une circonscription rurale de l'Ouest et la majorité des électeurs y tirent leur subsistance de la terre. Ils sont agriculteurs, éleveurs, mineurs de charbon et travailleurs du secteur pétrolier, soit le genre de personnes que les élites politiques, culturelles et journalistiques rejettent parfois en les traitant de «rednecks». J'ai moi-même été traité de redneck et c'est une étiquette que je porte avec beaucoup de fierté.

Qu'est-ce qu'un redneck? En clair, un redneck, c'est quelqu'un qui n'appartient pas aux bons clubs et qui ne souscrit pas aux doctrines sociales et politiques en vogue. Nous, les rednecks, croyons à l'idée de service au public, nous croyons que les gouvernements, les fonctionnaires, les politiciens et les partis politiques existent pour servir le peuple et pas l'inverse. Nous croyons que les droits individuels sont sacrés, qu'ils priment les droits collectifs et que, de plus, vous ne pouvez pas protéger et élargir les droits de certains groupes au détriment d'autres groupes. Les droits sont indivisibles.

Nous croyons aux vertus du dur labeur et de l'initiative personnelle. Nous croyons fortement que ceux qui produisent la véritable richesse ont le droit de conserver une portion raisonnable des fruits de leur labeur, que leur niveau de vie ne devrait pas être inférieur à celui des multitudes de non-productifs dont le percepteur de taxes les oblige à porter le fardeau.

Les taxes sont tellement élevées au Canada que les travailleurs commencent à avoir de la difficulté à faire la distinction entre un percepteur et un voleur de grand chemin.

Nous croyons à l'entraide communautaire. Ce type d'entraide a rendu la vie possible dans nos collectivités bien avant que le gouvernement n'étende ses tentacules pour venir nous étrangler il y a environ deux générations. Les voisins aident les voisins.

Nous parlons un anglais simple et direct. Entre amis et entre voisins, il n'est pas du tout rare, même encore aujourd'hui, d'entendre des phrases comme «affaire conclue» ou «cela ne te regarde pas».

J'ai exposé ma philosophie. Je crois qu'elle est assez représentative de celle des gens qui m'ont élu. Cependant, il y a quelques personnes, très peu, à Swift Current—Maple Creek—Assiniboia qui sont aussi «politiquement corrects» que peut souhaiter l'être un député et je ne dois jamais oublier que mon devoir est de les représenter eux aussi.

L'avenir du Canada semble plus sombre qu'il ne l'a jamais été depuis la Seconde Guerre mondiale. Le précédent gouvernement nous a laissé en héritage une dette, un déficit et un pays divisé, c'est pourquoi le Parti progressiste-conservateur a été rayé de la carte, ce qu'il n'avait que mérité. Cependant, nous ne devons jamais oublier, ni laisser le gouvernement oublier, que les problèmes trouvent leur origine sous les gouvernements libéraux des années 1970. Même s'il n'en est pas à l'origine, le Parti conservateur n'a fait que les nourrir et les aggraver.

• (1555)

Ainsi, lorsque je pense que nous avons 177 députés libéraux devant nous, cela me fait frémir un peu, mais je me rappelle alors que plus de la moitié d'entre eux sont comme moi. Ce sont des nouveaux venus à la Chambre et ils ne sont aucunement responsables du désastre des années Trudeau. Je m'attends, avec optimisme, à ce que beaucoup d'entre eux aient des idées toutes nouvelles à nous proposer. Ce ne sont pas eux qui ont rédigé le discours du Trône, qui manque certainement de nouvelles idées et qui ne propose aucune mesure sérieuse en vue de maîtriser le déficit, mais ces lacunes seront peut-être comblées lorsque le gouvernement présentera son premier budget.

Si le gouvernement a vraiment l'intention de s'attaquer au déficit, je prie pour que son arme de choix soit un couteau pour couper dans les dépenses et non un fusil pour aller chercher encore plus d'argent dans les poches des contribuables.

Ne pouvant plus compter sur son économie agricole, la circonscription de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia dépend beaucoup de la production de combustibles pour sa survie. Nous avons plusieurs petits champs de pétrole, un peu de gaz naturel et l'une des plus importantes mines de charbon du pays.

Depuis plus de trois ans, les politiciens fédéraux, y compris certains membres du gouvernement actuel, parlent d'imposer une taxe sur les combustibles fossiles, qui serait habilement déguisée en taxe écologique.

Selon une étude que le gouvernement a fait faire l'an dernier, une taxe sur les combustibles fossiles assez élevée pour empêcher l'utilisation de ces combustibles aurait un effet néfaste sur presque toutes les mesures de l'activité économique, y compris le produit intérieur brut, le niveau des investissements industriels, l'indice des prix à la consommation et le taux de chômage.

Tout ce dont les agriculteurs en difficulté de la Saskatchewan ont besoin, c'est une autre taxe sur les combustibles. À cause de toutes ces taxes, notamment une taxe fédérale de 12 cents le litre, le pétrole produit et raffiné à Regina se vend déjà un tiers moins cher au Montana, à 50 milles de chez moi.

J'ai parlé de notre mine de charbon. Toute sa production annuelle, soit 3,6 millions de tonnes métriques, est vendue à un seul client, la centrale électrique de Poplar River à Coronach. Une taxe sur ce charbon augmenterait le coût de l'électricité pour les consommateurs non seulement de la circonscription de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, mais de toutes les régions de la Saskatchewan.

Par contre, cela n'aurait presque aucun effet sur le coût de l'électricité au Québec, où elle vient principalement des centrales hydroélectriques, et en Ontario, où elle est produite en majeure partie par les centrales nucléaires. C'est le fantôme du programme énergétique national qui revient, enveloppé cette fois dans la couverture verte de l'environmentalisme.

Je n'ai pas la berlue. C'est peut-être un cauchemar, mais je n'ai pas la berlue. Les rumeurs d'une taxe sur les combustibles fossiles persistent et elles sont tout à fait compatibles avec les propos que tenait le ministre des Finances lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre.

Le deuxième cauchemar de l'industrie énergétique, qui touche davantage l'Alberta que ma conscription, c'est que le gouvernement compte limiter les exportations de gaz naturel, étouffant ainsi le secteur le plus vigoureux de l'économie canadienne, mais créant du même coup un excédent qui fera baisser les prix en Ontario et au Québec, là où sont la majorité des votes.

En terminant, je tiens à réitérer la position de mon parti, qui est convaincu que le moyen le plus efficace de réduire le déficit est de couper dans les dépenses et non de hausser les impôts. Durant la campagne électorale, le Parti réformiste a fait deux douzaines de propositions visant à réduire le déficit. Il ne fait pas de doute que bon nombre d'entre elles seraient inacceptables pour le gouvernement du point de vue idéologique, mais certainement pas toutes.

Le 25 octobre dernier, les Canadiens ont demandé clairement qu'on change de cap. Le gouvernement a reçu un mandat clair et il est obligé de passer aux actes. S'il choisit la voie la plus facile, celle qui a été suivie au cours des 20 dernières années, et que notre pays finit par s'effondrer malgré son énorme potentiel, les Canadiens ne lui pardonneront jamais cette erreur.

• (1600)

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du député. Ils m'ont aidé à comprendre bien des choses. Je dois cependant dire également que je fais partie de ces nouveaux libéraux dont le député a parlé dans son intervention. Il y a par ailleurs certaines choses que je ne comprends pas très bien, et j'espère que le député pourra me donner des précisions.

Je n'ai pas cessé d'entendre toute la journée de la bouche d'autres députés du Parti réformiste que ce parti semble opposé universellement à toute hausse d'impôt. Le parti propose en fait, comme l'a dit le député, de diminuer les impôts. On trouve juxtaposée à ce thème constant l'idée que les députés devraient accepter une réduction de 10 p. 100 de leur traitement. Je trouve cette juxtaposition très intéressante.

Voici la question que je veux poser au député. Quand on examine ces deux propositions ensemble, faut-il comprendre que le député et le parti auquel il appartient préconiseraient d'imposer une surtaxe de 10 p. 100 à tous ceux qui gagnent 60 000 $ et plus?

M. Morrison: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. La réponse est non, évidemment non. Nous ne préconisons ni n'approuvons quelque hausse d'impôt que ce soit pour qui que ce soit.

À propos des députés, dont je suis, qui acceptent une réduction de traitement de 10 p. 100, nous avons pris cette initiative pour donner l'exemple au gouvernement et l'inciter à réduire les dépenses. Voilà ce que nous ne cessons de répéter: il faut réduire les dépenses.

M. Harvard: Dites la vérité, vous ne l'avez pas tous acceptée.

M. Morrison: À ma connaissance, nous l'avons tous acceptée, mais vous parlez. . .

M. Harvard: Je veux simplement que vous disiez la vérité. Vous adoptez ici une attitude tellement moralisatrice. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Je sais que le débat d'aujourd'hui suscite beaucoup d'intérêt et qu'on défend des points de vue bien tranchés de part et d'autre de la Chambre, mais je tiens à rappeler aux députés de bien vouloir adresser leurs paroles à la présidence.

M. Morrison: Monsieur le Président, je crois que la coutume à la Chambre veut qu'on n'accuse pas d'autres députés de ne pas dire la vérité. N'est-ce pas exact?

M. Harvard: Je vous ai demandé de dire la vérité.

Le président suppléant (M. Kilger): Oui, la tradition à la Chambre veut qu'on se considère les uns les autres comme ce que nous sommes bien sûr, d'honorables députés.

M. Morrison: Monsieur le Président, si le député veut se donner la peine de venir vérifier mes livres, il verra que j'ai effectivement accepté cette réduction. . .

M. Harvard: Je n'ai pas dit le contraire.

M. Morrison: . . . et quant aux autres députés de mon parti, je n'ai pas vérifié leurs livres, mais à ma connaissance, ils l'ont acceptée. C'est tout ce que je sais. Si le député est au courant de quelque chose d'autre, il devrait me le dire.

Est-ce qu'il y avait une question à ce sujet ou ne s'agissait-il que d'une interruption? Il n'y avait apparemment pas de question.

Le président suppléant (M. Kilger): La question ou l'observation venait initialement du député de Hamilton—Wentworth.

Il reste quelques minutes dans la période réservée aux questions et observations. La parole est au député de Durham.

M. Alex Shepherd (Durham): Monsieur le Président, l'exposé du député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia était très intéressant.

Le député a parlé de la structure de la dette de notre pays. Je tiens à signaler que, au Canada, la dette de la Saskatchewan est l'une des plus élevées par habitant et que, à ma connaissance, les libéraux ne sont en rien responsables de cette situation.

Par ailleurs, je suis très conscient de la nécessité de réduire les dépenses et je crois que tous les Canadiens s'entendent là-dessus. Je remarque toutefois que nos dépenses les plus importantes à l'heure actuelle concernent les subventions aux céréaliculteurs. J'aimerais connaître l'opinion du député sur cette question.

M. Morrison: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Le Parti réformiste a dit clairement qu'il souhaitait la suppression progressive de l'ensemble des subventions dans tous les secteurs de l'économie, y compris celui de la céréaliculture, à condition que cela se fasse progressivement, mais systématiquement. Presque tous les Canadiens —et probablement moi aussi, si je me reporte suffisamment loin en arrière —ont déjà reçu une subvention. Je crois d'ailleurs que la plupart des députés fédéraux qui ont des intérêts dans des entreprises privées bénéficient d'une subvention sous une forme ou une autre. Nous nous opposons à cela.

Une voix: Parlez pour vous.

• (1605)

M. Morrison: S'il y réfléchit bien, le député se rendra compte que nous sommes tous corrompus malgré nous, parce que le système fait en sorte que nous le soyons. Un monstre a été créé.

Des voix: Oh, oh!

M. Rideout: Demandez-lui de se rétracter. C'est une honte!

Le président suppléant (M. Kilger): Je suis désolé, je n'ai pas entendu ce qu'a dit le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia. J'inviterais tous les députés à se montrer coopératifs et à invoquer le Règlement s'ils veulent prendre la parole.

Le temps est écoulé.

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de prendre la parole au nom de mes concitoyens de Cumberland—Colchester.

L'histoire de ma circonscription est intimement liée à celle du Canada. En effet, deux des Pères de la Confédération sont originaires de Cumberland—Colchester, sir Charles Tupper et sir Adams George Archibald, dont le premier a été brièvement premier ministre du Canada. C'est aussi chez moi, à Truro, qu'est né un éminent Canadien, Robert Stanfield.

Au cours des deux conflits mondiaux, beaucoup de jeunes gens de ma circonscription ont servi sous les drapeaux et nombre d'entre eux sont tombés au champ d'honneur. Bien des anciens combattants savent que les Highlanders ont pris part à cet assaut historique qui a marqué le début de la libération de l'Europe occidentale, il y a un demi-siècle. Fort Cumberland, premier lieu historique que, arrivant du Nouveau-Brunswick, on voit en Nouvelle-Écosse, a été témoin de nombreux affrontements. Les premiers ont mis aux prises les Micmacs et les colons britanniques. Le traité de 1752 a enfin instauré la paix, et l'une des principales localités micmacs de la Nouvelle-Écosse, Millbrook, est située tout près de Truro.

En 1755, les Acadiens, premiers colons européens de Cumberland—Colchester, ont été déportés parce qu'ils refusaient de prêter allégeance à la Couronne britannique pendant la guerre de Sept Ans qui l'opposait à la France. Certaines familles acadiennes, à force de persévérance, ont fini par revenir chez elles. Beaucoup de leurs descendants cultivent aujourd'hui la terre dans le bassin Minas, autour des localités de Joggins et Minudie. Les fameux aboiteaux que les ancêtres du XVIIe siècle ont bâtis pour gagner sur la mer des marécages salés sont toujours en place aujourd'hui, protégeant les terres agricoles des incursions de la mer. Un peu plus de 20 ans plus tard, de nouveaux troubles éclataient à Fort Cumberland: le colonel Jonathan Eddy, de l'armée continentale, essayait, au nom de la révolution américaine, de fomenter la révolte parmi les colons originaires de Nouvelle-Angleterre qui avaient remplacé les Acadiens. S'il avait réussi, ce qui aurait fort bien pu arriver, le Canada serait aujourd'hui privé de sa côte atlantique.

Cumberland—Colchester compte aussi beaucoup de Noirs qui ont derrière eux une longue et riche histoire. Certains de leurs ancêtres, hommes libres venus de Jamaïque, ont aidé à bâtir la citadelle de Halifax. Ce sont ceux que l'histoire a appelés les Maroons. D'autres, des loyalistes, sont arrivés plus tard et puis d'autres encore ont suivi, esclaves fugitifs venus par le «chemin de fer» clandestin. Comme Truro est devenue un important noeud ferroviaire, beaucoup de noirs s'y sont installés se mettant aux services des compagnies ferroviaires.

En parcourant ma circonscription, depuis les localités côtières de Pugwash, Wallace, Parrsboro et Advocate jusqu'aux centres plus importants que sont Springhill, Truro et Amherst, on remarque que le paysage est aussi divers que les habitants qui l'animent. Cette riche histoire trouve son expression dans la culture des habitants et la beauté du paysage. C'est ce pays et ces gens que j'aime tellement. Je remercie du fond du coeur chacun d'eux, que j'ai l'honneur de représenter dans cette Chambre magnifique.

Pour beaucoup de mes électeurs, les dix dernières années ont été les plus cruelles qu'ils aient jamais vécues. Ils ont vu s'effri-

ter continuellement les services de l'État qui répondent aux besoins fondamentaux des ruraux. Partout au Canada, des petites localités en proie aux difficultés économiques luttent pour conserver leur bureau de poste, leurs banques, leurs chemins de fer, leurs services d'autobus.

Il ne faut pas oublier que, lorsque nos localités rurales disparaissent, bon nombre de leurs habitants se retrouvent dans les villes, sans logement, dans des conditions pathétiques. Toutes les statistiques montrent qu'il coûte moins cher de vivre à la campagne. Ce que le gouvernement doit faire, c'est assurer un niveau de services minimum pour garantir la survie du Canada rural.

• (1610)

Le bureau de poste est probablement le seul établissement fédéral visible pour les Canadiens qui vivent à la campagne. Si vous privez ces gens–là de leur bureau de poste, comme Postes Canada l'a fait dans plus de 1 400 petites localités, y compris sept dans ma circonscription, c'est comme si vous leur disiez qu'ils ne comptent pas vraiment.

J'ai été frappée par les propos du gouverneur général la semaine dernière quand il a dit qu'il était essentiel que la population fasse confiance au gouvernement pour que ce dernier puisse réaliser son programme. Je me réjouis que le gouvernement soit déterminé à maintenir le service postal rural, comme je me suis battue pour sauver le bureau de poste de Truro et redonner sa dignité au Canada rural.

Mes électeurs de Cumberland—Colchester sont très sensibles à tout ce qui menace leurs principes et leurs valeurs. Jusqu'à tout récemment, ils vivaient dans des localités où personne ne verrouille ses portes, où les actes de vandalisme, le vol, les meurtres et les agressions sont très rares. Hélas, ce n'est plus le cas.

Ils se préoccupent surtout de la Loi sur les jeunes contrevenants. Nombre d'entre eux estiment que cette loi est inefficace, qu'elle n'a aucun effet dissuasif et qu'elle ne réhabilite pas les contrevenants. Par–dessus tout, ils sont d'avis que la loi devrait être modifiée pour accorder une vraie justice aux victimes.

En 1989, la famille et les amis d'Andrea Rogers ont fondé une section de la Citizens United for Safety and Justice à Truro. Leur objectif principal est de veiller à ce que la sécurité des enfants et de tous les citoyens canadiens innocents l'emporte sur les droits des criminels.

Un chauffard a tué Andrea Rogers à North Vancouver. Une fois capturé et trouvé coupable, le chauffard, qui était un jeune contrevenant, a été condamné avec sursis à 100 heures de travail communautaire et à une année de probation en plus de perdre son permis de conduire pour deux ans.

Je voudrais remercier les parents d'Andrea Rogers, Citizens United for Peace and Justice et la section de Truro de la Fédération canadienne des femmes diplômées d'universités des modifications qu'ils ont proposées à la Loi sur les jeunes contrevenants. Je tiens à les assurer que je les ai présentées au ministre de la Justice et que je les défendrai vigoureusement à la Chambre.

Je veux que nous respections l'engagement que nous avons pris pendant la campagne relativement à un meilleur contrôle des armes à feu. Nous devons consulter de très près les provinces et respecter les groupes de tireurs sportifs afin de pouvoir désarmer les criminels et les irresponsables sans porter préjudice aux propriétaires d'armes à feu responsables et respectueux des lois.

J'applaudis donc à l'intention du gouvernement de rétablir la Commission de réforme du droit. J'espère aussi qu'il remplira sa promesse de consulter largement le public sur la détermination des peines, les libérations conditionnelles et d'autres questions de justice pénale.

La région de l'Atlantique est perçue comme une région où les difficultés économiques sont profondément enracinées alors que nous avons des milliers de petites entreprises prospères et que nous comptons parmi nous nombre de familles ayant réussi dans les affaires, comme les Sobey, les McCain et les Irving. Notre problème n'est donc pas un manque d'esprit d'entreprise, mais plutôt un manque de capitaux.

Paradoxalement, la région de l'Atlantique génère un capital considérable sous forme d'épargne, de cotisations de retraite et d'investissements. Mais, hélas, tout cet argent est placé ailleurs. C'est pourquoi j'applaudis à l'engagement que le gouvernement a pris de travailler avec les établissements financiers nationaux pour accroître l'accès des petites entreprises aux capitaux et stimuler la création d'emplois.

J'applaudis à la proposition du discours du Trône de favoriser la formation d'un partenariat technologique entre nos universités et établissements de recherche, d'une part, et le secteur privé, d'autre part. Dans ma circonscription, le Nova Scotia Agricultural College le fait depuis un certain temps. Cet établissement a mis son expertise au service non seulement des agriculteurs et des entreprises de transformation alimentaire de la région de l'Atlantique, mais encore des pays en voie de développement et des pays de l'Europe de l'Est.

Le baccalauréat en agronomie du Nova Scotia Agricultural College est largement reconnu. De plus, le collège propose maintenant un nouveau programme d'aquaculture. Je félicite le personnel du collège d'avoir eu la prévoyance de reconnaître qu'en raison du déclin constant de la pêche marine, la région de l'Atlantique pourrait saisir l'occasion qui s'offre à elle de se tailler une place dans l'aquaculture, qui devrait d'ici l'an 2000 fournir un quart de la production de poisson. Je félicite également le personnel du collège d'avoir créé de nouveaux programmes pour nos jeunes dans un domaine appelé à fournir de vrais emplois. Le projet d'aquaculture va tellement dans le sens de l'engagement du gouvernement qui veut encourager la formation et la mise au point de nouvelles technologies que je voudrais dire devant tous que je l'approuve et demander à mes collègues d'en faire autant.

• (1615)

Les agriculteurs de Cumberland—Colchester acceptent de bonne grâce que les nouvelles règles du GATT signifient qu'ils vont ultimement devoir changer les structures de marketing selon lesquelles ils ont fonctionné jusqu'à présent. Les pêcheurs de homard de la côte nord savent qu'ils doivent pêcher de plus gros homards s'ils veulent que la pêche au homard reste viable.

Les proporiétaires de terres à bois savent qu'ils ne peuvent raisonnablement espérer avoir une nouvelle entente fédérale–provinciale de mise en valeur des forêts comme celle qu'ils ont à présent.

Venant des milieux d'affaires, j'ai toujours tendance à faire un parallèle entre le gouvernement et l'entreprise. Tout comme l'entreprise doit être à l'écoute du client, le gouvernement doit être à l'écoute du public qu'il est censé servir. Tout comme une entreprise doit avoir des employés qualifiés, le gouvernement doit être composé de gens intègres. Enfin, tout comme la confiance de l'employé est essentielle au succès de l'entreprise, la confiance de l'électorat est capitale pour le succès de notre gouvernement.

C'est une période on ne peut plus passionnante pour un député. Je félicite le premier ministre de planifier de tels débats entre les partis avant de prendre des décisions. Cette semaine, il y a eu un débat sur les essais des missiles de croisière et un autre sur le maintien de la paix. La semaine prochaine, ce sera le débat précédant la présentation du budget. Si nous restons fidèles au principe que la politique économique doit venir appuyer la politique environnementale et la politique sociale, la tenue de débats transparents sur les dépenses publiques nous aidera assurément à gagner la confiance de l'électorat.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, je félicite ma collègue. Elle a parlé du monde rural. Elle semble très attachée aux petites paroisses. Elle a parlé également des bureaux de poste. Il est vrai que les bureaux de poste d'une petite paroisse sont drôlement importants.

Dans ma circonscription, nous avons le Ralliement populaire; auparavant, nous avions eu Opération dignité, justement pour sauvegarder des petites paroisses parce que tant vaut la paroisse, dit–on, tant vaut la ville! Quand des petites paroisses ne seront plus, des petites villes disparaîtront.

C'est un écho pour moi, ce que ma collègue députée a dit, et qu'elle soit assurée qu'en moi elle trouvera un associé.

Maintenant, en ce qui concerne les bureaux de poste, un de mes commettants m'a appelé pour me dire que des comptoirs postaux s'ouvraient encore. Bien qu'on ne ferme pas le bureau de poste comme tel puisqu'un moratoire est ou sera decrété, je demande à madame la députée s'il est vrai, s'il est possible qu'il y ait des comptoirs postaux qui ouvrent en parallèle?

[*Traduction*]

Mme Brushett: Je remercie le député de sa question. Un peu partout dans notre pays, les Canadiens s'inquiètent au sujet de la disparition des bureaux de poste ruraux. Notre gouvernement a eu pour mandat de mettre fin au processus de fermeture des bureaux de poste. On se rappellera que, peu après l'élection de notre gouvernement, le ministre des Travaux publics a interrompu la fermeture des bureaux de poste. Notre mandat est de faire en sorte que ce gel soit maintenu jusqu'à ce que nous ayons examiné toute la question du rétablissement des services dans les bureaux de poste ruraux de l'ensemble du Canada.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, je tiens à mon tour à féliciter la députée de son discours que je qualifierais d'excellent. Je veux la rassurer et lui dire qu'elle aura beaucoup d'appui pour ce qu'elle a dit au caucus du Parti réformiste.

• (1620)

J'ai cru pendant un certain temps que la réforme qui s'étend à tout le pays ne s'arrête pas aux plates–bandes du Parti réformiste du Canada.

Je voudrais demander à la députée si elle ne voudrait pas utiliser le temps dont elle dispose pour expliciter davantage sa pensée sur deux thèmes qu'elle a abordés, soit celui de la Loi sur les jeunes contrevenants et celui de la loi relative au contrôle des armes à feu. Aurait–elle l'obligeance de nous préciser dans quel sens elle souhaite que ces deux lois soient modifiées.

Mme Brushett: Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention. J'en retiens surtout l'idée que la question des bureaux de poste doit transcender les lignes partisanes et celle que les partis ont convenu d'être une ligne de conduite commune, à savoir la promesse de desservir les Canadiens vivant en région rurale puisqu'ils constituent la pierre angulaire de notre pays.

En ce qui concerne la Loi sur les jeunes contrevenants et les mesures législatives portant sur le contrôle des armes à feu, les électeurs de ma circonscription ont exprimé leurs points de vue. Il y a le cas de la jeune fille dont les parents demeurent dans ma circonscription. Étudiant à l'université, à Vancouver, elle a été frappée et tuée par un jeune contrevenant. Comme je l'ai dit précédemment, on exerce très peu de représailles pour ce genre d'infraction.

De nombreuses recommandations m'ont été faites en ce qui concerne la Loi sur les jeunes contrevenants et les mesures législatives ayant trait aux armes à feu. Sans vouloir trop entrer dans les détails, disons que je vais les présenter au ministre de la Justice et que j'interviendrai à la Chambre, lorsque ces questions seront débattues, pour bien faire comprendre que le but ultime de l'exercice est de rendre justice, de prendre en compte la victime, d'assurer la réhabilitation du jeune contrevenant, plutôt que de le laisser moisir en prison, tout en lui infligeant une peine qui corresponde à la gravité de son crime.

Pour ce qui est du contrôle des armes à feu, sans être pour l'interdiction totale, nous souhaitons que les contrevenants soient punis plus sévèrement, plutôt que de supprimer carrément toutes les armes à feu.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, le discours du Trône a malheureusement passé sous silence deux sujets particulièrement importants. Mais, avant de les aborder, permettez–moi de m'adresser d'abord aux électeurs de mon comté pour les remercier de leur appui majoritaire à l'option de la souveraineté du Québec.

Les électeurs de Saint–Hubert ont ratifié sans équivoque le geste que je posais le 12 août 1991 quand j'ai joint le Bloc québécois. La population a aussi endossé ma décision dans une

proportion de 56,6 p. 100 et m'a donné une majorité de 15 000 voix sur mon adversaire libéral.

Le comté de Saint–Hubert est un centre aéroportuaire et aérotechnique de pointe. Campé sur la rive sud de Montréal, majoritairement francophone à 84 p. 100, il regroupe les villes de Saint–Hubert, de Lemoyne, d'une partie de Longueuil, de la ville de Greenfield Park où se trouve concentrée une population anglophone dynamique.

C'est d'abord la voix de chacun de mes électeurs que je désire faire entendre dans ma réponse à ce discours du Trône. Ce discours soulève la déception universelle par la pauvreté des solutions économiques qu'il a annoncées et par l'absence de messages clairs pour les sans–emploi et les citoyens à faible revenu.

Dans son adresse, le chef de l'opposition a dénoncé l'absence de vision de ce gouvernement incapable de redonner au pays l'espoir d'une véritable relance économique.

D'autres avant moi ont déjà fait l'inventaire des profondes interrogations que laisse le discours du Trône dans les secteurs de l'économie, de la fiscalité et des finances publiques.

J'interviens, pour ma part, sur deux questions que pose la conscience nationale et sur lesquelles ce gouvernement ne semble avoir aucune position prévisible. En même temps que les préoccupations économiques nous tenaillent, les questions sociales sont également pressantes.

Alors que les populations du Canada et du Québec réclament impatiemment l'intervention radicale de l'État à l'égard de la criminalité, le discours du Trône déçoit amèrement par ses silences sur l'urgente nécesssité d'un véritable contrôle des armes à feu. La législation actuelle, même récemment améliorée, oblige à des correctifs pour la réalisation de ses objectifs.

• (1625)

Nous avons entendu dans ce discours la proclamation de bonnes intentions, mais quelles seront les mesures positives et concrètes destinées à favoriser la sécurité publique et la prévention du crime, tel que mentionné dans le fameux discours, qu'on nous promet sans les identifier?

Les drames familiaux impliquant des carabines, des pistolets et des revolvers s'accumulent. Les femmes sont encore les victimes les plus fréquentes des agressions meurtrières avec des armes dont la possession est prohibée ou restreinte. L'arme de poing est encore un mode privilégié du suicide. Tous s'accordent pour dire que les amendements apportés par le projet de loi C–17 sur le contrôle des armes à feu marquaient un pas dans la bonne direction, mais les Canadiens et les Québécoises et Québécois vous disent que ce n'est pas assez.

Malgré les nouveaux règlements qui favorisent un filtrage plus sévère à l'acquisition des armes à feu, il demeure troublant que des armes semi–automatiques ne soient pas encore interdites aux civils. La plupart des armes à feu circulent toujours librement, sans enregistrement, et la possession des pistolets et des revolvers n'est restreinte qu'aux formalités d'un certificat gratuit.

Un sondage Angus Reid des 15 et 16 septembre 1993 démontrait le vaste appui populaire à l'enregistrement de toutes les armes à feu: 86 p. 100 de l'ensemble des Canadiens, dont 91 p. 100 des Québécois, le réclament, alors que 70 p. 100 des Canadiens, dont 79 p. 100 des Québécois, veulent l'interdiction pure et simple des armes d'assaut et des armes de poing.

Où lit–on dans le discours du Trône la volonté du gouvernement de répondre à ces attentes urgentes et d'apaiser les inquiétudes des citoyens de toutes les provinces? Nous savons tous que les priorités législatives de cette Chambre sont d'ordre économique en cette période extrêmement difficile pour les Canadiens et les Québécois. Toutefois, la lutte à la criminalité devrait s'imposer en tête de liste des préoccupations majeures du gouvernement, surtout et justement à cause des tensions sociales et des drames personnels liés à la situation économique.

Même avec les derniers amendements au Code criminel, la procédure d'acquisition d'une arme à feu demeure simple et d'un coût symbolique. Cette Chambre devrait intervenir courageusement, au–delà des enjeux partisans, et donner aux Canadiens la protection qu'ils espèrent. On évalue qu'actuellement, plus de six millions d'armes de poing circulent au Canada. Belle statistique.

Il nous faut un système universel d'enregistrement de toutes les armes à feu, une réglementation sur la vente, l'échange et la revente, et une véritable politique d'encadrement des vendeurs qui devraient payer des droits de licence pour financer les programmes de contrôle. Il faut limiter l'acquisition des armes à autorisation restreinte par l'obligation d'obtenir des permis annuels que paieraient les utilisateurs de ce genre d'armes.

Il faut soumettre l'achat des munitions à un permis d'acquisition. Il faut permettre à tous les citoyens de s'opposer facilement à toutes les demandes de permis d'acquisition ou de port d'armes en les avisant de l'intention des requérants par la publication au préalable d'un avis de la demande dans les journaux, comme c'est le cas pour plusieurs catégories de permis, par exemple pour la vente d'alcool.

Il faut prohiber toutes les armes automatiques et semi–automatiques, imposer des sentences minimales sévères aux citoyens coupables de possession illégale d'armes à feu et donner aux registraires locaux les pouvoirs d'enquête obligatoire. Il faut enfin, et surtout, hausser immédiatement le coût des permis pour que les provinces bénéficient de budgets plus importants d'application de ces contrôles, sans lesquels les meilleures lois demeureront sur la tablette des pieuses intentions.

Si toutes ces mesures étaient en place, je suis persuadée que le vérificateur général n'aurait pas fait les commentaires sur la contrebande des armes à feu que nous avons lus dans son rapport.

• (1630)

Nos voisins américains constatent maintenant avec stupeur que la loi du *Far West* a produit une société armée, défensive et criminalisée, plutôt que d'assurer la légitime défense des honnêtes citoyens.

On ne le dira jamais assez: en deux ans, les armes à feu ont tué en sol américain plus de citoyens que la guerre du Vietnam n'a coûté en pertes de vie.

Aux États–Unis, sous la pression de la sinistre statistique annuelle de 24 000 homicides par revolvers et pistolets, l'administration Clinton s'apprête maintenant à passer de nouvelles réglementations de filtrage de la mise en marché des armes. Les homicides et les décès causés par les armes à feu au Canada n'ont pas atteint l'ampleur de l'hécatombe américaine, mais encore chaque année, 1 400 Canadiens sont tués par une arme à feu.

Je crois que, même avec ses criantes imperfections, notre système de contrôle des armes à feu, opposé à la libre circulation à l'américaine, fait toute la différence lorsqu'on mesure la qualité de vie dans les villes canadiennes; il a contribué plus que d'autres facteurs à renforcer le tissu social du Canada. Et même si une seule vie était sauvée parce qu'un individu violent, irresponsable ou désespéré n'aurait pu se procurer une arme à feu, nous aurions atteint notre objectif. J'en ai pour preuve additionnelle un rapport de la Direction générale de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice, produit en juillet 1992, qui établit une nette corrélation entre la quantité d'armes à feu en circulation et le taux de suicide par 100 000 habitants au Canada.

Selon les auteurs de ce rapport, depuis l'instauration des mesures législatives et réglementaires de contrôle des armes à feu en 1977, le taux de suicide a très sensiblement chuté. Nous avons sous la main d'innombrables rapports et mémoires qui établissent un lien direct entre la possession d'une arme à feu et son utilisation à des fins illégitimes, dont résultent des pertes de vie humaine. Le ministère de la Justice a tous ces rapports.

Il faut maintenant dépasser l'étape des rapports qui se répètent dans l'unanimité sur la nécessité de contrôles plus sévères. Il faut légiférer pour la protection de la démocratie. Nous devons protéger notre démocratie, monsieur le Président, cette démocratie qui ne repose pas sur la force des armes, mais sur la volonté populaire seule par laquelle nous sommes réunis dans ce Parlement pour exprimer nos différences de façon civilisée.

Par ailleurs, une autre question sociale moins actuelle mais tout aussi pertinente a été soulevée par la production, quelques jours après les dernières élections, du rapport d'une commission royale formée à l'improviste par la précédente administration. Comment l'actuel gouvernement peut–il ignorer totalement les nombreuses critiques du public à la suite du rapport Baird, déposé par la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction?

Nous avons tous constaté que le mandat de cette commission n'a abouti qu'à un rapport périmé, au surplus largement dénoncé dans ses conclusions. Nous aurions au moins aimé entendre de ce gouvernement s'il est vrai que les contrôles budgétaires figurent encore en tête de liste de ses préoccupations, une déclaration de principe sur l'inutilité de dépenses publiques consacrées à de telles commissions royales.

Le discours du Trône nous annonce quelques programmes de nutrition prénatale à l'intention des femmes enceintes à faible revenu. Mais a–t–on entendu la moindre allusion à une politique globale sur la fertilité qui pourrait s'inspirer ou se démarquer de la conclusion du rapport?

Positivement, cette commission qui a déposé son rapport avec deux années de retard a pourtant appelé l'attention sur des faits contemporains et mis en garde contre les abus commerciaux de la grande industrie, et les pratiques dangereuses sur lesquelles nous devons immédiatement intervenir. Sous d'autres aspects, ce rapport propose de véritables empiètements sur les juridictions provinciales dans les secteurs de la santé. La création d'une agence fédérale chargée d'occuper tout le champ de la réglementation des techniques de reproduction tomberait comme un pavé dans la mare constitutionnelle.

• (1635)

Selon nous, ce rapport imparfait, produit au coût prohibitif de 28 millions de dollars, en ces années de drame économique, est déjà dépassé par les nouvelles données scientifiques.

Ce gouvernement n'a pas encore dénoncé le rapport Baird. Il y a tout lieu de croire qu'il cautionne la pratique des précédentes administrations, qui ont préféré pousser sous le tapis d'une commmission royale le règlement des questions urgentes que posaient les situations nouvelles vécues par notre société.

L'infertilité est un drame pour plusieurs femmes et pour les couples qu'elle affecte. C'est un drame qu'on vit différemment d'une province à l'autre, et d'un milieu social à l'autre. C'est un drame actuel que l'industrie et ses puissants lobbys tentent de récupérer sur des objectifs qui n'ont rien à voir avec la légitime aspiration des humains à se reproduire dans la dignité et le respect de la personne.

Nous croyons que le gouvernement doit intervenir rapidement pour éviter de légiférer plus tard sur le fait accompli. Sur ces questions et sur toutes les autres préoccupations sociales, économiques et politiques des Canadiens, nous attendions des indices, des messages et des preuves de volonté radicale d'intervention de l'État. Mais, en toute déférence pour tous les députés de ce Parlement, je vous prie de noter ma profonde insatisfaction devant l'abdication du parti ministériel sur ses responsabilités sociales, sa fatigue prématurée lorsqu'il est confronté au drame des finances publiques et son évidente absence de perspective sur l'ensemble des attentes des citoyens du Canada et de ses régions.

[*Traduction*]

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la députée. Je voudrais l'interroger au sujet de sa proposition concernant l'enregistrement des armes à feu. Je conviens qu'il y a lieu de modifier la loi sur les armes à feu, mais la députée se rend–elle compte de ce qu'elle demande au gouvernement de faire ? Ne sait–elle pas que d'autres pays ont déjà pris des mesures de ce genre? Je songe, entre autres, à la Nouvelle–Zélande, où le processus d'enregistrement s'est complètement écroulé, ce qui a coûté des millions de dollars aux contribuables et entraîné un problème de logistique insurmontable.

La députée pourrait–elle dire à la Chambre de quelles études elle s'inspire pour étayer son opinion qu'il faudrait enregistrer toutes les armes à feu? Soyons réalistes! Il s'agit là d'une tâche impossible! Et puis, cette mesure ne violerait–elle pas le droit à la propriété?

[*Français*]

Mme Venne: Monsieur le Président, vous-même faisiez partie du comité sur les armes à feu lorsque nous avons discuté de l'enregistrement des armes à feu. La position des pro-armes était toujours qu'on ne pouvait enregistrer toutes les armes à feu parce que c'était trop coûteux. Par contre, j'ai des armes à feu chez moi, donc je peux vous dire comment je les ai achetées. Munie bien sûr de mon certificat d'acquisition d'armes à feu, je suis allée chez un armurier pour me procurer l'arme en question. Ce dernier a enregistré immédiatement mon numéro de certificat d'acquisition d'armes à feu dans un registre, de même que la description de l'arme. Pourquoi à ce moment-là ne pourrait-il pas tout simplement le faire grâce à un réseau électronique qui serait relié à travers le Canada, ou simplement par province, car on pourrait le faire aussi par province ou, si on préfère, faire un duplicata qui pourrait être acheminé grâce à un réseau central où toutes les armes pourraient être enregistrées. Ce n'est pas coûteux. Chaque fois qu'on nous a dit qu'un système électronique serait très coûteux, je regrette, mais ce genre d'argument n'a jamais passé la rampe car il est tout à fait faussé à la base.

[*Traduction*]

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, pour revenir aux observations de la députée, je viens de la Saskatchewan, où les habitants tiennent beaucoup à leur indépendance et n'aiment pas que le gouvernement s'ingère dans la plupart de leurs affaires, dont leurs impôts, mais je n'insisterai pas là-dessus.

• (1640)

Étant donné que la plupart des décès au Canada sont causés par des accidents de la route, et non par les armes à feu, et qu'un grand nombre des blessures sont causées par des couteaux, et non par les armes à feu, ne passons-nous pas à côté du vrai problème en essayant de contrôler davantage l'utilisation des armes à feu? Ce n'est certainement pas en renforçant la loi qu'on réduira bien plus le taux de crimes commis avec des armes à feu.

[*Français*]

Mme Venne: L'honorable député a commencé son intervention en disant qu'on ne parlait pas de taxation. Je n'ai pas parlé de taxation. J'ai parlé de permis et de l'achat de permis. C'est-à-dire qu'on dit toujours que l'utilisateur doit payer. Présentement, on permet aux gens d'avoir des armes. Ils n'ont qu'à payer 50 $ pour un petit certificat d'acquisition d'armes à feu qui dure cinq ans et avec lequel on peut acheter un nombre illimité d'armes. C'est un peu exagéré pour les gens de la population en général qui doivent finalement payer pour ceux qui veulent s'acheter des armes à feu.

Les permis de transport et de possession d'armes à feu, ou tous les autres permis qui peuvent aller avec les armes à feu, sont tous gratuits, sauf ce petit certificat pour les armes à utilisation restreinte que l'on doit payer. Pour le reste, tout est gratuit.

Pourquoi les utilisateurs d'armes à feu ne paieraient-ils pas leurs permis, et ce de façon convenable? Un prix symbolique de 50 $ pour cinq ans, c'est totalement ridicule.

Le député a exprimé une autre réserve en disant que les couteaux ou les armes blanches causaient plus de morts que les pistolets ou les armes à feu. J'aimerais vraiment voir les statistiques à cet effet, car ce n'est pas ce qu'on a entendu au comité qui a étudié cette question.

[*Traduction*]

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, les commentaires de la députée de Saint-Hubert sur la facilité avec laquelle on peut obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu en vertu de la loi m'ont vivement intéressé.

La difficulté d'obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu et le délai qui entoure la délivrance de cette autorisation constituent le problème dont on me parle le plus souvent. C'est à ce sujet que je reçois le plus de plaintes. C'est plus que je n'en reçois au sujet de l'assurance-chômage, de l'impôt sur le revenu ou de tous les autres problèmes réunis. Il faut, croyez-le ou non, jusqu'à cinq mois avant d'obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu quand cela est censé prendre seulement 28 jours. Aux personnes qui téléphonent pour s'informer des raisons de ce retard, les autorités répondent simplement qu'il y a un arriéré de demandes et qu'elles ne peuvent aller plus vite.

L'autre problème qui risque de se poser bientôt est celui des épreuves qu'une personne doit subir pour être reconnue apte à posséder une autorisation d'acquisition d'armes à feu.

La plupart des habitants de ma région possèdent des armes à feu. Certains en possèdent même depuis qu'ils ont environ 12 ans. Ils savent donc très bien comment se servir de ces armes. Pourtant, avant de pouvoir obtenir une nouvelle autorisation d'acquisition d'armes à feu, ils devront maintenant aller voir un fonctionnaire qui s'y connaît probablement moins qu'eux en armes à feu et suivre un cours parrainé par le gouvernement qui leur coûtera quelques centaines de dollars. C'est absolument ridicule!

Quand j'entends dire que cette nouvelle mesure législative est efficace, mon petit doigt me fait en douter sérieusement.

L'autre point dont je voudrais parler est peut-être un peu plus philosophique. La députée a une idée bien précise, d'ailleurs très répandue dans ce pays, surtout dans les zones urbaines, des restrictions que l'on devrait imposer à la possession d'armes à feu par les simples citoyens.

J'ai passé de nombreuses années dans des pays du tiers monde. Dans ces pays, les seules personnes qui possèdent des armes à feu ou qui peuvent facilement obtenir la permission d'en avoir sont les criminels et les agents de l'État. Il est parfois difficile de faire la distinction entre les deux, mais c'est ainsi.

• (1645)

Je préfère de loin vivre en liberté dans un pays où il n'y a pas de dictateur ayant la main haute sur tout que de vivre dans un de ces paradis pacifiques comme ceux où j'ai vécu et où le simple

citoyen se voit refuser ce droit le plus fondamental qu'est celui de posséder des armes pour se défendre et défendre sa famille.

M. Harvard: Vous devriez peut–être déménager dans l'est de Los Angeles.

[*Français*]

Mme Venne: Monsieur le Président, mon collègue a certainement le sens de l'humour développé, mais j'aimerais vous parler du fameux délai de 28 jours.

Présentement, au Québec, le délai est passablement respecté. Comme notre député vient de la Saskatchewan, à ce moment–là, je pense qu'il va falloir qu'il fasse des pressions dans son coin. Mais dans ma province, en tout cas, ça va très bien.

Pour ce qui est du certificat de maniement d'armes à feu, au Québec, nous avons un certificat de chasseur. Pour aller à la chasse, on doit être muni de ce certificat, lequel est valide pendant deux ans. Donc, nous avons encore là une différence, si on peut dire, entre la Saskatchewan et chez nous. Il semble que dans sa province, ils n'ont pas besoin de certificat de chasseur puisque, comme il l'a mentionné, les gens vont à la chasse depuis des années sans avoir jamais suivi de cours de maniement d'armes à feu. Chez nous, pour obtenir le certificat, il faut suivre un cours en maniement d'armes à feu.

En terminant, je lui dirai que malheureusement, il y a de grandes distinctions à faire entre sa province et la nôtre et la façon dont les lois sont appliquées.

[*Traduction*]

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je voudrais dire d'abord que je partage les sentiments déjà exprimés par mes collègues, qui vous ont félicité de votre nomination.

Le nouveau gouvernement fait face à un certain nombre de défis de taille, le moindre n'étant pas de donner aux Canadiens une raison de croire dans le dévouement, la persévérance et le bon jugement de leurs élus.

Nous sommes tous ici parce que les électeurs de notre circonscription ont estimé que nous étions les plus réceptifs à leurs inquiétudes, à leurs besoins et à leurs demandes. Cependant, nous sommes plus que des individus, nous sommes plus aussi qu'une communauté d'individus, nous sommes la voix collective de nos électeurs et nous devons concilier leurs opinions concurrentes et parfois divergentes.

Le but de la Chambre des communes n'est pas de servir les intérêts égoïstes d'une personne ou d'une province au détriment des autres. Son but est d'améliorer le bien–être et la prospérité de tout le pays et donc de tous les Canadiens.

De ce côté, nous avons été élus pour réaliser la vision des libéraux telle qu'elle a été exposée dans notre plate–forme électorale, dans notre livre rouge.

Chaque jour, dans ma circonscription de Winnipeg–Nord, je parle à des personnes honnêtes et travailleuses qui ne demandent pas mieux que de faire confiance à des politiciens honnêtes et travailleurs eux aussi. Pendant cinq longues années, de 1988, date de ma première élection, à l'automne dernier, j'ai eu peur.

Peur que 1,6 million de Canadiens en chômage ne trouvent jamais de travail. Peur que les défavorisés, particulièrement les enfants, continuent à dépendre de l'aide sociale. Peur que les personnes malades ou âgées, que tous les Canadiens même, continuent de souffrir des conséquences des menaces contre le système de santé et de l'incertitude qui va de pair. J'avais peur que les minorités, fussent–elles de race, de couleur, de religion ou d'autre chose, continuent de faire face à un traitement injuste et à de la discrimination au travail.

Peur que les infrastructures des villes et des villages continuent de se détériorer, privées de l'aide du gouvernement fédéral. Peur que la sécurité des personnes et des biens continue d'être menacée. Peur que l'honnêteté et l'intégrité du gouvernement ne soient disparues à jamais. Peur, enfin, que le Canada ne ferme sa porte aux immigrants.

• (1650)

Enfin, et ce n'était certainement pas la moindre de mes craintes, j'avais peur que mon pays d'adoption, le foyer de 27 millions de Canadiens, ne soit sur le point de s'effondrer. Néanmoins, j'espérais toujours que mes craintes ne se matérialisent pas.

Maintenant, je sais qu'il y a de l'espoir pour ce grand pays. J'ai maintenant confiance, parce que le nouveau gouvernement a déjà pris des mesures pour restaurer l'intégrité en rejetant beaucoup de privilèges non indispensables dont jouissaient les parlementaires pendant leur mandat de serviteur de l'État.

J'ai confiance parce que chaque parti politique représenté ici a déjà déclaré qu'il s'engageait à consulter le public sur toute une gamme de questions d'une grande importance nationale.

J'ai confiance parce que le ministre des Finances a déjà respecté son engagement en s'adressant aux gens d'un bout à l'autre du pays afin d'élaborer un budget fédéral raisonnable et qui tienne compte des besoins de la population. Je suis certain que le ministre continuera, durant les quelques jours qui restent avant la présentation du budget, à consulter des Canadiens de tous les milieux.

Nous ne devons jamais oublier que chaque décision budgétaire prise ici à Ottawa a un effet direct sur le porte–monnaie, le carnet de banque et le budget quotidien de chacun des habitants des circonscriptions comme la vôtre et la mienne.

J'ai confiance parce que ce gouvernement a promptement annulé l'entente douteuse qui aurait mené à la privatisation de certaines parties de l'aéroport international Pearson.

J'ai confiance parce que ce gouvernement n'est pas du genre à permettre à son chef de se promener en Porsche ou en avion de luxe de 53 millions de dollars, alors que bon nombre de Canadiens doivent se serrer la ceinture pour joindre les deux bouts à la fin du mois.

J'ai confiance parce que ce gouvernement a déjà lancé son programme d'infrastructure.

Les mesures prises en quelques jours depuis le début du mandat des libéraux me donnent bon espoir. Mais ce qui m'assure que nous sommes sur la voie de la reprise, ce sont nos plans à court terme, nos politiques, nos idéaux et nos projets pour les prochaines années.

Je suis convaincu parce que nous nous sommes engagés à aider et à appuyer les petites et moyennes entreprises, celles–là mêmes qui créeront les emplois à long terme au pays. Je suis convaincu parce que nos plans visant à donner du travail à nos jeunes seront réalistes, car nous créerons le Service jeunesse et le programme national d'apprentissage. Je suis rassuré car ce gouvernement comprend qu'il est important d'investir dans ses forces vives.

À des degrés différents, les Canadiens se définissent par rapport à leur travail. Lorsqu'ils sont sans travail, leur amour–propre en souffre, leur dignité en souffre et leurs relations avec les autres en souffre.

Je suis rassuré de savoir que notre système de soins de santé restera universel et gratuit pour tous. Je suis rassuré parce que le discours du Trône confirme la tenue d'un forum national sur la santé. En fait, les projets sont déjà en cours pour créer une centre d'excellence sur la santé des femmes et mettre sur pied un programme de nutrition prénatale.

Il n'y a pas si longtemps, en cette même enceinte, tremblant de colère, j'ai pris la parole au nom de l'un de mes électeurs pour demander si le gouvernement d'alors était totalement dénué de coeur. Je suis heureux de pouvoir dire aujourd'hui, avec beaucoup de fierté, que le gouvernement actuel a un grand coeur.

Pour la première fois depuis longtemps, nous parlons le même langage que ceux que nous représentons. Bref, nous avons des moyens réalistes et plausibles de mettre nos idéaux en pratique.

Nous sommes aussi extrêmement conscients du fait que porter toute son attention sur une seule et même question va à l'encontre du but recherché. L'économie, la politique sociale, l'environnement et autres sont des dossiers interdépendants.

Monsieur le Président, je sais que vous partagez le désir qui m'anime de voir ce Parlement prendre le virage historique que mérite notre grand pays. J'ai commencé par parler de la tâche énorme qui attendait le gouvernement.

• (1655)

Je vous fait part des craintes de toutes sortes qui m'ont assailli durant les cinq premières années où j'ai siégé à la Chambre. Comment se fait–il donc que, après seulement un court laps de temps au sein du gouvernement, je sois plein de confiance et d'assurance?

J'ai vu ce que nous avions réalisé jusqu'à maintenant. Je sais que nous réaliserons nos promesses et que nous dissiperons ainsi les craintes des Canadiens. Nous leur donnerons des emplois, réformerons les institutions, stabiliserons la situation et finalement, maîtriserons le déficit.

Les Canadiens vont continuer à nous donner leur appui comme ils ont permis à 177 députés libéraux d'accéder à un siège à la Chambre des communes, en octobre 1993. J'espère que les gens de Winnipeg–Nord et de partout au Canada sentent que de grands changements se préparent.

Au cours des quatre prochaines années, on verra prendre forme un nouveau genre de gouvernement, une nouvelle sorte de leadership, dans un nouveau Canada uni, fort et prospère—un gouvernement qui travaille pour tous les Canadiens et qui prépare le Canada du XXI[e] siècle.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole en cette Chambre. Je suis député de la circonscription de Chambly. Pour ceux qui l'ignorent encore, cette circonscription se situe sur la rive sud de Montréal, entre les monts Saint–Bruno et Beloeil, le long de la rivière Richelieu, rivière qui prend sa source dans le lac Champlain pour aller se jeter dans le Saint–Laurent.

J'écoutais mon collègue de Winnipeg–Nord. Bien sûr, son discours est dans la pure tradition de son parti. Je constate également que mon honorable confrère a été presque traumatisé par la législature antérieure, dont il a eu le plaisir de faire partie en tant que député de l'opposition.

L'honorable député de la ciconscription de Winnipeg–Nord nous parle d'un Canada nouveau. J'aimerais lui demander des précisions sur un certain paragraphe du discours du Trône, et je cite:

> Le gouvernement travaillera énergiquement pour que le fédéralisme réponde aux besoins des Canadiens, conscient toutefois que le bon fonctionnement du Canada est la responsabilité de chacun. Il s'efforcera de clarifier le rôle du gouvernement fédéral par rapport aux autres ordres de gouvernement, d'éliminer le double emploi et les chevauchements, et de rechercher les moyens de fournir à la population des services qui répondent à ses besoins réels et de tirer le meilleur profit possible de l'argent des contribuables.

Si j'avais fait lecture de ce paragraphe–là à l'extérieur de cette enceinte, j'aurais pu croire, et à bon droit, je crois, qu'il avait été écrit par le chef de mon parti. Mais il vient du parti au pouvoir. C'est apparemment un résumé de leur livre rouge. Comment l'honorable député peut–il concilier sa vision du Canada, dont il faisait état tantôt, et cette vision de son parti d'un renouvellement du Canada?

[*Traduction*]

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses questions, auxquelles je suis très heureux de répondre.

Ma vision du Canada, telle que je viens de vous la décrire, est certainement celle que nous, les libéraux, avons véhiculée dans toutes les régions, au fil de nos déplacements. Nous voulons bâtir un Canada qui soit le même pour tous les Canadiens, quelle que soit leur race, leur couleur, leur origine ou la région qu'ils habitent. Que les Canadiens soient nés ici ou qu'ils soient venus de l'étranger, nous sommes tous égaux et nous devons pouvoir profiter des avantages inhérents à notre nation. Le fédéralisme

doit répondre aux besoins des Canadiens. Autrement dit, nous devons conserver les institutions fédérales.

• (1700)

Les institutions ne sont pas seulement les édifices qui les abritent. Quand je parle d'institutions, je parle aussi des programmes existants, comme l'assurance–maladie. Pour moi et pour le Parti libéral, c'est le genre d'institution qui doit continuer à servir tous les Canadiens, quelle que soit leur origine et, je précise, sans ticket modérateur.

Pour ce qui est de savoir comment nous pouvons éviter le chevauchement de compétences, je mentionne seulement que le gouvernement a déjà annoncé un plan d'élimination des barrières commerciales—qui, dans un sens, favorisent cet état de choses—ainsi qu'un plan d'élimination des doubles emplois pour laisser une chance aux petites et moyennes entreprises de se lancer dans la course et de prospérer.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je me permets de me joindre à tous ceux qui vous ont déjà félicité à l'occasion de votre nomination. J'aimerais ajouter que même si vous n'êtes en fonction que depuis quelques jours, vous savez, par votre leadership, aider les députés à atteindre des objectifs que nous poursuivons tous, c'est–à–dire faire de la Chambre un lieu où règne la courtoisie et le respect du décorum, afin de mieux servir la population.

Je suis très fier de représenter la circonscription d'Etobicoke–Centre à la Chambre des communes. Diversifiée et dynamique, ma circonscription a des besoins et des atouts très semblables à ceux du Canada en ces temps difficiles. Durant la campagne électorale j'ai eu l'occasion, à l'instar de bon nombre de mes collègues, de me rendre dans plus de 30 000 foyers d'Etobicoke–Centre et une des choses que j'ai pu y constater est que les Canadiens, où qu'ils soient, accordent une grande importance aux questions qui concernent la justice. C'est pour moi un grand privilège que de siéger à la Chambre des communes, non seulement comme député, mais aussi comme responsable du dossier justice au sein du Cabinet.

On dit de la justice qu'elle est la première des vertus sociales. Quand il n'y a pas de justice, tout le reste semble artificiel, mais lorsqu'elle règne, la justice favorise l'éclosion de ce qu'il y a de meilleur en nous.

[*Français*]

En ma qualité de ministre de la Justice du Canada, je suis pleinement conscient de mon devoir d'ouvrir la marche dans l'élaboration de politiques et de propositions qui renforceront un système de justice qui, sans l'ombre d'un doute, figure parmi les meilleurs, les plus souples et les plus équitables du monde.

Les Canadiens se sont donné un système de justice bijuridique et bilingue que la communauté internationale considère comme un modèle de tolérance, d'intégrité et d'ouverture. Même si deux systèmes juridiques distincts se développent, en même temps, au Canada, ils servent à faire avancer une seule idée: la primauté du droit.

[*Traduction*]

Au cours des dix dernières semaines, je me suis efforcé, avec le personnel du ministère de la Justice et mes collègues, d'établir les priorités immédiates de mon ministère.

Je voudrais ici exposer à la Chambre, du moins en termes généraux, les questions qui nous paraissent les plus urgentes.

Ces dernières semaines j'ai également eu l'occasion de rencontrer des députés des partis de l'opposition pour discuter de leurs points de vue sur les questions relatives à la justice. Je me suis rendu compte qu'ils ont des opinions intéressantes et j'ai hâte de travailler avec eux car nous partageons, en matière de justice, des objectifs communs, en ce qui a trait au service à la population. Nous voulons en effet faire en sorte que le Canada ait le système juridique le plus équitable et le plus efficace possible. Je respecte les opinions de mes collègues et, comme je le disais, j'ai hâte de travailler avec eux.

• (1705)

Le programme que je vais décrire aujourd'hui comporte essentiellement trois volets: premièrement, des mesures visant à contrer la violence et à prévenir la criminalité; deuxièmement, des propositions visant à faire en sorte que la loi favorise l'égalité dans la diversité et assure à tous un accès égal à la justice; et, troisièmement, la modernisation de notre législation de manière à la rendre conforme aux valeurs actuelles et adaptée aux défis de notre époque marquée par le changement.

Je me permets de rappeler une évidence, à savoir que nous ne pourrons pas réaliser de véritables progrès dans le domaine de la justice sans la collaboration de nos homologues provinciaux et territoriaux, puisqu'une bonne partie de notre programme englobe des champs de compétence partagée. Il faut une véritable collaboration. Nous ne pouvons réussir en travaillant de façon isolée. De concert avec mes homologues provinciaux, je poursuivrai les objectifs que je vais énoncer aujourd'hui.

Permettez–moi d'abord de m'arrêter aux mesures pour lutter contre la violence et pour prévenir le crime. Dans le discours du Trône, nous nous engageons à favoriser la sécurité publique et la prévention du crime. Les Canadiens sont bien déterminés à préserver la paix, l'ordre et la sécurité dans leurs collectivités; ce sont les valeurs de leur société. En effet, une des principales caractéristiques de notre pays, c'est notre sens de l'ordre et du civisme. Pourtant, dans notre société qui abhorre le crime et la violence, nous craignons de plus en plus pour la sécurité et la paix dans nos collectivités, parce que nous avons l'impression qu'à bien des égards, elles sont menacées par des crimes, surtout des crimes violents.

Le temps est venu pour nous de déclarer haut et fort que nous ne tolérerons pas la violence sous quelque forme que ce soit. Nous ne l'accepterons de la part d'aucune personne, d'aucun groupe, peu importe l'âge. Pourtant, notre réaction face aux problèmes relatifs au crime et à la violence doit aussi tenir compte de ces mêmes valeurs que nous cherchons à préserver. Nous ne devons pas simplement devenir rigoureux, même s'il nous faudra parfois recourir à des mesures sévères. Nous devons découvrir les causes du crime et y remédier, puis mettre l'accent sur la réhabilitation, sur le traitement approprié.

D'ailleurs, plusieurs études approfondies réalisées ces derniers temps ont insisté en termes clairs pour que le Canada élabore une stratégie nationale uniforme en matière de prévention du crime.

[*Français*]

L'an dernier, le Comité permanent de la justice et du solliciteur général invitait le gouvernement fédéral à jouer le rôle de chef de file et lui recommandait d'élaborer, de concert avec les provinces, les territoires et les municipalités, une stratégie nationale de prévention du crime.

Le Comité consultatif spécial sur une stratégie canadienne sur la sécurité communautaire et la prévention du crime formulait la même recommandation. La prévention du crime doit tenir compte des causes profondes de la criminalité: la pauvreté, l'exploitation sexuelle des enfants, les dysfonctionnements de la famille, les inégalités raciales et l'inefficacité ou les sous–financements des services sociaux.

Notre gouvernement est résolu à élaborer une stratégie intégrée de prévention du crime. De concert avec les autres paliers de gouvernement, la police, les groupes de victimes et les organismes communautaires, nous chercherons en priorité à examiner et à éliminer les causes profondes du comportement criminel.

[*Traduction*]

Nous allons créer un conseil national pour la prévention du crime. Nous lui demanderons de se réunir dans les plus brefs délais pour commencer à élaborer une stratégie nationale détaillée sur la prévention du crime, qui comprendra des mesures concrètes à l'échelle de la collectivité. Nous tiendrons de vastes consultations au sujet de son mandat. Nous veillerons à ce que ce ne soit pas qu'une façade. Nous voulons que cet organisme joue un rôle significatif et nous saurons gré aux députés de tous les partis de nous faire part de leurs opinions à ce sujet.

• (1710)

Passons maintenant à un autre aspect de la lutte contre les crimes violents. Notre gouvernement est disposé à apaiser de façon franche et ouverte les vives inquiétudes que suscitent la Loi sur les jeunes contrevenants et son application dans le cas de crimes violents.

Nous présenterons bientôt un projet de loi donnant suite à l'engagement que nous avons pris pendant la campagne électorale d'apporter certaines modifications bien précises à la loi, notamment en ce qui concerne la détermination de peines plus sévères dans le cas de certains crimes violents, la diffusion de renseignements sur les jeunes contrevenants à ceux qui en ont besoin pour des motifs de sécurité, la création de la catégorie des jeunes contrevenants dangereux devant s'appliquer à de jeunes récidivistes violents, la modification des dispositions régissant le transfert des jeunes contrevenants d'un tribunal de la jeunesse à un tribunal pour adultes et les mesures à prendre pour offrir de la thérapie aux jeunes contrevenants qui en ont besoin.

J'ai aussi l'intention de soumettre simultanément la Loi sur les jeunes contrevenants à un examen public approfondi afin de déterminer si elle continue de bien servir la justice au Canada. En ce qui concerne la Loi sur les jeunes contrevenants, les Canadiens doivent être convaincus qu'il y a un juste équilibre entre la protection de la population et la reconnaissance des besoins spéciaux des jeunes contrevenants ayant affaire au système de justice pénale.

Fidèles à l'engagement que nous avons pris pendant la campagne électorale, celui d'établir un processus de consultation, nous ferons participer le Parlement à cette étude. Dans le cadre de l'examen de l'ensemble de la loi, nous tiendrons compte des nombreux mémoires utiles que des participants au processus de consultation publique ont fait parvenir à mon ministère ces derniers mois.

De plus, nous prouverons que le Canada ne tolérera plus la manipulation et l'exploitation des jeunes Canadiens auxquelles se livrent des adultes à des fins criminelles. Pour ce faire, nous encouragerons les responsables de l'application de la loi à avoir davantage recours aux dispositions actuelles du Code criminel qui rendent coupable quiconque incite d'autres individus à commettre un crime.

Toujours en ce qui a trait à la violence criminelle, je tiens à dire aux députés que nous prendrons des mesures au cours de la présente session pour régler le problème de la libération des détenus à risque élevé qui ont fini de purger leur peine.

Compte tenu des impératifs de la Charte des droits et des libertés, nous allons nous arranger pour que la société puisse se protéger contre des individus qu'il serait peut–être dangereux de libérer. Dans bien des cas, cette question intéresse à la fois le système pénal et le régime des soins de santé. C'est pourquoi il est essentiel de mettre au point des solutions en collaboration encore une fois avec nos homologues provinciaux. Nous allons donc les consulter à cette fin.

Le gouvernement va se pencher sur le grave problème de la violence faite aux femmes et aux enfants, y compris la violence familiale, en le considérant non pas comme un problème de femmes, mais comme un problème de justice. Nous savons que la violence faite aux femmes est liée au fait que les femmes ne sont pas sur un pied d'égalité avec les hommes au plan économique. De concert notamment avec la secrétaire d'État chargée de la Situation de la femme, je vais mettre au point et appliquer des mesures visant à promouvoir l'égalité et la sécurité des femmes, tant dans leurs foyers que dans les endroits publics.

Dans la ligne de cet engagement et en tant que ministre de la Justice, je vais apporter, de concert avec mes collègues fédéraux, provinciaux et territoriaux, les modifications qui s'imposent au système judiciaire. Nous allons parrainer des programmes publics de sensibilisation de la population à la violence faite aux femmes. Nous allons accroître le financement des maisons de transition qui accueillent les victimes de violence familiale. Nous allons modifier le caractère et l'incidence des ordonnances de bonne conduite et mieux protéger les conjoints de personnes violentes. En collaboration avec nos collègues du ministère des Ressources humaines, nous allons nous assurer que les ordonnances de pension alimentaire pour enfants sont respectées.

• (1715)

Il est illogique qu'un gouvernement confronté à de sérieux déficits ait à payer chaque année des sommes astronomiques à des familles monoparentales, surtout dirigés par des femmes, lorsque des ordonnances de tribunaux leur accordent des pensions alimentaires, mais que celles–ci ne sont pas versées. Nous sommes déterminés à trouver le moyen d'obliger les personnes

sous le coup d'une ordonnance d'un tribunal à payer ce qu'elles doivent.

Enfin, le gouvernement prendra les mesures que de larges segments de notre société attendent pour imposer un contrôle plus strict des armes à feu au Canada. Nous respecterons l'engagement que nous avons pris pendant la campagne électorale.

[*Français*]

Avec d'autres ministères, nous nous attaquerons à la contrebande des armes illégales au Canada. Nous verrons à ce que de meilleures statistiques soient obtenues sur l'utilisation des armes à des fins criminelles. Nous examinerons d'un oeil critique la liste des armes prohibées pour déterminer s'il y a lieu de l'allonger. Nous renforcerons la législation actuelle qui prévoit une infraction distincte pour l'utilisation d'une arme à des fins criminelles. Mais nous n'oublierons pas pour autant l'opinion des propriétaires légitimes d'armes à feu qui doivent maintenant se soumettre à certaines obligations pour les acquérir.

Nous examinerons les types d'armes vendus au Canada et envisagerons des mesures afin de nous assurer que des armes ne se retrouvent pas entre des mains criminelles ou inaptes.

[*Traduction*]

La deuxième grande catégorie dont je veux parler nous renvoie à l'égalité devant la loi. L'accès égal aux tribunaux et le traitement égal de tous par le système judiciaire constituent des principes fondamentaux de la société canadienne, une société de plus en plus diversifiée. Cependant, les preuves s'accumulent pour établir que notre système judiciaire n'est pas à la hauteur des normes élevées exigées des Canadiens.

Des études récentes faites par des autorités en la matière ont démontré que les hommes et les femmes n'étaient pas égaux devant le système de justice canadien. Le gouvernement est déterminé à s'attaquer à la discrimination fondée sur le sexe, tant dans le système judiciaire que dans l'ensemble de la société.

[*Français*]

Le ministère de la Justice a donné suite aux recommandations du groupe de travail dirigé par M^me^ Bertha Wilson. D'ailleurs, il a déjà reçu un rapport interne complet sur les mesures à prendre pour effacer les inégalités systémiques et particulières dans sa propre organisation.

[*Traduction*]

Je suis convaincu que tous les députés conviendront avec moi qu'un système judiciaire fort et indépendant est une caractéristique fondamentale d'une société libre. Les Canadiens sont fiers à juste titre du haut calibre de nos juges. Je recommanderai personnellement au Cabinet des candidatures dont la compétence et le mérite garantiront le maintien de la grande confiance que les Canadiens éprouvent pour le système de justice au Canada.

La recherche de moyens pour que les besoins des autochtones en matière de justice soient mieux reconnus constitue un autre élément important de notre approche à l'égalité devant la loi dans un Canada diversifié. En général, les Canadiens nous disent que notre système de justice, en dépit de ses grandes qualités, pourrait mieux fonctionner. Ils ont raison.

Les peuples autochtones, notamment, affirment que maintenant, le système juridique est davantage axé sur la procédure que sur la justice. Dans une certaine mesure, ils ont raison. Dans beaucoup de collectivités autochtones, il existe une grande volonté de tenter de faire quelque chose pour changer la situation. Les autochtones veulent établir de nouveaux rapports avec le système judiciaire. Le changement sera graduel et difficile, mais nous avons l'obligation de ne pas laisser passer cette possibilité de changement. Nous devons travailler en étroite collaboration avec nos collègues des provinces et des territoires et avec les dirigeants autochtones, avec leurs collectivités ainsi qu'avec tous les autres autochtones qui sont prêts à améliorer l'administration de la justice.

• (1720)

Un autre aspect du principe d'égalité devant la loi au Canada a trait à la Loi canadienne sur les droits de la personne. L'engagement que le premier ministre a pris pendant la campagne électorale a été réitéré dans le discours du Trône. Nous allons proposer des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne. Ces modifications auront entre autres pour effet d'ajouter l'orientation sexuelle à la liste des motifs de distinction illicite.

La Chambre s'est engagée à faire respecter ce principe depuis plusieurs années, et les gouvernements successifs ont exprimé l'intention de proposer cette modification. Notre gouvernement le fera, non pas seulement pour respecter un engagement, mais parce qu'il s'agit d'une question de justice fondamentale.

Je voudrais passer brièvement en revue certaines mesures que nous avons l'intention de prendre à l'égard des crimes motivés par la haine. Nous ferons savoir bien clairement que de tels crimes ne seront pas tolérés. Nous allons présenter une mesure législative stipulant que l'on devra considérer comme une circonstance aggravante la motivation reposant sur la haine quand il s'agit de déterminer la peine à imposer dans le cas de certains actes criminels.

Nous proposerons également des modifications au système de justice pénale qui aideront les personnes infirmes à participer pleinement sur une base d'égalité.

Je passe maintenant au troisième élément général figurant au programme touchant la justice pour l'année à venir, à savoir la modernisation de la loi.

[*Français*]

Nous déposerons bientôt un projet de loi ayant pour but de rétablir la Commission de réforme du droit. Nous avons la chance de reconstituer une commission qui remplira un but utile en tant qu'organisme indépendant et qui attirera l'attention sur les changements à apporter aux lois canadiennes. La commission

que nous proposons aura un nouveau mandat et une nouvelle structure.

[*Traduction*]

Un sous–comité du Comité permanent de la justice a publié l'année dernière un rapport touchant la recodification du Code criminel. Nous allons en examiner les recommandations et nous entreprendrons une évaluation de la question de savoir si le code actuel sert bien les intérêts de la justice pénale à notre ère moderne.

Nous allons également présenter une mesure législative portant sur la section du droit pénal touchant la détermination de la peine. Cette mesure énoncera clairement les objectifs de la détermination de la peine, prévoira une gamme complète de peines de remplacement, fera ressortir qu'il est préférable d'imposer des peines non privatives de liberté pour des crimes commis sans violence et prévoira un éventail de sanctions intermédiaires là où elles sont appropriées.

Le programme que j'ai décrit très brièvement cet après–midi est vaste et ambitieux. Il est néanmoins également clair que les problèmes auxquels nous cherchons à remédier sont urgents et importants. Je suis impatient de travailler avec mes collègues du Cabinet et avec mes collègues des deux côtés de la Chambre des communes pour relever les défis que présente ce programme. Ce faisant, nous nous engageons à nouveau à respecter ce qui doit constituer notre objectif ultime dans l'administration de la justice, c'est–à–dire assurer et maintenir le système de justice le plus équitable et le plus efficace pour le Canada et pour les Canadiens.

Le président suppléant (M. Kilger): Je remarque que de nombreux députés veulent prendre la parole. Je rappelle à tous que nous passons maintenant à une période de questions et réponses de dix minutes. Plus les questions seront brèves, plus il y aura de députés qui pourront parler.

[*Français*]

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Elle sera courte, naturellement.

Le ministre vient de mentionner la formation d'un comité national de prévention du crime, au cours de son énoncé. Comme on le sait, souvent ces comités sont formés de hauts spécialistes, avec des rapports qui prennent énormément de temps à arriver, si bien que lorsque les rapports sont produits, finalement, on en est rendu à ne faire que constater l'état des résultats.

J'aimerais connaître, et c'est ma question finalement, la composition de ce fameux comité?

• (1725)

Est–ce que le ministre entend tenir compte, dans la composition de ce comité, de certains nouveaux éléments qui n'ont peut–être jamais été apportés dans ce genre de comités? J'entends entre autres, par exemple, la présence de certaines personnes qui vivent de par leur travail avec des gens qui sont criminalisés, hautement criminalisés d'ailleurs! À titre d'exemple, si le comité était naturellement composé de certaines personnes que l'on peut considérer comme des habituels dans un tel comité, des avocats, des professionnels qui offrent des services au Service correctionnel, mais peut–être aussi de gens qui vivent avec les criminels chaque jour, et je pense à des agents du Service correctionnel qui oeuvrent tout près des gens qui effectuent des crimes et qui en purgent les peines.

Je sais par expérience qu'à l'intérieur de ces institutions, on est un peu muselé par le secret professionnel. Je comprends que c'est tout à fait naturel parce qu'il est tout à fait normal de ne pas divulguer tout ce qui s'y passe. Ce n'est pas toujours joli et ce n'est pas non plus nécessaire que M. et M^me^ Tout–le–monde en prennent connaissance. Mais ces gens–là, qui vivent et qui regardent vivre ces gens qui ont besoin d'aide, ne nous le cachons pas, sont souvent oubliés dans un premier temps, mais sont peut–être les mieux placés pour apporter une aide, peut–être plus simple, une solution un peu plus pragmatique dans ce fameux comité.

Donc, je réitère ma question au ministre. A–t–il déjà pensé à la composition comme telle de ce comité? Quelle en est la composition?

[*Traduction*]

M. Rock: Monsieur le Président, la question du député est très pertinente. Pour être efficace et atteindre les objectifs que j'ai mentionnés, le comité ne pourra pas être composé de spécialistes qui sont coupés de la réalité et qui mettront beaucoup de temps à produire un rapport au lieu de simplement examiner la question et de rédiger leurs conclusions. Il faut que le gouvernement soit près des gens, qu'il soit pratique et qu'il aide les communautés à prendre des mesures concrètes.

Je suis conscient des dangers que le député a signalés. Nous ne pouvons confier au comité un mandat qui l'obligera à poursuivre éternellement ses travaux sans jamais rien réaliser de concret.

Je signale au député que, dans la semaine ou les jours qui viennent, mon ministère enverra à des dizaines de personnes et d'organismes de toutes les régions du Canada un document de travail incluant bon nombre des questions qu'il a soulevées. Mon collègue a parlé de la structure, de la composition et du mandat du comité.

Avant de mettre celui–ci sur pied, nous consulterons les corps policiers, les groupes communautaires, les autres ordres de gouvernement et, comme l'a proposé le député, des personnes ayant une expérience pratique. Les suggestions du député seront aussi les bienvenues. Je lui enverrai d'ailleurs une copie du document de travail. Nous tiendrons compte de ses suggestions lorsque nous formerons le comité.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, je tiens à remercier le ministre de la considération qu'il m'a manifestée lorsque nous nous sommes rencontrés pour la première fois et avons échangé quelques idées. Je le remercie également de ne pas exclure la présentation de mémoires au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants. Je crois que les Canadiens veulent faire connaître leur opinion sur cette loi.

Ma question porte sur le programme de prévention du crime. Je suis au courant du document dont il parle et de l'orientation de

ce programme. N'a–t–il pas été appuyé par tous les partis l'an dernier?

• (1730)

Il semble cependant y avoir une question qui n'est pas assez approfondie dans le rapport. Je crois qu'elle préoccupe un grand nombre de Canadiens. En tout cas, des milliers de mes électeurs et, je le crois, des centaines de milliers d'autres Canadiens souhaitent que les peines soient à la mesure des crimes commis. En fait, ils veulent, selon moi, que ce principe retrouve sa place dans le système.

Le ministre donnera–t–il satisfaction aux Canadiens, qui souhaitent que le gouvernement adopte cette position?

M. Rock: Monsieur le Président, pour répondre au député de Calgary–Nord–Est, je vais d'abord revenir sur la recommandation de l'an dernier. Le Comité Horner, composé de représentants de tous les partis à la Chambre, a fait des recherches poussées et tenu de longues audiences sur tout le domaine de la prévention du crime. À l'unanimité, le comité a recommandé, entre autres choses, l'adoption d'une stratégie nationale et la mise sur pied d'un conseil national. Nous donnons suite aux recommandations d'un comité formé de tous les partis et aux avis recueillis auprès d'autres sources, comme je l'ai expliqué.

Quant aux peines, c'est justement le rôle du système judiciaire de les fixer en fonction de la gravité du crime. Mais il y a là souvent de la subjectivité. On peut ne pas être d'accord pour dire que telle peine prononcée tel jour pour tel crime est la bonne.

J'ajoute que j'ai relu récemment une étude rédigée par un criminologue de renom, Anthony Dube, et qui rend compte d'un projet de recherche. Il s'agissait d'étudier les réactions du public aux peines imposées pour des crimes spécifiques, tout d'abord à partir d'un article de journal, et ensuite après avoir renseigné les gens sur tous les faits soumis au juge qui avait fixé la peine.

M. Dube a remarqué que, lorsque les gens prennent connaissance de la peine dans les journaux, un certain pourcentage d'entre eux se disent qu'elle est bien légère, auprès de la gravité du crime, mais que, lorsqu'ils sont mis au courant de tous les faits présentés au juge qui a effectivement pris la décision, le pourcentage d'approbation augmente considérablement, au point qu'il y a presque unanimité.

La leçon à tirer, c'est qu'il est souvent trompeur et parfois dangereux de se faire une idée sur le bien–fondé d'une peine à partir d'un bref article ou d'un reportage télévisé. Assurément, nous voulons un système judiciaire dans lequel des juges compétents, à la lumière de tous les faits présentés selon un système accusatoire, évaluent les peines en respectant les principes appropriés au tribunal où la cause a été entendue.

Je ne cherche pas à éluder la question du député de Calgary–Nord–Est. Je vais y répondre carrément en répétant que nous envisageons de présenter un projet de loi sur la détermination de la peine. Je serai heureux de voir ce qu'il en pensera et, pendant les audiences du comité qui étudiera le projet de loi, il aura certainement l'occasion de s'expliquer plus longuement.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, en guise d'introduction à mon premier discours à la Chambre, je voudrais remercier les électeurs de Fraser Valley–Est de me faire confiance. Je m'efforcerai de mériter leur confiance dans les mois et les années à venir.

Je tiens également à remercier ma famille de son appui indéfectible et des sacrifices qu'elle fait pour moi. Si, comme bien des gens disent, un pays tire sa force des familles qui le composent, alors, en cette Année internationale de la famille, nous devons souligner l'importance de la famille nucléaire dans notre propre pays. Quant à ma famille, composée de Deb, de Karina, de Mark, de Loni et de Kyla, elle peut avoir l'assurance que c'est toujours l'année de la famille pour moi.

J'ai trouvé fort intéressants les discours que j'ai entendus au cours du présent débat. Pour chacun des députés, c'est sa circonscription qui est la plus belle, celle qui représente ce qu'il y a de mieux au Canada. Tous ces discours viennent du coeur, et il est de bon augure pour l'avenir de notre pays qu'ils soulignent les aspects positifs qui nous caractérisent en tant que Canadiens.

À titre de Canadien fier de représenter une région non moins fière, je remplirai mon mandat de député de l'opposition d'une manière positive et constructive.

• (1735)

Je suis d'une circonscription qui a déjà beaucoup contribué au mode de vie canadien et qui n'a pas fini de montrer la voie à suivre dans ce domaine. Nous pouvons tous être fiers du 1er Régiment de génie de la Base des Forces canadiennes Chilliwack, un régiment qui nous a si bien représentés en Croatie. Au cours du débat de mardi sur notre rôle dans le maintien de la paix, il m'est arrivé à plusieurs reprises d'avoir une pensée pour les soldats du 1 RG et leurs familles, alors qu'ils se préparaient à retourner dans cette région très dangereuse. Nous les saluons tous.

Je suis intarissable quand il s'agit de vanter ma circonscription. Notre industrie forestière génère des emplois depuis un siècle et offre encore d'intéressantes perspectives d'avenir. Il y a de tout dans ce qu'on appelle le pays de l'arc–en–ciel, en raison des couleurs dont la nature pare la région: des fermes, des fleurs, de hauts sommets, des sources chaudes et quoi encore. Le tourisme, la pêche, le golf, des paysages d'une beauté incomparable et du temps chaud toute l'année font de Fraser Valley–Est un des lieux où il fait bon vivre, travailler et se détendre au Canada. Tous les députés sont invités à se rendre en Colombie–Britannique pour constater de visu.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une question qui préoccupe beaucoup les habitants de Colombie–Britannique qui résident dans la magnifique vallée du Fraser.

La plupart des Canadiens peuvent se réjouir de la récente conclusion de l'accord du GATT. Le Parti réformiste est d'avis que la prospérité future du Canada dépend en grande partie de la sécurité de nos marchés d'exportation. Nous félicitons le gouvernement libéral de ce qu'il a fait jusqu'ici pour assurer cet accès. Les consommateurs et les producteurs de céréales de l'Ouest seront les grands bénéficiaires. L'abaissement des barrières à l'importation permettra à nos produits de qualité de pénétrer davantage les marchés internationaux.

Cependant, tout arrangement fait des gagnants et des perdants. Je veux exprimer l'inquiétude de mes électeurs dans les secteurs avicole et laitier, en particulier. Ils ont été les perdants à la table des négociations du GATT. Cet accord les a laissés pour compte et incertains de leur avenir. Un grand nombre de ces rudes travailleurs ont investi beaucoup d'argent dans des terres, des bâtiments, du matériel et du bétail. La plupart ont acheté à fort prix le droit de production agricole. Or, la valeur de leurs quotas risque désormais de diminuer considérablement. Cela dépendra de la réaction des Américains aux tarifs proposés par les Canadiens.

Qu'arrivera–t–il si les États–Unis invoquent l'ALENA pour contester nos tarifs et qu'ils obtiennent gain de cause? C'est ce qu'ils tenteront de faire. La semaine dernière, à la Chambre, le ministre de l'Agriculture nous a promis que tout irait bien. Pourtant, ces promesses sonnent creux par rapport aux émouvantes promesses électorales que nous a faites le nouveau gouvernement lorsqu'il s'est engagé à faire des pieds et des mains pour défendre ses agriculteurs dans les négociations du GATT. Un poète a dit un jour qu'une promesse était une dette impayée. Beaucoup d'agriculteurs s'attendent à ce que le gouvernement remplisse la promesse qu'il leur a faite pendant la campagne électorale de leur garantir un avenir sûr. Bon nombre d'entre eux craignent que le manque de vision d'hier et des voeux pieux aujourd'hui ne conduisent leur système à la catastrophe demain.

Au Canada, il ne s'agit là pas seulement d'un système, mais d'une industrie de huit milliards de dollars par année. Cette industrie est un mode de vie pour 100 000 familles que le marché mondial risque de dépouiller complètement. Elles ont l'impression que le gouvernement les a entièrement dépossédées en consacrant trop de temps à promouvoir son programme d'infrastructure tant vanté, mais pas assez à s'occuper des entreprises essentielles qui produisent de la richesse dans notre pays.

Le gouvernement libéral a–t–il un plan pour l'agriculture? Encore la semaine dernière, nous ne savions toujours pas qui, dans le caucus du Parti libéral, serait membre du comité de l'agriculture. Il est inquiétant de penser que non seulement le ministre n'a pas répondu à une simple demande de renseignements qui lui a été présentée il y a un mois, mais qu'il n'en a pas accusé réception. Pire encore, des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture auraient admis qu'il n'existe aucun plan d'urgence en cas de réduction des tarifs canadiens à la suite d'une décision rendue en vertu de l'ALENA.

Le Parti réformiste a un plan détaillé depuis maintenant plus de trois ans. Permettez–moi de faire part à la Chambre de seulement quelques–uns des principes de notre programme agricole qui devraient guider le gouvernement dans les mois à venir.

Le premier est simple: il faut que les choses se fassent de façon ordonnée. Malgré tous ses défauts, le système de gestion de l'offre garantissait une production stable et ordonnée. Le gouvernement doit maintenant veiller à ce que la transition entre le régime de gestion de l'offre et un marché libre se fasse d'une manière ordonnée. En raison des longs cycles de rendement agricole et du remplacement du bétail, il est indispensable pour l'agriculteur que le gouvernement fasse preuve de prévisibilité.

Le discours du Trône réitérait le deuxième principe important: «Les entreprises canadiennes auront un meilleur accès aux marchés mondiaux et le gouvernement entend les aider à multiplier les exportations.» L'accès aux marchés étant la clé de notre prospérité, nous souhaitons que les négociations du GATT se terminent avec succès. Ce dont nous n'avons pas besoin, c'est d'un autre palier de tracasseries administratives qui fasse obstacle à cet objectif. Que les entreprises dynamiques trouvent de nouveaux débouchés et mettent au point de nouveaux produits à valeur ajoutée.

Le troisième et dernier principe est le plus important. Bien que, il y a quelques mois, le gouvernement libéral ait vaguement exprimé l'intention de réduire les coûts des intrants agricoles, la Chambre remarquera que Preston Manning avait prononcé un discours–programme sur ce sujet il y a plus de trois ans. Le coût des intrants, particulièrement celui qui résulte d'une imposition excessive, est un domaine sur lequel le Canada peut influer.

• (1740)

Nous pouvons espérer qu'un jour le gouvernement aidera l'industrie en éliminant les barrières au commerce interprovincial—les accords récents sont un pas dans la bonne direction—et en éliminant les règlements périmés qui gênent nos producteurs et leur imposent des contraintes qui n'existent pas chez nos voisins du sud, et que le jour viendra où la situation sera la même des deux côtés de la frontière et où l'industrie canadienne pourra enfin marquer des points.

Nos agriculteurs sont parmi les plus efficaces au monde, mais mêmes les meilleurs d'entre eux ne peuvent surmonter le handicap de niveaux d'imposition et de coûts de production bien plus élevés qu'aux États–Unis. Une situation égale ne sera jamais possible tant que le Canada n'aura pas réduit ses dépenses suffisamment pour pouvoir diminuer l'imposition de tous les Canadiens et donc des agriculteurs. Nos producteurs peuvent faire le travail, mais le gouvernement doit leur procurer l'outil qui les rendra compétitifs.

Le Parti réformiste en parle depuis des années, et les offices de commercialisation, les agriculteurs et les petites entreprises de ma circonscription sont d'accord là–dessus. Ils ont maintes et maintes fois demandé aux gouvernements de tous les niveaux de réduire les impôts et de diminuer les tracasseries administratives qui gênent la croissance—c'est–à–dire de ne pas prendre dans leur poche et de les laisser tranquilles—pour qu'ils puissent faire ce qu'ils font le mieux, soit créer des emplois, exporter et apporter la richesse à ma circonscription, à la Colombie–Britannique et à tout le Canada.

Voilà des années que l'on parle de tout cela, mais rien n'a encore été fait. Les libéraux ont une majorité à la Chambre, mais il reste à voir s'ils feront quelque chose qui irait dans ce sens. Je

rappelle au ministre que les Canadiens ne sauraient se contenter plus longtemps de vains mots. Ils jugeront ce gouvernement et tous les autres sur leur performance.

Au cours des deux dernières années, nous avons invité à maintes reprises les dirigeants des autres partis à discuter de cette importante question. Nous leur avons souvent demandé de nous faire part de leurs idées pour aider notre industrie à faire des projets d'avenir. Ils n'ont jamais répondu à ces invitations. Nous comprenons pourquoi aujourd'hui. Ils n'avaient tout simplement pas d'idées. Le parti qui formait l'opposition hier et qui est au pouvoir aujourd'hui n'a pas pris le temps d'élaborer une politique agricole réfléchie.

Pour terminer, le livre rouge du Parti libéral, qui compte pourtant plus de cent pages, ne renferme que quatre phrases sur le programme agricole. Quatre phrases, en tout et pour tout. Le mot «agriculture» ne figurait même pas dans le discours du Trône. Tout comme les agriculteurs, j'espère seulement que cela ne reflète pas la priorité que le gouvernement accorde au ministère de l'Agriculture.

C'est vraiment dommage, parce que faire preuve de leadership, c'est essentiellement fixer des objectifs généraux en tenant compte des avis de tous les intéressés, publier un programme détaillé pour la réalisation de ces objectifs et tout faire pour que ce programme se réalise. Même si nous pouvons faire concurrence aux plus grands producteurs du monde, nous ne pourrons jamais l'emporter sans une politique bien définie.

Si le GATT et l'ALENA doivent être la nouvelle bible des agriculteurs au cours des prochaines années, il leur faudra l'équipement nécessaire. Or, seuls la stabilité, des impôts moins élevés, une paperasserie administrative moins lourde et une chance de s'implanter sur le marché permettront à notre industrie, dont l'industrie agricole de Fraser Valley–Est, d'entrer de plain–pied dans le XXI^{e} siècle.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié les remarques du député de Fraser Valley–Est. Je les ai trouvées très édifiantes.

Venant d'une circonscription composée essentiellement de villes et de banlieues, je peux difficilement prétendre avoir, sur la question du GATT et de l'agriculture, l'expérience qui est manifestement la sienne. Néanmoins, je dois dire que certaines de ses remarques ne correspondent pas tout à fait à mon interprétation de cette question. Il me semble qu'il confond la crème glacée et le yaourt avec les autres produits laitiers.

Si je comprends bien, la question en jeu, au cours des négociations du GATT, à Genève, était de savoir si on allait sacrifier le projet d'accord du GATT dans son ensemble ou protéger les offices de commercialisation. Que je sache, une entente plaçant essentiellement des droits de douane sur la plupart des produits de la volaille et des produits laitiers a été conclue, mais doit encore être ratifiée.

• (1745)

Ce qui s'est passé, c'est que les conclusions tirées, il y a quelques années, par le groupe d'experts du GATT chargé d'examiner la question de la crème glacée et du yaourt avaient été défavorables. Les Américains contestent à présent les droits de douane que nous voulons appliquer à la crème glacée et au yaourt. C'est là, je crois, toute la question. Peut–être le député est–il au courant de certains faits que j'ignore? D'après ce que j'ai lu, il semblerait que le GATT l'emporte sur l'ALENA pour toutes les catégories de produits de la volaille et de produits laitiers auxquels s'appliquent ces droits de douane, à l'exception de la crème glacée et du yaourt.

Étant donné ce qu'il propose, le député veut–il dire que le Parti réformiste aurait sacrifié l'accord du GATT pour protéger les offices de commercialisation? Car c'était là le choix devant lequel nous étions placés. Est–là ce que veut dire le député de Fraser Valley–Est?

M. Strahl: Monsieur le Président, certains des arguments du député sont valables en ce sens que nous avons depuis longtemps, depuis plusieurs années, reconnu comme inévitables les négociations du GATT et la décision concernant l'article XI(2)c). Le Parti réformiste n'a jamais remis cela en question. En fait, nous avons fait campagne là–dessus et avons été vertement critiqués par le Parti libéral qui disait que cela ne se produirait jamais, que l'article XI(2)c) était à toute épreuve.

Voilà à quoi je pense lorsque je dis que les choses doivent se faire de façon ordonnée. Les agriculteurs étaient, et sont encore, prêts à accepter les règlements de tarification proposés par le GATT. Toutefois, depuis le 29 décembre, je demande à chaque semaine au ministre de l'Agriculture une opinion juridique sur les motifs qui lui permettent de croire que les décisions du GATT auront préséance sur l'ALENA, étant donné que les Américains affirment le contraire. Je n'ai encore reçu aucune réponse à ce sujet.

Cela accentue l'indécision et l'incertitude au sein de la communauté agricole qui ne demande rien d'autre que cette stabilité. Les agriculteurs veulent bien respecter les nouvelles règles, mais à condition de savoir ce qu'elles sont.

Il y a deux ans déjà, nous avions dit qu'il fallait parachever les négociations du GATT et négocier une protection tarifaire appropriée pour nos agriculteurs. À notre avis, si nous l'avions fait à cette époque, alors que nous avions encore un certain pouvoir de négociation, nous aurions pu en arriver à une entente favorable pour les agriculteurs canadiens, une entente négociée et non obtenue devant les tribunaux.

Je ne conteste pas l'issue des négociations du GATT, je dis simplement qu'il aurait fallu mieux les planifier; même aujourd'hui, si l'on peut garantir à nos agriculteurs que les résultats de ces négociations seront mis en oeuvre, que le GATT aura préséance sur l'ALENA, ils auront confiance, ils investiront, ils s'engageront dans les exportations qui engendrent la prospérité pour cette industrie.

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, il y a lieu de faire nos remerciements. Nous avons à la Chambre une nouvelle présidence. J'espère que c'est le signe que nous entamons une ère nouvelle à la Chambre des communes.

Je profite de l'occasion pour remercier les électeurs de North Island—Powell River, qui m'ont confié le mandat de les représenter à la Chambre. Ma circonscription couvre la moitié nord de l'ÎLE de Vancouver et la moitié de la côte de Colombie–Britannique. Dans cette région vaste et diversifiée, la population est répartie également entre l'île de Vancouver et la côte adjacente. La circonscription vit de ses ressources naturelles.

Mes électeurs ont très souvent l'impression marquée que les décisions du gouvernement ne tiennent aucun compte de leurs intérêts. Je me ferai donc un devoir de faire connaître régulièrement leurs préoccupations à la Chambre des communes. Je m'engage aussi à partager avec la Chambre des communes une partie de leurs idées constructives sur la façon d'améliorer le niveau de vie dans leur circonscription et ailleurs au Canada.

North Island—Powell River compte plusieurs groupes autochtones progressistes, dont la culture traditionnelle est encore bien vivante. La bande indienne Sechelt a pris l'initiative de négocier pour son compte l'unique loi qui doit remplacer la Loi sur les Indiens, de sorte qu'elle fonctionne à la façon d'un gouvernement municipal depuis 1986.

• (1750)

Mon discours portera essentiellement sur les affaires autochtones. En tant que porte–parole du Parti réformiste pour les affaires autochtones, j'entends discuter de l'actuelle politique fédérale concernant les peuples autochtones au Canada, plus précisément ceux de la Colombie–Britannique.

La Colombie–Britannique se trouve dans une situation unique. On y compte 15 traités, dont 14 portent sur le sud de l'île de Vancouver et un sur le nord–est de la province. La Colombie–Britannique compte cependant une majorité d'autochtones non régie par des traités et une partie importante de l'ensemble des autochtones vivant au Canada.

En général, les relations entre autochtones et non–autochtones sont empreintes de bonne volonté. Nous voulons tous que les autochtones jouissent d'un niveau de vie, d'une qualité de vie et de possibilités comparables à ceux des autres Canadiens. On reconnaît généralement que l'autonomie politique est indispensable pour créer un climat de stabilité propice aux investissements et à l'unité dans la population autochtone en général.

Le gouvernement fédéral est le principal responsable et mandataire des affaires autochtones et il est indispensable que sa politique unisse la population autochtone.

Le gouvernement s'est engagé à démanteler le ministère des Affaires indiennes, à un rythme convenu avec les premières nations. Le gouvernement a reconnu la nécessité de remplacer l'actuel ministère par un système de responsabilité fondé sur l'autonomie politique. L'attribution aux réserves d'un statut municipal à charte fédérale, comme dans le cas de la bande Sechelt, constitue un moyen efficace de doter les bandes indiennes de la base économique dont elles ont besoin pour administrer leurs affaires.

Je crois que le temps est venu d'avoir des opinions nouvelles. Certaines mesures récentes du gouvernement fédéral ont engendré la division au lieu de favoriser l'unité, et j'aimerais proposer une nouvelle optique.

La stratégie de pêche autochtone établie par le ministère des Pêches et des Océans est l'un des domaines qui doivent faire l'objet d'une révision générale. Jusqu'en 1992, l'industrie de la pêche commerciale en Colombie–Britannique embauchait sans discrimination et comptait 25 p. 100 d'autochtones. En outre, l'ancienne pêche de subsistance des autochtones est demeurée intacte.

La stratégie de pêche autochtone du gouvernement fédéral, mise en oeuvre il y a deux ans, a créé une industrie de la pêche commerciale autochtone basée sur la race. Ce projet pilote d'une durée de deux ans comporte des ententes, appliquées dans le cadre de la stratégie de pêche autochtone, qui arriveront à échéance le 31 mars 1994. La mise en oeuvre de ces ententes a été une source de profonde division dans l'industrie et dans la société et elle n'a pas favorisé une gestion de conservation. En 1993, plusieurs décisions rendues par la Cour d'appel de la Colombie–Britannique ont rejeté la nécessité d'une industrie de pêche commerciale autochtone distincte. La révision de la stratégie de pêche autochtone promise par le ministère des Pêches et des Océans pour le printemps prochain devra être caractérisée par la transparence et la sensibilité aux conflits engendrés par les ententes.

Nous recommandons d'éviter le conflit et de tracer une nouvelle orientation pour l'importante industrie de la pêche, en axant la stratégie de pêche autochtone sur la pêche sportive et la mise en valeur des pêcheries. Aucune nouvelle entente de pêche commerciale ne devrait être négociée dans le cadre de la stratégie de pêche autochtone.

On a beaucoup discuté récemment de la terminologie et du droit inhérent à l'autonomie politique. Selon moi, le terme «inhérent» peut signifier que les mesures législatives fédérales et provinciales ne s'appliqueraient pas aux peuples autochtones sans leur autorisation. Je crois aussi qu'il pourrait servir de fondement à des revendications de souveraineté internationale indiquant que les gouvernements autochtones peuvent se soustraire à toutes les lois fédérales et provinciales. C'est inacceptable pour la majorité des Canadiens.

• (1755)

Nous sommes d'avis que l'autonomie des autochtones signifie qu'il faut arriver par la négociation à un certain assemblage de lois fédérales, provinciales et autochtones. Cet assemblage, quel qu'il soit, doit s'insérer dans la structure de l'ensemble de la société canadienne.

Les habitants de la Colombie–Britannique veulent régler les revendications territoriales qui sont en suspens, pour que le climat d'investissement s'améliore et pour que les individus, les entreprises, les gouvernements et les groupes autochtones puissent aller de l'avant avec confiance. La Commission d'étude des traités de la Colombie–Britannique, qui a été formée récemment et qui se compose de représentants des gouvernements fédéral et provincial ainsi que des premières nations, a commencé ses travaux puisqu'elle a déjà reçu 38 propositions de la part de bandes de la Colombie–Britannique. La commission exercera une influence positive sur les négociations, mais il y a de graves lacunes. Pour combler ces lacunes, j'ai des recommandations à faire au sujet des mesures provisoires, des droits des tiers et de la transparence.

Les mesures provisoires ayant trait aux ressources qui ont récemment été négociées entre la province et les groupes autoch-

tones minent la compétence du fédéral sur les questions autochtones et rendent les négociations moins urgentes. Le gouvernement fédéral a intérêt à remettre en question le mandat de la province de négocier ces accords sans la participation du fédéral.

Les droits des tiers ne seront pas négociés. Le principe invoqué pour s'opposer à leur négociation est sans fondement, puisqu'ils veulent aussi dénouer l'impasse actuelle. Ils veulent faire avancer le processus plutôt que de le retarder. Toute la question du mandat du gouvernement serait beaucoup plus limpide si les tiers étaient représentés.

D'une façon générale, la population s'interroge de plus en plus sur le processus de négociation. La décision d'inviter les tiers à participer est audacieuse de la part des intéressés, mais elle est indispensable pour en arriver à un consensus.

En théorie, je pense, et c'est ce que la jurisprudence porte à croire, que, à cause de la relation fiduciaire de nos gouvernements fédéral et provincial, ils se trouvent en conflit d'intérêts en négociant avec les premières nations, sauf si les tiers sont présents à la table. Il est probable que tout cela aboutisse à des procès.

En terminant, je demande de nouvelles orientations concernant les questions autochtones. Les habitants de la Colombie-Britannique veulent mettre un terme au climat d'incertitude, de secret et de dissension. Pour cela, il faut adopter les mesures que j'ai présentées.

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, à l'occasion de mon premier discours dans cette Chambre, je veux féliciter le Président d'avoir été élu à un poste aussi prestigieux, et je veux vous féliciter vous aussi de votre nomination à une fonction tout aussi prestigieuse.

Je veux aussi remercier le motionnaire et le comotionnaire du discours du Trône, de même que les électeurs de Perth—Wellington—Waterloo qui m'ont élu. Je tiens à leur dire que je vais m'efforcer de les représenter et de les servir de mon mieux.

Je m'en voudrais de ne pas remercier aussi ma femme et ma famille de leur appui sans réserve tout au long de la campagne.

• (1800)

La circonscription de Perth—Wellington—Waterloo est située dans la région fertile du sud-ouest de l'Ontario. Cette région est tellement belle et fertile qu'on se croirait dans le jardin d'Éden. C'est la première circonscription au Canada en ce qui a trait à la production laitière et porcine, et la deuxième pour ce qui est des fèves blanches et de la culture mixte. Si cette région est aussi productive, c'est en raison des efforts et de l'efficacité de ses agriculteurs, que je félicite ici pour leur contribution à la prospérité de notre pays.

Depuis la conclusion des négociations du GATT, j'ai reçu plusieurs centaines d'appels de producteurs laitiers, d'aviculteurs, et d'ovoculteurs, qui craignent pour leur survie par suite du retrait de l'article XI du GATT. Je tiens à dire aux agriculteurs canadiens de ces secteurs de la gestion de l'offre que le gouvernement libéral à Ottawa s'est engagé à protéger les exploitations agricoles familiales, ainsi que le secteur de l'agriculture et le système de la gestion de l'offre au Canada.

Les modernes industries de produits automobiles de Stratford, St. Mary's, Mitchell, Listowel et New Hamburg forment collectivement le principal employeur dans la circonscription de Perth—Wellington—Waterloo. Le succès de cette industrie est lié à la présence d'une main-d'oeuvre qualifiée et travailleuse. Le niveau de compétence de cette main-d'oeuvre a été maintenu grâce à l'engagement pris, tant par les employeurs que les travailleurs, d'améliorer leur formation et leurs compétences, de façon à fournir la meilleure qualité de produits aux consommateurs.

En terminant, je me dois de mentionner la plus célèbre attraction de ma circonscription, à savoir le festival de Shakespeare à Stratford, qui est la manifestation du genre la plus célèbre en Amérique du Nord. À cette occasion, des représentations sont données sur trois scènes dans la ville de Stratford, qui est renommée pour ses espaces verts, ses boutiques et ses restaurants. Je suis fier de vivre à Stratford, berceau du théâtre national d'expression anglaise du Canada et joyau du sud-ouest de l'Ontario. Il s'agit ici d'un véritable succès culturel: un théâtre qui satisfait aux normes artistiques les plus élevées tout en attirant chaque année des milliers de visiteurs qui injectent des millions de dollars dans l'économie régionale. Au nom du théâtre, j'invite tous les députés à visiter Stratford et à assister gratuitement à l'une de ses représentations.

Nous, libéraux, avons remporté les élections fédérales d'octobre 1993 parce que nous avons offert aux Canadiens une vision d'espoir en matière de création d'emplois et de climat économique amélioré pour les petites et moyennes entreprises. Je puis vous assurer que mes électeurs appuient les propositions contenues dans le discours du Trône, celles notamment qui visent à encourager les institutions financières à mettre davantage de capitaux à la disposition des petites et moyennes entreprises. Les consultations que des députés ministériels ont eues avec des directeurs de banques ont déjà commencé à porter fruit.

La création du Fonds d'investissement canadien aidera les entreprises de technologie de pointe à obtenir les capitaux dont elles ont besoin à long terme.

Nous, libéraux, allons créer un réseau technologique canadien afin de faciliter la dissémination de l'information sur les nouveautés technologiques et d'aider encore davantage ces entreprises. Le gouvernement va encourager la création d'un partenariat entre les universités, les instituts de recherches et l'entreprise privée du Canada afin de stimuler les activités de recherche et de développement dont les entrepreneurs ont besoin pour lancer leurs entreprises. Ce partenariat aidera les petits entrepreneurs à se tenir à la fine pointe des nouvelles techniques et de l'information essentielle au succès à long terme de leur entreprise.

Nous, libéraux, reconnaissons que le gouvernement compte sur l'entreprise privée pour être le moteur de la croissance économique et de la création d'emplois et fait souvent lui-même office de catalyseur dans ces domaines. Nous espérons que le Programme d'aide à la rénovation résidentielle incitera les propriétaires à rénover leur maison, ce qui stimulera l'industrie du bâtiment qui traverse actuellement une période de léthargie.

Toutefois, nous croyons aussi que le gouvernement peut créer d'importants programmes, comme le Service jeunesse, pour redonner de l'espoir et du travail à un certain nombre de jeunes Canadiens. Grâce à ce programme, des milliers de jeunes Canadiens dynamiques accéderont au marché du travail en participant à des projets communautaires et environnementaux fort louables.

Les gouvernements d'un peu partout dans le monde savent que leur main-d'oeuvre doit avant tout posséder une formation solide si elle veut soutenir la concurrence sur le marché mondial.

• (1805)

Nous, libéraux, proposons d'améliorer la formation professionnelle afin de faciliter l'entrée sur le marché du travail. Malgré le taux de chômage élevé, des sociétés en pleine croissance, oeuvrant notamment dans les domaines des télécommunications, de l'information et de la science de l'environnement, ont du mal à combler des milliers de postes, faute de main-d'oeuvre qualifiée. Nous ne pouvons tolérer ainsi le gaspillage de l'énergie, du talent et de l'éducation des milliers de jeunes chômeurs.

Nous collaborerons avec les provinces et le secteur privé pour créer un programme national d'apprentissage. Ce programme servira à établir des normes nationales en matière d'apprentissage et à concevoir de nouveaux programmes pour les secteurs économiques en plein essor. Tous ces programmes sont nécessaires. Il serait intolérable de maintenir le statu quo.

Tout comme le but de la politique économique du Parti libéral est d'assurer la croissance économique du Canada, le but de notre politique sociale est d'assurer le bien-être des Canadiens. Le changement, cette force constante et souvent perturbatrice dans notre société moderne, a rendu lourds et redondants certains éléments de notre filet de sécurité sociale. Le rôle du gouvernement est de concevoir des mesures législatives pertinentes qui répondent aux besoins actuels de la population.

Les planificateurs sociaux, qui font preuve de prévoyance dans la conception des mesures législatives, verront à ce que celles-ci soient modifiées au besoin après un certain temps. Nous, les libéraux, nous sommes engagés à mener une importante étude sur le système de sécurité sociale.

Nous examinerons aussi, avec la collaboration des gouvernements provinciaux et des Canadiens, qui seront consultés, notre régime de soins de santé tant vanté. Le forum national sur la santé sera présidé par le premier ministre, le très honorable Jean Chrétien. Nous, libéraux, assurons aux Canadiens que notre gouvernement continuera de respecter les principes exposés dans la Loi canadienne sur la santé, y compris le rejet de toute forme de ticket modérateur.

L'an dernier, en parcourant la circonscription de Perth—Wellington—Waterloo, ce qui me décourageait le plus, c'était d'entendre les gens, à l'entrée des usines et des exploitations agricoles, dire qu'ils n'attendaient plus rien du gouvernement. Beaucoup d'autres étaient simplement fâchés contre les politiciens qui, selon eux, étaient malhonnêtes ou insensibles à leurs besoins.

Il doit y avoir une bonne raison pour que les Canadiens soient aussi avides d'honnêteté et d'intégrité de la part du gouvernement, pour qu'ils réclament tous justice. Je crois que, pour un trop grand nombre de Canadiens, le rêve canadien est devenu le cauchemar canadien. Ils ont peur de perdre leur emploi, leur filet de sécurité sociale, leur identité culturelle et l'intégrité de leur environnement naturel. Nous, libéraux, avons promis de refaire du gouvernement fédéral du Canada un gouvernement honnête et intègre, et nous devons tenir notre promesse.

En conclusion, nous, libéraux, croyons que l'essence même d'une société civilisée est l'intérêt mutuel, la tolérance et la collaboration. Nous croyons que les Canadiens sont aujourd'hui prêts à se serrer les coudes, à travailler ensemble, à faire des sacrifices dans leur intérêt et dans l'intérêt du Canada.

Nous, libéraux, croyons que la politique du gouvernement exposée dans le discours du Trône trace le chemin que les législateurs et les Canadiens devront suivre pour mener à bien leur mission commune. Il lance un message d'espoir grâce à ses nombreuses initiatives visant à créer de l'emploi et à stimuler l'économie. Il donne le coup d'envoi de réformes qui rendront l'administration gouvernementale plus transparente et responsable. Enfin, il est tourné vers l'avenir puisqu'il établit des structures visant à examiner et à améliorer notre système de sécurité sociale, et c'est exactement ce dont le Canada et les Canadiens ont besoin aujourd'hui.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis-Hébert): J'aimerais faire quelques commentaires, monsieur le Président. Le député a commencé son discours en rappelant que le Parti libéral a été élu parce qu'il a présenté aux Canadiens une vision d'espoir. C'est en partie vrai, je pense, mais comme l'espoir ne se manifeste pas d'une façon très claire et transparente dans le discours du Trône, j'ai peur que les Canadiens déchantent assez rapidement.

• (1810)

En effet, dans le discours du Trône, il n'y a pas d'éléments véritablement majeurs. Il y a des projets très généraux, de bonnes intentions y sont alignées, mais il y a peu d'éléments concrets.

Il faut toujours se rappeler que, tant que le gouvernement n'aura pas résolument entrepris de régler toute la question des déficits budgétaires et de la dette, toute reprise économique sera un petit peu artificielle. Le poids de la dette et le poids du déficit sont très lourds pour les entreprises. Une quantité beaucoup trop grande de ressources est drainée vers ce poids absolument épouvantable que constitue la dette.

D'autre part, le député a parlé un peu d'une espèce d'innovation dans le domaine de la technologie. Je pense que c'est important. On a déjà noté dans cette Chambre que l'investissement canadien dans le domaine de la recherche et développement est nettement inférieur à celui d'autres pays. Notre investissement est de l'ordre de 1,40 p. 100 du produit intérieur brut, alors que des pays comme l'Allemagne, le Japon et les États-Unis inves-

tissent deux fois plus dans la technologie. C'est cela qui est créateur d'emplois. Il n'y a à peu près rien dans le discours du Trône qui soit porteur d'espoir dans ce domaine–là.

Le député a aussi parlé de la rénovation domiciliaire et de l'industrie de la construction. Au Québec, on est aux prises avec un problème extrêmement important de travail au noir. C'est toujours relié au même problème, celui des impôts et des taxes qui sont trop élevés. Tant que le gouvernement n'aura pas donné un signal clair à cet égard, il sera toujours très artificiel de penser que l'industrie de la construction et de la rénovation va repartir.

J'ai un dernier commentaire en ce qui a trait aux normes nationales dans le domaine de l'apprentissage. Tout nous porte à croire que tant le Parti libéral que le Parti progressiste–conservateur n'apprennent pas de leurs erreurs et de leurs bêtises. Les normes nationales sont une entrave importante au développement de chacune des régions. Le gouvernement fédéral a la manie de dicter des normes nationales, de donner au départ des subventions pour accompagner ces normes–là et ensuite de se retirer. Cela entraîne la conséquence qu'on connaît: les provinces se retrouvent avec des difficultés financières. C'est le gouvernement fédéral qui crée les problèmes. Je rappelle que la formation professionnelle est une compétence provinciale et que le gouvernement fédéral n'a rien à foutre dans ce secteur d'activité. Les députés du Bloc québécois, conformément à la pensée des Québécois et des Québécoises, vont revendiquer une pleine maîtrise d'oeuvre dans ce domaine–là.

[*Traduction*]

M. Richardson: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir été si attentif pendant mon discours. Il m'a aidé à me rappeler ce que j'ai dit.

Je voudrais revenir à une ou deux choses au sujet de l'espoir. Nous avons tous grand besoin d'espoir, que ce soit dans le parti du député ou dans le mien. Chaque printemps, tous les agriculteurs ont de l'espoir.

Le discours du Trône contient les graines qui germeront pour donner tout ce que j'ai mentionné et que vous avez rappelé. Il n'y avait rien de tangible, mais il y avait ces graines qui ont été répandues sur la terre et, dans les bonnes conditions, dans le bon environnement, elles germeront, pousseront et porteront des fruits.

• (1815)

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord): Monsieur le Président et chers collègues de la Chambre des communes, j'ai l'immense privilège de prendre la parole à l'occasion du débat en réponse au discours du Trône qui fait état des priorités du gouvernement pour la première session de la 35e législature.

Je veux d'entrée de jeu remercier les électeurs de la circonscription de Simcoe–Nord qui m'ont confié la responsabilité de défendre leurs intérêts à Ottawa. Je veux aussi remercier ma femme, mes proches et les centaines de bénévoles sans l'aide desquels je ne serais pas ici aujourd'hui.

[*Français*]

En octobre dernier, les Canadiens et les Canadiennes ont fait clairement savoir que les politiques de l'ancien gouvernement et la façon dont les choses se passent à Ottawa devaient changer.

Je suis heureux de constater que ce discours du Trône reflète les promesses de renouveau qui sont incluses sur la plate–forme électorale du Parti libéral. En tant que député de cette Chambre, j'aurai le plaisir d'appuyer ces politiques.

[*Traduction*]

Les participants à cette 35e législature devront déployer tous les efforts possibles pour que les Canadiens regagnent confiance dans le gouvernement fédéral. Les députés doivent pouvoir participer pleinement à l'élaboration des lois et des mesures d'intérêt public. Lors de la dernière campagne électorale, à maintes reprises, j'ai dit ceci: «Il faut acheminer le message de la circonscription de Simcoe–Nord à Ottawa, et non pas celui d'Ottawa à la circonscription de Simcoe–Nord.» J'ai pris cet engagement et je suis déterminé à le respecter.

Je me réjouis des mesures que le gouvernement a l'intention de prendre pour accroître la crédibilité du Parlement, mais cela ne suffit pas. J'estime qu'il incombe à chaque député de faire tout son possible pour regagner la confiance des électeurs et les encourager à participer au processus. À cette fin, je compte donc mettre sur pied des comités consultatifs locaux au sein de ma circonscription. Ces comités me conseilleront et m'aideront à bien comprendre les diverses préoccupations de mes électeurs.

Depuis les élections, j'ai rencontré de nombreuses personnes représentant la petite entreprise, le secteur agricole, des groupes environnementaux, des conseils municipaux et des organismes à vocation culturelle.

Leur participation à ces comités consultatifs me sera indispensable et m'aidera énormément à livrer au Parlement le message de mes électeurs.

[*Français*]

Il est essentiel que le gouvernement s'attaque au développement économique et aux problèmes du chômage le plus vite possible. En aidant des petites et moyennes entreprises à obtenir le capital dont elles ont besoin pour grandir, en créant le Service jeunesse, en aidant à développer un réseau technologique canadien et en rebâtissant nos infrastructures, le Canada sera sur la bonne piste pour une relance économique forte.

[*Traduction*]

C'est dans la circonscription de Simcoe–Nord que sera construit, dans les mois à venir, l'institut de recherche et de développement industriels. Grâce à cet institut, la technologie canadienne liée à la fabrication de moules et de matrices d'outils sera parmi les meilleures du monde, ce qui aura de nombreuses retombées sur l'économie canadienne. L'institut est un bel exemple du partenariat qui peut exister entre l'industrie, le milieu universitaire et le gouvernement et dont il est fait mention dans le discours du Trône.

Nous devons continuer d'appuyer l'industrie agricole, le pivot de l'économie dans de nombreuses régions du Canada. La proclamation récente de l'ALENA et les modifications qui découleront de l'accord du GATT ont vivement inquiété les agriculteurs canadiens dernièrement. Il est très important que le gouvernement continue d'épauler notre industrie agricole avec tous les moyens à sa disposition.

[*Français*]

On peut facilement constater que les Canadiens et les Canadiennes ont l'impression qu'ils paient beaucoup trop de taxes et que leur argent est gaspillé à tous les paliers de gouvernement. Le rapport du vérificateur général, qui fut déposé à la Chambre la semaine dernière, ne fait rien pour apaiser ces inquiétudes.

Les gens espèrent que notre nouveau gouvernement va améliorer les choses: il ne faut surtout pas les laisser tomber. Déjà, on sent que le gouvernement tente de régler les problèmes de chevauchements avec les provinces et qu'il veut mettre fin à la TPS.

• (1820)

Cependant, il n'est pas suffisant de faire quelques modifications ici et là. Les Canadiens et les Canadiennes s'attendent à un examen complet du système de taxation et de ses injustices. Notre gouvernement doit s'assurer que dorénavant nous paierons tous notre juste part de taxes, riches ou pauvres, corporations ou particuliers.

[*Traduction*]

Les Canadiens exigent des changements importants, mais ils font savoir également qu'ils n'accepteront pas un affaiblissement de notre important filet de sécurité sociale, et notamment de l'assurance–maladie.

Je suis convaincu que le gouvernement comprend que nous faisons face à un problème de recettes, non à un problème de dépenses.

Il est évident qu'on ne peut résoudre les difficultés financières de notre pays sans d'abord nous attaquer au taux intolérablement élevé du chômage au Canada, de sorte que les victimes de la récession puissent contribuer à l'assiette fiscale. Nous avons besoin de plus de gens qui paient des impôts, et non de gens qui paient plus d'impôt.

Le gouvernement doit également s'attaquer aux sources de pertes de recettes comme l'exonération d'impôt des gains en capital, les règles relatives aux fiducies familiales et les échappatoires fiscales liées aux filiales étrangères de sociétés canadiennes.

Il est évident que nous devons nous attaquer au déficit, mais il faut le faire en augmentant les recettes et en supprimant les dépenses inutiles, non en sabrant dans les programmes sociaux.

La population autochtone du Canada a été négligée beaucoup trop longtemps, et c'est avec un vif enthousiasme que je vois le gouvernement fédéral entamer ses discussions touchant l'autonomie gouvernementale des autochtones. L'issue de ces discussions revêtira une importance particulière pour les membres de la bande des Saulteux de Beausoleil et ceux de la bande indienne de Rama, toutes deux établies dans ma circonscription.

[*Français*]

Bien que l'anglais soit la langue d'usage de la majorité des personnes de ma circonscription, il y existe une importante communauté francophone dont la langue et la culture continuent de grandir. Je crois sincèrement que, si le Québec décide de quitter le Canada, la culture et la langue françaises à l'extérieur du Québec seront en grand danger de disparaître. Il y a approximativement un million de francophones à l'extérieur du Québec. Étant un de ces francophones qui ne résident pas au Québec, je suis fier de me considérer Canadien et je n'ai pas peur de dire que le fédéralisme sert bien toutes les régions de ce pays. Je demande donc à nos confrères et consoeurs du Bloc québécois de ne pas nous abandonner.

[*Traduction*]

Les Canadiens veulent que le gouvernement s'attelle à la tâche pour faire du Canada un pays où il fait encore mieux vivre. Notre travail doit se concentrer sur la création d'emplois et la croissance économique, non sur les disputes constitutionnelles. Nous devons réduire le déficit et la dette.

Il est vrai que nous disposons de moins de ressources avec lesquelles travailler, mais comme l'a dit ma collègue de Madawaska—Victoria, un gouvernement maigre n'a pas à être un gouvernement mesquin.

En terminant, je m'engage à bien représenter mes électeurs et à travailler dans un esprit de collaboration avec tous les députés à la Chambre pour assurer au pays un gouvernement responsable et qui sache rendre des comptes.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, j'aimerais remercier de ses propos mon collègue de Simcoe–Nord, que je connais très bien d'ailleurs. Ses propos étaient fort intéressants, mais j'ai accroché sur un élément qu'il a soulevé dans son discours: si le Québec se sépare, dit–il, on assistera à la disparition du français hors Québec. Il sait très bien que la langue française n'est pas très forte hors Québec. La ville qu'il habite actuellement est un exemple parfait de ce qui arrive aux francophones hors Québec, au Canada.

• (1825)

Les droits ne sont pas respectés. Les écoles qui avaient été promises aux francophones ne sont pas accordées. La gestion du système scolaire n'est pas accordée. Il y a plusieurs choses que les francophones hors Québec n'ont pas. L'honorable député est sûrement au courant de tout cela.

J'aimerais terminer sur un commentaire. D'après moi, la raison principale pour laquelle le Québec doit accéder à la souveraineté, c'est justement pour faire en sorte que la culture française survive en Amérique du Nord.

M. DeVillers: Monsieur le Président, je m'attendais à une telle question de la part de l'honorable député de Québec–Est. Je ne peux pas dire que les francophones hors Québec n'éprouvent pas de difficulté à faire respecter leurs droits actuellement, mais à Penetanguishene, dans le comté de Simcoe–Nord, nous avons une école française pour laquelle on s'est battu. On a finalement eu notre école française. Je crois qu'on peut faire respecter nos droits du moment qu'on a la volonté de les faire respecter.

[*Traduction*]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots en tant que député du sud de l'Ontario, une région très anglophone.

En fin de compte, est–ce vraiment une question de langue ou d'autres points que nous pourrions avoir en commun? Je voudrais très brièvement relater une anecdote pour le bénéfice des députés du Bloc.

Il y a une quinzaine d'années, alors que j'étais reporter pour un journal du sud de l'Ontario, il est arrivé au Québec une tragédie dont certains députés du Bloc se souviendront. Il s'agit du glissement de terrain à Saint–Jean–Vianney, dans la région du Lac–Saint–Jean.

Comme j'étais le seul reporter du journal à parler un peu français, vraiment très peu je dois dire, j'ai été envoyé dans la région pour faire un reportage un an après le glissement de terrain. Je dois dire que j'ai eu énormément de difficulté à communiquer avec mon français rudimentaire parce que l'accent du Lac–Saint–Jean était très différent de ce que j'avais appris à l'école.

Je dois vous dire aussi que j'ai trouvé les gens fort sympathiques. Ils m'ont conduit à leur club local qui était en fait une salle des Odd Fellows. Je me suis donc senti comme chez moi. Je dois le dire. Grâce à l'aide d'une personne venant du nord de l'Ontario, j'ai réussi à communiquer avec les gens de la place. Cette personne traduisait mon mauvais français en français québécois, ce qui m'a été très utile parce que mon anglais n'était pas très bon non plus, je l'avoue.

En somme, ce que je veux dire c'est qu'en dépit des problèmes de langue, je me suis senti chez moi dans cette petite salle des Odd Fellows. Ensuite, nous sommes allés au bar de l'autre côté de la rue.

Comme tout journaliste de l'époque, ma boisson favorite était le scotch. Pour prouver qu'on était vraiment journaliste, il fallait boire du scotch. J'ai donc commandé un scotch dans ce bar. Le barman m'a répondu qu'il n'avait pas de scotch, mais seulement du rye, ce qui faisait très bien mon affaire. Voilà un autre point que nous avons en commun.

Au cours de mon enquête sur le glissement de terrain, j'ai appris que la plupart des gens à Saint–Jean–Vianney suivaient le match de hockey à la télé avant la catastrophe. Je me sentais encore chez moi.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de prononcer mon premier discours ici, à la Chambre des communes, et de parler d'agriculture, parce que j'ai l'honneur d'être porte–parole officiel en matière d'agriculture et d'agro–alimentaire. J'en suis très heureux parce que je sais que l'agriculture est un domaine extrêmement important. C'étaient d'ailleurs les remarques que l'honorable député de Simcoe–Nord avait faites et avec lesquelles je suis tout à fait d'accord, soit que l'agriculture est l'épine dorsale de plusieurs régions au Canada. L'agriculture est une belle industrie; c'est une industrie importante au Canada. Malheureusement, les Canadiens ne s'aperçoivent pas à quel point l'agriculture est importante.

• (1830)

Il faut dire qu'il y a peut–être environ 200 000 producteurs au Canada, représentant un revenu brut d'environ 23 milliards, ce qui est considérable. Il y a presque 2 millions d'emplois en agriculture, directs et indirects, au Canada. Si j'avais le temps de parler de l'agriculture très longuement, j'aurais beaucoup à dire sur le potentiel de création d'emplois. Je n'en n'aurai pas l'occasion ce soir, mais il y a un potentiel considérable de création d'emplois dans le domaine de l'agriculture.

L'agriculture au Canada est tellement importante que, quand on associe la production agricole sur la ferme et toute la chaîne agro–alimentaire au Canada à l'agriculture, elle constitue l'industrie la plus importante. Elle est plus importante que l'industrie automobile, la dépassant de 8 milliards. Quand je dis «toute la chaîne agro–alimentaire», je parle de tous les intervenants, tous les distributeurs, tous les manufacturiers, tout ce qui implique l'agro–alimentaire au Canada. Ce sont 38 milliards au Canada, par année, en PIB; au Québec, cela représente 4 milliards de plus que l'industrie du papier.

Donc, l'agriculture est quand même un domaine d'une très grande importance, d'un grand intérêt. C'est sans doute la raison pour laquelle la salle est remplie ce soir, pour écouter mon discours sur l'agriculture. C'est également une industrie avant–gardiste au Canada. Il faut souligner ce fait. On peut même faire un peu l'histoire de l'agriculture pour dire que c'est peut–être une des industries qui a été à la base même de l'union, le développement du Canada. Ce fut aussi l'industrie qui a contribué un peu à l'image du Canada comme étant the bread basket of the world. Mais aujourd'hui, en 1994, c'est devenu aussi une industrie très évoluée, très avant–gardiste. Dans certains secteurs, on peut en nommer plusieurs, comme le grain de l'Ouest et la viande rouge par exemple, on est le numéro un au monde; et surtout dans le domaine de la production laitière, on est très important au Canada. On a une industrie hautement perfectionnée, il y a des progrès technologiques considérables qui sont faits. Même que, sur la scène internationale, on exporte pour environ 85 millions de matériel génétique, c'est–à–dire des vaches, comme les Holstein par exemple, pour la reproduction.

Sans vouloir trop aller dans les détails, je soutiens donc que l'agriculture est une industrie très importante au point de vue économique et au point de vue technologique et connaissances de pointe, de haut de gamme. Nous sommes parmi les premiers au monde.

Un des problèmes et même le premier, c'est que, malheureusement, les gens méprisent, négligent l'agriculture. Ce n'est pas à la mode. L'agriculture est mal comprise peut–être. Pour plusieurs, l'agriculutre est du folklore. On considère encore les agriculteurs comme des producteurs de patates. On ne ne s'imagine pas à quel point être agriculteur, aujourd'hui, c'est compliqué. Ça prend beaucoup de technologie, beaucoup de connaissances; il faut connaître la machinerie; il faut connaître les herbicides, les pesticides et les engrais; il faut connaître les

animaux, la construction et un tas de choses. Il faut être spécialisé et polyvalent.

• (1835)

Le problème aussi, c'est que cette population agricole, même si elle est très importante par sa production totale et son expertise, est très minime. Elle représente environ 3 p. 100 de la population canadienne. Cela cependant crée un autre problème: les gouvernements négligent l'agriculture.

J'ai l'impression que d'une façon générale les consommateurs considèrent les aliments comme un acquis au Canada, comme si ça allait de soi. On ne prend pas le temps d'apprécier la grande importance de cette industrie pour le pays. D'ailleurs, ma collègue d'Essex—Windsor avait dit, il y a quelques jours, qu'un pays qui ne peut pas fournir sa nourriture à son peuple n'est pas un pays qui se respecte, tellement c'est important. C'est la base.

L'autre problème, encore une fois, c'est le fait que la presse au Canada ne s'intéresse pas beaucoup à l'agriculture, parce que ce n'est pas à la mode. La presse se préoccupe essentiellement des problèmes urbains et non pas des problèmes ruraux. Donc, l'agriculture est beaucoup négligée. Par conséquent, elle est également négligée par les gouvernements. Ça, c'est évident. Mon Dieu que c'est évident!

Si on regarde dans le discours du Trône, il n'y a pas un seul mot sur l'agriculture. Il est évident qu'on néglige d'en parler. Il y a quinze ans, j'ai travaillé pour Eugene Whelan, qui était alors ministre de l'Agriculture dans le Cabinet de Pierre Elliott Trudeau. Cela a été pour moi la plus grande découverte que j'ai jamais faite au sujet de l'agriculture. M. Whelan, lui, grand ministre comme il était, peut-être le ministre de l'Agriculture le plus important de toute l'histoire du Canada, sans doute, avait une difficulté immense à convaincre ses collègues de l'importance de l'agriculture. D'ailleurs, le Cabinet de M. Trudeau faisait zéro, et je dis bien zéro, pour aider l'agriculture. On faisait le minimum, un certain minimum.

J'ai d'ailleurs un peu l'impression qu'on n'a pas vraiment évolué depuis, même si on a changé de gouvernement. On est passé au Parti conservateur et on se retrouve maintenant avec un gouvernement libéral, avec un premier ministre qui était lui aussi membre de ce même Cabinet.

M. Trudeau lui-même méprisait ouvertement l'agriculture. Je me souviens très bien qu'une fois où nous étions à Winnipeg, alors qu'il y avait une crise dans l'Ouest sur l'exportation du grain, les agriculteurs étaient massés devant M. Trudeau; le grain ne sortait pas et ils ont dit: Qu'est-ce que tu vas faire pour nous aider? Je cite les mots de M. Trudeau: «Sell your own goddam grain.»

Tout cela pour dire que M. Trudeau, le premier ministre, n'avait aucune patience pour les questions agricoles, et je pense que le premier ministre actuel a un peu la même optique de négliger l'agriculture, j'ose même dire de ne pas la comprendre. Tout récemment, il y a eu les négociations du GATT qui ont influencé de façon très importante tout un secteur agricole au Québec et en Ontario, dont la gestion de l'offre, et dans ce système agricole qui affecte la production laitière et agricole, il y a des quotas. Les négociations du GATT remettaient en question la valeur des quotas.

En passant, les quotas constituent environ les deux tiers de la valeur d'une ferme. On avait posé la question au premier ministre du Canada, à savoir si les fermiers qui seraient perdants à cause des effets néfastes du GATT recevraient une compensation. Le premier ministre a dit: Non, pas question, parce qu'ils n'ont pas payé leurs quotas. La citation exacte, c'est: «Pas de compensation pour les producteurs car ils n'ont pas acheté leurs quotas».

• (1840)

C'est la citation exacte de ce que le premier ministre a déclaré en entrevue en français, dans *Le Droit*. En passant, cette déclaration n'a pas été rapportée dans la presse anglophone canadienne. J'ai remarqué ce petit fait-là parce que c'est important, et je vous le dis: cela a été rapporté seulement en français. Il est évident que le premier ministre se trompait concernant les quotas. On sait très bien que les agriculteurs ont payé leurs quotas et les ont payés cher. C'est d'ailleurs la base même des emprunts qu'ils font et la base de leur crédit. C'est la base de beaucoup de choses très importantes pour les agriculteurs.

La conséquence de tous ces éléments-là, que je souligne très rapidement, c'est qu'au fond, ce gouvernement souffre d'une absence de politique constructive et positive dans le domaine agricole. Il n'a pas de vision agricole. Le Canada n'a jamais eu de vision agricole constructive. Ce qu'on a comme politique agricole, c'est un bouche-trou. C'est une politique qui s'établit toujours en réaction aux Américains, aux réactions aux influences internationales.

On n'a pas d'initiative au Canada. On ne fait que réagir. Les faits actuels, les faits récents au GATT et les ententes qui sont en train d'être négociées avec les Américains sont la preuve flagrante de ce manque de vision agricole au Canada. Cela prouve qu'on ne fait que réagir. En ce moment, on est dans une situation compliquée et inquiétante pour les agriculteurs, non seulement les agriculteurs de l'Est, mais également les agriculteurs de l'Ouest. Dans l'Ouest, on a une production de blé qui n'est pas égalée dans aucun autre pays au monde. Dans l'Ouest, on a une production de blé dur et d'autres productions très importantes, et les Américains veulent limiter les exportations de blé vers les États-Unis. Il est vrai que les exportations ont augmenté considérablement depuis l'année dernière et les années précédentes. C'est un produit très important pour l'Ouest, et les Américains veulent limiter cette exportation.

Au fond, les Américains n'ont pas raison de limiter cette exportation. On a signé une entente de libre-échange avec les Américains. La base de cette entente-là, c'est l'échange avec les Américains, et les Américains veulent maintenant jouer mauvais jeu. Ils veulent maintenant forcer le Canada à limiter ses exportations. Le Canada est à genoux encore une fois, comme d'habitude. Nous ne pouvons pas, avec le ministre de l'Agriculture, faire valoir nos droits, nos acquis. Cela nous revient. Dans l'Ouest, on devrait pouvoir exporter les quantités de blé qu'on veut aux

États–Unis selon l'ALENA, selon l'Accord de libre–échange avec les États–Unis.

Voici un autre exemple du phénomène d'un gouvernement qui est à genoux, qui est toujours en train de s'écrouler, qui n'est pas capable de se défendre contre les Américains ou contre les événements internationaux. Au GATT, on a perdu un grand pouvoir de dévelopement agricole. On a perdu le contrôle sur un système agricole qui était peut–être l'un des meilleurs au monde. Dans les négociations du GATT, on a voulu renforcer l'article XI. Vous serez tous d'accord avec moi que le système de gestion de l'offre au Canada était le meilleur au monde. Il était sans aucun doute le meilleur au monde. C'est un système qui ne faisait pas de surproduction ou de dumping, qui contrôlait donc tous les facteurs. En fait, c'était un modèle pour le monde.

• (1845)

On a dû sacrifier ce beau système dans lequel on avait investi beaucoup d'efforts et d'argent pour plaire à d'autres pays. Si le Canada avait voulu se défendre adéquatement, il aurait pu faire renforcer l'article XI. L'honorable député reconnaîtra que même les États–Unis et bien d'autres pays ont obtenu toutes sortes d'exceptions au GATT. Le Canada aurait pu faire renforcer l'article XI, mais il ne l'a pas obtenu. Le Canada s'est «effoiré» là–dedans, faisant croire aux gens qu'on était isolés et qu'on n'avait pas de base pour se défendre. Au fond, si le Canada avait voulu vraiment défendre la gestion de l'offre, il aurait pu le faire. Au fond, il ne voulait pas le faire. Maintenant, le fait qu'on a perdu l'article XI renforcé nous crée un autre problème en agriculture, un problème encore pire que celui que l'on connaît.

Cet autre problème est le résultat du manque de fermeté dans les négociations au GATT. Pour protéger notre système d'offre dans les secteurs contingentés, on a de la difficulté à maintenir le taux de tarification qui est censé être établi pour protéger la gestion de l'offre. Pour maintenir le système en place pendant au moins quelques années afin de protéger les agriculteurs et de leur permettre de se réadapter au monde nouveau et au commerce international, le moins que l'on puisse faire, c'est maintenir un mur de tarification suffisamment élevé pour permettre aux agriculteurs de se réadapter. C'est normal. L'agriculture, ce n'est pas comme une manufacture de jouets. On ne ferme pas. On ne change pas du jour au lendemain quand on à affaire à des animaux vivants. Il faut planifier pour des années à l'avance.

Le problème qui s'est créé, c'est que ce mur de tarification qui devait protéger la gestion de l'offre pendant au moins quelques années commence déjà à s'effriter. Déjà! L'encre n'est même pas sèche sur l'entente que le gouvernement, encore une fois, s'écroule devant les promesses faites aux agriculteurs. Le ministre de l'Agriculture avait promis à répétition aux agriculteurs du Canada qu'il allait tout faire pour protéger l'article XI. Il ne l'a pas fait. Ensuite, le ministre de l'Agriculture a dit: Je vais tout faire pour faire en sorte que le mur de tarification soit suffisamment élevé pour maintenir le système d'offre au Canada. Il a dit cela il y a cinq semaines, et déjà on est en négociation avec les Américains pour éliminer la tarification sur des produits agricoles importants, dont la crème glacée et le yogourt.

Je pourrais parler pendant encore 20 minutes, mais je vais tirer au moins une conclusion.

[*Traduction*]

Même s'il est un avocat très poli qui parle bien et non un agriculteur, je commence à croire que le ministre de l'Agriculture du Canada est plutôt mou parce que, comme ses prédécesseurs, il est incapable de dire non aux Américains. Il est incapable de prendre position et de défendre nos droits et nos privilèges que nous avons acquis de haute lutte dans les négociations avec les États–Unis et d'autres pays. Nous avons un ministre qui, hélas, met en danger bien des forces de l'agriculture canadienne à cause de sa faiblesse, ce qui est fort regrettable.

[*Français*]

Je pense qu'il y a beaucoup de belles choses à dire sur l'agriculture, mais ce sera fait à un autre moment.

• (1850)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue, il a sans doute vu qu'à peu près tout le monde voulait l'interroger sur ces propos et la plupart des Canadiens qui regardaient la télévision vont comprendre pourquoi. Inutile de dire que son message était, c'est le moins qu'on puisse dire, assez mélangé: la confusion régnait.

Le député a parlé tantôt des droits des francophones hors Québec, j'en suis un. Je l'ai entendu parler, au début de sa présentation, et ensuite, bien sûr, il a parlé d'agriculture.

J'aimerais lui poser une question au sujet des francophones hors Québec, parce que j'en suis un et que 500 000 francophones vivent en Ontario. Si j'ai bien compris la position du Bloc québécois telle qu'énoncée il y a une vingtaine de minutes, cela marchait à peu près comme ceci: le Québec devrait se séparer parce que les droits des francophones en Ontario n'ont pas été suffisamment respectés. Je dois dire que j'ai un peu de difficulté avec cette proposition–là.

Comment respecterait–on davantage, dans un Québec souverain, les droits des francophones en Ontario? Comment cela améliorerait–il le sort des Franco–Ontariens?

Dans un deuxième temps, le député pourrait peut–être nous expliquer si, non, j'arrête là et je laisse mes collègues poser d'autres questions.

M. Marchand: Monsieur le Président, mon honorable collègue m'accuse d'avoir été confus. C'est bien lui qui a été confus parce que, moi, je n'ai pas parlé des droits des Franco–Ontariens.

Dans mon discours, c'est l'agriculture, et je suis un peu peiné qu'il n'ait pas posé de question sur ce sujet fort intéressant.

Cependant, sur la question des Franco–Ontariens, j'ai beaucoup de choses à dire. C'est vrai que je suis natif de l'Ontario, c'est vrai aussi que, moi, je pense qu'effectivement la souveraineté du Québec est nécessaire pour préserver l'avenir de la langue française en Amérique du Nord. C'est certain, dans mon esprit, c'est sûr.

Ce n'est pas parce que le Québec veut rejeter les francophones hors Québec, cela est sûr aussi. Le Québec ne veut pas rejeter les francophones hors Québec. C'est tout simplement parce que dans le fond, l'honorable député l'a sûrement vécu, au Canada anglais, au Canada, toute l'histoire en est une d'assimilation des francophones.

Toute l'histoire du Canada n'est, ni plus, ni moins, qu'une tentative d'assimilation des francophones et cela remonte au début du pays. Cela passe par lord Durham et ainsi de suite.

Dans l'Ouest, on a passé toutes sortes de lois, au début du siècle, pour éliminer le français. En Ontario, dans ma propre province, on a interdit le français pendant 40 ans. Et il y a même des provinces anglophones qui, actuellement, aujourd'hui, malgré des jugements de la Cour suprême du Canada, ne respectent pas les droits acquis des francophones.

Il y a eu plusieurs décisions de la Cour suprême du Canada disant que l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba avaient tort et ne respectaient pas les droits acquis des francophones. Encore aujourd'hui, on ne respecte pas cette décision–là.

Je veux dire à mon honorable collègue que si au Québec on n'avait pas respecté les droits constitutionnels de la minorité anglaise, le lendemain, il y aurait eu un tollé. Cependant, pour le reste du Canada, mépriser les droits des francophones, cela va de soi.

L'assimilation des francophones est un gros problème et la souveraineté du Québec, d'après moi, va régler cette question–là, au moins pour les francophones du Québec. Cela garantira la survie du français en Amérique du Nord. Je pense sincèrement que cela donnera un espoir, un nouvel espoir aux francophones hors Québec.

• (1855)

[*Traduction*]

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je vais laisser la question en français au député.

Je veux lui poser une question à propos de l'agriculture, car ses propos sur le ministre de l'Agriculture et sur les mesures prises par le Parti libéral à l'égard de la gestion de l'offre m'ont étonné.

Comme le député le sait pertinemment, lorsque son chef était de ce côté–ci de la Chambre, représentant le Parti conservateur, c'est son parti et son chef qui disaient alors aux agriculteurs canadiens qu'ils allaient les protéger, tant dans le cadre de l'ALENA qu'au GATT. Son chef n'était pas honnête envers les agriculteurs canadiens puisque ce que le gouvernement précédent disait au GATT et dans les tribunes internationales était différent de ce qu'il disait à nos agriculteurs.

Je suis quelque peu surpris. Pourtant, le député est le porte–parole de son parti pour les questions d'agriculture. Je suis surpris du fait que, pendant que nous négociions des arrangements avec des représentants du monde entier, le Bloc se soit tenu coi. Au cours de la première semaine, durant la période des questions, aucun député de ce parti n'a interrogé le ministre de l'Agriculture sur ce dossier très important, sur cet enjeu capital pour les agriculteurs canadiens. Et je veux parler de la crème glacée et du yogourt.

J'aimerais donc que le député qui est critique du Bloc pour les questions agricoles explique pourquoi, quand son chef était de ce côté–ci de la Chambre, il tenait aux agriculteurs canadiens des propos différents de ceux qu'il tient maintenant qu'il est de ce côté–là.

[*Français*]

M. Marchand: Monsieur le Président, l'honorable député n'était peut–être pas à la Chambre lundi dernier, alors qu'on a justement posé une question à ce sujet.

[*Traduction*]

Lundi dernier, nous avons posé une question ayant trait à l'agriculture, notamment la crème glacée et le yogourt. Le député n'était peut–être pas là.

M. Speller: J'étais là. C'était une semaine plus tard.

M. Marchand: Une semaine plus tard que quoi?

M. Speller: Que la rentrée de la Chambre.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Je demanderais aux intervenants de bien vouloir faire leurs commentaires par l'intermédiaire de la Présidence.

M. Marchand: Je m'excuse, monsieur le Président. On peut mettre cela sur le compte de l'inexpérience.

[*Traduction*]

La seule raison pour laquelle cette question a été posée lundi dernier, c'est que les négociations sont toujours en cours et que nous voulions la poser au bon moment.

En outre, les critiques alléguant que les conservateurs n'ont pas fait leur travail sont des coups bas. Il est bien facile de dire que c'est la faute des conservateurs et qu'ils n'ont pas fait leur travail. Ce ne sont là que des coups bas.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, le député a cité certains propos de l'ancien premier ministre Trudeau qui aurait dit qu'il ne vendrait pas nos sacrées céréales.

La déclaration qu'il a attribuée à l'ancien premier ministre n'est pas exacte. Il avait plutôt dit: «Pourquoi devrais–je vendre votre blé?» Il s'est ensuite apprêté à répondre et a dit à l'agriculteur de l'Ouest pourquoi il vendrait son blé. Je le sais parce que j'y étais.

Le député a mentionné que le ministre de l'Agriculture était un avocat et non un agriculteur. Je suis avocat, moi aussi. J'ai également été élevé dans une ferme et je possède des terres. Le ministre de l'Agriculture, le député de Regina—Wascana, a lui aussi été élevé dans une ferme. Il comprend les pratiques agricoles en Saskatchewan. Il comprend l'industrie agricole au Canada.

Le député a également fait des commentaires sur les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas vendre toutes les céréales que nous voulons juste de l'autre côté de la frontière, aux États-Unis. C'est à cause de l'ALENA et du GATT, mais surtout de l'ALENA. Les États-Unis sont des exportateurs de céréales, sauf pour un produit spécial, le blé dur. Autrement, ils en exportent. Il y a un État américain qui a produit plus de blé que le Canada tout entier.

• (1900)

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je suis extrêmement fière de parler aujourd'hui pour la première fois au nom des habitants de ma circonscription, Windsor—Sainte-Claire.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur, de votre nomination au poste de Président et féliciter également de leur élection tous les députés. Je voudrais aussi remercier les gens qui ont travaillé pour moi et les électeurs de Windsor—Sainte-Claire qui m'ont fait confiance. Je les remercie sincèrement de m'avoir donné la chance de les représenter à la Chambre.

La circonscription de Windsor—Sainte-Claire est située dans le sud de l'Ontario, sur les rives de la rivière Détroit et du lac Sainte-Claire. Le lac Sainte-Claire est le plus petit des Grands Lacs du Canada. Windsor—Sainte-Claire regroupe trois collectivités: certaines parties de l'est de Windsor, toute la ville de Tecumseh et tout le village de St. Clair Beach.

Ma circonscription est une circonscription urbaine, mais sa situation géographique en fait l'un des centres de sports nautiques les plus importants du monde. Il y a, dans cette partie des Grands Lacs, plus d'embarcations de plaisance par habitant que nulle part ailleurs et la pêche au doré bat tous les records.

Le président du Windsor Yacht Club m'a dit que, cet été, la grande course de yachting qui se tient dans le cadre de la Coupe du Canada aura lieu sur le lac Sainte-Claire. Le Windsor Yacht Club accueillera les représentants canadiens qui tenteront de ramener la Coupe au Canada.

Le festival du maïs de Tecumseh se déroule chaque année à la fin d'août. Cet événement exceptionnel attire à Tecumseh près d'un quart de million de personnes pour une fin de semaine où l'on mange et l'on s'amuse. Tecumseh est une ville historique très animée où les gens se sentent très proches les uns des autres.

St. Clair Beach est un village pittoresque situé complètement à l'est de ma circonscription. C'est là qu'habite un grand athlète canadien, Chris Lori, capitaine de l'équipe nationale olympique de bobsleigh. Tous les habitants de St. Clair Beach seront rivés au petit écran quand Chris Lori et ses coéquipiers représenteront le Canada à Lillehammer, le mois prochain. Je pense que St. Clair Beach ne tardera pas à avoir sa médaille d'or olympique.

Windsor—Sainte-Claire est aussi une circonscription industrielle. Bon nombre d'entreprises industrielles ont leur siège à Windsor, qui est d'ailleurs connue comme la ville de l'automobile au Canada. On y retrouve notamment les trois grands: Chrysler, Ford et General Motors. D'autres industries s'y sont également établies.

On ne peut parler des industries de Windsor—Sainte-Claire sans mentionner l'une de nos plus anciennes entreprises, la distillerie Hiram Walker, qui se trouve dans la partie de Walkerville située à Windsor. Hiram Walker's fabrique, bien entendu, le fameux whisky Canadian Club.

Windsor—Sainte-Claire est également le lieu d'origine d'un Canadien très célèbre qui a un jour siégé à la Chambre. C'est en toute modestie que je succède ici à ce grand homme d'État canadien qu'était feu l'honorable Paul Martin père, surnommé chez lui à Oom Paulà, puisqu'il a été l'artisan de nombreux aspects de notre filet de sécurité social actuel. Il était assis ici, en tant que député libéral de ce qui était anciennement Essex-Est et qui devait devenir des années plus tard Windsor—Walkerville, avant de s'appeler aujourd'hui Windsor—Sainte-Claire.

Paul et Nell Martin ont fait une contribution généreuse à la vie de notre circonscription et au pays en général. C'est vraiment un legs fantastique, et j'espère bien me montrer à la hauteur.

Monsieur le Président, si vous avez l'occasion, vous ou d'autres députés, de visiter notre circonscription, Windsor—Sainte-Claire, vous roulerez vraisemblablement le long de Riverside Drive, qui traverse nos trois municipalités. Vous pourrez alors voir, pas très loin, vers le nord, notre grand voisin, les États-Unis d'Amérique. La Position géographique unique de Windsor fait que la ville de Detroit, au Michigan, et ses banlieues de l'est se trouvent, en réalité, situées au nord de Windsor.

Également du fait de notre position géographique unique, nous vivons à Windsor—Sainte-Claire dans l'ombre de ce grand pays, si proche que certains habitants de ma circonscription vont régulièrement déjeuner aux États-Unis. Cela fait partie du charme et des avantages de notre région, mais ça peut aussi être un gros inconvénient.

• (1905)

Sous le gouvernement des conservateurs, nous avons, pendant neuf ans, souvent eu l'impression à Windsor—Sainte-Claire que, pour l'ancien gouvernement, le Canada s'arrêtait quelque part à l'est de notre ville, sur l'autoroute 401. Or, ça ne nous a pas arrêtés, ça ne nous a pas empêchés de rester des Canadiens extrêmement fiers de leur héritage.

Dans ma circonscription, nous avons beaucoup souffert de la politique de l'ancien gouvernement, mais nous nous sommes rebiffés. Nous nous sommes battus contre les mesures financières qui encourageaient la fermeture de nos usines. Nous avons lutté contre les mesures fiscales qui encourageaient les gens à aller faire leurs achats de l'autre côté de la frontière. Nous nous sommes opposés à la politique culturelle qui a donné lieu, notamment, à la fermeture de notre seule station de télévision, la station CBET de la SRC, le canal 9.

Les Canadiens ont découvert Windsor en décembre 1990, lorsque 10 000 habitants de notre circonscription se sont rassemblés au bord de la rivière pour manifester contre ces mesures. Ils ont de nouveau protesté, en 1993, en accordant aux libéraux une majorité écrasante.

Ils ont voté libéral parce qu'ils avaient lu le livre rouge et qu'ils avaient compris que c'était un plan pratique et prometteur. Ils savent que le premier ministre est un homme de parole et que son gouvernement, notre gouvernement, agira comme promis. Ils savent aussi qu'ils peuvent être sûrs que nous veillerons sur leurs intérêts.

Très prochainement, la ville de Windsor va se lancer dans une grande aventure, elle va abriter le premier casino de l'Ontario. Le dernier gouvernement fédéral a refusé de reconnaître qu'il avait un rôle à jouer pour que le projet de casino soit un succès, tandis que notre gouvernement a agi rapidement pour s'assurer que l'on anticipe les besoins de la communauté et que l'on puisse continuer à les satisfaire.

Les municipalités de notre région sont heureuses du programme des infrastructures qui va entrer en oeuvre très rapidement. La région de Windsor—Sainte–Claire est prête à profiter de ces nouveaux emplois et de cette injection d'argent dans nos collectivités, qui les rendront plus agréables à vivre et feront qu'il sera plus facile d'y gagner sa vie.

Windsor—Sainte–Claire veut le genre de gouvernement que propose ce côté de la Chambre. Elle veut un gouvernement qui comprend la nécessité de la croissance économique pour s'attaquer au déficit. Elle veut un gouvernement qui se préoccupe de la qualité de vie de ses citoyens et qui gouverne de façon juste et pratique tout en faisant preuve de compassion.

Voilà les qualités que désire la circonscription de Windsor—Sainte–Claire, des qualités qui ont été exposées par le gouvernement dans son discours du Trône de la semaine dernière. C'est pour cela que j'invite la Chambre, tous les députés, à voter en faveur de la motion du député de Bruce—Grey, appuyée par la députée de Madawaska—Victoria.

Mme Elsie Wayne (Saint John): Monsieur le Président, la députée vient de mentionner, dans sa réponse au discours du Trône, que le gouvernement libéral se préoccupe du bien–être des gens et qu'il tient à faire ce qui est bon pour eux. Il veut instaurer des programmes qui viendront en aide à la population. J'ai une seule question à poser à la députée.

Le programme permettant aux Canadiens d'utiliser leur REER pour acheter une maison a permis à plus de 200 000 Canadiens de devenir propriétaires. La construction de ces 200 000 maisons a créé de nombreux emplois, non seulement sur les chantiers mais aussi dans d'autres secteurs comme les forêts, le meuble et les appareils ménagers. Je sais que vous comprenez ce phénomène de retombées, qui s'est produit sans qu'on retire un sou du Trésor public.

Voici donc la question que je vous pose, ma chère. Excusez–moi, monsieur le Président, je voulais dire à la députée. Peut–elle s'engager à tenter de convaincre le gouvernement de prolonger ce programme au–delà de la date limite prévue du 1er mars?

Mme Cohen: Monsieur le Président, j'apprécie les qualificatifs affectueux que la moitié du caucus conservateur réserve à mon endroit. Pour une simple députée libérale, cela me semble être une bonne fortune inhabituelle.

Je dois dire qu'il serait plus pertinent de poser cette question au ministre des Finances, mais je suis heureuse d'y répondre en son absence.

Je puis vous dire que le gouvernement est très préoccupé par le programme fiscal du Canada et le fardeau fiscal des Canadiens. Au cours des neuf dernières années, nous avons vu les impôts devenir de plus en plus injustes. Les impôts étaient de plus en plus lourds pour ceux dont la députée vient de parler, c'est–à–dire pour la classe moyenne, pour les travailleurs de notre pays désireux de s'acheter une maison. Ces impôts ont causé beaucoup de problèmes dans ma circonscription. Leur injustice intrinsèque a causé des pertes d'emplois et d'autres répercussions néfastes.

• (1910)

Je suis sûre que le ministre des Finances et ses collaborateurs étudient actuellement la question des REER et d'autres programmes du genre. On sait qu'il a mené une vaste consultation à ce sujet. D'après moi, toutes les mesures que le ministre des Finances prendra pour rendre le régime fiscal de l'ancien gouvernement conservateur plus juste à l'endroit des Canadiens créeront de l'emploi dans Windsor—Sainte–Claire, dans Saint John et dans le reste du Canada.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, une partie de l'intervention de la députée de Windsor—Sainte–Claire, portant sur l'importance de l'industrie de l'automobile dans sa circonscription, me fournit l'occasion de rappeler que l'industrie de l'automobile en Ontario occupe une place extrêmement importante, par rapport à la même industrie au Québec. Au Québec, l'industrie de l'automobile ne représente que 7 ou 8 p. 100 de toutes les automobiles assemblées au Canada.

À ce moment–là, ce coin de pays a sûrement connu un essor économique extrêmement grand relié entre autres à l'industrie de l'automobile. La circonscription de Windsor, durant la dernière récession, et je ne m'en réjouis pas, au contraire, a découvert, je pense, à ce moment–là, pour des villes moins bien nanties au plan économique, ce que représente une période de difficultés économiques. Le fait que ce coin de pays–là, cette partie de l'Ontario a vécu cette difficulté permettra peut–être à l'Ontario d'être un petit plus sensible aux réalités d'autres provinces canadiennes.

Je termine par une question. Il y a un assez large consensus qui s'établit et qui reconnaît que la politique monétaire du gouvernement conservateur a été en partie responsable de la période difficile dans laquelle nous sommes encore au plan économique.

J'ai de la misère à comprendre cependant, en ce qui a trait à la région de Windsor—Sainte–Claire, qui a été un peu victime des conséquences de la politique monétaire, comment il se fait que le gouvernement libéral, finalement, ait embauché comme gouverneur de la Banque du Canada l'adjoint du gouverneur précédent. J'ai de la misère à concilier cela parce qu'il me semble que les problèmes qu'ils ont vécus vont peut–être se reproduire, car ce sont les mêmes personnages ou la même mentalité qui va présider aux destinées de la politique monétaire du Canada.

[*Traduction*]

Mme Cohen: Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole encore une fois, même si mes questions concernent plutôt le ministre des Finances. En réponse aux observations faites par le député, je puis dire que la circonscription de Windsor—Sainte–Claire a souffert des politiques de l'ancien gouvernement conservateur durant la récession. Toutefois ma circonscription et l'ensemble de la région ont réussi à survivre en dépit de ces politiques. Cela s'explique en partie par la vision des autorités locales et de la population qui ont pris conscience de la nécessité de diversifier l'économie et d'oeuvrer dans d'autres domaines d'activité.

La nomination d'un nouveau gouverneur à la Banque du Canada ne modifiera sans doute pas sensiblement la situation qui prévaut actuellement dans notre localité. Toutefois, l'attitude du nouveau gouvernement y fera quelque chose et contribuera à créer une croissance qui sera, à mon avis, sans précédent dans l'histoire de ma localité.

M. Wayne Easter (Malpèque): Monsieur le Président, comme c'est mon premier discours à la Chambre, je voudrais féliciter le Président pour son élection ainsi que ses adjoints pour leur nomination.

• (1915)

Votre travail, monsieur le Président, est très important et je crois qu'il le sera encore plus au cours de cette 35e législature, parce que le Canada est à un carrefour. Étant donné le mélange des partis et l'humeur la population, la présidence sera très importante pour équilibrer les débats et maintenir l'ordre.

J'avoue que je suis un peu intimidé de prendre la parole à la Chambre et, en toute franchise, cela m'étonne. Je m'explique. Honnêtement, je vous dirai que je ne pensais pas me trouver ici parce qu'il y a à peine 15 mois, j'étais désenchanté de la Chambre des communes, du gouvernement en place et de la bureaucratie ministérielle.

J'étais complètement désillusionné face au processus, à la Chambre des communes et au gouvernement, parce que je venais de passer neuf ans à comparaître devant des comités pour faire valoir le point de vue de notre organisation; j'en avais conclu que c'était une perte de temps et que j'avais crié dans le désert. Les parlementaires d'expérience parlent de «cet endroit» et j'avais l'impression que cet endroit avait perdu contact avec la population qu'il devait servir. L'élection de tant de nouveaux députés et d'un gouvernement libéral qui a défini son plan d'orientation dans son livre rouge traduit bien cela.

Cependant, au cours de cette législature, nous devons nous assurer que les Canadiens se réfèrent à cet endroit en disant «notre endroit». Ce doit être notre responsabilité, peu importe notre allégeance, que nous soyons de l'Île–du–Prince–Édouard, notre île d'émeraude, du Québec ou de la Saskatchewan. C'est dans cet endroit que doit retentir la voix du Canada et des Canadiens.

Comme je l'ai dit il y a quelques instants, cela ne s'est certainement pas produit au cours des neuf dernières années. Le discours du Trône parle de donner «aux députés l'occasion de participer plus étroitement à l'élaboration des politiques gouvernementales et des lois». Cette nouvelle volonté de donner à tous la possibilité de s'exprimer et de se faire entendre constitue peut–être l'un des changements les plus importants qui puissent être apportés. Cette mesure très importante permettra aux simples députés d'avoir leur mot à dire à la Chambre des communes et de s'exprimer au nom des électeurs qu'ils représentent et, par conséquent, au nom du pays tout entier.

Il va de soi que dans ce contexte, certaines choses vont changer. Je songe par exemple aux débats. Nous avons déjà été à même de constater des changements à la Chambre. La démocratie doit s'exercer par l'entremise de tels débats au terme desquels la meilleure solution est retenue.

Je voudrais prendre un instant pour remercier très sincèrement les électeurs de Malpèque qui m'ont donné la chance de les représenter ici. Ma circonscription s'étend de Summerside, dans l'Île–du–Prince–Édouard, jusqu'à la localité de Marshfield, en contournant toutefois Charlottetown. L'agriculture, surtout, mais aussi la pêche et le tourisme sont les principales industries dans ma circonscription, qui compte aussi de nombreuses petites entreprises, mais aussi deux importantes usines de transformation de la pomme de terre. J'ajoute qu'étant donné que nous sommes des insulaires, nous devons beaucoup compter sur les exportations, qu'il s'agisse des pommes de terre ou d'autres produits cultivés dans l'île.

L'Île–du–Prince–Édouard est fondamentalement une collectivité de collectivités et sa population croit fermement à l'esprit communautaire et à l'entraide, surtout en période difficile. Je pense qu'il convient de le signaler au reste du Canada.

Mon expérience personnelle est quelque peu unique, en ce sens que je parcours le pays depuis 20 ans, dont les dix dernières en qualité de président du Syndicat national des cultivateurs. J'aimerais tellement que chaque Canadien ait la possibilité de vivre cette expérience. Nous avons beaucoup tendance à critiquer notre propre pays. J'ai vécu environ la moitié de ma vie en Saskatchewan et j'ai beaucoup voyagé. J'ai vu tout le potentiel que possède notre pays et qu'il pourra réaliser s'il reste uni. À l'étranger, les gens se demandent pourquoi les Canadiens se disputent entre eux. Nous devrions exploiter toutes les ressour-

ces, tout le territoire et toute la main–d'oeuvre dont nous disposons pour bâtir notre pays.

• (1920)

Le discours du Trône cherchait à nous inciter à exploiter les possibilités que nous offre notre pays. Il est vrai que nous avons de nombreux défis à relever. Depuis son élection, c'est–à–dire depuis trois mois, le gouvernement a tenu bon nombre de ses promesses. La semaine dernière, on a annoncé dans ma province la création d'un programme d'infrastructure de 36 millions de dollars. Ce programme servira à financer d'importants projets d'infrastructure et à créer des emplois directs et indirects. Le ministre des Pêches et des Océans a déclaré qu'il offrira de l'aide aux pêcheurs en difficulté à cause de la crise qui frappe le secteur de la pêche à la morue.

J'admets, cependant, que l'administration des neuf dernières années nous a laissé de grands défis à relever. Le gouvernement actuel est partie à l'ALENA et au GATT, et je partage les inquiétudes de nombreux Canadiens au sujet de ces deux ententes. Avec ces ententes qui portent vraiment atteinte à notre souveraineté, je me demande si nous aurons réellement le droit de gouverner ou si nous devrons nous contenter d'agir à titre d'administrateurs des diverses ententes commerciales. Je sais que le premier ministre a déjà abordé la question et qu'il a pris l'engagement, en son nom et au nom du gouvernement canadien, de veiller à ce que les accords commerciaux protègent toujours les intérêts des Canadiens. Voilà l'objectif que nous visons, l'engagement que nous prenons.

Je tiens à m'insurger ici en faux contre l'observation qu'a faite tout à l'heure l'intervenant du Bloc québécois, soit l'avant–dernier intervenant. Il a dit que le ministre de l'Agriculture était en train de négocier la suppression des tarifs douaniers. C'est faux. Le ministre de l'Agriculture est en train de négocier, dans l'intérêt des producteurs laitiers du Canada, le maintien de tarifs douaniers élevés afin que l'on puisse mettre en valeur et protéger le système de gestion des approvisionnements. Notre gouvernement est déterminé à aider le secteur agricole. Il est résolu à protéger le système de gestion des approvisionnements et la Commission canadienne du blé, et je crois qu'il offre une vision d'espoir pour l'avenir.

Bref, ce sera tout un défi, en ces temps difficiles, de réaliser le programme exposé dans le livre rouge. Le discours du Trône et les progrès déjà réalisés constituent un début prometteur. J'insiste sur le fait que c'est en donnant le pouvoir aux députés, comme le prévoit le discours du Trône, que l'on va rétablir la démocratie dans notre pays, que l'on permettra à tout le monde de s'exprimer et que l'on défendra certes les intérêts du peuple.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député qui vient de prononcer un excellent discours. Il a tenté de dissiper les principales préoccupations dont nous entendons parler au sujet du GATT et des négociations où le ministre a défendu avec succès les intérêts de la communauté agricole du Canada.

Je voudrais demander au député ce qu'il pense de la tâche très difficile dont le ministre a hérité en se présentant aux discussions du GATT en érigeant ces barrières tarifaires pour que la majeure partie de notre production agricole soit raisonnablement protégée par un système de gestion de l'offre. Croyez–vous que notre système de gestion de l'offre sera assez stable et représente un pas dans la bonne direction?

Je crois que c'est une question que beaucoup d'agriculteurs se posent. Il ne fait aucun doute que le ministre a eu une réaction allant dans le sens souhaité. Je me demande ce que le député a à dire à ce propos.

• (1925)

M. Easter: Monsieur le Président, il est évident que dans les négociations du GATT, le gouvernement préconisait le maintien et le renforcement de l'article XI(ii)(c). Finalement, cela a été impossible. Nous avons donc décidé d'agir sur les droits de douane et nous les avons fixés suffisamment haut pour protéger notre secteur de la gestion de l'offre.

L'accord n'entre pas en vigueur avant juillet ou août 1995, ce qui nous donne un peu de temps pour rencontrer les groupes des secteurs visés par la gestion de l'offre et d'autres groupes afin de mettre au point un système garantissant la croissance et la prospérité du secteur agricole. Je crois, et le gouvernement croit, que le système de gestion de l'offre canadien est un modèle pour le monde, car il permet de vendre un produit de haute qualité aux consommateurs et il garantit la sécurité de l'approvisionnement en nourriture.

Dans ses discussions avec le secrétaire à l'Agriculture des États–Unis, le ministre de l'Agriculture est déterminé à atteindre les objectifs que nous avons énoncés pendant la campagne électorale, à savoir protéger et renforcer le système de gestion de l'offre. La tâche n'est pas facile. Nous nous retrouvons dans des négociations où le gouvernement qui nous a précédés avait déjà cédé beaucoup.

Ces négociations sont difficiles, mais je crois que le ministre de l'Agriculture aura le dessus et que le système de gestion de l'offre survivra.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, je ferai un tout petit commentaire parce que je n'ai pas bien compris. Le député a fait allusion aux propos de M. Marchand qui aurait dit que le ministre de l'Agriculture négociait la disparition des tarifs. Je ne pense pas que le député de Québec–Est, le critique de l'opposition officielle, ait fait cette déclaration. Je pense que le député de Québec–Est a dit que le ministre de l'Agriculture se trouve présentement dans une négociation avec les États–Unis; cette négociation porte sur la disparition des tarifs. S'il y a quelqu'un qui tente de les faire disparaître, je ne pense pas que ce soit le Canada, mais plutôt les États–Unis. Mais cela n'empêche pas que le Canada est aux prises avec ce premier problème à peine cinq semaines après les accords du GATT.

[*Traduction*]

M. Easter: Monsieur le Président, je suis d'accord avec la dernière partie de ce qu'a dit le député. Il ne fait aucun doute

qu'on pourra lire ce qui a été dit au compte rendu. J'ai pris en note que le ministre a été accusé de négocier l'élimination des droits de douane.

C'est tout à fait le contraire de ce que veut faire le ministre de l'Agriculture. J'insiste. Le ministre a entrepris des négociations sérieuses avec le secrétaire à l'Agriculture des États–Unis et il s'efforce d'obtenir une entente permettant de garder les droits de douane élevés, ce qui est notre droit en vertu du GATT. C'est exactement ce que nous voulons. Le ministre veut que ces droits de douane restent suffisamment élevés pour que notre système de gestion de l'offre puisse demeurer intact et soit protégé.

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, c'est la première occasion que j'ai de prendre la parole à la Chambre des communes et je veux d'abord vous féliciter pour votre nomination et féliciter aussi tous les députés qui ont été élus pour la première fois à la Chambre des communes. C'est très excitant comme travail.

Je veux aussi profiter de l'occasion pour rendre hommage à l'ancien député de Regina—Lumsden, M. Les Benjamin, qui a servi ses électeurs et son pays pendant 25 ans. Il a très bien défendu les intérêts des habitants de la Saskatchewan et de tous les Canadiens, particulièrement sur des questions telles que la Commission canadienne du blé, le tarif du Nid–de–Corbeau et le transport ferroviaire. C'est avec beaucoup de tristesse que j'informe la Chambre qu'il est maintenant à l'hôpital. Il est très malade, mais on m'a dit que son moral est très bon. Au nom des électeurs de Regina—Lumsden, je veux lui rendre hommage pour avoir si bien servi son pays.

Je représente un district qui comprend la ville de Regina, capitale de la Saskatchewan. C'est une région principalement urbaine à laquelle on a rattaché des secteurs ruraux dont Lumsden, Regina Beach, Grand Coulee, Pense et toutes les exploitations agricoles situées sur ce territoire. Il y a aussi, dans notre circonscription, un important producteur d'acier et de tuyaux. Il s'agit de la société Ipsco, qui emploie un nombre considérable de travailleurs et qui contribue largement à la vie économique de Regina et de toute la Saskatchewan.

• (1930)

Je voudrais aussi remercier les familles et les électeurs de Regina—Lumsden, qui m'ont fait confiance et qui m'ont donné leur appui durant les derniers mois, particulièrement durant la campagne électorale. C'est un honneur pour moi de les représenter, et je suis fier de parler en leur nom à la Chambre des communes. Je me suis engagé à ne ménager aucun effort pour transmettre leur message au Parlement et pour exprimer leurs priorités en leur nom.

Leurs priorités sont celles de la majorité des Canadiens. Ils veulent un gouvernement transparent et honnête qui rend compte de ses actions. Ils veulent un gouvernement qui fait tout ce qui est en son pouvoir pour créer des emplois et renforcer notre économie. Les électeurs de ma circonscription, comme je crois ceux des autres régions canadiennes, veulent une politique fiscale plus juste et des programmes sociaux répondant aux besoins de la population. Je travaillerai sans relâche pour faire en sorte que les priorités des électeurs de la circonscription de Regina—Lumsden soient aussi celles du gouvernement et de l'actuelle législature.

Le discours du Trône dont nous sommes saisis est l'un des plus courts qui aient jamais été prononcés; sa lecture prend 17 minutes si on lit très lentement. Les Canadiens sont perplexes; ils se demandent si cela veut dire que le gouvernement préfère taire ce qu'il fera ensuite ou s'il l'ignore complètement. C'est probablement là le problème et cela m'inquiète.

Le nouveau gouvernement est aux prises avec un grave problème de chômage au Canada. Plus de deux millions de Canadiens sont sans emploi. Le chômage atteint des niveaux sans précédent, encore plus catastrophiques qu'au moment de la crise des années 30. Le sous–emploi est généralisé, et c'est le gouvernement précédent qui doit être pointé du doigt dans une large mesure. Le gouvernement conservateur précédent a décidé de procéder à une déréglementation dans l'industrie, ce qui a entraîné des pertes d'emplois. Il a opté pour une politique des taux d'intérêt élevés. Il a annulé la taxe sur les ventes des fabricants. Il a instauré la TPS et adopté, sur le plan monétaire, des mesures qui ont incité les entreprises à transférer leurs emplois à l'étranger.

Le gouvernement précédent a aussi décidé de ratifier l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis et l'Accord de libre–échange nord–américain; les libéraux qui s'opposaient fermement à ces deux accords lorsqu'ils étaient dans l'opposition se sont empressés d'y souscrire aussitôt portés au pouvoir. Non seulement l'ALE et l'ALENA ont coûté aux Canadiens la perte de centaines de milliers d'emploi, mais ils ont aussi réduit la capacité de notre pays de prendre, à titre d'État souverain, les décisions ayant des répercussions sur nos vies.

Quand on examine certaines des politiques du gouvernement précédent, on est bien forcé de conclure qu'elles ne visaient qu'à servir les intérêts des grandes sociétés et à leur permettre de faire leurs choix économiques sans contribuer équitablement à notre économie. Ce programme conservateur a fait augmenter les bénéfices des sociétés, créé un chômage élevé, fait grimper les déficits et la dette publique et a compromis notre aptitude à fournir à notre population des emplois et des programmes sociaux convenables.

Mais quelle est la solution à ces graves problèmes dont souffre notre pays? À en juger par le discours du Trône, la réponse du gouvernement libéral semble être qu'il ne le sait pas. Mais les Canadiens feraient mieux de bien se tenir, car on dirait que le problème du chômage et le programme favorable aux entreprises vont subsister. Il faudrait que les libéraux donnent la priorité dans leur programme aux personnes plutôt qu'aux riches sociétés et aux riches familles du pays.

Il me semble que le gouvernement a déjà manifesté son manque d'intérêt pour les emplois en reculant sur l'ALENA et en changeant d'avis sur l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis qui a miné notre bien–être économique et affaibli tout particulièrement notre secteur manufacturier.

Dans leur discours du Trône, les libéraux se sont dérobés à leur promesse de créer des emplois en n'annonçant pas de programme

d'apprentissage. Quatre cent mille jeunes chômeurs canadiens d'un bout à l'autre du pays ont désespérément besoin d'un programme d'apprentissage. Cela veut-il dire que la promesse libérale en matière de formation professionnelle pour ces jeunes Canadiens a été oubliée? Elle est peut-être oubliée par les libéraux, mais non par les néo-démocrates ni par les 400 000 jeunes chômeurs canadiens.

• (1935)

On ne parle pas de créer des emplois en agriculture. En fait, il n'est même pas question d'agriculture dans ce discours du Trône. Voilà une omission incroyable, compte tenu des décisions prises récemment à Paris dans le cadre du GATT. Étant donné que le ministre de l'Agriculture, le député de Regina—Wascana, a travaillé avec tant d'acharnement au Cabinet en faveur des agriculteurs de tout le pays, il semble incroyable qu'il ne soit pas question d'agriculture après tout le travail qu'il y a consacré.

On n'y parle pas non plus du secteur des ressources naturelles. C'est un secteur qui a contribué à bâtir le pays. Or, il n'en a absolument pas été question dans le discours du Trône. Il est clair qu'on n'a pas tenu compte de l'ouest du pays dans le discours du Trône, mais aussi que les Canadiens de partout, aussi bien les chômeurs que ceux qui ploient sous des impôts excessifs, ont eux aussi été laissés pour compte.

Dans ce discours, on fait état d'une refonte du régime de sécurité sociale, mais on garde sous silence une des dernières lois adoptées par le Parlement, le projet de loi C-91, qui accorde un brevet d'une durée maximale de 20 ans à quelques médicaments prescrits et garantit aux fabricants de médicaments des prix monopolistiques ainsi que des profits substantiels aux frais des Canadiens.

Les médicaments prescrits coûtent plus cher au Canada que partout ailleurs à cause de cette loi. Pourtant, le gouvernement libéral ne semble pas avoir l'intention de l'abroger. En abrogeant la loi C-91, on réduirait le fardeau financier des gens qui ont besoin de médicaments prescrits et des régimes provinciaux de remboursement de médicaments, qui subissent d'énormes tensions à l'heure actuelle.

En outre, l'abrogation de cette loi dévastatrice stimulerait la création d'emplois dans le secteur des médicaments génériques canadien. Tant que cette loi restera en vigueur, la vie des Canadiens continuera d'être menacée.

Depuis que cette loi a été sanctionnée, le coût des médicaments prescrits a monté en flèche au Canada. Les gens qui prennent des médicaments prescrits sont forcés de choisir entre acheter des médicaments dont ils ont besoin pour vivre ou des aliments pour se nourrir. C'est le cas notamment de gens à revenu fixe ou faible de ma circonscription.

Nous ne pouvons permettre que cette loi monopolistique, qui autorise les compagnies pharmaceutiques internationales à fixer les prix à leur guise sans aucune concurrence, continue de faire du tort aux gens qui ont le plus besoin de médicaments. La loi C-91 doit être abrogée immédiatement.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, applaudissons à la reconnaissance du gouvernement dans le discours du Trône que dans certains pays «la démocratie est menacée et son avenir est menacé». Le Canada aussi est menacé; c'est le cas notamment des Canadiens qui sont sans emploi ou qui craignent de le perdre. Les Canadiens craignent aussi de perdre leurs programmes sociaux qui leur assurent une certaine sécurité.

Mon parti, le Nouveau Parti démocratique, a toujours appuyé fermement les initiatives qui favorisent et renforcent les régimes démocratiques et servent la cause de la paix. Nous, néo-démocrates, sommes également des nationalistes canadiens. Nous ne croyons pas au nationalisme régional ou ethnique. Nous croyons que ces manifestations de nationalisme nuisent à l'unité canadienne. Nous sommes profondément convaincus que le gouvernement doit faire contrepoids au pouvoir économique pour veiller à ce que les programmes soient équitables pour tous.

Nous avons toujours préconisé un gouvernement central fort, mais il doit être à l'écoute de notre temps. Nous croyons que le gouvernement excelle lorsque les citoyens ont du travail. Si les citoyens sont réduits à l'oisiveté, la démocratie est menacée.

Il est difficile de parler d'unité nationale lorsque les gens sont au chômage ou sous-employés. Lorsque les premières nécessités de la vie font défaut, la démocratie est toujours menacée.

Je préviens le gouvernement: le NPD ne va pas accepter que la question nationale soit remise à l'ordre du jour tant que les chômeurs n'auront pas retrouvé du travail. Ce sont là les questions qui comptent pour nous et pour tous les Canadiens.

J'espère que le gouvernement va s'inspirer de la citation suivante, que j'emprunte à quelqu'un qui parlait de l'organisation du gouvernement et de la mise en oeuvre d'un programme pour rebâtir notre pays. Cette personne a dit: «Ce qui témoigne de la valeur de notre société démocratique, ce n'est pas que nous ajoutions à l'abondance des nantis, mais que nous donnions assez à ceux qui ont trop peu.»

• (1940)

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention du député qui représente ici le Nouveau Parti démocratique. J'ai surtout accroché sur une phrase quand il a parlé de régionalisme. Il s'est aussi prononcé en faveur d'un gouvernement central fort.

Je voudrais rappeler aux autres députés qu'un représentant du NPD a été élu une seule fois dans l'histoire du Québec, lors d'une élection partielle. Devant l'insensibilité de son parti, ce député-là ne s'est pas représenté aux dernières élections générales. Je pense qu'il valait la peine de signaler ce fait pour montrer l'insensibilité d'un parti qui se dit démocratique à l'égard des gens de tous les coins du pays, en particulier à l'égard des gens du Québec. Je pense que la population les a jugés là-dessus.

[*Traduction*]

M. Solomon: Monsieur le Président, j'ai raté la fin de la question du député. Je lui serais reconnaissant de bien vouloir répéter.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Je demanderais au député de Lévis de bien vouloir répéter brièvement son commentaire et sa question pour que le député de Régina—Lumsden puisse répliquer.

M. Dubé: Cela me donne plus de temps, et je vous en remercie. Essentiellement, je disais qu'au Québec, il n'est arrivé qu'une seule fois qu'un député du NPD soit élu. C'était le député de Chambly qui a été élu dans le cadre d'une élection partielle. Malgré son dévouement, son dynamisme et son potentiel personnel, il a décidé de ne pas se représenter à l'élection générale. De notre point de vue, c'était justement à cause de l'insensibilité de son parti vis–à–vis de ce qui se passait au Québec.

Prenant acte du résultat des élections démocratiques du 25 octobre dernier, son parti veut–il réviser sa position face à l'optique d'un gouvernement central fort?

[*Traduction*]

M. Solomon: Monsieur le Président, la question du député est, à mon sens, très importante. Le Nouveau Parti démocratique croit en la démocratie. Nous avons participé à une campagne électorale, nous avions des candidats dans toutes les circonscriptions et nous proposions un programme d'emploi qui, selon nous, avait toutes les chances de donner de bons résultats. Ce programme d'emploi a plu à beaucoup de gens et a été très populaire. Il a été si populaire, à vrai dire, que le Parti libéral a pris le document, l'a recouvert d'une jaquette rouge et en a fait la promotion, comme s'il s'était agi d'un train de mesures de son cru. Malheureusement, il a connu plus de succès que nous.

Certes, le député a raison, je ne suis pas un expert du Québec. Cependant, en tant que parti, nous croyons vraiment en l'efficacité du gouvernement. Les libéraux et les conservateurs mènent des campagnes avec pour slogan l'inefficacité du gouvernement. Élisez–nous et nous vous le démontrerons.

Nous croyons que le gouvernement accomplit quand même des choses. Par contre, si les démocrates étaient au pouvoir, vous verriez! En Saskatchewan, où ça a été le cas pendant 36 des 50 dernières années, un grand nombre de programmes qui sont maintenant appliqués à l'ensemble du Canada, dont l'assurance–maladie, pour ne citer que celui–là, y ont été adoptés. Si nous ne croyions pas en l'efficacité du gouvernement, nous ne nous porterions probablement pas candidats, ce que nous faisons dans l'espoir de former le gouvernement, un gouvernement qui sera au service de la population dont il tire son pouvoir de gouverner.

Je crois beaucoup dans la fonction publique. Je crois que tous ceux qui siègent dans cette enceinte, au Parlement, sont arrivés avec des intentions honorables. Je le crois vraiment. Je pense que nous voulons tous que la situation de notre pays soit bien meilleure au bout de quatre ans qu'elle ne l'était à notre arrivée ici.

Je crois encore que le gouvernement doit être investi de certains pouvoirs, exercer une certaine influence et posséder certains instruments économiques, surtout quand les temps sont difficiles. Quand l'économie est en mauvaise posture, en très mauvaise posture, et que les emplois font défaut, il est très important que les gouvernements fassent preuve d'initiative et se servent des instruments économiques dont est doté tout gouvernement central pour créer des emplois dans tout le pays. Enfin, je crois aussi beaucoup dans un gouvernement central fort. Cette idée n'est peut–être pas aussi comprise que nous le souhaiterions à l'échelle nationale. Voilà pourquoi j'en ai touché un mot ce soir. Je remercie beaucoup le député de sa question.

• (1945)

M. Jack Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter de votre nomination. J'en profite également pour féliciter mes collègues de leur élection ou de leur réélection. Je voudrais remercier particulièrement mes électeurs de Lisgar—Marquette, qui ont placé leur confiance en moi pour que je les représente au cours de cette 35e législature. J'ai également une dette de reconnaissance envers ma bonne épouse, Fran, qui m'honore de son soutien et de son amitié depuis 32 ans.

La circonscription de Lisgar—Marquette est une région très diversifiée. L'agriculture y est l'industrie principale. Nous cultivons de tout: des légumes tels que des pommes de terre, des oignons et des carottes destinés à la vente, ainsi que des fruits, entre autres des pommes et des bleuets. Nous produisons également des céréales secondaires, en plus de récoltes spéciales comme des lentilles, des betteraves et de la moutarde blanche, de même que des plantes oléagineuses telles que du colza canola, du tournesol et du lin. Nous avons également des producteurs de boeuf, de lait, d'oeufs et de volaille.

Nous fabriquons également toutes sortes de produits, dont de petites machines agricoles, des remorques de céréales et des véhicules de tourisme.

Les paysages magnifiques abondent aussi à Lisgar—Marquette. Nous sommes chanceux d'avoir la vallée Pembina, qui offre des activités de loisir en abondance. Des terres fertiles de la vallée de la rivière Rouge au désert splendide et exceptionnel de la forêt d'épinettes à Glenboro, Lisgar—Marquette est vraiment un endroit remarquable où vivre.

Les électeurs de Lisgar—Marquette m'ont chargé d'un message clair: que la Chambre des communes redevienne la voix de la population et que politiciens et fonctionnaires soient responsables devant les contribuables canadiens.

Les habitants de Lisgar—Marquette sont très inquiets de la situation financière et politique de notre pays, ainsi que du moral de la population. Le pays que nos ancêtres ont mis cent ans à bâtir a été tellement mal géré par les gouvernements libéral et conservateur ces vingt dernières années qu'il court tout droit à la faillite. Les travailleurs ordinaires ont sans cesse augmenté la production, de sorte que notre pays n'a pas connu, dans le secteur manufacturier, de déficit commercial au cours de ces deux dernières décennies. Alors que nous traversions l'une des périodes les plus productives de notre histoire, l'élite de notre pays non seulement n'a pas su gérer l'économie, mais a hypothéqué l'avenir de nos enfants et de nos petits–enfants.

Il est très triste, il est inacceptable de voir, à Noël, deux millions de Canadiens dépendre des banques d'alimentation. Or, c'est la conséquence directe d'un quart de siècle de malaise politique.

Au Manitoba, une enquête récente a fait ressortir que 20 p. 100 des enfants d'âge scolaire allaient à l'école le ventre vide. Selon un rapport de l'UNICEF, le Canada est l'un des pays industrialisés où le taux de pauvreté chez les enfants est le plus élevé. En 1989, la Chambre a adopté une résolution par laquelle le Canada s'engageait à éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. En fait, plus de 1,2 million d'enfants canadiens vivaient dans la pauvreté en 1991, une augmentation de 30 p. 100 sur deux ans du nombre de jeunes âgés de moins de 18 ans dont la famille peut à peine subvenir à ses besoins essentiels.

Étant donné que 1991 et 1992 étaient des années de récession, on peut raisonnablement présumer que ce taux est encore plus élevé aujourd'hui. Les enseignants le voient. La police le voit. Les tribunaux le voient. Ceux de nous qui osons regarder autour de nous le voient. La pauvreté est la conséquence de la mauvaise gestion de l'économie par les gouvernements. C'est elle qui fait de nos enfants des enfants défavorisés, apathiques, souvent sans avenir, et qui fait éclater les familles canadiennes. Le coût pour notre pays est inestimable.

L'électorat nous a confié, à nous réformistes, le mandat de rationaliser les dépenses du gouvernement et de réduire le déficit. Nous sommes d'autant plus motivés à le faire qu'il en va de l'avenir de notre ressource la plus importante, nos enfants. C'est au nom des générations futures que le Parti réformiste a accepté de revoir certaines des politiques qui ont privé le Canada de la prospérité qu'il mérite et qui ont compromis l'avenir de nos enfants.

• (1950)

Ce n'est qu'en changeant d'attitude que nous pourrons construire ce nouveau Canada pour les générations à venir. Imaginez une réforme fiscale où les fonds publics seraient considérés par les gouvernements non pas comme des fonds à dépenser trop souvent à tort et à travers, mais comme des fonds placés en fiducie.

Autrement dit, et je parle ici en tant qu'agriculteur, je ne trouve pas juste qu'un banquier puisse dire à des agriculteurs qu'ils devront payer des taux d'intérêt plus élevés parce que leurs produits sont écoulés à bas prix sur le marché, à un prix qu'ils ne peuvent aucunement contrôler.

Parallèlement, par suite des mauvais investissements effectués par les banques à l'étranger dans des projets comme le Canary Wharf, ils devront payer aux banques des commissions et des intérêts encore plus élevés pour compenser la mauvaise gestion financière des richesses du pays. Où est la justice dans ce type de raisonnement? Comment nos jeunes peuvent-ils voir là un avenir prometteur?

Le premier ministre a dit l'autre jour que les salaires des députés étaient encore largement inférieurs à ceux des joueurs de hockey professionnels. Les joueurs de hockey sont payés pour leur performance. Quelle note donnerions-nous aux députés pour leur performance des deux dernières décennies? Les députés se sont frayé un chemin jusqu'au portefeuille des contribuables. Résultat: des impôts qui grugent près de la moitié de leurs chèques de paie. Un agriculteur ou un homme d'affaires qui se serait constamment endetté, année après année, pendant un quart de siècle aurait fait faillite depuis longtemps et n'aurait pas été récompensé par d'aussi généreuses pensions.

Je n'ai jamais ensemencé au printemps un champ qui n'allait pas produire une récolte exceptionnelle. En tant que nouveau politicien, j'espère que cette 35e législature sera caractérisée par une série exceptionnelle de changements positifs. Si ces changements ne surviennent pas au cours de l'actuelle législature, il y a 52 députés réformistes très compétents qui sont bien déterminés à les apporter au cours de la 36e législature, quand ils siégeront de l'autre côté de la Chambre.

L'esprit réformiste est né à Beaver River, s'est répandu en Ontario et continuera de s'étendre tant qu'il n'aura pas atteint la côte est de Terre-Neuve. Ce n'est qu'en apportant des réformes politiques, financières et judiciaires qu'on pourra assurer l'avenir de ce magnifique pays qui est le nôtre, qu'on pourra offrir un avenir intéressant à nos enfants.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, je félicite le député de nous avoi fait part de ses préoccupations à l'égard de la jeunesse. Moi-même, à titre de critique à la jeunesse au sein de mon parti, toute la problématique, comme le nombre important de 2 millions et quelques milliers de jeunes qui vivent dans des conditions de pauvreté me préoccupe et il est extrêmement important de rappeler ce fait.

D'autre part, un peu plus loin dans son discours, mon honorable collègue citait, comme correctif à cette situation, l'abaissement de taxes. Mais nulle part n'a-t-il fait mention de programmes qui pourraient aider à lutter contre cette pauvreté, notammment au niveau des jeunes. Pourrait-il nous parler de cet aspect?

[*Traduction*]

M. Hoeppner: Monsieur le Président, je partage les sentiments du député en ce qui concerne la pauvreté chez les enfants.

Pendant que j'étais agriculteur, j'ai vu les taux d'intérêt atteindre 24 p. 100 et conduire à la ruine des centaines, voire des milliers d'exploitants agricoles. Aujourd'hui ces anciens agriculteurs ont des emplois en ville ou travaillent à l'extérieur à temps partiel, pour joindre les deux bouts, s'ils ont pu conserver leurs terres. Lorsque l'on constate, en lisant les statistiques, que plus de 50 p. 100 des revenus agricoles nets, aujourd'hui, proviennent d'emplois extérieurs on peut comprendre pourquoi il y a tant de jeunes familles, petites ou grandes, qui sont dans la détresse.

• (1955)

Je pense qu'il est très important que l'on corrige cette situation sinon il n'y aura aucun avenir pour ce pays, que l'on se débarrasse du déficit ou non.

Mme Elsie Wayne (Saint John): Monsieur le Président, je voudrais demander au député de Lisgar—Marquette si son parti, le Parti réformiste, a examiné le discours du Trône pour voir quelle proportion est constituée de projets en cours ou d'initiatives recommandées ou adoptées par le précédent gouvernement.

M. Hoeppner: Monsieur le Président, je ne sais s'il y en avait beaucoup d'adoptées. On dit à la campagne que les bonnes intentions, ça nourrit personne, pourtant, c'est à peu près tout ce que j'ai vu jusqu'à présent dans cette Chambre. C'est à peu près tout ce que les agriculteurs et les chômeurs ont obtenu de la dernière législature.

Je pense que nous voulons des gestes et non plus de bons mots et de bonnes intentions.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Permettez-moi de vous féliciter, monsieur le Président, pour votre élection et votre nomination, et de féliciter aussi le premier ministre et tous les députés élus à la Chambre.

Je m'engage à appuyer toutes les réformes valables proposées par le gouvernement et à condamner les politiques ou projets de loi qui n'auront pas l'appui de la majorité des Canadiens ou des électeurs de ma circonscription.

J'ai vécu dans plusieurs pays et je reviens toujours à Yorkton—Melville, au coeur des prairies canadiennes.

Chaque député prétend représenter la plus belle circonscription du pays, c'est ce dont il a été le plus souvent question à la Chambre. Lorsque tous les problèmes plus urgents auront été réglés, je propose qu'on fasse un débat d'une journée pour enfin trancher cette question.

Les électeurs de Yorkton—Melville méritent des remerciements spéciaux car ils ont participé au processus démocratique et m'ont choisi comme leur serviteur. Je m'engage à faire valoir fidèlement à Ottawa les opinions des gens de ma circonscription, peu importe pour quel parti ou quel candidat ils ont voté. Je suis leur porte-parole, et je ferai entendre leur voix dans cette Chambre.

J'ai réservé mes remerciements les plus chers pour la fin; ils vont, bien sûr, à mon épouse Lydia, à ma famille et à mes amis. Sans leur appui, je ne serais pas ici.

Le discours du Trône parlait amplement de la nécessité d'une réforme du système de sécurité sociale. Malheureusement, depuis quelques années, nos filets de sécurité, comme on les appelle, recueillent plus de gens que les filets de pêche ne rapportent de morues à Terre-Neuve. En fait, en plus des 1,6 million de chômeurs, il y a 869 000 travailleurs découragés qui ont cessé de chercher de l'emploi. Et comme si de telles données n'étaient pas assez décourageantes, on pouvait lire dans le *Globe and Mail* de la semaine dernière que le tiers des travailleurs canadiens sont coincés dans des emplois précaires. Résultat: l'assurance-chômage coûte maintenant près de 20 milliards de dollars par année aux employeurs, travailleurs et contribuables.

Entre 1972 et 1992, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale a plus que doublé, passant à 2,7 millions de personnes. En 1992-1993, le gouvernement fédéral a déboursé 7,3 milliards de dollars à ce chapitre et les contribuables sont de nouveau mis à contribution pour permettre aux gouvernements provinciaux et municipaux de payer leur part. Ces statistiques sont la preuve indéniable d'une économie faible.

À Terre-Neuve, il semble que les seuls filets qui soient remplis sont les filets de sécurité. C'est le système et non pas les gens qu'il faut blâmer.

Le rapport du Economic Recovery Commission, publié récemment, recommande de remplacer l'assurance-chômage et l'aide sociale par un régime de supplément du revenu qui permettrait de diriger plus de 85 p. 100 de l'argent actuellement dépensé dans ces programmes aux habitants de Terre-Neuve qui en ont le plus besoin.

Le rapport est une condamnation de l'actuel système de sécurité sociale. Le rapport indique, à la page 6, que dans l'ensemble le système actuel a engendré un niveau de dépendance excessif qui est injuste pour les cotisants à la caisse d'assurance-chômage et qui, à la lumière des récentes restrictions budgétaires, n'est pas viable.

• (2000)

En Saskatchewan, les filets de sécurité sont aussi remplis à ras bord. Au cours des 20 dernières années, les sommes affectées aux programmes d'aide sociale se sont multipliées par sept. En 1991-1992, on comptait 28 000 prestataires, dont 47 p. 100 étaient considérés comme tout à fait aptes au travail. Les contribuables ne seraient pas aussi mécontents qu'ils le sont s'ils savaient que l'argent dépensé permettait de résoudre le problème, mais ce n'est pas le cas.

Que ce soit à Cornerbrook, Terre-Neuve ou à Yorkton, Saskatchewan, le système ne se porte pas bien et va de plus en plus mal.

Je tiens à féliciter le gouvernement qui a promis d'annoncer un plan d'action en vue d'une réforme en profondeur du système de sécurité sociale d'ici deux ans, et de consulter les Canadiens à ce sujet.

Je voudrais aussi féliciter les gouvernements provinciaux qui ont pris l'initiative de la réforme de la sécurité du revenu, en particulier les provinces du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'Alberta. L'époque où chacun protégeait son petit territoire est depuis longtemps révolue et le temps est venu de passer aux véritables innovations et aux solutions sensées. Non seulement les Canadiens attendent que nous agissions en ce sens mais ils le méritent.

Nous trouvons encourageante la promesse du gouvernement de tenir des consultations au cours des deux prochaines années, mais nous sommes surpris du manque d'information au sujet de l'orientation qu'il entend donner à la modernisation et à la restructuration du système. Les Canadiens veulent être directement consultés mais ils veulent aussi que nous fassions preuve de leadership au moment où nous entamons ce qui semble être une révision en profondeur de l'appareil de sécurité sociale.

Le plan d'action du gouvernement devra passer plusieurs épreuves avant d'avoir prouvé son efficacité. Premièrement, pourrons-nous payer nos programmes sociaux, ou allons-nous continuer à endetter nos enfants?

Deuxièmement, le régime d'assurance-chômage redeviendra-t-il un véritable programme d'assurance?

La troisième épreuve sera, dans le cadre de la restructuration du gouvernement, de corriger les faiblesses signalées par la Economic Recovery Commission de Terre–Neuve.

La quatrième épreuve est le facteur temps. Compte tenu de notre déficit de 45 milliards de dollars, pour cette année, et de notre dette d'un demi–billion, pourquoi faut–il que le processus prenne deux ans, alors qu'on possède tellement d'analyses et de réactions du public sur la question?

Le programme du Parti réformiste nous offre des conseils, des lignes directrices et des idées venant des électeurs. Le principe 10 de la constitution du Parti réformiste établit ceci: «Nous croyons que les Canadiens ont, personnellement et collectivement, la responsabilité de s'occuper et de prendre soin de ceux qui sont incapables de subvenir à leurs propres besoins.» On lit aussi dans notre programme que le gouvernement devrait d'abord mettre au point un régime de sécurité sociale complet, conçu pour les familles ou les ménages, administré à partir des recettes fiscales. En fait, ce régime pourrait remplacer tous les autres.

Notre programme propose ensuite d'étudier toutes les possibilités, y compris l'établissement d'un revenu annuel garanti, d'un fonds de valeurs mobilières et d'un impôt négatif sur le revenu, pour n'en nommer que quelques–unes.

Ensuite, on peut concevoir divers programmes destinés à encourager les familles, les collectivités, les organisations non gouvernementales et le secteur privé à assumer leurs responsabilités dans le domaine des services sociaux.

Il importe aussi de concevoir les services sociaux de façon qu'ils servent ceux qui en ont le plus besoin.

Enfin, assurons–nous que le financement de nos programmes sociaux pourra être maintenu à long terme.

Pour terminer, je prie tous les députés et les partis de coopérer et de collaborer à la réforme de nos filets de sécurité sociale. N'oublions pas qu'un filet a deux usages: il peut arrêter quelqu'un dans sa chute, mais il peut aussi emprisonner ses victimes. Tâchons de libérer ceux qui sont pris dans nos filets de sécurité sociale.

En 1989, un rapport du Conseil économique du Canada disait: «Nous devons transformer nos filets de sécurité en trampolines. Les gens ont besoin de travail, et non d'aide sociale, et c'est aussi ce qu'ils veulent. Les gens ont besoin de formation et de cours de recyclage pour survivre dans notre économie mondiale, et c'est aussi ce qu'ils veulent.»

M^me^ Judith Maxwell, l'ancienne présidente du Conseil économique du Canada, aurait déclaré la semaine dernière: «Des mesures pour favoriser l'acquisition de compétences et la mobilité pourraient servir de tremplin permettant aux gens d'échapper aux emplois incertains et peu payants. Il faut montrer aux travailleurs canadiens à emprunter la nouvelle superautoroute de l'information pour arriver à leurs fins.»

• (2005)

Je crois également que les Canadiens ont le droit de vivre là où ils le veulent dans ce grand pays qui est le nôtre, mais ils n'ont pas le droit d'être à la charge de l'État de façon permanente. Il faut que nous introduisions dans le système des incitatifs pour que les gens ne comptent que sur eux et non sur le gouvernement.

Aidons les gens à s'aider eux–mêmes. Éliminons le double emploi dans les bureaucraties fédérale et provinciale. Aidons ceux qui en ont le plus besoin. Assurons–nous que nos dépenses sociales sont un investissement dans l'avenir. Et par–dessus tout, montrons aux électeurs que leurs impôts sont dépensés à bon escient.

J'exhorte la Chambre à appuyer le recours à des votes libres, de façon à ce que les députés puissent exprimer les désirs de leurs électeurs. J'exhorte tous les députés à appuyer toutes les motions présentées à la Chambre en vue de réduire le fardeau fiscal de tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, j'aimerais commenter les propos du député de Yorkton—Melville. Je conçois qu'il puisse être possible de revoir certains éléments des programmes sociaux et des programmes de soins de santé au Canada. Cependant, le faire en attaquant l'assurance–chômage et les prestataires d'aide sociale, c'est un peu présumer que les responsables de la situation économique actuelle au Canada et de la situation des finances publiques sont les plus démunis de la société. Or, on sait qu'il n'en est rien. Le système maintient des abus, et on en a énuméré un certain nombre encore cette semaine. On a parlé des abris fiscaux qui sont généralisés et des fiducies familiales qui sont exemptes d'impôt. On pourrait également remettre en question les 12 milliards de dollars que le Canada a investis dans la défense nationale. On a donné un exemple très concret cette semaine. Une question a été posée justement par le chef du Parti réformiste: comment se fait–il que le gouverneur général du Canada ne paie pas d'impôt, alors que son salaire est de l'ordre de 97 000 $? Ça paraît bien quand on pose ce genre de question, mais du même coup, on dénonce les programmes sociaux comme étant les responsables de la situation économique actuelle. Cela n'a aucun sens. Les Canadiens doivent être davantage sensibilisés à la nécessité d'être compatissants à l'endroit des personnes les plus faibles. Qu'il y ait des abus, je suis d'accord. Il y en a sans doute, et il faut les éliminer, mais de grâce, ne sacrifions pas ce qui fait l'envie du Canada.

Cette semaine, on nous a dit que le coût des soins de santé au Canada représentait 7 ou 8 p. 100 du PIB, alors qu'aux États–Unis, ce coût est de l'ordre de 12 ou 15 p. 100. Ce n'est pas vrai que ce régime coûte cher. Ce qui est vrai, c'est que la dette publique coûte cher, trop cher, et que c'est elle qui est responsable de la nécessité apparente de couper dans les programmes sociaux. C'est la partie la plus facile à couper, parce qu'on coupe chez les faibles.

[*Traduction*]

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je ne sais si c'était une question ou une déclaration. J'aimerais relever une observation faite par le député.

C'est justement parce que nous avons de la compassion pour les pauvres, les démunis, les membres de la société les moins nantis, que nous devons remanier ces programmes, car nous ne pouvons pas nous permettre de continuer à accroître le déficit et la dette au point où tout le système s'effondrera et nous nous retrouverons sans rien.

Il faut que nous remaniions ces programmes, que nous les adaptions aux besoins des Canadiens. Tel est le point de vue que je défends. C'est précisément pour essayer de protéger ce secteur de la société qui, autrement, ne le sera plus, que nous devons essayer de faire quelque chose.

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je félicite le député de Yorkton—Melville qui vient de prononcer son premier discours qui était éloquent.

Ma question concerne le Livre bleu. Je voudrais que le député donne un peu plus d'explications sur l'impôt négatif sur le revenu et la gestion financière et fiscale.

• (2010)

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Il me faudrait un peu plus de temps pour expliquer davantage l'impôt négatif sur le revenu. Au fond, l'exemple suivant peut faire l'affaire: si une personne gagne moins qu'un revenu donné, on ne prélèvera pas d'impôt, mais elle recevra un certain pourcentage. Je dois d'abord préciser que le but consiste à créer un incitatif pour que les gens travaillent et gagnent de l'argent. Il ne faut pas que, du moment où ils gagnent un salaire, on les pénalise en retranchant ce salaire de leurs prestations de sécurité sociale ou du Régime d'assistance publique du Canada.

C'est le but de l'impôt négatif sur le revenu. Il y aura un seuil au–dessous duquel la personne reçoit un certain pourcentage, mais du moment que son salaire dépasserait ce seuil, on commencerait à prélever de l'impôt. Ce serait un façon d'intégrer dans le système un incitatif pour que les gens cherchent du travail, mais sans les pénaliser lorsqu'ils en trouvent.

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, avant et durant la campagne électorale, nous, libéraux, et plusieurs autres partis aussi, avons reproché aux conservateurs d'avoir fait exploser le chômage et d'avoir adopté une politique insuffisante de réduction de la dette. Nous avons dit que leur obsession de l'inflation et des dépenses publiques avait plongé le pays dans la récession, provoqué un nombre record de faillites, fait grimper le chômage à 11 p. 100 et fait tripler la dette nationale.

Nous avons fait valoir qu'il fallait supprimer le gaspillage et réduire certaines dépenses stériles, mais qu'il fallait surtout créer des emplois et stimuler la croissance économique.

La politique des conservateurs a entraîné une perte d'emplois, une réduction des recettes fiscales, un plus grand recours à l'assistance sociale et à l'assurance–chômage, et une hausse du déficit.

Conformément au programme du Parti libéral, les Canadiens vont retourner au travail, les entreprises vont réaliser des bénéfices, particuliers et sociétés vont payer des impôts, on aura moins recours à l'assurance–chômage et à l'assistance sociale, certaines sociétés ne seront pas renflouées et le déficit diminuera.

Dans son discours du Trône, le gouvernement libéral s'est engagé à réaliser les objectifs suivants, et je cite: «Le gouvernement attache la plus haute importance à la création d'emplois et à la croissance économique à court et à long terme.»

Nous avons promis de mettre en oeuvre le programme de modernisation des infrastructures municipales; de rétablir le Programme d'aide à la rénovation résidentielle, qui vise à rénover nos vieilles habitations et à améliorer notre banque de logements tout en créant des emplois; de créer un Service jeunesse pour aider les jeunes à faire la transition entre l'école et le travail; de mettre davantage de capitaux à la disposition de la petite entreprise; de créer le Fonds d'investissement canadien afin de stimuler l'avancement de la technologie; de promouvoir les activités de recherche et de développement; et d'améliorer les programmes de formation et de recyclage.

Ce ne sont là que quelques–unes des promesses du discours du Trône. Au cours du présent débat, les divers ministres ont expliqué plus en détail certains de ces programmes.

Je suis un chaud partisan de la formation, du recyclage, des études supérieures et de l'éducation permanente, mais je ne crois pas que ces programmes réussiront à eux seuls à résoudre le problème du chômage. On a proposé de consacrer une plus grande proportion de la caisse de l'assurance–chômage à la formation, mais il ne faut pas oublier qu'un nombre considérable de chômeurs canadiens sont déjà très bien formés. Leur problème, ce n'est pas qu'ils manquent de formation, mais qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois.

En outre, il faut s'assurer que les programmes de formation sont adaptés aux véritables problèmes économiques de notre pays. Trop souvent, d'une part, on forme des gens pour des métiers qui ne sont plus en demande dans l'entreprise privée et, d'autre part, on n'offre pas de cours pour les métiers qui le sont. J'ai eu trop souvent l'occasion d'observer cette situation dans ma propre ville, à Montréal, où des gens s'inscrivent à des cours de formation et ne réussissent pas à trouver des emplois par la suite. Par contre, les employeurs sont à la recherche de gens qu'ils pourraient former, car il n'y a pas de formation offerte dans leur domaine.

• (2015)

De toute façon, je me réjouis de l'examen des programmes de soutien du revenu et de la sécurité sociale qui a été annoncé dans le discours du Trône et qui devrait être dirigé par le ministre du Développement des ressources humaines. D'ailleurs, je crois que cette proposition fera l'objet du débat de lundi prochain.

Je voudrais maintenant aborder certaines critiques formulées à l'endroit du programme économique du gouvernement qui vise à créer des emplois et à stimuler la croissance. Premièrement, certains ont prétendu pendant la campagne électorale et prétendent encore aujourd'hui que le programme d'infrastructure ne servira qu'à boucher les trous dans les rues et ne créera aucun emploi permanent.

Je tiens à dire avant tout que ce programme reçoit l'appui de toutes les provinces et de la grande majorité des municipalités. Il ne servira pas qu'à boucher les trous dans les rues, ce qui corres-

pond à une perception très simpliste d'un programme très important.

Le ministre ainsi que le premier ministre ont déclaré qu'ils donneraient au mot infrastructure une interprétation très large. Ainsi, il s'appliquera aux chemins, aux routes, aux ports, aux aéroports, aux systèmes d'égout, aux services de transport en commun, aux systèmes de communications, aux installations de traitement des eaux, aux ponts, etc. Ces travaux publics créeront des emplois directs et indirects pendant leur réalisation. Les emplois indirects sont associés bien sûr à la production des matériaux de construction et de tous les matériaux nécessaires à la rénovation et à la construction des infrastructures. Ces travaux créeront aussi, dans les villes et villages ainsi mieux pourvus, un climat plus attrayant pour les investisseurs privés.

Un climat plus sain favorise l'activité touristique, l'essor des entreprises et la croissance économique. En rénovant ainsi nos infrastructures, nous contribuerons à rétablir la confiance, élément essentiel pour stimuler l'investissement et la croissance.

Une autre critique a été formulée par certains députés à la Chambre, dont plusieurs députés du Parti réformiste, et notamment le chef du Parti réformiste qui a profité de la toute première période de questions orales de la présente législature pour poser au premier ministre une question. Il s'agit d'une question qui lui avait été envoyée par M. Dean Eyre, d'Ottawa, et je cite cet extrait du hansard:

> Le gouvernement a l'intention de consacrer six milliards de dollars au programme d'infrastructure et de créer 65 000 emplois. A-t-il calculé combien d'emplois auraient pu être créés si on avait simplement réduit de ce montant les impôts des particuliers, des propriétaires fonciers et des petites entreprises?

Pour commencer, comme je l'ai dit il y a quelques minutes, toutes nos villes et nos provinces ont besoin de moderniser leur infrastructure pour bien fonctionner et pour attirer les investisseurs du secteur privé. Nous avons besoin de routes, de chemins de fer, de canaux. Nous avons besoin de la voie maritime du Saint-Laurent, ce grand projet d'infrastructure qui remonte à il y a longtemps déjà et qui est très près de la circonscription du député. Nous avons besoin d'aéroports, de réseaux téléphoniques et de réseaux de télécommunications. Nous avons besoin d'écoles, d'universités, de systèmes judiciaires et de services de police, éléments qui font tous partie de l'infrastructure dans son sens large. Si nous n'élargissons pas et ne modernisons pas notre infrastructure, nous deviendrons vite un pays de troisième ordre.

Comme je l'ai dit plus tôt, non seulement nous créons des emplois directs et indirects en élargissant et en modernisant notre infrastructure, mais cela nous permet aussi d'attirer les investisseurs, ce qui crée encore plus d'emplois.

Toutefois, dans la question posée par le chef du Parti réformiste au nom de M. Eyre, on suppose que, si nous rendions 6 milliards de dollars aux contribuables, nous aurions encore plus d'emplois. Cela n'est certainement pas garanti. Par contre, toute société doit se doter de l'infrastructure essentielle pour pouvoir fonctionner comme un État moderne.

• (2020)

Nous ne sommes pas du tout certains de ce qui se passerait si nous rendions ces 6 milliards de dollars aux contribuables canadiens. Je tiens à dire clairement que, d'une part, je crois qu'il doit nous rester un très fort pourcentage de notre revenu à dépenser comme bon nous semble en tant qu'individus et en tant que consommateurs, mais, d'autre part, en tant que société, nous devons nous assurer que nous avons le capital social qui fait de nous un État moderne.

Si nous rendions cet argent aux contribuables, certains d'entre eux pourraient en dépenser une forte proportion à l'étranger comme consommateurs ou comme investisseurs. D'autres pourraient en dépenser la totalité pour acheter des biens de consommation. D'autres encore pourraient le dépenser pour acheter des cigarettes illégales ou d'autres genres de produits illégaux, de la drogue et ainsi de suite. D'autres encore pourraient le cacher dans leur tiroir ou dans leur bas de laine. Il y aurait sans doute certains investissements privés si cet argent était rendu aux contribuables.

Cependant, rien ne garantirait qu'il serait investi dans des emplois, alors que la société, par l'intermédiaire de son gouvernement, peut garantir que cet argent sert à mettre en place l'infrastructure de base qui attirera les entreprises et qui, à la longue, mettra plus d'argent dans les poches des Canadiens.

Nous, les députés du Parti libéral, sommes en faveur d'une économie mixte. Ce sont des économies mixtes qui ont amené les plus grandes ères de propérité au Canada, aux États-Unis et en Europe. L'expérience a prouvé que les extrêmes ne fonctionnent pas aussi bien, qu'il s'agisse d'économies socialistes ou d'économies libérales.

Voilà le message que renferme le discours du Trône. Les emplois et la croissance économique sont nos plus grandes priorités, et nous croyons que le gouvernement du Canada et les provinces ont un rôle important à jouer, de concert avec les entreprises et les travailleurs, dans la réalisation de ces objectifs.

M. Jack E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je me demande si le député de Notre-Dame-de-Grâce se souvient du début des années 1980, lorsque nous avons connu des taux d'intérêt atteignant les 24 p. 100 en raison de l'incurie du gouvernement dont il faisait partie. Ce même gouvernement nous a aussi imposé une politique des transports qui a résulté en l'élimination de milliers de milles de voies ferrées. Il a mis des milliers d'agriculteurs en faillite. Il a fermé des puits de pétrole.

Je me demande comment il se fait que tout à coup les infrastructures lui tiennent tant à coeur. Aurait-il l'obligeance de m'expliquer?

M. Allmand: Monsieur le Président, je me souviens très bien des années 1980 et des années 1970, 1960 et 1950 aussi. Il est un peu simpliste d'attribuer entièrement au gouvernement la responsabilité des taux d'intérêt des années 1980. Les taux d'intérêt étaient élevés dans beaucoup de pays occidentaux à cette époque. C'était immédiatement après la crise du pétrole provoquée par l'OPEP. Beaucoup d'autres pressions sont entrées en jeu, ce qui a

contraint tous les gouvernements à lutter contre des taux d'intérêt élevés et contre les conditions que l'on sait.

Si le député veut parler des gouvernements libéraux, je me souviens de l'époque Pearson, au début des années 1960, lorsque le taux de chômage s'est établi à 2 ou 3 p. 100 pendant quatre années consécutives. J'étais étudiant et je me souviens aussi de l'époque Saint–Laurent, lorsque nous avons connu de cinq à six ans de plein emploi. Je peux me souvenir de l'époque Trudeau où le taux de chômage moyen était de cinq à sept pour cent.

Ce que je veux dire, c'est que le gouvernement a un rôle à jouer dans l'économie. Je ne suis pas un socialiste. Je ne crois pas à l'économie contrôlée des socialistes, mais je ne crois pas non plus aux méthodes des Reagan, Thatcher et Mulroney qui consistaient à se retirer en espérant que tout irait bien.

Je crois que les gouvernements ont un rôle à jouer auprès des syndicats et des employeurs, et lorsque le Canada a eu des gouvernements qui jouaient ce rôle, nous avons connu les plus belles périodes de prospérité de notre histoire. C'est d'ailleurs grâce à eux que le Canada est devenu une grande nation.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, j'ai été heureux d'entendre le député de Notre–Dame–de–Grâce rappeller que le phénomème des prestataires d'aide sociale et d'assurance–chômage est lié à un taux de chômage trop élevé. Au fond, il s'agit d'un manque d'emplois. Je pense ne pas déformer sa pensée quand je dis cela. Il y a effectivement un manque d'emplois, et ceux qui sont au chômage ne le sont pas nécessairement à cause d'un manque de formation. Je pense que c'est à juste titre qu'il a avancé cette chose–là.

• (2025)

Étant d'une circonscription où on retrouve l'Université Laval, une institution vieille de quelques siècles, qui reçoit aujourd'hui plus de 35 000 étudiants, je suis sensible à cette réalité–là.

J'ai une question à poser au député de Notre–Dame–de–Grâce. Croit–il que le partage de l'emploi pourrait, au cours des prochaines années, être une façon efficace de sortir du chômage et de l'aide sociale pour les jeunes qui ont de la formation, qui sont remplis de dynamisme et qui n'ont simplement pas d'emploi? Croit–il qu'un meilleur partage de ce qu'on a serait une solution?

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le Président, voilà une proposition très intéressante qu'on examine très attentivement à l'heure actuelle dans de nombreux pays du monde, c'est–à–dire la possibilité de partager plus équitablement notre emploi entre diverses personnes. Par exemple, dans plusieurs pays d'Europe actuellement, on discute d'une semaine de travail ou d'une journée de travail moins longue, de sorte qu'on puisse partager l'emploi de façon plus équitable entre un plus grand nombre de personnes.

Il faut nous rendre compte qu'à notre époque moderne, la production est assurée en grande partie par la technologie, les machines et les robots, et non simplement par des travailleurs suant sang et eau, mais plutôt par l'utilisation de leur cerveau, de leur intelligence, de leur imagination et de leur formation avancée.

Voilà ce qui va arriver. Il y aura un plus grand partage du travail et il existe de nombreux moyens pour y parvenir. J'espère que ce sera l'une des possibilités qu'examinera le comité des ressources humaines qu'on établira ici à la Chambre d'ici une ou deux semaines; il s'agira de réfléchir à une meilleure distribution du travail et à une meilleure conception du soutien du revenu et de la sécurité sociale.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, permettez–moi de vous féliciter de vos nouvelles fonctions à la Chambre. Vous pourrez, de même que vos suppléants, compter sur mon entière collaboration, comme j'ai pu, ces dernières années compter sur votre amitié. Alors que vous présiderez nos débats animés dans les années à venir, j'espère que nous nous souviendrons tous de la chance que nous avons de vivre dans une démocratie où les débats animés sont non seulement autorisés, mais également encouragés.

Permettez–moi aussi de souhaiter la bienvenue aux 205 nouveaux députés.

[*Français*]

Comme le premier ministre l'a mentionné la semaine dernière, ce nombre sans précédent de nouveaux députés apporte une extraordinaire énergie de renouveau à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

Je tiens par–dessus tout à remercier les électeurs de la circonscription de Hamilton Mountain de l'honneur qu'ils m'ont fait en me choisissant à nouveau pour les représenter au Parlement. Je ferai de mon mieux pour être digne de leur confiance.

La question de la confiance est en effet fondamentale dans le discours du Trône. Je me souviens fort bien que, durant la campagne électorale, le premier ministre est venu à Hamilton avec en main son désormais célèbre livre rouge intitulé *Pour la création d'emplois, Pour la relance économique: Le plan d'action libéral pour le Canada*. Le premier ministre a promis que s'ils étaient portés au pouvoir, les libéraux mettraient en application les mesures proposées dans leur livre rouge. Avec ce discours du Trône, le premier ministre a tenu parole. Il n'a pas trahi la confiance que lui ont témoignée les électeurs.

Je suis vraiment étonnée d'entendre les députés de l'opposition se plaindre de ce que le discours du Trône n'est qu'une reformulation de nos promesses électorales. Ils devraient en fait se réjouir que le premier ministre respecte ses promesses. Ils devraient être très heureux que le premier ministre honore les engagements qu'il a pris envers les Canadiens.

Depuis le jour de son assermentation, le premier ministre a tenu parole. Voyons ce qu'il a fait au cours des deux premiers mois de son mandat. Le premier ministre a dit qu'il annulerait le contrat de 5,8 milliards de dollars lié aux hélicoptères et il l'a fait. Il a dit qu'il réduirait comme jamais la taille du Cabinet et il l'a fait. Il a promis de réduire les budgets des cabinets de ministres et il l'a fait. Le premier ministre a dit qu'il sabrerait les

dépenses du Parlement et il a déjà pratiqué des compressions de 5 millions de dollars à ce chapitre. Le premier ministre a enrayé le coûteux processus de privatisation de l'aéroport Pearson. Il met un terme aux dépenses excessives outre-mer en intégrant nos ambassades à celles de l'Australie. Il a nommé un nouveau gouverneur de la Banque du Canada. Il réexamine actuellement le régime de pensions des parlementaires. Il veut vendre l'Airbus qui servait au transport du premier ministre.

• (2030)

À la Chambre, nous avons été témoins de changements importants durant les trois premières semaines de la première session de la 35e législature. Avant de présenter des projets de loi, le gouvernement a permis la tenue de débats auxquels nous avons tous pu participer. Nous avons discuté du maintien de la paix et des armes nucléaires et, la semaine prochaine, nous débattrons de la politique sociale. Nous pourrons aussi, et cela constitue une première, participer à un débat prébudgétaire.

Ce sont là de grandes réalisations, mais ce qui importe surtout, c'est que le gouvernement a déjà modifié considérablement la politique de relance de l'économie canadienne. Cette nouvelle approche économique aura des répercussions très concrètes sur ma circonscription et sur ma ville, celle de Hamilton.

Le gouvernement met en oeuvre un programme national d'infrastructure. Il signera des ententes avec toutes les provinces, et il suffira de quelques semaines pour que soient mis en oeuvre des programmes qui redonneront du travail aux Canadiens.

À l'occasion de la première période des questions de cette nouvelle législature, le premier ministre a souligné l'appui qu'il a reçu du maire de Hamilton, relativement au programme d'infrastructure. De nouveaux projets municipaux sont synonymes de nouveaux emplois dans le secteur de la construction, lesquels sont à leur tour synonymes de nouveaux emplois dans l'industrie sidérurgique. Voilà ce que veulent les Canadiens et les citoyens de Hamilton et voilà ce que le gouvernement leur offre.

Les Canadiens n'attendent pas de miracles du gouvernement, mais ils veulent avoir un espoir réaliste, des politiques réalistes pour créer des emplois. C'est pourquoi le programme d'infrastructure est si important. Il donnera un coup de pouce, au moment où cela compte le plus, pour faire redémarrer l'économie.

Cette même approche saine est au centre de la politique commerciale du gouvernement. Le premier ministre a dit qu'il ne mettrait l'ALENA en oeuvre que si les États-Unis et le Mexique acceptaient de négocier les questions des subventions, du dumping et des droits compensateurs. Le nouveau gouvernement a obtenu cet engagement.

Les nouveaux groupes de travail de l'ALENA chargés d'étudier le dumping et les subventions sont une mesure de première importance pour mettre un frein aux tactiques américaines de harcèlement contre les exportations canadiennes. La tâche ne sera pas facile, mais il est très important de souligner que le gouvernement a fait accepter aux États-Unis un délai de deux ans pour le règlement de ces questions cruciales.

Ces nouveaux groupes de travail sont particulièrement importants pour Hamilton, parce que, ces dernières années, il y a eu plus de mesures américaines prises contre l'acier que contre tout autre produit d'exportation. Un autre avantage est que le Mexique sera partie à ces négociations. C'est un progrès important quand on sait que l'acier canadien fait face en ce moment à quatre mesures commerciales distinctes au Mexique.

Je ne prétends pas que le gouvernement a résolu tous les problèmes du Canada en deux mois, mais il a pris des mesures importantes et agi promptement pour donner suite à ses promesses électorales. La création d'emplois et l'intégrité du gouvernement, voilà les engagements du premier ministre, et il les honore. Mais il reste beaucoup à faire.

Il faut faciliter aux petites entreprises l'accès aux capitaux, éliminer les barrières commerciales entre les provinces, créer un fonds d'investissement pour soutenir les entreprises dans les techniques de pointe. Nous devons alléger le fardeau de la réglementation pour les entreprises, réduire le déficit au moyen d'autres mesures de création d'emplois à long terme, protéger et renforcer nos services de santé, rendre nos quartiers et nos rues plus sûrs, créer le Service jeunesse. Il faut certainement remplacer la TPS.

• (2035)

Nous ne pouvons tout faire en même temps, mais nous pouvons et devons prendre les mesures nécessaires pour que chaque Canadien puisse se réaliser pleinement. Nous pouvons et nous devons traiter tous les Canadiens avec dignité, équité, compassion. Nous pouvons et devons veiller à ce que le Canada soit concurrentiel, tolérant, indépendant, fier.

[*Français*]

Il y a beaucoup de travail à faire au Parlement. Au cours des deux derniers mois, ainsi que lors du discours du Trône, le premier ministre a démontré ses qualités de leadership.

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit au début, nous avons une chance extraordinaire de vivre dans une démocratie où les débats animés sont permis. J'espère que nous ne perdrons pas de vue, au cours de ces débats, que nous sommes ici pour représenter les Canadiens qui comptent que nous ferons passer avant tout la création d'emplois et l'intégrité. J'ai hâte de travailler avec tous les autres députés pour atteindre ces objectifs.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter et remercier ma collègue pour sa présentation. J'aimerais lui dire que je partage avec elle une préoccupation essentielle, à savoir la sidérurgie. Dans mon comté, j'ai également une importante industrie sidérurgique. Sur le territoire de ma circonscription, il y a deux grandes aciéries, Sidbec-Dosco et Stelco McMaster.

J'ai été presque ému en voyant l'enthousiasme et la fébrilité de ma collègue à l'égard des réalisations du gouvernement et du premier ministre jusqu'à présent. Elle nous en a décrit quelques-unes, notamment, en tout premier lieu, la réduction du budget de la Chambre des communes.

Dois–je rappeler à mon honorable collègue que la Chambre des communes jouit théoriquement d'une indépendance tout à fait totale à l'égard du gouvernement et que ce n'est donc pas le gouvernement qui a réduit le budget de la Chambre, mais les partis qui y sont représentés. Les membres de cette Chambre ont eux–mêmes réduit le budget de la Chambre, à l'invitation du premier ministre évidemment, mais il a bien fallu que les partis y consentent. Je dois dire que le Bloc québécois n'a pas manqué de faire sa part dans la réduction du budget de la Chambre des communes.

D'autre part, elle nous a parlé des débats auxquels nous avons participé mardi et mercredi sur la présence des Casques bleus candiens en Bosnie–Herzégovine et en Croatie et sur les essais des missiles de croisière en territoire canadien.

Je voudrais rappeler également à ma collègue qu'hier, on a critiqué le fait que ces débats aient lieu avant que le gouvernement fasse connaître ses orientations en matière de défense. Donc, on intervenait hier sur quelque chose qui risque de changer d'un jour à l'autre si le gouvernement décide de nous annoncer des orientations différentes. Je pense que le débat était tout à fait à propos, évidemment, mais qu'il n'a pas eu lieu au bon moment.

Elle nous a également parlé de toutes sortes de prétendues réalisations sur lesquelles je ne reviendrai pas. J'aimerais plutôt insister sur les non–réalisations ou plutôt sur les échecs du gouvernement jusqu'à présent. Est–ce que mon honorable collègue a oublié que le gouvernement a lamentablement échoué sur la question du libre–échange, par exemple? Il nous avait dit durant la campagne électorale qu'il ne mettrait en oeuvre l'accord de libre–échange que s'il obtenait un certain nombre de garanties sur l'environnement et les ressources et que si on lui fournissait une définition de ce que sont les subventions. Il n'a obtenu aucune de ces garanties et aucune de ces définitions avant la mise en oeuvre de l'accord de libre–échange.

De la même façon, en ce qui concerne le GATT, le gouvernement s'est lamentablement écrasé et a échoué sur la protection de l'article XI qui a tant d'importance pour les agriculteurs. J'imagine que ma collègue n'a pas beaucoup d'agriculteurs dans sa circonscription. Sur ce point, il y a une petite différence entre nous parce que, chez moi, il y en a quelques–uns, et même beaucoup. On est un peu déçu de la performance gouvernementale à ce chapitre.

En terminant, j'aimerais demander à ma collègue, puisqu'elle parlait des réalisations du gouvernement, si on devra attendre encore bien longtemps avant que le gouvernement nous montre quelque réalisation que ce soit, d'abord en ce qui concerne la contrebande des cigarettes et ensuite en ce qui concerne l'équité fiscale.

Est–ce qu'on pourrait avoir des réponses sur ces réalisations qu'on attend toujours de la part du gouvernement?

● (2040)

[*Traduction*]

Mme Phinney: Je remercie le député de ses bons mots. Je ne pense pas que nous aurons à attendre longtemps avant que de nombreuses décisions soient prises. Avec l'aide de tous les Canadiens, le gouvernement va régler les problèmes qui sont actuellement à l'étude.

La plupart des ministres ont déjà dit à la Chambre qu'ils veulent rendre plus transparent le processus de décision, qu'ils veulent mettre en oeuvre les changements proposés par la population et par tous les députés.

Le député a une aciérie dans sa localité et j'espère qu'il va participer davantage aux travaux de la Chambre en devenant membre du caucus de l'acier.

[*Français*]

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord profiter de l'occasion qui m'est offerte pour saluer et remercier les gens du comté de Drummond pour la confiance qu'ils m'accordent et pour souligner que j'accomplirai mon mandat au meilleur de mes connaissances et avec le plus grand dévouement.

Ce que j'ai entendu mardi dernier au Sénat ne constitue d'aucune façon le projet vigoureux que les Québécois et les Québécoises, les Canadiens et les Canadiennes, étaient en droit de s'attendre pour retrouver un sentiment d'espoir et de confiance en l'avenir. Conséquemment, je désire transmettre à cette Chambre et au gouvernement mes préoccupations et celles de mes collègues concernant le discours du Trône, et plus particulièrement en ce qui concerne le système de soins de santé.

Hélas, la pauvreté du contenu du discours du Trône en cette matière génère davantage d'appréhensions que d'espoirs. Car nos concitoyens et concitoyennes attendent des solutions aux problèmes reliés à la détérioration de nos soins de santé telles la fermeture de lits d'hôpitaux, la congestion des salles d'urgence, l'augmentation du prix des médicaments, et j'en passe. J'en prends pour exemple la situation de crise aiguë qui prévaut à l'Hôpital Sainte–Croix de Drummondville dans mon comté. Faute d'un financement adéquat, confronté à des compressions budgétaires majeures, il en résulte des équipements désuets, un manque de spécialistes, des fermetures fréquentes de services, des gardes interrompues, des transferts de malades. Autant de situations qui rendent la vie difficile au personnel et aux patients. Quels espoirs nous livre le discours du Trône pour contrer ces situations inacceptables? Trop peu, faut–il le constater, monsieur le Président.

Parlons tout d'abord des paiements de transfert fédéraux et du financement des programmes établis. D'entrée de jeu, nous reconnaissons que les engagements du ministre des Finances concernant la bonification quinquennale des paiements de péréquation sont certes un réconfort pour l'ensemble des provinces.

Mais il ne faut pas confondre les paiements de péréquation avec les paiements de transfert. Dès 1986, le gouvernement précédent, critiqué à maintes reprises par le premier ministre actuel, commençait le processus de réduction des transferts fédéraux au titre de financement de programmes établis. Les conservateurs annonçaient en 1987 que les provinces canadiennes et le Québec auraient 270 millions de dollars en moins pour financer la santé et l'enseignement postsecondaire.

Pire encore, les conservateurs annonçaient en février 1991 que les paiements de transfert per capita pour le financement des programmes établis seraient gelés jusqu'à 1994–1995. Toutes ces mesures ont été appliquées unilatéralement, c'est–à–dire

sans le consentement ni du Québec ni des autres provinces, alors qu'une entente avait pourtant été formellement conclue entre les parties en 1977. C'est ainsi que de 1978 à 1993 la contribution du gouvernement fédéral aux programmes de soins de santé et d'éducation postsecondaire du Québec a chuté de 47 p. 100 à 34 p. 100.

Or, nous savons tous que lorsque les paiements de transfert sont réduits, ce sont surtout les provinces moins bien nanties qui en souffrent. Ce dont nous parlons, c'est d'équité pour les provinces et le Québec. Une politique de gel des transferts fédéraux au titre du financement des programmes établis est donc en soi une menace grave aux principes énoncés dans la Loi canadienne sur la santé.

• (2045)

C'est pour ces raisons que l'opposition officielle entend faire la promotion de la révision des modalités des paiements de transfert dans le respect de la capacité financière du Québec, des provinces et du Canada.

Il faut aussi souligner le fait qu'en même temps que le gouvernement fédéral se désengageait du financement de ce programme, les provinces et le Québec étaient confrontés à une augmentation des coûts de santé. Cette croissance est due à plusieurs facteurs tels le vieillissement démographique, l'apparition d'une technologie médicale avancée et coûteuse et la hausse des prix des produits pharmaceutiques.

Les contribuables québécois et canadiens confient au gouvernement fédéral des sommes importantes dont une portion a toujours été destinée aux soins de santé en vertu de l'entente de 1977. Le problème, c'est que depuis 10 ans, le gouvernement fédéral ne retourne plus aux provinces et au Québec la portion due, et détourne donc des fonds destinés à la santé. En lieu et place, ce qu'il transfère au Québec et aux provinces, c'est son déficit, conséquence de l'incapacité du précédent gouvernement à contrôler ses dépenses. On parle ici d'une réduction de près d'un tiers des paiements de transfert. Ceci a eu des conséquences importantes sur la santé financière du Québec et des provinces. Or, si le présent gouvernement libéral procédait à un simple gel du montant de paiements de transfert, cela équivaudrait dans les faits à une réduction équivalente à l'inflation.

Le gouvernement fédéral amplifierait, pour le Québec et les provinces, les choix déjà difficiles qu'il devra faire pour combler leur manque à gagner et diminuer leur fardeau fiscal. Une amélioration de l'efficience étant peu possible à court terme, le Québec et les provinces seraient alors placés devant deux options aussi regrettables l'une que l'autre, soit réduire la quantité, voire la qualité des services, soit s'endetter davantage. Dans un cas comme dans l'autre, nous n'apprendrons rien à qui que ce soit en disant que ce sont encore et toujours les plus démunis qui en souffriront davantage.

Je me permets de faire remarquer à cette Chambre que ni le Québec ni les provinces ne demandent en cette matière la charité. Ils ne font qu'exiger l'argent qui leur est dû en vertu d'une entente, rappelons-le, formellement conclue.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur le bien-fondé, voire la légitimité du gouvernement fédéral à imposer aux provinces le maintien des façons de faire en matière d'assurance-santé, après que le gouvernement conservateur ait renié systématiquement dans ses neuf années de pouvoir ses engagements financiers en ce qui concerne les paiements de transfert.

En conséquence, les provinces et le Québec ont, bien malgré eux, été amenés à proposer diverses mesures soi-disant palliatives au cours des dernières années. Mentionnons le ticket modérateur, l'impôt service, la tarification avec franchise, et j'en passe. Toutes ces alternatives ont une chose en commun. Elles font brèche dans l'accessibilité des soins et des services de santé.

Le gouvernement fédéral doit être sensible et surtout conscient qu'en augmentant le fardeau fiscal du Québec et des provinces, un système à deux vitesses verrait le jour: d'un côté, ceux avec les moyens d'accéder aux soins et aux services de santé, et de l'autre, les démunis, ceux dont les moyens les amèneraient à retarder, voire même à se priver des soins nécessaires.

Nous croyons dans les grands principes de l'universalité, de l'intégralité, de l'accessibilité, de la transférabilité et de l'administration publique. Ce que nous contestons, c'est que ces grands principes soient sérieusement menacés dans toutes les provinces et au Québec par l'incapacité même du gouvernement fédéral à respecter ses engagements.

• (2050)

Mes collègues de la Chambre constatent, tout comme moi, que c'est toujours le même contribuable qui, dans chaque province et au Québec, paye la note. En matière de paiements de transfert, l'argent du contribuable est perçu par le gouvernement fédéral, puis transféré au gouvernement de la province du contribuable. L'argent du contribuable prend un billet aller-retour vers Ottawa.

Mais ce billet aller-retour a un prix. À Ottawa, la bureaucratie prélève son écot. Par voie de conséquence, il y a une portion de l'argent du contribuable qui ne fait pas le voyage de retour. Cette portion demeure ici pour nourrir l'appétit de l'appareil gouvernemental fédéral.

Le ministre des Finances déclarait la semaine dernière qu'il ne fallait pas attendre quelque générosité que ce soit lors de la renégociation des paiements de transfert dont l'accord vient à terme l'an prochain.

Une question se pose donc: ne serait-il pas plus économique, et surtout plus rassurant, que le contribuable remette directement à son gouvernement provincial l'argent de son impôt destiné aux soins de santé, éliminant l'intermédiaire fédéral, les coûts supplémentaires et surtout le risque que le gouvernement fédéral confisque cet argent pour réduire son déficit?

Étant donné que le gouvernement fédéral n'a pas su tenir ses engagements dans le passé, nous sommes convaincus que la population canadienne serait mieux servie en matière de soins de santé si les provinces, et le Québec, prenaient les choses en mains et veillaient chez elles à l'application des principes énoncés dans la Loi canadienne sur la santé.

Ce faisant, la charge bureaucratique serait significativement réduite, la maîtrise d'oeuvre serait plus proche du terrain où elle doit s'exercer et son adaptation à son contexte et à ses ressources particulières bénéficierait d'une souplesse appropriée et efficace à court terme. De plus, cela mettrait un terme à cette continuelle

épée de Damoclès qui ne cesse de s'abattre sur le Québec et sur les provinces à chaque nouveau budget fédéral.

La santé est aussi affaire de prévention. Un gramme de prévention, comme chacun le sait, vaut un kilo de soins, si bons soient–ils. C'est donc dire qu'en matière de prévention, toute réduction budgétaire qui ne pourrait être compensée sur–le–champ par une amélioration équivalente de l'efficience des programmes touchés se traduira par une hausse des coûts supérieure à l'économie escomptée.

La meilleure politique de prévention en matière de santé consiste à améliorer la condition socio–économique de la population québécoise et canadienne. La situation économique précaire qui prévaut au Québec et dans l'ensemble du Canada peut entraîner des conséquences néfastes pour une partie importante des citoyens.

De Saint–Jean à Victoria, plusieurs femmes, hommes, jeunes ou moins jeunes vivent dans des conditions socio–économiques qui ne favorisent pas le plein développement de leurs capacités. Dans chacun des comtés que nous représentons toutes et tous en cette Chambre, plusieurs familles vivent sous le seuil de la pauvreté et réussissent difficilement à assumer leurs besoins nécessaires de subsistance.

Les femmes enceintes ont de la difficulté à se nourrir convenablement, ce qui empêche le développement normal du foetus. Plusieurs bébés naissants sont de petit poids et doivent recevoir des soins prolongés à l'hôpital. D'autres souffrent de maladies causées par les carences alimentaires de la mère, ce qui nécessite des traitements échelonnés sur plusieurs années. Les programmes de nutrition prénatale énoncés dans le discours du Trône devront livrer une solution réelle à ce problème important.

On constate même que des enfants d'âge scolaire ne peuvent manger à leur faim parce que le réfrigérateur est presque vide en fin de mois. Ces enfants accumulent les échecs, ce qui les amène à quitter l'école sans diplôme. Nous devons faire quelque chose pour ces enfants.

Les individus qui ne peuvent se loger adéquatement se retrouvent dans une situation des plus déplorables. Comme le soulignait la politique de la santé et du bien–être publiée en 1992 par le gouvernement du Québec, la vie dans un logement détérioré, mal chauffé, mal aéré affecte particulièrement la santé des enfants et des personnes âgées.

• (2055)

Or, le problème du logement social est des plus sérieux dans toutes les provinces et au Québec. Cette conjoncture ne peut perdurer.

Un des meilleurs moyens de diminuer les coûts de santé est donc de permettre à toutes et à tous de vivre convenablement dans la dignité. C'est par l'accès à un travail décent qu'il sera possible d'améliorer cette situation.

Par ailleurs, et quoique nous soyons d'accord avec les efforts du ministère de la Santé pour réduire le tabagisme, nous déplorons vivement le programme d'augmentation des taxes à cette fin mis en place par le précédent gouvernement. Ce programme constitue un désastre qui a généré quatre effets pervers de taille.

D'abord, un réseau de contrebande et de marché noir s'est constitué, entraînant des problèmes d'illégalité et de criminalité aussi incontrôlables qu'inutiles. Ensuite, les établissements commerciaux ont vu toutes leurs ventes chuter, entraînant une baisse marquée de leurs profits. Par voie de conséquence, les revenus fiscaux ont évidemment diminué de façon draconienne. Enfin, à la fois malheureusement et ironiquement, l'avènement du marché noir, non seulement a contrecarré la réduction escomptée du tabagisme, mais a aussi entraîné une recrudescence de la consommation chez les jeunes gens, attirés vers la cigarette en raison même de son aspect de fruit de contrebande.

Il est vraiment honteux que cette Chambre ait créé de toutes pièces une crise aussi grave qu'inutile alors qu'il y a tellement de vrais problèmes auxquels il presse d'apporter une solution. Nous demandons donc au nouveau gouvernement de réduire énergiquement les taxes sur le tabac.

Le discours du Trône affirme en moins de deux lignes qu'un centre d'excellence sera établi afin que l'on accorde à la santé des femmes toute l'attention qu'elle mérite. Certes, ce projet est tout à fait louable, mais aura–t–il comme objectif de mettre en pratique un véritable programme de soutien, de recherche et d'intervention sur la santé des femmes, ou restera–t–il un simple centre de documentation comme semblait le laisser sous–entendre le programme du gouvernement libéral?

Quels seront les moyens financiers consacrés à la recherche sur la santé des femmes? On note des lacunes dans la recherche sur le cancer du sein, la gynécologie et l'obstétrique, les maladies chroniques et dégénératives, la santé mentale, la violence et les maladies professionnelles. Si c'est la situation socio–économique des femmes qui détermine leurs besoins en matière de santé, quelles sont les mesures concrètes pour enrayer ces tristes conditions? Il est urgent d'agir et d'agir au coeur du problème. Les femmes sont pauvres, et c'est de là que proviennent plusieurs de leurs problèmes de santé.

Qui n'a pas un frère, une soeur, un ou une ami aux prises avec un problème de toxicomanie ou d'alcoolisme? Nous enjoignons le gouvernement d'accorder un appui tout particulier aux organismes qui oeuvrent à la désintoxication et à la réhabilitation de ceux et celles affectés par ce fléau.

Le discours du Trône annonce la tenue d'un forum national sur la santé en vue de susciter un débat sur le renouveau du régime des soins de santé. Nous ne pouvons que féliciter le gouvernement pour cette initiative, mais en même temps, nous ne pouvons nous empêcher de craindre que ce genre d'exercice tarde à débuter, prenne un temps trop long, coûte trop cher et livre un rapport qui finira sur les tablettes. Le Bloc québécois dénoncera vigoureusement toute attitude qui amènera cet effort à se terminer en queue de poisson.

Le Bloc québécois veillera également à ce que le gouvernement n'utilise pas le forum pour justifier des changements unilatéraux dans les paiements de transfert qui iraient à l'encontre des intérêts du Québec et des provinces. En effet, le Bloc québécois aura pour mandat de s'assurer que les plus démunis n'auront pas

à souffrir des modifications apportées dans le cadre de la politique d'assainissement des finances publiques.

C'est pourquoi, comme l'ont souligné certains de mes collègues, nous voulons absolument que le gouvernement forme un comité de la Chambre dont le mandat sera d'examiner chaque poste budgétaire afin d'éliminer les dépenses inutiles et frivoles.

• (2100)

En conclusion, monsieur le Président, la santé de la population québécoise et canadienne exige du gouvernement qu'il assure au Québec et aux provinces leur juste part de l'argent que versent les contribuables à cette fin et l'intégralité des services dont les populations du Québec et des provinces ont un vital besoin.

L'opposition officielle entend donc intervenir utilement et au besoin, aussi énergiquement qu'il sera requis, pour que chaque citoyen et chaque citoyenne du Québec et des provinces soient assurés des soins et des services de santé, dont ils/elles ont besoin.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je dois féliciter l'honorable députée de Drummond pour son premier discours à la Chambre. Évidemment, elle a des idées qu'elle veut exprimer, lesquelles m'intéressent.

J'aimerais, pour commencer, faire un commentaire. C'est à son chef qu'elles devraient poser les questions soulevées dans son discours puisque, comme elle le sait, c'est l'ancien gouvernement du Canada duquel il était membre qui a imposé presque toutes ces coupures, causant ainsi toutes ces difficultés aux personnes partout au Canada. Il a maintes fois appuyé ce gouvernement à la Chambre, comme beaucoup de ses collègues d'ailleurs. C'est donc à eux qu'elle devrait poser des questions, et non pas au gouvernement actuel, étant donné les difficultés qui existent dans notre pays en ce moment.

Elle a également soulevé la question de la taxe sur les produits du tabac. Qu'a-t-elle l'intention de faire à ce sujet? Est-ce qu'elle voudrait continuer avec la taxe comme maintenant, sans revenus? Ou est-ce qu'elle voudrait changer la taxe pour une autre? L'ancien gouvernement a essayé autre chose. Il a proposé une taxe à l'exportation sur les produits du tabac. Mais des difficultés ont surgi et ce gouvernement a dû retirer cette taxe. Que voudrait-elle faire maintenant? Une nouvelle taxe, l'abandon de la taxe, ou quoi encore? Elle n'est pas très précise. J'aimerais entendre sa réponse.

Mme Picard: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'en face pour ses propos. J'aimerais lui dire que ce que le Bloc québécois demande, c'est d'enrayer la taxe fédérale actuelle sur les cigarettes, de l'enlever, de l'éliminer, parce que c'est vraiment ce qui occasionne actuellement le marché noir. C'est la seule solution pour enrayer la criminalité qui perdure actuellement.

[*Traduction*]

M. Wayne Easter (Malpèque): Monsieur le Président, je conviens avec la députée que la condition socio-économique est un facteur extrêmement important pour les soins de santé. C'est aussi mon avis. Le ministre du Développement des ressources humaines est sûrement à la recherche de moyens pour bonifier le filet de sécurité sociale et faire le meilleur usage possible de chaque dollar dépensé.

Parmi les remarques de ma collègue, j'en ai trouvé une assez bizarre. Il s'agit du passage où il est dit qu'un billet aller-retour vers Ottawa a un prix. Je pense que c'est une allusion aux déplacements des députés et d'autres personnes qui viennent à Ottawa et y laissent des dollars, d'où une perte.

• (2105)

Cela laisse sous-entendre qu'Ottawa, c'est le Canada anglais et qu'il en résulte une perte pour tous les contribuables canadiens. Je suis bien loin d'être un fana de la bureaucratie, je la scrute d'un oeil critique et je suis persuadé qu'il y a bien des améliorations à y apporter.

Je me demande si la députée a jamais songé aux retombées économiques que la présence du gouvernement central, c'est-à-dire le Parlement et tous les ministères, fait jaillir sur Hull et aux pertes que cela occasionnerait si le Bloc québécois parvenait à réaliser son désir de se séparer du Canada. A-t-elle songé aux pertes que subiraient Hull et le Québec si la séparation devenait réalité?

[*Français*]

Mme Picard: Monsieur le Président, j'aimerais dire à mon collègue qu'il n'a pas du tout compris mes propos quand j'ai parlé du billet aller-retour. Comme vous le savez, les soins de santé sont aussi payés par le contribuable, par les provinces dont le Québec. Le contribuable envoie des sous au fédéral pour payer les soins de santé. Le fédéral gère; le ministère de la Santé administre et livre de l'argent pour payer l'assurance-santé. Mais ce n'est pas la charité que le gouvernement fédéral fait au contribuable. Ce dernier paie sa part. Je dis que lorsque l'argent qui provient du contribuable va à la province et que la province renvoie ici l'impôt des gens pour payer ces soins, tout cela coûte très cher à administrer. On prend notre écot, on prend notre argent, et ensuite on renvoie de l'argent aux provinces pour que celles-ci administrent leurs programmes de santé.

L'administration au fédéral est la partie qui coûte cher. Si le contribuable donnait son argent à sa province pour que celle-ci administre elle-même ses soins de santé, cela coûterait moins cher et on ne se retrouverait pas devant un déficit comme celui qu'on vit actuellement dans les hôpitaux. C'est ce que je voulais dire.

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Si vous me le permettez, monsieur le Président, j'aimerais dans un premier temps faire un commentaire sur la présentation qui vient d'être faite par ma collègue de Drummond que je tiens d'ailleurs à féliciter pour son excellent exposé.

J'aimerais d'abord dire que j'approuve entièrement l'idée qu'elle émet, à savoir que les provinces devraient prélever chez elles et garder chez elles les montants dont elles ont besoin pour faire fonctionner leur régime de soins de santé. Cependant, nous savons très bien que, dans le système qui est le nôtre, c'est presque impensable. Donc, on doit s'assurer que les transferts aux provinces ne soient pas touchés de façon à ce que les provinces puissent continuer à assurer les services qu'elles doivent offrir à leurs citoyens en matière de soins de santé. Je rappellerai à mes collègues d'en face que le premier ministre avait pris

l'engagement au cours de la campagne électorale de ne pas toucher aux transferts aux provinces.

Ma collègue a adéquatement et très judicieusement fait ressortir les deux effets pervers d'une éventuelle réduction des paiements de transfert aux provinces sur la santé. D'abord, cela entraîne sans aucun doute une réduction des services. Comme elle l'a si brillamment démontré, ce sont les plus démunis de la société qui risquent d'être affectés négativement par une telle mesure puisqu'ils n'ont pas les moyens de défrayer les tickets modérateurs ou les impôts–santé qui pourraient être imposés par la province si jamais les paiements de transfert étaient réduits. Ils seraient amenés, comme elle le soulignait si bien, à reporter leurs consultations médicales ou tout simplement à ne pas consulter.

D'autre part, comme je le soulignais également, cela risque d'entraîner une augmentation du fardeau fiscal des mêmes contribuables. Si le gouvernement fédéral réduit ses transferts aux provinces, on peut penser qu'il ne réduira pas pour autant son taux d'imposition. Par conséquent, ce sont les provinces qui vont devoir assumer les coûts additionnels, soit en augmentant elles–mêmes leurs recettes fiscales, soit en demandant aux citoyens et aux citoyennes une plus grande contribution au régime de soins de santé. Une telle situation fait ressortir l'autre effet pervers dont je parlais tout à l'heure. Alors, on a affaire un peu à un cercle vicieux: augmentation du fardeau fiscal des contribuables dans un sens, et diminution du service de l'autre côté. Je pense donc que les effets pervers sont trop importants pour qu'on puisse se permettre une réduction des paiements de transfert aux provinces.

• (2110)

D'autre part, j'aimerais souligner, et je serai bref, monsieur le Président, que le premier ministre s'était engagé à ne pas couper dans les paiements de transfert aux provinces, bien entendu. Mais il faudrait faire attention à ce que le gouvernement ne soit pas tenté de laisser stagner les transferts aux provinces au même montant, sans les indexer, ce qui équivaudrait, à plus ou moins long terme, à une coupure, dans les faits. Il faudrait que le gouvernement soit conséquent avec l'engagement qu'il a pris durant la campagne électorale et qu'il indexe les transferts aux provinces par rapport à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

[*Traduction*]

M. Harry Verran (South West Nova): Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre nomination au poste de vice–président. Vos conseils et vos qualités de chef seront appréciés par tous les députés à la Chambre.

Je suis heureux, en cette première session de la 35e législature, de pouvoir prendre la parole en tant que représentant dûment élu de la circonscription de South West Nova. Les habitants de South West Nova m'ont grandement honoré en m'élisant pour les représenter à la Chambre et faire valoir leurs intérêts auprès du gouvernement.

Les Canadiens ont donné au premier ministre et à l'actuel gouvernement le mandat clair de mettre en oeuvre les programmes présentés dans le désormais célèbre livre rouge.

La circonscription de South West Nova est située dans la partie sud–ouest de la Nouvelle–Écosse. Elle a été auparavant représentée pendant de nombreuses années par Coline Campbell. Coline ne s'est pas présentée aux dernières élections. J'en profite ici pour lui adresser et adresser à son époux, Ron, tous mes voeux de santé pour l'avenir.

South West Nova est une circonscription dont l'histoire, très riche, remonte à 1604, année de l'arrivée de Champlain. Sa population se compose d'autochtones de différentes cultures, d'anglophones et de francophones. En fait, les Acadiens de South West Nova ont célébré avec fierté le 225e anniversaire de cette localité l'an dernier. Les activités se sont principalement déroulées autour de l'Université St. Anne à Church Point, dans le district de Clare. Cette petite université a la réputation d'offrir le meilleur programme d'immersion du pays.

Je tiens à souligner mon intention de conserver des liens étroits avec les habitants de ma circonscription et de les servir de mon mieux.

Pendant des générations, notre population a vécu des ressources naturelles, de la mer, de la terre et des forêts. Cependant, ces dernières années, elle a eu du mal à vivre de ces ressources. L'industrie de la pêche est paralysée principalement à cause d'une mauvaise gestion.

Nos pêcheurs de poisson de fond n'ont pas leurs pareils dans notre pays et ont collaboré avec la direction pour aider à préserver ce secteur. Or, le ministre des Pêches et des Océans les a remerciés de leur collaboration en réduisant leurs quotas au milieu de la saison, ce qui a entraîné de grandes pertes monétaires pour ceux qui avaient acheté des quotas et qui a causé une réduction de leurs prises de 40 p. 100.

Ces pêcheurs ont été trahis et ont perdu toute confiance dans le ministère des Pêches. Nos pêcheurs veulent une meilleure gestion de l'industrie de la pêche, où la justice et l'équité doivent régner. Les pêcheurs de South West Nova veulent travailler et veulent pêcher.

• (2115)

Récemment, j'ai eu l'honneur de rencontrer le ministre des Pêches et des Océans et de lui faire part de mes préoccupations au sujet de ces pêcheurs de South West Nova. Je suis heureux que le ministre m'ait dit et ait dit au sous–ministre que lui aussi voulait que sa politique sur la pêche soit empreinte d'équité, de sorte que les travailleurs de l'industrie puissent regagner cette confiance perdue.

Les pêcheurs veulent collaborer, mais insistent pour apporter une certaine contribution au processus décisionnel. Je suis heureux qu'à une réunion avec le ministre des Pêches, aujourd'hui même, il ait réitéré son engagement à rencontrer les pêcheurs de South West Nova dans un avenir très rapproché. Je ferai signe au ministre lorsque ce moment sera arrivé.

Dans l'industrie forestière, notre circonscription connaît également certains problèmes. Les petits propriétaires de terre à bois ont beaucoup de mal à essayer de se maintenir à flot. Autrefois, quand un petit propriétaire de terre à bois était en

difficulté, il pouvait aller couper un peu de bois pour le vendre aux habitants du coin. Aujourd'hui, le règlement le lui interdit. Il ne peut même pas faire ça pour donner à manger à sa famille. Il est temps de reconnaître le problème et de nous efforcer d'y remédier.

Pour ce qui est de l'exploitation minière, les seules activités étaient concentrées autour de la mine d'étain du comté de Yarmouth. Cette mine a dû être fermée par suite de la baisse des cours mondiaux de l'étain. Résultat, 400 personnes de plus se trouvent sans travail. Cela, conjugué à la fermeture de l'usine de textile de Yarmouth, a laissé la ville et la région avec plus de 600 chômeurs supplémentaires. Les habitants de Yarmouth, d'Argile et de Clare s'efforcent ensemble d'attirer de nouvelles entreprises et de nouvelles industries dans la région. Ils ont grandement besoin de cette aide gouvernementale.

À Bridgetown, une ville très sympathique, l'une des deux principales industries a dû fermer ses portes, faisant perdre leur emploi à de nombreuses personnes. Les habitants de Bridgetown n'abandonneront pas. Ils continueront de faire tout pour attirer de nouvelles entreprises.

Dans ma circonscription, l'agriculture survit assez bien, même si l'exploitation agricole familiale est en voie de disparition et, avec elle, la possibilité pour les jeunes gens et les jeunes femmes de vivre et de travailler chez eux. À cause de cette situation, nous devons trouver d'autres moyens d'assurer des emplois stables à nos enfants, grâce, par exemple, à la création de petites entreprises.

Les petites entreprises de South West Nova ont donné des emplois à un grand nombre des habitants de cette circonscription, mais ont toujours dépendu en grande partie de la demande de matières premières. Une baisse de la demande de matières premières signifie automatiquement le déclin de ces petites entreprises. Une situation à laquelle nous sommes actuellement confrontés.

Le gouvernement doit s'intéresser de près aux régions rurales et aux petites localités de notre pays. Il doit encourager les petites entreprises. Nous devons créer le climat économique qui fera que les gens risqueront leur temps et leurs capitaux.

Enfin, il y a la question de la base des Forces canadiennes Cornwallis, qui me tient à coeur. En effet, du temps où j'étais jeune marin, j'ai servi à la BFC Cornwallis et pour moi, cet endroit évoque toujours beaucoup de bons souvenirs. Depuis plus de 50 ans, plus exactement depuis 1949, cette base est installée dans la circonscription de South West Nova; c'est le seul centre d'entraînement des nouvelles recrues de langue anglaise pour l'ensemble du Canada.

En décembre, j'ai eu l'occasion de rencontrer le ministre de la Défense à ce sujet. J'ai retracé l'histoire de la base de Cornwallis en tant que centre d'entraînement des recrues et je lui ai parlé d'un projet tout récent concernant l'entraînement au maintien de la paix. Je lui ai expliqué que ce projet avait été entièrement conçu dans ma circonscription de South West Nova, par les gens de Cornwallis et des environs.

Je lui ai dit tout le travail, le temps, les recherches et l'argent que la communauté a investis dans ce projet. Je l'ai averti que ce projet était le nôtre et que nous serions très fâchés si les militaires essayaient de s'en emparer et de le réaliser dans une autre région du pays.

• (2120)

J'ai expliqué au ministre la nécessité de concilier les recommandations des militaires et les préoccupations des habitants de Cornwallis et des environs.

Le ministre de la Défense nationale a appris de ma bouche la position exacte des gens de South West Nova sur la question de Cornwallis. J'espère que le ministre tiendra compte de l'opinion des habitants du lieu lorsqu'il prendra la décision finale.

Avant de conclure, j'aimerais ajouter que la ressource la plus importante de ce pays est la jeunesse. Étant père de 7 enfants et grand–père de 25, j'ai de graves inquiétudes. Je suis heureux que notre gouvernement soit en train de mettre sur pied le Service jeunesse, qui permettra de remettre les jeunes Canadiens au travail.

Pour terminer, j'aimerais dire qu'avant de venir à la Chambre, je me suis engagé auprès de mes électeurs à me battre avec toute l'énergie dont je suis capable pour m'assurer que leurs intérêts soient bien servis. À ces fins, je leur promets d'être accessible et de leur rendre des comptes.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député de South West Nova. Je lui fais confiance sur la description de la problématique de son comté. Il parlait de réduction de quotas, de la pêche, des activités minières qui sont en difficulté, du textile et enfin de la décroissance de l'agriculture, ainsi que des petites et moyennes entreprises qui seraient aussi en difficulté.

Il a parlé de tous ces problèmes, mais je n'ai pas senti dans son discours des solutions à ces problèmes. Ce qui m'a semblé être une description qui pourrait s'appliquer à plusieurs régions ou sous–régions, à travers le Canada. C'est un problème finalement, à mon avis, qui résulte en partie de l'éloignement du gouvernement central pour ces régions.

Comme je suis critique à la jeunesse et qu'il a ouvert une certaine porte sur le programme du Service jeunesse, je voudrais juste attirer son attention, à tout le moins sur les modalités qui ont été jusque là exprimées lors des consultations auprès des organismes responsables, et lui demander si, par exemple, il trouve qu'un montant de 61 $ par semaine, pour des jeunes, serait une solution économique pour sa région?

[*Traduction*]

M. Verran: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question.

Nous avons probablement des régions rurales semblables, au Québec et en Nouvelle–Écosse. Je trouve en effet que, pour certaines choses, le gouvernement est trop centralisé. Certains bureaux devraient être installés dans les régions où s'exercent les activités qu'ils sont chargés d'administrer.

Pour ce qui est des jeunes, je crois que le député m'a entendu dire que je m'intéresse de près aux jeunes, parce que j'ai moi–même de nombreux petits–enfants. Pour le moment, je sais que le ministre a bien travaillé et qu'il est en train d'organiser un programme de formation destiné aux jeunes.

Dans une large mesure, ce programme représenterait un avantage incomparable par rapport à ce qui existait dans le passé. Au tout début, le programme peut ne pas être très complet, mais ce sera certainement un bon départ. Je suis sûr qu'il se diversifiera avec le temps et qu'il favorisera la prospérité de nos jeunes.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, permettez–moi de vous féliciter pour votre nomination à la présidence.

Je sais que vos électeurs de Stormont—Dundas sont très fiers des efforts que vous avez consacrés, depuis que vous êtes à la Chambre des communes, à leurs causes et à la solution de leurs problèmes. Je suis convaincu que vous poursuivrez ces efforts, mais vos électeurs peuvent maintenant être fiers aussi du leadership que vous exercerez à la Chambre. Je vous en félicite. Un député a plaisanté plus tôt en faisant allusion à la plus belle circonscription du pays. À mes yeux, la question ne se pose même pas; la plus belle est celle qui conquiert votre coeur et dans mon cas, c'est Essex—Kent. Essex—Kent est la circonscription la plus méridionale du Canada. Elle occupe le sud–ouest de l'Ontario, une région rurale et agricole, parsemée de petites villes.

• (2125)

L'inquiétude est énorme dans les régions rurales du Canada; on y est très préoccupé par l'agriculture et les problèmes de cette industrie. En fait, c'est à peu près la seule industrie qui soit à la merci du climat et du temps qu'il fait, de forces extérieures que ni les gouvernements ni qui que ce soit ne peuvent maîtriser. Par conséquent, elle traverse parfois des périodes très difficiles, même si les agriculteurs disposent de la meilleure technologie possible. Même les meilleurs producteurs connaissent des périodes des plus rudes.

La semaine dernière, nous avons eu du froid intense dans notre circonscription et une grande part de la production de fruits tendres est maintenant menacée à cause du gel. Voilà la réalité de l'agriculture; elle n'est pas protégée contre les éléments. Il faut donc que les gouvernements analysent très attentivement l'économie d'une grande part des régions rurales du Canada.

Il est certain que dans Essex—Kent, les gens sont dynamiques, ils travaillent fort, ils sont instruits, ils font de leur mieux pour réaliser tout leur potentiel et saisir toutes les occasions. Mais ils ont parfois besoin d'aide de la part du gouvernement. À mon avis, l'appui du gouvernement est une préoccupation constante des agriculteurs à l'heure actuelle et on devrait veiller à ce que leurs voix soient entendues et à ce qu'ils soient bien représentés.

Je crois que le gouvernement libéral fera droit à ces attentes et à celles qui ont été énoncées pendant la campagne électorale.

On a fait référence au livre rouge à d'innombrables reprises au Canada. Cet ouvrage n'est pas né spontanément en période d'élection. Sa publication a été précédée de trois années de consultations, de dur labeur, de tables rondes et d'efforts qui ont abouti à la politique et aux énoncés qu'il contient.

Nous avons tenté d'énoncer en 125 pages les préoccupations et bon nombre des solutions que les Canadiens attendaient d'un gouvernement libéral. Il ne fait aucun doute qu'à mesure que les Canadiens prenaient connaissance du contenu du livre rouge, ils étaient heureux des solutions proposées par le gouvernement libéral. C'est la raison pour laquelle le caucus libéral, qui forme le gouvernement, compte actuellement 176 députés.

Le discours du Trône reprend fidèlement le contenu du livre rouge mis au point pendant la campagne électorale. Il contient sans aucun doute l'ébauche de la voie que nous devons suivre. Le discours du Trône n'est pas un long énoncé politique de 50, 60 ou 80 pages, mais un document raisonnablement court, concis, qui reflète fidèlement le contenu du livre rouge et énonce les promesses et préoccupations formulées par le gouvernement libéral. Il est important que les gouvernements aillent de l'avant.

La principale préoccupation dont on ait parlé dans ma circonscription et dont les collègues à qui j'ai parlé d'un bout à l'autre du pays ont également pu prendre connaissance est la création d'emplois. Nous estimons que le gouvernement a pris la direction qui conduit à la création d'emplois. Le programme d'infrastructure national mis en place vise à permettre à chaque localité au Canada de recevoir une aide immédiate du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des gouvernements municipaux, afin de créer de nouveaux emplois dans leurs régions respectives.

Chaque député verra dans sa circonscription des programmes de mise en oeuvre de la nouvelle politique de création d'emplois. Je suis convaincu que lorsqu'on a publié dans ma circonscription, il y a deux jours, les montants qui seraient mis à la disposition des localités afin de stimuler et de lancer des programmes de création d'emplois, et de créer ultimement des emplois à plus long terme, la population a éprouvé beaucoup de satisfaction. La communication que j'ai reçue, il y a à peine deux jours, fait état d'une réaction extrêmement positive partout dans ma circonscription.

• (2130)

Le Programme national d'apprentissage, qui doit aider les chômeurs à se recycler et à se perfectionner, est là. C'est un moyen stratégique pour que les Canadiens possèdent les compétences dont les entreprises ont besoin. Il est très important que les entreprises, les gouvernements et les travailleurs se donnent la main pour qu'il y ait une création d'emplois et du recyclage, car ce sont ces mêmes entreprises, gouvernements et travailleurs

qui en bénéficieront; en fait, c'est tout le Canada qui en bénéficiera.

Voilà le genre de résultats que produisent les programmes nationaux d'apprentissage.

On créera un Service jeunesse pour faire entrer nos jeunes sur le marché du travail. Les jeunes, dont 19 p. 100 sont actuellement au chômage, doivent dénicher un premier emploi, ils doivent établir des curriculum vitae. Ils pourront y parvenir, grâce à ce Service jeunesse. Étant donné le taux de chômage élevé, il est merveilleux de penser qu'on leur donnera cette possibilité et de constater que le gouvernement adopte des lignes directrices pour garantir la mise sur pied du Service jeunesse.

Les entreprises ont toujours beaucoup de difficulté à obtenir des capitaux lorsque les temps sont durs. C'est une des plaintes que des entreprises m'ont formulées. Le gouvernement fera tout son possible pour garantir que des capitaux soient disponibles à des fins d'expansion, d'amélioration ainsi que d'exploitation courante.

Je pense qu'il est aussi important de se rendre compte qu'une des principales plaintes des entreprises, c'est la quantité énorme d'écritures administratives qui leur est imposée. En effet, la paperasse ne cesse d'augmenter. Notre gouvernement veut créer des programmes visant à réduire le fardeau administratif et à fournir, par tous les moyens possibles, du soutien aux entreprises. Son initiative réjouira tous les gens d'affaires du pays.

Enfin, il importe de mentionner que le fonds d'investissement canadien viendra en aide aux industries de pointe. Nous savons que les emplois de demain seront créés si nous appuyons le développement des technologies de pointe et allons de l'avant à mesure que de nouveaux horizons s'ouvrent.

La dette et le déficit inquiètent les Canadiens de toutes les régions du pays. Le Parti réformiste a beaucoup parlé de la dette et du déficit. Le premier ministre ne s'est pas contenté d'en parler, il a pris des mesures concrètes et importantes qui touchent sa propre vie.

En décidant de voyager en Chevrolet plutôt qu'en limousine, il envoie un message très clair aux Canadiens. Le premier ministre a réduit son personnel de soutien, vendu l'Airbus, nommé un Cabinet réduit, entrepris par l'intermédiaire du ministre des Finances des consultations publiques sur le budget, et il parle maintenant de restructurer certaines mesures fiscales, de supprimer les services gouvernementaux qui font double emploi, d'annuler le contrat des hélicoptères, toutes mesures dont nous pouvons être très fiers. Ce sont des mesures qui vont améliorer la situation financière de notre pays et qui vont aussi redonner confiance aux Canadiens en leur montrant que notre gouvernement est déterminé à s'engager dans la bonne direction.

L'intégrité était une préoccupation souvent exprimée par mes électeurs. Il nous faudra certes réaliser une réforme parlementaire considérable pour arriver à rehausser la crédibilité du Parlement canadien. On n'améliore pas son image en faisant des promesses, mais en passant à l'action. Je crois que la nomination d'un conseiller chargé de l'éthique afin, sinon de mettre fin au démarchage, du moins d'assurer une plus grande transparence des rapports entre le gouvernement et les lobbyistes, est extrêmement importante.

Nous savons aussi qu'en élargissant les débats à la Chambre des communes, on donnera aux députés l'occasion de participer plus étroitement à l'élaboration des politiques gouvernementales et des lois. Cela permet aux députés de mieux faire valoir leur point de vue sur les dossiers de l'heure.

• (2135)

Nous avons eu le débat sur le maintien de la paix, celui sur les missiles de croisière et nous aurons un débat prébudgétaire où les députés pourront exprimer leur point de vue avant qu'une motion soit présentée et que personne ne puisse plus y rien changer.

La modification des structures des comités est aussi très importante pour la Chambre des communes. Lorsque je pense aux suggestions qui ont été faites au sujet des finances publiques et du fonctionnement du gouvernement, et lorsque je pense aux défis auxquels est confronté le gouvernement, je crois que l'on peut s'attendre à des consultations publiques, que les députés auront davantage l'occasion d'exprimer leurs préoccupations, et que nous aurons un gouvernement beaucoup plus représentatif des Canadiens.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt ce que le député avait à dire, particulièrement vers la fin de ses remarques.

Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je veux féliciter le député de son discours. Je crois qu'il a parlé du fond de son coeur et avec beaucoup d'éloquence. C'est merveilleux d'être capable de parler à la Chambre sans devoir constamment se reporter à ses notes. Je reconnais que je n'en suis pas encore là.

Le député a dit quelque chose que j'aimerais clarifier dans mon esprit. Lorsqu'il a parlé d'améliorer son image, il a dit: «On améliore son image en passant à l'action.»

Je voudrais que le député me donne son opinion au sujet du mécanisme de révocation des députés proposé par notre caucus. Selon lui, comment pourrions–nous mettre en place un tel mécanisme?

M. Pickard: Monsieur le Président, cette remarque tombe à point nommé.

Les Canadiens n'ont pas gardé du gouvernement précédent le souvenir d'un gouvernement très ouvert. Nous n'avons certainement pas appuyé les politiques qui ont été proposées ici au fil des ans. Les Canadiens se sont sentis laissés pour compte. Même s'ils s'opposaient à de nombreux projets, le gouvernement n'a jamais accordé à leur opinion toute l'attention qu'elle méritait.

Contrairement à nos prédécesseurs, nous avons consulté les Canadiens pendant trois ans. Nous leur avons demandé ce qui les préoccupait. Nous avons essayé de faire des tables rondes et de l'ouverture d'esprit une règle de conduite. C'est pour cette raison que nous avons publié un livre rouge très concis.

Il importe de souligner que le gouvernement élargit maintenant les débats à la Chambre des communes de manière à permettre aux députés de faire part des préoccupations de leurs électeurs avant que le projet de loi soit rédigé et qu'ils en soient saisis. C'est tout à fait nouveau de pouvoir exprimer ici les préoccupations de ses électeurs et de pouvoir préalablement faire ses observations.

Je ne suis pas en faveur des mesures préconisées par le Parti réformiste. Je crois aux orientations que nous préconisons, soit l'ouverture d'esprit et la consultation avant l'adoption de mesures. C'est extrêmement important. Cela confère au député plus de pouvoir à la Chambre et cela permet à ses électeurs d'exprimer leur opinion avant le dépôt d'un projet de loi.

M. Paul Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je ressens comme un privilège de prendre la parole pour la première fois à la Chambre pour y prononcer mon premier discours.

Je voudrais exprimer ma gratitude aux électeurs de New Westminster—Burnaby qui m'ont choisi le 25 octobre 1993 pour les représenter à la Chambre des communes. M. McVey, qui m'enseignait à l'école primaire, doit sourire aujourd'hui.

• (2140)

New Westminster est l'ancienne capitale de la Colombie–Britannique. La ville a en fait reçu ce nom de la reine elle–même. On l'appelle maintenant avec fierté la ville royale. La ville de Burnaby constitue une grande agglomération urbaine, résidentielle, s'étalant entre Vancouver et New Westminster.

Établie sur les rives du fleuve Fraser, New Westminster a été témoin de beaucoup d'événements historiques, dont la ruée vers l'or de 1858 et le terrible incendie qui en a malheureusement détruit le centre–ville. Ces dernières années, elle est devenue un centre de transformation des produits forestiers. Avec la perspective de l'étalement urbain, l'importance géographique de New Westminster s'est trouvée éclipsée, mais maintenant, la revitalisation des quais et les liaisons par aérotrain suscitent une très forte croissance de la ville.

New Westminster est fière de son histoire, depuis les premiers jours de la province jusqu'à sa renaissance comme centre important en Colombie–Britannique. La ville de Burnaby a connu une formidable croissance surtout avec l'apparition de Metrotown, avec un mélange agréable de parcs, de centres de loisirs et de bibliothèques.

Je me réjouis de pouvoir dire que tandis qu'Ottawa est couverte de neige et grelotte aujourd'hui sous un froid polaire, les pelouses sont vertes dans ma circonscription et les fleurs commencent à apparaître. Même si nous n'avons pas vu tomber de neige cette année dans ma circonscription, je tiens à dire qu'il ne pleut pas tous les jours dans New Westminster—Burnaby.

Tout comme dans d'autres villes, les problèmes de la sécurité publique dans les rues et de l'exercice équitable du système judiciaire pour rendre justice aux victimes et imposer un juste châtiment aux délinquants continuent de couver.

Pour focaliser mes observations, je voulais commenter un paragraphe du discours du Trône où il est question de la sécurité publique et de la prévention du crime. En écoutant le discours du Trône, c'est avec un mélange de stupéfaction et d'incrédulité que j'ai constaté que les priorités étaient mal placées. Une question qui se pose partout au Canada est celle de la Loi sur les jeunes contrevenants. Pourtant, elle n'est même pas mentionnée dans le discours du Trône.

Dans New Westminster—Burnaby, on n'a pas réclamé à grands cris des modifications à la Loi sur les droits de la personne ou le rétablissement du programme de contestation judiciaire. Il a fallu que nous interrogions le ministre pour qu'il parle de la Loi sur les jeunes contrevenants. Ces dernières heures, le ministre de la Justice a indiqué une certaine orientation, mais sans grande précision.

Soyons clairs. Les gens de ma circonscription s'indignent des déficits, du gaspillage éhonté auquel se livre le gouvernement, du manque de leadership en matière financière. Mais s'il est une loi qui a mauvaise réputation, c'est bien la Loi sur les jeunes contrevenants.

Comme spécialiste du droit pénal, j'ai pris part aux consultations nationales qui ont abouti à la loi adoptée dans les derniers jours de l'ancien gouvernement libéral. Je me rappelle qu'en 1984 le gouvernement de l'époque parlait à profusion de l'efficacité du compromis réalisé avec les provinces. Mais je me rappelle aussi que d'autres faisaient valoir que c'était une loi viciée.

Le verdict de ma collectivité est tombé. La loi a très peu d'appuis. En fait, je ne connais aucun policier qui l'appuie. La loi est maintenant en vigueur depuis 10 ans et, pendant ce temps, bien peu l'ont défendue.

Cette loi viciée a été portée devant les tribunaux à maintes reprises pour y être clarifiée. Elle a également été modifiée à quelques reprises par les conservateurs. Cependant, la Loi sur les jeunes contrevenants reste encore la loi la plus abhorrée du public.

Le titre de la Loi sur les jeunes contrevenants dit à qui la loi s'adresse. En tant que professionnel à qui il revient d'appliquer la loi, j'estime que la Loi sur les jeunes contrevenants devrait s'appliquer aux jeunes contrevenants et non aux jeunes adultes.

Si le ministre de la Justice ne touche pas à la loi et à ses dispositions confuses, il pourrait au moins faire quelque chose pour changer l'attitude des gens face aux jeunes contrevenants. Au paragraphe 2(1), sous la définition de «jeune», il pourrait substituer le chiffre 10 au chiffre 12, et le chiffre 16 au chiffre 18. Deux chiffres seulement.

Le gouvernement pourrait changer uniquement ces deux chiffres au début de la loi, ce qui modifierait fondamentalement l'administration de la justice au Canada. Mais je doute qu'il ait ce courage. Le discours du Trône montre que ses priorités sont mal placées. Dans ses réponses jusqu'à maintenant, le ministre indique qu'il ne ferait que certaines modifications de forme.

Cependant, la population n'a jamais accepté la portée de cette loi. Je reçois également des appels sur ce que le gouvernement veut vraiment dire quand il énonce dans le discours du Trône que «des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne seront proposées». Il y a quelques articles de journaux, mais c'est à peu près tout.

• (2145)

Où est le mandat politique pour ce faire? À ma connaissance, il n'en est nullement question dans l'infâme livre rouge des libéraux. D'où cela vient–il? De la gauche, peut–être? Où est le mandat politique qui permettrait de modifier fondamentalement la façon dont les Canadiens se définissent eux–mêmes? S'il est une bombe à retardement dans le discours du Trône, c'est bien celle–là.

Je demanderais au gouvernement de se montrer ouvert et de sonder la population à ce sujet. Les conséquences d'une telle mesure pour les politiques, Revenu Canada, les programmes de sécurité sociale, les compagnies d'assurances, les régimes de retraite et les conventions collectives sont énormes.

Le gouvernement veut peut–être garder ses intentions cachées jusqu'à la dernière minute. Je le mets au défi de nous les exposer dès maintenant et, si cela provoque une controverse nationale, eh bien soit. J'estime tout simplement que ce programme ne correspond pas du tout aux attentes de ma collectivité. Ça soulève la question de savoir quel groupe d'intérêt spécial a l'attention du gouvernement.

Au cours de notre campagne électorale, nous avons demandé aux gens ce qu'ils voulaient. Dans ma collectivité, il est clair que les gens veulent avant tout une réforme fiscale. Sur le plan judiciaire, ce qui les préoccupe surtout, c'est la Loi sur les jeunes contrevenants, et non la Loi canadienne sur les droits de la personne ou le Programme de contestation judiciaire.

Je rappelle au gouvernement qu'il doit faire attention à ce que les gens veulent, et non pas à ce qu'il pense que les gens ont besoin ou veulent. Plus précisément, les gens veulent que soit d'abord déposé avant tout un projet de loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants, qui ne soit pas superficiel et qui réponde aux préoccupations que je viens d'exposer.

Je désire, par ailleurs, féliciter le gouvernement d'avoir permis un débat libre sur le maintien de la paix et sur les essais du missile de croisière. Je suis convaincu que les divers états d'esprit de la population étaient exprimés par les députés au grand dam des médias qui semblaient préférer l'ancienne version qui consistait à publier un énoncé de principe bien ficelé précisant la position gouvernementale du moment.

Le dossier de la réforme fiscale a été abordé et son étude se poursuit. Pour l'instant, on n'en est encore qu'au stade de la discussion, comme en témoigne la conduite de certains ministres qui n'ont pas encore compris le message sur les modalités d'utilisation des avions gouvernementaux. Il semble bien que le Code criminel fera l'objet d'un débat.

Il reste cependant la réforme parlementaire. Je le répète, je trouve encourageante l'ouverture d'esprit manifestée dans les débats engagés jusqu'ici. Néanmoins, je me demande si le premier ministre ne pourrait pas aller un peu plus loin en déclarant à la Chambre qu'aux yeux du gouvernement, le rejet d'une motion présentée par lui, y compris celui d'une mesure financière, ne constituera une expression de défiance que si le vote est immédiatement suivi de l'adoption d'une motion de censure en bonne et due forme.

Les Canadiens pourront enfin exaucer leurs voeux de se faire entendre sur des questions qui modifient en profondeur la façon dont ils se définissent. Le référendum a été le point tournant, mais le droit criminel constitue également un élément important.

Cependant, l'air frais dont nous avons un besoin encore plus grand que les 199 nouveaux députés, dont nous apprécions la présence à la Chambre des communes, c'est un changement d'attitude de la part d'un seul homme, le premier ministre. Il peut rassembler le courage qu'il faut pour nous propulser dans une nouvelle ère de démocratie. Comme le premier ministre souhaite laisser sa marque dans l'histoire du Canada, je crois que c'est sur ce plan–là qu'il peut y réussir.

Il ne s'agit pas là d'une question stratégique d'appui du caucus ou de préoccupations d'initiés. Il y a de nombreuses années, le premier ministre de la Grande–Bretagne avait fait valoir ces mêmes arguments dans sa répugnance à abolir l'esclavage. Ce changement était indiqué—autrefois comme aujourd'hui—, les gens étaient prêts à cela, mais le désir d'avoir un caucus uni et des magouilles parlementaires ont retardé pendant trop longtemps une mesure que ce pays réclamait. À mon avis, les Canadiens veulent que le premier ministre prenne cette mesure pour les libérer de l'esclavage de la solidarité du caucus. Cette seule mesure pourrait rendre la Chambre plus pertinente aux yeux de ceux qui nous y ont envoyés.

En conclusion, je m'engage à collaborer lors de l'examen des projets de loi et à en faire une critique constructive. Le plus souvent, je garderai pour moi mes opinions personnelles, je prêterai grande attention aux désirs de mes électeurs, et j'essaierai de représenter le spectre politique le plus vaste possible. Cette Chambre n'appartient pas aux parlementaires mais au peuple. Je m'engage à me comporter en fonction de ce fait car je suis convaincu qu'en fin de compte, si on dit l'entière vérité aux gens, un consensus émerge qui est plus raisonnable que tout ce qu'un technocrate aurait pu concevoir.

Enfin, lorsque le gouvernement présentera son programme législatif, qu'il laisse les gens s'exprimer et nous nous serons acquittés de notre devoir. Si le gouvernement tient compte des idées issues de la base, il ne peut se tromper. Prêchez par l'exemple et les sacrifices et vous aurez la nation derrière vous.

Le président suppléant (M. Kilger): J'aurais quelque chose à proposer à la Chambre. Nous allons bientôt ajourner, à 22 heures. Le député d'Elk Island aimerait prendre la parole. Si la

Chambre consentait à renoncer aux cinq minutes réservées à la période des questions et observations après l'intervention du député de New Westminster—Burnaby, je pourrais immédiatement donner la parole au député d'Elk Island avant l'ajournement. Y a–t–il consentement?

• (2150)

Des voix: D'accord.

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, conformément à l'usage, je vous félicite d'avoir accédé à la présidence et je tiens à vous assurer de mon respect et de ma collaboration. Je considère comme un grand privilège d'avoir été choisi par les électeurs d'Elk Island pour les servir au Parlement.

Comme l'ont fait avant moi la plupart des autres députés, je remercie les nombreuses personnes qui ont voté pour moi et qui m'ont aidé à obtenir cet honneur. Je tiens en particulier à remercier mon épouse Betty et ma famille pour les sacrifices dont ils ont fait preuve, pour leur soutien et leur confiance.

La circonscription d'Elk Island, située immédiatement à l'est d'Edmonton, en Alberta, est connue pour son parc national Elk Island, exploité par Parcs Canada.

La circonscription compte environ 85 000 habitants, dont une bonne partie vit à la campagne et sur les fermes. La population oeuvre dans les usines, l'industrie chimique et l'agriculture. On compte également de nombreuses petites sociétés et autres genres d'entreprises qui contribuent à l'activité économique et au bien–être de la communauté et du Canada. Une bonne partie de la population travaille aussi dans la ville d'Edmonton.

Je suis heureux et reconnaissant d'être Canadien. Je me souviens que lorsque j'étais jeune, mes parents et grands–parents, qui étaient immigrants, parlaient avec leurs amis des épreuves et de l'absence de libertés qui les avaient poussés à émigrer vers ce qu'est le Canada, pays d'espoir.

Plus récemment, mon fils Brent a travaillé comme bénévole dans une agence d'aide dans des pays comme le Soudan, le Kenya, la Somalie, la Bosnie et la Croatie, où il a aidé des personnes très éprouvées par la guerre.
Nous avons été profondément émus lorsqu'il nous a parlé d'enfants, de jeunes, de femmes et d'hommes qui mouraient de faim ou subissaient d'intenses souffrances à cause du manque d'humanité et de l'agressivité d'autres personnes. Je suis très heureux que les Canadiens règlent leurs affaires par la raison et non pas par les armes.

Je voudrais faire mon discours dans cette optique. J'entends profiter de la qualité de vie dont nous bénéficions au Canada pour travailler à faire en sorte que nous ne perdions pas les libertés et les privilèges que nous avons. J'espère aussi que nous pourrons continuer de partager notre richesse avec les nombreux infortunés de notre monde éprouvé, et que nous continuerons de les aider.

On aura peut–être l'impression que je me plains quand j'attire l'attention sur les lacunes des anciens gouvernements. C'est que je crains beaucoup que nous ne perdions tout ce que nous donne notre merveilleux pays à cause de la mauvaise gestion des gouvernements des 30 dernières années.

Il me semble indéniable que les politiques mises en oeuvre par les libéraux et les conservateurs dans le passé nous ont rendus esclaves de la dette et j'espère que le nouveau gouvernement aura la capacité et la volonté politiques de commencer à changer les choses.

Souvenons–nous qu'aucun pays au monde n'est autant favorisé que le Canada. Nous sommes les heureux héritiers d'un riche patrimoine de ressources naturelles: poissons, forêts, immenses champs de céréales, pétrole, gaz et eau en abondance, paysages spectaculaires qui attirent les touristes de partout vers notre magnifique pays, de Terre–Neuve à la Colombie–Britannique et jusque dans le Grand Nord.

Je pourrais continuer ainsi et ajouter en plus l'incommensurable richesse que constitue notre population. Nous sommes tous des immigrants, même ceux que nous appelons avec fierté les autochtones. À l'origine, les premières nations qui sont arrivées ici venaient d'une autre partie de la planète. Puis il y eut, bien sûr, les Français et les Anglais, mais aussi les Scandinaves, les Orientaux, les Européens et les Africains. La liste est trop longue, j'arrête ici. Au fil des ans, nous avons vécu ensemble dans l'harmonie et la coopération.

Monsieur le Président, vous ne pouvez savoir à quel point ça me blesse d'entendre parler ceux qui souhaitent la division de ce pays. Si le Canada n'est pas assez grand pour nous tous, comment pouvons–nous espérer que les autres nations du monde cessent de s'affronter et de se faire la guerre?

J'aimerais faire comprendre à mes amis qui siègent ici, près de moi, à quel point nous souhaitons qu'ils changent d'idée et ne quittent pas le Canada, à quel point nous aimerions qu'ils donnent encore une chance à ce remarquable pays, à quel point nous voulons qu'ils cessent de dire «le Canada et le Québec» et qu'ils disent plutôt «le Québec et les autres provinces du Canada».

• (2155)

Pourraient–ils envisager de faire ce que nous avons fait dans l'Ouest? Durant des années et des années, la Constitution nous a coûté beaucoup plus d'argent qu'elle ne nous en a rapporté. Pourtant, durant toutes ces années, nous avons pratiqué ce que bon nombre d'entre nous ont appris au catéchisme, soit le partage et le rejet de l'égoïsme. Nous avons appris à donner sans attendre de récompense.

Par contre, je dois être honnête. Notre patience a souvent été mise à l'épreuve et nous avons bien hâte au jour où toutes les provinces seront capables de se débrouiller seules et de réduire leur dépendance envers les autres. C'est très encourageant de voir que d'autres pratiquent aussi la générosité et le partage. Nous souhaitons ardemment que tous les Canadiens et toutes les provinces vivent dans la paix et l'harmonie, en partenaires égaux au sein de la Confédération.

C'est volontairement que j'ai fait cette petite digression par rapport à la question de la dette. J'ai pensé que ce serait une bonne idée de souligner les avantages dont nous bénéficions, mais revenons au problème de la dette galopante. Comment est–il possible qu'avec autant de richesses naturelles et humaines, les gouvernements précédents aient réussi à nous enliser aussi profondément dans les dettes? Est–il même encore permis d'espérer?

Le gouvernement propose, dans son discours du Trône, d'emprunter davantage pour créer de l'emploi. Il dira qu'il n'emprunte pas davantage, qu'il ne fait que dépenser l'argent qu'il a économisé en annulant l'achat d'hélicoptères ou autrement, mais le fait est qu'on prévoit encore un déficit de taille pour le prochain exercice. Cela veut dire que tout ce qu'on fera, on le fera avec de l'argent emprunté.

Il est évident que la population de notre grand pays, dans un esprit de sagesse collective, réclame de plus en plus que nous vivions selon nos moyens. J'aurais aimé savoir comment expliquer tout cela de façon tellement vibrante et convaincante que le gouvernement majoritaire d'en face en aurait modifié ses politiques fiscales, pour tenir compte des faits que je présente.

J'ai été élu en grande partie grâce à l'engagement qu'a pris le Parti réformiste de réduire le déficit et la dette. Dans ma circonscription, il y a cinq électeurs qui ont voté pour le programme de restrictions financières du Parti réformiste contre deux électeurs qui ont choisi le programme des libéraux, qui prévoit emprunter encore pour dépenser davantage. Même en Ontario, où le gouvernement a remporté un nombre écrasant de sièges, près de un million de personnes se sont prononcées en faveur des restrictions financières.

J'aurais été tellement satisfait si nous avions eu au moins un engagement de la part du gouvernement d'établir par écrit des buts réalistes et de limiter les dépenses. Il est peu probable qu'on puisse un jour atteindre un objectif quand on ne veut même pas en parler.

Au cours de la campagne, un fait m'a grandement impressionné. Nous n'avons pas le moindre mécanisme pour vraiment contrôler les dépenses. Nous n'avons aucun moyen de garantir que les souhaits de nos électeurs, des contribuables, sont inscrits dans l'ordre des travaux du gouvernement pour qu'on y donne suite. J'apprécie la nouvelle transparence du gouvernement. Il rompt avec la tradition en organisant des débats sur diverses questions, dont le budget, avant que les décisions ne soient prises.

Toutefois, nous n'aurons pas véritablement la liberté d'exprimer l'opinion des électeurs que nous représentons tant que nous n'aurons pas des votes libres, même sur le budget. Cela ne sera possible que lorsque l'on aura accepté que le rejet d'un projet de loi ne signifie pas automatiquement la défaite du gouvernement. Si l'on doit voter oui, même lorsqu'on est en désaccord, alors on n'a pas vraiment de choix.

Je demande respectueusement, mais sérieusement, au gouvernement qu'il donne aux députés des deux côtés, les représentants démocratiquement élus de la nation, la liberté de renvoyer le budget aux fonctionnaires s'il n'est pas assez bon. Qu'ils l'améliorent et qu'il ne soit adopté que lorsque la majorité des membres de cette assemblée l'auront trouvé acceptable en l'absence de toute pression.

Je termine mon discours par une promesse, non seulement à la Chambre, mais également aux habitants d'Elk Island qui m'ont élu et aux autres Canadiens qui s'attendent à ce que le Parlement fasse preuve de leadership. Je ferai tout mon possible pour contribuer à instaurer la responsabilité financière dans cet endroit. J'exercerai toute l'influence possible pour changer la façon dont fonctionne le Parlement, de sorte qu'il devienne un endroit meilleur et plus démocratique.

Nous aurons ainsi, je pense, un pays meilleur. Non seulement nous jouirons d'une plus grande prospérité et d'un mieux-être, mais nous aurons également la liberté et la capacité d'aider davantage les autres.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 22 heures, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

[*Traduction*]

Le vendredi 28 janvier 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 27 janvier, de la motion: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je suis honorée de prendre la parole à la Chambre à titre de députée de Sudbury et aussi à titre de ministre de la Santé du Canada pour développer un certain nombre de thèmes soulevés dans le discours du Trône.

Le 25 octobre 1993, les Canadiens et Canadiennes de toutes les régions du pays ont fait parvenir un message clair aux politiciens—il y a des principes, des politiques et des programmes qui doivent être maintenus parce qu'ils font partie de notre patrimoine national, de notre structure nationale.

Au rang des programmes fondamentaux à conserver se retrouve notre système national de santé qui représente pour de nombreux Canadiens et Canadiennes l'essence même de notre expérience unique comme pays.

Notre système de santé fait toujours l'envie des autres peuples de la terre. De nombreux Canadiens suivent de près ce qui se passe chez nos voisins américains qui tentent de résoudre les problèmes qui se posent quant à l'amélioration de leur propre système de santé. Dans un sens, les débats qui se déroulent chez nos voisins du Sud ont servi à nous conscientiser sur notre système à nous que nous avons peut–être déjà tenu pour acquis.

[*Français*]

Je sais fort bien qu'il s'exerce des pressions d'ordre financier sur notre système de soins de santé. En tant que Canadiens et Canadiennes, nous devons faire des choix critiques si nous voulons préserver et améliorer le système de santé qui nous tient à coeur.

• (1005)

[*Traduction*]

Les défis qui se posent à notre système de santé sont consternants. Nous ne pouvons isoler les problèmes de santé des autres politiques publiques—économiques, sociales, environnementales et même politiques. Alors que les gouvernements, à tous les paliers, cherchent des moyens pour assurer leur développement et leur croissance, moi je vous dis: voyons notre système de santé, pensons à la santé des Canadiens et Canadiennes. Un Canada en santé est un Canada riche. J'ajouterais que l'inverse est aussi vrai.

[*Français*]

Un enfant qui se présente à l'école sans avoir mangé à sa faim ou s'être reposé suffisamment peut–il absorber la masse de connaissances requises pour le préparer à l'économie de demain? Un travailleur dépendant d'alcool ou de substances prohibées peut–il s'attendre à donner un plein rendement? Pouvons–nous refuser aux Canadiens et Canadiennes l'accès à la recherche et aux nouveaux traitements du secteur de la santé qui peuvent améliorer leur qualité de vie?

[*Traduction*]

La santé des Canadiens et Canadiennes est une chose précieuse pour notre pays, tout comme le système de santé mis en place pour l'assurer. Et lorsque nous avons un bien précieux, nous devons le protéger. Le gouvernement actuel et son ministre de la Santé ont bien l'intention de protéger le système de santé du Canada pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Notre approche est directe—nous voulons améliorer le système actuel non pas par des changements radicaux de ses principes fondamentaux, mais par l'élaboration de solutions créatives aux problèmes qui ont surgi à mesure que le système croissait et évoluait. Il s'agit d'une démarche qui consiste à accroître la valeur réelle de notre régime, tout en sauvegardant ses valeurs acquises.

[*Français*]

Accroître la valeur réelle de notre régime tout en sauvegardant ses valeurs acquises, cela signifie que nous allons respecter les cinq principes contenus dans la Loi canadienne sur la santé, qui a si bien servi les Canadiens et Canadiennes depuis plus d'un quart de siècle.

Permettez–moi de répéter ces cinq principes, d'abord parce que cette Chambre compte de nombreux nouveaux députés, et ensuite parce que ces principes sont d'une importance vitale pour les débats qui ne manqueront pas de se faire au cours des mois qui viennent.

En premier lieu, l'universalité: le système de santé du Canada doit s'appliquer à tous les Canadiens et Canadiennes.

Deuxièmement, la transférabilité: les Canadiens doivent pouvoir profiter du système là où ils ont choisi de vivre.

Troisièmement, l'intégralité: il doit inclure tous les services médicaux nécessaires.

Le quatrième principe est l'accessibilité. Aucun Canadien ou Canadienne ne doit être privé de l'accès au système de santé. Cela veut donc dire qu'il ne doit pas y avoir de ticket modérateur. Le présent gouvernement ne peut accepter aucune mesure qui constitue une taxe sur la maladie.

Le cinquième principe est la gestion publique. La santé des Canadiens et Canadiennes représente un important bien national et elle doit être administrée dans son ensemble par le secteur public sur une base non lucrative.

[*Traduction*]

Même si ces principes sont fermement enchâssés, il existe d'énormes possibilités d'améliorer notre système de santé. Puisque le système de santé représente un bien national d'une si grande importance, il est essentiel que nous dirigions tous les Canadiens et Canadiennes à travailler en collaboration à son renouvellement et à son amélioration future.

Il y a presque unanimité sur le fait que nous devons avoir un système de santé plus efficace et sur ce qu'il devrait être demain. On ne s'entend toutefois pas sur la façon d'y parvenir. Ce ne sont pas des questions faciles et un dialogue national pourra dégager le consensus nécessaire à toute amélioration future.

C'est l'idée directrice derrière notre déclaration de créer un forum national sur la santé qui sera présidé par le premier ministre du Canada.

• (1010)

L'engagement personnel du premier ministre indique bien l'importance que nous attachons à cette question de notre bien–être national.

[*Français*]

Je sais que certains Canadiens et Canadiennes en ont soupé de toutes ces consultations des groupes de travail et d'autres mécanismes mis en place par le gouvernement précédent pour étudier la question *ad nauseam*. Nous savons que les Canadiens et les Canadiennes apprécient leur système de soins de santé. Nous savons qu'ils s'opposent farouchement à tout ticket modérateur et nous savons qu'ils s'attendent à ce que le gouvernement fédéral continue à jouer un rôle important à cet égard.

Laissez–moi vous donner l'assurance que le gouvernement actuel écoute ces messages et saura y donner suite. Nous ne voulons pas doubler les mécanismes existants de coopération et de collaboration. Nous voulons plutôt stimuler une discussion nationale sur une stratégie de santé pour le Canada, qui englobe tous les points de vue différents, y compris ceux des utilisateurs.

Nous reconnaissons aussi que le gouvernement fédéral n'est pas seul responsable de la santé des Canadiens et Canadiennes. Nous ne pouvons et ne voulons faire cavalier seul. C'est pourquoi je discuterai de cette importante initiative avec mes collègues provinciaux quand nous nous réunirons à Ottawa les 8 et 9 février prochains.

Je veux souligner que je sais fort bien que les dépenses de soins de santé représentent 30 p. 100 des budgets des provinces et que les gouvernements provinciaux font d'importants efforts pour relever les défis qui se posent.

[*Traduction*]

Le forum national nous donnera l'occasion de nous pencher sur les questions et les défis de taille auxquels tous les gouvernements attachent une grande importance. Il contribuera à frayer la voie aux changements.

Toutefois, les gouvernements à tous les paliers ne peuvent non plus et ne doivent pas assumer toute la responsabilité de la santé des Canadiens et Canadiennes. Les médecins, les dispensateurs de soins de santé, le milieu de la recherche, l'industrie pharmaceutique et les autres industries connexes, les employeurs, les organisations d'employés et les consommateurs ont des rôles importants à jouer.

Nous espérons que le forum national sur la santé sensibilisera également les Canadiens et Canadiennes à un certain nombre de questions, dont plusieurs relèvent de leur propre contrôle, et renseignera la population sur les possibilités qui s'offrent aussi bien que sur les problèmes. Oui, chacun a un rôle à jouer. Même si la santé est une responsabilité collective, c'est aussi une responsabilité individuelle.

Nous devons être nous–mêmes nos propres gestionnaires personnels de notre santé. Plusieurs de nos choix personnels détermineront notre santé et notre qualité de vie. En regroupant ainsi tous ces participants, représentants des gouvernements et utilisateurs, dans cet exercice de renouvellement, je crois sincèrement que notre système de santé y gagnera sans douleur.

[*Français*]

Un secteur dans lequel j'estime qu'il y a place pour la collaboration est celui de la sensibilisation à la santé. À l'heure actuelle, tous les paliers de gouvernement se sont engagés dans des programmes de sensibilisation concernant des problèmes comme ceux de la toxicomanie et du SIDA. De meilleures coordinations entre les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux contribueront certainement à diffuser un message plus efficace et à en donner plus aux Canadiens et Canadiennes pour leur argent.

[*Traduction*]

Là où j'habite, à Sudbury, dans le nord de l'Ontario, les besoins en matière de santé et les services offerts peuvent ne pas être les mêmes qu'à Toronto, Montréal ou Vancouver. Toutefois, une bonne idée qui voit le jour à Sudbury, à Moncton ou à Red Deer peut aussi s'appliquer à tous les Canadiens et Canadiennes, peu importe où ils vivent. Il y a ainsi quantité de bonnes idées qui germent dans toutes les régions du Canada. Permettez–moi de donner quelques exemples aux députés.

Il existe depuis près de 20 ans un comité fédéral–provincial–territorial sur l'achat en commun de médicaments et de vaccins dont les efforts ont permis des économies réelles pour notre système de soins de santé. Lorsqu'un de ses membres a changé sa méthode d'achat des vaccins contre la rougeole, les oreillons et la rubéole pour se les procurer en vrac plutôt qu'en traitant

directement avec le fabricant, on a réalisé des épargnes de 68 p. 100.

● (1015)

Trois établissements scolaires en Ontario, y compris l'Université Laurentienne à Sudbury, mettent en place des programmes de premier cycle destinés aux sages-femmes, qui épargneront ainsi de l'argent en réduisant le nombre de visites prénatales par des médecins tout en offrant aux femmes enceintes des services de soins de qualité dans la communauté.

[*Français*]

Au Québec, il existe un programme unique de centres locaux de services communautaires, les CLSC, qui dispensent, sur le plan local, des soins de santé de façon efficace et amicale. Tous ces programmes constituent d'excellents exemples de ce que j'appelle une façon plus intelligente de dépenser.

En situant les programmes innovateurs dans une structure cohérente et en réunissant des gens capables de penser avec les administrateurs et les utilisateurs du système, je crois que nous aurons encore plus d'idées qui ajouteront de la valeur à tout notre cadre de santé au Canada.

Les comparaisons internationales nous montrent qu'il n'est pas nécessaire de verser plus d'argent dans le système afin de produire un meilleur régime de soins de santé pour tous les Canadiens et Canadiennes. Par exemple, des milliers de Canadiens et Canadiennes reçoivent tous les jours toutes sortes de traitements médicaux. Combien de ces traitements ont-ils été véritablement évalués pour savoir s'il n'y a pas de solution de rechange efficace et meilleure. Je crois que nous pouvons épargner des sommes considérables dans notre système de santé uniquement en procédant à une bonne évaluation de ce qui existe déjà.

[*Traduction*]

Un secteur qui mérite une attention toute particulière est celui de la santé des femmes. Une de nos initiatives, mentionnée dans notre livre rouge et dans le discours du Trône, sera la création d'un Centre d'excellence pour la santé des femmes.

Traditionnellement, le système de santé a été considéré comme neutre, mais la plupart des femmes et mêmes des adolescentes et des jeunes filles vous donneront des exemples frappants de la façon dont le système a un penchant pour les hommes. La question de la santé des femmes est un secteur qui demande sans tarder plus de recherche—comme l'a dramatiquement démontré le récent forum sur le cancer du sein. J'ajouterai que c'est une de mes priorités.

Voyons les choses en face. Il existe des différences biologiques fondamentales entre l'homme et la femme, et le sexe joue un rôle sur la distribution de plusieurs maladies au sein de la population. Les femmes sont sous-représentées dans de nombreux essais cliniques de médicaments et d'autres traitements, quand elles ne sont pas complètement exclues. Ce n'est pas seulement une politique à condamner, c'est aussi une mauvaise médecine.

Les femmes ont des affections particulières, comme l'ostéoporose et la ménopause, et elles méritent une attention égale depuis l'étape de la recherche jusqu'au traitement, aux soins et à la prévention. Nous devons faire avancer le système de santé à cet égard, non pas au détriment de la santé de quiconque, mais pour le bien de la santé de chacun et chacune.

Nous avons là-dessus aussi plusieurs idées dont l'établissement d'objectifs de recherche précis et le développement de programmes à l'intention de groupes comme les femmes immigrantes et les femmes autochtones dont les besoins particuliers n'ont pas toujours été adéquatement servis par notre système de santé.

[*Français*]

Toute discussion sur la santé des femmes doit également établir un rapport entre la violence familiale et la santé des femmes, des enfants et des autres personnes qui vivent au foyer. Mon collègue, le ministre de la Justice, est responsable de ce secteur, mais mon ministère va continuer de jouer un rôle important en ce qui concerne la prévention de la violence familiale et établir des partenariats avec les organismes non gouvernementaux et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Nous allons développer une stratégie nationale sur la santé des femmes, et mon ministère va travailler avec diligence et encore en collaboration avec nos partenaires pour mettre en place toutes les pièces de ce déséquilibre.

L'établissement d'un centre d'excellence pour la santé des femmes n'est que la première étape dans la recherche d'une solution. Ce dont nous avons véritablement besoin, c'est de recherche et de données sur lesquelles baser nos programmes et politiques futures.

[*Traduction*]

La prévention de la maladie constitue une responsabilité aussi importante que le traitement. Une des fonctions biologiques propres à la femme est la reproduction et notre gouvernement s'engage à améliorer tout le système de soutien pendant cette importante période de la vie de la femme en créant et en améliorant un programme de nutrition prénatale pour les femmes à faible revenu. Au Canada, il se produit entre 350 000 et 400 000 grossesses par an. De ce nombre, près de 10 p. 100 des femmes enceintes sont à risque à cause d'une santé déficiente ou d'une mauvaise alimentation. Or, une mauvaise alimentation est un facteur de risque pour les bébés qui voient le jour avec une insuffisance pondérale. À son tour, un faible poids à la naissance constitue un facteur déterminant dans près des deux tiers des décès qui se produisent chez les nouveau-nés, alors que les survivants sont plus exposés à des affections graves et chroniques.

● (1020)

Le coût qui en découle peut être astronomique. Pour les 21 000 bébés qui n'ont pas un poids satisfaisant à la naissance, les soins médicaux peuvent atteindre les 60 000 $ par enfant. À mesure qu'ils grandissent, ils risquent plus que les autres d'avoir une mauvaise santé et des troubles de développement qui les confinent à une vie dans la misère et la pauvreté.

Combien en coûterait-il pour éviter un tel désastre? Nous croyons que les dépenses se limiteraient à 300 $ ou 400 $ par femme enceinte, selon les circonstances. Comme on le voit, une bonne politique de santé est une bonne politique économique.

Des enfants en santé sont aussi une partie importante d'un programme que nous avons proposé pour les familles autochtones hors réserve des centres urbains et des grandes collectivités du Nord. Le programme d'aide préscolaire aux enfants autochtones assurerait de meilleurs programmes aux enfants d'âge préscolaire et comprendrait des éléments très importants, comme des conseils sur une bonne alimentation, de l'activité physique et des services de garderie.

Cependant, il fera aussi appel aux parents tant pour ce qui est de diriger le programme que d'apprendre. Le programme sera conçu et géré par les autochtones eux-mêmes au niveau communautaire et respectera les réalités culturelles et linguistiques. Nous songeons à consacrer 10 millions de dollars à ce programme durant sa première année d'existence, pour arriver à un total de 40 millions de dollars au cours de sa quatrième année.

Des programmes d'aide préscolaire peuvent aider à réduire certains effets de la pauvreté en stimulant le désir d'apprendre, en donnant une image de soi positive et en répondant aux besoins sociaux, émotifs et physiques de ces enfants vulnérables.

S'il réussit, et je suis certaine qu'il réussira, ce programme pourra être étendu aux autres enfants canadiens dans le besoin.

Les enfants représentent l'avenir même de notre pays et leur bien-être est la responsabilité de tous. Un enfant en santé et plein de confiance en lui peut se développer et grandir pour atteindre son plein potentiel. Nous en profiterons tous.

Au début des années 60, j'étais secrétaire d'un bureau de médecin chargée de percevoir les comptes en souffrance. Je sais donc à quel point un compte du médecin peut paralyser une famille et avoir un effet aussi dévastateur que toute maladie débilitante. C'est pour cela que je m'oppose au ticket modérateur. La compassion doit avoir priorité. Sans quoi nous faisons tout simplement de la santé un autre bien que l'on peut acheter ou négocier. Ce n'est pas ma façon de penser. Pour moi, c'est d'abord la personne qui compte. Je promets donc dans cette enceinte que l'aspect de la santé de la personne demeurera toujours la force qui gouvernera notre façon de penser.

Au cours des mois qui viennent, nous travaillerons avec tous les Canadiens et toutes les Canadiennes pour rendre encore meilleur un système de santé qui est déjà excellent. Les Canadiens et les Canadiennes ne doivent pas s'attendre à moins que cela et le gouvernement actuel saura tenir ses promesses.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Madame la Présidente, permettez-moi de vous féliciter pour votre nomination et de vous souhaiter un mandat des plus agréables. J'aimerais aussi féliciter la ministre pour son discours fort intéressant et ajouter que je n'ai eu l'occasion de la rencontrer que brièvement.

• (1025)

C'est sans doute grâce à ma longue expérience comme directrice d'école que j'ai cette faculté de pouvoir juger les gens dès la première rencontre. Je dois avouer aux députés de cette Chambre que la ministre m'a impressionné. Je sais qu'elle fera un excellent travail en sa qualité de ministre et elle peut compter sur notre appui. Je ne l'envie pas du tout; sa tâche est considérable.

J'aimerais cependant faire une remarque au sujet du ticket modérateur. Cette Chambre transfère aux provinces la responsabilité des services médicaux. L'Alberta se bat désespérément pour sauvegarder ses programmes de soins de santé. Il se pourrait que le gouvernement de cette province, sous la direction de M. Ralph Klein, et les Albertains décident d'un commun accord qu'il faut imposer une certaine forme de ticket modérateur en s'assurant que cette mesure ne nuira pas aux moins bien nantis.

Compte tenu qu'on demande à la province d'assumer ce genre de responsabilité, j'aimerais savoir pourquoi la ministre est d'avis que cette Chambre devrait intervenir dans la mise en place d'un tel mécanisme.

Mme Marleau: Monsieur le Président, je remercie le député de Wild Rose pour ses aimables paroles. Je constate effectivement que nous siégeons dans un nouveau Parlement, empreint d'une atmosphère nouvelle. Je ne me souviens pas d'avoir jamais entendu ce genre de paroles aimables dans le Parlement précédent.

Je rappelle au député de Wild Rose que la gestion du système de soins de santé relève des gouvernements provinciaux, mais que c'est le gouvernement fédéral qui en établit les paramètres. La Loi canadienne sur la santé spécifie les soins qui sont jugés nécessaires d'un point de vue médical.

Je demeure convaincue que l'utilisation du ticket modérateur n'est pas dans l'intérêt des Canadiens et je vais expliquer pourquoi. Dans de nombreux cas, lorsqu'on impose un ticket modérateur, cela constitue un moyen à court terme d'accroître les recettes, mais cela ne modifie pas le fonctionnement du système de soins de santé. En définitive, les personnes qui ont abusé du système ont l'impression qu'elles peuvent continuer de le faire.

Très souvent, des personnes n'ont pas recours aux services parce qu'elles n'ont pas les moyens de payer d'avance des frais pour obtenir les services. En effet, pour certaines personnes, des frais peu élevés demeurent tout de même un montant important. Ces gens ne vont pas voir le médecin dès le début de leur maladie, qui continue de s'aggraver. Ces personnes doivent finalement être hospitalisées, ce qui coûte au gouvernement beaucoup plus cher en fin de compte, car non seulement il doit prendre en charge le coût des soins prodigués mais aussi tous les coûts sociaux qui peuvent être associés, par exemple, à l'hospitalisation d'un chef de famille monoparentale. Il doit aussi supporter le gros des coûts d'hospitalisation, qui sont beaucoup plus élevés que ne l'aurait été une simple visite chez le médecin.

L'expérience m'a appris que le ticket modérateur n'est pas la solution et qu'en agissant ainsi, nous ne ferons pas en sorte que le système réponde aux besoins de ceux qui en ont vraiment besoin.

[*Français*]

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Madame la Présidente, je voudrais d'abord féliciter la ministre de la Santé, pour son élection bien sûr, mais également pour sa nomination à ce portefeuille d'une extrême importance pour

l'ensemble de la population, tant au Québec qu'au Canada tout entier.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt son intervention et, comme le député qui m'a précédé, on sent vraiment que la ministre est soucieuse de conserver un système de santé efficace, tout en reconnaissant bien sûr les difficultés financières auxquelles le gouvernement fait face actuellement. Et c'est tout à son honneur.

• (1030)

J'aimerais toutefois porter à son attention le cas du milieu communautaire. Je l'ai entendu parler d'expériences qui avaient comme objectif de diminuer les coûts, en termes de services, et on sait que les organismes communautaires font un travail tout à fait extraordinaire dans ce sens.

Dans la région que j'habite, comme député de Mégantic—Compton—Stanstead, en Estrie, je donne à titre d'exemple un organisme qui s'appelle IRIS, qui donne des services de conseils et de maintien à domicile aux personnes atteintes du SIDA. C'est un organisme qui donne des services extraordinaires, qui est reconnu par l'ensemble des intervenants et bien sûr des personnes atteintes. C'est un organisme qui vit de subventions, comme la plupart de ces organismes, dont le coût des services est incomparable avec le milieu institutionnel. On sait que les salaires payés dans le milieu communautaire sont bien en–deçà du seuil de pauvreté, plus souvent qu'autrement, et que le bénévolat est au coeur même de l'action de ces organismes.

J'aimerais entendre la ministre nous dire l'intérêt qu'elle porte aux milieux communautaires et également l'intention de son gouvernement, non seulement quant au maintien, mais quant à l'augmentation de l'aide qui sera apportée aux organismes communautaires à travers tout le Canada, et, bien sûr, dans ma région et mon comté.

Mme Marleau: Madame la Présidente, comme vous le savez, les questions de financement nous préoccupent beaucoup. Le Forum national sur la santé, qui aura lieu sous peu, étudiera beaucoup de ces questions. Il est absolument essentiel de voir de quelle façon on peut traiter les gens et en même de se servir des dollars que nous avons de façon plus efficace.

Les CLSC au Québec font partie d'une histoire extraordinaire. Ils font une tâche phénoménale et c'est certainement un exemple pour plusieurs autres organismes dans notre pays. Alors, j'espère bien que nous pourrons comparer et échanger des idées, parce que nous sommes convaincus qu'il s'agit là de la réponse aux pressions financières auxquelles nous faisons face aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, je tiens à féliciter la ministre de la Santé pour sa nomination au Cabinet.

La ministre se souviendra peut–être que le projet de loi C–91, qui avait été adopté au cours de la précédente législature, protégeait les brevets que les fabricants de produits pharmaceutiques détenaient pour certains médicaments. La ministre doit aussi savoir que, depuis l'adoption de ce projet de loi, le coût des médicaments d'ordonnance a atteint des sommets faramineux au Canada.

Compte tenu que ce projet de loi accorde aux fabricants de produits pharmaceutiques la protection de leur monopole et qu'ils peuvent ainsi demander le prix qu'ils veulent à des gens qui ont vraiment besoin de ces médicaments pour des raisons de santé et même, dans bien des cas, pour leur survie, la ministre envisage–t–elle d'abroger le projet de loi C–91?

Mme Marleau: Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question. Permettez–moi de lui rappeler que ce projet de loi sur la propriété intellectuelle relevait du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Tout de même, le coût des médicaments d'ordonnance me préoccupe. Il grève énormément notre régime d'assurance–maladie. Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, chargé de surveiller ces prix, a toutefois signalé que, au cours des six premiers mois de 1993, le prix des médicaments brevetés avait un peu diminué.

Cela dit, les prix des médicaments non brevetés me préoccupent aussi, parce qu'ils représentent une somme d'argent considérable. Par ailleurs, des chiffres publiés récemment ont suscité chez moi un autre motif d'inquiétude: notre recours aux médicaments d'ordonnance a augmenté de plus de 8 p. 100.

• (1035)

Ce sont des problèmes graves auxquels il faudra réagir. Je travaille en collaboration avec mes homologues provinciaux pour trouver une solution à ces questions très importantes.

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides): Madame la Présidente, il me fait grandement plaisir de prendre la parole aujourd'hui en cette Chambre. Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement les gens de mon comté, Laurentides, de leur appui et de la confiance qu'ils m'ont témoignés le 25 octobre dernier. Les gens de Laurendites, sûrement le plus beau comté du Canada, peuvent compter sur moi pour bien les représenter dans cette Chambre. Mon travail, je le ferai avec vigueur et dynamisme. Mes actions et décisions se baseront toujours sur des principes de respect, d'équité et de dignité.

Le 25 octobre dernier, la population a choisi. Son choix a fait ressortir une énorme insatisfaction à l'égard du système politique et administratif existant. La population nous a clairement indiqué qu'elle en a assez du système qui coûte trop cher, qui est trop complexe, qui ne produit pas et ne répond pas aux besoins de la population désireuse de changements en profondeur. Elle réclame aussi plus de pouvoir à travers leurs députés, pour influencer et diriger leur gouvernement.

N'oublions jamais que nous sommes les représentants du peuple. Nous devons donc sans cesse nous comporter en porte–parole de la population et toujours travailler en visant son bien–être. Si nous voulons regagner la confiance des gens, je crois sincèrement qu'il faut suivre cette ligne de pensée.

Nous, du Bloc québécois, nous attaquerons aux problèmes clairement identifiés lors de la dernière campagne électorale. Notre action visera la création d'emplois durables, la réduction de la dette, l'assainissement des finances publiques, le maintien des acquis sociaux et, bien entendu, la promotion de la souveraineté du Québec. Voyez–vous, madame la Présidente, quoi qu'en disent certains députés de la Chambre, les gens de mon comté m'ont élue comme députée souverainiste en toute connaissance de cause. Nous ne sommes pas arrivés le 26 octobre au matin en disant aux Québécois et Québécoises: «Voilà, à partir d'aujourd'hui nous voulons la souveraineté du Québec.» Non. Tout au long de la dernière campagne, nous l'avons dit à nos électeurs et ils nous ont élus.

Notre mandat est clair. Même si le premier ministre fait mine qu'il ne veut rien entendre du débat constitutionnel, nous lui rappellerons toujours que notre mandat premier concerne l'accession du Québec à la souveraineté. Nous avons été élus en parlant de souveraineté, sans promesse électorale, sans avoir besoin d'un bureau de premier ministre pour y déposer des projets à réaliser.

Si le gouvernement veut, comme il l'indique dans ce discours du Trône, travailler énergiquement pour que le fédéralisme réponde aux besoins des Canadiens et des Canadiennes, de ce côté, nous ferons de même pour promouvoir notre option politique qui répondra aussi, sans aucun doute, aux besoins des Québécois et des Québécoises.

Ces besoins, ils sont nombreux et différents pour chaque individu. Cependant, de façon générale, on peut facilement identifier ce que les individus nécessitent et résumer tout cela par des conditions de vie respectables. Le gouvernement doit tout mettre en oeuvre pour combler ces premiers besoins des individus.

Au niveau de l'emploi, nous savons tous que le gouvernement vient de lancer son fameux programme d'infrastructure. Ce programme, que les libéraux considèrent comme le sauveur de notre économie, est nettement insuffisant. Il ne répond pas du tout aux changements profonds que commandent notre économie détériorée. Le gouvernement crée des emplois à court terme.

Le travailleur qui a asphalté une route ou peint un bâtiment se retrouvera de nouveau sans emploi lorsque le contrat sera terminé. Le gouvernement ne réussira jamais à créer de l'emploi durable de cette manière. Le programme d'infrastructure est un programme–pansement. On met de l'onguent sur une coupure sans se préoccuper de sa cicatrisation. Le programme créera 65 000 emplois temporaires, alors qu'il y a plus de 1,5 millions de chômeurs au Canada.

• (1040)

Le gouvernement doit s'efforcer de trouver et de créer des programmes solides et originaux afin de contrer plus efficacement le chômage chronique qui nous affecte depuis déjà trop longtemps. La situation actuelle est urgente. Dans mon comté, par exemple, qui est intégré dans la région administrative des Laurentides, le taux de chômage était de 15,1 p. 100 en décembre 1993. Si on ajoute à cela les prestataires de la sécurité du revenu, au nombre de 28 000, on se retrouve avec 60 000 individus sans emploi, sur une population active de 213 000. C'est un taux alarmant de 28 p. 100 de sans–emploi. Cette situation me préoccupe grandement. Nous ne pouvons pas améliorer notre société avec autant de ressources humaines improductives.

Le travail constitue une valeur importante, de même qu'une assise primordiale à la bonne santé des êtres et des sociétés. Le gouvernement doit absolument se pencher sur cette priorité. Nous, de ce côté de la Chambre, sommes prêts à appuyer toute démarche sensée et prometteuse d'emplois durables.

Les avenues de l'emploi doivent absolument inclure la formation de la main–d'oeuvre qui, actuellement, est une preuve flagrante de mauvais fonctionnement du système fédéral. Cette main–d'oeuvre doit aussi avoir la capacité de s'adapter rapidement aux besoins du marché. Et je ne peux passer sous silence toute la question jeunesse, qui mérite un examen approfondi. Le décrochage scolaire, les jeunes dans la rue, sont des phénomènes sociaux en croissance auxquels nous devons accorder toute notre attention. Il faut diriger, orienter, stimuler, intéresser les jeunes vers des projets d'avenir dans lesquels ils se retrouveront et se plairont. Ce n'est pas le Programme Service jeunesse qui ressuscite, en quelque sorte, l'ancêtre Katimavik, qui relancera l'emploi chez les jeunes, premières victimes de la conjoncture économique actuelle.

Le soutien aux entreprises voulant se développer pour atteindre de nouveaux marchés m'apparaît aussi comme une avenue primordiale pour accroître les emplois. Le gouvernement doit assumer un rôle important au niveau international en concevant, avec le milieu, des mécanismes de détection de possibilités de marché qui, en les saisissant, créeront des emplois à plus long terme.

Une autre alternative intéressante à étudier est la réorganisation du travail. Si on évalue que notre économie plafonne, une gestion nouvelle du travail pourrait pallier ce manque de l'économie.

Le discours du Trône n'est pas très bavard à propos de nouvelles façons de voir et de faire en cette matière. Les visions brillent par leur absence; les idées novatrices aussi. Pourtant, c'est un nouveau gouvernement.

Mon rôle de critique de l'opposition officielle en matière de travaux publics et de services gouvernementaux m'amène à faire certaines réflexions sur la complexité du système et sur la façon de gérer l'État.

À première vue, il est clair que le contrôle nous échappe et que le système ne favorise pas l'efficacité. Les rapports du vérificateur général, d'ailleurs, nous le rappellent chaque année.

Mes rélexions se lieront, évidemment, aux priorités de mon parti en matière d'assainissement des finances publiques. Notre position est claire: elle vise l'instauration d'un comité de la Chambre pour examiner chaque poste budgétaire et couper les dépenses inutiles, y compris une réduction des dépenses militaires.

Le processus d'examen visera une efficience accrue pour chaque dollar que nous prenons dans les goussets des contribuables. Il faut mettre fin au gaspillage, couper dans le gras, réduire et simplifier le fonctionnement des ministères.

Le message du 25 octobre dernier est sans équivoque: les contribuables en ont assez de toujours payer pour ne récolter qu'une partie de leurs taxes et impôts. Et les Québécois, comme

le disait notre chef lors de sa réponse, ne récoltent certainement pas la supposée manne fédérale.

• (1045)

La grosse administration canadienne, perceptrice inassouvie, est incapable de contrôler ses coûts, d'éliminer les dépenses inutiles, de couper le gras. Le bateau est gigantesque et il coule à une vitesse s'accroissant de jour en jour. Les matelots ne parviennent pas à calfeutrer les milliers de trous qui les entraînent vers le fond. Pour l'instant, les Québécois sont dans le bateau mais ils nous ont demandé de commencer à gonfler un canot de sauvetage afin de revenir sur la terre ferme. C'est une demande très réaliste.

Ici même en Chambre, nous sommes en mesure de constater des dépenses superflues, de l'abondance et une certaine indifférence face à tout cela. Imaginez une situation identique dans tous les ministères et sociétés d'État. Monstrueux est le mot qui me vient à l'esprit.

En face de l'Édifice du Centre du Parlement, les travaux publics et services gouvernementaux effectuent présentement des travaux de maçonnerie en plein hiver. On chauffe un abri solidement construit et on maçonne. Est–ce logique, sensé? Ne coûterait–il pas moins cher d'exécuter ces travaux l'été? Qui décide? Tous les jours on voit des travailleurs sur la toiture de la Cour suprême. Je sais que ces travaux sont exécutés par le secteur privé, mais est–il logique et budgétairement rentable de planifier des travaux de toiture en plein hiver? Qui sont les décideurs?

Nous du Bloc québécois prônons tous un nettoyage de l'administration fédérale. Ce dégraissage ne doit cependant pas se faire sur le dos des personnes les moins nanties de notre société: les Québécois et les Canadiens laissés pour compte et qui assistent ces dernières années à des coupures, non pas dans le luxe, mais dans le nécessaire. C'est notamment le cas des programmes de logements coopératifs et sociaux.

En cette année internationale de la famille, comment peut–on accepter que des familles ne vivent pas dans des logements propres, bien chauffés, bien éclairés? Comment peut–on ignorer cette situation déplorable? Comment le discours du Trône peut–il être muet sur cette question? Bien sûr, on nous promet un programme de rénovations résidentielles. Mais comment allons–nous rénover les résidences des plus démunis qui n'en possèdent pas?

Le gouvernement actuel semble vouloir suivre les mêmes traces que ses prédécesseurs qui, de 1984 à 1994, ont fait passer la réalisation de logements sociaux au Canada de 25 000 par année à zéro: tout un massacre des conservateurs.

Aujourd'hui, à travers le Canada, environ 1,2 million de ménages ont des besoins impérieux de logements. Au Québec, les données démontrent un état de pauvreté intolérable. Un ménage sur trois, c'est–à–dire 404 000 ménages locataires, paie plus de 30 p. 100 de son revenu pour se loger. Pire encore, un ménage sur six, soit 194 000 ménages, paie plus de 50 p. 100 de son revenu pour se loger.

Au Nouveau–Brunswick, selon le *Telegraph Journal* du mois d'octobre 1993, 28 000 personnes avaient besoin d'un logement adéquat. Pourtant le gouvernement demeure muet à ce sujet. Tous les mois, des centaines de milliers de ménages se posent la même question: Comment payer le loyer? Comment payer le loyer quand vos revenus se résument à des prestations d'aide sociale, d'assurance–chômage, de sécurité de la vieillesse, ou proviennent d'emplois précaires, sous–payés ou à temps partiel?

Les ménages coupent ailleurs, sur la nourriture, les vêtements, le transport et les quelques loisirs encore accessibles. Les personnes seules et les familles monoparentales, de plus en plus nombreuses dans notre société, sont les plus affectées par cette situation déplorable. J'ajoute à cette liste les itinérants, les jeunes qui se retrouvent dans la rue et les autochtones vivant en milieu urbain.

Payer le loyer ou manger? Est–ce que l'un ou l'une d'entre nous en cette Chambre doit se poser cette question au début de chaque mois? Alors pourquoi des gens vivant dans la même société doivent se la poser? Faut–il croire que les libéraux ne s'interrogent pas, puisque le discours du Trône est muet à ce sujet? Entendent–ils, oui ou non, relancer l'aide du fédéral au logement social? Cette situation est indécente! Le gouvernement devrait agir promptement et investir dans une réalisation massive de logements sociaux afin de combler les beosins urgents des ménages nécessiteux. En Grande–Bretagne et dans les Pays–Bas, les logements sociaux représentent 70 p. 100 du stock de logements locatifs. En Suède, ce taux est de 55 p. 100.

• (1050)

En 1991, au Canada, seulement 10 p. 100 des logements étaient des logements sociaux. Le logement est un droit fondamental auquel tous et toutes doivent avoir pleinement accès quels que soient leur revenu, leur sexe, leur race, leur condition physique ou mentale.

L'entreprise privée, basée sur la seule logique du profit, est incapable de respecter pleinement ce droit et de permettre l'accès de tous et toutes au logement. L'État doit jouer un rôle central en habitation.

Au cours des dernières années, nous avons à maintes reprises vu des députés fédéraux en train de couper des rubans lors d'ouverture de logements sociaux, HLM, coopératives ou autres. Le sourire fendu jusqu'aux oreilles, ils omettaient cependant d'informer la population que leurs ciseaux coupaient simultanément les programmes destinés à loger les moins nantis. À partir de janvier 1994, finis les programmes.

Je demande aux députés d'en face d'aller dans leur comté et de voir ce qui s'y passe, de prendre conscience que des personnes sont très mal logées. Je leur demande aussi de parler au ministre des Finances afin de le forcer à rétablir et majorer les programmes de logements sociaux, abolis brutalement par les conservateurs.

Pour vous aider à bien saisir l'urgence de la situation, couchez–vous ce soir sans manger, et fermez le chauffage. Vous vivrez ainsi la situation que supportent des milliers de ménages à chaque fin de mois. S'il fait très froid, votre peau passera graduellement du rouge au bleu, des couleurs bien connues en cette Chambre. À ce moment, levez–vous et remettez le chauffage,

sinon le gel vous atteindra, et vous pourriez vous retrouver amputés, avec seulement deux membres dans votre chambre. Tiens, tiens, une histoire bien connue!

Vous comprendrez alors votre erreur, que votre froideur envers les plus démunis vous a réduits à l'incapacité et à la supplication. Messieurs et mesdames les députés d'en face, je comprends bien que le Livre rouge est devenu votre bible, mais d'autres livres existent. Et, pour votre gouverne, je vous informe que le Messie n'est plus de ce monde et qu'il n'était pas de toute façon originaire du comté de Saint–Maurice.

Je vous avertis que nous du Bloc allons vous talonner, vous harceler sans cesse pour le logement social, de même que pour tous les programmes sociaux. Nous sommes ici, non pas seulement pour promouvoir la souveraineté du Québec, mais également pour défendre les intérêts des plus démunis.

Le désengagement du fédéral est inhumain. On invoque la dette publique pour effectuer de sombres coupures. On nous répète, comme le premier ministre l'a fait, qu'il faut vivre selon nos moyens. L'argent manque. Toutefois on privilégie de nombreuses exemptions fiscales, qui coûtent des milliards de dollars par année et qui profitent aux plus riches. La population souhaite ardemment des changements en ce domaine. Nous en avons clairement parlé avant le 25 octobre, et les gens ont appuyé notre message sur la réforme fiscale.

Des fonds supplémentaires dans le logement social permettront à long terme des économies très appréciables dans des domaines comme la santé et les services sociaux et auront un impact non négligeable sur l'économie, par exemple, en matière de création d'emplois.

Le discours du Trône me déçoit en matière de logement social, et bien d'autres matières d'ailleurs. On aurait espéré des choses nouvelles, venant d'une équipe libérale renouvelée, qu'on nous annonçait lors de la campagne électorale. Hélas, l'originalité, la création, les trouvailles ne semblent pas côtoyer cette équipe renouvelée. Au contraire! C'est plat, dénué et sans surprise. Nous faisons partie du système fédéral. Les Québécois et les Québécoises décideront prochainement de ce qu'il en adviendra. En attendant, nous sommes ici pour promouvoir cette souveraineté et pour défendre les intérêts des gens du Québec et des plus démunis de cette collectivité.

• (1055)

J'espère que chaque honorable député de cette Chambre aura une pensée constante dans chacune de leur circonscription pour les plus démunis de notre société.

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Madame la Présidente, je félicite la députée de Laurentides pour son discours et je peux vous assurer que les députés de ce côté–ci de la Chambre auront certainement des pensées tout à fait spéciales pour les gens qui sont les plus démunis et surtout pour ceux et celles qui ont besoin de logement.

La députée parle en fait de défendre les droits des Québécois et aussi de tous les Canadiens. Elle disait aussi dans son discours que le bateau canadien, en fait, était en train de couler. Elle parlait aussi d'un canot de sauvetage qu'ils étaient en train de monter. Mais j'ai un peu de difficulté à comprendre comment les députés d'en face peuvent dire qu'ils défendent les meilleurs intérêts de tous les Canadiens lorsque je crois que leurs discours séparatistes est en fait le bateau torpilleur qui veut faire couler ce grand bateau canadien. Alors, ne croit–elle pas que son discours, en fait, n'aide pas et n'est pas dans le meilleur intérêt des Canadiens et des Canadiennes?

M. Duhamel: Il a raison, vous le savez!

Mme Guay: Madame la Présidente, quand je dis que nous travaillerons dans l'intérêt des plus démunis à travers le Canada, nous en avons bien l'intention. Que je dise que le Canada est un bateau qui coule, je crois que le gouvernement s'est bien chargé de le faire couler sans notre aide.

Des voix: Bravo!

Mme Guay: Nous travaillons en ce moment pour sauver et les plus démunis et le Québec.

[*Traduction*]

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je vous prie d'accepter mes félicitations à l'occasion de votre élection, félicitations que j'adresse également au gouvernement et à tous les membres de cette Chambre. Par ailleurs, je tiens à remercier les résidents de Comox—Alberni de m'avoir fait l'honneur de me permettre de les représenter à la Chambre.

Comox—Alberni est une vaste circonscription occupant le centre de l'île de Vancouver et dont la principale industrie est l'exploitation des ressources naturelles, surtout la forêt et la pêche. On y trouve en outre plusieurs communautés de retraités, situées sur la côte est de l'île, ainsi que la base des Forces canadiennes de Comox.

J'aimerais également remercier ma famille, mon épouse Karen et mon fils Cameron, sans l'aide de qui je ne serais pas ici aujourd'hui.

• (1100)

J'aimerais maintenant aborder un sujet qui inquiète de nombreux Canadiens, à savoir les mesures que doit prendre ce gouvernement à l'égard des ressources naturelles, et plus particulièrement en ce qui concerne la forêt et l'environnement.

Les produits de la forêt représentent la principale exportation non seulement de la Colombie–Britannique mais aussi du Canada. L'exploitation forestière est l'industrie numéro un au Canada, comme le confirmeront nombre de députés ici aujourd'hui qui en ont fait l'expérience dans leur propre circonscription.

À titre d'exemple, en 1992, en Colombie–Britannique, le secteur forestier a fourni 270 000 emplois, payé pour 2,4 milliards de dollars d'impôts et exporté pour 11 milliards de dollars de produits. Toutefois, ce secteur voit ses emplois disparaître et ses bénéfices diminuer, situation qui ne s'améliorera pas tant qu'on ne sera pas parvenu à un équilibre entre la conservation et l'exploitation de la forêt.

Le Président: Comme il est 11 heures et en application du paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE MOIS DE SENSIBILISATION ALZHEIMER

Mme Hedy Fry (Vancouver–Centre): Monsieur le Président, janvier est le Mois de sensibilisation Alzheimer. Partout au Canada, les organismes intéressés par la maladie d'Alzheimer se consacrent à des activités visant à sensibiliser la population à cette terrible maladie. On ne connaît ni cause ni remède à la maladie d'Alzheimer, qui non seulement affecte la personne malade, mais qui modifie en même temps la vie de ses proches et de ses amis.

Soigner un tel malade à la maison représente un défi, voire un fardeau. Le Mois de sensibilisation Alzheimer nous donne l'occasion de manifester notre appui aux Canadiens atteints de la maladie ainsi qu'à leurs proches.

C'est aussi le moment de rendre hommage aux nombreux dispensateurs de soins bénévoles qui accomplissent un travail admirable en prenant soin de ces malades partout au Canada.

* * *

[*Français*]

LA TRAGÉDIE DE LES BOULES

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, le petit village de Les Boules, dans mon comté, a été secoué par une tragédie qui a coûté la vie à cinq membres d'une même famille, mardi dernier, lors de l'incendie de leur demeure. M. Michel St–Pierre ainsi que ses quatre filles, Julie, Claudia, Jessie, Émilie, âgées respectivement de 15 mois à 11 ans, ont tous péri dans les flammes. Seule la mère Martine a pu miraculeusement échapper au brasier. M. St–Pierre était très connu dans la région pour son implication en politique municipale et en tant que sportif qui excellait dans différentes disciplines. Le couple faisait aussi beaucoup de bénévolat pour venir en aide aux plus démunis de leur région.

Je voudrais offrir mes plus sincères condoléances à la famille et aux amis de M. St–Pierre, ainsi qu'à ses concitoyens. Cette perte sera ressentie fortement dans cette petite localité.

[*Traduction*]

Le Président: À l'ordre! Avant de donner la parole au député de Prince George—Peace River, je signale que nous tenons à ces déclarations. Je rappelle aux députés que si chacun s'en tenait à une période de 50 secondes, peut–être que cela irait un peu mieux.

* * *

LE DÉCORUM

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui sur une question qui est importante pour tous les députés de la Chambre des communes, et

Article 31 du Règlement

qui préoccupe bien des Canadiens. Je parle du décorum à la Chambre ou plutôt du manque de décorum.

Je félicite mes collègues du Parti réformiste, les députés du Bloc québécois ainsi que les nouveaux députés libéraux et indépendants pour la modération qu'ils manifestent et pour l'exemple qu'ils tentent de présenter aux députés d'expérience.

Étant donné le manque de respect de certains députés, il n'est pas étonnant que les Canadiens prennent leurs comédiens au sérieux et voient leurs politiciens comme des farceurs.

Si nous voulons changer l'attitude des Canadiens envers les parlementaires, l'occasion ne sera jamais meilleure que maintenant. Je demande instamment, à vous, monsieur le Président, ainsi qu'aux représentants des médias et aux électeurs que nous représentons, d'aider les nouveaux députés à rétablir la dignité à la Chambre.

* * *

• (1105)

LE MULTICULTURALISME

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je voudrais réfuter certaines allégations faites par des députés de l'opposition officielle qui prétendent que ce qu'ils appellent les ghettos ethniques découlent inévitablement de la politique canadienne du multiculturalisme.

En réalité, mes électeurs, les habitants de Winnipeg–Nord, et moi considérons la remarquable diversité ethnique de nos quartiers comme l'une de nos caractéristiques les plus attachantes et les plus captivantes.

Les gens de diverses cultures que nous rencontrons dans la rue, dans nos écoles et dans nos milieux de travail améliorent l'originalité et la qualité de vie de tous ses habitants.

Il est complètement faux de prétendre que la diversité ethnique d'une région mène nécessairement à une forme quelconque de ghettoïsation.

La politique du multiculturalisme permet aux Canadiens d'origine autre que française, anglaise ou autochtone de contribuer de façon considérable, que ce soit dans leur vie privée ou au niveau communautaire, à l'essor et à l'unité de la société canadienne.

Dans l'ensemble, la politique encourage la participation égale des citoyens de tous les milieux culturels et, par voie de conséquence, contrebalance l'isolation et favorise l'unité nationale.

* * *

LA PAUVRETÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, la ville de Winnipeg affiche la plus forte proportion de ménages à faible revenu dans l'Ouest canadien. Douze mille ménages ont recours aux banques d'alimentation tous les mois, soit presque trois fois plus qu'en 1990.

Malheureusement, le nombre de personnes qui comptent sur les banques d'alimentation est monté en flèche partout au Canada.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

Au–delà de 60 p. 100 des familles monoparentales vivent en dessous du seuil de la pauvreté. Vous savez très bien que des enfants vivant dans des situations aussi déplorables n'atteignent jamais leur niveau de capacité à l'école et qu'ils sont plus portés à contracter des maladies infectieuses.

[*Traduction*]

Le programme de création d'emplois à deux volets que proposait le gouvernement pendant la campagne électorale de même que d'autres programmes ne régleront pas tous les problèmes, mais ils viseront à redresser la situation lamentable que nous vivons actuellement et à accroître le niveau de vie de milliers de Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté.

Seule la création d'emplois permettra d'améliorer la qualité de vie de ces malheureux Canadiens.

* * *

LE MULTICULTURALISME

M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, on a eu tort de laisser entendre hier à la Chambre que le multiculturalisme entraîne la création de ghettos.

Certains députés semblent croire que les néo–Canadiens vont vivre ensemble dans la misère la plus complète si la politique du multiculturalisme est maintenue. C'est absurde. Le gouvernement fédéral veut que les néo–Canadiens gardent leur culture et leur patrimoine, et c'est tout à son honneur.

L'idéologie américaine du creuset, que semblent favoriser certains députés, n'est pas une solution. N'y a–t–il aucun ghetto aux États–Unis?

En cette veille du XXI^{e} siècle, la xénophobie n'est pas de mise. Le monde se fait de plus en plus petit et les Canadiens font la preuve que tous peuvent vivre ensemble sans perdre leur identité.

* * *

[*Français*]

LES EMPLOIS

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, le discours du Trône nous souligne que le gouvernement attache la plus haute importance à la création d'emplois. Pourtant, juste avant Noël, la Direction de la distribution et du transport de la Chambre des communes congédiait dix messagers.

Or, ce qui m'étonne, c'est que lorsque le gouvernement conservateur a voulu congédier ces mêmes messsagers, au mois d'août 1993, plusieurs députés qui sont maintenant au pouvoir ont protesté avec vigueur. Même la députée de Hamilton–Est, aujourd'hui vice première–ministre, disait alors, et je cite:

[*Traduction*]

«C'est le seul revenu de bien des familles. Il en découlera des privations et de la misère pour les employés, leur conjoint et leurs enfants.»

[*Français*]

Même l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell, en entrevue radiophonique, trouvait indécent d'offrir 20 heures–semaine de travail pour ces chefs de famille de deux ou trois enfants. Il disait que c'était les envoyer directement au bien–être social.

On leur a promis de les réembaucher à temps régulier, mais ce ne sont que des «jobines» temporaires.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Jack Frazer (Saanish—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, je tiens à signaler un aspect injuste du régime d'assurance–chômage.

Des membres des Forces armées canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et de la fonction publique cotisent au régime d'assurance–chômage alors qu'ils n'auront jamais droit à des prestations.

À un moment donné de leur carrière, qu'ils décident ou qu'ils soient obligés de prendre leur retraite, ces gens–là reçoivent une pension telle qu'ils n'ont pas droit à des prestations d'assurance–chômage. Et pourtant, ils sont obligés à l'heure actuelle de cotiser au régime. Étant donné qu'ils ne peuvent plus toucher de prestations, ils ne devraient plus devoir cotiser au régime.

• (1110)

J'estime qu'il faudrait modifier le règlement de telle sorte que lorsque quelqu'un a droit à une pension équivalente ou supérieure aux prestations d'assurance–chômage qu'il recevrait, il cesse de cotiser au régime. Autrement, cela constitue un impôt additionnel injuste.

* * *

LES SERVICES BÉNÉVOLES

M. Francis G. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, en Nouvelle–Écosse, la Strait Area Mutual Aid Association, association d'entraide, peut compter sur 25 bénévoles répartis dans des équipes de sauvetage qui répondent à des urgences comme les incendies, les accidents, les missions de recherche et de sauvetage. Cette association fournit ses services sans qu'il en coûte rien aux gouvernements ni aux citoyens. Ce service bénévole est vital pour la sécurité de collectivités rurales, mais il est étranglé par les droits de licence radio révoltants exigés par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement conservateur avait fait passer les droits payés par l'association de 260 $ par année à 8 000 $ en utilisant une formule de calcul irrationnelle. Cette majoration des droits ne tient aucun compte de la valeur économique de ce service

bénévole pour le gouvernement fédéral et elle compromet l'avenir de ce service dans le Canada rural.

J'exhorte le nouveau ministre de l'Industrie à corriger la situation. L'association de sauvetage bénévole n'a tout simplement pas les moyens de payer ces droits élevés et l'est de la Nouvelle–Écosse n'a pas non plus les moyens de se passer des services qu'elle fournit.

* * *

PORT PERRY

M. Alex Shepherd (Durham): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet d'une ville de ma circonscription. Il s'agit de Port Perry, la ville où j'habite. Port Perry est une belle ville située sur les rives du lac Scugog, un excellent endroit pour pratiquer des activités récréatives comme la pêche, le tourisme et différents sports.

Récemment, une élève du secondaire de Port Perry, Elaine Lally, est partie en vacances vers l'ouest, à la découverte du Canada. Malheureusement, elle a subi un très grave accident d'automobile et son état nécessite une hospitalisation prolongée.

Je signale que toute notre collectivité ne négligera rien pour soutenir sa famille, tant moralement que financièrement. Devant les difficultés économiques, le taux de chômage élevé et d'autres épreuves, il importe que les membres de nos collectivités se serrent les coudes pour appuyer de bonnes causes, et il importe également que nous ne perdions pas de vue les aspects importants de la vie qui, à mon sens, unissent tous les Canadiens.

* * *

LE FORUM NATIONAL SUR LA SANTÉ

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, j'étais heureux ce matin d'entendre le ministre parler du forum national sur la santé, qui sera présidé par le premier ministre.

J'espère qu'on profitera de ce forum pour se pencher sur la pénurie de médecins dans les régions rurales et sur l'exode des médecins formés au Canada vers les États–Unis. Dans la circonscription de Peterborough, des villages comme Keene et Lakefield, situés dans le canton d'Otonabee, souffrent déjà beaucoup de cette pénurie de médecins.

Pour réduire les coûts, on a tendance à centraliser les services. Par exemple, les gens doivent parcourir de longues distances pour obtenir des services de dialyse, même si le voyage est très pénible pour eux.

J'espère que les participants à ce forum national tiendront compte qu'un système de santé très centralisé, qui semble moins coûteux à première vue, finira par coûter plus cher.

* * *

[*Français*]

LA RÉGION SOREL–TRACY

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de cette période qui m'est offerte pour inviter la population du Québec et du Canada à venir inaugurer la nouvelle patinoire d'un kilomètre de long aménagée par l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte–Anne–de–Sorel dans le paysage féerique des îles de Sorel.

Par la même occasion, les visiteurs pourront participer au Carnaval de l'acier, l'une des dix manifestations d'hiver les plus populaires au Québec, qui se tiendra du 5 au 14 février. Cette année, le carnaval veut rendre un hommage particulier à la ville de Tracy qui célèbre son quarantième anniversaire. Un immense monument de neige élaboré par une dizaine d'artistes sculpteurs témoignera de l'histoire de cette municipalité et de son patrimoine culturel.

Bienvenue à tous dans ce beau paysage de la région Sorel–Tracy et les îles de Sorel, aussi charmant en hiver qu'en été.

* * *

[*Traduction*]

LES JEUX D'HIVER DE L'ARCTIQUE

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, je veux profiter de cette occasion pour informer tous les Canadiens d'un événement qui se déroulera dans ma circonscription, celle d'Athabasca.

Les Jeux d'hiver de l'Arctique auront lieu dans la localité de Slave Lake, en Alberta, du 6 au 12 mars 1994. Ces jeux internationaux sont ouverts aux athlètes qui vivent au nord du 55e parallèle. C'est une occasion unique pour les athlètes venant de petites localités isolées de participer à des compétitions internationales. Pour beaucoup d'entre eux, ce n'est que la première étape qui les mènera à des compétitions de calibre beaucoup plus élevé.

Les jeux, qui seront ouverts le 6 mars par le gouverneur général Ramon Hnatyshyn, accueilleront des équipes des Territoires du Nord–Ouest, du Yukon, de l'Alaska, du nord de l'Alberta, du Groenland et de la Russie. On comptera en tout 1 465 athlètes, entraîneurs et animateurs d'événements culturels.

• (1115)

La moitié du coût total des jeux, qui s'élèvera à 3,1 millions de dollars, sera financée par les trois paliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, et l'autre moitié viendra d'une campagne locale de levée de fonds qui a été très fructueuse.

Je vous invite à vous joindre à moi pour souhaiter beaucoup de succès à la localité de Slave Lake et à tous les athlètes.

* * *

LE CARNAVAL D'HIVER DE BURLINGTON

Mme Paddy Torsney (Burlington): Monsieur le Président, bon nombre d'entre nous connaissons le Bal de Neige d'Ottawa, mais je tiens à signaler à la Chambre que, dans la circonscription de Burlington, nous célébrons aussi l'hiver fort joyeusement.

Le carnaval d'hiver familial de Burlington s'étend sur trois fins de semaine et a été inauguré par une course de huit kilomètres, le 23 janvier, journée commémorant le souvenir de Robbie Burns. Organisé par des bénévoles ainsi que par des entreprises et des associations locales, l'événement attire des gens de toute la région environnante.

Le *Burlington Spectator*, l'Ambulance Saint–Jean, la police régionale de Halton, Ford du Canada Limitée et Energy 108 sont au nombre des commanditaires.

J'invite tous les députés à venir participer aux diverses activités, dont le tournoi annuel féminin de basket–ball hivernal et le tournoi de hockey annuel collégial, et à goûter les plaisirs de l'hiver.

* * *

LE BUDGET

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, lors des consultations prébudgétaires organisées par le ministre des Finances, les Canadiens ont dit au gouvernement que la création d'emplois doit être la grande priorité de notre pays.

En écoutant les participants à ces consultations tout comme d'autres électeurs de ma circonscription rencontrés à la patinoire, au restaurant et dans la rue, j'ai constaté que leur message était aussi le suivant: les Canadiens désirent des emplois et une sécurité du revenu, mais ils veulent aussi que le gouvernement perçoive et dépense d'une manière responsable l'argent des contribuables. En somme, les Canadiens veulent des résultats concrets qui leur permettront d'envisager à nouveau sereinement leur avenir et celui du Canada.

Beaucoup d'idées sont lancées, et une tâche difficile attend le ministre des Finances. Ce que les simples citoyens lui recommandent, c'est de concentrer ses efforts sur la création d'emplois, d'accroître la sécurité économique et de rendre notre régime fiscal plus équitable. De cette façon, il agira dans l'intérêt de tous les Canadiens.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, nous apprenions hier soir qu'au terme d'une rencontre secrète de négociation, tenue évidemment derrière des portes closes, qu'il n'y avait eu, semble–t–il, aucun incident à Kanesatake.

Le ministre de la Défense peut–il nous dire pourquoi il a caché jusqu'à la toute dernière minute cette rencontre entre les autorités militaires et les Mohawks, alors que nous l'avons pressé de questions toute la semaine pour obtenir des renseignements au sujet de ce dossier et qu'il ne nous a fourni que des réponses incohérentes?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, il y a eu une réunion hier entre les officiels des Forces canadiennes et le chef Peltier de Kanesatake. C'est une réunion normale pour obtenir des informations. Ce n'est pas un secret, ce n'est pas une grande crise.

Je dois dire, et je l'ai déjà expliqué à la Chambre, que les autochtones croient que les réserves sont souveraines, ce qui n'est pas du tout la position du gouvernement canadien. Les forces armées ont le droit de voyager n'importe où au Canada.

Ce que les autochtones veulent, surtout dans le cadre de Kanesatake, c'est être avisés quand il y a un avion ou un hélicoptère dans la région. Il ne s'agit pas de demander des permissions, car la position du gouvernement canadien est à l'effet de devoir donner un avis, mais nous n'avons pas besoin de permissions.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le ministre accepte maintenant de répondre à nos questions. On va probablement régler cette question beaucoup plus facilement.

Pour être bien sûr que le ministre ne changera pas de version encore une fois, pourrait–il nous confirmer qu'il n'y a pas eu de traces de balle d'aucune sorte sur aucun des appareils, qu'il n'y a pas eu de tirs et qu'il n'y a pas eu, et qu'il n'y aura pas, d'autres enquêtes que la rencontre que l'armée a eue avec les Mohawks?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants)): Monsieur le Président, le chef a déclaré publiquement que l'affaire était close. Je l'ai dit moi aussi hier. Ni l'hélicoptère ni l'avion n'ont subi de dommage.

Je voudrais répéter la position du gouvernement du Canada. Les autochtones croient que leurs réserves sont souveraines. Je me rends bien compte, et le député en face le sait, que le terme de souveraineté est utilisé tous les jours à toutes les sauces au Québec. Franchement, nous n'aimons pas la façon dont on l'utilise sans cesse. Nous n'aimons pas la façon dont on entraîne les autochtones dans le débat sur la souveraineté.

• (1120)

Nous estimons que l'affaire est close et nous reconnaissons que l'atterrissage de l'hélicoptère a suscité de fortes inquiétudes chez les autochtones et que les susceptibilités sont vives.

Même si les autochtones croient leur territoire souverain, une position que nous n'acceptons pas, le chef a dit qu'il ne s'attendait pas à ce que les Forces canadiennes demandent la permission avant qu'un de leurs avions ou des membres de leurs effectifs puissent entrer dans leur espace aérien ou circuler sur leur territoire, mais simplement à ce qu'on l'en prévienne, comme nous le ferions dans le cas de n'importe quelle autorité locale, que ce soit dans la circonscription du député ou dans la ville de Vanier tout près d'ici.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, puisque le territoire de Kanesatake et tous les territoires habités par des Mohawks au Québec jouissent du même statut que les autres territoires, le ministre pourrait–il nous dire si, comme il le ferait partout ailleurs probablement, il va accepter de nous donner des informations tout simplement sur la fameuse balise, ce fameux signal à l'origine de cet événement? Est–ce que le ministre va accepter de nous éclairer à ce sujet?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question à la Chambre, et le chef est satisfait.

Il y a eu un signal. Nous avions un avion Hercules en vol dans les parages. Il a communiqué par radio avec Trenton où l'on savait que nous avions un hélicoptère de recherche et sauvetage à Dorval. L'appareil a été dépêché immédiatement dans le secteur à cause du signal électronique émis sur les fréquences du MDN.

L'opération de recherche s'est poursuivie dans le secteur. Entre temps, l'avion Hercules devait décrire des cercles au–dessus du secteur, ce qui a suscité des inquiétudes chez les autochtones. L'avion ne pouvait évidemment pas atterrir, mais il devait aider l'hélicoptère à localiser avec précision la source du signal électronique.

L'hélicoptère s'est posé. Les membres d'équipage ont poursuivi les recherches qu'ils étaient sur le point de terminer après en être arrivés à la conclusion qu'aucun avion ne s'était écrasé et qu'il ne semblait pas y avoir d'urgence. Ils ne savaient pas exactement d'où provenait le signal, mais ils l'auraient découvert s'ils étaient restés plus longtemps. Un individu s'est approché d'eux, comme je l'ai déjà dit. Il a dit qu'il y a eu des coups de feu. Jugeant que leur mission était accomplie et qu'il n'y avait de danger pour personne, les membres d'équipage ont décidé de quitter les lieux afin de ne pas provoquer de confrontation.

* * *

[*Français*]

LA FISCALITÉ

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, toutes sortes du rumeurs inquiétantes circulent relativement aux objectifs visés par le ministre des Finances pour ses futures ponctions dans les goussets des contribuables canadiens.

Ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre ne reconnaît–il pas qu'il serait important qu'il intervienne auprès du ministre des Finances pour que celui–ci épargne la classe moyenne, déjà trop lourdement taxée, et qu'il cible plutôt les gens plus riches?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales): Monsieur le Président, le député a mentionné des nouveaux impôts dans sa question. Le ministre a dit bien clairement à la Chambre qu'on réexaminerait l'ensemble du régime fiscal pour le rendre plus équitable.

Au dépôt du budget, le député constatera une plus grande équité, je lui en donne l'assurance.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national ne croit–il pas que l'approche de son collègue des Finances, qui indique vouloir prendre les personnes âgées comme prochaine cible, est inacceptable, dans la mesure où il refuse obstinément d'abolir au préalable tous les abris fiscaux qui profitent aux plus riches de notre société?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, je crois avoir répondu à la question. Nous examinons le régime fiscal avec le souci de l'équité, et le ministre des Finances en tiendra compte dans son budget.

* * *

LES DROITS DES ÉLECTEURS

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre est–il disposé à accepter l'idée qu'il faut adopter rapidement une loi autorisant les électeurs à révoquer leur député?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais informer le député que cette idée a déjà été mise à l'essai en 1936 par le gouvernement Aberhart en Alberta. Un des membres de ce gouvernement était d'ailleurs le père du chef de son parti. Un an plus tard, on a présenté une pétition exigeant la révocation de M. Aberhart lui–même. Le gouvernement Aberhart a donc adopté une loi, et M. Manning, père, faisait partie de ce gouvernement. Ils ont légiféré pour abroger rétroactivement la loi. . .

• (1125)

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Si le député a le temps, qu'il appelle M. Manning à Calgary, qu'il lui demande d'avoir une petite discussion avec son père au cours de la fin de semaine et qu'il nous en fasse rapport lundi à la Chambre.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur le Président. Je signale au premier ministre que dans une foule d'autres pays démocratiques les citoyens jouissent du droit de révocation.

Le premier ministre dira–t–il à la Chambre quand il va envisager de donner suite aux souhaits des millions de Canadiens qui estiment qu'ils devraient eux aussi avoir le droit de révoquer leurs députés si ceux–ci ne défendent pas leurs intérêts ou se présentent sous un faux jour à la population?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais que le député considère les deux points suivants. D'abord, tenir des élections toutes les fois que les électeurs sont insatisfaits de leurs députés va entraîner des coûts. Supposons que tous les députés réformistes soient révoqués dans un proche avenir, on ne sait jamais. Je vais étudier la proposition pour voir si elle a du sens.

Je voudrais avoir des renseignements de la part de M. Manning, père, parce que son parti a fait l'expérience de cette idée, et ça n'a pas marché. Quand un gouvernement est en poste, il doit prendre des décisions difficiles. S'il y a révocation, c'est quatre

ans plus tard à la tenue d'autres élections. C'est le processus démocratique.

Évidemment, je rencontre beaucoup de Canadiens. Nombre de candidats de mon parti qui ont été défaits me disent que s'ils avaient la chance de se présenter à d'autres élections ils s'en tireraient bien dans certaines circonscriptions réformistes. Mais, hélas, le droit de révocation n'existe pas, et je me demande si ce droit est une bonne chose pour la stabilité du Parlement.

Suite à un incident qui s'est produit à la Chambre, un député a quitté notre parti. Des incidents semblables sont survenus dans tous les partis par le passé. Je ne pense pas que la révocation soit une bonne idée. Je le répète, la règle du précédent est très importante dans la common law, et un précédent est survenu dans la famille Manning.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

Si le premier ministre n'est pas prêt à appuyer le principe de la révocation, comment rétablira–t–il la confiance des électeurs envers le Parlement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est précisément ce que nous faisons. Nous avons fait beaucoup pour rétablir le respect envers cette institution. La tenue de débats spéciaux cette semaine est un des moyens que nous avons pris. Tous les députés ont dit que l'atmosphère était bien meilleure, qu'on entendait bien moins de sifflets ou autre chahut à la Chambre.

Nous avons donc eu deux débats comme il ne s'en était jamais tenu auparavant; l'un portait sur la Bosnie et l'autre sur les missiles de croisière. Tous, y compris le chef de votre parti, le chef de l'opposition officielle et le chef du NPD, ont félicité le gouvernement de cette initiative, qui rétablit le respect envers l'institution du Parlement.

Nous allons prendre bien d'autres mesures comme celles–là pour regagner la confiance de la population.

Le Président: Je sais que le premier ministre, qui est un vieux routier de la Chambre, a coutume de s'adresser à la présidence, et je l'en remercie.

* * *

[*Français*]

LES LOGEMENTS SOCIAUX

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, je désire poser ma question au ministre des Travaux publics. Depuis 1986, le gouvernement fédéral n'a cessé de se retirer du logement social et coopératif, laissant les plus démunis de notre société dans des conditions de logement totalement inacceptables.

Le ministre s'engage–t–il à respecter ses engagements de la dernière campagne électorale en mettant sur pied des programmes de logements sociaux, coopératifs et sans but lucratif?

[*Traduction*]

L'hon. David C. Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je remercie la économique députée de sa question très importante.

• (1130)

J'ai rencontré les ministres provinciaux responsables du logement. Ils m'ont fait part de leurs préoccupations au sujet des logements sociaux. Je rappelle cependant à la députée que les logements sociaux ne relèvent pas seulement de la compétence du gouvernement du Canada, mais aussi de celle des gouvernements provinciaux, des municipalités et d'autres parties en cause.

Dans le cadre du Programme d'aide à la remise en état des logements, nous allons verser, sur deux ans, cent millions de dollars aux Canadiens à faible revenu. Tout comme les gouvernements provinciaux et les municipalités, nous devons composer avec des restrictions et d'autres mesures financières. Dans ce contexte, nous essaierons de nous mettre d'accord sur les fonds requis.

Je ne voudrais surtout pas que la députée pense que nous disposons actuellement d'importantes sommes d'argent pour régler le problème qu'elle vient de soulever.

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, le ministre ne convient–il pas que non seulement les programmes de logements sociaux permettent d'améliorer les conditions de vie de familles à faible revenu, mais aussi que la relance des investissements en matière de logement social pourrait aussi contribuer à la relance de l'économie?

[*Traduction*]

L'hon. David C. Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, la députée a parfaitement raison.

J'ai discuté avec le ministre du Logement du Québec de la possibilité de conclure, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, une entente qui nous permette de nous servir des fonds que nous avons pour faciliter les investissements et tirer un meilleur rendement des fonds investis, tant par la province que par le gouvernement fédéral.

Mes entretiens avec le ministre Ryan se poursuivent. J'espère avoir bientôt du nouveau à vous annoncer à ce sujet.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et a trait à la réforme de notre régime démocratique.

Dans son rapport annuel, le vérificateur général mentionne que le principe de la confiance constitue une importante pierre d'achoppement dans le processus budgétaire.

Étant donné que le gouvernement s'est engagé à examiner avec soin et à prendre au sérieux les recommandations du vérificateur général, le premier ministre est–il prêt à informer la Chambre qu'il va assouplir le principe de la confiance et permettre la liberté de vote à l'occasion du dépôt du prochain budget?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, cela n'a rien à voir avec la façon dont on établit un budget.

Voter après que le budget a été établi est une chose et préparer un budget en est une autre. Si le ministre des Finances révèle ses intentions pendant la préparation du budget, il est forcé de démissionner.

En Angleterre, des ministres ont dû démissionner pour cette raison. Au Canada, on a assisté à des controverses à ce sujet parce qu'il y a eu certaines indications sur ce qui allait se passer. Les gens pourraient alors courir acheter des actions ou spéculer en se fondant sur ce qu'ils connaissaient des intentions du gouvernement.

La confidentialité nous garantit que personne ne peut s'enrichir par le biais de la spéculation avant que le budget ne soit présenté. Elle est essentielle, si l'on ne veut pas que des gens s'enrichissent en tirant parti des travaux de la Chambre.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, sauf le respect que je dois au premier ministre, ma question portait sur le principe de la confiance, et non sur le caractère confidentiel du budget.

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le vérificateur général dit dans son rapport, et je cite: «Les Canadiens veulent avoir le sentiment que les députés ont la possibilité de voter librement, et ils s'attendent à les voir le faire plus souvent.» Comment le gouvernement a–t–il l'intention de répondre à ce sentiment des Canadiens en faveur des votes libres et de réformer le processus budgétaire?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la question de confiance dans les politiques budgétaires est une question fondamentale dans tout Parlement. S'il fallait que les députés puissent voter comme ils le veulent sur des parties de budget, il n'y aurait plus de gouvernement. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités, et c'est à la Chambre de décider si oui ou non le gouvernement a la confiance de cette Chambre. Personne n'est absolument forcé de voter pour le gouvernement. Même de notre côté, on a déjà vu des gens le faire. Toutefois, s'ils défont le gouvernement, ils savent très bien qu'il y aura des élections immédiatement. Je pense que la question budgétaire est une question de confiance envers le gouvernement. On a tenu des discussions avec les députés auparavant, mais lorsque le ministre des Finaces présente un budget qui est approuvé par le Cabinet, à ce moment–là, il s'agit d'une question fondamentale de confiance envers le gouvernement.

• (1135)

L'AÉROPORT DE QUÉBEC

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

En 1984, sous le couvert d'économie, le ministère des Transports a décidé de fermer la salle de contrôle radar de l'aéroport de Québec, malgré les 15 ans de lutte pour faire reconnaître le droit de travailler en français au–dessus du sol québécois.

Jusqu'à maintenant, le ministère n'a pas encore réussi à briser la résistance du milieu, et la salle de contrôle radar de l'aéroport de Québec est toujours en opération.

Comme cette décision a été prise sous un gouvernement conservateur, le ministre est–il prêt à l'annuler, comme son gouvernement l'a fait dans le cas de l'aéroport de Toronto?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, la question de mon honorable collègue touche surtout, à mon avis, la question de sécurité et la capacité de se faire comprendre dans sa langue.

Je veux assurer l'honorable député, pour ce qui est du service qui sera disponible à l'aéroport de Québec, que ces deux critères–là seront toujours respectés.

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, puisque le motif avoué de cette décision était d'ordre économique, est–ce que le ministre a envisagé la possibilité de fermer d'autres salles de contrôle radar plus rapprochées de leur centre de contrôle régional, comme c'est le cas à Ottawa et à Calgary?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous sommes en train de faire une revue de tout le système de contrôle aérien à la grandeur du pays, sans exception. Je tiens à rassurer mon honorable collègue que les critères seront les mêmes à Québec, à Calgary, à Moncton ou à Vancouver.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'Infrastructure. Le projet de programme d'infrastructure oblige les provinces et les municipalités à une participation financière égale à celle du gouvernement fédéral.

Vu la dette considérable qui pèse sur toutes les provinces, un grand nombre de municipalités et le gouvernement fédéral, le ministre pourrait–il nous dire s'il a pensé à des mesures qu'il pourrait prendre pour traiter équitablement les municipalités qui ont décidé de ne pas participer au programme parce qu'elles refusent d'accroître le fardeau de la dette des contribuables?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, les municipalités ne sont nullement tenues de participer à ce programme. Par contre, je dois dire au député que nous sommes submergés de demandes de renseignements de la part de municipalités qui souhaitent y participer.

Les dix premiers ministres provinciaux ont accepté, lors de la rencontre qu'ils ont eue avec le premier ministre le 21 décembre,

de prendre part à ce programme. Ils veulent tous participer à ce programme parce qu'ils se rendent compte de ce que cela peut représenter de voir les trois ordres de gouvernement travailler en synergie à la réalisation d'un programme d'infrastructure qui redonnera immédiatement du travail aux gens.

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Mes collègues et moi avons été élus en grande partie parce que nous sommes convaincus qu'une réduction des dépenses gouvernementales aboutissant à une réduction de la dette et des impôts est le véritable moyen de relancer l'économie, de créer des emplois et d'assurer la prospérité.

Qu'est–ce que le ministre a à répondre aux habitants de ma circonscription qui sont résolument opposés à ce que le gouvernement fasse de nouveaux emprunts?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, nous n'avons pas l'intention de faire de nouveaux emprunts pour nous procurer les deux milliards de dollars dont nous avons besoin pour ce programme.

Nous avons dit maintes et maintes fois—et le député peut se reporter au livre rouge—que nous libérerions les fonds nécessaires par le truchement d'une réaffectation de crédits. Nous n'allons pas ajouter de nouveaux emprunts à la dette. Nous n'allons pas ajouter encore aux dépenses gouvernementales. Nous allons réaffecter des crédits parce que notre priorité est de redonner du travail aux gens de ce pays. C'est une question de priorité!

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales.

Les députés des deux côtés de la Chambre se souviennent certainement de la désormais célèbre saga de Charlottetown qui a connu son aboutissement avec le référendum du 26 octobre 1992. Au Québec, ce référendum a été tenu sur la base de la Loi québécoise sur la consultation populaire.

Le précédent gouvernement s'était engagé à rembourser au gouvernement du Québec les coûts représentés par cette dépense, soit 26 millions de dollars.

Le ministre peut–il indiquer à cette Chambre s'il a donné suite à l'engagement pris par le précédent gouvernement de rembourser le coût de 26 millions de dollars? Sinon, peut–il indiquer où en sont les négociations à ce sujet?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, en autant que je comprenne le dossier sur cette question, je ne crois pas qu'il y ait eu d'engagement formel de la part du dernier gouvernement de rembourser ces coûts.

• (1140)

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, il conviendrait au ministre de vérifier cette affirmation. Mais je lui demande s'il ne convient pas, qu'il y ait eu engagement ou pas—et nous maintenons qu'il y ait eu cet engagement du précédent gouvernement—, que ce remboursement serait équitable puisque les Québécois et Québécoises ont payé à même leurs impôts environ le quart du coût du référendum tenu dans le reste du Canada.

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, je vais sûrement vérifier les dossiers pour voir si le précédent premier ministre a donné son accord. Mais je suis bien convaincu qu'il ne l'a pas fait de façon formelle.

Nous sommes encore à étudier la requête du gouvernement du Québec. Il nous faut considérer un certain nombre de précédents juridiques, en particulier une cause qui a indiqué que le gouvernement du Québec lui–même, lorsqu'il a pris la responsabilité de faire son référendum à l'intérieur de la province, devait assumer également toutes les responsabilités qui en découlaient. Cette question est toujours à l'étude, et nous pourrons vous donner une réponse plus précise d'ici quelque temps.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'ai une bonne nouvelle pour la Chambre. Le Conference Board du Canada vient de faire connaître son indice de confiance dans les entreprises. Comme les députés le savent, cet indice est considéré comme un important indicateur de l'activité économique.

L'indice a fait un bond de 10 p. 100, passant à 150,8 au cours du dernier trimestre de 1993. Il s'agit du plus haut niveau depuis le premier trimestre de 1989.

Ma question s'adresse au ministre des Finances suppléant. Les Canadiens peuvent–ils considérer que cette nouvelle fort réjouissante annonce la fin de la récession?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales): Monsieur le Président, je remercie le député de Hamilton—Wentworth de sa question. Elle me permet de déclarer qu'il s'agit effectivement d'une bonne nouvelle et que la situation économique du Canada s'améliorera considérablement. Il est clair que le milieu des affaires a fort bien accueilli l'engagement que le gouvernement a pris de mettre en oeuvre son programme d'infrastructures, d'établir le fonds d'investissement canadien et d'accroître l'accès à des capitaux pour les petites et moyennes entreprises.

L'IMMIGRATION

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je n'ai pas d'aussi bonnes nouvelles. Les résidants de Port Moody—Coquitlam exigent des réponses. Michael Drake, condamné pour pédophilie, a de nouveau été remis en liberté.

En 1992, Drake a été accusé d'avoir agressé sexuellement une fillette de deux ans et demi à Bellingham, dans l'État de Washington. Drake, mis en liberté sous caution, s'est dérobé à la justice et a été condamné par contumace.

Il vient d'être remis en liberté jusqu'à la reprise, le 16 février, de l'audience concernant sa déportation. D'ici là, cet homme qui représente une menace pour la collectivité est libre d'aller où il veut.

Ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. En tant qu'ultime responsable du dossier, quelle mesure entend-il prendre pour s'assurer que ce pédophile condamné soit expulsé immédiatement?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dire à la députée et à la Chambre que nous partageons tous un sentiment de frustration lorsque des individus comme celui dont elle parle bénéficient de nos programmes d'immigration.

Je tiens à assurer la députée et la population canadienne que le gouvernement entend se doter d'une politique d'immigration équitable et progressiste. Toutefois, la politique ne pourra être équitable et progressiste que si elle est appliquée de façon rigoureuse et uniforme, afin que des individus qui représentent une menace pour la communauté, la population canadienne ou le système ne puissent profiter d'échappatoires.

La députée peut être certaine que j'utiliserai tous les pouvoirs que me confère la Loi de l'immigration. Les lois sur la protection des renseignements personnels m'interdisent cependant de donner plus de détails sur l'affaire ou sur tout autre cas de ce genre.

● (1145)

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous dire, en répondant oui ou non, s'il a l'intention de discuter de l'affaire avec les autorités américaines afin qu'elles demandent l'extradition immédiate de Michael Drake?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je comprends les préoccupations de la députée et de son parti.

Je tiens à lui donner l'assurance que le gouvernement et moi-même tenons tout autant qu'elle à défendre nos frontières et notre système.

Toutefois, les lois sur la protection des renseignements personnels m'interdisent de discuter de l'affaire comme le voudrait la députée. Je ne puis que rappeler ma propre inquiétude et le sentiment de frustration et d'indignation que partagent de nombreux Canadiens. Même si les cas semblables à celui qui nous intéresse ne représentent qu'une minorité des cas traités dans le cadre du programme d'immigration, je tiens à dire que depuis mon entrée en fonctions, je suis intervenu discrètement pour obtenir, dans l'intérêt des Canadiens, l'expulsion d'individus qui ont contrevenu aux lois.

Je continuerai d'agir ainsi au besoin, mais je refuse de discuter de questions que la législation sur la protection des renseignements personnels nous interdit de discuter, à moi aussi bien qu'à ma collègue et aux autres députés.

* * *

[*Français*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Richard Bélisle (La Prairie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Nous apprenions encore récemment que le gouvernement fédéral a dépensé des millions de dollars, soit 85 millions, au cours des cinq dernières années, une estimation de 18 millions en 1992-1993, pour une série de vidéos promotionnels, tels «La sécurité en planche à voile», «La vie des officiers de l'armée canadienne», et encore un autre intitulé «À la poursuite du Père Noël», il faut le faire. Vous conviendrez avec moi que ce gaspillage de fonds publics n'a vraiment plus sa raison d'être dans le contexte lamentable des finances publiques au Canada.

Ma question est la suivante: Le président du Conseil du Trésor est-il prêt à rassurer cette Chambre en annonçant que l'actuel gouvernement libéral, depuis son arrivée au pouvoir, a immédiatement mis fin à de telles formes de gaspillage des fonds publics?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, je ne répondrai pas par un ho! ho! ho! à cette question.

Le député peut être sûr que je vais étudier les dépenses du précédent gouvernement, poste par poste, pour éviter qu'un tel gaspillage ne se reproduise, et ce aux dépens des citoyens de ce pays.

Nous voulons que la frugalité devienne la marque de ce gouvernement. Nous voulons être sûrs que le contribuable en a pour son argent et que nous dépensons son argent à bon escient et sans aucun gaspillage.

C'est un élément essentiel des programmes que ce gouvernement veut mettre sur pied. Le député peut être sûr que je donnerai suite aux questions qu'il a posées aujourd'hui.

[*Français*]

M. Richard Bélisle (La Prairie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Considérant que chaque dollar épargné en coupant dans le gras des dépenses de l'État représente en fait un dollar conservé pour financer les dépenses de santé et d'éducation des provinces, que pense le président du Conseil du Trésor de l'idée d'une révision exhaustive de toutes les dépenses du gouvernement, poste par poste, par un comité parlementaire de cette Chambre?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, le Budget des dépenses sera soumis à la Chambre après que le ministre des Finances aura présenté son budget.

C'est alors qu'on pourra examiner le niveau des dépenses au titre des programmes et services offerts par le gouvernement.

Et je le répète, le député peut être sûr que tous les députés de cette Chambre, de quelque côté qu'ils se trouvent, tiennent à voir le gouvernement dépenser l'argent des contribuables avec frugalité et à bon escient.

Je le remercie de son intervention; j'ai pleinement l'intention de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour que cela se réalise et je suis certain que nous y travaillerons ensemble.

* * *

LES SALAIRES DES CHEFS DE PARTIS

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

On peut lire dans *The Ottawa Sun* de ce matin que le premier ministre et les chefs des deux autres anciens partis à la Chambre s'étaient entendus secrètement afin de pouvoir continuer à recevoir leurs salaires additionnels après l'émission du bref d'élection l'année dernière et pendant toute la campagne électorale. Normalement, toute rémunération qui s'ajoute au salaire de base d'un député est automatiquement interrompue lorsque le bref d'élection est émis.

• (1150)

Le premier ministre peut–il expliquer aux Canadiens scandalisés cet usage abusif des fonds publics et présenter un calendrier de remboursement des sommes qu'il a reçues en vertu de cette entente secrète?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): J'aimerais dire au député qu'avant de parler ainsi d'une entente secrète, il devrait avoir des preuves.

Je n'ai jamais eu vent d'une telle chose. J'étais en campagne électorale; j'ai encaissé les sommes que le gouverneur m'a fait parvenir. Je ne connais pas les précédents dans un tel cas, mais je peux vous dire qu'il n'y a eu aucune entente secrète. Personne ne m'en a jamais parlé.

Il est complètement faux d'accuser le chef du Nouveau Parti démocratique d'avoir participé à un arrangement de la sorte et il est complètement faux de dire que j'ai concocté une telle chose avec le premier ministre. Le député devrait retirer cette affirmation. Il n'y a eu aucune entente et nous avons reçu nos salaires normalement.

Pour ma part, je ne sais pas quels sont les précédents en la matière et personne ne m'en a parlé. Si les procédures n'ont pas été respectées, je me ferai un plaisir de rembourser les sommes en cause. Toutefois, c'est tout à fait injuste d'insinuer ainsi qu'il y a eu méfait ou d'imputer de telles intentions au chef du NPD, et pour ma part, je n'étais même pas au courant qu'il puisse y avoir un problème.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est inadmissible!

Mme Finestone: Asseyez–vous, ayez un peu de respect.

M. Marchi: Et qu'en est–il de la première question?

M. Chrétien (Saint–Maurice): Vous devriez avoir honte.

Le Président: À l'ordre. J'ai permis au premier ministre de répondre à la question, mais c'est le représentant du Bureau de régie interne qui aurait dû répondre.

Il n'est rien ressorti à ce sujet durant la campagne, je n'ai aucune information quant à une telle situation fâcheuse, mais si le député veut poursuivre dans la même veine, je lui propose de s'adresser au représentant du Bureau de régie interne qui est présent à la Chambre.

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je vais donc poser ma question supplémentaire au représentant de ce comité. Pourrait–il nous donner une explication à cet égard au cours de la semaine prochaine?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, en l'absence du porte–parole de ce comité, le député de Saint–Léonard, je veux signaler à la Chambre que j'ai obtenu de l'information à ce sujet.

Apparemment, ce que les commissaires à la régie interne ont fait avant les dernières élections suivait une coutume établie, qui remonte à plusieurs élections en arrière. Ce n'était pas nouveau et cela n'avait rien de choquant.

Par conséquent, je crois que le député devrait retirer ses allégations et ses insinuations, qui sont absolument non fondées et totalement erronées.

Le Président: Je vais demander conseil sur cette question, parce que cela m'intéresse. J'en discuterai avec les greffiers et je ferai une déclaration à ce sujet à la prochaine séance de la Chambre.

* * *

LE TABAC

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Le ministre a rencontré hier des représentants de la société Grand River Enterprises, de l'Assemblée des premières nations et des Six Nations de la rivière Grand, au sujet de la licence de fabrication de produits du tabac qu'ils réclament. Cette licence permettrait de créer 200 emplois dans ma circonscription.

Quand le ministre pourra–t–il donner une réponse à mes électeurs et annoncer à la Chambre la date où ces gens pourraient obtenir leur licence de fabrication?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, c'est absolument exact, le groupe Grand River Enterprises a demandé une licence de fabrication, et sa demande, qui a été présentée le 7 janvier dernier, est actuelle-

ment à l'étude. Comme il y manquait des renseignements, nous avons demandé plus de détails.

J'ai rencontré ces représentants hier et je crois que nous avons eu une discussion fructueuse, mais je ne suis pas en mesure de dire si la licence leur sera délivrée ou non. Je m'attends à avoir une réponse d'ici deux semaines et demie. Mes fonctionnaires me disent cependant qu'il faut parfois plus de temps qu'on le croit pour ce genre de chose et qu'il faudra peut–être une semaine de plus.

* * *

● (1155)

[*Français*]

L'INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

L'industrie de l'aluminium vit présentement une crise provoquée par la vente massive d'aluminium russe sur le marché mondial. Les pays producteurs essaient, jusqu'ici sans succès, d'en venir à une entente avec les Russes. En cas d'échec, il est possible que les États–Unis imposent des droits compensatoires en frappant tous les pays producteurs exportant aux États–Unis. Cette industrie, qui emploie plus de 20 000 personnes au Québec et au Canada, exporte actuellement 75 p. 100 de sa production aux États–Unis. Un tel droit compensatoire aurait des conséquences catastrophiques pour cette industrie.

Ma question est la suivante: Vu l'importance de cette industrie au Québec et au Canada, quelles mesures le gouvernement entend–il prendre pour éviter un affrontement possible entre les différents pays producteurs d'aluminium?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, nous sommes très conscients des problèmes dans l'industrie de l'aluminium et aussi des autres compagnies qui sont touchées, il y en a beaucoup au Québec et au Canada. Nous espérons toujours que les discussions qui se déroulent présentement à Bruxelles connaîtront une réussite formidable.

[*Traduction*]

Nous poursuivons les discussions au sujet d'un accord international sur l'aluminium. Nous espérons ainsi obtenir de la Russie qu'elle accepte de limiter ses exportations.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Certaines alumineries canadiennes importent actuellement de l'aluminium russe bon marché afin de l'améliorer et de le revendre sur le marché international.

Le ministre envisage–t–il d'imposer des droits compensatoires sur ces importations d'aluminium au Canada?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, c'est une question hypothétique. À ce moment–ci, nous espérons conclure un accord international, et c'est cela, la solution préférée.

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Darrel Stinson (Okanaga—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le 26 janvier, le gouvernement a déclaré à la Chambre et aux Canadiens que, lorsqu'il avait nommé 33 membres à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, les députés de mon parti avaient applaudi. Cela est inexact. Mon parti n'a pas approuvé ces nominations.

Au cours de la dernière campagne, tous les partis reconnus à la Chambre ont présenté des programmes promettant d'éliminer le favoritisme.

Le ministre pourait–il expliquer comment la décision prise dans ce cas–ci se démarquait des décisions de l'ancien gouvernement?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député vérifiait les déclarations de certains de ses collègues, il s'apercevrait que la réalité est toute autre.

La situation était sans précédent. Les postes à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ont été affichés publiquement et 300 candidatures ont été reçues. J'ai demandé à la présidente de la Commission de bien vouloir, pour la première fois, évaluer tous ces 300 dossiers. Tout autre curriculum vitae qui a été acheminé par mon cabinet, celui du premier ministre ou celui des parlementaires des deux côtés de la Chambre a été envoyé à la présidente de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Nous avons consulté des organisations non gouvernementales, des avocats et divers intervenants. Je pense que si l'on examine les observations faites, non pas par des ministériels, mais par des représentants de diverses collectivités partout au Canada, on se rendra compte qu'ils ont tous, pour la première fois, félicité le gouvernement d'avoir tenu une promesse faite par le premier ministre. Nous allons faire en sorte que l'intégrité et la confiance redeviennent les balises pour les nominations, non seulement à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, mais à d'autres commissions et conseils placés sous l'autorité du Parlement et de ce gouvernement.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, un peu plus tôt à la période des questions, le premier ministre faisait allusion à deux débats.

Effectivement, mardi dernier dans cette Chambre, il y a eu un débat constructif sur la situation en Bosnie. Cependant, le gouvernement n'a pas profité de ce débat pour nous présenter sa position et on ne sait toujours pas si ce gouvernement favorise un maintien des Forces armées canadiennes en Bosnie, ou s'il endosse plutôt un retrait unilatéral, tel qu'évoqué par le premier

ministre à la veille de son départ pour l'Europe, il y a deux semaines.

Ma question s'adresse au ministre de la Défense: Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui, en cette Chambre, quelle est la position du gouvernement à l'égard de la présence des Casques bleus en Bosnie?

• (1200)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons eu un débat à ce sujet à la Chambre. Nous avons écouté les points de vue des députés, et nous devons rendre une décision d'ici la fin mars, au moment où nous devons renouveler nos mandats. Nous avons deux mandats: l'un se termine en mars, l'autre en avril, et nous devons prendre une décision.

À la lumière du débat, qui a été très utile et qui a démontré la difficulté du problème, le gouvernement va analyser la situation et, le temps voulu, nous rendrons la décision, mais rien ne presse pour l'instant.

Nous suivons la situation attentivement. Grâce aux progrès accomplis depuis notre visite à Bruxelles, les troupes canadiennes qui sont stationnées dans l'enclave de Srebrenica sont sur le point d'être remplacées par des Danois. Alors tout va assez bien pour le moment, et la décision sera prise en temps et lieu.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, à la lecture des journaux, on voit bien que les soldats canadiens en Bosnie connaissent de graves problèmes. Cependant, au cours du débat, le Bloc québécois a établi sa position, de même que le Parti réformiste. J'aimerais demander au premier ministre ce qui l'empêche maintenant de prendre une position claire, et sans ambiguité sur cette question?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je viens de dire à l'honorable député que le débat s'est terminé cette semaine et que ce fut un débat utile. Avant de prendre une telle décision, il faut aussi consulter nos alliés qui sont là. Le parti de l'honorable député a appuyé le maintien des troupes canadiennes en Bosnie. Nous apprécions leur position. Seulement, il est clair que nous allons respecter nos mandats, dont l'un se termine à la fin de mars et l'autre en avril. Nous avons donc amplement de temps pour prendre la décision, et nous avons des contacts journaliers avec nos alliés qui ont des troupes qui sont stationnées dans cette partie troublée du monde. Et nous allons prendre une décision en temps requis, avant la fin du mois de mars.

* * *

[*Traduction*]

LES SUBVENTIONS AU LOGEMENT

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Au milieu des années 1980, face à l'escalade des prix des maisons dans la région métropolitaine, la GRC et le SCRS ont offert des subventions au logement et des indemnités de transport quotidien à leurs employés. Ces subventions sont encore versées de nos jours. Cependant, depuis deux ou trois ans, les coûts du logement sont beaucoup moins élevés dans la région de Toronto que dans la région métropolitaine de Vancouver. Pourtant, ni les employés de la GRC ni ceux du SCRS qui travaillent à Vancouver n'ont droit aux subventions.

Le ministre s'engagera-t-il à abolir ces subventions si elles n'ont plus leur raison d'être ou du moins à traiter tous les employés de ces deux organismes de façon juste et équitable?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. J'en prends note. Je serai ravi de m'informer et de lui faire rapport dès que possible.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

MISE AU POINT

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, mardi dernier, pendant la période des questions orales, en réponse à une question que me posait le député de Wild Rose, j'ai déclaré, comme on peut le voir à la page 300 du hansard:

> [...] J'ai été invité à la dernière minute à donner une conférence [...] à l'Université Harvard.

J'aurais dû dire que les événements entourant la planification de mes déplacements évoluaient rapidement et qu'il m'a fallu modifier mes plans très rapidement.

Je n'ai jamais eu l'intention d'induire la Chambre en erreur et je m'excuse si des inexactitudes se sont glissées dans ma réponse.

* * *

[*Français*]

LE DÉCÈS DE M. JEAN-LOUIS LEDUC

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques instants en cette Chambre pour rendre hommage à M. Jean-Louis Leduc, qui fut député de Richelieu de 1979 à 1984. M. Leduc était un ami intime et un inconditionnel du premier ministre actuel. Il avait participé, d'ailleurs, aux courses à la chefferie de l'honorable premier ministre, avec ardeur, je me rappelle, dans mon comté.

• (1205)

M. Leduc fut mon principal adversaire en 1984. Je dois vous avouer que ce fut une lutte coriace, une bataille d'idées, cependant, car il était un homme extrêmement respectueux des individus. Il avait des adversaires politiques mais il n'avait pas d'ennemis. Il est décédé au cours de la dernière campagne électorale, à la suite d'une longue maladie.

Je l'ai bien connu également comme professeur. Nous étions tous deux professeurs à l'École polyvalente Fernand-Lefebvre. C'était un merveilleux communicateur et un raconteur hors pair. Il savait donner une touche régionale à son enseignement et transmettre à ses étudiants son affection pour la belle région de Sorel-Tracy et pour toute la circonscription de Richelieu. Jean-

Louis avait un style bien à lui et trouvait toujours le moyen de traiter d'un sujet sérieux avec humour.

Je me rappellerai toujours cette fois où je l'ai rencontré, avant les élections—il avait siégé neuf mois dans l'opposition, alors, il était encore en campagne électorale—donc, il était venu nous saluer à la polyvalente et je lui avais demandé, puisque nous étions de grands amis: Et puis, Jean–Louis, est–ce que tu auras une stratégie spéciale pour cette campagne électorale, vu qu'elle se déroule en hiver, en février? Il a dit : «Oui, je mettrai mes combinaisons longues». Donc, il était du genre à répondre ainsi, toujours avec humour. C'était aussi un communicateur, avec ses amis comme avec ses étudiants, tout à fait exceptionnel.

Je n'oublirai jamais également la dernière visite que je lui ai rendue pendant le dernier référendum sur l'accord de Charlottetown. J'avais eu l'occasion de passer presque une demi–heure en sa compagnie et celle de son épouse et j'avais admiré énormément le courage et la détermination qu'il avait mis pour se rendre voter. Il avait insisté, même s'il avait de la difficulté à se mouvoir, pour faire son devoir d'électeur, et c'est le dernier devoir d'électeur qu'il a pu exécuter justement lors du dernier référendum.

Je désire transmettre au très honorable premier ministre, à ses collègues du Parti libéral, à sa femme et à son fils, mes plus sincères condoléances.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, M. Leduc a été un député ici, quelques mois dans l'opposition et au gouvernement. C'était un homme sage, et comme l'a dit son successeur, c'était un compagnon extrêment agréable. Je ne pense pas qu'il y ait eu, dans cette Chambre, beaucoup de députés qui étaient aussi amis que lui avec tout le monde. Il n'était pas très partisan. Il était un bon supporteur, mais ce n'était pas le genre qui cherchait la bagarre. Il était très dévoué et il avait une sagesse particulière. Il était peut–être un peu plus âgé que certains autres, et chaque fois qu'il faisait une intervention, aussi bien dans cette Chambre qu'au caucus, c'était toujours sage, pondéré, raisonnable. Je pense qu'il a bien servi les gens de la région de Sorel, de la circonscription de l'honorable député, et aussi qu'il a bien servi sa communauté comme député et avant. Lorsqu'il est parti, je suis sûr que la population qui le connaissait très bien a eu le sentiment qu'un gentilhomme venait de quitter ce monde.

Des voix: Bravo!

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, en reconnaissance du service que M. Leduc a rendu au Parlement, nous voulons exprimer nos regrets et nous transmettons nos sincères condoléances à M^me^ Leduc, à son fils Michel et à toute la famille.

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai connu Jean–Louis de 1979 à 1984 et j'aimerais faire quelques commentaires à son sujet.

Il était de cette tradition orale qui veut que ce genre de personnes pouvaient transmettre la petite histoire de sa région mais aussi la grande histoire de son pays. Il avait personnellement eu une jeunesse quelque peu bouleversante. Il devint orphelin en bas âge et fut obligé de travailler très fort. Il avait une ambition: il voulait devenir député de cette Chambre, ce qu'il a réussi à faire en 1979.

• (1210)

Je me souviens très bien, comme le disait le premier ministre, de cette facilité qu'il avait de raconter des histoires, bien souvent qui se rapportaient à un incident quotidien, des histoires qu'il pouvait aussi raconter en public. Il pouvait animer une foule d'une façon assez particulière. Il savait comment se servir de la parole et il savait comment transmettre des bonnes idées.

Un fédéraliste avoué et aussi un supporteur libéral, il a toujours été de ceux qui épousaient les causes des fédéralistes. Par exemple, je me souviens que, au cours du référendum de 1980, il avait été très actif dans son comté et très actif ici, dans nos caucus, en faveur du non.

Il était de ceux aussi qui avaient enseigné, qui avaient participé activement à sa paroisse, à sa région, à son village. Je me souviens—et je le dis avec un grain de sel—qu'il s'était fait critiquer parce qu'il avait aidé à faire peinturer certaines églises de son comté. On le critiquait parce qu'on disait que des fonds fédéraux ne devraient pas être utilisés à cette fin. Cela venait surtout de l'opposition de ce temps–là, et je me posais des questions à savoir si Jean–Louis devait vraiment être critiqué pour avoir aidé à créer des emplois chez lui, des emplois qui étaient mis à l'oeuvre dans des travaux de rénovation de certaines églises.

En terminant, je voudrais transmettre à son épouse Réjeanne et à son fils Michel, nos plus sincères condoléances. Au nom de mes amis du caucus libéral et de tous ses amis, nous souhaitons à sa famille un prompt rétablissement de cette peine qu'ils ont subie. Nous leur souhaitons aussi longue vie, qui a été enrichie, tout de même, par ce grand homme qu'était le député de Richelieu.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

LES LOGEMENTS SOCIAUX

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition au nom des gens de ma circonscription et spécialement des résidants de la tour Pierre–Bernard et du 6400 rue Duquesne.

La pétition se lit comme suit: «Nous, soussignés, demandons au Parlement de renoncer à toute hausse de loyer dans les logements sociaux et de dégeler le budget de la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin de permettre la réalisation de nouveaux logements sociaux et coopératifs.»

L'Adresse

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le Président: Le député de Comox—Alberni a la parole pour sept autres minutes.

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je demande à disposer de toute une période de dix minutes pour poursuivre mon allocution, car les députés auront oublié le début de celle–ci.

Le Président: Nous nous souviendrons des trois premières minutes de l'allocution qui ont été tellement bien présentées. Le député a droit à sept autres minutes.

• (1215)

M. Gilmour: Monsieur le Président, je voudrais vous faire part des inquiétudes que soulèvent chez beaucoup de Canadiens certaines mesures que le gouvernement entend prendre dans le secteur des ressources naturelles et, en particulier, en ce qui concerne l'exploitation forestière et la protection de l'environnement.

Les produits de la forêt constituent la principale exportation non seulement de la Colombie–Britannique, mais du Canada dans son ensemble. L'exploitation forestière est le premier secteur industriel du Canada, comme beaucoup de députés peuvent le confirmer. En 1992, par exemple, le secteur de l'exploitation forestière de la Colombie–Britannique représentait 270 000 emplois, 2,4 milliards de dollars d'impôts et 11 milliards de dollars d'exportations.

Toutefois, le secteur de l'exploitation forestière perd des emplois et des bénéfices et continuera de le faire tant qu'on n'arrivera pas à un équilibre entre l'exploitation et la conservation de la forêt.

Dans son discours du Trône, le gouvernement affirme son engagement en matière de création d'emplois et de développement durable. Le gouvernement mérite des félicitations pour cette initiative. Toutefois, des déclarations qui ont été faites à ce sujet avant et au cours de la campagne électorale me posent un problème.

Ainsi, le 13 avril 1993, le gouvernement de la Colombie–Britannique annonçait la décision qui était depuis longtemps attendue au sujet de l'aménagement du terrain de la région de Clayoquot Sound, sur la côte ouest de l'île de Vancouver, dans ma circonscription.

Le gouvernement provincial a pris une décision très délicate mais bien équilibrée qui met en valeur les aspects environnemental, économique et social de la région. Toutefois, j'ai trouvé inquiétant, l'automne dernier, avant et au cours de la campagne électorale, que les libéraux déclarent maintes fois que, s'ils étaient élus, ils agrandiraient peut–être le parc national Pacific Rim jusqu'à ce qu'il englobe la région de Clayoquot.

Je trouve cela troublant pour plusieurs raisons, notamment à cause du processus long et complexe qui a permis d'arriver à la décision concernant la région de Clayoquot.

Pendant les années 1980, beaucoup ont reconnu que l'exploitation forestière dans le secteur de Clayoquot et dans les environs était trop intensive et ne permettait pas le renouvellement des ressources. Par souci de trouver un équilibre entre les diverses formes d'exploitation des ressources de cette région, un comité directeur a été créé au niveau local avec le mandat d'élaborer un plan de développement durable. Tous les groupes touchés étaient représentés au sein du comité. Il était composé des maires des trois collectivités touchées ainsi que des environnementalistes et des représentants de groupes autochtones, de sociétés forestières, de syndicats et de plusieurs ministères provinciaux.

Après trois ans d'étude sur le développement de la région de Clayoquot, le comité est arrivé à un accord général sur la plupart des aspects de la stratégie à suivre. Dix des treize groupes représentés au sein du comité sont parvenus à un consensus sur le sujet litigieux de l'utilisation des terres, c'est–à–dire sur la création de nouveaux parcs et sur une nouvelle réduction de l'étendue des terres ouvertes à l'exploitation forestière.

Le consensus était le suivant: on doublait la surface de la zone à protéger et on réduisait la zone ouverte à l'exploitation forestière à 45 p. 100 des terres, comparativement à 81 p. 100 à l'origine. Donc, on s'entendait pour protéger de toute exploitation forestière 55 p. 100 ou plus des vieux peuplements.

Il s'agissait là d'une décision prise en Colombie–Britannique. Les habitants de cette province ont pris une décision au sujet de ressources qui tombent clairement sous la responsabilité du gouvernement provincial. Je demande maintenant au gouvernement libéral de respecter cette décision.

Cette affaire va au–delà de simples intérêts régionaux et j'exhorte la ministre de l'Environnement à examiner le processus qui a été suivi pour arriver à une décision, car je crois fermement que le même processus transparent et ouvert pourrait servir dans d'autres dossiers litigieux pour parvenir à un consensus.

Je demande instamment au gouvernement de reconnaître le mérite d'un processus aussi équilibré lorsqu'il doit se prononcer sur des dossiers controversés d'utilisation du sol.

Je suis aussi troublé par la question de l'emploi. Après le compromis auquel on est parvenu dans le dossier de la région de Clayoquot, plus de 600 emplois reliés directement et indirectement au secteur forestier ont été perdus. Pendant la campagne électorale, le gouvernement avait misé avec succès sur la question de l'emploi et il faut l'en féliciter.

Cependant, ce qui me préoccupe en ce moment, c'est que si le gouvernement décide d'inclure la région de Clayoquot dans le parc national Pacific Rim, 4 200 emplois directement et indirectement reliés à l'exploitation forestière disparaîtront.

• (1220)

Le 25 octobre, les Canadiens ont montré de façon non équivoque les mesures qu'ils sont disposés à prendre collectivement envers les gouvernements qui ne tiennent pas leurs promesses, dans ce cas–ci la création d'emplois. À mon avis, les Canadiens et particulièrement les électeurs de la circonscription de Comox—Alberni, que je représente, seraient plus que mécontents contre un gouvernement qui baserait sa campagne électorale sur la création d'emplois et qui, sitôt arrivé au pouvoir, ferait volte–face et mettrait 4 200 personnes au chômage. Sincèrement, ce serait une décision peu judicieuse de la part du gouvernement.

Une autre question qu'il faudrait examiner si le gouvernement décide d'élargir le parc national Pacific Rim, c'est celle de la compensation qui devra être versée à la Colombie–Britannique. Nous savons tous que les ressources naturelles, dans ce cas–ci le bois, n'appartiennent pas au gouvernement fédéral mais bien à la province.

Par conséquent, si le gouvernement fédéral va de l'avant avec ce projet et se trouve ni plus ni moins à exproprier les ressources forestières de la région de Clayoquot, sans oublier que le gouvernement provincial est peu susceptible de signer un accord qui lui fera perdre des recettes, il devra verser une compensation au gouvernement provincial. Les pertes de recettes tirées des droits de coupe dans la région de Clayoquot seraient importantes, soit environ 2 milliards de dollars, et j'ai bien dit milliards et non millions.

À un moment où le gouvernement fédéral est très endetté, je crois que les Canadiens auraient beaucoup de difficulté à comprendre pourquoi ce dernier dépenserait 2 milliards de dollars de plus pour élargir un parc national déjà grand. Ils ne verraient pas cela comme une décision sage et logique.

Enfin, je voudrais dire quelques mots au sujet des pratiques forestières dans la région de Clayoquot. Il ne fait pas de doute que la décision du gouvernement est liée à la nature et à l'ampleur de l'exploitation forestière. La façon dont les choses se faisaient il y a dix ans est devenue inacceptable pour bien des gens. C'est pourquoi la Colombie–Britannique est en train de mettre en application un nouveau code sur les pratiques forestières, qui changera la façon dont l'exploitation forestière se fait dans cette province.

Ce nouveau code permettra de réduire considérablement la coupe à blanc, de laisser reposer certains secteurs avant que les secteurs adjacents soient exploités, de voir à ce que le reboisement se fasse rapidement, de surveiller les pratiques relatives à la construction de routes et de voir à ce que les ruisseaux ne soient pas. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Votre temps de parole est écoulé. Nous passons à la période réservée aux questions et aux observations.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir parce que certains propos du député de Comox—Alberni m'en donnent l'occasion.

À juste titre, il a invité le gouvernement à tenter de conserver un équilibre entre la préservation des espaces boisés et le développement économique. Je pense que théoriquement, on accepte facilement qu'il faille conserver des espaces boisés compte tenu que la forêt joue un rôle de régulateur extrêmement important.

Cependant, lorsqu'on s'approche de conditions plus locales, on oublie parfois les principes qui auraient pu alimenter nos débats théoriques. C'est toujours un dilemme de concilier la défense de la conservation de la forêt et la croissance économique. On a tendance à se décourager et à s'émouvoir quand on parle de la disparition de la forêt de l'Amazonie. On reproche au Brésil de ne pas préserver cette richesse–là, mais lorsqu'on arrive chez nous et qu'on est aux prises avec des problèmes de croissance économique, on a tendance nous aussi à sacrifier ces principes–là. J'invite le gouvernement à toujours tenter de conserver un équilibre entre la conservation de la forêt et le développement économique.

[*Traduction*]

M. Gilmour: Madame la Présidente, je ne puis qu'être d'accord avec le député. Je crois que le plus gros défi auquel le pays a à faire face est de savoir comment établir l'affectation des sols et de nos nombreuses ressources naturelles. Cela me paraît d'une suprême importance. Nous devrions établir quelles sont les zones qu'il est préférable de préserver, quelles sont celles qui se prêtent le mieux au développement urbain et celles qui se prêtent le mieux à l'agriculture. Si nous ne procédons pas à cette affectation des sols, nous en arriverons à ces débats environnementaux au coup par coup qui ont tendance à déchirer le pays. Nous avons besoin d'une affectation des sols qui attribue une priorité à chaque zone, de sorte que les nombreux écosystèmes différents de notre merveilleux pays soient tous protégés.

• (1225)

M. John Finlay (Oxford): Madame la Présidente, j'apprécie l'intervention du député et son intérêt pour un développement équilibré des ressources forestières.

Il a dit cependant à un moment donné que les ressources forestières appartiennent à la Colombie–Britannique et non pas au gouvernement fédéral, qui représente évidemment tous les Canadiens. Théoriquement, aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le député a raison.

À en juger cependant par les protestations soulevées par certains groupes de pression au Canada à propos de la forêt de Clayoquot, beaucoup de Canadiens sont plutôt d'avis, comme les autochtones, que les terres n'appartiennent à personne. Elles nous appartiennent à nous tous.

Le député doit choisir. Il ne peut pas garder les ressources forestières de la Colombie–Britannique et demander une indemnisation, si l'on songe que les mines et les usines de l'Ontario et ainsi de suite, tout comme les autres industries de la Colombie–Britannique, ont contribué au Trésor fédéral et contribué au bien–être de tous les Canadiens.

M. Gilmour: Madame la Présidente, le député a raison de dire qu'aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les ressources naturelles appartiennent à la province. Elles n'appartiennent cependant pas tant au gouvernement provincial qu'aux habitants de la province.

Nous parlons d'affectation des ressources naturelles. Cela revient à ce que je disais. Nous devons établir un équilibre, sinon, nous dressons un élément de la société contre un autre. Il nous faut trouver un juste équilibre dans l'affectation des sols.

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme): Madame la présidente, permettez–moi d'abord de vous féliciter de votre accession au trône, si je puis me permettre de m'exprimer ainsi. Je suis certaine que vous saurez, chère collègue et amie, vous faire respecter et vous acquitter dignement de vos fonctions à la présidence. Je vous souhaite donc la meilleure des chances et j'espère que vous jouirez d'une excellente santé et que vous serez inspirée dans l'exercice de vos nouvelles fonctions. Veuillez accepter ces voeux très sincères de tous vos collègues.

Alors que nous entreprenons ce nouveau mandat et que l'on m'a confié de nouveaux défis à relever, je me dois de remercier du fond du coeur mes concitoyens de la circonscription de Mont–Royal. Ils m'ont à nouveau accordé leur confiance en me choisissant pour les représenter à la Chambre et je tiens à les remercier de leur appui, de leur confiance et de leur amitié.

[*Français*]

C'est un honneur pour moi de représenter le comté de Mont–Royal en ce haut lieu. Comme ce fut le cas au cours des deux premiers mandats, Mont–Royal sera quotidiennement au centre de mes activités pendant les quatre prochaines années.

Je n'ai qu'à regarder autour de moi, dans cette Chambre, pour affirmer comment on a vécu des changements et pour réaliser à quel point nous avons fait des progrès. La population canadienne a choisi pour les représenter des hommes et des femmes de tous les partis politiques qui reflètent beaucoup mieux que par le passé la réalité sociologique et la riche diversité de notre pays.

Qu'on se rappelle seulement que lors de mon entrée en cette Chambre, en 1984, nous n'étions que 26 femmes, alors que, aujourd'hui, 53 femmes font partie du 35e Parlement, dont 36 dans mon propre parti, et j'en suis fière. Ce n'est certes pas encore suffisant, mais c'est un avancement et un progrès notable. De même, jamais dans notre histoire ces banquettes n'ont accueilli de députés de races et de cultures aussi variées et aussi intéressantes. Cette nouvelle réalité tient à plusieurs facteurs.

• (1230)

D'entrée de jeu, je tiens à remercier et à féliciter notre premier ministre qui s'est fait un point d'honneur d'encourager et d'appuyer la candidature des femmes et des représentants des communautés ethno–culturelles lors de la dernière élection. La fermeté et la ténacité dont il a fait preuve ont porté fruit.

[*Traduction*]

Il convient aussi de souligner le rôle de premier plan qu'a joué la vice–première ministre, la députée de Hamilton–Est; elle a travaillé énormément afin de recruter des candidates très compétentes pour représenter les Canadiens à la Chambre. Vous serez en mesure de le constater au cours des quatre prochaines années.

Il ne fait aucun doute que le plus grand nombre de femmes et de représentants des diverses communautés ethnoculturelles au Parlement rendra celui–ci plus représentatif de l'ensemble du pays.

Je suis par ailleurs très honorée que le premier ministre m'ait confié les responsabilités de secrétaire d'État au Multiculturalisme et à la Situation de la femme; ce défi m'enthousiasme au plus haut point. J'avoue que ces nouvelles responsabilités cadrent bien avec mon expérience puisque, pendant la plus grande partie de ma vie, je me suis efforcée de faire reconnaître le principe de l'égalité pour tous, les droits des minorités, la liberté d'expression, la liberté de religion, la liberté de presse et, plus récemment, les droits des minorités linguistiques au Québec et dans le reste du Canada. J'entends poursuivre ces efforts en ma qualité de membre du Conseil privé.

Madame la Présidente, je vous signale qu'avant de me lancer officiellement en politique, j'ai d'abord travaillé bénévolement comme vous, puis j'ai fait autre chose parce que je crois que la politique est l'affaire de tous les citoyens. C'est ici que sont arrêtées les orientations qui ont des répercussions sur la vie de chaque Canadien.

De nos jours, les gouvernements doivent résoudre des problèmes très complexes et composer avec les changements qui surviennent, mais ils doivent faire cela en partenariat avec les Canadiens. Les changements qui se produisent actuellement à un rythme accéléré dans le cadre de la restructuration mondiale auront des répercussions importantes sur nous tous à la Chambre et notamment sur les responsables de l'action gouvernementale.

L'un des éléments clés qui nous permettra de composer avec ces changements consistera à mieux évaluer et à mieux administrer à tous les niveaux la question de l'égalité des sexes et de la multiplicité culturelle. Nous devons faire en sorte qu'il soit tenu compte des besoins et des préoccupations des femmes dans les politiques et les programmes que nous élaborons ainsi que dans nos institutions. Les femmes peuvent et doivent être des partenaires à part entière dans notre société, aussi bien dans le domaine économique que sur le plan social.

Pour que cet objectif se réalise, il faudra non seulement que le gouvernement modifie les lois et prenne des mesures, mais il faudra aussi que les Canadiens adoptent une nouvelle attitude; chacun de nous a en effet un rôle à jouer à ce chapitre. Le Canada

continuera de prospérer seulement si nous mettons pleinement à contribution toute sa population.

Ce qu'il faut, c'est établir un vrai partenariat et travailler ensemble. Notre gouvernement va faire place à l'ouverture et à la transparence. Nous serons accessibles. En fait, nous n'aurons guère besoin de lobbyistes. Nous allons être à l'écoute des Canadiens et leur fournir les moyens d'être informés. Nous voulons qu'ils prennent part aux discussions et à la prise de décisions qui les touchent dans tous les aspects de leur vie.

Depuis les derniers gouvernements libéraux, les femmes ont fait des pas de géant. Sous la ferme direction du premier ministre du Canada, notre gouvernement est déterminé à enrichir cet héritage. La volonté du gouvernement de se pencher sur les questions intéressant les femmes est clairement énoncée dans le discours du Trône.

Nous savons que les Canadiens ne se contenteront pas de promesses creuses. Dorénavant, notre mot d'ordre sera l'action.

• (1235)

Le discours du Trône constitue justement notre plan d'action pour le changement, et il comprend une foule d'initiatives constructives pour les femmes. Il énonce les priorités déjà établies dans le Livre rouge ainsi que les projets de loi et les initiatives qui en découleront.

L'indépendance économique est essentielle à l'égalité des femmes, et une économie vigoureuse est la clé de cette indépendance. Nous avons donc inscrit la création d'emplois et la croissance économique en tête de liste de notre plan.

Notre gouvernement a l'intention de tabler sur la créativité et les talents intellectuels des Canadiens de tous les horizons pour stimuler la croissance économique du Canada.

À court terme, le programme de réfection de l'infrastructure créera des emplois directs et indirects et procurera à tous les Canadiens des bienfaits à long terme. Les femmes participeront au programme d'infrastructure et en profiteront, car elles ont un rôle à jouer dans la promotion de projets d'infrastructure municipale comme les travaux de réfection destinés à rendre les maisons et les rues pour sécuritaires pour les femmes.

Je presse les femmes de parler aux maires—soit dit en passant, nombre de villes ont maintenant une femme comme maire et plusieurs sièges de la Chambre des communes sont maintenant occupés par des femmes—des municipalités d'un bout à l'autre du pays au sujet du choix de ces projets.

[*Français*]

Le gouvernement concentrera ses efforts à long terme sur les petites et moyennes entreprises qui, à elles seules, ont créé 85 p. 100 des nouveaux emplois au cours des dernières années. Pas moins de 30 p. 100 des PME sont dirigées par des femmes, et leur taux de succès est deux fois plus élevé que celui des hommes. Ce n'est pas pour me vanter ou me péter les bretelles, monsieur le Président, mais c'est la réalité du vécu quotidien.

De même, il est très important de réaliser l'impact qu'ont les membres de nos communautés culturelles dans le monde des PME. Des milliers d'entrepreneurs de toutes cultures démarrent de petits commerces et entreprises. Ils travaillent avec acharnement et, comme les femmes, ils sont innovateurs et leur taux de succès et de réussite est très élevé aussi.

Je poursuis dans le sens que non seulement ils ont créé des emplois pour eux–mêmes, mais aussi pour des milliers et des milliers d'autres Canadiens et Canadiennes. Toutes les initiatives progressistes que le gouvernement propose pour soutenir les PME auront nécessairement un impact très positif pour redresser des injustices sociales et permettre une meilleure équité des chances pour tous.

Ainsi, le discours du Trône propose un programme de formation pour les gestionnaires de petites et moyennes entreprises. Nous faciliterons l'accès des PME au Fonds d'investissement canadien et au réseau technologique canadien. Nous nous sommes aussi engagés à assouplir les formalités administratives qui pèsent sur les petites entreprises.

[*Traduction*]

Croyez–moi, ces formalités sont de redoutables obstacles.

[*Français*]

Le Service jeunesse ainsi que le Programme national pour analphabètes aideront les jeunes femmes ainsi que les jeunes membres de nos communautés ethno–culturelles à acquérir les compétences et l'expérience nécessaires qui leur permettront de se trouver un emploi et d'acquérir leur indépendance économique.

[*Traduction*]

Je souhaite, comme d'ailleurs tous les députés, que règne une plus grande égalité dans les conditions sociales de tous les Canadiens. Nous étudierons donc notre régime de sécurité sociale pour l'adapter aux réalités économiques et sociales des années 90.

Je collaborerai avec mes collègues du Cabinet pour veiller à ce que la voix des femmes, des immigrants, des minorités visibles soit entendue au cours des consultations sur la modernisation et la restructuration de notre régime de sécurité sociale et du marché du travail.

Comme tous mes collègues à la Chambre, de ce côté–ci en tous cas, j'appuie à fond les principes de notre régime de services de santé, et notre gouvernement aussi. Le forum national sur la santé, présidé par le premier ministre, donnera aux Canadiens la possibilité de participer à un dialogue national sur l'avenir de nos services de santé. Les preuves ne manquent pas pour dire que notre système n'a pas fait assez de cas des problèmes de santé des femmes. Vous conviendrez, madame la Présidente, que cela va changer. Nous allons collaborer avec tous les protagonistes pour créer un système qui tiendra mieux compte de la santé et du bien–être des Canadiennes, étant donné le mode de participation au marché du travail qui est propre aux femmes, ainsi que leur situation sociale et économique.

L'Adresse

• (1240)

Le centre d'excellence pour la santé des femmes et le programme canadien de nutrition prénatale sont deux initiatives concrètes qui auront un effet bénéfique sur la santé des femmes.

Tout ce qu'il faut, c'est une orange, un oeuf et une pinte de lait pour s'assurer que le problème des bébés de faible poids ne vienne pas s'ajouter aux autres difficultés auxquelles les femmes doivent faire face dans notre société. Il est possible d'améliorer la situation à un coût minime.

La violence préoccupe beaucoup les Canadiens. Tous s'inquiètent des mauvais traitements infligés aux femmes et aux enfants. La lutte contre tous les types de violence est une priorité pour notre gouvernement.

Le 18 novembre, j'ai rendu publics les résultats d'une étude réalisée par Statistique Canada selon laquelle 51 p. 100 des femmes ont, pendant leur vie adulte, été maltraitées par un homme. Ceux d'entre nous qui ont travaillé avec des femmes et des groupements féminins se doutaient depuis longtemps de l'ampleur du problème.

Connue jusqu'ici par les faits divers, cette horrible réalité est maintenant clairement définie dans le cadre étroit de la notion de violence, au sens du Code criminel. Je sais que nos compagnons, les hommes de notre société, à commencer par ceux qui siègent à la Chambre, permettront l'adoption de toutes sortes de mesures pour mettre un terme à ce comportement aussi répandu qu'inacceptable.

Cela diminue la qualité de vie. Nous devons trouver des moyens de surmonter ces obstacles qui empêchent les femmes de participer pleinement et sans crainte à la vie économique, sociale, culturelle et politique de notre société.

J'avais promis de parler de cette question. J'ai l'intention de respecter ma promesse et je sais que mes collègues seront d'accord. Nous prendrons un certain nombre d'initiatives dans les domaines des relations publiques, de l'élimination de la pornographie et de l'éloignement des agresseurs de leur foyer.

Les femmes victimes de mauvais traitements peuvent demander une protection si elles veulent rester chez elles. Elles peuvent aussi demander de l'aide et chercher refuge ailleurs.

Mon ministère, qui est responsable de la situation de la femme, se penchera sur toutes ces questions dans la perspective de créer une société non violente pour tous les Canadiens. Je compte sur l'appui de tous les députés pour m'aider à y parvenir. C'est un travail qui se fera en collaboration avec le ministre de la Justice, un ministre qui ne chômera pas, tout comme le solliciteur général.

J'ai l'intention de travailler avec mes homologues des provinces et des territoires, avec tous les autres ministères fédéraux, ainsi qu'avec nos partenaires du secteur public et du secteur privé.

La situation des autochtones est un autre sujet qui mérite notre attention. Nous savons tous que les autochtones font l'objet de discrimination. Les besoins des femmes autochtones sont négligés depuis longtemps et les jeunes ne connaîtront pas une vie meilleure si nous ne facilitons pas l'accès à l'éducation.

Le programme Bon départ et le programme d'aide à l'éducation postsecondaire serviront de fondement à l'indépendance et au bien-être économique des autochtones dans l'avenir.

Enfin, nous veillerons à renforcer la justice sociale et l'égalité, deux des principales valeurs de la société canadienne. Dans un pays fondé sur des principes démocratiques, il ne peut y avoir différentes classes de citoyens ni un statut particulier pour certains.

À une époque où nous devons faire concurrence à d'autres pays, il ne fait aucun doute dans mon esprit que la prospérité de notre pays dépend de notre aptitude à découvrir et à utiliser les compétences, les connaissances techniques et la créativité de tous les Canadiens. La diversité sociale et culturelle de notre pays n'est pas un obstacle. C'est un atout!

• (1245)

De nouvelles mesures seront prises pour lutter contre la discrimination raciale et les préjugés. La Loi canadienne sur les droits de la personne sera modifiée et la Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales sera proclamée. La nouvelle Fondation canadienne des relations raciales permettra aux Canadiens de travailler ensemble pour favoriser le sentiment qu'ils partagent la même identité et les mêmes idéaux. Cette fondation sera indubitablement le point central de la promotion de l'égalité sociale et du respect mutuel.

Je suis particulièrement ravie que le Programme de contestation judiciaire et la Commission de réforme du droit aient été rétablis. Ces deux programmes constituent le mécanisme juridique qui fait que notre système de justice peut bien fonctionner et être accessible à tous les Canadiens.

Des initiatives pour lutter contre les crimes haineux seront également prises. Les comportements haineux motivés par la race, la religion, le sexe et l'orientation sexuelle n'ont pas leur place au Canada. Nous faisons tous partie de la même société. Chaque personne, peu importent son origine et sa culture, apporte à notre pays une expérience et un talent uniques dont nous tirons tous parti.

Comme le dit le discours du Trône: «Pour créer des emplois et assurer une croissance économique soutenue, il faut miser sur les ressources humaines.» Et cela englobe toutes les ressources humaines. «Cet investissement dans tous les Canadiens, c'est ce qui distingue le Canada des autres pays.»

Depuis des années, nous accueillons de nombreux immigrants sur nos rives dans l'espoir que ces femmes et ces hommes, qui viennent refaire leur vie dans notre pays riche et magnifique, contribueront non seulement à renforcer le tissu de notre société, mais également à accroître sa richesse. Nous n'avons pas été déçus. Nous avons créé une identité canadienne exceptionnelle, à partir de cette manne de talent et de potentiel. Chaque sphère de la vie canadienne en a bénéficié et s'en est trouvée enrichie.

Au Canada, nous demeurons convaincus que les gens ne doivent pas forcément abandonner leur culture s'ils désirent s'établir ici. Nous croyons que toutes les cultures nous apportent quelque chose et enrichissent notre pays. C'est là un principe typiquement canadien.

J'ai dit, au début, que le discours du Trône était un plan pour le changement. Il constitue également, si je puis dire, une très grosse commande. Comme l'a dit un grand Canadien: «Nous avons du pain sur la planche.» Quoi qu'il en soit, le travail et les

défis n'effraient certainement pas notre premier ministre, qui cherche à promouvoir le changement depuis vingt–cinq ans. Sa passion pour le Canada, pour son unité et pour son avenir n'a d'égal que sa grande honnêteté et son ardent désir de servir les Canadiens de toutes les croyances.

[*Français*]

Nous devons suivre l'exemple de notre premier ministre. Nous devons agir avec courage, détermination et persévérance afin de nous assurer que les grands changements, que nous proposons pour améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes, se réalisent dans l'harmonie et la fraternité.

[*Traduction*]

En terminant, je prie instamment les députés de tous les partis de se joindre à moi et au gouvernement pour que nous puissions ensemble mettre en oeuvre cet important plan d'action. La lutte contre la discrimination et la promotion de la justice sociale et de l'égalité des chances ne représentent un objectif sectaire pour personne à la Chambre. Ce doit être, et c'est effectivement, un principe fondamental et essentiel. Tous les députés qui siègent actuellement à la Chambre et qui ont bénéficié de la confiance de la population doivent s'employer à atteindre cet objectif.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, j'ai bien aimé ce discours. Certains passages étaient particulièrement réussis, à mon avis. Ainsi, l'invitation qui nous est lancée à tous, ici à la Chambre, de nous attaquer aux inégalités et de combattre la discrimination est la bienvenue. Je suis persuadé que ces sentiments sont partagés par l'ensemble des députés.

• (1250)

Bon nombre de ceux et celles qui siègent à cette extrémité de la Chambre viennent d'une région qui a été peuplée dans le cadre d'un programme d'immigration ayant attiré beaucoup d'étrangers au Canada à un moment précis de notre histoire. C'est donc normal qu'un programme d'immigration obtienne un appui considérable de la part de gens issus de différents milieux. Je me réjouis d'entendre exprimer pareils sentiments. À n'en pas douter, ils tombent dans une bonne terre.

J'apprécie particulièrement les remarques sur l'absence de statut particulier. Dans l'Ouest, en général, et dans ma circonscription, en particulier, beaucoup sont d'avis qu'il n'y a pas de statut particulier, que tous les citoyens sont des Canadiens, peu importe leur race, leur couleur, leur langue ou leur milieu social. Cette idée est largement répandue.

Néanmoins, je voudrais faire une mise en garde à la ministre à propos des moyens à prendre pour mener ce noble combat contre les inégalités et la discrimination et surtout du recours à un plan d'action positive. En Ontario, le premier ministre Rae a tenté d'imposer de force une mesure que les gens jugeaient inacceptable et il a dû revenir sur sa décision. À mon avis, la raison est que les gens veulent tous être traités sur un pied d'égalité, sans statut particulier.

C'est la réserve que je voulais formuler à l'endroit de la ministre. Je souhaiterais qu'elle commente l'idée qu'il peut arriver qu'un plan d'action positive ne donne pas les résultats qu'elle veut.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. C'est un problème qui me tracasse pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, en tant que mère d'un garçon et d'une fille qui ont reçu un accès égal à l'éducation et qui ont le sentiment d'être égaux à tous, je peux dire au député que, il n'y a pas si longtemps, mon garçon avait de bonnes chances de bien réussir, mais que ma fille, par contre, n'avait pas les mêmes possibilités, était moins bien payée et n'était certainement pas traitée de la même façon.

Le but d'un programme d'action positive—reportez–vous à l'article 15 de la Charte des droits et libertés—est d'éliminer la discrimination endémique dans notre pays.

Je pense que la façon dont ce texte a été mis en oeuvre a été totalement injuste. Personnellement, je ne l'aime pas du tout. J'estime que l'important, c'est la justice, l'égalité d'accès et l'égalité des chances fondée sur le principe du mérite et des aptitudes.

Je peux vous dire qu'il y a encore beaucoup de discrimination et qu'il y a du racisme. L'homophobie est un problème présent partout dans notre société, un problème que nous devons combattre. C'est pourquoi les programmes de multiculturalisme de mon ministère sont tellement importants et pourquoi ils valent la peine que l'on fasse le genre d'investissement monétaire et intellectuel que nous faisons, ou encore le genre de contribution que font les gens dans nos collectivités.

On sait que la haine insidieuse et les idées fausses que certains peuvent avoir ont un impact négatif sur l'évolution de notre société vers une société égale, juste et ouverte, fondée sur la confiance, la compréhension et le respect des différences.

Traiter les gens et les choses différemment ne signifie pas les écarter des paramètres de l'égalité. La femme qui entre sur le marché du travail se distingue de l'homme par son rôle de procréatrice qui fait que notre société se renouvelle. Les femmes qui entrent sur le marché du travail ont, du fait qu'elles sont en âge de procréer, un attachement différent à leur emploi. Et que vous le vouliez ou non, les femmes sont celles qui prennent soin des parents, de leur mère et de leur père. Elles sont en quelque sorte prises en sandwich entre les deux. Quelles que soient les politiques que l'on adopte pour le marché du travail, pour le salaire, pour l'organisation du temps en milieu de travail, elles doivent refléter le fait que la réalité féminine est différente de la réalité masculine. Je ne voudrais certainement pas dire que je n'embaucherai jamais qu'une femme, ou qu'un minoritaire parce que c'est ce que cible le marché. Je dirais par contre qu'à compétences égales, vu la discrimination qui a existé par le passé, j'aurais tendance à vouloir embaucher la personne qui a souffert de discrimination, en vertu de l'article 15 de notre charte.

L'Adresse

• (1255)

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, je me réjouis avec la secrétaire d'État au Multiculturalisme et à la Situation de la femme de la présence d'un plus grand nombre de femmes à l'intérieur de la Chambre des communes. Personnellement, je suis d'avis que si le nombre des femmes avait été beaucoup plus élevé dans le passé, probablement que le Canada serait un pays différent et qu'il aurait su aborder les problèmes économiques et les problèmes humains d'une autre façon. J'invite donc, pour ma part, toutes les femmes de cette Chambre, peu importe le côté où elles se trouvent, à s'élever parfois au–dessus des lignes de parti pour faire un front commun entre femmes. Je pense que les hommes ont besoin de cette démonstration–là.

Je me réjouis aussi de l'arrivée en Chambre d'un certain nombre de représentants des communautés culturelles. Je pense que c'est également un visage du Canada et qu'il doit être présent à la Chambre des communes.

J'ai beaucoup aimé l'intervention de la députée de Mont–Royal et je souhaite tellement que ses propos ne soient pas simplement un discours. Je ne lui prête aucunement de mauvaises intentions, mais je sais qu'elle s'attaque à un morceau qui est très gros. Elle aura sûrement besoin de beaucoup de courage, de beaucoup d'appui des deux côtés de la Chambre.

Pour ma part, j'aimerais qu'elle s'attaque à deux volets spécifiques: l'indépendance économique des femmes et la tolérance zéro par rapport à la violence. Trop encore, à longueur de jour, à longueur de semaine, dans les journaux, on prend connaissance de situations absolument intolérables que doivent vivre des femmes et on découvre souvent que des hommes qui détiennent le pouvoir, comme par exemple les juges et les policiers, en présence de situations d'injustice ou de violence faite aux femmes, réagissent en hommes.

J'aurais deux questions à poser. La première est celle–ci: par rapport à l'indépendance économique des femmes, j'ai de la difficulté à comprendre comment les femmes vont faire pour se situer dans le programme d'infrastructure annoncé qui doit créer des emplois. J'ai compris que la secrétaire d'État suggérait aux femmes de présenter des projets, mais ce n'est pas sûr que ce sont elles qui vont construire les infrastructures, et je le déplore un peu.

Voici ma deuxième question. Elle a parlé de la défense des minorités. Compte tenu qu'elle représente une circonscription du Québec, est–ce qu'elle entend faire valoir à l'extérieur du Québec, donc dans les autres provinces, comment le sort de la minorité anglophone du Québec est différent de celui de la minorité francophone des autres provinces?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue pour ses observations. Je dois dire qu'il ne fait aucun doute que je compte sur l'appui, non seulement des femmes de tous les côtés de la Chambre, mais aussi de celui des hommes, parce que sans l'appui et l'aide de nos collègues masculins, on ne va jamais réussir à s'assurer que les femmes avancent et que leur cause est une cause juste dans notre société.

J'apprécie beaucoup les remarques de l'honorable député, et j'espère que ses collègues seront à la hauteur de la demande d'aide que je leur soumets à cet égard. J'ai noté qu'il y a trois femmes que je connais très bien dans votre caucus jusqu'à présent, des femmes avec lesquelles j'ai travaillé au cours de la dernière session parlementaire ou avec lesquelles j'ai travaillé au Québec.

• (1300)

Je suis persuadée, lorsqu'on formera un caucus féminin ici, en Chambre—ce que j'essaierai de faire et que j'espère pouvoir mettre en marche sous peu—qu'il va m'aider parce que je sais qu'il partagera mes idées sur l'accès à l'égalité des personnes, hommes et femmes, et sur les façons de s'assurer que cette égalité se retrouve aux plans économique, culturel, social ou politique.

Aux questions que vous m'avez posées sur l'indépendance économique, si on regarde les travaux publics—et qu'on pense seulement au travail dit «non traditionnel» pour les femmes—je dois dire qu'il y a des femmes aussi capables que les hommes. Il y a des hommes forts, comme il y en a qui le sont moins. Vous pouvez trouver des femmes qui vont travailler dans ce milieu et dans ces projets.

Mais n'oubliez pas qu'à l'aube du XXI^{e} siècle, c'est toute la technologie qui est derrière. Et la petite boîte, le petit ordinateur, qui le fait fonctionner? Qui occupe encore l'arrière–scène? Ce sont toujours les femmes. Je dois dire que pour promouvoir des projets d'infrastructure, ça prend des femmes.

Ce que j'ai voulu dire surtout quand j'ai demandé aux femmes d'aller parler. . .

Le président suppléant (M. LeBlanc): Madame la ministre peut terminer sa phrase, mais la période de questions et commentaires est terminée.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Je vous remercie, monsieur le Président. Je peux garantir aux députés d'en face et à mes collègues, premièrement, que le programme d'infrastructure bénéficiera également aux femmes même s'il ne réussit qu'à faire améliorer les terrains de stationnement et réparer l'éclairage des passages souterrains de tout le pays.

En ce qui concerne les droits des minorités, je peux dire que je ne cesserai pas de parler de l'égalité des chances, de l'égalité d'accès et des mérites du bilinguisme. Je l'ai déjà fait puisque, par exemple, j'ai été invitée à m'adresser aux francophones de Saskatchewan et d'Alberta, et je continuerai de le faire. Au Québec, je dirai que les droits des anglophones font partie intégrante de la vie du pays.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, comme vous venez de prendre place au fauteuil, je profite de l'occasion pour vous féliciter de votre nomination. J'avais déjà félicité la vice–présidente. Je vous souhaite à tous deux beaucoup de succès au cours de cette 35^{e} législature.

Je tiens à dire combien je suis fier de pouvoir prendre la parole à la Chambre. Je remercie particulièrement les électeurs de Wild Rose pour m'avoir accordé leur confiance, le 25 octobre dernier. Je veux aussi remercier tous ceux qui ont travaillé d'arrache–

pied à ma campagne électorale. Je remercie du fond du coeur ma femme Dot, pour la confiance et l'amour qu'elle m'a manifestés durant ce temps, comme elle le fait toujours d'ailleurs.

Je suis aussi fier d'avoir choisi le Canada. Je suis arrivé en Alberta il y a 26 ans, avec ma femme et mon fils alors âgé d'un mois, et j'ai su très rapidement que j'allais m'y sentir chez moi.

Le jour où j'ai prononcé mon serment de citoyenneté, en 1974, reste l'un des grands événements de ma vie. À cette époque, je n'aurais jamais imaginé qu'un jour je siégerais en cette enceinte à titre de député. Maintenant que j'y suis, j'espère pouvoir continuer toujours à exprimer les vues des 45 000 personnes qui m'ont élu.

Aujourd'hui, c'est justement pour exprimer leurs vues que je veux discuter de la question de la justice. Quand je pense aux valeurs et aux principes sur lesquels on s'est appuyé au moment de la fondation de ce beau et grand pays, j'en arrive à me demander ce qui s'est passé. Comment se fait–il qu'aujourd'hui, quand les Canadiens réclament justice à cor et à cri, personne ne semble les entendre? Comment se fait–il que, quand je passe devant l'édifice du ministère de la Justice, en me rendant ici tous les jours, j'ai l'impression que le mot clé, justice, a perdu son sens dans notre pays. Pour des milliers de Canadiens, la justice semble ne s'appliquer qu'aux droits et à la sécurité des criminels, tandis que les droits et la sécurité des victimes éventuelles, qui respectent la loi, ne semblent préoccuper personne.

• (1305)

Je pense que le gouvernemtn doit immédiatement orienter son attention vers le deuxième groupe. Nous devons cesser d'écouter les petits groupes de pression qui plaignent les criminels et penser plutôt aux victimes; nous devons clamer que la violence ne sera plus tolérée au Canada. Les gens ont le droit de se sentir en sécurité et d'être véritablement en sécurité et c'est le but que nous devons viser.

Le livre rouge et le discours du Trône font allusion à cette idée, mais à mon avis, ils ne vont pas assez loin à plusieurs égards. J'admets que j'ai toussé une fois durant le discours du Trône et que je n'ai peut–être pas tout entendu, mais je crois qu'on n'y a accordé que 10 ou 15 secondes à la justice.

Permettez–moi de faire une proposition. Saviez–vous, madame la Présidente, qu'au cours des cinq dernières années, 32 personnes sont mortes au pays tuées par 23 récidivistes qui ont profité d'une libération conditionnelle grâce à notre système pénal? Ce sont là uniquement les cas que je connais; je ne sais pas quel est le nombre exact, ces 32 cas sont ceux que je connais.

Si un avion s'écrasait tuant 32 personnes du coup, la Chambre en ferait état par une minute de silence. Si 32 personnes perdaient la vie dans un accident de train ou d'autobus, la Chambre ferait de même. Mais lorsqu'on entend dire que 32 personnes ont été tuées par des récidivistes, on ne fait. Nous devons nous attaquer à ce problème. Même si une seule personne devait être assassinée par un tueur récidiviste, à mon avis ce serait déjà trop.

Je tiens compte aussi des milliers de commentaires que j'ai entendus à ce sujet. Je propose donc qu'on mette fin à l'attribution automatique de la libération conditionnelle. Ce qui est inquiétant, c'est que durant cette 35e législature, 80 meurtriers ayant commis des assassinats avec circonstances aggravantes auront peut–être droit à une libération conditionnelle anticipée; il y aura environ 80 audiences en vue d'accorder des libérations conditionnelles anticipées.

L'un de ces récidivistes a déjà déclaré que le système était encore plus fou que lui puisqu'il le libérait et lui permettait de tuer à nouveau. Tout cela me laisse croire qu'il règne une certaine incompétence à la commission des libérations conditionnelles. Serait–ce à cause des nominations politiques? Remédions immédiatement au problème.

J'ai travaillé pendant 30 ans avec des jeunes, soit comme enseignant, orienteur ou directeur d'école secondaire de premier cycle. Depuis mon élection, j'ai participé à plusieurs rencontres avec des parents, des membres de la communauté, des administrateurs d'école afin de discuter des mesures à prendre pour enrayer la violence dans les écoles.

La plupart d'entre nous se rappelleront l'époque où l'on reprochait aux élèves de lancer des boulettes de papier, d'être impertinents ou de mâcher de la gomme. Aujourd'hui, c'est de problèmes de drogue, de viol, d'agression et de meurtre que nous discutons aux réunions. Nous avons déjà fait beaucoup de chemin, mais il faut reconnaître que l'actuelle Loi sur les jeunes contrevenants ne constitue pas un moyen de prévention efficace.

Notre comité judiciaire a présenté un rapport qui fait état non seulement du point de vue des membres du comité mais de celui de milliers de Canadiens qui se sont présentés aux audiences du groupe de travail pour proposer des changements à la Loi sur les jeunes contrevenants.

• (1310)

Nous exhortons le ministre de la Justice à examiner sérieusement ces propositions qui permettraient de redonner à la responsabilité, au dédommagement et à la punition une importance primordiale dans le système de justice pénale pour les jeunes, mais surtout, de rétablir la justice à l'égard des actes criminels.

Nous recommandons également, suivant la recommandation populaire, que les non–citoyens reconnus coupables d'actes criminels graves soient immédiatement expulsés. Nous ne devons jamais plus avoir de Charles Ng au Canada. Quand j'entends le ministre des Ressources humaines parler des milliers d'enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada, je trouve ahurissant qu'on consacre des millions de dollars à la protection d'individus comme Charles Ng.

Je pourrais parler pendant des heures des autres changements que souhaite la population canadienne. Toutefois, ce qu'il faut faire avant tout c'est de permettre au peuple de se prononcer, par la voie d'un référendum national exécutoire, sur la peine capitale.

Cela suffit. Le temps est venu de prendre des mesures pour faire de ce pays un endroit plus sûr pour les honnêtes citoyens. Cessons de tergiverser au sujet de ces problèmes, comme l'ont fait les trois ou quatre parlements précédents.

Je dirai, en terminant, que je suis convaincu que tous les députés sans exception qui siègent à la Chambre des communes se sont fait dire par leurs électeurs qu'il faut réformer d'urgence le système judiciaire. Nous avons entendu le peuple parler et il est de notre devoir d'agir comme il le souhaite et de prendre

immédiatement des mesures pour rétablir la «justice» dans ce pays.

Ce matin encore, durant la période des questions, on a parlé d'un pédophile étranger qui a été remis en liberté et qui rôde maintenant dans les rues des villes de Colombie–Britannique. Pourquoi les autorités n'arrêtent–elles pas cet individu afin de l'expulser? Nous n'avons pas besoin d'individus comme lui au Canada. Nous pourrions agir immédiatement, mais je crois savoir qu'il a été remis en liberté jusqu'au 16 février. Que risque–t–il de se passer d'ici là?

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Madame la Présidente, je remercie mon collègue du discours passionné qu'il vient de prononcer sur un sujet des plus importants.

J'aimerais poser trois petites questions qui pourraient faire avancer le débat. Si j'ai bonne mémoire, il a dit que 32 personnes avaient été tuées par 23 individus en libération conditionnelle. Comme il l'a dit lui–même, une seule personne, ce serait déjà trop. Mais sait–il combien de prisonniers en tout sont en libération conditionnelle? En d'autres mots, quel pourcentage du total représentent ces 23 individus? Je me demande s'il le sait.

J'aimerais souligner un autre point et je vais le faire sous forme de question. Il a parlé de la nécessité d'améliorer le système. Nous nous entendons tous sur ce fait, à quelque parti que nous appartenions. En fait, nous nous sommes engagés à le faire dans notre programme électoral, promesse qui a été reprise dans le discours du Trône.

Veut–il dire que nous avons besoin de meilleures règles et d'un meilleur système de nomination? J'ai cru comprendre que la question des nominations constituerait l'ingrédient principal d'une réforme.

Enfin, j'ai demandé à un groupe d'étude indépendant, constitué de personnes très qualifiées, de se pencher sur le taux de criminalité pour voir s'il y avait un rapport avec la peine de mort. En d'autres mots, y a–t–il une corrélation entre le taux de criminalité et la peine de mort dans les pays où elle existe et dans ceux qui l'ont abolie? Les résultats ne sont pas concluants. Dans certains pays la réponse est oui et dans d'autres, non.

Je me demande si le député peut citer des études crédibles démontrant que si la peine capitale était rétablie dans ce pays, la violence—mise à part celle dont l'État serait responsable—diminuerait tout d'un coup.

• (1315)

M. Thompson: Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question.

Concernant le pourcentage de criminels qui sont libérés de prison et qui tuent à nouveau, nous commençons tout juste à examiner le processus de libération. Le problème est difficile à cerner. Nous savons qui sont ces criminels et, jusqu'à maintenant, nos recherches nous permettent d'affirmer que 32 personnes ont été tuées par eux, et ce nombre ne cesse d'augmenter.

Quant aux nominations, je crois que, si nous tenons à avoir une commission des libérations conditionnelles, le dernier critère à respecter pour y nommer des membres doit être la relation excellente qu'un candidat entretient avec un parti politique ou la volonté de faire des faveurs. Pourtant, les Canadiens semblent penser que c'est le cas. Personnellement, j'ai l'impression que c'est sûrement ce qui se passe dans certains cas. Je ne dis pas que tous les membres ne sont pas qualifiés et ne font pas leur travail. Je dis qu'il doit y avoir un meilleur moyen de sélectionner les candidats et de garantir que ceux qui sont nommés savent ce qu'ils font.

En tout premier lieu, il faut comprendre qu'il n'y a pas de libération automatique. L'article 745 du Code criminel doit être révoqué. Une peine de 25 ans doit vraiment être d'une durée de 25 ans et une peine de 15 ans doit durer 15 ans.

Quant à la peine capitale, j'ignore quelles sont les statistiques à cet égard. Les Canadiens réclament la justice. Donnons–leur et laissons–les trancher la question de la peine capitale dans un référendum national ayant force exécutoire.

Mme Jane Stewart (Brant): Madame la Présidente, j'ai une brève observation à faire. Je félicite le député de Wild Rose; le beau nom de sa circonsciption annonçait d'ailleurs ce discours très enflammé. Je suis d'accord avec lui.

Tandis que nous débattons le discours du Trône, je voudrais signaler qu'il y est très peu question de tous les aspects importants sur lesquels le gouvernement centrera ses efforts.

Nous avons eu le plaisir de voir presque tous les ministres intervenir à la Chambre pour expliquer leur point de vue, y compris le ministre de la Justice. Si le député n'a pas entendu le ministre de la Justice hier, j'espère qu'il lira le long discours qu'il a prononcé sur les thèmes qui retiendront son attention et dont un grand nombre ont été repris par le député dans son discours aujourd'hui.

M. Thompson: Madame la Présidente, j'ajoute brièvement que je sais que plusieurs membres de l'actuel gouvernement partagent tout à fait mon opinion. Je serais très heureux de collaborer avec eux.

Je sais aussi que nous ne pouvons sans cesse parler et faire de beaux discours. Relevons nos manches. C'est maintenant qu'il faut agir.

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest): Madame la Présidente, c'est avec un plaisir certain que je prends aujourd'hui la parole pour la première fois devant cette magnifique assemblée et que je vous félicite pour votre nomination à la présidence.

Je tiens tout d'abord à remercier les gens de St. John's–Ouest pour m'avoir donné leur appui, le 25 octobre dernier. Je suis très honorée de les représenter ici et je me réjouis de collaborer avec eux au cours des quatre prochaines années.

Ma circonscription est un mélange d'ancien et de nouveau. Dans St. John's–Ouest, les pêches constituent le principal secteur industriel et est un mode de vie depuis cinq siècles. On y trouve aussi nombre de petites entreprises, dont certaines sont à l'avant–garde de la recherche dans le secteur de la technologie de pointe. Il y a aussi des entreprises classiques qui emploient des gens depuis des années.

Les gens de ma circonscription sont honnêtes et durs à la tâche. Ils vivent de la mer depuis des générations et des générations. Les chefs d'entreprise se rappellent qu'il y a eu des bonnes et des mauvaises années. Les Terre–Neuviens ont la réputation d'être solidaires et de trouver ensemble des solutions. Et je viens de découvrir que c'est aussi le cas de mes collègues, ici.

Les Canadiens de St. John's–Ouest sont aujourd'hui aux prises avec un certain nombre de problèmes. Le déclin des pêches a eu un effet dévastateur sur la plupart des familles de ma circonscription. Les petits entrepreneurs essaient de survivre en dépit d'une baisse des ventes et du fardeau que représentent la TPS et d'autres taxes. Les jeunes, qui étaient tournés vers l'avenir, n'y ont trouvé que désespoir.

• (1320)

Le programme électoral des libéraux était rempli d'espoir et de possibilités. Le déclin des pêches à Terre–Neuve a été un coup porté en plein coeur de notre province. Du temps du gouvernement précédent, les étrangers volaient notre poisson et se moquaient de nous chez eux, alors que nos pêcheurs ramenaient des filets vides et revenaient bredouilles au port. Des préoccupations politiques à court terme avaient la priorité sur la survie du secteur industriel.

Les gens de St. John's–Ouest n'étaient pas satisfaits de la façon dont le précédent gouvernement s'occupait de ces importantes questions et c'est pour cela que les pêcheurs et les travailleurs d'usine de ma circonscription ont élu un gouvernement libéral.

Dans son discours du Trône, le gouvernement mentionne tout spécialement les défis qui se posent au secteur des pêches de la côte est. Je voudrais remercier ici, madame la Présidente, notre premier ministre, qui a fait preuve de perspicacité et de sagesse dans la nomination de ses ministres et notamment dans la nomination d'un collègue terre–neuvien très compétent au portefeuille des Pêches et des Océans. Tout le monde sait qu'il travaille fort et je suis personnellement en mesure de confirmer qu'il consacre de longues heures à son travail.

Le ministre des Pêches et des Océans s'est employé à lutter contre la surpêche étrangère. Il a pris des mesures visant directement à renouveler le stock de poissons et à offrir un programme de soutien du revenu aux travailleurs touchés par l'effondrement du secteur de la pêche. Le redressement de l'industrie de la pêche ne sera pas facile, mais les habitants de St. John's–Ouest sont prêts à relever le défi et à faire tous les sacrifices nécessaires.

Je suis impatiente de remplir mes fonctions de députée et de collaborer avec le ministre et mes collègues pour remettre notre principale industrie sur la voie du succès.

Dans ma circonscription se trouve également la ville d'Argentia, jadis considérée comme l'un des secteurs les plus prospères de la province. De nos jours, l'avenir de cette localité semble plutôt sombre et incertain, puisque la marine américaine a décidé de quitter la base qu'elle occupait dans ce secteur. La présence des Américains est une réalité dans cette localité depuis environ 50 ans et leur départ aura pendant longtemps des répercussions sur l'économie de la localité.

Les habitants d'Argentia ne se sont pas laissés décourager lorsque les Américains ont annoncé leur départ il y a deux ans. Ils travaillent avec acharnement pour créer de nouvelles perspectives économiques pour leur région. Le fait qu'ils mènent actuellement une étude sur la conversion de la base navale témoigne de leur détermination à assurer la prospérité de leur ville. Les négociations sur l'avenir de la base navale des États–Unis, auxquelles participent les Américains, se poursuivent, et j'ai rencontré nos ministres pour leur exprimer nos inquiétudes à ce sujet.

Le gouvernement fédéral a déjà subventionné la préparation du rapport des consultants sur l'utilisation ultérieure des installations de la base. J'ai été ravie d'annoncer récemment, au nom du ministre responsable de l'APECA, la mise sur pied d'un programme de formation des gestionnaires d'entreprises. L'une des grandes recommandations des consultants porte sur le réaménagement à long terme des installations portuaires de la base. Ces travaux créeraient les emplois dont a grandement besoin notre région aux prises avec un taux de chômage sans cesse croissant. Ces initiatives aideront la ville d'Argentia à se remettre sur ses pieds.

Aujourd'hui, je veux encore assurer aux habitants d'Argentia qu'ils peuvent compter sur mon appui dans leurs efforts en vue de trouver de nouvelles possibilités de développement.

La ville a subi un autre dur coup récemment lorsque la société Marine Atlantique a annoncé une réduction de son service régulier de traversier entre North Sydney, en Nouvelle–Écosse, et Argentia. La réduction de six semaines aura un double impact sur Argentia. Premièrement, la saison plus courte entraînera forcément une diminution du nombre de camionneurs et de touristes qui se rendent dans cette ville, qui mangent dans les restaurants de l'endroit et qui achètent de l'essence. Cela privera l'économie locale d'une partie de l'argent dont elle a grandement besoin. Deuxièmement, à cause de la saison plus courte, les employés de la Marine Atlantique auront moins de travail et devront dépendre davantage de l'assurance–chômage durant l'automne et l'hiver.

C'est vraiment un pas en arrière de la part de Marine Atlantique. Je prie instamment la compagnie de revenir sur sa décision et j'exhorte le gouvernement à encourager celle–ci à réexaminer ses plans pour la région.

• (1325)

Les petites entreprises de St. John's–Ouest ont de nombreux défis à relever. La longue récession a entraîné une diminution des ventes, puis, en 1991, la fameuse taxe sur les produits et services est arrivée, la taxe qui devait mettre fin à toutes les taxes. Cette

taxe, imposée par le gouvernement précédent, a créé un fardeau administratif que de nombreux administrateurs et exploitants d'entreprises trouvent impossible à supporter. De plus, la politique des taux d'intérêt élevés appliquée par le gouvernement précédent a limité les possibilités de financement pour les petites entreprises.

Les petites entreprises sont essentielles à la prospérité future des habitants de St. John's–Ouest. La plupart des nouveaux emplois à Terre–Neuve sont créés par des petites entreprises. À titre d'exploitant d'entreprise, je connais les difficultés auxquelles ce secteur est confronté et, durant la campagne électorale, j'ai écouté les dirigeants de petites entreprises qui demandaient qu'on les aide à surmonter ces difficultés.

Le Parti libéral a promis d'aider les petites entreprises et j'ai été heureuse d'entendre dans le discours du Trône que le gouvernement était déterminé à tenir sa promesse. Par ailleurs, le fonds d'investissement canadien aidera les entreprises de haute technologie à obtenir les capitaux dont elles ont besoin pour mettre au point de nouveaux produits, pour améliorer leur mise en marché et assurer leur financement à long terme.

L'engagement du premier ministre à remplacer la TPS est très bien vu par la population de St. John's–Ouest. La TPS a été une catastrophe parce qu'elle a stimulé le marché noir ou a tout simplement acculé des entreprises à la faillite. Je le répète, cette taxe a accru la paperasserie pour les entreprises, a accru leurs frais de fonctionnement et en a obligé beaucoup à licencier du personnel pour réduire leurs coûts. C'est là une situation inacceptable et je suis très heureuse que le gouvernement se montre déterminé à remédier à la situation.

Les gens d'affaires de St. John's–Ouest pourront participer à une étude sur une taxe de remplacement de la TPS. Lorsque cette taxe a été adoptée, ils n'avaient pas été consultés, mais cette fois–ci, le gouvernement et le premier ministre les consulteront.

La promesse du gouvernement d'améliorer le taux d'alphabétisation des Canadiens représente un grand pas en avant. Il y a des gens dans ma circonscription qui ne peuvent pas s'inscrire aux programmes de formation parce qu'il leur manque les connaissances de base en arithmétique et en lecture. L'argent frais consacré au programme national d'alphabétisation aidera la population de St. John's–Ouest à tirer un meilleur parti des programmes de formation gouvernementaux.

Pendant la campagne électorale, le thème du Parti libéral était la création de possibilités. Avant les élections, les Canadiens étaient déçus de leur gouvernement, ils estimaient qu'il avait perdu le contact avec la population et qu'il n'était pas à l'écoute des citoyens.

Le 25 octobre, les Canadiens et la population de St. John's–Ouest se sont exprimés clairement. Le gouvernement a reçu le message et il écoutera les Canadiens. Le nouveau gouvernement libéral donnera aux électeurs de St. John's–Ouest les possibilités dont ils ont besoin pour gagner décemment leur vie et pour prospérer dans notre grand pays.

Encore une fois, je veux remercier la population de St. John's–Ouest qui m'a accordé son soutien de façon claire et, au cours des quatre prochaines années, je serai leur voix au sein de cette magnifique Chambre des communes.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Avant de passer à la période des questions et commentaires, je veux m'excuser d'avoir fait une erreur dans le nom de votre circonscription. Mes papiers n'étaient pas en ordre.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, je félicite la députée de St. John's–Ouest; son premier discours à la Chambre des communes était excellent. Par la même occasion, je félicite aussi la population de la circonscription de St. John's–Ouest de l'avoir élue. À l'instar de la secrétaire d'État, je souhaite également la bienvenue à toutes les femmes qui ont été élues à la Chambre des communes. J'aurai grand plaisir à travailler avec elles au cours des prochaines années.

Je suis allée à Terre–Neuve à deux ou trois occasions. C'est l'une des plus belles provinces de notre pays. Je sais que les Terre–Neuviens se heurtent actuellement à de très graves difficultés, notamment dans l'industrie de la pêche. En faisant du porte–à–porte, j'ai parlé à des gens qui avaient un proche sans travail; j'ai constaté le désespoir profond de ces familles et pourtant, le taux de chômage dans la province centrale que je représente est loin d'être aussi élevé que dans la circonscription de St. John's–Ouest, à Terre–Neuve.

• (1330)

La députée de St. John's–Ouest peut–elle nous dire si les gens de sa circonscription ont encore de l'espoir? Croient–ils que le Canada réussira à sortir de la récession ou du marasme économique dans lequel il semble plongé? Il est certain que l'industrie de la pêche connaît de très graves difficultés, mais ses membres sont–ils prêts à se réorienter et à se tourner vers d'autres secteurs dans cette province?

Mme Payne: Madame la Présidente, je remercie la députée de ses observations et de sa question. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour l'inviter à revenir à Terre–Neuve.

Je dois dire que, durant la dernière campagne électorale, le chômage était l'un des sujets les plus souvent abordés et que les électeurs que j'ai rencontrés m'ont presque tous demandé si le gouvernement allait créer des emplois.

Mes électeurs voyaient d'un bon oeil le nouveau programme d'infrastructure proposé par le premier ministre dans le livre rouge, et ils sont maintenant impatients de mettre en oeuvre leurs projets. En fait, j'ai déjà rencontré les représentants de certains conseils municipaux de ma circonscription et ils sont tout à fait disposés à participer au programme. À mon avis, il n'y a pas un conseil municipal qui ne soit enthousiaste à l'idée d'y participer et qui ne soit impatient de se prévaloir de nouvelles perspectives d'emplois.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi féliciter la députée de son intervention, étant

donné surtout la passion avec laquelle elle défend ses idées. Ses électeurs vont manifestement être bien servis.

J'ai trouvé ses propos intéressants surtout parce que j'ai d'excellents amis originaires de Terre–Neuve dans ma circonscription, et j'ai bien hâte d'avoir l'occasion de me rendre à Terre–Neuve. J'ai déjà eu l'occasion d'aller en Nouvelle–Écosse, au Nouveau–Brunswick et dans l'Île–du–Prince–Édouard, mais je ne suis jamais allé dans votre île. Je suis vraiment impatient de la visiter un jour.

Je voudrais poser une question à la députée. Elle a parlé d'un programme de soutien du revenu, et je crois que j'appuierais l'idée d'un tel programme, selon la définition qu'on en donne. Je serais en faveur d'un pareil programme par rapport à ce qui semble s'être passé dans le cas du programme d'assurance–chômage.

À l'occasion de certaines émissions de télévision, j'ai constaté qu'il y a des cas où un jour est considéré comme une semaine, ce qui nous amène au programme appelé 10–42, où des gens peuvent travailler durant 10 jours pour bénéficier de l'assurance–chômage durant 42 semaines.

La députée ne pense–t–elle pas qu'il serait préférable de concevoir un programme de soutien du revenu bien particulier qui soit destiné aux travailleurs victimes de l'effondrement du secteur des pêches, au lieu de continuer d'appliquer des solutions improvisées sous le couvert d'assurance–chômage?

Mme Payne: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question.

Je dois dire que nous avons un grand nombre de gens de l'Ouest dans notre province, surtout des travailleurs attirés par le projet Hibernia que le député connaît sans doute très bien.

Quant aux observations du député touchant le programme de soutien du revenu, je dois reconnaître que le programme mis en place par le gouvernement précédent avait été mal conçu et mal appliqué. Ce n'est un secret pour personne ici à la Chambre ni ne l'était pour les députés de la législature précédente.

Le député a probablement fait erreur en parlant d'un programme de 10 jours, c'est–à–dire 10 jours de travail pour avoir droit à une année d'assurance–chômage. Il voulait sans doute dire 10 semaines de travail, comme cela arrive dans certains cas.

Nous préconisons certainement un meilleur programme de soutien pour les pêcheurs qui ont été déplacés par cette terrible catastrophe qui frappe notre province, et je pense que nous devrions travailler dans ce but.

[*Français*]

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Mon premier devoir, madame la Présidente, c'est de vous féliciter pour votre nomination comme vice–présidente des comités pléniers de la Chambre. Je suis heureux que vous occupiez maintenant le fauteuil et j'espère que votre séjour sera long et très heureux.

• (1335)

[*Traduction*]

Je félicite également les députés qui ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du Trône, les députés de Bruce—Grey et de Madawaska—Victoria. Ces deux nouveaux députés ont fait honneur à leurs électeurs par leurs exposés. Ils ont prononcé d'excellents discours, et il est évident que c'est du fond du coeur qu'ils ont parlé des magnifiques régions du pays qu'ils représentent. Je les félicite très sincèrement.

En troisième lieu, je me dois de remercier les électeurs de Kingston et les Îles qui m'ont de nouveau fait l'honneur de m'élire pour les représenter à la Chambre. J'ai beaucoup aimé mes cinq premières années au Parlement, et je suis très reconnaissant à mes électeurs d'avoir jugé bon de me réélire. Je vais les représenter en siégeant de l'autre côté de la Chambre, cette fois, et j'espère pouvoir être encore plus efficace qu'à la dernière législature. Chose certaine, je vais travailler tout aussi fort et je vais continuer, pendant cette législature, à servir leurs intérêts supérieurs, ainsi que ceux de tous les Canadiens.

Je tiens à remercier le premier ministre de m'avoir donné l'occasion de servir comme secrétaire parlementaire auprès du leader du gouvernement et doyen de la Chambre. Il est non seulement le doyen, mais aussi l'un des plus éminents députés de la Chambre. C'est un honneur de travailler avec lui. J'espère pouvoir continuer ce travail de secrétaire parlementaire, du moins pendant un certain temps.

Ceux d'entre nous qui étaient présents à la Chambre pendant les cinq dernières années, et je pourrais même dire pendant les neuf dernières, n'auront pas été étonnés par les résultats des élections. Depuis les banquettes de l'opposition, nous avons vu le gouvernement accumuler bévue sur bévue. Ses erreurs et ses échecs ont trouvé un écho à leur mesure dans les résultats des élections et le fait que le Parti progressiste–conservateur, autrefois l'un des grands partis nationaux du Canada, a été littéralement détruit aux élections du 25 octobre dernier.

Cette destruction, on en trouve les causes dans les deux législatures qui ont suivi les élections de 1984. En effet, le parti a sans cesse fait fi des voeux de la population et toujours fait de son mieux, semble–t–il, pour trahir la confiance que les électeurs avait placée dans le gouvernement, puisque celui–ci avait été élu avec un certain programme, mais n'a pas su l'appliquer.

Nous avons été témoins, à mon avis, d'un changement marqué du climat politique. En effet, le Parti libéral du Canada, qui a remporté les dernières élections, a présenté un programme qui était clairement raisonnable et acceptable et qui semblait vraiment réalisable. On ne peut en dire autant du programme des autres formations politiques. J'estime qu'on a dit sans relâche pendant la campagne électorale qu'en présentant son livre rouge le Parti libéral offrait aux Canadiens une solution de rechange

qui était raisonnable et pouvait être mise en oeuvre. Autrement dit, c'était un programme crédible.

Tout ce que le gouvernement a fait jusqu'à présent, depuis son arrivée au pouvoir en novembre, c'est commencer à remplir ses promesses. Il a dit aux Canadiens qu'il était déterminé à remplir ses promesses et qu'il pourrait le faire parce que ce sont des promesses raisonnables. Je sais que certaines d'entre elles ne seront pas faciles à remplir. Nous savons que la situation économique est pire que nous ne l'avions escompté, mais le gouvernement est déterminé à tenter de régler les problèmes parce que c'est pour ça qu'il a été élu, et il continuera de le faire.

Quels sont ces problèmes? Quels sont les problèmes que nous devons régler? Il y en a deux. Je sais que le Parti réformiste aime à parler du déficit; il en parle constamment. Nous reconnaissons qu'il y a là un problème. En fait, ce problème ne vient pour nous qu'au second rang. Le principal problème pour nous, c'est celui du chômage au Canada.

En fait, le problème est tellement grave qu'on peut maintenant parler de crise du chômage parce qu'il a enlevé tout espoir aux Canadiens. C'est particulièrement le cas pour deux catégories de Canadiens: les jeunes et les travailleurs plus âgés qui ont perdu leur emploi et n'ont aucun espoir d'en trouver un autre. Ils ont perdu cet emploi avant d'atteindre l'âge de la retraite, avant de pouvoir toucher leur pension, d'où leur profond désespoir. Ce manque de revenu et cette perte de leur gagne-pain, ils n'auraient pas connu cela si tout était allé comme prévu. Tous leurs plans tombent à l'eau. Cette tournure inattendue des événements bouleverse complètement leurs perspectives.

• (1340)

La plupart des gens qui travaillent arrivent à s'en tirer quand ils sont temporairement au chômage, mais ils ne s'attendent pas à devoir s'absenter du marché du travail des années durant parce que leur emploi a été supprimé. Or, c'est précisément ce qui se produit partout au Canada avec cette récession qui n'en finissait plus, une récession qui—dois-je le rappeler à mes collègues—a été provoquée par le gouvernement précédent. En effet, le gouvernement précédent s'est vanté d'avoir provoqué cette récession, prétextant que la meilleure chose à faire, c'était de ralentir l'économie.

Nous sommes donc en présence de deux groupes spéciaux de chômeurs. Je veux surtout m'attarder sur le groupe des jeunes, car, beaucoup de députés le savent, Kingston compte deux institutions de haut savoir, l'Université Queen's et le Royal Military College. J'ai abordé ce thème devant le Parlement précédent et je suis heureux que l'occasion m'en soit encore offerte aujourd'hui.

Des milliers de diplômés de ces deux institutions ont des problèmes, mais plus particulièrement ceux de Queen's, car, par les temps qui courent, les diplômés du RMC peuvent toujours servir dans les Forces canadiennes. Les diplômés de Queen's ont énormément de mal à se trouver un emploi. Je suis certain qu'il y a dans cette enceinte des députés qui ont reçu des demandes d'emploi venant de jeunes de tout le pays, des jeunes possédant des diplômes en arts, voire des doctorats. Ces jeunes ne réussissent pas à décrocher un emploi ou, s'ils finissent par en dénicher un, il s'agira d'un travail peu rémunérateur. Et c'est comme ça tous les jours!

J'ai raconté cette anecdote à plusieurs reprises, au cours de la campagne électorale. En rentrant à Kingston un soir, il y a à peu près un an, je me suis arrêté à une station-service. La jeune fille qui était à la caisse m'a reconnu quand je lui ai présenté ma carte de crédit. Elle m'a demandé si je n'étais pas le député de Kingston. Je lui ai répondu que oui. Mais comment pouvait-elle le savoir? Eh bien, elle possédait deux diplômes de l'Université Queen's. Eh oui, doublement bachelière, en arts et en éducation, elle était pompiste. Elle n'avait pas pu trouver un autre emploi. C'est une tragédie nationale, un véritable désastre national!

Ce qui était tragique, dans son cas, c'est qu'elle ne peut trouver un emploi pour lequel elle ne manque pas de qualifications. Et c'est tragique pour nous, car nous avons investi de l'argent, beaucoup d'argent, dans son éducation et nous ne pouvons rien récupérer en impôt. Cette jeune femme devrait avoir un bon emploi, bien rémunéré, et payer des impôts pour que nous puissions permettre à d'autres de poursuivre leurs études et venir en aide aux personnes malades et démunies de notre société qui ont besoin d'argent. Au lieu de cela, elle a un emploi mal rémunéré, elle touche probablement le salaire minimum et elle ne contribue pas à la société comme elle serait censée le faire.

C'est terrible, mais c'est une chose que l'on voit partout, tout le temps. Au cours de la campagne électorale, notre parti s'est engagé à changer cette situation et à créer des emplois. C'est ce que ce gouvernement s'est essentiellement engagé à faire, et il tiendra sa promesse. Les députés de notre parti feront tout pour que cet objectif puisse être atteint.

Les députés réformistes ont dit que nous devions être libres de voter comme bon nous semble pour bien représenter les intérêts de nos électeurs. Je n'ai aucune hésitation à voter en faveur de politiques qui appuient les principes énoncés dans le livre rouge. En fait, j'estime qu'il est de mon devoir de le faire. Je pense que c'est également le devoir des députés réformistes. Ils avaient un programme électoral. Tout au long de la campagne, on m'a pressé de lire des documents du Parti réformiste qui proposaient des solutions à tous les problèmes du Canada, des solutions pour réduire le déficit et pour réduire les dépenses du gouvernement, tout cela afin de sauver les Canadiens.

Je n'étais pas d'accord et je l'ai dit. J'espère cependant que les députés réformistes appuieront les politiques présentées dans ces documents, qu'ils les appuieront même vigoureusement. S'ils ne le font pas, leurs électeurs leur demanderont des comptes, parce que c'est pour cela qu'ils les ont élus. Que vont faire les députés réformistes si leurs électeurs leur disent, par la suite, que ce n'étaient pas de bonnes politiques? Vont-ils les écouter ou s'obstiner à poursuivre ces politiques? Je prédis que, le moment venu, si les réformistes font les réductions qu'ils se sont proposés de faire dans leur programme et qui n'ont pas rallié leurs

électeurs, ceux–ci hurleront de rage et les réformistes voudront alors changer d'idée.

• (1345)

À mon avis, notre parti a l'obligation d'appuyer les principes et les orientations qui l'ont conduit au pouvoir. Nos orientations étaient claires. Elles étaient énoncées dans le livre rouge. Je sais qu'on en parle abondamment et que certains en rient, mais il n'en demeure pas moins qu'il s'agissait du seul document de principe important qu'avait publié un parti politique au cours de la campagne et qui se penchait en profondeur sur les questions de l'heure. Le livre rouge a constitué l'étalon de mesure du programme électoral de tous les autres partis. Je peux dire sans risque d'erreur, étant donné le nombre de députés ministériels à la Chambre, que le livre rouge était manifestement le meilleur et qu'aucun autre ne s'y mesurait.

Nous avons un ensemble d'orientations qui guideront le gouvernement dans sa tâche. Bon nombre des ministres ont prononcé des discours pendant ce débat de six jours. Ils ont tous exposé de façon détaillée d'autres orientations qui n'avaient été qu'esquissées dans le livre rouge. Ces orientations ont été énoncées clairement à la Chambre et à la population canadienne.

Les députés de l'opposition disent qu'ils veulent des détails. Nous en avons donné et le budget en donnera d'autres.

Nous avons un gouvernement qui bouge. Il a établi ses priorités. Il a pris ses engagements et il les respecte. Je suis très heureux d'en faire partie et de l'appuyer.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord remercier le député de nous avoir expliqué à nous, réformistes, nos devoirs et nos obligations envers nos électeurs comme si nous ne les comprenions pas du tout.

Pour ce qui est de sa thèse sur la relation entre l'impôt et l'emploi, je pense que si les gouvernements pouvaient créer des emplois, si l'augmentation des impôts et des recettes publiques créait des emplois, l'étudiant deux fois diplômé devrait avoir deux emplois.

Parce que les gouvernements ont dépensé les fonds publics à tort et à travers pendant vingt ans, les mesures qu'ils ont prises en vue de gérer l'économie et de donner du travail aux gens, alors que du travail, il n'y en avait pas, ont échoué. Il est temps de se débarrasser de cette idée ancienne à laquelle plus personne ne croit et de se rendre compte qu'on ne peut continuer de saigner à blanc certains secteurs, au point que, finalement, il ne reste plus rien.

M. Milliken: Madame la Présidente, je remercie le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia de sa remarque. J'ai pensé qu'il était temps de lui donner une leçon sur ses devoirs envers ses électeurs, étant donné que nous avons droit chaque jour à une leçon similaire de la part des membres de son parti. J'ai donc pensé que c'était à notre tour de le faire et de lui préciser certains principes.

Cela dit, je voudrais lui dire que la réduction du déficit n'est pas seulement une question de recettes. Je suis sûr qu'il conviendra avec moi que si un plus grand nombre de gens sont employés, les recettes augmenteront. Quand une personne qui touchait des prestations d'assurance–chômage ou du bien–être social retrouve un emploi, les recettes publiques augmentent, puisque cette personne recommence à payer des impôts. Parallèlement, les dépenses publiques diminuent puisqu'elle cesse de toucher des prestations d'assurance–chômage ou de bien–être social. C'est ce qui permet d'équilibrer les recettes et les dépenses publiques.

Nous avons clairement fait savoir, pendant toute notre campagne électorale, que notre parti voulait créer des emplois de façon que les Canadiens qui coûtaient de l'argent au gouvernement puissent commencer de le rembourser et de façon que nous puissions redresser l'équilibre. C'est très simple! Il s'agit de prendre les mesures pour y arriver. Et ça ne doit pas nécessairement être en dépensant les fonds publics n'importe comment. Il y a d'autres façons d'y parvenir. On peut donner des encouragements ou des incitations aux entreprises pour qu'elles embauchent. En particulier à la petite entreprise qui est la principale créatrice d'emplois.

• (1350)

Si tout cela se produit, si les Canadiens commencent à dépenser leur argent et à acheter plus de biens de consommation, il se créera des emplois. Les deux sont liés comme le jour et la nuit. Si plus de gens travaillent, il y a plus de contribuables et moins de personnes aux crochets de l'État.

C'est ainsi que l'on peut réussir à équilibrer le budget. On peut couper tant qu'on veut, chaque fois que l'on coupe on crée de nouveaux chômeurs et plus ce mouvement continue moins il y a de gens qui paient des impôts et plus les recettes de l'État baissent.

Ce que l'on n'a jamais calculé à propos du programme du Parti réformiste, et j'ai mis le candidat réformiste dans Kingston au défi de nous donner des chiffres—ce qu'il n'a pas fait, bien sûr, car cela aurait fait du tort à sa cause—c'est combien d'emplois disparaîtraient du fait des réductions proposées. Cela n'a jamais été expliqué. De combien baisseraient les recettes de l'État du fait de ces coupures? On ne l'a jamais dit.

Si vous enlevez ces recettes perdues, le déficit demeure élevé. Les compressions ne sauraient réduire le déficit. Il continuerait de croître en dépit des changements proposés. Voilà le problème du programme réformiste, et les Canadiens l'ont bien vu, puisque c'est nous qu'ils ont portés au pouvoir. C'est pour cela que le Parti réformiste siège de l'autre côté. Très franchement, son programme n'était pas crédible.

L'Adresse

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Madame la Présidente, je voudrais profiter de cette première intervention en cette Chambre pour féliciter tous les députés élus. J'aurais aimé que les députés d'en face soient plus nombreux, parce que c'est peut–être la seule fois que véritablement, je pourrai les féliciter. Et dans la Bible, on dit que Dieu se reposa le septième jour. Je vois que mes collègues d'en face se reposent à partir du cinquième.

Si tous les députés de ce Parlement sont animés, comme moi, d'un désir de servir nos commettants, nous devrions ensemble mettre en place au cours de cette législature, tous les éléments nécessaires à une véritable reprise économique. Cette reprise économique est indispensable pour ce pays et davantage pour mon comté.

Les électeurs du comté de Matapédia—Matane attendent beaucoup de leur député fédéral. En ce début de mandat, mes concitoyens et concitoyennes sont surtout heureux, heureuses, d'avoir enfin un député qui pourra parler librement et plus souvent dans cette Chambre et dans mon comté.

Je profite également de l'occasion pour assurer mes concitoyens et concitoyennes de mon entière collaboration. Et pour la confiance qu'ils m'ont témoignée, je les en remercie. Je ferai tout ce qui est humainement possible pour leur donner ce qu'ils sont en droit d'attendre d'un député fédéral, et par surcroît, un député souverainiste à Ottawa.

En effet, il faut bien dire à cette Chambre que le choix des électeurs de Matapédia—Matane a été explicite le 25 octobre dernier. Mon adversaire, du parti qui forme le gouvernement aujourd'hui, a reçu tous les appuis de la machine du parti, mais les électeurs ont été très clairs. Je profite de l'occasion, une seconde fois, pour les remercier.

Ma venue en politique active n'est pas étrangère à mon engagement de plusieurs années au sein de ma communauté. Ma foi en cette région magnifique, ma foi au dynamisme et à la détermination des gens qui y habitent, est la principale raison de cet engagement.

Ma présence en cette Chambre aujourd'hui comme député bloquiste est aussi le résultat d'une profession de foi: celle de la souveraineté du Québec. La souveraineté de décider de faire des choses à sa façon, cela veut aussi dire être maître d'oeuvre de son développement économique et social.

Il existe dans la Matapédia, dans le comté de Matapédia—Matane, une vigueur et une détermination de se prendre en main. Les gens se concertent chez nous et se donnent ensemble des outils pour développer le potentiel considérable de leur région, que ce soit au niveau de la forêt, du tourisme, des mines et de tous les autres secteurs de l'économie. Les hommes et les femmes du comté ont mis sur pied des tables de concertation où ensemble ils déposent le fruit de leur expérience.

• (1355)

Nous avons dans mon comté des industriels et des gens d'affaires qui croient en cette région et qui participent à l'élaboration de ce nouveau contrat social. C'est avec ces gens que je veux travailler et c'est pour ces hommes et ces femmes que je suis venu en cette Chambre.

Mon objectif est donc double: le développement de mon comté et la souveraineté du Québec.

Permettez–moi en quelques mots de vous présenter le comté de Matapédia—Matane. Je vis dans une localité d'environ 5 000 personnes qui a fourni à l'Église trois évêques, et ces trois évêques sont toujours vivants.

Il y a eu Monseigneur Louis Lévesque, qui est né à Amqui, archevêque. Il y a eu Monseigneur Belzile, qui est aujourd'hui en Afrique et Monseigneur Dumais, qui vient d'être nommé évêque du diocèse de Gaspé. C'est un ami et je m'en félicite. C'est peut–être un nouveau record Guinness qui vient de s'établir dans mon comté.

La principale ressource de mon comté est la forêt, et parce que les gens y ont cru, nous avons pu empêcher la fermeture de plusieurs villages au début des années 1970. Les propriétaires forestiers se sont regroupés en société d'aménagement et ont appliqué des méthodes sylvicoles connues afin de mettre en valeur leurs forêts. Ils ont si bien réussi, que 20 ans plus tard l'Association forestière canadienne accordait en 1993 le titre de capitale forestière aux 17 municipalités de la MRC de la vallée de la Matapédia. Je profite de l'occasion pour féliciter son président, M. Daniel Lamarre, et toute son équipe.

Le pari de l'aménagement forestier comme outil de développement économique, pour assurer la survivance des petites localités de mon comté, est bien enclenché. Cela, nous le devons principalement à ces travailleurs–propriétaires qui ont cru un jour qu'il leur était possible de vivre chez eux.

Sur la rive nord de la péninsule gaspésienne, il existe aussi une industrie des pêches. Cette industrie traverse une crise sans précédent. Il faudra lui aider. Pourtant, tout le monde en cette Chambre a déjà entendu parlé des délicieuses crevettes de Matane et qui n'en a pas mangées.

Dans cette partie du comté, on y participe aussi à l'aquiculture, un secteur en pleine expansion qui représente une avenue fort intéressante face à des crises que traverse l'industrie des pêches.

Il y a aussi l'Institut Maurice Lamontage, situé à Sainte–Flavie, qui poursuit des recherches intéressantes et fort nécessaires sur les produits de la mer. Ces gens attendent toujours, d'ailleurs, les fonds nécessaires pour terminer les travaux du brise–lames afin de pouvoir amarrer leur bateau de recherche. Les fonds pour ce projet ont été malheureusement déplacés par l'ancien gouvernement. Il en coûte des sommes supplémentaires à chaque année pour remiser ce bateau à un autre quai.

Nous avons à Mont–Joli un aéroport régional qui attend depuis une dizaine d'années des millions de dollars. Je vais les réclamer, soyez–en sûrs.

Dans mon comté, j'ai également un chantier maritime dirigé par une équipe de femmes, très dynamique, d'ailleurs, entourée d'une main–d'oeuvre hautement qualifiée. Cette industrie connaît aussi une crise. Il faudrait également lui aider.

L'industrie touristique est omniprésente dans le comté de Matapédia—Matane. Nous avons aussi des centres de ski où la saison d'activités est la plus longue à l'est des Rocheuses, et cela avec de la neige naturelle, sans canon. Venez nous voir, venez skier, honorables députés.

Je ne peux parler du comté de Matapédia—Matane sans parler de sa faune terrestre et aquatique. Des chasseurs et des pêcheurs se déplacent de partout au pays et de l'extérieur de celui-ci pour pratiquer leurs sports préférés. Que l'on pense à nos rivières à saumon, de la Matapédia et de la Matane, connues mondialement. Tous ces secteurs d'activités doivent être reconnus pour notre économie régionale.

Comté agricole, celui de Matapédia—Matane, bien sûr, mais malheureusement qui s'étiole. Il y a peu de possibilités pour la jeune génération: les fermes sont devenues des PME ou de grosses entreprises. Tant mieux, me direz-vous. Peut-être! Mais que de difficulté à trouver une relève capable d'assumer ces trop fortes obligations financières. Avec les aides actuelles, les jeunes ne peuvent relever le défi qu'anime leur jeunesse.

• (1400)

Autrefois, même si nos ancêtres ont trimé dur, ils connaissaient très tôt leur relève. Aujourd'hui, combien d'agriculteurs déçus ne peuvent passer la main à leurs descendants sachant que le fardeau sera beaucoup trop lourd pour eux, d'où encan sur encan. Quel désastre! De belles terres en friche dont le sol arable est d'une qualité supérieure sont devenues chiendent ou épinettes. Même ceux et celles qui sont bien établis et triment dur ont d'énormes difficultés.

Que d'inquiétudes avec cette entente du GATT et cette entente de l'ALENA. La disparition des quotas à l'exportation crée d'autres anxiétés à ceux qui travaillent, hélas, des heures interminables et des années entières. Si, autrefois, les fermiers faisaient la fierté de nos paroisses rurales, aujourd'hui, ils disparaissent à vue d'oeil.

Au lieu de donner des millions dans ma circonscription et dans les autres circonscriptions du Québec et du Canada en prestations d'assurance-chômage, un gouvernement responsable ne devrait-il pas défendre, sur le plan international, un prix, une qualité équivalente pour les produits de nos fermes? Depuis des années, les libéraux et les conservateurs se sont moqués des droits des petites paroisses. Le gouvernement en place continuera-t-il encore de se moquer de ces travailleurs de la terre? On commence par les surtaxer et on s'attaque à leurs bureaux de poste, à leurs moyens de communication par la fermeture des postes de télévision, etc. Je demanderai une nouvelle analyse pour Radio-Canada Matane.

Dans ma circonscription, il y a des fermes d'élevage de bovins. Pourtant, aucun abattoir n'existe à plus de 250 kilomètres, n'est-ce pas un peu extraordinaire? Tant vaut le village, tant vaut la ville. Le ministre de l'Agriculture connaît-il bien le monde rural? S'intéresse-t-il véritablement aux véritables problèmes? Des villages comme celui des Méchins, de Saint-Charles-Garnier, de Petite-Matane, de Val-Brillant, de Saint-Damase, de Saint-Noël, de Sainte-Jeanne, de Sainte-Irène sont de beaux villages qui ont le droit de vivre et où les gens ont le droit de travailler. C'est une question de dignité. Pourtant, ces petits villages, depuis plus de 20 ans, sont en difficulté.

La question que je me pose et que je pose à tous mes collègues en cette Chambre est celle-ci: les gens de ces petits villages ont-ils encore le droit de vivre chez eux, oui ou non? Tant et aussi longtemps que ces campagnards paieront impôts et taxes au fédéral, je les défendrai. C'est pour cela qu'ils m'ont élu, car ils ne reçoivent pas leur dû. Ces hommes et ces femmes, que ce soit en forêt ou en agriculture, en pêche, ont dépensé sueur et énergie toute leur vie pour élever une famille et ils se retrouvent, à 55 ans, épuisés, démolis, parfois malades, sans fonds de pension. Sont-ils des parias de notre société? Je dis, non, madame la Présidente!

Je plaiderai pour cette race d'hommes et de femmes qui ont su conserver de véritables valeurs familiales dont nous soulignons l'importance cette année en décrétant 1994 l'Année internationale de la famille. Je plaiderai également pour les jeunes ressources humaines d'une richesse incroyable qui doivent s'expatrier après le secondaire et pour certains après le cégep. Malheureusement, la plupart ne reviennent plus dans nos régions.

Je demande à tous les députés de cette Chambre une meilleure ouverture, une meilleure compréhension pour le monde rurale. Le même phénomène risque de se reproduire à court terme dans le secteur forestier. L'ancien gouvernement avait annoncé son retrait de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur la mise en valeur des ressources forestières et du programme de développement forestier de l'est du Québec.

• (1405)

La non-reconduction de ces deux programmes touchera plus de 18 000 producteurs forestiers dans l'est du Québec. Dans le Bas-Saint-Laurent, c'est plus de 50 p. 100 des propriétaires de boisés privés qui se sont impliqués dans l'aménagement, alors que pour l'ensemble du Québec, on plafonne à peu près à 12 p. 100.

Durant la campagne électorale, le Parti libéral a reconnu les bienfaits de ces deux programmes et a promis de réévaluer sa contribution financière afin qu'elle soit comparable à celle des dernières années. Cette promesse, j'en serai personnellement le gardien. La ministre des Ressources naturelles peut compter sur ma collaboration. Ces programmes doivent faire l'objet d'une réévaluation, mais elle doit impliquer tous les intervenants sur le terrain. Ce sont eux qui peuvent le mieux conseiller la ministre dans cette tâche.

Au moment où, à l'échelle planétaire on parle de développement durable, de protection des écosystèmes, je peux assurer cette Chambre que les travailleurs forestiers de mon comté sont prêts à relever ce grand défi.

Les organismes de gestion en commun ont vu le jour dans mon comté il y a plus de 20 ans. Deux mille producteurs sont encore sur les listes d'attente afin de pouvoir participer à cet effort collectif.

La région s'est dotée de structures indispensables pour assurer la relève. Nous avons une école de foresterie et un centre de recherche à Causapscal. Nous avons une main–d'oeuvre de plus en plus qualifiée et compétente.

L'ancien gouvernement, en voulant couper dans ces deux programmes, n'avait pas compris que l'injection d'argent en forêt privée est un investissement qui rapporte bien au–delà de la mise de fonds initiale.

Investir en forêt, c'est investir dans l'avenir de l'industrie. Investir en forêt privée, c'est rapprocher la matière première de l'industrie de transformation. Investir en forêt privée, c'est maintenir en place des PME dynamiques, mais c'est aussi créer des milliers d'emplois dans les communautés rurales. Investir en forêt, c'est investir à long terme dans une industrie qui a toujours fait la fierté de ce pays et des 370 municipalités du Québec qui en vivent.

Le gouvernement peut–il ignorer les efforts déployés par les producteurs forestiers de mon comté, ceux qui ont fait tellement pour l'avancement de la cause de l'aménagement? Ce n'est pas le temps de laisser tomber ces travailleurs de la forêt. Au contraire, il faut maintenant travailler à l'agencement de ces programmes afin de les rendre encore beaucoup plus performants. Il faut assurer le plein développement de l'industrie forestière québécoise et canadienne. L'arrêt des investissements en forêt privée voudrait dire la mort certaine de toutes les petites localités de l'arrière–pays.

Il faut augmenter les recherches de nouvelles technologies. Il faut accélérer les transferts de ces technologies vers ceux qui en ont véritablement besoin afin de rendre notre industrie compétitive sur les marchés mondiaux.

Il faut développer de nouveaux produits qui donneront naissance à des PME dans nos régions, tellement créatrices d'emplois bien rémunérés.

Il faut transformer au maximum la ressource dans les localités où elles se trouvent. Nous ne voulons plus être des porteurs d'eau et des «mangeux de bran de scie». Les gens de mon comté méritent beaucoup plus que cela.

Il faut développer de nouveaux marchés pour accueillir ces produits. Il faut enfin viser la qualité de nos produits, et les gens de mon comté vivent cette qualité.

Voilà des mandats très réalistes que nous pouvons nous donner ici en cette Chambre: c'est ce que mes commettants demandent.

Les hommes et les femmes de mon comté de Matapédia—Matane veulent aussi participer activement aux nouveaux défis du XXI^{e} siècle.

Les spécialistes s'entendent pour dire que si un effort important n'est pas fait dans les cinq prochaines années pour relever l'industrie forestière canadienne, il sera trop tard. Cela veut dire que ce qui aura été le fleuron de l'industrie canadienne entraînera dans sa chute des centaines de milliers d'emplois et, par le fait même, des centaines de petites localités tributaires de la ressource forestière.

• (1410)

J'ai été profondément déçu de constater que le secteur des ressources naturelles n'a même pas été mentionné dans le discours du Trône.

N'oublions pas, nous tous, que l'on n'hérite pas de la terre de nos pères, on emprunte celle de nos enfants. Et je dis que les gens de mon comté, que les gens de tout le Québec, de la Colombie–Britannique et des Maritimes ont besoin d'aide pour que nos ressources naturelles deviennent de plus en plus productives et de plus en plus rentables.

M. Plamondon: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je croyais que je venais d'avoir l'accord du Parti libéral et du Parti réformiste pour permettre aux orateurs inscrits à l'horaire de cet après–midi, vu que c'est la dernière journée, de pouvoir s'exprimer pendant 20 minutes au complet; que, pour les trois prochains orateurs, on ne fasse pas de commentaires et qu'on ne pose pas de question pour permettre, des deux côtés de la Chambre, à ceux qui étaient prévus à l'horaire, de pouvoir s'exprimer.

Est–ce que l'honorable député est d'accord, comme semble l'être le député de Beauséjour?

M. Graham: Madame la Présidente, oui, je suis d'accord.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Est–ce que j'ai le consentement unanime de cesser la période de questions et commentaires.

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, je suis très heureuse de prendre la parole à la Chambre au nom des électeurs de Nepean et de débuter mon second mandat avec vous.

J'ai entendu beaucoup de députés parler ces derniers jours de la beauté de leurs circonscriptions respectives, et je ne doute pas que ce soit vrai. Pour ma part, je ne vais pas revendiquer la même chose pour ma circonscription de Nepean, mais j'affirme qu'on y trouve cependant les gens les plus merveilleux au Canada.

Il y a 26 ou 27 ans que je suis au service de la même population. J'ai d'abord été pendant 11 ans employée de la ville de Nepean; puis j'ai été active pendant 10 ans sur la scène politique municipale avant de devenir députée au fédéral. C'est pour moi un très grand privilège que de représenter encore une fois les résidents de Nepean. Je tiens à les remercier pour le grand honneur qu'ils m'ont fait en m'élisant au Parlement canadien.

Une des choses que doivent faire les députés est de se montrer très souples. Mon nom ne figurait pas sur la liste de ceux qui devaient prendre la parole aujourd'hui, mais le whip de mon parti a demandé que je sois autorisée à le faire. J'ai donc dû me précipiter pour rédiger des notes afin de pouvoir tenir un discours cohérent. J'espère que ce sera le cas et que je saurai soutenir l'intérêt des députés.

En écoutant le gouverneur général lire le discours du Trône, le 18 janvier, j'ai été frappée par le fait que presque tous les changements proposés auront non seulement un effet positif pour

le pays dans son ensemble, mais qu'ils présentent également un intérêt particulier pour les habitants de la ville de Nepean.

Lorsque j'étais conseillère municipale et régionale il y a quelques années, j'ai occupé la présidence du comité de santé régional. J'ai constaté avec plaisir que le gouvernement actuel accorde à la prévention des maladies autant d'importance que les soins aux personnes malades.

Le gouvernement actuel demeure attaché au système de santé canadien, un système rentable et adapté aux besoins de la population canadienne. Le fait que le premier ministre ait annoncé qu'il présiderait personnellement un forum national sur la santé démontre bien l'importance que son gouvernement accorde à cette question. Nous savons que les soins de santé sont de compétence provinciale, mais nous savons aussi que la Loi canadienne sur la santé définit clairement les responsabilités fédérales en la matière.

• (1415)

Je suis particulièrement heureuse que le gouvernement, reconnaissant l'existence des différences entre les sexes à l'intérieur du système de santé, ait décidé de créer un centre d'excellence pour la santé des femmes afin que les questions touchant la santé des femmes reçoivent l'attention voulue. Le gouvernement entend également créer des programmes de nutrition prénatale pour les femmes à faible revenu, et améliorer ceux qui existent déjà.

Parlant des femmes, madame la Présidente, je voudrais dire aux 37 femmes qui sont membres du caucus libéral que je suis très heureuse d'être leur collègue à la Chambre des communes. Elles représentent un large éventail d'expériences différentes et constituent un portrait des vrais Canadiens. Je souhaite aussi la bienvenue aux femmes du Parti réformiste, du Bloc québécois et du Nouveau Parti démocratique ainsi qu'à celles qui siègent comme indépendantes. Je leur souhaite la bienvenue à la Chambre des communes. J'aime à penser que nous apprendrons à nous connaître en nous côtoyant à titre de députées, car je crois qu'en tant que femmes, quel que soit le parti que nous représentons, nous avons pour objectif commun de nous assurer que le genre féminin soit équitablement représenté dans notre pays.

Grâce au programme d'aide préscolaire pour les autochtones de la région du Pacifique, le gouvernement cherchera à régler le bouleversant problème de la pauvreté chez les enfants autochtones, ce qui me rend particulièrement heureuse. C'est une forme d'aide qui n'avait jamais existé auparavant, et nous devrions avoir honte d'avoir permis que la situation perdure tout ce temps, sans rien faire.

Durant la campagne électorale, le Parti libéral avait fait inscrire dans son livre rouge—nous aimons tous à citer le Livre rouge—l'importance de la création d'emplois et de la croissance économique. Le discours du Trône a encore souligné l'importance de ces éléments. En visitant mes électeurs de Nepean, pendant la campagne électorale, j'ai pu constater que chaque foyer avait une histoire différente à me raconter, et ce n'étaient pas des histoires gaies. Les gens ont toujours un fils, une fille ou un mari qui a perdu son emploi ou qui a obtenu un diplôme collégial ou universitaire sans que cela lui permette de trouver du travail. Ce genre de situation me dérange beaucoup. Je souffrais beaucoup en constatant le désespoir que leur inspiraient la situation économique et le taux élevé de chômage.

Il est donc très important pour moi de m'assurer que le gouvernement maintiendra la création d'emplois parmi ses principaux objectifs. Par contre, je ne connais personne qui ne soit pas inquiet face à l'endettement de notre pays, et à l'idée qu'il faut régler ce problème tout en continuant à faire tourner l'économie et à créer des emplois. Pour ces raisons, et en dépit des restrictions financières extrêmement difficiles, le gouvernement libéral a décidé d'entreprendre en collaboration un important programme pour renouveler les infrastructures au Canada.

Comme je l'ai déjà mentionné, lorsque j'étais membre d'un conseil municipal, j'ai également fait partie de la Fédération canadienne des municipalités. J'ai occupé le poste d'administrateur à titre de représentante de la municipalité régionale d'Ottawa–Carleton. La fédération est un groupe de coordination qui représente environ 900 municipalités au Canada. Pendant des années, elle a demandé au gouvernement de participer à un accord tripartite en vue de renouveler les infrastructures.

Quand j'ai été élue au Parlement en 1988, avec mon collègue d'Ottawa–Centre, j'ai mis sur pied à l'échelle nationale un groupe de travail libéral sur les infrastructures. Nous sommes allés partout rencontrer les Canadiens. Nous avons discuté avec des représentants du monde des affaires et des dirigeants municipaux pour connaître leurs idées sur cet accord tripartite.

En tant que co–présidents, nous avons donc présenté notre rapport au caucus libéral et c'est pour donner suite à nos conclusions et aux recommandations de la Fédération canadienne des municipalités, que le programme sur les infrastructures a été établi.

On se demande peut–être où je veux en venir. Si je rappelle tout cela, ce n'est ni pour me vanter ni pour me faire valoir. Si je le souligne aux députés de l'opposition ou à mes collègues simples députés—car je suis toujours simple députée—, c'est que je pense que tout parlementaire peut faire la différence. Il ne faut jamais craindre de se lever et de dire ce qu'on croit vraiment pouvoir faire à la Chambre, parce qu'on peut faire la différence. Il suffit d'insister.

Des voix: Bravo!

Mme Gaffney: La collaboration fédérale au programme des infrastructure sera concrète et très importante. Nous allons verser aux provinces et aux municipalités un total de deux milliards de dollars au cours de deux prochaines années. La contribution fédérale sera en grande partie égalée par les provinces et les municipalités. Le programme conjoint bénéficiera donc d'un financement total de six milliards de dollars, ce qui est un montant considérable.

• (1420)

Une autre question qui m'a fortement impressionnée au cours de la campagne a été soulevée par des femmes, des femmes qui restent à la maison pour prendre soin de leurs enfants. En faisant du porte à porte, j'ai entendu à maintes reprises ces femmes me dire qu'elles avaient choisi de rester à la maison, mais qu'elles

n'avaient pas droit au traitement accordé aux mères qui travaillent.

Cette différence porte sur deux ou trois aspects, dont l'un concerne la garde des enfants. En effet, la mère qui travaille peut déduire les frais de garde sur sa déclaration d'impôt, alors que celle qui reste à la maison ne le peut pas. La femme qui a travaillé à l'extérieur a cotisé au Régime de pensions du Canada. Celle qui est restée à la maison n'a pu le faire et, par conséquent, ne peut recevoir de pension. Il faut reconnaître que le système est injuste et nous employer à en corriger les inégalités.

Les dirigeants de petites entreprises m'ont dit à quel point ils croulaient sous le poids du fardeau fiscal. La paperasserie administrative consomme beaucoup trop de temps, d'énergie et d'argent.

On nous a parlé des banques et de la façon dont elles mettaient des bâtons dans les roues des entreprises et les empêchaient de prendre de l'expansion. Nous savons que les entreprises créent 80 p. 100 des emplois au Canada. Nous savons qu'il y en a environ 800 000. Si chacune d'elles pouvait embaucher une personne, ce serait extraordinaire. Nous devons collaborer avec nos institutions financières pour régler le problème des petites et moyennes entreprises et les aider à obtenir les capitaux dont elles ont besoin.

L'autre soir, j'ai participé à une soirée où le conférencier invité était le directeur des ressources humaines d'une entreprise locale de technologie de pointe. Le conférencier a déclaré que les universités ne formaient plus d'ingénieurs aptes à travailler chez sa société ou du moins qu'elles ne formaient pas assez d'ingénieurs compétents. Sa société, une entreprise canadienne de technologie de pointe, doit recruter au Royaume–Uni les ingénieurs dont elle a besoin.

C'est tout à fait honteux. J'espère que notre gouvernement collaborera avec les écoles, les collèges et les universités pour veiller à ce que les établissements d'enseignement forment des ingénieurs ou d'autres professionnels qui répondent aux exigences du marché actuel. Comme le marché est en constante évolution, nos universités doivent veiller à donner à nos jeunes une formation adéquate.

J'ai été très heureuse de participer, sans tellement de préavis, au débat de cet après–midi à la Chambre.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'avoir l'occasion, cet après–midi, de prendre la parole en cette Chambre sur l'Adresse en réponse au discours du Trône. J'aimerais tout d'abord féliciter le Président ainsi que tous ceux et celles qui occupent le poste de Présidence de cette illustre Chambre.

J'aimerais également féliciter de façon particulière le premier ministre et notre gouvernement pour le contenu du discours du Trône. On a vu dès la première journée que le gouvernement avait l'intention d'adopter le programme de la campagne électorale tel qu'on l'avait présenté au public canadien dans le fameux livre rouge.

Il se passe rarement une journée sans que les électeurs de ma circonscription me contactent, me demandant une copie de ce fameux document, de ce fameux livre rouge. Il est devenu une sorte— vous me pardonnerez l'expression—de bible sur la façon de redonner confiance aux Canadiens dans leur institution gouvernementale.

Il est vrai que lors de la campagne électorale, lorsqu'on a rendu public ce document, j'étais peut–être comme plusieurs candidats et candidates, inquiet. Inquiet à savoir ce qu'on risquait en étalant publiquement tout notre programme en un seul jour.

Mais on a vu la sagesse du chef du Parti libéral, premier ministre aujourd'hui, en ayant décidé d'approcher l'électorat canadien avec une mesure semblable. Le peuple canadien a tout examiné.

• (1425)

Ils ont dit: Oui, en général on est d'accord. Je suis sûr que ce n'est pas tout le monde qui était d'accord avec toutes les composantes, mais ils ont dit «Voilà un vrai programme électoral; voilà quelqu'un qui a l'audace de nous présenter ce qu'ils ont l'intention de faire», et nous faisons confiance aux gens qui sont prêts à tout nous dire et à ne rien cacher. Alors, je félicite encore une fois le premier ministre.

[*Traduction*]

Je tiens aussi à remercier les électeurs de Glengarry—Prescott—Russell de m'avoir appuyé aux dernières élections. Ils m'ont réélu à cet endroit qui est très spécial pour moi, pour nous tous et pour nos électeurs.

Un ancien premier ministre, John Diefenbaker, a dit un jour qu'il n'y avait pas de plus grand honneur pour un Canadien que celui de représenter les gens de sa circonscription devant le plus haut tribunal du pays, à savoir le Parlement canadien.

C'est vrai. Je souscris à cette théorie et je vais m'efforcer à nouveau de satisfaire les attentes de ceux qui ont décidé de m'envoyer à ce plus haut tribunal du pays.

[*Français*]

La population de Glengarry—Prescott—Russell est peut–être un peu différente de certaines autres. Quelque 100 000 personnes demeurent dans ma circonscription; 65 p. 100 d'entre elles sont francophones en Ontario. Alors, nous sommes majoritairement francophones dans ma circonscription ontarienne. On n'est pas des assimilés, on n'est pas des gens qui ont perdu leur langue et leur culture. En effet, 92 p. 100 de la population de mon comté est né en Ontario. Donc, les gens ont bel et bien conservé et leur langue et leur culture, quoi que certains députés d'en face puissent dire de temps à autre.

[*Traduction*]

Glengarrey—Prescott—Russell compte aussi 35 p. 100 d'anglophones et à peu près 5 p. 100 d'allophones.

On y trouve le canton de Cumberland que j'ai l'honneur de servir depuis 1976, lorsque j'ai été élu pour la première fois à la municipalité. J'y ai été réélu en 1978 et en 1980. Puis, en 1981, j'ai eu l'honneur d'entrer au Parlement ontarien et, en 1984, à la

Chambre des communes, où les gens de ma circonscription m'ont réélu en 1988 et en 1993.

Je suis particulièrement redevable aux gens du canton de Cumberland de m'avoir permis d'entreprendre une carrière au service de la population.

[*Français*]

J'ai également eu l'honneur de représenter les comtés de Prescott et Russell, et pour ceux et celles qui connaissent un peu la région, le comté de Prescott en particulier faisait en fait partie de la Nouvelle–France, avant la Loi constitutionnelle de 1791. Le canton de Longueuil chez nous, par exemple, c'était la seigneurie de Longueuil avant la Loi constitutionnelle. Donc, il y a une partie de cette Nouvelle–France dans ma circonscription. Il y a une seigneurie chez nous, dans les comtés de Prescott et Russell. Ceux d'en face qui sont historiens à leur heure sauront sans doute qu'il y en avait également une à Kingston, la seigneurie de Frontenac.

[*Traduction*]

J'ai aussi l'honneur de représenter ici les gens de Glengarry. Glengarry occupe une place toute spéciale dans l'histoire du Canada. C'est là que, en 1784, sir John Johnson est arrivé des États–Unis avec les loyalistes de l'empire ou, comme on les appelait alors, les réfugiés loyalistes de l'empire.

Ils étaient effectivement des réfugiés, des réfugiés qui, pour revenir en terre britannique, ont quitté la vallée des Mohawks, ont traversé le fleuve Saint–Laurent et ont fondé la localité de Williamstown. Ils l'ont baptisée Williamstown en l'honneur de sir William Johnson, père du fondateur de la localité, sir John Johnson, auquel je viens de faire allusion.

Les loyalistes ont fondé la localité à l'endroit où ils allaient établir plus tard la Compagnie du Nord–Ouest et d'où des gens comme Simon Fraser, Thompson, Johnson, et Alexander Mackenzie allaient ensuite partir explorer d'autres régions du Canada. Ils ont tous vécu à Williamstown, dans Glengarry. Je suis très fier d'avoir l'honneur et le privilège de représenter une circonscription chargée d'histoire comme Glengarry. Je rends un hommage spécial à la population du comté de Glengarry.

• (1430)

Il y a un édifice dans Glengarry où sir John Johnson a rédigé une demande au gouverneur Haldimand, à Québec, pour obtenir un statut spécial pour sa partie de la colonie qui était alors rattachée au Québec. Il voulait qu'une région spéciale soit délimitée où la population pourrait avoir ses lois anglaises parce que, bien sûr, après l'adoption de l'Acte de Québec, le code civil québécois s'appliquait, le régime foncier était le régime seigneurial, et le reste. Sir John voulait que les habitants de sa région vivent selon les coutumes, les lois et le régime foncier anglais.

Je dirais qu'il voulait établir une société distincte pour les anglophones qui venaient juste de s'installer dans cette partie de ce qui était alors la colonie du Québec. Et il a réussi. La Loi constitutionnelle de 1791 créait ce qui devait devenir la province du Haut–Canada et cela s'est passé à Williamstown, dans le magnifique comté de Glengarry, que j'ai l'honneur de représenter.

Puis, des Écossais sont arrivés au moment de l'évacuation des hautes terres que les barons anglais avaient décidé de vider pour y faire l'élevage du mouton. Beaucoup d'autres personnes sont arrivées comme réfugiés. Ces gens ont traversé l'océan et sont venus dans le comté de Glengarry grossir la population de loyalistes, pour former cette magnifique communauté qui existe encore aujourd'hui.

Il y a encore des gens dans Glengarry, mais très peu, qui parlent gaélique. Il y en a aussi qui ne le parlent pas, mais dont l'accent est tel qu'on jurerait qu'ils le parlent.

[*Français*]

C'est donc un honneur et un privilège tout à fait spécial de représenter cette région. J'ai également l'honneur de représenter la communauté autochtone d'Akwesasne. C'est une communauté qui a été bouleversée et qui continue de l'être, à cause de la contrebande de cigarettes.

D'une part, certains vont dire que c'est uniquement la faute des autochtones et de ceux qui demeurent à Akwesasne si ce problème existe, mais c'est faux. Eux aussi en sont les victimes. Une jeune personne demeurant à Akwesasne s'est fait enjôler par l'élément criminel pour traverser le fleuve Saint–Laurent avec des cargaisons de cigarettes pour se faire 100 $, 200 $ ou 300 $ par jour, pour ensuite s'acheter une voiture, ou je ne sais trop quoi, ou pour pouvoir réaliser d'autres rêves de jeunes, surtout parmi ceux et celles qui sont sans emploi. Eux aussi sont des victimes dans ce dossier de contrebande, ne l'oublions jamais.

Ce problème de contrebande en est un qui est fort sérieux. Hier, le ministre provincial de l'Ontario disait que c'était un problème qui n'existait qu'au Québec. Avec tout le respect que je lui dois, je dois dire que c'est faux. Près de 40 p. 100 des cigarettes en Ontario—pas au Québec—sont illégales. Un quart de toutes les cigarettes illégales au Canada viennent de mon comté et traversent la rivière à Akwesasne.

[*Traduction*]

Enfin, chaque jour, 1 000 caisses de cigarettes de contrebande entrent dans ma circonscription et rapportent des profits de 1 000 $ par caisse. Cela veut dire que des criminels empochent un million de dollars par jour. Demain matin, en nous réveillant, nous pourrons nous dire ceci: «Hier, des criminels ont fait un autre million de dollars dans l'est de l'Ontario et cela, à nos dépens et aux dépens de ceux que nous représentons.»

• (1435)

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Madame la Présidente, en réponse au discours du Trône, je voudrais féliciter le gouvernement de s'être engagé à proposer des mesures destinées à favoriser la sécurité publique et la

prévention du crime. Durant la campagne électorale, mes électeurs m'ont fait savoir que la réforme de notre système de justice pénale était l'une des questions les plus importantes pour eux. Ils ont dit clairement qu'ils s'attendaient à ce que, durant cette législature, le Parlement adopte des mesures visant à protéger davantage notre société.

Je crois qu'on peut dire sans se tromper que les Canadiens n'accepteront rien de moins. Maintenant que le gouvernement a promis des changements, il doit passer à l'action et tenir sa promesse. Il doit prouver aux Canadiens qu'il est sérieux lorsqu'il dit vouloir favoriser la sécurité publique. Ils ne se contenteront pas de quelques nouvelles initiatives. Ils veulent des résultats.

Nous sommes, bien sûr, très heureux de constater que le gouvernement est déterminé à proposer des mesures en vue de combattre le niveau élevé de violence contre les femmes et les enfants. Toutefois, nous espérons que sa stratégie visera à réduire la violence sous toutes ses formes, quels que soient le sexe ou l'âge de la victime.

Ma circonscription compte beaucoup de personnes âgées et d'adolescents. Les membres de ces groupes ont exprimé leur crainte de devenir des victimes. Ils se sentent particulièrement vulnérables aux crimes gratuits et insensés. Bien que j'encourage le gouvernement à prendre des mesures pour combattre la violence contre les femmes et les enfants, il ne doit pas perdre de vue le fait que tous les crimes de violence doivent être punis aussi sévèrement.

Dans mon premier discours à la Chambre mardi, j'ai mentionné que la croissance démographique rapide dans ma circonscription était malheureusement accompagnée d'une croissance du taux de criminalité. De plus, cette augmentation de la criminalité semble dépasser largement la croissance démographique. Les statistiques sur les homicides dans la ville de Surrey sont un bon exemple de cette augmentation. Au cours des deux dernières années, on a compté au total 27 homicides dans cette ville, comparativement à 24 seulement au cours des cinq années précédentes.

Je ne parlerai pas davantage des chiffres, sinon pour dire qu'ils sont inquiétants. Les chiffres ne donnent aucune idée de la gravité de la situation. L'un des aspects les plus effrayants de certains de ces homicides, c'est qu'il s'agissait d'adolescents qui tuaient d'autres adolescents.

Je peux dire à la Chambre que ce n'est pas facile d'écouter les parents de jeunes victimes de meurtre. Pourtant, depuis le début de ma brève carrière de députée à la Chambre, j'ai eu l'occasion de rencontrer deux parents dont les enfants ont été victimes de crimes de violence. Je dois reconnaître le courage dont ils ont fait preuve en venant me voir pour me parler des changements que nous devons faire pour que d'autres parents canadiens ne se retrouvent pas dans la même situation.

On a tué des adolescents pour prendre leurs chapeaux, leurs blousons et leurs espadrilles. D'autres ont été tués parce que leurs meurtriers n'aimaient pas la façon dont ils les regardaient.

J'ai rencontré un père dont le fils a été victime d'un de ces meurtres insensés en 1992, et il a décidé de faire quelque chose pour changer la situation. Avec un groupe de ses collègues, il a formé une organisation appelée *CRY,* qui veut dire *Crime, Responsibility, Youth.* Ce groupe est l'un des plus actifs parmi ceux qui réclament des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants. Malgré l'attitude impartiale de l'organisation CRY, ses recommandations sont très similaires à la position de notre parti sur la réforme de la Loi sur les jeunes contrevenants. Des changements s'imposent. Il faut rendre la loi plus sévère, et les jeunes délinquants violents doivent comprendre qu'ils ne pourront plus se mettre à l'abri de la loi.

Le problème que présente la loi est inhérent à la loi elle-même. La plupart des Canadiens peuvent accepter l'idée qu'un jeune de 14 ans qui pique des tablettes de chocolat chez le dépanneur ne devrait pas aller en prison ni avoir de dossier judiciaire. Les mêmes Canadiens ne croient cependant pas qu'on devrait faire montre d'autant d'indulgence pour un jeune de 14 ans qui tire sur le commis en commettant un vol chez le dépanneur.

Un autre incident qui s'est produit dans ma circonscription à la fin de l'année dernière illustre bien l'ineptie de la Loi sur les jeunes contrevenants. Le soir de l'Halloween, deux agents de la GRC qui n'étaient pas de service avaient été attaqués et battus par une bande d'adolescents. En décembre, un adolescent en visite dans notre région a été attaqué à coups de couteau dans un dépanneur local. Or, un de ceux qui ont été arrêtés pour cette affaire d'agression attendait de passer devant les tribunaux pour l'attaque de l'Halloween contre les agents de la GRC. Lorsque cette information est devenue publique, j'ai été inondée d'appels de mes électeurs qui se disaient révoltés de voir un système judiciaire qui permet que pareille chose se produise.

● (1440)

Je leur ai promis de faire tout en mon pouvoir pour faire apporter des changements à la loi afin d'empêcher que cela se reproduise. J'ai l'intention de tenir parole. La Loi sur les jeunes contrevenants a besoin de changements importants. Même les jeunes délinquants admettent que cette loi est une farce.

Le gouvernement annonce qu'il présentera des mesures destinées à lutter contre la violence faite aux femmes et aux enfants. Or, à l'heure actuelle, les adolescents accusés d'agression contre des femmes et des enfants peuvent se mettre à l'abri de la Loi sur les jeunes contrevenants. Les jeunes délinquants trouvés coupables d'agression contre des femmes et des enfants reçoivent en effet des peines insignifiantes à cause de cette loi. Si le gouvernement veut respecter son engagement à protéger les femmes et les enfants, il devra modifier cette loi.

Je reconnais que le ministre de la Justice a promis hier d'y apporter des modifications. Mes collègues et moi sommes donc impatients de travailler avec lui pour voir à ce que ces modifications remédient effectivement aux véritables problèmes.

La Loi sur les jeunes contrevenants est sûrement devenue l'objet de prédilection de la colère de la population devant l'échec du système de justice pénale. Elle est cependant loin d'être la seule à avoir besoin de modifications. Des changements s'imposent au Code criminel pour reconnaître les droits des victimes d'actes criminels. Il est temps que notre système de justice donne la priorité à la victime.

Un autre problème auquel il faut s'attaquer est celui de la libération conditionnelle. Des peines censément sévères représentent fréquemment guère plus qu'une réprimande à cause du système des libérations conditionnelles. Cela est devenu particulièrement évident avec les cas récents d'individus trouvés coupables de meurtre au premier degré et condamnés à l'emprisonnement à perpétuité, dont 25 ans sans bénéfice de la libération conditionnelle. Nous découvrons maintenant que 25 ans de prison sans bénéfice de la libération conditionnelle peuvent revenir à une libération conditionnelle après 15 ans.

Lorsqu'il a supprimé du Code criminel les dispositions concernant la peine de mort, le gouvernement a donné aux policiers l'assurance qu'ils seraient protégés. Il leur a dit que la peine d'emprisonnement à vie sans admissibilité à la libération sous condition avant 25 ans, infligée automatiquement dans le cas du meurtre d'un policier, avait un effet généralement dissuasif. Nos policiers constatent maintenant que les individus qui ont tué leurs collègues peuvent maintenant être libérés après 15 ans.

Comme ma circonscription abrite l'un des plus importants détachements de la GRC au Canada, je tiens à pouvoir donner aux hommes et aux femmes qui en font partie l'assurance que le Parlement adoptera les dispositions législatives nécessaires pour les protéger.

Il y a près d'un an, le Comité permanent de la justice et du solliciteur général de la 34e législature a présenté son 12e rapport intitulé *Prévention du crime au Canada: vers une stratégie nationale*. Le comité a formulé une série de recommandations visant principalement l'élaboration d'une politique nationale de prévention de la criminalité. C'est une mesure positive qu'il aurait peut–être fallu prendre depuis longtemps.

Il s'agit toutefois d'un plan à long terme. Ces stratégies de prévention de la criminalité auront peut–être des répercussions, mais quand? Cette année, l'an prochain, dans cinq, voire dix ans? Les Canadiens en ont assez d'attendre. Ils ne veulent plus entendre parler de projets. Ils veulent des résultats concrets. Or, je ne crois pas que les programmes de prévention du crime auront des effets à court terme.

À long terme, il nous faut déterminer les causes premières du comportement criminel. Nous devons aussi élaborer des méthodes efficaces pour traiter les criminels. Nous devons continuer de chercher des solutions à ces problèmes.

Les Canadiens ne sont pas prêts à accepter le statu quo en attendant que nous trouvions des solutions. Ils veulent se sentir en sécurité dans leur communauté dès aujourd'hui. Ils veulent que le gouvernement prenne immédiatement des mesures à cette fin. La meilleure façon d'y parvenir, c'est de faire en sorte que les criminels violents ne soient pas en liberté au Canada. Ce n'est peut–être pas là la meilleure façon d'assurer la réadaptation des criminels, mais il faut reconnaître que la protection des Canadiens a préséance sur la réadaptation des criminels violents.

Les collègues de mon caucus et moi–même sommes prêts à aider le gouvernement à élaborer une politique qui permettra de protéger la société canadienne contre les criminels violents. Les Canadiens s'attendent à cette protection. Le gouvernement leur a fait à cet égard une promesse qu'il doit maintenant tenir.

Le gouvernement ne pourra toutefois s'attendre à autant de coopération de notre part quand il proposera de rétablir le Programme de contestation judiciaire.

• (1445)

Notre parti s'oppose fondamentalement à l'idée qu'un gouvernement verse nos rares deniers publics à des groupes d'intérêts spéciaux qui pourront ensuite intenter des poursuites contre lui. Ce programme, qui semble être un programme d'infrastructure pour les avocats, n'a pas sa raison d'être dans la conjoncture économique actuelle.

La réforme de la justice que propose le gouvernement est intéressante pour autant que celui–ci s'attache aux bonnes priorités. S'il ne le fait pas, le Parti réformiste sera encore une fois le premier à faire valoir le droit de la société à être protégée.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Madame la Présidente, lorsque j'ai pris la parole pour la première fois à la Chambre cette semaine, j'ai salué votre nomination et adressé mes meilleurs voeux à tous mes collègues. Dans ce débat très sérieux sur le maintien de la paix, j'étais préoccupée par un monde lointain. J'ai parlé du fond du coeur d'un ordre mondial qui se défait. Mais aujourd'hui, mes réflexions me sont inspirées par mon expérience politique, dans ma circonscription, celle de Calgary–Sud–Est.

Calgary–Sud–Est est une grande circonscription urbaine composée de 20 petites localités agrémentées de parcs et de rivières sous le ciel éclatant des Prairies, un ciel qui me manque beaucoup aujourd'hui. Cette circonscription est unique en son genre, car elle est placée sous le signe de la différence. Ses besoins particuliers, dans le monde des affaires, vont des grandes entreprises de fabrication et des services de transport aux petits magasins de quartier. Son profil économique est particulier, car elle réunit à la fois certains des habitants les plus riches de Calgary et certains des plus pauvres. Mais les préoccupations de mes électeurs ne sont ni définies ni limitées par ces différences, car elles transcendent les écarts de revenu.

Le discours du Trône parle brièvement d'un plan de réforme sociale qui doit s'achever en deux ans. Cette initiative a beaucoup à voir avec les différences dont j'ai parlé tout à l'heure, mais on peut dire que c'est un changement laborieux, alors qu'il faudrait avancer à toute vitesse.

Lorsque le gouvernement commencera à appliquer des changements, plus de la moitié de la décennie sera passée. Il faut faire preuve de leadership, mais pas pour nous faire revenir à la situation des années 80, car notre situation économique actuelle ne saurait le permettre. Nous ne pouvons plus laisser notre régime social aux mains de ceux qui préconisent le statu quo. À dire vrai, ce régime ne répond pas aux réels besoins des Canadiens, au moment d'aborder le XXIe siècle.

Le défi à relever aujourd'hui, c'est de repenser l'universalité et sa signification. Je parle de défi parce que je n'ai à convaincre personne de la fragilité de nos programmes sociaux face à un

déficit fédéral et à une dette qui ont pris des proportions aberrantes.

Un mouvement de panique s'est emparé du milieu des affaires et de mes électeurs. C'est un peu la panique qu'on ressent lorsqu'on s'aperçoit qu'on ne peut pas payer le magnifique dîner qu'on vient d'avaler au restaurant, où on a été encouragé à commander tout ce qu'on voulait au menu. Imaginez: le dîner est terminé, on verse les dernières tasses de café, et le garçon apporte l'addition. Pas d'argent. On donne sa carte de crédit, mais le garçon revient en disant que la limite est dépassée. Un chèque? Le garçon le refuse.

Comment expliquer cette crise que nous traversons comme pays? Plus important encore, comment l'expliquer en se plaçant au niveau des simples citoyens?

J'ai été élue en proposant un programme qui donne de l'espoir à tous les Canadiens. Une chose est certaine, personne n'accepte plus les belles paroles ni les promesses qu'on ne peut tenir. Pour m'en convaincre, il me suffit de me rappeler la campagne électorale. En faisant du porte à porte, j'ai rencontré une foule d'électeurs dégoûtés, déçus, au chômage ou craignant pour leur emploi, des électeurs parfois simplement en colère.

• (1450)

Je sais par expérience que la classe politique a intérêt à proposer d'importants changements sociaux, et ça presse. On a parlé à profusion des préoccupations sociales pour ceux qui sont le moins capables de prendre soin d'eux–mêmes: les malades, les personnes âgées, les sans–emploi et les pauvres.

Cela m'a convaincue que le rôle légitime du gouvernement est de fournir des services à ceux qui n'ont pas les moyens de les payer, que ce soit individuellement ou à l'aide d'organismes non gouvernementaux.

Compte tenu de la dette qui ne cesse d'augmenter, il n'est plus possible de verser des fonds publics aux divers groupes et organismes. À mesure qu'ils prennent conscience de cette réalité, les organismes en question réduisent leur dépendance envers le Trésor public. Qui plus est, ils s'enorgueillissent de pouvoir fournir des services communautaires de qualité sans l'aide de l'État.

Je vais vous donner un exemple. Un couple de ma circonscription a justement mis cette idée en pratique. Il y a environ un an, il a fondé, avec d'autres personnes, un centre de traitement d'alcooliques et de narcomanes. Ce centre diffère des autres en ce qu'il sert de gîte aux intéressés pour une période de trois mois avant leur réinsertion dans la société. Les besoins pour ce genre de centre sont très grands, de sorte qu'il y a maintenant une longue liste d'attente à Calgary pour les services qu'offre ce centre.

Le centre ne peut pas s'agrandir dans l'immédiat parce qu'il ne compte que sur les campagnes de souscription pour se financer. Une fois que tous les frais d'exploitation sont payés, il ne reste plus beaucoup d'argent. Cependant, mes électeurs sont fiers de cette réalisation et ils peuvent se targuer d'avoir réussi sans l'aide publique.

Je crois aussi que les Canadiens ont la responsabilité individuelle et collective de prendre soin de ceux qui sont incapables de le faire par eux–mêmes et de subvenir à leurs besoins élémentaires. Mais nous ne pouvons plus nous permettre ni moralement ni financièrement de fournir la totalité des services à ces personnes–là.

La notion d'universalité s'est traduite par la reconnaissance de droits pour tous qui ont préséance sur le droit à l'aide pour ceux qui en ont vraiment besoin pour prendre soin d'eux–mêmes. L'universalité a de graves répercussions économiques parce qu'elle continue d'alimenter la dette nationale, qui s'élève maintenant à 500 milliards de dollars. Il est temps qu'on lui donne une nouvelle définition, qui ne comprend pas la gestion des programmes sociaux par des bureaucrates.

La société canadienne est fondée sur des principes de justice naturelle. Une nouvelle démarche rationnelle et compatissante consisterait donc à assurer des soins aux pauvres, aux malades, aux personnes âgées et aux jeunes, et à veiller à ce que tous ceux qui en ont besoin les reçoivent tout le temps.

Quand je faisais du porte à porte durant la campagne électorale, les gens me demandaient toujours si le programme de réductions et d'équilibre budgétaire du Parti réformiste s'appliquerait aussi aux pensions de vieillesse. Les gens avaient de la difficulté à comprendre, mais je leur expliquais que notre programme prévoyait la réduction et la suppression graduelle des pensions de sécurité de la vieillesse pour les foyers dont le revenu familial dépasse la moyenne nationale de 54 000 $.

Nombre de mes électeurs n'avaient jamais pensé avoir autant d'argent. Ils ont donc dit être prêts à y renoncer pour venir en aide à ceux qui avaient plus de difficulté à subvenir à leurs besoins. Néanmoins, le droit a dû faire place à la nécessité. Résultat: nous sommes en présence d'une idée dépassée et qui ne se défend pas financièrement.

Je crois dans le bon sens de mes électeurs. Où trouver un meilleur exemple qu'au sein d'un groupe de personnes âgées de Calgary–Sud–Est partageant un complexe d'habitation subventionné par la province. Ces gens ont fini par me connaître passablement au cours de la campagne électorale, parce que je m'arrêtais souvent prendre un café avec eux. Ils représentent ces groupes qui, à mon sens, auront besoin d'une aide et d'un soutien continus qu'ils recevront grâce à des dépenses sociales bien ciblées.

La dernière fois que je les ai rencontrés, c'était tout juste avant le jour du vote. Ils m'ont demandé si j'allais revenir causer avec eux après avoir été élu. Ils avaient le sens des réalités. «Nous voulons, ont–ils dit, que vous continuiez de nous visiter, de vous souvenir de nous, de vous arrêter un moment pour qu'on puisse voir que vous n'avez pas changé, que vous êtes toujours la même.» Ils s'attendent à recevoir autant que je leur ai toujours offert, c'est–à–dire la vérité et l'engagement que je ferai toujours de mon mieux, ce que je fais encore aujourd'hui.

• (1455)

L'expérience que j'ai acquise auprès de mes électeurs m'enseigne que la compassion doit jouer un grand rôle dans le fonctionnement des mécanismes de prestation des services sociaux aux Canadiens les plus démunis.

En terminant, je voudrais ajouter que notre compassion et un processus décisionnel rationnel peuvent faire tout la différence. Il s'agit simplement de concrétiser notre vision. Lorsqu'on fait des rêves grands comme le Canada, le bien s'accomplit et le coeur se réjouit.

M. Peter Thalheimer (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, tout d'abord, je voudrais féliciter moi aussi le Président et les présidents adjoints. Sur le plan personnel, je voudrais remercier ma femme et ma famille de leur appui et de leur travail acharné au cours de la récente campagne électorale. C'est essentiellement grâce à leurs efforts que j'ai pu être élu à la Chambre.

Je voudrais aussi remercier tous mes collaborateurs et les gens de Timmins—Chapleau qui m'ont accordé leur appui inconditionnel lors des élections. Je peux leur assurer que, en tant que membre de la plus haute cour du pays, je ferai de mon mieux pour les servir et pour servir le gouvernement.

Je voudrais vous dire quelques mots à mon sujet et au sujet de ma circonscription. Tout d'abord, mes parents étaient des immigrants allemands. Je suis né et j'ai grandi dans une localité de l'Ouest, Unity, en Saskatchewan. Mes parents y étaient agriculteurs. Mes collègues de l'Ouest savent peut–être où se trouve Unity.

J'ai fait mes études primaires et secondaires là–bas et mes études supérieures ici, vers la fin des années 50. J'ai fréquenté la faculté de droit de l'Université d'Ottawa d'où je suis sorti diplômé en 1962. J'ai ensuite ouvert à Timmins, en Ontario, un cabinet que j'ai encore aujourd'hui.

C'est pendant mes études à l'Université d'Ottawa que j'ai rencontré celle qui allait devenir ma femme. Elle enseignait alors à Hull, au Québec. Ma femme vient de Notre–Dame–du–Laus, au Québec, un village que les députés qui siègent à ma gauche connaissent sûrement. Quand je l'ai rencontrée, ma femme ne parlait pas un mot d'anglais et moi, pas un mot de français.

Nous sommes aujourd'hui mariés depuis 33 ans. J'ai appris le français, même si je suis encore loin de le parler parfaitement, et ma femme a perfectionnée son anglais. Heureusement pour eux, nos quatre enfants sont tous parfaitement bilingues. En fait, notre plus jeune fille, qui est sortie diplômée de l'école de journalisme de l'Université Carleton, en 1990, fait maintenant sa maîtrise à l'Université de Montréal.

Voilà donc essentiellement mes antécédents et mes origines. Je pratique le droit à Timmins depuis 1962.

Timmins—Chapleau est une circonscription très hétéroclite. Environ 45 p. 100 des habitants sont francophones. Le reste de la population se compose de gens de nationalités diverses. Il y a des des Finlandais, des Anglais, etc. C'est essentiellement la composition de ma circonscription.

L'exploitation minière et la foresterie y sont les économies de base. Sans elles, il n'y aurait aucune raison d'habiter Timmins–Chapleau. Nous savons tous que l'exploitation minière et la foresterie constituent une grande partie de l'économie canadienne. Nous savons tous également que, depuis 1987 surtout, le secteur minier a été détruit à cause des politiques, ou plutôt de l'absence de politiques du gouvernement précédent.

• (1500)

L'industrie minière connaît un grave déclin. Les réserves de minerai sont pratiquement épuisées. L'industrie minière nous a avertis que si nous ne faisions rien ces quatre ou huit prochaines années pour la relancer et la revitaliser, nous nous trouverions devant un problème semblable à celui de la pêche sur la côte est.

Tout cela à cause de l'ancien gouvernement qui a éliminé le programme que le gouvernement libéral avait établi en 1983 afin de mettre à la disposition de l'industrie de vastes capitaux pour la prospection minière. Ce capital s'est tari depuis 1990. Aujourd'hui, l'industrie nous dit qu'elle dispose pour la prospection d'un montant total de l'ordre de 300 millions de dollars. Or, pour maintenir les réserves minières de ce pays, il nous faut au moins 800 millions de dollars par an pour la prospection.

J'ai noté qu'il n'était nullement fait référence au secteur minier dans le discours du Trône. Le 15 octobre, durant la campagne électorale, le gouvernement libéral a rendue publique sa politique minière, qui est très progressiste et détaillée. Je sais que cette politique satisfait tout le monde, mais il reste maintenant à la mettre en oeuvre. Il nous incombe maintenant d'appliquer les politiques annoncées par les libéraux en octobre 1993.

À mon avis, une des premières mesures que le gouvernement devrait prendre est de rétablir les actions accréditives. Mis à part quelques abus, ce programme a permis de trouver les capitaux nécessaires à l'exploration minière au Canada. Depuis que le programme a été abandonné en 1990, tous les capitaux quittent le Canada au profit du Chili et d'autres pays, où l'exploitation s'est accrue, bien entendu au détriment de notre propre industrie. Cette situation a contribué à réduire sensiblement nos réserves.

Si le programme était rétabli dès maintenant par le gouvernement, il permettrait de retrouver les capitaux dont nous avons un urgent besoin pour effectuer l'exploration. Des opposants au programme ont fait valoir qu'il constituait un fardeau pour le Trésor public, mais des études ont démontré que le programme ne produisait ni profit ni déficit.

On me permettra de donner un exemple qui illustre les bienfaits des actions accréditives. En 1988, à Val d'Or, au Québec, on a fait une découverte dans la municipalité de Louvicourt. Cette découverte a été possible grâce au financement découlant des actions accréditives. Cette mine contient un gisement de minerai d'alumine de classe internationale. Depuis deux ans et demi, la

compagnie minière a investi quelque 350 millions de dollars dans les infrastructures nécessaires à l'exploitation de la mine. Je crois comprendre qu'en juillet prochain la mine aura atteint son niveau de pleine production. De nombreuses autres découvertes ont été faites, mais cette seule découverte de classe internationale rapportera dix fois plus que ce que le programme des actions accréditives a pu coûter au Trésor jusqu'en 1990.

• (1505)

J'espère que ce programme sera rétabli, sinon dans le prochain budget, du moins dans un budget ultérieur, et je ferai tout ce que je peux pour qu'il le soit, dans une version modifiée, afin qu'on puisse éviter les abus.

Nous avons beaucoup de travail à faire dans le domaine des mines. Les mineurs ont travaillé fort pour nous faire savoir quels sont les problèmes. C'est maintenant au tour du gouvernement de s'en occuper et d'appliquer les politiques que nous avions promises dans notre déclaration sur le secteur minier, prononcée le 15 octobre 1993.

Je veux ajouter quelque chose au sujet du secteur des forêts, parce que c'est un autre élément important de notre base économique, dans Timmins—Chapleau. Ce secteur contribue énormément à l'économie canadienne. J'apprends que l'industrie des pâtes et papiers a subi des pertes importantes depuis trois ou quatre ans—de l'ordre de deux à quatre milliards de dollars. Les travailleurs de cette industrie demandent au gouvernement—et j'appuie leur cause, comme bien d'autres, j'en suis sûr—de reporter de deux ans l'application des dispositions sur l'évacuation des effluents, qui devait entrer en vigueur en 1995.

Je sais que mon temps est écoulé et que j'aurai bien d'autres occasions de prendre la parole. Je reviendrai à ces questions une autre fois.

[*Français*]

Mme Marlene Catterall (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Madame la Présidente, c'est la première fois que j'ai l'occasion de vous féliciter en cette Chambre, ainsi que vos collègues de la Présidence, pour votre grand succès, et de vous souhaiter bonne chance dans la tâche difficile qui vous attend.

[*Traduction*]

Je profite également de l'occasion, soit celle de mon premier discours au cours de la 35e législature, pour remercier ceux qui ont permis que je puisse intervenir à la Chambre aujourd'hui pour dire, au nom de la population d'Ottawa–Ouest, ce qui est bon pour notre pays.

Je tiens à remercier tout particulièrement les membres de ma famille qui, depuis nombre d'années, acceptent de vivre avec une mère qui mène une vie politique. La vie familiale n'est pas la même. En effet, il est difficile de concilier les deux vies, mais, avec le temps, cela m'a aussi fait comprendre à quel point les enfants peuvent être autonomes quand cela s'impose.

Je veux surtout remercier les électeurs d'Ottawa–Ouest qui m'ont fait confiance en me demandant de venir, en leur nom, jouer un rôle important pour l'avenir du Canada. L'occasion est excellente pour rendre hommage à un ancien collègue de certains d'entre nous, l'honorable Lloyd Francis, qui, pendant 30 ans, a remporté la victoire dans la circonscription d'Ottawa–Ouest à toutes les deux élections, pour finalement occuper la présidence avant de se retirer.

En ce début de législature, je retourne cinq ans en arrière, au moment où je suis arrivée à la Chambre et où j'y ai pris la parole pour la première fois. En fait, quand, pour la première fois, je me suis retrouvée à l'intérieur de ces édifices, qui sont un symbole important de notre pays, j'ai eu le sentiment très fort que j'allais désormais faire partie d'une longue histoire et que j'avais une dette envers de nombreuses générations de Canadiens qui ont occupé ces banquettes dans le passé, envers le Canada que nous aimons, mais aussi envers les futures générations. Dans les décennies et les générations à venir, les parlementaires qui occuperont ces banquettes auront raison d'être fiers du pays que nous, au cours de la 35e législature, aurons contribué à bâtir à leur intention.

• (1510)

La tradition veut que, dans sa première allocution à la Chambre, un député parle de sa circonscription et la situe par rapport au reste du pays. Ce qui importe peut–être le plus à mes yeux dans cette législature, c'est que je représente une circonscription de la région de la capitale nationale. C'est un fait dont j'ai toujours été fière. C'est toute ma vie. Dans cette région, nous assumons une responsabilité toute particulière à l'égard du reste du pays.

Je ne l'avais peut–être pas ressenti aussi vivement jusqu'à la semaine dernière, lorsque je me suis trouvée en face de l'opposition officielle, dont l'objectif avoué et clamé haut et fort est de modifier complètement la nature de notre pays, de soustraire du pays que je connais et que j'aime depuis 50 ans une province qui en est indissociable.

Je me sens une responsabilité toute spéciale de dire ici que je représente les électeurs d'Ottawa–Ouest. Je suis une députée de la région de la capitale nationale. Je suis ici pour représenter mon pays et partant, les Canadiens.

Je crains beaucoup qu'en parlant de dollars—et il faut bien en parler puisque c'est avec des dollars qu'on réalise des objectifs—nous n'oublions qu'un pays, c'est d'abord et avant tout des gens. Je songe à mes électeurs et aux messages qu'ils m'ont transmis au cours de la campagne électorale.

Je représente une circonscription à population très variée. On y trouve beaucoup de gens très pauvres et beaucoup de gens à l'aise. Je représente beaucoup de chômeurs, beaucoup de femmes qui essaient d'élever leurs enfants à même l'assistance sociale. Je représente beaucoup de fonctionnaires, quoique pas autant que ne le croient la plupart des députés. Un emploi seulement sur cinq se trouve dans la région et deux sur trois sont dispersés dans tout le pays. Les députés trouveront des fonctionnaires travaillant dur pour les Canadiens dans chacune de leur

circonscription. Néanmoins, ils représentent un pourcentage respectable des électeurs de ma circonscription.

Dans ma circonscription, un tiers des habitants ont plus de 65 ans. Par conséquent, les préoccupations des personnes âgées du Canada sont aussi les miennes. Je représente aussi beaucoup de petites entreprises, d'entreprises familiales et d'entreprises de haute technologie, secteur d'avant–garde vers lequel s'oriente notre économie. Je représente les espoirs et les aspirations de tous ces gens.

Pendant la dernière campagne électorale, j'ai senti comme jamais auparavant au sein de la population une méfiance envers le Parlement et nos institutions, une méfiance des gens les uns pour les autres et un grand pessimisme face à l'avenir. Par conséquent, j'espère que la présente législature ne sera pas uniquement consacrée à la reprise économique, mais aussi au renouvellement de notre nation. Au cours de cette législature, nous devrons restaurer la confiance des gens les uns envers les autres, et reprendre foi en notre avenir commun.

Je crois que nous atteindrons nos buts en renouvelant notre engagement les uns envers les autres, envers les jeunes diplômés qui ont hâte d'apporter leur contribution à la société, mais qui n'ont aucune perspective d'emploi. Je ne voudrais pas qu'en l'an 2000, nous constations que les jeunes qui n'avaient pas d'emploi en 1994 n'en ont toujours pas. Le problème, ce serait alors qu'ils ne sont plus jeunes.

Je voudrais que les femmes assistées sociales qui élèvent des enfants aient un coup de main. Trop souvent, je me suis vue essayer d'obtenir des programmes de formation pour elles, sachant à quel point elles tenaient à améliorer leurs perspectives d'avenir, pour elles et pour leurs enfants, mais les voyant victimes de programmes sociaux dont les structures dépassées ne pouvaient plus les aider à atteindre l'autonomie.

Je veux contribuer à changer notre façon de dépenser les deniers publics et de gérer l'économie pour que nous puissions laisser à nos enfants et à nos petits–enfants un air respirable, une eau potable et une terre capable de porter des fruits.

• (1515)

Enfin, je veux aider le gouvernement à respecter un de ses principaux engagements, soit une plus grande ouverture ou une plus grande participation au niveau de la prise de décisions. Je crois fermement—et je suppose que cela vient de ma longue expérience en politique municipale—que plus nous écoutons la population, plus nous prenons des décisions sages.

J'entends les députés parler de votes libres, de référendums et d'un mécanisme de rappel des députés. Oui, les électeurs d'Ottawa–Ouest m'ont envoyée ici pour les représenter et pour exprimer leurs opinions, mais ils m'ont aussi envoyée ici pour contribuer à préserver cette nation de rêve qu'est le Canada. Ils m'ont envoyée ici pour écouter; pour écouter les voix des habitants du Nord, de l'Ouest, de l'Est, des localités rurales, des localités urbaines, des localités minières, des localités de pêche, et pour mêler leurs voix à celles de tous les autres Canadiens. Comme nous le faisons dans notre caucus tous les mercredis matins, nous devons nous écouter les uns les autres et élaborer ensemble des plans et des programmes qui sont bons pour le pays, pas seulement pour moi, pour mon voisin, pour mes amis ni même pour mes électeurs, mais pour tout le pays.

C'est pour cela qu'ils m'ont envoyée ici. C'est pour cela que je suis ici. Je suis excitée d'entendre toutes ces nouvelles voix au Parlement. Je suis excitée, en tant que ministérielle, d'avoir l'occasion de vraiment contribuer à faire de notre société une société plus saine et plus productive où le plus grand nombre de gens possible participent, une société où les gens veillent aux intérêts communs et non seulement à leurs intérêts personnels.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Madame la Présidente, comme il s'agit de ma première véritable allocution, vous me permettrez de présenter mes meilleures salutations au Président pour son élection et à tout son personnel pour leur récente nomination à ces fonctions de haute distinction.

Je voudrais aussi saluer les gens de ma circonscription de Trois–Rivières qui m'ont fait l'honneur de m'élire comme leur représentant dans cette Chambre le 25 octobre dernier. La circonscription de Trois–Rivières compte environ 62 000 électeurs et électrices répartis en sept municipalités, soit Trois–Rivières, Trois–Rivières–Ouest, Pointe–du–Lac, Yamachiche, Saint–Sévère, Saint–Barnabé et une partie de Saint–Thomas de Caxton. Située à mi–chemin entre Montréal et Québec, sur la rive nord du majestueux Saint–Laurent, ma circonscription est très fortement urbanisée quoiqu'elle compte dans sa partie ouest de très belles terres agricoles.

Fondée en 1634, soit sous le Régime français, il y a maintenant 360 ans, la ville de Trois–Rivières est non seulement la principale agglomération du comté mais elle est aussi la capitale régionale de la région Mauricie–Bois–Francs qui s'étend de la ville de La Tuque, au nord, jusqu'a Victoriaville et Drummondville au sud.

Siège d'une université dont le rayonnement ne cesse de s'accroître, Trois–Rivières compte aussi deux maisons d'enseignement de niveau collégial, un évêché, trois hôpitaux desservant la région immédiate, trois stations de télévision, quatre stations de radio, un port en eau profonde et un aéroport de statut régional. Elle fut longtemps considérée comme la capitale mondiale des pâtes et papier. Cette industrie étant, cependant aujourd'hui en déclin, Trois–Rivières en subit directement les conséquences néfastes, son taux de chômage oscillant actuellement entre 13 et 14 p. 100.

Je porte également à votre attention, madame la Présidente, la présence de deux maisons d'enseignement, aujourd'hui de niveau secondaire, dont certaines caractéristiques historiques méritent d'être soulignées, soit le Collège des Ursulines fondé en 1700, dont l'immeuble principal est demeuré intact, constituant ainsi un attrait touristique important, et le Séminaire Saint–Joseph de Trois–Rivières, où j'ai moi–même fait mes études classiques à l'instar de l'ancien premier ministre Maurice L. Duplessis, ex–député de Trois–Rivières à l'Assemblée législative du Québec et de l'actuel député de Saint–Maurice aux Communes, ci–devant premier ministre du Canada.

• (1520)

D'ailleurs, je voudrais profiter de l'occasion pour réitérer au premier ministre mes sincères félicitations pour son élection dans le comté de Saint–Maurice, comté adjacent à celui de Trois–Rivières, et l'assurer de ma collaboration à la bonne marche de tout dossier régional que nous pourrions avoir à traiter ensemble, et ce, dans le meilleur intérêt de nos commettants respectifs.

J'aimerais maintenant aborder, en tant que porte–parole de l'opposition officielle en matière d'industrie, un sujet d'importance capitale pour le Québec et le Canada, le développement industriel. Je voudrais saluer la présence de mon vis–à–vis, le ministre d'Industrie Canada.

La relance de l'emploi passe par une politique industrielle cohérente qui permettra à l'économie québécoise et canadienne de demeurer compétitive. Dans le discours du Trône, le gouvernement propose des énoncés vagues sur l'aide aux PME, soit de travailler de concert avec les milieux financiers pour les persuader de fournir plus de capitaux aux petites et moyennes entreprises. Ce dont les PME ont besoin, c'est une action concrète immédiate et non des énoncés de politique. Les petites et moyennes entreprises ont été durement touchées par la récession et par la politique puriste de lutte à l'inflation pratiquée par la Banque du Canada. C'est bien connu, en période de ralentissement économique, les banques ont tendance à rapidement couper les vivres aux petites et moyennes entreprises.

Les PME génèrent 46 p. 100 des revenus totaux des entreprises québécoises du secteur privé, et 1 200 000 emplois au Québec, soit 46 p. 100 des emplois du secteur privé et de 52 à 54 p. 100 des salaires versés par l'entreprise privée, et ce, seulement pour les PME.

Le Québec a toujours été particulièrement sensible aux besoins des petites et moyennes entreprises et on peut citer plusieurs exemples de petites entreprises qui ont débuté dans le garage de leur fondateur et sont maintenant devenues des firmes d'envergure mondiale, qu'on pense à Bombardier, à Cascades et à d'autres.

Le problème, c'est que le Canada n'a pas de politique industrielle cohérente. Il est en fait impossible pour le Canada de se doter d'une telle politique parce que son économie est complètement différente d'une région à l'autre. Cette situation fige le gouvernement fédéral dans une stratégie d'intervention à la pièce, qui se limite à éteindre les feux et à ne proposer que des solutions incomplètes. Pourtant, il s'obstine à conserver pour lui des pouvoirs économiques qui sont essentiels aux provinces afin que celles–ci soient en mesure de se doter de leur propre politique industrielle.

On l'a bien vu quand le gouvernement du Québec a tenté de mettre en place sa stratégie des grappes industrielles. Pour réaliser sa stratégie, le gouvernement du Québec ne disposait pas des pouvoirs dont il avait besoin, comme la formation professionnelle et l'assurance–chômage, pour ne nommer que ceux–là.

Il faut bien se rendre à l'évidence, le fédéralisme canadien ne fonctionne pas. Le Québec ne pourra réaliser son plein potentiel économique que lorsqu'il réalisera sa souveraineté. C'est seulement à ce moment qu'il disposera de tous les leviers économiques pour mettre en place une véritable politique industrielle.

Il me semble déjà entendre nos amis fédéralistes nous affirmer que si le Québec devient souverain, il s'isolera et se refermera sur lui–même. Foutaise, madame la Présidente. Le Québec est une nation commerçante, avec environ 40 p. 100 de son Produit intérieur brut destiné aux exportations vers le Canada et les autres pays. Pourquoi se refermerait–il sur lui–même? Enfin, le Québec pourrait même améliorer son accès auprès de ses partenaires canadiens en devenant souverain. Le ministre de l'Industrie affirmait lui–même dans son allocution en cette Chambre vendredi dernier que les règles régissant le commerce interprovincial étaient gérées un peu comme l'était le GATT à la fin des années 1940 et que dans le cadre de l'ALENA, il était plus facile de transiger avec les États–Unis qu'entre les provinces canadiennes. C'est donc dire qu'un Québec souverain pourrait plus facilement commercer avec les provinces canadiennes. Nous sommes en faveur de l'ouverture des marchés internationaux et le Québec a été un grand supporteur de l'Accord de libre–échange et de l'ALENA.

• (1525)

L'industrie québécoise est active dans des secteurs de pointe comme l'aérospatiale, les télécommunications, l'industrie pharmaceutique et la biotechnologie en général où le Québec est à la fine pointe de la technologie et peut se comparer avantageusement à n'importe quel autre pays. Il y a toutefois des secteurs de l'industrie québécoise qui ont un certain rattrapage à entreprendre au niveau de leur compétitivité.

Ces secteurs, qui sont généralement à forte intensité en main–d'oeuvre (le textile, le meuble et le vêtement) auront besoin de s'adapter pour faire face à la compétition étrangère qu'apporteront les accords du GATT et de l'ALENA. Il faut limiter au maximum l'impact négatif que pourrait avoir la globalisation des marchés sur les entreprises et auprès des travailleurs de ces industries. Nous aurions souhaité trouver dans le discours du Trône des mesures de reconversion ou de modernisation qui permettraient à ces industries de demeurer compétitives dans le cadre de la mondialisation des marchés.

Parlons–en de reconversion industrielle. Alors que le livre rouge des libéraux en faisait grand état au cours de la campagne électorale, pas un mot aujourd'hui, ni dans le discours du Trône ni dans l'allocution du ministre de l'Industrie en réponse au discours du Trône. Dans ce contexte, le danger qui nous guette est que le gouvernement fédéral manifeste la même incurie que celle qui le caractérise dans son absence d'appui aux entreprises manufacturières en terme d'adaptation suite à la signature de l'entente du libre–échange avec les État–Unis.

Le livre rouge le disait pourtant, et je cite: «La fin de la guerre froide met en péril des milliers d'emplois de haute technicité. Un gouvernement libéral mettra en place un programme de conversion des industries militaires en industries civiles vouées à la haute technologie.» Depuis, pas un mot! L'inaction du gouvernement au niveau de l'aide aux secteurs moins compétitifs qui seront affectés par l'ALENA et le GATT n'augure rien de bon en ce qui concerne la question de la reconversion de l'industrie militaire.

Il faut savoir que la fin de la guerre froide a déjà un impact important au Québec et au Canada sur le niveau de l'emploi dans cet industrie. Selon le Groupe de recherche sur l'industrie mili-

taire, l'industrie militaire du Québec a perdu, en cinq ans, entre 1987 et 1992, 48 p. 100 du total de ses ventes et 11 000 emplois directs sont ainsi disparus, en cinq ans. Ce phénomème affecte un bon nombre d'entreprises des secteurs porteurs de haute technologie comme l'aérospatiale et les télécommunications qui sont placés dans une situation précaire. Il est urgent d'agir pour aider ces entreprises à développer des applications civiles de leurs produits.

C'est le cas, par exemple, du chantier naval de la MIL Davie de Lauzon. Autrefois spécialisée dans la fabrication de navires militaires, elle est maintenant menacée de disparition. En effet, cette entreprise a déjà été dans l'obligation de mettre à pied 600 travailleurs depuis le début de 1993. Si rien n'est fait, ce chantier pourrait bien être obligé de fermer ses portes après la livraison du dernier navire à la marine canadienne. L'entreprise s'est pourtant engagée dans un processus qui lui permettra de se reconvertir, de l'industrie militaire à l'industrie civile. Dans ce contexte, pour qu'elle survive, il faut absolument que la MIL Davie de Lauzon reçoive du gouvernement fédéral le contrat de construction du traversier des Îles–de–la–Madeleine et une aide à la mise au point d'un navire nouveau genre appelé «multifonctionnel» ou «smart ship». C'est là la responsabilité exclusive du gouvernement fédéral.

C'est par ailleurs dans ce contexte que prend toute son importance la construction du TGV Québec—Trois–Rivières—Windsor, de par l'impact extraordinaire que ce projet pourrait susciter, tant sur le plan économique que technologique.

Dans le discours du Trône, on retrouve les intentions du gouvernement concernant l'élimination des chevauchements et du double emploi entre les différents ordres de gouvernement. En ce qui a trait au programme de l'industrie, le besoin de rationaliser les programmes et d'éliminer les dédoublements est criant.

Selon le document «Chevauchement et dédoublement des programmes fédéraux et provinciaux», réalisé pour le compte du Secrétariat du Conseil du Trésor du fédéral en septembre 1991—cela doit être bon—la plupart des programmes relatifs à l'industrie constitue, écoutez–moi bien, madame la Présidente, une forme relativement importante de chevauchements. La très grande majorité de ces programmes ne découlent pas d'une responsabilité législative, mais ont été mis en place en vertu du pouvoir fédéral de dépenser. On note, entre autres, le Conseil national de recherche, la Banque fédérale de développement, les programmes d'aide financière et de service aux entreprises, etc. Et c'est un rapport du gouvernement fédéral qui souligne cela.

• (1530)

La situation est grave. Dans son mémoire à la Commission Bélanger–Campeau, l'Association canadienne des manufacturiers (section Québec) affirmait, et je cite: «La confusion dans laquelle ces chevauchements nous amènent à vivre est source d'une monumentale perte d'énergie, de temps et de ressources, en plus d'entretenir un climat permanent d'incertitude, alors que les industriels attendent de leur gouvernement un climat stable et des règles claires pour être en mesure de planifier leur développement.»

Madame la Présidente, il ne s'agit pas ici simplement de gaspillage de deniers publics, ce qui est en soi une grave question, mais on s'attaque à la compétitivité de nos entreprises, qui ont à se débrouiller dans un fouillis bureaucratique. Il faut revoir en profondeur, programme par programme, les services que nous offrons à nos entreprises. Le gouvernement fédéral doit comprendre qu'il est dans l'intérêt national du Québec et du Canada de décentraliser massivement les principaux leviers économiques, et il doit cesser de continuellement tenter de s'immiscer dans des domaines où les provinces sont mieux placées pour répondre aux besoins de la population.

Dans le discours du Trône, le gouvernement s'engage aussi à présenter des mesures législatives destinées à assurer une plus grande transparence dans les rapports entre le gouvernemnt et les les lobbyistes. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les prochains développements à ce sujet.

Je ne voudrais pas terminer cette allocution sans traiter, ne serait–ce que quelques minutes, de la raison fondamentale qui motive ma présence dans cette Chambre. Celui qui vous parle milite en faveur de la souveraineté du Québec depuis 1961. J'ai donc été à la fois acteur et témoin de l'évolution, parfois pénible, parfois spectaculaire, du mouvement souverainiste québécois depuis maintenant 33 ans.

Je voudrais à ce titre rendre hommage, non seulement à ceux qui ont travaillé dans l'ombre, mais aussi aux principaux pionniers qui, dès le début des années 1960, ont réussi à convaincre quelques milliers de Québécois et de Québécoises, dont moi–même, du bien–fondé de la souveraineté politique du Québec.

Je pense ainsi à Raymond Barbeau, fondateur de l'Alliance laurentienne, à André D'Allemagne, président–fondateur du Rassemblement pour l'indépendance nationale (R.I.N.), à Marcel Chaput, ex–fonctionnaire fédéral, dirigeant du R.I.N. et fondateur du Parti républicain du Québec, à Pierre Bourgault qui, devenu président du R.I.N., amena ses troupes à dissoudre son propre parti pour se rallier, dans l'intérêt supérieur de la Cause, au Parti québécois nouvellement formé en 1968 par René Lévesque, ce grand rassembleur qui apporta au mouvement souverainiste ses lettres de créance.

Il ne faut pas oublier cet autre Québécois visionnaire, soit Marcel Léger, décédé l'an dernier, qui avait mis sur pied le Parti nationaliste du Québec, dont je fus candidat dans le comté de Trois–Rivières et qui, dès 1984, offrait aux Québécois, et notamment aux souverainistes, une alternative pour les représenter à Ottawa, face aux forces fédéralistes. Les Québécois ont alors préféré essayer une nouvelle fois de renouveler le fédéralisme canadien.

Il est mentionné dans le discours du Trône que «le gouvernement travaillera énergiquement pour que le fédéralisme réponde aux besoins des Canadiens». Je ne vous cacherai pas ma surprise, madame la Présidente, de lire en 1994 une telle affirmation, comme si c'était là une nouveauté.

Pourtant, les Québécois et les Canadiens ont essayé depuis 30 ans exactement de faire en sorte que le fédéralisme réponde à leurs visions. Ils ont mis sur pied depuis 30 ans quatre commissions royales d'enquête pour tenter d'y parvenir: en 1963, la Commission Laurendeau–Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui déjà reconnaissait l'existence des «deux solitu-

des»; en 1977, la Commission Pepin–Robarts sur l'unité canadienne, mise sur pied en catastrophe suite à l'élection du Parti québécois à Québec; en 1981, la Commission McDonald sur l'union économique, qui préconisait une gestion plus centralisée des pouvoirs à Ottawa; en 1991, Spicer sur l'avenir du Canada; en plus de Castonguay–Beaudoin–Dobbie en 1992, qui tentèrent de façon aussi inefficace les unes que les autres de renouveler le fédéralisme canadien «dans l'honneur et l'enthousiasme».

• (1535)

Après 30 ans de discussions, de conférences constitutionnelles stériles, après des milliers d'heures perdues en termes de gaspillage de ressources humaines, après plusieurs centaines de millions de dollars, après des montagnes de papier, on a accouché d'une souris, la souris de Charlottetown, rejetée tant par les uns que par les autres, et ce, pour des raisons diamétralement opposées.

Renouveler le fédéralisme canadien, c'est aujourd'hui un cul–de–sac. À l'opposé, la proposition du Bloc québécois est simple, c'est la souveraineté, c'est–à–dire le droit exclusif sur son territoire, pour le Québec comme pour tous les peuples souverains, d'adopter des lois, de lever des impôts et d'être représentés à l'étranger.

Le Bloc québécois n'est pas ici pour détruire un pays mais pour en construire un nouveau, le pays du Québec.

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet du discours du Trône qui, à mon avis, est peut–être l'un des plus importants que nous ayons eus depuis le début du siècle.

Le gouvernement précédent a été capable de remettre à plus tard des décisions importantes, des choses qu'il fallait faire pour aider le pays à atteindre son véritable potentiel. Les Canadiens ont jugé que les conservateurs avaient manqué à leurs engagements à leur égard. C'est pourquoi il ne reste plus que deux députés conservateurs à la Chambre des communes aujourd'hui. Nous ne pouvons jamais oublier que les Canadiens veulent un bon gouvernement, un gouvernement responsable. Ils veulent que les députés leur donnent un Canada qui correspond à la vision qu'ils ont de notre pays.

Nous parlons d'unité. Un bon gouvernement est essentiel à l'unité du pays. Je suis convaincu que seul un bon gouvernement pourra assurer l'unité du Canada. C'est pourquoi, si nous pouvons mettre en oeuvre les mesures proposées dans le discours du Trône et si les députés de la Chambre des communes peuvent travailler ensemble, nous pourrons donner aux Canadiens le genre de gouvernement qu'ils recherchent et nous pourrons redonner à la Chambre des communes le prestige et la dignité qui conviennent à cette institution. Malheureusement, cela n'a pas été le cas ces dernières années, et c'est en grande partie la faute des députés eux–mêmes.

Nous devons nous soucier des besoins du Canada. Nous devons remédier à la dette et au déficit. Quand on a une économie qui doit débourser 35c. de chaque dollar uniquement pour payer les intérêts sur la dette, les Canadiens à faibles et modestes revenus, et encore plus les Canadiens sans aucun revenu, doivent certainement y voir une utilisation révoltante des deniers publics, alors qu'on ne répond pas aux besoins des Canadiens, dont tellement d'entre eux sont indigents.

Nous devons nous occuper de l'économie, mais nous devons nous rappeler que nous sommes ici pour le bien des Canadiens. Nous devons nous soucier d'offrir, comme on le dit dans le discours du Trône, un système social qui réponde aux besoins des années 90. Cela ne veut pas dire que nous refusons aux Canadiens des choses dont ils ont besoin. Cela veut dire que nous nous occupons de notre système. Nous examinons quels sont les défauts du système et quels sont les besoins des Canadiens, et comment, grâce aux progrès technologiques, nous pouvons mieux en faire bénéficier les Canadiens et comment nous pouvons non seulement créer des emplois mais susciter également de l'enthousiasme chez les Canadiens en cette décennie.

Enlever la vie à quelqu'un est quelque chose de très grave. Gaspiller une vie n'est peut–être pas aussi grave, mais cela reste quand même très grave. Or c'est ce qui se produit, quand nos jeunes n'ont pas d'emploi. Ils passent d'un emploi à temps partiel à l'autre. Dans bien des cas, c'est ce qu'ils peuvent espérer de mieux. C'est tragique, dans notre pays que l'ONU a reconnu comme l'un des mieux nantis et le pays où il fait meilleur vivre.

• (1540)

Nous avons beaucoup à faire. Nous avons beaucoup d'examen de conscience à faire. Nous devons réduire la dette et le déficit, mais nous devons nous soucier avant tout des Canadiens.

Dans ma région, celle de l'Atlantique, nous avons connu un effondrement complet de la pêche au poisson de fond. Nous savons tous à la Chambre que cette crise s'est traduite par un grand nombre de pertes d'emploi. Si on ajoute à ce nombre les 35 000 à 45 000 travailleurs déjà au chômage, on a une meilleure idée de l'ampleur de la dévastation.

Nous ne pouvons nous dérober à la situation. Nous ne pouvons pas abandonner tous ces gens–là. Nous ne pouvons pas demander aux jeunes de la région de l'Atlantique de renoncer à leurs aspirations. Nous ne pouvons pas abandonner les autochtones qui demandent au gouvernement et à la Chambre des communes de satisfaire à leurs besoins depuis des années. Nous ne pouvons pas abandonner la population de Davis Inlet. Nous ne pouvons pas abandonner la population du nord de l'Ontario qui vit dans des logements insalubres.

Les autochtones sont une composante essentielle de notre pays. C'est pourquoi nous devons veiller à ce que leurs conditions de vie s'améliorent pour qu'ils puissent, comme nous, aspirer à un avenir meilleur.

Il faut aussi considérer l'environnement. Nous ne connaissons pas la cause de la diminution massive des stocks de poisson de fond. Elle est peut–être due à des conditions environnementales. Peut–être que la fusion de la calotte polaire a causé des variations de température de l'eau.

Ce sont là les situations devant lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui. On a tardé à les considérer, mais nous ne pouvons plus remettre les choses à plus tard, il faut faire face à la situation maintenant. Impossible de repousser les problèmes davantage. Il faut revoir ce que l'on peut faire au sujet du déficit et de la dette, mais il faut se souvenir qu'il y a des choses qu'il faut faire maintenant, qui ne peuvent être remises à plus tard.

Il faut aussi considérer les besoins de la population du point de vue de la prévention de la criminalité et de la sécurité des villes. C'est un domaine préoccupant.

Je dois avouer que je n'avais pas réalisé à quel point les femmes ont vraiment peur dans la rue le soir jusqu'à ce que moi–même j'emprunte la rue Sparks un soir vers 22 heures à ma sortie du bureau. Pour réussir à traverser Elgin avant que le feu ne tourne au rouge, je me suis mis à courir. Une dame qui marchait devant moi s'est retournée en entendant ces pas et m'a regardé d'un air absolument terrorisé; elle était effrayée à la seule idée qu'un homme qui marchait derrière elle se mette tout à coup à courir.

Les femmes de ce pays qui doivent utiliser les transports en commun pour aller au travail reviennent souvent en pleine noirceur à cette époque de l'année. Une fois descendues de l'autobus, elles poursuivent leur chemin à pied et chaque arbre, arbuste ou édifice devient menaçant car elles ne savent pas ce qui peut se cacher derrière. Elles ne savent pas si elles sont vraiment en sécurité dans l'ascenseur qu'elles prennent. Nous devons faire quelque chose, à ce propos.

Nous devons nous attaquer aux problèmes des jeunes et à la criminalité juvénile de plus en plus manifeste. Nous devons nous occuper des criminels et des victimes et repartir à zéro afin d'analyser la criminalité au pays et d'en déceler les causes. Nous devons nous occuper des criminels, mais aussi faire de la prévention. Ces deux aspects sont inséparables et absolument nécessaires. On dit que pour chaque dollar consacré à la prévention, on économise sept dollars en frais d'incarcération et d'administration du système judiciaire.

Ce sont là des défis considérables pour les députés de cette Chambre.

• (1545)

Nous avons l'occasion de montrer aux Canadiens que nous pouvons prendre les décisions difficiles qui s'imposent, car les députés de toutes les régions du Canada sont unis par un facteur, soit leur détermination à veiller sur leur pays et ses habitants.

Nous ne pouvons parler des habitants d'une région sans parler des habitants de tout le pays. Ce qui unit les Canadiens, ce sont leurs aspirations, les rêves qu'ils caressent pour leurs enfants et les besoins qu'ils ressentent actuellement. Un quartier peut penser qu'il a des besoins uniques, mais ces besoins peuvent être les mêmes que ceux d'un autre quartier. Les deux ont donc quelque chose en commun. Ils n'ont rien d'unique. Ce qui les unit, ce sont le souci qu'ils ont pour leur sécurité personnelle et les rêves qu'ils nourrissent pour les enfants. Nous ressentons tous les mêmes joies et les mêmes peines.

J'espère donc que les élus agiront tous avec la même détermination pour remettre le Canada sur la voie de la prospérité et lui redonner la vision que partagent les Canadiens.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 15 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'article 50(8) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur–le–champ toute question nécessaire pour statuer sur la motion.

Le vote porte sur la motion principale. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'article 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal est différé à 18 heures, le mardi 1er février 1994.

[*Traduction*]

Comme il est 15 h 48, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 48.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 31 janvier 1994

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien) propose:

Que le Comité permanent du perfectionnement des ressources humaines soit chargé de procéder à de vastes consultations, de réaliser des analyses et de formuler des recommandations concernant la modernisation et la restructuration du système de sécurité sociale du Canada, en apportant une attention particulière aux besoins des familles avec enfants, des jeunes et des adultes en âge de travailler.

Que le travail du Comité permanent soit réalisé en deux étapes; (i) la présentation, au plus tard le 25 mars 1994, d'un rapport intérimaire sur les préoccupations et les priorités des Canadiens concernant la sécurité sociale et la formation, et les préparatifs pour la réception du Plan d'action du gouvernement et des changements proposés; (ii) la présentation d'un rapport final au plus tard le 30 septembre 1994, comprenant un examen du Plan d'action du gouvernement et des recommandations de réforme.

• (1105)

—Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une motion très importante. Permettez–moi tout d'abord d'exprimer ma reconnaissance envers le sous–ministre de mon ministère et son personnel. Ils ont travaillé avec acharnement et très rapidement au cours des deux ou trois derniers mois en vue de préparer le travail de base de cette proposition.

J'aimerais aussi remercier le personnel de mon propre bureau, mes collègues du Cabinet, particulièrement la ministre d'État à la Formation et à la Jeunesse et le leader du Sénat qui est responsable de l'alphabétisation, de même que les membres du cabinet du premier ministre qui ont collaboré étroitement avec nous afin d'élaborer le mandat.

Je voudrais enfin remercier plusieurs de mes collègues du caucus qui, durant les récentes semaines de discussion, m'ont présenté un certain nombre d'idées et de propositions que nous espérons pouvoir mettre à profit dans le cadre de cette entreprise cruciale de grande envergure.

En présentant cette motion, je voudrais en premier lieu lancer une invitation aux Canadiens, une invitation à participer à une vaste réforme des structures de la sécurité sociale, du marché du travail et de l'apprentissage au Canada.

[*Français*]

Je demande aux députés de cette Chambre et à tous les Canadiens de travailler avec mon gouvernement pour développer un plan d'action pour le renouveau de notre filet de sécurité sociale. Nos programmes sociaux coûtent des milliards de dollars et touchent, d'une façon ou d'une autre, tous les Canadiens.

[*Traduction*]

Je demande aux députés de cette Chambre, à nos collègues du Sénat, à nos homologues des gouvernements provinciaux et territoriaux, aux membres du milieu des affaires et du milieu syndical, aux représentants communautaires et à tous les Canadiens et Canadiennes de recommencer à neuf, de renoncer aux vieilles idées, de mettre de côté leurs intérêts personnels et les différences régionales et de commencer à réfléchir collectivement au nouvel ensemble de règles de base que nous devons nous donner pour rétablir la justice, l'espoir et la confiance en l'avenir au Canada.

Je fais cette demande en sachant que, au cours des ans, plusieurs générations de Canadiens ont connu de grandes réussites en matière d'élaboration de politiques sociales importantes et essentielles pour notre pays. L'une des caractéristiques du Canada est justement le fait que nous avons tenté de mettre en oeuvre des programmes inspirés de compassion, de tolérance et de partage. Nous avons les pensions de retraite pour les aînés, l'assurance–chômage, les allocations familiales, la réadaptation professionnelle et divers programmes de santé. Chaque génération a élaboré, à sa façon, un mécanisme particulier pour régler les problèmes de son époque. Dans plusieurs cas, ces mécanismes ont donné d'excellents résultats qui ont contribué largement à constituer le filet de sécurité dont profitent aujourd'hui les Canadiens.

Il est clair aussi que la société change chez nous et ailleurs à un rythme tel que bon nombre de ces programmes sont maintenant dépassés. Ils ne sont plus aussi efficaces, solides ou capables de réagir aux situations qu'ils ne l'étaient auparavant. C'est pourquoi nous devons changer notre façon de penser et élaborer de nouveaux programmes.

Le processus a déjà été amorcé en octobre dernier alors que les Canadiens nous ont fait savoir par une écrasante majorité qu'ils voulaient un changement. Les Canadiens et Canadiennes ont donné au premier ministre et à son équipe le mandat de se servir

des outils dont ils disposent comme gouvernement pour remettre les gens au travail, pour influencer de façon constructive et positive leur vie. Trêve de passivité, d'indifférence et de faux–fuyants. Ils souhaitaient que le gouvernement fasse preuve d'initiative, établisse des orientations claires et commence à stimuler la création d'emplois au Canada.

• (1110)

Le message était clair. C'est le manque d'emplois qui les préoccupait, et ils voulaient de l'action. Notre gouvernement a pris un certain nombre de mesures importantes qui lui permettent d'aborder de façon méthodique la question de l'emploi. Il ne s'agit pas de prendre une série d'initiatives ponctuelles, mais bien de s'attaquer au problème de façon méthodique en adoptant des mesures qui cadrent bien les unes avec les autres. Plusieurs ministères ont été mis à contribution et leurs politiques visent dans tous les cas à redonner du travail aux Canadiens.

Nous avons lancé le programme d'infrastructure, mis en branle de nouvelles mesures d'encouragement pour les petites entreprises, lancé de nouveaux programmes en matière de technologie, jeté les bases d'un programme d'apprentissage national et créé le Service jeunesse.

Nous sommes en train de revoir le processus fiscal et budgétaire et à cet égard, le ministre des Finances consulte les Canadiens dans tout le pays afin de mieux préparer son budget.

[*Français*]

Mais que ce soit à la période des questions ou dans les réponses au discours du Trône, j'ai remarqué que les députés des deux côtés de la Chambre partagent les mêmes préoccupations relativement au chômage, à l'avenir des Canadiens, et de certains programmes de formation. Nous partageons le même souci pour tous les Canadiens sans emploi.

[*Traduction*]

L'heure est venue de répondre concrètement à cette préoccupation, de commencer à relever le défi auquel nous sommes confrontés et de refaire de l'emploi une question prioritaire pour le Parlement et notre gouvernement. Cela exigera une restructuration des systèmes en place.

Nous demandons à la Chambre et à tous les Canadiens d'envisager de nouvelles façons d'administrer le régime d'assurance–chômage, les programmes de formation et d'emploi, les régimes d'aide sociale et de sécurité du revenu, ainsi que les programmes d'aide à l'éducation et d'apprentissage. Il faut également s'attaquer aux pratiques et règles régissant le travail dont les effets se font sentir en milieu de travail, aux taxes et cotisations qui ont des incidences sur la création d'emploi, ainsi qu'à la gestion de programmes au gouvernement et entre les divers gouvernements et trouver de meilleurs mécanismes de prestation des services.

[*Français*]

Tous les programmes—assurance–chômage, formation, emploi, réglementation du marché du travail, les taxes, la gestion et l'administration des programmes—seront étudiés.

[*Traduction*]

Cet exercice radical d'examen et de restructuration ne vise pas à tout démolir, mais à renouveler et à revitaliser le système, pour le rendre meilleur. Le Canada a besoin d'un filet de sécurité sociale qui établit des liens significatifs entre différents programmes, qui intègre, regroupe et fusionne les ressources et les énergies des gens dans le cadre d'une nouvelle synergie afin de parvenir à certains résultats. Il faut que le système récompense mieux l'effort et le rendement et encourage les gens à travailler. Notre restructuration est basée sur la compassion et nous entendons ainsi améliorer le système et non pas le réduire. Nous devons nous assurer que le système continue d'offrir une sécurité de base à tous les gens dans le besoin.

Il y en a qui disent, notamment dans cette enceinte, de temps à autre, que l'objectif visé est simplement de réduire les coûts. Ils se trompent. Il s'agit de déterminer ce qui fonctionne vraiment afin de donner aux gens la possibilité de travailler. C'est là l'objet de cette restructuration.

L'important, c'est de savoir si les députés sont prêts à reconnaître que nous sommes confrontés à de nouvelles réalités. Sommes–nous prêts à affronter les nouvelles réalités ou allons–nous nous accrocher à des idées et notions désuètes par pur opportunisme politique?

• (1115)

La réforme proposée donnera aux Canadiens l'occasion de voir si le Parlement est vraiment efficace. Le Parlement est–il le moteur du changement, le lieu du véritable dialogue, l'endroit où les Canadiens pourront commencer à voir l'annonce de changements dans ce pays? Ou ce Parlement va–t–il demeurer le lieu des discours éculés faits de vieilles idées et d'arguments dépassés qui ne correspondent plus aux besoins des Canadiens?

Les opposants au changement s'en tiendront à leur discours démagogique pour faire valoir que le changement n'est pas nécessaire et qu'il est préférable de préserver le système tel qu'il est. Je leur réponds que le chômage persiste à un niveau élevé depuis plus de dix ans, et qu'indépendamment des cycles de l'économie, nous faisons face à un chômage structurel profond qu'il faut déraciner.

Les Canadiens demeurent en chômage pendant plus longtemps. Dans le passé, un Canadien sur six se prévalait de l'assurance–chômage; la proportion est maintenant d'un sur trois. Le système ne fonctionne plus, et ceux qui prétendent le contraire portent des oeillères.

Les niveaux d'alphabétisation au Canada sont inacceptables. On compte près d'un million de Canadiens qui ne savent pas lire ou écrire. N'est–ce pas là une raison suffisante pour envisager des changements en profondeur?

Trop d'enfants vivent dans la pauvreté; 1,1 million de Canadiens de moins de 12 ans vivent en–deçà du seuil de la pauvreté. Dans un rapport publié par l'UNICEF, les Nations Unies ont reproché au Canada, à notre grande honte, de ne pas faire suffisamment pour les enfants. Peut–on, dans ces circonstances, défendre le système actuel? Non. Nous devons plutôt employer nos meilleures énergies, ressources et idées à trouver une façon d'éduquer et de nourrir nos enfants, leur assurer une meilleure place et un meilleur départ dans la vie.

Une génération complète de jeunes ne parvient pas à se trouver des emplois intéressants et a de plus en plus de difficulté à réussir la transition entre l'école et le marché du travail. Le taux de chômage se situe à près de 18 p. 100 chez les jeunes de 18 à 25 ans.

À l'occasion des consultations qui se sont déroulées sous la direction du ministre des Finances, j'ai trouvé intéressant de réfléchir à ce qu'on appelle le problème de la génération X. Il ne s'agit plus ici de l'ancienne opposition entre la gauche et la droite, l'entreprise et les travailleurs, les riches ou les pauvres. Ces millions de jeunes nous disent maintenant que nous avons nos programmes de sécurité sociale, nos pensions, tout ce dont nous avons besoin pour nous assurer une certaine sécurité, mais qu'eux n'ont rien. Ils en ont assez du travail à temps partiel. Ils en ont assez de se faire dire que leur éducation ne compte plus, et ils commencent maintenant à nous dire que si le gouvernement doit investir, c'est dans les jeunes, dans l'avenir, dans les ressources humaines qu'il doit le faire.

Le Canada est de plus en plus divisé en deux blocs: ceux qui ont un emploi intéressant, sûr et bien rémunéré, et ceux qui occupent des emplois précaires et mal payés. Si je puis me permettre d'employer l'analogie suivante, c'est comme si notre société comptait un groupe de personnes qui conduisent de longues limousines aux fenêtres teintées et ignorent les sans–abri autour d'eux. Le temps est venu d'arrêter cette voiture, d'en ouvrir les portes et de permettre à tous les Canadiens, pas simplement à un groupe, d'y monter pour aller de l'avant et se lancer vers l'avenir. C'est justement le but de la réforme.

Nous devons investir dans les ressources humaines afin de créer l'espoir et non pas la dépendance. Nous devons prendre conscience du fait que cet investissement dans les ressources humaines est la clé du renouveau économique et social. Il y en a qui conçoivent la politique en catégories et qui disent: «Cette question concerne l'économie, celle–là est de nature sociale; les coeurs tendres peuvent toujours se préoccuper d'un aspect, les réalistes durs de l'autre.» Ce n'est pas le genre de monde dans lequel nous vivons.

On me permettra de faire référence encore une fois aux idées qui sont sorties des consultations qu'a tenues le ministre des Finances. Combien de fois avons–nous entendu, à chacune de ces rencontres, qu'il faut mettre à profit les compétences de tous et chacun si nous voulons être productifs, concurrentiels et capables de relever les défis mondiaux. Nous devons mettre en valeur nos plus grands talents, utiliser nos cerveaux à bon escient. Nous devons faire en sorte que, dans un pays de 27 millions d'habitants, nous n'en laissions pas une partie à l'écart. Nous avons besoin que tous les Canadiens fassent de leur mieux, et c'est au gouvernement fédéral de créer un contexte dans lequel ce sera possible de le faire.

• (1120)

C'est pourquoi nous devons faire des changements, et pas des changements à la pièce, pas des changements particuliers à chaque cas qui ne visent qu'à adapter les programmes existants. Les changements doivent porter sur l'ensemble du système, car les programmes sont liés entre eux; ils fonctionnent en synergie. Il est grandement temps que nous cherchions un moyen d'organiser ces programmes de telle façon qu'ils répondent aux problèmes que connaît le Canada aujourd'hui.

Permettez–moi d'énoncer les deux séries d'objectifs que nous poursuivons relativement au plan d'action. Tout d'abord, il est clair que nous devons apporter des solutions aux problèmes auxquels nous faisons face actuellement, soit la persistance d'un chômage structurel élevé, même en période de croissance économique; l'effet sur le marché du travail et sur les systèmes de formation de l'évolution toujours plus rapide de la technologie; les taux beaucoup trop élevés de décrochage scolaire et d'analphabétisme ainsi que l'ampleur inacceptable des pénuries de main–d'oeuvre qualifiée; le potentiel non exploité d'une génération de jeunes sans avenir qui voit les débouchés décroître; une propension, dans le secteur privé, à réduire les effectifs et à éliminer des emplois au lieu de régler les problèmes en utilisant au mieux le talent des travailleurs et en créant de nouveaux postes.

[*Français*]

Il y a aussi la pauvreté, particulièrement chez les enfants, le manque de formation et de travail chez les jeunes, les tensions entre les nouvelles structures familiales et les demandes du travail, la duplication des programmes gouvernementaux et la capacité financière limitée des gouvernements.

[*Traduction*]

Nous qui siégeons dans cette enceinte, nous allons écouter les Canadiens au cours des prochaines semaines. Nous allons leur demander de nous aider à cerner les grandes questions et à fixer les priorités.

La première partie de notre plan consiste à ouvrir notre esprit et notre coeur et à écouter ce que les gens nous demandent. Cette période durera entre six semaines et deux mois. Ensemble, nous ferons connaître toute la portée de ce programme et nous énoncerons les objectifs que les Canadiens doivent atteindre.

La deuxième étape du plan d'action consiste à proposer des objectifs de changement clairs. Je ne peux vous en faire une énumération complète, mais je vais quand même mentionner ceux que je crois les plus importants: répondre aux besoins fondamentaux du marché du travail en matière d'assurance et d'adaptation; restructurer des éléments du Programme d'assurance–chômage et du Régime d'assistance publique du Canada en vue de créer une nouvelle forme d'assurance–emploi; aider les gens à faire la transition décisive entre l'école et le travail au moyen de nombreuses possibilités de formation, d'apprentissage, de service communautaire et de travail; améliorer l'aide en matière d'apprentissage et de formation tout au long de la vie; augmenter les mesures prises dans le domaine de l'aide pour les enfants et des garderies; redéfinir la répartition du travail et les règles applicables en milieu de travail; assurer aux personnes handicapées la possibilité d'atteindre les objectifs d'égalité, d'autonomie et de pleine participation; chercher à établir un meilleur équilibre entre les mesures visant à encourager la création d'emplois et celles qui se rapportent aux charges sociales; assurer un minimum de sécurité aux personnes dans le besoin; redéfinir les responsabilités respectives des gouvernements et renforcer les ententes de coopération en vue d'obtenir de meilleurs ratios coûts–efficacité; définir des façons plus intelligentes d'assurer la prestation des services et d'éviter les chevauchements.

Cette énumération n'est pas complète. Les Canadiens auront l'occasion de nous dire ce qu'ils pensent de ces propositions; de faire connaître leurs propres idées et de nous faire adopter de nouvelles notions et de nouvelles orientations.

[*Français*]

Les Canadiens, les gouvernements provinciaux et tous les groupes intéressés auront la possibilité de proposer des changements.

[*Traduction*]

On tiendra de nombreuses consultations publiques et d'amples discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Cette étape devrait être terminée d'ici le début de l'automne. Nous préparerons alors les mesures législatives qui permettront la mise en place d'un nouveau régime d'assurance–emploi et de sécurité sociale, au Canada.

• (1125)

J'annonce que nous allons, pour ce faire, procéder de la façon suivante: je dépose aujourd'hui une motion demandant à la Chambre de confier au comité permanent du développement des ressources humaines, qui sera bientôt constitué, la tâche d'entreprendre un examen en deux étapes de la réforme proposée.

Pendant la première étape, qui s'étendra jusqu'en avril, les Canadiens auront la chance d'exprimer leurs opinions, leurs espoirs et leurs préoccupations à l'égard de la sécurité sociale et du marché du travail. Cela constituera une partie importante des préparatifs du plan d'action.

Lors de la seconde étape, qui commencera en avril, le gouvernement présentera son plan d'action exposant les choix et options sur lesquels le comité se penchera tout l'été, jusqu'en septembre, en recourant au dialogue avec le public, par tous les moyens possibles—la chaîne parlementaire, des conférences en fin de semaine ou tout autre moyen susceptible de faire participer les Canadiens à cet important exercice.

La troisième étape de cette initiative parlementaire prendra la forme d'un projet de loi que nous espérons soumettre à l'étude de la Chambre à l'automne.

Il y aura donc trois phases différentes pendant lesquelles ce Parlement sera pour les Canadiens le forum par l'intermédiaire duquel ils pourront participer au processus et sentir qu'ils jouent un rôle dans la restructuration du pays.

[*Français*]

Tous ces gouvernements sont nos partenaires. Plusieurs provinces ont déjà embarqué dans l'exercice de la réforme. Ces provinces ont manifesté un esprit de coopération. Par exemple, avant Noël, tous les premiers ministres à la réunion étaient en accord avec la réforme sociale. Nous devons combiner nos efforts de façon constructive pour que les changements au niveau fédéral soient complémentaires à ceux des provinces.

[*Traduction*]

Ce partenariat avec le Parlement est essentiel. C'est dans les provinces qu'est né le mouvement en faveur de la réforme sociale. Depuis plusieurs années, elles attendent que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership et présente sa vision nationale de façon à ce qu'elles puissent adapter leurs programmes et leurs demandes à leurs besoins régionaux, tout en demeurant fidèles aux normes et intérêts nationaux, s'assurant ainsi un appui certain à l'échelle nationale. Nous devons donc harmoniser nos efforts dans un esprit de collaboration et de coopération. Nous entreprendrons cet exercice à la réunion ministérielle fédérale–provinciale prévue le 14 février.

Outre ces discussions avec les provinces, nous aimerions travailler avec ces dernières à l'établissement d'ententes, d'initiatives conjointes et de projets pilotes visant à essayer de nouvelles formules en matière d'assurance–chômage et d'aide à la formation. Et ce, dans le but d'éviter le double emploi, de réaliser des économies, d'améliorer le rendement et de mettre nos idées nouvelles à l'essai.

Pour ce faire, il se peut qu'il faille demander très bientôt au Parlement de modifier la Loi sur l'assurance–chômage et la Loi sur le Régime d'assistance publique du Canada afin de donner un fondement législatif à une telle collaboration novatrice entre le fédéral et les provinces, ce que ces dernières réclament depuis deux ans.

Nous voulons également encourager des segments importants de la société à définir et à faire connaître leurs propres idées et propositions. Les gens d'affaires, les syndicats, les groupes oeuvrant en faveur de l'équité en matière d'emploi, divers organismes et les groupes sociaux et communautaires dans les secteurs privé et bénévole seront invités à participer, tout comme les organismes consultatifs que sont la Commission canadienne de mise en valeur de la main–d'oeuvre, le Centre canadien du marché du travail et de la productivité, le Conseil national du bien–être social et la Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme, pour n'en nommer que quelques–uns.

Nous aiderons les groupes qui, autrement, ne disposeraient pas des moyens de participer pleinement au processus. Nous mettrons à la disposition des groupes qui en auront besoin une partie de nos programmes de subventions et de contributions, leur permettant ainsi de participer pleinement à cet exercice.

En plus des étapes susmentionnées, nous entreprendrons une étude minutieuse de la répartition du travail et des règles en vigueur dans le milieu de travail, en coopération avec les syndicats et les entreprises. Nous avons déjà reçu des demandes de ces secteurs et nous allons constituer un groupe spécial pour travailler avec eux.

Il est évident qu'il y a trop peu d'emplois. Le ministre des Finances s'emploie à trouver une solution à ce problème. Toutefois, le défi ne réside pas seulement dans le nombre d'emplois, mais aussi dans leur répartition. Le travail partagé devient une question d'intérêt public qui retient le plus d'attention partout dans le monde et nous allons l'étudier en nous attaquant aux activités que je viens de mentionner.

• (1130)

On a besoin d'une nouvelle définition du travail qui corresponde aux changements intervenus sur le marché du travail et dans les structures familiales.

[*Français*]

Je profite de l'occasion pour inviter tous les organismes et associations intéressés à participer à ce processus et à m'envoyer des mémoires, des études et des commentaires.

[*Traduction*]

Pour me faciliter la tâche de rassembler tous les éléments de ce processus et pour aider le gouvernement, nous constituerons un petit groupe d'étude que je présiderai et qui regroupera des Canadiens et des Canadiennes oeuvrant ou ayant oeuvré dans les domaines de la sécurité sociale et de l'emploi. Ces personnes examineront les recherches, les statistiques, les faits passés, les consultations et les divers points de vue, et s'en inspireront pour

formuler une série de recommandations que notre gouvernement examinera dans le but de s'en servir comme éléments de base du programme proposé. Les noms de ces personnes seront annoncés prochainement; elles seront choisies avec grand soin de façon à nous assurer d'avoir la meilleure représentation possible tant au niveau des régions que des milieux de travail.

J'admets que c'est un plan ambitieux. Personne ne sait plus que moi ce qu'il suppose au juste. Il comporte un délai serré et il nous engagera tous dans une tâche très complexe.

[*Français*]

Nous savons très bien que ce ne sera pas facile, mais je suis encouragé par l'intérêt manifesté par les nouveaux élus du côté gouvernemental et de l'opposition.

La réforme globale du filet de sécurité sociale est une bonne réponse aux demandes des pauvres, des démunis, et ce sont des changements essentiels pour développer un programme d'emploi pour un grand nombre de Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

J'espère que les députés n'ont pas peur d'apporter des changements. J'espère aussi qu'ils comprendront que les Canadiens attendent de nous un plan d'action, une nouvelle carte qui nous conduira à un monde nouveau. Ce ne sera pas facile, mais le jeu en vaut la chandelle. Cette réforme doit être faite. Les Canadiens et les Canadiennes veulent que nous la réalisions. C'est la raison d'être d'un gouvernement: exercer un leadership, mobiliser les énergies, donner des orientations et susciter une volonté commune d'améliorer notre sort collectif. C'est pour cela que nous sommes tous ici.

Si nous travaillons bien et si nous travaillons ensemble, nous pouvons contribuer grandement au renouvellement de ce pays et à donner aux Canadiens et Canadiennes le sentiment de caractère unique de notre pays, où les gens se soucient d'autrui et s'entraident. Nous avons la possibilité de nous préparer à faire face aux nouveaux défis mondiaux. Nous pouvons envisager le prochain siècle avec confiance. Notre force réside vraiment dans nos ressources humaines. C'est vers nos concitoyens que nous devons nous tourner quand nous avons besoin d'être guidés dans nos actions. Si, en tant que parlementaires, nous collaborons avec des groupes de l'extérieur, je crois fermement que nous ferons la différence, que nous saurons qui nous sommes et où nous voulons aller.

En terminant, je me permets de raconter aux députés une expérience que j'ai eue dans mes toutes premières semaines à la tête du ministère, car je crois que, dans un sens, cette expérience expliquera un peu la raison d'être de cette initiative que j'annonce aujourd'hui. J'ai été voir sur place le projet Canada au travail que le fédéral poursuit conjointement avec le Nouveau-Brunswick et qui permet surtout à des femmes seules inscrites à l'assistance sociale de parfaire leur formation en vue de réintégrer le marché du travail.

J'ai passé la journée à aller d'un atelier et d'une classe à l'autre. Assis au milieu d'un groupe dans une petite classe à Fredericton, j'ai demandé aux participantes ce que signifiait ce projet pour elles. Une femme s'est levée et a dit que, même si elle participait au programme depuis un ou deux mois à peine, elle avait déjà remarqué une grande amélioration, car elle pouvait désormais aider sa fille à faire ses devoirs. Le fait d'apprendre à lire et à écrire lui avait donné le sentiment d'entretenir une nouvelle relation avec sa fille. Elle a déclaré: «Même s'il ne m'arrivait rien d'autre, c'est une grande amélioration. Cela m'a donné une raison de continuer pour en faire plus. Un jour, je ferai réellement une contribution à ma famille, à ma collectivité et à mon pays.»

• (1135)

Elle a ajouté: «Pendant que j'aidais ma fille à faire ses devoirs, elle m'a appris une maxime que j'ai écrite au tableau.» Je me suis retourné et sur le tableau, j'ai pu lire: «N'ayez jamais peur de décrocher la lune. Si vous n'y arrivez pas, vous serez quand même parmi les étoiles.»

J'invite aujourd'hui les députés à essayer de décrocher la lune.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier le ministre de tenir ce débat. Nous pouvons ne pas être d'accord sur le contenu et sur l'annonce du ministre, mais c'est un débat qui va permettre de lancer une discussion qui est bien nécessaire afin de sonder les intentions et de savoir exactement où le gouvernement va, à la lumière des véritables intérêts du Canada et du Québec.

Ainsi donc, le gouvernement va se pencher avec sollicitude sur l'ensemble des programmes sociaux. Avec l'aide de la population, il va réexaminer le filet de protection sociale.

Le discours du ministre est émaillé de protestations vertueuses, d'appels à la dignité du travail, au leadership, aux changements prometteurs, et tous ces mots admirables qu'on sait trouver dans les dictionnaires quand on veut annoncer une chose, sans dire ce qu'on va faire exactement.

À écouter le ministre, on a l'impression que ce gouvernement, se souvenant de ses traditions de justice sociale—les traditions de son parti, le Parti libéral—s'apprête à consolider l'universalité des programmes sociaux, à élargir leur accessibilité et à rassurer les chômeurs, les assistés sociaux et démunis de toutes sortes qui subissent présentement avec le plus de dureté les contrecoups de la crise économique.

Malheureusement, la vérité est tout autre, car ces beaux mots du dimanche, qui fleurissent dans la bouche du ministre, cachent une attaque sans précédent contre notre régime social.

Ces réformateurs se drapent de protestations de vertu, mais s'avancent les ciseaux à la main. Dans l'ombre du ministre du Développement des ressources humaines, se profile le ministre

des Finances et le président du Conseil du Trésor. Qui peut douter des motifs réels qui inspirent cette rationalisation quand l'État qui l'annonce est tenaillé par la faim.

N'allons pas nous imaginer que ce gouvernement veut améliorer la qualité des services de santé. N'allons pas croire une seconde qu'il cherche à décongestionner les salles d'urgence. Ou encore qu'il souhaite abréger les délais d'attente pour les gens qui ont besoin d'un séjour à l'hôpital ou d'une intervention chirurgicale. Ne pensons surtout pas qu'il essaie d'augmenter les trop maigres pensions versées aux personnes âgées.

La menace n'est pas bénigne, puisqu'elle vient du fédéral. On sait en effet que le rôle qu'il s'est taillé dans le maintien et le financement des programmes sociaux est considérable. En profitant du manque de ressources fiscales des provinces, le gouvernement fédéral a pu occuper une grande place dans ce champ de responsabilité, si bien qu'aujourd'hui, une part importante du filet de sécurité sociale est contrôlée à Ottawa. C'est le cas notamment de l'assurance–chômage, des pensions d'invalidité, de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti, de l'allocation au conjoint, aux survivants et aux anciens combattants et, sauf au Québec, du Régime des pensions du Canada et des allocations familiales.

Le gouvernement d'Ottawa administre ces programmes. Il décide du niveau des prestations, des normes qui les régissent et de la qualité des bénéficiaires. Par ailleurs, une autre partie du système de sécurité sociale est dominée partiellement par le fédéral, bien que les services soient assurés par les provinces. Il s'agit principalement des paiements de péréquation, du Régime d'assistance publique du Canada, qui comprend les prestations du bien–être social et du Financement des programmes établis, qui comprend les services de santé assurés.

• (1140)

Dans le cadre de ces programmes, les provinces procurent des services à la population, mais leur responsabilité est étroitement contrôlée par des normes édictées au niveau fédéral. Les deux niveaux de gouvernement en partagent les coûts.

Tous les programmes que nous venons de nommer, qu'il s'agisse des programmes fédéraux ou des programmes à frais partagés, ont en commun la participation du gouvernement fédéral. Leur poursuite dépend donc du bon vouloir d'Ottawa.

Les provinces ont continué d'exercer leur compétence dans le domaine de la santé et des services sociaux, mais cette compétence n'était désormais plus exclusive. Le soutien aux accidentés du travail, les foyers pour personnes âgées et les soins dentaires pour les enfants sont autant d'exemples de services sociaux de première nécessité qui sont offerts au palier provincial.

Le Québec a été le pionnier dans plusieurs domaines et il fournit encore aujourd'hui nombre de services qu'on ne retrouve pas ailleurs, comme les allocations de maternité et les allocations à la naissance. Le Québec a aussi été à l'avant–garde de la protection de ses prérogatives contre l'envahissement fédéral en établissant son propre régime de pensions, son propre régime de fonds de retraite et ses propres allocations familiales.

Pour plusieurs, cette protection sociale est l'essence même de notre système de valeurs, tant au Québec qu'au Canada. N'oublions pas que l'établissement des pensions de vieillesse remonte à 1927. Il y aura tout juste 50 ans cette année que l'État fédéral a commencé à se préoccuper du sort des démunis avec sa loi sur les allocations familiales. Triste célébration de ce cinquantenaire que nous réserve la réforme de cette année. À partir de 1944, le filet de sécurité s'est progressivement étendu aux aveugles, aux invalides, puis aux chômeurs.

Avec chaque avancée du fédéral, les provinces se retrouvaient avec moins d'espace pour agir sur les problèmes sociaux. En effet, pour financer les programmes, dits «nationaux» d'Ottawa, il fallait une importante ponction fiscale, et ce sont les mêmes contribuables que les provinces auraient voulu solliciter. Les provinces étaient sous–financées et n'arrivaient plus à faire face aux responsabilités qu'entraînait le babyboom. En d'autres termes, en envahissant les champs de taxation, le gouvernement fédéral a mis les provinces dans une position de vulnérabilité. Et quand Ottawa a offert aux provinces de mettre sur pied des programmes sociaux particiellement financés et contrôlés par le fédéral, les partenaires provinciaux ont dû dire oui. Ces programmes conjoints comprennent l'assurance–hospitalisation, en 1958, le Régime d'assurance public, en 1966, et l'assurance–maladie, en 1968.

Cette percée d'Ottawa n'a pas été sans provoquer la résistance du Québec. Aux conférences fédérales–provinciales qui ont ponctué les décennies des années 1960 et 1970, les différents gouvernements québécois ont demandé à ce que les provinces, et non le fédéral, exercent leur compétence dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Jean Lesage disait, en 1965, et je cite: «Que les provinces, mieux que le gouvernement fédéral, peuvent exercer une action durable et efficace». Daniel Johnson, père, et Jean–Jacques Bertrand ont répété inlassablement que la sécurité sociale et la santé relevaient des provinces. Même Robert Bourassa a réclamé que le gouvernement fédéral mette fin aux programmes conjoints d'assurance–hospitalisation et d'assurance–santé pour les remplacer par les subventions inconditionnelles.

Mais comme d'habitude, le Québec était isolé. Une seule fois a–t–il pu prendre de court le gouvernement fédéral en établissant son propre régime de pensions, le Régime des rentes du Québec, pierre angulaire de la révolution tranquille. Si bien que malgré la résistance acharnée du Québec, les provinces ont perdu du terrain au profit du gouvernement fédéral. Aujourd'hui, celui–ci perçoit les impôts, édicte les normes. Et maintenant qu'il s'apprête à diminuer les paiements de transfert aux provinces, il veut continuer de contrôler les programmes, tout en gardant l'argent perçu auprès des contribuables.

L'objectif de l'opération saute aux yeux: en touchant aux paiements de transfert, le gouvernement fédéral veut financer sa dette à même l'argent qu'il alloue présentement aux services sociaux. Alors, qu'est–ce qui va se passer? Ou bien les provinces

couperont les services, ou bien elles devront surtaxer les contribuables. Dans les deux cas, elles porteront l'odieux de la situation et le gouvernement fédéral pourra pieusement s'en laver les mains.

En somme, la sécurité économique qu'apporte notre filet de sécurité sociale fait l'envie de millions de personnes qui n'ont pas la chance de jouir d'une protection contre les aléas du destin. C'est sans doute une des raisons qui expliquent pourquoi le Canada et le Québec obtiennent conjointement une si bonne cote parmi les pays où il fait le mieux vivre. Les Canadiens et les Québécois sont heureux et fiers de cette affirmation des valeurs de justice sociale, et avec les années, un consensus s'est développé autour de cette réussite de civilisation.

[*Traduction*]

• (1145)

Nous savons que les valeurs sociales constituent l'un des symboles du Canada et du Québec. Il se trouve que nous sommes des souverainistes. Nous l'avons déjà dit. Nous le répéterons encore et encore à la Chambre, mais nous ne croyons pas que tout a été un échec au Canada et au Québec.

Nous ne sommes pas naïfs et extrémistes au point de croire que tout ce qui a été fait depuis plus d'un siècle ne mène à rien et ne vaut rien. Nous ne croyons pas que tout repose sur la mauvaise foi. Nous croyons qu'il y a eu des réussites. Beaucoup de gens ont cru pendant un certain temps qu'il y en aurait davantage.

L'une de ces réussites, ce sont les programmes sociaux. Il n'y a qu'à voir les réactions que cela suscite lorsqu'on essaie d'y toucher. Le ministre le sait probablement mieux que la plupart d'entre nous, car il est attaché aux programmes sociaux et je le sais.

Nous savons qu'il s'agit là d'une affaire très délicate. Nous savons tous que les politiciens sont de beaux parleurs. Nous avons entendu employer des expressions très fortes sur l'importance des programmes sociaux. Des expressions comme «dépôt sacré» ont été utilisées et personne n'a ri. Il s'agit de quelque chose qui est profondément enraciné dans les traditions, la mentalité et les valeurs du Canada et du Québec.

J'ai bien écouté l'allocution du ministre. Bien sûr, elle était émaillée de beaux mots, des mots comme «autorité», «changement», «jours meilleurs» ou de quelque chose du genre «en vue de relancer la machine». On a employé toutes sortes d'expressions que nous employons tous lorsque nous voulons faire croire aux gens que ce que nous allons faire est pour leur bien.

Quand on connaît la situation du gouvernement et de l'État fédéral, lorsqu'on sait que nous sommes collectivement au bord de la faillite, comment croire qu'il ne s'agit pas là d'une manoeuvre budgétaire? Qui croira qu'il en résultera un meilleur système de sécurité, un meilleur régime de soins de santé? Qui va croire cela? Personne, à mon avis, et certes pas l'opposition officielle.

Nous avons déjà entendu des discours de ce genre à la Chambre. L'an dernier, par exemple, nous étions quelques-uns à entendre ici les belles paroles des conservateurs. Ils ont employé des expressions de ce genre lorsqu'ils ont présenté le projet de loi C-113. Je le regrette, mais ils disaient la même chose. Les ministres conservateurs aussi ont parlé l'an dernier de «construire un Canada nouveau», de «relancer l'économie», de «redonner confiance dans nos institutions», de «redonner du travail aux Canadiens». Nous avons entendu cela tellement souvent. Le ministre lui-même n'a pas donné foi à ces paroles. Le ministre lui-même n'a pas été dupe. Comme nous, il a voté contre le projet de loi.

Voici où nous en sommes aujourd'hui. Maintenant qu'il est passé de l'autre côté de la Chambre, le ministre emploie les mêmes paroles. Il est à craindre, je crois, qu'il ne se prépare à faire exactement la même chose que les gens qu'il dénonçait l'an dernier avec beaucoup de véhémence.

[*Français*]

On dit déjà en certains milieux que le gouvernement fédéral n'a pas le choix, que la situation désastreuse de ses finances l'oblige à diminuer l'effort qu'il fait dans le financement des programmes sociaux, mais on oublie de dire que ces coupures ont déjà eu lieu. En fait, depuis 15 ans, le fédéral n'a pas cessé de réduire ses contributions relatives au financement de ses programmes.

En 1977-1978, 45 p. 100 du total des dépenses de santé, au Québec—je prends l'exemple du Québec, mais je suis convaincu que c'est à peu près la même chose partout—provenaient des transferts fédéraux. Aujourd'hui, les dépenses de santé représentent près de 12 milliards de dollars—beaucoup d'argent, bien sûr—mais ce n'est plus que 33 p. 100 qui provient d'Ottawa, dans la part relative de la contribution d'Ottawa au budget de santé du Québec. Donc, on est passé, en 15 ans, de 45 p. 100 à 33 p. 100. C'est une diminution, ça, monsieur le Président. Une diminution extrêmement considérable et je pense, quand il s'agit de déterminer qui doit payer pour les frais de santé, qui doit supporter l'effort fiscal, l'effort de réductions budgétaires qu'il faut consentir pour redresser les finances publiques, qu'il faut regarder ailleurs.

• (1150)

Les besoins de la population québécoise et de la population canadienne n'ont pas diminué en termes de santé. Ce n'est pas parce que qu'on va réduire les programmes sociaux, qu'on va les refaçonner—employez les mots que vous voudrez, restructurer, reconstruire, redéfinir, moderniser—enfin, tout ce qu'on peut employer en termes de vocabulaire, ce n'est pas parce qu'on va faire cela, qu'on va diminuer les besoins de santé. Ils sont là les besoins de santé, on ne va pas les réduire.

Nous avons atteint un niveau d'excellence, enfin tout est relatif, mais un niveau de grande excellence médicale et hospitalière. On ne va pas habituer les gens tout à coup à recevoir moins en terme de santé.

Le gouvernement du Québec, pour sa part, consacre chaque année environ 31 p. 100 de son budget aux dépenses de santé et de services sociaux. Pour maintenir la qualité de ses services, il a dû

pallier le retrait du fédéral par des dépenses supplémentaires en réduisant ses opérations ailleurs, une étape que n'a pas encore franchie la gestion fédérale.

L'an dernier, au seul titre de la santé et des services sociaux, au Québec seulement, le manque à gagner, du fait des réductions du fédéral, était de 1,121 milliard de dollars au Québec. Donc, c'est l'année où plus de 1,7 milliard a été gelé par le gouvernement fédéral, si bien que la part des revenus du gouvernement du Québec provenant des transferts du fédéral a chuté de 29 à 18 p. 100 entre 1984 et 1993 au titre des services de santé.

Le système de transferts fédéraux est donc un piège qui s'est lentement refermé sur les provinces canadiennes. Aujourd'hui, parce qu'il est aux prises avec un déficit chronique, le fédéral cherche à refiler la facture du système aux provinces. Cependant, il se garde bien de remettre aux provinces l'argent qui servait à financer ces programmes, ou de réduire ses taxes et ses impôts pour dégager l'assiette fiscale au bénéfice des provinces. Il a donc choisi de s'attaquer aux démunis, sur le dos des provinces.

Ce n'est pas le fédéral qui va attaquer les démunis, ce sont les provinces. Les grosses méchantes, ce sont les provinces, ces gouvernements provinciaux qui n'ont pas de compassion, ces gouvernements chauvins, ces gouvernements de droite, alors que le fédéral, lui, apporte une grande contribution aux services de santé puisqu'il va continuer de maintenir les barèmes de sa loi pour garder au même niveau les soins de santé. Les problèmes, c'est pour les provinces.

Aujourd'hui, l'État canadien se retrouve au bord du gouffre financier. Le déficit prévu dans le budget cette année était de 32,8 milliards de dollars; aujourd'hui le ministre des Finances parle plutôt de 45 milliards. Ce manque à gagner ne peut pas être imputé aux dépenses sociales du gouvernement fédéral, car au moment même où le gouvernement sabrait les transferts aux provinces entre 1985 et 1993, la dette fédérale est passée de 33 p. 100 à 58 p. 100 du PIB. Pendant qu'on diminuait les dépenses sociales, la dette fédérale augmentait. Donc, il ne faut pas mettre le haro sur les dépenses sociales. Au contraire, elles ont contribué à freiner l'ascension de la dette fédérale.

Les programmes sociaux existent depuis longtemps. Pourtant, ce n'est que depuis 20 ans que des déficits alimentent la dette fédérale. Alors, est arrivé un phénomème qui s'appelle le déficit. Mais quand il est arrivé, le déficit, il y avait déjà les dépenses sociales. Donc, ce n'est pas l'impact des dépenses sociales qui a provoqué le déficit où nous sommes. C'est donc à tort que l'on rend nos programmes sociaux responsables de la crise des finances publiques. Il faut chercher ailleurs les causes des déficits chroniques qui affectent le budget du gouvernement fédéral.

On ne saurait s'attaquer à ce problème en augmentant encore une fois les taxes et les impôts. Les contribuables se sentent déjà pris à la gorge. Une recrudescence du travail au noir et de la contrebande priverait le Trésor fédéral des revenus qu'il chercherait à prélever.

On ne saurait non plus emprunter davantage. Le déficit draine déjà une grande partie de l'épargne et ces dollars, qui seraient retirés de l'économie, ne serviraient plus à acheter des biens et services, ce qui réduirait d'autant les recettes de l'État. De plus, si nous augmentons nos emprunts à l'étranger, nous serons de plus en plus à la merci de l'influence des prêteurs internationaux. En dix ans, la part de la dette fédérale détenue pas des non–résidants, ne l'oublions pas, a déjà doublé.

Mais il faut couper encore, tout le monde en convient, nous aussi. L'État providence est devenue une bête traquée qui doit mordre quelque part. Mais où? Le gouvernement ne se rend–il pas compte qu'il ne peut prélever de ponction additionnelle dans les budgets de la santé sans réduire le niveau et la qualité des services?

• (1155)

Puisque les démunis et les pauvres ont déjà donné, il faut regarder ailleurs. La justice sociale, ce n'est pas seulement répartir la richesse. C'est aussi, surtout en temps de crise, se répartir le fardeau du déficit et de l'endettement avant d'aller plus loin dans la direction d'une diminution de l'effort social, car le gouvernement doit épuiser les autres possibilités qui s'offrent à lui pour redresser la situation financière.

Qu'attend–il pour sabrer une bonne fois avec vigueur, je dirais d'une façon impitoyable dans l'appareil de l'État? Qu'attend–il pour couper dans les dépenses de fonctionnement? Qu'attend–il pour ajuster le niveau du budget militaire sur les besoins réduits qu'appellent les changements géopolitiques?

Que le gouvernement ouvre un front du côté de ces chevauchements de paliers de gouvernement. Il y a là des milliards de dollars à récupérer, et le gouvernement ne veut même pas savoir combien.

Qu'attend–il pour lancer un programme de suppression des abris fiscaux indus? Quand fera–t–il la lumière sur le scandale des fiducies familiales qui permettent aux riches d'éviter de payer des impôts sur des parties importantes de leur capital?

Non, monsieur le Président, le gouvernement s'est trompé de ministre, ce matin. Le premier membre du Cabinet qui doit se lever en cette Chambre pour annoncer des remèdes au désastre budgétaire, ce n'est pas le ministre du Développement des ressources humaines; son rôle à lui est plutôt de protéger les démunis qui, plus que jamais, ont besoin de son secours.

Le premier membre du Cabinet qui doit se lever ici c'est le ministre des Finances. Qu'il nous dise, lui, ce que ce gouvernement fera pour éliminer les dépenses abusives et superflues pour instaurer l'équité fiscale et mettre fin aux duplications gouvernementales. C'est par là qu'il faut commencer.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Je conclus en rappelant que la justice sociale risque ici de faire les frais des décennies d'insouciance du gouvernement fédéral. Ce n'est pas le temps de réduire le filet de sécurité social, car la situation des couches les plus démunies est toujours préoccupante. Et aussi loin qu'on puisse regarder, il faudra toujours protéger ceux qui, par les hasards de la naissance ou les circonstances de la vie, n'auront pas eu les mêmes chances que les autres.

La récession dont nous sortons à peine a fait de terribles ravages. Prenons les chiffres de 1990, par exemple. Selon le Conseil national du bien–être social, 18 p. 100 de la population

québécoise, soit 1,2 million d'individus, vivaient avec des revenus qui les plaçaient sous le seuil de pauvreté. L'organisme Campagnie 2000, utilisant des chiffres de Statistique Canada, estimait que 1,1 million d'enfants, soit un sur six, vivaient dans la pauvreté au Canada. Nous parlons du Canada, pas d'un lointain pays dont les images nous sont retransmises par la télévision le soir; nous parlons du Canada où 1 100 000 enfants vivent dans la pauvreté.

Au même moment, un groupe international de chercheurs plaçait le Canada à l'avant–dernier rang de huit pays industrialisés, avec un taux de pauvreté de 29 p. 100 chez les familles monoparentales.

Sans nos programmes sociaux, cette récession aura laissé des traces indélébiles chez ces individus. Aujourd'hui, est–ce qu'il faut baisser la garde? Nous disons que non, car notre économie n'a pas encore complètement récupéré de la dernière récession.

Nous nous refusons également à abaisser le niveau de protection sociale durant le période de reprise économique parce que le risque de voir s'élargir l'écart entre les pauvres et les mieux nantis existe toujours.

Que le gouvernement nous donne une seule bonne raison d'abandonner son rôle de faire régner l'équité. La présence d'une si grande pauvreté est un problème que tous les intervenants sociaux déplorent au Canada, mais on ne réglera pas ce problème en s'en prenant aux prauvres, comme le gouvernement s'apprête sans doute à le faire, mais en combattant la pauvreté. Et pour combattre la pauvreté, il faut des programmes qui permettent aux démunis de retrouver leur dignité et le courage de s'en sortir. Pour combattre la pauvreté, il faut des programmes sociaux cohérents, pas un labyrinthe de programmes fédéraux–provinciaux. Et enfin, pour combattre la pauvreté, il faut créer de l'emploi stable, dans des domaines d'avenir. Or, ce gouvernement n'a pas de programme de création d'emploi. C'est un des drames de la frustration.

Voici un gouvernement qui doit sa victoire électorale—une victoire extrêmement considérable, avec une majorité écrasante à la Chambre—à une promesse mille fois répétée, une promesse simple, une promesse extrêmement importante pour les gens qui l'ont entendue, celle de créer de l'emploi.

● (1200)

Et qu'est–ce que nous avons comme mesures de relance de l'emploi? Nous avons deux choses. D'abord, le programme des équipements municipaux, où on nage dans le flou, demain dans le patronage, où encore au Québec, on attend une entente qui va définir les critères, que l'on ne connaît pas encore. Mais on a commencé quand même à distribuer des bonbons, malgré qu'on n'ait pas les critères, et tout cela pour quelques milliards par année. On sait bien que c'est une mesure, qui pourrait être utile, on ne s'oppose pas à la mesure, mais «qui pourrait être utile» ne règle pas du tout le problème, et qui n'est pas du tout à la hauteur et au niveau de l'intensité des engagements que le gouvernement a contractés de mettre en oeuvre des mesures pour relancer l'emploi. Voilà pour la première mesure.

La deuxième mesure est celle de ce matin. Un discours qui nous annonce des étapes de consultations, une redéfinition en profondeur, une restructuration de tous les programmes sociaux de façon à revitaliser l'économie, de façon à remettre les gens au travail. Mais comment va–t–on remettre les gens au travail si on veut couper les programmes sociaux? Comment va–t–on remettre les chômeurs au travail alors qu'on va encore diminuer leurs bénéfices, leurs prestations? Qui peut croire qu'il y a dans ce discours la promesse d'une relance d'emploi?

Il faut donc éviter les solutions faciles, celles qu'entrevoit le gouvernement fédéral, c'est–à–dire la suppression de programmes et la réduction des transferts aux provinces. Si le gouvernement mise sur la facilité, il violera le pacte social qui le relie aux contribuables canadiens et québécois.

Est–il intolérable que 725 000 adultes, aptes au travail, soient en chômage? Oui! Est–il intolérable que 125 000 jeunes chefs de famille vivent de l'aide sociale au Québec? Oui, c'est intolérable! Avant que ne soit disponible à ces citoyens et citoyennes un emploi à la mesure de leurs talents, de leur volonté et de leurs désirs les plus sincères, il ne faut pas les laisser tomber. Au nom de la compassion qu'invoque le ministre, et aussi pour éviter la détérioration de notre tissu social, le Bloc québécois propose trois avenues:

Premièrement, à court terme, le gouvernement fédéral doit maintenir à leur niveau relatif actuel les paiements de transferts aux provinces. À leur niveau «relatif», c'est–à–dire par rapport à son engagement actuel, compte tenu des autres dépenses des gouvernements provinciaux. N'allons pas jouer dans les trucs de jargon, n'allons pas nous tendre des petits pièges. N'allons pas dire: On maintient à leur niveau actuel les transferts aux provinces, alors qu'on les gèlerait. Ce n'est pas cela. Il faut augmenter, il faut continuer d'augmenter le rythme des contributions aux transferts aux provinces au niveau de l'effort que doivent consentir les provinces qui, elles, ont de l'inflation, des besoins accrus, et ainsi de suite. Quand on parle de maintenir le niveau, on parle vraiment d'un véritable maintien de niveau, pas d'un truc comptable.

Deuxièmement, à moyen terme, dans un souci d'économie et de cohérence, nous réclamons une réforme en profondeur des paiements de transfert. Un seul niveau de gouvernement devra édicter les normes, percevoir les impôts, et dispenser les services sociaux sur un territoire donné. Les Québécois n'accepteront jamais que ce soit le gouvernement fédéral qui le fasse. En d'autres termes, le gouvernement fédéral doit cesser son ingérence dans les domaines de juridiction provinciale.

Une saine gestion des fonds publics milite en faveur de l'élimination des chevauchements de juridiction, des dédoublements de programmes et de ministères et de la concurrence malsaine, source de gaspillage. C'est une simple question de cohésion. Pour être efficaces, les politiques sociales, comme les politiques de main–d'oeuvre, doivent être intégrées. Cela, tous les Canadiens le comprennent.

Mais pour les Québécois, le choix est simple: c'est à Québec que doivent se concentrer les politiques de la santé et des services sociaux. Au bout d'une trentaine d'années de revendications, de Jean Lesage au Rapport Allaire, force est de constater qu'une telle réforme est impossible. La solution réside donc dans la souveraineté du Québec. Alors, le Québec doit faire des choix. Il sera responsable de ses choix, de ses succès, de ses échecs. Il travaillera, comme on dit, sans filet collectif au point de vue politique, mais c'est lui qui prendra ses décisions. Et le Canada anglais sera, lui aussi, libre de choisir à qui il veut confier ses politiques sociales, comme d'ailleurs toutes ses politiques économiques.

Je soupçonne fort que dans le Canada anglais, il y ait un très large appui, dans certains milieux en tout cas, aux mesures que s'apprête à prendre le ministre. Je soupçonne fort que beaucoup de gens vont appuyer cette mesure. Le Canada anglais a le droit de se donner ce qu'il veut comme mesures sociales et comme mesures économiques. Je soupçonne fort aussi que dans d'autres milieux, au Canada anglais, on va s'inquiéter de voir cette intervention du ministre dans un domaine qui est si cher aux valeurs et aux opinions des Canadiens anglais. Mais s'il y a une chose certaine, c'est que le Canada anglais est comme le Québec: ils doivent se mettre en situation et adopter des mesures qui sont conformes à leurs besoins.

• (1205)

Troisièmement, le gouvernement fédéral doit dès maintenant mettre en branle un vigoureux programme de relance économique et de création d'emplois à même des coupures faites, non pas dans les programmes sociaux, mais dans la lourde structure bureaucratique et militaire du Canada. N'oublions pas que si le Parlement peut fonctionner avec de ses ressources en moins, le gouvernement et l'armée le peuvent aussi.

Je ne crois pas que beaucoup de gens vont croire que ce gouvernement en faillite, pressé de toutes parts par les milieux de droite, ne cherche pas par cette réforme à puiser de l'argent dans la poche de ceux qui en ont le moins. Qui va croire que nous ne sommes pas en face d'une opération budgétaire? La rhétorique du ministère et la rhétorique du ministre, je regrette de le dire, est la même que celle que nous avons entendue l'an dernier des conservateurs, quand ils ont imposé leur réforme de la Loi C–113, une réforme qui, après de très beaux mots, des mots aussi magnifiques que ceux prononcés aujourd'hui, s'est soldée par une réduction de 5 p. 100 dans les prestations versées aux chômeurs.

À l'époque, cette rhétorique n'avait pas amusé l'opposition libérale qui avait, avec raison et pour son honneur, voté contre cette loi. Nous ferons comme elle et nous voterons contre la motion proposée.

[*Traduction*]

M. Hermanson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Conformément au paragraphe 43(2), les députés du Parti réformiste qui prendront la parole se diviseront le temps dont ils disposent en deux périodes égales.

Le président suppléant (M. Kilger): Très bien. Le premier député à prendre la parole, le député d'Athabasca, a dix minutes.

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, je parlerai aujourd'hui de l'importance des programmes sociaux nationaux et je parlerai aussi des répercussions de notre débat sur les peuples autochtones, particulièrement ceux de ma circonscription, parce qu'ils comptent parmi les personnes les plus menacées par les changements.

Je veux féliciter le ministre pour son exposé. Il peut compter sur le Parti réformiste pour l'aider à atteindre les objectifs qu'il a énoncés. Ce sont certainement là des objectifs que nous pouvons tous appuyer. Nous attendrons avec impatience que ces objectifs soient précisés au cours des prochains mois.

Le ministre a dit que certains députés avaient peur du changement. Je peux l'assurer que les membres de mon parti ne craignent pas le changement. D'ailleurs, nous voulons que des changements fondamentaux soient apportés à la façon de fonctionner du gouvernement et à sa façon de fournir ses services. Le ministre pourra donc compter sur nous lorsqu'il voudra apporter certains changements fondamentaux.

J'espère seulement que le gouvernement est prêt à remonter jusqu'à la véritable source des problèmes actuels des programmes sociaux au Canada. Les députés d'en face affirment que le problème ne provient pas des dépenses, mais des revenus. Depuis mon arrivée à Ottawa, j'ai beaucoup entendu parler, dans les consultations prébudgétaires, de l'élargissement de l'assiette fiscale. Selon mes calculs, et les députés ministériels l'ont admis, l'élargissement de l'assiette fiscale pourrait générer au plus cinq milliards de dollars par année, pourtant, le déficit fédéral dépasse les 40 milliards. Si l'on exclut le service de la dette, on voit que 60 p. 100 des dépenses gouvernementales sont consacrées aux programmes sociaux, que ce soit sous forme de paiements directs aux Canadiens ou de transferts aux provinces. Il est clair que nous devons examiner nos dépenses au titre des programmes sociaux dans leur contexte réel et en allant au fond des choses.

Le problème trouve sa source dans la dette nationale, qui est énorme et croît constamment. Le service de la dette gruge une portion considérable de l'argent qui devrait être consacré aux programmes sociaux. En moins de dix ans, la dette a plus que doublé. En 1984–1985, elle s'établissait à 206 milliards de dollars. En 1994, elle dépasse les 500 milliards. Non seulement la dette s'est accrue de 300 milliards en moins d'une décennie, mais son taux de croissance augmente à une vitesse alarmante.

• (1210)

Et les versements d'intérêts sur cette dette ne diminuent pas, loin de là. Les intérêts sur la dette coûtent des milliards de dollars de plus chaque année. L'an dernier, nous avons versé 39 milliards de dollars d'intérêts sur la dette, tandis que nos recettes se sont élevées à seulement 121 milliards. Cela veut dire qu'une proportion de plus en plus grande de l'argent des contribuables servira à payer les intérêts sur la dette et qu'il en restera de moins en moins pour financer les programmes sociaux.

Tout comme les versements d'intérêts sur la dette, les dépenses au titre des programmes sociaux pour les Canadiens augmentent aussi. En 1984, le gouvernement a versé au total 25,1 milliards de dollars aux Canadiens. À la fin de la décennie, ce total était passé à 30 milliards, une hausse de 5 milliards en cinq ans seulement. Les transferts à d'autres niveaux de gouvernement

pour les programmes sociaux ont également augmenté, passant de 17,7 milliards en 1984 à 24,3 milliards à la fin de la décennie.

Comme nous devons consacrer de plus en plus d'argent au service de la dette et comme les dépenses de programmes augmentent à un rythme alarmant, ce n'est qu'une question de temps avant que nous ne puissions plus maintenir les programmes sociaux qui font du Canada un pays unique et merveilleux. Si nous ne pouvons plus maintenir nos programmes sociaux, ce sont les pauvres et les défavorisés qui en souffriront le plus.

Ma circonscription, Athabasca, compte une population autochtone importante. Même si certaines réserves sont capables de financer des programmes sociaux grâce à des recettes pétrolières et gazières, la majorité des réserves situées dans ma circonscription sont dans la situation qui nous est représentée par les statistiques nationales sur les autochtones.

Permettez–moi de vous citer certaines statistiques bouleversantes sur les autochtones du Canada, statistiques qui expliquent pourquoi le maintien de ces programmes sociaux est si important pour nos collectivités autochtones. La population autochtone connaît aujourd'hui une explosion démographique semblable à celle que le Canada a connue dans les années 1950. À cause de cette explosion démographique, les autochtones dépendent davantage des programmes sociaux pour bâtir des maisons et des écoles, pour assurer des soins de santé et pour élever leur niveau de vie au–delà de la plus grande pauvreté. Si le gouvernement ne prend pas les choses en main et ne réduit pas la dette, comment pourrons–nous continuer d'offrir ces services de base aux autochtones qui dépendent si largement de ces programmes ainsi qu'aux autres Canadiens.

Par ailleurs, 60 p. 100 des autochtones du Canada vivent dans des régions rurales isolées, ce qui rend évidemment la prestation des programmes sociaux plus difficile et plus coûteuse. Quarante pour cent des Indiens inscrits reçoivent de l'aide sociale. Environ la moitié des hommes adultes sont sans emploi et, dans certaines réserves, cette proportion peut atteindre les trois quarts ou les quatre cinquièmes de la population apte au travail.

Les collectivités autochtones du Canada sont également aux prises avec d'autres problèmes dont l'alcoolisme, le reniflement de vapeurs d'essence, le suicide et bien d'autres encore. Ce qui s'est passé à Davis Inlet n'est qu'un exemple de ce que ces problèmes horribles peuvent faire à une collectivité. Comment le gouvernement pourra–t–il aider ces collectivités en leur fournissant des cliniques de désintoxication, des conseillers et des médecins si la dette continue de s'accroître et d'engloutir tous les fonds disponibles? Si la dette continue d'augmenter au rythme actuel, nous ne serons pas capables de maintenir les programmes que nous avons aujourd'hui et encore moins d'en financer de nouveaux.

Les dépenses fédérales au titre des programmes pour les Indiens et les Inuit ont doublé depuis 1982–1983; c'est le secteur de dépenses fédérales qui croît le plus rapidement. Aux termes de la Loi sur le contrôle des dépenses, la croissance annuelle des dépenses de programmes est limitée à 3 p. 100. Cependant, pour une raison ou une autre, cela ne s'applique pas aux dépenses pour les autochtones, et leur croissance dépasse largement ce taux. Les dépenses fédérales totales au titre des programmes pour les Indiens et les Inuit s'élèvent maintenant à plus de 7 milliards de dollars non imposables, soit 60 000 $ par famille de quatre. Avec un tel niveau de financement, pourquoi avons–nous des problèmes comme ceux de Davis Inlet?

Lorsque je regarde les rapports du vérificateur général des 20 dernières années, je remarque que, chaque fois qu'il a examiné les programmes des affaires indiennes, il a soulevé des questions au sujet de la justification des dépenses. Il a toujours exprimé des doutes à savoir si les fonds étaient utilisés aux fins auxquelles ils étaient destinés ou s'ils étaient administrés en tenant compte des principes d'économie, d'efficience et d'efficacité.

Non seulement nous devons réduire la dette pour pouvoir maintenir les programmes sociaux du Canada, mais nous devons aussi chercher des façons de réduire le coût des programmes sociaux offerts aux autochtones. Il faut toujours pointer du doigt ceux qui abusent du régime et immédiatement prendre à leur égard les mesures qui s'imposent.

• (1215)

À mon avis, les autochtones peuvent administrer et gérer beaucoup plus efficacement certains des programmes sociaux qui existent à leur intention. Il semble d'ailleurs que ce soit là l'orientation privilégiée par le gouvernement actuel.

En prévoyant un système de financement global et en permettant aux autochtones de déterminer eux–mêmes leurs priorités, nous pourrions réduire considérablement les tracasseries administratives et l'inefficacité des programmes ministériels dénoncées par les autochtones eux–mêmes. À cela j'ajouterai simplement que les bandes autochtones devraient rendre compte rigoureusement des deniers publics qu'elles reçoivent, ce que préconise justement le vérificateur général depuis 20 ans.

Il faut cesser de gaspiller et de dilapider les fonds. Les autochtones doivent établir leurs priorités. Ils doivent déterminer s'il est plus important d'aménager des systèmes d'aqueduc et d'égouts que de dépêcher Ovide Mercredi au Mexique pour qu'il y évalue la révolte autochtone ou que d'envoyer d'autres autochtones protester devant le palais de Buckingham, en Angleterre, ou des dirigeants autochtones à Genève, en Amérique du Sud, en Afrique du Sud, etc.

Il faut aussi prévoir des mécanismes permettant de surveiller de plus près le financement des projets réalisés dans les communautés autochtones, pour qu'il soit dorénavant impossible d'offrir des logements ne satisfaisant pas aux normes de salubrité ou de mettre en oeuvre des projets d'infrastructure pouvant mettre en danger la santé et la sécurité des habitants des communautés visées et pour qu'il soit mieux rendu compte des deniers publics dépensés.

Je voudrais aussi qu'on encourage les étudiants autochtones à faire des études dans des domaines pour lesquels il existe des besoins dans les réserves, par exemple, la médecine, l'administration des affaires, les soins infirmiers, etc. En encourageant ce genre de formation, le gouvernement pourrait économiser des milliers de dollars en coûts de transport qu'il devrait autrement payer pour donner aux autochtones accès à des programmes dont ils pourraient se prévaloir dans leur communauté.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, d'après les propos du ministre, ce matin, j'ai nettement l'impression que le gouvernement veut se retirer complètement des programmes sociaux. C'est quelque chose qui ne me surprend d'ailleurs pas, parce que le gouvernement libéral s'enligne totalement, avec ses prévisions et ses intentions, dans la voie qu'a déjà suivie le Parti conservateur avant lui. C'est quelque chose de très bien connu. D'ailleurs, cela fait des mois et des mois que les journalistes parlent du fait que le gouvernement libéral veut se retirer des programmes sociaux parce qu'il ne peut plus payer.

Le déficit est tellement grave au Canada que le gouvernement libéral veut, autant que possible, «dumper» cela dans la cour des provinces. D'ailleurs, c'est prévu et calculé, que d'ici l'an 2000, le gouvernement fédéral n'aura pas déboursé une «cenne» pour les programmes sociaux. Ce sont les gouvernements provinciaux qui vont être responsables, et ce sera le gouvernement fédéral qui aura la responsabilité d'établir des normes, des critères nationaux, ce qui est une situation tout à fait absurde.

Le gouvernement fédéral est en train d'établir des normes à travers le pays, pour toutes les provinces, alors que ce sont les provinces qui seront responsables de payer ces programmes–là. C'est une autre manifestation du degré d'absurdité du système fédéral actuel qui, d'ailleurs, encourageait même les Québécois à s'en retirer au plus tôt.

Le vice–président (M. Kilgour): Je crois que ce commentaire n'était pas adressé au député d'Athabasca. Y a–t–il quelqu'un d'autre qui veut poser une question ou faire un commentaire sur le discours du député d'Athabasca?

[*Traduction*]

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, sans vouloir faire de politicaillerie, je voudrais poser une question bien sérieuse au député qui vient de parler au nom du Parti réformiste. Lui et son parti préconisent constamment de réduire les dépenses sociales et soutiennent même que nous devrions le faire dans l'intérêt même des bénéficiaires des programmes sociaux.

J'aurais deux questions à lui poser. Comment explique–t–il le fait que les compressions budgétaires effectuées sous l'administration précédente n'ont eu pour effet que d'accroître la demande tant au chapitre de l'assurance–chômage qu'à celui de l'aide sociale d'un bout à l'autre du pays? On a fait des efforts considérables au cours des cinq dernières années pour réduire les dépenses sociales, pour réduire les paiements destinés aux provinces. Tout cela n'a eu pour résultat que de faire augmenter le nombre des bénéficiaires de l'assurance–chômage. Les dépenses d'administration du programme ont augmenté, comme ce fut le cas également pour l'aide sociale.

• (1220)

Deuxièmement, quelle attention lui et son parti sont–ils prêts à accorder aux organismes qui représentent les pauvres et les bénéficiaires des programmes sociaux quand il s'agira de modeler les nouveaux programmes sociaux dont nous avons légitimement besoin au Canada?

M. Chatters: La thèse que je défendais dans mon intervention ne consistait pas à réduire les dépenses sociales. Il faut cependant examiner les chiffres: quand 60 p. 100 des dépenses publiques vont aux programmes sociaux, il faut évidemment examiner quel bien font ces programmes et assurer aux Canadiens que nous obtenons quelque chose de vraiment valable pour chaque dollar de nos impôts dépensé au chapitre des programmes sociaux.

Comme je l'ai dit dans mon intervention, la justification de l'emploi des fonds publics dépensés à ce titre laisse énormément à désirer, et je crois que l'on pourrait économiser des sommes énormes ou tout au moins en faire bénéficier davantage les éléments les plus pauvres de notre société.

M. Darrel Stinson (Okanaga—Shuswap): Monsieur le Président, comme je prends la parole pour la première fois à la Chambre, permettez–moi de vous féliciter de votre élection. Je compte, moi qui en suis à mes premières armes, sur votre expérience et votre compétence.

Je tiens aussi à remercier les électeurs de la belle circonscription d'Okanagan—Shuswap de m'avoir fait confiance en me choisissant pour faire connaître leurs besoins et de leurs aspirations dans cette Chambre chargée d'histoire. Je remercie spécialement ma femme de son soutien de tous les instants pendant la campagne électorale, et je sais que, pour sa part, elle remercie les électeurs de l'avoir débarrassée de moi.

Okanagan—Shuswap est une circonscription mi–rurale, mi–urbaine. Nos sources d'emplois sont nombreuses et variées. Historiquement, notre agriculture s'est développée à partir de l'élevage du boeuf—à la faveur de la ruée vers l'or de Barkerville—le long des routes des fourrures de la baie d'Hudson, vers le nord en partant du Columbia jusqu'à la vallée de l'Okanagan et vers Fort Kamloops.

Pendant de longues années, lord Aberdeen, gouverneur général du Canada, et son épouse sont allés chaque automne visiter leur célèbre ranch de Coldstrean, dans Okanagan—Shuswap. Faisant fi des conseils de leur directeur d'exploitation qui leur recommandait un régime de métayage, les Aberdeen ont décidé de vendre une partie de leur propriété en terrains de cinq acres à des Anglais qui viendraient au Canada cultiver les fruits. Ce fut le début de la production fruitière de l'Okanagan.

Les influences et les valeurs de ces pionniers demeurent vivaces dans Okanagan—Shuswap: on y aime cette terre fertile, on n'y rechigne pas au travail dur et on y accepte de se sacrifier au nom d'un idéal.

Les idéaux, on peut les voir à l'oeuvre dans les campagnes de collecte de fonds organisées par des bénévoles dans notre région ces deux dernières années. Ainsi, la seule vallée de l'Okanagan, avec Salmon Arm, a donné récemment plus de 600 000 $ pour l'expansion des campus d'Okanagan University College dans toute la vallée. Voilà qui témoigne de notre engagement à l'égard de l'éducation supérieure.

Les habitants de la région desservie par Vernon Jubilee Hospital ont donné 760 000 $ pour acheter un tomodensitomètre et bâtir un immeuble pour l'abriter. Ce nouvel appareil permettra de diagnostiquer des maladies graves. Cela montre à quel point nous tenons à l'excellence des services de santé.

Dans la région de notre plus grande ville, Vernon, et des environs, dont la population totale est d'à peu près 56 000 habitants, on a dépassé l'objectif de 600 000 $ pour la construc-

tion d'un tout nouveau refuge pour les femmes. L'immeuble précédent, qui remontait à 1977, a été l'un des premiers refuges pour les femmes au Canada. Cela traduit l'intérêt que nous accordons à la famille et aux innocentes victimes de la dislocation des foyers.

La petite localité d'Enderby, qui a la plus forte proportion de personnes âgées au Canada, ne le cédant qu'à Victoria, était célèbre à la fin des années 1800 pour la culture du blé. Elle moulait le grain et expédiait vers les pays du Pacifique de la farine qui était chargée à Fortune's Landing. Aujourd'hui, Enderby et tout Okanagan—Shuswap tiennent au maintien des pensions de retraite de l'État pour les ménages dont le revenu est inférieur à la moyenne canadienne.

Je félicite donc le gouvernement de cette motion dans laquelle il se dit prêt à demander aux Canadiens à quels programmes sociaux ils tiennent le plus et, on l'espère, quelles dépenses du gouvernement ils accepteraient de sabrer pour payer ces programmes essentiels.

• (1225)

Cependant, le Parti réformiste a déjà posé ces mêmes questions aux Canadiens au début de la campagne électorale en 1993 dans son programme intitulé «Let the People Speak». Les Canadiens nous ont dit que ce qui importait le plus à leurs yeux, c'était l'assurance–maladie, les pensions pour les ménages dont le revenu est inférieur à la moyenne nationale, l'éducation postsecondaire et l'environnement. Nous nous sommes donc engagés à maintenir ces programmes et leur niveau de financement actuel en dollars d'aujourd'hui si nous étions élus.

Les Canadiens conviennent qu'il faut réduire les dépenses d'une manière draconienne dans d'autres secteurs, comme le bilinguisme officiel et les subventions pour le multiculturalisme et les groupes d'intérêts spéciaux, si on veut maintenir les programmes les plus essentiels.

Les Canadiens savent que le seul moyen de garantir la survie des programmes sociaux auxquels ils attachent beaucoup de prix consiste à faire en sorte qu'ils soient pleinement financés et que leurs assises financières soient toujours solides.

Pour maintenir intacts les programmes sociaux, il faut créer de la richesse. Et pour créer de la richesse, il faut des emplois. Je sais que les électeurs d'Okanagan—Shuswap s'inquiètent profondément des emplois, comme la plupart des Canadiens. Comme j'ai l'honneur de présider le comité de l'emploi du Parti réformiste, je voudrais donner mon avis sur les répercussions de cette motion en matière d'emploi.

Dans le discours du Trône de 1963, il était proclamé haut et fort que tous les Canadiens, jeunes ou vieux, voulant travailler devraient être en mesure de trouver un emploi. Au début des années 60, le Conseil économique du Canada a estimé à 3 p. 100 ce qu'on appelle le taux de chômage en période de plein emploi, en tenant compte des personnes qui changent d'emploi. Aujourd'hui, nous ne nous faisons pas d'illusions quant à la possibilité de fournir un emploi à chacun des Canadiens, même si nous tendons vers cet objectif des plus louables.

Selon Statistique Canada, 14 022 000 personnes travaillaient au Canada le mois dernier. Ce sont ces gens–là qui sont responsables de quelque 58 p. 100 des recettes fiscales totales du pays. Ce sont eux qui écopent pour les programmes actuellement sous–financés.

Je voudrais vous citer l'extrait suivant de l'examen de fin d'année des perspectives économiques de 1994 de l'Association des manufacturiers canadiens: «L'entreprise moyenne doit consacrer sept heures et cinquante minutes d'un quart de production de huit heures simplement pour couvrir ses frais d'exploitation. Les impôts sont en sus. Les manufacturiers réagissent à ces pressions sur leurs liquidités en accroissant l'efficacité de leur exploitation et en améliorant leur productivité. Cependant, comme elles sont acculées au pied du mur, elles n'ont souvent d'autre choix à court terme que de réduire leurs frais généraux et de supprimer des emplois. À moins que le gouvernement allège de façon marquée les tensions exercées sur les entreprises, les perspectives en matière d'investissement et de création d'emplois ne sont guère réjouissantes.»

Dans une partie de ce rapport portant sur les emplois, on lit ce qui suit: «Le fabricant canadien moyen doit aujourd'hui restructurer ses activités afin d'être en mesure de payer ses charges fixes, ce qui l'oblige à réduire ses frais de main–d'oeuvre afin de contenir la hausse de son coût de production unitaire. Les fabricants optent pour diverses solutions: faire appel à la sous–traitance pour des services assurés auparavant à l'interne; faire davantage appel à des travailleurs à temps partiel; allonger la journée de travail; tenter de geler ou de diminuer les salaires et les avantages sociaux ou faire des licenciements. Les coûts de main–d'oeuvre sont visés parce qu'ils font partie des quelques coûts variables que les entreprises peuvent diminuer. Des 325 000 emplois et plus qui ont été perdus dans le secteur manufacturier au Canada depuis le milieu de 1989, quelque 60 p. 100 sont attribuables aux pressions exercées sur les coûts qui ne sont pas liées aux résultats de la production.»

En somme, les augmentations d'impôts ont pour effet d'aggraver le chômage. Par conséquent, je dois conclure en pressant le gouvernement de reconnaître que la seule façon sûre de maintenir les programmes sociaux auxquels tiennent les Canadiens est de maîtriser suffisamment les dépenses pour pouvoir créer des emplois dans la circonscription d'Okanagan—Shuswap et dans tout le Canada.

[*Français*]

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, j'ai bien écouté le dernier intervenant et j'endosse en général la majeure partie de ses propos, sauf qu'il y a un problème qui susbsiste et qu'il faudrait régler le plus rapidement possible.

Si on fait une brève rétrospective de ce qui s'est passé au Québec depuis les deux dernières années, on a vu par exemple deux ministres de la formation professionnelle, soit le ministre Valcourt, à Ottawa, et le ministre Bourbeau, à Québec, qui se sont rencontrés à maintes reprises et qui se sont même chicanés à d'autres moments, pour finalement avoir comme résultat ce qu'on connaît. On sait qu'actuellement au Québec il y a au–delà de 80 000 emplois disponibles. Pourtant, notre taux de chômage est aberrant. Il y a au–delà de 25 000 personnes qui ont demandé de suivre des cours de perfectionnement, mais les bureaux qui dispensent ces cours sont bloqués. Il y a donc là quelque chose d'inacceptable.

• (1230)

Ce que nous demandons à Ottawa, c'est de donner à Québec tous les montants relatifs au perfectionnement. Et nous, à Québec, connaissons les besoins de l'industrie au niveau du perfectionnement de la main–d'oeuvre. Nous avons des besoins plus pointus à certains moments, et nos besoins en main–d'oeuvre au Québec sont différents de ceux de la Saskatchewan, du Manitoba ou des autres provinces. Donnons donc au Québec les fonds pour que le Québec puisse lui–même voir au perfectionnement de sa main–d'oeuvre.

[*Traduction*]

M. Stinson: Monsieur le Président, je ne pense pas qu'une question m'ait été posée à ce sujet. Si la province de Québec veut exercer un contrôle total sur le financement des programmes d'assurance–chômage et d'emploi, je ne vois pas pourquoi d'autres provinces ne pourraient pas demander la même chose.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais dire au député que j'ai écouté ses commentaires avec beaucoup d'intérêt. Je suis d'accord avec lui. Les entrepreneurs à la tête des petites et moyennes entreprises vivent actuellement beaucoup de stress à cause de l'incroyable paperasserie et de la situation fiscale que leur imposent tous les paliers du gouvernement. Je trouve que les commentaires du député sont constructifs, contrairement à ceux du Bloc québécois.

Aujourd'hui, le ministre des Ressources humaines a dit qu'on allait recommencer à zéro, étudier de nouvelles idées, examiner de nouvelles propositions. Il n'a pas dit que nous allions nous retirer de tous les programmes sociaux. Il a dit que nous allions examiner les programmes sociaux actuels pour voir s'ils nous permettent d'atteindre les objectifs initiaux.

Par exemple, nous ne voudrions pas que soit maintenu un programme du gouvernement du Canada qui ne rapporte que dix cents sur chaque dollar à l'utilisateur final.

Le chef de l'opposition a dit dans son introduction. . .

Le vice–président: La question a été posée. Le député a moins d'une minute pour répondre.

M. Stinson: Il n'y a rien à répondre à cela. Je remercie le député de ses commentaires.

L'hon. Ethel Blondin–Andrew (secrétaire d'État (Formation et Jeunesse)): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour exprimer mon appui au plan d'action gouvernemental annoncé par l'honorable Lloyd Axworthy, ministre du Développement des ressources humaines.

Je tiens d'abord, d'entrée de jeu, à m'inscrire en faux contre les propos du chef de l'opposition officielle. Je me demande bien dans quel siècle il vit. Mais d'où vient–il? Quel genre de visionnaire pense–t–il être pour tenir un langage ambigu qui n'a rien à voir avec la vérité toute nue des faits et des chiffres concernant le transfert du programme ou de l'ensemble des programmes de sécurité sociale? Je dirais que le discours un peu mince du chef de l'opposition m'inspire même des craintes.

Par souci de vérité, je vais donc rétablir les faits. La contribution du gouvernement fédéral aux programmes de sécurité sociale du Québec s'élève à 14, 6 milliards de dollars. Cela représente 28 p. 100 de l'ensemble des fonds publics. Comme le premier ministre l'a dit, il y a deux semaines, les Québécois y perdront si Ottawa transfère les programmes d'emploi et de formation au Québec. Ils vont y perdre parce que le transfert se fera au prorata. Ce sont des centaines de millions de dollars qui seront ainsi perdus. Cette perte représentera un montant supplémentaire d'impôt de 200 $ par Québécois; je dis bien 200 $ d'impôt de plus.

• (1235)

Je vais répéter pour bien me faire comprendre: chaque Québécois devra payer 200 $ d'impôt de plus. Ce sont des chiffres que nous avons obtenus auprès de nos experts. Ces chiffres sont exacts. Ils sont on ne peut plus valables. Ils proviennent de sources indépendantes. Ils ont été validés.

Cela va–t–il aider les chômeurs de Montréal, les jeunes qui sont en quête de meilleures possibilités de formation et que j'ai rencontrés en grand nombre? Non. Si le chef de l'opposition est honnête envers les Québécois, il doit leur dire quel sera le coût réel de ces transferts. Il dit au million d'enfants vivant dans la misère que nous n'avons pas le mandat ou l'appui des citoyens pour agir? Il dit de s'en tenir au statu quo? Eh bien, nous ne sommes pas d'accord. En tant que gouvernement, nous sommes contre ces propos.

Je voudrais préciser à la Chambre ce que ces réformes sociales représentent pour les jeunes Canadiens en particulier. Les Canadiens âgés de 17 à 25 ans ont autant à gagner de la restauration de notre filet de sécurité sociale que n'importe quel autre groupe.

Pour commencer, je voudrais aborder une question importante que bien des Canadiens, j'en suis convaincue, se posent ou vont se poser au cours du processus de restauration: pourquoi le gouvernement entreprend–il la réforme de nos programmes de sécurité sociale? Voici la réponse. Le présent gouvernement entend assurer une plus large redistribution des possibilités d'emploi afin qu'un plus grand nombre de Canadiens aient un niveau de vie convenable et puissent satisfaire amplement à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

Notre pays n'avait pas eu à confronter de tels bouleversements économiques et sociaux depuis la grande crise. Les constantes retouches apportées ces dernières années n'ont pas su tenir compte de la réalité de nos jeunes, de nos travailleurs et de la société tout entière depuis le début des années 90. Les déficiences sont criantes face aux nombreux jeunes chômeurs et autres citoyens qui se sentent inutiles, aliénés et parfois désespérés.

Nous voulons rebâtir la société pour les jeunes Canadiens qui ont besoin qu'on leur aide à se remettre sur la bonne voie. On ne peut donc pas s'en tenir au statu quo. Les parents seuls, surtout les jeunes mères seules, ne peuvent pas se permettre de perdre leurs prestations pour suivre des cours de formation dans l'espoir de trouver un emploi. Les jeunes assistés sociaux célibataires qui veulent retourner aux études à temps plein ne peuvent trouver d'emploi pour assurer leur subsistance. C'est la même chose

dans le cas des décrocheurs qui doivent apprendre à lire et à écrire ou qui doivent parfaire leurs aptitudes pour chercher un emploi. En restructurant le système de sécurité sociale, nous voulons leur offrir des choix dans les domaines de la formation professionnelle et de l'éducation, leur redonner espoir et leur redonner confiance dans l'avenir de ce pays.

Notre objectif à long terme, en investissant dans le potentiel de nos jeunes, est de créer une économie plus productive. Pour cela, nous devons prendre conscience des besoins des jeunes chômeurs et des jeunes assistés sociaux qui ne veulent plus dépendre du système et qui veulent faire quelque chose de leur vie.

Leurs besoins sont criants. La semaine dernière, Statistique Canada a révélé que les jeunes avaient été les grands perdants de la dernière récession. Avec un taux de chômage de 17,7 p. 100, il y a eu un demi–million de jeunes de moins sur le marché du travail en 1993 qu'avant la récession.

Mettons de côté pendant un instant ce grave problème du taux élevé de chômage chez les jeunes et regardons la façon dont la main–d'oeuvre a évolué. Quarante pour cent des jeunes travaillent à temps partiel. En 1992, le taux de chômage chez les jeunes était de 1,6 fois supérieur au taux de chômage chez les adultes. Les emplois non traditionnels deviennent de plus en plus courants, à mesure que les gens se démènent pour trouver des contrats de travail, des emplois à temps partiel ou des emplois saisonniers pour gagner un peu d'argent dans cette économie mondiale en évolution.

Comme le ministre des Finances l'a déclaré la semaine dernière, nous passons d'une économie fondée sur les ressources à une économie fondée sur l'information. Les jeunes n'acquièrent pas les compétences nécessaires pour cette économie fondée sur l'information. Ils ont été formés pour occuper des emplois qui ne sont plus autant recherchés, tandis qu'il y a une forte demande de personnel qualifié pour des emplois dans de nouveaux secteurs.

• (1240)

Les jeunes qui ont reçu une formation traditionnelle dans des domaines tels que le piégeage, l'agriculture ou la pêche ont devant eux un avenir très peu reluisant.

Cela vaut non seulement pour les jeunes, mais aussi pour tous ceux qui oeuvrent dans ces domaines. Les choses se présentent très mal. Si les jeunes qui ont des compétences à offrir se trouvent dans cette situation, que dire de ceux qui ne possèdent pas les connaissances de base en lecture et en mathématiques? Appelez–les comme vous voulez, décrocheurs ou autres, ils ont tous le même problème.

Dans certaines provinces, le taux d'abandon scolaire atteint 30 p. 100. Dans le Nord, il peut aller jusqu'à 95 p. 100. Ces gens ne possèdent même pas les qualifications minimales requises pour entrer sur le marché du travail.

Des compagnies qui, jadis, exigeaient une 9e ou une 10e année comme condition d'emploi exigent aujourd'hui une 12e année. C'est le cas, par exemple, de l'usine d'assemblage de mini–wagonnettes Chrysler, à Windsor. Les jeunes doivent tous lutter pour se tailler une place sur le marché du travail, mais tous ne sont pas aussi bien équipés.

Pour certains, cette incapacité de livrer concurrence est le résultat de la pauvreté et de la négligence qu'ils ont connues dans leur enfance. Un enfant sur cinq vit dans une famille pauvre; ils sont plus d'un million d'enfants au total. Si nous ne faisons rien de peur de nous immiscer dans les affaires des autres et si nous laissons les choses telles quelles, nous trahissons, en quelque sorte, le mandat qui nous a été donné. Nous trahissons la confiance que nos électeurs ont mis en nous, celle de faire renaître l'espoir et de redonner des perspectives d'avenir à ces gens.

Bon nombre de ces enfants sont issus de familles monoparentales dirigées, pour la plupart, par de jeunes mères ou des mères adolescentes qui sont prises dans le piège de la pauvreté, qui dépendent de l'aide sociale et qui n'ont aucune chance de s'en sortir. Souvent, les jeunes sans instruction, sans emploi et sans avenir se tournent vers des comportements sociaux destructeurs qui ont des conséquences pour tous les Canadiens. Les écoles, les centres commerciaux et les collectivités sont confrontés à la violence des bandes de jeunes et à la criminalité juvénile.

La réalité n'est pas plaisante! Or, nous sommes prêts à faire quelque chose pour la redresser, pour l'affronter, pour oser courir des risques. Cette réalité, c'est celle de bien des jeunes et de bien des pauvres au Canada.

Des jeunes volent des vêtements et d'autres produits essentiels. On sait très bien qu'il y a un lien entre les difficultés économiques et la délinquance. Les jeunes s'embêtent, ils cherchent des échappatoires, n'importe quoi pour tuer le temps. Certains cherchent asile dans les drogues ou l'alcool. D'autres finissent dans la rue, sans domicile fixe.

La GRC a 41 000 dossiers d'enfants disparus. Ils ne sont pas tous réellement disparus, certains se sont intégrés à une sous–classe de notre société. Ils finissent à l'assistance sociale, souvent piégés dans cette situation pour la vie. Il nous faut rompre le cycle de la dépendance. Les jeunes de tout le pays sont en difficulté. Nous ne pouvons pas permettre qu'ils demeurent dans une abjecte pauvreté et qu'ils grandissent dans des situations sans issue.

Tous les Canadiens ont réagi avec horreur au spectacle des enfants de Davis Inlet, accoutumés à respirer des vapeurs d'essence. Je sais que des députés d'en face en ont parlé, et ont mentionné leur effroi devant les images transmises par la télévision. Ce qui s'est produit à Davis Inlet, au Labrador, illustre le pire qui puisse arriver lorsque l'on abandonne nos enfants. Quel espoir ont les enfants de Davis Inlet si nous ne faisons rien, si nous ne prenons pas de risques, si nous tolérons le statu quo? Que faisons–nous? Nous ne ferons que trahir les espoirs de ces gens en un avenir meilleur.

Dans ma vie, j'ai vu nombre de situations similaires dans le Nord et dans différents centres urbains du pays. Si seulement plus de Canadiens connaissaient les conditions cauchemardes-

ques dans lesquelles vivent certains jeunes dans nos grandes villes, dans les quartiers défavorisés des centres urbains. Si seulement plus de Canadiens connaissaient la vie des enfants dans certaines de nos collectivités éloignées, je pense que les choses auraient des chances de s'améliorer.

• (1245)

La nécessité de logements est criante dans tout le Canada. Il nous en faut 11 000. Dans les Territoires du Nord–Ouest, 25 p. 100 des ménages en ont besoin. Cette proportion est la plus élevée au Canada, la moyenne nationale étant de 12 p. 100. Dans le Nord, où les conditions sont les plus difficiles, nous avons besoin de 3 400 logements.

Ottawa connaît probablement le mois de janvier le plus froid jamais enregistré. Le mercure est au–dessous de moins 17 degrés. Alors, imaginez combien il doit faire froid dans le Nord! La population du Nord est jeune et augmente rapidement. Le taux de natalité y est presque deux fois supérieur à la moyenne nationale et, pourtant, 41 p. 100 des enfants de moins de 12 ans vivent dans des logements surpeuplés. Ces conditions ont des conséquences négatives directes sur leur rendement à l'école, sur leur santé, sur leur développement social et sur leur bien–être.

Comme l'a dit le député d'Athabasca, les autochtones ont, entre autres choses, le taux d'analphabétisme le plus élevé et les revenus les plus bas parmi tous les autres groupes. Qu'est–ce que cela signifie pour ces jeunes? Seulement 3 p. 100 des jeunes autochtones terminent leur 12e année. En neuf ans, dans la région de Baffin, seulement 154 élèves ont terminé leurs études secondaires.

D'où viendront les futurs dirigeants du Nord, si ce n'est de leurs propres écoles, de leurs propres collectivités et de leurs propres familles? Il faudrait cependant avoir des systèmes de soutien convenables.

En un sens, la société est paralysée et immobilisée par une multitude de problèmes avec lesquels les législateurs doivent composer. Nous siégeons à la plus haute cour du pays et l'on nous a confié la responsabilité de faire des lois qui amélioreront le sort de ceux qui sont le plus dans le besoin.

Une vie familiale chaotique est attribuable à des taux élevés de décrochage scolaire, à des grossesses chez les adolescentes, à des sévices physiques et sexuels, à l'abus de solvants, de drogues et d'alcool et à des taux accrus de délinquance juvénile et de suicide. Dans le Nord, le taux de suicide chez les jeunes de 15 à 24 ans est cinq fois supérieur à la moyenne nationale. On m'a dit qu'à Big Cove il y a un suicide par mois.

Bien que les problèmes soient amplifiés dans le Nord, il en existe aussi dans les villes du Sud. Entre 1986 et 1991, la population autochtone a augmenté en moyenne de 41 p. 100 dans les plus grandes villes canadiennes. De plus en plus d'autochtones restent à l'école, obtiennent leur diplôme et trouvent un emploi mais, pour la majorité, les perspectives sont sombres.

Mis à part les taux élevés de chômage, les suicides et l'abus de substances, beaucoup d'autochtones qui essaient de trouver un emploi doivent faire face à de la discrimination pure et simple. Des diplômés de l'Institut Gabriel Dumont qui ont comparu devant la commission sur les autochtones ont parlé des problèmes qu'ils avaient à décrocher un emploi et qui sont imputables en grande partie au racisme systématique et aux préjugés à l'égard des Métis.

Certains jeunes sont fort capables de traverser les embûches grâce au soutien de leur famille, à leurs amis et à une grande estime d'eux–mêmes. Mais qu'advient–il des jeunes qui ont besoin d'une aide supplémentaire et à qui personne ne tend la main? Qu'advient–il des plus démunis parmi les démunis?

Très souvent, nous les avons envoyés faire la queue dans les bureaux d'assurance–chômage et d'aide sociale, nous les avons laissés là et essayé de les oublier. Or, notre système de sécurité sociale est devenu un filet qui prend les gens au piège au lieu de les libérer et de leur offrir de meilleures perspectives. Nous n'avions jamais prévu qu'une telle quantité de problèmes sociaux nuiraient à la capacité de nos jeunes de réussir la transition entre l'école et le marché du travail. Résultat: les jeunes doivent compter davantage sur l'assistance sociale.

À Terre–Neuve, on a constaté que la dépendance envers l'assurance–chômage commence à un très jeune âge. Un jeune de 19 ans sur deux touche des prestations d'assurance–chômage à un moment ou à un autre pendant l'année. Il faut briser le cycle de cette dépendance. Comme le disait Mme Geraldine Kenney–Wallace, présidente de l'Université McMaster, pour être compétitifs à l'échelle internationale, nous devons hausser le niveau d'alphabétisation de notre population et ses connaissances en mathématiques.

Il faut faire plus et le faire mieux. Nous pouvons tous faire quelque chose pour contribuer à la recherche de solutions. Notre gouvernement est prêt à prendre des engagements envers les jeunes du Canada. Le ministère de la Santé travaille actuellement à un programme innovateur. Beaucoup d'autres projets sont mis en oeuvre, comme le programme d'aide préscolaire pour les autochtones, qui prévoit l'enseignement de compétences parentales ainsi que de notions de nutrition, afin que les enfants commencent leur vie dans un milieu plus adéquat. C'est un programme pro–actif et progressif, qui favorise la prévention. Pour éviter l'apparition des problèmes, ce programme cherchera à rehausser l'estime de soi des parents, ce qui se reflétera sur leurs enfants.

• (1250)

Notre gouvernement stimulera l'estime de soi chez ces derniers en appliquant des programmes conçus afin de prévenir leur décrochage scolaire.

Le Service jeunesse aidera les jeunes chômeurs à trouver un moyen de se perfectionner et de se revaloriser. Il aidera les jeunes qui ont un certain bagage de compétences à se lancer sur le marché du travail.

Nous avons aussi le programme national d'apprentissage pour les jeunes. Ce programme fera beaucoup parler de lui dans les mois à venir. Ce programme aidera également les jeunes Canadiens à acquérir les compétences dont ils ont besoin dans les secteurs de l'économie qui sont en pleine expansion, suivant les normes de l'entreprise privée et du milieu syndical.

Ces programmes, entre autres, donneront aux jeunes une chance de s'améliorer et de s'imposer sur le marché.

Pour conclure, laissez–moi vous expliquer que, dans la société autochtone d'où je viens, pour être fructueuse, l'entraide doit se faire suivant trois principes. Le premier est la nécessité d'un changement fondamental. C'est ce qu'on appelle *guli gogho agudegha*, parce que nous avons besoin de changements réels et à grande échelle, d'un changement fondamental. Autrement, c'est impossible à réaliser.

L'autre principe est la nécessité de travailler ensemble. *Dene tuluh keh egalats edegha*: nous allons travailler ensemble à préparer notre avenir. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons réussir. Nous devons tous travailler ensemble à tracer la voie que nous suivrons. C'est la voie de notre avenir.

Le troisième principe a trait à notre destin, *dene galé*. Nous en avons tous un, qu'on soit autochtone ou non.

Monsieur le Président, je veux dire à mes collègues que notre destin passe par nos mains, par notre coeur et par nos pensées, et que nous ne pouvons pas le réaliser seuls; que ce que nous appelons *dene tuluh*, la voie que nous suivrons, notre avenir, nous devons l'emprunter ensemble. Car c'est grâce à l'effort de chacun de nous que nous parviendrons à faire quelque chose pour aider nos compatriotes.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, j'aimerais remercier ma collègue, la députée de Western Arctic, pour son excellente intervention, particulièrement sur la cause des hommes, des femmes et des enfants de Davis Inlet.

Soyez assurée que mes collègues et moi–même, comme nous vous l'avons mentionné la semaine dernière, et comme mon collègue, le député de Lac–Saint–Jean l'a mentionné, nous allons mettre nos efforts en commmun pour trouver des solutions rapides et de l'action, justement, pour améliorer le sort dramatique de cette communauté, comme il en a été fait mention lors d'un reportage du *Point* la semaine dernière.

Là où je suis moins d'accord avec l'intervention de ma collègue, c'est lorsqu'elle a relevé du discours du chef de l'opposition officielle et député de Lac–Saint–Jean, ce qu'il revendiquait, ce que le Bloc revendiquait en matière de gestion de la main–d'oeuvre et de gestion de la formation et de l'assurance–chômage.

Ce n'est pas nous qui revendiquons cela. C'est tout un peuple qui vit sur le territoire québécois qui l'exige et qui l'exige depuis 1988, en particulier depuis la création de ce que l'on a appelé, au Québec, le forum sur l'emploi. À ce forum, il y a des représentants de droite, il y en a de gauche, il y en a du centre. Il y a Ghyslain Dufour, Gérald Larose, etc.; mais ces gens s'entendent pour rapatrier tous les volets liés, de près ou de loin, au marché du travail.

Je ferai une deuxième remarque, mais je serai très bref. Lorsque ma collègue a parlé du surplus que le Québec touchait à son appartenance au régime fédéral, je vous dirai qu'à certains postes il y a des surplus, mais qu'à certains autres, il y a des pertes. Depuis 1988, étant donné l'ensemble des taxes et des impôts, des 28 milliards de dollars et plus de taxes et d'impôts que les Québécois et les Québécoises versent dans les coffres fédéraux, on reçoit à peu près, globalement, ce qu'on y verse.

Je peux vous dire une chose, par contre. Au niveau de la péréquation, c'est vrai qu'on a un surplus, et je vais vous dire pourquoi: c'est qu'on détient le championnat des familles pauvres canadiennes; 16,2 p. 100 des familles à faible revenu se retrouvent au Québec. On est les premiers, suivis de Terre–Neuve. Donc, c'est normal qu'on ait un peu plus de péréquation. Au niveau du chômage et de l'aide sociale, c'est la même chose. Fondamentalement, le régime canadien nous emprisonne dans cette pauvreté, et les Québécois ne veulent plus de transferts, ils ne veulent plus de bien–être social.

• (1255)

En conclusion, il faut comparer ce surplus aux pertes, justement, que nous éprouvons depuis 30 ans en matière de recherche et développement, de transport, d'agriculture, etc. Les vrais chiffres sont là. Il faudrait demander à vos fonctionnaires de refaire leurs calculs en ce qui concerne les surplus nets de 200 $ par Québécois.

[*Traduction*]

Mme Blondin–Andrew: Monsieur le Président, je suis très heureuse des observations faites par le représentant de l'opposition officielle, qui devaient être des questions. Je répondrai de toute manière.

Le député a indiqué que ce ne sont pas les dirigeants du parti qui voulaient que la question des compétences soit réglée, mais bien la population. Je me permets de lui dire que depuis la tenue des élections, je suis allée deux fois au Québec et j'ai une assez bonne idée de ce que veut sa population. Elle attend du leadership. L'opposition officielle a été mandatée pour faire preuve de leadership dans le but de créer des emplois et un contexte propice à l'amélioration de l'économie. L'opposition officielle a aussi reçu le mandat de créer de meilleurs débouchés pour les Québécois.

Au cours de mes passages au Québec dans le cadre des consultations sur le Service jeunesse, un des éléments les plus appréciés des cinq volets du programme de base de Service jeunesse porte sur le perfectionnement personnel et l'épanouissement social. Cet aspect a suscité le plus d'intérêt parce qu'il répond aux attentes de ceux qui en ont le plus besoin au Québec.

Je fais appel à la collaboration de l'opposition officielle afin que nous puissions apporter des changements fondamentaux et effectuer une restructuration majeure qui nous permettront d'offrir des possibilités qui font actuellement défaut.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée dont j'apprécie grandement le discours. Elle a rappelé la situation pénible qui frappe les jeunes, les chômeurs et les autochtones en particulier.

La députée a parlé de la nécessité d'effectuer des changements fondamentaux et de prendre des risques. Elle a également rappe-

lé que nous ne pouvions nous permettre de laisser les choses dans leur état actuel et je suis tout à fait d'accord.

Ma collègue a également parlé d'un objectif à long terme, soit l'accroissement de la productivité de l'économie. Approuve–t–elle la nomination de M. Gordon Thiessen à la Banque du Canada, un homme fidèle aux principes de John Crow, qui manifestait une obsession maladive au sujet de l'inflation, qui était partisan de l'ALeNA, des hausses des cotisations d'assurance–chômage et des réductions du fonds de formation de l'assurance–chômage, et qui avait également proposé de réduire les taxes sur les cigarettes, ce qui ne pourrait que nuire à la santé des jeunes et à leurs possibilités d'emploi?

Comment la députée peut–elle concilier cette orientation politique, qui de toute évidence ne produira pas de véritable changement fondamental, et son point de vue selon lequel des changements fondamentaux sont nécessaires?

Mme Blondin–Andrew: Monsieur le Président, nous avons reçu le mandat clair d'appliquer les mesures annoncées dans le livre rouge. Nous avons déjà tenu la plupart de nos promesses. Nous nous sommes occupés de nombreuses questions. Il faut reconnaître que ce n'est pas le cas en ce qui concerne la proposition faite par le parti du député.

Nous avons un mandat clairement défini. En un sens, le gouvernement était autorisé à faire les choses qu'il a faites en très peu de temps. Nous n'allons pas nous attarder à quelques questions précises qui nous empêcheraient d'adopter des mesures de grande envergure pour réaliser des changements fondamentaux. Ces changements, qui auront des effets profonds sur la plupart des Canadiens, ne visent pas à satisfaire le programme politique d'un seul parti.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, étant donné qu'il s'agit là d'un débat sur la restructuration de toutes les initiatives touchant les ressources humaines qui existent à l'heure actuelle au Canada, je voudrais, par votre entremise, poser une question bien précise à la députée.

• (1300)

Le manque de liens entre l'école et le milieu de travail constitue une faiblesse importante de la préparation des jeunes Canadiens au marché du travail. Pour faire une comparaison, en Allemagne, quelque 70 p. 100 des élèves s'inscrivent à l'âge de 16 ou 17 ans au fameux système d'alternance dans le cadre duquel ils consacrent une partie de la semaine à leurs études et l'autre au travail pratique dans des ateliers sous la direction d'un instructeur professionnel. En cette période de renouvellement et de réforme, la secrétaire d'État à la Jeunesse va–t–elle envisager d'appliquer un système de ce genre?

Mme Blondin–Andrew: Monsieur le Président, nous nous sommes penchés sur l'expérience de l'Allemagne qui a une grande tradition en matière de formation dans les métiers. Les Allemands ont d'excellents programmes de formation en apprentissage. Nous inscrivons chaque année 124 000 Canadiens à des programmes de ce genre. Or, à peine 24 000 obtiennent un diplôme. Nous savons que le système ne fonctionne pas. Nous souhaitons remédier à la situation. Nous nous penchons sur ce qui se fait en Allemagne où 400 000 personnes obtiennent un diplôme chaque année. Nous savons que les Allemands ont une tradition en la matière. Nous souhaitons redorer toute l'image des métiers et adapter la formation aux besoins modernes. C'est ce que nous faisons et nous entendons obtenir l'aide du député qui a posé la question.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, dans les 60 dernières années, le Québec et le Canada ont progressivement et graduellement mis en place une variété de programmes dits programmes sociaux. Ceux–ci sont aujourd'hui mieux connus sous le vocable de filet de sécurité sociale. Ces programmes font partie du patrimoine québécois et canadien, en ce sens qu'ils répondent à des valeurs importantes de nos deux sociétés.

Ce qui caractérise les programmes sociaux, ce sont tout particulièrement deux principes fondamentaux: l'universalité et l'accessibilité. Le principe de l'universalité veut que toutes les citoyennes et tous les citoyens du Québec et du Canada aient le droit de recevoir les bénéfices offerts par le programme. Le principe de l'accessibilité veut que les personnes assurées aient un accès raisonnable aux services offerts sans devoir faire face à un quelconque obstacle financier.

Alors qu'il s'agissait autrefois de venir en aide aux pauvres et aux indigents, le Québec et le Canada ont depuis opté pour garantir à chaque citoyen et à chaque citoyenne un plancher en dessous duquel leur niveau de vie ne descendra pas. Cette garantie est maintenant considérée comme un droit.

À cette fin, le gouvernement fédéral a mis en place, au fil des ans, plusieurs programmes dits sociaux dont les principaux sont le programme de santé, le régime d'assistance pubique, le programme d'allocations familiales, le programme de sécurité de la vieillesse, le programme de supplément de revenu garanti, le programme d'allocations au conjoint, le régime d'assurance–chômage et le défunt programme de financement du logement social.

Les programmes sociaux constituent présentement l'une des principales responsabilités du gouvernement fédéral. Celui–ci conçoit et applique certains de ces programmes directement, tels le programme de sécurité de la vieillesse et celui de l'assurance–chômage. Par ailleurs, il finance indirectement d'autres programmes, tout en établissant certaines règles en vue de leur application; par exemple, les paiements au titre de l'aide sociale et des services de garderie dans le cadre du régime d'assistance publique, et les dépenses provinciales dans le domaine des soins de santé.

Selon les définitions retenues, les dépenses fédérales consacrées aux programmes sociaux varient entre 70 et 80 milliards de dollars, soit les deux tiers des dépenses de programmes au niveau fédéral.

Bien que les programmes sociaux existants, sauf pour l'assurance–chômage et les pensions, soient de compétence provinciale, le gouvernement fédéral en a toujours imposé l'universalité et l'accessibilité ainsi que l'application de certaines normes, grâce à son pouvoir de dépenser.

Mais en pratique, il n'y a que deux programmes qui soient vraiment universels, et encore: la santé et la sécurité de la vieillesse. En ce qui concerne ce dernier, le gouvernement fédéral exige maintenant des personnes âgées qu'elles remboursent

une partie de leur chèque de pension lorsque leur revenu net dépasse 50 000 $, et la totalité, au niveau de 76 000 $. Ce programme distribue 20 milliards de dollars, soit le sixième des revenus fédéraux. Ce montant est énorme et augmentera avec le vieillissement de la population. Qu'arrivera–t–il alors de ce qui lui reste d'universalité et d'accessibilité?

• (1305)

L'universalité des allocations familiales avait été éliminée dans le budget de 1992. Et, comme je le disais il y a quelques instants, le précédent gouvernement a mis fin à l'universalité des pensions de sécurité de la vieillesse au moyen d'un impôt spécial. Or, aujourd'hui, l'universalité et l'accessibilité de l'assurance–santé est menacée dans plusieurs provinces qui étudient la possibilité d'une facturation à l'usager.

Depuis quelques années, on nous répète que le Canada n'est plus capable d'assurer l'universalité de ses programmes sociaux. D'aucuns prétendent que le filet de sécurité social canadien est dépassé et coûte trop cher. Il est vrai que ce système a été mis en place dans les années 1960, alors que l'emploi et l'argent abondaient, mais ses principes fondamentaux sont aussi importants aujourd'hui qu'ils l'étaient hier. Il faut constater que le Canada dépense moins d'argent pour ces programmes en proportion de sa population que la plupart des pays occidentaux industrialisés.

De plus, l'universalité des programmes sociaux est affaire de justice sociale. Sans universalité, sans accessibilité, les pauvres se retrouveront de plus en plus marginalisés dans notre société et la classe moyenne sera à la merci d'une malchance.

Nous avons une décision à prendre. Si nous croyons que les programmes sociaux universels et accessibles sont un droit pour tous, alors il faut faire en sorte de boucher les trous du système fiscal et créer de l'emploi pour renflouer les recettes fiscales. C'est en travaillant tous et toutes et en contribuant notre juste et raisonnable part de taxes et d'impôts que nous pourrons en assumer le coût.

Je voudrais survoler rapidement quelques–uns de ces programmes parmi les plus importants. Parlons d'abord de l'assurance–chômage.

Lorsque ce programme fut lancé en 1941, il visait à assurer une aide aux travailleurs ayant perdu leur emploi, et à leur permettre de subsister pendant la période de recherche d'un autre emploi. Il s'agissait d'une mesure temporaire. Aujourd'hui, plusieurs personnes retirent annuellement et de façon planifiée un revenu supplémentaire de ce programme et ce simplement en ne travaillant par exemple que le nombre de semaines requises pour se qualifier. Ce programme devait en principe s'autofinancer, mais il est déficitaire d'environ 400 millions de dollars sur une recette de 19 milliards. Il faut réaliser que les règles actuelles du jeu dans ce programme font en sorte que les bénéficiaires sont peu encouragés ni aidés à se trouver un emploi stable, et que trop peu encore est entrepris pour la formation des personnes sous–qualifiées.

Je connais dans mon comté des personnes actuellement bénéficiaires de l'assurance–chômage qui, malgré leurs efforts et leur désir d'améliorer leur employabilité, sont incapables de se dénicher un emploi ou de la formation. J'en connais d'autres, hélas, qui préfèrent la générosité des prestations à la rémunératiion non compétitive d'un emploi qui leur serait pourtant accessible.

Nous ne devons pas blâmer ces bénéficiaires qui se font vivre aux frais du programme. Ils réagissent fort rationnellement à des règles incitatives perverses. Les règles de ce programme sont socialement et économiquement contre–productives. En l'espace de deux générations, elles ont profondément modifié le comportement des individus. Comme le faisait remarquer le grand poète québécois Félix Leclerc, il y a 20 ans déjà, lorsqu'on paye des gens pour les encourager à ne rien faire, on en fait des morts qui marchent.

Aujourd'hui, l'emploi se retrouve soit dans des domaines requerrant des compétences élevées, soit dans le démarrage de sa propre petite entreprise. Or, notre programme d'assurance–chômage fait peu, trop peu, pour assurer l'acquisition de ces compétences par les gens, ou pour assister l'entrepreneuriat.

En ce sens, le programme d'assurance–chômage est universel et accessible que pour percevoir les contributions et distribuer des prestations, mais absolument pas en matière de soutien à la formation ou à l'entrepreneuriat. Vingt–cinq mille personnes, au Québec, attendent pour de la formation présentement et ils n'y ont pas accès.

• (1310)

Au surcroît, l'accroissement du nombre de semaines d'emplois assurables nécessaires pour être admissible à recevoir des prestations d'assurance–chômage et la réduction des prestations, sont des changements qui ont contribué à l'accroissement des frais de bien–être social de toutes les provinces et du Québec, en faisant simplement passer les coûts d'un palier de gouvernement à un autre.

En matière d'assurance–chômage, le précédent gouvernement a complètement abdiqué ses responsabilités sociales. Non seulement les mesures fiscales et monétaires qu'il a prises ont contribué dramatiquement à l'accroissement du chômage, mais devant cette situation qui aurait pu être évitée, il a lâchement fait en sorte de modifier les critères et la durée de l'assurabilité de manière à se délester sur le dos des provinces du chômage qu'il avait créé. Alors que tout indiquait qu'il fallait investir énergiquement dans la formation et la création de petites entreprises, le précédent gouvernement a esquissé de maigres et insuffisantes interventions.

Pourtant, au Québec, la Société québécoise de développement de la main–d'oeuvre était fin prête à intervenir utilement et immédiatement pour rétablir les méfaits du précédent gouvernement en matière de chômage. Mais le ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'alors, au lendemain du rejet des accords de Charlottetown, s'est refusé à permettre au Québec d'intervenir comme il l'aurait fallu.

Le programme d'assurance–chômage doit être reciblé vers la formation et la création d'emplois, de façon universelle et accessible. Dans ce contexte, le Québec et les provinces ont un rôle prédominant à jouer.

J'aimerais maintenant partager mes réflexions avec mes collègues de la Chambre sur le Régime d'assistance publique du Canada. En théorie, ce programme assure qu'Ottawa paie la

moitié des dépenses municipales et provinciales de bien–être autorisées. Mais ce programme fut originellement conçu pour assurer un soutien continu à un petit nombre de personnes qui n'étaient pas en mesure de travailler.

Aujourd'hui, la situation est fort différente. Ce programme apporte une aide à un grand nombre de personnes qui, malgré qu'elles soient aptes au travail, n'en trouvent pas. Et pour alourdir le problème, peu est fait pour les aider à réinsérer le marché du travail. Un bon nombre des bénéficiaires de l'aide sociale sont d'ex–chômeurs qui ont épuisé leur droit aux prestations d'assurance–chômage. Ce que je disais plus tôt au sujet de la formation et de l'entrepreneuriat, s'applique ici aussi.

En fait, l'assistance sociale est sans doute un régime universel et accessible en ce qui concerne le droit à des prestations, mais peu de bénéficiaires de ce régime ont accès à des mesures sérieuses de réinsertion au travail, par de la formation spécialisée, ou une aide à la création de leur propre emploi. En ce sens, le régime n'est ni universel ni accessible.

Nous sommes ici devant un exemple d'une perverse conséquence du fédéralisme canadien. Le gouvernement fédéral, en modifiant à la baisse la couverture de l'assurance–chômage, a transformé d'honnêtes chômeurs en des assistés sociaux aux crochets de leurs provinces et du Québec. Pour les provinces et pour le Québec, le Régime d'assistance sociale avait pour mission d'apporter un soutien prolongé aux personnes incapables de travailler. L'action unilatérale du gouvernement fédéral a saboté les régimes provinciaux et celui du Québec.

En reciblant le programme d'assurance–chômage, le Régime d'assistance sociale retrouvera son équilibre, et ces deux programmes seront alors en mesure d'assurer l'universalité et l'accessibilité dont ont besoin les gens du Québec et du Canada.

Il est un autre programme social au sujet duquel il convient de soulever la question de l'universalité et de l'accessibilité, justement parce que ce programme a perdu toute universalité et toute accessibilité, malgré des besoins criants. Il s'agit du logement social.

Avant 1986, le gouvernement fédéral appuyait chaque année l'aménagement d'environ 25 000 nouvelles unités de logement. Depuis, à cause d'une série de mesures budgétaires, cet effort a été réduit à 13 000 unités. Dans son budget de 1992–1993, le précédent gouvernement a aboli son programme de logements coopératifs.

Or, au Canada, au moins 57 p. 100 des femmes et 30 p. 100 des hommes sont locataires. Et presque les deux tiers des personnes qui habitent des logements publics sont des femmes. Il était et demeure nécessaire que les jeunes femmes chefs de famille monoparentale, que les femmes qui travaillent à bas salaire, et que les femmes âgées dont les revenus sont restreints, puissent avoir accès à des logements à prix abordable. Déjà, des milliers de femmes utilisent une part disproportionnée de leur revenu pour se loger.

• (1315)

En matière de logement social, l'universalité et l'accessibilité sont non seulement une nécessité morale, mais une nécessité économique. En effet, les personnes mal logées, les familles mal logées, les enfants mal logés sont plus sujets à des problèmes de santé, et conséquemment à un rendement amoindri au travail ou à l'école. On y retrouve davantage de cas de consommation abusive de substances intoxicantes, de problèmes de violence, voire de méfaits.

En abolissant le programme de logement social, l'économie est à bien courte vue. Les coûts en problèmes de santé, de chômage et de délinquance seront très élevés.

Un des programmes qui fait la fierté des gens du Québec et des provinces canadiennes, c'est le programme d'assurance–santé. L'assurance–santé, de concert avec la formation postsecondaire, bénéficient de ce qu'il est convenu d'appeler le financement des programmes établis. La formule établie en 1977 assurait à chaque province une contribution proportionnelle à sa population et à la croissance économique du Canada, diminuée d'une somme prélevée fiscalement par chacune des provinces. Rappelons que le gouvernement fédéral a réduit le taux d'augmentation du financement fédéral des services de santé, depuis 1986.

Ensuite, en 1990, Ottawa a unilatéralement décidé de ne plus lier sa contribution à la croissance économique. En conséquence, la contribution *per capita* est maintenant gelée jusqu'en 1994–1995, et éventuellement, si cela perdure, elle deviendra entièrement couverte par le prélèvement fiscal de chacune des provinces et du Québec. Le gouvernement fédéral, à ce moment, n'aura plus rien à contribuer. Toutes ces mesures, il convient de le souligner—car il s'agit d'un autre exemple d'une perverse conséquence du fédéralisme canadien—, ont été apliquées unilatéralement, c'est–à–dire, sans le consentement ni du Québec ni d'aucune des provinces, malgré l'entente pourtant formellement conclue entre les parties, en 1977. C'est ainsi que de 1978 à 1993, la contribution du gouvernement fédéral à ce chapitre a chuté de 47 à 34 p. 100.

Une politique de gel des transferts fédéraux au titre du FPE est donc en soi une menace grave à l'accessibilité et à l'universalité. Dans ce piège fédéral, le gouvernement amplifie, pour le Québec et pour les provinces, les choix déjà difficiles qu'ils doivent faire pour combler leur manque à gagner et diminuer leur fardeau fiscal.

Le gouvernement fédéral doit être sensible et surtout conscient qu'en augmentant le fardeau fiscal du Québec et des provinces, c'est un système de santé à deux vitesses qui s'installera.

Depuis que le Parti libéral a pris le pouvoir, j'ai cru discerner deux tendances dans le Cabinet: certains ministres sont sensibles aux impératifs de l'universalité et de l'accessiblité, d'autres sont davantage inquiets par le financement.

Aussi entend–on des expressions imprécises telles: restructuration, rentabilisation, réforme, révision, et autres termes aussi vagues qu'inquiétants. Quelles sont donc les intentions véritables du gouvernement? Si l'on veut parler de recibler les programmes sociaux, dans le respect de l'universalité et de l'accessibilité, déjà cela serait plus encourageant, encore qu'il faut s'entendre sur les cibles à privilégier.

Mais si on veut couper dans l'enveloppe budgétaire sociale, alors là il y a lieu d'être terriblement inquiet, car des coupures de ce type se traduiront invariablement par des coûts ultérieurs accrus.

Lorsque des économistes disent au ministre des Finances que la population ne peut plus vivre au–dessus de ses moyens et qu'elle doit s'attendre à une baisse de son niveau de vie, lui disent–ils également que c'est la machine administrative fédérale qui coûte le plus cher et que la baisse de niveau de vie devrait débuter à cet endroit? La rationalisation peut se faire déjà au sein du gouvernement et de l'organisation fédérale.

J'ai lu récemment que le ministre du Développement des ressources humaines avait déclaré qu'il ne serait pas très patient à l'égard de ces gens en habit trois–pièces qui insistent pour que des coupures soient faites dans les programmes sociaux alors qu'eux–même ne sont pas prêts à consentir grand–chose. Je suis en accord avec le ministre, mais puis–je me permettre de lui rappeler qu'il y a des mentalités à trois pièces au sein même de la fonction publique.

Par ailleurs, le ministre a aussi pris à parti les appels du Bloc québécois à l'effet que le fédéral ne doit pas tenter de s'immiscer dans la formation, l'éducation et le bien–être social, domaines de juridiction provinciale, pourtant.

• (1320)

Le ministre a expliqué qu'il s'agissait là de problèmes touchant le pays tout entier et que leur résolution demande des programmes nationaux.

Ici je suis en profond désaccord avec le ministre. La formation, l'éducation, le bien–être sont des problèmes que doivent affronter un grand nombre de nations. Si je suivais sa savante logique, il conviendrait de confier aux Nations Unies la résolution de ces problèmes. Mais évidemment, le ministre me rétorquerait que chaque pays est seul à avoir l'intime connaissance, la nécessaire vision de sa problématique. Qu'il poursuive son raisonnement un peu plus loin et il trouvera, j'en suis sûr, la bonne conclusion.

En définitive, monsieur le Président, des coupures aveugles dans les programmes sociaux ne nous aideront pas, au contraire. Nos politiques sociales doivent viser à soutenir les personnes dans le besoin, à rehausser les compétences des individus, à respecter la dignité humaine.

Le gouvernement devra se rappeler qu'il peut réduire les dépenses au titre de l'assurance–chômage en réduisant le chômage et qu'il peut réduire les dépenses au titre de l'assurance–santé en logeant les moins bien nantis, par exemple.

L'opposition officielle sera d'une vigilance constante pour dénoncer toute atteinte aux services dont nos sociétés québécoise et canadienne ont un pressant besoin. Elle dénoncera systématiquement tout manque de concertation avec les provinces et avec le Québec, tous les dédoublements administratifs qui diminuent l'efficience des programmes, toute tentative de centralisation onéreuse et improductive des régimes, toute réduction des besoins spécifiques au Québec et aux provinces.

En terminant, les populations canadienne et québécoise peuvent avoir l'assurance que l'opposition officielle fera tout son possible au sein de cette Chambre pour protéger leurs intérêts et leur dignité.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, par votre entremise, je voudrais une fois de plus rappeler à l'opposition que nous entreprenons aujourd'hui un débat dans le cadre duquel nous essayons de réinventer, de restructurer les programmes et services gouvernementaux dans le but, en définitive, de réaliser une bonne partie des objectifs que le député a décrits dans son discours et qui consistent à réduire les chevauchements et à éliminer le gaspillage. Nous partageons la préoccupation du député. Je suppose que la seule chose qui nous distingue, c'est que nous ne croyons pas dans la séparation.

On a mentionné la nécessité de redonner du travail aux gens. En 1982, le ministre de l'Emploi de l'époque, qui est d'ailleurs responsable de ce portefeuille au sein du Cabinet actuel, a lancé le programme EEET. Aux termes de ce programme, au lieu de donner aux gens environ 17 000 $ de prestations d'assurance–chômage par année et les payer pour rester chez eux à ne rien faire, on s'adressait directement aux petites et moyennes entreprises à qui on offrait de leur verser de 60 à 70 p. 100 environ du salaire des chômeurs et des assistés sociaux qu'elles embaucheraient. L'employeur n'avait qu'à verser 30 p. 100 environ de leur salaire. Après six mois d'emploi, la contribution de l'employeur augmentait et après un an, le salaire de l'employé était à la charge de l'employeur.

Fondamentalement, il s'agissait de stimuler l'emploi dans le secteur de la petite et moyenne entreprise. En cinq mois, nous avons réussi à redonner de l'emploi à près de 300 000 Canadiens dans toutes les régions du pays.

Le député envisagerait–il de mettre en oeuvre un programme comme celui–là et juge–t–il ce type de réforme utile?

[*Français*]

M. de Savoye: Monsieur le Président, je suis certain que l'honorable député qui vient d'exprimer son point de vue ressent d'une façon très sincère les propos qu'il a tenus. Par ailleurs, je ne peux m'empêcher de dire que de tels propos, j'en ai entendu par le passé et sans doute venaient–ils également de personnes très sincères. Je ne mets absolument pas en doute la sincérité des gouvernements qui ont précédé celui–ci, mais malheureusement, cela s'est traduit dans le concret par des études, des études qui ont coûté cher, des études qui ont pris du temps, des études qui n'ont pas livré les résultats qu'on aurait autrement espérés.

• (1325)

Je me permets un certain scepticisme, même si je suis bien prêt à maintenir de l'espoir. Mais ce que je dis par–dessus tout, c'est que cette opposition officielle que nous constituons s'assurera quotidiennement que les bonnes intentions qui ont été formulées et qui seront formulées ici aujourd'hui et dans les semaines qui

vont venir, se traduisent rapidement dans les résultats dont la population a besoin. Oui, le député a raison: créer des centaines de milliers d'emplois, c'est une chose importante, mais comment le ferons–nous? Les recettes d'il y a dix ans, malheureusement, ne pourront pas s'appliquer.

La situation est la suivante, et je suis certain que toute cette Chambre en est consciente. Lorsque la technologie rentre dans une entreprise, on ne crée pas davantage d'emplois, on remplace des emplois par de la technologie. Pour combler cette situation, on a besoin de donner une formation de pointe à la population actuellement au travail et qui se fait déplacer par cette technologie. Donc, la recette d'il y a dix ans ne pourra pas fonctionner de la même façon. Il va falloir faire preuve de bien plus de créativité, et surtout en faire preuve extrêment rapidement. Nous ne pouvons pas nous payer le luxe d'attendre deux, trois ou quatre ans.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, je veux tout simplement dire au député de Portneuf que j'ai énormément apprécié ses propos, particulièrement en ce qui a trait aux programmes de santé.

J'aimerais que mon collègue, le député de Portneuf, puisse confirmer ou infirmer l'assertion que je vais faire: Est–il exact d'affirmer que si le gouvernement fédéral coupe les transferts relatifs à la santé aux provinces, les provinces peuvent être dans de sérieuses difficultés, ce qui pourrait affecter le caractère universel des soins? Le danger, c'est qu'on revienne comme dans les années 1950, alors qu'il y avait deux médecines: une médecine pour les riches et une médecine pour les pauvres. Le danger, c'est que la maladie s'attaque à tout le monde, indistinctement de son origine ethnique ou de sa situation financière. C'est le danger de réduction des transferts relatifs aux programmes de santé, et j'aimerais savoir ce que mon collègue, le député de Portneuf, en pense.

M. de Savoye: Monsieur le Président, je remercie le député de Montmorency—Beauport—Orléans de sa question. Il a émis l'hypothèse «si on diminuait les paiements de transfert», mais ce n'est pas une hypothèse, hélas, c'est un fait. Depuis 10 ans, c'est exactement ce qui se produit. Et on en voit d'ailleurs les conséquences. Donc, on a n'a pas besoin ici de supposer ce qui pourrait se passer. On n'a qu'à observer.

Effectivement, les soins de santé sont moins accessibles qu'ils l'étaient auparavant. Les hôpitaux, et j'imagine que ceux des autres provinces ont les même problèmes et, par conséquent, trouvent les mêmes solutions que ceux du Québec, les hôpitaux vendent leurs services, entre autres, de laboratoire—je lisais, récemment, peut–être que vous en faisiez autant—vendent leurs services de laboratoire à l'entreprise privée pour obtenir des fonds afin de pouvoir rendre leurs services à la population en général.

Il faut comprendre que dans la mesure où les hôpitaux sont acculés vers la nécessité de rendre des services sans avoir les moyens financiers de le faire, ils trouvent des solutions que l'on pourrait qualifier de créatives, même si elles sont, dans une certaine mesure, en train de favoriser effectivement des traitements de santé à deux vitesses: ceux qui ont les moyens de passer par le privé, qui vont donc avoir leurs résultats de laboratoire rapidement et ceux qui passent pas le réseau public et qui devront attendre un certain temps.

Ces situations sont malheureuses, mais elles sont le résultat visible, net, immédiat de coupures que l'on vit depuis une dizaine d'années. Est–ce que les choses changeront? J'ose croire que oui. Mais vous me permettrez, monsieur le Président, de faire la réflexion suivante: l'argent que le gouvernement fédéral transfère vers chacune des provinces, le fédéral ne l'a pas inventé, cet argent–là. Il l'a pris dans la poche des contribuables, dans chacune des provinces.

• (1330)

Alors, on a le phénomène de l'argent qui part d'une province, du contribuable Joseph Latrémouille ou, dans les provinces anglaises, du contribuable Joe Blow, et qui se dirige vers Otttawa. Alors, l'argent s'en vient, un certain montant. Il arrive à Ottawa, et maintenant il va prendre un billet de retour vers la province de départ; c'est un paiement de transfert. Mais ce qui arrive, c'est que ce n'est pas tout l'argent qui retourne, car Ottawa en conserve une certaine partie pour son administration.

Est–ce qu'il ne serait pas plus économique, monsieur le Président—je ne vous pose pas la question, bien sûr—que l'argent parte directement du contribuable vers sa capitale provinciale ou vers la ville de Québec, dans le cas du Québec? Est–ce qu'on n'aurait pas une économie substantielle sur le plan de l'administration? Je crois que poser la question c'est donner la réponse, et la recette de la souveraineté pour le Québec n'est peut–être pas une recette qui s'applique uniquement au Québec; peut–être que d'autres provinces pourraient aussi s'en inspirer.

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir au sujet du plan d'action du gouvernement en vue de réformer le système de sécurité sociale.

Le ministre invite tous les députés à se donner la main pour accomplir une mission extrêmement importante, qui ne vise pas moins que la reconstruction complète des structures de la sécurité sociale, du marché du travail et de l'apprentissage au Canada.

Au cours de la dernière campagne électorale, les Canadiens nous ont demandé d'effectuer un virage. De toute évidence, ils veulent que le gouvernement agisse et fasse preuve de leadership pour remettre la population au travail. Ils ne tolèrent plus l'inattention, l'indifférence ou l'inaction. Il veulent qu'on prenne des mesures de création d'emplois.

Comme le ministre l'a dit, la réforme de nos programmes sociaux est la tâche la plus importante, la plus pressante et la plus énorme à laquelle notre pays est aujourd'hui confronté. Les décisions que nous prendrons d'ici un an toucheront tous les habitants du Canada, dans ce siècle–ci et dans le prochain.

Le gouvernement entend réformer nos programmes de sécurité sociale pour préserver et favoriser la réputation que le Canada s'est acquise, avec raison, comme société dont les membres aident ceux qui sont dans le besoin. En effet, cette caractéristique remonte loin dans notre histoire, des centaines d'années, même avant que le pays ne soit constitué.

Chaque député a l'occasion de préserver cette caractéristique et d'évaluer les mérites des propositions dont nous sommes saisis et que des Canadiens de tous les milieux nous ont faites, puis, après en avoir débattu comme il se doit, de déterminer quelles seraient les meilleures solutions pour le Canada.

Chacun de nous connaît sûrement, dans sa circonscription, des gens qui souffrent; des enfants pauvres qui se rendent à l'école sans avoir mangé; des jeunes qui n'ont ni travail ni perspective d'avenir; des travailleurs qui gagnent à la fois la vie de leurs enfants et de leurs parents âgés; des parents seuls qui semblent pris au piège de l'assistance sociale; des travailleurs qui ont passé la moitié de leur vie dans une industrie qui est aujourd'hui en train de mourir; d'autres travailleurs qui ont des compétences dont personne ne veut plus; des gens qui, au coeur de nos villes, subissent l'oppression de la pauvreté et du désespoir. Ces gens se trouvent dans nos quartiers, dans chaque avenue, croissant ou chemin de nos circonscriptions, que ce soit la mienne, York–Nord, ou une autre de Montréal ou de Vancouver. Ces malheureux demandent au gouvernement fédéral d'agir. Nous devons à tous les Canadiens de rétablir l'espoir, de ramener un sentiment de dignité dans la vie de ces gens et de leurs enfants.

• (1335)

Dans l'ensemble, il y a des millions de Canadiens qui ne bénéficient pas de notre présumé filet de sécurité.

Il m'apparaît évident que ce filet de sécurité est plein de trous. Pour redonner de l'emploi, ce qui est la première préoccupation du gouvernement, il faut complètement revoir nos programmes existants. Nous devons examiner, analyser et réformer les programmes d'assurance–chômage, de formation et d'emploi, d'assistance sociale et de sécurité du revenu, ainsi que l'aide à l'éducation et à l'apprentissage, les pratiques et les règles en vigueur dans le milieu de travail, les impôts et les primes qui concernent la création d'emplois, la gestion des programmes gouvernementaux et intergouvernementaux, et la prestation des services.

Notre objectif consiste à renouveler, revitaliser et revigorer la règle gouvernementale pour faire progresser la prospérité et la sécurité de tous les Canadiens.

Nous devons favoriser la création de nouveaux liens, éliminer les éléments de dissuasion, rechercher l'efficacité, organiser les activités selon la mission ou la vision plutôt que selon des mandats bureaucratiques. À la fin de chaque journée, nous devons évaluer les résultats de nos programmes afin d'améliorer notre capacité de dépenser efficacement. L'obligation de rendre compte est indispensable dans notre système.

À ceux qui insistent en disant que l'objectif consiste simplement à réduire les coûts, je dois simplement donner tort. Le système actuel ne fonctionne pas. Les gens comprennent cela. Les gens comprennent que les jeunes éprouvent des problèmes à faire la transition entre l'école et le travail. Les assistés sociaux comprennent qu'il faut prévoir des stimulants pour qu'ils puissent retourner sur le marché du travail.

Où que j'aille au Canada, les gens me disent que ce qu'ils veulent vraiment, c'est avoir la possibilité de travailler. Le décrocheur scolaire veut avoir l'occasion de travailler, il veut réintégrer le marché du travail et le travailleur âgé, dont l'emploi a été supprimé par suite de la mondialisation ou de la rationalisation, si vous voulez, réclame aussi des possibilités d'emploi. Il ne tient pas à rester à la maison à ne rien faire et il nous supplie de lui en fournir et d'en fournir à son fils et à sa fille, dont les perspectives d'avenir ne sont guère meilleures que les siennes.

Nous, parlementaires, devons faire notre examen de conscience. Nous devons trouver en nous la force de changer les choses, de donner aux Canadiens le type de changement qu'ils ont demandé le 25 octobre.

• (1340)

Nous pouvons peut–être lutter en faveur du statu quo, comme l'affirmait ce matin le chef de la loyale opposition de Sa Majesté. Mais sachez bien que ce n'est pas là le mandat qu'on nous a confié à nous, de ce côté–ci. Les gens nous ont dit qu'ils voulaient du changement, qu'ils voulaient des réformes, et nous avons le devoir non seulement de les leur donner, mais encore de faire preuve d'autorité comme on ne l'a pas fait depuis de trop longues années à la Chambre des communes.

Pourquoi changer les choses? Pourquoi donc? Les raisons sont évidentes pour tout le monde: chômage chronique, niveaux d'analphabétisme trop élevés, un million d'enfants vivant sous le seuil de la pauvreté, toute une génération de jeunes gens et de jeunes femmes sans emploi. Avons–nous besoin de poser encore la question?

Il faut agir maintenant. Il n'y a plus de temps à perdre. C'est aujourd'hui que le décrocheur scolaire a besoin qu'on l'aide. Demain, il sera trop tard.

On est en train de créer deux Canadas: d'un côté, un pays de gens ayant un emploi sûr et bien rémunéré et, de l'autre, celui des travailleurs intermittents et mal payés. C'est le genre de polarisation dont j'ai déjà parlé lorsque j'étais porte–parole de mon parti pour l'emploi et que j'occupais votre siège. Je disais alors et je répéterai aujourd'hui que les neuf années d'économie conservatrice de la percolation n'ont profité à personne, absolument personne. Elles n'ont servi qu'à diviser le pays au plan économique et à priver les Canadiens de possibilités. Le temps où l'on était récompensé si l'on travaillait dur et si l'on respectait les règles est bel et bien révolu. Eh bien, notre gouvernement va ramener ce temps–là et redonner espoir aux Canadiens, qui sont tellement nombreux à l'avoir perdu.

Il est bien évident que nous vivons à une époque stressante, décourageante, déprimante, pour les jeunes comme pour les plus âgés de tous les secteurs de la société. On ne parle plus dans nos foyers de projets et de foi en l'avenir, mais d'insécurité d'emploi. On entend parler de rationalisation, d'économie de la percolation et de jeunes qui n'ont plus d'espoir. Il faut que cela change. Et j'espère que les Canadiens vont commencer à parler de changement.

Que l'on siège de ce côté–ci ou en face, on a reçu le mandat de représenter l'opinion des Canadiens. Les députés, qu'ils soient membres du Bloc québécois, du Parti réformiste ou du Parti libéral, ne doivent jamais perdre de vue leur mandat. En nous apprêtant à remplir nos fonctions à la Chambre des communes, nous ne devons pas oublier que les gens que nous avons rencontrés pendant la campagne électorale nous demandaient de leur redonner confiance dans le rôle du gouvernement. Ils nous demandaient de redonner espoir à leurs enfants et d'assurer leur sécurité et leur bien–être au sein de leur localité.

• (1345)

Le jour où nous oublierons notre raison d'être à cette Chambre sera un bien triste jour pour notre pays.

Si vous me le permettez, je voudrais maintenant revenir aux déclarations faites ce matin par le ministre. Il a décrit deux objectifs que vise notre plan d'action. Premièrement, nous devons nous attaquer aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Ces problèmes comprennent le chômage structurel à long terme qui sévit même en période de croissance économique, les mesures inadéquates d'adaptation pour les travailleurs qui doivent changer d'emploi et l'évolution constante de la technologie qui a une certaine incidence sur le marché du travail et les programmes de formation. Certains députés semblent ne pas être au fait de la révolution technologique qui a pourtant redéfini le temps et l'espace.

Les taux intolérables d'abandon scolaire et d'analphabétisme et la pénurie de main–d'oeuvre qualifiée devraient vivement inquiéter chacun d'entre nous. Nous devrions également nous préoccuper de la pauvreté croissante, surtout chez les enfants, ainsi que des tensions que subissent ceux qui cherchent à concilier vie de famille et carrière. Certaines sociétés s'entêtent à vouloir réduire les emplois, même si de plus en plus de signes tendent à prouver que la réduction des effectifs ne permet pas d'atteindre les niveaux d'efficacité visés.

Même si la culture d'entreprise pourrait inciter un administrateur à mettre son organisation au régime minceur, je reste convaincu que les gens d'affaires cultivés n'adopteraient pas cette position. Les gens d'affaires cultivés parviennent à appliquer les progrès réalisés dans le domaine de la technologie tout en offrant plus de possibilités à leurs employés. On ne peut pas se contenter de dire à ses employés: «Je veux une organisation plus efficace et je n'ai plus besoin de vos services.» Des gens sont en cause. Il y va de la vie des employés et de leur famille. Il y va essentiellement de l'avenir de notre pays.

Nous entreprendrons un certain nombre de discussions avec les autres niveaux de gouvernement pour trouver des façons d'éliminer le double emploi et le gaspillage. Nous examinerons aussi la capacité limitée des administrations publiques d'offrir des programmes d'aide et de sécurité.

Deuxièmement, notre plan d'action vise à proposer des changements possibles pour satisfaire aux exigences des programmes d'assurance–chômage et d'adaptation, pour restructurer certains aspects du Programme d'assurance–chômage et du Régime d'assistance publique du Canada et pour créer une nouvelle forme d'assurance–emploi. Nous voulons élargir l'aide à l'éducation et à la formation pour reconnaître la nécessité de l'éducation continue. Nous voulons améliorer l'aide et les services d'aide offerts pour les enfants et prendre des mesures pour permettre aux personnes atteintes d'incapacité d'aspirer à l'égalité, à l'indépendance et à une pleine participation sur le marché du travail. Nous voulons trouver un juste milieu entre les stimulants à la création d'emplois et le financement des programmes de sécurité sociale.

• (1350)

Nous voulons offrir un système de sécurité de base aux gens dans le besoin. Nous voulons redéfinir les rôles et responsabilités de chaque palier de gouvernement et accroître l'efficience. Nous voulons renforcer la coopération entre tous les paliers de gouvernement. Nous voulons améliorer la façon de fournir les services. Le défi est grand, mais qu'il soit clair dès le départ, que le côté ministériel n'est pas le seul à devoir le relever. Fondamentalement, nous entreprenons aujourd'hui un processus positif de changement pour le bénéfice de tous les Canadiens.

Nous espérons et nous croyons que tous nos vis–à–vis profiteront de l'occasion pour participer à la réforme du système de sécurité sociale canadien, que ce soit par la voie des comités parlementaires ou au niveau de leur propre circonscription, en demandant l'avis de leurs électeurs. Ce sera peut–être la plus importante initiative du gouvernement.

En toute modestie, je dois dire aux députés que nous ne pouvons pas réussir seuls. Nous avons besoin de la participation de tous les députés, qu'ils partagent notre vision du pays ou pas. Il faut nous faire savoir ce que les gens disent. Certains d'entre nous seront nommés membres du comité parlementaire, mais cela ne signifie pas que les autres n'ont pas de rôle à jouer.

Un tel projet devrait faire l'objet de discussions dans chaque circonscription, dans toutes les mairies et les hôtels de ville, et lors de toutes les activités auxquelles participe un député. En bout de ligne, le projet de loi que, collectivement, nous proposerons au Parlement du Canada définira le genre de Canada qui nous permettra d'aborder avec confiance le XXI^{e} siècle.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, j'ai porté beaucoup d'intérêt aux propos de l'honorable député d'en face, et j'aimerais lui poser certaines questions, quant à savoir où il loge sur le plan idéologique. Est–ce qu'il est de ceux qui considèrent que dans ce pays, on doive faire encore plus d'efforts en termes de coupures dans les dépenses du gouvernement? Est–il de ceux qui considèrent qu'on doit faire des efforts qui n'ont jamais encore été faits, pour accroître les revenus du gouvernement?

Je ne vous cacherai pas que je m'inspire largement, en tenant ces propos, de mon collègue, le député de Davenport, qui a prononcé ici dans cette Chambre, le 20 janvier dernier, un discours que je considère d'une grande profondeur. Le député de Davenport est de ceux qui considèrent qu'il faut travailler du côté des revenus de l'État, car tout a diminué au cours des dernières années, tant les revenus que les dépenses dans ce gouvernement.

J'aimerais demander à mon collègue, quant à tout restructurer et à tout moderniser au niveau de la redistribution de la richesse dans ce pays, s'il considère qu'on ne devrait pas penser, entre autres, à imposer les gains sur les loteries et les jeux, ce qui rapporterait, selon les propos du député de Davenport, 860 millions de dollars au fisc par année? N'y aurait-il pas lieu de se pencher sur la question d'abolir l'exemption de 100 000 $ de gains en capital, ce qui rapporterait annuellement 665 millions de dollars au fisc? En outre, n'y aurait-il pas lieu de repenser les subventions aux multinationales qui investissent outre-mer, notamment les exemptions pour dépôt en devises étrangères, ce qui représenterait 500 millions de dollars?

Je suis de ceux qui considèrent qu'on devrait se pencher, et très sérieusement, sur les revenus de l'État canadien, et non faire une réflexion en employant de très beaux mots comme la modernisation et la restructuration, pour faire en sorte que le fossé qui existe entre les riches et les pauvres ne fasse que s'élargir.

• (1355)

[*Traduction*]

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Je dois dire qu'à titre de député, j'ai consacré beaucoup de temps à l'étude des transformations qu'ont subies notre société et notre économie. En étudiant ces transformations, il importe au plus haut point de renoncer à nos anciennes façons de voir. Nous devons—je ne sais si je peux me permettre d'utiliser ces mots étant donné certaines paroles du premier ministre de l'Ontario—envisager un nouveau contrat, de nouvelles ententes entre le citoyen, la collectivité et le gouvernement. En ce sens, une entière coopération entre les différents intervenants de notre collectivité est essentielle au succès de ce nouveau contrat.

Il y a aujourd'hui au Canada des programmes qui remontent aux années 1940. Ils ont été modifiés, mais ils n'ont jamais subi le genre d'examen qu'il aurait fallu pour les améliorer et les adapter au contexte actuel. Nous devons comprendre que l'examen du système de sécurité sociale lancé ce matin par le ministre exige que nous repensions notre façon de fournir les services. Nous devons réfléchir à l'objectif de l'assurance-chômage. Nous devons moderniser un système auquel les Canadiens se sont habitués.

Dans le fond, le changement est devenu nécessaire simplement parce nous ne pouvons pas accepter de dire à une mère célibataire obligée de faire appel à une banque d'alimentation pour nourrir sa famille que c'est le sort que lui réserve le Canada. Nous ne pouvons pas non plus dire au jeune qui a abandonné l'école secondaire et qui espère améliorer son avenir, qu'il sera un chômeur chronique parce que les mesures que nous prenons, en tant que gouvernement et en tant que nation, ne sont pas efficaces.

Tous les députés à la Chambre des communes ont l'obligation morale de prendre part au type de dialogue que le ministre du Développement des ressources humaines a lancé aujourd'hui pour rendre nos services efficaces, pour les moderniser et les adapter à la réalité du village planétaire où nous vivons maintenant.

J'espère avoir par ces quelques mots répondu à la question du député. Je suis certain que, compte tenu de son zèle à représenter les électeurs de sa circonscription, il voudra participer pleinement à l'examen très approfondi de notre système de sécurité sociale.

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt l'intervention du secrétaire parlementaire et celles qu'on a faites de part et d'autre de la Chambre au début de la journée. Il me semble que les députés d'en face ont formulé récemment beaucoup de critiques à l'endroit de la Confédération, en s'attaquant à certains de ses prétendus inconvénients. Nous avons tendance à oublier que la Confédération constitue un type très puissant et très fructueux de gouvernement. Un de ses avantages, c'est qu'en temps de difficultés économiques, une région du pays jouissant de la prospérité peut venir en aide aux régions moins prospères.

Parmi les réformes qu'on envisage, au chapitre notamment des programmes de formation et de recyclage tout comme des programmes sociaux en général, j'espère qu'on se préoccupe de la circulation des jeunes d'un bout à l'autre du pays. À l'heure actuelle, seulement 14 p. 100 des apprentis en Ontario obtiennent des certificats leur permettant de travailler hors de la province. Je trouve cela tragique.

J'espère que le secrétaire parlementaire et ses collègues s'efforceront de faire en sorte que la circulation des jeunes travailleurs qualifiés et non qualifiés d'un bout à l'autre du pays puisse devenir davantage une réalité.

Le Président: Si le député voulait bien répondre par oui ou par non, cela nous arrangerait bien.

M. Bevilacqua: Oui, monsieur le Président.

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant à la période réservée aux déclarations des députés, aux termes de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE COMMERCE DE DÉTAIL

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, les détaillants d'essence du comté de Châteauguay vivent un problème majeur devant le développement de la vente des produits hors taxe au Québec.

En plus de réduire considérablement les recettes fiscales de nos gouvernements, ces procédés causent de sérieux préjudices aux entreprises qui s'adonnent au commerce de détail.

La Chambre de commerce de Châteauguay et l'Association des gens d'affaires du sud-ouest de Montréal considèrent que les gouvernements doivent faire appliquer les lois touchant les différentes taxes, normes environnementales, normes d'énergie et de ressources, normes de poids et de mesures, tant à l'intérieur des réserves amérindiennes qu'à l'extérieur, et ce, pour tout type de commerce.

Article 31 du Règlement

Pour l'équité envers les détaillants, le gouvernement doit mettre fin à l'actuel régime des deux justices. Quand va–t–il appliquer pour tous les normes et les lois?

* * *

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE M. MERV LAHN

Mme Sue Barnes (London–Ouest): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour rendre hommage à Merv Lahn, de la ville de London, qui est décédé il y a 10 jours.

Merv Lahn a connu une carrière remarquable, étalée sur 35 années, dans le secteur de la fiducie au Canada, et s'est acquis une réputation d'innovateur dans le secteur des services financiers. Il a pris sa retraite en 1990 en quittant la société Canada Trust Financial Services Inc., de London, la société–mère de Canada Trust, dont il était le président et directeur général.

M. Lahn a également consacré son énergie et ses forces à de nombreux conseils d'administration et de nombreuses oeuvres de charité. Dans notre ville, l'Institut de recherche John P. Robarts, l'Armée du Salut, l'Orchestre de London, la Compagnie de théâtre de London et le Merrymount Children's Centre, entre autres, ont été les bénéficiaires reconnaissants de ses talents et de sa compétence.

Merv Lahn fut un grand homme dans tous les sens du terme. C'était un homme d'une grande intégrité qui avait des principes élevés, un homme respecté et estimé par ses amis et ses collègues. J'adresse mes condoléances à sa femme, Myra, et à ses trois enfants. London et le Canada partagent leur perte.

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, depuis 1947, le Canada s'est distingué parmi les pays du monde entier en raison de sa participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Cent mille soldats canadiens ont en effet pris part à plus de 23 missions de l'ONU.

Je veux porter à l'attention de la Chambre l'excellent travail accompli par les membres d'un régiment du génie de ma circonscription, celle de Fraser Valley–Est. Depuis 1992, quatre cent quarante membres de ce régiment ont été envoyés dans l'ancienne Yougoslavie.

Prochainement, 125 autres iront risquer leur vie là–bas. Nous gardons une pensée émue pour ces hommes et ces femmes, ainsi que les proches qu'ils laissent derrière eux.

Au siècle dernier, les conquérants militaires étaient acclamés comme des héros. Alors que s'achève le XX^{e} siècle, il faut dire que les héros militaires modernes sont ceux qui réussissent à vaincre ce qu'il y a de pire dans la nature humaine. Les députés de cette Chambre louent les sacrifices et les efforts héroïques des membres des Forces armées canadiennes. Bénis soient ceux qui assurent le maintien de la paix.

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Wayne Easter (Malpèque): Monsieur le Président, je crois savoir que, sous l'ancien régime, le ministère des Transports a entrepris une étude du système de navigation aérienne au Canada.

• (1405)

À la suite de cette étude, il se pourrait que les contrôleurs aériens d'un certain nombre d'aéroports soient remplacés par des stations d'information de vol. Je crains que l'aéroport de Charlottetown ne soit visé. Toute réduction de services essentiels dans les aéroports est souvent considérée comme un risque pour la sécurité. Le gouvernement doit en effet prouver que les compressions budgétaires n'auront pas de répercussions sur la sécurité.

J'exhorte donc le ministre des Transports à consulter tous les groupes d'intérêt concernés de ma province avant de prendre quelque décision que ce soit à la suite de cette étude. Après tout, nous ne sommes pas ici pour mettre en oeuvre le programme du gouvernement précédent, mais plutôt pour corriger ses erreurs.

Il est donc essentiel que le gouvernement consulte tous les intéressés avant de prendre une décision.

* * *

LES TAXES SUR LE TABAC

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je reçois beaucoup d'appels et de lettres d'électeurs qui s'opposent à ce que le gouvernement réduise les taxes sur le tabac. Ils estiment qu'il y a de meilleures façons de lutter contre la contrebande du tabac.

Au Canada, comme dans tous les autres pays industrialisés, exception faite des États–Unis, les taxes sur le tabac représentent 70 p. 100 du prix de vente. Pourquoi le gouvernement américain ne hausse–t–il pas ses taxes?

Les électeurs proposent de rétablir la taxe à l'exportation. Durant les quelques semaines où cette taxe a été en vigueur en 1992, la quantité de tabac de contrebande est passée d'un niveau sans précédent de 737 millions à 146 millions de cigarettes.

Les électeurs proposent d'octroyer des permis aux marchands de tabac et de faire respecter la loi de façon plus rigoureuse. Il a fallu un demi–siècle pour réduire le nombre de fumeurs et, partant, les problèmes de santé résultant du tabagisme.

Une des responsabilités de notre gouvernement, c'est de protéger la santé des Canadiens. Mes électeurs demandent instamment au gouvernement de ne pas céder à l'industrie du tabac et de tenir sans plus tarder un forum où toutes les parties pourront s'exprimer et où le gouvernement pourra prendre connaissance de tous les facteurs en cause afin de bien les évaluer.

* * *

LE CLUB LIONS DE MOUNT ALBERT ET DU DISTRICT

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour féliciter le club Lions de Mount Albert et du district environnant à l'occasion de son 25^{e} anniversaire.

Ma famille et moi habitons à Mount Albert. Nous sommes sans cesse émerveillés par tout ce que le club peut faire pour la collectivité. Les groupes philanthropiques tels que celui-là méritent qu'on souligne tout particulièrement leur excellent travail, ainsi que les sacrifices que consentent leurs membres.

Il importe que les parlementaires prennent conscience du bien que font ces organismes dans les collectivités. Très souvent, ils procurent une aide très utile là où le gouvernement ne saurait le faire.

Je réitère mes félicitations au club Lions de Mount Albert à l'occasion de son 25e anniversaire.

* * *

LE RÉGIME D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, depuis deux ans, des milliers de Canadiens peuvent acheter une maison ou rénover celle qui leur appartient déjà à l'aide du Régime d'accession à la propriété, qui permet aux particuliers de retirer jusqu'à 20 000 $ de leur REER à titre de mise de fonds. Les études montrent que, pour la première année seulement, plus de 150 000 Canadiens se sont prévalus de cette possibilité, ce qui représente 26 p. 100 de toutes les transactions immobilières.

Pendant la campagne électorale, le gouvernement a promis de créer des emplois. Or, ce programme a fait la preuve qu'il pouvait stimuler l'emploi. Le secteur immobilier et des milliers d'acheteurs éventuels attendent impatiemment que le gouvernement annonce la prolongation de ce programme.

* * *

[*Français*]

L'AUTONOMIE PALESTINIENNE

Mme Maud Debien (Laval-Est): Monsieur le Président, au nom de tous les Québécois et Canadiens, je désire féliciter les représentants de l'OLP, d'Israël et d'Égypte, pour les fructueuses négociations qu'ils ont menées au Sommet économique de Davos, en fin de semaine.

En effet, un accord définitif sur l'autonomie palestinienne à Jéricho et dans la Bande de Gaza paraît imminent. Les deux parties se sont mises d'acccord sur le déploiement de garde-frontières israéliens aux points de passages internationaux, entre Jéricho et la Jordanie, et entre la Bande de Gaza et l'Égypte.

Nous espérons tous que le rendez-vous du Caire permettra également aux deux parties d'élaborer un compromis sur la dimension territoriale de Jéricho et sur le problème de la sécurité des colons juifs.

Je crois qu'il faut souligner tous les efforts qui sont faits entre ces deux peuples dans le domaine de la paix et de l'espoir, comme le disait M. Peres, alors qu'il avait l'impression de gravir une montagne magique de paix.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River): Monsieur le Président, au nom des habitants de tout le nord de l'Ontario, je voudrais protester avec véhémence contre le niveau outrageusement élevé du prix de l'essence dans notre région.

Alors que le prix du pétrole brut est tombé depuis quelques mois, passant de 20 $ à 14 $, nous payons encore jusqu'à 62c. le litre dans le nord de l'Ontario, contre 42c. dans le sud. Les coûts de transport ne peuvent expliquer cet écart. En effet, il ne coûte que 3c. le litre pour transporter l'essence dans le nord.

• (1410)

Y a-t-il collusion entre les grandes pétrolières pour fixer les prix dans le nord de l'Ontario? Ces pratiques commerciales immorales entraînent des coûts supplémentaires de plus de 1 500 $ pour nos agriculteurs et de centaines de milliers de dollars pour nos commissions scolaires et nos municipalités.

J'estime que c'est tout à fait inacceptable. J'exhorte les grandes pétrolières à diminuer les prix de l'essence dans le nord pour qu'ils soient plus près de ceux du sud et reflètent d'une manière plus équitable les cours mondiaux du brut.

* * *

L'ÉTHANOL

M. Julian Reed (Halton—Peel): Monsieur le Président, la ministre de l'Environnement a créé un groupe de travail sur l'éthanol, que l'on m'a demandé de présider. J'ai, à mon tour, fait appel à la députée de Lambton—Middlesex pour coprésider ce comité. Au cours des législatures précédentes, c'est le prédécesseur de cette députée, l'honorable Ralph Ferguson, qui a fait la promotion de l'éthanol en tant que carburant. Nul doute que ses efforts de recherche et son enthousiasme qui ne s'est jamais démenti nous faciliteront de beaucoup la tâche.

L'éthanol est déjà utilisé au Canada d'une manière limitée. Le temps est maintenant venu d'en accroître l'usage. L'ajout de seulement 10 p. 100 d'éthanol à l'essence réduit les émissions de monoxyde de carbone dans une proportion d'environ 25 p. 100, tout en relevant l'indice d'octane et en maintenant les moteurs propres.

Les avantages de ce carburant renouvelable pour les régions tant rurales qu'urbaines du pays font de cette initiative une voie naturelle à suivre.

* * *

LA BIOTECHNOLOGIE AGRICOLE

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, le Canada a la réputation d'être un chef de file mondial dans le domaine de la biotechnologie agricole. L'un des principaux centres de recherche et de développement dans ce secteur se trouve à Saskatoon où d'importants progrès ont été réalisés dans le domaine de l'amélioration des plantes et de la recherche animale.

Article 31 du Règlement

Toutefois, des membres de l'industrie ont attiré mon attention sur le fait qu'ils ont beaucoup de mal à faire enregistrer leurs nouveaux produits au Canada. L'enregistrement est la responsabilité exclusive de la bureaucratie fédérale. Ce qui peut prendre des jours, des semaines ou des mois dans des pays comme les États–Unis prend des années au Canada. À cause de cette lenteur administrative, le Canada est en train de perdre sa place de chef de file mondial dans ce secteur.

J'exhorte les ministres responsables de cette question d'éliminer les nombreux obstacles à la commercialisation des nouveaux produits, de sorte que le Canada puisse conserver sa place de chef de file mondial dans ce secteur.

* * *

[*Français*]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes): Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines a annoncé la tenue d'une vaste consultation publique en vue de restructurer le système de sécurité sociale. Le gouvernement s'est donné deux ans pour revoir l'ensemble des programmes sociaux, et il y a fort à parier que les questions des paiements de transfert aux provinces seront discutées.

Nous croyons que c'est là une façon de gagner du temps en plus d'ouvrir la voie à une ingérence encore plus grande du fédéral. Nous nous opposons fermement à tout empiétement du gouvernement dans le domaine de l'éducation qui est de juridiction exclusive du Québec et des autres provinces. De plus, les chevauchements sont coûteux, inefficaces et engendrent du gaspillage. C'est à l'emploi qu'il faut s'attaquer et l'emploi passe par le recyclage de la main–d'oeuvre et l'éducation. L'efficacité de la campagne pour l'emploi passe donc par la restitution de ces responsabilités à leurs légitimes détenteurs, les provinces.

* * *

[*Traduction*]

LE FORUM NATIONAL SUR LA SANTÉ

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord): Monsieur le Président, je voudrais remercier les électeurs de Surrey–Nord de m'avoir choisie pour les représenter à la Chambre. Je voudrais également féliciter les nombreux députés qui sont nouveaux à la Chambre. Leur présence ici témoigne du désir de changement réel et durable exprimé par les Canadiens.

Le Parlement va avoir à relever de nombreux défis. En tant qu'infirmière, le système de santé est le problème que je connais le mieux. Je me réjouis donc de la constitution d'un forum national sur la santé, annoncée par le gouvernement dans le discours du Trône.

J'estime que si nous voulons que notre système de soins survive, nous devons mener un dialogue franc et ouvert, et je compte bien y participer. Les débats sur les soins de santé ne sont jamais faciles. J'espère que le moment venu de se mettre à cette énorme tâche, les députés feront preuve d'ouverture d'esprit.

L'IMMIGRATION

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, ma circonscription, London–Middlesex, accueille un nombre croissant d'immigrants qui nous viennent de divers pays, dont des pays arabes et la Pologne.

Je me rends clairement compte aujourd'hui, ainsi que les habitants de ma circonscription, qu'une meilleure coordination des services entre les trois paliers de gouvernement est nécessaire si nous voulons aider ces nouveaux Canadiens à s'adapter.

Ceux de mes électeurs qui sont des néo–Canadiens me disent qu'on ne leur donne tout simplement pas suffisamment d'informations sur la façon dont le gouvernement canadien fonctionne et sur la façon de s'y prendre pour avoir accès à ses services.

• (1415)

En tant que représentant de ce groupe à la Chambre, j'ai l'intention d'insister sur ce problème pendant cette législature. Je voudrais demander au nouveau ministre de faire de ce problème une question prioritaire.

* * *

[*Français*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. David Berger (Saint–Henri—Westmount): Monsieur le Président, vendredi dernier, le député d'Argenteuil–Papineau, du Bloc québécois, était présent à une manifestation où on a vendu pour des milliers de dollars de cigarettes de contrebande.

Le député était aux côtés du maire de Lachute lorsque ce dernier a coupé le ruban pour signaler le début de la manifestation.

[*Traduction*]

Le Président: À l'ordre. Je demanderais qu'on s'abstienne autant que possible de faire des attaques personnelles contre tout député.

Je sais que nous ne faisons que recueillir des renseignements. J'espère que le député voudra reformuler légèrement sa déclaration. Je l'autoriserai à poursuivre à cette condition.

[*Français*]

M. Berger: Monsieur le Président, je voulais tout simplement demander au solliciteur général de faire enquête sur une situation très grave et de déterminer si une activité illégale a été commise, et, dans l'affirmative, de poursuivre ces personnes en vertu de la loi appropriée.

Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le Président, que la contrebande du tabac est un problème très grave au Canada, que c'est une activité illégale menée par des organisations criminelles qui font transiter les cigarettes de contrebande par les routes de la drogue, des armes et de l'alcool.

La contrebande fait plusieurs victimes, notamment les commerçants respectueux de la loi, les citoyens, les collectivités et surtout la jeunesse.

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieu le Président, aujourd'hui, à la Chambre, le ministre du Développement des ressources humaines a exposé la stratégie du gouvernement pour moderniser et restructurer le régime de sécurité sociale du Canada d'ici à septembre.

Il s'agit là d'un plan ambitieux. Bien que je félicite le ministre de ses efforts, j'espère que ce processus sera suffisant, vu l'étendue et l'ampleur de la réforme qui a été promise.

J'espère aussi que cette étape très ouverte et très importante de consultations auprès des Canadiens ne deviendra pas dépassée avant même de commencer, au moment où son collègue, le ministre des Finances, déposera son budget en février.

Au terme de ce processus, des millions de Canadiens s'attendront que le ministre respecte sa promesse de renouveler et de vivifier le filet de sécurité sociale au lieu de le jeter par–dessus bord.

Comme vous le savez, les néo–démocrates, surtout ceux de ma province, la Saskatchewan, s'intéressent à cet examen, car ce sont eux qui ont contribué à élaborer les programmes sociaux au Canada.

Il a fallu des décennies pour renforcer les fondements de compassion et de sollicitude sur lesquels reposent ces programmes sociaux. Nous ne pouvons pas permettre qu'ils soient sacrifiés sur l'autel de la réduction du déficit.

* * *

LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE

Le Président: Le vendredi 28 janvier 1994, le député de Nanaimo—Cowichan a posé une question au premier ministre concernant la rémunération des hauts fonctionnaires de la Chambre. Bien que j'aie autorisé le premier ministre à y répondre, j'ai rappelé à la Chambre qu'il conviendrait mieux de l'adresser au représentant du Bureau de régie interne. J'ai également dit que je demanderais conseil à ce sujet et que j'informerais la Chambre le plus tôt possible.

Je voudrais saisir cette occasion pour clarifier la procédure. Toutes les questions portant sur la gestion interne et financière de la Chambre des communes relèvent, selon la loi, du Bureau de régie interne, dont la composition a été déposée à la Chambre le mercredi 19 janvier 1994.

Il ne s'agit pas d'une responsabilité administrative du gouvernement. C'est pour cette raison que les députés ne peuvent pas poser ces questions à des ministres.

Pour la gouverne des députés, il y a à la Chambre deux représentants du Bureau de régie interne qui peuvent donner des renseignements au sujet du bureau. Ce sont le whip en chef du gouvernement et le whip de l'opposition officielle.

[*Français*]

J'aimerais aussi rappeler à tous les députés que le Bureau de la régie interne est composé de députés représentant les trois partis reconnus en Chambre. Les députés peuvent consulter les représentants de la Régie interne pour obtenir de l'information ou des conseils.

En ce qui a trait aux députés indépendants, je demeure, comme toujours, à leur entière disposition.

[*Traduction*]

Je remercie tous les députés de m'avoir permis de faire le point sur cette question de procédure dès le début de la 34e législature.

QUESTIONS ORALES

• (1420)

[*Français*]

LA FISCALITÉ

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Une étude de la Banque du Canada, qui a été rendue publique aujourd'hui, à la faveur d'une réponse de l'accès à l'information, propose au gouvernement un ensemble de mesures se traduisant par une augmentation d'impôt pour les familles, pour les étudiants, et surtout pour les personnes âgées. En fait, par une diminution substantielle des exemptions fiscales applicables présentement aux personnes âgées, la Banque du Canada propose de réaliser des économies totalisant 1,8 milliard de dollars sur le dos des personnes âgées.

Le ministre entend–il donner suite à cette recommandation, qui aurait pour effet d'augmenter les impôts de milliers de personnes âgées? Autrement dit, est–ce qu'il pourrait, aujourd'hui, rassurer ces personnes âgées qui s'inquiètent, à juste titre, de ces recommandations qui tombent sur le fil à quelques semaines du discours du budget?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, comme mon honorable collègue le sait, le Rapport de la Banque du Canada a été émis le 26 octobre, c'est–à–dire le jour suivant l'heureux événement des élections fédérales.

Je dois lui dire qu'il s'agit d'un rapport qui a été préparé dans ce cas–ci sous l'égide de l'ancien gouvernement. On va le lire, on va le regarder. Mais je peux assurer le chef de l'opposition que nous n'avons aucune intention de faire quoi que ce soit sur le dos des plus démunis et des aînés de ce pays.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je remercie le ministre des Finances pour sa réponse, qui me paraît assez précise pour rassurer, en partie du moins, les personnes âgées. Je ne suis pas sûr que l'événement ait été aussi

heureux qu'il le pense. On verra, au discours du Budget, si ce sera un événement heureux.

Mais, attendu que ce rapport existe, qu'il est maintenant de consommation publique et qu'il sera analysé par beaucoup de gens, il pourrait inspirer des tentations à des gens qui souhaitent toucher justement à ce qui a été intouchable jusqu'à maintenant, c'est–à–dire les pensions de vieillesse. Est–ce que le ministre des Finances peut nous dire s'il est d'accord, lui personnellement en tant que ministre des Finances, à ce qu'on commence à imposer les pensions de vieillesse à partir d'un revenu annuel de 30 000 $, de façon à économiser quelque chose comme 700 à 800 millions de dollars sur le dos des personnes âgées?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, nous avons été très clairs. Ce que l'on recherche dans notre système de fiscalité, que ce soit au niveau des exemptions, de la façon d'imposer des taxes ou des subventions accordées à des corporations ou à des particuliers, c'est l'équité. Et c'est cela que l'on va chercher à atteindre dans le budget.

Dans le Rapport de la Banque du Canada, s'il y a des points intéressants, on va certainement les examiner. Mais je crois que j'ai répondu vraiment à la question la semaine dernière lorsque j'ai fait référence au programme politique du Parti réformiste, là où j'ai dit que vraiment je trouvais leur option, de sabrer dans les subventions, dans les dépenses gouvernementales envers nos aînés, tout à fait inacceptable pour nous.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): En fait, monsieur le Président, pour reprendre ce que le ministre vient de dire, on a l'impression que ce rapport a été rédigé par quelqu'un du Parti réformiste, puisqu'une recommandation est justement à l'effet d'abolir l'exemption de base de 3 482 $ accordée aux personnes âgées, ainsi que d'imposer désormais la première tranche de 1 000 $ des revenus des personnes âgées.

Est–ce que le ministre reconnaît que de rendre publiques de telles informations émanant de l'autorité morale de la Banque du Canada, c'est de nature à inquiéter les gens et c'est de nature finalement à créer un mouvement politique qui pourrait compromettre la sécurité des personnes âgées, se voyant ainsi imposer de plein fouet, et de manière inéquitable, une mesure tout à fait dommageable?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr d'avoir bien saisi le sens de la question de l'honorable chef de l'opposition. Il semble vouloir dire que la Banque du Canada ne devrait pas sortir ces données et ne devrait pas essayer de faire valoir ses opinions.

• (1425)

Je pense que la Banque du Canada a le droit de faire ces études, et, lorsqu'elle les fait, on devrait les rendre publiques. Mais comme mon ami le sait fort bien, on n'a pas toujours été d'accord avec la Banque du Canada lorsqu'on était dans l'opposition, et je crois qu'il s'agit d'une étude qui a été préparée lorsqu'on était dans l'opposition.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le ministre du Développement des ressources humaines vient de plonger dans l'insécurité des millions de Québécois et Canadiens en remettant en cause le système de sécurité du revenu.

Le ministre du Développement des ressources humaines n'est–il pas en train d'utiliser la consultation pour conditionner la population à accepter des coupures dans les programmes sociaux, exactement comme l'a fait son collègue des finances?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, il est très malheureux que ma collègue se soit empressée de sauter aux conclusions avant même que les Canadiens ne se soient fait entendre. Pourquoi avons–nous un Parlement si ce n'est pour écouter ce que les Canadiens ont à dire?

Nous avons écouté les Canadiens et ils nous ont dit qu'ils voulaient des changements parce que le système actuel ne fonctionnait pas. C'est dommage que le Bloc québécois adopte une attitude aussi réactionnaire. Le chef de l'opposition a peut–être toujours la position qu'il avait lorsqu'il faisait partie du gouvernement précédent.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, le ministre ne convient–il pas, malgré ses propos généreux, que son gouvernement procède à l'envers en remettant en cause le filet de sécurité sociale, quelles que soient les intentions qu'il exprime au Québec et au Canada, sans avoir fait au préalable l'exercice nécessaire de faire le ménage dans le gaspillage fédéral, et surtout sans avoir proposé aucune stratégie de création d'emploi?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, comme je l'ai dit ce matin, si nous voulons redonner du travail aux Canadiens de toutes les provinces, de toutes les régions, il nous faut agir de façon systématique. Nous y parviendrons en stimulant l'économie, en créant des emplois grâce au programme d'infrastructures et en encourageant la petite entreprise. Pour ce faire, il nous faut aussi nous pencher sur nos programmes d'emploi, de formation et de sécurité du revenu.

Le présent gouvernement a une vision globale. Son approche est exhaustive. Si la députée regarde juste par le petit bout de la lorgnette et ne peut pas avoir une vue d'ensemble, il ne faut donc pas s'étonner que le Bloc ne puisse pas comprendre les avantages qu'il y a à vivre au Canada.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Elle concerne son projet de restructuration du système de sécurité sociale du Canada.

Le fait que notre parti compte 52 députés montre bien que nous sommes, nous aussi, à l'écoute des Canadiens. Tous, qu'ils soient chefs de famille ou dirigeants d'entreprise, se demandent toujours, au moment de faire leur budget, combien d'argent ils ont à leur disposition et quelle est la meilleure façon de l'utiliser. Il n'y a que les gouvernements pour décider d'abord ce qu'ils veulent et essayer ensuite de trouver les fonds nécessaires.

Le ministre a–t–il l'intention d'abandonner son approche rétrograde à l'égard du budget et de demander au ministre des Finances une limite budgétaire globale, établie à l'avance, pour les dépenses sociales?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, au cours du débat, nous avons d'abord entendu le Bloc québécois, qui n'a proposé aucun changement, puis le Parti réformiste, qui a dit qu'il n'existait pas de filet de sécurité sociale.

Il n'y a que les libéraux qui comprennent vraiment que ce dont nous avons besoin, c'est de créer un système qui incitera les gens à retourner sur le marché du travail et qui les aidera à le faire.

Je voudrais dire au député que toutes les personnes avec lesquelles j'ai discuté jusqu'à maintenant—mes homologues provinciaux, des gens des milieux d'affaires, syndicaux et autres—reconnaissent que nous ne pourrons régler les problèmes de déficit tant que nous ne nous serons pas dotés d'un système qui vise vraiment à donner du travail aux gens, à créer des emplois et à favoriser la croissance de notre pays.

• (1430)

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, personne ne connaît mieux les préoccupations des Canadiens au sujet de leurs filets de sécurité sociale que nous, réformistes, qui sommes très attentifs à leurs besoins.

Au cours de l'intervention qu'il a faite ce matin, le ministre n'a pas très bien reconnu toute la gravité de la situation financière au Canada. Dans quelle mesure un plan à long terme qui ne tient pas compte des graves contraintes financières du Canada peut–il être réaliste et viable?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, nous avons dit à maintes reprises que nous étions parfaitement au courant des pressions financières exercées sur ce pays pour la mise en place de toutes sortes de programmes et de toutes sortes d'initiatives.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous croyons qu'en adoptant une approche systémique, en examinant les différentes façons dont le gouvernement peut collaborer avec les provinces, avec le secteur privé et avec des groupes d'intérêt, nous pourrons restructurer nos programmes de sécurité sociale pour les rendre plus efficaces, mais, surtout, pour donner aux gens des possibilités, des options et des choix en matière d'emploi.

Cependant, il ne suffit pas, pour régler tous nos problèmes, d'éliminer certains programmes. Il faut les revitaliser, les renouveler et remettre les Canadiens au travail.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, nous sommes parfaitement d'accord pour que les Canadiens réintègrent le marché du travail. J'aurais une autre question à poser au ministre. Ce matin, il a dit à la Chambre qu'il allait annoncer prochainement les noms des personnes qui feront partie de ce groupe de travail.

Le ministre pourrait–il dire à la Chambre comment on procédera pour choisir ces personnes et si ce groupe de travail comprendra des membres qui auront un sens aigu de la responsabilité financière et qui sauront l'inculquer aux autres?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, tous les membres du groupe de travail auront un sens aigu de la responsabilité financière et un sens aigu de la responsabilité sociale.

[*Français*]

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Le gouvernement se livre actuellement à un vaste exercice de consultation. Votre collègue du Développement des ressources humaines fait une consultation visant à restructurer les programmes sociaux. D'autre part, le premier ministre vous a confié le mandat de tenir un forum national sur la santé afin de définir les priorités dans ce domaine.

La ministre ne trouve–t–elle pas que cela commence à faire beaucoup de consultations? Et comment entend–elle harmoniser sa réforme avec celle entreprise par le ministre du Développement des ressources humaines?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, pendant les derniers cinq ans que nous avons passés ici, les Canadiens et les Canadiennes à travers le pays nous ont dit: Vous ne nous écoutez pas assez. Maintenant que nous formons le gouvernement, nous allons travailler en coopération avec tous les Canadiens et les Canadiennes, à tous les niveaux de gouvernement, et c'est le but visé par le Forum national sur la santé. Nous allons essayer d'amener tous les niveaux de gouvernement à se servir des expériences positives qui ont eu lieu un peu partout dans le pays, afin que tout le monde en bénéficie.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, le gouvernement multiplie les initiatives de consultation dans les domaines de la formation de la main–d'oeuvre, de l'éducation et de la santé. Doit–on comprendre qu'en matière de santé, le gouvernement profite de la tenue de ce forum pour empiéter de façon centralisatrice dans les domaines de compétence provinciale?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, en tant que ministre de la Santé je suis tout à fait consciente des responsabilités des gouvernements provinciaux en matière de santé.

Cependant, dans l'ensemble, nous demeurons responsables de cette question. Nous établissons le cadre à l'intérieur duquel les gouvernements administrent l'appareil de soins de santé au Canada. Je pense que c'est là l'un des meilleurs atouts de notre

pays. Je crois qu'il est essentiel que le gouvernement central continue de jouer un rôle très important en matière de santé si nous voulons maintenir le merveilleux régime sur lequel nous pouvons compter au Canada.

* * *

LES CONFÉRENCES PRÉBUDGÉTAIRES

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. À la dernière conférence prébudgétaire, à Calgary, samedi dernier, le ministre des Finances a déclaré qu'on ne pouvait s'attendre à ce que le gouvernement tienne compte de tous les avis.

• (1435)

Le ministre des Finances en est–il arrivé à cette conclusion parce qu'il n'aime pas ce qu'il entend, à savoir que le déficit et la dette et non les recettes constituent notre principal problème?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, comme on pouvait s'y attendre, les participants à ces conférences ont émis des points de vue très différents, surtout parce qu'on y a invité des gens qui ne représentaient pas simplement un seul point de vue très étroit, mais tous les points de vue. Manifestement, il y a eu des divergences d'opinions au sein des groupes de discussion et dans le cadre des ateliers. Il est donc impossible à qui que ce soit de plaire à tous et de suivre tous les avis.

Ce que nous avons dit très clairement, c'est que nous écoutions, que nous comprenions le message commun, le thème commun, le désir de relancer l'économie et de redonner de l'emploi aux gens. Ce que nous avons déclaré sans équivoque, c'est que si nous décidions de ne pas retenir une recommandation donnée, nous en préciserions les raisons, car nous prenons ces consultations très au sérieux.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, étant donné qu'on a consacré 800 000 $ à ces conférences, le ministre des Finances va–t–il gaspiller cet argent et prendre des mesures qui vont à l'encontre des solutions de rechange constructives proposées en augmentant le fardeau fiscal?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, en ce qui concerne la somme de 800 000 $, permettez–moi de rappeler que les conférences constitutionnelles organisées par le gouvernement précédent ont coûté 7,5 millions de dollars.

Ces conférences ont été organisées par les mêmes instituts. Lorsqu'on examine ce que nous en avons tiré, permettez–moi de dire que le rapport qualité–prix était excellent. C'est peut–être la raison pour laquelle le député n'était pas là.

Le Président: Peut–être que l'honorable ministre nous a tous donné à réfléchir.

M. Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ce qui est vraiment ressorti de ces conférences, c'est que des Canadiens aux points de vue différents se sont réunis et ont été forcés de faire les mêmes types d'échanges et de tenir les mêmes types de discussions que les gouvernements et les ministres des Finances.

Le problème que pose la consultation privée, le genre de consultation qu'on effectuait dans le passé, c'est que les gens qui viennent témoigner pour défendre un seul point de vue s'en vont en prétendant qu'ils ont fait valoir leur position, alors qu'ils n'ont jamais été confrontés, dans le cadre d'un débat, aux critiques des gens défendant la thèse contraire. C'est là le grand avantage de la présente consultation.

Ce que je tiens à dire, c'est que demain, tous les députés auront l'occasion de faire connaître leur point de vue dans le cadre du débat. J'espère alors que les députés feront ce que les Canadiens ont fait clairement à Calgary, notamment, et qu'ils ne se contenteront pas de nous dire simplement de dépenser davantage dans leur région ou d'effectuer des compressions dans les circonscriptions de leurs collègues, mais qu'ils seront prêts plutôt à faire des concessions mutuelles. Si les députés imitent les Canadiens, je crois qu'il ressortira d'excellentes choses du débat de demain et j'envisagerai alors avec beaucoup d'optimisme le budget que nous allons présenter.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a annoncé la semaine dernière, dans cette Chambre, que des négociations avaient eu lieu avec le chef Jerry Peltier, relativement aux événements de Kanesatake. Puisque celui–ci avait personnellement changé sa version des faits, le chef Jerry Peltier a changé sa version des faits par la suite, puisqu'il m'avait lui–même confirmé qu'il y avait eu des tirs en direction des aéronefs chargés de localiser le signal de détresse sur la réserve même.

Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes: Est–ce que le ministre des Affaires indiennes ou son ministère ont été invités par le ministre de la Défense nationale à participer aux négociations avec le grand chef Jerry Peltier et le conseil de bande de Kanesatake?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai passé trois jours au Yukon. Les négociations ont eu lieu entre le ministre de la Défense nationale et le chef Peltier. J'étais au courant de ce qui se passait et on m'a bien renseigné sur ce dossier. Je suis convaincu que la question s'est réglée à l'amiable; nous sommes arrivés à nous entendre sur le fait que l'espace aérien du Canada appartient à tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, si le ministre des Affaires indiennes est satistait, est–ce qu'il a l'intention d'étendre l'entente conclue entre le chef Jerry Peltier et la Défense nationale, d'étendre cette entente–là à l'ensemble des réserves et des territoires canadiens, ici même au Canada, pour les nations autochtones?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je me répète; je veux que ce soit bien clair: l'espace aérien canadien n'est pas négociable. Il fait partie du parapluie canadien. C'est justement un exemple de ce que nous voulons dire lorsque nous parlons de négociations sur l'autonomie gouvernementale à l'intérieur d'un seul Canada.

J'ai dit que l'espace aérien du Canada était ouvert à toutes les nations, à toutes les réserves et à tous les Canadiens. Je ne peux être plus clair que cela.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des Ressources humaines et fait suite à son discours de ce matin.

Dans son discours, le ministre a été très applaudi par les députés de son caucus lorsqu'il a déclaré que sa «réforme» de la politique sociale ne devait pas être perçue comme une façon de «réduire les coûts».

Étant donné que les programmes sociaux représentent la majeure partie des dépenses consacrées à l'ensemble des programmes gouvernementaux, comment le ministre peut–il s'attendre à ce que le gouvernement réduise le déficit à 3 p. 100 du revenu national, tel que promis dans le livre rouge, sans réduire les dépenses consacrées aux programmes sociaux?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, mon collègue devrait lire le discours du Trône au complet. Nous y avons énoncé des objectifs très précis.

Nous voulons notamment rendre l'administration des programmes plus efficace et plus efficiente, éliminer le double emploi et les chevauchements et trouver des moyens plus efficaces d'aider ceux qui en ont besoin. Ce sont là des façons d'économiser de l'argent, mais ce n'est pas notre seul objectif.

L'objectif le plus important, les vraies économies, consistent à faire en sorte que les trois millions de Canadiens qui, l'an dernier, ont dû faire appel à l'assurance–chômage ou à la sécurité sociale, puissent se trouver un bon emploi, qu'ils aient de l'espoir et reçoivent une bonne formation.

La véritable économie pour le Canada consiste à utiliser pleinement ses ressources humaines. Le déficit humain coûte plus cher au Canada que son déficit budgétaire.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, je ne comprends pas très bien la réponse du ministre. La rhétorique était excellente, mais est–ce que le ministre revient sur la déclaration qu'il a faite plus tôt, à savoir qu'il n'y aurait pas de réduction des coûts?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, le député doit comprendre qu'il n'y a pas de contradiction. En fait, nous disons clairement qu'une revue générale des programmes permettra de réduire leurs coûts d'administration. Nous pourrons réaliser des économies en remettant les gens au travail.

Mais pour y arriver, il faut investir dans les ressources humaines. Au lieu de prendre ici et là des éléments du discours, mon collègue devrait le lire en entier. Je crois qu'il le trouvera passionnant.

* * *

[*Français*]

LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable leader du gouvernement en Chambre.

Pendant la campagne électorale, les candidats libéraux, en invoquant le livre rouge, ont proposé diverses mesures constituant, selon eux, un plan d'action pour créer des emplois et pour relancer l'économie. Or, la troisième semaine de la session commence sans aucune indication législative à propos des mesures promises concernant ce plan d'action.

Ma question est la suivante: Pourquoi, alors que nous en sommes à la troisième semaine de la session, le gouvernement n'a–t–il pas encore proposé un seul projet de loi significatif ayant pour objet de mettre en vigueur les dispositions du livre rouge pour la création d'emplois?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, mon collègue oublie qu'avant même l'ouverture de la session nous avions annoncé la réalisation d'un important programme national d'infrastructure qui créerait des dizaines de milliers d'emplois aux quatres coins du Canada.

Je crois que, si mon collègue se tient au courant, il verra que d'autres mesures seront inscrites au *Feuilleton* d'ici peu de temps. Ainsi, nous réaliserons notre engagement à faire rouler l'économie et à créer beaucoup de nouveaux emplois pour les Canadiens.

• (1445)

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse): J'ai une question supplémentaire à adresser au ministre, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Je m'attends à une réponse et non à de l'obstruction systématique.

[*Français*]

Après avoir transformé cette Chambre en vaste commission consultative depuis trois semaines, quel menu législatif concret le leader du gouvernement entend–il maintenant nous donner?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'invite mon collègue à se reporter au discours du Trône, qui présentait un programme complet devant être réalisé au cours de la présente session et de la suivante. Il s'agit d'engagements inscrits dans le programme du Parti libéral.

Si mon collègue est aussi intéressé par ces questions qu'il le dit, j'espère que nous pourrons compter sur son soutien immédiat et total quand nous présenterons ces mesures à la Chambre. Peut–il nous en donner l'assurance dès aujourd'hui?

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Maria Minna (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, alors que 59 000 immigrants sur 250 000 se sont établis en Ontario, cette province n'a reçu que 39 p. 100 de l'aide financière accordée par le gouvernement fédéral pour leur établissement et des cours de langue.

Les compressions budgétaires imposées aux conseils scolaires par la province obligent ces derniers à supprimer des programmes, dont les cours de langue seconde pour les enfants d'immigrants, privant ces élèves de l'éducation dont ils ont besoin.

Le ministre de l'Immigration peut–il dire à la Chambre comment il entend régler cette grave injustice inhérente à notre système?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Nous avons promis de travailler en collaboration avec les gouvernements locaux et provinciaux et je suis heureuse de pouvoir dire que c'est là une autre des promesses que nous allons tenir.

Le ministre de l'Immigration a rencontré, ce matin même, les ministres ontariens de la Citoyenneté et des Services sociaux et communautaires, pour parler de ce dossier. Nous sommes déterminés à renforcer la coopération et la coordination entre les deux ordres de gouvernement. Nous devons unir nos efforts pour tirer le meilleur parti possible de nos maigres ressources.

Nous comprenons et partageons les préoccupations de l'Ontario concernant l'établissement des immigrants. Nous sommes prêts à l'écouter. Nous avons déjà modifié le règlement de façon à permettre aux demandeurs du statut de réfugié de travailler en attendant que leur cause soit entendue, ce qui réduira le fardeau de l'assistance sociale.

Le ministre de l'Immigration a l'intention de revoir certaines autres dispositions, en collaboration avec les provinces, afin de profiter au maximum de l'immigration tout en en réduisant le coût autant que faire se peut.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Dans leur livre rouge, les libéraux ont promis de compenser la hausse des dépenses pour de nouveaux programmes par des réductions dans les programmes existants. Jusqu'à maintenant, toutefois, la réduction des dépenses résultant de l'annulation du contrat des hélicoptères est nettement moins importante que les hausses de dépenses liées aux programmes suivants: 2 milliards de dollars pour le programme des infrastructures; 100 millions pour un programme d'aide à la rénovation résidentielle; 100 millions pour la création d'un Service jeunesse; 5 millions répartis sur quatre ans pour le programme national d'alphabétisation et 900 millions pour les paiements de péréquation. Ces programmes exigeront une hausse des dépenses de 3 milliards de dollars, alors que les compressions proposées sont bien au–dessous de 2 milliards de dollars.

Le ministre peut–il expliquer à la Chambre d'où viendra la différence?

Une voix: La hausse des impôts.

M. Collenette: Vous devriez lire le livre rouge.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, le député d'en face cite le livre rouge avec autant de fierté que le font les députés de ce côté–ci et tous les Canadiens.

Je dirai simplement que les dépenses qu'il vient de mentionner seront réglées au moyen d'une nouvelle répartition des dépenses actuelles, comme le député d'en face le verra dans mon budget.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire.

Le ministre des Finances donnera–t–il une garantie aux millions de contribuables canadiens qui s'inquiètent de leurs placements futurs dans des REER et qui craignent que le gouvernement n'abaisse le plafond de leurs cotisations pour pouvoir financer ces programmes?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je trouve que la définition d'une question supplémentaire a pris pas mal d'ampleur.

Je me contenterai de rappeler une fois de plus à la Chambre que nous nous sommes engagés à consulter comme jamais cela ne s'est fait auparavant et que demain sera une journée très spéciale à la Chambre, puisque tous les députés pourront, probablement pour la première fois, participer à une consultation prébudgétaire.

• (1450)

M. Dingwall: Ce sera une première au Parlement canadien.

M. Martin (LaSalle—Émard): Une première au Parlement canadien, selon quelqu'un qui est ici depuis la Confédération.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: C'est un coup bas.

M. Martin (LaSalle—Émard): Il suffit de le voir pour le croire, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je suis certain que le ministre en arrive à sa réponse.

M. Martin (LaSalle—Émard): Je suis convaincu, monsieur le Président, que le député ne voudrait pas que je mette prématurément fin au débat, car il tient vraiment à ce que le débat continue et, dans ce cas, je m'abstiens de faire toute observation sur des questions précises.

Je voudrais réellement entendre ce que les gens d'en face et les Canadiens en général ont à dire.

* * *

[*Français*]

LA FISCALITÉ

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Au terme de sa consultation prébudgétaire à travers le Canada et après avoir parlé d'élargir l'assiette fiscale, le ministre des Finances a identifié certaines cibles pouvant permettre au gouvernement d'augmenter ses revenus, comme abaisser le plafond des REER, éliminer l'exonération de 100 000 $ de gains en capital, réduire la portée des régimes de pension du troisième âge, imposer le régime de santé et de soins dentaires payé par les employeurs, bref, toute mesure touchant la classe moyenne déjà étranglée depuis 1984, par la fiscalité canadienne.

Le ministre peut–il nous dire clairement et franchement s'il envisage recourir à l'ensemble de ces mesures?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je vais répéter en français ce que je viens de dire en anglais. J'attends avec impatience le débat de demain et je veux vraiment entendre ce que les députés auront à dire. J'attends certainement avec impatience le discours du critique des finances du Bloc québécois. Ce n'est pas mon intention dans ce cas–là de vraiment choisir entre les suggestions qui ont été faites, mais je vais attendre le débat et, éventuellement, le député attendra mon budget.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Comment se fait–il que le ministre n'ait pas évoqué publiquement—alors qu'il l'a fait publiquement pour l'ensemble des autres mesures précédentes—, l'élimination du traitement préférentiel des grandes sociétés au niveau fiscal, et surtout l'élimination des fiducies familiales qui le privent d'un revenu estimé à 350 millions de dollars, selon Claude Picher, article paru dans *La Presse* de cette fin de semaine? Est–ce que le ministre a peur de s'attaquer aux amis du régime?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Attendez mon budget!

Le Président: Il faut toujours s'adresser à la Présidence.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPUTÉS

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Lundi dernier, le député de Broadview—Greenwood a pris la parole à la Chambre et a dit à quel point les Canadiens en ont assez des consultations, soit, je suppose, des consultations menées par des experts–conseils.

Le gouvernement retient à l'heure actuelle les services d'un expert–conseil pour examiner des questions telles que les avantages indirects et les pensions dont bénéficient aujourd'hui ou dont ont bénéficié dans le passé les sénateurs et les députés.

Pourquoi la vice–première ministre recommande–t–elle, comme le rapporte la *Gazette* de Montréal, que tous les députés participent à une autre étude menée aux frais des contribuables, d'autant plus que le gouvernement a déjà fait connaître sa position sur les avantages indirects et les pensions?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, l'article de la *Gazette* de Montréal est inexact. Jamais des lettres signées de ma main n'ont été envoyées à des députés.

Toutefois, en prévision du dépôt à la Chambre d'un projet de loi portant particulièrement sur les pensions et les prétendus avantages indirects dont bénéficient les députés, nous consultons tous les députés dans le cadre d'une démarche qu'a entreprise le président du Conseil du Trésor.

Ce sondage est mené, en fait, par la secrétaire parlementaire du ministre chargé du Conseil du Trésor. On sollicite la participation de tous les députés afin de pouvoir tenir compte des préoccupations exprimées ici chaque jour par les députés et d'autres personnes.

Je répète que cela fait partie intégrante de notre projet de nous assurer que nous sommes responsables envers les contribuables canadiens qui paient notre salaire.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire concerne le sondage qui devait coûter 150 000 $ et qui en coûte 200 000 $. Il avait été proposé, en fait, par le ministre des Finances, qui vient d'exposer un point de vue restreint. La vice–première ministre ne croit–elle pas que demander aux sénateurs et aux députés, présents et passés, ce qu'ils pensent de leur propre rémunération, c'est comme demander au loup de garder la bergerie?

• (1455)

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je comprends que le député veuille que l'on consulte les Canadiens sur cette question. C'est pourquoi le gouvernement fédéral demande aux députés, qui sont censés représenter l'opinion de leurs électeurs, si je comprends bien la position du Parti réformiste, d'exprimer leur point de vue. Nous demandons leur opinion à tous les députés.

Malheureusement, tous les électeurs ne peuvent pas exprimer leur opinion en remplissant un questionnaire. Mais si un député veut envoyer des copies de ce questionnaire à ses électeurs, je l'y encourage. Nous sommes à la recherche d'opinions et on ne devrait pas reprocher au gouvernement fédéral de vouloir mener des consultations sur une question qui préoccupe manifestement beaucoup tous les Canadiens.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

M. David Iftody (Provencher): Ma question s'adresse au ministre responsable de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien.

Au cours de la campagne électorale, les libéraux se sont engagés à prêter main–forte à la petite entreprise, à l'aider à obtenir le capital–risque dont elle a besoin et à promouvoir, au niveau régional, la collaboration entre les provinces et le secteur privé.

Étant donné le profil commercial de l'Ouest canadien, notamment sa grande dépendance par rapport aux ressources naturelles et son rôle de premier plan sur les marchés de l'Asie et du Pacifique, quelles mesures le ministre a–t–il prises pour remplir l'engagement de son gouvernement d'aider la petite entreprise dans l'ouest du Canada?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député, je crois qu'il serait utile de décrire les mesures déjà prises. Nous avons modifié le mode de financement pour certains groupes cibles, comme les petites entreprises de l'Ouest canadien, et nous avons utilisé une partie des fonds pour pouvoir commencer à collaborer directement avec les représentants du secteur privé afin de leur permettre de trouver de nouveaux débouchés à l'exportation.

Par exemple, vendredi dernier, j'ai rencontré les ministres provinciaux responsables de la diversification de l'économie de l'Ouest canadien pour discuter de la façon dont nous pourrions collaborer à des programmes conjoints. Nous en avons profité pour annoncer la création d'un programme conjoint visant à aider le secteur agro–alimentaire de l'Ouest canadien à agrandir son marché d'exportation aux États–Unis.

Voilà qui illustre bien comment nous entendons travailler avec le secteur privé, collaborer avec les provinces, obtenir un bon rendement sur nos investissements et créer des emplois pour les habitants de l'Ouest canadien.

[*Français*]

LE SERVICE POSTAL

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux qui a décrété le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste par la Société canadienne des postes. Cette décision fait suite entre autres à la lutte mémorable des citoyens de la municipalité de Saint–Clément pour s'assurer un service postal adéquat. Le ministre pourrait–il nous dire quelle sera la durée de ce moratoire?

[*Traduction*]

L'hon. David C. Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Le député n'est pas sans savoir que, depuis que j'ai imposé, en novembre dernier, un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, aucun bureau de poste n'a été fermé au Canada.

Je tiens à préciser au député que nous examinons la situation. Les discussions se poursuivent, et j'espère être en mesure, d'ici quelques semaines, d'informer les députés des décisions positives que nous aurons prises.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, je reconnais qu'il n'y a pas eu de fermeture de bureau de poste, mais je pense qu'on peut reconnaître aussi que c'est la lutte des citoyens qui a amené ce résultat.

Le ministre a–t–il l'intention de rencontrer le monde rural pour explorer des solutions moins coûteuses mais différentes de celles préconisées par la Société canadienne des postes et qui satisferont finalement le monde rural?

[*Traduction*]

L'hon. David C. Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je ne doute pas de la sincérité du député, mais je tiens à l'informer que des députés de ce côté–ci de la Chambre, particulièrement les représentants des circonscriptions rurales, s'appliquent à collaborer avec moi, le ministre responsable du dossier, pour veiller à ce que les bureaux de poste ruraux ne ferment pas et trouver d'autres façons d'en accroître la viabilité dans les différentes localités du pays.

* * *

LES CONFLITS DE TRAVAIL

M. Jack Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

La semaine dernière, en raison d'un conflit de travail, environ 3 500 débardeurs de la côte ouest ont commencé une série d'arrêts de travail qui se répercute déjà sérieusement sur les

céréaliculteurs de l'Ouest et leur coûte des millions de dollars chaque jour.

• (1500)

Le ministre pourrait–il faire savoir à la Chambre quelles mesures le gouvernement entend prendre pour que la grève et le lock–out qui ont été déclarés en Colombie–Britannique ne touchent pas plus durement les céréaliculteurs des Prairies, dont l'avenir est déjà bien incertain?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, puisque les conflits de travail relèvent de mon mandat, je serai heureux de répondre à la question du député, même s'il s'agit d'un domaine que le ministre de l'Agriculture connaît mieux que moi.

Le député parle de négociations qui traînent en longueur et que nous suivons de près. Nous avons déjà délégué des agents de conciliation. Selon le rapport présenté en fin de semaine par ces agents, les positions des parties se rapprochent. Elles pourraient régler leur différend très rapidement si elles revenaient à la table des négociations.

Nous comprenons bien la gravité de la situation, mais des négociations collectives ont été entamées et nous estimons qu'il est important de respecter le processus enclenché. Cependant, le gouvernement suit la situation de très près. Si les parties désiraient les services d'un médiateur, nous serions heureux d'en nommer un. Nous croyons qu'en l'occurrence, le syndicat et la direction peuvent parvenir à une entente par la voie d'un processus honnête de négociations collectives.

M. Jack Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je rappelle au ministre que c'est là le genre de paroles creuses que nous, les céréaliculteurs, avons entendues tout au long des années 1970 et 1980.

Si les autres ports par lesquels les producteurs peuvent expédier leurs céréales ne suffisaient pas, le ministre serait–il prêt à déclarer la manutention des céréales service essentiel et à contraindre les parties à accepter l'arbitrage obligatoire comme moyen de régler le différend?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je trouve extrêmement étrange que le porte–parole d'un parti qui se prétend ardent défenseur de l'entreprise privée soit si opposé à un système de négociations collectives qui permet à des entreprises et à des syndicats d'arriver à un règlement satisfaisant. Ce parti devrait jouer franc jeu et décider quelle est au juste sa position avant de poser ce genre de questions.

Nous suivons la situation de près. Le gouvernement fédéral est très préoccupé, mais il croit que, si les parties, dont les positions se rapprochent, décident de négocier de bonne foi, elles pourront s'entendre et l'expédition des céréales pourra reprendre.

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon collègue, le ministre du Patrimoine canadien.

Dans le discours du Trône, le gouvernement a promis de rétablir le Programme de contestation judiciaire. Je veux demander au ministre quand ce programme sera rétabli et si le nouveau programme permettra aux Canadiens de contester les lois qui limitent leurs droits linguistiques ou qui les leur retirent.

Comme le ministre le sait, les droits linguistiques sont essentiels à de nombreux Canadiens anglophones et francophones, et on ne devrait pas empêcher ces gens de défendre leurs droits devant les tribunaux parce qu'ils n'ont pas les fonds nécessaires.

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je verrai à ce que le nouveau programme entre en vigueur au début du nouvel exercice. Le programme s'appliquera aux deux langues officielles du Canada.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Nancy Guptill, députée et Présidente de l'Assemblée législative de l'Île–du–Prince–Édouard.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

AVIS DE MOTION

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, je veux déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

• (1505)

LE TARIF DES DOUANES

L'hon. Douglas Peters (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C–5, Loi modifiant le Tarif des douanes.

—Monsieur le Président, nous voudrions que ce projet de loi visant à modifier la Loi modifiant le Tarif des douanes soit étudié.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Initiatives ministérielles

LOI SUR LE RÉEXAMEN DU SERVICE POSTAL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande à présenter le projet de loi C–203, Loi concernant le réexamen du service et des tarifs postaux et modifiant certaines lois en conséquence.

—Monsieur le Président, le but de ce projet de loi est de voir à ce que les Canadiens jouent un rôle dans l'établissement des tarifs postaux et dans la prestation des services postaux au Canada. Cette mesure prévoit la création d'un conseil d'examen des tarifs postaux qui pourrait examiner les hausses de tarifs proposées et, au besoin, en ordonner l'annulation si elles ne sont pas dans l'intérêt public.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES CARTES DES TUEURS EN SÉRIE

M. Julian Reed (Halton—Peel): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition signée par 539 habitants de la belle circonscription de Halton—Peel. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de modifier les lois du Canada pour empêcher l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de cartes de tueurs et d'aviser les producteurs de ces cartes que leurs produits seront saisis et détruits s'ils sont destinés au Canada.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'avais l'intention de présenter aujourd'hui un rapport d'une délégation interparlementaire. Cette rubrique des affaires courantes a peut–être déjà été appelée par le Président, mais je ne l'ai pas entendue à cause, disons, de nombreuses conversations.

Y a–t–il consentement unanime de la Chambre pour que nous revenions à cette rubrique?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1510)

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la Section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, concernant la XIX^{e} assemblée générale de l'AIPLF qui se tenait à Libreville, au Gabon, du 24 juin au 3 juillet 1993.

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Madame la Présidente, à propos de la motion dont nous sommes saisis touchant l'établissement d'un comité chargé d'examiner les programmes de sécurité sociale pour notre pays, je voudrais tout d'abord féliciter le gouvernement de l'intention annoncée par le ministre du Développement des ressources humaines de tenir de vastes consultations sur cette importante question qui tient à coeur à tous les Canadiens.

Je voudrais également le féliciter de son intention de tenir compte des préoccupations et des priorités des Canadiens. Cela s'impose, car ce sont les Canadiens qui défraient le coût de ces programmes, et les changements qu'on pourrait y apporter auront des répercussions sur leur vie et sur leur avenir.

Je voudrais féliciter également le gouvernement pour l'échéancier qu'il s'est fixé et qui traduit bien son intention de s'occuper sans tarder de cette question des changements à apporter aux programmes sociaux. Le fait que cette tâche se trouve confiée non pas aux bureaucrates et aux ministères mais aux représentants élus de la population, comme il se doit, nous assure d'une véritable participation à cet égard.

Il y a deux améliorations que je recommanderais d'apporter au mandat du comité. Tout d'abord, nous devrions définir certains termes du mandat, notamment «modernisation» et «restructuration». Il me semble que ces termes peuvent recevoir plusieurs interprétations, selon l'idéologie ou l'optique particulières de chacun sur ces questions, et le gouvernement devrait définir pour la gouverne du comité ce qu'il entend exactement par modernisation et par restructuration de nos programmes de sécurité sociale.

Je constate également que le mandat fait spécialement allusion aux besoins des familles avec enfants, des jeunes et des adultes en âge de travailler, mais omet les personnes âgées et les Canadiens à la retraite. Il s'agit pourtant là d'un élément très important et sans cesse grandissant de notre société. Il ne me

paraît pas sage d'omettre ainsi du mandat cet élément de la société.

Il reste également à démontrer si ces vastes consultations et les efforts des députés dans le cadre du comité auront une véritable incidence significative ou substantielle sur la décision finale du gouvernement.

Cela ressemblera–t–il aux consultations publiques qu'on a tenues en 1992 sur la Constitution et qui ne tenaient aucun compte de l'opinion clairement exprimée par la majorité des Canadiens d'un bout à l'autre du pays? Cela ressemblera–t–il aux consultations prébudgétaires en cours où certains Canadiens du moins ont l'impression que le gouvernement actuel grossit quelques points de vue minoritaires pour y voir une preuve d'appui en faveur d'une orientation qu'il entend prendre de toute façon tout en écartant un consensus majoritaire clairement établi?

• (1515)

Si cette vaste consultation et ce débat financés avec des deniers publics qui se font rares ne servent encore une fois qu'à nous jeter de la poudre aux yeux et à mobiliser du temps qui pourrait être employé à meilleur escient, le cynisme et le mépris des Canadiens pour le gouvernement et la politique n'en seront que plus grands. J'exhorte donc le ministre et le gouvernement à éviter que cela ne se produise.

L'intention du gouvernement de démocratiser davantage le processus est fort louable. Je prie instamment le parti ministériel de veiller à ce que soient modifiés non seulement la forme, mais aussi le fond de ce qui doit être l'aboutissement de ce processus.

Ce matin, le ministre a expliqué dans ses grandes lignes l'objectif que nous poursuivons en conférant au comité le mandat de formuler des recommandations sur la réforme de notre régime de sécurité sociale. Il a dit que c'est le manque d'emplois qui préoccupe les Canadiens. Il a ensuite énuméré les programmes qu'il faudra remanier pour «refaire de l'emploi une question prioritaire pour le gouvernement».

À mon avis, le comité devrait aussi évaluer l'hypothèse selon laquelle le régime de sécurité sociale doit maintenant être axé sur l'emploi. Il devrait même évaluer l'idée selon laquelle il incombe au gouvernement de s'assurer que tous les Canadiens aient des emplois.

La plupart des Canadiens seraient probablement en faveur d'une aide gouvernementale qui garantirait une main–d'oeuvre compétente au Canada et qui prévoirait des programmes de formation et d'adaptation à l'intention des travailleurs. C'est toutefois loin de vouloir dire qu'ils souhaitent une réorganisation complète du régime de sécurité sociale en fonction de la création d'emplois.

Premièrement, beaucoup de Canadiens croient qu'il y aurait nettement plus d'emplois si le gouvernement cessait de dépenser les deniers publics, d'hypothéquer notre avenir et de trouver une solution administrative chaque fois qu'un besoin se fait sentir ou qu'une demande est exprimée. Il y a suffisamment de Canadiens qui partagent cette opinion pour que celle–ci soit exprimée et prise en considération.

Deuxièmement, de nombreux Canadiens voient notre système de sécurité sociale comme un moyen dont dispose notre société pour prendre soin des aînés, des jeunes, des personnes malades et des pauvres. Ils seront fort surpris d'apprendre que le régime de sécurité sociale pourrait avoir une orientation tout à fait différente.

Les Canadiens sont conscients de la détérioration de nos programmes sociaux et des changements qui s'imposent si nous voulons pouvoir compter encore sur un filet de sécurité sociale dans quelques années. Transformer des programmes de soutien à l'intention de personnes vraiment dans le besoin et les axer principalement sur la création d'emplois, voilà qui a d'énormes répercussions et qui exige un mandat public clair et non pas présumé. J'estime que le comité devrait donc examiner la nouvelle orientation actuellement proposée par le gouvernement et se demander plus particulièrement si elle respecte la volonté des Canadiens.

J'espère que ces observations aideront à conférer au comité le meilleur mandat qui soit, au nom du Canada et de tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Madame la Présidente, c'est un commentaire que je veux faire suite à la déclaration de la députée de Calgary–Nord. Je suis en désaccord avec sa vision des faits que les délais prévus par le ministre sont pertinents.

Il m'apparaît qu'il y a urgence au niveau de toute la question de la création d'emplois et aussi de l'insécurité que les gens vivent par rapport à ces changements–là. On a besoin d'avoir des explications plus claires et plus rapides que de parler d'années de réforme, finalement, parce que les gouvernements sont élus pour gouverner et non pas pour faire des études.

Je voudrais là–dessus donner un certain nombre de. . .

• (1520)

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre, s'il vous plaît. Je veux rappeler à l'honorable député que les commentaires doivent porter sur le dernier discours, et non sur les commentaires des ministres qui ont pris la parole plus tôt.

M. Crête: Madame la Présidente, je disais tout simplement que j'étais en désaccord avec la députée qui a parlé au préalable parce qu'elle disait appuyer le ministre dans sa position au niveau des délais. Je veux lui dire que je ne suis pas d'accord avec la position de la députée quant à cet appui.

Ce que je veux aussi ajouter, c'est qu'il m'apparaît important, dans les démarches qui vont être prises dans le domaine des programmes sociaux, d'avoir une vision régionale de l'action de ces programmes sociaux. Pour avoir vécu, de façon concrète en région, les effets du dédoublement au niveau de la main–d'oeuvre qui se vit particulièrement en région, où on a assisté à la multiplication des organismes du genre Comité d'aide au développement des collectivités, Centre d'aide aux entreprises et autres organismes provinciaux, et même municipaux, qui interviennent dans ce domaine–là, il nous apparaît important que le domaine de la main–d'oeuvre soit de compétence provinciale pour ce qui est du Québec. Et la même chose dans le domaine des services sociaux, car il est important que l'on reconnaisse les

efforts qui ont été accomplis par le gouvernement du Québec à cet égard.

Lors de la campagne électorale, ce dont je me suis rendu compte, c'est que ce n'est pas uniquement une question de chiffres, mais qu'il s'agit plutôt de traiter les gens comme des personnes et qu'on devienne autre chose que des numéros d'assurance sociale. En ce sens, je pense que ce qui sera important, c'est que ce débat-là se fasse au-delà des questions d'économie de sous pure et simple, mais qu'on aille plus dans le sens du respect des personnes concernées.

[*Traduction*]

Mme Ablonczy: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de ses observations. Pour ce qui est des délais, le comité doit déposer son rapport provisoire dans huit semaines. Il faudra travailler à une vitesse fulgurante, surtout pour un Parlement. Le rapport final devra être déposé juste après la reprise des travaux, en septembre.

Cela ne laisse pas beaucoup de temps, d'autant plus, comme le député le fait remarquer, que nous devons avoir une bonne vue d'ensemble. Pour assurer la coordination nécessaire pour arriver à cette vue d'ensemble, dégager un consensus, étudier les problèmes avec soin—surtout qu'il s'agit de trouver une orientation tout à fait neuve—, il me semble que le nombre de semaines est très raisonnable, et je crois qu'il faudra travailler vite.

Je m'en tiens à mon opinion sur le calendrier, mais je conviens avec mon collègue que nous devons obtenir cette vue d'ensemble pour entreprendre ce très important programme de restructuration.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement les propos de l'honorable députée. Elle a fait allusion au fait que le gouvernement dépense. C'est vrai, mais il faut penser aussi qu'un des facteurs importants, une des lacunes, c'est que le déficit n'est pas dû au fait que le gouvernement dépense trop, puisque les revenus dépassent les engagements du gouvernement, moins le déficit. Le problème, c'est que les mieux nantis de notre pays ne paient pas leur juste part. J'aimerais bien que son parti, le Parti réformiste, reconnaisse qu'un des gros problèmes au pays, c'est que les mieux nantis ne paient pas leur part, pas plus que les multinationales. Les programmes sociaux n'ont rien à voir avec le déficit.

[*Traduction*]

Mme Ablonczy: Madame la Présidente, je souscris de tout coeur au principe selon lequel on ne peut renforcer les faibles en affaiblissant les forts.

Il y a des Canadiens qui ont travaillé extrêmement fort pour se donner une sécurité, accumuler des biens et se faire une vie. S'ils sont maintenant pénalisés parce qu'ils ont agi de la sorte, si nous les privons de leur capacité de créer une activité économique et des emplois, si nous leur disons que ce qu'ils ont fait est injuste pour les autres, je crois que le gouvernement va se mettre dans le pétrin jusqu'au cou et va susciter bien plus de problèmes que nous ne pouvons le prévoir.

• (1525)

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, je voudrais aujourd'hui traiter de la question de l'identité culturelle du Canada telle que perçue par mes électeurs d'Okanagan—Similkameen—Merritt et tous les Canadiens qui sont favorables à la responsabilité financière.

Les arts sont un domaine que connaît bien ma famille. Pendant de nombreuses années, ma mère a géré une école de danse en Alberta; ma soeur est toujours active dans ce milieu et mon frère a été comédien au théâtre et au cinéma au Canada et est maintenant producteur à Toronto. Ma propre expérience de la radio commerciale et de l'industrie, de la câblodistribution m'a ouvert une perspective que je voudrais faire connaître aux députés.

Je félicite le gouvernement de parler du patrimoine culturel dans le discours du Trône, même s'il l'a fait en des termes assez vagues sans donner beaucoup de détails. J'ai vraiment eu l'impression que le gouvernement s'apprêtait à faire d'autres dépenses en ce domaine. Mais je doute que le Canadien moyen ou moi-même soyons d'accord, compte tenu du dilemme devant lequel nous sommes placés en ce qui concerne les finances publiques.

Il faut d'abord se demander ce qu'il faut entendre par culture canadienne. Je suis d'avis que la région où vous habitez, votre origine ethnique, voire l'épaisseur de votre portefeuille influeraient sur votre réponse. En tant que Canadiens, nous jouissons de droits individuels et de la liberté, tout en nous préoccupant et en prenant soin de notre prochain. Nous pratiquons une saine compétition, comme le montre notre amour des sports. Nous reconnaissons la grande beauté naturelle de notre pays et, en tant que peuple, nous avons toujours généreusement appuyé les arts. Je pose donc de nouveau la question: de quoi se compose la culture canadienne?

La réponse, c'est que la culture est ce que nous consommons. C'est ce que nous décidons librement de lire, d'écouter ou de regarder, toutes ces choses que nous consommons, qu'il s'agisse d'art, de littérature, de musique ou de théâtre, toutes ces choses qui ne survivraient pas et ne devraient pas survivre si elles ne plaisaient pas aux consommateurs canadiens. Quel que soit le montant d'argent que le gouvernement leur consacre en subventions, ce n'est pas cela qui pousse les consommateurs à en jouir.

Notre culture est si variée à la grandeur du pays qu'elle défie toute tentative de la ramener à un dénominateur commun. Les choses qui sont importantes pour les habitants de Port-aux-Basques, à Terre-Neuve, ne sont pas nécessairement les mêmes que pour nous, à Summerland, en Colombie-Britannique. De même, les habitants des Prairies ont leurs propres valeurs. La population du Québec et les Premières nations ont leurs propres cultures vivantes et traditions, tout comme les groupes ethniques du pays.

La culture canadienne ne saurait se résumer à une norme quelconque imposée par des fonctionnaires du domaine culturel. Ces derniers temps, les Canadiens se font trop souvent rabattre les oreilles avec les propos d'étrangers concernant notre propre culture.

Dans certains cercles artistiques, on a tendance à mépriser l'art grand public. On parle alors de commercialisation. Pourtant, tout art est commercialisé et destiné à la consommation. En accordant des subventions aux artistes sans se préoccuper également de la commercialisation et de la distribution du produit, on se trouve à priver des gens talentueux de la possibilité de montrer leurs oeuvres à leurs amis les plus chers. Si Shakespeare était vivant, il s'appellerait probablement Steven Spielberg.

Les Canadiens peuvent s'enorgueillir à bon droit des grandes réalisations de bon nombre d'artistes de chez nous. Ces réalisations sont d'envergure mondiale, pas simplement locale ou nationale. Je pense notamment à Alex Colville ou à Bryan Adams, deux Canadiens de calibre international.

Il s'agit là de réalisations individuelles et non pas l'oeuvre d'institutions ou d'organismes nationaux. Ce genre d'artistes, on en trouve dans toute culture, dans toute société. Leur importance vient de ce que leurs oeuvres correspondent à ce que bien des gens souhaitent voir, entendre et acheter.

Depuis de nombreuses années, le contribuable canadien donne généreusement aux milieux artistiques. Nous avons créé des institutions et une bureaucratie culturelle avides de financement. Or, en ces temps d'endettement grandissant, où le resserrement de nos dépenses s'impose, nous ne pouvons plus continuer de la sorte. Toute dépense doit se révéler absolument nécessaire. Il nous faut établir des priorités.

À cet égard, nous avons les vaches sacrées de la bureaucratie culturelle et Dieu sait qu'elles sont coûteuses. Nous avons la Société Radio–Canada. En 1992, cet organisme a englouti une subvention d'un milliard de dollars, mais il a quand même enregistré une perte de 108 millions de dollars. Après s'être vu refuser une demande de financement pour des travaux d'assainissement d'un lac, un maire de ma circonscription a fait observer que la SRC reçoit plus d'argent que le gouvernement fédéral n'en consacre aux programmes environnementaux. Et il ne s'agit là que d'une société d'État.

• (1530)

Nous devons établir des priorités dans les dépenses.

Il y a également le Conseil des arts. L'an dernier, cette institution a dépensé quelque 108 millions de dollars, dont 23 millions en frais d'administration. Les projets que finance le Conseil des arts ont fait l'objet de bien des controverses quant à leur valeur réelle. Voici ce qu'en pense la *National Citizens Coalition*: «Nos acteurs, écrivains et poètes reçoivent d'énormes quantités de deniers publics pour produire des oeuvres qui, dans la plupart des cas, ne plaisent pas aux citoyens.» Malheureusement, les députés siégeant dans cette enceinte n'auront jamais la moindre idée de l'efficacité du Conseil des arts, pour la simple et bonne raison que celui–ci n'a pas à rendre de comptes au Parlement.

Le vérificateur général a demandé s'il pouvait examiner les comptes du Conseil des arts, mais, en vertu de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques, cette institution n'est pas tenue de se soumettre à cet examen. Il s'ensuit que les députés ne sont pas en mesure d'évaluer cet organisme, pas plus, d'ailleurs, que les sept autres sociétés d'État qui sont toutes exemptées. C'est le cas non seulement de la SRC et du Conseil des arts, mais également d'autres organismes tels que la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et la Corporation du Centre national des arts.

Nous avons également l'Office national du film doté d'un budget de 82 millions de dollars. Cette dépense est–elle justifiée étant donné que nous avons une société cinématographique florissante? Parmi les films que réalise l'Office national du film, combien y en a–t–il pour lesquels le public serait prêt à payer pour assister à leur projection?

En cette période d'énormes déficits et de dettes qui ne cessent de s'alourdir, le moment est venu de se demander si l'on peut encore tolérer cette bureaucratie culturelle. Un pays avec une dette de cinq cents milliards de dollars peut–il encore se permettre d'investir de l'argent dans des institutions qui ne présentent guère ou pas d'avantages pour le Canadien moyen?

Je suggère que nous cherchions à promouvoir l'excellence dans les arts, à encourager les Canadiens qui veulent vraiment être reconnus. Nous devrions stimuler nos meilleurs talents et les aider à se faire connaître dans le monde entier.

Bien qu'il n'en soit pas fait mention dans le discours du Trône, je me réjouis de ce que le gouvernement libéral se soit engagé, dans son livre rouge, à mettre en place les mesures nécessaires pour permettre aux artistes d'exporter nos produits culturels.

Il y a soixante ans, les gens qui vivaient dans les régions reculées n'avaient guère accès au monde extérieur. La radio et, plus tard, la télévision ont tout changé. La technologie a permis d'étendre le rôle de la culture au Canada. Avec la télédistribution, ont vu le jour des chaînes communautaires qui ont permis à des groupes locaux d'atteindre un public beaucoup plus vaste. C'est grâce au câble et au satellite que les Canadiens peuvent aujourd'hui suivre les débats diffusés par la chaîne parlementaire et que l'on peut suivre en direct les événements qui se produisent dans le monde. Rares sont ceux qui sont près d'oublier les drames et la violence dont ils ont pu être témoins à Oka ou pendant la guerre du Golfe.

Très bientôt, quand on aura accès à des centaines de chaînes et que les gens pourront suivre l'émission de leur choix, grâce à la technologie de communication interactive, nous allons assister à l'émergence d'une culture mondiale. De nouveaux débouchés s'offriront alors à nos meilleurs artistes et auteurs à la condition, cependant, que nous encouragions l'excellence.

Le meilleur service que le gouvernement peut rendre aux milieux culturels, c'est de veiller à ce que les Canadiens ne soient pas confrontés à la faillite prochaine de leur pays.

Pour terminer, je me réjouis de l'attention que porte le gouvernement à la culture, encore que je doute que nous trouvions vraiment un terrain d'entente quand il s'agira de dépenser l'argent des contribuables. Si nous voulons éviter la faillite, nous

devons examiner d'un oeil critique chacune des dépenses de ce pays. Les politiques sociales et culturelles ne font pas exception.

Si nous avons perdu le contrôle des dépenses, il me semble évident qu'il faut laisser aux représentants du peuple la possibilité de s'assurer que l'argent des contribuables a été dépensé de façon judicieuse.

Je pense que nous pouvons nous entendre sur de nombreux points. On devrait au moins permettre au vérificateur général d'examiner les sociétés qui ne sont pas visées par la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques dans le cadre de son examen des programmes gouvernementaux et lui demander de fournir dès que possible un rapport intérimaire à la Chambre.

• (1535)

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Madame la Présidente, je dois avouer au député d'en face que ses observations m'ont quelque peu troublé. Je viens d'une localité au centre–ville de Toronto où les plus grands employeurs travaillent directement ou non dans l'industrie cinématographique. Bon nombre de ces jeunes hommes et femmes ont fait leurs premières armes dans des endroits comme l'Office national du film et la SRC. C'est grâce aux programmes et aux cours d'apprentissage offerts par ces grandes institutions nationales que ces jeunes hommes et femmes ont acquis les compétences de calibre international qui leur permettent maintenant de réaliser des films.

Dans ma circonscription, il y a actuellement près de un million de pieds carrés de studios de cinématographie où 5 800 personnes occupent des postes de qualité et bien rémunérés. Elles réalisent des films pour Disney et pour des sociétés de l'Allemagne et d'un peu partout ailleurs.

Bien souvent, les gens scrutent à la loupe des institutions gouvernementales comme la SRC et le Conseil des arts du Canada et sont tellement obsédés par la réduction du déficit qu'ils ne se rendent pas compte que ces sociétés favorisent l'éclosion de grands talents qui, en fin de compte, sont au service de tout le pays et offrent toutes sortes de possibilités d'exportation.

Je partage l'inquiétude du député au sujet du gaspillage et de la nécessité de faire en sorte que l'argent des contribuables soit utilisé à bon escient. Très souvent, on traite les industries culturelles du Canada de manière à dénigrer leur contribution à l'activité macro–économique.

Nous devons être vigilants, garder la tête haute et nous assurer de ne jamais abandonner l'industrie culturelle canadienne, car elle représente une grande partie de notre âme.

M. Hart: Madame la Présidente, je rappelle au député que je viens d'un milieu artistique. Pendant longtemps, ma famille a tout fait pour atteindre l'excellence dans les arts sans compter sur les subventions du gouvernement.

Je n'ai pas dit qu'il fallait simplement abandonner tous les programmes culturels mis en place par le gouvernement. J'ai dit que nous devions être responsables. Ces sociétés doivent rendre des comptes aux contribuables canadiens. À l'heure actuelle, il y a huit sociétés d'État qui échappent aux examens du vérificateur général. C'est une chose inacceptable pour les Canadiens, d'un océan à l'autre. Peu importe l'endroit où vous vivez, que vous fassiez partie du milieu artistique ou non, c'est inacceptable! Cette situation doit changer. Nous devons nous y attaquer immédiatement.

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, ce matin, le ministre du Développement des ressources humaines nous a lancé un défi que nous devons relever. Nous devons réussir non seulement parce que le gouvernement libéral a été élu en apportant l'espoir aux Canadiens et en leur promettant des emplois, mais plus particulièrement parce que depuis dix ans, nous voyons toute une génération de jeunes Canadiens perdre espoir dans la capacité de notre pays de survivre et de leur offrir le type de débouchés qui s'offraient à ceux d'entre nous qui sont entrés sur le marché du travail dans les années 1960 et 1970.

J'ai été très heureuse d'être élue dans cette enceinte en même temps qu'un très grand nombre de membres de la génération du baby–boom et d'autres encore plus jeunes.

Ni ma mère ni mon père n'avaient un diplôme universitaire. Ma mère a quitté l'école à l'âge de 15 ans pour aller travailler et faire vivre les autres membres de sa famille. Plus tard, tous leurs enfants ont eu la possibilité d'aller au collège ou à l'université et de se perfectionner.

S'il y a une chose qui pousse certes les libéraux à venir siéger dans cette enceinte, c'est bien la volonté de créer un climat dans lequel nos enfants pourront au moins avoir le même niveau de vie que nous.

[*Français*]

On a parlé tantôt de nos désirs et de nos besoins en ce qui concerne l'immigration. Tous ceux et celles qui ont choisi de venir au Canada ont choisi ce pays parce qu'ils croient qu'il y a une place au monde où on a la capacité de faire mieux que l'ont fait les parents, et c'est le Canada.

• (1540)

[*Traduction*]

Le grand défi auquel le ministre du Développement des ressources humaines est confronté, c'est celui d'amener les Canadiens à croire en eux–mêmes et dans leur capacité de faire du Canada le pays où il fait le mieux vivre. Cela exige des innovations. Il faut être capable de faire face au changement sans crainte.

[*Français*]

Cela demande et fait appel à tous les députés de tous les partis politiques d'avoir la capacité d'accepter le changement, parce que les programmes sociaux qui ont été à la base de notre société dans les années 1960, cela ne marche plus. Les députés du Bloc québécois le savent. Les députés du Parti libéral savent qu'actuellement les programmes de formation qui doivent donner la

chance à nos jeunes, cela ne fonctionne plus. On peut axer le problème sur la bureaucratie, que ce soient les bureaucrates à Québec ou les bureaucrates à Ottawa qui vont mieux gérer les programmes, mais ce n'est pas là la solution. La vraie solution, c'est de donner au peuple la capacité de choisir un nouveau chemin.

[*Traduction*]

Nous entrons maintenant dans l'année de la famille. En 1994, la définition qu'ont les Nations Unies de la famille a beaucoup changé par rapport au type de famille dans laquelle j'ai grandi. À l'époque, ma mère, sitôt après son mariage, a été forcée de quitter son emploi à la Stelco, car on ne pouvait pas alors être secrétaire à la Stelco et être mariée. C'étaient là deux choses incompatibles.

Les temps ont changé, Dieu merci, madame la Présidente. Plus que jamais, les femmes sont capables d'être sur le marché du travail tout en faisant plus que leur part à la maison. Nous voyons des familles reconstituées. En fait, les chefs de famille monoparentale, surtout des femmes, sont plus nombreux que jamais et forment, en définitive, une des sous–classes de notre société.

Une des questions que nous devons nous poser, c'est de savoir le type de famille que nous voulons appuyer par le biais de notre politique publique. Dans un nombre croissant de familles, les deux parents travaillent à l'extérieur du foyer. En fait, la proportion de femmes au travail a doublé au cours des 30 dernières années.

La famille, le milieu de travail et la société ont changé et continuent de changer. On a maintenant des conjoints de même sexe. Le monde est en pleine évolution et il nous incombe, en tant que Parlement du Canada, d'être à la fine pointe du changement plutôt que d'être à la remorque des autres.

Dans le cas des familles, nous devons comprendre que la première étape que nous franchissons, c'est celle de la petite enfance à l'école. Ce sont des années de formation essentielles. Ce stade est crucial en ce qui concerne la capacité de l'enfant de réussir plus tard et cette réussite dépend de l'appui qu'il reçoit de sa famille et de la société dans son ensemble.

Nous avons besoin d'une approche globale et je crois que c'est là le type d'initiative lancé ce matin par le ministre du Développement des ressources humaines. Manifestement, il ne peut y avoir d'espoir sans croissance économique. Nous avons besoin de ce type de croissance à court terme afin de pouvoir nous pencher sur la question essentielle des garderies.

Comme vous le savez, le Parti libéral a pris un engagement à cet égard qui dépendait de la croissance économique, car nous sommes conscients des limites de la capacité de payer du gouvernement et, en particulier, du contribuable.

Nous souhaitons parvenir à la croissance économique qui s'impose pour accroître de façon marquée l'appui que nous pouvons apporter aux enfants de la naissance jusqu'à l'âge de cinq ans, appui dont ils ont besoin pour être en mesure de prendre la place qui leur revient dans la société.

[*Français*]

Piaget a reconnu, il y a deux décennies déjà, que l'âge le plus important pour les enfants était celui entre 0 et 5 ans. Si aujourd'hui des gens ne respectent pas la loi, si aujourd'hui des gens pensent que ce sont les revolvers qui vont régler tous nos problèmes, ce sont des gens qui n'ont pas eu une base d'humanité à l'âge de la jeunesse, ce qui est très important.

• (1545)

[*Traduction*]

Comment les pauvres peuvent–ils s'en sortir s'il n'ont accès à aucun des services de soutien communautaire qu'il serait justifié de leur offrir?

La deuxième transition dont le ministre nous a parlé, c'est celle que les jeunes Canadiens doivent faire entre l'école et le marché du travail. Cette question constitue vraiment une priorité pour le gouvernement. Il est essentiel, non seulement pour stimuler l'estime de soi de nos jeunes, mais aussi pour assurer le bien–être collectif et la prospérité de notre pays, que nos jeunes soient capables de réussir et qu'ils soient bien accueillis le jour où ils font leur entrée dans le vrai monde.

Quand un jeune de 17 ou 18 ans, et parfois même 21, 22 ans, a fait tout ce qu'il devait faire, comme parfaire ses études, et qu'il découvre qu'il ne peut se tailler une place sur le marché du travail, quelle idée du monde se fait–il, à cause de nous?

La troisième transition est particulièrement importante dans les circonscriptions industrielles comme la mienne, Hamilton–Est. C'est celle que doivent faire les travailleurs quand l'économie industrielle s'adapte à l'ère post–industrielle. La sécurité d'emploi, les avantages sociaux et les salaires raisonnables ne sont plus assurés.

Cela nous amène à la dernière transition, qui occupera une place particulièrement grande pour le gouvernement, soit le passage de la vie active à la retraite. Les Canadiens vivent maintenant plus longtemps. Nous devons nous demander ce qu'il faudra faire pour venir en aide le plus rapidement possible à une population vieillissante.

[*Français*]

Il est particulièrement troublant qu'au moment de parler de la situation de nos enfants, qui sont vraiment l'avenir de notre pays, il faille constater qu'il y a plus de un million de familles qui vivent dans la pauvreté au Canada et plus de un million de jeunes de moins de 18 ans qui vivent dans la pauvreté. Les enfants risquent de devenir le groupe le plus pauvre au Canada. Les répercussions de cette pauvreté s'étendent jusque dans nos classes, où 40 p. 100 des enfants qui fréquentent l'école, dans cer-

tains cas, ne bénéficient pas d'une nutrition et de soins appropriés.

[*Traduction*]

Dans certains cas, c'est 40 p. 100 des petits Canadiens qui se rendent à l'école le ventre vide.

[*Français*]

Le simple bon sens nous dit que les enfants qui ont faim ne peuvent pas apprendre. Ils ne peuvent pas être attentifs lorsque la faim les tenaille. Nous savons que le problème de pauvreté chez les jeunes et les enfants vient d'un nombre de plus en plus grand de familles à faible revenu qui n'arrivent pas à briser les chaînes de l'indigence. Ces familles ont peu d'occasions de changer leur situation. Les programmes sociaux comme l'assurance–chômage et l'assistance sociale doivent les aider à s'en sortir, à retrouver le respect personnel, leur autonomie et surtout leur dignité.

Notre régime de sécurité sociale doit changer, à la fois pour les familles prises au piège de la pauvreté que pour les enfants défavorisés à la ligne de départ. La transition du milieu scolaire au monde du travail est une des étapes les plus importantes de notre vie.

Je suis sûre que tous ceux qui sont ici se rappellent fort bien cette expérience: l'indécision mêlée à la nervosité. C'est peut–être quelque chose qui nous a tous frappés en prenant la décision de plonger en politique, d'ailleurs, parce que nous ignorons la réponse à plusieurs questions: Est–ce que ça va marcher? Est–ce que nous avons la coopération et les compétences qu'il faut?

Dans certaines régions du Canada, jusqu'à un élève sur trois ne terminera pas ses études secondaires. Les employeurs nous disent par ailleurs qu'ils ont besoin de travailleurs qui peuvent lire, écrire, compter et apprendre de nouvelles choses. À une époque où les emplois bien rémunérés exigent de plus en plus de compétences, le quart des Canadiens ne peuvent ni lire un journal, ni un livre ou un menu de restaurant.

En 1992, le Conseil économique du Canada nous a prévenus que si le problème persistait, nous ajouterions à la main–d'oeuvre au cours des dix prochaines années un autre million de jeunes analphabètes.

• (1550)

[*Traduction*]

Je disais que d'après une étude réalisée en 1992 par le Conseil économique du Canada, si la tendance actuelle se poursuit, à savoir que le quart des jeunes qui quittent l'école ne savent ni lire ni écrire, nous ajouterons à la liste des prestataires de l'assurance–chômage un million de personnes qui ne savent pas lire ou écrire, qui ne peuvent même pas vérifier leur note au restaurant.

[*Français*]

Ces jeunes sont ceux qui sont les plus désavantagés sur le marché du travail. Ils se rendent compte qu'ils ont besoin d'améliorer leurs compétences, mais parfois ils ne savent à quelle porte frapper.

[*Traduction*]

C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous permettre de rater la réforme de la sécurité sociale, de l'assurance–chômage, en fait de l'ensemble du tissu social, si nous voulons que les jeunes aient la chance de donner le meilleur d'eux–mêmes dans la vie. Les programmes d'alphabétisation et de prévention du décrochage scolaire font partie des programmes du marché du travail que le nouveau système de sécurité sociale doit offrir, de concert avec les provinces.

[*Français*]

Cela comprend la province de Québec, qui cherche justement une possibilité d'améliorer le sort de ses jeunes. On veut travailler à offrir une seconde chance, au lieu de les mettre de côté, sur le BS. On sait, au Québec, ce que les gens pensent du BS, et ce n'est pas la même chose qu'en anglais. Dans ce contexte là, les jeunes qui sont sur le BS au Québec veulent avoir des solutions concrètes.

[*Traduction*]

Trop de jeunes se retrouvent dans un trou noir entre l'école secondaire et le marché du travail. Les possibilités de formation doivent mener à des emplois rémunérateurs. Les technologies environnementales, l'âge de l'information et la superautoroute électronique ouvrent toutes sortes de débouchés dans un pays aussi diversifié géographiquement et démographiquement que le Canada.

La règle fondamentale est de se rappeler que les jeunes ont la capacité d'apprendre, de s'améliorer et de réussir. On ne peut pas faire une croix sur les jeunes comme on radierait une dette ou un élément de passif. C'est pour cette raison que le ministre des Ressources humaines disait aujourd'hui que notre préoccupation est le déficit, mais surtout le déficit humain qui engendre une génération de jeunes qui ont perdu confiance dans la capacité de la société de leur donner le genre de chances que j'ai eues.

Après avoir décroché mon diplôme universitaire, j'ai présenté des demandes d'emploi à quatre journaux, dont deux à Ottawa et deux à Montréal, et l'un d'entre eux m'a embauchée. Aujourd'hui, un jeune diplômé universitaire en journalisme peut présenter 60, 100 ou même 200 demandes d'emploi, mais il a de bonnes chances de revenir bredouille. Ce genre de chose nuit à l'estime de soi d'une personne et à sa capacité de croire en elle–même et dans son pays.

Profitons de l'occasion pour changer les choses et produire une génération marquée par l'espoir, une génération de jeunes talentueux qui puissent espérer avoir une vie meilleure ou tout au moins aussi bonne que celle dont jouissent beaucoup de gens de notre génération. L'éducation et la formation influent sur la vie de tous les travailleurs. Les conditions de travail changent; on parle maintenant de travail contractuel, à temps partiel, à domicile, autant d'éléments qui pourraient devenir des caractéristiques permanentes de la nouvelle économie qui voit le jour. Des

mots comme restructuration, réduction d'effectifs, rationalisation, et quoi encore, signifient tous la même chose, des mises à pied.

L'économie change et de plus en plus de Canadiens doivent envisager de perdre fréquemment leur emploi, de se recycler, de chercher du travail. Les programmes sociaux ne sont plus adaptés aux réalités du monde du travail dans la nouvelle économie.

On me permettra de citer en exemple un cas pour illustrer le problème. Durant la campagne électorale, j'ai frappé à la porte d'un résidant du chemin Nash, dans ma circonscription. Il avait travaillé pendant 23 ans. Sa fille étudiait à l'université. Il avait espéré réaliser un rêve qu'il n'avait jamais pu concrétiser pour lui–même, c'est–à–dire envoyer sa fille à l'université, mais il en était à sa dernière semaine en tant que prestataire d'assurance–chômage et il était sur le point de se tourner vers l'aide sociale. Cet homme voulait travailler, il frappait constamment aux portes d'employeurs qui lui opposaient un refus.

• (1555)

Le défi au véritable esprit d'innovation, c'est de faire en sorte que ces travailleurs frappent à des portes qui s'ouvrent. Dans ma circonscription, je connais fort bien la situation des travailleurs déplacés dans le secteur de la fabrication. Dans les industries des pêches et des ressources, la réintégration sur le marché du travail est vraiment très difficile.

Nous parlons de travailleurs qui ont fait une contribution à notre pays et à nos collectivités des années durant. Ce sont des gens qui ont du coeur à l'ouvrage. Ils ont besoin de notre aide pour reprendre pied. Ils ne veulent pas compter sur les chèques de bien–être pour le restant de leur vie. Ils ont simplement besoin d'un tremplin. Ils veulent un système qui appuie leurs efforts en vue de relever les défis d'une nouvelle économie. Nous devons permettre aux travailleurs âgés d'acquérir de nouvelles habiletés et de s'adapter aux changements qui se produisent dans le milieu de travail.

[*Français*]

Nous sommes tous conscients des grands changements qui bouleversent la société. De plus en plus d'enfants devront prendre soin de leurs parents. La population canadienne vieillit. Nous devons chercher ensemble comment laisser aux personnes âgées leur indépendance et à la fois leur dignité.

Ces transitions représentent l'expérience collective des Canadiens. Elles touchent chacun d'entre nous.

[*Traduction*]

Je prends un exemple dans ma propre collectivité, où des citoyens ont formé un groupe d'action et mis sur pied des programmes pilotes pour aider les travailleurs de plus de 50 ans à reprendre pied et à réintégrer le marché du travail. Dans le cadre d'un projet pilote très créatif, on donne à ces gens un supplément aux prestations d'assistance sociale et on les fait travailler dans des bureaux. Ce programme fonctionne. Le ministre du Développement des ressources humaines demande simplement aux Canadiens de mettre leurs idées en commun pour trouver des solutions qui feraient l'affaire dans leurs collectivités.

[*Français*]

Cela ne signifie pas que c'est le fédéral qui va tout gérer. Au contraire, l'expérience de la dernière décennie dévoile que les solutions devront de facto venir des communautés. Même s'il y a des changements à la main–d'oeuvre au niveau d'Ottawa ou au niveau de Québec, ce qui est important, c'est que les gens de Chicoutimi, de Rimouski, de Hamilton et de Shawinigan aient la chance de s'impliquer directement dans la formation. C'est ce que propose en effet le plan du ministre.

[*Traduction*]

Je sais que, dans ma collectivité, on fait déjà des efforts pour que le modèle de réintégration au travail du ministre fonctionne à l'échelle locale. Nous voulons savoir ce que pensent les Canadiens.

[*Français*]

Nous devons aussi rechercher une approche intégrée de la réforme sociale. Évidemment, on a besoin des provinces pour relever ensemble ce grand défi. On ne veut pas et on ne peut pas agir unilatéralement dans un domaine qui touche justement la vie de toutes les personnes.

[*Traduction*]

Nous demandons l'aide des provinces, car nous en avons besoin. D'ailleurs, le premier ministre et le ministre du Développement des ressources humaines ont reçu des signaux très positifs des provinces qui disent avoir également besoin d'une vraie réforme.

[*Français*]

La tâche est à la fois monumentale et impérieuse. Le gouvernement est déterminé à la bien mener mais il sait qu'il ne pourra y arriver sans le soutien de tous les Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

C'est pourquoi nous voulons connaître les idées des députés sur cette question. La tâche est monumentale et constitue un véritable défi, mais nous pouvons réussir. Cette réussite, ce n'est pas tant pour nous que nous la recherchons, car, grâce à nos antécédents et au soutien dont nous avons bénéficié, nous avons pu bien vivre dans un pays formidable. Or, il y a littéralement des milliers d'autres Canadiens qui nous demandent quand ils pourront avoir leur part eux aussi.

Ce plan et cette initiative du ministre Axworthy permettront d'ouvrir des portes aux Canadiens qui cherchent à entrer dans le XXI^{e} siècle.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, je remercie la ministre pour ses affirmations et pour avoir insisté sur la nécessité de créer des emplois et de redonner espoir aux Canadiens, notamment aux jeunes.

Permettez–moi d'insister comme elle sur la nécessité de créer des emplois pour relancer notre économie et de poser à la ministre une question qui fait ressortir toute la différence qu'il y a entre la parole et l'action.

• (1600)

Les études ont montré que s'il importe de former les Canadiens pour qu'ils puissent occuper les emplois éventuellement disponibles, une démarche sociale active de ce genre ne donnera que des chômeurs très compétents si l'on ne fait rien pour créer des emplois. Rien du côté du programme social ne permettra de créer des emplois pour ces gens–là.

Comme la ministre s'en souviendra, on a pu lire ceci dans le livre rouge: «Obnubilés par l'inflation, les conservateurs ont pris des mesures qui ont plongé le pays dans la récession, annulé la croissance pendant trois ans, fait baisser les revenus, fait exploser le chômage, fragilisé nos paiements internationaux, et laissé filer les déficits publics qui, tous pouvoirs confondus, ont atteint un sommet.» À l'instar d'autres membres du gouvernement, la ministre a demandé qu'on la juge en fonction du livre rouge.

La ministre n'ignore pas que son gouvernement a nommé au poste de gouverneur de la Banque du Canada un jumeau idéologique de John Crow, soit Gordon Thiessen. L'observation que j'ai citée visait M. Crow, je crois. L'affirmation publiée dans le livre rouge est exacte. La ministre conviendra avec moi que ce n 'est pas en nommant M. Thiessen qu'on va créer les emplois dont trois ou quatre millions de Canadiens ont besoin.

La ministre approuve–t–elle la position exposée dans le livre rouge ou la nomination de M. Thiessen?

Mme Copps: Madame la Présidente, tout d'abord, je remercie le député pour sa question. Au cours de la dernière législature, son parti et le mien ont pris part à des débats très vifs. Je suis contente de voir que le peuple canadien nous a élus en très grand nombre pour former le gouvernement, mais je sais que le député est reconnu comme étant la conscience sociale de son parti dans les dossiers du genre et j'espère qu'il continuera de jouer ce rôle.

Cela étant dit, j'aurais cru que le député serait heureux que le gouvernement du Canada ait accepté la démission de John Crow. Je suis un peu étonnée qu'il remette ça. Par ailleurs, je crois sincèrement que le gouvernement du Canada doit d'abord et avant tout rétablir la confiance dans l'économie.

Ni M. Thiessen ni M. Crow ne pourrait à lui seul régler les problèmes des Canadiens. Je crois qu'il nous faut des programmes de création d'emplois. C'est pourquoi la première chose que nous avons faite a été de mettre en oeuvre un programme d'infrastructures de six milliards de dollars.

Je pense aussi que les collègues du député qui viennent de la Saskatchewan pourraient nous aider dans le dossier de la technologie environnementale, et j'ai travaillé en étroite collaboration avec le ministre de l'Industrie sur ce dossier. Nous espérons aussi que les barrières interprovinciales à la circulation des travailleurs et au commerce, qui nuisent à la croissance économique, seront éliminées. Je sais que son collègue, le premier ministre de la Saskatchewan, voudra entendre le point de vue du député sur l'importance de l'élimination de ces barrières pour la croissance économique.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Madame la Présidente, je voudrais féliciter la vice–première ministre pour son exposé. En effet, elle nous a brossé un tableau très intéressant, en même temps que très alarmant et très perspicace de la situation qui prévaut au Canada sur le plan social. Ce qui m'inquiète par ailleurs, c'est au niveau des voies de solution, où c'est moins transparent, et c'est le moins qu'on puisse dire.

Je verrais trois voies de solution qui peuvent s'offrir et j'apprécierais beaucoup connaître l'opinion qu'elle en a. Il y aurait simplement à couper dans les programmes sociaux, comme certains le préconisent, c'est–à–dire d'attaquer ceux qui sont déjà en état de faiblesse.

Comme deuxième avenue, on peut augmenter les impôts et les taxes, et on sait qu'à ce moment–là, on attaque la classe moyenne, qui est déjà lourdement affectée. Ou encore, comme le suggère de façon très perspicace, très lucide et très courageuse, le député du comté de Davenport qui préconise toutes sortes de mesures qui s'adressent à la classe favorisée qui, elle, est très peu touchée, autant au Canada, que sur cette planète, par les mesures d'encouragement de l'accroissement des fonds du Trésor public, un peu partout. Ça prend beaucoup de courage au gouvernement pour toucher à ces gens–là. J'aimerais savoir dans un premier temps où loge la vice–première ministre à cet égard.

• (1605)

Dans un deuxième temps, j'aimererais savoir, et encore une fois je fais référence aux propos du député de Davenport, où elle loge face à deux grandes avenues qui nous sont proposées, où on dit que le problème se situe au niveau des dépenses du gouvernement, où on dit qu'il se situe au niveau des revenus du gouvernement. Est–ce que le gouvernement manque de revenus, ou est–ce qu'il dépense trop? On sait que depuis trois ans, il a démontré que tout a diminué, et les dépenses et les revenus.

Enfin, j'aimerais connaître son opinion quant à une façon de voir les choses chez certains analystes comme quoi la face cachée de la lune de cette immense opération de modernisation et de restructuration, à laquelle on a été invités à collaborer, c'est, dans le monde occidental, le fait qu'on va peut–être tenter de faire disparaître la classe moyenne pour faire en sorte que, comme dans les pays sous–développés, il y ait peu de riches puissants et beaucoup de pauvres. N'est–ce pas ce qui attend un peu le Canada et le Québec, par ricochet?

Mme Copps: C'est évident que si on continue sur la voie de la fiscalité qui a été entreprise par nos prédécesseurs, on arrive à une société où on a un groupe très riche, puis un groupe très pauvre et la classe moyenne qui n'existe plus. C'est pourquoi je pense qu'il est très important que l'initiative mise de l'avant par mon collègue réussisse. Il ne s'agit pas seulement de toucher à la fiscalité du gouvernement. Vous savez fort bien que si demain on réduisait le budget du gouvernement canadien de 6 p. 100, on n'arriverait pas à respecter nos obligations au point de vue des

dépenses, des paiements de transfert ou autres. Et je pense que le Bloc québécois est très conscient du fait qu'on veut donner une certaine certitude aux provinces en ce qui concerne leur fiscalité.

Donc, on reconnaît que ce n'est pas en réduisant les dépenses du gouvernement que l'on va régler le problème, ni en élargissant l'assiette fiscale. Ce qui va créer une confiance, c'est d'avoir de la formation qui prépare nos jeunes à intégrer le marché du travail, à payer des taxes, et par la suite, à faire s'épanouir l'économie. Je pense que là où on diverge d'opinions, et je prendrai pour exemple le beau comté de Bellechasse, où on peut admirer les belles oies de Montmagny, à ce moment–là, il y aurait des solutions très précises en ce qui concerne l'épanouissement du tourisme, solutions qui ne seraient pas nécessairement les mêmes que pour le comté de Lévis qui dépend beaucoup de la voie maritime.

Ce qui est important dans le processus, ce n'est pas seulement le partage des responsabilités entre le fédéral et les provinces, mais bien d'aller directement au peuple et de leur demander: Avez–vous des solutions à offrir qui vont fonctionner? Ça part de la base jusqu'au Parlement. Parfois, on se préoccupe trop des compétences aux niveaux fédéral et provincial; il y a trop de batailles bureaucratiques. Ce qui est important, c'est d'avoir des emplois et de la formation qui réponde aux besoins en emploi dans toutes les régions. Et c'est ce que recherche le ministre du Développement des ressources humaines.

[*Traduction*]

M. Jean H. Leroux (Shefford): Madame la Présidente, je félicite la vice–première ministre pour ses commentaires.

[*Français*]

J'aimerais également lui dire qu'il y a une chose qui m'agace un peu dans tout cela, c'est que le gouvernement fédéral semble vouloir s'ingérer dans des domaines de compétence provinciale. Je pense que si on regarde un peu l'histoire du Canada, on remarquera facilement et aisément que le gouvernement fédéral s'est continuellement ingéré dans les compétences provinciales, et je pense que ce n'est pas parce que la situation est alarmante...

Mme Copps: Madame la Présidente, on ne devrait absolument pas s'ingérer dans les domaines de compétence provinciale. Mais, il est bien évident, au fur et à mesure que je parcours les journaux et que je lis, par exemple, qu'il y a des produits toxiques dans le fleuve Saint–Laurent, qu'on est en droit de se demander d'où est–ce que ça vient? Ça vient des Grands lacs de l'Ontario, de chez moi. Alors toutes les actions ont une réaction par la suite. Par exemple, le domaine de l'environnement n'existait pas quand on a fait le fameux Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ce qu'il faut faire maintenant, ce que les gens attendent de nous, ce n'est pas de chiâler sur quelles et quelles personnes sont responsables de tel et tel domaine, mais de quelle façon nous pouvons respecter le mandat du peuple de s'occuper de formation et de création d'emplois. Je trouve et nous trouvons que c'est le domaine local qui est le mieux placé pour faire cela. Mais, évidemment, il faut avoir l'appui et l'harmonisation au niveau fédéral–provincial.

• (1610)

Mme Francine Lalonde (Mercier): Madame la Présidente, permettez–moi d'abord de remercier l'honorable ministre du Développement des ressources humaines pour la générosité de son discours. Je devrai, cependant, m'arrêter là. Celui–ci ne manifeste, depuis le tout début de nos travaux, aucune sensibilité à la condition particulière du Québec qui est un peuple, une nation distincte; un peuple et une nation qui ont particulièrement souffert des politiques fédérales. Le retard économique et la pauvreté du Québec ne peuvent être ramenés aux problèmes économiques et à la pauvreté qu'on retrouve partout au Canada, comme l'honorable ministre l'avait dit dans son discours. Le soutenir serait faire injure à l'Histoire, mais surtout refuser de voir l'évidence des faits. Des faits qui sont de mieux en mieux mesurés et comparés. Nombreux sont ceux qui refusent de les voir ces faits troublants, parce qu'ils forcent à exiger des explications, mais surtout parce qu'ils ont été dans le passé et sont aujourd'hui encore un puissant mobile d'action.

Comme si les statistiques se donnaient la main pour que la Chambre des communes, enfin, sache toute la vérité sur le retard relatif économique du Québec et l'étendue de sa pauvreté, nous avons devant nous les bilans annuels qui nous permettent d'établir des comparaisons et nous obligent à comprendre.

Quand la deuxième province en importance au Canada est au premier rang des familles à faible revenu, le ministre ne peut dire, comme il l'a fait, qu'il y a au Québec de la pauvreté comme partout ailleurs au Canada. D'ailleurs, ce championnat est récent, même si le Québec depuis toujours participe au concours. C'est la première fois depuis qu'elle dispute cette douteuse qualité au Nouveau–Brunswick ou à Terre–Neuve que Québec est bonne première. Pour avoir une bonne mesure de comparaison, disons qu'il y a autant de familles sous le seuil de faible revenu dans la région de Montréal qu'il y en a dans toutes les provinces Maritimes réunies.

Mais voyons–en un peu la signification. Quand Québec, avec un peu plus de 25 p. 100 de la population, regroupe sur son territoire 31 p. 100 des familles à faible revenu, cela signifie que tout le Canada, sans le Québec, tout le Canada réuni, avec 75 p. 100 de la population, ne regrouperait, de toute façon, que les deux tiers des familles à faible revenu. Le poids de la pauvreté québécoise pèse plus lourd sur le seul Québec que le poids de toute la pauvreté canadienne sur le Canada.

Nous savons tous que le chômage et la pauvreté sévissent presque partout au Canada. Des millions de Canadiens vivent sans espoir sinon dans le désespoir. Mais, si cette situation n'est pas unique au Québec, c'est néanmoins là, par son intensité et par le nombre de personnes touchées qu'elle est la plus criante.

Pourtant, pour chaque personne vivant sous le seuil de faible revenu, on peut penser que les conditions de vie sont sensiblement les mêmes, attendu le régime de protection sociale du Canada. Pour que ce soit vrai, il faudrait que la concentration de

la pauvreté n'ait pas de conséquences ni sur les personnes ni sur la région. Or, ce n'est pas vrai. La concentration de la pauvreté et du chômage multiplie les effets destructeurs sur les communautés qui la vivent.

• (1615)

Permettez–moi donc de rappeler que les données du recensement, tout chaud, montrent que de toutes les régions métropolitaines du Canada, Montréal arrive également bonne première pour la proportion des familles à faibles revenus. Ces chiffres valent pour toute la région de recensement, ce qui nous permet de dire que la concentration de la pauvreté sur le territoire de la ville de Montréal a de quoi inquiéter profondément.

La concentration en des lieux, communautés, villes et villages, provinces, a des conséquences importantes sur les besoins de ces communautés en services, sur leur capacité de les payer ou de les obtenir. Elle a des conséquences sur la capacité de rétention de leurs jeunes ou de leurs éléments les plus dynamiques et finalement sur leur évolution démographique.

Les régions du Québec se vident de façon accélérée parce qu'elles vivent un cercle vicieux de l'apprauvissement.

D'entrée de jeu, je veux que ma position soit limpide au niveau de la lutte à la pauvreté. Je vais, comme critique de l'opposition officielle et membre du Parlement, parler ici, sans relâche, pour ceux et celles qui n'y sont pas, mais dont le sort, l'avenir, l'espoir est suspendu aux travaux de cette Chambre et, finalement, au vote de la majorité.

Il est trop facile quand on a un revenu beaucoup plus élevé que celui de la moyenne des Québécois et Canadiens, quand on a la sécurité d'emploi, pour cinq ans au moins, si je pense aux députés d'en face et d'à côté, de comprendre facilement les contraintes budgétaires et d'oublier le monde ordinaire: celles et ceux qui travaillent au salaire minimum et un peu plus, celles et ceux qui voudraient bien travailler au salaire minimum et un peu plus et qui ne trouvent même pas, ou qui ne seraient pas capables d'élever leurs enfants avec si peu.

L'insécurité et l'incapacité de planifier, d'économiser font qu'une très grande partie des Québécois et Canadiens comptent sur le support collectif. Or, celui–ci est remis en cause par le gouvernement et tout enrobage, toute façon doucereuse de mettre cela devant les Canadiens trompe. Le gouvernement s'est fait élire en promettant des emplois, il n'avait pas dit que ce sont les chômeurs et chômeuses eux–même qui seraient tenus responsables de n'en pas avoir.

Parlons–en de la pauvreté et du chômage, pas en statistique, mais en condition de vie. Essayons de comprendre. Quand on parle de pauvreté et chômage, on désigne au moins deux situations : la première, un niveau de faible revenu, mais la deuxième doit être appelée pauvreté.

La première, la plus simple pour les législateurs, est celle où les personnes gagnent temporairement moins d'argent: elles ont perdu leur emploi, mais pensent en trouver un autre; elles sont étudiantes dans un secteur où l'emploi est disponible; elles sont malades ou elles viennent d'accoucher. Avoir temporairement moins de revenu ou pas du tout, voilà les problèmes que les gouvernements aiment solutionner. Le manque d'argent n'est pas la pauvreté, mais combiné à d'autres problèmes, il peut y mener. Il faut donc mettre tous les efforts pour empêcher les personnes de se retrouver dans cette épouvantable trappe.

La deuxième situation à laquelle doivent s'adresser les législateurs, celle qu'on pourrait appeler la «vraie pauvreté», c'est un épouvantable cercle vicieux vécu par des personnes dont la santé, l'éducation, le logement, les toxicomanies, les échecs répétés, la dépression, la solitude, les harcèlements, les obligations familiales ne font qu'amplifier et qu'aggraver le sentiment d'impuissance et d'échec.

Dans ces cas, et ils sont de plus en plus nombreux, le manque d'argent devient chronique et la vie devient pire qu'une prison. Pire qu'une prison parce que beaucoup de prisonniers ont l'espoir de sortir. Ils ont des moyens de s'instruire, de s'occuper, ils ont, curieusement, la sécurité.

Cette pauvreté est pire que la prison parce que le monde extérieur est là, derrière la porte qui s'ouvre, mais avec tout ses attraits, il est hors de portée. Sauf, peut–être le soir du chèque, mais il faudra payer cher tout le mois l'oubli d'un soir. Oui, il y a des centaines de milliers de Québécois et Québécoises et de Canadiens et Canadiennes qui vivent cet affreux sentiment d'impuissance et d'échec.

• (1620)

Ils acceptent et intériorisent souvent le jugement qu'ils savent porté contre eux et se murent dans l'isolement et le silence. Ces personnes ont besoin d'aide, pas qu'on fasse peser sur elles la menace de leur retirer la maigre pitance qui est leur seule sécurité.

Pour nous de l'opposition officielle, défendre les acquis sociaux ne signifie pas s'opposer pour s'opposer à toute modification ou même à toute transformation des programmes existants, mais c'est défendre en ces temps de crise et de lutte au déficit, avec une énergie sans cesse renouvelée, nos mécanismes de solidarité sociale. C'est défendre l'équité, c'est aussi vouloir renforcer la cohésion sociale. Défendre les acquis sociaux, c'est refuser la dualisation, refuser qu'il y ait des centaines de milliers de Québécois et de Québécoises et des millions de Canadiens et Canadiennes abandonnés à leur sort avec une pitance tout juste bonne à assurer leur survivance.

C'est cela défendre les acquis sociaux, mais pour bien le faire, il faut avec acharnement exiger du gouvernement une politique économique destinée à relancer l'emploi sans lequel tout programme social, toute nouvelle formation acquise, aussi efficaces soient–ils, ne constituent que des cataplasmes et même pire, peuvent plonger les gens dans un désespoir encore plus grand puisque, après la formation, sans emploi, les efforts s'avèrent inutiles.

Depuis plus de vingt ans, le Québec réclame la gestion de tous les programmes sociaux et de sécurité du revenu pour assurer sur le terrain leur plus grande efficacité. Les raisons invoquées aujourd'hui par le ministre pour justifier sa réforme existent depuis belle lurette, et même les libéraux qui, aujourd'hui, n'ont rien de plus pressé à faire que de s'attaquer à la restructuration du système de sécurité sociale du Canada, étaient les mêmes qui

refusaient au Québec la pleine gestion des points d'impôts que Jean Lesage avait négociée dans le temps où les libéraux négociaient encore, c'est–à–dire avant l'arrivée de l'ex–premier ministre Trudeau.

Un système de sécurité sociale, aussi performant soit–il, ne peut à lui seul redonner espoir et dignité aux Québécois, aux Canadiens. Ce qu'il nous faut avant tout, c'est une véritable politique de l'emploi.

Depuis 1990, le taux d'emploi—et j'ai constaté que les services de recherche à Ottawa ne font pas souvent référence à ces taux d'emploi, mais nous nous chargerons d'y revenir régulièrement si le rapport en est fait entre l'emploi et la population—donc, depuis 1990, le taux d'emploi pour tout le Canada est en baisse. En effet, la population canadienne en âge de travailler s'accroît plus rapidement que le nombre d'emplois.

Pourquoi la réforme du système de sécurité sociale est–elle soudain si urgente? Pourquoi le ministre du Développement des ressources humaines ne s'acharne–t–il pas? Pourquoi lui qui est responsable devant le Québec et le Canada de l'emploi, des ressources humaines, ne s'acharne–t–il pas à mettre de l'avant une véritable politique d'emploi seule capable de donner l'espoir aux jeunes et aux gens qui n'en ont plus guère.

Parmi tous les témoignages qu'il a lus, il a sûrement dû retenir celui de l'ancien sous–ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Arthur Kroeger, qui a blâmé sévèrement les gouvernements canadiens. Ses propos sont rapportés par le *Globe and Mail* de la semaine dernière. Ce n'est pas une citation, c'est la citation du *Globe and Mail.*

[*Traduction*]

Il a dit: «Le Canada n'a jamais eu de véritable stratégie d'emploi, même si le chômage, surtout le chômage à long terme, ne cesse d'augmenter depuis les années 1950 et même si le marché du travail se polarise avec, d'un côté, les emplois hautement qualifiés et bien rémunérés et, de l'autre côté, les emplois mal rémunérés ne nécessitant pas beaucoup d'instruction.»

[*Français*]

Et plus loin, dans ses mots à lui, il ajoutait:

[*Traduction*]

«Nous assistons à l'émergence d'une sous–classe de Canadiens».

• (1625)

[*Français*]

Dans un autre article, qui a été repris d'ailleurs dans le *Quorum*, un autre spécialiste, M. Lars Osberg, disait à l'honorable ministre des Ressources humaines que la réforme des programmes sociaux n'est pas ce qui allait créer des emplois; elle doit l'accompagner. Mais il insistait sur la nécessité d'une politique d'emploi.

Si le ministre est préoccupé par l'emploi, pourquoi a–t–il augmenté les cotisations à l'assurance–chômage au 1er janvier, au lieu de les geler maintenant, alors que la reprise est si faible, et de les augmenter quand elle aura repris la vigueur que les économiste lui promettent? Tous conviennent que ces hausses à répétition nuisent à l'emploi, que c'est une véritable taxe à l'emploi.

La réponse est simple, c'est que le gouvernement libéral n'a qu'une idée en tête, malgré la générosité de ses propos, soit de réduire le déficit. Non, plutôt, je me corrige. Il a deux idées en tête: réduire le déficit et mettre en place—et je cite le discours de M. Axworthy, à la page 7—«un système typiquement canadien, qui donne aux Canadiens le sentiment de leur identité».

Ce n'est donc pas surprenant que le Québec, aujourd'hui avec la formation professionnelle, comme hier avec les allocations familiales et demain avec l'aide sociale, se bute au mur de l'arrogance et de la volonté centralisatrice. Ce qui compte, ce n'est pas de trouver des solutions efficaces pour les personnes, mais «un système typiquement canadien, qui donne aux Canadiens le sentiment de leur identité». Les Québécois n'ont pas besoin qu'on leur donne des programmes «pour» leur identité, c'est l'évidence de l'existence de cette identité que le gouvernement central a toujours voulu réprimer, et particulièrement les libéraux tout au long de leur histoire.

Parlons de l'incroyable refus du gouvernement central de donner au Québec le contrôle de la formation professionnelle. J'entendais l'honorable vice–première ministre nous parler des grandeurs de la formation professionnelle. Nous en sommes convaincus, tout le Québec est convaincu et nous attendons et nous devrons attendre deux ans. Par le plus imprévu des détours, celui d'une réforme en profondeur des programmes sociaux et de formation, on refuse au Québec les moyens de s'attaquer, sérieusement et maintenant, à une partie des énormes problèmes qui sont les siens. Pourtant, où qu'on regarde dans le programme des libéraux, rien dans ce que fait le Québec aujourd'hui ne va à l'encontre de ce qu'ils préconisent dans le livre rouge, sauf une chose: c'est le Québec qui veut avoir le contrôle, parce qu'il sait le gaspillage de ressources, d'énergie et la frustration des espoirs qu'entraîne la situation de fouillis actuel. Le Québec ne peut se payer cette attente. La semaine dernière, face au refus d'Ottawa, syndicats, gens d'affaires, gouvernement provincial ont eu les mots les plus durs face à l'incroyable ineptie du gouvernement qui cherche «le système typiquement canadien».

Faut–il le rappeler, ou peut–être le dire pour la première fois, une politique d'emploi est urgente, au Québec plus qu'ailleurs, parce que c'est au Québec que le rapport emploi–population témoigne d'une activité, d'une densité de l'entreprise largement insuffisante.

Pour bien comprendre la différence entre le Québec et l'Ontario, établissons que si le Québec et l'Ontario avaient le même taux d'emploi, il y aurait au Québec des centaines de milliers d'emplois de plus, aujourd'hui.

Ce n'est sans doute pas un hasard qu'au Québec, depuis plusieurs années, les syndicats, les entreprises, les organismes sociaux et les gouvernements travaillent de concert à améliorer la situation, s'attaquent ensemble à des problèmes graves. C'est à eux qu'est confiée la gestion de la formation professionnelle dans la Société québécoise de développement de la main–d'oeuvre, à laquelle le gouvernement refuse de remettre le contrôle de la formation.

Ensemble, et ce n'était pas évident au départ, ils ont fait un long apprentissage, acquis l'expertise essentielle, et ce n'est pas fini. La seule explication du refus du ministre se retrouve dans son discours. Il recherche «un système typiquement canadien, qui donne aux Canadiens le sentiment de leur identité».

Pour les Québécoises et Québécois, ce report de deux ans d'un instrument minimal essentiel comme la formation professionnelle est une injure. Quelle confiance peuvent–ils avoir dans les objectifs poursuivis par la réforme du système de sécurité?

Le ministre du Développement des ressources humaines veut mettre en place une réforme qui s'applique de façon complète. Il veut que les propositions et que les solutions que nous avons soient des solutions à la canadienne. Il veut mettre en place un système de sécurité sociale qui donne aux Canadiens le sentiment de leur identité. Si le ministre du Développement des ressources humaines s'obstine à ne pas voir qu'il existe au Québec un peuple ayant sa propre identité qui commande donc des solutions québécoises; s'il persiste à vouloir s'immiscer dans des champs de responsabilités provinciales, telles l'éducation et la formation; s'il maintient son refus de transférer rapidement au gouvernement du Québec la pleine maîtrise des responsabilités liées au développement de la main–d'oeuvre, alors là, le ministre devra s'attendre à vive opposition de notre part.

• (1630)

En fait, le ministre des Ressources humaines est en train de faire la démonstration que le Québec a raison de revendiquer depuis de nombreuses années la gestion de l'ensemble de la sécurité du revenu. C'est ce que veut le ministre, pour des raisons d'efficacité, les mêmes qui animent les positions québécoises. La différence c'est qu'au Québec, on veut une gestion québécoise et au Canada on veut un système typiquement canadien.

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos de l'honorable députée et il y a certainement là–dedans des observations assez valables au sujet de la structure de la famille ainsi que de la situation assez pitoyable, qu'on peut y trouver.

Je veux surtout parler du comté de Mont–Royal, où il y a un taux de 60 p. 100 de sans–emploi, des jeunes de la communauté noire, entre 15 et 24 ans. Je dois vous dire qu'à mon avis, notre formation politique, ce côté de l'aile parlementaire et ce gouvernement veulent écouter tout le monde, que ce soit de la ville de Mont–Royal, du comté de Mont–Royal, du centre de la ville de Québec, du Bas–du–Fleuve, de Terre–Neuve ou de la Colombie–Britannique. Notre intérêt porte sur la possibilité d'améliorer le sort des familles, des jeunes, des personnes d'âge moyen, c'est–à–dire les personnes âgées d'à peu près 45 ans et plus, quel que soit l'endroit où elles vivent au Canada. Notre intérêt ne porte pas seulement sur le Québec, mais sur l'ensemble du Canada.

Vous avez revendiqué le fait, premièrement, que nous n'avions pas une seule idée. Cela n'est pas vrai et vous le savez. Vous avez ajouté qu'on n'a pas commencé à travailler pour créer de l'emploi, et cela aussi est faux. On est en train de mettre sur pied toute une politique d'infrastructures que la députée connaît très bien.

Il y a de bonnes choses dans l'exposé de la députée, mais le contexte était biaisé de façon néfaste pour la population du Canada, de même que pour la population du Québec, parce que pour les gens, l'importance de la question n'est pas de savoir où ils vivent, au Québec ou au Canada, mais le fait que la pauvreté n'a pas sa place au pays.

Si la députée a de si bonnes idées, et si elle maîtrise si bien toutes ces responsabilités au niveau provincial, j'espère, madame la Présidente, qu'elle participera à fond de train, avec son coeur, dans les projets qu'on mettra de l'avant pour s'assurer que cela améliorera le sort de tous les Canadiens et Canadiennes, les jeunes et enfin tout le monde.

Je trouve qu'il y a un manque d'ouverture d'esprit quand la députée dit qu'on n'avait pas une seule idée en tête alors qu'elle sait qu'en ce qui a trait à l'assurance–chômage—et elle le sait fort bien—qu'on a une loi qui décide de combien il faut augmenter le taux des prestations d'assurance–chômage. Elle a ignoré le fait qu'on a pris, d'une autre façon, un montant d'argent, afin de ne pas hausser le taux de l'assurance–chômage.

J'espère que la députée participera d'une façon plus positive, même si elle a noté des points véridiques dans une bonne partie de son texte.

• (1635)

M. Langlois: Madame la Présidente, je n'ai pas voulu intervenir pendant le discours de l'honorable députée de Mont–Royal. C'est simplement pour rappeler, comme le Président en titre le faisait, que les députés doivent essayer de s'adresser à la Présidence et non directement aux députés d'en face.

La présidente suppléante (Mme Maheu): C'est à la Présidente qu'il appartient de décider, et je regrette, je ne l'ai pas entendu.

Pour répondre à madame la ministre, l'honorable députée de Mercier.

Mme Lalonde: Madame la Présidente, j'ai repris l'ensemble des points de l'honorable députée de. . .

Des voix: De Mont–Royal.

Mme Lalonde: Bien oui! Comment l'aurais–je oubliée, elle que j'étais déja allée voir.

Bien sûr, le gouvernement veut écouter tout le monde. Si nous parlons de la proposition—et vous devez en parler—, il se donne deux mois de processus de commission parlementaire pour écouter tout le Canada sur une réforme en profondeur, sur la modernisation et la restructuration de l'ensemble du système de sécurité du revenu, et il annonce qu'il va déposer une politique le 1er avril.

C'est ce que j'ai entendu ce matin. C'est bien peu pour écouter tout le monde. J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de participer à des commissions parlementaires sur des sujets beaucoup moins vastes. Si le gouvernement a son projet, il devrait le sortir.

Par ailleurs, le gouvernement a été élu pour gouverner. Cette démonstration de sollicitude me touche. Mais en même temps, quand on accepte et quand on est prêt à avoir le pouvoir, on a des idées, on ne fait pas que répéter leurs problèmes aux gens. Je n'ai pas dit, cependant, que vous n'aviez pas eu aucune idée. J'ai dû mal m'exprimer. Cependant, sur la politique d'infrastructures, personne ne pourra soutenir dans ce pays que cela tient lieu de stratégie d'emploi. C'est une politique à court terme qui va créer au mieux 65 000 emplois temporaires. C'est mieux que rien, mais ce n'est pas cela qu'on appelle une stratégie d'emploi quand les besoins sont ce qu'ils sont en ce moment.

Vous avez dit que ma façon de m'exprimer était néfaste. Je le regrette vivement parce que ce que j'ai essayé d'expliquer ici, devant les honorables députés d'en face et d'à côté, c'est l'urgence de la situation au Québec. Cette urgence qu'il. . .

Mme Finestone: Partout au Canada!

Mme Lalonde: Il y a urgence au Canada, mais permettez-moi de le dire, parce que le ministre du Développement des ressources humaines m'a renvoyée à dire qu'il y a de la pauvreté partout. Quand il y a une telle concentration, il y a une urgence. Et cette urgence explique l'impatience de nombreux Québécois et Québécoises qui ont entendu. . .

Mme Finestone: Et de Canadiens!

Mme Lalonde: Madame la Présidente, j'ai écouté l'honorable députée avec respect. Cette impatience qui fait que face à de nouvelles promesses qui se doublent du refus de convenir tout de suite de transférer le contrôle de la formation de la main-d'oeuvre au Québec ne fait que nous remplir de doutes.

J'ajouterais que nombreuses ont été les personnes de toutes origines, de groupes, qui ont dit que le fait d'avoir augmenté les cotisations à l'assurance-chômage allait être réfaste pour l'emploi.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Madame la Présidente, je voudrais poser une question à la députée.

Je dois dire à la députée que j'ai lu son premier discours le week-end dernier pendant que je me rendais en autocar à Belleville, en Ontario. J'ai apporté à la Chambre aujourd'hui ce discours qu'elle a prononcé le 20 janvier parce que j'ai été frappé par l'avant-dernier paragraphe, où elle disait ceci:

> Monsieur le Président, assurez le ministre du Développement des ressources humaines qu'il pourra compter sur mon appui indéfectible à chaque fois qu'il voudra aider les personnes dans le besoin mais que je m'efforcerai d'être une parlementaire au moins aussi féroce qu'il l'a été dans l'opposition, à chaque fois qu'il dérogera de cette ligne de conduite.

J'ai trouvé que c'était là une déclaration des plus constructives et positives.

• (1640)

Plus tôt dans son discours, la députée avait parlé des chevauchements, des dédoublements et de l'incapacité subséquente de prendre les bonnes décisions au bon moment pour maximiser les efforts sociaux. C'était, à mon avis, un grand discours.

Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est pourquoi la députée ne voit pas, lorsque le ministre du Développement des ressources humaines parle aujourd'hui des mêmes choses dont elle parlait dans son premier discours, que l'élimination de certains chevauchements, de certains dédoublements et d'une partie du gaspillage de la bureaucratie institutionnalisée nous permettrait d'avoir davantage de ressources pour redonner des emplois aux Canadiens. Ne voit-elle pas le débat de ce point de vue?

Je n'ai pas entendu le ministre parler de réductions aujourd'hui. Le seul déficit dont je l'ai entendu parler aujourd'hui, c'est le déficit humain. À mon avis, c'était là le sens de son discours. Je me demande si la députée ne pourrait pas essayer de voir cela comme une approche possible pour le ministre.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, mais la période de questions et commentaires est maintenant expirée.

[*Traduction*]

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les sujets qui seront abordés ce soir au moment de l'ajournement: le député de Bellechasse, le revenu national; le député de Thunder Bay—Nipigon, le transport du grain; le député de Québec-Est, l'agriculture; le député de Saskatoon—Clark's Crossing, la création d'emplois.

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)): Madame la Présidente, je suis très heureuse de participer à ce débat très important pour les Canadiens et pour les députés. J'espère sincèrement qu'en tant que députés et Canadiens de toutes les régions et de tous horizons, nous allons entreprendre un examen de notre système de sécurité sociale qui servira les intérêts bien compris de tous les Canadiens. Cette réforme constituera la première étape d'une entreprise ayant pour but de voir à ce que ces programmes répondent mieux aux besoins sociaux et économiques des Canadiens à l'aube du XXI^{e} siècle.

J'assure de mon soutien le ministre du Développement des ressources humaines qui a le courage et le zèle nécessaires pour s'attaquer à une entreprise aussi complexe et importante que cet examen. Les résultats de cette réforme auront des répercussions sur la vie de chaque Canadien durant de nombreuses années.

Voilà pourquoi le ministre prend des mesures pour veiller à ce que tous les Canadiens puissent se faire entendre, à ce qu'ils ne souffrent pas de cette initiative, mais à ce qu'ils en bénéficient au contraire. Le ministre a dit qu'il nous demandait à chacun d'entre

nous à la Chambre de participer à cet examen afin que le gouvernement soit mieux en mesure de servir la population grâce à un système ouvert et transparent.

Il nous a demandé également de prendre la peine de discuter avec nos électeurs, de solliciter leur opinion et leur avis. Il invite également les Canadiens à soumettre leurs idées et à suggérer des solutions, et l'échéancier établi ne se limite pas à deux mois seulement, comme la députée de Mercier semble le laisser entendre. L'échéancier est beaucoup plus long.

Si les députés se soucient réellement des Canadiens, ils mettront ensemble l'épaule à la roue et mettront leur information en commun. Ils réagiront favorablement à ce nouveau et merveilleux souci de transparence que nous présentons comme une option pour les Canadiens et ils feront part de leurs suggestions et de leurs idées au comité parlementaire sous les diverses formes que déterminera le comité.

Cette réforme de notre système de sécurité sociale revêt une grande importance pour moi et pour toutes les Canadiennes. Les femmes doivent participer à ce processus, et je m'engage à faire tout en mon pouvoir pour veiller à ce qu'elles en aient la possibilité.

• (1645)

J'espère bien que les Canadiennes profiteront de l'occasion pour nous faire savoir quel genre de système de sécurité sociale leur plairait, quels programmes il leur paraît important de conserver, et en quoi se trouvera assuré leur sentiment de bien–être. Elles pourront ainsi contribuer au progrès du pays et à leur propre progrès dans la voie de l'égalité.

Comme le ministre l'a fait remarquer, près de la moitié des Canadiens n'ont plus de sentiment de sécurité à l'égard de leur vie, et c'est dramatique. Beaucoup craignent de perdre leur emploi à la suite de la fermeture ou de la restructuration de l'entreprise pour laquelle ils travaillent. S'ils avaient à chercher un autre emploi, ils craignent de ne pas avoir la possibilité, la formation ou l'instruction nécessaires pour en trouver un. S'ils ont plus de 50 ans, ils sont terrifiés à la pensée de ne plus jamais trouver un autre emploi peut–être.

Il importe certes de tenir compte des préoccupations exprimées, mais il faut aussi reconnaître les modifications spectaculaires subies par la structure familiale. Le nombre de familles monoparentales a augmenté. La famille traditionnelle, qui comptait autrefois deux parents et deux enfants dans une jolie petite maison, n'est plus ce qu'elle était.

La main–d'oeuvre aussi a changé, tout comme le marché du travail. Trop de changements surviennent en même temps, et bien des gens semblent avoir perdu espoir et se demandent où va le monde. La mondialisation de l'économie, ce changement vers une économie fondée sur la connaissance, la restructuration des grandes entreprises et la croissance des petites, voilà autant d'éléments qui font partie intégrante de la nouvelle réalité à laquelle les Canadiens doivent faire face. Or, comme je l'ai dit, bon nombre craignent ces changements.

Ceux–ci sont très diversifiés et ont une vaste portée. Il ne faut pas les considérer dans la même optique que les résultats financiers d'une entreprise. Comme je l'ai dit, il n'y a pas que les résultats financiers qui comptent, il y a aussi la qualité de vie des Canadiens.

Il faut évaluer les répercussions sociales des questions à l'étude. Il faut adapter nos priorités et réorienter nos ressources qui se font rares. Les Canadiens et les Canadiennes sont des gens fiers, travailleurs et dévoués. Il veulent contribuer à l'édification de notre société, pas dépendre de celle–ci.

Recevoir des chèques d'assurance–chômage ou dépendre de l'aide sociale n'est satisfaisant pour personne. Ce n'est pas ce à quoi nous aspirons pour nous, notre famille ou nos enfants. Nous voulons travailler, subvenir aux besoins de nos proches, économiser un peu pour nous permettre de petits plaisirs et en prévision de nos vieux jours.

Ce n'est pas un rêve. C'est là la façon de vivre des Canadiens. C'est ce qui a fait la richesse du Canada et qui rend notre pays aussi attrayant pour les Canadiens de souche et ceux qui ont décider de se joindre à nous au fil des ans. Nous devons maintenant prendre des mesures pour pouvoir continuer de bénéficier pendant longtemps encore des programmes sociaux qui ont contribué à nous garantir un niveau de vie aussi enviable au cours des dernières décennies.

[*Français*]

Il ne fait aucun doute que la dernière décennie a été beaucoup plus avantageuse pour les riches que pour la population en général. Notre pouvoir d'achat individuel a chuté et la classe moyenne est coincée entre les hausses de taxes et le chômage galopant, et a été dûrement touchée.

Les banques alimentaires qui représentaient l'exception et n'existaient que dans les grandes villes il y a dix ou quinze ans font maintenant partie de notre paysage familier, et ça c'est triste.

Je crois que le phénomène sociologique le plus important et le plus révoltant qui s'est développé au Canada ces dernières années, c'est le visage de la pauvreté. De plus en plus, la pauvreté prend le visage d'une femme. Et comme si ce n'était pas assez difficile à accepter, la pauvreté prend souvent le visage d'une femme portant un enfant dans ses bras, ou d'une femme âgée. Voilà le portrait de la pauvreté ici au Canada.

Quand je parle des femmes, je pense à toutes les femmes, de toute race et de tout âge, mais au moins je dois admettre que nos femmes immigrantes, nos femmes autochtones et nos femmes ayant un handicap sont dans une situation encore plus difficile, car elles doivent affronter un facteur de plus de discrimination et de pauvreté.

• (1650)

Dans un pays aussi riche et aussi privilégié que le Canada, nous ne pouvons accepter cette détérioration de notre tissu social, et encore moins laisser ces enfants qui ont faim et ces femmes qui sont désespérées au bon vouloir des forces du marché. Nous ne pouvons pas ignorer que le chômage et la pauvreté contribuent à engendrer des maux aussi pernicieux que la violence envers les femmes et les enfants ou la formation de gangs de

jeunes, qui débouchent tout naturellement sur la violence et la criminalité. Nous ne pouvons pas oublier que le racisme, l'intolérance et la discrimination sont des parasites dévastateurs que nous voudrions éliminer de notre société, mais qui continuent à faire beaucoup plus de ravages que nous voulons l'admettre.

Je me sens très émue quand je pense à cette situation à laquelle il faut faire face, et je crois que notre ministre a été très brave d'entreprendre des changements globaux, en écoutant la société, et ce, afin d'améliorer le sort qui prévaut à ce moment–ci.

[*Traduction*]

Il me semble qu'un des plus importants facteurs à considérer dans cette révision de notre programme de sécurité sociale est la condition féminine. Si je le dis, c'est que les femmes représentent la majorité de la population et qu'elles font une immense contribution à notre société et à notre économie. Cependant, elles sont souvent désavantagées sur le plan économique à cause des responsabilités disproportionnées qu'elles doivent assumer au foyer et auprès de leur famille. En outre, les femmes ont des besoins et des soucis particuliers qui sont souvent négligés, oubliés. Notre rôle a subi de profondes mutations depuis la mise en place de notre régime de sécurité sociale. Les femmes ont arraché de haute lutte le droit à de nombreuses possibilités d'épanouissement personnel: faire des études, mener une carrière, faire du bénévolat, prendre soin de leurs enfants et de leurs parents. Elles doivent continuer d'attacher une grande valeur à ce droit de choisir et de le protéger.

C'est du travail non rémunéré que nous faisons, et c'est un apport très significatif à la richesse collective de notre pays.

Je me préoccupe des femmes, madame la Présidente, parce que notre nouveau régime de sécurité sociale doit tenir compte des réalités économiques et sociales des femmes d'aujourd'hui et de leurs aspirations pour l'avenir.

Enfin, je me soucie des femmes parce que c'est en grande partie entre leurs mains que repose l'avenir de nos enfants, autant dire l'avenir du Canada.

Madame la Présidente, la triste réalité de la situation pénible des femmes est dévoilée par de froides données statistiques fort simples. Aujourd'hui, les femmes de tous les âges, de toutes les cultures et de tous les milieux représentent 45 p. 100 de la population active. D'ici à l'an 2000, elles devraient représenter près des deux tiers des nouveaux venus sur le marché du travail.

Même si la participation féminine sur le marché du travail atteint un niveau sans précédent, la plupart des femmes ont des emplois très humbles et mal rémunérés. Près du tiers sont encore confinées aux postes de commis et, en moyenne, les Canadiennes qui travaillent à temps plein ne gagnent que 72 p. 100 du salaire des hommes.

En 1950, environ 5,4 millions de personnes ayant des revenus touchaient un montant total inférieur à 10 000 $. Là–dessus, 36 p. 100 étaient des hommes et 64 p. 100 des femmes. Je veux dire ceux qui touchaient 10 000 $.

À l'autre extrémité de l'échelle, parmi ceux qui gagnaient 40 000 $ et plus, 78 p. 100 étaient des hommes et 22 p. 100 des femmes. Est–ce bien équitable?

Les interruptions sont plus nombreuses dans la carrière des femmes, surtout les femmes en âge d'avoir des enfants. Trop souvent, les pères n'assument pas toute leur part de la responsabilité financière à l'égard de l'éducation des enfants.

En 1991, 82 p. 100 des familles monoparentales étaient dirigées par une femme. Elles représentaient près des deux tiers des 900 000 familles vivant dans la pauvreté. Ces statistiques–là donnent froid dans le dos.

• (1655)

Les enfants qui vivent avec une mère célibataire courent cinq fois plus le risque de vivre dans la pauvreté que ceux qui vivent avec leurs père et mère. Dans leur vaste majorité, les femmes ont peu d'argent à verser dans un REER ou un régime de retraite. Seulement 48 p. 100 des travailleuses âgées entre 45 et 64 ans s'attendent à toucher des prestations de pension de leur entreprise à leur retraite. Ainsi, vers la fin de leur vie professionnelle, seulement une faible proportion de femmes disposeront de revenus suffisants pour leur retraite. Les autres devront s'en remettre aux programmes de l'État. Il arrive trop souvent que toute une vie de durs labeurs et de sacrifices n'ait pour récompense que la pauvreté et les privations.

Si nous ne réparons pas notre système de sécurité sociale, nous serons condamnés à payer un prix terrible pour notre indifférence. Je le dis à mes collègues, la pauvreté des femmes n'est pas uniquement un problème qui ne concerne que les femmes, c'est un problème que tous les Canadiens ont intérêt à régler.

Au moment où nous entreprenons l'examen de notre régime de sécurité sociale, il est temps de reconnaître l'étendue de la pauvreté chez les femmes au Canada et d'examiner pleinement le coût fondamental de l'inégalité des femmes.

Tout plan visant à lutter contre la pauvreté chez les femmes doit s'inscrire dans le cadre des efforts globaux de promotion de l'égalité de la femme dans tous les aspects de la vie. Cela sous–entend des efforts coopératifs dans de multiples domaines de la part de Canadiens de toutes les conditions sociales.

Pour remédier à la situation, nous devons relever la valeur du travail traditionnellement confié aux femmes. Nous devons offrir aux femmes la possibilité de diversifier leurs compétences professionnelles et de rechercher l'avancement. Les femmes doivent avoir la possibilité de rivaliser avec les hommes pour l'obtention des emplois mieux payés qui comportent plus de responsabilités et de défis parce que, dans bien des cas, elles ont les qualités requises, elles sont prêtes et elles sont compétentes.

L'amélioration des moyens de formation et d'éducation mis à la disposition des femmes est essentielle à la réalisation de cet objectif et se situe au coeur même de pratiques saines en matière d'emploi. Il faut se pencher sur des questions comme la formation pour des postes non traditionnels, l'encouragement des filles à poursuivre leurs études en mathématiques et en sciences,

le soutien pour les devoirs et la transition foyer–école et des ressources financières accrues pour les deux sexes.

Je dirais que la situation économique des femmes est telle que nous voulons lui porter une attention particulière et y remédier au cours de cet examen. C'est vrai pour toutes les femmes, mais plus particulièrement, je le répète, pour les immigrantes qui ont des besoins spéciaux, comme des cours de langue et la reconnaissance de leurs compétences. Elles ont également besoin d'être guidées pour pouvoir accéder à tous les services à leur disposition.

Je vais travailler avec mes homologues des provinces et des territoires ainsi que le ministre pour accroître l'accès des femmes à l'éducation, à la formation et au perfectionnement afin qu'elles puissent rivaliser sur un pied d'égalité avec les hommes sur le marché de l'emploi d'aujourd'hui et de demain. Je vais travailler avec mes homologues et le ministre pour veiller à ce que les immigrantes aient un même accès que les autres aux services de l'État ainsi qu'aux cours de langue et de formation.

[*Français*]

Enfin, nous devons penser aux jeunes. On ne dira jamais assez à quel point la jeunesse est importante pour un pays comme le Canada. C'est sur elle et en elle que repose toute notre priorité, tous nos espoirs et toutes nos ambitions pour l'avenir. Je dois admettre qu'il y a peu de choses qui me sont plus pénibles que de voir des jeunes qui sont victimes de violence, de discrimination et de pauvreté.

[*Traduction*]

Comme le ministre l'a si bien dit, il y a un déficit sur le plan des ressources humaines dans notre pays. Si nous parvenons à régler ce problème et à redonner du travail à tous les Canadiens, il sera beaucoup plus facile de régler la question du déficit financier. J'estime qu'il y a un lien très étroit entre ces deux éléments.

Vendredi dernier, j'ai dit à la Chambre que, dorénavant, le mot d'ordre du gouvernement serait l'action. J'ai également dit que les gouvernements devaient composer avec les changements qui surviennent, mais qu'ils devaient le faire en partenariat avec les Canadiens. Nous voyons aujourd'hui l'application parfaite de ces deux principes.

Nous prenons, en effet, des mesures pour revoir des programmes qui, dans certains cas, remontent à 1942. Nous avons refusé d'opter pour la solution facile d'apporter des modifications ici, des ajouts là, des rajustements ou des coupures.

• (1700)

Je conseille à tous ceux et celles que cette question intéresse de lire le discours du ministre pour avoir une meilleure idée des mesures qu'il a l'intention de prendre dans différents secteurs importants pour chacun de nous.

J'ajoute qu'au lieu d'opter pour la solution facile, nous avons décidé de revoir entièrement notre système de sécurité sociale, après avoir fait les consultations nécessaires. Un changement aussi important ne se fait pas en deux temps trois mouvements. Le ministre a présenté un plan de consultations réfléchi et très complet qui permettra à des groupes, dont des groupes de femmes, de se réunir, de consulter les gens à la base et de faire connaître leurs opinions.

Pour faire avancer la chose, il existe déjà le processus parlementaire, le processus du comité permanent et les audiences que vont tenir les députés dans leur circonscription.

Nous devons vraiment faire quelque chose maintenant et le faire avec l'entière participation et l'entière collaboration de tous les Canadiens. Pour cela, nous devons veiller à ce que les organisations qui représentent les femmes, toutes les femmes, dont les femmes immigrantes et les femmes faisant partie des minorités non visibles qui ont très souvent des ressources limitées et des mandats très vastes, aient assez de temps et d'appui pour consulter les gens à la base et nous faire part de leurs opinions.

Le fait de savoir que le gouvernement et la Chambre examineront bientôt, en partenariat avec tous les Canadiens, cette question importante et complexe qui pose un problème dans notre pays devrait rassurer même les plus sceptiques d'entre nous et redonner à tous l'espoir d'un avenir meilleur. Si nous avons été élus à la Chambre, c'est pour régler les problèmes.

[*Français*]

Il faut tenir compte des préoccupations de tout le monde, quel que soit l'endroit où ils vivent.

[*Traduction*]

Les Canadiens ont porté le Parti libéral au pouvoir justement pour qu'il fasse cela, et c'est précisément ce que nous allons faire pour régler les problèmes des habitants de Terre–Neuve, du Manitoba, de la Saskatchewan, du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta ou des autres provinces. Nous sommes vivement préoccupés par les problèmes qui existent dans les Territoires du Nord–Ouest et par la situation des autochtones. Nous avons une vision globale de la société. Le gouvernement entend nous permettre d'apporter ce changement non pas en nous imposant des dogmes ou des règles, mais par la consultation et la transparence, en gardant les oreilles et le coeur ouverts, pour que nous puissions faire les changements que désirent les Canadiens.

[*Français*]

M. Gérard Asselin (Charlevoix): Madame la Présidente, l'honorable députée qui m'a précédé disait que le temps était au changement. Effectivement, le temps est au changement comme le disait aussi à la période des questions le ministre des Finances.

Le temps est au changement au Canada par le changement de gouvernement, mais le temps a été aussi au changement au Québec. Le 25 octobre, 3 millions de Québécoises et Québécois ont élu 54 députés du Bloc québécois en cette Chambre pour défendre les intérêts du Québec et leur donner le vrai pouvoir.

L'honorable députée a soulevé à quelques reprises l'aspect de la pauvreté. En 1980, 74 libéraux sur 75 députés représentaient le Québec, et un seul député conservateur, l'honorable Roch LaSalle, avait été élu dans Joliette. À l'époque, en 1980, la dette était

de 30 milliards. En 1984, au moment où les libéraux ont perdu le pouvoir aux mains des conservateurs, la dette était de 187 milliards.

De 1984 à 1988, grande majorité conservatrice ici même à la Chambre, et le Québec était représenté aussi par la vague de bleus à l'époque. De 1988 à 1993, période du beau risque, le Québec a donné une seconde chance au Parti conservateur. La dette, encore une fois, qui est partie de 187 milliards, une dette laissée par les libéraux en 1984, reprise par les conservateurs et cédée en 1993, encore une fois au détriment des libéraux, est maintenant rendue à 500 milliards.

On vient de parler de pauvreté, en cette Chambre, quand on sait que cela coûte aux Canadiens, à tous les Québécois, à toutes les Québécoises, tous les Canadiens, toutes les Canadiennes, 108 millions d'intérêt par jour. Avec ces 108 millions d'intérêt, on pourrait créer de nouveaux logements sociaux. On pourrait donner une sécurité à nos jeunes afin de les empêcher de décrocher au niveau postsecondaire. On pourrait donner de la formation professionnelle aux jeunes, qu'il y ait un intermédiaire entre le simple journalier et le professionnel au degré universitaire. Aujourd'hui, on le sait, on aura toujours besoin d'un plombier; on aura toujours besoin d'un menuisier; on aura toujours besoin d'un électricien, les métiers de la base. Et, aujourd'hui, de plus en plus de femmes s'impliquent dans les métiers non traditionnels sur le marché de la construction et dans l'industrie. Nous, au Québec, on en voit et on le sait.

• (1705)

On vient de parler de pauvreté et on se pète les bretelles, ici à la Chambre, en disant qu'on va corriger la situation avec le programme d'infrastructures. Les libéraux ont eu leur chance, les conservateurs ont également eu la leur, bleus, rouges, rouges, bleus, blanc bonnet, bonnet blanc. Je suis convaincu qu'à la fin de ce mandat, la dette du Canada n'aura pas diminué. Encore une fois, on l'a vu dans cette Chambre, un discours a été tenu, il n'y a pas tellement longtemps, par un ministre du parti ministériel et cela a coûté 173 000 $. Cela commence, et on va en voir d'autres.

Également, il y a beaucoup de jeunes qui sortent des universités, des cégeps avec des BAC, des DEC et ils sont obligés de travailler comme pompistes dans les stations–service parce qu'on n'a pas voulu ou qu'on n'a pas formé nos jeunes à prendre la relève des personnes qui ont passé avant nous et qui ont bâti ce pays. C'est pour cela que le Québec veut se prendre en main, c'est pour cela que le Québec veut être maître d'oeuvre chez lui en éducation, en main–d'oeuvre, en santé et en affaires municipales.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Madame la Présidente, je me rends compte que mon temps de parole est écoulé. Je voudrais simplement dissiper les inquiétudes du député d'en face en lui disant que la contribution du gouvernement fédéral aux programmes de sécurité sociale s'élève à 14,6 milliards de dollars au Québec.

Le Québec a un énorme déficit. Le Canada aussi. Nous consacrons actuellement 28 p. 100 de tous les fonds nationaux au travail qui s'impose au Québec. Avec ces fonds, dont je n'ai rien à redire, nous pourrons préparer la relève pour que les jeunes puissent trouver leur place dans la société de demain.

[*Français*]

Il n'est pas question de savoir qui a fait quoi au sujet du déficit aujourd'hui, il est question des jeunes et le fait qu'ils veulent manger, gagner leur propre pain et qu'ils désirent avoir une formation adéquate pour l'avenir.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La secrétaire d'État est–elle au courant qu'elle dispose d'une période de 10 minutes de questions et réponses?

Je vais donc accepter d'autres questions de l'honorable député de Gaspé.

M. Yvan Bernier (Gaspé): Madame la Présidente, j'ai écouté les propos de l'honorable députée de Mont–Royal. Je suis d'accord avec elle, mais cela me peine d'entendre la description de la pauvreté au Canada et au Québec parce qu'on dit maintenant qu'elle a un visage féminin. Je suis vraiment peiné d'entendre cela. J'ai beaucoup entendu de descriptions de la pauvreté dans l'allocution de la députée

Cependant, j'aimerais lui adresser deux questions. Si l'on veut réformer le système social ou les programmes sociaux au Canada, dans l'ordre des choses, s'attend–on à ce qu'il y ait plus de pauvres parce que dans le cas contraire, j'aurais préféré qu'on utilise le temps de la Chambre pour parler de la création d'emplois?

• (1710)

Deuxièmement, j'aimerais m'assurer, par l'intermédiaire de la députée de Mont–Royal, la représentante du gouvernement aujourd'hui, que la réforme n'aura pas pour but de donner moins d'argent aux pauvres.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Ce que je veux dire au sujet de la première question du député, c'est que le programme de création d'emplois est très clair.

[*Français*]

La création d'emplois est le but visé par le gouvernement au pouvoir à ce moment–ci. La création d'emplois a été le point majeur des interventions de notre premier ministre. C'est pour cela qu'on a été élus. Toute notre équipe a étudié en détail le livre rouge de notre parti, dans lequel on dit que la création d'emplois est, à prime abord, notre responsabilité. Mais les deux vont de pair. Si vous n'avez pas une population bien soutenue, si vous n'avez pas une population en bonne santé, vous n'aurez pas une population prête et capable d'apprendre ou de changer de métier ou d'entrer sur le marché du travail. Mais quand vous avez une population qui travaille, le problème des finances, le problème du déficit, cela peut être résolu d'une meilleure façon. C'est comme une balance, l'un ne va pas sans l'autre.

Pour répondre aux questions du Parti réformiste, je dois dire que ce n'est pas notre objectif de seulement couper pour couper. Notre objectif est d'améliorer la situation actuelle, parce que vous savez tout comme moi que les assistés sociaux, les personnes qui reçoivent différentes formes d'aide ne trouvent pas leur place sur le marché du travail, parce qu'elles n'ont pas les outils nécessaires et qu'on n'a pas formé notre main–d'oeuvre pour

faire face aux changements que requiert le marché du travail actuellement. J'espère qu'en travaillant ensemble, on va trouver les réponses nécessaires.

[*Traduction*]

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Madame la Présidente, comme il s'agit de mon premier discours à la Chambre des communes, un moment historique, s'il en est un, je profite de la première occasion qui m'est offerte de vous féliciter de votre élection au poste de présidente. En outre, je vous offre mon appui et ma collaboration, à vous et à tous mes collègues qui participeront aux délibérations de la Chambre pendant toute la durée de la 35e législature. Votre tâche ne sera pas facile. Les Canadiens ont les yeux rivés sur le Parlement et souhaitent des réformes.

Nouveau venu dans cette enceinte, j'ai pu constater ces deux dernières semaines à quel point une réforme s'imposait à la Chambre. Comme des millions d'autres Canadiens, je suis complètement sidéré par le comportement de certains députés. Je vous prie instamment, madame la Présidente, de faire tout votre possible pour contribuer au rétablissement de la confiance de la population dans cette institution. J'espère sincèrement que le climat qui règne dans cette enceinte va s'améliorer, et non pas s'envenimer encore. C'est à chacun des députés de vous aider à restaurer la dignité de la Chambre.

Aux députés élus ou réélus à la Chambre, toutes mes félicitations! J'espère que tous les députés sauront faire un bon usage de leur mandat.

Mon premier discours ne serait pas complet sans la mention de tous les gens qui m'ont apporté leur appui, car on ne devient pas politique par ses seuls moyens. Pour remporter la victoire, on a besoin d'une équipe de collaborateurs dévoués. J'ai eu l'immense chance d'avoir la meilleure équipe réformiste qui soit à Prince George—Peace River. Bon nombre de mes partisans avaient commencé à faire campagne avec les élections de 1988 et n'ont pas relâché leurs efforts pendant plus de six longues années. Je tiens à les saluer brièvement.

J'adresse des remerciements particuliers à Carol, mon épouse depuis plus de 20 ans, et à mes trois enfants pour leur amour et leur soutien indéfectibles. Je remercie ma famille, mes amis et mes partisans dont le dévouement et les sacrifices m'ont valu cet insigne honneur.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner un homme mieux connu, dans ma circonscription et un peu partout dans le Nord, sous le nom de «Monsieur Réforme». Short Tompkins est assurément un grand Canadien qui s'est donné pour mission de tout faire pour apporter des changements politiques constructifs à l'échelle nationale. Je suis fier de pouvoir l'appeler mon ami.

• (1715)

Bien que la circonscription de Prince George—Peace River soit célèbre pour sa beauté, sa faune, sa flore et ses richesses naturelles abondantes que rien n'est venu abîmer, son plus grand atout reste ses habitants, d'illustres travailleurs. Ce sont eux qui, ayant perdu la foi dans le système politique de leur pays, m'ont envoyé les représenter à Ottawa. Les habitants de ma circonscription ont l'impression d'être laissés pour compte non seulement par les responsables provinciaux, mais aussi par les responsables fédéraux. Ils s'interrogent de plus en plus sur la façon dont les anciens partis se sont débrouillés pour ne pas avoir à faire de choix difficiles sur le chapitre des dépenses sociales. Si le Parlement veut vraiment s'attaquer à ces problèmes essentiels, les gouvernements doivent changer d'attitude.

À mon avis, le fait que les gouvernements précédents se soient montrés peu enclins à écouter les Canadiens qui demandaient des changements est un reflet du fléau de l'orthodoxie politique qui a gagné tous les segments de notre société. Si quelqu'un a le malheur de s'opposer à l'idée d'un statut spécial pour une province, on l'accuse de vouloir détruire le Canada. Si quelqu'un ose questionner la politique d'immigration, on le traite de raciste. Si quelqu'un trouve à redire à un système judiciaire qui protège les criminels, au lieu de les rendre responsables de leurs actes, on le traite de dinosaure.

J'en appelle au gouvernement afin qu'il rejette l'orthodoxie politique et qu'il commence à écouter ce que veulent les Canadiens. Nous ne pouvons mettre en place des programmes sociaux et des filets de sécurité durables à l'intention de ceux qui en ont vraiment besoin si ces programmes sont conçus en fonction de ce qui est politiquement conforme au moment où nous le faisons. Le gouvernement doit prendre en considération ce qui est bon pour le Canada, et non ce que lui dictent les médias ou quelques groupes d'intérêt qui ne mâchent pas leurs mots.

Nos programmes sociaux, dans leur structure actuelle, sont-ils viables? L'universalité d'accès doit être maintenue. Si cela signifie qu'un nombre de moins en moins grand de contribuables productifs doivent toujours assumer la totalité des coûts pour l'ensemble des Canadiens, les programmes ne sont pas viables. Les réformistes veulent s'assurer que nos programmes sociaux sont viables et accessibles à tous les Canadiens quand ils en ont besoin.

En ces temps de crise économique causée par un quart de siècle de mauvaise gestion, ma circonscription est un des rares endroits où le dur labeur et l'esprit d'entreprise sont encore récompensés. Et malgré cela, même là, les petites entreprises ont de plus en plus de mal à prospérer et à prendre de l'expansion.

Aujourd'hui, la petite entreprise survit en dépit du gouvernement, et non grâce à lui. Les petits entrepreneurs sont très inquiets au sujet des rumeurs qui veulent que l'on envisagerait de réduire la contribution maximum que l'on peut faire aux REER. Si cette rumeur devait devenir réalité, cela voudrait dire que le gouvernement va réduire encore la capacité des entrepreneurs du secteur privé d'assurer leur propre retraite, alors que le régime de pensions du secteur public restera inchangé.

En décembre 1992, il y avait dans les comptes d'impôt différé que sont les REER environ 150 milliards de dollars contre 110 milliards de dollars dans le régime de pensions des fonctionnaires. Si le ministre des Finances a l'intention de réduire la contribution maximale admissible des particuliers, il pourrait peut-être envisager de réduire aussi les généreux régimes de retraite des fonctionnaires et des députés, que le reste de la population

aide à payer. Mes électeurs en ont assez de voir qu'il y a deux poids, deux mesures.

Les Canadiens sont des gens généreux. Seulement, ils craignent que notre filet de sécurité sociale, charitable mais fragile, ne résiste pas aux pressions de plus en plus grandes qu'on lui fait subir.

Les Canadiens sont fiers d'offrir l'asile aux réfugiés qui veulent échapper à la persécution politique et aux violations des droits de la personne qui se pratiquent dans leur pays. Cependant, notre système de détermination du statut de réfugié répond–il à nos besoins? Des nominations récentes à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ont suscité une certaine controverse. Même si l'on reconnaît que bon nombre des personnes nouvellement désignées connaissent bien le domaine, on doute de la pertinence de la politique gouvernementale actuelle, qui veut que des membres de groupes de défense des droits des réfugiés soient nommés à ces postes.

Les Canadiens peuvent–ils être sûrs que ces personnes prendront des décisions impartiales? Pour les nominations futures, il faut absolument que le ministre place l'objectivité et la capacité de prise de décision parmi les critères les plus importants dans le choix des personnes nommées à cette commission.

Depuis la création de la commission, le taux de reconnaissance du statut de réfugié au sens de la Convention a diminué, passant de 76 p. 100 en 1989 à 48 p. 100 au cours des neuf premiers mois de 1993. Pourtant, même si le taux d'acceptation des réfugiés a connu une baisse constante, il reste évident que notre système de détermination du statut de réfugié présente un problème.

• (1720)

Comme le Canada, la plupart des pays qui acceptent des réfugiés se fondent sur la Convention des Nations Unies pour déterminer si une personne revendique à juste titre le statut de réfugié. N'empêche que les demandes qu'ils reconnaissent comme étant justifiées y sont beaucoup moins nombreuses.

Le Canada continue d'avoir le plus haut taux d'acceptation du monde. Beaucoup de Canadiens se demandent pourquoi. De récentes décisions ont permis à des femmes qui craignaient la violence conjugale ou la discrimination systémique de leur pays de rester au Canada. Quelles seront les conséquences d'une telle politique? Cela veut–il dire que toutes les femmes vivant dans des pays qui ne respectent pas leurs droits ou dont la culture est différente devraient obtenir le statut de réfugiée au Canada? Je comprends tout à fait le drame que vivent ces femmes, mais la solution n'est pas de faire entrer au Canada toutes les femmes victimes de violence. Il faudrait plutôt les aider en incitant les sociétés en cause à respecter les droits de la personne.

Je suis heureux de la décision du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, qui a permis aux demandeurs du statut de réfugié de travailler plutôt que de les forcer à vivre d'aide sociale. Par contre, ce n'est pas en leur accordant un permis de travail qu'on réglera un autre problème, qui a soulevé l'indignation des Canadiens au cours des derniers mois. On dit que les demandeurs du statut de réfugié auraient fraudé l'aide sociale. On a estimé à 209 millions de dollars le coût de l'aide sociale versée aux réfugiés du Grand Toronto pour 1993.

Le ministre a enlevé un obstacle qui interdisait aux réfugiés légitimes de chercher du travail, mais que fait–il pour empêcher les cas de fraude de l'aide sociale, que son propre ministère a dénoncés? Les Canadiens sont généreux et veulent bien ouvrir leurs portes aux réfugiés légitimes, mais cette fraude est une saignée inadmissible pratiquée dans notre régime de sécurité sociale déjà surchargé.

En conclusion, j'espère sincèrement que notre gouvernement écoutera attentivement les gens, puisqu'il a dit aujourd'hui qu'il était disposé à le faire, et qu'il modifiera les programmes en conséquence, de façon qu'ils aient du sens pour les Canadiens.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Madame la Présidente, permettez–moi tout d'abord de dire au député que j'ai beaucoup aimé et que j'approuve entièrement certaines parties de son premier discours à la Chambre, particulièrement celles qui concernent l'appui aux petites entreprises.

J'aimerais toutefois dire au député que je me dois de parler de ces femmes victimes de violence qui ne sont pas reconnues comme de véritables réfugiées dans notre pays. Je veux m'assurer que j'ai bien compris le député. Veut–il laisser entendre qu'une mère et ses enfants qui sont assez chanceux pour entrer dans notre pays et qui revendiquent le statut de réfugiés en affirmant qu'une partie du motif. . .

[*Français*]

Mme Dalphond–Guiral: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. L'interprétation simultanée est en panne.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Nous allons nous enquérir du problème.

[*Traduction*]

Le système d'interprétation simultanée ne fonctionne pas. Nous devons attendre qu'il soit rétabli.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, m'accordez–vous le temps de poser ma question à nouveau?

La présidente suppléante (Mme Maheu): D'accord.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Merci, madame la Présidente. J'aimerais qu'on clarifie cette question des femmes victimes de violence et leurs enfants.

• (1725)

Si une femme arrive chez nous avec son enfant et revendique le statut de réfugié en invoquant comme l'un des motifs de sa demande le fait qu'elle est victime de violence et qu'elle peut prouver ce fait hors de tout doute, j'aimerais savoir si le député propose qu'on expulse ces gens et qu'on les renvoie dans leur situation de violence.

M. Hill (Prince George—Peace River): Je remercie le député pour ses aimables paroles concernant mon allocution. En ce qui concerne sa question, je crois qu'il y a confusion. Je faisais plutôt référence à un système qui envoie à tous les pays du tiers monde le message qu'on peut invoquer des différences culturelles pour demander le statut de réfugié, autrement dit des valeurs culturelles qui devraient être changées. Nous ne devons pas

envoyer à ces pays un message qui leur laisse entendre que notre politique reconnaît ce genre de situation comme un moyen d'obtenir automatiquement le statut de réfugié au Canada.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Je voudrais apporter une clarification. Vous savez qu'au cours de la dernière législature, j'ai consacré beaucoup de temps à la question de la violence contre les femmes et les enfants.

Prenons le cas d'une mère et de son enfant en provenance de Trinidad. Supposons que nous ayons une preuve irréfutable, qu'il s'agisse d'une déclaration écrite sous serment ou de messages téléphoniques, qui démontre que cette femme a été menacée par son mari et que si elle est renvoyée dans son pays, elle risque non seulement d'être victime de violence mais même de meurtre. Est–ce que le député estime que, quelles que soient les circonstances, les autorités canadiennes devraient envisager de renvoyer cette femme à Trinidad?

M. Hill (Prince George—Peace River): Je parlais du cas où ce serait le seul critère d'obtention du statut de réfugié. Dans sa question initiale, le député en parlait comme d'un des critères de la procédure de demande de refuge. Ce n'est pas la même chose que s'il s'agissait du seul critère.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question au député de Prince George—Peace River. J'ai particulièrement apprécié dans son discours l'importance qu'il attache à la préoccupation locale des gens qui demeurent dans sa circonscription. Il reconnaît également l'investissement en ressources humaines qui a été fait par les gens qui l'ont appuyé dans sa campagne électorale. C'est donc quelqu'un qui a une grande préoccupation des ressources humaines et j'aimerais lui poser la question suivante: Est–ce qu'il croit dans une politique pancanadienne de l'emploi avec des critères uniformes, de Saint–Jean, Terre–Neuve, jusqu'à l'île de Vancouver?

Si on compare par exemple des circonscriptions comme la sienne, qui est celle de Kamouraska—Rivière–du–Loup, il y a des changements notables en termes de langue de travail, de formation, de structure industrielle et de mobilité de la main–d'oeuvre. Je voudrais donc qu'il nous dise s'il croit qu'une politique pancanadienne de plein emploi peut être efficace et se réaliser correctement.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis désolée, mais la période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Nous reprenons le débat. La parole est au député de Wetaskiwin. Le député souhaite invoquer le Règlement.

[*Français*]

M. Crête: Madame la Présidente, je voudrais demander une question de clarification au député. Malheureusement, je n'ai pas le nom de la circonscription, et cela a rogné un peu de temps. Est–ce qu'il serait possible d'obtenir, tout d'abord, une réponse à la question?

• (1730)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je ne peux le permettre, car la période de questions et commentaires est vraiment expirée, même qu'on l'a dépassée.

[*Traduction*]

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Madame la Présidente, permettez–moi de dire à quel point je suis heureux de participer à ce débat sur les programmes sociaux. Je voudrais féliciter le ministre de se lancer sur la voie de la consultation par l'entremise du Comité permanent du développement des ressources humaines pour permettre aux Canadiens d'exprimer leur opinion et de proposer des façons d'améliorer les programmes sociaux.

Mes collègues qui m'ont précédé se sont penchés sur certains des problèmes reliés au programme actuel de sécurité du revenu. Je voudrais m'arrêter aujourd'hui sur les soins de santé et les sommes qui y sont consacrées.

Permettez–moi de préciser clairement dès le départ que le Parti réformiste est en faveur du maintien de services de santé adéquats pour les Canadiens. Nous croyons qu'aucun Canadien ne devrait se voir refuser des soins de santé pour des raisons financières.

Il faut maintenir le niveau actuel de financement fédéral, mais au Parti réformiste, nous croyons que le moment est venu de responsabiliser davantage les utilisateurs et de les sensibiliser davantage aux coûts réels des soins de santé. Comment y parvenir?

Dans le sommaire des tables rondes publiques sur la santé publié en décembre 1993 par le gouvernement de l'Alberta et intitulé *Points de départ, une recommandation sur la façon de créer un système de santé plus abordable et responsable*, on dit qu'il faut envisager d'autres façons d'informer le consommateur afin de dissiper le mythe des services de santé gratuits. On propose, par exemple, de donner un reçu aux consommateurs dès qu'ils ont profité de services de santé. On pourrait ainsi indiquer aux consommateurs le coût de ces services.

Aux termes des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et du financement des programmes établis, le gouvernement fédéral verse des sommes aux provinces afin qu'elles financent et administrent les services de santé et l'éducation. Dans l'opuscule de 1994 sur les dépenses fédérales, on précise qu'en 1992–1993, les transferts au titre du financement des programmes établis se sont élevés à près de 16 milliards de dollars pour les soins de santé. Il y a dix ans, selon les chiffres du ministère des Finances, cette somme était de 8,7 milliards de dollars et elle a donc presque doublé en dix ans.

On pourrait supposer que seuls les gouvernements provinciaux peuvent décider comment offrir des services de santé aux gens de la province. Ce n'est pas le cas. Le gouvernement précédent a adopté en 1984 la Loi canadienne sur la santé qui a réduit les droits que les provinces avaient toujours eus à cet égard. En 1987, toutes les provinces se sont pliées aux critères et aux conditions établis dans la Loi canadienne sur la santé. C'était nécessaire pour obtenir les crédits voulus au titre du financement des programmes établis.

Qu'ont donc abandonné les provinces? Elles ont abandonné le droit de faire payer aux gens quoi que ce soit pour les services de santé. Or, nous croyons que l'administration des soins de santé devrait relever seulement du gouvernement provincial. À l'heure actuelle, les provinces ont la responsabilité juridique et constitutionnelle d'offrir des services de santé et d'assurance–maladie. Les crédits fédéraux et l'appui apporté à ce type de services et d'assurance devraient être inconditionnels et tenir compte des divers niveaux de développement économique des provinces.

En 1991, le coût total des soins de santé au Canada s'est élevé à 66,8 milliards de dollars. Cela représentait 2 470 $ pour chaque homme, femme et enfant au Canada. Soixante–douze pour cent de cette somme venaient des recettes fédérales et le reste, de régimes d'assurance privés et de contribuables. En 1991, nous consacrions 10 p. 100 de notre produit intérieur brut aux soins de santé comparativement à 7,2 p. 100 en 1975.

Pourquoi les coûts ont–ils monté en flèche de cette façon? Est–ce attribuable à l'accroissement des maladies ou se peut–il qu'il y ait certains abus du système? La population est plus importante et je suis heureux de dire que les gens vivent plus longtemps. Nous avons également plus de médecins et d'hôpitaux. En 1979, il y avait un médecin pour 656 Canadiens. En 1989, cette proportion était passée à un pour 515.

Nous avons un meilleur accès aux soins de santé, mais cela permet–il les abus? Est–il raisonnable de demander aux contribuables canadiens de payer pour des traitements à l'hôpital, des opérations ou des hospitalisations prolongées qui pourraient être évités? Le Canadien moyen est–il au courant du coût de ces services ou même du coût d'une consultation chez un médecin?

• (1735)

Il est intéressant de noter qu'au cours du dernier exercice, les intérêts sur notre dette nationale se sont élevés, à eux seuls, à quelque 40 milliards de dollars, ce qui représente 24 p. 100 des dépenses gouvernementales, tandis que les transferts aux provinces constituaient 18 p. 100 de ces dépenses.

Imaginez à quel point notre travail de député s'en trouverait facilité s'il n'y avait pas de dette nationale. D'abord, nous n'aurions pas à faire ces paiements exorbitants pour le service de la dette. Ensuite, nous n'aurions pas à envisager d'exercer des compressions dans les programmes de santé et de services sociaux. Nous aurions plus de temps pour nous occuper des questions vraiment urgentes. La vérité, c'est que nous sommes aux prises avec une dette de 500 milliards de dollars et que nous ne pouvons pas continuer à vivre au–dessus de nos moyens.

Les soins de santé sont menacés par la crise financière actuelle et les effets de 20 ans de relance par le déficit budgétaire. Il reste une solution pour le gouvernement: redonner aux provinces, qui auraient toujours dû les conserver, les droits et les responsabilités liés à l'administration des services de santé.

Quelles seront les conséquences de la situation actuelle pour nos jeunes? De quoi vont–ils hériter? Nous avons hypothéqué leur avenir. L'âge moyen des Canadiens ne cesse de grimper et les programmes de soutien du revenu, sur lesquels ils se fient, croulent sous les dettes. Nous ne pouvons déjà plus en assumer le coût. Le simple bon sens nous amène à penser que nos enfants devront payer pour nos extravagances.

Le meilleur héritage que nous puissions laisser à nos jeunes, c'est un pays sans dettes, où ils peuvent faire des études et acquérir une formation, afin qu'ils puissent ensuite contribuer à la société canadienne.

D'après le livre rouge, le Service jeunesse, annoncé dans le discours du Trône, initiera 10 000 jeunes par an aux techniques professionnelles et leur permettra d'acquérir une expérience précieuse en participant à des programmes sociaux et environnementaux qui amélioreront la qualité de la vie dans les communautés de notre pays.

On estime que ce programme coûtera 10 000 dollars par participant. J'espère que ce ne sera pas un autre de ces projets grandioses, une mesure bouche–trou. Les participants recevront–ils une véritable formation? Acquerront–ils des compétences qui leur donneront accès à un emploi véritable et stable?

C'est avec plaisir que j'ai remarqué que la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui impose des limites de temps aux délibérations du Comité permanent du développement des ressources humaines. Nous ne pouvons nous permettre de traîner plus longtemps. Le moment est venu de trouver des solutions à ces problèmes. Je demande que le comité se réunisse cette semaine même de façon à ce que les consultations puissent débuter dans les plus brefs délais.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député de Broadview—Greenwood.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Votre question doit être dirigée à l'intervenant qui vient de terminer son exposé.

M. Crête: Très bien, madame la Présidente, j'adresse donc ma question au précédent intervenant. Il nous a parlé beaucoup du domaine social et un peu aussi des ressources humaines à la fin. Il se demandait si, au niveau des affaires sociales, il ne serait pas préférable de déléguer toute la responsabilité, la juridiction au niveau provincial.

Ma question porte sur l'aspect de la politique de l'emploi. Est–ce qu'il croit qu'une politique de l'emploi pancanadienne, avec des critères uniformes de Saint–Jean, Terre–Neuve à l'île de Vancouver peut être efficace, lorsque l'on sait qu'en termes de langue de travail, de formation, de structure industrielle et de mobilité des personnes, il y a des conditions complètement différentes d'un endroit à l'autre?

[*Traduction*]

M. Johnston: À mon avis, madame la Présidente, le meilleur programme d'emploi passe par l'entreprise privée, surtout celle qui n'est pas écrasée sous les impôts. C'est le seul type de programme pour remettre les Canadiens au travail que j'appuierais.

Mme Jane Stewart (Brant): Madame la Présidente, je voudrais féliciter le député de Wetaskiwin pour son intervention.

Je me devais de commenter les observations qu'il a faites sur le Service jeunesse. Le député doit comprendre qu'il est simplement question de programmes, rien de plus. En tant que députés, nous avons une merveilleuse occasion de collaborer avec les collectivités pour que les programmes soient bien vus et utilisés dans nos circonscriptions afin d'ouvrir des débouchés à nos jeunes.

Je conçois cela comme étant le rôle d'un parlementaire. En y repensant, le député conviendra qu'en présentant simplement de tels programmes, le gouvernement n'entend ni encourager ni exiger la participation de tous les députés, afin que ces programmes fonctionnent de façon efficace et efficiente.

• (1740)

M. Johnston: Bien sûr, nous savons ce que le gouvernement essaie de faire avec son programme et nous reconnaissons qu'il a un programme.

L'argument que je faisais valoir, c'est que 10 000 personnes à 10 000 dollars chacune, cela fait un montant considérable et je crois qu'on tente de pousser la chaîne plutôt que de la tirer, ce qui serait finalement beaucoup plus simple. Si l'on a déjà essayé de pousser une chaîne, on me comprend, madame la Présidente.

À mon avis, si nous pouvions alléger le fardeau fiscal des entreprises au Canada, elles créeraient 10 000 emplois et même plus.

M. Peter Adams (Peterborough): Madame la Présidente, je voudrais commenter les observations faites au sujet du Service jeunesse.

Il me semble que, lorsque le député mentionne la somme de 10 000 $ par année, il ne pense qu'à l'aspect monétaire. Il faut également songer aux divers volets du Service jeunesse. Il y a, par exemple, le volet qui touchera au développement durable et à l'environnement et un autre qui portera sur le développement communautaire et l'apprentissage où les jeunes dispenseront de la formation à des plus jeunes et aux gens qui ont un handicap. Mentionnons également le volet commercial où les jeunes membres du Service jeunesse travailleront auprès d'entreprises privées des diverses localités, sans oublier le volet militaire.

Je voudrais demander une précision au député. En retour de ce modeste investissement, les jeunes seront logés et nourris et recevront de l'argent de poche. Le point que je veux faire valoir, c'est que ces jeunes gens auront travaillé dans diverses régions du pays, de sorte qu'un jeune de la Colombie–Britannique n'hésitera pas, par la suite, à postuler un poste à Regina. Les jeunes participants auront découvert leur pays et n'hésiteront pas à déménager si un poste leur est offert ailleurs au pays.

Il s'agit donc, à mon avis, d'une très bonne façon d'investir dans nos jeunes et je voudrais connaître le point de vue du député à ce sujet.

M. Johnston: Madame la Présidente, encore une fois, l'argent des contribuables servira à financer un projet dont pourrait très bien s'occuper le secteur privé.

L'hon. Raymond Chan (secrétaire d'État (Asie–Pacifique)): Madame la Présidente, comme c'est mon premier discours à la Chambre des communes, je tiens tout d'abord à remercier les gens de Richmond, en Colombie–Britannique, pour la confiance qu'ils m'ont témoignée le 25 octobre 1993, jour de mon anniversaire.

C'est effectivement un honneur pour moi de les servir et je m'engage à toujours travailler dans leur intérêt. En outre, le 10 février prochain marquera le premier jour de l'année chinoise du Chien que je souhaite à tous prospère, heureuse et saine.

Beaucoup de défis vont se poser à nous au cours de l'année qui vient et l'un des plus importants sera de mettre à profit notre ressource la plus précieuse, à savoir notre capital humain.

Comme je l'ai dit tout au long de la campagne électorale, la meilleure chose que nous puissions faire, c'est investir dans nous–mêmes et dans nos enfants. Il y a trop longtemps que des Canadiens de toutes les régions et de tous les groupes d'âge sont aux prises avec le chômage, l'insécurité et la déception à cause d'un manque de possibilités économiques.

Voilà pourquoi le gouvernement croit important d'investir dans les Canadiens en les préparant à réintégrer le marché du travail. C'est aussi important que de créer des emplois en stimulant la croissance économique.

Nous croyons qu'il faut d'abord assurer la transition entre l'école et le travail de façon que les jeunes Canadiens trouvent un exutoire positif à leurs aptitudes et à leurs talents. La société canadienne doit encourager les jeunes comme les moins jeunes à constamment perfectionner leurs connaissances et leurs aptitudes.

Les Canadiens doivent pouvoir affronter l'avenir avec compétence et confiance. Nous ne semblons avoir jusqu'à maintenant aucun moyen systématique d'assurer pour les jeunes la transition de l'école au milieu de travail.

• (1745)

Comme l'a rapporté le Conseil économique du Canada en 1992, le Canada affiche l'un des pires dossiers dans ce domaine. Au sortir de l'école, les jeunes trouvent un emploi par tâtonnement, perdant souvent ainsi leur temps et les ressources de la société. Parmi les programmes d'apprentissage existants, beaucoup sont dépassés et sans rapport avec le marché moderne de la technologie de pointe.

Dans le Grand Vancouver, dont Richmond fait partie, le chômage chez les jeunes atteint le niveau inquiétant de 13,8 p. 100. En fait, 15 p. 100 des hommes âgés entre 14 et 25 ans sont en chômage. C'est inacceptable.

Le 25 octobre 1993, les Canadiens ont donné au gouvernement le mandat de faire quelque chose pour combler l'écart terrible qui existe entre les emplois disponibles et la compétence des travailleurs qui souhaitent les occuper.

Comme nous l'avons déclaré dans notre livre rouge, nous travaillerons avec les entreprises, les syndicats et les gouvernements provinciaux pour réunir les fonds nécessaires à la mise sur pied des programmes d'apprentissage dont on a besoin. Nous mettrons l'accent sur les secteurs en pleine croissance comme la technologie de l'information, l'informatique, l'environnement, la médecine et la biotechnologie.

Des normes d'accréditation seront établies par les entreprises et les syndicats. Les employeurs eux–mêmes élaboreront le contenu des cours liés aux programmes d'apprentissage mis sur pied par les industries, ce qui permettra de mieux les adapter aux besoins des entreprises. Nous accorderons aussi des fonds pour la formation professionnelle dispensée par des établissements privés et publics.

Comme l'a déclaré le ministre du Développement des ressources humaines, notre gouvernement s'est engagé à améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants. Nous étudierons certaines modifications susceptibles d'améliorer les services d'aide à court terme en collaboration avec les provinces et d'autres intervenants.

Nos partenariats ne se limiteront pas à cela. Les Canadiens qui ont un emploi veulent aussi se perfectionner. Ils veulent augmenter leur salaire et parvenir à une plus grande stabilité économique pour eux–mêmes et pour leur famille. Ils veulent une plus grande sécurité d'emploi et la possibilité d'une plus grande prospérité pour eux–mêmes et leur famille.

Il est clair que de plus en plus, on exige de meilleures compétences, ce qui fait ressortir la nécessité d'une formation continue. La plupart des travailleurs savent qu'ils auront à changer d'emploi plusieurs fois au cours de leur vie. Plus que jamais, les emplois exigeront de solides compétences en lecture et en calcul ainsi qu'une formation plus technique.

Il est de plus en plus important de faire apparaître une culture de la formation continue et de l'apprentissage au sein de toutes les entreprises du Canada. C'est pourquoi le gouvernement collabore avec les entreprises, les syndicats et les provinces pour offrir des incitatifs permettant d'accroître la formation en milieu de travail.

Le gouvernement a pris un engagement en faveur de la croissance économique à court comme à long terme. Nous nous sommes associés aux gouvernements provinciaux et territoriaux dans un programme de renouvellement des infrastructures. En plus d'apporter les améliorations bien nécessaires aux infrastructures canadiennes, ce programme contribuera à stimuler l'activité économique et il aidera à remettre les Canadiens au travail.

Dans un autre ordre d'idées, nous devons mettre l'accent sur le soutien aux petites et moyennes entreprises afin de créer des emplois grâce à des réseaux d'entreprises, à des meilleures compétences en gestion, au financement, à des subventions salariales et à l'accès aux services gouvernementaux.

Notre gouvernement travaillera de concert avec les institutions financières pour rendre les capitaux plus accessibles. Un fonds canadien d'investissement sera créé pour aider les entreprises innovatrices à trouver le capital de risque dont elles ont besoin pour créer les entreprises canadiennes de demain.

Nous améliorerons aussi les possibilités de formation des propriétaires–gestionnaires de petites entreprises. Notre gouvernement élaborera des programmes pour faciliter l'accès à l'information sur les nouvelles techniques et sur les nouveaux marchés.

L'exportation permettra de créer des emplois pour les Canadiens. Nous devons maintenant chercher de nouveaux marchés à l'extérieur de l'Amérique du Nord, par exemple dans la région Asie–Pacifique, la région qui a le plus fort taux de croissance au monde, mais qui reste encore inexploitée par le gouvernement et les industries au Canada.

• (1750)

Le gouvernement mettra l'accent sur l'établissement de partenariats avec des Canadiens pour trouver des débouchés pour nos exportations, ce qui garantira aux Canadiens des emplois valorisants.

Il est tout aussi important pour l'avenir du Canada de procéder à une réforme des programmes sociaux que de stimuler la croissance économique pour créer des emplois. Cependant, le gouvernement ne peut pas tout faire seul. Les Canadiens auront un rôle majeur à jouer pour faire redémarrer l'économie.

Pour l'amour du Canada, j'exhorte tous les députés et tous les Canadiens à prendre part au processus. Si chacun y met du sien, je suis convaincu que le Canada sera à nouveau fort et retrouvera sa vigueur économique.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Madame la Présidente, je vous remercie de reconnaître mon comté. Je remercie mon collègue qui semble très sensible au cas des jeunes. Je me demande s'il est également aussi sensible aux comtés ruraux.

Dans mon comté, j'ai enseigné dans une école polyvalente, et dans un cégep à l'occasion, où il y a une misère incroyable. On parle de la misère dans les grandes villes, j'en suis très conscient, et celle–ci est peut–être plus difficile que celle dans le monde rural, j'en conviens. Sauf que dans le monde rural, on a peut–être un peu moins de richesses, un peu moins de moyens, un peu moins de compétences car nos jeunes s'en vont dans les grandes villes.

Chez nous, mes élèves de 16, 17 ans avaient énormément d'inquiétudes, beaucoup de désarroi. Il y avait des fugues, de la drogue et à un moment donné, nous étions obligés d'avoir recours aux policiers. Je sais que mon collègue d'en face est sensible, mais ce n'est pas tout le monde, ce ne sont pas tous les députés de cette Chambre qui ont une dimension rurale.

Je l'invite donc, avec moi–même, avec les autres députés, à réfléchir un petit peu sur les écoles dans les comtés ruraux. Chez nous, je n'ai qu'un cégep, il n'y a pas d'université. Cela veut dire qu'ils sont obligés d'aller à l'extérieur. Et la plupart à Mont–Joli, à Amqui, qui est l'école polyvalente, ce qui veut dire qu'après 16, 17 ans, à la fin du secondaire V, ils doivent aller à l'extérieur pour fréquenter le cégep. Évidemment, l'université est à Matane, donc, ils vont à l'université à l'extérieur.

Est–ce que mon collègue peut se sensibiliser à ce monde rural et par quels moyens pourrait–il nous aider un petit peu, aider nos étudiants et étudiantes, nos jeunes, à s'en sortir davantage?

[*Traduction*]

M. Chan: Madame la Présidente, je veux remercier le député de sa question, qui me donne l'occasion de parler davantage du moyen que nous avons trouvé pour régler les problèmes auxquels le Canada est confronté aujourd'hui.

Je comprends les problèmes des régions rurales. Cependant, il y a une grande richesse dans la circonscription du député même si c'est une région rurale. En effet, nos produits agricoles sont l'une des plus grandes richesses que nous avons au Canada.

Je dois rencontrer aujourd'hui des représentants de l'industrie de l'élevage de bovins de boucherie. Nous voulons doubler nos exportations vers l'Asie et le Pacifique, qui atteindraient ainsi le niveau de nos exportations actuelles vers les États–Unis. Si nous réussissons, nous devrions pouvoir doubler les recettes provenant de l'élevage de bovins de boucherie.

Je trouve qu'il y a beaucoup d'espoir pour nous, que nous avons beaucoup de potentiel. Ce n'est qu'en exploitant ce potentiel et en développant davantage notre économie que nous pourrons créer des emplois pour nos jeunes dans les régions rurales.

• (1755)

Le député parle d'un problème sur le plan de l'éducation. Avec la technologie d'aujourd'hui, nous pourrions établir un réseau de connaissances qui permettrait aux jeunes des régions rurales d'apprendre en profitant eux aussi des ressources offertes par le gouvernement et par les établissements d'enseignement.

Il n'est pas toujours nécessaire d'aller à l'université pour devenir un Canadien productif. Je recommande au député d'insister pour que le gouvernement mette en place ce réseau de connaissances dont on a tant besoin dans les régions rurales. Je viens d'une région plus urbaine. Je ne comprends pas aussi bien que lui les problèmes propres à la région du député, mais je crois que nous avons justement été élus pour faire ce travail pour nos régions.

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur la motion concernant la modernisation et la restructuration du système de sécurité sociale du Canada. Je vais aller droit au fait, étant donné qu'il nous reste peu de temps.

Je voudrais parler des deux principaux éléments au coeur de la motion à l'étude, c'est–à–dire la nécessité d'une participation accrue du public à l'élaboration des politiques gouvernementales et la nécessité de modifier la nature même de notre filet de sécurité sociale national. À propos de la participation publique, je tiens à féliciter le ministre de prendre l'initiative d'inviter les Canadiens à dire ce qu'ils pensent à ce sujet. C'est un débat très important pour nous tous.

Dans ma circonscription de Fredericton—York—Sunbury, nous prenons des dispositions pour débattre à fond des programmes sociaux et du perfectionnement des ressources humaines. Nous apprécions en outre la démarche du ministre, car cela confère plus de légitimité à nos efforts.

Depuis l'été dernier, nous avons organisé des groupes de réflexion sur une trentaine de questions de politique gouvernementale, dans des domaines comme la santé, l'enseignement postsecondaire, les personnes âgées et ainsi de suite. Chaque question fera l'objet d'un examen par des membres intéressés du public de même que par les groupes d'intérêt concernés dans chaque domaine.

Notre premier forum sur la politique gouvernementale est prévu pour le 27 février et nous permettra d'examiner des solutions aux problèmes auxquels notre système de santé est maintenant confronté. Un autre forum suivra sur la sécurité sociale. Ces rencontres de discussion seront télévisées et un compte rendu final des délibérations sera adressé aux ministres fédéraux et provinciaux concernés.

Je félicite les députés pour toutes les fois où j'ai entendu parler du besoin de consultations accrues. Il faut travailler collectivement pour veiller à ce qu'on apporte des changements ici afin de pouvoir discuter à la Chambre des bons conseils que nous recevrons dans nos circonscriptions avant qu'on prenne des décisions importantes et non après.

Par ailleurs, il me paraît nécessaire de mettre davantage l'accent sur un autre aspect de nos programmes sociaux. Le ministre du Développement des ressources humaines a parlé de la nécessité de modifier nos programmes pour tenir compte des nouveaux besoins et de la nouvelle réalité. Je suis parfaitement d'accord.

Il ne suffit plus de fournir une aide financière aux Canadiens sans emploi pour leur permettre de subsister en espérant que, tôt ou tard, la situation s'améliorera. Le chômage n'est plus un phénomène cyclique. Dans de nombreuses régions du pays et chez certains groupes de Canadiens, c'est un phénomène généralisé, une façon de vivre. Je fais partie de ces Canadiens qui refusent de fermer les yeux sur cette tragédie nationale. Notre pays est trop prospère et l'écart entre les nantis et les démunis trop important pour que nous acceptions le statu quo.

Ce n'est pas simplement une question d'argent. Trop de Canadiens ne savent pas suffisamment lire pour protéger leurs intérêts et améliorer leur employabilité. À long terme, nous devrons nous efforcer de résoudre le problème de l'analphabétisme comme nous tentons actuellement de régler celui du soutien financier. Voilà ce que nous devrons faire si nous voulons offrir un avenir meilleur à bon nombre des chômeurs chroniques. Aussi, je me réjouis du programme national d'alphabétisation dont il est fait mention dans le discours du Trône et je félicite le premier ministre de s'être montré prévoyant en désignant une ministre responsable de l'alphabétisation.

Enfin, il faut se rendre compte que les Canadiens ne sont pas tous aussi bien préparés pour faire face aux changements ou pour se recycler ou trouver un nouvel emploi. Certains d'entre nous sont actuellement tributaires de l'État et le demeureront. Dans notre enthousiasme à l'égard de la réforme, n'oublions pas de rassurer les Canadiens et de leur rappeler que nos principes fondamentaux demeurent intacts. Nous ne voulons pas simplement trouver des façons d'économiser, nous voulons améliorer le régime.

• (1800)

Dans certains cas, cela coûtera peut–être de l'argent. Il n'y a pas de formation à bon marché. Le coût de certains soins de santé augmentera en raison de facteurs démographiques; quant aux prestations que reçoivent certains Canadiens démunis, elles ne permettent pas toujours à ces derniers de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. La réalité budgétaire exige que nous soyons inventifs, mais jamais insensibles.

Les personnes âgées sont au nombre des Canadiens inquiets. Bon nombre ont, toute leur vie durant, planifié leur retraite en fonction de règles qui semblent maintenant incertaines. Le sol se dérobe maintenant sous leurs pieds. En aidant à s'acquitter de ses fonctions le groupe de travail chargé d'examiner la réforme du régime de sécurité sociale, nous ne devons pas oublier que les programmes sociaux canadiens comptent pour beaucoup dans le niveau de vie des personnes âgées de notre pays. La mise en place de programmes comme le Régime de pensions du Canada et le Programme de la sécurité de la vieillesse ont réduit considérablement l'incidence de la pauvreté chez nos aînés.

Le Canada devra se redéfinir au cours de la prochaine décennie. Nous devrons redoubler d'imagination si nous voulons maintenir notre qualité de vie. Mais n'oublions pas les valeurs fondamentales comme la générosité, la diversité, la compassion et la justice, qui nous ont tous tellement bien servis.

L'automne dernier, durant la campagne électorale, les candidats de notre parti ont prôné un juste équilibre entre nos responsabilités budgétaires et notre sens humanitaire. C'est avec cela en tête que je recommande aux députés de cette Chambre d'appuyer la motion concernant la modernisation et la restructuration du régime de sécurité sociale au Canada et que j'offre au ministre et aux membres du groupe de travail tout le soutien que je pourrai leur fournir.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE REVENU NATIONAL

M. François Langlois (Bellechasse): Madame la Présidente, le 20 janvier dernier, en réponse à une question de la députée de Saint–Hubert, le premier ministre a déclaré, dans cette Chambre, qu'il voulait voir la question des poursuites intentées par le ministre du Revenu contre le gouvernement fédéral du Canada réglée de A à Z.

Pourtant, après la période des questions, le ministre du Revenu a déclaré aux journalistes, en dehors de cette Chambre, et je cite à ce moment–ci le journal *The Gazette*, édition du 21 janvier dernier, en page B–11, et c'est le ministre qui est cité :

[*Traduction*]

«De toute évidence, ce n'est pas moi qui puis retirer un appel interjeté contre une décision rendue en ma faveur. C'est celui qui a interjeté appel qui peut le faire.»

[*Français*]

Le lendemain, 21 janvier, j'ai demandé au premier ministre, lors de la période des questions, si le ministre du Revenu allait se désister du jugement qu'il avait obtenu devant la Division de première instance de la Cour fédérale et dont la Couronne avait fait appel. La réponse du premier ministre a été de dire que le ministre du Revenu ne toucherait pas un sou de ces poursuites.

Je trouve particulièrement étrange que ni le premier ministre, ni le ministre de la Justice ou encore le ministre du Revenu impliqué n'ait informé cette Chambre qu'il y avait eu désistement du jugement rendu en première instance.

La réponse que je désire est pourtant fort simple. Existe–t–il, encore à ce jour, devant quelque instance que ce soit, quelque litige, de quelque nature, entre le ministre du Revenu du Canada et le gouvernement fédéral du Canada?

La volonté de transparence, jadis exprimée par le premier ministre, devrait permettre une réponse courte et précise. Le premier ministre, le procureur général ou le ministre concerné, qui est présent à cette séance, peut–il confirmer à cette Chambre que le ministre du Revenu s'est désisté du jugement qu'il avait obtenu, et dans la négative, s'engage–t–il à obtenir du ministre un tel désistement total? Si c'est le ministre lui–même qui répond, le désistement total a–t–il été produit?

• (1805)

[*Traduction*]

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre): Pour répondre au député de Bellechasse, madame la Présidente, je signale que, dans la question qu'il a posée au premier ministre, il a laissé entendre que le ministre du Revenu national, et je cite la page 151 du hansard, «désire que la Couronne abandonne son appel et qu'ainsi, il puisse toucher le montant qui lui a été octroyé en première instance.»

Rien n'est plus loin de la vérité. Comme le premier ministre l'a dit dans sa réponse, le ministre a donné instruction à son avocat de laisser tomber immédiatement la cause de telle manière qu'il ne reçoive rien du gouvernement.

Pour la gouverne du député, je vais donner lecture du compte rendu du règlement conclu entre le ministre et Sa Majesté la Reine le 20 janvier 1994. Voici:

> Les parties conviennent par les présentes qu'il est ainsi disposé de l'appel de l'appelant et de l'appel incident de l'intimé:
>
> L'intimé, David Anderson, renonce à l'appel incident ci–mentionné sur–le–champ.
>
> Par les présentes, il dégage l'appelant de toute réclamation ou obligation découlant de la décision rendue par M. le juge Strayer le 31 mai 1993.

Je ne crois pas que les intentions du ministre du Revenu national puissent être plus claires.

Je tiens à préciser quelle était la situation du ministre avant qu'il n'accède à son poste actuel. Les poursuites ont été entamées lorsqu'il était un simple citoyen et sa nomination au poste

de ministre ne l'a pas privé de ses droits juridiques. Il ne s'agissait pas d'une question d'éthique, mais d'une question de justice.

Je voudrais lire aux députés un important passage de la décision que le juge Strayer a rendue le 31 mai 1993. À propos de l'approche que le gouvernement précédent a adoptée à l'égard du ministre du Revenu national, lorsqu'il était simple citoyen, le juge a dit:

> Cette approche n'était pas seulement injuste et coercitive du point de vue du plaignant. C'était aussi, à mon avis, un abus de pouvoir qui équivalait en fait à tenter de vendre des charges publiques.
>
> En effet, il était demandé aux plaignants de payer leurs nominations par décret en renonçant à toute réclamation qu'ils pouvait avoir contre le gouvernement.

Le plaignant lui-même était de toute évidence une victime.

LE TRANSPORT DU GRAIN

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, le 21 janvier, j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture. Par cette question, je voulais attirer son attention sur un usage abusif flagrant des deniers publics sous forme de subvention aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

La question avait trait au fait qu'on a découvert que le CN et le CP abusaient de l'argent des contribuables en transportant du grain dans un endroit donné pour toucher la subvention même si la destination finale du grain n'était pas cet endroit-là.

Je vous donne un exemple. Nous avons découvert que du grain n'ayant droit à aucune subvention puisque destiné à être consommé aux États-Unis était transporté d'aussi loin que l'Alberta au port de Thunder Bay, où le grain est subventionné s'il est destiné à être consommé aux États-Unis. Le grain était transporté d'aussi loin que l'Alberta à la tête des lacs, dans le port de Thunder Bay. Sans que le grain soit déchargé, le train reportait dans l'autre sens jusqu'à Winnipeg et continuait son chemin vers l'ouest, puis au sud jusqu'aux États-Unis. Il s'agit là d'un usage abusif flagrant des deniers publics. C'est ça que nous avons tenté de signaler au ministre par la question.

Nous avons essayé de dire que lorsque nous découvrons pareils abus, c'est notre devoir en tant que gouvernement d'intervenir et d'y mettre un terme le plus rapidement possible.

Par suite de cet abus, nous avons constaté pendant la fin de semaine que, l'année dernière, le port de la ville que je représente, Thunder Bay, n'a jamais connu pire saison en 31 ans d'activités d'expédition.

• (1810)

Quand il y a des abus et des irrégularités dans le système, cela signifie que les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour tous dans le domaine de l'expédition. Par la simple existence de règlements qui établissent des moyens artificiels pour le transport du grain qui n'ont rien à voir avec les coûts réels, des ports comme celui de Thunder Bay et d'autres ports de la voie maritime du Saint-Laurent en souffrent.

C'est pourquoi j'ai posé cette question au ministre de l'Agriculture et à celui des Transports. Je leur ai demandé d'examiner la question. J'ignore encore s'ils l'ont fait.

Je leur demande donc de le faire si ce n'est déjà fait pour que tous les ports du pays puissent exercer leur activité sur un pied d'égalité.

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire): Madame la Présidente, le député a soulevé un problème concernant le fonctionnement et les effets de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Comme on le sait, le gouvernement précédent a mis sur pied un processus permanent d'examen de la LTGO. Le député peut être sûr que notre gouvernement va poursuivre dans cette voie.

À titre de première mesure, le gouvernement précédent a confié à l'Office du transport du grain la charge d'examiner les imperfections du système de transport du grain, ce qui—le député en conviendra—devrait permettre de régler ce problème. L'Office du transport du grain a récemment fait parvenir son rapport au ministre. Le ministère est en train de l'examiner.

Une autre étude a été confiée à un groupe appelé la Commission de paiement aux producteurs. Elle concerne la méthode de versement du montant compensatoire du Nid-de-Corbeau. La commission devrait faire parvenir son rapport au ministre au cours du printemps prochain.

Le gouvernement est curieux de connaître les résultats de ces deux études effectuées dans le but d'améliorer le transport du grain et d'accroître l'efficacité du système de transport du grain dans l'ouest du Canada.

Je tiens à faire remarquer aux députés que le gouvernement n'est nullement lié par les recommandations qui ont été ou seront faites dans les rapports concernant ces deux études commandées par le gouvernement précédent. Néanmoins, nous les examinerons et y songerons quand nous prendrons les décisions définitives concernant le transport du grain dans l'ouest du Canada. Nous mènerons, par ailleurs, d'autres consultations sur l'efficience et l'efficacité du transport du grain et nous agirons dans le meilleur intérêt de l'industrie au Canada.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est): Madame la Présidente, je regrette que le ministre de l'Agriculture ne soit pas là aujourd'hui pour répondre à ma question.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre! C'est une coutume en cette Chambre de ne pas mentionner la présence ou l'absence des ministres ou des députés, peu importe le côté de la Chambre où ils siègent.

M. Marchand: C'est une nouvelle règle que je viens d'apprendre. Je m'en excuse.

Le 24 janvier dernier, j'ai posé la question suivante au ministre de l'Agriculture:

> Peut–on conclure qu'il cherche encore à protéger la gestion de l'offre lorsqu'il négocie avec les Américains une disparition totale d'ici sept ans des tarifs sur le yaourt et la crème glacée?

Le ministre nous a répondu, et je cite:

> Dans toutes nos discussions avec les États–Unis, l'intérêt des producteurs est à l'avant–garde de nos préoccupations.

Il a dit également: «Je tiens à assurer le député et tous les agriculteurs de notre pays que l'agriculture canadienne est l'une des principales préoccupations du gouvernement.»

C'est évident qu'il n'a pas répondu à la question et depuis ce moment–là, les négociations avec les États–Unis sont terminées, et d'ailleurs ce fut un échec. Donc, il me semble que nous aurions droit à certains éclaircissements sur les négociations qui ont eu lieu sur le yaourt et la crème glacée.

• (1815)

Mais d'abord, suite à la réponse du ministre, je tiens à lui rappeler qu'il n'y a pas eu un seul mot sur l'agriculture dans le discours du Trône et que le premier ministre lui–même semble ignorer et mal comprendre l'agriculture, à partir de certains commentaires qu'il a faits depuis un certain temps, que le premier ministre actuel du Canada n'est pas intervenu lui–même dans les heures cruciales des négociations du GATT. Il était même en vacances à ce moment–là et, à ce jour, il n'a pas dit un seul mot, il ne s'est pas prononcé une seule fois pour défendre les agriculteurs lors des négociations cruciales qui ont eu lieu tout récemment, plus particulièrement la semaine dernière, alors que le président des États–Unis, lui, s'est prononcé à plusieurs reprises pour défendre ses producteurs américains de blé. Je vous dirai donc que le commentaire du ministre de l'Agriculture, à l'effet que l'agriculture canadienne est l'une des principales préoccupations du gouvernement libéral, est tout à fait non fondé.

Pour revenir au point soulevé dans ma question et auquel le ministre n'a pas répondu, maintenant que les négociations sont terminées, il est possible, je pense, d'avoir certains éclaircissements parce que les agriculteurs, dans le secteur laitier notamment, s'inquiètent parce qu'il semble que le gouvernement du Canada et le ministre de l'Agriculture sont en train de s'écraser devant les pressions américaines.

Peut–il nous dire aujourd'hui, puisque le GATT a préséance sur l'ALENA, qu'il va défendre les tarifs qui ont déjà été soumis pour protéger la crème glacée et le yogourt au Canada, c'est–à–dire 326 p. 100 de tarif pour la crème glacée, et 279 p. 100 pour le yogourt? Est–ce que le gouvernement du Canada va poursuivre la défense de ces tarifs pour ces deux secteurs agricoles au Canada? Et est–ce qu'il va maintenant régler cette question en allant à un panel avec les Américains pour qu'on ait finalement un peu d'éclaircissements et la paix pour les agriculteurs dans ce secteur?

[*Traduction*]

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je réponds au député.

Tout d'abord, je voudrais signaler au député que les négociations bilatérales qui se sont déroulées sur l'agriculture et le commerce agro–alimentaire entre le Canada et les États–Unis au cours des dernières semaines ne sont pas terminées et qu'elles se poursuivent toujours.

Bon nombre de rumeurs circulent à propos des produits examinés et de l'issue possible des négociations. Il ne s'agit que de rumeurs.

Je tiens à souligner que le gouvernement défend les intérêts des agriculteurs canadiens dans ces négociations et qu'une importante priorité est accordée à l'examen des différents secteurs de l'agriculture et de la production agro–alimentaire au Canada.

Comme on le sait, il reste encore à régler avec les États–Unis un certain nombre de problèmes relativement aux échanges commerciaux dans le secteur agro–alimentaire, et ce, en ce qui concerne plusieurs produits. Le ministre a tenté de les régler dans les négociations bilatérales qui ont eu lieu à Genève, en décembre, mais il n'a pas réussi, faute de temps, à faire tout ce qu'il voulait. Malheureusement, le temps pressait tellement que les négociations ont dû continuer. Ce qui ne veut pas dire que les problèmes ont été éliminés.

Le 8 janvier, le ministre a encore une fois rencontré son homologue américain et les négociations se poursuivent depuis.

Je tiens à souligner que le Canada n'échangera pas un produit contre un autre. Les négociations pour chaque produit se déroulent à part.

À cet égard, rappelons qu'en 1989, un groupe d'experts du GATT a conclu que les contingents d'importation sur la crème glacée et le yogourt n'étaient pas conformes à l'article XI. Le Canada a accepté cette conclusion et essayé d'en arriver à une entente et de régler ce problème au cours de négociations commerciales bilatérales.

Le gouvernement cherche une solution qui assurera une stabilité aux producteurs de lait et de produits laitiers au Canada.

Je rappelle que la seule priorité du gouvernement est d'en arriver à une entente qui protège les intérêts du Canada.

Le gouvernement s'engage à veiller à ce que notre système de gestion de l'offre puisse continuer de fonctionner efficacement.

• (1820)

Il s'engage également à assurer le meilleur accès possible de nos produits aux marchés américains. Nous tiendrons compte de

ces engagements au moment d'envisager toute entente avec les États–Unis.

LA CRÉATION D'EMPLOI

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, le 25 janvier, j'ai posé au ministre du Développement des ressources humaines une question qui avait directement trait à l'engagement de son gouvernement envers la création d'emplois.

Je l'ai interrogé sur les échecs que ses stratégies de création d'emplois ont subis à la suite de l'adoption de quatre grandes politiques gouvernementales qui auront pour tout effet de faire perdre des emplois au Canada. Ces quatre mesures sont: la signature de l'ALENA, le relèvement des cotisations d'assurance–chômage, le remplacement de John Crow à la Banque du Canada par quelqu'un de tout aussi obsédé que lui par l'inflation et, enfin, la suppression des dépenses de formation sans engagement concret envers la création d'emplois.

La création d'emplois au Canada exige une approche holistique en ce sens que les politiques commerciales, fiscales et monétaires doivent toutes concourir à cet objectif.

Il est question aujourd'hui des programmes sociaux. Certes, la nécessité de programmes sociaux actifs qui feront que les gens sans emploi pourront recevoir une formation, suivre des cours d'alphabétisation et ainsi de suite n'est plus à démontrer.

Mais le ministre n'ignore pas, pas plus d'ailleurs que son gouvernement, que les études portant sur les programmes sociaux actifs, comme solution à la crise de l'emploi, montrent qu'on ne peut en espérer que des gains très modestes sur le chapitre de l'emploi, car le problème, c'est tout simplement qu'on a pas d'emplois à offrir aux gens, quel que soit leur degré de formation.

Le ministre a répondu d'une façon assez étrange à ma question. Il a dit qu'il nous fallait inciter les gens à trouver un emploi et leur redonner leur dignité. Or, ce qui fait défaut aux Canadiens, ce n'est pas la dignité, ce n'est pas l'esprit d'initiative, mais bien les emplois et l'espoir.

C'est étrange, mais ce qui ressort on ne peut plus clairement ici, c'est la raison pour laquelle le gouvernement ne fait pas de la création d'emplois sa priorité. Si j'ai bien compté, on a organisé cinq débats de portée générale qui se voulaient autant d'occasions de permettre aux députés d'exprimer au gouvernement leurs vues sur des questions bien précises. Or, il n'y a pas eu, et il semble bien qu'il n'y aura pas, de débat sur la création d'emplois. Si c'était là la principale priorité du gouvernement, j'imagine que c'est là–dessus que nous serions appelés à nous pencher.

Plusieurs députés, notamment des réformistes, ont parlé de l'importance du rôle que le secteur privé peut jouer dans la création d'emplois. Cela saute aux yeux: la plupart des emplois se trouvent dans le secteur privé et la plupart des nouveaux emplois seront générés par la petite entreprise.

Ces dernières années, nous avons eu, tant au Canada en général que dans ma province, la Saskatchewan, en particulier, des gouvernements qui étaient particulièrement favorables aux entreprises, au point de satisfaire leurs moindres désirs. On a sabré les programmes sociaux et on s'est retrouvé avec un déficit encore plus grand, avec plus de chômage et plus de souffrances.

Ces politiques ne fonctionneront pas, pas parce que nous ne voulons pas qu'elles fonctionnent, mais bien parce que le secteur privé n'a pas pour rôle de créer des emplois. Le secteur privé vise avant tout a générer des bénéfices. S'il y a un conflit entre les bénéfices et la création d'emplois, ce sont les bénéfices qui l'emportent, car c'est l'objectif même de toute entreprise privée.

Nous avons ici un conflit entre un gouvernement qui représente la population canadienne et qui doit créer des emplois et un secteur privé qui, s'il le peut, fera des bénéfices sans créer d'emplois. S'il faut embaucher du personnel pour faire des bénéfices, on en embauchera sans l'ombre d'un doute, mais si on peut se passer d'en embaucher, c'est tant mieux. D'ailleurs, il suffit de lire le rapport annuel de n'importe quel PDG d'entreprise pour constater qu'il se vantera bien souvent d'avoir su augmenter les bénéfices en réduisant le personnel.

Je demande au gouvernement de se donner la création d'emplois comme premier objectif. C'est la seule façon de réduire le déficit au Canada. Il y a deux façons pour cela. Lorsque les gens ont de l'argent, ils achètent ce dont ils ont besoin. Ils se procurent leurs propres services, ils n'ont pas besoin de s'en remettre aux programmes gouvernementaux. Ce n'est pas la dignité ni l'initiative qui manquent chez les Canadiens, ce sont les emplois.

• (1825)

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord rappeler au député que la priorité absolue du gouvernement est la création d'emplois. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a lancé le programme d'infrastructure qui permettra de créer des milliers d'emplois au Canada. C'est également la raison pour laquelle le gouvernement a créé sans tarder le Service Jeunesse.

Cette priorité explique également pourquoi la plupart des moyens de création d'emplois ont été regroupés en un seul portefeuille, celui du Développement des ressources humaines.

Je me permets également de dire au député qu'il devrait être prudent lorsqu'il cite des chiffres, surtout quand il s'agit de formation. Je fais ici référence aux 300 millions de dollars de réduction des dépenses en formation. En fait, ces dépenses seront les mêmes que l'année précédente. Comme le disait le député lui–même, même s'il semble maintenant vouloir l'oublier, il faut voir la situation dans l'ensemble.

Les efforts en matière de formation et de création d'emplois doivent être bien dosés. De nombreux prestataires de l'assurance–chômage ont besoin de formation mais ils ont aussi besoin d'un emploi une fois leur formation terminée. C'est la raison pour laquelle, comme je le disais plus tôt, le gouvernement a lancé le Programme d'infrastructure dont tous les Canadiens, qu'ils soient de la côte est, du Québec, de l'Ontario ou de la Colombie–Britannique, bénéficieront grandement.

En outre, le ministre du Développement des ressources humaines a expliqué brièvement ce matin comment il entendait faire pour reconstruire la sécurité sociale, le marché du travail et le cadre d'apprentissage au Canada, puisque ces éléments sont au coeur de la création d'emplois. En renouvelant et revitalisant le système de sécurité sociale, nous donnerons aux Canadiens de vraies possibilités de trouver du travail. On ne peut pas stimuler l'emploi si le système ne récompense pas l'effort et n'incite pas au travail.

Le plan d'action concernant la sécurité sociale proposera également des choix clairs pour redéfinir et redistribuer le travail, de manière à assurer des emplois à un plus grand nombre de Canadiens.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 1er février 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française concernant la Xe session de l'assemblée régionale de la région de l'Amérique, tenue à Lafayette, en Louisiane, du 15 au 19 septembre 1993.

* * *

• (1005)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la liste des membres des comités permanents, conformément aux articles 104 et 114 du Règlement.

[*Traduction*]

Je tiens à signaler à la Chambre qu'il s'agit du rapport des membres permanents des comités et non des membres associés, comme l'exige le Règlement.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du rapport plus tard aujourd'hui.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

* * *

LA LOI SUR L'EMBALLAGE ET L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS DE CONSOMMATION

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest) demande à présenter le projet de loi C–204, Loi modifiant la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation (valeur nutritive des aliments).

—Monsieur le Président, cette loi vise à modifier la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation pour que figure sur les aliments vendus aux consommateurs canadiens leur valeur nutritive, notamment leur teneur en vitamines, en glucides et en graisse et le nombre de calories par portion. Cet étiquetage est très courant aux États–Unis, tandis qu'il est facultatif au Canada, mais ce projet de loi le rendrait obligatoire.

(Les motions sont adoptées et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest) demande à présenter le projet de loi C–205, Loi modifiant le Code criminel (être humain).

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise à définir dans le Code criminel l'expression «être humain». Cette définition permettra d'axer le débat sur la question délicate de l'avortement et sur la question non encore résolue qui est de savoir si la société tient à protéger l'enfant à naître.

(Les motions sont adoptées et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI SUR LA PROTECTION DES TÉMOINS

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest) demande à présenter le projet de loi C–206, Loi prévoyant la réinstallation et la protection des témoins.

—Monsieur le Président, des milliers et des milliers de gens ont signé des pétitions demandant que la Chambre établisse un programme fédéral de protection des témoins relevant du ministre responsable. Ce genre de programme n'existe pas actuellement.

Il y a des régimes spéciaux de protection des témoins au Canada qui sont administrés par diverses forces policières, dont la GRC. Le projet de loi propose de rendre ces dispositions officielles et d'en faire assurer l'application par le gouvernement fédéral.

Je demande instamment au solliciteur général et au ministre de la Justice de donner suite immédiatement au programme de réinstallation des témoins.

(Les motions sont adoptées et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

• (1010)

LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier) demande à présenter le projet de loi C-207, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général (rapports).

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise à permettre au vérificateur général de déposer périodiquement des rapports sur ses travaux pour que les parlementaires et la population canadienne soient au courant des programmes gouvernementaux dont il examine l'efficience et l'efficacité.

Actuellement, le gouvernement reçoit un rapport par année parce que la loi interdit au vérificateur général d'en déposer plus. Ce volumineux rapport fait la manchette pendant une journée et demie, puis tombe dans l'oubli.

Pour assurer une saine gestion, il serait bon de permettre au vérificateur général de déposer les rapports qu'il juge utile de publier.

(Les motions sont adoptées et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, et je crois qu'elle est sur le point de le faire, je propose que le premier rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

J'aimerais ajouter, monsieur le Président, que vous pourriez aussi obtenir que l'on n'ait pas à lire le rapport.

Le Président: La Chambre consent-elle à ce que l'on n'ait pas à lire le rapport?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Rex Crawford (Kent): Je présente, aux termes de l'article 36 du Règlement, une pétition au nom de mes électeurs. Elle porte les signatures de 16 516 personnes qui réclament des changements spectaculaires à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Un résidant de 18 ans, Roy Asselstine fils, a été victime de la violence d'un groupe de jeunes contrevenants. Lorsque ces derniers ont comparu devant le tribunal, ils n'ont manifesté aucun respect pour le juge ni remords pour ce qu'ils avaient fait à cette jeune victime innocente.

Cette pétition demande au Parlement de réviser la Loi sur les jeunes contrevenants en abaissant l'âge limite de manière à ce que les poursuites judiciaires correspondent à la gravité du crime. Je suis fier d'ajouter mon nom à cette pétition.

Les pétitionnaires ont agi sous la contrainte et devraient en être félicités étant donné les nombreuses bandes de jeunes qui existent à Chatham et les menaces dont ils ont fait l'objet. Ils ont agi presque seuls et ont réuni plus de 16 000 noms pour la pétition. J'espère que des députés appelleront notre bureau pour que je puisse leur envoyer la pétition s'ils veulent bien la faire circuler dans leurs circonscriptions.

La modification de la Loi sur les jeunes contrevenants s'impose. Dans sa forme actuelle, elle constitue une plaisanterie.

• (1015)

LES LANGUES OFFICIELLES

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, on m'a demandé de présenter cette pétition au nom de signataires de tout l'Ouest, depuis la Colombie-Britannique jusqu'au Manitoba, qui demandent que le gouvernement tienne un référendum sur la question de l'acceptation ou du rejet des deux langues officielles.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le Président: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)) propose:

> Que la Chambre prenne note des idées et des suggestions exprimées à la Chambre, ainsi que dans les conférences prébudgétaires régionales et ailleurs, au sujet du prochain Budget, notamment en ce qui concerne la relance économique, la création d'emplois et la réduction du déficit.

—Monsieur le Président, le débat d'aujourd'hui a pour but de fournir aux députés de cette Chambre la possibilité d'exprimer leur opinion sur le Budget.

[*Traduction*]

C'est aujourd'hui un jour historique. Ce débat est le premier en son genre. Dans le passé, les députés ne participaient pas au processus de préparation du budget. Les budgets étaient déposés ici, et c'est ici qu'ils étaient débattus et mis aux voix, mais les

députés n'avaient pas vraiment l'occasion d'influer sur le contenu de ces budgets. On s'efforçait de toutes parts, à la Chambre des communes, de marquer des points pour son parti, plutôt que pour le pays.

Nous croyons que le processus était très imparfait. Je sais que plusieurs seront surpris de l'apprendre, mais la sagesse n'est pas le seul apanage des ministres des Finances. La question qui se pose est claire. Comment pouvons–nous espérer que les Canadiens comprennent ou acceptent des choix difficiles s'ils ne participent pas au processus d'examen des choix?

Comment pouvons–nous, en tant que parlementaires dans cette Chambre, espérer que les Canadiens nous feront confiance, si nous ne nous faisons pas confiance? Le peuple canadien mérite de participer au processus de préparation du budget et le Parlement du Canada doit commencer à jouer un plus grand rôle.

[*Français*]

Je regrette que nous n'ayons pas eu le temps de faire participer le Comité des finances de la Chambre à la préparation du Budget de cette année. Cela changera avec le Budget de l'an prochain. Nous donnerons aux comités de la Chambre un rôle central et une influence bien réelle.

Le débat d'aujourd'hui, le premier de son genre dans l'histoire du Canada, en est la preuve. Ce débat suit un processus qui a été lancé en novembre dernier, à l'Université de Montréal. Depuis cette date, nous avons tenu une réunion publique avec trente–huit des plus éminents économistes du pays, et d'ailleurs, les critiques du Bloc et du Parti réformiste étaient présents.

Nous avons publié plusieurs documents nouveaux afin de partager avec les citoyens et citoyennes des données sur notre situation économique. À Halifax, à Montréal, à Toronto et à Calgary, quatre instituts de recherche indépendants ont organisé des conférences au cours desquelles des représentants de tous les secteurs de la société se sont penchés sur les questions auxquelles nous, les députés de cette Chambre, devons faire face dans notre Budget, cette année et l'an prochain. Nous élargirons ce processus public lorsque viendra le temps de préparer le Budget de 1995.

[*Traduction*]

Le processus de consultation entrepris par le pays nous mène à plusieurs conclusions. Premièrement, l'on ne peut qu'être encouragé en voyant à quel point les Canadiens étaient prêts à laisser de côté leurs intérêts personnels et à discuter ensemble des questions afin de trouver de véritables solutions pratiques aux défis auxquels nous faisons face.

• (1020)

Deuxièmement, il est clair que les Canadiens donnent la priorité aux emplois et à la croissance économique, qu'ils veulent la réduction du déficit, mais pas comme une fin en soi. Ils pensent que des déficits trop élevés entraîneront un taux de chômage aussi élevé.

Troisièmement, on sent profondément que le statu quo est inacceptable et que la voie que nous suivons actuellement ne nous mènera nulle part.

Quatrièmement, les Canadiens veulent un budget qui constituera une stratégie et comprendra diverses mesures dont il sera possible de juger l'efficacité.

Cinquièmement, on sent clairement qu'il ne s'agit pas, en tant que pays, de choisir entre l'emploi et le déficit, mais plutôt qu'il faut de toute urgence s'attaquer aux deux éléments. Les Canadiens croient que la question du déficit ne pourra être réglée tant que nous n'aurons pas une croissance forte et durable. Mais ils comprennent aussi que le déficit lui–même, qui ne cesse d'augmenter, empêche la croissance. Il serait insensé de s'attaquer au déficit sans chercher à encourager la croissance. Parallèlement, il serait futile de vouloir stimuler la croissance et créer des emplois sans tenir compte de la dette et du déficit.

[*Français*]

L'enjeu dépasse de beaucoup les points de détail du Budget. Notre but n'est pas simplement de réduire la taille du gouvernement, notre but est de repenser fondamentalement son rôle. Je crois qu'une occasion en or se présente devant nous aujourd'hui, l'occasion de commencer à faire les choses différemment, non pas parce que nous sommes obligés de le faire pour des raisons financières, mais parce que nous devons le faire pour des raisons de bon sens.

[*Traduction*]

En tant que gouvernement, nous avons déjà amorcé divers processus conçus pour modifier de façon considérable et en profondeur l'appareil gouvernemental, notre mode de fonctionnement, ainsi que nos politiques et nos programmes dans des domaines très variés. Les mesures prises par le whip pour réduire les coûts dans la présente enceinte ne sont qu'un début et ne constituent qu'un exemple de l'austérité avec laquelle nous voulons gérer l'argent des contribuables.

Hier, dans cette Chambre, le ministre du Développement des ressources humaines a présenté au peuple canadien les premiers éléments d'une réforme approfondie des domaines relevant de sa compétence. Si aujourd'hui est un jour historique, la journée d'hier l'est tout autant. Je tiens à féliciter mon collègue parce qu'il témoigne vraiment d'un libéralisme moderne.

Dans les semaines et les mois à venir, nous verrons d'autres initiatives. C'est pourquoi nous avons indiqué clairement dès le début que le budget de 1994 devait être vu comme un premier pas, la première de deux étapes devant aboutir au budget de 1995.

Malheureusement, comme je l'ai dit dans mon discours de novembre, les prévisions placent toujours le déficit entre 44 et 46 milliards de dollars pour 1993–1994. Certains estiment que le déficit de l'année suivante, c'est–à–dire l'année 1994–1995 pour laquelle nous établissons actuellement le budget, pourrait tomber de lui–même sous le seuil des 40 milliards de dollars, sans que nous ayons à prendre de mesures directes sur le plan financier. Malheureusement, il n'en est rien.

Il est vrai qu'une partie de l'augmentation du déficit de cette année est attribuable à des influences ponctuelles.

[*Français*]

Cependant, il existe également un nombre de facteurs qui indiquent clairement que, si nous ne prenons aucune mesure directe sur le plan financier, la réduction du déficit sera, de toute évidence, limitée, en 1994–1995.

Premièrement, la croissance de l'économie en 1994 proviendra probablement en bonne partie d'un redressement des bénéfices des sociétés. Il y a cependant très peu de chances pour que cela entraîne une augmentation équivalente des recette fédérales.

• (1025)

La faiblesse des résultats enregistrés par les sociétés au cours des dernières années leur a permis d'accumuler d'importantes pertes dont elles pourront se servir pour réduire les impôts à payer cette année.

Deuxièmement, l'érosion de certaines assiettes fiscales se poursuit, en particulier par exemple dans le domaine du tabac.

[*Traduction*]

Troisièmement, pour cette année, la croissance de l'impôt sur le revenu des particuliers sera probablement faible en raison du taux beaucoup trop élevé du chômage et de la lenteur de la croissance du revenu.

Quatrièmement, l'effet de la «déflation» sur les recettes du gouvernement est important.

Cinquièmement, nombre des économies prévus dans le budget d'avril 1993 n'ont pas été réalisées parce qu'elles n'ont pas fait l'objet de mesures législatives.

Enfin, il faut faire face à de nombreuses tensions de coûts, comme l'appui aux pêcheurs de la côte est, qui n'avait jamais été prévu dans le dernier budget des conservateurs. Ceci est très important, étant donné que la pêche n'est qu'un seul exemple de ce genre de dépenses. Non seulement les prévisions de recettes dans ce budget d'avril étaient fausses, mais encore, les prévisions de dépenses sur lesquelles n'importe quel gouvernement doit avoir le contrôle, étaient également irréalistes.

Pour les députés de ce côté de la Chambre—et je sais que les députés de l'autre côté partagent ce sentiment, parce que j'ai entendu le chef du Parti réformiste et le chef du Bloc québécois en parler—il est crucial, pour regagner la confiance des Canadiens, que nous n'ayons pas peur de présenter les faits tels qu'ils sont aux Canadiens et d'être jugés par eux. L'époque de la comptabilité factice ou des illusions est révolue. Je sais que tous les députés de ce côté de la Chambre partagent ce point de vue.

Je veux bien me faire comprendre. Si aucune mesure n'est prise, le déficit de 1994–1995 sera bien supérieur à 40 milliards de dollars. Pour contrôler le déficit de manière à ce qu'il tombe à un niveau équivalant à 3 p. 100 du PIB d'ici 1996–1997, il est nécessaire de prendre des mesures immédiates. Il ne s'agit pas de faire des prévisions de croissance trop optimistes ni de faire de la comptabilité par un tour de passe–passe, comme cela a trop souvent été le cas dans le passé.

[*Français*]

Nous suivrons, en matière de prévision, les conseils des principaux économistes canadiens. Nos hypothèses seront prudentes. Nous ne prendrons pas nos désirs pour des réalités.

[*Traduction*]

Nos priorités sont claires et nettes: créer des emplois, augmenter la croissance économique et aider ceux qui sont véritablement dans le besoin. Les problèmes de la dette et du déficit présentent de graves difficultés et dressent de gros obstacles à de telles priorités. Ils maintiennent les taux d'intérêt à un niveau trop élevé, font passer une bonne partie de notre revenu à l'étranger et nous forcent à conserver des taux d'imposition élevés.

La question qui se pose est la suivante: Comment abaisser le déficit? Permettez–moi d'expliquer en quoi consiste ce défi. Certains rejettent la responsabilité du déficit sur la fonction publique. Ils ont tort. Nous pourrions renvoyer tous les fonctionnaires. Nous pourrions libérer tous les soldats. Nous pourrions placarder tous les édifices du gouvernement. Nous pourrions tout fermer. Le déficit serait toujours là.

D'autres rejettent la responsabilité du déficit sur les pauvres. Ils ont tort. Nous pourrions abandonner tous les grands programmes que nous avons pour aider les personnes âgées, pour aider ceux qui n'ont pas d'emploi, pour aider ceux qui sont dans le besoin. Le déficit serait toujours là.

J'espère que personne ici ne prétendra aujourd'hui qu'il faudrait abaisser le déficit aux dépens de ceux qui sont le plus dans le besoin. Si c'était le cas, je ferai simplement remarquer, comme mon collègue le ministre du Développement des ressources humaines l'a souligné hier, non seulement qu'il serait immoral de faire des coupures radicales, mais encore que, économiquement parlant, une telle démarche ne donnerait pas les résultats escomptés.

• (1030)

Ce dont notre pays a besoin est ce dont il est privé depuis trop longtemps: une solide stratégie de croissance à long terme pour réduire le déficit, pour redonner du travail aux Canadiens et pour restructurer notre potentiel industriel, afin de pouvoir faire face à la concurrence que nous livre l'étranger. Nous devons établir une stratégie créatrice, humaine et constructive. C'est bien ce que le gouvernement veut mettre en place.

Le budget de cette année comportera certes des réductions, mais il amorcera également d'importants processus visant la réforme des programmes fondamentaux du gouvernement fédéral. Cela prendra du temps et nécessitera des consultations, mais une réforme aura bel et bien lieu.

[*Français*]

Je suis certain que tous les membres de cette Chambre sont d'accord avec nos objectifs: la croissance, l'emploi, la compassion et la réduction du déficit. Nous avons besoin aujourd'hui d'un débat approfondi pour nous aider à choisir la manière de nous rapprocher ensemble de ces objectifs.

[*Traduction*]

Dans le débat d'aujourd'hui, il serait facile pour chacun d'entre nous, quelle que soit son allégeance, de se laisser aller à vouloir imposer ses vues personnelles, obtenir le plus d'argent possible pour soi–même et faire porter le poids des restrictions par les autres.

Nous débattons du budget national, pas de notre budget personnel. Il s'agit de définir les concessions à faire et l'équilibre à donner à notre pays. Si l'on veut dépenser plus, alors il faut déterminer où l'on va trouver l'argent nécessaire. Si l'on propose des restrictions, il faut déterminer quel effet elles auraient sur l'emploi et sur les Canadiens les plus nécessiteux.

Il faut que ceux qui s'opposent à toute modification du régime fiscal nous disent s'ils pensent que les nombreuses exemptions actuelles sont justes. Nous avons demandé aux Canadiens de toutes les régions de penser à la possibilité de faire des compromis. C'est maintenant à la Chambre d'en faire elle aussi.

Le budget doit satisfaire les besoins de tous les Canadiens. C'est exactement ce genre de budget que le gouvernement a l'intention de livrer au pays et le débat que nous aurons ici contribuera grandement à concrétiser ce projet.

Le vice–président: Le Règlement veut qu'aucune question ne soit posée ni aucune observation formulée après l'allocution du ministre des Finances.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous voici donc dans le dernier bout droit avant le dépôt du budget fédéral pour l'année fiscale 1994–1995 qui, comme on le sait, commence le 1er avril prochain.

Peu de budgets auront été attendus autant que celui–là. Le nouveau gouvernement a eu la chance de se démarquer nettement de celui que les électeurs ont sévèrement jugé lors des récentes élections. Il a aussi la responsabilité de s'attaquer avec détermination, mais dans le respect de l'équité, aux problèmes aigus que connaît le Canada et qui se manifestent par une situation économique médiocre et une crise des finances publiques.

Ainsi, la création nette d'emplois demeure largement insuffisante. Elle ne suffit même pas à absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail, alors que 40 p. 100 des emplois perdus au cours de la récession n'ont pas été récupérés. L'économie canadienne fonctionne encore bien en deçà de son potentiel.

Quant aux critères attestant la crise des finances publiques, ils sont maintenant trop bien connus pour que l'on s'y attarde longuement. Il suffit de rappeler que l'endettement fédéral a atteint un point critique. Il y a longtemps que le fédéral emprunte pour payer l'épicerie et pour payer ensuite les intérêts sur ces mêmes emprunts.

De 1985 à 1993, alors que le ratio de la dette sur le PIB du Canada a progressé de 82 p. 100, celui de la moyenne des pays de l'OCDE n'a augmenté que de 21 p. 100. La dette fédérale nette augmente tellement vite qu'elle dépasse maintenant les 70 p. 100 du PIB, de 46,4 p. 100 qu'elle était en 1985.

• (1035)

Par surcroît, le tiers des recettes fédérales est consacré annuellement au paiement des intérêts. La situation serait moins grave si le gouvernement s'endettait pour investir dans les dépenses de capital. Or, selon le Budget des dépenses 1993–1994, les dépenses de capital du gouvernement ne représentent que 4,16 p. 100 des dépenses brutes totales des programmes.

De plus, de ce montant, 53 p. 100 est attribué au seul ministère de la Défense. Un tel fardeau pèse lourdement sur la vigueur de la reprise économique, notamment en exerçant une pression indue sur les taux d'intérêt à moyen et à long termes. Il faut donc atténuer rapidement l'importance de ce fardeau, tout en veillant à ne pas casser la fragile reprise.

Selon le premier ministre, la dette fédérale ne serait pas si dramatique, comparée à celle des pays européens. Il devrait peut–être regarder une autre fois et comparer ce qui est comparable. La dette publique totale du Canada est la plus élevée des pays du G–7, après celle de l'Italie. Et la dette fédérale est prépondérante dans le total canadien.

Le gouvernement ne peut donc se permettre de privilégier l'un de ces deux problèmes, qu'il suffise de l'endettement ou de la médiocrité de la reprise, au détriment de l'autre. Il faut attaquer les deux simultanément, à défaut de quoi tout succès ne pourrait être qu'éphémère.

Or, depuis le 25 octobre dernier, les spéculations vont bon train à propos des intentions gouvernementales au chapitre des finances publiques, qu'il s'agisse des réductions de dépenses ou des ponctions supplémentaires dans les poches des citoyens, le but reste complet et l'incertitude règne.

Bien que le discours du Trône n'ait rien dévoilé à ce propos, il semble même cependant que la lutte au déficit par le biais de la taxation soit au sommet de l'affiche des priorités gouvernementales. La création d'emplois semble avoir été reléguée au second rang, de même que la suppression des dépenses inutiles, alors qu'elle a inspiré au chef libéral des discours passionnés et répétitifs durant la campagne électorale.

Oui, il y a le programme des infrastructures, bien insuffisant par ailleurs. Mais allons–y voir de plus près. La part du fédéral s'élève dans ce programme à 2 milliards sur deux ans.

Or, la seule hausse des taux de cotisation sur l'assurance–chômage entrait en vigueur au début de l'année 1994, proposant à elle seule une ponction annuelle de 800 millions de dollars. N'importe qui peut enlever de la poche de Jean pour mettre dans la poche de Pierre. Ce n'est pas nécessaire d'avoir un gouvernement qui se dit expérimenté pour le faire.

Tous les analystes s'entendent pour récuser tout alourdissement des taxes sur la masse salariale. Or, c'est ce qu'a décidé le gouvernement avec l'assurance–chômage. On peut se demander s'il souhaite vraiment cette relance où tout le monde attend. Tout indique en fait qu'au–delà de son programme de restauration des équipements municipaux, ce gouvernement a décidé de s'en

tenir à la béate contemplation de son petit livre rouge. Le gouvernement voue un culte reconnaissant à ce dépliant électoral, auquel il pense devoir son élection. Jamais propagande n'aura été plus efficace, puisque même le gouvernement, son auteur, en a été victime.

Recyclé en discours du Trône, le petit livre alimente encore les discours du premier ministre et fait les délices du ministre des Finances. Hier encore, j'ai vu un ministre du gouvernement brandir religieusement le petit livre en cette Chambre même. Le pire reste à venir, puisque, dans quelques semaines nous risquons fort de le voir réapparaître somptueusement paré en discours du Budget. Autrement dit, le programme du gouvernement en matière de création d'emploi est le même que celui du Parti libéral en campagne, c'est-à-dire des phrases sans lendemain, autour d'une formule incantatoire: jobs, jobs, jobs. Et pour le reste, on compte sur une hypothétique reprise qui devra venir d'elle-même. Irresponsable pari sur les lendemains qui chantent et dangereux oubli des causes structurelles du déficit!

[*Traduction*]

Il n'est pas nécessaire de rappeler aux députés qu'une relance économique entraînerait une baisse du nombre de chômeurs et d'assistés sociaux, ainsi qu'une hausse des recettes fiscales. Elle contribuerait donc de deux façons à réduire le fardeau lié au déficit public.

Ainsi, si le nombre d'emplois actuel était le même qu'avant la dernière récession, le déficit prévu pour 1993-1994 serait de beaucoup inférieur au chiffre annoncé par le ministre des Finances, chiffre artificiellement gonflé pour des raisons évidentes. Cet objectif est assez timide.

Compte tenu de l'accroissement normal du nombre d'emplois que nous avons connu au cours des trois dernières années, nous aurions pu éviter la détérioration soudaine de la situation budgétaire dans laquelle le gouvernement fédéral se trouve face aux provinces.

• (1040)

[*Français*]

Au début de la récession, le déficit fédéral atteignait 29 milliards de dollars; le ministre des Finances l'établit maintenant à 45 milliards de dollars. Ce résultat s'explique surtout par une baisse non anticipée des recettes.

En fait, durant les sept premiers mois de la présente année fiscale, les revenus étaient en baisse de 5,7 p. 100 par rapport à la même période l'année précédente. Cette baisse est inquiétante, car elle s'est produite malgré une faible croissance de l'économie.

Le déficit représente maintenant 6,2 p. 100 du PIB, une proportion double de celle qu'enregistre la dette américaine, à 3 p. 100, selon l'OCDE. D'après une étude du FMI en 1993, même si l'économie fonctionnait à son plein rendement, il y aurait un déficit des gouvernements canadiens de l'ordre de 3,5 p. 100 du PIB; prévisions de 2 p. 100 en 1998. Il y a donc également un problème structurel très grave.

Trois ans après la fin technique de la récession, le déficit s'élève, selon nous, plus précisément à quelque 41 milliards, si l'on s'abstient de recourir à des artifices comptables—ceux qui sont chers au ministre—et si l'on intègre l'impact de la baisse du taux d'intérêt sur le service de la dette. Le ministre des Finances n'a fait ni l'un ni l'autre, malgré son engagement à une plus grande transparence dans le dévoilement des paramètres budgétaires. Il est évidemment plus intéressant pour lui d'annoncer une réduction du déficit de 45 à 37 milliards disons, plutôt qu'une baisse beaucoup plus timide de 41 à 37 milliards. C'est le jeu des chiffres.

Je lui demande aujourd'hui s'il maintient, pour le déficit de la présente année fiscale, l'estimation qu'il a présentée à la fin de novembre.

Le service de la dette constitue le poste budgétaire le plus lourd: 39,5 milliards de dollars en 1992-1993. Compte tenu de l'écart très important qui persiste entre les taux d'intérêt à court et à long termes—près de 3,5 points de pourcentage—y a-t-il une stratégie en cours? On peut se le demander. Y a-t-il, au ministère des Finances, une stratégie en cours pour utiliser avec profit la baisse des taux à court terme, en continuant de raccourcir l'échéance moyenne des titres gouvernementaux? Comme il n'y a présentement aucune tension inflationniste au Canada et aux États-Unis, où les dernières données montrent un nouveau recul de l'inflation, la question se pose.

L'année dernière, au Canada, l'inflation intérieure—qui exclut donc les produits importés—n'a même pas atteint 1 p. 100. Dans ces conditions, est-il raisonnable de continuer, par exemple, à payer 7,1 p. 100 sur des emprunts d'une durée de 30 ans? Lorsqu'on a une dette de 507 milliards de dollars, une différence entre un coût de 5 p. 100 et un coût de 6 p. 100 représente plus de 5 milliards de dollars. Combien y a-t-il, au Canada, de propriétaires qui, présentement, optent pour une hypothèque de 10 ans à 8,5 p. 100? Très peu.

L'équité fiscale commande de fermer certains abris fiscaux, mais le ministre des Finances cherche maintenant à donner à ce concept une extension plus large, pour que l'on puisse y inclure la notion d'élargissement de l'assiette fiscale. Or, éliminer telle ou telle déduction utilisée par une proportion importante de contribuables c'est, du même coup, accroître le fardeau fiscal de ces contribuables, appartenant surtout à la classe moyenne. Autrement dit, c'est augmenter les impôts. Le ministre des Finances parle de transparence, mais ne veut pas appeler un chat un chat. Il voudrait qu'on ne s'aperçoive pas de la manoeuvre et nous en passer une petite vite, comme on dit.

Il faut mettre ce ministre en garde contre deux tentations: celle des mesures rétroactives et celle du traitement inégal des contribuables en fonction de leur occupation professionnelle.

Le principe même d'une mesure rétroactive constitue une atteinte profonde à la société de droit, et nous vivons dans une telle société. Les citoyens sont à juste titre révoltés par l'arbitraire du pouvoir lorsque celui–ci modifie à son avantage les règles du jeu au milieu de la partie. Cela s'est produit en particulier lors du dernier budget du gouvernement du Québec où l'on décrétait une surtaxe à portée rétroactive.

En ce qui touche les REER, dont il est beaucoup question ces temps–ci, les travailleurs et les travailleuses qui n'ont pas l'avantage de bénéficier d'un fonds de pension doivent être traités sur le même pied que ceux et celles qui en bénéficient.

Il est tout de même assez curieux que l'on songe à des prélèvements supplémentaires touchant beaucoup de gens, alors même que l'on dénonce l'étendue croissante de l'économie souterraine qui cause de plus en plus de pertes fiscales pour l'État. Et à l'instant où les gouvernements canadien et québécois semblent avoir enfin compris le gros bon sens dans le domaine des taxes sur le tabac, il faut souhaiter à ce sujet, comme je le disais il y a deux semaines dans cette Chambre, une décision rapide et énergique. Les gouvernements, ne nous le cachons pas, ont laissé pourrir la situation.

• (1045)

Une telle décision n'empêche pas le moindrement les gouvernements de continuer et même d'intensifier leurs efforts contre le tabagisme. À moyen terme, la consommation de cigarettes ne dépend pas que de leur prix. La preuve est là, sous nos yeux: les taxes américaines sur le tabac sont beaucoup moins élevées que les nôtres; pourtant, les Américains fument moins que les Canadiens. De plus, en achetant des cigarettes de contrebande, les fumeurs ont cessé de contribuer au financement des dépenses pour payer les coûts de soins de santé par le truchement des taxes sur le tabac.

[*Traduction*]

Il existe une façon très simple d'en arriver à une meilleure équité fiscale. Il suffit de mettre en oeuvre les recommandations qui figurent dans le dernier rapport du vérificateur général. Nous devons nous attaquer au niveau de dépenses avec détermination.

En tout premier lieu, nous devons régler le problème le plus courant et qui cause la plus grande injustice, à savoir le problème des dépenses fiscales.

En 1987, comme nous le rappelle l'économiste Léo–Paul Lauzon, 90 000 sociétés ont réalisé des bénéfices sans payer un sou d'impôt. Selon le vérificateur général, les entreprises canadiennes ont investi 90 milliards de dollars à l'étranger, dont 16,1 milliards dans des paradis fiscaux. En pareil cas, les revenus ne sont imposés à l'étranger qu'aux taux conciliants en vigueur dans ces pays. Les montants mentionnés ne concernent que les investissements déclarés. Bon nombre de ces sociétés ne sont pas tenues de produire des déclarations de renseignements. De cette façon, des centaines de millions de dollars ne sont pas imposés chaque année.

Il est évidemment tout à fait essentiel que toutes les entreprises paient un impôt minimum.

[*Français*]

Mais dans le domaine de l'iniquité fiscale, la palme revient, je le répète, aux fiducies familiales. L'analyste Claude Picher de *La Presse* en parle dans un récent article où il décrit la formule, une formule qui, et je cite: «permet aux contribuables de constituer une fiducie et d'y inclure des valeurs dont le rendement échappe à l'impôt tant qu'il reste à l'intérieur de la fiducie, ce qui, selon les dispositions actuelles, peut pratiquement se prolonger indéfiniment.» Le système a été mis en place, comme nous le savons, par les libéraux, et prolongé ensuite par les conservateurs. On se repasse la balle et on se fait le relais de gouvernement à gouvernement. Je continue la citation: «La fiducie doit être mise sur pied selon une procédure complexe et coûteuse qui en rend l'accès beaucoup moins intéressant, sauf si vous disposez d'une fortune.» Fiducie donc, bien sûr, qui s'adresse aux familles riches. Dans la citation, j'ai intercalé quelques commentaires personnels. Je crois que les gens sauront faire la distinction entre les commentaires froids de l'analyste Picher et ceux que j'ai ajoutés.

Dans un article paru dans *La Presse* du 29 janvier dernier, le même économiste évalue, et je cite: «que, de façon crédible, les dispositions fiscales relatives aux fiducies familiales représentent un manque à gagner de 350 millions de dollars par année». Et ces chiffres sont conservateurs, puisqu'il appartient au gouvernement de dévoiler les véritables dimensions de cette injustice flagrante et de supprimer une fois pour toutes cet abri indu. Le ministre le sait, lui qui a accès au dossier sait exactement l'ampleur du scandale. Donc, il est en face d'une pression considérable, parce que sa connaissance du dossier accroît chez lui certainement le désir de réparer une injustice et de remettre dans les coffres de l'État des centaines de millions de dollars par année qui viendraient soulager les taxes qu'il s'apprête à imposer à la classe moyenne.

Il faut aussi compter sur de substantielles réductions des dépenses fédérales, de dépenses traditionnelles. Mais attention, pas en fonçant dans le tas et en décrétant arbitrairement un coup de bistouri de 5 p. 100 dans toute la gamme des dépenses, coupures horizontales. Pour des raisons qui tiennent à son rôle d'initiateur de la crise budgétaire, le fédéral doit d'abord donner l'exemple, c'est–à–dire balayer devant sa propre porte. Or, depuis l'élection du gouvernement, le fédéral s'apprête à s'en prendre aux cibles faciles que constituent les programmes sociaux, les gens sans lobby, les gens qui n'ont pas de syndicat, qui ne sont pas représentés, qui n'ont pas de parti, qui n'ont pas de voix. Il est facile de s'en prendre à eux, c'est ce que le gouvernement fait depuis hier. Et on verra cela d'ici un an ce que cela va donner. Il est facile aussi de s'en prendre aux transferts aux provinces parce que, vues du fédéral, les provinces sont les petits poussins autour de la poule. Mais rien ne s'annonce quant à son propre gaspillage et à sa propre lourdeur bureaucratique.

• (1050)

On n'a pas entendu un discours là–dessus. On n'a pas entendu un ministre faire un *mea–culpa* et dire qu'il allait couper l'appareil bureaucratique. Il n'y a rien là–dessus. On s'apprête encore à faire preuve de complaisance coupable, ce qui a fait du gouvernement fédéral l'une des causes du déficit que nous avons.

Les preuves s'accumulent. Hier, c'était le ministre du Développement des ressources humaines qui proposait son plan paradisiaque pour améliorer la qualité et l'étendue des services de santé et des services sociaux en coupant dans les dépenses qui y sont affectées. Cercle vicieux. On verra bien comment il va en sortir.

Quant aux transferts aux provinces, hormis les paiements de péréquation, la décision fédérale sera connue dans trois semaines, c'est–à–dire lors du Budget. Mais à propos des dépenses de fonctionnement du fédéral, rien. Pas de texte annoncé, seulement de vagues paroles pour consommation médiatique. Et le tout qui baigne dans la confusion quant aux échéanciers fédéraux.

Ainsi, le ministre des Finances a répété à plusieurs reprises que son véritable premier budget, «son véritable», donc celui qui vient apparemment ne serait pas le vrai Budget. Ce serait le budget de quel pays, de qui, ce budget–là qui vient? Non, ce ne sera pas le vrai budget apparemment, car le véritable budget sera celui de l'an prochain, car l'an prochain, dans le Budget de 1995–1996, là on pourrait incorporer une réforme des programmes sociaux. Là on pourrait déterminer la manière dont ces programmes seraient livrés par les deux paliers de gouvernement.

On ne peut voir pourquoi les délais doivent être aussi longs dans un domaine comme celui de la main–d'oeuvre et du dossier de l'éducation professionnelle, puisque le dossier traîne depuis des années et que les revendications du Québec sont, à la fois, connues et endossées par tous ceux qui agissent au Québec, dans tous les horizons de la vie collective.

Mais selon le ministre du Développement des ressources humaines, et son collègue des Relations fédérales–provinciales, ce n'est pas un an qu'il faudra attendre le bon vouloir du fédéral, mais deux ans. C'est du moins ce qu'il disait jusqu'à hier matin. Car le ministre des Ressources humaines nous a alors présenté un échéancier d'environ 12 mois. Peut–être s'est–il rendu compte de la confusion qu'ont créée ses déclarations antérieures.

Quant au ministre des Finances, est–il dépendant alors d'un échéancier irréaliste? Ou s'agit–il d'un cas de la main droite ignorant ce que fait la main gauche? Ou plutôt d'un plan, quelque peu maladroit, pour remettre à plus tard toute rationalisation significative de la bureaucratie fédérale pour ne pas donner la désagréable impression au Canada anglais que les souverainistes québécois avaient raison de souligner l'embonpoint bureaucratique fédéral?

Tous les prétextes semblent bons pour reporter le moment où il faudra bien se voir dans la glace.

Mais nous savons tous qu'il y a du gras dans l'immense appareil fédéral. Combien exactement? Voilà un secret bien gardé et on ne peut compter sur les gens de l'intérieur pour le dévoiler. Il faut un examen détaillé et rigoureux de toutes les dépenses internes des différents ministères. Une opération «maison» ne serait pas crédible. Il suffit de voir ce que dit le vérificateur général, à propos, par exemple, d'une dépense, très particulière, pour voir les écarts entre les perceptions de la bureaucratie fédérale et les analyses qui sont faites d'une façon externe.

Je cite un passage de la page 28 des Points saillants de 1993, sous la plume du vérificateur général: «Pour 1990–1991, nous estimons que les coûts de fonctionnement du Service de vols d'affaires—la flotte d'avions réservés aux personalités officielles—ont totaliséenviron 54 millions de dollars.» Dans la Partie III de son budget des dépenses, le ministère, lui, a communiqué les coûts totaux et il les situe à environ 27,5 millions de dollars. Alors, évaluation externe, 54 millions, évaluation interne, 27,5 millions. Pour un seul item, une différence du simple au double.

Nous réitérons donc notre demande de création d'une commission parlementaire multipartite de la Chambre des communes dont le mandat serait d'éplucher tous les budgets de fonctionnement du gouvernement. Si le parti ministériel est sérieux dans sa volonté de réduire le déficit de manière significative mais équitable, il doit s'attaquer immédiatement aux dépenses inutiles du gouvernement et aux nombreux chevauchements de responsabilités qui résultent de l'empiètement systématique du fédéral sur les champs provinciaux. L'opposition officielle est prête à collaborer à cette oeuvre d'assainissement des finances fédérales.

Dans le domaine de la main–d'oeuvre, le gouvernement du Québec évalue à 250 millions de dollars le gaspillage annuel inhérent aux chevauchements des bureaucraties fédérale et québécoise, sur le territoire du Québec. Et en dépit du bon sens, le gouvernement se résigne à le laisser durer encore pendant au moins deux ans, entraînant de ce fait une perte additionnelle de 500 millions de dollars. Avons–nous encore les moyens d'une telle inertie?

• (1055)

L'attitude du fédéral ressemble beaucoup dans ce dossier à celle des Soviétiques, au coeur de la Guerre froide, dans leurs négociations avec les Américains: «Ce qui est à nous est à nous, ce qui est à vous est négociable.»

Le premier ministre nous a fait sourire l'autre jour lorsqu'il a déclaré que le Québec serait perdant si le fédéral se retirait de ce secteur. Comme le Québec reçoit globalement du fédéral à peine l'équivalent de ce qu'il lui envoie, tout retrait du fédéral doit s'accompagner, en toute logique et en toute équité, d'une compensation, voire d'un transfert de points d'impôt équivalents à l'enveloppe des dépenses que le fédéral y consacre.

Si tel n'était pas le cas, ce serait une autre manière pour le fédéral de pelleter une partie de son déficit dans la cour des provinces. Et on peut se demander si cette réaction du premier ministre n'anticipe pas en fait des retraits unilatéraux du fédéral de certains secteurs qu'il juge aujourd'hui moins prioritaires, les provinces ayant par conséquent la responsabilité de ramasser les morceaux et de financer le manque à gagner.

L'équivalent pour les provinces consisterait à dire aux hôpitaux: Nous nous retirons de la santé, et pour le financement, débrouillez-vous. Ce serait de la part du fédéral un comportement scandaleux, mais à vrai dire bien dans la logique du système. Dans ce régime, il y a un gouvernement supérieur, et tous les autres n'ont qu'à s'adapter à ses humeurs et à ses priorités. On a pu le constater d'ailleurs, dans le dernier discours du budget, alors qu'Ottawa mettait fin d'une façon unilatérale à sa contribution financière au développement de nouveaux logements sociaux.

C'est donc dire que l'impact du prochain budget sur les finances provinciales ne se limite pas forcément à la seule question des paiements de transfert. Les paiements de transfert comprennent en gros trois programmes différents, rappelons-le: premièrement, le financement des programmes établis; deuxièmement, la péréquation; et, troisièmement, le Régime d'assistance publique du Canada. Les trois n'évoluent pas forcément dans le même sens.

De plus, la comptabilisation de ces paiements par le fédéral inclut non seulement les paiements en espèces mais aussi le rendement des points d'impôt transférés aux provinces lors des ententes sur les programmes à frais partagés. C'est une manière pour le fédéral de mieux paraître. Mais il n'a aucun contrôle direct sur le rendement des impôts, et il ne peut récupérer les points d'impôt d'une façon unilatérale. Ce qu'il contrôle, ce sont les transferts en espèces, dont l'évolution constitue le véritable test de l'équité fédérale en cette matière.

Pour le Québec, ce test est d'une aveuglante clarté. Au cours des dix dernières années, les dépenses de programmes du fédéral se sont accrues de 53 p. 100, tandis que les transferts au Québec passaient de 6 250 millions à 7 624 millions de dollars, une progression de 22 p. 100, soit la plus faible de toutes les provinces. Mais il faut aller derrière les nombres absolus, et voir ce que cela représente en dollars constants et par tête, car ces nombres sont bruts. Lorsqu'on les pondère par la hausse des prix et par l'augmentation de la population du Québec, on obtient une baisse supérieure à 20 p. 100, pour la décennie 1983-1993. Tel est le vrai visage des transferts fédéraux pour le Québec, une baisse supérieure à 20 p. 100 pour la dernière décennie.

Or, une partie de ces transferts est affectée à la santé, domaine où les besoins sont fortement reliés à l'âge. Il y a donc, vu l'essor rapide du nombre de personnes âgées, une hausse automatique des besoins, année après année, qui s'est entièrement répercutée sur les finances provinciales. Et l'on dira le plus sérieusement du monde que certaines provinces, dont le Québec, n'ont pas suffisamment contribué à la résolution des problèmes budgétaires fédéraux. En réalité, le Québec a déjà donné, et deux fois plutôt qu'une.

[*Traduction*]

Ainsi, le Québec a déjà payé cher la réduction des dépenses. Il est maintenant temps que le gouvernement fédéral laisse la plupart des provinces tranquilles et prenne le remède qu'il a lui-même administré à certaines d'entre elles, particulièrement le Québec.

Les paiements de transfert aux provinces devraient au plus strict minimum demeurer stables en dollars constants par habitant. Les provinces qui ont été traitées différemment ces dernières années devraient récupérer une partie de ce qu'elles ont perdu.

Le ministre des Finances laisse entendre depuis quelque temps qu'il faudra élargir l'assiette fiscale. Si le ministre désire interdire les abris fiscaux qui bénéficient à quelques rares privilégiés, tant mieux. Toutefois, s'il cherche un moyen commode d'imposer de nouvelles taxes à la classe moyenne, il ne doit pas compter sur notre collaboration. Les impôts sont déjà assez élevés.

Le ministre du Développement des ressources humaines a fait allusion à la nécessité de restreindre les mesures de protection social, comme si les personnes qui en avaient besoin étaient responsables du gâchis économique dans lequel nous nous trouvons.

• (1100)

Si le gouvernement cherche la preuve qu'il existe du gaspillage, il n'a qu'à regarder ce qu'il fait. On voit encore trop d'excès, et pas seulement dans les hautes sphères. Évidemment, on a entendu parler des déplacements inutiles, des marchés de relations publiques et ainsi de suite, mais la dilapidation des ressources a également cours dans les services de tous les ministères, en particulier dans le cas de ceux dont les activités font double emploi avec celles d'autres bureaux à Ottawa ou dans les capitales provinciales.

Bien sûr, le gouvernement fédéral promet de dégraisser cette bureaucratie parallèle, mais où se trovent donc son calendrier de travail, son plan stratégique, la preuve irréfutable qu'il prendra bientôt des mesures concrètes pour imposer à la fonction publique le même régime qu'au Canadien moyen et aux entrepreneurs? Il est temps de passer à l'action, mais tout est prétexte à remettre à demain ce qui s'impose aujourd'hui.

En fait, le double emploi entre les ministères fédéraux et provinciaux est si profondément incrusté dans le système que cela en est stupéfiant. La Commission Bélanger-Campeau, au Québec, est arrivée à la conclusion que les chevauchements coûtent aux Québécois quelques milliards de dollars par an, et il ne s'agit là que des Québécois. Quel serait le chiffre pour tout le Canada? Il est par conséquent difficile de croire qu'on ne puisse pas économiser assez rapidement quelques millions de dollars en réduisant les frais astronomiques qu'entraîne la grosse machine gouvernementale nationale. Il me semble qu'on pourrait aussi régler certaines questions de façon définitive.

Même lente, la reprise de l'économie devrait permettre aux coffres de l'État de s'enrichir de quelques milliards supplémentaires. Les ventes de détail connaissent une remontée et l'immobilier devrait être plus florissant cette année que l'an dernier.

Si le déficit fédéral baissait vraiment, cela serait de bon augure pour les taux d'intérêt. Il ne faut pas oublier qu'une diminution d'un point de pourcentage des taux d'intérêt, bien

que les taux à long terme soient encore trop élevés, se traduit par la somme supplémentaire de 8 milliards de dollars dans les caisses de l'État. Cet élément aura un effet bien plus important que tous les programmes d'infrastructure du gouvernement.

Mais il ne faut pas compter uniquement sur les consommateurs. Il faut régler la crise structurelle que connaît notre économie. Pour raffermir l'entreprise, il faut investir davantage dans la recherche et le développement. Il faut aider l'industrie de défense à se convertir à des fins d'ordre civil.

Bref, le prochain budget doit fournir des réponses intelligentes aux véritables questions et ne pas répéter les erreurs du passé.

[*Français*]

Pour terminer, nous sommes bien conscients de la lourdeur de la tâche assignée au ministre des Finances. Son budget doit attaquer sur plusieurs fronts: l'incitation à la création d'emplois, la réduction des dépenses publiques, l'instauration de l'équité fiscale, l'élimination des chevauchements. Beaucoup de combats en perspective, et aucun d'entre eux n'est facile, nous le reconnaissons. Mais tous ces efforts doivent se déployer en même temps, dans un juste dosage des interventions. C'est la seule façon de redonner espoir et de faire naître le sentiment de solidarité qui, seuls, rendront la relance possible.

Au–delà de ces réflexions que nous soumettons à la délibération du ministre, vous nous permettrez, monsieur le Président, d'exprimer une vive inquiétude: c'est celle que suscite le projet de réforme du régime de protection sociale présentement en vigueur. J'y reviens, aujourd'hui encore, pour inciter à la vigilance quant aux effets réducteurs que cet exercice ne manquera pas de produire sur les acquis sociaux graduellement mis en place depuis 1928.

Le gouvernement se défend de vouloir porter atteinte au filet de sécurité sociale. Pourtant, pour rassurer son allié objectif du Reform Party sur cette question, il ne manque pas d'affirmer que l'un des buts de l'opération est de réduire les coûts des services sociaux. Comment croire qu'une diminution des ressources consacrées à ce secteur n'entraînera pas automatiquement une diminution de services? En tous les cas, si le ministre des Finances veut donner un minimum de garanties sur les véritables intentions du gouvernement, il doit émettre au moins un signal clair dans son budget. Pas une autre envolée oratoire, pas une autre promesse, la main sur le coeur! Non, monsieur le Président. Il doit maintenir à son niveau actuel, en dollars constants, et après prise en compte de l'évolution des besoins, la contribution qu'apporte le gouvernement fédéral au financement des programmes provinciaux de santé et d'aide sociale, par le truchement des paiements de transfert aux provinces.

• (1105)

Je me méfie terriblement des expressions cosmétiques qui disent: maintien, maintien! Oui, nous allons maintenir le niveau des transferts aux provinces. J'entends déjà la possibilité, dans un discours sur le Budget: «Monsieur le Président, j'annonce à la nation que nous maintenons le niveau des transferts aux provinces», alors que, hypocritement, ce serait un gel qui serait ainsi opéré. C'est pourquoi il faut être clair. Il faut que le signal qui doit venir du ministre des Finances soit clair, s'il est sérieux quand il nous laisse entendre que peut–être il va maintenir les transferts aux provinces. Il faut que ce soit très clair que l'on maintient les transferts aux provinces au niveau actuel, en dollars constants, en tenant compte de l'évolution ascendante des besoins. C'est la façon qu'on pourra recevoir un signal clair du ministre.

Que le gouvernement sache tout de suite que personne ne sera dupe des tours de passe–passe qui consisteraient à diminuer la contribution du gouvernement fédéral pour forcer, à la Ponce Pilate, les provinces à donner le coup à sa place.

On tiendra tout autant rigueur au gouvernement fédéral de frapper les démunis par province interposée que de le faire directement.

Des voix: Bravo!

Le Président: D'après nos règles, il n'y a pas de questions ou commentaires après ces remarques.

[*Traduction*]

Je donnerai dans un moment la parole au chef du Parti réformiste, mais avant, la députée de Calgary–Nord invoque le Règlement.

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, je voudrais vous aviser qu'après l'intervention du chef du Parti réformiste, député de Calgary–Sud–Ouest, les orateurs du Parti réformiste répartiront leur temps en des allocutions de 10 minutes, suivies de 5 minutes consacrées aux questions et aux observations.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le premier ministre et le ministre des Finances d'avoir permis ce débat prébudgétaire.

Je tiens ensuite à souligner l'importance de ce premier budget du gouvernement pour le bien–être économique, social et politique du pays. Comme le savent tous les députés, la dette fédérale dépasse les 500 milliards de dollars. Le déficit prévu pour 1994–1995 se situera entre 44 et 46 milliards.

Ce que le gouvernement peut faire de plus important pendant son mandat, c'est de maîtriser les dépenses fédérales. Et le principal moyen d'y parvenir, c'est le budget que le ministre déposera à la Chambre dans quelques semaines.

Les réformistes ont des suggestions précises à faire concernant la maîtrise des dépenses fédérales, suggestions qui ont été soumises à l'évaluation du public dans le cadre, notamment, de la dernière campagne électorale. J'aurais cependant trois contributions supplémentaires à apporter à ce débat prébudgétaire.

La première est un aperçu de nos consultations populaires au sujet des dépenses publiques, consultations qui se déroulent depuis mars 1993 et auxquelles ont participé des milliers de

Canadiens de plus qu'aux consultations prébudgétaires du ministre.

La deuxième est un résumé des conclusions qu'on peut tirer de ces consultations, conclusions dont le ministre a tout intérêt à tenir compte en préparant son budget et en cherchant à déterminer quelles devraient être les priorités de dépense de la 35e législature.

La troisième contribution que je voudrais faire, c'est un bref commentaire sur l'éventualité d'une révolte fiscale en règle au Canada si le gouvernement cherche à régler ses problèmes financiers en augmentant les impôts plutôt qu'en réduisant les dépenses.

J'essaierai d'être bref, car l'expérience m'a appris que les politiciens qui sont prodigues de paroles le sont habituellement pour tout le reste.

Au début de 1993, notre parti a entrepris sur la question des dépenses fédérales de larges consultations auprès des militants, de personnes–ressources et du grand public.

• (1110)

Dans le cadre d'une enquête postale, nous avons demandé à plus de 100 000 Canadiens si le gouvernement fédéral devait régler le problème du déficit et de la dette en comprimant les dépenses ou en haussant les impôts. Nous leur avons demandé quelles devraient être les priorités de dépenses de la prochaine législature. En particulier, nous leur avons demandé dans quels domaines le gouvernement fédéral devait maintenir ou augmenter ses dépenses et dans quels domaines il devait les réduire ou les éliminer afin de pouvoir continuer à financer les dépenses plus prioritaires.

À partir des réponses obtenues, nous avons dressé une liste de compressions de dépenses d'environ 20 milliards de dollars auxquelles le gouvernement pourrait procéder sur trois ans à condition d'obtenir du public le mandat pour le faire.

Nous avons révélé ce programme de réduction du déficit aux médias et au public en trois étapes au printemps de 1993. Le 29 mars, à Toronto, nous avons dévoilé des propositions visant à économiser de 9 à 10 milliards de dollars en réformant les transferts fédéraux aux particuliers et aux provinces, l'accent devant être mis sur les transferts aux particuliers. Le 13 avril 1993, à Vancouver, nous avons dévoilé d'autres propositions visant à économiser de 4 à 5 milliards de dollars en réduisant les transferts et les subventions au secteur privé. Le 22 avril, à Ottawa, nous avons dévoilé des propositions visant à économiser de 5 à 6 milliards de dollars en réformant les activités, les programmes et les structures du gouvernement fédéral.

Je serais heureux de déposer ces documents décrivant ces propositions pour que le ministre des Finances et les députés les examinent même si certains des chiffres qu'ils contiennent sont légèrement dépassés. Tous ces documents, permettez–moi d'ajouter, ont été mis à la disposition du gouvernement précédent même si je ne suis pas sûr qu'ils aient survécu au grand exercice de déchiquetage auquel on s'est livré après le 25 octobre.

Nous avons regroupé toutes ces propositions dans un diaporama de 45 minutes qui se prêtait bien à une projection devant des assemblées publiques. Ce diaporama a été présenté pour la première fois le jour du budget, le 26 avril 1993, à un auditoire de plus de 1 000 personnes à Calgary. Nous avons par la suite mis ce diaporama, dont le thème porte sur la façon de s'attaquer au problème des dépenses fédérales, à la disposition de presque 200 porte–parole réformistes de toutes les régions du pays. C'est ainsi qu'on l'a présenté à des milliers d'autres personnes partout au pays, dans le cadre de dizaines d'assemblées publiques qui comportaient dans la plupart des cas une période de questions et de réponses.

De plus, nous avons préparé un feuillet contenant la même information générale sur les propositions relatives aux compressions des dépenses fédérales et en avons distribué plus de 2,5 millions d'exemplaires, de porte–à–porte, avant les élections fédérales.

Il s'agit là d'une description de ce qu'un parti populiste appelle une consultation publique, intensive et soutenue, sur une question importante.

Maintenant parlons des conclusions qui présentent un intérêt pour le ministre. À quelles conclusions nous a menés cette consultation publique, qui pourraient intéresser le ministre dans la préparation de son budget? Permettez–moi de vous en donner quatre.

Premièrement, les Canadiens oridinaires s'intéressent au plus haut point aux dépenses fédérales et à la taxation. Ils sont assoiffées de renseignements pertinents et les gens ordinaires souhaitent sincèrement contribuer à remédier à ce problème.

Deuxièmement, il est faux, à mon avis, de dire que la population ne s'intéresse qu'aux compressions de dépenses qui sont faites aux dépens de quelqu'un d'autre. Nous avons entendu maintes et maintes fois des Canadiens nous dire, et un grand nombre d'entre eux dans une pauvreté extrême, qu'ils sont malgré tout prêts à faire des sacrifices. Tout ce qu'ils demandent, c'est que tout le monde en fasse, plus particulièrement que ceux qui exercent une influence politique ou économique ne s'arrangent pas pour s'en exempter.

Troisièmement, il est possible, à notre avis, d'obtenir de la population un fort appui durable et informé en ce qui concerne les compressions des dépenses, si l'on s'attaque à la tâche et si l'on présente le véritable allégement fiscal comme étant la planche de salut.

• (1115)

Enfin, quatrièmement, il s'agit là des priorités en matière de dépenses que, à notre avis, le peuple canadien souhaite voir adoptées par le Parlement et le ministre en 1994–1995.

Premièrement, maintenir les transferts fédéraux au moins à leur niveau actuel au chapitre des soins de santé. Deuxièmement, maintenir ou augmenter l'aide fédérale à l'enseignement supérieur et à la formation de la main–d'oeuvre. Troisièmement,

conserver l'aide fédérale au niveau actuel en ce qui a trait aux régimes de pensions, aux pensions d'anciens combattants, au Supplément de revenu garanti et à la sécurité de la vieillesse pour les foyers dont le revenu est inférieur à la moyenne nationale. Ne pas toucher aux niveaux de contribution au REER.

Quatrièmement, maintenir ou augmenter l'aide fédérale à la protection de l'environnement même si de nombreuses personnes sont d'avis que l'efficacité des dépenses fédérales dans ce domaine laisse grandement à désirer. Cinquièmement, maintenir ou augmenter l'aide fédérale à l'administration de la justice.

Si telles sont les priorités du peuple canadien en matière de dépenses et si nous demeurons ouverts aux suggestions d'autres députés à ce sujet, les dépenses du gouvernement fédéral devraient être coupées dans presque tous les autres domaines afin de réduire le déficit et de conserver la capacité du gouvernement fédéral à financer ses activités dans ces secteurs hautement prioritaires.

Je voudrais commenter les possibilités d'une révolte fiscale. À quoi le gouvernement fédéral s'expose-t-il s'il ne répond pas au souhait de la population de réduire les dépenses et s'il choisit plutôt d'augmenter encore davantage le fardeau fiscal des Canadiens et Canadiennes? Les conséquences financières et économiques d'une telle décision seraient nombreuses et bien connues. L'augmentation du fardeau fiscal contribuera à la croissance de l'économie parallèle, à l'exode des capitaux privés servant à créer des emplois, à une érosion encore plus grande des services sociaux à mesure qu'augmentent les sommes consacrées au service de la dette, ainsi qu'à la réduction de la compétitivité internationale.

Cette Chambre doit également se pencher sur les conséquences politiques d'une hausse des impôts et, en particulier, sur les possibilités de provoquer une révolte fiscale complète d'inspiration populaire comme le pays n'en a jamais vu. Je souligne tout particulièrement l'éventualité d'une révolte fiscale en Colombie-Britannique et en Alberta, d'où proviennent la majorité des députés du Parti réformiste et où nous disposons d'un vaste réseau à l'échelon local. Laissons des députés d'autres provinces dire franchement au ministre des Finances ce qu'ils pensent des possibilités d'une révolte fiscale parmi leurs électeurs si le budget augmente le fardeau fiscal de ces derniers.

Sur l'île de Vancouver, par exemple, on trouve probablement, toutes proportions gardées, plus de retraités canadiens et de cotisants à des REER que n'importe où ailleurs au Canada. Exception faite du ministre du Revenu national, député de Victoria, tous les députés de cette île sont des réformistes qui ont mené une dure campagne sur le programme de réduction des dépenses dont j'ai dressé les grandes lignes.

Bon nombre de leurs électeurs ont bâti leur propre programme de sécurité de la vieillesse en cotisant à des REER, dans bien des cas, parce qu'ils n'avaient pas accès aux régimes des secteurs public ou privé ou parce que leur foi dans le Régime de pensions du Canada et la capacité future du gouvernement de financer les pensions de vieillesse diminuait.

Si le budget du ministre des Finances diminue, même à peine, la capacité de ces personnes et de leurs enfants à combler leurs propres besoins, le ministre déclenchera chez les cotisants à des REER et leurs bénéficiaires un tollé qui s'élèvera contre le ministre du Revenu national, à Victoria, et qui déferlera sur le pays tout entier. Les manifestations contre la TPS qui ont eu lieu dans les années 80 auront alors l'air d'une partie de plaisir.

Comme le ministre le sait bien, les Albertains en général et le milieu énergétique en particulier ne font pas du tout confiance à la politique fiscale du Parti libéral. Les quatre députés d'Edmonton qui font partie du gouvernement au pouvoir ont remporté leur élection avec, au total, moins de 3 500 voix de majorité, dont trois avec moins de 300 voix et la ministre des Ressources naturelles avec moins d'une douzaine.

Leur capacité à défendre les intérêts de leurs électeurs reste donc encore à démontrer.

• (1120)

Des rumeurs se font si persistantes depuis des semaines qu'on peut leur donner un fond de vérité: le ministre des Finances aurait l'intention d'imposer aux producteurs une taxe sur les hydrocarbures. Bien sûr, cette taxe sera présentée comme une mesure de nature écologique, mais comme elle ne s'applique pas aux déchets nucléaires des centrales d'Hydro-Ontario ni aux hectares inondés par Hydro-Québec et d'autres entreprises d'électricité, cette taxe aura un effet particulièrement coûteux et discriminatoire sur les secteurs du pétrole, du charbon et des services publics de l'Alberta. Cette province considérera, à tort ou à raison, cette mesure comme l'équivalent du droit fiscal tant décrié, imposé sur le pétrole et le gaz et qui constituait la pierre angulaire du Programme national de l'énergie.

Un budget contenant une telle disposition minerait totalement la crédibilité du ministre des Ressources naturelles dans sa province d'origine. Il provoquerait également une vilaine confrontation avec le gouvernement de l'Alberta à un moment où le premier ministre se dit en faveur d'un renouveau de la collaboration entre les provinces et le gouvernement fédéral. Il endommagerait l'économie de l'une des deux seules provinces à encore contribuer de façon positive, par le versement de sommes nettes, au régime de péréquation.

On a dit que le gouvernement avait rarement eu affaire à un groupe d'intérêt qu'il n'aimait pas. Pourtant, il en est un qui fait son apparition et que l'on ne peut pas se permettre d'ignorer. C'est le groupe d'intérêt formé par tous les Canadiens qui paient la facture depuis trente ans. C'est le groupe des contribuables qui souffrent depuis des années et qui disent haut et fort qu'ils en ont assez. C'est le groupe qui s'est donné une voix et un moyen d'action par l'intermédiaire de dizaines d'organismes, de conférences et de publications créés pour protéger les citoyens canadiens de l'exploitation perpétuelle de gouvernements impitoyables, dépensiers et insatiables.

Pour conclure, à tous ces contribuables, envers qui nous sommes responsables, nous disons que leur voix a été entendue par beaucoup d'entre nous, ici, à la Chambre. Si une véritable révolte, qui fasse appel à tous les moyens judiciaires possibles, s'im-

pose pour convaincre le gouvernement que les Canadiens en ont assez, alors elle trouvera un écho à la Chambre, en la personne de tous les députés du Parti réformiste et de tous ceux qui sont venus siéger ici afin de réduire les dépenses de l'État.

Le conseil que nous voulons donner au ministre des Finances et au gouvernement, qui mettent la dernière main au budget de 1994–1995, se résume à peu de mots: réduisez les dépenses, immédiatement et dans l'équité.

Pour aider le gouvernement fédéral à redresser la situation financière et l'économie du pays, nous déposons devant lui la liste des restrictions, dont le montant se chiffre à 20 milliards de dollars, que nous lui proposons de faire. Ces mesures ont fait l'objet d'importantes discussions avec les citoyens. Nous invitons le gouvernement à les étudier, à les modifier, à les améliorer, mais nous lui demandons surtout de ne pas les écarter du revers de la main.

Le vice–président: Les députés savent que conformément au présent règlement de la Chambre, l'intervention que vient de faire le député peut être suivie d'une période de 10 minutes réservée aux observations et aux questions. Cependant, il est possible que les députés ne désirent pas s'exprimer après un chef de parti. Je pense que la députée de la circonscription de Yukon désire prendre la parole.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'aimerais, monsieur le Président, remercier le député de Calgary–Sud–Ouest pour ses commentaires. Même si j'ai beaucoup de choses à dire, je vais m'attarder sur un point seulement.

Il ne fait, à mon avis, aucun doute que tous les députés de cette Chambre conviennent que la dette et le déficit posent un problème aux Canadiens. La question est de savoir comment nous allons le régler, de manière juste et équilibrée.

Je vais simplement m'attarder sur une question qu'a soulevée le député de Calgary–Sud–Ouest, la question des impôts. Je conviens que la classe moyenne croule littéralement sous les impôts. À l'heure actuelle, les particuliers au Canada payent beaucoup plus d'impôts que dans le passé, tandis que les sociétés, par exemple, en payent beaucoup moins.

• (1125)

Le député de Calgary–Sud–Ouest parle d'une révolte fiscale. Je trouve révoltant que, pendant que des gens n'arrivent pas à se nourrir, des citoyens riches et privilégiés de ce pays peuvent mettre leur argent à l'abri dans un fonds en fidéicommis. Je trouve révoltant que, pendant que des Canadiens dans ce pays travaillent chaque jour et que tous les membres de la même famille travaillent sans pouvoir joindre les deux bouts, nous avons 90 000 sociétés qui ne payent toujours pas un sou d'impôt. Et je trouve révoltant que, pendant que des gens n'arrivent pas à joindre les deux bouts pour leurs enfants, alors que de 18 à 20 p. 100 de jeunes sont au chômage dans notre pays, il y a encore trop de gens qui ici ont recours à des abris fiscaux, alors qu'ils sont riches; je veux parler des sociétés. Il nous faut un régime fiscal équitable.

Personne ne parle d'imposer davantage la classe moyenne qui croule déjà sous l'impôt, mais il y a, dans notre pays, un groupe qui ne contribue pas sa juste part.

J'aimerais demander au député de Calgary–Sud–Ouest s'il ne croit pas qu'il faudrait déplacer la charge fiscale du particulier de la classe moyenne, pour que les privilégiés et les riches de notre société payent leur juste part. Accepte–t–il par exemple que le régime des REER permette aux Canadiens, comme c'est le cas actuellement, d'investir à l'étranger par l'entremise de telles contributions, plutôt que dans notre pays où nous avons besoin de créer des entreprises et des emplois?

M. Manning: Je remercie la députée d'avoir posé cette question. En ce qui concerne sa question générale, la réponse la plus courte que je puisse donner est oui, nous sommes pour une plus grande équité du régime fiscal. Si la députée voulait bien examiner la partie centrale de mon exposé, elle verrait que nous demandons une réduction de 4 à 5 milliards de dollars des transferts fédéraux au secteur privé, effectués sous forme de subventions et de concessions fiscales.

Le seul mot d'avertissement que j'ajouterai, c'est que nous devons savoir, puisque nous sommes un pays exportateur, que si la charge fiscale totale imposée à nos entreprises dépasse celle de leurs concurrents, nous les forçons tout simplement à abandonner leur entreprise, nous créons plus de chômage et anéantissons les emplois.

Il suffit, pour illustrer ce point actuellement, de se rendre à la frontière de la province de l'Ontario et de demander aux sociétés qui quittent le sud de l'Ontario pour les États–Unis, et même pour le nord de l'État de New York qui, à une époque, était l'endroit le plus coûteux du monde pour les affaires, pourquoi elles partent. Leur réponse sera très brève. Elles vous exposeront leur situation fiscale dans le sud de l'Ontario par opposition à celle dont elles bénéficient dans le nord de l'État de New York et vous demanderont ensuite comment elles peuvent continuer à fonctionner dans de telles conditions.

Je répondrai donc oui à la question générale de la députée, mais en ajoutant un mot d'avertissement; nous ne voulons pas faire partir les entreprises en les imposant de façon excessive.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je félicite le député de Calgary–Sud–Ouest pour son discours. J'aimerais lui poser une question concernant les REER.

Personnellement, je crois que les REER nous prépare pour nos vieux jours et plus nous sommes préparés pour nos vieux jours, moins nous sommes un fardeau pour la société canadienne, lorsque vient le temps de payer des rentes aux aînés.

C'est un programme qui m'est cher, qui est bien près de moi, mais dont je n'ai jamais eu la chance de me servir. Cependant, j'encourage fortement les Canadiens à l'utiliser. J'espère que le gouvernement va poursuivre dans cette direction, sans dire ou admettre connaître des secrets du ministère des Finances. Le programme des REER nous permet de l'utiliser lors de l'achat de maisons. À mon avis, je trouve qu'à notre âge, on pourrait

peut–être aussi s'en servir afin d'aider nos enfants à l'achat d'une maison.

• (1130)

J'aimerais connaître l'opinion du député de Calgary–Sud–Ouest sur l'idée de poursuivre ce projet, que l'on appelle en anglais le *Home Buyer's Plan*, du REER. Est–ce que vous trouvez qu'il y a du bon dans ce projet et qu'on devrait le reconduire lors du prochain budget?

Le vice–président: À l'ordre! Avant de reconnaître le député afin qu'il réponde à la question, je demanderais à l'honorable député de Carleton—Gloucester d'adresser ses remarques à la Présidence à l'avenir. Je donne donc la parole à l'honorable député de Calgary–Sud–Ouest, s'il veut bien répondre.

[*Traduction*]

M. Manning: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question.

Ma réponse est la suivante. Comme l'honorable député, je suis en faveur du programme REER en principe, en partie pour les raisons données par le député et aussi parce qu'un tel régime a permis à de nombreux Canadiens qui n'ont pas d'autres moyens de le faire, d'assurer leurs vieux jours.

Ensuite, je pense que le recours aux fonds REER pour appuyer le régime d'accession à la propriété est utile et que le montant permis devrait être maintenu et non diminué. Je demanderai vivement aux députés de présenter ce point de vue au ministre des Finances.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, si j'ai bien compris la réponse qu'il a donnée à un député, le chef du Parti réformiste estime qu'il faut maintenir les avantages que la loi de l'impôt accorde aux entreprises exportatrices.

Faut–il en conclure que le député a changé d'avis depuis la campagne électorale? Le régime fiscal que prônait alors le Parti réformiste prévoyait essentiellement l'abolition de la plupart des avantages fiscaux. S'il veut que les entreprises exportatrices bénéficient d'avantages fiscaux, sa notion d'impôt à taux uniforme risque d'en pâtir.

M. Manning: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Je n'ai pas dit que je réclamais des avantages fiscaux spéciaux pour les entreprises exportatrices. Tout ce que je disais, c'est que, si nous taxons nos entreprises exportatrices à des niveaux plus élevés que leurs homologues dans les pays avec lesquels nous sommes en concurrence, nous allons les obliger à fermer leurs portes.

Ce que nous recommandons principalement dans les documents que nous désirons déposer concernant le traitement fiscal des entreprises, c'est de réduire le recours aux concessions fiscales comme moyen de développement régional. Voilà l'argument que nous avons toujours mis de l'avant.

Avant de me rasseoir, je vous demanderais la permission de déposer ces documents. En ai–je la permission?

Le vice–président: Il y a eu discussion à ce sujet. Je crois que le chef du Parti réformiste sait qu'il doit obtenir le consentement unanime pour déposer ces documents.

Y a–t–il consentement unanime pour permettre au chef de déposer ses documents?

Des voix: D'accord.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai une brève question supplémentaire.

Je veux m'assurer que j'ai bien compris. Le député est–il en train de nous dire qu'il maintiendrait tous les avantages que la loi accorde aux entreprises?

M. Manning: Monsieur le Président, je ne maintiendrais pas tous les avantages.

• (1135)

Il est question dans notre programme d'environ 1,5 milliard de dollars en réductions et allégements fiscaux aux entreprises sur trois ans. Ceux–ci ne sont pas précisés, mais nous avons discuté de ce qu'ils pourraient être. Notre priorité serait de ne plus recourir aux allégements fiscaux comme outil de développement régional. C'est tout ce que précise le document.

Le vice–président: Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances invoque le Règlement.

M. Walker: Monsieur le Président, je crois que la Chambre consent à l'unanimité à poursuivre le débat pendant l'heure du lunch, entre 13 et 14 heures.

Le vice–président: Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Walker: Monsieur le Président, des députés de ce côté–ci de la Chambre feront des déclarations de 10 minutes, suivies de 5 minutes pour les questions et les commentaires.

M. John Godfrey (Don Valley–Ouest): Monsieur le Président, à l'occasion de ma première déclaration, je tiens d'abord à remercier la population de Don Valley–Ouest, à Toronto, qui m'a élu député et à l'assurer que je vais essayer de garder sa confiance. Je veux ensuite remercier ma famille qui m'a aidé à parvenir jusqu'ici.

Monsieur le Président, durant la campagne électorale, si vous aviez demandé à la population de Don Valley–Ouest ce qu'elle voulait, elle vous aurait répondu deux choses différentes, comme l'ensemble des Canadiens, je pense. En effet, les Canadiens veulent deux choses en même temps. Et ces deux choses figurent dans notre fameux livre rouge à la page 107.

Dans le premier tableau au haut de la page 107, il est question des compressions budgétaires des programmes conservateurs, parce que les Canadiens veulent des compressions budgétaires.

Cependant, au bas de la même page, il est question de croissance économique et de création d'emplois. C'est ce dont je veux parler aujourd'hui.

Quand le ministre des Finances a rencontré divers économistes ici, à Ottawa, à la fin de la dernière année, quand il s'est adressé à divers groupes consultatifs dans tout le pays, il a beaucoup entendu parler des compressions budgétaires prévues au haut de la page 107. Comme le chef du Parti réformiste du Canada vient de nous le montrer, nous allons entendre parler encore davantage, durant ce débat, des compressions dans les programmes gouvernementaux.

Toutefois, au cours de ses consultations avec des spécialistes et des Canadiens ordinaires de toutes les régions du pays, le ministre des Finances a moins entendu parler de ce dont il est question au bas de la page 107, c'est–à–dire de croissance économique et de création de la richesse et d'emplois, d'emplois et encore d'emplois.

Le ministre des Finances a un rôle difficile. Il doit être à la fois Dr Jekyll et M. Hyde, bon et méchant. C'est à sa nature plus obligeante que je veux faire appel aujourd'hui. Voilà pourquoi mes remarques vont porter sur ce dont il est question au bas de la page 107.

Ce que le budget peut réaliser de plus important, c'est donner de l'espoir aux Canadiens, leur donner le goût de l'expérience, du renouvellement et de l'aventure.

L'économie n'est pas seulement une série de statistiques et de chiffres. C'est aussi un climat psychologique. L'économie connaîtra la croissance si la population a confiance en elle et en son pays. Si les gens ont confiance, ils vont prendre des risques, ils vont changer d'emploi, ils vont se lancer en affaires, ils vont développer leurs entreprises, ils vont acheter des maisons, des voitures, différents appareils.

La semaine dernière, le Conference Board du Canada signalait, que depuis les élections, gens d'affaires et consommateurs ont regagné une confiance incroyable. La confiance des entreprises a augmenté de 10 p. 100 et celle des consommateurs de 13 p. 100 durant le dernier trimestre de 1993. Il est intéressant de constater que le même phénomène s'est produit aux États–Unis après l'élection du président Clinton.

Il est donc crucial que notre premier budget maintienne ce climat de confiance. L'optimisme va entraîner la croissance économique et la création d'emplois. Si on insiste trop sur la compression des dépenses gouvernementales, on va ébranler la confiance des consommateurs et des entreprises. Le double rôle que le ministre doit jouer doit l'amener à trouver le juste milieu entre réduire les dépenses et investir dans l'avenir.

• (1140)

Je demanderais au ministre des Finances de se rappeler l'esprit d'un autre gouvernement qui a pris le pouvoir à une autre époque, dans un autre pays, l'esprit du «new deal» de Franklin Roosevelt en 1933. Cet esprit que l'on a caractérisé d'expérimentation audacieuse, persistante.

Il est question de cet esprit dans le livre rouge sous la rubrique «Miser sur les ressources humaines», où l'on parle d'égalité juridique et culturelle. Mais l'expérience la plus exigeante et la plus économiquement stimulante et excitante doit se faire dans le domaine de la recherche et de la technologie, plus précisément en faisant appel aux capitaux–risques, à un accroissement de la recherche et du développement, au réseau canadien de technologie et au génie.

Le Canada doit mettre sur pied un système d'innovation à l'échelle nationale ou ce que le ministre des Finances a appelé une stratégie de croissance à long terme. Comme on le fait remarquer dans le livre rouge: «Le rôle de l'État fédéral dans l'innovation est vital: cerner et recenser, avec les entreprises, les marchés porteurs, pour ensuite redéployer utilement les moyens dont il dispose.» Cette approche a été appelée dans d'autres compétences, l'approche intégrée du Québec ou chez nous, l'approche de l'équipe Canada.

Le fait est que les sociétés plus petites comme la nôtre doivent retirer toutes leurs ressources nationales de la tablette si elles doivent soutenir la concurrence en tant qu'équipe, si elles doivent s'attaquer aux marchés internationaux. Que se passe–t–il lorsqu'il n'en est pas ainsi? Les exemples ne manquent pas au Canada où nous avons omis de faire les gestes qui s'imposaient. Il y a le cas de Connaught Bio–sciences achetée par une entreprise appartenant à des Français et celui de Lumonics, par une entreprise japonaise.

Que se passe–t–il lorsque vous faites les gestes qu'il faut? Eh bien! l'histoire nous en fournit aussi des exemples. Lorsque le Canada a constitué une équipe industrielle pendant la Seconde Guerre mondiale, il a construit des installations extraordinaires telles une installation de construction navale à Québec, une importante usine de fabrication de caoutchouc artificiel, Polymer, à Sarnia.

Les essais que nous ferons exigeront de nouvelles configurations professionnelles et financières et de nouveaux partenariats entre les secteurs public et privé. Il nous faut créer de nouvelles structures pour les entreprises afin de créer ces débouchés stratégiques. Ce que certains ont appelé des entreprises commerciales innovatrices nous apparaissent peut–être davantage des *Keiretsu* du Japon, des groupes bancaires de l'Allemagne ou des groupes industriels de la Suède que des sociétés commerciales canadiennes normales. Ce sont des mots comme réseaux, consortium et entreprises virtuelles qui conviennent le mieux pour décrire ces nouvelles entités.

Quels sont certains de ces débouchés stratégiques? Ils abondent. Il s'agit avant tout de choses qu'aucune société ne peut entreprendre d'elle–même et qui exigent la participation de tous. En Ontario, par exemple, étant donné notre base extraordinaire en ce qui concerne la production de véhicules et de pièces automobiles, ne devrait–on pas être à l'avant–garde de la production de véhicules «verts»? Ne devrions–nous pas accaparer une partie de ce marché de l'environnement de pointe, que ce soit dans le domaine du carburant ou de celui de l'élimination?

Le gouvernement conservateur précédent a pris une bonne décision lorsqu'il a mis sur pied RCARIE, cet extraordinaire consortium chargé de mettre sur pied l'autoroute électronique. Un consortium qui défie toutes les règles du monde des affaires, qui inclut des concurrents traditionnels comme Unitel et Stentor,

qui met à contribution les provinces et le gouvernement fédéral, les universités et les centres de recherche. RCARIE est une entreprise virtuelle qui se consacre à une énorme tâche que ne peut réaliser une seule entité.

Dans le domaine des soins de santé, les mêmes possibilités s'offrent. Nous disposons d'une énorme base biomédicale, mais d'aucun récepteur dans l'industrie. En Alberta, il existe un consortium de petites entreprises qui unissent leurs efforts pour mettre sur pied un marché de la construction d'habitations au Japon. Elles créent une nouvelle entité commerciale. Voilà le genre d'expérience dont nous avons besoin.

[*Français*]

Au Québec, nous avons vu le lancement des 13 grappes industrielles du ministre de l'Industrie, M. Gérald Tremblay. Mais une question s'impose: Si une grappe fonctionne bien, au sein du Québec, serait-il possible qu'elle puisse mieux fonctionner à l'échelle canadienne, dans l'industrie de la pétrochimie, par exemple, ou de l'aérospatiale? Bref, nous avons besoin d'un projet de société pour tout le Canada, profitant du modèle du Québec.

• (1145)

[*Traduction*]

Pour résumer, le Canada a besoin d'un budget qui montre que les compressions de dépenses et l'investissement dans l'expérimentation et l'innovation doivent se faire simultanément, non un à la suite de l'autre.

Les problèmes économiques avec lesquels le Canada est aux prises sont tout autant attribuables à la lente croissance économique qu'aux dépenses gouvernementales excessives. Faisons en sorte que ce budget accorde autant d'attention au problème des dépenses qu'à celui de la croissance lente.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié l'intérêt que porte mon collègue de Don Valley-Ouest au modèle québécois. J'aimerais qu'il nous permette d'expliciter un peu sa pensée, en particulier, sur les stratégies de développement.

Le Québec a une stratégie dans certains secteurs choisis, et à cet égard, notre collègue de Don Valley-Ouest a dit: «Écoutez, si c'est vrai pour le Québec, est-ce que ce ne n'est pas applicable à l'ensemble du Canada, et on devrait appliquer, pour l'ensemble du Canada, un modèle de développement comparable à celui du Québec.»

Dans certains cas, je lui dis oui. Par exemple, on a depuis très longtemps un projet de train à grande vitesse entre Québec et Windsor. On a hâte que le gouvernement bouge là-dessus, parce qu'effectivement, on a là des technologies importantes pour l'avenir et qui seraient avantageuses, à la fois pour le Québec et l'Ontario.

Dans d'autres secteurs, ce n'est malheureusement pas le cas. Ce n'est pas malheureux puisqu'il y a également des secteurs qu'on doit choisir et qui ne sont pas nécessairement les mêmes. Un bel exemple est l'énergie atomique. Le gouvernement fédéral a dépensé des centaines de millions dans l'énergie atomique qui servent essentiellement l'Ontario.

Le Québec a suffisamment d'énergie hydro-électrique pour de très nombreuses années et n'a jamais eu d'intérêt véritable à investir dans l'énergie atomique. Pourtant, les contribuables du Québec ont dû, malgré eux, par le biais du gouvernement fédéral, dépenser ces centaines de millions de recherche en énergie atomique qui, essentiellement, servent l'Ontario et qui, de plus, nous concurrencent sur le marché new-yorkais.

Alors, je dis: Écoutez, si c'est vrai dans un contexte international—d'ailleurs sur le plan économique, de plus en plus, le Québec, comme le reste du Canada, est une région économique en Amérique du Nord—il est absolument impossible maintenant de dire qu'on va faire un projet pour le Canada sur le plan des secteurs économiques et de la concurrence sans penser à l'ensemble de l'Amérique du Nord.

C'est clair que pour une région comme celle de Montréal, on est en concurrence directe. Et probablement, lorsqu'on est en concurrence, on a la possibilité de faire des joint ventures, autant avec Boston, New York qu'avec Toronto ou d'autres villes. La structure politique, de plus en plus, sur la scène internationale, est moins importante. On doit chacun investir dans des projets, des secteurs qui sont importants pour notre avenir.

On peut avoir des projets communs avec l'Ontario parce qu'on a des intérêts réciproques. Il y a aussi des secteurs où on a des intérêts divergents, où à la fois le Québec et l'Ontario devront se trouver d'autres partenaires dans le monde.

M. Godfrey: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

C'est extrêmement intéressant, mais c'est également, si je peux citer son chef, le paradoxe du Québec. C'est-à-dire que s'il est sensé d'instaurer des grappes industrielles au Québec, pourquoi ne pas pouvoir le faire au Canada? Nous avons le contrôle de notre propre territoire, donc nous pouvons créer une atmosphère fiscale qui ne serait pas la même qu'à New York, mais qui pourrait être la même partout au Canada.

Ce que j'admire le plus du Québec, au cours des derniers 30 ans, c'est surtout cet esprit d'expérimentation qui lui a permis de trouver de nouvelles formules de financement, comme par exemple, la Caisse de dépôt et placement.

Je suis d'accord que si le plan du TGV a du sens au niveau des transports et s'il n'est pas question de luxe, oui, c'est exactement l'espèce d'expérimentation de projets en commun qu'il faut faire. Il faut profiter du fait qu'on est quand même un marché commun.

Finalement, si on fait des grappes, il faut se dire, par exemple comme dans le cas de l'énergie atomique, qu'il est raisonnable que le quartier général soit en Ontario. S'il s'agit de l'aérospatiale, il est bon que ce soit à Montréal, avec une succursale comme de Havilland, par exemple, en Ontario. Le truc, c'est d'avoir quand même des réseaux à travers le pays qui profitent de toutes les ressources. C'est ce qu'on n'a pas fait pendant cette triste histoire de Connaught BioSciences Inc., où il y avait des ressour-

ces, justement au Québec, à la fois techniques, à la fois financières, et on a échoué.

• (1150)

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Don Valley–Ouest de son premier discours à la Chambre. Nous savons tous, je suppose, qu'il ne reste plus beaucoup de néophytes ici. Ses observations, très percutantes, méritent qu'on y prête une oreille attentive.

Certes, ceux d'entre nous qui viennent de régions rurales et du Nord savent qu'une des principales difficultés consiste à trouver des fonds. Durant la campagne électorale, je sais que son parti s'est prononcé en faveur d'un fonds d'investissement pour la petite et la moyenne entreprise. Les néo–démocrates ont certes présenté un projet bien ficelé de fonds d'investissement national qui aurait misé à la fois sur les caisses de retraite des fonctionnaires et sur des investisseurs privés pour donner un coup de pouce à l'entrepreneur. Beaucoup de Canadiens, beaucoup de jeunes rêvent actuellement de partir en affaires à leur compte. Ces entreprises pourraient en fait être fort petites.

Outre sa stratégie industrielle, je me demande si le député pourrait nous entretenir de la nécessité de débloquer des fonds pour la petite entreprise dans toutes les régions du pays, non seulement dans les régions urbaines.

M. Godfrey: Monsieur le Président, je remercie la députée du Yukon.

Il est explicitement question, dans le livre rouge, d'un nouveau genre de fonds dont les investissements sont décidés par des spécialistes. Ainsi, d'après le modèle, le groupe de services de santé MDS Capital, on investit à fond dans son domaine de compétence. Voilà, je crois, le genre de nouveau modèle qu'il nous faut, peu importe où se trouve l'entreprise et la taille de l'agglomération.

La différence, c'est que les membres du fonds comprennent la nature de l'entreprise et qu'ils sont disposés non seulement à lui prêter de l'argent, mais aussi à participer à son capital–actions. Cela aura aussi un effet sur la façon dont les banques font des affaires.

M. Nick Discepola (Vaudreuil): Monsieur le Président, permettez–moi de féliciter le ministre des Finances, M. Paul Martin, d'avoir pris l'initiative de faire de la préparation du budget un processus ouvert et public qui donne à tous les Canadiens voix au chapitre, et ce avant l'adoption du budget. J'espère que cela présage de la manière dont les budgets futurs seront préparés par tous les ministres des Finances.

Je me suis demandé ce que je ferais si j'étais ministre des Finances. J'en suis venu à la conclusion qu'il faudrait d'abord voir comment nous en sommes arrivés à un tel gâchis et, point plus important, comment nous allons nous en sortir. Les Canadiens de toutes les couches sociales savent fort bien qu'il faut mettre de l'ordre dans les finances publiques.

Ma première recommandation au ministre est de livrer aux Canadiens un bilan exact de l'économie canadienne. Ils ont le droit d'en connaître l'état.

[*Français*]

La population canadienne et québécoise sait qu'il faut agir avec rigueur. La région de Montréal, une ville autrefois prospère, a été durement frappée sur le plan économique. De nombreuses usines ont fermé leurs portes. Le taux de chômage, surtout chez les jeunes, a atteint des proportions inacceptables, et le pourcentage de familles qui vivent sous le seuil de la pauvreté ne cesse d'augmenter.

Il est grand temps de revenir aux principes essentiels. Nous devons apprendre à vivre selon nos moyens, à respecter chaque dollar gagné et à faire davantage avec beaucoup moins.

Les objectifs et les buts de notre gouvernement sont bien connus. Nous voulons encourager la croissance économique et la création d'emplois, protéger ceux et celles qui ne peuvent se protéger eux–mêmes, et surtout réduire le déficit.

Comment s'atteler à la tâche? On ne doit surtout pas avoir recours à des solutions bouche–trous et temporaires. Au contraire, notre approche doit être équilibrée, rapide et absolue. Et surtout nous devons être prudents afin de ne pas contrecarrer la reprise économique qui est lentement en train de se produire.

• (1155)

Nous devons nous attaquer au problème du déficit sans aucune équivoque et en équilibrant nos sources de revenus, en réduisant soigneusement nos dépenses, tout en soutenant l'économie pour améliorer la croissance prévue de 3 à 4 p. 100.

[*Traduction*]

Arriver à un juste équilibre exige que les Canadiens fassent un examen approfondi de leurs attentes face au gouvernement. En retour, le gouvernement doit avoir le courage de résister aux pressions politiques. L'heure de l'austérité a sonné, et il faut mettre un frein à la mauvaise gestion des fonds publics. Nous devons aussi être à l'affût de toutes les possbilités d'économies, petites et grandes, et supprimer les dédoublements de services.

Quelle doit être la priorité du ministre des Finances? À mon humble avis, la seule vraie priorité est de créer des emplois, des emplois et encore des emplois. À lui seul, le gouvernement est incapable de le faire. Par contre, il peut créer et nourrir un climat favorable à la croissance du secteur privé pour faire en sorte que se créent ces emplois qui nous font si cruellement défaut.

Le gouvernement doit aider l'entreprise à devancer la concurrence. Le gouvernement doit cependant conserver en même temps un milieu social sain.

Je pense que notre gouvernement est sur la bonne voie. Il a signé l'ALENA et les accords du GATT et le Canada est maintenant bien placé sur le nouveau marché mondial qui permettra à l'entreprise et à l'industrie de profiter des nouveaux débouchés qui s'ouvrent à l'échelle internationale.

Ces accords constituent un bon point de départ, mais je demande maintenant au ministre des Finances d'être fidèle aux engagements pris par le gouvernement à l'endroit des petites et des moyennes entreprises. Ce sont elles après tout qui ont créé 85 p. 100 des emplois. Le moment est venu maintenant d'agir. Si le ministre des Finances veut créer les emplois qui nous font si cruellement défaut, le gouvernement doit donner à ces 900 000

entrepreneurs l'accès au capital dont ils ont désespérément besoin. Il faut supprimer immédiatement l'obligation de présenter des garanties personnelles pour obtenir un prêt aux petites entreprises.

[*Français*]

Le comté de Vaudreuil, que j'ai le privilège de représenter, est à la fois rural et urbain. Le maïs, l'industrie laitière et l'élevage de volaille sont les principales activités que l'on retrouve dans le secteur rural de mon comté.

Les producteurs de grain du comté de Vaudreuil ont pris l'initiative d'implanter dans la région une usine de production d'éthanol–carburant, qui sera financée par le milieu des affaires et les producteurs de grain. En plus d'être un combustible propre et environnementalement pur, la production d'éthanol–carburant augmenterait la production de maïs dans la région, ce qui viendrait en aide aux fermiers de mon comté qui sont confrontés à une situation difficile.

L'implantation d'une telle usine créerait 300 emplois directs à temps plein, et 600 emplois durant sa construction. Le seul obstacle, c'est la taxe sur le carburant qu'il faut éliminer afin que l'éthanol puisse devenir une alternative économique à l'essence pour auto.

Il est très facile d'accroître le fardeau fiscal des contribuables. Mais je me permets de mettre en garde le ministre des Finances contre ce piège, et je l'incite à ne pas augmenter l'impôt sur le revenu des Canadiens et Canadiennes qui sont parmi les plus taxés du monde industriel. Selon un rapport publié en novembre 1993 par l'OCDE, depuis trois ans, les familles canadiennes ont subi la plus forte augmentation d'impôt sur le revenu et la plus forte baisse en revenu net du Groupe des Sept.

Il faut donc que le ministre des Finances cherche ailleurs de nouveaux revenus. Ou encore, et cela est bien plus plausible, qu'il réduise les dépenses dans différents domaines, en restructurant l'appareil gouvernemental et la manière dont les services sont livrés.

À mon avis, la première chose à faire, c'est d'exiger que chaque ministère justifie son budget. Un système de récompense qui mesurerait la performance des administrateurs de chaque ministère devrait être implanté. On évaluerait les économies réalisées en respectant les nouvelles directives et les coûts, ainsi que la quantité de paperasserie requise.

La frénésie de dépenses qui s'empare de plusieurs ministères à l'approche du 31 mars, date fatidique de fin d'année fiscale, doit arrêter immédiatement. Par contre, récompensons ces administrateurs qui dépensent peu, et pénalisons ceux qui dépensent trop!

Nous devons avoir de nouvelles approches aux services gouvernementaux, ce qui ne signifie pas pour autant que le gouvernement doive renoncer à son rôle, ou à offrir les services que les Canadiens et les Canadiennes sont habitués à recevoir et auxquels ils s'attendent.

• (1200)

Une meilleure collaboration entre les trois paliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, aurait pour résultat l'élimination du gaspillage causée par le dédoublement de services. Sans vouloir usurper aucun pouvoir, le défi sera d'identifier objectivement le niveau gouvernemental le mieux qualifié pour administrer le plus économiquement possible sa sphère de juridiction, tout en obtenant la collaboration des autres.

En éliminant les dédoublements et les chevauchements bureaucratiques, on économisera de l'argent à tous les niveaux. Premièrement, tant les citoyens que les entreprises auront à traiter avec moins de niveaux gouvernementaux, ce qui aura pour conséquence une réduction des coûts administratifs. Deuxièmement, l'élimination de certains ministères très coûteux se traduirait immédiatement par une économie tant pour le contribuable que pour le gouvernement. Et enfin, troisièmement, la coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux multiplierait l'efficacité des services offerts et augmenterait l'économie d'échelle. Ces dernières offrent un potentiel d'économie énorme sans toutefois affecter la qualité des services offerts.

[*Traduction*]

J'exhorte le ministre des Finances, lorsqu'il examinera tous les éléments d'actif du gouvernement, à se pencher particulièrement sur les terrains, les immeubles, les activités qui font concurrence au secteur privé et divers autres biens qui ne seraient plus essentiels après la restructuration du gouvernement.

J'encourage le ministre des Finances à établir un régime d'obligations lié à la dette, auquel les Canadiens seraient invités à participer, sachant que chaque dollar investi servirait directement à amortir la dette. Avec une dette intérieure, les intérêts reviendraient dans l'économie canadienne, ce qui permettrait au gouvernement de réduire sa dette extérieure et de garder un meilleur contrôle de sa propre économie.

Je propose aussi la mise sur pied d'une taxe sur le jeu et les gains de loterie. Je suis sûr que tous les Canadiens seraient d'accord. À cet égard, pourquoi ne pas instituer une loterie nationale liée à la réduction de la dette? Les Canadiens qui ne jouent habituellement pas aux loteries seraient peut–être portés à y prendre part. Les produits pourraient être répartis entre les dettes canadienne et provinciales, selon une formule équitable.

En terminant, je rappelle que le renouveau financier et fiscal du Canada ne sera pas une tâche facile, mais certainement pas impossible. Nous pouvons vraiment choisir de nouvelles façons de gérer la dette et le gouvernement, ainsi que la structure mise en place pour assurer la croissance économique. Si nous manifestons une volonté politique, les Canadiens nous suivront.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je félicite le député pour son excellent discours. Je partage son inquiétude à l'égard de l'industrie agricole.

Je me demande s'il pourrait nous dire comment, à son avis, il serait possible de régler certains problèmes entre employeurs et employés, qui semblent persister dans l'industrie céréalière.

Voilà des années que cette question embête les agriculteurs et leur fait du tort. Je voudrais bien savoir ce qu'il en pense.

M. Discepola: Monsieur le Président, comme je l'ai déjà mentionné, ma circonscription est une région rurale à 60 p. 100. Au cours de la campagne électorale, j'ai rencontré un grand nombre de producteurs laitiers ainsi que de producteurs céréaliers. J'avoue que la question a rarement été soulevée pendant la campagne. Beaucoup de producteurs laitiers sont très satisfaits du système de gestion de l'offre, qui fonctionne très bien.

En ce qui concerne les producteurs céréaliers, ils ont désespérément besoin d'autres débouchés pour leurs produits. Le principal projet auquel nous pensons ne se limite pas seulement à la région de Vaudreuil, car, comme on l'a mentionné hier à la Chambre, il existe un groupe de travail évaluant les possibilités de produire de l'éthanol. Je crois que cela aura des retombées pour tous les Canadiens, surtout dans les régions rurales.

Je ne connais pas le problème de gestion, mais je remercie quand même le député pour sa question. S'il a d'autres idées, je serai heureux d'en discuter avec lui.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je tiens aussi à féliciter le député pour son allocution, notamment pour avoir insisté sur la nécessité de mettre davantage de capitaux à la disposition de la petite entreprise.

• (1205)

Dans la minute qui reste ou à peu près, le député pourrait-il nous proposer des moyens d'être beaucoup plus dynamiques dans ce domaine?

M. Discepola: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé la question. Ayant moi-même fondé une petite entreprise en 1976, j'ai eu la malchance de devoir traiter avec les institutions financières.

Je me suis entretenu avec beaucoup de petits entrepreneurs. La majorité emploie tout au plus sept ou huit employés et tous sans exception seraient disposés à en employer un ou deux de plus s'ils disposaient davantage de capitaux. Au lieu de risquer leurs économies durement gagnées, ils voudraient pouvoir avoir accès à de petits emprunts ou à des emprunts d'affaires pour lancer de nouveaux projets qu'ils ont à l'esprit.

Si l'on encourageait les petites entreprises à prendre ainsi d'elles-mêmes l'initiative de réaliser des projets qu'elles nourrissent depuis des années, cela contribuerait beaucoup à créer les emplois dont notre pays a désespérément besoin.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le ministre des finances de l'occasion qu'il nous donne d'exprimer nos attentes face au prochain budget, en dehors des «scrums» médiatiques qu'on a connus au cours du dernier mois et des périodes de questions qui demeurent sans réponse et auxquelles il nous a habitués.

D'entrée de jeu, le Bloc québécois continue de croire que, pour effectuer une nécessaire réforme équitable, efficace et durable de la fiscalité et éviter les coupes sombres dans les dépenses publiques, et en particulier dans les programmes sociaux, il faudra avant longtemps que le ministre des Finances mette en place, comme nous le lui demandons depuis toujours, un comité parlementaire spécial devant analyser l'ensemble des dépenses et de la fiscalité canadienne.

Et nous déplorons qu'il n'ait pas répondu à ce jour aux demandes en ce sens formulées par le Bloc québécois car ici, en cette Chambre, on parle beaucoup de transparence, on parle beaucoup de démocratie, on parle beaucoup de collaboration, de responsabilisation aussi, mais lorsque vient le temps de joindre les actes aux paroles, c'est une autre histoire.

Personne ici ne doute de l'état lamentable des finances publiques. Personne ne doute non plus qu'il faille adopter des mesures adéquates pour amorcer un virage salutaire à cet égard.

La dette fédérale, comme plusieurs l'ont mentionné avant moi, a atteint récemment le record de 507 milliards de dollars.

Depuis la récession, la situation se détériore davantage. De 1991 à 1994, le déficit est passé de 31 à 45 milliards de dollars. Le déficit d'opération du gouvernement canadien représente actuellement 6,2 p. 100 du PIB, soit à peu près le double, selon l'OCDE, de ce qui prévaut aux États-Unis.

Ce piètre résultat quant au déficit et à l'allure générale des finances publiques canadiennes s'explique surtout par une baisse non anticipée des recettes fiscales.

Cette baisse est très inquiétante, car elle s'est produite malgré une certaine croissance de l'économie. Il y a nécessairement un lien à faire ici entre cette faiblesse des rentrées fiscales et la progression de l'économie souterraine, la progression de l'économie au noir.

Cette situation catastrophique des finances publiques ne peut plus continuer car, sur le plan général, elle contribue à diminuer la marge de manoeuvre dont le gouvernement dispose pour s'attaquer aux vrais problèmes, notamment celui du chômage. Le déficit en lui-même draine l'épargne et augmente l'emprunt canadien à l'étranger. En fait, de 1983 à 1992, la part de la dette fédérale détenue par des non-résidants a plus que doublé. Des pays du G-7, le Canada est le plus endetté à l'étranger. Cette piètre situation des finances publiques mine la crédibilité du Canada et nuit aux investissements, car elle commande une prime de risque qui contribue à hausser les taux d'intérêt canadiens.

La première cause de la situation catastrophique des finances publiques est l'état de l'économie. Nous sortons à peine d'une très longue récession, une des plus longues et une des pires depuis la crise de 1929. La reprise se fait attendre et est beaucoup plus lente qu'en 1982.

Cette récession que nous déplorons, nous la devons d'abord et avant tout à la politique dogmatique de la Banque du Canada, qui a provoqué des écarts considérables entre les taux d'intérêt réels canadiens de court terme et ceux qui prévalaient à ce moment-là

aux États–Unis. Ce taux réel au Canada, le seul qui compte pour les investisseurs, et quand va–t–on le comprendre de l'autre côté de cette Chambre, a connu un écart de plus de 6 p. 100 par rapport au taux américain. Alors, comment, dans ce cas–ci, attirer les investisseurs et comment garder nos investisseurs canadiens sur le marché domestique? C'est inadmissible!

• (1210)

À cause de cela, à cause de la politique du gouvernement précédent surtout, nous sommes entrés en récession avant tout le monde, et dès le premier trimestre de 1990. Le ralentissement mondial qui a suivi a exacerbé les conjonctures québécoise et canadienne.

Lorsqu'on regarde la situation, on s'aperçoit que depuis avril 1992, le Québec n'a récupéré que 25 p. 100 des pertes d'emplois subies durant la récession, alors qu'au Canada, c'est un peu plus, c'est même beaucoup plus, c'est 60 p. 100. Le taux de chômage demeure élevé et inacceptable. Il atteignait autour de 13 p. 100 au Québec et 11,2 p. 100 au Canada; des taux inacceptables cachant un drame pour des centaines de milliers de Québécois et de Canadiens.

La reprise, on l'attend toujours, mais selon les données techniques des économistes, elle serait là depuis environ presque deux ans maintenant. La récession et la lente reprise, conjugées à une sous–utilisation du potentiel de production canadien, ont contribué à diminuer les revenus du gouvernement. D'autant plus que parmi les pays du G–7, selon une étude du Fonds monétaire international, le Canada a le déficit le plus sensible à l'état de l'économie. Mais il y a bien plus car, comme le mentionnait le chef de l'opposition ce matin, lors de son excellente intervention, et toujours selon une étude du Fonds monétaire international, même si l'économie canadienne avait fonctionné à son plein potentiel en 1993, il y aurait tout de même des déficits accumulés au cours des prochaines années aussi de l'ordre de 3,5 p. 100 du PIB. Nous faisons donc face également à un problème d'ordre structurel au Canada.

Ce problème est lié à la nature du régime fédéral, de même qu'à son incapacité chronique et historique à s'adapter aux nouvelles réalités sociales et économiques. Voici quelques exemples liés à la nature même du régime et qui contribuent à l'anémie de la reprise: en raison d'une mauvaise division des pouvoirs et de l'ingérence du fédéral dans les compétences des provinces, le régime cause des dédoublements et des chevauchements de programmes conduisant à une inefficacité dans l'atteinte des objectifs mêmes pour lesquels ils ont été créés. Les coûts estimés de ces dédoublements sont de l'ordre de 2 à 3 milliards de dollars par année et uniquement pour le Québec.

Un deuxième signal d'un régime qui contribue à l'anémie de la reprise économique: à cause de la nature du régime, de sa propension naturelle à vouloir tout centraliser, les gouvernements se compétitionnent entre eux en quantité de services et non en qualité. On a vu cela dans plusieurs dossiers, comme dans celui de la formation de la main–d'oeuvre, dans celui du développement régional, dans celui du transport où j'ai été associé par le passé.

La règle est toujours la même dans ce régime. La règle est que le gouvernement fédéral ait la plus grande visibilité, que le drapeau flotte et que le drapeau tasse celui du Québec ou celui des autres provinces canadiennes. Cela conduit à de l'inefficacité, à des doubles interventions et à un tassage en règle des gouvernements des provinces.

Le livre rouge qu'on brandit toujours comme une bible du côté de mes amis d'en face, à chaque fois qu'on se fait répondre, à chaque fois qu'on véhicule une insouciance ou une inertie, est le témoin d'un régime qui est dépassé, d'un régime qui est décadent.

Troisième exemple, le régime fédéral provoque un manque de cohésion et d'intégration des politiques freinant de ce fait une salutaire reprise de l'emploi, de la croissance économique et par conséquent des rentrées fiscales. On ne soulèvera jamais assez le problème d'intégration des différents volets de la sécurité du revenu, de la formation de la main–d'oeuvre et de son intégration sur le marché du travail et la nécessité de décentraliser pour répondre à des besoins d'efficacité, de subsidiarités tellement bien compris en Europe et surtout dans Maastricht.

Non seulement ce régime est–il inflexible et inadéquat pour assurer une reprise économique consistante et garante de rentrées fiscales adéquates, mais ce régime, avec l'aide de ceux et celles qui l'ont alimenté depuis des décennies, souvent les mêmes qu'on retrouve aujourd'hui dans ce gouvernement libéral, ce régime a perdu le sens des priorités, le sens des priorités incontournables dans un monde en perpétuelle ébullition.

L'héritage du fédéralisme en matière de dépenses en recherche et développement et en formation est un bon exemple.

• (1215)

Au Canada, nous avons le championnat de la tête de queue en matière de dépenses en recherche et développement. Une proportion de 1,4 p. 100 du PIB, comparativement à 3,1 p. 100 au Japon, à 2,8 p. 100 aux États–Unis, en ce qui a trait aux dépenses en recherche et développement. Il est proprement scandaleux qu'on n'ait pas mis historiquement une priorité dans un secteur aussi structurant que celui de la recherche et du développement.

L'héritage du fédéralisme en matière de recherche et développement pour le Québec est encore pire, car le Québec ne reçoit historiquement—et cela remonte à il y a 30 ans—qu'entre 12 et 18 p. 100 des dépenses en recherche et développement, alors que l'Ontario en reçoit plus de 50 p. 100. Il ne faut donc pas s'étonner de voir que dans ce processus–là de la reprise économique, le Québec n'y trouve pas son compte. Le Québec est affaibli historiquement, parce que la structuration liée à la recherche et développement n'y est pas, et le gouvernement fédéral y a contribué.

En même temps, dans le domaine de la formation à l'entreprise, le Canada brille aussi par sa mauvaise performance. La recherche et le développement, de même que la formation de la main–d'oeuvre sont pourtant les nerfs de la guerre pour relever et gagner les défis de la mondialisation, pour assurer une reprise durable, pour créer des emplois et assurer des rentrées fiscales suffisantes. C'est l'évidence même. Pas étonnant, étant donné

cette piètre performance du régime, qu'en seulement deux ans le Canada soit passé de la cinquième à la onzième place des pays industrialisés sur l'échelle de compétitivité du *World Competitiveness Report*, en 1992.

Pas étonnant non plus que, selon le même rapport de 1993, cette fois–ci, le Canada se classe vingtième sur 22 pour les perspectives d'avenir. Nous assistons à une perte de confiance des Québécois et des Canadiens envers les institutions politiques. Or, dans un univers en constante évolution, nous ne pouvons pas nous permettre de faire du «sur place» indéfiniment.

Face à tout cela, face à tout ce gâchis, et devant un régime qui ne leur apporte aucun espoir, sauf des conférences constitutionnelles, des conférences économiques maintenant, des conférences sur les ressources humaines, des conférences qui vont s'éterniser dans le temps, mais sans solution, on comprend mieux que les laissés–pour–compte et ceux et celles qui sont écrasés et étranglés par la fiscalité canadienne, c'est–à–dire les revenus moyens, fassent preuve de cynisme face aux politiciens.

On comprend mieux leur sentiment de révolte, le sentiment d'impuissance qu'ils ont et leur frustration de ne pouvoir choisir réellement qu'une fois tous les quatre ans, et de se faire passer des sapins entre–temps. On comprend mieux, sans être d'accord, que plusieurs d'entre eux soient contraints de se tourner vers l'économie souterraine, vers l'économie au noir, activité qui vient miner les recettes du gouvernement et aggraver l'état des finances publiques.

Le problème des cigarettes de contrebande n'est que l'expression d'une situation beaucoup plus grave que ne le prétendent ceux qui justement prétendent nous gouverner. Ce n'est que l'expression d'un désabusement généralisé, et quelquefois de désinvolture, qu'éprouvent les Québécois et les Canadiens.

Les Québécois et les Québécoises choisiront bientôt une voie d'avenir plus florissante à leur point de vue que celle que leur trace le régime actuel. L'accession du Québec à la souveraineté sera certes l'occasion pour le Québec de se prendre en main, d'être responsables devant eux–mêmes et devant l'Histoire, mais elle sera aussi l'occasion idéale pour les Canadiennes et les Canadiens de se redéfinir, de se doter d'institutions qui leur ressemblent, avec un gouvernement central fort s'ils le désirent, des normes nationales mur à mur si c'est cela qu'ils veulent. Bref, les Canadiennes et les Canadiens auront tout le loisir d'évoluer à partir de modèles qui leur convient et que nous respectons, mais que nous ne partageons plus comme Québécois.

En attendant, et de façon à entrer dans le vif du sujet qui nous occupe aujourd'hui, et de façon à ce que j'aie le temps aussi de passer l'ensemble de mon message, j'aimerais aborder de front la question des finances publiques. Depuis le début des consultations que le ministre des Finances a enclenchées, plusieurs ont affirmé qu'il n'y avait pas d'assainissement possible des finances publiques, sans coupures dans les programmes sociaux, car les transferts aux individus et aux provinces représentent plus de la moitié des dépenses de programmes. Et le déroulement des consultations qu'a conduites le gouvernement, par l'entremise de son ministre des Finances, nous laisse croire qu'il semble tenté par cette solution, de même que son collègue des Ressources humaines.

Si ce n'est pas le cas, comment expliquer alors que dans un document de son propre ministère, intitulé *Les défis économiques du Canada*, il soit fait mention de la trop grande générosité de nos régimes de sécurité sociale et de santé? Comment expliquer que le député de Hull—Aylmer, celui–là même qui affectionne de façon toute particulière les voyages en Challenger, à 170 000 $ par discours, ait pu parler de coupures de 20 p. 100 dans le budget de la santé? Comment expliquer que, à chaque fois que je lui ai demandé en cette Chambre de démentir les rumeurs à cet égard, le ministre des Finances ne l'ait jamais fait?

• (1220)

Les statistiques sur le sous–emploi et sur la pauvreté des femmes et des enfants qu'on a énoncées hier dans cette Chambre devraient nous convaincre et devraient convaincre ce gouvernement qu'il ne doit pas toucher aux programmes sociaux, qu'il ne doit pas s'attaquer aux plus démunis de la société, chose qu'il a reprochée au gouvernement précédent.

Cela devrait convaincre ce gouvernement de laisser tranquille ceux et celles qui en arrachent, comme on dit au Québec, et de tenter d'améliorer leur sort et leurs perspectives d'avenir en mettant en place des politiques économiques adéquates et des mesures palliatives, tel le rétablissement du budget sur les logements sociaux, sabré honteusement par l'administration précédente.

Deuxième voie que semble privilégier le ministre des Finances: mettre à contribution les revenus moyens. Ce n'est pas non plus une voie indiquée, de l'avis du Bloc québécois. Il faut rétablir une saine gestion des finances publiques. Les revenus moyens, lorsqu'on regarde l'évolution de la ponction fiscale qu'on leur a demandée depuis 1984—donc la majorité de l'augmentation de 68 p. 100 des taxes et impôts fédéraux—, ne peuvent plus contribuer à l'augmentation des recettes fiscales. Ils sont étranglés, monsieur le Président.

Ce n'est pas là non plus que le gouvernement doit aller élargir, comme il le dit, son assiette fiscale, car depuis 1984, comme je le mentionnais, il y a eu une augmentation de 68 p. 100 des impôts et des taxes du gouvernement fédéral, absorbée en majeure partie par les revenus moyens. Là encore, le ministre des Finances semble tenté par cette voie.

Le quotidien *La Presse* titrait, le 28 janvier dernier—là, je suis obligé de nommer le ministre—«Martin a l'oeil sur les aînés et les avantages sociaux». On retrouvait dans cet article que le ministre avait l'intention de taxer les régimes de santé et d'assurances payés par les employeurs, qu'il serait prêt à s'attaquer à certaines exemptions bénéficiant aux personnes âgées à revenu moyen, de même qu'à l'exemption sur les gains de capitaux et au plafond des REER. Selon le Bloc québécois, les revenus moyens méritent un répit fiscal.

Par ailleurs, d'autres ont déjà suggéré dans le processus d'examen des finances publiques que, pour rétablir une saine situation dans les finances publiques, on doive couper dans les transferts aux provinces. Là non plus, ce n'est pas la solution. Ce sont les mêmes contribuables qui, à la fin, au bout du processus, paient, mais ce sont les provinces canadiennes, et en particulier le gouvernement du Québec, qui supportent l'odieux des coupures,

qui supportent l'odieux des restrictions budgétaires, et le fédéral s'en lave les mains.

Depuis 1984, les provinces ont déjà fait amplement leur part. Je vous soulignerais tout simplement que, de 1984 à 1993, la part des revenus du gouvernement du Québec—je prends l'exemple du Québec car c'est celui que je connais le mieux, mais ça doit s'appliquer un peut partout à la grandeur du Canada—provenant des transferts du fédéral a chuté de 29 p. 100 à 18 p. 100.

Durant la même période, la part de la contribution du gouvernement fédéral aux programmes de santé et d'éducation postsecondaire du Québec a tombé de 45 p. 100 à 32 p. 100.

Ces baisses de la contribution fédérale pour le Québec proviennent du fait que le gouvernement fédéral a pris plusieurs mesures qui ont eu pour effet de pelleter son problème de gestion des finances publiques dans la cour des provinces.

Au seul chapitre du financement des programmes établis, le ministère des Finances du Québec estime que les coupures effectuées par le fédéral ont coûté, en perte de revenus pour le gouvernement du Québec, près de 2 milliards de dollars, seulement durant l'année fiscale 1992–1993. Qui a payé cela? Ce sont les contribuables. Ce sont les mêmes contribuables qui ont eu droit à un impôt spécial de la part de feu le ministre des Finances.

Ce n'est pas à ces trois postes qu'il faut aller chercher, mais il faut élargir l'assiette fiscale en abolissant les échappatoires fiscales qui profitent aux hauts revenus et aux grandes entreprises. Je vais me contenter de les citer, puisque vous me faites signe qu'il ne me reste que deux minutes.

Le ministre des Finances devrait penser, lorsqu'il élaborera son budget, aux très riches contribuables canadiens qui, selon Yves Séguin, un fiscaliste reconnu au Québec et ancien ministre du Revenu du Québec, étaient 368 000 en 1991 à déclarer 68 milliards de dollars de revenus sur lesquels ils n'ont payé qu'un taux d'imposition effectif de 18 p. 100, alors que le taux d'imposition de base était de 29 p. 100.

Si on avait ajouté seulement 3 points à leur taux d'imposition effectif, on aurait récupéré ainsi à cette année 2 milliards de dollars en rentrée fiscale fraîche. On ne l'a pas fait.

Je demanderais au sous–ministre des Finances de s'attaquer aux milliers d'entreprises qui n'ont pas payé un sou d'impôt. Et on voit bien que des données sont cachées. Le ministère des Finances cesse de compiler de telles données depuis 1987, mais en 1987 et selon Léopold Lauzon, un comptable fiscaliste bien connu aussi au Québec, il y a 90 000 sociétés qui ont réalisé des profits de 27 milliards en ne payant aucun sou d'impôt.

• (1225)

Un impôt minimum, disons de 10 p. 100, imposé sur ces profits, aurait permis de récolter tout près de 3 milliards de dollars supplémentaires en rentrées fiscales fraîches. Pourquoi ne le faisons–nous pas? Le Bloc québécois encourage fortement le ministre des Finances à mettre en place un impôt minimum des sociétés qui pourrait atteindre 10 p. 100 par exemple. C'est là qu'il faut aller chercher les milliards qui manquent dans les coffres fédéraux.

La même chose pour les fiducies familiales. Nous en avons parlé, mais les études vraiment exhaustives à cet égard manquent. Un chiffre a été avancé par Claude Picher de *La Presse*, qui a été conforté par d'autres analyses ailleurs, un chiffre de pertes fiscales de 350 millions par année. Mais on sait qu'il y a probablement plus dans cette fiducie familiale, car les actifs globaux, mis en fiducie, représentés en 1982, dernière année disponible aussi, sont de 87,7 milliards de dollars. Ce ne sont pas toutes des fiducies familiales, mais les fiducies familiales sont englobées là–dedans. On ne connaît pas leur ampleur exacte, mais on sait que ce sont des centaines de millions qu'on peut ajouter aux coffres fédéraux en mettant nos culottes, monsieur le Président.

Alors, nous réitérons une autre demande du Bloc québécois de constituer un comité parlementaire. J'entendais le ministre des Finances ce matin dire qu'il faudrait attendre en 1995, lors du processus devant mener à l'élaboration du Budget de 1995–1996. Ce n'est pas en 1995–1996 qu'il faut attendre. Le ministre doit immédiatement mettre en place ce comité parlementaire spécial pour analyser de façon exhaustive l'ensemble des dépenses budgétaires et fiscales effectuées par le gouvernement fédéral de façon à apporter une réforme durable, une réforme équitable aussi et de façon surtout à colmater les brèches, les injustices fiscales, dont je vous ai mentionné l'existence tout à l'heure.

Mon collègue, le député de Joliette, élaborera plus particulièrement sur les nouvelles révélations du vérificateur général, parce que là aussi il y a des centaines de millions à aller chercher. Si vous me permettez, en terme de conclusion, j'aimerais faire le message suivant au ministre des Finances par votre entremise: j'osais espérer avant les Fêtes que le ministre des Finances ne reconduise pas la politique monétaire canadienne de la façon qu'on l'avait menée auparavant, que l'avait menée le gouverneur général de la Banque du Canada auparavant.

Il a nommé à sa place le bras droit de l'ancien gouverneur général de la Banque du Canada avec essentiellement le même mandat, c'est–à–dire la stabilité monétaire, la stabilité des prix, mais sans considération pour la croissance économique. Je lui demande, par votre entremise, de revoir cette politique monétaire pour avoir un équilibre comme lui demandent plusieurs économistes et non pas uniquement les 90 p. 100 des économistes qu'il y avait ici à Ottawa, mais comme lui demandent les économistes comme Pierre Fortin par exemple, de rééquilibrer ses objectifs de stabilité des prix à long terme avec la croissance de l'emploi et du développement économique à court terme.

M. Nick Discepola (Vaudreuil): Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais féliciter notre collègue de Saint–Hyacinthe—Bagot pour son allocution. Je partage beaucoup de ses préoccupations, comme j'en faisais part dans ma propre intervention.

Je crois que le député de Saint–Hyacinthe—Bagot a manqué une occasion en or, compte tenu qu'il est le critique des finances. J'ai écouté attentivement son discours, mais ses propos étaient très généraux. J'aurais souhaité avoir plus de précision. Je partage ses points de vue, surtout en ce qui concerne la recherche et développement et également les aspects touchant les petites et moyennes entreprises.

Comme je l'ai dit, il avait une occasion en or de faire valoir ses points de vue, et j'aurais souhaité entendre plus de propos concrets et exacts.

En ce qui concerne mon comté et ma belle province de Québec, je suis frustré d'entendre, tous les jours, autant le BQ que le PQ, dire que le problème économique du Canada et du Québec, c'est la faute du système fédéral qui ne fonctionne plus; le problème du taux de chômage au Québec, c'est la faute du système fédéral qui ne fonctionne plus.

Aujourd'hui, on avait l'occasion, dans cette Chambre, de faire valoir des points concrets pour la première fois dans l'histoire du Parlement.

• (1230)

Je pose encore la question suivante au député de Saint–Hyacinthe—Bagot: Si le Québec devait obtenir son indépendance, quel pourcentage du fardeau fiscal, surtout de la dette, et également quel pourcentage de l'assurance–chômage et de nos systèmes sociaux croit–il qu'il serait équitable pour le Québec d'assumer? Ou ne serait–il pas plutôt dans l'intérêt de tous les Québécois et de tous les Canadiens de travailler ensemble pour avoir un meilleurs pays, une meilleure province?

M. Loubier: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour son intervention. Si je n'ai pas été assez clair, je vais l'être en cinq mots.

Le message suivant s'adresse au ministre des Finances: Premièrement, de ne pas s'attaquer à ceux qui en arrachent le plus dans la société, à l'heure actuelle: les chômeurs, ceux qui sont à la recherche active d'un emploi, et ils le sont en très grande majorité.

Deuxièmement, de ne pas s'attaquer non plus aux assistés sociaux, en coupant par exemple dans le programme d'assistance publique du Canada ou dans les transferts autres, comme la péréquation, qui visent à améliorer la capacité fiscale des provinces.

Je lui demande aussi de ne pas couper dans l'ensemble des transferts aux provinces, puisque ce sont les mêmes contribuables qui vont payer en bout de ligne.

De plus, je lui demande de ménager ceux qui ont payé et qui en ont soupé de payer, et qui en sont étranglés, ceux qui ont payé depuis 1984, c'est–à–dire les personnes à revenu moyen. Voilà le message essentiel de la première partie de mon discours.

La deuxième partie de mon message, c'est qu'il s'attaque aux vrais problèmes. Et ces vrais problèmes, ce sont les échappatoires fiscales. Je vous en ai cité une série, j'aurais pu vous en citer d'autres aussi, parce que des études existent à cet égard, même si elles sont incomplètes. Ces études existent, mais l'ampleur des phénomènes des échappatoires fiscales, et en particulier des fiducies familiales, on ne la connaît pas tout à fait.

Il y a des chiffres qui sont véhiculés, des chiffres crédibles, de 350 millions de dollars, minimum. Cela prendrait peut–être un mandat unanime de la Chambre auprès du vérificateur général—et c'est dans ses attributions—pour qu'il fasse une étude exhaustive des paradis fiscaux, des fiducies familiales, etc. Cela serait le seul moyen. Cette étude devrait être intégrée à l'intérieur du comité parlementaire spécial que l'on demande au ministre des Finances de mettre en place. Le rapport et le travail du vérificateur général devraient être intégrés aux travaux démocratiques de ce comité. Voilà la première partie de mon message.

La deuxième partie est la suivante: La balle—je parle de la souveraineté versus le fédéralisme—sera dans le camp de mon collègue et de ses autres collègues, députés fédéralistes, une première fois lors de la prochaine élection provinciale, mais surtout lors du débat référendaire. Depuis cinq ans, il n'y a eu aucune preuve, et au contraire, que le régime soit réformable selon les aspirations du Québec.

Alors, je demanderais à mon collègue de ménager sa salive, comme on dit au Québec, parce que le débat qui va s'amorcer fera en sorte qu'il aura besoin de pédaler, et de pédaler très fort pour démontrer, premièrement, que le régime répond aux attentes du Québec, et démontrer aussi qu'il peut contribuer au développement économique et réussir face aux défis de la mondialisation de l'économie.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis ravie d'être ici et de vous féliciter pour votre nomination. Je suis ravie de participer à ce débat aujourd'hui et de faire mon premier discours depuis le début de la présente législature, bien que ce ne soit pas mon premier discours à la Chambre. Permettez–moi aussi de signaler en passant que la vue est fort différente de ce côté–ci de la Chambre. Je veux profiter de cette occasion pour remercier les habitants de Halifax qui m'ont permis d'avoir cette vue, que j'espère pouvoir garder longtemps.

• (1235)

Pour les Canadiens, les élections que nous avons eues l'automne dernier étaient un événement marquant à plusieurs égards. Notre pays traversait une période difficile, et il est encore confronté à de nombreux problèmes qui touchent à la fois la population et le gouvernement. Lors de ces élections, les Canadiens ont envoyé un message très clair à la Chambre, aux députés, au gouvernement, à nous tous. Ce message, c'est que l'emploi est leur plus grande préoccupation.

Je me souviens d'avoir entendu un jour un commentateur parler de la façon dont les gens écoutent les nouvelles. Ils les écoutent en se demandant d'abord si cela les touche, puis si cela touche leur famille, leur quartier, leur ville, leur province et, enfin, leur pays.

Si la réponse à toutes ces questions est non, ils se demandent alors quel intérêt ces nouvelles peuvent présenter pour eux.

L'ancien président de la Chambre des représentants aux États–Unis, le regretté «Tip» O'Neil, a très bien résumé ce phénomène lorsqu'il a dit que la politique a toujours un caractère local. Et la question la plus importante actuellement au niveau local pour les

Canadiens, c'est la question de l'emploi et de la sécurité d'emploi. Ces gens doivent faire vivre leurs familles.

Je suis ravie de siéger de ce côté–ci de la Chambre, sous la direction du premier ministre, du ministre des Finances et des autres membres du Cabinet, qui ont fait de la création d'emplois et de la croissance économique leur priorité.

Il est grand temps que les Canadiens voient le côté compréhensif et bienveillant du gouvernement. Il est grand temps qu'ils sachent que les personnes qu'ils ont élues pour les gouverner sont déterminées à voir à ce que la vie soit meilleure au Canada, à voir à ce que notre pays, le plus favorisé sur terre, réalise son plein potentiel et donne à tous ses habitants le genre de vie auquel ils ont le droit de s'attendre en tant que citoyens canadiens.

Lorsque je regarde les divers programmes promis dans notre livre rouge tant vanté, je suis rassurée parce que nous tenons nos promesses. Nous savons tous que les Canadiens nous ont dit que nous avions beaucoup à prouver, que ce soit en tant que ministériels, en tant que députés de la loyale opposition de Sa Majesté ou en tant que députés indépendants.

Ceux d'entre nous qui ont été assez chanceux pour recevoir un deuxième ou, dans certains cas, un troisième ou même un quatrième mandat de leurs électeurs ne peuvent pas s'asseoir sur leurs lauriers parce que nous avons beaucoup à prouver aux Canadiens. Il est absolument essentiel de rétablir la confiance entre nous qui siégeons à la Chambre et les gens qui nous ont envoyés ici. Il est absolument essentiel de redorer l'image de la profession à laquelle chacun de nous appartient, la politique, image qui a été beaucoup ternie ces dernières années.

Je crois que nous pouvons y arriver; cela ne sera pas facile et cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais nous pouvons y arriver.

Je suis ravie, par exemple, que le programme d'infrastructure dont nous avons tant parlé durant la campagne électorale soit déjà en marche dans toutes les régions du pays. Je suis également ravie de savoir que les programmes comme le Programme d'aide à la rénovation résidentielle et le Service jeunesse seront bientôt mis sur pied, encore une fois pour créer des emplois et, ce qui est peut–être plus important encore, pour redonner espoir aux Canadiens de tous âges.

• (1240)

Nous savons que nous devons nous mettre à la tâche. Nous savons que nous devons investir dans les entreprises du Canada. Nous devons travailler de concert avec les petites et moyennes entreprises, lesquelles constituent incontestablement dans ma région, l'Atlantique, l'épine dorsale de l'économie.

Pendant mes cinq années dans l'opposition, j'ai dénoncé un gouvernement qui n'écoutait pas et semblait n'avoir qu'un programme de destruction lorsqu'il s'agissait du Canada atlantique. Cette région ne mérite pas d'être l'enfant pauvre de la Confédération et il n'en sera pas ainsi avec le gouvernement actuel.

La petite entreprise est la voie de l'avenir dans le Canada atlantique. Les projets d'infrastructure en cours d'élaboration serviront de tremplin. Cependant, à long terme, la nouvelle attitude face aux petites entreprises fera la différence. En leur donnant de l'air, la région pourra reprendre sa vraie place.

Je le dis depuis cinq ans et j'espère le répéter pendant encore cinq ans, nous n'aimons pas quémander. Nous sommes très fiers. Ma région a envoyé dans d'autres régions du Canada des enseignants, des avocats, des politiciens, des organisateurs communautaires, des banquiers et le reste. Nous continuerons de le faire.

Il faut que les gouvernements comprennent. Les gens originaires de la région de l'Atlantique finissent par perdre contact et par s'ennuyer s'ils doivent rester ailleurs pendant trop longtemps. Notre région est une région très spéciale. Nous voulons que nos enfants en héritent et qu'ils puissent se tailler une place au sein de la société canadienne.

Nous sommes très fiers de nos frères et de nos soeurs du centre, de l'ouest et du nord du Canada. Nous aimons leur rendre visite et nous aimons qu'ils viennent nous rendre visite. Cependant, nous voulons que nos quatre petites provinces accrochées au littoral atlantique ne soient plus les laissées–pour–compte, mais qu'elles deviennent des partenaires égales au sein de la Confédération.

Nous croyons que cela se produira grâce aux politiques énoncées dans le livre rouge. Nous croyons que cela se produira en raison des engagements pris par le premier ministre. Nous croyons que cela se produira à coup sûr en raison de la détermination de ces quatre provinces.

Le gouvernement fédéral comprend très bien sa responsabilité envers la population des provinces atlantiques et, en fait, envers la population de tout le Canada. Il est important que nous tenions nos promesses et nous les tiendrons. Il est encore plus important que l'ensemble du Canada constate que le gouvernement fédéral transpose ses promesses dans des programmes.

Il est important, par exemple, que le gouvernement du Canada fournisse des capitaux pour attirer des entreprises de technologie de pointe comme le centre de fractionnement du sang de la Croix–Rouge prévu pour Halifax. Ce centre à lui seul créera 400 emplois permanents en technologie de pointe et aura des retombées économiques de 11 milliards de dollars dans la région de Halifax et dans la province de la Nouvelle–Écosse.

Pratiquement toutes les villes canadiennes seraient heureuses d'accueillir ce centre. Dans le Canada atlantique, c'est le genre d'investissement que nous recherchons et que nous tentons d'attirer depuis longtemps. Je dois féliciter le gouvernement provincial de la Nouvelle–Écosse, surtout le ministre du Développement, pour le travail qu'il a fait pour attirer ce centre dans la région de Halifax.

Par ailleurs, notre gouvernement doit tirer parti du fait que le Canada est une nation commerçante. Les emplois et la prospérité dépendent de notre capacité de vendre nos produits à l'étranger.

À ce sujet, je souligne que jusqu'à la semaine dernière, le port de Halifax était le plus grand port libre de glaces du monde. Nous avons eu un peu de glace la semaine dernière. Il ne fait aucun doute que c'est à cause de l'air froid provenant du centre du Canada. Les Haligoniens ont été très étonnés à leur réveil de voir des brise–glace à l'oeuvre dans leur port. C'est une chose que de voir ces navires accoster au port, y entrer et en sortir, mais d'avoir à y briser la glace est un grand choc pour nos systèmes et nous espérons que cela ne se reproduira plus. Malheureusement, il n'y a personne à la Chambre qui puisse vraiment prévenir pareille chose.

• (1245)

Une voix: C'est discutable.

Mme Clancy: Oui, c'est discutable.

Le port de Halifax est peut–être le plus grand des atouts, sur le plan industriel, que possède la province de Nouvelle–Écosse. Cela me rappelle les déclarations de l'époque des navires en bois, et si vous me permettez cette paraphrase, l'époque des navires en bois et des caractères de fer, pour dire que notre port est de nouveau prêt à jouer un rôle de premier plan dans le développement industriel du Canada, eu égard spécialement à nos capacités commerciales accrues.

On nous a souvent reproché à nous, de la région de l'Atlantique, de nous préoccuper uniquement des relations Nord–Sud, mais nous nous préoccupons également des relations Est–Ouest. Le port et les moyens de transport desservant le port de Halifax peuvent se révéler énormément avantageux pour tous les Canadiens. Nous, de la région de Halifax, invitons les députés ici à la Chambre à venir voir les installations que nous possédons et à se rendre compte de l'atout formidable que tout cela peut représenter pour les Canadiens.

Tout en cherchant à progresser dans les domaines des affaires, du commerce extérieur et de la création d'emplois, nous devons également veiller, je le répète, à ce que le Canada demeure à la hauteur de la réputation de pays compatissant que nous avons dans le reste du monde.

Je félicite le ministre du Développement des ressources humaines des décisions qu'il a annoncées hier et de l'initiative qu'il prendra pour veiller à ce que la compassion et le bon sens demeurent la clef de voûte et la note dominante de la politique d'un gouvernement libéral.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis de participer à ce débat et je suis impatiente de participer à d'autres débats à la Chambre.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je peux dire à la députée que le point de vue, de ce côté–ci de la Chambre, s'est beaucoup amélioré aussi. Même si je suis un nouveau venu, je pense que c'est sans doute le cas.

J'ai passé dans les Maritimes certaines des plus belles années de ma vie, entre 17 et 20 ans. La députée pourrait–elle expliquer les causes de cette dégradation des perspectives économiques dans les Maritimes? Après tout, les premiers établissements au Canada ont été fondés en Nouvelle–Écosse, à Annapolis Royal et le long de la baie de Fundy. Que s'est–il passé dans les Maritimes pour que les perspectives se dégradent?

Mme Clancy: Monsieur le Président, je remercie le député d'Edmonton–Sud–Ouest de sa question. En l'entendant, je me suis rappelé que, ayant grandi dans une famille où la politique avait une place de choix, j'avais entendu bien des fois la réponse.

Pour commencer, je dirai que les habitants des Maritimes sont attachés à leur pays. Peut–être pas plus que d'autres, mais ils sont extrêmement attachés au Canada, et leurs sentiments ont été éprouvés. C'est pourquoi on peut dire qu'ils sont passionnément engagés envers le Canada, son avenir, sa prospérité.

Il y a bien des choses à dire. Tout d'abord, à l'époque de la Confédération, lorsque cette espèce de glissade a débuté, si je puis dire, l'accent a été mis sur les relations Est–Ouest plutôt que Nord–Sud. Or, nous avions toujours eu des liens étroits avec la Nouvelle–Angleterre et les Antilles. On peut même dire que rien n'a changé avant la Première Guerre mondiale, sans doute.

Mais des questions ont surgi—Dieu me garde d'en parler—au sujet de l'achat du pétrole de l'Alberta. Personne ne voulait acheter le charbon du Cap–Breton, et nous ne pouvions nos pommes vers l'Ontario. Un certain nombre de questions se posaient dans les échanges commerciaux à l'intérieur du pays. Elles sont d'ailleurs toujours sans réponse et, comme tous les habitants de l'Atlantique, j'espère qu'on y répondra pendant le mandat du gouvernement actuel.

Autre élément, les migrations. Aucun doute là–dessus. Nous avons fourni pendant longtemps le personnel des universités, des tribunaux et des fonctions publiques des neuf autres provinces. Ces personnes reviennent bien dans leur province natale, mais pas avant la fin de leur carrière. Cela n'a pas été sans poser des difficultés.

• (1250)

Le plus grand problème a été l'absence de politique industrielle vraiment adaptée à la région de l'Atlantique. J'ai la conviction que, en mettant l'accent sur la petite entreprise comme il est dit dans le livre rouge et comme le ministre des Finances l'a répété au cours de ses consultations prébudgétaires, nous aurons des politiques et des programmes qui aideront spécifiquement le Canada atlantique.

Nous n'avons pas la population pour les mégaprojets et, jusqu'à un certain point sans doute, nous n'en avons pas tellement l'envie non plus. Quiconque a vécu en Nouvelle–Écosse peut raconter des horreurs sur Clairtone et les usines d'eau lourde, par exemple.

Par contre, nous avons à la fois les moyens et le goût de réussir dans les petites entreprises. Si on laisse le champ libre aux petites entreprises, et je crois que le gouvernement le fera, le Canada atlantique connaîtra une nouvelle prospérité, et un certain nombre de mes collègues ne demandent pas mieux que de s'associer à ces efforts. Nous invitons le député, ainsi que vous, monsieur le Président, à venir nous rendre visite n'importe quand. Évidemment, les entreprises touristiques comptent parmi les petites entreprises les plus dynamiques de la région.

M. Ian Murray (Lanark—Carleton): Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre nomination. C'est aussi la première fois que j'ai l'occasion, à la Chambre des communes, de remercier mes électeurs de m'avoir choisi pour les représenter au Parlement.

Je tiens à remercier le ministre des Finances d'avoir prévu que se tienne aujourd'hui un débat prébudgétaire spécial. C'est un prolongement utile des consultations qu'il a faites d'un bout à l'autre du pays depuis dix jours.

La consultation la plus importante auprès de la population canadienne s'est tenue à la fin de l'année dernière lorsque chacun d'entre nous a pu entendre de leur bouche même, au cours d'une campagne électorale intensive de 47 jours, le point de vue des Canadiens sur leur pays et leur gouvernement.

Ma circonscription, qui se trouve tout juste à l'ouest d'Ottawa, comprend des petites entreprises, des fermes, des usines de fabrication et le coeur de l'industrie canadienne de technologie de pointe. La population de Lanark—Carleton a subi de plein fouet les effets de la récession et du réalignement du commerce international. J'ai été impressionné par la ténacité et le ressort manifestés par nombre de petits commerçants.

Nul doute que tous les députés ont, pendant la campagne, entendu le récit d'un nombre incalculable de personnes qui ont eu des difficultés économiques, qui ont fait faillite, qui ont perdu leur emploi ou qui ont croulé sous le poids des impôts perçus par tous les paliers de gouvernement.

Le 25 octobre, les Canadiens ont voté en faveur du changement. Ils ont demandé qu'on adopte un système qui récompense l'initiative plutôt que d'entraîner la dépendance. Ils ont opté pour un système fondé sur l'espoir plutôt que sur le désespoir, pour un système fondé sur l'équité plutôt que sur les privilèges.

Mes électeurs jugeront satisfaisant le premier budget de notre gouvernement dans la mesure où nous remplirons notre engagement d'apporter des changements. Ce ne sont pas les idées qui manquent au ministre dans la composition de son budget. Comme les choix sont tous difficiles, nous avons besoin d'un ensemble de principes pour nous guider. Nous devons, notamment, récompenser les initiatives individuelles et celles qui créent des emplois. Nous devons être justes, et reconnaître que les impôts sont trop élevés Les gens ont dit qu'ils payaient déjà assez d'impôts.

Dans le peu de temps dont je dispose aujourd'hui, je voudrais soulever quelques questions précises. Qu'on le veuille ou non, tous les budgets fédéraux influent sur le comportement des contribuables. Il y aura toujours des compensations, mais il faut traiter de la question de l'équité telle que la perçoivent les contribuables. Même si on tente de rendre le régime fiscal plus neutre, la société est trop complexe pour pouvoir satisfaire tout le monde.

L'impôt sur le revenu des particuliers est fondé sur la famille traditionnelle. Mais nous devons adapter le régime aux réalités de l'heure que sont les familles monoparentales, les couples dont les deux membres travaillent et les hommes au foyer. À l'instar de mes concitoyens, je jongle avec des idées qui nous permettront de rendre le système plus équitable et mieux adapté à ces nouveautés.

Plusieurs habitants de Lanark—Carleton ont proposé que nous considérions le revenu familial dans son ensemble. D'aucuns estiment que les familles où un des parents décide de rester à la maison pour élever les enfants sont désavantagées par le régime fiscal. Pour ma part, je serais volontiers en faveur d'une proposition qui répartirait le revenu entre les conjoints, tant que ces derniers auraient des enfants à charge.

• (1255)

Par ailleurs, bien des gens m'ont dit craindre que le budget ne s'attaque aux modalités de cotisation à un REER. Il est facile de décrire cette dépense fiscale comme un avantage accordé aux riches. Cependant, pour bon nombre de travailleurs autonomes et pour ceux qui ne jouissent pas de la protection qu'assure un régime de retraite de société ou du gouvernement, les REER représentent le meilleur moyen de faire des économies en prévision de leur retraite.

De plus, le gouvernement doit continuer d'encourager les citoyens à prendre leur avenir en main.

Au cours de la campagne électorale, tous les partis ont souligné l'importance que revêt la petite entreprise pour notre économie. En effet, nous considérons la petite entreprise comme le moteur de la croissance économique et de la création d'emplois au Canada.

Si le rôle du gouvernement est de créer un climat qui soit de nature à stimuler l'entreprise privée, que pouvons–nous faire pour montrer aux entrepreneurs notre détermination? Premièrement, nous devons leur permettre de gérer leurs affaires sans avoir à trop se préoccuper du fardeau fiscal qui ne cesse de s'alourdir, des cotisations à verser et de toute la paperasserie dont on les inonde actuellement. Notre priorité doit consister à leur faciliter la tâche dans l'embauche de nouveaux employés. Le gouvernement doit changer d'attitude et constater que la plupart des gens d'affaires sont des citoyens honnêtes, respectueux des lois, qui n'ont pas besoin de bureaucrates ni de vérificateurs gouvernementaux qui les suivent à la trace.

Passons maintenant à la question du financement de la petite entreprise par le truchement d'une approche innovatrice de la fiscalité. De même que nous devons encourager ceux qui créent des emplois, servons–nous du régime fiscal pour récompenser ceux qui investissent dans les jeunes sociétés canadiennes.

Ainsi, à mesure que nous avançons dans l'ère de l'information, nous constatons que le grand problème réside dans le financement des petites sociétés de services informatiques qui ne disposent que de peu de capitaux, quand elles en ont. Leur principal capital, ce sont leurs ressources intellectuelles. Certes, une forte proportion de sociétés de pointe font faillite, mais celles qui réussissent méritent largement qu'on prenne le risque de les financer. J'en ai eu la preuve à maintes reprises dans ma circonscription. Les réussites les plus patentes entraînent la création de nouvelles entreprises. Le moment est peut–être venu d'utiliser à bon escient l'exemption fiscale pour gains en capital et d'y voir un moyen de récompenser ceux qui prennent des risques. Les investissements à faible risque peuvent très bien se passer de l'apport des autres contribuables.

Les associations de gens d'affaires clament depuis des années que le gouvernement doit cesser de subventionner les grandes entreprises. Prenons–les au mot et puisons dans les programmes

de subventions les fonds nécessaires à l'établissement d'incitatifs fiscaux destinés à créer des emplois. Il faut continuer de subventionner les petites et moyennes entreprises. Du fait même qu'elles ont davantage besoin d'encaisse, il leur est plus difficile de profiter des incitatifs fiscaux.

S'il est un programme qui a reçu trop peu de fonds publics, c'est bien celui du développement des collectivités dont s'occupe le ministère du Développement des ressources humaines. Les centres locaux d'aide aux entreprises consentent des prêts et offrent des conseils techniques aux sociétés actuelles ou nouvelles.

Au cours des six dernières années, le Centre d'aide aux entreprises de Lanark—Carleton a contribué à la création de plusieurs centaines d'emplois à peu de frais pour le contribuable. J'espère que lorsque les ministres examineront les secteurs où il faut réduire les dépenses, ils reconnaîtront l'importance que peut avoir le maintien de ce programme communautaire.

Le premier budget du nouveau gouvernement n'est qu'une étape sur le chemin qui nous conduira vers une prospérité nouvelle et vers la création d'emplois. Au cours des prochains mois, nous assisterons à l'élaboration des programmes complémentaires exposés dans le plan d'action électoral du Parti libéral qui s'intitulait: Pour la création d'emplois—Pour la relance économique.

En tant que gouvernement responsable et humanitaire, nous ne devons jamais perdre de vue les Canadiens qui sont victimes des forces économiques mondiales. En tant que Canadiens, nous devons demeurer solidaires. Nous devons faire en sorte que les maigres ressources financières soient affectées aux secteurs où elles seront le plus efficaces.

Je souhaite du succès au ministre des Finances qui, de concert avec ses collaborateurs, continuera le travail déjà amorcé en vue de faire tomber les barrières interprovinciales au commerce. Et le plus tôt sera le mieux!

En outre, nous ne devrions pas oublier que la création réelle d'emplois provient de la création de richesses, et non pas de leur répartition. Le ministre devra faire des choix extrêmement difficiles, car il sait pertinemment qu'il ne plaira pas à tout le monde.

Les habitants de Lanark—Carleton misent sur un budget qui récompensera l'initiative, qui suscitera l'espoir et qui rétablira l'équité dans l'activité gouvernementale.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, c'est plus une observation qu'une question que je veux adresser au député. Pratiquement tout ce qu'il a dit m'a frappé par son bon sens. Je tiens à ce que mon collègue sache qu'il existe des parallèles très solides des deux côtés de la Chambre.

Le député pourrait–il en quelques minutes nous en dire un peu plus sur la notion du fractionnement du revenu pour les familles?

• (1300)

L'inéquité du régime fiscal entre les familles où les deux parents travaillent et celles où l'un des parents reste à la maison est un problème qui revient régulièrement sur le tapis.

M. Murray: Monsieur le Président, c'est une question qui m'intéresse personnellement depuis des années. Si j'ai cessé de m'y intéresser, c'est principalement parce que l'emploi que j'occupais auparavant était très bien rémunéré et que j'ai toujours pensé qu'une personne qui avait un salaire élevé et qui se plaignait du régime fiscal ne méritait pas qu'on l'écoute.

Néanmoins, quand on regarde les impôts qui pèsent sur les salariés de la classe supérieure et de la classe moyenne et que l'on pense qu'une famille de cinq ou six personnes pourrait se débrouiller avec le revenu d'une personne, on se rend compte que le régime fiscal est injuste.

Mes soupçons ont été vraiment confirmés durant la campagne électorale où je faisais du porte–à–porte pendant la journée et où j'ai rencontré des femmes qui restaient à la maison pour élever leurs enfants. J'ai pu constater combien ces familles étaient obligées de se serrer la ceinture à cause des impôts trop élevés à payer.

Il est juste, je crois, que le gouvernement procède à cette réforme en partie pour reconnaître la contribution réelle des gens qui restent à la maison pour élever leurs enfants. Je pense que la plupart des députés ici présents conviendront qu'il est dans l'intérêt des enfants et dans celui de la société que les enfants soient élevés par leurs parents.

Je ne me suis pas penché sur les complexités d'une telle réforme. Je suis sûr qu'il en a déjà été question. Je suis sûr que le ministère des Finances a déjà envisagé cette possibilité que j'ai l'intention d'examiner au cours des prochains jours. Je remercie le député de ses commentaires.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, en tant qu'économiste, je connais la plupart des blagues concernant ma profession. Écoutez les économistes et vous verrez qu'ils ne s'entendent jamais sur rien. Ils n'ont jamais, semble–t–il, la même opinion sur quoi que ce soit.

Étant donné cette réputation, il est assez surprenant de voir le consensus entre les 42 économistes que le ministre des Finances a réunis, au milieu de décembre, pour obtenir des conseils en vue de la préparation du budget. Sur 42 économistes, 36 environ étaient d'accord sur un certain nombre de points qu'il est, à mon avis, important de rappeler à l'occasion de ce débat.

Tout d'abord, le déficit budgétaire a trois conséquences très graves qui amènent le Parlement à s'attaquer en priorité à sa réduction. D'autres orateurs dans ce débat ont présenté ou vont présenter certaines prévisions. Je m'en abstiendrai donc. Je dirai simplement que, depuis que j'ai commencé à vous parler, il y a une minute, la dette fédérale a augmenté de 75 000 $.

Les économistes ont notamment déclaré que l'augmentation des déficits menace la viabilité de nos programmes sociaux. Selon toute probabilité, d'ici l'an 2000, il faudra utiliser 50 p. 100 des recettes totales du gouvernement pour payer l'intérêt sur la dette, comparativement à 31 p. 100 en 1993 et à seulement 21 p. 100 en 1983.

Comme les députés de la Chambre le savent, les dépenses de programmes ont déjà été tellement réduites que toute réduction future ne fera qu'entraîner un grave manque d'efficacité et une grande insatisfaction du public. Si les déficits continuent d'augmenter, ce sont les programmes sociaux qui se ressentiront des

fonds supplémentaires requis pour payer les intérêts. C'est précisément à cause de cette menace qui plane sur les programmes sociaux que le Parti réformiste continue d'insister tant sur la nécessité d'éliminer le déficit.

Les économistes ont également fait remarquer que les déficits font augmenter les taux d'intérêt, ce qui se traduit par un ralentissement de l'investissement, de la croissance économique et des mises en chantier. Cette situation s'explique du fait que, chaque année, l'épargne suscitée par l'économie est limitée. Les bailleurs de fonds qui utilisent leur argent pour acheter des obligations d'État ne peuvent pas prêter cet argent aux entreprises qui veulent construire des usines ou aux Canadiens qui font une demande d'hypothèque pour acheter une maison.

• (1305)

Les générations futures de Canadiens auront à supporter un double handicap, soit la réduction du capital–actions et de la productivité, et le fardeau fiscal engendré par le paiement de l'intérêt sur la dette.

Une des préoccupations les plus sérieuses exprimées par les spécialistes est que la persistance des déficits accroît le risque de crise financière. Nous avons tous entendu parler des problèmes auxquels sont confrontées la Nouvelle–Zélande, la Suède, la Grande–Bretagne et l'Italie, où les investisseurs internationaux ont perdu confiance dans la capacité des gouvernements de maîtriser les déficits.

Personne ne peut prévoir ce qui pourrait déclencher une crise financière au Canada. Les économistes du ministre des Finances ont presque tous reconnu que plus le déficit persiste, plus la probabilité de crise financière s'accroît.

Le second point qui a presque fait l'unanimité parmi les économistes est qu'il sera impossible d'éliminer le déficit sans une réduction substantielle des dépenses. La relance économique ne peut pas engendrer suffisamment de revenus pour réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB, et encore moins l'éliminer. Le taux de croissance économique qu'il faudrait atteindre pour réaliser cet objectif est sans précédent dans l'histoire et à toutes fins utiles irréalisable.

Par contre, il est clair que le déficit ne peut pas être éliminé par un accroissement du fardeau fiscal, non plus que par une hausse des taux d'intérêt ou un élargissement de l'assiette fiscale. Toute tentative en ce sens ne ferait que stimuler la croissance de l'économie parallèle ou l'évasion fiscale, ce qui réduirait d'autant les chances d'accroître suffisamment les revenus.

Troisièmement, les économistes reconnaissent qu'on ne peut pas compter sur l'inflation pour éliminer le déficit. Jusque dans les années 70, on pouvait peut–être avoir recours à ce moyen pour déprécier la valeur réelle de la dette publique, mais dans le contexte actuel, caractérisé par une économie intégrée et des marchés financiers très sophistiqués, les institutions prêteuses nationales, et surtout internationales, n'achèteraient pas d'obligations canadiennes dont le pouvoir d'achat serait diminué par l'inflation, à moins que cette perte de valeur ne soit compensée par une hausse équivalente du taux d'intérêt.

On comprendra aisément l'effet qu'aurait la demande publique pour des taux d'intérêt plus élevés sur l'ampleur du déficit. Chaque hausse d'un point de pourcentage du taux d'intérêt se traduit aussitôt par une augmentation de 5 milliards de dollars des paiements de la dette, et par conséquent du déficit.

Aussi, j'espère que M. Gordon Thiessen, le nouveau gouverneur de la Banque du Canada, demeurera fidèle à la politique de stabilité des prix établie par son prédécesseur, M. John Crow.

J'ajoute que l'inflation ne peut pas servir à réduire le chômage ou à stimuler la croissance de l'économie. La situation durant les années 70 et par la suite au Canada et ailleurs a démontré que cette théorie n'était pas valable.

En terminant, je souligne que les économistes réunis par le ministre des Finances ont fait de nombreuses recommandations en vue de réduire les dépenses, mais la proposition qui a reçu le plus fort appui de principe visait à réduire les dépenses par une réforme des programmes sociaux. Si ma mémoire est fidèle, seul Michael Walker, de l'Institut Fraser, s'est attardé à expliquer en quoi consisterait cette «réforme». À l'instar du Parti réformiste durant la campagne électorale, M. Walker a fait sa proposition après avoir constaté qu'une partie importante des paiements de transfert gouvernementaux allait à des familles à revenus élevés.

Sans trop entrer dans les détails, permettez–moi seulement de faire remarquer que, en 1992, les familles qui se situent dans le dixième supérieur et dont le revenu est de plus de 100 000 $ ont encaissé 2,5 milliards de dollars d'assurance–chômage et 1,5 milliard de prestations de la Sécurité de la vieillesse. Quels que soient les critères choisis, on constate toujours que des sommes de cette importance vont aux familles à revenu élevé.

Ces faits nous amènent à établir une définition claire et précise de la restructuration des programmes sociaux. Cela signifie l'élimination des prestations pour ceux qui n'en ont pas besoin. Les députés sont priés de noter ce point important qui mérite d'être répété. Dans le lexique du Parti réformiste, la restructuration des programmes sociaux ne signifie pas que les prestations des pauvres diminueront. Cela signifie qu'on éliminera celles des familles qui, de l'avis d'une large majorité, n'en ont pas besoin.

• (1310)

Au cours de la campagne électorale, la plupart des personnes à revenu élevé que j'ai rencontrées se sont dites prêtes à renoncer à ces avantages sociaux si d'autres Canadiens faisaient des sacrifices semblables dans le but d'équilibrer le budget.

En résumé, je rappelle aux députés que les économistes qui travaillent pour le ministre des Finances demandent instamment au gouvernement d'éliminer le déficit en réduisant rapidement les dépenses, et non pas en augmentant les impôts ou l'inflation. Ils demandent par ailleurs qu'une restructuration des programmes sociaux soit à la base de cette réduction des dépenses.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je voudrais simplement formuler deux observations au sujet de certaines affirmations de mon collègue.

Le député a signalé à juste titre dans son discours le rôle que les taux d'intérêt jouent dans l'accroissement du déficit. Il s'est élevé contre la stratégie du maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé à cause des répercussions que cela aurait sur le déficit. Cependant, je pense qu'il serait utile de ne pas préciser simplement comment on ne doit pas s'attaquer au déficit maintenant, mais de signaler aussi comment ce déficit a été créé au départ.

La majeure partie du déficit auquel nous sommes confrontés aujourd'hui ne découle pas des dépenses sociales que le Parti réformiste aime à critiquer, mais plutôt des taux d'intérêt élevés qu'on a maintenus au début des années 1980. Je pense que c'était là une des failles, si on peut dire, de l'analyse du Parti réformiste.

On ne peut revenir en arrière et changer ces taux d'intérêt ni éliminer la dette qu'ils ont créée. J'en suis conscient; cependant on semble imputer de façon implicite le déficit aux dépenses sociales alors que des études, particulièrement une étude de Statistique Canada, montrent que ce ne sont pas ces dépenses, mais bien les taux d'intérêt élevés et les dépenses fiscales qui ont contribué dans une large mesure à l'accroissement du déficit.

À mon avis, l'argumentation du député serait beaucoup plus crédible s'il reconnaissait au moins cela. Il est possible qu'une certaine restructuration des programmes sociaux s'impose, mais je ne crois pas, contrairement à mon collègue, qu'on doive pour cela éliminer l'universalité. Si les Canadiens à revenu élevé qui touchent des prestations sont si disposés à contribuer à la réduction du déficit, pourquoi ne pourrions–nous pas alors atteindre cet objectif en appliquant un régime d'impôt sur le revenu plus progressif dans le cadre duquel ils paieraient pour les programmes universels dont ils profitent grâce aux recettes fiscales tirées de notre régime d'impôt sur le revenu?

En quoi le député s'opposerait–il à cela? Pourquoi devons–nous accepter que la seule façon pour les Canadiens à revenu élevé d'apporter leur contribution serait de renoncer à ces avantages et de payer pour chacun d'eux, au lieu de partir du principe que pour une fois nous pourrions avoir au Canada un régime fiscal équitable dans le cadre duquel les Canadiens à revenu élevé paieraient leur juste part au lieu de verser de moins en moins d'impôts comme c'est le cas depuis neuf ans grâce aux réformes fiscales du gouvernement conservateur?

M. Grubel: Monsieur le Président, j'apprécie la leçon que je viens de recevoir de l'honorable député.

Ce n'est certainement pas avec plaisir que le gouverneur de la Banque du Canada a haussé les taux d'intérêt. Il a dû s'y résoudre en raison des événements mondiaux et de l'inflation menaçante.

Il n'existe tout bonnement aucun moyen qui permette à un gouvernement ou à une société privée de vendre ses obligations en période inflationniste en demandant un faible taux d'intérêt. Il est maintenant bien établi parmi les économistes qu'en période d'inflation, les taux d'intérêt doivent être élevés, sinon personne ne consentira de prêts.

Je crois que c'est dans ce contexte qu'il faut situer l'épisode des taux d'intérêt élevés du début des années 1980.

Je voudrais aussi commenter la théorie du député voulant qu'il soit équitable d'établir des taux marginaux d'imposition élevés et qu'il n'y ait aucune distinction entre exiger le remboursement des transferts pour les dépenses des programmes sociaux et ne pas les verser au départ. Partout dans le monde, on a constaté que les taux marginaux d'imposition élevés produisaient des contre–incitations qui se répercutaient sur le bien–être de toute la société. C'est pourquoi les taux marginaux d'imposition élevés sont disparus partout dans le monde. D'ailleurs, dans bien des pays, lorsque ces taux ont été réduits, les revenus ont augmenté dans leur ensemble, les efforts et les tentatives pour dissimuler les revenus étant disparus.

• (1315)

L'autre jour, j'ai rencontré un étudiant à qui j'ai demandé: «Que feras–tu après avoir reçu ton diplôme?» Il a répondu: «Je vais m'installer dans l'abri fiscal, Seattle.» Le député devra y repenser, à moins qu'il soit prêt à fermer les frontières canadiennes en imposant des taux marginaux d'imposition très élevés aux Canadiens. Ce sont surtout les gens productifs, originaux et entrepreneurs qui iront s'installer là où ils n'auront pas ces impôts élevés à payer. On pourra dire: «Bon débarras!», mais je dis au député qu'il n'est certes pas dans l'intérêt des Canadiens que ces jeunes entrepreneurs, ces gens qui lancent des petites entreprises, ces innovateurs s'enfuient là où les taux d'imposition sont plus bas.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, l'autre jour, le premier ministre a déclaré, pendant la période des questions, que chaque député coûtait environ 3 millions de dollars en frais généraux. J'espère que le premier ministre m'écoute attentivement, parce que je suis sur le point de payer ma dette en participant à ce débat.

Le discours que je vais prononcer est la raison pour laquelle j'ai été élu et pour laquelle je me suis lancé en politique. Au cours des deux prochaines années, j'espère avoir l'occasion de participer, au sein de mon caucus et à la Chambre, au débat national sur l'économie. Je voudrais remercier sincèrement le gouvernement de nous donner l'occasion d'exprimer notre point de vue si tôt au début de la 35e législature. Le tout s'inscrit dans un processus évolutif qui fera le lien entre ce budget et le prochain.

Je suis un de ces hommes d'affaires en chair et en os dont tant de gens parlent. Je n'avais absolument rien lorsque je me suis établi à Edmonton, en 1975. Je vivais chez ma soeur dans un appartement au sous–sol et versais une pension à mon ex–conjointe qui, elle, vivait à Vancouver.

Je suis parti de rien et j'ai bâti une entreprise qui, vingt ans plus tard, atteint son apogée avec un chiffre d'affaires d'environ 7,5 millions de dollars par année et 130 employés. Aujourd'hui, je suis très fier de crier au monde entier que nos employés possèdent le tiers des actions de notre entreprise. Aujourd'hui

même, nous avons conclu l'accord aux termes duquel un tiers des actions va aux employés, un tiers à moi et l'autre tiers à mon associé, et j'en suis très fier.

Au cours de ses quelque 19 années d'activité, notre entreprise, je suis un peu gêné de l'avouer, a reçu une subvention du gouvernement. Nous avons en effet obtenu 16 000 $ du programme de diversification de l'économie de l'Ouest. Mon entreprise évolue dans le domaine de l'impression photographique. Il me semble que le gouvernement fédéral nous a versé cette subvention de 16 000 $ en application de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Un mystère que j'invite les députés à tenter d'élucider. Comment est–ce que mon entreprise de développement de photos a pu obtenir 16 000 $ environ dans le cadre de la diversification de l'économie de l'Ouest, conformément à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest?

Le vrai mystère ici, c'est que nous ayons eu droit à une subvention après que quelqu'un fut venu nous dire qu'il nous obtiendrait une subvention du gouvernement fédéral si nous décidions de prendre de l'expansion. Cette personne nous a dit que tout ce que nous aurions à faire, c'était de lui ouvrir nos livres et de lui céder 25 p. 100 de ce que nous réussirions à obtenir. J'ai beaucoup hésité, car nous avions pu survivre jusque–là sans l'aide du gouvernement et il nous aurait été agréable de continuer à le faire. Toutefois, nous payions des impôts et si nous n'avions pas profité de ces programmes stupides, nos compétiteurs l'auraient fait, ce qui nous aurait désavantagés. Nous avons donc accepté.

Nous avons obtenu cette subvention parce que nous avons élargi notre entreprise et que nous avons investi 300 000 $. Quelqu'un ici croit–il vraiment qu'un entrepreneur peut décider d'investir 300 000 $ rien que pour obtenir 16 000 $ du gouvernement? Sans doute pas. Un entrepreneur qui ferait cela ne devrait probablement pas être dans les affaires d'abord et avant tout.

• (1320)

Dans le temps des Fêtes, je prenais un café dans la cantine avec Joan, une employée. Je lui ai dit que si elle voulait donner son avis sur ce que je devais faire, c'était le temps ou jamais. Elle m'a conseillé d'aller dire au gouvernement de cesser de l'imposer, elle qui arrivait à peine à joindre les deux bouts avec un salaire horaire de 10 $, pour donner cet argent à d'autres, qu'elle en avait assez que le gouvernement, notamment, gaspille l'argent qu'elle avait durement gagné.

Quand sommes–nous, députés du présent gouvernement ou membres élus de tout autre gouvernement, devenus soudainement et comme par magie des investisseurs en capital risque? Jamais. Nous, en tant que gouvernement, imposons les sociétés et les particuliers. Le gouvernement gobe ce dollar, le mâchouille et finit par recracher 20 cents qu'il donne à quelqu'un d'autre pour livrer concurrence à ceux–là mêmes qui lui ont donné ce dollar pour commencer. Cela n'a tout simplement pas de bons sens.

On n'a qu'à ouvrir n'importe quel journal pour y lire des articles faisant état de subventions gouvernementales, de prêts du gouvernement, d'argent donné pour rien. Il y a plus de 600 subventions qu'on peut obtenir de l'État par le truchement de divers organismes gouvernementaux. La firme Peat Marwick Thorne a publié un ouvrage sur les diverses façons d'obtenir de l'argent du gouvernement. Les grandes entreprises comptent parmi leur personnel des gens qui ne font rien d'autre que soutirer de l'argent au gouvernement.

Si on avait un Klondike aujourd'hui, ce n'est pas dans le Nord–Ouest qu'on le trouverait, mais ici même à Ottawa où les prospecteurs d'or s'affaireraient à obtenir des fonds du gouvernement. Eh bien, l'argent que ces gens–là obtiennent est de l'argent gagné par de simples contribuables au taux de 10 $ ou 20 $ l'heure, et nous devrions examiner la question dans ce contexte.

Il doit y avoir plus de 20 ans qu'un député au Parlement fédéral a inventé l'expression «entreprises parasites». Cela n'a pas changé.

M. Blaikie: David Lewis.

M. McClelland: C'est exact. C'est David Lewis qui a inventé l'expression, et ça n'a pas changé. Le gouvernement fédéral, ou quelque gouvernement que ce soit, n'a pas pour rôle de prendre l'argent des particuliers et de déterminer qui seront les gagnants ou les perdants sur le plan économique dans la société. C'est le rôle des entrepreneurs du secteur privé.

On contribuerait beaucoup à alléger le fardeau fiscal des Canadiens si l'on abandonnait cette pratique démentielle des subventions et des largesses de l'État aux entreprises. Si une entreprise n'a pas ce qu'il faut pour voler de ses propres ailes, elle ne devrait pas être en affaires, point. Si une entreprise a besoin de l'argent de l'État pour s'établir, il y a fort à parier qu'elle va avoir besoin de l'argent de l'État pour poursuivre ses activités.

Le rôle du gouvernement dans les affaires, c'est du moins mon avis, est de prévoir les infrastructures nécessaires pour assurer une éducation de qualité partout au Canada de manière que nous ayons une bonne réserve de gens capables de se lancer en affaires. Il faut des routes, des réseaux d'égout et d'autres infrastructures, l'action des divers niveaux de gouvernement doit être cohérente, nous avons besoin de normes de protection de l'environnement et ainsi de suite, mais il faut surtout un régime fiscal qui récompense l'investissement et le risque en laissant à ceux qui prennent des initiatives une partie de leurs gains.

Enfin, il est très important d'accorder aux innovateurs et aux entrepreneurs dans notre société un statut qui soit à la mesure de l'engagement et de l'apport des entrepreneurs, des investisseurs et de ceux qui prennent des risques.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le député de son discours. Ayant été moi–même entrepreneur, je partage une bonne partie de ses points de vue et de ses sentiments.

Cependant, s'il est une chose que j'ai apprise depuis quatre ou cinq ans au sujet des subventions du gouvernement, c'est que la plupart des subventions que le gouvernement accorde aux entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, ne sont pas

versées par les ministères en tant que tels, qu'il s'agisse du ministère de l'Industrie ou de celui de la Diversification de l'économie de l'Ouest, comme vient de le mentionner le député. En fait, les vraies subventions sont enfouies dans la Loi de l'impôt sur le revenu, avec ses 15 000 pages de dispositions accordant quantité d'avantages fiscaux. Il va de soi qu'une bonne partie des avantages que les gouvernements libéraux et conservateurs précédents ont ajoutés au fil des ans à la loi ne correspondent plus à leur objectif initial.

• (1325)

Le député est-il prêt à lutter avec la même conviction pour éliminer ces avantages fiscaux que dans le cas des subventions directes?

M. McClelland: Oui, monsieur le Président. En fait, plus vite on aura un régime fiscal neutre, mieux ce sera. J'estime qu'il est complètement insensé de devoir être un fiscaliste émérite pour connaître les déductions pour ci, les déductions pour ça, de devoir compter sur 14 comptables pour déterminer quel jour de la semaine on est.

Nous aurons bien une révolte, mais ce seront les fiscalistes et les comptables qui se révolteront et chercheront du travail si nous simplifions la loi et la rendons plus équitable.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je sais que le député de Broadview—Greenwood est heureux d'entendre les propos que le député vient de tenir, sauf qu'il n'a pas dit clairement qu'il était favorable à un impôt unique. . .

M. Mills (Broadview—Greenwood): J'attendais que vous le fassiez.

M. Blaikie: . . .et le député devra attendre encore un peu avant qu'il ne me l'entende dire, quoique je doive considérer comme valable l'argument au sujet de la complexité du régime fiscal, qui était censé être progressif et qui ne l'est pas. En effet, plus on a un revenu élevé, plus on est en mesure d'embaucher des gens pour trouver des moyens d'éviter de payer des impôts. C'est la raison pour laquelle je continue d'être ouvert à la proposition du député même si elle ne me convainc pas pour l'instant.

Je voudrais juste dire au député que j'allais mentionner le nom de David Lewis s'il ne l'avait pas fait. Il ne pouvait pas se rappeler son nom, de sorte que j'ai dû l'aider un peu. C'est David Lewis, ancien chef du NPD au Parlement fédéral, qui a inventé l'expression «entreprises parasites», et je suis heureux d'entendre un député du Parti réformiste mentionner cela.

Je sais que ce parti en parlait également dans sa plate-forme électorale. La tendance veut qu'on se concentre et qu'on demande aux Canadiens de se concentrer sur les choses que, paraît-il, les gens à faible revenu obtiennent pour rien, entre autres, l'aide sociale et les programmes sociaux. Or, contrairement à certains groupes à la Chambre, j'estime beaucoup plus choquant que les grandes entreprises bénéficient d'une aide sociale.

Si des assistés sociaux, par exemple, des mères seules, reçoivent plus qu'ils ne le devraient, il faudrait peut-être corriger la situation, mais je n'en ferai pas une maladie. Ce qui me rend malade, ce sont les dépenses fiscales créées et réclamées par le gouvernement et exploitées par les entreprises qui voient de nombreuses grandes sociétés rentables ne payer absolument aucun impôt.

Depuis que je suis à la Chambre, je fais certes de mon mieux—et je pense que le député pourra en témoigner—pour attirer l'attention sur ce problème. Je suis heureux d'entendre un député du Parti réformiste en faire autant. S'il parle sérieusement, il devra s'opposer à des forces très puissantes, pour emprunter une expression de la Bible, car elles puisent à pleines mains dans la bourse publique grâce au régime fiscal.

Lorsque j'ai été élu ici pour la première fois en 1979, en même temps que vous, monsieur le Président, le déficit s'élevait à 14 milliards de dollars et les dépenses fiscales se chiffraient à 32 milliards, soit le double du déficit. Si nous avions géré les dépenses fiscales intelligemment, nous aurions pu rembourser le déficit et il nous serait encore resté 18 milliards de dollars. Nous ne l'avons pas fait et il est grand temps que nous le fassions.

M. McClelland: Monsieur le Président, je vais être très bref. À mon sens, ce qui compte, sur la question des impôts ou des concessions accordées tant aux particuliers qu'aux entreprises, c'est que tout repose sur l'équité.

Il ne suffit pas que tout semble équitable, ça doit l'être effectivement. C'est précisément de cela dont il s'agit, lorsqu'on se demande si, oui ou non, les frais de repas d'affaires et les autres frais de ce genre doivent faire l'objet d'une déduction.

Nous devons absolument tout faire dans un esprit d'équité et nous assurer que la Chambre est un modèle à cet égard, afin que la population canadienne puisse dire: «Eh bien, serrons-nous la ceinture et vivons selon nos moyens, puisque le Parlement nous montre lui-même la voie à suivre.»

• (1330)

M. Alex Shepherd (Durham): Monsieur le Président, le Canada a trop souvent pris des raccourcis pour arriver à la prospérité économique. Tandis que nous dépendons de nos ressources naturelles, nous négligeons les vrais secteurs qui sont rentables que sont l'industrie manufacturière secondaire et l'innovation technologique. L'économie de succursales est actuellement en détresse. La plupart des projets de recherche et de développement se font au sud de la frontière, ce qui limite sérieusement notre capacité de tirer un enseignement d'une économie et d'un milieu en évolution.

Que les députés réfléchissent à ça quand ils rentreront chez eux, ce soir, au volant de leurs voitures américaines et qu'ils allumeront leurs téléviseurs japonais.

Nous sommes en train de nous noyer dans une mer de dettes. La dette ne concerne pas seulement le gouvernement fédéral, elle met aussi en cause tous les paliers de gouvernement. Elle s'élève à plus de 650 milliards de dollars ou, si nous comptons la partie non financée du Régime de pensions du Canada, à plus d'un billion de dollars. Cela correspond à plus de 35 000 $ par personne, homme, femme et enfant, dans ce pays.

Un vent de changement souffle actuellement sur le monde industrialisé. On cherche à remplacer l'ancienne économie fondée sur les industries traditionnelles par une nouvelle société fondée sur les connaissances. C'est l'occasion, pour nous, de contrôler la dette du secteur public et, en même temps, de relancer notre économie. Le moyen le plus facile et le moins pénible de régler des problèmes est de faire croître l'économie à un rythme plus rapide que les dépenses gouvernementales. En fait, nous devrions réduire les dépenses gouvernementales et, en même temps, relancer notre économie.

C'est l'occasion, pour nous, de reprendre le contrôle de notre économie et de notre pays dans l'intérêt de tous les Canadiens et de faire du XXIe siècle le siècle d'or du Canada.

J'utiliserai deux termes au cours de mon intervention: investissement et consommation. Je prendrai le terme «investissement» au sens large, c'est-à-dire comme représentant non seulement les biens et l'équipement, mais aussi la recherche et le développement, la formation et l'enseignement. En quelque sorte, un investissement à caractère intellectuel. Par consommation, j'entends, bien sûr, la consommation de biens et de services.

Si nous voulons remettre de l'ordre dans notre économie et voir à ce qu'elle redevienne prospère à l'approche du XXIe siècle, nous devons provoquer et encourager l'investissement et réduire considérablement la consommation.

Le budget se compose de deux volets: les recettes et les dépenses. Je n'aborderai que brièvement le volet des recettes, seulement pour vous parler de l'investissement.

Le programme d'infrastructure a pour but de susciter l'investissement et de créer des emplois. Pareillement, l'exemption pour gains en capital a pour but d'appuyer l'investissement du secteur privé. Refuser cette exemption irait à l'encontre des buts recherchés par le gouvernement. En outre, l'impôt sur les gains en capital a tendance à être inflationniste. Faute d'exemptions, le gouvernement sera tenté d'activer des tendances inflationnistes. Or, je suis sûr que personne ici ne veut revenir à l'époque où les taux d'intérêt étaient de 21 p. 100.

D'aucuns soutiendront que ces exemptions sont pour les riches. Je voudrais faire remarquer que les riches ont fort probablement déjà pleinement tiré parti de ces déductions et que c'est seulement la classe moyenne qui n'a pu en profiter.

Je suis pour le maintien de l'exemption de 500 000 $ dans le cas des agriculteurs. La plupart d'entre eux sont dans une situation financière très difficile. Le besoin constant de capitaux pour investir dans les machines, l'équipement et les installations et le faible rendement de ces investissements les laissent essentiellement les poches vides, d'où l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent d'investir des fonds dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite ou de faire des économies en général. Ainsi, la plupart des agriculteurs considérant la ferme comme leur fonds de retraite, je pense qu'il est très important de maintenir cette déduction.

Remarquons que si cette déduction n'avait pas existé en 1991, cela n'aurait rapporté à l'État que 235 millions de dollars. Remarquons aussi que le montant des recettes provenant de cette source a diminué de 3,3 p. 100, entre 1989 et 1990, et de 19 p. 100, entre 1990 et 1991. Nous voyons donc, monsieur le Président, que, de toute façon, ce n'est pas une source de recettes importantes pour le gouvernement.

• (1335)

Ayant défendu les exemptions d'impôt pour les gains en capital de façon générale, je voudrais maintenant dire qu'il faudrait en restreindre la portée. Elles ne devraient exister que pour les petites et moyennes entreprises qui appartiennent à des Canadiens. Elles ne devraient s'appliquer qu'aux actions des petites et moyennes entreprises. Je suggère que l'on élimine l'exemption générale de 100 000 $, mais que l'on élargisse le champ d'application de l'exemption de 500 000 $, qui n'est offerte actuellement qu'aux petites entreprises privées, pour qu'elle s'applique aussi aux intérêts minoritaires dans des entreprises de petite et de moyenne importance.

J'ai d'autres idées pour créer des marchés secondaires de ces actions, de sorte que les petites et moyennes entreprises aient accès aux capitaux dont elles ont besoin pour créer de nouvelles entreprises ou en moderniser des vieilles, de façon à pouvoir profiter pleinement de la marche du Canada vers le XXIe siècle.

Je voudrais mentionner en passant que l'élément étranger des régimes enregistrés d'épargne-retraite devrait être éliminé, car une telle déduction d'impôt ne répond en rien à nos besoins de capitaux nationaux.

Je voudrais maintenant parler de l'aspect du budget qui traitera des dépenses. C'est le côté qui apparaît au public comme le trou noir où disparaît l'argent des contribuables. J'ai ici un document du ministère des Finances sur les dépenses du gouvernement fédéral qui parle des pensions de vieillesse, des subventions à l'agriculture et de la création d'emplois. En bref, il n'y a pas de logique, pas de déclaration d'objectif.

J'en reviens à ma définition de départ de l'investissement et de la consommation. Je propose que le gouvernement fasse ses comptes en fonction de ces deux termes. J'ai personnellement tenté de le faire, bien que l'expérience ait été difficile à réaliser parce qu'aucun ministère ne semble penser en fonction de cette terminologie. Quoi qu'il en soit, j'ai calculé, en gros, que moins de 20 p. 100 des dépenses sont consacrées aux investissements. Le reste sert à des fins de consommation.

Il me semble que l'attitude du gouvernement en matière de réduction du déficit doit viser deux objectifs face aux dépenses de consommation. Premièrement, nous devons déterminer sur quoi porte le gros des dépenses de consommation. Je pense notamment à ceux qui ont vraiment besoin d'aide, ou d'une

pension de vieillesse, parce qu'ils sont incapables de subvenir à leurs besoins, à cause d'un handicap physique ou mental ou pour toute autre raison. Le reste constitue des dépenses de consommation discrétionnaires. Nous devons donc déterminer le degré d'élimination absolue des dépenses discrétionnaires et convertir en investissements les dépenses qui restent.

Autrement dit, nous ne pouvons plus nous permettre de payer les gens simplement parce qu'ils n'ont pas d'emploi. Nous ne pouvons pas verser aux mères l'équivalent de six mois de prestations d'assurance–chômage sans réexaminer les mérites ou la nécessité d'un tel programme. Nous ne pouvons plus transférer de l'argent aux provinces pour qu'elles le transfèrent à leur tour aux municipalités, afin que celles–ci puissent verser de l'aide à des jeunes de 15 à 21 ans qui ont choisi de se soustraire aux responsabilités de la vie familiale et devenir des membres improductifs de notre société.

Nous continuerons bien sûr à défendre l'universalité des services dans le cadre de notre régime de soins de santé, mais nous devons nous demander si le traitement du simple rhume, par exemple, constitue vraiment un service essentiel.

L'élimination des services, du moins en partie, est évidente. Le passage de la consommation à l'investissement est un peu plus complexe. Il semble clair que si les gens ne travaillent pas, ils devront éventuellement participer à des cours de formation ou de recyclage afin de pouvoir retourner sur le marché du travail à un niveau supérieur à celui qu'ils occupaient auparavant. Si cela est impossible pour une raison ou une autre, ces gens devraient recevoir une forme d'aide qui sera fonction de leur volonté à travailler pour le bien de leur collectivité.

Cela favoriserait la dignité et l'amour–propre auxquels chacun a droit. Cet engagement du gouvernement vise à relever le niveau de compétence de la population active afin que nous participions tous à la marche vers la prospérité au XXI^{e} siècle.

Je dirai donc en guise de conclusion que nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir. Cela signifie que, pour la gestion de ses dépenses, le gouvernement doit changer d'attitude en matière d'investissements et de consommation. En fait, ce sont tous les habitants du Canada qui doivent changer d'attitude. Cela signifie aussi que nos dépenses à la consommation ne pourront plus être déterminées par nos désirs, mais qu'elles devront plutôt être fonction de nos besoins véritables. Le programme législatif du gouvernement devra tenir compte de la nécessité d'appuyer les investissements non seulement dans les petites et moyennes entreprises à propriété canadienne, mais aussi dans le savoir et la compétence de tous les Canadiens.

Nous avons la possibilité de voir grandir notre nation. Nous devons dès maintenant prendre les mesures courageuses qui nous permettront de réaliser ce destin.

• (1340)

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue pour ses observations. Je présume que, comme il est nouveau député à la Chambre, il n'a pas encore subi la sclérose qui semble frapper certains députés plus âgés.

Je me demande si mon collègue ne pourrait pas leur communiquer sa fraîcheur et son enthousiasme.

M. Shepherd: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses propos. Mon attitude est sans doute imputable au fait que je n'ai pas été vraiment actif en politique dans le passé, bien que ce ne soit pas tout à fait exact. J'ai fait un peu de politique durant mes jeunes années à Ottawa. Toutefois, le fait d'avoir travaillé pour gagner mon argent et d'avoir géré une masse salariale, et ma connaissance des deux côtés de l'économie, soit d'une part les personnes qui ont des problèmes et d'autre part celles qui ont réussi, m'ont permis d'avoir une bonne idée de ce dont notre pays a besoin. Je tenterai de le faire comprendre à mes collègues, si je le peux.

M. Julian Reed (Halton—Peel): Monsieur le Président, je voudrais également féliciter le député de Durham d'avoir présenté une idée tout à fait nouvelle dans le cadre de ce débat. Lui et moi avons en commun le fait que dans le secteur agricole de nos circonscriptions respectives, on trouve des exploitations qui, sur le plan agricole, ont une valeur bien différente de celle des exploitations dans d'autres régions du pays.

Lorsqu'une exploitation agricole est léguée par voie de succession, à l'heure actuelle, sa valeur théorique est bien supérieure à sa valeur réelle. Ainsi, il est absolument essentiel de maintenir l'exemption de 500 000 $.

Je suis tout juste assez vieux pour me rappeler des droits de succession qui existaient en Ontario et j'ai vu le gouvernement s'emparer d'exploitations agricoles familiales qui avaient été transmises de génération en génération.

Le député propose d'annuler l'exemption de 100 000 $ sur les gains en capital. Juge–t–il simplement qu'elle est trop petite? Est–ce la raison pour laquelle il souhaite l'annuler et s'attarder sur l'exemption de 500 000 $?

M. Shepherd: Monsieur le Président, je ne pense pas qu'elle soit exceptionnellement petite. En fait, selon le ministère des Finances, ces exemptions auraient fait perdre au gouvernement 650 millions de dollars en recettes fiscales au cours du dernier exercice pour lequel nous ayons des chiffres, soit 1991.

Cela représente une somme importante, mais pour en revenir au programme du gouvernement, nous devons à nouveau nous arrêter sur les secteurs où nous voulons appliquer ces exemptions. À l'heure actuelle, je crois que la majeure partie de ces exemptions s'appliquent aux opérations boursières et aux investissements dans l'immobilier.

Je pense que ce qui ne va pas aujourd'hui, c'est manifestement que le secteur de la petite entreprise est dans une situation précaire à cause notamment d'un manque de capitaux. Je n'irai pas jusqu'à dire que les banques manquent à leurs engagements envers le secteur de la petite entreprise, mais je pense que leur financement par emprunt ne répond pas aux besoins de ce secteur. Ces entreprises veulent plutôt des capitaux propres obtenus grâce au financement par actions et nous devons consacrer beaucoup de temps à l'établissement des marchés nécessaires.

Ce que je dis, c'est qu'il faut modifier de façon fondamentale notre régime fiscal afin de tenir compte de la nécessité de soute-

nir l'investissement dans le secteur de la petite entreprise. Cependant, comme le ministre des Finances l'a mentionné, si nous prenons une mesure, nous devrons la financer et la façon d'y parvenir consiste à réduire l'exemption de 100 000 $ sur d'autres formes d'investissements.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député pour son intervention.

Je voudrais une simple précision au sujet d'une partie du discours du député. Il a mentionné qu'il était contre le fait que des jeunes, âgés de 17 à 21 ans, a–t–il mentionné si je ne m'abuse, reçoivent des prestations d'aide sociale. Le député voulait–il dire qu'il ne veut pas que les gens qui abusent du système obtiennent ce genre de prestations? Le député a–t–il voulu dire que les gens qui sont réellement dans le besoin devraient continuer d'obtenir cette aide?

• (1345)

M. Shepherd: Monsieur le Président, ce que j'ai voulu dire essentiellement tout au long de mon discours, c'est que nous devons cesser de tout simplement subventionner la consommation.

J'estime que nous devons offrir à nos jeunes d'autres formes de stimulants au lieu de nous contenter de leur verser un revenu de consommation. Ils devraient gagner leur revenu d'une façon quelconque. En général, on touche un revenu parce qu'on suit des cours ou une formation permettant d'aspirer à une meilleure carrière, deux activités utiles à la société. Certains pourraient même être actifs sur le marché du travail.

Tout ce que je sais, c'est que j'ai rencontré, pendant la campagne électorale, beaucoup de jeunes gens qui abusaient du système. C'est intolérable. Nous parlons de notre engagement envers les jeunes. Nous envoyons aux jeunes Canadiens des messages épouvantables. Nous sommes en train de leur dire que leur attitude est acceptable. Nous devons plutôt les encourager à retourner sur le marché du travail et tenter de leur redonner leur dignité.

Mme Judy Bethel (Edmonton–Est): Monsieur le Président, c'est un jour spécial pour moi. C'est la première fois que j'interviens dans cette 35e législature du Parlement canadien.

Je tiens d'abord à vous féliciter ainsi que tous les députés qui ont été élus à la Chambre. J'ai hâte de travailler avec vous tous, pour le bien de mes électeurs. Je vous prie de croire, monsieur le Président, que je ferai mon possible pour que ma contribution soit positive et productive.

Je suis fière de représenter la circonscription d'Edmonton–Est, qui se trouve au coeur même de notre ville. Elle comprend le quartier des affaires et les centres gouvernementaux, soit l'Assemblée législative de l'Alberta, l'Hôtel de ville de Edmonton et Place Canada.

Dans le quartier des affaires qui est en voie de revitalisation, l'avenue des Nations et le chemin Old Fort sont bordés d'entreprises solides et prospères. Dans Edmonton–Est, il y a des familles qui habitent dans les magnifiques collectivités de la valléeet d'autres qui survivent à peine avec de maigres salaires ou sans salaire du tout dans les vieux quartiers pauvres.

Edmonton–Est est un véritable reflet du Canada. Des gens sont venus de partout espérant y trouver une vie meilleure pour eux–mêmes et pour leurs enfants. Ils sont disposés à travailler ardemment et à étudier de nouvelles solutions innovatrices aux défis que posent le chômage, l'évolution de l'économie et la croissance de nos besoins sociaux.

Ils comprennent que ce budget aura de profondes répercussions sur eux étant donné l'envergure des changements qui s'imposent pour remettre de l'ordre dans nos finances. Ils veulent participer, être mis au courant et, plus important encore, faire partie de la solution.

Samedi dernier, à titre d'observatrice, j'ai suivi très attentivement la conférence prébudgétaire qui a eu lieu à Calgary. J'ai clairement entendu ce que les Canadiens de l'Ouest avaient à dire à notre ministre des Finances. Leurs opinions étaient sincères, réfléchies, variées et de grande portée. Je dois dire que le fond de ces réflexions ne pouvait vraiment pas être communiqué dans les gros titres des journaux d'hier.

On est arrivé à un consensus. Le déficit doit être réduit. On a convenu que les réductions pourraient découler de la croissance économique, d'une assiette fiscale plus équitable, d'une hausse des taux d'impôt et d'une réduction des dépenses des programmes. Les participants à ces ateliers ont présenté au ministre des idées dont il pourra tenir compte en élaborant son budget.

Je voudrais vous faire part, ainsi qu'à tous les députés, des propositions qui ont été faites. John Howard, vice–président de MacMillan–Bloedel, a dit: «Il faut multiplier les dispositions de récupération auprès de ceux qui gagnent beaucoup d'argent et mettre l'accent sur l'utilisation qu'on fait de l'argent. Évitons de fonder la privatisation sur l'idéologie. Il faut que ce soit efficace au niveau des coûts, que le processus soit juste et que le résultat soit équitable.» Il a ajouté: «Déréglementons. Il y a trop de gouvernements et trop d'interventions, surtout dans les questions environnementales.»

Ardyth Cooper de la Colombie–Britannique craint qu'en effectuant des compressions sur toute la ligne, on favorise le statu quo. Elle dit que nous devrions plutôt restructurer complètement nos programmes en ayant soin de voir loin.

• (1350)

Doris Ronnenburg, de l'Alberta, exprime des préoccupations au sujet de l'efficacité des *Chemins de la réussite*, les programmes de formation des autochtones dont le besoin se fait tellement sentir.

Hugh Wagner, de la Saskatchewan, propose que le gouvernement appuie les petites entreprises en participant au capital des sociétés d'investissement en capital de risque plutôt que par l'entremise de ministères du développement régional.

Vicki Dutton, de l'Alberta, veut que le gouvernement cesse de subventionner les entreprises.

Le groupe de Roberta Ellis–Grunfeld nous encourage à continuer d'écouter les Canadiens et à investir dans le capital humain. À son avis, il faut acquérir un sens de l'orientation stratégique et ne pas oublier que «égal» n'est pas synonyme de «équitable».

Le groupe de Diane Hunter estime que les programmes devraient être faciles à évaluer, avoir des objectifs clairs et être rentables, et que chacun d'entre eux devrait être coordonné et harmonisé avec les programmes des autres ordres de gouvernement.

Selon le groupe de Jim Gray, il faut redonner confiance dans le gouvernement et consulter davantage la population.

Le rapport du vérificateur général devrait faire partie du processus budgétaire et un comité parlementaire devrait en assurer le suivi.

Telles sont les voix de l'Alberta et de l'Ouest et elles ne se font pas toutes entendre à l'unisson.

Certaines présentent les Albertains comme des gens froids, durs et cruels. Il s'en trouve pour dire que les nécessiteux sont dans la misère par leur propre faute, qu'ils ont mérité leur triste sort. Il y en a qui croient que la charité commence et finit par soi–même. Il y en a d'autres qui croient que les Albertains sont des paysans, qui pensent et agissent tous de la même façon. Ça, c'est une Alberta que je ne connais pas. Ce n'est pas mon Alberta.

Mon Alberta trouverait le moyen de supprimer le déficit et de réduire la dette tout en nourrissant les enfants affamés et en donnant du vrai travail aux hommes et aux femmes qui le méritent afin qu'ils puissent faire vivre leur famille dans l'honneur et la dignité.

Au cours de la campagne électorale, mon bureau était situé en plein coeur de la ville, dans ce qu'on appelle plutôt froidement le «strip». Mes collaborateurs et moi–même y avons été témoins d'un mode de vie que je n'oublierai jamais et que mènent des gens que je défendrai jusqu'à la fin de ma carrière publique.

Je n'oublierai jamais Virgil, l'enfant autochtone qui nous a beaucoup aidés dans notre campagne. Il est arrivé à la fin du mois d'octobre, habillé d'une dizaine de T–shirts parce qu'il n'avait pas de paletot. Je n'oublierai jamais les jeunes gens et jeunes filles que le cycle des mauvais traitements et de la drogue avait poussé à entrer dans le monde dégradant de la prostitution.

Je serai toujours la représentante des nombreux Albertains compétents, aptes au travail et désireux de travailler qui ne trouvent pas d'emploi. Ces gens–là n'étaient pas à Calgary, la fin de semaine dernière. Ce sont ces gens–là qui devraient participer à nos délibérations prébudgétaires. J'exhorte les députés d'en face, tous les députés, en fait, à écouter les multiples voix de l'Alberta.

Je suis persuadée que nous pouvons réduire à la fois le déficit financier et le déficit humain.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, en écoutant ce matin mon collègue, l'honorable député de Saint–Hyacinthe, nous dresser le portrait actuel des finances du gouvernement canadien, en constatant aussi la trop forte croissance du déficit national et en considérant le niveau trop élevé de notre endettement à l'étranger, j'en concluais que l'avenir de la prochaine génération du Québec et du Canada n'était pas très reluisant et que nous étions en train de laisser à nos enfants un bien piètre héritage, comme aucune autre génération avant nous ne l'a jamais fait.

• (1355)

La situation est très urgente et doit être corrigée. De plus, en ces temps de reprise économique anémique, les contribuables ont l'impression que le gouvernement fédéral ne fait pas sa part pour améliorer ses méthodes de gestion et pour éliminer le gaspillage. Le dernier rapport du vérificateur général le souligne et je cite: «Aujourd'hui plus que jamais il est clair, tant pour les fonctionnaires que pour les parlementaires, que les Canadiens s'attendent à ce qu'ils gèrent avec fermeté et prudence plutôt que de les voir trouver de nouvelles façons de dépenser l'argent emprunté.»

Comme nous l'avons dit durant la campagne électorale, le Bloc québécois vise une réduction de 10 milliards de dollars des dépenses du gouvernement en incluant les dépenses fiscales, dont 3 milliards provenant d'une coupure de 25 p. 100 des dépenses du ministère de la Défense. Des informations récentes nous laissent croire que les libéraux envisagent de réduire ces dépenses gouvernementales de seulement 2 milliards de dollars si nous excluons les dépenses non récurentes de l'année dernière, c'est–à–dire 4 milliards de dollars. Cet objectif est tellement faible et peu ambitieux que nous avons pu lire dans un éditorial du *Globe and Mail*, paru le 18 janvier 1994, la citation suivante:

[*Traduction*]

> Les libéraux sont toujours aussi complaisants à l'égard de la dette. Ou bien ils croient sincèrement que le gouvernement fédéral est «dégraissé» à 99 p. 100.

[*Français*]

Ce n'est pas l'opinion du Bloc québécois et de l'opposition officielle de croire qu'il n'y a pas de gras à l'intérieur du gouvernement fédéral. Nous n'avons qu'à lire les journaux à tous les jours pour nous en convaincre. Nous n'avons qu'à nous souvenir de la controverse entourant la nouvelle ambassade du Canada en Chine ou de celle des frais de déplacement des nouveaux ministres libéraux.

Pour éliminer le gaspillage, les dépenses inutiles et la mauvaise gestion de l'appareil gouvernemental, je réitère la demande du Bloc québécois de créer un comité parlementaire d'analyse et de révision des dépenses budgétaires, poste par poste. La création d'un tel comité est pertinente. Le dernier rapport du vérificateur général nous démontre clairement que les Québécois et les Canadiens ont raison de penser que le gouvernement gaspille une partie des fonds publics. Pour nous en convaincre, je reprendrai les principaux exemples de gaspillage, de dépenses inutiles et de mauvaise gestion des fonds publics signalés par le vérificateur général.

Commençons par le Revenu national. En raison d'une lacune dans la déduction relative aux ressources, le gouvernement a perdu 1,2 milliard de dollars en revenu. S'il s'était doté, comme le recommande le Comité des comptes publics, d'un mécanisme par lequel il aurait été possible de modifier rapidement un programme de dépenses fiscales en difficulté, il aurait pu éviter de perdre une bonne partie de cette somme.

Article 31 du Règlement

Si l'on regarde du côté d'Investissement Canada, Investissement Canada a dépensé 132 000 $ pour aménager un nouveau bureau, une cuisine et une salle de bain pour sa nouvelle présidente alors que le bureau de son prédécesseur, situé dans le même édifice, offrait déjà ces commodités.

Vous voulez un troisième exemple. Regardons les frais de déplacement. Les frais de déplacement en avions gouvernementaux Challenger ont atteint 54 millions de dollars dont plus de la moitié pour les déplacements des seuls ministres. Selon le vérificateur général, ces montants sont équivalents à des coûts, par heure, de 19 650 $.

Est-ce la meilleure façon de financer les déplacements des ministres et des autres personnalités officielles? Certains affirment que pour des raisons de sécurité, il faut utiliser des avions gouvernementaux. Peut-être, mais est-ce que le coût d'un vol commercial comprenant des mesures particulières pour assurer la sécurité des ministres serait supérieur à 20 000 $ l'heure? J'en doute fortement.

Regardons maintenant du côté de Pêches et Océans. Le ministre de Pêches et des Océans a dépensé 587 millions de dollars dans le cadre du Programme d'adaptation et de redressement de la pêche à la morue du Nord. Sur ce montant, le vérificateur général estime que près de 15 millions de dollars ont été gaspillés, faute d'avoir fait preuve d'une gestion efficace du programme.

Ce ministère a versé des compensations à des personnes qui avaient pêché d'autres espèces que la morue du Nord et qui n'étaient alors pas touchées par le moratoire. De plus, des paiements ont été accordés à des pêcheurs qui pratiquaient illégalement cette pêche. Si vous voulez bien m'accordez 20 secondes, monsieur le Président, je pourrai mieux recommencer tantôt.

Entre-temps, 5 300 personnes n'ont toujours pas reçu les versements qui leur sont dus, bien que celles-ci soient admissibles au programme, cela parce que le ministère émet certaines réserves quant à leur admissibilité. Or, cette pratique de mise en attente utilisée par Pêches et Océans Canada est illégale et nous savons tous que les communautés côtières ont un pressant besoin de cet argent.

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE YMCA FAMILIAL DE PETERBOROUGH

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, le YMCA familial de Peterborough vient de célébrer son 125e anniversaire. Il est situé dans le plus vieil immeuble utilisé sans interruption par un YMCA au Canada. Cela établit une parenté directe entre les membres actuels et les fondateurs de 1868.

Le YMCA donne à tous les Canadiens un exemple d'adaptation qui ne nécessite aucune concession sur les principes et la philosophie. Il y a 125 ans, il fallait être un jeune homme chrétien pour faire partie du YMCA, mais aujourd'hui, aucune de ces conditions ne s'applique. Plus de 20 p. 100 des membres de notre YMCA sont subventionnés.

Si l'un des fondateurs du YMCA revenait aujourd'hui, il serait étonné des changements survenus, mais il se rendrait vite compte que les principes de l'autonomie, du service communautaire et de la tolérance sont plus forts que jamais.

Félicitations à Kathleen Bain, Doug Walker et Bob Gallagher pour la médaille Canada 125 qu'ils ont reçue en reconnaissance de leur travail pour le YMCA familial de Peterborough.

Comme le YMCA de Peterborough, le Canada ne devrait pas craindre les changements. Affrontons l'avenir avec la volonté de nous adapter et en faisant confiance aux assises et aux principes de notre société.

* * *

[*Français*]

LES BARRAGES

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, nous apprenions récemment que plusieurs propriétaires riverains du lac Témiscamingue ont obtenu l'autorisation d'intenter le premier recours collectif contre le gouvernement fédéral pour dommages causés par un barrage construit en 1908. À cause de ce barrage et du haut niveau des eaux, ces riverains sont aux prises avec une multitude de problèmes tels que glissements de terrain, plages inaccessibles, déracinement d'arbres et érosion des terrains.

En plus d'une demande de compensations financières, les riverains demandent que le ministre des Travaux publics demande une baisse d'environ un demi-mètre du niveau des eaux du lac Témiscamingue. D'après un récent rapport de la firme AGEOS Sciences, la baisse d'un demi-mètre n'entraînerait pas de débordements dans la région montréalaise, contrairement à d'autres études.

En tant que député de la circonscription de Témiscamingue, je suis très familier avec les problèmes que cette situation cause aux riverains du lac Témiscamingue et je tiens à offrir tout mon appui aux plaignants dans leur recours contre le gouvernement fédéral dans ce dossier.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Werner Schmidt (Okanagan-Centre): Monsieur le président, je suis heureux de profiter de cette occasion pour informer les députés et tous les Canadiens d'un fait incroyable qui se produit chaque année.

Selon le plan de dépenses de la Chambre pour 1993-1994, nous faisons imprimer environ 130 millions de pages par année. Les services d'impression coûtent annuellement plus de 4 millions de dollars aux contribuables canadiens, et ces coûts ne cessent d'augmenter.

Il existe des solutions de rechange. Nous ne pouvons plus dépendre de méthodes dépassées lorsque nous avons à notre disposition des techniques nouvelles qui nous permettraient de réduire les coûts.

Je prie instamment le gouvernement de se servir de l'autoroute de l'information pour éliminer les frais d'impression du hansard et d'autres documents et d'assurer aussi la transmission efficiente et rapide, par voie électronique, de l'information à la Chambre et à tous les Canadiens.

* * *

• (1405)

LES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Paul Steckle (Huron—Bruce): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour soulever une question de la plus haute importance pour les électeurs de la circonscription de Huron—Bruce et pour tous les Canadiens des régions rurales. Cette question, c'est l'avenir des bureaux de poste ruraux.

Je suis très heureux que le gouvernement ait agi rapidement après les élections pour imposer un moratoire de 30 jours sur les fermetures de bureaux de poste, moratoire qui a par la suite été prolongé, et pour entreprendre un examen des activités de Postes Canada. Cette initiative a donné beaucoup d'espoir aux habitants du Canada rural, qui ont moins peur que les mesures désastreuses prises par le gouvernement précédent se perpétuent.

Depuis 1986, presque 1 000 bureaux de poste ruraux ont été fermés ou transformés en comptoirs postaux. Seize de ces bureaux de poste étaient situés dans ma circonscription. Dans les petites localités d'un bout à l'autre du pays, les bureaux de poste vides nous rappellent constamment les emplois perdus et l'abandon du Canada rural par le gouvernement. Dans la plupart des cas, le bureau de poste était la seule présence fédérale dans ces localités.

Je prie instamment le gouvernement de rouvrir les bureaux de poste dans les localités touchées, de prendre des mesures pour améliorer le service et de voir à ce qu'on ne ferme plus de bureaux de poste à l'avenir.

* * *

LE PORT DE HALIFAX

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je veux parler aujourd'hui d'une question de la plus haute importance non seulement pour mes électeurs, mais aussi pour tous les habitants de la région de l'Atlantique.

Le port de Halifax constitue le pivot de l'économie régionale, injectant plus de 400 millions de dollars par année dans l'économie locale et régionale. Cela représente beaucoup d'activité, et pourtant le trafic dans le port a diminué de plus de 30 p. 100 par rapport à 1990.

On soutient qu'une révision de certaines mesures fiscales fédérales, plus spécialement la taxation du carburant pour chemin de fer et l'amortissement des immobilisations, contribuerait beaucoup à améliorer la compétitivité du port, à accroître le trafic et à créer également des emplois dont la région a désespérément besoin.

Je sais que, contrairement à ses prédécesseurs conservateurs, le nouveau ministre des Finances ne fera pas peu de cas des Canadiens de l'Atlantique, et je l'exhorte à réfléchir sérieusement à ces mesures en préparant le budget.

Article 31 du Règlement

Nous, de la région de l'Atlantique, sommes confiants en notre capacité de soutenir la concurrence et de prospérer à condition qu'on nous donne les outils pour le faire sur un pied d'égalité avec nos concurrents.

* * *

LE RÉGIME D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, étant membre depuis longtemps du Toronto Real Estate Board, j'espère que le gouvernement prolongera l'application du Régime d'accession à la propriété, qui arrive à expiration le 28 février. Ce régime concilie accession à la propriété et préparation de la retraite.

Grâce à ce programme, le consommateur n'a pas à se demander s'il doit économiser pour faire une mise de fonds ou pour préparer sa retraite. Le programme, qui ne coûte rien au contribuable, tient compte également du rôle clé que joue le bâtiment dans la croissance économique.

S'il maintient ce programme, le gouvernement montrera selon moi qu'il appuie le secteur immobilier. Il aidera aussi ceux qui veulent acheter une première maison à réaliser leur rêve. Ne renonçons pas à ce programme.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT SOCIAL

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, les coupures unilatérales appliquées par le gouvernement conservateur dans le domaine du logement social et coopératif lors des deux derniers budgets ont eu des conséquences très sévères. Dans la ville de Québec, et particulièrement dans les quartiers du centre–ville, les besoins en matière de logement social sont considérables. Présentement, au moins 1 200 ménages se retrouvent sur des listes d'attente pour l'obtention d'une place en HLM dans l'agglomération de Québec, et 600 ménages attendent présentement l'obtention d'un logement coopératif.

Préoccupée par l'urgence de ce dossier pour sa population, la ville de Québec a adopté le 10 janvier 1994 une résolution demandant au gouvernement fédéral de réviser le budget de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La ville réclame de la SCHL des fonds suffisants pour l'habitation sociale, de rétablir le Programme de coopérative d'habitation, de mettre en place un programme d'aide à la rénovation de logements locatifs et d'assurer aux ménages qu'ils n'auront pas à verser une contribution de plus de 25 p. 100 de leur revenu.

Monsieur le Président, ce désistement du gouvernement fédéral fournit un bel exemple. . .

Le Président: Je regrette, mais le temps alloué à l'honorable députée est maintenant expiré.

* * *

[*Traduction*]

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, on s'entend généralement au Canada et dans mon groupe parlementaire pour dire que la compression des dépenses

Article 31 du Règlement

est le principal moyen à la disposition des gouvernements pour réduire leurs déficits.

Dans cet ordre d'idées, il est un instrument très intéressant dont le gouvernement ne se sert pas judicieusement, selon moi, et c'est le rapport du vérificateur général. Ce rapport énumère beaucoup de domaines où le gouvernement peut dépenser les deniers publics à meilleur escient et signale même des cas criants de mauvaise gestion financière.

Je propose donc de permettre au vérificateur de publier non pas un rapport par année, mais plusieurs, aux moments jugés opportuns, afin que nous puissions prendre des mesures correctives dès que possible. Cela nous aiderait beaucoup à remettre de l'ordre dans nos finances. Les faits sont là. Servons-nous-en.

* * *

● (1410)

[*Français*]

LES TRAVERSIERS

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le remplacement du traversier «Lucy Maud Montgomery», aux Îles-de-la-Madeleine, suscite actuellement beaucoup d'intérêt. À cet égard, durant la dernière campagne électorale, je me suis engagé à consulter la population des Îles avant qu'une décision ne soit prise dans ce dossier.

Il faut reconnaître que ce sont les Madelinots qui vivront avec le choix du nouveau traversier. Je pense que nous devons tenir compte des désirs et des besoins de la population des Îles avant tout. Cela dit, personne ne doute du bien-fondé de la construction d'un nouveau traversier. Mais les Madelinots ont des demandes légitimes, qui sont d'avoir un traversier de plus grosse capacité et qui peut affronter les glaces du golfe Saint-Laurent.

Nous trouverons très bientôt une solution au remplacement du traversier en service. Et je désire rappeler à l'opposition, ainsi qu'au gouvernement, que ce sont les intérêts des Madelinots qui passent en premier, et non les intérêts de l'extérieur de mon comté de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Janko Peric (Cambridge): Monsieur le Président, j'ai reçu plusieurs appels au sujet des déclarations que le ministre des Finances a faites après les consultations prébudgétaires de la semaine dernière à Toronto et voulant que les Canadiens soient prêts à payer plus d'impôts.

Nombre de mes électeurs, dont Arnold Carbiton, Norman Grass, Martin Hawthorne et Peter Krotkey, se demandent bien à qui faisait allusion le ministre quand il disait que les Canadiens étaient prêts à payer plus d'impôts. Ces électeurs veulent que le ministre sache qu'ils n'ont pas les moyens de payer plus d'impôts et qu'ils s'y opposent.

Mes électeurs veulent que le ministre les assure que le budget de février n'assènera pas de hausses d'impôts au contribuable moyen.

* * *

L'ÉQUIPE DE HOCKEY OLYMPIQUE DU CANADA

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, notre équipe de hockey olympique part pour l'Europe aujourd'hui sans Glenn Anderson, le joueur étoile des Maple Leafs de Toronto.

Caressant depuis toujours le rêve de faire honneur au Canada en remportant la médaille d'or, M. Anderson voudrait bien jouer. Cliff Fletcher et l'organisation des Maple Leafs de Toronto voudraient bien qu'il joue pour eux. Notre équipe olympique compte sur lui. Pourtant, les gouverneurs de la LNH, des Américains pour la plupart, refusent de le laisser jouer.

Jeudi, je vais aller voir Garry Bettman, commissaire de la LNH. Je serai accompagné d'une fillette de onze ans, une grande admiratrice d'Anderson, Tiffany Williams de Belleville. Elle présentera à M. Bettman une pétition portant 5 000 signatures et demandant à la LNH de revenir sur sa décision.

Tiffany et des millions de Canadiens passionnés du hockey souhaitent que notre équipe remporte la médaille d'or à Lillehammer. Glenn Anderson pourrait nous aider à remporter cette médaille, notre première depuis plus de 40 ans.

J'exhorte les autres députés à se joindre à moi lorsque j'irai voir M. Bettman.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, le gouvernement du Québec a reconnu le rôle décisionnel primordial qui doit être confié aux conseils régionaux de concertation et de développement, afin d'assurer aux régions du Québec le contrôle des décisions qui déterminent le développement de leur coin de pays.

Le gouvernement fédéral devrait s'engager à respecter l'ordre de priorité contenu dans les planifications stratégiques de chacune des municipalités régionales de comté et régions du Québec, afin de maximiser l'impact des actions menées par les leaders régionaux du Québec. Il en va de la relance économique de toutes les régions du Québec.

* * *

[*Traduction*]

LE PRIX DES CIGARETTES

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, ces deux dernières semaines, beaucoup de choses ont été dites à la Chambre à propos de la réduction du prix des cigarettes en vue de mettre fin à la contrebande.

Nous n'avons pas entendu un mot à propos des millions de Canadiens qui estiment que réduire le prix des cigarettes, c'est céder aux personnes qui transgressent la loi, aux criminels et à l'industrie du tabac.

Je propose que nous rétablissions la taxe à l'exportation sur les cigarettes afin d'éliminer les avantages de la contrebande, que nous prenions des sanctions sévères à l'endroit des personnes qui font la contrebande du tabac et que nous continuions par tous les moyens possibles de dissuader les gens de fumer.

Le gouvernement a-t-il pensé à l'impact négatif qu'une réduction du prix des cigarettes aura sur la santé de la nation par suite de l'augmentation de la consommation qu'elle va entraîner?

* * *

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, ce premier jour de février marque le début du Mois de l'histoire des noirs. Ce mois nous sensibilise aux Canadiens noirs et aux Canadiens d'origine africaine qui se sont battus pour faire avancer la cause des leurs. Les Canadiens noirs font partie de l'histoire du Canada depuis 1603.

Tout au long de ce mois, de nombreuses activités se dérouleront partout au Canada. Ces activités ont pour but de montrer à quel point l'héritage des noirs est riche et passionnant.

• (1415)

J'invite tous les députés à se joindre à moi non seulement pour reconnaître le Mois de l'histoire des noirs, mais aussi pour comprendre les épreuves que ces peuples ont traversées et les joies qu'ils ont vécues.

Ce mois n'est pas seulement l'occasion, pour tous les Canadiens, de reconnaître la contribution des Canadiens noirs, mais aussi l'occasion de mieux comprendre des héritages différents et de créer de meilleurs rapports dans cette merveilleuse mosaïque culturelle qu'est le Canada.

* * *

L'INDUSTRIE CÉRÉALIÈRE

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, nous avons montré que les Canadiens peuvent soutenir la concurrence, pourvu que nos produits et services soient aussi bons ou meilleurs que ceux de nos concurrents. Or, la qualité du produit et notre succès sur le marché mondial dépendent grandement de la compétence et de la formation de nos employés. Un mauvais contrôle de la qualité peut nous faire perdre des marchés et causer du chômage.

On en trouve un exemple, actuellement, dans l'industrie céréalière de Thunder Bay, où une équipe de 70 inspecteurs de céréales, qui protègent à la fois les agriculteurs et les consommateurs, risque de perdre 25 de ses membres d'ici quelques jours.

Cela résultera de la mise en oeuvre d'une politique du gouvernement précédent, qui prétendait économiser ainsi 4,7 millions de dollars. Cette économie représente environ un cent par tonne de céréales traitées. Les projections et les politiques de l'ancien gouvernement étaient mauvaises et ceux qui en sont victimes veulent que le gouvernement actuel les rejette, afin de préserver des emplois indispensables pour le contrôle de la qualité dans l'industrie céréalière.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, devant des étudiants d'une école secondaire de Toronto, le premier ministre, dans la foulée de son ministre des Finances, a indiqué que le premier Budget de son gouvernement ne comporterait pas de mesures importantes de réduction des dépenses afin de juguler le déficit. Rappelons qu'en fin de semaine à Calgary, le ministre des Finances laissait clairement entendre qu'il faudrait attendre au moins un an avant de voir apparaître des coupures importantes dans les dépenses.

Ma question est la suivante: Est-ce qu'il faut comprendre, des propos tenus hier à Toronto par le premier ministre, que le gouvernement a fait volte-face en repoussant à plus tard les véritables coupures dans les dépenses? Faut-il en conclure que son gouvernement, sous-estimant la gravité des problèmes structurels du déficit, a décidé plutôt de s'en remettre à d'hypothétiques retombées économiques d'une reprise économique, d'ailleurs, qui est très anémique?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la politique du gouvernement est bien connue. Nous avons dit qu'il fallait faire des coupures, mais nous ne pouvions réussir seulement avec des coupures dans les budgets; nous avons aussi dit qu'il fallait compter sur la croissance économique.

Le ministre des Finances est en train de terminer ses consultations à la Chambre des communes cet après-midi, et ensuite, il préparera le Budget que nous aurons le plaisir d'écouter avant la fin de ce mois-ci. Pour le moment, il ne s'agit que de spéculations. J'ai tout simplement dit que les compressions ne nous permettraient pas d'atteindre tous nos objectifs, parce qu'il faut s'assurer de créer des emplois au Canada, sans quoi le problème augmente plutôt que de diminuer.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il y a une différence importante entre des spéculations et des conclusions tirées à partir des propos tenus publiquement par le premier ministre et son ministre des Finances.

Est-ce que cela signifie que la nouvelle stratégie du gouvernement, au lieu de couper dans les dépenses, consiste maintenant à accroître les revenus du gouvernement par un élargissement de l'assiette fiscale, c'est-à-dire par un accroissement très lourd des impôts pour un très grand nombre de concitoyens et sous différentes formes? Est-ce que, à ce moment-là, le gouvernement est conscient, en faisant cela, qu'il compromet la reprise

économique en diminuant le pouvoir d'achat des consommateurs?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Finances a consulté les gens d'un bout à l'autre du pays au sujet de tout ce dont il a été question jusqu'à maintenant. C'est la première fois aujourd'hui qu'un gouvernement lance un débat à la Chambre et demande aux députés de faire des suggestions au ministre des Finances avant que celui-ci ne prépare son budget, ce qu'il fera au cours des trois prochaines semaines. Nous devons maintenant attendre. Il n'est plus temps de faire des spéculations. Il faut agir. Je suis convaincu que le ministre des Finances présentera un excellent budget.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais savoir et je demande pourquoi le premier ministre a renoncé à pratiquer cette révision générale de l'ensemble des dépenses du gouvernement et plus spécialement des dépenses de fonctionnement du gouvernement et du gras de la machine fédérale et d'où vient ce manque de courage pour frapper là où l'argent est à récupérer, c'est-à-dire dans les dépenses inutiles du gouvernement et dans les chevauchements coûteux et inutiles entre les paliers de gouvernement?

● (1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, en fait, nous avons pris des mesures dans plusieurs domaines, dans ce débat continuel au sujet des chevauchements. J'en ai discuté avec les premiers ministres, au mois de décembre, et les deux paliers de gouvernement y travaillent en ce moment. Quant au budget, le chef de l'opposition se rendra compte que ce gouvernement n'a pas peur de prendre ses responsabilités.

* * *

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce dernier annonçait, hier, que le temps où Toronto était négligée par le gouvernement fédéral était révolu. Mais se souvient-il qu'un peu plus à l'est, une ville vient de remporter le championnat de la pauvreté? Se souvient-il de la prise de position de son ministre des Finances, qui proposait la création d'un comité spécial du Cabinet qui serait chargé de la relance économique de Montréal?

Le premier minstre peut-il rassurer les milieux défavorisés de Montréal et dévoiler aujourd'hui quelle stratégie il entend mettre de l'avant pour supporter également la relance de Montréal?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, l'été dernier, il n'y avait qu'un seul ministre au Cabinet pour la ville de Toronto. Elle est maintenant bien mieux représentée par d'excellents ministres et je peux affirmer la même chose au sujet de Montréal.

[*Français*]

La ville de Montréal est très bien représentée au Cabinet par des ministres de premier plan. Je pense que les gens de Montréal savent que leurs intérêts sont très bien représentés auprès du gouvernement par les ministres des Finances, des Affaires étrangères, du Patrimoine, ainsi que par la députée de Mont-Royal qui est secrétaire d'État et qui nous aide au Cabinet. Donc, les deux villes principales du Canada sont très bien représentées, et c'est ce que j'ai dit à Toronto.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, dans la mesure où le premier ministre nous affirme que la ville de Montréal est très bien représentée au sein du Cabinet, je lui demande s'il peut annoncer aujourd'hui qu'il formera le comité spécial du Cabinet chargé de la relance économique de Montréal, tel que promis durant la campagne électorale, tel qu'écrit dans le livre rouge et tel que les électeurs et électrices l'ont entendu dire à maintes reprises durant la campagne électorale? Va-t-il agir, monsieur le Président?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous sommes six représentants du Québec à l'intérieur du Cabinet, et quatre viennent de la ville de Montréal. Je pense que le comité est déjà formé.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Finances, va dans le sens de la consultation préalable des députés relativement au budget.

Le premier ministre a déclaré dans le passé qu'il n'y aurait pas de nouveaux impôts. Le gouvernement part-il donc du principe que les nouvelles recettes doivent nécessairement venir d'une augmentation des impôts actuels et d'une réduction des exemptions fiscales et non de l'application de nouveaux impôts?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, la position adoptée par le premier ministre et moi-même est très claire. Nous croyons qu'il est nécessaire de rendre le régime fiscal plus équitable. Ce n'est qu'alors que les Canadiens seront disposés à appuyer notre régime et à accepter les choix très difficiles que nous devrons faire face à l'avenir.

Je voudrais poursuivre en répondant à la première question du député, pour lui donner la possibilité de répondre peut-être dans sa deuxième ou troisième question. Dans le cadre du débat de ce matin, le député a déclaré qu'une révolte des contribuables trouverait un écho à son bureau et au Parti réformiste.

Je voudrais simplement préciser que c'est une journée historique pour le Canada. C'est la première fois que nous tenons un débat prébudgétaire. Les électeurs de mon vis–à–vis l'ont chargé de venir les représenter dans cette enceinte où les grands débats doivent avoir lieu. C'est ici que les divergences d'opinions au Canada doivent s'exprimer, que nous devons donner l'exemple aux Canadiens. Je suis persuadé que le député a été mal cité ou qu'il ne voulait pas aller aussi loin. Je voudrais lui donner l'occasion d'intervenir et de préciser qu'il ne prônait pas une révolte de ce genre dans cette enceinte.

• (1425)

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre aux questions que nous pose le gouvernement. Je crois comprendre que vous jugez cela acceptable du point de vue de la procédure.

Le Président: Au cours d'une période de questions, il se peut qu'il n'y ait que des questions de part et d'autre. J'espère qu'il y aura questions et réponses, mais je laisse cela à votre discrétion.

M. Manning: Monsieur le Président, pour répondre brièvement au député, tout ce que j'ai dit ce matin correspond exactement aux opinions exprimées par mes électeurs durant la dernière campagne électorale et par de nombreux Canadiens un peu partout au pays.

Je tiens à préciser que quand je parle de révolte des contribuables, je fais référence à ce que les autres Canadiens vont faire. J'ai précisé bien clairement que la révolte dont il est ici question serait tout à fait légale, de même que les moyens employés.

Le Président: Je suis certain qu'une question va suivre cette réponse. J'espère qu'elle ne va pas tarder à venir.

M. Manning: J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Nous posons des questions sérieuses. Nous aimerions que le ministre nous réponde sans détour.

Ma question se situe dans la foulée de ma question précédente. Le gouvernement a promis dans le discours du Trône de remplacer la taxe sur les produits et services. Le gouvernement croit–il pouvoir remplacer la TPS par une mesure qui, même si elle était plus équitable et plus efficace, ne risquerait pas d'accroître le fardeau fiscal des Canadiens? Autrement dit, la mesure de remplacement de la TPS sera–t–elle sans incidence sur les recettes?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il faut l'espérer.

Nous avons cependant dit bien clairement que nous n'écarterions pas les solutions dont discutait le comité parlementaire. Le comité discutera de la question avec les provinces et il y aura des négociations avec elles.

Évidemment, nous partageons le souhait exprimé par le chef du Parti réformiste. Nous ne voulons pas accroître le fardeau fiscal des Canadiens car la taxe sur les produits et services a déjà causé suffisamment de tort au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je rate toujours les applaudissements.

Pour répondre au chef du Parti réformiste, nous l'espérons, mais nous ne voulons pas renoncer aux négociations avec les provinces ni écarter les opinions que les Canadiens exprimeront devant le comité parlementaire, au sein duquel le parti de mon collègue comptera des représentants.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre question supplémentaire pour le ministre des Finances. Je crois qu'elle sera utile aux députés des deux côtés de la Chambre.

Il est difficile pour les députés et pour le public de participer de façon constructive à des consultations prébudgétaires sans obtenir au préalable des renseignements pertinents sur le budget. Ma question sera également utile aux députés d'en face.

Le ministre pourrait–il préciser à la Chambre quels sujets de discussion et quel genre de questions il juge appropriés à des consultations? Quels sujets de discussion et quel genre de questions jugerait–il inacceptables?

Le Président: La question est très poussée. Le député n'attend certainement pas une liste de toutes les questions. Je ne doute pas que le ministre des Finances donnera une réponse très succincte.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, nous avons déjà tenu quatre conférences consultatives tout à fait accessibles au public et les Canadiens n'ont pas attendu que le ministre des Finances leur indique les questions à soulever. Les Canadiens ont abordé très clairement celles qui leur venaient à l'esprit.

Aussi, je suggère au député, s'il cherche une ligne de conduite, de se fonder sur les sujets abordés par les Canadiens au cours des conférences.

Je trouve plutôt déconcertante la question du chef du Parti réformiste. Il voudrait que je lui dicte une ligne de conduite rigide. Peut–être est–ce parce que les choses fonctionnent ainsi dans son parti, mais dans notre parti nous appliquons la démocratie.

• (1430)

[*Français*]

L'ÉCONOMIE DE MONTRÉAL

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, le ministre des Finances, responsable du développement de Montréal alors qu'il était dans l'opposition officielle, proposait alors un plan de relance de l'économie de Montréal en trois points. Ce plan comportait, premièrement, la mise en place d'une politique de renouvellement du secteur manufacturier; deuxièmement, la création d'un super incubateur économique; et, troisièmement, l'augmentation des investissements en recherche et développement.

Ma question s'adresse au ministre des Finances, responsable du temps du développement de Montréal: Entend–il mettre en application rapidement ces recommandations et agir avant que l'économie montréalaise ne s'écroule tout à fait?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je pense qu'il était très clair, dans le discours du Trône, que vraiment nos objectifs et notre plan d'attaque pour l'économie en général, et spécifiquement pour Montréal, ont été très bien échelonnés et nous avons l'intention de tenir parole.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, comme question complémentaire, j'aimerais demander au ministre des Finances s'il peut nous assurer qu'il mettra autant de chaleur, de conviction et de détermination à la relance de Montréal que celle dont a fait preuve hier son premier ministre à l'égard de Toronto?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, la réponse est oui et je vais le faire avec le premier ministre de notre pays.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre vient tout juste de terminer une série de consultations prébudgétaires qui l'ont conduit d'un bout à l'autre du pays. Peut–il dire à la Chambre dans quelle proportion les Canadiens qu'il a rencontrés sont en faveur d'une augmentation des recettes fédérales, et dans quelle proportion ils sont en faveur d'une diminution des dépenses fédérales?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute qu'il y a dans ce pays un consensus sur la nécessité de diminuer les dépenses publiques, sentiment que, de ce côté–ci de la Chambre, nous partageons pleinement.

Fait remarquable, lors de chaque conférence, de chaque atelier et au cours des débats sur la nature du déficit ou la nécessité de préserver nos programmes sociaux et de relancer l'économie, presque tout le monde a compris qu'il fallait améliorer ce que j'appellerai l'état des résultats financiers du gouvernement, faute d'une autre expression. Ça ne fait pas assez longtemps que j'occupe ce poste; l'expression juste me manque. Qui plus est, personne, absolument personne ne s'est inscrit en faux contre la nécessité absolue de rendre le régime fiscal plus équitable.

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, il semblerait que le ministre aurait dit qu'un certain groupe était en faveur de l'augmentation des impôts. Je me demande si le ministre pourrait nous dire qui sont ces gens et qui ils prétendent représenter.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de mal à comprendre où le député veut en venir avec sa question.

Le fait est que, comme je l'ai dit en réponse à sa première question, presque tout le monde veut un système fiscal plus équitable, ce qui est d'ailleurs un élément essentiel d'une économie vigoureuse. Personne n'a dit ne pas vouloir d'un régime fiscal équitable. Tout le monde comprend que, pour ce faire, il faut éliminer les échappatoires fiscales et supprimer les exemptions accordées exclusivement à certains membres de la société et pas aux autres. Voilà le genre de régime que nous voulons édifier.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

On pouvait lire ce matin dans le journal *La Presse* que le ministre des Finances a mentionné que les primes d'assurance dentaire et les primes de régime d'assurance–santé pourraient être taxées pour la première fois dans le but de réduire le nombre d'échappatoires fiscales et de générer des fonds additionnels.

Ma question est la suivante: En pleine Année internationale de la famille, la ministre est–elle d'accord avec cette proposition de taxer les régimes d'assurance dentaire et de santé?

• (1435)

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, il est entendu que le ministre des Finances a des choses à faire dans le domaine fiscal, surtout en raison de la dette et du déficit auxquels nous faisons face. J'ai à coeur la santé des Canadiens et Canadiennes et je vais défendre la santé et le bien–être des Canadiens et Canadiennes de toutes mes forces.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est la suivante: La ministre est–elle consciente que 9 millions de contribuables vont devoir payer cette taxe qui peut représenter jusqu'à 700 $ de plus par famille, annuellement?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je suis surprise. De toute évidence, la députée d'en face a obtenu plus de renseignements sur le budget que n'importe qui au Canada. Quant à nous, j'ai l'impression qu'il faudra attendre que le ministre des Finances dépose réellement son budget pour savoir ce qu'il contient.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Jack E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Le conflit de travail impliquant des débardeurs de la côte ouest coûte aux céréaliculteurs canadiens des millions de dollars chaque jour. Contrairement à ce que le ministre du Développement des ressources humaines a déclaré hier à la Chambre, il n'y a pas de règlement en vue. Il est évident que le plan des propriétaires des ports consiste à tenir les céréaliculteurs canadiens en otage.

Le ministre peut–il dire aux milliers de céréaliculteurs innocents qui sont pris dans ce gâchis quelles mesures il envisage pour régler cette grave crise pour l'agriculture?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je voudrais dire au député de Lisgar—Marquette que ma déclaration d'hier ne laissait pas entendre qu'il y avait un règlement en vue. J'ai simplement déclaré que les parties pourraient régler leur différend, parce que leurs positions n'étaient pas si éloignées.

Il faudra qu'on tienne vraiment compte de l'intérêt public et qu'on reconnaisse qu'aux termes du processus de négociation collective, toutes les parties à ce conflit ont une responsabilité à assumer, non seulement envers elles–mêmes, mais envers tous les Canadiens.

M. Jack E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je me demande si le ministre pourrait utiliser son éloquence pour faire avancer les négociations plutôt que pour répondre au nom du ministre de l'Agriculture.

J'ai une question supplémentaire. Avec tout le respect que je dois au ministre, le seul point sur lequel les syndicats et les propriétaires sont d'accord, c'est qu'une entente à l'amiable n'est pas pour demain. Ce lockout est une tentative évidente des propriétaires des ports pour forcer l'intervention du gouvernement fédéral.

Le ministre peut–il expliquer à la Chambre l'avantage qu'il peut y avoir à attendre que cela se produise?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député de Lisgar—Marquette que, lorsque nous sommes confrontés à de graves difficultés dans ce domaine, il n'y a aucun avantage à ce que des parlementaires essaient d'enflammer l'opinion publique ou d'envenimer le conflit.

Il est très important que, dans les déclarations faites à la Chambre, nous reconnaissions la nécessité d'encourager les deux parties au conflit à revenir à la table des négociations et à assumer les responsabilités qui leur incombent en vertu de la négociation collective.

Entre–temps, le gouvernement suit de près la situation. Nous sommes disposés à offrir des services de médiation dès que les deux parties le demanderont. Nous garderons certainement à l'esprit l'intérêt de la population canadienne. Les députés peuvent en être sûrs.

* * *

[*Français*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, hier, une semaine environ après le début des protestations contre l'inertie du gouvernement fédéral dans le dossier de la contrebande de cigarettes, la GRC est intervenue pour mettre fin à cette activité illégale dans l'est de Montréal.

Afin de calmer les citoyens du Québec qui n'en peuvent plus, le solliciteur général pourrait–il prendre l'engagement, devant cette Chambre, qu'à compter de maintenant, il fera en sorte que la GRC mette autant d'énergie à traquer les vrais réseaux de contrebandiers qu'elle l'a fait à traquer les honnêtes citoyens exaspérés.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, c'est la responsabilité de la GRC de faire respecter la loi contre la contrebande, partout dans ce pays. Je suis certain que la GRC prend bien ses responsabilités et continuera de les prendre de manière très sérieuse.

• (1440)

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le ministre qui nous disait manquer de preuves et d'indications pourrait–il s'informer auprès de ses collègues, notamment son collègue de Glengarry—Prescott—Russell et celui de Saint–Henri—Westmount, le premier déclarant à la télévision qu'il savait quel type d'arme, quel type d'embarcation, où ça se faisait et qui le faisait? Et son collègue de Saint–Henri—Westmount, lui, déclarait hier, et je le cite: «Une activité illégale, menée par des organisations criminelles qui font transiter des cigarettes de contrebande par les routes de la drogue, des armes et de l'alcool». Ses collègues semblent mieux informés que le ministre. Ne voudrait–il pas leur demander leurs sources?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je sais très bien qu'entre novembre 1993 et janvier 1994 il y a eu, par l'entremise de la GRC, des saisis de près de

80 000 cartouches de cigarettes, 36 000 litres d'alcool et 150 véhicules, seulement dans la province de Québec. Cela montre comment la GRC prend très bien ses responsabilités et va continuer de le faire.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'inquiétude que je lis encore des articles sur la réduction constante des stocks de poisson de fond à Terre–Neuve.

Il faut prendre toutes les mesures possibles pour préserver et renouveler les stocks, mais il faut aussi tenir compte de la tradition centenaire à Terre–Neuve de la pêche à la turlutte et de la pêche de subsistance dans d'autres régions, y compris la Basse–Côte–Nord, au Québec, par exemple.

Compte tenu de cela, le ministre des Pêches et des Océans peut–il dire à la Chambre pourquoi il a décidé de fermer la pêche récréative et la pêche de subsistance à Terre–Neuve et s'il entend prendre une mesure aussi draconienne dans d'autres régions?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée de St. John's–Ouest pour l'excellence de sa première question à la Chambre. Mon prédécesseur au portefeuille des Pêches serait d'accord pour dire que c'est la meilleure question qu'un député de St. John's–Ouest ait posée ici depuis des années.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Où qu'il soit, John doit se marrer en ce moment.

Je tiens à assurer à ma collègue que c'est vraiment à contre-coeur que le gouvernement du Canada en est venu à la conclusion qu'il fallait mettre un terme à la pêche alimentaire ou récréative sur les côtes nord–est et sud de Terre–Neuve. La décision n'a été prise que lorsque les dernières données scientifiques ont indiqué une réduction de près de 99 p. 100, dans certains secteurs, de la biomasse du frai depuis 1989 et la présence d'un certain marché noir de la morue.

Nous avons pris cette décision, qui est comprise et appuyée, je crois, par la vaste majorité des Canadiens de Terre–Neuve et du Labrador. Nous allons examiner la situation dans la zone 4RS, qui intéresse la côte ouest de Terre–Neuve et la côte nord du Québec. Le bâtiment hydrographique est rentré au port en fin de semaine. Les résultats de l'analyse sortiront dans quatre ou cinq jours et je les examinerai.

Si une mesure semblable s'impose dans cette région, je la prendrai. Sinon, la pêche récréative et la pêche alimentaire continueront d'avoir cours dans ces secteurs.

* * *

LA RÉVOCATION DES DÉPUTÉS

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les électeurs qui n'ont pas le droit de révoquer leur député n'ont, par conséquent, pas la possibilité de remplacer un député en qui ils ont perdu confiance. La situation semble tout à fait inadmissible et intolérable aux électeurs canadiens qui ont le droit d'être bien représentés.

Je voudrais poser au premier ministre la question suivante: si les électeurs d'une circonscription signent une pétition exigeant la révocation d'un député et le déclenchement d'élections partielles et si le nombre de pétitionnaires est supérieur à 50 p. 100 du nombre de personnes qui ont voté aux dernières élections fédérales, le gouvernement exaucera–t–il le souhait des pétitionnaires et mettra–t–il sur pied un processus de révocation?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai abordé la question vendredi dernier. L'idée a été mise à l'essai en Alberta en 1936. Les gens qui avaient élu le premier ministre provincial de l'époque, M. Aberhart, exigeaient sa révocation. Le premier ministre a légiféré pour abroger rétroactivement la loi.

Le tout me laisse perplexe. J'espère donc que le député consultera son chef dont le père avait été mêlé à l'histoire. Nous devrions analyser les événements de 1936 avant de prendre une décision dans ce dossier.

• (1445)

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Hier, le premier ministre a déclaré que la démocratie exigeait que les députés puissent remplir leur mandat au complet.

Le premier ministre veut–il laisser entendre que la démocratie est respectée lorsque les députés qui ont trahi la confiance de leurs électeurs obtiennent un contrat irrévocable de quatre ans, mais qu'elle est menacée lorsque les électeurs ont la possibilité de révoquer le député qui les a trahis et de forcer la tenue d'élections partielles?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons été élus conformément aux lois du pays et ces lois du pays prévoient un mandat de quatre ans pour les députés.

Naturellement, après les élections, il arrive souvent que des citoyens ne soient pas très heureux du candidat qu'ils ont choisi. Je suis persuadé qu'il se trouve dans la circonscription du député plus de 100 personnes aujourd'hui qui regrettent d'avoir voté pour la Parti réformiste. Si elles en avaient la chance, elles n'auraient besoin que de la signature de 110 électeurs dans son cas pour annuler la majorité que le député a obtenue aux dernières élections.

* * *

[*Français*]

L'AÉROPORT DE QUÉBEC

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Vendredi dernier, l'honorable ministre répondait à une question de mon collègue du comté de Louis–Hébert relativement aux critères qui ont conduit à la décision de fermer la salle de contrôle radar de l'aéroport de Québec. Le ministre des Transports prétend que la revue du système canadien s'effectue à la grandeur du Canada et a répondu, et je le cite: «Je tiens à

rassurer mon honorable collègue que les critères seront les mêmes à Québec, à Calgary, à Moncton ou à Vancouver.»

Le critère de proximité géographique a–t–il été déterminant dans la décision de transférer de Québec à Montréal la salle de contrôle radar, alors qu'elle est située à 120 milles aériens du centre de contrôle de Montréal?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, ce que j'ai déclaré en Chambre la semaine passée, c'est que les critères qui seront établis pour prendre des décisions relatives à la situation de l'aéroport de Québec seront semblables à ceux qui sont définis ailleurs. Je veux assurer mon honorable collègue que les critères de base visent une situation sécuritaire et des services dispensés dans la langue officielle de son choix. Et c'est ce qu'on a l'intention de faire lorsqu'on fait la revue de ce dossier ou de n'importe quel autre.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, alors pourquoi l'honorable ministre des Transports n'applique–t–il pas le même raisonnement pour l'aéroport d'Ottawa, qui est situé à moins de 90 milles aériens de l'aéroport de Montréal, parce que les gens ne veulent pas venir travailler dans un milieu francophone à Montréal. Est–ce que c'est cela la vraie réponse?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, dans sa première question, mon honorable collègue a demandé si c'était le critère déterminant. Je peux lui dire que ce n'était pas le critère déterminant. Ce que je lui ai dit, c'est qu'on veut s'assurer que les gens bénéficient de ces services dans les deux langues officielles, ainsi que d'assurer la sécurité de tous. Et je déplore vraiment le fait que mon honorable collègue ne semble pas croire que le service à Montréal puisse être aussi bon que celui de la ville de Québec.

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE LA RIVIÈRE KEMANO

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de Pêches et des Océans.

Jeudi dernier, le ministre a fait savoir à la Chambre que le gouvernement fédéral participerait aux audiences de la B.C. Utilities Commission sur le projet de détournement de la rivière Kemano.

Beaucoup de gens croient que ce projet aura des répercussions néfastes sur l'environnement et sur les stocks de poisson. Pourtant, le ministre a déclaré qu'il ne pouvait pas arrêter ou retarder la réalisation de ce projet controversé parce qu'il avait hérité d'un accord signé en 1987 par son prédécesseur.

Étant donné que le gouvernement a pu annuler le contrat d'acquisition des hélicoptères EH–101 et le marché concernant l'aéroport Pearson, le ministre s'acquittera–t–il de ses responsabilités et annulera–t–il l'accord de 1987 si les stocks de poisson du fleuve Fraser sont menacés?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Je sais que la question de l'habitat du poisson suscite un vif intérêt.

• (1450)

Le député demande pourquoi le projet Kemano n'est pas comme le cas des EH–101 et celui de l'aéroport Pearson. L'exécution du contrat d'acquisition des hélicoptères, d'une valeur de 5,8 milliards de dollars, n'était pas encore commencée. Dans le cas de l'aéroport Pearson, il s'agissait d'un projet d'expansion de 750 millions de dollars dont la mise en oeuvre n'était pas non plus commencée. Le projet Kemano est un projet de 1,5 milliard de dollars, en dollars d'aujourd'hui, et cet argent a déjà été dépensé.

Étant donné l'intérêt que manifeste et qu'exprime souvent le Parti réformiste pour le déficit, je crois que le député comprendra que, selon les clauses de l'accord de 1987 intervenu entre le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Colombie–Britannique et Alcan, toute mesure visant à ralentir le projet ou à y mettre fin risquerait de rendre les deux gouvernements financièrement responsables des frais que cela pourrait entraîner.

Je suis convaincu que le député attendait la réponse que je lui donne, à savoir que le gouvernement a l'intention de laisser la commission d'examen de la Colombie–Britannique entendre les témoignages et rendre sa décision, sans anticiper sur cette décision.

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, si ce projet est mené à terme, ce ne sera pas sans coûts. Si le projet est aussi inoffensif pour l'environnement qu'Alcan voudrait bien nous le faire croire, l'entreprise ne verra certainement pas d'inconvénients à garantir aux pêcheurs de la côte ouest des indemnisations au cas où ses prévisions ne se réaliseraient pas et où le détournement de la Nechako entraînerait une diminution des stocks de poisson dans le Fraser.

Le ministre est–il prêt à demander à Alcan de s'engager à indemniser les pêcheurs commerciaux et sportifs de la Colombie–Britannique si les stocks de saumon sauvage du fleuve Fraser périclitent en raison du projet?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, par votre intermédiaire, je m'adresse au député. Dans sa première question, il demandait au ministre de faire arrêter le projet. Dans sa deuxième question, il demandait si le gouvernement accepterait que des indemnisations soient versées.

Le gouvernement précédent a négocié un accord à huis clos et a gardé son accord secret. Le gouvernement actuel a levé ce secret, il a élargi le processus et a rendu publics des documents, des dizaines de milliers de pages, pour qu'il puisse y avoir un examen transparent. Nous n'allons pas anticiper sur les conclusions de cet examen. Nous n'allons pas dire ce que nous ferions dans tel ou tel cas hypothétique. Nous allons laisser le processus se dérouler jusqu'au bout, comme s'était engagé à le faire le premier ministre pendant la campagne électorale.

Questions orales

LA CONTREBANDE DU TABAC

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu.

La semaine dernière, le ministre des Finances de l'Ontario a dit que la contrebande de tabac était un problème régional qui ne touchait que le Québec. Je veux demander au ministre du Revenu national ce qu'il compte faire pour informer son homologue provincial que le tiers des cigarettes vendues en Ontario sont vendues illégalement et qu'il s'agit bel et bien d'un problème national, et non seulement d'un problème régional?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, autant que je sache, l'affirmation que vient de faire le député au sujet de la contrebande de produits du tabac et la consommation de cigarettes de contrebande en Ontario est essentiellement juste.

Pour ce qui est de la façon dont je vais m'y prendre pour mettre le ministre des Finances de l'Ontario au courant des faits, je ne sais pas. C'est difficile avec les néo–démocrates dans ce gouvernement–là. Nous leur avons fourni des documents qui prouvent qu'il s'agit là d'un problème national. La situation est peut–être plus grave au Québec qu'en Ontario, mais les Ontariens qui pensent que c'est un problème mineur qui ne touche que le Québec ont tout à fait tort. Il existe un grave problème de contrebande en Ontario, et la consommation de cigarettes de contrebande est très répandue dans cette province, particulièrement chez les jeunes.

Nous devons tenir compte de ces faits dans l'élaboration d'une stratégie visant à régler ce qui est essentiellement un problème national et non un problème propre au Québec.

* * *

[*Français*]

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense.

Nous avons pris connaissance dans la presse, hier, que le Centre de sécurité des télécommunications a alloué, depuis 1989, trois contrats d'une valeur de 1,1 million de dollars afin de développer des dispositifs capables de capter des conversations provenant entre autres des téléphones et des télécopieurs.

Le ministre peut–il nous dire si le gouvernement finance toujours le développement et la fabrication de cet équipement dit «top secret», et si le gouvernement fédéral a l'intention d'employer ces appareils pour surveiller la vie privée des citoyens canadiens et québécois?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, nous avons déjà discuté du Centre de la sécurité des télécommunications à la Chambre. Le contrat, dont l'existence a été dévoilée la semaine dernière, est un contrat tout à fait normal d'environ 1 million de dollars. Il n'y a absolument rien de scandaleux à ce sujet.

• (1455)

Les renseignements extérieurs font partie du mandat du ministère de la Défense nationale, qui doit aider le Canada à se protéger contre les trafiquants de drogue, les terroristes et d'autres personnes qui pourraient vouloir empiéter sur les droits des Canadiens.

Je peux assurer le député que ce contrat, qui est relativement modeste, ne sera pas utilisé pour faire quoi que ce soit qui puisse nuire aux Canadiens. Le Centre de la sécurité des télécommunications agit en conformité de la loi et doit rendre compte à la Chambre des communes.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, lorsqu'il était dans l'opposition, le député libéral de Scarborough—Rouge River, alors président du Comité sur la sécurité nationale, affirmait et je cite: «Que le CSE outrepassait de toute évidence son mandat et risquait de brimer la vie privée des Canadiens avec ces appareils.»

Ma question est la suivante: Le ministre est–il en accord avec son collègue à l'effet que le Centre de surveillance des télécommunications outrepasse son mandat, et a–t–il l'intention de faire une enquête dans cette affaire?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, encore une fois, le travail du Centre de la sécurité des télécommunications n'empiète pas sur les droits des Canadiens. C'est un mécanisme qui sert aux renseignements extérieurs.

Le Président: Je dois signaler que, même si j'ai permis que la question soit posée, nous ne parlons habituellement pas de déclarations qui ont été faites en comité. Je sais que les députés tiendront compte de cette règle lorsqu'ils poseront leurs questions à l'avenir.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. À titre d'avocat et d'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, pouvez–vous donner aujourd'hui à la Chambre une définition juridique du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale par rapport au pouvoir fédéral?

Le Président: Ce n'est qu'un détail, mais je sais que le député voudra poser sa question en s'adressant à la présidence. Dans le cas de questions portant sur des points de droit, nous pourrions peut–être emprunter une autre voie pour obtenir une réponse au lieu de demander un avis juridique ici à la Chambre. Si le député pouvait reformuler sa question, il pourrait peut–être obtenir l'information qu'il désire.

M. Duncan: Monsieur le Président, j'ai une question que je voudrais poser au premier ministre. Peut–il nous donner sa définition du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale par rapport au pouvoir fédéral?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Justice qu'il appartient de donner des avis juridiques.

La question du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale fait l'objet de discussions au Canada depuis un certain temps, et on examine à l'heure actuelle la façon dont le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pourrait appliquer ce droit aux peuples autochtones du Canada. Au bout du compte, si on finit par s'entendre, on aura une définition bien claire.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Selon des reportages récents, le gouvernement prévoit retirer du centre–ville d'Ottawa plusieurs milliers de fonctionnaires pour les envoyer travailler en périphérie.

Pareille mesure ne saurait venir à un pire moment, après les ravages de la récession. Le secteur des services, au centre–ville d'Ottawa, est actuellement aux prises avec de graves difficultés financières. L'exode des emplois, qui aurait des retombées sur le secteur tertiaire, transformerait la capitale nationale en ville fantôme. Le tourisme souffrirait également si le centre–ville était ainsi déserté. Les Canadiens trouveraient la ville ennuyeuse.

Le ministre des Travaux publics peut–il confirmer que son ministère ou quelque autre ministère étudie actuellement la possibilité de faire réinstaller dans les banlieues des fonctionnaires qui sont actuellement au centre–ville?

• (1500)

L'hon. David C. Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il s'agit d'un sujet de préoccupation très grave pour lui ainsi que pour le député d'Ottawa–Centre, qui a abordé le problème avec moi à quelques reprises.

Mon ministère doit répondre aux besoins en locaux de divers ministères fédéraux. En raison de la restructuration, il faut trouver un nouvel équilibre.

Je puis assurer le député qu'aucune décision n'a été prise. Il s'agit d'une évaluation préliminaire des locaux disponibles, et aucune décision ne sera prise avant que ne soient menées de larges consultations auprès des députés, du ministre de l'Industrie et du ministre des Affaires intergouvernementales.

Des voix: Bravo!

LES PRODUITS DU TABAC

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je sais que les libéraux applaudiront aussi fort une fois que j'aurai posé ma question.

Ma question s'adresse à la ministre de la Santé. En réponse à une question précédente, la ministre a dit que la santé des Canadiens lui tenait à coeur, et je la crois.

Étant donné que l'usage du tabac coûte directement et indirectement aux Canadiens et au système de santé plus de 15 milliards de dollars par année et qu'il entraîne le décès de quelque 37 000 Canadiens, la ministre dira–t–elle sans détours à la population si elle est en faveur ou non de la diminution des taxes sur les produits du tabac?

Si elle en faveur de la diminution des taxes, peut–elle nous dire de quelle manière son gouvernement compensera les provinces dont les coûts de santé ne manqueront pas d'augmenter?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, en guise de réponse à la question de la députée, je dirai que je m'inquiète beaucoup de l'usage du tabac dans notre pays. Je me préoccupe beaucoup de la forte consommation du tabac chez les jeunes. C'est là évidemment une question liée aux problèmes causés par la contrebande de cigarettes partout au Canada.

Je dois dire que c'est un problème que nous devons régler en ne perdant jamais de vue que c'est la santé des Canadiens qui compte avant tout. Nous devons convaincre les Canadiens d'arrêter de fumer. Nous devons convaincre les jeunes d'arrêter de fumer et veiller à ce qu'ils n'aient pas accès aux produits du tabac.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de l'hon. Jeannie Marie–Jewell, présidente de l'Assemblée législative des Territoires du Nord–Ouest.

Des voix: Bravo!

Des voix: Et Marc?

Le Président: Je voudrais également vous signaler la présence à la tribune d'un ancien député qui se passe de présentations.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion

Le Président: À l'ordre! Je crois que l'honorable député de Joliette avait encore 15 minutes de temps de parole.

• (1505)

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, au moment où j'ai interrompu mon discours pour laisser place à la période des questions, j'étais en train de dresser une liste d'exemples de gaspillages, de dépenses inutiles et de mauvaise gestion des fonds publics. J'avais signalé certains cas qui s'étaient produits au Revenu national, à Investissement Canada, la question des frais de déplacements des ministres, au ministère des Pêches et des Océans, et j'en arrivais à un autre exemple concernant les prêts aux étudiants.

En 1990, 1992 et 1993, le vérificateur général affirmait que les plafonds annuels de prêts aux étudiants n'avaient pas été respectés. Au cours de 1993, le plafond annuel a été dépassé de 170 millions de dollars. Selon le vérificateur général, il faut instaurer des mesures urgentes pour redresser la situation et faire en sorte que les dispositions de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants soient observées.

Nous ne sommes pas en train de dire que nous sommes contre les prêts aux étudiants. Nous sommes conscients des besoins financiers des étudiants et des étudiantes. Mais une telle décision de dépasser les plafonds prévus relève plutôt du Parlement que des fonctionnaires.

Un autre exemple est celui ayant trait à la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones. Cette stratégie prévoyait investir un milliard de dollars sur une période de cinq ans et sa mise en oeuvre relevait de trois ministères: celui des Affaires indiennes et du Nord canadien, celui de l'Industrie et celui de l'Emploi et de l'Immigration. Le but de la stratégie visait à réduire les disparités entre les autochtones et les autres Canadiens et son objectif cherchait à permettre aux autochtones de devenir autonomes sur le plan économique.

Entre 1989 et 1993, 900 millions de dollars ont été dépensés dans le cadre de cette stratégie. Le vérificateur général déplore le manque d'harmonisation entre ces trois ministères qui devaient établir une coordination et mettre en place un cadre d'évaluation. À cause de ce manque de leadership dans l'application de cette stratégie, ce n'est qu'en 1993, soit quatre ans après son entrée en vigueur, qu'un tel cadre voyait le jour.

De plus, il existe très peu de mesures d'évaluation de l'efficacité de cette stratégie. En fait, on dépense 900 millions de dollars sans savoir si ces dépenses sont justifiées.

En 1992, par exemple, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a dépensé 20 millions de dollars auprès de 73 organisations de développement économique dans les communautés qu'il considère entièrement développées. Par contre, il dépensait 33 millions de dollars auprès de 296 organisations de communautés moins développées. Il n'est pas surprenant que le vérificateur général demande que des mesures de contrôle et d'évaluation des programmes soient mises en place.

Monsieur le Président, si vous me le permettez, je vous signalerais qu'il est très désagréable d'avoir à s'adresser à la Présidence lorsque des députés de l'autre côté de la Chambre ne gardent pas le silence. Il me semble qu'on devrait avoir le respect de la Chambre quand on parle au nom de nos concitoyens.

Le président suppléant (M. Kilger): Le député de Joliette soulève un point que j'ai aussi remarqué. Je demanderais donc aux députés de bien vouloir continuer leurs discussions à l'extérieur de cette enceinte, derrière les rideaux, afin qu'on puisse s'entendre et que l'honorable député de Joliette puisse continuer son intervetion dans le silence qu'on lui doit.

• (1510)

M. Laurin: Monsieur le Président, je poursuis donc. En somme, on ne sait pas quels avantages réels ont découlé des activités de la stratégie. Les ressources ont-elles été optimisées? On ne sait pas si les fonds ont été dépensés en fonction des priorités des autochtones, et on ne sait pas non plus s'il y a une façon plus rentable d'obtenir les mêmes résultats. Aussi, une révision de la stratégie canadienne de développement économique des autochtones s'avère donc essentielle et une évaluation des programmes doit être faite à ce niveau.

Un autre exemple a trait à la sécurité de la vieillesse et au Régime de pensions du Canada. Les plus-payés de prestations de pension sont de l'ordre de 120 à 220 millions de dollars par année, ce qui fait augmenter les frais d'administration et les coûts de mise en oeuvre de 50 p. 100, ces derniers atteignant 260 millions de dollars. Les plus-payés sont donc de l'ordre de 0,5 p. 100 du total des paiements versés.

Les activités liées à la détection, à l'enregistrement et au recouvrement des plus-payés ne sont pas gérées de façon rentable. Les plus-payés semblent être causés par des insuffisances dans deux activités de programmes clés: d'abord, la réévalution de l'invalidité dans le cadre du Régime de pensions du Canada et le renouvellement du Supplément de revenu garanti. Le système et les procédés visant l'enregistrement, le contrôle et le recouvrement des plus-payés sont loin de répondre aux normes minimales applicables à ce genre de compte.

Les efforts de recouvrement des plus-payés ont été minimes et inefficaces dans le passé. Le ministère responsable ne tient même pas d'information sur le montant des plus-payés. C'est pourquoi le vérificateur général a été dans l'obligation de les estimer lui-même.

Ici, je cite le rapport du vérificateur général: «En résumé, dit-il, le ministère n'a pas bien en main la situation relative aux plus-payés. Des prestations sont versées à des personnes qui n'y ont pas droit. Les systèmes actuels ne permettent pas aux gestionnaires de déterminer les montants en question ou de gérer les recouvrements de manière efficiente. Qui plus est, le ministère n'a pas l'organisation nécessaire qui lui permette d'entreprendre des activités d'exécution comme le recouvrement des plus-payés.»

Il y a un autre exemple, l'Agence canadienne de développement international, plus communément appelée l'ACDI. Cet organisme continue d'investir dans des projets de développement qui ne sont pas susceptibles d'être maintenus lorsque cessera l'aide financière des pays donateurs.

L'Agence gouvernementale n'a pas optimisé l'utilisation des ressources et ses projets n'ont pas assez favorisé le développement autonome des pays qui bénéficient de cette aide financière.

Il importe de régler les conflits entre les objectifs, c'est-à-dire, celui de soulager la pauvreté et/ou poursuivre des objectifs commerciaux et politiques.

L'ACDI doit canaliser ses efforts. D'une part, la poursuite d'objectifs multiples en vue de répondre aux demandes de divers groupes d'intérêt au Canada fait gonfler les coûts et éloigne le but recherché. Les objectifs commerciaux et politiques ont incité l'ACDI à éparpiller considérablement ses ressources humaines et financières.

D'autre part, de nouveaux objectifs sont venus s'ajouter à ceux déjà existants dans les années 1960 et 1970, tels que: la réforme de politiques économiques et sociales des pays du Tiers monde; le développement des ressources humaines; la promotion des droits de la personne; le développement durable et la protection de l'environnement; enfin, les voies d'acheminement, la prolifération de programmes et la rotation du personnel de l'ACDI d'un pays à un autre, tous les deux à trois ans.

Cet état de choses a produit un alourdissement du fardeau administratif et a rendu l'évaluation des résultats des projets beaucoup plus difficile.

Des mesures de correction s'imposent et l'Agence canadienne de développement international doit, premièrement, rationaliser sa façon de fonctionner pour être plus dynamique et efficace. Deuxièmement, elle doit réviser sa méthode de gestion des projets. Troisièmement, elle doit clarifier l'obligation de rendre compte au Parlement et au public canadien. Quatrièmement, elle doit être plus ouverte et plus transparente à l'égard de ses objectifs stratégiques. Enfin, l'information sur les résultats obtenus devrait être disponible au public.

• (1515)

Monsieur le Président, pensez que tous ces exemples sont extraits du seul et unique rapport de cette année. Le cas d'Investissement Canada est une bonne démonstration de gaspillage de la part d'un fonctionnaire. Dans les cours de gestion, on nous apprend que les fonctionnaires et autres gestionnaires ont souvent le désir d'augmenter leur sphère d'influence en embauchant trop d'employés ou en demandant des budgets de fonctionnement trop élevés. Tout cela résulte en une mauvaise rationalisation des dépenses. Les fonctionnaires n'ont pas toujours l'intérêt ou la volonté d'attaquer de front l'appareil gouvernemental.

C'est pourquoi nous voulons que le comité d'analyse des dépenses gouvernementales soit formé de parlementaires responsables devant le peuple et non pas constitué de fonctionnaires.

Nous croyons que ce sont les représentants du peuple qui devraient s'assurer que les différents programmes atteignent leurs objectifs et que la fonction publique ainsi que le gouvernement gèrent l'allocation des deniers publics avec équité, efficacité et économie.

Je cite encore une fois le vérificateur général, qui a écrit dans son rapport: «la plupart du temps, le Parlement ne reçoit pas d'information appropriée sur les résultats que les ministères et les sociétés d'État ont obtenus avec les milliards de dollars du contribuable». Le fait que les parlementaires n'aient pas suffisamment d'information sur la situation financière du gouvernement nous laisse croire que les cas de gaspillage et de mauvaise gestion soulevés par le vérificateur général ne représentent que la pointe de l'iceberg.

Un comité parlementaire d'analyse des dépenses publiques pourrait faire en sorte que le Parlement et, conséquemment les citoyens et citoyennes aient plus d'information sur la situation financière du gouvernement. Sur ce point, nous faisons nôtre la proposition du vérificateur général de demander au ministère de «faire des rapports clairs et globaux dans lesquels ils présenteraient au Parlement un compte rendu exact de leur intendance en leur fournissant, sur les dépenses importantes, des données qui soient axées sur les résultats».

Les dédoublements de programmes et les chevauchements de compétences représentent également une autre source de gaspillage des fonds publics. Il n'y a pas beaucoup d'études traitant de cette question, mais parmi celles existantes nous en retrouvons une du Conseil du Trésor du Canada, effectuée en 1991, qui arrive à la conclusion que pour au moins la moitié des provinces, il y a chevauchement apparent entre les programmes provinciaux et fédéraux dans environ 60 p. 100 des cas. Le partage flou des compétences, l'ingérence du gouvernement fédéral dans les champs de compétences des provinces et le pouvoir de dépenser du fédéral sont les principales causes de ce dédoublement et de ces chevauchements.

La Commission Bélanger–Campeau a estimé que l'accession du Québec à la souveraineté, en raison de l'élimination des dédoublements, permettrait d'épargner 233 millions de dollars au chapitre des frais de transport et de communication et un montant de 289 millions en ce qui a trait à la perception des droits de douanes, des impôts et des taxes. Le problème est donc potentiellement très important. Par contre, il n'existe pas d'études récentes tentant d'évaluer les coûts des dédoublements présents dans tous les programmes provinciaux et fédéraux. Certaines sources évaluent les coûts globaux à près de 3 milliards de dollars, d'autres l'évaluent à un montant supérieur à celui–ci.

C'est pourquoi nous demandons à cette Chambre qu'elle donne le mandat, sans témoigner d'un esprit partisan, au vérificateur général, d'effectuer une étude sérieuse et complète des dédoublements et chevauchements de tous les programmes de dépenses des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral.

En terminant, le Bloc québécois pense que le gouvernement canadien doit démontrer qu'il fait sa part pour réduire le déficit, en éliminant le gaspillage, les programmes inutiles et la mauvaise gestion des fonds publics. Pour ce faire, nous demandons au gouvernement libéral de cesser ses hésitations et de mettre de l'avant un comité parlementaire d'examen des dépenses du gouvernement, poste budgétaire par poste budgétaire.

• (1520)

Ceci s'inscrit dans un ensemble de mesures proposées par le Bloc pour assainir les finances publiques, sans toutefois faire reposer sur le dos des plus démunis ou sur celui des provinces la nécessaire réduction du déficit fédéral.

Nous demandons également au gouvernement libéral de prendre des mesures rapides et énergiques pour corriger les cas de gaspillage et de mauvaise pratique de gestion relevés par le vérificateur général, dont j'ai fait état dans mon exposé.

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, je ferai un très bref commentaire. Le député de Joliette a donné un grand nombre d'exemples très convaincants sur la déficience de

la gestion gouvernementale. Je vais me permettre de donner un autre exemple.

Dans le secteur de la formation professionnelle, au Québec seulement, le gouvernement fédéral et celui du Québec dépensent annuellement environ un milliard de dollars et, par surcroît, les Québécoises et les Québécois ne reçoivent pas de réponse satisfaisante à leurs besoins de formation professionnelle.

On a établi dans ce secteur–là que les dédoublements de compétence engloutissent 60 p. 100; 60 p. 100 de un milliard, c'est 600 millions qui ne sont utilisés que pour des problèmes de gestion, ce qui ne laisse que 40 p. 100 pour la véritable formation professionnelle. C'est proprement scandaleux.

En dépit des promesses contenues dans le Livre blanc, on laisse entendre qu'on va reporter à deux ans l'examen de ces problèmes–là. C'est inadmissible.

M. Laurin: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec le commentaire de mon collègue, d'autant plus qu'on aurait pu ajouter d'autres exemples. On a parlé de mauvaise gestion de la fonction publique. On aurait pu parler du renouveau de la fonction publique qui tarde à venir depuis deux ans. La fonction publique est elle aussi rappelée dans le rapport du vérificateur général. On y lit qu'elle représente un instrument absolument essentiel au gouvernement pour se gérer, mais qu'en même temps, la fonction publique n'a pas actuellement entre les mains les instruments nécessaires pour mener à bien sa gestion et n'a pas non plus les contrôles nécessaires pour répondre à ses obligations envers le public.

Alors, beaucoup d'autres domaines auraient pu être cités en exemple, mais comme le débat est limité, nous nous sommes contentés de rappeler à la Chambre les principaux exemples qui avaient été soulevés par le vérificateur général afin qu'une suite soit donnée dans les plus brefs délais et que les corrections nécessaires soient apportées pour la plus saine gestion de la Chambre des communes.

[*Traduction*]

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, comme je prononce mon premier discours à la Chambre des communes au cours de la 35e législature du Parlement du Canada, permettez–moi tout d'abord d'exprimer toute ma gratitude aux habitants de la circonscription de Mississauga–Sud. Je suis honoré de défendre leurs intérêts à Ottawa et de les servir.

Je tiens également à remercier ma femme, Linda, et mes enfants, Aaron, Reagan et Whitney. Tous les députés savent que nos familles ont fait des sacrifices énormes pour que nous puissions poursuivre nos objectifs. En cette Année internationale de la famille, nous leur disons: «Vous nous manquez, nous vous aimons et nous vous remercions.»

Nous remercions aussi le premier ministre pour son vote de confiance et la décision historique qu'il a prise de permettre à tous les députés de s'exprimer librement et ouvertement sur des questions importantes comme ce débat prébudgétaire.

Les Canadiens sont bien au courant des problèmes complexes et troublants auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, soit les déficits chroniques, un taux élevé de chômage, une piètre performance de l'économie et un manque de crédibilité dans le gouvernement.

• (1525)

Ayant travaillé pendant 20 ans dans une entreprise et en tant que comptable agréé, j'ai vite appris que, pour chaque problème complexe, il existait une solution simple, mais que celle–ci n'est pas la bonne. Il est trop simpliste de se concentrer uniquement sur la réduction du déficit. Nous avons besoin d'une approche équilibrée de la politique monétaire et budgétaire pour promouvoir la croissance économique et la création d'emplois. Cette approche, tout comme la rationalisation des dépenses, permettra de réduire le déficit.

On peut améliorer la performance financière de deux façons: en augmentant les recettes ou en réduisant les dépenses. Du côté des recettes, les hausses d'impôt ne constituent pas une option dans ce budget. Les Canadiens paient déjà trop d'impôts. Par contre, nous devons élargir l'assiette fiscale en développant l'économie.

Du côté des dépenses, il serait destructif de les réduire radicalement pour abaisser le déficit. En outre, cela ne tient pas compte de l'importance d'un plan intégré de dépenses qui peut créer des synergies et des perspectives de soutien de la croissance économique.

Le gouvernement doit redéfinir sa position à l'égard des dépenses et les considérer non pas comme telles, mais bien comme un investissement dans les ressources humaines, les programmes et les biens. Nous sommes les gestionnaires des fonds des contribuables et, lorsque nous faisons cet investissement, nous devons non seulement établir des critères de rendement et de performance, mais également rendre des comptes à la population du Canada. Lorsque ces critères ne sont pas respectés, le gouvernement a le devoir de prendre des mesures correctives.

Chaque année, le vérificateur général signale d'innombrables cas de gaspillage et de mauvaise gestion. Nous devons réagir à ces rapports et montrer que nous avons tiré la leçon de nos erreurs.

Nos programmes sociaux ont été conçus à l'origine pour servir de filet de sécurité à ceux qui en avaient le plus besoin. Même si le système a bien servi le Canada par le passé, nous devons revoir les programmes en profondeur pour les adapter aux réalités des années 90, puis du XXIe siècle.

Nous devons simplifier le régime fiscal et le rendre de nouveau équitable, tant en ce qui concerne les particuliers que les sociétés. Il faut simplifier l'administration à tous les niveaux pour améliorer la productivité et l'efficacité. Nous devons encourager les nouveaux investissements, notamment dans les petites et moyennes entreprises, car ce sont elles qui créent des emplois durables pour les Canadiens.

Chaque dollar investi dans l'industrie canadienne produit cinq dollars d'activité économique. Cela crée des emplois et élargi l'assiette fiscale, ce qui est indispensable si l'on veut parvenir à une réduction appréciable du déficit.

Je voudrais maintenant faire quelques suggestions précises pour le prochain budget. Il faut s'attaquer sérieusement à l'économie souterraine pour que tout le monde paie sa juste part et que la contribution de chacun s'en trouve diminuée. On estime ac-

tuellement que l'économie souterraine atteint 20 p. 100 de l'activité économique. C'est dire que le gouvernement a le devoir de procéder à des vérifications par recoupement et de mettre en place des techniques de vérification judiciaire s'il veut vraiment s'attaquer à ce grave problème.

En ce qui concerne les REER, les limites de cotisation doivent être fixées à des niveaux qui permettent aux Canadiens ne participant pas à des régimes de pensions d'accumuler un revenu de retraite suffisant. Ces niveaux devraient être comparables à ceux que l'on consent aux membres de régimes enregistrés de pensions.

L'exonération cumulative des gains en capital de 100 000 $ n'a pas atteint son objectif qui était de stimuler l'investissement au Canada. Cette exonération devrait être éliminée et les recettes supplémentaires qu'en tirerait l'État devraient être réinvesties dans des programmes de création d'emplois.

Le budget ne devrait pas toucher à la pension de sécurité de la vieillesse. Actuellement, la Loi de l'impôt sur le revenu permet déjà de récupérer une partie des prestations lorsque le contribuable a d'autres revenus. Le premier ministre a déclaré aux personnes âgées, pendant la campagne électorale, que la Sécurité de la vieillesse était un dividende qui leur était versé en reconnaissance de leur contribution, parce qu'elles avaient payé des impôts toute leur vie. Nous devons respecter cet engagement!

L'augmentation de la dette extérieure provoque une fuite de capitaux, et c'est pourquoi il faudrait s'efforcer d'encourager les Canadiens à investir dans leur pays, peut–être en leur proposant des obligations exemptes d'impôt.

En ce qui a trait à l'assurance–chômage, on ne devrait verser des prestations qu'aux chômeurs qui cherchent du travail.

• (1530)

La pratique actuelle qui consiste à verser des prestations dans les seuls cas où il y a interruption de revenu doit faire l'objet d'un examen et un seuil des gains doit être envisagé lorsqu'il y a lieu d'augmenter le taux de récupération qui s'applique à ces avantages sociaux.

Au chapitre de l'immigration, le gouvernement fédéral doit exiger le respect des accords d'immigration parrainée, lorsque le parrain est en mesure de tenir son engagement. En 1993, dans la seule région de Peel, on a enregistré environ 11 000 demandes de bien–être social faites par des immigrants qui étaient déjà parties à un accord d'immigration parrainée. Quelque 38 p. 100 de ces accords ont été rompus au cours de la première année et 62 p. 100, avant la fin de la deuxième année d'un parrainage prévu pour dix ans. De plus, 59 p. 100 des parrains étaient des enfants qui avaient fait venir leur famille. Dans un grand nombre de cas, ils ne disposaient pas des moyens financiers nécessaires.

Le nombre de parrains qui ne satisfont pas à leurs obligations n'a cessé d'augmenter et, maintenant, c'est le contribuable canadien qui doit payer la note astronomique. La responsabilité budgétaire qui nous incombe nous force à corriger la situation.

En ce qui concerne les soins de santé, le gouvernement fédéral, par la voie des paiements de transfert, verse aux provinces un montant équivalant à 24 p. 100 des coûts engagés dans ce domaine, ce qui lui donne le droit de s'assurer que ces sommes sont dépensées à bon escient. Or, en Ontario, plus de deux millions de cartes d'assurance–maladie se trouvaient entre les mains de personnes non admissibles, ce qui a occasionné à la province une perte d'au moins 900 millions de dollars par an.

Même s'il s'agit d'un domaine de compétence provinciale, il n'y a qu'un seul et même contribuable et on ne saurait sous–estimer les économies qu'on pourrait réaliser de la sorte.

Pour ce qui est de la croissance économique, il faut établir de nouveaux partenariats avec les intervenants du secteur privé, lequel générera 85 p. 100 des nouveaux emplois. Voilà pourquoi, à titre de partenaire, le gouvernement doit mettre en place des incitatifs efficaces: crédits d'impôt pour création d'emplois, subventions de formation, exemptions de cotisations d'assurance–chômage et subventions salariales.

Nous devons également établir un climat favorable en rationalisant l'appareil gouvernemental et en créant des guichets uniques, surtout dans les secteurs intéressant la petite et la moyenne entreprises et en ce qui concerne les débouchés commerciaux.

Bref, en mettant l'accent sur une croissance économique redynamisée, sur une saine gestion des finances et sur des investissements judicieux, nous devrions être en mesure de relever les défis qui se dressent sur notre chemin. Pour citer le livre rouge: «Une économie en santé est essentielle à une société prospère. Nous aurons donc pour priorité de relancer l'emploi et la croissance».

Qui dit crédibilité politique dit responsabilité budgétaire. La population canadienne a donné au présent gouvernement le mandat de prendre des décisions difficiles pour restaurer notre force économique et créer des perspectives d'avenir et des emplois pour tous.

Les Canadiens sont bien conscients que tout le monde devra faire sa part. Il nous faut un budget rigoureux, mais équitable. Nous avons besoin d'un tel budget pour assurer le bien–être à venir de tous les Canadiens.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Mississauga–Sud de son premier discours à la Chambre. Ses arguments sont excellents.

Je voudrais cependant lui poser quelques questions au sujet de la politique fiscale. Il a dit, au début de ses remarques, qu'il estimait qu'il ne devrait pas y avoir de nouveaux impôts. Je suis d'accord avec lui sur le fait que la charge fiscale qui pèse sur la classe moyenne et sur les particuliers est tout simplement trop lourde. À la fin de son discours, il nous parle d'équité.

Le député de Mississauga–Sud pourrait–il nous préciser si la remarque qu'il a faite au début de son intervention veut également dire qu'on ne devrait pas envisager, dans ce budget, d'imposer les sociétés rentables qui, à l'heure actuelle, ne paient pas d'impôt? L'an dernier, le vérificateur général nous a dit que des millions de dollars d'impôts n'étaient pas perçus en raison de la disposition qui autorise le placement à l'étranger de bénéfices non imposés au Canada. Nous savons tous que les fiducies fami-

liales, où les riches peuvent mettre leur argent à l'abri, ne sont pas imposées.

Quand il dit qu'il ne devrait pas y avoir de nouveaux impôts, le député veut–il dire qu'il va maintenir les échappatoires fiscales pour les riches et les sociétés rentables ou veut–il vraiment mettre en place un régime fiscal équitable où chacun paiera sa juste part, allégeant ainsi la charge fiscale du contribuable?

• (1535)

M. Szabo: Monsieur le Président, je remercie la députée du Yukon de ses félicitations.

Je ne pense pas que le temps dont je dispose me permette de répondre comme il se doit à sa question. Je voudrais cependant ajouter au moins une précision sur la question de ne pas créer de nouveaux impôts en ce qui concerne les sociétés, les bénéfices investis à l'étranger et les fiducies familiales.

J'estime que la justice et l'équité exigent que le gouvernement revoit toutes les dispositions. Il n'existe plus de vaches sacrées. Dans la mesure où il est vrai que les entreprises font sortir des capitaux ou mettent des bénéfices à l'abri à l'étranger, le gouvernement—s'il est vraiment sincère lorsqu'il dit que le régime fiscal doit être juste et équitable—se doit de faire des enquêtes et des analyses et de chercher des solutions raisonnables pour faire en sorte que la plus grande partie des revenus réalisés au Canada soient investis dans notre pays.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, ma question s'adresse au député de Mississauga–Sud que je félicite pour son premier discours. J'ai noté dans son discours que le député parlait de l'abolition de la fameuse exemption à vie de 100 000 $ pour le gain en capital.

Est–ce que monsieur le député de Mississauga–Sud n'a pas l'impression qu'en coupant l'exemption de gain en capital de 100 000 $, qui est attribuée à vie à chaque contribuable, que le gouvernement revient à taxer l'inflation qu'il a lui–même suscitée par son incurie et sa mauvaise politique de taux d'intérêt, dans certains cas, et par son excessive taxation?

[*Traduction*]

M. Szabo: Monsieur le Président, l'exonération cumulative des gains en capital de 100 000 $ a été présentée par le gouvernement précédent, à l'avant–dernière législature. On a fait accepter cette mesure aux Canadiens sous prétexte qu'elle allait stimuler l'investissement et la création d'emplois. Je pense que les Canadiens ont estimé qu'il s'agissait de principes honorables.

Cependant, le gouvernement a fait deux erreurs fondamentales dans l'application de cette mesure. Premièrement, il n'a pas fixé de date précise pour le début de l'application de cette mesure, ce qui a permis l'application de cette exonération aux investissements qui avaient déjà été effectués et sur lesquels des gains en capital avaient déjà été réalisés. Le gouvernement a donc laissé passer la possibilité d'appliquer cette exonération aux nouveaux investissements.

Deuxièmement, le gouvernement n'a ni précisé ni limité la nature des investissements qui pouvaient être faits dans le cadre de ce programme. C'est ainsi que cette exonération a pu s'appliquer à des investissements comme l'achat de résidences secondaires en Floride. Dans les circonstances, je pense que le député serait d'accord pour dire que cette exonération, aussi honorable qu'en ait été l'idée au départ, a été très mal appliquée. Les perspectives sont très mauvaises pour les contribuables canadiens et les fonds dont se prive le gouvernement en autorisant cette exonération seraient bien mieux dépensés s'ils étaient investis dans des projets de création d'emplois.

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de prendre aujourd'hui la parole pour la première fois à la Chambre, au nom des habitants de Souris—Moose Mountain, pour débattre d'une question très importante, le budget.

Nous sommes très fiers que l'honorable Paul Martin ait été choisi pour diriger le ministère des Finances. Tous les députés connaissent ses compétences et sont prêts, j'en suis certain, à lui assurer leur collaboration.

Je suis d'une circonscription reconnue pour avoir produit des gens ayant servi à ce titre, et cette tradition me remplit d'humilité. J'ai cependant l'appui de ma femme, Delphine, et des membres de ma famille. Je ne vous les nommerai pas tous, car cela prendrait trop de temps.

Je dirai simplement que tous, de l'aîné Michael à la cadette Carrie–Lynn, sont prêts à m'aider à m'acquitter de la responsabilité qui m'a été confiée et à défendre les intérêts des électeurs qui m'ont accordé leur confiance.

• (1540)

Je suis heureux à l'idée que je pourrai collaborer avec tous les députés, à mesure que nous relèverons les défis qui nous attendent, au cours de la 35e législature.

À cause de l'immensité de ma circonscription, qui fait près de 300 milles d'un bout à l'autre, j'ai parcouru quelque 30 000 milles au cours de la campagne pour rencontrer mes électeurs. La circonscription couvre toute la partie sud–est de la Saskatchewan. À partir de la frontière du Manitoba, il y a 300 milles jusqu'à Minton, dans la région de Big Muddy. À partir de la frontière américaine, elle s'étend sur 180 milles, jusqu'à la vallée de la Qu'Appelle.

Partout où je suis passé, j'ai constaté que les jeunes cherchent des raisons d'espérer. Ils veulent avoir une chance, un moyen de se faire connaître dans ce grand pays qui est le nôtre. Ils attendent de nous que nous allumions une étincelle dans leurs yeux, que nous ravivions l'espoir qui les anime, afin qu'ils puissent profiter avec nous des largesses de ce pays fantastique.

On compte sept réserves indiennes dans ma circonscription, soit celles des nations Sakimay, White Bear, Ocean Man Band, Ochapowace, Cowesses, Kahkewistahaw et Pheasant Rump. Je sais qu'elles aspirent à la reconnaissance, en tant que premières nations, et à l'autonomie gouvernementale. Là aussi, les gens cherchent des raisons d'espérer pour leurs familles.

Je suis content de pouvoir vous faire part de quelques idées dont on pourrait tenir compte dans la préparation du budget de 1994, qu'on est en train de mettre au point avec les Canadiens.

Les différents groupes que j'ai rencontrés dans le Sud–est de la Saskatchewan m'ont fait part de préoccupations claires et précises.

Dans le milieu agricole, je n'ai jamais rencontré d'agriculteurs qui disaient vouloir des subventions. Ce qu'ils veulent, c'est un prix juste pour leurs produits.

La même chose vaut pour les chômeurs. Ils veulent recevoir de la formation pour acquérir des compétences, afin de prendre part aux espérances et aux rêves d'un peuple.

Je me souviens d'une assemblée qui avait eu lieu à Estevan, il y a trois ou quatre ans, quand le ministre des Finances Michael Wilson avait présenté sa taxe sur les produits et services. Les gens d'affaires de la région avaient exprimé leur opinion clairement et fermement. Ils avaient dit qu'ils pourraient supporter un impôt uniforme ou un impôt de base de 3 ou 4 p. 100, mais pas davantage.

Que s'est–il passé depuis ce temps? Je suis sûr que vous vous souvenez de toutes les analyses, dans les journaux, qui montraient que la taxe sur les produits et services engendrerait une telle richesse que le gouvernement n'était même pas sûr de la façon dont il allait l'utiliser.

Nous découvrons encore aujourd'hui que cette taxe n'a pas engendré la richesse attendue. Cette taxe a produit une armée de percepteurs et un monceau de paperasse supplémentaire pour les entreprises, grandes et petites.

J'attends de ce gouvernement qu'il délivre les gens d'affaires de ces tracasseries administratives qui leur font perdre un temps précieux. Ils sont là pour gagner de l'argent, pas pour passer leur temps à remplir des formulaires pour le gouvernement.

De toute l'histoire du Canada, il n'y a pas eu de taxe qui ait suscité autant de révulsion que la taxe sur les biens et services. Les gens de Souris—Moose Mountain, qui d'une seule voix se sont exprimés, peuvent être rassurés; j'ai bien compris leur message. Ils ne veulent pas d'autres impôts et ils ne veulent pas d'un régime fiscal inéquitable.

Car il s'agit bien d'équité fiscale. Tout comme le vérificateur général l'a dit dans son rapport, j'estime que le gouvernement canadien doit supprimer les échappatoires qui permettent à des investisseurs d'emprunter de l'argent au Canada, de l'investir à l'étranger et de mettre ces investissements à l'abri du fisc canadien.

Je crois en outre que le vérificateur général devrait faire des recommandations à la Chambre au fur et à mesure qu'il découvre ce genre d'anomalies, de façon que nous puissions légiférer pour y remédier. Il faut que nous prenions les mesures correctives nécessaires.

Et qu'en est–il d'une gestion saine et de l'obligation de rendre des comptes? J'ai lu que, chaque année, l'État perdait entre 120 et 220 millions de dollars en prestations de retraite et de sécurité de la vieillesse versées à des personnes qui n'y avaient pas droit. Je connais le cas d'une personne qui a approuvé sa propre demande d'aide aux études. Où est l'obligation de rendre des comptes dans tout cela?

Ce sont des exemples de ce qu'on a laissé faire dans le passé et que mes électeurs ne sont plus prêts à tolérer, ils me l'ont bien dit.

J'aimerais passer maintenant à un autre sujet, celui des prêts étudiants. Le programme de prêts aux étudiants coûte très cher à l'État. L'intérêt sur les prêts aux étudiants devrait être juste et équitable. On devrait accorder une période de grace de six mois avant que les étudiants n'aient à payer.

• (1545)

Dépensons notre argent de façon réfléchie et soyons prêts à justifier nos dépenses. Mes électeurs ne sont pas heureux qu'on consacre 1,6 million de dollars à un tableau alors qu'il y a 1,6 million de chômeurs au Canada.

Permettez–moi de formuler quelques brèves observations tirées des consultations que j'ai eues avec mes électeurs. Plusieurs me disent qu'un impôt sur les gains de loterie, surtout ceux dépassant un certain montant, serait acceptable.

On devrait donner la possibilité aux localités d'investir dans leurs propres activités. Ce pourrait être fait grâce à un programme d'infrastructure. Il y a une incidence fiscale. On a proposé notamment que les citoyens puissent contribuer une fois dans leur vie à un fonds communautaire et profiter d'une déduction fiscale.

Étant donné qu'une partie importante de notre dette est détenue par des pays étrangers, nous devrions unir nos efforts pour racheter cette partie de la dette qui est entre les mains d'étrangers.

Je sais, à l'instar de tous les députés dans cette enceinte, j'en suis sûr, que nous pouvons compter sur un homme talentueux, réfléchi et visionnaire pour faire face à cette situation économique difficile. Rappelez–vous que Paul Martin père était un homme de vision, un homme d'action, qui avait un grand sens politique. Les Canadiens le respectaient et ils avaient confiance en lui. C'était un vrai Canadien. Le ministre des Finances actuel méritera sûrement les mêmes félicitations lorsqu'il préparera et présentera, avec notre aide et celle de tous les Canadiens, le budget pour 1994.

Un écrivain célèbre de race noire, Langston Hughes, en décrivant la vie de sa famille, a précisé qu'on pouvait traverser la vie en riant ou en pleurant. Il prônait plutôt la première solution. Il faut profiter de la vie. Cela fait partie de notre défi de donner aux Canadiens la possibilité de profiter de la vie. Nous serons heureux si nous savons que nous avons contribué à améliorer le niveau de vie et accru les attentes et les espoirs de tous les Canadiens.

[*Français*]

Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): Monsieur le Président, j'ai bien écouté ce que le député de Souris—Moose Mountain avait à nous dire, tout comme j'ai bien écouté ce qui s'est dit ici aujourd'hui. Je pense que si on devait résumer la situation et qu'on devait prendre en compte tout ce qui s'est dit et en faire un petit résumé, il y a au moins deux idées principales qui ressortent aujourd'hui. Premièrement, une bonne partie de la

population a perdu confiance en ses politiciens et, deuxièmement, on se retrouve devant un gouvernement, ou une situation en tout cas, où il y a eu une très mauvaise gestion gouvernementale.

Chaque député qui est intervenu dans cette Chambre a cité de nombreux exemples à l'appui de ces éléments, dont les cartes d'assurance–maladie, même si cela relevait un peu du provincial dans le cas de l'Ontario, et d'autres ont relevé des cas qui évoquent éloquemment la mauvaise gestion de nos gouvernements actuellement.

Jusqu'à aujourd'hui, ce qui me frappe dans tout cela, c'est qu'il me semble qu'on reprend un débat qu'on entend depuis dix ans. Je suis sûr que les gens de ma circonscription se disent actuellement: «Tout ce qui se dit là, on l'entend depuis dix ans.»

Le ministre des Finances disait, ce matin, qu'il s'appuyait sur des réunions qu'il a eues avec 30 ou 40 bons économistes au Canada. Cela fait 10 à 12 ans qu'on s'appuie sur 30 ou 40 des meilleurs économistes au Canada, et plus ça va, plus ça va mal.

Je poserai une question à l'honorable député de Souris—Moose Mountain sur le Québec. Vous savez que nous tiendrons, dans quelques mois fort probablement, un référendum. Voici comment les Québécois voient actuellement l'ensemble de la situation. En 1980, au moment où les libéraux ont pris le pouvoir, on avait accumulé au Canada environ 80 milliards de dollars de dette en général. D'ailleurs, notre premier ministre actuel était ministre des Finances à l'époque. Au terme de leur mandat, ils ont laissé une dette d'environ 200 millions de dollars. Le gouvernement qui leur a succédé, les conservateurs, a monté cette dette–là à 500 milliards de dollars. Nous savons que lorsque nous nous séparerons du Canada, nous prendrons 25 p. 100 des dettes canadiennes, c'est–à–dire que si nous avions dit oui au référendum en 1980, nous aurions récolté 20 milliards de dollars de dette, et que si nous disons oui maintenant, nous allons récolter 125 milliards de dette. C'est–à–dire qu'en treize ans, l'augmentation de la dette du Québec a été de 100 000 millions de dollars et plus. Dans ces conditions–là, où nous détenons 25 p. 100 des parts votantes d'une compagnie qui s'appelle le Canada, qui nous a augmenté notre dette, en treize ans, de 100 000 millions, en quoi est–ce que c'est rentable pour le Québec?

• (1550)

[*Traduction*]

M. Collins: Monsieur le Président, je remercie le député de cette question.

Permettez–moi de dire qu'il fait preuve d'un optimisme démesuré en pensant que tous les députés dans cette enceinte, à l'exception des membres du Bloc, vont rester à ne rien faire pendant qu'il quitte le pays, car ce n'est pas ce qui va se produire. À long terme et dans le cadre de cette 35e législature, nous devons tous sans exception nous attaquer à la dette et améliorer la situation financière de notre merveilleux pays.

Je peux garantir aux députés que les gens de Souris—Moose Mountain continueront de s'assurer qu'on parvienne à un budget répondant aux besoins du Québec, du Yukon et de toutes les régions du pays.

Je suis heureux de voir que la députée du Yukon est parmi nous, car elle va participer au processus afin que nous puissions parvenir ensemble à une décision. Nous n'allons pas procéder de façon individuelle, mais plutôt parvenir à une solution collectivement.

Il est facile de se tourner vers le passé et d'imputer la faute à quelqu'un d'autre. Je crois que nous devons répondre aux besoins actuels et nous demander ce que nous allons faire maintenant. Nous avons un nouveau groupe de députés. Ils sont optimistes. C'est mon cas et je prévois un très bel avenir à notre pays sous la direction de notre remarquable premier ministre et notre ministre des Finances.

Tout comme nous, le député du Québec sera surpris de voir à quel point le budget présenté pour 1994 le satisfera.

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, permettez–moi de féliciter le député pour son élection au Parlement et son allocution d'aujourd'hui.

Le député a demandé l'avis de la Chambre au sujet du budget. J'ai plusieurs suggestions à faire relativement à l'économie du pays. Je n'ai pas le temps de les énumérer maintenant, mais je le ferai plus tard.

Pour le moment, j'aimerais poser une question. Dans le cadre de l'analyse budgétaire entreprise par le ministre des Finances, le ministre de la Défense songe à fermer certaines installations militaires au pays.

La BFC Moose Jaw, que l'on appelle maintenant l'Escadrille 15, existe déjà depuis fort longtemps et pour des raisons très pratiques. Par exemple, le ciel y est sans nuage, la topographie des alentours est sans relief et, vers le sud, la densité de population est très faible. Ces conditions favorisent l'entraînement sur cette base et contribuent à sa sécurité.

Le député accepterait–il de se joindre à moi pour faire une demande pressante au ministre de la Défense afin que la BFC Moose Jaw demeure ouverte dans l'intérêt de notre pays, mais aussi dans l'intérêt de la Saskatchewan, des militaires et des résidents de Moose Jaw et de la région?

M. Collins: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Nous avons souvent partagé la même opinion sur différents sujets, mais à la Chambre, l'objectif est plutôt d'en arriver à une position commune de tous les députés à l'égard de problèmes de ce genre.

Je peux affirmer au député que non seulement je prendrai moi–même part à de telles démarches, mais que je m'efforcerai aussi de convaincre tous les députés de la Saskatchewan que nous devons collectivement veiller à ce que la base de Moose Jaw demeure ouverte.

• (1555)

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, c'est un grand jour pour moi d'être aujourd'hui à la Chambre des communes.

Quand j'ai décidé de relever le défi de devenir un parlementaire et de représenter non seulement les électeurs de la circonscription de Lethbridge, mais toute la population de l'Alberta, j'ai rencontré, chez moi à Edmonton, des jeunes, garçons et filles, qui s'inquiétaient de leur avenir. Ces jeunes gens qui fréquentaient l'Université de l'Alberta étaient des personnes de qualité, des jeunes qui ont tout ce qu'il faut pour apporter une magnifique contribution au Canada. Leur première préoccupation, c'étaient les débouchés et ils l'exprimaient en disant: «Comment faire pour décrocher un emploi après avoir étudié si fort et m'être beaucoup endetté pour le faire?»

Je leur ai alors dit que j'envisageais de relever le défi de m'engager dans la politique fédérale, d'aller à la Chambre des communes et, pour cela, de quitter l'Assemblée législative de l'Alberta où j'avais été au service de mes électeurs pendant environ vingt–huit ans et demi. C'est pourquoi je considère qu'aujourd'hui, c'est un grand jour parce que je peux intervenir dans ce débat prébudgétaire et donner ma contribution qui, je l'espère, devrait aider ces jeunes.

Au Canada, nous, les électeurs de ma circonscription et d'ailleurs, avons d'autres inquiétudes au sujet du déficit, de la dette, ainsi que du genre de leadership qui s'exercera au cours de cette 35e législature. Atteindrons–nous les objectifs que nous nous sommes fixés? J'aimerais m'arrêter là–dessus pendant quelques minutes aujourd'hui.

Depuis deux semaines que je suis à la Chambre, j'ai écouté très attentivement ce que le premier ministre du Canada et le ministre des Finances avaient à dire à propos de leurs objectifs et des indices qu'ils allaient donner. À l'instar de tous les députés, je sais que le gouvernement n'a peut–être pas été en mesure de concevoir un plan global, avec tous les détails que cela implique, comme l'aurait voulu la tradition selon laquelle le gouvernement présente son plan avant de se mettre sur la défensive pour essuyer l'attaque de l'opposition. Le gouvernement et l'opposition deviennent alors des adversaires qui s'affrontent au cours du débat sur le projet exposé.

Si j'ai bien compris, le plan n'a pas encore été finalisé et l'on peut encore faire des suggestions. Voilà pourquoi nous avons l'occasion aujourd'hui de respecter l'engagement que nous avons pris envers cette assemblée, envers la population canadienne et envers le ministre des Finances de mener à bien ce projet.

En analysant certaines des déclarations faites par le ministre des Finances la semaine dernière, j'ai relevé certaines allusions. Ainsi, à la page 387 du hansard du 26 janvier, on peut lire: «Nous allons atteindre notre objectif en prenant une combinaison de mesures propres à relancer la croissance, à réduire les dépenses superflues et à instaurer plus d'équité dans notre régime fiscal.» Un autre jour, le ministre a déclaré pendant la période des questions: «L'élargissement de l'assiette fiscale et l'élimination des échappatoires visent simplement à rendre le régime fiscal plus juste.»

Ce sont là des objectifs très nobles. J'espère que nous parviendrons à faire comprendre au ministre des Finances qu'il devra prendre, dans son budget, des mesures que les Canadiens jugeront satisfaisantes.

Un peu plus loin dans le hansard du 26 janvier, j'en viens à un autre extrait qui me porte à me poser des questions sur ce processus d'écoute. Un des membres de notre parti, le Parti réformiste, mentionnait notre plan de réduction du déficit à zéro en trois ans, c'est–à–dire notre plan de réduction du déficit. Comme en témoigne le hansard de ce jour–là, le ministre des Finances a qualifié notre proposition de jeu de massacre.

Je dirai seulement au ministre des Finances qu'il devrait y réfléchir à deux fois. Et je lui demanderai si, dans tout ce processus de consultation, il a pris le temps d'écouter attentivement le programme que notre chef a déposé aujourd'hui? Est–il disposé à en prendre connaissance du début à la fin pour voir s'il ne contient pas des propositions utiles et de bonnes idées avant de rejeter de façon partisane des suggestions que des centaines de milliers de Canadiens ont vraiment éprouvées, et adoptées, puisque de nombreux réformistes siègent ici aujourd'hui.

Après avoir lu le compte rendu de certaines observations qu'a présentées le ministre des Finances et avoir entendu ce que j'ai entendu aujourd'hui durant la période des questions, j'ai l'impression qu'on se prépare à hausser les impôts ou à en établir de nouveaux. Certes, il y aura un certain remaniement au sein de la population canadienne. Certains vont payer davantage, d'autres moins et d'autres encore continueront à payer ce qu'ils paient déjà. Cette formule équitable se traduira par une hausse des recettes fiscales. Si le ministre des Finances y songe bien, il constatera que bien peu de gens favorisent une hausse des impôts et encore moins la création de nouveaux impôts.

• (1600)

Le ministre devrait s'inspirer d'un article qui a été publié dans le *Financial Post*, du 30 janvier 1994, sur la relation entre la croissance de l'économie américaine et celle de l'économie canadienne. En voici un extrait:

> La croissance rapide de l'économie américaine devrait stimuler éventuellement la croissance de l'économie canadienne, disent les économistes, mais la faiblesse de la demande et les compressions budgétaires ne faciliteront pas les choses.
>
> Le Canada a beau avoir accru ses exportations vers son voisin du Sud, son économie aura du mal à suivre cette année le rythme de croissance de l'économie américaine.

Voici pourquoi, selon l'auteur de l'article:

> La faible confiance des consommateurs et des impôts accrus ont ralenti considérablement la relance au Canada.

Je vais communiquer cet article au ministre en lui recommandant de s'en inspirer. L'autre point à retenir en ce qui concerne la fiscalité, c'est que ce n'est pas en haussant les impôts qu'on va réduire le déficit.

Je tiens à citer ici un document publié en 1994 par le gouvernement lui–même et intitulé: *Les défis économiques du Canada*. À la page 48, il y est question du fardeau fiscal des Canadiens. On y lit que, au Canada, le fardeau de la dette ne cesse d'augmenter. Depuis le début des années 1980, l'ensemble des charges fiscales publiques en proportion du PIB a augmenté sensiblement. Selon le graphique, ces charges ont augmenté de 6 p. 100 au cours des 10 dernières années.

À la page 39, il y est question de la dette publique. Cette dette ne cesse d'augmenter. En proportion du PIB, la dette fédérale et provinciale combinée a augmenté de deux fois et demie depuis 1981–1982.

Ce que je veux faire comprendre au ministre des Finances, c'est que même si les taxes ont beaucoup augmenté par rapport au PIB, notre dette a continué de progresser. Par conséquent, il est clair que l'augmentation des taxes n'est pas la solution au problème auquel nous sommes confrontés.

Hier soir, j'ai écouté très attentivement le discours du premier ministre, à Toronto, avec mon cher collègue du Bloc québécois. Le premier ministre a fait savoir aux Canadiens et à la population de Toronto qu'il aimerait ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici la troisième année de son présent mandat. Il a déclaré qu'il y aurait des coupes, mais que la meilleure solution restait la croissance.

Le premier ministre n'a pas précisé quel genre de coupes il envisageait et il n'a pas précisé ses objectifs. Aujourd'hui, le premier ministre évite encore de préciser comment il va régler la question des programmes sociaux. Le gouvernement a un défi à relever. La méthode douce des libéraux ne marchera pas.

En janvier 1994, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières a présenté au ministre des Finances un mémoire dont j'ai reçu un exemplaire il y a un ou deux jours. Au sujet du plan du gouvernement, l'Association était d'avis que le gouvernement ne devait pas se limiter au rôle présenté par le premier ministre et qu'il devait revoir la façon de dépenser des gouvernements. Voici ce que dit cette association:

> Le déficit projeté pour l'exercice en cours s'élève à 45 milliards de dollars, soit environ 5 p. 100 du PIB. La politique du gouvernement est de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici trois ans, ce qui veut donc dire une réduction de 20 milliards de dollars, ou 45 p. 100.

Il convient de signaler qu'il nous restera quand même un déficit de 25 milliards de dollars. L'association dit ensuite ceci:

> Cet objectif à atteindre sur le plan du déficit est valable. Toutefois, le gouvernement ne peut pas se fier uniquement au renforcement de la croissance économique pour l'atteindre dans les délais prévus. L'ampleur des réductions de dépenses nécessaires pour atteindre cet objectif d'ici 1996–1997 laisse supposer une réforme massive des dépenses fédérales et provinciales.

Je suis certes entièrement de cet avis et je crois que c'est là la façon dont le gouvernement devrait s'y prendre.

• (1605)

Qu'est–ce que les Canadiens disent aussi? Ils disent que le gouvernement doit prioriser ses dépenses. À mon avis, le gouvernement devrait chercher à réduire le déficit et à atteindre l'équilibre budgétaire avant la fin de la 35e législature. Je m'attends à ce que le budget contienne des objectifs, des priorités et un échéancier précis pour l'élimination du déficit.

Voilà le défi que le ministre des Finances doit relever. Je vois que mon temps est écoulé. Je vous remercie, monsieur le Président, et je remercie le gouvernement, le premier ministre et le ministre des Finances de m'avoir donné l'occasion de faire quelques remarques dans le cadre des consultations prébudgétaires.

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député pour son élection et pour son premier discours dans le cadre du débat prébudgétaire.

J'ai une question à lui poser, mais je voudrais auparavant lui signaler que nous avons promis, dans notre livre rouge, de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB. D'après le plan que son parti a exposé pendant la campagne électorale et qu'il a réitéré ici aujourd'hui, il s'agirait d'éliminer le déficit en trois ans, ce qui reviendrait à le réduire de 15 milliards de dollars en moyenne par année pendant les trois prochaines années pour réussir à éliminer complètement le déficit.

Pourrait–il prendre maintenant le temps de nous expliquer comment son parti s'y prendrait pour y parvenir, c'est–à–dire quels seraient les secteurs touchés par les compressions budgétaires de 15 milliards de dollars par année en moyenne pendant les trois prochaines années?

M. Speaker (Lethbridge): J'apprécie certainement qu'on me pose cette question. C'est une question très insidieuse qui me donne cependant l'occasion d'exposer très clairement notre position.

Il y a quelques données qui ont changé depuis que nous avons proposé au début de 1993 notre plan de réduction du déficit à zéro en trois ans. Le déficit réel est beaucoup plus grand que celui que nous avions prévu et qui était de l'ordre de 35 milliards de dollars, je crois. On prévoit maintenant un déficit de 44 à 46 milliards de dollars. Il y a certainement d'autres domaines de l'administration à examiner afin de réaliser ce genre de réduction des dépenses.

Le Parti réformiste a retenu essentiellement trois domaines. Dans le domaine général de l'administration, nous avons recommandé, pour des raisons de bon fonctionnement, des compressions budgétaires de 15 p. 100 pour certains points. Cela se trouve dans le document que nous avons présenté aujourd'hui.

Le deuxième domaine que nous avons examiné est celui des subventions qui sont présentement offertes aux entreprises ainsi qu'aux groupes d'intérêts spéciaux. Nous avons calculé que nous pourrions réduire d'environ 4,3 milliards de dollars les dépenses gouvernementales à cet égard.

Le troisième domaine que nous avons examiné est celui des paiements de transfert aux particuliers. Nous avons dit bien

clairement que le secteur de la santé n'était pas visé et que nous allions maintenir le plan des dépenses prévu à cet égard dans le budget de 1992–1993 et les garder à ce niveau jusqu'à ce que nous puissions peut–être les augmenter, mais il n'y aurait pas de réduction des dépenses consacrées à la santé de même qu'à l'enseignement postsecondaire. Nous ne touchons pas non plus aux programmes de recyclage professionnel et de justice pénale.

Dans le cas d'autres secteurs que nous avons examinés, ceux de l'assurance–chômage et des pensions de vieillesse, par exemple, nous voulions étudier la possibilité d'établir un seuil de revenu familial de 54 000 $. Cela nous permettrait de réduire d'environ 3,5 milliards de dollars les dépenses directes à cet égard. Voilà certaines des propositions que nous avons examinées.

Nous les avons soumises à de nombreux Canadiens qui y ont réagi favorablement. Nous avons l'intention de poursuivre dans cette voie. Il y a peut–être d'autres propositions que nous devrons présenter, et maintenant que nous avons fait élire un fort contingent de députés à la Chambre, nous avons l'intention d'élaborer, de peaufiner et, certes, de préciser davantage d'autres scénarios de réduction des dépenses.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de Lethbridge pour son excellente présentation, et je suis content d'entendre un député du Parti réformiste parler du maintien des ressources allouées au régime de soins de santé et aux régimes sociaux. Je pense qu'il y a là une bonne évolution dans l'analyse des députés du Parti réformiste, et là–dessus je pense que le Bloc québécois et le Parti réformiste allons nous rejoindre. J'ai eu d'ailleurs l'occasion d'en discuter longuement avec le député de Lethbridge hier, avant de commenter le discours du premier ministre.

• (1610)

J'aimerais demander à mon collègue s'il ne serait pas bienvenu que le Parti réformiste appuie la demande que le Bloc québécois a formulée à maintes reprises auprès du ministre des Finances, c'est–à–dire de mettre en place, et rapidement, un comité spécial parlementaire devant analyser l'ensemble des dépenses fiscales et des dépenses budgétaires, de façon à ne pas arrêter l'objectif de coupes sombres un peu partout, mais de vraiment déterminer, poste par poste, là où on peut couper et là où on devrait augmenter les budgets, comme dans celui du logement social? Y aurait–il moyen, et je pose la question à mon collègue par votre entremise, monsieur le Président, de nous rallier sur cette question?

[*Traduction*]

M. Speaker (Lethbridge): Le caucus des députés réformistes a examiné les propositions que le Bloc québécois a faites dans son amendement au cours du débat sur le discours du Trône.

L'idée même de confier à un comité parlementaire l'examen du budget et des priorités et la recherche des secteurs où il est possible de comprimer les dépenses de façon responsable est fort intéressante. Si les députés réformistes ont hésité à appuyer ce principe, c'est à cause de certains autres éléments énumérés dans le long texte de l'amendement. C'est pourquoi nous n'avons pas jugé bon de l'appuyer. L'idée initiale, le principe d'une étude plus poussée par un groupe plus important, n'était pas sans intérêt.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour participer à ce débat prébudgétaire. Je vais faire porter mes remarques surtout sur les objectifs financiers généraux de l'organisation qui doit prendre les décisions de cet ordre pour le gouvernement du Canada.

Le gouvernement fédéral est la plus vaste organisation du Canada. Comme tout autre conseil d'administration ou groupe de direction, nous faisons mieux de ne pas perdre de vue notre fonction centrale, qui est l'établissement des objectifs financiers. Ce rôle a toujours été l'un des plus importants du Parlement, mais, depuis un certain temps, c'est l'un des plus négligés. Je voudrais brièvement passer en revue ces objectifs dans l'optique du Parti réformiste.

Au cours de la campagne électorale, notre parti a fait ressortir la nécessité de poursuivre les objectifs financiers suivants. Pendant la durée de cette législature, nous devions nous efforcer d'éliminer le déficit budgétaire actuel sans accroître les impôts de façon significative. C'est ce que nous avons appelé le plan zéro en trois. Ainsi, de parti relativement mineur, nous sommes devenus l'opposition réelle aujourd'hui dans la majeure partie du Canada.

Je voudrais expliquer pourquoi c'est un objectif financier approprié et inviter les députés ministériels à réfléchir à mes observations. À la lumière de l'évolution de la situation financière, nous allons également tenir compte de ces éléments.

Je ne vais pas énumérer les excellentes raisons pour lesquelles il faut stopper la croissance de la dette, éliminer les déficits annuels, éviter de hausser les impôts ou de relever le niveau général des prix. D'autres députés de mon parti ont traité ces questions avec grande compétence. Je voudrais quant à moi examiner les délais dans lesquels nous proposons d'atteindre ces objectifs.

Pourquoi régler les problèmes financiers du Canada pendant cette législature? Précisons tout d'abord que c'est un objectif modeste. Je dis modeste, car il faut poursuivre des objectifs bien plus importants pour notre développement économique. Nous ne pouvons espérer résoudre le problème de la dette ni alléger de façon significative le fardeau fiscal tant que nous n'aurons pas éliminé le grave problème des déficits structurels annuels.

Deuxièmement, le problème est d'ordre politique. Nous sommes tous élus. Nous savons tous qu'il est difficile, politiquement, de prendre les mesures nécessaires qui s'imposent. La volonté politique pour le faire ne durera pas très longtemps, en tout cas, pas au–delà d'une législature. Le gouvernement précédent a eu deux mandats pour régler le problème, mais il en a été incapable. Troisièmement, il y a une très bonne raison sur le plan fiscal. Le problème actuel du déficit est dû en bonne partie aux erreurs des gouvernements précédents. Nous avons accumulé une dette énorme sur laquelle courent des intérêts astronomiques. Ce sont précisément ces intérêts qui sont essentiellement à l'origine du problème du déficit annuel.

• (1615)

Bon an mal an, en ne réglant pas ce problème, nous nous endettons davantage, ce qui alourdit encore le service de la dette. Si nous ne nous attaquons à ce problème que graduellement, nous

allons nous rendre compte que nos efforts seront chaque année réduits à néant par l'accroissement même du fardeau fiscal.

Le gradualisme fiscal ne fonctionne pas, comme l'ex–gouvernement conservateur l'a si bien montré. Année après année, il a présenté neuf budgets ne comportant que des mesures bien timides pour lutter contre l'augmentation de la dette. Tous les ans, le service et le remboursement de la dette sont tels qu'ils réduisent à néant nos efforts de lutte contre le déficit, de sorte qu'aujourd'hui nous nous retrouvons à peu près au même point qu'il y a 10 ans.

Évidemment, le gouvernement précédent a empiré les choses en prenant d'autres mesures. Ayant admis que le gradualisme était voué à l'échec, il s'est mis à gonfler ses prévisions économiques pour aboutir au fiasco des dernières élections où il a tenté délibérément de tromper la population quant à la véritable situation financière du pays.

Nous savons que le ministre des Finances a parlé fort éloquemment de cette question. Le déficit se situera cette année entre 44 et 46 milliards de dollars, soit 13 milliards de dollars de plus que les prévisions qu'on nous a présentées il y a moins d'un an. C'est plus qu'une simple erreur.

Par surcroît, nous sommes dans la situation sans précédent où il nous a fallu revenir en arrière et réviser le déficit de l'exercice précédent, de l'exercice ayant pris fin il y a plus de six mois. Nous nous sommes maintenant rendu compte que le déficit était plus élevé de 5 milliards de dollars non pas cette année, mais l'année d'avant, par rapport aux chiffres avancés pendant la campagne électorale.

Le gouvernement précédent n'est pas le seul responsable. Il faut blâmer aussi le gradualisme fiscal qui a servi de doctrine officielle au cours de l'histoire du pays. De 1867 à 1992, et j'invite les députés à se reporter au chapitre 5 du rapport du vérificateur général, nous avons accumulé une dette publique nette de 423 milliards de dollars. Or, de cette somme, seulement 37 milliards de dollars, soit moins de 10 p. 100, sont attribuables à un manque à gagner annuel. Le reste vient des intérêts composés attribuables à ces erreurs.

Le gouvernement actuel a initialement reconnu dans son discours que nous avons un important problème de déficit structurel. Il a modifié son discours par rapport à son programme de la campagne électorale qui ressemblait à celui de tout gouvernement et tout parti qui, après avoir été élu, a reconnu que c'était un problème. Néanmoins, le gouvernement continue d'opter pour le gradualisme sur le plan fiscal.

Le ministre des Finances a répété aujourd'hui à la Chambre qu'il comptait ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici la fin de la législature actuelle.

Je n'en vois pas clairement le bien–fondé. Je peux dire à la Chambre que même si le gouvernement atteignait cet objectif, et si l'on se fie aux tendances, il dépasserait toujours le taux de croissance annuelle. Autrement dit, même si nous atteignons cet objectif, le fardeau de notre dette et le fardeau relatif de nos paiements d'intérêt continueraient de s'alourdir. Nous sommes déjà à des niveaux dangereusement élevés et nous en connaissons les conséquences.

Un orateur précédent a dit que si les taux d'intérêt augmentaient d'un point de pourcentage, nous ajouterions cinq milliards de dollars au déficit. S'ils augmentent d'un point, nous y ajouterons dix milliards de dollars en cinq ans à cause des effets multiplicateurs de cette erreur.

Il n'est pas convenable de truquer les chiffres et de donner de fausses prévisions, et j'espère que le gouvernement ne commence pas à prendre cette habitude.

Permettez–moi de soulever une question qui me préoccupe. Aujourd'hui, le ministre a fait mention des prévisions financières pour le prochain exercice. Dans notre parti, nous essayons d'analyser notre situation pour faire les meilleures propositions possibles. Pourtant, malgré les chiffres qu'a présentés le ministre des Finances, pas plus tard que ce matin, son ministère a refusé de fournir à mon bureau des renseignements complets sur la nature de ces prévisions ou sur les hypothèses sur lesquelles elles sont fondées.

• (1620)

Je voudrais toucher un mot de ce problème. On a prévu avant les élections que, compte tenu des programmes nationaux que nous avons actuellement, notre niveau de dépenses serait d'environ 15 p. 100 supérieur à celui que nous pourrions assumer à long terme. Voilà pourquoi ces projections m'intéressent tant. Ces données montrent que la situation ne s'est probablement pas améliorée. Cela nous inquiète.

En conclusion, je voudrais faire ressortir un point particulier. Nous sommes tous capables de déclarer, les bras au ciel, car nous sommes tous des politiciens, que cette situation est problématique, mais que, si nous coupons un peu dans le gras, si nous supprimons certaines échappatoires, si nous attendons que la croissance reprenne ou que nous annonçons quelques mesures stratégiques, ce problème finira par disparaître ou deviendra moins lourd à régler.

Or, on n'a jamais vu cela dans le passé et il est faux de prétendre que cela va se produire. Nous savons ce que des déficits semblables ont provoqué dans d'autres pays. Si nous ne nous attaquons pas à ce déficit, si nous ne prenons aucune mesure en ce sens, nous finirons par être des spectateurs impuissants.

J'exhorte les députés d'en face à examiner très sérieusement leurs objectifs en la matière. J'ai remarqué que le ministre a commencé à remettre les choses à plus tard. Il déclare maintenant que le budget va s'y attaquer l'année prochaine. Nous ne pouvons pas nous offrir le luxe de fixer de tels délais.

Si le gouvernement ne réussit pas à résoudre ce problème, ce sera un terrible échec non seulement pour le pays tout entier, mais également pour les ministériels. Il s'agira pour le gouvernement d'un échec tant sur le plan économique que politique. Je demande donc à mes collègues d'en face de prendre ces questions très au sérieux.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je félicite les députés du Parti réformiste de faire valoir les vues de leurs électeurs à la Chambre.

Ils ont essayé de le faire durant la période de questions. J'espère qu'ils le feront plus souvent au cours de leurs interventions. C'est ce que je mets en pratique depuis dix ans que je représente la circonscription de Parkdale—High Park.

Pour commencer, ce débat devrait aider le ministre des Finances et le gouvernement à réduire la dette publique et le déficit. J'ai envoyé un questionnaire à chaque ménage de Parkdale—High Park, accompagné d'une note pour expliquer aux gens, entre autres, comment Ottawa dépense l'argent et d'où proviennent les recettes du gouvernement. Je leur ai ensuite demandé s'ils étaient d'accord pour que le gouvernement fédéral accorde une place importante à la réduction du déficit dans l'ordre des priorités. Les résultats sont encore préliminaires, mais 88 p. 100 des ménages interrogés ont répondu par l'affirmative. Ils sont d'accord pour que le gouvernement fédéral, à part la création d'emplois, accorde dans l'ordre des priorités une place importante à la réduction du déficit.

Je leur ai demandé en deuxième lieu quelles mesures ils appuieraient pour aider le gouvernement à réduire le déficit. Je leur ai proposé trois mesures et leur ai demandé de cocher la ou les réponses appropriées: augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers, réduction des dépenses publiques, ou les deux? Quatre-vingt un pour cent ont répondu qu'ils étaient en faveur de la réduction des dépenses publiques. «Si vous êtes d'accord pour réduire les dépenses publiques, acceptez-vous une réduction des services gouvernementaux pour réduire le déficit?», leur ai-je demandé. Je suis heureux de préciser que 84 p. 100 des habitants de ma circonscription ont répondu par l'affirmative, à savoir qu'ils sont prêts à une réduction des services gouvernementaux pour réduire le déficit.

La question que je voudrais poser au député est celle-ci. Quel genre de services les habitants de sa circonscription seraient-ils prêts à voir réduits ou éliminés? Si nous arrivons à faire cela dans toutes les circonscriptions, nous pourrons alors réduire le déficit et la dette.

M. Harper (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Nous aussi avons fait un exercice semblable non seulement au sein du parti, mais dans nos circonscriptions. J'ai moi aussi tenu des réunions publiques à ce sujet. Ces consultations, qui ont eu lieu avant que je ne sois élu député, ont été menées selon un processus très semblable à celui que le député a décrit. Je connais très bien ce processus. Les résultats obtenus dans ma circonscription ressemblaient beaucoup à ceux qu'a obtenus le député dans la sienne.

Au cours de certaines des réunions publiques que nous avons tenues, j'ai moi-même procédé, avec les habitants de ma circonscription, à un examen détaillé du budget. Nous avons revu ensemble une centaine de postes de dépenses. Parce que j'avais étudié quelque peu la question, je connaissais déjà certains de ces renseignements. Il serait très difficile pour moi de revoir tout le programme dans le peu de temps dont je dispose. Aussi, je n'en parlerai que de façon très générale.

• (1625)

Nous savons tous, naturellement, que nos électeurs s'attendent à ce que nous incitions le gouvernement à faire des réductions importantes. Nous avons déjà parlé ici de certaines de ces réductions. Notre parti a proposé de réduire certaines dépenses à la Chambre, et le Parti libéral a déjà réagi à ces propositions. Nous en discuterons plus tard aujourd'hui, au cours de la réunion du Comité de la régie interne.

Mes électeurs ont énuméré toute une série de services et de programmes gouvernementaux dont les coûts administratifs pourraient être réduits. C'est une question chère au Bloc québécois, qui en parle très souvent. Nous allons évidemment examiner les rapports du vérificateur général. Nous espérons que le gouvernement en fera autant et en tiendra compte.

La participation du gouvernement aux entreprises, tant au moyen de dépenses directes qu'au moyen de programmes d'allégement fiscal, est un troisième secteur qui, de l'avis de mes électeurs, devrait être considérablement réduit, voire éliminé. Dans notre plan de zéro en trois, nous avions dressé une liste des secteurs où il faudrait, à notre avis, éliminer ce genre de dépenses.

Pour en venir maintenant au domaine de la politique sociale, quand on présente les chiffres aux gens, ils s'attendent à des réductions dans près de deux tiers des dépenses dans ce secteur. Ce qui est important, c'est de conserver les programmes qui tiennent le plus à coeur aux Canadiens et c'est le cas du régime de soins de santé. Il est important que les gens qui contribuent à des programmes, comme l'assurance-chômage, puissent en profiter et que ceux qui ont le plus besoin de ces programmes puissent toucher des prestations.

Je pense que même en tenant compte de ces critères, monsieur le Président, on peut réduire encore les dépenses dans le domaine de la politique sociale.

Vous me faites signe de conclure. Je m'excuse auprès du député de n'avoir pu lui donner plus de détails.

Mme Jane Stewart (Brant): Je désire féliciter notre ministre des Finances d'avoir reconnu que le succès du prochain budget fédéral dépendra autant de la qualité du processus utilisé pour cibler et mettre en oeuvre les mesures budgétaires requises que de la nature de ces mesures.

Notre ministre des Finances sait pertinemment que, depuis quelques années, les Canadiens sont mécontents du fonctionnement du gouvernement, au point que le précédent gouvernement a été incapable de mettre ses initiatives en oeuvre de manière efficace. Il suffit de penser à la TPS pour s'en convaincre.

Nous savons tous que, pour reprendre la maîtrise de la situation financière, il faudra la participation de tous les Canadiens. Il ne suffira pas que les 176 députés libéraux disent: «Nous allons changer tout cela». Il va falloir nous assurer que tous les Canadiens sont prêts à nous aider à réduire le déficit de 45 milliards et à nous attaquer à une dette qui atteint 500 milliards.

Le débat d'aujourd'hui nous donne l'occasion d'essayer d'obtenir des Canadiens l'autorisation de gérer notre déficit et notre dette d'une façon humainement acceptable et qui permette en même temps de redonner du travail aux chômeurs.

Je félicite le ministre des Finances du discours original qu'il a prononcé le 29 novembre devant les étudiants des universités McGill et de Montréal. C'est là qu'il s'est engagé à adopter un processus ouvert et transparent. Plus de délégations entendues en privé! Il voulait entendre ce que les Canadiens avaient à dire. Je le félicite d'avoir organisé quatre excellentes réunions dans des municipalités du pays.

Ce faisant, le ministre nous a donné l'exemple, à nous députés, et nous devrions peut-être faire la même chose dans nos circonscriptions. Je voudrais d'ailleurs mettre le ministre au défi d'envoyer un membre de son ministère dans ma circonscription pour entendre ce que les électeurs de Brant ont à dire sur la question du budget. Comme je m'y attendais, il a répondu rapidement et par l'affirmative, ce dont je fus très heureuse. Le 6 janvier, M. Karl Littler, du cabinet du ministre, s'est rendu dans la circonscription de Brant et pendant trois heures, a écouté ce que mes électeurs avaient à dire à ce sujet. Et c'est leur point de vue que j'aimerais partager avec la Chambre aujourd'hui.

• (1630)

Tout d'abord, et quoi de surprenant à cela, mes électeurs ont dit qu'il fallait restaurer l'intégrité du gouvernement, faute de quoi les réunions du genre de celle que j'avais organisée et les débats comme celui-ci n'avaient aucun sens. Heureusement, la présence de M. Littler fut pour eux une indication que ce gouvernement avait l'intention de faire les choses différemment; nous avons donc pu poursuivre notre consultation.

Mes électeurs ont dit qu'ils voulaient un système plus transparent et plus compréhensible leur permettant de suivre de très près la façon dont, tout au long de l'année, l'État dépense les fonds publics et remplit ses coffres. Ils n'avaient pas du tout aimé la réponse ou plutôt l'absence de réponse de l'ex-premier ministre à la question du chef actuel de l'opposition lors du débat des chefs, question qui portait sur la situation financière du pays, plus précisément sur la taille exacte du déficit.

Nous avons parlé en long et en large de la TPS, de ses lacunes et des solutions de remplacement éventuelles. Dans l'ensemble, mes électeurs trouveraient logique d'amalgamer les taxes de vente au détail fédérale et provinciale mais les PME se sont élevées contre tout changement qui leur ferait perdre l'argent, le temps et les efforts déjà investis par elles pour s'adapter à la TPS.

Les agriculteurs de ma circonscription et d'autres dirigeants de PME ont souligné l'importance que revêtaient à leurs yeux l'exonération des gains en capital et les REER. Pour eux, ce sont les principaux outils. En fait, dans bien des cas, il s'agit des seuls outils sur lesquels ils peuvent compter pour planifier leur retraite. Ils comprennent que des modifications s'imposent peut-être, mais ils veulent qu'on procède de façon juste et équitable.

D'autres habitants de ma circonscription, dont certains qui travaillent dans le secteur immobilier, qui construisent des maisons ou prévoient acheter leur première maison ont demandé au ministre d'envisager de reconduire le régime d'accession à la propriété. Ils comprenaient que ce régime ne coûtait rien au gouvernement et qu'il avait, en fait, encouragé le développement économique dans notre région.

J'ai été intéressée par les propos d'autres électeurs qui ont parlé de l'importance des arts et de la culture. Un de mes électeurs en particulier a précisé qu'à son avis, chaque dollar consacré aux arts avait des retombées de 7 $. On a proposé d'accorder une déduction fiscale aux Canadiens qui choisissent de faire des dons pour aider les arts. Il s'agirait d'un régime semblable à celui qui s'applique aux Canadiens qui choisissent de contribuer à des partis politiques.

Nous avons parlé d'un certain nombre d'autres choses. Certains étaient en faveur, par exemple, d'un fonds national de réduction de la dette. D'autres ont soutenu une idée intéressante selon laquelle on pourrait accorder des déductions fiscales aux entreprises qui offrent de nouveaux emplois permanents et à long terme.

On a soulevé un certain nombre d'idées très intéressantes, mais celle dont on a le plus parlé, celle qui a reçu, en fait, le plus d'appuis, a été le revenu annuel minimum garanti qu'un des participants a proposé.

On parle d'un revenu annuel garanti depuis un certain nombre d'années; depuis les années 1960, en fait. Chaque fois que nous nous penchons sur nos systèmes de soutien du revenu, nous pensons à un revenu garanti. Le rapport Croll du Sénat sur la pauvreté parlait d'un revenu de base; il en était également question dans le rapport Castonguay-Neveu au Québec et plus tard, dans l'expérience menée au Manitoba sur un revenu annuel de base. Dans les années 1980, la commission Macdonald et la commission Forget ont également sérieusement envisagé d'offrir un revenu annuel garanti.

D'aucuns prétendront que ce type de système d'impôt négatif ne fonctionnera pas. Cela pourrait conduire à la pauvreté dans tout notre pays, mais je crois qu'il y a des stratégies pour éviter cela et on en parle dans le rapport de la commission Macdonald.

Il y en a d'autres qui prétendent qu'on ne peut offrir un revenu garanti à des Canadiens aptes au travail, car ils ne travailleront

pas alors. Selon moi, les Canadiens vont travailler. Nous avons découvert, durant la dernière campagne électorale, que les Canadiens veulent la dignité que leur confère un emploi, et qu'un revenu garanti ne les dissuadera pas d'aller travailler.

• (1635)

En fait, l'analyse des données de l'expérience Mincome, au Manitoba, nous montre qu'il n'y a pas vraiment de lien entre le revenu garanti et le refus de travailler. Il n'y en a pas.

D'autres vont dire que nous n'en avons pas les moyens. Pourtant, assez curieusement, le jeune homme qui préconisait le revenu annuel garanti, à notre assemblée, était selon moi davantage de droite que de gauche. Cette façon de faire était pour lui un moyen de rationaliser nos nombreux programmes sociaux qui visent tous à soutenir les Canadiens et leur revenu. Il y voyait une occasion de réduire la bureaucratie qui caractérise les services d'assurance–chômage et de sécurité de la vieillesse, la Commission des accidents du travail et aussi quelques programmes provinciaux.

Ce que je veux dire, c'est qu'on a peut–être là un espace commun, où les politiques de gauche et de droite pourraient se rejoindre, ainsi que toutes les provinces.

J'ai commencé mon discours en félicitant le ministre des Finances pour avoir changé la méthode de préparation du budget et procédé par consultation. Je lui demande maintenant d'envisager de changer la méthode concernant l'objet même de plusieurs de nos programmes, la chose à laquelle on consacre le plus d'argent, la sécurité du revenu.

Il faudra y travailler un peu. Nous n'y arriverons pas à temps pour le budget de 1994, mais je crois que, en tant que libéraux, nous avons été élus pour un mandat de quelques années, et nous devons envisager sérieusement la possibilité d'assurer un revenu annuel minimum garanti.

Voilà, je vous ai fait part des principaux points qui ont été abordés lors de l'assemblée que j'ai organisée dans ma circonscription, le 6 janvier dernier. En terminant, je veux ajouter que les habitants de Brant savent que le ministre s'attaque à une tâche difficile. Ils sont heureux de pouvoir y aller de leurs idées et de leurs conseils.

Ils espèrent que le ministre s'intéressera à un certain nombre de leurs idées et que celles qu'il n'aura pas retenues seront discutées après la présentation du budget. Ils voudraient qu'on explique pourquoi on n'a pas tenu compte de ces idées. Le processus doit se poursuivre; il doit suivre son cours.

C'est le genre de processus auquel notre gouvernement croit. Du moins, le ministre a affirmé que c'est ainsi que les choses se passeraient. Je lui souhaite bonne chance dans l'entreprise qui l'attend et je veux lui faire savoir que les gens de Brant apprécient l'appui et l'ouverture qu'il manifeste.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée de Brant pour les idées intéressantes qu'elle a exposées, en particulier en ce qui concerne le revenu garanti. Elle verra que cette idée jouit d'un solide appui à la Chambre. J'espère que le ministre du Développement des ressources humaines retiendra cette solution durant l'examen des programmes sociaux.

Ma question à la députée concerne la promesse faite par le gouvernement et le Parti libéral de régler le problème du déficit par la création d'emplois. Je souscris entièrement à cette solution.

Statistique Canada a effectué, je crois que c'était l'été dernier, une étude sur les causes de la dette. D'après cette étude, 50 p. 100 de la dette accumulée est due au paiement de l'intérêt, c'est–à–dire à la politique libérale des taux d'intérêt élevés que l'ancien gouvernement conservateur a perpétuée. Sauf erreur, l'étude indiquait que 44 p. 100 du déficit était imputable au manque à gagner, c'est–à–dire aux abris fiscaux libéraux que le gouvernement conservateur a maintenus, et que seulement 6 p. 100 étaient attribuables à l'augmentation des dépenses du gouvernement, dont 2 p. 100 dus à l'accroissement des coûts des programmes sociaux. Il s'agit d'une étude de Statistique Canada sur les causes de la dette.

Le gouvernement doit accroître ses recettes. Autrement dit, il faut supprimer certains échappatoires fiscales. J'encourage le gouvernement à poursuivre l'examen de cette question, mais il faut aussi remettre les gens au travail.

L'Accord de libre–échange nous a fait perdre 400 000 emplois, et l'ALENA en fera disparaître encore plus. Depuis son entrée en fonction, le gouvernement a accru la taxe sur l'emploi; autrement dit, il décourage l'emploi en augmentant les cotisations d'assurance–chômage. Deuxièmement, il a ratifié l'ALENA, qui contribuera à l'aggravation du chômage au Canada. Comment peut–il, en toute équité, soutenir qu'il a pour priorité de créer des emplois, et par conséquent d'accroître ses recettes, alors que les mesures qu'il a prises jusqu'à maintenant prouvent qu'il agit en sens contraire?

• (1640)

Mme Stewart (Brant): Monsieur le Président, je voudrais parler en particulier de la question de l'assurance–chômage. Je crois que le ministre du Développement des ressources humaines a fait preuve d'un grand sens des responsabilités en haussant les cotisations d'assurance–chômage. La caisse était déficitaire. Le ministre a imposé une hausse minimale des cotisations qui vont demeurer gelées pendant deux ans. Il faut espérer que les entreprises pourront profiter de cette période de stabilité pour planifier l'avenir.

En ce qui concerne l'ALENA, je pense que le Canada peut être compétitif. Dans ma région, nous travaillons très fort à créer de nouvelles entités économiques et nous croyons pouvoir revitaliser notre économie.

Je souscris entièrement à la stratégie du Parti libéral selon laquelle la réduction de la dette et du déficit repose sur trois éléments, soit la réduction des dépenses, l'augmentation des recettes, mais surtout la croissance économique.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, j'aimerais aussi faire une observation et poser une question à la députée de Brant. Permettez–moi d'abord de la féliciter pour son élection, son discours et ses observations.

Je voudrais savoir ce que la députée de Brant pense des données publiées hier par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes qui craint de voir les assurances collectives pour soins de santé et soins dentaires assujetties au fisc fédéral.

Selon les renseignements fournis hier, il semble que le gouvernement songe sérieusement à imposer les assurances collectives pour soins de santé et soins dentaires. Dans bien des cas, ces assurances sont payées par les employeurs pour environ 9 millions de travailleurs canadiens. Selon les chiffres de l'association, environ 20 millions de personnes bénéficient des avantages offerts par ces assurances; cela touche des familles canadiennes dans tous les coins du pays.

Si j'ai bien compris, il s'agirait d'une ponction fiscale non négligeable. Fort de cette recherche, l'association a avancé certains chiffres: un travailleur sans personne à charge gagnant 25 000 $ par année verrait son impôt grimper d'environ 275 $ par année. Une famille à un seul revenu d'environ 40 000 $ par année devrait payer une somme additionnelle de 425 $ en impôt si cet avantage était imposable.

Permettez-moi de citer au complet cette partie du document: «Un ménage à deux revenus totalisant 80 000 $ par année devrait assumer un fardeau fiscal additionnel de 700 $ par année.» C'est une augmentation considérable, même pour des gens à la retraite.

Ma question pour la députée de Brant est la suivante: Si l'on doit s'engager dans un débat sur l'assurance-santé et ses modalités d'application comme je crois que le gouvernement a l'intention de le faire, ne serait-il pas plus logique de demander à tous les intervenants de l'industrie, aux travailleurs et aux employeurs de participer à ce débat avant qu'une telle ponction fiscale ne soit mise en oeuvre et touche quelque 20 millions de personnes et 9 millions de travailleurs au pays?

Mme Stewart (Brant): Monsieur le Président, je ne prétends pas parler au nom du ministre des Finances. Je ne peux pas assurer que cette mesure fera partie du budget. Je me contenterai de répéter ce qu'il a dit à ce sujet, soit qu'il élaborerait un budget juste et équitable. Je suis absolument convaincue qu'il a la capacité et la volonté de le faire.

* * *

MOTION PORTANT PROLONGATION DE SÉANCE

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, je regrette de devoir interrompre les délibérations, mais je crois que vous constaterez qu'il y a unanimité à l'égard de la motion suivante:

Que l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien soit reportée à 22 h 00 aujourd'hui et que, au cours de cette prolongation de séance, aucune motion dilatoire ne soit acceptée par la Présidence ou absence de quorum ne puisse lui être signalée.

(La motion est adoptée.)

LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

La chambre reprend l'étude de la motion.

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, avant d'entamer mon premier discours en tant que député à la Chambre des communes, je vous félicite d'avoir accédé à des fonctions si importantes. Je vous assure de tout mon appui et de mon entière collaboration pour que nous accomplissions nos travaux au profit des Canadiens dans l'ordre et avec décorum.

• (1645)

Bien sûr, mes premières pensées sont pour ma femme, Evelyn, et pour nos trois enfants, Mark, Laura et Carl. En 13 années à titre de représentant élu au sein du gouvernement municipal de London, en Ontario, et aujourd'hui, en tant que député de London—Middlesex, j'ai toujours pu compter sur leur amour et leur soutien. Je les remercie très sincèrement.

Comme vous le savez, monsieur le Président, dans la vie politique en démocratie, on ne chemine pas en solitaire et, pour s'acquitter de ses fonctions, il faut compter sur l'aide de nombreuses personnes: ses proches, ses amis et ses connaissances. Je tiens à remercier publiquement la multitude de bénévoles dévoués qui ont travaillé inlassablement à ma campagne et dont les efforts ont abouti à la victoire la plus décisive jamais remportée dans la circonscription de London—Middlesex.

À tous les électeurs de ma circonscription, aux 54 p. 100 qui m'ont donné leur appui et aux autres qui ne l'ont pas fait, je m'engage à faire de mon mieux pour vous représenter toujours avec honnêteté, intégrité et ardeur. Je suis vraiment honoré d'être votre député dans cette 35e législature au Canada.

Représenter ma circonscription est assurément un défi, étant donné sa dimension géographique et l'héritage diversifié de ses habitants. En fait, à bien des égards, on dirait presque un microcosme du Canada, puisque 80 p. 100 des habitants vivent dans les régions urbaines de l'est et du sud de London, et 20 p. 100, dans les régions rurales et agricoles très productives des quatre cantons de Biddulph, London, West Nissouri et North Dorchester.

Au point de vue démographique, London—Middlesex est une circonscription intéressante, car maintes cultures, langues et religions y sont représentées. Quoique vigoureusement anglo-saxonne de caractère, elle abrite des gens aussi fascinants que les nombreux descendants des pionniers irlandais qui en ont marqué l'histoire. Après la Seconde Guerre mondiale, beaucoup d'immigrants hollandais, italiens et portugais sont venus s'installer chez nous et ont travaillé très dur pour se refaire une vie meilleure. Plus récemment, un nombre considérable d'Arabes, de Polonais, de Croates, d'Antillais, d'Asiatiques du Sud-Est, d'Indiens de l'Inde et de Chinois sont venus apporter leur importante contribution à nos collectivités.

Comme il convient dans ce grand pays qui s'appelle le Canada, nous comptons aussi parmi nous des Canadiens français qui, quoique peu nombreux, sont fiers de parler français et tiennent à ce que notre cher pays demeure uni.

Sur le plan économique, il se pratique dans ma circonscription, où les terres sont parmi les plus riches au Canada, plusieurs types de cultures. On y trouve aussi une pléthore de petites entreprises de tous genres, plusieurs grandes sociétés comme General Motors Diesel et 3M, des établissements aussi imposants que Parkwood Hospital et Fanshawe College, et l'aéroport de London.

Après vous avoir brossé le tableau de ma circonscription, je me propose de vous offrir maintenant une synthèse des opinions et préoccupations de mes électeurs de même que mes vues personnelles sur l'état de l'économie et de possibles solutions budgétaires à la crise actuelle.

J'ai largement consulté les électeurs de London—Middlesex, y compris au cours d'une table ronde prébudgétaire publique que j'ai tenue à London la semaine dernière avec mes collègues, les députés London–Ouest et de London–Est, et ce que mes électeurs m'ont très clairement dit, c'est que notre gouvernement doit faire l'impossible pour stimuler la création d'emplois tout en prenant les décisions difficiles qui s'imposent pour réduire le déficit et la dette de notre pays. Une démarche équilibrée est la clé d'une véritable relance économique.

Il est évident pour les Canadiens à revenu moyen qu'ils portent une part injuste du fardeau fiscal. La majorité des Canadiens veulent que l'on mette fin aux échappatoires fiscales dont peuvent se prévaloir les contribuables fortunés et les entreprises, ce qui rendrait le régime fiscal plus équitable. Cependant, des augmentations générales d'impôt sont inconcevables pour l'instant.

Beaucoup de gens craignent que l'abaissement radical des limites des contributions aux REER et l'élimination en une seule fois de l'exemption pour gains en capital pénalisent indûment certains contribuables et ralentissent la reprise économique.

Il est grand temps que le gouvernement revoie ses priorités de financement dans le cadre de son effort de réduction de la dette et du déficit. Et il ne saurait y avoir de priorité plus urgente que la nécessité d'investir sagement les recettes fiscales dans les enfants et les jeunes du Canada. Ne pas investir suffisamment dans les jeunes Canadiens, c'est condamner le Canada à un avenir médiocre et à de très graves problèmes sociaux.

• (1650)

J'estime personnellement qu'un problème très grave domine notre paysage économique: le chômage dévastateur et le besoin criant d'emplois. Oui, il faut réduire le déficit et la dette. Oui, il faut rendre notre régime fiscal plus équitable, mais toute reprise économique qui laisserait croupir des centaines de milliers de Canadiens dans l'oisiveté ne serait pas une véritable reprise.

Un gouvernement libéral fidèle à ses principes ne pourrait jamais accepter la théorie économique de l'indifférence où le plein emploi peut se traduire par un taux de chômage de cinq à sept pour cent. Même si les statistiques sont sans visage, nous ne devons jamais abandonner même un seul de nos concitoyens. Nous devons donner de l'espoir à tous les Canadiens. Comme beaucoup de mes collègues à la Chambre, j'ai vu, jour après jour, dans mon bureau de circonscription, le visage de ces statistiques sur le chômage, un visage marqué par la peur et le désespoir. Trop de Canadiens, hommes et femmes, jeunes et vieux, très instruits et non qualifiés, implorent le gouvernement de leur donner la dignité de pouvoir travailler chaque jour et gagner un salaire convenable pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

Malheureusement, la réalité cruelle de la crise du chômage que nous connaissons actuellement, c'est qu'il n'existe aucune solution facile, aucun remède miracle. Mais nous pouvons au moins commencer à faire quelque chose.

En tant que député libéral, l'une de mes croyances fondamentales est que le gouvernement doit travailler en étroite collaboration avec le secteur privé si nous voulons que le Canada se sorte de ce cauchemar économique. Si nous nions ce fait, nous nous trouvons à nier ce que l'histoire a prouvé. Efforçons nous donc, avec toute la volonté et tout l'héroïsme nécessaires, de chercher et de trouver une meilleure voie économique pour les Canadiens.

En terminant, à titre de député de London—Middlesex, je m'engage à déployer tous les efforts possibles pour contribuer à créer un Canada nouveau et meilleur.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, j'entendais le député d'en face faire son exposé, avec lequel je suis, pour l'essentiel, tout à fait d'accord. Sauf que j'arrive à 50 ans, moi, et à ma connaissance, tous les gouvernements passés se sont basés sur l'équité fiscale pour imposer, imposer de nouveau et imposer davantage tous les contribuables, toujours au nom de l'équité fiscale.

Ma question aura deux volets, d'abord, sur l'équité fiscale et, deuxièmement, sur la création d'emplois durables. Je me souviens de 1982 à 1987 au Québec, et ça ne devait pas être différent ailleurs au Canada, on n'a pas attendu que la poule ponde d'elle-même, on est allé chercher l'oeuf dans la poule. On a trouvé toutes sortes d'incitatifs à la création d'emplois temporaires. Tant et si bien que la relance économique dans la construction au Québec, actuellement, a atteint un niveau jamais vu.

Est-ce que l'honorable député a une solution à nous apporter en vue d'une création d'emplois durables et peut-il nous éclairer un peu sur ces principes d'équité fiscale? Ce qui m'intéresse particulièrement, c'est la diminution des plafonds des régimes enregistrés d'épargne-retraite et l'abolition de l'exemption de gains en capital. Est-ce qu'il peut répondre à ma question pour m'éclairer?

[*Traduction*]

M. O'Brien: Je remercie le député de sa double question.

À propos de la création d'emplois, il est sans doute au courant du programme d'infrastructure du nouveau gouvernement. Le programme fait l'objet de critiques; j'en ai entendu pendant la campagne électorale et j'en entends encore, mais pas de la part des chômeurs, je le signale. Mais, franchement, après 13 années d'expérience dans l'administration municipale, je puis vous dire qu'il est très bien accueilli d'un bout à l'autre du pays par les dirigeants municipaux, quelle que soit leur affiliation politique. Il s'agit donc à mon avis d'un pas important dans la bonne voie.

Nous reconnaissons évidemment que le secteur privé créera, comme il se doit, la majorité des emplois au Canada. Grâce au programme d'infrastructure, le gouvernement cherche à établir un partenariat avec le secteur privé pour créer ces emplois.

Quant à la seconde partie de sa question, concernant les échappatoires fiscales, je crois très sincèrement que les chiffres montreront que depuis 1984, sous le régime précédent, les contribuables aux revenus les plus élevés, formant la tranche supérieure de 3 p. 100, ont payé moins d'impôt sur le revenu. Je trouve cela fondamentalement inéquitable et immoral. Cela doit cesser. J'espère et je suis convaincu que le ministre des Finances fera tout en son pouvoir pour remédier à ce qui est sûrement le comble de l'injustice.

• (1655)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de London—Middlesex de ses observations. Je le félicite notamment d'avoir montré à la Chambre que le gouvernement nous épargnera peut-être le discours insensé et creux du gouvernement précédent au sujet d'une reprise sans création d'emplois. Il n'y a pas de reprise si on ne crée pas d'emplois et si on ne remet pas vraiment les chômeurs au travail. Je félicite le député de parler de cette question essentielle de la création d'emplois.

Le député irait-il un peu plus loin jusqu'à dire que nous avons besoin de ces emplois? Je voudrais que le gouvernement prenne de vraies mesures à ce sujet. Son gouvernement devrait fixer des objectifs précis pour la réduction du chômage, lesquels pourraient faire l'objet d'un débat à la Chambre. C'est ce que je souhaite.

Je voudrais que le député nous donne son avis au sujet de l'opportunité, pour le gouvernement, de rendre compte à la population en lui disant: voici notre objectif pour la réduction non seulement du déficit—je conviens tout à fait que le déficit est un problème—, mais encore du chômage. Je voudrais que le gouvernement présente son plan à la Chambre et que nous en débattions. Le député pense-t-il que ce serait une chose utile à faire pour son gouvernement?

M. O'Brien: Monsieur le Président, je remercie la députée du Yukon de ses bons voeux, de ses observations et de sa question.

En tant que partisans du libéralisme, nous sommes sans doute sur la même longueur d'ondes en cette matière. Certes, le déficit est sérieux et doit être réduit. Mais je suis à tout à fait d'accord pour dire qu'une reprise qui laisserait au chômage des centaines de milliers de Canadiens n'est tout simplement pas une reprise de la façon dont moi je la définis.

Je souscris pleinement à l'idée qu'il faut fixer des objectifs précis pour la réduction du chômage, tout comme notre parti a établi des objectifs précis pour la réduction du déficit. C'est une suggestion des plus logiques et judicieuses. Je la transmettrai au ministre des Finances.

[*Français*]

Mme Dalphond-Guiral: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Kilger): L'honorable députée de Laval-Centre sur un recours au Règlement.

Mme Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, j'aimerais vous aviser qu'à partir de maintenant, les orateurs de l'opposition officielle feront des interventions de 10 minutes, suivies d'une période de commentaires et questions de cinq minutes.

Le président suppléant (M. Kilger): Je vous remercie. Nous reprenons le débat. La parole est à l'honorable député de La Prairie.

M. Richard Bélisle (La Prairie): Monsieur le Président, ce débat sur les finances publiques est d'une importance première pour tous les Québécois et tous les Canadiens. Je suis particulièrement heureux d'y participer et je voudrais à cette occasion remercier le ministre des Finances d'avoir rendu ce débat possible aujourd'hui.

À titre de député de La Prairie, j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre les citoyens des villes de Brossard, Candiac, La Prairie et Saint-Lambert. Ces gens sont des travailleurs de la classe moyenne. Ils ont travaillé très dur pour obtenir ce qu'ils ont dans la vie. Les gens que je représente sont souvent révoltés également de voir les dirigeants politiques et les élus, incapables d'endiguer la dette gouvernementale et de contrôler le budget de l'État, alors qu'eux-mêmes ont économisé ce qu'ils ont, bien souvent dollar par dollar, en respectant leur budget hebdomadaire, en épargnant, et surtout en ne dépensant pas l'argent des autres, l'argent qui ne leur appartient pas, ce qui crée l'endettement et la dépendance envers le capital emprunté, ce qui est présentement la situation du Canada.

Le manque de contrôle des finances publiques se reflète sur le fait que, de 1960 à 1994, le ratio de la dette sur le PIB est passé au Canada de 34,6 p. 100 à 71,8 p. 100. Ce résultat signifie que depuis 1960, la dette augmente plus vite que les revenus gouvernementaux pouvant ultérieurement servir à les rembourser. Si le ratio dette-PIB nous indique l'ampleur du problème hérité du passé, l'évolution du déficit par rapport au PIB nous permet de déceler la source, dans le temps, de l'explosion de la dette fédérale.

• (1700)

De 1970 à 1984, le ratio du déficit sur le PIB est passé d'un solde négatif de moins 0,3—un signe négatif dans ce cas-ci signifie un surplus budgétaire, donc on avait au Canada un surplus budgétaire en 1970—à 8,1 p. 100, un sommet uniquement dépassé en 1985. Le sommet était atteint à 8,1 p. 100 en 1984. Depuis 1984, le ratio est tombé progressivement à 4,5 puis ensuite est remonté à 6,2 p. 100 en 1994, avec le nouveau

gouvernement. C'est donc dire que c'est principalement sous le règne des libéraux que les finances publiques au Canada se sont détériorées. Les libéraux sont les responsables de l'explosion de la dette publique qui a suivi. Ils ont mal géré les effets des deux chocs pétroliers en 1973 et 1980.

Le Bloc québécois est conscient de la nécessité d'assainir les finances publiques. Il faut stabiliser le ratio de la dette sur le PIB dans le temps. Pour ce faire, nous ne pouvons pas augmenter les impôts payés par la classe moyenne, déjà fortement touchée, car le seuil de tolérance de ces contribuables a été dépassé en ces temps de lente et pénible reprise économique.

Selon nous, du Bloc québécois, l'assainissement des finances publiques doit passer, premièrement, par une réforme fiscale visant une plus grande équité, notamment en éliminant les abris fiscaux profitant aux contribuables à revenus élevés. Mon collègue de Saint–Hyacinthe—Bagot en a parlé longuement aujourd'hui. Deuxièmement, il doit y avoir une réduction des dépenses du gouvernement. Selon nous, ces mesures doivent générer une marge de manoeuvre de 10 milliards au gouvernement. Cette politique budgétaire vise à ne pas faire reposer sur les épaules des provinces la nécessaire réduction du déficit fédéral. Elle vise également à ne pas toucher aux plus démunis et à ne pas réduire l'enveloppe budgétaire allouée aux programmes sociaux.

La politique budgétaire du Bloc québécois vise donc un équilibre entre l'objectif prioritaire de la création d'emplois et celui de l'assainissement des finances publiques. C'est pourquoi nous entendons allouer ces 10 milliards de dollars de réduction des dépenses brutes et des dépenses fiscales de la façon suivante: 5 milliards seraient affectés à la création d'emplois et 5 milliards à la réduction du déficit.

Notre plan de réduction des dépenses se divise donc en deux parties: d'abord une réduction de 3 milliards du budget de la Défense. Le budget du ministère de la Défense totalise en 1993–1994 près de 12 milliards de dollars. Ce budget se divise comme suit: 9,1 milliards des dépenses de fonctionnement, 2,9 milliards des dépenses en capital et 356 millions en transferts. Notre coupure représente donc 25 p. 100 du budget actuel du ministère de la Défense.

Le reste de notre politique de réduction des dépenses est composé des éléments suivants: élimination du gaspillage et des cas de mauvaise gestion—mon collègue, le député de Joliette, y a longuement fait allusion cet après–midi—et élimination des dédoublements de services entre les gouvernements provinciaux et fédéraux, d'une part, ce qui générerait une économie potentielle de 2 à 3 milliards selon nous, et entre les différents ministères du gouvernement fédéral d'autre part; également, une réduction des dépenses de fonctionnement des ministères et des agences du gouvernement fédéral.

Soulignons ici que les dépenses brutes de fonctionnement du gouvernement totalisent près de 35 milliards, soit 27 p. 100 des dépenses brutes de programmes dans l'ensemble du budget des dépenses en 1993–1994. Certains ministères ont des dépenses de fonctionnement relativement importantes: Travaux publics, 10 p. 100; Transports, 6 p. 100; Revenu national, 6,5 p. 100; GRC, tout près de 5 p. 100; Approvisionnement et Services, 3 p. 100.

Notre politique de réduction de dépenses de fonctionnement vise également à augmenter l'importance relative des dépenses de capital du gouvernement par rapport aux dépenses de fonctionnement. La raison étant que les dépenses de capital contribuent à générer des revenus pour plusieurs années, puisque ce sont des investissements. Il ne faut plus emprunter pour payer l'épicerie. Nous devons également changer la nature des dépenses de capital du gouvernement.

Dans le budget des dépenses 1993–1994, plus de 53 p. 100 des dépenses brutes de capital étaient effectuées par le seul ministère de la Défense, principalement des dépenses en capital, dépenses liées à des achats de navires de guerre et en armes. Le Bloc québécois ne croit pas que ce genre d'investissement soit particulièrement productif.

• (1705)

En matière de gestion des dépenses publiques, le Bloc québécois promouvoit également une évaluation serrée des programmes de dépenses du gouvernement. Les évaluations de programme répondent à trois besoins et l'information recueillie sert, entre autres, à la prise de décision sur l'affectation des ressources, à aider les Québécois et les Canadiens à juger de la valeur tirée de l'emploi des recettes fiscales, à amener les fonctionnaires à assumer la responsabilité des résultats obtenus de façon à ce qu'ils ne soient plus seulement responsables de l'application des procédures.

J'aimerais également souligner que les dépenses des ministères affectées à l'évaluation des programmes en 1991-1992 n'étaient que de 28,5 millions dans l'ensemble du budget gouvernemental. L'autorité centrale relevant du bureau du contrôleur général du Canada n'avait dépensé que 2,9 millions en évaluation.

Soulignons également qu'il existe deux grands problèmes reliés à l'évaluation des programmes gouvernementaux: un problème quantitatif et un problème qualitatif. Pour ce qui est du problème quantitatif, soulignons qu'entre 1989–1990 et 1991–1992, les dépenses reliées aux évaluations de programme ont chuté de 28 p. 100. Ceci a pour conséquence que le nombre d'évaluations de programme est en baisse depuis 1987–1988, soit depuis sept ans. En effet, depuis cette date, 99 rapports d'évaluations de programme ont été effectués alors qu'en 1991–1992, il y en a eu seulement 90. Il y en a très peu et cela diminue constamment.

En 1991–1992, les dépenses de 16 programmes totalisaient 124,5 milliards de dollars de dépenses gouvernementales. Seulement deux de ces programmes ont été évalués de manière exhaustive. On n'accorde donc pas une attention particulière aux programmes majeurs. Et, à partir de 1991–1992, les évaluations effectuées sur une période de sept ans n'ont porté que sur 24 p. 100 des dépenses de programme.

Donc, si l'on tient compte des dépenses au titre du service de la dette, les évaluations portaient en fait seulement sur 18 p. 100 des dépenses gouvernementales au cours des sept dernières années. Les évaluations ne portent pas sur les programmes les plus importants en termes de dépenses et on estime que deux fois moins de programmes supérieurs à 250 millions sont évalués par rapport à ceux inférieurs à 250 millions. En gros, les évaluations diminuent constamment. Il y en a très peu, et le peu d'évaluations

qu'on a en main portent sur des programmes de moindre importance en termes financiers.

Au niveau du problème qualitatif dont je parlais un peu plus tôt, en plaçant les services d'évaluation dans les ministères, les besoins immédiats des gestionnaires l'emportent sur les besoins du gouvernement et de l'intérêt public en général. Interrogés par le vérificateur général, les responsables de l'évaluation de programmes dans les ministères ont répondu qu'ils considèrent que le rôle le plus important d'une évaluation est d'aider la direction à régler les problèmes opérationnels. Ils négligent donc en fait la fonction essentielle de l'évaluation de programme qui est de vérifier l'efficacité des programmes, de les remettre en question si nécessaire, et ce, dans un souci d'allocation optimale des ressources.

Il est à noter que ce type d'information serait le plus utile au Parlement en rapport avec la prise de décision d'allocation des ressources et au public dans son évaluation des performances du gouvernement. En fait, les évaluations ne portent que sur des questions opérationnelles et non sur des questions de pertinence et d'efficacité des programmes par rapport aux coûts.

Les évaluations ne portent que sur des sections de programmes ou sur des programmes de faible envergure. On ne retrouve pas non plus un système d'évaluation systématique des programmes touchant plus d'un ministère. En somme, pour nous du Bloc québécois, la situation d'évaluation des programmes au gouvernement fédéral est totalement inacceptable et le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances doivent y remédier dans les plus brefs délais.

L'information qui pourrait être récoltée par des évaluations de programme bien faites serait d'une grande utilité pour les parlementaires. Il serait, en effet, possible d'identifier les programmes réussis, devenus excédentaires, qui ne produisent pas les effets escomptés, susceptibles d'être remplacés par des programmes plus efficaces.

Dans une situation où le déficit est devenu aussi important et où la relance économique est pour le moins anémique, il est primordial que l'allocation des ressources existantes et leur utilisation se fassent de la façon la plus efficace possible. L'évaluation des programmes devient un exercice essentiel dans ce contexte. Sans une évaluation des programmes efficace le gouvernement n'est tout simplement pas en mesure de faire une allocation optimale des ressources qui sont mises à sa disposition par les contribuables. En fait, on demande aux parlementaires de travailler en aveugle et d'allouer des ressources sans connaître la situation.

• (1710)

Une étude effectuée par le vérificateur général démontre que des économies appréciables peuvent être réalisées par une bonne évaluation de programmes. Un exemple, en 1990, le ministère des Finances a réalisé une évaluation des incidences des crédits d'impôts à l'investissement au Cap–Breton. Cette étude a démontré que ce programme ne générait pas les effets escomptés et a été abandonné. Cette mesure fiscale, lorsqu'elle était en fonction, s'est traduite par un manque à gagner au titre des rentrées fiscales de l'ordre de 500 millions de dollars. Ce montant aurait continué de s'accumuler au bénéfice d'un programme inefficace et a été abandonné.

Le public bénéficierait d'une meilleure évaluation des programmes et serait mieux en mesure d'évaluer la performance de ses élus, ce qui contribuerait à l'amélioration du processus démocratique.

En conclusion, j'aimerais dire que pour éviter le gaspillage et optimiser l'allocation des ressources fiscales du gouvernement, le Bloc exige qu'une évaluation de tous les programmes soit effectuée, que les fonctionnaires responsables de l'évaluation de programmes aient à se rapporter directement à un comité parlementaire permanent sur l'évaluation des programmes. Il faut que les fonctionnaires responsables des programmes aient à se justifier devant le Parlement, à justifier l'allocation et l'utilisation des ressources de l'État qui leur sont attribuées dans le cadre de ces programmes.

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, permettez–moi de féliciter le député de La Prairie pour ses commentaires, le féliciter également pour son élection. C'est la première occasion que j'ai de le faire depuis qu'il est en Chambre.

J'ai été intéressé par ses commentaires sur les évaluations de programmes. D'ailleurs, je l'encourage à poursuivre ces questions auprès des présidents des différents comités qui peuvent, eux, entreprendre des évaluations de programmes et qui le font systématiquement dans un cadre plus large que ce que le vérificateur général, ou même les ministères eux–mêmes peuvent offrir. J'ai été témoin de cela dans le passé. Je vois d'autres députés de l'autre côté qui ont été témoins des mêmes événements. Il y a amplement d'occasions de le faire.

Mais à tout événement, je voulais lui poser une question au sujet d'un enjeu et connaître la position du Bloc québécois au sujet de cette nouvelle qui nous est arrivée hier de l'Association canadienne des compagnies d'assurances et de personnes qui laisse entendre que le gouvernement fédéral anticipe imposer les bénéfices d'assurance de groupes, des bénéfices de santé et des bénéfices de programmes dentaires. Ces bénéfices touchent environ 20 millions de Canadiens et Canadiennes et affectent directement 9 millions de travailleurs et travailleuses à travers le Canada.

Ils ont offert de l'information qui, de leur source, semble indiquer qu'une personne qui n'a aucun dépendant, mais qui fait environ 25 000 $ par année aurait une augmentation d'impôt de 275 $ par année. Une famille qui gagne environ 40 000 $ par année se verrait augmenter ses impôts de 425 $. Une famille de deux personnes qui tire un revenu de 80 000 $ par année se ferait augmenter ses impôts de 700 $ par année, si le gouvernement fédéral, dans son prochain budget, devait décider d'aller de l'avant avec cela.

Je vais situer ma question dans son contexte pour que mon collègue de La Prairie puisse m'offrir la position du Bloc québécois dans un contexte où on anticipe un débat très large sur les soins de santé au Canada, sur le rôle, j'imagine, des gouverne-

ments, tant au niveau fédéral que provincial, le secteur privé, les individus, etc.

Est–ce qu'il ne trouve pas alarmant cette nouvelle qui aurait un impact très important sur le portefeuille de chaque citoyen, en particulier sur les familles? Mais est–ce qu'il ne trouve pas cela d'autant plus alarmant dans le contexte où l'on propose un débat plus large sur les soins de santé? Mais avant même que le débat ait lieu, pouf, le gouvernement fédéral irait de l'avant avec une initiative comme celle–là.

M. Bélisle: Monsieur le Président, je remercie le député de Sherbrooke pour sa question.

La position du Bloc québécois dans ce dossier, c'est qu'en fait, les plus démunis sont protégés par des programmes sociaux universels. Dans certains cas, on peut se protéger par des programmes privés complémentaires, comme le font beaucoup de gens. Je soulignais tantôt que les gens de mon comté sont essentiellement des gens de classe moyenne, ce sont déjà les plus lourdement taxés et en fin de compte, en taxant ces primes d'assurance, le gouvernement libéral de façon détournée continuerait à taxer de façon accrue les gens de la classe moyenne.

• (1715)

Au Bloc québécois, nous sommes totalement en désaccord avec cette façon déguisée de taxer encore plus lourdement les contribuables de la classe moyenne qui paient déjà la majeure partie des impôts. On le sait, on a beaucoup parlé jusqu'ici des abris fiscaux. Il y a moyen pour les revenus élevés, en faisant appel à des abris fiscaux, de se soustraire à des milliers de dollars d'impôt.

Pour les plus démunis, il y a quand même toute une série de programmes sociaux qui les protègent, et ce sont souvent les gens de la classe moyenne, les gens du milieu de la pyramide sociale ou de la pyramide économique qui doivent supporter toute la charge de l'État. Au Bloc québécois, nous sommes totalement en désaccord avec cette façon déguisée de taxer encore plus ceux qui paient déjà la majeure partie des impôts.

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous dire que le sujet du débat d'aujourd'hui me préoccupe énormément. L'état actuel des finances publiques au Canada affecte les individus, menace des acquis sociaux et affecte également nos entreprises.

L'urgence d'agir en ce domaine représente une des raisons majeures de notre présence à tous en cette Chambre. De nouvelles orientations doivent être mises sur la table. Je voudrais dire que les décisions prises dans les prochaines années affecteront notre futur, plus particulièrement celui des gens de ma génération. Même si, à plusieurs égards, on a pu bénéficier de nombreux services et d'un confort relatif, l'héritage reçu ressemble aujourd'hui à un lourd hypothèque, laissant planer un gros nuage gris à l'horizon.

Jumelez le contexte d'une lourde dette à un marché de l'emploi difficile pour les jeunes et vous comprendrez vite une partie de leur désespoir.

Je veux dire aux membres de cette Chambre que c'est avec l'oeil de la jeune génération que je vais porter un jugement sur les actions de ce gouvernement au cours des prochaines années. Les décisions devront refléter un souci réel du long terme.

À titre d'exemple, les consultations prébudgétaires ont souvent été l'occasion pour les ministres des Finances de mettre de l'avant des idées déjà arrêtées sur le prochain Budget. Une d'elles vise à abolir l'abri fiscal de 100 000 $ en exemption de capital. Plusieurs ont pu se servir de cet abri fiscal et ont déjà utilisé la limite. Donc, ce ne serait pas eux qui seraient affectés dans le futur, mais bien la jeune génération qui ne verra pas cet abri fiscal ou ne pourra s'en servir dans le futur.

Je veux simplement qu'on réalise qui sera réellement affecté par les mesures qu'on va mettre de l'avant. Nous allons, dans le futur, contribuer largement à régler le problème des finances publiques, et nous sommes prêts à faire notre part maintenant, mais il faut qu'on identifie, à juste titre, qui seront ceux qui seront affectés par les mesures qu'on met de l'avant.

Passons maintenant au coeur de mon exposé. Trois angles peuvent être envisagés pour résoudre le problème des finances publiques: une réduction des dépenses, une hausse des revenus, ou un refinancement moins coûteux de la dette. Une combinaison de ces facteurs représente évidemment la solution souhaitable. Je vais me contenter ici d'aborder l'angle des revenus.

Les prévisions des conservateurs dans le passé et celles du fameux livre rouge du Parti libéral basent leur hypothèse de la réduction du déficit sur une croissance de l'économie dans les prochaines années. Le premier ministre y a fait référence cet après–midi à la période des questions.

Bien que tous souhaitent une reprise et envisagent une reprise dans les prochaines années, il est loin d'être certain que les gouvernements vont aller chercher autant d'argent que prévu dans cette croissance. Je m'explique.

Des estimations disent que, par le passé, une croissance de l'économie de 1 p. 100 amenait une croissance des revenus de l'État de 1,5 p. 100. Aujourd'hui, 1 p. 100 de croissance de l'économie ou de son principal indicateur, le Produit intérieur brut, amène une croissance d'à peine 0,5 p. 100 des revenus de l'État.

On peut voir un gros problème à l'horizon. Regardons l'année actuelle. Le ministère des Finances estime que le déficit de l'année en cours sera de 12,4 milliards de plus que prévu dans le budget de mars 1993. Il faut prendre note que 72 p. 100 du manque à gagner s'explique par une baisse non anticipée des revenus. L'analyse des sept premiers mois de l'année est frappante. Durant cette période, les revenus du gouvernement étaient à la baisse de 5,7 p. 100 par rapport à la même période de l'année fiscale précédente, et ce qui est très inquiétant, c'est que cette baisse se produit en même temps qu'une légère croissance de l'économie se présentait au Canada.

De plus, le dernier budget 1993 prévoyait que la croisssance des recettes allait suivre celle du Produit intérieur brut pour les

cinq prochaines années. Nul besoin de vous dire qu'on aura un fort travail à faire pour refaire les calculs de prévision.

Comment expliquer pareille situation?

• (1720)

Évidemment, la première explication qui nous vient à l'esprit est l'ampleur de l'économie souterraine. Le ministre du Revenu lui–même disait peu après l'élection qu'il évaluait cette économie souterraine à 56 milliards de dollars, des chiffres conservateurs, selon plusieurs analystes. L'économie souterraine représente près de 15 p. 100 de l'activité économique et se chiffre beaucoup plus près de 100 milliards de dollars.

Pour illustrer le dramatique, en novembre dernier, la maison Gallup a interrogé les Québécois et Canadiens, à savoir s'ils avaient participé à l'économie souterraine durant les 12 derniers mois. Quelle fut la réponse? Trente–trois pour cent des Canadiens et 42 p. 100 des Québécois ont avoué avoir payé comptant des achats en vue d'éviter de payer des taxes. Deux mots expliquent cette réaction: justice et équité. Les gens sentent que la façon dont le gouvernement prend ses revenus est injuste et inéquitable.

Regardons l'impôt sur le revenu des particuliers. Les entrées de fonds pour l'impôt des particuliers représentent un manque à gagner cette année de l'ordre de 1,1 à 1,5 milliard par rapport aux prévisions du Budget de 1993. Les individus se sentent surtaxés. Les dernières années ont conduit au dépassement de l'efficacité de la taxation, surtout chez la classe moyenne.

L'application de la TPS a constitué la limite du dépassement. Il est donc clair qu'une hausse des recettes gouvernementales ne pourra se faire à travers une augmentation des taux d'imposition de la classe moyenne, et ce de façon directe ou indirecte.

Le mécontentement de la classe moyenne se comprend lorsqu'on regarde quelques statistiques. Pour l'année 1991, monsieur le Président, 368 000 personnes ont déclaré des revenus de 60 milliards, donc un revenu moyen de 163 000 $ par personne sur lequel elles n'ont payé que 18 p. 100 d'impôt fédéral, alors que le taux d'imposition de base est de 29 p. 100 pour cette catégorie. Sur ce point, le Bloc entend faire pression sur le gouvernement pour qu'il abolisse les abris fiscaux profitant aux contribuables à revenus élevés.

Passons maintenant à l'impôt sur le profit des entreprises. Les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés affichent une très grande sensibilité à l'activité économique, la raison étant que les profits des sociétés sont plus instables que les revenus des particuliers. Par rapport aux prévisions du Budget de 1993, les entrées fiscales provenant des sociétés sont en baisse d'environ 850 millions de dollars. Le ministre des Finances a dit aujourd'hui à la période des questions que les prochaines années ne seront pas roses à cet égard, étant donné que plusieurs entreprises pourront reporter leurs pertes des dernières années dans le futur.

Les particuliers se plaignent souvent du fait que bon nombre de sociétés québécoises et canadiennes réalisent des profits sans payer d'impôt. Regardons l'année 1987, en pleine croissance économique, monsieur le Président; 90 000 sociétés québécoises et canadiennes ont réalisé des profits totalisant 27 milliards de dollars, et ce sans payer un seul sou d'impôt. Voilà une raison du mécontentement des citoyens.

Pour faire en sorte qu'une telle injustice ne se reproduise pas, le gouvernement devrait mettre en place un impôt minimum aux sociétés. Cette mesure permettrait au gouvernement de tirer un minimum d'impôt des entreprises réalisant des profits, même si celles–ci tentent d'éviter de payer de l'impôt à travers des stratégies d'abris fiscaux. Une solution globale de la dette demande qu'on inclut les entreprises dans la réalisation de cet effort collectif.

Un petit mot, monsieur le Président, sur la vérification. Une dimension à améliorer au niveau de la collecte des revenus se veut la vérification. Une partie importante de l'activité économique échappe à l'impôt en raison d'erreurs commises par les contribuables à même leurs déclarations ou en raison de fraudes. En fait, le ministère du Revenu national évalue, dans une étude publiée en 1990, à 1,2 milliard de dollars les cotisations additionnelles possibles. Dans le passé, des mesures additionnelles de vérification ont permis des résultats intéressants. Il faudrait songer à faire plus aussi dans l'avenir. Il faut donc, en même temps que l'on augmentera la vérification, que l'on simplifie la fiscalité devenue d'une complexité telle qu'on en affecte son efficacité.

En conclusion sur ce point, monsieur le Président, dans le but d'éviter au gouvernement de perdre des sommes importantes de revenus en raison d'erreurs ou de déclarations illégales, le Bloc québécois est d'avis que le ministère du Revenu national devrait disposer de meilleures ressources de vérifications des déclarations, comme le propose le vérificateur général dans ses rapports des dernières années.

J'aimerais parler quelques instants de la fameuse taxe sur les produits et services. Le manque à gagner sur cet item par rapport au Budget de 1993 sera de près de un milliard de dollars. De plus, la complexité de la taxe fait en sorte que les arriérés sur la taxe seront entre 800 et 900 millions de dollars en mars 1994, et ceci selon les données du dernier rapport du vérificateur général.

Il faut savoir que la TPS a remplacé une taxe existante. Son avantage repose sur le fait qu'elle est une taxe sur la valeur ajoutée. Du point de vue économique, ce type de taxe est plus efficace, puisqu'elle affecte moins les prix relatifs des ressources. Cependant, son administration se veut très complexe autant pour le gouvernement que pour les entreprises, particulièrement les petites. Le chiffre de 576 000 inscrits n'ayant pas produit toutes leurs déclarations illustre bien ceci.

• (1725)

Le premier ministre a promis de remplacer par une autre taxe avant 1996; trop loin cette échéance. On doit commencer à travailler maintenant pour y arriver beaucoup plus rapidement. Les gens s'attendent à des résultats rapides à ce niveau–là et il va falloir améliorer tout l'aspect administratif de cette taxe sur les produits et services. Et nous entendons bien presser le gouvernement pour qu'il respecte ses engagements électoraux et qu'il les respecte plus rapidement.

Un dernier point sur les sources de revenu, soit les taxes et le droit d'accise autres que les taxes sur l'énergie. Il s'agit évidemment des taxes sur le tabac, les boissons alcooliques et les bijoux. L'ampleur de la contrebande est maintenant connue de tous. Bien que les taxes sur ces produits affectant la santé soient justifiées,

les taxes sur les cigarettes et l'ensemble de la fiscalité ont contribué aujourd'hui à créer un monstre dans notre société.

Une solution rapide à la contrebande doit être mise de l'avant, et au coeur de cette solution doit se trouver une baisse des taxes. Il faudra aussi augmenter le contrôle et s'assurer une seule justice pour tous les individus. Rien n'empêche le gouvernement de mener parallèlement et même d'inclure dans sa stratégie un plan où il luttera contre la consommation du tabac et découragera cette consommation, particulièrement chez les jeunes. Il faut réaliser que le problème de la contrebande est très grave et qu'il cause beaucoup de problèmes à la confiance qu'ont les gens envers nos institutions.

En conclusion, la reprise ne contribuera pas autant que l'on croit à l'amélioration des finances publiques. La raison est simple: l'économie souterraine et la non–confiance des gens envers tout le système et toute la fiscalité canadienne. Cette économie souterraine émerge de cette non–confiance et surtout à cause des deux mots que j'ai mentionnés précédemment: justice et équité sur lesquelles il faudra travailler beaucoup dans l'avenir.

Il faut rétablir l'équilibre entre l'impôt des individus et des entreprises, entre les gens de la classe moyenne et les classes plus riches par l'abolition des abris fiscaux injustes et souvent peu productifs. Il faut augmenter les contrôles des vérifications et simplifier les déclarations d'impôts. Il faudra aussi régler rapidement les difficultés administratives de la TPS. Et, finalement, mettre fin une fois pour toutes au problème de la contrebande de cigarettes.

Notre avenir et notre contrat social sont en jeu par la façon de percevoir les revenus de l'État. Une bonne partie de la non–confiance envers les institutions, les parlementaires et les gens qui représentent l'autorité et le pouvoir vient de l'injustice et de l'inéquité du système fiscal. C'est le temps de bouger et le gouvernement devra améliorer l'efficacité de la gestion des fonds publics.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention les propos de notre collègue d'en face, et rares sont les dossiers sur lesquels je suis d'accord avec les députés du Bloc québécois habituellement, mais je partage avec lui certainement ses sentiments pour ce qui est d'enrayer la contrebande. Inutile de dire que, à titre de député de la circonscription électorale de Glengarry—Prescott—Russell, voire Akwesasne, que j'appuie totalement les mesures que pourraient prendre et que j'espère prendra très prochainement le gouvernement du Canada pour éliminer la contrebande. J'ose espérer qu'on réussira à faire comprendre, comment dirais–je, à ces têtes dures à la législature ontarienne, à comprendre que le problème n'en est pas un qui existe exclusivement au Québec ou dans une région du Canada qu'on nomme le Québec, pour reprendre les propos du trésorier de la province de l'Ontario, Floyd Laughren.

J'ai écouté deux autres propos de notre collègue et j'aimerais lui poser une question. Il parlait de tout le dossier de simplifier la déclaration d'impôt. Aujourd'hui même, je contactais Revenu Canada à propos d'une mesure qui existe présentement dans la déclaration d'impôt, soit celle de contribuer ou de surcontribuer au Régime enregistré d'épargne–retraite. Comme mes collègues vont le savoir, on a tous le privilège et nos commettants ont le privilège de surcontribuer un montant de 8 000 $ au Régime enregistré d'épargne–retraite. Or, il n'existe, au moment où on se parle, aucun système par lequel Revenu Canada totalise et comptabilise le trop–payé, si vous voulez, des 8 000 $; contrairement par exemple à l'exemption sur le gain en capital, il y a un total cumulatif, et à chaque année on peut savoir si on a utilisé 25, 30, 35, 40 000 $, etc. du montant total qu'on a le droit de contribuer. Mais cela n'existe pas à l'heure actuelle en ce qui a trait au trop–payé du Régime enregistré d'épargne–retraite, et je voudrais porter cela à l'attention de mes collègues de la Chambre. Et, en réplique au sujet de la simplification des déclarations d'impôts, il existe toujours bien un endroit où ce n'est pas la simplification qui est nécessaire, mais bien de conserver des données qui ne le sont pas à l'heure actuelle.

• (1730)

Finalement, j'aimerais demander ceci à mon collègue d'en face, qui nous dit que remplacer la TPS dans deux ans, c'est trop tard. Peut–on conclure que, lorsque cette Chambre demandera à tous les députés de déférer le dossier de la TPS au comité parlementaire des finances, on pourra s'attendre à un consentement rapide, voire unanime du Bloc québécois, pour faire cette étude–là dans les plus brefs délais pour ensuite être capable de faire une recommandation à la Chambre le plus rapidement possible?

M. Brien: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa très longue question.

Je voudrais souligner au départ qu'il a parlé d'accord sur le point de vue de la contrebande, mais j'espère qu'il y avait des accords sur le reste de l'ensemble de mon discours, particulièrement en ce qui a trait au point de vue sur les abris fiscaux.

Deuxièmement, il a parlé d'une mesure très particulière qui consisterait à comptabiliser les trop–payés en ce qui concerne les contributions aux régimes d'épargne–retraite. C'est pourquoi nous réclamons depuis longtemps la mise sur pied de comités parlementaires pour faire l'étude des dépenses publiques, incluant les dépenses fiscales. Cela nous ferait plaisir à travers tout cela d'entendre ce genre de remarques, de commentaires et d'y participer.

La dernière partie de sa question concerne la TPS. Évidemment, c'est avec grand plaisir qu'on va travailler rapidement dans la mesure, et je tiens à le spécifier, où l'on va remplacer cette taxe par une taxe qui sera plus efficace, qui respectera ceci et qui ne sera pas, contrairement à ce qu'on a entendu en campagne électorale, une taxe cachée qui pourrait être une taxe beaucoup plus élevée.

Je l'invite, dans ce sens, à faire pression sur son Premier ministre pour qu'il ne nous mette pas une taxe cachée, mais une taxe visible pour que les gens aient confiance dans le système de taxation, et de cette façon l'opposition y contribuera.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suis très heureuse de participer aujourd'hui à ce débat d'importance cruciale. Depuis un ou deux ans, j'ai tenu des réunions avec mes électeurs, au Yukon, au cours desquelles nous

avons discuté des détails d'un budget, du type de société et de pays dans lesquels nous voulons vivre.

Un premier point, d'entrée de jeu: un budget, ce n'est pas qu'une série de chiffres; il porte le sceau de la prospérité ou les germes de la stagnation économique.

Je signalerai simplement aux députés que, même si j'ai assisté à la quasi–totalité du débat, je n'ai entendu personne dire que nous devons aborder ce budget dans le souci de nous donner les moyens d'accomplir les tâches à achever au Canada.

L'une de ces tâches est d'appliquer la résolution adoptée à l'unanimité par la Chambre en 1989 en vue d'éliminer la pauvreté d'ici à l'an 2000. J'espère que la Chambre renouvellera cet engagement et que le budget sera une première étape dans la poursuite des objectifs auxquels tiennent les Canadiens et le Nouveau Parti démocratique. Deuxièmement, il faut veiller à ce que les premières nations du Canada soient traitées de manière vraiment équitable et à ce que les fonds nécessaires soient disponibles, car le règlement de très importantes revendications territoriales et les négociations sur l'autonomie gouvernementale qui s'annoncent entraîneront des coûts.

Quant aux points plus précis, il y en a trois que je voudrais aborder brièvement dans ces quelques minutes: fiscalité, dette et déficit, et enfin création d'emplois.

Le régime fiscal doit être juste. C'est vrai, la classe moyenne croule sous le fardeau. Nous pouvons certes nous passer d'une série de nouveaux impôts qui ne feraient qu'aggraver le cynisme. Pour lutter contre ce cynisme, nous devons redresser les injustices. Les simples contribuables paient une proportion des recettes fiscales bien supérieure à celle des sociétés, et beaucoup de riches arrivent à se soustraire à l'impôt.

J'exhorte le ministre des Finances à instaurer un régime fiscal juste et équitable. J'ai plusieurs exemples de mesures à prendre à cet égard. D'abord, il faudrait éliminer des échappatoires coûteuses et rendre le régime juste.

• (1735)

Le gouvernement peut se pencher, entre autres, sur la déduction des frais de représentation parce que ce privilège coûte des centaines de milliers de dollars aux contribuables canadiens, alors que certains d'entre eux n'ont même pas de quoi se payer un repas. Je ne suis pas convaincue qu'il faille permettre à certains privilégiés d'obtenir une déduction de leurs frais élevés de repas, et ce, aux dépens des contribuables.

M. Taylor: Une excellente idée!

M. Solomon: Deux martinis!

Mme McLaughlin: Le gouvernement peut également se pencher sur les fiducies familiales, disposition qui permet aux riches de soustraire leurs revenus à l'impôt. Il va de soi qu'un régime fiscal équitable ne saurait tolérer ce genre de choses.

Je tiens à signaler qu'au cours de la précédente législature, les députés libéraux n'ont pas critiqué ouvertement certaines tentatives du gouvernement. Ainsi, ils n'ont pas tiré à boulets rouges sur la loi proposée par le gouvernement conservateur et qui visait à prolonger la période d'exonération des fiducies familiales.

Je mets le ministre des Finances au défi d'annoncer une nouvelle orientation et de montrer que son gouvernement est vraiment déterminé à assurer l'équité fiscale.

M. Taylor: Bravo!

M. Solomon: Bravo!

Mme McLaughlin: Pour ce qui est du manque à gagner fiscal qui vient alourdir encore le fardeau d'un grand nombre de Canadiens, il y a lieu d'abaisser le maximum déductible au titre d'un REER. Certes, nous estimons à sa juste valeur le régime enregistré d'épargne–retraite, mais si nous abaissions le plafond des REER qui, en gros, vise les salaires annuels de 90 000 $ et plus, nous contribuerions à une plus grande équité dans ce domaine.

Un impôt minimal sur le revenu des sociétés s'impose à l'évidence. Il y a encore plus de 63 000 entreprises rentables qui ne paient pas un cent d'impôt. On ne saurait demander aux particuliers de se serrer davantage la ceinture sans exiger que les sociétés florissantes fassent un peu leur part.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: En ce qui concerne la dette et le déficit, je crois que nous devons nous arrêter un instant pour nous demander, d'abord et avant tout, comment il se fait que nous nous trouvons dans un pareil bourbier. Comme on l'a dit si bien, nous sommes condamnés à répéter l'histoire si nous ne nous penchons pas sur les événements du passé. Il est vrai que, dans les années 70, de nombreuses mesures fiscales adoptées par le gouvernement libéral de l'époque ont eu pour effet de susciter quelques–unes des iniquités que nous voyons aujourd'hui et de nous enfermer dans cette impasse, c'est–à–dire un début d'endettement qui n'a cessé de s'intensifier depuis.

Par la suite, les gouvernements qui se sont succédé et le gouvernement précédent, au cours des neuf dernières années, ont mis en oeuvre des politiques monétaires qui ne visaient qu'à contrôler l'inflation et ne tenaient aucunement compte de la montée du chômage.

Ils ont adopté coup sur coup l'Accord de libre–échange avec les États–Unis et l'Accord de libre–échange nord–américain qui coûtent aux Canadiens des centaines de milliers d'emplois, ce qui entraîne une nouvelle diminution des recettes.

Regardez la politique monétaire du gouvernement précédent, ainsi que les répercussions des mauvais accords commerciaux sur l'emploi et les recettes. Il est décevant que le gouvernement libéral ait décidé, après son arrivée au pouvoir, de poursuivre cette politique monétaire régressive et de maintenir ces deux accords commerciaux.

Une voix: Il a embrassé les politiques de Mulroney.

Mme McLaughlin: Outre que le gouvernement libéral embrasse les politiques commerciales et monétaires de l'ancien gouvernement conservateur, je tiens à lui rappeler que l'un des

facteurs qui a contribué à l'augmentation de la dette et du déficit est la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services, alors que nous assistions déjà à une baisse des recettes provenant de l'emploi et que des taux d'intérêt élevés dévastaient le secteur agricole et les petites entreprises. C'est dans ces circonstances que la TPS a été mise en place.

Les députés de notre parti réclament depuis longtemps l'équité fiscale. Nous pensons que la taxe sur les produits et services est une mesure fiscale qui non seulement n'a pas fonctionné, mais aussi a aggravé la récession économique dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

Enfin, il y a toute la question de l'emploi. Si nous n'avons pas une stratégie claire et nette dans les domaines de l'emploi et de l'industrie, nous ne parviendrons jamais à régler les problèmes structurels de la dette et du déficit. La diminution des recettes est directement liée à l'augmentation du taux de chômage. Chaque chômeur coûte au gouvernement fédéral 17 500 $ par an. Un million et demi de chômeurs représente une perte de recettes de l'ordre de 26 ou 27 milliards de dollars par an.

• (1740)

Il est temps que les parlementaires et le gouvernement disent que le Canada ne peut pas se permettre d'avoir du chômage. Les coûts sociaux et humains en sont beaucoup trop élevés et les coûts économiques en sont désastreux pour le pays.

M. Solomon: Bravo!

Mme McLaughlin: J'exhorte donc le gouvernement à mettre en oeuvre des programmes qui constitueront un investissement dans notre avenir: la recherche et le développement, l'éducation des jeunes et le recyclage des travailleurs déplacés.

Je voudrais ajouter que même si, dans notre propre plan de création d'emplois, nous avons appuyé un programme d'infrastructures et que nous le jugeons très important, nous soulignons qu'il existe deux sortes d'infrastructures. Il y a l'infrastructure physique comme les autoroutes, les routes, les services municipaux et la technologie de l'information, mais il y a aussi l'infrastructure sociale. Si nous ignorons le fait que l'infrastructure sociale fait partie intégrante de notre régime économique, nous serons alors passés à côté du problème.

J'exhorte le gouvernement à faire en sorte que les infrastructures sociales que sont l'éducation et la santé soient maintenues à un niveau élevé dans notre pays. À cet égard, je voudrais mentionner particulièrement la nécessité d'implanter une fois pour toutes un programme national de garderies afin que les parents puissent travailler et que les enfants puissent bénéficier des soins qui leur permettront de devenir des citoyens responsables.

M. Taylor: Bravo!

Mme McLaughlin: Le gouvernement peut faire beaucoup de choses dans ce budget. Oui, nous devons tous reconnaître qu'il faut réduire les dépenses. Lorsqu'il s'agira de donner suite au rapport du vérificateur général, j'espère que le gouvernement s'y prendra mieux que le précédent, qui a semblé tout simplement ne pas en tenir compte. J'invite fortement le gouvernement à examiner les recommandations de ce rapport. Elles sont très claires et il peut les appliquer dès maintenant sans avoir à les étudier en profondeur.

Nous devons examiner les dépenses et être prudents dans nos dépenses. Cependant, nous devons aussi établir un équilibre juste et équitable pour tous les Canadiens. Dans ce budget, le gouvernement a la possibilité de faire oeuvre de pionnier, et non pas d'emprunter simplement les méthodes régressives du gouvernement précédent. Je l'exhorte à le faire pour donner de l'espoir aux Canadiens et pour qu'ils puissent réintégrer le marché du travail.

Mme Elsie Wayne (Saint John): Monsieur le Président, je remercie le chef du NPD de ses commentaires.

Je suis très inquiète parce qu'à Saint John, 3 500 personnes travaillent pour le chantier naval de construction des frégates pour le compte du gouvernement. Ce programme va être éliminé à la fin de 1994. À deux reprises, j'ai entendu mes collègues du Bloc québécois demander au ministre des Transports—mon ami du Nouveau–Brunswick—s'il allait confier la construction du traversier *Lucy Maud Montgomery* au chantier naval de Davie qui a également besoin de travail.

Je n'y vois pas d'inconvénient dans la mesure où c'est pour aider les travailleurs de ce chantier qui ont besoin de travail. Par contre, j'en vois un si le chantier de Saint John ne se voit pas adjuger un contrat semblable. Le ministre des Transports pourrait–il nous dire s'il va lancer un appel d'offres pour la construction du traversier *Lucy Maud Montgomery*, afin que le chantier naval de ma ville puisse soumissionner, ou bien s'il prévoit donner un contrat spécial au chantier de Saint John? Autrement, 3 500 personnes de ma circonscription vont se retrouver à la recherche d'un emploi à la fin de l'année, ce qui m'inquiète énormément!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je serais heureuse de pouvoir répondre au nom du ministre des Transports. Nous avions l'habitude de nous asseoir pas très loin l'un de l'autre de ce côté–ci de la Chambre.

Je voudrais répondre aux graves remarques de la députée qui vient de prendre la parole. Je ne répondrai pas directement aux problèmes précis qu'elle a soulevés. C'est au gouvernement d'y répondre. Par contre, j'aimerais parler d'un point auquel elle fait, je crois, partiellement allusion, un point qui a quelque chose à voir avec le problème dont elle vient de parler, bref de la question de l'équité économique dans notre pays vaste et immense où il existe d'importantes populations rurales et urbaines. Il faut dire aux Canadiens quelle est la clef de ce budget, à savoir que le gouvernement prend vraiment à coeur les intérêts de chaque région de notre pays. Dans le Nord, les habitants ont souvent l'impression d'être laissés pour compte. Je sais que, dans beaucoup d'autres régions, les gens ressentent la même chose. Ils ont l'impression qu'on accorde plus d'intérêt au centre du Canada qu'aux autres régions de notre pays. Il est très important que, dans son budget, le ministre montre aux Canadiens que son gouvernement cherche à se montrer juste et équitable dans ses efforts en vue de promouvoir la croissance économique de toutes les régions de notre pays, les régions rurales comme les régions urbaines.

• (1745)

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, assez curieusement, je suis d'accord, en partie avec la députée du Yukon, ce qui me surprend passablement.

Cependant, je veux préciser certaines choses. D'abord, la députée a mentionné que garder quelqu'un au chômage coûtait 17 500 $. Je m'empresse d'ajouter ce que nous avons appris par les statistiques, à savoir que le gouvernement doit débourser 60 000 $ pour créer un emploi pour cette même personne.

En ce qui a trait au programme national de garderies, je veux demander à la députée si elle suggère vraiment d'adopter un système à plusieurs niveaux pour les garderies, ce qu'elle déteste par–dessus dans le système de soins médicaux? Ou croit–elle au contraire que, plutôt que d'aider seulement ceux qui en ont besoin, nous devrions avoir un système national qui permette à ceux qui, selon elle, risquent de ne pas payer leur juste part, c'est–à–dire les riches, de déposer gratuitement leurs enfants à la garderie, tout comme ceux qui ont vraiment besoin d'aide, au lieu d'aider seulement ces derniers?

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je suppose que le député parle d'un système de garderies accessible et universel. Ce sont les deux caractéristiques que je trouve fondamentales pour n'importe quel système de garderies.

Nous avons proposé un système national de garderies qui engagerait la participation du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires ainsi que des parents qui l'utiliseraient. Je pense que ce serait une façon de procéder juste et équitable.

Je crois que le député, qui s'est dit surpris d'être d'accord avec moi, sera aussi d'accord pour dire que les enfants de notre pays méritent que la Chambre leur donne un coup de pouce.

[*Français*]

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, dans les quelques minutes dont je dispose, je voudrais parler d'efficacité et d'efficience dans l'administration publique.

J'ai déposé aujourd'hui, les députés le savent, un projet de loi qui permettra au vérificateur général du Canada de déposer des rapports ponctuels sur les vérifications qu'il effectue dans son bureau. Présentement, le vérificateur général ne peut déposer qu'un seul rapport annuel et on connaît la conséquence, c'est une brique assez volumineuse qui retient l'attention des médias pendant peut–être 24 heures, 48 heures au maximum, et qui passe aux limbes par la suite. Peu de gens s'intéressent au suivi des recommandations concernant la gestion des dépenses publiques.

Pourtant, on retrouve dans ces rapports de nombreuses propositions pour améliorer l'administration publique et ainsi épargner des sommes substantielles aux contribuables canadiens. Si le projet de loi C–207 déposé aujourd'hui est adopté par cette Chambre, l'administration gouvernementale sera, à mon avis, renforcée. Elle sera plus efficiente et plus efficace si la Chambre des communes et le public canadien sont mieux informés, de façon régulière, sur les difficultés administratives que nécessite une administration aussi large et aussi complexe que celle du gouvernement fédéral.

Ce débat prébudgétaire nous permet de parler de relance économique, de création d'emplois et de réduction du déficit. Certains sont d'avis que pour réduire le déficit, il faut sabrer dans les dépenses. Les réformistes y vont à pieds joints avec 6 p. 100 de réduction, ce qui aura, d'après moi, des conséquences sérieuses, des conséquences néfastes pour les pauvres, les vieillards, les moins bien nantis.

D'autre part il y a ceux, dans cette Chambre, qui croient qu'il faut augmenter les revenus pour réduire le déficit et créer des emplois. Je traiterai dans quelques instants des solutions qui me semblent appropriées pour la réduction du déficit.

Pour ma part, je suis de ceux qui croient qu'il faut surtout augmenter les revenus dans le contexte actuel pour créer des emplois et réduire nos problèmes financiers.

• (1750)

Si on veut régler les problèmes du déficit et de la dette, sans mettre en danger les acquis et ne pas déplaire aux attentes des citoyens, il faudra agir rapidement.

La dette fédérale, comme on le sait, dépasse aujourd'hui 500 milliards de dollars, soit près de 70 p. 100 du PIB. Les frais de la dette publique coûteront vraisemblablement plus de 40 milliards cette année, c'est–à–dire 6 p. 100 du PIB. Le service de la dette est le plus important programme gouvernemental, un programme qui nous coûte 40 milliards de dollars. Cet argent des contribuables canadiens qui est utilisé simplement pour rembourser nos emprunts draine sans aucun doute notre économie. À cause de cette dette, il existe des opportunités économiques que nous ne pouvons pas nous payer. Tous ces milliards de dollars pourraient être utilisés à des fins beaucoup plus productives, infiniment productives. Donc, il est urgent de régler nos problèmes de déséquilibre budgétaire.

[*Traduction*]

Je crois vraiment que grâce à la croissance, nous pouvons éliminer notre déficit et nous extirper de nos problèmes financiers et fiscaux. Des décisions difficiles s'imposeront. Nous devons être plus efficaces pour accroître notre compétitivité.

Nous réévaluons à l'heure actuelle certains de nos programmes. Nous nous penchons sur nos programmes sociaux. Nous procéderons, sous peu, à un examen public de nos programmes en matière de défense et de politique étrangère. Pourquoi ne pas évaluer certains de nos programmes fiscaux? Pour quelles raisons ne pouvons–nous pas nous attarder à tous les programmes gouvernementaux afin de nous assurer qu'ils sont offerts de façon efficace et, chose tout aussi importante, qu'ils permettent vraiment d'atteindre les objectifs établis par le Parlement lorsque nous les avons adoptés?

On n'a jamais évalué l'efficacité de notre programme de gestion de la dette, le plus important programme administré par notre gouvernement. Le Parlement devrait, le plus tôt possible, se pencher sur cet énorme programme.

J'ai une certaine connaissance du sujet, car j'ai présidé le Comité des comptes publics pendant trois ans environ. Nous ne cessions de dire à la Chambre qu'il était absolument essentiel

qu'un programme aussi important que le service de la dette soit administré de la façon la plus efficace possible. Nous avons recommandé, mais en vain, qu'il fasse l'objet de ce type d'évaluation et je demande au gouvernement de bien écouter cette recommandation.

Nous devrions nous arrêter sur le genre d'instruments que nous utilisons pour emprunter. Il y a d'une part les fonds canadiens et d'autre part, les fonds étrangers et il y a, en outre, le long terme et le court terme. L'année dernière, nous sommes allés chercher dans les régimes de pension des employés autour de 75 milliards de dollars. Cette année, nous avons emprunté 7,2 milliards de dollars pour éponger notre déficit.

Convient–il d'agir ainsi? Est–ce efficace? Je l'ignore. Je sais que c'est ce que nous faisons. Je voudrais que la Chambre examine ce programme et évalue son efficacité.

[*Français*]

Il faut revoir et évaluer la pertinence des dépenses fiscales du gouvernement, toutes les dépenses fiscales du gouvernement. Certaines dépenses sont devenues des échappatoires fiscales qui coûtent plusieurs milliards de dollars au gouvernement fédéral. Ce manque à gagner au niveau des recettes fiscales et la mauvaise gestion publique font que les honnêtes contribuables payent de plus en plus d'impôt pour recevoir de moins en moins de services.

J'ai beaucoup de respect pour les fonctionnaires fédéraux. J'ai beaucoup de respect pour le dévouement et la loyauté des fonctionnaires fédéraux qui ont été, on le sait, malmenés depuis quelques années par le gouvernement précédent.

[*Traduction*]

Pour accroître la productivité des fonctionnaires, nous devons leur donner certains pouvoirs, leur fixer des objectifs clairs, et adopter une politique efficace; et c'est alors que nous pourrons parvenir à une bonne administration. Nous devons insister sur l'évaluation des programmes de façon dynamique pour déceler ceux qui sont moins efficaces et ne répondent pas aux besoins des Canadiens, afin de les éliminer ou de les améliorer selon le cas.

[*Français*]

Il existe deux façons de réduire les dépenses gouvernementales. D'une part, le gouvernement peut imposer des coupures en pourcentage fixe, tel que proposé par le Parti réformiste, qui s'appliquent à l'ensemble du gouvernement, peu importe les conséquences. Moi, j'appelle ça la méthode facile, mais la méthode stupide de faire les choses.

D'autre part, le gouvernemnt peut et doit évaluer la pertinence des programmes des activités gouvernementales.

[*Traduction*]

Depuis longtemps, je souscris au principe d'une évaluation des programmes. Cela permet de connaître leur raison d'être et les objectifs visés et de voir, en fonction des résultats obtenus, s'ils répondent bien aux besoins.

Si nous n'en faisons rien, nous sommes alors une bande d'adeptes du nombrilisme et nous ne parviendrons pas à mieux administrer notre pays. Quand leurs résultats sont rendus publics, ces évaluations accroissent la capacité de la Chambre de rendre des comptes aux Canadiens, aux fonctionnaires, puisqu'elles permettent au vérificateur général de publier régulièrement, comme il se doit, des rapports qui nous renseignent mieux sur l'utilisation des fonds publics.

• (1755)

Dans un contexte de restrictions budgétaires, il est indispensable de disposer d'un bon programme d'évaluation de nos pratiques administratives. C'est l'un des moyens les plus efficaces pour améliorer la répartition de ressources de plus en plus rares. Je ne suis pas le seul à le dire. Tout cela se trouve dans le rapport du vérificateur général, et j'invite les députés à le lire. Ce sera peut–être chose difficile compte tenu de la longueur du document, mais les nouveaux députés auraient intérêt à essayer de le faire. Le rapport nous permet de voir où nous allons et en quoi l'administration du gouvernement, ou celle du gouvernement précédent, laissait à désirer. La lecture du rapport n'est pas toujours aisée; elle exige du temps, mais je recommande à mes collègues de lire ce document.

[*Français*]

Il y a des problèmes spécifiques en ce qui concerne la gestion de la dette. En tant que pourcentage du PIB, les recettes du gouvernement sont tombées à 17,6 p. 100 en 1992–1993, par rapport à 18,1 p. 100 en 1991–1992. Cette diminution s'explique pour une bonne part par la diminution des perceptions des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés.

L'impôt sur le revenu des particuliers représente 48 p. 100 de toutes les recettes de 1992–1993 par rapport à 50,2 p. 100 en 1991–1992.

Plutôt que de sabrer aveuglément dans les dépenses gouvernementales, le gouvernement devrait plutôt protéger son assiette fiscale en évaluant l'efficience du bien–fondé de la raison d'être de toutes les dépenses fiscales et en éliminant les échappatoires fiscales.

Afin d'évaluer le bien–fondé des dépenses fiscales, il faut en mesurer la performance par rapport aux objectifs visés. Par exemple, le vérificateur général, en 1992, nous disait que les multinationales abusaient des règles permettant de rapatrier en franchise d'impôt un revenu d'entreprise grâce à des paradis fiscaux. Des centaines de millions de dollars ont été perdus par des compagnies qui font affaire à l'extérieur du pays, mais qui ramènent par le biais de dividendes des profits non taxables. Et on a dit qu'il faut boucher cette échappatoire fiscale. J'espère qu'on va y penser.

Dans son douzième rapport, publié l'an passé, le Comité des comptes publics que je présidais recommandait que le ministère des Finances révise la liste des pays désignés. Il demandait aussi que l'on évalue le bien–fondé de pouvoir rapatrier au Canada, franc d'impôt, tout revenu provenant de filiales oeuvrant dans ces paradis fiscaux.

La liste est longue. Il y a quelque 25 pays identifiés comme des paradis fiscaux. Et quand on leur a demandé: Comment définit–on un paradis fiscal? On nous a dit: Un pays en voie de développement. Je prends à témoin deux anciens membres du comité. Savez–vous ce qu'est un paradis fiscal? Un pays en voie de développement. La Suisse serait un pays en voie de développement? Allez–y! Les Bermudes, un pays en voie de développe-

ment? Allez–y! Cela n'a pas de sens, monsieur le Président. Il faut revoir cette liste. Il faut resserrer nos actions. Il faut être sérieux dans notre évaluation des programmes gouvernementaux.

Je sais que mon temps est presque écoulé, mais me reste–t–il encore quelques minutes?

Le président suppléant (M. Kilger): Il restera quelques minutes pour la période de questions et commentaires, si vous voulez bien terminer votre intervention.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): J'ai tellement de choses à dire. Il faudrait que le ministère des Finances clarifie ce que constitue un revenu d'une entreprise exploitée activement. Je voudrais qu'on nous donne des définitions claires et précises de ce que le ministère des Finances entend par une échappatoire fiscale; que signifie, par exemple, un revenu d'une «entreprise exploitée activement» comparativement à «une entreprise exploitée passivement». Je sais que c'est compliqué, mais il y a là toutes sortes de matières à réflexion, pour comprendre le fin fond de notre devoir de politicien, de parlementaire afin de bien administrer la chose publique.

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations du député d'Ottawa—Vanier. Je le connais bien et je sais le travail qu'il a accompli à la Chambre.

Je voudrais exposer une idée et connaître le point de vue du député à ce sujet. La Chambre a déjà adopté une loi sur l'évaluation environnementale. Avant d'entreprendre un important projet de construction, le gouvernement effectue une évaluation environnementale pour savoir les effets qu'il aurait sur l'environnement.

• (1800)

Comme je l'ai déjà fait valoir, tout budget ou toute modification de la politique sociale devraient être précédés d'une évaluation de leurs effets sur les humains. Les statistiques sociales modernes révèlent que l'aggravation de la pauvreté et du chômage entraînent un accroissement du nombre de suicides, de la criminalité, de l'alcoolisme, etc. Il est donc possible de prévoir les coûts humains. Aussi, avant d'établir un budget qui modifie les programmes sociaux, ne faudrait–il pas effectuer une évaluation des effets humains et sociaux du budget, de manière à connaître précisément l'incidence du budget sur le chômage et, par voie de conséquence, sur le nombre de suicides, la criminalité, etc.? Autrement dit, le gouvernement ne ferait–il pas mieux d'évaluer les coûts sociaux de son budget avant de l'adopter?

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question, qui est intéressante. Compte tenu du contexte actuel de restrictions, le gouvernement doit adopter un budget qui protège les intérêts des contribuables. Cela va de soi. Toutefois, le député n'a pas tort lorsqu'il dit qu'il y a des coûts sociaux à supporter et que chacun doit payer sa juste part. Quand je parlais d'efficience et d'efficacité, mes propos concernaient aussi le problème qu'a soulevé mon collègue, à savoir que si chacun paie sa juste part, nous n'aurons aucune difficulté à créer des programmes sociaux, des programmes de soins de santé et des programmes de garderies qui soient de bonne qualité et solides.

Le problème actuel tient à ce que trop de personnes ne paient pas leur juste part d'impôt, ce qui occasionne beaucoup de problèmes au reste de la population, qui est honnête et paie sa juste part. Voilà pourquoi nous avons un déficit aussi énorme.

Nous devons nous attaquer au problème de l'économie parallèle. Nous devons également examiner sérieusement et éliminer les échappatoires fiscales qui permettent à certains de ne pas payer d'impôt.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

REPRISE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE EN RÉPONSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 28 janvier 1994, de la motion: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 18 heures, il est de mon devoir, conformément à l'ordre adopté le jeudi 27 janvier 1994, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toute question à trancher pour achever l'étude de de l'Adresse en réponse au discours du Trône. Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 3)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anawak	Anderson
Arseneault	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre)	Bakopanos
Beaumier	Bellemare
Berger	Bernier (Beauce)
Bertrand	Bethel
Bevilacqua	Blondin–Andrew
Bodnar	Bonin
Boudria	Brown (Oakville—Milton)
Brushett	Bryden
Bélair	Caccia
Calder	Campbell
Cannis	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Chrétien (Saint–Maurice)
Clancy	Cohen
Collenette	Collins
Comuzzi	Copps
Cowling	Crawford
Culbert	DeVillers
Dhaliwal	Dingwall
Discepola	Dromisky
Duhamel	Dupuy
Easter	Eggleton
English	Fewchuk
Finestone	Finlay
Flis	Fontana
Fry	Gaffney
Gagliano	Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gallaway	Gauthier (Ottawa—Vanier)
Gerrard	Godfrey
Graham	Gray (Windsor–Ouest)
Grose	Guarnieri
Harb	Harper (Churchill)
Harvard	Hickey
Hopkins	Hubbard

Ianno
Jackson
Keyes
Kirkby
Kraft Sloan
Lavigne (Verdun—Saint–Paul)
Lee
Loney
MacDonald
Maheu
Maloney
Marchi
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKinnon
McTeague
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
Nunziata
O'Reilly
Pagtakhan
Patry
Peric
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Regan
Rideout
Robichaud
Rompkey
Serré
Sheridan
Skoke
St. Denis
Stewart (Brant)
Telegdi
Thalheimer
Torsney
Valeri
Verran
Walker
Wells
Wood
Zed—167

Iftody
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Lastewka
LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacAulay
MacLellan (Cap–Breton—The Sydneys)
Malhi
Manley
Marleau
Massé
McGuire
McLellan (Edmonton–Nord–Ouest)
McWhinney
Milliken
Minna
Murphy
Nault
O'Brien
Ouellet
Parrish
Payne
Peters
Phinney
Pillitteri
Reed
Richardson
Ringuette–Maltais
Rock
Scott (Fredericton—York Sudbury)
Shepherd
Simmons
Speller
Steckle
Szabo
Terrana
Tobin
Ur
Vanclief
Volpe
Wappel
Whelan
Young

CONTRE

Députés

Abbott
Asselin
Bachand
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien
Bélisle
Caron
Chrétien (Frontenac)
Cummins
Daviault
de Jong
Deshaies
Duceppe
Duncan
Forseth
Gagnon (Québec)
Gilmour
Gouk
Grubel
Guimond
Hanrahan
Harper (Simcoe–Centre)
Hayes
Hill (Macleod)

Ablonczy
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellehumeur
Bernier (Gaspé)
Blaikie
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Brown (Calgary–Sud–Est)
Canuel
Chatters
Crête
Dalphond–Guiral
Debien
de Savoye
Dubé
Dumas
Epp
Frazer
Gauthier (Roberval)
Godin
Grey (Beaver River)
Guay
Hanger
Harper (Calgary–Ouest)
Hart
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)

Hoeppner
Jennings
Kerpan
Landry
Laurin
Lebel
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McLaughlin
Meredith
Morrison
Penson
Pomerleau
Ramsay
Sauvageau
Silye
Solomon
St–Laurent
Strahl
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Wayne
White (North Vancouver)

Jacob
Johnston
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
Marchand
McClelland (Edmonton–Sud–Ouest)
Mercier
Mills (Red Deer)
Paré
Picard (Drummond)
Péloquin
Rocheleau
Schmidt
Solberg
Speaker
Stinson
Taylor
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne
White (Fraser Valley–Ouest)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Barnes
Goodale
Ménard
Plamondon
Williams—104

Fillion
MacLaren
Nunez
Stewart (Northumberland)

● (1830)

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

Mme Wayne: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, car je voulais voter en faveur de l'adoption du budget. . ., pardon, du discours du Trône. Je voterai peut–être en faveur du budget, mais je verrai plus tard. Je regrette mon erreur, car je n'avais pas l'intention de rejeter le discours du Trône.

Le Président: Mes collègues, nous sommes un peu novices face à ces procédures, surtout moi. Pour changer un vote, il faudrait le consentement unanime. Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le Président: Il en est ainsi ordonné.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à rassurer mes collègues que je n'entends pas modifier mon vote.

J'ai une motion qu'il convient habituellement de présenter à ce moment–ci des délibérations. Je propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence le Gouverneur général par le Président.

(La motion est adoptée.)

• (1835)

[*Français*]

LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir de participer au débat historique d'aujourd'hui. Toutefois, avant de commencer, je tiens à vous féliciter, monsieur le Président. Je suis convaincu que, sous votre direction ici, la Chambre des communes saura mener ses travaux de façon à redonner foi aux Canadiens en leur gouvernement et en cette institution.

Je désire également saisir l'occasion de remercier les citoyens et citoyennes de Restigouche—Chaleur pour la confiance qu'ils m'ont manifestée. Je leur sais gré d'avoir renouvelé mon mandat, et je serai heureux de pouvoir accomplir avec eux de grandes réalisations au cours des prochaines années, et ce, non pas seulement pour Restigouche—Chaleur, mais pour le Canada tout entier.

Monsieur le Président, je veux remercier le ministre des Finances pour son exposé de ce matin et pour le débat auquel nous participons. Le débat d'aujourd'hui—les consultations— témoigne d'un changement significatif dans l'application du pouvoir par le Parti libéral. Je me réjouis de ce changement et j'espère qu'il y aura beaucoup d'autres débats du même genre.

Une économie solide est le fondement même d'une société forte. Or, comment peut–on avoir une économie solide quand, en tant que nation, nous avons à relever de nombreux défis et à régler une multitude de problèmes interdépendants?

Peu après son arrivée au pouvoir, le présent gouvernement a pris d'importantes mesures pour des infrastructures et celui de la rénovation domiciliaire. J'en profite d'ailleurs pour souligner l'excellent travail de mes collègues pour la mise en place rapide de ces grands programmes.

Il n'en demeure pas moins que nous avons encore beaucoup à faire. La dette et le déficit au niveau fédéral étouffent le potentiel de notre pays. Je ne crois pas que personne ici puisse dire le contraire, mais c'est sur la manière de réduire le déficit que les opinions divergent.

J'aimerais rappeler au ministre des Finances quelques paroles extrêmement importantes et je cite: «La réduction du déficit n'est pas une fin en soi. Elle sert à accroître la productivité et les salaires réels, à améliorer les conditions de vie de nos enfants et de nos petits–enfants. Si les mesures prises pour alléger le déficit diminuent le Produit intérieur brut, aggravent le chômage et réduisent les activités publiques ou privées qui sont tournées vers l'avenir, elles ont alors des effets pervers qui vont à l'encontre des buts poursuivis. Elles n'ont plus leur raison d'être.»

• (1840)

[*Traduction*]

Ces paroles, qui sont citées dans le livre rouge des libéraux, sont celles du lauréat du Prix Nobel, James Tobin.

J'exhorte le ministre à adopter une démarche équilibrée dans la réduction du déficit. On ne peut pas continuer à réduire le déficit aux dépens de la classe moyenne. En outre, si l'on continue à sabrer les dépenses de façon draconienne, on fera sans doute exploser le chômage.

Dans le cadre de cette démarche équilibrée, le ministre du Développement des ressources humaines a entrepris hier de renouveler le filet de sécurité sociale du Canada. Le débat d'aujourd'hui constitue un pas important vers le renouvellement de notre processus budgétaire.

Je propose au ministre de prendre des mesures en vue de réaliser une réforme complète de la fiscalité. La TPS n'a rien fait pour équilibrer le régime fiscal canadien. Aujourd'hui, le gouvernement fonctionne grâce à la part disproportionnée d'impôts que paie la classe moyenne.

Au cours de la dernière décennie, le pourcentage des impôts versés par la classe moyenne a augmenté considérablement, alors que les sociétés en ont payé de moins en moins. En outre, les impôts sur les revenus de placement ont pour ainsi dire disparu.

Qu'en déduit la population canadienne? Que la façon la plus coûteuse de gagner sa vie, c'est de travailler pour quelqu'un d'autre. Il est temps que tout le monde paie sa juste part d'impôts. Les sociétés ne peuvent plus s'attendre à profiter des nombreux avantages qu'il y a à faire des affaires au Canada sans contribuer au système.

J'estime que le ministre devrait prendre des mesure pour établir un impôt minimal sur le revenu des sociétés. À la seule mention de cette idée, le milieu des affaires crie qu'il en coûterait alors beaucoup trop cher de faire des affaires au Canada et que les entreprises seraient forcées de déménager.

Ce ne sont là que des menaces. En 1987, plus de la moitié des profits non imposés ont été réalisés par les 145 sociétés les plus rentables qui ont déclaré des profits annuels moyens de 106 millions de dollars. Par ailleurs, 2 000 sociétés enregistrant en moyenne des profits de 1 million de dollars étaient responsables de 80 p. 100 des bénéfices non assujettis à l'impôt sur le revenu.

Ces sociétés déclarent des bénéfices, et même des bénéfices considérables, et refusent de payer leur juste part d'impôt.

J'exhorte le ministre à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cette pratique. L'établissement d'un niveau minimal d'imposition devrait grandement contribuer à régler nos problèmes liés au déficit. Permettez–moi d'ajouter qu'il y a même des personnes qui ne paient absolument pas d'impôt et que nous devrions veiller à ce qu'elles fassent, elles aussi, leur juste part.

Je voudrais également rappeler au ministre que les grands perdants en cette période de récession sont les jeunes Canadiens sur qui repose l'avenir même de notre pays.

Le taux de chômage chez nos jeunes est beaucoup trop élevé. Même si on a récupéré ces dernières années un certain nombre d'emplois qu'avaient perdus les jeunes Canadiens, il faut dire que près de 60 p. 100 des emplois récupérés sont des postes à temps partiel.

Nos programmes d'éducation doivent préparer nos jeunes à relever les défis de demain. Nous devons préparer les jeunes au XXIe siècle. Nous devons non seulement leur fournir les connaissances et les compétences nécessaires pour relever les défis qui les attendent, mais également leur redonner espoir en un avenir meilleur.

En ce sens, les mesures prises par le gouvernement en vue de la création d'un programme d'apprentissage pour les jeunes et d'un Service jeunesse sont importantes.

Nous devons continuer d'améliorer les capacités de lecture et d'écriture de nos jeunes ainsi que leur habileté arithmétique. Nous devons veiller à ce que tous les niveaux de gouvernement collaborent, notamment à l'établissement de normes nationales en matière d'éducation.

Il ne faut pas oublier que la reprise économique reposera sur les épaules des jeunes Canadiens et que nous devons donc leur fournir les outils dont ils auront besoin pour relever ce défi avec brio.

• (1845)

Je sais que le ministre des Finances s'est vu confier une tâche difficile. Les attentes sont grandes. Les habitants de Restigouche—Chaleur et moi comprenons qu'il n'y a pas de solutions faciles. Nous croyons en l'adoption d'une stratégie équilibrée, qui viserait à réduire le déficit, mais tout en redonnant du travail aux Canadiens.

Nous croyons à l'évolution et à la réforme de nos programmes sociaux pour leur permettre de continuer de répondre aux besoins des Canadiens. Nous croyons à une réforme fiscale en profondeur, où toutes les décisions financières et monétaires du gouvernement seraient fondées sur l'équité et la justice.

Enfin, nous croyons à la capacité de notre pays de relever les défis et de nous façonner un avenir encore meilleur.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt les propositions de mon collègue, propositions qui, je crois, sont très constructives. Je suis certain que le ministre des Finances en tiendra compte.

Je connais le député depuis assez longtemps. Au fil des années, il s'est toujours efforcé d'être productif et de faire des remarques positives et constructives à la Chambre, et je crois qu'il a apporté beaucoup au débat prébudgétaire que nous avons ici aujourd'hui.

Toutefois, je voudrais mentionner deux ou trois autres mesures que nous pourrions prendre et qui, je crois, aideraient non seulement notre région mais aussi le pays. Notre approche comprend deux volets. Le premier consiste évidemment à créer des emplois et à stimuler l'économie grâce aux mesures qui seront annoncées dans le budget. Le second consiste à faire tous les efforts possibles pour essayer de mater ces démons que sont le déficit national et la dette croissante.

L'une des choses que nous pourrions faire—et mon collègue ici, qui est président de notre caucus de l'Atlantique, voudra peut-être faire quelques remarques à ce sujet—serait de demander au ministre des Finances de s'attaquer aux véritables problèmes qui nuisent à la compétitivité du port de Halifax. L'impact d'une telle mesure se répercuterait sur toute la région de l'Atlantique et créerait des emplois dans tous les secteurs de l'économie.

Ce qui nuit à la compétitivité du port de Halifax, ce ne sont pas les installations portuaires elles-mêmes, mais bien la ligne de chemin de fer qui remonte la Nouvelle-Écosse et qui passe par le Nouveau-Brunswick pour se rendre au Québec. Ces dernières années, nous avons vu cette liaison ferroviaire devenir de moins en moins concurrentielle. Les tarifs n'ont pas baissé, ils ont monté. Les délais de livraison, la ponctualité, ce sont tous là des facteurs qui contribuent de façon importante à déterminer si les entreprises du Canada atlantique sont concurrentielles ou non et si le port de Halifax sera prêt ou non à profiter des nouvelles routes de commerce mondiales.

J'ai déjà proposé à la Chambre, avec l'appui de députés libéraux de l'Atlantique, alors dans l'opposition, que le ministre des Finances ou le ministre des Transports examine deux mesures très simples qui pourraient accroître de façon marquée l'efficacité du transport ferroviaire dans le Canada atlantique.

Après tout, si nous n'avons pas de bons systèmes de transport dans le Canada atlantique, nous ne pourrons pas attirer d'industries. C'est aussi simple que cela. Nous ne sommes pas assez proches de nos marchés.

Nous avions notamment proposé au ministre des Finances d'envisager la possibilité d'accélérer la progression du taux d'amortissement du nouveau matériel roulant. Cela permettrait de mettre les chemins de fer canadiens sur le même pied que les chemins de fer américains. Il s'agit d'une mesure fiscale qui, sans coûter beaucoup, serait susceptible d'avoir un effet senti sur la compétitivité des produits du Canada atlantique expédiés par rail.

La deuxième chose à faire est d'examiner les coûts évitables du transport par rail. Le Canada atlantique a besoin d'un bon service ferroviaire pour être concurrentiel. Entre autres suggestions, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique avait proposé que le gouvernement fédéral abolisse la taxe d'accise sur le gazole vendu au Canada pour les trains de marchandises.

Ces deux mesures, que nous avons supplié le gouvernement conservateur d'examiner, contribueraient beaucoup à stimuler le transport de biens concurrentiels produits dans les provinces atlantiques et pas seulement vers le Québec, le centre et l'ouest du Canada, mais aussi vers le Midwest américain.

J'aimerais que le député qui vient de parler, et dont le discours était excellent, commente ces suggestions de modifications aux règlements qui pourraient avoir des répercussions sur la viabilité

d'industries concurrentielles, pas uniquement à Halifax et à Dartmouth, mais aussi dans sa région du Nouveau–Brunswick.

• (1850)

M. Arseneault: Monsieur le Président, je tiens à dire à tous ceux qui écoutent que le député de Dartmouth défend très bien sa cause, qu'il siège sur les banquettes de l'opposition ou sur les banquettes ministérielles. C'est un orateur très énergique et un ardent lobbyiste. J'hésite à employer ce terme; ce n'est pas vraiment le terme qui convient. Il travaille d'arrache–pied pour le port de Dartmouth et pour ses électeurs. J'ai siégé très souvent au caucus national et au caucus des députés de l'Atlantique. Je l'ai vu à la Chambre poser de nombreuses questions et faire de nombreuses interventions. Le port de Halifax lui tient à coeur, tout comme il nous tient à coeur à nous tous de la région de l'Atlantique. Nous formons tous une seule région. Ce qui arrive dans une partie de la région a des répercussions économiques sur l'autre.

Les transports sont essentiels pour la région de l'Atlantique. Ils sont essentiels pour le port de Halifax. Je suis d'accord avec le député et je partage entièrement son évaluation des transports dans la région de l'Atlantique, de même que son évaluation du transport ferroviaire.

Dans le nord du Nouveau–Brunswick, le transport ferroviaire est très aléatoire pour le moment. Je suis convaincu que nous réussirons à le maintenir. Nous avons un secteur minier et nous avons des ports. Le député a parfaitement raison de recommander de hausser le taux d'amortissement du matériel roulant. Cela nous permettrait de mieux soutenir la concurrence américaine. Il a raison également de recommander de supprimer la taxe d'accise sur le carburant diesel pour le transport des marchandises par chemin de fer. J'espère que le ministre des Finances tiendra compte de ces recommandations.

Je voudrais mentionner autre chose en terminant. Si personne d'autre n'a de question à poser, le député pourrait peut–être dire ce qu'il en pense également. Je veux parler de l'établissement d'un plan d'achats stratégiques dans le cadre duquel le gouvernement, au lieu de donner des contrats sans aucune obligation, tâcherait d'utiliser le plan pour stimuler l'économie, pour voir si les entreprises investiraient dans la recherche et le développement ou dans des opérations commerciales à risques élevés grâce à l'obtention de marchés de l'État.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le gouvernement de tenir un débat prébudgétaire à la Chambre des communes afin d'ouvrir l'exercice budgétaire aux Canadiens et aux députés. Il est vrai que le gouvernement ne peut satisfaire tout le monde, mais cet exercice serait complètement futile si le ministre des Finances n'entendait que ce qu'il voulait pour justifier son budget.

Nous avons hâte au dépôt du budget afin d'en savoir davantage sur la capacité du ministre d'écouter et de remplir ses promesses. Puisque les gouvernements conservateurs et libéraux précédents ont négligé pendant aussi longtemps le déficit et le problème croissant de la dette, toutes les solutions faciles se sont envolées.

Comme solution de rechange constructive, je soumets aujourd'hui l'idée que les recettes de l'État et les revenus des entreprises augmenteront si les impôts diminuent, qu'en diminuant les impôts, on laisserait plus d'argent aux contribuables qui pourraient le dépenser plus judicieusement. En diminuant les dépenses publiques, on disposerait de plus de recettes pour éponger la dette. L'arme qui pourrait aider le gouvernement à relancer l'économie est une nouvelle taxe visible et proportionnelle, qui remplacerait aussi la TPS.

La nécessité de la réforme fiscale est évidente. Le ministre des Finances a dit que nombre de Canadiens ne voulaient plus être gouvernés et qu'ils en donnaient la preuve en recourant à l'économie souterraine et en refusant de payer des impôts. Le gouvernement perd des milliards de dollars au profit de l'économie souterraine, dont la valeur s'établirait entre 60 et 80 milliards de dollars. Comme la population croit que le gouvernement n'est plus en mesure de gérer ses finances et ses ressources et de vivre selon ses moyens, les contribuables doivent prendre la relève.

Même le premier ministre a admis que le système actuel ne fonctionnait plus. Ce n'est pas surprenant. Le régime fiscal est trop complexe et trop injuste, et les impôts sont trop élevés. Combinés aux dépenses excessives des gouvernements, ces facteurs sont en train d'étouffer notre économie. Le gouvernement se comporte comme si le problème avait trait aux recettes et non aux dépenses.

En fait, les recettes dépassent 126 milliards de dollars, alors que les dépenses, à l'exclusion des intérêts sur la dette, sont inférieures à ce chiffre. Sont–ce les intérêts qui sont à l'origine du déficit? Est–ce que cela vous dit quelque chose? Les frais d'intérêt sur la dette fédérale sont maintenant de 33 cents par dollar d'impôt.

• (1855)

J'estime donc que c'est la dette et les intérêts que nous payons pour le service de la dette qui menacent la viabilité des programmes actuels. Nous ne devrions pas augmenter la dette, chaque année, et permette qu'elle passe de 35 à 45 milliards de dollars.

Au cours des 25 dernières années, nous avons mal dépensé et trop dépensé. Chaque année, depuis 1968, nous avons dépensé plus d'argent que nous n'en avons produit. Il est impossible de survivre dans de telles conditions. Les créanciers suivent de très près cette 35e législature. Nous devons absolument régler le problème maintenant, et non l'an prochain.

Je pense que, pour stimuler l'économie et augmenter les recettes du gouvernement, les bailleurs de fonds, les investisseurs et les consommateurs doivent avoir plus de revenu disponible. Si l'actuel gouvernement continue de prélever plus d'argent sur l'économie en augmentant les impôts, il nuira, en fait, à la reprise économique, car il créera plus de chômage, ce qui nous empêchera de nous sortir de la récession.

C'est pourquoi je recommande la mise en oeuvre d'un impôt uniforme sur le revenu des particuliers et des sociétés. La création d'un impôt uniforme ou d'un impôt proportionnel est un moyen d'augmenter de façon constructive les recettes, d'éliminer les incitations à créer une économie parallèle, de rétablir l'équité et, surtout, de stimuler la croissance économique, ce qui est une priorité dans le livre rouge des libéraux.

Il ne s'agit pas là d'un concept nouveau pour la Chambre ou le gouvernement. Le député de Broadview—Greenwood, qui appuyait un impôt unique ou uniforme, a déjà dit que des taux marginaux plus bas et des salaires nets plus élevés inciteraient les gens à travailler davantage et mieux. Grâce à ces nouvelles mesures d'encouragement et à l'élimination de l'évitement fiscal et de l'évasion fiscale, cet impôt produirait plus de recettes, même si les taux étaient plus bas.

L'objectif de cet impôt est triple. Premièrement, il simplifie les déclarations de revenus qui sont actuellement compliquées, de façon qu'elles soient à la portée de tous les Canadiens. Il permet au ministère du Revenu national de réaliser de plus grandes économies, de recouvrer plus d'impôts et de mieux contrôler l'ensemble des exemptions demandées par les particuliers et les sociétés.

Deuxièmement, cette mesure rétablit l'équité dans la fiscalité en éliminant l'impression qu'un groupe de contribuables est plus privilégié qu'un autre.

Troisièmement, cette mesure restaure l'intégrité et rend le système efficace en éliminant la nécessité de maintenir tant d'allégements d'impôt et d'échappatoires fiscales, objectif que le ministre des Finances a lui aussi signalé aujourd'hui.

En effet, le ministre des Finances a déclaré aujourd'hui qu'il se propose de rendre le processus budgétaire équitable. Il s'est ensuite engagé au nom du gouvernement libéral à maintenir le régime social actuellement en vigueur, tout en réduisant les dépenses qui y sont rattachées. De plus, il a laissé entendre qu'il allait supprimer certaines échappatoires fiscales et certaines exemptions.

Nous n'avons plus les moyens de nous offrir des programmes sociaux tels que nous les connaissons aujourd'hui. On peut les comparer à des cadillacs plaquées or. Il est possible de les remplacer par un modèle moins coûteux sans qu'ils perdent de leur efficacité. Selon le ministre des Finances, les Canadiens peuvent s'attendre que le déficit reste de l'ordre de 40 milliards de dollars.

Donc, pour la 26e année consécutive, un gouvernement dépensera plus qu'il n'a perçu. Quand cela cessera–t–il? Le gouvernement actuel ne s'est pas engagé à équilibrer le budget ni à réduire le déficit. On n'établit pas l'équité, comme le ministre des Finances le souhaite, en alourdissant sans cesse la dette.

Si le ministre des Finances est sérieux dans ses consultations pour trouver des moyens d'équilibrer les deux plateaux de la balance fiscale, voici quelques suggestions à son intention. D'abord, qu'il centre les dépenses sociales sur ceux qui sont vraiment dans le besoin. Il y a peut–être lieu de supprimer les prestations du Programme de sécurité de la vieillesse dans les cas où le revenu du ménage est supérieur à 54 000 $, soit le revenu moyen national des ménages. L'économie réalisée serait de deux à trois milliards de dollars.

Deux, rendre l'assurance–chômage auto–suffisante, non pas en augmentant les cotisations, mais en resserrant l'accès aux prestations et en éliminant les paiements à ceux qui abusent du système ou aux travailleurs saisonniers qui gagnent plus de 54 000 $ par année. Économies: trois à six milliards de dollars.

Trois, éliminer les subventions aux entreprises, aux mégaprojets et aux programmes de développement régional. Économies: un à trois milliards.

Quatre, réduire le budget du ministère de la Défense nationale de 6 p. 100. Économies: 660 millions.

Cinq, privatiser les sociétés d'État et utiliser le produit des ventes pour réduire la dette nationale. Économies: deux à trois milliards et peut–être cinq à dix milliards de réduction de la dette.

Six, rationaliser les dépenses de programmes du gouvernement pour susciter la croissance, redonner confiance dans l'économie et éliminer les programmes qui coûtent trop cher. Économies: environ 600 millions.

Compter sur une augmentation des impôts et un programme d'infrastructure pour réduire le déficit ou encourager la relance économique n'est guère réaliste. Les programmes artificiels de création d'emplois ne donnent rien de permanent. Ils ne sont qu'une autre façon de dépenser l'argent des contribuables.

Lorsque le budget du plan d'action libéral sera épuisé, les emplois disparaîtront. Les contribuables se retrouveront alors devant une dette encore accrue qui devra être financée par de nouvelles augmentations d'impôts. Qu'arrivera–t–il si les taux d'intérêt remontent? Comment assurerons–nous le service de la dette? Où prendra–t–on l'argent? Les Canadiens paient encore pour des programmes créés dans les années 70 et 80 par les gouvernements précédents. Le gouvernement fédéral a la responsabilité de créer un climat économique sain, propre à attirer les investissements, à encourager les nouvelles initiatives et les risques, enfin à protéger l'environnement.

• (1900)

Tout le monde sait que les investisseurs étrangers préfèrent faire des affaires avec les pays ayant à leur tête un gouvernement responsable. Aussi, le gouvernement doit–il absolument mieux contrôler les dépenses et non se contenter d'augmenter les impôts.

Le trésorier de l'Alberta, Jim Dinning, a dit récemment que plus on donne d'argent au gouvernement, plus il dépense, moins il épargne. Si les impôts ont pour but d'assurer le maintien de la paix, le maintien de l'ordre public et une bonne administration de notre pays, alors allons–y, ne nous contentons pas d'en parler.

J'espère pour conclure que pour les libéraux, un régime d'imposition équitable ne signifie pas la surimposition pour tous.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je voudrais poser seulement une question

et je le ferai brièvement, car je vois que d'autres collègues veulent également prendre la parole.

Le député qui vient de parler se rendra compte que le Parti libéral a formé le gouvernement parce qu'il a remporté plus de voix que tout autre parti lors des dernières élections fédérales. Pendant les élections, nous, les libéraux, avons déclaré que notre priorité absolue était la création d'emplois. Pour relancer immédiatement l'économie, nous avons proposé un plan de création d'emplois à court terme, soit le programme d'infrastructure, et nous avons établi notre programme à long terme, soit la création du Service jeunesse, des cours d'apprentissage plus nombreux, et la garantie que les petites et moyennes entreprises bénéficieraient du climat qui leur permettrait de créer des emplois, comme elles l'ont fait au cours des dix dernières années, puisqu'elles ont été responsables de la création de plus de 85 p. 100 des emplois.

Ce qui me rend perplexe, et je voudrais poser une question précise, c'est que le député puisse maintenant, après les élections, mettre en doute la sagesse des Canadiens, qui ont élu un gouvernement majoritaire libéral. Maintenant que nous avons été élus et déclaré que les emplois constituaient notre plus haute priorité, laisse-t-il entendre que nous devrions changer d'idée? Si je me souviens bien, il a bel et bien dit que nous ne devrions pas dépenser de l'argent pour le programme d'infrastructure parce qu'il ne ferait qu'accroître la dette sans réellement faire une différence considérable. Son chef a fait des observations analogues. De quel côté est-il? Du côté de la population ou de celui de son parti?

M. Silye: Monsieur le Président, en réponse au député, je voudrais clarifier deux questions qu'il a soulevées.

Je n'ai pas dit que nous étions contre un programme d'infrastructure. Le gouvernement a 126 milliards de dollars à sa disposition. Il devrait établir ses priorités en matière de dépenses; s'il entend lancer ce programme d'infrastructure, c'est à lui qu'il revient de décider maintenant comment on peut dépenser cet argent de façon efficace.

Ce dont nous parlons—et ce qui nous inquiète—c'est de l'accroissement des recettes par l'augmentation des impôts. Si le gouvernement souhaite équilibrer le budget en accroissant ses recettes simplement grâce à ce programme d'infrastructure, je tiens à lui dire que les nouvelle recettes fiscales perçues seront insuffisantes pour couvrir l'augmentation des coûts.

En ce qui concerne une autre question, je voudrais préciser que nous souhaitons nous aussi créer des emplois, tout comme le Parti libéral, mais nous croyons que c'est le secteur privé qui sait beaucoup mieux le faire. Ainsi, nous devrions redistribuer la richesse entre les entreprises plutôt que de toujours la placer entre les mains du gouvernement qui a prouvé de façon répétée depuis 26 ans qu'il est incapable de créer de véritables emplois à long terme. Tout ce qu'il sait faire, c'est prendre l'argent et le gaspiller. Nous voudrions que cet argent aille là où il devrait aller.

Le député a essayé de me piéger en me demandant si oui ou non j'appuyais la volonté de la majorité des Canadiens. Nous savons tous comment le système électoral fonctionne. Nous n'ignorons pas comment vous avez obtenu votre majorité ni où.

Il y a également beaucoup de Canadiens qui souscrivent à notre point de vue. Vous n'avez pas carte blanche. Il vous incombe également en tant que gouvernement d'écouter les solutions constructives qui sont proposées, car nous, les députés de l'opposition, sommes ici pour vous aider à améliorer vos programmes. Si vous n'en faites rien, si vous nous dictez simplement vos volontés, vous manquerez alors à vos engagements et à vos responsabilités tout comme l'a fait le gouvernement précédent et vous subirez le même sort.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, je voudrais dire au départ que je suis d'accord avec le précédent intervenant quand il parle de l'urgence d'agir. Il a fait certaines propositions que je n'appuie pas nécessairement, mais il y en a quand même un bon nombre qui sont intéressantes.

• (1905)

J'aimerais peut-être ajouter à cette liste, en disant que ce qui est important, ce n'est pas nécessairement d'aller faire le ménage dans tout ce qui s'appelle programmes sociaux ou d'ajouter au fardeau fiscal, mais plutôt de profiter de la période actuelle, avant le dépôt du budget, pour faire un examen attentif des dépenses. Par là, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur trois secteurs où il y a, à mon avis, du gaspillage significatif.

Au niveau de la main-d'oeuvre, entre autres, les dédoublements coûtent annuellement, au Québec, 250 millions de dollars à cause du fait qu'il y a deux gouvernements qui interviennnent dans ce secteur. La même chose se produit au niveau du développement régional: on parle de 26 millions de dollars de frais fixes.

Finalement, au niveau des dédoublements en éducation, en affaires sociales, il y en a beaucoup au niveau des fonctionnaires. Je crois qu'il serait important que le gouvernement fédéral se penche sérieusement sur la pertinence de se retirer des ces secteurs, de façon à économiser de façon concrète et atteindre en même temps l'objectif d'une plus grande efficacité.

[*Traduction*]

M. Silye: Monsieur le Président, je pense que mon collègue m'a apporté son appui dans ses observations et ainsi, je n'ai rien à ajouter à ce sujet.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, avant de commencer mon allocution, je voudrais remercier le gouvernement pour ce qui paraît être un débat prébudgétaire sans précédent. Je félicite le gouvernement de tenir ce genre de discussion; elle témoigne d'un assouplissement du processus consultatif qui, je l'espère, permettra de donner aux Canadiens un meilleur budget que ceux auxquels on les a habitués depuis un certain temps.

Le ministre des Finances recevra des conseils des quatre coins de la Chambre au cours du débat. Ces conseils refléteront notamment le point de vue des quelque 2,5 millions de Canadiens qui ont voté pour les réformistes qui siègent de ce côté-ci de la Chambre. Nous exprimerons les préoccupations de tous les contribuables canadiens qui croient que leur argent n'est pas suffisamment bien dépensé. Je demande au ministre de tenir compte de ces préoccupations lorsqu'il préparera le budget.

Le budget constitue l'une des fonctions les plus importantes du gouvernement puisqu'il expose le plan d'action financier du gouvernement pour la prochaine année. La façon dont l'argent des contribuables est distribué influe directement sur les autres programmes, services et initiatives gouvernementaux. C'est pourquoi le processus consultatif doit tenir compte à la fois des besoins des Canadiens et des moyens financiers dont ils disposent pour répondre à ces besoins.

Quand il prépare un budget, un gouvernement doit faire deux choses. Il doit tout d'abord concevoir un plan d'affectation de l'argent que les contribuables canadiens ont durement gagné et dont ils confient la gestion au gouvernement. Le gouvernement doit agir de manière à assurer une administration aussi équitable et économique que possible des services et programmes fédéraux.

Le second impératif est souvent négligé. Le gouvernement doit penser aux futures générations de Canadiens, en évitant de léguer une dette massive qui compromettrait leurs chances et nuirait à leur qualité de vie. Il est injuste et immoral que nous dépensions maintenant pour notre propre bien–être et que nous laissions nos enfants et petits–enfants payer la note quand leur tour viendra.

Tous les réformistes se sont vu confier par les Canadiens le mandat de réduire leur fardeau fiscal en contrôlant les dépenses du gouvernement. J'ai choisi aujourd'hui de discuter des dépenses fédérales dans le domaine de l'agriculture, parce que c'est la principale industrie de ma circonscription, Kindersley—Lloydminster, et d'une grande partie du Canada. La production de denrées est en effet essentielle à la subsistance de plus de cinq milliards d'êtres humains, dont un bon nombre compte sur les produits des agriculteurs canadiens.

Les fonds réservés au soutien des activités agricoles devraient servir en premier lieu à aider les producteurs qui sont désavantagés financièrement sans qu'ils y soient pour quelque chose. On compte actuellement près de 50 programmes et projets de soutien des agriculteurs différents. Parmi ces programmes très variés, on remarque des garanties de prêts pour l'amélioration des installation et l'établissement de coopératives de mise en marché, un Programme spécial de développement des productions animales de l'Atlantique, un Programme national de la gestion d'entreprises agricoles, un programme provincial de résorption des excédents de pommes de terre, l'Entente Canada–Ontario pour l'amélioration des sols et de la qualité de l'eau du Sud–Ouest de l'Ontario, ainsi que le Programme national de conservation des sols, le Projet de développement agro–alimentaire canadien et des projets de développement économique et régional.

• (1910)

On en compte même quelques–uns en Saskatchewan, comme un accord d'association Canada–Saskatchewan en développement rural et un accord d'association Canada–Saskatchewan en irrigation, qui visent d'abord et avant tout le développement économique.

Dans la plupart des cas, on n'a même jamais entendu parler de ces programmes. Ils ne sont pas très connus et nous ne sommes pas sûrs de leur valeur exacte. C'est renversant de voir combien coûte l'administration d'un si grand nombre de programmes, qui se recoupent parfois et dont certains sont désuets. Le ministère de l'Agriculture dépense annuellement plus de trois milliards de dollars à cette fin. Les coûts de fonctionnement et d'immobilisations représentent à eux seuls près de 900 millions. Et ces chiffres n'englobent pas les 728 millions de dollars dépensés dans le cadre de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Ces frais généraux épouvantablement élevés sont un signe manifeste de gaspillage et de mauvaise gestion. La refonte de ces 50 programmes et initiatives en un petit nombre seulement permettrait probablement au gouvernement d'économiser plus de 400 millions de dollars et donnerait un meilleur soutien à l'industrie.

Nous devons dénoncer le mythe voulant que plus les crédits dépensés sont élevés, plus les programmes sont efficaces. Dans le cas de l'agriculture, il n'est pas seulement possible de fournir un meilleur soutien avec moins d'argent, mais il est essentiel de le faire pour assurer la durabilité de l'industrie, compte tenu de la situation financière du gouvernement. Nous devons toujours nous montrer vigilants, afin de garantir que les programmes que nous mettons en place aujourd'hui seront rentables demain.

La réforme des programmes agricoles est indispensable, parce que nous devons être en mesure de défendre le coût du soutien agricole auprès des contribuables, des consommateurs et des générations futures. Les programmes de soutien qui empêchent les agriculteurs et les producteurs de se retrouver dans des situations qui les dépassent sont défendables et souhaitables pour le maintien de notre industrie agricole.

Parmi les programmes de soutien défendables, mentionnons: premièrement, un programme d'assurance–récolte financé par les gouvernements fédéral et provincialet les producteurs, fondé sur un bon calcul actuariel et visant à protéger l'agriculteur contre les désastres naturels, notamment les inondations, le gel ou la sécheresse. J'invite le ministre de l'Agriculture à examiner à quel point, du moins dans ma province, le programme est dévasté par la hausse des primes, la réduction de la protection et les tonnes de formatites administratives. J'informe publiquement le gouvernement et tous les Canadiens qu'au cours de la campagne électorale, les réformistes ont appuyé le programme d'assurance–récolte et se sont engagés à le renforcer.

Deuxièmement, un programme de stabilisation des revenus visant à mieux protéger les agriculteurs contre les cycles inhérents au marché libre. Ce programme partagé entre le gouvernement fédéral et les producteurs devrait être universel et fondé sur toute l'industrie agricole plutôt que sur des produits particuliers. Les producteurs dans les secteurs soumis à la gestion de l'offre devraient avoir accès à ce programme qui fait désormais l'objet d'une tarification. Ce programme aidera également les agriculteurs qui s'apprêtent à prendre leur retraite, puisque les fonds non utilisés pourront être versés dans un REER, si le gouvernement ne décide pas d'abolir le programme des REER.

Le Parti réformiste proposait un troisième programme, le programme d'adaptation à la distorsion des échanges, conçu pour indemniser les producteurs exportateurs et les protéger contre les subventions étrangères. Le programme serait doté d'un mécanisme qui se déclencherait automatiquement en fonction du volume historique des produits exportés. Dans le cadre de ce programme, les producteurs n'auraient pas à verser de primes

et recevraient les paiements en temps opportun au cours de la période des échanges. Nous avons proposé de ne plus financer le régime universel qui est mal conçu, ni la Loi sur le transport du grain de l'Ouest qui s'érode graduellement. Cela nous permettrait de fournir aux producteurs qui se sentent coincés un outil supérieur à tout ce qui est à leur disposition actuellement, sans frais supplémentaires.

Les réformistes pensent que, si ces programmes améliorés s'adressaient aux producteurs qui en ont le plus besoin, nous en retirerions de grands avantages. Premièrement, les subventions versées aux gens qui en ont le plus besoin sont beaucoup plus efficaces. Deuxièmement, en offrant de l'aide plus directement aux agriculteurs, au lieu de s'en remettre à une lourde bureaucratie, l'argent se rend plus rapidement. Troisièmement, la réduction des frais généraux met plus d'argent à la disposition de ceux qui en ont besoin.

Ce n'est qu'un exemple de la façon dont le gouvernement peut améliorer l'efficacité d'un programme conçu pour ceux qui en ont besoin tout en réduisant le fardeau des contribuables.

Si nous pouvons économiser dans un ministère aussi fondamental et essentiel que le ministère de l'Agriculture, nous pouvons sûrement réaliser de grandes économies dans bien d'autres ministères. Par exemple, le ministère des Affaires indiennes pourrait être, lui aussi, réaménagé. La diminution de son budget pourrait quand même signifier une augmentation des subventions remises aux autochtones. La même chose vaut pour le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Les fonctions justifiables de ce ministère, comme l'enregistrement de la citoyenneté et la protection des droits de la personne, pourraient être confiées à des ministères plus compétents en la matière, comme le ministère de l'Emploi et de l'Immigration ainsi que le ministère de la Justice. De cette façon, on épargnerait tout ce qu'il en coûte ou presque pour faire fonctionner un ministère et on pourrait continuer à offrir des services justifiables.

• (1915)

Pour conclure, je répète que si l'on améliore l'efficacité des programmes offerts par le ministère de l'Agriculture au point d'épargner 400 millions de dollars en les réorganisant, on peut certes réaliser aussi des économies dans les autres ministères.

Encore une fois, je tiens à féliciter le gouvernement de tenir le présent débat. J'exhorte le ministre des Finances et le ministre de l'Agriculture à examiner attentivement ces propositions. Je ne présente pas ces propositions pour des raisons partisanes ni pour m'en vanter lorsque des progrès auront été réalisés. Je les présente dans l'intérêt actuel et futur des Canadiens.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai écouté ce qu'a dit mon collègue d'en face, notamment au début, lorsqu'il a parlé de réduire et de supprimer certaines échappatoires fiscales, citant quelques exemples à l'appui.

Il me semble que, pas plus tard que l'autre jour, le chef de son propre parti a parlé ici même d'obtenir du gouvernement l'assurance que soit retenue une mesure grâce à laquelle les entreprises de services publics de sa province ne paient pas d'impôts. Je trouve le discours plutôt intéressant à cet égard.

Je voudrais lui poser une question au sujet d'une autre prétendue échappatoire, du moins aux yeux de certains, à savoir l'exemption à vie pour gains en capital. Pour ma part, je considère cette exemption de 500 000 $ comme un instrument très valable pour les agriculteurs, comme une forme de régime de retraite qu'ils accumulent progressivement et qu'ils peuvent garder à l'abri du fisc lorsqu'ils se départissent de leurs avoirs. Un peu comme d'autres personnes, les enseignants et les travailleurs d'usine, par exemple, versent à un régime de retraite des sommes qui ne sont pas imposées.

Est-ce que cette exemption pour gains en capital est au nombre des échappatoires qu'on veut supprimer? Mes collègues et tous les fonctionnaires du ministère des Finances qui nous écoutent en ce moment conviendront-ils que cette exemption doit être maintenue parce qu'elle équivaut à un régime de retraite pour les agriculteurs?

M. Hermanson: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses observations.

Le député confond peut-être les allocutions de deux ou trois députés. Je n'ai pas parlé au cours de la mienne d'échappatoires fiscales quoique ce soit là une préoccupation que je partage avec d'autres députés et d'autres Canadiens.

En ce qui concerne les observations du député sur l'exemption pour gains en capital de 100 000 $ ou de 500 000 $, notre parti considère les programmes de ce genre de même que les REER comme des outils permettant aux Canadiens de s'assurer une certaine sécurité plus tard dans la vie afin de ne pas devenir un fardeau pour le reste de la société.

Je crois pouvoir dire sans me tromper que nous, de notre parti, favorisons le maintien de l'exemption de 100 000 $ pour les particuliers et celle de 500 000 $ pour les agriculteurs à qui, comme l'a signalé le député, elle permet de s'assurer une certaine sécurité plus tard dans la vie, lorsqu'ils ne sont plus en affaires et ont vendu leur exploitation ou l'ont cédée à leurs enfants.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à féliciter le député de Kindersley—Lloydminster, surtout pour avoir présenté à la Chambre la position du Parti réformiste sur l'agriculture.

Je suis moi aussi de la Saskatchewan et je sais que l'agriculture reste notre principal secteur d'activité économique. On entend dire beaucoup de choses sur la position du Parti réformiste sur l'agriculture. Aujourd'hui, j'ai pu prendre connaissance de nouveaux détails sur cette position.

• (1920)

Je suis tout à fait d'accord avec le député lorsqu'il dit que la majeure partie des systèmes actuels devrait être démantelée. Ces systèmes sont un véritable fouillis bureaucratique. Ils plongent beaucoup d'agriculteurs dans l'incertitude car ceux-ci ne savent pas s'ils doivent demander les fonds et s'ils y ont droit. Très

souvent, ils ne savent pas avant la campagne suivante. Tous ces systèmes ne servent qu'à créer l'incertitude.

Je crois qu'une partie du problème, c'est que ces systèmes servent surtout à récompenser les plus gros. Environ 25 p. 100 des producteurs se partagent 75 p. 100 des deniers publics injectés dans l'agriculture. Lorsque le montant des paiements est calculé en fonction du nombre d'acres ensemencés ou du nombre de boisseaux produits, les propriétaires de grosses exploitations agricoles reçoivent davantage d'argent que les autres.

Nous croyons que pour garantir la viabilité des collectivités rurales, il faut conserver les exploitations agricoles familiales de taille moyenne. C'est pour cela que dans notre programme électoral, nous proposions une formule où les coûts de production de base correspondaient à un nombre donné de boisseaux. Selon cette formule, les plus gros producteurs devraient assumer eux-mêmes une partie du risque.

Est-ce que le Parti réformiste préconise aussi un plafond aux paiements pour faire en sorte que les deniers publics consacrés à l'agriculture soient mieux répartis entre tous les producteurs?

M. Hermanson: Monsieur le Président, je remercie le député de Regina—Qu'Appelle pour ses commentaires et pour sa question. S'il s'était informé de notre position sur l'agriculture et sur d'autres sujets au cours de la campagne électorale, il saurait que les réformistes préconisent le versement des fonds d'une manière plus bénéfique pour les producteurs. Cela s'applique, à notre avis, dans d'autres domaines aussi. Nous avons même avancé qu'en distribuant mieux les fonds consacrés aux programmes sociaux, nous pourrions peut-être sauver ces programmes et empêcher qu'ils soient minés par le manque de fonds provoqué par la dette croissante.

Je suis d'accord avec le député lorsqu'il dit que certains de nos programmes sont actuellement mal administrés et que l'on a très peu réfléchi au moyen de les rendre plus efficaces. Par exemple, nous avons des programmes agricoles qui nuisent à l'environnement. Ainsi, la Loi sur le transport du grain de l'Ouest ne prévoit aucune limite à l'aide accordée. Ainsi, quelqu'un peut produire du colza à 12 $ le boisseau et recevoir le même montant que quelqu'un qui produit du blé qu'il réussit difficilement à vendre 2 $ le boisseau.

Nous préconisons la mise en place d'un programme de rajustement des distorsions du marché qui orienterait les fonds vers les producteurs frappés par la guerre commerciale pour les aider à survivre.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, comme c'est le premier vrai discours que je prononce depuis l'ouverture de la nouvelle législature, je voudrais commencer par vous féliciter, vous et vos collègues, d'avoir été élus et nommés à la présidence. Vous pouvez compter sur mon entière collaboration dans le travail parfois difficile que vous aurez à faire pour maintenir l'ordre et le décorum qui sont si essentiels aux débats parlementaires.

Je veux aussi remercier mes électeurs de la circonscription de Cap-Breton Highlands—Canso de m'avoir de nouveau accordé leur confiance le 25 octobre. Qu'ils m'aient appuyé ou non, je promets à tous les habitants de ma circonscription que je travaillerai le plus fort possible en leur nom à la Chambre des communes et au sein du parti ministériel au cours des quatre prochaines années.

Je suis toujours profondément ému de l'appui, des commentaires et des demandes d'aide que je reçois de mes électeurs. Le fait de représenter les habitants de Cap-Breton Highlands—Canso à la Chambre ces quatre dernières années a été pour moi une source d'inspiration et une expérience très enrichissante. C'est un sentiment que je tenais vraiment à exprimer encore une fois.

Je veux faire quelques remarques au sujet du nouveau climat de collaboration qui règne à la Chambre. C'est très agréable de constater, de la part de tous les partis, cette volonté de participer à des débats sincères et constructifs, ce qui n'était pas le cas durant la dernière législature. Je crois que nous pouvons donner à nos amis d'en face tout le crédit qu'ils méritent, particulièrement les nouveaux députés qui ont montré, d'une façon fort impressionnante, leur détermination de régler les problèmes que nous avons connus dans le passé à la Chambre des communes lorsque nous ne montrions pas aux électeurs que nous prenions au sérieux la tâche qu'ils nous avaient confiée en nous élisant.

• (1925)

J'accueille avec plaisir la motion du ministre des Finances et sa décision d'ouvrir le processus budgétaire à une série de vastes consultations d'un bout à l'autre du pays et ici même, à la Chambre des communes. C'est une nouvelle initiative de la part du gouvernement qui reflète bien la nouvelle attitude qu'il a démontrée depuis son accession au pouvoir, cette volonté de consulter les députés et tous les Canadiens et de travailler en collaboration avec eux.

Cette décision porte déjà des fruits à en juger par l'état d'esprit qui règne chez les Canadiens et par le fait qu'ils peuvent constater que les années difficiles sont révolues. Cette attitude commence à se refléter dans les indicateurs économiques et dans le climat de confiance qui se généralise dans l'économie. J'espère que cela facilitera au ministre des Finances la tâche de prendre les décisions difficiles qu'il aura à prendre d'ici quelques semaines.

Le problème le plus grave et le plus difficile auquel le ministre des Finances et l'économie canadienne font face à l'heure actuelle réside évidemment dans le déficit élevé du gouvernement fédéral et dans le déficit que connaissent tous les gouvernements provinciaux au Canada. C'est un grave handicap pour l'économie canadienne. Réduire ce déficit doit être une priorité pour le gouvernement du Canada et pour le ministre des Finances.

Comme le ministre l'a dit au début de la journée, on ne peut pas s'attaquer à ce problème isolément. Le budget ne peut pas se limiter à hausser les impôts ou à réduire radicalement les dépenses sans égard à la nécessité de stimuler la croissance et de créer des emplois dans l'économie canadienne. Le ministre des Finances ne peut pas non plus s'attaquer au déficit au détriment des Canadiens les plus défavorisés. Il faut remédier à ce problème à long terme.

Nous devons commencer par ce budget. Nous devons proposer des mesures susceptibles de stimuler la croissance, d'accroître la capacité de produire des revenus des Canadiens de sorte que le déficit puisse diminuer en fonction de la croissance de l'économie canadienne. Voilà à mon avis le message sous-jacent qu'il faut adresser au ministre des Finances dans le cadre de son processus de préparation du budget.

Quant aux décisions fondamentales de politique fiscale qui font inévitablement partie du budget, je tiens à m'associer à ceux qui insistent sur la nécessité de simplifier le régime fiscal et d'éliminer les nombreuses échappatoires et les nombreux chevauchements qui se rencontrent dans le régime fiscal fédéral et de travailler à le simplifier toujours davantage.

J'approuve de tout coeur le travail accompli par mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, en faveur d'un taux d'imposition unique. Les Canadiens ne tirent pas grand profit des recettes additionnelles suscitées par un régime fiscal régressif très sévère, quand ce régime fiscal est tellement rempli d'échappatoires qu'il encourage l'évasion fiscale chez les contribuables à revenus élevés. Sans mentionner de points précis, j'encourage le ministre des Finances à faire de la simplification du régime fiscal un objectif de ses mesures de politique fiscale.

Le budget ne se limitera pas à des mesures fiscales et à des prévisions de dépenses, aussi importantes qu'elles puissent être.

• (1930)

Ce que doit faire ce budget, le premier du mandat du gouvernement, c'est jeter les bases de la croissance au Canada. Une façon d'y arriver, c'est de revoir les nombreux éléments de la politique gouvernementale qui, d'une manière ou d'une autre, ont entravé la croissance. Je songe par exemple aux impôts excessifs dont sont frappées les petites entreprises ou aux innombrables complications de programmes comme l'assurance-chômage.

Je suis très heureux de faire partie du comité qui étudiera la réforme de l'ensemble de la sécurité sociale au Canada, y compris le régime d'assurance-chômage. Je crois qu'il y a du travail à faire de ce côté-là pour rationaliser et simplifier les programmes, pour les rendre moins nuisibles pour la croissance et la création d'emplois.

Je crois que des jeunes dans bien des régions du Canada sont piégés par le règlement de l'assurance-chômage, qui les détourne des études et les encourage à accepter des emplois qui ne sont que des impasses. Il incite même les entreprises à fournir ce genre d'emplois, puisque c'est avantageux. Nous devons essayer d'éliminer les effets dissuasifs de ce programme et d'autres programmes semblables afin d'encourager la création des types d'emplois dont les Canadiens auront besoin à l'avenir.

Je ne saurais conclure sans préciser que ce n'est là qu'une partie de l'équation. L'équation comprend un autre élément, et le gouvernement a un rôle très important à jouer à cet égard, pour favoriser les industries de l'avenir. Il faut veiller à ce que toutes les régions du Canada profitent de ces industries de l'avenir.

Rien de plus facile que d'oublier l'Est et l'Ouest, puisque c'est dans le Canada central que se concentrent les industries manufacturières. Je viens de l'Est, où l'économie dépend de l'exploitation des ressources, secteur qui a été réduit à néant.

Les pêches sont la principale source d'emplois dans ma propre circonscription. Or, ce secteur a été anéanti au cours des quatre dernières années. L'exploitation forestière au Canada, y compris dans ma circonscription, est une industrie qui a connu de très graves difficultés.

Le Canada atlantique doit trouver des mesures que le gouvernement doit promouvoir et qui aideront la région à participer de cette économie de l'avenir, de manière qu'elle ne soit pas toujours la région du Canada qui se considère comme démunie. À ce propos, le budget pourrait prévoir des mesures pour amorcer le processus.

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, je félicite le député de son discours. Je suis tout à fait d'accord avec lui pour dire qu'il faut songer sérieusement à réformer le régime fiscal. Je félicite également le député de Broadview—Greenwood de son travail sur l'impôt unique. J'estime que c'est une excellente solution.

Je conviens aussi qu'il faut réformer le régime d'assurance-chômage et supprimer ses nombreuses dispositions qui n'incitent pas les chômeurs à travailler.

La question que je veux poser au député a trait à l'infrastructure. Il a dit qu'il appuyait le programme d'infrastructure du gouvernement. Croit-il que le gouvernement dépensera à meilleur escient les 6 milliards de dollars qui seront fournis par les contribuables pour le programme d'infrastructure que ne le feraient les contribuables, les investisseurs et les petits entrepreneurs?

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, le programme d'infrastructure que le gouvernement a mis en place est exactement le stimulant qu'il faut à l'heure actuelle pour relancer l'économie, créer des emplois et redonner confiance aux collectivités qui en ont le plus besoin.

• (1935)

Le programme aura des retombées dans ces collectivités sur le plan de la création d'emplois. Des infrastructures seront construites, et tout le monde en profitera. L'argent que la construction amènera sera recyclé dans les collectivités. Grâce à la construction des infrastructures, les collectivités acquerront une expérience qui leur permettra d'être plus concurrentielles.

Tel est l'objectif du programme. À lui seul, il ne mettra pas fin à la récession, mais il constitue une importante initiative à court terme dans le cadre du plan de relance du gouvernement.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt ce qu'a dit mon collègue de Cap-Breton Highlands—Canso.

Ces dernières années, il a apporté une contribution importante de ce côté–ci de la Chambre. Quand nous étions dans l'opposition, il veillait à donner un certain sens de la réalité aux débats que nous avions sur les questions économiques portant notamment sur la réforme fiscale, la restructuration fondamentale de l'économie et les problèmes, comme celui de la réforme de l'assurance–chômage. Il veillait à ce que nos interventions ne soient pas que des bravades de la part de l'oppositon.

Je suis heureux de voir qu'il s'apprête à faire une contribution importante à la restructuration de l'ensemble de nos programmes sociaux décrits par le ministre.

Je voudrais lui poser une question sur un point. Le gouvernement est manifestement confronté à deux problèmes. Le premier est celui des dépenses. Si on regarde les graphiques des 20 dernières années, on observe en fait une diminution du pourcentage des crédits consacrés dans l'ensemble par le gouvernement aux programmes sociaux.

Contrairement à ce que les députés du Parti réformiste et d'autres peuvent penser, nous n'avons pas perdu le contrôle des dépenses publiques. Au contraire. Le problème, c'est le deuxième, celui de la production de recettes.

Ces dernières années, nous avons vu les gouvernements qui se sont succédé, y compris les gouvernements libéraux, il y a quelques années, tenter de remanier le régime fiscal. Il semble que chaque fois que l'on essaie d'apporter des changements même modestes à la fiscalité, ce soit au détriment de la classe moyenne.

Beaucoup de gens ont tendance à penser que la récession est tenace et que si nous n'en sortons pas très vite, c'est à cause de la charge fiscale qui pèse trop lourdement sur les catégories de consommateurs. Je suis d'accord sur ce qu'a dit mon collègue au sujet des efforts du député de Broadview—Greenwood qui a au moins mis de l'avant une proposition semblant aller dans la bonne direction: la mise en place d'un impôt unique.

Je voudrais lui demander s'il pense qu'un type de programme ne prévoyant aucune augmentation d'impôts permettrait au gouvernement fédéral de percevoir autant d'impôts que l'activité économique lui permet d'en percevoir aujourd'hui. Pense–t–il qu'un système d'impôt unique aurait pour effet de réduire les cas d'évasion fiscale qu'entraîne actuellement l'économie parallèle?

M. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute qu'un régime fiscal plus simple et plus exhaustif réduirait de beaucoup les cas d'évasion et d'évitement fiscaux.

C'est précisément le genre de système que nous avions commencé à élaborer, au début des années 60, avec la commission Carter qui avait présenté des propositions de réforme fiscale au Canada. L'idée s'est dissipée peu à peu au fil des ans.

Ce que disent le député de Broadview—Greenwood et d'autres partisans d'une simplification du régime fiscal sous une forme ou une autre, c'est qu'en conférant à celui–ci un caractère plus exhaustif, on peut abaisser les taux d'imposition et alléger ainsi le fardeau des contribuables de la classe moyenne, voire de l'ensemble des Canadiens.

De même, on peut éliminer une bonne partie de l'activité non productive qui permet d'éluder l'impôt, qui prive l'économie d'encore plus de recettes fiscales, qui supprime des emplois et qui freine l'activité économique réelle.

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole à la Chambre et de pouvoir expliquer son point de vue.

Il est particulièrement exceptionnel de pouvoir parler du budget et du processus prébudgétaire. Habituellement, nous étions pris à l'improviste et devions réagir après coup. Je félicite donc le ministre des Finances et le gouvernement d'avoir le courage de leurs opinions et de faire en sorte que le Parlement fonctionne au lieu de simplement approuver des décisions sans discussion.

• (1940)

Le processus prébudgétaire permet également de réévaluer le fonctionnement du gouvernement. Il ne s'agit pas seulement d'examiner des chiffres, mais aussi toute la notion de la vraie définition d'un gouvernement. En écoutant le débat aujourd'hui, j'ai entendu une foule d'idées réellement bonnes, quelques bonnes suggestions, d'autres loufoques mais, dans l'ensemble, de bonnes suggestions sur la façon dont nous pourrions mieux faire fonctionner le gouvernement.

Aux dires du Parti réformiste, la seule solution est de réduire les dépenses. Or, je pense que nous avons d'autres possibilités. Mon collègue de Dartmouth en a parlé.

Nous devons repenser la façon dont nous gouvernons et aussi, de temps à autre, remonter à la première ligne du bilan pour déterminer comment nous pourrions rendre l'économie du pays plus productive et, partant, le gouvernement plus productif, pour qu'il y ait un afflux de capitaux.

À mon avis, le rôle crucial du gouvernement est résumé dans une publication récente intitulée *Re–Inventing Government*. On y fait valoir un argument auquel nous devrions réfléchir: «Le mot gouverner vient d'un mot grec qui signifie diriger. Le gouvernement a pour rôle de diriger la barque, et non de ramer. Assurer des services, c'est ramer; or, le gouvernement n'est pas à sa place dans ce rôle.»

Ce que nous devons faire, c'est donner l'orientation générale, la direction à suivre. Je vais donc parler de quelques–uns de ces aspects et de certaines notions qui sont peut–être ou non un peu exceptionnelles.

Il est incroyable qu'un Canadien de la région de l'Atlantique puisse parler ainsi, mais je pense que nous devrions songer à repenser le rôle du gouvernement lorsqu'il tente de favoriser la croissance économique en accordant aux entreprises des subventions, des garanties d'emprunt, des reports d'intérêts et des choses de ce genre. Si les entreprises ne peuvent pas se passer de ces formes d'aide, elles s'écrouleront peu de temps après.

Nous devons donc jeter un coup d'oeil sur la façon dont nous gouvernons.

[*Français*]

Le gouvernement doit réévaluer sa mission et voilà la meilleure façon de la réaliser. Tous les gouvernements doivent travailler ensemble pour enrayer les chevauchements.

[*Traduction*]

Il y a beaucoup de chevauchements entre ce que font les provinces et ce que nous faisons. C'est l'un des points que nous devons examiner au moment de la réévaluation et de la restructuration du gouvernement.

Nous devons aussi examiner certains aspects de la scène fédérale qui feront peut-être une différence. Nous devons rendre le gouvernement plus compétitif. Nous devrions peut-être obliger les ministères fédéraux à soumissionner pour des contrats qu'ils obtiennent automatiquement, à l'heure actuelle, simplement parce qu'ils représentent le gouvernement. Il faudrait les laisser livrer concurrence au secteur privé, afin de voir si nous pouvons tirer un meilleur rendement de l'argent des contribuables.

Nous devrions aussi examiner le budget et nous demander pourquoi il faudrait tolérer les dépenses frénétiques qui sont faites de février à la fin de mars dans le seul but de s'assurer de bien épuiser tous les fonds, de ne plus avoir un sou dans le budget. Nous devrions peut-être adopter une règle qui autoriserait les ministères qui n'épuisent pas tous les crédits budgétaires accordés pour l'année à reporter ces crédits à l'année suivante. Ils devraient, bien entendu, justifier l'utilisation faite de cet argent, mais ne se sentiraient plus obligés de tout le dépenser en février et en mars. Ils pourraient encore l'utiliser l'année suivante.

Quand nous voyons que le rapport du vérificateur général reproche au gouvernement la façon dont il dépense les fonds, les fins auxquelles il les dépense et sa manie de faire des choses inutiles, pour changer, pourquoi ne demandons-nous pas aux gens que sert le gouvernement s'ils sont satisfaits de ses services? S'ils ne le sont pas, nous devrions peut-être commencer par réévaluer les services offerts par le gouvernement et peut-être les gens qui assurent ces services.

Il serait intéressant de connaître le degré de satisfaction des clients du gouvernement, entre autres des particuliers et des entreprises, de tous les gens qui font affaire régulièrement avec le gouvernement ou qui ne font affaire avec lui qu'à l'occasion. Au lieu de regarder l'argent dépensé et les réductions que l'on pourrait faire, nous devrions peut-être nous demander si nous offrons, en fait, un bon service.

Nous devons commencer à investir dans nos petites et nos moyennes entreprises et envisager de nouvelles façons de faire. J'ai déjà dit que, nous ne devrions plus nous occuper des subventions. Il s'agit là d'un processus dont le pays devrait apprendre à se passer. À la longue, c'est l'établissement de systèmes de capital de risque dans tout le Canada qui va se révéler la meilleure solution.

• (1945)

Je veux en proposer un qui pourrait fonctionner, à mon avis. Pour le réaliser, il faudra modifier les règles fiscales et faire preuve d'un certain courage, mais je crois que nous pouvons utiliser comme modèle la suggestion d'un entrepreneur de Moncton, M. Dick Carpenter. Celui-ci a suggéré de constituer une organisation pour les gens qui veulent investir de l'argent, pour ceux qui ont des idées mais qui ont besoin d'argent pour démarrer parce que les banques ne veulent pas leur en prêter. Ce que nous voulons créer, c'est un système qui permettrait aux gens de bénéficier d'un crédit d'impôt s'ils prêtent de l'argent.

Pour ce faire, il faudrait modifier le régime fiscal des provinces et du gouvernement fédéral. Ces fonds qui seraient investis dans le système de capital de risque seraient en outre garantis par des organismes comme l'APECA et le bureau de diversification de l'économie de l'Ouest. Par conséquent, la personne qui investirait dans la société de capital de risque ne courrait pas le danger de tout perdre. Elle bénéficierait d'un crédit d'impôt et d'une garantie d'une partie de son investissement par l'APECA. Ainsi, l'APECA viendrait appuyer le processus plutôt que le diriger. À mon avis, ce serait une bonne façon de procéder.

J'ai très peu de temps; c'est pourquoi je veux passer rapidement à une autre question qui m'intéresse, et qui a trait à mon rôle de secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles.

Il y a une chose dont nous ne nous rendons pas compte, dans notre pays, parce que nous n'avons d'yeux que pour la technologie de pointe et toutes ces nouveautés excitantes: les industries d'exploitation des ressources de notre pays fournissent un million d'emplois et ce, dans quelque 500 localités. En 1992, ce secteur représentait 14 p. 100 du PIB et a engendré des bénéfices de 69 milliards de dollars.

Les statistiques montrent que l'excédent commercial dont nous parlons, qui influe sur la situation économique du Canada sur les plans intérieur et extérieur, dépend en grande partie des ressources naturelles. Depuis 100 ans, les ressources naturelles constituent la base de l'économie canadienne.

Nous devons nous assurer que les changements que contiendra le budget et les orientations que nous suivrons nous permettront de demeurer compétitifs sur la scène internationale, de tenir compte des questions environnementales, de préserver nos ressources naturelles et la façon dont nous les utilisons, afin d'assurer un développement durable. Nous devons aussi enrayer immédiatement la fuite des capitaux vers l'étranger. À l'heure actuelle les Canadiens n'investissent pas dans leurs ressources naturelles mais dans celles des autres pays.

Le système fiscal doit être modifié afin de permettre aux Canadiens d'investir et de réinvestir dans les ressources naturelles du Canada. Nous devons aussi investir dans la recherche et le

développement dans le secteur des ressources naturelles afin de disposer d'une technologie exportable dans le monde entier.

Nous devons également faire en sorte que le système fiscal encourage la recherche et le développement dans l'entreprise privée, en lui accordant des crédits d'impôt et d'autres avantages de ce genre.

Au lieu de mettre l'accent exclusivement sur les réductions et les aspects négatifs, intéressons–nous plutôt aux aspects positifs. Nous avons un pays magnifique doté de ressources abondantes et d'une base de connaissances considérable. Le Canada a la possibilité d'entrer dans le XXIe siècle en tant que puissance économique dynamique. Si nous écoutons ceux qui disent que nous ne sommes pas capables, qu'il faut réduire les coûts, que nous allons échouer, alors nous échouerons certainement.

Je crois en ce pays et je crois que le prochain budget va nous mettre sur la bonne voie.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, le discours de mon collègue m'a amené à réfléchir sur la question des richesses naturelles. J'abonderais dans le même sens que lui, mais j'aimerais peut–être qu'on découvre la façon de permettre que les gains de productivité qui ont été faits au cours des dernières années, qui vont se faire au cours des prochaines années, par la machinerie, puissent retourner aux travailleurs de la forêt. Parce que présentement ce qui se passe, c'est qu'on abat beaucoup plus d'arbres avec une machine et avec beaucoup moins de monde, mais le gain de productivité qui en résulte demeure dans les compagnies et n'est pas réinvesti dans la main–d'oeuvre qui est mise à pied, et que bien souvent on fait végéter par le chômage ou par l'aide sociale.

Il m'apparaîtrait important que dans le budget on trouve des mécanismes afin qu'au niveau fiscal ou autrement, on puisse redonner de l'emploi aux travailleurs, dans le domaine forestier, par exemple. Tout le monde ne peut pas être recyclé en haute technologie, il y a des gens qui vont toujours avoir le goût et le talent pour travailler en forêt, pour faire de l'aménagement forestier.

• (1950)

À cet égard, je rejoins le député qui m'a précédé pour dire qu'il m'apparaîtrait pertinent qu'on trouve le truc, qu'on trouve les façons pour que ces travailleurs–là soient mis à contribution et que de cette façon–là on permette à la forêt de se régénérer afin que la forêt du XXIe siècle réponde aux exigences. Présentement, avec les très grandes exportations de bois d'oeuvre qu'on achemine vers les États–Unis, entre autres, il y a danger de rupture de stock à un moment donné, et cela, il faut y faire face de façon significative.

L'autre réflexion que son discours m'a apportée, c'est que ce serait peut–être une bonne idée que le fédéral, et à la limite le provincial aussi, se retire de certains champs de taxation pour permettre aux gouvernements locaux de gérer des équipements qui leur sont propres. Et l'exemple que j'ai à cet égard vient évidemment de ma circonscription, et c'est toujours la question des quais. C'est assez aberrant qu'un quai, à 300 kilomètres de Québec, à 800 kilomètres d'Ottawa, soit géré par des fonctionnaires qui n'en ont que des photos et des plans et qui n'ont pas de préoccupations quotidiennes par rapport à la vie de cette installation, de cette infrastructure physique et de l'importance que cela peut avoir dans une communauté. En ce sens, j'invite le gouvernement à réfléchir à la pertinence de se retirer des champs d'activité où, finalement, il ne peut être efficace, comme mon collègue l'a dit précédemment.

[*Traduction*]

M. Rideout: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je pense qu'elle met en lumière un certain nombre de choses sans entrer dans les détails, afin de permettre d'autres questions.

Il parle dans sa seconde question d'harmonisation. En ce qui concerne les chevauchements qui existent au niveau gouvernemental, nous avons là une excellente occasion d'harmoniser le régime fiscal, la réglementation, et de prendre des mesures communes dans un certain nombre de domaines. Si nous y parvenons, je pense que nous pourrons réaliser d'excellentes choses.

Je crois que dans certains cas, le gouvernement fédéral pourrait se retirer de certains champs d'imposition au profit du gouvernement provincial. Le député a parlé du secteur forestier et de l'exploitation forestière en général et on peut se demander si nous avons besoin de deux ministères, un fédéral et un provincial. En ce sens, nous devons peut–être trouver une façon plus efficace de s'occuper de ces questions.

Toutes les industries primaires peuvent sans aucun doute permettre de créer un grand nombre d'emplois. Il s'agit de savoir quelle est la meilleure façon de rendre notre secteur forestier compétitif. En toute franchise, j'ajoute que cela va exiger une mécanisation accrue et plus de recherche et de développement, afin que nous puissions être compétitifs sur le marché mondial.

Nous devons trouver des façons de mieux exploiter nos forêts, d'établir un secteur forestier plus important et créer des emplois de cette façon plutôt qu'au détriment de la rentabilité du secteur forestier. Il faut parvenir à l'équilibre voulu.

Je remercie mon honorable collègue de ses propositions. Je suis persuadé que le ministre des Finances en tiendra compte également.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, permettez–moi d'aborder un aspect non négligeable de la question débattue ici aujourd'hui, à savoir la relation étroite qui existe entre la situation économique, les finances publiques et le commerce international.

D'entrée de jeu, je crois qu'il n'est pas superflu de signaler ici, afin d'illustrer concrètement cette relation étroite dont je viens de faire état, que la situation désastreuse des finances publiques du Canada affecte la compétitivité des entreprises canadiennes et québécoises sur les marchés étrangers. Vous me permettrez donc de situer le problème des finances publiques et de la dette canadienne dans une perspective internationale.

La dette publique nette du Canada atteint aujourd'hui plus de 70 p. 100 du Produit intérieur brut. À ce niveau, un tel ratio dépasse de beaucoup la moyenne des 17 pays industrialisés de l'OCDE. Par ailleurs, 25,8 p. 100 des titres émis par le gouverne-

ment canadien pour assumer le financement de ses déficits sont détenus par des intérêts étrangers.

• (1955)

Cela signifie, en termes concrets, que nous versons en intérêts, chaque année, plus de 10 milliards de dollars à nos créanciers internationaux. Le problème est donc d'envergure, ce que certaines institutions financières, dont le Fonds monétaire international, n'ont pas manqué de nous signaler d'ailleurs. Le 11 février dernier, en effet, le FMI soumettait au gouvernement canadien un rapport confidentiel sur la situation économique du pays, et particulièrement sur le problème de la dette publique.

Entre autres recommandations, le FMI conseillait au Canada de résoudre ce problème considéré comme une source de préoccupations pour la situation économique canadienne. Il ne fallait pas se surprendre de la teneur de ce rapport puisqu'il s'agissait déjà du troisième avertissement que le FMI adressait au Canada à propos de sa dette publique.

Les gouvernements canadien et provinciaux empruntent massivement sur le marché domestique et poussent à la hausse les taux d'intérêt, privant ainsi les entreprises québécoises et canadiennes du capital nécessaire pour assurer le renouvellement des infrastructures de production et pour investir dans de nouvelles méthodes de production plus efficaces.

Par ailleurs, les bons du Trésor du Canada, pour être attrayants aux yeux des investisseurs étrangers, doivent être porteurs de taux d'intérêt élevés, ce qui pousse à la hausse la valeur du dollar canadien sur les marchés de change internationaux et nuit à la compétitivité des produits québécois et canadiens sur les marchés internationaux.

Reprendre le contrôle sur les déficits récurrents du Canada contribuerait ainsi à rendre disponible aux entreprises, et à meilleurs coûts, le capital nécessaire à leur modernisation, et à rendre plus compétitif le dollar canadien face aux devises de nos principaux partenaires commerciaux.

Si le problème de la dette publique occasionne des pertes de compétitivité de nos entreprises sur les marchés internationaux, le commerce international, à l'inverse, pourrait très bien s'avérer être l'une des solutions au problème de la dette publique canadienne.

En effet, les exportations canadiennes ont progressé de façon fulgurante dans les dix premiers mois de 1993. Selon toutes probabilités, la hausse enregistrée, qui est de l'ordre de 16 p. 100 par rapport à 1992, devrait mener le Canada à une année record au niveau de ses exportations de biens et services.

Il est important de prendre conscience des effets directs des exportations de biens et services sur la création d'emplois et la création de richesse. Selon des études récentes, dont fait état le Bureau de la statistique du Québec, chaque hausse de nos exportations de l'ordre de 10 millions de dollars entraîne la création de plus de 100 emplois directs. En outre, ces 10 millions de dollars contiendraient plus de 6 millions de dollars en valeur ajoutée.

La corrélation entre augmentation des exportations et assainissement des finances publiques ne peut donc faire de doute. L'augmentation du volume des exportations contribue à la création d'emplois, donc à une réduction des dépenses de l'État en programmes sociaux tels l'assurance–chômage, l'aide sociale ou les soins de santé et, conséquemment, à une augmentation des rentrées fiscales dans les coffres de l'État due à la présence d'un plus grand nombre de contribuables sur le marché du travail.

Le gouvernement doit donc envisager le commerce international comme un facteur essentiel de croissance économique, d'autant plus que l'économie canadienne est largement tributaire de ses exportations de biens et services, le quart de son PIB y étant directement attribuable. Notons que l'économie québécoise est également tributaire des exportations de biens et services, à raison de près de 16 p. 100 de son PIB.

Il ne faut donc pas se surprendre de l'accueil chaleureux et de l'appui sans équivoque qu'on a pu constater au Québec, tant dans les milieux fédéralistes que souverainistes, à l'égard de l'Accord de libre–échange avec les États–Unis dans un premier temps, puis à l'Accord de libre–échange nord–américain.

Les Québécoises et les Québécois ont bien compris que seul l'accès à de grands marchés est en mesure de permettre à une petite société de 7 millions d'habitants d'assurer son développement économique.

À cet égard, il est étrange de constater le peu d'enthousiasme du Canada anglais à l'égard de ces ententes commerciales. Il est pourtant évident, et les chiffres de la récente hausse de nos exportations et de ses impacts positifs sur l'économie du Canada le montrent, qu'un meilleur accès à des marchés dynamiques constitue une source d'accroissement de la richesse du pays.

Le gouvernement doit donc se pencher sans tarder sur les mesures à mettre de l'avant afin de favoriser le commerce international. Il doit, notamment, entreprendre une révision en profondeur des programmes d'aide aux petites et moyennes entreprises qui constituent le moteur de l'activité économique au Québec et au Canada, de même que la source numéro un de création d'emplois.

Cette révision doit s'effectuer avec la préoccupation constante d'éliminer les multiples chevauchements et dédoublements existants entre le gouvernement fédéral et certaines provinces. Les ressources doivent être affectées de manière optimale en fonction des besoins réels des entreprises. Les provinces qui le désirent devraient gérer ces ressources directement de façon à assurer une meilleure adaptation aux réalités économiques régionales.

D'autre part, le gouvernement devra veiller à ce que les programmes d'aide aux entreprises tiennent compte du secteur des services qui prend de plus en plus d'importance dans les exportations internationales.

• (2000)

En terminant, il y a lieu de s'interroger une fois de plus sur la stratégie que poursuit le gouvernement en demandant au Parlement de s'engager dans ce nouveau débat sur les finances publiques. On doit, bien sûr, saluer cette nouvelle approche qu'introduit le gouvernement, laquelle témoigne d'une plus grande ouverture d'esprit et d'un respect du processus démocratique.

Cependant, devant l'ampleur de la catastrophe qui affecte les finances publiques fédérales et compte tenu de la détermination affichée par le Parti libéral au cours de la campagne électorale, nous étions en droit de nous attendre à ce que le gouvernement mette en place un processus de consultation beaucoup plus

considérable. Dans les circonstances, il aurait été approprié de déployer des mesures adaptées à la gravité de la situation.

Nous aurions souhaité que le gouvernement donne suite à la requête formulée par le Bloc québécois depuis quelques mois déjà, à savoir de constituer un comité parlementaire spécial chargé d'examiner poste par poste chacune des dépenses fiscales et budgétaires du gouvernement fédéral. Le Parti réformiste, par la voix de la députée de Calgary–Nord, en réponse à une question que je lui adressais le 21 janvier dernier, et, plus tôt aujourd'hui, par la voix du député de Lethbridge en réponse à une question de mon collègue de Saint–Hyacinthe—Bagot, a déjà indiqué qu'il serait disposé à prendre part à un tel exercice.

Fort d'une telle unanimité, le gouvernement avait la chance d'entreprendre une consultation d'une ampleur jamais égalée dans l'histoire de ce pays afin de débusquer toutes les sources de gaspillage, de dédoublements coûteux ainsi que les dépenses somptuaires et superflues.

Une telle opération aurait permis au gouvernement d'éviter de devoir envisager l'adoption de solutions faciles, comme l'augmentation du fardeau fiscal déjà trop lourd des contribuables ou des coupes sombres dans les programmes sociaux.

Le gouvernement a plutôt choisi la solution facile: business, as usual! Ce gouvernement n'a pourtant pas été élu pour manquer d'audace et de détermination. On ne s'attendait certainement pas de sa part à ce qu'il poursuive candidement une politique traditionnelle de gestion à la petite semaine.

Pour toute réponse à cette proposition mise de l'avant par l'opposition, le gouvernement se réfugie derrière le budget qu'il doit déposer d'ici quelques jours. Eh bien soit, ce budget, nous l'attendrons patiemment, mais nous l'attendrons de pied ferme.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je suis heureux de constater que l'esprit cordial qui s'est manifesté au début de nos travaux est évident dans le discours du député.

Je m'empresse de préciser que le gouvernement ne croit pas que tout se passe comme à l'habitude. Nous avons souffert pendant neuf ans de la mauvaise gestion de l'économie par les conservateurs, nous avons été témoins d'une récession produite par le gouvernement, nous avons constamment vu les piètres politiques mises en oeuvre par l'ancien gouvernement, politiques, soit dit en passant, appuyées par l'actuel chef du Bloc québécois, qui est aujourd'hui chef de l'opposition officielle.

Certains des nouveaux députés de ce côté–ci de la Chambre conçoivent mal que les députés du Bloc québécois fassent des remontrances sur ce qui va mal au Canada. Ces députés du Bloc disent que l'économie canadienne a été mal gérée et que si seulement c'était eux qui dirigeaient, la situation serait nettement meilleure.

Je signale au député d'en face qu'un grand nombre de ses collègues, en fait, les seuls qui aient de l'expérience de ce côté–là de la Chambre sauf un, ont siégé comme conservateurs et, à maintes reprises, au cours des débats à la Chambre, ces députés, du temps qu'ils étaient conservateurs, ont appuyé ces mêmes politiques qui nous ont mis dans le pétrin où nous sommes aujourd'hui. Je comprends que le député est nouveau à la Chambre. Il a des arguments très convaincants et je suis heureux qu'il les ait présentés dans le débat aujourd'hui, mais il doit admettre qu'on ne peut jouer sur deux tableaux à la fois.

Les plus ardents partisans du Bloc québécois à la Chambre sont ceux–là mêmes qui ont été candidats conservateurs en 1984 ou en 1988. En effet, certains d'entre eux étaient dans le Cabinet de l'ancien gouvernement qui a adopté toutes ces mesures, des mesures qui ont fait péricliter non seulement l'économie québécoise, mais aussi celle de toutes les provinces canadiennes.

Je tiens à dire au député que la situation n'est pas normale. Le gouvernement a été élu parce qu'il offrait de l'espoir et ce, à chaque province du Canada.

Je peux vous en dire long sur les problèmes terribles qui assaillent la région canadienne de l'Atlantique, mais je sais que l'idéal que visent la politique et les programmes de notre gouvernement et, en fait, le recours aux débats libres du genre de celui–ci, montrent à quel point les temps ont changé.

La Chambre n'est plus la même. Le gouvernement a changé. Nous avons obtenu l'appui de près de 70 p. 100 des électeurs et cela, même dans la province de Québec.

• (2005)

Je dirai au député que c'est le début d'un temps nouveau riche en changements de toutes sortes. Je crois que s'il nous écoute attentivement jusqu'au bout, il verra que les démarches et les mesures qui sont dans l'intérêt supérieur des Québécois sont les mêmes que celles qui visent l'intérêt supérieur des Néo–Écossais, des Terre–Neuviens, des Canadiens des Territoires du Nord–Ouest et de la Colombie–Britannique. Elles sont bonnes pour tous les Canadiens.

Pour terminer, je demanderai au député—je suis persuadé qu'il est nettement en faveur de la séparation du Québec—de m'expliquer en quoi la séparation—car il ne s'agit pas de la souveraineté–association—sert l'intérêt économique supérieur des Québécois, alors qu'il sait pertinemment qu'elle entraînera une instabilité du marché international des investissements et, du moins à court terme, la perte d'emplois au Québec comme dans le reste du Canada.

[*Français*]

M. Bergeron: Si vous me le permettez, monsieur le Président, j'aimerais avoir le temps de répondre à toutes les choses que mon honorable collègue vient de dire.

D'abord, je constate avec un plaisir non dissimulé qu'à chaque fois qu'on a l'occasion de faire des interventions, lui et moi sommes toujours ensemble et je me demande si cela va se poursuivre ainsi longtemps. Je ne trouve pas cela désagréable, je dois vous le dire, mais je trouve intéressant toutefois de voir que le député a perdu un peu son calme et a cherché immédiatement à

défendre son gouvernement. Serait–ce que son gouvernement aurait quelque chose à défendre?

D'autre part, mon honorable collègue a pris une grande partie du temps de son intervention pour expliquer que certains députés de notre formation politique étaient autrefois membres d'un autre parti qu'ils ont, je dois le rappeler à mon collègue, quitté peut–être parce que depuis lors ils ont compris quelque chose. Il ne faudrait pas revenir indéfiniment là–dessus parce que le fait qu'ils siègent maintenant de ce côté–ci de la Chambre, sous l'étiquette du Bloc québécois, signifie peut–être qu'un processus de réflexion s'est opéré chez eux, qu'ils ont peut–être pris conscience d'un état de fait qui les a amenés à aller plus loin quant à leur position sur l'avenir politique et constitutionnel du Canada et du Québec.

Je rappellerais à mon collègue que le gouvernement qui a amorcé la spirale de l'endettement au Canada n'est pas le gouvernement conservateur, qu'il se plaint d'avoir supporté pendant neuf ans. C'est le gouvernement libéral qui précédait le gouvernement conservateur qui en est responsable.

Des voix: Bravo!

M. Bergeron: On mettait en doute tout à l'heure mon droit, comme parlementaire, à exprimer ici mon point de vue sur les questions qui devraient être abordées pour l'avenir économique du Canada, et conséquemment du Québec, parce que le Québec fait toujours partie de ce pays qui s'appelle le Canada.

Je trouve odieux de la part du député qu'il ait remis en question la possibilité pour les députés du Bloc québécois de s'exprimer en Chambre sur l'avenir économique de ce pays. On a le droit, et si vous avez fait attention quelques instants au discours que j'ai prononcé, vous allez peut–être trouver là–dedans—et vous auriez peut–être intérêt à le relire—des pistes intéressantes pour remettre le Canada sur ses rails.

D'autre part, je voudrais signaler que l'argumentation qui a été développée par mon collègue ne se rapportait peu ou pas au discours que j'ai prononcé, et je dois le déplorer.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, comme l'ont souligné mes collègues, la situation économique qui prévaut actuellement au Québec et au Canada est peu reluisante. Le taux de chômage dépasse les 11 p. 100 et le déficit récurrent du gouvernement fédéral ne cesse de croître. Derrière ces chiffres se cache une réalité de moins en moins tolérable. La pauvreté s'installe parmi la classe moyenne et l'urgence d'agir ne fait plus aucun doute.

Dans un contexte de rareté des ressources financières, toutefois, l'intervention gouvernementale doit être bien ciblée pour atteindre un maximum d'efficacité.

Tel que mes collègues l'ont mentionné, le déficit fédéral résulte à la fois d'un problème structurel et d'un problème. . .

Monsieur le Président, est–ce que vous pourriez demander au député de Kingston et les Îles d'aller cuver son vin en dehors de cette enceinte. Pour un candidat. . .

Une voix: Il y a beaucoup de digestifs et d'apéritifs.

Le président suppléant (M. Kilger): Je sais que parfois les députés veulent aller continuer des pourparlers entre eux, mais dans des circonstances, à ce moment–ci, que je ne connais pas.

• (2010)

Je note que les députés en question se sont retirés. Je demande donc au député de poursuivre son exposé.

M. Guimond: Donc, monsieur le Président, le déficit fédéral résulte à la fois d'un problème structurel et d'un problème conjoncturel. Je m'attarderai sur ce dernier point.

Le déficit conjoncturel du Canada est énorme. Il représente environ la moitié du déficit fédéral. Nous devons réagir dès aujourd'hui avant d'hypothéquer l'avenir des générations qui vont suivre. Il nous faut investir dans des projets créateurs d'emplois durables, dans des secteurs d'avenir qui sauront mettre en valeur notre créativité. Nous devons profiter de notre expertise et des avantages comparatifs que nous avons su développer au cours des dernières décennies. Nous devons favoriser des projets pour lesquels le Québec et le Canada auront une renommée internationale qui leur permettra d'exporter leurs technologies.

La relance économique passe par des projets structurants, des projets qui mettront en valeur des secteurs industriels porteurs d'avenir. Le Bloc québécois propose un projet qui répond à ces deux critères: l'implantation du train à grande vitesse dans le corridor Québec–Windsor.

Pour relancer la croissance et l'emploi, le gouvernement libéral reconnaît l'importance d'investir dans des programmes d'infrastructure. C'est aussi l'avis du Bloc québécois. Cependant, notre conception des infrastructures est plus large que celle du gouvernement libéral qui semble vouloir se limiter à la réfection du réseau routier. Nous reconnaissons l'importance d'entretenir le réseau routier partout au Canada et au Québec. L'étendue du territoire à couvrir est appréciable et la qualité du réseau routier est indispensable pour réduire les coûts de transport.

Toutefois, les travaux de réfection du réseau routier seront nettement insuffisants pour soutenir la relance de l'économie. L'entretien des routes ne permet pas la création d'emplois permanents. Le TGV est un exemple du type d'investissement dont l'économie a besoin.

Le TGV Québec–Windsor coûterait près de 7,5 milliards sur 10 ans. Il serait financé à 70 p. 100 par le secteur privé, et le 30 p. 100 restant, soit environ 2,3 milliards, proviendrait des gouvernements du Québec, de l'Ontario et du fédéral. En s'impliquant dans le projet TGV, le gouvernement contribuera à stimuler un investissement privé de 5,3 milliards dans l'économie canadienne, et cela, sans compter les retombées indirectes du projet.

Pendant la période de construction, les recettes fiscales engendrées par le projet s'élèveraient à 1,8 milliard de dollars. C'est dire que le financement du projet serait très vite remboursé. Cet investissement du gouvernement fédéral n'augmenterait pas la dette canadienne et permettrait de rentabiliser VIA Rail. Le TGV créerait près de 120 000 emplois–année, dont 80 000 emplois–

année découlant directement de la construction du réseau et des équipements du TGV. À cela, s'ajouteraient 40 000 emplois induits dans des secteurs en amont et en aval du projet.

En 1991, le Groupe de travail train rapide Québec–Ontario, coprésidé par l'honorable Rémi Bujold, ex–député libéral de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, a réalisé une étude de préfaisabilité d'envergure. Une vaste consultation publique a permis de constater que les populations touchées par l'implantation du train rapide appuient la mise en oeuvre du projet.

Le rôle crucial du corridor sur l'économie nationale a été soulevé à plusieurs reprises, tout comme l'importance de rendre les villes du corridor plus efficaces pour qu'elles puissent réussir dans un marché compétitif.

Le Bloc québécois propose l'implantation d'une technologie respectueuse de l'environnement. Même en roulant à 300 km/h, le TGV consomme, par voyageur, près de deux fois moins d'énergie que l'automobile et quatre fois moins qu'un avion à réaction utilisé pour le transport des voyageurs.

L'utilisation du TGV réduirait les dépenses de l'État. L'utilisation d'un train rapide fournirait un service interurbain à un coût nettement inférieur à celui qu'exigerait l'expansion des services routiers ou aériens. La relance économique passe par cette rationalisation des dépenses de l'État.

• (2015)

Dans un pays aussi vaste que le Canada, le gouvernement doit se munir d'une politique efficace de transport en commun. Alors que le gouvernement envisage le démantèlement du réseau ferroviaire canadien, son remplacement par une technologie plus adaptée aux défis de notre société devient incontournable.

Le TGV est un projet dont les effets multiplicateurs contribueront à structurer les économies locales. Les expériences européennes ont prouvé que le TGV est un élément moteur pour la création d'emplois et la reprise économique. Le TGV exerce un attrait sur les hôtels, les édifices à bureaux, les centres de congrès, les restaurants et autres activités à caractère commercial ou touristique.

Lors de la campagne électorale, l'actuel ministre des Finances a reconnu l'appauvrissement structurel de Montréal et s'est engagé à se pencher sur les moyens d'action à prendre pour contrer ce fléau. Le ministre des Finances faisait le diagnostic suivant, et je le cite: La structure industrielle de Montréal est désuète et fragile et n'est pas remplacée par de nouvelles entreprises manufacturières dynamiques et prometteuses sur le plan technologique. Qu'attend le gouvernement pour être cohérent avec ce diagnostic? Le ministre des Finances est maintenant celui qui peut procéder à l'intervention chirurgicale qui guérira le patient.

Le gouvernement doit respecter les priorités de la population. Il doit réduire le budget de la défense d'au moins 25 p. 100 et investir une partie de cet argent dans des projets utiles pour la société. La fin de la guerre froide et la crise des finances publiques ne justifient pas la mobilisation de fonds vers l'industrie militaire.

En 1993–1994, le budget de la défense a augmenté de 3 p. 100 comparativement à 1992–1993, pour atteindre 12,3 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral est–il prêt à s'engager auprès de la population à couper de façon significative le budget de ce ministère pour consacrer le même argent dans des projets civils de haute technologie? Le gouvernement est–il prêt à aider certaines entreprises comme la MIL Davie, à Lauzon, à délaisser sa dépendance dans des projets militaires pour se convertir dans des projets de construction navale à caractère civil?

Le TGV représente une force industrielle pour le Canada et le Québec. Notre niveau de vie et notre position concurrentielle reposent sur les décisions qui se prennent aujourd'hui. Nous ne pouvons hypothéquer notre avenir en repoussant l'implantation du TGV. Le temps presse et joue contre nous. Si les gouvernement agissent dès maintenant, nous aurons une longueur d'avance stratégique sur le marché nord–américain du train à grande vitesse. Vingt projets du genre existent aux États–Unis, un marché estimé à plus de 200 milliards pour les 15 à 20 prochaines années. Si nous sommes les premiers sur ce marché, ce sont nos entreprises d'ici qui profiteront des exportations de cette technologie.

Le gouvernement canadien doit faire preuve de vision à long terme et relancer l'économie par la mise en oeuvre de projets novateurs.

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député qui préconise la construction d'un train à grande vitesse entre Québec et Windsor. Je suis un partisan bien connu des trains à grande vitesse. Ils se justifient sur le plan écologique et économique.

Ce qui me préoccupe un peu, c'est que les députés du Bloc québécois préconisent la séparation du Québec. Ma question au député est la suivante: Ne croit–il pas que le gouvernement devrait hésiter à se lancer dans des projets à long terme et coûteux au Québec puisqu'ils créeraient des litiges difficiles à régler en cas de séparation? Un couple qui divorce, par exemple, ne contracte pas un nouvel emprunt hypothécaire et n'investit pas dans des projets à long terme. Est–ce que le député est prêt à admettre que l'incertitude dans les rapports entre le Canada et le Québec est susceptible de ralentir la construction d'un train à grande vitesse entre Québec et Windsor?

• (2020)

[*Français*]

M. Guimond: Monsieur le Président, j'aurais été surpris que personne ne soulève cette question en Chambre dans le cadre du débat actuel.

Premièrement, nous devons replacer les choses dans leur contexte. Les Québécois et les Québécoises paient 28 milliards d'impôts par année à Ottawa. J'espère que tout le monde est conscient que, lorsque le fédéral investit dans des projets au Québec, à l'heure actuelle, le fédéral ne nous fait pas de cadeau. Ce n'est pas un cadeau, c'est notre argent qu'il nous redonne. Donc, on doit quand même replacer les choses dans leur juste perspective.

Donc, jusqu'à nouvel ordre, jusqu'à ce que les Québécois et les Québécoises se soient prononcés de façon démocratique s'ils veulent se donner un pays, nous, nous sommes persuadés que les Québécois iront dans ce sens. Entre–temps, ça n'empêche pas de faire avancer des projets comme le TGV, et ça n'empêcherait pas le TGV—exactement comme ça se fait en Europe et dans beaucoup d'autres pays—de traverser deux pays. Il traverserait le Québec, pour la portion de Québec à Rigaud; ensuite, de Rigaud à la frontière du pays qui serait le Canada, la frontière de la province de l'Ontario, jusqu'à Windsor, il traverserait un autre pays. Je ne pense pas que l'avenir du Québec soit lié à la possibilité de construire ou non un TGV. Je pense que les choses se concilient, exactement comme cela se fait ailleurs en Europe.

[*Traduction*]

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord): Monsieur le Président, au cours de ces semaines qui précèdent la présentation du budget, le gouvernement est aux prises avec une dette énorme qui dépasse le demi–billion de dollars et avec un déficit record de près de 46 milliards. Étant donné l'ampleur de ces chiffres, les politiques financière et budgétaire du gouvernement auront des répercussions sur de nombreuses générations à venir.

Comme le disait Leonard Cohen, nous tenons une merveilleuse occasion de guider le navire de l'État au–delà des écueils de la cupidité vers les rivages du besoin. Il faudra de la sagesse, du courage et de la détermination pour suivre une voie qui sera profitable pour le Canada et équitable pour tous les Canadiens.

[*Français*]

Avant d'aller plus loin, j'aimerais féliciter le ministre des Finances pour ses consultations prébudgétaires auprès des Canadiens, qui représentent plusieurs points de vue des députés de cette Chambre. Si nous avons à diriger le Canada dans une nouvelle voie, nous aurons besoin de l'appui de tous les Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

Ces dernières années, nous nous sommes fait dire par certains économistes, banquiers et dirigeants d'entreprises que nous ne pouvons plus nous payer la qualité de vie que le Canada a atteinte. C'est peut–être vrai, mais le Canada devrait–il renoncer à ses programmes sociaux, qui font l'envie du monde entier? Notre déficit découle–t–il du fait que nous voulons être une société juste et généreuse? Je ne crois pas.

Je crois qu'en apportant certains rajustements à nos programmes sociaux, en éliminant les échappatoires fiscales et en trouvant des moyens d'encourager les Canadiens à travailler et à contribuer à notre économie, nous augmenterons nos recettes et arriverons ainsi à réduire le déficit et la dette.

J'ai déjà dit à la Chambre que, à mon avis, notre problème se situe au niveau des recettes et non au niveau des dépenses. La façon dont les Canadiens perçoivent notre régime fiscal en est la preuve.

[*Français*]

Il y a un manque de confiance sans précédent parmi les Canadiens et les Canadiennes dans nos politiques de taxation. Par exemple, nous n'avons qu'à nous référer à l'augmentation accrue de l'économie souterraine à la suite de l'introduction de la TPS et de la popularité de la contrebande du tabac. Si on veut que les Canadiens et les Canadiennes respectent les lois, ces derniers doivent avoir le sentiment que les lois sont justes et équitables.

[*Traduction*]

L'étude menée par Patrick Grady en 1992 montre clairement que le fardeau fiscal n'a pas été réparti équitablement au cours de la dernière décennie. Ce sont les familles à revenu faible ou moyen qui ont été le plus durement touchées par les hausses d'impôts. La famille canadienne moyenne gagnant entre 45 000 $ et 75 000 $ par année paie aujourd'hui environ 1 900 $ de plus en impôts qu'il y a dix ans. Par contre, pour les personnes qui gagnent 150 000 $ ou plus, les hausses d'impôts au cours de cette période totalisent 3 782 $. Selon l'auteur de l'étude, ce montant représente des hausses beaucoup moins importantes comparativement à celles qu'ont dû absorber les Canadiens à revenu moyen.

• (2025)

[*Français*]

Il est important de noter la proportion d'argent payée par les particuliers comparativement aux corporations. La plus grande source de revenus fédéraux provient des impôts perçus des particuliers. En effet, elle est équivalente à presque 50 p. 100 des revenus fédéraux. Cette source est donc plus importante aujourd'hui qu'elle ne l'était au cours des deux dernières décennies.

Entre–temps, les impôts perçus des corporations sont à leur plus bas niveau. Au cours des années 1970, les impôts perçus des corporations représentaient environ 15 p. 100 des recettes fédérales. Aujourd'hui, ils ne comptent que pour 7 p. 100 des recettes fédérales.

Pendant que les taux d'impôt ont constamment augmenté pour les particuliers dans les dix dernières années, les taux d'impôt pour les corporations sont passés de 36 à 28 p. 100.

[*Traduction*]

Nous devons également examiner les exonérations et les déductions d'impôt offertes à ces sociétés et aux riches Canadiens. Il existe des échappatoires liées aux filiales de sociétés canadiennes à l'étranger, aux règles applicables aux fiducies familiales, aux déductions des pertes comme commanditaire ou assimilé et à la non–imposition des gains de loterie ou de jeux de hasard.

Les gens d'affaires sont autorisés à déduire 80 p. 100 des frais de représentation et de repas. Si on limitait cette déduction à 50 p. 100, les entreprises bénéficieraient encore d'une déduction d'impôt. De plus, les restaurants, les hôtels et les établissements

de villégiature continueraient de bénéficier des revenus donnant lieu à ces déductions.

Certains ont recommandé de réduire le montant des cotisations au REER. Je n'approuve pas cette proposition, car je trouve que cela aurait un effet dissuasif pour les propriétaires de petite entreprise et les employés professionnels à leur compte. Ce sont eux qui fournissent les emplois que nous appelions de nos voeux dans nos programmes électoraux.

On entend dire également que le Régime de pensions du Canada, tel que structuré à l'heure actuelle, pourrait ne pas être en mesure de pourvoir aux besoins des Canadiens à la retraite. Il n'est donc pas très raisonnable de vouloir limiter la capacité des Canadiens de pourvoir à leur propre caisse de retraite. Il faut se rappeler que les cotisations au REER ne constituent qu'un report fiscal et non une simple évasion fiscale.

J'ai déjà écrit au ministre des Finances pour lui demander de reconduire le Régime d'accession à la propriété. Ce programme a été très fructueux en permettant aux acquéreurs d'une première maison d'acheter une propriété qu'ils n'auraient pas eu les moyens d'avoir autrement. Le Régime d'accession à la propriété a eu et continuera d'avoir une incidence extraordinaire sur la relance économique de notre pays. Nous devons tenir compte du fait que les coûts immédiats engagés par le gouvernement fédéral pour ce programme seront sans doute compensés à long terme.

J'ai évoqué quelques cas de pertes de revenu auxquels il faut remédier pour rendre notre régime fiscal plus équitable. Nous devons cependant reconnaître également que le gouvernement peut et doit fonctionner plus efficacement en assurant ses services. Le dernier rapport du vérificateur général insiste sur la nécessité d'évaluer chaque ministère et chaque programme. Cela devrait se faire pour éliminer toutes les dépenses et tout le gaspillage inutiles tout en maintenant l'intégrité de ces programmes.

[*Français*]

Les commettants et commettantes de Simcoe–Nord me disent qu'ils veulent des changements à notre système de taxation, ainsi qu'un examen complet de nos programmes sociaux, sans pour autant réduire la qualité des services offerts.

Je crois que notre gouvernement a identifié que le problème se trouve dans notre système de taxation et que nos programmes sociaux ont besoin d'être renouvelés. Je suis heureux de savoir que le gouvernement passera à l'action.

Le discours du Trône a clairement dit que la création d'emplois doit être notre priorité. Cette approche est primordiale si on veut remettre de l'ordre dans nos affaires fiscales et si on veut réduire avec succès le déficit à un niveau acceptable. En remettant les gens au travail, non seulement on économise l'argent distribué par l'assurance–chômage et le bien–être social, mais nous augmentons notre base d'impôt.

[*Traduction*]

En guise de conclusion, permettez–moi de résumer ce qu'il nous faut et ce dont nous n'avons nul besoin, selon moi. Nous devons nous rappeler que la création d'emplois est au premier rang des priorités du gouvernement. Il faut que plus de gens paient de l'impôt, pas que les gens paient plus d'impôts. Il nous faut des plans et des mesures incitatives pour que les chômeurs trouvent des emplois valables. Nous devons examiner les privilèges et les échappatoires dont profitent actuellement les riches, tout en maintenant les mesures incitatives nécessaires pour que les entreprises restent concurrentielles et fournissent des emplois. Nous devons nous rappeler que nos programmes sociaux exigent une réévaluation constructive si nous voulons qu'ils soient réalistes et adaptés à ceux qui en ont besoin.

• (2030)

Nous pouvons nous passer d'une approche radicale qui, en fin de compte, priverait de services sociaux les plus pauvres, les plus nécessiteux de nos concitoyens. Nous n'avons pas besoin de solutions simplistes et réactionnaires à des problèmes complexes. Nous n'avons pas à nous couper des racines libérales de la tolérance, de l'équité, de la compassion par une réaction réflexe aux programmes néo–conservateurs.

Je sais que nous pouvons proposer un budget qui préconisera la prudence dans les dépenses et l'accroissement des recettes par un élargissement de l'assiette fiscale, puisque des chômeurs réintégreront le marché du travail.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du député avec attention et je dois dire qu'à plusieurs égards, il rejoint le discours que j'ai fait un peu plus tôt dans cette Chambre aujourd'hui. Tout d'abord, lorsqu'il mentionne qu'on a un problème de revenu, je suis entièrement d'accord avec lui. Il a mentionné les mots justice et équité qui sont certainement les mots clés par rapport à notre système de taxation. Je suis entièrement d'accord avec ses propos.

Il a aussi parlé de la nécessité d'une réforme de notre fiscalité qui devrait cibler, non pas la classe moyenne qui alimente la reprise économique et qui fait vivre le cycle économique de façon très active, mais qu'il va falloir, si j'ai bien compris ses propos, élargir l'assiette fiscale vers ceux qui ne contribuent pas assez. J'aimerais qu'il me précise un peu ces propos–là.

Dans un deuxième temps, il n'a pas parlé dans son discours de coupures dans les dépenses. Est–ce qu'on doit en conclure qu'il estime que le niveau actuel de dépenses du gouvernement fédéral ne peut être coupé et que remettre les finances publiques sur la bonne voie ne passe uniquement que par une approche du revenu?

[*Traduction*]

M. DeVillers: J'ai parlé de la révision des dépenses, de l'étude minutieuse qu'il faut faire des dépenses fédérales, élément qui a été mis à l'honneur dans le rapport du vérificateur général. Parmi mes observations, je crois que le député demande des éclaircissements sur celles qui concernaient la réduction des dépenses. Selon moi, il y a place pour de fortes compressions dans de nombreux programmes, tout en maintenant l'intégrité des programmes eux–mêmes et en veillant à ce que ne soient pas réduits les services destinés aux plus démunis de notre société.

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest): C'est un plaisir pour moi que de participer à ce débat prébudgétaire des plus importants. Je dirai d'abord que, par ce débat, le gouvernement montre

qu'il tient à entendre le point de vue des Canadiens et à faire du Parlement une institution plus utile.

Le budget que le ministre des Finances est en train de dresser sera celui qui aura été le plus discuté de l'histoire. Le gouvernement précédent a laissé les finances publiques dans un état lamentable. Ses politiques économiques ont aggravé le chômage et entraîné une baisse des bénéfices des sociétés. Pendant que les recettes diminuaient, les dépenses d'assurance–chômage et d'aide sociale, notamment, ont augmenté.

Compte tenu du déficit budgétaire, qui s'élève à 46 milliards de dollars, les Canadiens et le gouvernement devront faire des choix très difficiles. Faut–il hausser les impôts, réduire les dépenses, réduire les services ou laisser le déficit augmenter? Quelles que soient les décisions qui seront prises, il faudra qu'elles soient équitables pour tous les Canadiens.

La population de St. John's West est aux prises avec une foule de problèmes. Le chômage est très élevé, la confiance des entreprises est faible, le déclin de la pêche se poursuit et la population croule sous le poids des impôts.

La crise qui secoue le secteur de la pêche sur la côte est est un problème qui concerne tous les Canadiens et non pas seulement les Terre–Neuviens. Les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation ne sont pas responsables de la situation. Le gouvernement précédent a mal géré la ressource et retiré son aide aux gens qui comptent sur la pêche pour leur survie.

• (2035)

Au moment où ils s'adaptent aux réalités nouvelles, les travailleurs touchés ont besoin d'aide. Le gouvernement précédent a établi un programme d'aide à court terme qui devrait expirer dans quelques mois. Mais ces gens–là ont besoin d'un programme coordonné d'aide à long terme.

Ils ont besoin d'une aide financière pour compenser en partie leur manque à gagner. Des programmes de recyclage sont également indispensables pour ceux qui ont décidé d'abandonner la pêche. En outre, il faut faire plus de recherche sur la conservation de la ressource et les méthodes de pêche qui sont certainement nécessaires à la viabilité future de toute l'industrie.

Les demi–mesures du gouvernement précédent ne conviennent tout simplement pas. J'ai confiance que le ministre des Pêches et des Océans, le ministre du Développement des ressources humaines et le ministre des Finances concevront des programmes qui répondront aux besoins des Terre–Neuviens sans aggraver la situation financière difficile du gouvernement.

On a beaucoup parlé dernièrement de hausses d'impôts et d'élargissement de l'assiette fiscale. L'élargissement de l'assiette fiscale ne constitue pas une ponction fiscale. C'est un moyen de veiller à ce que tous les contribuables paient leur juste part d'impôts.

Depuis quelques années, les Canadiens ont vu leurs revenus diminuer et les impôts augmenter. Il faut envisager des mesures qui garantiront que les nantis paieront leur juste part d'impôts. Les REER sont une échappatoire fiscale dont profitent un grand nombre de contribuables. Les gouvernements devraient certes inciter les gens à préparer leur retraite, mais il faut reconnaître que plus on a d'argent, plus on est tenté de se servir des REER pour payer moins d'impôts. Plutôt que d'éliminer les réductions d'impôt au titre des REER, il faut abaisser le plafond et diminuer l'allégement fiscal accordé aux mieux nantis.

La principale priorité du budget doit être la création d'emplois et l'adoption de mesures qui redonneront du travail aux Canadiens. Les gens de ma circonscription ont bien hâte de voir le programme d'infrastructure fonctionner à plein. J'applaudis aux efforts du premier ministre et du ministre responsable de l'Infrastructure pour lancer le programme au plus vite. Néanmoins, il faut faire davantage pour la création d'emplois.

Le gouvernement fédéral est bien placé pour stimuler directement la création d'emplois, mais il ne peut pas créer tous les emplois dont nous avons besoin. La petite entreprise peut prendre la relève. Elle constitue le moteur de l'économie. Malheureusement, le gouvernement précédent a tout mis en oeuvre pour nuire à la petite entreprise et l'empêcher de faire ce qu'elle fait de mieux: créer des emplois.

Un cocktail de TPS, de taux d'intérêt élevés, de resserrement du crédit et de problèmes liés à la Loi sur les prêts aux petites entreprises a porté un coup dur à la petite entreprise, l'empêchant de se développer ou d'engager de nouveaux employés.

Notre nouveau gouvernement doit s'attaquer à ces problèmes. Les petites entreprises ont besoin d'un gouvernement fédéral attentif à leurs besoins. Les petites entreprises ont besoin de plus de capitaux pour financer leur production et développer leurs marchés. Il faut remplacer la TPS par une taxe que les entreprises auront moins de mal à percevoir et qui réduira l'économie souterraine en plein essor. C'est seulement lorsque les petites entreprises auront repris du mieux que l'économie pourra redémarrer.

Les mesures budgétaires doivent toutes viser à accroître l'emploi. Lorsque les gens seront de retour sur le marché du travail, ils recommenceront à payer des impôts. Le gros problème du gouvernement n'est pas de déterminer où il faut procéder à des compressions ou augmenter les impôts. C'est la pénurie de travailleurs qui paient des impôts. Plutôt que de retirer les gens du système, il faut les amener à remettre de l'argent dans le Trésor public.

Ce n'est pas une tâche facile qui attend le ministre des Finances, pris qu'il est entre deux feux: redonner du travail aux Canadiens et réduire le déficit national. Les habitants de la circonscription de St. John's–Ouest l'ont à l'oeil. Je sais que le ministre fera tout pour trouver l'équilibre qui assurera la relance de notre économie.

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, ma question à la députée concerne les commentaires qu'elle a faits au sujet de la limite des cotisations aux REER. Elle a dit être en faveur d'abaisser le plafond des cotisations des personnes ayant un revenu supérieur à la moyenne.

Cela veut–il dire que la députée estime que les Canadiens à la retraite qui touchent un revenu supérieur à la moyenne ne devraient pas toucher les prestations de la sécurité de la vieillesse? Dans la négative, pourquoi?

• (2040)

Mme Payne: Je suis absolument convaincue que quiconque touche un revenu ou une pension dont le montant est supérieur à la moyenne ne devrait pas avoir le droit de puiser dans les caisses du gouvernement.

Je ne sais pas très bien, à ce stade, comment le ministre des Finances va s'y prendre pour régler ce problème, mais je crois en l'équité pour tous. Si cela doit signifier que nous devons récupérer les fonds versés au titre des pensions à des gens qui touchent un revenu supérieur à la moyenne—que ce revenu provienne de pensions ou d'autres sources—je pense qu'on devrait effectivement envisager de le faire.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, je félicite la députée de St. John's–Ouest pour son beau discours.

Elle a dit qu'il n'y a pas dans notre pays assez de gens qui travaillent et qui paient des impôts, qu'il y a dans notre pays les personnes qui consomment les impôts et celles qui les produisent. Elle a également parlé des problèmes concernant les petites entreprises.

Or, elle n'a guère fait de suggestions pour régler les problèmes que nous avons. Tout le monde nous dit que nous devons faire ceci et que nous devons faire cela, qu'il y a trop de monde au chômage, qu'il n'y a pas assez d'emplois, qu'il y a trop d'assistés sociaux et pas assez de gens qui travaillent.

Ce que je veux, c'est savoir exactement ce que la députée propose que nous fassions pour redonner du travail aux gens et pour arriver à une réduction du déficit qui nous permette d'envisager un avenir raisonnable pour nos enfants.

Mme Payne: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je pense que le ministre des Finances a pris un bon départ avec le programme d'infrastructure qu'il a proposé.

Comme je l'ai dit dans mon premier discours cette semaine, les habitants de ma circonscription sont extrêmement satisfaits du programme d'infrastructure qui a été proposé.

Encore une fois, je dis au député que, pour réduire le déficit, un plus grand nombre de gens doivent travailler et payer des impôts de sorte que les impôts perçus soient supérieurs à ce que l'on puise dans les caisses du gouvernement. Le moyen d'y arriver, c'est d'accroître l'emploi. Le programme d'infrastructure est un bon départ.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant qu'on ne poursuive le débat, j'ai des observations à faire, mais je voudrais d'abord rappeler à tous les députés qu'en ma qualité de président suppléant, je suis à leur entière disposition.

Cependant, je voudrais dire que déjà neuf députés ont demandé la parole, dont deux ministériels, deux députés de l'opposition, quatre députés réformistes et un député indépendant.

Je serais disposé à ne pas tenir compte de l'heure, après 22 heures. Je ne voudrais toutefois pas, pour la séance d'aujourd'hui, accorder la parole à d'autres députés. Si vous êtes prêts à renoncer aux cinq minutes de questions ou commentaires qui suivent chacune des interventions des neuf députés devant prendre la parole et disposant au total de 90 minutes, la séance se terminera à 22 h 10.

Je demeure à votre disposition. J'attends vos directives et votre consentement, si possible.

Des voix: D'accord.

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier sincèrement le gouvernement d'avoir autorisé ce débat sans précédent.

Au cours de ce débat prébudgétaire, je voudrais faire une analyse du programme d'infrastructure qui augmentera de deux milliards de dollars les dépenses du gouvernement fédéral. Pendant la campagne électorale et dans le discours du Trône, les libéraux avaient deux motifs pour mettre en oeuvre le programme d'infrastructure. Tout d'abord, ce programme financé conjointement créerait des emplois. Ensuite, il encouragerait l'investissement de fonds publics dans les routes, les égouts et les ouvrages publics, ce qui accroîtrait la productivité du pays et, partant, sa compétitivité.

Ensemble, ces mesures étaient censées faire démarrer notre économie. Je soutiens cependant que ces motifs comportent de graves lacunes. Non seulement ce programme repose sur des hypothèses erronées, mais sa conception est coercitive, inefficace et injuste.

Jetons un coup d'oeil sur l'hypothèse que ce programme créera de 50 000 à 60 000 emplois. Comme le gouvernement l'a déjà admis, il n'a pas tenu compte du nombre d'emplois qui seraient perdus à la suite de la hausse des impôts visant à payer pour ce programme de six milliards de dollars.

• (2045)

Ce programme trahit la croyance du gouvernement qu'il utilisera ces six milliards de dollars plus efficacement que ne le feraient les contribuables et les investisseurs, malgré les preuves abondantes du contraire.

Je peux garantir à la Chambre qu'un propriétaire de petite entreprise ne noliserait pas un avion à réaction pour se rendre à Boston et à la Nouvelle–Orléans, au coût de 172 000 $, s'il pouvait voyager à bord d'un avion commercial pour 5 000 $. Le ministre des Affaires intergouvernementales a montré d'une façon exagérée ce qui se passe, en plus petit, mille fois par jour au sein du gouvernement.

J'exhorte le gouvernement à laisser ces six milliards de dollars là où ils sont au lieu d'aller les chercher dans les poches des contribuables. Les propriétaires de petites entreprises, les contribuables et les investisseurs les dépenseront d'une manière beaucoup plus efficace que le gouvernement ne le fera jamais.

Une autre hypothèse que fait le gouvernement, c'est que nous négligeons nos infrastructures. Pourtant, les dépenses publiques d'infrastructures ont augmenté de 40 p. 100 entre 1986 et 1993, atteignant maintenant 17,5 milliards de dollars.

Les investissements pour les infrastructures privées atteignaient, l'an dernier, les dizaines de milliards. Les entreprises s'attendaient à ce que ces investissements rapportent des dividendes, sinon elles ne les auraient pas faits.

On ne peut pas dire la même chose du programme d'infrastructure du gouvernement fédéral. Il ne servira qu'à financer de nouveaux projets qui n'avaient pas été prévus par les municipalités. On peut supposer que s'ils n'étaient pas prévus, c'est qu'ils ne représentaient pas le meilleur usage possible de l'argent des contribuables. Dans le cas des réparations de routes ou d'égouts, on peut supposer qu'elles auraient pu attendre encore quelques années. C'est peut–être que les municipalités auraient dû percevoir plus d'impôts pour faire ces travaux et que cela aurait rendu les contribuables furieux, vu qu'ils estiment payer déjà beaucoup trop.

Nous aurions dû respecter le bon jugement des municipalités. Au lieu de cela, le programme du gouvernement fédéral oblige les provinces et les municipalités à participer à des projets nécessaires ou non et, par conséquent, à trouver des fonds pour en assurer la réalisation. C'est que si une municipalité ne participe pas au programme, l'argent que sa population fournit au fédéral en impôts servirait à financer des travaux dans la municipalité voisine. Il y a donc des pressions qui contraignent les municipalités à participer au programme.

Lorsque le gouvernement fédéral demande aux autres niveaux de gouvernement d'investir le même montant que lui, il crée le pire cauchemar du contribuable. Malheureusement, ce n'est pas le seul défaut de conception de ce programme. Il est censé créer 50 000 à 60 000 emplois, mais le gouvernement ne dispose d'aucun moyen pour déterminer combien d'emplois seront réellement créés et pour savoir s'ils donneront de nouvelles compétences aux travailleurs ou s'ils conduiront à des emplois permanents.

Comme le gouvernement le sait pertinemment, le vérificateur général a critiqué vertement des programmes gouvernementaux mis en oeuvre dans le passé auxquels on a consacré des millions et des millions de dollars sans jamais vérifier s'ils permettaient vraiment de réaliser les objectifs visés. J'espère que le gouvernement pourra un jour nous préciser le plan qu'il entend adopter pour suivre les progrès de son programme d'infrastructure et vérifier son efficacité.

Je crains en outre que ce projet ne perpétue le problème de dépendance à l'égard du gouvernement, problème qui est devenu la marque des programmes sociaux au Canada. D'une part, le gouvernement affirme vouloir accroître les compétences des chômeurs canadiens afin d'améliorer leurs débouchés à long terme sur le marché du travail, d'autre part, il les incite à participer pendant deux ans à un projet de création d'emplois qui ne mènera nulle part et qui, selon toute vraisemblance, les ramènera au chômage dans deux ans sans leur avoir permis d'acquérir de nouvelles compétences.

Je m'inquiète également du fait qu'en l'absence d'un contrôle très strict de ce programme, on risque de voir des projets comme le Centre des congrès dans la ville de Québec aller de l'avant avant même que des critères ne soient établis. Là encore, cela m'amène à remettre en question la prétention implicite du gouvernement selon laquelle le ministre responsable sait mieux que les contribuables comment on doit dépenser leur argent.

Le programme d'infrastructure du gouvernement supprimera plus d'emplois qu'il n'en créera. Il force d'autres niveaux de gouvernement à y participer et encourage des investissements inutiles dans des infrastructures. Il lui manque des objectifs mesurables clairs. Il pourrait donner lieu à du favoritisme politique. Il décourage les chômeurs canadiens de s'inscrire à des programmes de formation et de rechercher un emploi à long terme. Il entraîne une augmentation des impôts et nuit à notre capacité de nous attaquer à la cause première du chômage et de la faible croissance économique, le déficit et la dette, bien entendu.

Je vais maintenant vous citer un extrait du mémoire prébudgétaire présenté par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières; voici:

● (2050)

> Le programme keynésien n'est plus une solution viable. En effet, même si on fait abstraction du problème du déficit et de la dette, il est difficile de concilier une augmentation des dépenses gouvernementales avec une relance de la croissance économique. Les dépenses gouvernementales ont déjà atteint des niveaux sans précédent, puisqu'elles représentent près de 40 p. 100 du produit intérieur brut et pourtant, nous sommes toujours dans le marasme sur le plan économique. À cet égard, mêmes'il va accroître la productivité globale, le programme d'infrastructure proposé de 6 milliards de dollars aura un effet minime sur la croissance.
>
> Il faut examiner les dépenses gouvernementales en fonction de la perte de contrôle du gouvernement sur les finances publiques. L'effet keynésien stimulant de l'accroissement des dépenses est bien loin de contrebalancer l'augmentation marquée des impôts qui en découle pour pallier une détérioration des finances publiques ou la hausse des taux d'intérêt qui accompagne nécessairement des déficits budgétaires plus élevés. Jamais auparavant on n'avait examiné la politique financière par le mauvais bout de la lorgnette au point qu'on doive considérer les diverses initiatives en matière de politique en fonction de leurs répercussions sur les finances publiques à l'exclusion de toute autre chose.

L'autre jour, le ministre des Finances a offert de donner au chef du Parti réformiste une leçon d'économie. Au nom de notre chef, je me dois de refuser cette offre. Nous suivrons plutôt les conseils d'un chef de petite entreprise qui a assisté à la conférence prébudgétaire du ministre des Finances, à Calgary, samedi. Vicki Dutton a dit au ministre et aux participants à la conférence que ce n'était pas en augmentant le fardeau fiscal des gens qu'on pouvait assainir les finances d'un pays.

Selon moi, cette simple vérité vaut bien dix fois toutes les belles théories du ministre des Finances.

Nous devrions abandonner immédiatement le programme d'infrastructure et entreprendre la réduction des dépenses gouvernementales, qui tarde à venir.

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, permettez–moi de féliciter le premier ministre et le ministre des Finances qui sont à l'origine de cette initiative qui, je l'espère, s'avérera une nouvelle façon de remettre les finances de l'État en ordre.

De tous les documents gouvernementaux, le budget est celui qui produit le plus d'impact puisqu'il exerce plus que tout autre une influence directe sur la vie de tous les Canadiens. Il renferme la vision et l'orientation du gouvernement et décrit les moyens de mise en oeuvre des programmes. Par conséquent, il est parti-

culièrement important que nous prenions note de l'avertissement du vérificateur général à ce sujet lorsqu'il nous dit qu'«il faut absolument concilier règle du secret budgétaire avec consultation et débats ouverts».

Il faut protéger les intérêts des contribuables et qui est mieux en mesure de le faire que les contribuables eux–mêmes?

Afin d'ouvrir le processus de consultation et d'améliorer la santé économique du pays, nous avons décidé de nous tourner vers les grandes, les petites et les moyennes entreprises pour obtenir des réponses. Dans cette optique, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur la gestion des programmes de subventions et contributions du gouvernement.

À cette étape cruciale où nous sommes, nous devons nous demander si cette façon traditionnelle d'appuyer l'économie est encore la plus efficace. Les milliards de dollars dépensés dans le cadre de ces programmes sont–ils employés à bon escient? Les Canadiens obtiennent–ils la meilleure valeur pour leur argent? Je ne crois pas que ce soit le cas.

À titre d'exemple, retournons au mois d'octobre 1986. Le gouvernement de l'époque, par l'intermédiaire de la Banque fédérale de développement, a signé une entente de souscription d'actions qui augmentait les capitaux propres d'une entreprise à propriété publique de 79 millions de dollars dans le cadre d'un projet de modernisation de plusieurs millions de dollars. La Colombie–Britannique a fait un investissement semblable de 55 millions de dollars, ce qui représentait un financement gouvernemental de 134 millions de dollars pour la première étape seulement.

Au total, les gouvernements ont dépensé 161 millions de dollars pour la première étape et l'entreprise n'a eu à débourser que 27 millions de dollars.

En décembre 1992, l'entreprise a avisé le gouvernement qu'elle ne pourrait s'acquitter de ses obligations au 31 décembre 1992. À ce jour, le gouvernement n'a reçu ni paiement de dividendes, ni offre de rachat de ses actions par l'intermédiaire de la Banque fédérale de développement. En fait, la valeur comptable de cet investissement avait déjà été réduite à zéro en mars 1992, avant même que l'entreprise ne s'avoue incapable de s'acquitter de ses obligations.

• (2055)

En avons–nous eu pour notre argent? Non. Le financement versé a–t–il suscité des revenus? Non. Les intérêts des contribuables étaient–ils protégés? Certainement pas.

De toute évidence, le gouvernement et les contribuables ont assumé la plus grande partie des risques et n'en ont tiré aucun avantage.

Qu'on approuve ou non les divers programmes gouvernementaux, ils ne peuvent être efficaces s'ils permettent au gouvernement de prendre des risques importants alors que les entreprises en jeu ne prennent aucun ou quasi aucun risque. Les Canadiens ne peuvent se permettre de subir ce genre de pertes qui ne font qu'ajouter au déficit déjà important. Il est temps que le gouvernement permette aux grandes entreprises de s'émanciper. Il est temps de reconnaître que les grandes entreprises assumeront les risques qu'elles courent si le gouvernement établit le climat propice. Les grandes entreprises peuvent s'adapter à la nouvelle économie fondée sur l'information sans bénéficier de subventions payées avec l'argent des contribuables.

Par ailleurs, où les Canadiens peuvent–ils tirer le meilleur profit de leur argent, et comment peuvent–ils créer de l'emploi avec cet argent?

Les petites et moyennes entreprises constituent le plus grand bassin d'emplois de notre pays; elles assurent plus de 80 p. 100 des emplois des Canadiens. Mais cela ne va pas sans efforts.

Quand je discute avec les gens d'affaires des difficultés inhérentes à l'administration de leurs entreprises, ils me parlent de deux problèmes majeurs. Premièrement, le fardeau fiscal rend de plus en plus difficile le fonctionnement et l'expansion des entreprises ainsi que l'embauche de personnel. Deuxièmement, les entrepreneurs ne connaissent pas les programmes et l'assistance qui leur sont offerts. Comme les petites et moyennes entreprises donnent du travail à la plus grande partie des travailleurs canadiens, qu'elles créent de nouveaux emplois et contribuent à la stabilité des collectivités, il est impensable que ce secteur doive subir des taux d'imposition tellement démesurés qu'ils nuisent à leur croissance et, par le fait même, à la création d'emplois.

Nous devons reconnaître que la PME sera la principale source d'emplois pour les Canadiens qui auront perdu leur travail à la suite de rationalisations. C'est grâce à elle que les Canadiens pourront s'établir dans un nouveau domaine, mais pour qu'ils y connaissent le succès, il faudra que les employeurs et les employés travaillent ensemble à développer les compétences qui leur permettront d'assurer la transition en douceur.

Toutefois, le principal facteur de succès de cette stratégie de réemploi est la réduction du fardeau fiscal imposé aux petites et moyennes entreprises. La réduction du fardeau fiscal contribuera beaucoup plus à stimuler l'économie et à réduire le déficit que ne le ferait l'accroissement de l'assiette fiscale.

Le second problème en importance auquel sont confrontées les petites et moyennes entreprises, et qui se rapporte directement à l'objet de mon intervention ce soir, est le manque d'information des entreprises au sujet des programmes et mesures d'aide gouvernementaux.

Permettez–moi d'énumérer quelques–uns des programmes gouvernementaux actuels d'aide aux entreprises canadiennes.

Il y a d'abord la Loi sur les prêts aux petites entreprises, le programme Développement des collectivités qui inclut les centres d'expansion des entreprises, l'Aide au travail indépendant et le Fonds pour les initiatives communautaires; le Programme de financement pour la petite entreprise et le Programme d'aide aux régions, dont le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le Bureau fédéral de développement régional (Québec) et l'Initiative fédérale pour le développement économique du nord de l'Ontario.

Dans le domaine de la recherche et du développement, il y a le Programme d'aide à la recherche industrielle, le Programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental, et le Programme d'apports technologiques.

Au chapitre de l'aide aux exportations, nous avons le Programme pour l'expansion des exportations, le Programme de coopération industrielle et la Société pour l'expansion des exportations.

En matière de programmes autochtones canadiens, il y la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones, le Programme de développement des entreprises autochtones, la Société autochtone de financement et le Programme d'entreprises conjointes.

Ce ne sont là que quelques–uns des programmes existants. Je tiens dans mon autre main un document de 13 pages dont chacune contient une dizaine de descriptions différentes de programmes administrés par un seul ministère. Dans certain cas, jusqu'à trois ministères peuvent exploiter et administrer un programme.

Monsieur le Président, si vous étiez propriétaire d'entreprise, vers où vous tourneriez–vous; quel programme répondrait le mieux aux besoins de votre entreprise? Vous serait–il possible d'avoir recours à plus d'un programme d'aide?

À première vue, il semble y avoir un double emploi des programmes et un risque de chevauchement bureaucratique. Une entreprise peut–elle bénéficier d'un seul programme à la fois ou d'une variété de programmes? Faut–il s'étonner qu'il y ait confusion? Comment peut–on avoir l'assurance que ce système permet une bonne gestion de l'argent des contribuables?

• (2100)

Qu'il s'agisse de grosses ou de petites entreprises, l'ancienne méthode utilisée pour créer des conditions propices à leur réussite n'est pas la plus rentable. Les programmes de subventions et de contributions doivent être réévalués en fonction des besoins, des objectifs et des frais d'administration.

Ce sera la première étape qui nous permettra d'ouvrir le processus budgétaire, comme nous l'avons fait ici aujourd'hui, à la consultation et à la discussion et d'apporter les améliorations nécessaires qui nous permettront de mieux utiliser nos ressources et, de ce fait, de mieux protéger les intérêts des contribuables. Les Canadiens ont réussi à réduire leurs dépenses et à mettre de l'ordre dans leurs finances personnelles et le gouvernement doit en faire autant.

Il doit adopter un budget ambitieux qui prouve qu'il a ses finances bien en main. Alors, les petites et moyennes entreprises atteindront la réussite économique et le Canada pourra entrer avec confiance dans une nouvelle économie basée sur les connaissances et l'information. Tel est le défi qui nous attend. À nous de le relever.

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'aimerais présenter au ministre des Finances une suggestion qui a fait ses preuves et qui, j'en suis sûr, marcherait encore aujourd'hui.

Je me souviens que du temps où j'allais à l'école élémentaire, pendant la Deuxième Guerre mondiale, il se vendait ce qu'on appelait des certificats d'épargne de guerre. On apportait 25 sous à l'école quand on le pouvait et on nous mettait un timbre de 25 sous dans notre livret. Quand on en avait accumulé pour 4 dollars, on mettait le livret de côté et plus tard, on recevait 5 dollars. Pendant toute la durée de la guerre, des tas de petits Canadiens achetèrent des certificats d'épargne de guerre avec le sentiment qu'ils faisaient quelque chose pour leur pays.

Je propose au ministre des Finances que nous mettions le même système en place et que tous les enfants du pays, de l'élémentaire au secondaire, y participent, ainsi que les personnes âgées si elles le désirent; tous pourront acheter des certificats de rachat du Canada.

Je les appelle ainsi en raison de la dette que nous avons contractée auprès de pays étrangers. Afin de rembourser notre dette extérieure, ces certificats de rachat du Canada pourraient servir à rembourser la dette publique et les pays étrangers. Les grands–parents pourraient offrir des certificats de 20, 50 ou 100 dollars à leurs petits–enfants pour leur anniversaire ou autre. En fait, tous les Canadiens pourraient en acheter.

Autrement dit, à l'inverse des obligations d'épargne, on pourrait en acheter toute l'année. Ce faisant, nous instillerions dans chaque enfant un sentiment de fierté. Ils se diraient: «Je suis Canadien. Je fais quelque chose pour mon pays. Je suis en train de racheter le Canada. Je rembourse la dette du Canada aux pays étrangers.» Ils seraient tournés vers l'avenir, leur avenir financier.

Je crois que ça prendrait et que chaque Canadien participerait à la solution de ce problème qui aujourd'hui assaille le Canada. Cela permettrait à chaque Canadien de contribuer à faire baisser la dette publique et le déficit et de sentir qu'il a un rôle à jouer. Ainsi nous serions en mesure de venir en aide aux personnes âgées dans le besoin, et de continuer à leur verser leur pension.

Ce matin, une dame de Deep River, sachant que ce débat allait avoir lieu aujourd'hui à la Chambre, m'a téléphoné pour me faire part de son inquiétude à l'égard de sa pension. Je lui ai dit que j'aborderai ce sujet pour elle. Elle fait partie de ces gens qui, toute leur vie, ont travaillé très dur, mais n'ont jamais pu cotiser à un fonds de retraite. C'est à eux qu'il faut penser en ce moment, surtout en ce qui concerne leurs besoins médicaux.

• (2105)

On pense que la médecine ne concerne que les malades. Or, la médecine au Canada, c'est pour tout le monde. Il y a une façon de prendre soin de sa personne, c'est en recourant à la médecine préventive. Personnellement, j'ai négligé ma santé pendant des années. Je travaillais 15 ou 16 heures par jour, je voyageais toute la fin de semaine et je consacrais sept jours sur sept à mon travail. Je ne me suis jamais arrêté au fait que mon père avait eu des troubles cardiaques, de même que son frère ainsi que d'autres oncles dans la famille de ma mère. Quand j'ai quitté la ferme, j'ai continué à m'alimenter comme si je faisais toujours les mêmes efforts physiques.

J'ai donc éprouvé des difficultés. Grâce à l'excellente médecine canadienne, je me suis complètement remis d'un triple pontage et d'un triple nettoyage vasculaire. Les médecins et le person-

nel infirmier ont été formidables. La médecine est excellente au Canada et nous devons appuyer ceux qui s'en chargent.

Comment pouvons–nous financer l'assurance–maladie? En prenant soin de notre santé, en surveillant notre alimentation et en prenant garde aux repas pris au restaurant. Il n'y a pas que ceux qui ont subi une intervention qui doivent observer un régime alimentaire. Tout le monde doit le faire, peu importe l'âge. En prenant soin de notre santé et en respectant une certaine discipline dans notre vie quotidienne, nous pratiquons la médecine préventive. Chacun de nous devrait y penser.

La fin de semaine dernière, à un diner de la Fondation des maladies du coeur, j'ai rendu hommage au Dr Wilbert Keon, qui dirige l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa et qui est directeur général de l'Hôpital Civic d'Ottawa. Cet homme est né dans une petite collectivité juste de l'autre côté de la rivière Outaouais, à proximité de Petawawa, où j'habite. Il a consacré des années à la médecine. II avait décidé de devenir cardiologue et il y est arrivé.

Toutefois, après avoir terminé ses études à l'Université d'Ottawa et reçu l'aide des Canadiens pour devenir un cardiologue émérite, le docteur Keon n'a pas déménagé ses pénates aux États–Unis où il aurait pu commander des honoraires exorbitants. Il n'est pas parti en Grande–Bretagne ou ailleurs pour faire de l'argent. Il est resté ici même, au Canada, dans la vallée de l'Outaouais, où il a apporté sa contribution au Canada. À l'heure actuelle, il est probablement le meilleur chirurgien cardiologue du pays. Il en a formé de nombreux autres. D'ailleurs, l'un des grands chirurgiens de l'Hôpital d'Edmonton a été formé sous la direction du docteur Keon, à Ottawa.

Voilà le genre de loyauté dont a besoin aujourd'hui le Canada de la part des membres des professions libérales. Ces gens doivent demeurer au Canada et donner toute leur vie à leur carrière, comme l'a fait le docteur Keon. À mon avis, c'est le signe d'un grand Canadien. Nous en avons besoin d'autres comme lui. Le personnel qui travaille avec lui se préoccupe tellement de la famille.

Les gens pensent que le Centre médical de la Défense nationale, établi à Ottawa, ne traite que les membres de la Défense nationale. Les Canadiens qui s'occupent de commerce extérieur, les diplomates et tous les soldats canadiens ont le droit de se rendre à cet établissement pour se faire soigner. Cependant, les chirurgies à coeur ouvert se font à l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa, à l'Hôpital Civic d'Ottawa. Les chirurgiens font leur travail et renvoient les patients au Centre de la Défense nationale pour qu'ils se rétablissent. Ces gens sont merveilleux.

Nous sommes parfois déprimés à force d'avoir à couper ceci et cela. Il y a cependant d'autres façons de réduire les dépenses et j'en ai mentionné une ce soir, soit la médecine préventive. On peut faire plus attention à sa santé. Les régimes ne sont pas faits seulement pour les gens qui ont des problèmes de santé. Ils sont faits aussi pour les gens qui sont encore en santé, qui veulent le demeurer et qui veulent se tenir loin des hôpitaux.

Les gens pensent que la recherche et le développement coûtent très cher et, comme ces activités ne semblent pas rapporter de dividendes immédiats, ils s'impatientent et voient là du gaspillage.

• (2110)

À propos de sociétés d'État, je vais vous citer un bon exemple. L'Énergie atomique du Canada Limitée est une de mes préférées et, comme vous le savez, j'en parle souvent à la Chambre.

Les Canadiens ont investi 4,7 milliards de dollars dans l'Énergie atomique du Canada Limitée depuis 1952. Mais savez–vous ce qu'ont rapporté ces recherches? Un rapport publié récemment par Ernst & Young affirmait que le rendement pour les contribuables canadiens était de plus de 23 milliards de dollars. Ça, c'est un bon placement! Si tous les placements rapportaient autant, ce serait magnifique!

J'ai fait partie du comité législatif lorsque la Chambre et les comités ont été saisis du projet de loi C–13. Ce projet de loi portait sur la vente de la société Nordion International, qui fournit des radio–isotopes à des centaines d'hôpitaux de tout le pays. Avec cette société, nous accaparions 90 p. 100 du marché mondial. Que s'est–il passé? En 1989, le gouvernement précédent a vendu cette société à des intérêts privés. Et aujourd'hui, le contrat donne lieu à beaucoup de controverse, car EACL dit ne pas pouvoir fournir les radio–isotopes au prix prévu dans le contrat alors que l'autre société exige que EACL respecte le contrat. La situation est aujourd'hui telle que nos hôpitaux risquent de manquer de radio–isotopes.

Je vais en rester là, car je pourrais parler de ce sujet pendant des heures. Toutefois, je tiens à signaler que la question des radio–isotopes est en voie de devenir brûlante au Canada. Les activités de recherche et de développement dans le domaine médical prennent de plus en plus d'importance et il nous faut investir dans ces activités pour obtenir un rendement de quatre ou cinq fois la mise. Il le faut.

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, permettez–moi d'abord de vous féliciter pour votre nomination. Je veux également profiter de l'occasion pour féliciter mes collègues qui ont été réélus et la nouvelle équipe libérale. Les Canadiens nous ont fait confiance et c'est pourquoi nous sommes de ce côté–ci de la Chambre. Nous sommes ici pour tenter de régler les problèmes dont nous parlons ce soir.

Je veux évidemment remercier ma famille et les bénévoles qui m'ont aidé dans ma campagne, mais je veux avant tout remercier les habitants de London–Est, qui ont jugé bon de m'envoyer les représenter à la Chambre pour un autre mandat. J'apprécie vraiment cette marque de confiance de leur part.

Les quatre ou cinq dernières années que j'ai passées du côté de l'opposition ont été très frustrantes pour moi. C'est une expérience qui, parfois, n'a pas été aussi joyeuse que j'aurais voulu. J'espère que ce débat que nous avons ce soir marque un changement de direction. Je veux profiter de l'occasion pour remercier le ministre des Finances et notre premier ministre qui, je crois, ont montré ces dernières semaines qu'ils veulent vraiment consulter tous les députés parce que nous avons une mission commune ici. Nous avons tous été élus à la Chambre par des gens qui croyaient que nous avions des solutions à leurs problèmes. Quelle que soit notre affiliation politique, nous sommes tous ici pour nous occuper des affaires du pays.

Je peux dire que notre gouvernement a montré qu'il veut vraiment travailler avec tous et chacun d'entre nous pour accomplir cette grande tâche qu'il a devant lui. Le fait que nous ayons eu un débat ouvert sur la Bosnie, sur le maintien de la paix, sur les missiles de croisière, sur le filet de sécurité sociale et, aujourd'hui, sur le prochain budget en est la preuve. Je n'ai jamais vu cela en cinq ans. Auparavant, nous ne pouvions que réagir aux mesures que le gouvernement avait déjà prises, et c'était donc très frustrant.

Certaines des remarques que j'ai entendues ce soir m'ont étonné. Elles étaient plutôt négatives, ce à quoi je ne m'attendais pas de la part d'une opposition qui veut jouer un rôle constructif. Si j'avais eu l'occasion de donner mon avis à l'ancien premier ministre, M. Mulroney, et à ses copains. . .

• (2115)

M. Dennis J. Mills (Broadview—Greenwood): Michael Wilson.

M. Fontana: Michael Wilson. Si j'avais pu donner mon avis avant la préparation du budget, j'aurais certainement saisi une telle occasion.

Pourtant, ce soir, je n'entends rien de nouveau d'un parti qui avait déclaré venir ici pour changer les choses. Je ne me laisserai pas emporter par l'esprit de parti. Peut–être certains d'entre eux écoutent–ils.

Le navire de l'État est en danger. Les Canadiens veulent du changement. Le 25 octobre, ils se sont débarrassés d'un gouvernement qui ne comblait pas leurs besoins. Les Canadiens veulent des hommes et des femmes déterminés à changer les choses.

Le Canada court encore au désastre économique avec ses 1,6 million de sans–emploi. Nous avons perdu 455 000 emplois permanents. Le nombre d'emplois à temps partiel atteint maintenant les 840 000 et, chaque jour, deux millions de Canadiens doivent faire la queue dans les banques d'alimentation. Le chômage chez les jeunes dépasse les 18 p. 100. Soixante–deux pour cent des femmes seul soutien de famille ont des revenus qui les placent sous le seuil de la pauvreté.

Nous avons pour mission d'écouter chacun de ces 29 millions de Canadiens qui attendent que nous apportions des solutions aux problèmes de la nation. Je pourrais reprocher la situation au gouvernement conservateur qui a fait passer la dette de 120 milliards à 500 milliards de dollars. Je pourrais lui reprocher de nous avoir laissé un déficit de 45 milliards de dollars.

Cependant, qu'accomplirons–nous si nous nous tournons vers le passé? Notre mission exige que nous nous tournions vers l'avenir. Je crois que nous pouvons tous ensemble nous tourner vers l'avenir. Maintenant que les comités ont été formés, maintenant que nous avons le débat de ce soir et que nous avons entendu les électeurs de nos circonscriptions nous dire ce qu'il fallait pour notre pays, peut–être pouvons–nous travailler tous ensemble dans l'esprit de la réforme parlementaire?

La semaine dernière, mes collègues et moi–même avons tenu nos consultations prébudgétaires à London, en Ontario. Nous avons invité les gens à venir nous faire part de leur point de vue sur la manière dont le gouvernement devrait administrer ses affaires, sur ce qu'il devrait changer dans sa manière de faire les choses. Nous leur avons demandé quelles étaient leurs priorités. Ils nous l'ont dit.

D'autres députés ont probablement entendu la même chose que nous. Je sais que le ministre des Finances a entendu la même chose que nous. Les Canadiens ne sont pas différents, qu'ils vivent à London, en Ontario, ou dans l'Ouest, au Québec ou dans les provinces atlantiques. Ils veulent un bon gouvernement, un gouvernement honnête, un gouvernement qui reconnaît qu'il faut régler le problème du déficit.

Nous savons que la dette et le déficit nous écrasent. Oui, nous devons éliminer les programmes inutiles. Nous devons rationaliser les activités du gouvernement pour que chaque dollar dépensé le soit à bon escient, pour qu'il aide les gens et ne les asservisse pas.

Oui, nous devons apporter des modifications à nos programmes sociaux, à notre filet de sécurité sociale. Ce dernier doit non seulement servir à retenir la chute des gens, mais aussi leur servir de tremplin pour les faire rebondir et leur permettre de profiter des occasions qui se présentent.

Ce filet de sécurité sociale est important. On n'a qu'à comparer notre société à la société américaine. Chez nous, 85 p. 100 des gens qui ont besoin d'aide en obtiennent de leur gouvernement, alors qu'aux États–Unis, c'est 25 p. 100 seulement. On n'a qu'a voir les statistiques sur la criminalité dans ce pays. On n'a qu'à voir les problèmes qu'il éprouve dans le domaine de la santé. On n'a qu'à voir les problèmes qu'il a au chapitre de ses infrastructures et de ses villes. On n'a qu'à voir les problèmes sociaux qu'il déplore.

Nous avons réussi a créer un grand pays en travaillant ensemble. En 125 ans, nous avons réussi à devenir une des puissances économiques mondiales avec un des niveaux de vie les plus élevés dans le monde. Ça n'a pas été facile. C'est attribuable au dévouement et au travail acharné d'un grand nombre de gens oeuvrant ensemble à créer notre grand pays.

C'est ce que nous avons à faire à partir d'aujourd'hui, de concert avec les autres députés à la Chambre. Il nous faut créer des emplois. Le 25 octobre, les électeurs nous ont fait savoir que les emplois constituaient leur souci primordial. Les gens ont besoin de travailler pour pourvoir aux besoins de leur famille.

Voilà pourquoi notre gouvernement s'est engagé à créer des emplois au moyen du programme d'infrastructure, au moyen du Programme de rénovation domiciliaire, au moyen d'investissements dans les petites entreprises pour leur ouvrir des débouchés. Nous devons investir dans les cerveaux et les talents, car nous savons que les petites entreprises créeront 85 p. 100 des emplois au Canada. Toutefois, il faut leur permettre d'obtenir des capitaux à long terme à des taux abordables et leur assurer l'appui des institutions bancaires pour qu'elles puissent grandir et prospérer. Si cela se produit, les gens auront du travail, les jeunes auront de l'espoir et des débouchés. Les femmes qui veulent faire partie de la population active pourront aussi trouver du travail. Mais nous devons soutenir les petites entreprises, et le gouvernement est déterminé à le faire.

• (2120)

Nous devons aussi essayer de vivre selon nos moyens, de surveiller les dépenses et de renouveler notre engagement à l'égard des programmes sociaux. Il n'y a rien de mal à dire que nous sommes convaincus qu'il faut aider les gens, car c'est notre travail, c'est-à-dire protéger les gens, surtout ceux qui ne peuvent se débrouiller seuls autant qu'ils le voudraient. Nous avons donc une responsabilité sociale envers tous les Canadiens.

Le budget, c'est un plan qui tient compte non seulement de notre conception de l'économie, mais aussi de notre projet de société. Il est vrai qu'il se passe des horreurs, qu'il y a du gaspillage, mais il y a moyen de faire des économies et nous sommes déterminés à les faire.

Mes électeurs ne veulent plus de hausse des impôts. Tous conviennent qu'ils sont surimposés. Les contribuables à revenus moyens paient de tous côtés et ne peuvent plus se permettre de le faire. Ils souhaitent une rationalisation, ils veulent que chaque dollar compte. Ils veulent des emplois, des investissements dans les ressources humaines, la formation, le recyclage. Ils réclament des investissements dans la petite entreprise. Ils demandent encore que nous investissions dans la recherche et le développement et que nous établissions des partenariats avec les universités, le secteur privé, les syndicats, les gouvernements, tous travaillant la main dans la main pour bâtir une société nouvelle.

À mon avis, c'est ce que les Canadiens attendent de chacun d'entre nous. Le gouvernement est déterminé à agir dans ce sens, à mettre de l'ordre dans ses finances et, plus important encore, à investir dans les ressources humaines. Si les gens trouvent à nouveau du travail, les déficits diminueront.

Voilà le message des libéraux, et nous espérons que l'opposition et tous les partis présents à la Chambre collaboreront avec nous pour bâtir un pays sans cesse plus beau.

[*Français*]

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, comme il s'agit de ma première intervention à la Chambre des communes, vous me permettrez d'abord de remercier les femmes et les hommes de Mégantic—Compton—Stanstead pour leur soutien lors des élections du 25 octobre 1993. Située sur la frontière américaine au sud-est du Québec, Mégantic—Compton—Stanstead est une circonscription rurale, comptant sur un fort potentiel économique et industriel, agricole et touristique.

[*Traduction*]

La circonscription de Mégantic—Compton—Stanstead compte une importante collectivité anglophone. Les anglophones ne sont pas séparés des francophones. Ils vivent côte à côte, dans le respect mutuel de leur spécificité.

[*Français*]

Mégantic—Compton—Stanstead, c'est beaucoup plus qu'une simple circonscription délimitée par une loi électorale. C'est une population fière et laborieuse qui, comme plusieurs autres au Québec et au Canada, risque d'être affectée par les orientations et les décisions économiques qui seront bientôt prises dans le premier budget déposé par le gouvernement du Parti libéral. Les gens de ma circonscription m'ont récemment exprimé leur scepticisme et leurs inquiétudes face à la triste situation qui prévaut dans le domaine des finances publiques. Je dois avouer que je partage ces craintes et ces doutes. En effet, plusieurs indices nous permettent de croire que le Budget qui nous sera bientôt présenté ne proposera rien d'autre que la continuité. Et cela, c'est très inquiétant car nous avons besoin de changement. Il faut réagir face à un déficit qui atteint des proportions gigantesques. Celui de cette année représente plus de 6 p. 100 du Produit intérieur brut.

Ce qui préoccupe davantage, c'est qu'une portion sans cesse croissante de notre dette est financée par des fonds étrangers. Cela réduit la marge de manoeuvre du gouvernement et contribue à hypothéquer l'avenir des générations futures. En fait, le gouvernement fédéral a tout simplement perdu le contrôle de sa dette, et des sommes importantes sont employées à payer l'intérêt sur le capital emprunté. Cet argent n'est pas investi pour la relance de l'économie, et j'y reviendrai.

Par le passé, le fédéral a tenté de contrôler son déficit par une réduction des dépenses basée sur des coupures dans les programmes sociaux et dans les paiements de transfert aux provinces. Une baisse de ces paiements serait une façon détournée de réduire la contribution fédérale aux programmes sociaux offerts par les provinces.

• (2125)

Par ailleurs, le gouvernement a augmenté ses recettes fiscales en imposant davantage la classe moyenne. Ces mesures sont inéquitables et le gouvernement doit cesser d'y recourir.

Nous reconnaissons que le déficit est un problème majeur auquel il faut s'attaquer de toute urgente. Néanmoins, le gouvernement ne peut sabrer dans les programmes sociaux quand le taux de chômage s'élève à 11,2 p. 100, qu'il atteint plus de 12,8 p. 100 au Québec, que le nombre d'assistés sociaux ne cesse d'augmenter et que les mises à pied continuent à faire des ravages.

Malgré ce que les experts prétendent, la récession étant techniquement terminée, la reprise, elle, est lente, voire anémique. La population est impatiente de voir des signes concrets de reprise économique. En fait, les gens sont en train de perdre espoir et confiance en leur gouvernement, si ce n'est déjà fait.

En effet, après des années de promesses de régler les problèmes de chevauchement de pouvoir, les problèmes d'emploi et de niveau de vie à la baisse, les gouvernements canadiens n'ont jamais pu livrer la marchandise. Il s'agit là d'une preuve irréfutable de l'irréformabilité de ce système fédératif. La commission Bélanger-Campeau affirmait d'ailleurs, en conclusion de son rapport, et je cite: «La relation entre le Québec et le reste du Canada, au sein du régime politique et de l'ordre constitutionnel qui les régissent, se trouve dans une impasse.» Le référendum sur l'entente de Charlottetown n'a fait que confirmer cette impasse. Et pour ce qui est de l'avenir, le gouvernement actuel offre peu d'alternatives valables.

Mais ce qui est encore plus grave, c'est que les 30 dernières années de fédéralisme centralisateur ont engendré une dette de plus de 500 milliards de dollars par le manque d'initiative du gouvernement et une mauvaise gestion financière.

La logique des gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays résidait dans la volonté de faire fonctionner coûte que coûte cette fédération enviée de par le monde. Ce qu'on oubliait de dire à ceux qui nous percevaient comme pays prospère et stable c'est que cette richesse et cette unité nationale n'existaient que dans les livres de ceux qui voulaient préserver artificiellement la fédération, sans se soucier du prix que les générations futures auraient à payer un jour.

Les conséquences de cette mauvaise gestion des fonds publics par le gouvernement fédéral sont énormes et des plus néfastes, autant pour l'économie du Québec que pour celle du reste du Canada car, voyez–vous, l'endettement du Canada a aussi entraîné dans sa chute la marge de manoeuvre financière du Québec. Le Québec a ainsi longtemps contribué et contribue encore largement aujourd'hui au financement de la dette canadienne. Et le coût de cette dette fédérale est faramineux pour le Québec et pour l'ensemble du Canada, phénomène d'autant plus frustrant que les décisions qui ont entraîné ces déficits fédéraux ont toutes été prises par le gouvernement fédéral et, plus souvent qu'autrement, en empiétant sur les juridictions provinciales, dans le but avoué de mettre le Québec à sa place.

Mais voyons un peu combien cela peut coûter au Trésor québécois une telle dette fédérale. La calcul est très simple: le total des intérêts payés sur la dette équivaut plus ou moins au déficit annuel du Canada, soit plus de 40 milliards de dollars. Or, lors d'une émission spéciale sur la dette, à Radio–Canada, on mentionnait que les intérêts payés à des prêteurs étrangers représentaient 28 milliards de dollars. À titre d'image, je dis simplement que 28 milliards de dollars payés à des étrangers pour les intérêts sur la dette, cela veut donc dire pour le Québec une part d'environ 6 milliards, ce qui est l'équivalent à peu près de ce qui est versé en prestations d'assurance–chômage.

Tout cet argent qui sort du pays sert à créer des emplois et à soutenir des programmes sociaux ailleurs qu'au Canada et au Québec. En fait, c'est de l'argent que le gouvernement fédéral envoie à l'étranger en notre nom, alors que le Québec, plus souvent qu'autrement, se retrouve dans une situation minoritaire à la table canadienne, là où se prennent les grandes décisions.

Les Québécois et les Québécoises ont d'ailleurs clairement démontré lors des dernières élections fédérales qu'ils n'en pouvaient plus de voir leurs élus défendre les intérêts de leur parti pancanadien plutôt que ceux du Québec. Ils ont décidé d'envoyer à Ottawa des représentants qui se sont engagés à parler haut et fort lorsque le gouvernement prendra des décisions qui iront à l'encontre des intérêts du Québec.

• (2130)

Et j'avoue que ça doit être dérangeant pour l'establishment fédéral, habitué qu'il était à voir les députés québécois se conformer aux politiques canadiennes. Le temps de l'asservissement du Québec est donc terminé, monsieur le Président. Finies les compromissions acquises derrière les portes closes des caucus! Nous avons un pays à bâtir et nous prendrons les moyens qu'il faut pour faire du Québec un État souverain et prospère, muni du plein contrôle de ses leviers économiques et dans le respect de ses partenaires.

Mais en attendant que le Québec accède à sa pleine souveraineté, le gouvernement fédéral devra agir promptement s'il veut préserver nos programmes sociaux.

J'aimerais dire un mot en terminant, monsieur le Président, quant à la réforme de la sécurité du revenu. Il y a là un exemple de chevauchement qui, s'il était réglé, permettrait des économies substantielles. Le ministre des Ressources humaines a annoncé cette semaine, dans le cadre du discours sur les programmes sociaux, une vaste réforme de la sécurité sociale, ce qui inclut bien sûr l'assurance–chômage, la pension de sécurité de la vieillesse, mais également la sécurité sociale. En embarquant dans les négociations au niveau de la sécurité sociale, veut, veut pas, on doit parler de Constitution, puisqu'il s'agit d'une compétence qui est strictement reconnue au niveau provincial.

Je termine en disant, monsieur le Président, qu'il faut s'attaquer bien sûr au déficit qui risque de compromettre notre avenir, mais il faut le faire en préservant les programmes sociaux qui sont en fait le filet qui assure les plus démunis d'un minimum vital.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Les industries artistiques et culturelles jouent un rôle important dans l'économie canadienne et québécoise. Selon une étude de l'UNESCO, un investissement de un milliard de dollars dans ces industries génère sur deux ans une activité économique de plusieurs milliards.

La vitalité de cette industrie repose sur ses artisans et artisanes. Par leur travail, par leur imagination, par leur passion, ces personnes donnent aux producteurs et aux industries culturelles les moyens de nous offrir un éventail de produits culturels: des livres, enregistrements sonores, la radio, la télévisiion, les films, les vidéos, les peintures, les pièces de théâtre, la danse et d'autres formes d'expression qui nous nourrissent et nous définissent.

Le Regroupement du cinéma et de la télévision rappelle à juste titre, et je cite: «qu'à l'exception des États–Unis, aucun des pays occidentaux n'a réussi depuis la Seconde Guerre mondiale à développer des industries culturelles nationales fortes sans un soutien actif, croissant et multiforme de l'État et qu'en dépit des efforts déployés, le maintien de cultures et d'identités nationales fortes demeure aujourd'hui, plus que jamais, problématique face à la mondialisation des marchés et à la position de plus en plus hégémonique qui y occupent les grands conglomérats transnationaux.»

Il ajoute de plus: «qu'à défaut d'y réagir avec force et imagination, les États nationaux risquent d'être contraints d'assister, impuissants, à la lente dissolution de leur culture et de leur identité au profit d'une culture transnationale unique, voyant peu à peu disparaître ce qui a fait la richesse des cultures humaines: leur diversité.» Aussi est–il essentiel que le gouvernement ac-

corde une attention toute particulière à ce secteur d'activités lors de l'élaboration de son prochain budget.

Arrêtons–nous à quelques chiffres concernant les industries artistiques et culturelles pour prendre conscience de l'ampleur de leur apport à l'économie canadienne et québécoise. En 1990–1991, ces industries ont injecté un total de 22 milliards dans l'économie, ce qui représente 3,7 p. 100 du PIB. Le Conseil canadien des arts précise, et je cite: «des comparaisons récentes avec d'autres industries indiquent que les arts et la culture contribuent davantage au PNB que l'agriculture, les mines et l'industrie forestière.»

Les industries artistiques et culturelles contribuent à la création de 500 000 emplois directs et indirects. La main–d'oeuvre de ce secteur a connu un taux de croissance phénoménal de 122 p. 100 depuis 1971, alors que la croissance moyenne de la main–d'oeuvre dans les autres secteurs d'activités pour la même période se situait à 58 p. 100. Ce qui signifie qu'en 20 ans, la main–d'oeuvre dans le secteur des industries artistique et culturelle est passée de 1,8 p. 100 de la main–d'oeuvre canadienne à 2,5. À lui seul, le Trésor fédéral reçoit annuellement, sous forme de taxes, quelque 650 millions de dollars des industries culturelles.

• (2135)

Enfin, le coût de la création d'un emploi dans le secteur culturel est d'environ 20 000 $, comparativement à 100 000 $ dans l'industrie légère et 200 000 $ dans l'industrie lourde.

Cependant, ces données pourraient occulter une réalité: les artistes, les créateurs, les créatrices, les artisans et les artisanes des industries artistique et culturelle logent, pour la plupart, à l'enseigne de la pauvreté. En effet, une enquête réalisée en 1986–1987 par Jean–Guy Lacroix auprès de 6 170 artistes, créateurs et créatrices des secteurs de la musique, du théâtre, de la danse et de l'écriture, démontre que la grande majorité de ces personnes vivent dans des conditions précaires: le revenu moyen était de 8 170 $; 70 p. 100 d'entre eux avaient un revenu inférieur à 10 000 $ et 15,3 p. 100 avaient un revenu supérieur à celui du seuil de la pauvreté, dont seulement 2,8 p. 100 avaient un revenu dépassant les 50 000 $.

Qui plus est, la plupart des emplois sont à statut précaire, à temps partiel, à contrat ou à la pige, ce qui place les artistes, les créateurs et les créatrices constamment dans l'insécurité, puisque leur statut de travailleurs et travailleuses autonomes les rend inadmissibles à l'assurance–chômage.

Les industries culturelle et artistique ont deux caractéristiques principales, celle d'être un secteur à risque et celle d'être vulnérable aux produits importés, particulièrement les produits américains pour ne pas les nommer.

Souffrant d'une sous–capitalisation chronique, l'existence de projets, dans quelque domaine que ce soit, est liée à la capacité qu'a un producteur de réunir le financement requis à sa réalisation. Réussir à le faire tient de l'exploit et tout le monde sait que, actuellement, de bons projets ne voient jamais le jour, faute de financement.

De plus, la vulnérabilité à l'importation des industries artistique et culturelle est confirmée par le déficit commercial enregistré en 1991, déficit qui se chiffrait à 4,4 milliards. Il faut préciser toutefois qu'il s'agit là d'une tendance. Le déficit de la balance commerciale des industries artistique et culturelle s'accentue d'année en année. Depuis 1988, il a augmenté de 12 p. 100.

Pourtant, le consommateur en redemande. En 1991, les Canadiens et Québécois ont déboursé 35 milliards pour l'achat de biens culturels. Le Conseil canadien des arts nous précise que depuis 1982, alors que les dépenses de consommation totales augmentaient de 7 p. 100, celles liées aux arts et à la culture connaissaient une hausse de 9 p. 100. Il faut donc offrir de plus en plus de produits canadiens et québécois pour répondre à la demande des consommateurs et pour mettre fin au déficit de la balance commerciale dans ce secteur. Et je désire rappeler que le coût de la création d'un emploi dans ce secteur est l'un des plus bas dans l'ensemble des secteurs de l'économie, d'où l'importance d'investir dans la culture.

Le gouvernement précédent a sabré dans les budgets de la culture et des communications sans réfléchir aux conséquences à long terme de ses gestes. D'aucuns vont même jusqu'à le soupçonner d'avoir voulu remettre en cause le principe de soutien de l'État à l'industrie culturelle.

Pendant que les dépenses totales du gouvernement augmentaient de 41,9 p. 100, le PIB de 52,7 p. 100 et l'inflation de 36,6 p. 100, les dépenses du gouvernement fédéral en matière de culture augmentaient de 3,7 p. 100 entre 1984 et 1992. Toutefois, cette hausse apparente se traduisait en réalité par une baisse en dollars constants équivalente à 24,2 p. 100. Rappelons en passant que l'essentiel de ces coupures a affecté la Société Radio–Canada.

Enfin, depuis l'énoncé du budget de 1993, il est toujours prévu de réduire les dépenses dans ce secteur pour les cinq prochaines anées, selon la formule retenue du 10, 10, 15, 20 et 20 p. 100.

Cette décision témoigne d'un gouvernement qui gérait à courte vue lorsqu'on sait par ailleurs que le gouvernement récupère la presque totalité des sommes qu'il a consenties de verser à ce domaine d'activités.

Certes, les marges de manoeuvre du gouvernement sont minces. Alors comment trouver les ressources nécessaires au financement de la culture du Québec et de celle du Canada?

• (2140)

Pour sa part, le Québec revendique depuis longtemps le respect de sa juridiction exclusive en matière culturelle. Le Québec, dans le domaine de la culture ne peut plus se permettre d'avoir deux ministères, deux conseils des arts et des lettres, trois instruments de développement cinématographique qui subventionnent, entre autres, leurs fonctionnaires, se dédoublent, même parfois se contredisent.

L'intervention actuelle du gouvernement fédéral se fait en dehors de toute entente auxiliaire Canada–Québec. L'entente sur les équipements culturels est échue depuis mars 1991. Sans consulter le gouvernement du Québec, Ottawa multiplie les subventions dans des projets d'équipements culturels tout en laissant le Québec responsable d'assumer le financement de leur fonctionnement.

Pourtant le rapport Harpin, présenté à la ministre des Affaires culturelles du Québec, était clair à ce chapitre. Il disait, et je cite: «On peut conclure qu'il existe, sur le plan des structures, des programmes, des clientèles et même des mesures législatives et fiscales, un chevauchement manifeste entre les interventions des deux ordres de gouvernement. On peut même parler de dédoublement qui conduit à la surenchère.»

Donc, un des premiers moyens de libérer des fonds est de mettre fin aux chevauchements et aux dédoublements, de remettre au Québec sa juridiction en matière culturelle et y joindre les enveloppes budgétaires qui y sont rattachées.

Entre–temps, nous voulons que le gouvernement revienne sur sa décision de réduire les fonds de 10 p. 100 au Conseil des Arts du Canada et à Téléfilm Canada, et d'annuler également les coupures de 250 millions prévues à la Société Radio–Canada.

Enfin, si par malheur, les mesures du précédent gouvernement devaient être maintenues, l'opposition officielle demande l'élaboration d'un programme spécialement destiné aux artisans et aux artisanes des industries culturelles. Ces personnes qui jusqu'ici ont vécu principalement de leur passion ne doivent pas faire les frais des coupes à blanc du gouvernement, ce dernier doit prévoir des moyens pour leur faire traverser la crise qu'il leur imposera.

Les artistes nous font rêver, nous font pleurer, nous font rire. Les créateurs et les créatrices excitent quotidiennement notre imagination, nous surprennent, nous questionnent, nous interpellent. Aujourd'hui, je demande au gouvernement de ne pas les laisser tomber. Personne n'en a les moyens.

Pour toutes ces considérations, le ministre du Patrimoine canadien ne doit pas se contenter de défendre les acquis. Il doit monter aux barricades et expliquer à son collègue des Finances que les industries artistiques et culturelles ont besoin d'un soutien actif, croissant et multiforme de l'État, car les décisions que nous prendrons aujourd'hui modèleront la société de demain et détermineront, pour une bonne part, notre devenir collectif.

[*Traduction*]

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le gouvernement et le ministre des Finances de la tenue de ce débat historique.

Le présent débat constitue en effet, espérons–le, une première étape vers une participation réelle des parlementaires à la planification financière et budgétaire du gouvernement. Par conséquent, même si nous ne réglerons sans doute pas tous les problèmes aujourd'hui, j'invite le ministre des Finances à répéter l'expérience dans les années à venir.

Notre pays regorge de ressources naturelles. Nos forêts fournissent du bois d'oeuvre et des produits forestiers au monde entier, nos vastes prairies nourrissent des millions de gens au–delà de nos côtes et nos réserves énergétiques renouvelables et non renouvelables font l'envie du monde.

Nous disposons de ressources naturelles plus que tout autre pays, mais hélas nous sommes aussi aux prises avec les très graves problèmes démoralisants que sont les déficits et la dette. Nous avons gaspillé non seulement nos ressources, mais aussi celles qui reviennent de plein droit aux générations futures. Pour tout dire, nous sommes endettés jusqu'au cou. À ce jour, il n'y a pas de plan ni de consensus quant aux moyens qui nous permettront de surmonter cette honte nationale.

La dette fédérale représente maintenant 70 p. 100 du PIB, et le déficit annuel du gouvernement fédéral, comme le ministre l'a dit plus tôt, 6,2 p. 100 du PIB, et c'est sans parler des déficits provinciaux. L'intérêt sur la dette fédérale dévore actuellement 31 p. 100 du total des recettes du gouvernement fédéral. Dans mon adresse en réponse au discours du Trône, j'ai cité à ce propos le mot du vérificateur général: «Des choix difficiles s'annoncent.»

Devant ces choix difficiles, j'ai lancé un défi au ministre des Finances: qu'il équilibre le budget d'ici la fin de la présente législature. Face à la crise que nous traversons, le ministre des Finances, dans la préparation de son budget, a le choix. Il peut décider d'accomplir de grandes choses ou préférer s'en tenir à des demi–mesures—petites augmentations d'impôts par–ci, petites compressions de dépenses par–là, bref une timide approche du problème.

• (2145)

Le ministre des Finances se trouve devant un choix difficile. Pour ma part, le choix est simple. Il peut choisir la médiocrité ou décider de se surpasser en faisant sortir notre pays du noir tunnel du déficit et de la dette et en lui montrant la voie lumineuse de la prospérité retrouvée.

L'histoire a toujours souligné la valeur des chefs qui ont osé relever le défi, mais elle condamne aux oubliettes ceux qui ont lamentablement échoué.

Voici un parallèle que d'aucuns réfuteront peut–être mais qui me semble non dénué de sens. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement fédéral avait accumulé une dette qui correspondait à 108 p. 100 de son PIB. Les soldats qui rentraient au pays étaient sans emploi. Le taux de chômage était élevé. Obligées de se reconvertir en un temps record, les entreprises devaient réduire considérablement leurs activités et, dans bien des cas, fermer leurs portes.

Qui aurait dit, en 1945, que nous entrions dans une ère de croissance et de prospérité sans précédent?

En gros, le gouvernement disposait d'un atout: les économies du coût de l'effort de guerre, ce que nous appellerions aujourd'hui les dividendes de la paix.

À la même époque, l'Europe a dû être reconstruite et elle l'a été grâce au célèbre plan Marshall.

L'avenir financier a dû paraître sombre au gouvernement fédéral de 1945, mais celui–ci a su tirer parti des dividendes de la paix pour créer des emplois durables et engendrer des richesses dans tout le pays. Selon les statistiques, cette ère a pris fin au début des années 70, au moment où M. Trudeau et son équipe libérale dirigeaient le pays.

M. Trudeau avait une vision: «la Société juste». Il s'agissait d'éliminer la pauvreté et les inégalités sur la terre, mais le prix à payer pour éliminer la pauvreté s'est révélé prohibitif à la longue.

M. Trudeau et son gouvernement libéral ont créé des programmes de bien–être social, des programmes sociaux et des programmes d'admissibilité aux prestations si généreux qu'ils ont incité bon nombre de personnes à ne pas travailler. Et ils ont payé tous ces programmes avec de l'argent emprunté.

Le fait est qu'ils ont payé tous ces programmes avec de l'argent emprunté. Ce faisant, ils n'ont pas créé une société juste, mais une société endettée. Je ne pense pas qu'à l'époque, les contribuables auraient vu la chose d'un oeil aussi favorable si on leur avait présenté la facture. Le dilemme que nous connaissons aujourd'hui remonte à l'époque où les dépenses de programmes représentaient 125 p. 100 de toutes les recettes du gouvernement, voire 155 p. 100 de toutes ces recettes si l'on ajoute les coûts de l'intérêt.

Comme je l'ai dit, les problèmes que nous connaissons aujourd'hui ressemblent un peu à ceux que le gouvernement a connus à la fin de la Seconde Guerre mondiale. La dette fédérale était alors intolérablement élevée, le chômage était un problème majeur, l'industrie devait subir une restructuration mais à la fin de la guerre, il y avait le dividende de la paix.

Aujourd'hui, nous avons besoin, pour remettre notre pays sur la voie de la prospérité, de l'argent qui peut être épargné grâce à la restructuration de nos programmes sociaux. Autrement dit, nous avons besoin du dividende de l'élimination du déficit.

D'après les renseignements fournis dans le rapport du vérificateur général, au cours des 29 années qui se sont écoulées entre 1946 et 1975, le PIB de notre pays est passé de 12 à 152 milliards de dollars, soit 12,5 fois ce qu'il était. Durant cette même période, la dette du gouvernement fédéral n'a que doublé, passant de 13 à 27 milliards de dollars.

Je pense que si le ministre des Finances réduit sérieusement les dépenses du gouvernement et s'engage sérieusement à équilibrer le budget d'ici la fin de cette législature, le secteur privé continuera là où le secteur public aura laissé et créera des milliers d'emplois à long terme non seulement rémunérateurs mais aussi producteurs de richesses et imposables, comme ce fut le cas dans les années 50 et les années 60.

Cette fois, avec la fin de la guerre froide, ce sont les économies de l'Europe de l'Est qu'il faut reconstruire. La Chine et les pays de la région du Pacifique peuvent absorber toutes nos exportations qui sont vendues à des prix concurrentiels. Le Mexique, qui fait partie de l'ALENA, devrait être considéré non pas comme un compétiteur, mais comme un consommateur de nos produits, à mesure que le niveau de vie dans ce pays continue de s'améliorer.

Notre avantage, sur le plan technologique, peut devenir la force motrice de la croissance économique et d'une nouvelle prospérité.

• (2150)

Si nous faisons confiance à l'esprit d'entreprise des Canadiens, il est possible de créer plus d'emplois qu'il n'y a de Canadiens pour les occuper.

N'oubliez pas que le vérificateur général a dit que des choix difficiles nous attendaient. Je pense à Shakespeare qui disait au ministre des Finances qu'il y avait dans la vie des occasions qui—si on les saisit—pouvaient mener à la fortune.

Le ministre des Finances va–t–il relever le défi et s'engager au nom du gouvernement libéral à réparer les erreurs des gouvernements précédents? Va–t–il s'engager à équilibrer le budget d'ici la fin de cette législature? Ou bien va–t–il se laisser aller à la médiocrité et augmenter les impôts ici et réduire les dépenses là, tandis que nous voyons sa vision de notre pays abaisser celui–ci au niveau des économies du tiers monde?

Aux dernières élections, le Parti réformiste a dressé un plan clair et simple qui visait à équilibrer le budget en trois ans. À présent qu'on nous dit que le déficit est nettement plus élevé qu'on ne l'imaginait l'automne dernier, je laisse au ministre des Finances une marge de manoeuvre. Le choix repose entre ses mains. La mauvaise nouvelle est qu'il n'aura qu'une seule fois la possibilité de prendre cette décision difficile. J'espère que quand il présentera son budget plus tard au cours de ce mois–ci, il s'élevera dans l'histoire comme le ministre des Finances qui a sorti notre pays du noir tunnel et lui a permis de retrouver l'éclat de la prospérité.

C'est possible! Ca s'est déjà vu. J'attends avec impatience le budget qu'il doit présenter plus tard ce mois–ci.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. J'ai beaucoup à dire et peu de temps pour le faire et je vais donc immédiatement en venir aux faits.

Tout d'abord, en tant que néo–démocrate, je m'offusque de voir que chaque année, quelque 40 milliards de dollars de recettes publiques sont consacrés au paiement de l'intérêt sur la dette. Il s'agit pour moi d'un transfert considérable de richesses aux nantis. Mais qui touche ces 40 milliards de dollars chaque année? Un certain pourcentage va au Canadien moyen. Cependant, ce sont surtout les banques, les institutions financières et les très nantis, ainsi que, de plus en plus, les institutions financières étrangères, qui en profitent.

Si cet argent allait dans les poches des Canadiens ordinaires, je n'y verrais aucun inconvénient. Cependant, le fait est qu'il s'agit là d'un transfert d'argent aux gens déjà les plus riches.

Le CCF qui a été à l'origine du NPD avait ceci à dire dans son manifeste de Regina, une déclaration faite en 1933: «La dette publique s'accroît énormément et les frais d'intérêt fixes que cela entraîne constituent maintenant le poste le plus important de ce qu'on appelle les dépenses publiques obligatoires. Le CCF propose qu'à l'avenir, on ne permette plus de financement public facilitant la perpétuation de la classe des parasites qui s'enrichissent grâce à la perception d'intérêts».

Pas surprenant alors que les gouvernements NPD ou CCF aient toujours équilibré leurs budgets, surtout lorsqu'on se reporte à l'histoire de ces gouvernements en Saskatchewan sous Tommy Douglas, Woodrow Lloyd, Allan Blakeney et maintenant, Roy

Romanow. On reconnaît dans ce manifeste que les paiements d'intérêt constituent un transfert de richesses aux plus favorisés et empêchent le gouvernement de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent.

Comment nous sommes–nous placés dans cette situation difficile? Ce qui manque dans ce débat, c'est une analyse approfondie de la façon dont nous avons réussi à accumuler une dette de plus de 500 milliards de dollars. Dans une étude rendue publique en 1991, Statistique Canada soutenait que 50 p. 100 de la dette de 400 milliards de dollars que nous avions à l'époque étaient attribuables aux paiements d'intérêt, que 44 p. 100 découlaient d'une diminution des recettes et qu'à peine 6 p. 100 étaient la conséquence d'une augmentation des dépenses gouvernementales, dont les programmes sociaux ne représentaient que 2 p. 100.

Autrement dit, l'augmentation des dépenses sociales ne représente que 2 p. 100 de la dette nationale. Contrairement au député du Parti réformiste qui m'a précédé, je ne crois pas que nous vivions au–dessus de nos moyens et que nos programmes sociaux soient trop généreux, ce qui expliquerait notre endettement. Parmi les pays membres de l'OCDE, le Canada vient à l'avant–dernier rang pour ce qui est des sommes consacrées aux programmes sociaux en proportion de notre produit intérieur brut. À ce chapitre, nous venons après les Pays–Bas, l'Italie, l'Irlande, l'Allemagne, l'Espagne et la Grèce. Le Canada consacre moins, en pourcentage du produit intérieur brut, aux programmes sociaux. Le paiement de l'intérêt de la dette représente 50 p. 100 du PIB. La politique de taux d'intérêt élevés adoptée par un ancien gouvernement libéral et maintenues par le gouvernement conservateur précédent a pris des proportions considérables et provoqué une réduction de 44 p. 100 des recettes.

• (2155)

Cette situation a une double cause, comme le montre une étude de Statistique Canada. Il y a eu tout d'abord les allégements fiscaux que le gouvernement libéral a accordés aux très riches dans les années 70 et que les conservateurs ont maintenus. Ces mesures représentent une partie importante du manque à gagner. Il y a eu ensuite l'Accord de libre–échange avec les États–Unis, qui a fait perdre 400 000 emplois au Canada, ce qui représente 400 000 contribuables de moins. L'effet combiné du taux de chômage élevé et des échappatoires fiscales accordées aux mieux nantis a provoqué une baisse des recettes.

Je le répète, ce ne sont pas les hausses des dépenses gouvernementales, en particulier au chapitre des programmes sociaux, qui ont engendré la dette, mais bien le programme néo–conservateur des Ronald Reagan, Margaret Thatcher, Brian Mulroney et Grant Devine. Il n'est pas étonnant que les gouvernements néo–conservateurs aient accru la dette.

En fait, aux États–Unis, M. David Stockwell, directeur du budget sous Ronald Reagan, reconnaît maintenant ouvertement que l'administration a délibérément accru le déficit de manière à pouvoir justifier par la suite une réduction du financement des programmes sociaux. Le programme néo–conservateur a donné les résultats escomptés car les gouvernements sont maintenant étranglés par une dette et un déficit croissant et doivent sabrer dans les programmes. Qui fera les frais des réductions de dépenses? Ce sont les pauvres, les malades, les enfants et les bénéficiaires des programmes sociaux. Les victimes des réductions seront ceux–là mêmes qui n'ont pas créé le déficit ou la dette mais devront néanmoins, je le crains, en payer le coût.

De quelles solutions disposons–nous pour résoudre le problème? Je ne crois pas que la proposition du Parti réformiste de ramener le déficit à 0 p. 100 en trois ans ait du sens. Il n'a pas soumis cette proposition à l'analyse d'une entreprise indépendante, ou à un modèle économique comme celui d'Informetrica. En fait, Informetrica estime, et avait prévu, sur la foi du modèle qu'elle a établi, que l'application de la formule de zéro en trois ans entraînerait la perte de 300 000 emplois.

Les réformistes n'ont jamais parlé dans leur plate–forme de la perte des revenus qui en résulterait et de l'accroissement consécutif du déficit. Les chiffres qui ont été diffusés relativement à l'application de la formule du zéro en trois étaient en quelque sorte trompeurs puisqu'ils ne tenaient pas compte des conséquences économiques qu'aurait le retrait de 40 milliards de dollars de l'économie.

La vérité est qu'il n'y a pas de solution simple et facile. Il n'existe pas de baguette magique qui permette d'assurer en trois ans la prospérité et le retour des beaux jours. Les choses ne sont pas aussi simples et il faudrait être naïf ou menteur pour le soutenir.

L'étude de Statistique Canada nous montre pourquoi nous avons un déficit. Nous devons garder nos taux d'intérêt bas. Nos taux à long terme sont encore trop élevés. Si l'on examine les leçons du passé, on voit que chaque fois que les taux d'intérêt sont devenus élevés, le monde a connu de profondes récessions et des dépressions.

Statistique Canada nous a montré que nous devons aussi établir un régime fiscal juste. Il ne s'agit pas de faire ce que certains suggèrent, soit d'ajouter encore au fardeau fiscal de la classe moyenne et des pauvres. Que fait–on des très, très riches? Plus de 140 milliards de dollars de profits ont été empochés sans être imposés au cours des neuf dernières années, 140 milliards de profits qui n'ont pas rapporté un sou en recettes fiscales. Comment ne pas être choqué au plus haut point, à la Chambre, devant une telle injustice? C'est ainsi qu'on crée le déficit, qui entraîne à sa suite des compressions dans les programmes sociaux et les programmes de formation dans notre pays. C'est cela qui est indigne.

• (2200)

L'autre question importante est évidemment l'emploi. Quand les Canadiens ne travaillent pas, le Canada ne fonctionne pas. Des choses comme l'Accord de libre–échange avec le Mexique, qui fait augmenter les taxes sur l'emploi, car c'est bien ce que représente la hausse des cotisations d'assurance–chômage, ce genre de choses nuit à la productivité. Cela ne crée pas d'emplois.

Je ne suis pas contre les accords de libre–échange. Le modèle européen a du sens. Il assure les mêmes règles du jeu pour tous les pays en matière de programmes sociaux et environnementaux et en coûts de main–d'oeuvre. Mais nous en sommes rendus au nivellement par le bas, et le bon sens nous dit qu'au moins à court terme, nous allons encore perdre des emplois, alors que la conjoncture ne nous le permet pas.

Peut–être qu'un jour, nous jouirons des avantages que confèrent les accords de libre–échange, mais je crois que, dans l'immédiat, tous les économistes admettront que nous allons perdre des emplois. La conjoncture actuelle ne nous permet pas de perdre le moindre emploi.

L'autre suggestion qui, selon moi, était pleine de bon sens, nous venait du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke. La dette et le déficit qui accablent notre pays et qui sont en train de détruire nos programmes sociaux et notre secteur public représentent une grave menace pour notre mode de vie, une menace tout aussi grave que la dernière guerre. C'est grave à ce point–là. La santé, le bien–être et même l'avenir de plusieurs générations de Canadiens seront touchés. Cela ne fait aucun doute.

Pourquoi ne pas faire appel aux Canadiens de bonne volonté, comme nous l'avions fait avec l'émission des bons de la victoire? Demandons aux scouts et aux guides et à tout groupe défendant les intérêts publics de vendre ces bons, pour que nous puissions rembourser notre dette. Ainsi, nos créanciers seraient ici, et non à l'étranger.

J'ai entendu quelqu'un dire un peu plus tôt que des 40 ou 50 milliards de dollars que nous allons payer cette année en intérêt sur la dette, argent qui sort de la poche des contribuables canadiens, 28 milliards partiraient à l'étranger. Quel gaspillage! Quelle saignée à blanc! Cela ne peut pas continuer ainsi. Nous ne résisterons pas longtemps. Il faut que nous remboursions notre dette extérieure de façon que ce soient au moins des Canadiens et le Canada qui en profitent, dans une certaine mesure.

Pour terminer, j'aimerais préciser qu'à mes yeux, la dette et le déficit ne sont pas des problèmes de droite, mais bien des problèmes qui devraient préoccuper tous ceux qui croient que le secteur public a un rôle important à jouer pour assurer le bien–être de la population. Je pense moi aussi, comme M. David Stockwell, ancien directeur du bureau chargé de l'élaboration du budget, sous Reagan, que la droite néo–conservatrice a délibérément laissé la dette s'accumuler afin de tuer le secteur public.

[*Français*]

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, le système de santé compte parmi les plus belles choses que notre magnifique pays nous donne et les Canadiens y attachent un grand prix. Sans la santé, la vie et ses diverses manifestations risquent d'être gravement compromises. Or, la protection de la santé repose sur deux grands volets, soit la responsabilité qui incombe à chacun de suivre des habitudes de vie saines et notre système national de soins de santé. Le gouvernement est impuissant face au premier volet mais dans le cas du deuxième, il peut agir.

[*Traduction*]

En tant que médecin et consommateur, je crois que le régime d'assurance–maladie du Canada est vraiment le meilleur au monde. C'est un régime que nous envient les autres pays et qui permet à tous les Canadiens de bénéficier des meilleurs soins de santé gratuitement.

Au coeur du régime, il y a la Loi canadienne sur la santé qui repose sur les cinq principes suivants: l'universalité des soins pour tous les Canadiens; l'intégralité de tous les services essentiels; l'accessibilité raisonnable pour les dispensateurs et pour les utilisateurs de services; la transférabilité des avantages d'une province à l'autre; la gratuité de la gestion des soins de santé.

• (2205)

Les provinces et le gouvernement fédéral se partagent la tâche d'administrer les paiements. Cependant, il incombe aux provinces de dispenser les soins et de gérer l'ensemble du système. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral fournit environ 25 p. 100 des fonds nécessaires, pourvu que les provinces administrent leur régime d'assurance–maladie en respectant les dispositions de la Loi canadienne sur la santé.

Au cours de la dernière décennie, la crise fiscale s'est intensifiée et, à moins d'être freinée, elle mènera inévitablement à l'effondrement au Canada du système de soins de santé subventionné par l'État.

Le problème le plus grave, comme l'ont mentionné nombre de mes collègues aujourd'hui, c'est l'accroissement de la dette et du déficit. Au Canada, au niveau fédéral, nous sommes passés de 125 milliards de dollars en 1980 à plus de 500 milliards cette année.

Le montant des recettes nécessaires pour assurer le service de cette dette monstrueuse a augmenté. En 1984, les versements d'intérêts représentaient environ 28 cents sur chaque dollar d'impôt. Aujourd'hui, ils représentent environ 33 cents Si nous continuons de dépenser au rythme actuel, en l'an 2000, nous consacrerons 40 cents sur chaque dollar d'impôt au service de la dette. Cela veut dire que nous aurons de moins en moins d'argent à dépenser au titre des programmes sociaux comme les soins de santé.

Un autre fait intéressant que les gens ignorent peut–être, c'est que le montant que le gouvernement fédéral dépense au titre des soins de santé en pourcentage de l'ensemble des dépenses de programmes a diminué depuis 1970, passant de 10,9 p. 100 à 7,6 p. 100. Cela veut dire que le gouvernement fédéral lui–même dépense de moins de moins d'argent pour les soins de santé.

Je ne tiens pas compte de la crise financière des provinces qui réduira, elle aussi, la capacité des gouvernements de financer les soins de santé.

En même temps que les gouvernements réduisent leurs dépenses au titre des soins de santé, il y a un autre élément dans cette équation. Le coût des soins médicaux augmente en flèche au Canada. Il augmente à un taux qui est plus de quatre fois supérieur au taux de croissance économique. Et la situation n'ira qu'en empirant. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène. Tout d'abord, la population vieillit et plus de 70 p. 100 du budget des soins de santé sont consacrés aux besoins des personnes âgées. En outre, les traitements et le matériel médical coûtent de plus en plus cher. De nouvelles maladies comme le SIDA apparaissent et coûtent extrêmement cher à traiter. Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres, il est clair que le système de santé canadien subit d'énormes pressions et impose d'énormes pressions sur les finances du pays.

La crise du système de santé résulte d'une diminution des fonds et d'un accroissement des coûts. Le problème est clair. Le gouvernement fédéral continue de paralyser les provinces et il les empêche de mettre de l'ordre dans leur système de santé en se servant de ses contributions financières aux provinces comme

d'un coin qui les empêchera de nous permettre de conserver des systèmes de santé financés par l'État.

Comme on peut s'en rendre compte, c'est un système intenable. Nous devons faire quelque chose pour remédier à la situation, car cela finira par entraîner la disparition du système de santé au Canada, et tous les Canadiens en souffriront. Est–ce une cause perdue? Non, pas du tout. Il y a un certain nombre de choses que nous pouvons faire.

Nous devons bloquer les dépenses fédérales pour les soins de santé au niveau de 1993. Nous devons modifier la Loi canadienne sur la santé afin de cesser de pénaliser les provinces quand elles tâchent de mettre de l'ordre dans leur système de santé.

J'ai une suggestion touchant un domaine de compétence provinciale, mais je tiens à la faire pour que nous puissions y donner suite. Il faut mettre sur pied un comité chargé de définir quels sont les services essentiels qui seront assurés d'un bout à l'autre du pays, et rayer les autres de la liste. Nous devrions établir un comité qui déterminera les services essentiels qui seront couverts d'un bout à l'autre du pays et nous devrions retirer d'autres éléments de la liste des services essentiels.

Nous pouvons exiger des comptes des consommateurs. Le régime actuel encourage le gaspillage et fait augmenter inutilement les coûts. Des propositions ont été avancées, et il appartient aux provinces de décider s'il y aura des tickets modérateurs modestes ou des franchises. Ne l'oublions pas, si nous pouvons faire des économies dans les soins médicaux financés par l'État, personne ne sera privé de services essentiels.

À titre de médecin, l'un des raisons qui m'ont incité à m'engager dans cette voie est le souci de préserver le régime canadien. Nous ne voulons pas d'un système semblable à celui des Américains, qui me paraît répréhensible.

Nous devons également informer le public des coûts des services médicaux. Nous pouvons peut–être y arriver en remettant un état de compte au moment de la prestation des services, tous les ans ou encore tous les six mois. Il faut aussi insister davantage sur l'éducation en matière de santé, notamment dans les premières années d'école. Cela nous rapportera beaucoup à l'avenir. Je vous le garantis.

Nous devons également nous occuper des spécialistes de la santé et les éduquer davantage, et je m'inclus dans ce groupe, quant aux coûts des technologies et des interventions. De façon générale, nous ne l'avons pas fait suffisamment.

Je permettrais également aux provinces d'autoriser les spécialistes de la santé à offrir des services privés. Cela servirait deux objectifs. D'abord, cette pratique entraînerait une diminution des horribles listes d'attente actuelles et profiterait en fin de compte à tout le monde, tant à ceux qui resteraient dans les services publics qu'à ceux qui mettraient sur pied des services privés. Les malades seraient soignés beaucoup plus rapidement, ce qui se traduirait par une diminution de la douleur et des souffrances. Les gens retourneraient au travail plus tôt et ce serait bénéfique pour l'économie, sans compter que cela ferait baisser les primes que doivent demander les compagnies d'assurances.

Le système de rationnement à deux niveaux que nous avons actuellement est une tentative futile pour réformer un système en piteux état qui va bientôt couler à cause du manque de clairvoyance et de la mauvaise gestion financière de ses administrateurs.

Le deuxième sujet que je voudrais aborder brièvement à la lumière du rapport du vérificateur général, c'est la façon dont nous administrons l'aide étrangère, et je prendrai l'exemple désastreux de l'ACDI.

On a déjà envisagé des changements fondamentaux, et je voudrais en mentionner quelques–uns.

Premièrement, pas d'aide de gouvernement à gouvernement, car trop souvent l'argent aboutit dans les comptes en Suisse de despotes de pays du Tiers monde. Grâce à cette aide, certains de ces chefs d'État figurent parmi les personnes les plus riches au monde.

Deuxièmement, verser l'aide directement aux projets sur place et en confier l'administration aux travailleurs de l'aide extérieure et aux gens du pays.

Troisièmement, chercher principalement à enseigner aux gens comment s'aider eux–mêmes.

Quatrièmement, se concentrer sur de petits projets qui tiennent compte des coutumes et des pratiques locales. Les mégaprojets très dispendieux produisent habituellement de grands échecs dispendieux.

Cinquièmement, s'intéresser principalement aux projets qui font appel à la planification familiale et au contrôle des naissances. La plus grande menace au bien–être de tous les habitants de la planète est sans doute l'explosion démographique qui nous empêche de subvenir aux besoins de tous, draine nos ressources au maximum et détruit l'environnement.

Je ne crois pas que l'aide extérieure devrait servir de levier économique dans les pays en voie de développement car cette aide ne s'adresse qu'aux plus pauvres.

Vous pouvez être assurés que ce qui se passe dans les autres régions de la planète se retrouvera d'une façon ou d'une autre chez nous tôt ou tard. C'est inévitable.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 22 h 10 et suivant ce qui a été décidé aujourd'hui, la Chambre s'ajourne à demain, 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 10.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 février 1994

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA BOSNIE

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est): Monsieur le Président, Martin H. Creegen de Kranj, en Slovénie, a fait parvenir cette lettre au journal *European* en janvier 1994.

> La communauté internationale s'est placée dans une situation inextricable vis–à–vis de la Bosnie, surtout lorsque la présence des Casques bleus est invoquée comme motif pour ne pas faire respecter les résolutions des Nations Unies dans ce pays. Une nouvelle approche s'impose. À mon avis, voici la seule façon d'instaurer la paix en Bosnie.
>
> Il faut déclarer la Bosnie protectorat des Nations Unies pour une période déterminée et en confier l'administration à l'ONU.
>
> . . .les parties doivent cesser immédiatement toute activité militaire.
>
> Un vaste plan en vue d'assurer la remise des armes et des personnes accusées de crimes de guerre doit être arrêté et mis en oeuvre.
>
> Un programme de reconstruction civile de grande envergure, axé sur la coopération intraculturelle, doit être mis de l'avant sans tarder.
>
> Dès que les conditions le permettront, une assemblée panbosniaque doit être élue, sous surveillance internationale, en fonction des secteurs électoraux, et non de l'appartenance ethnique.
>
> Il faut continuer de faire pression sur les pays voisins, notamment la Croatie et la Serbie, afin de résoudre les différends interethniques.

Le Président: Je m'excuse d'inmterrompre la députée, mais son temps de parole est expiré.

* * *

[*Français*]

LA DOMINION TEXTILE

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, comme le rapportait le quotidien *La Tribune* de ce jour, c'est avec consternation que l'on apprenait hier la fermeture de deux usines de la Dominion Textile, au Québec. Il semblerait que la vive concurrence internationale et la faiblesse de la demande aient provoqué cette décision de la Dominion Textile.

L'usine de filature Domil, de Sherbrooke, employait 275 personnes âgées en moyenne de 40 ans et ayant à leur actif 16 années de service. Perdre son emploi dans ces temps difficiles, et après avoir investi plusieurs années de sa vie dans son travail, c'est très difficile. Je compatis de tout coeur à leur sort et les assure de mon soutien dans cette dure épreuve.

Cette fermeture d'usine démontre bien qu'il est urgent de mettre en place des mesures de recyclage des travailleurs et travailleuses des secteurs de plus en plus affectés par la concurrence étrangère. Non seulement le gouvernement fédéral ne fait rien à cet effet, mais il se refuse à remettre la formation professionnelle entre les mains du gouvernement du Québec, seul capable d'intervenir efficacement dans ce domaine.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je reçois de plus en plus de lettres de mes électeurs concernant les cotisations et les prestations d'assurance–chômage. Voici ce que l'un d'eux m'a écrit:

> En tant que chômeur qui a dû payer des cotisations d'assurance–chômage, je suis révolté par la décision que le gouvernement a prise récemment d'augmenter le taux des cotisations au lieu de réduire les coûts du programme. Mon revenu après impôt est déjà si maigre qu'il n'a pas besoin d'être dégraissé davantage!
>
> Seules les personnes qui se retrouvent subitement au chômage devraient avoir droit aux prestations d'assurance–chômage. Je n'ai pas les moyens de payer pour tous les autres avantages que le gouvernement semble vouloir inclure dans le système.

L'auteur de la lettre énumère sept projets ou programmes qui, selon lui, devraient être éliminés. Je fournirai une copie de sa lettre au ministre compétent.

Pour terminer, il me demande:

> Je vous demande, en votre qualité de député de ma circonscription, d'appuyer un système d'assurance–chômage plus efficace et abordable pour tous.

Article 31 du Règlement

LA «GÉNÉRATION X»

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, l'autre jour, le ministre du Développement des ressources humaines a utilisé l'expression «génération X». La «génération X» désigne les jeunes de notre pays, qui sont frustrés de constater les sombres perspectives d'emploi et qui s'interrogent sur la valeur de l'éducation qu'ils ont reçue, étant donné les débouchés qui s'offrent à eux sur le plan professionnel.

• (1405)

En plus des défis que les jeunes doivent relever sur le plan social, la «génération X» se demande pourquoi elle doit partager la responsabilité des problèmes économiques déplorables qui ont été créés par la génération précédente. Bref, elle s'interroge sur son sort.

Les jeunes d'aujourd'hui en ont assez d'une éducation qui ne leur sert à rien et aspirent à autre chose que des emplois à temps partiel. Il est temps que la situation change!

Le gouvernement a pris un engagement envers les jeunes de notre pays et il doit en tenir compte dans le prochain budget. Il doit prendre des initiatives, entre autres mettre sur pied le Service jeunesse, un programme de formation profesionnelle et des programmes nationaux d'alphabétisation, ainsi qu'augmenter les fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire des autochtones. Le gouvernement prouvera ainsi le sérieux de son engagement non seulement envers la «génération X», mais aussi à l'égard des générations futures.

* * *

LES PRODUITS DU TABAC

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, il y a ceux qui utilisent la taxe sur le tabac comme prétexte pour violer la loi et ceux qui se servent de la désobéissance civile pour le faire.

Lorsque Henry Thoreau a décidé d'avoir recours à la désobéissance civile, c'était pour protester contre la guerre civile américaine.

Quand le Mahatma Gandhi a fait de même, il voulait ainsi s'élever contre le colonialisme britannique et libérer son peuple.

Pour sa part, Martin Luther King s'est servi de la désobéissance civile pour mettre un terme à la discrimination raciale dont les Noirs américains étaient victimes.

Cependant, lorsque des contrebandiers violent délibérément la loi pour s'enrichir et d'autres se lancent dans un mouvement de désobéissance civile pour protester contre nos lois fiscales sur les cigarettes, ils n'agissent que par cupidité.

Nous ne pouvons laisser des gens sans foi ni loi se placer au–dessus de la loi. Nous devons appliquer nos lois à tous les Canadiens sans exception.

Une réduction des taxes sur le tabac entraînera un accroissement de la consommation de cigarettes, qui sont la cause de handicaps et de bien des souffrances humaines, qui créent une dépendance à vie et entraînent une mort prématurée.

La santé actuelle et future des nouveau–nés, des enfants, des adolescents et des adultes—de chacun d'entre nous—dépend d'une saine politique de santé publique.

Laissons le Parlement rallier tous les Canadiens et leur rappeler que ceux qui enfreignent la loi font du mal à leurs voisins, à leurs amis, à leurs familles et à tout le pays en définitive.

* * *

M. WIARTON WILLY

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey): Je voudrais parler aujourd'hui d'un résidant de ma circonscription de Bruce—Grey, le fameux Wiarton Willy. Il réside dans la ville de Wiarton, située à courte distance du magnifique parc de Tobermory dans la péninsule Bruce.

Wiarton Willy a une caractéristique unique. En effet, il est né sur le 45^{e} parallèle, entre l'équateur et le pôle nord, ce qui explique son don de faire des prédictions. Wiarton Willy est une marmotte albinos blanche. Ce matin, le maire de Wiarton et un groupe de dignitaires, tous vêtus de smokings blancs, se sont aventurés jusqu'au terrier de Wiarton Willy pour lui parler. Ils avaient apporté avec eux une chaufferette et Willy est sorti de son trou.

Je dois malheureusement informer la Chambre que la marmotte a vu son ombre, ce qui signifie que l'hiver va durer encore six semaines. J'ai moi–même rendu visite à Willy avant les élections et je sais que ses prédictions se vérifient neuf fois sur dix. Il avait prévu que je gagnerais mes élections.

Je félicite le Club Lions de Wiarton, qui a donné le coup d'envoi au troisième festival annuel de la marmotte.

* * *

[*Français*]

LE CHANTIER MARITIME DE LAUZON

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, je fais appel à la solidarité des Madelinots afin qu'ils souscrivent dès maintenant au projet de construction d'un traversier provenant du chantier de la MIL Davie.

Le chantier maritime de Lauzon est en mesure de répondre aux besoins des gens des Îles–de–la–Madeleine et de leur procurer un navire confortable, fiable, sécuritaire, apte à affronter les glaces du golfe Saint–Laurent. Le Bloc québécois est persuadé que les Madelinots verront la possibilité d'harmoniser ces besoins avec l'urgente nécessité de préserver les 10 000 emplois directs et indirects dans la grande région de Québec.

Pourquoi payer pour importer d'Europe ou d'ailleurs un traversier, alors que nous avons la main–d'oeuvre et les installations nécessaires pour le construire nous–mêmes. En cette période économique difficile, il est primordial que les décisions que nous prenons solidifient l'activité économique du Québec et ce, dans l'intérêt de tous les Québécois et Québécoises.

Les Madelinots sont fiers et autonomes. Ils sont bien capables de prendre en main leur destinée économique, sociale et culturelle.

[*Traduction*]

LES JEUX D'HIVER DU NORD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Je veux annoncer aux Canadiens qu'un événement très spécial se tiendra du 4 au 6 février dans la circonscription de Prince George—Peace River. Il s'agit des XX^e^ Jeux d'hiver du Nord de la Colombie-Britannique, qui ont lieu annuellement. Cette année, la ville hôte est Fort St. John.

• (1410)

Les jeux permettent aux athlètes du Nord de se rencontrer en compétition et de développer des amitiés durables. Ces jeux d'hiver du Nord de la Colombie-Britannique sont ouverts aux concurrents de tout âge, des adolescents aux personnes âgées. Tous les athlètes font preuve d'un même esprit sportif, dans le climat de saine concurrence qui fait le succès de ces jeux.

Le choix de Fort St. John comme hôte des jeux est particulièrement approprié, en 1994, puisque la ville célèbre cette année son 200^e^ anniversaire. C'est en votre nom à tous que je me permets de transmettre mes félicitations à ma ville natale, à cette occasion, et de souhaiter tout le succès possible à ces athlètes enthousiastes.

* * *

LE DÉCÈS DE MME JUDY ROSE MCKAY

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre aujourd'hui pour rendre hommage aux contributions d'une courageuse dirigeante de la lutte contre les maladies du rein. Judy Rose McKay, de Woodstock, au Nouveau-Brunswick, est décédée le dimanche 23 janvier à l'âge de 46 ans.

Une des plus longues survivantes d'une transplantation rénale au Canada, Judy McKay a été la première présidente des sections locales et provinciales de la Fondation canadienne du rein. En tant que membre fondatrice de la section Lorna Morse de la Fondation canadienne du rein, Judy s'est toujours préoccupée du bien-être d'autrui et elle a mené la lutte contre les maladies du rein.

Au nom de ma famille et de mes amis, des électeurs de Carleton—Charlotte et de mes collègues à la Chambre des communes, j'offre respectueusement mes condoléances à la famille et aux amis d'une héroïne canadienne.

* * *

LES PRODUITS DU TABAC

M. Derek Wells (South Shore): Monsieur le Président, il est évident que des mesures doivent être prises pour régler le problème de la contrebande du tabac au Canada. Je suis d'avis que le gouvernement peut arriver à atténuer considérablement ce problème sans pour autant réduire les taxes sur le tabac.

Il faut adopter une démarche multiple et, notamment, rétablir la très lucrative taxe fédérale à l'exportation, renforcer les mesures d'exécution, limiter la quantité de tabac qui peut être expédiée aux États-Unis, empêcher les fabricants de faire passer leur production ailleurs en vue d'alimenter le marché de la contrebande, et exercer des pressions accrues sur le gouvernement américain pour qu'il aligne le prix des cigarettes américaines sur celui des canadiennes.

Il est risqué pour la santé nationale de recourir à une réduction des taxes, car il s'ensuivra une recrudescence de la consommation et partant, une hausse du coût des soins de santé. Le manque à gagner en recettes fiscales ne fera qu'aggraver les problèmes de déficit qui assaillent tous les ordres de gouvernement au pays.

J'estime que la santé des Canadiens et la santé de notre économie doivent primer lorsqu'il s'agit de mettre au point une stratégie de lutte contre la contrebande du tabac.

* * *

[*Français*]

L'HYDROBASE DU LAC SAINT-AUGUSTIN

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, l'hydrobase du lac Saint-Augustin, dans le comté de Portneuf, a été progressivement enclavée par la construction résidentielle. Ses activités sont maintenant incompatibles avec le milieu dans lequel elle cohabite.

Je sais que le ministre des Transports a reçu de la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures, de la Communauté urbaine de Québec et d'autres municipalités de la région de Québec, une correspondance pressante à l'effet de relocaliser cette hydrobase.

Or, la municipalité de Cap-Santé et les municipalités avoisinantes désirent l'implantation d'un aéroport et d'une hydrobase dans leur secteur. Le problème de Saint-Augustin pourrait vraisemblablement devenir une opportunité pour Cap-Santé. Je dépose donc auprès du ministre des Transports une demande pour la réalisation d'une étude de faisabilité à cet effet, et je l'assure de ma collaboration entière dans ce dossier.

* * *

[*Traduction*]

LES FRUITICULTEURS

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, la vallée de l'Okanagan expédie des pommes, des poires, des pêches et d'autres fruits partout dans le monde. Nos produits sont réputés mondialement et nos producteurs continuent d'étendre leurs marchés.

Du 26 au 28 janvier, la British Columbia Fruit Growers' Association a tenu un grand congrès à Penticton. Cet événement a remporté un vif succès et a permis aux producteurs de fruits de se rencontrer pour discuter de sujets importants pour eux, dont l'ALENA, le GATT et les progrès technologiques.

Depuis 100 ans, les producteurs de fruits de la Colombie-Britannique investissent argent, idées et travail pour se tailler une place sur les marchés mondiaux des fruits. Ils nous donnent une autre preuve que les Canadiens peuvent soutenir la concurrence des meilleurs sur la scène mondiale.

Questions orales

LE PROGRAMME BOURSES CANADA

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, l'Université Trent, à Peterborough, est la plus petite université en Ontario, mais ses étudiants réussissent toujours bien dans les programmes de bourses nationaux et internationaux.

Encore une fois, Trent a maintenu cette norme d'excellence dans le Programme Bourses Canada de cette année.

Le Programme Bourses Canada a été mis sur pied dans le but d'encourager les jeunes, particulièrement les femmes, à faire carrière en sciences. Les étudiants de Trent connaissent beaucoup de succès dans ce programme.

• (1415)

Cette année, 34 étudiants, dont plus de la moitié sont des femmes, ont reçu des bourses dans le cadre de ce programme. Ils étudient dans divers domaines scientifiques allant des sciences sociales aux sciences physiques, en passant par les sciences de l'environnement.

Une des caractéristiques de la faculté des sciences de l'Université Trent, c'est la souplesse dont les étudiants jouissent dans la composition de leur programme d'études, ce qui leur permet de faire preuve de créativité dans le choix de leurs cours. Les jeunes scientifiques qui sortent de Trent possèdent donc une solide formation dans leur domaine de spécialité et, en plus, ils ont des intérêts très variés. Cette approche sera utile au Canada au XXI^{e} siècle.

Je suis certain que les députés se joignent à moi pour féliciter tous les jeunes Canadiens qui ont reçu des Bourses du Canada cette année.

* * *

LE PROJET KEMANO

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet des travaux d'achèvement du projet Kemano. Le gouvernement précédent n'a pas bien traité cette affaire et, partant, a témoigné peu de respect pour les groupes intéressés par la pêche, pour les groupes écologistes et pour les premières nations.

Le gouvernement actuel, et le ministre des Pêches en particulier, méritent des félicitations pour s'être efforcés d'améliorer les relations avec les groupes d'intérêt intéressés. Jusqu'à présent, le gouvernement s'est en effet engagé à permettre une discussion publique en bonne et due forme sur la question en participant aux audiences publiques à ce sujet organisées par la British Columbia Utilities Commission.

Le gouvernement actuel est prêt à mettre son savoir–faire à contribution, à ouvrir ses dossiers et à envoyer des fonctionnaires fédéraux comparaître à ces audiences comme témoins experts.

Si l'on constatait cependant que le champ d'action de la commission d'enquête provinciale est trop restreint pour permettre de maintenir un équilibre entre les intérêts en jeu, je suggère que le gouvernement fédéral se réserve la possibilité de tenir une enquête judiciaire sur la question.

LA TUBERCULOSE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a annoncé hier qu'il entendait dépenser 2,8 millions de dollars pour tenter d'éliminer la tuberculose dans les collectivités autochtones d'ici à l'an 2010. L'initiative est louable. L'incidence de la tuberculose chez les autochtones prend des proportion alarmantes, et il faut s'y attaquer. Il est certes important de dépister et de traiter les cas de tuberculose, mais il est encore plus important de s'attaquer aux causes.

Les vrais problèmes, dans les collectivités autochtones, ce sont l'insalubrité des logements ainsi que la piètre qualité de l'approvisionnement en eau et du traitement des égouts. Or, le gouvernement se soucie toujours à peine de ces problèmes qui ne sont pas étrangers à l'augmentation des cas de tuberculose.

Compte tenu de la gravité des préoccupations des autochtones en matière de santé, je prie le gouvernement d'aller encore plus loin et de mettre en oeuvre quelques–unes des nombreuses recommandations que le Comité des affaires autochtones a formulées dans son rapport de 1992 sur le logement, *Temps d'agir*. Il est temps, effectivement, de passer aux actes.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le mouvement de protestation contre la contrebande de cigarettes continue de faire de plus en plus rage alors que les organismes anti–tabac s'opposent à toute réduction de la taxe sur la cigarette.

Pendant ce temps, le gouvernement tergiverse et ne fait rien pour mettre fin au grave problème social qu'est devenue, au Québec, la contrebande de cigarettes en particulier. Deux députés libéraux affichaient même publiquement hier leur opposition à une réduction de la taxe, pendant que la ministre de la Santé réitérait les mêmes réticences.

Ma question est donc celle–ci: Est–ce qu'il faut comprendre que la lenteur du gouvernement à faire connaître son plan d'action en matière de lutte contre la contrebande de cigarettes découle directement des divisions profondes au sein du Cabinet et du caucus libéral quant aux intentions du premier ministre de réduire cette taxe?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous travaillons sur ce problème depuis déjà quelques semaines. Nous sommes en communication avec les gouvernements provinciaux. Je compte pouvoir discuter de ce problème au tout début de la semaine avec le premier ministre du Québec, lorsqu'il sera de retour de son voyage, et avec d'autres aussi qui sont absents.

J'ai eu des communications ce matin avec certains premiers ministres provinciaux et nous espérons en venir à une conclusion dans les plus brefs délais.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il y a maintenant près de trois semaines que nous harcelons, presque tous les jours, le gouvernement à agir. Aujourd'hui, qu'est–ce que nous avons comme réponse? L'un est en Europe, les autres sont absents, on discute, on attend, et on nous dit que bientôt, il y aura peut–être une décision.

Est–ce que le premier ministre admet que le taux élevé de la taxe sur la cigarette, par la contrebande qu'il a provoquée, se trouve à avoir ouvert l'accès à la cigarette à une catégorie de fumeurs qui sont maintenant plus nombreux que jamais et qui, en plus, ne contribuent pas au financement des soins de santé?

• (1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il serait très utile de savoir clairement la position du parti de l'opposition. Le porte–parole pour la santé, l'autre jour, s'adressant au ministre de la Santé, lui indiquait qu'il ne voulait pas que les taux de taxation soient réduits. De plus, il serait très utile si le chef de l'opposition disait à ses députés de ne pas aller faire de manifestations avec ceux qui défient la loi au Canada.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le député d'Argenteuil—Papineau, dont vient de faire mention le premier ministre par allusion, a clairement indiqué qu'il se dissociait de toute désobéissance civile. Il l'a clairement indiqué, alors qu'au sein du caucus libéral, on entend des voix qui nous indiquent où il faut chercher et quels sont les coupables; mais le solliciteur général, lui, ne sait rien, bien qu'il ait accès à la GRC.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Je tiens à dire que, nous, du Bloc, nous sommes pour la réduction de taxes, sans aucune exception. Je tiens à le répéter. Je voudrais demander au premier ministre si, lui, reconnaît toujours la nécessité d'abaisser ce niveau de taxes et d'obéir en cela aux recommandations de son ministre des Finances et de son ministre du Revenu?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je suis content de voir que le chef de l'opposition n'est pas d'accord avec son porte–parole pour la santé. Toutefois, nous prenons bonne note qu'il ait clairement dit être en faveur de la réduction des taxes. C'est la première fois qu'il le dit clairement, alors cela nous aidera à prendre une décision.

Quant à son député d'Argenteuil—Papineau, je pense qu'aucun de nos députés n'est allé devant la télévision dire clairement qu'il appuyait les gens qui défiaient les lois, les applaudir et leur rendre hommage. Les gens qui ne respectent pas les lois doivent être dénoncés par tous les députés de cette Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, on apprend aujourd'hui, et je le cite pour l'information du premier ministre, que six camionnettes blanches chargées de cigarettes de contrebande sont passées lundi sur le pont de glace sur le lac des Deux–Montagnes pour aller approvisionner les 10 kiosques qui vendent des cigarettes de contrebande dans le secteur d'Oka.

Ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre ne réalise–t–il pas que son refus d'agir et l'incompétence de son gouvernement sont un facteur de déstabilisation de toute la société québécoise?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, comme le solliciteur général l'a dit à la Chambre hier, des directives ont été données aux agents de la GRC pour qu'ils fassent leur travail et qu'ils arrêtent quiconque enfreint les lois du pays.

Si le député a connaissance d'informations qui pourraient être d'une grande utilité à la GRC, je le prie de m'en faire part pour que je puisse les transmettre à la GRC.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, ce serait une bonne idée d'abonner la GRC à *La Presse*.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le premier ministre ne reconnaît–il pas que l'incapacité et le refus d'agir de son gouvernement ont permis aux contrebandiers d'étendre leurs réseaux de cigarettes de contrebande jusque dans les écoles secondaires du Québec qui sont fréquentées par nos étudiants?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est bien facile pour l'opposition de blâmer ce gouvernement qui est en place depuis deux mois et demi. Nous avons donné des ordres et plusieurs arrestations ont été faites. Mais c'est un problème qui existe depuis longtemps. L'intolérance existait chez le gouvernement conservateur, et c'est là que cela a commencé. Et c'est à l'époque où le chef de l'opposition était membre du Cabinet conservateur.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre.

Le premier ministre peut–il dire à la Chambre s'il estime avoir le mandat clair de la population pour élargir l'assiette fiscale et augmenter les impôts?

• (1425)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le mandat que nous avons reçu de la population est énoncé dans le livre rouge que nous avons distribué dans tout le pays. Notre mandat consiste à améliorer la situation au Canada en créant des emplois, en stimulant l'économie et en veillant aussi à ce que le régime fiscal soit équitable pour tous les Canadiens.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre.

Des milliers de cotisants à des REER, des établissements financiers et des bénéficiaires veulent s'adresser directement au gouvernement pour le dissuader de réduire les plafonds de contribution.

Le gouvernement est–il prêt à les recevoir et à les entendre avant de mettre la dernière main à son budget de 1994–1995?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le chef du Parti réformiste devra attendre quelques semaines le dépôt du budget par le ministre des Finances.

J'espère bien que le ministre des Finances ne souscrira pas à l'idée du chef du Parti réformiste, qui veut qu'on supprime les pensions de vieillesse.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre question supplémentaire.

Des milliers de clients, d'investisseurs et de travailleurs du secteur de la production, de la distribution et de la consommation de combustibles fossiles veulent s'adresser directement au gouvernement pour le dissuader d'instituer une taxe sur les hydrocarbures.

Le gouvernement est–il prêt à les recevoir et à les écouter avant de mettre la dernière main à son budget de 1994–1995?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je dois dire que le chef du Parti réformiste est le premier à avoir soulevé la question de la taxe sur les hydrocarbures.

J'ajouterai que, lors de mon passage à Calgary, j'ai rencontré des groupes à ce sujet. Je suis certainement prêt à rencontrer d'autres groupes d'ici au dépôt du budget.

Je tiens à ce que le chef du Parti réformiste sache également que les députés du caucus de l'Alberta, le ministre des Ressources naturelles à leur tête, ont fait valoir avec force leurs points de vue.

* * *

[*Français*]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le ministre des Finances et le premier ministre nous annoncent très clairement des coupures budgétaires importantes pour l'an prochain. Le ministre du Développement des ressources humaines nous annonce, pour sa part, que sa révision des programmes sociaux devrait permettre également une réorganisation de ces programmes pour l'an prochain.

Le ministre du Développement des ressources humaines, malgré la générosité de ses propos, ne convient–il pas que cette coïncidence étrange est de nature à inquiéter fortement tous les Canadiens quant à l'importance des coupures qui vont être imposées aux programmes sociaux?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, ce que nous avons dit, c'est qu'il existe beaucoup d'autres moyens efficaces pour assurer les services gouvernementaux.

Plus précisément, je signale à la députée que, dans nos discussions avec les provinces, nous avons trouvé bien des façons de supprimer les dédoublements pour rationaliser la prestation des services.

Tout cela fait partie des efforts que nous déployons pour établir un nouveau partenariat de fédéralisme au Canada. C'est de cette façon que nous pourrons commencer à économiser l'argent des contribuables et à offrir de meilleurs services.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, j'adresse ma question supplémentaire au premier ministre.

Malgré les nobles propos du ministre du Développement des ressources humaines, le premier ministre ne convient–il pas que le gouvernement se prépare à imposer ses vues aux provinces par le biais de l'arme extrêmement puissante de la renégociation prochaine des divers programmes de transferts, et que ses vues vont prévaloir dans la réforme des programmes sociaux?

• (1430)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, il n'y a pas de pression sur les provinces. Au contraire, les provinces demandent au gouvernement fédéral de répondre à tous les efforts visant à développer les nouvelles approches du problème de filet de sécurité sociale.

C'est le Bloc québécois, dans cette Chambre, qui est isolé dans ce refus et rejette le processus de réforme. Comme vous avez lu dans toute la presse québécoise, *Le Soleil*, *Le Droit*, et dans tous les autres quotidiens, on y dit que le temps pour la réforme, c'est maintenant.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. L'an dernier, la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a abrogé certaines dispositions de la Loi électorale du Canada qui limitaient à 1 000 $ les dépenses autorisées pour la publicité électorale de personnes autres que les membres des partis politiques.

Le tribunal a décidé que ces restrictions ne pouvaient se justifier dans une société libre et démocratique. Le gouvernement a–t–il l'intention d'abandonner et de ne pas interjeter appel dans cette affaire, puis de modifier la Loi électorale du Canada en fonction de la décision rendue par la cour de façon à rétablir la foi et la confiance à l'égard du système?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, nous pensons qu'il y a dans cette affaire des questions très importantes. Nous estimons donc approprié de la renvoyer devant une instance supérieure, la Cour suprême du Canada.

Les questions en jeu sont suffisamment importantes pour que la décision rendue par la Cour d'appel de l'Alberta soit revue par la Cour suprême du Canada, si celle–ci accepte de revoir ce jugement.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, le premier ministre pense–t–il que les restrictions imposées dans la loi actuelle sont compatibles avec un processus politique juste et transparent?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que oui. Il y a beaucoup de gens qui aimeraient effectivement prendre une décision au moment des élections, mais qui n'ont pas le courage de se présenter et qui se servent du pouvoir de leur argent pour influencer les résultats des élections.

Je veux m'assurer que, lorsqu'il y a des élections, les gens peuvent faire un choix fondé non sur le montant d'argent dépensé, mais sur la qualité des programmes et les candidats de chaque parti.

* * *

[*Français*]

LE FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Le vaudeville se poursuit entre Québec et Ottawa à propos d'une entente, une autre entente, d'ailleurs, sur la formation de la main–d'oeuvre. Hier soir, le ministre de l'Emploi du Québec a annoncé l'imminence d'une entente sur la main–d'oeuvre, nouvelle qui fut aussitôt démentie par le ministre du Développement des ressources humaines. Ce matin, ce fut le tour du ministre québécois de nuancer ses propos.

Le ministre peut–il nous confirmer qu'il n'y a pas d'entente avec le Québec sur la formation professionnelle, en dépit de ce que prétend le ministre de l'Emploi du Québec?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, j'ai eu une bonne discussion avec M. Marcil, lundi soir. Nous avons partagé les mêmes points de vue sur l'importance du processus de réforme globale pour le filet de sécurité sociale. Nous avons partagé la même volonté d'attaquer le problème du chômage. Nous sommes d'accord que le guichet unique est un objectif valable pour les provinces, comme ce que nous avons maintenant au Nouveau–Brunswick. C'est ce que M. Marcil a dit il n'y a pas très longtemps.

En effet, nous présenterons le rapport de nos discussions à chacune des réunions du Cabinet et ensuite nous pourrions présenter ensemble, à la réunion de tous les ministres provinciaux qui se tiendra le 14 février, des idées sur la façon d'économiser de l'argent et développer une nouvelle approche quant au problème du chômage et des démunis. Comme vous le savez, généralement, au Canada, nous travaillons ensemble.

• (1435)

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, je conviens que l'on travaille ensemble, mais il y a fort peu de résultats, la plupart du temps.

Le ministre peut–il nous confirmer, par ailleurs, que l'échéance de deux à trois mois qu'annonçait hier le ministre québécois—parce qu'il a dit cela hier aussi—est aussi celle d'Ottawa? Faut–il comprendre que cette période de négociations est un écran de fumée orchestré par les deux ministres pour éviter que l'on parle de cette question lors des consultations publiques qui auront lieu pendant la même période, période qui coïncide, par hasard, avec une possible campagne électorale au Québec? Est–ce là la stratégie du ministre?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, la stratégie du Bloc québécois est peut–être de faire campagne pour les élections provinciales à la Chambre des communes. Quant à nous, nous voulons résoudre les problèmes de chômage. Nous voulons créer un partenariat avec les provinces.

Nous voulons faire naître un nouveau sens de la collaboration et du fédéralisme. C'est de tout cela que nous avons discuté avec le ministre du Québec, comme avec les autres ministres provinciaux. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils ont accepté de participer à une réunion le 14 février, où nous pourrons établir de nouvelles ententes.

Si les députés du Bloc québécois veulent faire de la politique électorale, c'est leur affaire! Nous, nous voulons remettre les Canadiens au travail.

* * *

LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au représentant du Bureau de régie interne. Compte tenu de la décision rendue par le Président le 31 janvier, le représentant du Bureau va–t–il promettre d'examiner, avec ce dernier, la question des salaires supplémentaires en vue d'en arriver à trois choses?

Premièrement, s'entendre sur une procédure pour que toutes ces dépenses. . .

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. La présidence ne comprend pas très bien. Peut–être serait–il préférable que vous formuliez votre question en des termes plus généraux. Il y a quelqu'un, ici, qui pourrait y répondre. Continuez, je vous prie.

M. Ringma: Monsieur le Président, je regrette de ne pouvoir la formuler autrement, parce qu'il s'agit d'une question très précise. Elle fait suite aux discussions que nous avons eues à la Chambre vendredi dernier, le 28 janvier. Vous avez dit alors que...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Laissez le député poser sa question. Je me prononcerai ensuite.

M. Ringma: Monsieur le Président, je disais donc que je demanderais trois choses au représentant du Bureau de régie interne. Premièrement, s'entendre sur une procédure avec le Bureau pour que toutes les décisions relatives aux dépenses de ce genre soient rendues publiques.

Deuxièmement, invalider la décision que le Bureau de régie interne a prise le 9 juin 1993 de verser des salaires supplémentaires aux membres qui n'y ont pas droit.

Troisièmement, faire rapport des conclusions à la Chambre.

Le Président: J'autorise le whip du gouvernement à répondre.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je ferai part au Bureau de la question du député. Toutefois, je voudrais rappeler au député que son propre parti a lui aussi un représentant au sein du Bureau qui devrait peut-être intervenir auprès de ce dernier.

Le Bureau étant indépendant, il décidera de ce qu'il y a lieu de faire. La décision de continuer de verser des salaires supplémentaires aux chefs de partis et aux hauts fonctionnaires de la Chambre a été prise avant les élections. Les députés continuent d'être payés pendant les élections. Il en va de même pour les hauts fonctionnaires qui ont des fonctions supplémentaires à assumer même en période électorale.

• (1440)

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je remercie le whip de sa réponse.

Je signale à la Chambre que si j'aborde cette question dans cette enceinte, c'est parce que...

Le Président: Je suis persuadé que le député s'apprête à poser une question. Voudrait-il aller droit au but?

M. Ringma: Le whip convient-il qu'il est préférable de présenter l'information à la Chambre, comme dans ce cas-ci, c'est-à-dire ouvertement, plutôt que de nous la transmettre par l'intermédiaire du représentant de notre parti? De cette façon, on informe directement la population tout entière au lieu de le faire indirectement, dans des messages.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je le répète, je prends bonne note de sa question, que je considère comme une demande pressante. Je transmettrai ses observations au Bureau à la prochaine réunion.

* * *

[*Français*]

LES LOGEMENTS SOCIAUX

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Aujourd'hui, des centaines de personnes mal logées ont déposé au bureau du ministre des Finances leur budget personnel. Le but de cette opération est de montrer au gouvernement libéral que de graves problèmes de logement s'incrustent au Canada. Chaque mois, des milliers de ménages doivent couper dans la nourriture afin de payer leur loyer.

Ma question est la suivante: Le premier ministre s'engage-t-il à exiger de son ministre des Finances qu'il rétablisse et majore les budgets des programmes de logements sociaux et qu'il dégèle le budget de la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin d'éviter une hausse de loyers des logements sociaux?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je remercie la députée pour sa question.

[*Traduction*]

La députée doit reconnaître que la responsabilité du logement social n'incombe pas seulement au gouvernement fédéral. Nous nous sommes engagés à consacrer 100 millions de dollars à un programme de remise en état des logements sur une période de deux ans. Nous nous sommes également engagés à consacrer les économies du programme de crédit direct, d'un montant d'environ 120 millions de dollars sur une période de quatre ans, au logement social. En outre, le gouvernement du Canada a affecté deux milliards de dollars au maintien de l'ensemble des logements sociaux qui existent actuellement au Canada.

Comme la députée le sait, la capacité financière du gouvernement du Canada, comme celle de tout autre gouvernement, du reste, est limitée. C'est ainsi que nous allons essayer de faire de notre mieux, compte tenu de notre capacité financière, pour essayer d'obtenir d'autres fonds afin de nous attaquer aux problèmes si importants que la députée soulève.

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire qui s'adresse encore au premier ministre. Le premier ministre sait-il que, actuellement, tous les programmes de logements sociaux, coops d'habitation, HLM et organismes sans but lucratif sont à zéro et que sa ville de Shawinigan est l'une des villes où les locataires sont les plus mal logés au Canada? Le sait-il?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je sais très bien que de 1988 à 1993, le comté de Saint-Maurice était représenté par un député conservateur. Alors maintenant, on va pouvoir s'en occuper un peu mieux.

* * *

[*Traduction*]

LA CONVENTION SUR LE DROIT DE LA MER

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très distingué ministre des Affaires étrangères. Elle concerne la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer laquelle, si elle est mise en oeuvre, contribuera largement à protéger les océans, à améliorer l'industrie de la pêche et à réduire les dangers de pollution.

Il faut que 60 pays ratifient la Convention pour que le droit de la mer entre en vigueur et, jusqu'à ce jour, 57 pays l'ont fait.

Le ministre peut–il dire à la Chambre si le Canada a l'intention, après neuf années d'inaction, de ratifier la Convention sur le droit de la mer et si oui, quand il compte le faire?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, permettez–moi tout d'abord de féliciter le député de ses efforts incessants dans ce dossier. En sa qualité de député de l'opposition, il s'est battu vigoureusement pour faire comprendre au gouvernement conservateur la nécessité de ratifier cette convention.

Comme le député le comprend très bien, il existe certaines difficultés relativement à cette convention. Nous nous efforçons d'y remédier et nous espérons pouvoir la ratifier dans un avenir rapproché.

* * *

• (1445)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre refuse de permettre aux députés de représenter leurs électeurs en ayant des votes libres dans cette enceinte. Il a déclaré, en fait, qu'une réforme de ce genre serait contraire à la démocratie parlementaire. Cependant, le modèle des parlements, celui de Londres, a déjà adopté cette réforme.

Quand le premier ministre va–t–il annoncer que le gouvernement ne considérera pas le rejet d'une motion ministérielle, y compris une mesure financière, comme un vote de défiance à l'égard du gouvernement, à moins qu'il ne soit immédiatement suivi par la présentation d'une motion officielle de censure?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons déjà annoncé de nouvelles mesures pour la Chambre, notamment la tenue de débats libres. Il y en a eu trois jusqu'à maintenant en moins de trois semaines, sur la Bosnie, les missiles de croisière et le budget. Les députés ont pu exprimer librement leurs points de vue. Certains députés de mon parti avaient des positions divergentes. C'est cela la liberté d'expression.

En définitive, le gouvernement doit prendre la décision. En ce qui concerne le budget du pays, il est manifeste qu'il s'agit d'un vote de confiance dans le gouvernement. Si le gouvernement ne peut présenter un budget et le faire adopter, il faut alors tenir d'autres élections. C'est aussi simple que cela, car le gouvernement aura alors perdu la confiance de la Chambre.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Monsieur le Président, on sait par contre que le Parlement britannique a rejeté le Traité de Maastricht sans que cela ait des répercussions catastrophiques sur le processus démocratique.

Le premier ministre pourrait–il dire aux Canadiens pourquoi ils devraient se contenter d'un régime moins démocratique que les Britanniques?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, en toute déférence à l'égard du député, je voudrais lui rappeler que le Traité de Maastricht n'était pas une mesure budgétaire. La Chambre, en Angleterre, s'est prononcée à nouveau et, en fin de compte, ce traité a été adopté.

Ce n'est pas la même chose. Il était question d'une politique générale et non du budget du gouvernement de la Grande–Bretagne. C'est pourquoi j'affirme que dans le cas d'un budget, il s'agit d'une question de confiance dans le gouvernement.

Je suis persuadé que le ministre des Finances va présenter un excellent budget et je sais que notre parti va l'appuyer. Nous avons été élus pour former un bon gouvernement et nous pouvons compter sur d'excellents ministres.

* * *

[*Français*]

LA POLITIQUE RELATIVE AUX NOMINATIONS

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Le premier ministre multiplie ses déclarations disant qu'il veut rétablir l'intégrité dans les institutions fédérales. À cet égard, le précédent gouvernement avait institué une nouvelle politique relative aux nominations pour les postes de direction des organismes publics, notamment en donnant aux comités parlementaires le droit d'approuver les nominations sur la base d'un vote libre et d'une décision sans appel.

Le ministre du Patrimoine canadien peut–il expliquer à cette Chambre pourquoi cette politique a été changée et comment se fait–il que les intéressés au poste de p.–d.g. de la Société Radio–Canada ont dû envoyer leur curriculum vitae au bureau du premier ministre, à la responsable des nominations, militante libérale de longue date et épouse du ministre de la Défense?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, si l'honorable députée considère qu'il y a des politiques qui ont changé, c'est peut–être que le gouvernement a changé. Mais je lui ferai remarquer qu'il y a eu une invitation à toute la population du Canada, à travers la *Gazette du Canada*, de proposer des candidats pour la présidence de cette grande institution qu'est Radio–Canada.

Quant au choix du président, je la renverrais à une petite déclaration que j'ai faite le 27 janvier 1994 et qu'elle trouvera à la page 454 du hansard, version française.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, au–delà de la publication des qualifications requises et du fait qu'on annoncera bientôt la nomination du président ou de la présidente de Radio–Canada, est–ce que le ministre peut rassurer la Chambre à savoir que la nomination du prochain président de Radio–Canada sera soumise à un comité parlementaire pour approbation, sur la base d'un vote libre et d'une décision sans appel, comme s'y était engagé le précédent gouvernement?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, sans être un expert en procédure parlementaire, je comprends que le nouveau président, lorsqu'il sera

nommé, aura la possibilité de comparaître devant les comités parlementaires concernés. Voilà la façon dont nous entendons procéder.

* * *

• (1450)

[*Traduction*]

LES CONFLITS DE TRAVAIL

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le conflit de travail qui touche les débardeurs de la côte ouest a causé jusqu'à maintenant un tort considérable à l'industrie agricole de l'ouest du Canada.

Les industries canadiennes du grain et de la luzerne perdent des produits, des clients, des ventes et des millions de dollars à cause de ce conflit. Les agriculteurs et les producteurs de luzerne me font demander au ministre s'ils peuvent expédier leurs produits par les ports américains et continuer de bénéficier de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je suis sûr que le député se réjouira, comme d'ailleurs la plupart des députés de la Chambre, de ce que depuis aujourd'hui les parties sont revenues à la table de négociation avec un médiateur fédéral, et nous espérons qu'elles sauront prendre leurs responsabilités et parvenir à une entente.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Je voudrais rappeler au ministre que si la médiation devait échouer, le gouvernement a déjà adopté, en 1986, une loi pour forcer le retour au travail des débardeurs.

Le ministre, qui représentait alors la circonscription de Winnipeg—Fort Garry, aujourd'hui Winnipeg–Sud–Centre, avait déclaré qu'il appuierait le projet de loi essentiellement et foncièrement parce que le conflit touchait des agriculteurs de l'Ouest.

Le gouvernement est–il prêt à s'engager à légiférer pour forcer le retour au travail des débardeurs de la côte ouest dans ces circonstances?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, le député a suffisamment d'expérience pour savoir qu'une déclaration en ce sens nuirait considérablement au processus de négociation.

Il serait inconvenant de la part du député, et certainement de la part des responsables du secteur du travail, de faire une déclaration de ce genre. Comme je le disais au début, nous croyons que le processus de négociation collective est le mécanisme approprié pour régler les différends entre les travailleurs et la direction. Nous avons offert nos services. Heureusement, les parties ont compris le message, elles sont revenues à la table et ont maintenant recours aux services d'un médiateur fédéral.

J'espère que le député et son parti appuieront ce qui constitue de toute évidence la manière d'agir dans tout bon système fondé sur l'entreprise privée.

* * *

[*Français*]

LA RÉDUCTION DES TAXES SUR LE TABAC

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Depuis déjà deux semaines, on parle dans cette enceinte de contrebande de cigarettes et de problèmes majeurs qui en découlent comme celui de la criminalité et de la désobéissance civile.

Comme Canadien, il est plus que temps de faire face à cette réalité. Comme médecin, la baisse inévitable des taxes sur les cigarettes m'inquiète beaucoup, car cela mènera sans aucun doute à une hausse de consommation chez nos jeunes. Par ailleurs, en tant que parlementaire, je ne peux éviter d'envisager une baisse des taxes pour enrayer ce fléau socio–économique.

Advenant une baisse de taxes sur les cigarettes, la ministre de la Santé peut–elle nous dire si elle entend apporter des moyens préventifs pour contrer cette hausse de consommation chez nos jeunes. Et dans l'affirmative, quels sont ces moyens?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, il faut le dire, la cigarette est un poison. Je suis prête à proposer des mesures très sérieuses, qui vont rejoindre toute la population à risque, tout particulièrement les jeunes. De plus, j'ai demandé à mon ministère d'examiner toutes les lois pertinentes sous mon autorité afin de leur donner plus de dents.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. En plus du vérificateur général du Canada, qui soulignait récemment l'utilisation douteuse des ressources de l'Agence canadienne de développement international, une étude interne de l'ACDI, révélée par le réseau CTV, a démontré l'inaptitude et l'incompétence de plus de 80 p. 100 des 1 400 conseillers canadiens à l'étranger.

• (1455)

Le ministre peut–il nous dire ce qu'il a fait jusqu'à maintenant pour arrêter ce gaspillage des fonds publics?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je voudrais rectifier une allégation du député à l'effet que l'entrevue du réseau de télévision CTV référait à une étude interne de l'ACDI. C'est une étude qui date de sept ans, qui a été faite par une personne de l'extérieur, un

consultant, qui a fait une étude qui porte sur un comportement qui relève clairement d'une époque très lointaine.

Il est vrai que le vérificateur général a fait des critiques assez sérieuses à certains égards au sujet de certains programmes de l'Agence canadienne de développement international. Mais le vérificateur général lui-même félicite l'ensemble de ceux qui travaillent dans ce domaine pour leur bonne volonté, leur intégrité et leur efficacité, dans la majorité des cas.

Ce qui est regrettable, c'est que l'on parle, comme le député, des quelques mauvais cas et qu'on oublie à quel point le développement international est très important de par le monde.

M. Philippe Paré (Louis-Hébert): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous assurer qu'il ne profitera pas, malgré ses paroles, d'une situation de mauvaise gestion pour couper dramatiquement les crédits accordés à l'Agence canadienne, et ce faisant, compromettre toute sa mission?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je rappellerai à l'honorable député que le précédent gouvernement avait, sans aucun préavis, sans aucune consultation, coupé de 10 p. 100 le budget de l'ACDI, ce qui avait eu pour résultat de pénaliser une foule d'organismes non gouvernementaux qui oeuvrent un peu partout à travers le monde et qui font un travail complémentaire à celui de l'Agence canadienne de développement international.

Je peux donner l'assurance à l'honorable député que nous vérifions ce que l'on appelle le gras dans l'administration pour l'enlever, mais que nous serons très soucieux de garder, dans la mesure du possible, les budgets qui sont consacrés aux organismes non gouvernementaux qui oeuvrent de par le monde.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Vers la fin de l'année, le ministre a annoncé que, compte tenu du nouvel ordre mondial, il allait entreprendre une étude complète des forces armées canadiennes afin de déterminer les besoins du Canada en matière de défense. Notre parti appuie l'idée d'un tel examen qu'il estime nécessaire.

Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi il s'apprête à fermer plusieurs bases militaires avant même d'avoir les résultats de cette étude?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, dans le livre rouge du Parti libéral, il est question d'un examen de la défense qui devrait être achevé vers la fin de l'année et suivi, probablement en janvier 1995, de l'annonce d'une nouvelle politique.

En attendant, le livre rouge parle aussi de la nécessité, pour le ministère de la Défense, d'économiser 1,6 milliard de dollars qui serviront à financer certains programmes, dont le programme d'infrastructure, et à créer des emplois.

Notre approche est équilibrée, comme l'a dit le premier ministre plus tôt au cours de la période des questions. Nous devons prendre des décisions dès maintenant parce que le ministre des Finances veut savoir, avant le 1er avril, avant le début d'un nouvel exercice financier, où il peut faire des compressions et quel en sera le montant.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le Parti réformiste se réjouit de ce que le gouvernement semble vouloir faire preuve de responsabilité financière; et rares sont ceux qui n'ont pas déjà conclu que l'examen aboutira à la fermeture de plusieurs bases.

Mais comment le ministre peut-il décider quelles bases fermer sans avoir les conclusions de cet examen?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, pour faire des économies de 1,6 milliard de dollars à compter du 1er avril, nous devons prendre des décisions à long terme. Si nous décidions de faire des compressions en bout de ligne, c'est-à-dire en limitant la force de combat des militaires, qui ne seraient alors plus en mesure de s'acquitter de leurs obligations, telles que précisées lors de l'examen, il est évident que nous leur ferions du tort avant même que la nouvelle politique ne soit adoptée.

• (1500)

Nous essayons de nous débarrasser des surplus d'infrastructure, des excédents de capacité, ce dont le gouvernement précédent ne s'est pas occupé, pour des raisons politiques et des motifs humains bien évidents. Nous espérons pouvoir traiter les localités et les personnes touchées le plus humainement possible.

Je pense que tous les députés de cette Chambre nous appuieront dans nos efforts en vue de rationaliser les forces armées et d'en augmenter l'efficacité. Plus tard cette année, nous serons en mesure de formuler la politique qui guidera nos militaires vers l'an 2000 et leur donnera les moyens de s'acquitter de leurs obligations.

* * *

AIR INDIA

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Le 23 juin 1985, un appareil d'Air India a explosé en vol, au large des côtes de l'Irlande. La majorité des 329 victimes étaient canadiennes. Ce fut la pire tuerie de l'histoire du Canada.

La presse nous apprend maintenant que l'un des présumés meurtriers avait suivi un entraînement à un camp de l'école Soldier of Fortune, à Birmingham, en Alabama, et qui plus est, que le gouvernement des États-Unis avait accepté de former des terroristes à la demande du président Zia du Pakistan, maintenant décédé.

Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi M. Frank Camper, le responsable de l'école d'entraînement Soldier of Fortune, n'a pas été interrogé par la GRC? Ne croit-il pas que, compte tenu du dénouement tragique de cette affaire, il est grand temps qu'une commission royale d'enquête soit mise sur pied, comme nous l'avions promis à la dernière législature?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député soulève là une question importante.

On m'a dit que M. Camper avait été interrogé par le FBI, au nom de la GRC. Je sais aussi que l'enquête de la GRC est toujours en cours. C'est pourquoi je garde pour plus tard l'idée de nommer une commission royale d'enquête.

Cependant, comme le député a fait une étude longue et poussée de cette tragédie, j'aimerais le rencontrer dès que possible, afin que nous puissions en discuter plus à fond.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je tiens à signaler aux députés la présence à la tribune de Son Excellence M. Paul Robertson, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la Jamaïque.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE MINISTRES

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, avant que le ministre ne dépose son document, je voudrais vous signaler que, selon une entente intervenue entre les leaders à la Chambre, nous espérions recevoir une copie de cet accord trois heures avant que la déclaration ne soit faite à la Chambre.

Comme cela ne s'est pas produit, nous sommes très inquiets. Nous comprenons que c'est un processus nouveau pour un nouveau gouvernement. Nous sommes fort disposés à collaborer, mais nous devrions être avisés plus à l'avance de ces déclarations et en prendre connaissance plus tôt à l'avenir. Autrement, nous vous en ferons part à nouveau, monsieur le Président.

Le Président: Je suis convaincu que les leaders à la Chambre et les whips ont pris note de l'intervention du député.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, au nom du gouvernement, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, le document sur les niveaux d'immigration en 1994.

L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, je dépose, dans les deux langues officielles, des copies du Rapport sur les utilisations productives de l'assurance–chômage pour 1994 et du rapport annuel de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada et du Ministère pour l'exercice terminé le 31 mars 1993.

* * *

• (1505)

L'IMMIGRATION

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole au nom du gouvernement et que j'offre à nos autres alliés politiques d'en face l'occasion de commenter le document que je viens de déposer concernant les niveaux d'immigration.

La politique de l'immigration constitue l'un des défis les plus importants et les plus complexes que doit relever notre pays. Plus que tout autre secteur de la politique fédérale peut–être, elle est étroitement liée à notre histoire, au développement de nos valeurs et, en fait, à notre diversité culturelle.

[*Français*]

J'ai à coeur de mettre en place une politique d'immigration ouverte et progressiste, qui ne ferme pas la porte à ceux qui ont besoin de notre aide, ni à ceux qui prévoient contribuer à l'essor de notre pays. Notre gouvernement est déterminé à conserver un programme d'immigration très dynamique.

[*Traduction*]

Je favorise nettement une politique de l'immigration qui soit réaliste. Dans les niveaux prévus pour 1994 que nous présentons aujourd'hui, j'ai fixé des objectifs réalistes et je vais veiller à ce que le programme et nos fonctionnaires atteignent ces objectifs, ce qui n'a pas été fait ces dernières années.

Les niveaux fixés tiennent aussi compte des opinions exprimées au cours du processus de consultation qui a eu lieu en 1993, soit avant que notre parti ne prenne le pouvoir. Néanmoins, nous avons apporté des modifications à des éléments précis et tous ces changements reflètent l'engagement électoral que notre parti a pris dans le livre rouge de favoriser pleinement une politique de l'immigration fondée sur la réunification des familles tout en vantant les avantages économiques que présentent des immigrants compétents et en respectant nos obligations humanitaires à l'endroit des personnes qui cherchent un refuge légitime.

On ne peut parler de niveaux pour cette année ni pour l'an prochain sans parler de la politique à long terme de notre gouvernement.

[*Français*]

Comme la plupart des Canadiens et des Canadiennes, je veux que notre programme d'immigration soit géré d'une manière

ferme et responsable. J'entends prévenir les abus, protéger les intérêts des citoyens et limiter les coûts. Pourtant, je ne suis pas d'accord avec ceux qui disent que notre générosité doit céder la place à une approche «dure» en immigration.

[*Traduction*]

Il nous arrive parfois d'oublier ou de feindre d'oublier le rôle que les immigrants et l'immigration ont joué dans l'édification de notre magnifique pays. Les enfants et les petits–enfants d'immigrants, par exemple, mettent quelquefois peu de temps à considérer les nouveaux venus comme des intrus plutôt que des frères.

Périodiquement, au cours de notre histoire, et surtout en période de ralentissement économique, comme il y en a certes eu beaucoup ces dernières années, on demande de fermer la porte aux immigrants et à l'immigration. Malheureusement, ces sentiments se sont traduits à diverses époques en lois et mesures de restriction.

Le Canada n'aurait pas prospéré ni progressé s'il s'était ainsi replié sur lui–même au point d'exclure les gens mêmes qui ont contribué à sa croissance et à sa prospérité. En même temps, un programme d'immigration doit être bien régi et géré. Les règles et règlements doivent être appliqués et le seront. On ne tolérera pas que des gens essaient d'abuser de notre programme d'immigration aux dépens des Canadiens ou des personnes qui ont vraiment besoin de l'aide du Canada.

Deuxièmement, je crois que les décisions en matière d'immigration doivent être prises en fonction du long terme plutôt que du court terme. Il ne suffit pas de prendre des décisions de ce genre dans l'espoir d'obtenir rapidement des résultats ou de trouver une solution miracle ou en se fiant à des impressions ou à des mythes. Les décisions qui sont prises aujourd'hui auront des répercussions pour les générations futures de Canadiens. Par conséquent, nous devons avoir une idée claire et précise du genre de pays que nous voulons édifier pour nous et pour nos enfants.

● (1510)

[*Français*]

Troisièmement, je crois qu'il faut offrir aux Canadiens de meilleures chances de participer à l'élaboration de cette vision. Les consultations ont été selon moi trop limitées. Trop de Canadiens n'ont pu dire leur mot dans le processus. À mesure que notre politique d'immigration se développera au cours des 10 prochaines années, nous serons confrontés à des questions qui touchent la vie de tous les Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

Quatrièmement, je suis convaincu que nous devons consolider les partenariats entre tous les niveaux de gouvernement et les organismes privés pour mettre en oeuvre nos programmes d'immigration. Je tiens à préciser à mes collègues à la Chambre que, au cours des cent premiers jours de son mandat, le gouvernement a déjà commencé à créer ces partenariats qui sont absolument nécessaires.

Tous ces principes sont à la base même du plan d'immigration de 1994. Les seuils d'immigration auraient dû normalement être déposés en juin dernier, au cours de la dernière législature, mais le Parlement n'a pas été rappelé. Dans un tel cas, la loi exige que le plan soit déposé dans les 15 jours suivant le début de la nouvelle législature, et c'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Cependant, les engagements du gouvernement en ce qui concerne l'immigration sont déjà bien connus. Ils étaient clairement décrits dans le livre rouge diffusé au cours de la campagne électorale. Le plan de 1994 respecte notre engagement de base, qui est d'appuyer une politique d'immigration dynamique conciliant les considérations humanitaires, nos besoins démographiques et économiques et nos possibilités d'intégration.

Voici les faits saillants du plan de 1994: les seuils d'immigration prévus pour 1994 seront fixés à 250 000 personnes, conformément à notre promesse de maintenir le niveau annuel d'immigration à environ 1 p. 100 de la population canadienne. Cela représente une augmentation de quelque 5 000 immigrants par rapport au chiffre réel de 1993.

Deuxièmement, en cette Année internationale de la famille, le nombre d'immigrants membres de la catégorie de la famille augmentera de 1 300 personnes par rapport à l'année dernière et atteindra 111 000. Par conséquent, les immigrants membres de cette catégorie représenteront environ 45 p. 100 de tous les immigrants que le Canada accueillera en 1994. Encore là, le gouvernement respecte l'engagement énoncé dans le livre rouge.

De plus, le nombre d'immigrants indépendants, c'est–à–dire ceux qui ont été sélectionnés en raison de leur aptitude au travail, augmentera de près de 10 000 personnes pour atteindre 86 700. Ensemble, les demandeurs possédant les compétences dont a besoin notre économie et les gens d'affaires formeront 44 p. 100 de l'ensemble des immigrants sélectionnés. Le gouvernement respecte donc sa promesse d'accorder la priorité aux demandeurs indépendants et aux regroupements familiaux, promesse clairement décrite dans le livre rouge. Nous avons pris cet engagement et aujourd'hui nous le respectons.

Troisièmement, comme nous l'avons promis dans le livre rouge, nous encouragerons le parrainage de l'accueil des réfugiés. En 1994, le nombre de réfugiés accueillis à l'initiative des autorités publiques augmentera d'environ 700 personnes pour atteindre 7 300, ce qui représentera une hausse d'environ 10 p. 100. Quant au nombre de réfugiés accueillis par des particuliers, il augmentera de 1 400 personnes pour atteindre 6 000, soit une augmentation de quelque 30 p. 100.

Nous voulons ainsi tendre la main aux communautés qui ont toujours parrainé les réfugiés. En faisant cette déclaration, nous voulons leur dire que le gouvernement veut de nouveau appuyer les communautés qui acceptent de parrainer les réfugiés, non seulement pour célébrer leur contribution, mais aussi pour souligner le fait que ces communautés assument les frais d'établisse-

ment au lieu de laisser l'État les prendre en charge. J'ai affirmé à ces collectivités, qui ont joué un grand rôle au fil des ans, que notre ministère s'efforcera de traiter les demandes plus efficacement que le gouvernement conservateur l'a fait ces neuf dernières années.

● (1515)

Le nombre de rétablissements de réfugiés d'outre–mer a atteint son maximum si nous resserrons les budgets des programmes de rétablissement et d'intégration. Il serait irresponsable et trompeur de ma part et de la part du gouvernement d'avancer des chiffres gonflés sur le nombre de réfugiés sans tenir compte des besoins en programmes d'intégration. Je ne fixerai pas de limites arbitraires comme cela s'est fait pendant les neuf dernières années. Le gouvernement conservateur nous disait toujours qu'il prendrait en charge entre 13 000 et 15 000 réfugiés, mais, les dernières années de son mandat, le nombre final était toujours de 6 000. Notre objectif de 7 300 est réaliste et nous respecterons ce nombre.

En outre, nous accepterons environ 15 000 revendicateurs du statut de réfugié déjà au Canada. Il s'agit de personnes qui présentent une demande de statut de réfugié qui suit le processus de détermination du statut de réfugié. Le nombre total de réfugiés prévu pour 1994 est de 28 300, soit une augmentation de 3 500.

Le gouvernement entend respecter son obligation internationale envers les personnes qui demandent légitimement le statut de réfugié au Canada. Nous nous efforcerons de susciter des parrainages outre–mer parce que cela réduit les coûts, c'est rapide et ça permet d'aider ceux qui ont le plus besoin d'aide.

Nous prenons aussi d'autres mesures qui feront certainement l'objet de discussions. Je suis conscient du temps qui m'est accordé pour ma déclaration. Parmi nos mesures, je rappelle l'attribution de permis de travail, annoncée la semaine dernière, qui permet d'éviter à des immigrants de réclamer des prestations d'aide sociale. Nous avons aussi pris des mesures pour dissuader les abus contre les programmes d'aide sociale et pour faire appliquer les dispositions de la Loi sur l'immigration qui visent à écarter les criminels qui veulent abuser de notre système. Nous avons aussi parlé d'un examen de nos programmes d'aide humanitaire et d'un examen du programme d'immigration d'investisseurs qui nous permet de maximiser les possibilités d'emploi et les retombées économiques pour l'ensemble des Canadiens.

Nous avons aussi un programme spécial pour les femmes réfugiées qui est unique au monde. Nous agissons également au sein de la communauté internationale pour régler les problèmes du nombre incalculable d'êtres humains qui doivent se battre pour obtenir ce que vous et moi tenons pour acquis. Nous n'irons pas faire la morale aux autres nations, mais nous dirons sur les tribunes internationales qu'il serait insensé que tous les pays ferment leurs portes. Nous nous trompons si nous croyons qu'en fermant les voies officielles nous pourrons éviter le problème de la clandestinité. Il est inacceptable et injuste que des pays ferment leurs portes, car cela a pour effet d'accroître la pression sur les autres.

Toute la communauté internationale doit agir de concert. Si nous agissons ensemble, nous pourrons nous occuper des véritables réfugiés et nous pourrons aussi réduire les pressions auxquelles sont soumis certains pays.

La deuxième partie du document que nous avons déposé cet après–midi se rapporte au mode de consultation des Canadiens. Le gouvernement a décidé d'adopter une nouvelle méthode de consultation. J'annonce aujourd'hui l'adoption d'un nouveau cadre stratégique de 10 ans à l'intérieur duquel des plans d'immigration quinquennaux seront élaborés.

[*Français*]

Je sais que les convictions, à la fois sincères et conflictuelles, concernant les questions fondamentales qui se rattachent à l'immigration et la manière de les aborder, sont nombreuses. Il importe plus que jamais que les gens amorcent une discussion ouverte, à long terme et globale sur les problèmes relatifs à l'immigration.

● (1520)

[*Traduction*]

Nous avons besoin d'une forme de consultation pour que le processus ne reflète pas uniquement les intérêts d'un gouvernement, mais bien les intérêts de tous les intervenants, les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, les organisations non gouvernementales, les entreprises et les Canadiens.

C'est pourquoi j'ai demandé au Forum des politiques publiques de se joindre à nous dans l'élaboration et la mise en oeuvre de ce moyen plus démocratique et, par conséquent, plus efficace de discuter avec les Canadiens.

Au début de mars, des représentants d'un vaste éventail d'organisations au Canada et des spécialistes de partout dans le monde se réuniront pour discuter ensemble et définir les enjeux. Ils aideront aussi à former des groupes d'experts qui examineront en détail les huit, neuf ou dix questions qui sont à la base de nos défis en matière d'immigration.

Par ailleurs, les Canadiens normalement exclus du processus participeront à des discussions dans leur région et dans leur localité, ainsi qu'à des tables rondes. Les résultats de ces consultations feront ensuite l'objet d'une grande conférence, qui aura lieu plus tard cet automne et qui servira de base à l'établissement des niveaux d'immigration pour 1995.

Ce qui est le plus important pour nous, c'est de commencer à nous demander ce que nous voulons devenir en tant que pays au cours des 10 à 15 prochaines années et comment l'immigration, cet important outil de développement du pays, peut nous aider à atteindre nos objectifs et à réaliser nos rêves.

À cet égard, le gouvernement et moi–même sommes impatients de travailler de concert avec tous les Canadiens, tous les députés et tous les partis représentés à la Chambre des communes.

Le Canada est confronté à des problèmes graves. Nous traversons une période très difficile sur le plan économique. Les Canadiens sont mécontents et frustrés à cause du chômage. Ils

ont peur de perdre leur emploi ou, s'ils l'ont déjà perdu, de ne plus le recouvrer. Ils s'inquiètent de l'avenir de leur famille et de la carrière de leurs enfants, et ils ont le droit de s'inquiéter devant toutes ces pressions et tous ces dilemmes.

Certains rejettent le blâme sur les gouvernements, que ce soit au niveau fédéral, provincial ou municipal. D'autres rejettent le blâme sur les gens riches et puissants de notre société. D'autres encore rejettent le blâme sur les immigrants, les réfugiés, les nouveaux arrivants, prétendant qu'ils nous volent nos emplois, qu'ils n'arrivent pas à s'adapter à notre pays et qu'ils abusent de notre régime d'aide sociale.

J'ai entendu ces voix et, si nous voulons être honnêtes aujourd'hui, je crois que nous les avons tous entendues. Je ne remets pas en question le droit de ces voix de se faire entendre à la Chambre. Cependant, je demande aux personnes, ici et partout dans le pays, qui veulent exprimer ce genre de préoccupations—et nous aurons ce débat—de ne pas seulement parler du rapport de l'Institut C.D. Howe, mais de regarder aussi le rapport du Conseil économique du Canada qui parlait de progresser graduellement vers l'objectif de 1 p. 100, qui parlait de la création d'emplois par les immigrants.

Je demande à ces personnes de ne pas oublier que les immigrants sont également des consommateurs et qu'ils peuvent aussi devenir des entrepreneurs. S'ils veulent absolument regarder les statistiques, je leur demande de ne pas oublier non plus que, selon les statistiques, les Canadiens d'origine étrangère passent en moyenne moins de temps à recevoir des prestations d'assurance–chômage que les Canadiens de naissance.

• (1525)

Je ne fustige personne, mais il ne faut pas nier les faits. Puisqu'il est question d'assistance sociale, il faut s'en tenir aux faits. En Ontario, province qui accueille le plus d'immigrants et de réfugiés, il y avait, en 1993, 615 000 assistés sociaux. Or, selon les fonctionnaires ontariens et non pas fédéraux, qui m'ont communiqué cette information lorsque je les ai rencontrés lundi, la proportion des réfugiés, parmi ces assistés, est de 4 p. 100, ce qui représente de 20 000 à 25 000 personnes sur 615 000.

Je le demande à mes concitoyens de l'Ontario et d'ailleurs: est–il bien vrai que nous subventionnons ces réfugiés ou ces immigrants?

Certains ont exprimé d'autres opinions, et je suis disposé à discuter avec eux de leurs préoccupations. Il suffit d'un retour sur notre histoire pour constater que ces opinions ne sont pas toutes nouvelles.

Au fil des ans, beaucoup de nouveaux groupes sont venus au Canada, chacun justifiant sa foi dans notre pays. Ils ont élevé des familles, travaillé dur et consenti des sacrifices. Ils ont aidé à construire nos chemins de fer, à défricher des terres nouvelles dans l'Ouest et à bâtir les grandes villes canadiennes. Eux aussi, avec nous, ont contribué à édifier ce beau pays que nous sommes fiers d'appeler le nôtre.

Pourquoi jugerions–nous, à cette étape–ci de notre histoire et de notre développement, que cette oeuvre d'édification doit soudain s'interrompre? Pourquoi envisager la possibilité, à ce moment de notre histoire et de notre développement, que les nouveaux venus d'aujourd'hui ne peuvent pas être les dirigeants de demain? Mon gouvernement et moi croyons que l'immigration a encore un rôle à jouer pour construire un Canada plus beau encore et plus prospère.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE MINISTRES

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'attire votre attention sur l'article 33 du Règlement et les affaires courantes dont il est question dans la *Jurisprudence parlementaire* de Beauchesne.

Je félicite le ministre de son exposé, mais je voudrais qu'on me dise s'il est réglementaire que la déclaration du ministre dépasse les 20 ou 25 minutes. Voici ce que dit le commentaire 348 de Beauchesne:

> En vertu du paragraphe 33(1) du Règlement, les ministres peuvent prononcer un court exposé de faits ou de politique gouvernementale. Un porte–parole de chaque parti de l'opposition peut ensuite faire de brefs commentaires sur l'exposé.

L'article 350, à la page suivante, dit ceci:

> Le président s'attend que les interventions du gouvernement et de l'opposition seront brèves et s'en tiendront aux faits. Les déclarations des ministres ont pour objet de communiquer des renseignements, non de soulever le débat.

C'est peut–être avant tout un conseil que je vous demande, puisque je suis un nouveau député. Comme la déclaration a duré environ 25 minutes, je me demande s'il s'agit d'une procédure normale à la Chambre.

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Madame la Présidente, je voudrais répondre au député.

Son chef a déclaré au début de la présente législature que puisque nous avons une Chambre peu conventionnelle, nous ne devrions pas tenir compte des précédents. J'ai fait remarquer aux porte–parole de l'opposition en matière d'immigration que le premier ministre avait dit aux députés que c'est à la Chambre qu'on devrait annoncer les décisions importantes et tenir les débats importants.

• (1530)

Mes prédécesseurs à l'Immigration avaient auparavant l'habitude de déposer leur rapport, comme je viens de le faire, pour ensuite se retirer après 30 secondes pour aller donner une conférence de presse à l'extérieur de la Chambre des communes. À titre de ministre fédéral de l'Immigration, j'ai saisi l'occasion à l'appel des déclarations de ministres pour faire une déclaration peut–être un peu plus longue que d'habitude, je le reconnais, mais le sujet nous paraissait suffisamment important pour faire l'objet d'une déclaration. Au bout du compte, si j'ai pris 25 minutes pour faire ma déclaration, le député, en tant que porte–

parole de son parti en matière d'immigration, disposera de tout autant de temps pour traiter du même sujet.

Mme Deborah Grey (Beaver River): À propos du même rappel au Règlement, madame la Présidente, je tiens simplement à faire remarquer que le ministre a fait légèrement erreur en présumant que c'était un député réformiste qui venait d'intervenir. Il a parlé du chef de ce député en le confondant avec celui du Parti réformiste. Par ailleurs, étant donné que le député en arrière siège en fait comme indépendant, il pourrait être erroné de lui accorder un temps de réplique équivalent. Je tenais simplement à faire ces mises au point.

M. Marchi: La députée a tout à fait raison. Étant donné la place où se trouve le député à la Chambre, je pensais qu'il appartenait au Parti réformiste.

Les observations que j'ai faites valent toujours, mais je reconnais mon erreur.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je voudrais citer, pour la gouverne de la Chambre, le paragraphe 33(1) du Règlement:

> À l'appel des déclarations de ministres prévues à l'article 30(3) du Règlement, un ministre de la Couronne peut faire un court exposé de faits ou de politique gouvernementale. Un porte-parole de chaque parti de l'opposition peut ensuite faire de brefs commentaires sur l'exposé. Le Président limite la durée de ces interventions comme il le juge bon.

Je remercie les deux députés de leurs interventions.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'attention la déclaration du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Toutefois, je dois déplorer le manque de collaboration du ministre envers les critiques des autres partis.

Nous n'avons reçu qu'à 13 heures le texte de sa déclaration—un document qui était préparé depuis des mois et des mois—et seulement qu'une copie, malgré le fait que nous en avions demandé deux. Et ce n'est pas la première fois. On a eu le même problème il y a quelques jours. Lorsque le ministre a donné une conférence de presse, nous n'avons reçu le texte qu'au moment où la conférence de presse débutait, et ce, malgré des déclarations du ministre à l'effet qu'il était prêt à collaborer avec nous. Je déplore ce manque de collaboration.

Concernant le fond de sa déclaration, je dois dire que la politique d'immigration représente un défi énorme, non seulement pour le Canada, mais aussi et surtout pour le Québec. Mais le ministre ne mentionne pas si, au sujet du nouveau niveau d'immigration qu'il a annoncé aujourd'hui, il a consulté le Québec, et s'il l'a fait, quand et comment?

Il aborde aussi des sujets qui ne sont pas reliés directement au nouveau niveau d'immigration. Concernant les criminels, par exemple, je suis d'accord avec lui de ne pas les accepter au Canada, mais j'espère qu'il ne s'agit pas d'une pure déclaration de bonnes intentions. Nous avons eu des précédents en cette matière dans les anciens gouvernements, et même dans ce nouveau gouvernement dont le ministre fait partie. Nous sommes d'accord pour recevoir des immigrants et des vrais réfugiés de bonne foi, mais pas des criminels.

Concernant les nominations des commissaires à la Commission canadienne de l'immigration et du statut de réfugié, il va y avoir d'autres nominations dans les mois qui viennent. Nous allons surveiller étroitement le ministre afin qu'il ne fasse pas de nominations basées sur l'affiliation politique de ces commissaires. J'espère qu'il va consulter toutes les parties intéressées, y compris le Québec.

• (1535)

Naturellement, nous sommes d'accord avec lui concernant sa préoccupation au sujet des femmes réfugiées. Pour nous, c'est aussi une priorité. C'est un domaine nouveau. Il faut protéger les femmes persécutées, violées, harcelées et, quand c'est nécessaire, il faut leur accorder le statut de réfugié politique au Canada.

Madame la Présidente, d'après mon accent et mon nom, vous pouvez constater que je suis un Québécois d'origine chilienne. Cela fait 20 ans que je vis au Québec et c'est à la suite d'un coup d'État militaire, survenu au Chili en 1973, que je suis venu ici. Je dois vous dire que j'ai été accueilli au Québec avec énormément de chaleur humaine par les Québécois, les Québécoises, les centrales syndicales, les groupes religieux, des organismes de coopération internationale et des organismes qui s'occupent de droits humains.

Avant de venir ici, on m'a dit que j'allais venir au Canada et on m'a accordé un visa pour y venir. J'étais content, parce que le Canada, pour moi, était et continue d'être un pays démocratique. Mais quand je suis arrivé au Québec, à Montréal plus précisément, je me suis rendu compte qu'il y avait deux pays au Canada. Il y avait aussi deux nations fondatrices, deux peuples fondateurs, deux langues officielles, deux cultures, et chacune avait son histoire.

J'ai alors compris les grandes aspirations du peuple québécois, son goût de défendre sa langue française, ses traditions, sa culture, son histoire, d'autant plus que je venais d'un pays où nous avions lutté pour des objectifs similaires contre les grandes puissances, contre la pénétration de l'anglais au Chili et, partout en Amérique latine, pour notre droit à l'autonomie afin de développer notre culture et nos traditions.

Je suis devenu souverainiste. Je ne suis pas contre le Canada anglais, où j'ai beaucoup d'amis, surtout au sein des communautés ethniques, au sein du mouvement syndical, mais je suis en faveur de la création d'un pays, le Québec, ce qui constitue l'aspiration profonde du peuple québécois.

Pendant mon mandat comme député, je visiterai le Canada et je dialoguerai avec mes amis d'un peu partout. Mais lorsqu'il y a des problèmes dans un couple, et qu'on ne peut continuer à vivre ensemble, il faut se rendre à la réalité, et je pense que c'est la situation au Québec et l'an prochain, le référendum le démontrera.

Je suis, comme mon parti, profondément ouvert à l'immigration et j'aimerais que les membres des communautés ethniques n'aient pas peur de la souveraineté du Québec, car, nous, souverainistes, croyons que ces communautés constituent un apport formidable pour le Québec et pour le Canada.

J'aimerais ici me dissocier d'autres députés de ce Parlement qui ont peur de l'immigration, qui ont peur des réfugiés et qui, parfois, répandent un sentiment anti–immigrant, qui demandent des réductions draconiennes de l'immigration au Canada, et qui veulent soustraire les revendicateurs du statut de réfugié politique à la Charte canadienne des droits de la personne. Je m'en dissocie, parce que j'ai de profondes divergences avec les députés qui prônent une telle conception quant à l'immigration et à l'accueil des réfugiés.

• (1540)

Concernant les niveaux d'immigration, le ministre n'apporte rien de nouveau cet après–midi. Il nous répète les chiffres du Parti conservateur: 250 000 immigrants vont être accueillis au Canada en 1994. Nous n'avons pas d'objection sur ce chiffre en autant que le Québec puisse définir ses propres objectifs en regard du nombre d'immigrants accueillis au Québec.

Quant à la composition des immigrants qui viendront au cours de cette année, nous sommes pour l'accueil généreux du Canada et du Québec envers les réfugiés politiques. Le Canada et le Québec doivent respecter leurs engagements. Le Canada a signé la Convention de Genève sur les réfugiés politiques et nous devons répondre aux besoins d'ordre humanitaire qui nous viennent de partout au monde, où il y a plus de 20 millions de réfugiés dans différents pays. Nous avons analysé la situation de la Bosnie il y a quelques jours et, moi–même, j'ai mentionné que le Canada devrait être ouvert aux réfugiés bosniaques.

Aussi, je le dis et le redis: le Canada doit s'attaquer également aux causes qui provoquent ce phénomène des réfugiés politiques ou d'immigrants économiques. En essayant de résoudre les problèmes à la source, problèmes qui existent dans les pays d'origine de ces réfugiés et immigrants, soit le racisme, les troubles religieux, la pauvreté, la différence croissante entre les pays industrialisés et les pays pauvres, la répression politique dans différents pays, nous voulons que le Canada soit généreux envers les réfugiés, mais en même temps qu'on s'attaque aux problèmes qui en sont la cause.

Nous constatons aujourd'hui, selon l'annonce du ministre, que le nombre de réfugiés ne va augmenter que d'environ 3 500 réfugiés. Nous croyons qu'il faut faire un effort additionnel, vu la situation dans le monde, vu la situation en Haïti, en Somalie, en Bosnie et dans d'autres pays, y compris le Salvador.

J'ai interrogé le ministre concernant la situation des réfugiés salvadoriens. Je n'ai pas eu de réponse en Chambre. Aujourd'hui, la presse nous annonce que l'ordre d'expulsion a été suspendu. Ce n'est pas ce qu'on demandait au ministre. On demandait une politique afin de ne pas retourner de réfugiés salvadoriens au Salvador parce qu'il y a là une situation de violence. C'est le ministre des Affaires étrangères qui nous disait en décembre dernier et qui réaffirmait qu'on assistait à une réapparition de la violence politique au Salvador. Les escadrons de la mort y sont toujours présents. Les rapports des différentes commissions, nous les connaissons, Développement et paix, Amnistie internationale, l'ONU et même la Commission des droits de la personne du Salvador le dénoncent tous.

Ce que nous avons demandé au ministre, c'est d'appliquer au Salvador la même politique qu'il applique concernant Haïti, concernant la Chine, concernant l'Irak, concernant la Somalie. C'est ça notre demande, et c'est aussi la demande de la cinquantaine de réfugiés salvadoriens au Québec.

Ce que la presse nous annonce, c'est que les fonctionnaires vont réviser leurs cas. Ça, pourtant, ils l'ont déjà fait. Ce que nous avons demandé au ministre, c'est d'exercer sa juridiction. Il a ce pouvoir d'intervenir pour des raisons humanitaires, pouvoir conféré par la Loi de l'immigration, et c'est ça qu'il doit utiliser pour régler la situation de ces Salvadoriens.

• (1545)

D'autre part, je reviens à sa déclaration qu'il a faite il y a quelques jours, concernant le permis de travail pour les revendicateurs du statut de réfugié. Nous sommes d'accord là–dessus, nous l'avons déjà dit, mais nous voudrions aussi demander au ministre d'agir avec plus de célérité.

Pourquoi attendre trois mois pour accorder un permis de travail à un revendicateur du statut de réfugié, en plus d'un certificat médical qu'il doit avoir obtenu préalablement, sachant que cela prend encore beaucoup de temps? Si l'on veut que le réfugié ne soit pas une charge pour l'aide sociale, il faut qu'il commence à travailler aussitôt que possible.

Le ministre, jusqu'à présent, n'a pas répondu à ces revendications d'accorder ces permis avec célérité. En tous cas, on sait que ces réfugiés n'entreront pas en concurrence avec la main–d'oeuvre canadienne parce qu'ils n'auront que des jobs, parfois mal rémunérés, pénibles, que d'autres personnes ne peuvent ou ne veulent pas faire.

J'ai noté une omission flagrante dans la déclaration du ministre. En effet, il ne dit rien du Québec, de l'entente Ottawa–Québec, et l'on sait que la question de l'immigration est une question de juridiction partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le Québec s'est toujours occupé d'immigration, même au siècle dernier, parce que c'est un problème vital pour le Québec comme pour le Canada. Et je dirais encore davantage pour le Québec, parce que le taux de natalité au Québec est inférieur à celui de la moyenne canadienne. L'immigration au Québec doit répondre surtout à ce redressement démographique.

L'immigration a aussi un objectif de prospérité économique, d'ouverture sur le monde. Le Québec est un pays ouvert sur le monde. Cependant, il faut surtout que l'immigration au Québec assure la pérennité du fait français. Le Québec est le seul État francophone en Amérique du Nord. Nous avons avancé des revendications, nous avons mené des luttes et, en 1968, nous avons créé le ministère de l'Immigration. En 1978, l'entente Cullen–Couture a été signée, acccordant au Québec le pouvoir de sélectionner ses immigrants. Ensuite, cette entente a été améliorée par l'accord entre les ministres Monique Gagnon–Tremblay et Barbara MacDougall. Aujourd'hui, et cela nous le déplorons, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles au Québec a été fusionné avec le ministère des Affaires internationales.

Mais, c'est surtout cette préoccupation pour la survivance du français au Québec qui nous inquiète et qui est profondément

reliée à l'immigration. Vous savez, je l'ai moi–même constaté, reconnais moi–même que les immigrants au Québec se sont intégrés largement à la minorité anglophone. Ce fait a d'ailleurs été aggravé par la politique du gouvernement fédéral sur le bilinguisme au Canada.

Nous voulons au Québec recevoir des immigrants. Nous voulons aussi, autant que possible, qu'ils soient francophones, au moins qu'ils soient «francophonisables», comme c'est mon cas. Je suis hispanophone, mais j'ai appris le français parce que je me suis intégré à la majorité francophone au Québec.

Nous voulons également que l'immigration au Québec se régionalise. Un trop grand nombre d'immigrants se concentrent à Montréal, soit 90 p. 100. C'est pour cela que nous disons et que nous le répétons: la Loi 101 est absolument nécessaire au Québec et nous voudrions que le Canada anglais le comprenne.

• (1550)

Depuis la Loi 101, en 1976, nos enfants doivent au moins fréquenter l'école française. J'espère que cette préoccupation pour l'immigration au Québec, qui constitue une société distincte, fasse partie du discours du ministre à l'avenir. De plus, nous voulons que les ententes entre Québec et Ottawa soient respectées. Par exemple, quand le ministre nous dit qu'il va augmenter la catégorie de membres dans le Programme de réunification de la famille, il impose au Québec un fardeau, parce que, dans ce programme, le Québec n'a rien à dire. C'est le gouvernement fédéral qui fixe les objectifs quant au nombre, et le Québec n'a qu'à suivre. J'espère qu'à l'avenir, vous allez porter plus d'attention à cet aspect de la politique d'immigration.

Finalement, notre objectif ultime, comme parti, et pour tout le mouvement souverainiste au Québec, c'est que la politique d'immigration soit de juridiction exclusive du Québec. Et, encore une fois, je le répète, au Québec, nous sommes ouverts aux étrangers, aux immigrants. Nous voulons construire au Québec une société ouverte sur le monde, solidaire, fraternelle, juste et démocratique.

[*Traduction*]

M. Marchi: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas interrompre le député du Parti réformiste. Je voulais seulement répondre au porte–parole du Bloc qui a dit qu'il s'attendait à recevoir les documents à midi. Si je ne m'abuse, mes collaborateurs les ont distribués à 13 heures.

Je voulais simplement dire aux députés que j'ai demandé à mes collaborateurs de fournir des exemplaires du rapport aux porte–parole. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, monsieur le Ministre. Votre rappel au Règlement est irrecevable.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je réponds à l'annonce du ministre.

C'est une question qui revêt une grande importance pour la population du Canada et l'avenir du pays. J'espère que le ministre étudiera les solutions de rechange présentées de ce côté–ci de la Chambre et qu'ils les appuiera.

Point n'est besoin de rappeler encore que le Canada est un pays composé d'immigrants. Le pays tel que nous le connaissons aujourd'hui n'existerait pas s'il n'avait pu compter sur l'ambition, la détermination et la persévérance des millions de gens qui ont élu domicile chez nous dans l'espoir d'une vie meilleure.

Mes propres parents sont des immigrants. Je suis donc à même de comprendre l'espoir d'une vie meilleure qui a poussé des millions d'immigrants au fil des ans à venir s'établir chez nous.

Outre qu'il soit un grand pays édifié par des immigrants, le Canada a acquis la réputation de pays compatissant. En effet, il a ouvert ses portes à des centaines de milliers de réfugiés, de personnes et de familles déplacées souhaitant être réunifiées.

Nous sommes un pays compatissant. Nous sommes toujours restés fidèles au mandant créé par le Secrétariat général des Nations Unies pour les réfugiés. Nous sommes même allés au–delà de ce mandat. Je suis fier d'être citoyen d'un pays qui est reconnu internationalement pour son équité et sa compassion ainsi que son acceptation d'immigrants de toutes sortes.

De plus, je représente une circonscription qui compte plus d'immigrants et d'enfants d'immigrants que toute autre circonscription de Calgary. Durant la campagne électorale, j'ai eu la chance d'entendre le point de vue de nouveaux arrivants au Canada.

En somme, je félicite le ministre, qui est lui–même un immigrant, de son dévouement et de son intégrité. Je dois néanmoins mettre en doute la validité de la politique qu'il vient de dévoiler. Cette politique pourrait en effet faire plus de tort que de bien au Canada en raison de la situation économique.

• (1555)

Le ministre a déclaré que le niveau d'immigration s'élèvera, cette année, à environ 250 000 personnes—un nombre considérable, dois–je préciser—ainsi réparties: 111 000 membres de familles parrainées, 28 300 réfugiés et 110 700 immigrants indépendants ou de la composante à caractère économique.

Comment le ministre justifie–t–il ces niveaux d'immigration? Avons–nous besoin, à l'heure actuelle, d'autant d'immigrants? Sur quoi repose son argumentation? La réponse à ces questions devrait nous être fournie dans la déclaration que le ministre a faite aujourd'hui ou dans le cahier de presse qu'il nous a remis.

Or, loin d'expliquer les raisons qui militent en faveur de ce niveau d'immigration, la déclaration faite aujourd'hui par le ministre soulève en réalité d'autres questions. Dans le cahier de presse, il est dit que le niveau d'immigration de 1994 vise l'équilibre entre les raisons d'ordre humanitaire et nos besoins démographiques et économiques. Le ministre peut–il expliquer à la Chambre, du strict point de vue numérique, en quoi consiste cet équilibre?

Quoi qu'il en soit, ces chiffres nous montrent que le ministre poursuit simplement la politique qui consiste à admettre les immigrants parrainés par leurs familles et les réfugiés à un rythme sans précédent, une politique courante dans les pays industrialisés de nos jours. S'agit–il bien d'un équilibre? Bien peu de pays en conviendraient. Quels sont, au juste, ces besoins

démographiques et économiques qui posent problème au Canada et que le nombre envisagé d'immigrants est censé combler?

Par ailleurs, les immigrants que le Canada accepte refusent de s'installer dans nos régions peu peuplées. Ils sont davantage attirés par nos grandes villes déjà surpeuplées, comme Vancouver, Toronto ou Montréal. Ces régions sont déjà polluées. Leurs sites d'enfouissement sont saturés, leurs rues sont encombrées, leurs taux de criminalité sont de plus en plus élevés et leurs écoles ainsi que leurs hôpitaux sont surpeuplés et sont à court d'argent. Je me demande si le gouvernement libéral a tenu compte de ces facteurs lorsqu'il a élaboré une politique devant accroître la population canadienne de plus d'un quart de million d'habitants par an, des gens qui vont venir s'installer dans nos grands centres urbains déjà surpeuplés.

Pourquoi donc le Canada a–t–il besoin de tant d'immigrants? C'est vrai qu'il fut un temps où le Canada avait besoin d'un grand nombre d'immigrants, des immigrants qui avaient les qualités requises pour exploiter des terres vierges ou peu s'en faut, mais cette époque est bel et bien révolue. Pourtant, aujourd'hui encore, au prorata de sa population, le Canada accepte plus d'immigrants que tout autre pays industrialisé au monde. Pourquoi donc le gouvernement actuel veut–il encore élever ce nombre?

Le gouvernement semble croire qu'avec notre taux de fécondité actuel d'environ 1,7 p. 100, la population canadienne va commencer à baisser dans quelque temps, ce qui, combiné au vieillissement de la population, va occasionner des pressions considérables sur les programmes d'assistance sociale et va épuiser les réserves fédérales, puisque de moins en moins de jeunes travailleront pour payer ces programmes sociaux.

C'est un peu comme si le gouvernement utilisait une forme de génie social, l'immigration, pour ralentir le vieillissement de la population. S'il avait étudié le modèle démographique du Conseil économique du Canada, il saurait que le Conseil recommandait que l'on fixe le niveau d'immigration à la moyenne des 25 dernières années, c'est–à–dire 0,63 p. 100, soit environ 170 000 immigrants.

Dans toutes les études que le Parti réformiste a examinées, même ce chiffre de 170 000 représente un niveau déjà élevé. Pourtant, madame la Présidente, le gouvernement nous propose d'accepter 250 000 immigrants, dit l'annonce.

Le gouvernement voudrait nous faire croire que nous allons tirer des avantages considérables de cet afflux d'immigrants, mais il a négligé de mentionner les coûts de l'immigration. Une étude sur l'alphabétisation au Canada, commandée par Southam et publiée en 1987, révélait que l'on admettait chaque année 37 000 analphabètes fonctionnels. Le gouvernement ne pense–t–il pas que l'admission de dizaines de milliers d'immigrants analphabètes est coûteuse, surtout quand on voit les réductions qui sont effectuées partout chez nous dans les cours d'anglais langue seconde?

• (1600)

Les provinces n'ont plus les fonds nécessaires pour soutenir une politique d'immigration fédérale mal réfléchie. Par exemple—le ministre y a fait allusion—l'Ontario, qui accueille 59 p. 100 de tous les immigrants admis au Canada, alors que le gouvernement fédéral ne lui accorde que 39 p. 100 des fonds, se débat pour répondre aux besoins des immigrants.

Ce genre de problème ne fera que s'aggraver si nous acceptons le flux d'immigrants que le gouvernement se propose d'accueillir au Canada, surtout quand ces immigrants proviennent en grande partie de familles appartenant à la catégorie des réfugiés et ne sont pas des immigrants indépendants sélectionnés en fonction du capital humain qu'ils représentent. Sélectionnés pour leurs qualifications, leur aptitude à s'adapter avec rapidité et autonomie à la vie canadienne et leur capacité de contribuer à l'économie de notre pays, voilà comment le Parti réformiste voit la politique d'immigration. Une politique qui, estimons–nous, ferait du dilemme de l'immigration une solution à une partie des problèmes économiques du Canada. Je dis bien une partie.

Par ailleurs, le plan d'immigration avancé par le gouvernement sera en fait discriminatoire à l'endroit des immigrants qui pourraient contribuer le plus à la croissance et à la prospérité de notre pays. Il accorde la préférence aux immigrants qui vont être à la charge de nos services sociaux, et abaisser en plus le niveau moyen de compétence de notre main–d'oeuvre.

Le gouvernement dit que nous devons accueillir notre contingent de réfugiés, alors que, en fait, le Canada est un des pays qui en acceptent le plus. Le gouvernement dit que nous devons accorder la priorité à la catégorie de la famille quand notre système est déjà l'un des plus généreux du monde.

Dans son livre rouge, le gouvernement dit que nous devons continuer d'appliquer une politique d'immigration qui tienne compte de considérations humanitaires. Nous faisons déjà preuve de plus de compassion que toute autre nation du monde. Ne serait–il pas juste d'exiger qu'il soit également tenu compte de l'aspect pratique et des autres besoins de notre pays?

N'allez surtout pas croire que le Parti réformiste s'oppose à l'immigration. Au contraire, il reconnaît que le Canada est une nation d'immigrants qui a été édifiée par des immigrants et qui peut continuer de bénéficier de l'immigration, mais seulement si la politique dans ce domaine est sensible, bien réfléchie et adaptée aux besoins du Canada.

Le Parti réformiste prie instamment le gouvernement de revoir sa politique d'immigration. Nous recommandons fortement que le Canada revienne à sa politique traditionnelle qui consistait à déterminer le nombre d'immigrants admissibles, après avoir examiné les véritables besoins économiques du pays.

Le gouvernement doit revoir son processus de détermination du statut de réfugié. À notre avis, il ne faudrait accueillir que les vrais réfugiés et expulser immédiatement les réfugiés de mauvaise foi, les immigrants en situation illégale et ceux qui ont un casier judiciaire. De plus, des sanctions sévères devraient être

prises à l'endroit de toute personne qui participe à de telles activités ou les encourage.

Je félicite le ministre de son projet visant à consulter les Canadiens sur la politique d'immigration du Canada. Si une révision en profondeur s'impose, et il semble que ce soit le cas, il faudrait alors recourir à un référendum national. Cette tribune ferait en sorte, j'espère, que la politique nationale d'immigration serait déterminée par tous les Canadiens, et non par des groupes d'intérêts spéciaux.

* * *

LA LOI SUR LES OPÉRATIONS PÉTROLIÈRES AU CANADA

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): demande à présenter le projet de loi C–6, Loi modifiant la Loi sur les opérations pétrolières au Canada, la Loi fédérale sur les hydrocarbures, la Loi sur l'Office national de l'énergie et d'autres lois en conséquence.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1605)

LA LOI RÉGLEMENTANT CERTAINES DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): demande à présenter le projet de loi C–7, Loi portant réglementation de certaines drogues et de leurs précurseurs ainsi que d'autres substances, modifiant certaines lois et abrogeant la Loi sur les stupéfiants en conséquence.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

Mme Elsie Wayne (Saint John): demande à présenter le projet de loi C–208, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires.

—Madame la Présidente, ce projet de loi traite des pensions des parlementaires. Il interdit le cumul de pension et de traitement, c'est–à–dire qu'il interdit aux parlementaires de toucher une pension du gouvernement du Canada s'ils reçoivent un traitement du gouvernement du Canada ou d'une société d'État.

Ce projet de loi interdit également à tout député de toucher une pension de retraite parlementaire avant l'âge de 60 ans.

Comme nous l'avons vu lors des dernières élections, cette question préoccupe vivement les Canadiens. Étant donné les positions qu'ont déjà adoptées tous les partis de la Chambre, j'espère que ce projet de loi sera adopté très rapidement.

Je remercie le député de Regina—Lumsden d'avoir appuyé la motion.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LE PLEIN EMPLOI

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon) demande à présenter le projet de loi C–209 intitulé Loi visant le plein emploi au Canada.

—Madame la Présidente, je me réjouis de déposer ce projet de loi aujourd'hui. Ce projet de loi établit que le plein emploi doit être le premier objectif de toute politique économique et fiscale du gouvernement fédéral. C'est la façon la plus sûre de mettre fin à un taux de chômage au–dessus de 11 p. 100 et de mettre fin à la pauvreté.

[*Traduction*]

Ce projet de loi demande que le ministre du Travail prépare un plan préliminaire en vue d'atteindre des objectifs de plein emploi. Le ministre déposerait ensuite son plan à la Chambre.

Tous les députés conviennent sûrement que nous devons nous pencher d'une façon systématique et consciencieuse sur la question du chômage. J'espère donc qu'ils souscriront à ce projet de loi lorsqu'il sera lu pour la dernière fois.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1610)

LOI SUR LA RÉVOCATION DES DÉPUTÉS

Mme Deborah Grey (Beaver River) demande à présenter le projet de loi C–210, intitulé Loi prévoyant la révocation des députés de la Chambre des communes.

—Madame la Présidente, je demande à déposer ce projet de loi. Je suis heureuse de pouvoir présenter aujourd'hui le projet de loi auquel vous avez fait référence, intitulé Loi prévoyant la révocation des députés de la Chambre des communes.

Ce projet de loi vise à permettre aux électeurs de toute circonscription fédérale de révoquer leur député en faisant circuler une pétition contenant les noms et adresses d'une majorité des électeurs de la circonscription ayant voté aux dernières élections. Dans le cas où le directeur général des élections donnerait gain de cause aux pétitionnaires, une élection partielle serait déclenchée dans la circonscription.

Le projet de loi prévoit également un certain nombre de restrictions applicables au processus de révocation afin d'éviter qu'il ne soit utilisé de façon abusive ou à des fins malicieuses.

Je crois que le projet de loi contribuerait davantage à assurer une réforme parlementaire démocratique que tout autre projet de loi proposé à la Chambre. Je recommande au gouvernement d'y donner suite le plus rapidement possible. On me permettra de citer le regretté sénateur Stan Waters, qui disait souvent que

différer la démocratie, c'est la refuser. J'espère que la Chambre adoptera rapidement cette mesure.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que, au plus tard cinq minutes avant la fin de la période prévue pour l'étude des ordres émanant du gouvernement le jeudi 3 février 1994, toute affaire à l'étude soit interrompue et que toute question nécessaire pour disposer de la motion du ministre du Développement des ressources humaines concernant un examen des programmes sociaux (affaires émanant du gouvernement, numéro 4) soit mise aux voix sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement;

Que, au plus tard quinze minutes avant la fin du temps alloué à l'étude des ordres émanant du gouvernement le mardi 8 février 1994, toute affaire à l'étude soit interrompue et que toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture des projets de loi C-2, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu national et d'autres lois en conséquence, C-3, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement post-secondaire et de santé, et C-4, Loi modifiant la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif, soit mise aux voix sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement;

Que, au plus tard cinq minutes avant la fin du temps alloué à l'étude des ordres émanant du gouvernement le lundi 7 février 1994, toute affaire à l'étude soit interrompue et que toute question nécessaire pour disposer de la motion du leader du gouvernement à la Chambre des communes concernant le Règlement et autres questions connexes, dont l'avis a été donné le 2 février 1994, soit mise aux voix sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement;

Que les votes par appel nominal demandés sur les affaires susmentionnées soient reportés à 18h00 le mardi 8 février 1994.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, il est de mon devoir de présenter une pétition signée par des habitants de Parkdale—High Park et d'ailleurs en Ontario.

• (1615)

Les pétitionnaires déclarent que le gouvernement de la République socialiste du Vietnam continue de violer tous les droits fondamentaux et civils des citoyens vietnamiens en effectuant des arrestations arbitraires, des détentions sans procès et en censurant des manifestations pacifiques d'opinions politiques et religieuses.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à continuer d'assujettir la pleine normalisation des relations avec le Vietnam au respect des conditions suivantes: (1) libération inconditionnelle de toutes les personnes emprisonnées pour leurs opinions politiques ou religieuses au Vietnam; (2) fin immédiate des peines imposées aux opposants du régime, notamment les détentions sans procès; (3) abolition de tous les camps de rééducation pour prisonniers politiques à la grandeur du pays; (4) élimination de tous les règlements, codes et dispositions constitutionnelles interdisant les activités d'opposition organisées, qui sont fréquemment utilisés pour réprimer les manifestations pacifiques de dissidents; et enfin (5) engagement formel de la part des dirigeants du Parti communiste du Vietnam d'instaurer un régime pluraliste et démocratique et de permettre la tenue d'élections nationales libres et ouvertes sous supervision internationale, afin de permettre aux citoyens du Vietnam de choisir leurs dirigeants politiques et l'orientation de leur gouvernement.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Les signataires de ma deuxième pétition habitent High Park, dans ma circonscription. Ils déclarent dans leur pétition qu'ils sont très satisfaits des services du bureau de poste auxiliaire numéro 166 et de son emplacement. Le gouvernement précédent avait tenté de fermer ce bureau de poste situé dans la pharmacie High Park.

Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de prier le gouvernement de maintenir en fonction, à son endroit actuel, le bureau de poste numéro 166, sis à la pharmacie High Park.

LA VIOLENCE

M. Dennis J. Mills (Broadview—Greenwood): Conformément à l'article 31 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter au Parlement une pétition signée par un bon nombre d'habitants de ma circonscription et des environs de Toronto.

L'incidence de la violence contre les femmes et les enfants étant inacceptable, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'adopter une mesure législative destinée à éliminer la violence contre les femmes et les enfants, d'encourager les femmes à rapporter les agressions dont elles sont victimes et à les soutenir dans cette démarche, de souligner la nécessité d'assurer la réadaptation des agresseurs et de se pencher particulièrement sur la formation des policiers, des avocats, des employés des tribunaux et des juges, afin de les sensibiliser à la violence faite aux femmes et aux enfants et enfin, d'attirer l'attention du public sur ce problème très important qu'on a négligé trop longtemps.

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Est–on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES VOIES ET MOYENS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. John Manley (au nom du secrétaire d'État (Institutions financières internationales) propose: Qu'une motion des voies et moyens tendant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, déposée à la Chambre le lundi 31 janvier 1994, soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 31 janvier 1994, de la motion.

M. Michel Gauthier (Roberval): Madame la Présidente, en début d'intervention, j'aimerais rappeler à cette Chambre les motifs du débat qui nous occupe aujourd'hui.

• (1620)

Il s'agit là d'une motion présentée par le ministre responsable du Développement des ressources humaines du Canada, et qui commande de donner à un comité de la Chambre le mandat pour faire en sorte de procéder à une vaste consultation, selon les termes employés, pour réaliser des analyses, formuler des recommandations concernant la modernisation et la restructuration du système de sécurité sociale du Canada.

Lirait–on un tel ordre d'une Chambre, n'importe où ailleurs, que l'on serait porté à croire que cet ordre de la Chambre est porteur de bonnes nouvelles. Normalement, il est convenable de penser qu'un gouvernement puisse vouloir revoir ses programmes sociaux dans le sens de les améliorer, de les rendre plus performants, selon des termes à la mode, de faire en sorte de donner davantage de protection, de sécurité à ceux et à celles qui, dans notre société, en ont le plus besoin.

Malheureusement, j'ai l'impression que cette motion n'est pas, au moment où on se parle, porteuse de bonnes nouvelles pour les Canadiens et les Canadiennes. Un certain nombre de coïncidences et d'inquiétudes peuvent naître actuellement dans le contexte où depuis les tout débuts de la campagne électorale, les difficultés économiques ont pris le pas sur toute autre question dans ce pays.

Vous savez, madame la Présidente, chaque fois que l'on parle de difficultés économiques, de problèmes budgétaires, de remises en question de choix de société, chaque fois, le premier programme, le premier item qui est visé par ceux et celles qui font cet exercice, c'est de dire: «Coupons les programmes sociaux». Le gouvernement doit faire face à une charge très lourde pour honorer ses obligations envers les plus démunis de notre société dans les programmes sociaux qui ont été mis en place, au fil des ans, par les différents parlements qui se sont succédé.

Mais voilà l'importance de ce compte budgétaire, pour le gouvernement. En fait, irrémédiablement, chaque fois que l'on parle de couper, de rationaliser, le gouvernement fait des programmes sociaux la cible la plus évidente de tous ceux et celles qui ont une voix pour se faire entendre auprès du gouvernement et auprès du ministre des Finances.

Allez voir ce que pensent les hommes d'affaires les plus prospères de ce pays et quelle solution ils envisagent pour régler le problème budgétaire du Canada. La plupart d'entre eux vous diront: «Coupons dans les programmes sociaux. Il y a trop de gens qui abusent des programmes sociaux. Il y a trop de chômeurs qui réussissent à se faufiler dans la réglementation et à retirer des prestations sans y avoir droit», semble–t–il.

On vous dira également que ce sont des lieux communs. On vous dira qu'il y a des bénéficiaires d'aide sociale dans les provinces, qui abusent du système. On va mettre énormément d'emphase pour décrire un, deux ou trois cas de fraude, en disant «Holà, regardez comment ce système permet aux fraudeurs de s'enrichir. Regardez où va l'argent de ceux qui paient les taxes.» C'est ce qu'on vous dit normalement, madame la Présidente, quand on pose la question aux mieux nantis de cette société.

Quand entendez–vous un homme d'affaires, riche, d'une riche famille industrielle, vous dire: «Les 2 384 cas de fraude qu'on a trouvés à tel endroit, ou depuis un an ou depuis deux ans, représentent au total le quart du dizième de la moitié de ce que je sauve en impôt dans ma fiducie familiale ou par les abris fiscaux qui me sont accessibles». On est rendus dans ce pays, qu'à chaque fois qu'un assisté social ou un chômeur est pris en flagrant délit d'essayer de sauver sa pitance quotidienne et qu'il a été tenté par la fraude d'un programme social, chaque fois on monte le cas en épingle. Chaque fois ça fait un dessus de page de journal. Chaque fois ça redonne à ceux et celles dont ça fait l'affaire, des propos, des arguments pour remettre sur la place publique un discours négatif à l'endroit des plus démunis de notre société.

• (1625)

Madame la Présidente, quand, dites–moi, entendez–vous les gens s'interroger, s'inquiéter, se rebeller contre ceux et celles qui réussissent à «sauver»—j'emploie le mot sauver par politesse, par délicatesse parlementaire—à sauver des impôts par toutes sortes de subterfuges légaux, et même parfois plus ou moins légaux? Quoi qu'il en soit, il est de convenance d'accepter dans notre société de traiter comme des héros ceux qui réussissent à ne pas payer d'impôt.

Il y a même des compagnies qui annoncent un peu partout dans les journaux «Venez nous voir, les abris fiscaux, on connaît ça. Vous voulez payer zéro impôt, venez nous voir.» Dans notre

société, on en est rendu à valoriser celui ou celle qui réussit, par quelque bonne entourloupette, à sauver des impôts, à éviter de payer son dû au fisc. Mais chaque fois qu'on rencontre un prestataire d'aide sociale, qui vit bien en deçà du seuil de la pauvreté, qui a réussi à frauder le système, c'est le scandale d'un océan à l'autre.

Dans cette perspective, on peut s'inquiéter à ce stade–ci de la démarche que le ministre entreprend. L'inquiétude, elle naît du fait qu'on connaît ceux et celles qui supportent nos amis d'en face. On connaît les intérêts économiques qui gardent en place et qui ont porté au pouvoir les membres de ce gouvernement; ils font partie des mieux nantis de la société, ce sont ceux qui ont une voix directe, non pas auprès des secrétaires d'État, mais auprès des ministres seniors de ce gouvernement. C'est auprès de ceux–là, car c'est eux qui décident et qui donnent les orientations.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier (Roberval): Quand un gouvernement est mû par des intérêts aussi partisans, quand on sait que les gens qui les appuient ont une façon de voir les choses comme celle que je décrivais tout à l'heure, on peut s'inquiéter. Quand on est assisté social et qu'on est sans voix, on n'a personne ici au Parlement qui peut aller parler au ministre Untel ou à la ministre Unetelle pour faire entendre nos préoccupations.

Au début de cette session, après avoir attendu quelques mois après notre élection pour entrer dans ce Parlement et venir travailler pour le bien–être des Canadiens et des Canadiennes, après avoir entendu, en début de session, le député de Lac–Saint–Jean, notre chef, nous dire et dire aux médias: Voilà que ce parti deviendra le défenseur des droits sociaux du Canada, parce que les sans–voix, ceux qui n'ont pas accès au Cabinet ministériel, ceux qui n'ont pas accès quotidiennement au lobby des bureaux de ces honorables députés, ceux qui n'ont pas les moyens de se payer de riches lobbies, des personnes qui ont des contacts, des connexions pour infléchir le gouvernement, ces sans–voix auront, dans l'opposition officielle, parmi les 54 députés du Bloc québécois, un porte–voix.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Gauthier (Roberval): On fait tout cela sous le couvert de chercher de l'argent. L'État est dans une mauvaise posture financière. Il faut éviter, semble–t–il, de pénaliser durement ceux et celles qui nous suivent, nos enfants. Quel discours touchant, madame la Présidente! Quand les ténors de ce gouvernement, quand ces gens–là auront–ils compris qu'avant de toucher aux plus démunis de la société, avant d'essayer de revoir à la baisse les bénéfices de ceux qui n'en ont presque pas, quand ces gens–là auront–ils compris qu'il vaudrait mieux explorer d'autres voies? Oui, nous convenons que la situation budgétaire canadienne est tragique. Oui, nous convenons que les gouvernements successifs y ont leur part. Le précédent gouvernement libéral où l'actuel premier ministre était ministre des Finances, le gouvernement fédéral à ce moment–là, sous la responsabilité du premier ministre actuel, a commencé à générer des déficits budgétaires au Canada. Oui, ce gouvernement a été suivi par un gouvernement conservateur qui a continué d'enfoncer ce gouvernement encore plus loin dans les problèmes économiques et dans les difficultés budgétaires.

Une voix: Il n'y a rien de vrai dans ça.

• (1630)

M. Gauthier (Roberval): Madame la Présidente, la vérité fait mal. Écoutez comment les voix d'en face se font entendre quand on met le doigt sur les véritables problèmes, quand on leur rappelle que leur premier ministre, leur chef, était ministre des Finances au moment où le Canada est devenu dans une situation financière difficile. Leur chef était celui qui, comme ministre des Finances, n'a jamais été capable de corriger la courbe négative dans laquelle il avait irrémédiablement engagé les finances du pays. Cela fait mal!

Des voix: Bravo!

M. Gauthier (Roberval): Quand on essaie de régler le problème budgétaire au Canada, la recette qui est trouvée par les gens d'en face est celle–ci: couper les programmes sociaux, couper les chômeurs. Il n'y a pas d'autres moyens. C'est le troisième gouvernement fédéral qui nous endette, le troisième gouvernement fédéral qui nous a accumulé quelque 500 milliards de dette, un rien du tout! Et c'est sur le dos des plus démunis de la société qu'on veut le corriger. Comment voulez–vous qu'on accepte, sans dire un mot, une pareille injustice?

S'ils veulent savoir où faire des économies, avant de toucher aux programmes sociaux au Canada, explorons donc quelques pistes. Avant de couper les chômeurs, avant de couper les assistés sociaux, avant de couper les personnes âgées, essayons donc de voir si on ne pourrait pas dégraisser l'appareil de l'État. Le chef de l'opposition officielle réclame depuis le début de la campagne électorale, depuis les premiers moments de nos premiers pas dans ce Parlement, un comité de parlementaires élus pour examiner les dépenses de l'État. On veut soi–disant valoriser le rôle du député, mais quel plus beau rôle pour un député que de pouvoir dire au gouvernement de couper dans les activités inutiles afin de protéger ses commettants, ceux qui sont dans le besoin.

À cause des défauts de gestion des trois gouvernements successifs que l'on a eus ici dans ce Parlement, les libéraux, les conservateurs et maintenant les libéraux, encore une fois, ces trois gouvernements peuvent être accusés de mauvaise gestion, de mauvaise administration. Leur incapacité à prendre les décisions qui s'imposaient, leur manque de courage politique font en sorte qu'aujourd'hui, la situation difficile nous oblige à regarder du côté des plus démunis pour payer le prix de leur incompétence.

Ils veulent savoir où faire des économies? Soit. Acceptez donc, vous les députés ministériels, dites donc à votre premier ministre que vous aimeriez faire cet exercice qui vous brûle les doigts, j'en suis sûr, cet exercice d'éplucher poste par poste les dépenses du gouvernement fédéral, cette envie irrémédiable qui vous tenaille, vous qui êtes au pouvoir, d'aller dire aux hauts fonctionnaires comment certaines activités dans les ministères font mal, sont inutiles, sont des dédoublements de responsabilités, sont de l'argent gaspillé.

Je vois ici, j'en suis sûr, derrière certains visages qui sont ici, des gens qui ont la préoccupation très certainement de leurs électeurs, qui aimeraient pouvoir faire leur travail de députés, un travail responsable de parlementaires, pour faire en sorte qu'à chaque fois qu'on sauve 100 000 $, de sauver 100 000 $ avec la conscience et la confiance qu'on l'a sauvé, peut–être, au bénéfice des personnes les plus démunies. Peut–être à ce moment–là

aurions–nous tous le sentiment que nous faisons–là notre travail de représentants des citoyens.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier (Roberval): Madame la Présidente, un autre problème qui semble absolument passer par–dessus la tête de tout ce qui s'appelle ministériel dans cette enceinte, c'est la question des chevauchements administratifs, des dédoublements de responsabilités. Que je me souvienne, cela fait trois semaines qu'on est ici, et depuis trois semaines, si on faisait l'analyse des questions qui nous ont préoccupés, si on essayait de voir la chose dont on a parlé le plus souvent ici, probablement qu'on arriverait à la conclusion que ce qui nous préoccupe le plus, ce sont les dédoublements de responsabilités, les chevauchements administratifs auxquels le système fédéral canadien nous a contraints à travers les années.

• (1635)

Quand on parle de chevauchements administratifs, ce n'est pas quelque chose qui est déconnecté de la réalité, ça, tout le monde admet que ça n'a plus de bon sens. En administration publique, chaque fois qu'on parle des déficits de l'État, on nous parle de l'entreprise privée: «Regardez comment l'Alcan s'administre. Regardez comment telle compagnie s'administre. Regardez telle grande société», puis on nous donne des exemples. «Regardez General Motors. Regardez Chrysler qui a du succès. Regardez Bombardier. Des belles entreprises, des entreprises florissantes.» Qu'ont–elles fait quand elles ont connu des difficultés économiques? Très simple. Première opération, on a rationalisé les opérations.

Chaque fois qu'un homme d'affaires responsable veut poser des gestes administratifs significatifs, chaque fois on a procédé à une première opération: la rationalisation. Rationaliser, pour le bénéfice de nos amis d'en face, ça veut dire éliminer tous les dédoublements de responsabilités, éliminer toutes les boîtes inutiles, éliminer tous les services non essentiels, simplifier l'administration, simplifier les lignes de communication, faire en sorte qu'on devienne plus efficace, plus rentable.

Si c'est bon pour l'entreprise privée, si tout le monde parle de ça comme étant la façon de voir les choses, pourquoi ce ne serait pas bon pour les gouvernements? Pourquoi la première solution à laquelle on devrait s'arrêter quand on est dans un gouvernement et qu'on veut corriger une situation financière désastreuse, ne serait pas d'éliminer tout ce qui est inutile, tout ce qui est chevauchement, tout ce qui est double responsabilité?

Avant de couper dans les services, avant de couper dans la qualité de son produit, Chrysler Canada a posé des gestes de rationalisation extrêmement importants.

Le gouvernement, de la façon dont il se comporte, fait exactement le contraire. Au lieu de rationaliser, on va couper dans la qualité du produit, on va couper dans les services sociaux, on va réorganiser ça en sauvant quelques milliards par ci par là, sur le dos du pauvre monde. Et aucun geste administratif ne sera posé, j'en suis certain, pour sauver de cette double administration avec les gouvernements provinciaux et parfois avec des gouvernements municipaux.

Au seul chapitre de la main–d'oeuvre, pour vous montrer comment les croyances politiques ancrées au plus profond des personnes en face de nous les empêche d'être efficaces et de voir clair, il y a une unanimité absolument totale au Québec. Non; elle n'est pas totale, elle exclut les députés libéraux qui ont réussi à se faire élire au Québec. Mais tout le monde, à part les députés libéraux qui se sont fait élire au Québec, incluant les députés libéraux provinciaux qui se sont fait élire au Québec, tout le monde est convaincu que les responsabilités de main–d'oeuvre devraient revenir au gouvernement québécois. Même la précédente première ministre avait compris cela et avait posé un geste dans la bonne direction.

Il est extrêmement important de sensibiliser les gens de ce Parlement parce que le discours qu'on tient actuellement est partagé par tout le monde et est extrêmement défendable sur la place publique.

Savez–vous combien il y a de programmes de main–d'oeuvre? Bien qu'on puisse en échapper quelques–uns, on en recense 24 ou tout comme au gouvernement du Québec, et 27 ou tout comme au gouvernement fédéral. Au total, quelqu'un qui est sans emploi, quelqu'un qui veut sortir de l'assurance–chômage ou de l'aide sociale au Québec joue dans 51 programmes, avec deux ou trois administrations différentes, dans des bâtisses différentes. Il patauge là–dedans. Ce n'est pas toujours cohérent, et il finit par perdre tout espoir de s'en sortir un jour.

Qu'est–ce que nos amis d'en face font dans ce dossier–là? Ce sont 250 millions par année. Ce n'est pas peu, ça: 250 millions par année. Avez–vous pensé à accepter de vous départir de votre espèce de nationalisme canadien étrangleur, où vous avez les bras rendus partout dans les provinces du Canada et dans les territoires, de cette espèce de nouvelle maladie du fédéralisme canadien de s'occuper d'un peu de tout, parce que la vérité réside dans ce Parlement?

• (1640)

Si on pouvait se départir de cela, avez–vous pensé comment rapidement on pourrait économiser et, en agissant avec célérité, comment on pourrait corriger un problème extrêmement grave, 250 millions de dollars par année?

Au lieu de couper sur le dos du pauvre monde, dans les bénéfices accordés au pauvre monde au Canada, au lieu de couper dans les pensions des personnes âgées, dans les transferts aux provinces qui servent à payer l'aide sociale, ou dans l'assurance–chômage, on aurait au moins posé un geste pour économiser 250 millions de dollars qui pourraient rester dans les goussets des personnes qui en ont besoin.

Madame la Présidente, vous m'indiquez qu'il me reste peu de temps. J'aurais aimé faire le tour de chacun des dossiers de dédoublement de responsabilités et vous démontrer, chiffres à l'appui—et c'est vérifiable—combien de millions de dollars on aurait dû économiser si on s'y était attaqué, de combien on aurait dû dégraisser l'appareil gouvernemental, et simplifier les relations entre Ottawa et les provinces. Si on avait posé ces gestes–là, on aurait posé le premier geste responsable que pose tout administrateur cohérent. On n'aurait pas coupé dans la qualité; on aurait coupé dans le gras, dans l'administration, dans la mauvaise gestion.

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos tenus par l'honorable député de l'autre côté de la Chambre et j'ai été un peu surprise. Non, je ne dirais pas surprise, parce que le discours est toujours le même, il ne change jamais, quel que soit le sujet du débat.

J'aimerais lui demander qui lui a donné le droit de dire que c'est seulement son parti qui parle pour les plus démunis de la société? Son parti représente seulement une partie de ce pays. Le Parti libéral du Canada représente tout le Canada et tous les démunis du Canada.

Des voix: Bravo!

Mme Bakopanos: Comme Québécoise, ainsi qu'à titre de membre d'une communauté autre que l'une des deux communautés fondatrices de ce pays, l'honorable député me fait sentir que de ce côté de la Chambre et de l'autre côté en partie—il ne faut pas oublier nos autres amis—nous sommes tous des gens riches, des gens qui viennent d'un secteur de la société qui ne comprend pas les problèmes des plus démunis. J'ai été un peu insultée de ses paroles, d'une façon, parce que je crois que c'est le Parti libéral du Canada et notre chef qui ont tenté de trouver des membres, des élus, qui représenteraient tous les secteurs, toutes les races, toutes les langues et tous les niveaux économiques de cette société. Quand on parle, on ne parle pas seulement pour les riches, on parle pour tout le monde.

De plus, je voudrais lui demander qui a parlé de coupures? On n'a pris aucune décision encore au niveau des coupures dans cette Chambre. Le ministre du Développement des ressources humaines n'a encore rien dit concernant les coupures. Il a souhaité qu'on en débatte en demandant aux députés de réfléchir à l'avenir des services, ici, au Canada. Par ses propos, l'honorable député a déjà décidé que nous ferions des coupures, mais nous n'avons pas encore décidé de le faire. Nous sommes en train de consulter, mais on n'a pas pris de décision. On veut consulter tous les Canadiens et Canadiennes, pas seulement un peuple, pas seulement une province, mais tous les Canadiens et Canadiennes et c'est ensuite que nous prendrons une décison.

On ne fait aucune coupure au niveau des pensions. Si vous aviez pris le temps de lire le livre rouge du Parti libéral du Canada, vous sauriez qu'on y dit clairement qu'aucune coupure ne sera faite au niveau des pensions et qu'on ne touchera pas, non plus, aux plus démunis de la société.

• (1645)

M. Gauthier (Roberval): Madame la Présidente, je remercie l'honorable députée pour ses commentaires, sa question et son appréciation. Évidemment, loin de moi l'intention, si jamais elle l'a prise ainsi, d'affirmer que les gens d'en face étaient tous des gens riches, des gens disconnectés de la classe moyenne de cette société.

Ce que j'ai tenté de faire cependant, c'est expliquer à cette Chambre que normalement, lorsqu'on veut trouver les motivations d'un groupe donné, on regarde la main de celui qui le nourrit. Si la main qui le nourrit est celle d'un certain type de personnes de la société, de ceux et celles qui entretiennent leur parti politique, de ceux et celles qui ont bonne audience auprès de chacun des honorables ministres de ce gouvernement, de ceux et celles qui sont, on se le dira, des amis du pouvoir—et je ne mets aucunement en cause l'honorable députée—mais je me dis que ces gens–là qui nourrissent ceux et celles qui font le gouvernement, qui nourrissent le parti politique dont est issu le gouvernement, ont des intérêts bien identifiés et bien identifiables. C'était strictement l'objet de mon propos.

Je dirais simplement à l'honorable députée qu'à mon avis, le fait que son parti soit grandement réparti, géographiquement, ne constitue pas un critère suffisant pour représenter adéquatement les intérêts d'une catégorie de personnes dans la société. C'est davantage dans le projet politique qu'on peut reconnaître les vrais représentants.

Quand l'honorable députée dit qu'il n'y a pas eu de coupures, qu'il n'y a pas eu de décisions qui ont été prises, je regrette, je dois dire à l'honorable députée que je m'inscris en faux là–dessus. J'ai été à même de constater que notre collègue, le ministre des Affaires intergouvernementales, juste avant le début de la session, dans un discours, ici à Ottawa, non loin de ce Parlement, déclarait le plus sérieusement du monde: Il faudra faire en sorte de couper 20 p. 100 dans les soins de santé au Canada.

J'aime bien l'honorable députée, je prends sa parole, je souhaiterais qu'elle ait le même poids au Cabinet que le ministre des Affaires intergouvernementales, mais ce n'est pas le cas. Et lui, il a le projet de couper 20 p. 100 dans les soins de santé. Il l'a déclaré.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Madame la Présidente, pour commencer, je trouve difficile à suivre la logique du député qui m'a précédé, car il a demandé à un moment donné pourquoi le gouvernement ne pouvait pas fonctionner comme une entreprise.

Je me rappelle que bien des entreprises qu'il a données en exemple, comme Chrysler, Alcan et General Motors, ont éprouvé des difficultés au cours des dix dernières années. Elles se sont alors adressées au gouvernement pour obtenir de l'aide. Dans la plupart des cas—dans ces trois cas, je crois—le gouvernement du Canada a accepté d'apporter son appui afin d'assurer la survie de ces entreprises et de veiller à ce que leur main–d'oeuvre qualifiée demeure active et compétitive.

Ces entreprises profitent également d'un traitement préférentiel sur le plan fiscal. Beaucoup d'entre elles peuvent compter sur des avantages fiscaux et des subventions fiscales. Je trouve illogique de la part du député de nous demander d'essayer d'administrer le Parlement comme une entreprise alors qu'en fait, lorsque les sociétés, surtout les plus grosses, éprouvent des problèmes, elles s'adressent généralement en premier lieu au gouvernement du Canada pour obtenir de l'aide.

Je suis heureux d'avoir huit ou neuf minutes à ma disposition pour parler de l'initiative du ministre du Développement des ressources humaines qui ne tend pas à réduire ou à supprimer notre filet de sécurité sociale, mais à le réinventer afin de le rendre beaucoup plus efficace et productif pour les gens qui en ont le plus besoin.

• (1650)

Si j'ai tellement confiance dans cet exercice, c'est parce que j'ai eu l'occasion de collaborer avec le ministre durant la dernière grande récession qui a frappé notre pays. C'était en novembre 1982. Je voudrais faire part à la Chambre et aux Canadiens d'une mesure bien précise que le ministre de l'Emploi et de l'Immigra-

tion de l'époque, qui est maintenant responsable du Développement des ressources humaines, a présentée alors.

C'était le 10 novembre 1982. Je suis allé à la Bibliothèque du Parlement lundi matin pour trouver le document pertinent, le Programme de relance de l'aide à l'emploi.

Il s'agissait là d'un effort de la part d'un jeune ministre pour essayer de redonner rapidement de l'emploi aux chômeurs durant cette très dure récession. Je vais en parler quelques instants, car je crois que ce programme peut fonctionner de nos jours et j'espère que dans le cadre de notre processus de renouvellement, nous envisagerons de reprendre certaines des bonnes mesures que nous avions adoptées dans le passé, surtout si elles ont donné les résultats escomptés.

Ce que le ministre a dit fondamentalement à l'époque, c'est qu'il en coûtait, en dollars d'aujourd'hui, de 17 000 $ à 20 000 $ environ par année par personne touchant de l'assurance–chômage ou l'assistance sociale. Pourquoi ne pas prendre cet argent et lancer de concert avec les petites, moyennes et grosses entreprises du pays un programme conjoint tendant à remettre les gens au travail? Ces entreprises devaient financer le programme en partie.

À l'époque, le gouvernement assumait 70 p. 100 environ des coûts et les sociétés 30 p. 100. De nos jours, selon cette façon de faire, on diviserait les coûts de 20 000 $ associés à chaque chômeur et l'entreprise participante verserait environ 10 000 $. En cinq mois, dans le cadre du programme RELAIS, nous avons redonné du travail à près de 300 000 Canadiens.

Ce programme me plaisait parce qu'il faisait du secteur privé l'unité opérationnelle. Il ne créait pas de nouvelle bureaucratie. Il ne se servait pas de l'institution gouvernementale. Il réduisait le dédoublement. Le Bloc québécois revient constamment sur la question du dédoublement et de la multiplication des programmes. Je vous dirai bien franchement que je partage cet avis. Une des pires situations auxquelles nous sommes confrontés, c'est la façon dont la bureaucratie s'est institutionnalisée par le biais d'une multitude de programmes différents, de sorte que, sur chaque dollar, 50 c. servent à payer les bureaucrates et qu'il ne reste que 50 c. pour l'utilisateur final.

Si une entreprise privée fonctionnait de cette façon, elle ne tarderait pas à disparaître. Nous devrions nous efforcer pour que l'utilisateur final reçoive la plus grande partie de cet argent plutôt que les bureaucrates, leurs institutions et leur paperasserie.

L'avantage du programme RELAIS, que le ministre Axworthy avait mis en place à l'époque, c'est que les petites et les moyennes entreprises, qui traversaient une crise de confiance à ce moment–là et qui hésitaient à allonger leur liste de paie, parce les temps étaient difficiles en 1981 et 1982, ont reçu cet encouragement ou cet argent qui autrement était destiné aux chômeurs et qui a servi de levier pour stimuler la productivité. Il faut noter que l'injection d'environ 30 p. 100 des salaires a suffi pour agir comme catalyseur. Il y avait bien peu d'écritures administratives.

• (1655)

Je crois que le ministre a tenté de nous dire cette semaine qu'il fallait retourner à la case départ. Nous avons été élus pour remettre immédiatement les Canadiens au travail. Nous devons le faire de la façon la plus rentable. Je crois qu'en étudiant ces programmes et en effectuant cette analyse, nous ne devons pas rejeter tout ce qui s'est fait jusqu'à maintenant. Nous devrions tenir compte de certaines expériences qui se sont révélées excellentes pour les Canadiens. Si nous constatons que des initiatives comme le programme RELAIS ont donné de bons résultats, nous devrions les revoir.

J'ai dit ce que j'aimais du programme—et je le rappelle à tous les députés—c'est qu'il n'est pas nécessaire de réinventer la roue. Nous pouvons le remettre à jour.

Je relève une faiblesse dans ce programme, c'est qu'on a autorisé la participation d'organismes gouvernementaux aux paliers provincial et municipal. Je crois qu'il faut modifier le programme pour que seuls y participent les employeurs du secteur privé, et seulement des petites, moyennes et grandes entreprises.

Compte tenu du succès qu'a connu le ministre en 1982 avec le programme RELAIS, où il est parvenu à remettre au travail près de 35 000 personnes en cinq mois, si nous appliquions la même créativité et procédions de la même manière, nous pourrions remettre les Canadiens au travail rapidement. C'est le genre d'initiatives auxquelles le ministre nous invite à participer.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Avant de passer à la période des questions et des observations, j'informe la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*b*) du Règlement, en raison de la déclaration du ministre, la période prévue pour les initiatives ministérielles sera prolongée de 52 minutes.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Madame la Présidente, je me souviens moi aussi du Programme RELAIS.

Comme le signale le député, il est certes justifié de rétablir des programmes qui ont donné de bons résultats. Si nous voulons faire cela au lieu de réinventer la roue, nous ferions bien d'aller sur place demander aux gens qui ont eu recours à ces programmes ce qu'ils en ont retiré.

L'un des problèmes que pose ce programme, c'est que lorsque le gouvernement est disposé à payer 70 p. 100 du coût, des gens se font mettre à pied et d'autres se font engager pour les remplacer. Cela n'était peut–être pas prévu dans la conception du programme, mais c'est bien ce qui s'est produit.

Et je dirai que cela doit changer du tout au tout. Le revenu d'un travailleur devrait être assumé dans sa plus grande partie par son employeur et si le gouvernement devait y contribuer quelque chose, ce devrait être la plus petite partie et non la plus grande.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je dirai par votre intermédiaire au député d'Edmonton–Sud–Est que c'est là que nos idéologies respectives divergent.

Je parle ici d'expérience, car je vis à Toronto, une ville qui compte quelque 650 000 chômeurs. C'est le pire taux de chômage au Canada à l'heure actuelle et c'est une situation sans précédent pour notre ville. Nous n'avons jamais vécu pareille crise de confiance.

Si j'ai proposé qu'on revienne au Programme RELAIS, c'est que deux ou trois de mes électeurs m'ont rappelé à quel point leur participation à ce programme leur avait été bénéfique.

• (1700)

Il est tellement urgent de redonner du travail aux Canadiens à l'heure actuelle que je crains que, si nous ne contribuons que 30 p. 100 du salaire des travailleurs, nous n'arriverons peut–être pas à mobiliser les 650 000 petites entreprises de ma province, sur lesquelles nous comptons tant. Et cela vaut non seulement pour ma province, mais pour tout le pays.

Je suis peut–être un peu trop généreux à cet égard, mais je crois qu'il importe beaucoup de préserver la dignité du travailleur. Nous versons déjà près de 20 000 $ à des gens qui restent chez eux à ne rien faire. Peut–être devrions nous faire de ce programme un exercice national et l'offrir pendant seulement six mois et non pour toujours. Peut–être pourrions–nous envoyer deux millions d'enseignes aux petits entrepreneurs de tout le pays, des enseignes qui se liraient comme ceci: «Emplois Canada—D'une durée de six mois. Telle est la situation. Vous avez six mois pour en profiter et pour redonner du travail aux Canadiens. Après, il sera trop tard.»

Si nous pouvions prévoir les garanties dont parle le député, nous pourrions atteindre nos deux objectifs.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'exposé de l'honorable député et je me suis posé un certain nombre de questions. Nous savons que par le passé, certains programmes de réinsertion à l'emploi ont effectivement permis à des employeurs de recevoir un nouvel employé dont une partie du salaire était défrayée par l'État. Malheureusement, dans plusieurs cas, à l'expiration de cette contribution gouvernementale, l'employé a rapidement par la suite été remercié de ses services. Aujourd'hui, dans ma circonscription et dans les circonscriptions avoisinantes, je sais parce qu'on me l'a dit, ces gens–là m'en ont parlé, qu'ils ne désirent pas des emplois à court terme, des emplois qui vont être subventionnés par le gouvernement pour donner l'illusion qu'on a replacé les gens, qu'on les a vraiment réinsérés dans le circuit du travail.

Quoique je sois sympathique à ce qui a été mentionné par l'honorable député, je ne voudrais pas qu'on se fasse une illusion et qu'au lendemain du programme, on voit les entreprises remettre à pied ces employés qui ont bénéficié d'un montant pendant une certaine période de temps. Au–delà de cela, je n'ai pas senti dans l'exposé. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): La période des questions et commentaires est terminée.

[*Traduction*]

Je regrette, mais je ne peux laisser le député faire une observation, à moins d'avoir le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Tony Valeri (Lincoln): Madame la Présidente, je voudrais en premier lieu féliciter tous mes collègues qui ont été élus à la Chambre des communes le 25 octobre dernier. Je voudrais également remercier les habitants de Lincoln qui m'ont élu. J'en suis honoré et je ferai l'impossible pour bien défendre leurs intérêts. Je tiens à remercier ma famille et mes amis pour leur appui, de même que les nombreux bénévoles qui ont travaillé avec acharnement pendant toute la campagne électorale.

Pour les députés qui ne connaîtraient pas la circonscription de Lincoln, je rappelle qu'elle comprend une partie d'Hamilton–Est jusqu'à St. Catharines, ce qui englobe Stoney Creek, Grimsby, Beamsville, Vineland et Jordan.

La main–d'oeuvre de Lincoln trouve de l'emploi soit auprès des industries établies à Hamilton–Est et à Stoney Creek, soit dans le secteur agricole qui fait la renommée de la péninsule du Niagara. L'augmentation de la compétitivité sur le marché mondial a exercé d'énormes pressions sur ces deux secteurs d'activité. Voilà pourquoi je suis heureux d'avoir l'occasion de décrire aux députés certaines des mesures que prendra le gouvernement pour gérer efficacement les programmes d'emploi et les programmes conçus pour la main–d'oeuvre, malgré les contraintes budgétaires auxquelles il doit faire face continuellement.

Avant tout, je voudrais féliciter le ministre du Développement des ressources humaines, le député de Winnipeg–Sud–Centre, qui joue un rôle crucial, un rôle de visionnaire, en pilotant cet important dossier pour notre gouvernement.

• (1705)

Comme l'a fait remarquer le ministre du Développement des ressources humaines, la principale source de revenu dans les sociétés développées comme la nôtre, c'est le travail rémunéré. Les gains sont répartis entre les membres de la famille et les économies servent à payer les frais d'éducation, à constituer un revenu de retraite et à faire face aux imprévus.

Notre système de sécurité sociale fonctionne de la même manière et sert à répartir des fonds entre les enfants, les sans–emploi et les personnes âgées. Les budgets des programmes d'apprentissage, de formation, de sécurité du revenu et des pensions de vieillesse ont des liens inextricables et il faudra tenir compte de cette réalité dans la réforme des programmes sociaux au sein d'une société qui évolue rapidement.

Nous ne pouvons pas procéder à cette réforme à la pièce, car plusieurs facteurs entrent en ligne de compte. Bien sûr, c'est le gouvernement qui doit prendre l'initiative, ce qu'il fera, mais il est capital que toutes les parties touchées, surtout les syndicats, la main–d'oeuvre, les entreprises et certains groupes d'intérêts, participent aux consultations.

L'histoire récente nous apprend que les pays qui réussissent le mieux à faire face aux transformations de l'économie sont ceux qui parviennent à établir de solides partenariats entre la main–d'oeuvre et les employeurs. Le genre de réseaux et d'alliances qui résultent de tels partenariats illustrent bien toute l'importance de la consultation et de la coopération pour acquérir un avantage concurrentiel.

Les ressources humaines constituent la priorité absolue de notre gouvernement qui entend bien refaire du Canada une nation industrielle de premier plan. Nous avons décidé de remettre les Canadiens au travail et, pour cela, il faut insister sur le rôle important du perfectionnement professionnel.

Le perfectionnement des compétences est un des facteurs clés qui permettent d'accroître la productivité, le rendement et la créativité. Ces compétences sont essentielles à notre compétitivité à long terme tant dans chacun des secteurs d'activité que dans l'ensemble de l'économie. La nature même de l'emploi est en train de changer.

La plupart des programmes sociaux ont été conçus à une époque où la demande de main–d'oeuvre était forte à tous les niveaux de spécialisation. Il était possible pour une personne de quitter l'école à presque n'importe quel âge ou d'arriver au Canada en provenance de n'importe quel pays et de trouver du travail rapidement. Les chances de trouver un emploi raisonnablement rémunérateur et d'avoir une longue carrière avec le même employeur étaient assez bonnes à ce moment–là, mais l'économie et le marché du travail ont changé depuis le milieu des années 70. Les sources traditionnelles d'emplois rémunérateurs offrant des avantages sociaux intéressants, comme les grandes entreprises et les gouvernements, réduisent leurs effectifs.

La plupart des nouveaux emplois qui sont créés de nos jours exigent un niveau de spécialisation relativement élevé. Souvent, ces postes sont difficiles à doter parce que les candidats n'ont pas les compétences nécessaires. Ce phénomène a eu un impact disproportionné sur deux groupes de travailleurs. Le premier groupe comprend les travailleurs âgés dont les compétences sont maintenant dépassées et qui demandent un salaire élevé, et le second comprend les jeunes qui n'ont pas obtenu la formation nécessaire pour occuper ces postes.

Nous savons tous que les jeunes sont aux prises avec de graves difficultés aujourd'hui. Ils ont le plus haut taux de chômage dans le pays. À Lincoln, le taux de chômage pour les jeunes atteint presque 22 p. 100. Nous ne pouvons pas laisser cette nouvelle génération atteindre l'âge adulte sans avoir la sécurité d'emploi. Il devient de plus en plus évident que les forces du marché ne pourront pas à elles seules résoudre nos problèmes. Nous devons faire un effort particulier pour donner aux Canadiens des emplois intéressants, des emplois qui contribuent à la croissance et au développement de notre économie.

Certains secteurs de l'économie réaliseront des gains au niveau de l'emploi. Par exemple, on s'attend que le secteur des services, englobant à la fois les entreprises de technologie de pointe et les entreprises de services plus conventionnelles, continue de croître au cours des années 1990, tout comme celui de la petite entreprise.

Près de la moitié des nouveaux emplois créés entre 1979 et 1989 l'ont été dans des entreprises comptant moins de 20 employés. L'économie crée des emplois qui exigent plus de scolarité. Entre 1990 et 1993, les emplois pour les diplômés d'université ont augmenté de 17 p. 100 tandis que le nombre des emplois pour les diplômés du secondaire est demeuré à peu près stable. Fait plus significatif, les emplois pour les décrocheurs du secondaire ont diminué de 17 p. 100.

Alors que les emplois très rémunérateurs exigent des niveaux de compétence plus élevés, près de 40 p. 100 des Canadiens ont des aptitudes limitées ou nulles pour la lecture.

• (1710)

Les statistiques sont très alarmantes, mais les difficultés dont elles témoignent ne sont pas insurmontables. En travaillant ensemble, nous pouvons mobiliser nos ressources intellectuelles et relever ces formidables défis comme nous l'avons fait déjà dans de nombreux domaines.

Il faudra cependant faire preuve de collaboration avec les gouvernements provinciaux, avec le secteur privé et avec les autorités locales de tout le pays. Il faudra également une imagination créatrice et du courage pour changer nos idées préconçues sur la façon de s'y prendre pour stimuler notre population active et lui insuffler de la confiance.

Grâce à la consultation avec tous les députés à la Chambre, avec la petite entreprise, avec les syndicats et avec d'autres groupes d'intérêts intéressés, nous allons voir à ce qu'on remédie aux problèmes de main–d'oeuvre d'une manière qui permette d'assurer les normes les plus élevées possible, en accord avec une formation nouvelle et avec les technologies de pointe.

Grâce à la consultation, nous pourrons peut–être concevoir des formules de travail restructurées qui soient mieux adaptées aux responsabilités professionnelles et familiales. Cela pourrait bien nous amener à réduire le nombre des heures de travail ou à instaurer un régime de travail partagé pour protéger les emplois et assurer une répartition équitable de nombre total des heures de travail disponibles.

Conjointement avec les gouvernements provinciaux, avec le secteur privé, avec les syndicats et avec les autorités locales, notre gouvernement s'efforcera d'améliorer les programmes de sécurité du revenu. C'est avec une approche globale et intégrée qu'il faut s'attaquer à la réforme de l'ensemble des programmes sociaux nationaux et provinciaux afin de redonner espoir, confiance et fierté aux Canadiens.

Ces programmes réformés répondront mieux à nos besoins actuels et futurs tout en fournissant des incitations plutôt que des contre–incitations au travail. Le gouvernement entreprend cette réforme des programmes parce qu'il a une vision. Il s'agit en effet de stimuler la motivation individuelle, de promouvoir la création de richesses et d'établir une économie vigoureuse, axée sur les exportations, qui soit bénéfique pour tous les Canadiens.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Nous en sommes maintenant à la période de questions et commentaires. Je donne la parole à l'honorable député de Portneuf, étant donné que je l'avais interrompu lors d'un premier commentaire.

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Madame la Présidente, vous êtes bien aimable. Je suis d'une certaine manière heureux que vous m'ayez interrompu parce que le distingué député a tenu des propos que, justement, je n'avais pas entendus chez son prédécesseur qui nous a maintenant quittés.

Le distingué député a parlé de formation. Il a parlé d'amener la main–d'oeuvre à un niveau de compétence qui lui permettrait d'aller chercher ces emplois qui maintenant sont de nature davantage technologique. En ce sens, je suis en parfait accord avec mon collègue, le député de Lincoln.

Ceci dit cependant, je crois que l'honorable député conviendra que dans l'ensemble du Canada la mission des entreprises et des industries varie selon les types de ressources naturelles qu'on y retrouve, ou les contacts que l'on a avec le pays au–delà du 47e parallèle. Il faut donc dire que les besoins vont être différents.

Est–ce qu'à partir d'Ottawa, on peut télécommander une opération d'une pareille complexité, d'une pareille diversité? Ce n'est pas mon opinion, et j'aimerais que l'honorable député réagisse là–dessus.

Je vais maintenant lui parler d'une solution qui, au Québec, fonctionne, mais qui fonctionnerait d'une façon potentiellement plus ample si le gouvernement fédéral voulait bien y donner suite. Il a peut–être déjà entendu parler de la Société québécoise de développement de la main–d'oeuvre. Cette société est prête à prendre en main exactement ce qu'il mentionnait. Et il serait grand temps, à mon sens, que les propos brillants qu'il a tenus soient pris en compte par ses collègues du caucus, et particulièrement par ses préopinants, et qu'il puisse suggérer une régionalisation des interventions, avec une implication, entre autres, de la Société québécoise de développement de la main–d'oeuvre, une intervention musclée. J'attends les réactions de l'honorable député de Lincoln.

[*Traduction*]

M. Valeri: Je suis heureux de pouvoir répondre. Je me dois de souligner que la formation est une responsabilité partagée. Grâce à des consultations comme celles d'aujourd'hui, je suis sûr que nous pourrons étudier les diverses possibilités qui s'offrent à nous dans le domaine de la formation.

• (1715)

Le gouvernement fait la promotion d'un objectif national. Nous cherchons à multiplier les emplois. Nous voulons que les compétences soient reconnues partout de manière que disparaissent les barrières qui entravent le commerce entre les provinces et que les compétences et les capitaux puissent circuler librement.

Le député estime que cette question des compétences professionnelles et de la formation doit être confiée au Québec, mais le gouvernement central insiste pour réduire ces obstacles aux échanges afin d'augmenter le nombre d'emplois. Nous prenons également d'autres mesures. Outre le programme national d'apprentissage, nous appliquerons, comme nous l'avons annoncé, le programme d'infrastructure dans tout le pays pour créer des emplois. Nous croyons que, en abattant ces obstacles aux échanges et en permettant la libre circulation des compétences entre les provinces, nous connaîtrons le succès.

[*Français*]

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Madame la Présidente, j'ai bien écouté les propos tenus par les deux ou trois derniers intervenants. Je voulais dire que je fais miens les propos du député de Roberval. Par contre, je me permets de douter des discours que j'ai entendus des autres intervenants du parti gouvernemental. Depuis le début de ce débat, le gouvernement ne nous rassure en rien. Il est vrai qu'il n'y a encore rien de définitif pour ce qui est des coupures dans les affaires sociales, mais je peux vous dire que dans *La Presse* de ce matin, on parle de problèmes majeurs dans les logements sociaux à Valleyfield, dans mon comté. Il y a 19,3 p. 100, comparativement à 16,9 p. 100, des gens de Valleyfield qui sont obligés de consacrer 50 p. 100 de leur salaire au loyer, madame la Présidente.

Il n'y a rien qui puisse nous rassurer dans les propos tenus par le gouvernement en ce qui a trait au prochain budget, afin de mettre fin aux problèmes des logements sociaux. C'est un drame, c'est catastrophique et il est urgent pour le gouvernement de régler ce problème et de réintroduire une aide financière en ce qui concerne les logements sociaux.

Pour ce qui est de la fameuse main–d'oeuvre, dont on parle depuis trop longtemps, nous avons nos programmes de perfectionnement de main–d'oeuvre au Québec. Je ne vois pas quelle est la nécessité de poursuivre le débat, la discussion entre les deux paliers de gouvernement, pour ralentir encore la mise en place de ces programmes. Ce que je déplore, c'est que le gouvernement fédéral exige du gouvernement provincial des programmes pancanadiens de main–d'oeuvre. Nous avons nos programmes. Tout ce qui nous manque, c'est l'argent nécessaire pour les mettre en place.

Vous me faites signe de terminer mon commentaire, madame la Présidente, mais je tenais à souligner ces deux points de vue.

[*Traduction*]

M. Strahl: Madame la Présidente, je voudrais informer la Chambre que, conformément à l'article 43 du Règlement, nos députés se partageront leur temps de parole.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le ministre du Développement des ressources humaines qui a manifesté son appui pour le changement. Ses propos m'ont paru à la fois novateurs et encourageants. Ce vent de changement que le gouvernement se propose de faire passer sur tout le pays soulève des élans d'espoir pour l'avenir.

Néanmoins, je veux rappeler au gouvernement que nous étions également débordants d'espoir en 1985, lorsqu'un nouveau gouvernement a créé une commission royale sur l'assurance–chômage. Ensuite, en 1986, nos espoirs n'ont pas tardé à être déçus par la publication du rapport final de la Commission Forget et, à ce moment–là, une ribambelle d'idées—plusieurs dizaines à tout le moins—ont été écartées parce que l'opposition réclamait à grands cris que certaines d'entre elles fassent l'objet d'un examen plus approfondi et que l'on consulte à ce sujet les Canadiens ordinaires. Ces rapports d'opposition étaient à leur comble dans les années 80. Dans les années 90, cependant, les Canadiens s'attendent que le Parlement soit à la fois différent et meilleur.

Les Canadiens s'attendent que les bonnes idées soient mises en oeuvre, quel que soit le député ou le parti qui les propose.

• (1720)

La semaine dernière, dans ma réponse au discours du Trône, j'ai raconté comment nos filets de sécurité sociale attrapent plus de gens que les filets de pêche de Terre–Neuve n'ont capturé de morues ces dernières années. Certes, nos filets de sécurité sociale sauvent bien du monde, mais il y a de plus en plus de personnes qui restent coincées dans les maillons, incapables de s'en sortir.

Selon des statistiques entendues à l'émission *W5*, jeudi soir dernier, un Torontois sur cinq compte sur les paiements de transfert gouvernementaux. Même dans ma province natale, la Saskatchewan, qui a toujours affiché un taux de chômage peu élevé parce que bien des gens s'en vont ailleurs quand ils perdent leur emploi, les chiffres restent préoccupants. Les dépenses d'aide sociale, en 1992, étaient sept fois supérieures à ce qu'elles étaient en 1972 et, en septembre 1993, on dénombrait en Saskatchewan près de 40 000 assistés sociaux, nombre qui s'est accru de 13 p. 100 au cours de l'année dernière.

Ce qu'il y a de plus tragique, c'est que 49 p. 100 des assistés sociaux étaient considérés comme étant parfaitement aptes à occuper un emploi.

Notre défi consiste à raviver l'espoir des Canadiens. Pouvons–nous raviver leur espoir en nous embourbant davantage dans la dette? Ce n'est pas mon avis. Pendant des années, les groupes d'intérêts spéciaux n'avaient qu'une parole dans la bouche: «Dépensez encore». Et ça n'a rien donné. Le problème empire à vue d'oeil.

À Terre–Neuve, une commission chargée d'étudier des stratégies de relance économique vient de publier un rapport qui propose un nouveau programme de supplément de revenu et une réforme du système de sécurité du revenu. À la page 2 de ce rapport sont exposées les lacunes de notre système actuel de sécurité du revenu. Premièrement, tel qu'il est, le système décourage le travail indépendant et la création de petites entreprises. Deuxièmement, il sape les initiatives tant personnelles que collectives. Troisièmement, il mine l'importance de l'éducation. Quatrièmement, il fausse les efforts des groupes de développement local. Cinquièmement, il dissuade les gens de travailler. Sixièmement, il nuit à la productivité pour les employeurs.

À la page 6 du même rapport, on dit que, dans l'ensemble, le régime actuel entraîne un niveau déraisonnable de dépendance, ce qui est injuste pour les cotisants à la caisse d'assurance–chômage et que, vu les récentes restrictions budgétaires, il est impossible de le maintenir.

Pour affronter cette crise, Terre–Neuve a proposé de remplacer à la fois l'assurance–chômage et l'aide sociale par un régime de supplément du revenu qui distribuerait plus de 85 p. 100 des fonds consacrés actuellement à ces programmes aux Terre–Neuviens qui en ont le plus besoin. Je suis d'accord pour ce qui est de la proposition de Terre–Neuve qui, essentiellement, supprimerait le dédoublement des programmes fédéraux et provinciaux, lesquels, en fin de compte, ont à peu près le même objectif et, bien souvent, les mêmes clients.

La semaine dernière, le député de Medicine Hat a exposé certains principes clés qui devraient régir ce processus de modernisation et de réforme du programme d'assurance–chômage. Il a dit que, premièrement, tous les intéressés doivent avoir réellement voix au chapitre dans ce processus. Deuxièmement, les décisions doivent être prises dans l'intérêt à long terme du pays. Troisièmement, les décisions devraient tenir compte du climat économique, social, culturel et politique actuel. Quatrièmement, les programmes doivent comprendre des objectifs clairs et mesurables. Cinquièmement, les programmes ne doivent pas être rebutants.

Certains habitants de ma circonscription disent que notre programme d'assurance–chômage est rebutant, mais il fait peut–être la part trop belle à certains utilisateurs.

Sixièmement, tous les programmes gouvernementaux devraient traiter tous les Canadiens de la même façon, peu importe où ils habitent. Enfin, il a dit que tous les programmes gouvernementaux devraient promouvoir et encourager la responsabilité et l'initiative personnelles.

Je voudrais ajouter à la liste du député quelques–uns de mes propres principes:

a) Nos programmes sociaux doivent être financièrement viables à long terme.

b) Nos programmes sociaux doivent rendre les gens moins dépendants à l'égard de l'État. Le régime devrait comprendre des encouragements pour amener les gens à s'en passer au lieu d'en devenir plus dépendants.

c) Nos programmes sociaux devraient être conçus pour accorder des encouragements aux fonctionnaires lorsqu'ils atteignent les objectifs des programmes. Par exemple, il faudrait récompenser les fonctionnaires lorsqu'ils diminuent les dépenses, abaissent les impôts, augmentent le nombre d'entreprises qui voient le jour ou qui prennent de l'expansion et, en fin de compte, réduisent le chômage.

• (1725)

d) Nos programmes sociaux devraient être conçus de manière à éliminer tous les chevauchements entre les divers paliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipal.

e) Nos programmes sociaux devraient s'inspirer du passé et être conçus de manière à éliminer les abus et à empêcher la fraude qui n'est autre que du vol et qui fait du tort à tous les contribuables canadiens.

f) Nos programmes sociaux devraient s'adresser à ceux qui en ont le plus besoin.

g) Le recours aux programmes sociaux devrait être fonction du revenu familial ou du revenu du ménage et être déterminé au moyen du régime fiscal. Nous devrions avoir un seul programme de sécurité du revenu qui remplacerait tous les autres.

h) Notre proposition finale de réforme des programmes sociaux devrait être soumise aux régions afin d'en vérifier l'équité.

i) Peu importe leur forme finale, les réformes sociales devraient être approuvées par la majorité des Canadiens.

La façon dont nous allons gérer ce processus de réforme comptera pour beaucoup dans le succès de cette entreprise. Ce

processus devrait être ouvert à toutes les idées, aussi radicales soient–elles. Il devrait être ouvert aux nouvelles idées de tous les Canadiens, et non seulement de ceux qu'on appelle l'élite.

C'est en consultant tout le monde, sans exception, que l'on obtiendra les meilleurs résultats. Il est temps de commencer à faire confiance au bon sens des Canadiens. Avant de nous lancer dans ce processus de réforme, peut–être pourrions–nous tirer un enseignement du secteur privé.

Chaque année, l'Institut Fraser organise un concours sur l'économie dans la fonction publique. Ce concours est ouvert à tous les Canadiens. L'Institut Fraser leur demande de présenter des suggestions sur la façon, pour le gouvernement, d'économiser de l'argent sans pour autant réduire les services. Un groupe d'experts examine les suggestions et choisit les finalistes. Ceux–ci présentent alors des propositions détaillées. Le groupe d'experts examine ces propositions et choisit les gagnants auxquels sont remis d'importants prix en espèces.

Ce processus ressemble beaucoup au programme des primes à l'initiative. L'Institut Fraser publie les propositions gagnantes et les envoie au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux. Il serait peut–être bon que le gouvernement envisage sérieusement une approche de ce genre pour lancer le processus de réforme.

Une telle approche serait fort intéressante. Cela permettrait à tous les Canadiens de participer directement à la modernisation et à la restructuration de nos programmes sociaux. Les Canadiens qui présenteraient les meilleures idées, celles que le gouvernement mettrait en oeuvre, seraient récompensés.

Si une telle approche, où tous sont consultés, intéresse le gouvernement, le Comité permanent du perfectionnement des ressources humaines pourrait concevoir et gérer le programme de primes à l'initiative.

Pour terminer, des pêcheurs de la Saskatchewan ont désigné de nombreux lacs comme lacs de remise à l'eau des captures. Cela signifie que l'on peut pêcher autant de poissons que l'on veut à condition de les remettre à l'eau pour qu'ils puissent continuer de se développer et se reproduire, pour le plus grand plaisir des amateurs de pêche sportive. J'ajouterais qu'une telle façon de faire rapporterait plus de recettes au gouvernement. Nous devrions peut–être mettre en place un programme de remise à l'eau des captures, à l'intention des malheureux qui sont pris dans nos filets de sécurité sociale, afin de leur permettre de se recycler, de trouver du travail et, ajouterais–je encore, de produire plus de recettes pour le gouvernement.

Je me réjouis à l'avance de participer à cet intéressant processus de réforme.

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je voudrais profiter de mon temps de parole pour répondre aux remarques du député.

J'ai tendance à être d'accord avec le député sur un certain nombre de points. Il a mentionné notamment l'idée d'un processus de consultation qui rallierait les Canadiens aux nouveaux programmes proposés par le gouvernement. Il a mentionné la nécessité d'établir un programme de revenu consolidé, ce que j'appuie également.

Là où je ne suis pas d'accord, c'est sur les facteurs qui motiveraient l'orientation proposée. Je note qu'il a mentionné, si je ne m'abuse, que le programme d'assurance–chômage n'est pas juste pour les personnes qui y cotisent ou que le programme d'assurance–chômage avait parfois tendance à être trop convivial. En tant que cotisant au régime d'assurance–chômage, je préférerais être comme je suis que comme tant d'autres personnes au Canada qui doivent recevoir des prestations de ce régime.

• (1730)

S'il est une injustice, s'il est quelqu'un qui a vraiment besoin du secours et de l'appui du gouvernement, c'est bien, à mon avis, les gens de l'autre côté de la barrière qui ont besoin de mes cotisations parce qu'ils sont dans une situation pire que la mienne.

Cela dit, j'attends ce débat avec impatience. Je pense qu'il est important que les Canadiens approuvent les programmes qu'on leur demande de financer et d'appuyer. Il est important que ceux qui retirent des avantages de ces programmes sachent que les Canadiens appuient aussi ces programmes. Je me réjouis à l'idée de participer à ce débat qui, à mon avis, devrait être très intéressant.

Les changements qu'encourage le député qui a pris la parole avant moi sont en grande partie similaires à ceux que propose le gouvernement. Seule la motivation est un peu différente. Ce n'est que sur la question de savoir qui nous essayons d'aider que les avis diffèrent.

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié les remarques que vient de faire le député. J'aime le climat qui règne actuellement à la Chambre. Nous ne sommes pas là en train de nous affronter, mais de travailler ensemble. Nous n'avons pas toutes les solutions, mais je crois que, ensemble, nous devrions réussir à en trouver un certain nombre.

On a mentionné, entre autres, l'assurance–chômage. Si nous avions donné suite à certaines recommandations de la Commission Forget, si le régime avait été fondé sur des bases actuarielles solides, les cotisations auraient suffi à payer les prestations et employés et employeurs auraient été responsables de l'administration du régime. Notre pays n'aurait pas le déficit ou la dette qu'il a actuellement. Il est bon de mettre en oeuvre certaines de ces recommandations au lieu de tout rejeter.

Je compte bien que nous essaierons, ensemble, de trouver une solution. J'ignore si une question a été posée, mais c'est ce que j'ai à dire. Nous devrions essayer de faire reposer ces plans sur une base financière plus solide. Nous ne pouvons continuer de nous endetter au rythme actuel. Il en va de l'ensemble de nos programmes sociaux. Les paiements d'intérêt sur un montant de plus de 40 milliards de dollars sont absolument écrasants et vont finir par conduire notre pays à la ruine. Nous devons prendre des mesures sans tarder et faire extrêmement attention à la façon dont nous dépensons notre argent si nous voulons protéger nos programmes sociaux.

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord): Monsieur le Président, c'est un privilège et un grand honneur pour moi de prendre la parole à la Chambre. Je veux remercier encore une fois les habitants de Surrey–Nord de m'avoir permis de le faire.

Je veux aussi vous féliciter, monsieur le Président, pour votre nomination au poste de vice–président de la Chambre des communes. C'est toujours difficile d'occuper cette fonction, mais ça l'est d'autant plus que la Chambre compte actuellement 200 nouveaux députés. Je suis sûre que vous nous donnerez les conseils et l'orientation dont nous aurons besoin pour participer fructueusement aux travaux de la Chambre. Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos fonctions.

Je veux parler aujourd'hui des soins de santé, et plus précisément du Forum national sur la santé et des questions de santé qui concernent les femmes. Les deux volets de mon discours seront brefs et d'ordre général, parce que je veux vraiment commenter ces deux questions aujourd'hui.

Premièrement, je tiens à féliciter la nouvelle ministre de la Santé pour sa nomination. Je lui souhaite beaucoup de succès dans ces fonctions très exigeantes.

Comme la question des soins de santé présente beaucoup d'intérêt pour moi, je suivrai de près les activités du gouvernement dans ce domaine. La ministre peut compter sur moi, je l'aiderai à relever le défi que présente notre régime de soins de santé en formulant des critiques constructives et en proposant des solutions de rechange chaque fois que cela me semblera utile.

Je ne peux que louer le gouvernement pour avoir placé la question des soins de santé au nombre des programmes sociaux prioritaires. Je doute que quiconque puisse contester cette décision. C'est encourageant de savoir qu'il est disposé à maintenir le financement de ce programme, et ça l'est encore plus d'apprendre qu'il cherche des moyens d'utiliser plus efficacement l'argent des contribuables.

Il reste maintenant à savoir quelles formes prendra cette utilisation plus efficace, et quelles en seront les conséquences. La création d'un forum sur la santé est un moyen d'obtenir le plus grand nombre possible de sources de données, de remonter plus efficacement aux sources utiles. On a annoncé sa création, entre autres, dans le livre rouge du gouvernement et dans le discours du Trône, ainsi que dans le discours que la ministre a prononcé à la Chambre vendredi dernier.

• (1735)

Je crois pouvoir affirmer sans me tromper que cette proposition sera adoptée très prochainement. Il semble que le principal objectif de ce forum ne soit pas de modifier les cinq grands principes sur lesquels repose notre régime de soins de santé, mais de trouver de nouvelles méthodes ou de rationaliser les systèmes existants, afin que nous puissions préserver nos programmes dans ce domaine, et même les améliorer, tout en maintenant les cinq principes de base.

Dans son discours, la ministre de la Santé a proposé quelques moyens d'y parvenir, et certains groupes comme l'Association des infirmières et infirmiers du Canada ont fait écho à ses propositions. Le mémoire produit par l'association, intitulé *Nurses Make a Difference*, revendique une meilleure utilisation des ressources dans le domaine de la santé, une plus grande participation du public, une plus grande équité d'accès, etc.

Je crois également savoir qu'il y a actuellement, à l'Université d'Ottawa, un projet financé par les gouvernements fédéral et provincial, par des associations professionnelles et des entreprises privées. Le groupe qui a été constitué est chargé d'examiner le rapport coûts–efficacité du système de soins de santé; il a également fait des propositions ou recommandations, dont certaines sont très semblables à celles contenues dans le discours de la ministre de la Santé.

Des spécialistes des soins de la santé, d'autres groupes professionnels, le public et les députés de la Chambre des communes et d'autres assemblées législatives au Canada ont formulé des opinions et proposé des solutions. Les solutions proposées comprennent notamment une meilleure gestion des ressources, une modification de la structure des paiements de transfert, l'accroissement des compétences des provinces en matière de santé, une sensibilisation plus poussée du public, pour n'en nommer que quelques–unes.

Je me réjouis de la décision de créer un Forum national sur la santé qui nous donnera l'occasion de discuter de ces solutions et d'en examiner d'autres qui nous permettront de surmonter les difficultés économiques que soulève le maintien d'un système de soins de santé de grande qualité pour tous les Canadiens.

On me permettra de revenir encore une fois au mémoire de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada. Le document fait également valoir la nécessité de définir des objectifs de santé nationaux et souligne que les associations d'infirmières et infirmiers d'un peu partout au Canada appuient cette proposition. Je crois qu'en septembre 1991, les ministres de la Santé fédéral, provinciaux et territoriaux s'étaient entendus pour créer un processus d'élaboration d'objectifs nationaux en matière de santé. Jusqu'à maintenant, la question n'a que peu ou pas progressé. Je recommande à la ministre de la Santé de faire en sorte que l'établissement d'objectifs de santé nationaux constitue un autre des objectifs du Forum national sur la santé.

Je reviens maintenant au second sujet de mon intervention. On a dit des femmes qu'elles ont des problèmes de santé particuliers qui exigent une attention particulière. La ministre de la Santé a déclaré que les femmes ont des problèmes particuliers, qu'il s'agisse d'ostéoporose ou de ménopause, et que les affections qui les frappent méritent la même attention, que ce soit dans les domaines de la recherche ou du traitement, des soins ou de la prévention. On pourrait en dire autant des hommes; il suffit de remplacer les mots «femmes» par «hommes» et «ménopause» par «prostate».

J'ai une réserve en ce qui concerne l'emploi du mot «particulier» dans ce contexte, puisqu'il suggère une situation ou des circonstances qui diffèrent de la norme. L'humanité se compose normalement d'individus de sexe féminin ou masculin, c'est–à–dire de femmes et d'hommes. L'existence des deux sexes tient aux caractéristiques biologiques de la structure corporelle et, dans une certaine mesure, à ses aspects physiologiques.

J'estime que ni l'homme ni la femme ne doivent être considérés comme particuliers en soi mais qu'ils doivent plutôt être vus comme les composantes égales du genre humain. C'est pourquoi le système de soins de santé doit répondre aux besoins du genre

humain dans son ensemble, c'est–à–dire aux besoins des deux sexes sans privilégier l'un ou l'autre.

Nous reconnaissons aujourd'hui que le système de soins de santé laisse à désirer à cet égard puisque nous continuons de mettre davantage l'accent sur l'un des sexes au détriment de l'autre. Je crois que dans ces circonstances, l'emploi du mot «particulier» relativement aux programmes destinés aux femmes fera que près de la moitié de la population canadienne sera considérée comme un groupe ayant des besoins particuliers, un groupe d'intérêts spéciaux, ou même un groupe minoritaire. Cette conception nuira à la reconnaissance de l'égalité des sexes et de leurs besoins respectifs, et c'est par conséquent l'ensemble du genre humain qui en souffrira. Je le répète, il faut employer le mot particulier avec prudence, de manière à ne pas privilégier un sexe par rapport à l'autre.

• (1740)

Je constate que mon temps de parole s'écoule rapidement. En terminant, je rappelle au gouvernement que la promotion de la santé et la prévention des maladies doivent demeurer au centre des délibérations sur les programmes de soins de santé.

Je recommande également au gouvernement de rechercher dans l'optique de la santé plutôt que de la maladie des moyens qui nous permettent de gérer plus efficacement les ressources affectées aux soins de santé. En cette période de restrictions budgétaires, notre pays fait face à de nombreux défis et l'efficience des programmes de soins de santé constitue l'un des très importants objectifs à atteindre pour assurer le bien–être de tous les Canadiens.

M. Brent St. Denis (Algoma): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, ma collègue vient de prononcer son premier discours dans cette enceinte et je voudrais la féliciter pour ses observations.

J'ai écouté très attentivement son intervention, mais je voulais lui demander son avis au sujet du fait que la majeure partie de la recherche médicale depuis des décennies au Canada et, en fait, peut–être dans le monde industrialisé, porte surtout sur les hommes, ce qu'on ne semble pas reconnaître.

À mon avis, dans la recherche sur les maladies du coeur, par exemple, on en connaît beaucoup plus sur les hommes que sur les femmes. Je ne pense pas que dans le cadre de notre programme, il soit question de faire une distinction entre les hommes et les femmes pour ce qui est des soins qui leur sont prodigués lorsqu'ils sont malades. Je pense que nous mettons plutôt l'accent sur le fait qu'il n'y a pas suffisamment de données et de chiffres sur les besoins particuliers des femmes en matière de santé.

La députée pourrait–elle nous expliquer plus en détail ce qu'elle voulait dire au juste et nous préciser si elle est disposée à reconnaître le fait que nos bases de données et nos recherches sur les besoins des femmes en matière de santé laissent beaucoup à désirer?

Mme Bridgman: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de ses observations sur mon premier discours. Je tiens également à ajouter que nous disons essentiellement la même chose, mais en utilisant peut–être des termes différents.

Comme lui, je crois qu'à l'heure actuelle, comme dans le passé, on met l'accent sur les soins de santé destinés aux hommes. Je me rappelle très bien que lorsque j'étudiais, la taille moyenne d'un être humain, soit 5 pieds 7 pouces, sauf erreur, était en fait celle d'un homme moyen.

Ce que je dis, c'est qu'on ne s'occupe pas des femmes et de leurs besoins. Il faut considérer cela comme une faiblesse dans notre évaluation globale et dans la façon dont nous abordons les soins de santé. Au lieu de considérer qu'il s'agit là d'un domaine particulier, on devrait partir du principe que cela fait partie de l'ensemble de la question; or, nous connaissons beaucoup mieux à l'heure actuelle l'organisme des hommes que celui des femmes.

Ce que je crains, c'est qu'au cours du prochain siècle, on fasse encore une distinction entre les hommes et les femmes mais en inversant les rôles. Parvenons à l'égalité et examinons toute cette question dans son ensemble. Il y a deux sexes.

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je félicite également la députée de Surrey–Nord pour son premier discours. Je serai bref.

Elle a parlé du Forum national sur la santé comme instrument de consultation. Je voudrais lui signaler une chose et savoir ce qu'elle en pense. Dans ma circonscription de Fredericton—York—Sunbury, nous organisons notre propre forum auquel une centaine d'habitants participeront probablement le 27 février. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé et le ministre de la Santé du Nouveau–Brunswick ont accepté notre invitation à y assister. De cette façon, nous voulons favoriser et promouvoir la participation à ce débat du plus grand nombre de gens possible. L'événement sera télédiffusé dans la circonscription. D'après moi, il y aura de 100 à 200 participants. Nous allons nous préparer en rassemblant beaucoup de renseignements. Bien des intéressés prendront part à la discussion, mais il y aura aussi des bénéficiaires des soins de santé et de nombreuses personnes qui ont d'autres idées sur la façon de dispenser ces soins au Canada. J'aimerais entendre les commentaires de la députée à cet égard.

• (1745)

En terminant, je rappelle que la députée a dit appuyer les cinq principes qui sous–tendent la Loi canadienne sur la santé. Je suis heureux qu'elle appuie notre position contre l'imposition de tickets modérateurs par les provinces. Je voudrais également que la députée fasse des observations là–dessus.

Mme Bridgman: Monsieur le Président, je ferai d'abord des observations à propos du Forum sur la santé. Il n'y a rien de nouveau dans le rôle que nous examinons et qui consiste à recueillir des données sur les problèmes ou les situations dans le domaine de la santé. Dans mon discours, j'ai dit qu'il y a bien des Canadiens qui ont pris connaissance de la situation financière à cet égard, qui ont déjà entrepris de l'analyser et qui ont commen-

cé à nous présenter des recommandations tant au niveau fédéral que provincial. J'ai nommé deux groupes qui le font.

Je pense certainement qu'au lieu de réinventer la roue, au cours des prochains mois, nous devons garantir que les groupes qui ont déjà entamé le travail feront partie du Forum national sur la santé et nous devons peut–être aller chercher d'autres nouvelles idées en rencontrant des groupes ou en organisant des forums comme celui dont parle le député. Je suis d'avis que nous devrions tous envisager cette façon de rassembler des faits. Cependant, il y a déjà des Canadiens qui ont des idées formidables et nous devrions les inviter à ce forum pour que nous puissions examiner leurs idées.

Quant aux cinq principes qui sous–tendent le programme d'assurance–maladie, je pense que personne ne les remet en question. Ils expliquent pourquoi les Canadiens ont un des meilleurs programmes d'assurance–maladie au monde. On se demande si l'imposition de tickets modérateurs devrait être intégrée dans un de ces principes et peut–être dans plus d'un. Or, cette question a plus à voir avec celle de la mise en application des cinq principes et celle de la manière de fournir les service.

M. Reg Alcock (Winnipeg–Sud): Monsieur le Président, je remarque que, au cours de ses observations, la députée de Surrey–Nord a mentionné que la taille moyenne d'un homme est de cinq pieds sept pouces. Je voudrais bien qu'elle nous dise, à un moment donné, quel en est le poids moyen.

Je me suis demandé ce que je pourrais bien dire dans les dix brèves minutes dont je dispose, car le sujet est fort vaste. J'ai passé le plus clair de ma vie active dans ce qu'il est convenu d'appeler le secteur des services sociaux.

Adolescent, j'ai travaillé pour une maison d'entraide située dans les vieux quartiers de ma ville. J'ai travaillé auprès des personnes handicapées, des invalides et des enfants souffrant de troubles affectifs, et j'ai terminé cette partie de ma carrière comme directeur d'un service de protection de l'enfance de ma province. J'ai eu à affronter certains de ces problèmes pendant quelque temps.

C'est intéressant en un sens si l'on songe à la façon dont je suis venu à la politique. C'était au milieu des années 70. J'ai reçu un jour un appel d'un ami qui travaillait dans un service semblable à celui que je dirigeais alors. Il m'appelait pour me dire qu'un politicien souhaitait nous parler, voulait s'entretenir de politique sociale avec quelques personnes.

Je ne savais pas très bien ce que cela voulait dire, car mon idée des politiciens était typique des gens qui se tiennent quelque peu à l'écart du système, mais j'y suis allé. J'étais peut–être un peu impressionné que quelqu'un qui passait à la télévision et qui siégeait au Parlement veuille me parler. Ce soir–là, j'ai fait la connaissance du député de Winnipeg–Sud–Centre. Nous avons passé toute une soirée à parler avec quelques autres de l'état des programmes sociaux à Winnipeg en 1975.

Nous avons cerné les mesures qui aidaient les gens, celles qui leur fournissaient un certain soutien, celles qui remportaient un certain succès et celles qui devaient être modifiées. Par conséquent, lorsque Lloyd prend la parole à la Chambre. . .

Le vice–président: Je regrette, mais il faut dire le député ou le ministre et non l'appeler par son nom. Veuillez respecter cette règle ici, s'il vous plaît.

• (1750)

M. Alcock: Merci, monsieur le Président. Je ne peux même pas contester le Règlement sur ce point. Lorsque le ministre prend la parole, il nous présente toujours la même offre. Il ne prend pas la parole pour nous rabâcher les mêmes vieux discours libéraux, il nous présente une demande, une demande très réelle: «Je demande aux députés et à tous les Canadiens de collaborer avec mon gouvernement pour élaborer un plan d'action.»

Il est clair qu'il s'agit là d'un sujet qui m'intéresse, aussi ai–je lu très attentivement les discours du chef de l'opposition officielle et du porte–parole principal du Parti réformiste. Je dois avouer que l'opposition officielle m'a un peu déçu parce que lorsque je m'entretiens avec certains députés du Bloc, j'entends des choses très progressistes sur la politique sociale. Je crois qu'ils comprennent bien de quoi il s'agit. Pourtant, le chef de l'opposition officielle a dit ce que j'ai maintenant l'habitude d'entendre de la part du Nouveau Parti démocratique de ma province, à savoir qu'il ne faut toucher à rien, ne rien changer aux programmes. Je trouve cela malheureux parce que je crois que les bloquistes pourraient faire profiter l'ensemble des députés de leur sagesse pour nous aider à trouver des solutions qui rendront la vie des Canadiens meilleure.

Honnêtement, je ne sais pas quoi dire de l'intervention du Parti réformiste. Je l'ai lue à plusieurs reprises et j'ai même pris des notes pour tenter d'y comprendre quelque chose. Le Parti réformiste semble dire qu'il faut éliminer tous les programmes aujourd'hui pour pouvoir en profiter demain. Quelque chose m'échappe dans cette logique.

Les problèmes sont graves. Ils se répercutent sur la vie d'habitants de toutes nos localités. Nous avons aujourd'hui une occasion unique. Vers le milieu des années 1960, à une époque où les gouvernements disposaient d'énormes revenus, le Canada et les États–Unis ont mis en place un système de protection sociale, ou en tout cas, le coeur de ce système. Certains éléments étaient déjà là. Le Canada est un pays progressiste depuis longtemps. Nous avons institué un réseau de services qui correspondait à ce que nous pouvions imaginer de mieux à l'époque. Nous en avons fait l'expérience; et nous savons qu'il a ses qualités et ses défauts.

Nous savons, par exemple, que beaucoup de nos services ne donnent aucun pouvoir aux gens. Ils auraient plutôt tendance à leur faire perdre de leur autonomie. Le phénomène s'est produit dans beaucoup de collectivités.

Nous sommes maintenant aux prises avec une crise financière. Si vous voulez voir la question sous un angle optimiste, vous pouvez dire que cette crise est une bonne chose parce qu'elle nous force à tenir le débat d'aujourd'hui, et que celui–ci nous amènera peut–être enfin à nous poser des questions sur les structures de nos programmes d'aide. Mais examinons le

problème en partant du principe que nous devons apporter une aide quelconque.

Je voudrais faire quelques brèves suggestions pour situer les problèmes structurels qui nous assaillent. La technologie nous ouvre à l'heure actuelle des perspectives inouïes. Nous disposons de la technologie nous permettant de commencer à comprendre la situation et d'analyser les chevauchements de services. Au fil des ans, nous avons créé un assemblage de services disparates.

Prenons l'exemple classique dans le domaine que je connais le mieux, l'aide sociale destinée aux enfants, où 15 organismes se présentent quand on demande une consultation pour un cas donné. De toute évidence, notre utilisation des ressources est inefficace et donne lieu à des abus et à de mauvais usages. Or, la technologie nous offre la possibilité d'y voir clair dans tout cela et nous aide à mieux comprendre les choses, et il ne s'agit pas des faits rapportés dans les journaux tous les jours, car d'après eux nous avons des problèmes terribles. En fait, quand on va au–delà des manchettes, on constate que le nombre de meurtres diminue, que les gens sont de plus en plus en santé, qu'ils vivent plus longtemps, que nos programmes ont été extrêmement bénéfiques.

À lire toutes ces sombres nouvelles, on oublie qu'il y a quelques décennies à peine, les personnes âgées étaient condamnées à la pauvreté et à vivre dans des logements insalubres. Aujourd'hui, on a du mal à louer tous les appartements d'une pièce pour personnes âgées parce que celles–ci ont, grâce à nos programmes, accédé à un certain niveau de fortune leur permettant de vivre d'une manière indépendante. C'est une bonne chose, pas une mauvaise. Il faut en être fiers en tant que Canadiens, et ne pas en avoir peur.

L'opposition officielle a présenté quelques questions intéressantes en matière de chevauchements de compétences.

• (1755)

Le ministre, que je ne puis appeler par son nom, a déjà dit par le passé qu'au moment où il était ministre dans le gouvernement précédent, entre 1980 et 1984, il consacrait plus de temps à parler des questions de chevauchements de compétences qu'à discuter de problèmes.

Par exemple, le gouvernement fournit de l'aide directe à la population. Il le fait maintenant au moyen de l'assurance–chômage. Nous oublions que nous fournissons de l'aide de bien des manières: l'aide financière aux étudiants, les pensions et la moitié de la sécurité du revenu. Nous pourrions peut–être songer à fournir un seul niveau de soutien de base, sous forme, par exemple, de revenu annuel garanti ou d'allocation de subsistance, aux personnes qui en ont besoin. Ce pourrait être une bonne idée. On pourrait peut–être permettre aux provinces d'analyser les services qui sont fournis en sus pour répondre aux besoins locaux. Ce serait un changement radical, mais il est peut–être temps de commencer à y penser.

J'ai entendu les derniers orateurs du Parti réformiste soulever une idée intéressante au sujet du régime fiscal. C'est une idée qui vaut la peine d'être étudiée. Ils ont parlé d'un concept appelé impôt sur le revenu négatif. Ils disent que ce concept rendrait la fiscalité plus progressive. Plus on gagne d'argent, plus on contribue à la société. Mais si, pour une raison ou pour une autre, on n'a plus de revenus, on a alors droit à un soutien de base. Le soutien s'accroît à mesure que nos difficultés s'aggravent. En fait, c'est une proposition qui a été faite dans les années 70. C'était une mesure très progressiste qu'avait proposée Richard Nixon. Je vois que le député a de la difficulté avec cette idée. Certains de ses aspects méritent d'être étudiés.

Nous devrions vraiment nous efforcer ici de trouver des moyens pour améliorer le sort des Canadiens. Comment pouvons–nous les aider? Le député qui a précédé celui qui vient de parler a dit qu'il nous fallait des idées radicalement nouvelles. Je voudrais que le Parti réformiste propose une idée radicalement nouvelle pour venir en aide au million d'enfants qui souffrent de la pauvreté. Je voudrais bien qu'il le fasse.

D'une part, il est question d'une nouvelle forme de débats, mais, d'autre part, ce sont les bonnes vieilles politiques de rafistolage qui sont encore appliquées. Ce sont des idées radicalement nouvelles qu'il nous faut pour améliorer la situation de tous les Canadiens.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je remercie le député de Winnipeg–Sud de ses commentaires. Je voudrais faire quelques observations sur ce qu'il a dit. Il semble, de toute évidence, que les différents partis à la Chambre ne voient pas les choses de la même façon. Je voudrais poser au député quelques questions sur certaines choses qu'il a dites au cours des dix minutes de son intervention.

Il a attribué certains propos au chef de mon parti qui aurait dit de ne pas dépenser tout notre argent aujourd'hui et d'en garder pour plus tard. Nous devons tous faire un budget, si nous ne voulons pas avoir de problèmes financiers. Nous devons tous vivre selon nos moyens. Qu'arriverait–il si nous dépensions tout notre argent aujourd'hui?

Permettez–moi de faire un parallèle avec les cartes de crédit. Le député veut–il dire qu'il serait heureux ou qu'il estime souhaitable que ceux d'entre nous qui sont responsables de la politique sociale utilisent leur carte American Express pour payer leur compte Visa?

D'une façon ou d'une autre, il faut briser ce cercle vicieux. Puisqu'il a travaillé dans des services d'aide sociale à l'enfance, le député sait combien il est important de prendre soin des enfants. Qu'arriverait–il si le gouvernement de sa province, qui est responsable du financement de ces services, lui disait que c'en était fini de ces services, qu'il n'y a plus d'argent? Comment viendrait–il en aide à ces enfants? Ne serait–il pas préférable pour nous de cibler nos dépenses pour faire en sorte que les personnes qui en ont réellement besoin aient accès à une aide? Comment peut–on, en utilisant notre carte American Express pour payer notre compte Visa, être sûrs de pouvoir répondre aux besoins du million d'enfants pauvres qui vivent dans notre pays?

M. Alcock: Monsieur le Président, j'espère pouvoir débattre justement de cette question en long et en large avec la députée de Beaver River et d'autres députés de son parti à la Chambre.

Il y a deux aspects au problème. Franchement, les députés du Parti réformiste disent des choses très simplistes. Ils répètent constamment que l'économie est pareille à une entreprise et que si nous voulons la diriger comme telle, mais que nous n'avons pas d'argent, il faut réduire certaines dépenses. Il faut congédier des employés ou diminuer la taille de l'entreprise. Cette notion du fonctionnement de l'économie est tellement fausse!

• (1800)

Dans une entreprise, on ne fixe pas le taux d'intérêt ou le taux de change. On n'établit pas la réglementation. On n'a pas une multitude de manettes à tirer ou de boutons à pousser pour influer sur la vie des gens. À mon avis, une telle analogie n'a aucun sens.

En outre, c'est un peu comme si on voulait changer les pneus d'une voiture lorsqu'elle est en marche. On ne peut pas abandonner tous ceux qui sont au chômage et tous ceux qui reçoivent actuellement de l'aide pendant qu'on essaie d'entrer dans ce meilleur des mondes. Il faut passer par une sorte de transition.

Je crois qu'il existe d'énormes possibilités de rendre le régime actuel efficace. Le problème qu'évoque la députée au sujet de la taille de l'économie et de l'ampleur de la dette est très grave. Tous les députés le reconnaissent et il faut s'y attaquer. À mon avis, il y a des moyens de trouver des ressources considérables dans l'enveloppe de la politique sociale sans causer du tort à qui que ce soit.

Si nous abandonnons quelques–unes des méthodes surannées avec lesquelles nous avons assuré les services et que nous entrons dans les années 90 ou même dans les années 80, ce serait une amélioration et nous pourrions trouver des ressources. Il y a d'autres moyens de trouver des ressources, par exemple, en gérant l'économie, en redonnant du travail aux chômeurs ou en aidant à revitaliser le secteur des entreprises. Il ne suffit pas que le gouvernement recule devant sa responsabilité. Cela ne donne aucun bon résultat.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, le député a demandé si quelqu'un à la Chambre pouvait lui donner une idée radicalement nouvelle pour venir en aide aux millions d'enfants qui vivent dans la pauvreté. C'est une question extrêmement grave!

M. Alcock: J'écoute.

M. McClelland: Que pouvons–nous faire pour que les parents, en particulier les pères, subviennent aux besoins de leurs enfants?

M. Alcock: Monsieur le Président, j'ai parlé dans mes remarques de la responsabilisation et de la tendance que nous avons eue dans nos programmes à déresponsabiliser les gens. Une des façons de contrer ce dernier problème, c'est de tenir les gens responsables de leurs actions. Dans ma province, nous avons mis en place une politique très rigoureuse pour assurer le versement des pensions alimentaires. Je pense que l'on pourrait envisager de mettre en place une politique semblable à l'échelle nationale.

Il ne s'agit pas de venir en aide aux gens gratuitement, mais de les traiter de façon responsable, de leur apporter un certain appui et de les laisser ensuite gérer leur propre vie tout en étant là s'ils ont besoin de nous.

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je voudrais parler de la motion portant sur la modernisation et la restructuration de notre système de sécurité sociale qui coûte chaque année 130 milliards de dollars à tous les ordres de gouvernement.

Dans cette enceinte, nous sommes parfaitement conscients du double mandat que nous a confié la population canadienne. D'une part, on nous demande de vivre selon nos moyens et de réduire les dépenses du gouvernement, de façon à diminuer et à éventuellement éliminer le déficit national.

Mais, d'autre part, nous savons tous que nous devons continuer à fournir les services que les Canadiens attendent de leur gouvernement pour réduire ou même éliminer le «déficit humain». Je pense que nous pouvons faire les deux à la fois, que ce sont deux aspects interreliés.

Quels sont les objectifs de cet examen? Nous voulons savoir ce qui fonctionne vraiment. Nous voulons éliminer ce qui peut inciter les gens à ne pas travailler ou à ne pas chercher à améliorer leurs compétences. Nous voulons prévenir l'aliénation de la jeunesse. Nous pourrions peut–être même envisager de transformer l'assurance–chômage en instrument de rééducation. Nous voulons synchroniser nos programmes de sécurité sociale. Il ne s'agit absolument pas de réduire les dépenses comme telles, mais de faire travailler plus de gens. L'objectif du processus est de créer un partenariat entre nous tous et de rechercher une entente avec les provinces pour parvenir à un système véritablement participatif.

Pourquoi avons–nous besoin de cet examen? Parce que le nombre des utilisateurs du système a augmenté et que le dédoublement des programmes gouvernementaux fait que nous ne répondons plus aussi facilement aux besoins de l'heure. Nous avons remarqué qu'il y avait trop de choses qui décourageaient les gens de travailler. C'est pour cela que nous voulons moderniser le système.

• (1805)

L'objectif ultime est d'avoir, après l'examen, un système de sécurité sociale moderne qui motive à travailler, mais qui, en même temps, garantit aux citoyens la sécurité, s'ils viennent à être dans le besoin.

J'ai dit plus tôt que la réduction du déficit financier et celle du «déficit humain» étaient liées. On ne peut pas réduire le déficit dans l'abstrait, c'est–à–dire sans se préoccuper des conséquences que cela aurait pour les chômeurs, pour les pauvres et leurs enfants, pour les étudiants qui voient les frais de scolarité augmenter, pour les personnes âgées qui craignent pour leur pension. Nous ne saurions trahir les personnes âgées qui ont fait confiance à leurs gouvernements pendant toute leur vie active. Nous ne

pouvons pas non plus ne pas reconnaître le dépérissement de nos villes et négliger la sécurité de nos rues et de nos foyers.

Tenter de réduire le déficit sans tenir compte des dimensions humaines que sous–tend une diminution des dépenses serait faire preuve d'une totale insensibilité et constituerait la marque d'un mauvais gouvernement. De même, investir dans des programmes économiques et sociaux, à l'intention de nos citoyens, sans se soucier de leur efficacité et de leur utilité, même en temps de vaches grasses, c'est mal administrer et, en période de restrictions budgétaires, c'est aussi la marque d'un mauvais gouvernement.

Nos programmes d'aide sociale—qu'il s'agisse des pensions de vieillesse, de l'aide à l'éducation sous forme de prêts aux étudiants, du Régime d'assistance publique du Canada, de l'assurance–chômage, de subventions de formation ou de l'assurance–maladie—sont là pour assurer une certaine forme de justice sociale au Canada. Cela n'empêche toutefois pas les cas d'injustice de se multiplier.

Ainsi, quand on a toutes les compétences, les études et les qualifications voulues, il n'est pas juste d'être privé d'une possibilité de travailler, soit faute d'emplois, soit à cause de pratiques discriminatoires, qu'il s'agisse d'un cas de discrimination traditionnelle ou d'un cas de discrimination à rebours, soit parce qu'on n'arrive pas à faire reconnaître ses titres dans une autre province.

Il n'est pas juste que des immigrants ou de nouveaux citoyens ne puissent pas disposer d'un mécanisme d'agrément grâce auquel seraient reconnus les titres qui leur ont été décernés à l'étranger. Il est injuste de ne pas pouvoir travailler à cause d'une maladie, d'une blessure ou d'un handicap physique, parce que l'aide nécessaire fait défaut. Il est injuste, après avoir contribué à un régime de retraite pendant 65 ans, de constater que ses chèques mensuels ne reflètent pas les nombreuses années de travail que l'on a accumulées pour avoir droit à sa pension.

Le contrat de justice sociale que le Canada s'est donné commande aux Canadiens de partager leurs privilèges et leurs richesses afin qu'il n'y ait pas de laissés–pour–compte en ces temps extrêmement difficiles.

De même, l'assurance–chômage est conçue pour faire face à des périodes de crise, pour s'assurer que ceux qui ne peuvent plus compter sur leur chèque de paie puissent quand même répondre à leurs besoins fondamentaux.

Il s'agit de veiller à ce qu'une personne victime de malchance ne perde pas sa dignité. Les programmes sociaux ne visent pas à rendre les gens dépendants. Ils sont là pour répondre aux besoins réels, pressants et continus de nos concitoyens.

Ce sont les engagements des Canadiens, donc de leur gouvernement, à cet égard qui permettent d'accorder de tels privilèges et c'est donc aux Canadiens et au gouvernement qu'il faut s'adresser pour remédier aux problèmes de notre système de sécurité sociale.

Les nombreux privilèges qu'offre notre système de sécurité sociale s'accompagnent d'un nombre tout aussi important d'obligations. Il incombe à tous les membres de la société de n'avoir recours au système qu'en cas de besoin. L'usage abusif du filet de sécurité sociale entraîne en bout de ligne les problèmes de financement auxquels nous sommes maintenant confrontés.

Il faut rappeler, au moyen d'un programme de sensibilisation de la population, à ceux qui sont portés à abuser du système que ce sont leurs voisins, leurs familles, leurs parents et leurs amis qui paient la note. Nous devons faire appel au sens inné qu'ont les Canadiens de la nécessité de se comporter en bons citoyens.

Il est essentiel que les gens en viennent à voir l'assistance sociale comme un traitement des symptômes qui les affligent et non comme un remède définitif. Nous ne pourrons trouver une solution permanente qu'après nous être attaqués aux causes premières de nos problèmes financiers.

Comment pouvons–nous y parvenir? La modernisation de notre système de sécurité sociale devrait refléter nos valeurs, nos priorités et nos intérêts et susciter ainsi un sentiment de fierté chez nos citoyens qui hésiteront alors à en abuser.

Le système pourrait comprendre des mesures comme le programme de supplément du revenu, qu'on envisage de mettre en oeuvre à l'heure actuelle à Terre–Neuve et qui est déjà mis à l'essai au Nouveau–Brunswick.

• (1810)

Il pourrait également prévoir un régime de remboursement spécial pour les prêts aux étudiants ainsi que d'autres programmes comme le supplément de revenu annuel garanti. Permettez–moi de rappeler que pour réussir à améliorer notre système actuel de sécurité sociale, nous devons absolument être disposés à faire participer les Canadiens au processus.

Lorsque les gens dépendant de l'assistance sociale obtiendront enfin un emploi, non seulement ils retrouveront leur amour–propre, mais ils commenceront aussi à contribuer à la croissance de l'économie en tant que consommateurs et aux recettes gouvernementales, par leurs impôts.

En conclusion, je tiens à dire à mes électeurs et à tous les Canadiens qu'en effet, nous, les ministériels, pouvons réaliser le double mandat que les électeurs nous ont confié. Nous sommes en mesure d'éliminer notre déficit budgétaire tout en garantissant des débouchés et des services aux Canadiens dans le besoin. Les Canadiens et le gouvernement doivent travailler de concert pour défendre et renforcer les valeurs sociales d'équité, de justice, de coopération et de générosité que nous partageons.

Ce n'est qu'alors que nous pourrons assurer le maintien de nos programmes sociaux dans l'immédiat et au XXI^{e} siècle et veiller à ce qu'ils continuent de répondre aux besoins des gens.

[*Français*]

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, en tant que femme sensible à la problématique du développement social, je suis ravie aujourd'hui de participer à ce débat concernant les programmes sociaux. La circonscription que j'ai l'honneur de représenter dans cette Chambre ne fait pas exception à

l'ensemble des régions du Québec et du Canada, en ce sens qu'elle nous fournit quotidiennement trop d'exemples de problèmes sociaux inacceptables dans une société qui se complaît dans les niveaux supérieurs de richesse mondiale.

La crise économique, de laquelle le Québec et le Canada ne réussissent pas à s'arracher convenablement, a contribué à grossir les rangs des chômeurs et des assistés sociaux dont le nombre était déjà injustifié, compte tenu du niveau de richesse collective que l'on nous attribue. Le dysfonctionnement du régime fédéral se prouve au Québec par un fort taux de chômage, un faible taux d'emploi et par une portion démesurée des pauvres du Canada. Selon les dernières données de Statistique Canada, près du tiers, 31,82 p. 100 des familles à faible revenu se retrouvent au Québec alors que nous ne formons qu'un peu plus de 25 p. 100 de la population canadienne.

Au cours de ce débat, monsieur le Président, l'opposition officielle entend dénoncer toute tentative de réduction des programmes d'assistance consentis aux plus démunis de notre société, alors que l'on admet l'iniquité fiscale, l'économie parallèle, les dépenses administratives coûteuses et contreproductives, les programmes où se chevauchent les administrations provinciales et fédérale et où galope l'argent des mêmes contribuables. Le gouvernement fait fausse route s'il entend régler sa crise budgétaire par une coupe sombre dans les programmes sociaux essentiels au maintien d'un minimum de dignité humaine chez nos plus démunis.

Des deux côtés de cette Chambre, j'invite mes collègues à considérer les nombreuses poches de pauvreté qui ont surgi dans leurs comtés respectifs au cours de la dernière récession, pauvreté qu'il nous faut endiguer davantage par des programmes efficaces que par des coupures dans le maintien du strict minimum nécessaire. Nous estimons que de sabrer dans les dépenses sociales est la solution la plus facile à adopter dans le redressement budgétaire auquel nous sommes confrontés à cause du laxisme des administrations précédentes. J'en appelle à un peu plus d'imagination de la part du gouvernement afin de redonner espoir aux plus démunis dont les souffrances nombreuses sont conjuguées à l'inefficacité gouvernementale.

Car ce à quoi il faut s'attaquer, c'est aux véritables maux qui affligent l'économie du Québec et du Canada et qui, tout particulièrement pour le Québec, retardent toute reprise économique. Et là, nous parlons de chômage, de politique monétaire, de fiscalité inéquitable, de chevauchements administratifs aussi coûteux qu'inefficaces, de relâchement dans le contrôle des dépenses, de déficit intolérable que l'on transborde dans la cour du Québec et des provinces. Autant de maux qui font pression à contre-voie sur les dépenses sociales. Autant de maux qui nous démontrent la faillite du fédéralisme à la canadienne dont la caractéristique immuable est d'être irréformable, malgré toutes les tentatives en ce sens.

• (1815)

Cinquante ans après la production du premier rapport énonçant les prémisses qui devaient être à la base de notre politique sociale, le constat n'est pas très différent de celui de cette époque. À cause d'une administration inefficace au cours des dernières années, le profil du système de sécurité sociale est de plus en plus inquiétant.

Des critères d'efficacité, d'équité, de cohérence et d'incitation au travail sont nécessaires afin que les programmes sociaux soient mieux intégrés et plus représentatifs des politiques nationales. Ce sont ces caractéristiques qui doivent encore servir de guide aujourd'hui. Ce n'est malheureusement pas le cas, monsieur le Président.

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a en effet compressé et modifié les programmes sociaux. Il a, au surplus, amenuisé les paiements de transfert qu'il accorde aux provinces et au Québec pour le financement de leurs programmes sociaux. Et, comme je l'ai déjà mentionné dans cette Chambre, ni le Québec ni les provinces ne demandent en cette matière la charité. Ils ne font qu'exiger l'argent qui leur est dû en vertu d'une entente, rappelons-le, formellement conclue.

En haussant les normes minimales d'accès à l'assurance-chômage par le projet de loi C-21 et en imposant par la suite de nouvelles conditions d'admissibilité par le projet de loi C-113, le gouvernement fédéral signifiait son peu de considération pour ceux et celles que la récession frappait de plein fouet.

En plus de faire subir cette injustice aux moins bien nantis, il faisait du même coup supporter au Québec et aux provinces une portion plus grande des sommes connexes à la sécurité du revenu. Et encore, malgré une augmentation des impôts et des taxes, les contributions fédérales aux programmes de santé et d'aide sociale des gouvernements provinciaux ont diminué de façon draconienne, allant jusqu'à ébranler et remettre en cause les principes fondamentaux du système.

Entre 1978 et 1993, la contribution du gouvernement fédéral aux programmes de santé et d'éducation postsecondaire a chuté de 47 p. 100 à 34 p. 100. Moins d'argent retourné aux provinces pour le Financement des programmes établis, sans toutefois que les normes à respecter dans la gestion de ces programmes soient proportionnellement ajustées.

Faut-il alors s'étonner de voir poindre à l'horizon: ticket orienteur, ticket modérateur, l'impôt-service ou encore la tarification avec franchise. En pelletant ses problèmes de caisse dans la cour du Québec et des provinces, le gouvernement fédéral reçoit, dans un effet de boomerang, des brèches importantes dans les principes qui ont guidé l'établissement de sa politique canadienne de la santé.

Le Québec et les provinces sont confrontés à une augmentation des coûts de soins de santé. Cette croissance est principalement due aux facteurs suivants: le vieillissement des populations, de nouvelles technologies médicales plus coûteuses et une hausse appréciable des dépenses en produits pharmaceutiques.

Les contribuables québécois et canadiens confient au gouvernement fédéral des sommes importantes dont une portion a toujours été destinée aux soins de santé en vertu de l'entente de 1977. Le problème, c'est que, depuis 10 ans, le gouvernement fédéral ne retourne plus aux provinces et au Québec la portion due et détourne donc les fonds destinés à la santé. En lieu et place, ce qu'il transfère au Québec et aux provinces, c'est son déficit, conséquence de l'incapacité des précédents gouvernements à contrôler leurs dépenses. Le gouvernement fédéral doit être sensible et surtout conscient qu'en augmentant le fardeau fiscal du Québec et des provinces, un système de santé à deux

vitesses verrait le jour: d'un côté, ceux avec les moyens d'accéder aux soins et aux services de santé, et de l'autre, les démunis, ceux dont les moyens les amèneraient à retarder, voire se priver, des soins nécessaires.

• (1820)

Nous croyons dans les grands principes de l'universalité, de l'intégralité, de l'accessibilité, de la tranférabilité et de l'administration publique du régime de santé. Ce que nous contestons, c'est que ces grands principes soient sérieusement menacés, dans toutes les provinces et au Québec, par l'incapacité même du gouvernement fédéral à respecter ses engagements.

La baisse ou le gel des transferts fédéraux compromettent notre système de santé qui, en soi, est le principal acquis de nos programmes sociaux. Au Québec, lors de l'adoption de la Loi sur le Financement des programmes établis, 45 p. 100 des dépenses de santé devaient transiter par Ottawa. Toutefois, avec la crise économique du début des années 1980 et la situation catastrophique des finances publiques du gouvernement fédéral, ce dernier a entrepris des opérations de désengagement unilatéral, si bien qu'en 1992–1993 la part des transferts fédéraux dans les dépenses de santé avait chuté de 33 p. 100.

Ce désengagement financier, qualifié à maintes reprises d'inacceptable, d'injuste et d'incohérent par le gouvernement québécois, ne fut aucunement suivi par une réduction de l'interventionnisme d'Ottawa, qui maintient ainsi ses normes nationales et intervient par des programmes parallèles, créant ainsi des problèmes de chevauchement. Il en résulte, comme je vous le mentionnais auparavant, monsieur le Président, des pressions constantes visant l'introduction du ticket modérateur et autres formes de facturation, la désassurance de certains services, l'impôt–service sur les médicaments, de fortes compressions budgétaires pour les centres hospitaliers et des listes d'attente indécentes dans plusieurs secteurs.

Ainsi, les fondements de notre système de santé, soit la gratuité, l'universalité et l'accessibilité, sont compromis. Et revenant à la case départ, faut–il rappeler que ce sont toujours les plus démunis qui en souffrent davantage.

Comment aborder les programmes sociaux sans soulever et dénoncer la pauvreté qui atteint 4,2 millions de personnes au Canada et qui a terrassé principalement le Québec? Il y a 1,2 million d'enfants pauvres et cette pauvreté tissée serrée atteint une vaste majorité des mères célibataires et des femmes chefs de familles monoparentales. Renversons la lorgnette qui met en évidence les coûts actuels liés à ce phénomène anormal afin de nous permettre d'évaluer les véritables enjeux de cette crise et de ses répercussions à long terme.

Au–delà des chiffres et des statistiques, il y a du vrai monde, des gens qui souffrent, des gens qui sont malades et qui ont faim. Des gens qui attendent que le gouvernement prenne ses responsabilités, cesse ses folles dépenses et intervienne avec des solutions durables. Bien que nous concédions que certains déplacements soient essentiels à l'administration de l'État, pouvons–nous considérer combien de familles nous pourrions sortir définitivement du pétrin lors de chaque décollage du Challenger du gouvernement? Il n'y a pas de petites économies.

Le lien entre la pauvreté et la maladie a été nettement démontré par plusieurs études. Selon une étude menée par Santé Québec sur les 25 problèmes de santé les plus courants au Québec, presque tous étaient plus importants chez les gens à faible revenu que chez les mieux nantis. Les pauvres consomment davantage de médicaments que les riches et nécessitent plus de soins de santé.

Un rapport, rendu public par Campagne 2000, situe à 30 p. 100 l'augmentation du nombre d'enfants vivant dans la pauvreté au Canada. En plus, de coûter plus cher en soins de santé parce qu'ils sont plus souvent malades, ces enfants sont souvent victimes de problèmes d'apprentissage et sont des candidats de choix au décrochage scolaire, deux fois plus que chez les mieux nantis. Finalement et très déplorablement, ils ont de bonnes chances de devenir des abonnés de l'aide sociale, plutôt que de participer au développement.

• (1825)

Pour mieux contrôler l'état global de la santé de la population québécoise et canadienne, et par le fait même, limiter les coûts des soins de santé, il faut d'abord mener une lutte sans merci au problème de la pauvreté. Aussi, faut–il que ces considérations soient prises en compte dans l'examen de nos programmes sociaux. L'ignorer aurait pour effet d'ajouter à la spirale du déficit, la spirale de la pauvreté. Et d'une catastrophe, nous avons bien assez.

Le développement d'emplois durables, auprès d'une clientèle qui aura préalablement bénéficié d'une façon adéquate, voilà le seul remède pour contrer efficacement la pauvreté. Dans ce contexte, la superposition directe des programmes fédéraux aux interventions provinciales, de même nature, constitue un gaspillage honteux des fonds publics, tout en étant, dans la majorité des cas, contre–productive. Le Québec réclame de mettre fin au cafouillage dans le domaine de la main–d'oeuvre et de la formation professionnelle qui coûte 250 millions par année aux contribuables québécois.

En ce domaine, comme dans bien d'autres, la guerre de clocher doit faire place à l'efficacité et à l'efficience. Notre niveau d'endettement et le constat d'échec frappant, que nous livrent chaque jour le taux de chômage et le volume d'assistés sociaux, ne nous autorisent plus à légitimer le gaspillage par entêtement. Les chevauchements administratifs ont des coûts réels. L'un des plus élevés est l'incapacité à régler le problème de la pauvreté, particulièrement au Québec.

La pauvreté, surtout chez les jeunes, mène directement aux prestations de bien–être, à la consommation des drogues, de l'alcool et pire, au système correctionnel, voire même au désespoir et au suicide. La réalité est que le taux de décrochage scolaire est effarent. Dans certains quartiers de l'île de Montréal, près de la moitié des jeunes quittent l'école sans diplôme et chacun sait que le décrochage scolaire mène directement à la pauvreté, le marché de l'emploi actuel rejetant massivement les sans–diplôme. Selon Statistique Canada, 65 p. 100 des nouveaux emplois apparus au Canada, entre 1990 et 1993, sont allés à des

diplômés universitaires. Aucun discours sur l'emploi ne saurait être crédible de la part des gouvernements, s'il ne s'accompagne pas d'abord d'un vigoureux plan de redressement des objectifs et du système d'éducation lui–même. Les jeunes Québécois et Canadiens doivent recevoir un enseignement de très haute qualité s'ils veulent espérer répondre adéquatement aux grands besoins de main–d'oeuvre spécialisée.

Le gouvernement fédéral et les provinces ne peuvent se permettre de perdre temps et énergie en stériles luttes de juridiction au détriment d'un financement cohérent et structuré de l'enseignement postsecondaire.

Il nous apparaît plus que jamais urgent qu'un comité parlementaire de cette Chambre procède à l'examen des dépenses publiques afin d'éliminer le gaspillage, les dédoublements et de réduire les dépenses de fonctionnement. Ainsi, y dégagerions–nous les sommes nécessaires au maintien de nos programmes sociaux.

Il nous apparaît également plus opportun de couper dans les dépenses militaires que dans celles de la santé. De même, une réforme fiscale courageuse s'attaquant aux évasions, aux iniquités et aux abris fiscaux réservés aux mieux nantis comme par exemple les fiducies familiales, ce genre de réforme recevrait notre appui et non pas une charge faite contre les plus démunis en compressant les programmes sociaux.

Voilà des solutions utiles au règlement de la crise budgétaire du gouvernement, à laquelle nous sommes sensibles. Par contre, nous dénoncerons avec vigueur tout renoncement aux engagements électoraux du présent gouvernement s'il s'attaque au démantèlement des programmes sociaux et de la santé.

En conclusion, il est prouvé hors de tout doute que la santé des Québécois, des Québécoises, des Canadiens et des Canadiennes est largement reliée au phénomène de la pauvreté.

• (1830)

Cette Chambre et le gouvernement ont le devoir moral de mettre en place les dispositifs nécessaires pour subvenir aux besoins pressants de plus de quatre millions de personnes, principalement des femmes et des enfants pour qui la pauvreté a remplacé l'espoir.

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je me croyais à l'Assemblée nationale du Québec écoutant les péquistes parler. Ce sont toujours les mêmes grands mots: l'incohérence, l'inéquité, l'inefficacité. La députée qui vient de prendre la parole, ainsi que ses collègues, ont le monopole de la vertu. Ce sont les seuls défenseurs des grands démunis, des désavantagés de la société, et tout ce qu'il y a de fédéral, naturellement, ne fonctionne jamais.

Je voudrais lui rappeler que c'est le gouvernement fédéral libéral qui a justement instauré l'assurance–santé au Canada, les programmes de vieillesse, le Régime de pensions du Canada—qui est devenu au Québec la Régie des rentes du Québec—l'assurance–chômage, les programmes de soutien garanti aux plus démunis de la société et aux vieux de notre société. Si vous avez lu notre livre rouge, notre plate–forme électorale, tous les points que vous avez soulevés, l'éducation des jeunes justement, tout cela y figure, des programmes d'apprentissage pour tout de suite commencer à doubler le nombre de gradués apprentis au Canada, des programmes de garderie pour les enfants, des programmes de nutrition pénatals pour les femmes, surtout les femmes les plus démunies de la société, ainsi qu'une gamme complète de programmes sociaux, de programmes d'éducation et de programmes d'apprentisssage et de formation. Tout dans ce livre est axé sur cela. Vous dites que ce gouvernement a deux mois et demi. . .

Le Président: À l'ordre! Je rappelle à l'honorable député qu'il faut toujours s'adresser à la Présidence et non pas directement aux autres députés.

M. Lincoln: Je m'excuse, monsieur le Président. La députée, ayant pris le monopole de la vertu, nous a déclaré que toutes les fautes du gouvernement, le gouvernement commun que nous avons, fédéral comme provincial, naturellement revient au gouvernement provincial. J'ai oeuvré pendant neuf ans à l'Assemblée nationale du Québec, les problèmes ce sont des problèmes communs. Nous savons tous qu'il y a des dédoublements. Nous savons tous qu'il y a des ajustements à faire. Ce matin même le ministre des Ressources humaines, en réponse aux questions des députés de l'opposition, leur disait qu'il était justement en tractations sur la question de la main–d'oeuvre, pour éviter les dédoublements.

L'autre jour, le ministre des Finances a rencontré ses collègues provinciaux et a réussi à mettre en place un système de transferts de péréquation garantis pour les prochains cinq ans, qui ont fait l'unanimité parmi toutes les provinces, incluant le Québec.

Après deux mois et demi, elle commence à nous critiquer pour n'avoir rien fait. Mais c'est justement l'idée de ce débat que d'entendre des suggestions constructives, pas seulement destructives, de parler des gouvernements antérieurs de 1978 ou 1988 dont son chef faisait partie. Ce dernier volait aussi en Challenger, avait des dépenses somptuaires lorsqu'il était ambassadeur à Paris. Peut–être que cela aussi aurait dû être transféré aux démunis de la société.

Il faut que la députée et ses collègues pensent aussi que ce débat est pour nous, l'occasion de trouver ensemble des solutions que nous allons mettre en place pour aider les démunis de la société. Ce n'est pas en critiquant, ce n'est pas en détruisant, ce n'est pas en disant que le gouvernement fédéral a tous les maux et qu'eux, là–bas, ont toutes les vertus, qu'on va solutionner les problèmes. Les problèmes se solutionnent en commun, les problèmes se solutionnent en partenariat, les problèmes se solutionnent par des idées constructives.

• (1835)

J'ai écouté pendant 20 minutes et tout ce que j'ai entendu, c'est un chapelet de critiques. Il m'a même semblé que c'était le même discours que celui entendu lorsque, dans l'opposition, je faisais face aux péquistes, et lorsque j'étais au gouvernement, je faisais face à l'opposition péquiste.

Tous les maux du ciel, tous les maux de la terre, tous les maux du monde, c'était toujours la faute du gouvernement fédéral. Rien ne semble avoir changé, mais nous, nous allons changer. Nous allons écouter patiemment, nous allons essayer de travailler ensemble pour travailler constructivement dans un partenariat, et j'espère que les gens de l'opposition, du Bloc, vont penser qu'on ne va pas régler seul à seul les problèmes des démunis de la

société. On va régler les problèmes ensemble par des solutions constructives et c'est ça l'idée de ce débat.

Mme Picard: Monsieur le Président, la politique que l'honorable député vient d'énoncer est une politique du passé. Aujourd'hui, la réalité, c'est que le Québec et les provinces, et je l'ai bien mentionné, dans mon discours je parlais du Québec et des provinces, sont confrontés à une autre situation. Au sujet du problème de la santé, ce que j'ai dit, c'est qu'il y a une augmentation du coût de la santé à cause des situations que j'ai énumérées plus tôt. Le problème, c'est que le gouvernement, actuellement, ne retourne plus aux provinces la portion qui leur est due.

Il en résulte que les provinces doivent porter atteinte à l'équilibre budgétaire de nos services de santé dans nos régions. J'en prends pour exemple mon comté où l'hôpital Sainte–Croix vit une crise aiguë à cause de la sous–budgétisation dont il est victime. Cela amène un déficit d'une centaine de lits de soins aigus pour desservir une population de 80 000 habitants. Les équipements sont désuets et on n'a pas de spécialiste. Alors, cela devient de plus en plus critique et ce sont toujours les plus démunis qui en souffrent.

C'est ce que je voulais répondre à mon collègue.

[*Traduction*]

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, j'ai relevé deux points dans la présentation de ma collègue, la députée d'en face. Selon ses propos, les programmes ne fonctionnent pas adéquatement à l'heure actuelle au Québec; elle constate la «faillite du fédéralisme».

Permettez–moi de souligner que, selon le rapport déposé à la Chambre et rendu public lundi dernier par le ministre, c'est exactement le contraire qui se produit. Comme le dit le vieux dicton, du moins dans ma circonscription, pourquoi réparer quelque chose qui fonctionne bien?

La députée affirme que ça ne fonctionne pas bien au Québec. Il est donc évident que nous devons améliorer, revoir, réformer et modifier les programmes qui existent déjà pour tous les Canadiens et c'est exactement ce que le ministre a proposé.

J'aimerais citer à nouveau les propres mots du ministre. Il a déclaré: «Je demande aux députés de cette Chambre, à nos collègues du Sénat, à nos homologues des gouvernements provinciaux et territoriaux, aux membres du milieu des affaires et du milieu syndical, aux représentants communautaires et à tous les Canadiens et Canadiennes de recommencer à neuf, de renoncer aux vieilles idées, de mettre de côté leurs intérêts personnels», ce dont la députée a parlé, «et de commencer à réfléchir collectivement au nouvel ensemble de règles de base que nous devons nous donner pour rétablir la justice, l'espoir et la confiance en l'avenir au Canada.»

Je suggère à la députée de se reporter à ces propos lorsqu'elle parle de la faillite du fédéralisme et affirme que les programmes ne donnent pas les résultats voulus au Québec.

Je crois que c'est exactement le contraire, selon ce que le ministre a déclaré ici à la Chambre. La députée peut réagir, elle peut apporter la participation que le ministre demande.

• (1840)

M. Walt Lastewka (St. Catharines): Monsieur le Président, à titre de député de St. Catharines, je veux tout d'abord féliciter mes collègues pour avoir été élus au sein de la 35e législature du Canada.

Comme c'est la première fois que je prends la parole, je veux féliciter le député de Welland—St. Catharines—Thorold pour son élection au poste de Président de la Chambre. J'ai la chance de connaître le député et de travailler avec lui depuis bon nombre d'années. Je sais qu'il accomplira ces fonctions aussi consciencieusement qu'il l'a toujours fait dans son rôle de député à la Chambre.

J'ai l'honneur et le privilège de parler au nom des électeurs de la circonscription de St. Catharines. La ville de St. Catharines, mieux connue sous le nom de Garden City, est située sur la rive sud–ouest du lac Ontario, au coeur de la péninsule du Niagara.

Le célèbre canal Welland, qui relie les lacs Ontario et Érié, permettant aux navires de contourner les chutes Niagara, traverse notre localité. La circonscription est entourée de vignobles, de vergers aux fruits alléchants et de paysages pittoresques de l'Escarpement du Niagara.

St. Catharines est aussi un centre important pour ses organismes éducatifs et culturels. L'Université Brock a acquis sa réputation non seulement pour l'éducation qu'elle prodigue, mais aussi grâce à son équipe de basket–ball qui a gagné le championnat national. Le festival folklorique, qui a lieu en mai, réunit 35 organisations ethniques de la région. C'est toujours l'un des grands événements de l'année.

La ville est aussi l'hôte de la Royal Canadian Henley Regatta et du fameux festival des vins du Niagara. En toute modestie, je considère que St. Catharines constitue un microcosme du Canada. Nous faisons tous les jours la preuve que les gens peuvent vivre en harmonie.

Au cours des années passées, j'ai eu l'honneur de servir ma collectivité à titre de directeur et de président de nombreuses associations. Je suis sûr que ma participation à ces activités m'aidera à donner un meilleur service à mes électeurs.

Malheureusement, le contexte économique difficile que connaissent les Canadiens depuis quelques années a touché particulièrement durement la ville de St. Catharines et la péninsule du Niagara. À St. Catharines, le chômage a atteint un niveau record. L'industrie automobile et les petites entreprises de fabrication, qui sont les principaux employeurs de la région, ont connu des réorganisations majeures accompagnées de réductions importantes de personnel. Le chantier naval privé de St. Catharines a été forcé de ramener ses effectifs de 1 100 employés à quelque 200 travailleurs seulement. «Les pertes d'emploi se multiplient dans la région du Niagara», pouvait–on lire dernièrement dans les manchettes du *Standard* de St. Catharines. Les chiffres révèlent que le chômage est non seulement plus répandu aujourd'hui, mais qu'il dure aussi plus longtemps.

Un grand nombre de programmes sociaux mis en place au cours des dernières décennies ne servent plus les Canadiens comme ils le devraient. Il en résulte un déséquilibre entre ce que

le gouvernement devrait faire pour aider les Canadiens et ce que ces programmes désuets permettent de faire.

Nous sommes ici aujourd'hui pour débattre la motion du ministre du Développement des ressources humaines, voulant qu'un comité de la Chambre consulte les Canadiens et formule des recommandations concernant la modernisation et la restructuration du système de sécurité sociale du Canada.

Notre défi est clair. Nous nous sommes engagés à maintenir les programmes sociaux du Canada, mais nous sommes aussi confrontés à la réalité financière de la dette nationale qui exige près de 25 cents sur chaque dollar que possède le gouvernement.

De toute évidence, nous devons modifier de fond en comble nos programmes sociaux, si nous voulons vraiment remettre les Canadiens au travail et réduire le déficit. En tant qu'ancien dirigeant dans l'industrie, je voudrais centrer mes observations sur l'éducation et la formation, ainsi que sur l'importance de la collaboration entre le monde des affaires, l'industrie, les gouvernements et le monde de l'éducation en vue d'établir les priorités d'un changement.

L'expérience que j'ai acquise dans l'industrie m'a appris que l'éducation est indispensable. Pour avoir une économie saine dans l'avenir, il faut investir dans les ressources humaines. C'est la clé. La question à se poser est la suivante: Comment former et recycler les Canadiens pour qu'ils soient des membres efficaces et dynamiques de la population active?

Devons-nous accroître les dépenses? Le Canada dépense actuellement plus de 44 milliards de dollars par année pour ses écoles, ses collèges et ses universités. Nous consacrons 6,2 p. 100 de notre produit intérieur brut à l'éducation, ce qui nous place au cinquième rang parmi les pays de l'OCDE et, malgré ces fortes dépenses, la hausse des taux de chômage nous porte de plus en plus à penser que notre système rate la cible.

• (1845)

On a déjà mentionné à maintes reprises que le chômage chez les jeunes est une préoccupation spéciale. En juin dernier, le taux de chômage était de l'ordre de 11 p. 100 à l'échelle nationale, mais celui des Canadiens de 15 à 24 ans atteignait environ 18 p. 100. En 1993, il y avait chaque mois 400 000 jeunes qui cherchaient du travail.

En principe, le système devrait favoriser le recyclage des chômeurs en vue d'occuper plus d'emplois à long terme. En pratique, la plus grande partie du financement va directement aux prestations d'assurance-chômage et une petite partie seulement, au recyclage.

Selon les prévisions budgétaires pour 1993-1994, environ 18 milliards de dollars seront versés en prestations d'assurance-chômage, tandis que les dépenses au titre de la formation et d'autres mesures positives atteindront 3,6 milliards de dollars. C'est donc dire que nous dépensons. Toutefois, nous devons dépenser plus efficacement. Les gouvernements doivent établir des priorités pour pouvoir investir efficacement dans les emplois de demain, et ils ne peuvent le faire à l'aveuglette. Ils ont besoin de la participation des éducateurs, des gens d'affaires et des représentants de l'industrie.

Au milieu des années 1980, au Canada, les entreprises ont consacré 0,25 p. 100 du produit intérieur brut à la formation et à l'éducation, comparativement à 1,96 p. 100 en Allemagne, à 2,17 p. 100 en Grande-Bretagne, à 1,4 p. 100 au Japon et à 0,66 p. 100 aux États-Unis.

Les dirigeants d'entreprises doivent se rendre compte que notre avenir est en jeu, d'ailleurs certains en sont conscients. Leurs employés mal formés leur font perdre de l'argent. Les entreprises doivent contribuer non seulement au financement des programmes, mais également à la réforme du système qu'entreprend actuellement le gouvernement. De plus en plus, l'éducation est un élément clé de la compétitivité, puisqu'on exige de la main-d'oeuvre un niveau de scolarité plus élevé.

En 1986, on exigeait moins de douze années d'études des titulaires d'un peu plus de 45 p. 100 des emplois. D'ici l'an 2000, cette proportion devrait diminuer pour atteindre à peine plus de 32 p. 100. Inversement, en 1986, on demandait 17 années d'études ou plus aux titulaires de seulement 22,4 p. 100 des emplois. Cette dernière proportion devrait atteindre près de 50 p. 100 d'ici le début du XXI^{e} siècle.

Dans le discours du Trône, le gouvernement réitérait sa promesse électorale d'investir dans les ressources humaines. Nous collaborerons avec les entreprises, les éducateurs et les Canadiens pour veiller à ce que notre plan final de modernisation, et je dis bien de modernisation des programmes sociaux, puisse se concrétiser. Nous devons d'ailleurs travailler plus particulièrement avec les provinces et le secteur privé pour aider les jeunes à entrer sur le marché du travail.

Le Service jeunesse est l'une de nos priorités. La secrétaire d'État chargée de la formation et de la jeunesse a déjà effectué une ronde de consultations au sujet du Service jeunesse. Les programmes d'apprentissage ou de stage préparent les jeunes au monde du travail. Nous nous sommes engagés à faire le lien entre le milieu scolaire et le marché du travail.

Les programmes de formation et de perfectionnement doivent aussi viser la main-d'oeuvre active. Tout à l'heure, j'ai parlé des niveaux supérieurs de formation qu'exigent les emplois de l'avenir. Une énorme proportion de notre actuelle main-d'oeuvre active devra aussi se recycler et se perfectionner à l'avenir.

Comme le ministre du Développement des ressources humaines l'a dit cette semaine à la Chambre, on ne peut parler de réforme du filet de la sécurité sociale sans parler de formation et d'éducation. L'assurance-chômage, l'aide sociale et l'éducation sont toutes interdépendantes. De l'avis du ministre, il faut s'occuper des trois pour créer un véritable réseau intégré de possibilités.

Des travailleurs mieux formés donnent de meilleurs systèmes. Ils gaspillent moins, assurent une meilleure compétitivité à leur entreprise et, au bout du compte, permettent de créer d'autres emplois. Les changements doivent toucher tous les domaines. Il faut y faire participer les Canadiens, les entreprises canadiennes, les secteurs industriels canadiens, les éducateurs canadiens et cela, dès maintenant. Dans la région de Niagara, le *Niagara Peninsula Industry Council* en est à ses premiers pas et commence déjà à améliorer les choses.

• (1850)

Aujourd'hui, nous entreprenons le plan d'action visant à réformer notre système de sécurité sociale. Je suis heureux que le ministre m'ait demandé et ait demandé à d'autres députés de faire partie des groupes de travail. Il y a beaucoup à faire mais, à l'instar de mes collègues, je suis impatient de relever les défis à venir. J'encourage tous les Canadiens à participer au processus.

Pour terminer, je tiens à remercier les électeurs de St. Catharines, mon épouse, Carol, et mes filles, Tamara et Virginia, qui me sont d'un tel soutien, et tous les gens de ma circonscription qui ont travaillé sans relâche afin que j'aie l'occasion de siéger en cette Chambre.

La circonscription de St. Catharines a été représentée par des députés très efficaces de mon parti, notamment Jim McNulty, Harry Cavers et l'honorable Gib Parent. Je suis fier de venir à mon tour servir ici les gens de St. Catharines. J'ai hâte de représenter la ville de St. Catharines au sein de cette grande assemblée.

[*Français*]

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, je voudrais réagir aux commentaires qu'a faits le député de Lachine—Lac–Saint–Louis il y a quelques instants. J'ai eu l'honneur de siéger avec lui à l'Assemblée nationale.

Le Président: À l'ordre! Vous ne pouvez poser de question ou faire des commentaires que sur le discours du député de St. Catharines. Avez–vous une question?

M. Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Très bien, monsieur le Président.

Je voudrais justement poursuivre votre directive, monsieur le Président, et intervenir sur le débat que nous avons présentement, qui touche des prises de position de notre parti politique et du gouvernement. Évidemment, nous souhaiterions que les deux partis, le nôtre et celui du Parti réformiste, puissent faire l'unanimité autour de la grande question de la distribution des deniers publics.

Nous savons que, au Québec, nous donnons à Ottawa chaque année autour de 28 milliards en taxes et en impôts et on voudrait savoir comment ce sera redistribué. Depuis quelques années—le déficit de 500 milliards est là pour nous le confirmer—nous faisons des suggestions et nous nous faisons répondre qu'on récite toujours la même litanie, que c'est la litanie des péquistes. Si on acceptait nos suggestions, on ne réciterait plus la même litanie.

On propose le dédoublement des services; ce n'est pas d'hier qu'on le propose. On propose de ne plus couper dans les logements sociaux. Dans ma circonscription, c'est pitoyable, on manque de logements sociaux et on s'apprête à continuer à couper là–dedans. Il y a dix ans, dans ma région, l'oeuvre de la soupe offrait à peu près 35 repas par jour; aujourd'hui, on offre au–delà de 400 repas par jour. Je trouve ça aberrant.

On a indiqué au gouvernement comment s'aligner dans son prochain budget. Ce qu'on lui propose, ce sont les fiducies familiales. C'est un débat sur comment préparer un budget. On propose de toucher aux fiducies familiales, au dédoublement d'impôt, au dédoublement des services. Pour être plus efficace, on propose de remettre les programmes de formation au Québec plutôt que d'avoir un chevauchement.

En terminant, là–dessus, M. Le Hir, président de l'Association des manufacturiers du Québec, aussi bien que Ghislain Dufour, président. . .

M. Dingwall: Question, monsieur le Président!

M. Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, on dit ce matin dans le quotidien *Le Devoir*. . . Cela le fâche quand on parle de vérité comme ça. Ces gens–là ne sont pas péquistes, monsieur le Président.

Le Président: À l'ordre!

M. Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Pourquoi «à l'ordre», monsieur le Président?

Le Président: Je n'ai aucune difficulté avec ce que vous dites, monsieur le député.

M. Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Je vais collaborer avec vous, monsieur le Président.

Le Président: Peut–être que vous pourriez poser une question, monsieur le député, si vous en avez une.

M. Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Je voudrais bien poser une question, monsieur le Président.

Pourquoi le gouvernement ne suit–il pas les recommandations que lui fait actuellement le parti de l'opposition du Bloc québécois à couper dans les fiducies, dans les dédoublements de services et dans les impôts des grandes compagnies? Pourquoi?

• (1855)

[*Traduction*]

M. Lastewka: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Je crois que tous les Canadiens sont arrivés au point où ils en ont assez de payer des taxes. Je reconnais qu'il nous faut examiner nos différents systèmes et éliminer le gaspillage. Cependant, nous ne devons pas oublier qu'il est important de tenter d'améliorer ces systèmes. Il faut consulter toutes les parties en cause et tous les Canadiens.

Le ministre a commencé les consultations et je crois qu'il importe pour nous et pour le Canada de poursuivre les débats et les consultations afin que les Canadiens puissent nous faire part de leurs idées. N'oublions que je suis ici pour représenter les électeurs de la circonscription de St. Catharines et les Canadiens. Ces derniers estiment qu'il faut que nous fassions quelque chose, que nous éliminions le gaspillage dans notre pays.

Je suis d'accord avec eux. Cependant, je dois travailler pour le bien de tous les Canadiens, peu importe dans quelle province ils vivent. Je suis fier de ma province, l'Ontario, mais je suis aussi fier du Canada. Il est important que nous consultions et que nous discutions, que nous entendions les idées des Canadiens d'un océan à l'autre et que nous améliorions constamment le système.

N'ayons pas peur des deux ou trois prochaines années qui viennent. Continuons de rendre le Canada meilleur.

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, en renvoyant l'examen de notre politique sociale à un comité permanent, le gouvernement est sur le point de lancer ce que je considère comme étant la plus importante initiative de son premier mandat.

La réforme de notre politique sociale est absolument essentielle si nous voulons faire régner la justice sociale dans notre pays, remettre de l'ordre dans les finances de l'État et trouver des façons novatrices de faire des affaires au Canada.

Notre gouvernement s'engage à faire un examen public des plus exhaustifs. Non seulement la question sera débattue à la Chambre durant les phases préliminaires et, plus tard, lorsqu'une mesure législative sera présentée, mais elle sera aussi étudiée par le comité parlementaire chargé de cet examen. De plus, nous ferons participer les composantes politique et bureaucratique des gouvernements provinciaux et, grâce à une série de consultations avec des groupes représentatifs, le public en général et en particulier les personnes qui s'occupent actuellement de la prestation de nos divers programmes.

Comme nous renvoyons cette question à un comité permanent, il est essentiel de décrire ce que je crois être les principes importants dont nous devrions tenir compte dans ces délibérations. Ces principes sont l'équité, l'efficacité, la coordination et l'obligation de rendre compte.

Quel que soit le système que nous mettions au point, il doit être équitable. Pour moi, cela veut dire que nous reconnaissons que, en tant que Canadiens, en tant que gouvernement et en tant que nation, nous avons des responsabilités les uns envers les autres.

Il existe depuis au moins la Seconde Guerre mondiale un contrat social très clair entre les Canadiens et leur gouvernement, bien qu'il n'ait jamais été couché sur papier. Ce contrat dit essentiellement que, d'une part, les Canadiens verseront plus d'argent à leur gouvernement que, disons, les Américains ou les habitants d'autres pays. D'autre part, nous, en tant que Canadiens et en tant que gouvernement, avons la responsabilité de voir à ce qu'aucun Canadien ne tombe en deçà d'un certain niveau. En tant que pays, nous avons déterminé que nous ne permettrions pas que des gens meurent par manque de soins médicaux, qu'ils aient faim parce qu'ils n'ont pas de quoi se nourrir et qu'ils aient froid parce qu'ils sont sans abri.

Ce contrat est fondamental à ce que c'est qu'être Canadien. Quel que soit le résultat de l'examen de notre politique sociale, nous devons garder cette notion fondamentale d'équité que la génération de nos parents a formulée, que notre génération a essayé de maintenir et que nous devons protéger pour nos enfants et pour leurs enfants.

Le deuxième principe dont nous devons tenir compte dans nos délibérations concernant la politique sociale, c'est l'efficacité. Qu'il soit question de soutien du revenu, de recyclage ou d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle, nous devons nous assurer que nous obtenons le plus possible pour chaque dollar que nous dépensons au titre d'un programme. Notre objectif doit être non pas de réduire le montant versé à chaque Canadien qui en a besoin, mais bien de réduire le nombre de programmes, les frais d'administration et le double emploi. Nous n'avons pas besoin de plus d'argent, mais d'argent mieux dépensé. Il nous faut mettre un terme à la pratique bureaucratique de la territorialité, il nous faut mettre un terme aux guerres de territoire qui consomment tellement de nos précieuses ressources, et il nous faut concevoir nos programmes de sorte qu'ils mettent les ressources financières et autres nécessaires entre les mains des bénéficiaires d'une manière qui n'exige pas de maintenir une énorme bureaucratie.

• (1900)

Le troisième principe qui devrait régir nos délibérations est celui de la coordination: coordination au sein de notre propre niveau de gouvernement, coordination avec les autres niveaux de gouvernement et coordination avec le secteur privé. Nous devons mettre fin au volume énorme de double emploi des services qui existe présentement dans le domaine des services sociaux.

Le plus gros défi auquel fait face celui qui désire recevoir des cours de formation ne réside pas dans le cours même qu'il pourrait suivre, mais consiste plutôt à trouver la bonne porte d'entrée dans le système. Il constatera en effet qu'il doit choisir parmi plusieurs portes d'entrée, et parfois même parmi des dizaines. Notre système doit être conçu de sorte que le candidat à la formation ait une porte d'entrée dans le système et une porte de sortie.

Est–il raisonnable que notre système de soutien du revenu se compose de nombreux programmes et que ces programmes soient appliqués par divers niveaux de gouvernement? Il arrive dans certains cas que des programmes faisant double emploi soient appliqués par des niveaux de gouvernement faisant eux aussi double emploi. Le soutien du revenu devrait être fourni par un seul système, appliqué par une seule administration et élaboré de façon aussi simple que possible, c'est–à–dire un système qui reflète les réalités économiques des années 1990 et non pas celles des années 1950 ou 1960.

Monsieur le Président, je trouve absolument absurde que celui qui a perdu son emploi reçoive des prestations de soutien du revenu sous une certaine forme, de la part d'un niveau de gouvernement pendant une certaine période, puis en reçoive ensuite d'autres de la part d'un autre niveau de gouvernement pendant une autre période de temps, le tout administré par une autre bureaucratie. Il nous faut un programme unique de soutien du revenu, administré par un seul niveau de gouvernement, et appliqué de façon économique.

Le dernier principe auquel nous devrions obéir dans nos délibérations réside dans l'obligation de rendre des comptes, imposée tant au gouvernement qui administre le programme qu'à ceux qui en bénéficient. Le gouvernement doit donner à ses programmes de soutien du revenu et de formation des objectifs clairs. Le Parlement et les Canadiens devraient évaluer de façon suivie

l'efficacité de ces programmes pour déterminer s'ils atteignent leurs objectifs. Nous devrions être disposés à remplacer les programmes qui ne marchent pas et à modifier ceux qui méritent une révision.

Si le gouvernement qui offre les programmes doit rendre des comptes, les utilisateurs ont également leurs responsabilités. Ceux qui touchent un soutien du revenu doivent avoir pour objectif, autant que possible, de réintégrer le marché du travail et de subvenir à leurs propres besoins, non pas de conserver un mode de vie marginal qui suppose une aide constante de l'État du début à la fin de leur vie.

Malheureusement, il y a au Canada des personnes qui ont besoin de notre aide non seulement à court terme, mais peut-être pour le reste de leurs jours. Il y en a d'autres, par contre, qui, grâce à des programmes bien conçus et à de bonnes mesures incitatives, peuvent devenir des membres productifs de la société. Nous devons veiller à ce que la révision de notre politique sociale aboutisse à un régime qui oblige ces personnes à redevenir productives.

Pour conclure, monsieur le Président, je vais simplement énoncer le principe directeur qui, selon moi, distingue l'approche libérale de la réforme sociale de celle du gouvernement précédent et, je crois, de certains députés d'en face.

Les libéraux prennent comme point de départ les besoins des Canadiens, la dignité de nos concitoyens, l'importance de l'esprit humain et le caractère sacré des valeurs humaines. C'est ainsi que seront créés des emplois, que l'activité économique redémarrera, qu'une nouvelle vague de prospérité portera les particuliers et les entreprises.

Si on s'attaque à ce travail avec pour seule préoccupation les facteurs économiques, les bénéfices des entreprises, les résultats financiers, et qu'on oublie l'élément fondamental, c'est-à-dire la personne, on restera dans l'ornière que nous suivons depuis dix ans et cela ne nous vaudra que des difficultés accrues, un problème de chômage plus grave, un développement économique plus anémique et un pays qui ne sera pas à la hauteur de ses vraies possibilités. Les Canadiens ont exigé la première approche et c'est pour celle-là que le gouvernement va opter.

• (1905)

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de l'honorable député de Parry Sound—Muskoka. J'ai eu l'avantage d'écouter mes collègues libéraux qui ont parlé auparavant et j'ai entendu trois discours, trois sons de cloche différents. Tout d'abord, il y a celui d'un député attentif, ensuite ce fut celui d'un député libéral attentif au début—il y a maintenant plusieurs minutes—aux besoins de la population, centré sur les plus démunis, qui rejoignait sensiblement les préoccupations émises de ce côté-ci de la Chambre. Et puis, tranquillement, nous avons glissé, avec l'intervention de l'honorable député de St. Catharines.

Ma question sera brève. Heureusement que je suis encore doué de la vision, puisque je voyais l'honorable député de Parry Sound—Muskoka qui parlait mais je croyais entendre plutôt un discours réformiste. Ce que j'aimerais savoir de l'honorable député de Parry Sound—Muskoka finalement, c'est qu'est-ce qui différencie son discours des discours prononcés par nos collègues du Parti réformiste? Je trouve qu'il prend énormément de distance d'avec ses collègues qui sont intervenus—de certains de ses collègues, pas tous—des collègues d'arrière-ban, il faut le dire, pas les collègues des premières banquettes parce que les collègues des premières banquettes sont dangereusement absents du débat. On a l'occasion d'avoir un ministre présent à la Chambre, c'est intéressant, mais le point de vue des députés des banquettes arrières me semble être un discours un peu pro forma, un discours qui, parfois, ressemble à ce qu'on a entendu à la Commission Spicer, une espèce d'auberge espagnole où tout un chacun apporte son vin et où la facture est rédigée d'avance. Alors que nous parlons, je me demande si les politiques ne sont pas déjà rédigées.

Alors ma question à nouveau à l'honorable député de Parry Sound—Muskoka est la suivante: Y a une différence entre sa position personnelle, puisqu'il s'agit d'un débat ouvert, et la position du Parti réformiste?

[*Traduction*]

M. Mitchell: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Il y a effectivement une grande différence entre mon point de vue, qui est libéral, et celui du Parti réformiste. Je commence où ce parti arrête. Si vous partez tout simplement du bilan, vous terminerez au même endroit que le Parti réformiste.

Ce n'est pas ce que font les libéraux. Nous commençons avec les besoins des Canadiens, car nous croyons à la dignité de l'individu. Nous croyons en ce contrat social tacite bâti au cours des 50 dernières années et qui part du principe que, en tant que Canadiens, nous avons des responsabilités mutuelles.

Comme je le disais dans mon discours, nous estimons que nous ne pouvons pas laisser nos concitoyens descendre en deçà d'un certain niveau. Les gens ne meurent pas ici faute de soins. Ils ne meurent pas de faim par manque de nourriture, ils ne meurent pas de froid par manque de logement, parce que les gouvernements libéraux des 50 dernières années ont bâti une politique sociale qui protège l'individu. Nous n'allons pas, en 1994, essayer de démanteler le système, mais nous allons essayer de trouver un moyen de faire en sorte qu'il continue de servir les Canadiens, que le contrat social se poursuive pour que mes enfants et leurs enfants profitent de ce que les gouvernements libéraux ont mis 50 ans à accomplir.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, j'ai pris grand plaisir à écouter le député. Je veux maintenant lui poser une question simple, qui va droit au but.

Notre pays ne cesse de s'embourber dans la dette et tout indique qu'avant que nous ayons pu venir à bout du déficit, notre endettement aura atteint les 650 milliards de dollars. Chaque année qui passe, nous perdons un peu plus de notre capacité d'aider les pauvres, qu'il s'agisse de nouveaux immigrants dans

le besoin ou de citoyens nécessiteux. Que propose le député? Selon lui, comment allons–nous aider nos pauvres, si nous n'avons plus les ressources financières et économiques pour le faire?

• (1910)

M. Mitchell: Monsieur le Président, voilà bien trois semaines que nous parlons de la façon dont nous allons venir en aide aux Canadiens vivant dans la misère. Nous allons les aider en leur redonnant du travail, en créant des emplois pour eux, en créant des conditions qui permettront à la petite entreprise de créer des emplois.

C'est ainsi qu'il faut leur rendre leur dignité. C'est ainsi que nous allons y parvenir. Le livre rouge expose cette politique de la première à la dernière de ses 122 pages. Il décrit clairement les moyens que nous allons prendre pour raviver l'économie nationale, redonner du travail aux Canadiens et aider les pauvres à se prendre en charge, lorsque des emplois s'offriront à eux.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, j'estime que c'est un privilège que d'avoir la possibilité de prendre part au débat sur la réforme des programmes sociaux. Pour nombre de députés ici présents, veiller à ce que les programmes soient maintenus et accessibles à ceux et celles qui en ont besoin justifie largement les efforts qu'ils ont faits pour se faire élire à la Chambre en 1993.

Nous sommes reconnaisants au gouvernement d'avoir permis à tous les députés de donner leur avis sur cette question avant le dépôt d'une mesure législative. Je suis sûr que tous mes collègues souhaitent comme moi que les simples députés et les députés d'une opposition constructive puissent voir le reflet de ces débats dans le prochain programme législatif.

Tout le monde au Canada est d'accord sur la nécessité de réformer les programmes sociaux. Les députés des deux côtés de la Chambre conviennent qu'il ne s'agit pas seulement d'y apporter des changements de forme.

On se pose aujourd'hui des questions qui auraient été inimaginables il y a seulement quelques années. Existe–t–il un meilleur moyen d'assurer ce programme ou ce service? En avons–nous seulement besoin? Renferme–t–il des points qui tendent à décourager les personnes qui ont besoin d'être autonomes? Combien coûtent ces programmes? Pouvons–nous les maintenir?

J'ai suivi les consultations prébudgétaires tenues par le ministre des Finances en fin de semaine à Calgary et j'ai été frappé de voir le consensus qui règnait à propos de ces questions. Presque tout le monde est d'accord pour dire que la façon dont nous finançons les programmes sociaux est fatale pour les emplois et les débouchés à l'exportation, qu'une intervention moins grande du gouvernement serait préférable, que le gouvernement doit réduire ses dépenses, dépenser de façon plus intelligente et réduire les impôts.

Réduire les dépenses ne signifie pas que le Canada doit pour autant retourner à l'Âge des ténèbres. Cela veut dire qu'il faut recibler les fonds et qu'il incombe à la Chambre d'établir les principes qui permettront de réacheminer l'aide d'une façon juste, efficace et humanitaire.

D'autres députés ont déjà examiné un certain nombre de principes. L'un d'eux consiste à veiller à ce que, à l'avenir, les dépenses soient fondées sur une question de besoin et non sur une question de droit. Les personnes qui ont un revenu élevé n'ont pas besoin du même type d'aide que celles qui ont un faible revenu. Et donc, le fait qu'une personne fasse partie de tel ou tel groupe ethnique ou démographique ne doit pas automatiquement lui donner droit à une aide supplémentaire de la part du gouvernement.

Les programmes de demain seront, pensons–nous, davantage assurés avec la participation de groupes privés. Des gens dans le besoin qui travaillent au sein d'un réseau communautaire plutôt que des gens payés pour assurer un service donné. Ces groupes privés peuvent être la solution partielle qui permettra de sortir les personnes constamment dans le besoin de cette situation chronique.

D'autres programmes devraient être fondés sur un objectif déclaré, à savoir que les bénéficiaires sont tenus de suivre une formation ou de faire au sein de la communauté un travail qui leur permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour moins dépendre par la suite de l'aide gouvernementale.

Ces principes sont importants. Je serai heureux de vous parler cet après–midi et ce soir du principe le plus important: la position de la famille par rapport à l'État. Ce principe est important, car il remet en cause la notion d'État–providence qui s'est implantée après la guerre et qui a entraîné la merveilleuse situation financière dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Je parle de la notion d'État paternaliste qui veut que l'État ou le gouvernement ait la capacité, voire l'obligation, de remplacer d'une manière ou d'une autre la famille en tant que cellule fondamentale d'aide dans notre société.

Bien que la plupart des Canadiens n'aient jamais partagé ce sentiment, il a pris naissance en 1969, lorsque Bonnie Kreps a annoncé à la revue *Maclean's* que les objectifs de son groupe consistaient entre autres à «se débarrasser de la cellule familiale conjugale». Pendant des décennies, cette idée s'est parfois retrouvée sur les bureaux des décideurs gouvernementaux. Beaucoup estiment aujourd'hui qu'à cause de cela les familles ne sont pas appréciées et ne reçoivent pas assez de soutien.

Si l'on a remis en cause le rôle de la famille, la notion d'État change également.

• (1915)

Les gens ont perdu leurs illusions. Ils ne croient plus que le gouvernement peut offrir toutes les solutions. Certes, son envergure diminue à cause de ses problèmes financiers. En un sens, cela pourrait être positif car, avec un peu d'aide, les relations humaines pourraient combler les vides laissés par les programmes gouvernementaux.

La cellule fondamentale d'aide ne devrait pas être un chèque du gouvernement, tel ou tel ministère, ou un travailleur social, mais plutôt la famille. La société n'a pas encore trouvé de

meilleur moyen pour s'occuper des jeunes, protéger les faibles et prendre soin des personnes âgées.

Bien sûr, les personnes issues de familles dysfonctionnelles ont parfois besoin d'une aide particulière et, dans de tels cas, le gouvernement doit intervenir pour les soutenir de son mieux, tout en reconnaissant qu'il sera toujours un pis–aller par rapport à une famille stable et aimante.

À certains égards, les gouvernements ont même contribué à encourager l'existence de familles dysfonctionnelles, car ils aident les gens sans les renvoyer à leurs liens familiaux. Un jeune qui se rebelle, quitte la maison et finit par devenir assisté social, ou un mari qui va habiter dans une autre province pour éviter de payer sa pension alimentaire en sont des exemples.

Les gouvernements devraient exiger que les gens fassent au moins preuve de ce minimum de responsabilité envers leur famille. Cela pourrait même les encourager davantage à améliorer leurs rapports avec elle.

Il y a d'autres choses positives que le gouvernement peut faire pour encourager l'existence de familles unies. Je voudrais entre autres qu'on modifie certains aspects de notre régime fiscal, notamment pour encourager les couples ayant des enfants. La décision en matière d'impôt qu'un tribunal albertain a rendue l'année dernière contre les couples mariés a envoyé un message contradictoire aux Canadiens. Aussi incroyable que cela puisse être, les tribunaux ont déclaré que la discrimination dont les couples mariés avaient souffert sur le plan fiscal, dans le passé, était acceptable parce que les familles avaient souffert d'une moins grande discrimination que les autres groupes. C'était absolument ridicule! Et ça l'est encore aujourd'hui.

Les garderies pourraient, à leur tour, faire l'objet d'une réforme positive. Les partisans de l'État providence voudraient que les fonctionnaires du gouvernement prennent en charge les garderies. Le Parti réformiste, quant à lui, préfère une solution plus souple, qui laisse le choix aux parents.

Comme Margaret Wente l'a suggéré samedi dans sa chronique du *Globe and Mail*, si nous voulons vraiment aider les parents, pourquoi ne pas leur donner des fonds supplémentaires et les laisser décider de la façon de les dépenser? Le rôle du gouvernement se limiterait alors à agréer et à contrôler les garderies. Les parents pourraient choisir la solution qui leur convient le mieux, la garderie, une gardienne à domicile ou quelque autre arrangement.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la façon dont on conçoit l'État providence et ce que je reproche à cette façon de voir. Ceux qui appuient les solutions proposées par le gouvernement estiment que l'État est en quelque sorte objectif et que les familles ne le sont pas, qu'elles sont peu éclairées et conservatrices.

Même s'il est probablement vrai que les familles sont plus conservatrices que le professeur d'université moyen, je ne pense pas qu'il existe d'autorité objective et absolument neutre sur le plan des valeurs. Si l'autorité de l'État remplaçait celle de la famille, l'État ne ferait qu'imposer ses propres valeurs au moyen de ce système.

J'estime personnellement que les valeurs d'un État omniprésent sont très souvent un mélange de principes fondamentalistes de gauche, politiquement orthodoxes, qui sont, à leur façon, beaucoup plus conservateurs et plus formalistes que les principes nourris par la plupart des familles. Nous, de ce côté–ci de la Chambre, nous opposerons à toute tentative concertée, à grande échelle, qui visera à remplacer l'autorité du parent par celle de l'enseignant, du travailleur social ou même des tribunaux.

Où donc va nous mener ce débat? Ces dernières semaines, nous avons entendu des propos fort décourageants, nous avons entendu parler tristement de maintenir l'universalité peu importe les besoins, d'élargir l'assiette fiscale et de modifier les règles relatives aux REER. Chacune de ces propositions aurait des répercussions désastreuses pour les familles.

Quels en seraient les effets? En maintenant ou en ajoutant des programmes, à la demande de divers groupes d'intérêts, en négligeant de régler le problème de la dette et du déficit de manière honnête et franche, en refusant d'établir des priorités pour les ressources décroissantes de notre gouvernement, nous nuirons aux plus fragiles de notre société pour les années à venir et notamment aux jeunes familles.

On a aussi aperçu quelques lueurs d'espoir durant ces débats. Un orateur après l'autre commençait son discours en remerciant chaleureusement ceux qui comptaient le plus pour lui—sa famille. Durant les déclarations d'une minute qui précèdent la période des questions, plusieurs députés ont exprimé une reconnaissance toute spéciale à l'égard de membres de leurs familles. Dans toutes nos discussions, on a souvent mentionné l'Année internationale de la famille.

Nous avons trop rapidement fait notre deuil de la famille. Les statistiques révèlent que les Canadiens, et particulièrement les jeunes, considèrent qu'une famille unie est l'un des critères de la réussite. Je suis convaincu que l'histoire jugera nos législateurs à la façon dont ils auront traité nos familles.

• (1920)

Quelqu'un à qui j'ai fait part de cette inquiétude m'a déclaré: «Les hommes nous disent que la famille est en difficulté, nous demandent comment la sauvegarder, déplorent qu'elle semble éclater sous nos yeux. C'est sans doute vrai partout et depuis toujours. Il semble que toutes les bonnes choses aient tendance à disparaître, mais ce n'est que pour mieux se défendre et renaître de leurs cendres ailleurs.»

La famille a subi d'énormes pressions au cours de la présente génération, mais elle ne peut disparaître. Elle se bat pour renaître à sa façon.

Nos programmes sociaux doivent aussi se défendre et prendre une nouvelle forme afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens. Ces nouveaux programmes procéderont justement des principes dont nous avons discuté ici. J'aimerais dire à la Chambre que tout principe régissant la réforme de nos programmes sociaux devra absolument viser le renforcement de l'unité sociale qui forme depuis toujours la base même de notre nation et constitue le fondement de toutes les nations solides, c'est–à–dire la famille.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, j'ai apprécié avec grand intérêt le discours de l'honorable député. Il a mis en évidence la famille comme étant un noyau fondamental, de la manière dont les gens se regroupent et opèrent au Québec et au Canada. Il a tout à fait raison; la famille, c'est une valeur

fondamentale. Il a aussi mis en relief le fait que les gouvernements, notre gouvernement amène un risque à cette famille. Il a même utilisé l'expression «le certificat de décès de la famille a été émis un peu prématurément».

Il est un autre type de familles dans ce pays qui s'appelle les provinces. Effectivement, l'esprit centralisateur d'Ottawa ne met–il pas en péril, non seulement le noyau familial, mais également la capacité des provinces à assumer leurs responsabilités pour les populations qui sont chez elles? Bien sûr, je parle du Québec, mais pas exclusivement du Québec, car cela s'applique à chacune des autres provinces. Quelle est son expérience? Quelle est l'expérience de l'honorable député dans son milieu?

[*Traduction*]

M. Strahl: Monsieur le Président, j'apprécie les paroles d'encouragement du député ainsi que sa question. Je trouve qu'il fait tout un bond en liant mes observations sur la famille au marasme constitutionnel, c'est–à–dire en tentant de faire un rapprochement avec le Québec et sa relation avec le Canada.

Pour bon nombre d'entre nous, dans l'ouest du Canada, si vous voulez connaître la perspective de la Colombie–Britannique, la région d'où je viens et qui m'a élu à titre de représentant, le Canada est un peu comme une famille. Nous considérons le Canada comme un tout composé de dix parties, une fratrie de dix membres égaux qui, ensemble, forment un pays.

Je crois que, à bien des égards, l'Ouest—et particulièrement la Colombie–Britannique—appuie l'idée qu'au sein d'une famille, tout le monde doit être traité également. Personne n'est rejeté et personne n'est porté aux nues, parce qu'une famille est plus unie quand ses dix membres, ou les dix provinces, ont droit au même traitement.

Bien qu'il existe différents programmes selon les régions et que les priorités ne soient pas les mêmes partout, ce qui est tout à fait normal puisque chaque enfant a ses caractéristiques uniques, les provinces ne doivent pas mériter de traitement spécial, puisqu'elles font partie d'une famille de dix membres.

C'est ainsi que je fais le parallèle entre la famille et le Canada à l'intention du député. Évidemment, comme dans toute bonne famille, tous les membres sont toujours les bienvenus, et on cherche toujours à dissuader ceux qui veulent faire cavalier seul.

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les observations de mon collègue. Il s'est attardé sur l'importance qu'il attache à la notion de famille et je voudrais l'en féliciter, mais il pourrait peut–être prendre un instant pour nous expliquer ce que la définition de famille signifie pour lui et, chose plus importante encore, pour le parti qu'il représente.

En outre, pourrait–il en profiter pour nous préciser le rôle que l'État, le gouvernement fédéral plus particulièrement, devrait jouer pour aider les familles?

• (1925)

M. Strahl: Monsieur le Président, je comprends très bien. Dans mon intervention de ce soir, j'ai surtout parlé de mes craintes pour les familles et de l'iniquité du régime fiscal à leur égard. Ainsi, la décision du tribunal que j'ai citée montre que dans le passé, les couples mariés n'étaient pas traités de la même façon que les couples qui décidaient de vivre en concubinage. C'est ce sur quoi portait cette décision du tribunal.

J'ai parlé de la nécessité pour l'État, au moyen de son régime fiscal et d'autres façons, d'encourager financièrement les familles, surtout lorsqu'elles ont des enfants à charge. C'est essentiellement ce dont j'ai parlé. Nous devons trouver des façons de nous assurer que nous ne pénalisons pas les gens qui décident d'élever une famille.

Je n'ai pas la motion en main, mais il y est question des enfants, des jeunes adultes et des familles. Selon moi, personne ne contestera la nécessité de soutenir les familles, car elles constituent notre avenir.

Nous considérons que le rôle du gouvernement consiste à apporter une aide financière aux gens plutôt que de choisir un programme et de demander aux intéressés de s'y adapter même s'il ne leur convient pas du tout. Nous devrions plutôt préciser aux Canadiens que s'ils ont des besoins financiers, le contrat social qui existe permettra de s'assurer qu'ils n'aient pas à se débrouiller seuls.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je vais parler ce soir d'un sujet qui nous est cher à tous et en particulier aux électeurs canadiens.

Quand j'étais candidat, comme beaucoup d'entre vous je suppose, j'ai constaté qu'un des sujets qui intéressaient et préoccupaient le plus les Canadiens était l'avenir du système de soins de santé. Les préoccupations et problèmes étaient nombreux et personne ne connaissait la solution. L'avenir du système de soins de santé préoccupe beaucoup les Canadiens. C'est ce qui me fait dire que les soins de santé sont sans doute ce qui tient le plus à coeur aux Canadiens.

Un mode de vie sain et le système national de soins de santé sont les meilleurs garants de la santé des Canadiens. Dans le premier cas, le gouvernement n'a aucune influence, mais il peut certainement intervenir à l'égard du système.

En tant que médecin et consommateur, je crois que notre système est le meilleur au monde. Il suscite l'envie de presque tous les pays. Il suffit de penser aux États–Unis qui envient notre système de soins de santé et essaient de l'imiter.

Les citoyens canadiens reçoivent gratuitement les meilleurs soins de santé. Le système canadien de soins de santé doit respecter cinq critères, énoncés dans la Loi canadienne sur la santé, à savoir: l'universalité des soins, l'intégralité pour ce qui est des services essentiels. J'insiste sur le mot «essentiels»; c'est

un élément très important qu'il ne faut pas oublier. La Loi prévoit également un accès raisonnable pour ceux qui dispensent les soins de santé aussi bien que pour les consommateurs; la transférabilité des soins de santé d'une province à l'autre, et l'administration des soins de santé par un organisme public sans but lucratif.

Afin de donner une idée de l'ampleur du système, en 1990, on a déboursé plus de 60 milliards de dollars uniquement en soins de santé au Canada, ce qui représente près de 10 p. 100 du produit intérieur brut.

Le système est financé par les gouvernements fédéral et provinciaux. Les provinces assurent l'administration courante du système et la gestion des fonds, mais elles doivent le faire conformément aux critères de la Loi canadienne sur la santé, sinon le gouvernement fédéral peut retenir les fonds qu'il leur destine. Autrement dit, le gouvernement fédéral utilise ces fonds pour empêcher les provinces de prendre certaines mesures ou les y obliger.

Certaines situations qui se sont produites au Canada depuis une décennie menacent grandement le caractère public du financement des soins de santé et risquent d'en provoquer la fin. Les faits suivants menacent non seulement les soins de santé mais tous les programmes sociaux au Canada. Mes collègues en ont beaucoup parlé aujourd'hui en caucus, mais aussi des députés à la Chambre.

L'escalade de la dette nationale, qui est passée de 125 milliards de dollars à 500 milliards depuis 12 ou 14 ans, représente la menace la plus grave pour les programmes de soins de santé et les programmes sociaux.

Afin de donner une idée de la situation, je rappelle qu'en 1984, 28 cents de chaque dollar servaient à assurer le service de la dette. Aujourd'hui, il faut environ 33 cents. D'ici l'an 2000, au rythme où vont les choses, 40 p. 100 de chaque dollar iront au service de la dette. Nous voyons donc que nous avons de moins en moins d'argent à dépenser pour autre chose, les programmes sociaux, en particulier. Un tel système ne peut pas durer.

• (1930)

L'autre aspect de la situation en ce qui concerne les soins de santé, c'est que les coûts ne cessent d'augmenter. Ils augmentent quatre fois plus vite que l'économie ne croît. Il y a plusieurs raisons à cela. En résumé, il y a d'abord le vieillissement de la population; 70 p. 100 du budget des soins de santé sont consacrés aux personnes âgées. Deuxièmement, la technologie, les interventions et les thérapies sont de plus en plus poussées et reviennent de plus en plus cher. Troisièmement, de nouvelles maladies, comme le SIDA, se propagent avec les conséquences tragiques que l'on connaît, entraînant des coûts supplémentaires.

Si on accepte la réalité telle que je viens de la décrire, il devient évident que le système, dans sa forme actuelle, n'en a plus pour très longtemps. Le manque de fonds et l'augmentation des coûts vont, à brève échéance, lui porter un coup fatal, c'est inévitable.

Face à cette réalité inéluctable, le gouvernement fédéral continue quand même à mettre des bâtons dans les roues des gouvernements provinciaux, et à les empêcher de mettre de l'ordre dans leur système de santé en les obligeant à s'en tenir aux termes de la Loi canadienne sur la santé et en les menaçant de réduire sa contribution au titre des soins de santé, s'ils ne respectent pas ladite loi.

Il y a plusieurs choses que nous pouvons faire. Ne pas agir contribuerait à accroître les souffrances des Canadiens.

Que pouvons–nous donc faire? Tout d'abord, modifier la Loi canadienne sur la santé afin que les gouvernements provinciaux ne soient pas pénalisés lorsqu'ils essaient de réduire les coûts de leur système de soins de santé. Il faut constituer un comité chargé de faire la liste des services de soins de santé considérés comme essentiels et d'indiquer ceux qui ne le sont pas.

À mon avis, monsieur le Président, le retrait des services déclarés non essentiels par le grand public et les spécialistes n'empêchera pas les Canadiens d'être en bonne santé, ni de mener une vie saine ou de recevoir, dans les hôpitaux, les traitements dont ils auront besoin.

Il faut mettre en place un système que les consommateurs prendront en charge. À l'heure actuelle, peu de gens se rendent compte de la valeur réelle du système et il ne peut survivre financièrement à moins que les consommateurs ne réalisent ce qu'il en coûte vraiment. Je conseille donc aux gouvernements provinciaux de songer à imposer des frais modérateurs peu élevés pour certains et une franchise pour d'autres.

On croit que les Canadiens refusent de telles mesures, mais, selon des études récentes, les statistiques indiquent que plus de 80 p. 100 des Québécois, par exemple, accepteraient de verser un ticket modérateur de cinq à dix dollars, sous une forme ou une autre. Je souligne que les plus pauvres seraient traités de toute façon. Ces mesures seraient toujours conformes aux principes d'universalité, d'intégralité et d'accessibilité.

Nous devons aussi nous arrêter sur l'éducation de la population en ce qui concerne les coûts. Nous pourrions notamment remettre un relevé de compte, de préférence au moment où des soins sont prodigués ou encore au cours de l'année qui suit.

Nous devons insister sur l'éducation sanitaire, surtout au début de l'école primaire. Nous en tirerons d'immenses avantages plus tard. Il faut axer nos efforts sur la médecine préventive et sur la nécessité d'adopter un style de vie sain, qui élimine l'excès d'alcool, le tabagisme et l'alimentation malsaine. En tant que médecin, je trouve renversant et aussi profondément tragique de constater le manque de connaissances des jeunes qui arrivent à l'adolescence et nous en connaissons tous les manifestations.

Les spécialistes de la santé doivent être informés des coûts et de la technologie que supposent les interventions, ainsi que des choix thérapeutiques qui sont à leur disposition. Encore une fois, en ma qualité de médecin, je dis que nous n'avons pas fait du bon travail à cet égard.

Je crois aussi que les spécialistes de la santé devraient être autorisés à fournir des services médicaux privés. Ainsi, des

Canadiens pourraient obtenir des services de santé dans le secteur privé. Il faudrait faire en sorte que tous les Canadiens, que ce soit dans le secteur privé ou public, bénéficient plus tôt des services de santé. Il y aurait notamment une diminution de la douleur et de la souffrance dans la société, ainsi qu'une baisse des coûts financiers ainsi que des frais d'assurance.

En fait, tout le monde y gagnerait et on ne peut répliquer que c'est un système à deux niveaux, comme c'est le cas à l'heure actuelle, comme tout intervenant dans le domaine de la santé le dirait certainement.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il importe au plus haut point dans ce domaine que le gouvernement mette de l'ordre dans ses finances. En effet, tant que nous n'aurons pas le contrôle de nos dépenses, nous n'aurons tout simplement pas les moyens de soutenir nos programmes sociaux. Or, le fait de ne pas reprendre ce contrôle serait moralement répréhensible tout en étant tragique pour les Canadiens.

• (1935)

Le dernier point que je veux aborder est celui de la diminution des taxes sur le tabac. À mon avis, cette solution est absolument indéfendable, compte tenu des frais énormes engendrés par l'usage du tabac. En effet, il en coûte des milliards de dollars à la société, notamment en raison d'une baisse de la productivité et d'une augmentation du coût des soins de santé. Plus de 40 000 Canadiens meurent chaque année de maladies liées à l'usage du tabac.

Or, il est établi que l'augmentation du coût des cigarettes a entraîné une diminution de la consommation, en particulier chez les jeunes. Par conséquent, je propose que l'on maintienne les taxes sur le tabac au lieu de les réduire et de céder au chantage des criminels qui s'adonnent à la contrebande de ce produit. J'aimerais aussi que l'on impose une taxe sur les cigarettes exportées à l'étranger.

M. Brent St. Denis (Algoma): Monsieur le Président, j'ai bien aimé le discours du député et je dois avouer qu'il a piqué ma curiosité lorsqu'il a parlé de la Loi canadienne sur la santé. Je me suis subitement rappelé les nombreuses questions qui m'ont été posées aux réunions publiques tenues dans ma circonscription pendant la campagne électorale et qui portaient sur la réforme de notre régime de soins de santé sous un gouvernement qui tiendrait compte des propositions du Parti réformiste.

Si jamais la Loi canadienne sur la santé est assouplie, modifiée ou affaiblie d'une façon ou d'une autre, le député peut-il dire à la Chambre s'il croit vraiment que nous pourrons faire confiance aux provinces et nous attendre à ce qu'elles maintiennent un régime national?

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Je remercie le député pour son observation.

Étant donné que les députés des assemblées législatives provinciales doivent rendre des comptes à leurs électeurs, ils seraient mal avisés de modifier le régime de soins de santé pour créer une situation où les gens qui les ont élus souffriraient.

Par conséquent, il incombe à chacun des élus canadiens de voir les choses comme elles sont et de se rendre compte que les dépenses de santé augmentent à un rythme quatre fois plus élevé que la croissance économique et que les gouvernements qui tentent de réduire les dépenses consacrent de moins en moins d'argent aux soins de santé.

Nous devons être réalistes. Il ne s'agit pas d'abolir la Loi canadienne sur la santé, mais de la modifier pour redresser la situation. On ferait l'autruche si on acceptait la situation telle qu'elle est aujourd'hui. Il est de notre devoir à tous de chercher à préserver les services de santé essentiels, afin que les Canadiens n'aient pas à souffrir, qu'ils puissent subir l'intervention dont ils ont besoin et qu'ils n'aient pas à connaître le sort de certains Américains qui meurent faute de soins.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, l'honorable député d'Esquimalt—Juan de Fuca a répondu à la question que je posais à son prédécesseur qui, soit dit en passant, a quitté ses parents pour se marier. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a dit:

[*Traduction*]

«Le gouvernement fédéral empêche les provinces de contenir les dépenses des soins de santé en menaçant de réduire les paiements de transfert.» Et il a raison.

[*Français*]

J'aime bien ce que le député a dit, parce que c'est exactement ce que l'on ressent aussi au Québec. Ce qui veut dire que, dans l'Ouest comme dans l'Est, le gouvernement fédéral met en péril les principes même de l'universalité et de l'accessibilité. Et cela est grave. On posait il y a quelques instants la question suivante: Est-ce que, effectivement, les provinces seraient en meilleure situation pour maintenir ces principes? Regardons les choses en face: le gouvernement fédéral, depuis environ une dizaine d'années, coupe dans les paiements de transfert, et ce systématiquement, et actuellement le gouvernement fédéral est la plus grande menace à l'universalité et l'accessibilité.

• (1940)

[*Traduction*]

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, il importe que le député de l'opposition comprenne que l'on est en train de leurrer les Canadiens en rationnant les services de santé. C'est ainsi qu'on dit aux hôpitaux combien de pontages cardiaques ou de chirurgies de la hanche ils peuvent faire. Il s'ensuit que les Canadiens sont tout simplement privés de services au nom d'une prétendue universalité. Il s'ensuit aussi que des gens qui ont absolument besoin de soins de santé ne les obtiennent pas parce qu'on rationalise et supprime des services.

Ce que nous, réformistes, disons, c'est que les gens qui sont malades n'obtiennent pas les services dont ils ont besoin en

temps opportun. Il faut le reconnaître. Et il faut remédier à cette situation avec l'argent dont nous disposons à l'heure actuelle.

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain): Monsieur le Président, ce soir, j'ai écouté avec plaisir des députés du Parti réformiste, du Bloc québécois et de mon parti, le Parti libéral, faire leur discours. Je trouve rafraîchissant qu'il y ait des gens qui soient venus ici avec le souci réel d'examiner le côté social de la société où nous vivons.

J'ai vécu des expériences que je n'oublierai probablement jamais. Pendant trois ans, j'ai travaillé comme assistant dans une école de garçons ou ce que l'on appelle encore parfois une école de réforme ou de redressement. Je sais que les députés voudraient que j'admette qu'il s'agissait d'une école pour des personnes indisciplinées qu'il fallait corriger. Je ne voulais pas le dire, mais c'était de cela qu'il s'agissait.

Pendant que je travaillais dans cet établissement, un des garçons a fait une fugue. Il était allé se réfugier chez lui, à North Battlefords. Puis il est venu me voir—j'étudiais alors à l'université—pour me demander quoi faire. Nous avons discuté pendant deux heures, puis je lui ai dit que c'était à lui de décider, que s'il voulait retourner à l'école, je l'y conduirais. Il a décidé d'y retourner et d'y rester tout le temps qu'il devait y rester.

Lorsqu'il est arrivé à l'école, l'une des premières choses qu'un travailleur lui a dites, c'est qu'il était stupide, qu'il n'aurait pas dû y retourner, et le reste. C'était quelqu'un qui s'occupait des pensionnaires de cet établissement qui parlait comme cela. Nous avons confié nos jeunes à des gens de cette espèce.

Après les élections, je suis passé dans Moose Mountain et j'ai fait monter un jeune dans ma voiture à Grenfell, en Saskatchewan. Il venait de Richmond, en Colombie-Britannique. Il était âgé de 18 ans et il n'avait même pas terminé sa neuvième année. Il se rendait à Winnipeg pour travailler comme vendeur. Certaines personnes trouvent cela fantastique. C'est vrai! J'ai voulu l'inciter à retourner chez ses parents et à poursuivre ses études. J'espère qu'il le fera.

Étant donné les questions dont nous discutons, j'ai voulu présenter ces exemples. Lorsque les électeurs de la Saskatchewan ont élu cinq libéraux, ils voulaient être certains qu'il y ait un équilibre, aussi ont-ils élu un enseignant parmi les cinq. Je sais que l'un des quatre autres, un avocat, estime qu'il y a un équilibre parce qu'il y a quatre avocats et un enseignant.

Pour ce qui est du ministère du Développement des ressources humaines, nous sommes honorés que la personne responsable soit le député de Winnipeg–Sud–Centre. Les électeurs de ma circonscription m'ont fait clairement comprendre lors de réunions et de discussions que nos programmes sociaux les préoccupaient beaucoup. Ces programmes font partie intégrante de notre pays, mais il faut les examiner.

Tout d'abord, il y a les finances et le pouvoir fédéral de dépenser. La question tourne autour de notre capacité de former un partenariat propre à susciter une solidarité nationale autour de la question financière pour pouvoir fournir les programmes sociaux. Si l'on pense que les dépenses fédérales au titre des programmes sociaux se chiffrent entre 70 et 80 milliards de dollars par année, ce qui équivaut aux deux tiers des dépenses fédérales au titre des programmes, on peut comprendre que les électeurs de Souris—Moose Mountain ne soient pas satisfaits des structures de nos programmes sociaux. Je veux prendre quelques minutes pour parler de certains des besoins que nous voyons relativement au régime d'assurance-chômage. À notre avis, nous devons limiter le montant maximal qu'une personne peut gagner durant une année pour être admissible à l'assurance-chômage. Je crois personnellement qu'on devrait examiner les emplois saisonniers qui continuent de nécessiter le versement de prestations année après année. Dans le cas de ces emplois saisonniers, nous ne pouvons pas simplement hausser constamment les cotisations des employeurs et celles des employés.

• (1945)

Je crois également que nous devons utiliser les fonds de façon plus efficace afin que les chômeurs puissent accomplir un travail quelconque ou suivre une formation quelconque pendant la période où ils reçoivent des prestations. Si nous pouvons les aider à accroître leurs compétences, ils seront plus en mesure de trouver un emploi productif sur le marché du travail.

Nous devons aussi encourager les employeurs à recycler leurs employés de sorte que, s'ils veulent réduire leurs effectifs, ils puissent le faire au moyen de l'attrition au lieu de mettre des milliers de Canadiens devant la possibilité de perdre leur emploi. Jamais dans l'histoire du Canada nous avons vu tant de gens aller travailler jour après jour dans la crainte de perdre leur emploi.

Je veux parler aussi des jeunes diplômés qui sont prêts à aller sur le marché du travail mais qui sont incapables de trouver un emploi. Je crois qu'ils devraient avoir la possibilité de travailler dans le domaine qu'ils ont choisi à titre d'adjoints de personnes chevronnées dans ce domaine. Cela les aiderait à acquérir de la crédibilité et de l'expérience, et il serait ensuite plus facile pour eux de trouver un emploi par l'intermédiaire des bureaux de placement.

Je voudrais prendre un moment aussi pour parler d'une de mes préoccupations en ce qui concerne l'éducation. Beaucoup de jeunes reçoivent de l'aide sous forme de prêts étudiants. Nous devons faire en sorte qu'ils puissent espérer être raisonnablement en mesure de rembourser leurs emprunts. Nous devons prévoir des modalités de remboursement raisonnables et veiller à ce qu'ils aient une certaine assurance de trouver une place sur le marché du travail une fois qu'ils auront terminé leurs études. Par ailleurs, les taux d'intérêt doivent être compatibles avec la capacité de payer des jeunes. Si nous voulons que nos jeunes s'instruisent et que nos ressources humaines soient compétitives, il est indispensable de restructurer le programme de prêts aux étudiants.

Il faudra tenir compte de certains faits très graves dans notre examen des programmes de sécurité sociale. Ma circonscription compte sept bandes d'autochtones. J'en connais bien les espoirs et les aspirations. Ils espèrent se faire reconnaître comme première nation et obtenir l'autonomie gouvernementale. Les au-

tochtones recherchent eux aussi ce qu'il y a de mieux pour leurs familles.

Nous constatons maintenant que les familles où le mari et la femme travaillent à l'extérieur du foyer comptent pour près de 60 p. 100 de toutes les familles appartenant à la population active. Il existe de nombreux «enfants à la clé», c'est-à-dire des enfants qui partent pour l'école le matin, souvent sans avoir pris de petit déjeuner, qui rentrent à la maison le midi, souvent sans rien à manger, et qui rentrent enfin de l'école l'après-midi sans aucun adulte pour les accueillir.

Il s'agit d'un problème très grave. Je ne m'interroge pas sur les actions des parents. Beaucoup de familles préféreraient qu'un des parents puisse rester à la maison. Mais en réalité, elles ont besoin de deux revenus pour rester unies et pour payer les comptes. Nous voyons beaucoup de familles monoparentales dirigées par une femme. Leur nombre va croissant à un rythme de plus en plus rapide. C'est dans ce groupe que nous constatons la plus forte incidence de familles à faible revenu. Ces familles ont des besoins bien réels et bien grands. Les sacrifices imposés aux parents uniques sont encore plus grands.

Les écoles pourraient contribuer dans une large mesure aux programmes avant et après les heures de classe. L'infrastructure et les écoles existent déjà. Les écoles sont chauffées. Nous pourrions créer des programmes à l'intérieur de cette structure pour venir en aide aux parents qui ont besoin d'aide pour s'occuper de leurs enfants pendant qu'ils sont au travail. Et que dire des enfants de la prochaine génération? Nous savons que 1,1 million de personnes vivent dans des ménages où l'aide sociale est un mode de vie. Nous savons aussi que 3 millions de Canadiens ont dû faire appel à l'assistance sociale au cours du seul mois de mars 1993.

• (1950)

L'année qui commence est particulièrement importante, car c'est l'Année internationale de la famille et l'Année internationale des populations autochtones. Tous les députés de la 35e législature ont pour ces groupes des préoccupations très réelles et de plus en plus vives. Nous devons nous en occuper et nous n'y manquerons pas. Dans le cas des jeunes, nous devons veiller aux besoins de leur famille et leur trouver des emplois. Les personnes âgées, quant à elles, comptent sur une protection sociale qui leur garantira leur pension de retraite. Il n'y sera pas porté atteinte. Il est impossible de fermer les yeux sur les besoins des pauvres et des défavorisés. Il faut les aider.

Ces programmes coûtent cher: 7,4 milliards pour l'aide sociale. Il suffit de lire notre livre rouge pour constater que nos propositions témoignent de notre grande volonté de substituer l'espoir au découragement, de chasser la peur et de procurer une vie décente aux Canadiens. La tâche est redoutable.

[*Français*]

Le vice-président: Comme les députés le savent, le débat se poursuivra jusqu'à 20 h 52. Comme il reste 5 minutes à la période de questions et commentaires, je reconnais l'honorable député de Beauharnois—Salaberry.

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du dernier intervenant. Dans son exposé, il nous a manifesté son inquiétude pour les gens qui sont déjà sur le marché du travail, mais qui craignent de le perdre. J'abonde dans le même sens que lui, parce que chez nous, il y a l'usine Expro, une usine de fabrication militaire. Il n'y pas si longtemps, il y avait 1 000 emplois dans cette usine; maintenant, il n'en reste plus que 400.

Dans le cadre de la préparation du Budget, lequel nous discutons présentement, je voudrais faire une suggestion et poser une question au dernier intervenant. Est-ce que son gouvernement pourrait faire comme Bill Clinton aux États-Unis, qui a dégagé de son budget de la Défense un certain montant d'argent pour le placer dans la reconversion des usines militaires? Vu la fin de la guerre froide, on en a moins besoin aujourd'hui. Les commandes sont moins grandes dans nos usines militaires, et c'est ce qui provoque des mises à pied. Aux États-Unis, on a libéré un certain montant d'argent du budget militaire, afin de le réinvestir dans des usines militaires pour les reconvertir en usines de fabrication de produits civils.

Est-ce que le précédent intervenant abonde dans ce sens-là? Ne pourrait-il pas se faire le défenseur de cette idée auprès de son gouvernement, soit de reconvertir les usines militaires en usines de produits civils?

[*Traduction*]

M. Collins: Monsieur le Président, je respecte la question du député. J'estime qu'il a autant de compétence que moi pour faire cette proposition au gouvernement. Dans la 35e législature telle que je la conçois, nous faisons tous partie du gouvernement. Toutes ces propositions ont leur valeur. Pourquoi ne pas les présenter? Je ne vois certainement aucune difficulté.

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de son excellent discours. Je suis entièrement d'accord avec lui, et je ne doute pas que nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre le sont aussi. C'est sans doute parce qu'il a adhéré au Parti réformiste en toute honnêteté, comme moi, sauf que, dans mon cas, j'ai été à l'école de réforme quand j'avais 12 ans. Mon intérêt pour les réformes date de cette époque.

Je me demande si le député pourrait nous en dire plus au sujet des prêts aux étudiants parce que des milliers et des milliers de diplômés doivent se placer en situation de cessation de paiements parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi et ne peuvent donc pas rembourser leurs prêts. La situation est très grave.

Je me demande si le député d'en face pourrait faire quelque chose, comme proposer des mesures d'aide au remboursement des prêts étudiants, qui auraient été promulguées par l'Association canadienne des étudiants.

M. Collins: Monsieur le Président, j'ai un fils qui est allé à l'université pendant neuf ans, qui a accumulé des dettes de 50 000 $ et qui vit maintenant en Alberta. Je comprends donc fort bien le point de vue du député. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Nous devons aider les étudiants. Il ne faut pas les étrangler ni les empêcher de trouver un emploi et de rembourser leurs dettes. Par conséquent, j'appuie le député à cent pour cent.

C'est dans cette voie qu'il faut s'engager. Sinon, nous risquons de décourager les jeunes à faire des études supérieures à cause des difficultés qu'ils devront surmonter.

• (1955)

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, je félicite encore le député de Souris—Moose Mountain de son excellent discours. J'ai noté qu'il se préoccupe vraiment des familles et des jeunes enfants. Il s'inquiète surtout du grand nombre de familles monoparentales et de leurs bas revenus.

Il a dit aussi qu'il serait souhaitable que les parents n'étant pas à la maison après l'école puissent compter sur le système scolaire pour s'occuper de leurs enfants. Il y a beaucoup de familles au Canada dont les deux parents travaillent le soir et qui jouissent d'un niveau de vie élevé. C'est leur choix de ne pas être à la maison.

Le député propose–t–il que le gouvernement subventionne ces parents ayant les moyens de s'occuper de leurs enfants et qu'il leur fournisse ce genre de service après l'école? Est–il d'avis que la société est obligée de fournir ce service à quiconque le demanderait parce qu'il n'y aurait personne pour accueillir les enfants à la maison après l'école?

M. Collins: Monsieur le Président, ayant enseigné pendant 31 ans, j'ai eu l'occasion de connaître des riches, des pauvres, des sages et des moins sages. J'ai été très heureux de les avoir tous. Si je voyais qu'un jeune, riche ou pauvre, avait besoin d'aide, je voulais être là pour l'aider en tant qu'enseignant, parent et citoyen de ce pays.

Le jour où on commence à faire des distinctions entre les riches et les pauvres, on a un sérieux problème sur les bras. C'est ça le problème dans l'éducation. Nous avons perdu notre détermination. Nous avons quelque chose à offrir aux jeunes. Si j'ai pu empêcher un jeune d'avoir des problèmes parce que je me suis occupé de lui, j'estime lui avoir été utile dans son cheminement. Ce n'est pas ça le problème. Je veux que nous leur offrions ces possibilités.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, en ma qualité de porte–parole de l'opposition officielle en matière de formation et de jeunesse, j'aimerais profiter de ce débat sur les programmes sociaux pour sensibiliser les députés de cette Chambre à la situation alarmante des jeunes au Canada et au Québec.

Tout d'abord, la situation canadiennne, en rappelant quelques statistiques: 17,5 p. 100 des jeunes Canadiens âgés de 18 à 24 ans sont chômeurs actuellement, soit plus de 600 000 jeunes; 30 p. 100 des jeunes ne finissent pas leur secondaire; 51 p. 100 des diplômés gagnent moins de 10 000 $; et seulement 11 p. 100 d'entre–eux gagnent plus de 20 000 $. Plus de 2 millions de jeunes de moins de 30 ans vivent dans une situation de pauvreté. De plus, 12 p. 100 des jeunes ont des problèmes graves de toxicomanie.

Comme le gouvernement a souvent mentionné sa volonté de redonner espoir et dignité aux Canadiens et aux Québécois, il devrait se préoccuper de ces statistiques alarmantes. La jeunesse ne représente–t–elle pas notre avenir?

Un autre phénomène inquiétant est la montée de la violence et de l'intolérance chez les jeunes. Selon le Centre canadien des statistiques juridiques, le nombre de jeunes accusés de crime avec violence a augmenté, en moyenne, de 14 p. 100 par année depuis 1986. Mais, avec les problèmes que nous venons d'énumérer, on peut comprendre facilement la recrudescence de tels phénomènes.

Plusieurs députés dans cette Chambre, depuis quelques semaines, ont parlé de mesures plus sévères envers les jeunes contrevenants. Il est effectivement nécessaire d'envoyer un message clair aux jeunes criminels. Leurs crimes ne doivent pas rester impunis, mais nous croyons qu'il faut avant tout se pencher sur le contexte social qui amène les jeunes à la violence et à l'intolérance.

Deuxièmement, j'aimerais parler de la situation des jeunes au Québec, car elle est encore plus alarmante, plus dramatique. En effet, un récent rapport du Conseil permanent de la jeunesse nous indique que près de 40 p. 100 des jeunes Québécois vivent dans la pauvreté; 50 p. 100 d'entre eux le sont pour une période d'au moins cinq ans. Plus de 150 000 jeunes Québécois et Québécoises sont prestataires d'aide sociale.

• (2000)

Le bureau du coroner du Québec a répertorié une moyenne de près de 350 suicides de jeunes par année depuis 1987. Le taux de chômage se situe au Québec à près de 20 p. 100 chez les jeunes, et cela représente plus de 137 000 jeunes seulement au Québec. Au moins 45 000 emplois devraient être créés annuellement au Québec pour absorber les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Le taux de décrochage au secondaire est de 32,2 p. 100 actuellement au Québec.

La formation professionnelle fait aussi défaut. Parmi les 26 000 personnes qui attendent qu'on leur offre des possibilités de recevoir une formation afin d'améliorer leur chance d'intégrer le marché du travail, la majorité d'entre eux, ce sont des jeunes.

La situation alarmante des jeunes a des répercussions non seulement sur leur propre perspective d'avenir, mais aussi sur l'économie. Les jeunes doivent de plus en plus faire face aux mêmes préjugés que l'ensemble des chômeurs et des assistés sociaux. La confiance et la dignité de notre relève en souffrent beaucoup. Le cercle vicieux du chômage et de la pauvreté. . . Je sais bien que cela n'a pas l'air d'intéresser des gens de l'autre côté, mais j'aimerais que leurs rires et leurs paroles ne nous enterrent pas. Ils nous dérangent.

Le cercle vicieux du chômage et de la pauvreté en est un dont on ne sort pas facilement. Cela entraîne une perte de motivation extrême, qui peut conduire à l'augmentation des problèmes sociaux chez nos jeunes. La situation des jeunes autochtones est

encore plus alarmante et demande une aide plus spécifique et mieux adaptée à leur réalité.

Le gouvernement mentionnait dans le discours du Trône qu'il envisageait l'autonomie des peuples autochtones. Il pourrait donc commencer par leur fournir les ressources et le soutien nécessaires afin qu'ils prennent mieux soin de leur jeunesse eux aussi.

L'un des aspects les plus importants de la réforme des programmes sociaux proposée par le ministre des Ressources humaines, c'est la consultation. Tant de temps et tant de ressources utilisées me rappellent l'opération qui a suivi l'échec de l'Accord du lac Meech et qui a préparé la célèbre Entente de Charlottetown. Plus ça change, plus c'est pareil. On dirait que le gouvernement actuel ne sait pas tirer des leçons des échecs du passé. Si au moins nous étions assurés que les consultations se feront dorénavant dans l'esprit de transparence tel que décrit dans le discours du Trône. Or, si l'on se fie aux consultations préalables, cela ne sera sûrement pas le cas. Si les consultations antérieures au discours du Trône sont garantes de l'avenir, comment le gouvernement entend–il assurer la transparence décrite dans le discours du Trône?

J'aimerais souligner ici une situation que j'ai vécue moi–même le 15 janvier dernier. Ayant appris la veille que la ministre d'État à la Formation et à la Jeunesse tenait une consultation à Québec, j'ai communiqué avec son bureau pour me faire inviter comme observateur en ma qualité de porte–parole de l'opposition en formation et en jeunesse. Pas moyen, car on m'a répondu que c'était seulement sur invitation, sans me donner non plus l'endroit où elle se tenait. Pourtant, Québec est en face de Lévis, tout près de ma circonscription.

Comme cette consultation visait l'ensemble des jeunes du Québec, j'ai par la suite communiqué avec les principaux regroupements d'organismes voués aux jeunes afin de savoir s'ils avaient été invités. Aucun de ces regroupements d'organismes, à part le Conseil permanent de la jeunesse, un organisme du gouvernement du Québec, n'avait reçu d'invitation. Les invitations avaient été faites par–dessus la tête des organismes de regroupements, soit directement à certains organismes membres ou auprès d'organismes qui n'ont rien à voir avec la formation. Comme si cela n'était pas suffisant, les organismes étudiants, qui eux vont être appelés à intervenir bientôt sur le marché du travail, avaient été complètement oubliés. Est–ce là la méthode de consultation qu'entend utiliser le gouvernement actuel? Belle façon de consulter.

Une autre perle, au sujet de la secrétaire d'État à la formation à la jeunesse, c'est sa déclaration de lundi dernier au sujet du Québec, et je cite: «Je suis allée deux fois au Québec et j'en ai une assez bonne idée de ce que veut sa population.» Je suis allé moi–même un certain nombre de fois dans le Canada anglais, et, en toute modestie, je ne peux pas dire que je sais très bien ce que veut la population, dans ces provinces. Mais, après deux fois au Québec, deux visites, penser savoir ce que le Québec veut, je pense que c'est se méprendre.

• (2005)

Même s'il existe au gouvernement fédéral au moins une centaine de programmes auxquels les jeunes peuvent avoir accès, très peu leur sont spécifiquement réservés, et lorsque c'est le cas, les ressources allouées sont insuffisantes ou inappropriées.

La pire chose qui soit arrivée aux jeunes durant le régime conservateur, ce n'est pas tant la coupure du programme Katimavik, d'ailleurs très peu critiqué en dehors des récriminations du sénateur Jacques Hébert, mais bien la disparition en 1987 de la clause de clientèle prioritaire pour les jeunes au niveau des programmes fédéraux. Une autre situation dramatique pour un jeune, c'est de se retrouver assis entre deux chaises lorsqu'il ne répond ni aux critères du gouvernement fédéral ni à ceux de son gouvernement provincial. Ces jeunes–là n'ont pas accès aux cours de formation professionnelle s'ils ne sont pas bénéficiaires de l'assurance–chômage, ou de l'aide sociale, ou encore s'ils n'ont pas quitté leur domicile familial depuis au moins deux ans.

Même si le gouvernement fédéral ne semble pas disposé à respecter les juridictions provinciales en matière de formation, il pourrait au moins respecter ses propres structures existantes avant d'en créer de nouvelles, surtout dans ce contexte de coupures budgétaires. Je veux ici citer l'exemple des organismes de développement de l'employabilité et de ceux qui parrainent des projets d'extension à des programmes de formation. Il existe un réseau fédéral complet, au Québec comme ailleurs, et je pense que ces structures–là devraient être renforcées avant d'en créer de nouvelles.

Pourtant, les revendications des jeunes sont connues depuis longtemps au Québec, puisqu'un Sommet national de la jeunesse s'est tenu, en 1983, et que des audiences publiques, réunissant plus de 133 organismes, ont eu lieu en 1989. De toutes ces consultations, un fait très important ressort: l'emploi d'abord et avant tout. D'après les jeunes et les groupes qui ont fait des représentations, l'objectif ultime à poursuivre et à réaliser est le plein emploi.

Dans la mise en oeuvre de cet objectif, on devrait tenir compte des caractéristiques des différentes clientèles de chômeurs et des réalités de différentes régions. Il faut impliquer davantage les gens du milieu. Sans solidarité régionale, il n'y a pas de plan de création d'emplois qui vaille. Les jeunes eux aussi ont dénoncé la multitude de programmes et l'éparpillement des ressources. De plus, les jeunes se plaignent que les programmes gouvernementaux sont mal connus. L'une des raisons invoquée, c'est que les programmes prennent un nouveau nom presque à chaque changement de gouvernement.

Les jeunes Québécois veulent que cessent au plus vite les dédoublements et les luttes stériles entre gouvernements. Les jeunes veulent eux aussi être impliqués davantage. Les jeunes ont créé des tables de concertation jeunesse dans les régions, mais elles auraient besoin de financement supplémentaire pour mieux soutenir leur action. Les jeunes souhaitent également que l'on travaille à la consolidation financière des organismes communautaires voués à la jeunesse au niveau local.

Pour soutenir les jeunes, le gouvernement entend mettre sur pied un Service jeunesse, une initiative qui devrait donner l'occasion aux jeunes de faire un stage de formation afin d'acquérir de l'expérience et bâtir leur confiance. Ce projet de Service jeunesse s'apparente étrangement à l'ancien programme Katimavik aboli par les conservateurs, en 1986. Le Service jeunesse est moins axé sur l'apprentissage d'une langue seconde que

Katimavik, mais il n'offre pas de solution nouvelle aux problèmes des jeunes; c'est du réchauffé. Le Service jeunesse offre surtout des activités occupationnelles sans lien direct avec le marché du travail actuel et futur.

Au lieu de créer un nouveau programme et une nouvelle structure, je le répète, il faudrait aider davantage les organismes qui s'occupent déjà des jeunes en leur fournissant des moyens additionnels pour s'adapter à la réalité actuelle. Cela engendrerait une occasion unique de combiner formation professionnelle et développement régional. Il faudrait donner la chance aux jeunes de se familiariser davantage avec les nouvelles technologies et l'informatique, tout en se rendant utiles à leur communauté.

En conclusion, j'aimerais ajouter ces commentaires: même si la création du Service jeunesse peut sembler à première vue venir d'une bonne intention, elle cache à mon avis une volonté de gagner du temps avant de s'attaquer aux véritables problèmes des jeunes. C'est une opération tape-à-l'oeil qui ne va rejoindre que très peu de jeunes, 10 000 dans trois ans, alors qu'on compte plus de 600 000 jeunes chômeurs âgés de 16 à 24 ans au Canada. Le Service jeunesse, c'est le programme Katimavik mis au micro-ondes. C'est une vieille recette à un problème nouveau. C'est aussi une invasion de plus dans un domaine de compétence provinciale. Le seul bon côté que j'y vois, c'est l'organisation d'activités occupationnelles pour des jeunes qui voudraient prendre une année sabbatique avant de choisir une orientation professionnelle définitive. Mais c'est loin d'être une priorité par rapport aux besoins des jeunes, déjà identifiés par les organismes qui s'occupent des jeunes pour la formation professionnelle.

• (2010)

[*Traduction*]

M. Brent St. Denis (Algoma): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt les commentaires du député, surtout les critiques, si je peux m'exprimer ainsi, qu'il a faites au sujet de la création du Service jeunesse. Il a parlé en termes peu flatteurs du programme Katimavik qui a été supprimé par l'ancien gouvernement conservateur. Je pense que ce programme aurait pu être extrêmement utile et extrêmement profitable pour les jeunes.

Le député ne trouve-t-il pas bon que des jeunes, qui ont atteint l'âge critique de 18, 19 ou 20 ans et qui ne peuvent trouver d'emploi dans leur collectivité, puissent quitter la maison pour aller travailler ailleurs au Canada? Cela permettrait, par exemple, à des jeunes de la Colombie-Britannique de travailler en Nouvelle-Écosse ou au Québec, ou à des jeunes du Québec de travailler en Ontario ou en Alberta.

Ne pense-t-il pas qu'il serait extrêmement positif pour ces jeunes d'acquérir une expérience de travail, même si le domaine n'est pas nécessairement celui dans lequel ils travailleront plus tard?

[*Français*]

M. Dubé: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Il est évident que si nous n'étions pas dans un contexte financier serré et difficile, on peut dire qu'une expérience du type Katimavik rejoignait, je pense, des buts louables. Et je souscris à ce que vous venez de dire.

Par ailleurs, lorsqu'on compare ce besoin d'épanouissement personnel, de voyage, et ainsi de suite, à d'autres besoins chez les jeunes—tel que décrits dans la première partie de mon discours—ces jeunes qui sont vraiment dans des situations de pauvreté extrême, qui sont au désarroi en attendant un cours professionnel, après avoir quitté l'école, avoir décroché, mais qui, après un certain temps, veulent intégrer le marché du travail et qui sont en attente de cours professionnels vraiment sérieux et d'expériences utiles, lorsqu'on compare cela à des expériences comme d'aller dans une autre province, ou ailleurs dans une autre région de sa province, pour faire des expériences du genre, tel que décrit dans le programme Service jeunesse, nettoyer, par exemple les berges d'une rivière ou d'un fleuve, accomplir différents travaux d'embellissement, ou autres choses du genre, on s'aperçoit finalement que de faire ce genre de travaux de nettoyage, à l'aide de balais et de pelles, ce n'est pas cela l'avenir. Cela ne crée pas de lien direct avec le marché du travail. Il s'agit de corvées qui font plutôt appel au bénévolat. Dans ma région, des citoyens de plus en plus conscientisés s'affairent à ce genre de corvées pendant quelques semaines au printemps comme bénévoles. D'ailleurs, c'est un élément de sensibilisation au respect de l'environnement que de faire ce genre de choses.

C'était peut-être bon de 1980 à 1986. Le contexte financier le permettait peut-être, à ce moment-là. Mais il faut se rappeler qu'à son plus fort, le nombre de jeunes impliqués dans Katimavik était de 10 000, au coût de 10 000 $ par jeune.

Quand vous pensez, monsieur le député, à l'expérience d'aller vivre dans une autre province pendant neuf mois, comme le décrit le programme Service jeunesse, c'est coûteux, monsieur le député—monsieur le Président, devrais-je dire, puisque je dois m'adresser à la Présidence, tout en essayant d'intéresser monsieur le député—donc, les voyages et les frais de pension, tout cela est coûteux.

• (2015)

Alors, lorsqu'on parle d'autres besoins en formation professionnelle, il me semble, qu'en termes d'ordre de priorité, il y a un choix à faire. Si personnellement, en tant que député, j'avais ce choix à faire, c'est évident que je pencherais plutôt vers ceux qui ont besoin d'aller vers le marché du travail. En ce sens-là, je me suis appuyé sur des études, des revendications d'organismes de jeunes qui disent: «L'emploi avant tout». C'est important.

Dans la campagne électorale et dans le discours du Trône, le Parti libéral a rappelé que l'emploi passait avant tout. Alors, des activités occupationnelles, de type récréatif, de loisir, de culture,

c'est intéressant, mais pas dans le contexte financier que l'on connaît actuellement.

[*Traduction*]

M. John Williams (St–Albert): Je voudrais féliciter le député de Lévis du très beau discours qu'il vient de faire.

J'ai noté combien la nécessité de créer des emplois le préoccupe. Il a dit, je crois, qu'environ 45 000 emplois devaient être créés au Québec pour venir en aide aux jeunes de cette province. Le coût social d'une génération à l'autre est énorme, parce que ces jeunes ont perdu tout espoir et toute motivation.

Tout cela exige de l'argent. L'éducation en exige beaucoup. Le Québec reçoit déjà des subventions de péréquation. Le député de Lévis s'attend–il que le gouvernement fédéral paie pour l'éducation, la création d'emplois et les programmes sociaux dans sa province? De quelle autre source va venir cet argent? J'aimerais bien qu'il nous dise ce qu'il en pense.

[*Français*]

M. Dubé: Monsieur le Président, je vais simplement rappeler ce qu'on se tue à répéter de ce côté–ci de la Chambre, c'est–à–dire de mettre fin aux dédoublements. Au niveau de la formation professionnelle, si le gouvernement actuel confiait la responsabilité de l'éducation, c'est–à–dire le transfert de ces fonds, dans le respect de la juridiction des provinces, donc du Québec, du fait de ce simple geste, le coût des dédoublements en question serait de 250 millions de dollars, soit cinq fois plus—même plus que cela—ce serait dix fois plus que la première année du Service jeunesse, simplement en y mettant fin.

Si on étend cela aux autres provinces, cela représenterait près de un milliard de dollars. Le chiffre de 250 millions de dollars n'a jamais été contesté au niveau du Québec. Pour ce qui est du milliard, les autres provinces en ont fait entendre autant et cela n'a jamais été contesté. Il faudrait mettre fin aux dédoublements, rapprocher ce programme–là au niveau du milieu, des régions parce que les régions se concertent de plus en plus et elles sont en meilleure position pour identifier les problèmes de formation et d'emploi chez les jeunes et cela est très important.

D'autre part, une faille dans Service jeunesse, qui est une structure de plus, c'est que dans les 10 000 $ en question qui sont supposés être alloués pour les jeunes, il y a 4 000 $ réservés à l'administration. Alors, finalement, c'est beau des programmes, c'est beau de vouloir aider les jeunes, mais il ne faudrait pas qu'en même temps, cela soit le prétexte à la création d'une nouvelle structure qui coûte 4 000 $, ce qui représente 40 p. 100 du coût total. Je pense que de tous les côtés de la Chambre, on devrait s'entendre pour éviter d'ajouter des structures nouvelles et plutôt voir au renforcement des programmes sociaux à partir des structures existantes.

Nous disons en même temps au gouvernement de respecter ses juridictions, de respecter les juridictions du Québec et des autres provinces. Simplement en faisant cela, il y aurait une économie.

Le vice–président: Le temps est expiré et nous passons maintenant au débat. Je vous prie de m'excuser, mais avec tous les députés qui entourent le député de Lévis, j'ai malheureusement oublié le prochain orateur sur la rotation. Il s'agit de mon ancien professeur, et je lui demande pardon.

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ce n'est pas grave. J'ai eu beaucoup de plaisir à écouter le député de Lévis. J'ai bien profité de son intervention.

[*Traduction*]

Quelle longue journée! Ma journée a commencé il y a douze heures et demie par une réunion de caucus régionale. Un de ces jours, vous, ou quelqu'un d'autre, devriez rédiger un livre sur la façon dont le Parlement accouche d'une loi. On constaterait alors qu'elle n'est pas l'aboutissement des délibérations au Parlement, à la Chambre, tout importantes qu'elles soient. Elle est le fruit des discussions, des échanges de vues et des concessions mutuelles au sein des comités, surtout lorsque tous les partis y sont représentés. C'est là que nous parvenons à un compromis et établissons un consensus. Voilà comment naissent les lois.

• (2020)

À mon avis, cela en dit long sur la méthode utilisée pour aborder la question de la politique sociale. Je suis très impressionné par la déclaration du distingué ministre du Développement des ressources humaines. Néanmoins, il ne faut pas oublier que, quelle que soit l'importance d'un portefeuille, on n'est pas le seul maître à bord. Je constate que le programme du Parti libéral a dû, pour le meilleur ou pour le pire, se rendre à l'évidence: le grave problème du déficit existe bel et bien. Nous devons agir!

On ne va pas le résoudre en poussant des cris de désespoir, mais plutôt en essayant de produire l'emploi, les emplois et les recettes qu'il nous faut, tout en maintenant tout le réseau de sécurité sociale qui constitue un modèle pour le monde entier et dont nous nous enorgueillissons à juste titre.

Pour ce qui est des ressources humaines, le ministère doit faire appel à tous les moyens dont disposent le Cabinet et les divers portefeuilles.

À ce propos, j'ai relu, il n'y a pas longtemps, un de ces fameux articles rédigés par l'archevêque Temple, qui sera par la suite archevêque de Canterbury, et qui traitaient de la nécessité de la reconstruction à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il y insistait sur le fait qu'il faut mettre à profit ses ressources humaines et que, pour que l'économie continue de tourner, il faut créer des emplois. Les années ont passé, mais le conseil n'a rien perdu de sa pertinence.

Lorsque j'observe la situation actuelle au Canada, force m'est de constater que le besoin le plus flagrant est celui d'une stratégie à long terme, et toute stratégie à long terme en matière de ressources humaines signifie la création d'entreprises compétitives à l'échelle mondiale et d'entreprises de technologie de pointe qui ne créent pas des emplois pour la semaine prochaine ou l'année prochaine seulement, mais aussi des emplois pour le siècle prochain.

Cela représente un défi dans le vrai sens du mot pour ma province, la Colombie–Britannique; nous avons tenté d'échapper à une économie du secteur primaire pour passer à une économie post–industrielle qui tient compte de la surabondance des matières premières dans le monde entier. Il n'est plus possible de fonder notre bien–être économique sur les seules matières premières, même si, je dois l'admettre, grâce à des politiques de gestion très originales et à des investissements dans la recherche, nous nous efforçons de rester à l'avant du peloton mondial dans ce domaine.

On doit investir dans les entreprises et les secteurs les plus d'avant –garde et cela signifie des échanges non seulement avec le ministère de l'Emploi, mais aussi avec le ministère de l'Éducation. Ces deux aspects vont de pair. Le miracle japonais tient au fait que ce pays a compris que la technologie de la société post–moderne reposait sur la recherche et qu'à son tour celle–ci dépendait de l'enseignement et des universités, mais d'universités du XXI^{e} siècle.

Ceux qui ont passé une bonne partie de leur vie à l'université, comme c'est le cas pour bon nombre d'entre nous je suppose, doivent admettre que la main de la tradition pèse très lourd sur ces institutions. Nous devons cependant suivre le rythme de la société scientifique et technologique où nous vivons. Les universités doivent suivre le courant et occuper le créneau entre les études pures et l'application des apprentissages sur le terrain. D'une certaine façon, les technische hoschule, ces collèges techniques de l'Europe continentale, nous donnent un exemple que les Japonais ont déjà suivi et c'est ce qui explique le miracle japonais, à mon avis.

Dans le cadre de nos efforts, en Colombie–Britannique, pour diversifier notre économie afin qu'elle ne dépende plus du secteur primaire, nous avons investi beaucoup dans l'éducation, dans les sciences, dans la poursuite de la technologie de pointe, et des emplois qui en découlent.

Si vous me permettez, je voudrais me reporter à une étude de cas à ce sujet. Je tiens à souligner cependant que la science ne consiste pas seulement à cataloguer des connaissances désuètes tirées du passé. Il y a un élément poétique dans les grands scientifiques qui distingue les Einstein de ce monde des savants ordinaires. Ces bonds inductifs dans l'avenir exigent cet élément de vision.

● (2025)

Nous avons été très chanceux en Colombie–Britannique de pouvoir compter sur un scientifique du calibre d'Erich Vogt, qui a cette vision poétique, et sur un remarquable recteur d'université qui a compris que lorsqu'on investit dans les sciences de demain, il faut peut–être attendre dix ans pour récolter les fruits, mais ces derniers seront de bien meilleure qualité et beaucoup plus nombreux que si on cherche simplement à obtenir des résultats concrets dans l'année ou les 18 mois qui viennent.

C'est ce que M. Strangway, le très brillant administrateur de l'Université de la Colombie–Britannique appelle le développement en Amérique du Nord de «points chauds». Un aspect intéressant est le développement de la recherche pharmacologique avec ses ramifications dans le développement industriel appliqué. C'est là une caractéristique de la région qui regroupe la Colombie–Britannique, l'Oregon et l'État de Washington. C'est grâce à la collaboration de ces universités et des collectivités de ces régions que la communauté mondiale est à la fine pointe de la recherche pharmacologique. D'ailleurs, en passant, cela a valu à M. Michael Smith, de l'Université de la Colombie–Britannique, d'obtenir pour le Canada un prix Nobel, il y a plusieurs mois.

Ainsi, les nouvelles technologies, la thérapie avec pions, par exemple, pour les tumeurs au cerveau, ainsi que les supercondcteurs qui sont le produit du projet TRIUMF à l'Université de la Colombie–Britannique, ne sont pas des programmes menés dans l'abstrait, des projets de science pure qui n'ont pas de retombées. Si l'on examine les programmes KAON et TRIUMF, on constate que 30 millions de dollars de recherche par année engendrent des retombées intéressantes pour l'industrie. Par exemple, la Ebco Industries Ltd., de Richmond, en Colombie–Britannique, n'était au départ qu'une petite entreprise de fabrication d'outils lancée par deux frères, immigrants d'Allemagne. C'est maintenant une société faisant pour 100 millions de dollars par année d'exportations, et son succès est directement attribuable au programme TRIUMF et aux retombées dont bénéficient les industries secondaires.

Si la Colombie–Britannique et le Canada veulent créer de l'emploi, augmenter les revenus et engendrer des recettes pour réduire le déficit, c'est ainsi qu'ils doivent s'y prendre. Il faut investir dans les domaines inexplorés de la science et du savoir, et investir dans l'éducation. Là–dessus, je ne veux pas discuter de questions constitutionnelles, auxquelles j'ai consacré une bonne partie de ma carrière, mais je crois qu'il faut, pour ce faire, établir des normes nationales qui permettent d'utiliser son imagination et de faire preuve de leadership. Ce contexte peut être créé par un gouvernement fédéral fort ou en collaboration avec les provinces. Cela dépendra évidemment de l'issue de nos discussions futures avec le ministre des Affaires intergouvernementales.

Je suis un peu inquiet, cependant, et je l'ai fait savoir dans d'autres tribunes. Je crains que le programme TRIUMF et sa création, le projet KAON, ne soient voués à l'échec en raison du sous–financement du gouvernement du Canada et des gouvernements étrangers. D'ailleurs, ces derniers ne tiennent peut–être pas vraiment leurs engagements, parce que notre propre gouvernement n'insiste pas suffisamment pour qu'ils le fassent. À mes yeux, ce serait une tragédie de disperser un millier de chercheurs du monde entier rassemblés dans une université canadienne, travaillant ensemble à un projet commun dont sont issus ces petits cyclotrons à usage commercial; de tels objets sont le riche produit de nos investissements dans la recherche. La recherche fondamentale se défend. Le gouvernement fédéral y a déjà joué un rôle prépondérant, et j'espère que ce n'est pas chose du passé.

Cela vaut le coup d'investir dans la recherche pure. Dans un certain sens, un tel investissement est un défi pour le XXI^{e} siècle que le gouvernement actuel s'est engagé à édifier. Nous vaincrons le déficit en créant de nouveaux emplois et ces nouveaux

emplois se trouveront dans la technologie de pointe et le système éducatif prodiguera la formation nécessaire.

• (2030)

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, j'ai bien apprécié les propos tenus par l'honorable député de la Colombie–Britannique.

À partir de ses propos, je suppose qu'il a enseigné au niveau universitaire pendant un certain nombre d'années, comme moi d'ailleurs. Ce que j'ai surtout apprécié, ce sont ses propos sur l'éducation. Je suis parfaitement d'accord avec lui quand il dit que l'éducation est fondamentale, primordiale, que nous devons faire tout notre possible pour avoir un bon système d'éducation, parce que c'est vraiment la base, non seulement pour créer des emplois durables, mais aussi pour faciliter, encourager une société plus démocratique, une société pleine d'imagination et d'innovation dans tous les domaines.

Évidemment, on pourrait parler longuement de la question de l'éducation, mais j'ai «accroché» sur un élément de ses propos, parce que je suis certain que le député est un enseignant de grande expérience, ainsi qu'une personne très intelligente. Mais j'«accroche» quand même à cette idée d'avoir des normes nationales dans le domaine de l'éducation, certainement pas au niveau universitaire, car je n'y vois absolument aucune raison. Il y a plusieurs universités, à travers le Canada, qui fonctionnent très bien, pour leur excellence, qui dépendent sur leur indépendance afin d'atteindre un haut niveau de recherche et de qualité. Cela c'est certain.

D'ailleurs, tout le travail universitaire respire de liberté. Quant à l'établissement de normes nationales, je ne vois absolument pas la valeur de normes nationales. Même, d'ailleurs, au niveau secondaire ou même primaire, il me semble que la très grande richesse dans le domaine de l'éducation c'est cette liberté d'expression, cette liberté de découvrir, cette liberté, même, avec le professeur lui–même.

Aujourd'hui, au Canada, on a déjà, il me semble, beaucoup trop de normes, beaucoup trop de standards nationaux, beaucoup trop de restrictions imposées par les gouvernements. On n'a pas besoin de plus de normes nationales, mais plutôt d'une réduction, d'une libération des enseignants, à tous les niveaux, pour qu'enfin on puisse avoir une éducation qui aide les jeunes à mieux représenter la situation de leur vécu.

M. McWhinney: Monsieur le Président, j'ai bien apprécié l'intervention de mon collègue de l'opposition. Vous vous souvenez sûrement que j'ai été conseiller constitutionnel spécial auprès de quelques premiers ministres du Québec et de l'Ontario, ainsi que d'autres provinces. J'ai toujours prôné un fédéralisme pluraliste, basé sur la coopération et le consensus.

Il n'y a rien dans mes propos qui indiquent que des normes soient imposées par un gouvernement fédéral ou par une autorité fédérale. J'ai seulement dit, que dans l'établissement des normes scientifiques, nous sommes très souvent devancés par d'autres pays où il existe un consensus national profond. Donc, ce sont des questions scientifiques. Il me semble qu'il n'y a pas de question idéologique ou de question constitutionnelle.

Dans mes propos, il n'y a rien qui insiste sur l'application d'un consensus par une autorité souveraine et supérieure aux autres. C'est surtout le consensus. Je ne suis pas tellement satisfait avec le Conseil national de recherche qui me semble trop centralisé, et Ottawa qui ne correspond pas tout à fait aux besoins, par exemple, de la Colombie–Britannique.

J'aurais des propos beaucoup plus pluralistes dans ce domaine. J'invite la coopération de mes collègues du Québec et des autres provinces. Dans ce domaine, il me semble qu'il n'y a rien dans la politique gouvernementale actuelle qui évoque ça. Si je peux offrir une explication supplémentaire, il n'y a rien dans mes propos qui implique une théorie constitutionnelle et surtout une politique fédéraliste trop centralisée. Je suis un pluraliste constitutionnel.

• (2035)

[*Traduction*]

M. Brent St. Denis (Algoma): Monsieur le Président, je suis probablement le dernier député à intervenir ce soir, mais vous constaterez qu'on a gardé le meilleur pour la fin. Puisqu'il reste peu de députés pour en témoigner, je leur demanderai de garder cela pour eux.

Je tiens à remercier le député de Vancouver Quadra, dont j'apprécie toujours les interventions réfléchies. J'aimerais cependant ajouter à ce qu'il a dit au sujet de la pertinence du débat à la Chambre par rapport à la pertinence des compromis et discussions qui surviennent en comités.

Mon collègue reconnaîtra sans doute que le débat à la Chambre des communes est ce qui retient vraiment l'attention et suscite la réflexion qui doit entourer les importantes questions dont nous sommes saisis.

Je dois reconnaître que l'intervention du député de Lévis au sujet de la relation qui existe entre les jeunes, l'emploi et les filets de sécurité sociale m'a fait prendre conscience que toute la discussion et l'exercice actuels mettent en évidence la relation entre les emplois et les filets de sécurité sociale.

Si tout le monde travaillait, nous n'aurions pas besoin d'un filet de sécurité sociale. Si personne ne travaillait, nous n'aurions pas les moyens d'en avoir un. Je crois qu'on ne peut pas participer au présent débat sans établir un lien permanent entre l'emploi et la vigueur de l'économie, laquelle détermine le niveau d'emploi, et sans établir un lien entre les emplois et notre capacité d'assurer des filets de sécurité sociale, des mesures de soutien à ceux qui ne peuvent pas travailler, soit parce qu'ils sont trop jeunes, handicapés, trop vieux ou tout simplement parce que la situation économique de leur région les empêche de trouver de l'emploi.

En reliant les emplois à toute la question du filet de sécurité sociale, je doute vraiment qu'il y ait ici un député qui saisisse parfaitement dans quel état se trouve aujourd'hui le filet de sécurité sociale des Canadiens. C'est un monstre géant à bien des égards. Je trouve insensé de dire que nous ne devrions pas revoir complètement les programmes qui forment notre filet de sécurité sociale. Avec le temps, on a ajouté à la pièce un programme ci, un autre là, on a apporté des modifications un peu partout, certaines étaient bonnes et d'autres, mauvaises. Si nous ne procédons pas maintenant à une réforme complète, nous ne ferons que rendre les problèmes plus difficiles à régler plus tard.

Bon nombre des programmes ont été mis en place par d'anciens gouvernements libéraux, de façon judicieuse, mais les temps ont changé et nous sommes les premiers à le reconnaître.

Je m'incline vraiment devant notre ministre du Développement des ressources humaines, qui a fait preuve d'un leadership impressionnant. En examinant le programme de consultation qu'il a présenté, j'en admire l'envergure.

Si vous l'examinez de près, vous constaterez qu'il s'agit d'une étude à trois volets exigeant premièrement la participation du comité permanent et des députés, soit à titre de membres du comité, soit en tant que représentants de leur circonscription. Deuxièmement, les gouvernements provinciaux et territoriaux seront consultés. Troisièmement, le ministre créera un groupe de travail spécial, formé de spécialistes politiquement indépendants qui se penchent sur ces questions depuis des années et qui seront, eux aussi, en mesure de lui prodiguer des conseils.

Cette étude à trois volets devrait se terminer vers la fin du mois de mars et ses résultats seront intégrés au Plan d'action du gouvernement qui fera l'objet d'un examen approfondi jusqu'en septembre prochain. La Chambre sera saisie de la question plus tard à l'automne et poursuivra le débat jusqu'au début de la nouvelle année. Le processus aura donc couvert les deux années qu'a mentionnées le ministre.

Toutes ces consultations illustrent bien le genre de gouvernement que nous proposons à la population canadienne. Un gouvernement transparent, à l'écoute des gens, comme le prouve le débat que nous tenons aujourd'hui.

• (2040)

Au fond, nous donnons un nouveau visage à la société canadienne, nous donnons aux Canadiens la chance de faire de nouveau confiance à leur gouvernement.

Le gouvernement libéral a montré dans ses cent premiers jours qu'il prenait les choses au sérieux. Il y aura des erreurs, bien sûr, mais, avec tout le respect que je dois à l'opposition, je crois que, lorsque sonnera l'heure des bilans, dans quatre ou cinq ans, on nous jugera d'après les efforts que nous aurons faits pour écouter les citoyens et concevoir des programmes qui tiennent debout.

Il y a plein de trous dans ce filet de sécurité qu'est notre régime social. Imaginez–vous en trapéziste prêt à se lancer au–dessus d'un filet plein de trous. Vous ne déborderiez pas d'enthousiasme à la pensée de votre prochain numéro sous le chapiteau.

Les lacunes de notre régime social inspirent de grandes craintes à nos jeunes, aux personnes âgées, à ceux qui ont une famille. Comme la plupart d'entre nous, moi le premier, ils ne sont même pas parfaitement au courant de tous les éléments de nos programmes sociaux.

Il nous incombe donc de faire un examen minutieux pour repérer ces lacunes. Je parlerai de quelques–unes d'entre elles tout à l'heure.

Dans ma circonscription, Algoma, nous avons une ville mono–industrielle, Elliot Lake. L'extraction de l'uranium y est presque au point mort. Cette collectivité se bat vaillamment pour diversifier son économie, exploiter les belles ressources naturelles de la région, le tourisme, etc.

Les localités voisines, le long de la rive nord, luttent contre les problèmes propres aux villes et aux régions à industrie unique. Les problèmes qui découlent de fermetures importantes exigent une certaine réaction des pouvoirs fédéraux, provinciaux et locaux.

Ces solutions sont différentes de celles qui sont requises dans d'autres régions du pays comme les régions de l'île Manitoulin et de la côte nord dans ma circonscription, où le chômage est systémique et où les emplois sont saisonniers seulement, autrement dit, là où le chômage est saisonnier.

C'est bien beau, le tourisme. Malheureusement, jusqu'à ce que nous ayons une infrastructure touristique pour les quatre saisons, les emplois continueront d'être saisonniers. Nous avons eu tendance, au fil des ans, à considérer le chômage comme un problème isolé. Sauf votre respect, les gouvernements précédents ont tenté de régler cela au coup par coup.

Je voudrais signaler quelques lacunes du système. Il y a quelques années, en 1985, le gouvernement précédent a apporté des modifications à la Loi sur l'assurance–chômage qui ont eu pour effet de modifier l'application de l'indemnité de départ en regard de l'assurance–chômage.

L'indemnité de cessation d'emploi était initialement destinée à donner un peu de répit aux travailleurs mis à pied pendant qu'ils déménageaient, qu'ils se recyclaient ou qu'ils traversaient une phase d'adaptation dans leur famille pour faire face au fait d'être mis à pied.

Or, il y a sept ou huit ans, le gouvernement précédent a modifié la définition ou l'application de l'indemnité de cessation d'emploi de manière à la considérer comme un revenu. D'assurance qu'elle était contre la perte d'un emploi, elle est simplement devenue d'un seul coup une forme comme une autre de revenu dont le gouvernement a tiré profit.

Cela a posé un énorme problème aux travailleurs mis à pied à Elliot Lake et dans d'autres localités de la circonscription d'Algoma. Cette mesure à suscité de fortes protestations. Voilà un grand trou dans le filet de sécurité sociale dont il faudra nous occuper dans le cadre de notre examen général.

Combien d'entre nous ont déjà rencontré des travailleurs qui avaient été mis à pied dans un certain type d'industrie et qui recevaient des cours de recyclage pour un autre domaine qui n'offrait absolument aucune perspective d'emploi? Dans certains cas, des industries importantes ont fermé leurs portes dans la collectivité et les travailleurs se recyclent dans la soudure. Cependant, les soudeurs n'auront plus jamais aucune chance de trouver un grand nombre d'emplois dans cette localité.

Nous devons réellement améliorer la façon dont nous concilions emplois et programmes sociaux. Ainsi, nous autorisons certains chômeurs, mais pas certains autres, à se recycler parce qu'ils habitent dans une certaine région ou sont victimes de mises à pied dans un secteur donné. Nous avons des problèmes lorsque nous faisons une distinction entre un type de chômage et un autre.

Si quelqu'un ne travaille pas, il ne travaille pas. À longue échéance, il importe bien peu de savoir comment il est devenu chômeur. Il faut donc faire vraiment preuve de plus de justice à l'égard de l'ensemble de notre main–d'oeuvre et de chacun de nos travailleurs.

• (2045)

Les personnes âgées passent souvent au travers des mailles de notre filet de sécurité. Combien de personnes âgées pauvres notre économie compte–elle? Beaucoup trop. Des gens qui prennent leur retraite sans grand espoir d'une vieillesse confortable. Nous leur devons beaucoup plus que cela, nous qui avons compté sur eux pour édifier notre pays. Ils méritent beaucoup mieux que d'être mis au rancart, obligés de survivre à même des revenus très restreints.

L'automne dernier, au cours de la campagne électorale, je me suis entretenu avec beaucoup de jeunes. J'ai été absolument frappé de constater que, contrairement à ce qui se passait lorsque je suis allé à l'université, à la fin des années 60 et au début des années 70— croyez–le ou non—les jeunes d'aujourd'hui qui ont hâte de fréquenter —je suppose que le mot est mal choisi—qui veulent fréquenter l'université ou le collège dans l'année ou les deux ans qui viennent doivent se battre pour un nombre limité de places, car nos programmes de soutien mobilisent des places dans nos établissements d'enseignement postsecondaire.

Lorsque j'étais à l'école secondaire, j'avais une somme raisonnable de travaux à faire, mais il me restait du temps pour me préparer à vivre en société. Les jeunes d'aujourd'hui doivent travailler tellement dur pour obtenir les notes qui leur ouvriront les portes de l'université qu'ils y perdent presque leur jeunesse. Et une fois que leur jeunesse sera passée, ce sera pour toujours. L'économie leur aura prise.

Notre filet de sécurité sociale n'est pas encore la solution au grand problème, au problème général. Je ne crois pas que ce soit nécessairement le moment, durant ce débat, de proposer des solutions, bien que j'aie été très impressionné par le niveau de ce débat, monsieur le Président, tout comme beaucoup de députés. Je veux toutefois signaler qu'il doit y avoir un lien entre les emplois et le filet de sécurité. Ces deux questions sont indissociables. Nous ne pouvons pas discuter de l'une sans tenir compte de l'autre.

En nous apprêtant, avec un peu d'appréhension, à relever un grand défi, je crois que nous devons adopter une attitude créative dans la planification de notre avenir, que nous devons exercer le principe de la pensée latérale, si vous connaissez l'expression. Il s'agit de penser à des choses auxquelles on n'aurait pas pensé avant, de penser à des solutions qu'on n'aurait peut–être pas envisagées cinq ou dix ans plus tôt. Maintenant nous devons tout mettre sur la table; nous devons examiner sérieusement, peut–être pour la première fois de notre histoire, la voie dans laquelle nous sommes engagés.

Je terminerai en disant à la Chambre que le gouvernement a été élu essentiellement en raison de sa capacité de projeter de l'espoir. À mon avis, nous pouvons transformer cet espoir en réalité en travaillant avec les gens qui forment ce pays, ceux qui ont des emplois comme ceux qui tombent dans le filet de sécurité. Les Canadiens sont le dénominateur commun: sans eux, nous ne serions pas ici.

On peut donc ramener toute la question à quelques principes très simples. Je crois qu'un plus grand nombre de députés devraient profiter de l'occasion pour exprimer leurs opinions et contribuer à rebâtir notre pays.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, j'ai apprécié le discours du député d'Algoma et je me joins à ses remarques aimables à l'endroit du député de Vancouver Quadra qui, effectivement, nous livre des discours d'une saveur et d'une teneur impeccables et imprenables.

Dans l'ensemble du discours du député d'Algoma, j'ai apprécié sa grande sincérité, et ma foi, il touche à un bon nombre des véritables problèmes qui nous confrontent. Cependant, il est un élément sur lequel je diffère d'opinion avec lui, et c'est cette consultation en trois volets que propose son parti.

Je pourrais présenter au député d'Algoma un bon nombre de personnes dans mon comté qui n'ont pas besoin de longues consultations pour exprimer où sont les véritables problèmes qui nous confrontent. Il y a actuellement, dans la province de Québec, j'imagine que cela doit être semblable ailleurs au Canada, 25 000 personnes qui sont en attente de formation. Or, pas de bonne formation, pas d'emploi; pas d'emploi, du chômage; du chômage, des problèmes de santé, et on voit ce qui s'ensuit, le cercle vicieux est enclenché.

J'aimerais que le député d'Algoma explique à mes commettants, qui regardent sans doute la télévision à cette heure–ci, et explique également à nos commettants du Bloc qui sont dans l'ensemble de la province, en quoi attendre davantage pour une consultation à trois volets va régler les problèmes pressants de ces 25 000 jeunes qui attendent pour aller suivre des cours, ce que la SQDM est prête à faire rapidement, mais est dans l'incapacité de faire à cause de l'inertie de ce gouvernement présentement.

J'espère que mon collègue d'Algoma sera convaincant, parce que, moi, je trouve que la situation est très difficile.

Le vice–président: Le député d'Algoma est invité à parler aux électeurs du député de Portneuf.

[*Traduction*]

M. St. Denis: Monsieur le Président, j'apprécie les observations et les questions du député de Portneuf, mon voisin.

Huit semaines, ce n'est pas très long. Dix ou vingt ans, c'est long, mais pas huit semaines. La première partie des consultations sera terminée d'ici la fin de mars. Dans le cadre de celles–ci, je désire avoir des réunions dans différentes parties de ma circonscription d'Algoma. Je suppose que je peux l'annoncer dès maintenant, pendant que j'en ai l'occasion. Des renseignements complets paraîtront très prochainement dans les journaux locaux.

Nous voulons entendre les chômeurs de nos collectivités. Je pense que si nous essayons d'agir sans prendre le temps, ne serait–ce que huit semaines, nous risquons de faire de sérieuses erreurs. Nous avons vu ces dix dernières années des simulacres de consultation, mais je peux dire à mon excellent collègue de Portneuf que, dans ces huit semaines, nous ferons un grand pas en avant. C'est ce que j'appellerais la phase de délimitation des consultations. Le député peut lui aussi faire des consultations

dans sa circonscription, et je suppose qu'il le fera, même si cela se réduit à parler à des particuliers de sa communauté.

Pendant ces huit semaines, le comité permanent commencera son travail, le ministre et son groupe de travail se mettront aussi à la tâche, les députés feront leur part et l'on poursuivra les entretiens avec les provinces et les territoires. D'ici septembre, nous devrions avoir quelque chose à proposer au Parlement. Ce ne sera donc pas si long que cela. Il importe que nous prenions le temps de bien faire.

Le vice–président: Comme il est 20 h 52, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, en conformité du paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 h 52.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 février 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le Président: Les députés ont peut–être remarqué qu'il y a une nouvelle masse sur le bureau, ce matin. Il s'agit de la masse en bois qui était utilisée quand l'édifice du Centre, qui abritait la Chambre des communes, a été détruit par les flammes, en 1916. Chaque année, à pareille date, nous ressortons cette masse en souvenir du jour de l'incendie.

Alors que nous quittions la Chambre hier, j'ai entendu quelqu'un dire que l'ancienne masse n'avait pas été détruite dans l'incendie, qu'elle existait toujours et que nous allions la ressortir demain, en parlant d'aujourd'hui.

Le fait que cette masse ait survécu à l'incendie nous rappelle que, même si les débats peuvent parfois être enflammés, nous finissons toujours par nous en sortir.

[*Français*]

Nous sommes tous ici ensemble, comme citoyens du Canada, et il est très important que nous travaillions ensemble pour le bien–être de tous nos citoyens.

[*Traduction*]

Voilà donc ce que symbolise cette masse. C'est ce que je voulais souligner.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES SOINS À DONNER AUX ENFANTS

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition qui fait remarquer que les familles qui ont un seul revenu et qui ont des enfants nécessitant des soins spéciaux ont non seulement un défi particulier à relever, mais aussi des frais supplémentaires à assumer.

Ces parents, du moins l'un des deux, n'ont souvent d'autre choix que de rester à la maison. Il n'est pas rare que ces parents doivent envoyer leurs enfants dans des garderies spécialisés, ce qui représente des frais supplémentaires parfois très élevés.

Les pétitionnaires estiment que le régime fiscal actuel est injuste envers ces familles et demandent au gouvernement de se pencher sur cette situation quand il examinera les difficultés et les injustices qui caractérisent notre régime fiscal.

LA CONSTITUTION

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je me fais un devoir de présenter une pétition au nom de plus d'une vingtaine de personnes qui, pour la plupart, habitent ma circonscription, Winnipeg—St. James. Comme le stipule l'article 36 du Règlement, elle a été jugée correcte quant à la forme et au contenu.

Cette pétition exprime la préoccupation de ces gens à l'égard de la politique linguistique du gouvernement fédéral. Elle propose la tenue d'un référendum sur cette question. Il devra s'agir d'un référendum national auquel pourront participer tous les électeurs des provinces et des territoires du Canada.

Je soumets humblement cette pétition à l'examen du Parlement.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Toutes les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend le débat sur la motion, interrompu le 2 février.

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis demande à la Chambre des communes et à un comité de la Chambre d'examiner et d'analyser le système de sécurité sociale du Canada et de présenter un rapport à ce sujet. En fait, elle demande que nous formulions des recommandations concernant la modernisation et la restructuration du système de sécurité sociale au Canada, en apportant une attention particulière aux besoins des familles

avec enfants, des jeunes et des adultes en âge de travailler. Je pense qu'il est bon que nous examinions et analysions, en vue de les modifier, nos programmes sociaux et notre politique de soutien et de remplacement du revenu. Cependant, je veux rappeler à la Chambre et au ministre que nous ne devons pas oublier certaines choses. Nous allons, en effet, nous heurter à de sérieuses difficultés durant l'examen de notre système de sécurité sociale.

● (1010)

La Chambre se souviendra que cette question a été examinée de façon assez approfondie dans les années 70, alors que M. Marc Lalonde était ministre de la Santé nationale et du Bien–être social. Des tentatives très sérieuses ont été faites en vue de rationaliser et de moderniser notre système de sécurité sociale. On a alors apporté ertaines améliorations, à mon avis, valables. Par contre, on estimait que les approches un peu simplistes qui avaient été proposées au départ n'étaient pas possibles.

Comme vous le savez, nous avons différents types de système de sécurité sociale. Nous avons, par exemple, la sécurité de la vieillesse qui revient de droit à tout le monde et qui est financée à même les recettes fiscales en général. Nous y contribuons tous à divers degrés du fait de notre système d'impôt progressif, mais, à l'âge de 65 ans, nous recevons tous des prestations égales, quel que soit notre revenu. En plus de cela, nous avons le supplément de revenu garanti qui prévoit le versement de montants additionnels aux personnes qui n'ont pas d'autres sources de revenu, qui n'ont pas de régime privé de retraite ou de régime d'épargne–retraite. Je parle de la sécurité de la vieillesse qui est financée par l'entremise du régime fiscal en général.

Nous avons aussi des programmes, comme l'assurance–chômage et le Régime d'assistance publique du Canada, auxquels nous versons des cotisations en fonction de notre revenu. Les personnes qui ont un revenu peu élevé versent des cotisations moindres. Si nos revenus sont plus élevés, il en va de même de nos cotisations et, par conséquent, de nos prestations.

Le principe qui sous–tend ces régimes est logique. Prenons le cas d'un travailleur très spécialisé qui verse des cotisations élevées parce qu'il a un revenu élevé. Il aura pris des engagements et contracté des dettes pour s'acheter des maisons, des voitures ou des appareils ménagers. Or, s'il devient chômeur, il doit tout de même honorer ces engagements élevés. Il touchera des prestations plus élevées parce qu'il aura également versé des cotisations plus élevées.

Il en va de même du Régime de pensions du Canada. Si on y a versé des cotisations élevées, on touchera des prestations élevées, mais, habituellement, on aura mené un train de vie coûteux en raison d'un revenu plus élevé. Ordinairement, le loyer, l'hypothèque ou les paiements sont plus élevés et, lorsqu'on prend sa retraite ou qu'on devient chômeur, on a besoin de ces prestations plus élevées.

Lorsque le gouvernement a tenté de rationaliser tous ces régimes dans les années 70, il a constaté qu'il n'était pas facile de concilier les régimes de paiement uniforme et les régimes fondés sur des cotisations et des paiements variables. En fait, il n'y est pas parvenu. Je voudrais signaler cette situation à la Chambre.

Certains programmes sont conçus pour répondre aux genres de dettes et d'engagements que nous contractons pendant que nous sommes sur le marché du travail et, lorsque nous devenons chômeurs, que nous prenons notre retraite ou que nous sommes obligés de quitter notre emploi à la suite d'une blessure ou d'une invalidité, nous avons besoin de prestations qui répondront à ces engagements.

Par exemple, nous ne voulons pas qu'un travailleur spécialisé soit obligé de vendre sa maison simplement parce qu'il est au chômage ou retraité. Par conséquent, il n'est pas logique de dire que nous devrions exiger des cotisations uniformes à tous les Canadiens, peu importe leurs revenus lorsqu'ils étaient sur le marché du travail. Cela risquerait de réduire beaucoup de gens à la pauvreté et ce n'est pas ce que nous voulons faire.

Je voudrais également parler du régime d'assurance–chômage, car certains ont laissé entendre, et j'ignore si cela va jusque–là, que pour toucher des prestations d'assurance–chômage, il faudrait être tenu de suivre des programmes de formation ou de participer à certains types de travaux communautaires.

Jetons d'abord un coup d'oeil sur les programmes de formation. Il est vrai qu'un bon nombre de nos chômeurs ont déjà une excellente formation. Ils sont qualifiés. Ce sont des machinistes, des électriciens, des architectes, des membres des professions libérales et des gens de métier hautement qualifiés. Leur problème n'est pas le manque de formation, mais bien l'absence d'emplois. Il est faux de prétendre que la solution à tous nos problèmes consiste simplement à recycler tous ces gens.

● (1015)

Il est vrai que beaucoup de Canadiens ne peuvent trouver du travail parce que leur métier n'est plus en demande, qu'ils n'ont pas de formation spécialisée ou qu'ils sont analphabètes. Voilà les gens que nous devons former et rendre compétitifs par rapport aux Américains, aux Européens, aux Japonais et le reste. Je suis tout à fait d'accord. Cependant, n'allons pas trop loin en laissant entendre que la solution parfaite consiste à recycler tout le monde. Tous les jours, à l'instar de mon collègue probablement, je reçois à mon bureau un grand nombre de gens qui ont toute la formation voulue, mais qui n'arrivent malheureusement pas à trouver un emploi.

On dit également dans la population en général qu'il est terrible que ces gens dépendent de l'assurance–chômage, qu'on devrait leur confier des tâches quelconques jusqu'à ce qu'ils puissent trouver du travail. Or, une des principales responsabilités des chômeurs consiste à se chercher un emploi, ce qui prend du temps. Si les chômeurs sont sérieux, et je pense que c'est le cas de la plupart d'entre eux, ils passent beaucoup de temps à se présenter à des entrevues, à éplucher les journaux et à écrire des lettres. Ils veulent retourner sur le marché du travail dans le domaine dans lequel ils sont compétents.

Prenons garde de ne pas aller trop loin en forçant les gens à travailler. Dans le cas de certains jeunes en bonne santé mais sans formation, il est peut–être bon d'exiger qu'ils travaillent pour

toucher des prestations ou de les inscrire à des programmes de formation, mais il faut faire très attention de ne pas exagérer.

Je veux rappeler à la Chambre et à mon propre parti qu'au cours des deux précédentes législatures, nous nous sommes attaqués très durement au gouvernement conservateur parce qu'il avait apporté au régime d'assurance–chômage des modifications tendant à établir des critères d'admissibilité plus stricts et à réduire les prestations. Dans le cadre d'autres modifications présentées auparavant, il avait accru la pénalité imposée à ceux qui étaient congédiés ou qui quittaient leur emploi sans justification, selon la définition prévue dans la loi, en portant la période d'inadmissibilité à 11 ou 12 semaines environ. C'était là un accroissement considérable de la pénalité.

Lors du dernier train de modifications, en 1993, le gouvernement conservateur a supprimé toutes les prestations pour les gens qui quittaient leur emploi pour des motifs graves mais qui ne respectaient pas la définition de justification prévue dans la loi. La même chose s'appliquait à ceux qui étaient congédiés pour des motifs valables, au dire de leurs patrons, même si très souvent, dans l'esprit des employés visés, ce n'était pas le cas. Il s'agissait simplement de harcèlement ou d'une tentative de se débarrasser de ces gens en portant contre eux des accusations inventées de toutes pièces.

Nous avions alors interrogé le ministre. Nous lui avions fait remarquer que la loi avait été modifiée quelques années plus tôt afin de porter la période d'attente de 6 semaines à 12 semaines, ou que sais–je, et qu'il éliminait maintenant complètement les prestations. Le ministre imposait une pénalité excessive sans avoir même véritablement mis à l'épreuve les pénalités instaurées quelques années plus tôt.

Nous avons contesté ce genre de procédé. Nous avons reproché au gouvernement d'avoir éliminé sa contribution de 2,8 milliards de dollars à la caisse de l'assurance–chômage. Avant que ces modifications ne soient apportées durant la dernière législature, le gouvernement canadien avait toujours contribué à la caisse lorsque le taux de chômage dépassait un certain niveau. Les autres contributions étaient faites sous forme de cotisations des travailleurs et des employeurs. Le financement provenait donc de trois sources: les employeurs, les employés et le gouvernement canadien. Le gouvernement a ensuite mis fin à sa contribution de 2,8 milliards de dollars pour laisser tout le fardeau aux travailleurs et aux employeurs. Les cotisations ont donc grimpé; il s'agissait en fait d'une autre forme d'impôt. Nous avons beaucoup critiqué cette mesure et avons fait valoir que cette façon de faire n'était pas acceptable.

• (1020)

La réduction des prestations, l'imposition de conditions d'admissibilité plus strictes et la mise à pied de travailleurs qui, dans certains cas, se sont retrouvés sans aucune prestation, ont tout simplement eu pour effet de transférer aux provinces et aux municipalités la responsabilité de soutenir ces personnes. Quand une personne n'a pas de travail et ne peut en trouver, il faut bien que quelqu'un l'aide. Nous ne vivons pas dans une société cruelle et barbare. Nous ne laissons pas les gens crever de faim. Évidemment, les systèmes de sécurité sociale des provinces ont dû prendre ces personnes à charge. En Ontario et en Nouvelle–Écosse, les villes ont dû le faire, même si elles n'en avaient pas les moyens. En fait, le fardeau leur a tout simplement été transféré.

En somme, je rappelle ici à la Chambre et à mon parti que j'appuie entièrement le réexamen du système de sécurité sociale. Mais je rappelle aussi que nous devons faire très attention de ne pas aller trop loin en adoptant une attitude cruelle, inhumaine, insensible, injuste.

Faisons une étude du système, faisons des recommandations, économisons de l'argent si nous le pouvons en améliorant l'administration du système, éliminons aussi les doubles emplois. Mais nous ne devons pas priver de prestations ceux qui, pendant des années, ont travaillé à construire ce pays et ont contribué aux caisses, comme la Caisse de sécurité de la vieillesse. Ne privons pas de prestations ceux qui ont travaillé et ont cotisé à l'assurance–chômage. Ne faisons pas en sorte que les travailleurs deviennent les esclaves de leurs employeurs.

Mon parti doit demeurer fidèle au discours qu'il tenait dans l'opposition. Demeurons fidèles à ce que nous avons dit durant la campagne. Démontrons notre crédibilité. Soyons équitables, justes et compatissants.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'ai entendu le discours du député de Notre–Dame–de–Grâce, un excellent discours, d'un excellent député, qui siège à la Chambre depuis 28 ans, qui connaît très bien d'ailleurs la Chambre des communes. Il connaît aussi très bien le Québec, puisqu'il vient du Québec.

Mais il y a quelque chose qui me surprend. Je suis député depuis environ 9 ans et demi, et j'ai eu l'occasion de recevoir à plusieurs reprises des personnes à mon bureau, qui étaient confrontées à de graves problèmes à cause de l'incohérence des programmes—on en a parlé—dans le domaine de la formation de la main–d'oeuvre. Et c'est beaucoup plus grave qu'on ne le pense.

J'aimerais, par exemple, citer un exemple, que je trouve tout à fait inhumain. Il s'agit de gens qui, s'étant retrouvés au chômage après la perte de leur emploi, suivaient des cours, financés par le gouvernement fédéral en particulier. Ces personnes qui étaient âgées de 30 à 45 ans avaient décidé de terminer leur Secondaire IV et V, dans le but d'obtenir leur diplôme. On les invitait, bien sûr, à poursuivre leur Secondaire III, IV ou V. Mais voilà, les règlements de l'assurance–chômage et les règlements de la Commission scolaire du Québec sont incohérents. Par exemple, ces gens devaient suivre des cours pendant la période estivale s'ils voulaient terminer leur cours. Mais la Commission d'assurance–chômage leur disait: Tu ne peux cesser de travailler ou cesser de suivre des cours, plus de deux semaines.

Comme on le sait, au Québec, avec les syndicats et le gouvernement, les professeurs doivent arrêter un mois à l'été. C'est donc dire qu'on annulait automatiquement leurs cours. Ces gens–là étaient sur le point de terminer leurs cours, pour la plupart d'entre eux, mais ils n'ont pu les poursuivre parce que les règlements du Québec et d'Ottawa n'étaient pas cohérents. Ces gens–là, qui avaient travaillé très fort pendant un an, deux ans et même trois ans, se trouvaient ainsi pénalisés, ayant été obligés

de cesser de suivre leurs cours. On leur disait: Si vous voulez suivre des cours, à l'avenir, payez de votre poche.

C'est un exemple que je donne, qui est épouvantable. C'est inhumain, pour ces gens qui ont fait des efforts. Je demanderais donc au député, qui a une longue expérience politique, s'il a l'intention, lui qui vient du Québec, de travailler à ce dossier et de faire en sorte que la formation de la main–d'oeuvre soit transférée au Québec, le plus rapidement possible, afin que nos gens du Québec soient capables de suivre leurs cours, et ainsi être respectés comme êtres humains, et d'épargner aussi des sous? Ce sont les chevauchements et l'incohérence qui font que ce système est vraiment inhumain. Est–ce qu'il a l'intention, en tant que député du Québec, de faire en sorte que l'on règle ce problème une fois pour toutes?

• (1025)

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec le député. Certaines dispositions de la Loi sur l'assurance–chômage sont ridicules et doivent être modifiées.

Parmi celles–ci, on note l'ancienne disposition qui veut qu'on soit disponible et prêt à travailler en tout temps pour avoir droit aux prestations. Si une personne suit un cours durant la journée, cela signifie qu'elle n'est pas disponible et prête à travailler. Pourtant, à mon avis, et c'est aussi l'avis de bien des gens, ces études sont essentielles pour ceux qui veulent se préparer à un nouvel emploi.

Il y a quelques années, on a modifié la loi pour permettre aux gens de suivre un programme d'études pendant qu'ils touchent de l'assurance–chômage. Malheureusement, il faut obtenir la permission des autorités compétentes pour le faire. La permission n'est pas toujours accordée, alors qu'elle devrait l'être presque automatiquement, selon moi.

J'ai dit également au cours de mon intervention que je suis entièrement d'accord pour qu'on prenne des mesures afin d'éliminer les recoupements entre les programmes provinciaux et les programmes fédéraux, dans le but d'éliminer le gaspillage dans le réseau des services. En tant que Québécois, j'espère que nous pourrons conclure une entente entre Québec et Ottawa pour éliminer les incohérences entre le programme fédéral d'assurance–chômage et le régime provincial d'assistance sociale.

Il est indispensable d'éliminer les recoupements. Les provinces devraient avoir priorité en matière d'éducation et de formation. C'est ce qui était proposé dans l'Accord de Charlottetown. C'est pourquoi nous devons parvenir à des ententes qui satisfassent les provinces et qui mettront un terme aux tiraillements entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Nous devons nous assurer que nos programmes sont efficaces et qu'ils correspondent aux souhaits du député de Longueuil.

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, au nom du whip de notre caucus, j'informe la Chambre que notre parti divisera la période d'intervention conformément à l'article 43 du Règlement.

Je suis vraiment très fière de me lever aujourd'hui pour prononcer mon premier discours à la Chambre, où se fait l'histoire et où se prennent les décisions. Les électeurs du Canada, auquel nous sommes fiers d'appartenir, nous ont chargés de commander le navire de l'État au cours des prochaines années. La tâche est vraiment de taille. Étant donné la situation difficile que nous connaissons actuellement, la navigation risque de s'avérer très périlleuse. Chacun de nous à la Chambre devra collaborer pour relever le défi et mener le Canada à bon port.

J'ai l'honneur d'avoir été élue pour être au service des électeurs de la circonscription de Port Moody—Coquitlam. Située sur la rive nord du fleuve Fraser, dans la banlieue de Vancouver, la circonscription donne sur le paysage extraordinaire des montagnes et bénéficie du climat tempéré de la côte ouest.

Notre district est l'un de ceux qui connaissent l'expansion la plus rapide au Canada et comprend cinq collectivités prospères. Des familles de toutes nationalités et tous antécédents y ont élu domicile. Le fait d'être situé au coeur de la magnifique vallée du Fraser facilite l'accès à de nombreux emplois et à un excellent bassin de clients. D'abord terminus de l'Ouest de la ligne de chemins de fer, Port Moody compte maintenant une multitude de petites entreprises, ainsi qu'un port achalandé et des points de transit ferroviaires.

Je m'arrête pour remercier ma famille de m'avoir permis d'assumer cette responsabilité. Mon mari et mes deux filles ont toujours été une véritable priorité pour moi et c'est l'intérêt que je leur porte qui a déterminé mes choix politiques. Tous les députés savent certainement que la tâche que nous entreprenons exige des sacrifices, en temps et en énergie. Doug, Carolyn et Kathy, je vous remercie du fond du coeur pour votre amour, votre soutien et votre compréhension.

Je remercie sincèrement tous ceux qui ont voté pour moi, en particulier ceux qui ont travaillé si fort à la campagne qui a mené à mon élection.

Il importe de façon spéciale que je reconnaisse avoir été élue pour représenter à la Chambre les habitants de Port Moody—Coquitlam, peu importe leur allégeance politique. Je ferai en sorte de mériter la confiance qu'ils m'ont accordée en suivant de près les travaux de la Chambre et en parlant en leur nom des questions qui touchent leur foyer et notre collectivité.

Les électeurs de Port Moody—Coquitlam m'ont dit qu'il fallait que notre pays se rétablisse. Le Canada est gravement atteint puisque la dette fédérale se chiffre à un demi–billion de dollars.

• (1030)

L'énormité même de cette dette dicte le traitement à appliquer à bon nombre de complications qu'elle engendre. Où sont les plaies à panser? Les décisions du gouvernement touchent de façon très réelle les gens que je représente. Elles ont des conséquences concrètes sur la vie de tous les jours des Canadiens et de leur famille, sur leur capacité à trouver du travail, sur leur sentiment de sécurité, sur leur ouverture aux nouvelles idées qui nous viennent des quatre coins du monde. Voilà de quoi je veux parler aujourd'hui.

L'une des plaies qui affligent la circonscription de Port Moody—Coquitlam est l'état des routes et du réseau de transport, ou si vous préférez, des infrastructures. Comme il faut s'y attendre, notre région unique est l'une des municipalités dont l'expansion est la plus rapide au Canada. Par exemple, la population de Coquitlam devrait doubler d'ici l'an 2021. D'ailleurs, nous sommes déjà aux prises avec d'incroyables embouteillages. Il serait trop compliqué de faire l'historique de l'inaction dans ce dossier, mais disons que même le gouvernement fédéral a eu des torts dans cette affaire.

Les promesses électorales d'un gouvernement précédent évincé ont transformé en un véritable ballon politique un programme dont les gouvernements fédéral et provincial devaient se partager les frais équitablement. On a encore espoir d'obtenir 16 milliards de dollars ou, mieux encore, une participation égale au financement d'un projet de chemins de fer actuellement évalué à 120 millions de dollars.

Comment réagit notre gouvernement? Je ne réclame pas de nouvelles dépenses, mais je veux savoir si certaines dépenses sont jugées plus utiles que d'autres. Dans l'affirmative, quelles sont les dépenses les plus utiles? Nommons aux organes de décision, comme le groupe spécial des infrastructures, des représentants des gens les plus touchés par les décisions qui seront prises, c'est–à–dire les représentants élus des trois niveaux de gouvernement. Qui pourrait mieux expliquer les besoins des municipalités que les municipalités elles–mêmes?

Plaies numéro deux, trois et quatre. Les taxes, les taxes et encore les taxes. Quand le gouvernement comprendra–t–il que les Canadiens en ont assez des dépenses et des emprunts de l'État et des impôts que cela implique? J'ai discuté de la situation avec de nombreux propriétaires de petites entreprises, allant du vendeur de pneus qui a dû réduire de 25 à 3 le nombre de ses employés jusqu'à l'hôtelier soucieux de l'avenir de sa localité qui cherche à attirer des investisseurs, mais n'y arrive pas à cause du fardeau fiscal toujours croissant. J'ai parlé avec des travailleurs qui sont déçus et excédés parce qu'ils ne font pas de progrès.

Le gouvernement parle d'emplois, mais il ne faut pas oublier que, si les gens ont des carrières et un revenu familial, c'est grâce aux emplois sûrs offerts par les petites entreprises. Le gouvernement veut alourdir le fardeau fiscal de ceux qui créent des emplois et prétendre agir par souci d'équité. C'est absurde. S'il abolit la déduction pour gains en capital ou la déduction au titre d'un REER et élargit l'assiette fiscale, un plus grand nombre de nos entreprises qui créent des emplois seront obligées de déménager aux États–Unis ou de fermer leurs portes si elles avaient décidé, à l'origine, de s'installer chez nous.

En augmentant le fardeau fiscal des contribuables, on exerce plus de pressions sur les familles. Pour promouvoir la création d'emplois, il faut réduire les dépenses gouvernementales et non accroître les taxes et les impôts. Laissons les entreprises faire des affaires et elles créeront des emplois.

Mais qu'en est–il des personnes qui ont besoin d'une aide spéciale, des personnes qui doivent avoir recours aux programmes sociaux dont les Canadiens sont tellement fiers? Il y a tout un monde entre la théorie que reflètent certaines descriptions bureaucratiques et la réalité qui a cours dans nos foyers et dans nos rues. Il ne faut pas réduire le filet de sécurité sociale, mais le sauver de l'auto–destruction afin qu'il soit à la disposition des personnes qui en ont vraiment besoin. Il faut redonner aux programmes sociaux leur objet premier.

L'assurance–chômage a été conçue à l'origine pour assurer un soutien temporaire en cas de perte d'emploi imprévue. Et l'assistance sociale visait à soutenir les personnes qui ne peuvent pas gagner leur vie.

Voici des situations pénibles en ce qui concerne l'assurance–chômage. Cas nº 1, une jeune mère honnête n'arrive pas à vendre toutes les places de sa garderie, mais elle n'a pas les moyens de se passer du supplément partiel de l'assurance–chômage qu'elle touche. Elle se voit donc dans l'obligation de fermer sa garderie.

Cas nº 2, un tuyauteur bien intentionné s'inscrit à un cours, mais parce qu'il n'en donne pas correctement avis, il perd ses prestations d'assurance–chômage.

Cas nº 3, le gouvernement encourage les pêcheurs de la côte ouest à ne pas produire en leur versant des prestations d'assurance–chômage comme supplément à leurs revenus annuels qui sont déjà bien supérieurs à la moyenne nationale, sous prétexte qu'il leur doit bien cela.

De véritables programmes de formation et d'apprentissage, offerts non pas par le gouvernement mais par le secteur privé, vont permettre aux Canadiens sans emploi de réintégrer le marché du travail. Ce ne sont pas les études qui manquent dans ce domaine. Il faut que le gouvernement cesse de mener des études et passe à l'action.

Mes électeurs ont cerné d'autres situations pénibles. Je suis fière que le Conseil de Belcarra ait organisé auprès des conseils municipaux une pétition nationale qui se veut une protestation à l'égard de la Loi sur les jeunes contrevenants. Il consacre énergie et temps à faire valoir le point de vue des Canadiens, des parents jusqu'aux policiers. Le gouvernement actuel doit, comme le lui demandent les Canadiens, abaisser les limites d'âge et juger les jeunes récidivistes violents devant des tribunaux pour adultes. C'est un système bien médiocre qui, comme nous l'avons vu dernièrement, permet la libération de criminels notoires. Les Canadiens exigent que les programmes gouvernementaux assurent d'abord leur protection.

• (1035)

Voici une dernière considération. Nous encourageons la participation et sollicitons l'amitié de personnes venant de tous les coins du monde. Les quartiers de nos villes sont des microcosmes où sont fièrement représentées diverses cultures et toute une mosaïque linguistique. Les Canadiens, anciens comme nouveaux, croient tous que nous devons être égaux devant la loi et à l'égard des avantages qu'offre notre pays.

Il faut faire sauter les étiquettes et non les appliquer d'une autre façon, de telle sorte que nous soyons tous fiers d'être Canadiens d'abord et avant tout et, dans ce contexte, fiers de notre patrimoine individuel ensuite. Il faut régler la question de notre identité nationale car, sans identité, une nation n'est pas une nation.

J'exhorte le gouvernement à écouter les Canadiens de toutes origines lui dire qu'ils se veulent d'abord Canadiens. Les Néo–Canadiens ont besoin de travailler et une sage politique de l'immigration doit leur en fournir l'occasion. C'est l'état de santé

économique de tous les Canadiens qui dictera le climat socio–économique général.

J'entends examiner minutieusement toutes les initiatives gouvernementales en matière de multiculturalisme et d'immigration et faire en sorte que ces initiatives reflètent mieux les vues des Canadiens ordinaires.

Je salue mes compatriotes qui suivent les délibérations de cette 35e législature. Nous, Canadiens, ne devons jamais oublier à quel point notre pays est riche et plein de potentiel. Espérons qu'on ira au–delà des solutions miracles pour lui assurer un avenir vraiment prospère. Si le passé est garant de l'avenir, tout est possible puisque nous avons déjà reçu tellement.

En tant que gardiens des abondantes ressources de notre pays et en tant que Canadiens, nous avons le devoir de faire preuve de sagesse et de compassion dans nos décisions.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, tout d'abord, je veux féliciter la députée pour son intervention. Je l'ai écoutée attentivement et je suis d'accord en ce qui a trait à certaines des choses qu'elle a dites. Je reconnais d'emblée que la plupart des contribuables canadiens trouvent qu'ils paient trop de taxes—et je crois qu'ils ont raison. La colère monte au sein des contribuables.

Je veux poser une question, et ce n'est pas une question piégée. Elle est très importante pour moi. S'il est vrai que des familles riches et influentes peuvent protéger une partie, voire une grande partie de leur richesse dans des fiducies—et je cherche à savoir si c'est vrai ou pas—s'il est vrai qu'un certain nombre de familles canadiennes riches ne paient pas d'impôt du tout, et qu'il y a des entreprises rentables qui ne paient apparemment pas d'impôt, s'il est vrai que des petits malins peuvent eux–mêmes, ou avec l'aide de spécialistes, mettre une partie de leur argent à l'abri en le transférant à l'étranger, serait–il alors bien avisé de ne rien changer à cette situation ou alors, peut–être, de demander à ces gens de payer leur juste part?

En leur demandant de faire leur part, nous pourrions peut–être améliorer la santé économique du Canada et mieux protéger nos programmes. Ce qui ne signifie pas que ces programmes ne doivent pas être modifiés et rendus plus efficaces.

Je me demande si la députée veut bien commenter.

Mme Hayes: Je remercie le député de ses aimables remarques et de sa question.

Je le répète, les Canadiens estiment qu'ils sont surtaxés et je crois que vous avez bien exprimé la préoccupation d'un citoyen ordinaire. «Pourquoi suis–je affligé d'un fardeau auquel d'autres échappent apparemment, peut–être même les plus riches?»

Malheureusement, aujourd'hui, le capital s'internationalise. Les règles du jeu sont telles que l'on ne peut pas garder l'argent de force dans un pays. À mon sens, cela oblige le Canada à faire preuve d'une grande sagesse dans ses décisions économiques.

Comme le député l'a dit, les riches peuvent aller investir leur argent dans d'autres pays. Des entreprises peuvent déménager.

Je l'ai dit tout à l'heure, ceux qui produisent notre richesse et ceux qui créent nos emplois peuvent déménager dans d'autres pays. Il est donc très important pour nous de faire du Canada un endroit où ils veulent investir, où ils veulent apporter leur savoir–faire et leurs emplois. C'est toute la population qui profite de ces emplois. Bien sûr, ils doivent faire leur part, mais nous devons faire notre part pour les attirer ici. Je ne crois pas que nous l'ayons fait ces derniers temps.

• (1040)

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec la députée qui dit qu'il ne faut pas augmenter les taxes et les impôts.

Nous sommes imposés au maximum et les gens commencent à se révolter. Son chef a dit que les gens se révolteraient et je pense qu'il a raison de le dire. Les gens vont tenter, par toutes sortes de moyens détournés, de ne plus payer de taxes.

On remarque d'ailleurs que la classe moyenne est vraiment surchargée au niveau des impôts et des taxes. La classe un peu plus riche ou les gens plus instruits, eux, quittent le Canada. L'an passé, 400 médecins ont quitté le Canada pour les États–Unis. Il en coûte environ 2 millions de dollars à l'État pour former un médecin et 400 ont quitté pour les États–Unis.

Alors, je pense que ce qu'il faut faire, et mon honorable collègue a raison de le dire, c'est qu'il faut absolument améliorer la gestion des affaires sociales. Il y a énormément de gaspillage au niveau de la gestion. Je ne veux pas qu'on diminue les services, mais par contre il faut absolument diminuer la gestion. Il faut décentraliser, responsabiliser davantage les individus, les municipalités et les provinces. Le fédéral donne peut–être les grandes lignes, mais il faut absolument que ce soit les gens de la base qui gèrent les affaires sociales dans le but de servir ceux qui en ont besoin et non pas servir les fonctionnaires.

[*Traduction*]

Mme Hayes: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses commentaires.

Je reconnais que la classe moyenne supporte une bonne part du fardeau fiscal au Canada. Nous perdons nos meilleurs cerveaux et nos meilleurs créateurs d'emplois en raison de mauvaises politiques économiques.

J'irais même plus loin, jusqu'à la racine du mal. Un député l'a dit hier. La société où nous vivons a tendance à compter sur les gouvernement fédéral et provinciaux et sur les administrations municipales pour faire les choses. Je voudrais qu'au Canada, les Canadiens en viennent à s'occuper des Canadiens; et même à une plus petite échelle, je voudrais que les familles et les collectivités parviennent à combler les besoins sociaux de leur entourage.

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, le gouvernement a entrepris la première étape du processus de démocratisation du Parlement en permettant des débats libres comme celui–ci sur l'avenir des programmes sociaux au Canada. Il mérite vraiment des félicitations pour cette initiative. J'espère qu'il terminera bientôt ce qu'il a commencé en permettant des votes libres sur ces questions que nous débattons.

Afin de ne pas nous laisser emporter durant ce débat chargé d'émotion, je crois que nous devons nous poser certaines questions en entreprenant cette réforme des programmes sociaux au Canada, réforme qui s'impose. En fait, je crois que ce sont des questions que nous devrions toujours nous poser en tant que parlementaires.

La première question que nous devons nous poser est la suivante: Est–il vraiment nécessaire que le gouvernement fédéral s'occupe de régler ce problème? Serait–il préférable de laisser les autres paliers de gouvernement, les entreprises, les organismes du secteur privé ou même les organismes de charité s'en occuper?

Pour répondre à cette question, je suis absolument convaincu qu'un régime d'assurance–chômage complètement réformé pourrait être administré par les employeurs et les employés eux–mêmes, ce que beaucoup de gens réclament d'ailleurs. C'est essentiellement ce que recommandait la Commission Forget en 1986 dans son rapport très respecté.

En ce qui concerne les soins de santé et l'aide sociale, il ne faut pas oublier que ce sont les provinces qui sont chargées de l'administration de ces programmes cruciaux. Nous devrions les laisser continuer à jouer le rôle de chef de file dans la réforme de ces programmes. Terre–Neuve, le Nouveau–Brunswick et l'Alberta ont tous mis de l'avant de nouvelles approches pour ce qui est des programmes de soutien et de supplément du revenu. L'Alberta propose aussi de nouvelles initiatives audacieuses dans le secteur des soins de santé. On arrivera tôt ou tard à mettre au point un programme qui réunira les meilleurs éléments de ces diverses approches.

Toutefois, dans un secteur comme dans l'autre, les lois fédérales limitent les provinces dans leur réforme. J'encourage le gouvernement fédéral à tout mettre sur la table dans le cadre de son initiative de refonte des programmes de santé et de sécurité sociale.

• (1045)

Il faut nous demander en deuxième lieu si cette décision mènera à une solution à long terme ou s'il s'agit d'une mesure superficielle, peut–être utile à court terme, mais qui contribuera elle–même à créer des problèmes à long terme.

Les changements apportés au régime d'assurance–chômage depuis 23 ans ont non seulement fait augmenter de plus en plus le montant des cotisations et mené le programme à la faillite, mais, plus grave encore, entraîné une dépendance par rapport à l'État, un problème dont les coûts sont incalculables sur les plans économique et humain. Dans l'intérêt des Canadiens, tâchons d'avoir le courage de faire une refonte des programmes sociaux et de santé qui encourage la responsabilité et l'initiative personnelles.

Il faut nous demander, troisièmement, si tous les groupes d'intérêts visés participent à la prise de ces décisions, ou s'il s'agit plutôt d'une démarche où les décisions sont prises d'en haut et sont à prendre ou à laisser.

Combien de rapports de groupes de travail ou de commissions royales d'enquête ne servent plus maintenant qu'à caler une table ou à tenir une porte ouverte, parce que les gouvernements ne s'étaient pas engagés à mettre en oeuvre les recommandations issues de la consultation des Canadiens? Combien de fois les gouvernements ont–ils entrepris un processus de consultation pour ne tenir aucun compte ensuite des commentaires qui ne leur plaisaient pas?

Le gouvernement devrait écouter très attentivement ceux qui financent le système de santé pour savoir quels services ils sont prêts à payer. Il devrait écouter avec une attention toute particulière ceux qui contribuent à la caisse d'assurance–chômage pour savoir où il faut apporter des changements. Le gouvernement devrait s'efforcer d'écouter ceux qui financent le programme d'aide sociale pour savoir comment on peut l'améliorer.

Il faut nous demander, quatrièmement, si cette initiative rendra le gouvernement plus sensible aux besoins des usagers et plus accessible, ou si elle fera augmenter la paperasserie et les couches de bureaucratie.

Les programmes sociaux du Canada constituent aujourd'hui un véritable cauchemar. Ils sont conçus par des bureaucrates pour des bureaucrates, et malheur à l'usager qui ose se prévaloir d'un programme social sans avoir mis un précieux bureaucrate de son côté. La conception des programmes doit venir de leurs usagers, sinon, on déshumanise davantage une institution et on la rend encore moins économique, et je parle en l'occurrence de l'État, qui se caractérise déjà par sa flagrante inefficacité.

Il faut nous demander, cinquièmement, si cette proposition a des objectifs clairement mesurables ou s'ils sont énoncés de manière vague et sont par conséquent impossibles à mesurer.

J'espère énormément que le gouvernement proposera une série d'objectifs bien clairs quand il déposera son nouveau projet de loi à l'automne. C'est bien beau de vouloir remettre les gens au travail et leur rendre leur dignité, mais à moins qu'on puisse définir clairement les objectifs en termes mesurables et contrôler les progrès accomplis pour les atteindre, on ferait peut–être tout aussi bien de ne pas s'embarquer dans le processus de réforme.

Si les objectifs sont clairs, nous pourrons déterminer à l'avance s'ils sont raisonnables ou non, s'ils peuvent être atteints. Si les objectifs sont clairs, nous aurons une bonne idée des moyens requis pour les atteindre. Si les objectifs sont clairs, nous serons forcés d'établir des budgets suffisants pour maintenir les nouveaux programmes pendant les cycles d'expansion et de contraction. Sans objectifs, nous dépenseront une fortune à l'aveuglette sans même améliorer les choses.

La sixième question qu'on doit poser est la suivante: A–t–on expliqué à la population que, si la décision en cause entraîne des dépenses, il va falloir faire des compressions dans des domaines peut–être plus essentiels ou augmenter les impôts?

Le gouvernement doit rendre compte de sa gestion à la population. Étant au service de la population, nous devons lui demander où placer la priorité. Nous devons lui demander quels programmes sociaux sont plus importants à ses yeux, par ordre décroissant. La dette franchissant le cap du demi–billion de dollars, il est devenu évident que nos ressources doivent être utilisées plus judicieusement. J'espère que le gouvernement assumera sa responsabilité et qu'il fera ce qu'on attend de lui.

La septième question est celle–ci: Avant de prendre sa décision, le gouvernement a–t–il complètement tenu compte de la situation économique, politique, culturelle, historique, sociale et environnementale, tant au Canada qu'à l'étranger, ou ignore–t–il tout des tendances actuelles et des faits pertinents?

En ce qui concerne la situation économique, nous devons en outre tenir compte d'autres facteurs qui influent d'une façon déterminante sur notre environnement. Par exemple, en cette ère de libre–échange où tout évolue rapidement, nous devons déterminer s'il est même possible pour le gouvernement de prévoir quels seront les secteurs de l'avenir sur le plan de la création d'emplois. Pouvons–nous déterminer si la technologie nous permettra d'en faire davantage avec moins de moyens dans le domaine de la santé? Ce sont là des questions auxquelles on ne pourra répondre que si on analyse avec soin les interactions entre les nombreuses forces qui sont à l'oeuvre dans notre pays.

• (1050)

Le gouvernement s'apprête à mettre en oeuvre un plan ambitieux. Les Canadiens d'un océan à l'autre reconnaissent que nos programmes sociaux et de santé ont désespérément besoin d'une refonte complète. Toutefois, le lien entre des programmes sociaux dynamiques, une économie vigoureuse et le droit de la population, non pas de la classe politique ni des groupes d'intérêts spéciaux, de guider ce mouvement de refonte moderne n'est pas aussi évident.

Il est facile pour des politiques bien intentionnés de dépenser l'argent des autres. Leurs bonnes intentions sont infinies, mais ce n'est, hélas, pas le cas des ressources financières. Les groupes d'intérêts spéciaux sont pleins de bonnes intentions, mais ont fortement intérêt à maintenir le statu quo. Seuls les contribuables, qui travaillent à la sueur de leur front pour gagner quelques dollars, doivent prendre ces décisions difficiles quant à l'utilisation de leur argent. Nous devrions leur faire confiance, car ils sont en mesure de dire ce qui ne va pas avec les programmes sociaux, avec le système de santé. Eux seuls sont en mesure de déterminer quels programmes sont importants pour eux, à qui ils devraient être offerts et qui paiera.

En guise de conclusion, je dirai les quelques mots suivants qui résument le message que j'ai tenté de faire passer ce matin. Si nous faisons semblant d'écouter les gens, si nous écoutons seulement ceux que nous voulons bien écouter, si nous imposons coûte que coûte notre programme, nous échouerons. Par contre, si nous écoutons attentivement, si nous communiquons, si nous suivons les conseils des contribuables, nous ne pouvons absolument pas échouer.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, les observations du député qui vient de prendre la parole m'ont paru très intéressantes.

Je voudrais que le député explique un peu mieux, s'il le peut, ce qu'il entend par « vrais contribuables ». Sauf erreur, le député prétend que, si nous écoutions les vrais contribuables, nous serions plus à même de prendre les bonnes décisions. Je souhaiterais tout d'abord avoir une définition plus explicite de ce qu'est un vrai contribuable.

Que faut–il faire lorsqu'on reçoit des avis divergents? Les électeurs du député ne sont sans doute pas très différents des miens. Je puis lui garantir que j'ai dans ma circonscription beaucoup de ce qu'il appelle des contribuables ordinaires, des citoyens, des Canadiens ordinaires. Ils ne s'entendent pas tous sur la manière dont le Canada doit évoluer.

Les électeurs ne forment pas un groupe monolithique. Ils n'ont pas tous la même opinion. Ils sont le macrocosme politique alors que nous sommes le microcosme. Nous reflétons les diverses opinions des Canadiens. Nous sommes ici les interprètes de toutes les opinions et idéologies contradictoires et nous livrons bataille, la plupart du temps en paroles, pour accomplir notre travail.

Nos électeurs ne sont pas très différents. Je puis garantir à ce nouveau député qu'il recevra des avis contradictoires de ses électeurs tant qu'il siégera au Parlement. On lui conseillera d'adopter l'approche collective dans certains cas, et dans d'autres celle du laissez–faire; on l'invitera tantôt à choisir l'approche du gouvernement, tantôt celle de l'individu.

Voici où je veux en venir. Le député devrait éviter le simplisme dans son approche ou les conseils qu'il donne à cette institution et aux autres Canadiens, pour peu qu'il écoute le point de vue des Canadiens. Les citoyens sont divisés. Au bout du compte, après avoir entendu des opinions et des conseils contradictoires, nous devons nous prononcer. C'est ce que disait Burke il y a 200 ans: nous devons à nos électeurs d'exercer notre jugement.

Nous ne pouvons être de simples robots, car les électeurs pressent des boutons différents. C'est toujours la même chose. Ils nous disent tantôt d'aller de ce côté–ci, tantôt d'aller de ce côté–là. Ce que dit le Parti réformiste, me semble–t–il, c'est que ses électeurs ont tous la même opinion, qu'ils forment un groupe monolithique. C'est de la foutaise, et vous allez finir par devoir en prendre conscience. Je voudrais que le député me livre sa réaction.

• (1055)

Le président suppléant (M. Kilger): Je rappelle aux députés qu'ils doivent adresser leurs questions et leurs commentaires par l'intermédiaire du Président.

M. Solberg: M. le Président, le député a soulevé des points importants. Je voudrais lui faire remarquer que ce ne sont pas ceux qui étaient chargés de prendre les décisions qui nous ont mis dans la situation où nous nous trouvons aujourd'hui, avec une dette de 500 milliards de dollars à payer. Ils n'ont joué aucun rôle direct dans la conception des programmes qui nous ont menés à une dette de 500 milliards de dollars. Edmund Burke avait des

choses sensées à dire, mais il n'a pas eu la chance de traverser trois ou quatre cents ans de démocratie pour voir où ça mènerait.

Le député fait des commentaires qui n'ont rien à voir ni avec la situation actuelle, à savoir l'énormité de la dette et du déficit accumulés par notre pays, ni avec le cynisme manifesté par le public à l'égard de la politique et des politiciens, ni avec les divergences considérables qui divisent notre pays parce que les Canadiens estiment qu'on ne leur demande pas leur avis.

S'il est des gens simplistes à la Chambre, ce ne sont certainement pas les députés réformistes qui estiment que l'on doit permettre aux Canadiens d'exprimer leur opinion, mais bien ceux qui pensent avoir toutes les réponses! Que le député regarde autour de lui ce qui se passe aujourd'hui dans notre pays et reconnaisse que nous devons prêter au public une oreille beaucoup plus attentive que nous ne l'avons fait ces vingt dernières années.

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges): Monsieur le Président, à mon tour, je voudrais toucher un mot de l'importante motion proposée par mon ami et collègue, le ministre du Développement des ressources humaines.

Je conseille à mon ami de Medicine Hat d'y regarder de plus près. Pour l'instant, il regarde quelqu'un qui n'a pas toutes les réponses et ne prétend pas les avoir d'ailleurs. Je me dois d'exprimer des réserves sur cette résolution.

Cette résolution dit, en gros, que le comité formulera des recommandations concernant la modernisation et la restructuration du système de sécurité sociale du Canada. Étant donné que je ne dispose que de dix minutes, je ne pourrai pas m'étendre très longtemps sur la fierté que j'éprouve de vivre dans un pays qui s'est doté d'un aussi bon système de sécurité sociale, un système qui rend de très grands services au Canada depuis de nombreuses années. Je voudrais bien insister davantage là–dessus, mais cela n'est pas possible. Néanmoins, je vais prendre le temps qu'il faut pour souligner le fait que tout système, si bon qu'il soit, doit être examiné périodiquement pour voir ce qui marche et que nous devons conserver et ce qui est devenu désuet et que nous devons supprimer. C'est précisément ce qui explique le dynamisme et la souplesse de notre système.

Ce qui fait problème pour moi, ce sont les mots à la mode. Je déteste les mots à la mode, ça m'horripile. C'est sûr qu'il m'arrive d'en employer, mais je les déteste parce qu'ils ne font trop souvent qu'effleurer la question. Des mots comme «modernisation» et «restructuration», ça ne veut pas dire grand–chose. Ces mots vagues peuvent dissimuler une foule d'intentions. C'est pourquoi je voudrais savoir ce qu'il faut entendre au juste par ces mots. Aux gens qui ont déjà entendu parler de «rationalisation», je voudrais poser la question suivante: Quand une société rationalise ses effectifs, est–ce que ça veut dire qu'elle va les doubler? Non, bien sûr. Le terme «rationaliser» est devenu synonyme d'«anéantir», de «détruire», de «réduire à rien».

Mon bon ami de Vancouver–Nord introduit le mot «améliorer». J'imagine que, dans certains cas, on peut améliorer les choses en procédant à une rationalisation. Je ne le conteste pas. Je veux lui faire comprendre que le mot «rationaliser» rime rarement avec «améliorer». Voilà où je veux en venir.

• (1100)

J'en viens donc aux deux mots qui retiennent l'attention dans cette résolution: «modernisation» et «restructuration». Nous devons faire bien attention à ce que cela autorise le comité à faire. Nous devons veiller à ce que le comité soit pleinement habilité à examiner le système actuel et à considérer les moyens, comme l'a si bien dit le député de Vancouver–Nord, de l'améliorer. L'améliorer, et non le détruire. Détruire le système ne va pas l'améliorer. C'est ce que je tiens à souligner.

On a trop tendance à vouloir tout moderniser. Je n'ai jamais pensé que tout ce qui était moderne était automatiquement bon. Je connais des choses anciennes qui sont excellentes. L'idée de la modernisation ne me réjouit pas plus que ça, si, en cours de route, nous nous défaisons de quelque chose de valable. L'idée de restructurer simplement pour restructurer ne m'intéresse pas tant que ça non plus si, en cours de route, nous restructurons des aspects valables du programme visé.

La province d'où je viens a une histoire très longue, dont elle est très fière. En 1997, cela fera 500 ans que les Anglais nous ont découverts, si l'on ne compte pas les habitants qui étaient ici avant nous et qui ont été découverts par les Vikings aux environs de l'an 900. Quand les Anglais sont arrivés, ils ont vu qu'il y avait déjà des habitants à Terre–Neuve. Le peuple dorset y vivait déjà il y a environ 4 000 ans.

L'île de Terre–Neuve et le Labrador sont peuplés depuis des milliers d'années. Les Blancs s'y sont établis beaucoup plus récemment. Ils y vivent cependant depuis plus de 500 ans. Quand les Anglais sont arrivés, en 1497, les Portugais y pratiquaient déjà régulièrement la pêche.

Monsieur le Président, vous savez, parce que vous me l'avez entendu dire souvent à la Chambre, que la raison qui a amené les gens à s'établir à Terre–Neuve est la même que celle qui les a attirés dans les prairies de l'ouest du Canada. Ils sont venus parce que la région offrait une ressource qui pouvait assurer leur subsistance. Dans un cas, c'était le poisson, et dans l'autre, la terre. C'est la raison.

Si j'en parle dans le débat d'aujourd'hui, c'est qu'un certain stéréotype résiste encore. À l'Université de Boston, il y a bien des années, j'ai eu un professeur, un type brillant, qui se plaisait à dire, même si ces paroles ne semblent pas politiquement correctes aujourd'hui, mais c'est ce qu'il disait, que «tous les Indiens marchent en file indienne—du moins c'est ce que faisait celui que j'ai vu.» On risque toujours de généraliser, si l'on se fie à un nombre trop restreint d'exemples.

Je l'ai entendu dire cela. Je suis fier d'être Terre–Neuvien, d'avoir grandi là–bas et d'y avoir passé toute ma vie. J'entends tous les jours des gens dire que les Terre–Neuviens sont paresseux. Nous nous sommes habitués aux blagues de «Newfies». Elles ne visent de toute façon qu'à faire rire des ébahis du continent, alors nous ne nous en formalisons pas. Par contre, on nous applique un stéréotype qui nous dépeint comme des gens qui ne cherchent qu'à trouver un moyen d'accumuler dix semaines de travail, afin que nous puissions rester à la maison à boire les 42 autres semaines. Ce n'est pourtant pas ce qui se passe en réalité.

Voici ce qui se passe vraiment. Aujourd'hui, on compte 580 000 Terre–Neuviens vivant à Terre–Neuve. La réalité, c'est qu'il y a trois quarts de million de Terre–Neuviens d'origine qui vivent hors de Terre–Neuve. Certains sont allés à Fort McMurray, à Cambridge ou à Toronto. On en trouve un quart de million dans le sud de l'Ontario seulement, 85 000 à Los Angeles et 75 000 en Nouvelle–Angleterre. Sont–ils allés s'établir dans ces régions parce qu'ils avaient trouvé un moyen de déjouer le système et d'obtenir du travail pour dix semaines seulement?

Non, ils y sont allés pour avoir une chance de travailler. C'est ce qu'ils font depuis 500 ans. S'ils peuvent trouver du travail de pêcheurs, ils restent à Terre–Neuve. S'ils trouvent plutôt du travail dans les chemins de fer, avec le CP, en Saskatchewan, ils y vont. S'ils peuvent trouver du travail de bûcheron en Nouvelle–Écosse, c'est là qu'ils s'en vont. S'il y a du travail sur les Grands Lacs, c'est là où ils sont aujourd'hui. Plusieurs centaines de mes électeurs travaillent là–bas au moment où je parle.

Je voudrais une fois de plus détruire le mythe selon lequel il y a là–bas une bande de dingues paresseux qui attendent que ce gouvernement lance d'autres programmes dont ils pourront profiter pour rester chez eux à boire de la bière. Ce n'est pas là le but de cet exercice.

Je vis dans un pays dont je suis fier, un pays où l'on considère que certaines personnes sont malheureusement incapables de s'en sortir elles–mêmes et doivent être prises en charge par l'assistance sociale. J'habite un pays où certaines personnes ne peuvent trouver du travail 12 mois par année et nous avons donc dû mettre sur pied un régime d'assurance–chômage. Doit–on en conclure que nous devons favoriser les abus du régime? Non, pas du tout. Par contre, dans notre hâte de moderniser et de restructurer, nous devons prendre garde de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

• (1105)

Le régime de base est excellent et il nous a bien servis. S'il y a des abus, trouvons–les. Cependant, ne soyons pas obnubilés par cette idée au point de vouloir réinventer la roue. Le moment est peut–être venu de trouver de nouvelles formules si elles sont supérieures aux anciennes, mais penchons–nous longuement sur les anciennes recettes également. Elles nous ont très bien servis.

Tout ceci est une question de point de vue. J'ai écouté l'échange entre mes collègues de Winnipeg—St. James et de Medicine Hat. Aucun d'entre nous n'a toutes les réponses. Certains défendent simplement leurs idées avec plus de véhémence que d'autres. Ils n'ont pas des convictions plus profondes, mais défendent parfois leurs idées avec plus de force.

Nous venons de milieux différents, de solitudes différentes. Ainsi, le chef du Parti réformiste représente la circonscription de Calgary–Sud–Ouest, où le revenu familial moyen est de 49 000 $, tandis que le nouveau député indépendant de Markham—Whitchurch—Stouffville défend les intérêts d'une circonscription qui a le revenu familial moyen le plus élevé au Canada, 58 800 $.

Ainsi, les députés de ces circonscriptions ont un point de vue différent de ceux qui représentent des circonscriptions où le revenu familial moyen est de 24 800 $. Dans la circonscription d'Annapolis Valley—Hants, par exemple, ce revenu est de 30 000 $.

Il s'agit donc de savoir d'où nous venons et qui nous a chargé de les représenter dans cette enceinte. Je tiens à dire à mes collègues que les gens qui m'ont élu sont tout autant Canadiens que ceux qui vivent dans les circonscriptions de mes amis et collègues de Gaspé ou de Rimouski—Témiscouata. Ce sont, eux aussi, des Canadiens à part entière, avec des points de vue très différents de ceux qui vivent dans les Prairies ou ailleurs au Canada.

C'est là le fond de ce débat. Nous ne dirigeons pas un gouvernement dans cette enceinte. Nous ne sommes pas ici pour regarder les vitraux, aussi beaux soient–ils. Nous débattons les questions. Il s'agit d'une tribune où nous discutons des idées des Canadiens des deux territoires et des dix provinces. Il y a bien un choc d'idées, des divergences d'opinions, mais en définitive, nous gagnons notre salaire.

Nous justifierons notre présence dans cette enceinte si nous réussissons à ne pas détruire, sous le couvert d'une restructuration, les systèmes de sécurité sociale qui existaient dans le passé. Nous devrions les rebâtir. Il faut établir un meilleur système pour les années 1990. C'est là le défi que mes électeurs de Burin—Saint–Georges veulent me voir relever. Je crois que c'est là la question sur laquelle tous les Canadiens veulent que nous nous penchions dans cette enceinte.

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, j'ai écouté avec une vive attention le discours de mon collègue et je l'ai beaucoup apprécié, quoiqu'à un certain moment je me suis demandé s'il employait un langage codé ou racontait des farces sur les Terre–Neuviens, au lieu de traiter du sujet.

Le député a parlé du mot «rationalisation» comme ayant un sens très péjoratif et il m'a reconnu le mérite d'avoir employé le mot «amélioration».

Les entreprises qui ont appliqué un programme de rationalisation sont parvenues à améliorer leur structure, leur efficacité et leur rentabilité, réussissant peut–être ainsi à éviter une situation désastreuse.

Le député a également employé le mot «réalité». Comme j'aimerais donner un certain caractère de réalité à la discussion actuelle, je poserai une question à mon collègue. Une personne qui aurait pris sa retraite au début des années 80 et serait devenue prestataire du Régime de pensions du Canada recevrait en guise de pension presque cinq fois plus que ce qu'elle aurait cotisé au régime durant sa vie.

Toutefois, une personne âgée de 20 ans aujourd'hui qui contribue au Régime de pensions du Canada ne pourra recevoir que les trois quarts du montant de ses cotisations totales. Le même problème se pose dans le cas de l'assurance–chômage puisqu'un prestataire peut recevoir jusqu'à 17 fois le montant de ses cotisations au fonds.

Le député reconnaît–il que le Régime de pensions du Canada et l'assurance–chômage devraient être modernisés ou rationalisés de manière à en faire davantage un régime d'assurances qu'un système de transferts de prestations d'une personne à l'autre?

M. Simmons: Monsieur le Président, mon collègue de Vancouver–Nord soulève deux questions très pertinentes.

• (1110)

En ce qui concerne la première question, la meilleure réponse que je puisse donner à mon collègue est de lui rappeler l'histoire des trois individus qui devaient être guillotinés. Selon la tradition, si le mécanisme de la guillotine s'enraye, le condamné est libre. C'est ce qui se passa dans le cas du premier condamné, qui fut libéré. La même chose se produisit pour le second condamné. Le troisième, qui observait et voulait se rendre utile, dit au bourreau: «Je crois que je sais où se trouve le problème.»

Si l'efficacité est le seul objectif, je peux satisfaire le souhait du député de Vancouver–Nord et rendre le système très efficace, mais l'efficacité n'est pas un but en soi. Elle ne doit jamais constituer un but en soi dans la gestion des affaires publiques, mais seulement le moyen d'atteindre un but.

Si le seul objectif est l'efficacité, je sais comment rendre le système d'assurance–chômage efficace. Il suffit de ne pas envoyer de chèques mais simplement donner des bons d'alimentation. Dans le cas du Régime de pensions du Canada, il suffirait de le supprimer carrément. Ne serait–ce pas là la meilleure façon d'atteindre l'efficacité?

En ce qui concerne la seconde question soulevée par le député, est–ce que les exemples qu'il a donnés méritent rectification? Je lui rappelle gentiment que nous tenons ici un débat, à la suite d'une motion présentée par le ministre du Développement des ressources humaines, appuyé par le ministre des Finances. On nous demande d'examiner les programme sociaux et de voir quelles améliorations peuvent y être apportées. Le débat en soi et le fait que mon collègue ait présenté une motion sont, de fait, la preuve que le système comporte beaucoup de lacunes. Le député de Vancouver–Nord a cité deux exemples. Si j'avais une semaine devant moi, je pourrais lui en donner 10 000.

Mme Rose–Marie Ur (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat d'aujourd'hui sur la modernisation et la restructuration du régime canadien de sécurité sociale.

Je suis particulièrement heureuse que le ministre du Développement des ressources humaines ait décidé de procéder à des consultations, les plus vastes possibles, et de charger le Comité permanent du perfectionnement des ressources humaines de cette tâche auprès des Canadiens dont il devra écouter les préoccupations et les priorités concernant tous les aspects de notre système de protection sociale.

Qu'il s'adresse directement à la base est précisément ce que les Canadiens réclament de leur gouvernement depuis des années. Lors des dernières élections, ils nous ont dit que les programmes d'assistance sociale et l'assurance–chômage ne leur permettaient pas de réintégrer la population active.

Les Canadiens ont tout lieu de s'inquiéter. Nous risquons d'être divisés en deux camps, ceux qui ont du travail et ceux qui n'en ont pas. Il y a trop de chômeurs, trop de personnes qui cherchent du travail et qui n'en trouvent pas.

Notre système de protection sociale repose en partie sur l'assistance sociale, qui est gérée pas les provinces. L'assistance sociale a été conçue pour venir en aide aux personnes qui se retrouvent soudainement dans le besoin. Elle vient en aide aux démunis et aux handicapés, et leur assure le minimum vital, c'est–à–dire de quoi manger et se loger, et des soins de santé. Dans certains cas, l'assistance sociale offre des programmes de formation préparant les gens au travail et à l'autonomie, ce qui a donné naissance à une idée nouvelle.

Il n'est plus suffisant que l'assistance sociale assure le minimum vital, il faut qu'elle redonne confiance aux gens, qu'elle les prépare à devenir autonomes et à retourner au travail.

Il est vrai que l'assistance sociale relève des provinces, mais le gouvernement fédéral ne peut pas se dérober à ses responsabilités; il joue un rôle important dans notre système de protection sociale. Nous devons gérer le fonds d'assurance–chômage qui garantit la distribution d'un montant pouvant atteindre 20 milliards de dollars par année; les problèmes de l'aide sociale sont aussi ceux du chômage. Le régime ne remet pas les chômeurs au travail. Trop de gens considèrent que l'assurance–chômage n'est qu'un répit pour ceux qui se dirigent vers l'aide sociale.

Outre le régime d'assurance–chômage, le gouvernement met en oeuvre des programmes d'aide aux personnes âgées, aux anciens combattants, aux personnes handicapées et aux autochtones. Nous effectuons aussi des paiements de transfert aux provinces pour soutenir les programmes de santé, d'éducation et d'aide sociale. Ces dépenses directes et indirectes représentent la plus grande partie des dépenses fédérales. Elles s'élèvent à 70 milliards de dollars, soit un peu plus de la moitié de toutes les dépenses de programmes du gouvernement fédéral.

Les impôts élevés et l'énorme dette écrasent l'économie canadienne. Par ailleurs, les programmes d'aide sociale qui créent un cycle de dépendance ruinent la vie de millions de Canadiens. Nous devons briser ce cycle qui est tout simplement intolérable, tant financièrement que moralement.

Les Canadiens savent que nos programmes sociaux, fédéraux et provinciaux, sont soumis à une tension extrême. De nombreux Canadiens considèrent que ces programmes ne fonctionnent plus comme ils le devraient.

• (1115)

À la place, il nous faut un tout nouveau modèle qui satisferait mieux les besoins de la population. Le nouveau modèle des programmes qui forment notre filet de sécurité sociale exigera constamment des modifications à divers égards, des arrangements fiscaux, qui facilitent le financement de ces programmes, à la façon dont ces derniers sont mis en oeuvre.

Pendant 127 ans, les Canadiens ont bénéficié d'un mode de gouvernement qui les a bien servis et qui a supposé deux paliers de compétence, fédéral et provincial, et un partage des pouvoirs et des responsabilités. Cependant, les Canadiens ont prouvé que ce qu'ils réussissaient le mieux, c'est de collaborer et d'accepter des compromis pour le bien de tous.

À ce carrefour de notre histoire, nous devons de nouveau éprouver le besoin de collaborer et de faire preuve de bonne volonté. L'heure n'est pas à une longue guerre de territoire entre le gouvernement fédéral et les provinces. Les Canadiens n'en veulent plus et nous, qui sommes leurs représentants, ne devons pas nous laisser entraîner dans des querelles de compétence. Le temps semble maintenant venu de repenser notre système de sécurité sociale et de collaborer à sa réforme.

Je remarque avec plaisir qu'un certain nombre de provinces ont déjà commencé à explorer de nouvelles possibilités et à essayer de nouveaux programmes. Elles méritent des félicitations pour leur esprit d'initiative et leur créativité. La Colombie–Britannique et le Nouveau–Brunswick, par exemple, expérimentent des projets pilotes qui ont recours à des stimulants financiers pour encourager les assistés sociaux à retourner à l'école ou sur le marché du travail.

L'Ontario propose une triple démarche: des prestations pour enfants destinés à tous les parents à faible revenu, des prestations minimales destinées aux adultes sans travail, et une allocation spéciale d'au plus 450 $ pour les adultes sans travail qui participent à des programmes de recyclage.

Terre–Neuve a proposé de remplacer l'assurance–chômage et l'aide sociale par un revenu annuel garanti d'au moins 9 000 $ pour tous les Terre–Neuviens. Les nécessiteux et les démunis bénéficieraient d'autres avantages financiers au titre du logement et de la santé. Quant aux prestataires de l'assistance sociale ou de l'assurance–chômage, ils ne seraient plus pénalisés s'ils acceptaient des emplois à temps partiel, des emplois occasionnels ou des emplois rémunérés au tarif minimum. Ils continueraient à bénéficier d'une aide au titre du logement, des soins de santé et de la garde d'enfants jusqu'à ce qu'ils soient en mesure d'assumer eux–mêmes ces dépenses.

Tous ces exemples illustrent une façon sensée et pratique de modifier le filet de sécurité sociale du Canada. Combinant stimulants et principes du besoin et du mérite, ils montrent que les programmes sociaux peuvent être fondés à la fois sur une saine gestion et sur la compassion.

Tout Canadien se demande comment on arrivera, avec des fonds limités, à soutenir dans la dignité les personnes qui ne peuvent pas travailler, à récompenser celles qui essaient de travailler, et à instruire ou à former les autres. C'est possible, comme nous le prouvent des exemples intéressants. Des réformes audacieuses de l'assistance sociale ont déjà été proposées, puis sont tombées dans l'oubli.

Les Canadiens ne peuvent plus se permettre que cela se reproduise. Voilà pourquoi je me réjouis tellement que le ministre du Développement des ressources humaines ait déjà convenu d'examiner plusieurs de ces propositions provinciales.

Les changements se produiront peut–être de la façon suivante. Étant donné que l'économie canadienne doit passer par une restructuration marquée pour demeurer compétitive, des emplois disparaîtront, il y aura de l'incertitude au niveau économique et la main–d'oeuvre devra se recycler. L'occupation de stagiaire ou d'étudiant risque de devenir dans un proche avenir une importante catégorie professionnelle.

Le régime d'assurance–chômage semble tout désigné pour être transformé en programme d'allocations de formation et de perfectionnement. Le versement des allocations pourrait même débuter à la fin du secondaire, aux étudiants qui s'inscrivent à des cours de formation professionnelle ou à des études postsecondaires. Au besoin, ces allocations pourraient aussi être versées aux gens qui doivent suivre des cours de recyclage.

On peut même envisager la possibilité d'écarter complètement le concept de chômage. Des mises à pied temporaires pourrait tenir lieu de vacances et des mises à pied prolongées pourraient servir d'années sabbatiques ou de périodes de recyclage.

Comme il est proposé dans le système terre–neuvien, ces allocations pourraient aussi servir de complément de revenu aux travailleurs à temps partiel. La beauté de cette forme positive de revenu annuel garanti, c'est que lorsqu'un assisté social trouverait un emploi, il ne se verrait jamais dans la situation où son revenu total est inférieur à son chèque d'aide sociale. Son revenu total serait nécessairement plus élevé. Les allocations seraient réduites à mesure que le revenu d'emploi augmenterait et elles cesseraient d'être versées lorsque ce revenu atteindrait un certain niveau.

Les avantages sont évidents. Les dépenses sous forme de prestations de chômage et de programmes ponctuels d'emploi seraient réorientées vers l'aide aux personnes inemployables, et les efforts consentis pour trouver un emploi seraient récompensés. Les dépenses au titre de l'aide sociale conventionnelle passive diminueraient à mesure que les gens trouveraient des emplois ou s'en créeraient eux–mêmes par le travail indépendant. Il y aurait donc de l'argent pour financer de meilleurs programmes de formation et d'éducation.

Les provinces ont présenté de nombreuses propositions originales. Le gouvernement libéral veut travailler de concert avec elles dans un seul but, soit redonner du travail aux Canadiens. Nous voulons discuter avec nos partenaires provinciaux pour élaborer un programme unifié et efficace. Je crois que la coopération nous permettra de trouver des solutions. Je crois que la crise de la dette et du déficit, puisqu'elle est un problème commun, nous donne l'occasion de rechercher des idées sensées. Cette crise nous a forcés à admettre que la première chose à faire, c'est de trouver des emplois pour les Canadiens. Elle nous a contraints de reconnaître qu'il faut procéder à une réforme.

• (1120)

Le gouvernement fédéral et les provinces ont aujourd'hui une occasion unique. Ensemble, nous pouvons procéder à une réforme complète de tous les programmes d'aide sociale et d'assurance–chômage. Ne ratons pas cette occasion. Misons sur l'ingénio-

sité des Canadiens et sur leur bon sens traditionnel pour trouver les solutions qui serviront tous les Canadiens.

Je tiens à m'excuser auprès de mon collègue pour avoir utilisé les mots à la mode.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, je me dois de féliciter la députée qui vient de terminer son discours. Je partage avec elle certaines de ses appréhensions, et je comprends également que beaucoup de Canadiens et de Canadiennes souhaitent des débats démocratiques, tels ceux que nous tenons actuellement. Mais les Canadiens et les Canadiennes attendent également de nous des actions concrètes et immédiates.

Jusqu'à maintenant, ce gouvernement n'a pris aucune décision majeure. On ne fait rien de ces grandes priorités, que ce soit la lutte au déficit du budget ou encore cette fameuse réforme du système de sécurité sociale. On doit se souvenir qu'en campagne électorale, les libéraux ont promis le statu quo à ce sujet et surtout sur l'aide sociale.

J'aimerais savoir de la part de la députée si nous ne pouvons pas aborder d'abord la réforme par la relance de l'emploi. Le gouvernement a annoncé un programme d'infrastructure pour retourner les gens sur le marché du travail, mais il faut plus que cela. Qu'attend le gouvernement pour remettre sur pied des projets créateurs d'emplois qui permettront par le fait même à la réforme de s'amorcer?

On voit bien que la réforme annoncée n'est qu'un prétexte, une excuse pour couper dans les programmes sociaux, puisque le gouvernement est à court de moyens pour créer des emplois. On ne peut donner des cours de formation aux assistés sociaux si ces cours ne débouchent pas sur des emplois valorisants, créatifs et bien rémunérés. Sinon nous tombons, comme on l'a dit tantôt, dans un cercle vicieux, et on remet les pendules au même endroit.

Le nombre de personnes qui vivent actuellement sous le seuil de pauvreté augmente continuellement. Nous devons avant tout—et c'est la question que je poserai à l'honorable députée—canaliser nos énergies à relancer l'emploi. Et comme le dit si bien son gouvernement «jobs, jobs, jobs», moi, je dis: Oui, jobs, jobs, jobs, avec des projets concrets et, par la suite, la réforme viendra d'elle-même. J'aimerais recevoir ses commentaires à ce sujet.

[*Traduction*]

Mme Ur: Monsieur le Président, je veux remercier le député pour ses aimables remarques.

En ce qui concerne le financement des programmes sociaux, je crois que nous avons montré, tout au long de notre campagne, que l'emploi et les programmes de sécurité sociale vont de pair. Si nous redonnons des emplois aux Canadiens, nous aurons moins besoin des programmes sociaux. L'économie roulera, et l'argent qui ne sera pas dépensé au titre des programmes sociaux servira à réduire la dette et le déficit.

• (1125)

Nous devons être patients. Nous ne sommes ici que depuis quelques mois, mais je peux assurer le député que le ministre du Développement des ressources humaines travaille très fort pour mettre sur pied un programme efficace qui répondra aux réalités du monde d'aujourd'hui. Je suis certaine que le fruit de ses efforts saura satisfaire tous les Canadiens.

Les libéraux ont toujours été reconnus comme étant des gens généreux et bienveillants. Je suis certaine que les ministres compétents se pencheront sur les questions qui préoccupent le député. Encore une fois, je remercie le député de ses aimables remarques.

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je félicite la députée de son discours. Elle a parlé avec beaucoup d'éloquence et de passion aujourd'hui.

Il y a des choses qui ne sont pas très claires dans mon esprit, et j'aimerais avoir des éclaircissements au sujet de certaines affirmations que le député de Burin—Saint-Georges a faites. Il a dit que nous avons un système de base qui fonctionne bien. Si c'est le cas, pourquoi alors la députée qui vient de parler a-t-elle dit que notre économie a besoin d'une importante restructuration?

Je voudrais que la députée fasse pour moi un rapprochement entre ces deux affirmations afin que je sache s'il s'agit de remettre le système en marche ou de le modifier en profondeur. Les affirmations des deux députés ont créé de la confusion dans mon esprit. La députée pourrait-elle me donner des éclaircissements à cet égard?

Mme Ur: Monsieur le Président, je veux remercier la députée de ses aimables remarques.

Je crois que les programmes ont été bien étudiés au moment de leur mise en oeuvre. Cependant, à mesure que le temps passe, le rôle de chaque programme change. Lorsque les temps sont durs et que les gens perdent leur emploi, certains des programmes présentent des problèmes qui sont invisibles en période de prospérité. Ce sont ces problèmes que nous essayons de régler. Les programmes ont été étudiés, mais nous devons nous assurer qu'il n'y a pas d'abus. Lorsque l'économie est au ralenti, il semble que les abus augmentent. Si nous arrivons à atteindre un équilibre entre les deux, nos programmes répondront davantage à nos besoins. J'espère que j'ai répondu à la question de la députée.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de donner la parole à l'honorable députée de Québec, j'aimerais simplement qu'elle nous vienne en aide en nous indiquant si son discours sera de 10 minutes ou de 20 minutes.

Mme Christiane Gagnon (Québec): Ce sera un discours de 20 minutes, monsieur le Président.

Le comté de Québec, qui m'a fait l'honneur de me désigner comme sa représentante à la Chambre des communes, est un comté qui présente certaines particularités.

Je sais que beaucoup de députés pensent cela de leur comté, mais le comté de Québec comprend le siège du gouvernement du Québec et son assemblée nationale, l'arrondissement historique

du Vieux–Québec, classé monument du patrimoine mondial par l'UNESCO et, autant sur les plans administratif, politique que sentimental, il représente le lieu le plus chargé d'histoire pour le peuple québécois depuis le début du XVIIe siècle.

Ce sont les habitants de ce comté que je tiens à saluer en tout premier lieu. Je tiens à réitérer ma conviction profonde que le cheminement proposé par le Bloc québécois est le seul qui puisse garantir autant notre développement économique que notre épanouissement comme peuple. En convaincre toute la population du comté de Québec, voilà le défi que je considère comme une des tâches les plus importantes de mon mandat.

Le comté de Québec comprend plusieurs équipements fédéraux, dont les fameuses Plaines d'Abraham, le parc de l'Artillerie et la Citadelle, bien connus des touristes et des visiteurs. Il inclut aussi un port important pour l'économie de notre région qui connaît présentement une baisse marquée de ses activités dans le sillage du ralentissement général de l'économie.

Je me promets de revenir, dans cette Chambre, sur les problèmes du port de Québec et de démontrer comment un port, dont le développement est contrôlé de loin, administré centralement par Ottawa qui empoche tous ses revenus, est forcément désavantagé comparativement aux ports mondiaux qui sont presque tous administrés localement, comme ceux d'Anvers ou de Rotterdam.

En prolongement du port commercial de Québec se trouve aussi le Vieux–Port, un équipement touristique et de loisirs majeur, dans lequel le gouvernement fédéral a investi des sommes importantes depuis plus d'une décennie. Ces équipements, leur vocation et leur développement, posent des problèmes d'urbanisme fondamentaux pour notre région.

• (1130)

Or, le fait que les élus locaux et régionaux n'aient pas sur eux une juridiction formelle repose encore la question de la centralisation inefficace et bureaucratique du fédéralisme canadien tel que vécu sur le terrain.

Nous aurons, d'ailleurs, l'occasion d'y revenir amplement dans les prochains mois et de réclamer du gouvernement libéral de verser les sommes promises pendant la campagne électorale, mais selon les besoins concrets, identifiés par les intervenants locaux directement concernés.

Au–delà de ces grands développements, le comté de Québec présente des particularités qui sont moins connues des touristes et des visiteurs. Le comté de Québec est formé du coeur le plus densément peuplé de la région et, à ce titre, connaît d'importants problèmes sociaux et de pauvreté.

Des parties étendues de la basse–ville de Québec et un quartier de la haute–ville offrent toutes les caractéristiques de la détérioration sociale et économique, avec ce que cela signifie comme cortège de chômage, d'emplois précaires, de dépendance de l'aide sociale et de tous les autres problèmes à caractère humain.

On constate de recensement en recensement que ces quartiers se vident de leur population. En 1986, le revenu moyen des habitants de la basse–ville de Québec était de 6 000 $ inférieur à celui de l'ensemble de la région de Québec ou du Québec entier. Ajoutons que, toujours dans la ville de Québec en 1986, on relevait un écart de 7 000 $ entre les revenus moyens d'emploi des femmes et des hommes.

Les quartiers défavorisés de Québec, comme d'autres, subissent de plein fouet les politiques gouvernementales erratiques et aveugles des gouvernements: les taxes qui grimpent et, comme toile de fond, la tolérance complète des activités de contrebande et le gaspillage éhonté des fonds publics qui se poursuit, comme en font foi les dénonciations annuelles du vérificateur général.

Pour la population qui doit subir la réduction des services publics et la hausse de taxes, le rapport qualité–prix, comme on dit en économie, devient de plus en plus gênant.

Comme je l'ai mentionné plus haut, les femmes de certains quartiers de mon comté, comme celles des autres comtés, vivent une situation qui leur est propre et les désavantage. Il faut maintenant se pencher sur cette question plus globale de la situation des femmes et se demander si cette dernière est une priorité pour le gouvernement.

En effet, telle est la question que doivent se poser les femmes du Québec et du Canada, alors que plane au–dessus de leur tête la menace d'une réduction des programmes sociaux. Pour un très grand nombre d'entre elles, ces programmes sociaux constituent le seul filet de sécurité qu'elles ont et c'est la seule façon de rejoindre les deux bouts.

Plusieurs études font état de la situation lamentable de pauvreté dans laquelle les femmes vivent jour après jour. D'après une étude de Santé et Bien–Être Social Canada, en 1987, 63,6 p. 100 des familles monoparentales avec des enfants d'âge préscolaire avaient un revenu inférieur au seuil de pauvreté fixé par Statistique Canada. Ces chiffres, à eux seuls, illustrent les difficultés que vivent un bon nombre de femmes chef de famille qui forment 10,7 p. 100 de l'ensemble des familles au Canada, soit 11,7 p. 100 des familles québécoises.

Il n'est pas question ici seulement de chiffres et de statistiques, mais nous parlons de nos soeurs, de nos amies et de nos mères.

Même si la pauvreté n'est pas l'unique cause de la violence, plusieurs études démontrent qu'il y a une corrélation entre la pauvreté et la violence faite aux femmes et aux enfants. Mes collègues députés de l'opposition officielle, tout comme les autres collègues de la Chambre, considéreront que la création d'emplois, c'est–à–dire d'emplois réels, de longue durée, bien rémunérés, contribuant à l'épanouissement des travailleurs et travailleuses, doit être une des priorités absolues du gouvernement, en partenariat avec le Québec et les autres provinces ainsi que par l'entreprise privée.

La pauvreté est synonyme de problèmes de santé. Plus le montant consacré par une famille à son logement est élevé, moins cette famille pourra consacrer à la nourriture, à l'habillement, aux médicaments. Statistique Canada rapporte que des familles monoparentales, celles dont une femme est responsable, louent un logement dans 57 p. 100 des cas, alors que le pourcentage chez les hommes n'est que de 37 p. 100. Ces chiffres confèrent un visage féminin à la pauvreté et au problème du logement.

La pauvreté veut aussi dire le manque d'argent pour faire garder ses enfants. On a souvent entendu des femmes, gagnant un salaire minime, dirent et se désoler du fait qu'il leur en coûtait davantage de travailler et de faire garder leurs enfants que de rester à la maison et vivre des prestations d'aide sociale ou de

chômage. Ceci n'est pas de la paresse, mais une constatation de l'impuissance du système à fournir des services de garde, permettant à des femmes d'intégrer le marché du travail, de s'épanouir, d'accroître leurs compétences professionnelles, d'atteindre enfin leur autonomie financière et briser le lien de dépendance.

• (1135)

Pour les mères qui désirent travailler ou retourner aux études ou, comme les études le démontrent, pour le grand nombre d'entre elles qui n'ont pas le choix que de travailler à l'extérieur du foyer, il est urgent que le gouvernement leur offre le soutien nécessaire. Elles pourront ainsi se rendre au travail en sachant que leurs enfants sont entre bonnes mains.

Certes, il est difficile, voire impossible dans le cadre de ce débat, de cerner l'ensemble des enjeux qui concernent les femmes. Nous nous limiterons donc à deux aspects pour l'instant. Il s'agit des services de garde et de la violence faite aux femmes.

Prenons d'abord le dossier des services de garde. L'ancien gouvernement conservateur avait promis aux citoyens du Québec et aux citoyens du Canada un programme national de garderies qui devait créer 400 000 nouvelles places en garderie. En février 1992, ce projet a été abandonné. Selon le rapport du Conseil de la famille du Québec, déposé en mai 1993, le gouvernement du Québec a soustrait 94 millions des sommes qu'il devait investir dans les garderies depuis les trois dernières années.

On sait par ailleurs qu'en 1988, selon l'Étude nationale canadienne sur la garde des enfants, plus de 1 634 000 familles du Canada avaient besoin de services de garde. Au Québec, ce sont 385 900 familles qui auraient besoin de services de garde pour leurs enfants d'âge préscolaire et scolaire.

Durant la campagne électorale, le Parti libéral a promis la création de 50 000 places par année, pour un maximum de 150 000 places dans les années qui suivront une expansion économique de 3 p. 100. Le financement serait assumé à 40 p. 100 par le fédéral, 40 p. 100 par les provinces et 20 p. 100 par les parents, selon une échelle mobile fondée sur les revenus. Cette restriction reliée à la croissance économique nous laisse perplexes.

Il y a un besoin criant de places en garderie. D'après les évaluations de l'Office de garde du Québec, les besoins étaient de l'ordre de 201 310 places en 1988, comparativement à 130 713 places disponibles, soit un écart de plus de 70 000 places.

Le gouvernement fédéral semble depuis toujours prendre ce dossier avec des pincettes. Il promet, puis se retire. Certains organismes de femmes et des associations de garderie désirent un programme national de garderie. Le Bloc québécois ne s'opposera pas à la création d'un programme national de garderie.

Nous reconnaissons que certaines provinces, à cause de leur lien organique avec les institutions fédérales, peuvent désirer un programme géré par Ottawa, dont les règles seront déterminées par Ottawa.

Mais en ce qui concerne le Québec, nous nous opposons fermement à ce que le gouvernement fédéral impose aux familles québécoises un programme pancanadien, avec sa liste de normes à respecter, sans se soucier de nos besoins et de notre situation économique, culturelle et sociale.

Notre intention à cet égard est sans équivoque. Nous réclamons du gouvernement canadien qu'il transfère au gouvernement du Québec sa juste part des subventions pour lui permettre de développer des services de garde décents, adaptés au bien-être des enfants et au besoin des parents. Pour nous, le transfert vers le Québec de tous les budgets fédéraux afférents en matière de programmes sociaux et de santé est de toute première importance.

Plusieurs députés et ministres du gouvernement affirment qu'il n'y a pas d'assainissement des finances publiques sans coupure du gouvernement dans les programmes sociaux, car les transferts aux individus et aux provinces représentent plus de la moitié des dépenses de programmes.

Nous croyons que si la volonté du gouvernement est de vérifier, réviser, rationaliser, reformuler, bref, couper les programmes sociaux en pelletant dans la cour du Québec et des autres provinces le problème du déficit, cela est totalement inacceptable.

Avant de penser à couper dans les programmes sociaux, nous croyons que le gouvernement a tout intérêt à couper dans les dépenses militaires, à récupérer le montant de 1 milliard de dollars en frais d'administration, en confiant l'exercice des pouvoirs en matière de main-d'oeuvre uniquement aux provinces.

Nous croyons que la formation d'un comité parlementaire d'examen des dépenses, dans le but d'éliminer les dédoublements, le gaspillage et de réduire les dépenses de fonctionnement, serait le meilleur moyen d'identifier les domaines où le gras subsiste toujours. Nous croyons que le gouvernement fédéral doit rationaliser ses propres dépenses avant de réduire les versements aux personnes les plus durement touchées par les graves problèmes économiques.

• (1140)

Le régime d'assistance publique du Canada est le programme en vertu duquel le gouvernement paie 50 p. 100 d'aide sociale des provinces. C'est donc par le biais de ce programme que le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 des dépenses engagées par le Québec pour les places et le programme d'exonération et d'aide financière pour un enfant en services de garde sans but lucratif.

Ce programme met en lumière les ineffacités des formules à frais partagés, c'est-à-dire l'absence d'incitation à une meilleure gestion financière. De plus, l'obligation de dépenser favorise les provinces les mieux nanties: ayant plus de ressources fiscales pour dépenser, elles reçoivent plus de fonds fédéraux.

Finalement, à court terme, nous croyons qu'il est de toute urgence d'assouplir les conditions d'admissibilité au programme d'exonération d'impôt et d'aide financière afin d'aider les

familles à revenu faible ou moyen à faire garder leurs enfants sans devoir gruger, chaque semaine, sur les dépenses nécessaires.

Je parlerai maintenant de la question de la violence faite aux femmes du Québec et du Canada. Elle est devenue si commune que de rappeler certaines statistiques peut paraître redondant, mais nous croyons utile de les rappeler puisqu'elles parlent par elles–mêmes.

La moitié de l'ensemble des Canadiennes ont été victimes d'au moins un acte de violence depuis l'âge de 16 ans. Le quart de l'ensemble des femmes a été victime de violence de la part de leur conjoint actuel ou d'un conjoint précédent. Six Canadiennes sur dix qui marchent seules dans leur quartier le soir ont déclaré être très ou un peu inquiètes de le faire.

Ces quelques données, tirées de l'enquête de Statistique Canada sur la violence envers les femmes, publiée en novembre 1993, dressent un procès des plus terrifiants sur la situation des femmes du Québec et du Canada.

Il n'y a plus de doute que la violence est un problème sérieux. Dans la dernière décennie, 600 enfants ont été tués au Canada. Un tiers de ces enfants avait moins de un an et 70 p. 100 avaient moins de cinq ans.

La violence conjugale doit désormais être prise dans son cadre plus général; elle englobe les agressions sexuelles commises sur leur compagne ou épouse par un conjoint. Grâce au travail acharné et inlassable des organisations vouées à la défense des femmes, tels centres d'aide aux victimes de viol, refuges et maisons d'hébergement, la question de l'inceste est maintenant un phénomène que l'on ne chuchote plus derrière les portes closes. Nous déplorons le manque de soutien financier qu'ont à subir ces groupes, rendant non seulement leur survie fort précaire, mais la survie des services de première ligne qu'ils desservent aux femmes dont la vie, dans bien des cas, est perpétuellement en danger.

Nous voulons également souligner les besoins des femmes des communautés culturelles, particulièrement les nouvelles arrivantes, les femmes handicapées et les femmes âgées qui sont victimes de violence. Certaines de ces femmes, souvent à cause de leur grande vulnérabilité, ont besoin d'un appui urgent pour mettre fin à la loi du silence qui rend leur situation si tragique.

Si nous constatons certaines modifications en termes d'attitude et de comportement à l'endroit des victimes de violence de la part de notre système judiciaire, des récents événements nous indiquent que d'autres défis ont cependant à être relevés.

En conclusion, je crois qu'il faut reconnaître, comme principe sous–jacent à toute réflexion sur les programmes sociaux, la nécessité de soulager les maux qui affligent les familles et les individus québécois et canadiens.

Pour ce faire, le gouvernement doit absolument réduire le déficit et couper les dépenses somptuaires, sans toucher aux programmes sociaux, seul filet de sécurité face à une économie anémique, atrophiée par une gestion irresponsable des fonds fédéraux et des dédoublements coûteux.

Nous constatons que le gouvernement n'a pas su répondre aux besoins changeants de notre société, entre autres dans le domaine des services de garde. Au nom de toutes les femmes, nous réclamons l'élimination de la condition de croissance économique annuelle de 3 p. 100 préalable à l'investissement de fonds pour la création de services de garde. Le gouvernement doit débloquer des fonds immédiatement, et ce, sans aucune contrainte envers les provinces qui désirent mettre sur pied leur propre programme.

L'intérêt des femmes commande une stratégie concertée de services de garde adéquats, de logements salubres et accessibles, de lutte à la violence, de formation professionnelle et de création d'emplois permanents. Monsieur le Président, les femmes attendent depuis fort longtemps.

[*Traduction*]

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, nous avons entendu la députée proposer d'augmenter les dépenses pour les garderies, suggestion à laquelle on ne peut certainement pas s'opposer, et demander également de ne pas réduire les dépenses consacrées aux programmes sociaux.

• (1145)

À la fin de son intervention, la députée a quand même plaidé en faveur de la réduction du déficit, après avoir parlé, non pas de réduire les dépenses, mais de les augmenter.

Je demande à la députée: Comment croit–elle qu'on peut réussir à réduire le déficit sans réduire les dépenses?

[*Français*]

Mme Gagnon (Québec): Monsieur le Président, j'ai parlé de coupures dans le gras, mais je parlais d'augmenter les services de garde, pour résoudre les problèmes que les femmes vivent tous les jours quand elles veulent aller travailler pour qu'elles puissent acquérir une certaine autonomie personnelle. Je crois que la société que nous représentons ici dans cette Chambre a un urgent besoin de penser aux services de garde qui permettraient à certaines femmes d'acquérir leur autonomie financière. Je parle de coupures dans certaines dépenses excessives du gouvernement. Je pense que les femmes ont assez attendu et cela prouverait vraiment que le gouvernement a une réelle volonté d'agir rapidement.

On parle de croissance économique de 3 p. 100 avant de pouvoir investir dans les services de garde, donc ça veut peut–être dire remettre çà aux calendes grecques ou à beaucoup plus tard. Les femmes ont assez attendu et je pense que, cette année, on devrait justement les favoriser.

[*Traduction*]

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée du Québec de son excellente intervention. J'y vois cependant quelques contradictions.

Elle trouve tout à fait inacceptable que le gouvernement canadien se décharge de certains programmes sur les provinces. Elle soutient en même temps que la situation des garderies au Québec

ne s'arrangera pas à moins qu'on laisse le gouvernement du Québec s'en charger lui–même.

Quand j'entends ce genre de propos, je me demande toujours d'où viendra, comme par magie, l'argent nécessaire. On dirait qu'il existe une formule magique grâce à laquelle l'argent deviendra disponible pour payer le coût de ces programmes si un niveau de gouvernement se retire du tableau.

Nous l'avons vu l'autre jour, quand le député de Lévis parlait de création d'emplois: si le gouvernement fédéral se retire du tableau, il va y avoir des fonds pour créer toutes sortes d'emplois.

Nous avons entendu la même chose de la part du député de Gaspé, qui soutenait que si le gouvernement fédéral ne s'occupe plus de réglementer la pêche, il y aura toutes sortes de poissons dans le golfe Saint–Laurent pour permettre aux pêcheurs locaux de gagner leur vie.

Je voudrais que la députée du Québec nous dise d'où elle croit que viendra l'argent pour remédier aux problèmes qu'elle a signalés. Le Québec est une des provinces qui reçoivent de l'argent du gouvernement fédéral grâce au programme de péréquation. Comment le retrait du gouvernement fédéral va–t–il amener l'argent nécessaire pour résoudre les problèmes dont elle a parlé?

[*Français*]

Mme Gagnon: Monsieur le Président, le gouvernement du Québec demande que les transferts soient retournés au Québec afin qu'il puisse gérer ses propres programmes de services de garde. Nous donnons 28 milliards au gouvernement fédéral, c'est de l'argent qui provient de nos contribuables. Je pense qu'il vaut mieux avoir seulement un palier de gouvernement qui gère. Il faut décentraliser la prise de décisions. Le service de garde doit être adapté aux besoins de chaque province.

Pour le gouvernement du Québec, comme dans la formation professionnelle, c'est la même situation qui perdure. Le Québec veut gérer ses propres programmes de services de garde pour établir ses propres normes. C'est ce que nous réclamons. Donc le Québec veut avoir la juste part des 28 milliards qu'il donne au gouvernement fédéral. Cela n'est qu'un des dossiers.

Si on parle aussi du logement social, on sait très bien que le Québec est défavorisé par rapport à l'Ontario, quant à la juste part qui devrait lui revenir. Je regardais des chiffres sur le logement social, on sait très bien que les femmes sont très touchées par ce programme. Dans mon comté, nous avons des femmes chefs de familles monoparentales, et sur plus de 4 900 il y en a 4 300 qui attendent un logement social.

• (1150)

J'ai justement une lettre du président de la SCHL qui disait que les travaux de construction pour le logement social ont repris, mais que le Québec tarde encore à avoir ce redémarrage–là dans le logement social. Donc, si on y va dossier par dossier, je pense que cela reflète bien la réalité du Québec. Nous sommes venus ici pour parler de cette réalité; cela fait partie de mon mandat d'expliquer dans cette Chambre les réalités que vivent les gens de mon comté. Le domaine des services de garde ainsi que le logement social sont deux dossiers qui me tiennent à coeur.

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, je m'aperçois qu'il y aura dans cette Chambre des débats assez instructifs. On s'aperçoit que les propos des gens du Québec sont parfois compris, parfois moins bien compris. Mais je voudrais souligner que ce matin, j'ai été touché par le discours de ma compagne du comté de Québec, en ce sens que c'est la première fois, je crois, que l'on entend une députée qui sait de quoi elle parle. Elle représente, à la fois les Québécois et à la fois les femmes dans ce pays et au Québec, et elle a pu rappeler à cette Chambre les nombreuses promesses électorales qui ont été faites.

Tout à l'heure, on a souligné que lorsque les gens du Québec prennent la parole, certains croient qu'on peut tout régler lorsque ça vient du Québec. On les invite, ces gens–là, à venir nous voir et à nous écouter. Je pense que lorsque la députée de Québec mentionne qu'il faut investir et non parler de dépenses—parce que parfois ont dit qu'il s'agit de dépenses, bien que ce ne soit pas le cas—donc, lorsqu'elle parle d'investir dans les services de garde, il s'agit d'un investissement dans les familles du Québec et du Canada. En ce sens, j'inviterais les députés ici présents à relire les hansards, pour mieux comprendre les messages, puisque la barrière de la langue semble nous en empêcher.

Mme Gagnon: Monsieur le Président, mon objectif était de sensibiliser. On parle très peu de la condition féminine. C'est toujours un dossier qui est un petit peu délicat à traiter, et je voulais sensibiliser les gens, autant les collègues de l'oppostion que les collègues du parti gouvernemental, à se montrer très sensibles aux revendications des femmes. Je sais qu'on est dans une période d'austérité financière pour tout le Canada, y compris le Québec, mais il ne faut pas oublier que les femmes ont attendu longtemps. Il y a beaucoup de femmes sur le marché du travail, mais elles ont besoin d'un appui concret de la part de nos gouvernements.

[*Traduction*]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, nous avons entendu quantité d'excellentes suggestions de tous les partis durant le présent débat et je voudrais, si vous me le permettez, aborder la question d'un angle légèrement différent.

On nous a dit à maintes reprises, sur tous les tons, que l'heure de la refonte avait sonné. Nous devons réexaminer nos vieilles pratiques et en trouver de nouvelles si nous voulons vivre selon nos moyens et continuer de prendre soin des indigents. Nous ne pouvons jamais abandonner ceux qui ont besoin d'aide. Nous devons réduire nos dépenses tout en maintenant les programmes sociaux qui ont fait du Canada l'envie du monde.

Je ne crois pas qu'il faille tout démolir. J'estime que nous pouvons conserver l'essentiel pour tout le monde si le gouvernement et nombre de groupes d'intérêts spéciaux qui reçoivent des subventions peuvent s'entendre sur un nouveau partage des fonds où certains groupes mieux lotis accepteraient une baisse de

leurs subventions pour que le gouvernement puisse s'occuper des plus démunis.

J'ai eu l'occasion d'examiner les Comptes publics de 1991 à 1993. J'ai été fort impressionné par les moyens utilisés par les gouvernements précédents pour aider financièrement toutes sortes d'organismes louables établis pour défendre des causes particulières, comme les organismes de défense du français hors Québec, de défense de l'anglais au Québec, de promotion de l'éducation syndicale, de promotion de la femme, de lutte contre le tabagisme, de lutte pour la cause des garderies, de promotion des cultures minoritaires. La liste des causes louables est longue.

Le problème, c'est que la plupart de ces organismes comptent sur le gouvernement fédéral pour leur financement—50 000 $ par–ci, 20 000 $ par–là, 30 000 $ par–ci, 40 000 $ par–là. Les sommes dépensées dans de nombreuses organisations s'élèvent à des centaines de millions de dollars.

• (1155)

Permettez–moi de donner quelques exemples. Comprenez que je ne cherche pas ici à dénigrer les organisations que j'ai mentionnées. Elles ont toutes des messages valables, un engagement extrêmement important et des centaines, des milliers, voire des millions de partisans.

L'année dernière, le Congrès du travail du Canada a reçu 4 millions de dollars pour sensibiliser davantage les travailleurs. D'autres groupes syndicaux ont reçu 3 millions de dollars supplémentaires pour poursuivre le même objectif. En même temps, pour être entièrement équitable, le gouvernement a accordé 1,6 million de dollars au siège national de la Chambre de commerce. Dans chacun de ces cas, il s'agit de grosses sommes d'argent. Là où je veux en venir, c'est que le CTC, les autres syndicats et la Chambre de commerce comptent un grand nombre de cotisants qui croient aux objectifs de ces organisations. Alors, on ne peut s'empêcher de trouver étrange le fait que le contribuable doive lui aussi financer ces organisations.

Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme reçoit également l'appui incroyable de millions de partisans. Pourtant, le gouvernement lui accorde 300 000 $ et ses affiliés régionaux et provinciaux reçoivent 700 000 $ supplémentaires. Cela aussi, c'est beaucoup d'argent. Par contre, les Guides du Canada ont reçu 15 000 $, un des montants les plus bas parmi des centaines d'organisations.

Dans un autre cas, la Fondation pour la lutte contre le tabac, un des groupes de pression anti–tabac les plus en vue au Canada, a obtenu des subventions fédérales et provinciales de 415 000 $, mais pas un sou de ses membres. Elle a cependant versé 400 821 $ en salaires et avantages sociaux à ses huit employés à temps plein. C'est un employeur généreux!

Ma question est celle–ci: si une organisation bénéficie d'un vaste soutien de la part de ses membres, pourquoi ne compte–t–elle pas sur ce soutien pour se financer? Pourquoi ne fait–elle pas appel aux gens qui partagent ses idéaux pour qu'ils lui versent dix cents ou un dollar?

Les Guides vendent des biscuits, les églises font la quête et les partis politiques organisent des barbecues et des dîners pour recueillir des fonds. Il serait certes scandaleux si les députés du Bloc avaient besoin de fonds fédéraux pour financer leur programme de séparatisme. Quoi qu'il en soit, sont–ils moins idéalistes ou moins motivés que les nombreuses autres organisations de défense ou les groupes d'intérêts spéciaux qui reçoivent actuellement des fonds publics?

Des centaines d'organisations, grandes ou petites, soutirent de l'argent aux contribuables alors qu'elles pourraient, voire qu'elles devraient recueillir elles–mêmes tout l'argent dont elles ont besoin. Je lance un défi à ces organisations: ne comptez plus sur les fonds du gouvernement, prouvez aux Canadiens que vos idéaux sont tellement forts et importants que ceux qui partagent ces idéaux appuieront tous vos programmes et n'hésiteront pas à vous verser ces dix cents ou ce dollar.

Il faut faire face à la réalité actuelle: les gouvernements n'ont pas les moyens de financer des organisations qui devraient pouvoir se financer elles–mêmes. Nous devons dépenser pour ceux qui sont le plus dans le besoin, qu'on n'associe pas à un slogan accrocheur, qui n'ont pas beaucoup de voix et qui, pourtant, crient à l'aide. Songeons, par exemple, aux pauvres ou aux dizaines de milliers de jeunes de moins de 25 ans qui sont sans emploi et sans avenir. Nous devons économiser de l'argent pour les secourir.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, je suis un peu surpris de certains aspects du discours de mon collègue, lorsqu'il utilise, entre autres, le terme «séparatiste» plutôt que «souverainiste». Probablement qu'il ignore que le terme, en droit international et en science politique, doit être celui de souverainiste. La doctrine séparatiste n'existe pas en droit international, mais cela n'est pas mon propos principal car je pense qu'il aura toujours le temps de s'instruire.

Ce qui m'étonne le plus, c'est lorsqu'il remet en question le fait que le Bloc ne pourrait, d'une certaine façon, profiter des mêmes droits que les autres partis, quant au financement des partis politiques.

• (1200)

Il faudrait peut–être que mon collègue comprenne que les Québécois et les Québécoises paient leurs impôts comme tout autre. C'est ce que des collègues de son parti, plus avisés que lui, avec plus d'expérience, ont compris quand ils ont décidé que le Bloc avait droit, dans la poursuite d'un certain dénommé M. Aaron, à la défense du Parlement, parce que ses collègues ont un souci, je crois plus grand, de la démocratie qu'il semble avoir lui–même.

Je lui demande, en fin de compte, peut–être connaît–il, peut–être ne connaît–il pas la Loi électorale du Québec qui fait en sorte que seuls des individus peuvent financer des partis politiques. Voilà là une loi démocratique, héritage d'un parti souverainiste au Québec. Et je lui demande, pour l'image des politiciens, pour que la population réalise qu'il y a des gens intègres en politique, s'il ne vaudrait pas mieux que ce Parlement adopte une loi de financement populaire des partis politiques plutôt que de fonctionner par des soupers à 1 000 $ le couvert au Club Laurier, club

libéral, ou encore profiter d'argent donné par de riches personnes qui, dans beaucoup de cas, ont accès aux fiducies familiales que son gouvernement hésite à taxer? J'aimerais entendre sa réponse à ce sujet.

[*Traduction*]

M. Bryden: Monsieur le Président, je vois que mon allocution n'a pas été à la mesure de mes espérances. De toute évidence, quelque chose n'a pas été saisi.

Loin de moi l'idée de contester la méthode de financement du Bloc. En fait, je suis d'avis que le financement de tous les partis politiques doit être assuré, non pas par le gouvernement, mais bien par la population, par les circonscriptions. Cela tiendrait de l'inceste, si le gouvernement libéral devait financer le Bloc, en ce moment, ou bien le Parti québécois.

J'ajouterai que si j'emploie le mot «séparatisme» de préférence à «souveraineté», c'est un choix délibéré. J'y ai bien réfléchi, car je connais la différence, la bonne aux yeux des bloquistes. Je dois dire toutefois qu'aux yeux de la plupart des Canadiens, il s'agit bien de séparatisme et non de souveraineté. Désolé, je n'y peux rien.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je félicite le député à propos de son allocution. Il a soulevé bon nombre de points que j'appuie volontiers, tout comme plusieurs autres réformistes.

Ainsi, bien des organismes un peu partout au Canada reçoivent plus de subventions que nécessaire. Ce genre de propos est la preuve que les partis qui oeuvrent dans cette enceinte peuvent aboutir à un large consensus sur la nécessité de mettre fin à ces abus et d'investir là où les besoins se font sentir. Au cours des quatre prochaines années, on verra peut–être une Chambre des communes unanime à ce sujet.

Je veux demander au député ce qu'il entend par «tout démolir» à propos des programmes, car il a employé l'expression une ou deux fois dans son intervention. Je voudrais bien savoir ce que veut dire «tout démolir» quand il parle des programmes sociaux.

M. Bryden: Monsieur le Président, je répondrai simplement ceci: on fait de la démolition quand on sabre dans les programmes sociaux en s'en remettant à la logique pure, sans regarder les choses avec les yeux du coeur. Il faut savoir faire appel au coeur!

[*Français*]

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, le député nous a dit dans son allocution qu'il faut vivre selon ses moyens. Est–ce que ça veut dire que les gens qui ont peu ou pas de moyens, n'ont plus le droit de vivre? À entendre certains députés de la Chambre, on croirait qu'il n'y a pas de pauvres au Canada. Je pense qu'il ne faut pas entreprendre une réforme sur le dos des plus démunis. Je lui demanderais donc de nous donner son point de vue sur le sujet.

[*Traduction*]

M. Bryden: Monsieur le Président, je ne crois pas que nous ayons entrepris la réforme aux dépens des économiquement faibles. Mon discours se résumait à ceci: ceux qui sont en mesure de subvenir à leurs besoins doivent se débrouiller tout seuls et travailler pour gagner leur vie. Je pense que ça tombe sous le sens. Ceux qui ne sont pas dans le besoin n'ont pas à recevoir d'aide. Tournons–nous donc vers les vrais pauvres!

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je suis très heureux que nous puissions avoir à la Chambre un débat sur un sujet aussi important que la réforme de la politique sociale au Canada. Il est temps, en effet, de reconnaître les origines et l'évolution de notre politique sociale au Canada.

• (1205)

La plupart des programmes sociaux que nous avons aujourd'hui et qui nous distinguent des autres pays du monde, nous les devons au libéraux. Avant, en tant que libéraux, avec un pays dirigé par un gouvernement libéral, nous croyions fermement à ce que l'on appelle la propriété collective de la ressource qu'est le Canada. Nous pensions essentiellement que, peu importe où les gens vivaient, que ce soit en Alberta, dans le nord de l'Ontario, à Terre–Neuve ou à Ottawa, ils étaient en quelque sorte en droit de s'attendre à partager avec les autres la grandeur et la richesse qui caractérisent le Canada.

Notre pays a connu une évolution très différente de celle de son voisin du Sud. Nous croyons au marché libre, mais nous croyons aussi que l'État a la responsabilité de redistribuer les richesses au Canada. Nous croyons que la libre entreprise peut effectivement fonctionner dans notre pays, mais nous estimons qu'il existe des priorités bien plus importantes que l'accumulation de la richesse personnelle. C'est notre philosophie et c'est pourquoi nous sommes différents et nous avons évolué différemment. Nous avons matérialisé nos convictions dans des programmes sociaux que tout le monde nous envie.

Nous croyons que personne ne devrait être obligé de vivre dans la pauvreté dans un pays aussi riche et aussi prospère que le Canada, dans un pays ayant autant d'avenir. Nous avons dit que nous pensions, en tant que nation, que les personnes élues pour gouverner un pays devaient trouver une façon de voir à ce que personne dans ce pays n'ait à se demander s'il va ou non avoir à manger à la retraite, lorsqu'il sera vieux, au crépuscule de sa vie.

Nous pensons pouvoir proposer des programmes permettant d'appliquer ces politiques de manière à ce que tous les Canadiens, peu importe la région du pays où ils vivent, puissent s'attendre à recevoir gratuitement des soins de qualité.

Le gouvernement fédéral a mis en place des politiques qui, en général, ont très bien fonctionné. Ces politiques prévoyaient qu'en période de bouleversement économique, aucun Canadien ne mourrait de faim. Elles permettaient également au système de la libre entreprise de fonctionner, tout en conférant à tous une responsabilité sociale.

Les temps ont changé. De nos jours, le gouvernement ne peut plus appliquer ces principes de la même façon. Certaines personnes, certains députés réformistes par exemple, diront peut–être

que ces principes ne sont plus valables. Je ne suis absolument pas d'accord. Ce qui n'est peut–être plus valable, ce sont les mécanismes mis en place pour assurer ces programmes, les mécanismes qui ne sont peut–être pas aussi efficaces que nous le souhaiterions. Recommander leur maintien pourrait même menacer la survie de ces principes et de ces programmes.

Il ne s'agit pas là simplement d'une philosophie libérale. Il s'agit, je crois, d'une caractéristique fondamentale de la société canadienne. Cela fait partie de notre tissu national. Qui donc est mieux placé pour repenser le système de sécurité sociale du Canada que le parti qui en est l'architecte, le Parti libéral? Qui, à ce stade de notre histoire, est mieux placé que le nouveau gouvernement libéral pour reprendre ce programme en main?

Nous avons demandé l'avis de tous les députés. Il y a certaines choses qu'il ne faut pas oublier dans ce débat. Il est très facile, si l'on s'arrête seulement aux aspects financiers, de se débarrasser du déficit. J'ai écouté les propos que les réformistes ont tenus au cours de la campagne électorale. Ils ont présenté, par l'intermédiaire de leur chef et de leurs candidats, une solution pour éliminer le déficit en trois ans. Je pourrais l'éliminer en un an, mais cela donnerait un Canada complètement différent.

Cela voudrait dire que les pauvres vivraient dans les parcs, comme c'est le cas aux États–Unis. Je regrette, mais ce n'est pas dans ce genre de Canada que je suis né et ce n'est pas non plus celui que je veux bâtir. Cela signifierait que les transferts aux provinces les plus pauvres, comme la Nouvelle–Écosse, Terre–Neuve et la Saskatchewan, seraient réduits. Nous pourrions nous contenter de leur dire: «En tant que législateurs fédéraux, nous avons fait notre part pour réduire le déficit.» Le carnage qui suivrait ces mesures serait indescriptible et les Canadiens ne l'accepteraient pas. Par conséquent, nous n'allons pas suivre la proposition réformiste de tout démolir en ce qui concerne les programmes sociaux.

En tant que gouvernement, nous voulons un grand débat sur les principes de justice sociale qui restent applicables et sur les moyens que nous pouvons concevoir pour donner corps à cette justice sociale.

• (1210)

Il y a un certain nombre de choses dont il faut se souvenir. D'abord, nous sommes dans le pays le plus riche du monde, le pays où, selon l'ONU, la qualité de vie est la meilleure au monde, mais pourtant en dépit de tous les programmes sociaux que nous avons, il y a plus de 1,5 million d'enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada. De toute évidence, les objectifs que nous nous sommes fixés, lorsque nous avons conçu nos programmes sociaux, n'étaient pas assez bons. Le pays a évolué. Certaines choses ont changé à jamais. Nous ne pouvons plus protéger certaines industries. Nous sommes dans une phase de mondialisation du commerce.

Ce que nous devons faire, c'est revenir aux valeurs fondamentales. Si nous croyons toujours aux principes que j'ai mentionnés au début de mon discours, c'est–à–dire à la propriété collective des richesses et à la responsabilité sociale, alors nous devons partir de là et rebâtir un système de prestation des services sociaux au Canada. Un système d'où l'on aura enlevé toutes les formes d'abus que l'on peut enlever et un système qui garantisse que l'on tient toujours compte de la dignité de l'individu.

Je pense qu'il n'y a pas de plus grande indignité que de devoir vivre de l'aide sociale en permanence. Je pense qu'il n'y a pas de plus grande indignité pour des parents que de se coucher en sachant qu'ils ne pourront rien donner à manger à leurs enfants le lendemain matin avant de les envoyer à l'école. Quelles que soient nos convictions politiques, je ne pense pas que nous voulons infliger aux gens ce genre d'affront à la dignité.

Il est temps de se mettre au travail et de rétablir ces principes fondamentaux. Nous allons peut–être nous rendre compte que ces principes ne sont pas tellement différents de ceux que mon parti a adoptés après la conférence de Kingston, à l'époque de M. Pearson. Nous constaterons probablement que les principes fondamentaux du libéralisme constituent toujours une base d'édification solide. Nous inviterons des gens de toutes les régions et de diverses opinions politiques à travailler avec nous pour faire en sorte que les systèmes qui seront établis permettent d'apporter à ceux qui en ont le plus besoin une aide qui ne soit pas une aumône mais un coup de pouce.

Certains chefs de famille monoparentale de nos circonscriptions nous disent parfois qu'ils se sentent mal à l'aise de toucher des prestations d'assistance sociale de 828 $ par mois. Ils se sentent souillés et voudraient plutôt contribuer. Ils ne veulent pas être un fardeau pour la société, mais les circonstances dans lesquelles ils se trouvent les obligent à avoir recours à l'aide sociale. Ces gens nous disent qu'ils veulent travailler, mais que les seuls emplois disponibles sont rémunérés 6 $ l'heure. Si ces gens travaillent à 6 $ l'heure et doivent en plus payer des frais de garderie, leur revenu de 850 $ est amputé de 200 $ à 300 $. Voilà le genre de problèmes concrets auxquels nous devons nous attaquer, et je crois qu'ensemble nous pouvons trouver une solution.

Il importe cependant de se rappeler un certain nombre de choses. Nous avons créé au Canada une bureaucratie à niveaux multiples chargée de faire suivre les prestations. Entre le moment où un dollar sort de notre poche, franchit les étapes du système et parvient finalement au prestataire, qui a besoin non pas d'une aumône mais d'un coup de pouce, il ne reste plus suffisamment d'argent et le prestataire, obligé de rester à la charge de l'aide sociale, est emprisonné dans le cycle de la pauvreté.

Il faut bien rémunérer ceux qui prélèvent l'argent, en assurent le traitement, le font parvenir à la direction d'un programme, puis aux provinces et enfin aux municipalités. Le traitement des prestations passe successivement par trois niveaux de gouvernement, qui essaient d'en laisser le plus possible aux personnes qui ont besoin d'aide. Nous devons nous pencher sur ce problème. J'estime que nous devons tracer la voie et essayer de faire en sorte que l'argent ne disparaisse pas dans les frais d'administration du programme mais soit plutôt dépensé dans le cadre d'un programme bien conçu qui permette aux gens de conserver leur dignité, de se recycler si nécessaire et de recevoir le genre d'aide

qui leur permette de devenir des contribuables au lieu de rester aux crochets des contribuables.

Depuis des années, une proposition qui a été faite par mon collègue de Broadview—Greenwood m'intrigue. Ce député y a beaucoup réfléchi. J'ai moi–même sondé mes électeurs à ce sujet au cours des années. La proposition du député porte sur la création d'un système d'impôt unique et vise à remédier aux véritables problèmes auxquels nous sommes confrontés au Canada qui ne concernent pas que les dépenses mais aussi les recettes. Si nous ne nous attaquons pas de front aux deux problèmes, nous nous retrouverons encore face à une énorme difficulté.

Il est faux de prétendre que les difficultés économiques du Canada sont dues au fait que trop de gens exploitent le système par le biais des programmes sociaux. J'ai abordé cette question. Mais il est également condamnable de fermer les yeux sur le fait que l'économie parallèle gagne du terrain et que notre système fiscal ne fonctionne pas parce qu'il ne produit pas suffisamment de recettes, de manière à ne pas entraver le développement industriel et la création de la richesse.

• (1215)

La proposition de mon collègue de Broadview—Greenwood contient un certain nombre de choses et permettrait de n'avoir qu'un seul guichet de service de manière à ce que les plus démunis reçoivent toute l'aide dont ils ont besoin pour réintégrer la population active, et ce par l'intermédiaire d'un programme bien conçu. Ainsi, nombre d'entre eux deviendraient productifs.

Personne ne veut dépendre de l'assistance sociale. Personne ne veut être pauvre. Personne ne veut devoir refuser le minimum vital à ses enfants, faute de moyens. En tout cas, je n'ai jamais rencontré qui que soit comme ça et j'en ai rencontré des gens dans ma vie.

C'est pour nous l'occasion rêvée de faire preuve d'audace, de raviver les principes qui ont fait la grandeur de ce pays, mais également d'élargir le débat à la prestation des services sociaux. Je suis convaincu que l'impôt unique que propose mon collègue de Broadview—Greenwood présente un intérêt certain quant à l'amélioration de la prestation de ces services; nous pourrions avoir un guichet unique, éliminer de nombreux paliers de gouvernement et de bureaucratie de manière à ce que les sommes limitées dont nous disposons et qui proviennent d'une seule et même source, la poche des contribuables, produisent, sur le plan socio–économique, les résultats souhaités par tous les députés de cette Chambre.

[*Français*]

Mme Dalphond–Guiral: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. À ce stade–ci, j'aimerais obtenir le consentement unanime de la Chambre afin qu'il n'y ait pas d'arrêt, à l'heure prévue pour la pause du déjeuner, de façon à ce que nous puissions continuer à entendre les différents intervenants.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu la suggestion de la députée proposant que nous ne nous arrêtions pas pour le déjeuner. Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'avoir été élu dans sa circonscription. Je veux aussi féliciter ses électeurs de l'avoir élu. Je pense qu'il a fait un discours très pertinent ce matin.

[*Français*]

Ce discours répond bien aux attentes de mon parti, le Bloc québécois. Je pense qu'il nous a exprimé son point de vue, d'une façon très éloquente, et j'aurais une question à lui poser. Est–ce qu'il est d'accord que la réforme que nous allons entreprendre ne doit pas toucher les plus démunis de notre société?

[*Traduction*]

M. MacDonald: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de ses commentaires élogieux.

C'est ce que je crois, au fond. Je pense que nous devons être très prudents.

Les pauvres et les plus démunis—et je ne parle pas seulement des personnes mais aussi des régions—sont trop souvent la cible la plus facile, quand le gouvernement réorganise ses finances ou réduit ses dépenses de programmes.

J'ai toujours cru, quand j'étais dans l'opposition, et je continuerai d'y croire maintenant que mon parti est au pouvoir, que le rôle des députés est de défendre ceux qui n'ont pas les moyens de se faire entendre.

Quand des compressions nécessaires seront exercées, j'espère qu'on continuera à débattre de la question, à savoir qui doit assumer ces nouvelles charges, et dans quelle proportion. Nous pourrions discuter pendant des décennies à la Chambre, à tenter de trouver les responsables de la situation. La réalité, c'est qu'il faut faire quelque chose maintenant.

Je crois que toute compression budgétaire et toute réorganisation du système de sécurité sociale de notre pays doit d'abord et avant tout préserver l'aide aux plus démunis de la société ainsi qu'aux provinces les moins favorisées, comme la Nouvelle–Écosse et le Québec, qui comptent malheureusement sur les paiements de péréquation du gouvernement fédéral.

Les Canadiens veulent tous contribuer à leur société. Ils ne veulent pas de politiques gouvernementales qui empêchent les habitants, les provinces et l'ensemble de la population de s'épanouir pleinement. Tout bien considéré, je pense que c'est cela le défi qui attend le gouvernement.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, les observations de mon collègue de Dartmouth m'ont beaucoup intéressé. Je pense que ce libéral est un socialiste dans l'âme. Selon lui, il incombe à l'État de redistribuer la richesse. C'était là la politique de mes amis et collègues qui siègent derrière moi en tant qu'indépendants, car leur parti a été détruit au cours des dernières élections.

Il nous parle de la redistribution de la richesse ainsi que des programmes sociaux notamment dont le Parti libéral est si fier.

Rappelons–nous que ces programmes ont été lancés sous le gouvernement de Pierre Elliot Trudeau, à l'ère de la société juste, à l'époque où l'on empruntait à tour de bras, ce qui explique la situation financière difficile dans laquelle nous sommes placés à l'heure actuelle. Il a redistribué la richesse entre tous les Canadiens, qu'ils en aient besoin ou pas.

• (1220)

On peut prendre l'exemple des personnes âgées. L'ancien chef du Parti libéral, le très honorable Pierre Elliot Trudeau, touche des prestations de sécurité de la vieillesse même si on dit de lui qu'il est millionnaire. Est–ce l'idée que se fait le député de Dartmouth de la redistribution de la richesse?

Il affirme que le gouvernement ne peut plus offrir ces programmes. Je tiens à lui dire que nous devrions mettre en place des programmes sociaux qui viennent en aide à ceux qui en ont besoin, monsieur le Président, les pauvres du pays, au lieu de parler de façon générale de redistribuer la richesse entre tous ceux qui tombent dans une catégorie donnée définie par le Parti libéral.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Je suis heureux que le député ait soulevé cette question.

Si j'en crois la politique du Parti réformiste, mes collègues ne croient pas que le gouvernement, dans le cadre d'un objectif national, devrait essayer de s'assurer que les gens ont accès à un enseignement postsecondaire de qualité peu importe l'endroit où ils vivent au Canada; en fait, faute de cette politique et de ce programme, beaucoup de députés réformistes n'auraient peut–être pas été en mesure de se faire élire dans cette enceinte, car ils n'auraient pu alors obtenir l'instruction qui leur a permis de travailler dans leurs collectivités et d'être élus.

Sans ces sacrés programmes libéraux que vous semblez si pressés de critiquer dans le cadre de ce débat, certaines personnes n'auraient peut–être pas eu accès à un régime de soins de santé qui permet de veiller à ce que les gens ne soient pas acculés à la faillite à la suite d'une rupture de la vésicule biliaire.

Si les réformistes souhaitent tellement appuyer un système dans lequel il n'y aurait pas de propriété collective de la richesse au Canada, je tiens à leur dire que certains de leurs collègues de la Saskatchewan et des autres provinces de l'Ouest n'auraient peut–être pas été en mesure d'obtenir les services essentiels offerts dans leurs provinces respectives et sur lesquels les Canadiens et les membres du Parti réformiste se fient maintenant.

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, permettez–moi de vous féliciter un peu tardivement pour votre nomination à la présidence et de souhaiter que vous et vos collègues orientiez pour le mieux le présent débat qui a lieu dans ce plus haut tribunal du pays.

Je tiens à remercier les électeurs de Yellowhead pour l'appui qu'ils ont exprimé à mon égard le 25 octobre. Je m'efforcerai de les servir de mon mieux.

Mes observations porteront sur deux points: je ferai d'abord quelques remarques concernant la circonscription que j'ai le privilège de représenter et j'essaierai ensuite de décrire ce qui s'est passé dans les pays où l'on a tenté d'atteindre la prospérité en dépensant toujours davantage. Si nous n'arrivons pas à maîtriser nos dépenses, dans le domaine social comme dans les autres, nous pourrions bien connaître le même sort.

Mais d'abord, quelques mots sur ma circonscription. Yellowhead est immense; c'est la troisième circonscription fédérale en dimension en Alberta. Il est intéressant de remarquer que géographiquement, sa configuration ressemble à celle du Texas. En outre, ces deux régions sont riches en pétrole et en troupeaux de bovins.

Yellowhead possède aussi de grandes réserves de gaz et de charbon et l'industrie forestière y est florissante.

Blottie dans les Rocheuses se trouve le joyau de la région, la ville de Jasper. Le parc national le plus spectaculaire du pays s'y trouve aussi, le parc national Jasper attire des touristes de tous les coins du globe chaque jour de l'année.

Les quelque 90 000 personnes qui vivent à l'intérieur des limites de ma circonscription sont généralement de nature indépendante. Les ententes se scellent encore par une poignée de mains et les entrepreneurs exercent une activité humaine reconnue depuis longtemps, la libre entreprise. En général, le chômage n'est pas aussi problématique chez nous que dans le reste du pays.

Je suis à la fois fier et humble face à cette occasion qui m'est donnée de représenter cette circonscription et de servir ses habitants à la Chambre. Ces derniers m'ont fait savoir, comme d'autres l'ont dit aussi à leurs élus, qu'ils en avaient assez. Ils en ont assez des dépenses consacrées à des programmes dont ils ne veulent pas, qu'ils n'ont pas demandés et pour lesquels ils ne veulent plus payer. Les gens réalisent de plus en plus que les dépenses gouvernementales nous mènent tous vers un cul–de–sac, vers un précipice. Il faut donc freiner si l'on veut que la nation évite le désastre économique.

• (1225)

Je félicite le gouvernement d'avoir organisé ce débat sur les programmes sociaux. Je suis sûr qu'au moment de restructurer ces programmes, il tiendra dûment compte des suggestions qui lui auront été faites à la Chambre et ailleurs à ce sujet.

Les dépenses gouvernementales excessives ne sont pas l'apanage du XX^{e} siècle. Cela fait des siècles que cette pratique a cours. L'histoire est remplie d'exemples de grands empires déchus.

Cela fait des siècles qu'économistes, historiens et observateurs rassemblent des données sur ce qui fait péricliter l'économie de grandes puissances. Nul besoin de remonter à des civilisa-

tions très anciennes ou à l'Antiquité; des exemples, nous en avons tout près de nous. Au début de l'ère moderne, la révolution causée par l'avènement de la poudre à canon a donné lieu à des changements profonds qui ont façonné l'histoire moderne.

Le meilleur exemple de pays qui a précipité une crise économique qui l'a conduit à la ruine est l'Espagne, cette grande puissance du début de l'ère moderne.

Les autorités gouvernementales espagnoles engloutissaient des sommes phénoménales dans la défense, la bureaucratie, l'Église et la noblesse. L'équivalent moderne, au Canada, se trouve dans une administration lourde, des paiements de transfert et des subventions versées à des organismes, qu'il s'agisse d'entreprises privées ou de sociétés d'État. Longtemps après que l'évidence du déclin de l'économie espagnole se fut imposée, les dirigeants espagnols s'obstinèrent à refuser de faire quoi que ce soit pour réduire les dépenses.

Comme bon nombre de nos politiques américains et canadiens contemporains, ils étaient incapables de s'imaginer que l'argent puisse venir à manquer. Chaque nouveau revers que connaissait l'économie était prétexte à lancer un nouveau programme. C'est ainsi que les impôts ont triplé en Espagne entre 1556 et 1577. Cette grande puissance ne s'est d'ailleurs jamais complètement remise de cette dégringolade.

La Hollande, qui a fini par échapper à la domination espagnole, a connu un sort semblable. L'historien Jan de Vries écrivait:

> Les dépenses élevées, surtout durant le dernier tiers du XVII[e] siècle, ont miné la vitalité du commerce hollandais.

Cette observation devrait évoquer un air bien connu, comme une autre d'ailleurs. Je poursuis ma lecture:

> Comme cela arrive souvent dans des sociétés quand elles sentent leur autorité menacée par des conditions nouvelles, la rigidité s'est installée dans les institutions hollandaises.

Tandis que l'étoile de la Hollande pâlissait, celle de la Grande–Bretagne grimpait dans le firmament des grands empires. Après avoir dominé l'économie mondiale durant près de deux siècles, ce fut au tour de l'empire britannique d'amorcer son déclin. Les dirigeants britanniques, comme les Espagnols et les Hollandais avant eux, ont choisi de maîtriser la crise non pas en réduisant les dépenses, mais en proposant des nouveaux moyens de dépenser beaucoup d'argent. Il en a résulté une hausse radicale des impôts et des dépenses.

Voyant son cher pays aller à la ruine, Winston Churchill aurait déclaré:

> J'ai vu cette île grandioses'engager, sans résistance et sans énergie, dans l'escalier qui mène au gouffre obscur. C'est un bel et large escalier au début, mais le revêtement ne tarde pas à disparaître. Puis, ce ne sont plus que des dalles de pierre qui, encore un peu plus bas, cèdent sous les pas.

Après la Seconde Guerre mondiale, un pays qui surpassait tous les autres à tous les égards a atteint des sommets inégalés comme puissance économique et militaire.

L'ère des superpuissances a commencé avec les États–Unis comme chef de file. Après un peu moins d'un demi–siècle d'une croissance économique et d'un leadership mondial sans précédent, voici que l'Amérique manifeste aujourd'hui des signes de déclin. Ces signes sont les impôts et les prix élevés, les lourds déficits budgétaires, une hausse rapide du taux de criminalité, l'apparition de groupes d'intérêts puissants, le manque de motivation, une baisse du niveau d'éducation et de compétence pratique, une forte tendance à importer, une érosion de la moralité, une perte de civisme et une dérivation croissante des énergies vers des activités non productives.

Les mêmes signes se manifestent–ils au Canada? Poser la question, c'est y répondre.

Des milliers de Canadiens, gens d'affaires et professionnels, font des suggestions pour que nous remettions de l'ordre dans nos finances. Peut–être plus important encore, nous devons penser aux millions de Canadiens, des gens ordinaires, qui se lèvent tous les matins pour se rendre au travail. Ces gens gèrent prudemment leurs affaires, dans leur ménage et dans leur collectivité, ils règlent leurs factures et paient des impôts à tous les paliers de gouvernement. Après tout, tous les gouvernements font appel aux mêmes contribuables. Ces Canadiens, en nombre grandissant, demandent aux gouvernements de prendre des mesures énergiques.

• (1230)

C'est encore ma province, l'Alberta, qui montre la voie, comme elle l'a fait dans le passé. Le gouvernement provincial, avec raison, a reconnu qu'il était insensé de faire des dépenses incontrôlées et de multiplier les programmes. L'Alberta a réagi. Bien sûr, cela fera mal encore tant qu'on procédera aux rajustements. Comme on avait pu le prévoir, les groupes d'intérêts protestent. Comme Margaret Thatcher l'a fait remarquer il y a quelques années, ces groupes sont atteints de socialisme. L'argent des autres leur fait défaut. Or, la plupart des Albertains, ceux qui acquittent leurs factures, conviennent qu'il fallait mettre un terme aux dépenses excessives.

La venue d'une nouvelle législature est l'occasion par excellence de donner un coup de barre. C'est le temps d'agir. Nous devons établir l'ordre de priorité de nos dépenses pour sauver nos programmes sociaux.

Je termine là–dessus. Malgré tous nos problèmes, je crois que notre pays est le plus grand, mais préservons–le ainsi. Nous y parviendrons en contrôlant nos dépenses, non seulement au profit de notre génération, mais aussi dans l'intérêt de nos enfants et de leurs enfants.

Mme Maria Minna (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, je trouve très intéressante la leçon d'histoire que nous donne le député d'en face. Je dois dire qu'elle est fascinante mais, très franchement, je ne vois pas ce que les derniers jours de l'empire britannique ont à voir avec les économies modernes d'aujourd'hui. Je crois que l'impérialisme était condamné de toute manière, car ses problèmes étaient d'un tout autre ordre. Je ferai remarquer très respectueusement au député qu'il compare des pommes et des oranges.

Les députés d'en face répètent souvent qu'il ne faut accorder d'aide financière qu'aux gens dans le besoin. Qui sont ces nécessiteux? Chaque fois que je lis ou que j'écoute les députés réformistes, j'ai le sentiment qu'ils recommandent qu'on fasse l'aumône aux plus pauvres d'entre les pauvres et qu'on oublie les autres.

Tout récemment, le député du Bloc québécois nous a présenté un exposé très éloquent sur les questions intéressant les femmes.

Pour avoir travaillé dans ce domaine pendant pas mal de temps, je suis entièrement d'accord avec lui.

Le député peut–il m'aider tout au moins à comprendre ce que son parti considère en fait comme des personnes dans le besoin? Pour le député, qui sont ces nécessiteux?

M. Breitkreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, je remercie la députée d'en face pour sa question.

Je crois pouvoir dire sans me tromper qu'aucun député réformiste, et certes aucun membre du caucus réformiste, ne refuserait d'aider quiconque aurait vraiment besoin d'aide. Toutefois, des millions de dollars sont versés à des gens riches, des gens qui touchent des revenus supérieurs à la moyenne. C'est à ces gens–là que nous estimons devoir retirer tout paiement.

Par exemple, l'Institut Fraser et des économistes de tout le pays ont mené des études qui montrent que 30 p. 100 des riches bénéficient de 30 à 40 p. 100 de l'aide gouvernementale. Ce n'est tout simplement pas juste. Ce n'est pas juste pour les millions de Canadiens moyens qui gagnent 22 000 $, 30 000 $ ou 40 000 $ par année. Il n'est pas juste que l'argent de leurs impôts—et Dieu sait qu'ils en paient assez—aille aux riches de notre société.

M. Gar Knutson (Elgin—Norfolk): Monsieur le Président, je veux commenter un point qu'a soulevé le député. Je partage ses inquiétudes en ce qui concerne les dépenses du gouvernement. Je veux, moi aussi, veiller à ce que les programmes gouvernementaux s'adressent à ceux qui en ont le plus besoin.

• (1235)

Je veux demander au député s'il connaît un peu l'histoire de la Grande Crise de 1929, au cours de laquelle l'économie a traversé une longue période de profonde dépression, de chômage et de pauvreté incroyables. Il a fallu attendre le grand penseur John Maynard Keynes pour découvrir qu'il n'y avait qu'un seul moyen de rétablir l'équilibre et de venir en aide aux gens qui souffraient sans que ce ne soit de leur faute, comme d'autres ont souffert au cours des récessions qui ont suivi. Ce moyen exigeait que le gouvernement dépense pour accroître la demande globale, et, partant, le nombre d'emplois.

Si nous réduisons les dépenses en appliquant les solutions proposées par le Parti réformiste et parvenons à équilibrer le budget en trois ans, ne ferons–nous pas qu'empirer la situation en réduisant la demande globale, en augmentant le chômage et en exacerbant la pauvreté?

M. Breitkreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Il ne faut pas oublier que la Grande Crise est survenue à une époque où le gouvernement intervenait beaucoup moins qu'aujourd'hui dans l'économie. Les événements se sont quelque peu précipités après le krach de 1929.

En dépensant de façon excessive, on ne fait que traîner les choses. On hypothèque notre avenir. Le jour où nous ne pourrons plus emprunter, où les prêteurs étrangers nous retireront leur appui, et je suis sûr que ce jour viendra, d'ailleurs bien des économistes le prévoient, ce jour–là, notre pays connaîtra le même sort que la Nouvelle–Zélande. Nous ne voulons pas en arriver là. Voilà pourquoi nous disons qu'il faut cesser de dépenser dès aujourd'hui et établir nos priorités de dépenses.

M. Wayne Easter (Malpèque): Monsieur le Président, à mon avis, la réforme complète du système de sécurité sociale que nous amorçons représente une mesure audacieuse et très attendue de la part du nouveau gouvernement. Je me réjouis de la voie adoptée par le ministre du Développement des ressources humaines, car elle permettra à la population de participer aux décisions.

Je souligne que par cette mesure, et dans le premier budget que présentera le nouveau gouvernement libéral, nous devons montrer à l'ensemble des Canadiens que le gouvernement a adopté un programme qui met l'emploi et l'élargissement des possibilités des Canadiens au premier plan de ses priorités.

Il est clair qu'il importe de reprendre en main le déficit et la dette, mais nous ne devons pas nous laisser dominer par l'obsession néo–conservatrice des neuf dernières années qui a contribué directement à jeter le Canada dans la crise actuelle en provoquant des pertes d'emplois, des bouleversements sociaux, une pauvreté accrue et un désabusement généralisé.

Il sera important que le gouvernement fasse savoir aux Canadiens à l'intérieur de quelles limites il peut élaborer des politiques économiques et sociales faites au Canada et pour le Canada. Cela a d'autant plus d'importance que nous sommes maintenant liés par différents accords commerciaux.

Nous devrons, par exemple, définir très bientôt le type de système de transfert fédéral–provincial qui permettra à la majorité des provinces d'avoir les infrastructures sociales essentielles. En tant que pays, en tant que nation et en tant que gouvernement, nous devons faire en sorte que tous les Canadiens soient égaux devant les programmes qui découleront des politiques économiques et sociales que nous adopterons.

Le professeur Tom Courchesne, partisan du libre–échange, déclarait ceci: «Un système de transfert orienté d'est en ouest ne cadre pas particulièrement bien dans un système d'intégration économique orienté du nord au sud.» Si le professeur Courchesne a raison, notre capacité de maintenir nos programmes sociaux essentiels pourrait se voir un jour compromise.

L'économie canadienne n'est pas encore adaptée à l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis qu'elle doit s'adapter et à l'ALENA et au GATT. Les Canadiens ne veulent pas que le gouvernement se contente d'administrer les politiques commerciales négociées par le gouvernement qui était là avant lui, ils veulent un gouvernement qui agit, qui fera en sorte que les politiques découlant de ces accords commerciaux seront adaptées à leurs besoins et pas uniquement formulées en fonction des intérêts économiques et politiques de notre voisin du sud.

Le premier ministre a clairement déclaré qu'il fera en sorte que ces accords soient dans l'intérêt des Canadiens.

• (1240)

En tant que députés, je crois que nous devons être très vigilants pour que les accords commerciaux ne nous forcent pas à abaisser nos normes en matière de programmes sociaux sous le prétexte de la concurrence. Nous devons essayer d'amener les États–Unis et le Mexique, nos partenaires commerciaux, à hausser leurs normes sociales, leurs normes de travail et leurs normes environnementales, et non pas céder aux pressions et abaisser nos propres normes.

Permettez–moi de prendre quelques instants pour parler de ce qui est peut–être, je crois, la plus grande tragédie sociale que nous ayons vue dans notre pays au cours des neuf à douze dernières années: la crise financière du secteur agricole.

Je voudrais essayer de placer la situation dans son contexte et expliquer un peu ce que nous devons faire pour donner de l'espoir aux agriculteurs.

Je le répète, c'est une tragédie sociale très grave que vivent nos régions rurales. La crise agricole, pour quelque raison que ce soit et principalement pour des raisons liées à la politique et au commerce mondial, est un fait qui est maintenant largement accepté dans le monde entier. Il est devenu presque normal dans notre société d'entendre parler des agriculteurs qui font faillite sans que les gouvernements ne fassent grand–chose pour les aider. En adoptant cette attitude, nous fermons les yeux sur la réalité que vivent les agriculteurs eux–mêmes, leurs familles et les localités agricoles.

Je vais situer les choses dans leur contexte. En 1988, après huit ans de crise agricole dans notre pays, le Comité de l'agriculture de la Chambre des communes parlait d'une dette de 22 milliards de dollars dans son rapport. Après avoir mis sur pied le Bureau d'examen de l'endettement agricole, le programme d'aide aux agriculteurs et d'autres programmes de subventions, et après avoir perdu des milliers d'agriculteurs, nous nous sommes retrouvés en 1992 avec une dette agricole de 23,9 milliards de dollars.

La situation est–elle grave? Oui, très grave. Pour l'illustrer, supposons que nous soyons tous des agriculteurs ici dans cette salle. Si vous regardez votre voisin de gauche et votre voisin de droite, l'un de vous trois éprouve de graves ennuis financiers et risque de perdre son exploitation agricole. Voilà le genre de situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

En 1991, d'après les chiffres du recensement, l'Île–du–Prince–Édouard comptait 2 361 agriculteurs, soit une diminution de 16,7 p. 100 depuis 1986, et de 48 p. 100 depuis 1971. Nous en trouvons–nous mieux aujourd'hui parce que nous avons perdu ces agriculteurs? Pas du tout. Nos localités dépérissent à mesure que diminue la population, base des programmes municipaux, des services de loisirs, des affaires sociales, des programmes éducatifs et ainsi de suite. C'est extrêmement grave.

Les problèmes sociaux s'expriment en chiffres, mais ils ont aussi une dimension humaine. On ne peut vraiment comprendre le problème que si on en a fait l'expérience. J'appelle cela de la violence économique: ce très grave problème économique dans le monde agricole se traduit par une perte de la fierté chez les agriculteurs qui sont touchés, un sentiment d'échec, et une augmentation du nombre des suicides d'agriculteurs et des séparations dans les familles rurales.

Malgré ces faits et ces chiffres, nous continuons de voir depuis neuf ans le ministère fédéral de l'Agriculture et le gouvernement du Canada accepter l'idée qu'il faut suivre la tendance, que la loi du marché devrait dicter toutes les décisions. Nous le constatons de plus en plus en cette ère nouvelle de mondialisation.

Il s'en trouve, de l'autre côté de la Chambre, pour dire que le libre–marché doit décider de tout. Je ne suis vraiment pas de cet avis, et j'espère bien que nous ne le sommes pas non plus en tant que gouvernement.

Certains disent qu'il faut être compétitif, mais examinons donc un peu plus en profondeur cette optique de compétition. Quelle est la nature de la compétition? Il s'agit essentiellement d'entrer dans un jeu économique dont l'objectif consiste à éliminer le concurrent. Avec le genre de politique commerciale et économique dans laquelle nous nous engageons à la faveur de ces accords de commerce mondial, il s'agit d'opposer les agriculteurs les uns aux autres à l'échelle locale, provinciale et nationale, et d'un pays à l'autre, de manière à faire baisser les prix afin de se tailler une place sur le marché, quitte, ce faisant, à éliminer l'agriculteur d'en face.

• (1245)

Ce n'est pas la solution. Nous devons proposer des programmes économiques et sociaux qui, dans les faits, instaureront un contrôle réglementaire. Il faut mettre en place des programmes de commercialisation, des organismes comme la Commission canadienne du lait, l'Office de commercialisation de la volaille et la Commission canadienne du blé pour appliquer une politique agricole dans l'intérêt du Canada rural et des agriculteurs.

La voie dans laquelle nous sommes engagés depuis neuf ou dix ans mène vers une exploitation de plus en plus impitoyable et à la concurrence dans la pauvreté.

Ce n'est pas inévitable. En tant que nouveau gouvernement, nous devons redonner au Canada une certaine vision, une certaine orientation. Comme je l'ai dit à l'instant, nous pouvons mettre en oeuvre des programmes de commercialisation. Nous pouvons, grâce aux pouvoirs fédéraux, donner plus d'ampleur et de moyens au Bureau d'examen de l'endettement agricole pour secourir les producteurs aux prises avec de graves difficultés financières.

Pour ma part, je puis vous garantir que je vais poursuivre ces objectifs.

Selon moi, nous ne pouvons pas, à cause des pressions qui nous poussent à nous adapter aux forces aveugles et irréprochables du marché libre mondial, renoncer à faire ce qui est bon pour l'avenir social et économique du Canada rural et de l'ensemble des Canadiens.

Il y a un certain nombre d'autres domaines dont j'avais espéré pouvoir dire un mot, mais je constate que mon temps de parole est expiré. Je vais donc reprendre mon siège et attendre les questions.

M. Ted White (Vancouver–Nord): Je remercie le député d'avoir parlé d'agriculture dans le contexte des programmes sociaux. Comme le député le sait peut–être, je viens de Nouvelle–Zélande, où les agriculteurs étaient fortement subventionnés pour produire des choses dont le monde ne voulait pas vraiment, comme des agneaux gras. Des quantités énormes de beurre et

d'agneau ont été conservées dans des congélateurs pendant des années.

Le député le sait peut–être aussi, les subventions ont été interrompues plutôt brutalement lorsque la Nouvelle–Zélande a été soudain plongée dans une crise d'endettement. Les agriculteurs se sont retrouvés sur le même pied que les autres entrepreneurs. Et, après tout, les exploitations agricoles sont des entreprises.

Je propose un exemple au député avant de lui poser une question. Lorsque les subventions sont disparues en Nouvelle–Zélande, beaucoup d'agriculteurs ont fait faillite. Mais un tout nouveau climat est apparu en agriculture: il fallait faire preuve de créativité et s'interroger sur la vraie nature du marché.

En Nouvelle–Zélande, tous les haricots utilisés pour faire des fèves au lard étaient importés des États–Unis depuis la nuit des temps. Personne n'en produisait en Nouvelle–Zélande. Aujourd'hui, à cause de la disparition des subventions et de cette créativité nouvelle, le pays exporte des haricots en Australie et aux États–Unis.

Il y a maintenant plus de producteurs en affaires et ils font plus d'argent qu'ils n'en ont fait avec les programmes de subventions. Le député ne convient–il pas que les agriculteurs doivent assumer une certaine responsabilité et chercher de nouveaux marchés, de nouveaux débouchés, de nouveaux produits au lieu de toujours compter sur le gouvernement pour les renflouer?

M. Easter: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Oui, j'étais en Nouvelle–Zélande au moment où la taxe sur la valeur ajoutée a été mise en oeuvre. J'ai assisté à la destruction de nombreuses collectivités rurales qu'a provoquée la suppression des subventions aux agriculteurs.

Cependant, la question des subventions est en réalité devenue un faux problème, car pendant les négociations du GATT on s'est demandé comment on pouvait éliminer les subventions. La question des subventions n'est donc qu'un symptôme d'un problème planétaire plus grave encore, à savoir que les revenus agricoles sont si bas qu'ils entraînent la destruction et la détérioration de collectivités rurales et la disparition de fermes dans le monde entier.

Au lieu de viser seulement les subventions, il faut s'attaquer au vrai problème, c'est–à–dire à une politique agricole mondiale qui est très profitable aux multinationales, car elle attise la concurrence entre les pays et fait baisser les prix, à une politique qui fait du tort aux producteurs tout en gonflant les bénéfices des multinationales.

• (1250)

Sur le plan international, nous devons donc faire les choses d'une manière très différente afin de permettre aux producteurs de rentabiliser leur production où qu'ils se trouvent dans le monde. Il y a encore certainement beaucoup de gens qui souffrent de la faim dans le monde.

L'autre point soulevé par le député a trait aux agriculteurs qui vendent eux–mêmes leurs produits. Nous en avons d'excellents exemples au Canada. Il y a des agriculteurs qui le font déjà.

Le meilleur exemple qu'on puisse donner est celui de la Commission canadienne du blé. Nous avions un bon organisme appelé Canagrex qui se servait de sa connaissance du marché pour vendre des produits agricoles pour le bénéfice du pays et des producteurs. Mais le gouvernement précédent l'a supprimé.

La Commission canadienne du blé est un formidable organisme qui regroupe les ressources des producteurs, agit comme simple intermédiaire dans l'exportation de blé et d'orge, pénètre les marchés étrangers, établit un système de livraison et assure aux producteurs le meilleur rendement qu'on puisse trouver sur le marché international.

M. Bill Graham (Rosedale): Monsieur le Président, comme certains députés le savent, la circonscription de Rosedale que je représente est située en plein centre de Toronto. On y trouve des gens très riches, pour la plupart des gens d'affaires qui, pour le moment, se satisfont de survivre en ces temps difficiles. Mais il y a aussi des gens auxquels la chance sourit moins: les personnes âgées et les jeunes qui dépendent de l'aide sociale et des systèmes de soutien que nous avons conçus à l'échelle du pays afin de créer une société plus humaine et plus juste.

Je suis particulièrement conscient de la nécessité de modifier nos programmes de façon à atteindre un juste équilibre entre la création d'emplois et la protection des plus démunis de notre société.

Les personnes âgées qui vivent dans la circonscription de Rosedale ou dans les secteurs de Moss Park, de Regent Park ou de St. James Town trouveraient très peu reconfortants les propos de l'orateur qui m'a précédé. Député du Parti réformiste, il a dressé une analogie entre notre situation et la chute de l'empire espagnol.

Il s'agit d'une très intéressante analogie dont les origines remontent à plusieurs centaines d'années. La chute de cet empire est liée à sa dépendance vis–à–vis de l'esclavage et de l'importation d'or du Nouveau Monde, ainsi qu'à une foule d'autres problèmes qui sont apparus aux XVIe et XVIIe siècles. Le monde contemporain est aux prises avec beaucoup d'autres problèmes. J'exhorte la Chambre à aborder nos problèmes dans une perspective contemporaine. Je vais y revenir dans un instant.

Par «perspective contemporaine», j'entends, entre autres choses, qu'il s'agit d'abord et avant tout de nous interroger sur la nature de nos problèmes. Un groupe de la circonscription de Rosedale, du nom de Parachute, a publié un rapport très intéressant à ce sujet. Je me ferai un plaisir de permettre à tous les députés de la Chambre d'en prendre connaissance.

Ce rapport porte sur les gens de Regent Park, des bénéficiaires des nombreux services sur lesquels va se pencher le groupe de travail du ministre au moment de trouver des moyens de réformer, de modifier tous ces services dont ont besoin les Canadiens pour faire face aux réalités d'aujourd'hui.

On y trouve des statistiques très intéressantes. Dans une proportion de 70 p. 100, les personnes interrogées nous ont dit qu'elles pouvaient tirer plus d'argent de l'aide sociale que d'un emploi. Il ne s'agit pas d'un argument en faveur d'une réduction des prestations sociales. C'est un argument qui va dans le sens

des propos du dernier orateur, le député de Malpèque, quand il a parlé du secteur agricole.

Le problème, c'est que les emplois disponibles et que la formation offerte ne permettent pas aux candidats potentiels de trouver leur place dans le marché du travail d'aujourd'hui. Par conséquent, les gens que nous avons interrogés lors de ce sondage nous disaient que, ce dont ils ont besoin, ce sont de meilleurs programmes de formation. Pour cela, ils doivent connaître une deuxième langue, soit l'anglais. Ils doivent également savoir lire et écrire.

Beaucoup d'entre eux étaient de jeunes femmes. Pour reprendre les propos de la députée de Québec qui a parlé plus tôt, on a constaté que 25 p. 100 des femmes interrogées ont perdu leur emploi ou ont dû le quitter en raison de services de garderie insatisfaisants. Une fois qu'elles sont sorties du marché du travail, elles ont beaucoup de difficulté à le réintégrer.

Par conséquent, le programme de garderies plus convenables que nous devons tenter de mettre en oeuvre dans notre pays constitue une partie très importante du livre rouge et du programme du Parti libéral.

• (1255)

Je vais maintenant aborder la question sous une perspective différente. En un sens, je reprends les propos du député de Malpèque. Je parle ici de l'économie mondiale.

Nous devons reconnaître que si nous voulons trouver une solution à nos problèmes, qu'ils concernent la politique sociale, la politique fiscale ou d'autres politiques, nous devons tenir compte de la réalité du monde dans lequel nous vivons.

À l'ère de l'économie mondiale, nous vivons dans un monde où, par exemple, les récents changements apportés au GATT ont suscité beaucoup d'angoisse chez un grand nombre de députés de la Chambre lorsqu'ils ont tenté de s'attaquer aux problèmes que ces changements imposaient à nos collectivités agricoles. C'est l'ère de l'ALENA, l'ère de la libre circulation des capitaux, des biens et, de plus en plus, des personnes.

Si nous ne tenons pas compte de ces faits dans notre réforme sociale, nous n'arriverons pas à adapter notre politique sociale aux réalités nouvelles. Nous ne pouvons inventer n'importe quelle solution aux problèmes qui existent. Les solutions doivent être uniques et propres au Canada, mais elles doivent tenir compte des réalités du monde où nous vivons.

À cet égard, je voudrais attirer votre attention et celle de la Chambre sur un rapport de l'Organisation internationale du Travail, qui a fait l'objet d'un reportage publié aujourd'hui dans le *Globe and Mail*. Je vous en lirai, si vous le permettez, certains passages:

> Selon une institution spécialisée des Nations Unies, 30 p. 100 de la population active mondiale est sans travail ou sous-employée—crise mondiale qui affecte tant les nations riches que les nations pauvres.

> «C'est une crise qui, dans certains pays, pourrait vraiment exploser et nuire considérablement au tissu social,» fait remarquer M. Ali Taqi, chef du personnel de l'Organisation internationale du Travail.

> Selon cette institution, dont le siège est à Genève, plus de 820 millions de personnes dans le monde sont au chômage ou font un travail qui ne leur assure même pas un salaire de subsistance.

Cela rappelle ce que vient de dire le député de Malpèque au sujet des problèmes auxquels se trouvent confrontés les milieux agricoles. Je cite encore:

> Selon M. Taqi, la crise mondiale de l'emploi n'est pas seulement la conséquence de la récession qu'a connue l'économie ces dernières années.

> C'est quelque chose de plus endémique et de plus durable, qui reflète la rapidité des progrès technologiques et la compétition mondiale de plus en plus sauvage.

Je pense qu'une partie de la réponse à nos problèmes, à nos programmes sociaux et à nos organismes sociaux réside dans le fait que nous devons voir où nous nous situons dans ce cadre mondial et chercher une solution internationale à ce problème.

Nous ne pouvons agir seuls. Nous avons besoin de l'Organisation internationale du travail. Nous devons, si nous voulons trouver des solutions durables à nos problèmes, composer avec la charte sociale de l'ALENA et travailler main dans la main avec nos partenaires commerciaux.

[*Français*]

Dans ce contexte, j'aimerais adresser quelques mots à mes collègues du Bloc québécois qui ont évoqué avec passion le besoin de sauvegarder nos services sociaux dans ce pays.

Selon mon expérience, je leur dis que ce que je vois dans ce monde actuel, ce n'est pas un monde où on peut résoudre ses problèmes d'un point de vue de plus en plus individuel de petit pays, seul, c'est le contraire. La solution aujourd'hui en est une internationale. Par exemple, dans la Communauté européenne, Bruxelles détermine de plus en plus les solutions. Pourquoi? Parce que l'Espagne seule ne peut résoudre ses problèmes; la France seule ne peut résoudre ses problèmes. Donc les pays européens sont obligés aujourd'hui de travailler ensemble pour résoudre leurs problèmes.

Je vous suggère que, nous, au Canada, avons le même problème. Pour résoudre les problèmes sociaux dans ce pays et pour faire face aux problèmes qui nous viennent, dans une certaine mesure, des États-Unis, il nous faut une politique nationale. Ce n'est pas en créant encore des barrières tarifaires ou non tarifaires entre les diverses parties du Canada qu'on va résoudre ses problèmes; c'est seulement en travaillant ensemble pour assurer notre sécurité. C'est sûrement en travaillant ensemble à nous garantir une économie forte que nous allons pouvoir résoudre ces problèmes.

Donc, j'invite mes collègues du Bloc québécois à examiner avec les autres députés de cette Chambre et à travailler ensemble pour trouver des solutions canadiennes et des solutions qui peuvent vraiment faire face aux problèmes nationaux aussi bien qu'internationaux.

• (1300)

[*Traduction*]

Je vois, monsieur le Président, que mon temps de parole tire à sa fin. Avant de terminer, je voudrais revenir sur certaines choses

qu'a dites le député de Malpèque et que je ne trouve pas justes. Je ne suis pas sûr que nous puissions régler nous-mêmes nos problèmes en faisant abstraction de ce qui se passe ailleurs dans le monde.

J'estime qu'il est de notre devoir, en tant que députés, de regarder ce qui se passe dans le monde et de servir en quelque sorte de prisme. Si, dans le monde entier, on favorise une plus grande compétitivité et une plus grande libéralisation des échanges, il est de notre devoir de communiquer ces tendances aux Canadiens et d'essayer ensuite de trouver des solutions aux problèmes, tant locaux que mondiaux, en tenant compte de la situation mondiale.

Je suis certain que lorsque viendra le temps d'examiner ces questions, le ministre, le groupe de travail qu'il formera et les députés de la Chambre chercheront des solutions à la fois locales et mondiales qui tiendront compte de la nécessité, pour le Canada, d'apporter aux problèmes de notre pays des solutions qui nous permettront d'exister dans un cadre mondial, ce qui est de plus en plus difficile, mais ce qui nous oblige à trouver, pour nos citoyens, des solutions grâce auxquelles ils pourront vivre avec dignité dans leur propre pays.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, j'ai été interpellée par le précédent intervenant, alors qu'il s'adressait directement à mon parti et lui demandait d'oublier les solutions qui seraient apportées dans un seul pays trop petit. Je lui ferais remarquer que les pays développés de petite taille sont des pays qui ont pu à la fois se donner une économie performante, des programmes sociaux et un niveau de vie enviables.

L'internationalisation, la globalisation que nous connaissons actuellement, va au contraire inciter chacun des peuples—chaque nation, quand les peuples coïncident avec une ou plusieurs nations, pour celles qui sont capables de réussir cela, mais c'est difficile—cela va les inciter, dis-je, à vouloir défendre leur identité. Cette identité-là, c'est aussi l'organisation des programmes sociaux.

J'entends depuis un long moment parler de la défense du régime social canadien, et je comprends cela. J'entends également parler de tous ses défauts et qu'il faudrait le moderniser. Dans mon allocution en réponse au discours du Trône, j'ai fait état des nombreuses lacunes que nous voyons au Québec depuis longtemps et auxquelles nous avons essayé d'apporter des corrections dans la négociation avec le gouvernement fédéral. Il s'y est constamment objecté, alors que nous voyions les problèmes, que nous voulions faire les ajustements et aussi faire ces économies que l'on dit aujourd'hui indispensables. Je reviendrai sur ce sujet, mais il me semble qu'effectivement, il faut écouter les députés d'en face mais il faut qu'eux aussi écoutent et comprennent qu'il y a deux projets sociaux au Canada en ce moment, un canadien et un québécois.

M. Graham: Monsieur le Président, je remercie la députée de Mercier de ses observations. Je lui répondrai de façon un peu inadéquate, parce que je n'ai pas le temps de développer le thème, mais je suis certain qu'on aura l'occasion, au cours de cette législature, de faire des échanges à ce sujet qui éclairciront beaucoup nos pensées.

Revenons à votre observation sur les pays de petite taille. Si l'on prend par exemple la Communauté économique européenne, les pays de petite taille qui sont en train de préserver leur identité sont capables de le faire précisément parce qu'ils ont accepté une certaine réduction de leur souveraineté dans une agglomération plus large. Je vous dis que de notre point de vue, pour nous de l'Ontario, cela nous semble être la même chose. Ce serait bien si on pouvait dire, comme vous le dites, «nous, en Ontario, nous voulons notre solution». Tout le monde veut sa propre solution, mais il faut regarder les choses en face, il faut regarder le monde tel qu'il est.

• (1305)

Tout le monde ne peut pas avoir sa propre solution. Les problèmes du GATT nous l'ont illustré. Le Canada voulait garder son système pour les fermiers, que l'on a bâti depuis des années, mais on ne le pouvait plus. Les autres pays du monde ne l'acceptaient pas. Il faut accepter le monde tel qu'il est. Ce n'est pas seulement une question de dire ce que l'on veut, c'est ce qu'on peut faire qui est important.

Dans ce contexte, il faut regarder le climat global, économique, et les moyens que nous avons. Je pense que nous aurons les moyens, comme Canadiens, de faire face à ces problèmes beaucoup mieux que si nous ne sommes que des provinces individuelles.

Mme Dalphond-Guiral: J'invoque le Règlement, Monsieur le Président. Je voudrais vous informer qu'à partir de maintenant, les orateurs de l'opposition officielle utiliseront des périodes de 10 minutes, suivies de 5 minutes de commentaires et de questions, pour intervenir dans ce débat.

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'avoir obtenu la responsabilité du dossier des aînés. Cela est probablement dû à une certaine sagesse que me confèrent mes cheveux blancs. Ce dossier rassemble des notions touchant l'andragogie, la gérontologie et la gériatrie. Ainsi, ce dossier des aînés se doit d'être traité avec une approche très humaine.

Au cours des référendums et des campagnes électorales au Québec, les adversaires de la souveraineté du Québec ont profité de l'insécurité de certaines personnes âgées pour tenter de leur faire peur, en leur disant que leur pension de sécurité de vieillesse allait leur être coupée advenant la souveraineté du Québec, donnant comme raison que le gouvernement du Québec n'aurait plus les moyens de leur payer leur pension.

Heureusement que bon nombre de personnes âgées ne sont plus dupes de ces mensonges. Le référendum de 1992 au Québec et l'élection de 54 députés du Bloc québécois en sont la preuve évidente.

Le dossier des aînés relève partiellement de deux ministères: celui du Développement des ressources humaines et celui de la Santé ainsi que du Secrétariat du troisième âge qui se charge de fournir l'information nécessaire aux aînés sur les programmes et les services fédéraux, tout en agissant comme agent de liaison avec les ministères fédéraux et provinciaux qui s'occupent des programmes des aînés.

De plus, le Conseil consultatif national sur le troisième âge conseille et aide le ministre de la Santé concernant la qualité de la vie des aînés, lorsque le ministre lui soumet des questions ou lorsque le Conseil le décide. Son rôle consiste à diffuser de l'information et à publier, entre autres, des rapports.

Alors, comment se fait–il qu'il n'existe pas un secrétaire d'État responsable dans ce dossier des aînés, puisqu'il est d'une importance primordiale?

Les dernières études nous révèlent qu'une personne sur huit a plus de 65 ans. D'ici 10 ans, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus augmentera d'au moins 40 p. 100.

La génération du «baby–boom» est maintenant dans la quarantaine. En 1981, 19 p. 100 des personnes de plus de 65 ans étaient octogénaires. En 2001, soit 20 ans plus tard, ce pourcentage sera de 24 p. 100. L'espérance de vie augmente ainsi que les problèmes qui s'y rattachent.

De plus en plus de personnes de 65 ans ou plus devront compter sur la capacité de payer des travailleurs âgés de 15 à 64 ans. Vers l'an 2011, pour la première fois, les personnes âgées seront plus nombreuses que les personnes de 15 ans ou moins. La population des personnes âgées à venir sera plus scolarisée que les aînés d'aujourd'hui.

• (1310)

Tous ces facteurs nous démontrent l'importance de planifier dès aujourd'hui et pour le futur. Il existe certes de nombreux programmes aidant les aînés, mais l'isolement de ceux–ci fait en sorte que la plupart ne sont absolument pas informés et sont incapables de prendre les mesures nécessaires pour obtenir cette information. Il faut absolument favoriser l'autonomie des aînés, en leur permettant de s'intégrer à la société et non de les installer dans des vases clos.

La plupart des aînés préfèrent vivre chez eux, prendre soin d'eux–mêmes et prendre eux–mêmes des décisions concernant leur vie personnelle. De plus, selon la journaliste Monique Richer, du quotidien *Le Journal de Montréal*, il existe un grand problème chez les aînés: le taux de suicide des personnes de 65 à 80 ans a augmenté de façon significative au Québec, puisque le taux de suicide chez les aînés est passé de 10,1 par 100 000 habitants en 1977, à 21,9 en 1987. Il existe à Montréal un service «Suicide Action Montréal», mais il semble peu populaire, contrairement aux autres services offerts pour les jeunes ou autres personnes.

Il faut également permettre aux aînés l'accessibilité à l'information concernant les services de santé. Notre système de santé est parmi les meilleurs au monde. Cependant, les dépenses de santé augmentent plus rapidement que la population et l'inflation. Le Canada dépense plus de 60 milliards de dollars par an dans le domaine de la santé. Il est évident qu'avec l'âge, des problèmes de santé surviennent, et souvent une perte d'autonomie s'ensuit.

Auparavant, nos ancêtres gardaient à la maison les personnes âgées, mais aujourd'hui, avec notre nouveau mode de vie, tant pour les plus jeunes que pour les aînés, la cohabitation ne semble plus possible.

Ce n'est pas en isolant les aînés que l'on pourra améliorer leur qualité de vie. Également, ce n'est pas en effectuant des coupures dans les prestations du Régime de pensions du Canada que nous allons économiser, puisque ces changements de revenus coûteront cher aux contribuables. Il ne faut pas oublier que nous ne devons pas associer pensions de sécurité de la vieillesse avec prestations d'aide sociale.

[*Traduction*]

M. White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, puis–je demander s'il y a quorum?

M. Duhamel: Puis–je vous demander pourquoi?

Le président suppléant (M. Kilger): Il y a quorum.

[*Français*]

Nous reprenons donc le débat. L'honorable député d'Argenteuil—Papineau peut poursuivre son discours.

M. Dumas: Monsieur le Président, notons également que la moitié des aînés sont prestataires d'un programme de sécurité du revenu, qui repose sur une logique d'assistance, c'est–à–dire d'attente de chèques. Ce n'est pas en abolissant les programmes pour les aînés ou en supprimant les services actuels ou en diminuant le coût des pensions que le sort de nos aînés s'améliorera.

Les aînés ne sont pas riches. Selon Statistique Canada, en 1991, près de la moitié des personnes âgées retraitées, soit 43,8 p. 100, vivent sous le seuil de la pauvreté. Le problème est sérieux, et n'oublions pas que nos aînés veulent continuer à s'intégrer à la société.

Il faut par conséquent que le gouvernement donne la responsabilité à un de ses membres de solutionner cet épineux problème, car les mesures prises à ce jour par le gouvernement instaurent l'inactivité chez la population vieillissante, leur mise à l'écart et une certaine forme d'insécurité financière.

• (1315)

Par conséquent, pour améliorer la qualité de vie de nos aînés, il faut d'abord, adapter les logements afin de leur permettre de vivre chez–eux, diminuant ainsi le coût exorbitant des centres d'accueil ou des centres hospitaliers: soutien à domicile, transport, loisirs, ou autres.

Il faut établir un système d'information, 24 heures sur 24, sept jours par semaine, et surtout le publiciser. Par contre, le gouvernement fédéral a en effet débloqué une somme de 3 millions de dollars pour l'installation de nouveaux équipements téléphoniques, afin de répondre aux questions sur les pensions de vieillesse. Il faudra, d'une part, que les aînés soient informés de ces services et également l'extensionner aux autres questions les concernant, et plus particulièrement, les services de santé, hébergement et autre.

Il faut fournir des ressources additionnelles, destinées à rejoindre au besoin les personnes en perte d'autonomie. Il faut mettre sur pied, tel que recommandé par l'Assemblée des aînés du Canada, une commission nationale permanente qui aurait comme mandat de protéger les droits des personnes âgées qui désirent demeurer sur le marché du travail.

En terminant, je vous rappelle, monsieur le Président, que les aînés, d'année en année, représentent une partie de plus en plus importante de la population et que le gouvernement doit tenir compte de leur présence active lorsqu'il mettra de l'avant de nouvelles politiques.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, le député nous a dit comment, à son avis, les intérêts des habitants de sa circonscription, de sa province et, en fait, du Canada tout entier seraient mieux servis par un examen de ce genre.

Quand on parle de restructurer une institution, un ensemble de programmes ou des politiques de base, on part normalement de certains paramètres, de certaines données.

Il n'y a pas de vaches sacrées.

Le Parti réformiste semble vouloir uniquement réduire et encore réduire, sans se soucier tellement des conséquences de ces réductions. Les députés du Bloc québécois, que j'ai écoutés avec une vive attention, ne veulent pas seulement faire des réductions, mais aussi améliorer le système pour pouvoir aider les personnes qui en ont le plus besoin.

Le député pourrait-il me dire quels devraient être, à son avis, les paramètres de cet examen et quel devrait être le point de départ? Quels devraient être les objectifs?

Est-ce de veiller à maintenir la sécurité du revenu pour les personnes âgées? Est-ce de veiller à maintenir les transferts aux provinces à un niveau qui leur permette d'obtenir des services de qualité égale, quelle que soit leur situation financière? Ou tout simplement veiller à maintenir les transferts aux provinces, au Québec par exemple, pour leur permettre d'administrer les programmes provinciaux d'aide sociale?

Je lance des idées, comme ça. Le député pourrait-il me dire ce qui, à son avis, devrait être maintenu et amélioré? Cela nous serait très utile.

[*Français*]

M. Dumas: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques de mon collègue d'en face. Je dois lui faire remarquer ceci. C'est que lors d'une rencontre de la Coalition des aînés, à Montréal, dans le comté, je pense, de mon honorable collègue de Notre-Dame-de-Grâce, j'ai eu le plaisir de rencontrer au Golden Age la Coalition des aînés. Ces personnes, qui regroupent les associations de l'Âge d'or, des retraités de la province de Québec, craignaient énormément que l'on coupe, soit dans leur pension, soit dans les services qui leur sont offerts. Entre parenthèses, je dois dire à mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce que j'ai visité avec beaucoup de plaisir cette immense maison qui prend soin des aînés, où on va chercher des loisirs, où on va chercher des services, que cela touche la santé ou toute autre chose.

• (1320)

Je dois dire à mon collègue d'en face qu'il n'est pas question pour nous, du Bloc, de faire quelque coupure que ce soit en ce qui touche les aînés. Pour ce qui est des transferts aux provinces, je pense que c'est dans le même ordre d'idées. Ce qui revient au Québec dans son entité, actuellement, doit rester tel quel. Il n'est pas question qu'on fasse aucun changement.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): La députée de Calgary-Sud-Est demande la parole, mais il lui reste très peu de temps. Je lui demande d'être brève.

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, j'ai une très brève question à poser.

Je comprends ce que dit le député au sujet des personnes âgées mais, comme tous ses collègues, il veut que le gouvernement fédéral et les provinces maintiennent leur financement des programmes. On demande au gouvernement fédéral de continuer à financer la multitude de programmes provinciaux. On parle aussi de coopération fédérale-provinciale.

Compte tenu de tout cela, comment le député parviendra-t-il à réaliser la séparation, c'est-à-dire le mandat qu'on lui a confié, tout en ayant de telles attentes de coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux?

[*Français*]

M. Dumas: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à ma collègue du Parti réformiste. Je dois vous dire que, actuellement, il est évident que ce dont j'ai parlé dans mon discours touchait particulièrement le Québec. Il est bien évident qu'en étant responsable des aînés pour tout le Canada, puisque je suis le critique officielle de l'opposition en ce qui concerne les aînés, il n'est pas question pour nous de couper ou de faire quoi que ce soit qui pourrait nuire aux autres provinces. Ce que nous proposons pour le Québec, actuellement, puisque le Québec fait toujours partie du Canada, que je sache, nous le demandons également pour les autres provinces.

Mais un jour—et ce que je souhaite devrait se produire dans les années à venir—lorsque le Québec sera souverain, il est bien évident que, à un certain moment donné, nous cesserons de payer des impôts au Canada. À ce moment-là, je pense que nous aurons les moyens de payer à nos aînés les services que nous leur rendons actuellement et que nous leur offrons actuellement.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je me réjouis de participer à ce débat sur le financement et le devenir des programmes sociaux.

D'abord, bien sûr, pour les Canadiens et les Québécois, les programmes sociaux comprennent un ensemble de services qui vont d'une politique de sécurité du revenu en passant par le régime canadien d'assistance publique et quantité d'autres services.

Je me disais, en me préparant à cette intervention, qu'on ne peut pas aborder ce débat sans se préoccuper d'un certain nombre de conditions qui rendent le débat un petit peu plus douloureux. Je me rappelais que le gouvernement qui nous propose ce débat

est le même parti qui, il y a de cela bientôt 25 ans, s'est fait élire en proposant d'édifier une société juste qui devait, à l'époque, sous la gouverne de l'ancien premier ministre Trudeau, s'inspirer des principes de l'égalité, de la fraternité et de la liberté, des principes qui m'ont animé et qui vous ont probablement également animé, monsieur le Président.

Je me disais que, depuis 25 ans, on peut se poser la question, parce que, quand on s'intéresse aux programmes sociaux, en définitive, on s'intéresse aux gens qui, à un moment donné dans leur vie, sont susceptibles d'avoir besoin du soutien de l'État. Il est quand même un peu triste de constater que, depuis 25 ans, la pauvreté n'ait pas diminué. Non seulement la pauvreté n'a pas diminué quantativement, mais elle a atteint des couches de la société qu'on aurait cru, à ce jour, à l'abri de ce fléau.

Bien sûr, quand je parle de la pauvreté, je parle de la pauvreté dans la définition même qu'en donne Statistique Canada, c'est–à–dire nos concitoyens qui doivent consacrer 56,2 p. 100 de leur revenu à se loger, se vêtir et se nourrir.

• (1325)

On est donc amenés, comme parlementaires, à faire un débat sur la réforme des programmes sociaux dans un contexte où jamais la société canadienne et la société québécoise n'auront été aussi mal en point. Vous me direz bien sûr que la pauvreté a changé. Dans les années 1970, quand le Sénat, entre autres, entreprenait une vaste étude sur la pauvreté, on pouvait associer davantage la pauvreté à une partie de la société qui était nos aînés. C'est à ce point vrai qu'en page frontispice du rapport que le Sénat avait rendu public, il y avait une aînée grabataire, édentée, et c'était un peu cette image qu'on avait de la pauvreté.

Dans les années 1990, et à l'aube de l'an 2000, la pauvreté s'est transformée, elle a un nouveau visage. Elle s'adresse maintenant à des jeunes de 18 à 30 ans qui ne sont pas nécessairement en mal de formation. Elle s'adresse surtout à des chefs de familles monoparentales pour la plupart. Elle s'adresse aussi à des travailleurs qui pendant une partie de leur vie ont participé activement au marché du travail et qui, pour des raisons de changement technologique, s'en trouvent exclus, des gens qui pendant 15, 20 ou 25 ans ont travaillé, ont fait partie de ce qu'on appelait l'aristocratie ouvrière et ont bien gagné leur vie.

Moi je dis que le rôle d'un État, le rôle d'un gouvernement, c'est d'offrir à ces gens–là des services généreux, accessibles et transférables. Et à ce sujet, il m'a fait plaisir d'être présent lorsque la ministre de la Santé a fait connaître ses intentions en réplique au discours du Trône. C'est comme ça qu'elle a défini les programmes sociaux, et c'est aussi ma compréhension de ce qu'ils doivent être.

Là où je suis un peu inquiet et où je suis en désaccord avec le gouvernement, c'est que pendant dix ans on a tenté, lorsqu'on a parlé de finances publiques, lorsqu'on a parlé de politiques gouvernementales, de réduire le débat à un strict équilibre budgétaire. Je dis que cela fait dix ans qu'on nous propose de réduire les dépenses, comme si en politique c'était la fin des fins et comme si cela devait être notre ultime et notre seule préoccupation. Bien sûr qu'il y a des économies à réaliser, bien sûr qu'il y a trop de gras dans l'appareil, mais je pense qu'on pose la mauvaise question.

À partir du moment où on est convaincus qu'on n'a pas le choix d'offrir des programmes sociaux, que c'est un test de civilisation qu'il faut réussir, la question qu'il faut se poser c'est comment est–ce que l'on peut avoir accès à des ressources de revenus additionnelles?

Parce que même dans une situation de déficit zéro, on n'aura pas la possibilité de financer les programmes sociaux tels qu'ils seront appelés à être livrés dans les prochaines années.

Pour nous du Bloc québécois, il est clair qu'il y a un certain nombre de pistes à envisager pour aller chercher des revenus additionnels, et on pense que l'exercice n'est pas seulement de couper un peu béatement, un peu niaiseusement dans les dépenses sans trop se préoccuper des répercussions que cela peut avoir. Une des pistes qui nous semble devoir être envisagée est celle de revoir la fiscalité. Pas n'importe laquelle, et ça on l'a dit avec énormément d'aisance à plusieurs reprises: revoir la fiscalité corporative. On sait de façon certaine qu'il y a des gens qui dans notre société ne font pas leur part.

Tout se passe du côté des ministériels comme si nous, au Canada, on avait fait le plein de ce qu'on peut aller chercher sur le plan de la fiscalité des entreprises. Pourtant, quand on regarde ce que le Canada va chercher, quand on regarde le taux d'imposition des bénéfices des sociétés et qu'on le compare à celui d'autres pays, ceux–là même avec lesquels on se compare souvent comme les pays de l'OCDE, monsieur le Président, vous serez surpris d'apprendre que le taux d'imposition des bénéfices des sociétés, pour 1990 par exemple, était de 39 p. 100 en France, de 50 p. 100 en Allemagne, de 46 p. 100 en Italie et de 50 p. 100 au Japon. Pendant ce temps, au Canada, il se situe à 29 p. 100.

Il est bien clair dans mon esprit que si l'on veut discuter du maintien des programmes sociaux, il faut parler également de la fiscalité des corporations.

Il me semble aussi, et là–dessus je vais rejoindre une intervention qu'un député a faite avec beaucoup d'éloquence, je n'étais pas d'accord avec le fond mais je dois dire que c'était éloquent, je crois que le test et ce à quoi il faudra s'astreindre dans les prochaines années, ça va être de permettre aux gens de trouver des emplois.

• (1330)

Permettre aux gens de se trouver des emplois, ce n'est pas simplement se limiter à une formule creuse un peu évasive de dire, jobs, jobs, jobs. Il y a des pays qui ont réussi à faire en sorte qu'il y ait 80, 90, 92 p. 100 de la population qui travaillent, 92 p. 100 de la population active qui soient sur le marché du travail. Et assez étonnamment, ces pays–là, ce sont de petits pays. Ce sont des pays qui ont, avec détermination, décidé d'adopter une politique de plein emploi. Une politique de plein emploi, ce n'est pas un concept insignifiant. Pour qu'une politique de plein emploi soit possible, et cela doit devenir notre obsession, cela veut dire qu'un gouvernement doit décider et prendre tous les moyens à sa disposition pour mettre autour d'une table tous les partenaires, qu'ils soient issus du monde syndical, patronal, corporatif, professionnel, étudiant, et les inviter à adopter et à faire leurs les grands choix de société qui vont nous animer au cours des prochaines années. Mais vous allez me dire que pour le Canada il y a une difficulté qui se pose et on en convient—c'est ce qui fait que je suis souverainiste—c'est que comme il y a deux niveaux de gouvernement, qu'il y a dix marchés du travail régionaux qui

sont en concurrence les uns avec les autres, cela rend extrêmement difficile toute tentative de mettre en place les éléments, les jalons, les grands linéaments d'une politique de plein emploi.

Il faut bien le dire, on n'aura pas le choix, dans les prochaines années de travailler à ce que notre monde soit en emploi, mais on n'aura pas le choix de faire en sorte que l'État soit présent dans la vie des gens. Et ce qui est malheureux dans les discours tenus ces dix dernières années et que l'on tente de tenir un petit peu du côté des ministériels, c'est comme si le meilleur gouvernement était celui qui gouvernait le moins. Je ne suis pas de cet avis–là. Je pense qu'un gouvernement a une responsabilité, un gouvernement doit intervenir. Je vais vous donner un exemple d'un secteur où il serait utile que le gouvernement, non seulement ne coupe pas dans les dépenses qu'il effectue à ce chapitre–là, mais qu'il y mette des ressources additionnelles, parce que c'est un secteur d'intervention où on crée des emplois, où il y a un effet très élevé sur le rendement et c'est celui du logement social. Quand on construit 1 000 unités coopératives, on crée 2 000 emplois. Il y a là un taux d'investissement et de rendement qui est très important.

Et, pourtant, on se retrouve dans une situation, et ce sera ma conclusion—je comprends que mon temps de parole est bientôt écoulé et je m'en voudrais de manquer au Règlement—ma conclusion sera de dire que ce n'est pas vrai que le meilleur gouvernement, c'est celui qui gouverne le moins, et que la meilleure garantie que l'on puisse offrir à nos concitoyens de maintien de programmes sociaux vigoureux, accessibles, généreux, c'est de cibler des dépenses de l'État dans des secteurs où il va y avoir des retombées, et je dis que l'un de ces secteurs sur lesquels on peut miser pour l'avenir, il y a celui du logement social.

[*Traduction*]

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, je félicite le député pour son excellente allocution sur les problèmes sociaux et autres difficultés de notre pays.

Le député semble penser que la difficulté, aujourd'hui, pour ce qui est des programmes sociaux, tient au manque de recettes plutôt qu'aux dépenses excessives. Partant de cette prémisse, il poursuit son analyse en disant que nous devrions lever plus d'impôts sur les sociétés et sur le revenu.

Le député de Calgary–Sud–Ouest a dit l'autre jour que nous étions bien près d'assister à une révolte des contribuables, dans notre pays, parce que les impôts sont trop élevés. Les bénéfices des sociétés ont chuté dans des proportions qui représentent des milliards de dollars. Les recettes fiscales ont diminué, cette année. Pourtant, le député continue à penser que le problème tient à des recettes insuffisantes plutôt qu'à des dépenses excessives.

On parle toujours des programmes sociaux comme d'une affaire de catégories, soit la nécessité de donner de l'argent aux personnes âgées et aux chômeurs. Qu'en est–il des besoins? Il y a des personnes âgées qui ont beaucoup d'argent et qui n'ont pas besoin d'aide financière. Beaucoup de chômeurs ont gagné 50 000 $ et même 100 000 $ au cours de l'année et ne devraient peut–être pas avoir droit aux prestations d'assurance–chômage.

• (1335)

Ma question au député est la suivante: Selon lui, quand doit–on cesser de croire que le problème tient à l'insuffisance des recettes pour penser plutôt que les dépenses sont excessives et qu'elles ne servent pas les bonnes fins?

[*Français*]

M. Ménard: Monsieur le Président, si on pensait tous la même chose dans cette Chambre, votre rôle serait d'autant plus facile qu'il en serait même moins intéressant.

Vous avez là un exemple de divergence absolument fondamentale. Bien sûr, il y a peut–être des dépenses qu'on peut revoir, c'est une prémisse de base et je le conçois. Mais ce ne me semble pas le vrai problème. Je dirais à mon honorable collègue que lorsque je parle de revoir la fiscalité, il ne s'agit pas de la fiscalité des individus. Je pense qu'il y a un assez bon consensus, sauf pour dire qu'à la marge, peut–être chez les gens qui sont vraiment très fortunés, le Canada est le seul pays de l'OCDE à ne pas avoir d'impôt sur la fortune. Je pense que mon honorable collègue n'ignore pas ce détail–là.

Ce que je lui dis, c'est qu'il faudra bien faire l'effort d'aller chercher des revenus additionnels, dans la mesure où la pression sur les programmes sociaux ne va pas aller en s'estompant, parce que la population vieillit, parce qu'il y a des maux de société qui sont liés à ce qu'on est comme société en 1994. Et ce qu'on est comme société en 1994, c'est une société où 50 p. 100 des gens travaillent à temps partiel. Vous avez 7 chances sur 10 d'être pauvre à un moment où l'autre de votre vie quand vous occupez un emploi à temps partiel, parce qu'il s'agit d'un emploi précaire, mal payé, n'offrant pas de sécurité. Et, dans la mesure où c'est cela notre plan, dans la mesure où c'est cela la réalité, il n'y a pas d'incantation magique qui fait que si on ferme les yeux, cela va changer.

Pour avoir accès à des revenus additionnels, il y a un certain nombre de voies. Est–ce que mon honorable collègue convient que par rapport aux taux d'imposition en vigueur dans des pays industralisés, avec lesquels on a l'habitude de se comparer, le Canada n'a pas fait le plein, n'est pas allé chercher l'ensemble des ressources auxquelles il aurait eu droit? Mon honorable collègue ne convient–il pas qu'il y a des secteurs où, si l'État intervient, il va mettre de l'argent en circulation, il va faire en sorte que les individus vont avoir plus d'argent pour prendre soin d'eux–mêmes, et ne seront donc pas des candidats à la consommation de services sociaux. Cela me semble une approche intéressante.

[*Traduction*]

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de me pencher sur cette question, qui est l'une des plus importantes et dont nous discuterons certainement pendant plusieurs mois, au cours de cette 35e législature.

Il y a un certain nombre de questions fondamentales que nous devrons étudier ensemble dans un esprit de coopération et d'ouverture. Bien sûr, nous avons des valeurs et des points de vue différents. J'accepte cela et je le respecte.

La première question et la plus fondamentale peut–être pour moi est celle de savoir sur quels programmes nous devons compter en tant que nation pour répondre de façon très généreuse et équitable aux attentes des Canadiens dans le besoin?

Cela soulève immédiatement une autre question. Qui décide si des Canadiens sont dans le besoin ou non et qui établit les besoins? Manifestement, le gouvernement a un grand rôle à jouer à cet égard. Il a également montré, en tenant des débats sur un certain nombre de questions comme le maintien de la paix et les missiles de croisière, ainsi que le débat prébudgétaire et celui–ci, qu'il souhaite entendre le point de vue de tous les parlementaires. Il faut l'en féliciter.

Ce que les libéraux souhaitent, c'est restructurer nos programmes pour répondre de façon plus efficace à un plus grand nombre de besoins. J'espère que nous pouvons souscrire à cette priorité, ce but, cet objectif. C'est là la position du Parti libéral et, en tant que membres du gouvernement, nous allons lutter pour y parvenir.

Sans vouloir être méchant, si je comprends bien les diverses observations qui ont été formulées, les néo–démocrates, par exemple— et je peux parler principalement du Manitoba où ils sont proportionnellement plus nombreux que dans cette enceinte—nous exhortent à ne rien changer. Ils ne veulent pas que nous touchions aux programmes sociaux.

Je suis persuadé que des députés s'empresseront de me corriger si j'interprète mal la position du Parti réformiste. J'en serai heureux. Certains de mes collègues ont déclaré que l'idéologie réformiste consistait simplement à sabrer toujours plus ou à tout démolir. Ce ne sont pas mes paroles mais je les répète. Je préférerais employer des termes un peu moins forts et parler de «démanteler» et «rebâtir». Peut–être que cela revient au même.

• (1340)

[*Français*]

En ce qui concerne mes collègues du Bloc québécois, il me semble que l'on ait dit à plusieurs reprises qu'ils ne parlaient que du Québec, du Québec et encore du Québec. Je comprends à quel point le Québec est très important pour le Bloc, mais d'un autre côté, il faut se souvenir qu'ils forment l'opposition officielle et qu'ils doivent donc parler au nom de tous les Canadiens et Canadiennes et les représenter d'un bout à l'autre du pays.

Le Québec prétend demander, par l'entremise du Bloc québécois, ou le Bloc québécois demande un transfert au Québec, et ce de façon inconditionnelle. Mais il y a une autre question fondamentale qui se pose, et c'est la suivante: Pourquoi un transfert seulement au Québec? Il me semble y avoir un problème de chevauchement ou de dédoublement qui existe non seulement au Québec, mais ailleurs au Canada.

Nous avons du chevauchement, du dédoublement, de deux façons: entre le fédéral et les provinces, entre le fédéral et les territoires et à l'intérieur de chaque juridiction; à l'intérieur du fédéral, des provinces, des territoires et quelquefois à l'intérieur d'organismes municipaux. Il n'y a pas toujours cette coordination dans une même province ou dans une même région. Il y a quand même trois niveaux de gouvernement où il y a aussi du chevauchement qui existe et il me semble que l'on n'en parle pas suffisamment souvent.

Tous les députés, de chaque parti que ce soit, veulent enlever ces chevauchements qui coûtent très cher aux Canadiens et Canadiennes. Pourquoi? Pour répondre de façon plus claire et plus efficace aux besoins de tous les Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

Il a été question ce matin des garderies. Je rappelle à tous les députés que le Parti libéral du Canada, que les Canadiens ont choisi pour gouverner, a pris un engagement au chapitre des garderies, un engagement que je considère très responsable. Il a en effet promis de créer jusqu'à 50 000 places de garderie par année, pour un total de 150 000 places, à condition que la croissance économique soit d'au moins 3 p. 100.

Compte tenu de la situation économique actuelle, de la dette qui dépasse les 500 milliards de dollars et d'un déficit de 45 milliards, c'est faire preuve de responsabilité que d'assujettir ce genre de programme, destiné à ceux qui en ont le plus besoin, à un taux de croissance économique de 3 p. 100.

Lorsqu'on parle de financement des programmes sociaux, on doit forcément parler d'impôts, de recettes et de dépenses. Une des solutions possibles est de réduire, limiter les dépenses, sabrer dans les dépenses, nous avons le choix des mots. L'autre possibilité est de reconnaître un fait fondamental, sur lequel nous nous entendons probablement tous, à savoir que la classe moyenne en particulier estime qu'elle ne peut pas supporter un accroissement de son fardeau fiscal. La classe moyenne est en colère, très en colère.

Toutefois, une autre question se pose, et je n'en parle pas pour être arrogant ou pompeux. Y en a–t–il qui ne paient pas leur juste part? Est–il vrai que des familles influentes et riches réussissent à mettre à l'abri de l'impôt des millions, voire des milliards de dollars? Faut–il envisager de créer un impôt sur les successions?

Est–il vrai que des sommes sont transférées dans d'autres pays, afin d'éviter de payer au Canada des impôts dont l'ensemble des Canadiens pourraient bénéficier? Est–il vrai, et je crois que oui, que des Canadiens qui ont des revenus annuels très élevés ne paient aucun impôt? Est–ce équitable? Est–il vrai aussi que des entreprises rentables ne paient pas ou presque pas d'impôt?

S'il y a du vrai dans ce que je viens de dire, et je n'ai même pas parlé de la question de l'économie parallèle, sans laquelle on pourrait éliminer le déficit si tous ceux qui s'y adonnent payaient les impôts qu'ils devraient payer, faut–il alors s'étonner que les Canadiens demandent au gouvernement pourquoi il n'oblige pas tout le monde à payer sa juste part?

• (1345)

J'invite tous mes collègues, et ce très sérieusement, à faire part très librement de leurs idées pendant ce débat. Je sais pertinemment qu'il y a des points de vue très divergents. Mais c'est ça la démocratie, une démocratie forte.

Nous devrions essayer de nous entendre sur au moins un point, à savoir ce que nous cherchons à accomplir. Personnellement, il me semble que ce que nous tentons de faire collectivement, même si nos aproches sont différentes, c'est d'identifier les Canadiens dans le besoin et de préciser les conditions dans lesquelles nous pouvons leur venir en aide.

Si nous y parvenons, mettre en place les mécanismes, les programmes pour répondre à leurs besoins sera d'autant plus facile.

Quelle que soit notre position, que nous appartenions au Bloc québécois, à un autre parti ou organisme croyant en un Canada uni et susceptible d'améliorations, et en passant, notre pays est probablement ce qu'il y a de mieux au monde, je me suis toujours demandé pourquoi vouloir modifier ce qu'il y a de mieux. Peut–être qu'un jour, après avoir prêté l'oreille un peu plus longtemps, j'arriverai à comprendre.

J'aimerais que chacun s'engage à envisager la réforme des programmes sociaux et du régime fiscal, ainsi que les solutions aux grands problèmes auxquels nous devons faire face, sous un angle positif, afin d'édifier un avenir meilleur pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

[*Français*]

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours prononcé par mon honorable collègue. Je pense qu'il y a des vérités dans ce qu'il disait.

Maintenant, j'aimerais lui démontrer les différences qu'il peut y avoir entre les Canadiens d'autres parties du Canada et les Québécois. En effet, les Franco–Canadiens se sont toujours fiés beaucoup sur le gouvernement fédéral, le gouvernement d'Ottawa, pour défendre leurs droits. Par contre, là où il y avait chevauchements, dédoublements, nous du Québec avons toujours pensé qu'il serait préférable à ce moment–là d'accorder ces droits au gouvernement du Québec.

Lorsque les Pères de la Confédération se réunirent en 1865, 1866 et l'année suivante, les anglophones de ce pays croyaient qu'il serait intéressant d'avoir un seul gouvernement. C'est à cause du Québec qu'il y a eu deux paliers de gouvernement dans ce pays, car les représentants du Québec exigeaient, pour que ce pays existe, qu'il y ait deux paliers de gouvernement.

Donc, je pense qu'il est très important de noter que même si les députés du Bloc québécois parlent au nom des Québécois, il y a souvent des problèmes qui touchent également les autres régions du Canada. J'espère que le député comprend cela.

Je veux également le féliciter pour son discours. Plus ça va, plus on s'aperçoit que les libéraux semblent divisés en deux factions, la première que je qualifierais de libéraux–réformistes et la seconde, de libéraux à tendance sociale–démocrate.

Donc, le débat que nous avons actuellement dans cette Chambre permettra probablement aux députés ministériels de jauger un peu le pouls de ceux de l'opposition et, finalement, de prendre une position cohérente.

Quant à nous, ce qui est très important et je l'ai dit à maintes reprises dans cette Chambre, c'est que les droits des plus démunis de notre société—et j'écoutais le discours des gens d'à côté, les réformistes, et je pense que nous sommes d'accord là–dessus—que les plus démunis de notre société ne soient pas touchés par la réforme qui s'amorce. J'aimerais que le député commente là–dessus.

M. Duhamel: Monsieur le Président, je remercie mon collègue. Il a posé de nombreuses excellentes questions.

Tout d'abord, je suis tout à fait d'accord que nous devrons aider les plus démunis de toutes les façons possibles. En ce qui concerne les francophones hors Québec qui auraient supposément tiré profit du gouvernement fédéral, je dirais à mon honorable collègue que nous avons tous, à un moment donné, pour différentes raisons, même aujourd'hui, tiré des profits du gouvernement fédéral. Donc, cela ne s'applique pas uniquement aux francophones hors Québec. Et j'ai senti, et là j'ai peut–être mal interprété son commentaire, que parce qu'on est petit, dispersé et peu nombreux, on a besoin du gouvernement fédéral. Écoutez, ça fait longtemps qu'on lutte pour notre langue et notre culture, et on ne le fait pas mal non plus, même si on est qu'une poignée d'individus. Oui, on a besoin du gouvernement de temps en temps, mais on peut se tenir debout soi–même, je vous l'assure.

• (1350)

En ce qui concerne les différents camps soi–disant à l'intérieur du parti, eh bien non, nous sommes un seul parti, un parti uni. Il peut y avoir des différences, bien sûr. Pour ma part, je suis père de trois filles et je vous assure qu'on les a élevées de la même façon, mais il y en a des différences chez nous. On est quand même une famille qui s'aime beaucoup. Moi, je les aime beaucoup, et j'espère que l'inverse est aussi vrai.

Donc, quand vous parlez des libéraux, s'il vous plaît, ne faites pas de comparaison avec le Parti réformiste, parce que j'ai peur que cela me cause des ennuis de santé sérieux. Nous voulons améliorer ce qui existe. C'est cela un libéral. Il regarde ce qui existe et il dit: Il y a sans doute une meilleure façon de le faire. C'est ce que nous voulons faire.

Finalement, mon cher collègue, oui, vous parlez du Québec et, oui, de temps en temps, vous parlez du Canada—même mon jeune collègue qui tenait un excellent discours a parlé de tout le Canada et il y en a d'autres—mais il faut le faire plus souvent. Vous êtes l'opposition officielle, vous parlez pour tout le Canada. Lorsqu'un problème existe au Québec, vous regardez s'il existe à l'extérieur du Québec et, bien sûr, vous le dites. Vous le dites, parce que vous êtes là pour tous les Canadiens. S'il vous

plaît, pour tous les Canadiens.

[*Traduction*]

M. John English (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je n'avais pas prévu participer à ce débat aujourd'hui, mais je suis heureux de pouvoir intervenir au sujet du développement des ressources humaines.

Nous avons entendu aujourd'hui bon nombre d'excellents discours, notamment celui du député de Hamilton—Wentworth, qui a rappelé l'existence au Canada de nombreux organismes qui sont composés de gens relativement riches et qui bénéficient de subventions et de récompenses. Ces organismes, tout comme les parlementaires et bien d'autres Canadiens qui vivent dans l'aisance, devraient peut–être songer à renoncer aux privilèges, aux possibilités et aux subventions dont ils bénéficient pour aider les moins nantis. Cela vaut certainement la peine d'y penser.

En réponse à une observation qu'a faite précédemment le député du Bloc québécois, je dirai qu'il y a des libéraux réformistes et des libéraux sociaux démocrates, et je suis même certain que je peux inclure tous les membres du Parti libéral aujourd'hui, qui se sont engagés à l'égard du programme canadien de bien–être social et que, comme moi, ils considèrent la mise en oeuvre de ce programme comme étant une des plus grandes réalisations du libéralisme et du Parti libéral du Canada.

Les députés du Parti réformiste ont fait plusieurs observations intéressantes et prononcé des discours très éloquents. Plus tôt, un orateur a cité l'exemple de la Grande–Bretagne et déclaré que ce que vivait actuellement le Canada pouvait être ce que certains ont appelé le mal britannique. Nous avons déjà entendu d'autres personnes, dont M^me^ Thatcher, employer cette expression. Je crois que c'est une de ces malheureuses simplifications qui obscurent le tableau d'ensemble.

En Europe occidentale, dans nombre des pays qui ont connu depuis 1945 les taux de croissance les plus élevés, l'intervention du gouvernement dans l'économie a été plus importante que dans le cas de la Grande–Bretagne. En fait, en ce qui concerne l'intervention de l'État dans l'économie, beaucoup de ces pays qui se sont relevés des ruines de la guerre après 1945 ont dépensé plus pour l'assistance sociale et ont connu une croissance économique supérieure.

Cela surprendra peut–être certains, mais de 1950 à 1990, de tous les principaux pays en Europe, celui qui a connu la croissance économique la plus rapide était l'Italie où les dépenses en matière d'assistance sociale étaient très importantes. L'Allemagne est un autre exemple.

Voyons le cas de la société britannique. Ceux qui l'ont observé de près récemment, y compris les partisans de M^me^ Thatcher, ont dit que le problème avec la Grande–Bretagne, ce n'est pas qu'elle ait dépensé plus pour l'assistance sociale ou qu'elle ait essayé d'avoir de solides programmes pour aider les plus pauvres dans la société, mais plutôt qu'elle ait lamentablement échoué en matière de formation et d'éducation.

• (1355)

Maurice Cowling, universitaire partisan de M^me^ Thatcher, a écrit un livre sur la société britannique. Il a signalé que la Grande–Bretagne avait lamentablement échoué en matière de formation et d'éducation, alors que les autres pays de l'Europe continentale avaient bien mieux réussi. Il y a là une leçon à tirer pour nous.

Au Canada, nous avons aussi consacré beaucoup d'argent à l'éducation et à la formation. La députée de Port Moody—Coquitlam, qui est intervenue précédemment, a soulevé cette question dans son discours. Elle a parlé de la nécessité d'améliorer la formation et laissé entendre que le secteur privé pourrait s'en charger avec plus de succès.

Je suis heureux de signaler que la députée de Port Moody—Coquitlam est diplômée de l'Université de Waterloo.

Une voix: C'est une honte.

M. English: Le député de Peterborough est un professeur de l'Université Trent.

L'Université de Waterloo a été l'une des premières au Canada à offrir un programme d'enseignement coopératif et elle y réussit tellement bien que, chaque année, elle obtient une meilleure cote que l'Université Trent dans le Maclean. La députée de Port Moody—Coquitlam a participé à ce programme que je connais très bien parce que j'en ai fait partie moi–même pendant 20 ans en tant qu'enseignant. Dans le cadre de ce programme, la députée a bénéficié énormément de l'aide du gouvernement. Ce programme coopératif, qui est imité dans nombre d'universités de tout le Canada, illustre fort bien ce que l'entreprise privée, le gouvernement et les enseignants peuvent faire ensemble.

C'est le milieu des affaires de la région qui a eu l'idée du programme et qui l'a soumise à l'Université. Les gens d'affaires sont venus demander leur collaboration aux enseignants pour faciliter la transition entre l'école et le milieu du travail en permettant aux étudiants d'avoir une expérience de travail qui leur serve plus tard.

Il s'en est suivi que les diplômés ont été beaucoup plus nombreux à obtenir un emploi, à la grande satisfaction de tout le monde, comme l'a dit la députée. Le programme a très bien fonctionné et cela, non pas parce que l'idée en était venue du secteur privé, mais parce que le gouvernement a collaboré avec l'entreprise privée et les enseignants pour mettre au point un système cohérent de formation et d'enseignement.

Dans la région de Waterloo, l'exemple de l'Université de Waterloo a été suivi par l'Université Sir Wilfrid Laurier ainsi que par les conseils scolaires de l'enseignement secondaire, et notamment par le Conseil des écoles catholiques de Waterloo. J'ai moi–même participé avec ce conseil à la mise au point des programmes de formation visant à aider les étudiants à faire la transition entre l'école secondaire et l'université, d'une part, et le marché du travail, d'autre part. Les étudiants qui participent à

ces programmes et qui ont une expérience plus directe du marché du travail ont moins de difficulté à faire la transition vers les études supérieures et le marché du travail.

Le problème, c'est qu'un grand nombre de programmes ne fonctionnent pas comme ils le devraient. C'est pourquoi nous voulons qu'ils soient restructurés. Toute discussion sur le perfectionnement des ressources humaines devrait évidemment comprendre cette question.

Selon une étude faite récemment par la Canadian Counselling Foundation, 73,9 p. 100 des organismes d'emploi communautaire, 72,4 p. 100 des centres d'emploi du Canada et 45,2 p .100 des services d'orientation des collèges et des cégeps refusent de servir des clients parce qu'ils ne satisfont pas aux critères de financement. C'est déplorable. Les coûts sont élevés.

Les coûts humains qu'entraîne le refus d'examiner ce qui se passe aux niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire sont très élevés.

En tant qu'enseignant, j'estime personnellement—et le député de Saint–Boniface a écrit d'excellentes choses à ce sujet—que nous devons restructurer nos programmes de formation le plus largement possible. Je me fais l'écho des propos du député de Saint–Boniface en disant que nous partageons tous ces problèmes. La formation et l'éducation au Canada coûtent très cher. Le Canada, pays très riche, dépense plus que presque tous les autres pays en proportion du PIB. S'il n'est pas celui qui consacre la plus grande partie de son PIB à la formation et à l'éducation, il en est certainement très proche. Nous sommes tous conscients que les dépenses pourraient être faites à meilleur escient.

Notre responsabilité en tant que députés, quelle que soit notre affiliation politique, est de travailler ensemble pour améliorer ce secteur capital de la société canadienne. Ce faisant, nous commencerons à rétablir cet esprit d'initiative chez les jeunes et cette résolution qui nous manquent tellement maintenant.

• (1400)

Nous pouvons travailler ensemble pour le plus grand bien du pays.

Le Président: Comme il est 14 heures, aux termes de l'article 35 du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations des députés conformément à l'article 31 du Règlement.

La Présidence sait fort bien qu'il reste cinq minutes pour les questions et les observations.

[*Français*]

On pourra continuer après la période des questions orales.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE PÉTROLIER IRVING WHALE

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine): Monsieur le Président, je désire faire le point sur un sujet qui est d'une importance capitale pour mon comté, le Québec et l'est du Canada. En fait, il s'agit du pétrolier Irving Whale qui repose au fond du golfe Saint–Laurent depuis plus de 20 ans.

Ceci dit, je désire informer la population des Îles–de–la–Madeleine que notre gouvernement prendra une décision finale dans les prochains mois. C'est grâce à l'intervention des ministres de l'Environnement et des Transports, ainsi que de mon collègue de Malpèque, que ce dossier a fait tant de chemin en si peu de temps.

Je désire rassurer la population des Îles–de–la–Madeleine que les réservoirs du Irving Whale ont été inspectés et qu'ils sont étanches.

J'affirme aujourd'hui à la Chambre que c'est le gouvernement libéral qui réglera le dossier du Irving Whale et non pas l'actuel chef de l'opposition qui ne s'est jamais penché sur cette question, alors qu'il fut lui–même ministre de l'Environnement.

* * *

LES SPORTS D'HIVER

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Monsieur le Président, il me fait plaisir de me joindre à la population de Beauharnois—Salaberry afin d'offrir mes meilleurs voeux de succès à Jean–Luc Brassard qui participera aux Jeux olympiques d'hiver de Lillehammer dans la discipline du ski acrobatique.

Il fut champion mondial en 1993, en plus de remporter la coupe du monde pour la saison 1992–1993. Je tiens à souligner que l'épreuve qu'il remportait, la fin de semaine dernière, lui permet d'espérer la répétition de son exploit de champion de Coupe du monde pour la saison en cours. Par son travail soutenu à pratiquer ce magnifique sport d'hiver, Jean–Luc s'est rapidement mérité l'admiration et le respect de tous. Mon comté peut être fier d'avoir parmi sa population un jeune athlète aussi talentueux, dont les nombreux exploits font la fierté de tous les Canadiens.

Je souhaite donc bonne chance à Jean–Luc dans sa compétition olympique du 14 février prochain. Les gens de Beauharnois—Salaberry l'encouragent et l'appuient dans cet événement d'envergure.

* * *

[*Traduction*]

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, le gouvernement doit reconnaître l'importance des agriculteurs des

Prairies et comprendre à quel point ils sont vulnérables à des facteurs indépendants de leur volonté. Ces gens n'ont pas peur de suer sang et eau pour gagner honnêtement leur vie. Pourquoi doivent–ils constamment relever défi après défi?

Les agriculteurs de ma circonscription, celle de Crowfoot, en Alberta, sont des gens énergiques qui ne se laissent abattre par rien. Ils représentent vraiment l'esprit de l'Ouest: lorsqu'on tombe, on se relève, on s'essuie pour enlever la poussière et on est prêt à continuer. Cependant, lorsqu'on est pris en otage, comment peut–on continuer?

La grève sur la côte ouest aura des effets désastreux sur l'économie si nous ne nous pressons pas d'acheminer des millions de tonnes de céréales, de potasse et de produits forestiers. De plus, notre réputation de fournisseur fiable sera ternie.

Il ne reste qu'à espérer que les agriculteurs survivront. Ils le font habituellement, Dieu merci! Entre–temps, le gouvernement perd de la crédibilité auprès du milieu agricole à cause de ce conflit.

* * *

LE DÉCÈS DE M. JOSHUA KAKEGAMIC

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je prends la parole pour rendre hommage à Joshua Kakegamic, de Keewaywin, dans le nord–ouest de l'Ontario, qui a trouvé la mort dans un accident de motoneige tandis qu'il tâchait de sauver son ami, John Kalaserk, un prédicateur inuit.

Josh Kakegamic était un artiste autochtone de talent dont les oeuvres se retrouvent dans les collections permanentes des grands musées au Canada, ainsi que dans des collections privées à l'étranger.

À titre d'associé en affaires et d'ami, je l'ai encouragé à s'inspirer de son expérience de vie, riche sinon toujours heureuse, pour exprimer l'essence même de sa culture autochtone. Ses tableaux témoignent de la conception qu'il se fait d'une force de vie puissante à l'oeuvre au sein de la Nature et de la joie qu'il voyait dans cette relation sacrée de parfaite harmonie.

Il a exercé dans sa courte vie une influence sur de nombreuses personnes et il a enrichi le monde de son art, de son amitié et de sa foi, qu'on ne saurait mieux résumer que par les paroles de Jean, c. 15, v. 13: «Il n'est de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis.»

Josh Kakegamic: mari, père, leader communautaire, ami, créateur et héros. Il avait 41 ans.

* * *

• (1405)

LA CONTREBANDE DU TABAC

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, comme j'ai été récemment président de la campagne de financement pour la lutte contre le cancer à Peterborough et président honoraire de la campagne Terry Fox, je m'inquiète vivement de tout ce qui peut faire augmenter la consommation de tabac chez les jeunes.

Article 31 du Règlement

C'est pourquoi la contrebande du tabac me préoccupe, car des enfants qui n'ont souvent pas l'âge légal pour fumer peuvent ainsi mettre la main sur des cigarettes bon marché qui ont quelque chose de fascinant.

Je m'inquiète aussi des efforts qu'on fait pour abaisser les taxes sur le tabac afin de combattre la contrebande. On peut discuter des mérites, de l'équité et de l'efficacité des taxes sur le tabac, mais je ne doute pas que les prix élevés aient été un moyen efficace pour empêcher les jeunes de fumer.

J'espère que le gouvernement continuera de protéger les jeunes contre les dangers du tabac, qui sont chose prouvée. Utilisons toutes nos ressources et le poids de l'opinion publique pour lutter contre les contrebandiers qui tuent nos enfants.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est): Monsieur le Président, nous venons d'apprendre la nomination du nouveau président de la Société Radio–Canada, M. Anthony Manera. C'est une bonne nouvelle pour la Société Radio–Canada et pour la population canadienne.

Le contexte actuel exige une personne d'expérience à la tête de cette institution nationale de premier plan. C'est sans hésitation aucune le cas du candidat retenu. Il connaît bien les rouages de la Société Radio–Canada et est prêt à passer à l'action. Sous sa gouverne, la Société sera en mesure de se reprendre en main et de réaffirmer haut et fort son rôle de radiodiffuseur public.

Nous aimerions souhaiter au nouveau président, M. Manera, et à la Société les meilleures chances de succès.

* * *

LES TRAINS DE BANLIEUE

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, j'aimerais, en premier lieu, remercier la population de ma circonscription pour son appui et sa confiance témoignés lors des dernières élections fédérales.

Mon intervention a pour but de vous souligner, ainsi qu'à cette Chambre, que la très belle circonscription de Terrebonne, située au nord–est de Montréal, ne jouit pas d'un service de train de banlieue, contrairement aux municipalités de l'autre extrémité de l'île. Depuis plusieurs années, ce dossier chaud de notre région fait face à de grandes hésitations et à des reports dans le temps.

Je voudrais donc, par la présente, sensibiliser le gouvernement sur ce sujet, lui dire aussi qu'à l'intérieur du fameux programme fourre–tout de l'infrastructure, une attention toute particulière devra être portée aux régions comme Laval–Laurentides–Lanaudière ainsi qu'à leur développement économique.

Le train de banlieue, tout en permettant un accès plus facile et plus direct vers Montréal, donnera aussi un nouvel essor à notre économie régionale qui, bien que très dynamique, en a grandement besoin.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole à la Chambre pour appuyer l'une de nos grandes entreprises, notre réseau ferroviaire national.

Lorsque nous examinons le rôle du rail pour prendre des décisions en matière d'infrastructure, ce qui est une possibilité réelle dans la circonscription de Mission—Coquitlam, nous devons être conscients des faits suivants.

Un réseau ferroviaire de base et le réseau routier sont faits pour se compléter. Le train est le principal transporteur des ressources et exportations volumineuses; il peut se substituer de façon rentable au camionnage et il facilite les liens intermodaux entre les transports maritimes et routiers. L'infrastructure ferroviaire peut rester à la charge des usagers, ce qui réduit les dépenses que l'État doit faire dans l'immédiat et à l'avenir dans l'infrastructure des transports. Elle donne aussi aux gouvernements l'occasion de s'allier et d'utiliser les couloirs ferroviaires existants pour le transport interurbain des voyageurs et les trains de banlieue.

Sur le plan de l'environnement, le train, cela veut dire moins de congestion, moins de pollution atmosphérique, moins d'accidents, moins de coûts attribuables aux blessures, moins de bruit et une utilisation plus efficace du territoire.

* * *

[*Français*]

LES MALADIES CARDIO–VASCULAIRES

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de cette occasion pour vous rappeler qu'au Canada, le mois de février est le mois du coeur.

Les maladies cardio–vasculaires sont la cause première de décès, d'incapacité et de maladie au pays, emportant 75 000 vies par année.

Ces maladies coûtent à l'économie canadienne environ 17 milliards de dollars par année en services médicaux, en frais d'hospitalisation, en pertes de salaires et en baisse de productivité.

[*Traduction*]

Vu le nombre absolument renversant de personnes touchées par ces maladies, nous devons mettre au point des stratégies de prévention et d'intervention plus efficaces. Une approche équilibrée s'impose afin que les gens adoptent très jeunes des mesures préventives et jouissent d'une meilleure santé.

[*Français*]

Je suis certain que nous sommes nombreux à avoir été touchés par les maladies cardio–vasculaires, et c'est la raison pour laquelle j'offre mon appui et mes remerciements aux organismes qui se consacrent à leur prévention et à leur contrôle.

● (1410)

[*Traduction*]

LA SEMAINE DE LA SENSIBILISATION AUX TROUBLES ALIMENTAIRES

Mme Hedy Fry (Vancouver–Centre): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui rappeler aux députés et à tous les Canadiens que la semaine du 1er au 7 février est celle de la sensibilisation aux troubles alimentaires. Cette semaine se déroule sous le thème de l'acceptation de son corps.

Le Centre national d'information sur les troubles alimentaires et des groupes d'aide des différentes régions du Canada parleront d'un sujet de préoccupation que l'on retrouve surtout chez la femme, l'obsession du poids et l'image négative de son corps. Cette année, on cherche surtout à sensibiliser davantage les gens aux facteurs sociaux et psychologiques qui contribuent à l'anorexie, à la boulimie ou à la préoccupation au sujet du poids, ainsi qu'aux moyens de prévenir les troubles de l'alimentation.

Durant la semaine, des tribunes publiques et des expositions seront organisées en vue de dissiper les mythes et d'orienter les Canadiens vers les ressources appropriées.

Je suis très heureuse de voir que les messages lancés à l'occasion de cette semaine vont dans le sens des mesures prises par Santé Canada pour promouvoir le bien–être et le maintien d'un poids équilibré. Corps sain ne veut pas dire corps mince ou gros. Un poids satisfaisant est un poids équilibré, pas nécessairement un poids léger.

J'adresse aux organisateurs du Centre national d'information sur les troubles alimentaires tous mes voeux de succès dans leur campagne de sensibilisation!

* * *

LE NOUVEAU MAIRE DE SAINT JOHN, M. TOM HIGGINS

M. Paul Zed (Fundy—Royal): Monsieur le Président, mesdames et messieurs les députés, je veux profiter de cette occasion pour adresser mes félicitations au nouveau maire de la ville de Saint John, M. Tom Higgins.

M. Higgins apporte avec lui toute l'expérience qu'il a acquise en tant que conseiller municipal et maire adjoint. M. Higgins est un éminent éducateur, très dévoué pour la collectivité. Nous nous réjouissons tous à l'idée de travailler avec celui qui remplace notre ancienne amie, laquelle a décidé de tout laisser tomber pour joindre les rangs des simples députés conservateurs.

Au nom des députés ministériels du Nouveau–Brunswick, j'adresse encore une fois à M. Higgins mes sincères félicitations. Nous nous faisons un plaisir à l'idée de défendre avec lui les intérêts de la ville de Saint John.

Au nom enfin de tous les habitants de Fundy—Royal, mes félicitations à M. Higgins!

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, trois résidants d'Otterburn Park, ville de la circonscription fédérale de Chambly, représenteront le Canada dans la compétition de sculpture sur neige du volet Art et culture des Jeux olympiques de Lillehammer, en Norvège, du 7 au 10 février prochain.

Ces trois Québécois, Swavek, Peter et Mike Gorecki, ont déjà représenté le Canada dans plusieurs compétitions internationales et ont, à plusieurs reprises, gagné les Prix du public et du jury pour leurs oeuvres absolument grandioses, souvent empreintes d'Histoire.

Mais les frères Gorecki assument seuls les frais de ces voyages pour participer à des compétitions au nom du Canada et pour l'art et la culture de chez nous.

Je veux, au nom de la circonscription fédérale de Chambly et au nom du Canada tout entier, souhaiter la meilleure des chances aux frères Gorecki qui quittent le Québec demain, le vendredi 24 février, pour Lillehammer. Je suis convaincu qu'ils reviendront de cette compétition, encore une fois, un trophée en main.

Je désire aussi exprimer mon regret face au manque d'appui de la part du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES BASES DES FORCES CANADIENNES

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je veux présenter une proposition en faveur de l'adoption d'un mécanisme plus ouvert et plus efficace pour examiner la situation actuelle des bases des Forces canadiennes et pour statuer sur leur sort.

Ma proposition prévoit la création d'un groupe spécial de députés représentant des circonscriptions où se trouvent des BFC. Ce groupe serait chargé de déterminer l'avenir de ces bases, c'est–à–dire de décider si elles doivent être réduites, restructurées ou simplement fermées.

Le groupe serait présidé par le ministre et rendrait compte au gouvernement. Il pourrait transmettre au ministre de précieux renseignements sur chacune de ces bases et lui faire connaître le point de vue des localités qui les accueillent. Ces données pourraient ensuite faire l'objet de débats francs et ouverts afin que nous aboutissions à la meilleure analyse et aux plus judicieuses décisions qui soient.

Quel que soit l'avenir des bases visées, il est important que le ministre et son gouvernement trouvent dans les députés des alliés et non des adversaires.

Article 31 du Règlement

Bref, je crois que la participation de députés au processus décisionnel ne peut être que de bon augure pour les bases des Forces canadiennes.

* * *

LES TAXES SUR LES CIGARETTES

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'ai été surpris de découvrir que l'ensemble des Canadiens ne voit plus dans les taxes élevées une façon de limiter la consommation de cigarettes. Monsieur le Président, je vous renvoie au rapport annuel de l'Association pour les droits des non–fumeurs selon lequel cette dernière a perdu 80 p. 100 de ses membres entre 1992 et 1993.

L'appui du public pour ce lobby anti–tabac et son affilié, la Fondation pour la lutte contre le tabac, a tellement diminué que les quatre cinquièmes de leur revenu annuel d'environ 717 000 $ proviennent directement de subventions fédérales et provinciales.

• (1415)

Ce groupe, qui continue à réclamer le maintien de taxes élevées sur les cigarettes, en dépit de la contrebande massive qui inonde le pays, ne représente pas la majorité des Canadiens ni même un nombre important de membres lorsqu'il s'adresse aux médias.

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pour le programme d'immigration de 1994 qu'il a dévoilé hier. Son annonce est conforme à l'engagement inscrit dans le livre rouge où le gouvernement promettait de maintenir à environ 1 p. 100 de la population canadienne le nombre d'immigrants accueillis.

Les immigrants apportent de nombreuses richesses à notre pays: nouveaux talents et compétences, expertise et expérience. En outre, ils enrichissent notre diversité culturelle.

En ma qualité d'immigrante, j'ai eu la chance de faire carrière comme éducatrice et de mettre mon savoir au service de ma collectivité.

En respectant l'engagement du livre rouge, le ministre confirme que les immigrants ont beaucoup à offrir. Je crois sincèrement que nous avons besoin de leurs compétences et de leurs talents pour relever les défis économiques auxquels ce pays est confronté dans un contexte de mondialisation croissante.

Je souhaite tout le succès possible au ministre qui s'engage dans un vaste processus de consultation sur la politique d'immigration. Je tiens à lui assurer tout mon appui dans cette démarche.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Selon le quotidien *Le Devoir*, qui tient l'information d'un haut–gradé de la GRC, la contrebande de cigarettes n'est que la pointe du iceberg. Les activités des réseaux de contrebande de cigarettes s'étendent maintenant aux bijoux, aux vêtements et à l'alcool. Dans la seule région de Montréal, plus des deux tiers des trafiquants de cigarettes font aussi la contrebande de l'alcool.

Le gouvernement est–il conscient que l'incurie, le laxisme et la négligence dont il fait preuve dans le dossier de la lutte contre la contrebande de cigarettes sont en train de provoquer la prolifération d'une économie souterraine dont les ramifications s'étendent très dangereusement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit et je voudrais répéter à cette Chambre que nous sommes tout à fait au courant de la situation. J'ai communiqué avec les gouvernements provinciaux, parce que le gouvernement fédéral n'est pas le seul à être concerné par ce problème de l'économie souterraine. Alors il faut avoir un plan d'ensemble et la collaboration de tout le monde.

J'ai dit à la Chambre, hier, que j'avais d'autres discussions à entreprendre avec certains premiers ministres; je dois leur parler au début de la semaine prochaine. Et nous avons demandé à la police, très clairement, de prendre tous les moyens nécessaires pour faire respecter la loi par tous les citoyens du Canada, dans toutes les régions du pays.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, à chaque question que nous posons maintenant, on nous répond par une litanie de téléphones, d'entretiens, d'intentions, mais jamais avec de l'action. On va finir par se demander s'il y a un gouvernement dans cette enceinte.

Une voix: Il n'y en a pas.

M. Bouchard: Je veux demander au premier ministre s'il peut nous confirmer que le plan d'action gouvernemental de lutte à la contrebande de cigarettes comporte une réduction des taxes fédérales de 6 $ la cartouche, ainsi que le rapportait hier soir le réseau CBC?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, en temps et lieu il y aura une déclaration sur l'ensemble du problème devant cette Chambre.

[*Traduction*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si le gouvernement de l'Ontario persiste à refuser de réduire ses propres impôts, le gouvernement fédéral a–t–il l'intention de maintenir les réductions d'impôt fédéral, comme le premier ministre s'y est engagé il y a quelque temps?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il y a quelque temps, le chef de l'opposition m'a dit que nous devrions aller de l'avant parce qu'il était convaincu que le ministre des Finances de l'Ontario avait déclaré à Montréal qu'il le ferait aussi. Je n'en étais pas si sûr.

Aujourd'hui, il semble que notre version des faits ne soit pas la même. En effet, le député a dit à la Chambre que, après la rencontre des ministre des Finances tenue à Montréal, le ministre des Finances de l'Ontario s'était engagé à réduire les impôts dans sa province. De toute évidence, ce n'était pas le cas, si j'en crois ce que nous dit aujourd'hui le chef de l'opposition.

• (1420)

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, mardi dernier, le solliciteur général se vantait que la GRC avait saisi au cours, des trois derniers mois, quelque 80 000 cartouches de cigarettes de contrebande.

Si le ministre avait fait un bref calcul avec les chiffres de son collègue de Glengarry—Prescott—Russell, il aurait réalisé qu'au cours des trois derniers mois, pendant que la GRC saisissait un camion et demi de cigarettes de contrebande, il en entrait au Canada quelque 360 camions. Une vraie passoire!

Le solliciteur général peut–il nous dire, compte tenu du peu de résultats obtenus par la GRC, quelles ressources additionnelles il compte lui accorder pour la rendre plus efficace?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je désire ajouter aux informations que j'ai données à la Chambre il y a quelques jours, que la GRC, en 1993, a effectué plus de 4 600 saisies et déposé plus de 1 250 accusations, au Québec seulement. C'est un travail assez sérieux, monsieur le Président.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le premier ministre réclamait, encore hier, des informations pour agir. La GRC nous dit aujourd'hui être très bien informée, à savoir que les réseaux de contrebande de cigarettes servent également pour d'autres produits de luxe comme les vêtements, les bijoux ou l'alcool. Comment le premier ministre peut–il expliquer que la GRC n'agisse pas autrement que pour des raisons politiques?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il est bien connu que la GRC est très indépendante et fait son devoir comme la loi le lui ordonne. Porter une accusation en disant que c'est parce qu'ils ont des ordres politiques qu'ils n'agissent pas, c'est absolument faux. Nous avons dit clairement à la GRC de prendre tous les moyens pour arrêter ce trafic.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Personne dans cette enceinte ne remet en question la valeur et l'importance de l'immigration, mais des questions légitimes se posent au sujet des niveaux d'immigration qui conviennent. Comme le ministre le sait, 2,3 millions de Canadiens sont sans emploi ou sous–employés, les assistés sociaux sont de plus en plus nombreux et les gouvernements ne peuvent financer les services sociaux actuels.

Dans ces circonstances, le ministre est–il absolument persuadé qu'il est dans l'intérêt national de maintenir les niveaux d'immigration à 250 000 personnes par année?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons consulté les Canadiens dans le cadre des dernières élections. Un des engagements que nous avons pris dans notre livre rouge, c'était de nous rapprocher, en matière d'immigration, de la proportion de 1 p. 100 de la population. Cet engagement n'a pas été pris à la légère. Il reposait sur des études et des analyses.

Ainsi, dans son rapport de 1993, le Conseil économique du Canada a proposé d'atteindre cet objectif de 1 p. 100 de façon graduelle, et il a ajouté, qu'en chiffres nets, chaque nouvel immigrant rapportait à l'économie près de 2 000 $. Lorsqu'on multiplie ce chiffre par les niveaux que nous prévoyons, cela représente un demi–million de dollars si on calcule simplement les avantages économiques nets sans parler des emplois créés par les immigrants chefs d'entreprises.

Nous jugeons que c'est là une solution équilibrée. Nous voulons réunir les familles, faire entrer au Canada des gens ayant les compétences dont nous avons besoin pour relancer notre économie, ainsi que respecter nos obligations internationales à l'égard de ceux qui, pour des motifs légitimes, se réfugient chez nous, comme c'est le cas dans tout le pays.

Nous croyons que c'est là une façon équilibrée d'aborder la question puisqu'en définitive, cela favorisera la croissance de notre pays comme d'autres mouvements d'immigration l'ont fait dans le passé.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Pourrait–il prouver ce qu'il affirme en présentant à la Chambre une analyse coûts–avantages détaillée ou d'autres preuves qui montrent bien que le maintien des niveaux d'immigration à 250 000 par année est avantageux sur le plan économique pour le Canada?

● (1425)

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons déposé notre plan en matière d'immigration à 15 heures hier. À 13 heures, nous avons organisé une séance d'information à l'intention des critiques des divers partis. À 12 h 28 hier, sur le service de dépêches du CP, alors qu'aucun chiffre n'avait été encore déposé, son propre critique en matière d'immigration a déclaré ce qui suit:

> Les immigrants étouffent nos systèmes d'assistance sociale et contribuent au chômage élevé. De plus, beaucoup d'entre eux ne savent même pas lire.

Ainsi, avant d'intervenir, de faire des sermons et d'exiger des analyses de notre part, l'honorable chef du Parti réformiste devrait inviter également ses propres députés à ne pas faire des affirmations qui ne s'appuient sur aucun fait, mais qui relèvent plutôt de la fiction et de la mythologie.

Des voix: Encore!

Le Président: Dans le feu de la discussion, on oublie parfois le Président. Je sais qu'il ne s'agit que d'un oubli, mais je n'en suis pas moins là. Aussi, je vous demanderais d'adresser vos réponses et vos questions par mon intermédiaire.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): J'ai une question supplémentaire pour le ministre.

Si le ministre était mis en présence d'études qui démontrent que, dans les circonstances actuelles, le maintien des niveaux d'immigration à 250 000 personnes ne produit aucune retombée économique nette pour le Canada, le ministre envisagerait–il de réduire le niveau d'immigration?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, de nombreuses études portent sur la corrélation entre l'immigration nette et les retombées économiques nettes. En fait, si je puis ajouter quelque chose, c'est qu'il n'y a probablement pas suffisamment d'études à l'heure actuelle qui établissent de façon plus précise une corrélation entre ces deux éléments.

Je sais toutefois que le Parti réformiste s'est souvent et même exclusivement fondé sur une étude de l'Institut C.D. Howe effectuée par M. Daniel Stockman, pour démontrer que les niveaux d'immigration devraient être ramenés à 150 000 personnes. Or, l'auteur de ce rapport lui–même arrive à la conclusion que dans la pire des hypothèses, l'immigration nette n'a aucune incidence du point de vue des retombées économiques.

En comparaison, une étude du Conseil économique du Canada démontre que la venue de chaque immigrant entraîne une retombée économique nette de 2 000 $. En 1991, M^me^ Rosalyn Kunin a publié un rapport sur les retombées économiques de l'immigration dans le secteur de l'entreprise. L'auteure du rapport conclut qu'entre 1986 et 1990, 80 000 nouveaux emplois directs ont été créés, ce qui représentait à l'époque un apport de 3 milliards de dollars au PIB.

Je rappelle en terminant que pendant toute cette période, et je serais heureux de déposer les documents qui le démontrent, 10 p. 100 de l'ensemble de l'activité économique au Canada provenaient des entreprises créées par des immigrants. Des études prouvent que les immigrants ne sont pas un fardeau pour le Canada et le fait de savoir que la politique d'immigration actuelle ajoute au dynamisme du Canada devrait nous stimuler.

* * *

[*Français*]

LE TABAGISME

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, dans le plan que les médias attribuent au gouvernement, un volet traiterait de la santé et de la mise sur pied d'une campagne de

sensibilisation auprès des jeunes pour les inciter à ne pas consommer de cigarettes.

Ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Peut–elle nous expliquer quelles mesures elle propose au gouvernement pour sensibiliser la population et les jeunes aux dangers du tabagisme?

• (1430)

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, il est entendu que je prépare toutes sortes de choses afin de m'attaquer aux problèmes du tabagisme partout au Canada. Je vais lui en faire part aussitôt que nous serons en mesure de le faire, probablement ici à la Chambre.

Mme Pauline Picard (Drummond): La ministre de la Santé est–elle d'accord avec la position du gouvernement ontarien, qui refuse systématiquement de réduire la taxe sur les cigarettes?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je peux répondre à la députée que la santé des Canadiens me préoccupe grandement. La santé des Canadiens du Québec me préoccupe encore davantage, actuellement, car de toutes les provinces, c'est le Québec qui compte le plus grand nombre de fumeurs.

Nous devons réellement nous assurer que tout ce que nous ferons contribuera à réduire le nombre de fumeurs au Canada, et particulièrement au Québec. Autrement, un jour ou l'autre, cela nous coûtera très cher.

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration.

Le gouvernement québécois a convenu d'accueillir 40 000 immigrants cette année, soit environ le sixième du nombre total d'immigrants que doit admettre le Canada, selon l'annonce du ministre. La population du Québec correspond au quart de celle du Canada. Si l'on établit le calcul à partir du nombre d'immigrants que le Québec croit pouvoir accepter, le Canada devrait accueillir 160 000 immigrants.

Le ministre peut–il expliquer pourquoi le nombre d'immigrants que le Québec croit pouvoir absorber diffère tant de celui qu'il devrait accepter, compte tenu du nombre d'immigrants que le ministre a fixé pour l'ensemble du Canada?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée sait qu'il existe un accord entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. Le Québec applique un critère concernant l'immigration de personnes indépendantes et de gens d'affaires. Cette province a évidemment des catégories de la famille et de réfugié, conformément aux lignes directrices fédérales.

Le parti de la députée avance le nombre de 150 000. Je sais ce à quoi vous vous opposez, mais je voudrais savoir ce que vous approuvez. Si vous voulez réduire le nombre d'immigrants de 100 000, comme votre parti le préconise, je voudrais savoir où vous allez appliquer la baisse. Allez–vous réduire le nombre d'immigrants appartenant à la catégorie de la famille, puisque votre parti. . .

Le Président: À l'ordre! Le ministre acceptera sûrement d'adresser sa réponse à la présidence. Tout ira beaucoup mieux. Si le ministre veut bien conclure.

M. Marchi: Oui, monsieur le Président. Par l'intermédiaire de la présidence, je voudrais savoir. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre! Sauf erreur, c'est la période des questions et des réponses. Je suis certain qu'il reste encore beaucoup de questions que nous voulons entendre.

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, le ministre a–t–il consulté les provinces avant de fixer les nouveaux niveaux d'immigration, surtout à la lumière de la décision du Québec d'accueillir moins d'immigrants?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme la députée le sait, il est évident que pour fixer les niveaux de 1994 énoncés dans le document que nous avons déposé hier, toutes les provinces ont été consultées. Ces consultations ont été effectuées en 1993.

Non seulement nous avons consulté les provinces, mais, la semaine dernière encore, la province de la députée nous a envoyé par télécopieur une liste des catégories désignées que les milieux des affaires et des finances de la Colombie–Britannique voudraient que nous utilisions pour admettre des immigrants indépendants. Nous l'avons fait. En 1994, 44 p. 100 de tous les immigrants seront sélectionnés en fonction des compétences dont l'économie canadienne a besoin.

En fait, la Colombie–Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba ont toutes précisé certains métiers et certaines compétences. Nous essayons de collaborer avec les provinces pour que des immigrants viennent au Canada occuper des créneaux économiques que le fédéral n'a pas désignés seul, mais avec l'entière collaboration de chacune des provinces.

* * *

• (1435)

[*Français*]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Nous avons tenu en cette Chambre, il y a peu de temps, un débat spécial sur les missiles de croisière en territoire canadien. Une réponse devait être donnée au gouvernement américain pour la fin janvier.

Est–ce que le ministre peut nous dire si le gouvernement a pris une décision et qu'attend–il pour nous faire connaître sa position?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le député a raison de dire que nous avons tenu, la semaine dernière, un débat fort utile, qui a permis à notre parti de respecter l'engagement pris à l'époque où nous siégions dans l'opposition de ne pas autoriser d'essais des missiles de croisière

en 1994 avant que la Chambre n'ait eu l'occasion d'étudier la question en profondeur.

Les députés ne sont pas sans savoir que, au mois d'août 1993, le gouvernement précédent a autorisé les essais devant avoir lieu en 1994 et que les préparatifs allaient bon train lorsque nous avons pris le pouvoir. Devant cette décision de nos prédécesseurs et devant le fait que nous effectuerons l'an prochain un examen de notre politique étrangère et de notre politique de défense, où toutes les questions, y compris les essais des systèmes d'armes, seront abordées, le gouvernement a décidé d'autoriser les deux essais américains en 1994, essais qui commenceront dès ce mois–ci.

Je tiens également à dire aux députés que nous avons communiqué notre décision au gouvernement américain au cours de la dernière heure. Nous lui avons bien précisé qu'il ne devait pas présumer des résultats de la révision de notre politique de défense et des mesures connexes que le Parlement canadien entreprendra plus tard cette année, étant donné les passions que soulève la question des essais des missiles de croisière tant au Canada qu'au sein de notre parti.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, on doit se réjouir que le gouvernement ait enfin pris une première décision après beaucoup de journées de consultation sur différents sujets. On en attend une sur les cigarettes. Si cela vous tente, vous êtes les bienvenus.

Est–ce que le ministre des Affaires étrangères pourrait nous donner les détails de cette entente et la déposer à la Chambre?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, le député siégeait à la Chambre l'an dernier. Il devrait donc savoir que l'accord a été signé par l'ex–gouvernement conservateur. Selon cet accord, renouvelé en 1993, des essais individuels seront réalisés bilatéralement et les essais peuvent être autorisés ou annulés à n'importe quel moment, conformément aux dispositions de l'accord.

Aujourd'hui, nous ne faisons qu'accéder à la demande des États–Unis qui veulent effectuer deux essais supplémentaires en 1994, un peu comme le gouvernement canadien l'a fait au cours des neuf dernières années.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration. Le ministère de l'Immigration est aux prises avec un arriéré de plus de 14 000 demandes du statut de réfugié provenant de personnes qui sont déjà au Canada. Les services sociaux ont aussi du mal à absorber les mouvements de réfugiés, ce que le ministre a reconnu lorsqu'il a annoncé que les demandeurs du statut de réfugié seraient désormais autorisés à travailler.

Pourquoi le gouvernement a–t–il décidé de hausser le nombre des réfugiés qui seront admis au Canada alors que nous n'arrivons déjà pas à traiter humainement ceux qui sont ici?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, en ce qui concerne les contingents d'immigration, notre gouvernement est déterminé à respecter ses obligations internationales. Aujourd'hui comme hier, le député prétend cavalièrement que le Canada n'aurait pas dû accueillir autant de réfugiés et ne devrait pas honorer ses obligations lorsqu'il s'agit de procéder à un examen juste et rapide des demandes.

Hier, non seulement nous avons réaffirmé nos obligations à l'égard du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, mais nous avons encouragé les communautés privées à parrainer des réfugiés. En fait, les coûts–avantages sont meilleurs dans ce cas puisque les communautés absorbent les frais d'établissement des réfugiés, et lorsque des communautés se disent prêtes à accueillir des réfugiés, cela ne fait que confirmer le bien–fondé de ce programme.

Le député a aussi fait allusion au programme de l'aide sociale. Il faut rétablir les faits là aussi, plutôt que de donner l'impression et d'entretenir le mythe que tout réfugié qui entre au Canada devient un prestataire de l'assistance sociale.

En Ontario seulement, selon le gouvernement ontarien, environ 4 p. 100 des 615 000 demandes qui ont été présentées à l'aide sociale en 1993 provenaient de demandeurs du statut de réfugié. Il y a là–dedans des abus que nous tenons à supprimer, mais j'exhorte le député à brosser un juste tableau de la réalité.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre sur un sujet connexe. Le gouvernement de l'Ontario a déjà demandé 110 millions de dollars de plus pour les programmes destinés aux immigrants. En réponse, le ministre lui a dit d'être réaliste, que les ressources étaient limitées. Pourquoi le ministre ne réduit–il pas le nombre d'immigrants jusqu'à ce que le gouvernement soit en mesure d'offrir une aide adéquate à ces nouveaux arrivants au Canada?

• (1440)

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai rencontré mon homologue ontarien. Pour la première fois, le gouvernement de cette province dit souhaiter conclure une entente fédérale–provinciale en matière d'immigration. Actuellement, trois provinces seulement n'ont pas d'entente de ce genre.

Notre gouvernement a fait savoir au gouvernement de l'Ontario qu'il a l'intention d'acquiescer à sa demande. Le gouvernement de cette province veut obtenir de l'aide fédérale pour la réinstallation.

Contrairement au gouvernement précédent, notre gouvernement est disposé à écouter les préoccupations de nos partenaires provinciaux et à travailler avec eux, ainsi qu'avec les administrations municipales au nom de tous les contribuables et de tous les Canadiens, et c'est exactement ce que veut la population canadienne.

Par ailleurs, j'ai simplement dit quelque chose que le député et son parti ne cessent de répéter, soit que le Trésor fédéral n'est pas

un puits sans fond. En fait, le député se fait un devoir de parler chaque jour de la réduction du déficit fédéral. Je croyais agir de façon responsable en abordant la question non pas uniquement du point de vue de l'immigration, mais aussi du point de vue financier.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Le ministre a avoué hier que le gouvernement allait placer les parlementaires devant un état de fait au sujet de la nomination du nouveau président de la Société Radio–Canada, refusant ainsi de soumettre cette nomination à l'approbation de la Chambre. Et c'est chose faite.

Puisque le gouvernement a décidé d'imposer sa nomination, le ministre peut–il s'engager à présenter aux membres du Comité parlementaire du patrimoine canadien la liste des candidats qui ont soumis leur curriculum vitae à M^me^ Collenette, épouse du ministre de la Défense nationale?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, nous ne sommes visiblement pas d'accord, l'honorable députée et moi, sur la façon de procéder à des nominations. Mais je lui ferais remarquer qu'il y a quelque chose d'assez confidentiel dans le choix de gens. Il y a beaucoup de gens qui sont éligibles, il y a beaucoup d'élus et beaucoup de gens susceptibles d'être élus, mais il n'y a qu'un seul élu. Je crois qu'il ne serait pas raisonnable de révéler en public la liste, qui n'est pas considérable, de gens qui n'ont pas été élus. Alors, ce n'est pas mon intention de présenter au public les gens qui auraient pu potentiellement occuper la position que nous avons attribuée aujourd'hui.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Pour plus de transparence, le ministre pourrait la déposer à huis clos, au comité.

Ma question supplémentaire est la suivante: Puisque le ministre a refusé de consulter le comité, peut–il au moins nous dire en cette Chambre quels sont les vrais critères utilisés pour la nomination de son nouveau président?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Il n'y a ni vrais ni faux critères, il n'y a que des critères. Et les principaux critères sont venus de Radio–Canada même, car ce sont des gens qui savent ce qu'ils font, et ils savent le profil qu'ils désirent avoir pour leur président.

Nous sommes tout à fait prêts à écouter, nous avons écouté non seulement leurs conseils, nous avons écouté les conseils des gens qui s'intéressent au sujet. J'ai déjà dit que nous avions produit une liste importante grâce à une publication dans la *Gazette du Canada*. Et, il me fait plaisir de le répéter, le président, que j'ai le plaisir de saluer, sera, bien sûr, à la disposition des comités parlementaires qui voudront le rencontrer.

[*Traduction*]

* * *

LES PÊCHES

Mme Bonnie Hickey (St. John's–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Chaque année, les pays européens importent pour des millions de dollars de poisson du Canada. Depuis deux ans, le gouvernement demande que le poisson canadien soit exempté de l'inspection obligatoire aux frontières de la Communauté européenne.

• (1445)

Le gouvernement a–t–il réussi à faire éliminer cette barrière à l'accès de nos produits de la mer à cet important marché?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie la députée pour sa question et je la félicite aussi parce que c'était sa première question à la Chambre.

Je suis heureux de pouvoir répondre que, grâce aux efforts déployés par le ministre du Commerce international et par le ministre des Affaires étrangères, ainsi que, bien sûr, par les fonctionnaires de mon ministère, je peux annoncer officiellement que la Communauté européenne, après avoir examiné le programme canadien d'inspection du poisson, a accepté d'exempter le poisson canadien des inspections obligatoires à ses frontières.

Cela signifie que le poisson canadien, qui représente des ventes d'environ un demi–milliard de dollars, pourra dorénavant être expédié librement sur les marchés de la Communauté européenne.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, je conclus en disant que ce n'est là que le premier exemple de la rapidité avec laquelle le gouvernement s'est attaché à la création d'emplois.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SANTÉ

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé, et je la pose au nom de millions de Canadiens, dont M. Norman Henderson, d'Ottawa.

Étant donné le coût horrible du tabagisme tant pour la santé des Canadiens que pour notre système de santé déjà accablé, et étant donné que le nombre des décès attribuables au tabac est chaque année supérieur au total des décès attribuables aux accidents de la route, à l'abus de drogues, aux meurtres, aux suicides et au SIDA réunis, la ministre assurera–t–elle à la Chambre et aux Canadiens que le gouvernement fera tout en son pouvoir pour décourager les gens de fumer, surtout les jeunes, notamment en

gardant les prix du tabac élevés? Le lien entre le prix des cigarettes et leur consommation est indubitable.

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je dois dire que j'ai eu de nombreuses discussions avec mes collègues à ce sujet.

Nous trouvons très inquiétant de constater que le problème de contrebande auquel nous sommes maintenant confrontés est en train de saper sérieusement des années d'efforts qui ont permis de réduire le tabagisme chez les Canadiens. Nous observons en effet une recrudescence très troublante du tabagisme, surtout chez les jeunes.

Nous devons agir pour rétablir la tendance à la diminution du tabagisme dans la population canadienne, et les mesures que prendra notre gouvernement tiendront compte de tous ces facteurs.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je félicite la ministre de défendre énergiquement cette cause au Cabinet, mais je voudrais savoir plus précisément si elle a demandé au ministre du Revenu de veiller à ce que les mesures fiscales ne soient pas conçues de manière à protéger l'industrie du tabac ou à céder aux délinquants ou à ceux qui voudraient violer les lois, ni quant à cela de manière à soutirer plus de taxes à ceux qui sont déjà des fumeurs invétérés.

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, nous nous préoccupons également beaucoup de tous les aspects du problème de la contrebande et nous allons nous y attaquer résolument et ouvertement.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE L'HÉMOPHILIE

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, faisant suite au scandale du sang impliquant la Croix–Rouge canadienne, la Société canadienne de l'hémophilie souhaite que soit faite toute la lumière sur les circonstances ayant entouré la contamination de plusieurs hémophiles par le virus du SIDA.

La ministre de la Santé pourrait–elle nous dire pourquoi elle tente de museler la Société canadienne de l'hémophilie en lui restreignant l'aide financière nécessaire à son intervention lors des audiences chargées de faire la lumière sur toute la question du sang contaminé.

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, comme vous le savez, cette question–là nous concerne beaucoup. Mais le système qui a été mis en place, c'est–à–dire le juge nommé et les montants d'argent alloués, avait été décidé par le gouvernement précédent. Les questions qui concernent la Société d'hémophilie sont des questions que nous étudions actuellement.

• (1450)

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, dois–je comprendre que la ministre de la Santé reconnaît que la Société canadienne des hémophiles est l'organisme le plus directement intéressé à la question, et qu'à ce titre la ministre s'engage immédiatement à accorder à cette société tout le soutien nécessaire à sa participation optimale aux audiences?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, à propos des audiences sur le sang contaminé que tiendra le juge Krever, je suis au courant des demandes de fonds supplémentaires. La question est maintenant à l'étude au Conseil du Trésor.

* * *

LA SANTÉ

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances.

Selon deux études rendues publiques par le National Cancer Institute des États–Unis, les cancers du colon et du rectum sont plus fréquents chez les fumeurs que chez les autres personnes. Des statistiques récentes révèlent également que le cancer du poumon surpasse maintenant le cancer du sein comme cause première des décès dus au cancer chez les femmes.

Le ministère des Finances reconnaît–il officiellement que la cigarette peut accroître l'incidence de nombreux cancers et des maladies cardiaques et pulmonaires? N'admet–il pas que la réduction des taxes à laquelle on songe ferait augmenter à la fois la consommation de tabac et l'incidence de ces maladies?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, de ce côté–ci de la Chambre, nous ne nous leurrons pas quant aux effets nocifs de la cigarette. Comme la ministre de la Santé l'a si bien dit, quelque mesure que nous prenions, nous allons certainement tenter d'atténuer ces effets et nous allons la présenter de telle sorte que les fumeurs soient pleinement conscients des dangers qu'ils courent. Nous n'allons pas tolérer que la santé des Canadiens soit compromise.

Cela dit, le seul aspect sur lequel je veux insister est la nécessité d'une certaine cohérence. Il m'a été signalé que la députée de Calgary–Nord s'était prononcée publiquement en faveur d'une réduction des taxes.

Je dois dire au chef du Parti réformiste qu'il faudrait une certaine cohérence de son côté de la Chambre pour que les Canadiens puissent comprendre clairement la position de son parti.

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, j'ai bien une question supplémentaire à poser au ministre des Finances.

En 1987–1988, le ministre des Finances a siégé au conseil d'administration d'Imasco, à qui appartient Imperial Tobacco.

Je voudrais que le ministre nous assure que son association passée avec Imasco. . .

Le Président: La question du député remonte assez loin dans le passé. Peut–être pourrait–il la reformuler pour qu'elle soit plus d'actualité.

M. White (Vancouver–Nord): Oui, monsieur le Président. Je veux savoir si le ministre des Finances peut envisager équitablement la réimposition de droits à l'exportation comme la meilleure arme pour la lutte contre le tabagisme et la contrebande.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je répondrai à la question du député, mais je pense qu'il devrait avoir un peu honte d'avoir posé une telle question.

J'ai bien siégé au conseil d'administration d'Imasco, société qui est contrôlée par des étrangers. Comme je suis un nationaliste canadien convaincu, on m'a demandé de siéger à ce conseil d'administration parce qu'il était important qu'il comprenne des administrateurs canadiens.

Imasco exerce son activité dans une foule de domaines au Canada et donne de l'emploi à un grand nombre de Canadiens dans bien des secteurs qui n'ont rien à voir avec le tabac. C'est aussi une entreprise du secteur privé que le parti d'en face est censé comprendre.

Je ne m'attendais pas à devoir intervenir à la Chambre pour donner des explications là–dessus. Je vais commencer par dire très clairement et très calmement qu'il y a beaucoup de députés dans cette enceinte qui ont de l'expérience dans une grande variété de domaines. L'un de nos plus grands espoirs, c'est que tous ces nouveaux députés qui participent à la création d'une nouvelle atmosphère puissent faire profiter la Chambre de leur expérience. Certains d'entre eux ont peut–être de l'expérience qui vient en conflit avec certaines politiques du gouvernement ou avec certaines mesures que souhaite la population. Mais je ne voudrais absolument pas que quiconque à la Chambre accuse un autre député d'avoir un parti pris dans une décision donnée.

• (1455)

Je tiens à dire sans équivoque que j'agirai dans l'intérêt du pays dans tout ce que je ferai.

Des voix: Bravo!

Une voix: Et tenez–vous–le pour dit.

* * *

LA BOSNIE

M. David Berger (Saint–Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Des négociations de paix entre les factions belligérantes en Bosnie doivent se dérouler à Genève le 10 février.

La Grande–Bretagne et les Nations Unies demandent aux États–Unis de jouer un rôle plus actif dans la négociation d'un accord de paix. Les Russes ont eux aussi un important rôle à jouer.

Le ministre partage–t–il l'avis du ministre britannique des Affaires étrangères, Douglas Hurd, selon lequel les États–Unis devraient jouer un rôle plus actif dans la négociation d'un accord de paix? Peut–il nous dire quelles sont les mesures que prend actuellement le gouvernement du Canada pour établir une approche internationale commune?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, permettez–moi de dire que j'ai eu, au cours des derniers jours, des conversations téléphoniques, d'une part, avec mes collègues, le ministre des Affaires étrangères de la France, le secrétaire Hurd, et que je dois parler dans les prochaines heures avec Warren Christopher, le secrétaire américain. Il est évident que nous essayons tous présentement de faire des efforts diplomatiques pour ramener les parties au conflit, dans l'ex–Yougoslavie, à faire la paix.

Indépendamment de ce que nous pouvons tous essayer de faire, au premier chef, il revient aux belligérants eux–mêmes de décider de faire la paix. Et c'est seulement dans cette condition que nous pourrons atteindre les objectifs fixés. Par ailleurs, j'ai demandé à une petite délégation de hauts fonctionnaires canadiens de faire une tournée, dans les prochains jours, pour rencontrer les autorités des Nations Unies, sur place, d'aller à Genève et également d'aller dans les principales capitales des pays qui ont des troupes impliquées dans les opérations de paix dans l'ex–Yougoslavie, afin d'essayer d'avoir une politique de cohésion et d'unité pour tenter de régler l'impasse qui continue là–bas.

* * *

LE SÉNAT

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, aujourd'hui, un journaliste du quotidien *La Presse* nous éclaire sur le musée des horreurs que sont les dépenses du Sénat canadien. Le Sénat coûte plus de 43 millions de dollars par année, et il n'a siégé que 47 jours l'année dernière, avec une moyenne d'absence de 22 sénateurs–jour. De plus, nous apprenions qu'un sénateur a fait, aux frais des contribuables, hausser son plancher pour mieux voir, à travers la fenêtre, les bâtiments et le Parlement, de son fauteuil.

Le Président: À l'ordre! Je trouve qu'il serait peut–être un peu difficile de répondre à des questions se rapportant à l'autre endroit. Peut–être que l'honorable député pourrait poser une question se rapportant à la Chambre, ici, plutôt qu'à l'autre Chambre. Dans l'affirmative, je lui permettrai de continuer.

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, est–ce que le premier ministre entend intervenir pour mettre fin à ce gaspillage et permettre à cette Chambre d'étudier les crédits du. .

.

Le Président: À l'ordre! Alors, je donne la parole au très honorable premier ministre.

• (1500)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, ce serait beaucoup plus gentil de la part du député de réfléchir un peu. Si au lieu de s'être battu contre l'accord de Charlottetown, il avait voté pour Charlottetown, nous aurions un Sénat élu et les griefs dont il nous fait part aujourd'hui n'existeraient pas.

Il devrait reconnaître qu'il a fait une erreur l'an passé et que c'est de sa faute si nous avons un Sénat qui, aujourd'hui, n'est

pas élu. Pour ma part, je pense qu'il serait très utile d'avoir un Sénat élu au Canada. Nous avons essayé de le faire dans le passé, mais on ne pense pas que ce soit possible à ce moment–ci, parce que personne au Canada ne veut que l'on discute de la Constitution.

Le Président: Je préférerais qu'on pose des questions à propos de cette Chambre plutôt que de l'autre. J'aurais peut–être dû décider que le premier ministre n'avait pas à répondre à cette question. Si vous avez, monsieur le député, une question à propos de cette Chambre, peut–être que vous pourriez la poser.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, est–ce que le premier ministre a l'intention de couper les crédits au Sénat?

Le Président: Nous passons à une autre question. L'honorable députée de Yukon a la parole.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le gouvernement semble vouloir céder et réduire les taxes sur les cigarettes, peu importe les conséquences d'une pareille décision pour la santé des Canadiens et tout le système des soins de santé. Comme le gouvernement semble déterminé à envisager sérieusement cette possibilité, cela signifie–t–il qu'il établira désormais sa politique fiscale en fonction des contrevenants à la loi plutôt que des législateurs?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement a l'obligation de prendre tous les moyens pour mettre fin au trafic des cigarettes, de l'alcool et d'autres produits au pays. Nous allons faire en sorte que cette contrebande disparaisse pour de bon et le plus rapidement possible.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS ATTRIBUÉS AU MINISTRE

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos d'une observation du ministre de l'Immigration. Il a tiré d'un communiqué d'une agence de presse canadienne un amas de choses que j'ai à peine effleurées hier dans ma réponse à sa déclaration. Je conteste ce que le ministre me fait dire.

Le Président: Je pense que le député est probablement dans son bon droit, dans le contexte d'un débat, et que l'objection est motivée, mais je ne crois pas que ce soit un rappel au Règlement. Il s'agit d'une divergence de vues. Je crois que nous devons continuer nos travaux.

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, j'aimerais demander à mon collègue, le leader du gouvernement, comme c'est l'occasion de le faire à ce moment–ci, de nous informer des travaux pour le reste de la semaine et pour la semaine prochaine.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous poursuivrons le débat sur la motion portant étude de la politique sociale.

Vendredi, comme il a été convenu avec les leaders à la Chambre des partis de l'opposition, nous commencerons le débat sur la loi relative à la péréquation, qui en est au stade de la deuxième lecture, après quoi nous traiterons de la loi de mise en oeuvre des accords parallèles de l'ALENA.

Lundi, nous aurons un débat sur la revitalisation et le renouvellement des règles de la Chambre des communes.

Mardi, nous terminerons le débat sur les deux projets de loi que j'ai mentionnés, ainsi que sur le projet de loi visant à fusionner les deux sections du ministère du Revenu national. Nous espérons ainsi mener à bien l'étude en deuxième lecture de ces trois projets de loi. Nous procéderons aux votes nécessaires à 18 heures, mardi soir.

• (1505)

Nous reparlerons des travaux que nous entendons prévoir pour le reste de la semaine. On peut vraisemblablement prévoir au moins une journée de l'opposition.

[*Français*]

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le leader du gouvernement ne voudrait–il pas nous informer de la poursuite des travaux de mercredi ou de jeudi, parce qu'il avait été question d'une journée dite de l'opposition possiblement pour mercredi?

[*Traduction*]

M. Gray: Monsieur le Président, mercredi sera très vraisemblablement une journée consacrée à l'opposition. Je confirmerai la chose au député dès que possible.

[*Français*]

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, je voudrais vérifier avec le leader du gouvernement. Nous avons convenu d'une entente à l'effet que le projet de loi C–3 serait étudié mardi plutôt que vendredi, les projets de loi C–2 et C–4 étant étudiés vendredi. Je voudrais qu'il me confirme si cette entente tient toujours.

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, le député a raison, cette entente tient toujours.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend le débat sur la motion.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, en tant que nouveau député à la Chambre, il est intéressant de découvrir un certain nombre d'idées et d'orientations qui semblent être perçues comme politiquement orthodoxes sur la colline du Parlement et dans les médias. On en a eu un exemple classique hier, quand le ministre de l'Immigration a pris la parole à la Chambre pour annoncer aux Canadiens que le Canada allait accueillir 250 000 immigrants supplémentaires au cours des douze prochains mois.

Je pense que l'expression d'inquiétude sur les visages de ceux et celles qui se trouvaient réunis chez eux devant leur table à café ou dans leur salon, hier soir, était plus grande que les contingents annoncés par le ministre. Ce qu'a dit hier le porte–parole du Parti réformiste pour les affaires de l'immigration est particulièrement édifiant. Quand il a déclaré que son parti n'était pas opposé à l'immigration, certains libéraux ont accueilli sa remarque d'un air amusé et avec dérision.

Nous sommes pour l'adoption, à l'égard de l'immigration, d'une approche équilibrée, fondée sur les besoins économiques et les avantages pour le Canada. Certains libéraux ont manifestement préjugé de la position des réformistes qu'ils croyaient opposés à l'immigration et ont donc trouvé leur déclaration amusante. N'oublions pas que du verbe préjuger vient le mot préjudice.

Nous jugeons tous les actes et les déclarations des autres à la lumière de notre expérience, voire parfois de suppositions dénuées de tout fondement. Peut–être qu'un parti politique de longue lignée comme le Parti libéral devrait tirer un enseignement de ce qui est arrivé à l'autre parti de longue lignée qui a été décimé aux dernières élections.

Ces commentaires sont en quelque sorte un préambule destiné à montrer que les idées anciennes et éculées, qui ont provoqué chez de nombreuses familles canadiennes une crise en ce qui concerne la protection des enfants, n'ont manifestement rien donné de bon. Peut–être que le gouvernement ferait bien de présumer que les réformistes et les Canadiens ordinaires qu'ils représentent partagent les mêmes préoccupations que lui.

Nous voulons ce qui est dans l'intérêt du Canada, des Canadiens et surtout des enfants de notre pays. Ne préjugez pas de nos idées, car je ne m'exprime pas par code, mais dans un anglais simple, clair et concis. Il n'y a aucun sens caché dans ce que je dis.

Le Parti réformiste est en faveur de programmes d'aide à l'enfance, à condition que ceux–ci soient fondés sur les besoins financiers, et non sur la méthode choisie, et qu'ils soutiennent les enfants et les parents, et non les institutions et les membres de professions libérales. Le Parti réformiste est en faveur d'une réglementation gouvernementale de la qualité des services de garderie, mais il est contre un système de garderies dirigé par l'État.

• (1510)

La politique que suit le Parti réformiste trouve ses racines dans la base du parti, c'est–à–dire auprès de centaines de milliers de membres qui ont l'occasion, voire la responsabilité de dire à leurs représentants à la Chambre la ligne de conduite à suivre.

De nombreux Canadiens estiment que toute subvention ou dépense gouvernementale visant à aider les garderies doit être équilibrée, et qu'il faut éviter d'avoir un système complexe, inéquitable et inadéquat.

Dans une entrevue de fin d'année qu'il accordait à la revue *Maclean's*, le premier ministre déclarait ce qui suit:

> Les garderies représentent un programme économique aussi bien que social puisqu'un bon système de garderies crée des emplois. Les personnes qui veulent aller travailler pourront le faire, ce qui permettra de créer de nouveaux emplois pour ceux qui veulent garder leurs enfants.

Le premier ministre reconnaît que certains facteurs sociaux influent sur le comportement de l'économie.

Quel sort faut–il réserver aux parents qui choisissent de rester à la maison et d'y exceller comme éducateurs? La fiscalité et le système des prestations doivent–ils fondamentalement obliger les parents à quitter le foyer? Nous appuyons les parents et ceux qui ont la garde d'enfants qui choisissent de travailler à l'extérieur du foyer. Cependant, mon parti est le seul à accorder le même appui aux parents qui font le noble choix de se consacrer à l'éducation de leurs enfants à la maison.

Sur la foi d'une étude sérieuse, il est concevable que le Parti réformiste en vienne à appuyer un accroissement des exemptions personnelles d'impôt et une modification des taux d'imposition, de manière qu'une famille à revenu unique gagnant 60 000 $ par année ne paie pas plus d'impôt qu'une famille dont les deux conjoints auraient chacun un revenu annuel de 30 000 $. Ainsi, le système fiscal serait équitable à l'égard des familles qui choisissent de n'avoir qu'un revenu.

Je voudrais faire part à la Chambre des préoccupations de certains Canadiens au sujet des services de garde institutionnalisés. Ces personnes ont cité des études qui montrent que des enfants qui sont placés en garderie en bas âge éprouvent par la suite de la difficulté à établir des rapports fondés sur l'affection et la confiance. Je n'affirme pas qu'il existe des preuves irréfutables en ce sens, mais la question préoccupe beaucoup de Canadiens. Personnellement, je crois que dans la très grande majorité des cas, les services de garderie représentent un substitut boiteux à la mère ou au père.

Le gouvernement ne doit pas verser de subventions à une garderie d'État sans accorder une subvention équivalente aux familles qui optent pour d'autres solutions, car une telle décision aurait des effets préjudiciables et pourrait contraindre de nombreux Canadiens qui sont contre les garderies d'État à y envoyer leurs enfants.

Nous voulons promouvoir une politique donnant aux parents seuls qui sont obligés de travailler ou qui désirent travailler en dehors de chez eux, la possibilité de confier leurs enfants à leurs proches ou à des amis. Ne devraient–ils pas avoir droit au même traitement? Le gouvernement ne subventionnant que les garde-

ries publiques, le Canada enlève aux parents l'option de choisir la solution qu'ils jugent la meilleure pour eux et leur famille.

Nous savons qu'il existe des cas tragiques, comme celui qui a conduit au procès de Martensville, en Saskatchewan. Nous savons qu'il existe de nombreux autres exemples de mauvais traitements infligés aux enfants dans des garderies non accréditées. C'est pourquoi je réitère la position du Parti réformiste en faveur de l'adoption de normes gouvernementales régissant les garderies.

Nous sommes également préoccupés des effets qu'ont les garderies non accréditées sur ce qu'on appelle l'économie souterraine, qui récompense ceux qui ne déclarent pas les revenus que leur procure ce travail à domicile. Nous nous inquiétons des modifications apportées par le gouvernement conservateur aux prestations pour enfants et autres programmes sociaux à la suite de ce que l'on a qualifié de sournoises manoeuvres.

Faute d'un débat public éclairé et ouvert donnant la parole aux parties intéressées, et faute d'études pertinentes, la politique sociale du Canada, particulièrement en matière de garderies, demeure très floue. Il est essentiel que les députés de cette Chambre informent leurs concitoyens et leur fournissent les détails concernant ce dossier et bien d'autres encore, de façon à ce que les parties intéressées soient en mesure de participer pleinement au processus politique et d'influencer la position du gouvernement envers les familles.

• (1515)

Nous devons écouter nos électeurs, parce que je crois que ce n'est pas au Parlement qu'on trouvera la réponse à ces problèmes, mais plutôt dans les foyers des Canadiens. Les discussions qui se tiennent au restaurant, dans les cafés, dans les cuisines et les salons de nos électeurs devraient aider la Chambre à trouver une orientation intelligente.

Dans la motion du gouvernement dont nous débattons aujourd'hui, il est question de vastes consultations, d'analyses et de recommandations concernant la modernisation et la restructuration du système de sécurité sociale du Canada; on parle aussi d'apporter une attention particulière aux besoins des familles avec enfants.

Étant député du Parti réformiste, je parle au nom du Canadien moyen qui, normalement, ne peut pas se faire entendre à la Chambre ni, bien sûr, par les comités permanents. Je crois qu'il y a des millions et des millions de Canadiens dont les idées ne sont pas représentées par les revendications des groupes d'intérêts. Les Canadiens ne veulent pas d'un système de garderies qui permettrait à l'État de se mettre le nez dans les affaires des familles. Ils sont d'accord pour accepter la responsabilisation sociale, mais ils ne veulent pas se faire organiser par les gouvernements.

Ces Canadiens réclament un régime qui assurerait des impôts, une réglementation et une orientation gouvernementales équilibrées, où tous, familles et parents, seraient traités également. Ils veulent qu'on mette fin à l'ingérence des gouvernements dans leurs affaires. On a déjà dit qu'«une nation n'est pas plus forte que ne l'est son plus petit élément, la famille», et je partage cette façon de penser.

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, permettez–moi tout d'abord de féliciter le député pour ses observations. J'ai écouté ses propos avec grand intérêt et j'ai été fort heureux qu'il parle de garderies et de garde d'enfants au lieu de parler de garde de jour car, comme on le sait, dans notre société actuelle, il est plus approprié de parler de garde d'enfants puisque bon nombre d'entre eux requièrent des soins à divers moments de la journée, de sorte que l'expression conventionnelle ne s'applique plus. J'ai été satisfait de voir qu'il changeait d'expression.

Ce n'est pas une simple question de rectitude politique. Les mots reflètent la réalité sociale d'aujourd'hui et décrivent le fait que de nombreux enfants ont besoin de soins à l'extérieur de la maison. C'est malheureux car, tout comme le député, je suis d'avis que les parents sont les mieux en mesure de s'occuper de leurs enfants lorsque c'est possible.

Cela m'amène à ma question. Je me demande si le député appuierait une mesure accordant un crédit à un parent dans le cadre de la Loi de l'impôt sur le revenu. Soyons candides; je dis parent, mais, sans que ce soit nécessairement le cas, il s'agirait généralement de la mère. Le député appuierait–il une mesure qui accorderait un crédit d'impôt au parent qui déciderait de demeurer à la maison pour s'occuper à plein temps de ses enfants?

M. Abbott: Monsieur le Président, je répondrai oui avec des réserves à la question du député. Je crois qu'il faudrait maintenir un certain équilibre afin que les parents puissent choisir ce qui convient le mieux à leurs enfants. La meilleure mesure est–elle le crédit d'impôt pour enfants ou la formule que vient de suggérer le député? J'appuierais une telle mesure, mais avec certaines réserves.

Aucun député de mon parti, moi le premier, ne croit le pays capable pour le moment de mettre en application une telle mesure; voilà quelles sont les réserves. Si cette mesure n'avait aucune incidence sur les recettes, je crois qu'elle trouverait un certain appui au sein de mon parti.

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, en tant que mère au travail dont deux enfants ont fréquenté la garderie, je trouve vraiment inadmissible que le député puisse laisser entendre que mes enfants aient reçu une moins bonne éducation. En tout cas, je peux vous dire que mes enfants se sont révélés des membres remarquables de leur communauté et qu'ils ont beaucoup fait pour elle.

J'ai une question à poser au député. Pourrait–il nous donner une définition précise de ce qu'il entend par «sociologie appliquée»?

M. Abbott: Monsieur le Président, notre fiscalité est telle qu'il est souvent avantageux pour le contribuable d'opter pour une façon de faire plutôt qu'une autre. Reprenons l'exemple que j'ai cité dans mon discours. Dans le régime fiscal actuel, il est nettement plus avantageux d'avoir deux soutiens de famille qui gagnent 30 000 $ chacun qu'un seul qui gagne 60 000 $, même

si le revenu familial brut avant impôt est le même.

● (1520)

Je dis que ce genre de régime force les gens à faire des choix. Je ne porte pas de jugement sur la décision de la famille. Je ne dis pas que la décision que prend le couple qui juge préférable, dans son intérêt et dans celui de la famille, qu'il y ait deux soutiens de famille est moins bonne; jamais de la vie. Ce que je dis, c'est que la Loi de l'impôt, dans sa forme actuelle, désavantage les familles où il n'y a qu'une personne qui gagne un revenu.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, j'aimerais apporter un petit commentaire. Je ne pense pas qu'on ait avantage à mettre en opposition un service de garde organisé avec l'aide gouvernementale par rapport à la garde des enfants à la maison.

Je pense qu'idéalement, on devrait avoir un système où les parents ont véritablement le choix entre deux systèmes, selon leurs valeurs et leur convenance. Ayant passé ma vie dans le secteur de l'éducation, je confirme qu'effectivement, pour certains enfants, la vie en garderie a été très pénalisante et cause de problèmes importants. Ce n'est peut–être pas lié à la garderie comme telle, mais plutôt que les ressources des garderies sont limitées. Forcément, les garderies n'offrent pas toujours la qualité de services qu'elles devraient offrir. Je suis d'avis que les parents qui ne désirent pas utiliser la garderie devraient avoir un certain choix, que cela soit accompagné d'avantages sociaux ou pas, cela reste à voir. Je pense que cela serait faire preuve de respect envers les valeurs des parents.

Le vice–président: Il ne s'agit pas d'une question adressée au député, mais peut–être désire–t–il commenter brièvement.

[*Traduction*]

M. Adams: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il me semble que le député de Kitchener a pris la parole immédiatement avant la période des questions et, si je ne m'abuse, la personne qui occupait alors le fauteuil a dit qu'il disposerait éventuellement de cinq minutes pour entendre des observations ou des questions concernant son intervention.

Je me demande si c'est exact.

Le vice–président: Merci de soulever ce point. En fait, on me dit que le député que vous venez de mentionner n'était pas à sa place à 14 heures et que, par conséquent, la période de dix minutes de questions et d'observations n'a pas eu lieu.

D'autres députés voudront peut–être prendre aussi note de cela. Lorsqu'on ne se présente pas, on ne dispose d'aucune période de questions et d'observations.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, les Canadiens sont très fiers des programmes sociaux que nous avons bâtis ensemble. Nous sommes fiers de notre sens de la justice et de l'équité. Nous nous inquiétons lorsque les gens sont en chômage. Nous nous inquiétons lorsque les gens souffrent de la pauvreté. Ensemble, nous avons bâti des programmes sociaux, allant de l'assurance–maladie aux pensions de vieillesse, qui font l'envie du monde entier.

Nous, Canadiens, sommes aussi fiers de notre gros bon sens. Aujourd'hui, le bon sens nous dicte de remanier et d'améliorer nos programmes sociaux afin de répondre aux nouveaux besoins et de relever les défis des années 1990.

Nous devons réformer et renforcer notre système de sécurité sociale afin d'offrir à tous les Canadiens la chance de profiter des possibilités que leur offrira le XXI^{e} siècle.

[*Français*]

Le Parti libéral a été l'architecte de réformes sociales importantes au pays. Avec l'aide et les idées de toute la population canadienne, le nouveau gouvernement libéral a l'intention de continuer son oeuvre sociale.

Nous ne pouvons pas ni ne voulons permettre que le succès du passé nous empêche de voir les besoins de changement. Notre but est de changer nos programmes de soutien au revenu sans menacer nos valeurs d'équité et de compassion.

[*Traduction*]

Par le passé, nous avons créé des programmes qui ont grandement contribué à réduire la pauvreté chez les personnes âgées. Aujourd'hui, nous devons concevoir des programmes innovateurs pour réduire la pauvreté chez les enfants. Il y a quelque chose qui ne va pas lorsque, dans un pays riche comme le Canada, plus d'un million d'enfants doivent avoir recours aux banques d'alimentation chaque année.

● (1525)

Nous savons que les enfants qui vivent dans la pauvreté tombent malades plus souvent, ont de moins bons résultats scolaires et possèdent moins de chances de réussir. Pour l'amour de nos enfants, nous devons veiller à ce que chacun d'entre eux ait la chance de réussir dans la vie. J'ai donc été ravie d'entendre le ministre du Développement des ressources humaines annoncer la tenue immédiate d'audiences publiques élargies sur la réforme du système de sécurité sociale du Canada. La tâche qui nous attend est énorme, mais nous devons réussir pour les enfants canadiens. Nous avons besoin de la sagesse et de l'opinion du plus grand nombre possible de Canadiens. Voilà pourquoi ces audiences publiques sont si importantes.

Au même titre que nous devons nous attaquer aux problèmes des enfants vivant dans la pauvreté, nous devons nous attaquer aux problèmes des adolescents qui abandonnent l'école. Au cours des trois dernières années seulement, le nombre d'emplois occupés par des décrocheurs de niveau secondaire a diminué de 17,2 p. 100. Nous ne pouvons pas laisser tous ces jeunes dans l'impasse où ils se sont engagés. Nous devons repenser nos programmes d'apprentissage. Nous devons repenser nos programmes de formation. Nous devons donner une chance aux jeunes.

L'idée de Service jeunesse du gouvernement est un excellent début, mais ce n'est qu'un début. Nous devons trouver de nouveaux moyens d'amener les jeunes à acquérir les compétences de base nécessaires en lecture et en mathématiques, de même que

les compétences dont ils auront besoin dans les industries de l'avenir qui feront énormément appel aux connaissances.

En définitive, nous devons faire acquérir aux jeunes les compétences qui leur sont nécessaires pour échapper à l'aide sociale. C'est là la chose à faire, tant sur le plan moral que sur le plan économique.

En pensant aux réalités des années 1990, nous ne devons pas oublier le sort des centaines de milliers de Canadiens qui ont perdu leur emploi pendant la récente récession. Il y a énormément de personnes respectables et travaillantes qui ont perdu leur emploi lors de mises à pied massives. Ce sont des gens à qui on a enlevé toute dignité sans qu'ils aient fait quoi que ce soit pour mériter cela.

Au cours de nos audiences, nous devrons nous pencher sur les nouveaux espoirs, sur l'aide et sur le type de recyclage que nous pouvons offrir aux travailleurs plus âgés qui ont perdu leur emploi. Comment pouvons–nous aider ces travailleurs à retrouver leur dignité?

Je ne parle pas ici d'accorder de faveurs. Je parle de mettre à contribution les talents de tous les Canadiens et de permettre à ceux–ci de jouer un rôle dans l'édification d'une société dynamique et prospère.

En cherchant le moyen d'améliorer les programmes sociaux du Canada pendant la période de transformation que nous traversons, il nous faut penser que la population du Canada vieillit. Comment pouvons–nous faire face à ce nouveau facteur? Comment pouvons–nous permettre aux personnes âgées de rester des membres actifs et autonomes de notre société? Par quel moyen commencerons–nous à exploiter la ressource inestimable que représentent les personnes âgées?

Une réponse à tous ces problèmes pourrait être de dire tant pis. Tant pis pour les enfants qui vivent dans la pauvreté, tant pis pour tous les adolescents qui abandonnent l'école, tant pis pour les travailleurs âgés qui n'ont plus aucun espoir, tant pis pour les personnes âgés gardées à l'écart de la société. C'est une réponse, mais ce n'est pas celle des libéraux et je ne crois pas non plus que ce soit là une réponse bien canadienne.

[*Français*]

Les Canadiens et les Canadiennes vont résoudre ces problèmes. Nous sommes vraiment inquiets au sujet des programmes sociaux et ils seront très heureux d'avoir la chance de s'exprimer au cours de ces consultations publiques.

[*Traduction*]

Les Canadiens qui sont dans une situation financière difficile ont besoin d'aide pour survivre. Ils ont également besoin d'aide pour cesser de dépendre des programmes sociaux. Une partie de la solution consiste à créer plus d'emplois, et le gouvernement a déjà pris un engagement à cet égard.

Une autre partie de la solution consiste à réformer nos programmes sociaux afin que les Canadiens aient les outils nécessaires pour profiter de ces nouveaux emplois.

• (1530)

Au cours des mois et des années qui viennent, nous devons tous travailler ensemble pour réformer nos programmes sociaux et éliminer la pauvreté dans notre pays.

L'expérience de la Grande Crise a amené un gouvernement libéral à instituer le régime d'assurance–chômage. La nécessité de stimuler l'économie durant l'après–guerre a amené un gouvernement libéral à instituer le programme d'allocations familiales. La nécessité d'offrir à un plus grand nombre de gens la chance de faire des études postsecondaires a amené un gouvernement libéral à instituer le programme canadien de prêts aux étudiants.

Le gouvernement libéral actuel est prêt à répondre aux besoins sociaux d'aujourd'hui, qu'il s'agisse de la pauvreté chez les enfants, de l'avenir des jeunes, des travailleurs mis à pied ou du vieillissement de la population. Nous voulons renforcer notre système de sécurité sociale et nous voulons inviter les Canadiens à participer au processus.

Nous croyons que les meilleurs changements sont ceux qui sont faits avec le consentement de tous les Canadiens.

Je suis impatient de participer aux audiences publiques sur ces questions vitales dans ma circonscription, Hamilton Mountain, et d'entendre les opinions des Canadiens d'un bout à l'autre pays.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, il est intéressant de voir, dans le dialogue entre les partis politiques, que nous semblons toujours en arriver au même point.

Lors de la dernière campagne électorale, j'ai trouvé très intéressant de voir le candidat libéral dans ma circonscription se donner beaucoup de mal pour rassurer les électeurs en leur faisant croire qu'un gouvernement libéral ne toucherait pas aux programmes sociaux ou n'avait aucun plan à cet égard. Je rappelle brièvement qu'au cours de la campagne électorale, l'ex–première ministre avec son emploi d'été se préoccupait vraiment de la question quand elle a laissé entendre qu'il pourrait y avoir un examen ou une révision des programmes sociaux.

La députée ne trouve–t–elle pas qu'il aurait été utile pour les Canadiens que les libéraux leur disent qu'une fois au pouvoir, ils entreprendraient une révision complète à cet égard, de sorte que les Canadiens puissent porter un jugement d'après ce qui semble avoir été un plan prédéterminé?

La campagne électorale devrait être l'occasion pour les partis politiques d'exposer leurs plans, aussi contestables puissent–ils être; nous au moins, nous avons dit aux Canadiens qu'il fallait revoir les programmes sociaux si on voulait les maintenir.

Mme Phinney: Je suis étonnée que le député, à ce qu'il semble, n'ait pas lu le livre rouge. Je croyais que tout le monde l'avait lu, à l'heure qu'il est. Tout au long du livre rouge, il est expliqué que nous allons préserver le régime de sécurité sociale, que personne ne sera laissé pour compte, que nous veillerons à ce que soit maintenue la protection qui était assurée par le passé, mais qu'il y aura des changements. Il y aura des consultations et nous allons laisser les citoyens exprimer leur sentiment au sujet des programmes tels qu'ils sont.

Je partage votre avis sur la réaction de l'ancienne première ministre—et on peut comprendre pourquoi elle n'est plus à ce poste— qui a dit qu'il n'y avait pas assez de temps, pendant les campagnes électorales, pour discuter de son opinion sur les programmes sociaux. Son attitude tenait sans doute moins au manque de temps qu'au fait qu'elle n'avait rien à dire sur les programmes sociaux.

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington): Je suis très contente que le député de Hamilton Mountain ait mis un tel accent sur les jeunes et sur notre examen des programmes sociaux. Je pense, en effet, que c'est extrêmement important.

Nous savons que le taux de chômage parmi les jeunes, à l'heure actuelle, est d'environ 20 p. 100. Nous savons aussi qu'à l'avenir, les jeunes peuvent s'attendre à changer quatre ou cinq fois de carrière. Et je parle de vrais changements, pas simplement de promotions, de mutations latérales ou d'affectations relativement semblables. Je parle de vrais changements.

• (1535)

Le monde d'aujourd'hui est totalement différent. Nous en sommes tous parfaitement conscients. Il est absolument impératif que nous examinions tous les groupes. Or, nous ne devons pas oublier que les jeunes sont notre avenir. C'est pour cette raison que je suis si contente que le député de Hamilton Mountain ait mis un tel accent sur les jeunes.

Ma question concerne le programme d'apprentissage dont il est question dans le fameux livre rouge que tout le monde connaît à présent. Nous savons qu'un programme d'apprentissage est une mesure extrêmement positive et un excellent moyen d'atteindre l'objectif visé.

Vu mes antécédents, j'estime qu'il est très important, pour mettre en place un programme d'apprentissage, de demander la contribution de tous les intervenants—syndicats, entreprises, industries et éducateurs.

Je me demande donc si le député de Hamilton Mountain pourrait donner quelques détails sur cette question et sur l'importance de ne pas oublier ces groupes.

Mme Phinney: Monsieur le Président, la députée a parfaitement raison.

Les programmes d'apprentissage sont extrêmement importants. Nous avons vu à quel point, dans d'autres pays, ils pouvaient contribuer à assurer l'avenir des jeunes et de la nation.

L'un des problèmes, c'est que toutes les parties intéressées n'ont pas toujours été consultées, surtout en ce qui concerne les besoins dans une collectivité. Ce qui arrivait, c'est qu'après avoir suivi le programme d'apprentissage pendant un an et demi, les gens se rendaient compte que cela n'allait pas leur procurer un emploi. Près de la moitié des gens abandonnaient donc le programme.

Nous avons dorénavant l'intention de veiller à ce que tous les intervenants, dont les syndicats, soient consultés et que les cours offerts aux jeunes dans le cadre de ces programmes débouchent sur des emplois.

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé): Monsieur le Président, c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre.

Je tiens à vous féliciter de votre nomination et j'ai hâte de travailler avec vous. Je tiens également à féliciter tous les députés de leur élection. De toute évidence, si les électeurs les ont envoyés ici, c'est qu'ils les ont jugés dignes de leur confiance.

Je m'excuse auprès des députés du Bloc québécois de ne pas leur adresser la parole en français. C'est par respect pour eux, car je crains de ne pas avoir encore assez d'assurance pour m'y risquer. Peu importe, cela viendra bientôt.

Ma circonscription est celle de Vancouver–Centre. Je n'ai pas l'intention d'en exposer les particularités géographiques. Ce que je veux dire aux députés au sujet de Vancouver–Centre, c'est qu'elle est un microcosme du Canada.

D'une part, elle représente quelques–uns des gens les plus riches au Canada. D'autre part, on trouve au milieu de cette circonscription des gens qui vivent dans une pauvreté abjecte, dans une seule chambre d'hôtel. J'estime donc pouvoir dans une certaine mesure parler en connaissance de cause des problèmes socio–économiques auxquels nous devons faire face aujourd'hui.

La raison pour laquelle je réunis ces deux problèmes, c'est qu'ils ne sont pas séparés. Nous ne pouvons aucunement dissocier le problème du désordre économique de celui qui consiste à examiner nos programmes sociaux. Ils sont inextricablement liés.

Un programme social vigoureux—je n'aime pas utiliser l'expression «filet de sécurité»—ou un vif sentiment de responsabilité sociale est très important si nous voulons favoriser la croissance économique. Le chômage a de lourdes conséquences sur notre capacité de produire des recettes. Il vide nos coffres de l'argent que nous versons aux prestataires de l'assurance–chômage.

Lorsque leurs prestations sont échues, nos coffres se vident encore, car nous devons venir en aide à ces nouveaux assistés sociaux. Par ailleurs, si les gens travaillent et versent des impôts, ils contribuent à la prospérité de notre pays, et ce, non seulement sur le plan économique, mais également sur le plan de notre amour–propre.

Médecin de famille, je suis appelée à rencontrer beaucoup de gens. Or, très peu souhaitent tirer de l'aide sociale et rester au chômage. Les gens veulent travailler. Ce n'est pas simplement une affaire de gros sous. L'enjeu, c'est aussi l'estime de soi, le sentiment de sa propre valeur, le sentiment de contribuer à la prospérité et à l'avenir du pays. Voilà pourquoi il est impensable de séparer les deux questions.

Je veux toucher un mot de la motion du ministre du Développement des ressources humaines, parce que je crois qu'il s'agit là

d'une mesure très importante. Je n'y vois pas matière à débat. La Chambre devrait être unanime.

Tout ce que la motion nous demande, c'est de trouver des moyens de modifier, de moderniser et d'actualiser notre système social. Il le faut. Il nous faut un système souple. Nous entrons dans le XX1e siècle. Nos besoins ne sont plus les mêmes. Notre mode de vie a changé sur le plan économique. Nous devons nous pencher sur notre système afin de voir ce que nous pourrions faire pour le rendre non seulement encore plus efficace, mais également mieux adapté aux besoins de la population et plus rentable.

• (1540)

Nous ne parlons pas ici de suppression de programmes. Il s'agit de les rendre plus efficaces. Le ministre a invité tout le monde, les députés des deux partis d'opposition, les citoyens canadiens, les provinces, les municipalités et les organisations non gouvernementales à collaborer ensemble pour trouver un terrain commun d'entente.

Ce n'est pas un hasard si le Parti libéral a été porté au pouvoir avec le mandat précis de trouver ce terrain commun d'entente. Ce n'est pas un hasard non plus si notre livre rouge expose une vision globale de l'avenir du pays. Conformément à une longue et forte tradition libérale, notre parti a reconnu la nécessité d'avoir une société responsable.

«Être socialement responsable» signifie que l'on donne aux gens la dignité d'un travail, comme le premier ministre l'a si souvent dit, et cela, en leur donnant la formation qui leur permette de briguer les emplois.

Il y aura toujours des gens dans la société qui ne pourront réaliser leur potentiel par le travail. Il y aura toujours parmi nous des personnes avec un handicap quelconque. C'est pour eux que nous avons un filet de sécurité. Toutefois, l'approche libérale est d'essayer d'amener tout le monde à réaliser son plein potentiel. C'est le sens de la motion.

Cette motion vise à faire en sorte que notre système soit mieux en mesure de nous amener dans le XXIe siècle, afin que les Canadiens puissent devenir fortement indépendants, reconnaître leur potentiel et être capables de contribuer au bien commun. C'est tout.

Les débats que nous avons sont en train de remplacer la consultation nationale. Ils l'ont remplacée. Ils nous ont déjà conduits à décider de ce que seront les choses. C'est un des reproches que les gens ont toujours fait à notre système politique. Nous n'avons jamais permis à un processus de consultation de se dérouler normalement. Nous venons ici et nous faisons de grands discours. Nous essayons de marquer des points aux dépens de nos adversaires en disant ce que nous allons faire et ce que nous allons ne pas faire.

La motion est claire, elle demande notre collaboration et elle nous demande de trouver des moyens de modifier notre système. Rien de plus. C'est une promesse des libéraux, une promesse qui est dans le livre rouge. Tout le monde a entendu parler du livre rouge. Il n'a rien de magique, ce n'est pas une gros volume que l'on ne peut comprendre que si l'on a un doctorat en littérature. Non, c'est simplement un énoncé des valeurs fondamentales des Canadiens, quelque chose que le premier ministre et notre parti semblent avoir su exposer brillamment.

Nous y avons consacré deux ans. Nous avons consulté non seulement des libéraux mais aussi des gens du monde entier et d'un bout à l'autre du Canada, sans égard à leur appartenance politique. Nous leur avons demandé de venir parler du besoin de changement, non pas en ce qui concerne les résultats financiers, car pour cela il suffit de s'en tenir à une discipline financière rigoureuse sans pour autant négliger nos responsabilités sociales, mais plutôt du besoin de changer notre façon de faire.

De toute évidence, les vieilles méthodes ne marchent plus, les solutions d'hier n'ont rien résolu. Unissons donc nos efforts pour changer les choses.

Je me demande vraiment pourquoi nos collègues d'en face et nous–même sommes en train de débattre de cette motion. Il me semble évident que c'est le seul chemin à suivre. Ce que j'aimerais plutôt que les députés fassent, c'est qu'ils se joignent à nous dans cette entreprise; qu'ils nous aident dans nos consultations et qu'ils nous aident à transformer la situation.

Nous avons été élus pour cela. Tous, du Parti réformiste au Parti libéral, nous avons été élus pour faire avancer ce pays et le rendre compétitif à l'échelle mondiale et pour préserver l'autonomie de chaque Canadien. C'est cela que nous demandons aux députés. Qu'ensemble nous édifiions un pays dont nous serons fiers, quelle que soit notre appartenance politique.

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la députée de Vancouver–Centre. Le Parti libéral a eu neuf ans dans l'opposition pour consulter les gens et il nous a présenté ce petit livre rouge. Selon la députée, que pourra faire le gouvernement libéral en neuf mois? Le moment n'est–il pas venu de prendre une décision?

• (1545)

Mme Fry: Monsieur le Président, je crains de ne pas bien comprendre la question du député. Il affirme que le gouvernement libéral a eu neuf ans pour consulter la population. Est–ce là sa question?

En effet, le gouvernement libéral a siégé dans l'opposition ces neuf dernières années. Il n'était pas en mesure d'établir les orientations de notre pays. Maintenant que les libéraux forment le gouvernement, ils prennent le taureau par les cornes. Nous ne restons pas les bras croisés à faire du nombrilisme. Nous avons décidé d'un plan d'action. Nous demandons qu'on nous permette de le mettre en oeuvre. Nous nous sommes fixé un délai et nous allons le respecter. Nous pourrons ainsi compter sur un rapport dès septembre 1994 et nous demandons à l'opposition de nous aider à y arriver.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je tiens à dire à la députée que j'ai été enchantée de ses observations.

Ce que je suis sur le point de lui dire ne vise pas à la critiquer. Elle a parlé de la nécessité de concilier la politique sociale et l'économie. En fait, ce sont deux choses interdépendantes.

Ce qui m'inquiète, c'est que le livre rouge, cet assemblage de belles promesses creuses, ne renferme pas les mesures économiques nécessaires pour redonner du travail aux Canadiens.

Ma fille de 22 ans n'a pas d'emploi malgré son diplôme universitaire. Elle me supplie de ne pas revenir chez nous et lui dire que je ne peux rien faire. Ce sont les belles paroles creuses qui m'inquiètent. Si nous devons collaborer, il nous incombe de nous pencher sur la politique économique et de la concilier avec la politique sociale. C'est de cette façon que nous pourrons, je l'espère, travailler de concert dans cette enceinte.

J'estime que le débat nous a aidés à nous lancer dans cette voie.

Mme Fry: Monsieur le Président, je suis heureuse de voir que la députée et moi avons beaucoup en commun. J'ai moi–même un jeune de 25 ans qui a un diplôme universitaire et qui est incapable de se trouver un emploi. Je veux dire que nous sommes tous venus siéger dans cette enceinte pour obtenir les mêmes résultats. Nous recherchons tous la même chose.

Je m'offusque du fait que la députée pense que notre livre rouge renferme surtout de belles promesses creuses. Il donne beaucoup de détails et expose les plans d'action que nous entendons maintenant mettre en oeuvre. Le plan en matière d'immigration est établi clairement dans le livre rouge; il en va de même de notre plan économique et de notre politique sociale.

La députée nous demande de concilier les deux et de trouver des moyens d'y parvenir. C'est précisément là l'objet de cette motion.

[*Français*]

M. Paul Mercier (Blainville—Deux–Montagnes): Monsieur le Président, écrire, lire et comprendre un texte, même très simple, constitue encore aujourd'hui une difficulté pour bon nombre de nos concitoyens. Il en résulte des problèmes pour les analphabètes et des conséquences négatives pour le développement de notre société. Mon exposé portera sur cette problématique.

Un adulte sur quatre dans ce pays ne peut ni lire ni écrire de façon à pouvoir se conformer aux exigences de la vie quotidienne. Il peut sembler incompréhensible que, en 1994, un tel problème, même chez les jeunes, subsiste, puisque l'école est obligatoire depuis plus de 50 ans. En fait, toute une génération est aujourd'hui en train de payer pour le dérapage de l'école dans les années 1960.

Mais il n'y a pas que l'école qui soit responsable. Les bouleversements que nous connaissons aujourd'hui dans la structure de la famille sont également en cause. D'excellents auteurs ont noté l'influence capitale du milieu familial dans l'ouverture de l'enfant à l'apprentissage de la langue.

Les entreprises, enfin, n'ont pas joué en cette matière le rôle qu'elles assument dans d'autres pays industriels. Soixante–seize p. 100 des firmes canadiennes de plus de 50 employés au Canada n'ont pas de politique de formation des ressources humaines.

Il faut enfin souligner la part de responsabilités du gouvernement fédéral dans le drame de l'analphabétisme au Canada.

Je dirai d'abord l'effet négatif de l'ingérence fédérale dans ce domaine.

• (1550)

Je dénonce l'inefficacité presque inévitable d'une politique dont la responsabilité et les moyens d'action sont partagés, disputés, tiraillés entre deux niveaux de gouvernement: celui qui en détient légitimement la maîtrise, à savoir ici les provinces, et celui qui, depuis des années, persiste à empiéter sur ce champ de responsabilité au mépris de toute rationalité et pour le plus grand dommage de nos finances. Vous avez, monsieur le Président, reconnu à ce portrait le gouvernement fédéral.

Inventoriant les responsabilités d'Ottawa dans les lacunes de l'alphabétisation, je dénonce également la mauvaise répartition des ressources fédérales affectées à ce dossier du fait de ces dédoublements de responsabilités.

Les centaines de millions que coûte annuellement ce chevauchement auraient, depuis longtemps, pour ne citer qu'un exemple, permis la création d'un réseau prématernel comme il en existe dans nombre de pays occidentaux. La corrélation positive entre la socialisation récente de l'enfant et ses succès scolaires a été maintes fois soulignée. Comme le disait lundi passé, M^me^ la vice–première ministre, chez l'enfant «c'est entre 0 et 5 ans que tout se joue.»

Avec l'argent ainsi économisé, Québec pourrait aussi, s'il avait les mains libres, mieux aider les organismes voués, sur le terrain, à l'alphabétisation et à la formation professionnelle.

Je pense ici, dans ma circonscription, au service régional de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle, des commissions scolaires de Saint–Thérèse, Deux–Montagnes et Saint–Eustache. Leur budget vient d'être amputé de 13 p. 100 en dépit du magnifique travail accompli.

Les modifications survenues dans la structure de la famille ont, je l'ai dit, leur part de responsabilités dans l'analphabétisme. Mais Ottawa en fait–il assez pour s'adapter à ses nouvelles structutres? Au travail de la mère? Aux familles monoparentales? Dans ce contexte, que fait le gouvernement fédéral en faveur de la création d'un véritable réseau de garderies à défaut de prématernelles? Les entreprises, elles, n'en font pas assez? C'est indéniable. Mais ne conviendrait–il pas de les stimuler plus efficacement qu'aujourd'hui à prendre leur part du recyclage de la main–d'oeuvre?

Mais laissons–là la recherche des responsabilités. L'heure n'est pas à la chasse aux sorcières. L'heure est à la mise en oeuvre des moyens requis pour lutter contre l'analphabétisme.

Faut–il rappeler ici pourquoi cette mobilisation est urgente? Faut–il répéter pourquoi l'analphabétisme est un fléau? En premier lieu, l'analphabétisme bloque l'accès aux joies de la culture. C'est évident. La maîtrise de la lecture et de l'écriture est la porte étroite par laquelle toute personne doit passer pour y

accéder. En deçà de cette porte, ne nous leurrons pas, cet univers est fermé à l'analphabète.

En deuxième lieu, il y a les nécessités plus terre–à–terre de la vie quotidienne en société, imposant une connaissance minimale des techniques de l'écriture et de la lecture. L'honorable ministre du Revenu, c'est dommage qu'il ne soit pas ici, serait bien fâché si nous n'étions pas capables de remplir nos déclarations de revenu, puis ensuite de lui faire un chèque. Pour cela, il faut savoir lire et écrire. Nous devons pouvoir aussi lire nos contrats, nos factures, et le reste. Faut–il poursuivre cette énumération?

Enfin, et en troisième lieu, se pose aujourd'hui plus que jamais l'angoissante question de l'accès au marché du travail. De tout temps, l'analphabétisme a été sur ce point un handicap. Il bloquait l'accès aux meilleurs emplois. Aujourd'hui, c'est bien pire. Dans notre société d'aujourd'hui, la qualification professionnelle, qui passe par l'alphabétisation, n'est plus un simple moyen d'accès à un bon emploi. Elle est la condition nécessaire d'accès à un emploi tout court.

Les deux tiers des emplois qui seront créés d'ici l'an 2000 exigeront, nous dit–on, au moins douze ans de scolarité. Ainsi, l'analphabétisme stérilise une partie de nos ressources humaines. De ce fait, il compromet notre développement économique et réduit notre capacité concurrentielle, face à des pays plus soucieux que nous de la formation de leur main–d'oeuvre.

En termes comptables, donner aujourd'hui les crédits suffisants à la lutte contre l'analphabétisme, c'est, pour l'État, faire un bon calcul, puisque demain, il en résultera une diminution du nombre d'assistés sociaux à sa charge et un meilleur développement économique, générateur d'impôts.

Pour assurer à ces crédits un rendement maximum, c'est au niveau le plus proche de la clientèle que leur emploi doit être décidé. Ne saute–t–il pas aux yeux qu'au–delà de vertueuses généralités pour l'énoncé desquels il est bien inutile de mobiliser à Ottawa une armée de fonctionnaires, il est absurde, coûteux et paralysant de prétendre qu'il y a intérêt à ce que soient donnés à la politique d'alphabétisation des objectifs communs, d'un océan à l'autre, pour le Canada et pour le Québec?

• (1555)

Qui donc pourrait prétendre, au–delà des a priori partisans, que ce n'est pas à Québec, dont la culture est distincte, que doit, pour le Québécois, se définir et être mise en oeuvre une telle politique, si c'est l'efficacité que l'on cherche, et non pas la visibilité électorale du gouvernement fédéral?

La meilleure manière d'éviter les chevauchements, c'est évidemment que le pouvoir fédéral se retire de ce champ d'activité. Pour se rapprocher de cet idéal, il convient à tout le moins que Québec et Ottawa signent, enfin, cette entente faisant de Québec le maître d'oeuvre en cette matière.

Pour conclure, je tiens à féliciter l'honorable vice–première ministre pour son pathétique plaidoyer de lundi passé en faveur des chômeurs: «Notre société [dit–elle] est malade du chômage et l'une des causes de la maladie est l'insuffisante formation d'une partie de notre population.» Je suis tout à fait d'accord avec elle. Ce que je n'approuve pas, par contre, c'est, faut–il le dire, la méthode qu'elle préconise pour découvrir et appliquer le traitement propre à guérir notre société du chômage.

En ce qui concerne le Québec, cette méthode consiste, dit–elle, à inviter les deux médecins, Québec et Ottawa, à cesser de se disputer, à s'entendre sur le traitement et à l'appliquer de concert. Monsieur le Président, nous savons tous depuis Molière ce qui se passe quand deux ou plusieurs médecins sont appelés au même chevet: la note d'honoraires est salée et, de plus, l'entrepreneur de pompes funèbres n'est jamais loin.

Nous, nous préconisons plutôt que le médecin d'Ottawa s'écarte promptement du lit, avant qu'il ne soit trop tard, et qu'il laisse le patient aux soins exclusifs de son confrère québécois qui, pour être le plus proche du malade, est le mieux placé pour le soigner efficacement.

[*Traduction*]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, les propos du député m'ont beaucoup plu. Je tiens à faire une observation.

Il me semble que l'éducation soit entièrement de compétence provinciale au Canada. On pourrait croire qu'il existe un lien, dans une certaine mesure, entre les problèmes comme l'analphabétisme et l'inaptitude à la lecture et la qualité de l'enseignement contrôlée au niveau provincial, que ce soit au Québec, en Ontario ou dans toute autre province.

J'aimerais savoir si le député appuierait l'adoption de normes nationales en matière d'éducation comme solution à ce problème?

[*Français*]

M. Mercier: Monsieur le Président, la question qui vient de m'être posée est évidemment extrêmement intéressante. Convient–il qu'il y ait des normes, des normes communes? Et je suppose que mon honorable collègue se demande s'il est utile qu'il y ait des normes qui soient les mêmes en matière d'éducation, de l'Atlantique au Pacifique.

Ma réponse est non. C'est sûr qu'il y a des principes qui sont communs mais, comme je le disais, au–delà de vertueuses généralités sur le fait qu'il faut bien évidemment que l'éducation éduque et puis qu'il faut que la langue soit bonne et des trucs du genre, je ne vois pas la nécessité que Vancouver et le Québec aient les mêmes objectifs. Je persiste à dire qu'il n'est pas utile que les objectifs en matière d'éducation au Québec soient fixés à Ottawa.

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, avec votre permission, puisque j'en suis à ma première intervention officielle en cette Chambre, j'aimerais féliciter tous les députés pour leur élection et vous offrir mes félicitations pour le poste de responsabilité qui vous a été conféré.

J'aimerais également remercier du plus profond du coeur les électeurs et les électrices de Brome—Missisquoi qui m'ont accordé leur confiance en m'élisant pour les représenter. Brome—Missisquoi est un très beau comté des Cantons de l'Est, au Québec, à la fois urbain et rural et qui se distingue par ses vocations touristique, agricole et industrielle.

Le ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien a annoncé qu'il avait l'intention de procéder à une vaste campagne de consultations publiques sur la révision des programmes sociaux. Le gouvernement s'est donné deux ans pour faire le tour de la question et effectuer des changements et, comme il l'a promis à maintes reprises durant la campagne électorale, dans le souci «d'être à l'écoute des gens».

• (1600)

Plusieurs citoyens du Québec et du Canada craignent les intentions du gouvernement à l'égard des programmes sociaux. Ils craignent que ce gouvernement, sous prétexte d'assainir les dépenses publiques, effectuent des coupures graves dans le seul filet de sécurité sociale qu'ils ont.

Cette révision des programmes sociaux fait peur à plus d'une personne démunie, aux personnes qui souffrent de cette lente reprise économique, les chômeurs, les assistés sociaux, les familles à faible et moyen revenu, les personnes âgées et, bien sûr, les personnes handicapées.

Toutes ces personnes vivent en ce moment une période de grande incertitude quant à l'accès à une formation professionnelle de qualité leur permettant d'intégrer le marché du travail, les services de santé et les services sociaux dont ils ont terriblement besoin.

Selon l'Office des personnes handicapées du Québec, en 1986, dix fois plus de personnes handicapées résidaient dans un ménage, en comparaison avec celles résidant en institution. Plus du tiers de la population de plus de 75 ans est considéré comme handicapé et, dans l'ensemble, il y a plus de femmes que d'hommes parmi les personnes handicapées.

Le défi du gouvernement est donc multiple. D'une part, tous les Québécois et les Canadiens veulent que le gouvernement s'attaque aux problèmes d'emplois. Le chômage et l'aide sociale n'ont rien d'honorable pour tous les citoyens qui veulent contribuer à la société par leurs compétences et leur expérience. Pour les personnes handicapées, la question de l'emploi est prioritaire, particulièrement pour ceux et celles dont les incapacités ne les confinent pas dans une institution.

Les personnes handicapées se heurtent souvent à des obstacles qui prennent la forme de discrimination à l'embauche et à la promotion à des postes supérieurs. Plusieurs sont pourtant très qualifiés et fonctionnels. Pourquoi ne pas faire appel à ces personnes qui veulent participer au développement et à la modernisation économique du Québec et du Canada?

Les personnes handicapées se confrontent également au problème dans d'autres secteurs, tels la formation, les transports, les communications et le logement, où la plupart des Canadiens tiennent l'équité pour acquise.

Or, la majorité de ces secteurs sont de juridiction provinciale et nous croyons que le gouvernement n'a pas à s'ingérer davantage dans ces domaines qu'il ne le fait déjà. Nous croyons que les sommes d'argent affectées par le gouvernement fédéral à ces secteurs pour les personnes handicapées se doivent d'être rapatriées au niveau des compétences provinciales, qui sont beaucoup plus proches des besoins de la population.

Il nous apparaît de plus en plus impérieux que le Québec se dote d'institutions qui nous ressemblent et qui nous rassemblent, orientées vers nos besoins et vers des normes imposées par le reste du Canada, normes qui ne correspondent pas toujours à notre situation économique, culturelle et sociale. En plus d'être terriblement coûteux, le problème des dédoublements et des chevauchements est complexe et le simple citoyen peut s'y perdre facilement. Les gouvernements se compétitionnent entre eux en quantité et non en qualité de services, ce qui résulte en gaspillage; la règle étant que le gouvernement fédéral prend le plus de place possible, sans égard à ce que cela coûte.

Des coupures dans les paiements de transferts aux provinces, dans les soins de santé équivaudront possiblement à des coupures budgétaires dans les centres d'hébergement et de réadaptation.

• (1605)

Le Québec et les provinces se verront obligés de faire des compressions dans leurs soins de santé. Il faut éviter que le gouvernement pellette dans la cour des provinces son déficit, en faisant porter l'odieux de ces coupures à ces mêmes provinces.

Le manque d'argent dans le système de santé n'affecte pas uniquement la disponibilité des services en ergothérapie et physiothérapie, mais touche aussi le Programme de maintien à domicile des personnes ayant une déficience.

Peut–on penser que les coupures dans les programmes sociaux feront en sorte de diminuer les efforts d'aménagement des immeubles publics pour les rendre accessibles aux personnes avec fauteuils roulants puisque, comme le soulignait l'humoriste Jean–Marc Parent, il en existe toujours des portes qui ne s'ouvrent pas du bon bord et des rampes d'accès à 90 degrés.

Malgré l'importance du phénomène dans notre société, il se fait encore hélas trop peu de recherche sur l'intégration sociale des personnes qui ont un handicap ou une limitation fonctionnelle. Alors que nous grattons les fonds de tiroirs pour offrir des services concrets et directs à la population, avons–nous les moyens de nous offrir tout en double? En 1993–1994, l'administration des programmes fédéraux et provinciaux touchant les services de santé et de bien–être représentent au total plus de 150 millions de dollars et plus de 1 500 postes à temps plein.

Avons–nous les moyens de dédoubler ainsi les actions envers les clientèles cibles et ce, avec des priorités qui ne convergent pas nécessairement? Il s'agit là de compétences exclusivement provinciales, et le fédéral recherche tout simplement de la visibilité politique.

En 1991, seulement 46 millions de dollars ont été consentis aux personnes handicapées pour une période de cinq ans, soit un peu plus de 9 millions par année. D'après Statistique Canada, de 12 à 13 p. 100 des Canadiens ont des limitations diverses, que ce soit dans leur mobilité, leur agilité, leur vision, leur audition ou leur parole, en raison d'une déficience intellectuelle ou d'une maladie mentale. Les chiffres sont clairs, le temps et l'énergie engendrés par les dédoublements de programmes pour les personnes handicapées finissent non seulement par nous coûter très cher, mais provoquent en plus une baisse de la qualité des servi-

ces offerts à ces personnes. Un autre exemple qui prouve que seule la souveraineté du Québec offre une solution valable à ce marasme administratif.

[*Traduction*]

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Permettez–moi, monsieur, de vous féliciter pour votre nomination au poste de vice–président.

Cette démarche du ministre dans le domaine des services sociaux était certainement très attendue et très nécessaire pour le Canada. C'est pour nous tous, en tant que Canadiens, une occasion de réfléchir sérieusement au rôle véritable du gouvernement, ou à ce que devrait être son rôle dans notre société, au moment d'aborder le XXI^{e} siècle.

Un adepte du conservatisme chercherait à nous convaincre que le gouvernement doit faire très peu, que tout doit être laissé aux forces du marché, comme le monde des affaires et le marché prennent soin de ceux qui empochent les profits. Selon lui, les avantages finiraient par atteindre les moins riches et tout irait pour le mieux dans notre société. Parfois désigné sous le nom de «reaganomie», si vous me passez l'expression, ce concept était aussi celui qu'appliquait M^{me} Margaret Thatcher et, bien sûr, notre ancien gouvernement.

Il est assez évident, selon moi, que cette méthode de gouvernement a connu un échec lamentable. Jamais l'écart entre ceux qui sont au sommet, les bien–nantis, et ceux qui sont en bas, les démunis, ne s'était élargi aussi radicalement en aussi peu de temps; tel est le constat qu'on peut faire pour les années 80 en Amérique du Nord, ainsi qu'en Grande–Bretagne et dans d'autres régions du monde.

• (1610)

Il est assez évident que l'idéologie conservatrice a fait son temps et que nous marquerons un tournant avec l'arrivée du siècle prochain.

À l'autre extrême, l'idéologie socialiste nous dit que le gouvernement devrait tout faire pour nous. Il devrait s'occuper de nous du berceau à la tombe. Le citoyen devrait n'avoir presque rien à faire et laisser le gouvernement tout faire à sa place. Bien sûr, on a essayé cette méthode à différents endroits dans le monde, mais elle n'a eu que très peu de succès. Face à leur fardeau fiscal incroyable, les pays en question ont dû repenser la structure de leur société. Il en ressort une société paternaliste où, trop souvent, le sens de l'initiative est étouffé au point où les individus ont l'impression d'être placés sous la tutelle de l'État.

Entre ces deux extrêmes, la droite et la gauche, on trouve la philosophie libérale dont l'histoire a montré qu'elle est une option sensée, beaucoup plus équilibrée. Cette philosophie se réclame de certains des plus grands penseurs politicologues de l'histoire.

La philosophie libérale reconnaît qu'il existe ou devrait exister un contrat social entre le citoyen et l'État. Elle reconnaît que l'État tire son existence et ses pouvoirs des citoyens qui lui cèdent temporairement leur autorité. Le devoir d'un gouvernement est d'aider les citoyens à s'épanouir pleinement. Il lui incombe ensuite de s'associer au secteur privé et de laisser les citoyens et l'entreprise privée oeuvrer conjointement à la création d'emplois, etc. Dans une large mesure, c'est le secteur privé qui favorise la création d'emplois dans la société.

Un libéral rejette la notion selon laquelle le gouvernement n'a aucun rôle à jouer dans la société. Cette conception m'apparaît tout simplement inacceptable. L'histoire nous montre que le gouvernement a un rôle à jouer.

À l'occasion du présent débat sur la réforme du système de sécurité sociale, je me permets de citer ce qui m'apparaît être l'une des meilleures définitions du rôle du gouvernement. Elle est de M. Hubert H. Humphrey, un ancien vice–président des États–Unis. Oui, nos amis américains peuvent nous apprendre des choses, et nous pourrions sans doute leur en apprendre autant.

M. Humphrey disait qu'on mesure la valeur morale d'un gouvernement à la façon dont il traite ceux qui sont à l'aube de la vie, les enfants; ceux qui sont au crépuscule de la vie, les personnes âgées; et ceux qui sont dans l'ombre de la vie, les malades, les nécessiteux et les personnes handicapées.

Les Canadiens voudraient certainement assujettir tous leurs gouvernements à ce critère. Le gouvernement actuel est tout à fait disposé à se montrer à la hauteur de ce critère durant son mandat des quatre ou cinq prochaines années. Je crois que la réforme de la sécurité sociale proposée par le ministre atteste clairement de cette disposition du gouvernement.

Certains de ce côté–ci de la Chambre et au Canada en général soutiennent que le Parti libéral devrait se garder d'employer le mot réforme parce que c'est l'étiquette d'un des partis actuellement représentés à la Chambre. Je rejette catégoriquement ce point de vue, et je vais vous expliquer pourquoi. Les véritables réformateurs à la Chambre sont les députés de ce côté–ci qui sont fidèles aux principes du libéralisme. Ce sont eux, les vrais réformateurs.

Je ne me priverai jamais d'employer le mot réforme puisque l'histoire a consacré ce mot comme faisant partie du vocabulaire libéral. Nous, les libéraux de ce côté–ci, nous sommes fiers de notre parti et nous entendons continuer à nous faire entendre au sein de notre caucus, à la Chambre et partout au Canada, pour faire valoir nos opinions et celles de tous les Canadiens qui croient aussi que le gouvernement doit avoir un rôle à jouer.

Quels aspects de la réforme devons–nous examiner, tandis que nous nous penchons sur ces problèmes particuliers? À mon avis, il y a certainement la crise du chômage au Canada et, si elle ne représente pas notre problème le plus grave, elle doit sûrement figurer tout près du haut de la liste. Jamais autant de Canadiens ont perdu leur emploi en si peu d'années. Jamais depuis la grande

dépression. Nous devons nous y attaquer et faire tout notre possible pour que, en tant que gouvernement et en tant que pays, nous puissions remettre les Canadiens au travail.

• (1615)

Pour réaliser la meilleure réforme sociale, nous pourrions élaborer un programme de création d'emplois. D'ailleurs, il est apparu très clairement, au cours de la dernière campagne électorale, que seul notre parti était disposé à revenir constamment sur la nécessité de créer des emplois pour les Canadiens et je crois que, le 25 octobre, nous avons vu que les Canadiens savaient qui était prêt à s'attaquer à leur véritable préoccupation, qui est la crise du chômage.

Malheureusement, il y a un problème d'attitude dans notre société aujourd'hui et beaucoup trop de Canadiens semblent accepter qu'il soit normal de vivre d'assurance–chômage et d'aide sociale. Je veux croire et, en fait, je crois qu'ils forment une minorité. En toute franchise, j'ai constaté, lorsque j'étais conseiller municipal, que certains étaient prêts à accepter cela comme mode de vie, mais nous ne pouvons tolérer que cette attitude persiste.

Je ne condamne pas les chômeurs. Loin de là. Je serais bien le dernier à le faire. En réalité, je crois que la majorité des chômeurs canadiens veulent travailler, mais je crois aussi que nous avons besoin d'un changement d'attitude et que c'est le gouvernement qui doit diriger ce changement. D'après moi, nous devons insister pour que la personne qui ne trouve pas d'emploi et qui est en mesure de travailler accepte un travail rémunéré que nous lui offririons, un rôle que nous lui confierions en contrepartie d'un salaire. Nous l'aiderions ainsi à traverser la crise qu'elle traverse momentanément, jusqu'à ce qu'elle trouve elle–même un emploi à plein temps.

On en viendra peut–être à créer une forme quelconque de revenu annuel garanti ou un programme de travail obligatoire, je n'en suis pas sûr, mais chose certaine, l'expérience m'a appris qu'on ne peut pas encourager et tolérer ceux qui restent à la maison et vivent aux crochets des contribuables. Il faut dissuader la très faible majorité de gens qui ont malheureusement adopté cette attitude.

Je voudrais parler brièvement de la coordination des programmes sociaux. Comme je l'ai déjà mentionné, j'ai fait de la politique au niveau municipal et, comme tous ceux d'entre nous qui ont une certaine expérience de l'administration municipale, il m'est apparu évident que le gouvernement fédéral a cédé ses responsabilités aux provinces et que celles–ci les ont transmises aux municipalités qui n'ont d'autre choix que d'en faire porter le poids aux contribuables locaux. Il est tout à fait déraisonnable qu'on tolère une telle situation.

Franchement, la redistribution du revenu au Canada devrait être la responsabilité des ordres supérieurs de gouvernement, c'est–à–dire du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. À mon avis, cela serait beaucoup plus juste pour les bénéficiaires du système, si on peut les appeler ainsi, pour les gens qui ont besoin d'aide. Cela serait plus juste pour eux et beaucoup plus équitable pour les contribuables de toutes les municipalités.

Je viens de London, en Ontario, et je représente la circonscription de London—Middlesex. Je peux vous dire que nous avons accueilli dans notre ville des gens provenant d'autres régions de la province et que leur arrivée a eu d'énormes répercussions sur le budget d'aide sociale de la municipalité, ce qui était injuste. Ce programme très important devrait être financé par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Il est vrai que c'est toujours aux mêmes contribuables que les gouvernements font appel. Nous le savons bien. Mais il reste que le financement de ces programmes ne devrait pas incomber aux municipalités. Cela fait des années que la Fédération canadienne des municipalités le dit, et je suis persuadé que le ministre du Développement des ressources humaines et le ministre des Finances entendront son message et finiront pas prendre les mesures nécessaires pour mieux coordonner et financer ces programmes.

Un peu plus tôt, un député réformiste a soulevé la question des services de garde d'enfants. Nous ne pourrions rien financer de plus important qu'un service de garde. Certaines personnes ont besoin d'un service de garde subventionnée et nous devons offrir ce service aux enfants des plus démunis. Nous avons pu constater les horribles problèmes sociaux qui nous attendent si nous ne subventionnons pas ce genre de programme. Nous ne ferions que reporter le moment de payer la note, ce qui créerait un certain nombre de problèmes.

Je termine en précisant que je suis convaincu, en tant que membre du nouveau gouvernement, que nous sommes sur la bonne voie et que nous procéderons à une véritable réforme, dirigée par le véritable parti réformiste à cette Chambre, soit le Parti libéral.

• (1620)

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je me réjouis que le député ait participé au présent débat.

Le député a effectivement exprimé son point de vue. Il a expliqué à ma place exactement pourquoi nous tenons ici ce débat, ce que ne comprenait pas la députée de Vancouver–Centre. Celle–ci a dit qu'il ne s'agissait pas vraiment ici de consultation, mais que nous anticipions sur la décision. Je dois dire que c'est exactement ce qu'a fait le député qui vient de prendre la parole.

Je dois revenir à l'exposé du député. J'ignore s'il lisait des notes ou s'il improvisait, mais il a bien dit que nous voulions les aider—entendre, les chômeurs—à court terme. Nous ne savons pas très bien ce qui leur arriverait ensuite.

Le député a demandé ce que cela signifierait éventuellement. Je voudrais que le député nous dise exactement ce qu'il entendait par là. J'ai été intéressée par l'exemple d'un revenu annuel garanti, mais je voudrais des éclaircissements à cet égard.

M. O'Brien: Monsieur le Président, j'avais effectivement des notes, mais je me permettrai de corriger la députée.

Ce que je voulais faire valoir, c'est que l'aide sociale devrait être à court terme, qu'il s'agisse d'assistance sociale ou d'assurance–chômage. L'idéal serait que cette aide soit à court terme.

Je n'ai pas dit ce qui arriverait ensuite aux chômeurs. Il est à espérer que, avec l'aide du gouvernement et du secteur privé, ils trouveront un emploi honnête et rémunérateur.

Lorsqu'ils n'en trouvent pas, comme c'est malheureusement le cas à l'heure actuelle, l'aide à court terme devient une aide à long terme et nous avons un problème.

M. Gar Knutson (Elgin—Norfolk): Monsieur le Président, c'est avec grande joie que je prends la parole pour la première fois à la Chambre des communes.

Comme le veut la tradition, je profite de ma première intervention pour remercier les électeurs qui m'ont élu le 25 octobre. Je tiens tout particulièrement à remercier tous les gens qui ont travaillé d'arrache–pied pour moi pendant la campagne électorale. Je remercie tout spécialement ma femme pour sa patience, ses encouragements et les nombreux sacrifices qu'elle a consentis pour me soutenir pendant cette campagne et dans ma nouvelle carrière. Enfin, je remercie mes parents de m'avoir fait profiter pendant les 37 dernières années de leur soutien, de leurs conseils et de leurs encouragements.

La circonscription d'Elgin—Norfolk est située sur la rive nord du lac Érié et couvre environ 100 milles d'est en ouest. Elle débute dans une petite ville appelée St. Williams, dans le comté de Norfolk et s'étend jusqu'à Rodney, dans le comté d'Aldboro.

Cette circonscription a vu naître beaucoup de personnages qui ont marqué le Canada et le monde, dont Mitch Hepburn, ancien premier ministre de l'Ontario, et l'inventeur Thomas Edison. L'économiste libéral réputé, John Kenneth Galbraith, est né juste à côté de St. Thomas, dans une petite ville appelée Dutton. Enfin, la Canadienne émérite, chef du Nouveau Parti démocratique et députée de Yukon, est aussi née dans Elgin—Norfolk.

Le comté d'Elgin a une longue tradition agricole. On y trouve de nombreuses fermes laitières, des élevages de bétail et de volaille, des fermes céréalières, et bien d'autres types d'exploitations agricoles.

Le comté a aussi des entreprises manufacturières, surtout liées au secteur de l'automobile, dont des usines de pièces. La compagnie Ford et Freightline Truck Manufacturing ont des installations dans le principal centre urbain, la ville de St. Thomas.

La population d'Elgin—Norfolk attend avec impatience de voir ce que donnera la 35e législature du Canada. Ma circonscription a connu beaucoup de pertes d'emplois au cours des cinq dernières années. Beaucoup d'usines ont fermé leurs portes pour toujours, sacrifiées au nom de la rationalisation mondiale. Les travailleurs espèrent que de nouvelles politiques accroîtront leur sécurité d'emploi et permettront d'assurer leur avenir et celui de leurs enfants et de leurs collectivités.

• (1625)

Les initiatives qui seront prises durant la présente législature doivent répondre aux besoins des habitants d'Elgin—Norfolk tout comme elles doivent répondre aux besoins réels de tous les membres de la société canadienne. Les Canadiens, où qu'ils vivent, s'attendent que de nouvelles possibilités d'emploi soient créées grâce à la croissance économique, à un régime fiscal juste et équitable et à la politique de dépenses de ce nouveau gouvernement.

Je veux prendre un moment pour parler des grands principes. Tout d'abord, un bon programme de soutien du revenu ou d'adaptation de la main–d'oeuvre devrait être fondé sur les principes de justice sociale et répondre avant tout aux besoins des plus nécessiteux. De plus, tous nos programmes, y compris les dépenses sociales, devraient favoriser la stabilité et la croissance économique.

La contribution des dépenses sociales à la croissance économique a trop souvent été passée sous silence dans les débats sur l'économie. Toutefois, comme il me faudrait plus que les dix minutes dont je dispose pour traiter cette question en profondeur, je le ferai un autre jour.

Ce qui est encore plus fondamental que les principes de n'importe quel programme gouvernemental, ce sont les principes du gouvernement. Dans son premier livre en tant que président de la République tchèque et slovaque, M. Vaclav Havel écrit ceci: «Je suis convaincu que nous ne bâtirons jamais un État démocratique fondé sur le droit romain si nous ne bâtissons pas en même temps un État qui est—peu importe la résonance étrange que ces termes peuvent avoir aux oreilles des politicologues—humain, moral, intellectuel, spirituel et culturel. Les meilleures lois et les mécanismes démocratiques les mieux conçus ne garantiront pas la légalité, la liberté ou les droits de la personne— bref, tout ce qui constitue leur raison d'être—s'ils ne sont pas soutenus par certaines valeurs humaines et sociales.»

Le défi que je lance au ministre du Développement des ressources humaines et à tous les députés de la Chambre, c'est de façonner des programmes qui respectent les valeurs humaines et morales.

Beaucoup de députés des trois partis officiels représentés à la Chambre ont parlé des questions sociales pressantes dans leurs circonscriptions, que ce soit le chômage, la faim, les services de garde d'enfants ou la violence au foyer. Je veux me joindre à eux et implorer le gouvernement de trouver des solutions aux graves problèmes économiques auxquels notre pays est confronté. Plus précisément, je demande au gouvernement de s'attaquer énergiquement au problème de la pauvreté et de se pencher notamment sur la situation des gagne–petit.

Trop de Canadiens, dont beaucoup travaillent, connaissent des difficultés financières et émotives réelles et persistantes parce qu'ils sont tombés sous le seuil de la pauvreté. Notre stratégie d'adaptation de la main–d'oeuvre doit assurer aux Canadiens des emplois valables bien rémunérés et non du travail à temps partiel de subsistance, comme cela a été trop souvent le cas dans le passé.

Récemment, le professeur Shaw, de l'École de médecine de l'Université de Toronto, évaluait à plus d'un milliard de dollars par année les dépenses de santé attribuables au chômage. Si l'on calculait les dépenses de santé attribuables à la pauvreté, je prétends qu'elles excéderaient de beaucoup le milliard de dol-

lars. Nos programmes doivent s'attaquer de front au problème de la pauvreté tant chez les travailleurs que chez les chômeurs.

Dans les quelques instants qui me restent, je veux passer du général au particulier. En fin de compte, notre aptitude à générer de la richesse au Canada dépend de nos connaissances. Nous vivons dans une économie basée sur la connaissance. La mesure dans laquelle la richesse est partagée dans notre pays dépend de notre engagement moral à nous occuper les uns des autres, et cela signifie, à notre époque, faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à des études et à une formation sérieuses afin d'acquérir les connaissances qui leur permettront de devenir membres à part entière de la société en y occupant un emploi.

Plus précisément, une révision de notre programme d'assurance–chômage doit porter également sur les programmes de formation qui en font partie. Un trop grand nombre de nos programmes de formation ne sont que des solutions symboliques et inefficaces qui n'offrent aucun espoir réaliste à long terme. Il faut réformer la législation nationale en matière de formation. Il faut que les gouvernements provinciaux participent à un véritable dialogue afin de faire disparaître la distinction bidon entre l'enseignement et la formation.

Enfin, je termine en invitant tous les députés à mettre respectueusement de côté leurs divergences idéologiques pour travailler ensemble à répondre aux revendications en faveur d'un Canada plus juste et plus équitable et à le libérer du fléau de la pauvreté.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de prendre part à ce débat.

Permettez–moi tout d'abord de féliciter le député d'Elgin—Norfolk. Je comprends tout à fait ses sentiments, car c'est son premier discours qu'il a prononcé devant cette modeste assemblée. Je me rappelle ma première semaine à l'Assemblée législative de l'Alberta. On m'a demandé, à l'âge tendre de 27 ans, de proposer la motion d'adoption du discours du Trône. Quelques députés du gouvernement, à l'époque, siégeaient depuis 27 ans et avaient vraisemblablement entendu 101 discours différents déjà, et voici que je devais trouver quelque chose de neuf à leur dire. Ce fut une leçon d'humilité. Je suis sûr que le député a eu un peu la même réaction aujourd'hui, mais il respecte profondément cette institution.

• (1630)

Je mets le député en garde contre une maladie qui s'installe souvent au bout d'un certain temps. Le discours de dix minutes convient en début de carrière, mais par la suite, les paramètres changent, et le discours de dix minutes en prend quarante. Il faut donc se méfier de ce travers au fur et à mesure que se déroule sa carrière. Je vous adresse mes meilleurs voeux et je vous félicite de votre premier discours aux Communes. C'était très bien.

Le Président: Le député prendra toujours soin de s'adresser à la présidence, j'en suis sûr.

Je ne sais trop que penser. Le député réagit–il au discours ou prononce–t–il le sien?

M. Speaker (Lethbridge): Je pourrais peut–être commencer mon propre discours si cela convient ou, si la présidence me le permet, poser une question au député.

Le Président: J'attendais que le député nous précise ce qu'il avait dit dans le discours qu'il a prononcé à l'âge de 27 ans. Si sa question est courte, son collègue pourrait y répondre.

M. Speaker (Lethbridge): En ce qui touche l'étude qui portera sur le perfectionnement des ressources humaines, le député pourrait–il nous dire si cette étude sera axée sur le ciblage des programmes en fonction de ceux qui en ont besoin ou si elle s'inscrira dans un cadre budgétaire plus large comprenant aussi l'ensemble des services sociaux et des programmes connexes?

M. Knutson: Monsieur le Président, je remercie le député de ses bienveillantes observations. Je n'ai rien contre le principe du ciblage des programmes vers ceux qui en ont besoin. J'estime que c'est un aspect fondamental de ce que nous devons faire.

Depuis cinq ans, nos dépenses d'assurance–chômage sont passées d'environ 11 milliards de dollars à 20 milliards de dollars. Cette augmentation est largement attribuable aux difficultés économiques et à la récession que nous avons connues.

Étant donné que nos dépenses sont très élevées, nous devons toujours nous assurer que l'argent est bien dépensé, pour le bien des pauvres et de ceux qui en ont le plus grand besoin.

Nous devons notamment examiner les programmes de formation qui, très souvent, ne donnent pas les résultats escomptés. Quand c'est le cas, ce sont les défavorisés qui en souffrent le plus. C'est pourquoi je n'ai rien contre le ciblage vers ceux dont les besoins sont les plus grands.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Merci beaucoup, monsieur le Président.

Je suis très heureux que le gouvernement permette aux députés d'exprimer leur avis sur la réforme du système de sécurité sociale.

Le ministre a demandé à tous les Canadiens de rejeter leurs anciennes idées, d'oublier les droits acquis et de donner un nouvel élan et de nouveaux objectifs à nos programmes de sécurité sociale. C'est très louable de sa part.

Bien d'autres ministres et bien d'autres gouvernements se sont déjà fixés de tels objectifs. On dirait que c'est un cycle qui se répète. Quand un nouveau gouvernement arrive au pouvoir, sa première réaction est de revoir ce qui s'est fait jusque–là et de tout recommencer. J'espère que cet examen nous amènera à maintenir certains programmes qui étaient valables, ainsi que les mesures d'aide et les filets de sécurité qui ont bien fonctionné dans tout le pays.

• (1635)

Nombreux sont les Canadiens qui, dans les ministères responsables de la santé, des services sociaux, du développement social et du bien–être social, ont fait énormément pour améliorer le système actuellement en place dans notre pays. Je le sais parce qu'au fil des ans, j'ai pris part à plusieurs de ces examens et de ces études.

Je veux aujourd'hui parler des objectifs du Parti réformiste du Canada et de la façon dont nous voulons participer à cet examen pour assurer le succès de la réforme.

Le député de London—Middlesex a dit tout à l'heure qu'il avait des renseignements privilégiés au sujet de la réforme du système de sécurité sociale. J'espère que nous procéderons à de vastes consultations pour que tous les Canadiens et tous les députés de la Chambre des communes, pas seulement au parti ministériel, le Parti libéral, puissent donner leur avis sur les réformes qui seront proposées au cours de la première ou la deuxième session de la 35e législature.

En tant que réformistes, nous devons faire deux choses. Premièrement, nous avons une approche philosophique à l'égard des programmes sociaux et des programmes qui répondent aux besoins des Canadiens. Je suis sûr que vous en avez tous entendu parler. Nous estimons qu'il faut aider les personnes dans le besoin, que tous les Canadiens devraient avoir de quoi se nourrir, se vêtir, se loger, que tous devraient avoir accès aux soins de santé. Nous estimons qu'il faut absolument répondre à ces quatre besoins fondamentaux des Canadiens.

Nous ajoutons cependant ceci: étant donné que la dette accumulée s'élève actuellement à 500 milliards de dollars et que le gouvernement libéral entend, comme il l'a dit dans son programme, ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB, nous savons bien que même s'il atteignait cet objectif au cours de la première année, en 1994–1995, nous ajouterions tout de même un déficit de 25 milliards de dollars à la dette. En quatre ans, nous ajouterions 100 milliards à cette dette de 500 milliards.

Quelle conséquence cette situation a–t–elle sur les recettes fiscales? Actuellement, 32c. de chaque dollar d'impôt servent à rembourser les intérêts. Si nous continuons d'accroître la dette, comme l'ont dit certains économistes et ceux qui ont bien documenté la question, si nous continuons à dépenser à ce rythme, à la fin du siècle, nous devrons payer en intérêts 50c. de chaque dollar d'impôt. La question est celle–ci: Combien nous restera–t–il alors pour répondre aux besoins essentiels que les Canadiens jugent si importants—nourriture, habillement, logement et soins de santé?

Nous ne pouvons pas faire fonctionner le pays avec un dollar de 50c. C'est impossible. Nous devons donc agir en conséquence.

D'après les discussions officieuses que j'ai eues non seulement dans cette assemblée, mais également dans des comités et même avec des ministériels et ceux qui tentent d'examiner le déficit budgétaire et, selon les prévisions, même le budget qui vient, celui de 1994–1995, comportera fort probablement un déficit de 38 à 39 milliards de dollars. Alors, on peut imaginer à quel point cette situation minera notre capacité, en tant que législateurs, d'atteindre nos objectifs sociaux. Il faut vraiment en discuter lorsque nous parlons de réforme.

Nous n'aurons jamais la solution idéale, car nous devons tenir compte des restrictions financières avec lesquelles nous sommes aux prises. Dans cette réforme, je recommande au gouvernement d'examiner la définition de personnes dans le besoin.

Voici quelques exemples. Pendant la campagne électorale, nous avons parlé des bénéficiaires de l'assistance–vieillesse. Cette année, le gouvernement consacre quelque 14,4 milliards de dollars à ce programme et, l'année précédente, il y avait accordé à peu près le même montant. Cet argent, 14,4 milliards de dollars, va aux personnes qui touchent des prestations au titre de l'assistance–vieillesse.

• (1640)

Nous, réformistes, pensons que c'est là l'exemple d'un programme qui doit être ciblé. Les personnes âgées qui ont un revenu familial d'au moins 54 000 $ ont, estimons–nous, un revenu suffisant pour vivre. Si on pouvait éliminer complètement l'assistance–vieillesse aux personnes âgées ayant un revenu familial d'au moins 70 000 $ et augmenter progressivement les prestations versées au titre de ce programme aux personnes âgées qui ont un revenu familial inférieur, nous pourrions réduire les dépenses de 3,4 milliards de dollars. Ce montant pourrait servir à réduire le déficit. Un tel rajustement ramènerait le déficit de 38 ou 39 milliards à 35 ou 36 milliards. C'est le genre de choses que nous devons faire.

Nous devons examiner le programme de soins de santé dans son ensemble. Je sais que diverses provinces envisagent d'introduire des frais d'utilisateurs. L'Alberta, ma province, y songe sérieusement, et je sais que le gouvernement a dit qu'il le ferait non pas parce qu'il veut pénaliser les gens ou leur retirer quoi que ce soit, mais parce qu'il estime qu'en ces temps de crise, les gens doivent assumer une partie des frais inhérents aux services qui leur sont fournis.

Il estime également que cela servira de facteur de dissuasion et que, de cette façon, les gens qui n'ont pas vraiment besoin d'un service ou de soins n'iront pas consulter le médecin aussi souvent qu'ils le font à l'heure actuelle. C'est un point que nous devons examiner.

Je pourrais vous donner d'autres exemples de la façon de cibler les programmes. Dans les circonstances, je pense que nous devons nous appuyer pour cette réforme sur des points de référence. Notre situation financière ne nous permet pas de garantir aux Canadiens qu'ils vont tous avoir une partie du gâteau ou des recettes. Nous ne le pouvons pas et nous devons le reconnaître. Cette assemblée a un grand rôle à jouer dans ce domaine: il lui

faut à la fois cibler les programmes sociaux et se montrer très responsable sur le plan financier.

Je voudrais profiter des quelques minutes qui me restent pour mentionner un rapport publié en Alberta, en 1967. Il s'agit du Livre blanc sur le développement des ressources humaines. C'est l'honorable Ernest Manning qui l'a rédigé à l'époque où j'étais dans son cabinet à titre de ministre de l'Assistance publique. Un des principaux collaborateurs était nul autre que son fils, l'actuel chef du Parti réformiste.

Nous avons donc publié ce Livre blanc. Et si j'en parle aujourd'hui, ce n'est pas pour le simple plaisir d'exhiber ce document. On trouve dans ce Livre blanc certains principes de base portant sur le développement des ressources humaines. Il s'agissait du premier document publié au Canada à s'intéresser au développement des ressources humaines. C'est nous, Albertains, qui avons amené ce concept. Par la suite, d'autres provinces, ainsi que le gouvernement fédéral, ont adhéré à ces grands principes du développement des ressources humaines.

Nous poursuivions trois objectifs. Le premier consistait à étudier les programmes d'entretien. Il y a des gens au Canada qui ont besoin d'allocations d'aide sociale et de soutien. Le deuxième objectif avait trait à la réadaptation. Le troisième concernait les programmes préventifs.

Au Canada, nous avions des programmes de prévention parmi les meilleurs. Voilà pourquoi je tiens à soumettre ce document à l'étude du comité.

M. Reg Alcock (Winnipeg–Sud): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Lethbridge de ses remarques. Je suis heureux de prendre note de son document, mais je pourrais mentionner un certain livre rouge où l'on développe en partie les points qui ont été soulevés il y a déjà si longtemps.

Certains éléments de sa présentation ont piqué ma curiosité.

• (1645)

D'une part, son parti s'est élevé vigoureusement contre tout accroissement, toute augmentation des impôts et contre toute autre mesure du genre qui obligerait les gens à payer davantage. D'autre part, ce même parti est prêt à appuyer le ticket modérateur qui, par définition, augmentera ce que les gens devront payer pour les services reçus. Je me demande s'il ne pourrait pas résoudre cette contradiction pour moi.

M. Speaker (Lethbridge): Le député pose une excellente question. Nous voyons le problème de la façon suivante: si nous parvenons à réduire les coûts du gouvernement, les gens disposeront de plus d'argent et pourront payer pour les services qui leur sont rendus.

Il existe un lien direct entre ce que le gouvernement nous coûte et notre capacité de payer pour combler nos besoins, comme les quatre que j'ai mentionnés: l'alimentation, l'habillement, le logement et les soins de santé. De la même façon, on aimerait qu'au niveau individuel, le lien soit plus direct entre l'utilisation d'un service et le paiement du coût rattaché à ce service.

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, puisque mon collègue a rappelé ce que j'avais dit précédemment, j'ai pensé que je pourrais peut–être lui poser une question. Je suis heureux de pouvoir le faire.

J'ai expliqué qu'une réforme doit servir à améliorer une situation. Elle vise à trouver un meilleur moyen de faire les choses et, franchement, c'est le Parti libéral et sa façon de faire qui ont toujours permis le plus efficacement de s'acquitter de cette tâche.

Le député peut–il nous dire comment l'abolition des normes nationales dans les soins de santé—parce que c'est bien ce que feraient les politiques préconisées par son parti—pourrait améliorer la situation des Canadiens dans le besoin? Pourrait–il ensuite nous donner des précisions sur les améliorations que propose le Parti réformiste pour le système de sécurité sociale?

Le député utilise l'expression «cibler les programmes sociaux». Voilà la différence. Nous voulons cibler les problèmes sociaux. Peut–il nous en dire plus long là–dessus?

M. Speaker (Lethbridge): D'abord, nous sommes certainement d'accord pour dire qu'une réforme vise à améliorer les choses.

Pour le reste, le député dit que nous voulons cibler les programmes sociaux et que son parti cible plutôt les problèmes sociaux. Je pense que c'est surtout une question de choix des mots. Je crois que ce qu'il a voulu dire, c'est qu'il y a des gens dans le besoin et que ce sont eux que nous visons à aider. Il faudrait faire des catégories et viser ceux qui ont besoin de stimulation et d'encouragement pour se remettre au travail, pour se suffire à eux–mêmes au moment où l'économie se relève. C'est ce que notre société devrait faire. Notre premier ministre a dit l'autre jour qu'il voulait éliminer la dépendance et nous sommes d'accord avec lui.

Le vice–président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je tiens à faire connaître à la Chambre les sujets qui seront abordés ce soir au moment de l'ajournement: le député de Haldimand—Norfolk, l'industrie laitière; le député de Scarborough—Rouge River, la vallée de la rivière Rouge; la députée de Beaches—Woodbine, l'immigration; la députée de Rimouski—Témiscouata, la politique relative aux nominations; le député de Richmond—Wolfe, l'assurance–chômage.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir cet après–midi de prendre ces quelques instants pour parler à la Chambre de tout ce dossier de la réforme du système de sécurité sociale au Canada.

Vous vous souviendrez fort bien, bien que vous soyez non partisan de par vos fonctions, vous vous souviendrez fort bien de la dernière campagne électorale alors que notre parti s'est engagé, auprès du peuple canadien, à faire en sorte qu'on puisse redonner au plus grand nombre de Canadiens possible la confian-

ce dans l'avenir, la confiance d'avoir et d'être capable d'avoir un emploi et que l'avenir soit meilleur pour eux dans les années qui suivront, en relation avec les années qu'on vient de passer.

[*Traduction*]

Comme le chef de l'opposition de l'époque, qui est maintenant premier ministre, l'a déclaré sur les marches de la colline du Parlement le jour où la campagne électorale a été lancée, il faut faire retrouver le sourire aux Canadiens, leur redonner l'espoir et s'assurer qu'ils se sentent mieux.

[*Français*]

Je vois d'un très bon oeil cette initiative, parce qu'après tout l'objectif c'est de rendre les programmes sociaux meilleurs. Par exemple, les propositions de notre collègue le ministre des Ressources humaines, ont pour but de modifier le système de sécurité sociale, de le rendre meilleur, afin qu'il réponde mieux aux aspirations et aux besoins des Canadiennes et des Canadiens.

• (1650)

Bon nombre de ces programmes existent depuis plusieurs années. L'économie canadienne a changé depuis ce temps. Je me souviens de l'époque où on parlait d'un taux de chômage de 3 p. 100 comme constituant le plein emploi. Aujourd'hui on parle de chiffres totalement différents. Je me souviens de l'époque où, lorsqu'une seule personne dans un foyer occupait un emploi, c'était considéré comme tout à fait normal, et habituellement c'était le père de famille qui gagnait le pain pour la famille. Bien sûr ces normes ont changé aujourd'hui. La situation n'est plus la même, et nous devons non seulement nous adapter, changer, évoluer avec le système, mais nos programmes sociaux doivent eux aussi évoluer.

[*Traduction*]

Je crois que le meilleur programme social consiste à mettre les gens au travail. Comme on le dit dans les annonces publicitaires, il n'y a rien de mieux. Si c'est bien le cas, comme j'en suis persuadé, alors tous les autres programmes que nous mettons en oeuvre doivent partir de ce principe, manifestement.

Ce n'est pas le cas des programmes sociaux à l'heure actuelle. Combien de fois des collègues dans cette enceinte ont-ils entendu des électeurs leur dire qu'ils n'ont pas les moyens de travailler, que le programme social dont ils profitent est conçu de telle façon qu'ils vont perdre de l'argent s'ils retournent travailler?

Pour une femme chef de famille monoparentale qui a trois ou quatre enfants à élever, il n'est pas facile de retourner sur le marché du travail. En fait, dans bien des cas, c'est extrêmement difficile, sinon impossible. Je pense qu'il est grand temps que nous commencions à songer à des notions comme le revenu annuel minimum garanti, afin qu'aucun Canadien qui essaie d'améliorer son sort ne soit pénalisé. Contrairement à ce qui se passe à l'heure actuelle, les gens qui se trouvent un emploi ne devraient pas subir une perte financière.

L'autre aspect de la question réside dans les programmes d'assurance-chômage. Il y a quelques années, nous nous sommes lancés à corps perdu dans des programmes de formation dans le cadre du régime d'assurance-chômage. Certains de ces programmes offrent bien de la formation, mais c'est loin d'être clair.

[*Français*]

Ceux et celles d'entre nous qui avons référé des électeurs à des programmes de formation relevant de l'article 26 de la Loi sur l'assurance-chômage, savent qu'un électeur peut, s'il reçoit des prestations le premier jour où il reçoit de la formation, continuer à recevoir des prestations jusqu'à concurrence de 156 semaines, en vertu de l'article 26. Toutefois, si l'électeur en question fait une demande pour un programme que ne vise pas l'article 26 et qu'il retourne à l'école en recevant des prestations d'assurance-chômage, non seulement ne peut-il pas continuer à recevoir ses prestations, mais ses prestations lui sont coupées.

Vous devez admettre que si l'objectif est de donner de la formation, les programmes devraient faire en sorte qu'on ne devrait pas être pénalisé pour suivre un cours de formation, tel que prévu.

[*Traduction*]

Par ailleurs, nous avons l'article 14 aux termes duquel les gens peuvent bénéficier d'un programme de formation parfois identique à ce qui est offert à l'article 26. Si on leur offre un emploi alors qu'ils sont encore en formation dans le cadre de ce programme, ils doivent immédiatement se désister pour accepter cet emploi.

Toutefois, s'ils ont été déclarés admissibles aux termes de l'article 26, ils n'ont pas besoin d'abandonner leur formation. À mes yeux, cela n'a aucun sens. Il semble que la case qui a été cochée à côté du nom d'une personne détermine la façon dont est géré le programme de formation auquel elle est admise, si elle recevra des prestations, et si ces dernières seront maintenues ou tout simplement supprimées. Cela n'a ni rime ni raison.

• (1655)

Si vous touchez de l'assurance-chômage et que vous posez votre candidature dans le cadre de l'un de ces programmes de création de travail, aux termes de l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage, vous recommencerez à travailler et vous recevrez un genre de supplément en plus de vos prestations, à condition que vous en ayez assez pour la durée du projet auquel vous allez participer.

Autrement dit, s'il vous reste neuf semaines de prestations à toucher, et que vous commencez un travail qui durera dix semaines, vous ne pouvez travailler pendant neuf semaines, puis vous arrêter. Vous devez purement et simplement ne pas accepter ce travail parce que vous n'avez pas le nombre de semaines de prestations requis pour la durée du programme.

Quelqu'un y comprend peut-être quelque chose, mais pas moi, en tous les cas. Et j'ai du mal à l'expliquer aux gens qui m'ont demandé de les représenter en cette enceinte.

[*Français*]

Alors, j'aimerais bien que le gouvernement se penche sur l'administration de ces programmes, pour faire en sorte que les programmes soient mieux administrés, surtout mieux coordonnés, et ainsi répondre aux besoins des Canadiens.

En terminant, il ne faudrait quand même pas donner raison à ceux et celles qui prétendent qu'on dépense de plus en plus sur les programmes sociaux.

En effet, aujourd'hui, j'ai reçu un document qui s'intitule *The National Finances* de l'Association canadienne d'études fiscales. Ce document nous dit que les programmes sociaux, subventionnés par le fédéral coûtaient 23,1 p. 100 de l'assiette fiscale en 1984, et seulement 22,8 en 1993–1994. Ne l'oublions surtout pas. Il ne faudrait pas prétendre que l'on dépense toujours de plus en plus proportionnellement.

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, j'ai apprécié le discours de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell. Je remarque qu'il comprend comme nous qu'il y a de nombreuses anomalies dans le système actuel, qui le rendent, du point de vue du bénéficiaire, complètement aberrant. Alors, comment voulez–vous que les gens comprennent ce que le député vient de nous expliquer.

Ma question est la suivante: Est–ce que le député de Glengarry—Prescott—Russell est bien conscient que maintenant il n'est plus dans l'opposition, qu'il est au pouvoir, et que ce gouvernement–là pourrait agir maintenant, plutôt que de consulter encore pendant neuf mois?

M. Boudria: Monsieur le Président, si j'ai bien compris la suggestion du député d'en face, c'est qu'il nous dit qu'on n'aurait pas dû le consulter, lui qui a été dûment élu par les électeurs de sa circonscription, ainsi que tous les autres députés dûment élus. Le gouvernement aurait dû agir de façon arbitraire, sans consultations avec le Parlement. C'est peut–être la façon de penser du Bloc québécois, mais nous sommes des libéraux, nous avons un plus grand respect pour cette Chambre que celui démontré par le Bloc québécois. Dois–je ajouter, surtout en ce qui concerne le député qui m'a posé la question, que je connais ses antécédents politiques, beaucoup plus que le Parti conservateur qui occupait le gouvernement dans le passé.

Alors, nous, ce que nous voulons, c'est consulter les représentants dûment élus de la population, faire en sorte que les programmes qu'on instituera répondront aux besoins des Canadiens et des Canadiennes. C'est pour ça après tout qu'on nous a envoyés ici.

Le vice–président: J'avais l'intention de donner la parole au député de Jonquière, mais comme il a fait un commentaire un peu personnel, à mon avis, je redonne donc la parole au député de Rosemont.

M. Tremblay: Monsieur le Président, je veux simplement vous assurer que si le ministre et son parti qui sont maintenant au pouvoir décidaient de corriger dès maintenant ces anomalies–là, je l'appuierais, et je suis convaincu que tous les électeurs de mon comté seraient parfaitement d'accord avec moi.

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, je félicite mon honorable collègue pour son exposé. Comme conseiller en orientation dans une école secondaire, j'ai été longtemps à même de rencontrer des travailleurs qui voulaient avoir de la formation professionnelle, mais qui devaient se débattre contre les règlements de l'assurance–chômage. Le discours que mon honorable collègue a fait est exactement ce que j'aurais aimé faire, c'est–à–dire dénoncer le fait que certaines personnes ne peuvent pas recevoir de formation actuellement, au Canada, parce que les politiques de formation sont inadéquates.

• (1700)

En plus de féliciter mon collègue, je lui poserai une question. Pourquoi faut–il que tous ces programmes soient uniformes à la grandeur du Canada? Pourquoi le gouvernement du Québec ne pourrait–il pas gérer la formation professionnelle, comme le gouvernement du Québec, le syndicat et le patronat le demandent? En fait, c'est à l'unanimité que les intervenants au Québec demandent que tous ces programmes soient gérés par le gouvernement du Québec. Pourquoi cela est–il impossible, actuellement?

M. Boudria: Monsieur le Président, premièrement, ce n'est pas seulement dans le domaine de l'assurance–chômage. Mon collègue d'en face, s'il a travaillé dans le domaine, doit savoir que la même problématique se pose à ceux et celles qui reçoivent des prestations de bien–être. Alors, ce n'est pas uniquement aux programmes administrés par le fédéral qu'il y a des complications de ce genre. D'ailleurs, les problèmes sont peut–être pires encore pour les récipiendaires d'assistance sociale, au moment où on se parle.

Maintenant, le député m'a demandé s'il ne serait pas possible qu'un seul palier de gouvernement puisse administrer certains programmes au lieu de deux? C'est sûr que ce n'est pas impossible, et personne n'a dit que ce l'était. D'ailleurs, si je me souviens bien des propos de mon collègue, le député de Hull—Aylmer, le ministre des Affaires intergouvernementales, il a indiqué clairement que telle était son intention et que, d'ailleurs, il avait déjà entamé des négociations en ce sens. Alors, c'est loin d'être impossible d'avoir des négociations fructueuses avec les instances provinciales, et il est même faux de dire que les programmes sont pareils. . .

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. La période prévue pour les questions et commentaires est expirée.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis très heureuse de l'occasion qui m'est donnée de toucher un mot de la réforme de nos programmes sociaux.

Au fil des années, j'ai eu l'insigne privilège, soit à titre de bénévole dans ma communauté, de représentante municipale élue, ou de députée fédérale, de collaborer avec des personnes de mon milieu pour essayer de résoudre certains de ces problèmes. J'ai aussi ressenti de la frustration devant des programmes, des directives et des lois qui ne permettent pas aux gens d'en arriver à

être autonomes et de bâtir un avenir meilleur pour eux–mêmes et leurs enfants.

Je veux profiter de la première occasion qui m'est donnée de parler aujourd'hui pour rendre hommage aux nombreuses femmes avec lesquelles j'ai travaillé pendant toutes ces années. L'exemple de ces femmes vivant dans la misère, mais s'efforçant de bien élever leurs enfants, et cherchant des moyens de les sortir du cercle infernal de la pauvreté a suscité chez moi une immense énergie pour créer des possibilités nouvelles pour elles et pour leurs enfants. Pour cela, il faut d'abord les aider à échapper à un système qui les prive de tous moyens de s'en sortir.

Le principe fondamental du libéralisme, c'est la dignité et la valeur de chaque être humain. Les Canadiens ont entendu à maintes reprises le premier ministre et les candidats libéraux exposer ce thème. Celui–ci est au coeur du livre rouge et des mesures économiques et sociales que nous proposons dans ce document et que nous avons tous l'intention de mettre en oeuvre par l'intermédiaire du Parlement.

Mais, croire en la dignité et en la valeur de tout être humain, c'est aussi créer, collectivement, les possibilités qui permettront à tous de réaliser leur plein potentiel, et ce, pour leur plus grand bien et celui de leurs familles, de leurs amis, de leur communauté et de leur pays. À l'heure qu'il est, les obstacles sont trop nombreux.

J'ai eu le privilège d'assister à la consultation prébudgétaire qui a eu lieu à Toronto la semaine dernière. M. Arthur Kroeger, ancien sous–ministre du gouvernement actuel, y a prononcé une allocution où il a parlé de la hausse des niveaux de chômage enregistrée tous les dix ans depuis la dernière moitié du siècle: environ 4 p. 100 dans les années 50, plus de 6 p. 100 dans les années 60, plus de 9 p. 100 dans les années 70 et de 10 à 11 p. 100 dans les années 80. Tout indique que nous devons en rester là pour l'instant.

• (1705)

Ce qui s'est également produit, c'est que la classe moyenne a disparu dans le processus de polarisation économique de notre société. Tandis qu'un petit nombre de personnes obtenaient des salaires plus élevés, des emplois plus sûrs qui exigeaient plus de compétences, d'autres, plus nombreuses, se sont retrouvées avec des emplois moins bien rémunérés qui demandaient moins de compétences. Et cette tendance semble vouloir se poursuivre.

Dernièrement, j'ai lu dans une revue intitulée *The Canadian Women's Budget* une description de la façon dont les politiques poursuivies par l'ancien gouvernement au cours des cinq dernières années ont contribué à aggraver cette polarisation des Canadiens. Une famille de deux parents, qui gagne 20 000 $ par an—ce qui est, nous en conviendrons tous, un revenu très bas pour une famille de deux enfants—paie aujourd'hui trois fois plus d'impôt. Une famille à revenu moyen paie 15 p. 100 de plus et les Canadiens plus riches, un peu moins de 4 p. 100 de plus.

Nous devons nous montrer modérés dans nos dépenses et faire la meilleure utilisation possible de nos ressources financières. Nous devons chercher à équilibrer notre budget et voir ceux à qui profitent les programmes et ceux qui sont laissés pour compte dans ce monde de plus en plus dur.

La pauvreté chez les enfants est l'un des facteurs qui font que notre société est de plus en plus pauvre et que les possibilités, pour les gens, de développer leurs talents, leurs aptitudes et leurs compétences et de faire la contribution qu'ils voudraient et devraient normalement pouvoir faire, sont de moins en moins nombreuses.

Nous savons que les enfants qui vivent dans la pauvreté sont plus susceptibles d'abandonner les études, d'avoir de la difficulté à lire et à écrire, d'être malades et d'arriver au suicide. Pourtant, la société ne fait rien pour lutter contre la pauvreté.

J'ai dit que j'avais rencontré des femmes pauvres, des chefs de familles monoparentales qui essayaient d'élever leurs enfants et de leur offrir un meilleur avenir. Rien n'a été prévu pour les aider à se sortir de cette situation de dépendance. Elles sont punies si elles essaient. Elles perdent des prestations qui sont indispensables à la sécurité de leurs enfants.

Je peux vous dire, en tant que mère de trois enfants et pour avoir travaillé auprès d'autres femmes, que la plupart des mères sacrifieront leur propre dignité pour la sécurité de leurs enfants. Nous devons faire en sorte qu'elles ne soient pas placées devant un tel choix.

Nous savons qu'il y a plus de pauvres chez les femmes que chez les hommes. Nous devons donc nous demander comment nous avons réparti les ressources par le passé pour qu'il en soit ainsi, pour qu'une partie de notre société soit plus pauvre, toujours plus pauvre et pas mal plus pauvre que la société dans son ensemble. Ce n'est pas un accident, c'est attribuable à des décisions politiques précises. Qu'y a–t–il dans nos programmes sociaux et dans les autres programmes du gouvernement qui ont permis qu'on en soit là, qui nous ont carrément mis dans cette situation?

Je voudrais mentionner la nécessité de parler de besoins particuliers de notre société. Nous avons trouvé sur le bureau du ministre de l'Emploi un projet de 26 000 $ que le précédent ministre avait laissé dormir et qui proposait de former des handicapés pour le secteur de la technologie de pointe, secteur qui a pourtant un besoin criant de personnel ayant les compétences que ces chômeurs auraient acquises. Pourtant, le précédent gouvernement n'a rien fait pour mettre en oeuvre ce projet.

J'ai travaillé à des programmes de formation. J'ai pu constater qu'ils étaient nécessaires et vivement souhaités. Je connais un groupe communautaire qui a ouvert un restaurant pour former des personnes à la gestion d'entreprises et qui réinvestissait les bénéfices dans de la formation. Je pourrais citer des centaines de jeunes qui ont suivi ce programme exigeant très peu d'argent du gouvernement fédéral et qui se sont maintenant lancés en affaires, changeant complètement leur vie.

Je veux parler d'une chose que nous avons apprise avec ce genre de programmes. J'espère que l'examen remontera à certaines des raisons fondamentales pour lesquelles les jeunes finis-

sent mal instruits, chômeurs ou sous–employés et incapables de s'intégrer à la société et à la population active.

• (1710)

Un point commun que nous avons observé chez les jeunes auxquels nous avons eu affaire dans le cadre de projets semblables, c'est que plus de 80 p. 100 des jeunes qui avaient un niveau d'instruction inférieur à la dixième année, qui étaient au chômage depuis au moins six mois et qui n'avaient pas d'expérience à proprement parler avaient dans leurs antécédents des histoires d'agressions sexuelles.

Tant que nous n'aurons pas commencé à examiner les raisons fondamentales qui poussent des enfants à quitter l'école et à échouer en quelque sorte dans la vie, nous n'arriverons jamais à régler ces problèmes.

Je suis ravie que nous examinions cette question en détail. Je pense que nous devons nous montrer plus modérés dans nos dépenses. Je ne veux pas laisser à mes enfants une dette épouvantable. Je ne veux pas leur laisser en héritage une société plus dure que celle que j'ai connue.

Je me réjouis de cette réforme. J'espère qu'elle sera positive pour de nombreux Canadiens.

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de son discours intéressant.

La députée se montre très inquiète à l'égard de ceux qui sont pris dans le piège de la pauvreté, et c'est exactement ce qui nous préoccupe tous à la Chambre. Je veux poser une question à la députée. Je me demande si elle est au courant d'un programme en vigueur dans l'État de New York qui a fait économiser environ 21 millions de dollars aux contribuables ces dernières années, tout en permettant de trouver des emplois à des gens qui vivaient de l'aide sociale depuis un certain nombre d'années.

Ce projet est mené par une société privée qui s'occupe de formation, mais sous un angle différent. Au lieu de tenter d'enseigner de nouvelles compétences, et je ne nie pas que ces nouvelles compétences soient parfois nécessaires, elle recherche des gens qui possèdent déjà des compétences, si rudimentaires soient–elles, et améliore ces compétences.

Ensuite, elle leur enseigne à chercher un emploi convenable et les aide à se préparer à une entrevue. Elle assure un suivi et, lorsqu'ils ont trouvé un emploi, elle continue d'assurer un suivi pour veiller à ce qu'ils le gardent.

Après neuf mois d'emploi ininterrompu, la société privée qui a offert la formation reçoit environ 5000 $ pour avoir trouvé un emploi à quelqu'un.

Comme je l'ai dit plus tôt, ce programme a fait économiser environ 21 millions de dollars aux contribuables ces dernières années.

Je voudrais savoir si la députée convient qu'un programme de ce genre pourrait être utile au Canada, étant donné qu'environ 85 p. 100 des gens qui ont été placés occupent toujours le même emploi après un an. Ce programme a un taux de succès très élevé.

Il semble constituer un moyen d'économiser des recettes fiscales, tout en aidant des gens à sortir de l'ornière qu'est l'assistance sociale.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de me rendre aux États–Unis pour trouver des exemples de bons programmes d'emploi et de formation avec des taux de réussite équivalents. Je les trouve dans ma propre collectivité et je constate qu'ils ont été mis sur pied par des membres de cette collectivité qui comprennent les besoins et savent de quelles ressources ils peuvent disposer.

Il y a place pour la participation des secteurs public et privé dans ces domaines, tout comme dans les autres programmes offerts au Canada et dans ma propre localité. Toutefois, je crois que nous devons être prudents sur un point. Il est très facile d'obtenir un taux de réussite plus élevé si l'on est très sélectif dans le choix des participants et si l'on choisit uniquement ceux qui, de toute évidence, réussiront. En fait, certaines personnes représentent un défi bien plus considérable et le secteur privé, toujours désireux de réaliser les profits les plus élevés le plus rapidement possible, pourrait bien ne pas les choisir.

J'ai parlé, par exemple, des jeunes qui ont toujours été limités par leurs antécédents. J'ai parlé de ces femmes qui se sont mariées à un très jeune âge et sont très tôt devenues mères, puis chefs de familles monoparentales lorsque leurs conjoints les ont quittées. Ces femmes ont besoin d'une formation précise, elles doivent développer les habiletés qu'elles possèdent déjà et acquérir de nouvelles compétences, mais elle doivent de surcroît développer leur confiance et leur amour–propre et découvrir qu'elles peuvent transformer leur propre vie.

• (1715)

La formation de ce genre ne produit pas beaucoup de profits, mais elle donne lieu à toutes sortes de possibilités.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, j'écoute ma collègue et je me rends compte qu'elle fait montre bonnes intentions. Il est vrai qu'il y a une disproportion assez importante entre les femmes et les hommes, au point de vue salarial. Quand on parle des jeunes, cela me touche de très près également. Mais la députée a dit: «On voudrait bien, mais on hésite.» Vous êtes au pouvoir et il y a des choses à faire.

Chez moi, dans mon comté, le chômage chez les jeunes s'élève à 50 p. 100; ce n'est pas 30, mais 50 p. 100. De plus, dans mon comté, nous n'avons pas d'université. Cela veut dire que tous les beaux cerveaux chez nous s'en vont à l'extérieur. Ils ne reviennent plus, malheureusement. Et vous êtes très sensible à cela, sauf que vous avez tellement de bonnes intentions—et je sais que l'enfer est remplie de bonnes intentions également—à ce moment–là. . .

Le vice–président: Le temps est presque écoulé. Je dois maintenant donner la parole à la secrétaire parlementaire.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je suis très consciente que dans certains secteurs de la population et dans certaines régions, les problèmes sont beaucoup plus sévères que dans ma circonscription.

Effectivement, le besoin de solutions est urgent, mais il faut aussi, quand on fait un changement très profond, bien le faire et s'assurer qu'il ne s'agit pas simplement d'une solution pour une semaine, ou un mois, mais une solution à long terme.

Je suis certaine que les personnes impliquées ont de bonnes idées et que nous prendrons de meilleures décisions si nous écoutons leurs idées.

M. Jean Landry (Lotbinière): Monsieur le Président, je voudrais au début de mon discours remercier mes parents, ma famille, les commettants de mon comté de Lotbinière et aussi tous ceux qui ont travaillé de près ou de loin à la réussite de mon élection.

Permettez–moi de débuter cette première intervention en vous décrivant brièvement le magnifique comté de Lotbinière que je représente avec fierté. Habité par 94 315 personnes, il est bordé au nord par le fleuve Saint–Laurent et englobe plus de 50 municipalités.

La plus importante d'entre elles est Victoriaville–Arthabasca, récemment fusionnée et qui compte près de 40 000 habitants. Victoriaville–Arthabasca est la troisième ville la plus industrialisée, per capita, au Québec, comptant près de 200 industries. La maison de sir Wilfrid Laurier surplombe la ville, qui a aussi vu naître les Suzor–Côté et Henri d'Arles, entre autres personnages célèbres.

Le comté que je représente possède évidemment de nombreux attraits touristiques. Qu'on pense au Moulin Lapierre de Norbertville, au Moulin du Portage de Lotbinière, à la Fabrique Bergeron de Saint–Antoine–de–Tilly, sans compter les nombreux ponts couverts, maisons à caractère historique et églises de la région.

La circonscription de Lotbinière a aussi été représentée pendant une dizaine d'années par le député André Fortin, de regrettée mémoire. M. Fortin était reconnu pour son travail inlassable et l'ardeur incomparable qu'il mettait à défendre les intérêts de ses commettants. En toute humilité, je souhaite être à la hauteur de la réputation de ce député qui a réalisé une grande chose dans le comté. Si servir la population signifie être un bon député, c'est en ce sens–là que je compte le faire.

Je prends la parole aujourd'hui afin d'exhorter le gouvernement libéral d'y réfléchir deux fois avant de sabrer dans les programmes sociaux. Étant positif de nature, je dois tout de même avouer que les régions rurales, telle la mienne, souffrent d'une pauvreté grandissante.

• (1720)

Selon Statistique Canada, 4 680 hommes et femmes âgés de 15 ans et plus étaient bénéficiaires de l'assurance–chômage en 1991 dans le comté de Lotbinière, nombre qui ne s'est pas amélioré avec la récession que nous avons connue. Sur une population active de 45 800 personnes, le taux de chômage s'établissait à 11 p. 100 il y a trois ans. Ajoutons les bénéficiaires de l'aide sociale et nous avons là une bonne partie de la population qui sera touchée par les mesures que le gouvernement entend prendre.

Si je fais référence à ma région, monsieur le Président, c'est que celle–ci, tout comme les autres régions rurales, risque de se voir pénalisée indûment par une réforme inconsidérée des programmes sociaux. On essaye de sortir la tête de l'eau et on craint que le gouvernement libéral ne mette la main dessus pour nous enfoncer davantage. Les régions sont déjà dans le trouble si on les compare aux grands centres. Loin de moi l'intention de tenir des propos alarmistes, mais si on se fie au rapport sur le développement social publié par le Conseil des affaires sociales du Québec, force est d'admettre que le Québec est cassé en deux. En effet, dans le premier ouvrage paru en janvier 1989, on constate, suite à une analyse de 25 municipalités régionales de comté situées le long de la rive sud du fleuve Saint–Laurent, une diminution ou une augmentation nulle de leur population pour 18 d'entre elles entre 1981 et 1986.

Bien sûr, l'exode de notre jeunesse vers les grands centres y est pour beaucoup. Pourquoi les jeunes quittent–ils les régions d'origine? L'emploi, monsieur le Président, est leur motivation bien légitime. Le cercle est d'ailleurs vicieux, puisque plus le taux d'inoccupation est élevé dans une communauté plus les jeunes ont tendance à la quitter, comme on peut le lire dans le rapport du Conseil des affaires sociales. Par manque de possibilités d'intégration économique et sociale, nos jeunes adultes partent donc pour les grandes villes, laissant une population vieillissante et, par le fait même, plus dépendante de l'État.

Deux Québec, l'un jeune et prospère, l'autre vieillissant et pauvre, voilà la situation actuelle au Québec, et sans doute dans d'autres provinces du Canada. Même si le sentiment d'appartenance demeure fort dans les régions rurales telles Lotbinière, Charlevoix, la Matapédia ou le Lac–Saint–Jean, la centralisation des services gouvernementaux dans les villes qu'on identifie comme des capitales régionales oblige la population des régions à voyager pour trouver les points de services.

Un autre exemple tiré du rapport du Conseil des affaires sociales, celui–ci publié en 1990, faisait état de l'abandon des options techniques dans les polyvalentes des régions en faveur des centres plus importants. On voit donc bien des jeunes de 15 ans rejoindre la ville, non seulement pour y étudier mais ensuite espérer y trouver de l'emploi. À titre d'exemple, Statistique Canada a répertorié près de 35 p. 100 des personnes âgées de 40 ans et plus dans mon comté en 1991.

Le ministre du Développement des ressources humaines a déclaré cette semaine vouloir par le biais de la réforme des programmes sociaux, et je cite: «créer de l'espoir et mettre fin à la dépendance», notamment par la création d'emplois. Monsieur le Président, je ne demande pas mieux que de croire le ministre, mais rien dans son discours ne nous indique comment seront créés les emplois en question. Où est l'espoir pour les gens des régions rurales dont je viens d'exposer la réalité? Pour ces gens, l'espoir réside actuellement dans l'aide que leur apportent les programmes sociaux, aussi imparfaits puissent–ils être. Le gouvernement va financer sa dette avec les fonds qu'il alloue aux

services sociaux, obligeant les provinces à augmenter les taxes à nouveau, donnant un beau rôle au fédéral. La grogne s'installe dans les régions et je souhaite que le ministre en soit conscient.

• (1725)

En terminant, permettez–moi de citer M^me^ Lise Bissonnette du journal *Le Devoir* qui écrivait dans l'édition du mardi, 1^er^ février 1994:

> [. . .] l'opération sert aussi de déguisement à un assaut final du gouvernement fédéral qui cherche depuis le milieu du siècle à mettre la main sur les compétences constitutionnelles des provinces en matière de programmes sociaux et d'éducation, et désormais de relations de travail.

Il est possible de modifier certains programmes, sans pénaliser les gagne–petit. Il est possible de prospérer en région, comme le démontre la compagie Cascades, chez nous. Pour cela, le gouvernement doit prendre ses responsabilités. Et souvent, dans ma circonscription, j'ai des appels téléphoniques depuis trois semaines, ce sont les plus démunis qui m'appellent et je dois vous dire la première question qu'on me pose: Est–ce que le gouvernement fédéral va couper dans les programmes sociaux? J'aimerais un jour que ceux qui sont en face de nous, ici, nous disent, exactement et honnêtement, où vont–ils couper, qu'est–ce qu'ils vont faire? Il faut rassurer la population. Il ne faut pas attendre que ces plus démunis soient ici devant le Parlement pour nous manifester leur mécontentement. Il ne faut pas attendre d'en être rendu là. Je vous dis une chose: je serai avec les plus démunis.

[*Traduction*]

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député, et je l'en félicite. Je veux lui poser quelques questions et lui faire quelques observations.

Si j'ai bien compris, le député a dit que sa circonscription devra s'en remettre uniquement à l'aide sociale, qui va devenir la base de l'économie chez lui. Je ne crois pas que cela constitue une solution viable à long terme.

Ma circonscription est aussi frappée par un taux de chômage élevé. Je représente une région rurale comptant un certain nombre de localités et même si nous reconnaissons que les programmes sociaux représentent une forme d'aide importante en période de difficulté, la solution à long terme, pour nous, réside plutôt dans le développement économique, la poursuite de la relance économique et la création d'emplois.

Deuxièmement, il m'a semblé que ceux que le député qualifie de nécessiteux, dans sa circonscription, se préoccupent beaucoup de savoir de quel niveau de gouvernement provient l'aide. D'après l'expérience personnelle que j'ai auprès des personnes qui ont besoin de l'aide du gouvernement, leur préoccupation première est plutôt de savoir s'ils vont recevoir l'aide. Ils ne se préoccupent pas beaucoup des batailles entre les divers niveaux de gouvernement, pourvu que l'aide leur parvienne.

J'aimerais savoir ce qu'en pense mon collègue.

[*Français*]

M. Landry: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à mon confrère d'en face. Je dois dire que lorsqu'on parle de programmes sociaux, je pense qu'il faut réformer quand une économie va bien et non lorsque l'économie est malade. Et j'aimerais ajouter ceci: On a vu la réforme de l'assurance–chômage, la loi C–113, où pour 1 p. 100 de fraudeurs, on a pénalisé 99 p. 100 de la population. C'est ce que je veux dire, c'est que dans une famille—parce que le Canada, on est effectivement une famille, le Québec faisant également partie de cette famille—il ne faut pas pénaliser un individu, ou une province pour l'ensemble de la province. Lorsque l'économie va bien, c'est là qu'il faut réformer, c'est là qu'il faut améliorer. Ce n'est pas quand ça prend une béquille. On le voit avec la récession qu'on a eue depuis le début des années 1990. Je pense que cela peut répondre à la question.

• (1730)

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Monsieur le Président, la société occidentale que d'aucuns considèrent comme une société évoluée retient un certain nombre de valeurs sur lesquelles se fonde, en principe, l'égalité entre les individus. Ces valeurs peuvent se résumer comme suit: le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit au travail, le droit au respect des personnes.

Depuis longtemps, ces valeurs sont reconnues comme essentielles, autant par la société canadienne que par la société québécoise. Les citoyens d'ici ont accepté d'assumer leurs responsabilités en assurant à chacun et à chacune des services de santé, des services sociaux et des services éducatifs d'une qualité telle dont on ne peut qu'être fier.

Dans sa motion présentée en Chambre au début de la semaine, le ministre du Développement des ressources humaines envisage une vaste consultation pour moderniser et restructurer le système de sécurité sociale du Canada en apportant, et je cite, «une attention particulière aux besoins des familles avec enfants, des jeunes et des adultes en âge de travailler».

Dans son exposé, le ministre assure à la population de ce pays que bien loin de vouloir réduire l'efficacité du système de sécurité sociale, il veut l'améliorer. Le ministre ne peut être plus clair. Nous devons, dit–il, nous assurer que le système continue d'offrir une sécurité de base à tous les gens dans le besoin.

Ce qui est inquiétant c'est que, dans ce pays, il y a de plus en plus de gens dans le besoin. Où tirer la ligne? Peut–on tirer une ligne sans mettre en péril les critères d'universalité et d'accessibilité?

Vous ne m'en voudrez pas de rappeler à cette Chambre qu'au Québec un citoyen sur cinq vit sous le seuil de la pauvreté; il est plus facile de nommer les enclaves qui échappent à cette réalité que de nommer celles qui n'y échappent pas.

Au Canada, un enfant sur six est pauvre. Si les enfants sont pauvres, c'est que les familles sont pauvres. Elles ne sont plus en mesure d'assurer des conditions d'existence nécessaires au développement des enfants. Il faut toutefois rappeler que cette situation ne résulte pas d'un manque de volonté de la part des

parents. Le contexte économique difficile et, ma foi, le laxisme gouvernemental qui prévaut sont principalement responsables de cette situation.

Être pauvre, c'est avoir faim, c'est avoir froid, c'est être incapable de se concentrer en classe, c'est être malade plus souvent qu'à son tour; c'est souvent avoir perdu l'espoir, c'est se retrouver aux prises avec des problèmes de violence, de toxicomanie; c'est vivre avec le désespoir.

Certains affirment que le gouvernement est presque au bord de la faillite. Il est impératif de réduire le déficit et chacun en convient. Mais le gouvernement a l'obligation morale d'assurer que les mesures préconisées n'auront aucun effet négatif sur les plus démunis. Ces mesures devraient prioritairement servir à améliorer la condition socio–économique de ces personnes qui sont dans le besoin. Afin d'amorcer un véritable effort d'assainissement des finances publiques, le gouvernement doit surtout s'attaquer à ses dépenses de fonctionnement et aux dépenses militaires.

Il n'y a qu'en campagne électorale que l'on peut oser proposer des recettes miracles pour équilibrer des budgets aussi déficitaires. Personne dans cette Chambre n'est dupe, encore moins au Québec qu'ici. Le gouvernement doit donc résister à la tentation de couper dans les programmes sociaux et dans les services offerts.

• (1735)

L'assurance que nous donne le ministre du Développement des Ressources humaines, c'est que le système continuera d'offrir une sécurité de base à tous les gens dans le besoin. Mais, monsieur le Président, les services offerts pour permettre aux gens désireux de quitter leurs conditions difficiles et ainsi améliorer leur sort sont déjà insuffisants. Le gouvernement se doit d'élaborer une stratégie pour bonifier les programmes et les services sociaux en tenant compte de la capacité financière des provinces, et bien sûr du Québec, et en respectant scrupuleusement l'accessibilité et l'universalité de ces programmes.

La réduction importante des transferts fédéraux, au cours des dernières années, en matière de santé, a augmenté considérablement le fardeau fiscal des provinces et du Québec. L'inquiétude manifestée dans la population, face à la réduction possible des subsides fédéraux dans les logements sociaux, nous fait craindre que ce gouvernement ne cherche plus le chemin, mais qu'il l'a peut–être bien trouvé.

Jamais l'opposition officielle n'acceptera que le déficit de ce gouvernement soit jugulé en étranglant les plus démunis de notre société: réduire le déficit en réduisant la sécurité sociale est inacceptable dans une société qui se définit depuis plusieurs décennies comme une société juste, une société équitable, une société où il fait bon vivre.

Depuis longtemps, le Québec réclame et avec raison la disparition des chevauchements, du dédoublement, de l'empiètement du gouvernement fédéral dans ses champs de compétence spécifique, notamment la santé et l'éducation.

Depuis longtemps, les citoyens du Québec et ceux du Canada réclament une gestion plus saine et plus rationnelle de l'énorme appareil gouvernemental. L'élimination des dépenses supplémentaires résultant du chevauchement des programmes constituerait un autre pas vers l'assainissement des dépenses publiques.

La consultation qui s'amorce cette semaine est importante. Les enjeux sont de taille et ce gouvernement n'a pas le droit de se tromper dans le diagnostic qu'il va poser et surtout dans la médecine qu'il s'apprête à appliquer.

L'Association des infirmiers et des infirmières, profession à laquelle je suis particulièrement fière d'appartenir, a récemment comparé les coûts des services de santé au Canada avec ceux des États–Unis, de l'Allemagne, du Royaume–Uni, du Japon et de la Suède. Il semble bien que les coûts engendrés par les services de santé sont plus chers ici qu'ailleurs. En sont–ils meilleurs pour autant? Seront–ils moins bons si l'on identifie ce qui génère cette disparité de coûts?

Les infirmiers et les infirmières, vous en conviendrez, sont partie prenante au maintien de la qualité des soins de santé dans ce pays. Prêter une oreille attentive à leur expertise, c'est peut–être accepter d'utiliser plus intelligemment toutes les ressources de notre système de santé.

Le Québec, comme toutes les sociétés modernes, veut assumer sa croissance et faire face à l'avenir de façon dynamique et responsable. Les conlusions du débat actuel ne devront jamais être un obstacle à l'atteinte de cet objectif.

• (1740)

[*Traduction*]

Le vice–président: Le député de Peterborough a la parole, pour une question ou un commentaire.

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, je regrette, mais j'étais debout parce que mon collègue avait laissé son porte–documents à ma place. Y a–t–il quelque chose d'intéressant dont vous voudriez m'entendre parler? Si vous pouvez me suggérer un sujet, je le ferai.

Le vice–président: Nous ne donnerons pas la parole à ce député de sitôt.

Le député de London—Middlesex se tient–il debout parce qu'il veut faire autre chose ou poser des questions?

Des voix: Oh, oh!

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, je voulais vraiment prendre la parole et je vous remercie de me la donner.

Nous venons d'entendre les deux derniers députés du Bloc chanter les louanges du système de soins de santé du Canada. Quel plaisir!

Je dois me rappeler qu'il s'agit du parti dont la seule raison d'être est de briser ce pays. C'est pourquoi j'ai de la difficulté à concilier leur discours élogieux à l'endroit de notre système de soins de santé et leur objectif politique.

Ils semblent préjuger du processus consultatif, très nécessaire, que le ministre des Ressources humaines a l'intention de lancer au Canada. La députée pourrait–elle nous expliquer pourquoi les députés bloquistes semblent avoir des préjugés à l'en-

droit du processus consultatif et pourquoi ils donnent l'impression de vouloir en écarter la population du Québec?

Elle pourra peut–être concilier l'irréconciliable et nous expliquer pourquoi les bloquistes veulent détruire un si beau pays doté d'un si bon système.

[*Français*]

Le vice–président: Je dois dire à la députée qu'il lui reste encore quatre minutes si elle veut terminer son discours.

Mme Dalphond–Guiral: Monsieur le Président, je ne doute pas une seconde que je saurai utiliser à bon escient les quatre minutes qui me restent pour informer le député de London—Middlesex.

Tout d'abord, je le remercie d'avoir pris le temps de m'écouter. À 18 heures, un jeudi soir, c'est tout à son honneur.

Il me dit qu'il a posé deux questions. J'ai, hélas, retenu une seule question parce que dans un premier temps, il affirme que le Bloc québécois, hélas, veut détruire ce magnifique pays. Et la deuxième question qui est la vraie: Pourquoi voulons–nous détruire ce magnifique pays puisque nous reconnaissons, bien sûr, que les services de sécurité sociale qui existent dans ce pays, particulièrement depuis la fin de la guerre, sont des services dont on peut être fier.

Le Canada est effectivement un grand pays, mais il est tellement grand que quelque part, au Québec, on se trouve loin un peu. Nous sommes hélas différents, nous avons des valeurs qui nous tiennent à coeur et les valeurs de respect de la personne sont réelles au Québec, sont réelles au Canada. Les valeurs de respect de la santé des gens sont réelles au Québec, sont réelles au Canada, sauf que, le Québec a su innover dans plein de champs d'activité. Je vais vous donner deux exemples. Par exemple, le Québec a, avant d'autres provinces, je crois, instauré des allocations de maternité, instauré des allocations de naissance. La façon dont au Québec on regarde les choses est un peu différente et c'est ce qui fait la richesse d'une société, c'est ce qui fait la richesse d'un ensemble de sociétés.

Alors ce que le Bloc québécois veut, avec une grande partie de la population du Québec, c'est que ce pays, ce nouvel État soit capable d'échanger de façon égale, de façon dynamique avec ses voisins, et nous serons absolument ravis d'avoir comme voisin le Canada qui est un grand pays que nous respectons, comme nous serons ravis d'être les voisins des États–Unis.

J'espère avoir répondu à la question de mon collègue de London—Middlesex.

• (1745)

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Je voulais simplement poser une question à l'honorable députée, étant donné que j'ai écouté son discours. Elle a parlé du déficit, du problème fiscal auquel le Canada doit faire face. J'aimerais simplement lui demander si elle a eu l'occasion de discuter de ces problèmes avec ses collègues, vu leur expérience de très près de ces problèmes, qui quand même existaient avant le 25 octobre.

Je me demandais si l'honorable députée avait discuté, par exemple, avec la députée de Saint–Hubert, le député de Richelieu, le député de Longueuil, le député de Rosemont et surtout avec le député de Lac Saint–Jean, étant donné qu'ils ont une vaste expérience, ayant été au sein du gouvernement lorsque beaucoup de ces problèmes étaient quand même très évidents pour tous les contribuables du pays.

Mme Dalphond–Guiral: Monsieur le Président, comme bien sûr le temps nous presse et que vous étiez dans ce pays, je pourrais m'en remettre à vous pour répondre à la question de l'honorable député.

Il est bien sûr important de réduire le déficit de ce pays, sauf qu'il faut le réduire là où effectivement le bât blesse, et le bât blesse actuellement dans le gras qu'il y a, ma foi, à plusieurs endroits.

Vous savez, dans ma cuisine, quand je jette du lait qui a suri parce que je ne l'ai pas bu, quelque part, je gaspille. Je pense que dans ce grand pays, si riche, il y a du gaspillage. C'est donc une responsabilité collective, c'est une responsabilité individuelle, mais l'exemple doit venir de nous qui sommes ici, doit venir de cet État qui est là pour servir de modèle. J'espère avoir répondu à votre question.

[*Traduction*]

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, je prends part à ce débat sur la motion du ministre du Développement des ressources humaines, parce qu'il peut avoir beaucoup de conséquences pour les gens de ma circonscription et pour tous les Canadiens.

Depuis quelque temps, Etobicoke—Lakeshore connaît des moments difficiles. Un bon nombre de nos industries ont quitté la ville en laissant derrière elles des installations et des bureaux vides, et en abandonnant les chômeurs à leur sort.

On trouve chez nous des spécialistes au fait des techniques de pointe, mais il y a bien peu d'infrastructures pour leur donner une chance de mettre leurs connaissances à profit. Les jeunes de ma circonscription n'ont que de sombres perspectives devant eux. On dirait que, quelle que soit la formation qu'ils auront, ils ne trouveront pas d'emploi. Il y a aussi beaucoup de personnes âgées dans Etobicoke—Lakeshore. Elles vivent au seuil de la pauvreté et s'inquiètent de la qualité de vie qu'elles auront dans leurs dernières années.

Mes électeurs et tous les Canadiens sont désespérés. Ils ont de la difficulté non seulement à trouver du travail, mais à garder celui qu'ils ont déjà. Bon nombre de ceux qui ont du travail sont sous–employés ou ne travaillent qu'à temps partiel et irrégulièrement.

Au cours de la campagne électorale, j'ai rencontré les gens. J'ai fait des promesses et j'ai pris des engagements, suivant les grandes lignes du livre rouge. Je me suis engagée de concert avec tous les candidats du Parti libéral, à investir dans les ressources humaines, à aider les gens à faire de meilleurs choix, pour eux–mêmes et leur famille. Nous avons dit que nous aiderions les gens à trouver de nouveaux moyens de participer à la structure sociale et économique, de façon que les choses changent pour eux.

Nous avons parlé de reconstruire le système de sécurité sociale, d'offrir de l'emploi et de l'espoir, de créer une économie plus productive grâce à une meilleure utilisation des ressources humaines, de leurs compétences, de leurs talents et de leurs capacités. Nous avons aussi parlé de réforme de l'éducation, de nos jeunes et de la façon dont il faut les préparer à l'avenir.

Compte tenu de ce désespoir qu'on sent autour de nous, l'engagement du ministre à réviser le système est exactement la chose à faire. Nous voulons faire en sorte que nos enfants fassent des études et acquièrent une formation valable, et nous voulons des emplois pour nous–mêmes, afin d'assurer notre avenir.

Nous reconnaissons la contribution des personnes âgées. Elles ont passé leur vie à travailler pour améliorer leur situation. Elles ont contribué à la mise sur pied et au financement de programmes sociaux. Elles devraient être en mesure de vivre dans la sécurité et de profiter de leur retraite. Le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et le supplément du revenu garanti visent à assurer leur sécurité. Ces programmes ne fonctionnent plus comme ils devaient le faire au départ.

• (1750)

On prévoit qu'en l'an 2020, les personnes âgées formeront 20 p. 100 de notre population. Beaucoup d'entre nous, ici, tomberont peut–être dans cette catégorie. Si nous ne faisons rien au sujet de ces programmes maintenant, il n'y aura pas d'argent pour ces Canadiens à ce moment–là.

Il n'y a, en fait, qu'une seule solution et elle consiste à faire participer les Canadiens à un réexamen complet du système portant sur l'assurance–chômage, l'assistance sociale, la formation et l'éducation; il s'agit de se préoccuper du sort de nos jeunes, de nos enfants, des familles, notamment les familles monoparentales, et de tous ceux qui éprouvent des difficultés à l'heure actuelle.

Nous devons faire participer tous les Canadiens à ce dialogue. Il faut obtenir la participation du plus grand nombre de Canadiens possible, car ces programmes touchent tous et chacun d'entre nous, du berceau à la tombe. Nous avons tous un intérêt dans le système, car nous sommes tous visés. C'est pourquoi nous nous sommes lancés dans cet exercice.

Les députés de l'opposition officielle voudraient nous faire croire que nous allons imiter les conservateurs et nous contenter de tout démolir en faisant fi de la réalité à laquelle sont confrontés les gens que nous sommes venus servir dans cette enceinte.

Le Parti libéral a créé la plupart des programmes sociaux actuels. Ils ont été conçus pour une période différente, mais ils reposaient sur les mêmes valeurs qui nous tiennent à coeur aujourd'hui. Ils étaient fondés sur le principe selon lequel tous les Canadiens ont le droit de vivre dans la dignité et de gagner leur vie. Nous étions conscients, alors, que nous n'avions pas tous des chances égales dans la vie et que nous devions faire en sorte d'assurer un certain niveau de vie à tous en offrant l'assurance–chômage, par exemple, à ceux qui perdent leur emploi, l'assistance sociale aux personnes confrontées à la pauvreté et un régime de pensions aux aînés.

Nous voulons protéger ces valeurs. Nous souhaitons nous assurer qu'elles continuent d'être à la base de notre système de sécurité sociale. La seule façon d'y parvenir consiste à procéder à un examen global comme celui que le ministre a proposé.

Je le félicite de son plan ambitieux et j'encourage tous les députés à travailler résolument pour veiller à ce que nous puissions établir le climat et le type de sécurité dont nous avons besoin au Canada.

Je lui offre mon appui personnel et je m'engage à faire tout en mon pouvoir pour que les habitants d'Etobicoke—Lakeshore et tous les Canadiens participent à cette entreprise.

Nous nous y sommes engagés dans notre livre rouge.

[*Français*]

Le vice–président: Comme il ne nous reste plus que trois minutes, j'aimerais que le député de Bourassa les partage avec la secrétaire parlementaire.

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord féliciter mon honorable collègue pour son élection à titre de députée. Elle vient d'une minorité importante au Canada. Comme je viens d'une autre minorité, je pense que nous pouvons travailler ensemble en faveur des minorités au Canada.

En ce qui concerne l'emploi, la députée a mentionné le problème du chômage. Je pense que les minorités ici au Canada sont particulièrement affectées par la crise économique et par le chômage. J'aimerais connaître son opinion sur les programmes d'accès à l'égalité, soit les programmes d'action positive pour les minorités. J'espère que le gouvernement va donner plus d'accès aux minorités au sein de la fonction publique fédérale, où les minorités sont sous–représentées.

• (1755)

[*Traduction*]

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé sa question et de nous avoir rappelé certaines expériences que nous avons en commun.

Les questions d'équité m'intéressent. Je crois que nous sommes sur la bonne voie en matière d'équité. En regardant autour de nous à la Chambre, nous pouvons constater qu'il nous est possible de travailler d'une manière qui reflète la nature de la société canadienne.

Au Canada, il n'y a pas que les anglophones et les francophones, les Québécois et les autres. Nous formons une société multiculturelle et multiraciale. Nous pouvons occuper toutes les places dans cette société. Nous devons chercher à devenir les meilleurs Canadiens possibles et nous devons faire en sorte que chaque personnes ait la possibilité de donner son maximum, sans quoi il y aura gaspillage de talents et de compétences.

C'est pour cela que je suis à la Chambre et que nous y sommes tous, d'ailleurs. En effet, notre rôle consiste à travailler dans l'intérêt des Canadiens, pour que notre société soit équitable et efficace, et que chacun de ses membres ait un sentiment de dignité, soit conscient de sa valeur et participe pleinement à la société.

[*Français*]

Le vice–président: Comme il est 17 h 55, conformément à l'ordre adopté le mercredi 2 février 1994, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur–le–champ toute question nécessaire pour disposer de l'affaire émanant du gouvernement nº 4, dont la Chambre est maintenant saisie.

La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: **Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.**

Des voix: **Non.**

Le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Conformément à l'ordre adopté le mercredi 2 février 1994, le vote par appel nominal est différé à 18 heures, le mardi 8 février 1994.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 37(3) du Règlement, je prends la parole ce soir pour parler d'une affaire que j'ai soulevée à la période des questions, lors de la première séance de la présente législature.

Je sais que, lorsque je siégeais en face, les députés ministériels n'étaient pas très nombreux à prendre la parole conformément à ce paragraphe du Règlement.

J'ai pensé que c'était pour moi l'occasion de parler d'un grave problème qui intéresse ma circonscription et des circonscriptions de tout le pays en ce qui concerne la position du Canada au sortir des négociations du GATT sur la crème glacée et le yaourt. J'avais alors demandé au ministre où il en était et comment se déroulaient les négociations avec les Américains.

Les Canadiens regrettent beaucoup que, ces dernières années, le gouvernement n'ait pas défendu les droits des agriculteurs canadiens dans ses négociations avec les Américains à cet égard.

En fait, beaucoup de mes électeurs estiment que le gouvernement n'a absolument rien fait, ces dernières années, pour vraiment défendre la cause des agriculteurs canadiens.

Le ministre ne va–t–il pas tenir tête aux Américains et leur dire que nous ne sommes pas disposés à céder à leur demande au sujet de la crème glacée et du yaourt, à savoir de supprimer immédiatement tout tarif douanier sur ces produits?

• (1800)

Le ministre n'est peut–être pas au courant de la décision judiciaire que les producteurs laitiers du Canada nous ont transmise et qui appuie, en fait, la position canadienne voulant que nous puissions imposer un tarif douanier sur la crème glacée et le yaourt. Je sais que le ministre sera très heureux d'apprendre cela. En fait, Richard Doyle, de la Fédération canadienne des producteurs de lait, écrit ceci:

> Les rédacteurs de l'ALENA ont nettement reconnu que les droits et obligations du GATT ne seraient pas statiques, mais évolueraient au fil des accords qui interviendraient au GATT. Compte tenu des nombreuses allusions à l'évolution de la situation et aux futurs accords du GATT, il semble peu probable que l'on réussisse à contester la décision du Canada de réduire les tarifs douaniers en fonction de ses droits et obligations dans le cadre du GATT. L'avis juridique comporte des arguments valables à l'appui de la position que votre gouvernement a prise au cours des négociations du GATT.

J'ai ici l'avis juridique émis par l'étude américaine Cameron and Hornbostel. Je suis persuadé que le ministre n'a pas encore pris connaissance de cet avis, car on vient tout juste de l'envoyer. Il est en date du 1er février.

Je suis sûr que, lorsqu'il l'aura lu, le ministre dira très clairement aux Américains que faute de négocier un accord, nous avons l'intention de maintenir les tarifs douaniers sur la crème glacée et le yaourt. En fait, nous allons lutter autant que nous allons pouvoir le faire pour nous assurer de conserver au Canada un système de gestion des approvisionnements et un secteur agricole viable.

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à mon collègue. Je le félicite de l'intérêt qu'il continue de porter à cette question.

Des discussions sont actuellement en cours relativement aux différends commerciaux qui existent entre le Canada et les États–Unis dans le secteur agro–alimentaire. Le ministre de l'Agriculture a tenté de régler ces problèmes pendant qu'il était à Genève, mais les Américains n'ont pas jugé bon de participer aux discussions à ce moment–là et, malheureusement, nous n'avons pas pu obtenir une entente bilatérale.

Les problèmes n'ont pas disparu, et le Canada cherche encore une solution qui réponde aux besoins des Canadiens. On a entrepris des négociations bilatérales il y a déjà plusieurs semaines. Le ministre a rencontré son homologue américain à Toronto le 8 janvier. Ces discussions se poursuivent encore à l'heure actuelle.

Je tiens à dire clairement que le gouvernement travaille pour défendre les intérêts de l'agriculture canadienne dans ces négociations et qu'il tient compte de tous les secteurs des industries agricole et agro–alimentaire dans toutes les régions du Canada.

Quiconque connaît l'industrie canadienne savait depuis un certain temps que la conclusion de l'Uruguay Round changerait la situation en ce qui concerne le commerce du yaourt et de la crème glacée. En 1989, un groupe du GATT a conclu que les quotas d'importation imposés par le Canada pour le yaourt et la crème glacée allaient à l'encontre de l'Article XI. Le Canada a accepté ces conclusions et a consenti à modifier ses mesures pour qu'elles soient conformes à l'Accord général. Depuis la conclusion de cet accord multinational, le gouvernement continue de chercher une solution à ce problème.

Le gouvernement reste déterminé à protéger nos systèmes de gestion de l'offre.

Avec l'appui des ministres provinciaux de l'Agriculture, le ministre fédéral m'a demandé de diriger un petit groupe de travail qui consultera tous les intervenants au sujet des changements à apporter et des mécanismes à mettre en place pour que nous puissions continuer d'assurer l'écoulement ordonné des produits soumis à la gestion de l'offre dans l'intérêt de tous les Canadiens.

LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je veux revenir à un sujet abordé lors d'une période des questions il y a quelques jours. Il s'agit d'une portion appréciable de ma circonscription, Scarborough—Rouge River, à savoir, les terres de la vallée de la rivière Rouge.

Ce que j'appelle les terres de la rivière Rouge, c'est environ 10 000 acres de terres qui se trouvent maintenant en milieu urbain. Ces quelque 10 000 acres incluent à toutes fins utiles les deux vallées de rivières tributaires de la rivière Rouge. Ces terres, qui constituent un écosystème complet avec sa flore et sa faune, ont pu, on ne sait trop comment, demeurer intactes jusqu'à aujourd'hui.

• (1805)

En reconnaissance de ce fait, je crois que nous devons rendre hommage à ceux qui travaillent depuis 15 ou 20 ans pour faire connaître l'existence de cet écosystème avant qu'il ne soit anéanti par les promoteurs immobiliers. Les gouvernements fédéral et provincial, et les administrations municipales se sont engagés à protéger ces terres pour en faire un parc écologique dont la vocation fait encore l'objet de négociations.

Pour donner une idée de la richesse de cet écosystème, sachez que l'on y retrouve encore 55 espèces de poissons, 200 espèces d'oiseaux, 28 de mammifères et 700 de plantes. Tout cela, dans la région urbaine de Toronto. C'est difficile à croire, mais c'est vrai. Nous devons reconnaître l'existence de cet écosystème et prendre un engagement pour sa sauvegarde.

Par ma question, je voulais obtenir un engagement de la part de tous les contribuables de la région et des gouvernements fédéral et provincial, et de l'administration municipale, ce qui inclut toute la région de l'est de Toronto. Je voulais que le gouvernement fédéral donne suite à la promesse, faite en 1987, de consacrer 10 millions de dollars au projet. Une partie de cette somme a déjà servi à faire l'acquisition d'un cimetière autochtone à la limite du parc. Je voulais aussi que le gouvernement fédéral s'engage à fournir son expertise en gestion des parcs et des habitats naturels.

Certains croient que ce parc pourrait être mis en valeur et administré conjointement par les gouvernements fédéral et provincial. D'autres croient que le parc devrait être administré par un organisme créé spécialement à cette fin, et d'autres encore pensent que la Ville devrait aussi avoir son rôle à jouer.

Comme tous les gens que je représente et tous les habitants du sud de l'Ontario qui tiennent beaucoup à la sauvegarde de cette richesse inestimable, j'espérais beaucoup obtenir un engagement plus ferme de la part du gouvernement fédéral. Nous espérons tous que le gouvernement fédéral s'engagera plus à fond dans ce projet.

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de Scarborough pour sa question au sujet de la vallée de la rivière Rouge.

Comme le ministre du Patrimoine canadien l'a déjà fait savoir à la Chambre, le gouvernement tient toujours à la création du parc de la vallée de la rivière Rouge. Cette réserve de 11 400 acres est le plus grand parc urbain d'Amérique du Nord. Sa création est un excellent exemple de la coopération entre le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Ontario et des organismes privés, et elle aidera le gouvernement fédéral à atteindre ses objectifs dans le domaine de l'environnement.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement fédéral est favorable depuis le début, à la création du Parc de la rivière Rouge. En 1988, le ministre de l'Environnement de l'époque a en effet annoncé que le gouvernement canadien verserait dix millions de dollars pour la conservation de la vallée.

[*Traduction*]

Le gouvernement fédéral a versé 1,5 million des 2,6 millions de dollars nécessaires pour faire l'acquisition du site historique national de Bead Hill, à Scarborough, dans le parc de la rivière Rouge. Ce site a une grande importance culturelle puisque le village et le cimetière sénécas du XVIIe siècle que l'on y retrouve sont les seuls encore intacts que l'on connaisse au Canada.

[*Français*]

Comme le sait mon ami, le député de la circonscription de Scarborough—Rouge River, Bead Hill témoigne d'un aspect important de l'histoire autochtone qui est sous–représentée dans le réseau canadien des lieux historiques nationaux.

Ajournement

• (1810)

[*Traduction*]

L'engagement du gouvernement fédéral en faveur du parc de la vallée de la rivière Rouge demeure ferme. Dès que le gouvernement de l'Ontario aura créé un organisme pour administrer le parc, nous serons heureux d'envisager le versement de fonds supplémentaires pour poursuivre l'aménagement du parc, toujours en nous en tenant à notre engagement.

Je remercie le député de Scarborough—Rouge River de manifester un intérêt constant pour le parc de la vallée de la rivière Rouge. Il s'agit là d'un projet très important pour les électeurs de sa circonscription et pour tous les Canadiens. Il faut le féliciter de porter les préoccupations de ses électeurs à l'attention de la Chambre des communes pour qu'elle en discute.

L'IMMIGRATION

Mme Maria Minna (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, je veux aborder plus longuement la question que j'ai posée l'autre jour à la Chambre à propos des fonds accordés pour les programmes d'établissement des immigrants.

Comme je le faisais remarquer lors de la période des questions, 59 p. 100 des 250 000 immigrants venant au Canada s'établissent en Ontario, mais cette province ne reçoit que 39 p. 100 des fonds affectés au programme fédéral d'établissement des immigrants qui permet notamment d'offrir des cours de langue. J'ai fait remarquer également que les compressions budgétaires que le gouvernement provincial impose aux conseils scolaires de l'Ontario obligent ces derniers à supprimer des cours de langue seconde.

Je voudrais expliquer brièvement au ministre pourquoi cette question est si importante et quelle incidence elle peut avoir sur l'avenir des jeunes et sur la vie d'autres membres de la population ontarienne. Nous parlons beaucoup de l'avenir de notre pays en faisant valoir que les études supérieures sont extrêmement importantes pour que les jeunes Canadiens puissent entreprendre des carrières, surtout dans les nouveaux secteurs à forte intensité de connaissances.

Si les enfants immigrants qui viennent au Canada ne sont pas en mesure d'apprendre la langue parlée là où ils habitent, que ce soit l'anglais en Ontario ou le français au Québec, ils ne possèdent pas l'outil leur permettant de faire des études et de faire une carrière plus tard, et ils se voient donc relégués à des emplois sans avenir et empêchés de faire des études convenables.

Le problème ne touche pas uniquement les enfants. Il est plus vaste et touche également les adultes. Lorsque je suis arrivée dans ce pays en 1957, les programmes de langue seconde n'existaient pas. Il nous a donc fallu lutter quand nous étions enfants.

Les parents qui travaillaient durant de longues heures, de 5 heures du matin à 8 heures du soir dans les usines ou dans le bâtiment, ce qui fut certainement le cas de mes parents, ne pouvaient pas bien apprendre la langue. Nous en payons maintenant le prix sur le plan social, car si nous ne payons pas directement, nous payons plus tard comme société.

Nous payons plus tard, chez les personnes âgées. Nous parlons des personnes âgées à la Chambre. Il faut nous rappeler qu'il y a au Canada des centaines de milliers d'aînés qui sont venus ici comme immigrants et qui y travaillent depuis 35 ou 40 ans, mais qui ne savent pas assez l'anglais pour pouvoir profiter des programmes que l'État met à leur disposition grâce à nos impôts. Ces personnes ne sont pas en mesure de profiter des programmes de counselling mis à leur disposition. Elles ne sont pas en mesure de profiter d'un tas de programmes dont peut se prévaloir le Canadien moyen. Cela crée un fardeau additionnel pour la société.

Ma question est très importante et elle me préoccupe. Je souhaiterais que le problème du financement soit examiné. Si je pose ces questions, ce n'est pas seulement pour obtenir plus d'argent, car on a besoin d'argent à bien des endroits. Mais la question a son importance. Je tiens compte très sérieusement des conséquences pour les gens, pour leur vie, plus tard, pour les enfants, les adultes et éventuellement les personnes âgées.

C'est un problème social, non pas un simple problème d'immigration. Je tenais à ce que le ministre le comprenne bien. Je lui demande si les entretiens auxquels, je crois, le secrétaire parlementaire a fait allusion l'autre jour, ont des chances d'aboutir dans un avenir rapproché ou s'il faudra encore attendre un certain temps.

Je souhaiterais l'intervention la plus rapide possible, car nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir des enfants qui fréquentent les écoles sans y recevoir une éducation convenable. Les conseils scolaires se financent par les impôts fonciers. Il s'agit d'une source de recettes limitée, et il est très difficile d'obtenir des ressources plus considérables.

Le gouvernement et le pays doivent donner un coup de pouce, car c'est nous, évidemment, qui fixons les niveaux. Nous collaborons avec les provinces pour décider quels immigrants nous voulons accueillir chez nous. Par conséquent, nous devons collaborer avec elles aussi pour nous assurer que le système est équitable.

Je souhaiterais que le ministre traite de cet aspect de ma question.

• (1815)

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je sais que la députée a une longue expérience du domaine de l'établissement d'immigrants dans sa province d'origine, et qu'elle s'y est distinguée. Elle peut s'enorgueillir du fait que notre gouvernement a déjà présenté des modifications réglementaires grâce auxquelles les demandeurs du statut de réfugié pourront travailler dans l'attente de l'issue de leur demande.

Le gouvernement est déterminé à accroître la coopération et la coordination entre les deux paliers de gouvernement. Nous devrons travailler ensemble pour utiliser avec plus d'efficacité les ressources qui se font rares.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a rencontré, lundi, son homologue de l'Ontario pour discuter de la question même qu'a soulevée la députée de Beaches—Woodbine. Je suis heureuse de dire que la province de l'Ontario et le gouvernement fédéral amorceront des négociations afin d'en venir à une entente

sur l'immigration. L'Ontario est l'une des trois provinces qui n'ont pas conclu d'entente sur l'immigration avec le gouvernement fédéral.

Par cette première étape, nous avons clairement montré que nous sommes disposés à accroître la coopération et la coordination entre les deux paliers de gouvernement. Le gouvernement a mis sur pied une série de programmes et de services d'établissement qui sont conçus pour aider les immigrants à accéder aux services qui sont offerts à tous les Canadiens. Ces programmes sont conçus et offerts en fonction du principe que l'établissement est un processus auquel participent des résidents canadiens nouvellement arrivés et déjà établis.

Les Canadiens qui y participent sont des parrains, des fournisseurs de services, des bénévoles et des hôtes. Plus de 300 partenaires externes ont conclu des ententes de contribution avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration pour la prestation de services à de nouveaux arrivants.

Les montants affectés aux divers programmes d'établissement pour 1993–1994 dépasseront les 251 millions de dollars. Nous comprenons et partageons les préoccupations de l'Ontario au sujet de l'établissement et de l'intégration des immigrants, et nous sommes certainement prêts à les écouter. Cette entente en matière d'immigration constituera la première étape du règlement des problèmes de l'Ontario.

[*Français*]

LA POLITIQUE RELATIVE AUX NOMINATIONS

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, tel qu'il l'a annoncé hier et tel qu'il l'a fait aujourd'hui, le ministre du Patrimoine canadien a placé les parlementaires devant un état de fait par rapport à la nomination du nouveau président de la Société Radio–Canada. Il a, en effet, refusé de soumettre cette nomination à l'approbation d'un comité parlementaire, sur la base d'un vote libre et d'une décision sans appel, comme s'y était engagé le gouvernement précédent.

Hier, j'ai demandé au ministre de nous expliquer pourquoi cette politique a été changée et pourquoi les candidats intéressés au poste de p.–d.g. de la Société avaient dû envoyer leur curriculum vitae au bureau du premier ministre, à la directrice des nominations, militante libérale de longue date.

Le ministre nous a répondu que la politique a changé parce que le gouvernement a changé et il m'a référée à la page 454 du hansard; M. de La Palice n'eut pas mieux dit. Et la raison pour laquelle je reprends la parole ce soir sur cette question, c'est que la réponse du ministre est totalement inacceptable puisqu'elle n'avait aucun lien avec la question.

Je suis allée lire le hansard comme me l'avait si bien suggéré l'honorable ministre et voici ce qui j'y ai trouvé, et je cite: «Le gouvernement annoncera sous peu la nomination du nouveau président de la Société Radio–Canada.»

Comme vous pouvez le constater vous–même, monsieur le Président, ce n'est pas là une réponse à ma question. L'ancien gouvernement avait mis de l'avant un processus de nomination qui se voulait neutre et les candidatures étaient acheminées à des comités de recrutement. Depuis le 25 octobre dernier, le nouveau gouvernement nous a appris qu'il marchait dans les roulières du gouvernement précédent, mais là, il vient de déraper: la transparence a pris le clos.

Aujourd'hui, j'ai eu l'occasion, à nouveau, de demander au ministre pourquoi le gouvernement a fait ce changement? Le résultat a encore été nul.

Pourquoi le ministre s'est–il abstenu de soumettre, pour approbation, la nomination du candidat au comité parlementaire du Patrimoine canadien?

Pourquoi le ministre ne veut–il pas déposer devant ce comité réuni à huis clos, la liste des candidats qui ont refusé le poste, comme l'alléguait aujourd'hui le journal *La Presse*.

Pourquoi le ministre se refuse–t–il à montrer plus de transparence dans les nominations politiques alors que son premier ministre se vante tous azimuts de vouloir restaurer la confiance des Canadiens et des Québécois dans leurs organismes publics et dans les institutions fédérales?

Est–ce simplement parce que le ministre n'est pas un expert en procédures parlementaires, comme il le disait lui–même?

À la première occasion qu'a le gouvernement de respecter une de ses promesses, gérer avec transparence, les candidatures sont acheminées au cabinet du premier ministre plutôt qu'à un comité de recrutement impartial.

Je pense que les Québécois et les Canadiens ont tout à fait le droit de constater d'eux–mêmes que les personnes qui dirigent leurs organismes publics ont été choisies selon de vrais critères objectifs.

• (1820)

Dois–je vous rappeler qu'à cet égard, nous sommes en droit de douter de la transparence du gouvernement? Rien ne nous permet, en effet, de croire que la crédibilité du processus de nomination à des postes de direction dans les institutions fédérales ait été améliorée par le récent changement de gouvernement.

Combien de candidats ont refusé le poste à la Société? Pourquoi le premier ministre a–t–il brisé la tradition et préféré choisir un candidat de l'intérieur plutôt que de l'extérieur de l'organisme? Le ministre a eu de nombreuses rencontres avec le candidat alors qu'il assumait, sur une base intérimaire, depuis le mois de novembre, la direction de la Société. Est–ce que le ministre a discuté de sa candidature pendant ces rencontres. Le ministre appuyait–il la candidature? L'a–t–il lui–même recommandé à la directrice des nominations? Qui a vraiment pris la décision? Le ministre, M^me^ Collenette ou le premier ministre sur les conseils de son conseiller spécial, l'ancien président de Radio–Canada?

Que de questions sans réponse et le ministre pourrait–il, ce soir, y répondre directement, sans cette fois me référer au handard?

[*Traduction*]

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, au nom du ministre du Patrimoine canadien, je suis heureuse de répondre à la question de la députée de Rimouski—Témiscouata au sujet de la nomination d'un nouveau président à la tête de Radio–Canada.

[*Français*]

Comme l'a mentionné le ministre, le processus de sélection du président de Radio–Canada a été on ne peut plus transparent. Un appel de candidatures a été publié dans la *Gazette du Canada*, le 13 novembre 1993, et tous les intéressés ont eu la possibilité de postuler cet emploi. De plus, de vastes consultations ont eu lieu à ce sujet.

Radio–Canada avait besoin d'une personne d'expérience qui connaissait bien les rouages de l'institution et qui était prête à passer immédiatement à l'action. C'est le cas de M. Manera qui est à l'emploi de la Société depuis 1985 où il a occupé les postes de premier vice–président des Ressources et de l'Administration et, plus récemment, celui de président intérimaire.

La nomination du nouveau président s'accompagne d'une série de mesures que le gouvernement a adoptées pour permettre à la Société Radio–Canada de se prendre en main et ce, conformément à l'engagement qu'il a pris dans le livre rouge.

[*Traduction*]

La nomination de M. Manera et la série de mesures annoncées aideront Radio–Canada à renforcer son rôle de diffuseur public et d'institution nationale servant le public canadien.

[*Français*]

De toutes nos institutions culturelles, Radio–Canada est sans doute celle qui joue le rôle le plus déterminant dans l'affirmation de notre identité nationale.

L'industrie de la radiodiffusion est en pleine mutation, et il était impératif de nommer un président qui soit en mesure de redresser la situation financière de la Société et de réaffirmer haut et fort son rôle de radiodiffuseur public sur l'ensemble du territoire canadien. C'est ce que nous avons fait, et une annonce à ce sujet a été rendue publique ce matin.

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines, vendredi dernier, terminait sa réponse à ma question concernant une éventuelle hausse des coûts à l'assurance–chômage, par une invitation faite à l'opposition officielle de collaborer avec lui pour examiner de fond en comble les programmes sociaux et ainsi étudier la question des charges sociales du gouvernement sous l'aspect de la globalité.

J'aimerais profiter de cette occasion pour rappeler au ministre du Développement des ressources humaines qu'il faudrait aussi revoir l'évolution de certaines politiques sociales canadiennes, et je pense ici plus particulièrement à l'absence de politique familiale au Canada, et plus particulièrement en cette Année internationale de la famille.

Ainsi, avec l'émergence d'un certain néolibéralisme durant les années 1980, une nouvelle conscience de la responsabilité familiale se manifeste; elle est soudainement devenue une responsabilité individuelle, libérant ainsi la collectivité d'un fardeau qui, semblerait–il, est embarrassant.

• (1825)

Les politiques sociales fédérales sont souvent basées sur la perception d'une famille canadienne et québécoise, dont l'homme serait l'unique gagne–pain. Ainsi, nous évoluons dans un système fiscal où l'épouse est considérée admissible aux déductions pour fins d'impôt, et dans un système de pension de vieillesse, où les bénéfices de l'épouse sont coupés de moitié à la mort du mari, alors qu'à l'inverse, l'époux continue à recevoir le plein montant.

À la suite de changements complexes dans le système de taxation et d'une désindexation de l'aide aux familles et aux enfants, selon un comité du Sénat, entre 1986 et 1991, le gouvernement fédéral aurait soustrait 3,5 millions au Programme d'aide à l'enfance et à la famille. Une famille québécoise, avec deux enfants à faire vivre, et qui a des revenus de 70 000 $ par année, paye exactement le même montant en impôt qu'un couple sans enfants, ayant le même revenu.

En fait, un couple qui choisit d'investir dans un fonds de pension, bénéficiera de généreuses déductions d'impôt, mais un couple qui, lui, choisit d'investir dans l'avenir de la nation québécoise, en ayant des enfants, est abandonné et ne reçoit aucune aide du ministère du Revenu.

Les conséquences de l'absence de politiques de la famille de la part du gouvernement fédéral sont dramatiques. En 1991, on estimait à 700 000 le nombre d'enfants québécois et canadiens qui dépendaient des banques d'alimentation, et un an plus tard, ils étaient 900 000. Beaucoup d'enseignants à travers le réseau se plaignent d'être désormais des travailleurs sociaux à cause d'une importante dégradation de la vie familiale et de beaucoup d'enfants.

Un exemple de l'inconséquence des politiques familiales du gouvernement fédéral: Une jeune mère de Toronto, propriétaire d'une PME, employant neuf personnes, s'est vue dans l'obligation d'être présente à son travail et à son entreprise, seulement deux jours après avoir accouché. Cette personne participe à des plans qui assurent un pourcentage important du salaire de ses employées, lors d'un congé de maternité, mais rien n'est prévu dans les politiques sociales du gouvernement fédéral pour le congé de maternité de cette propriétaire de PME. Une telle situation est inacceptable.

L'établissement d'un programme universel de garderies, des congés de maternité et congés alloués aux mères lorsqu'un enfant est malade ne sont que quelques–unes des questions qui doivent être débattues pour amorcer une véritable réforme des programmes sociaux, et particulièrement l'établissement d'une politique familiale.

Des mesures aussi simples que de laisser les enfants diner à l'école, pour qu'ils ne soient pas dans l'obligation de voyager, offrir des horaires de travail flexibles et avoir des arrêts d'autobus, système urbain, également flexibles pour les citoyens du troisième âge sont d'autres incitatifs qui favoriseraient l'émergence d'une politique familiale.

Par le passé, l'État fédéral, et ceci incluant le gouvernement libéral, monsieur le Président, a fait preuve d'un manque de vision et de courage à l'égard des sociétés québécoises et canadiennes en matière de politiques familiales.

Au Bloc québécois, nous affirmons que le fondement d'un examen des programmes sociaux trouve sa source dans l'élaboration d'une véritable politique familiale au Canada comme au Québec. Quels que soient les choix du Parti libéral, il nous est difficile de concevoir que ce gouvernement ne puisse ignorer les changements fondamentaux qu'ont subis les structures familiales québécoises et canadiennes depuis la mise en place des programmes sociaux.

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, le taux de cotisation à l'assurance–chômage pour 1994 a été fixé au taux minimum exigé par la Loi sur l'assurance–chômage. Ce taux ne sera pas haussé en 1994. De plus, le gouvernement présentera une mesure législative visant à empêcher que le taux de cotisation à l'assurance–chômage n'augmente en 1995, contrairement à ce qui se produirait en vertu des dispositions de la Loi sur l'assurance–chômage.

Le programme d'assurance–chômage est autofinancé à partir des cotisations versées par les employés et les employeurs. Le gouvernement fédéral assume temporairement les déficits du programme, mais les recettes provenant des cotisations doivent au bout du compte correspondre aux coûts du programme. Nous aurions donc pu payer pour compenser le gel en laissant le déficit du compte de l'assurance–chômage augmenter, reportant ainsi à plus tard le jour où l'équilibre se rétablirait, mais nous avons jugé que c'était imprudent.

En général, les Canadiens reconnaissent qu'une réforme complète des programmes de sécurité sociale s'impose au Canada. Aucun ministère ou gouvernement ne prendrait sur lui de concevoir toutes les modifications à apporter. Nous espérons donc que tous les députés de tous les partis représentés à la Chambre participeront à la réforme des programmes sociaux, y compris celui de l'assurance–chômage.

Comme le ministre du Développement des ressources humaines l'a mentionné en réponse à la question que le député a soulevée au départ, la révision du régime de sécurité sociale qui a été annoncée à la Chambre le 31 janvier dernier portera sur les questions générales concernant les taux et les cotisations d'assurance–chômage.

Le député conviendra que les problèmes au Canada dans les années 1990 vont bien au–delà du financement du régime de l'assurance–chômage. Le chômage, la pauvreté, la concurrence mondiale, les changements dans le milieu de travail et la pénurie de main–d'oeuvre qualifiée ne sont que certains des problèmes auxquels nous devrons nous attaquer en restructurant le filet de sécurité sociale, le marché du travail et le système d'apprentissage au Canada.

L'étude portera notamment sur l'assurance–chômage, mais elle s'étendra aussi aux programmes de formation et d'emploi, à l'aide sociale et à la sécurité du revenu, à l'enseignement et à l'apprentissage, aux pratiques et aux règles syndicales touchant au milieu de travail, et aux impôts et cotisations qui influent sur la création d'emplois.

Notre but est de réduire la dépendance à l'égard de programmes comme l'assurance–chômage en aidant les gens à réintégrer le marché du travail. Tel est le mandat que nous avons reçu des Canadiens le 25 octobre dernier. Nous nous y engageons et c'est ce que vise la réforme de la sécurité sociale.

Comme le député ne l'ignore pas, le ministre a exposé les grandes lignes de la réforme au cours de laquelle on va consulter des Canadiens de toutes conditions sociales sur ces questions importantes. La démarche respecte la compétence. . .

Le vice–président: Je regrette, mais le temps de parole du député est expiré.

[*Français*]

Le vice–président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 4 février 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national) propose que le projet de loi C–2, tendant à modifier la Loi sur le ministère du Revenu national et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un comité.

—Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de m'exprimer sur le projet de loi C–2. Revenu Canada joue un rôle fondamental dans le bien–être social et économique du Canada. Aussi, le ministère assure le respect des lois et de la souveraineté du Canada à la frontière, applique les accords commerciaux internationaux, perçoit les recettes et redistribue des fonds aux Canadiens à revenu faible ou moyen.

De par la vaste diversité de ses activités, Revenu Canada a une incidence quotidienne sur la vie de tous les Canadiens, soit les contribuables, les voyageurs, les propriétaires et employeurs des petites entreprises et les membres des grandes corporations.

Ainsi, on compte parmi les clients du ministère 150 000 grands importateurs et exportateurs, 131 millions de voyageurs et 22 millions de particuliers qui produisent une déclaration du revenu.

[*Traduction*]

En raison de toutes ces interactions et de l'envergure de ses activités, Revenu Canada occupe une position unique, qui lui permet de prendre conscience de ce que veulent les Canadiens, et également de comprendre ceci: les Canadiens veulent que Revenu Canada adopte un style de gestion des affaires nouveau et meilleur. Tout le monde ici, j'en suis sûr, désire une diminution de la bureaucratie; par exemple, les entreprises veulent moins de règlement, ce qui se traduirait pour elles par une plus grande prospérité.

• (1005)

Comme gouvernement, nous avons promis aux Canadiens une administration efficace et novatrice, fondée sur la coopération et sur l'équité. Les Canadiens sont d'accord avec nous pour dire que les chevauchements, le double emploi et l'absence de politiques coordonnées au niveau national ont contribué à augmenter le fardeau financier des contribuables canadiens. Dans cette perspective, la réduction des frais administratifs et de la bureaucratie ainsi que l'amélioration des services offerts demeurent des tâches prioritaires pour Revenu Canada.

[*Français*]

La Loi sur le ministère du Revenu national en vigueur prévoit un ministère unique, mais deux secteurs et deux infrastructures distinctes. Ceci nous empêche d'optimiser l'exécution de nos programmes et la prestation de nos services aux Canadiens. C'est pour cette raison que je me lève aujourd'hui et que j'appuie le projet de loi C–2, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu national.

[*Traduction*]

Les modifications proposées sont d'ordre administratif. Elles visent à unifier, en droit, les deux composantes de Revenu Canada qui étaient autrefois distinctes: d'une part, Douanes et Accise, et d'autre part, l'Impôt. Ainsi, Revenu Canada sera en mesure de fonctionner au sein d'une seule infrastructure de façon efficace.

Ces modifications cadrent bien avec l'objectif du gouvernement d'assurer une administration efficace en rationalisant les procédés et en éliminant le double emploi.

Je tiens à souligner que le mandat du ministre du Revenu national restera inchangé et que l'intégrité des programmes du ministère ne sera nullement compromise à cause de cette unification administrative.

Au contraire, l'unification administrative permettra à Revenu Canada d'utiliser ses ressources plus efficacement et de tirer parti des points forts de ses composantes, lui permettant ainsi de mieux s'acquitter de ses responsabilités.

De plus, le ministère sera en mesure de mieux coordonner avec les provinces ses activités d'administration des recettes. Il s'agit là d'un objectif auquel notre gouvernement accorde une très grande importance. L'efficacité administrative et l'élimination du double emploi sont des éléments du programme électoral de notre parti; nous avons confirmé ces engagements lors des réunions des ministres des Finances et des premiers ministres tenues en décembre dernier et nous venons de les réitérer dans le discours du Trône.

Entre autres, le partage des renseignements et la coordination des enquêtes donneront plus de vigueur aux programmes d'exécution visant la contrebande, le commerce illégal, l'économie souterraine et la production de recettes. Ces mesures permettront de mieux lutter contre la contrebande de drogues dans des régions comme la Colombie–Britannique et contre la contrebande

de cigarettes, du moins l'espérons–nous, en Ontario et au Québec.

Revenu Canada se fera plus facile d'approche pour ses nombreux clients et offrira une gamme de renseignements et de services plus vaste, suivant le principe du guichet unique, par l'intermédiaire du réseau de bureaux de l'Impôt, des Douanes et de l'Accise.

En Alberta, par exemple, nos clients pourront dorénavant obtenir tous les services de Revenu Canada à n'importe lequel de nos 12 bureaux au lieu d'être obligés de faire affaire avec un bureau pour l'impôt, un autre pour les douanes et encore un autre pour la TPS.

[*Français*]

Les frais généraux peuvent être réduits grâce à la combinaison des services de soutien communs, au partage des ressources et des systèmes administratifs et à l'élimination du double emploi chaque fois que cela s'avère approprié.

Notre but est de mener nos activités de façon plus efficace. Revenu Canada compte mettre à profit les avantages et les possibilités qu'entraînera l'unification administrative.

Grâce à la consolidation administrative, nous pouvons diriger des fonds au système automatisé de surveillance à la ligne d'inspection primaire, par exemple à Windsor, en Ontario, et, par conséquent, mieux protéger nos frontières.

• (1010)

L'adoption de ces modifications accroîtra l'efficacité de Revenu Canada dans l'administration des recettes, la protection de la société canadienne, y inclus le Québec, contre l'entrée interdite au pays de personnes ou de produits, l'exécution des programmes socio–économiques et l'administration des accords commerciaux internationaux.

Pour conclure, l'unification administrative sera bénéfique, autant pour le gouvernement que pour les millions de clients de Revenu Canada. Les économies de temps et d'argent que fera le ministère et les économies de la paperasserie et les tracasseries administratives seront réaffectées, et cela permettra au ministère d'améliorer l'exécution de nos programmes et d'offrir un meilleur service à nos clients.

[*Traduction*]

Comme gouvernement, nous sommes déterminés à restaurer la confiance des Canadiens en notre capacité d'assurer une administration publique efficace et responsable. Je suis certain que tous les députés seront d'accord avec moi pour dire qu'un gouvernement inefficace est un luxe que personne ne peut s'offrir.

Le vote des Canadiens dénotait une volonté de changement. Nous avons aujourd'hui le devoir et la possibilité d'amorcer ce changement. Notre gouvernement a promis aux Canadiens d'agir de façon sérieuse et responsable et d'utiliser judicieusement l'argent qu'ils lui versent en impôts. Les modifications législatives visant à unifier l'administration de Revenu Canada qui sont à l'étude aujourd'hui nous aideront à tenir notre promesse et à commencer à raviver la confiance des Canadiens dans leurs institutions gouvernementales.

Pour conclure, je suis certain que Revenu Canada est capable d'atteindre le but qui lui a été fixé, à savoir devenir l'organisme gestionnaire de recettes le plus progressiste, le plus innovateur et le plus efficace au monde. À cette fin, je demande à la Chambre et à tous les députés d'adopter rapidement le projet de loi C–2.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, nous voilà enfin rendus à l'étape où on commence à analyser les projets de loi, et je dois le dire, après 100 jours de pouvoir. On apprenait cette semaine que l'on venait de passer le cap du centième jour, que c'est le premier projet de loi que l'on étudie devant le Parlement, projet de loi qui s'intitule Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu naional et d'autres lois en conséquence. Ce projet de loi a pour principe d'être simplement des remplacements de mots pour rendre opérationnel quelque chose qui est déjà dans la pratique depuis un peu plus d'un an.

Évidemment, sur le principe, et le ministre y a fait référence, on peut certainement être d'accord sur les objectifs de vouloir rationaliser, non seulement parce que c'est dans le livre rouge, mais parce que tout le monde nous le demande. Tout le monde s'attend à cela, c'est un principe de société et que nos électeurs réclament.

Mais on devra porter une analyse plus pointue et plus poussée, et évidemment on aura l'occasion de le faire en comité parlementaire. Le principe ne semble pas faire problème. Cependant, il y a des craintes qui peuvent à certains égards être justifiées et que j'aimerais souligner au ministre. Je sais que déjà certaines de ces craintes lui ont été communiquées et j'aimerais les lui rappeler.

Avant de passer à cette analyse générale, je vais insister sur un fait. Je l'ai dit au début, cela fait plus de 100 jours que le gouvernement est au pouvoir. Les gens s'attendent souvent et avec raison à ce que, en début de mandat, le gouvernement prenne des mesures musclées afin d'arriver à améliorer le sort de notre société qui se dirige, à certains égards, et du point de vue financier particulièrement, dans un gouffre ou dans une situation très problématique.

• (1015)

Je pense que c'est symbolique d'avoir comme projet de loi quelque chose qui, à plusieurs égards, me semble très minuscule et un peu décevant. Évidemment, il va falloir attendre le budget. Après l'élection, on nous a dit qu'il fallait attendre l'ouverture de la session; à l'ouverture de la session, on nous a dit d'attendre le budget, et ma crainte, c'est qu'on nous dise, lors de la présentation du budget, qu'il faudra attendre celui de l'an prochain parce qu'on a manqué de temps. On se serait attendus à ce que des mesures fiscales soient annoncées pour inciter les gens à devenir d'honnêtes citoyens, à être un peu plus compréhensifs du système et les amener de cette façon–là à avoir un sentiment de confiance puisqu'il y aurait plus d'équité dans le système.

Au point de vue fiscal, il y a peu de choses dans le livre rouge auquel on fait souvent référence. Je l'ai relu hier soir, ce livre rouge, pour essayer d'y trouver des choses intéressantes. Quelle déception j'ai eue hier soir! Quelle déception! J'ai analysé ça de

façon pointue par rapport à l'angle du revenu et je suis resté sur ma faim. J'ai vu les beaux tableaux qu'on voit dans toutes les publications gouvernementales, mais sur l'analyse et les suggestions, pas grand–chose.

Donc, étant donné qu'il n'y a pas grand–chose dans le livre rouge sur l'équité fiscale, est–ce qu'on n'aura rien durant toute la législature, puisqu'on fait toujours référence aux principes inscrits dans le livre rouge? Peut–être qu'on pourrait songer à en faire une version bonifiée. C'est une suggestion que je soumets à nos amis. Vous savez, je me rappelle qu'à l'école, on avait des première ou deuxième édition; je suggère donc qu'on fasse une deuxième édition du livre rouge. J'aimerais qu'on parle dans ce livre de justice fiscale.

On aurait pu aussi s'attendre à des mesures serrées du ministre du Revenu. Je me rappelle avoir posé la question au ministre des Finances et il m'a dit: En temps et lieu, le ministre du Revenu va nous faire des annonces sur la contrebande de cigarettes, évidemment via la Loi sur l'accise, la Loi sur les douanes. Il est très impliqué dans ce dossier de la taxation aussi, mais on attend toujours. Que se passe–t–il pendant ce temps au Québec, en Ontario, dans les Maritimes? Un jour, ce sera en Colombie–Britannique. Vous allez voir, il y en a déjà un peu, mais pas dans les mêmes proportions.

Présentement, on ne nous annonce rien ou que très peu de choses. Quand je vais retourner dans mon comté en fin de semaine, je vais dire à mes électeurs qu'on a travaillé sur le projet de loi C–2 qui prévoit l'abolition d'un poste de sous–ministre qui, dans la pratique, a déjà été aboli. Je pense que les gens seraient très contents qu'on coupe ici plusieurs emplois, mais là, ils vont être très déçus.

À propos du revenu, il y a beaucoup d'insatisfaction dans l'opinion publique parce qu'on sent qu'il n'y a pas d'équité dans le système fiscal. La grande part du mécontentement face à toute la classe politique, à tous ceux qui sont dans ce Parlement, vient d'un sentiment d'injustice.

Je me serais attendu à ce qu'on travaille davantage là–dessus. Il n'est pas trop tard. Le Parlement va continuer à siéger et j'espère qu'éventuellement, on aura des choses à mettre de l'avant.

Regardons le principe de ce projet de loi. Ne passons pas tout de suite à une analyse détaillée, mais regardons le principe. Le principe, c'est qu'il n'y aura maintenant qu'un seul sous–ministre pour les sections impôt et douanes et accise, alors qu'auparavant il y en avait deux. On met ce principe dans un texte de loi. Cela peut sembler bon et justifié. Je suis d'accord avec les objectifs du ministre qu'il faut rationaliser, qu'on mette en commun les systèmes d'informatique et de données, sauf qu'il faut peut–être s'interroger. Il y a plusieurs craintes à cet égard et plusieurs changements de cap. Les douanes, dans les dernières années, ont souvent changé de ministère, ou, à tout le moins, on a souvent eu envie de les changer de ministère. On dirait qu'on n'arrive pas à trouver à qui elles devraient être rattachées.

Le rôle principal des postes douaniers, c'est le contrôle de nos frontières. Ces gens–là ont comme approche principale un rôle de sécurité, ils doivent surveiller ce qui passe à nos frontières, que ce soient les individus ou la marchandise. J'ai entendu tout à l'heure le ministre parler de drogue; on a beaucoup entendu parler de contrebande de cigarettes, mais on néglige un marché de contrebande qui est très élevé, très gros et qui engendre d'énormes problèmes, celui de la drogue, car il en passe beaucoup.

Au niveau des douanes, ces gens–là ont cette approche–là. Évidemment pour des raisons historiques, des réflexes qui étaient à la base des principes économiques il y a un certain nombre d'années ont fait qu'au fil des ans, les pays ont imposé beaucoup de tarifs douaniers pour protéger leur économie parce qu'on pensait que c'était la solution et la façon de rendre le commerce plus prospère.

• (1020)

Cette tendance diminue et ce courant est nettement renversé par celui du libre–échange et de la diminution des tarifs douaniers. Donc, cela a amené les douanes à jouer un double rôle: sécurité et perception, perception de taxes ou de tarifs.

Mais, maintenant et dans les prochaines années, ce rôle diminuera énormément, étant donné que nous sommes dans un courant où le libre–échange prend beaucoup d'importance. On travaillera bientôt, d'ailleurs, sur une modification des tarifs douaniers, sur un calendrier progressif, dans le cadre de l'ALENA et des négociations du GATT. Il y a beaucoup de choses qui nous laissent croire qu'à long terme ce rôle va peut–être devenir marginal.

Ces gens craignent d'être attachés à une direction qui aura une approche, peut–être trop axée uniquement sur le revenu, alors que leur mandat premier est la sécurité du contrôle. Dans la transition que l'on devra faire, tant et aussi longtemps qu'on aura des tarifs douaniers, je comprends que cela soit rattaché au ministère du Revenu. J'aimerais que le ministre tienne compte—et je sais qu'il le fait—des craintes des gens du syndicat de Douanes et Accise. Je sais qu'il les a rencontrés et qu'il a eu une bonne discussion avec eux. Mais ceux–ci ont des craintes, et il va falloir en tenir compte, concernant leur avenir personnel, individuel, et j'en ferai l'analyse détaillée tantôt.

Donc, cela pour dire que sur ce principe, peut–être un peu philosophique, qui doit situer les douanes dans la fonction publique, ce n'est peut–être pas l'endroit idéal, ce n'est peut–être pas la solution idéale. Évidemment, on s'en accommodera, mais il faudrait être prudent dans l'intégration que l'on fera, pour ne pas confondre les rôles et faire en sorte que la sécurité soit négligée par une diminution de l'importance du contrôle aux frontières.

Je sais que l'on a annoncé des mesures, à Windsor, dernièrement, qui visaient à augmenter le contrôle aux frontières. Cela est très bon et très souhaitable, mais il va falloir le faire plus que pour contenter des gens qui ont des craintes par rapport à leur

emploi. Il faudra le faire dans une perspective d'un souci de contrôle de ce qui se passe à nos frontières. Il faudra même avoir des contrôles plus serrés, perfectionner les méthodes.

Donc, voilà leurs craintes, et celles–ci semblent peut–être justifiées.

La CEUDA, qui est l'organisme qui s'occupe de protéger les syndiqués, disait que des études internes de Revenu Canada, au sujet de l'intégration, ont proposé comme solution de rechange que les douanes demeurent une entité séparée et distincte. Il est difficile de juger, personne ne les a vues ces études, ou peu de gens les ont vues. Le ministre est peut–être au courant.

S'il y a eu des études internes, que concluaient–elles? Sont–ce là les vraies conclusions? Sinon, qu'il les rende publiques ces études. Cette étude devait conclure, certainement, étant donné le volet différent de ce qui est du public et de l'impôt, que c'était dans le meilleur intérêt de garder des volets différents.

Donc, ils ont beaucoup de craintes, et ils ont eu beaucoup d'appuis: des municipalités, des endroits concernés, des gens qui ont peur que l'approche «revenu» prenne le dessus sur l'approche «sécurité». A cet égard, on devra porter une attention particulière, et on sera très vigilants au cours des prochaines années, à savoir si ce rôle–là gardera son importance.

Regardons le projet de loi comme tel. Il n'a rien d'extraordinaire, on peut facilement passer au travers en cinq minutes. C'est un projet de loi de deux ou trois pages, mais quelques articles méritent qu'on s'y attarde. Évidemment, ce projet de loi sera étudié au Comité des finances et là on aura des questions, mais je veux les porter tout de suite à l'attention du ministre, pour lui dire qu'il y a des choses simples, comme par exemple lorsqu'on ajoute le mot «amovible» pour le rôle du sous–ministre. On peut se poser des questions à savoir pourquoi il serait amovible? Est–ce qu'il ne l'était pas dans le passé? Il y a là un enjeu, mais mineur. Apparemment que chaque mot a son importance dans un texte légal.

Un peu plus loin, on dit ceci, cela m'inquiète, et j'espère que le ministre précisera éventuellement ses intentions: dans les appellations du projet de loi, l'article 6 de la même loi serait abrogé et l'article qui serait abrogé, je le cite, dit ceci: «Au plus tard le cinquième jour de séance de chaque Chambre du Parlement suivant le 31 janvier, le ministre fait déposer devant elles le rapport d'activités de son ministère pour l'exercice précédant cette date.»

• (1025)

Cet article–là disparaît. Est–ce que le rapport devant le Parlement disparaît? Si oui, pourquoi? Je me souviens d'avoir entendu, en campagne électorale et à de nombreuses reprises depuis le début de la session, notre ami du ministère des Finances qui disait que la transparence était un souci important, que les gens doivent comprendre ce qu'on fait de leurs taxes et de leurs impôts et qu'il fallait avoir des indicateurs simples. Ces principes sont souvent ressortis ici. Peut–être que je me trompe. Peut–être qu'on va le déposer à un autre moment, d'une autre façon, mais j'aimerais qu'on y soit tenu par la loi.

Cet article–là ne fait pas du tout mon affaire, mais peut–être qu'il a une bonne raison; le ministre pourra nous l'expliquer en temps et lieu ou devant le comité, lorsqu'on fera l'étude par article, mais ça m'inquiète. C'est loin de suivre les principes du livre rouge, enfin, si je l'ai bien compris.

Mais l'article clé, ce qui est au coeur de ce projet de loi et ce qui est difficile à comprendre—le ministre y a fait référence tantôt dans son allocution—dit ceci: «Ce sont des dispositions transitoires. La présente loi ne change rien à la situation des fonctionnaires qui, à l'entrée en vigueur de la présente loi, occupaient un poste placé sous l'autorité du sous–ministre du Revenu national, Impôt, ou du sous–ministre du Revenu national, Douanes et accise, à la différence que, à compter de cette date, il l'occupe sous l'autorité du sous–ministre du Revenu national.»

En gros, ce qu'on semble dire, c'est que la présente loi ne change rien à la situation des fonctionnaires.

Parallèlement, le ministre dit dans une lettre: «On peut déjà voir des avantages concrets. . .», car cette pratique est déjà opérationnalisée, déjà en vigueur. Il n'y a présentement qu'un seul sous–ministre qui cumule les deux fonctions, maintenant, il n'y aura qu'un seul sous–ministre qui cumulera la fonction. Alors, le ministre dit: «On peut déjà voir des avantages concrets, notamment le fait que la consolidation administrative. . .»—on aime souvent parler de consolidation lorsque vient le temps de faire de la rationalisation, de faire des coupures, on choisit des mots plus doux, moins offensifs—«. . .notamment le fait que la consolidation administrative a permis jusqu'ici de réaliser des économies de 30 millions de dollars.»

Il y a quelque chose que je ne comprends pas. On a dit que cela ne changeait rien à la situation des fonctionnaires et on a dit qu'on économisait 30 millions. Je ne peux pas croire qu'un seul sous–ministre coûtait 30 millions. Du moins, je l'espère, et je doute que ce soit ça.

Je comprends ses principes quand il dit vouloir mettre en commun les systèmes informatisés et les services administratifs. C'est vrai, mais cela modifie la situation des fonctionnaires. Comment se fait–il que dans le projet de loi on ait dit, dans les mesures transitoires, que ça ne modifiait rien? Mais c'est une disposition transitoire, dans le projet de loi, il faut bien comprendre. On transite jusqu'à quand? Cela aussi, on y verra, lorsqu'on l'analysera article par article. On demandera au ministre ou à ses représentants d'expliquer ce que cela signifie.

Pour le reste, ce sont des articles qui font en sorte que dans les autres textes de loi, on remplace les mots «deux sous–ministres» par «un seul sous–ministre» maintenant. Il n'y a plus de Division impôt et Division douanes et accise.

C'est très bien fait, vous savez. Les avocats sont compétents, ils font de la bonne recherche et ils sont capables de trouver dans toutes les lois. Ils ont fait un travail de recherche exhaustif.

Donc, sur le principe de vouloir rationaliser, on ne peut pas s'y opposer; c'est bon, c'est souhaitable, mais il faut toujours s'interroger à savoir si c'est vraiment l'endroit pertinent. Les gens des douanes ont des craintes et trouvent que le ministère avance rapidement dans cette démarche–là. D'un autre côté, peut–être que la population va prendre la défense du ministre et dire qu'on n'y va pas assez rapidement. Mais il y a peut–être un souci, et j'aimerais qu'on ait un peu plus de transparence, d'explications à savoir s'il y a vraiment eu cette étude interne et à quoi concluait–elle. Est–ce qu'on les rattache au bon ministère et de la bonne façon?

Vous savez, c'est tentant dans un ministère d'avoir le plus de tentacules possible, contrôler beaucoup de choses. Ce ministre, je dois le dire, a tout un budget. Le ministère du Revenu a un budget de fonctionnement de 2,5 milliards. C'est beaucoup. On lui a confié cette responsabilité–là, et sûrement qu'il est capable de l'assumer. Je ne doute nullement de ses capacités, cependant, il faut faire attention de ne pas grossir un ministère qui est déjà très gros ou de vouloir lui donner un rôle encore plus grand. Ce sont des craintes que je partage un peu avec les gens des douanes. On appuie quand même le principe, mais on aura des questions à poser lorsqu'on sera devant le Comité des finances, auquel je fais partie, et j'y serai lorsqu'on étudiera ce projet de loi.

• (1030)

J'aimerais revenir sur un point dont j'ai parlé au début. C'est le premier projet de loi déposé pendant la 35e législature. Le projet de loi C–2, autre que le fait d'être le premier projet de loi, sera loin de passer à l'histoire. Mais j'imagine qu'en fouillant dans le passé, lors d'anciennes législatures, on ne trouverait pas beaucoup de premiers projets de loi comme celui–là avec, en principe, seulement quelques mesures administratives.

Mais il y a plus que cela dans le projet de loi. Qu'arrivera–t–il à moyen terme? Quel genre de structure y trouvera–t–on? Jusqu'où veut–on amener l'intégration? Et c'est là une autre crainte que les gens ont. Est–ce qu'on aura des bureaux régionaux mal adaptés à la réalité de l'impôt et des douanes? Le ministre semble dire non, et je l'espère. Il faudra faire attention à cela. Encore là, il ne faudra pas causer des inefficacités. On a déjà vu par le passé des bureaux régionaux qui n'étaient peut–être pas toujours le plus près de la réalité. Je suis bien placé pour en parler, monsieur le Président. Cela ne concerne peut–être pas beaucoup la Chambre, mais dans mon comté, le bureau du ministère de l'Agriculture du gouvernement du Québec se situe dans un centre urbain et non pas dans les deux parties agricoles de mon comté. Cela cause beaucoup de frustrations chez les agriculteurs et je les comprends.

Il faudrait faire la même chose pour ne pas que les douaniers aient des problèmes avec les bureaux régionaux qui ne sont pas tellement près des frontières, dans la mesure où ils ont des relations très directes et très étroites.

Le vérificateur général, ainsi que d'autres personnes, ont parlé de plus étroite collaboration entre les gens des douanes et le solliciteur général et d'autres, afin qu'on ait un meilleur contrôle. Je suis certain que le ministre en tient compte et que durant cette législature, il va essayer de travailler plus étroitement pour améliorer le fonctionnement.

Vous savez, on parle souvent nous de ce côté–ci de la Chambre de chevauchements administratifs, mais on sait que c'est très difficile la collaboration interministérielle, pas nécessairement à cause des individus, mais ce n'est pas simple en soit. C'est une chose sur laquelle il faut se pencher.

Le vérificateur général dit souvent dans ses rapports qu'il faut améliorer l'efficacité interministérielle et j'espère que le ministre va, au cours de ce mandat, essayer d'améliorer ceci, parce que son ministère a un rôle important à jouer. C'est son ministère qui va chercher l'argent des contribuables. Ce n'est rien pour devenir extrêmement populaire d'aller chercher l'argent dans les poches des contribuables, surtout pas de ce temps–ci, monsieur le Président. d'autant plus qu'on ne semble pas leur en donner pour leur argent.

C'est ce qu'ils nous disent tous les jours. Je retournerai dans mon comté tantôt et je suis certain que je vais l'entendre dire en fin de semaine, comme d'habitude. Je serai gêné lorsque je leur dirai: Ce qu'on fait à la Chambre des communes en ce moment, c'est qu'on travaille sur un projet de loi qui va couper un sous–ministre, on va sauver 30 millions. Le projet de loi dit qu'il n'y a pas de coupures de fonctionnaires, mais dans les propos du ministre, on peut clairement interpréter qu'il va y en avoir ou qu'il va y avoir des mises à la retraite, en pré–retraite, il faut qu'il y ait quelque chose. Ces trente millions, il faut qu'ils viennent de quelque part. On ne peut pas lancer des chiffres en l'air, comme ça. Ces 30 millions–là, il faut justifier comment on les a économisés.

C'est drôle, mais chaque fois qu'on coupe quelque chose du genre, et on n'est pas contre les coupures, mais on coupe 30 millions et là, on est plus efficaces. C'est toujours ça. On vient de couper, et là on est devenus plus efficaces. C'est dommage qu'on prenne du temps à réaliser ces choses–là.

Je ne suis pas certain que le gouvernement actuel sera meilleur que les précédents à cet égard. On a souvent de mauvais réflexes, mais c'est toujours, derrière les gestes, les mêmes discours. On a beau changer de gouvernement, les arguments sont toujours les mêmes. On a coupé, donc on est plus efficaces et c'est pour le bien–être des individus qu'on l'a fait. Je l'espère.

Les 30 millions sont un montant que le ministre va nous dire un jour comment il a fait pour l'économiser, et où on s'en va plus clairement dans l'avenir avec une intégration plus étroite des fonctions des douanes et des fonctions de l'impôt. Je sais qu'il a quand même ce souci de donner un meilleur service à la clientèle et de l'améliorer. D'ailleurs, cette semaine, il l'a annoncé et je l'en félicite. Les déclarations vont peut–être entrer une semaine plus tôt cette année chez les individus, et il y aura des déclarations simplifiées pour les personnes âgées, plus simplifiées. Et cela est souhaitable. On est content, les gens vont apprécier cela.

Mais ce qui préoccupe davantage les gens que le moment où ils reçoivent leur chèque, lorsqu'ils ont des retours d'impôt, c'est la quantité qu'ils paient pour ce qu'ils en retirent et l'injustice qu'ils ressentent face au système. Là, il y a encore beaucoup de

chemin à faire. J'ai hâte qu'on amène ces mesures–là ici à la Chambre afin qu'on puisse en discuter.

• (1035)

Je préférerais qu'on en discute, au préalable, au Comité des finances où le ministre nous a passé la commande de travailler sur la réforme de la TPS ou, si on veut, le changement de la TPS, mais il va y avoir des modifications, à tout le moins à ce qui existe comme système de taxe sur la valeur ajoutée. Mais j'aimerais que l'on étudie aussi les dépenses fiscales, l'impact des incitatifs fiscaux vis–à–vis la création d'emplois, les objectifs visés par ces mesures, et le coût.

Cette semaine, on nous annonçait une réforme des programmes sociaux. Mais dans ce cas–ci, on ne nous annonce pas une réforme ou même l'idée d'une éventuelle réforme fiscale, qui serait beaucoup plus souhaitée par les gens. Les gens aimeraient bien savoir qu'au moins on travaille à son amélioration. Mais là on n'en parle même pas, on ne travaille même pas là–dessus, ce n'est même pas dans l'agenda, pas encore. On devra ajouter une annexe au livre rouge. Je l'ai dit au début, on va devoir faire des ajouts, il va falloir améliorer cela. Il y a sûrement des gens qui ont travaillé à la rédaction de ce projet de loi, la commande est passée, le personnel a été augmenté, vous allez sûrement pouvoir apporter une version nettement améliorée.

Une voix: Revue et corrigée.

M. Brien: Comme le dit mon collègue, revue et corrigée. Je vais donc conclure en disant que nous allons adopter le principe, que ce projet de loi va être étudié en détail au Comité des finances, article par article, que nous avons des préoccupations par rapport à ce que les douaniers eux–mêmes ont émis et certains milieux qui les ont soutenus. Le ministre les a rencontrés, et peut–être qu'il les a rassurés. Il ne faudra pas négliger le rôle de la douane dans cette intégration. Il y a là des choses importantes, nul besoin de mentionner bien longtemps tout le dossier de la contrebande où on voit tout ce qui se passe. L'efficacité peut être améliorée, il faudra plus de collaboration interministérielle. Il faudra aussi surtout mettre d'autres mesures de l'avant pour que la population soit satisfaite d'un gouvernement qui a dépassé cette semaine le cap des 100 jours de pouvoir, et qui attend toujours des solutions concrètes aux problèmes qui sont sur la table et qui les affectent directement, et je parle ici surtout de toute l'iniquité et de l'injustice du système fiscal.

[*Traduction*]

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C–2, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu national et d'autres lois en conséquence.

Afin d'éviter les répétitions et les recoupements dans les discours, je parlerai au nom du Parti réformiste qui, en principe, appuie le projet de loi C–2, compte tenu de l'esprit dans lequel le ministère du Revenu national et le ministre lui–même l'ont présenté.

Selon le ministère, l'adoption du projet de loi C–2 lui donnera plus de souplesse face à l'évolution des besoins, facilitant la rationalisation de ses opérations, la réduction des charges administratives pour les contribuables, la réduction des coûts et des recoupements et l'amélioration de la qualité de ses services et de ses programmes.

Mon parti appuie les premières démarches du gouvernement libéral en vue de rationaliser les activités des ministères. En combinant l'immigration et la citoyenneté, ainsi que les douanes, l'accise et l'impôt et en éliminant tout simplement le ministère de la Sécurité publique, on contribue à réduire les doubles emplois et les recoupements. Le Parti réformiste insiste cependant sur la nécessité d'effectuer plus d'analyses et de réformes financières dans tous les ministères, pour garantir que l'argent des contribuables est dépensé avec efficience et efficacité.

Le ministre du Revenu national a insisté sur le fait que son ministère répond aux besoins des Canadiens et rehausse ainsi la confiance de la population dans l'administration des recettes gouvernementales. Nous espérons que le projet de loi C–2 ne sera pas la seule démarche que fera le ministère pour réduire ses coûts.

La réduction des coûts, ajoutée à la consolidation du ministère et au retrait de quelques membres de la haute direction, ne représente que la pointe de l'iceberg, si l'on pense à l'imposante somme de gaspillage des gouvernements au fil des ans.

Les contribuables ne toléreront plus qu'on ne prenne que des mesures superficielles ou qu'on se contente de camoufler les apparences, pour ce qui est des injustices et de la responsabilité ministérielle en matière d'administration financière.

• (1040)

Mon parti encourage le ministre et son gouvernement à entamer un examen extrêmement détaillé, poste par poste, des ministères afin de voir comment l'argent est dépensé. On pourrait par exemple, poser les questions suivantes: Certains ministères ont–ils trop d'employés ou trop peu? Les ressources dont ils disposent leur permettent–elles de servir le mieux possible les intérêts de la population? Les employés devraient–ils vivre dans la ville où ils travaillent, ou à une soixantaine de milles de distance, les frais de déplacement étant à la charge du gouvernement et des contribuables?

Les résultats des examens devraient être rendus publics intégralement, sous forme de rapports annuels qui pourraient être soumis à l'examen de tous les partis. Le ministre des Finances parlait hier de l'expérience considérable que l'on retrouve à la Chambre. Le gouvernement devrait faire appel aux connaissances des députés pour trouver de nouvelles façons de gérer les fonds publics.

Mon parti souhaite que le gouvernement fédéral et les ministères fassent preuve de responsabilité financière et de retenue dans les dépenses. Mon parti croit que l'appareil gouvernemental peut et doit être réduit mais qu'il faut le faire sans réduire les services auxquels s'attendent les contribuables.

Je félicite le ministre du Revenu national pour son intention de fusionner deux énormes infrastructures en une, de manière à

rationaliser les activités et, comme il l'a dit, assurer une meilleure administration des services, réduire la bureaucratie et coordonner la perception des recettes avec les provinces. Ces mesures semblent sortir tout droit du programme du Parti réformiste et j'en suis heureux.

Comme je l'ai dit, mon parti appuie l'idée d'une efficacité accrue du gouvernement et d'une réduction des dépenses au ministère du Revenu national, mais à condition que la qualité des services fournis aux Canadiens n'ait pas à en souffrir. Comme le disait juste avant moi le député de l'opposition officielle, les électeurs craignent que le projet de loi C–2 n'entraîne une réduction des services. Je veux faire état de certaines de ces préoccupations afin que le Comité permanent des finances, qui sera chargé de l'examen détaillé du projet de loi, en soit informé.

On craint que la fusion de Revenu Canada–Impôt et Douanes et Accise Canada ait pour résultat de mettre davantage l'accent sur la perception des recettes, le contrôle de l'économie parallèle et la contrebande. La loi ne doit d'aucune manière, et notamment par une réduction des effectifs, empêcher les fonctionnaires de Douanes et Accise de s'acquitter d'une importante fonction, soit protéger les Canadiens contre le trafic illégal de drogues et d'armes et contre la criminalité.

En réduisant l'appareil administratif à l'échelon supérieur, le ministre donne l'exemple. Il ne doit cependant pas réduire le personnel extérieur des Douanes, afin de ne pas nuire à son efficacité.

Certains résidants de la circonscription de Lisgar—Marquette, au Manitoba, par exemple, craignent que les coûts découlant des problèmes qu'engendrera le projet de loi C–2 ne soient dix fois plus élevés que l'économie résultant de la suppression d'un poste de sous–ministre. Les habitants de Snow Flake et de Crystal City craignent que le projet de loi ne constitue la première de plusieurs étapes devant aboutir à la réduction ou à l'élimination du personnel des Douanes à certains postes de douane.

Ils se fondent sur un programme pilote, créé aux États–Unis, visant à établir des postes de permis automatisés à certains points d'entrée le long de la frontière nord. Le programme américain vise essentiellement à prolonger les heures d'ouverture de points d'entrée à faibles risques, de manière qu'ils puissent continuer de fonctionner en l'absence du personnel. Les citoyens canadiens et américains pourront entrer aux États–Unis sans problème à des points d'entrée précis même lorsque le bureau est fermé.

Ce programme a été élaboré pour favoriser une plus grande efficience et selon les électeurs de Lisgar—Marquette, les résultats pourraient encourager le ministère du Revenu national à emboîter le pas. Cependant, les électeurs craignent que des points d'entrée comme Snowflake et Crystal City n'attirent davantage les éléments criminels cherchant un bureau d'entrée sans problème.

Étant donné qu'il est facile de se procurer des armes de poing aux États–Unis, le trafic d'armes, qui est lucratif, pourrait poser un véritable problème aux patrouilles frontalières des services douaniers et à la GRC. J'exprime la crainte de mes électeurs et j'espère que le ministre en tiendra compte. Il ne faut pas accroître l'efficience au détriment de l'efficacité.

L'un des rôles naturels du gouvernement consiste à protéger ses frontières et sa souveraineté. Je n'emploie pas cette expression dans le même sens que l'opposition officielle. Le syndicat des employés des Douanes, plusieurs municipalités et les médias ont également dit craindre qu'à la suite du regroupement des deux secteurs du ministère, faute d'effectifs suffisants, il soit difficile aux agents des Douanes de bien défendre notre frontière.

Le syndicat a l'impression que l'accent mis sur ces activités entraînera une réduction de ressources consacrées à d'autres activités comme contrôler les immigrants illégaux, les armes à feu et la pornographie et empêcher que des enfants enlevés ne franchissent la frontière.

• (1045)

Le syndicat des employés des Douanes a d'énormes réserves au sujet des répercussions de ce projet de loi sur la qualité des services exigés. Ainsi, il craint une réduction des saisies de drogues.

En 1991, il y a eu 10 000 saisies de ce genre à la frontière. En 1992, ce chiffre était passé à 25 000 et en 1993, malgré une augmentation du trafic, le nombre de saisies est tombé à 15 000. Selon le syndicat, les trafiquants utilisent des techniques plus novatrices et efficaces pour faire entrer des articles illégaux au Canada et ses membres doivent pouvoir compter sur les techniques les plus récentes pour être en mesure de les arrêter.

C'est pourquoi le syndicat craint que l'on accorde moins d'importance à ces activités. À la suite du fusionnement des deux ministères, il se peut que les compressions effectuées au sommet se répercutent à la base, sur le terrain. Je le répète, je sais que ce n'est pas là l'intention du ministre. Du moins je l'espère. Comme il hoche la tête, ces craintes ne seraient pas fondées.

Le syndicat est inquiet du manque d'importance attachée à ces activités et il craint que la situation se détériorera à la suite de la mise en oeuvre de ce projet de loi.

L'Association canadienne des policiers a également critiqué cette fusion, car la frontière constitue la première ligne de défense contre les armes à feu et autres types d'armes qui aboutissent dans nos rues.

Cependant, si on élimine un poste de sous–ministre tout en s'assurant que le niveau de service est bien contrôlé et ajusté en conséquence, cela devrait apaiser ces craintes.

Dans les assurances qu'il a données, le ministre du Revenu national a déclaré que le ministère unifié du Revenu national s'appuierait sur les points forts des secteurs des douanes et de l'accise et de l'impôt. Il a ajouté qu'il servirait mieux les Canadiens et accroîtrait leur confiance dans les services du revenu.

C'est pourquoi le Parti réformiste appuie le principe à la base du projet de loi C–2. Nous demandons que le comité permanent chargé de l'examiner tienne compte des répercussions négatives

possibles que nos électeurs nous ont signalées et dont je vous ai fait part dans mon intervention.

Il est possible d'accroître l'efficience et l'efficacité du ministère au moyen de ce projet de loi pourvu que la réorganisation visant à réaliser des économies soit faite en gardant à l'esprit la sécurité et les intérêts des Canadiens.

Je le répète, nous félicitons le gouvernement libéral de supprimer un facteur de double emploi dans un ministère et nous l'encourageons à prendre beaucoup d'autres mesures du même genre lorsque le gouvernement gaspille manifestement les deniers publics.

Comme le ministre du Revenu l'a déclaré dans son discours d'aujourd'hui à l'appui du projet de loi C–2, la volonté d'en donner pour leur argent aux contribuables est manifestement un objectif tout à fait honorable qui devrait être appuyé par tous les députés.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je serai bref.

Je tiens d'abord à féliciter le ministre du Revenu qui s'attaque avec célérité au problème de la réduction du double emploi et du chevauchement dans les questions ayant trait aux impôts ou aux services à la population; la plupart des Canadiens s'en réjouissent certainement. Je suis heureux de constater que le Parti réformiste reconnaît qu'il est important que nous agissions à l'égard de ce problème dès les cent premiers jours.

Je dois aussi dire aux députés du Bloc et surtout à son porte–parole. . .

Le vice–président: Veuillez présenter votre observation sur les propos de l'orateur précédent.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, tandis que nous nous préparons à rentrer dans nos circonscriptions pour la fin de semaine, je veux signaler qu'en plus de l'initiative dont traite ce projet de loi, il y en a une autre qui y est intimement reliée et dont bon nombre de députés ont pu prendre connaissance dans les journaux d'aujourd'hui.

Hier, le Comité des finances a entamé le processus visant à étudier diverses solutions de rechange à la taxe sur les produits et services. En tant que parlementaires, nous devrions faire en sorte qu'en parlant avec nos électeurs, nous ne nous limitions pas uniquement aux activités qui se déroulent à la Chambre.

Comme le député du Parti réformiste l'a laissé entendre, il y a toutes sortes d'activités qui sont déjà en voie d'exécution, ce qui réjouira certainement nos électeurs.

• (1050)

La plupart des Canadiens apprendront avec plaisir que le Comité des finances a déclaré que, d'ici la fin de juin, il voudrait avoir reçu toutes les propositions qu'il est possible de formuler pour remplacer la TPS. Je crois qu'il sera très important d'annoncer cette bonne nouvelle à nos électeurs, quand nous les rencontrerons dans nos circonscriptions.

M. Ovid Jackson (Bruce—Grey): Monsieur le Président, à propos du projet de loi C–2 concernant les douanes, je dois dire qu'il y a fondamentalement deux grandes raisons qui expliquent l'existence des douanes: veiller au bon mouvement des marchandises à la frontière et assurer la sécurité des Canadiens.

Une chose à laquelle tous les députés ont fait allusion, c'est que tous les ministères et organismes fédéraux doivent réaliser des économies. Nous avons quelque 90 ministères et sociétés d'État et nous avons toujours dit que nous voulions examiner leur budget de près. Ces ministères et sociétés n'existent pas pour rien. S'ils ne sont pas rentables, nous envisageons de les privatiser.

Dans ce cas–ci, le ministre fusionne deux ministères. Naturellement, il y aura des problèmes de dotation. Il se trouvera toujours des employés pour aller présenter des instances auprès des députés d'en face simplement pour des problèmes de territoire.

L'une des choses dont je veux que tous les députés se souviennent, c'est que les employés du gouvernement sont au service de la population en général. Les récriminations qu'ont entend le plus souvent de la part des contribuables, c'est que cela prend toujours beaucoup de temps avec les bureaucrates ou les fonctionnaires. Tout à coup imbus de leurs pouvoirs additionnels, ceux–ci se plairaient à mettre les bâtons dans les roues des autres Canadiens. On voit beaucoup de cas de ce genre.

L'une des choses dont tous les députés doivent se souvenir, c'est que nous ne devrions pas envenimer les choses en prenant la part de tout fonctionnaire dans une affaire territoriale. Nous tous qui travaillons pour le gouvernement devons reconnaître que c'est le contribuable qui finance tous ces programmes. S'il y a des choses qui sont inefficaces, c'est la réalité et il faudrait faire preuve de courtoisie à l'égard de tout le monde.

J'espère que lorsque nous examinerons tout projet de loi ou toute mesure visant à rationaliser un ministère ou une société d'État ou à les ramener à leurs justes dimensions—qui est désormais l'expression à la mode—comme le disait la députée qui a appuyé ma motion concernant l'Adresse en réponse au discours du Trône, nous soyons économes mais non mesquins.

En tant que gouvernement, nous ne devrions pas l'oublier ni oublier non plus que nous nous efforçons de rentabiliser nos activités dans l'intérêt des contribuables et cela, en dépit du fait que, comme tout le monde, nous devons affronter une relance ralentie par le chômage.

M. Silye: Monsieur le Président, je remercie le député de ses remarques.

Je voudrais ajouter que j'ai une longue expérience des réductions d'effectifs, ayant oeuvré dans le milieu des affaires au cours des 23 ou 24 dernières années. J'ai toujours trouvé qu'il est plus efficace de faire des réductions au niveau de la direction et de ne pas toucher aux employés affectés aux points de service ou aux points de vente. Ce sont les gestionnaires qui touchent les plus gros salaires. En éliminant un ou deux gestionnaires, nous pouvons engager trois ou quatre agents de douane de plus et

donner ainsi un meilleur service aux contribuables, tout en faisant un meilleur usage de leur argent.

Si les contribuables se plaignent parfois que certains fonctionnaires sont impolis ou que d'autres abusent de leurs pouvoirs, c'est probablement parce qu'ils sont surmenés. Ils font un travail stressant, et c'est au ministère du Revenu national d'évaluer la situation et de déterminer s'il doit envoyer plus de gens sur le terrain ou non.

Comme dans une banque, la personne qui s'attire le plus de compliments est celle qui est en contact avec le client. Ce sont les caissiers qui donnent aux banques une bonne ou une mauvaise réputation, et non pas le vice–président dans sa tour d'ivoire. Ce sont les caissiers, ce sont les agents de douane, ce sont les gens que le ministre envoie sur le terrain pour faire des vérifications fiscales. Ces gens qui sont en contact avec les contribuables sont ceux qui donnent au gouvernement une bonne ou une mauvaise réputation. Les ressources humaines sont un élément important. Les employés doivent être évalués en fonction de leur charge de travail, de ce qu'on attend d'eux, de leur rémunération et de leur milieu de travail.

• (1055)

Comme beaucoup des députés libéraux sont également nouveaux à la Chambre, je leur signale que, durant les deux dernières législatures, le gouvernement a passé la majeure partie de son temps à apporter des améliorations au niveau de la direction au lieu d'améliorer l'aspect le plus important des activités, soit le travail sur le terrain.

J'espère que le ministre prévoit concentrer ses efforts dans ce secteur. Cela contribuera grandement à améliorer la réputation de tous les bureaucrates.

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je n'aurai pas suffisamment de temps pour terminer mon intervention avant le début de la période des questions. Devrais–je commencer quand même?

Le vice–président: Nous ne pouvons pas dire qu'il est 11 heures, étant donné que la période des questions revêt une telle importance pour tout le monde. Je vous prie de commencer. Vous avez sept minutes.

Mme Whelan: J'ai sept minutes, mais je ne pourrai pas terminer.

M. Flis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La députée peut prendre la parole, mais ne pourra–t–elle pas bénéficier de tout son temps de parole après la période des questions?

Le vice–président: Bien sûr que oui.

Mme Whelan: Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui en faveur du projet de loi C–2, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu national et d'autres lois en conséquence.

La mesure à l'étude permettra au ministre du Revenu national de réunir au sein d'une seule administration deux secteurs distincts relevant de ses attributions depuis 1926, de manière à éliminer les doubles emplois et les chevauchements inutiles.

Elle procurera également de nets avantages aux contribuables et rendra le ministère du Revenu national mieux en mesure d'assurer des services et des programmes plus efficaces. Elle ne compromettra pas l'intégrité des programmes consistant à faire respecter la souveraineté et les lois canadiennes aux frontières, à percevoir les recettes fiscales et à appliquer la législation sur le commerce extérieur, soit les domaines de responsabilité qui font du ministère une institution nationale.

Je vais m'attacher aujourd'hui à montrer que le regroupement prévu par le projet de loi C–2 aura pour effet de consacrer et de renforcer les rôles importants que joue Revenu Canada en matière d'application des lois, plutôt que de les amoindrir.

Je vais parler aussi plus particulièrement des activités du service des douanes, et des mesures qu'il prend en cas de dérogation à la législation et que le regroupement permettra de renforcer.

Le services des douanes de Revenu Canada jouit d'une excellente réputation et d'un grand respect, et est considéré comme l'un des meilleurs au monde. Cette réputation a été bien méritée, et les Canadiens peuvent être assurés qu'elle se maintiendra au sein d'un ministère du Revenu national unifié. Ce n'est pas seulement en raison de son rôle en matière d'application de la loi, mais grâce également à des programmes comme le Projet retour international, destiné à retrouver des enfants portés disparus, que le service des douanes de Revenu Canada s'est acquis cette excellente réputation internationale.

Dans l'intérêt de tous ceux qui travaillent pour ramener sains et saufs à leur famille des enfants disparus, le ministre m'assure que Revenu Canada Douanes reste attaché au Projet retour international. Le ministère est fermement résolu à conserver et à renforcer toutes ses fonctions douanières.

Le ministre du Revenu national a déclaré que le rôle des Douanes est essentiel au bien–être social et économique du pays. Les Canadiens ont le droit de vivre dans des quartiers et un environnement sûrs et d'être à l'abri d'une concurrence économique injuste.

C'est pourquoi le gouvernement tient à un programme douanier et à une présence à la frontière qui soient forts et bien en évidence.

Revenu Canada Douanes conservera un mandat clair lui permettant de faire respecter les lois et la souveraineté canadiennes à la frontière en refoulant les criminels, les immigrants illégaux, les publications pornographiques, les armes et les articles interdits. Il a également pour mandat de protéger les entreprises et industries canadiennes en appliquant les accords commerciaux internationaux. De plus, ce service protège les économies locales en percevant des taxes à la frontière et il assure des services à d'autres ministères aux installations frontalières. Cette mission sera confiée à des gestionnaires et à des employés d'expérience et compétents.

Article 31 du Règlement

Les syndicats des employés de Douanes et Accise, certains organismes et des localités frontalières ont exprimé des inquiétudes au sujet de l'intégration du service des douanes au ministère du Revenu national. Ces préoccupations sont sans fondement. Les activités d'exécution aux postes–frontières sont importantes aux yeux du gouvernement et de Revenu Canada, et elles conserveront toute leur importance.

• (1100)

En fait, le regroupement administratif améliorera et renforcera les programmes douaniers en facilitant, premièrement, l'accès à une information plus large, deuxièmement, en intensifiant l'utilisation de la technologie et, troisièmement, en permettant le redéploiement de ressources accrues pour mieux s'attaquer à l'économie souterraine et à la contrebande.

Jusqu'à maintenant, sur les économies réalisées grâce au regroupement effectué à l'Administration centrale, près de 13 millions de dollars ont été réinvestis dans des initiatives douanières clés comme l'amélioration de la technologie dans les aéroports et aux postes– frontières pour accélérer le contrôle des voyageurs et des marchandises et faciliter la détection de la contrebande. . .

Le Président: Je suis désolé d'intervenir au beau milieu d'une phrase, mais il est 11 heures et, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre doit passer aux déclarations des députés faites en vertu de l'article 31.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ NORDION INTERNATIONAL INC.

M. Ian Murray (Lanark—Carleton): Monsieur le Président, je tiens à signaler à la Chambre un différend survenu entre Énergie atomique du Canada Limitée et Nordion International Inc. Ce problème entraîne d'importantes conséquences d'intérêt public qui entachent la réputation internationale du Canada.

Nordion est un de nos plus beaux fleurons du secteur de technologie de pointe du Canada. Elle emploie 400 de mes électeurs de Lanark—Carleton. Plus de 300 millions d'actes médicaux nécessitant des produits de Nordion sont faits chaque année.

Le différend entre Énergie atomique du Canada Limitée et Nordion menace l'avenir de celle–ci tout en ternissant la réputation du Canada en tant que chef de file de la technologie nucléaire.

Je presse la ministre des Ressources naturelles, le ministre de l'Industrie et la ministre de la Santé d'intervenir pour régler ce malheureux et dangereux différend.

* * *

[*Français*]

LEVÉE DE L'EMBARGO CONTRE LE VIETNAM

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, hier, le président des États–Unis, M. Bill Clinton, annonçait qu'il levait l'embargo commercial en vigueur contre le Vietnam. Cet embargo avait été imposé en 1975, à la fin de la guerre entre les deux pays. Le président américain déclarait qu'il s'agissait là d'un effort en vue de clarifier le sort des soldats américains toujours portés disparus depuis la guerre entre les États–Unis et le Vietnam.

Nous souhaitons que cette initiative soit fructueuse et que des relations normales entre les États–Unis et le Vietnam pourront s'établir dans l'intérêt de ces deux pays et dans celui de la paix mondiale.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME «LET THE PEOPLE SPEAK»

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, le programme du Parti réformiste appelé «Let the People Speak», qui invite les gens à exprimer leur point de vue par télécopieur ou téléphone, remporte de plus en plus de succès. En effet, nous avons reçu environ 400 messages par télécopieur depuis le début de janvier. Notre centre de communications et de recherche reçoit tous les jours de 10 à 40 messages par télécopieur ou téléphone.

Les Canadiens nous font parvenir tous les jours une grande variété de messages par télécopieur pour s'assurer que les députés connaissent leur point de vue.

Tous les jours, nous posons au gouvernement des questions qui nous viennent directement des citoyens de tout le pays. Cette pratique sera maintenue.

Les réformistes espèrent que ces lignes permettront aux Canadiens de se faire mieux entendre. Elles servent de baromètre des opinions des Canadiens sur une grande variété de sujets.

À l'heure actuelle, notre baromètre nous dit que les Canadiens se préoccupent du niveau élevé des impôts, des dépenses excessives du gouvernement et de la nécessité d'un mécanisme de révocation des députés.

Pour exprimer son point de vue, on peut composer le 947–7777 pour les messages par télécopieur, et le 947–8888, pour les messages par téléphone.

* * *

LA FISCALITÉ

Mme Rose–Marie Ur (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, comme la date de présentation du budget approche, je veux rappeler au ministre des Finances que le gouvernement précédent a augmenté les impôts des particuliers à 34 reprises, alors que l'impôt des sociétés n'a pratiquement pas bougé depuis dix ans.

Le temps est venu d'accorder un instant de répit aux Canadiens qui gagnent leur vie à la sueur de leur front, c'est–à–dire les travailleurs, les agriculteurs et les petits entrepreneurs.

J'ose espérer que le ministre des Finances va au moins maintenir, s'il ne fait rien pour les améliorer, des programmes comme celui de l'aide à l'accession à la propriété, ainsi que les programmes du régime universel et du Compte de stabilisation du revenu net pour les agriculteurs.

En supprimant les échappatoires dont profitent les sociétés et qui font perdre au Trésor public des milliards de dollars de recettes, il rendra notre régime plus équitable et continuera

d'offrir aux Canadiens des programmes qui leur ont donné au moins encore une chance de s'en tirer.

* * *

LES CENTRES D'EMPLOI CANADA

M. John Maloney (Erie): Monsieur le Président, j'ai certaines réserves au sujet de la restructuration proposée par le ministère du Développement des ressources humaines en ce qui concerne les Centres d'emploi Canada de la circonscription de Erie.

Si je comprends bien, il est question de réduire d'environ 50 p. 100 le nombre d'employés qui travaillent dans ces centres et de réaffecter les employés qui auront été mis en disponibilité dans des centres urbains plus importants de circonscriptions voisines. Cette partie de l'effectif serait remplacée par des ordinateurs qui seraient utilisés par une clientèle ne connaissant essentiellement rien à l'informatique. Cette solution n'est ni réaliste, ni pratique.

• (1105)

Je respecte et je félicite le ministère pour les efforts qu'il fait en vue de rationaliser et de réduire les coûts. Malheureusement, de telles réductions sont tout à fait inappropriées et inacceptables, à ce stade, dans la région de Niagara, où le taux de chômage est d'environ 15 p. 100. Il faut revoir cette décision.

Le problème est d'autant plus grave qu'il n'existe pas de services réguliers de transport en commun entre les collectivités et que les appels téléphoniques interurbains sont beaucoup trop chers pour les chômeurs qui ont de moins en moins d'argent. Les bureaucrates choisissent, pour réduire les dépenses, le moment où ma circonscription a le plus besoin d'aide. Faire grand n'est pas nécessairement faire mieux.

* * *

LA SOCIÉTÉ NORTHERN MICRO

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui souligner l'excellent travail accompli par une entreprise dont le siège social est situé à Nepean, Northern Micro, fabricant d'ordinateurs très innovateur. Cette firme est un exemple de ce que peut faire une petite entreprise.

Northern Micro, qui se spécialise dans l'intégration de réseaux, a vu le jour en 1985. En 1993, la demande a été telle que cette entreprise a dû tripler la superficie de ses locaux. Elle prévoit connaître encore plus de succès en 1994, doubler sa capacité de production et engager 28 nouveaux employés.

Alors que l'économie stagnait, Northern Micro a eu recours à une habile stratégie de commercialisation et, comme elle offre des services dynamiques à la clientèle, elle a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 20 millions de dollars, elle a vendu 10 000 ordinateurs et elle s'est value une réputation mondiale.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement fédéral doit offrir aux entreprises canadiennes le soutien dont elles ont besoin et créer un climat propice à la croissance économique et à l'esprit d'entreprise.

Northern Micro est un exemple à suivre pour tous les Canadiens et la preuve que l'on peut réussir quand on veut. C'est d'entreprises comme celle-ci dont notre pays a besoin.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, je désire rappeler à la Chambre et à tous les Québécois et Québécoises que la semaine prochaine sera la troisième semaine du développement international qui vise à nous faire connaître les conditions de vie dans les pays du Tiers monde.

La tenue des activités à la grandeur du pays vise d'abord à nous sensibiliser tous à la réalité économique et sociale des pays en voie de développement et au travail de nos organismes non gouvernementaux dans le monde entier, et particulièrement en Afrique.

J'aimerais aussi saluer tous les bénévoles du Québec et du Canada qui nous rappellent les besoins des personnes moins bien nanties. Leur travail est louable et mérite notre pleine reconnaissance.

* * *

[*Traduction*]

LA CIRCONSCRIPTION DE BEAVER RIVER

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je veux porter à votre attention la proposition récente de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales de l'Alberta. La Commission a proposé lundi dernier l'ajout d'une nouvelle circonscription à Calgary. Pour faciliter les choses, elle suggère d'agrandir celles de Végréville, Crowfoot, Athabasca et Elk Island et d'éliminer totalement la circonscription de Beaver River, qui n'existe que depuis les élections de 1988.

Quelles sont ses projections démographiques? Les chiffres révèlent qu'environ 4 000 habitants se sont ajoutés à notre circonscription depuis sa création. Pourquoi donc l'éliminer aussi rapidement? Sommes-nous en train de faire de la discrimination entre les régions rurales et urbaines du Canada? Allons-nous demander aux députés de se déplacer sur des distances encore plus grandes, si Beaver River est annexée par morceaux à d'autres circonscriptions?

J'encourage tous mes électeurs à assister aux audiences publiques qui se tiendront au printemps à St-Paul, à Lac la Biche et à Redwater. On peut connaître les dates et les heures exactes en téléphonant au numéro 1-800-522-4125.

Vive Beaver River.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FAMILLE

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis): Monsieur le Président, en tant que députée et mère de deux jeunes filles, Athena et Vasilike, qui sont ici aujourd'hui, j'aimerais souligner, comme plusieurs députés avant moi, l'Année internationale de la famille.

Il s'agit d'un événement très important, et j'aimerais encourager tous les députés à organiser des événements dans leur propre circonscription afin de promouvoir les efforts des Nations Unies pour rétablir l'importance de l'unité familiale dans notre société. Car, contrairement aux opinions courantes, la famille se porte bien, sous toutes ses formes. Elle demeure le pilier de notre société.

C'est grâce aux efforts et aux sacrifices de nos familles que nous sommes tous ici aujourd'hui. J'aimerais remercier ma famille pour son appui: mon père Ioannis, ma mère Vasilike, ma soeur Anastasia, mon frère Bill, et surtout mon mari, Constantinos Geropapas.

[*Traduction*]

Je demande à mes collègues de faire leur part en organisant des manifestations, comme des groupes de soutien pour les familles monoparentales, des pique–niques et d'autres activités, pour faire en sorte que l'Année internationale de la famille soit célébrée partout au Canada.

* * *

LE RÉGIME D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Mme Sue Barnes (London–Ouest): Monsieur le Président, je veux aborder une fois de plus, en cette enceinte, la question du Régime d'accession à la propriété et souligner l'importance qu'il revêt pour un grand nombre de mes électeurs et pour l'économie canadienne dans son ensemble.

• (1110)

La prolongation du Régime d'accession à la propriété permettra à des milliers de Canadiens de retirer jusqu'à 20 000 dollars de leur régime enregistré d'épargne–retraite pour financer l'achat d'une résidence principale, sans avoir à payer d'impôts sur cette somme.

Si ce programme, qui reconnaît l'importance de l'immobilier pour la croissance économique, est prolongé, il continuera à stimuler la construction domiciliaire et la création d'emplois. Ce programme reconnaît également qu'une résidence principale entièrement payée est, pour beaucoup, la pierre angulaire de la retraite.

J'encourage tous les députés de cette Chambre à appuyer la prolongation du Régime d'accession à la propriété, ce qui donnera plus de temps pour réévaluer ce programme tout en permettant qu'il continue à contribuer de façon importante à la reprise économique.

LES CHEMINS DE FER

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui attirer l'attention de la Chambre sur un grave problème auquel fait face Simcoe–Nord, et qui d'ailleurs touche également le reste du pays. Je veux parler de l'abandon de voies ferrées et d'embranchements ferroviaires indispensables au développement économique et industriel.

Alors que nous devrions être en train d'investir dans les chemins de fer qui, d'un point de vue économique et environnemental, représentent le moyen de transport le plus sensé, le Canada permet le démantèlement de notre réseau ferroviaire.

J'implore le gouvernement de réviser la politique canadienne en matière de transport, afin de préserver les embranchements reliant les lignes secondaires aux lignes principales. Non seulement cela aura des effets bénéfiques sur l'industrie et l'environnement, mais en outre cela aidera le gouvernement à créer de nouveaux emplois pour les Canadiens.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Monsieur le Président, contrairement aux positions défendues par le Parti réformiste cette semaine, en réplique à l'allocution du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration sur les niveaux d'immigration, nous désirons souligner à cette Chambre que le Bloc québécois est en partie ouvert à l'immigration et que nous reconnaissons l'apport important des immigrants et des immigrantes à la société québécoise et canadienne. Nous accueillons depuis plus de 300 ans des personnes de toute origine, de toute condition socio–économique qui ont contribué grandement à notre richesse collective et à faire de ce pays ce qu'il est.

Nous réitérons notre intention d'être vigilants à l'endroit du gouvernement afin que ce dernier ne remette pas en question les principes de l'entente Couture–Cullen de 1978, renforcée par l'entente Gagnon–Tremblay–McDougall de 1990. . .

Le Président: Je regrette, mais je dois interrompre l'honorable députée.

* * *

[*Traduction*]

LA POLITIQUE SOCIALE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a joué aux dés pendant neuf ans avec l'argent de nos impôts. Il a gagé sur la probabilité que l'économie connaisse une croissance marquée, que la reprise devance le déficit et que le problème disparaisse par enchantement. Comme nous le savons, la croissance n'a pas été assez

rapide et nous sommes maintenant devant un véritable désastre financier.

Espérons qu'à la fin du mois le gouvernement présentera un budget montrant qu'il a réalisé que les bonnes intentions, les souhaits et la pensée magique ne suffisent pas pour donner du travail aux gens. Les gouvernements devraient tirer leçon des erreurs du passé.

Les réformistes nous avertissent depuis des années de la relation directe qui existe entre les déficits élevés et les taux élevés de chômage. Si l'on permet au déficit de grimper hors de tout contrôle, nous condamnons les chômeurs à leur sort.

Tout programme budgétaire qui fonde sa politique sur la chance maintient les chômeurs au chômage, vous pouvez en être certains.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Monsieur le Président, permettez-moi de profiter de cette occasion pour féliciter tous les athlètes qui représenteront le Canada aux Jeux olympiques d'hiver de Lillehammer, en Norvège. Ces jeunes Canadiens et Canadiennes méritent notre reconnaissance et notre appui sans réserve pour leur travail acharné et leur engagement à l'égard de leurs sports respectifs.

Je veux mentionner l'une de ces athlètes, Michelle Ruthven d'Orangeville, une municipalité de ma circonscription. En mon nom propre et au nom de tous les résidents de Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, je tiens à féliciter Michelle pour ses performances remarquables comme athlète canadienne.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je tiens à dire à quel point je suis satisfait des débats qui ont eu lieu à la Chambre au cours des deux dernières semaines.

Les députés de tous les partis représentent la population qui les a élus. Les divers points de vue qui ont été exprimés m'ont permis de mieux comprendre ce grand pays qu'est le nôtre.

● (1115)

Je félicite en particulier mes collègues de l'autre côté, ceux du Bloc et du Parti réformiste, qui ont parlé avec conviction et passion. Je doute qu'il y ait ailleurs dans le monde un autre pays où l'on puisse trouver une telle liberté d'échange d'idées, dont certaines remettent parfois en question la structure même de ce pays.

Nous avons pu voir ici ce qui fait la force du Canada. C'est que nous ne sommes pas partisans de la liberté d'expression pour la forme, mais dans les faits. Notre pays doit faire l'envie du reste du monde.

Le Président: Je me permets de faire remarquer à mes collègues qu'il est maintenant 11 h 14 et que toutes les déclarations prévues pour aujourd'hui ont été faites. Je constate que nous respectons maintenant notre horaire de travail, et je vous en félicite. Je crois que nous faisons du très bon travail.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre.

Refusant de préciser ses intentions quant à son plan d'action en matière de lutte à la contebande de cigarettes, le gouvernement a évoqué sa volonté de faire appliquer la loi partout au Canada, y compris sur les réserves indiennes, comme le déclarait d'ailleurs, elle-même, la vice-première ministre, et je cite: «Le fait d'habiter une réserve ne vous donne pas le droit d'enfreindre les lois canadiennes.»

Est-ce que la vice-première ministre peut réitérer en cette Chambre sa volonté de faire respecter la loi et peut-elle s'engager à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter la loi partout, y compris sur les réserves indiennes, en dépit des réticences exprimées par le solliciteur général à cet égard?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, depuis quelques jours, le parti d'en face nous dit qu'on ne fait rien au niveau du problème de la contrebande de cigarettes.

Le chef du parti de l'opposition a fait partie du Cabinet du gouvernement précédent pendant 781 jours et il n'a rien fait. Nous, cela fait moins de 100 jours qu'on est là, et on aura un plan d'action à partir de la semaine prochaine. Je pense que cela, c'est la véritable action et le vrai pouvoir.

[*Traduction*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, faut-il comprendre que le gouvernement interviendra partout, y compris à Akwesasne, pour assurer le respect de la loi, même si les dirigeants mohawks d'Akwesasne ont déclaré hier que la GRC n'a aucunement le droit d'intervenir sur le territoire de la réserve?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la contrebande ne se limite pas qu'aux réserves, et mon collègue ferait une regrettable erreur en donnant à la population canadienne l'impression que ce problème ne touche que les réserves.

La contrebande fait intervenir la criminalité organisée et elle se répand rapidement dans les grands centres au Canada. Ce problème existait au moment où le chef du parti de mon collègue a siégé au Cabinet pendant 781 jours, mais il n'a rien fait pour y remédier.

Nous avons formé le Cabinet il y a moins de 100 jours et nous avons travaillé très fort à l'élaboration d'un plan concerté qui permettra de préserver et même d'améliorer la santé des Canadiens tout en assurant l'application de la loi.

Le gouvernement actuel ne se limite pas aux paroles, il agit.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, il est curieux d'entendre ce gouvernement nous parler d'action, quand, à ce jour, une seule loi a été déposée, mineure d'ailleurs, et qu'on a entendu beaucoup de voeux pieux.

Cela me surprend également que la vice-première ministre nous reproche de parler de la question de contrebande sur les réserves, quand elle-même, hier, sur les réseaux de télévision nationaux, a fait une telle déclaration.

Je lui demande donc—parce qu'il y a eu d'autres déclarations hier sur les réseaux nationaux—si elle entend donner suite à la demande de rencontre d'urgence faite par les autorités mohawks, dont certains porte-parole, faut-il le rappeler, menacent le gouvernement d'affrontement majeur en cas d'intervention de la GRC pour faire respecter la loi dans les réserves?

• (1120)

Le gouvernement va-t-il rencontrer les autorités mohawks d'Akwesasne, de Kanesatake et de Kahnawake au sujet de la contrebande de cigarettes, oui ou non? C'est clair!

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ce que j'ai déclaré hier et qui a été déclaré à maintes reprises par le premier ministre, c'est que nous demandons à tous les Canadiens et Canadiennes de respecter la loi canadienne, que ce soit dans les magasins, dans les dépanneurs, ou sur les réserves.

Je suis un peu surprise par la question du député, parce qu'à la fois il prétend que c'est purement et simplement un problème au niveau des réserves indiennes, et il veut également que nous négociions avec ceux qui créent le problème.

Nous voulons entreprendre—et nous avons déjà commencé—un dialogue avec tous les intervenants, y compris les gouvernements provinciaux. Je sais que mon collègue, le ministre responsable des peuples autochtones, travaille avec tous les ministres du Cabinet pour apporter une solution dès la semaine prochaine. Je pense que c'est ça l'action. Et ce que je trouve étonnant, c'est que d'un côté le Bloc québécois nous parle de respecter la loi, alors que justement c'est un député de ce parti qui se promenait, se vantait de la prévention. . .

Le Président: L'honorable député de Bellechasse a la parole.

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre. Dans le cadre de son plan d'action imminent sur la lutte à la contrebande de cigarettes, le gouvernement fédéral envisage de réduire de six dollars ses taxes sur les cartouches de cigarettes. Or, un front commun des provinces du Canada anglais se dessine pour refuser toute réduction de taxes sur le tabac.

Est-ce que la vice-première ministre peut nous indiquer si le gouvernement entend persister dans son projet de réduire les taxes fédérales sur le tabac, même s'il n'est suivi dans cette voie que par une seule province, le Québec?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, tout d'abord, il n'y a pas de province du Canada anglais. Le Canada, c'est un pays qui comprend des gens qui parlent toutes les langues du monde. Promenez-vous dans mon comté!

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Deuxièmement, le premier ministre était très clair sur le fait de travailler en collaboration avec les provinces pour essayer de trouver une solution. Mais nous sommes prêts, si les provinces ne nous suivent pas, à agir seuls. C'est même son collègue, le chef de l'opposition, qui nous a demandé la semaine dernière d'agir avec ou sans le Québec. Il doit décider si oui ou non il veut la collaboration des provinces ou s'il veut que le fédéral travaille seul sur ce dossier, parce que nous voulons un front commun.

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également à la vice-première ministre. Est-ce qu'elle convient que son plan d'action risque d'être inefficace en ce qui concerne la réduction des taxes sur le tabac dans le cas d'Akwesasne, compte tenu que cette réserve chevauche l'Ontario, les États-Unis et le Québec, surtout si le gouvernement de l'Ontario refuse de réduire ses taxes sur le tabac?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, on n'a pas encore finalisé notre plan. Il est donc très difficile d'en commenter les détails. Cela dit, on revendique et on veut que la population canadienne comprenne que ce n'est pas un problème unique aux réserves du Canada. Ceux qui achètent le tabac, ceux qui achètent des produits de contrebande, que ce soit un paquet sur trois au Québec ou un paquet sur cinq en Ontario, ce sont tous des Canadiens et Canadiennes. Il est faux de faire valoir que c'est un problème unique aux réserves. C'est un problème de contrebande, c'est un problème de crime organisé et on va proposer, la semaine prochaine, un plan qui affectera aussi bien les volets de la santé que ceux de la taxation, et surtout l'application de la loi de façon égale pour tous les Canadiens et Canadiennes.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

On rapporte que les négociations en vue de mettre fin au conflit de travail sur la côte ouest sont rompues. Le ministre sait bien que ce n'est pas la première fois que des conflits de travail sur la côte ouest perturbent complètement l'acheminement des ressources et des produits vers les marchés, au détriment de milliers d'agriculteurs des Prairies et d'autres producteurs.

• (1125)

Le ministre et son ministère conviennent-ils que la manutention du grain devrait être déclarée comme étant un service essentiel et a-t-il défendu énergiquement cette position auprès du

ministre responsable du travail, le ministre du Développement des ressources humaines?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Bien sûr, cette question comporte toute une gamme de considérations générales. Je dois avouer que, dans les derniers jours, je me suis surtout attardé au problème immédiat que représente l'arrêt de travail sur la côte ouest. Je suis heureux que, grâce à cette question, je puisse faire une mise à jour sur la situation actuelle.

Comme les députés doivent le savoir, le médiateur que le gouvernement fédéral a proposé a été nommé mardi dernier, soit le 1er février. Les pourparlers avec les parties ont commencé mercredi et se sont poursuivis toute la journée, et même jusqu'à cinq heures jeudi matin. Ils ont été suspendus au cours de la journée jeudi pour reprendre à 15 heures ce jour–là. Comme le député l'a mentionné dans sa question, ces pourparlers ont été rompus à un moment donné, hier après–midi ou hier soir.

Le médiateur, M. Lewis, doit présenter un rapport complet au ministre du Développement des ressources humaines d'un moment à l'autre—d'ailleurs, il l'a peut–être déjà fait. Le ministre a demandé au médiateur principal des bureaux à Ottawa d'aider à ramener les parties à la table des négociations à Vancouver pour reprendre les pourparlers.

Le gouvernement doit insister auprès des parties en cause pour qu'elles revoient très attentivement leurs responsabilités et leurs positions respectives dans ce conflit. Les parties devraient recommencer à négocier sans tarder.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je remercie le ministre d'informer la Chambre de l'évolution de ce conflit.

Le ministre répondra–t–il clairement à la question plus vaste de savoir si son ministère, soit le ministère de l'Agriculture—si votre ministère et vous–même en tant que ministre estimez qu'il faut légiférer. . .

Le Président: Ne m'oubliez pas, s'il vous plaît. Je me sens seul ici.

M. Manning: Merci, monsieur le Président. Est–ce que le ministère de l'Agriculture est d'accord pour déclarer que la manutention du grain est un service essentiel? Le ministre pourrait–il éclairer la Chambre là–dessus?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, comme le sait sans doute le député, je m'intéresse beaucoup, en tant que Canadien de l'Ouest, à la santé et à la prospérité de l'industrie céréalière de cette région, et je tiens à explorer toutes les avenues possibles afin que les producteurs céréaliers de l'Ouest occupent la position qui leur revient dans le contexte d'une politique nationale au Canada.

La question que pose le député relativement aux relations de travail et aux autres points intéressant la manutention du grain de l'Ouest doit être située dans le contexte national plus vaste des considérations politiques générales auxquelles le ministre du Développement des ressources humaines sera, bien sûr, étroitement mêlé en tant que ministre responsable du travail.

L'idée que propose le député n'est pas nouvelle. Elle a déjà été proposée à l'occasion par d'autres Canadiens de l'Ouest. Elle n'est pas envisagée à l'heure actuelle.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): J'ai une autre question supplémentaire, monsieur le Président. Je suis persuadé que le ministre ne veut pas que les producteurs agricoles soient laissés en plan.

Comme le ministre ne l'ignore pas, des gouvernements antérieurs ont légiféré pour mettre fin à des conflits de travail des manutentionnaires de grain de la côte ouest. Le ministre recommande–t–il qu'on agisse de la même façon dans ce cas–ci et, dans l'affirmative, d'ici quand?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, je ne crois pas utile, dans les circonstances actuelles, d'échaffauder des hypothèses sur la proposition que soulève le député.

Il est extrêmement important, je crois, d'exhorter les parties à prendre leurs responsabilités, à revenir à la table des négociations, à profiter de tous les services de médiation que le gouvernement fédéral met à leur disposition à l'heure actuelle.

Elles ont le devoir de résoudre le conflit et cela, au plus vite.

* * *

• (1130)

[*Français*]

LA FISCALITÉ

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Durant la dernière campagne électorale, et plus précisément le 1er octobre 1993, un journaliste du *Téléjournal* a demandé à l'actuel premier ministre s'il était prêt à s'engager à ne pas hausser les taxes au cours des deux prochaines années. Le premier ministre a répondu, et je cite: «Alors, il n'y aura pas d'augmentation de taxes, c'est bien clair.»

Le ministre des Finances peut–il réitérer la promesse électorale du premier ministre de ne pas hausser les taxes et les impôts avant deux ans?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, est–ce la position du député de ne pas vouloir éliminer les échappatoires fiscales? Car si c'est vraiment le cas, cela est certainement en contradiction flagrante avec la position prise par le critique des finances de son parti.

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, j'ai failli me retrouver avec une question, alors que normalement c'est le processus inverse. Je vais donc réitérer ma question en suggérant des alternatives.

Le ministre des Finances ne convient–il pas qu'au lieu de hausser les impôts et les taxes, il peut recourir, tel que suggéré par Jean–Robert Sansfaçon dans *Le Devoir* d'aujourd'hui, à des mesures fiscales parmi lesquelles une réduction de 80 à 50 p. 100 du taux de la déduction des frais de repas et de représentation et une imposition des gains de jeu et de loto au même titre qu'un gain en capital.

Le ministre des Finances ne convient–il pas qu'il y a là des mesures sur lesquelles on peut se pencher, qui ne sont pas des hausses de taxes et d'impôts? Et ce sont là des mesures que le Bloc peut préconiser, monsieur le Président.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Tout d'abord, monsieur le Président, si je vous aide à poser vos questions, c'est parce que nos questions sont meilleures. On a eu plus d'expérience.

L'article que vient de citer le député m'a semblé être très intéressant. Je trouve aussi très intéressant que le député croit, contrairement au Parti réformiste, que l'élimination des échappatoires fiscales, c'est vraiment rendre le système de taxation plus équitable, et qu'il ne s'agit pas de hausses de taxes. J'apprécie énormément que le député ait fait référence à cette distinction, que je ne retrouve pas du côté des réformistes.

* * *

[*Traduction*]

LES PÉTITIONS

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Les pétitions constituent l'un des moyens dont disposent les Canadiens pour jouer un rôle direct à la Chambre des communes. Pourtant, il semble que les pétitions soient tout simplement déposées à la Chambre, puis oubliées sur les tablettes. Aucun mécanisme n'est prévu pour qu'elles fassent l'objet de débat et pour que le gouvernement y donne suite directement.

Le gouvernement serait–il prêt à envisager d'apporter de nouvelles modifications au Règlement pour qu'il y ait même une seule journée de débat sur les pétitions qui reçoivent l'appui d'un nombre respectable de Canadiens?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la députée fait là une intéressante suggestion. Je crois qu'il serait plus indiqué de la faire étudier par le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, où son parti est représenté. Cela permettrait d'approfondir l'idée.

Entre–temps, les partis d'opposition disposent des jours désignés où ils décident eux–mêmes des sujets à débattre. Le parti de la députée est tout à fait libre d'inscrire le sujet d'une ou de plusieurs pétitions à l'ordre du jour d'une de ces journées de l'opposition.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, certains sujets de pétitions sont aussi importants pour le gouvernement que pour l'opposition.

Ma question supplémentaire s'adresse à la vice–première ministre. Permettra–t–elle un débat sur la pétition concernant la crédibilité du Parlement et la confiance du public envers le Parlement qui circule actuellement dans la circonscription de Markham—Whitchurch—Stouffville?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la députée a demandé que le Règlement soit modifié pour permettre des débats sur les pétitions. Je crois que la première chose à faire serait de demander au comité de la Chambre dont le mandat consiste à étudier de telles modifications, à savoir le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, d'examiner les répercussions de cette suggestion.

* * *

• (1135)

[*Français*]

L'IMPÔT FONCIER

M. Richard Bélisle (La Prairie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. L'ancien gouvernement conservateur avait imposé, en décembre 1992, un gel sur tous les paiements d'impôt foncier imputable aux bâtiments et aux terrains du gouvernement fédéral, ce qui a évidemment généré un manque à gagner important pour les municipalités canadiennes.

Est–ce que le ministre entend honorer l'engagement électoral de son premier ministre afin que le gouvernement fédéral remplisse ses obligations au chapitre des compensations d'impôt foncier municipal, tel que promis par le premier ministre?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, je suis au courant des préoccupations exprimées par de nombreux dirigeants municipaux. Ayant moi–même oeuvré sur la scène municipale, je comprends très bien le problème.

Je puis vous dire qu'on est en train d'examiner les dispositions législatives concernant les subventions en remplacement d'impôts, dispositions qui relèvent directement du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. La question fait actuellement l'objet d'un examen, et j'espère que nous serons bientôt en mesure de donner au député une réponse plus détaillée.

[*Français*]

M. Richard Bélisle (La Prairie): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Doit–on comprendre que le ministre s'engage au nom du gouvernement à payer cette année le plein montant de compensation d'impôt foncier qu'il

doit aux municipalités, dont Montréal et Toronto, pour donner l'exemple d'un bon contribuable foncier?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, nous voulons nous acquitter de nos responsabilités concernant les subventions en remplacement d'impôts d'un bout à l'autre du pays.

Comme je l'ai dit il y a quelques instants, nous examinons actuellement la question et donnerons une réponse au député une fois cet examen terminé.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Mercredi, le premier ministre a dit croire que les restrictions à la liberté d'expression imposées dans la loi contestée sur le bâillon étaient compatibles avec la démocratie. Il a dit que beaucoup de gens souhaitent influer sur l'issue des élections, mais n'ont pas le courage de se porter candidats.

Pourquoi le gouvernement croit–il que la participation au processus politique hors du cadre des partis politiques devrait être limitée aussi sévèrement?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada invite tous les Canadiens à participer au processus politique. Le gouvernement du Canada se préoccupe cependant de la publicité payée et de l'activité politique rémunérée qui constituent un effort direct pour influer sur le processus électoral.

En 1976, quand le gouvernement a fait modifier la Loi électorale du Canada pour assurer des règles du jeu équitables à tous les partis politiques, c'était pour reconnaître que l'argent ne devrait pas être l'outil à utiliser pour influer sur le jeu démocratique.

Le gouvernement fédéral croit que tout le monde devrait jouir de règles du jeu équitables. Il s'agit non pas simplement de restreindre les dépenses des partis politiques, mais d'assurer à tout le monde la possibilité de participer au processus politique. Personne ne devrait pouvoir influer sur l'issue des élections à coup d'argent.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser à la vice–première ministre. Les partis politiques ne sont pas sur un pied d'égalité. Ils ont, en campagne électorale, un avantage financier sur les simples particuliers.

La ministre croit–elle que les Canadiens devraient avoir à poursuivre la lutte jusqu'en Cour suprême pour défendre leur droit à la liberté d'expression lors des campagnes électorales?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, personne ne prive les Canadiens du droit à la liberté d'expression lors des campagnes électorales.

Le fait est que la Loi électorale du Canada impose des limites à la publicité payée par les partis politiques. Les agents officiels des partis politiques s'exposent en effet à des amendes et même à un maximum de cinq ans d'emprisonnement s'ils ne respectent pas les restrictions à cet égard.

Tout ce que demandent le Parti libéral et le gouvernement du Canada, c'est qu'on maintienne des règles du jeu équitables en matière de publicité payée afin de préserver la démocratie et de veiller à ce que des intérêts financiers privés et puissants ne puissent réussir à influer sur le processus électoral à coup d'argent.

* * *

[*Français*]

LES FANFARES DES FORCES CANADIENNES

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre de la Défense nationale. Nous avons appris dernièrement que le ministère de la Défense nationale consacre plus de 32 millions de dollars annuellement pour soutenir plusieurs groupes de fanfares au sein de ses forces. Compte tenu de l'état pitoyable des finances publiques, peut–on considérer qu'il est toujours justifié de consacrer 32 millions de dollars pour soutenir les fanfares de l'Armée canadienne?

• (1140)

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, j'ai dit à quelques reprises que, étant donné la position de notre parti, exposée dans le livre rouge, tous les aspects de notre budget de défense sont à l'étude. J'espère que lorsque nous nous prononcerons sur des modifications dans ce budget, le député et son parti appuieront les mesures proposées.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, pour aider son ministre des Finances qui cherche désespérément de l'argent, est–ce que le ministre peut s'engager à appliquer la même logique aux fanfares de la Défense que celle qui a été appliquée à la fanfare de la Gendarmerie royale du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu.

Les députés d'en face essaient–ils de dénigrer notre patrimoine culturel tel qu'il se manifeste par la musique et les fanfares des forces militaires canadiennes? J'ai toujours cru que le parti

du député était très préoccupé par les questions culturelles. Les députés semblent se désintéresser de la culture canadienne. J'espère qu'ils continueront d'appuyer les fanfares militaires, car elles font partie intégrante de la culture canadienne.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Je tiens à féliciter le ministre de la politique du gouvernement en matière d'immigration, qui a récemment été rendue publique et qui fixe à quelque 200 000 le nombre d'immigrants de la catégorie de la famille et de la catégorie des personnes indépendantes pouvant être admis cette année. Outre qu'ils accentueront le caractère multiculturel du Canada, ces nouveaux arrivants contribueront fortement à la croissance économique, selon le Conseil économique du Canada.

Pour assurer le succès de sa politique, le ministre prendra–t–il des mesures pour veiller à ce que les bureaux des visas et les centres d'examen médical agréés dans des pays comme l'Ukraine, l'Inde et les Philippines, notamment, disposent d'un personnel suffisant et soient bien situés pour garantir que le processus d'immigration soit le plus pratique et rapide possible?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député de Winnipeg–Nord et même le félicite du rôle de chef de file qu'il a joué dans l'établissement des orientations générales en matière d'immigration et de multiculturalisme.

Le député soulève une question très intéressante. Il doit y avoir un lien entre les niveaux souhaités de l'immigration, qui ont été annoncés et débattus, et le mécanisme d'application.

Je suis en mesure d'informer le député et la Chambre qu'à notre haut–commissariat en Inde, à titre d'exemple, nous avons augmenté le nombre d'agents des visas, qui est passé de 19 à 30. En outre, nous avons dépêché sur les lieux des médecins accrédités en raison de la demande dans l'État du Panjab.

Depuis le démantèlement du mur de Berlin, nous avons ouvert des bureaux de visas à Kiev, à Bucarest et à Prague. Je pense que le député a raison et que nous agissons avec célérité.

* * *

LES PRODUITS DU TABAC

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

La question de savoir s'il faut, oui ou non, abaisser les taxes sur les cigarettes est particulièrement complexe et elle est une cause de discorde. En effet, elle sous–tend bien d'autres enjeux, comme la santé et la criminalité pour n'en nommer que deux.

Étant donné que les points de vue des députés en la matière n'obéissent pas à la discipline de parti, la vice–première ministre permettra–t–elle aux députés, y compris ceux de son parti, de se prononcer sur les taxes sur les cigarettes sans qu'on considère l'issue du scrutin comme un vote de confiance?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le premier ministre a dit très clairement que, lorsqu'il s'agit de mesures où il est question de dépenser l'argent des contribuables, le gouvernement doit avoir la confiance de la Chambre pour les mettre en oeuvre.

Pour les questions touchant le budget ou d'importantes modifications à la taxe d'accise, bref dans le cas de mesures financières, le gouvernement ne peut pas aller de l'avant si la confiance des siens lui fait défaut.

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord): Monsieur le Président, si les ministériels votent selon leur conscience ou selon les voeux de leurs électeurs à propos des taxes sur les cigarettes, la vice–première ministre peut–elle donner à la Chambre l'assurance qu'ils ne seront pas punis?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter ma collègue qui intervient pour la première fois.

En deuxième lieu, j'espère que tous les députés ont une conscience et je fais observer que, lorsqu'il s'agit de prendre des décisions relativement à une politique proposée par le Cabinet, le caucus ou le parti, nous ne rangeons pas notre conscience au vestiaire.

• (1145)

Je pense que le premier ministre a été on ne peut plus clair lorsqu'il a dit qu'en ce qui concernait la fiscalité, le gouvernement du Canada devait bénéficier de la confiance de la Chambre des communes avant d'adopter certaines mesures.

Autrement dit, toute question épineuse ne fait pas automatiquement l'objet d'un vote libre. Lorsqu'une mesure concerne plusieurs ministères, la santé, la criminalité ou l'application des lois, la fiscalité ou d'autres dossiers de ce genre, le gouvernement du Canada doit présenter, à l'évidence, un front uni.

* * *

[*Français*]

LE PROJET HIBERNIA

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, Hibernia, le mégaprojet de forage pétrolier au large de Terre–Neuve, est en passe de devenir le plus grand éléphant blanc de l'histoire du Canada.

Le gouvernement fédéral engouffre des milliards de dollars dans cette espèce de trou noir fiscal, tout ça, alors que nous apprenions que le ministre des Finances jongle sérieusement avec l'idée d'une augmentation sensible des taxes et impôts.

Ma question s'adresse à la vice–première ministre, en l'absence de la ministre des Ressources naturelles. La vice–première ministre admet–elle la non–rentabilité de ce projet et confirme–t–elle que les dépassements de coûts pourraient atteindre plus de 1,5 milliard de dollars?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il est évident que, dans le livre rouge, le gouvernement du Canada a adopté des politiques en ce qui concerne le mégaprojet dans le futur. Je rappellerai aussi au député les commentaires faits par le ministre

des Ressources naturelles du Québec, M. Christos Sirros, qui s'est prononcé sur cette question cette semaine.

Cela dit, le gouvernement du Canada a l'intention de respecter les contrats et les engagements écrits, parce que le gouvernement a le droit et le devoir de respecter les obligations déjà prises, y compris celles qui concernent le projet Hibernia.

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, c'est un peu surprenant d'entendre une réponse comme celle-là, alors que dès leur arrivée au pouvoir, les libéraux ont annulé le contrat des hélicoptères.

Toutefois, est-ce que la vice-première ministre peut nous indiquer si elle compte mettre fin à cette hémorragie de fonds publics, ou est-ce qu'on doit comprendre de sa réponse, en fait, que son gouvernement va continuer à dilapider l'argent des contribuables à titre de redevance politique à l'égard du premier ministre de Terre-Neuve, M. Clyde Wells.

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je pense qu'il est faux de dire que les situations de l'aéroport de Toronto et d'Hibernia sont deux choses semblables.

En effet, les programmes de l'aéroport de Toronto ont été signés au cours de la campagne électorale. C'est aussi connu que le gouvernement du Canada s'était engagé directement à annuler le contrat des hélicoptères, et que l'ancien gouvernement, au cours de la campagne électorale, avait le droit de retirer le contrat, mais le premier ministre précédent n'a pas exercé ce droit.

Comme gouvernement, nous avons dit que les projets futurs que nous considérerons ne seront pas des mégaprojets, parce que nous n'en avons pas les moyens financiers et que ce n'est pas rentable pour les PME, à la base de notre livre rouge.

Cela dit, on veut respecter les contrats et obligations qui ont été faits par écrit par le gouvernement précédent. Je présume que ça doit aussi être la politique du Bloc québécois, si jamais il accédait au pouvoir, de respecter les contrats signés par les gouvernements précédents.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre. Elle reflète certaines questions que je me pose au sujet des décisions prises à la Chambre.

La vice-première ministre pourrait-elle me dire si le débat que nous avons eu à la Chambre la semaine dernière concernant les essais des missiles de croisière a influé sur les décisions prises ultérieurement par le gouvernement à ce sujet et, le cas échéant, dans quelle mesure?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Absolument, monsieur le Président.

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): J'ai une autre question, monsieur le Président.

Je pose cette question afin de déterminer dans quelle mesure ces débats sont utiles. Mon parti et moi, nous nous réjouissons des mesures prises par le gouvernement pour veiller à ce que le Parlement soit plus utile.

La vice-première ministre peut-elle dire à la Chambre si le gouvernement, dans le cas où ce débat se fût terminé par une motion et un vote en vue de mettre fin aux essais des missiles de croisière, aurait respecté la volonté de la Chambre?

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. C'est une question hypothétique. J'autorise cependant la vice-première ministre à y répondre si elle veut bien.

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il est clair que le gouvernement respecte la volonté exprimée par le Parlement dans les motions adoptées à la Chambre. Nous sommes une démocratie.

* * *

• (1150)

LES HÉLICOPTÈRES

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Dans le *Globe and Mail* de ce matin, il y avait, au sujet des hélicoptères Sea King du Canada, un article qui laissait entendre que bien qu'ils aient été utilisés pendant la guerre du Golfe, aux abords de la Yougoslavie, en Haïti et en Somalie, ces appareils n'étaient pas en état de voler ou de remplir leur mission.

Le ministre pourrait-il dire ce qu'il en est de la navigabilité des hélicoptères Sea King et de leur capacité de faire ce qu'on attend d'eux?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je sais qu'il s'intéresse beaucoup aux questions militaires.

Quand nous avons annulé la commande des EH-101, nous l'avons fait en sachant pertinemment que les Sea King pouvaient durer jusqu'à l'an 2000. En fait, les EH-101 n'auraient pas été mis en service avant l'an 1999 ou 2000 environ.

Il est vrai que des commentaires ont été faits à ce sujet dans la presse. Cependant, selon ce même article—que j'ai lu ce matin—le commandant de la base de Shearwater a déclaré qu'en ce qui le concernait, les Sea King, comme tout appareil vétuste, exigent bien entendu un entretien de plus en plus grand, mais sont tout à fait sûrs.

En fait, avant Noël, j'ai moi-même, en pleine nuit et en pleine tempête, survolé l'Adriatique à bord de l'un de ces appareils—une distance de 70 milles. L'appareil s'est posé sur le navire, puis m'a ramené ici. Le fait qu'il ait pu parcourir une telle distance et m'ait ensuite ramené sans incident prouve bien, je pense, que les Sea King sont en état de naviguer.

[*Français*]

L'AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je ne voudrais pas terminer la semaine sans poser une question au ministre de l'Industrie.

Lors d'une conférence à Toronto portant sur l'autoroute électronique, le secrétaire d'État aux Sciences a annoncé la création d'un conseil consultatif. Le nom de l'ancien président de TV Ontario, M. Bernard Ostry a été avancé pour présider ce comité.

Le ministre peut–il confirmer à cette Chambre que ce sera bel et bien M. Ostry qui présidera ce comité?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. Non, je ne peux pas confirmer cela.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, ce n'est pas parce qu'il ne peut confirmer que je ne lui adresserai pas une question additionnelle.

Étant donné que le ministre possède déjà un ensemble de recommandations élaborées dans le rapport Ostry concernant l'autoroute électronique, peut–il nous expliquer les raisons qui nécessitent un deuxième comité sur cette question?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, comme on l'a dit dans le discours du Trône, la création d'une stratégie pour l'autoroute électronique ici au Canada est une priorité pour le gouvernement.

Nous pensons qu'il est nécessaire, comme ce dossier change rapidement, qu'un comité puisse, d'une façon continue, nous donner des renseignements précis.

[*Traduction*]

Le conseil consultatif sur la superautoroute électronique devrait être constitué d'un groupe de personnes—clients et fournisseurs et autres—qui s'intéressent à la superautoroute de l'information de façon à constituer un vaste comité qui pourra se tenir rapidement au courant des progrès dans ce domaine. Il est, en effet, essentiel que nous ayons des avis compétents.

* * *

LA JUSTICE

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le 4 janvier 1994, j'ai écrit au ministre au sujet du cas de Patrick Kelly. Il s'agit d'un officier de la GRC qui a été condamné pour le meurtre de sa femme en 1981.

Or, le principal témoin à charge, dont la déposition a entraîné la condamnation de M. Kelly, avoue maintenant avoir fait un faux témoignage. Étant donné cette nouvelle information qui laisse planer un doute raisonnable dans cette affaire, le ministre de la Justice prendra–t–il des mesures pour revoir cette cause?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, permettez–moi tout d'abord d'exprimer ma gratitude au député de Comox—Alberni, qui m'a informé hier soir de son intention de soulever cette question. Je lui suis reconnaissant de sa considération.

Ayant été informé, j'ai donc pu examiner le dossier. Je peux dire au député que j'ai reçu des lettres de l'avocat qui représente M. Kelly. Il y invoque les dispositions de l'article 690 du Code criminel qui autorisent le ministre de la Justice à faire preuve de clémence au nom de la Couronne, soit en ordonnant la tenue d'un nouveau procès, soit en renvoyant la cause devant un tribunal d'appel pour révision lorsque certains faits indiquent qu'il y a peut–être eu une erreur judiciaire.

• (1155)

Je suis actuellement en train de réunir les documents qui me permettront d'examiner cette requête. J'ai également demandé copie de la transcription des audiences, les instructions données au jury, les motifs de jugement qui ont pu être exposés, ainsi que des détails sur tout nouvel élément de preuve que l'avocat désire que j'examine.

Conformément à la pratique habituelle, on rassemblera et évaluera ces documents. On préparera un dossier d'enquête, qui sera présenté en temps et lieu à l'avocat du requérant pour commentaire. Ensuite, on me remettra le dossier pour que je prenne une décision.

Je peux assurer au député que je considère les fonctions qui m'ont été confiées aux termes de l'article 690 comme étant parmi les plus importantes de mon portefeuille. J'examinerai très attentivement cette demande et toutes les autres demandes de ce genre. Je peux assurer au député que je l'examinerai en respectant la pratique normale.

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je félicite le ministre d'avoir donné une réponse aussi exhaustive, complète et directe, puisqu'il est parfois très difficile d'obtenir des réponses directes du gouvernement à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Si je comprends bien, le député n'a pas de question supplémentaire à poser.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. Tel que le rappelait hier soir le téléjournal de Radio–Canada, le Parti libéral du Canada, dans son livre rouge,

accusait le précédent gouvernement d'avoir délibérément fragilisé nos institutions, et que l'amputation des budgets de Radio–Canada montrait bien que les conservateurs méconnaissaient l'importance du développement culturel.

Le ministre reconnaît sans doute là un extrait du livre rouge. Peut–il nous dire qu'il est en accord avec cette prise de position de son parti?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je suis plus intéressé par l'avenir que par le passé. C'est précisément en me souciant de l'avenir que, hier, nous annoncions certaines mesures qui faciliteraient le financement de Radio–Canada pour que cette grande institution nationale puisse continuer à s'adapter, à progresser et à bien servir les Canadiens, d'un océan à l'autre.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, je prends bonne note que le livre rouge est du passé et que l'on n'en entendra plus parler. Est–ce que le ministre continue de prétendre qu'il est toujours un ami de la Maison, alors qu'il s'apprête à appliquer les coupures décrétées par le précédent gouvernement, que pourtant le Parti libéral condamnait hautement lorsqu'il siégeait sur les banquettes de l'opposition?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, il y a plus dans ce que j'ai dit hier, dans la lettre que j'ai envoyée au nouveau président de Radio–Canada, que l'annonce de coupures qui ont été décrétées par un gouvernement précédent. Au contraire, nous avons indiqué clairement que nous allons faire le nécessaire pour que ces coupures permettent à Radio–Canada de continuer à progresser.

Deuxièmement, nous avons fourni à Radio–Canada une possibilité d'emprunt que Radio–Canada demandait depuis un certain nombre d'années, qui n'avait jamais été accordé. Troisièmement, nous avons indiqué que nous allons prochainement nous engager dans la recherche de nouvelles sources de financement qui aideront Radio–Canada à progresser. Donc, regarder ces déclarations d'une façon négative, je pense, doit être compensé par ce que ces déclarations ont également de positif, et c'est ce qu'a reconnu le nouveau président de Radio–Canada.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Plus tôt cette semaine, le ministre a déclaré que presque tous les participants aux conférences consultatives prébudgétaires étaient en faveur d'un accroissement des recettes.

Le directeur national de la Canadian Taxpayers' Federation, M. Jason Kenney, et de nombreuses autres personnes m'ont informé que les participants de tous les ateliers de la conférence de Calgary ont demandé qu'on n'augmente pas les impôts. Comment le ministre explique–t–il cette contradiction?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, j'ai dit très clairement qu'il y avait eu des divergences d'opinion au cours des ateliers de Calgary et aux trois autres ateliers, ce qui est normal. J'ai déclaré que les participants de presque toutes les conférences se sont massivement prononcés en faveur d'une plus grande équité du système fiscal.

• (1200)

En ce qui concerne la question du député, non seulement presque tous les participants de cette conférence mais en fait presque tous les Canadiens voudraient voir le gouvernement accroître ses recettes. En tout cas, c'est le point de vue des députés de ce côté–ci et nous reconnaissons que la meilleure façon d'y arriver est de relancer l'économie et de remettre les Canadiens au travail. C'est pour cette raison qu'on nous a élus.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et concerne la maladie des bovins que l'on appelle l'ESB.

Au cours des années 1980, environ 60 bêtes ont été importées du Royaume–Uni au Canada et l'une d'entre elles est morte de l'encéphalopathie spongieuse des bovins. Les gens se demandent si cette maladie existe encore au pays. Le ministre peut–il dire à la Chambre quel est son plan d'action au sujet de cette maladie?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question au sujet d'une situation qui inquiète au plus haut point l'industrie canadienne de l'élevage.

Le premier cas d'ESB au Canada a été diagnostiqué en décembre de l'année dernière en Alberta. L'animal en cause avait été importé du Royaume–Uni en 1987. L'accès au marché international pour le bétail et les produits canadiens demeurera assuré pourvu que mon ministère s'engage à exercer des contrôles très sévères à l'égard de l'ESB.

En fait, le ministère a mis en place un mécanisme qui lui permettra de veiller à ce qu'il ne reste plus, au Canada, aucun animal ayant pu entrer en contact avec une source quelconque d'ESB. Cette position du ministère a obtenu l'appui des principales organisations d'éleveurs du pays, des regroupements de vétérinaires, des négociants et de nos partenaires commerciaux à l'échelle internationale.

* * *

LE CHÔMAGE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Nous constatons encore une fois aujourd'hui que les taux de chômage ont augmenté. Après 100 jours à la tête du pays, notre gouvernement a déjà rompu deux des grandes promesses du livre rouge. La première, c'est la mise en oeuvre de l'Accord de libre–échange nord–américain et la deuxième, les essais des missiles de croisière.

Au nom d'un million quatre cent mille chômeurs du Canada, je pose la question suivante à la vice–première ministre: Dans son nouveau budget, le gouvernement fixera–t–il des objectifs en matière d'emploi, afin qu'on puisse le tenir responsable de ses plans budgétaire et financier?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le préambule de la question posée par la députée est incorrect, bien sûr. En fait, le Parti libéral a très précisément respecté ses obligations. Il s'était engagé à obtenir certaines modifications à l'ALENA. Grâce à son travail, le premier ministre a obtenu ces modifications.

Si l'on fait des déclarations à la Chambre, je trouve qu'il faut d'abord s'assurer qu'elles sont justes. Cela dit, la priorité du gouvernement est évidemment la création d'emplois. Nous sommes bien sûr déçus que les statistiques ne soient pas plus encourageantes. Nous avons un plan financier et un plan de création d'emplois qui sont dans la bonne voie.

Je sais que la députée sera disposée à collaborer avec le ministre du Développement des ressources humaines parce qu'elle a beaucoup d'expérience dans ce domaine. Nous voulons vraiment nous acquitter de nos obligations et redonner du travail aux Canadiens. C'est pour cette raison que les Canadiens nous ont fait confiance et nous avons l'intention de leur donner raison.

Le Président: Chers collègues, je tiens à partager certains renseignements avec vous. Une journée normale, de 15 à 16 députés peuvent poser des questions. La journée d'aujourd'hui a été particulièrement bonne à cet égard.

En effet, la période des questions s'est fort bien déroulée et ainsi, 19 députés ont pu poser des questions. Je pense que nous devrions poursuivre sur cette voie. Avec votre collaboration, nous pourrons y parvenir.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet des modifications apportées à la liste des membres des comités permanents, conformément à l'article 104 du Règlement.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du rapport plus tard aujourd'hui.

• (1205)

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C–8, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la protection des pêches côtières (force nécessaire).

—Monsieur le Président, nous présentons ce projet de loi afin d'apporter au Code criminel la modification susmentionnée. Nous recommandons à la Chambre de l'adopter.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)) demande à présenter le projet de loi C–9, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

—Monsieur le Président, on me dit qu'il me suffit de me lever et de faire un signe affirmatif de la tête et que je n'ai rien à dire.

Cependant, étant donné qu'il s'agit là d'un jour historique puisque c'est le premier projet de loi que je présente, je pensais simplement en parler aux députés. Ce projet de loi tend à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le Président: Je ne voudrais pas vous faire manquer ce moment historique.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose que le deuxième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui soit adopté:

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES LANGUES OFFICIELLES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, en application de l'article 36 du Règlement, je veux présenter une pétition sur la langue et la tenue d'un référendum.

[*Français*]

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord): Monsieur le Président, en vertu du Règlement de cette Chambre, je vous présente cette pétition provenant de 35 personnes de ma circonscription qui veulent un référendum sur la question du bilinguisme officiel au Canada.

Ces gens ont l'impression que nous dépensons beaucoup trop d'argent sur la politique du bilinguisme dans ce pays. Ce n'est

pas que je partage le point de vue de ces personnes, mais j'ai quand même l'honneur d'accomplir mon devoir démocratique en informant la Chambre de tous les commentaires de mes commettants et commettantes.

[*Traduction*]

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et l'honneur de me lever à la Chambre pour présenter, au nom des électeurs de la circonscription de Lambton—Middlesex et des environs, ces pétitions dûment certifiées par le greffier des pétitions.

• (1210)

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'interdire la vente des jeux et des cartes de tueurs en série, et d'empêcher que les jeux, les cartes ou le matériel de ce genre soient disponibles sur le marché canadien.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LES CRÉDITS

Le Président: Au sujet de la période des crédits, conformément au paragraphe 81(8) du Règlement, j'ai le devoir d'informer la Chambre que neuf jours au total seront attribués à la période des crédits se terminant le 26 mars 1994.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu national et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je veux reprendre brièvement les observations que j'ai présentées précédemment en faveur du projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu national et d'autres lois en conséquence.

Ce projet de loi permettrait au ministre du Revenu national de réunir deux ministères distincts qui sont sous sa responsabilité depuis 1926, éliminant ainsi le double emploi et le chevauchement inutiles au sein du gouvernement.

Cette mesure législative apportera des avantages précis aux contribuables et permettra au ministère du Revenu national d'offrir des services et des programmes plus efficaces et plus efficients.

Je tiens à rassurer les députés que cette mesure ne compromettra pas l'intégrité des programmes concernant le respect de la souveraineté canadienne et l'exécution responsable des lois à la frontière, la production de recettes ou l'administration du secteur commercial—branches d'activités qui font du ministère une institution nationale essentielle.

J'informe également la Chambre que Revenu Canada Douanes jouit d'une excellente réputation et d'un grand respect du fait que, dans son domaine, il fournit un des meilleurs services au monde. Ce respect est bien mérité et les Canadiens peuvent être assurés que ce sera toujours le cas après l'unification de Revenu Canada. Pour son rôle en matière d'exécution, mais aussi en raison de programmes tels que Projet retour international, qui vise la recherche d'enfants portés disparus, Revenu Canada Douanes est reconnu partout dans le monde.

Je tiens à rassurer le député qui a soulevé la question un peu plus tôt de même que tous ceux qui travaillent d'arrache-pied pour que les enfants disparus retournent à la maison en leur disant que le ministre a bien précisé que Revenu Canada Douanes continuera de participer au Projet de retour international.

De plus, Revenu Canada s'est clairement engagé à maintenir et à consolider tous ses services de douanes.

Comme l'a déclaré le ministre du Revenu national, «le rôle des douanes est essentiel au bien-être social et économique de notre pays».

Je le répète, le mandat de Revenu Canada Douanes restera très clair. Le ministère aura le mandat de faire respecter les lois et la souveraineté du Canada à la frontière et d'interdire l'entrée au pays des criminels, des immigrants illégaux, des documents pornographiques ainsi que des marchandises et des armes prohibées. Il sera également chargé de protéger les entreprises et les industries canadiennes en administrant les accords commerciaux internationaux. De plus, le ministère aura le mandat de protéger les économies locales en prélevant les taxes à la frontière et de fournir des services à d'autres ministères aux postes de douanes.

Monsieur le Président, je tiens à dire à la Chambre que ce mandat sera exécuté par des gestionnaires et des fonctionnaires compétents.

Par ailleurs, le syndicat de Douanes et Accise, de même qu'un certain nombre d'organisations et de localités frontalières ont exprimé leurs inquiétudes devant l'intégration des services de douanes au ministère du Revenu national. Je maintiens encore une fois que leurs appréhensions ne sont ni fondées ni justifiées.

Le gouvernement et Revenu Canada considèrent et continueront de considérer que les activités reliées à l'application de la loi aux points de passage frontaliers du Canada sont importantes. Le fait de réunir les divers services au sein d'une seule administration contribuera à améliorer et à renforcer les programmes de douanes. Cela nous permettra d'avoir plus facilement accès à tout un éventail de renseignements, d'utiliser davantage la technologie à notre disposition et de redéployer les ressources supplémentaires pour enrayer l'économie souterraine et la contrebande.

Jusqu'à maintenant, les économies réalisées grâce à l'unification du siège social au sein d'une seule administration, soit environ 13 millions de dollars, ont été réinvesties dans des initiatives importantes pour le secteur des douanes, comme

l'amélioration de la technologie dans les aéroports et les points frontaliers, qui permettra d'examiner plus rapidement les voyageurs et les marchandises et de faciliter la saisie des produits de contrebande et la détention des voyageurs jugés très dangereux.

• (1215)

En 1993, Revenu Canada, Douanes a saisi une quantité record de drogue valant plus de 1,4 milliard de dollars. Je suis persuadée que les douaniers vont continuer à accomplir un travail exceptionnel en collaboration avec les autorités policières afin de garder la drogue hors de nos rues.

L'application de la loi ne commence pas à la frontière. C'est pourquoi Revenu Canada négocie des accords avec des transporteurs d'autres pays afin de s'assurer de leur collaboration dans la lutte internationale contre la drogue.

Le gouvernement est très préoccupé par la contrebande qui existe à l'heure actuelle. Une telle activité illégale se déroule au détriment de l'ensemble de la société et le gouvernement envisage une stratégie pour y mettre fin. Nous croyons que des mesures de contrôle renforcées, tant à la frontière qu'au niveau des conseils d'administration, aideront le gouvernement à régler les problèmes de la contrebande et des infractions à la loi.

Je tiens à informer la Chambre que, en regroupant ses ressources, Revenu Canada sera en mesure de poursuivre la petite minorité qui fraude le système. Grâce à la consolidation administrative, Revenu Canada aura les ressources, la compétence et les connaissances nécessaires pour vérifier les déclarations de revenus et de TPS des particuliers et des sociétés de façon à démasquer les non–inscrits et ceux qui ne déclarent pas leurs revenus, pour mener des enquêtes spéciales et pour mieux cerner ceux qui ne respecte pas ses lois et règlements.

Il incombe au gouvernement de s'assurer que la majorité respectueuse des lois ne souffre pas par suite des agissements de ceux qui fraudent volontairement le système en faisant de la contrebande ou en ne payant pas leurs impôts. Tous les Canadiens doivent payer leur juste part.

Comme le ministre du Revenu national l'a dit, ces activités illégales constituent une véritable menace pour la société canadienne et pour notre économie. Le gouvernement est déterminé à se mettre dans une meilleure position pour relever ces défis. Par ailleurs, cette mesure législative permettra au ministre d'organiser la prestation des programmes et des services. Grâce à une accessibilité accrue, les Canadiens n'auront plus à aller d'un bureau de Revenu Canada à l'autre pour obtenir des renseignements généraux, pour faire des paiements ou pour prendre des publications et des formulaires. Dorénavant, tout cela pourra se faire en même temps, grâce au réseau élargi de bureaux de Revenu Canada d'un bout à l'autre du Canada.

Il y aura aussi un programme de recouvrement unique, qui permettra aux clients de faire affaire avec un seul fonctionnaire de Revenu Canada pour tous leurs comptes. On aura ainsi un service efficace qui répondra davantage aux besoins particuliers de chaque entreprise et on pourra également regrouper les vérifications.

Revenu Canada reconnaît que les entreprises doivent habituellement faire affaire avec des vérificateurs différents pour les douanes, l'accise, la TPS et l'impôt sur le revenu. Cette façon de procéder est lourde et ennuyeuse, particulièrement pour les petites entreprises. Par conséquent, Revenu Canada veut regrouper les vérifications, ce qui lui permettra d'offrir un meilleur service tout en réduisant les coûts et les doubles emplois. Ce sera moins gênant aussi pour les entreprises parce que les vérifications seront faites en une seule fois dans la mesure du possible.

Enfin, nous aurons un numéro d'enregistrement unique pour les entreprises. En prenant cette initiative, Revenu Canada joue le rôle de pionnier au gouvernement fédéral; un client, un numéro de compte. C'est manifestement un système beaucoup plus simple pour les entreprises qui, parfois, doivent utiliser plusieurs numéros différents pour faire affaire avec les divers services du ministère.

Le ministère prévoit mettre ce système à l'essai dans huit villes en mai prochain. Il n'y aura qu'un seul versement pour les douanes, la TPS et l'impôt sur le revenu. Le ministère examine actuellement un plan qui lui permettra d'accepter des paiements uniques. Cette initiative simplifiera la comptabilité pour des centaines de milliers d'entreprises canadiennes, qui pourront profiter d'un système de compensation.

Les entreprises pourront finalement se servir de paiements en trop ou de remboursements dans un secteur, par exemple la TPS, pour s'acquitter de leurs obligations dans une autre secteur, par exemple l'impôt sur le revenu. Un seul chèque suffira donc au ministère et aux entreprises pour rapprocher leurs comptes. Cela simplifiera également le traitement des comptes pour les entreprises, améliorera leur marge brute d'autofinancement et réduira le coût de faire des affaires avec le gouvernement.

Nous introduirons aussi une déclaration annuelle unique simplifiée pour les entreprises. À partir de l'année d'imposition 1993, les petites entreprises dont les ventes brutes sont inférieures à 500 000 $ pourront produire une déclaration annuelle unique pour l'impôt sur le revenu et la TPS. Elles pourront payer les deux avec un seul chèque et même se servir du solde créditeur d'un compte pour payer le solde débiteur d'un autre compte. Cette initiative rendra les dispositions législatives concernant la TPS conformes à la politique d'équité élaborée récemment pour les personnes qui produisent des déclarations d'impôt sur le revenu. La politique donne aux agents de Revenu Canada toute la latitude dont ils ont besoin lorsqu'ils ont affaire à des contribuables qui ne se sont pas acquittés de leurs obligations en raison de circonstances indépendantes de leur volonté.

• (1220)

Revenu Canada étudie actuellement une nouvelle façon de traiter avec les entreprises et, dans le cadre de cette étude, il a lancé des projets pilotes avec les secteurs de l'automobile et de l'aérospatiale.

La nouvelle attitude de Revenu Canada, qui s'est traduite par la modification de ses processus et de ses exigences, et la réduction de la paperasse, a transformé les rapports entre les douanes et les entreprises.

Ces nouveaux rapports permettront aux clients de réaliser des économies substantielles. Les trois grands constructeurs d'automobiles d'Amérique du Nord et l'industrie aérospatiale évaluent leurs économies totales à 180 millions de dollars au cours des 10 prochaines années, ce qui n'est pas à dédaigner.

Le programme a été bien accueilli par un échantillon représentatif d'entreprises canadiennes et Revenu Canada s'est engagé à devenir un ministère de premier ordre, pour qui le service est une priorité, et qui est capable de s'adapter aux nouvelles politiques économiques et financières.

Je tiens à faire savoir à la Chambre que Revenu Canada est un organe essentiel du gouvernement et qu'il doit être capable d'affronter les défis. Le service, le respect volontaire et l'application de la loi sont trois priorités du ministère. Il serait illogique de réduire notre capacité d'adaptation.

Le projet de loi ne réduira en rien l'efficacité de la composante douanes de Revenu Canada et n'en fera pas un second violon dans la collecte des recettes. La rationalisation du ministère renforcera la capacité du gouvernement à cet égard. C'est pour cela que je recommande l'adoption du projet de loi C–2.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je félicite le ministre d'avoir présenté ce projet de loi aussi rapidement et je félicite la secrétaire parlementaire d'avoir bien fait ressortir que cette mesure s'attaquera au problème de l'entrée illégale de criminels et d'immigrants illégaux, et qu'elle permettra de consacrer des ressources accrues à la lutte contre la contrebande de drogues et d'alcool entrant dans notre pays.

J'ai déjà dit à maintes reprises qu'un élément criminel était en train d'envahir notre économie. Je me réjouis de voir que le ministre et la secrétaire parlementaire agissent aussi rapidement.

Je veux poser une question à la suite d'instances dont m'ont fait part mes électeurs et d'autres citoyens. Quand les Canadiens rentrent au Canada, ils ont droit de rapporter, en franchise de droits de douane, des marchandises d'une valeur de 20 $ s'ils sont sortis brièvement du pays, et d'une valeur de 100 $ s'ils sont restés 48 heures hors du pays. S'ils ont passé plus de sept jours à l'étranger, ils peuvent rapporter des marchandises d'une valeur de 300 $.

Je me demande si la mesure à l'étude aborde cette question. Sinon, la secrétaire parlementaire prendra–t–elle note de ces instances pour songer à hausser ces limites, car bien des familles rentrant au pays ne peuvent pas acheter grand–chose pour leurs enfants pour 100 $.

Tout comme ceux qui m'en ont parlé, je recommande de hausser ces exonérations et de les porter à 50 $, 200 $ et 500 $ peut–être, ou quelque chose comme ça.

Mme Whelan: Monsieur le Président, je tiens à dire au député que la mesure à l'étude n'aborde pas cette question, mais nous allons certainement prendre ces instances en considération.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

• (1225)

LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ÉTAT ET LE CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

L'hon. Marcel Massé (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C–4, Loi modifiant la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'ouvre le débat sur le projet de loi C–4, Loi modifiant la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif, à l'étape de la deuxième lecture.

L'été dernier, le Canada, les États–Unis et le Mexique ont conclu deux accords complémentaires en marge de l'Accord de libre–échange nord–américain. Le premier est l'Accord nord–américain de coopération dans le domaine de l'environnement. Par cet accord, les trois pays s'engagent à assurer une croissance économique durable qui soit respectueuse de l'environnement, à appliquer efficacement chez eux leurs lois et règlements en matière d'environnement et à accroître la coopération dans l'élaboration de lois et de règlements dans ce domaine.

L'autre accord concerne la coopération dans le domaine du travail et favorise l'amélioration des conditions de travail pour tous en Amérique du Nord.

[*Français*]

En vertu de ces ententes accessoires, les trois pays sont tenus non seulement d'appliquer réellement leurs lois en matière de main–d'oeuvre et d'environnement, mais également de rectifier toute tendance à ne pas appliquer effectivement ces lois existantes. Ces ententes accessoires ont créé des obligations internationales pour le Canada.

[*Traduction*]

Afin de faire respecter ces obligations, chaque accord prévoit l'établissement de groupes spéciaux pour constater les faits et rendre des décisions. Dans l'exercice de ces fonctions, le groupe spécial peut, par sa décision, exiger qu'un pays adopte un plan d'action pour combler les lacunes observées dans l'application de ses propres lois ou normes. Dans certains cas, la décision peut exiger le paiement d'une amende.

La Chambre est saisie aujourd'hui de modifications proposées à la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif, relevant du ministre de la Justice. Elles ont pour but de permettre à la Cour fédérale du Canada d'appliquer chez nous les décisions relatives aux obligations internationales du Canada que pourraient prendre ces groupes spéciaux formés de représentants des trois pays. Sans ces modifications, il n'existerait dans la législation canadienne aucun moyen permettant aux

tribunaux canadiens d'imposer au gouvernement le respect de ses obligations internationales.

[*Français*]

Le Canada estime et respecte la primauté du droit. Il n'a pas de difficulté à mettre son cadre juridique national au service de l'application des droits internationaux et des obligations internationales.

[*Traduction*]

Je vais décrire brièvement le processus d'imposition des peines au Canada dans ces accords.

Dans l'éventualité hautement improbable où le Canada aurait systématiquement négligé d'appliquer ses lois et ses normes en matière de travail et d'environnement, un groupe spécial trinational pourrait forcer le Canada à adopter un plan d'action pour rectifier les problèmes décelés par le groupe spécial. Le Canada pourrait être passible d'une amende qu'on appelle bien poliment «compensation monétaire pour non–application» dans le projet de loi.

En vertu des accords, l'exécution forcée d'un plan d'action approuvé ou établi par un groupe spécial ou d'une amende imposée au Canada ne peut se faire qu'après le dépôt de la décision du groupe spécial devant la Cour fédérale du Canada. Elle deviendrait alors une décision de ce tribunal et serait exécutoire à l'encontre de la Couronne.

Les modalités d'exécution d'une décision d'un groupe spécial transformée en ordonnance de la Cour fédérale seraient semblables à celles des autres ordonnances de la Cour fédérale.

[*Français*]

Ce mécanisme ne pourrait appliquer une telle ordonnance à la Couronne provinciale, à moins qu'une province ait adhéré à l'entente visée et que l'ordonnance porte sur une question de compétence provinciale. Dans ce cas, la province devrait modifier sa loi habilitante de façon à ce que l'ordonnance puisse être déposée à la Cour supérieure compétente de la province. De telles modifications auraient le même effet que le projet de loi C–4 à l'égard du gouvernement fédéral.

• (1230)

[*Traduction*]

Le Canada a négocié le droit d'établir ce processus afin d'éviter d'autres recours comme des mesures de rétorsion, qui seront prises dans le cas des États–Unis et du Mexique. Nombre d'entre nous ont entendu souvent parler de ces négociations et de leurs résultats au cours de la campagne électorale.

J'attire l'attention de la Chambre sur les dispositions du projet de loi qui traitent du caractère définitif des décisions d'un groupe spécial. Aux termes du projet de loi, les décisions d'un groupe spécial et les ordonnances et les décisions de la Cour fédérale sur les procédures d'exécution ne sont pas susceptibles d'appel.

Comme ce sont des décisions strictement internationales qui font appel à des experts et portent sur des questions internationales complexes, les tribunaux canadiens ne pourraient casser une décision d'un groupe spécial.

Le projet de loi prévoit aussi que les décisions d'un groupe spécial et les ordonnances et décisions de la Cour fédérale sur les procédures d'exécution et l'action des groupes spéciaux et celle de la Cour fédérale sont exclues du pouvoir de révision judiciaire.

Cette disposition est semblable à certains égards à une disposition de l'Accord de libre–échange nord–américain.

[*Français*]

Le gouvernement présente ces modifications au début de la session parlementaire, afin de remplir un engagement pris à l'égard des États–Unis et du Mexique.

Dans un échange de notes diplomatiques avec les États–Unis et le Mexique portant sur l'entrée en vigueur de l'ALENA, le ministre s'est engagé, au nom du gouvernement, à demander au Parlement d'autoriser l'application, à l'échelon canadien, de ces mécanismes de règlement extrajudiciaire. Il s'est engagé à présenter cette demande le plus rapidement possible.

[*Traduction*]

Je recommande à la Chambre d'étudier ce projet de loi et je presse les députés de prêter leur concours à cette étude.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, en ce 102e jour de pouvoir du Parti libéral du Canada, deux projets de loi nous sont présentés dans la même journée. C'est une grande première, et je dois féliciter le ministre de la Justice parce que c'est le plus courageux, et c'est lui aujourd'hui qui nous présente ces deux projets, le projet de loi C–2 et le projet de loi C–4 cet après–midi.

L'opposition officielle désire d'abord déclarer qu'elle appuiera le projet de loi C–4, présenté par le ministre de la Justice. Un consensus s'est développé au Québec au cours des dernières années autour des questions concernant l'ouverture de notre société à la concurrence internationale. Le Québec doit être un intervenant actif dans la promotion des mesures visant à réduire les barrières commerciales et à favoriser les échanges internationaux. Dans ce sens, notre appui au projet de loi en est un concernant le principe même de l'ALENA, ainsi qu'un appui aux objectifs énoncés dans les accords parallèles.

Cependant, permettez–moi de transmettre à la Chambre certaines inquiétudes de l'opposition officielle face au processus canadien d'adoption des accords. Le Québec a, de longue date, exprimé sa volonté d'action sur le plan international lorsque des questions relevant de ses compétences sont concernées. L'ensemble fait partie de ce qu'il est convenu d'appeler les demandes traditionnelles du Québec. Cette volonté était appuyée par un jugement du Conseil privé en 1937, confirmant l'obligation du fédéral de s'assurer de la collaboration des provinces pour la mise en oeuvre d'accords internationaux touchant des compéten-

ces provinciales. D'ailleurs, c'est sur la base de cette argumentation que l'Ontario a logé un appel devant les tribunaux afin de contester la légitimité du fédéral dans ce dossier.

• (1235)

L'opposition officielle est, je le répète, en faveur des principes de l'ALENA. Je rappelle à la Chambre que le Québec a été le plus ardent défenseur de l'Accord de libre–échange avec les États–Unis, et également de l'ALENA. Rappelez–vous, lors des élections de 1988, au Québec, alors que le Parti conservateur, dans sa plate–forme électorale, avait misé sur l'Accord de libre–échange. Avec l'appui du Parti québécois au Québec, le Parti conservateur avait fait une très belle récolte de députés, ce qui lui a permis de se faire élire pour un deuxième mandat d'affilée.

Si le Québec s'est prononcé si fermement en faveur des mesures libre–échangistes, c'est que les Québécois ont compris que l'avenir d'une petite société moderne et dynamique comme la nôtre passait par l'ouverture sur le monde et l'accès à de grands marchés. Loin d'un nationalisme frileux et replié sur lui–même, les Québécois ont confiance en leurs moyens et sont prêts à faire face à la concurrence internationale et à conquérir de nouveaux marchés.

Le cadre fédéral actuel n'a jamais permis au Québec d'affirmer pleinement son autonomie et de prolonger ses juridictions sur le plan international. Le Québec n'en peut plus de ce carcan qui limite ses possibilités, et le rejet de l'Accord du lac Meech a confirmé le cul–de–sac dans lequel le Canada s'est enlisé.

Rappelons que le Québec a de tout temps tenu à participer aux consultations fédérales–provinciales concernant l'ALENA et qu'il y a défendu vigoureusement les intérêts des Québécois et des Québécoises. Les ententes concernant les modalités québécoises et canadiennes des accords parallèles devront tenir compte de la volonté légitime du Québec et traduire la réalité juridictionnelle du Québec et du Canada. Conformément à la Constitution de 1867, l'opposition officielle ne donnera pas son accord à une entente tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas l'assurance que les compétences du Québec seront respectées.

Des négociations se déroulent actuellement entre le gouvernement du Québec et le fédéral en vue de la mise en oeuvre des accords parallèles. L'opposition officielle est vigilante face à ces négociations. Il serait tout à fait inacceptable que le gouvernement fédéral profite de l'accord de principe du Québec pour imposer de façon unilatérale sa volonté en matière d'environnement et de normes de travail, deux domaines dans lesquels le Québec tient à préserver ses prérogatives et son autonomie.

Le Québec ne saurait se contenter d'une maigre consultation lorsque des questions le touchant si profondément seront discutées au sein des commissions. Nous verrons donc bientôt si l'appétit centralisateur du gouvernement fédéral l'emportera une fois de plus.

Alors, voilà la position, monsieur le Président, du Bloc québécois, de l'opposition officielle.

[*Traduction*]

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, je m'adresse aujourd'hui à la Chambre en tant que président du comité du commerce international du Parti réformiste.

Nous examinons aujourd'hui le projet de loi C–4, qui autorisera la pleine mise en oeuvre de deux accords parallèles de l'ALENA: l'Accord nord–américain de coopération dans le domaine de l'environnement et l'Accord nord–américain de coopération dans le domaine du travail.

Pour commencer, le Parti réformiste appuie ce projet de loi, et ce, en dépit de certaines réserves que j'exposerai au cours de mon intervention. Nous appuyons l'ALENA, à condition que les entreprises canadiennes puissent tirer pleinement parti de cet important accord, autrement dit, à condition: 1) que l'on réduise les dépenses gouvernementales et l'impôt dans notre pays, 2) qu'on élimine les barrières interprovinciales au commerce et 3) qu'on ne mette plus l'accent sur l'aide sociale, mais qu'on insiste, au contraire, sur le recyclage et le développement technologique.

• (1240)

Étant donné que nous appuyons l'ALENA, nous appuyons bien entendu la loi nécessaire à sa mise en oeuvre, c'est–à–dire le projet de loi C–4. Je félicite le gouvernement d'avoir signé l'ALENA. La promesse qu'il a faite dans le discours du Trône de poursuivre une politique commerciale dynamique et d'éliminer les obstacles internes au commerce s'est révélée être un bel encouragement.

Le Canada est une nation commerçante et tire d'énormes avantages de la libéralisation du commerce. Le Canada produit en excédent un grand nombre de biens et de services très recherchés dans le monde entier. Pourtant, il est incapable de produire toute la gamme de biens et de services dont ont besoin les Canadiens. D'où notre intérêt à maximiser et à optimiser les échanges commerciaux. Un cadre commercial plus vaste et plus libre ouvrira à notre pays de nouveaux marchés et de nouveaux débouchés. Il permettra la création d'emplois, rehaussera le niveau de notre revenu réel et renforcera l'économie canadienne. Les Canadiens pourront s'attendre, dans l'ensemble, à une plus grande prospérité.

Un emploi sur quatre au Canada est créé grâce au commerce. Dans ma circonscription, Peace River, nous sommes extrêmement tributaires du commerce pour ce qui est d'assurer des emplois dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie pétrolière et gazière, et de la foresterie. Nous exportons 25 p. 100 de tout ce que nous produisons au Canada. La valeur des exportations ne cesse d'augmenter.

Cela montre combien il est important que le Canada soit partie à l'ALENA et au GATT. En renforçant la coopération dans le domaine de l'environnement, en Amérique du Nord, et en favorisant un développement durable à la grandeur du continent, l'ALENA permet au Canada d'atteindre ses objectifs à long terme. Conformément à ce qui est prévu dans cet accord, une

institution sera créée pour veiller à ce que les lois environnementales de chaque pays soient appliquées de façon efficace et soient mieux respectées.

En ce qui concerne la coopération dans le secteur de la main-d'oeuvre, l'ALENA améliorera les conditions de travail et les niveaux de vie des trois pays participants. Il protégera et renforcera les droits fondamentaux des travailleurs et veillera à ce que ces droits soient respectés.

Cependant, pour que le Canada puisse profiter pleinement de tout accord commercial, le gouvernement doit veiller à ce que les entreprises canadiennes soient en mesure de tirer pleinement parti des nouveaux débouchés.

Le député de Calgary-Sud-Ouest et de nombreux autres députés de ce côté de la Chambre ont parlé maintes et maintes fois de l'importance que cela représentait de réduire ce qu'il en coûte pour faire des affaires au Canada. Nous devons réduire les dépenses de façon à éponger le déficit et à pouvoir diminuer les taxes et les impôts dans ce pays. Nous devons également éliminer les barrières interprovinciales au commerce.

Il existe, au Canada, différentes catégories de barrières. Il y en a plus de cent dans le secteur de l'agriculture et dans celui de l'industrie alimentaire qui touchent, entre autres, les quotas de production, l'étiquetage, les normes de qualité, les normes d'emballage, ainsi que les subventions au transport et à la stabilisation.

En ce qui concerne les spiritueux, le vin et la bière, chaque province a ses exigences en matière de production, d'embouteillage, de prix, de quotas et de conditionnement. On remarque aussi un certain favoritisme sur le plan de la commercialisation.

Dans l'industrie des transports, les exigences varient en ce qui concerne la délivrance des licences, la taille et le poids des véhicules, les règlements de sécurité, les pouvoirs discrétionnaires des commissions de transport, les taxes de vente et les taxes sur le carburant.

Dans le secteur des marchés publics, nous constatons une préférence implicite et explicite pour les fournisseurs locaux et l'utilisation de matériaux produits localement. Comme les dépenses du gouvernement, à ce chapitre, dépassent cent milliards de dollars par an, soit près de 20 p. 100 du PNB, cela est loin d'être négligeable.

Dans le secteur de la mobilité de la main-d'oeuvre, les exigences pour l'agrément des spécialistes et des commerçants varient d'une province à l'autre. Ces barrières nuisent énormément aux personnes qui veulent s'établir dans une autre province, étant donné que les travailleurs qualifiés doivent respecter de nouvelles exigences pour obtenir des permis.

En ce qui concerne la mobilité des capitaux, il y a des subventions à l'industrie, des fonds d'investissement locaux et des mesures locales d'incitation fiscale. Ces barrières, qui sont souvent utilisées pour favoriser le développement régional, sont à l'origine de la mauvaise répartition de nos ressources financières.

Ces barrières internes, et d'autres, coûtent à notre pays aux alentours de 6,5 milliards de dollars par an. Les barrières commerciales qui existent entre les provinces fragmentent le marché canadien et nuisent à notre compétitivité au niveau international. De plus, elles favorisent les grandes sociétés, qui sont en mesure d'observer les normes rigoureuses imposées par le gouvernement. Enfin, elles empêchent les petites entreprises de développer davantage leur marché. Si nous n'améliorons pas la compétitivité à l'intérieur de nos frontières et ne parvenons pas à abaisser nos coûts d'exploitation par la voie de quelque allégement fiscal, nous ne pourrons jamais toucher tous les dividendes du nombre accru de débouchés qui s'offrent actuellement à nous.

• (1245)

J'ai mentionné que mon parti se préoccupait de ce que les entreprises puissent profiter au maximum des avantages découlant de cet accord commercial. Nous espérons que le gouvernement actuel prendra toutes les mesures nécessaires à cette fin.

Revenons, si vous le voulez bien, au projet de loi C-4. L'ALENA prévoit un mécanisme de vérification pour les cas où un groupe spécial d'arbitrage constaterait qu'un pays a tendance à enfreindre ses propres lois dans les domaines de la main-d'oeuvre et de l'environnement. Si celui-ci récidive, le groupe d'arbitrage peut lui infliger d'assez fortes amendes. Si le pays en question est le Canada—mais le cas est très peu probable, comme l'a dit un des députés qui m'ont précédé—la peine sera appliquée par nos tribunaux.

Jusqu'ici, nous appuyons ce projet de loi, de même que ses dispositions habilitantes afin d'accélérer la mise en oeuvre intégrale de l'Accord. Nous avons néanmoins des réserves à formuler.

Premièrement, ce projet de loi précise qu'on ne pourra pas en appeler d'un jugement rendu par le groupe d'arbitrage et qui portera sur l'application des normes de travail canadiennes. À nos yeux, un processus d'appel s'impose.

Deuxièmement, nous insistons pour que les régions soient également représentées dans la composition de ce groupe.

J'ose espérer que le comité permanent chargé de l'étude de cette mesure législative voudra bien envisager tous les aspects soulevés.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler aujourd'hui du projet de loi C-4, car bien des députés se rendront compte que cette question revêtait une grande importance pour nous, non seulement pendant la dernière campagne électorale mais aussi au cours de la dernière législature.

Beaucoup d'entre nous ont participé au débat ininterrompu lorsque le gouvernement précédent a déposé l'ALENA. Notre porte-parole pour le travail, le député de Kenora—Rainy River, a alors dirigé un débat où nous avons déployé tous les efforts possibles pour que le gouvernement fasse insérer dans l'ALENA des accords parallèles au sujet des normes relatives au travail et à l'environnement, normes que nous estimions indispensables pour l'intégrité de cet accord.

Nous n'avons pas eu cette chance. Mais je n'en reviens pas que, pendant les élections, nos adversaires du NPD aient tout oublié de ce débat. Ils ont oublié que nous avions débattu l'accord sans interruption et que nous avions tout mis en oeuvre pour que des modifications y soient apportées. En fait, je me souviens qu'à un certain moment pendant la campagne, ils ont dit que les libéraux acceptaient réellement les propositions du Parti conservateur au sujet de l'ALENA, alors que ce n'était pas le cas.

Je suis heureux de prendre la parole à la Chambre une centaine de jours après l'assermentation du gouvernement. Monsieur le Président, vous vous rappellerez bien sûr que c'est le premier ministre qui, moins d'une semaine après avoir été porté au pouvoir, a déclaré que nous n'approuverions l'ALENA qu'à condition d'avoir des accords parallèles exécutoires. Par conséquent, j'estime qu'il est important que tous les Canadiens sachent que l'ALENA a été renforcé et amélioré. Je crois que ces accords parallèles sur l'environnement et le travail permettront dans une large mesure d'apaiser les craintes tout à fait compréhensibles des Canadiens dans ces domaines.

• (1250)

J'apprécie particulièrement le fait que la commission tripartite qui sera créée aura un mandat bien précis qui englobera les concentrations limites de certains polluants et l'évaluation de projets qui ont des répercussions transfrontalières et permettra un accès réciproque aux tribunaux. C'est là le genre de dispositions que les Canadiens qui s'opposaient à l'ALENA, dont votre serviteur, souhaitaient qu'on ajoute à l'accord.

En outre, dans le domaine de l'environnement, le ministre du Commerce international s'est donné beaucoup de mal pour obtenir ce qu'il souhaitait relativement à l'eau. Au cours de la dernière législature, beaucoup de députés avaient un point de vue bien arrêté sur cette question et nous avons écouté des avocats et des experts de tout le pays qui jugeaient que la question de l'eau n'était pas claire. En fait, les Américains pouvaient avoir accès à notre eau dans le cadre de l'Accord de libre-échange ou de l'ALENA. Beaucoup d'entre nous s'inquiétaient vivement de cela et je rends hommage au ministre du Commerce international qui a pris la peine de parler de l'eau plus particulièrement; maintenant, aux termes de ces accords parallèles, ni les Américains ni les Mexicains ne peuvent avoir accès comme bon leur semble à notre eau.

Je veux souligner un dernier point sur la question de la main-d'oeuvre, car mes électeurs ont manifesté beaucoup d'inquiétude à cet égard et je partage leurs craintes. Je crois que nous devrons être très vigilants sur cette question. Bien des gens s'inquiètent au sujet des normes du travail, au Mexique, et particulièrement de la possibilité qu'on y embauche des enfants et des conditions de travail qu'on impose aux employés. Ils croient que personne, dans la mesure où l'on a un tant soit peu de sens moral, ne devrait tolérer de telles choses.

Le mandat très précis que confère cet accord parallèle à la Commission du travail nous permet d'assurer aux Canadiens que nous aviserions immédiatement le Parlement si l'on constatait que des activités d'une entreprise mexicaine ou de la société mexicaine en général méritaient d'être dénoncées devant cette commission—où nous serons représentés. C'est cela que veulent les Canadiens.

Je suis heureux de voir que les trois partis s'entendent au sujet de cet accord parallèle de l'ALENA, mais je répète que nous devrons être très vigilants et surveiller de près les conséquences que cela aura, car je sais qu'un grand nombre de Canadiens sont encore très circonspects face à cet accord.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, puis-je me permettre un commentaire afin d'éclaircir cette mesure supplémentaire?

Pourrait-on nous expliquer, en termes clairs, comment un simple citoyen ou une société peuvent intervenir, lorsqu'ils s'aperçoivent que ne sont pas respectés ces nouveaux décrets de la Cour fédérale, rendus sur recommandation de cette commission tripartite afin d'obliger les autres parties à rendre des comptes, pour que ces décrets soient appliqués tant au Canada que dans les autres pays?

M. Mills (Broadview—Grenwood): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce va bientôt prendre la parole.

La façon dont j'interprète cet accord, c'est que si nous estimons que ses dispositions ne sont pas respectées, qu'il s'agisse de l'environnement ou du travail, nous en saisirons la commission qui fera alors étudier notre requête. S'il s'avère que notre requête est justifiée, que l'accord a été violé, nous pourrons immédiatement entamer des poursuites.

• (1255)

M. Forseth: Monsieur le Président, les décisions rendues par la commission deviennent, si je ne me trompe, une ordonnance de la Cour fédérale du Canada. Je voudrais parler du problème du respect de cette ordonnance. Je suis convaincu que les compagnies vont surveiller le marché pour voir si les ordonnances sont respectées. Devront-elles revenir devant la commission qui a initialement pris la décision?

J'aimerais avoir des précisions à ce sujet.

M. Mills: Monsieur le Président, le député soulève un point pertinent. Voici comment je vois les choses. Le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce me corrigera si je me trompe.

Supposons qu'un tribunal stipule que les normes de travail ne sont pas respectées, ce qui équivaudrait à une violation de l'accord. Il incomberait alors aux parties signataires de l'accord d'appliquer l'ordonnance émise par la cour ou par le groupe spécial. Il doit exister un minimum de bonne volonté. Si le jugement est appliqué, les parties verront à ce que les normes soient appliquées ou les correctifs apportés.

Le député soulève un point très pertinent. Lorsque j'ai discuté de cet aspect dans l'opposition, beaucoup ont fait valoir que l'application de l'accord, qu'il s'agisse des normes environnementales ou des normes de travail, constituerait notre plus grand défi.

Le fait qu'on ait créé, parallèlement à l'accord, une commission spéciale chargée de surveiller le respect des normes de travail et d'environnement équivaut presque à avoir créé un scanner amélioré pour surveiller ces deux domaines. Je crois que toutes les parties à l'entente seront beaucoup plus vigilantes, sachant que toutes les activités sont soumises à la surveillance des deux groupes.

C'est notre plus grand espoir. À ma connaissance, c'est le meilleur moyen qu'on ait trouvé pour donner du mordant à l'accord.

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de débattre de ce projet de loi modifiant la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif.

Je veux tout d'abord féliciter les représentants du Canada qui ont travaillé sans relâche pour veiller à ce que les accords négociés soient justes et équitables. Ces accords offriront aux entreprises et aux industries canadiennes des débouchés formidables à l'étranger.

Je veux également profiter de l'occasion pour féliciter tous ceux qui ont participé aux négociations tenues dans les trois pays, particulièrement aux négociations relatives aux accords parallèles. Je sais comment se sont déroulés ces pourparlers et à quel point ils ont été ardus parfois.

L'objet de ce projet de loi peut se résumer en quelques mots. Aux termes de cette mesure législative, aucune sanction commerciale ne pourra être imposée au Canada en application des accords nord–américains de coopération dans les domaines de l'environnement et du travail.

La mesure législative donne une expression législative aux dispositions spéciales qui ont été insérées dans les accords nord–américains pour le Canada et qui permettent à la Cour fédérale du Canada de donner force exécutoire aux décisions des groupes spéciaux rendues contre l'État canadien, dans le cas fort improbable où cela se produirait.

Voilà la concession qu'ont obtenue les représentants canadiens qui participaient aux négociations trilatérales après avoir fait valoir que, pour le Canada, l'imposition de sanctions commerciales était une solution inacceptable, surtout en cas de différends en matière d'environnement et de travail. Les négociateurs canadiens ont plutôt proposé qu'un tribunal canadien veille au respect de l'intégrité des accords et à l'application de leurs dispositions au Canada, proposition que les Américains et les Mexicains ont acceptée.

Par conséquent, le projet de loi donne suite aux résultats que le Canada a obtenus au cours des négociations des accords parallèles de l'ALENA sur la coopération dans les domaines de l'environnement et du travail.

• (1300)

Cette modification est la seule mesure législative dont le Canada ait besoin pour remplir toutes ses obligations dans le cadre des accords sur l'environnement et sur le travail qui sont parallèles à l'Accord de libre–échange nord–américain.

[*Français*]

Les accords de coopération en matière d'environnement et de travail protègent les intérêts du Canada dans ces deux domaines en ce qui a trait à l'Accord de libre–échange nord–américain. Ces accords ont pour effet de renforcer et d'élargir d'importants engagements souscrits par le Canada, les États–Unis et le Mexique.

Nos trois pays se sont engagés à coopérer afin de parvenir à une croissance écologiquement durable et de promouvoir les droits des travailleurs dans l'ensemble du continent nord–américain.

Plus important encore, ces deux accords viennent renforcer les dispositions de l'ALENA sur l'environnement et le travail. Ils garantissent que l'accroissement du commerce que nous visons ne se réalisera pas aux dépens de notre environnement et de nos travailleurs canadiens.

Dans le cadre de l'Accord nord–américain de coopération dans le domaine de l'environnement, nous nous employons en ce moment à établir une commission qui veillera à la mise en oeuvre d'une collaboration étroite et permanente entre les trois pays. Les objectifs consistent à favoriser un développement durable, à élaborer et à appliquer des réglementations environnementales, et à régler les différends résultant de la non–application des lois en vigueur.

La Commission assurera la mise en oeuvre d'un programme de travail établi en fonction des secteurs prioritaires, dont l'imposition de limites à l'égard de certains polluants, l'évaluation des projets à incidences transfrontalières et l'accès réciproque aux tribunaux.

En outre, la Commission veillera, de concert avec la Commission du libre–échange, à l'atteinte des objectifs de l'Accord en matière d'environnement.

Constituée en vertu de l'Accord nord–américain de coopération dans le domaine du travail, la Commission du travail a de semblables ambitions. Elle s'attachera à promouvoir l'application d'un ensemble complet de principes jugés essentiels par les trois pays.

La Commission permettra aussi de concrétiser la promesse faite par les parties dans le préambule de l'ALENA à savoir «améliorer les conditions de travail et le niveau de vie» et «protéger, valoriser et faire respecter les droits fondamentaux des travailleurs» dans les trois pays, sur leurs territoires respectifs. L'Accord apporte l'assurance que les lois qui régissent la santé et la sécurité, le travail des enfants, comme mon collègue l'indiquait tout à l'heure, et le salaire minimum seront respectées dans les trois pays.

Les accords reposent sur une coopération étroite et permanente entre les trois pays. Mais ils vont bien au–delà de la simple coopération. En fait, ils font à chaque pays signataire l'obligation de veiller à l'application, sur son territoire national, de sa législation intérieure en matière d'environnement et de travail.

[*Traduction*]

Les accords parallèles sur l'environnement et sur le travail renforcent et améliorent, en fait, les objectifs de l'Accord de libre–échange nord–américain au titre de l'environnement et du travail.

Au moyen de ces accords parallèles, les États–Unis et le Mexique s'engagent à stimuler ensemble une croissance respectueuse de l'environnement et à promouvoir les droits des travailleurs dans toute l'Amérique du Nord. Ces accords permettaient de respecter deux des conditions fixées par le premier ministre Jean Chrétien pour mettre l'ALENA en vigueur le 1er janvier 1994.

• (1305)

De plus, le gouvernement voulait obtenir un code sur les subventions, un code antidumping, un mécanisme de règlement des différends plus efficace et des garanties concernant la sécurité énergétique du Canada.

Au cours des discussions avec les gouvernements des États–Unis et du Mexique, nous avons réussi à obtenir des améliorations à l'ALENA qui calmaient certaines craintes exprimées par des Canadiens. Des ententes ont aussi été obtenues sur les subventions, le dumping et la souveraineté nationale sur nos ressources en eau.

Devant l'insistance du Canada, les trois pays signataires de l'ALENA ont formé des groupes de travail sur les subventions, les droits compensateurs et les mesures antidumping. Ces groupes de travail tenteront de formuler des règles et des procédures applicables aux subventions et au dumping pour clarifier les règles du commerce transfrontalier.

Finalement, ces améliorations dont nous avions grand besoin, rendront le mécanisme de règlement des différends plus équitable et amélioreront beaucoup le climat commercial entre les trois partenaires.

En outre, voulant corriger certaines fausses interprétations concernant les dispositions de l'ALENA se rapportant à l'eau, les trois gouvernements ont fait une déclaration conjointe à ce sujet. Il y est dit que rien dans l'Accord nord–américain de libre–échange ne peut contraindre le Canada ou les États–Unis, voire le Mexique, à exporter de l'eau.

Dans sa déclaration sur l'énergie, le gouvernement exprime son attachement à la sécurité énergétique des Canadiens. En outre, il a été dit clairement que nos priorités économiques font que le Canada demeurera un grand fournisseur d'énergie fiable, ce qui renforcera le rôle croissant de notre industrie énergétique sur le marché nord–américain.

Ensemble, ces améliorations ont permis au gouvernement de promulguer l'ALENA le 1er janvier 1994. Le gouvernement est convaincu que l'Accord de libre–échange nord–américain aidera le Canada à atteindre les objectifs de sa politique commerciale, ce que les trois partis ont reconnu à la Chambre.

Je veux remercier tous mes collègues qui ont fait des remarques à la Chambre et je suis ravi de voir ce projet de loi faire son chemin. C'est un grand jour pour nous tous, pour le Canada et pour tous les Canadiens qui profiteront des énormes possibilités que leur donnera cet accord.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, par votre entremise, je veux dire à mon collègue, le ministre du Commerce international, combien je me réjouis que ce projet de loi ait été présenté si rapidement depuis notre arrivée au pouvoir.

Nombre de Canadiens s'inquiètent de ce problème, et je veux poser une question à mon collègue parce que je m'intéresse d'une façon particulière à ce problème.

Récemment, Ovide Mercredi, Bob White, président du Congrès du travail du Canada, et d'autres, sont allés au Mexique pour faire enquête sur les conditions qui existent, ou sont censées exister, où des gens exploitent déjà à leur avantage les liens que prévoit l'Accord de libre–échange. Évidemment, j'ai été avisé de cela et nombre de gens pensent que ceux d'entre nous, au sein du Parti libéral, qui ont fait campagne contre l'ALENA sont revenus sur leur engagement.

Je veux donc poser une question à mon collègue. Pense–t–il que ces accords parallèles et ce projet de loi que nous avons fait avancer si rapidement aujourd'hui à la Chambre nous donnent les moyens d'agir contre le genre d'incidents qui ont été rapportés dans les journaux récemment où des gens sont réprimés pour certaines activités?

M. Harb: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations.

Tout ce que nous faisons comme pays, comme société est et continuera d'être dans les intérêts bien compris de nos travailleurs et de nos entreprises. Nous poursuivrons le dialogue avec nos partenaires américains et mexicains pour veiller à ce que la qualité de vie dont jouissent nos travailleurs soit partagée par tous les autres travailleurs. Ce projet de loi va en fait faciliter les progrès dans l'application de ces initiatives.

Le vice–président: J'ai l'impression que personne d'autre ne veut prendre la parole. J'invite le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre à clore le débat.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je veux seulement répondre à la question du député de New Westminster—Burnaby. Sa question est extrêmement prudente et quelque peu délicate sur le plan juridique.

Les décisions qui seront enregistrées par la Cour fédérale du Canada et qui, de ce fait, deviendront exécutoires seront celles qui seront rendues contre le gouvernement du Canada pour manquement à ses obligations internationales.

Je crois comprendre qu'une décision rendue contre le Canada devient exécutoire, dès lors qu'elle est enregistrée à la Cour fédérale du Canada. Comme tout honnête citoyen, le gouvernement du Canada est tenu dans ce cas de se conformer à tous égards aux ordonnances de ses tribunaux. Il ne devrait donc pas être nécessaire d'adopter des mesures de coercition supplémentaires. Si le gouvernement du Canada s'est vu imposer une amende payable aux autres pays, il est tenu de se conformer à l'ordonnance rendue par la cour nationale et de payer l'amende en question au pays auquel elle est payable.

Je pense avoir répondu à la question du député. S'il s'agit d'une ordonnance d'un tribunal canadien, le gouvernement du Canada est tenu de payer l'amende. Le député notera que cet amendement concerne, je crois, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif qui a pour but d'autoriser les tribunaux à rendre des ordonnances contre l'État.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

M. Milliken: Monsieur le Président, étant donné les excellents progrès que nous avons accomplis et la collaboration dont ont fait preuve tous les partis à la Chambre, je pense que vous constaterez que tous les députés s'entendent pour dire qu'il est 16 heures.

Le président suppléant: Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant: Comme il est 16 heures, la Chambre s'ajourne à lundi 11 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 14.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 7 février 1994

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada) propose:

Que le Règlement de la Chambre des communes en vigueur le 28 janvier 1994 soit modifié de la façon suivante:

PARTIE A.

I. Que l'article 73 du Règlement soit modifié:

1. Par substitution, aux paragraphes (1) et (2), de ce qui suit:

«(1) Immédiatement après la lecture de l'ordre du jour portant deuxième lecture d'un projet de loi d'intérêt public, un ministre de la Couronne peut présenter une motion tendant au renvoi immédiat de ce projet de loi à un comité permanent, spécial ou législatif. L'Orateur soumet sur-le-champ la motion à la Chambre et les délibérations qui s'ensuivent sont soumises aux conditions suivantes:

a) l'Orateur donne successivement la parole à un député du parti ministériel, à un député du parti de l'opposition officielle et à un député de chacun des partis officiellement reconnus à la Chambre, selon l'ordre déterminé par le nombre décroissant de députés de chacun de ces partis; si aucun député d'un parti dont le tour de prendre part au débat est arrivé ne se lève, la parole peut être accordée au député du parti suivant dans l'ordre ci-dessus mentionné ou à un député qui n'appartient à aucun parti reconnu à la Chambre;

b) la motion ne peut faire l'objet d'amendement;

c) aucun député ne peut parler plus d'une fois, ni pendant plus de dix minutes;

d) après 180 minutes de délibérations au maximum, l'Orateur interrompt le débat et met la motion aux voix sans autre débat, ni amendement.

(2) Tout projet de loi d'intérêt public qui n'a pas été renvoyé à un comité avant sa deuxième lecture, conformément au paragraphe (1) du présent article, doit franchir les étapes des deux premières lectures et être renvoyé à un comité avant de faire l'objet d'un amendement.

(3) À moins qu'il n'en soit ordonné autrement ou que le projet de loi n'ait déjà été renvoyé à un comité avant sa deuxième lecture conformément au paragraphe (1) du présent article, lors de sa deuxième lecture, un projet de loi est renvoyé à un comité permanent, spécial ou législatif.»

2. Par substitution, aux numéros de paragraphes (3) et (4), des numéros de paragraphes (4) et (5), respectivement.

II. Que l'article 74(1) du Règlement soit modifié par substitution, au mot «Lorsque», de l'expression «Sauf dispositions contraires d'un article du Règlement ou d'un ordre spécial, lorsque», à l'alinéa *a)*, par substitution, à l'expression «ou le deuxième», de l'expression «, le deuxième ou le troisième» et, à l'alinéa *b)*, par substitution, au mot «deux», du mot «trois».

III. Que le Règlement soit modifié:

1. Par insertion, immédiatement avant l'article 76, de ce qui suit:

«À l'étape de la deuxième lecture

76. (1) L'étude à l'étape du rapport d'un projet de loi dont un comité permanent, spécial ou législatif aura fait rapport avant que le projet de loi ait franchi l'étape de la deuxième lecture ne doit pas commencer avant le troisième jour de séance suivant la présentation de ce rapport, à moins que la Chambre n'en ait décidé autrement.

(2) Si, au plus tard le deuxième jour de séance précédant celui de l'étude à l'étape du rapport d'un projet de loi qui n'a pas encore franchi l'étape de la deuxième lecture, avis par écrit est donné d'une motion tendant à modifier, biffer, insérer ou rétablir un article d'un projet de loi, la motion doit figurer au *Feuilleton des Avis*. S'il est donné avis d'une même modification par plus d'un député, cet avis doit être imprimé une seule fois, portant les noms de chaque député qui l'a donné.

(3) Lorsqu'une recommandation du Gouverneur général est nécessaire au sujet d'une modification dont il a été donné avis conformément au paragraphe (2) du présent article, il faut en donner un avis préalable au plus tard le jour de séance précédant celui où doit commencer l'étape du rapport et cet avis doit figurer au *Feuilleton des Avis*, accompagné de la modification visée.

(4) Un ministre de la Couronne peut proposer une modification relative à la forme seulement d'un projet de loi du gouvernement, sans préavis, mais la discussion de cette modification ne peut s'étendre aux dispositions de l'article ou des articles à modifier.

NOTA: Cet article a pour objet de faire en sorte qu'il soit plus facile d'apporter à un projet de loi les modifications qui ne sont que la simple conséquence de l'adoption d'autres modifications. Aucune renonciation à l'avis ne serait autorisée à l'égard d'une modification quelconque qui changerait le sens du projet de loi, tant soit peu, au-delà des conséquences de la modification initiale.

(5) L'Orateur a le pouvoir de choisir ou de combiner les modifications ou les articles proposés à l'étape du rapport et peut, s'il le juge à propos, demander à un député qui a donné un avis de modification de fournir suffisamment d'explications pour permettre à l'Orateur de porter un jugement sur l'objet de la modification. Si une modification choisie a été présentée par plus d'un député, l'Orateur désigne, après consultation, quel député la proposera.

NOTA: Normalement l'Orateur ne choisit pas, pour étude, une motion déjà déclarée irrecevable au comité, sauf si elle y a été rejetée parce qu'elle exigeait une recommandation du gouverneur général. Dans ce cas, l'amendement peut être choisi si la recommandation exigée a fait l'objet d'un avis conformément au paragraphe (2) du présent article. L'Orateur ne choisit normalement que les motions qui n'ont pas été ou n'ont pu être présentées au comité. L'Orateur ne choisit une motion déjà rejetée au comité que s'il juge qu'elle a une importance tellement exceptionnelle qu'elle mérite d'être examinée de nouveau à l'étape du rapport. Normalement, l'Orateur ne choisit pas, pour la tenue d'un débat séparé, une série de motions répétitives interreliées. En agis-

sant ainsi, l'Orateur tient compte de la possibilité pour les députés intéressés de pouvoir se faire entendre durant le débat sur une autre motion.

Pour plus de précisions, le présent article du Règlement vise avant tout à fournir aux députés, qui n'étaient pas membres du comité, l'occasion de soumettre à la Chambre les amendements précis qu'ils veulent proposer. Il ne vise pas à permettre de reprendre en considération l'étape de l'étude en comité.

(6) Lorsqu'on passe à l'Ordre du jour pour l'étude à l'étape du rapport d'un projet de loi, toute modification dont on a donné avis conformément au présent article peut faire l'objet d'un débat et de modifications.

(7) Lorsque le débat est autorisé, aucun député ne peut parler plus d'une fois, ou plus de dix minutes, au sujet d'une modification pendant les délibérations à ce stade.

(8) Lorsqu'on a demandé un vote par appel nominal sur une modification proposée pendant l'étape du rapport d'un projet de loi, l'Orateur peut attendre, avant de convoquer les députés pour faire enregistrer les votes positifs et négatifs, qu'on ait étudié d'autres modifications subséquentes ou l'ensemble de celles-ci. On peut ainsi remettre de séance en séance un ou plusieurs votes par appel nominal.

NOTA: Lorsqu'il y a un nombre exceptionnel d'amendements à étudier à l'étape du rapport, l'Orateur peut, après consultation des représentants des partis, ordonner que les votes par appel nominal différés aient lieu avant que tous les amendements aient été étudiés.

(9) Lorsque sont terminées les délibérations relatives au rapport d'un projet de loi qui n'a pas franchi l'étape de la deuxième lecture, une motion demandant «Que le projet de loi, avec ses modifications, soit agréé et lu une deuxième fois» ou «Que le projet de loi soit agréé et lu une deuxième fois» est mise aux voix immédiatement, sans amendement ni débat.

(10) L'étape du rapport d'un projet de loi est réputée, aux termes du présent article, être partie intégrante de l'étape de la deuxième lecture dudit projet de loi. Lorsqu'un projet de loi est agréé et lu une deuxième fois conformément aux procédures énoncées dans le présent article, il est présenté en vue de la troisième lecture et de son adoption à la prochaine séance de la Chambre.

Après la deuxième lecture».

2. Par la substitution, au numéro d'article 76, du numéro d'article 76.1 et par la modification de cet article de la manière suivante:

a) par insertion, au paragraphe (1), immédiatement après les mots «fait rapport», de l'expression «, après que le projet de loi a été lu une deuxième fois,»;

b) par insertion, au paragraphe (2), immédiatement après le mot «rapport», de l'expression «d'un projet de loi qui a été lu une deuxième fois», et ajout, à la fin, de la phrase suivante: «S'il est donné avis d'une même modification par plus d'un député, cet avis doit être imprimé une seule fois, portant les noms de chaque député qui l'a donné.»;

c) par insertion, au paragraphe (3), immédiatement après le mot «loi», de l'expression «qui a été lu une deuxième fois»;

d) par ajout, au paragraphe (5), immédiatement après les mots «de la modification», de la phrase suivante: «Si une modification choisie a été présentée par plus d'un député, l'Orateur désigne, après consultation, quel député la proposera.»;

e) par suppression, au paragraphe (6), des mots «paragraphe (2) du»;

f) par substitution de ce qui suit au paragraphe (8):

«(8) Lorsqu'on a demandé un vote par appel nominal sur une modification proposée pendant l'étape du rapport d'un projet de loi, l'Orateur peut attendre, avant de convoquer les députés pour faire enregistrer les votes positifs et négatifs, qu'on ait étudié d'autres modifications subséquentes ou l'ensemble de celles-ci. On peut ainsi remettre de séance en séance un ou plusieurs votes par appel nominal.

NOTA: Lorsqu'il y a un nombre exceptionnel d'amendements à étudier à l'étape du rapport, l'Orateur peut, après consultation des représentants des partis, ordonner que les votes par appel nominal différés aient lieu avant que tous les amendements aient été étudiés.»;

g) par insertion, au paragraphe (9), immédiatement après les mots «d'un projet de loi quelconque», de l'expression «qui a été lu une deuxième fois»;

h) par insertion, au paragraphe (10), immédiatement après les mots «projet de loi», de l'expression «qui a été lu une deuxième fois»;

i) par insertion, au paragraphe (11), immédiatement après les mots «Lorsqu'un projet de loi», de l'expression «qui a été lu une deuxième fois».

IV. Que l'article 113 du Règlement soit modifié:

1. Par substitution, au paragraphe (1), de ce qui suit:

«(1) Sans anticiper sur la décision de la Chambre, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre se réunit dans les cinq jours de séance suivant le début du débat sur une motion tendant à créer un comité législatif ou à renvoyer un projet de loi à un tel comité et dresse une liste de députés devant faire partie de ce comité législatif—lequel comprend au plus quinze membres—et il présente cette liste à la Chambre au plus tard le jeudi suivant. Le comité n'est organisé que dans le cas où la Chambre adopte la motion de création d'un comité législatif ou de renvoi du projet de loi à un tel comité. Sur présentation du rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, le rapport est réputé adopté.»

2. Par substitution, dans le paragraphe (3), au passage qui suit les mots «se réunit», du passage suivant:

«dans les deux jours de séance suivant la désignation de son président et l'adoption de la motion tendant à la création du comité ou au renvoi du projet de loi au comité pour lequel la liste des membres a été présentée».

PARTIE B.

Que l'article 68 du Règlement soit modifié par l'ajout, immédiatement après le paragraphe (3), de ce qui suit:

«(4)*a)* Une motion présentée par un ministre de la Couronne tendant à charger un comité permanent, spécial ou législatif d'élaborer et de déposer un projet de loi, ou à créer un comité à ces fins, conformément au paragraphe (1) du présent article, est étudiée sous les Ordres émanant du gouvernement. Pendant le débat sur une telle motion, aucun député ne prend la parole plus d'une fois et ne parle plus de dix minutes. Après un maximum de 90 minutes de débat sur telle motion, l'Orateur interrompt le débat et met aux voix, sans autre débat ni amendement, toutes les questions nécessaires pour disposer de la motion. Une motion proposée par un ministre de la Couronne tendant à l'adoption du rapport d'un comité en vertu du présent alinéa ou de l'alinéa *b)* du présent paragraphe est également étudiée sous les Ordres émanant du gouvernement et, aux fins de l'article 78, cette motion est réputée être une étape de l'adoption d'un projet de loi d'intérêt public.

b) Une motion présentée par un député tendant à charger un comité permanent, spécial ou législatif d'élaborer et de déposer un projet de loi, ou à créer un comité à ces fins, conformément au paragraphe (1) du présent article, est réputée être une mesure relevant des Affaires émanant des députés et est soumise à la procédure établie à cette fin aux articles 86 à 99. Une motion présentée par un député autre qu'un ministre de la Couronne tendant à l'adoption du rapport d'un comité en vertu du présent alinéa ou de l'alinéa *a)* du présent paragraphe est également étudiée sous les Affaires émanant des députés, conformément aux articles précités du Règlement.

(5) Un comité chargé d'élaborer et de déposer un projet de loi, ou créé à ces fins, doit recommander dans son rapport les principes, l'étendue et les dispositions générales du projet de loi et, s'il le juge à propos, son libellé.

(6) L'adoption d'une motion tendant à l'adoption d'un rapport élaboré en vertu du paragraphe (5) du présent article constitue un ordre de déposer un projet de loi fondé sur ce rapport.

(7)*a)* Lorsqu'un ministre de la Couronne, proposant une motion portant première lecture d'un projet de loi, déclare que celui-ci donne suite à un ordre adopté en vertu du paragraphe (6) du présent article, ce projet de loi, nonob-

stant tout article du Règlement, ne peut être étudié à l'étape de la deuxième lecture avant le troisième jour de séance qui en suit la première lecture. La deuxième lecture et toutes les étapes ultérieures de ce projet de loi sont étudiées sous les Ordres émanant du gouvernement. Au moment où la motion portant deuxième lecture du projet de loi est proposée, l'Orateur, nonobstant tout article du Règlement, met immédiatement aux voix, sans débat ni amendement, toutes les questions nécessaires pour disposer de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi.

b) Lorsqu'un député autre qu'un ministre de la Couronne, proposant une motion portant première lecture d'un projet de loi, déclare que celui-ci donne suite à un ordre adopté en vertu du paragraphe (6) du présent article, et que ce projet de loi a été choisi conformément à l'article 92 du Règlement, l'Orateur, au moment où la motion portant deuxième lecture du projet de loi est proposée et nonobstant tout article du Règlement, met immédiatement aux voix, sans débat ni amendement, toutes les questions nécessaires pour disposer de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi.

(8) Lorsqu'un ministre de la Couronne propose une motion portant première lecture d'un projet de loi donnant suite à un ordre adopté en vertu du paragraphe (6) du présent article, que cet ordre découle d'une motion émanant d'un ministre ou d'un député et nonobstant le paragraphe (4)*b)* du présent article, le projet de loi est alors étudié sous les Ordres émanant du gouvernement.»

PARTIE C.

Que l'article 81 du Règlement soit modifié par l'ajout, à la fin du paragraphe (8)*a)*, de l'expression «Dans une même année civile, au plus un cinquième des jours désignés tomberont le mercredi et au plus un cinquième le vendredi.» et par l'insertion, immédiatement après le paragraphe (6), de ce qui suit:

«(7) Lorsque le budget des dépenses principal est renvoyé à un comité permanent, celui-ci est habilité à examiner les plans et priorités des ministères et organismes dont il examine le budget, pour les années financières futures, et à faire rapport à ce sujet.

(8) La présentation d'un rapport établi conformément au paragraphe (7) du présent article peut se faire jusqu'au dernier jour ordinaire de séance inclus, en juin, tel que stipulé à l'article 28(2) du Règlement. Ce rapport est assujetti aux dispositions du paragraphe (9) du présent article.»

et par la renumérotation des paragraphes suivants.

PARTIE D.

Que le Règlement soit modifié par l'insertion de ce qui suit, immédiatement après le titre «Débat sur le Budget» et avant l'article 84:

«83.1 À compter du premier jour de séance en septembre, chaque année, le Comité permanent des finances est autorisé à examiner les propositions concernant les politiques budgétaires du gouvernement et à faire rapport à ce sujet. Les rapports ainsi établis peuvent être déposés au plus tard dix jours de séance avant le dernier jour ordinaire de séance, en décembre, tel que stipulé à l'article 28(2) du Règlement.»

PARTIE E.

Que l'article 83(4) du Règlement soit modifié par la suppression du point final et l'ajout de ce qui suit:

«ou du dépôt d'un ou plusieurs amendements à un projet de loi déjà soumis à la Chambre, pourvu qu'il s'agisse d'amendements admissibles.»

PARTIE F.

I. Que l'article 24 du Règlement soit modifié par la suppression des paragraphes (2) et (3) et leur remplacement par ce qui suit:

«(2) À 18h30, tous les jours de séance sauf le vendredi, et à 14h30 le vendredi, l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'au prochain jour de séance.»

II. Que l'article 30(4)*a)* du Règlement soit modifié par la suppression de l'expression «l'interruption de la mi-journée» et son remplacement par l'expression «les questions orales».

III. Que l'article 30(6) du Règlement soit modifié par la suppression des expressions «Affaires émanant des députés—de 17h00 à 18h00» et «Affaires émanant des députés—de 19h00 à 20h00» et leur remplacement par l'expression «Affaires émanant des députés—de 17h30 à 18h30», et par la suppression de l'expression «Affaires émanant des députés—de 15h00 à 16h00» et son remplacement par l'expression «Affaires émanant des députés —de 13h30 à 14h30».

IV. Que l'article 30 du Règlement soit modifié par substitution au paragraphe (7) de ce qui suit:

«(7) Si l'heure réservée aux affaires émanant des députés est retardée ou interrompue pour un motif quelconque, elle doit être prolongée d'une période correspondant à la durée du retard ou de l'interruption, à condition que, si le retard ou l'interruption se prolonge plus de trente minutes après la fin normale de l'heure, pour la journée en question, cette heure ou la fraction qui en reste, ainsi que les affaires qui devaient être examinées pendant cette heure, soient reprises à une séance ultérieure de la Chambre à une date déterminée par l'Orateur après consultation, celui-ci devant s'efforcer de prévoir cette reprise dans les dix jours de séance suivants, mais sans permettre qu'intervienne plus d'une période d'ajournement en vertu du paragraphe 28(2) du Règlement.»

V. Que l'article 33(2) du Règlement soit modifié par substitution au paragraphe (2) de ce qui suit:

«(2) La période prévue pour les affaires émanant du gouvernement est prolongée d'une période correspondant à la période consacrée à la prise en considération des affaires prévues au paragraphe (1) du présent article, dans l'après-midi du jour de séance où telle considération a eu lieu. Le cas échéant, la prise en considération des affaires émanant des députés et l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien sont retardées en conséquence, nonobstant les articles 24, 30 et 38 du Règlement ou tout ordre adopté conformément à l'article 27 du Règlement.»

VI. Que l'article 38(1) du Règlement soit modifié par la suppression de «18h00» et son remplacement par «18h30».

VII. Que l'article 41(1) du Règlement soit modifié par la suppression du texte qui précède le mot «sauf» et son remplacement par ce qui suit: «Lorsque les travaux de la Chambre sont interrompus en vertu du Règlement ou d'un ordre spécial».

et

Que cet ordre entre en vigueur le lundi suivant son adoption.

Que l'article 51 du Règlement soit suspendu pour la durée de la présente session.

Que le Greffier soit autorisé à apporter les remaniements de texte et modifications corrélatives nécessaires au Règlement de la Chambre.

Que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre examine les procédures concernant les déclarations des députés, les débats spéciaux, l'enregistrement par des moyens électroniques des votes en Chambre, la conduite des affaires émanant des députés, notamment en ce qui touche les projets de loi d'intérêt privé et les projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat, les anomalies ou erreurs techniques qui se trouvent dans le Règlement, la réforme de la période des questions, les mesures propres à favoriser une participation plus directe des citoyens, notamment des initiatives de citoyens, le droit des électeurs de révoquer leur député, les référendums obligatoires, les votes libres à la Chambre des communes, les débats sur des pétitions et les élections à date fixe.

• (1105)

—Monsieur le Président, la motion visant à modifier le Règlement de la Chambre, que je propose aujourd'hui, a pour objet de mettre en oeuvre divers engagements que mon parti a pris au cours de la récente campagne électorale et dans le discours du Trône pour raviver et revitaliser la Chambre des communes.

[*Français*]

Dans le discours du Trône, le gouvernement s'engage à rehausser la crédibilité du Parlement. Il propose des changements au Règlement de la Chambre des communes qui donneront aux députés l'occasion de participer plus étroitement à l'élaboration des politiques gouvernementales et des lois.

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit en citant le discours du Trône, nous voulons renouveler et revitaliser la Chambre des communes. Bien sûr, ce n'est pas seulement en modifiant le Règlement que nous y parviendrons. Nous changerons des choses dans la mesure où nous appliquerons les nouvelles procédures.

Aujourd'hui, nous proposons une structure de renouvellement. Il reviendra à tous les députés, ceux du gouvernement aussi bien que ceux de l'opposition, de faire en sorte que ces procédures soient efficaces.

Il va sans dire que les Canadiens, depuis quelque temps et surtout depuis neuf ans, sont de plus en plus mécontents du fonctionnement de la Chambre des communes. Ils sont déçus par la façon dont la Chambre mène ses travaux et, en grande partie, par les résultats obtenus. Les modifications au Règlement, aux règles de la Chambre, qui sont proposées aujourd'hui, représentent un premier effort en vue d'améliorer le processus. Le succès

que nous aurons pour améliorer le processus influera de façon constructive sur l'amélioration des résultats.

Notre Parlement est une institution fondée sur des réalisations des siècles passés. Il a évolué avec les années pour pouvoir répondre aux attentes de la société. Nous croyons que le régime parlementaire canadien est fondamentalement solide, mais que, depuis quelque temps, les pratiques en usage à la Chambre des communes ne permettent plus de répondre aux attentes de la population.

Les Canadiens veulent que leur gouvernement soit aussi réceptif que responsable. À cet égard, ils sont nombreux depuis quelques années à se dire déçus de la Chambre des communes. Ils attendent aussi une plus grande transparence dans le processus décisionnel du gouvernement. Là encore, les Canadiens sont mécontents des travaux de leur Parlement. Enfin, nos électeurs nous demandent d'exécuter nos travaux avec ordre et civilité. À ce chapitre non plus, ils n'ont pas été impressionnés outre mesure par l'attitude manifestée à la Chambre ces dernières années.

Toutefois, le nouveau gouvernement s'efforce vraiment pour que la Chambre fonctionne d'une façon plus constructive et avec plus de décorum. Les partis de l'opposition, je suis heureux de le reconnaître, ont déployé un effort comparable, de sorte que cela nous a valu de nombreux commentaires favorables à l'extérieur de la Chambre.

Les députés remarqueront que les propositions de cette motion ne représentent pas vraiment un changement radical par rapport à certains modes de fonctionnement de la Chambre. En réalité, elles confortent les principes fondamentaux de notre régime. Je veux dire par là qu'elles visent à redonner un rôle plus actif aux parlementaires et à établir un meilleur équilibre entre eux et les ministériels. Ces propositions sont le fruit, non pas uniquement du programme libéral, mais de l'étude approfondie qui a été effectuée ces dernières années, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chambre.

De plus en plus, à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre, on convient qu'il faut absolument des propositions comme celles que contient la motion dont nous sommes saisis, pour que les Canadiens reconnaissent que la Chambre des communes est l'institution centrale de notre gouvernement fédéral. Nous ne cherchons pas à justifier ce qui semble être un consensus national. Nous sommes heureux de pouvoir y donner suite et c'est précisément ce que nous faisons aujourd'hui.

Je voudrais mentionner certains de ceux qui ont facilité la réalisation de ce consensus.

• (1110)

Il y a un an, l'actuel ministre des Services gouvernementaux et les députés de Saint–Léonard, de Kingston et les Îles et de Glengarry—Prescott—Russell ont rédigé un important rapport qui mérite notre attention.

Plusieurs mois plus tard, le Comité permanent de la gestion de la Chambre a présenté son excellent 81e rapport, auquel ont participé non seulement les députés que je viens de nommer, mais aussi des députés comme celui de Winnipeg Transcona et d'anciens députés comme l'hon. Jim Edwards.

Beaucoup d'autres études ont été menées par des organisations universitaires et privées. Au fil des années, le Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur, sous la direction de Peter Dobell, s'est aussi penché là–dessus. La Chambre a bénéficié en outre des observations et points de procédure soulevés par des journalistes de la trempe de Hugh Windsor, de Doug Fisher et, oui, de Bob Fife.

Ces toutes dernières semaines, nous avons aussi profité des critiques constructives des députés de l'opposition officielle et du Parti réformiste, notamment. Je tiens à remercier tout particulièrement les députés de Roberval et de Kindersley—Lloydminster, qui sont respectivement leaders parlementaires du Bloc et du Parti réformiste, de nous avoir présenté un certaine nombre de propositions constructives que nous nous sommes fait un plaisir d'inclure dans cette motion.

C'est là le genre de collaboration et de travail d'équipe que les Canadiens attendent de leurs représentants élus, je crois. Je suis sûr que tous les députés qui veulent rendre la Chambre des communes plus énergique et plus pertinente seront en mesure d'appuyer ces propositions.

En fait, la Chambre a pris les devants sur nos propositions la semaine dernière, lorsqu'elle a approuvé à l'unanimité une restructuration du système des comités. C'est ainsi que les comités permanents ont été réalignés sur la nouvelle structure gouvernementale de telle sorte qu'on sache très clairement que tel ou tel comité traite des affaires de tel ou tel ministère ou organisme. Une caractéristique importante de la réforme qui a été adoptée la semaine dernière réside dans la confirmation que les comités permanents et non les comités législatifs constituent le lieu habituel d'examen des projets de loi à l'étape de l'étude en comité.

La motion dont nous sommes aujourd'hui saisis fait suite et ajoute aux changements qui ont été apportés la semaine dernière. Je voudrais en venir maintenant à ses dispositions particulières.

La motion d'aujourd'hui a pour principal objet de mettre en place un cadre parlementaire qui permette aux députés de faire comme mon parti l'a promis au cours de la campagne électorale et dans le discours du Trône, à savoir jouer un plus grand rôle dans le processus législatif avant d'être limités dans leur action par l'approbation en principe des projets de loi que suppose la deuxième lecture.

Ensuite, notre proposition donnera aux députés l'occasion de participer davantage à l'établissement des plans annuels de dépenses des ministères. Ce sera là une amélioration considérable sur la situation actuelle où ils se contentent d'examiner le budget des dépenses pour l'exercice en cours. Comme ce budget est accompagné, conformément à la Constitution, des recommandations du gouverneur général, il est techniquement difficile de le modifier.

Enfin, notre motion va permettre aux députés de participer directement à l'étude des propositions en vue du budget annuel et aux consultations à cet égard plutôt de devoir se prononcer sur des mesures financières que le gouvernement est tenu d'appliquer conformément à la Constitution.

Nous proposons que tout cela se fasse au niveau des comités permanents de la Chambre, lesquels tiennent des audiences, entendent des témoins et en arrivent publiquement à des décisions et à des recommandations.

Dans un pays aussi vaste et aussi complexe que le Canada, toute décision gouvernementale constitue un compromis. Toute mesure financière touche aux divers groupes et régions de différentes façons. On ne peut prendre aucune décision sans consulter un vaste échantillon de la population, sans tenir compte du point

de vue des provinces et des municipalités, ni sans mener d'importantes consultations au sein du gouvernement lui-même, c'est-à-dire auprès des ministères fédéraux. C'est ainsi que toute décision gouvernementale ou presque découle d'une myriade de compromis.

• (1115)

Le problème avec les pratiques actuelles, eu égard à notre société démocratique, c'est que la plupart des consultations et des compromis ont lieu avant que les projets de loi ou les propositions de nature financière ne soient rendus publics au Parlement.

En ce sens, ces consultations laissent peu de place à la transparence et suscitent tout naturellement des doutes, justifiés ou non, sur leur équité.

Le processus donne donc souvent une image négative du Parlement. Certains groupes d'intérêts déçus par le résultat du processus ne peuvent plus compter que sur des députés au sein des partis d'opposition et au sein du parti ministériel pour défendre leur point de vue à la Chambre.

Par ailleurs, il arrivera très souvent que des ministres et des fonctionnaires, qui ont déjà participé à des consultations poussées et ont fait des compromis, se montrent très peu disposés à apporter des modifications substantielles aux projets de loi à la Chambre. Il en résulte que nous avons un processus parlementaire qui, au lieu d'être constructif et unificateur, risque d'entraîner davantage de confrontations et de divisions.

Il est vrai que dans un pays comme le Canada, qui est composé de régions très différentes et est très diversifié sur le plan social et économique, il n'est pas facile de dégager un consensus sur les politiques nationales. Cependant, lorsque des mesures destinées à atteindre de tels consensus semblent limitées par des processus se déroulant à huis clos ou sous le sceau du secret, c'est aux dépens des valeurs éducatives et informatives que pourrait avoir une plus large participation de la population. Tout cela ne fait qu'accroître la méfiance et rend peu probable «ou en tout cas, beaucoup plus difficile» l'atteinte d'un consensus national raisonnable.

Les Canadiens sont assez intelligents et généreux pour pouvoir participer de plus près à la recherche de solutions de compromis. Peut-être certains en doutent-ils, mais je suis convaincu que la plupart des Canadiens sont capables de comprendre les besoins et les points de vue des autres et sont prêts à accepter les compromis entre des groupes régionaux, sociaux et économiques qui sont nécessaires pour gouverner une nation aussi diversifiée que le Canada.

J'irais plus loin en disant qu'à mon avis, il importe qu'un gouvernement démocratique moderne fasse participer directement la population au processus décisionnel plus souvent que ce n'est le cas actuellement. Pour que les citoyens fassent confiance à leur gouvernement, il faut que celui-ci leur fasse davantage confiance, ainsi qu'à leurs représentants élus. Pour ces raisons, nous proposons deux nouvelles façons d'étudier les projets de loi en plus de celle qui existe déjà.

La première consiste, pour le gouvernement, à présenter un projet de loi en première lecture puis, après un débat d'au plus trois heures, suivi d'un vote, si nécessaire, à le renvoyer à un comité, habituellement un comité permanent, avant la deuxième lecture et non plus après, et avant qu'il ne reçoive un accord de principe.

Le comité pourrait tenir des audiences approfondies et amender le projet de loi sans être limité, comme c'est le cas actuellement, par la nécessité d'obtenir un accord de principe au terme du débat en deuxième lecture. Les comités pourraient procéder à des modifications en profondeur des projets de loi. Des propositions d'amendements de fond pourraient aussi être faites à l'étape du rapport, après le renvoi du projet de loi à la Chambre, mais avant le vote en deuxième lecture.

Après examen du projet de loi à l'étape du rapport, une motion portant deuxième lecture serait mise aux voix sans autre débat, et la troisième lecture du projet de loi serait inscrite à une prochaine séance de la Chambre.

Les députés qui voudraient tenir un débat général sur le projet de loi pourraient le faire à l'étape du rapport et à celle de la troisième lecture.

La deuxième possibilité consisterait à permettre à un ministre ou à un simple député de proposer une motion chargeant un comité de préparer un projet de loi sur un sujet faisant l'objet d'un débat d'initiative parlementaire. Un tel comité, probablement un comité permanent, pourrait tenir des audiences poussées sur ce qu'il conviendrait d'inclure dans le projet de loi et ferait rapport à la Chambre sur les principes, les dispositions et la portée du projet de loi.

• (1120)

Ce rapport pourrait également inclure des recommandations concernant le libellé du projet de loi, et la motion tendant à l'adoption de ce rapport constituerait un ordre de la Chambre portant présentation d'un tel projet de loi. Ayant déjà fait l'objet d'un long débat sur les principes durant l'étude de la motion tendant à l'adoption du rapport, le projet de loi serait rapidement étudié à l'étape de la deuxième lecture et renvoyé à un comité qui en ferait une étude détaillée. Les autres étapes de l'étude d'un tel projet de loi à la Chambre se feraient conformément aux règles existantes.

Grâce à cette nouvelle façon de procéder, le gouvernement pourrait proposer l'étude d'une mesure d'initiative parlementaire qui l'intéresse, ce qui serait plus rapide que le processus lent et difficile qui s'applique habituellement aux projet de loi d'initiative parlementaire.

Comme je l'ai dit, en plus de ces deux nouvelles façons de procéder, on garderait aussi le processus législatif actuel qui consiste à renvoyer un projet de loi au comité après le vote à l'étape de la deuxième lecture.

La Chambre et ses comités devront acquérir les techniques et l'expertise nécessaires pour que ces nouvelles procédures soient efficaces. Nous proposons d'appliquer les nouvelles procédures à un nombre relativement limité de projets de loi pour commencer. Toutefois, je prévois que les deux nouvelles façons de procéder deviendront vite celles que le gouvernement préfère utiliser.

Le grand avantage de ces deux nouveaux processus législatifs serait que les députés pourraient faire ce qu'ils ont toujours voulu faire et ce que leurs électeurs ont toujours voulu qu'ils fassent, c'est–à–dire participer davantage à l'élaboration des mesures législatives.

Il y a aussi un autre avantage important qu'il convient de mentionner: le rôle élargi que joueraient les comités permanents dans l'étude d'un projet de loi selon l'une ou l'autre de ces deux nouvelles façons de procéder pourrait changer considérablement l'attitude des ministres et de leurs fonctionnaires qui agissent un peu comme si les mesures législatives dont ils sont responsables leur appartiennent. Au moment d'entreprendre la deuxième ou la troisième lecture, le projet de loi serait autant celui du comité que celui du ministre qui l'a parrainé. Selon certains, grâce à ces nouvelles procédures, un vote à l'étape de la deuxième ou de la troisième lecture serait plus difficilement considéré comme un vote de confiance en soi. Les députés de tous les partis se trouveraient plus souvent libérés de toutes les implications constitutionnelles lorsqu'ils votent et pourraient adopter une position différente de celle de leur parti sans craindre de défaire le gouvernement.

Autrement dit, certaines personnes m'ont laissé entendre que ces deux nouveaux processus législatifs pourraient être une façon d'accroître le nombre de votes libres.

Ces deux nouvelles façons de procéder peuvent également aider à éviter des situations auxquelles tous les gouvernements sont confrontés de temps en temps, situations qui découlent du fait que les projets de loi sont élaborés par les ministères sans qu'il y ait suffisamment de consultations publiques. Il arrive parfois que certaines choses aient été oubliées, et le gouvernement se trouve alors dans l'embarras, c'est le moins qu'on puisse dire, lorsqu'il est obligé de modifier un projet de loi en profondeur ou même de le retirer parce qu'il suscite une forte réaction au sein de la population.

Je voudrais parler maintenant de nos propositions concernant la participation accrue des députés aux affaires financières. Selon les règles en vigueur actuellement, la Chambre n'étudie pas les dépenses gouvernementales avant d'avoir été saisie des prévisions budgétaires recommandées par la Couronne pour l'exercice en cours.

Les prévisions budgétaires sont complexes et difficiles à analyser et elles sont aussi difficiles à modifier pour des raisons constitutionnelles. De plus, leur étude doit se faire selon un calendrier très rigoureux. Le Budget des dépenses principal est renvoyé aux comités permanents à la fin de février, et ceux–ci doivent en avoir terminé l'étude au plus tard à la fin de mai de la même année. Par conséquent, l'étude des prévisions budgétaires est devenue plutôt superficielle, et les dépenses gouvernementales ne font l'objet d'aucun débat parlementaire avant que le gouvernement ait établi ses priorités.

Par conséquent, nous proposons que, au moment d'étudier le Budget des dépenses principal pour l'exercice en cours, chaque comité permanent examine aussi les priorités en matière de dépenses des ministères et organismes dont il est responsable pour le prochain exercice.

Les comités seraient tenus de faire rapport de leurs conclusions et de leurs recommandations avant la fin de juin afin que le gouvernement puisse en tenir compte dans la préparation des prévisions budgétaires du prochain exercice, ce qui se fait à l'automne de chaque année.

• (1125)

Les députés auraient ainsi l'occasion de faire connaître au gouvernement et au public leurs points de vue sur les priorités de dépenses avant que soit établi le budget des dépenses pour la prochaine année financière, au lieu d'être placés dans la situation difficile où ils ont affaire à ce qui équivaut presque à un fait accompli quand le budget des dépenses est finalement déposé.

Par ailleurs, le ministre des Finances a maintenant l'habitude de faire son exposé budgétaire annuel vers la fin de février. Nous proposons dans la motion à l'étude que le Comité permanent des finances soit tenu d'entreprendre une consultation publique annuelle sur les mesures qui devraient figurer dans le prochain budget et de tenir à cette fin de vastes audiences publiques. Cette consultation devrait avoir lieu à l'automne de chaque année de septembre à décembre, de manière à s'inscrire dans l'échéancier de la préparation du budget par le ministère des Finances.

Le fait de tenir la consultation publique pendant cette période–là rendra la participation des parlementaires utile et pertinente. Elle fournira aux parlementaires et au public une tribune pour exprimer leurs points de vue sur ces questions importantes bien avant que le budget des dépenses soit définitivement arrêté pour être présenté vers la fin de février.

Cela permettra également au ministre des Finances lui–même de voir quel retentissement peuvent avoir certaines propositions et certaines idées dans l'opinion publique sans se laisser paralyser par le concept souvent mal interprété, et souvent exagéré, de secret budgétaire.

Le ministre continuerait de prendre garde de procurer un avantage commercial déloyal en donnant à l'avance une idée du véritable contenu du budget, mais il bénéficierait des observations du public et des parlementaires avant plutôt qu'après la préparation du budget. Il en bénéficierait également parce que l'étude doit avoir lieu au Comité des finances à l'automne de chaque année avant la présentation d'un budget prévue pour le mois de février suivant. Cette étude devrait se faire à une période rapprochée du moment où le Cabinet doit se prononcer sur le contenu du budget.

J'ajouterais que le public pourrait très bien profiter d'une meilleure compréhension des options qui s'offrent au gouvernement grâce à l'analyse des délibérations du comité, et ressenti-

rait davantage de confiance si, une fois rendu public, le budget des dépenses reflétait ses besoins.

Outre qu'elle fournisse le cadre pour la mise en oeuvre des engagements de notre programme électoral et de ceux du discours du Trône, la motion vise à régulariser l'horaire des séances de la Chambre. Au fil des années, les séances du soir se sont à mon avis révélées peu utiles pour l'étude des mesures législatives et peu salutaires pour la santé et la vie familiale des députés et des employés de la Chambre.

Il y aura encore des séances du soir quand la Chambre devra débattre de questions de politique générale qui suscitent un niveau de participation exceptionnellement élevé comme nous l'avons vu ces dernières semaines, ou quand il faudra tenir des débats spéciaux sur des questions urgentes. Il nous paraît cependant souhaitable que la Chambre ne siège habituellement pas le soir afin de donner aux députés plus de temps pour les travaux des comités, pour le travail à leur bureau et, peut–être plus important encore pour ceux dont la famille s'est établie à Ottawa, pour mener une vie familiale normale.

Nous souhaitons également permettre aux députés de rentrer plus facilement dans leur circonscription pour le week–end en nous ajournant plus tôt le vendredi comme avant. Nous reprendrons le temps perdu en siégeant jusqu'à 18 h 30 au lieu de 18 heures pendant la semaine et en supprimant l'interruption entre 13 h et 14 h les mardi et jeudi.

Nous proposons également une mesure destinée à protéger le droit des députés de bénéficier de tout le temps prévu à cette fin pour faire discuter de leurs mesures d'initiative parlementaire, ainsi qu'une mesure visant à faire reconnaître dans le Règlement la nécessité pour la Chambre d'apporter de temps à autre certains amendements aux projets de loi de nature budgétaire dont la Chambre est déjà saisie.

Un certain nombre d'autres questions de procédure parlementaire ont fait l'objet d'observations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chambre, dont celles qui figurent dans le 81e rapport du Comité de la gestion de la Chambre dont j'ai déjà parlé. Il s'agit notamment de la conduite de la période des questions, des débats spéciaux et des affaires d'initiative parlementaire. Je ne crois pas que ces questions devraient faire l'objet d'un ordre émanant du gouvernement au début d'une nouvelle législature, surtout dans le cas d'une législature dont les deux tiers des membres sont des nouveaux venus à la Chambre. Il y a aussi la question de l'enregistrement des votes par des moyens électroniques, sujet dont on a abondamment parlé ces dernières années.

• (1130)

Ces questions et de nombreuses autres, comme la révocation des députés, les référendums et les initiatives des citoyens, devraient être examinées dans le cadre d'une étude du Parlement. En conséquence, nous proposons que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre les inscrive parmi les sujets qu'il prendra en considération à brève échéance.

Afin d'accroître l'efficacité de la Chambre des communes, le gouvernement a aussi proposé que, dans la mesure du possible, les ministres annoncent leurs orientations d'abord à la Chambre et avant de rencontrer les représentants des médias plutôt qu'après.

De cette façon, les députés seront informés de ces orientations à la Chambre même, ce qui aidera aussi les partis d'opposition à présenter leurs réponses officielles. La déclaration faite la semaine dernière par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration nous a montré comment cette approche peut fonctionner en pratique.

Le gouvernement veut aussi répéter les gestes novateurs qu'il a faits ces dernières semaines en continuant de consacrer, de son propre chef, une partie importante du temps qui lui est réservé à la Chambre pour la tenue de débats généraux sur des questions dont il est important de discuter immédiatement.

À mon avis, le rôle du député s'en trouve amélioré car ce dernier pourra davantage s'exprimer à la Chambre avant la prise de décisions plutôt qu'après.

Permettez–moi maintenant d'aborder une question qui n'est pas mentionnée dans la motion, mais dont il sera sûrement question lors du débat à ce sujet, celle des votes que l'on dit libres. Je veux prendre quelques minutes pour parler de cette importante question.

S'il n'en est pas fait mention dans la motion, c'est parce que, à notre avis, le Règlement ne peut prévoir de solution efficace à cet égard. En fait, le Règlement actuel de la Chambre est muet à ce sujet. J'en ai conclu qu'il incombe plutôt à chaque parti et à chacun de ses membres de se pencher sur cette question.

Un gouvernement peut annoncer la tenue d'un vote libre, mais il ne peut obliger les autres partis de la Chambre à se conformer à son mot d'ordre. Ainsi, au cours de la dernière législature, les députés du parti ministériel et de l'opposition officielle ont décidé que le vote concernant un projet de loi sur l'avortement serait un vote libre, alors que le troisième parti a décidé qu'il faudrait suivre la ligne de son parti. Toute dissidence par rapport à cette orientation a alors été jugée inacceptable.

Il convient aussi de rappeler que cette question relève autant de la conscience du député que de la discipline de parti.

Durant la campagne électorale, la plupart des députés ont dit qu'ils appuyaient un parti, son programme et son chef. Ce fut certainement le cas des libéraux, qui ont proposé, pendant la campagne électorale, un programme plus détaillé que d'habitude. En conséquence, les électeurs s'attendent probablement à ce que leurs députés respectent leur programme électoral lorsqu'ils les représentent.

Il convient aussi de souligner que les votes libres ne sont pas une simple question de procédure parlementaire interne. Ils concernent la Constitution, une partie essentiellement tacite de celle–ci, j'en conviens, mais une partie essentielle et très importante pour ce qui est du principe de la démocratie parlementaire.

Il existe en effet un principe constitutionnel fondamental selon lequel le gouvernement doit, pour diriger les destinées du pays, avoir la confiance de la Chambre des communes. Autrement dit, la Chambre doit non seulement reconnaître que le

premier ministre et le Cabinet doivent rester au pouvoir, mais pour le leur permettre, elle doit aussi être prête à accepter leurs politiques fondamentales. C'est là un élément essentiel de la partie non écrite de la Constitution, partie découlant du préambule de la Loi constitutionnelle qui prévoit que le Canada doit avoir une constitution «reposant sur les mêmes principes que celle du Royaume–Uni». Autrement dit, nous sommes les héritiers de centaines d'années d'usages constitutionnels, legs qui à la fois nous libère et nous lie.

● (1135)

Depuis plus de 300 ans, un principe constitutionnel au Royaume–Uni et par la suite au Canada veut que, pour exercer leurs fonctions, les ministres jouissent de l'appui de la Chambre des communes, étant assurés que la majorité soutient leurs grandes orientations. Ils doivent, de manière constante, montrer qu'ils peuvent persuader la Chambre d'accorder à l'exécutif les fonds voulus pour gouverner le pays, de lever les impôts nécessaires et d'adopter les lois que le Cabinet juge essentielles au bon gouvernement.

Aux termes de notre Constitution, la Chambre peut exprimer sa satisfaction à l'égard des ministres en poste en adoptant des motions de confiance ou en rejetant des motions de censure épisodiquement. Toutefois, si la même Chambre devait, parallèlement, refuser régulièrement aux ministres les fonds nécessaires à l'administration publique, les impôts nécessaires pour payer les dettes ou encore les mesures législatives que les ministres jugent essentielles, les ministres seraient incapables de gouverner.

Les ministres devraient donc se démettre de leurs fonctions ou demander de nouvelles élections. La confiance de la Chambre à l'égard du gouvernement n'est pas simplement une chose qui fait l'objet de votes périodiques. Elle se gagne ou se perd petit à petit.

Il n'y a pas longtemps, à la Chambre, le premier ministre a été invité à s'engager au nom du gouvernement à accepter un processus selon lequel le gouvernement pourrait, après avoir essuyé la défaite sur un projet de loi ou une motion autre qu'une motion de défiance explicite, proposer à la Chambre une motion réaffirmant la confiance de celle–ci et, si la motion est adoptée, rester au pouvoir.

Cette démarche, utilisée avec parcimonie, est défendable et elle a été employée à la Chambre il y a 25 ans. Un gouvernement, après avoir piloté avec succès une mesure fiscale, n'a pas été assez prudent, au moment du dernier vote, qui n'a pas eu lieu dans des circonstances propices. Le gouvernement, après avoir essuyé la défaite à la troisième lecture, a présenté une motion disant expressément que la Chambre n'avait pas eu l'intention de retirer sa confiance au gouvernement. La motion ayant été adoptée, le gouvernement est resté au pouvoir.

Toutefois, cette disposition, si elle était employée régulièrement, ne serait aucunement compatible avec la théorie et les coutumes constitutionnelles canadiennes et britanniques. Je soutiens qu'un gouvernement, pour rester au pouvoir, doit pouvoir s'appuyer sur le Parlement et faire adopter les éléments essentiels de ses programmes, sur la foi desquels les députés ont été élus. La Constitution et les électeurs attendent du gouvernement qu'il fasse plus que s'accrocher au pouvoir. Un gouvernement doit donner suite au programme qu'il a proposé aux électeurs.

Cela ne veut pas dire que le gouvernement doit remporter tous les votes à la Chambre pour rester en selle. Loin de là. Entre 1867 et 1872, le gouvernement de Sir John A. Macdonald a subi de nombreuses défaites, tant sur des mesures législatives que sur des mesures financières. Entre 1972 et 1974, le gouvernement Trudeau s'est également maintenu au pouvoir malgré des défaites, parfois sur des mesures financières.

Pris globalement les votes, au cours de ces deux législatures, tendaient à appuyer ces gouvernements. Dans l'ensemble, ceux–ci ont réussi à faire adopter leur programme législatif et leurs politiques financières principales.

La question de confiance est loin d'être simple. C'est ce qu'a fait ressortir le débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône, en janvier 1973. Le premier ministre Trudeau a alors proposé l'interprétation suivante de cette coutume:

> Dans certains cas se posera pour nous la question de confiance. Certains événements pourraient amener le gouvernement à démissionner. Si, par exemple, il y avait un vote de défiance manifeste, si le gouvernement était défait sur des questions fondamentales ou de principe, nous en appellerions au peuple. Mais je me hâte d'ajouter que si on se prononce contre nous sur d'autres questions, le gouvernement n'interprétera pas la situation comme une défaite.

● (1140)

Il a été suivi par le chef du Nouveau Parti démocratique, le regretté David Lewis, qui a résumé le point de vue de M. Trudeau sur la notion de confiance en ces termes:

> Nous vous dirons après si c'était un manque de confiance.

M. Lewis n'était pas d'accord. Il a dit:

> Je tiens à lui dire qu'en ce qui nous concerne, c'est le Parlement qui prendra cette décision.

Les constitutionnalistes vous diront que M. Trudeau et M. Lewis avaient tous les deux raison. Un gouvernement peut toujours soutenir que les résultats de tout vote pris à la Chambre montre que le gouvernement jouit de la confiance des députés. Cependant, en dernière analyse, il doit faire la preuve de son affirmation tous les jours en remportant des votes importants à la Chambre. Voilà qui montre la complexité de la question.

Notre Constitution diffère de celle des États–Unis où l'exécutif et le législatif sont strictement séparés. Ce n'est pas le cas au Canada. Notre Constitution ne permet pas que les pouvoirs exécutif et législatif fonctionnent d'une manière presque indépendante, et souvent dans des directions opposées.

Il ne faut pas en conclure que notre Constitution est fondée sur l'asservissement du législatif à l'exécutif. En fait, du moins en principe, c'est l'inverse qui est vrai. Telle est la portée de la réforme de la procédure que nous proposons aujourd'hui. Les modifications qui seront débattues aujourd'hui visent à renforcer le rôle des députés sans sacrifier le lien symbiotique entre le législatif et l'exécutif qui caractérise la démocratie parlementaire.

Au risque de me répéter, cette question est certes plus complexe qu'on voudrait nous le faire croire, mais je ne voudrais pas, en décrivant ces complexités, donner l'impression à la Chambre que le gouvernement hésite à renoncer à la pratique récente de traiter presque tous les votes à la Chambre comme des votes de confiance. En fait, le gouvernement n'a pas du tout l'intention de traiter tous les votes comme votes de confiance. Il arrivera certainement plus souvent que par le passé que le gouvernement ne considérera pas le vote sur certaines questions comme un vote de confiance, qu'il s'agisse de modifications législatives, de projets de loi ou de motions.

Revenant à la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui, je voudrais réitérer, en guise de conclusion, que cette motion vise à fournir un important cadre à la réforme parlementaire actuelle et à venir, mais qu'il incombe quand même aux députés des deux côtés de la Chambre de la faire fonctionner.

Monsieur le Président, je tiens à vous assurer que le gouvernement et les députés qui l'appuient ont l'intention de faire fonctionner ces modifications. J'estime que la motion donnera suite à l'engagement pris par le gouvernement dans le discours du Trône pour accroître la crédibilité du gouvernement en permettant aux députés de contribuer davantage à l'élaboration de la politique d'intérêt public et des textes législatifs.

Je presse la Chambre d'adopter cette motion, car elle nous aidera considérablement à atteindre cet important objectif qui consiste à rétablir la confiance des Canadiens envers la Chambre des communes en tant qu'institution centrale du gouvernement fédéral et de notre démocratie parlementaire.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, lors du discours du Trône, le gouvernement s'est engagé à rehausser la crédibilité du Parlement. Du même souffle, il annonçait des changements au Règlement de la Chambre des communes afin de donner aux députés l'occasion de participer plus étroitement à l'élaboration des politiques gouvernementales et des lois.

Le gouvernement présente aujourd'hui son projet de réforme parlementaire. L'opposition officielle ne s'objecte pas aux modifications du Règlement de la Chambre que le gouvernement propose. Par contre, nous avons quelques réserves.

• (1145)

En effet, certaines modalités de la réforme proposée portent atteinte à des principes fondamentaux du régime parlementaire dans lequel nous évoluons. Sur d'autres aspects, nous jugeons qu'elle ne va pas assez loin. Par conséquent, nous doutons fortement que les quelques modifications proposées puissent redorer l'image du Parlement et revaloriser le rôle des députés aux yeux des citoyens.

Évidemment, nous sommes conscients qu'une mise à jour des règles parlementaires prévues au Règlement ne se fait pas à la légère. La procédure parlementaire est une chose fort complexe. Elle se fonde sur des principes servant à protéger les valeurs inhérentes à une société démocratique comme la nôtre. La prudence doit présider toute tentative de réforme de manière à éviter de remettre en question les principes fondamentaux de notre démocratie parlementaire. Ainsi, comme le soulignait à juste titre le président fondateur du Groupe canadien d'étude sur les questions parlementaires, M. Charles Franks: «La réforme parlementaire n'est pas un simple moyen technique de rendre le Parlement plus efficace et plus efficient, même si on la présente souvent en ces termes. Une telle réforme touche les intérêts que le pouvoir politique doit servir au Canada et la manière dont les divers points de vue influencent ou non les choix et les résultats.»

Mais nous savons qu'une réforme en profondeur est possible. Les grandes réformes de 1968 et de 1985 en témoignent. Il suffit de respecter la règle suivante: tout changement apporté au Règlement de la Chambre doit être conforme aux principes fondamentaux du parlementarisme canadien.

Avant d'analyser de façon approfondie les modifications au Règlement que le gouvernement propose, permettez-moi de rappeler brièvement à cette Chambre les principes qui sous-tendent notre régime parlementaire.

Le régime parlementaire canadien tire son origine du parlementarisme britannique. En effet, selon le préambule de la Loi constitutionnelle de 1867, la Constitution canadienne repose sur les mêmes principes que celle du Royaume-Uni.

Historiquement, le régime parlementaire britannique représentait l'ensemble des techniques de collaboration entre le gouvernement, formé de conseillers du souverain, et l'assemblée élective, c'est-à-dire la Chambre des communes. Afin de favoriser cette cohabitation entre les deux pouvoirs, les Britanniques ont créé divers moyens de contact, de contrôle et aussi de contrainte.

Normalement, ces techniques parlementaires auraient dû disparaître lorsque la souveraineté collective, incarnée par la Chambre des communes, est devenue le seul fondement légitime à l'exercice du pouvoir politique en Grande-Bretagne et au Canada. Toutefois, la nécessité de concilier la souveraineté collective et l'efficacité étatique a justifié le maintien des mécanismes parlementaires que nous connaissons de nos jours.

En bref, le régime parlementaire de type britannique se fonde sur le maintien d'un équilibre entre le droit du gouvernement de gouverner et celui de la Chambre des communes de contrôler l'activité gouvernementale, conformément aux principes évidemment de la souveraineté collective.

Afin de maintenir cet équilibre précieux, le parlementarisme britannique postule un partage souple des fonctions législatives et exécutives entre le Parlement et le gouvernement, tout en favorisant la collaboration.

D'une part, le gouvernement a la confiance des députés membres du parti politique détenant la majorité des sièges à la Chambre des communes. Cela lui permet d'avoir la main haute sur le fonctionnement de la Chambre. La Chambre des communes, quoique maîtresse de son fonctionnement, est plus ou moins soumise à la volonté du gouvernement. Ce mécanisme permet au gouvernement de gouverner.

D'autre part, les membres de la Chambre des communes jouissent de garanties qui leur permettent de s'exprimer librement sur le caractère opportun de l'activité gouvernementale. Ces garanties ressortent du Règlement de la Chambre et des conventions. La préservation des droits de l'opposition est une des règles non écrites des plus fondementales.

Le rôle contemporain de la Chambre des communes est donc de contrôler l'activité gouvernementale. Les députés ont pour fonction primordiale de questionner, de critiquer, publiquement et en toute liberté, le gouvernement et les mesures qu'il propose à la Chambre. Toute atteinte au rôle du député diminue l'utilité de la Chambre des communes en tant qu'institution démocratique.

• (1150)

Lors des dernières élections, les 54 députés de l'opposition officielle ont reçu le mandat de défendre les intérêts de leurs électeurs à la Chambre des communes, en conformité avec les règles et les traditions parlementaires. Ils entendent jouer le rôle traditionnel que leur confère le parlementarisme canadien de contrôler les faits et gestes du gouvernement. Toutefois, les électeurs du Québec ne leur ont pas accordé le mandat de réformer les institutions fédérales telle la Chambre des communes.

Certes, le gouvernement nous présente un projet de réforme du Règlement de la Chambre. Ce faisant, il exerce une de ses prérogatives et il est parfaitement libre de le faire. Aussi, nous avons décidé de coopérer de manière à assumer pleinement notre rôle parlementaire et à remplir notre mandat. Mais, nos obligations ne se limitent pas à accepter les modifications au Règlement que le gouvernement voudra bien nous présenter. Nous devons également procéder à une critique constructive de la réforme proposée. Ainsi, l'opposition officielle veut souligner non seulement les aspects positifs des propositions gouvernementales, mais aussi les défauts et les oublis. Le but de cette démarche est de revaloriser la fonction de député tout en respectant les principes sous-jacents au régime parlementaire canadien.

En tant que représentants des électeurs québécois, nous ne pouvons pas concevoir que la Chambre perde certains de ses outils de surveillance de l'activité gouvernementale. Nous voulons plutôt qu'elle en obtienne davantage. En fait, l'opposition officielle se fait la gardienne de la transparence et du caractère public des travaux de la Chambre des communes, de manière à préserver les valeurs démocratiques de notre société.

À ce titre, deux modifications au Règlement que propose le gouvernement nous surprennent un peu: celle relative au renvoi d'un projet de loi en comité après la première lecture et celle permettant de déléguer à un comité la responsabilité de rédiger une ébauche de projet de loi. Évidemment, le gouvernement affirme que ces propositions sont motivées par de nobles objectifs. Malheureusement, elles ont pour effet d'éliminer le débat en Chambre du principe des projets de loi d'initiative gouvernementale.

La première modification permet à un ministre de proposer une motion afin de renvoyer un projet de loi en comité immédiatement après la première lecture, sous réserve d'un court débat de 180 minutes au cours duquel aucun amendement ne serait permis. Une fois la motion adoptée, le projet de loi est renvoyé au comité, dominé par la majorité gouvernementale, et cela évidemment pour qu'on en fasse l'étude.

Lorsque l'étude à l'étape du rapport est terminée, on procède à la deuxième lecture, sans amendement ni débat. L'étape du rapport fait désormais partie intégrante de l'étape de la deuxième lecture. Le projet de loi est ensuite étudié en troisième lecture, conformément au Règlement actuel.

Évidemment, les députés de l'opposition auront l'occasion de débattre en Chambre du principe du projet de loi lors du débat initial sur la motion de renvoi. Toutefois, la durée du débat se trouve diminuée par rapport au débat ayant lieu habituellement en deuxième lecture. De plus, les députés perdent ainsi la possibilité de proposer le renvoi de la deuxième lecture à une date ultérieure ou de présenter un amendement motivé. Cette proposition de modifier les articles 73 et 76 du Règlement et d'y ajouter l'article 76(1) a donc pour effet de limiter le débat en Chambre sur le principe du projet de loi.

Or, selon le commentaire 659 de *Beauchesne*, dans la sixième édition française, et je cite:

> La deuxième lecture constitue l'étape la plus importante qu'un projet de loi ait à franchir. En effet, la Chambre est appelée à voter sur le principe même de la mesure.

Le débat et le vote sur le principe d'un projet de loi constituent le moyen le plus fondamental de contrôle des députés de l'opposition sur les projets de loi d'initiative gouvernementale. Il permet de critiquer, en Chambre, le principe d'un projet de loi avant qu'il ne soit étudié et débattu article par article en comité.

En effet, il est difficile de penser pouvoir remettre en question le principe d'un projet de loi en comité à l'étape du rapport, tout en cherchant à l'amender article par article. Ainsi, suite à cette modification, le débat sur le principe se verra dilué par celui relatif aux amendements touchant chacun des articles du projet de loi. On discutera de technicalités, sans s'être vraiment penchés clairement et ouvertement sur l'opportunité du projet de loi. Pour ces raisons, l'opposition a des réserves envers cette modification. Elle nuit, selon nous, au droit fondamental des députés de critiquer l'activité législative du gouvernement, droit qui est à la base même du régime parlementaire canadien.

● (1155)

Nous doutons qu'une telle modification ait pour effet de redonner de la crédibilité à la Chambre des communes aux yeux des citoyens. Comme projet visant à revaloriser le rôle du Parlement, on aurait pu voir quelque chose de plus substantiel.

Une seconde modification proposée rend l'opposition inconfortable, et pour les mêmes motifs que la précédente. Elle permet à un ministre de présenter une motion qui délègue à un comité le pouvoir d'élaborer et de déposer une ébauche de projet de loi d'initiative gouvernementale. Le comité doit recommander dans son rapport le principe, la portée et les dispositions de l'ébauche du projet de loi.

L'adoption du rapport par la Chambre constitue à ce moment un ordre de la Chambre obligeant le gouvernement à déposer un projet de loi fondé sur ce rapport. Il n'est aucunement obligé de déposer un projet de loi identique à celui qu'on retrouve dans le rapport du comité. Le projet de loi du gouvernement est ensuite présenté en première lecture. Trois jours de séance après son adoption en première lecture, il est présenté en deuxième lecture. Le vote sur la deuxième lecture a lieu immédiatement, sans débat, ni amendement.

Cette modification à l'article 68 du Règlement a pour effet d'empêcher les députés de critiquer en Chambre le principe d'un projet de loi d'initiative gouvernementale. Certes, les députés participent à l'élaboration de l'ébauche du projet de loi, mais cette participation est plus théorique que réelle selon nous. En effet, les députés restent soumis à la volonté de la majorité des membres du comité qui proviennent du parti gouvernemental.

Le principe du projet du loi adopté en comité est donc le reflet de la volonté du gouvernement. On ne peut donc prétendre que les députés de l'opposition participent ainsi pleinement à l'élaboration du projet de loi. Certes, les députés participent au débat relatif à l'acceptation du rapport du comité et ont l'occasion de proposer des amendements. Toutefois, le projet de loi déposé par le gouvernement devient une toute nouvelle initiative législative gouvernementale présentée à la Chambre et qui peut possiblement différer avec l'ébauche de projet de loi déposé par le comité.

On ne peut donc affirmer qu'il s'agit du même projet de loi, mais il s'agit au contraire d'une toute nouvelle mesure législative pour laquelle on n'a pas débattu du principe. Par cette modification, on refuse ainsi aux députés le droit de débattre en Chambre de l'opportunité du nouveau projet de loi d'initiative gouvernementale. De plus, on cherche à impliquer les députés de l'opposition dans la rédaction du projet de loi pour prétendre ensuite avoir la caution de ces députés. On porte donc atteinte au droit de l'opposition de critiquer l'activité législative du gouvernement en les forçant à effectuer une partie fondamentale de leur travail de parlementaires en comité, sans débat sur le principe.

Encore une fois, l'opposition doute que ce genre de modification soit de nature à revaloriser le travail des députés de l'opposition. Elle porte atteinte à un volet primordial du régime parlementaire canadien, soit celui de laisser les députés contrôler le travail législatif du gouvernement par une critique ouverte en Chambre du principe des projets de loi d'initiative gouvernementale. Pour cette raison, il serait hasardeux de la part de l'opposition officielle d'affirmer que cette modification améliorera la perception négative que pourraient avoir des citoyens envers la Chambre des communes.

Malgré ces réserves, l'opposition officielle reconnaît toutefois que l'on retrouve certaines propositions intéressantes dans la réforme du gouvernement. En effet, deux modifications constituent un pas timide dans la bonne direction. Tout d'abord, une modification à l'article 81 habilite les comités permanents à étudier les dépenses futures du gouvernement.

● (1200)

Deuxièmement, l'ajout de l'article 83(1) autorise le Comité des finances à faire rapport sur les politiques budgétaires avant le dépôt du budget.

Néanmoins, ces propositions ne suffisent pas. Le gouvernement a oublié de proposer certaines mesures qui auraient permis, de façon concrète, de revaloriser le travail des députés et ainsi améliorer la crédibilité de tout le Parlement. Le gouvernement aurait fait un pas de géant dans le sens de la transparence en proposant de confier à la Chambre des communes le soin d'examiner les nominations par décret avant qu'elles ne prennent effet.

Il était dans l'intérêt de tous, le premier ministre, les partis d'opposition, les députés, les candidats à ces postes, de soumettre à la Chambre, dans le cadre de la présente réforme parlementaire, un mécanisme permettant aux députés et au public de participer au processus de nomination. Ainsi, le gouvernement aurait concrètement revalorisé le rôle des députés et redonné une crédibilité au Parlement.

Pourtant, lors de la campagne électorale, les libéraux ont promis de restaurer l'intégrité au sein de l'appareil du gouvernemental fédéral. À la page 88 de leur fameux programme électoral, ils accusaient les conservateurs d'avoir pratiqué le copinage lors de nominations à des postes clés de l'appareil gouvernemental, tout en affirmant qu'ils allaient mettre fin à ce genre de pratique répréhensible. Ils se sont engagés à effectuer des nominations selon les compétences.

Pourquoi n'ont–ils pas présenté, dans le cadre de la présente réforme parlementaire, un mécanisme d'examen au préalable des nominations par décret? Nous posons la question.

Confier aux députés de la Chambre des communes le pouvoir de vérifier les nominations par décret avant qu'elles n'entrent en vigueur aurait été une excellente manière de remédier à ce problème dénoncé par le Parti libéral dans son programme électoral. Permettre à la Chambre des communes d'examiner au préalable les nominations par décret des hauts fonctionnaires du Parlement, des juges, des ambassadeurs, des hauts–commissaires, des hauts fonctionnaires, des présidents et administrateurs de sociétés de la Couronne, ainsi que des personnes nommées à divers organismes de réglementation, agences et tribunaux, aurait certainement été une excellente façon de mettre fin à la perception négative qu'entretient le grand public envers certaines de nos institutions politiques.

Cette idée n'est pas nouvelle. Un tel processus d'examen au préalable des nominations existe déjà dans une autre très grande démocratie, celle de nos voisins du Sud, les États–Unis. Or, la réforme proposée par le gouvernement aujourd'hui ne tient pas compte de l'urgence d'implanter un tel processus d'examen, par la Chambre des communes, des nominations faites par le gouvernement. Pourtant, il est fondamental que le public considère les nominations comme n'étant pas seulement du favoritisme.

Le gouvernement lance le message suivant aux citoyens: Si vous désirez davantage de transparence, vous repasserez! Le gouvernement a omis de proposer une mesure importante qui aurait pu améliorer la perception des citoyens envers notre démocratie parlementaire.

Hélas, l'opposition relève un autre oubli important: la mise en place d'un mécanisme permettant la tenue de débats spéciaux sur des sujets jugés d'importance par les députés de l'opposition aurait permis au gouvernement de revaloriser encore davantage le rôle des députés. L'expérience passée démontre que les débats d'urgence sont assez rares à la Chambre des communes. Ils sont à l'initiative du gouvernement. Les conditions pour qu'un tel débat ait lieu sont rigoureuses. Elles empêchent la tenue de débats sur certaines questions d'importance aux yeux des citoyens. Beaucoup de citoyens ont le sentiment que les travaux de la Chambre manquent de pertinence par rapport aux grandes questions de l'heure. Les débats spéciaux offriraient l'occasion aux députés de discuter des questions d'actualité en profondeur.

Or, le 81e rapport du Comité permanent de gestion de la Chambre, déposé en 1993, recommandait l'adoption d'une procédure de débat spécial sur des questions particulières. Le but était de s'assurer que les députés de l'opposition puissent soulever des questions qui les préoccupent et les intéressent particulièrement. Le gouvernement n'a pas jugé bon d'inclure les débats spéciaux dans sa réforme parlementaire, même si cela aurait eu pour effet de rendre plus crédibles les travaux de la Chambre des communes et la fonction de parlementaire des membres de cette Chambre.

• (1205)

Dans la même veine, je voudrais soulever un dernier oubli majeur du gouvernement. Le gouvernement n'a pas inclus de proposition visant la création d'une période spéciale de questions et réponses sur des thèmes ou des ministères en particulier. Cette lacune est d'autant plus majeure que le 81e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre a recommandé que soit institutionnalisée une telle période de questions et qu'elle ait lieu sur une base hebdomadaire. Selon ce comité, cette période spéciale de questions et réponses pourrait servir à traiter de problèmes régionaux ou sectoriels qui ne reçoivent pas l'attention voulue par l'opposition par manque de temps. Elle donnerait en outre l'occasion d'interroger des ministres de façon plus systématique qu'on ne peut le faire à l'heure actuelle.

Le gouvernement a donc laissé tomber une recommandation fondamentale du Comité de gestion à l'effet de faire coïncider les travaux parlementaires avec les préoccupations quotidiennes des citoyens. Cet oubli n'aura pas pour effet de rapprocher les citoyens de l'institution que constitue la Chambre des communes.

En conclusion, la réforme proposée par le gouvernement se trouve à des années–lumière d'une revalorisation réelle et concrète du travail des députés. Au contraire, le gouvernement propose des modifications au Règlement, quoique positives à certains égards, qui semblent, dans leurs modalités, contrarier, jusqu'à un certain point, les fondements du régime parlementaire dans lequel nous évoluons actuellement.

Nous déplorons que le gouvernement n'ait pas tenu compte de déclarations faites par un de ses députés alors qu'il critiquait le projet de réforme du gouvernement conservateur en 1991. En effet, le 9 avril 1991, le député libéral de Kingston et les Îles déclarait, et je cite la page 19189 des débats:

> Nous croyons que notre pays fonctionne bien avec la présence d'une opposition forte et efficace.

Plus loin, il ajoutait:

> Le rôle important que joue l'opposition au Parlement, soit d'informer la population et d'exprimer ses doléances au Parlement, est un principe bien ancré dans la tradition parlementaire britannique. Au fil des ans, les gouvernements ont tenté de brimer les droits des partis de l'opposition d'exprimer ces doléances et de présenter leurs arguments.

L'opposition officielle est d'accord avec l'opinion exprimée par le député. En fait, l'opposition officielle actuelle fait sienne cette vision du parlementarisme, car elle résume bien la situation actuelle. Le gouvernement semble ignorer le droit des partis d'opposition d'exprimer leurs doléances et de présenter leur point de vue en abolissant le débat en Chambre sur le principe du projet de loi. De plus, il oublie de proposer la mise en place de mécanismes supplémentaires favorisant la libre critique de l'action gouvernementale.

Il est dommage que le Parti libéral au pouvoir diverge d'opinion avec le Parti libéral dans l'opposition. Le gouvernement ne s'est pas préoccupé des beaux principes qu'il défendait alors qu'il était dans l'opposition. Peut–être le Parti libéral au pouvoir et le Parti libéral dans l'opposition tiennent–ils un langage différent. Les événements le confirment, en tout cas.

Avec sa réforme incomplète, le gouvernement ne parviendra pas à atteindre son objectif de redonner la crédibilité au Parlement et au régime actuel. L'opposition officielle savait qu'on ne pouvait pas compter sur le gouvernement fédéral pour régler un problème d'image de la Chambre des communes. Le gouvernement fait preuve, évidemment, d'une volonté bien timide pour soumettre des mesures réelles permettant de mettre fin au désabusement j'oserais dire quasi généralisé de la population envers la classe politique.

Cependant, l'opposition officielle est consciente du rôle primordial qu'elle doit assumer au sein de cette Chambre. Elle a toujours manifesté l'intention de défendre les intérêts de ses

électeurs, conformément aux règles et traditions parlementaires. Pour ces raisons, elle ne fera pas obstacle à la réforme proposée.

Effectivement, l'opposition a des réserves. Elle partage la déception de l'ensemble des citoyens. Mais pour montrer sa bonne volonté, son sens du fair play, elle prend acte de la réforme proposée. Elle aurait pu s'opposer farouchement à certaines des modifications présentées aujourd'hui; elle préfère donner son consentement afin que les quelques aspects positifs de la réforme fassent l'unanimité de cette Chambre.

En terminant, un gouvernement averti en vaut deux. L'opposition officielle entend continuer à faire la promotion de la transparence exigée par les électeurs. Elle défendra avec vigueur les valeurs inhérentes au parlementarisme canadien afin de pouvoir défendre les intérêts des Québécois en cette Chambre, conformément à son mandat.

Cela n'exclut pas à l'avenir qu'elle combatte une réforme ultérieure qui pourrait nuire à son travail de parlementaire et de défense des intérêts des électeurs. Ainsi en dépendent les valeurs démocratiques de notre société.

• (1210)

[*Traduction*]

M. Hermanson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au nom du coordonnateur du caucus du Parti réformiste, j'informe la Chambre que, conformément au paragraphe 42(3) du Règlement, nous partagerons notre temps de parole.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, aujourd'hui, c'est assurément un grand jour, un jour d'une très grande importance pour la Chambre, pour le Parlement et pour l'ensemble des Canadiens.

D'abord, au nom du Parti réformiste, je tiens à remercier le gouvernement de nous avoir saisis d'un programme aussi vaste. Nous notons avec intérêt la volonté d'envisager les changements que l'on pourrait apporter à la structure des comités de façon qu'ils puissent travailler encore plus efficacement. Nous nous réjouissons ensuite du fait que les propositions qui seront soumises au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre toucheront à un grand nombre de points qui nous semblent très importants pour assurer la réforme du processus parlementaire.

Le temps est venu pour les parlementaires de se rendre compte que l'opinion publique a évolué et qu'il leur faut répondre aux attentes de la population. Pour y avoir consacré des millions de dollars au fil des ans, les Canadiens doivent pouvoir participer davantage à ce processus qui n'est pas sans avoir des répercussions sur leur vie de tous les jours. Voici comment j'interprète leur message: «À compter d'aujourd'hui, nous voulons avoir notre mot à dire et, pour ce faire, nous vous demandons, à vous les législateurs, d'établir un processus qui nous permette d'intervenir, d'exprimer nos points de vue et d'orienter le gouvernement durant la session parlementaire, surtout au cours de la 35e législature.»

Tout le monde le sait, ce n'est pas un phénomène particulier au Canada. C'est également le cas aux États–Unis. Au cours de la fin de semaine qui vient de s'écouler, certains de nos députés ont eu l'occasion d'entendre une allocution sur la réforme que le Congrès entend entreprendre pour que la population américaine soit en mesure de se faire entendre. L'orateur a exposé le plan d'action proposé et ce qu'il a dit au sujet de l'attitude des Américains et de leur volonté de participation trouve écho chez nous. Le message était on ne peut plus clair.

Le Japon, l'Europe et d'autres régions du monde assistent à ce même phénomène où la population participe au processus. Nous devons prêter attention à ce phénomène, car il revêt beaucoup d'importance.

Cette attitude s'est manifestée surtout lors du débat sur le référendum. À ce moment–là, l'ancienne approche traditionnelle, élitiste ou hiérarchique à l'égard de la politique, a cédé le pas à une approche plus populiste. Les partisans du non avaient très peu d'argent à dépenser. Par contre, les partisans du oui avaient des millions de dollars à dépenser et ils l'ont fait de diverses façons, en tentant de convaincre la population qu'elle devait voter oui au référendum. Elle a dit qu'elle déciderait elle–même et elle l'a fait en votant non.

Il y avait dans ce processus d'autres aspects que nous devons reconnaître, dont nous devrions tirer une leçon et qui devraient influer sur nos décisions lorsque le comité aura tenu ses audiences et qu'il déposera son rapport. Les électeurs veulent avoir davantage voix au chapitre dans les décisions que nous devons prendre, non seulement au moment des élections, mais également entre les élections. Ils veulent une participation égale. Peu importe leur niveau social ou leur situation financière, qu'ils soient pauvres ou riches, ils veulent tous avoir leur mot à dire dans le processus, et nous devons leur en offrir la possibilité.

• (1215)

J'ai remarqué, et c'est à mon avis très important, que dans notre régime politique certains groupes d'intérêts spéciaux et certaines personnes ont pu réussir grâce aux contacts qu'ils avaient au sein du gouvernement et sur lesquels ils pouvaient exercer une influence. Ce que les Canadiens nous disent en ce moment, c'est que les choses ne devraient pas se passer ainsi. Il faudrait éliminer cette façon de faire et tenir compte plutôt des compétences d'une personne, de son attitude et de ses contributions au débat qui peuvent influer sur les décisions du gouvernement, non seulement à la Chambre, mais également dans les coulisses de l'activité gouvernementale et de la fonction publique. Elle devrait pouvoir influencer les ministres lorsqu'ils prennent des mesures dans l'exercice de leurs fonctions. C'est là un changement qui m'impressionne beaucoup en tant que parlementaire.

Quel est alors le défi? Quelle est notre responsabilité vis–à–vis de nos chefs, nos électeurs? Les électeurs arrivent enfin, par notre entremise, à se faire entendre. Quelle est notre responsabilité envers eux? Tout d'abord, nous devons accroître les possibilités de participer au processus. Le comité permanent sera appelé à examiner des points très importants, dont les initiatives prises par les citoyens, les référendums et la représentation directe dans

les comités permanents pour permettre aux députés de participer davantage aux comités et de mieux comprendre leurs vues.

Certains trouvent qu'on organise des référendums sur tout. Ce n'est pas là le but des référendums, ni le genre de gouvernement que veulent les Canadiens. Ils ne veulent pas de référendums chaque jour. Ils veulent simplement savoir qu'ils peuvent, quand ils le désirent, recourir à un référendum pour exprimer leur opinion. Il est donc très important d'ajouter cet élément au processus.

Ce qu'ils veulent également, et cela vaut tant pour les nouveaux députés, comme moi, que pour les députés qui sont à la Chambre depuis longtemps, c'est que nous soyons prêts à modifier notre façon de penser. Encore une fois, cela vaut pour tous les députés, anciens et nouveaux.

C'est pourquoi je dis aujourd'hui au premier ministre et au leader parlementaire du gouvernement, qui a prononcé aujourd'hui un discours très éloquent et très détaillé, que nous devons fonctionner avec beaucoup plus d'ouverture. Nous devons modifier certaines de nos façons de faire, certains de nos comportements. Il est bien facile de dire que nous avons déjà essayé, que cela n'a pas fonctionné, que cela ne devrait pas figurer à notre programme. Il y a une dizaine d'années, j'ai vécu une certaine expérience en tant que législateur. Ce n'était peut-être pas pertinent à l'époque, mais c'est plus acceptable aujourd'hui. Certains de ces processus publics en sont de bons exemples.

J'aimerais, par exemple, que le gouvernement repense à la question de la liberté de vote. Il n'est pas nécessaire que nous ayons la liberté de vote sur tout, dès le départ. On pourrait peut-être vérifier le fonctionnement du vote libre dans un domaine donné, sans faire intervenir la notion de confiance. Ce pourrait peut-être être plausible dans certains secteurs où le gouvernement mettra en place de nouveaux programmes de dépenses. Ce sera prévu dans le processus budgétaire. Le premier ministre pourrait alors annoncer que les députés seront libres de voter comme ils l'entendent sur tel ou tel poste, sans faire intervenir pour autant la notion de confiance. La Chambre accepterait très bien une telle idée. On pourrait procéder ainsi pour des projets de loi qui visent certaines dépenses, lorsqu'il s'agit d'une nouvelle politique dont il n'a pas été question pendant la campagne électorale.

J'ai l'impression, d'après les observations qu'il a faites aujourd'hui, que le leader parlementaire du gouvernement s'intéresse à cette question. Si un parti politique a pris un engagement au cours de sa campagne électorale, il doit respecter cet engagement et chercher l'appui de la Chambre des communes. Je suis d'accord là-dessus dans un sens. Un parti doit respecter le mandat qui lui a été confié. La Chambre des communes a peut-être des pouvoirs limités, mais il devrait y avoir des secteurs où nous pourrions mettre ce concept à l'essai sans le rejeter en bloc. Je demande au leader parlementaire du gouvernement de réfléchir à cela. Je demande également au comité responsable des affaires de la Chambre d'examiner cette question plus à fond.

Il me reste une minute. Je voudrais rapidement aborder deux autres points. J'appuie les changements apportés à la structure des comités lorsque je me place du point de vue du rôle que je dois jouer auprès du Comité des finances. Je trouve excellent que le gouvernement nous fasse une plus grande place dans la détermination de l'orientation qu'il doit prendre et nous laisse plus de latitude à cet égard. En tant que membre de l'opposition, je lui en suis très reconnaissant.

• (1220)

Ce que cela va donner? La suite nous le dira. Ce que je voulais souligner, c'est que, jusqu'ici—j'ai lu certains rapports de comités—les membres des comités craignaient très souvent qu'après tous leurs efforts, les ministres et les hauts fonctionnaires ne tiennent pas compte de leurs recommandations. Aujourd'hui, le gouvernement veut dorénavant essayer de tenir compte autant que possible des recommandations des comités.

Je voulais aussi profiter de ces brèves remarques pour recommander, entre autres, au comité d'envisager d'utiliser les moyens techniques et électroniques dont nous disposons aujourd'hui pour arrêter l'accumulation et le gaspillage de papier sur la colline du Parlement.

Il y a deux semaines, j'ai déposé à l'extérieur de mon bureau une immense pile de papiers en me disant: «Quel gaspillage!». J'ai vaguement jeté un coup d'oeil pour voir ce qu'ils contenaient. Beaucoup de choses qui n'avaient absolument rien à voir avec mes responsabilités. Il doit exister un moyen de s'organiser pour recevoir le hansard sur ordinateur au lieu que cet important document nous soit distribué tous les jours sous forme reliée. On pourrait ajouter ce point à l'ordre du jour du comité. Non seulement cela se traduirait par des économies, mais ce serait une méthode plus efficace et mieux adaptée aux temps modernes.

La mode n'est plus à l'élitisme, mais au populisme. Si nous arrivons à accomplir tous ces changements substantiels au cours de la 35e législature, nous pourrons dire que nous aurons soulagé les Canadiens d'un grand poids.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations de mon collègue de Lethbridge. Je serais porté à être d'accord avec lui sur pratiquement tout ce qu'il a déclaré. Je partage également son point de vue sur les propositions formulées aujourd'hui par le leader du gouvernement à la Chambre des communes. Elles constituent, en effet, un progrès important.

Il a piqué mon intérêt lorsqu'il a déclaré que, d'après son expérience, il arrivait parfois que la politique du gouvernement était plus influencée par des gens de l'extérieur qui connaissaient les bonnes personnes au sein du gouvernement que par une démarche démocratique en vue d'un changement. On a probablement formulé des observations semblables au sujet du gouvernement fédéral, dont la politique a peut-être été dictée davantage dans le passé par des lobbyistes et d'autres personnes de l'extérieur que par l'opinion publique en général.

L'un des aspects des réformes proposées qui m'inquiète réside dans la façon dont elles nous permettront de traiter des problèmes auxquels nous sommes confrontés à l'heure actuelle, notamment celui de la contrebande de cigarettes. D'aucuns affirment que les ministres provinciaux de la Santé devraient avoir leur mot à dire dans tout ceci, du fait des répercussions de cette question sur la santé.

J'ignore si on cède aux pressions des fabricants de cigarettes, mais chose certaine, on laisse les coudées franches à des gens qui se livrent à des activités illégales. Je voudrais donc poser la question suivante à mon collègue de Lethbridge: Croit-il que les modifications proposées aujourd'hui nous aideraient, si elles étaient en vigueur à l'heure actuelle, à régler en tant que Parlement certains des problèmes essentiels auxquels nous sommes confrontés dans toute cette question du trafic des cigarettes?

M. Speaker (Lethbrige): Souvent, lorsque le grand public a des réactions très vives, c'est qu'il n'est pas capable de se faire entendre.

Cette question d'imposition de la taxe relève à la fois du gouvernement fédéral et des provinces. Elle pourrait faire l'objet d'une initiative de la part de citoyens. Rien n'empêcherait même de tenir un référendum sur la question, mais il faut du temps pour ce faire. Je sais que nous sommes en quelque sorte acculés au pied du mur et que nous devons prendre une décision à ce sujet immédiatement. C'est souvent ce qui se produit. Si nous pouvions compter sur cette procédure, nous pourrions alors nous en servir de façon rationnelle. Je vois très bien cela.

En ce qui concerne les cigarettes, il s'agit d'un débat public. Selon moi, la population a une réponse au problème. En tant que gouvernement, nos collègues peuvent prendre une décision en fonction de leurs propres points de vue, mais je ne suis pas certain qu'elle refléterait la position de la population à l'heure actuelle.

Pour répondre rapidement à la question, une ouverture du processus public permettrait de trouver une réponse plus satisfaisante que celle à laquelle nous pouvons en arriver dans cette enceinte en basant notre décision finale sur ce que nous disent les fonctionnaires.

• (1225)

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour participer au débat sur la motion du leader du gouvernement concernant la modification du Règlement de la Chambre des communes.

J'aimerais tout d'abord féliciter le gouvernement et son leader à la Chambre d'avoir proposé ces changements à ce moment-ci. À mon avis, les modifications signalent le début de la réforme de la Chambre tant souhaitée depuis déjà longtemps par mon parti, le Parti réformiste du Canada.

Les membres du Parti réformiste souhaitent profondément changer le déroulement des activités au Parlement afin que les Canadiens, et les députés qui les représentent, puissent jouer un plus grand rôle dans le processus d'élaboration des politiques.

Dans notre programme de parti, préparé bien avant les dernières élections, nous avions affirmé très clairement que le fonctionnement de la Chambre n'était pas optimal et conçu dans le meilleur intérêt des Canadiens. Dans ce programme, nous proposions des changements qui, selon nous, donneraient aux députés la possibilité d'influencer dans une certaine mesure le processus d'élaboration de politiques du gouvernement. Notre plan n'a pas été mis au point dans le feu de l'action d'une campagne électorale. Notre plan de réforme de la Chambre va bien au-delà de ce qui a été proposé aujourd'hui.

En proposant ces modifications au Règlement, nous croyons que le gouvernement réagit favorablement à la pression que nous avons exercée. Le Parti réformiste du Canada surveillera attentivement le gouvernement pour voir si ce dernier est fermement engagé à l'égard de cette réforme ou s'il ne présente des modifications bien limitées que pour jeter de la poudre aux yeux des Canadiens sans avoir vraiment l'intention de les mettre en application. Les modifications proposées représentent un premier pas dans la bonne direction, mais il ne s'agit que d'un premier pas.

Les changements relatifs au renvoi des projets de lois à un comité avant la deuxième lecture et à la possibilité pour le gouvernement de demander à un comité de rédiger un projet de loi ne sont pas vraiment nécessaires. Si le gouvernement veut vraiment procéder ainsi, il peut le faire en vertu du Règlement actuel. Ces changements ne font que prévoir une façon de renvoyer systématiquement les projets de loi à un comité après la première lecture; le gouvernement pourrait aussi demander à un comité de déposer un projet de loi. Les procédures proposées limitent le débat, de sorte que le gouvernement est certain de pouvoir atteindre ses objectifs sans y consacrer une trop grande part du temps de la Chambre.

Quant à la proposition de renvoyer les projets de loi à un comité avant la deuxième lecture, nous savons que si nous procédons ainsi, le débat subséquent en deuxième lecture portera surtout sur les amendements. De même, lorsqu'un projet de loi rédigé par un comité reviendra à la Chambre, le deuxième débat en deuxième lecture n'aura pas lieu.

On perdra une période de débat que l'opposition aurait pu utiliser pour rectifier des lacunes, mais puisque nous croyons à l'objectif supérieur de la réforme, nous appuyons ces deux propositions.

J'espère toutefois que le gouvernement mettra ces changements à profit. Si c'est le cas, nous pourrions voir le processus législatif s'enrichir d'interventions fructueuses, venant tant des simples députés ministériels que des membres de l'opposition. Si le gouvernement ne met pas ces modifications à profit, la population du Canada prendra les mesures qui s'imposent dans quatre ans.

Les changements proposés à l'article 81 du Règlement élargissent le mandat des comités permanents, parce que cette disposition leur permet de commenter les plans de dépenses des ministères lorsqu'ils sont saisis du Budget des dépenses principal du ministère. Cette mesure a une certaine utilité, mais elle n'influencera que très peu les habitudes de dépenses des ministères, soucieux de reprendre le contrôle des dépenses du gouvernement. D'autres changements seront nécessaires; j'en parlerai plus tard aujourd'hui.

Ensuite, on modifie une règle pour permettre au comité des finances de tenir des consultations prébudgétaires et de présenter un rapport avant une certaine date, chaque année, en décembre. C'est intéressant de savoir que les députés seront au moins consultés, en espérant que le ministre des Finances et le premier ministre tiendront compte du rapport annuel de ce comité dans la préparation du budget.

La dernière proposition contenue dans la motion vise à renvoyer un certain nombre de questions de procédure au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, pour étude. Ce qui m'inquiète, c'est qu'il n'y ait pas de date limite pour la remise de son rapport sur ces questions. Nous, du Parti réformiste, veillerons à ce que la Chambre reçoive le plus tôt possible un rapport sur ces questions.

Je remarque qu'on a tenu compte des suggestions de mon parti et qu'on a allongé la liste pour y inscrire des questions de démocratie pure et j'en remercie le gouvernement. Les sujets contenus dans cette liste sont importants et j'ai hâte de participer aux travaux du comité.

• (1230)

La liste demeure incomplète cependant. En effet, comment pouvons–nous procéder à une véritable réforme ou même à une étude sérieuse d'un projet de réforme sans inclure dans la liste la structure et le fonctionnement du système de comités permanents?

Dans mon premier discours à la Chambre, j'ai parlé de la tenue de votes plus libres et de l'assouplissement des règles concernant le vote de confiance. J'ai aussi déclaré que les Canadiens ont l'impression que le gouvernement, et j'entends par là le gouvernement au sens large, c'est–à–dire le parti au pouvoir, l'opposition et l'appareil bureaucratique, ne sert pas les intérêts de la population. Le gouvernement satisfait ses propres besoins d'abord, et ensuite ceux du public, lorsqu'il le fait.

Sauf le respect que je lui dois, je demanderais au ministre de me fournir des précisions concernant l'assouplissement des règles relatives au scrutin et aux votes de confiance. Il n'est pas prévu que le gouvernement annonce la tenue d'un vote libre tel jour, sur tel sujet. Sur le plan constitutionnel et juridique, tous les députés jouissent du droit d'indépendance.

Je rappelle encore une fois qu'il ne s'agit pas d'un changement d'attitude; évidemment, nous avons tous fait campagne sur la politique du parti, sur des questions précises et les électeurs canadiens nous ont élus pour défendre ces politiques et questions. Il ne faut pas pour autant conclure à la nécessité d'empêcher chaque député de représenter les véritables intérêts de ses électeurs sur des questions précises qui concernent les véritables intérêts d'une région donnée. Notre attitude ne doit pas être déterminée par la crainte; de fait, si le gouvernement perd un vote sur une mesure, cela pourrait avoir un résultat positif. Peut–être le projet de loi proposé était–il mauvais.

Je ne souscris pas au point de vue de l'ancien leader conservateur à la Chambre, M. Doug Lewis, selon qui le gouvernement a droit à ses erreurs. Pourquoi en serait–il ainsi? Nous devons, au moment où nous en avons la possibilité, trouver une solution au problème de la perte de temps précieux à la Chambre et du gaspillage de l'argent des contribuables.

Dans mon premier discours à la Chambre j'ai parlé de la tenue de scrutins plus libres et de l'assouplissement de la convention sur les votes de confiance. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé un changement d'attitude qui entraînerait un assouplissement et une redéfinition de la convention de confiance et, de ce fait, la tenue de votes plus libres. Ces changements permettraient aux députés de commencer à exercer un rôle fondamental en influant sur la politique gouvernementale.

Je crois que mes observations concernant la convention sur le vote de confiance et la tenue de votes plus libres s'appliquent également à la réforme du système des comités permanents.

Les changements proposés au Règlement, à savoir que les projets de loi seraient renvoyés au comité avant l'étape de la deuxième lecture et que le gouvernement demanderait au comité de déposer des projets de loi, sont valables. S'ils sont appliqués et si le gouvernement tient compte du résultat des délibérations des comités, cela rendra le travail des membres des comités plus gratifiant.

Mais j'implore le gouvernement d'aller plus loin en ce qui concerne les comités. Qu'il permette au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre d'étudier le rapport déposé par le Comité de liaison de la Chambre des communes, au printemps dernier, et qui traite en détail de la réforme des comités. Concevons ensemble des moyens de limiter le pouvoir des whips de façon qu'ils ne puissent procéder à des substitutions, au sein des comités, dans le but de garantir le résultat de scrutins revêtant une importance cruciale pour le gouvernement. Envisageons diverses structures permettant à nouveau à la Chambre, par le biais des comités, de faire une critique constructive des dépenses du gouvernement.

À toutes fins utiles, cette Chambre a perdu le contrôle des dépenses publiques et ce, en raison des modifications qui ont été apportées au Règlement au fil du temps. On ne peut permettre qu'un tel état de choses continue. Il faut trouver le moyen de redonner aux députés un certain contrôle dans ce domaine. Ces changements vaudront bien le temps qu'y consacreront la Chambre et ses comités, particulièrement, le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre.

La réforme devrait aller beaucoup plus loin que ce qui a été présenté aujourd'hui. C'est toutefois un début et je félicite le gouvernement d'en avoir pris l'initiative et de procéder à certains des changements que les députés de cette Chambre, présents et passés, recommandent fortement depuis longtemps.

Je tiens, par ailleurs, à souligner la contribution du Parti réformiste à ces changements qui, à notre avis, ne vont pas assez loin. Nous reconnaissons tout de même les bonnes intentions du gouvernement mais nous tenons à souligner que ce sont les députés réformistes et leur parti qui l'ont poussé à passer à l'action. Ces changements n'auraient probablement pas eu lieu si le Parti conservateur se trouvait à notre place.

Je me réjouis à l'idée de faire partie du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre et de participer à ses délibérations.

• (1235)

[*Français*]

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, vous comprendrez que je sois heureux de prendre la parole en cette Chambre pour aborder la question de la réforme parlementaire. Il s'agit là d'un sujet qui me tient à coeur, non seulement à titre de membre de l'équipe gouvernementale, mais aussi en tant que député de Beauséjour.

[*Traduction*]

C'est la troisième fois que les habitants de Beauséjour m'élisent pour les représenter à la Chambre. Ils m'ont donné le mandat de défendre leurs intérêts à la Chambre. Je suis très fier de les représenter ici, et je voudrais que tous sachent que je ferai de mon mieux pour bien les représenter.

[*Français*]

Cependant, quand j'ai été élu pour la première fois en 1984, il m'a fallu peu de temps pour constater à quel point la machine gouvernementale était complexe et rigide. Il n'est pas toujours facile de naviguer entre les règles de procédure, le Règlement de la Chambre, la discipline de parti et les attentes des gens qui nous ont fait confiance.

Tout comme moi, vous n'êtes pas sans savoir que nos électeurs sont désabusés par les institutions politiques. Ils sont déçus par ce qu'ils lisent dans les journaux et aussi ce qu'ils voient à la télévision tous les jours.

L'automne dernier, d'un bout à l'autre du pays, ils nous ont transmis un message très clair, en envoyant ici, à la Chambre, plus de 200 nouveaux députés.

Les gens veulent des changements. Ils sont mécontents parce qu'ils n'ont pas toujours été consultés, parce qu'on n'a pas toujours tenu compte de leur opinion et parce que les grandes décisions ont souvent été prises à huis clos.

En 1992, un sondage, mené pour le compte de la Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis, nous a fourni des données qui confirment ce que nos commettants pensent depuis longtemps. Soixante-dix pour cent des répondants ont dit que le gouvernement ne se soucie guère de ce que les gens comme eux pensent. C'est très malheureux.

Pas moins de 82 p. 100 des Canadiennes et des Canadiens, soit plus de 4 personnes sur 5, ont également dit que la plupart des candidats aux élections fédérales font des promesses, sans avoir la moindre intention de les tenir. Cela aussi est très malheureux.

Finalement, 32 p. 100 des répondants ont dit que la plupart des élus font tout simplement leur possible dans des circonstances difficiles. C'est un peu plus rassurant. Et c'est justement à ces circonstances difficiles que nous voulons nous attaquer en proposant des changements à notre Règlement.

Tous ceux et celles qui ont lu le livre rouge publié durant la dernière campagne électorale—et vous comprenez, monsieur le Président, qu'ils sont nombreux—savent que la réforme parlementaire est une question qui tient à coeur au parti qui forme maintenant le gouvernement.

Nous nous sommes engagés auprès des électeurs à adopter un train de mesures pour rétablir la confiance dans les institutions politiques. Ce n'est donc pas par hasard que l'un des premiers projets soumis touche le Règlement de cette Chambre.

Cette décision traduit non seulement notre empressement à passer aux actes, mais aussi notre volonté d'engager un dialogue constructif sur cette question avec tous les députés de cette Chambre.

Les changements que nous proposons auront pour effet d'élargir le rôle des députés et de rétablir la confiance des Canadiens dans l'intégrité de leur Parlement et dans sa capacité à intervenir dans les affaires qu'ils jugent importantes.

Ainsi, nous proposons que certains projets de loi du gouvernement soient renvoyés à un comité dès la première lecture. Le comité pourra alors les étudier, les amender s'il le désire, et en faire rapport à la Chambre. La Chambre passerait ensuite en même temps au débat de deuxième lecture et à l'étape du rapport.

La procédure de lecture finale, elle, demeurerait telle qu'elle existe en ce moment.

• (1240)

Comme on le sait, le processus législatif actuel est presque terminé avant la première lecture d'un projet de loi. Trop souvent, les députés ont l'impression de se retrouver devant un texte qui est coulé dans le béton, si on peut employer l'expression courante.

Nous proposons donc de modifier ce processus en renvoyant le projet à un comité dès la première lecture. Tous les facteurs se rapportant au projet pourront dorénavant être étudiés en profondeur et ouvertement. Les décisions seront prises de façon plus transparente, comme l'exigent nos électeurs. Le renvoi rapide à un comité permettra aux députés d'influencer davantage le contenu des projets.

Pour étendre l'influence des comités, nous pourrions à l'occasion leur soumettre certaines questions avant qu'un projet de loi ne soit rédigé.

Les membres du comité pourraient ainsi contribuer à la stratégie législative en proposant des balises pour un éventuel projet de loi et en établissant les grands paramètres.

Nous souhaitons aussi que l'appareil gouvernemental soit plus transparent quand vient le moment de préparer le budget. Dans le passé, toutes les consultations touchant le Budget se faisaient dans le plus grand secret. Rien ne devait filtrer avant le dépôt du Budget à la Chambre.

Nous voulons que le Comité permanent des finances étudie la politique budgétaire du gouvernement. Nous voulons instaurer un processus de consultations très ouvert relativement au Budget. Les efforts déployés par le ministre des Finances au cours des derniers mois décrivent bien la voie que nous entendons suivre en cette matière.

[*Traduction*]

Nous voulons écouter ce que les gens ont à dire pour répondre à leurs besoins, mais aussi pour combler leurs attentes. Grâce aux changements que nous proposons, le Comité permanent des finances pourra tenir des consultations l'automne prochain, avant que ne soit présenté le budget de 1995.

L'établissement du budget deviendra un processus beaucoup plus ouvert et beaucoup moins secret.

[*Français*]

Nous devons donner au plus grand nombre de personnes possible la chance de s'exprimer avant que le gouvernement ne dévoile ses priorités budgétaires. Toujours pour éviter que les députés ne se retrouvent devant un fait accompli, nous proposons qu'après avoir procédé à l'examen détaillé des budgets de dépenses, les comités bénéficient de trois semaines supplémentaires pour rédiger un rapport sur les priorités futures d'un ministère, par exemple. Lorsque les membres du Comité permanent des finances entreprendront leurs consultations à l'automne, ils pourront alors compter sur un certain nombre de suggestions, avant même d'entreprendre leur travail.

Les mesures que je viens de décrire permettront aux députés de jouer un rôle plus important, de sentir qu'ils ont une prise réelle, une meilleure prise sur les projets de loi qui sont soumis à cette Chambre et qui y sont adoptés.

Aucun d'entre nous n'a été élu pour se contenter de répondre tout simplement «oui» ou «non» à des projets de loi auxquels nous n'avons même pas été associés. Des milliers de personnes nous ont fait confiance pour imposer un changement; nous ne pouvons pas les décevoir.

Les mesures qui sont devant nous aujourd'hui comportent aussi des modifications aux heures de séance de la Chambre. En éliminant la séance du mercredi soir et en mettant fin à la séance du vendredi un peu plus tôt, les députés pourront consacrer plus de temps au travail des comités et aussi plus de temps aux citoyens et citoyennes de leur circonscription.

En terminant, j'aimerais souligner que toutes ces mesures ne constituent que l'amorce de la réforme parlementaire. Dans les semaines et les mois qui viennent, nous voulons nous asseoir avec les représentants des partis de l'opposition en vue d'apporter d'autres changements.

• (1245)

Ces changements toucheront la période des questions et la présentation des doléances des députés. Nous voulons aussi soumettre d'autres questions à l'étude d'un comité parlementaire qui présentera à la Chambre un rapport contenant ses recommandations à cet égard. Ce que nous souhaitons, c'est de poursuivre le dialogue sur la réforme parlementaire avec tous les élus de cette Chambre.

Nous devons innover, jeter un regard neuf sur notre travail de parlementaires et trouver des solutions qui nous permettront de restaurer l'intégrité du gouvernement. Nous rétablirons ainsi la confiance des Canadiennes et des Canadiens envers leurs institutions.

[*Traduction*]

Il est de notre devoir d'offrir aux Canadiens un Parlement sur lequel ils peuvent compter, de leur donner une institution dont ils peuvent être fiers.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je tiens à féliciter l'honorable député de ses remarques à la fois intéressantes et pénétrantes.

Je me réjouis d'apprendre que les membres du Comité pourraient recevoir le projet de loi plus tôt. Ce serait une très bonne chose pour tout le monde. Je remercie le député d'avoir apporté cette précision.

Il a également été question dans son allocation des temps qui changent. C'est très vrai. L'année 1994 ayant été déclarée l'Année de la famille, j'espère que nous accorderons un intérêt particulier à ce dossier. Le député est aussi important que n'importe qui d'autre, tout comme sa famille d'ailleurs.

[*Français*]

M. Robichaud: Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre a d'abord mentionné le fait que les députés avaient des familles et que l'on devait attacher de l'importance au rôle qu'ils avaient à jouer auprès de celles-ci. C'est exactement pour ces raisons que l'on veut apporter des changements aux heures où nous allons siéger, pour permettre à ceux et celles qui ont leur famille ici en ville, de passer plus de temps avec elle, et pour ceux dont la famille est restée dans la circonscription, leur permettre de pouvoir s'y rendre et de passer plus de temps avec leur famille. Bien sûr, du même coup, on pourrait desservir nos commettants beaucoup mieux.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre nous a présenté son projet de réforme parlementaire ce matin en nous disant qu'il y avait énormément d'insatisfaction parmi la population, face au travail que les députés font en cette Chambre. Là-dessus je suis d'accord.

Je pense qu'il y a plusieurs critiques par rapport au travail que l'on fait. Certaines sont justes, d'autres ne résistent pas à l'analyse. Il n'en demeure pas moins qu'il y a des changements à opérer. C'est en fonction de cela que le leader du gouvernement nous parle de renouveau.

Cependant, je pense qu'avant de s'attaquer à ce qu'il appelle un renouveau parlementaire, encore faut-il le faire reposer sur les fondements mêmes du parlementarisme britannique. Quand je parle de fondement du parlementarisme britannique, je parle de la nécessité de concilier la souveraineté collective, c'est-à-dire la souveraineté du peuple, des hommes et des femmes qui nous élisent ici en cette Chambre et qui se traduit effectivement par la présence en cette Chambre de députés des différents partis.

Il faut donc, d'une part, concilier la souveraineté collective et, d'autre part, l'efficacité étatique, c'est-à-dire faire en sorte que le gouvernement puisse agir de façon normale, non précipitée, mais tout au moins cohérente, et que l'on ne connaisse plus, par exemple, d'épisode tel que le malheureux épisode des cloches qu'on a connu il y a quelque temps. Je sais qu'il y a toujours des cloches au Sénat, mais on doit vivre avec ça.

Quand on parle du fondement du régime parlementaire britannique, on parle du maintien d'un équilibre entre le rôle du gouvernement qui est, bien sûr, de gouverner, et celui de la Chambre des communes qui est de contrôler l'action, les activités et les propositions du gouvernement.

• (1250)

Or, bien sûr, tout cela doit se faire dans un climat de transparence et il est certain que l'opposition officielle appuie ce désir, cette volonté de rendre plus transparents les mécanismes, le fonctionnement même de cette Chambre. Mais il ne suffit pas de parler de transparence, encore faut-il également parler des principes qui sont à la base de tout projet de loi, et porter un jugement finalement sur les propositions qui nous sont faites. Qui mieux que Beauchesne pouvait définir l'importance de la discussion sur les principes animant un projet de loi? Beauchesne déclarait: «La deuxième lecture constitue l'étape la plus importante qu'un

tante qu'un projet de loi ait à franchir. En effet, la Chambre est appelée à voter sur le principe même de la mesure».

Avec ce projet de réforme–ci, on peut se questionner parce que le débat et le vote sur le principe d'un projet de loi sont certes le moyen le plus important qu'ont les députés de l'opposition de contrôler les projets de loi d'initiative gouvernementale. Le débat et le vote sur les principes de projets de loi servent à remettre en question l'opportunité même de présenter tel projet de loi avant que celui–ci soit étudié et débattu article par article.

Or, les propositions contenues dans cette réforme m'amènent à me questionner. Est–ce que, effectivement, les députés pourront critiquer un projet de loi avant que l'adoption soit acquise? Et je ne doute pas des intentions du gouvernement en cette matière, mais je dis simplement qu'on est loin, par l'adoption de ce qui nous est présenté, d'en arriver à l'objectif qui est poursuivi. Peut–être y arrivera–t–on, mais seule la pratique, je pense, nous enseignera si l'objectif a été atteint ou si on a manqué la cible, parce que l'effet des modifications me fait croire qu'il sera difficile pour les députés de débattre en Chambre de l'opportunité du nouveau projet de loi d'initiative gouvernementale.

Il y aura ces 180 minutes d'allouées sur la pertinence de référer un projet de loi en comité. Donc, on discute à ce moment–là dans les faits de la pertinence et non pas du projet de loi en tant que tel. On ne se fait pas d'illusion, on sait tous qu'on est capables de parler de quelque chose, même si on n'a pas le droit d'en parler, et on fait indirectement ce qu'on ne peut faire directement. Donc, cette période de 180 minutes servira dans les faits à discuter du principe même du projet de loi. Si on n'est pas d'accord avec le principe, on remettra en question l'opportunité de le référer à un comité. Mais on doit passer par la porte d'à côté pour en arriver à discuter de ce qu'il y a de plus fondamental.

Deuxièmement, le fait que les députés pourront, en comité, s'impliquer dans la rédaction même de la loi, article par article, certes amène une plus grande implication des députés, mais, encore là, il faudra que le gouvernement agisse avec prudence. Il y a des députés qui seront contre le principe même d'un projet de loi, mais tenteront de l'améliorer. Il ne faudrait pas se faire dire par la suite «Vous avez proposé un amendement, il a été amendé et maintenant vous votez contre». On pourra voter contre l'ensemble du projet de loi, même si on a adopté ou fait adopter ou rédigé un amendement permettant, dans un article donné, de limiter l'objet même du projet contre lequel on se battra. Donc, il faudrait être clair à cet égard pour ne pas faire en sorte que les députés de l'opposition ne servent que de caution à un projet de loi avec lequel ils sont en désaccord.

Donc, je pense que la responsabilité du gouvernement en cette matière sera très grande. Il ne faudra pas jouer de ruse au détriment de la démocratie. Je le disais tantôt et je le répète, je pense que seule la pratique nous permettra finalement de juger de la qualité de cette réforme. Il y a des aspects positifs d'autre part, je pense à l'examen des dépenses futures par les comités permanents. Donc, les députés pourront examiner le budget des dépenses futures des ministères et déposer un rapport concernant les dépenses futures du gouvernement. On est en parfait accord avec cela, bien sûr, tant et si bien que depuis trois semaines nous réclamons, nous de l'opposition officielle, la tenue d'un large débat ici en cette Chambre afin d'examiner le budget de chacun des ministères, point par point, enveloppe par enveloppe. Alors, il est bien certain qu'on accepte ce comité. Dois–je dire que c'est largement insuffisant face à la demande plus fondamentale que l'on réclame depuis l'ouverture de cette Chambre.

• (1255)

Le deuxième point positif est certes la consultation prébudgétaire par le Comité permanent des finances. Donc, ce comité verra à examiner les propositions des politiques budgétaires du gouvernement et à faire rapport. Je pense qu'il est important de le faire. On aurait dû le faire avant la préparation de cet actuel Budget. Je pense que les premiers intéressés, bien avant toutes les firmes de consultation qui ont préparé des conférences à travers le Canada, ce sont avant tout les députés qui siègent en cette Chambre. Or, nous n'en avons pas eu l'occasion. Avec cette réforme, on pourra remédier à cette lacune.

En parlant de lacune, je pense qu'il y en a quelques autres. Je me réfère, par exemple, à l'examen au préalable des nominations par décret. Dans le programme du Parti libéral, en page 88, on accusait les conservateurs de pratiquer le copinage. Eh bien, on ne retrouve pas de mécanisme permettant de mettre fin à ce genre de pratique. On l'a vu dans le cas de la nomination à Radio–Canada, bien que le ministre du Patrimoine nous ait dit que le livre rouge était quelque chose relevant du passé et qu'il fallait se tourner vers l'avenir. Encore une fois, ici, on voit bien que c'est du passé, puisqu'on ne rapporte pas cette proposition qui était bien inscrite dans le livre rouge, à la page 88, je vous le rappelle.

Également, en ce qui concerne les débats spéciaux, on avait aussi soulevé cette question; les libéraux l'ont soulevée au moment où ils formaient l'opposition. Il devrait y avoir des mécanismes permettant la tenue de débats spéciaux et qu'on puisse les tenir dans un délai assez court. Beaucoup de citoyens et de citoyennes se demandent pourquoi les députés discutent d'une question plutôt nébuleuse à l'occasion, peu en rapport avec l'actualité, alors qu'il peut se passer des événements d'importance première dans notre société et que cette Chambre n'en discute pas. Or, les débats spéciaux permettaient effectivement à la Chambre des communes d'être collée, je dirais, connectée, si je peux employer un terme québécois d'usage commun, à la réalité. Or, on ne retrouve pas de prescription à cet égard dans la proposition de réforme qui nous est présentée.

Il faut regarder pourquoi cette proposition–là est présentée, et je me réfère à mon collègue de Kingston et les Îles qui disait, en 1991: «Nous croyons que notre pays fonctionne bien avec la présence d'une opposition forte et efficace.» Est–ce qu'on peut en conclure que cette réforme va effectivement permettre à l'opposition d'être forte et de fonctionner de façon efficace? Ce

n'est pas nécessairement en soi une revalorisation du rôle des députés. Je le répète, c'est la pratique qui nous permettra de juger si les principes fondamentaux qui, selon moi, sont en danger par cette réforme, seront respectés ou non. J'espère que le gouvernement aura la sagesse d'évaluer si la réforme va atteindre ces objectifs ou pas et, si ce n'est pas le cas, de revenir et de ne pas s'entêter à vouloir absolument conserver la réforme telle qu'elle est.

Une réforme, je pense qu'on ne doit pas voir cela de façon permanente, mais plutôt se dire qu'il y a matière à amélioration en tout temps. On tente d'utiliser de nouveaux mécanismes, mais ce sont l'usage et la pratique qui nous permettront de voir si cela a répondu aux objectifs.

Je terminerai avec un certain nombre de suggestions qu'on ne retrouve pas dans cette réforme. Premièrement, je pense à ce mécanisme qui existe à Québec et qui est appelé l'interpellation, à savoir que le chef de l'opposition officielle puisse interpeller le premier ministre sur une question donnée pendant une heure, en présence du Président de la Chambre, afin d'aller jusqu'aux racines mêmes d'une question importante, ce que la période quotidienne des questions ne nous permet pas d'obtenir. Cet échange entre le premier ministre et le chef de l'opposition permet aux citoyens et citoyennes de mieux saisir les enjeux d'un débat, et cela ne peut être que sain en démocratie. Cela existe et se fait, pas toutes les semaines, mais occasionnellement, à Québec, et on pourrait s'en inspirer.

Voici ma deuxième suggestion. Il est interdit en cette Chambre de lire nos discours. C'est pour cela qu'il n'y a pas de lutrin.

• (1300)

Or, tout le monde sait que les députés lisent leurs discours, ou à peu près. Les députés ont des notes et les lisent. La réalité nous imposerait de cesser un certain type d'hypocrisie. Le solliciteur général, qui est leader parlementaire, a lu tout son projet de réforme, alors que c'est interdit, monsieur le Président. Vous ne l'avez pas arrêté, cela va de soi, tout le monde le fait. Le lutrin n'est permis que pour le discours sur le Budget, parce que le ministre des Finances ne peut pas se souvenir de tous les chiffres. Je ferais remarquer qu'une fois le Budget adopté, très souvent il ne se rappelle pas des chiffres non plus.

Il n'en demeure pas moins que cela ne répond pas à la réalité. Un constat doit être fait: les députés lisent leurs discours parce que les mots doivent jaillir spontanément, que cela doit venir d'un élan du coeur. Je n'ai rien contre le fait que les députés lisent leurs discours. On le sait, alors pourquoi ne pas le reconnaître? Cela serait bien plus simple. Au lieu de se promener avec des livres dont on se sert pour déposer les discours, on pourrait avoir un lutrin très facilement, cela serait plus simple.

Voici une troisième suggestion: Il me semble que les votes, à moins d'urgence, devraient être tenus les mardis et les mercredis, parce que les députés sont dans leur comté soit le lundi, soit le vendredi. On divise nos caucus en deux parce qu'on doit travailler dans nos comtés également. Plusieurs personnes, plusieurs députés venant de régions éloignées doivent partir le jeudi, après la période des questions.

Reconnaissons-le, et je ne vois pas en quoi le fait de concentrer les votes les mardis et les mercredis jouerait contre la démocratie. Au contraire, cela permettrait un meilleur équilibre entre le travail en Chambre et le travail dans le comté, et les partis se sont déjà entendus jusqu'à ce jour, à la troisième semaine.

Une dernière suggestion: Je sais que vous n'avez pas de liste des orateurs, c'est défendu en cette Chambre. Je vous ai donné la mienne au début du débat et tout le monde a fait la même chose. Encore une fois, cela ne correspond pas à la réalité. Tout le monde sait que le Président a la liste de ceux et celles qui poseront des questions à la période des questions. On ne le dit pas, c'est interdit, mais on se les passe, on vous en remet une tous les jours, vous l'avez pour le débat, pour les déclarations en vertu de l'article 31.

Il serait temps, me semble-t-il, de cesser de faire semblant et ce serait beaucoup plus facile de savoir exactement qui interviendra. Chaque parti vous donne sa liste, vous travaillez avez ça et ainsi tout le monde sait qui va parler et à quelle heure. Pourquoi ne pas le reconnaître? Pourquoi la population ne peut-elle pas savoir à quelle heure parlera son député plutôt que de faire semblant que je ne vous remets pas de liste? D'ailleurs, je vous remettrai dans une heure la liste pour la période des questions, comme on le fait tous les jours.

Voilà quelques suggestions qui permettraient de rompre avec de vieilles habitudes qui ne correspondent plus à la réalité.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je remercie le député de Laurier—Sainte-Marie. Ses remarques ont été très constructives et j'apprécie beaucoup ses suggestions.

Je ne suis pas d'accord avec son idée que les votes aient lieu seulement les mardis et mercredis. C'est un problème ici en Chambre, parce que nous siégeons seulement 130 jours par année, probablement sous le nouveau régime introduit par l'ancien gouvernement. Toutes les trois ou quatre semaines, la Chambre ne siège pas pour une ou deux semaines. À Pâques, par exemple, il y a deux semaines de vacances. C'est à ce moment-là que les députés doivent aller dans leur circonscription, pas maintenant quand la Chambre siège. C'est mon opinion que, quand la Chambre est en session, les députés doivent être ici.

Il y a assez de temps pour travailler dans les circonscriptions les fins de semaine et pendant les semaines où la Chambre ne siège pas. C'est pour ça que je ne suis pas d'accord avec lui sur le fait que nous devions éviter de tenir un vote le jeudi. Ce sont simplement mes réflexions sur son discours.

Je crois qu'il a peut-être mal compris le but du gouvernement avec la proposition devant la Chambre aujourd'hui, parce que nous avons proposé le changement pour la deuxième lecture des projets de loi, comme il l'a indiqué. Nous n'aurons qu'un très court débat de trois heures sur la motion pour référer le projet de loi à un comité permanent après la première lecture.

• (1305)

Il a indiqué que la Chambre perdrait le droit d'avoir un débat sur le principe du projet de loi en deuxième lecture, et cela est vrai. Mais en même temps, le comité qui reçoit le projet de loi aura beaucoup d'occasions de réviser ce projet de loi.

Il n'a pas eu l'opportunité de participer à un comité comme député du Bloc pendant la dernière législature. S'il avait été membre d'un comité, il se serait aperçu que beaucoup des amendements qu'on voudrait proposer ne sont pas admissibles, dû au fait que le principe du projet de loi a déjà été déterminé par la Chambre des communes elle-même.

Alors, les membres d'un comité ne peuvent changer ce principe. Qu'est-ce que le principe? Cet argument est toujours débattu par les comités, et un amendement qui change quelque chose d'important à un projet de loi est réputé changer le principe de ce projet de loi. Donc, il devient inadmissible. C'est un problème.

Cette nouvelle procédure éliminera cela et les députés auront l'opportunité de proposer beaucoup d'amendements qui étaient inadmissibles auparavant. Lorsqu'il verra cette nouvelle procédure en pratique, je suis sûr qu'il appuiera notre proposition. Cette procédure éliminera, avec d'autres opportunités, le débat de deuxième lecture en Chambre. J'espère qu'il verra notre proposition sous cet angle, parce que je crois que cela aidera la compréhension de notre propos. J'espère que cette explication l'aidera à mieux comprendre.

M. Duceppe: Monsieur le Président, je ne juge pas les intentions du gouvernement. Mon jugement portait sur les réalités, sur ce qui se passera en pratique.

Je vous soumets toutefois qu'à un comité, il n'y a que deux ou trois députés, au maximum, des partis d'opposition, ce qui limite passablement la capacité d'intervention. C'est mon premier point. Deuxièmement, le débat n'a pas ce caractère public et général d'un débat ici, en cette Chambre, auprès des citoyens et citoyennes qui, par les journaux ou la télévison, peuvent prendre connaissance des propos des différents députés.

Par ailleurs, au sujet de la tenue des votes les mardis et mercredis, je vous dirai que le travail de comté ne se fait pas seulement qu'en fin de semaine. Très souvent, nous sommes appelés à retourner dans nos comtés durant la semaine. D'autre part, dans le passé, on votait surtout le lundi et très peu le mardi ou mercredi. Quant à voter un jour dans la semaine, pourquoi ne pas le faire un jour où il y a plus de gens ici? Cela permet de mieux équilibrer le travail dans le comté et ici, à Ottawa.

Si nous le faisons maintenant, c'est parce qu'on nous répondait dans le passé qu'il était impossible de reporter pour plus de 48 heures. C'est ce que l'on a toujours fait. Moi, j'ai répondu qu'il y avait une solution très simple, c'était de reporter de 72 heures. Il me semble que cela fait 24 de plus. Effectivement, c'est ce qu'on a fait quand le premier ministre devait parler à Toronto, lundi dernier. On s'est dit que 72 heures, cela avait bien du sens, plutôt que 48 heures, car cela permettait au premier ministre d'être ici pour le vote. À mon avis, le fait de le permettre au premier ministre est un excellent exemple qui pourrait être appliqué à d'autres députés en cette Chambre.

• (1310)

[*Traduction*]

M. Milliken: Monsieur le Président, je crois que vous trouverez de ce côté-ci de la Chambre un accord pour limiter les interventions à dix minutes et de les faire suivre de la traditionnelle période de questions et d'observations d'une durée de cinq minutes.

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Monsieur le Président, comme il s'agit de ma première allocution, je profite de l'occasion pour vous féliciter et vous souhaiter mes meilleurs voeux pour cette nouvelle et difficile fonction.

C'est un très grand honneur pour moi de m'adresser à la Chambre, en tant que nouveau député de Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe. Comme son nom l'indique, cette circonscription est formée des municipalités de quatre comtés du sud-ouest de l'Ontario. On y dénombre au total 31 villes, municipalités et villages, chapeautés par quatre conseils de comté.

La circonscription est bordée au sud par la pittoresque ville d'Elora et sa riche histoire, ainsi que par la municipalité de Nichol, à l'ouest par la collectivité rurale et agricole de Clifford et la municipalité de Minto, à l'est par la ville d'Orangeville, la grande zone urbaine, et au nord par les magnifiques villes portuaires de Collingwood et Thornbury, en bordure de la baie Georgienne. Ce qui précède témoigne bien du caractère unique et de la diversité de la population de cette circonscription. Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe a 112 000 habitants. Je profite de l'occasion pour adresser mes sincères remerciements à mes concitoyens pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en me choisissant pour les représenter.

Je m'en voudrais de ne pas profiter de l'occasion pour remercier ma femme et mes enfants pour le dévouement, le soutien et la compréhension qu'ils me témoignent au moment où j'embrasse la carrière parlementaire.

Le débat que nous menons aujourd'hui à la Chambre porte sur la réforme parlementaire. On peut, sans trop de risques d'erreur, présumer que si deux tiers des députés sont nouveaux à la Chambre, c'est que ceux qui les ont précédés et qui ont perdu les élections n'ont pas tenu compte des demandes que leur adressait le public en ce qui concerne cette question très importante.

Si la Chambre me le permet, je voudrais lui communiquer les préoccupations dont les gens m'ont fait part durant la campagne électorale. L'un des points les plus contestés est celui de la pension des députés. Les gens veulent manifestement des changements à ce niveau. Durant les élections, le public nous a clairement fait sentir que nous étions les représentants du peuple et qu'à ce titre, nous devions comprendre les valeurs de ceux et celles que nous représentons. Nous devons être sensibilisés à ces valeurs qui sont l'équité, la justice et la serviabilité.

Il n'est pas à la Chambre un seul député qui n'ait déjà ressenti tout le poids de cette responsabilité, trois mois à peine après les élections et moins d'un mois depuis l'ouverture de la 35e législature. Pourtant, il faut voir le temps que nous passons tous à Ottawa, le temps que nous passons en déplacements et le temsps que nous passons dans nos circonscriptions. Parmi les députés, nombreux sont ceux qui ont des enfants et une femme qui leur manquent terriblement. Certains ont laissé derrière eux des entreprises prospères pour se consacrer entièrement au service du public.

Ce sont de grands sacrifices, mais ce sont des sacrifices que nous avons faits volontairement. En dépit de nos responsabilités énormes, il y a une limite à la rémunération que nous pouvons toucher.

Pour revenir au point dont je vous parlais plus tôt, nous sommes ici pour représenter nos électeurs. Les gens sont absolument furieux contre le régime actuel de pensions. Il va à l'encontre de leur idée de l'équité et il n'existe aucun système comparable dans le secteur privé. Les gens sont mécontents de constater que, malgré leurs protestations, rien n'a été fait. Ils estiment injuste que les politiciens puissent se remplir les poches de l'argent des contribuables.

Durant les élections, le Parti libéral a présenté son programme dans un document que certains connaissent bien, le fameux livre rouge intitulé «Pour la création d'emplois, pour la relance économique». Le gouvernement a récemment réaffirmé dans le discours du Trône qu'il était en faveur de l'examen indépendant actuellement en cours.

• (1315)

Il importe de supprimer les irritants publics qui minent la crédibilité des politiciens aux yeux de la population. Le Parlement doit s'engager à mettre fin au cumul de traitement et de pension. Des gens ne peuvent pas toucher à la fois un traitement et une pension du gouvernement fédéral. Le contribuable est disposé à payer, mais pas deux fois.

Il faut réexaminer l'âge d'admissibilité à la pension. Dans le secteur privé, personne ne touche une pleine pension immédiatement après avoir quitté un poste. La question qu'on nous a posée pendant les élections et qu'on nous pose maintenant, c'est pourquoi nous devrions le faire.

Quel devrait être l'âge d'admissibilité? Je n'ai pas toutes les réponses, mais si nous voulons tenir compte de la réalité qui existe chez nos électeurs, ne devrions–nous pas être régis par les mêmes règles qu'eux? Devrions–nous toucher une pleine pension à notre retraite, peu importe notre âge? Je pense qu'on a dit non à cela le 25 octobre.

Le montant de cette pension est un autre aspect de la question. Nos pensions doivent être tempérées par une évaluation raisonnée, et non pas basées sur la cupidité. Il faudrait aussi évaluer objectivement nos fonctions, nos compétences et d'autres facteurs pour parvenir à un montant plus conforme aux désirs des Canadiens.

Le leader du gouvernement à la Chambre a saisi le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre d'un certain nombre de questions. À mon avis, il s'agit là d'un grand progrès.

Au nombre de ces questions, on trouve les procédures concernant les déclarations des députés, les débats spéciaux, l'enregistrement par des moyens électroniques des votes à la Chambre, la conduite des initiatives parlementaires, notamment en ce qui touche les projets de loi d'intérêt privé et les projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat, les anomalies ou erreurs de détail qui se trouvent dans le Règlement, la réforme de la période de questions, les mesures propres à favoriser une participation plus directe des citoyens, entre autres, des initiatives de citoyens, le droit des électeurs de révoquer leur député, les référendums obligatoires, les votes libres à la Chambre des communes, les débats sur des pétitions et les élections à date fixe.

Je félicite le leader du gouvernement à la Chambre de cette initiative et j'ai hâte de participer au débat portant sur ces propositions.

Nous avons vu récemment que les simples députés pouvaient contribuer utilement en présentant des idées différentes à la Chambre, notamment les propositions acceptées par les députés de tous les partis à la Chambre durant les débats sur le rôle de gardien de la paix du Canada et sur les essais du missile de croisière.

Ces débats ont relevé le niveau de décorum et la qualité intellectuelle des échanges. Les débats rationnels de ce genre confèrent son prestige à la Chambre. Il est regrettable que ces échanges ne suscitent pas autant l'intérêt public que certaines périodes de questions souvent marquées par un esprit bagarreur et partisan.

Avant de terminer, je voudrais parler d'un dernier sujet. Le secteur du lobbying a connu une croissance rapide ces dernières années et l'intégrité du gouvernement est remise en cause quand il apparaît que le contenu de la politique gouvernementale est dicté par les lobbyistes, qui disposent de ressources excessives pour faire valoir leurs intérêts au détriment de l'intérêt public.

Je crois que la population canadienne est le seul corps public que nous devions écouter. Si nous voulons que l'intérêt de la majorité silencieuse l'emporte sur celui de la minorité, nous devons nous attaquer énergiquement aux problèmes des conflits d'intérêts, du trafic d'influence et des entrées auprès des dirigeants politiques. Le processus décisionnel doit reposer sur l'ouverture et la consultation de l'ensemble des Canadiens et pas seulement des lobbyistes. Sur ce plan, je félicite le ministre des Finances pour la ligne de conduite qu'il a adoptée durant les consultations prébudgétaires. Ces consultations lui ont permis d'entendre les banquiers, les économistes et les porte–parole des organismes sociaux. Le plus important est que les échanges ont pu se faire en public et non pas en catimini.

• (1320)

Enfin, les questions qui ont été soulevées aujourd'hui constituent à mon avis un point de départ, mais elles ne contiennent pas tous les changements à apporter au fonctionnement de la Chambre. Je voudrais insister encore une fois sur le fait que nous devons non seulement représenter nos électeurs mais aussi défendre leurs valeurs. Si nous avons le courage de mener la réforme à terme, nous aurons réussi à créer un gouvernement dont les priorités sont fondées sur l'équité, la justice et le service à la population canadienne.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de son discours. Je souscris à pratiquement toutes ses affirmations.

Cependant, même si je suis d'accord avec lui sur le fait que notre régime de pensions laisse beaucoup à désirer et qu'il est inadmissible que des députés touchent une pension avant l'âge de 60 ou 65 ans—et il est difficile pour qui que ce soit au Canada de ne pas être d'accord là–dessus—je tiens à signaler dès le départ que d'anciens députés qui ont perdu leur siège aux dernières élections touchent une pension même s'ils sont loin d'avoir atteint l'âge de 60 ans.

Cela soulève la colère des Canadiens. On me le dit constamment. On me l'a répété à nouveau durant tout le week–end dans le cadre de notre réunion générale annuelle et à l'occasion de l'ouverture de mon bureau de comté.

Le gouvernement a–t–il un programme ou un processus sur lequel il peut s'appuyer pour s'attaquer à cette question et pour empêcher dès maintenant que les gens ne touchent leur pension prématurément?

M. Calder: Monsieur le Président, je voudrais remercier la députée réformiste de sa question.

Comme je l'ai déclaré dans mon discours, ce sont là des questions à l'étude à l'heure actuelle. Je ne peux affirmer que nous allons tout de suite mettre un terme à cette pratique. Cet examen devra être effectué non seulement par le Parti libéral, mais également par le Parti réformiste, le Bloc québécois et tous les députés indépendants, si je comprends bien le processus à suivre. En cela, nous reflétons le point de vue de tous les Canadiens.

Il est vrai que j'ai entendu la même chose durant la campagne électorale et j'en ai parlé dans mon discours. Je sais qu'il s'agit là d'une question qui sera réglée dans un avenir rapproché.

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, j'ai trouvé le discours du député très intéressant, surtout en ce qui concerne les groupes d'intérêts spéciaux et les lobbys auxquels nous avons tous affaire de temps à autre.

Il est très facile de réagir immédiatement et de dire que nous devrions adopter une mesure législative pour mettre un terme à cela. Je voudrais signaler au député une solution que certains d'entre nous, au Parti réformiste, utilisent et qui consiste à tenir un registre des groupes d'intérêts dans la circonscription.

Mon collègue pourrait nous imiter peut–être. Dans ma circonscription, chaque fois que je dis de vive voix ou par écrit aux représentants d'un groupe d'intérêts que je vais écrire sur eux dans mon registre, la réaction est incroyable. Ils se troublent à l'idée d'être soumis ainsi à l'examen des gens de ma circonscription. J'obtiens de cette façon d'excellents résultats. Le député pourrait peut–être avoir recours à cette solution en attendant qu'une mesure législative soit adoptée.

M. Calder: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de son excellente suggestion. Nous en tiendrons probablement compte dans la façon dont nous administrons nos bureaux de comté et notre bureau d'Ottawa.

Cela ne fait qu'appuyer ce que j'ai déclaré dans mon discours. Lorsque la Chambre devient de plus en plus ouverte, nous recevons toutes sortes de recommandations de tous les côtés. En effet, les idées du gouvernement ne sont pas nécessairement les meilleures. Nous pourrons beaucoup les améliorer si nous écoutons davantage l'opposition et si nous essayons d'amalgamer tous les points de vue.

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, l'intervention du leader du gouvernement à la Chambre nous rappelle encore une fois l'argument de Jeremy Bentham, selon lequel la loi constitutionnelle n'est pas le fruit d'une seule initiative. Elle représente le travail d'un groupe de protagonistes et, en ce qui concerne notre institution parlementaire, les réformes ou les changements à apporter résulteront d'initiatives gouvernementales, mais aussi des contributions faites par l'opposition et par les autres partis représentés à la Chambre.

• (1325)

Un esprit constructif s'est manifesté au cours des débats que nous avons tenus librement sur les opérations de maintien de la paix et sur les essais du missile de croisière. À mon avis, cela signifie qu'il y a de bonnes chances que la Chambre reprenne les travaux sur les structures constitutionnelles du Parlement.

Nous le faisons à la lumière de deux grands principes qui sous–tendent le droit constitutionnel à notre époque, tout d'abord l'alternance très visible au gouvernement entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Les députés de l'opposition officielle savent bien que cette alternance a marqué l'histoire constitutionnelle de la France depuis la Révolution. L'alternance entre le puissant pouvoir exécutif et le puissant pouvoir législatif est l'un des phénomènes des temps modernes. On met un frein lorsque l'exécutif semble trop puissant. On réinvente, on recrée ou, comme on le voit en Russie actuellement, on crée un nouveau pouvoir législatif.

Ensuite, il y a le principe de la démocratie participative. Cela suppose notamment une remise en question des vérités comme celles que prononçait Edmund Burke et que l'on se plaît souvent à citer à la Chambre. Il est peut–être plus important de rappeler qu'Edmund Burke n'était pas le produit d'un régime électoral démocratique. Sa carrière parlementaire a été facilitée, rendue possible, par sa nomination pour représenter des circonscriptions qui étaient dans la poche, des bourgs pourris, de sorte que lorsqu'on se rapporte à ses responsabilités envers ses électeurs, on ne parle que d'une poignée de gens, ce qui n'a rien à voir avec le grand nombre d'électeurs que représente un député aujourd'hui.

Le groupe des protagonistes ici comprennent de toute évidence le Président et, dans le processus d'élection unique à son poste, nous avons vu certains candidats à la présidence, la plupart sur invitation, s'adresser à l'opposition officielle, au Parti réformiste et puis au Parti libéral pour mieux faire comprendre le

rôle du Président. On a expliqué que le Président permet non seulement de diriger les travaux, mais de procéder judicieusement pour accélérer le renouvellement du Parlement.

En vérifiant le rôle, le programme ou le mandat du Comité de gestion, maintenant appelé le comité de la procédure et des affaires de la Chambre, je me rends compte qu'il s'agit vraiment d'un supercomité, d'un comité des comités. Je félicite l'opposition officielle et le Parti réformiste d'avoir nommé à ce comité des représentants très solides et réfléchis, car on devine que si les membres remplissent bien leur mandat, ils pourront changer tout le système. Ils se pencheront sur les initiatives, le droit de révocation, les référendums exécutoires, les votes libres, les élections à date fixe. Le comité a tout un défi à relever et, à titre de membre de ce comité, je trouve que c'est très excitant.

L'opposition officielle me pardonnera sûrement de citer Danton qui disait à la Convention: «De l'audace, toujours de l'audace, encore de l'audace!» Il faut de l'audace sur le plan constitutionnel. À nous de comprendre le message et de l'appliquer.

Enfin, je veux féliciter le leader à la Chambre qui a expliqué dans son discours les initiatives qu'allait prendre le gouvernement. Imprégné des traditions parlementaires, le leader à la Chambre ne s'est jamais senti prisonnier des vieilles règles ou gardien des vieilles coutumes. Il utilise les précédents pour façonner l'avenir et fait même preuve de créativité.

Cela me rappelle le débat sur la prérogative, le pouvoir de dissolution, enfin sur ce qui se produit lorsque le Parlement est renversé à la Chambre. En 1968, j'ai été consulté lorsque le gouvernement a été renversé, à la suite d'un vote surprise tenu à l'initiative d'un chef astucieux du Nouveau Parti démocratique. La question était de savoir si le gouvernement devait démissionner. Soit dit en passant, la question s'est posée sensiblement de la même façon lorsque le gouvernement de M. Clark a été renversé en 1979 et qu'il a supposé qu'il devait démissionner immédiatement.

En fait, certains ont laissé entendre que le gouverneur général de l'époque a même tenté de persuader M. Clark de prendre du temps pour réfléchir avant de se lancer dans une aventure qui allait, comme on le sait maintenant, le conduire à sa perte.

• (1330)

Il est vrai que, depuis les années 1920, la Chambre des communes de la Grande–Bretagne n'a jamais considéré qu'une défaite du gouvernement à la Chambre entraînait nécessairement la démission du gouvernement ou la dissolution du Parlement. Il faut faire preuve d'imagination lorsqu'on analyse les précédents. Il faudrait reconnaître que, dans un certain sens, les Canadiens appliquent les précédents britanniques avec un peu moins d'imagination et de créativité que les Britanniques eux–mêmes. Prenez garde de ne pas devenir plus conservateurs que les gens que vous cherchez à imiter.

Cela étant dit, revenons au thème que je voulais aborder: la réforme constitutionnelle, du Parlement en tant qu'institution dynamique. Nous en avons eu la preuve au cours des débats sur le maintien de la paix et les missiles de croisière. Cela m'a amené à me poser une question, surtout en ce qui a trait aux missiles de croisière. Ne faudrait–il pas protéger les premiers ministres contre ceux qui pourraient leur téléphoner à 5 heures le matin pour leur dire: «Le destin de l'humanité repose sur votre décision. Joignez–vous à moi dans cette aventure.»

Il se peut fort bien que le destin de l'humanité ne tienne pas à cette décision. L'homme qui appelle souffre peut–être d'indigestion. Dans une telle situation, lorsqu'il est question d'affaires étrangères, il serait peut–être utile de dire: «Je voudrais consulter le Parlement.» On pourrait même simplement dire: «George, retournez donc vous coucher. Vous me rappellerez plus tard.»

Des débats du genre de celui qu'on a tenu au sujet des missiles de croisière, je voudrais bien qu'on en tienne sur la politique étrangère, peut–être avec dépôt d'ententes, de traités et même d'accords exécutifs, qui semblent se conclure maintenant sans consultation du Parlement—à moins que, comme pour l'ALE et l'ALENA, nous suivions la démarche américaine et empruntions la voie accélérée, à l'instar du Congrès américain, en invoquant des raisons spéciales auprès des deux chambres du Parlement.

On pourrait notamment déposer à la Chambre tous les projets de loi intéressant la politique étrangère avant qu'ils soient ratifiés par décret. Ce n'est qu'une simple suggestion. L'éventail des possibilités est très vaste.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les observations de l'opposition officielle sur le dépôt des décrets de nominations. J'estime, toutefois, qu'on ne doit pas faire table rase et tout recommencer à zéro. Dans mes anciennes fonctions et parce que les comités parlementaires tiennent souvent des audiences, j'ai souvent été appelé à témoigner sur la réforme du Parlement. L'une des propositions que nous avons faites, c'est qu'un Sénat élu ait le pouvoir d'examiner et, au besoin, de rejeter ces nominations.

Il y a beaucoup à apprendre là–dedans. Je suis persuadé que nous aurons éventuellement l'occasion d'examiner la proposition qu'a faite l'opposition de soumettre ces questions à l'attention du Parlement. Si nous tenons alors compte de l'excellent travail qui a déjà été accompli, cela aura peut–être plus de chance d'être adopté au Parlement.

La proposition la plus impressionnante, toutefois, est celle qui a trait à l'élargissement du rôle des comités et à la possibilité de donner aux tiers partis—dans ce cas–ci, le Parti réformiste—et aux simples députés l'occasion de formuler des amendements en comité.

Le travail du Parlement est accompli dans une très grande mesure par les comités. Et il ne faut jamais oublier que, dans le régime parlementaire, les comités ont le pouvoir d'exiger qu'on témoigne devant eux. Ils ont le pouvoir de punir les témoins récalcitrants. Seules les opinions confidentielles qui sont émises au Cabinet et, peut–être, celles que les ministres reçoivent des hauts fonctionnaires bénéficient vraiment de l'immunité. Tout le reste est du domaine parlementaire.

J'espère que nous ne verrons plus de cirques ambulants du genre de celui auquel nous avons assisté dans le cas de la Constitution. Il ne s'agit pas de démocratie participative lorsque les témoins sont triés sur le volet. Le Parlement devrait tenir des audiences. La véritable force du Parlement réside dans ses comités, qui sont tous multipartites. Je fonde beaucoup d'espoir sur

les observations que le leader parlementaire a présentées à cet égard. Il veut raviver la structure des comités. Il en découlera une participation accrue et la reconnaissance que le processus législatif est une démarche dialectique. Le gouvernement et l'opposition y contribuent tous les deux. Cela se fait mieux dans le cadre des compromis informels qui ont cours aux comités qu'à la Chambre elle-même où tous les débats officiels peuvent servir à ratifier des décisions déjà prises.

• (1335)

M. Ted White (Vancouver-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat d'aujourd'hui.

Le Parti réformiste est né parce que ses fondateurs voulaient, entre autres choses, rendre le gouvernement plus responsable. La motion gouvernementale à l'étude nous fera faire un autre pas dans la bonne direction.

Les gens qui nous ont élus devraient avoir l'occasion d'exprimer leur point de vue. Je félicite le gouvernement pour sa mesure en faveur de la consultation directe. Il devrait être possible de tenir des votes plus libres et je félicite le gouvernement d'avoir promis d'agir en ce sens également.

Tous les députés devraient pouvoir exercer une plus grande influence sur les projets de loi à l'étape de l'examen en comité. Je félicite le gouvernement d'avoir pris une mesure en ce sens. Je félicite le gouvernement pour avoir pris les mesures que j'ai mentionnées et pour en avoir proposé d'autres allant dans le sens souhaité.

Le Parti réformiste mérite aussi des félicitations pour le rôle qu'il a joué dans la formulation des mesures dont nous sommes saisis. Nous avons contribué à créer le climat politique propice au changement et j'espère que cela se traduira dans la réalité.

Il est très important que la réforme parlementaire que nous entreprenons soit réelle et sincère. Il ne doit pas s'agir uniquement de sauver les apparences. Les Canadiens veulent des changements profonds, utiles et valables. Ils veulent être à même de constater la mise en oeuvre des changements.

Les électeurs canadiens veulent que le processus consultatif devienne une habitude pour le gouvernement comme le laisse entendre la majorité. Ils veulent qu'il y ait des votes libres à la Chambre des communes et ils veulent que les députés puissent influencer les projets de loi à l'étape de l'étude en comité.

Nous estimons que le gouvernement doit accepter que ses mesures législatives soient amendées pendant leur étude et qu'il ne se sente pas menacé par les votes libres, même lorsqu'il les perd.

Un processus plus souple se traduira par un meilleur gouvernement pour tous les Canadiens et contribuera à restaurer le respect du Parlement par les électeurs.

Je suis particulièrement heureux que la motion contienne des dispositions permettant au comité des affaires de la Chambre d'étudier les éléments de la réforme parlementaire, notamment des dispositions de révocation, et de faire rapport au terme de ses études.

Parler de révocation crée habituellement des réactions allergiques chez les politiciens. Je constate souvent ces réactions chez nos vis-à-vis. Les symptômes en sont des frissons d'horreur le long de la colonne vertébrale, des tics nerveux, des contorsions dans les fauteuils et des insultes lancées d'un bord à l'autre de la Chambre.

Nous devrions reconnaître cette maladie et l'appeler la phobie de la révocation. Une des causes de cette maladie est la croyance totalement erronée mais très répandue selon laquelle les partisans du Parti réformiste, par exemple, pourraient se rallier aux partisans du NPD et révoquer un député libéral qui n'aurait obtenu que 40 p. 100 des voix simplement parce qu'ils détiendraient ensemble 60 p. 100 des voix.

Des voix: Oh, oh!

M. White (Vancouver-Nord): J'entends des rires de l'autre côté de la Chambre, et c'est parce que cette croyance est absolument ridicule.

C'est ridicule non pas parce que les partisans du NPD et du Parti réformiste ne pourraient pas unir leurs efforts dans un tel projet, mais bien parce qu'une bonne mesure législative sur la révocation précise les raisons qui peuvent justifier la révocation d'un député de sorte que les groupes politiques et les groupes d'intérêts ne peuvent pas demander la révocation d'un député simplement parce qu'ils n'ont pas voté pour lui.

Le nombre minimum de signatures de personnes ayant le droit de vote sur une pétition pour une élection complémentaire pourrait être très bas si la pétition de révocation devait d'abord être soumise à un commissaire aux élections qui jugerait si elle est recevable ou non.

Les personnes qui présenteraient la pétition de révocation devraient prouver qu'elle est justifiée.

Comme je l'ai déjà dit, il ne suffirait pas pour les pétitionnaires de dire simplement que 60 p. 100 des électeurs n'ont pas voté pour ce député. Ils ne pourraient pas non plus prétendre que le député n'a pas bien représenté sa circonscription, sans présenter au Commissaire aux élections des preuves à cet effet. Par conséquent, ce n'est pas le nombre de signatures sur une pétition de révocation qui importe, mais bien la validité des raisons justifiant la pétition.

• (1340)

Parmi les raisons valables qui justifieraient une telle pétition, mentionnons un député qui aurait commis un acte criminel, un député qui n'aurait pas voté conformément aux désirs manifestes de la majorité de ses électeurs ou, comme on l'a vu récemment à la Chambre, un cas de représentation trompeuse.

La Californie, le Montana et le Dakota du Nord ont des mesures législatives prévoyant la révocation des élus sur présentation d'une pétition signée par moins de 20 p. 100 des électeurs. Pourtant, je défie les députés de la Chambre de me dire quand la dernière révocation a eu lieu dans un de ces États, spécialement une révocation demandée par un groupe d'intérêts.

Les électeurs des circonscriptions où il est possible de révoquer le député n'ont presque jamais à se prévaloir de ce droit, car ils sont bien représentés du fait de cette menace de révocation. C'est pour cette raison que les partis traditionnels canadiens s'opposent au principe de la révocation.

Contrairement à ce que prétendent certains, ce n'est pas parce que des groupes d'intérêts spéciaux pourraient demander la révocation d'un député pour des motifs non sérieux qu'ils s'y opposent puisque, je le répète, il est possible de définir dans la loi ce qui constitue une motivation légitime. Il est aussi possible de limiter le nombre de fois qu'une procédure de révocation peut être entamée durant un mandat et le moment où une pétition peut être amorcée.

C'est surtout l'idée que les députés doivent véritablement représenter leurs électeurs au moment des votes à la Chambre qui explique une telle phobie de la révocation. Un bon projet de loi sur la révocation peut toutefois apaiser les inquiétudes des députés qui souffrent d'une telle phobie. Il peut apaiser toutes les craintes des bons députés, tout en permettant la révocation de ceux qui n'ont pas bien représenté leur circonscription ou qui se sont mal conduits.

Personnellement, je n'ai pas peur de la révocation. Je ne frissonne pas, je ne me tortille pas de façon incontrôlable sur mon fauteuil, je ne crie pas d'insultes et je ne siffle pas lorsque j'entends ce mot de dix lettres. Je suis immunisé contre la phobie de la révocation.

En faisant preuve d'un peu de logique, chaque député pourrait aussi être immunisé contre elle. J'espère que nous serons prochainement appelés à adopter un projet de loi sur la révocation des députés, dans le cadre des réformes actuelles de notre système parlementaire.

En attendant, je remercie encore une fois le gouvernement de nous avoir donné la possibilité de discuter de cette motion. J'entends voter en faveur de celle–ci.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention du député.

J'ai participé hier soir à une discussion avec sa collègue de Calgary–Sud–Est, je crois. Je me trompe peut–être de point cardinal, mais c'était une députée de la région de Calgary, que je ne peux évidemment pas nommer par son nom. J'ai beaucoup aimé la discussion. Je me suis réjoui d'entendre la députée faire écho aux observations qu'elle avait faites à propos des vertus de la révocation.

Je n'ai vu personne s'agiter de ce côté–ci de la Chambre, mais il y a une chose dont le député voudra peut–être tenir compte en parlant de révocation. Je sais que c'est un des sujets qu'on examinera au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre quand il en sera saisi une fois que la motion aura été adoptée. Le député voudra peut–être défendre devant le comité son point de vue sur ce sujet important.

Il devrait tenir compte du fait que, dans la vie politique, la popularité des gouvernements connaît des hauts et des bas. Quand elle baisse, la popularité de l'opposition augmente normalement; normalement, mais pas toujours. La hausse de popularité se répartit parfois entre les divers partis d'opposition. Je n'ai guère besoin de rappeler au député l'existence de deux groupuscules dont les députés siègent derrière lui; ce ne sont plus des partis reconnus à la Chambre, mais ils présentent encore un certain intérêt et jouissent encore d'un certain soutien, aussi faible soit–il, auprès des électeurs. Les gouvernements, je le répète, montent et baissent dans la faveur publique. Quand ils baissent, les partis d'opposition remontent.

Le député doit sûrement être très méfiant et même un peu malveillant en proposant la révocation de députés, sachant très bien qu'en tant que député de l'opposition, il y a bien peu de risque qu'on réclame sa révocation. Quand je siégeais dans l'opposition, le risque qu'on lance une pétition pour réclamer ma révocation était à peu près nul, à moins, je le répète, d'une affaire très grave qui aurait pu entraîner mon expulsion de la Chambre, par exemple en cas de condamnation au criminel pour un délit très grave. Voilà un motif d'expulsion de la Chambre. Cela s'est déjà produit. Il existe des précédents à cet égard.

• (1345)

Pour n'importe quelle autre raison, tant que je suis un député d'opposition, il est très improbable que mes électeurs songent à me révoquer, car je ne peux causer de tort dans une circonscription. C'est tout à fait impossible. Par contre, le gouvernement prend des décisions qui peuvent avoir des répercussions sur les circonscriptions de tout le pays et doit parfois prendre. . .

Le vice–président: Le temps passe, et je crois que le député a compris l'argument avancé. Souhaite–t–il répondre?

M. White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, je constate que le député d'en face n'est pas immunisé contre la phobie de la révocation, mais je suis heureux qu'il ait porté attention et ne se soit pas soucié de l'agitation autour de lui.

La popularité du gouvernement n'est nullement en cause. Il s'agit simplement de la possibilité de révoquer certains députés. Une tendance très nette se dégage dans l'opinion pour exiger que les députés rendent des comptes. Je répète au député qu'un élément crucial de toute loi de révocation est la possibilité d'évaluer le motif de révocation. C'est l'élément clé. Il n'y a rien à craindre si des motifs précis sont prévus et que ce ne soit pas une simple question de popularité.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai écouté les observations de mon collègue réformiste et la version de la révocation qu'il propose est intéressante.

J'ai été député pendant cinq ans, à l'époque regrettable où les députés ont sans doute eu plus mauvaise réputation qu'à tout autre moment de notre histoire, et il ne m'est jamais arrivé qu'un électeur, dans la circonscription de Dartmouth, ou dans une autre où je me serais rendu comme porte–parole, me parle de la nécessité d'un régime de révocation ou de dispositions dans notre Règlement qui permettent de révoquer des députés. En fait,

nombre d'électeurs m'ont dit qu'il faudrait faire d'autres choses comme tenir des débats plus libres aux Communes.

Le député croit–il que c'est là une question créée de toutes pièces par le Parti réformiste pendant la période pré–électorale ou bien est–ce que ce mouvement part vraiment de la base? Ce n'est certainement pas ce que j'ai pu constater dans mes déplacements.

M. White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'ai l'impression que, après cette question, le député va recevoir des appels de sa circonscription réclamant la possibilité de révoquer les députés.

Je constate qu'il n'est pas immunisé lui non plus contre la phobie de la révocation. J'espère qu'il réussira à évoluer un peu sur cette question dans les mois qui viennent.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de son discours et lui poser deux petites questions.

La première a trait à son idée que les députés pourraient être révoqués pour certaines raisons. Je me demande s'il voudrait bien nous faire part de ces raisons.

La deuxième question porte sur les dépenses qu'entraînerait une élection partielle. Son parti a–t–il évalué ces dépenses?

M. White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, car elle me donne l'occasion d'en dire un peu plus long là–dessus. Ce pourrait être, par exemple, la perpétration d'un acte criminel par un député ou l'incapacité prouvée du député de bien représenter sa circonscription. Voilà quelques motifs que j'ai mentionnés plus tôt dans mon discours.

Je n'ai pas la prétention de pouvoir rédiger ce projet de loi ni d'avoir recueilli assez d'avis pour connaître tous les motifs valables.

J'estime que le coût pour la démocratie est assez élevé pour justifier les dépenses qu'entraînerait une révocation. La population est prête à assumer les coûts supplémentaires d'une élection partielle. Je répète que le député craint qu'il y aura une révocation et une élection partielle tous les jours. En fait, les révocations seront si rares qu'elles vaudront bien le coût lorsqu'elles arriveront.

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole devant le Parlement. La majeure partie de la réforme parlementaire est exposée dans la motion n^{o} 5 dont la Chambre est saisie. Je voudrais qu'on puisse concilier la responsabilité du député, en tant que représentant de ses électeurs, et les moyens technologiques qui existent actuellement et qui pourraient faciliter le fonctionnement général de la Chambre.

• (1350)

J'approuve particulièrement la motion à l'étude, qui vise à modifier le Règlement. Cependant, j'estime que ces propositions de modification ne constituent qu'un bien mince progrès. Étant donné la tâche qui nous attend, nous devons faire beaucoup plus que cela. En effet, il est temps de déterminer quels aspects de l'ancien processus politique il faudrait conserver dans la tradition et lesquels il faudrait modifier pour que nous puissions mieux représenter nos électeurs à la Chambre.

Je ne parle pas d'un scénario de film fantastique. Je crois qu'il est temps de quitter l'époque des dinosaures sans craindre d'offenser la vieille garde. Nous avons dépassé l'âge de l'innocence technologique. En tant que dirigeants du pays, nous devons améliorer notre façon de gouverner. Pour ce faire, nous devons progresser au même rythme que ceux que nous désirons servir.

À l'instar de tous les autres députés de la Chambre, j'ai un certain nombre de fonctions à remplir à au moins trois titres: comme représentant, comme législateur et comme source de légitimation. Examinons ces aspects un à un.

Pensez à la description qu'a faite le président–directeur général de la plus grosse banque à charte du Canada de la nouvelle frontière qui se dresse devant nous: un univers multi–médias de services convergents offerts à domicile via un seul circuit—téléphone, télévision, ordinateur, magnétoscope, télécopieur, cartes à puce, le tout intelligent—qui permet à l'utilisateur de payer ses factures, de virer des fonds, de faire des investissements, de jouer, de voir des films, d'acheter certains produits et services, de suivre des cours et même de voter. «Même de voter», je le répète. Le vote électronique! De quoi accroître considérablement la capacité d'un député de s'acquitter de ses fonctions dans les domaines de la représentation, de la législation et de la légitimation.

Prenons la représentation. Représenter Okanagan–Centre comporte trois dimensions: mandat, procuration, tutelle. Le mandat est déterminé par mon parti politique, dont je soutiens les orientations et les principes. La procuration consiste à représenter les habitants de ma circonscription et à faire valoir ce qu'ils veulent dans une certaine mesure, quand celle–ci peut être déterminée. Si cette mesure ne peut être déterminée, il est de mon devoir d'agir, en tant que tuteur, et de prendre les décisions que j'estime être dans le meilleur intérêt de mes électeurs. Pour être efficace, un représentant se doit d'assumer simultanément ces trois rôles.

Après avoir examiné la question, la Chambre se prononce en tenant un vote. S'il y a représentation durant le débat, c'est vraiment au moment de voter qu'elle a lieu.

Étant donné que les députés sont obligés de s'absenter de temps à autre, il leur est impossible d'être présents chaque fois qu'il y a un vote. Quand un député ne vote pas, on peut dire que les habitants de sa circonscription n'ont pas été représentés.

Il faut reconnaître qu'aujourd'hui, grâce à la technologie, tous les députés peuvent voter sur tous les projets de loi où qu'ils soient dans le monde.

Regardons maintenant le rôle des députés en tant que législateurs. La décision de présenter une mesure législative n'est pas une décision arbitraire, mais plutôt le résultat d'efforts en vue de tenir compte de ce que veulent tous les Canadiens. Idéalement, une mesure législative devrait être le fruit d'un consensus entre les Canadiens. Le débat prébudgétaire que nous avons eu dernièrement à la Chambre est un exemple de consensus, tout comme les consultations que le ministre des Finances a faites dans quatre grands centres urbains du pays. Même s'il est louable que le ministre ait demandé l'avis de certains Canadiens, il est dommage que de telles consultations ne précèdent pas chaque décision importante que doit prendre le gouvernement.

Il est dommage aussi que bon nombre de Canadiens aient été exclus de ces consultations et n'aient pas eu la chance de participer aux séances organisées par le ministre des Finances. Grâce à la technologie, une réunion semblable à celle qu'a tenue récemment le vice–président des États–Unis, Al Gore, aurait pu être organisée, ce qui aurait permis à tous les Canadiens de participer en même temps à ces consultations.

Non seulement les consultations auraient été beaucoup plus vastes et probablement beaucoup plus représentatives, mais cela aurait évité des frais de transport aérien, d'hébergement, de repas et autres, sans compter les efforts qu'ont déployés les personnes qui ont dû se déplacer.

• (1355)

Un député a également un rôle à jouer dans le domaine de la légitimation. La démocratie veut que les règles qui régissent une société soient respectées. Le respect vient de l'acceptation des mesures législatives présentes ou passées, même si on n'est pas nécessairement d'accord. La notion de légitimation vient de la conviction qui veut qu'un député observera le décorum et fera de son mieux pour représenter sa circonscription.

Ainsi, on parle de légitimation quand un député vote sur une mesure législative, qu'il exprime la volonté des habitants de sa circonscription et qu'il remplit les promesses qu'il a faites pendant sa campagne électorale.

On pourrait même inclure, dans la notion de légitimation, l'accès à l'information. Un gouvernement qui partage volontairement l'information et sollicite l'avis des gens établit avec eux un climat de confiance. Ne pas entretenir de telles relations, c'est faire preuve de cynisme, ce qu'on a pu constater lors des dernières élections fédérales.

Un accès large et facile démystifie le processus politique et confirme notre raison d'être. Je propose que nous nous penchions sur les trésors que recèle l'arsenal technologique.

Grâce à la technologie, le simple citoyen peut communiquer plus facilement avec son député et le gouvernement dans son ensemble. Ma tâche de représentant élu s'en trouvera facilitée si le gouvernement fédéral fait un grand pas dans ce domaine en assurant une plus grande intégration, grâce à la technologie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Chambre.

Bon nombre de Canadiens savent que le gouvernement et les dirigeants d'entreprises doivent comprendre les facteurs de changement qui interviennent dans notre système économique. L'avenir appartient à ceux qui tiennent compte des changements apportés par la technologie et de ses retombées.

Bien des événements qu'Alvin Toffler, dans ses ouvrages *La troisième vague* et *Le choc du futur*, prévoyait pour demain se réalisent aujourd'hui. La technologie nous permet d'espérer l'introduction, ici même à la Chambre, du concept de la démocratie électronique. Cette notion devrait être au coeur de toute discussion portant sur la réforme parlementaire, particulièrement lorsqu'on songe aux nombreuses fonctions que les députés doivent assumer pour représenter leurs électeurs.

La mesure proposée envisage de petits gestes en ce sens. Or, ce qu'il nous faut, c'est un grand pas en avant. Oui, nous devons modifier en profondeur le Règlement de la Chambre des communes et faire davantage appel à la technologie afin d'assurer une plus grande participation de la population canadienne au processus décisionnel. Imaginons des référendums électroniques, un système démocratique plus direct, moins compliqué, une interaction électronique entre les électeurs et la Chambre.

L'heure a sonné, *carpe diem*, saisissons le jour!

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je remercie le député de son discours et je voudrais lui poser deux brèves questions.

J'ai écouté attentivement mon collègue et je ne l'ai pas entendu dire, mais il l'a peut–être fait, que les méthodes dont il parlait aient été utilisées dans d'autres pays. Y a–t–il des pays qui les utilisent?

L'autre question concerne les coûts. Avons–nous une idée de ce qu'il en coûterait?

M. Schmidt: Monsieur le Président, en ce qui concerne la première question, il existe des cas où cette technologie a été utilisée et continue de l'être. On peut en citer plusieurs exemples. J'ai notamment parlé du cas du vice–président Al Gore qui présidait une assemblée locale au cours de laquelle des citoyens d'un peu partout aux États–Unis ont pu communiquer électroniquement entre eux grâce à un réseau informatique.

Ce système a notamment permis à des personnes atteintes d'un handicap physique de participer à la réunion tout en demeurant chez elles dans leur fauteuil roulant, et d'intervenir aussi aisément et activement dans les discussions que les autres participants. Ces personnes ont ainsi eu une merveilleuse occasion de participer au processus décisionnel et au processus de communication–interaction.

En ce qui concerne les coûts, qui faisaient l'objet de la seconde question du député, ils ne sont pas encore connus de façon détaillée. Je ne connais pas les coûts en détail, mais cette question comporte deux aspects. Il y a, bien sûr, les coûts en soi. Par ailleurs, si nous croyons vraiment en la démocratie, nous devons accepter de payer le prix nécessaire pour que la population puisse réellement se faire entendre. Je crois que nous y arriverons sans avoir à supporter des coûts démesurés. Par contre, il est faux de prétendre que le système actuel ne coûte rien.

• (1400)

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je sais que le temps passe; aussi je demanderais très brièvement au député, puisqu'il est nouveau et qu'il a fait campagne sur la question de la réforme parlementaire comme certains députés de ce côté–ci, de nous dire si certaines des initiatives qu'a déjà prises le nouveau gouvernement ne lui paraissent pas positives.

Ainsi, nous avons déjà tenu à la Chambre de nombreux débats libres sur des sujets importants. Dès les débuts de la législature, le gouvernement a pris des mesures pour entamer la réforme du processus politique.

M. Schmidt: Monsieur le Président, si mon collègue avait été attentif, il saurait que j'ai précisément reconnu ce fait dans mon discours.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE CONSEIL DE BANDE DE KAHNAWAKE

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, le conseil de bande de Kahnawake a émis un communiqué qui est une charge à fond de train contre les Québécois et leur gouvernement. Dans ce communiqué, on évoque la haine de la population, la persécution des anglophones et l'immoralité du gouvernement du Québec.

Je tiens à affirmer que les Québécois sont des gens tolérants et que, malgré de nombreuses exactions de la part des factions armées autochtones, les Québécois continuent d'entretenir de bonnes relations avec les autochtones. De plus, je rappelle que le gouvernement du Québec a été le premier à reconnaître le principe de l'autonomie gouvernementale. La Convention de la baie James est encore un modèle, au Canada.

Il existe au Québec un forum paritaire, où siègent des représentants de plusieurs autres nations autochtones et des porte–parole de la société québécoise, pour discuter de tous les problèmes actuels. Au lieu d'avoir recours à de tels propos tout à fait inacceptables et provocateurs, il serait souhaitable que les Mohawks se joignent à ce forum.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

L'ÉGLISE DE ST. JOHN'S

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, les gens de la paroisse St. John's, à Peterborough, sont fiers de leur passé et planifient avec confiance pour l'avenir.

Il y a quelques années, la peinture sur les murs de leur église vieille de 150 ans s'écaillait à cause de l'humidité. Des études ont montré alors qu'il fallait procéder à d'importants travaux de réparation du toit et des murs, sans compter qu'il fallait repeindre l'édifice. Au lieu de se contenter de retaper tant bien que mal cet édifice, la congrégation s'est lancée dans un programme complexe afin de redonner à son église toute la beauté qu'elle avait il y a quelques décennies.

Malgré la conjoncture économique difficile, le travail est maintenant terminé. Le patrimoine architectural de la ville de Peterborough s'est grandement enrichi. Les nouvelles cloches sonnent l'espoir pour tous les citoyens.

Il y a là une leçon à tirer pour tous les Canadiens. À l'instar des gens de la congrégation de St. John's, soyons fiers de notre patrimoine et enrichissons–le non pas pour nous–mêmes, mais pour nos enfants.

* * *

LA GRÈVE DES MANUTENTIONNAIRES DE GRAIN

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour la première fois dans cette enceinte pour faire part des préoccupations des agriculteurs de ma circonscription, Dauphin—Swan River, au sujet de la grève des manutentionnaires de grain sur la côte ouest.

J'invite fortement les parties en cause à régler leurs différends rapidement, car il y a un grand nombre de tierces parties innocentes dans les Prairies qui souffrent beaucoup de cet arrêt de travail.

* * *

LES TAXES SUR LES CIGARETTES

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, bon nombre de mes électeurs sont très inquiets à l'idée que le gouvernement pourrait abaisser prochainement la taxe sur les cigarettes. Les motifs d'inquiétude vont de la perte de recettes à la hausse des coûts pour le système des soins de santé en raison de l'effet du tabagisme.

Le ministre de la Santé de la Colombie–Britannique a fait une déclaration dans le même sens. M. Paul Ramsey prévoit que, chez les adolescents de la province, l'usage du tabac augmentera de 35 p. 100 si le gouvernement met en oeuvre la baisse de taxe envisagée.

En outre, M. Ramsey prévoit qu'une telle mesure provoquera une hausse annuelle de 130 millions de dollars de son budget réservé au traitement des maladies liées au tabagisme.

Article 31 du Règlement

M. Ramsey a demandé que le gouvernement ne procède à aucune réduction de taxe tant qu'on n'en aura pas examiné toutes les conséquences à la réunion fédérale–provinciale–territoriale des ministres de la Santé, prévue pour demain.

Mes électeurs se joignent à moi pour appuyer cette demande.

* * *

● (1405)

CP RAIL

M. Alex Shepherd (Durham): Monsieur le Président, nous qui sommes fiers d'être Canadiens, nous sommes offusqués de constater que la société CP Rail a décidé de changer son logo pour ce qui semble vraiment être un drapeau canadien se transformant en un drapeau américain.

Ce logo n'offense pas que des Canadiens. En effet, certains l'ont ausssi constesté aux États–Unis, soutenant qu'on portait ainsi atteinte au drapeau américain.

Peu importe si, en tant que société privée, CP Rail est libre de choisir le logo qu'elle veut, les Canadiens ont leur mot à dire sur cette question. CP Rail est une société que les contribuables canadiens ont aidé à mettre sur pied, notamment en lui accordant des subventions et en lui faisant carrément cadeau de terrains. Je remarque que la plupart des voies dans l'est du pays appartiennent au CN et, plus précisément, aux contribuables canadiens.

À l'heure actuelle, les sociétés CN, dont les trains arborent le drapeau canadien, et CP négocient la consolidation du service ferroviaire dans l'est du Canada.

J'attire l'attention de la Chambre sur cette question pour que nous puissions exprimer notre volonté de voir le drapeau canadien flotter sur les propriétés des Canadiens dans l'Est et non le logo offensant de CP Rail.

* * *

[*Français*]

LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui faire le point sur un des bienfaits du fédéralisme pour le Québec.

Dernièrement, le bureau fédéral de développement régional a procédé à l'annonce d'un partenariat entre le gouvernement du Canada et celui du Québec pour permettre à la société Communications Ericson de Montréal de procéder à un important projet de recherche et de développement dans le domaine de la téléphonie cellulaire.

Cette concertation fédérale–provinciale et Ericson permettra de consolider 400 emplois et d'en créer 140 nouveaux. Les investissements prévus s'élèvent à plus de 94 millions de dollars et permettront des débouchés importants pour de nombreuses PME québécoises.

Cet investissement fait d'Ericson un chef de file mondial dans la téléphonie cellulaire. Ce projet confirme, encore une fois, la place de Montréal comme métropole canadienne dans le domaine des télécommunications.

Je termine en soulignant que c'est grâce à l'Entente Canada–Québec sur le développement industriel que cette entreprise a pu poursuivre son expansion à Montréal et au Québec.

* * *

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FAMILLE

M. Bernard Deshaies (Abitibi): Monsieur le Président, 1994 marque l'Année internationale de la famille. Cet événement devrait donner l'occasion à tous les parlementaires de prendre conscience des différents problèmes auxquels les familles québécoises et canadiennes sont confrontées et amener le gouvernement à développer des mesures répondant aux besoins criants de la famille moderne. Il va sans dire que la situation économique difficile qui prévaut actuellement entraîne des conséquences importantes sur la famille.

Statistique Canada estimait, en 1990, que 1,1 million d'enfants vivaient dans la pauvreté au Canada. Ces chiffres alarmants ne peuvent laisser personne indifférent. Un autre groupe de recherche international estimait que 29 p. 100 des familles monoparentales vivaient dans la pauvreté. Selon ces estimés, le Canada occuperait ainsi le 7e rang des pays industrialisés.

Il est dorénavant plus qu'urgent de redonner aux familles du Québec et du Canada cette dignité qui leur permettra un épanouissement et un développement personnel à la hauteur des aspirations d'une société moderne.

* * *

[*Traduction*]

LES JEUX D'ÉTÉ DE 1996 DE LA COLOMBIE–BRITANNIQUE

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de me lever à la Chambre pour annoncer que les villes voisines de Trail et de Castlegar, dans la circonscription de Kootenay–Ouest—Revelstoke, ont été choisies comme site des Jeux d'été de 1996 de la Colombie–Britannique.

Kootenay–Ouest—Revelstoke englobe un grand nombre de petites villes et collectivités, la plus grande ayant une population d'environ 10 000 habitants.

Les Jeux se tiennent habituellement dans de grandes régions urbaines, mais nulle part ailleurs que dans ma circonscription, les visiteurs ne trouveront un accueil aussi chaleureux et un enthousiasme aussi grand pendant les Jeux de 1996. Les deux villes donneront un échantillon de l'esprit et de l'hospitalité qui règnent partout chez nous.

Je profite de l'occasion pour inviter tous les députés et leurs électeurs à visiter la région la plus magnifique de l'Ouest canadien et à venir apprécier l'esprit des Jeux et l'hospitalité de ma circonscription.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, un peu plus tôt aujourd'hui, j'ai eu le plaisir de participer à un événement spécial au cours duquel les membres de l'organisme appelé «Canadiens contre la violence partout recommandant sa révocation» ont remis au ministre de la Justice des pétitions signées par plus de 2,5 millions de personnes.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à reconnaître que les crimes violents sont graves et répugnent à la société.

M^me^ Priscilla de Villiers a vécu une tragédie en 1991, lorsque sa fille, Nina, a été enlevée et tuée. Cette dame était déterminée à tirer quelque chose de positif de cette tragédie. Elle a donc formé cet organisme pour attirer l'attention des Canadiens sur les lacunes du système de justice pénale, en accordant des interviews aux médias et en faisant signer une pétition. Son initiative a été couronnée de succès puisqu'elle a recueilli plus de 2,5 millions de signatures.

• (1410)

Nous avons l'honneur d'avoir aujourd'hui parmi nous M^me^ de Villiers et certains membres de son organisme. Je suis persuadée que tous mes collègues se joignent à moi pour la féliciter des efforts qu'elle a déployés dans le but de réformer le système de justice pénale.

* * *

LES JEUX DU TUEUR EN SÉRIE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur la prolifération inquiétante des jeux du tueur en série et des cartes de tueurs en série représentant des criminels violents.

Beaucoup de Canadiens se sont dits préoccupés par la froide glorification des crimes avec violence dont ces jeux font la promotion. L'exploitation de la souffrance humaine à des fins lucratives est moralement inacceptable.

Reconnaissant que la façon la plus rapide de faire disparaître ces produits de nos magasins est de les vendre à des prix prohibitifs, car on peut invoquer la liberté d'expression que prévoit la Charte des droits et libertés, j'ai déposé récemment une motion recommandant qu'on perçoive une taxe de $ 100 par jeu à la fabrication ou à l'importation de ces produits qui dépeignent ou glorifient explicitement des personnages réels ou fictifs ayant perpétré des homicides, des enlèvements ou des agressions sexuelles.

J'exhorte le gouvernement à étudier cette motion qui offre un moyen d'empêcher ou de limiter la distribution de ces produits au Canada.

* * *

LA BOSNIE–HERZÉGOVINE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, les reportages du carnage qui a eu lieu samedi à Sarajevo ont, j'en suis certain, bouleversé et attristé tous les députés de la Chambre.

Article 31 du Règlement

On a pu constater encore une fois toutes les lacunes de la position des Nations Unies. Malgré les meilleures intentions, l'absence d'une orientation cohérente est à l'origine des nombreuses morts qui surviennent chaque jour.

Les factions belligérantes continuent de narguer la communauté internationale pendant que nous continuons de condamner leurs actions et que les Nations Unies continuent d'adopter des résolutions que nous ne sommes tout simplement pas prêts à appliquer, à l'exception de celle qui empêche le gouvernement bosniaque de se doter des moyens nécessaires pour se défendre.

J'implore le gouvernement de veiller à la sécurité de nos soldats en poste là–bas et, en même temps, de faire pression sur les Nations Unies, afin qu'elles prennent les mesures nécessaires pour mettre fin à ce génocide. Un habitant de Sarajevo a déclaré en fin de semaine que ce ne sont pas les chetniks qui sont responsables de ce carnage, mais le monde entier.

* * *

[*Français*]

LE LOGEMENT SOCIAL ET COOPÉRATIF

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, les coupures unilatérales appliquées par le gouvernement conservateur dans le domaine du logement social et coopératif, lors des derniers budgets, ont eu de très sévères conséquences.

Dans la ville de Québec et particulièrement dans les quartiers de la basse–ville, les besoins en matière de logement sont considérables. Présentement, au moins 1 200 ménages se retrouvent sur les listes d'attente pour l'obtention d'une place en HLM dans l'agglomération de Québec, et 600 ménages désirent un logement coopératif.

La ville de Québec réclame que la SCHL dispose de fonds suffisants pour réactiver l'entente fédérale–provinciale sur l'habitation sociale.

Il est temps que le gouvernement libéral agisse et que le ministre des Finances tienne compte de ces problèmes lors de son prochain budget.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je voudrais faire savoir aux députés que, selon les dernières statistiques, le chômage au Manitoba a augmenté de près de 2 p. 100 au cours du dernier trimestre.

Après avoir pâti cet été de conditions atmosphériques extrêmement difficiles et d'une maladie dans les cultures, voici que les agriculteurs de Lisgar—Marquette doivent maintenant subir la grève des dockers à Vancouver.

Alors que 1,5 million de personnes sont au chômage, les dockers rejettent l'augmentation de 2,12 $ de l'heure qui leur a été proposée sur trois ans. C'est non seulement honteux, mais aussi absolument dévastateur pour les autres travailleurs et entreprises qui ont consenti à un gel ou à une réduction de salaire.

L'inaction du gouvernement face aux problèmes de la contrebande, du chômage et des conflits de travail compromet la relance économique.

Le ministre du Développement des ressources humaines est en train de devenir le ministre de la misère humaine. Je prie instamment le gouvernement de se réveiller et de prendre les mesures nécessaires pour régler ces problèmes au lieu de contribuer à leur aggravation.

* * *

LA BOSNIE–HERZÉGOVINE

M. David Berger (Saint–Henri—Westmount): Monsieur le Président, vendredi, un obus de mortier est tombé sur une place de marché pleine de monde à Sarajevo, tuant 68 personnes et en blessant 197 autres. Il s'agit du nombre de tués le plus élevé jamais enregistré au cours d'une attaque, depuis le début de la guerre en Bosnie. Je suis certain que tous les députés voudront joindre leur voix à la mienne pour condamner ce massacre de civils innocents, des Musulmans, des Croates et des Serbes.

La première réaction serait de dire oeil pour oeil, dent pour dent. Or, le ministre des Affaires étrangères de Grande–Bretagne, Douglas Hurd, nous met en garde. Certes, le recours à des frappes aériennes apaiserait momentanément notre soif de vengeance, mais cela ne ferait qu'intensifier le siège de Sarajevo.

Afin que les combats cessent enfin, il faut que les États–Unis et la Russie interviennent plus activement dans le dossier. Les États–Unis ont critiqué les divers plans de paix proposés et ont présenté des actions qui, aux yeux de beaucoup d'experts, auraient pour effet d'intensifier la guerre. Les États–Unis doivent faire davantage preuve de leadership si l'on veut que prenne fin cette guerre sanglante qui n'a déjà que trop duré.

* * *

• (1415)

LE CN

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Monsieur le Président, une ligne de chemin de fer de 33 milles de long traverse ma circonscription, reliant Collingwood et Barrie. Le CN envisage de l'abolir très prochainement.

Ce serait catastrophique tant pour l'environnement que pour l'industrie touristique de la région. Des centaines de camions assureraient le transport du maïs–grain pour deux entreprises florissantes de Collingwood, ce qui engorgerait les autoroutes du secteur et les rendrait très dangereuses pour l'industrie touristique.

Il est absolument essentiel que le CN réexamine sa décision d'abolir cette ligne de chemin de fer indispensable.

* * *

LES TAXES SUR LES CIGARETTES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, il semble que le gouvernement soit sur le point de céder aux pressions des contrevenants en abaissant les taxes sur les cigarettes.

Je me permets de signaler à la Chambre que le tabac est le seul produit de consommation légal qui tue lorsqu'on l'utilise exactement comme il doit l'être. On évalue à quelque 15 milliards de dollars le coût du tabagisme pour les contribuables canadiens, qui doivent payer les soins de santé qui y sont attribuables directement ou indirectement.

Le ministre du Revenu affirme que le coût n'influe pas sur l'usage du tabac. Je me demande ce que le ministre a fumé, parce que Statistique Canada a signalé en 1992 que «le fait que ce soit très coûteux est, jusqu'à maintenant, le facteur le plus important dans la réduction du tabagisme au Canada. L'usage régulier de la cigarette a décliné rapidement chez les adolescents à mesure que les hausses de taxe en faisaient augmenter le prix.»

La ministre de la Santé ne pourrait–elle pas montrer qu'elle se préoccupe vraiment de la santé des Canadiens? Cessons de tergiverser. La ministre de la Santé peut–elle nous dire clairement si elle appuie ou non la baisse des taxes sur les cigarettes?

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA BOSNIE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Un autre acte de barbarie a eu lieu samedi à Sarajevo, où un tir de mortier sur le marché central a tué 68 personnes et en a blessé plus de 200. À la suite de cet événement tragique, le secrétaire de l'ONU, M. Boutros Boutros–Ghali, a demandé à l'OTAN l'autorisation de procéder à des raids aériens sur les batteries d'artillerie serbes qui assiègent Sarajevo.

Je demande au premier ministre s'il peut indiquer à la Chambre quelle est la position officielle du gouvernement canadien par rapport à cette requête du secrétaire général de l'ONU, en faveur de raids aériens pour dégager Sarajevo?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, comme tout le monde, nous sommes outrés par l'acte de barbarie intolérable commis à Sarajevo en fin de semaine.

Nous tenons présentement des consultations avec nos alliés sur le problème. Le ministre des Affaires étrangères a eu une conversation avec le secrétaire d'État des États–Unis, Warren Christopher, avec les ministres français et britannique des Affaires extérieures, et avec d'autres. Les discussions se poursuivent en ce moment même.

Bien sûr, la situation est très grave à Sarajevo et nous verrons au cours des prochains jours quelle est la meilleure mesure à prendre. Évidemment, le Canada est dans une situation très particulière parce que nous avons des troupes à Srebrenica. Nous devons tenir compte de ce facteur.

Donc, nous consulterons nos alliés et nous espérons trouver le moyen d'instaurer la paix dans cette région du monde parce que ce qui s'y passe en ce moment est tout à fait intolérable.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, une réunion d'urgence de l'OTAN doit se tenir aujourd'hui même sur la question, à la demande de la France et de la Belgique. Je demande au premier ministre de nous dire quelles sont les instructions qu'il a données à ses représentants à cette réunion quant à la position canadienne?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je ne pense pas qu'à ce moment–ci nous soyons en mesure de prendre une décision définitive. Les gens qui se rencontrent présentement le font pour analyser la situation et essayer de proposer un plan d'action. Les officiers canadiens qui sont là doivent nous faire rapport sur la nature des discussions, et nous allons voir quelle décision ils doivent prendre.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre s'il peut prendre l'engagement que son gouvernement n'acceptera pas de raids aériens si les garanties requises ne sont pas obtenues quant à la sécurité des casques bleus canadiens en Bosnie?

• (1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, une discussion a lieu en ce moment au sujet des raids aériens qui pourraient empêcher ce qu'on appelle l'étranglement de Sarajevo, et ce n'est pas directement relié à la position des soldats canadiens qui se trouvent présentement dans une autre partie de la Bosnie.

Il faut donc peser le pour et le contre, et notre position est toujours la même. Nous avons dit, lorsque nous étions à Bruxelles, que les bombardements ne pouvaient avoir lieu que dans une situation de défense, et la situation ne s'applique pas à ce moment–ci dans la région de Srebrenica. Dans le cas de l'étranglement de Sarajevo, l'analyse est actuellement effectuée par les gouvernements concernés.

* * *

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, dans le journal *La Gazette* de samedi, nous apprenions que le chef de la réserve de Kahnawake, M. Joe Norton, déclarait avoir reçu l'assurance de la GRC que cette dernière n'avait pas de plan d'intervention sur les réserves pour contrer la contrebande de cigarettes, et qu'en plus la GRC comprenait qu'Akwesasne, Kahnawake et Kanesatake constituaient des cas spéciaux sur cette question.

Le premier ministre peut–il nous dire, de façon très claire, sans équivoque, si oui ou non la GRC a donné des assurances au chef Norton?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que c'était très clair vendredi soir, à la télévision, lorsque l'officier qui représentait la GRC a parlé. Nous avons dit clairement à tout le monde qu'il n'y aurait pas d'endroit au Canada où la juridiction fédérale ne s'appliquerait pas.

M. Michel Gauthier (Roberval): Dans ce cas, monsieur le Président, et pour dissiper tout doute et toute confusion dans l'esprit de tout le monde, y compris des gens de ces réserves amérindiennes, le premier ministre pourrait–il s'engager à donner suite à la demande de rencontre des chefs mohawks, et leur dire clairement qu'il entend faire respecter la loi partout au Canada?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, ils ont pu discuter avec les agents de la GRC vendredi dernier et on leur a dit clairement que la loi s'appliquait partout. Ils ont aussi discuté de la question avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Il y a une chose que je n'aime pas et c'est de voir le député tenter de donner l'impression qu'il s'agit d'un problème propre aux réserves indiennes.

La question de la contrebande touche tout le Canada, surtout l'Ontario, le Québec et le Canada atlantique. Le plus gros de la contrebande se fait à l'extérieur de la région et il n'est pas juste de tenter de donner l'impression qu'il s'agit d'un problème ne touchant que des autochtones. Ce problème touche beaucoup de gens dans toutes les villes du Canada.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le bruit court que le gouvernement fédéral s'apprête à réduire sensiblement les taxes sur le tabac. Si cela est vrai, pour éviter une augmentation du déficit, il faudra compenser ces réductions par une réduction correspondante des dépenses ou remplacer les recettes fiscales perdues.

Le premier ministre peut–il dire à la Chambre quels programmes il a l'intention de supprimer ou quelles taxes il a l'intention de hausser?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, on présentera un budget dans quelques semaines.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, je ferai remarquer en toute déférence que le bruit se fait très persistant.

Les organismes de protection de la santé partout au Canada sont révoltés par ce projet du gouvernement de réduire les taxes sur le tabac.

Le gouvernement a–t–il évalué quelle serait l'augmentation à long terme des coûts de santé qui résulterait de cette réduction des taxes sur le tabac?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'espère pouvoir faire une déclaration à ce sujet demain et j'ai dit très clairement à la Chambre qu'il n'est pas bon pour personne de pratiquer la politique de l'autruche.

On peut se procurer à l'heure actuelle au Canada beaucoup de cigarettes très bon marché, des cigarettes en vente illégale, et j'ai dit que nous prendrons tous les moyens dont nous disposons pour tâcher de mettre rapidement un terme au trafic de cigarettes et aux autres activités de contrebande au Canada. Nous allons utiliser tous les moyens à notre disposition pour atteindre notre objectif le plus tôt possible. Nous faisons face à ce problème depuis plusieurs années et nous avons décidé que le temps est venu de mettre de l'ordre dans ce domaine au Canada, et cela se fera très rapidement.

• (1425)

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, j'ai une deuxième question supplémentaire. La semaine dernière, certains autochtones canadiens ont menacé de répliquer par les

armes à toute tentative de la part de la GRC de faire respecter les lois actuelles contre la contrebande. Cette situation crée une inquiétude bien compréhensible chez les agents chargés de faire respecter la loi en l'occurrence.

La définition que le premier ministre se fait de l'autonomie gouvernementale inclut–elle le droit de passer outre aux lois du Canada et de menacer les agents de police qui pourraient avoir à les faire respecter?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, cette affirmation me paraît extrêmement exagérée. Nous voulons faire en sorte que les autochtones puissent prendre des décisions les concernant eux–mêmes pour se tailler une meilleure place dans la société canadienne. En même temps, ils savent qu'ils vivent à l'intérieur du Canada et doivent en respecter les lois, et ils acceptent ce fait.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Ma question s'adresse au premier ministre. Il y a quelques jours, le chef de la réserve d'Akwesasne, Mike Mitchell a déclaré:

[*Traduction*]

«Nous devrons rappeler aux policiers qu'il y a beaucoup d'armes ici et que le fait de tenter des actions violentes pourrait être reçu d'une manière tout aussi hostile.»

[*Français*]

Le premier ministre considère–t–il que ce sont des paroles en l'air? Est–ce que le premier ministre accepte que les forces policières se laissent intimider sur la réserve d'Akwesasne?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la position du gouvernement est claire. Nous voulons que la loi soit respectée partout au Canada. Cela continue d'être notre position. Nous ne cherchons pas les affrontements; nous voulons simplement faire respecter la loi de manière uniforme dans toutes les régions du pays, et c'est exactement ce que nous allons faire.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, je vous rappelle qu'il y a eu plus de 70 morts violentes depuis sept ans à Akwesasne et que le peuple mohawk est actuellement terrorisé par quelques individus. N'est–il pas de la responsabilité du gouvernement de voir à ce que tous les citoyens de ce pays, y compris les Mohawks vivant sur les réserves, puissent vivre en paix sans subir le règne de la terreur de la part de quelques individus?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, c'est exactement notre intention, et je suis bien content d'avoir l'appui de mon collègue de l'autre côté de la Chambre.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Selon le *Globe and Mail*, un porte–parole des Warriors mohawks aurait dit que toute incursion de la GRC dans sa réserve serait considérée comme une invasion par un gouvernement hostile.

Comme aucun corps policier civil n'applique actuellement la loi sur les terres où les Mohawks ont proclamé leur souveraineté, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ne croit–il pas que le gouvernement canadien semble avoir accepté la déclaration de souveraineté unilatérale des Indiens?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il y a des moments où non seulement nous devons faire fi du sectarisme politique en tant que députés, mais où nous devons faire preuve de bon sens en tant que Canadiens pour éviter d'envenimer une situation déjà fort explosive. Le député veut–il provoquer une autre crise comme celle d'Oka? Pareille crise a été déclenchée tout à fait innocemment et pourrait se répéter.

Si le député prenait le temps de se rendre à Akwesasne, comme l'ont fait de nombreux députés de ce côté–ci de la Chambre, il constaterait que, dans cette réserve qui possède une école et un hôpital, il y a 12 000 Indiens respectueux de la loi qui vaquent à leurs occupations et 500 criminels. Ce sont des criminels dont nous devons nous occuper.

Le député du Lac–Saint–Jean l'a dit dans une déclaration il y a environ deux semaines. Il y a les Indiens, et il y a ceux qui enfreignent la loi. C'est ce qu'a dit le chef de l'opposition lorsqu'il était question de Davis Inlet. Le député qui siège derrière le chef de l'opposition l'a dit aujourd'hui. Nous devons traiter, non pas les Indiens, mais les criminels dans les communautés indiennes de la même façon que nous traitons les criminels dans les communautés non indiennes. Voilà à quoi se résume la situation.

• (1430)

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, le ministre ne croit–il pas que le gouvernement fédéral pourrait apaiser les esprits en faisant connaître sa position à ce sujet?

Le gouvernement qui représente tous les Canadiens a–t–il un pouvoir exclusif et suprême sur tout le territoire canadien y compris sur les terres que revendiquent comme étant leurs tous les groupes distincts, y compris les autochtones?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il y a au Canada un million et demi d'autochtones. Nous les traitons comme nos semblables, comme nos proches.

Le député parle de la situation dans une seule région de notre pays. Il devrait reconnaître ce que le gouvernement a fait en Colombie–Britannique—dans son coin de pays—au Labrador et au Nunavut.

En douze semaines, nous avons amorcé la plupart de ces négociations. Voilà ce qui unira notre pays. Ce sont les objectifs communs qui nous rallient, pas les activités de certains groupes au sein de la communauté mohawk.

Je commence à perdre patience, car il n'a fallu que trois semaines d'un dialogue semblable pour qu'éclate la crise d'Oka. L'accord du lac Meech a échoué. Quelques Indiens ont voulu protéger un terrain de golf. L'armée est venue à la demande de la province de Québec; la note s'est élevée à 150 millions de dollars et il y a eu une victime. Je ne veux pas que cela se produise à nouveau.

Le parti ministériel fera ce qu'il faut pour éviter cela.

* * *

[*Français*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Visiblement, le gouvernement ontarien n'accepte pas la proposition du gouvervenement fédéral de réduire les taxes sur les cigarettes de façon à enrayer la contrebande, le premier ministre ontarien ayant déclaré qu'à son avis la contrebande pourrait être aisément court-circuitée si le gouvernement fédéral imposait une taxe spéciale d'exportation sur les cigarettes fabriquées au Canada.

Le ministre du Revenu partage-t-il l'opinion du premier ministre ontarien relativement à l'imposition d'une taxe à l'exportation sur les cigarettes de production canadienne?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, oui, le premier ministre de l'Ontario a fait des discours à ce sujet. Oui, il a proposé une taxe à l'exportation de cigarettes de production canadienne, mais je ne suis pas d'accord avec le premier ministre de l'Ontario sur ce point.

Si on ne fait que cela, cela ne résoudra pas le problème que nous avons maintenant avec la contrebande. Je suis sûr que demain, comme le premier ministre vient de le dire, nous aurons des détails à ce sujet. Il faut avoir quelque chose de beaucoup plus efficace que ce que le premier ministre ontarien a proposé.

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, le ministre du Revenu ne convient-il pas que si le gouvernement de l'Ontario refuse de baisser ses taxes sur les cigarettes, le plan de lutte à la contrebande sera tout à fait inefficace, particulièrement en Ontario, et éventuellement dans l'ouest du pays.

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, il est vrai que dans des situations hypothétiques, on peut avoir des réponses hypothétiques à des problèmes hypothétiques. Mais jusqu'à maintenant, nous ignorons ce que nous allons faire. Nous ne connaissons pas toute la gamme de mesures que le gouvernement prendra et ce que le premier ministre annoncera demain. Sur ce qui peut arriver à la frontière ontarienne et québécoise, je ne peux donner une bonne réponse, parce que c'est hypothétique.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question m'a été inspirée par Dave et Brenda Fountain de Burns Lake, en Colombie-Britannique, dont une propriété privée dûment enregistrée fait actuellement l'objet d'une contestation.

Ma question s'adresse au premier ministre. Dans le discours du Trône, son gouvernement s'est engagé à établir un nouveau partenariat avec les peuples autochtones en ce qui concerne plus particulièrement la mise en oeuvre de leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.

Le premier ministre peut-il certifier aux députés et à tous les Canadiens que la définition que son gouvernement donne à l'autonomie gouvernementale des autochtones n'est pas une autonomie qui échapperait aux lois provinciales et fédérales que tous les Canadiens doivent maintenant respecter?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit à maintes reprises que les terres des Indiens faisaient partie du Canada. Les Indiens doivent se conformer aux lois du Canada. Dans les négociations à ce sujet, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien tentera de trouver un moyen pour donner aux autochtones le pouvoir de prendre les décisions qui les concernent, pour qu'ils puissent prendre la place qui leur revient dans la société canadienne.

• (1435)

C'est ce qu'il est en train de négocier à l'heure actuelle, mais toujours dans le cadre d'un pays souverain, le Canada.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je félicite le premier ministre des efforts qu'il déploie pour définir l'autonomie gouvernementale des autochtones.

Je voudrais que le premier ministre nous dise si, à l'heure actuelle, son gouvernement définit l'autonomie gouvernementale comme un palier de gouvernement qui ne relèverait pas de la compétence provinciale et fédérale ou comme un palier de gouvernement qui serait assujetti à la compétence provinciale ou fédérale?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Le député devrait savoir qu'à l'heure actuelle les réserves indiennes situées dans les provinces sont de compétence fédérale. Les terres indiennes relèvent de la compétence fédérale.

Nous avons donc un système au Canada où, par exemple, la construction d'une route dans une réserve indienne est du ressort du gouvernement fédéral et non du gouvernement provincial. C'est ainsi que le veut notre loi depuis la signature des traités avec les autochtones au Canada.

[*Français*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, après plusieurs semaines d'hésitation, le gouvernement a fait savoir à la population que, cette semaine, il nous fera part d'un plan d'action pour lutter contre la contrebande de cigarettes.

Dans le cadre de la conférence des ministres de la Santé, la ministre va-t-elle s'assurer qu'il y aura un plan global de prévention contre le tabagisme dans le cadre du plan d'action?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, vous avez entendu, il y a quelques minutes, le premier ministre dire qu'il va faire une annonce à ce sujet au cours de la journée de demain.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, la ministre s'engage-t-elle à consentir des crédits nécessaires pour assurer un contrôle accru et efficace de la vente des cigarettes en milieu scolaire?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je suis toujours prête à travailler avec mes homologues provinciaux. L'enseignement est de compétence provinciale. Il est entendu qu'avant qu'il y ait un plan concret, il me faudra m'entretenir avec mes homologues provinciaux.

* * *

[*Traduction*]

LE CONFLIT DE TRAVAIL

M. David Iftody (Provencher): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture.

La fermeture du port de Vancouver, le plus important port de mer du Canada, empêche l'exportation de millions de dollars de marchandises et notamment de centaines de millions de dollars de grains, de potasse et de produits forestiers.

Maintenant que la médiation a échoué, le ministre prendrait-il des engagements envers la Chambre quant aux mesures concrètes que le gouvernement est disposé à adopter pour garantir l'acheminement des exportations canadiennes vers les marchés et l'intégrité de notre position dans le commerce international?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vais répondre à la question du député.

Les députés savent que, depuis une semaine ou dix jours, nous incitons les parties au litige à exercer leurs droits et à respecter leurs obligations dans le régime de négociation de manière à conclure un accord. Ces derniers jours, nous leur avons offert les services de médiation du gouvernement fédéral. Malheureusement, les pourparlers ont été de nouveau interrompus hier. Les parties ont été incapables de parvenir à un accord qui leur aurait permis de signer un nouveau contrat.

Selon notre évaluation de la situation, les conséquences de cet arrêt de travail ne touchent plus seulement les parties en cause. Il a de très sérieuses répercussions sur l'ensemble de l'économie ou en tout cas, chose certaine, sur l'économie céréalière de l'Ouest et l'économie du port de Vancouver.

En conséquence, un avis sera inscrit aujourd'hui au *Feuilleton* annonçant que le gouvernement entend présenter des mesures pour mettre fin à la grève et faire reprendre les activités dans le port.

Je demande à tous les députés de coopérer pour faire adopter le projet de loi rapidement.

* * *

• (1440)

LES EXPORTATIONS

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, je voudrais applaudir le ministre pour sa déclaration à la Chambre. Ma question porte sur le même sujet.

Je voudrais savoir si le ministre du Développement des ressources humaines est prêt à assurer la fiabilité des exportations canadiennes de grains en déclarant essentiels les services de manutention des grains, de sorte que nous n'ayons pas à adopter des lois spéciales à chaque session de chaque législature?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je dirais au député que le problème le plus immédiat est de mettre un terme à l'arrêt de travail au port de Vancouver. Les relations professionnelles posent beaucoup d'autres questions, mais j'espère que nous pourrons donner à la Chambre, dans les prochains mois, l'occasion d'en discuter et de faire des propositions.

Ce qui est important pour le moment, c'est que l'activité reprenne au port de Vancouver, que le grain et les autres denrées soient expédiés. J'invite le député et ses collègues, ainsi que les autres députés de la Chambre, à concentrer leurs efforts sur cette tâche immédiate.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Oui, monsieur le Président, nous collaborerons avec le gouvernement pour mettre un terme à cet arrêt de travail.

Toutefois, pour l'instant, on doit constater que des exportateurs canadiens, dont des producteurs agricoles, ont déjà subi des pertes importantes. Je me demandais si le gouvernement avait l'intention de prendre à sa charge une partie des pertes des producteurs, du fait de l'imputation des frais de surestarie aux producteurs canadiens.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je dirais que nous serions prêts à prendre en considération la proposition du député s'il était prêt à nous dire ce que nous devons faire pour que cela ne s'ajoute pas au déficit. Il me semble que l'on devrait s'attendre à ce que le Parti réformiste fasse preuve d'un peu de cohérence dans ses propos.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Un rapport du Département d'État américain, qui fait état de soi-disant difficultés que connaîtraient les anglophones et les allophones au Québec, a semé la consternation dans la population québécoise. Le rapport critique la Loi 86, en particulier à l'égard de l'accès à l'école anglaise. Pourtant, le ministre des Affaires internationales du Québec a vivement critiqué ce rapport disant, et je cite *La Presse*: «Les législations visant à assurer la pérennité du fait français au Québec ne constituent pas une violation des droits de la personne.»

Est-ce que le premier ministre peut nous indiquer si son gouvernement, par la voix du ministre des Affaires étrangères, entend protester officiellement auprès de l'ambassadeur américain à l'égard du contenu de ce rapport qui porte gravement atteinte à la réputation du Québec et par ricochet à celle du Canada?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, au nom de mon collègue des Affaires étrangères qui n'est pas présent ici avec nous, je dirais qu'il n'est pas de l'habitude du gouvernement canadien de faire des observations sur des documents provenant de ministères des Affaires étrangères d'autres pays. Ce n'est pas la coutume internationale.

J'ajouterais, parce que c'est un commentaire général, que je n'ai pas personnellement lu le rapport du Secrétariat d'État américain, mais d'après ce que j'en ai entendu, il a été rédigé avant certains amendements qui ont été apportés à la législation du Québec. Donc il n'y a pas, en ce moment, de bonnes raisons, ni dans le sens de la courtoisie internationale ni dans le sens peut-être des observations faites par le Département d'État, de faire des représentations auprès du gouvernement américain.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, M. Ciaccia a, lui, cru bon de protester énergiquement et de demander au gouvernement fédéral—en tout cas, il annonce son intention dans *La Presse*—d'appuyer ses protestations.

Alors, est-ce que le gouvernement fédéral refuse de faire front commun avec le Québec pour protester énergiquement contre cette information qui nuit gravement au Québec?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je crois qu'il faut prendre les rapports du gouvernement américain pour ce qu'ils sont. Je ne suis pas sûr qu'ils nuisent gravement au Québec. Le Québec prend ses décisions, et j'en suis fort aise.

* * *

• (1445)

[*Traduction*]

LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Comme nous avons pu le constater cet après-midi, les députés des deux côtés de la Chambre et, de fait, l'ensemble des Canadiens sont horrifiés par le bombardement du marché public de Sarajevo survenu samedi.

Le ministre peut-il informer la Chambre de la façon dont le gouvernement entend réagir?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je crois que le premier ministre l'a déjà dit.

Des réunions ont eu lieu aujourd'hui à Bruxelles et se poursuivront au cours des prochains jours.

Pour sa part, le gouvernement canadien tient beaucoup à éviter que les troupes canadiennes qui se trouvent en Bosnie ne soient indûment exposées à des risques par suite de l'escalade qui pourrait suivre les discussions en cours.

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelle est la position du gouvernement au sujet des frappes aériennes?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le premier ministre a parlé de cette question à Bruxelles il y a quelques semaines.

Le gouvernement précédent s'était entendu par écrit avec les pays membres de l'OTAN pour ne pas exclure des interventions aériennes dans certains cas. Toutefois, le premier ministre a clairement indiqué à Bruxelles que le gouvernement canadien ne jugerait pas acceptable d'avoir recours aux frappes aériennes pour ouvrir l'aéroport de Tuzla ou pour libérer le contingent canadien à Srebrenica.

Avant d'avoir recours à des solutions radicales, il existe sûrement d'autres moyens de chercher à réaliser la paix.

De fait, le ministre des Affaires étrangères a fait hier une déclaration, largement télédiffusée, pour dire que les négociations vont se poursuivre et que le gouvernement canadien préfère la négociation à une escalade.

[*Français*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre n'est pas sans savoir que les chèques de subsides provenant de la Commission canadienne du lait ont été livrés aux agriculteurs canadiens, en retard de près de huit jours, en décembre, et de quatre ou cinq jours en janvier.

Compte tenu des difficultés qu'éprouve le secteur agricole canadien, quelles mesures le ministre entend–il prendre pour assurer les agriculteurs que ces chèques seront livrés à temps, à l'avenir?

[*Traduction*]

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question; il a tout à fait raison. Il y a eu un retard regrettable dans la livraison de certains chèques aux producteurs laitiers à la fin du mois de décembre et au début du mois de janvier. Il était attribuable à des problèmes de communication entre le ministère des Approvisionnements et des Services et la Société canadienne des postes.

Dès que la Commission canadienne du lait a été avisée du problème, elle en a informé toutes les Commissions provinciales et la Commission a également reçu l'assurance du ministère des Approvisionnements et des Services et de la Société canadienne des postes qu'on mettrait en place toutes les mesures de contrôle voulues pour veiller à ce que cela ne se reproduise plus à l'avenir.

* * *

[*Français*]

LE PORT DE VANCOUVER

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre du Développement des ressources humaines. Je voudrais revenir au conflit qui paralyse le port de Vancouver et qui paralyse par conséquent l'exportation de millions de tonnes de produits agricoles canadiens.

Le ministre a–t–il demandé au médiateur, qu'il a lui–même nommé, de produire un rapport sur le conflit de travail au port de Vancouver, et dans l'affirmative, a–t–il l'intention de rendre ce rapport public?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, comme je l'ai dit tantôt en réponse à une autre question, nous présenterons le projet de loi aujourd'hui. Lors du débat sur ce projet de loi, les députés auront l'occasion d'échanger leurs points de vue sur le rapport du ministère du Développement des ressources humaines. Je voudrais certainement partager toutes les informations avec tous les députés de cette Chambre.

[*Traduction*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, quel délai le ministre entend–il accorder aux parties en cause avant d'imposer une loi spéciale, étant donné la très grande importance de la question? Le ministre sait que tant que le grain de l'Ouest est bloqué dans le port de Vancouver, les céréaliculteurs canadiens ne reçoivent aucun paiement.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, cela dépend beaucoup des députés.

Si, en fait, nous pouvions compter sur leur entière collaboration, nous serions en mesure d'adopter cette loi dès demain.

• (1450)

Tout dépendra d'eux. Je les invite à faire preuve de collaboration maintenant qu'on a décidé de présenter un projet de loi. Il sera déposé demain. Avec l'appui des députés, nous pourrons avoir résolu ce problème d'ici à demain soir. Il n'en dépend que de nos vis–à–vis.

* * *

LA RÉVOCATION DE DÉPUTÉS

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Au cours de la dernière fin de semaine, au terme d'une réunion à laquelle ont assisté plus de 500 électeurs de la circonscription de Markham—Whitchurch—Stouffville, on a demandé que le gouvernement enquête sur les circonstances entourant l'élection du député de cette circonscription. On a aussi commencé à faire circuler une pétition dans le but de rassembler environ 40 000 signatures pour appuyer cette demande.

Est–ce que le premier ministre reconnaît que ces événements reflètent un appui grandissant de la part des électeurs en faveur d'une loi prévoyant le droit de révoquer leurs députés?

Une voix: La question est irrecevable. C'est de l'histoire ancienne.

Le Président: À l'ordre. Je crois que ce genre de question sort un peu de la norme. Si le député veut bien reformuler sa question de manière à la rendre moins acerbe, nous obtiendrons peut–être une réponse. Je me demande s'il veut bien la reformuler.

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, le premier ministre convient–il qu'il existe un sentiment général dans la population canadienne en faveur d'une loi sur la révocation de députés?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ignore où le député est allé chercher cette idée. Il devrait peut–être lire l'éditorial du *Calgary Herald* qui a appuyé son parti aux dernières élections et qui déclare que la révocation de députés n'est pas nécessaire.

Il devrait lire cet éditorial. Il verra que la révocation a souvent été mise à l'essai, y compris par le parti social-créditiste, le grand-père de son parti. Ce parti-là s'était ravisé par la suite.

M. Ted White (Vancouver-Nord): Monsieur le Président, le premier ministre se reporte toujours à l'histoire ancienne en répondant à cette question. Les électeurs de Markham—Whitchurch—Stouffville indiquent clairement qu'ils sont insatisfaits de la proposition qu'a faite le premier ministre la semaine dernière à la Chambre.

Le Président: À l'ordre. La question est irrecevable.

* * *

[*Français*]

LA FISCALITÉ

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, c'est maintenant connu, 190 Canadiens gagnant plus de 250 000 $ par année n'ont pas payé un sou d'impôt en 1991. Pire encore, 20 millionnaires ont payé moins de 100 $ d'impôt cette même année au gouvernement. Et ce ne sont là que quelques exemples d'injustice sociale, quelques exemples de scandales.

À l'instar de son ministre des Finances, le premier ministre entend-il se complaire encore longtemps avec ce genre de situations, celle des fiducies familiales et celle des paradis fiscaux, ou entend-il y mettre fin rapidement et immédiatement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que généralement lorsqu'on cite quelqu'un, on dit d'où vient la citation. Ce problème a été soulevé déjà depuis plusieurs jours par le député de Gander—Grand Falls, au caucus et dans la presse. Je pense que c'est exactement ce que veut le ministre des Finances: s'assurer que le système soit plus équitable. J'espère que s'il le fait et qu'il réussit à boucher des trous comme ceux-là, les députés de l'opposition ne diront pas qu'il augmente les impôts.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, justement avec ce souci d'équité, au lieu de s'attaquer aux programmes sociaux, aux contribuables de la classe moyenne et aux personnes âgées qui, eux, paient leurs impôts, le premier ministre peut-il s'engager devant les Québécois et les Canadiens à faire en sorte que ce genre de situation d'injustice, cette situation honteuse ne se reproduise jamais plus?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il y a toujours dans le système de l'impôt des gens qui réussissent à se faire des trous confortables, et c'est la tâche du ministre des Finances d'y remédier.

C'est ce que le ministre des Finances essaie de faire à ce moment-ci. Il a l'intention, dans son budget, comme il l'a dit lui-même, de rétablir l'équité dans le système fiscal. Bien sûr, certains seront touchés. J'espère, comme je l'ai dit tantôt, que les gens de l'opposition ne lui reprocheront pas d'utiliser le mot «équité» pour augmenter les impôts; il va s'en servir pour s'assurer que tout le monde paie sa juste part d'impôt. Et, ce faisant, s'il augmente les revenus, tant mieux. C'est ce que nous voulons tous dans cette Chambre.

• (1455)

[*Traduction*]

M. MICHAEL DRAKE

M. Werner Schmidt (Okanagan-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration.

Le 15 décembre 1993, j'ai écrit au ministre, l'exhortant à se rappeler et à reconnaître que le pédophile notoire, Michael Drake, constitue une menace suffisante pour justifier qu'il soit gardé en détention, mais voici qu'il a été libéré sous caution et qu'il est encore en liberté sous caution aujourd'hui.

Je n'ai encore reçu aucune réponse du ministre. Quelle mesure le ministre de l'Immigration est-il disposé à prendre pour assurer la sécurité des enfants de la Colombie-Britannique?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je crois qu'une collègue du député m'a posé la même question la semaine dernière.

Je lui ai signalé et j'ai signalé par la même occasion à la Chambre des communes que la législation relative à la protection de la vie privée empêche le député et moi-même d'entrer dans les détails. Qu'il suffise de dire que M. Drake doit bientôt se présenter à une audience et que j'utiliserai tous les moyens prévus dans la Loi sur l'immigration pour protéger les collectivités du Canada et assurer la sécurité des Canadiens, dans ce cas-ci comme dans d'autres.

Le député saura en outre que, depuis que j'ai été nommé ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, j'ai pris des mesures pour que soient expulsés des individus qui, à mon sens, violaient le système même sur lequel cette loi est fondée.

* * *

LES POSTES FRONTIÈRE

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

En présentant son projet de loi fusionnant deux ministères, le ministre a déclaré que cela entraînerait des économies. J'aimerais que le ministre nous dise quelle portion de ces économies, s'il y a lieu, servira à rendre nos frontières plus étanches aux criminels et à intercepter les personnes qui enlèvent des enfants pour les amener à l'étranger.

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Qu'il sache que, grâce aux économies rendues possibles par l'automatisation, nous avons pu consacrer des ressources appréciables, environ 13 millions de dollars, à l'achat d'ordinateurs et de matériel de surveillance électronique pour nos douaniers qui travaillent aux postes frontière.

De plus, la réorganisation nous permet aussi d'accroître le nombre d'agents aux postes de douane. Nous aurons donc plus d'agents utilisant un meilleur matériel pour intercepter les individus qui enlèvent des enfants et tentent de les amener à l'étranger, et aussi pour intercepter les terroristes et autres criminels qui tentent de traverser la frontière canado-américaine et d'autres frontières, et ceux qui utilisent les aéroports.

Je tiens tout particulièrement à faire remarquer que les programmes se rapportant aux enfants disparus fonctionnent efficacement, mais que nous avons besoin de l'appui de la population pour recueillir le plus de renseignements possible, ce qui nous permettra d'utiliser nos systèmes automatisés pour vérifier les numéros d'immatriculation et d'autres choses, et pour retrouver encore plus d'enfants disparus ou enlevés.

* * *

LES CONFLITS DE TRAVAIL

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Comme le ministre l'a dit la semaine dernière, le Parti réformiste est le parti de la libre entreprise. À ce titre, nous reconnaissons que certains conflits de travail dans des situations de quasi–monopole peuvent exiger l'intervention d'un tiers ou une réglementation qui préviendra le problème. Le conflit de travail qui fait rage dans le port de Vancouver constitue clairement un cas du genre.

Le gouvernement résoudra–t–il de façon permanente le problème de l'interruption de la manutention des céréales en décrétant que cette activité constitue un service essentiel?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Comme je l'ai déjà dit, monsieur le Président, nous allons faire inscrire aujourd'hui au *Feuilleton* un avis annonçant le projet de loi. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'écouterai ce que le député aura à dire dans un débat pour essayer de défendre une telle position. J'espère qu'il ne prendra pas trop longtemps pour ce faire, car nous aimerions faire adopter le projet de loi et le faire appliquer dès demain afin de remettre ces gens au travail.

Le député voudra donc bien garder son grand exposé philosophique pour une autre fois quand nous pourrons discuter des relations de travail dans notre pays et des moyens à prendre protéger les droits des deux parties.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Réjean Lefebvre (Champlain): Monsieur le Président, le gaspillage des fonds publics ne semble pas connaître de limite. Ce matin encore, le *Toronto Star* nous informait que les contribuables canadiens ont déboursé plus de 150 000 $ pour reconstruire les tours du quai de Caribou en Nouvelle–Écosse, et du quai de Wood Islands à l'Île–du–Prince–Édouard. Cela, simplement parce que le ministère des Travaux publics n'a pas vérifié si la taille des quais correspondait à la taille du traversier.

• (1500)

Ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Comment le ministre peut–il expliquer ou justifier une telle planification irresponsable des investissements fédéraux, parce qu'il semble que ceux qui ont construit le traversier et ceux qui ont construit les quais aient des problèmes de communication?

[*Traduction*]

L'hon. David C. Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je lui répondrai que c'est une question qu'il aurait probablement fallu adresser au gouvernement précédent, car cet incident s'est produit sous son régime.

Je tiens à assurer au député que dès que l'erreur a été constatée, elle a été réparée dans un délai de deux semaines au coût de 150 000 $. J'ai fait savoir très clairement à mon personnel des Travaux publics et des Services gouvernementaux que ce genre de bourde ne sera pas tolérée.

Nous avons ordonné une enquête, et nous prendrons au besoin des mesures disciplinaires.

* * *

LES CIGARETTES

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme il le sait sans doute, le leader à la Chambre de son parti a dit tout à l'heure que le gouvernement conçoit maintenant différemment le rôle du Parlement et l'action gouvernementale et qu'il veut dorénavant permettre à toutes les parties intéressées de s'exprimer avant qu'une décision soit prise.

Le premier ministre sait que près de 40 000 personnes meurent chaque année de maladies liées à l'usage du tabac. Il sait évidemment que les soins de santé, qui sont un élément important des discussions actuelles, relèvent pour une large part des provinces.

Le premier ministre peut–il dire dans quelle mesure il a consulté les ministres provinciaux de la Santé et les milieux de la santé en général avant de prendre la décision dont il fera l'annonce demain?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons discuté avec les premiers ministres des provinces qui, je l'espère, ont à leur tour discuté avec leurs ministres de la Santé, comme j'ai le plaisir de le faire régulièrement avec la ministre fédérale de la Santé. Elle a un excellent jugement.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, conformément à l'article

32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le Rapport annuel du vérificateur et de l'état financier du Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports.

Ce rapport a trait à l'année financière se terminant le 31 mars 1993.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE MULTICULTURALISME CANADIEN

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles le rapport annuel sur l'application de la Loi sur le multiculturalisme canadien pour 1992–1993.

Je vais faire une brève déclaration pour exposer ma conception du multiculturalisme et la nouvelle orientation du gouvernement à cet égard.

Le Président: Madame la ministre, nous en sommes aux déclarations des ministres.

* * *

LE MULTICULTURALISME

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)): Monsieur le Président, je ne croyais pas que ce serait si rapide.

En 1971, le gouvernement libéral prenait une mesure concrète pour affirmer l'unicité de l'identité canadienne. Il proclamait en effet la politique canadienne du multiculturalisme et, ce faisant, montrait comment nous nous voyons et comment nous voient les autres pays du monde.

Nous exprimons alors, sur la scène nationale, et internationale, la grande importance que nous accordons au patrimoine diversifié que l'histoire nous a laissé en partage. Cette politique a apporté bien des changements dans la vie des citoyens et dans le fonctionnement du gouvernement. Une partie de cette évolution sociale a eu lieu en 1988, lorsqu'a vu le jour, en cette Chambre, la première loi nationale sur le multiculturalisme au monde.

• (1505)

Avec la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, nous avons affirmé solennellement que notre histoire exaltait les multiples traditions venant de nations proches ou lointaines pour réunir nos communautés culturelles en un peuple, uni sous une seule bannière.

La loi concrétisait la réalité multiculturelle qui avait fleuri depuis l'établissement des premières nations sur cette vaste terre, bien avant l'arrivée des explorateurs. Nous étions très fiers de voir le respect des origines de nos voisins devenir la loi de notre pays. La diversité est une réalité canadienne. Une réalité reflétée ici même, dans cette Chambre, incarnée par vous, par moi et par nos collègues. Et par les citoyens issus de tous les groupes culturels qui nous ont élus pour parler en leur nom. L'essence de cette diversité réside dans la gestion du quotidien au Canada, à la maison, à l'école, dans nos quartiers et au travail.

Et c'est en tenant compte des endroits où bien des Canadiens travaillent et offrent des services au public que j'ai déposé le cinquième rapport sur l'application de la loi sur le multiculturalisme canadien. Le rapport fait état des progrès réalisés par les ministères et organismes fédéraux dans la concrétisation de l'engagement du gouvernement à refléter la composition culturelle du Canada dans ses affaires courantes. Il aide aussi ces administrations à rendre des comptes aux Canadiens que nous avons l'honneur de servir.

[*Français*]

En d'autres mots, le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de chef de file dans l'épanouissement culturel du Canada. Le présent rapport annuel sur le mandat du gouvernement fédéral concerne l'exercice 1992–1993 et il porte sur une période qui a précédé de sept mois le retour au pouvoir du gouvernement actuel.

Il m'incombait néanmoins de voir à ce que le document soit présenté.

[*Traduction*]

Certains ministères et organismes ont réalisé des progrès remarquables quand il s'agit de respecter la diversité au travail et de faire en sorte que *tous* les citoyens bénéficient d'un accès égal aux services gouvernementaux.

J'aimerais prendre quelques instants pour citer deux exemples, parmi tant d'autres faits saillants, d'initiatives novatrices. En 1992–1993, la SRC a établi un plan d'action pour une représentation équitable sur les ondes. Cette mesure a permis d'enregistrer d'autres progrès dans les efforts déployés en vue d'accroître la présence d'artistes et de figurants issus des minorités visibles à la radio et à la télévision canadiennes.

Un grand nombre d'émissions ont porté sur les relations interraciales, dont un documentaire sur la fête du Canada dans lequel cinq Canadiens de divers milieux culturels découvraient le sens véritable de la «canadianité».

Agriculture Canada a financé des travaux de recherche sur les habitudes des consommateurs en matière d'achat d'aliments dits ethniques et les possibilités qu'ouvrent ces tendances pour l'industrie agro–alimentaire canadienne. Les résultats de ces travaux ont été fournis aux producteurs et détaillants de ce secteur en expansion. Le ministère mène actuellement une étude nationale sur ces tendances, étude qui aidera nos producteurs d'aliments à faire concurrence aux entreprises étrangères.

Ce ne sont là que quelques–uns des projets mis de l'avant par de nombreux ministères et organismes qui traitent des questions relatives à la diversité et sensibilisent le public à cet égard. Ces employés sont dignes d'admiration. D'autres administrations ont emboîté le pas, mais plus lentement. Nous les remercions de leur travail et nous les encourageons à poursuivre leur efforts.

Enfin, quelques bureaux n'ont pas encore pris les moyens pour tirer profit des avantages qu'offre la diversité. Poser des affiches sur les murs constitue un bon point de départ, mais il faut pouvoir aller plus loin et mettre en pratique le message que ces affiches véhiculent. Les intentions de ces gens sont fort louables, mais il faut aller encore plus loin.

C'est dans cet esprit que j'ai demandé à mon personnel de former un groupe de discussion réunissant des hauts fonctionnaires. Ceux–ci étudieront de nouvelles façons de faire connaître le rôle de chef de file que joue le gouvernement pour amener des changements significatifs au Canada.

Il est évident qu'on ne peut examiner ce qui se passe à l'extérieur avant d'avoir une idée précise de ce qui se passe chez soi.

● (1510)

Comme mes collègues ont pu le remarquer, ce rapport jette les bases d'un plan d'action dynamique pour le reste de la décennie. On ne peut affirmer qu'il s'agit là d'un succès de librairie. Pas encore. Attendons que je dépose des rapports dans les années à venir. La date sera la même, l'endroit aussi, mais l'histoire, elle, sera différente. Cette histoire portera sur le changement institutionnel d'envergure qui se sera produit.

[*Français*]

Le portefeuille que m'a confié le premier ministre constitue un défi, et c'est avec honneur que j'entends le relever.

Notre mandat consiste à revoir le concept de la citoyenneté canadienne dans une perspective qui englobe tous les Canadiens, peu importe leur sexe, leur âge ou l'origine de leurs ancêtres. Les années 1990 seront de toute évidence très chargées, et chacune des journées me paraîtra stimulante.

[*Traduction*]

Avant toute chose, il nous faut informer, faire prendre conscience, susciter l'intérêt, une meilleure compréhension, dessiller les yeux, reléguer aux oubliettes les mythes voulant que le multiculturalisme soit un sujet qui ne concerne que l'immigration, que la diversité entraîne la division, dénoncer les erreurs au sujet des contingentements.

Et j'ai déjà entendu de nombreuses récriminations dans cette Chambre au sujet de la ghettoïsation! Il est vrai que des gens s'installent dans des endroits où ils se sentent à l'aise et que d'autres considèrent comme des ghettos. Je ne crois pas que ce terme soit le bon. Cependant, ces personnes viennent ici d'abord et avant tout pour vivre dans un pays qu'on appelle le Canada. Ils viennent offrir leurs compétences à une société bâtie par des gens qui, comme eux, sont arrivés ici pleins de courage, d'espoir et d'imagination.

Au Canada, les citoyens ont toute liberté de mouvement, et nous avons tous le droit de nous installer dans un milieu où les magasins, les marchés et les centres communautaires nous sont familiers. C'est un endroit où nous nous sentons bien. C'est notre droit à tous. Il importe de ne pas réduire la question à ce seul aspect pour l'envisager dans toute sa globalité.

[*Français*]

Acceptons la diversité comme la caractéristique la plus évidente de la réalité canadienne, et ce, grâce à nos ancêtres venus de partout dans le monde.

Notre diversité est au coeur de notre identité et il ne s'agit pas ici de réécrire l'histoire. Nous connaissons des régimes qui, au cours de ce siècle, ont tenté de le faire, et ils ont échoué.

[*Traduction*]

J'invite les députés à aller voir *La liste Schindler* s'ils veulent un rappel.

[*Français*]

Qu'on le sache ou non, le multiculturalisme n'échouera pas.

[*Traduction*]

Les gens qui croient que nous cesserons de respecter les origines de nos voisins et leur droit de participer à la vie de la communauté oublient que tous les Canadiens ont les mêmes droits et les mêmes responsabilités.

Inclure dans notre patrimoine les traditions que nous ont léguées les générations précédentes montre bien ce à quoi aspirent l'ensemble des Canadiens. Il s'agit du fondement même de notre nation. Cela représente la pierre angulaire sur laquelle est construite notre société, et non la pierre d'achoppement. On ne trébuche que si l'on vit dans les ténèbres et que l'on ne peut voir la route devant soi.

[*Français*]

Le gouvernement fédéral actuel entend suivre une voie clairement tracée bien avant la Confédération par les autochtones et par les générations précédentes.

Le plus bel hommage qu'on puisse leur rendre, c'est de leur montrer qu'il n'y a aucune différence entre eux et nous, entre ceux qu'on dit de souche, de vieille souche et les immigrants, entre les natifs et les nouveaux arrivants.

Même ceux qu'on dit de souche ont des racines qui s'étendent partout dans le monde. Nous, les Canadiens, formons une seule grande famille. Après tout, nous sommes tous des êtres de chair et de sang.

[*Traduction*]

À une plus grande échelle, nous devons servir d'exemple aux pays en crise qui se tournent vers nous pour y puiser l'inspiration nécessaire en période de conflit, afin de défendre la liberté, les droits de la personne et les valeurs fondamendales. Nous deviendrons un modèle encore plus convaincant si tous les Canadiens, hommes, femmes et enfants se rallient autour d'une même conception des responsabilités du citoyen. Nous emprunterons la route qui nous permettra de tirer profit des talents et de l'énergie de chaque personne pour bâtir sur ce qui fait du Canada un pays exceptionnel. Nous donnerons un nouvel élan à notre économie grâce aux liens que nous aurons su créer avec nos partenaires commerciaux et nous serons dignes de la réputation enviable que nous nous sommes taillée.

• (1515)

La tâche qui nous attend tous n'est pas facile. Par contre, rien ne me paraît plus démoralisant que l'oisiveté, la recherche de boucs émissaires, l'antipathie et l'apathie.

Laissant parler mon coeur, voici ce que je dirai à ceux qui se demandent si ce pays aux milles promesses, défenseur de l'égalité et de l'équité est une utopie, si le multiculturalisme a quelque valeur ou est en soit une valeur, si c'est une politique englobante, une politique de rassemblement, et à ceux qui pensent que tout peut se faire tout seul: lorsque nous cesserons de rêver, nous cesserons de grandir.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, dans le cadre de la présentation du cinquième rapport annuel sur l'application de la loi sur le multiculturalisme canadien, dont vient de faire état l'honorable secrétaire d'État (Multiculturalisme), je suis heureuse d'avoir l'occasion de prendre la parole sur cette importante question.

Nous attendons avec impatience que le groupe de discussion réunissant des hauts fonctionnaires transmette bientôt à la secrétaire d'État les nouvelles façons de faire connaître le rôle de chef de file que joue le gouvernement pour amener des changements significatifs au Canada. Cependant, j'aimerais attirer votre attention sur la deuxième trame du discours de la secrétaire d'État, à savoir qu'il n'y a aucune différence entre eux et nous, donc aucune différence entre les immigrants et les citoyens de ce pays, les citoyens de souche.

Comment peut–on prétendre promouvoir le multiculturalisme tout en affirmant qu'il n'existe pas de différence entre les membres des minorités culturelles et ceux de nos deux majorités dans ce pays, que sont les Franco–Québécois et les Anglo–Canadiens?

La secrétaire d'État semble vouloir confondre les mots «multiculturalisme» et «assimilation».

Regardons la réalité en face. Dans la plupart des provinces canadiennes, les minorités amérindiennes et culturelles de toute sorte s'assimilent à grand pas. Au Québec toutefois, les nations autochtones conservent mieux leurs langues et cultures d'origine et nous pouvons même parler d'un renouveau de l'intérêt pour ces langues au Québec. Du côté des minorités culturelles québécoises, principalement montréalaises, on constate encore une fois une plus grande rétention de la langue maternelle chez les enfants d'immigrants, ceux de la deuxième et de la troisième génération.

Je crois que la secrétaire d'État nous parle en fait de l'intégration des immigrants dans la grande société canadienne anglophone majoritaire dont elle est membre. La secrétaire d'État a–t–elle vraiment une idée de ce qui se passe chez elle? C'est de la négation même du caractère distinct du Québec qu'il est question ici. Le mandat de son ministère vise à favoriser, et je cite: «le sentiment d'identité culturelle canadienne fondée sur les caractéristiques premières du Canada, à savoir le bilinguisme et le multiculturalisme». On voit bien que les orientations du gouvernement fédéral s'inscrivent davantage dans la perspective d'une hypothétique identité culturelle pancanadienne.

Aussi longtemps que le Québec n'aura pas acquis sa pleine souveraineté politique, nous défendrons la reconnaissance de la spécificité culturelle du Québec.

Lorsque la secrétaire d'État nous parle de diversité comme étant la caractéristique la plus évidente de la réalité canadienne, grâce à nos ancêtres venus de partout au monde, nous ne devons et ne pouvons faire abstraction qu'il n'y a pas, à l'heure actuelle, et depuis plus de 350 ans, une réalité canadienne, mais bien trois: une francophone, une anglophone, et une des Premières nations, autochtone ou amérindienne.

• (1520)

Cette situation n'est pas seulement le «cas» du Québec, c'est aussi la situation des Acadiens et des communautés francophones de tout le Canada.

Successivement, des vagues d'immigrants sont venues s'installer au Québec, venant d'abord des pays européens—de Grande–Bretagne, d'Irlande, des pays méditerranéens et slaves—, jusqu'aux nouvelles vagues d'immigrants en provenance d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et des îles du Sud. Les Québécois ne font pas de différences. Il n'y a pas de vrai et de faux Québécois, il n'y a que des Québécois.

Pour le Québec, le principe de diversité doit donc s'articuler dans la pratique autour du caractère français de notre culture, qui se vit dans toutes nos institutions et sur lequel le Québec fonde sa spécificité. L'apport des immigrants au Québec et au Canada est immense, tant au niveau culturel qu'au niveau social et économique. La diversité de notre population doit également s'inscrire dans la nécessité d'accueillir les différences, tout en permettant aux nouveaux arrivants de s'intégrer dans le tissu même de notre société.

Pour ce faire, il faut que les autorités compétentes en la matière, c'est–à–dire, le Québec et les autres provinces, puissent avoir les outils nécessaires permettant cette intégration, tant au niveau de la formation professionnelle qu'au niveau des mesures de francisation.

Il importe ici de dire très clairement qu'un Québec souverain entend respecter ses engagements envers ses minorités à la lumière des conventions et des pactes existants. Nous participerons pleinement, en effet, au débat qui, sur le plan international, vise à mieux définir les outils de protection des minorités.

La politique du multiculturalisme canadien ressemble à plusieurs égards à celle de la diplomatie canadienne. On se fait un devoir de gommer l'image réelle et distincte du Québec.

Une fédération se représente elle–même, tant à l'étranger qu'auprès de ses nouveaux arrivants. À cet égard, il apparaît impératif, pour cette fédération de masquer, derrière le portrait officiel et obligé du tout, l'identité d'une partie dont elle n'arrive pas à intégrer les différences.

[*Traduction*]

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, la déclaration de la ministre est bien éloquente, mais ce n'est que du verbiage, à notre avis.

En tant que parti au pouvoir au cours de 17 des 25 dernières années et concepteur de la politique de multiculturalisme depuis 1971, la ministre a donné deux exemples aujourd'hui où des progrès ont été réalisés dans la promotion de la diversité en milieu de travail dans le secteur public. L'un de ces exemples

prend la forme d'un plan d'action conçu en 1992–1993 pour accroître le nombre d'artistes et de figurants des minorités visibles à la radio–télévision canadienne.

Vingt ans après la proclamation de la politique de multiculturalisme du Canada, la Société Radio–Canada a enfin un plan pour accroître la participation des minorités visibles. Et la ministre considère cela comme un immense progrès. Faudra–t–il attendre encore 20 ans pour que ce plan de la SRC soit mis en oeuvre?

J'estime que cela nous amène à douter de l'efficacité de la politique officielle de multiculturalisme. Le multiculturalisme étant identifié aux libéraux, il est d'autant plus surprenant que des députés libéraux venant de minorités ethniques aient, par le passé, ouvertement critiqué la politique de multiculturalisme. Des libéraux représentant des circonscriptions de Toronto s'opposaient non seulement à la création d'un ministère séparé pour le multiculturalisme, mais encore à ce qu'ils appelaient la nature ghettoïsante du multiculturalisme dans son ensemble.

• (1525)

Exprimant des sentiments qu'il disait partager avec plusieurs députés libéraux venant de minorités ethniques, le député de York–Sud—Weston a fait valoir que la politique de multiculturalisme a peut–être déjà été valable, mais qu'elle ne joue plus un rôle constructif. Il a fait la déclaration suivante:

> Je crois fermement que la politique de multiculturalisme n'est plus valable ou qu'elle ne convient plus à la situation actuelle. En fait, elle entraîne des divisions: elle divise les Canadiens, elle est injuste en ce sens qu'elle menace les Canadiens de diverses façons. Elle est régressive et parfois même discriminatoire.

C'est bien ce qu'a dit le député de York–Sud—Weston.

Dans un article intitulé «Ethnic Pluralism Under Seige—Popular and Partisan Opposition to Multiculturalism» tiré de *Analyse de Politiques*, décembre 1992, la Commission Spencer plaide en faveur de la réorientation de la politique multiculturelle.

> Nous estimons que les fonds fédéraux consacrés à des activités de multiculturalisme autres que celles qui visent à accueillir les immigrants, à lutter contre la discrimination raciale et à promouvoir l'égalité devraient être supprimés et que les économies réalisées devraient être utilisées dans ces domaines.

La critique du multiculturalisme exposée dans le rapport Spencer et les recommandations de la Commission visant à restreindre la portée de la politique ont été étayées par des affirmations selon lesquelles les groupes de minorités et d'immigrants étaient également critiques à l'endroit de cette politique.

Par exemple, une écrivaine d'origine japonaise décrit le racisme dont elle a été victime au Canada lorsqu'elle était enfant, et encore aujourd'hui. Les belles paroles au sujet du multiculturalisme contredisent cette description. Elle dit:

> Le multiculturalisme, terme que tout le monde se plaît à utiliser pour définir le Canada, est admirable en théorie, mais ne fonctionne pas dans la pratique. Le multiculturalisme est le nom qu'on donne à la diversité ethnique et culturelle de notre pays. Il sous–entend une attitude de tolérance et d'acceptation, d'égalité de tous, peu importe leur origine ethnique. Or, cette notion ne résiste pas à l'épreuve de l'expérience personnelle. Et l'expérience vécue donne réellement une idée de ce qui définit notre pays. Si la politique officielle voulait qu'il en soit autrement, il est pourtant difficile d'être différent dans notre pays. À mon avis, c'est là un paradoxe qui sous–tend le fait même d'être Canadien.

D'autres encore sont allés jusqu'à soutenir qu'en renforçant les associations entre origine ethnique et statut inférieur, le multiculturalisme favorise ou engendre en fait le racisme.

Dans le même ordre d'idées, un romancier, Meil Bisoondath, écrit ceci:

> En insistant sur les différences entre les groupes et en négligeant de souligner que notre pays a ses propres idéaux et ses propres attitudes auxquels il faut se conformer, la politique de multiculturalisme contribue plutôt à renforcer les haines.

Cela m'amène à la position du Parti réformiste au sujet de la politique actuelle de multiculturalisme au Canada. Nous réclamons l'abolition du ministère officiel du Multiculturalisme, ainsi que l'acceptation et l'intégration des immigrants dans le courant de la vie canadienne.

Nous avons constaté que les Canadiens apprécient beaucoup la richesse des origines et des cultures que représentent les citoyens du Canada. En fait, notre merveilleux pays a été bâti par des personnes travailleuses et entreprenantes qui sont venues de toutes les régions du monde. Beaucoup sont fières de célébrer leur patrimoine et les sociétés ethniques fleurissent depuis des générations au Canada.

Quels que soient nos antécédents ethniques et culturels, ce qui nous lie, c'est notre indicible fierté et l'insigne privilège d'être Canadiens. Le rôle du gouvernement fédéral doit consister à maintenir et à protéger tout ce que nous avons en commun, puis voir à ce que tous les Canadiens, peu importe leur pays d'origine, leur race, leur culture et leur langue, soient traités sur un pied d'égalité. Voilà pourquoi j'exhorte la ministre à user de son influence au Cabinet pour que le Canada ne soit plus défini comme l'«union de deux peuples fondateurs, de deux langues et de deux cultures». Cette définition du Canada a été introduite par les libéraux qui s'y accrochent encore aujourd'hui, même si elle exclut plus de 12 millions de Canadiens dont la culture et la langue d'origine ne sont ni françaises ni anglaises.

De plus, les Canadiens qui n'entrent pas dans la définition du Canada par les libéraux, c'est–à–dire qui n'appartiennent pas aux «deux peuples fondateurs», sont tout disposés à mettre leurs propres ressources au service du maintien des éléments de leur culture et de leur patrimoine qui sont importants à leurs yeux.

• (1530)

Ils ne demandent pas que l'on consacre des fonds publics, c'est–à–dire l'argent des autres Canadiens, au financement d'initiatives en ce sens. En outre, le fait que le gouvernement n'apporte pas sa contribution sur ce chapitre permet aux associations ethniques d'échapper aux manigances politiques qui accompagnent parfois des dons de ce genre.

Le Parti réformiste recommande plutôt que les programmes fédéraux de multiculturalisme servent à organiser des services d'adaptation à l'intention des immigrants, des cours de langue et des campagnes anti–racisme. Ce sont précisément les services dont les nouveaux Canadiens ont besoin pour refaire leur vie dans ce pays.

La position du Parti réformiste est la suivante: le multiculturalisme n'a pas su supprimer la discrimination, traditionnelle et contemporaine, pas plus d'ailleurs que les inégalités entre les classes et les sexes dans le milieu de travail.

Je propose à la ministre de consacrer nos énergies et nos ressources au véritable problème majeur, à savoir les formidables obstacles qui empêchent l'ensemble des Canadiens d'être des intervenants dynamiques dans les domaines économique et politique de notre pays, le Canada.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, la Chambre consentirait–elle, à l'unanimité, à m'accorder environ cinq minutes pour me permettre de présenter la position du Nouveau Parti démocratique sur la déclaration de la ministre?

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. de Jong: Je vous remercie, monsieur le Président, et je remercie également les députés de me permettre d'exposer le point de vue de mon parti.

Pour commencer, je voudrais féliciter la ministre de ses nouvelles fonctions et de ses nouvelles responsabilités. J'ai travaillé en étroite collaboration avec elle au cours des législatures précédentes et je sais qu'elle fera un excellent travail, car son travail lui tient beaucoup à coeur.

Je voudrais aussi féliciter le gouvernement d'avoir respecté l'engagement qu'il avait pris de veiller à ce que, dorénavant, les déclarations des ministres et la présentation des nouvelles orientations politiques soient faites ici, à la Chambre, et non plus à des conférences de presse.

La position prise par le parti qui forme l'opposition officielle et celle prise par le deuxième parti en importance à la Chambre sont de mauvais augure pour cette législature. Le parti de l'opposition officielle est si préoccupé par son petit monde à lui qu'il risque fort, je le crains, de passer à côté des vrais problèmes et des réalités auxquelles sont confrontés aujourd'hui la plupart des Canadiens.

La position du Parti réformiste est aussi, à mon avis, des plus déplorables. D'après ce parti, nous devrions concentrer nos efforts sur la fierté d'être Canadien. J'ai toujours montré combien j'étais chanceux d'être Canadien en appuyant le multiculturalisme. L'un des traits qui nous caractérisent, c'est que nous sommes un creuset et que nous célébrons notre diversité, une diversité qui constitue, en fait, notre force.

Nous voyons partout les ramifications de ce problème. Les gens d'origine ukrainienne, croate, chinoise ou vietnamienne sont en train de nouer des relations commerciales avec leur pays d'origine. C'est pour le Canada un énorme avantage sur le plan économique.

C'est également un avantage si l'on considère que, dans l'histoire, les grandes nations doivent leur apogée au fait qu'elles ont su embrasser le multiculturalisme, ainsi que d'autres pensées, d'autres traditions et d'autres idées que les leurs. Tout ce qui fait d'un pays une grande nation! Je suis convaincu que si le multiculturalisme agit de la même façon ici, le Canada deviendra un grand pays.

J'insiste auprès de la ministre afin qu'elle poursuive ses efforts et trouve de nouvelles orientations à son ministère. Je pense que les efforts de son ministère seront mieux mis à profit dans certains domaines. La montée du racisme est un problème. Il n'est pas rare d'assister à une recrudescence du racisme en période de crise économique. Le ministère a un rôle important à jouer dans ce domaine. J'adresse tous mes voeux de succès à la ministre et à ses fonctionnaires.

* * *

• (1535)

LE CODE CRIMINEL

M. Nelson Riis (Kamloops) demande à présenter le projet de loi C–211, Loi modifiant le Code criminel (vol de bétail et bétail en liberté).

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire concernant le vol de bétail et les divers problèmes entourant le bétail en liberté.

Ce projet de loi peut sembler appartenir aux années 1890, mais en fait, le vol de bétail représente un problème qui a récemment pris de l'ampleur, non seulement dans la région où la situation m'est plus familière, c'est–à–dire dans l'ouest du Canada, mais à ce qu'on m'a dit, dans toutes les autres régions du pays.

Malgré la diminution de son effectif, la GRC accomplit un travail admirable; toutefois, il lui est impossible d'effectuer vraiment la surveillance requise. Les divers organismes s'occupant de bétail font de leur mieux pour patrouiller les terres de parcours, mais ne peuvent le faire correctement dans un pays aussi vaste que le Canada.

Au fil des ans, les voleurs de bétail, même lorsqu'ils étaient pris, ont rarement été punis pour leurs gestes. Les causes de ce genre se rendaient rarement à terme devant les tribunaux. C'est pourquoi, de nos jours, des éleveurs perdent littéralement des milliers de têtes de bétail à cause de vols d'un type ou d'un autre.

Il est grand temps que la sévérité des peines soit proportionnée à celle du crime commis. Le présent projet de loi propose une augmentation notable des peines rattachées au vol de bétail. Il ne propose ni la pendaison, ni la peine capitale, mais il tend à montrer qu'il s'agit d'une infraction grave qui mérite d'être punie de manière appropriée.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il s'agit d'une question qui intéressera les autres députés, j'en suis certain. Je voudrais tout simplement dire que si les députés veulent appuyer ce projet de loi comme comotionnaires, ce qui est tout à fait conforme au Règlement, ils sont invités à le faire. Je répète que ce problème ne concerne pas uniquement les régions du centre de la Colombie–Britannique, mais tout le Canada.

Le vice–président: La remarque est fort valable, mais il ne s'agit pas d'un recours au Règlement.

* * *

PÉTITIONS

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais déposer ces pétitions, signées par quelque 5 000 résidants d'un peu partout au Canada. Leurs signatures s'ajoutent aux deux millions et demi de signatures déjà présentées au Parlement. Les pétitionnaires estiment que le système de justice pénale canadien comporte de graves lacunes.

Les signataires demandent au Parlement de reconnaître que les actes de violence commis contre la personne sont des actes graves et répugnants pour la société. Ils demandent que le Code criminel du Canada, la Loi de 1992 sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle soient modifiés en conséquence.

Les pétitionnaires espèrent que le nouveau gouvernement apportera rapidement des modifications en profondeur au système judiciaire canadien.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition signée par plusieurs centaines de mes électeurs de la circonscription d'Oxford.

La pétition a été dûment certifiée par le greffier des pétitions. La plupart des signataires sont citoyens de la ville de Woodstock. Les pétitionnaires demandent que le gouvernement interdise la vente du jeu de société et des cartes du tueur en série et qu'il interdise l'entrée au Canada de tous autres jeux, cartes ou matériel semblables.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le vice–président: Est–on d'accord?

Des voix: D'accord.

• (1540)

[*Traduction*]

Le vice–président: Avant de donner la parole au député de Dartmouth, je voudrais signaler à la Chambre que conformément à l'alinéa 32(2)b) du Règlement, en raison de la déclaration du ministre, l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de 27 minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je siège depuis cinq ans en tant que député de Dartmouth et je suis très heureux d'intervenir pour parler des modifications qui nous sont proposées aujourd'hui relativement au Règlement de la Chambre.

Lorsque j'ai été élu pour la première fois à la Chambre en 1988, je suppose que j'étais l'un de ceux qui voulaient changer le monde et ce, rapidement. Cependant, étant donné que j'avais travaillé pendant quelque temps pour le gouvernement libéral précédent, je savais qu'on pouvait se servir du Règlement de la Chambre pour favoriser une réforme des règles et faciliter l'adoption d'une mesure ou au contraire, pour étouffer tout débat.

Malheureusement, durant les quatre premières années et demie où j'ai siégé dans cette enceinte, trop souvent, on a utilisé le Règlement pour empêcher ce type d'échange et de débat, ce qui a eu pour effet de miner la confiance que les Canadiens avaient dans notre institution.

Le très honorable John Turner, député de Vancouver Quadra jusqu'aux dernières élections, qui a choisi de ne pas se représenter, a souvent déclaré que notre Chambre était le plus haut tribunal du pays. C'est tout à fait le cas. C'est vraiment un plaisir d'être élu ici, quelle que soit son idéologie politique. En fait, c'est un honneur de pouvoir venir représenter ses électeurs à la Chambre.

Cependant, ce qui s'est produit au cours de la dernière session du moins, c'est que trop souvent, le gouvernement de l'époque, sans même avoir bien consulté ses propres députés, prenait des décisions basées sur des règles promulguées de façon archaïque et ainsi, seul le pouvoir exécutif avait le droit de savoir ce qui allait se produire. La Chambre était saisie de mesures qui étaient imparfaites comme le sont la plupart des projets de loi. Même du côté ministériel, d'excellents députés dont la plupart ont été battus ou ont décidé de prendre leur retraite, n'avaient pas leur mot à dire. Ils voyaient ce qui se passait lorsqu'ils se rendaient à la réunion de leur caucus, le mercredi. À l'époque, le gouvernement n'essayait pas d'obtenir le point de vue des députés et ainsi, en tant que législateur ou représentant du peuple, on ne pouvait améliorer les mesures législatives présentées ni proposer d'idées. On devait s'en tenir à la position du gouvernement.

Le projet de loi était déposé et les députés se faisaient dire: «Voilà, vous savez quoi faire. Vous devez stoïquement soutenir ce projet de loi.» Les députés de l'opposition faisaient exactement le contraire. La plupart du temps, cela ne faisait pas grand différence que les projets de loi aient été d'une grande sagesse ou non. Les députés de l'opposition s'y opposaient parce que, étant donné le genre de Règlement propice aux antagonismes dans lequel on évoluait, c'était ce qu'il fallait faire.

La proposition de modification du Règlement dont nous débattons aujourd'hui constitue sans aucun doute un progrès. Nous avons d'ailleurs fait des progrès à plusieurs reprises depuis le début de cette nouvelle législature. La proposition de réforme que le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux avait présentée quand il était notre leader à la Chambre, qui comportait des modifications que nous aurions bien voulu mettre en oeuvre, si seulement nous avions été au pouvoir, a finalement été prise en compte.

L'une de ces propositions voulait que nous ayons des débats libres à la Chambre afin que les députés de tous les partis—et non pas seulement les ministériels, mais ceux de l'opposition et des tiers partis ainsi que les indépendants—puissent exprimer leur point de vue. On peut espérer que le ministre ou le gouvernement écoute alors les députés et soit en mesure d'adopter de meilleures mesures législatives et d'assurer une meilleure administration des affaires du pays. Ce nouveau règlement est un pas dans cette direction.

Je me souviens qu'en 1988, peu de temps après mon entrée à la Chambre, les comités qui étaient constitués étaient trop souvent une tribune où les ministériels venaient défendre une mauvaise mesure et où, comme je le disais, les députés d'opposition n'appuyaient même pas les bonnes mesures. On a quand même eu l'occasion de changer les choses quand le ministre des Consommateurs et des Sociétés de l'époque est venu me rencontrer en ma qualité de porte–parole, pour me présenter la Loi sur la faillite. C'était le projet de loi C–22. Il m'a dit: «Nous allons présenter cette mesure à la Chambre des communes.» Les six ou sept tentatives précédentes en vue de l'adoption d'une telle loi avaient échoué. De toute évidence, ce n'était dans l'intérêt de personne au sein du comité de voir échouer un autre projet de réforme de la loi canadienne sur la faillite. Nous étions au beau milieu d'une récession et le nombre de particuliers et d'entreprises qui déclaraient faillite atteignait des sommets jamais vus. Je pense que la Loi sur la faillite remontait à 1948 ou 1949. Elle n'avait jamais subi de révision importante.

• (1545)

Alors j'ai dit au ministre: «Si vous êtes prêt à nous laisser faire une étude préalable du projet de loi ou à nous le confier après la première lecture, si vous êtes prêt à dire à vos membres du comité qu'ils ont toute latitude pour traiter ce projet de loi comme un avant–projet, alors je vous donnerai l'assurance que l'opposition officielle permettra à ses députés de participer à son remaniement de telle sorte que la Chambre des communes puisse adopter un projet de loi tenant compte de tous les intérêts spéciaux mais aussi de l'intérêt du public.» Ça a marché et pendant des mois, nous avons étudié ce projet de loi. Le produit fini n'avait rien à voir avec le produit original.

Hélas, au dernier moment, le gouvernement d'alors fit volte–face, paralysant les travaux du comité. Cette rare période d'harmonie au sein du comité n'avait été que de courte courte durée. Le sectarisme politique reprit le dessus mettant le projet de loi en danger. Et ce n'est qu'après avoir redécouvert que nous étions conjointement responsables du processus législatif que nous avons sauvé le projet de loi.

Grâce à quoi nous avons aujourd'hui une nouvelle Loi sur la faillite qui est tout à l'avantage de l'ensemble du pays. Il y a probablement à l'heure actuelle, au Canada, des milliers de personnes qui ont encore leur emploi parce que cette loi permet la restructuration des sociétés et le refinancement des dettes personnelles. J'estime que nos efforts d'alors furent l'un des moments de gloire de la Chambre des communes.

Les modifications du Règlement dont nous débattons aujourd'hui vont un peu plus loin que cela. Personnellement, je suis en faveur de cette réforme. Je pense que, si nous voulons que les gens qui nous ont élus aient un peu plus de respect pour la Chambre, il faut que nous ayons les moyens de faire notre travail de parlementaires. Cela signifie que les députés du Bloc québécois, du Parti réformiste, du Nouveau Parti démocratique et les indépendants qui siègent en cette enceinte doivent avoir la possibilité de participer, autant que faire se peut, au processus législatif.

D'après les réformes qui nous sont proposées aujourd'hui, les projets de loi seront renvoyés à un comité permanent ou à un comité spécial de la Chambre, après la première lecture, mais avant qu'ils ne soient approuvés en principe et que les positions ne soient figées. Je pense que c'est un grand pas en avant.

Je pense que si nous agissons aussi énergiquement à l'égard de mesures législatives importantes ou contestées et si nous les examinons sous divers aspects, les députés du Bloc, du Parti réformiste et même du Parti libéral, celui qui forme le gouvernement, pourront, sans craindre les réprimandes de leur whip—que Dieu les bénisse—participer directement à l'élaboration de meilleures mesures législatives. Je crois que c'est un grand pas en avant pour le Parlement.

En parcourant les modifications proposées dont nous sommes saisis aujourd'hui, je crois aussi qu'un ministre pourra demander à un comité de présenter une orientation générale concernant un projet de loi, autrement dit, d'en dresser une ébauche qui serait envoyée aux fonctionnaires de la Justice qui rédigeraient la mesure.

J'espère qu'avec le temps, et en fait c'est vraiment ce qui se produira, les comités de la Chambre travailleront ensemble, définiront les points d'intérêt général devant servir à leur propre étude et présenteront, sans qu'il y ait nécessairement un renvoi ou une demande d'un ministre, ce qu'ils jugeront être une mesure législative capable de répondre aux préoccupations des Canadiens.

Par exemple, au cours des deux ou trois dernières sessions du Parlement, des députés ont présenté des projets de loi d'initiative parlementaire. Certains portaient sur l'étiquetage des ingrédients. Quand elle était dans l'opposition, la vice–première ministre a présenté un ou deux de ces projets de loi.

Je me contenterai de dire que les comités permanents pourront peut–être se servir de telles mesures pour formuler des projets de loi et, de concert avec tous les députés, ils pourront les présenter à la Chambre, trouver un moyen de les soumettre à un débat quelconque et, si ces mesures s'avèrent satisfaisantes, les adopter.

Je pourrais continuer pendant des jours, mais je termine en disant simplement que je félicite le gouvernement d'avoir pris cette initiative si tôt dans la nouvelle législature pour présenter

ce qui, je l'espère, n'est que la première d'une série de réformes qui rétabliront le respect à l'égard du processus parlementaire et qui feront en sorte qu'il vaille la peine pour les députés d'y participer.

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, je partage l'opinion du député de Dartmouth, car je crois, moi aussi, que le nouveau gouvernement vient de faire un pas dans la bonne direction. Aux mois de septembre et d'octobre, soit pendant la campagne électorale, tous les députés de tous les partis ont entendu la même chose. Les Canadiens ne sont pas satisfaits de la façon dont le Parlement fonctionne, ni des règles sévères et rigides qui régissent ses travaux.

• (1550)

Nous faisons aujourd'hui un pas dans la bonne direction, mais nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir. Il nous reste de nombreuses possibilités à étudier si nous voulons tous nous faire entendre. Tout progrès que nous pourrions faire sera chaleureusement applaudi par les Canadiens.

J'aimerais que le député de Dartmouth nous parle de façon plus précise de la réforme, surtout en ce qui concerne les pensions. En général, le gouvernement a essuyé beaucoup de critiques, surtout de la part du Parti réformiste, qui laissait entendre que les députés libéraux n'appuyaient pas la réforme des pensions. Les réformistes ont tort, j'en suis persuadée. Je crois qu'un bon nombre des députés qui ont été élus sont très en faveur de la réforme de certaines mesures pratiques dans le domaine des pensions. J'aimerais entendre ce que le député a à dire à ce sujet.

M. MacDonald: Monsieur le Président, l'idée de la réforme des pensions ne vient pas du Parti réformiste, du Bloc ni même des libéraux.

Ce qui est arrivé, c'est que, compte tenu de la façon dont les deux Chambres se sont conduites dans le passé, les Canadiens se méfient des parlementaires. Il s'ensuit que les bons députés qui siègent ici se font constamment demander s'ils ne sont pas trop payés pour ce qu'ils font ou s'ils en donnent pour leur argent aux Canadiens. On ne voyait pas cela il y a 10 ou 15 ans. C'est tout nouveau.

Je tiens à dire à la députée que je n'ai rencontré aucun député au cours de la législature précédente qui ne méritait pas chaque cent que la Couronne lui versait pour son travail. Franchement, je n'ai jamais vu un seul député qui soit ici par intérêt personnel, du moins au début. Tous sont ici dans l'espoir d'améliorer notre pays.

Notre problème en tant que législateurs, c'est qu'il y a des gens comme ce M. Somerville de la Coalition nationale pour faire croire à tout le monde que personne ici ne travaille. C'est absolument faux. Tous les anciens députés savent et tous les nouveaux du Parti réformiste, du Bloc et du Parti libéral ont très vite appris que nous faisons un travail très difficile. C'est un dur boulot, mais nous avons choisi de le faire.

En ce qui concerne la réforme des pensions, j'ai toujours affirmé ne pas croire que les députés sont trop payés. Je crois qu'ils ne sont pas suffisamment rémunérés pour le travail qu'ils accomplissent. Ils sont beaucoup trop nombreux à avoir été obligés d'abandonner quelque chose ou à avoir dû faire avec les membres de leur famille des choix qu'ils devront assumer encore longtemps après qu'ils auront quitté cet endroit. Personne ici ne devrait s'enrichir, mais personne ne devrait non plus être harcelé chaque jour dans les médias ni par des groupes d'intérêts et encore moins par des collègues parce qu'ils se font payer pour un travail bien fait. Cela vaut pour tous les partis représentés à la Chambre.

La population réclame une réforme des pensions. J'ai dit au cours de la campagne et je continuerai à dire que si un comité indépendant— et je ne demande pas mieux qu'un comité indépendant se prononce sur la valeur de notre travail—en arrive à la conclusion que nous devrions toucher 100 000 $ ou 30 000 $ et que nous devrions avoir droit à une pension au bout de 20 ans ou de 10 ans, je suis tout disposé à respecter ces recommandations, si ce comité est vraiment indépendant. Toutefois, les autres députés doivent être prêts à faire cela et à appuyer les recommandations d'un comité indépendant et cela, non seulement en campagne électorale, mais dès qu'un tel comité déposerait son rapport.

Je suis en faveur d'une réforme des pensions, mais préparons-nous à appuyer les recommandations, quelles qu'elles soient, de tels comités indépendants.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, c'est la première fois que j'ai l'occasion de m'exprimer en cette Chambre depuis mon élection. J'aimerais tout d'abord remercier les électeurs de ma circonscription de m'avoir confié un troisième mandat clair et net de les représenter ici, en cette Chambre, comme je le fais depuis 1984.

Des voix: Un bon choix!

M. Gagliano: Mes collègues disent que c'est un bon choix; je les en remercie, mais surtout, je remercie mes électeurs de continuer à m'appuyer. Je désire les assurer que je ferai tout mon possible pour bien les représenter, comme je m'y efforce déjà depuis presque dix ans maintenant.

J'aimerais aussi profiter de cette occasion pour remercier le premier ministre de m'avoir confié la tâche de whip en chef du gouvernement, une tâche très difficile quand on considère le résultat des élections, que je qualifierais d'historique.

• (1555)

Depuis le 25 octobre, il y a 205 nouveaux députés, des deux côtés de la Chambre, en plus de deux nouveaux partis reconnus dans cette Chambre. Donc, c'était une tâche ardue d'essayer d'organiser toute la Colline parlementaire. Grâce à la collaboration des autres partis et de mes collègues, le whip de l'opposition officielle ainsi que le whip du Parti réformiste, je pense que nous avons réussi à donner un ton plus civil à cette Chambre et j'espère qu'on pourra continuer ainsi. C'est ainsi que les Canadiens et les Canadiennes veulent que nous agissions. C'est une Chambre remplie de 295 hommes et femmes, pleins d'énergie, qui veulent faire valoir leur point de vue. C'est un système dans lequel on est l'un vis-à-vis l'autre; ce n'est pas une table ronde. À certains moments, il peut y avoir un peu d'animosité, surtout pendant la période des questions orales, mais je pense que jusqu'à ce jour, tout va assez bien et j'espère qu'on pourra continuer ainsi. De mon côté, comme whip en chef du gouvernement, je vais essayer de donner l'exemple.

Lors de la campagne électorale, nous avons fait des promesses bien précises que l'on retrouve dans notre fameux livre rouge auquel tout le monde réfère. Dès l'assermentation du gouvernement, le premier ministre a tout de suite donné le ton en réduisant le budget des ministres et en maintenant la première promesse de faire des économies de 10 millions de dollars par année. Ensuite, le gouvernement a annulé le contrat des hélicoptères, comme nous avions promis de le faire, et beaucoup d'autres choses.

Non seulement le gouvernement, mais nous tous dans cette Chambre avons réussi à présenter un plan d'économie afin de réduire les dépenses de la Chambre qui permettra d'économiser 5 millions de dollars par année. Dans un budget de 220 millions par année, c'est une goutte d'eau, ce n'est pas beaucoup, mais on vient tout juste de commencer. Avec le temps et avec votre collaboration, monsieur le Président—car vous siégez au Comité de la régie interne—on s'efforcera de trouver une façon de faire d'autres économies. Mais pour l'instant, nous avons présenté un plan de réduction de 5 millions par année. Le Bureau de régie interne a déjà adopté un certain nombre de mesures et, lors de la prochaine réunion, je l'espère, avec l'appui de mes collègues, on pourra réaliser ce plan.

Comme je le disais, nous allons continuer à faire de faibles économies, non seulement pour faire des économies, mais afin de permettre que cet endroit, cette Chambre, cette Colline parlementaire puisse être vraiment fonctionnelle, ainsi de pouvoir s'adapter à une nouvelle réalité, une nouvelle situation et une nouvelle technologie qui sont en place. Donc, cela est important, non seulement pour faire des économies, mais aussi pour rendre cet endroit efficace, pour bien représenter nos électeurs et pour leur transmettre ce message.

Donc, cela m'amène à parler du sujet dont on débat aujourd'hui, la réforme parlementaire. Je vois ici mon collègue, le secrétaire parlementaire du leader à la Chambre. Auparavant, nous étions tous deux membres du Comité de la gestion de la Chambre et maintenant, nous faisons partie du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Dans le passé, nous avons eu de grands débats à ce comité–là, et même à la Chambre ici, pour une réforme parlementaire.

Après quelques centaines de jours de pouvoir, le nouveau gouvernement, la nouvelle Chambre des communes, a présenté une motion concernant une réforme parlementaire assez importante. D'ailleurs, elle est en partie réalisée, car il y a une dizaine de jours, nous avons adopté une nouvelle formule de comités permanents de la Chambre des communes. Voici l'autre grande pièce de cette réforme qui va permettre à chaque député de pouvoir s'exprimer, de pouvoir représenter et faire valoir l'opinion de ses électeurs.

Depuis 1984, j'ai eu l'honneur et le plaisir de siéger ici comme député. J'ai passé neuf ans de l'autre côté de la Chambre et maintenant quelques mois de ce côté–ci. Mais que ce soit d'un côté ou de l'autre, dans cette réforme dont nous discutons aujourd'hui, il y a une question très importante pour mes collègues et moi–même. Nous ne réalisons pas la portée du changement visant à permettre, après seulement quelques heures de débat, de référer un projet de loi à un comité. Il y a un changement important dans tout cela, et je sais que l'opposition officielle en a parlé dans ses représentations, mais c'est d'une importance primordiale.

• (1600)

Une fois que cette réforme sera appliquée, chacun des ministres et des députés fera un discours, mais le temps sera limité. On n'aura pas le temps alloué, comme par le passé, pour la deuxième lecture.

Qu'arrivait–il par le passé? On faisait tous de grands discours, d'un côté comme de l'autre de la Chambre. On prenait position, et quand le projet de loi était en comité, personne, pas plus l'opposition que le gouvernement voulait changer. On allait en comité refaire le même débat, on revenait à l'étape du rapport, on refaisait le même débat et les mêmes amendements.

Je pense qu'avec cette réforme, les changements apportés permettront aux membres des comités, des deux côtés de la Chambre, de pouvoir regarder les projets de loi, inviter des témoins et des experts et à ce moment–là ils auront une idée, pas des idées fixes; ils pourront proposer des changements qui permettront d'améliorer la loi.

Si la loi n'est pas bonne et qu'il y a plusieurs modifications sur le fond du projet de loi, je suis sûr que le gouvernement et les ministres devront prendre cela en considération et retirer le projet de loi à l'étude. Cela permet d'avoir un vrai débat, alors que par le passé c'était choquant. On passait des heures, des journées et souvent des semaines en Chambre pour l'étude en deuxième lecture d'un projet de loi. Le débat en comité n'était qu'une simple formalité, puisque le gouvernement gardait la position qu'il avait prise et défendue en Chambre, en deuxième lecture, et que l'opposition faisait la même chose.

Je trouve donc que, pour une fois, les députés, de n'importe quel côté de la Chambre, ont une possibilité réelle, en comité, d'apporter des changements et d'avoir une meilleure législation. C'est cela le rôle d'un législateur, permettre de mettre de l'avant et d'étudier des options, comme actuellement le ministre du Développement des ressources humaines l'a fait, en présentant une motion mandatant les comités de regarder toute cette question importante. Peu importe que l'on soit d'accord ou en désaccord sur la façon de le faire, mais on a eu un ou deux jours de débat au cours duquel on a pu dire ce qu'on pensait, comment on voulait résoudre les problèmes, et maintenant le comité a toutes les possibilités.

Certains peut–être, surtout les députés du Parti réformiste, diront qu'on ne va pas assez loin. Il y a toute la question qu'on entend depuis l'ouverture de ce Parlement sur le vote libre. Je peux vous dire que, comme whip, tous les votes pour moi sont libres.

Aujourd'hui, il est impensable qu'un whip vienne dire aux députés comment voter. Ça ne se fait plus comme ça. Je pense que les députés sont libres de voter comme ils le veulent. Il y a des positions de parti, il y a la question du leadership dans chaque parti et chacun de nous est assez grand pour assumer ses responsabilités.

On a déjà vu dans cette Chambre, à plusieurs reprises, des députés prendre la décision—certains l'ont regretté, d'autres sont fiers de l'avoir fait—de voter contre leur propre parti.

Il ne faut pas non plus dire que c'est un petit pas. Pour moi, c'est un grand pas. J'espère, monsieur le Président, —vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé—qu'avec la collaboration de mon collègue, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, qui est président du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, nous pourrons étudier toute la question du vote électronique. Cela est très important.

Déjà avec mon collègue, le whip en chef de l'opposition, nous avons eu des discussions à ce sujet, et d'ailleurs nous essayons de centraliser tous les votes qui sont tenus ici le mardi soir. L'idée de voter le mardi et le mercredi soir n'est pas mauvaise, je pense que ça économiserait du temps. Cela aussi est important. Les députés sont tous ici, et pendant qu'on est en Chambre, on pourrait voter sur plusieurs projets de loi, les uns après les autres, au lieu de toujours faire sonner la cloche quinze ou trente minutes, et les députés pourraient mieux planifier leur agenda.

Je suis content que cette réforme soit mise en application dans quelques jours et nous aurons, j'en suis sûr, une meilleure Chambre des communes.

• (1605)

[*Traduction*]

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention du whip de mon parti et j'ai quelques questions à lui poser. Lorsque je siégeais du côté de l'opposition, j'étais préoccupé par l'impossibilité, pour les députés de l'opposition qui siégeaient à un comité, de proposer des amendements à des projets de loi qui entraînaient des dépenses pour le gouvernement.

Par conséquent, beaucoup des propositions des comités, beaucoup de leurs bonnes idées, ont été rejetées parce qu'elles entraînaient des dépenses pour le gouvernement. Je me demande si notre whip peut me dire si cela a été changé. Y a–t–il maintenant des dispositions qui permettent aux comités de faire le travail qu'ils sont censés faire, c'est–à–dire intégrer dans des lois des idées nées au sein de la population canadienne même si ces idées peuvent, malheureusement, coûter de l'argent au gouvernement?

M. Gagliano: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'ai connu moi aussi la situation qu'il décrit et cela n'a pas changé. Malheureusement, la motion à l'étude ne remédie pas à cette situation particulière parce qu'il y a des dispositions constitutionnelles qui nous empêchent d'aller de l'avant pour l'instant. Nous voulions être certains de procéder à une réforme parlementaire d'envergure, mais, évidemment, nous ne pouvions pas tout régler en une seule fois.

Ce qui importe, et j'insiste là–dessus, c'est qu'un projet de loi sera renvoyé à un comité après 180 minutes. C'est tellement tôt dans le processus d'examen que les députés, j'en suis convaincu, pourront influencer le ministre responsable et ses fonctionnaires. Par conséquent, je ne doute pas que ce ministre ou ses fonctionnaires accepteront les amendements entraînant des dépenses dont parle le député.

Indirectement, donc, puisque seul un ministre peut proposer des amendements entraînant des dépenses, nous avons réglé le problème constitutionnel qu'autrement il faudrait beaucoup de temps à régler et qui nécessiterait l'intervention d'avocats, et le reste.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, lorsqu'il a parlé du whip et des pouvoirs du whip, le député a mentionné que le gouvernement permet actuellement les votes libres dans une certaine mesure.

Cela étant dit, je demanderais au député si le gouvernement envisagerait de permettre les votes libres aux comités permanents, y compris pour l'élection du président et du vice–président, au lieu que ce soit le whip qui dise aux membres du comité qui ils doivent élire président et vice–président.

M. Gagliano: Monsieur le Président, c'est une question très intéressante. Je tiens à dire à la députée que tous nos votes sont des votes libres, y compris en comité.

Nous pouvons tous exprimer nos opinions, que nous soyons premier ministre, ministre, whip, leader parlementaire ou simple député. Nous exprimons notre choix, mais les membres d'un comité ou les députés à la Chambre peuvent voter comme ils le veulent.

Dire qu'il n'y a pas de vote libre, à mon avis, c'est utiliser une figure de style. Un député a le droit de voter librement dans un comité ou à la Chambre. Le premier ministre, le chef du parti, le whip, le leader parlementaire ou tout autre ministre ou député a le droit de dire que nous devrions voter de telle ou telle façon. À la fin, c'est au député de décider comment il votera.

• (1610)

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais féliciter mon collègue de Saint–Léonard. Saint–Léonard, étant le comté voisin de Bourassa, nous avons beaucoup de choses en commun, notamment une importante minorité italienne.

De plus, je partage la politique de votre comité, qui est de réduire de cinq millions de dollars par année les dépenses de la Chambre des communes. Je pense que c'est un message important à envoyer à la population, surtout en période de crise économique. J'aimerais également ajouter que j'appuierai tout ce qui peut conduire à une valorisation de la fonction de député et à un Parlement efficace.

J'aimerais poser une question à l'honorable député. Quand vous avez étudié la réforme parlementaire et le projet que vous avez présenté, avez–vous tenu compte des expériences aux États–Unis, en France, en Grande–Bretagne, dans ces pays?

M. Alfonso Gagliano (Saint–Léonard): Monsieur le Président, comme je le disais dans mon discours, ces deux ou trois dernières années, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre et moi–même avons examiné toute la question. Nous avons regardé ce qui se fait ailleurs.

Aux États–Unis, naturellement, il faut tenir compte qu'ils ont un système présidentiel, tandis qu'au Canada, nous avons un système parlementaire britannique. Il est donc plus facile de regarder du côté de l'Angleterre, tout en tenant compte, bien sûr de la situation canadienne, puisque le Canada est une fédération. Mais il y a certaines particularités avec la France, l'Angleterre et d'autres pays qui ont un système parlementaire britannique comme le nôtre.

Bien sûr, la réforme parlementaire se fait de façon continuelle, chaque jour. Souvent, sans qu'on s'en aperçoive, on en vient à des ententes unanimes, qui peuvent devenir des règlements par la suite. Nous allons donc continuer à faire en sorte que—et là je suis pleinement d'accord avec mon collègue de Bourassa—le rôle de député soit de plus en plus efficace afin qu'il puisse bien représenter la population qui l'élit à tous les quatre ou cinq ans. Donc, il y a cette responsabilité de représentation, et avec. . .

Le vice–président: Le temps alloué à la période de questions et commentaires est maintenant expiré. Nous reprenons donc le débat. La parole est à l'honorable député de Richmond—Wolfe.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole dans le cadre de ce débat sur les modifications au Règlement de la Chambre. En entendant les discours des honorables députés, on sent nettement la préoccupation de tout le monde de vouloir donner une plus large responsabilité, une plus large part d'emprise aux élus dans le fonctionnement de cette Chambre et dans le processus.

À l'instar de mes collègues qui ont pris la parole aujourd'hui, je voudrais émettre un point de vue et rappeler d'entrée de jeu un certain nombre de fondements. J'entendais le député de Dartmouth parler d'élément progressiste. Je pense que, tout comme son collègue de Saint–Léonard, il faudrait parler de règlements ou d'évolution, davantage que du mot «progressiste».

Le député de Saint–Léonard disait qu'il y avait au–delà de 200 nouveaux députés à la Chambre. C'est très vrai que pour ces derniers, il y a beaucoup de choses à apprendre, beaucoup de choses à acquérir.

En ce qui a trait à cette proposition de modification au Règlement de la Chambre, si on se reporte à la Constitution, la souveraineté du Canada est exercée de façon conjointe par trois pouvoirs: la monarchie, le Sénat et la Chambre des communes. Nous savons que la réalité politique est néanmoins tout autre. L'histoire du parlementarisme occidental démontre que c'est le cabinet restreint du parti gouvernemental qui détient le véritable pouvoir.

Cependant à la fin du XX^{e} siècle, le seul fondement légitime à l'exercice du pouvoir politique au Canada est celui exercé par la Chambre des communes où les membres élus par les citoyens représentent la volonté populaire. Entre la souveraineté populaire exprimée par le suffrage universel et l'efficacité de l'État moderne, un équilibre minimal est nécessaire pour que puisse survivre l'esprit de la démocratie partout au Canada, comme au Québec.

• (1615)

L'objectif premier des députés, qui représentent les différentes sociétés et nations qui constituent l'ensemble canadien, est de contrôler l'action de l'exécutif parlementaire.

L'après–guerre, avec l'émergence de l'État–providence, est le début d'une ère où les politiciens se sont retrouvés devant des lois de plus en plus nombreuses et complexes, des budgets croissants et une administration plus difficile à contrôler. Ainsi, on assiste graduellement à une croissance du pouvoir exécutif au détriment du pouvoir législatif. Cette problématique n'est pas, en soi, dramatique, mais elle peut devenir extrêmement dangereuse pour l'avenir démocratique d'un ensemble géopolitique lorsque, par exemple, le chef d'un parti au pouvoir ne cesse d'affirmer en Chambre qu'il n'y a personne, au Canada ni au Québec, qui veut ouvrir la Constitution canadienne, niant ainsi l'existence même de l'opposition officielle.

Le rôle contemporain de la Chambre des communes, je l'ai mentionné, est de contrôler l'action gouvernementale, ce qui implique le droit des députés de questionner et de critiquer librement et publiquement le gouvernement et son activité législative. La disparition de l'équilibre parlementaire avec l'émergence d'une oligarchie parlementaire est une atteinte à ce droit et diminue le caractère démocratique de la Chambre des communes.

Ainsi, les députés du Bloc québécois, c'est–à–dire l'opposition officielle dans cette Chambre, éprouvent un certain nombre de réticences face aux propositions de modification du Règlement de la Chambre venant du gouvernement libéral, puisque la dynamique inhérente aux propositions entraîne la disparition de l'équilibre sacré entre le législatif et l'exécutif.

Nous sommes donc en présence d'une remise en question du fondement même de la démocratie parlementaire. Cependant, les députés du Bloc québécois n'ont pas le mandat et n'ont pas eu le mandat des électeurs du Québec de réformer les institutions fédérales et, dans le cas qui nous concerne, encore moins la Chambre des communes qui fut, parmi toutes, l'une des grands responsables de la perte d'autonomie politique graduelle et constante du Québec.

Le mandat du Bloc québécois en cette Chambre est clair. Il est de défendre les intérêts du Québec selon les règles et traditions parlementaires, pendant qu'il en est encore temps. L'obligation de s'opposer à toute réforme visant à diminuer le rôle des députés de l'opposition à contrôler l'activité gouvernementale est fondamentale pour le Bloc québécois, puisqu'elle implique la protection des intérêts du Québec.

L'objectif principal de cette formation politique étant l'indépendance nationale de l'État québécois, l'esprit qui anime sa démarche ne peut être autre que celui de la décentralisation des prises de décision. En somme, l'opposition officielle est gardienne de la transparence et de la publicité des débats de la Chambre des communes.

Il est écrit dans le fameux livre rouge, programme du Parti libéral si souvent montré durant la campagne électorale, et je cite: «Les citoyens sont mécontents parce qu'ils ne sont pas consultés, parce que leurs vues ne sont pas prises en compte, parce que les affaires publiques, lorsqu'elles deviennent cruciales, sont traitées à huis clos.»

Face à la modification proposée par ce même Parti libéral du Canada, aujourd'hui, on constate qu'on permet à un ministre de proposer une motion afin de renvoyer un projet de loi à un comité immédiatement après la deuxième lecture et qu'il soit permis aux membres du Bloc québécois de douter de la valeur de certaines affirmations contenues dans ce sens dans le livre rouge.

Il est également mentionné dans le discours du Trône que le gouvernement s'engage «à rehausser la crédibilité du Parlement». En somme, pour améliorer le fonctionnement de la Chambre des communes, les libéraux préconisent l'élargissement du rôle des députés dans l'élaboration des lois. Là encore, les députés du Bloc québécois doutent de l'efficacité des mesures proposées par le gouvernement en ce qui concerne le renvoi d'un projet de loi en comité immédiatement après la première lecture, car la proposition est bien celle-là. Il est question d'une modification au débat de deuxième lecture où le ministre peut proposer le renvoi immédiat du projet de loi en comité. Donc, aucun amendement recevable en Chambre. Nous ne croyons pas que l'abolition du débat de deuxième lecture à la Chambre soit nécessairement une mesure de transparence et d'élargissement du rôle des députés. L'opposition officielle croit plutôt qu'il s'agit ici de l'érosion du rôle législatif du simple député. La question implique-t-elle une disparition graduelle mais réelle de la démocratie parlementaire? Le député n'est-il pas le représentant de première ligne, c'est-à-dire celui de la population de sa circonscription, entité première de la démocratie de représentation. Voilà les questions qu'il faut se poser?

• (1620)

La réalité est la suivante: le temps alloué en Chambre à la considération de projets de loi émanant de simples députés est passé de trois à quatre jours/semaine en 1867 à 2 à 4 heures/semaine en 1968. C'est exactement le même phénomène d'érosion du temps alloué à l'opposition officielle qui se produit dans le cadre de la même proposition du gouvernement, où, à toutes fins pratiques, on abolit le débat en Chambre sur le principe des projets de loi en deuxième lecture. Et cela, c'est important! La deuxième lecture constitue l'étape la plus importante qu'un projet de loi ait à franchir. Et, en effet, la Chambre est appelée à voter sur le principe même de la mesure.

Encore une fois, le Bloc québécois est extrêmement réticent face à cette mesure de réforme de la Chambre présentée par le gouvernement. Un des objectifs majeurs immédiats du Bloc sera de présenter des mesures législatives permettant aux députés d'accroître leur pouvoir d'intervention, leur responsabilité législative et leur influence dans l'aménagement d'un Parlement décentralisé. Le Parlement est, après tout, un instrument de rhétorique au sens classique du terme, qui permet la discussion en public des affaires du peuple. Il favorise également, je l'ai déjà mentionné, l'expression du droit à la dissidence exercé de manière civilisée. L'opposition politique véritable est un attribut nécessaire de la démocratie, de la tolérance et de la confiance dans la capacité des citoyens de résoudre leurs divergences pacifiquement. L'existence d'une opposition, sans laquelle la politique cède sa place à l'administration, est indispensable au fonctionnement des régimes politiques parlementaires.

Dans cette perspective, le débat et le vote sur le principe d'un projet de loi en deuxième lecture est le moyen le plus important de contrôle des députés de l'opposition des projets de loi d'initiative gouvernementale et sert à remettre en question l'opportunité d'un projet de loi avant étude et débat article par article. La conséquence de l'option que se donne l'équipe gouvernementale en renvoyant un projet de loi en comité immédiatement après l'étape de la première lecture est d'éliminer le droit des députés de critiquer le principe d'un projet de loi avant que son adoption soit acquise.

En comité, à l'étape du rapport, monsieur le Président, vous en conviendrez, il est difficile de remettre en question le principe du projet de loi tout en l'amendant article par article. Encore une fois, le Bloc québécois croit que c'est une atteinte au droit fondamental des députés de contrôler l'activité législative du gouvernement.

L'opposition ne pourra désormais plus retarder le débat, d'un débat où au moins six heures sont allouées à l'opposition officielle selon le Règlement actuel, on passe, à la proposition du gouvernement, à une période maximale d'une heure allouée à cette même opposition officielle. Cela ressemble étrangement à l'érosion du pouvoir du simple député, comme j'ai déjà fait mention à quelques reprises, d'où la réticence des députés du Bloc québécois à donner leur aval à une telle mesure. Soit dit en passant, cette même modification ne restaure pas la crédibilité du Parlement aux yeux des citoyens.

La proposition gouvernementale de modifier le Règlement de la Chambre concerne le comité chargé de déposer un projet de loi. Ainsi, un ministre peut présenter une motion qui délègue au comité le pouvoir d'élaborer et de déposer une ébauche d'un projet de loi en Chambre. Le comité peut donc recommander dans son rapport le principe, la portée et les dispositions générales de l'ébauche du projet de loi, ce qui implique une disposition du vote immédiat en deuxième lecture, sans débat ni amendement.

• (1625)

Les conséquences de cette proposition sur le principe de la démocratie parlementaire et l'importance du rôle du simple député en tant que législateur est la même que dans le cas de la proposition précédente, c'est-à-dire qu'il empêche les députés de critiquer le principe du projet de loi d'initiative gouvernementale. En effet, rien n'indique dans cette proposition que le projet de loi déposé par le gouvernement, à la suite du rapport du comité, soit conforme à ce rapport. Le gouvernement peut tout aussi bien ne pas respecter le principe du projet de loi, élaboré par le comité, lors du dépôt en première lecture.

Par cette mesure, le gouvernement désire forcer la main de l'opposition en l'impliquant indirectement dans le processus décisionnel, en lui permettant d'une façon théorique, vu que les comités sont contrôlés par la majorité, de s'impliquer dans la rédaction des projets de loi. Le gouvernement cherche à faire cautionner par l'opposition les projets de loi présentés.

Sans s'opposer systématiquement à cette proposition, les députés du Bloc québécois veulent souligner l'importance d'un débat en Chambre sur le principe de tout projet de loi, et faire prendre conscience à cette Chambre que cette mesure ne va absolument pas dans le sens de la transparence et du rehaussement de la crédibilité du Parlement, qui sont des éléments importants des promesses électorales contenues dans le fameux livre rouge.

Dans les réformes proposées par le gouvernement, l'opposition officielle déplore l'absence de mécanismes permettant la tenue de débats spéciaux sur des projets jugés d'importance par les députés. Les débats d'urgence sont assez rares à la Chambre des communes. Les conditions pour de tels débats sont très rigoureuses, empêchant ainsi la tenue de débats sur certaines questions d'importance aux yeux des citoyens. Souvent, ces mêmes citoyens perçoivent mal la pertinence des travaux de la Chambre, puisqu'en l'absence de débats d'urgence, ces mêmes travaux ne correspondent pas aux grandes questions de l'heure.

Toujours dans le but de défendre plus adéquatement les intérêts du Québec, le Bloc québécois aimerait rendre plus crédibles les travaux de la Chambre des communes. Ainsi propose-t-il l'adoption d'une procédure de débat spécial sur des questions particulières, comme le proposait la recommandation dans le 81e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre.

Le Bloc québécois déplore également l'absence d'une proposition gouvernementale visant à créer une période spéciale de questions et réponses sur des thèmes où des ministres en particulier peuvent répondre durant toute la période de questions.

Dans ce même 81e rapport déjà mentionné, il était recommandé que l'on institutionnalise une période spéciale de questions et de réponses sur une base hebdomadaire. Le Comité permanent de la gestion de la Chambre y voyait un moyen efficace de traiter des problèmes régionaux et sectoriels, non traités par l'opposition par manque de temps, lors de la période des questions. Le comité y voyait également un moyen d'interroger les ministres de façon plus systématique.

Nous dénotons donc une absence de volonté politique de la part du gouvernement et une attitude nettement en contradiction avec le grand principe de la plate-forme électorale du Parti libéral du Canada.

Dans cette perspective et dans le but de protéger adéquatement les intérêts du Québec, le Bloc québécois propose que l'on réserve une fois par semaine, en dehors des heures normales de séance, une période spéciale de questions et réponses d'au plus une heure sur un sujet ou un problème particulier à l'intention d'un seul ministre. Le choix des ministres à interroger et des sujets à aborder, ainsi que le jour et l'heure des débats devraient être décidés à l'avance en début de semaine par l'opposition officielle. La Chambre siégerait donc selon une formule semblable à celle des comités pléniers durant ces périodes.

En dernière analyse, j'aimerais attirer l'attention de cette Chambre sur quelques propositions gouvernementales concernant les dépenses des deniers publics et les consultations prébudgétaires. La proposition de réforme qui permet au comité d'examiner les budgets des dépenses futures des ministères avant le dernier jour de séance en juin et de déposer un rapport dirigeant le gouvernement dans ses futures dépenses budgétaires est une mesure d'intégration positive du simple député au processus d'élaboration budgétaire.

La réforme concernant l'autorisation de l'examen des propositions des politiques budgétaires du gouvernement, et cela de septembre à décembre, est également un moyen d'impliquer le simple député au processus budgétaire. L'opposition considère donc cette volonté de réforme comme étant également un élément positif.

• (1630)

Enfin, la proposition concernant la possiblité d'amender en comité le système de taxation sans avis préalable, avant l'introduction d'un projet de loi, nous apparaît comme étant destinée à donner toute la latitude nécessaire aux comités, dominés par la majorité parlementaire, afin d'imposer des mesures de taxation. L'opposition n'aurait, ainsi, plus d'avis en Chambre, ce qui permettrait au gouvernement de présenter des projets de loi, sans indiquer immédiatement qu'il y aura taxe reliée à l'application.

Avant de conclure, j'aimerais rappeler encore une fois aux très honorables députés de cette Chambre, qui ont de profondes convictions fédéralistes et se sentent une âme patriotique canadienne, que le Bloc québécois ne s'est pas fait élire à Ottawa pour y opérer une réforme des structures parlementaires, mais bien pour y défendre ses intérêts: les intérêts de l'État québécois. Est-il besoin de le mentionner? Nous sommes des députés souverainistes qui, dans le cadre des propositions gouvernementales sur la réforme parlementaire, dénoncent cette volonté de changement du Règlement puisqu'elle ne va pas dans le sens de la transparence, donc dans le sens des intérêts du Québec.

Qu'il me soit permis, à titre d'exemple, de déplorer l'absence de mesures permettant à la Chambre des communes d'examiner au préalable les nominations par décret des hauts fonctionnaires du Parlement, des juges, des ambassadeurs, des hauts commissaires, des présidents et administrateurs de Sociétés de la Couronne ainsi que des personnes nommées à divers organismes de réglementation, agences et tribunaux. Il aurait été d'un grand intérêt public de soumettre à la Chambre, dans le cadre de la présente réforme parlementaire, un mécanisme qui permette aux députés d'examiner les nominations avant qu'elles n'entrent en vigueur. Ainsi, le gouvernement aurait concrètement revalorisé le rôle des députés et redonné de la crédibilité au Parlement. Voilà une proposition essentielle à la transparence des décisions politiques et qui semble être un moyen démocratique fondamental à l'expression de la souveraineté populaire, puisqu'elle est une mesure qui protège le système du favoritisme et du parti pris politique.

Le Bloc québécois ne peut s'empêcher d'éprouver certaines appréhensions à l'égard de telles lacunes dans la proposition globale de la réforme parlementaire. Elles font la preuve de la dynamique de non-transparence du gouvernement, puisque ce dernier, durant la campagne électorale de l'automne dernier,

s'est engagé à effectuer les nominations selon les compétences et mettre fin au favoritisme.

En conclusion, j'aimerais dans un premier temps, citer le député libéral de Kingston et les Îles qui déclarait, le 9 avril: «Que le rôle important que joue l'opposition au Parlement, soit d'informer la population, est un principe bien ancré dans la tradition parlementaire britannique. Nous croyons que notre pays fonctionne bien avec la présence d'une opposition forte et efficace.» Nous aussi, du Bloc québécois, croyons que notre pays, c'est–à–dire le Québec, aura l'occasion de s'affirmer et d'atteindre l'autonomie politique avec la présence d'une opposition officielle forte et efficace à Ottawa. L'opposition du Bloc québécois aux perspectives centralisatrices du gouvernement fédéral et au manque de transparence des propositions de la réforme parlementaire actuelle est la voix forte et souveraine qui s'élève dans le monde politique canadien pour défendre la marche du peuple québécois vers l'autonomie politique.

Ainsi, les députés souverainistes dénoncent la proposition gouvernementale qui permet de renvoyer un projet de loi en comité, pour être étudié immédiatement après la première lecture, puisqu'elle porte atteinte aux garanties qu'accorde le Règlement de la Chambre des communes aux députés de l'opposition de questionner et de critiquer le gouvernement.

Les députés du Bloc québécois de cette Chambre déplorent l'absence de volonté politique pour permettre des mesures réelles permettant de mettre un terme au désabusement généralisé de la population envers la classe politique. Ces mêmes députés déplorent l'émergence d'une réforme incomplète qui ne rétablit pas l'équilibre fondamental entre le rôle du gouvernement de gouverner, et celui de l'opposition de contrôler l'action gouvernementale.

En terminant, monsieur le Président, nous déplorons également l'absence de revalorisation du rôle de député dans le cadre de cette réforme des règles parlementaires ainsi qu'une remise en question de certains principes fondamentaux de ce régime parlementaire.

En somme, tout ce que veut l'opposition officielle, c'est le respect des règles du jeu parlementaire et la promotion de la transparence des décisions politiques prises par la classe des femmes et des hommes politiques canadiens, exigés par le peuple québécois.

Un peuple qui a la mémoire longue et se souvient des longues années de pouvoir libéral où plusieurs décisions concernant l'avenir politique du Québec furent prises en toute absence de transparence et menèrent à la Loi constitutionnelle de 1982.

• (1635)

Le vice–président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Richelieu—La contrebande de cigarettes; l'honorable députée de Yukon—Les produits du tabac.

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le gouvernement porte un intérêt considérable aux observations qu'on a faites dans le débat d'aujourd'hui. Je reviendrai en temps opportun aux observations du député de Richmond—Wolfe, mais je voulais tout d'abord revenir brièvement sur les observations que la députée de Mission—Coquitlam a faites ce matin dans son intervention. Je remercie tous les députés qui ont participé au débat pour leurs contributions et leurs suggestions auxquelles le gouvernement attache évidemment beaucoup d'importance.

Les députés d'en face reconnaîtront que le gouvernement s'est efforcé de les consulter avant de formuler les propositions dont nous les avons saisis. L'inspiration générale des propositions est conforme à celle qui était exprimée dans le livre rouge, et nous lui avons donné suite. Nous avons cependant ajouté à la motion des modifications qui nous ont été suggérées par les députés de l'opposition et ceux du Parti réformiste et qui ont permis d'améliorer la motion et de la rendre meilleure pour tous les députés et pour la Chambre en général.

La députée de Mission—Coquitlam a parlé de plusieurs des questions qui sont renvoyées au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et qui figurent dans le dernier paragraphe de la motion à l'étude aujourd'hui. Il y en a un grand nombre. Je sais que le comité aura besoin d'un certain temps pour en compléter l'étude, et la résolution ne précise donc pas de date de rapport, mais le comité est libre de faire de temps à autre rapport de ses conclusions à la Chambre. Je suis persuadé qu'il le fera à propos de certaines de ces questions quand il en aura entrepris et terminé l'étude.

L'avantage de faire rapport sur un grand nombre de sujets à la fois, c'est que cela fait économiser du temps de débat à la Chambre quand l'adoption du rapport du comité doit faire l'objet d'un long débat. Il ne fait aucun doute que les députés souhaiteront tenir un long débat sur certaines de ces questions. Je prévois qu'il y aura beaucoup de pression pour le faire sur une question comme la révocation de députés.

D'un autre côté, les travaux du comité offrent une excellente occasion de discussion. Le comité peut entendre des témoins et les députés ont tout loisir d'y faire des interventions. Ils peuvent s'arranger pour les faire imprimer et en faire l'objet d'un rapport s'ils y tiennent. Je m'attends à ce que les questions énumérées dans la motion suscitent des discussions très animées au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre.

Je rappelle aux députés de tous les partis que ce comité est saisi en permanence du Règlement, de la procédure et des usages de la Chambre. Le comité peut, de son propre chef, décider d'étudier certains aspects du Règlement et des usages de la Chambre, puis rendre compte de ses constatations et recommandations à la Chambre dans un rapport. Les éléments énumérés dans le dernier paragraphe de la motion n'ont rien de restrictif; nous pouvons décider d'étudier d'autres usages ou dispositions du Règlement déjà en application à la Chambre.

Dans son discours, la députée de Mission—Coquitlam a dit que son parti voulait restructurer le système des comités. Je ne sais pas quel type de restructuration elle préconise. Nous avons déjà restructuré un peu le système. Des modifications ont en effet été apportées la semaine dernière. Quant aux changements qui sont proposés dans la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui, ils sont importants et, à mon avis, confèrent des pouvoirs supplémentaires considérables aux comités de la Chambre, notamment à l'égard des projets de loi d'initiative ministérielle.

[*Français*]

Le problème que les députés du Bloc ont décrit est tout à fait différent. Je crois qu'une personne a parlé avec tous les députés du Bloc et a mal expliqué les implications de cette résolution, de cette motion. Ils ont mal compris la différence que nous avons faite entre la deuxième lecture et le renvoi à un comité d'un projet de loi après la première lecture. La différence est très significative parce que jadis, après l'étude en deuxième lecture en Chambre, lorsque le projet de loi était renvoyé à un comité, le comité devait considérer le projet de loi déjà adopté en Chambre.

• (1640)

Le comité ne pouvait changer les principes de ce projet de loi. Comme il y avait beaucoup de principes, il était très difficile de proposer des amendements admissibles à la modification d'un projet de loi en comité. Maintenant, nous avons presque carte blanche. Lorsqu'un projet de loi est référé à un comité après la première lecture, le comité n'a pas de restriction sur sa considération du projet de loi. Cela, c'est un grand changement au Règlement de cette Chambre. Cela permet à tous les députés, de chaque côté de la Chambre, de proposer de tels amendements. Alors, c'est très important.

[*Traduction*]

Je recommande au député de Richmond—Wolfe de relire les changements proposés et de ne pas se fier à la personne qui donne des instructions de ce côté-là. Si les députés lisent bien les modifications qui sont proposées, ils constateront qu'elles sont importantes.

Il faut toutefois reconnaître que les députés qui ont pris la parole n'étaient pas ici lors de la dernière législature. Le député de Laurier—Sainte-Marie y était, mais il n'était pas membre d'un comité parce que le Bloc Québécois, son parti, n'était pas officiellement reconnu avant les dernières élections. Comme les néo-démocrates et les conservateurs actuellement, les députés de son parti ne pouvaient siéger au sein de comités. Ils n'étaient pas autorisés à le faire. Je comprends que le député fasse cette erreur puisqu'il n'a pas l'expérience du travail des comités.

Si le député avait participé aux travaux des comités et qu'il avait essayé de proposer des amendements, il aurait été extrêmement frustré. Des amendements très simples et parfaitement légitimes ne pouvaient être présentés parce qu'ils modifiaient le principe du projet de loi ou parce qu'ils dépassaient la portée du projet de loi approuvé par la Chambre au moment de la deuxième lecture. Il n'en sera plus ainsi dorénavant; ces restrictions n'existeront plus.

Les membres d'un comité qui seront saisis, après la première lecture, d'un projet de loi visant à modifier, par exemple, la Loi électorale du Canada pourront proposer d'autres modifications avant que le projet de loi ne soit renvoyé à la Chambre.

Les députés de tous les partis auront ainsi beaucoup de latitude pour proposer des modifications aux mesures législatives proposées. C'est une orientation très importante et très différente de ce qui existait auparavant. Le gouvernement cède une part importante du contrôle sur son programme législatif s'il adopte cette façon de procéder et renvoie le projet de loi au comité.

Il sera intéressant de voir comment les choses se passeront. J'invite donc les députés à attendre pour voir comment ça se passera. Cependant, j'estime injuste que l'on prétende à ce moment-ci que cela prive l'opposition d'une occasion de débattre le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

Évidemment que cette modification aura cet effet-là, mais elle crée tellement de possibilités que ce sera la manne surtout pour les députés des deux côtés de la Chambre qui ne font pas partie du Cabinet, qui pourront ainsi participer au processus législatif.

[*Français*]

Je sais aussi que le chef du Bloc québécois appartenait auparavant au Parti conservateur. Il était conservateur avant la création du Bloc québécois. Il aborde donc tous les changements dans cette Chambre avec l'oeil d'un conservateur. Je n'ai pas cet égard.

[*Traduction*]

Je suis un Libéral. Ce sont des modifications proposées par le Parti libéral. Ce sont des modifications que les députés vont apprécier et dont ils profiteront. Le fait que le Parti réformiste les accepte d'une manière aussi généreuse montre bien qu'elles répondent à certaines de leurs doléances.

On a dit dans cette enceinte que la Chambre était insensible. Des changements s'imposent pour accroître la participation des députés dans les débats d'une importance particulière.

Je me rends compte que le programme législatif d'un gouvernement peut ne pas prévoir de tels débats. Je me réjouis d'entendre des députés se reporter au 81e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, c'est ainsi qu'il s'appelait au cours de la dernière législature, qui renfermait des propositions visant à donner aux députés la possibilité de poser des questions aux ministres et de demander la tenue de débats spéciaux n'étant pas considérés comme des débats d'urgence aux termes de l'article 52 du Règlement.

Les débats aux termes de l'article 52 du Règlement sont extrêmement rares. Je pense qu'il y en a eu cinq au cours de la dernière législature. Ils étaient extrêmement rares et très difficiles à obtenir. Je devais donner mon avis sur les propositions au comité, mais j'ai personnellement appuyé la plupart d'entre elles. Je presse le gouvernement de les étudier.

Je suis convaincu qu'au sein du nouveau Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre les députés d'en face qui se sont dits favorables à ces propositions les présenteront au comité pour que ce dernier puisse les transmettre à la Chambre. J'espère que les membres des différents partis qui siégeront au sein du comité appuieront ces propositions. Ce serait fantastique de pouvoir en arriver à une recommandation qui permettrait de faire de tels changements. Je note que la motion présentée par le gouvernement renferme une proposition au sujet de cette question, ce qui, à mon avis, est le signe que le gouvernement est prêt à l'examiner.

• (1645)

Je pense que le gouvernement a fait preuve de sagesse en s'abstenant d'aborder des points tels que la période des questions qui relèvent essentiellement du domaine de l'opposition et qui permettent aux députés de l'opposition de présenter des suggestions constructives pour améliorer la période des questions et les autres possibilités qu'ils ont, en tant que députés, de participer aux affaires de la Chambre en posant des questions aux ministériels.

Je me réjouis de la possibilité de participer à ce débat que j'attends avec impatience. J'apprécie énormément les suggestions très constructives qui ont été faites aujourd'hui par les députés de tous les partis pour régler ce problème.

Le manque de confiance à l'égard des députés de la Chambre tient au peu de cas que le gouvernement précédent a fait des souhaits et des aspirations des Canadiens. Ce gouvernement-là a fait la sourde oreille aux Canadiens et n'a pas tenu ses promesses.

En proposant cette motion, nous essayons de respecter les engagements pris dans le livre rouge. Nous voulons que les Canadiens participent aux travaux des comités d'une manière très constructive et très directe. Ces changements, qui peuvent paraître anodins aux gens de l'extérieur, constituent en fait une révolution dans la façon dont les mesures législatives sont examinées à la Chambre.

J'espère que ces changements seront mis en place et que nous pourrons compter sur la collaboration des députés de tous les partis lorsque nous mettrons en oeuvre ce nouveau processus pour l'examen des projets de loi.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir répondu aux questions que j'ai posées ce matin.

Il m'a demandé mes vues sur la restructuration du système des comités. Pour me conformer au Règlement de la Chambre, j'aimerais reformuler ma réponse sous la forme d'une question.

Le gouvernement irait-il jusqu'à mettre en place un comité multipartite des comptes publics qui serait chargé d'examiner les dépenses annuelles de deux ou trois ministères au cours d'une année donnée? À raison de, disons, cinq ans par législature, cela voudrait dire que le comité examinerait—après coup—les dépenses de quinze ou peut-être vingt ministères. Ce serait, à mon avis, un moyen de prouver notre responsabilité aux Canadiens. Je voudrais bien qu'on me donne une réponse.

M. Milliken: Monsieur le Président, en vertu de l'article 104 du Règlement, il existe déjà un Comité permanent des comptes publics, qui est présidé par un député de l'opposition. Il a toujours été de coutume à la Chambre d'élire un député de l'opposition à la présidence de ce comité. Je ne crois pas que le comité se soit réuni jusqu'ici, mais je suis sûr que, dès qu'il va le faire, il va élire un député de l'opposition comme président.

Selon le paragraphe 108(3)e) du Règlement, le mandat du Comité permanent des comptes publics est, et je cite:

> [Le mandat] du Comité permanent des comptes publics comprend notamment la revue des Comptes publics du Canada et de tous les rapports du vérificateur général du Canada qui sont individuellement réputés déférés en permanence au Comité dès qu'ils sont déposés, et la présentation de rapports à ces sujets;

Ainsi, le Rapport du vérificateur général qui a été déposé l'autre jour est réputé déféré au Comité permanent des comptes publics existant. Le comité est libre d'examiner en une année les dépenses d'autant de ministères qu'il le désire. Il est libre de le faire, car ces dépenses sont toutes rapportées dans les Comptes publics du Canada qui, comme le Rapport du vérificateur général, sont déférés au comité.

Le comité est libre d'entreprendre l'examen de n'importe quel ministère au moment de son choix. Le comité est dirigé par un député de l'opposition afin de lui laisser une liberté d'action suffisante.

La députée l'a peut-être oublié parce que les médias, il est vrai, ne rapportent pas grand-chose à ce sujet et, donc, nous n'en entendons guère parler, mais tout a très bien fonctionné durant la dernière législature.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, j'ai bien aimé les remarques du député sur les modifications proposées au Règlement.

Je voudrais faire une observation ou deux et terminer peut-être par une question. D'abord, je pense que la porte est ouverte, mais que nous n'avons pas encore franchi le seuil. J'ajouterais que nous avons trouvé les bons boutons de commande, mais que nous n'avons pas encore appuyé sur ces derniers. Nous espérons, bien entendu, que la 35e législature saura non seulement déceler ce qu'il y a à réformer dans cette institution, mais également élaborer et mettre en oeuvre les mesures nécessaires. Je me réjouis d'entendre l'honorable député préciser que le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre qu'il présidera sera disposé à étudier d'autres questions relatives à la réforme parlementaire, y compris celles figurant dans le document qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui.

• (1650)

Je porte un intérêt particulier à la réforme de l'autre Chambre par des voies non constitutionnelles. Une fois que nous aurons traité de certains aspects du présent document, nous pourrons peut-être nous pencher sur ce dossier.

Je m'intéresse également à la dignité et au décorum qui règnent à la Chambre. Je crois savoir que le climat s'est beaucoup amélioré. Pour avoir participé non seulement à une campagne électorale, mais également au processus de recrutement de candidats, je sais qu'il y a des jeunes qui étaient rebutés par ce qui se passait dans cette enceinte. La Chambre devrait tout mettre en oeuvre pour améliorer son image, afin que les jeunes puissent s'intéresser à l'institution et songer à embrasser une carrière politique pour servir leur pays.

L'honorable député peut–il proposer des moyens d'y parvenir?

M. Milliken: Monsieur le Président, j'ai une proposition dont je voudrais entretenir les députés de tous les partis et qui encouragerait les jeunes à participer à la bonne marche du Parlement.

Lorsque je fréquentais l'université, j'ai eu le privilège de travailler pendant l'été pour un ministre du gouvernement de l'époque. Cette expérience m'a beaucoup plu et je l'ai trouvé extrêmement enrichissante.

Deux possibilités nous sont offertes. L'une d'elles consiste à employer des étudiants pendant l'été. Le budget de nombreux députés le permettrait peut–être. J'estime qu'il s'agit là d'une excellente idée. J'emploie des étudiants depuis mon élection, en 1988, et je trouve cela extrêmement utile.

Le programme de stages parlementaires qui est actuellement en vigueur à la Chambre est relativement restreint. Un certain nombre de jeunes sont affectés pendant quelques mois au bureau d'un député. La Chambre pourrait envisager d'élargir ce programme en vue d'offrir une aide supplémentaire aux députés dans leur travail de bureau, tout en permettant à des étudiants d'en apprendre davantage sur le fonctionnement du Parlement.

C'est ce que je recommande à la Chambre. On pourrait peut–être modifier légèrement le budget des députés pour que ce programme de stages soit assuré plutôt par la Chambre. Cette aide supplémentaire serait offerte par des stagiaires et tous les députés en auraient un.

C'est une possibilité. Il ne s'agit certes pas d'une politique gouvernementale, mais bien d'une idée que m'ont présentée d'autres personnes qui ont participé directement ou non au programme de stages. Ce serait une bonne occasion d'amener un plus grand nombre de jeunes à participer.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir parler de cette question de réforme parlementaire. C'est un sujet qui me tient personnellement à coeur, depuis mon élection à la Chambre en 1988.

J'espère que tous les députés seront satisfaits de voir que le gouvernement a décidé d'agir si promptement pour modifier la façon dont nous fonctionnons à la Chambre des communes et aux comités. C'est fait d'une manière qui respecte nos promesses électorales et qui tient compte du travail effectué par les députés des deux côtés de la Chambre, non seulement lors de la dernière législature, mais depuis une douzaine d'années.

Je voudrais replacer cette réforme proposée dans son contexte. C'est un contexte assez vaste et il me faudra remonter au document de base qui est la Grande Charte, ou du moins la mentionner. Je ne vais pas la lire, mais elle existe. Une partie de la Grande Charte figure dans nos lois, plus précisément en annexe aux Lois révisées de l'Ontario, si je me rappelle bien le temps où je pratiquais le droit. Ce n'est pas un document de base insignifiant.

Je dois mentionner également la Déclaration des droits de 1689, une compilation de tous les droits et privilèges créés après la Grande Charte et sur lesquels la Chambre des communes s'appuie encore.

J'ai ici une photocopie de délibérations du Parlement britannique de 1788 faisant état de l'arrestation par le Sergent d'armes d'un nommé Harris et d'un autre malheureux appelé Lee pour outrage à la Chambre, parce qu'ils n'avaient pas assisté à une séance de comité où ils devaient répondre à des questions. Réformer est chez nous une longue tradition, comme le prouve un document que j'ai lu ce week–end. Écrit par William Lyon MacKenzie, il fait partie de la déclaration de Navy Island, aux États–Unis, à la suite de la rébellion qui secoua le Haut–Canada en 1837. On y trouve nombre des droits et libertés de base que nous réclamions à l'époque et qui sont toujours nôtres aujourd'hui.

• (1655)

Là où je veux en venir, c'est tout simplement que cette Chambre devrait toujours être en train de se réformer. En 1837, cela a coûté un grand nombre de vies. On a pendu des gens qui avaient suivi Louis–Joseph Papineau, dans le Bas–Canada, et William Lyon Mackenzie, dans le Haut–Canada. Personne ne peut arrêter la réforme de cette Chambre.

Mais qui doit la réformer? Est–ce le gouvernement? Non. Ce n'est pas au gouvernement de réformer la Chambre; c'est aux députés. Quiconque se sert du terme «gouvernement» dans ce contexte est mal informé. Le gouvernement a un rôle à jouer puisque, par gouvernement on entend l'ensemble des députés siégeant du côté de la majorité. Le gouvernement doit faire preuve de leadership en la matière, mais ne peut à lui–même réformer la Chambre. Le gouvernement représente la Couronne, la reine, c'est l'exécutif. Mais ce n'est pas le gouvernement qui dirige le Parlement, ce sont les députés. Ne l'oublions jamais.

La réforme actuelle a pour origine le rapport Lefebvre, publié il y a une douzaine d'années, et que je recommande aux députés, ainsi que le rapport McGrath qui porte sur les mêmes aspects de la réforme. Puis il y a eu, durant la dernière législature, le travail du Comité de la gestion de la Chambre, le travail du sous–comité du Comité de liaison sur la réforme des comités, et le travail de nos collègues du caucus libéral. Leurs efforts collectifs ont notamment donné lieu à la formulation des propositions de réforme présentées durant la 35e législature.

Je voudrais souligner une caractéristique très importante de la dynamique de la réforme parlementaire. Un député à lui seul ne peut rien; c'est là une réalité. À l'autre extrême, chaque parti, qui compte une masse critique de membres, peut accomplir quelque chose, surtout s'il forme le gouvernement et est majoritaire. Il ne faut cependant pas oublier qu'un parti majoritaire possède des pouvoirs quasi–dictatoriaux, et j'emploie l'expression «quasi–dictatoriaux» à dessein car il est rare qu'un gouvernement ait recours à cette solution extrême pour imposer sa volonté au Parlement sans écouter l'opposition. La dernière législature constitue peut–être l'exception à cet égard. Nous devons tous reconnaître ce fait.

Où est la solution du juste milieu? Quel est le mécanisme approprié? Le seul mécanisme capable de servir de véhicule à une réforme et de permettre aux députés de jouer un rôle actif, le seul mécanisme qui soit plus puissant que les députés à titre individuel mais moins influent que le parti, c'est le comité parlementaire et je crois que nous devons y avoir recours pour réaliser la réforme.

On me permettra de parler très brièvement de deux domaines où une réforme s'impose. L'un concerne la totale incapacité de la Chambre de contrôler le Budget des dépenses du gouvernement. Depuis des années, la Chambre s'est montrée incapable de contrôler les dépenses du gouvernement fédéral. Nous ne sommes pas les seuls en Occident à nous trouver dans cette situation. Le Parlement britannique a lui aussi échoué à ce chapitre et je sais que c'est également le cas d'autres Parlements. Nous ne voulons pas continuer dans cette voie. Nous devons reconnaître le défi tel qu'il nous est posé. Je crois qu'il peut être relevé par les comités. Je suis disposé à appuyer, à cette étape–ci de la réforme, une mesure qui prévoirait un examen prébudgétaire permettant aux comités et aux députés de faire valoir leurs points de vue au gouvernement au sujet des dépenses de chaque enveloppe. Je ne puis qu'espérer que cette solution sera efficace. Je ne suis pas convaincu qu'elle le sera, mais nous devons l'essayer. Il faut bien commencer quelque part.

• (1700)

L'autre élément de réforme, qui est nouveau, concerne le renvoi des projets de loi à un comité après l'étape de la première lecture. De prime abord, j'appuie cette proposition car nous devons faire quelque chose pour améliorer le mécanisme législatif.

Ce serait formidable qu'un comité puisse se charger d'un petit projet de loi, un projet de loi modificatif d'une page par exemple, avec le consentement explicite ou tacite du ministre; qu'il le rédige et le dépose à la Chambre, pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires plutôt que pendant la période d'examen des mesures d'initiative ministérielle. Le projet de loi pourrait ainsi être adopté sans qu'il soit nécessaire de consacrer tout le temps habituellement employé pour parvenir à un consensus des membres du Cabinet autour de la table du Conseil privé, et sans avoir à soumettre chaque article d'un projet de loi aux multiples étapes d'examen des fonctionnaires et du comité. Ce processus peut prendre un an, deux ans, trois ans ou même quatre ans. J'aimerais que le système proposé intègre ce type de procédure. Nous verrons bien si ce sera le cas.

Finalement, j'en profite pour mousser l'idée de réglementer et d'adopter, au moyen d'une loi, la procédure d'examen des décrets–lois à la Chambre, c'est–à–dire des textes réglementaires et des règlements édictés par le Conseil privé. Il y a plus de 1 000 décrets–lois par année qui sont examinés par le Comité mixte d'examen de la réglementation.

La Chambre et l'autre endroit se partagent la charge de travail. Actuellement, certains types de décrets–lois ne sont pas soumis au pouvoir d'annulation du comité. Il est arrivé trois fois au cours de la dernière législature que le comité use de son pouvoir d'annulation. Cependant, comme ce pouvoir est inscrit dans le Règlement, et non dans la loi, ce comité ne peut annuler les textes réglementaires et règlements présentés par des organismes non gouvernementaux, comme l'Office national des transports.

Je tiens à dire à la Chambre que j'espère qu'on modifiera également cet aspect du Règlement au cours de la présente législature. Je me joins à tous les députés des deux côtés de la Chambre qui veulent oeuvrer à moderniser les institutions du Parlement, afin de les rendre plus efficaces et plus conformes aux voeux de nos électeurs.

M. Dan McTeague (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'unique plaisir aujourd'hui de devoir féliciter le député de Scarborough—Rouge River. Il y a environ cinq ans, à cette période de l'année, j'ai eu le privilège d'être son directeur de campagne. À cette époque, je me souviens qu'on avait tenu ces mêmes propos éloquents devant les électeurs de Scarborough—Rouge River.

C'est sans doute significatif que ce soit ma première intervention à titre de député de la circonscription d'Ontario. J'aurai éventuellement l'occasion d'en reparler.

Passons directement à la question. J'aimerais demander au député de Scarborough—Rouge River quelles seront les répercussions de ces changements pour lui étant donné qu'il est maintenant du côté du gouvernement. Nous savons tous qu'il s'est distingué à titre de député de l'opposition, mais puisqu'il fait dorénavant partie du gouvernement, il est important qu'il comprenne bien son rôle et qu'il sache dans quelle mesure ces réformes faciliteront sa tâche.

M. Lee: Monsieur le Président, je remercie le député d'Ontario pour sa question et ses observations.

Je connaissais déjà un peu le Parlement avait d'y être élu. Ce ne sera toutefois une surprise pour personne si je vous dis que la majeure partie de ce que je sais au sujet du Parlement, je l'ai appris durant mes premières années comme député de l'opposition. Je ne siège du côté du gouvernement que depuis quelques mois mais je tiens à confirmer que je n'ai pas l'intention d'oublier ce que j'ai appris dans l'opposition. Il est peu probable que je change d'opinion quant aux éléments essentiels au bon fonctionnement et à la gestion de cette Chambre. Je compte être fidèle à mes convictions et aux opinions que je me suis formées lorsque j'étais député de l'opposition.

• (1705)

Je sais que le fait d'appartenir au gouvernement entraîne un supplément de responsabilités et, au nom de mes électeurs, je suis absolument prêt à les assumer. Je me souviens. Je n'oublierai pas l'époque où je faisais partie de l'opposition.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, j'ai moi aussi le plaisir de féliciter le député de Scarborough—Rouge River pour son exposé. Je crois comprendre que c'est un très beau jour pour tous les députés de tous les côtés.

Je voudrais dire en outre qu'en tant que députés siégeant maintenant de ce côté–ci de la Chambre, nous devons voir les choses non pas différemment, mais, je l'espère, d'une façon meilleure que ce que nous avons fait jusqu'à maintenant à la Chambre.

On a beaucoup parlé aujourd'hui de la réforme du Règlement, de tout le fonctionnement de notre institution. Je sais que certains d'entre nous croient qu'il s'agit simplement d'un petit pas en avant, mais au moins, nous sommes sur la bonne voie.

Il est question de cela depuis cinq ans que nous siégeons dans cette enceinte. Je tiens à féliciter le député pour les points de vue qu'il a défendus au fil des ans, ainsi que tous les autres députés de tous les partis qui ont participé à la présentation d'une réforme de ce genre et qui ont fait en sorte qu'une journée comme celle–ci arrive.

Je voudrais poser deux questions et savoir ce que le député pense de la possibilité de participer au remaniement des lois ou à la rédaction de la politique du gouvernement. Croit–il que le Parlement, les comités, seront en mesure d'élaborer la politique et que nous en arriverons, en fait, au point où nous ferons toutes ces choses à la suite de la réforme de notre institution? Jusqu'où croyez–vous qu'on va aller?

M. Lee: Monsieur le Président, je serai très bref. Je voudrais remercier le député de sa question. Si nous voulons faire en sorte que notre institution fonctionne mieux et nous servir pour ce faire des comités, il faut au départ, avant qu'il n'entreprenne ses travaux, que le comité sache ce qu'il veut faire au juste. Sans cela, nous sèmerons tous nos efforts aux quatre vents et le comité n'atteindra tout simplement aucun de ses objectifs sur le plan de la législation ou de la politique.

J'invite tous les députés siégeant à un comité, quel qu'il soit, à chercher à ménager un consensus dès le départ malgré certaines divergences d'opinions, sinon le comité ne pourra pas influencer le gouvernement.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je me demande si le député accepterait de dire ce qu'il pense des modifications qui n'ont pas encore été proposées mais qui concernent les projets de loi d'initiative parlementaire, parce que tout le monde sait que nous essayons tous d'en présenter à la Chambre. À cause du système de tirage au sort, par exemple, voilà trois ans que je suis à la Chambre, mais qu'aucune de mes mesures n'a été tirée. Je me demande si le député serait d'accord avec moi.

M. Lee: Monsieur le Président, permettez–moi de dire au député et à tous les parlementaires que je présiderai le sous–comité des initiatives parlementaires; je leur donne ma parole que nous examinerons attentivement les réformes qu'il sera possible d'apporter à cet égard.

• (1710)

M. Hermanson: Monsieur le Président, je tiens à faire savoir à la Chambre que le député de Calgary–Sud–Ouest, un grand partisan de réforme parlementaire, parlera pendant 20 minutes. Par la suite, les députés de notre parti partageront leur temps de parole conformément au paragraphe 43(2) du Règlement.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, premièrement, je voudrais sincèrement féliciter le leader à la Chambre et les autres députés responsables des modifications proposées au Règlement de la Chambre. Je voudrais également remercier le député de Scarborough—Rouge River qui nous a rappelé que la réforme parlementaire repose en définitive sur l'initiative des députés plutôt que sur celle du gouvernement.

À notre avis, les modifications proposées dans la motion représentent un pas dans la bonne direction, puisqu'elles contribueront à accroître la capacité de la Chambre à effectuer ses travaux. Nous espérons sincèrement que le gouvernement prendra d'autres mesures du genre.

Les modifications que nous trouvons les plus intéressantes et louables sont les suivantes: premièrement, le renvoi des projets de loi d'intérêt public à des comités avant et non après la deuxième lecture; deuxièment, le fait d'autoriser les comités à élaborer et à déposer des projets de loi; et troisièmement, le fait d'autoriser le Comité permanent des finances à examiner les propositions concernant les politiques budgétaires du gouvernement et à faire rapport à ce sujet.

Toutes ces modifications visent généralement à permettre aux députés de jouer un rôle plus déterminant dans l'élaboration des projets de loi d'intérêt public et de la politique budgétaire. Il s'agit là, à notre avis, d'un net progrès.

Si les députés approuvent l'esprit et les principes généraux des modifications proposées, les députés réformistes espèrent vivement que la Chambre sera également disposée à envisager d'autres mesures positives qui nous permettront de nous doter d'un Parlement véritablement démocratique et responsable à l'aube du XXIe siècle.

Parmi ces mesures additionnelles, trois des plus importantes concernent la tenue de votes vraiment libres à la Chambre, l'acceptation par la Chambre que l'on gouverne à partir de référendums et d'initiatives populaires, et l'acceptation et l'établissement d'un processus de révocation de députés.

Les réformistes se réjouissent de constater que, dans le dernier paragraphe de la motion, on demande au comité permanent d'examiner des moyens de favoriser l'établissement de ces mesures. Étant donné que ces mesures sont souvent mal comprises dans certains milieux et décriées dans d'autres, je veux ajouter aux observations que le député de Lethbridge a présentées plus tôt aujourd'hui et commenter brièvement chacune d'entre elles.

Commençons par la tenue de votes vraiment libres. Aucune réforme ne saurait plus que celle–là accroître l'influence des députés de l'arrière–ban, c'est–à–dire ceux qui ne font pas partie du Cabinet, à la Chambre ni leur capacité de représenter leurs électeurs.

Les réformistes ont mis le premier ministre au défi de procéder à cette réforme et de devenir ainsi le premier à vraiment libérer les députés d'une discipline de parti excessive. Comme je l'ai dit dans ma réponse au discours du Trône, le premier ministre pourrait faire cela simplement en disant ceci à la Chambre: «Monsieur le Président, le gouvernement ne considérera le rejet d'une motion ministérielle, y compris d'une mesure financière, comme l'expression d'un vote de méfiance à son endroit que s'il est immédiatement suivi de l'adoption d'une motion officielle de méfiance».

Quelles conséquences pratiques y aurait–il si le premier ministre prenait cette simple mesure? On n'imagine pas, comme le premier ministre le laissait entendre l'autre jour en réponse à une question, que la Chambre des communes devienne un Parlement où siègent 295 députés indépendants. Selon la formule des votes plus libres que nous préconisons, il y aurait encore des partis politiques. Sur presque toutes les questions où notre plate–forme électorale et nos engagements étaient clairs, nous continuerions de voter en bloc en conformité de nos engagements.

Cependant, si, sur certaines questions, il était clair que nos électeurs voulaient que nous votions à l'encontre de la position officielle du parti, nous devrions avoir la liberté de le faire sans subir le blâme de nos collègues, sans être dénoncés par les médias comme étant des dissidents ou sans subir les pressions des whips ou des chefs des partis pour nous contraindre de voter contre les intérêts de notre circonscription.

• (1715)

De plus, si nous adoucissions le principe de la confiance à la Chambre en faveur de votes plus libres sur les budgets et les projets de loi de dépenses, nous ne réduirions pas la capacité du gouvernement de présenter son budget. Nous ne ferions que suivre des recommandations faites par des comités de la Chambre et mentionnées par le vérificateur général dans son dernier rapport.

Je cite quatre paragraphes de ce rapport. Au paragraphe 1.22, le vérificateur déclare ceci:

> Toutefois, les comités consacrent de moins en moins de temps à l'examen du Budget des dépenses. L'une des principales raisons de ce manque apparent d'intérêt tient aux répercussions du principe de la confiance qui, selon l'interprétation actuelle, transforme toute mesure de modification d'un crédit du Budget des dépenses en une motion de défiance possible de la Chambre à l'endroit du gouvernement. Comme le défaut de gagner un vote de confiance entraîne la démission du gouvernement, aucune modification ne peut être apportée au Budget des dépenses même si les comités ont le pouvoir, du moins en théorie, de réduire ou de refuser les crédits du Budget des dépenses.

Au paragraphe 1.28, il déclare:

> En 1988, le Comité des comptes publics faisait état de ses préoccupations au sujet de la pertinence de l'examen du Budget des dépenses par le Parlement. Le Comité recommandait à la Chambre «de créer un comité du budget» pour remédier à ces carences et au gouvernement «de ne pas interpréter une diminution du Budget des dépenses comme une mesure de défiance.»

Au paragraphe 5.114 de son rapport, il dit ceci:

> La démocratisation du processus budgétaire contribuerait certainement à l'instauration d'un dialogue plus fructueux sur les déficits. Cependant, il resterait encore un obstacle qui est à la base de notre système parlementaire, le principe de la confiance: la notion voulant que le parti qui forme le gouvernement doit être en mesure de démontrer qu'il jouit, pour la majorité des lois financières, de la confiance de la majorité des députés de la Chambre des communes. Le Comité permanent de la gestion de la Chambre a fait remarquer, en avril 1993, dans son rapport sur la réforme parlementaire qu'il n'était pas nécessaire de modifier le Règlement de la Chambre des communes pour modifier le principe de la confiance. Il faut plutôt que l'on comprenne mieux les droits et les responsabilités des députés et que l'on admette que «les Canadiens veulent avoir le sentiment que leurs députés ont la possibilité de voter librement et ils s'attendent à les voir le faire plus souvent.»

Enfin, il dit ce qui suit au paragraphe 1.31 de son rapport:

> En avril 1993, le Comité permanent de la gestion de la Chambre a formulé une recommandation qui traitait du principe de la confiance. Il a déclaré qu'«à de rares exceptions près, les motions émanant du gouvernement devraient être considérées comme un vote de confiance uniquement lorsqu'elles sont expressément libellées comme telles par le gouvernement.» Selon le Comité, cette mesure, ainsi que l'élimination de certaines mentions du vote de confiance qui se trouvent dans les règles de procédure, pourraient contribuer à la transparence du processus budgétaire.

Si nous relâchions la convention relative aux votes de confiance en faveur de votes plus libres, certaines mesures du gouvernement seraient rejetées, y compris certaines mesures financières. Selon la convention que nous proposons, cela ne voudrait pas nécessairement dire que le gouvernement serait défait. Si une mesure gouvernementale était rejetée parce qu'un certain nombre de ministériels ont voté contre cette mesure, la motion rejetée serait immédiatement suivie d'une motion de confiance en bonne et due forme. Au moment de voter sur cette deuxième motion, les ministériels appuieraient fort probablement le gouvernement.

En adoptant cependant la convention que nous avons proposée en matière de liberté de vote, les députés d'arrière–ban auraient acquis pour eux–mêmes et pour la Chambre le droit de rejeter un projet de loi, en tout ou en partie, sans défaire le gouvernement.

Si la Chambre acceptait de confier au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre le soin d'examiner cette institution de votes plus libres et de faire rapport à ce sujet, le comité devrait examiner, comme on l'a également suggéré, de quelle façon est apparu dans le Parlement britannique, le modèle de tous les parlements, l'usage de tenir des votes plus libres que ceux que nous tenons ici au Parlement canadien.

D'après ce que je crois comprendre—et j'invite les députés qui pourraient avoir une connaissance plus approfondie de l'évolution de cet usage à la Chambre des communes britanniques à me corriger si je fais erreur—la convention actuelle en matière de liberté de vote dans ce Parlement, bien qu'elle ne soit pas aussi générale que celle que nous, les réformistes, proposons pour notre Parlement, est apparue non pas à l'initiative du Cabinet ou du premier ministre, mais à l'initiative des députés d'arrière–ban.

• (1720)

Je crois savoir que, sous le régime Thatcher, de simples députés ont décidé un bon jour de voter contre une motion du gouvernement et qu'ils ont informé le Cabinet de leur intention. Ils ont dit qu'ils ne voulaient pas renverser le gouvernement, mais simplement empêcher l'adoption du projet de loi et que si un vote de confiance suivait immédiatement le rejet du projet de loi, ils appuieraient le gouvernement. Comme l'a alors dit un observateur britannique, après 300 ans, les simples députés du Parlement britannique ont enfin compris l'importance d'une réalité mathématique: leur supériorité numérique.

Dans une chambre démocratique où l'issue d'une question repose finalement sur le compte des députés, cette réalité doit avoir son importance. Faisons en sorte que les simples députés de cette Chambre ne mettent pas 300 ans à comprendre qu'ils sont plus nombreux que les membres de l'exécutif et les aspirants aux postes du Cabinet. Faisons en sorte que cela compte pour quelque chose durant la 35e législature.

Je ne veux pas sembler aussi radical que William Lyon Mackenzie, mais j'invite les simples députés de cette Chambre à s'unir et à appuyer le principe des votes plus libres. Ils n'ont rien à perdre si ce n'est se libérer des entraves d'une discipline de parti excessive.

Faute de temps, je ne pourrai expliciter les avantages qu'il y aurait à recourir plus souvent aux référendums et à faire plus de place aux initiatives des citoyens pour améliorer la crédibilité du Parlement et pour donner à la Chambre une ligne de conduite plus claire au sujet de questions épineuses, à des moments critiques. Je me contenterai de dire que notre pays a besoin d'une véritable loi sur les référendums afin d'avoir des consultations publiques régulières par le biais d'un référendum national dont les résultats lieraient le gouvernement en place.

Les réformistes proposent qu'à chaque élection fédérale, les Canadiens aient deux bulletins de vote plutôt qu'un seul. Sur un bulletin, les électeurs pourraient inscrire leur choix de député; sur un autre, qui serait un bulletin référendaire national, les électeurs voteraient sur quatre ou cinq grandes questions.

Puisque les Canadiens ne font pas confiance aux gouvernements pour rédiger de façon équitable des questions référendaires ou permettre la tenue de référendums sur de grandes préoccupations du public, les citoyens devraient avoir le droit de faire inscrire une question sur un bulletin référendaire si au moins 3 p. 100 de l'électorat était prêt à signer une pétition à cet effet.

L'une des principales raisons pour lesquelles nous appuyons la motion dont la Chambre est saisie, c'est que, dans le dernier paragraphe, le comité est chargé d'étudier les mesures propres à incorporer les résultats des référendums et des initiatives de citoyens aux lois et aux décisions de la Chambre. Toute mesure ayant pour effet d'augmenter la capacité de la Chambre d'adopter des propositions venant du public accroîtra la crédibilité du Parlement et la confiance des Canadiens en cette institution.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur la notion de révocation. La troisième mesure que la Chambre pourrait prendre pour rendre le Parlement digne du XXIe siècle et plus démocratique et responsable consiste à proposer un mécanisme de révocation de députés ayant complètement perdu la confiance de leurs électeurs.

Le chapitre II du Règlement, les articles 20, 21 et 23 notamment, prévoit que la Chambre peut exercer une certaine discipline sur les députés en ce qui concerne leur conduite, leur élection, leur droit d'occuper un siège et les comportements inacceptables, comme l'acceptation de pots–de–vin. L'esprit du chapitre II s'en trouverait renforcé si le Parlement adoptait une loi permettant aux électeurs eux–mêmes de révoquer leur député pour un comportement donné ou l'incapacité de bien les représenter.

Au moins trois partis politiques canadiens, au niveau provincial principalement, ont tenté des expériences de révocation: l'ancien Parti progressiste, le Crédit social et le CCF, qui était bien sûr le prédécesseur du NPD. Ces expériences ont certes échoué, mais elles sont riches en enseignements dont les parlementaires modernes peuvent s'inspirer pour concevoir un mécanisme de révocation efficace.

Par exemple, les dispositions de révocation de l'ancien Parti progressiste et du CCF figuraient, pour l'essentiel, dans la constitution et les procédures du parti, et non dans les lois publiques. Il s'agissait essentiellement de contrats privés conclus entre un député et un petit nombre d'électeurs, habituellement l'exécutif du parti ou des membres de la circonscription du député. Ces mécanismes de révocation ont fait l'objet d'abus surtout de la part de membres ambitieux du propre parti du député, ce qui leur a nui.

• (1725)

Le mécanisme de révocation, dont le premier ministre a parlé l'autre jour à la Chambre, qui a été utilisé en Alberta, en 1936, et qui a été incorporé dans une loi publique, avait lui aussi ses lacunes. Dans ce cas, les partis d'opposition et les groupes d'intérêts pouvaient trop facilement abuser de la loi. Par exemple, cette mesure législative ne prévoyait rien pour interdire l'achat de signatures pour une pétition de révocation. C'est ainsi qu'un groupe d'avocats de Calgary, dont nous tairons l'appartenance politique, aurait offert jusqu'à 5 $ aux honnêtes habitants

de High River pour leur faire signer une pétition demandant la révocation d'un premier ministre.

À ce propos, et je ne pense pas que le premier ministre en ait parlé l'autre jour, il intéressera peut–être les députés de savoir que lorsque le projet de loi sur la révocation a été rejeté par l'Assemblée législative de l'Alberta, cela avait été fait par vote libre. Le premier ministre de l'époque, William Aberhart, avait voté contre le rejet tout comme mon père, qui était alors ministre du Cabinet. Le projet de loi avait été rejeté par une majorité des simples députés qui le jugeaient imparfait.

Tout nouveau mécanisme de révocation devant être examiné par le comité permanent devrait prévoir trois grandes garanties fondées sur l'expérience.

Il devrait prévoir un seuil très élevé. Autrement dit, une pétition demandant la révocation d'un député devrait être signée par un grand nombre d'électeurs pour que le député puisse être effectivement révoqué et que l'on soit obligé d'avoir des élections partielles. Nous avons suggéré que ce seuil se situe à 50 p. 100 plus un du nombre d'électeurs ayant exercé leur droit de vote lors des élections générales précédentes. Dans la circonscription de Markham—Whitchurch—Stouffville, par exemple, cela voudrait dire que près de 37 000 électeurs devraient signer une pétition afin que soit révoqué le député qui a perdu leur confiance.

En outre, nous proposons que, sauf dans des circonstances exceptionnelles, par exemple s'il peut être démontré qu'un député a fait des assertions frauduleuses aux électeurs durant les élections générales, les électeurs ne puissent demander la révocation avant une période de dix–huit mois, à compter des élections générales, et qu'il ne soit possible pour une circonscription de demander la révocation une seule fois au cours d'une même législature. Cette mesure, conjuguée au seuil élevé, permettrait en grande partie de prévenir le harcèlement dont les députés font l'objet, pour des raisons politiques, de la part de leurs opposants ou de celles de groupes d'intérêts financièrement puissants.

Certains députés peuvent trouver dérisoire l'idée de la révocation. J'encourage les plus objectifs d'entre nous à mener auprès des habitants de leurs circonscriptions une enquête—formelle ou informelle—afin de déterminer ce qu'ils pensent de ces mesures démocratiques, des référendums, des initiatives des citoyens, des votes libres et du droit des électeurs de révoquer leur député. J'ai l'impression qu'ils vont s'apercevoir que le public appuie largement ces mesures et surtout—nous en plaise ou nous en déplaise—le droit de révocation.

Pour terminer, je félicite encore une fois le leader parlementaire du gouvernement d'avoir proposé que soient apportés au Règlement les changements que nous examinons aujourd'hui. Tout ce que je demande, c'est que nous persévérions et que nous fassions encore plus pour que le Parlement soit au XXI^{e} siècle une institution encore plus démocratique et encore plus responsable.

Les députés réformistes attendent avec impatience le rapport du comité permanent demandé au dernier paragraphe de la motion, notamment les recommandations du comité sur les procédures à adopter pour que les votes soient plus libres, que les électeurs puissent demander la révocation de leur député, ainsi que sur l'incorporation des résultats des référendums et des initiatives des citoyens dans les mesures législatives.

● (1730)

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai suivi l'évolution de l'honorable député qui, au cours des deux dernières années, a su tirer un parti politique pratiquement de l'obscurité pour en faire une force qui compte aux yeux de la population canadienne. Certes, je respecte ses vues, mais je ne les partage pas toutes.

L'honorable député a beaucoup fait, tout comme son parti, d'ailleurs, et le mouvement politique qui l'accompagne, pour empêcher que nos délibérations ne se réduisent à des séances de défoulement contre ceux d'entre nous qui ont à coeur de bien représenter leurs électeurs à la Chambre et pour faire en sorte que les questions qui le méritent soient abordées. Il faut parfois beaucoup de temps à une institution pour changer. Jeune député, je peux assurer à l'honorable député que j'ai souscrit à beaucoup de ses propos et qu'il peut compter sur mon soutien.

Il s'agit essentiellement de se demander pourquoi nous sommes ici. Notre raison d'être est–elle de servir notre parti, nos chefs politiques ou bien nos électeurs? Je suis persuadé que c'est là une question que tout député a dû affronter, à un moment ou à un autre, depuis que le Canada existe. Selon moi, c'est affaire de compromis et d'équilibre.

Le système parlementaire canadien est un système qui repose sur les partis. Notre objectif à l'intérieur des structures de notre parti est donc de créer un consensus sur les grands dossiers à débattre. À mon avis, s'il y avait absence totale de discipline au sein du caucus, ce serait l'anarchie complète et l'on aboutirait à la présentation de mesures législatives extrêmes émanant de l'exécutif. D'où la nécessité d'un équilibre.

Toutefois, j'estime qu'il règne depuis déjà trop longtemps une discipline excessive dans cette enceinte et au sein des partis politiques. Cela a mené à l'abus du droit que tout député a de parler ici au nom de ses électeurs.

Le chef du Parti réformiste croit–il qu'il puisse exister un juste milieu entre la démocratie directe absolue et la discipline de parti? Car j'ai remarqué, lors des quelques votes qui ont déjà eu lieu à la Chambre que, ou bien les réformistes s'entendaient comme larrons en foire, ou bien. . .

Le président suppléant: À l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que le député a compris la question.

M. Manning: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et je voudrais reconnaître également qu'aucun d'entre nous n'a le monopole de cette notion de réforme parlementaire. Il y a ici des députés qui préconisent bon nombre de ces changements depuis des années et je tiens à leur rendre hommage.

Pour répondre à la question du député, effectivement, nous tentons de trouver un juste équilibre. Il ne s'agit pas de passer d'une discipline de parti extrême à une Chambre de 295 députés indépendants dont les résultats en matière de votes et d'orientations seraient entièrement imprévisibles.

Nous voulons établir un équilibre entre trois choses: la théorie du mandat de représentation, c'est-à-dire qu'un député a reçu de ses électeurs le mandat de les représenter; ensuite, la théorie du fiduciaire de la représentation, autrement dit, un député exprime ses propres opinions et ses propres jugements pour tenter d'influer sur les questions d'intérêt public; enfin, la théorie du délégué, où le député défend les intérêts et les opinions de ses électeurs.

À mon avis, nous devons établir un équilibre entre les trois. Cependant, au pire, la volonté des électeurs devrait l'emporter sur mon opinion personnelle ou sur celle de mon parti. Le Règlement de la Chambre devrait faciliter cet équilibre.

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je trouve très intéressant d'entendre le député affirmer que le mécanisme de destitution constitue, selon lui, la priorité absolue aux yeux de tous les Canadiens et de la population en général, de nos jours. Je viens de la côte est et je me dois d'être en désaccord.

Quoi qu'il en soit, pourrait-il expliquer à la Chambre d'où il tire les données statistiques sur lesquelles il s'appuie pour oser faire une déclaration de ce genre au sujet de l'importance qu'on attache à cette question?

M. Manning: Je remercie la députée de sa question. Je n'ai peut-être pas été aussi clair que j'aurais dû l'être. Je n'ai pas déclaré que la destitution était la chose la plus importante dans l'esprit des électeurs canadiens, mais j'ai tout simplement dit que lorsqu'on a les a interrogés au sujet de ces mesures de démocratie directe que sont les référendums, les initiatives de citoyens, les votes libres et les destitutions, dans le cadre de réunions publiques ou d'enquêtes, on a toujours constaté que la destitution obtenait la priorité.

Je pense que dans une certaine mesure, cela reflète le cynisme de la population et la méfiance qu'elle a à l'égard de nos institutions, ainsi qu'une tentative pour remédier à la situation.

• (1735)

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, ma question s'adresse au chef de l'opposition ou du moins à celui qui aimerait l'être, n'est-ce pas? Je vais donc interroger le chef du Parti réformiste au sujet de la tenue d'un référendum. Je suis très inquiète. À première vue, cette idée séduit certaines personnes. Cependant, à l'examen, on s'aperçoit qu'elle est beaucoup trop simpliste. Cela fait partie de ma question, mais je dois vous faire partager quelques-unes des raisons qui justifient ma position.

Le vice-président: Je rappelle à la députée et peut-être à d'autres également, comme me le signale notre patron, que les questions doivent être posées par l'entremise de la présidence plutôt que directement au député.

Mme Chamberlain: Monsieur le Président, dans le cadre d'un référendum, les Canadiens des diverses régions du pays font connaître clairement leur position, mais n'ont pas l'occasion d'en discuter comme nous pouvons le faire dans cette enceinte. Je crois en effet que si nous sommes ici, c'est notamment pour pouvoir dialoguer et échanger des points de vue, pour peser le pour et le contre. Nous n'aurions peut-être pas la même réflexion si nous restions dans nos salles de séjour, à la maison, à lire un journal ou à regarder la télévision, en étant inondés par toutes sortes de nouvelles.

Il y a de bons et de mauvais côtés à tout. Sans un débat, on obtient un point de vue très froid, très ferme, dans le cadre d'un référendum. Je suis très inquiète de ce type d'engouement pour les référendums. Je voudrais connaître l'opinion du chef du Parti réformiste là-dessus.

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je pense que la question est assez claire.

M. Manning: Monsieur le Président, je remercie la députée de m'adresser cette question et de m'avoir brièvement promu au titre de chef de l'opposition officielle.

Je souscris à la réflexion à la base de la question de la députée, selon laquelle en l'absence d'une certaine sensibilisation de la population et d'un débat public intelligent, les référendums ne sont pas des mécanismes aussi efficaces qu'ils devraient l'être pour prendre des décisions.

La plupart des pays, comme la Suisse, qui ont une législation importante sur les référendums, prévoient l'établissement de comités de sensibilisation et de promotion chargés de présenter en profondeur le point de vue défendu de chaque côté. Je pense que cela devrait faire partie de n'importe quel projet de loi national sur les référendums, afin que les décisions prises par les gens soient intelligentes et basées sur les solutions proposées et pas simplement sur la perception de la question qu'ils tirent des médias.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je prendrai un peu plus que 15 secondes. Je voudrais poser une question au député de Calgary-Sud-Ouest, en tant que député qui ai voté contre mon parti à trois reprises, même si, en fait mon propre parti a voté contre moi à une occasion. J'ai toujours considéré mes votes à la Chambre comme des votes libres, et vous remarquerez où je siège dans cette enceinte.

Je sais que lorsque j'ai été élu, entre 80 et 85 p. 100 des électeurs ont d'abord élu le parti avant de m'élire comme député. Chaque fois que je prends la parole pour exprimer un point de vue de mes électeurs qui me semble différer quelque peu de celui du parti, je n'oublie jamais que je représente un groupe qui m'a élu pour représenter un parti.

Je me demande comment, lors d'un débat, vous pouvez concilier cette réalité avec les votes libres. Cela me pose un problème chaque fois.

M. Manning: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et je reconnais que les votes libres peuvent créer des dilemmes à cet égard.

Ce que je veux dire, et je ne doute pas que le député se soit lui–même trouvé dans ce genre de situation, c'est qu'il y a des cas où la position du parti est tout à fait claire mais le député sait parfaitement que ses électeurs divergent d'opinion avec le parti. Autrement dit, je ne parle pas ici d'appui au parti en règle générale. Il s'agit plutôt de savoir si les électeurs sont d'accord pour que leur député vote en faveur d'une mesure proposée par le parti et à laquelle ils s'opposent.

Nous estimons que la convention en matière de votes libres à la Chambre devrait être suffisamment souple pour permettre à un député de voter selon le voeu de ses électeurs lorsqu'il y a divergence de vues entre eux et le parti, de sorte que le député ne serait pas censuré par son parti ou accusé par les médias d'adopter une ligne de conduite radicale ou dissidente. Telle est ma réponse.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je voudrais faire suite à ce que disait mon collègue de Haldimand—Norfolk au député de Calgary–Sud–Ouest. Je voudrais poser la question suivante à ce dernier en ce qui a trait au vote libre, au référendum et aux révocations. Je suis l'un des promoteurs de l'idée dont nous discutons actuellement, c'est–à–dire les votes libres, une liberté accrue des comités, et ainsi de suite. Je n'ai aucune objection à la révoation des députés, si c'est le résultat ultime. J'ai moi–même été rappelé à l'ordre à plusieurs reprises. Toutefois, je crois que si un député ne vote pas comme l'entendent ses électeurs, il ne devrait pas non plus avoir à s'en préoccuper très longtemps par la suite.

• (1740)

En toute sincérité, si nous donnons suite à notre projet, c'est–à–dire assouplir les règles de la Chambre et accorder plus de liberté aux députés partout où nous le pouvons, est–ce que cela ne résoudrait pas une bonne partie des problèmes dont nous avons discuté aujourd'hui?

M. Manning: Monsieur le Président, en un mot la réponse est oui, jusqu'à un certain point, quoique l'assouplissement des règles qui régissent les votes ou les débats ne soit pas suffisant, selon nous. Il faut aller plus loin et faire en sorte que si, à la suite d'un débat, un député arrive à une conclusion qui diffère d'une façon ou de l'autre de celle de son parti ou de ses électeurs, il puisse néanmoins s'exprimer librement.

L'accroissement de la liberté de discussion et d'expression est un pas dans la bonne direction, mais en définitive cette liberté doit pouvoir se manifester non seulement dans les discours mais au moment du vote.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, comme c'est un sujet important et que le chef du Parti réformiste a consacré beaucoup de temps, voire des années, à cette question, nous pourrions peut–être avoir le consentement unanime de la Chambre pour poursuivre la période des questions et observations.

Le vice–président: Les députés sont–ils d'accord pour oublier l'heure afin que trois autres députés puissent poser des questions?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Je crois comprendre qu'il y a consentement unanime. Les députés du Parti réformiste sont–ils d'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice–président: Très bien. Les trois députés qui demandent la parole pourront poser leur question, avec le consentement unanime de la Chambre, mais ils sont priés d'être brefs.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je comprends et j'appuie plusieurs des recommandations du député. Il y en a quelques–unes que je n'appuie pas, mais là où je m'inquiète vraiment, c'est quand il insiste sur le fait qu'il faut toujours respecter la volonté de nos électeurs.

Je n'ai pas toujours partagé le point de vue de l'ensemble de mes électeurs. Je vous en donne un exemple précis. Quand j'ai commencé à manifester mon opposition à l'Accord de Charlottetown, au cours des deux premières semaines de la campagne référendaire, bon nombre de mes électeurs ne partageaient pas mon point de vue. Après un certain temps, une bonne partie d'entre eux se sont ralliés à mes idées.

Le député ne se rend pas compte que, à la Chambre, nous ne devons pas nous contenter de traiter des questions qui touchent nos électeurs, mais aussi porter des jugements en pensant à toutes les régions et aux préoccupations de tous les députés à la Chambre.

Je ne crois pas que nous devrions toujours nous laisser guider par l'opinion populaire qui a cours dans notre circonscription.

M. Manning: Monsieur le Président, le député doit bien comprendre que je ne voudrais pas que nous devenions des machines à voter en nous contentant d'aller sonder nos électeurs la fin de semaine, puis de revenir et de voter pour ou contre une mesure, suivant le désir de la majorité des habitants de notre circonscription. Ce n'est pas ce que je veux dire.

Je suis d'accord avec le député pour dire que, sur de nombreux points, la relation qui s'établit entre le député et ses électeurs devrait être fondée sur le dialogue. Nos électeurs peuvent avoir certaines idées, mais cela ne doit pas nous empêcher de leur dire que nous pensons différemment à la suite de telle ou telle expérience ou de certains arguments entendus à la Chambre.

Ma propre expérience m'a appris que, si nos électeurs pensent que nous respecterons leur décision au moment crucial, ils respectent souvent la nôtre. Par contre, s'ils pensent que nous ferons ce que nous voudrons ou que nous suivrons la ligne du parti sans égard à ce qu'ils pensent, nous perdons leur appui.

Je suis d'accord avec le député. Il faut qu'un dialogue s'établisse, mais je crois aussi que, au moment crucial, nos électeurs doivent avoir le dernier mot.

M. Dan McTeague (Ontario): Monsieur le Président, je remercie le député de Calgary–Sud–Ouest pour son observation plutôt révélatrice sur la position qu'adopterait le Parti réformiste concernant la révocation.

• (1745)

Bien sûr, tout féru d'histoire pensera au célèbre débat des années 1790, soit il y a deux siècles, au cours duquel le député de Bristol, au Parlement britannique, a décrit les avantages et les inconvénients du régime que le député vient de proposer, quelques générations plus tard.

Le député saura que je m'inquiète évidemment du fait qu'il semble clair que le système qu'il propose est non seulement peu pratique, mais pourrait aussi s'avérer très coûteux. S'il faut la signature de la moitié des électeurs d'une circonscription, quel coût faudra–t–il attribuer à chaque électeur pour garantir la validité de sa signature?

Par ailleurs, un tel système serait tout simplement difficile à appliquer.

M. Manning: Monsieur le Président, permettez–moi de soulever deux ou trois arguments. Je remercie le député pour sa question. Premièrement, au sujet de la révocation, si l'on établit des garanties assez élevées et assez solides, il n'y aura pas d'abus et le coût ne sera pas prohibitif.

Deuxièmement, je demande aux députés de réfléchir au coût qu'entraîne la présence d'un parlementaire inacceptable qui ne fait pas valoir les opinions de ses électeurs ou qui en est incapable? Il faut comparer ce coût avec celui du mécanisme de retrait.

Troisièmement, au sujet de l'allusion qu'a faite le député, comme d'autres députés d'ailleurs, au célèbre discours d'Edmund Burke dans lequel il a déclaré devoir sa conscience à ses électeurs, mais pas son vote. Bien que l'expression soit imagée et évoque la théorie du mandat de la représentation, elle précédait l'existence des partis et l'autre détail que les députés ne doivent pas oublier, c'est qu'Edmund Burke n'a jamais été réélu dans le district électoral de Bristol.

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Monsieur le Président, dans le cadre de ce débat sur le vote libre, il convient d'assurer un équilibre entre le vote libre et la notion de gouvernement responsable.

Nos voisins, les États–Unis, nous donnent parfois de beaux exemples de ce qui peut se passer lorsqu'on a recours au vote libre. En effet, j'ai constaté à différentes occasions que les intéressés s'adonnaient sans vergogne à la pratique qui consiste à tout simplement acheter les votes nécessaires.

J'aimerais que le chef du Parti réformiste nous dise comment il assurerait l'équilibre nécessaire entre le vote libre et la notion de gouvernement responsable.

M. Manning: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question très pertinente. Je pense que la formule de vote libre que nous avons proposée assure l'équilibre nécessaire. Cette formule permet aux députés de torpiller un projet de loi ou une partie d'un projet de loi, mais le fait d'agir de la sorte soulève la question de savoir s'ils ont simplement rejeté la mesure législative ou une partie de celle–ci, ou s'il s'agissait en fait d'un vote de défiance à l'endroit de l'administration en place.

Je pense que cette formule de vote libre assure l'équilibre nécessaire en ce sens qu'elle donne aux députés la possibilité de couler un projet de loi donné tout en les rendant responsables, en bout de ligne, de l'administration en place, et inversement. Je pense que la formule de vote libre que nous proposons assure cet équilibre.

Le vice–président: Je remercie les députés pour leur collaboration. La période réservée aux questions et aux commentaires est expirée depuis longtemps. S'il y a consentement unanime, je propose que nous revenions au débat.

Mme Marlene Catterall (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, nous tenons ici un très important débat et je dois dire que j'aurai beaucoup de mal à me limiter à dix minutes, sans compter que je trouve cela très frustrant.

Cela tient peut–être au fait que je pratique la démocratie participative depuis une vingtaine d'années, d'abord sur la scène municipale, puis au Parlement. J'ai consacré la plus grande partie de ma carrière politique, en fait, à ouvrir le processus parlementaire, à faire qu'il représente davantage l'opinion de mes électeurs en particulier et des Canadiens en général. J'adorerais exposer en détail les raisons pour lesquelles je ne suis fondamentalement pas d'accord avec le député de Calgary–Sud–Ouest et chef du Parti réformiste.

Pour en venir au sujet à l'étude, j'estime que ce projet de loi vient à point après neuf ans de règne d'un gouvernement qui ne croyait pas en la vocation sociale du gouvernement et qui, par conséquent, avait beaucoup de mal à bien gouverner, y compris à gouverner dans le respect des Canadiens et de leurs opinions.

• (1750)

Combien de fois j'ai entendu des députés à la Chambre dire: «Nous devons prendre des décisions difficiles. Si les Canadiens ne sont pas satisfaits, ils pourront nous évincer aux prochaines élections.» Personnellement, je ne crois pas que la démocratie se limite à une croix faite sur un bulletin de vote. Il s'agit plutôt d'un processus continu, de la relation qui existe entre un député et ses électeurs, entre l'institution qu'est le Parlement et tous les Canadiens.

À mon avis, la motion dont nous sommes saisis nous permettra d'améliorer grandement cette relation. Je ne dis pas cela parce que la façon dont nous effectuons nos travaux à la Chambre ou en comités intéresse vivement les Canadiens. Le Règlement de la Chambre n'intéresse pas nos électeurs. Ce qui les intéresse, c'est de savoir comment fonctionne notre processus décisionnel, comment nous tenons compte de leurs opinions et comment la motion à l'étude permettra d'améliorer la situation.

Les électeurs canadiens pourront voir clairement comment la Chambre et le gouvernement prennent les décisions déterminant la contribution qu'ils doivent verser à la société, la façon dont on utilise cette contribution et la mesure dans laquelle leur contribution aura une incidence sur leur vie quotidienne. Ainsi, chacun d'entre nous pourra non seulement influer davantage sur le processus, mais aussi en bénéficier davantage.

Je ne suis pas ici uniquement pour représenter mes électeurs. Je ne pense pas que l'opinion des habitants d'Ottawa–Ouest devrait déterminer l'avenir du pays. Je suis ici, parce que je veux, au nom de mes électeurs, contribuer à bâtir un pays tout en protégeant, bien sûr, les intérêts des habitants de ma circonscription. La construction de ce magnifique pays que nous appelons le Canada est dans leur intérêt aussi. J'écoute ce qu'ont à dire les gens de toutes les régions du pays, les Canadiens de diverses cultures. Ensemble, nous pouvons déterminer ce qu'il y a de mieux pour notre pays et pour nos concitoyens, c'est du moins l'avis de notre caucus.

J'espère que ce processus plus transparent permettra aux députés d'élaborer des projets de loi en comités et de consulter ouvertement les Canadiens. J'espère aussi que les Canadiens auront vraiment l'impression de pouvoir participer davantage au processus décisionnel, s'ils le désirent. Ils pourront d'ailleurs compter sur des députés aptes à participer de façon active et dynamique aux échanges d'idées qui sont à la base même des consensus portant non seulement sur les problèmes et les défis auxquels nous faisons face, mais aussi sur une vision à plus long terme pour notre pays.

Nous aurons toujours des divergences d'opinions sur la voie à suivre. Toutefois, j'espère au moins que, grâce aux mesures que nous prenons aujourd'hui, les nouveaux programmes que nous mettrons sur pied dans le cadre de notre travail au Parlement serviront mieux les intérêts de nos électeurs et du pays parce que nous en aurons examiné tous les aspects et que nous aurons trouvé une façon de concilier les divers points de vue au lieu de laisser un point de vue prévaloir sur tous les autres.

Il y a une question que je veux aborder. Comme certains députés le savent, j'étais porte–parole de mon parti pour les questions relatives à la fonction publique durant la dernière législature. Je veux souligner un point qui, je crois, deviendra de plus en plus important. Les changements que nous entreprenons ne doivent pas s'appliquer uniquement à la Chambre et aux comités, mais aussi au gouvernement dans son sens le plus large, et cela comprend la fonction publique. Nous voulons une fonction publique plus consultative, plus ouverte et mieux en mesure d'équilibrer les divers intérêts de la société et de nous recommander les meilleures décisions à prendre en tant que gouvernement et en tant que parlementaires.

Ayant vu, au niveau municipal, la transformation vers une démocratie plus directe, pour citer les paroles d'un Canadien célèbre, je sais qu'il faudra du temps à la fonction publique pour voir la sagesse des gens comme une contribution utile au processus décisionnel. Je sais que ce sera difficile pour les fonctionnaires. Je sais que ce sera un défi.

● (1755)

Je les encourage à suivre le Parlement dans ce voyage vers une société plus démocratique et de voir ces changements comme un pas en avant.

Il ne me reste que quelques minutes et il y a certains autres sujets que j'aimerais aborder. Je veux parler de la question des votes libres. Ce n'est que le début de ce débat.

Il est très facile pour moi de savoir ce que pensent mes électeurs qui me téléphonent, qui m'écrivent ou qui répondent à un questionnaire. Toutefois, est–ce que je sais vraiment ce que mes électeurs pensent lorsque je sais que les membres les plus pauvres de notre société sont moins en mesure de répondre à une enquête ou de participer à un débat public?

Ai–je l'obligation de savoir que, même si certains habitants de ma circonscription sont relativement muets parce qu'ils n'ont pas d'argent pour s'organiser, leurs opinions sont tout aussi importantes? Ai–je l'obligation de savoir que l'impact des diverses mesures sur eux est important? Oui.

Aurais–je l'audace d'affirmer que je sais quelle est la position des électeurs de ma circonscription au moment de tous les votes? Non. Je sais seulement ce qu'un petit échantillon d'entre eux pense.

Je dois aussi me faire une idée générale beaucoup plus juste de ces électeurs. Je dois être en contact avec eux de différentes manières et apprendre quelles sont leurs nombreuses préoccupations pour pouvoir en tenir compte au même titre que je tiens compte des arguments de mes collègues à la Chambre lorsque je prends une décision.

Est–ce que je crois aux vertus de la révocation? Je dirai que je suis mariée depuis 31 ans. Je suis certaine qu'il y a des centaines, sinon des milliers de jours depuis 31 ans où mon mari a pensé que sa vie serait plus belle sans moi. Il aurait donc dû décider de divorcer.

Cependant, tout bien considéré, je suis convaincue que lui et moi pouvons dire que pendant ces 10 000 jours et plus passés ensemble, il y a eu beaucoup plus de beaux moments que de moins beaux. Nous sommes heureux de ne pas avoir eu de moyen facile de mettre fin à notre relation, d'avoir accepté de vivre avec l'équilibre des beaux jours et des moins beaux. Il y a beaucoup de cela en démocratie.

Il se peut qu'un certain jour, je déplaise aux électeurs de ma circonscription. Le gouvernement dont je fais partie peut aussi leur déplaire. Tout compte fait, j'espère qu'ils pèseront le positif et ce qui, à leurs yeux, est moins positif, et qu'ils ne verront pas uniquement leur intérêt immédiat lorsque viendra le temps de décider si le gouvernement et moi avons fait du bon travail.

M. Ovid Jackson (Bruce—Grey): Monsieur le Président, je ferai remarquer à la députée d'Ottawa–Ouest que le chef du Parti réformiste a dit qu'il y avait presque eu une forme de révocation, car Burke n'avait jamais été réélu.

En tant que nouveau député, je trouve préoccupant de voir que, pour quelque raison que ce soit, nous voulons tous réinventer les lois, les règles et les règlements.

J'en arrive à ma question. Je voudrais d'abord faire un bref préambule.

Le général Robert a fait un règlement. Nous avons ici un recueil de règles et il existe encore d'autres usages. Je viens d'un conseil municipal où nous avons cessé de faire lecture des arrêtés municipaux. On avait autrefois l'habitude d'en faire lecture parce que certains ne savaient pas lire; parfois on n'avait qu'une partie qui se présentait par écrit et il fallait lire tout l'arrêté municipal article par article. Nous avons maintenant les médias électroniques, mais il nous reste à faire un réglage minutieux. C'est ce que le gouvernement tâche de faire.

Ce qui m'ennuie à propos de notre institution, à propos aussi bien des travaux des comité que de ses règles et son règlement, et en parlant des lois, c'est que nous faisons du sur place. Nous y passons beaucoup de temps. D'une certaine façon, les députés veulent toujours faire quelque chose, et ils pensent faire quelque chose en changeant les règles. Je sais que les règles servent à faire arriver quelque chose.

Je voudrais poser la question suivante à la députée d'Ottawa–Ouest. Comment concilier le gouvernement permanent, c'est–à–dire la fonction publique, en l'intégrant avec les règles et le règlement que nous avons? Nous adoptons une règle au comité, et cela s'est déjà fait. J'ai vu ce genre de chose comme maire alors que six membres du conseil demandaient à l'administrateur d'accomplir six tâches différentes. Ils faisaient du sur place et n'arrivaient jamais à rien.

Comment réussir à faire bien fonctionner un comité avec les fonctionnaires qui sont déjà en place? Comment pourrions–nous améliorer les choses grâce à ce genre de règles?

• (1800)

Mme Catterall: La situation n'est pas facile, et le député doit savoir que la fonction publique permanente, comme il dit, peut résister énormément au changement si elle n'est pas d'accord au départ. Permettez–moi de faire part au député des constatations que j'ai faites, depuis cinq ans que je suis ici, et de l'évolution que j'envisage.

J'ai vu des fonctionnaires comparaître devant les comités, comme ils doivent le faire, pour défendre la position préconisée par le gouvernement. Malheureusement, cette position avait souvent été définie dans le secret, au Cabinet, sans les consultations et les échanges ouverts dont nous parlons ici.

Nous disons que nous allons renvoyer le principe d'un projet de loi à un comité pour que celui–ci en discute, mène des consultations et recueille l'opinion des intéressés. De la sorte, les fonctionnaires auront plus de liberté pour présenter des propositions au comité. Ce sera tout nouveau pour eux et il leur faudra un certain temps pour comprendre qu'ils ne sont pas là pour défendre une position particulière, mais qu'ils sont libres de présenter diverses options et de renseigner le comité sur les conséquences de chacune.

De plus, les députés établiront de nouvelles relations fondées sur le respect et la confiance avec la fonction publique, qui ne sera plus là pour défendre le gouvernement. Le fonctionnaire collaborera avec les députés et le comité pour rédiger un bon projet de loi.

Le vice–président: Avant de donner la parole au député de Glengarry—Prescott—Russell, je signale à la Chambre qu'il reste encore trois orateurs. Nous disposons de 22 minutes. Je me demande si la Chambre consentirait à accorder huit minutes à chacun des députés sans période réservée aux questions et aux observations. Cela vous plaît–il? Je vois que non. Je donne donc la parole au député de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole cet après–midi au sujet de la motion dont la Chambre est saisie et qui porte sur la modification du Règlement.

Nous modifierons le Règlement conformément à la promesse que nous avons faite à la population dans notre programme au cours de la dernière campagne électorale. La population a souscrit à ce programme qui comprend un certain nombre de choses. En ce qui concerne le Parlement, nous avons dit que nous permettrions la tenue de plus de votes libres, que nous donnerions aux députés un plus grand rôle dans l'élaboration des lois, que nous donnerions plus de pouvoir aux comités des Communes et que nous consulterions le public avant de présenter des projets de loi importants.

Une bonne partie de ces promesses ont déjà été réalisées. Les autres figurent dans la motion dont nous discutons aujourd'hui. Voilà où nous en sommes. Cela fait partie du programme que mes collègues et moi avons défendu pendant la campagne.

Je voudrais souligner aujourd'hui qu'il est faux de dire qu'on ne tient pas de votes libres présentement à la Chambre. En fait, j'estime qu'on peut fort bien dire que tous les votes au Parlement sont libres. Je le dis pour la raison suivante: je ne dis pas qu'il ne faut pas améliorer le système. Car, après tout, c'est justement ce que nous proposons aujourd'hui.

Néanmoins, en tant que député, je peux, à la Chambre, lancer une accusation contre n'importe quel citoyen canadien sans crainte de poursuites judiciaires. Je suis libre, dans cette enceinte, de dire n'importe quoi au nom de mes électeurs. Toutefois, je dois subir les conséquences de ce que je dis à la Chambre une fois que j'en sors. Il n'en reste pas moins que j'ai cette liberté. En compagnie des autres députés, je peux renverser le gouvernement au moyen d'une motion de défiance.

La population américaine disposait–elle d'un tel outil au moment du scandale de Watergate? N'aurait–elle pas aimé avoir un tel outil? Il a fallu des mois et des mois au Congrès pour se débarrasser d'un président dont plus personne ne voulait, alors que six minutes suffiraient pour faire la même chose à la Chambre des communes aujourd'hui.

• (1805)

Nous parlons des libertés et des pouvoirs qu'ont et que n'ont pas les députés. Il se peut que les députés n'usent pas de tous leurs pouvoirs, mais il n'empêche qu'ils ont certains pouvoirs à la Chambre. À mon avis, il est faux de dire le contraire.

Nous parlons de révocation. Nous rendons–nous compte des conséquences que cela peut avoir pour la liberté d'un député? Si les habitants de ma circonscription me menaçaient de demander ma révocation et que je perdais mon siège, en aurais–je pour autant plus de liberté en tant que député? Non, cela voudrait dire simplement que je suis victime de pressions encore plus graves de la part de mes collègues. Dans quelle mesure les personnes demandant ma révocation en auraient–elles tenu compte? Je pense qu'on n'a guère réfléchi à cette question.

Nous parlons de voter seulement dans le sens des aspirations de nos électeurs. C'est la troisième fois que je suis élu à la Chambre. J'ai été élu une fois à l'Assemblée législative de ma province et trois fois au Conseil municipal. J'ai eu la chance d'avoir le soutien de mes électeurs à sept reprises dans ma vie. Je pense avoir fait un certain nombre de choses que d'aucuns pourraient estimer discutables. Je n'ai pas toujours voté selon les aspirations de la majorité de mes électeurs.

Monsieur le Président, je me suis prononcé à la Chambre—je pense que vous me comprendrez—contre l'avortement. Était–ce là ce que voulaient la majorité de mes électeurs? Probablement pas. Quand j'ai voté contre la peine de mort, était–là ce que voulaient la majorité de mes électeurs? Probablement pas. Ce fut sans doute la même chose lorsque je me suis prononcé vigoureusement contre l'euthanasie.

Cependant, dans tous les cas, j'ai fait des copies de mes discours et je les ai envoyées à tous les électeurs de ma circonscription. J'ai défendu ce que j'avais dit et j'ai accepté que mes électeurs me jugent sur mes convictions. C'est de cela qu'il s'agit. Il s'agit de rendre des comptes à ceux qui nous ont élus et pas nécessairement de voter de la façon que préconisent 50,1 p. 100 de nos électeurs.

C'est pour cela que, lorsque nous parlons de modifier des articles du Règlement de la Chambre qui existent ou ont existé sous une forme ou sous une autre dans cette institution ou dans l'institution mère depuis peut–être 1500 ans—depuis les Saxons–Wettin en passant par les Normands et tous les autres changements—nous devons nous souvenir que les règles existent pour certaines raisons, ce qui explique que nous les ayons adoptées et modifiées pour nos besoins. Oui, on peut les mettre à jour. Oui, on peut les améliorer. Oui, on peut les moderniser. Oui, on peut les libéraliser. Tout cela est faisable, mais souvenons–nous pourquoi les règles existent.

En ce qui concerne la convention de la confiance, j'ai vu quelqu'un, aujourd'hui, ressusciter le fantôme de William Lyon Mackenzie. N'est–ce pas intéressant? William Lyon Mackenzie et Louis– Joseph Papineau se sont tous deux battus pour obtenir la création d'un gouvernement responsable. Tous les deux se sont battus pour avoir des votes de confiance, de sorte que le gouvernement soit responsable devant l'assemblée. Le député de Calgary–Sud–Ouest avait le bon argument, mais il l'utilisait à l'envers, à moins que je n'aie totalement oublié ce que j'ai appris en histoire, ce dont je doute.

Je prétends qu'un gouvernement responsable signifie un vote de confiance et veut dire en fin de compte que le gouvernement est responsable devant nous tous. Nous pourrions, si les circonstances le justifiaient, nous débarrasser du gouvernement. C'est un pouvoir qu'ont bien peu de législateurs. Qu'en résulte–t–il? Quelles sont les pressions qu'impose au gouvernement le fait qu'il doive nous rendre des comptes, que nous ayons ce grand pouvoir sur lui? Je prétends que cela force, ou peut forcer, le gouvernement à écouter ceux qui ont été envoyés ici pour représenter ce grand pays.

• (1810)

Modifions l'institution, modernisons–la, mais prenons bien garde, avec notre zèle réformateur, de ne pas la détruire.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député pour son discours, mais j'ai hâte de voir s'il tiendra le même discours dans un mois ou deux, lorsque le ministre des Finances aura déposé son Budget, lorsqu'il aura déposé un projet de loi modifiant l'assurance–chômage, lorsqu'il aura modifié les projets qui vont totalement à l'encontre des propos qu'il tenait lorsqu'il était assis ici, dans l'opposition, et qu'il criait contre le gouvernement, au nom des principes.

Va–t–il avoir le même courage? Va–t–il avoir les mêmes principes? Quand on traverse la Chambre, généralement, il y a comme un courant électrique qui passe et souvent les livres rouges, comme celui que vous citiez tout à l'heure, vous le verrez, deviennent des livres bleus. Dans ce sens–là, j'ai très hâte de voir, et j'encourage le député à poursuivre dans le sens de ses paroles.

M. Boudria: Monsieur le Président, je me souviens un peu de faits historiques qui se sont produits dans cette Chambre, mais le député d'en face se souvient sûrement mieux que moi des Livres bleus, car c'est lui, après tout, qui a siégé dans cette Chambre à titre de «bleu», et non moi.

Quoi qu'il en soit, je ne voudrais pas prétendre et je ne voudrais pas que le député insinue que tout ce que mon gouvernement, le gouvernement du Canada, le gouvernement de mon parti fera sera sans tache et sans erreur. Bien sûr que non. La perfection n'est pas de ce monde. Toutefois, il s'agit de savoir si le gouvernement agit dans le meilleur intérêt de la population canadienne, pas de savoir si je vais avoir un autre octroi pour mon comté ou pour celui du député d'en face. Le gouvernement est là pour le bien collectif, et je sais que notre premier ministre et notre gouvernement ont l'intention de ce faire. Si le gouvernement n'est pas juste, honorable et imputable, avec tous les pouvoirs dont dispose cette Chambre, elle a l'autorité de les utiliser en temps et lieu comme je l'ai décrit plus tôt.

[*Traduction*]

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, le député a justifié le fait qu'il vote contre la volonté de ses électeurs en disant qu'ils pourront le juger au moment des élections. Or, le député sait que la Chambre est saisie d'innombrables questions au cours d'une session et qu'il est déraisonnable de dire que ses électeurs pourraient le juger uniquement sur une question ou une autre parmi les centaines que nous devons examiner.

Le député ne se rend–il pas compte que, en choisissant les occasions où ses convictions personnelles empiéteront sur sa représentation des gens qui l'ont élu, il adopte une attitude élitiste à leur égard?

M. Boudria: Monsieur le Président, le député peut penser que je suis élitiste, mais je trouve cette observation plutôt étrange, car je suis d'origine très modeste. Le député s'en rendra peut–être compte lorsqu'il me connaîtra mieux. Je suis loin d'être un élitiste et je lui expliquerai la chose plus tard, en privé. Ce n'est certainement pas vrai.

La thèse que je présente au député, c'est que les gouvernements et les députés doivent être responsables de leurs paroles. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne peuvent pas consulter leurs électeurs en tout temps. Mais cela veut également dire que si les députés n'ont aucune discipline de parti, aucune obligation d'accepter le programme établi par leur parti, soit celui que je présente, soit celui que le député a présenté à la population canadienne, alors cette liberté qu'il préconise pourrait aussi être utilisée contre la volonté collective de ses électeurs si, dans sa circonscription, le pourcentage de gens défavorables au programme de son parti était supérieur de 1 1/2, 1, 2 ou 3 p. 100 au pourcentage de gens qui y sont favorables. C'est la mise en garde que je fais au député.

• (1815)

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat historique qui se déroule aujourd'hui. J'estime que notre pays est rendu à un carrefour.

J'ai trouvé assez intéressant, voire amusant, d'entendre les députés d'en face dire combien il allait être merveilleux, dorénavant, de pouvoir tenir un débat avant de prendre une décision. Mais n'en a–t–il pas toujours été ainsi? Je suis tout nouveau en politique. Je n'appartiens à un parti politique que depuis tout récemment.

Je suis très étonné de voir combien ce que j'ai pu constater durant la campagne électorale est vrai, combien notre démocratie, en général, est limitée à un très petit nombre de personnes. Je tiens à féliciter le gouvernement des mesures qui sont prises ici. Je trouve tout simplement fantastique que nous ayons ce débat, que nous ne nous contentions pas de parler de changements, mais que nous voulions réellement les apporter.

Il est nécessaire que nous réformions le processus démocratique. Je me suis dit, aujourd'hui, que ce que nous faisions ici tenait un peu de l'oxymoron. En effet, nous prônons une libéralisation et une réforme du processus démocratique, deux termes très différents. Pourtant, dans une très large mesure, nous allons dans la même direction.

À mon avis, l'une des raisons pour lesquelles on fait si peu confiance aux politiciens, c'est parce que notre démocratie ne fonctionne que par à–coups. Nous faisons participer les gens en période électorale et les laissons de côté ensuite jusqu'aux prochaines élections. Par conséquent, les gens ne font pas confiance aux politiciens qui manquent, estiment–ils, de responsabilité permanente.

Le livre rouge si souvent cité à la Chambre comporte une déclaration intéressante qui ne me surprend pas. Le Parti réformiste—et c'est précisément ce qui m'a poussé à y adhérer—avait pour objectif d'écouter davantage les citoyens, les électeurs et les contribuables.

À écouter les propos des contribuables, nous avons découvert, entre autres choses, qu'il y avait beaucoup de mécontentement et de méfiance à l'égard de la classe politique et que c'était faute de consultation. Le Parti libéral a su exploiter la situation pendant la campagne électorale. Les libéraux sont allés sur la place publique et se sont mis à l'écoute des gens. Ils ont eu probablement recours à leurs techniques de sondage et autres, mais ils ont perçu le même message que nous. Ce message, qui a donné naissance à notre parti, était le suivant: les gens veulent un mécanisme permanent qui leur permette de prendre part au processus décisionnel du gouvernement.

Le passage du livre rouge que je tenais à citer se lit comme suit: «Les citoyens sont mécontents parce qu'ils ne sont pas consultés, parce que leurs vues ne sont pas prises en compte, parce que les affaires publiques, lorsqu'elles deviennent cruciales, sont traitées à huis clos.» Je crois qu'on ne saurait mieux dire.

Je m'engage—et je parle ici, j'en suis persuadé, au nom de tous les membres de mon parti—à collaborer avec tous mes collègues pour faire en sorte que les travaux de la Chambre se déroulent dans un meilleur climat, mais également que nous soyons davantage responsables devant la population.

À ce propos, je voudrais toucher un mot d'un important aspect de notre travail en tant que représentants de nos électeurs. Il me semble—mais j'ai peut–être tort—que les politiciens hésitent énormément à rester en contact permanent avec leurs électeurs et à les représenter comme il faut. J'entends sans cesse des racontars selon lesquels on ne peut pas faire confiance aux gens, qu'ils n'ont peut–être pas suffisamment de compétences, qu'ils ne sont peut–être pas assez instruits, qu'ils n'ont pas un sens de l'histoire suffisant ou pensent peut–être trop à courte vue et ne se préoccupent que de leur sort, ce qui fait qu'on ne peut leur faire jouer un rôle de façon soutenue.

• (1820)

J'ai lu très récemment un essai écrit par Woodrow Wilson qui, selon moi, illustre très bien le problème. Je voudrais vous en lire simplement un bref passage. Voici: «Aujourd'hui, alors que notre gouvernement est passé entre les mains d'intérêts spéciaux, qu'on laisse entendre de façon implicite que seuls quelques élus ont ce qu'il faut pour administrer le pays, que tant de bons citoyens tourmentés par l'injustice sociale et les souffrances des gens croient à tort que le gouvernement bienveillant peut être laissé à des fiduciaires au grand coeur de la prospérité et aux gardiens du bien–être des employés consciencieux, il incombe plus que jamais à notre nation de se rappeler qu'un peuple ne peut être sauvé que par le pouvoir qui dort au plus profond de lui et par nul autre, et qu'il doit se renouveler dans l'espoir, dans la conscience et tirer sa force des eaux provenant de ses propres douces sources éternelles et non d'en haut, du népotisme de ses aristocrates, car ce n'est pas la fleur qui porte la racine, mais bien l'inverse.»

À ce sujet, je crois que nous devrions porter beaucoup d'attention à la tenue d'un référendum sur les questions importantes. Nous sommes tous conscients du fait qu'en tant que législateurs dans cette enceinte, nous ne représentons pas que nos électeurs. Je parle également au nom du Canada. Je souhaite garder notre pays uni. Je pense que mes électeurs partagent ce sentiment.

Cependant, nous devons également être conscients du fait que sur bien des questions, nos électeurs sont bien informés et peuvent l'être davantage grâce à un bon débat sur la question et qu'ils pourraient ainsi apporter une contribution très utile, au besoin dans le cadre d'un référendum.

Je tiens à préciser en outre que parfois, les citoyens ordinaires se sentent complètement écartés du processus. Ils souhaitent une chose, mais le gouvernement refuse de les entendre. Je crois sage, même si on y a recours de façon peu fréquente, de prévoir une méthode permettant aux citoyens eux–mêmes, dans le cadre d'un référendum, de poser une question sur laquelle la population devra se prononcer, le résultat du référendum liant le gouvernement.

Je sais que mon temps de parole est presque écoulé. Je veux simplement dire que nous avons déployé beaucoup d'efforts pour élaborer les mécanismes que sont les référendums et les initiatives de citoyens. Je n'ai pas suffisamment de temps maintenant pour entrer dans les détails, mais ces mesures fonctionnent comme le montre l'expérience dans d'autres parties du monde. Nous parviendrions à rendre notre régime encore beaucoup plus démocratique au Canada en incluant ces mécanismes également.

[*Français*]

Le vice–président: Comme il est 18 h 22, conformément à l'ordre adopté le merdredi le 2 février 1994, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur–le–champ toute question nécessaire pour disposer des affaires émanant du gouvernement nº 6 dont la Chambre est maintenant saisie.

[*Traduction*]

Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

• (1825)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, comme le permet le Règlement en ce qui regarde ce qu'on appelle communément en anglais le «late show» ou la motion d'ajournement, nous pouvons revenir sur une question qui fut posée à la Chambre. Je profite donc des quatre minutes que le Règlement me permet d'utiliser pour revenir sur la question qui a été posée le 21 janvier 1994 et qui s'adressait au premier ministre, à savoir pourquoi son ministre des Affaires indiennes parlait de mettre en place un système d'autonomie gouvernementale pour les autochtones, alors que dans son programme gouvernemental et dans son discours politique, le premier ministre disait toujours qu'il n'y avait plus de place pour des négociations constitutionnelles.

Le premier ministre disait d'ailleurs, dans sa réponse, qu'il n'était pas certain, pour négocier l'autonomie gouvernementale avec les autochtones, de la nécessité de modifier la Constitution.

Or, tous les constitutionnalistes s'entendent pour dire qu'il est nécessaire de modifier la Constitution, et le premier ministre disait lui–même que le comité qui a fait rapport est en train d'étudier la question. Or, si un comité est en train d'étudier la question, pourquoi son ministre prétend–il qu'il veut ouvrir les négociations tout de suite, alors qu'il ne sait même pas s'il faut un consentement des provinces, s'il faut ouvrir le dossier constitutionnel pour le faire?

Ce qui est surprenant, c'est que le premier ministre également, dans la deuxième question que je lui posais, disait ceci: Au cours d'un débat, il [le ministre des Affaires étrangères] sera très heureux de répondre. Je n'ai rien à ajouter [disait–il] à la déclaration que j'ai faite tantôt. Notre ambition, c'est de traiter tout le monde d'une façon égale au Canada et c'est pourquoi nous croyons que tout le monde est égal dans ce pays et qu'il n'y a pas de statut particulier pour personne.

Le premier ministre disait cela après que son ministre eût dit que lui était prêt à ouvrir des négociations constitutionnelles avec les autochtones, au sujet du droit à l'autonomie gouvernementale, et le premier ministre disait qu'il allait appuyer son ministre tout en disant qu'il ne voulait pas donner de statut particulier, ni à une province, ni à une nation, comme la nation québécoise, ni aux nations autochtones.

Il y a donc une contradiction flagrante, et c'est dans ce sens–là que je ramenais la question à la Chambre aujourd'hui pour avoir une précision par le biais de sa secrétaire parlementaire. Mais en même temps que je soulevais cette question–là, je voulais soulever les raisons qu'invoquait le ministre pour pouvoir ouvrir ces négociations afin de reconnaître le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Et le ministre, c'est au nom d'une meilleure administration économique qu'il le faisait.

Donc, s'il est bon pour les autochtones de gérer eux–mêmes leurs propres affaires, pourquoi n'en serait–il pas de même pour la nation québécoise, qui est un des peuples fondateurs, et qui aspire elle aussi, comme l'autre peuple fondateur, le peuple autochtone, à gérer elle–même ses affaires? Et c'est au nom des mêmes principes, d'une meilleure gérance économique, ce n'est pas pour faire des guerres de drapeau, ce n'est pas pour le faire contre le reste du Canada, ce n'est pas pour briser un pays, mais c'est pour s'en bâtir un, comme toute nation libre du monde l'a fait. Soixante–cinq nations je crois, depuis la dernière guerre, sont devenues une nation, avec tous les droits que cela comporte.

Alors, nous, notre principe est le suivant. Nous disons: Collectons nos taxes et nos impôts. Gérons nos affaires et ensuite achetons les services en commun que nous jugeons bons avec tous les autres pays souverains qui nous entourent. C'est dans ce sens–là qu'on veut agir avec les autochtones. C'est dans ce sens–là que le ministre en parlait et qu'il parlait de Constitution, d'ouvrir la Constitution, dans le même sens qu'on veut l'ouvrir nous aussi la Constitution. C'est dans le sens de pouvoir gérer nos propres affaires.

Et c'est drôle que le premier ministre ait deux langages, parle des deux côtés de la bouche à ce moment–là, lorsqu'il parle pour un peuple fondateur, c'est–à–dire les Amérindiens, et lorsqu'il parle pour l'autre peuple fondateur, c'est–à–dire le peuple québécois. C'est dans ce sens–là que j'aimerais que la secrétaire parlementaire du premier ministre réponde, selon le Règlement pendant deux minutes, à davantage de précisions pour connaître exactement la position du gouvernement.

[*Traduction*]

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, je désire répondre à la question que le député de Richelieu a posée au premier ministre le 21 janvier 1994 au sujet de l'autonomie gouvernementale des autochtones et de la Constitution.

Permettez–moi de dire tout d'abord que le premier ministre a affirmé catégoriquement dans cette Chambre et ailleurs que la priorité du gouvernement était assurément la création d'emplois et non la Constitution.

La position du Parti libéral sur la nature de l'autonomie gouvernementale est exprimée très clairement dans le livre rouge. Nous avons déclaré que le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale est un droit reconnu des autochtones et un droit conféré par traité. C'est pourquoi le gouvernement fédéral participe à toute une série de rencontres avec les chefs autochtones nationaux et régionaux, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que d'autres parties.

• (1830)

Le rapport provisoire de la Commission royale sur les peuples autochtones affirme qu'il est possible de réaliser l'autonomie gouvernementale des autochtones sans modifier la Constitution. Voilà quel est l'objet de nos efforts à ce moment–ci de la discussion. J'espère que cela répond aux questions du député qui semble, aujourd'hui, avoir été bien au–delà de sa question du 21 janvier.

LES PRODUITS DU TABAC

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir revenir aujourd'hui sur une question que j'ai posée à la ministre de la Santé, le 1er février 1994. Je lui demandais si, à titre de ministre de la Santé, elle était prête à défendre résolument la santé des Canadiens face à la politique du gouvernement, qui envisage de réduire les taxes sur la cigarette.

Aujourd'hui, la vraie question est la suivante: qui établit les politiques fiscales et qui défend la politique des soins de santé, dans notre pays?

D'abord, sur la question de savoir qui établit les politiques fiscales, les Canadiens en sont arrivés à se demander si ce sont les contrevenants ou les fabricants de cigarettes.

Selon moi, le gouvernement a certainement des relations avec des fabricants de cigarettes, par exemple avec Imasco, la société mère d'Imperial Tobacco. Le ministre des Finances a déjà siégé au conseil d'administration de cette société. En 1992, Imasco a donné 47 477,30 $ au Parti libéral du Canada. Je présume donc que les Canadiens se posent la question suivante: sont–ce les fabricants de cigarettes qui établissent les politiques fiscales?

Sont–ce les provinces et les territoires qui les établissent? Il semble que le gouvernement fédéral ne les établisse pas en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, parce que les ministres de la Santé des provinces et des territoires se rencontrent demain. Or, le gouvernement a annoncé qu'il ferait connaître dès demain ses intentions à cet égard, avant même la fin de cette rencontre.

Une chose est claire de la part de la ministre de la Santé, c'est qu'elle se préoccupe de la santé des Canadiens; c'est du moins ce qui ressort de la réponse qu'elle m'a donnée. Elle ne m'a pas dit si, en sa qualité de ministre de la Santé, elle défendra la santé des Canadiens en s'opposant à la baisse des taxes sur la cigarette.

Par contre, elle a dit qu'elle se préoccupait beaucoup «de la forte consommation du tabac chez les jeunes». La ministre de la Santé aurait pu citer l'étude de Statistique Canada qui montre que la consommation de tabac chez les jeunes a diminué avec la hausse du prix de ce produit. La ministre a cependant refusé de se prononcer à ce sujet.

J'ajoute que de toute évidence, les coûts de santé qui seront directement liés à la réduction de la taxe sur le tabac représenteront un fardeau supplémentaire pour les provinces. Un communiqué publié aujourd'hui par le ministère de la Santé de la Colombie–Britannique indique que les maladies liées à la consommation du tabac coûtent un milliard de dollars par année à la Colombie–Britannique.

Je voudrais également demander au gouvernement, comme je l'ai fait le premier février, s'il est prêt à verser aux provinces et aux territoires une indemnité compensatoire pour l'augmentation des coûts de soins de santé liée à la diminution du prix du tabac.

Il ne fait aucun doute que la consommation du tabac contribue grandement aux problèmes de santé des Canadiens. Chaque année quelque 37 000 Canadiens meurent de maladies liées au tabagisme. Une récente enquête portant sur certaines causes de décès pouvant être évitées a révélé que le tabagisme venait en première place, loin devant les accidents de la circulation, les suicides, le SIDA, les homicides, les incendies, les empoisonnements accidentels et les causes de décès indéterminées. Le lien entre le tabagisme et les coûts des soins de santé et le taux de mortalité chez les Canadiens a été clairement établi.

J'aimerais que le gouvernement nous dise ce qu'il entend faire pour protéger la santé des Canadiens, et je voudrais savoir si la ministre de la Santé va prendre parti pour la santé des Canadiens et assumer cette responsabilité qui lui incombe, tant devant ses collègues du Cabinet qu'à la Chambre des communes.

Nous nous apprêtons à effectuer au cours des prochaines années un examen en profondeur de notre système de soins de santé et de ses coûts, et je ne trouve pas de bon augure que la ministre de la Santé ne prenne pas parti fermement pour la santé des Canadiens mais choisisse plutôt de demeurer évasive et de ne pas répondre aux questions.

• (1835)

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme je dois le faire, je réponds à la question posée le 1er février dernier.

La recherche indique qu'au moins 38 000 personnes meurent chaque année par suite de maladies liées à l'usage du tabac. Ces pertes de vie traduisent des comportements de fumeurs d'il y a plus de deux décennies, époque où l'on comprenait moins les risques associés à ces comportements.

Même aujourd'hui, au Canada, plus de 100 000 enfants et adolescents commencent à fumer chaque année.

On en sait assez sur les risques liés à l'usage du tabac pour pouvoir prévoir, avec assez de certitude, qu'un de ces jeunes nouveaux fumeurs sur quatre mourra prématurément d'une condition telle qu'un emphysème, une maladie cardiaque ou un cancer du poumon.

Il est possible d'empêcher le tabac de tuer; si une perte de vie est tragique, mille pertes de vie le sont davantage. C'est inacceptable.

La stratégie nationale visant à réduire la consommation du tabac a beaucoup contribué à renforcer l'idée que fumer, ce n'est plus être dans le coup pour les jeunes et que c'est beaucoup moins acceptable socialement pour les adultes que ça ne l'était autrefois au Canada.

La stratégie s'est appliquée sur un large front: la loi fédérale a interdit la publicité pour les cigarettes et exigé d'imprimer sur l'emballage des messages énergiques et bien visibles mettant en garde contre les dangers du tabac pour la santé; le gouvernement a mené des campagnes de promotion de la santé visant à encourager les jeunes à y réfléchir à deux fois avant de commencer à fumer, et à se libérer de la pression des pairs les incitant à fumer; enfin, une loi fédérale a porté à 18 ans l'âge auquel on peut vendre légalement les produits du tabac aux jeunes.

La contrebande des produits du tabac représente une grave menace pour la stratégie contre le tabac, car elle met les cigarettes à la portée des jeunes par des voies illicites.

Si nous n'enrayons pas la contrebande, il nous sera de plus en plus difficile d'empêcher les adolescents d'avoir accès aux produits du tabac. C'est d'ailleurs là l'objectif de la Loi sur la vente du tabac aux jeunes. Nous espérons qu'avec cette loi les détaillants canadiens se comporteront d'une manière responsable, qu'ils ne vendront pas de produits du tabac à des jeunes et qu'ils feront en sorte que la loi permette bel et bien de restreindre l'accès des jeunes à ces produits.

Le commerce du tabac doit se faire au grand jour, là où nous pouvons le surveiller et là où nos programmes peuvent être pleinement efficaces.

Le Canada fait figure de chef de file en adoptant une stratégie globale pour réduire le nombre de personnes qui sont malades ou qui sont mortes prématurément à cause des méfaits du tabac. Nous n'avons pas l'intention de renoncer. Le gouvernement s'est engagé à mettre en oeuvre des projets de loi et des programmes novateurs pour maintenir l'élan conféré par notre stratégie nationale, cela afin de continuer à réduire le nombre de fumeurs au Canada et à empêcher le tabac de faire de nouvelles victimes.

Je signale à la Chambre que c'est le gouvernement qui décide des mesures fiscales au Canada.

[*Français*]

Le vice-président: Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 37.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 février 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

AVIS DE MOTIONS

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, je voudrais déposer deux avis de motions des voies et moyens.

La première motion porte sur des modifications à la Loi sur l'accise, à la Loi sur la taxe d'accise et à la Loi de l'impôt sur le revenu. La deuxième concerne des modifications à la Loi sur la taxe d'accise.

Je demande que l'étude de chacune de ces motions soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

• (1005)

LES PRODUITS DU TABAC

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il y a maintenant près de cent jours que mon gouvernement a pris les rênes du pouvoir.

Nous avons établi clairement que nous entendions être honnêtes avec les Canadiens, affronter les difficultés sans détour et les régler une fois pour toutes. C'est ainsi que nous entendons agir aujourd'hui. Nous avons l'intention de régler le problème de la contrebande et de rétablir le principe de la légalité. Dans une société civilisée, ce principe doit être respecté; il doit être appliqué; et il doit s'appliquer également à tous les citoyens.

[*Français*]

Nous sommes aux prises aujourd'hui avec un problème très grave qui ne se limite pas à la seule contrebande des cigarettes. J'aimerais prendre quelques minutes pour vous en faire voir l'ampleur, vous exposer les solutions possibles et expliquer aux Canadiens pourquoi nous en sommes venus aux conclusions que nous avons tirées.

Depuis quelque temps, beaucoup de Canadiennes et de Canadiens discutent du problème global de la contrebande et, notamment, des conséquences de celle des cigarettes. Il est juste de dire, à mon avis, que personne n'est sûr de l'approche à adopter. Toute ligne de conduite suscite des doutes dans l'esprit de chacun d'entre nous. Il s'agit d'un problème très complexe qui touche à la fois l'application des lois et le crime organisé, la santé et les relations fédérales–provinciales, et même les relations avec les peuples autochtones.

Ce n'est pas une question de droite ou de gauche, de francophones ou d'anglophones, d'autochtones ou de non–autochtones. Il s'agit d'un problème pour lequel il n'existe aucune solution absolue, bonne ou mauvaise.

[*Traduction*]

Gouverner est censé être l'art du possible. Ce que je m'apprête à annoncer ce matin est ce que mon gouvernement estime être la solution optimale à un problème presque insoluble. Je m'explique.

Beaucoup de Canadiens et même de députés ne se rendent peut–être pas compte à quel point la contrebande du tabac est profondément enracinée et a pris de l'ampleur au fil des ans. En 1990, le député de Glengarry—Prescott—Russell a posé une question à la Chambre sur ce problème. Presque quatre ans après, le problème reste entier.

Le problème a donc pris de l'ampleur en quelques années. Il ne s'agit plus d'un phénomène régional confiné dans des localités et des régions particulières. C'est devenu un problème national qui nécessite une solution nationale.

Au début, la contrebande se limitait au Québec et à certaines provinces de l'Atlantique. Elle gagne maintenant l'Ontario, où 35 p. 100 des cigarettes se vendent illégalement. Elle perce aussi dans l'ouest du Canada. Elle a maintenant pris racine dans presque toutes les régions du pays, où elle se propage à un rythme alarmant.

Voici quelques faits. Les ventes illégales de tabac comptent actuellement pour 40 p. 100 du marché canadien des produits du tabac, évalué à 12,4 milliards de dollars. Le crime organisé a la mainmise sur quelque 95 p. 100 du tabac qui entre illégalement au Canada. Plus de deux millions de Canadiens achètent les produits de ce trafic illicite.

En 1993, le gouvernement fédéral a perdu plus de un milliard de dollars en taxes sur le tabac tandis que les provinces affichaient un manque à gagner du même ordre. Ces pertes ne cesseront de croître si aucune mesure n'est prise. Quant aux coûts sociaux que sont l'accroissement du crime et de la violence, les pertes subies par les marchands respectueux des lois et l'anarchie, ils sont considérables et ne cessent de s'aggraver.

Le prix moyen des cigarettes n'a cessé de baisser à mesure que s'est élargie la place occupée par le tabac de contrebande sur le marché canadien. La possibilité d'obtenir ce produit à bon prix sape l'objectif du gouvernement en matière de santé, à savoir réduire le tabagisme, en particulier chez les jeunes.

• (1010)

Je me permettrai d'insister sur ce dernier point. Le problème n'est pas de savoir comment maintenir les prix élevés de façon à décourager les jeunes de fumer, mais bien de mettre les cigarettes de contrebande hors de leur portée. Et j'avoue honnêtement que tel est le profond dilemme dans lequel nous sommes tous enfermés aujourd'hui.

Les réseaux du crime organisé, qui ont la mainmise sur 95 p. 100 du tabac de contrebande, deviennent aussi les canaux de distribution clandestine des spiritueux, des armes à feu et des drogues. Il est essentiel de prendre des mesures vigoureuses pour les démanteler. C'est ce que nous comptons faire à partir de maintenant.

Les mesures annoncées aujourd'hui ont ces réseaux pour cibles. Elles visent aussi les fabricants de tabac qui ont bénéficié de ce trafic illégal et qui ont eux aussi une part de responsabilité. Ces mesures sont également destinées à mettre fin aux manquements aux lois que ce trafic occasionne. Ces manquements ne peuvent être et ne seront pas tolérés.

Je peux comprendre que les Canadiens qui achètent ces articles de contrebande sont exaspérés par les taxes. Mais qu'ils s'arrêtent un instant à réfléchir à ce qu'ils font lorsqu'ils achètent du tabac de contrebande. Il n'y a personne de lésé, peut-on me dire. C'est totalement faux. En achetant une cartouche de cigarettes de contrebande, on économise bien quelques dollars, mais, du même coup, on encourage directement le crime organisé. Chaque cigarette de contrebande qu'on allume aide ces groupes qui ont perpétré des meurtres et des attentats à la voiture piégée, qui font entrer des drogues illicites en contrebande au Canada et qui terrorisent des collectivités entières.

Si les contribuables ne prisent pas certains cas de gaspillage de l'argent des impôts, qu'ils pensent à ce à quoi sert le produit des achats illégaux de tabac. Il faut penser aussi aux marchands honnêtes qui sont acculés à la faillite, aux recettes sur lesquelles les gouvernements ne peuvent plus compter pour payer les services sociaux et de santé. Il faut réfléchir aux conséquences de ses actes. Les citoyens comprendront alors pourquoi le gouvernement ne tolérera pas que certains Canadiens s'élèvent au-dessus des lois.

Nous ne tolérerons pas non plus que se poursuivent ces manquements aux lois. C'est ce qui m'amène à annoncer, pour faire échec à la contrebande, un plan d'action qui comprend les quatre volets suivants: étoffer les mesures d'application de la loi, réduire les taxes sur les produits du tabac, imposer des mesures spéciales aux fabricants de tabac et lancer la campagne anti-tabac la plus intensive dans toute l'histoire du Canada.

[*Français*]

Pendant que nous prenons place dans cette enceinte aujourd'hui, la Gendarmerie royale du Canada a renforcé dramatiquement ses opérations policières, en particulier en certains points clés le long de la frontière canado-américaine. Le gouvernement accroîtra sensiblement le nombre d'agents de la GRC et de douaniers affectés à la lutte à la contrebande. Outre cet accroissement de personnel, de nouvelles stratégies seront mises en oeuvre pour démanteler les réseaux de contrebandiers et resserrer la filature de leurs membres.

Le ministère de la Justice intentera davantage de poursuites et appliquera pleinement les dispositions de la loi sur les fruits de la criminalité. La GRC et les autres corps de police axeront leurs ressources sur les principaux acteurs de la contrebande, le crime organisé.

• (1015)

Cette répression s'exercera partout—et n'importe où—où il se fera du trafic clandestin. Les criminels n'auront plus d'endroit où chercher refuge. Pas question, au Canada, de zones interdites aux autorités.

[*Traduction*]

Il n'y aura pas de «zones interdites aux autorités» au Canada.

[*Français*]

Notre pays n'a qu'une loi, qui s'applique à tous les citoyens et dans toutes les localités. En resserrant ainsi l'étau sur les criminels de la contrebande, nous réussirons ainsi à perturber le trafic illicite des drogues, des spiritueux, des armes à feu, tout comme celui du tabac. Mais ce n'est là qu'un élément de la solution.

[*Traduction*]

Tout en étoffant les mesures d'application de la loi, nous devrons aussi affaiblir le marché des produits du tabac de contrebande. Actuellement, la demande est forte, et les bénéfices, élevés: 500 $ pour une caisse de cigarettes de contrebande, un demi-million ou plus pour un plein camion. Cela doit changer. Rien ne me plairait davantage que de pouvoir régler ce problème par un simple resserrement de l'application des lois, combiné à l'imposition d'une taxe à l'exportation.

Cependant, d'après les renseignements qui ont été fournis au gouvernement, ces deux seules mesures ne permettront tout simplement pas de freiner l'intensification des activités de contrebande. Il faut bien se rendre à l'évidence. Mais si la Chambre y consent, je voudrais déposer la lettre du commissaire de la GRC, qui m'est adressée, et demander à ce qu'elle soit insérée dans le compte rendu d'aujourd'hui. Dans cette lettre, le commissaire dit très clairement que pour régler rapidement le problème il faut prendre cette mesure. Je voudrais donc que vous me permettiez de déposer la lettre pour qu'elle soit insérée dans le hansard.

Le Président: Plaît-il à la Chambre que la lettre soit insérée?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voir l'annexe.*]

M. Chrétien (Saint-Maurice): En conséquence, même si nous regrettons tous de devoir réduire les taxes sur les cigarettes, nous devrons nous y résoudre, du moins tant que nous n'aurons pas démantelé les réseaux de contrebandiers. Ce n'est qu'après que nous pourrons rétablir le niveau de taxation qui conviendra dans les circonstances.

[*Français*]

Nous avons fait aujourd'hui le nécessaire pour réduire immédiatement de cinq dollars la taxe fédérale d'accise perçue sur la cartouche de cigarettes. Nous avons aussi offert aux provinces de réduire cette taxe de la façon suivante. Si une province décide de réduire sa taxe de plus de cinq dollars, pour chaque dollar additionnel de réduction, le fédéral réduira sa taxe jusqu'à un maximum de dix dollars la cartouche.

Ainsi, les provinces seront libres de déterminer leur propre taux de participation. Évidemment, les plus importantes réductions de taxes se feront donc dans les provinces où le problème est plus grave.

Le coût en sera important pour le gouvernement fédéral. On assiste depuis trois ans à une érosion continue des recettes fédérales à cause de la contrebande. Selon les hypothèses les plus probables du ministère des Finances, les diminutions des taxes annoncées aujourd'hui se traduiront par une réduction des recettes d'environ 300 millions de dollars pour l'exercice 1994–1995.

Conjugée aux mesures policières prévues, cette mesure aura cependant pour effet de stopper cette érosion de recettes fiscales et de stabiliser l'apport que représentent les taxes sur le tabac dans le Trésor fédéral et, éventuellement, de rétablir un niveau de taxation efficace pour aider à diminuer le tabagisme. À court terme, il est certain que nous essuierons des pertes de revenus.

• (1020)

[*Traduction*]

Cependant, l'inaction coûterait encore beaucoup plus cher. Les gouvernements fédéral et provinciaux continueraient à perdre des sommes énormes. Et le crime organisé serait florissant.

Nous ne voulons pas que les fabricants de produits du tabac profitent de la décision difficile que nous avons prise aujourd'hui. En fait, ils ont profité directement de ce commerce illégal. Ils savaient pertinemment que leurs exportations de tabac destinées aux États–Unis rentraient illégalement au Canada. À mon avis, ils n'ont pas agi de façon responsable.

Nous mettrons fin à cette situation sans plus tarder par des mesures fiscales et réglementaires. Le gouvernement impose dès maintenant une taxe à l'exportation de 8 $ la cartouche sur les exportations canadiennes de tabac. Cette nouvelle taxe tient compte du fait que 80 p. 100 des cigarettes vendues sur le marché noir sont des cigarettes canadiennes destinées à l'exportation. Elle aura pour effet de réduire la rentabilité de la contrebande.

En deuxième lieu, nous augmentons immédiatement l'impôt perçu auprès des fabricants canadiens de produits du tabac. Nous imposerons pendant trois ans une surtaxe sur les profits de la fabrication de produits du tabac en vue de favoriser les initiatives de promotion de la santé. Cette surtaxe portera de 21 à 30 p. 100 le taux de la taxe fédérale sur les produits du tabac. Autrement dit, les fabricants verseront au gouvernement fédéral 40 p. 100 de plus de leurs bénéfices, ce qui pourrait lui procurer en trois ans des recettes supplémentaires pouvant atteindre 200 millions de dollars.

[*Français*]

Les sommes ainsi perçues permettront de financer la plus importante campagne anti–tabac jamais vue au Canada.

Le gouvernement obligera, en outre, les fabricants à marquer clairement leurs cigarettes de manière qu'il soit facile de distinguer celles qui sont destinées au marché intérieur et les autres, à l'exportation. Cela facilitera beaucoup l'action policière puisque les cigarettes de contrebande seront très faciles à reconnaître.

Pas très compliqué: ceux qui vont fumer des cigarettes légales au Canada, tout le monde dans leur entourage sauront qu'ils fument des cigarettes légales. Je pense que bien des citoyens, étant forcés de montrer clairement qu'ils fument des cigarettes légales ou illégales, vont vouloir montrer qu'ils fument des cigarettes légales, et la contrebande va diminuer d'autant.

Le gouvernement prendra diverses mesures, sur le plan législatif et réglementaire et sur celui de l'éducation, pour dissuader les Canadiens, surtout les jeunes, de commencer ou de continuer à faire usage des produits du tabac.

La politique pratiquée depuis des années par le gouvernement, soit celle de faire monter les prix du tabac au moyen de taxes, avait provoqué, je dis «avait provoqué», une diminution constante du nombre de Canadiens fumeurs. Et elle avait été particulièrement efficace pour dissuader les jeunes de commencer à fumer.

Mais aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Le fait est que les Canadiens peuvent se procurer partout, et à bas prix, des cigarettes de contrebande. En pareilles circonstances, les mesures de contrôle sur la distribution, la vente et la consommation du tabac étaient vaines.

• (1025)

Le gouvernement est conscient que la réduction des taxes qui entraînera une baisse des prix des cigarettes vendues légalement pourrait inciter certains Canadiens, surtout des jeunes, à fumer davantage.

[*Traduction*]

Aussi le gouvernement a–t–il décidé d'apporter aux lois et aux règlements des modifications visant à interdire la fabrication de mini–paquets de cigarettes, qui ont pour cibles les jeunes acheteurs, à relever l'âge auquel il est permis d'acheter des cigarettes, à augmenter les amendes pour la vente de cigarettes aux mineurs, à restreindre de façon draconienne les emplacements de distributrices et à rendre plus percutantes les mises en garde sur les dangers du tabac qui figurent sur les emballages.

Nous étudierons également la possibilité d'exiger des emballages sobres pour les paquets de cigarettes et demanderons au Comité permanent de la santé de faire des recommandations à ce sujet.

[*Français*]

De plus, nous mettrons en oeuvre immédiatement une vaste campagne de sensibilisation du public, comportant les éléments suivants: une campagne médiatique nationale visant à renseigner les jeunes sur les effets nocifs du tabagisme; de nouvelles initiatives pour atteindre les familles, les nouveaux parents et les autres qui servent de modèles de comportement aux enfants; un appui aux programmes d'éducation des écoles; une intensifica-

tion des efforts auprès d'un grand nombre de jeunes femmes qui commencent à fumer; et de nouvelles approches pour atteindre les groupes que les campagnes précédentes n'ont pas réussi à convaincre.

[*Traduction*]

Comme le montre le plan national dont je viens d'exposer les quatre volets, nous sommes déterminés à résoudre le grave problème national de la contrebande. Qui plus est, ce programme nous aidera à rétablir le respect des lois du Canada, à rendre plus sûres nos localités frontalières et à démanteler les réseaux de contrebandiers.

Je serai honnête envers les Canadiens. Cette décision n'a pas été facile à prendre, tant pour le gouvernement que pour moi-même. Ce n'est pas une solution parfaite, j'en suis conscient. Cependant, le plus important est de savoir qu'il n'existe pas de solution parfaite. Nous avons arrêté un plan d'action juste, applicable et décisif, et je suis convaincu que c'est ce qui s'imposait.

Je demande à tous les députés et à tous les Canadiens et Canadiennes de m'aider et de m'appuyer. C'est notre responsabilité de mettre un terme à une situation inacceptable qui est en train de détruire les fondements mêmes de notre pays. Après trois ou quatre ans de tolérance de la contrebande et de ceux qui défient nos lois, il faut maintenant agir. Nous devons rétablir l'ordre et le respect dans notre pays. C'est ce que nous avons décidé de faire, et nous réussirons.

• (1030)

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, mes premiers mots seront pour excuser l'absence du chef de l'opposition officielle, qui avait un engagement de pris à Montréal-Nord depuis plus de deux mois, alors que l'existence de cette déclaration du premier ministre nous est connue que depuis 24 heures.

Je devrais vous dire que mes premiers mots seront pour déplorer le manque de courtoisie du gouvernement, alors que depuis trois semaines, l'opposition officielle, dans cette Chambre, a fait sensiblement évoluer le dossier dont il est question aujourd'hui, question par question, jour après jour, un travail de bénédictin pour conscientiser le gouvernement et le premier ministre de ce problème.

Je vous ferai remarquer que malgré ce travail, le gouvernement a cru bon de nous aviser, 24 heures d'avance, qu'il y aurait une déclaration, a décrété un huis clos pour ce matin à 9 heures, huis clos dont sont sortis nos gens à 10 heures, alors que le premier ministre commençait sa déclaration dans cette Chambre. Évidemment que nous aurions aimé scruter à la loupe chacun des éléments du plan d'action annoncé par le premier ministre. Évidemment que nous aurions aimé pouvoir présenter ici une analyse sérieuse, fondée sur des chiffres, de chacune des mesures, parce qu'il y a des mesures là-dedans qui méritent d'être étudiées plus en profondeur.

Nous allons cependant nous contenter à ce stade-ci de réagir sur un certain nombre d'éléments. Vous remarquerez que voilà trois semaines, à nos premières questions dans cette Chambre, les réponses du premier ministre et du ministre des Finances étaient à l'effet qu'il n'était pas question qu'on touche à la taxe sur les cigarettes. Voilà trois semaines, le premier ministre nous disait que la GRC faisait son travail, le faisait très bien même, arrêtait tous les contrebandiers et si on avait des noms à lui signaler, que l'opposition devrait le faire. Voilà trois semaines, le premier ministre nous disait que la loi était respectée partout sur le territoire canadien, sans aucun problème.

Au moins, aujourd'hui, constatons que le gouvernement vient de nous dire essentiellement ceci: Il y a un problème dans le domaine de la contrebande de cigarettes. La loi n'est pas respectée partout de la même façon sur le territoire canadien et la GRC n'est pas capable, jusqu'à ce jour, de faire en sorte qu'on empêche ce trafic de cigarettes, de tabac illégal. Voilà ce qu'on constate ce matin. Le premier ministre vient de mettre le chapeau sur des déclarations qui se sont avérées tout à fait inexactes au cours des trois dernières semaines.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, on est sceptiques, parce que le premier ministre nous dit que dorénavant, la loi va s'appliquer sur tout le territoire sans exception.

Les chiffres de la GRC, non seulement confirment, mais accentuent ceux de l'opposition officielle à l'effet qu'en 1993, ce n'est que 1 p. 100 de la contrebande de cigarettes qui a été saisi par leurs policiers, alors qu'aujourd'hui on constate, et on l'a affirmé lors du huis clos, que 70 à 75 p. 100 de ce commerce illégal se faisait par le biais des territoires mohawks dans le sud du Québec et de l'Ontario. Soixante-quinze p. 100 de la contrebande se fait sur ces territoires. La GRC jusqu'à ce jour n'a pu faire mieux que d'avoir un score de 1 p. 100 d'interception de la contrebande, et aujourd'hui on nous dit que 350 agents de plus, ça devrait normalement régler la question.

Il est possible que ce soit là une amélioration significative, mais il reste des questions extrêmement graves qui n'ont pas été encore résolues. Celle qui fait dire à des chefs de nations amérindiennes, les Mohawks, qu'ils ont des armes sur les réserves et que toute intervention policière ne saurait être faite sans risquer un bain de sang, sans risquer qu'on se serve de ces armes illégales qui sont actuellement sur les réserves. La question que je devrais poser au premier ministre, et qu'on lui posera très certainement c'est, ma foi, qu'est-ce que la GRC a de plus maintenant comme outils pour intervenir et intercepter les 99 p. 100 de contrebandiers qu'on laissait passer quasiment au vu et au su de tout le monde, par manque de moyens ou par crainte de représailles de personnes armées illégalement?

• (1035)

Le premier ministre nous indique qu'une taxe de 8 $ à l'exportation par cartouche sera imposée. Je vous rappellerai qu'une telle taxe a déjà été mise en place en 1992, et elle fut retirée deux ou trois mois plus tard parce qu'elle s'était avérée tout à fait inefficace. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas trouvé plus originale comme solution que celle de remettre en place une taxe

qui, voilà à peine quelques mois, s'est avérée absolument inopérante, inefficace et inapplicable?

Également, le gouvernement nous dit, avec beaucoup d'emphase qu'il y aura un impôt supplémentaire pour les producteurs de tabac pour financer une campagne sur la santé. Nous sommes entièrement d'accord à une campagne sur la santé. Mais ce que le premier ministre ne dit pas, c'est que cette taxe qui sera imposée aux producteurs, ne risque–t–elle pas d'être refilée aux consommateurs à la première occasion, par une augmentation du prix de production? Est–ce que le premier ministre a obtenu des garanties que cet impôt supplémentaire qui sera payé par les producteurs de tabac ne sera pas, à un moment ou à un autre, refilé aux consommateurs québécois ou aux consommateurs canadiens. Toute la question reste en suspens, le premier ministre a été silencieux là–dessus.

Le premier ministre ne réalise–t–il pas que ces deux mesures, une taxe à l'exportation, doublée d'un impôt plus grand pour les producteurs sont là deux mesures qui sont susceptibles d'exporter des jobs à l'extérieur du Canada, où les producteurs pourront peut–être avoir le goût d'aller produire leurs cigarettes de même qualité ailleurs, alors qu'ils seront exempts de ces impôts et de cette taxe à l'exportation? N'est–ce pas là un danger, non seulement de ne pas intervenir très efficacement sur la source même du problème, mais de voir nos producteurs s'en aller à l'extérieur? Est–ce que le premier ministre a obtenu des garanties que les producteurs coopéreraient à cette mesure et seraient tentés de rester ici et payer des impôts, pour financer la campagne sur la santé. Une autre question qui demeure sans réponse.

Le refus des autres gouvernements provinciaux de participer au plan du premier ministre ne risque–t–il pas de créer un problème très grave au Canada, ailleurs qu'au Québec? Est–ce qu'on ne risque pas que les réseaux de contrebandiers se déplacent, que l'activité de la contrebande et de la vente illégale de cigarettes ne se fasse davantage dans le sud de l'Ontario, dans d'autres provinces canadiennes, puisque, au Québec, il y aura des mesures qui seront de nature à ralentir cette activité illégale? Est–ce que le premier ministre a prévu une mécanique pour éviter que le problème ne se déplace tout simplement? Son gouvernement, je le rappellerai, sera aussi responsable du trafic illégal de la cigarette ailleurs qu'au Québec. Son gouvernement devra prendre aussi des mesures qui s'appliquent partout au Canada.

En terminant, je dirai simplement que le plan d'action du premier ministre aura des effets limités, d'abord parce que seul le Québec emboîte le pas au moment où on se parle. Deuxièmement, le programme est un programme d'exportation de jobs bien payés dans le domaine de la production de la cigarette, sans plus. Troisièmement, le contrôle du trafic de la contrebande qui se fait en grande majorité, selon la GRC, sur les territoires amérindiens, risque de ne pas être contrôlé adéquatement par la GRC, qui a un score, je le rappelle, de 1 p. 100 à ce jour. Quatrièmement, je dois dire que l'opposition souscrit aux mesures prévues pour la prévention de la consommation de cigarettes.

Nous sommes heureux que nos questions en cette Chambre et le travail qu'on a pu faire de ce côté–ci, pour obliger la ministre de la Santé à prendre ses responsabilités, aient fait en sorte que le premier ministre ait consenti à inclure un chapitre sur la protection de la santé. Voilà les commentaires que nous pouvons faire à ce stade–ci, mais nous reviendrons très certainement sur le sujet parce que le gouvernement, à notre avis, a tenté, pendant trois semaines, de camoufler la vérité. Maintenant qu'on l'a acculé au pied du mur, il nous apporte des solutions qui ne sont certes pas des plus efficaces; elles auraient demandé une meilleure analyse.

• (1040)

[*Traduction*]

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le gouvernement pour la solution qu'il a apportée à ce que le premier ministre a appelé, à juste titre, un problème très complexe. De plus, je tiens à remercier le gouvernement pour la séance d'information sur le sujet qui a été organisée à notre intention plus tôt aujourd'hui.

Nous croyons comprendre que le plan d'action du gouvernement comporte essentiellement quatre volets: premièrement, une application plus rigoureuse des lois contre la contrebande; deuxièmement, une campagne d'éducation anti–tabac plus musclée devant être financée par un impôt prélevé sur les bénéfices des producteurs de tabac; troisièmement, une taxe à l'exportation sur les produits du tabac; quatrièmement, une réduction des taxes fédérales sur les cigarettes consommées au Canada.

Voici quelle est notre première réaction à ce plan d'action. D'abord, nous tenons à féliciter le gouvernement de sa décision, mais nous voudrions attirer l'attention sur un élément qui ne figure ni dans l'exposé du premier ministre ni dans la documentation qui nous a été remise. Je veux parler d'une estimation détaillée du coût de ce programme. Combien cela va–t–il coûter? Qui va payer la facture?

Après avoir lu la documentation, nous estimons que le coût de ces modifications fiscales avoisinera les 300 millions de dollars par an. À mon avis, la mise en oeuvre des autres volets du plan d'action va entraîner des dépenses annuelles de l'ordre de 150 millions de dollars. Le coût total net de l'opération s'élèvera donc à un demi–milliard de dollars par an.

Vu l'état des finances du gouvernement, lorsque le premier ministre et le ministre des Finances présentent à la Chambre des programmes de ce genre, quel que soit leur mérite, je les invite à les accompagner d'un exposé plus détaillé de leurs coûts.

Nous appuyons les trois quarts du plan d'action du gouvernement, soit trois des quatre volets. En effet, nous sommes en faveur d'une application plus rigoureuse des lois contre la contrebande, d'une campagne anti–tabac plus musclée et du rétablissement de la taxe à l'exportation sur les produits du tabac.

Je tiens à signaler au gouvernement que la majorité des députés de mon parti estiment que la plupart de leurs électeurs ne sont pas convaincus pour l'heure de la sagesse et des chances de succès du quatrième volet du programme gouvernemental, àsa-

voir la réduction des taxes fédérales sur les cigarettes consommées au Canada.

Nous partageons la crainte, exprimée par de nombreux groupes oeuvrant dans le domaine de la santé, que cette baisse des taxes n'encourage le tabagisme. Il nous faut signaler que cette mesure proposée n'a pas encore reçu l'appui de la majorité des provinces, ce qui est nécessaire pour modifier l'écart entre le prix des cigarettes aux États–Unis et celui pratiqué au Canada.

Nous doutons fort que cette réduction soit vraiment suffisante, surtout en l'absence de la collaboration totale des provinces pour enrayer la contrebande. Nous supposons que les pertes de recettes attribuables à la réduction des taxes seront compensées par des augmentations de taxes dans d'autres secteurs. Mais quelles vont être ces augmentations et qui devra les assumer?

Comme le premier ministre l'a souligné, la question des taxes sur le tabac ne prend plus seulement des proportions fiscales. Elle est en train de devenir une question de justice, une question sociale, une question autochtone, une question de relations interprovinciales. Cependant, il y a, à la base, un problème de dépenses exagérées qui entraîne des impôts exagérés et donne lieu à toutes ces questions parallèles.

À notre avis, la Chambre et le gouvernement doivent d'abord s'attaquer à la source du problème que sont les dépenses exagérées. Souhaitons qu'une solution sera proposée dans le budget qui doit être présenté d'ici une semaine ou deux.

Demain matin, le caucus réformiste examinera en détail le programme du gouvernement. Nous espérons faire d'autres commentaires dans les prochains jours.

• (1045)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Pourrais–je avoir le consentement unanime de la Chambre afin de répondre très brièvement à la déclaration du premier ministre, au nom de mon parti?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme McLaughlin: Le Nouveau Parti démocratique sait que la question de la contrebande est très compliquée. Ce n'est pas une façon très efficace de résoudre ce problème, mais j'ai quelques commentaires à faire concernant le plan du gouvernement.

[*Traduction*]

En réponse à la déclaration du premier ministre, je voudrais signaler tout d'abord que, à notre avis, le problème, même s'il est très complexe, repose sur plusieurs hypothèses.

Une des hypothèses est que seuls les cigarettes et les produits du tabac sont en cause. D'après ce qu'ont dit les fabricants d'alcool, il est clair qu'ils préparent une campagne en vue d'obtenir le même traitement. Je crois que le gouvernement s'est engagé sur une pente très glissante en réduisant la taxe sur les cigarettes sans évaluer toutes les ramifications d'une telle décision à l'égard d'autres produits.

Le fait de croire que le problème sera réglé n'est qu'une hypothèse puisque d'autres produits, d'autres fabricants, d'autres questions vont intervenir très rapidement et c'est la raison pour laquelle j'estime que le gouvernement aurait dû établir un plan d'action englobant toute la question et tous les produits pouvant y être inclus.

Deuxièmement, le plan n'a pas été élaboré de concert avec les provinces et les territoires, ce qui aurait permis de mettre au point un plan national cohérent. Il est bien évident que si les provinces fixent la taxe à des taux différents, le même problème se posera entre elles.

Mon parti est tout à fait en faveur de la taxe à l'exportation et de la surtaxe proposées par le gouvernement, mais il n'appuie pas une réduction des taxes sur les produits du tabac. Toutefois, il faut dans ce cas également supposer que les fabricants de cigarettes ne hausseront pas le prix de leurs produits pour compenser la hausse d'impôt. Je tenais simplement à soulever le problème.

Troisièmement, je voudrais parler de la question de l'application de la loi. Notre parti est convaincu qu'il faut faire preuve de plus de rigueur envers ceux qui achètent et vendent des produits de contrebande. Le gouvernement n'ignore cependant pas que la GRC et les agents des douanes ont vu leurs ressources financières diminuer considérablement. Aussi, il faut se demander dans quelle mesure la GRC et les services douaniers pourront, compte tenu des réductions budgétaires qu'ils supportent depuis quelques années, s'acquitter de leur tâche. Dans quelle mesure y parviendront–ils?

Nous sommes contre la réduction des taxes sur les cigarettes parce qu'une telle mesure ne s'inscrit pas dans un plan d'ensemble. Les statistiques sur la santé, et le premier ministre faisait à cet égard référence aux jeunes, sont claires. La hausse du coût du tabac a entraîné une réduction de la consommation de ce produit. Chaque année au Canada plus de 37 000 personnes meurent de maladies liées au tabagisme. Je crois que le plan proposé aura un effet néfaste sur les coûts des soins de santé au Canada.

Enfin, de nombreux observateurs provinciaux ont déclaré ce matin que le plan unilatéral du gouvernement, qui n'a pas consulté pleinement les provinces ni élaboré un plan conjoint avec elles, risque de compromettre le succès du forum national sur la santé. Le gouvernement tente de résoudre un problème très complexe, mais je crois qu'il s'aventure sur une pente glissante en se limitant à réduire uniquement la taxe sur les cigarettes.

Les autres questions sont également très importantes et j'espère que le gouvernement ne suivra pas l'exemple du gouvernement précédent et ne renoncera pas à la taxe à l'exportation devant les protestations des fabricants.

Le Canada demeure confronté à un grave problème de contrebande de nombreux produits qui ne sont pas inclus dans le plan du gouvernement. Il subsiste en outre un important problème de santé, auquel nous étions en voie de trouver une solution. Or, le plan proposé par le gouvernement risque de compromettre le succès de cette solution.

• (1050)

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je sais que nous avons donné notre consentement unanime pour permettre au chef du NPD de faire une déclaration. Y a–t–il également consentement unanime pour que je puisse, moi aussi, faire une brève déclaration?

Le Président: La présidence, bien entendu, s'en remet toujours à la Chambre. Le député de Haldimand—Norfold demande le consentement unanime pour se prononcer sur une déclaration de ministre. La Chambre est–elle d'accord?

Une voix: D'accord.

M. Speller: Monsieur le Président, je serai bref. Je tiens à remercier les députés de tous les côtés. Beaucoup d'entre vous savent que je consacre beaucoup d'efforts à cette question depuis un certain nombre d'années.

On retrouve dans ma circonscription la majorité des producteurs de tabac du pays, et ils examinent cette politique avec une vive attention. Ce sont eux qui ont essayé pendant des années de forcer le gouvernement précédent à s'attaquer à ce problème.

La réserve des Six–Nations, la réserve la plus importante du pays, qui connaît des problèmes de contrebande, se trouve aussi dans ma circonscription.

Dans ma circonscription seulement, il y a 200 huttes–fumoirs sur la réserve. Beaucoup de gens, notamment des membres du conseil de bande et la plupart des membres de la bande des Six–Nations, me pressent de prendre des mesures pour remédier à ce problème qui nuit à leur collectivité. Ils ajoutent que cette situation leur fait une mauvaise réputation dans tout le pays car les Canadiens rejettent le blâme sur les autochtones. J'ai été heureux d'entendre le premier ministre signaler aujourd'hui que le crime organisé était responsable de 95 p. 100 du problème et que ce n'étaient pas les autochtones du pays qu'il fallait pointer du doigt.

J'ai également appris avec plaisir que le solliciteur général avait demandé au commissaire de la GRC de négocier avec les représentants de la collectivité autochtone des Six–Nations pour trouver des façons de résoudre ce problème. Je l'en félicite.

En ce qui concerne les producteurs de tabac de ma circonscription qui s'inquiètent vivement de cette situation du fait des difficultés qu'éprouvent les collectivités vivant du tabac et qui se font sentir au niveau de l'infrastructure connexe, plusieurs personnes de ma région et des circonscriptions avoisinantes attachent beaucoup d'importance à cette question. Elles seront sans doute heureuses d'apprendre que le gouvernement a enfin pris l'initiative de s'engager à collaborer avec les collectivités visées afin de résoudre les problèmes d'adaptation qui risquent de se poser à la suite de l'adoption de cette politique aujourd'hui.

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour permettre au ministre du Développement des ressources humaines de présenter un projet de loi portant maintien des opérations portuaires de la côte ouest.

Le Président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

* * *

LOI DE 1994 SUR LES OPÉRATIONS PORTUAIRES DE LA CÔTE OUEST

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): demande à présenter le projet de loi C–10, Loi portant maintien des opérations portuaires de la côte ouest.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

• (1055)

M. Riis: Monsieur le Président, ai–je raison de croire que le projet de loi faisant l'objet de la motion que nous venons d'adopter ne devait être examiné que cet après–midi, après la période des questions?

M. Milliken: Monsieur le Président, le débat sur le projet de loi C–3, qui doit commencer ce matin, devrait durer jusqu'à la période des questions. L'examen de ce projet de loi ne commencera donc que plus tard.

On essaiera, bien sûr, de s'entendre avec les autres partis pour que ce débat commence en temps opportun. Je suis sûr que ce ne sera pas avant la fin de la période des questions.

* * *

LOI SUR LE SPORT NATIONAL

M. Nelson Riis (Kamloops): demande à présenter le projet de loi C–212, Loi reconnaissant le hockey comme le sport national.

—Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de me joindre à mon collègue de Winnipeg Transcona pour présenter le projet de loi intitulé Loi reconnaissant le hockey comme le sport national. Nous savons tous qu'aucun sport n'a été désigné par le Parlement en tant que sport national officiel. Je pense que nous serons tous d'accord sur le choix des phénomènes les plus typiquement canadiens: la police montée, le castor, le sirop d'érable et, peut–être, le hockey, comme sport.

Je prie mes collègues de tous les partis de se sentir bien libres d'appuyer la motion, s'ils veulent contribuer au processus qui nous mènera bientôt, nous l'espérons, à la reconnaissance du hockey en tant que sport officiel du Canada.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LE SÉNAT

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom d'un certain nombre d'électeurs de la circonscription de Brant, qui désirent encourager le gouvernement à réexaminer le rôle et les responsabilités du Sénat.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

L'hon. Fernand Robichaud (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C–3, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter le projet de loi C–3, qui vise à modifier la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

• (1100)

[*Français*]

Le projet de loi C–3 est axé sur le renouvellement du programme de péréquation qui est en fait la pierre angulaire du fédéralisme fiscal au Canada. L'objectif de la péréquation, dont le principe est enchâssé dans la Constitution canadienne, est de permettre aux gouvernements provinciaux d'offrir à la population canadienne des niveaux de services publics raisonnablement comparables à des niveaux d'imposition raisonnablement comparables.

[*Traduction*]

La péréquation ne date pas d'hier. Elle existe sous forme de programme depuis 1957. Même là, les accords de location d'impôts des périodes de la guerre et de l'après–guerre équilibraient implicitement les recettes provinciales. D'ailleurs, en 1867, des subventions législatives plus élevées ont été versées à la Nouvelle–Écosse et au Nouveau–Brunswick qu'à l'Ontario ou au Québec, afin de reconnaître la perte disproportionnée en droits de douane et en taxes d'accise que ces provinces subissaient par suite de leur entrée dans la Confédération.

Comme ils ne sont versés qu'aux provinces moins nanties, les paiements de péréquation sont les plus progressifs des principaux transferts que le fédéral fait aux provinces. En 1994–1995, ils seront de l'ordre de 8,5 milliards de dollars. Cela signifie qu'un gouvernement provincial qui, avec ses gouvernements locaux, prélève des taux d'impôt moyens disposera de recettes venant des impôts et des paiements de péréquation de 5 000 $ par habitant, pour financer les services publics.

Cependant, nous savons tous que le renouvellement de la péréquation se situe cette année dans un contexte sans précédent. La situation financière du gouvernement fédéral est pire aujourd'hui qu'en 1992 et bien pire qu'en 1987 et en 1982, autres années de renouvellement de la péréquation.

En discutant du renouvellement, nous avons mis en équilibre l'obligation d'être financièrement responsable avec le rôle singulier que joue la péréquation pour étayer le sentiment de partage qui caractérise le Canada.

[*Français*]

J'estime que le projet de loi va dans ce sens. Il prévoit une augmentation annuelle des paiements de péréquation de 5,5 p. 100 pour les cinq prochaines années. Il prévoit également plusieurs changements aux assiettes fiscales en vue d'actualiser et d'améliorer la mesure de la capacité fiscale des provinces, ce qui est essentiel au maintien de l'équité du programme. Ces mises à jour de certaines assiettes fiscales se traduiront par des gains d'environ 165 millions de dollars pour les provinces l'an prochain et d'environ 900 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé envers les provinces à ne pas modifier la structure de la formule d'ici les cinq prochaines années. Les provinces pourront ainsi effectuer leur planification budgétaire dans un climat de stabilité.

[*Traduction*]

De toute évidence, la proposition de renouvellement doit être possible financièrement. C'est pourquoi nous avons gardé un plafond, qui permettra vraiment de protéger la capacité du gouvernement fédéral de financer le programme. Ce plafond limite la croissance cumulative et la péréquation au niveau de la croissance de l'économie par rapport à une année de base. Par exemple, si l'économie croît de 5 p. 100 par rapport à l'année de base au cours de la première année, la péréquation ne pourra augmenter de plus de 5 p. 100. Si, au cours de la deuxième année, l'économie croît encore de 5 p. 100, la croissance cumulative, ou totale pour les deux ans, de la péréquation sera de 10 p. 100.

L'année 1992–1993 a été désignée année de base. Cette année–là, les versements de péréquation ont été relativement modestes. Contrairement aux précédentes années de renouvellement de la péréquation, où la première année restait sans plafond et, en fait, devenait l'année de base, nous avons limité le versement pour la

première année. Dans la situation financière actuelle, l'absence de plafond la première année ne convient pas. L'année 1992–1993 servira d'année de base, les données étant pratiquement définitives, c'est–à–dire sujettes à peu de révision. Il s'ensuivra que les paiements seront plus sûrs pour le gouvernement fédéral comme pour les provinces.

● (1105)

Permettez–moi maintenant d'entrer dans le détail du projet de loi.

[*Français*]

Premièrement, la péréquation sera renouvelée pour les cinq prochaines années. Compte tenu de l'engagement de maintenir la structure de la formule, cela assurera aux provinces qui touchent des paiements de péréquation une meilleure stabilité.

Deuxièmement, la norme des cinq provinces à laquelle la capacité fiscale des provinces est relevée sera maintenue; les cinq provinces étant le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie–Britannique.

Troisièmement, comme je l'ai mentionné plus tôt, un plafond demeurera également en place; il continuera de reposer sur l'exercice 1992–1993.

[*Traduction*]

Quatrièmement, les paiements minimaux demeurent inchangés. Ils assurent les provinces contre une chute marquée des paiements de péréquation d'une année sur l'autre.

Cinquièmement, certaines modifications à incidence fiscale seront apportées afin de mieux évaluer la capacité financière des provinces. C'est essentiel à l'intégrité du programme.

Sixièmement, la loi prévoira un moyen de diminuer les réductions excessives dans les paiements de péréquation versés aux provinces qui réservent une partie exceptionnelle de l'assiette de l'impôt à certaines ressources naturelles. Sera ainsi supprimé un irritant de longue date pour les provinces sur cette prétendue question de la récupération.

Enfin, il importe de remarquer que la base pour calculer le plafond sera rajustée de telle sorte que les provinces puissent bénéficier des mises à jour de l'assiette fiscale et de la récupération même si le plafond s'applique.

Bref, ce projet de loi sera avantageux pour les Canadiens et pour les gouvernements provinciaux qui leur fournissent des services essentiels. Il assurera la stabilité des paiements de péréquation au cours des cinq prochaines années; il apportera un soutien considérable aux provinces moins bien nanties, mettant en évidence la priorité qu'est la péréquation pour le gouvernement. Il assure l'équité du programme et il est financièrement responsable. Il est parfaitement conforme aux objectifs du gouvernement à l'égard du déficit.

Je présente le projet de loi à la Chambre pour examen. J'espère que, avec la collaboration de tous les partis représentés ici, il sera lu promptement aujourd'hui pour la deuxième fois de telle sorte qu'il puisse être étudié à fond par le comité permanent.

[*Français*]

Le vice–président: Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les affaires émanant du gouvernement seront prolongées de 39 minutes, conformément à l'article 33(2)b) du Règlement.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, il me fait plaisir de vous faire part du point de vue du Bloc québécois sur le projet de loi C–3, visant à renouveler le programme canadien de péréquation.

Tout d'abord, on ne peut apprécier à sa juste valeur ce projet de loi et ses retombées et proposer des modifications et des abrogations à ce projet de loi en isolant la péréquation des autres types de transferts effectués par le gouvernement canadien auprès des provinces. Outre la péréquation, ces transferts fédéraux sont le financement des programmes établis, c'est–à–dire la contribution fédérale en matière de financement des programmes de santé et de l'éducation postsecondaire des provinces, et les programmes à frais partagés, dont le régime d'assistance publique est le plus important.

Il n'est pas souhaitable non plus d'analyser ce projet de loi en passant sous silence le pourquoi de la péréquation, enchâssée dans la Constitution de 1982—Constitution qui, en passant, n'a pas été approuvée par le Québec. Cela nous permettra, en faisant un survol de ces deux aspects des transferts fédéraux, de démontrer clairement qu'à partir des plafonds imposés depuis 1982 notamment, ce programme de péréquation ne rencontre plus du tout les objectifs pour lesquels il a été mis en place. L'examen des autres transferts complétera notre analyse et révélera la nécessité d'une révision complète des transferts fédéraux. Il révélera la faillite du fédéralisme fiscal tel que conçu à partir du rapport Rowell–Sirois de 1941, rapport que j'ai eu le l'occasion d'analyser dans mes jeunes années d'études universitaires.

L'esprit du rapport Rowell–Sirois est travesti par les agissements de ce gouvernement et du gouvernement précédent. Par exemple, les transferts servent aux provinces qui en ont le moins besoin. Et doit–on se surprendre du creusement de l'écart entre les provinces riches et les provinces pauvres depuis environ une dizaine d'années?

● (1110)

L'analyse de la dynamique des transferts fédéraux révèle en effet que depuis le milieu des années 1980, les transferts se sont accrus plus rapidement dans les provinces les mieux nanties, c'est–à–dire en Ontario, en Alberta et en Colombie–Britannique, que dans celles qui devaient en toute logique en bénéficier, soit les provinces les moins riches. Entre 1984 et 1991, les transferts fédéraux totaux ont affiché une croissance annuelle moyenne de 6,9 p. 100 pour l'Ontario, par exemple, et de seulement 3,1 p. 100 pour le Québec. Le Québec est considéré comme étant une province moins bien nantie.

Pourquoi une telle situation que je qualifierais d'absurde? Tout simplement à cause de la nature même des programmes

fédéraux, à cause du désengagement fédéral aussi, et à cause, plus précisément, de l'échec du fédéralisme fiscal canadien.

Voyons la situation de plus près, programme par programme, en commençant par la péréquation. La péréquation fédérale vise à réduire, comme l'a mentionné mon collègue d'en face, les disparités entre les gouvernements provinciaux quant à leur capacité de prélever des impôts et de taxer sur leur territoire, de façon à ce qu'elles aient les moyens d'offrir des services uniformes entre elles, tels les services publics réguliers. Cette capacité est mesurée à partir d'un panier regroupant diverses formes de taxation provinciale et municipale. Et, tel que le précise le document du ministère des Finances du Canada: «Les paiements de péréquation sont calculés selon une formule établie dans la législation fédérale.» Dans une première étape, on calcule les recettes que chaque province pourrait tirer d'une assiette fiscale type, donc une assiette fiscale théorique. Dans un deuxième temps, on compare, sur une base par habitant, la capacité globale de chaque province de tirer des recettes de ces sources à une norme représentative fondée sur la capacité fiscale des cinq provinces. La norme est présentement estimée à 4 800 $ par habitant, donc autour de 5 000 $. Si la capacité totale par habitant d'une province est inférieure à la norme, les paiements fédéraux de péréquation relèvent ces recettes au niveau de la norme, de façon à uniformiser la capacité d'offrir des services publics.

En théorie, à partir de ces calculs, la capacité fiscale moyenne des sept provinces les moins nanties devrait être plus uniforme après le versement des paiements de péréquation de façon à offrir ces services publics comparables. Or, il n'en est rien.

Depuis 1988–1989, en raison de l'application de dispositions plafonds, les versements aux provinces ne permettent plus à ces dernières d'atteindre la norme de péréquation. Selon les termes de ces dispositions plafonds, les droits de péréquation de l'ensemble des provinces bénéficiaires ne peuvent plus croître plus rapidement que l'économie, tel que mesuré par le produit national brut. Le plafond à la péréquation s'est appliqué deux fois au cours des dernières années; une fois en 1988–1989, et l'autre fois en 1990–1991, au plein coeur de la récession qui frappait de plain–pied les économies des provinces canadiennes, et en particulier du Québec.

Ce plafond a occasionné ,au cours de ces deux périodes, un manque à gagner de plus de 2,9 milliards de dollars pour les provinces bénéficiaires. Et signalons que le Québec, à cause des différentes caractéristiques, et en particulier ses caractéristiques démographiques, a absorbé plus de 60 p. 100 de ce manque à gagner, soit 1,8 milliard de dollars en 1992–1993 seulement.

Alors, monsieur le Président, si vous vous en rappelez, et je pense que mes collègues ici présents s'en souviennent, c'est ce qui a déclenché la fameuse taxe rétroactive du précédent ministre des Finances du Québec, feu Gérard D. Lévesque. Alors on fait du pelletage, encore une fois, au niveau des provinces canadiennes, en imposant un plafond à la péréquation.

Enfin, le plafond a réduit les transferts que les provinces auraient dû recevoir pour maintenir la norme de capacité fiscale des différentes provinces, tant et si bien qu'il existe actuellement un écart de capacité fiscale d'environ 12 p. 100 entre les provinces bien nanties et celles qui le sont moins. Et cela, ce n'est pas moi qui le dis, ce ne sont pas mes collègues du Bloc québécois qui le disent, mais c'est un grand fédéraliste québécois, l'actuel ministre des Finances du Québec, M. Bourbeau, qui a, lors de l'annonce du renouvellement de l'accord de péréquation, fustigé, doucement—parce qu'un grand fédéraliste ne fustige pas brutalement un de ses collègues—mais il a quand même fustigé le gouvernement pour avoir reconduit cette norme plafond.

• (1115)

Donc, étant donné ce plafond, le fédéralisme fiscal en prend ici pour son rhume et les principes de Rowell–Sirois aussi. La péréquation ne remplit plus la mission fédérative qu'elle devait remplir initialement, surtout à partir de la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Voyons maintenant ce qui se passe du côté du financement des programmes établis, un autre grand volet des programmes de transferts fédéraux. Ce programme de financement des programmes établis représente la contribution fédérale aux programmes de santé et d'éducation postsecondaire des provinces. Encore là, on s'aperçoit que le désengagement fédéral est flagrant. Depuis 1982, le fédéral s'est désengagé progressivement du financement des programmes établis. En 1990–1991, par exemple, la contribution de base par habitant a été gelée au niveau de celle de 1989–1990 pour les années financières 1990–1991 à 1994–1995.

Or, les gels et les coupures égales par habitant, tels que conçus par ce gel généralisé, touchent plus durement les provinces moins bien nanties. Alors, encore une fois, non seulement la péréquation ne vise plus les objectifs qu'elle visait au début, lors de son instauration, mais même les autres programmes de transfert ne sont pas équitables pour les provinces moins bien nanties et le sont beaucoup plus du côté des provinces nanties.

En effet, le revenu moyen des contribuables de ces provinces étant plus faible, en parlant des provinces moins bien nanties, que celui des contribuables des provinces mieux nanties, leur gouvernement dispose d'une capacité moins grande à prélever des impôts, même après péréquation, comme on a pu le voir tout à l'heure, avec l'écart actuel de 12 p. 100.

Les provinces moins bien nanties doivent ainsi augmenter leur taux de taxation plus que les autres provinces afin de maintenir les services de santé et d'éducation postsecondaire inhérents au financement des programmes établis qu'elles fournissent à la population sur leur territoire.

La situation se dégrade davantage lorsque le plafond de péréquation est atteint, comme c'est le cas depuis 1988–1989, c'est–à–dire qu'on a dépassé la croissance du PNB nominal en termes de besoin. En effet, les revenus additonnels levés par les provinces n'entraînent pas de péréquation supplémentaire et l'effort exigé des provinces moins bien nanties pour prélever un dollar de plus par habitant est plus élevé que celui des autres provinces. Au Québec, par exemple, le manque à gagner résultant de l'ensemble des mesures prises au financement des programmes établis depuis 1982 s'élève à 1,8 milliard de dollars pour l'année financière 1993–1994.

Puisque le programme de financement des programmes établis octroie un transfert égal par habitant, il y a une autre sorte d'iniquité qui s'est développée au cours des années. Une iniquité qui se traduit par le fait que 59 p. 100 des fonds du programme de financement des programmes établis, 59 p. 100 des fonds sont attibués aux trois provinces les mieux nanties du Canada. Alors qu'initialement, comme on l'a vu tout à l'heure, les programmes

de transferts, tous programmes de transferts devaient donner un coup de pouce aux provinces les moins bien nanties.

En ce qui a trait aux programmes à frais partagés, le même type de problème. Le fonctionnement de ces programmes pose les problèmes suivants: la majorité des programmes en place ne contribuent pas suffisamment à réduire les disparités économiques au Canada, puisqu'ils favorisent les provinces dont la capacité fiscale est plus élevée et qui ont les moyens de se doter de services de qualité supérieure. Encore une fois, les provinces les mieux nanties se retrouvent favorisées par les programmes à frais partagés.

Deuxième type de problème: l'utilisation par le fédéral de son pouvoir de dépenser dans plusieurs secteurs, et on connaît bien cela au Québec, entraîne des chevauchements, des duplications et des contradictions dans les priorités qui peuvent conduire indéniablement à un gaspillage de fonds publics.

Troisième type de problème: on assiste là aussi, tout comme pour les deux programmes précédents, à un désengagement progressif du gouvernement fédéral dans plusieurs secteurs où il avait incité les provinces à s'engager. La mécanique est toujours la même. À cause de son pouvoir de dépenser, le gouvernement fédéral intervient même dans des champs de juridiction dévolus aux provinces. Ensuite, il décide qu'il n'a plus le goût de s'impliquer ou qu'il n'a plus les moyens financiers de s'impliquer, mais le besoin s'est installé au cours des ans et il force le gouvernement des provinces à poursuivre l'engagement, autrement partagé par lui auparavant.

Parmi les programmes à frais partagés, le Régime d'assistance publique du Canada est le plus important des programmes de transfert fédéraux. Si ma mémoire est bonne, il représente cette année 7,8 milliards de dollars.

● (1120)

Le Régime d'assistance publique du Canada, communément appelé le RAPC, l'aide sociale, la contribution fédérale, illustre bien les problèmes associés aux formules à frais partagés, soit l'absence de prise en compte de façon explicite des écarts de besoins et de capacités financières entre les provinces; deuxièmement, l'obligation pour les provinces de dépenser selon les règles prévues par le régime—une autre façon de parler de normes nationales qui, selon la tradition, nous avons l'habitude de détester au Québec; troisièmement, une gestion inefficace; et quatrièmement, des coûts administratifs importants. Encore ici, il y a une situation incongrue au niveau des programmes à frais partagés, une situation qui fait douter de la valeur et de la solidité du fédéralisme fiscal canadien.

De 1984–1985 à 1989–1990, par exemple, les contributions fédérales au titre du Régime d'assistance publique du Canada se sont accrues de 11 p. 100 par année dans les provinces les mieux nanties. Le même chiffre pour les provinces les moins bien nanties parlait d'une progression de 4,3 p. 100 annuellement. Le chiffre de progression pour le Québec est encore moindre que la moyenne générale des provinces les moins nanties, où on parle de 3,3 p. 100 au cours de cette même période.

Lors du discours sur le Budget de 1990–1991, le gouvernement fédéral a annoncé l'imposition d'un plafond, là aussi, de 5 p. 100 à la croissance des contributions au titre du Régime d'assistance publique du Canada. L'imposition de ce plafond a contribué à réduire la part reçue par les provinces les mieux nanties—une chance que le plafond était là—qui est passée de 55,1 p. 100 en 1989–1990 à 50,2 p. 100 en 1992–1993. Mais c'est tout de même très élevé. On retrouve donc, dans un programme à frais partagés comme le Régime d'assistance publique du Canada, plus de la moitié des fonds attribués aux provinces qui en ont le moins besoin, globalement les provinces les plus riches du Canada. C'est un peu le vice du système des transferts fédéraux.

En plus du Régime d'assistance publique du Canada dans les programmes à frais partagés, il existe un grand nombre de programmes. En 1992–1993, on comptait plus de 60 ententes fédérales–provinciales pour lesquelles le Québec recevait des revenus de transferts, tout comme les autres provinces canadiennes. Depuis le début des années 1980, le gouvernement fédéral s'est désengagé d'un grand nombre de ces programmes tout comme il l'a fait dans les programmes précédents, ce qui place les gouvernements provinciaux, y compris celui du Québec, dans une situation fort difficile et dans une situation aussi qui leur fait supporter l'odieux d'une augmentation de taxe et d'impôt, alors que le fédéral, lui, s'en lave les mains.

Que fait–on avec le projet de loi C–3? Ce qu'on fait avec ce projet de loi, c'est qu'on laisse aller les problèmes, tous les problèmes que je vous ai mentionnés, les problèmes frôlant l'absurdité dans les transferts vers les provinces les mieux nanties versus les provinces les moins bien nanties. Alors, on les poursuit ces absurdités–là. On les poursuit en s'attaquant uniquement à un seul de ces types de transferts qu'on appelle la péréquation. On reproduit aussi l'absurdité en reconduisant le plafond qui avait été établi auparavant et qui travestit le rôle que doit jouer la péréquation canadienne.

Le Bloc québécois s'oppose au projet de loi C–3, car il reconduit justement la modalité plafond des paiements de péréquation. Le projet de loi C–3 va à l'encontre du but même des paiements de péréquation qui est de réduire les différences de capacité de prélever des impôts entre les provinces moins bien nanties et les provinces les mieux nanties.

Si le gouvernement ne veut pas retirer le plafond, qu'il admette qu'en présentant un tel projet, tout comme le gouvernement précédent, il remet en cause, il remet en question le but même des paiements de péréquation et l'idée du fédéralisme fiscal, tel que décrit dans le rapport Rowell–Sirois de 1941.

Le plafond, lorsqu'il s'applique, vient en fait réduire les transferts que les provinces auraient dû recevoir pour maintenir la norme de capacités fiscales des différentes provinces. Je reprends la citation du ministre des Finances du Québec, car je n'ai pas souvent l'occasion de citer M. Bourbeau. M. Bourbeau, en parlant du plafond, disait: «Un écart de capacité fiscale d'environ 12 p. 100 subsiste actuellement entre les provinces bien nanties et celles moins bien nanties, après péréquation. Nous devons donc nous interroger à savoir si, avec un tel écart, les provinces moins bien nanties peuvent véritablement donner à leurs citoyens des services publics de qualité comparable à des taux de taxation comparables à ceux des provinces mieux nanties.»

• (1125)

Pour qu'un très grand fédéraliste souligne ce problème, qui est au coeur même de l'idée du fédéralisme canadien, c'est qu'il mérite d'être corrigé, et corrigé rapidement lorsqu'il aboutira, par l'entremise du projet de loi C–3, au Comité des finances.

D'ailleurs, rappelons–le encore une fois, le plafond qui s'est appliqué de 1988–1989 à 1990–1991 a eu comme résultat un manque à gagner de plus de 2,9 milliards de dollars pour les provinces bénéficiaires; et quand on parle de provinces bénéficiaires, on parle de celles qui ont moins les moyens, justement, d'absorber ces pertes fiscales. Le Québec a absorbé 60 p. 100 de ce manque à gagner, donc une perte de 1,8 milliard en termes de revenu.

Sous l'hypothèse que le taux de croissance annuel du PNB se situera entre 5 p. 100 et 6 p. 100 par année fiscale, le ministère des finances du Canada prévoit que l'application du présent plafond qu'on retrouve dans le projet de loi C–3 fera perdre aux provinces bénéficiaires, à celles qui sont les plus démunies, à peu près 1,5 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années. Le Québec, encore une fois, en absorbera 60 p. 100, donc à peu près 900 millions de dollars.

Tout à l'heure, ça m'a fait sourire lorsque j'ai entendu l'honorable député parler qu'un changement dans l'assiette fiscale représentative, qui établit le paiement de péréquation que chacune des provinces devait avoir, faisait gagner autour de 300 millions aux provinces les plus démunies et à peu près 70 millions à la province de Québec, puisque uniquement la reconduction du plafond pour les cinq prochaines années occasionnera, pour le Québec seulement, une perte de 900 millions. Alors, prenons la perte de 900 millions, enlevons un gain d'à peu près 300 millions au cours des cinq prochaines années, parce qu'on a redéfini l'assiette fiscale, et on en arrive tout de même à une perte nette de 600 millions de dollars uniquement pour le Québec.

Cela se produira seulement dans le cas où ces prévisions, la croissance du PNB nominal au cours des cinq prochaines années—la prévision optimiste que nous présente le ministère des Finances du Canada—se réalisent, parce que des prévisions entre 5 et 6 p. 100, j'en ai vu de récentes, en particulier venant des organismes québécois qui parlent plutôt d'une croissance qui oscillerait autour de 4 p. 100. Alors, si cette croissance est à 4 p. 100 et que les paiements de péréquation sont plafonnés à 4 p. 100, la perte pourrait dépasser celle que je viens de vous énoncer, et de façon importante.

Alors, le gouvernement fédéral, en présentant le projet de loi C–3 et en ignorant aussi l'ensemble des problèmes, des incongruités et même des absurdités qu'on retrouve dans les autres transferts fédéraux, nous démontre clairement qu'il a l'intention, tout comme le gouvernement précédent, de pelleter son problème de déficit dans la cour des provinces et de faire fi aussi des grands objectifs poursuivis par la péréquation canadienne. Il fera supporter, tout comme les conservateurs, l'odieux des augmentations de taxes et d'impôts par les gouvernements des provinces, et il fera comme Ponce Pilate.

Une voix: Blanc comme neige.

M. Loubier: Blanc comme neige. Et il s'en lavera les mains.

Pour le reste, si j'étais fédéraliste, je recommanderais une réforme complète de tous les paiements de transfert et de toutes les modalités pour qu'on revienne à la position de 1941 qui nous était offerte si élégamment dans le rapport Rowell–Sirois. Bien entendu, je ne suis pas fédéraliste. Et même les plus grands fédéralistes commencent à douter de l'efficacité du régime fiscal et du fédéralisme fiscal canadien.

Je suis souverainiste, tout comme le Bloc québécois est un parti souverainiste. Dans ce sens, la plus belle réforme qu'on nous offrira sera l'accession du Québec à la souveraineté, et on n'aura de cesse de le répéter.

• (1130)

Lorsqu'on regarde le fouillis dans les normes, les transferts fédéraux, les obligations de respect des normes nationales, les duplications, les chevauchements, etc., on ne peut penser qu'à la redéfinition d'une nouvelle relation entre le Québec et le Canada, une nouvelle relation qui permettrait au Québec souverain d'adopter des politiques cohérentes de sécurité de revenu, qui conjuguerait la sécurité de revenu avec les programmes d'éducation, de formation de la main–d'oeuvre, avec un seul intervenant et non pas à partir de deux intervenants qui, souvent, ont des actions contradictoires qui s'annihilent.

On ne peut que penser à notre capacité à réduire les disparités, notre vraie capacité à réduire les disparités régionales, disparités entre les classes de revenu, disparités intergénérationnelles aussi, parce qu'à l'heure actuelle, c'est un gros problème partout dans les sociétés développées. On ne peut que penser aux possibilités que nous pourrions avoir au Québec, des possibilités que le Canada aussi pourrait avoir en repensant à ces programmes de redistribution de transferts fédéraux, à toutes les possibilités que nous aurions pour relever les grands défis contemporains, soit ceux de la mondialisation, celui de la création d'emplois, des jobs, jobs, jobs. Nous avons aussi cette préoccupation–là avec les moyens auxquels on pense depuis pratiquemment deux décennies, sinon trois.

Comme nous l'avons dit depuis le début, depuis que nous assumons de façon responsable et de façon efficace notre rôle d'opposition officielle, nous continuerons à l'assumer ce rôle d'opposition officielle et lorsque le projet de loi C–3 aboutira au Comité des finances, nous proposerons l'abolition entre autres du plafond sur la péréquation.

En conclusion, j'aimerais apporter certains éléments additionnels à l'appréciation de la péréquation et des autres transferts, surtout une mise en garde à mes collègues des partis adverses. Qu'on ne vienne pas nous dire, au cours du débat sur la péréquation, que ce soit ici ou que ce soit au Comité des finances, que le Québec a plus que sa part de péréquation, que le Québec a plus que sa part des transferts, que le Québec a plus que sa part au niveau du Régime d'assistance publique du Canada, donc de l'aide sociale. Ce n'est pas de la péréquation ni du RAPC que le Québec a besoin, et surtout pas d'une péréquation qui perd de son sens à cause de l'existence d'un plafond, mais ce dont le Québec

a besoin, c'est d'une économie forte, structurée, dynamique, de laquelle il retirerait les revenus fiscaux dont il a besoin. C'est cela que le Québec a besoin. Ce sont des jobs que le Québec veut et pas du Régime d'assistance publique du Canada.

Confrontez le surplus que le Québec retire au niveau du Régime d'assistance publique du Canada, au niveau aussi du «surplus», parce qu'il y a des pertes et des manques à gagner au niveau de la péréquation, comparez ceci aux pertes que le Québec encourt à cause des iniquités des dépenses fédérales dans des vraies affaires, c'est-à-dire dans tout ce qui est structurant comme dépenses fédérales, comme des dépenses en recherche et développement, où depuis 30 ans le Québec reçoit à peu près entre 13 et 18 p. 100 des dépenses fédérales intra et extramuraux, calculez ce manque à gagner, et non pas seulement ce manque à gagner, mais le manque à gagner des effets struturants.

Comment aujourd'hui, si on avait rétabli cette équité au niveau des transferts en recherche et développement, le Québec se serait positionné? Est-ce qu'aujourd'hui le Québec serait une province parmi les moins bien nanties, bénéficiant, entre guillemets, d'un régime de péréquation travesti ou si le Québec aurait pu tirer justement ses propres recettes fiscales, au même titre que l'Ontario le fait? Et l'Ontario reçoit depuis 30 ans à peu près 50 p. 100 des dépenses fédérales. Essayez de nous dire que cela n'a pas contribué à l'affaiblissement du Québec et on s'en reparlera, si vous arrivez à nous convaincre.

Nous contribuerons au meilleur de notre connaissance, ceci dit, à l'abrogation, aux modifications du projet de loi C-3, qui sera présenté au Comité des finances. Comme je vous le mentionnais tout à l'heure, nous combattrons la reconduction du plafond pour la péréquation et tenterons d'amener certaines réformes pour aider nos amis canadiens à mieux profiter d'un régime qui, au départ, était peut-être excellent, mais qui, à l'arrivée, devient une absurdité totale.

Le vice-président: Comme il n'y a pas de questions ou commentaires après le discours du porte-parole de l'opposition officielle, je passe directement au Parti réformiste. Je reconnais maintenant le député de Calgary-Ouest.

• (1135)

[*Traduction*]

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'amorce, au nom de mon parti, le débat sur le projet de loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Le projet de loi C-3 vise à modifier ou à reconduire le programme de péréquation.

Comme nous le comprenons, ce projet de loi fait plusieurs choses. Le secrétaire parlementaire y a fait allusion, mais je veux les mentionner à nouveau. Il reconduit le programme de péréquation actuel jusqu'à la fin de l'année financière 1999. Il maintient le produit intérieur brut comme valeur de référence pour le plafond des paiements de péréquation. Il modifie la formule de calcul de l'assiette fiscale. Il réduit les dispositions de réimposition de quelques projets particuliers d'exploitation de ressources dans certaines provinces.

Selon le projet de loi, on peut prévoir que les paiements de péréquation passeront de 8,4 milliards de dollars cette année à environ 10,4 milliards à la fin de la période visée, soit à la fin du siècle. Cela représente un taux de croissance annuelle d'environ 5 p. 100, auquel s'ajoute le taux de croissance supplémentaire de 2 p. 100 inclus dans le projet de loi. En raison du coût du programme plutôt qu'en raison d'éléments précis de la formule de calcul ou du projet de loi, notre comité interne des finances a recommandé aux députés du Parti réformiste de rejeter le projet de loi en deuxième lecture.

Au cours de la dernière campagne électorale, notre parti—j'y ai déjà fait allusion à plusieurs reprises—a notamment axé ses efforts sur la nécessité, pour le Parlement, d'adopter un programme radical de réduction des dépenses pour que nous puissions garantir la viabilité à long terme de nos meilleurs programmes. Nous préconisions le plan de «zéro en trois» pour équilibrer le budget au cours de la présente législature.

Nous affirmions dans ce plan, et nous le croyons toujours, que les dépenses nationales excèdent d'au moins 15 p. 100 notre capacité à long terme de les financer. Nous avons examiné certains types de dépenses et nous en examinerons d'autres, y compris les dépenses au titre des programmes sociaux et les paiements de transfert aux provinces.

Notre programme de «zéro en trois» ne nécessitait que des compressions mineures dans les budgets des programmes sociaux et dans les paiements de transfert. Ce programme reflétait les commentaires que nous avions recueillis lors de nos consultations publiques. En fait, nous ne proposions de réduire les transferts aux provinces que de 5 p. 100 environ, soit à peu près 1,5 milliard de dollars, ou encore, l'équivalent d'environ 1 p. 100 des recettes provenant des taxes provinciales.

Voyons un peu en quoi consistent les dépenses dont nous parlons ici. Je cite des publications récentes du ministère des Finances. On peut y lire qu'au cours de l'année financière 1992-1993, ces dépenses incluaient des articles comme le financement des programmes établis dans le domaine de la santé, 8,3 milliards de dollars, le programme de péréquation dont il est question dans le projet de loi, 7,4 milliards de dollars, les transferts du Régime d'assistance publique du Canada, 6,7 milliards de dollars, les transferts en vertu du financement des programmes établis pour l'enseignement postsecondaire, 2,9 milliards de dollars, et divers autres transferts qui étaient qualifiés de mineurs.

Les transferts deviennent mineurs lorsqu'ils sont inférieurs à un milliard de dollars, ce qui inclut d'importants transferts aux gouvernements territoriaux qui totalisent, selon les documents, environ 28 milliards de dollars pour l'année financière en cause. Cela n'inclut même pas les transferts de points d'impôt qui font considérablement augmenter le total. Nous parlons ici d'environ un quart de toutes les dépenses de programmes et même plus, si l'on tient compte des points d'impôt.

• (1140)

Comme je l'ai dit, lorsque nous avons élaboré notre programme, nous avons constaté que les gens s'opposaient à ce que les paiements de transfert généraux et les programmes sociaux soient la cible de compressions. Cependant, comme ces secteurs représentent actuellement les deux tiers de l'ensemble des dépenses courantes, il est difficile d'exclure la prise de mesures à leur égard.

Lorsque nous avons élaboré notre programme, nous avons réalisé que les gens veulent surtout préserver les fonds expressément affectés au maintien des programmes de santé et d'éducation postsecondaire. Les gens croient toutefois possible de réduire, dans une certaine mesure, les paiements de transfert concernant la péréquation et le Régime d'assistance publique du Canada.

À mon avis, si ces deux programmes recueillent moins la faveur populaire que les autres, ce n'est pas seulement à cause de leur nature, mais parce qu'ils comportent des aspects discriminatoires importants étant donné que, au chapitre du financement, certaines provinces sont favorisées par rapport à d'autres.

Je ne veux pas dire que le projet de loi coûte trop cher, mais voici la solution de rechange que nous suggérons expressément au gouvernement. Nous avons proposé de réduire les paiements de péréquation d'environ 10 p. 100 à un moment donné et d'axer ces réductions sur les provinces à revenu moyen plutôt que sur les provinces les plus pauvres. On pourrait y parvenir en réduisant la norme de péréquation à moins de 100 p. 100 du potentiel fiscal moyen. Si on prenait 98 ou 99 p. 100, l'objectif serait atteint.

Soulignons également que le principe de la péréquation s'en trouverait sauvegardé, principe auquel nous souscrivons et qui est consacré par la Loi constitutionnelle de 1982 reconnue par notre parti, mais pas nécessairement par les autres. Notre proposition préserve la protection contre l'inflation relative à la croissance des formules à long terme.

À mon avis, il faudrait aussi examiner l'équité d'autres éléments du calcul et de la formule de péréquation de même que certains aspects incitatifs des différents programmes.

Nous nous prononcerons sur cette question plus tard cet après-midi. Nous examinerons l'équité et les incitatifs prévus dans la structure des programmes de transfert, notamment ceux qui visent les individus. Il s'agit de programmes comme l'aide sociale et l'assurance-chômage. Nous nous pencherons sur les programmes de ce genre.

J'estime qu'une étude semblable est justifiée dans ce secteur. Mes collègues vont commenter davantage certains de ces problèmes au cours de la journée. Permettez-moi, cependant, de vous donner quelques exemples.

En vertu de la formule actuelle, l'Alberta qui n'est pas une province bénéficiaire, a une capacité contributive supérieure de 25 p. 100 à celle de l'Ontario. Même si cela ne va pas avoir de conséquences directes cette année, il y a manifestement quelque chose de bizarre dans les calculs. L'Alberta n'a pas une capacité contributive supérieure de 25 p. 100 à celle de l'Ontario.

Je voudrais également souligner qu'étant donné la façon dont fonctionne de plus en plus ce programme, les coûts sont désormais liés à la croissance économique. Autrement dit, on tend, dans cette formule, à limiter les paiements au moment précis où les provinces ont des problèmes de recettes.

Pendant les bonnes périodes, le plafond fonctionne de façon telle qu'il permet aux provinces de recueillir plus de recettes au moyen des transferts fédéraux. C'est un point qu'il faudrait examiner pour vérifier l'efficacité du programme de péréquation.

J'aimerais brièvement commenter le projet de loi du point de vue des libéraux. J'ai trouvé plutôt étrange que le ministre des Finances annonce qu'il allait garantir ce programme et ces fonds après avoir dit qu'il examinait d'autres grands programmes de transfert aux provinces et qu'il ne pouvait garantir à ce stade que les programmes seraient reconduits dans leur forme actuelle. J'ai du mal à comprendre ces priorités. Elles ne correspondent manifestement pas aux priorités de notre parti. Cela me semble particulièrement incompatible avec le fait qu'un budget doit être présenté et que la plupart de ces questions doivent être réglées prochainement. Je ne comprends pas pourquoi ce programme particulier a été garanti avant que les consultations prébudgétaires ne soient terminées.

• (1145)

Je voudrais également faire des commentaires positifs sur certains éléments de ce projet de loi. Je me réjouis de certaines modifications mineures proposées dans le projet de loi, dont celle qui concerne la récupération exagérée à l'égard de certaines sources de revenu. Cela nous fera progresser, du moins c'est le but visé, vers un système plus juste, même si les montants en jeu ne sont pas si importants.

Je presse le gouvernement de continuer à faire ce qu'il fait actuellement, ce que le gouvernement précédent a fait en 1982, c'est-à-dire maintenir le plafond en fonction du PIB. Nous souhaiterions, bien sûr, des réductions plus importantes, mais le gouvernement fédéral doit prendre garde de ne pas se placer dans une situation où il devrait faire des transferts illimités.

Je voudrais rapidement commenter la position du Bloc québécois et certaines des observations formulées par le porte-parole de ce parti. Certaines choses doivent être dites. Sans vouloir m'embarquer dans des débats qui n'en finissent plus, je pense que nous devrions être très clairs ici et je suis certain que les ministériels sont d'accord avec moi. Nous sommes en train d'examiner un important programme de transfert qui est prévu par la Loi constitutionnelle de 1982.

Même si nous ne sommes pas toujours d'accord avec le gouvernement au chapitre des coûts, nous parlons ici d'un programme qui va coûter 8,4 milliards de dollars au cours du prochain exercice. De ces 8,4 milliards de dollars, 3,7 milliards—soit 45 p. 100 de ces fonds—sont destinés à la province de Québec.

Les habitants de ma circonscription ont contribué à ce programme et, pourtant, notre province n'a droit à rien. Dire que ce n'est pas suffisant n'est pas la réponse appropriée. Il y a de graves problèmes dans notre pays et il ne s'agit pas seulement de notre déficit annuel. Il y a aussi la dette de 500 milliards de dollars que nous avons accumulée. Que nous ayons ou non une importante réforme constitutionnelle ou que nous accordions sa souveraineté au Québec, comme le Bloc québécois le voudrait, nous devons reconnaître que la gestion de cette dette va nous prendre des décennies. Je pense que tous les partis représentés à

la Chambre devraient être réalistes et examiner les moyens de régler ce problème, ainsi que l'impact de ce problème.

Je suis absolument abasourdi par certains commentaires qui ont été faits. Je prie instamment le gouvernement d'envisager, ainsi que nous l'avons déjà demandé lors de la dernière législature, de publier régulièrement la répartition de ses dépenses fiscales et des paiements de transfert entre les régions et les provinces, de sorte que ce soit bien inscrit noir sur blanc, que ce soit bien clair et que nous puissions ainsi voir l'impact des changements sur les provinces et discuter de façon rationnelle de cette question, au lieu qu'une province donnée n'essaie de marquer des points.

Nous avons fait dans ce domaine des efforts considérables pour mieux comprendre ce type de considérations. Mais, encore une fois, soyons clairs. On est en train de voter ici l'attribution de 3,7 milliards de dollars destinés à contribuer au fonctionnement du gouvernement de la province de Québec. Nous sommes d'accord sur le principe des paiements de péréquation étant donné que la capacité contributive est moins élevée dans cette province. Mais soyons bien clairs que c'est effectivement ce que fait ce projet de loi. J'espère que nous aurons une discussion réaliste à ce sujet au cours des prochaines années. Soyons également clairs sur le fait que la souveraineté du Québec, proposée par le Bloc québécois pour régler cette question, aurait pour résultat de réduire à zéro les paiements de péréquation qui sont faits à la province de Québec.

J'attends vraiment avec impatience le jour où nous allons examiner les deux aspects de l'argument, le jour où nous allons enfin examiner ce type de considérations de façon réaliste.

• (1150)

Pour terminer, j'insiste auprès de la Chambre pour qu'elle réexamine le projet de loi C–3, et qu'elle réfléchisse bien aux conséquences qu'il y a à accroître nos engagements financiers de deux milliards de dollars pendant les cinq prochaines années avant même qu'un cadre financier ne nous ait été présenté.

Je doute que nos collègues des deux côtés de la Chambre appuieraient ces propositions visant à réduire les dépenses. Je ne pense pas que les partis soient prêts à prendre le taureau par les cornes. Je suggère tout au moins que les libéraux étudient la question. Ils vont en effet devoir, ces prochains mois et ces prochaines années, se débattre plus sérieusement avec le marasme financier dans lequel se trouve notre pays.

Nous examinerons bien sûr ce projet de loi en comité et à l'étape de la troisième lecture. Entretemps, nous connaîtrons le budget. Nous examinerons aussi notre position à l'égard de cette question, compte tenu du budget, des données que nous en tirerons et des propositions qui nous ont été et qui nous seront faites en ce qui concerne les autres transferts fiscaux.

Encore une fois, nous examinerons cette question à la lumière de notre situation financière qui ne cesse de se détériorer. En attendant, mes collègues et moi–même, nous nous opposerons à cette augmentation de nos engagements financiers.

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, je voudrais poser une question ayant trait à l'allocution du député de Calgary–Ouest. Quelle serait la capacité contributive des provinces de l'Ouest si le gouvernement fédéral n'avait pas versé deux à trois millions de dollars au titre de l'aide aux producteurs de blé?

M. Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je ne sais pas exactement quel est le sens de la question. Je pense que le député me demande quelles auraient été les conséquences pour les provinces de l'Ouest si le gouvernement fédéral n'avait pas adopté des mesures financières pour combler les pertes dues à la crise agricole dans les Prairies.

En ce qui concerne le programme de péréquation, la Saskatchewan et le Manitoba touchent des prestations. Mais d'autres provinces et des particuliers bénéficient d'autres paiements de transfert.

Le député en a mentionné un en particulier. Il s'agit des contributions que tous les gouvernements et les particuliers font à certains programmes de stabilisation dans le secteur agricole, de même que les versements consentis périodiquement en vertu de ces programmes, au titre de paiements d'urgence. Il est évident que si ces mesures n'étaient pas intervenues au bon moment, les conséquences auraient été négatives. Personne ne conteste le principe du partage financier au moment propice.

Ce que je proposais aujourd'hui au gouvernement, c'est que l'on commence à publier des données sur les incidences globales de l'ensemble de ces programmes—et pas seulement quelques–uns en particulier—sur les provinces. On a tous beau jeu d'indiquer des programmes du doigt quand on s'estime lésé pour une raison ou pour une autre. Il faut alors demander au ministère des Finances de publier périodiquement des analyses de ce genre afin que nous puissions traiter de ces questions de façon rationnelle.

Pour répondre brièvement à la question du député, il n'y a aucun doute que l'absence de ces programmes se fait durement sentir sur les provinces de l'Ouest également.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention la prestation de mon collègue du Parti réformiste. J'ai surtout relevé une remarque, que j'ai trouvée, je vous dirais, assez biaisée, assez désobligeante aussi à l'égard du Québec, en disant que le Québec recevait 45 p. 100 de la péréquation, et en laissant entendre que le Québec était l'enfant chéri de la confédération canadienne. S'il n'a pas compris, probablement qu'il y a des problèmes de traduction simultanée, donc s'il n'a pas compris mon message tout à l'heure, qui disait que justement la péréquation vise à relever la capacité de tirer des recettes fiscales des provinces et que le Québec se trouve à être une province moins bien nantie, si elle se trouve à être une province moins bien nantie, posez–vous la question en regardant justement objectivement, puisque vous semblez être objectif une

fois de temps à autre quand il est question de votre comté ou de vos provinces d'origine, regardez objectivement depuis 30 ans ce que le Québec reçoit en matière de recherche et développement, en matière d'achats de biens et services du gouvernement fédéral, en matière de transport, en matière d'agriculture. Là ne venez pas me dire que dans le secteur agricole, les trois provinces des Prairies, avec des paiements de l'ordre à peu près de 1,5 milliard par année à partir de 1986—et cela c'est à part des programmes réguliers—que ça n'a pas été des provinces choyées par la confédération canadienne.

• (1155)

Alors, je vous demanderais avant de lancer des chiffres à gauche et à droite, si vous voulez un vrai débat sur la contribution du gouvernement fédéral auprès du Québec, d'en réclamer un dans cette Chambre, et il me fera plaisir de répondre à l'ensemble de vos arguments pernicieux.

[*Traduction*]

M. Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je suis très heureux qu'on pose cette question.

Ce que j'essayais de faire valoir, ce n'est pas que les autres provinces ne reçoivent pas de paiements. Je ne laissais même pas entendre que le Québec en reçoit trop. Je disais simplement qu'il ne faudrait pas dédaigner, considérer comme une goutte d'eau dans l'océan ou nier l'importance d'un programme de 8,4 milliards de dollars où 3,7 milliards vont au Québec. Si j'ai bien compris, c'est ce que le député donnait à entendre lorsqu'il contestait les rouages de la limite qui est en vigueur depuis environ 1982 et qu'il déplorait le fait que cette limite avait fait perdre beaucoup d'argent.

Je crois que le député voulait donner l'impression aux députés de la Chambre, aux Canadiens et aux Québécois qui regardent peut–être le débat, que le Québec ne reçoit rien de ce programme ou subit des pertes énormes à cause de ce programme, ce qui n'est évidemment pas le cas.

Notre parti propose que le gouvernement fasse d'importantes réductions dans les dépenses et est disposé à examiner toutes ces catégories ainsi que les conséquences de ces réductions pour nos régions, comme pour celles du Québec et de l'Ontario. Il s'agit là d'une initiative importante et c'est la raison pour laquelle je propose que nous ayons ce débat ouvert.

Quoi qu'il en soit, j'estime que ce débat est important, car il faudra bien tôt ou tard examiner ces questions d'une façon réaliste. Nous avons étudié assez exhaustivement le fonctionnement global des finances fédérales pour diverses provinces au cours de la dernière génération et nous savons quels effets négatifs cette situation a eus sur notre province.

Permettez–moi de mentionner seulement la péréquation, par exemple. L'Alberta n'a reçu aucun paiement de péréquation au plus fort de sa récession au début des années 1980, récession causée en grande partie par la politique du gouvernement fédéral. Pourtant, les Albertains ne se sont jamais insurgés contre l'idée de partager et de contribuer à la caisse. Il faut examiner ces questions avec réalisme.

Je suis d'avis, comme les Canadiens et bien des Québécois, que le Québec retire effectivement des avantages financiers considérables de sa participation à la Confédération. Il y a certains inconvénients, mais aussi des avantages financiers importants à être lié à des unités économiques plus fortes comme celles que nous avons en Ontario et dans l'Ouest.

Ce n'est pas la seule raison pour demeurer dans la Confédération, mais c'est une raison que les Québécois examineront et sur laquelle le Bloc Québécois devra se pencher de façon réaliste un jour ou l'autre.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, avant de commencer mon discours, je voudrais dire qu'à partir de maintenant, les députés de ce côté vont partager leur temps de parole. Nous prendrons donc dix minutes chacun.

Je prends la parole sur un sujet qui est au coeur même du canadianisme et qui est la raison d'être de la nation. Je veux parler de la péréquation.

Je voudrais d'abord féliciter le ministre des Finances de la déclaration qu'il a faite, à Montréal, le 21 janvier de cette année. C'est à cette occasion qu'il a annoncé aux ministres des Finances des provinces et des territoires que le programme de péréquation serait renouvelé pour une période de cinq ans. Cela leur donne donc la possibilité de planifier l'avenir de façon réaliste et nous permet, à nous, de respecter une promesse électorale de notre parti qui était d'apporter la stabilité aux relations financières fédérales–provinciales.

• (1200)

Les députés savent que le programme de péréquation reste le principal programme fédéral de réduction des disparités. Après le versement des paiements de transfert, la capacité contributive des provinces les moins riches se trouve portée à 93 p. 100 de la moyenne nationale, contre 85 p. 100 avant la péréquation. Cela signifie qu'une province dont le taux d'imposition se situerait à la moyenne serait assurée d'avoir environ 4 800 $ par habitant pour financer ses services.

Comme les députés le savent, la péréquation est un transfert inconditionnel aux provinces. Les paiements sont calculés selon une formule établie qui sert à déterminer la capacité de chaque province de percevoir des recettes et qui compare ensuite celle–ci à une capacité contributive standard. Les paiements, faits en fonction du nombre d'habitants, amènent alors les provinces les moins riches à ce niveau standard.

Venant d'une des provinces les plus petites et les plus pauvres du Canada, je peux dire aux députés combien la péréquation est importante pour notre province et je peux témoigner que notre gouvernement provincial a été passablement contrarié lorsqu'il s'est trouvé dans une situation où on lui versait moins que ce qu'il attendait.

Ce renouvellement pour cinq ans de la péréquation permettra à nos provinces les plus petites et les plus pauvres de protéger le niveau des services. En regardant les droits à des paiements de péréquation, je constate que l'augmentation au cours des cinq prochaines années les fera passer de huit milliards, en 1993–1994, à environ 10,4 milliards, en 1998–1999. Cela représente une croissance moyenne d'environ 5 p. 100.

Dans le cas de ma province, je constate que les sommes destinées à l'Île–du–Prince–Édouard vont augmenter de quelque 16 millions de dollars au cours du prochain exercice financier, et que des hausses de 10 millions interviendront ensuite chaque année jusqu'à la fin de l'entente.

Le programme de péréquation fait en sorte que les habitants de toutes les régions au Canada reçoivent à peu près le même niveau de services gouvernementaux, à des taux d'impôt comparables. L'histoire du Canada est faite de précédents allant dans le sens d'une égalisation des services à la grandeur du pays.

Le Canada a été créé grâce aux chemins de fer, à l'encontre des lois économiques et géographiques qui orientaient plutôt l'activité vers les États–Unis. Toutefois, les Pères de la Confédération ayant estimé qu'il était important d'établir un axe est–ouest au Canada, on a déployé des efforts considérables pour unifier, par le chemin de fer, les colonies d'un océan à l'autre.

La péréquation repose sur la même philosophie. Les Canadiens sont unis par des services de qualité comparable dans toutes les régions. Les riches cèdent une partie de leur richesse pour aider les pauvres. Si jamais la configuration économique du Canada changeait, les régions qui reçoivent actuellement des paiements de transfert ne seraient que trop heureuses de partager leur bonne fortune.

Les droits de douane qui visaient à protéger les industries du Canada central, étaient acceptés comme élément de la politique économique nationale et ont grandement avantagé l'Ontario. Les tarifs–marchandises préférentiels ont beaucoup aidé les agriculteurs des Prairies. Le projet de la Voie maritime du Saint–Laurent constitue lui–même un exemple de participation de l'ensemble du Canada à un programme qui profite à une région en particulier.

Depuis les débuts de la Confédération, la prospérité s'est déplacée d'une région à l'autre au Canada, et les Canadiens se sont adaptés à ces changements en aidant les régions que la chance abandonnait.

Au début de la Confédération, ma région était la plus prospère du Canada. Plus tard, la prospérité s'est déplacée vers l'Ouest, d'abord en Ontario puis vers les provinces de l'Ouest, lesquelles ont été les plus durement touchées par la grande crise de 1929. Les provinces de l'Ouest ont connu une période de grande prospérité au cours des années 70 et 80. Aujourd'hui, le Canada atlantique est la région la plus pauvre du Canada et bénéficie de l'aide des autres Canadiens.

Les documents publiés par le ministre des Finances révèlent que ce sont, dans l'ordre, Terre–Neuve, l'Île–du–Prince–Édouard, le Nouveau–Brunswick et la Nouvelle–Écosse qui reçoivent les paiements de péréquation les plus élevés par habitant. La situation n'a pas été bonne au Canada atlantique ces dernières années. Cette région a été frappée par la longue récession comme le reste du Canada, mais elle est maintenant confrontée à l'effondrement des ressources de poisson de fond sur lesquelles reposait auparavant son salut économique.

Nous savons tous que la situation actuelle est difficile, mais nous demeurons optimistes face à l'avenir. Je tiens à ce qu'on sache que les habitants du Canada atlantique ne sont pas voués à tout jamais à dépendre de l'aide sociale. Nous sommes de fiers Canadiens qui, pour toute une combinaison de facteurs, ont besoin de cette aide à ce stade–ci. J'ose dire que pas un seul politicien de la région de l'Atlantique, à l'heure actuelle, refuserait que de l'argent provenant de notre région serve à aider les régions les plus pauvres du pays si notre base économique venait à changer un jour.

• (1205)

Dans toute la région, les gouvernements sabrent, réduisent leurs effectifs et augmentent leur efficacité et on encourage les gens à accroître l'activité économique. Comme cela s'impose, nous allons mettre en valeur les ressources que nous avons dans la région de l'Atlantique, ce qui nous permettra de retrouver la prospérité dont nous avons déjà joui. Pour l'instant, nous avons besoin de l'aide soutenue du gouvernement fédéral pour nous aider à traverser cette période difficile.

Je tiens également à préciser qu'on constate un optimisme croissant dans ma province de nos jours. Le projet de raccordement fixe, le plus important projet de construction au Canada à l'heure actuelle, fait déferler une nouvelle vague de confiance dans l'Île–du–Prince–Édouard et au Nouveau–Brunswick et ainsi, les gens de la région entreront dans le siècle prochain beaucoup plus confiants. J'attends avec impatience le jour pas si lointain où des gens du monde entier viendront en masse dans la région de l'Atlantique voir cette merveille d'ingénierie et où les Canadiens de la région de l'Atlantique qui ont participé à la construction de cet énorme ouvrage se verront demander d'apporter leur contribution à des projets semblables dans le monde entier.

Le programme de péréquation reflète notre compassion en tant que nation. C'est grâce à lui qu'aucun citoyen au Canada n'est défavorisé par rapport aux autres selon l'endroit où il vit. Les habitants de Cape Race, à Terre–Neuve, de York, dans l'Île–du–Prince–Édouard, de Montmagny, au Québec, de Watrous, en Saskatchewan et de Vancouver, en Colombie–Britannique, ont tous droit, en gros, au même niveau de service de la part du gouvernement. C'est là le fondement de notre pays. C'est pourquoi le Canada demeure uni.

Je le répète, c'est la raison pour laquelle nous avons adopté la péréquation, qui consiste à offrir le même service à tous et qui reflète là encore notre façon bien à nous de faire les choses.

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges): Monsieur le Président, j'ai aussi quelques mots à dire sur le projet de loi C–3. Je suis assez content des dispositions qu'il présente. Le projet de loi assure en effet un peu plus de stabilité aux relations fédérales–provinciales, sur les questions fiscales, et permet d'éviter la récupération exagérée, qui n'est plus seulement une source d'irritation mais qui est devenue, financièrement, un

véritable problème pour plusieurs gouvernements provinciaux, dont celui de Terre–Neuve et du Labrador.

Je suis d'accord avec le député de Calgary–Ouest, du moins sur cette question. J'étais moins enclin à accepter d'autres éléments de son discours mais, puisque je ne le vois pas pour l'instant, je suis sûr que je pourrai y revenir une autre fois. Je ne veux pas donner l'impression que nous sommes à des lieues de nous entendre, mais j'aurais voulu discuter de quelques petites choses.

On a généralement tendance à voir les paiements de transfert un peu comme de la charité, une forme d'aide, et je suis d'accord pour dire que c'est ce que c'est, au sens large du terme. Je rejette tout à fait le contexte d'aumône dans lequel les gens placent parfois ces paiements.

La meilleure manière de vous faire comprendre mon point de vue, c'est de vous ramener un peu dans le passé, à l'époque de la Confédération pour les gens de Terre–Neuve et du Labrador. Pour la plus grande partie des députés et des Canadiens, le mot Confédération évoque évidemment une certaine période autour de 1867, mais pour les Terre–Neuviens, cela rappelle plutôt les grands débats sur la Confédération qui ont eu lieu en 1946 et 1948, les deux référendums de 1948 et, finalement, notre adhésion au Canada, ou le moment où les deux Dominions se sont fondus en un seul, comme nous nous plaisons à le dire. En effet, c'est bien cela, en pratique, qui s'est produit le 31 mars 1949. Donc, quand nous parlons de la Confédération, nous pensons à cette période en particulier.

À l'époque, nous nous sommes joints à un partenariat. Nous n'avons pas demandé à nous occuper de l'aide sociale. Nous avons conclu une entente de partenariat. Dans la transition, nous avons dû renoncer à certaines choses.

Nous avons vu mourir notre industrie manufacturière, qui était restreinte, mais solide et assez vitale. Nous exercions un commerce florissant avec ce que nous appelions les États de Boston, c'est–à–dire de la Nouvelle–Angleterre. Ce commerce était particulièrement prospère pour le poisson et les produits du poisson, par exemple. Or, ce commerce est pratiquement disparu du fait de notre entrée dans la Confédération en 1949. Nous avions d'autres produits fabriqués qui ont dû passer au deuxième rang derrière ceux du Canada central qui était désormais une réalité, la réalité du Québec et de l'Ontario qui prédominaient dans le secteur de la fabrication.

• (1210)

Par conséquent, nous avons toujours vu les paiements de transfert non pas comme une subvention, mais plutôt comme un élément du partenariat auquel nous nous étions joints en 1949. Nous, les habitants de Terre–Neuve, nous n'avons jamais cherché à justifier l'existence de notre système de financement des programmes établis et des paiements de péréquation.

Je vois le député de Calgary–Ouest qui regagne sa place. Nous devons surveiller nos paroles à la Chambre parce nous n'avons pas le droit de souligner l'absence d'un député. Rien ne m'empêche de souligner sa présence.

C'est le thème que je développais la semaine dernière. Je comprends que le député de Calgary–Ouest présente un point de vue quelque peu différent et c'est son droit. Il n'y a qu'à regarder le revenu moyen des familles de nos circonscriptions respectives.

Dans ma circonscription, le revenu familial moyen s'établit à 24 900 $ et, dans celle du député de Hillsborough qui est intervenu tout à l'heure, il est de 24 220 $. Or, le député de Calgary–Ouest représente une circonscription où le revenu familial moyen est de l'ordre de 41 000 $.

Quant à son collègue, qui était ici il y a un moment et qui revient maintenant avec nous, du moins temporairement, il représente la circonscription de Capilano—Howe Sound, où le revenu familial moyen est de 52 500 $. C'est toute une différence. Son voisin de banquette est le député de Scarborough–Est, où le revenu familial moyen est de 44 800 $. Je comprends qu'ils conversent. Ils ont beaucoup en commun. J'espère que le député de Scarborough–Est convaincra le député de Capilano—Howe Sound de rester. Nous pourrions avoir recours à son talent de ce côté–ci de la Chambre.

Nous faisons valoir des arguments très différents. Le député de Lethbridge et moi avons pas mal de choses en commun parce que le revenu familial moyen est un peu plus élevé dans sa circonscription que dans la mienne, mais il est d'environ 35 000 $.

Ce n'est pas un mauvais indicateur. En regardant le revenu familial moyen dans diverses régions du pays, on comprend très souvent pourquoi les représentants, les députés de ces régions, ont des propos fort différents.

C'est pourquoi j'éprouve spécialement de la sympathie à l'égard du député de Lethbridge. Je me demande comment il se débrouille au sein d'un caucus où il est question de grosses sommes d'argent. Il ne représente pas une circonscription très riche, pas en dollars en tous cas. Je lui souhaite néanmoins bonne chance. Je sais qu'il est à la hauteur de la tâche. Il fait de la politique depuis assez longtemps pour ne pas avoir besoin de mes conseils en la matière.

Revenons très brièvement au projet de loi C–3, concernant la péréquation. Ce projet de loi réalise deux ou trois choses qui me plaisent assez. Les paiements de transfert contribuent d'habitude à faire en sorte qu'une province ait les moyens d'offrir un minimum de services. C'est certes là tout le principe de la péréquation. C'est pour cela que le système a été mis en place. Ce que fait aujourd'hui le ministre des Finances, c'est s'assurer, en injectant un peu plus de certitude dans le programme, que nous puissions continuer à remplir ce mandat fondamental de la péréquation.

Tout le système des paiements de transfert accomplit autre chose. Il permet la mobilité de la main–d'oeuvre dans tout le pays. Les députés qui ne sont pas nouveaux ici m'ont déjà entendu dire que les gens de ma province se sont littéralement dispersés aux quatre coins de la Terre, mais surtout aux quatre coins du Canada, afin de pouvoir travailler.

Il y en a quelque 10 000 à Fort McMurray, dans la circonscription d'Athabasca. Il y en a des dizaines de milliers dans le sud de l'Ontario. Il y en a partout dans le pays—qui travaillent pour les chemins de fer du CP en Saskatchewan et en Colombie–Britannique. Nous, Canadiens, contribuons à la stabilité économique de notre pays en permettant cette mobilité de la main–d'oeuvre. Les compétences professionnelles sont accessibles non seulement dans la province d'origine, mais à la grandeur du pays. C'est une bonne chose. Cela bat en brèche le mythe voulant que les Terre–

Neuviens et les Canadiens de l'Atlantique sont en général trop paresseux pour aller là où il y a des emplois, mais c'est un mythe dont vous m'entendrez très souvent parler, car il mérite d'être démoli chaque fois que l'occasion se présente.

• (1215)

Comme je crois l'avoir dit à la Chambre jeudi dernier, les Terre–Neuviens d'origine qui vivent hors de Terre–Neuve sont aujourd'hui plus nombreux que ceux qui vivent dans cette province. C'est la meilleure preuve que je puisse vous donner que les gens vont là où il y a de l'emploi et de l'activité économique.

Les paiements de transfert jouent également un autre rôle. Ils l'ont toujours fait et continuent de le faire. Ils aident à stabiliser la situation économique dans les sept provinces qui bénéficient de la péréquation. C'est certainement un objectif qui est dans l'intérêt national que de voir à ce que chacune des provinces, même s'il s'agit d'une province pauvre—c'est–à–dire pauvre au niveau des capacités financières et certainement pas pauvre au niveau des ressources humaines—je disais donc que c'est certainement dans l'intérêt national de voir à ce que chacune des unités de la fédération, à ce que chacune des dix provinces et chacun des territoires soit dans une situation économique stable.

Il est facile d'appuyer le projet de loi C–3, et j'invite les députés de tous les partis à ne pas profiter de ce débat pour faire des revendications qu'ils auront l'occasion de faire plus tard. C'est une bonne mesure législative sur les paiements de transfert. Elle prévoit un taux de croissance d'environ 5 p. 100, ce qui est légitime compte tenu des demandes des provinces visées.

J'espère donc que les députés sauront mettre de côté leurs autres revendications dans ce débat pour se concentrer sur les aspects positifs de ce projet de loi qui, je le souhaite, sera appuyé par toute la Chambre.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je remercie le député de Burin—Saint–Georges de ses observations. Je connais son nom depuis des années, mais je ne me souviens jamais de celui de sa circonscription. C'est pour cette raison que je ne suis pas Président et que, contrairement au député, je n'avais même pas les compétences nécessaires pour assumer ces fonctions. Nous savons tous que le député a une mémoire phénoménale en ce qui concerne les noms et les détails des circonscriptions de chaque député de la Chambre.

Je veux poser au député une question qui s'éloigne peut–être un peu de ses observations, mais qui, à mon avis, présente néanmoins un intérêt pour la Chambre. Le député a parlé de certains problèmes économiques auxquels Terre–Neuve s'est heurtée et de certaines restructurations qui, de l'avis du député, ont nui à l'économie de cette province, par suite de la Confédération.

Il a dit que le programme de péréquation et les paiements de transfert—dont nous appuyons le principe, je le répète—étaient parmi les avantages de la Confédération. Il a par ailleurs mentionné les avantages que présente la main–d'oeuvre mobile qui quitte la province de Terre–Neuve.

Le député reconnaîtra sans doute que le bilan est plutôt déplorable si la perte de capacité économique est la contrepartie des paiements de transfert et de l'exode des travailleurs.

Je me demande si c'est vraiment ainsi qu'il décrirait l'expérience de Terre–Neuve au sein de la Confédération. Mais peu importe qu'il la décrive ainsi ou non, j'aimerais que le député nous fasse part de certaines des solutions qu'il entrevoit pour accroître la participation économique de Terre–Neuve au sein de la Confédération et pour enrayer l'exode de la population et la dépendance à long terme à l'égard de programmes comme la péréquation.

• (1220)

M. Simmons: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Calgary–Ouest. Ce n'est pas ainsi que je caractériserais notre expérience. Ce n'est pas du tout en cela qu'a consisté le marché.

Je voulais faire remarquer au début de mon intervention que je ne suis pas de l'avis de ceux qui parlent des paiements de péréquation avec condescendance, comme s'il s'agissait de venir en aide à ces pauvres diables là–bas qui tâchent de subsister. J'ai décrit un des éléments du marché que nous avons conclu en 1949. Comme j'ai peu de temps, je ne répéterai pas ce que j'ai dit.

Je passerai plutôt à la seconde partie de la question du député à propos des perspectives que j'entrevois. Point besoin d'être docteur en physique nucléaire pour comprendre deux ou trois choses. Soit dit en passant, quand nous avons accepté en 1949 de nous joindre au Canada pour faire partie d'un pays plus vaste, nous étions créditeurs à Terre–Neuve, ne l'oublions pas.

Comme je n'ai pas entendu la remarque qu'on vient de lancer, je ne peux pas l'apprécier. Amusez–vous quand même.

Nous sommes entrés dans la Confédération avec un bilan positif en 1949. Ce n'est pas tout à fait le cas à l'heure actuelle. Il y a deux raisons à cela. Nous avions une économie d'après–guerre très prospère, largement fondée sur l'activité militaire. Je veux parler de la présence très importante de forces militaires américaines à St. John's, de même qu'à Stephenville, dans ma circonscription, et à Argentia, où plusieurs milliers de militaires étaient en garnison. Les réalités stratégiques des dernières années ont changé, de même que le besoin de déployer des forces militaires à Terre–Neuve. Les effectifs américains ont considérablement diminué depuis quelques années.

Nous avions une économie très prospère également dans le domaine de la pêche. Je n'ai pas l'intention de raconter à la Chambre tout ce qui s'est passé dans ce secteur, surtout depuis deux ou trois ans. Je suis venu siéger pour la première fois ici comme député fédéral en 1979. Ma circonscription affichait alors le même taux de chômage que l'Alberta à l'époque, c'est–à–dire 3,8 ou 4 p. 100. Tel était le taux de chômage dans la circonscription de Burin—Saint–Georges. La côte méridionale de Terre–Neuve est essentiellement libre de glaces toute l'année,

de sorte que les gens y travaillent de onze mois à onze mois et demi par année. Ils font comme tous les Terre–Neuviens bien constitués, ils prennent deux semaines de congé au temps des Fêtes pour faire la fête, puis ils retournent au travail en janvier. Tel était donc notre taux de chômage.

Il a énormément changé depuis. L'effondrement de l'industrie de la pêche nous a causé des problèmes. La perspective à cet égard, pour répondre à la question du député, c'est de relancer cette industrie.

En terminant, je vais sûrement agacer mes collègues du Québec, même si je n'en ai pas l'intention. Si nous vendions notre énergie électrique au prix qu'elle vaut véritablement, nous ne serions pas une des sept provinces pauvres aujourd'hui, nous ferions partie de l'autre groupe. Nous ne recevrions pas de paiements de péréquation, absolument pas, merci. Si nous obtenions pour notre ressource hydro–électrique, pour l'électricité que nous produisons à la centrale des chutes Churchills, un prix économiquement réaliste, nous n'aurions pas besoin d'un seul sou du gouvernement fédéral sous forme de paiement de péréquation.

Les perspectives sont donc un peu limitées à cause de certaines des réalités politiques du moment.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, le projet de loi C–3, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux, tout particulièrment le système de péréquation aujourd'hui, est loin d'être un sujet très excitant. Si vous êtes conférencier invité quelque part, vous devrez sûrement trouver un autre sujet pour intéresser vos convives.

Cependant, malgré l'exercice très aride que cela impose, il faut parfois, et surtout dans des lieux comme ici, faire ce genre de débat. Aujourd'hui, il faut regarder de façon beaucoup plus large que seulement le projet de loi sur la péréquation. Bien sûr, il y a des mesures particulières que l'on doit regarder, qui viennent à échéance au début d'avril, mais la péréquation est une mesure qui s'inscrit dans l'ensemble des transferts aux provinces.

Comme on le sait, ces transferts pour les provinces, c'est quelque chose de très important. C'est une part très importante de leurs revenus qui, durant les dernières années, ont diminué particulièrement en ce qui a trait au Québec et à la situation de la province de Québec.

Aujourd'hui, on analysera le système de péréquation, mais bientôt, l'an prochain, on aura d'autres échéances au niveau des transferts, particulièrement en ce qui a trait au financement des programmes établis. Malgré l'apparence d'un accroissement du transfert d'argent dans ce domaine, il faudra être très prudent et suivre de très près ce qui se passera dans le futur. On ne peut pas tenir ce débat–là sans faire abstraction du contexte des finances publiques dans lequel nous sommes. Ce sont certainement les motifs qui guident le ministre des Finances lorsqu'il analyse les transferts aux provinces. C'est probablement sa première préoccupation. De là, on peut voir aussi un certain éloignement vis–à–vis des objectifs de départ du système de péréquation.

● (1225)

On ne veut pas faire abstraction de ce contexte des finances publiques, cependant, il ne faut pas imposer à d'autres de faire nos propres choix. C'est là une crainte et une tendance des dernières années qui pourrait se maintenir.

Il a été très difficile en campagne électorale, il faut se le rappeler, de saisir la position du Parti libéral à cet égard. Du côté du Parti conservateur, la position était beaucoup plus claire: il y aura des coupures dans les transferts aux provinces. Du côté du Parti libéral, on n'en a pas beaucoup entendu parler, on a évité le sujet, on nous a beaucoup parlé du programme d'infrastructure et on nous a toujours ramenés à ce programme d'infrastructure pour nous parler de création d'emplois. Mais jamais on est allé à fond pour nous faire part des intentions véritables qu'aurait un gouvernement libéral en ce qui a trait à toute la question des transferts aux provinces.

On aborde cette année, au début d'un nouveau mandat, le premier volet, et on nous dit: «Regardez, on ne coupera pas les transferts aux provinces, puisque dans la péréquation on semble démontrer qu'on va avoir un accroissement de 5 p. 100 année», et on nous fait des projections. Cependant, même là, il faut être prudent sur ces 5 p. 100, quand on les compare aux objectifs mêmes du système de péréquation, et c'est ce que je ferai un peu plus loin.

Regardons ce qui compose l'ensemble des paiements de transfert. Quatre volets les composent, totalisant des dépenses annuelles de 40,5 milliards de dollars de la part du gouvernement fédéral.

Il y a tout d'abord le financement des programmes établis, on parle surtout du domaine de l'éducation et de la santé; il s'agit là d'un volet très important. Il y a aussi le Régime d'assistance publique du Canada, qui touche davantage les mesures d'aide sociale, qui consistent en des dépenses d'environ 7,8 milliards de dollars; c'est effectivement beaucoup d'argent. La péréquation, aux alentours de 8 milliards de dollars, est le troisième élément. Et il y a aussi le financement des programmes à frais partagés, un des éléments centraux, de 12 milliards de dollars.

Il y a eu dans ce dernier volet beaucoup de désengagements au cours des dernières années. Ce qui crée une problématique très importante, c'est que dans les frais partagés on définit des objectifs prétendument communs, et là on se désengage, laissant aux provinces le choix de supporter maintenant à elles seules ces programmes ou de supporter le fait qu'il y en aura plus et de payer le prix politique, peut–être.

Ce n'est pas toujours simple de le faire comprendre aux contribuables et je les comprends, on ne peut pas suivre tous les jours de près ce qui se passe, mais, vous savez, on a vécu dernièrement un transfert qui a commencé graduellement par ici et qui s'est retrouvé éventuellement dans les municipalités. Ce n'est pas facile pour le maire ou un conseiller d'une municipalité d'expliquer que c'est à la suite de compressions budgétaires qui ont commencé dans les transferts aux provinces, qui ont amené les provinces à faire des choix plus difficiles et qui, ensuite, se sont

ramassés dans la cour des municipalités. Donc, du point de vue politique, évidemment, on essaie de diluer le prix à payer.

Évidemment, tout cela avait des objectifs de sensibilisation, de rapprocher les coûts des utilisateurs. Ce n'est pas mauvais en soi, mais il faut faire attention: les objectifs et les coupures ne sont pas toujours définis de façon commune; on ne s'entend pas toujours sur ça.

Le système de péréquation a quelque chose de particulier, dans le sens qu'il transfère de l'argent aux provinces, qui ont beaucoup plus de souplesse avec ces sommes pour en faire ce qu'elles veulent.

Donc, ce sont un peu les quatre éléments qui composent les paiements de transfert. Maintenant, regardons l'objectif de base du système de péréquation, qui est un de ces éléments.

L'objectif de base de la péréquation est d'assurer une redistribution, que ce soit pour des principes horizontaux ou verticaux. Tout ça peut sembler très théorique, mais l'objectif est de s'assurer, finalement, que chaque province a la même capacité de fournir un bon niveau de services.

La péréquation évalue la capacité des provinces d'aller chercher des revenus, selon une série de facteurs et une assiette fiscale composée de 31 éléments. C'est très complexe, tout ça. La péréquation est un système mathématique qui donnerait beaucoup de cauchemars à n'importe quel professeur s'il devait l'enseigner dans un cours de mathématiques, même dans un cours de mathématiques avancé. Il n'y a pas beaucoup de gens qui regardent de très près et qui essaient de comprendre le fonctionnement de tout ça, mais c'est très important. Il y a là des choses très sérieuses et qui influencent nos décisions et nos actions de tous les jours. Et ce ne sont pas des liens faciles à faire.

• (1230)

Donc, après qu'on a évalué la capacité des provinces d'aller chercher des revenus, on la compare avec un échantillon de cinq provinces, et on regarde, puis on fait un ajustement, on transfère cela en dollars par habitant, et ensuite on redonne de l'argent aux provinces. Sept provinces effectivement retirent de l'argent de ce programme, dont le Québec qui va retirer, oui, 3,7 milliards de dollars sur les 8,4 milliards de l'année prochaine. Il y a des motifs derrière cela, et je vais y revenir, parce que j'ai entendu le député de Calgary–Ouest y faire allusion tantôt, mais on va y revenir un petit peu plus loin.

Évidemment tout ce dossier–là, pour le Bloc québécois, est un exercice important, mais il faut se rappeler une chose. Bientôt il y aura des choix collectifs qui se feront au Québec. À ce moment–là, oui effectivement, peut–être qu'on n'aura pas besoin nous de se pencher sur cette péréquation–là. On aura peut–être à en établir une à l'intérieur de notre propre pays à ce moment–là. Mais il n'en restera pas moins que ce système–là ne nous affectera pas, ou pas du tout même. Mais, en attendant, et c'est là le rôle du Bloc québécois, c'est de veiller aux intérêts du Québec ici en attendant, tout en assumant son rôle d'opposition officielle, et c'est ce que nous allons faire, et ce que nous faisons. Donc nous allons tenter d'apporter des améliorations à tout le principe des transferts aux provinces. C'est possible d'en faire, et d'en faire beaucoup.

Il y a deux faiblesses majeures dans ce projet de loi–là. Le premier volet, c'est un plafond. Le plafond affecte le principe même du système de péréquation dû au fait qu'on limite les transferts à un maximum de 5 p. 100 si la croissance économique est supérieure. Et cela va faire qu'il y a des provinces plus riches qui peuvent devenir plus riches et, s'il se passe des choses particulières avec les provinces plus faibles au niveau de la perception des revenus, de ne pas être capables d'aller chercher plus que cela, et l'écart va s'accroître. Présentement, il existe un écart de 12 p. 100 malgré le système de péréquation entre les provinces les mieux nanties et les moins bien nanties, sur la capacité d'aller chercher des revenus. Il faut se rappeler que c'est en fonction de cela que l'on définit les provinces bien nanties ou moins bien nanties, en fonction de leur capacité d'aller chercher ces revenus–là.

On avait auparavant fixé un premier plafond, qui a affecté la fin des années 1980 et aussi l'année 1993–1994. Évidemment, durant les années de récession, la croissance économique étant moins importante, le plafond avait beaucoup moins affecté, mais tout cela avait résulté en des transferts diminués ou qui auraient été, si on n'avait pas mis cette disposition plafond, de 2,9 milliards de plus. Sur les 2,9 milliards de plus, 1,8 milliard de ces transferts–là ont privé le Québec de revenus importants et a amené les choix difficiles que j'expliquais tantôt, ou les transferts qu'on a renvoyés progressivement vers les municipalités et de plus en plus près des citoyens.

Donc on ne pourra pas éternellement dire que ce sont les principes de la péréquation qui justifient les mesures actuelles. Ce ne sont pas les principes, ce sont les contraintes financières qui justifient cela. Il faut utiliser les vrais mots, il ne faut pas avoir peur de le dire. C'est cela la vérité. C'est pour cela qu'on a mis cette disposition–là. Évidemment aussi, de vouloir augmenter la péréquation ne peut pas se dissocier du fait, comme je l'expliquais au début, qu'on devra évaluer l'ensemble des transferts aux provinces. Il faut regarder ce qui se passe dans la vraie vie pour réaliser qu'il y a une élection qui s'en vient au Québec. Et j'imagine très mal le premier ministre actuel, M. Daniel Johnson, faire campagne avec une coupure des transferts de péréquation sur les bras, en plus d'une série d'autres problèmes. Cela aurait été très difficile pour lui. Alors qu'il devra démontrer la rentabilité du fédéralisme, du fédéralisme fiscal y inclus. Un défi de taille l'attend, un gros défi l'attend. Et je peux vous dire qu'on l'attend nous aussi sur ce débat–là, puisqu'ils devront faire la preuve de ce qu'ils avancent. Donc cela aurait été difficile pour lui.

Mais l'an prochain, l'élection sera passée, et il y a d'autres programmes qui arrivent à échéance. Que va–t–il arriver? Et c'est là qu'il faut surveiller. Derrière un maquillage cette année ou de la poudre aux yeux, peuvent se cacher des intentions déjà déterminées par le ministre des Finances qui va faire en sorte, et c'est pour cela qu'on l'entendait dire cette année que son budget, que ça allait être très difficile, qu'il allait le ramener à 38 milliards peut–être, on le saura d'ici peu. Mais surveillez l'an prochain, surveillez le coup de barrre de l'an prochain, et où on va prendre ces revenus.

• (1235)

L'autre principe dans le projet de loi, c'est qu'il y aura des modifications—et cela est encore plus technique—sur les assiet-

tes fiscales comme telles et sur la composition. Il serait intéressant, au moins en comité, d'avoir ces règlements de façon à les examiner, pour pouvoir porter un jugement plus clair sur les conséquences qu'elles auront. On a une idée des conséquences, mais il faudrait être capable de le faire.

Il y a dans ce domaine des revendications du gouvernement du Québec qui peuvent sembler légitimes, à certains égards, particulièrement en ce qui a trait à la question des impôts fonciers, qu'il faudra regarder. On pourra regarder cela en comité. Cela fera un peu plus d'ouvrage à faire au Comité des finances, mais on n'a pas l'habitude de s'ennuyer sur ce comité. Donc, on regardera cela.

Regardons maintenant les résultats de la péréquation, parce qu'il faudra peut–être un jour remettre en cause la façon dont on fait les transferts aux provinces. Les résultats, je l'ai dit plus tôt: 12 p. 100 d'écart entre la capacité fiscale des plus pauvres et des plus riches, malgré les fondements même de la péréquation et malgré toutes les années écoulées. Le principe de transferts aux province existe depuis l'après–guerre. Il y a encore des iniquités visibles à travers le Canada; tous ne sont pas développés au même niveau. Cela s'explique, et je répondrai en même temps, un peu, à ce que j'ai entendu précédemment de mon collègue, le député de Calgary–Ouest. Ce qui est souvent important, ce n'est pas la quantité des dollars dépensés, mais la qualité des dollars dépensés.

Là–dessus, nous n'arrivons pas à comprendre comment il se fait que le gouvernement fédéral ait dépensé si peu en recherche et développement au Québec, comparativement à l'Ontario, province qui effectivement ne bénéficie pas de la péréquation.. Mais on ne peut pas tout avoir. On ne peut pas avoir 50 p. 100 des dépenses en recherche et développement et avoir en même temps des transferts de péréquation, qui souvent servent à financer, comme on le voit, des programmes à frais partagés ou autres choses, comme des dépenses d'aide sociale, etc.

On aimerait beaucoup mieux avoir une meilleure qualité de dollar. On serait très fiers de ne pas être des récipiendaires de la péréquation, mais au contraire d'être des provinces qui sont au–dessus. Cela prouverait qu'on a une meilleure capacité fiscale, une meilleure santé financière.

Pas besoin d'un long diplôme pour voir que les provinces qui ne bénéficient pas de la péréquation ont quand même une santé relative au niveau financier. Elles sont quand même en bonne position. L'Ontario, on le verra, a beaucoup de difficultés depuis quelques années, mais la Colombie–Britannique, l'Alberta et l'Ontario sont des provinces qui s'en tirent pas mal bien.

Nous, le Québec, à cause d'un manque de vision ou de toutes sortes d'autres raisons, on a mal dépensé et mal investi au Québec, et ce sont des dépenses beaucoup plus structurantes que des dépenses en recherche et développement. Il y a d'autres programmes aussi sur lesquels il serait intéressant de faire une analyse, et c'est des débats que l'on fait. On l'a fait un peu en campagne électorale, même beaucoup je dirais. Et on va devoir le refaire, j'en suis sûr, en cette Chambre et dans les prochaines années parce que le contexte politique nous forcera à le faire. On va faire la démonstration et cela nous fera plaisir de faire le débat que le député de Calgary–Ouest a soulevé tantôt.

J'ai lu tantôt rapidement et j'ai trouvé cela extrêmement brillant, un petit document qui s'appelle *Options politiques*. M. Gilles Godbout cite une série de points où il fait une évaluation du système de péréquation des transferts fédéraux aux provinces. Il démontre qu'il y a des contradictions. Il dit, et je vais citer ses cinq points, en commençant par celui–ci: D'une part, l'importance du rôle redistributif des programmes de transfert aux provinces a été reconnu dans la Loi constitutionnelle de 1982. L'objectif de la péréquation, de donner aux provinces des revenus suffisants pour assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparable y a même été inscrit.

La même année, le gouvernement fédéral a introduit une disposition plafond aux paiements de péréquation qui, lorsqu'elle s'applique, réduit le rôle distributif de ce programme. Première contradiction, la première année.

De plus, le gouvernement fédéral a procédé à des coupures répétées aux autres programmes de transferts aux provinces, sans considération pour les disparités régionales, en particulier dans le financement de la santé et de l'enseignement postsecondaire. Lorsqu'on regarde les données du financement du système, que ce soit de santé ou d'enseignement postsecondaire, les contributions faites, je les ai regardées seulement pour le Québec, mais je peux vous dire que c'est dramatique, car ce sont des pentes qui vont non pas vers le haut, mais vers le bas.

Malgré son désengagement financier, le gouvernement fédéral a réaffirmé sa volonté de maintenir des normes nationales dans le domaine de la santé. Ces normes limitent singulièrement la capacité des provinces d'améliorer leur gestion des services publics essentiels aux citoyens.

• (1240)

Cela n'est pas nouveau, car par le biais de son pouvoir de dépenser, le gouvernement fédéral a toujours voulu imposer ses normes, et lorsqu'il diminue ces montants d'argent, il garde les mêmes normes. On réalise très rapidement les problèmes que cela cause aux provinces. Il est très difficile de maintenir des normes qui exigent des dépenses, alors qu'on n'a pas l'argent requis pour le faire.

J'en viens finalement à mon dernier point. On dit de plus: «Le gouvernement fédéral poursuivait son intervention dans plusieurs secteurs, par le biais des programmes à frais partagés, ce qui favorise les provinces dont la capacité de dépenser est élevée.» Évidemment, il est souvent là question de dollars par habitant et les provinces qui vont bien, de cette façon–là, réussissent à bien s'en tirer. Donc, il est très intéressant pour les députés qui s'intéressent à la péréquation et aux transferts aux provinces de regarder cela de près, ce petit document–là, c'est très intéressant.

Maintenant, regardons, dans les minutes qui restent, un portrait d'ensemble. Le Bloc québécois est sensible aux questions des finances publiques et c'est pour cela qu'on a suggéré des alternatives. On a dit qu'on voudrait regarder les dépenses poste par poste. On voudrait une révision de la fiscalité qui a créé beaucoup d'injustices et d'iniquités et on est prêts à travailler dans ce sens. On travaille beaucoup, mais on est encore capables de travailler plus fort, afin de contribuer à ce genre de chose qui

pourrait être très positif. Ce sont des choses très positives pour l'économie, et québécoise et canadienne.

Ma crainte est qu'on renvoie le problème des finances publiques dans la cour des provinces et qu'on leur laisse payer le prix qui l'accompagne, qu'on leur fasse faire des choix difficiles—qu'on a de la difficulté à faire ici—ou, à tout le moins, on va essayer de les faire commencer plus tôt. Il peut être tentant de regarder des postes, comme les transferts aux provinces, qui constituent une somme de 40,5 milliards de dollars, une part importante du budget fédéral et dire qu'on va commencer par couper là. De cette façon, on va forcer les provinces à suivre le même rythme que nous. Mais il est dangereux que l'on commence avant et il est dangereux qu'on le fasse, comme le disent certains principes, en y imposant des normes. Par le biais du pouvoir de dépenser, on reste présents dans un tas de secteurs où il y a des chevauchements, parce qu'on définit des normes communes. Il faut aussi réaliser qu'on perçoit de l'argent à deux niveaux qui sera utilisé pour les mêmes choses. Ce ne sont pas des exemples et des modèles d'efficacité.

Donc, il faut faire très attention à cela et on va suivre le tout de très près. Ma crainte principale, je l'ai mentionnée un peu plus tôt, c'est qu'on augmente les paiements de péréquation cette année, tout en les limitant avec un plafond, qui, à notre avis et selon les principes, est inefficace. Mais surveillez ce qui arrivera l'an prochain au reste des transferts aux provinces, ainsi que les annonces dans le prochain Budget.

Je vais conserver mon discours d'aujourd'hui et je le sortirai à nouveau et le consulterai, après le Budget de l'année prochaine, et je suis convaincu qu'il y aura des coupures sérieuses dans les transferts aux provinces. Voilà une prédiction qui est facile à faire. Il s'agit de comprendre un peu le contexte politique pour voir qu'on veut porter un coup de main, donner notre soutien à nos amis fédéralistes du Québec, de l'autre côté de la Chambre, et en conséquence, reporter d'une année le début des coupures dans les transferts aux provinces.

En conclusion, il y a une série de mesures qui pourraient être prises pour améliorer la péréquation, la situation des transferts aux provinces, et je vais vous en citer quelques–unes. Un certain nombre de principes devraient guider ces réformes. Il ne faut pas seulement critiquer, mais il faut aussi être capable de suggérer des choses.

Évidemment, on commence par dire qu'il faudrait avoir des absences de coupures en termes réels et par habitant, des paiements de transfert aux provinces, pour assurer les objectifs d'équité derrière toute cette situation et s'assurer que les provinces aient la capacité d'offrir chez elles des services de qualité. Il y a aussi l'absence de normes nationales qui ne correspondent pas aux situations spécifiques du Québec. Ces normes nationales ont toujours été un problème. Mon collègue de Saint–Hyacinthe—Bagot en a parlé tantôt et on entend souvent les gens parler de ces problèmes de normes nationales, des problèmes de normes communes, le temps que cela prend, les difficultés que cela amène.

L'autre point rejoint celui–ci, soit l'absence d'ingérence du fédéral, mais particulièrement dans le secteur de juridiction des provinces, une autre source d'inefficacité. La réforme doit viser une meilleure redistribution des revenus entre les différentes provinces, notamment en ce qui a trait aux paiements de péréquation. Le plafond de péréquation doit être retiré, puisqu'il est contraire aux principes de la péréquation. La réforme doit inciter une gestion financière plus efficace. Cette mesure vise notamment les programmes à frais partagés, comme le Régime d'assistance publique du Canada.

Donc, ce sont les principes qui guideraient notre action, si nous avions le choix et si on voulait entreprendre une réforme du système des transferts aux provinces. Évidemment, on aura des choix à faire au Québec entretemps qui feront qu'on devancera peut–être cela chez nous au Québec et ce sont des principes qui pourraient servir quand même l'ensemble des Canadiens et Canadiennes. La situation à cet égard est grave, étant donné les iniquités. Je vais maintenant conclure, monsieur le Président.

• (1245)

L'injustice est souvent une des motivations profondes des individus lorsqu'il y a désobéissance civile ou autres, comme on l'a vu dans le cas de la contrebande. Il faut que les gens sentent qu'il y a de l'équité. On ne peut pas se contenter de mentionner des principes d'équité et de justice, il faut les mettre en application. Et on pourrait commencer tout de suite en retirant le plafond dans ce projet de loi–là. De cette façon–là il serait beaucoup plus acceptable.

Pour les raisons que j'ai mentionnées, nous ne pouvons appuyer ce projet de loi et nous allons voter contre.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): J'ai apprécié certains commentaires de mon collègue, mais j'aimerais lui poser une question. Lorsqu'on parle de normes nationales, il me semble que le Bloc québécois est vraiment insensible à la réalité qui existe dans le monde.

Si on regarde l'Europe, par exemple, on établit davantage de normes nationales qui vont à l'extérieur d'un pays, qui existaient depuis longtemps avec différentes cultures, langues, etc. Pourquoi ce détachement de normes nationales? Pourquoi est–ce qu'on ne peut pas s'asseoir, s'entendre sur des normes nationales raisonnables et permettre, par exemple, aux provinces de rejoindre ces normes, de déterminer les façons dont elles veulent les rejoindre? Pourquoi écraser, rejeter ou simplement ignorer la réalité qui existe dans plusieurs pays au monde, ainsi que le bienfait de ces normes nationales?

On semble croire que cela n'est que négatif, et je crois que c'est faux. Donc j'aimerais un commentaire.

M. Brien: Il ne faudrait pas penser que le Bloc québécois est le seul porteur de cette position–là. Il y a beaucoup de consensus au Québec en ce qui a trait aux normes nationales. Il n'y a qu'à penser au domaine de la formation de la main–d'oeuvre, voir combien il est difficile d'avoir des programmes standards.

Je pense qu'on ne comprend pas le principe de cet aspect–là. À un moment donné, lors de la signature de l'Accord du lac Meech, on était prêts à reconnaître le principe de deux nations. Une nation ne se différencie pas seulement par sa langue ou par sa culture, mais souvent par des façons de faire qui s'ensuivent. C'est cela qui nous amène à avoir des visées ou des approches différentes pour régler certains problèmes. Mais ces normes nationales nous empêchent d'y arriver puisqu'elles sont défi-

nies, et souvent même imposées du fait que des sommes d'argent y sont allouées. C'est très difficile à accepter.

Si chacun est capable de définir ses propres normes, cela n'empêche pas par exemple—et là je prends un cas bien spécifique, et ce serait souhaitable qu'il en soit ainsi dans l'avenir même si c'est très difficile—qu'au niveau international tous s'entendent sur des normes environnementales minimales à respecter. Là ça peut être souhaitable.

Cela ne veut pas dire qu'il faille définir des normes minimales pour savoir comment, dans chaque communauté, on doit former des individus. Chaque milieu économique a ses spécificités, a des créneaux particuliers, il peut s'adapter beaucoup plus rapidement. Ce qui est national, ce qui est grand, c'est souvent lourd, c'est souvent lent à réagir. Plus on est près du milieu, plus on sera collés à la réalité et plus vite on sera capables de réagir.

Les contraintes qui pèsent sur nous présentement au niveau du développement économique international, cette ouverture de marché, la libre circulation des biens, des capitaux, des individus, font en sorte que ceux qui vont s'en tirer le mieux dans le futur seront ceux qui auront la capacité de réagir le plus rapidement. Pour cela, il faut éviter de s'embourber dans des normes nationales qui ne plaisent pas, souvent ne correspondent pas aux besoins et sont source de beaucoup de mésententes entre Canadiens et Québécois parce qu'on est incapables de s'entendre sur leur définition.

Lorsqu'on sera—et je l'espère—un pays souverain au Québec, on aura nos propres normes, les Canadiens choisiront les leurs. Je pense que ce sera beaucoup plus facile, d'un côté comme de l'autre, d'en arriver à des normes respectives et éventuellement si au niveau de l'environnement, dans des domaines précis, on réussissait à s'entendre pour des règles standards de la qualité de vie des êtres humains, ce serait tant mieux. Avant cela, il faut commencer par la base et par le milieu. C'est l'approche du Bloc québécois et de bons nombres de Québécois.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Je remercie le député de Témiscamingue pour son excellent discours. Il a beaucoup parlé d'équité et je voudrais faire quelques commentaires à cet effet. Quand on parle d'équité, on parle de redistribution de la richesse pour mieux la répartir entre les provinces. La question qu'il faudrait se poser, c'est à savoir comment il se fait que certaines provinces soient plus pauvres que d'autres. On pourrait peut-être regarder le problème avant la répartition, se demander pourquoi l'Ontario, par exemple, est une province riche, et que le Québec soit une province moins bien nantie. Et je n'aime pas que l'on qualifie ma province de moins bien nantie ou de province pauvre.

• (1250)

Lorsque nous faisons beaucoup d'efforts dans la vie pour réussir, et qu'il y a quelqu'un en haut qui nous empêche de nous épanouir, comme le gouvernement fédéral, par exemple, je n'aime pas cela me faire considérer comme pauvre. J'aimerais m'épanouir avec toutes les possibilités comme le député l'a dit tantôt. Un exemple: comment se fait-il que l'Ontario ait reçu des contrats de recherche et développement de 1,2 milliard de dollars par année de plus, en 1989, que le Québec? N'est-ce pas là un endroit où on peut s'enrichir si on a les moyens de la recherche et du développement pour pouvoir faire grandir nos entreprises? N'est-ce pas là la raison pour laquelle le Québec est un peu plus pauvre que l'Ontario? Je n'aime pas tellement cela être considéré comme pauvre. J'aimerais être capable de donner, comme le député l'a dit tantôt, de l'argent aux autres provinces. Mais ce n'est pas la faute des Québécois s'il est plus pauvre, c'est la faute du fédéral qui, d'abord, ne donne pas les moyens nécessaires au Québec de s'épanouir. C'est pour ces raisons-là d'ailleurs qu'on veut en sortir.

L'autre raison, un autre exemple flagrant: c'est au niveau de Statistique Canada. J'ai posé la question, en 1989, au directeur de Statistique Canada: Comment sont répartis les employés de Statistique Canada au Canada? On m'a dit: C'est très bien réparti. Nous avons environ 180 employés en Ontario, 150 au Québec, à peu près 80 dans les Maritimes et 80 dans l'Ouest du Canada. J'ai dit: Monsieur le président-directeur général de Statistique Canada, il y a quelque chose qui ne marche pas dans votre affaire parce qu'en totalité, il y a 4 000 employés à Statistique Canada. Il m'a répondu: Oui, mais il y en a 3 500 ici à Ottawa. Mais, c'est où Ottawa? Ottawa c'est en Ontario. Ces gens-là paient des taxes et des impôts en Ontario. Ils engraissent la machine ontarienne. Ils aident la prospérité de l'Ontario. C'est pour ces raisons-là que l'Ontario est mieux développé et plus riche que le Québec. Il s'agit de chercher un peu et on se rend compte pourquoi l'Ontario est mieux nanti et qu'il réussit mieux, c'est parce que l'Ontario est mieux traité par le gouvernement fédéral.

Monsieur le député de Saint-Boniface devrait lui aussi avoir l'oreille et les yeux mieux tendus pour comprendre tout cela. Il se rendrait compte que lui aussi est pénalisé. Il devrait réagir un peu plus aussi.

J'aimerais dire, encore une fois, que le député de Témiscamingue a fait un excellent discours. Il a très bien exposé les problèmes que nous vivons au Québec. Je suis tout à fait d'accord avec lui dans son exposé.

M. Brien: Monsieur le Président, j'apprécie les commentaires du député de Longueuil qui a bien exprimé la situation avec son exemple de Statistique Canada. J'ai eu l'occasion il y a à peu près 12 ou 15 mois de faire un travail, une étude sur les dépenses de recherche et développement, et vous savez, toutes les dépenses qui sont faites, qu'on appelle à l'intérieur ou intra-muros au niveau du gouvernement fédéral sont très concentrées ici dans la région, particulièrement dans la région de la Capitale nationale, à Ottawa. Donc, dans ce domaine-là, par la force des choses, il y a beaucoup d'investissements qui sont faits ici.

À certains égards, c'est beaucoup dû au Centre de recherche mais cela n'explique pas le reste des dépenses en recherche et développement qui ne vont pas compenser cela, et même ces dépenses-là, il pourrait y avoir une meilleure décentralisation de cette optique-là. Donc, cela explique, et le député vient de le dire, qu'il faut regarder les causes et les racines d'un problème souvent pour bien le comprendre.

Je voudrais ajouter un élément qui me revient à l'esprit concernant la description des normes dont on a parlé précédemment. On n'aimerait pas tellement cela ici à certains égards, et je ne sais pas ce que le député de Saint-Boniface en pense, mais s'il devait y avoir des normes communes ou respecter des normes, que les Américains décident du territoire québécois ou canadien,

et ce ne serait pas toujours plaisant d'avoir des modèles qui sont loin d'être les nôtres, particulièrement dans le domaine de la santé où on a un système différent ici, même s'ils ont tendance à vouloir maintenant prendre un certain ajustement vers le nôtre.

Donc, là-dessus, il faut faire attention et cela ne nous empêche pas d'être capable de s'entendre, à certains égards éventuellement, sur des normes dans des domaines très spécifiques, comme j'ai parlé d'environnement. Mais, sur le reste, il faut être très prudent au niveau de ces normes-là, et c'est pour cela qu'on a cette approche-ci.

[*Traduction*]

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir donner mon opinion à propos de ce projet de loi. Je trouve par ailleurs intéressant d'écouter ce que d'autres en pensent.

• (1255)

Au Nouveau-Brunswik, nous aimerions que notre province soit riche. Nous continuons de faire tout notre possible pour améliorer la situation de notre économie et le sort des habitants de notre province dont nous espérons qu'elle finira par devenir une province riche capable de venir en aide à celles qui sont moins favorisées. Mais, pour l'instant, notre base de ressources et notre économie ne suffisent pas à produire une richesse aussi importante que nous le voudrions. Cette mesure législative et les changements recommandés par le ministre des Finances sont donc d'une importance capitale pour les habitants du Nouveau-Brunswick.

Pour ceux qui ne comprendraient pas très bien ce dont il est question, nous parlons de péréquation et de justice. Chaque province a ses doléances. Les députés d'en face ont parlé des divers problèmes que leur posait cette mesure législative. Ils s'estiment lésés. Toutes les provinces ont, à un moment ou à un autre, l'impression d'être défavorisées. Que de gens dans le monde entier envieraient notre pays avec ses ressources, sa richesse et toutes les possibilités qu'il offre à tous.

Le Parti libéral a toujours défendu certains principes, dont celui de l'égalité pour tous les Canadiens. D'aucuns se sont attaqués à ce principe. Il est difficile à maintenir, mais c'est notre objectif, l'objectif que nous aspirons tous à atteindre. Ce programme et les aspects dont nous traitons dans les modifications législatives qui sont proposées contribueront dans une certaine mesure à corriger cette situation.

La péréquation a pour objet de permettre aux gouvernements provinciaux d'offrir à leurs habitants des niveaux comparables de services publics à des niveaux d'impôt raisonnablement comparables. Sans le principe de la péréquation, cela ne serait pas possible dans notre pays.

À l'heure actuelle, quelque sept provinces sont admissibles à des paiements de péréquation. Or, je pense que chacune d'elles espère tôt ou tard ne plus être dans cette situation et pouvoir contribuer au lieu de prendre.

L'autre aspect important, c'est qu'il faut se rendre compte que, dans ce projet de loi, on envisage non seulement d'accorder plus d'argent aux provinces, mais aussi d'apporter des changements qui aideront les provinces de l'Atlantique et de l'Ouest, dont l'économie repose sur les ressources naturelles. Essentiellement, ce qui se passe à l'heure actuelle, c'est que les économies basées sur les ressources font l'objet d'une récupération. Or, dans ce projet de loi, notamment dans la partie I, on a modifié les formules de façon à ne pas défavoriser les provinces dont les ressources naturelles contribuent pour une grande part à leur PIB. Je pense que les députés de l'Alberta et de la Colombie-Britannique se réjouiront de ce projet de loi et de ce qu'il fera pour leur venir en aide. De toute évidence, la Saskatchewan et le Manitoba y verront aussi d'énormes avantages.

En outre, nous devons savoir à quoi les paiements de péréquation sont censés servir. Nous ne parlons pas ici de choses frivoles, mais bien de services publics essentiels qui sont offerts à tous les Canadiens. Compte tenu de cela, ce projet de loi contribue dans une grande mesure à corriger certaines anomalies qui sont apparues.

En 1991, l'ancien gouvernement conservateur a retranché 110 millions de dollars des paiements de péréquation accordés au Nouveau-Brunswick et ce, en modifiant simplement la formule. Le gouvernement néo-brunswickois avait déjà préparé son budget, avait un budget équilibré et, tout à coup, à cause d'une simple modification de la formule et des montants que le gouvernement fédéral allait accorder, la province a perdu 110 millions de dollars en paiements de péréquation. Tout son processus budgétaire en a été complètement détraqué. Le premier ministre McKenna disait, à l'époque, que le Nouveau-Brunswick était pénalisé pour avoir bien tiré son épingle du jeu. Voici ses propres termes: «Mieux on s'en tire, plus on en pâtit.»

• (1300)

C'est la triste réalité! Cette province qui possédait probablement une des économies les plus dynamiques du Canada, on la pénalisait, alors qu'il aurait fallu l'aider. Cette mesure législative et les changements proposés ici vont dans une certaine mesure rétablir un peu de confiance dans le système. On modifiera les plafonds des formules de façon à assurer une application plus uniforme à l'ensemble des provinces. Cela va permettre à des provinces comme le Nouveau-Brunswick de développer leur économie et de lancer plein de projets, sans craindre d'être pénalisées quand les choses vont bien.

Ça m'amène à la question de l'assurance-chômage, un autre programme dont le gouvernement actuel va enfin s'occuper. Car on dirait que tout chômeur qui essaie de s'en sortir en suivant un cours de recyclage est automatiquement pénalisé au chapitre de

l'assurance–chômage. Il se trouve à perdre ses prestations d'assurance–chômage, s'il tente de se recycler.

Il y a là une anomalie criante: une province essaie de s'en sortir par ses propres moyens, tente de relancer son économie, et on la pénalise, si bien qu'elle est perdante au bout du compte. Voilà le genre de situation qu'il nous faut corriger et, à mon avis, ce programme va y contribuer grandement.

Je ne sais pas si tout le monde comprend parfaitement le fonctionnement de ce programme. L'important, c'est que le montant des versements est établi selon une formule donnée. Cette formule, vous l'avez probablement apprise par coeur, monsieur le Président. Elle permet de déterminer la capacité d'une province de bonifier ses recettes. Il s'agit de mesurer la capacité contributive de chacune des provinces d'après une norme établie, puis d'aider les provinces moins nanties à atteindre cette norme. Les versements sont proportionnels au nombre d'habitants.

Nous constatons donc qu'après les paiements de péréquation, la capacité contributive des sept provinces les moins riches du Canada correspondra à environ 93 p. 100 de la moyenne nationale, comparativement à 85 p. 100 avant la péréquation.

C'est nettement avantageux pour ces provinces, car cela leur permettra de maintenir leurs services de base. Cela devrait aussi, en ce qui concerne les municipalités, réduire l'effet de percolation des mesures prises par le gouvernement fédéral, ce qui devrait avoir des conséquences positives.

Ce qui se produisait, et nous l'avons vu dans toutes les provinces, c'est que les provinces imposaient aux municipalités certaines des réductions qu'elles se voyaient elles–mêmes imposer par le gouvernement fédéral. Nous savons tous que les municipalités ont moins de ressources pour percevoir des impôts et assurer des services à leurs citoyens. Donc, dans ce sens, l'arrêt de ce processus de percolation des réductions devrait présenter des avantages.

Pour terminer, je voudrais remercier la présidence de nous avoir permis d'examiner cette question. Nous allons voir dépenser huit milliards de dollars de plus. Nous allons veiller à ce que, dans tout le pays, ce montant soit réparti également selon le nombre d'habitants et selon la formule établie.

À long terme, cela va représenter des dépenses énormes. Je pense qu'au total, une fois le programme terminé, nous aurons dépensé environ 900 millions de dollars de plus, dont environ 160 millions de dollars l'an prochain. Tout cela va aider les gouvernements à maintenir les services à un niveau de base. Des fonds vont être réinjectés dans notre économie, ce qui l'amènera, nous l'espérons, à prendre un essor et non plus à stagner comme ça a été le cas tout au long du règne des conservateurs.

Je sais que le temps que je peux consacrer à mon intervention est épuisé et je remercie la présidence de m'avoir accordé la parole.

• (1305)

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, il me fait plaisir de vous adresser la parole sur le renouvellement du programme de péréquation pour les cinq prochaines années, et ce, à compter du 1er avril 1994, parce que je crois que ce programme de transfert est des plus importants. Dans un sens, il rend notre pays unique car nous sommes prêts à partager, même si c'est de façon imparfaite, les richesses de l'ensemble de ce grand pays.

Selon les dispositions actuelles, les paiements de péréquation s'accroîtront pour passer de 8 milliards de dollars en 1993–1994 à 10,4 milliards en 1998–1999, c'est–à–dire dans cinq ans. C'est un taux moyen de croissance annuelle de plus de 5 p. 100. C'est un taux d'accroissement très important lorsqu'on regarde la situation financière dans laquelle nous nous trouvons en ce moment.

Maintenant, qu'essayons–nous de faire avec ce programme? Eh bien, tout simplement, nous essayons d'établir un niveau de financement à l'intérieur du Canada qui permet une qualité de services comparable pour tous les citoyens et citoyennes. Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est un programme important, qui est moins que parfait, mais qui réussit quand même à donner plus aux provinces qui en ont moins.

Tout à l'heure, on parlait des normes nationales. Moi, je les accepte à condition qu'elles soient établies avec les élus qui se rencontrent et qui parlent de ce que pourraient être les objectifs. Ensuite, qu'on permette aux provinces, non seulement permettre, mais qu'on demande aux provinces—parce que, dans certains cas, elles ont une responsabilité constitutionnelle—de décider comment elles vont atteindre ces objectifs qui ont été établis en discussion, en dialogue, en collaboration l'une avec l'autre.

Je trouve le fait suivant intéressant. Lorsqu'on entreprend des ententes telles que le GATT ou l'ALENA, ne s'agit–il pas de normes bilatérales, multilatérales? Tout à l'heure, si j'ai bien compris, on critiquait le programme entre la province de Québec et le gouvernement fédéral. Il y a une contradiction flagrante là–dedans. De toute évidence, on est prêts à entreprendre des ententes avec d'autres pays qui nécessiteraient un dialogue, une discussion, de la collaboration, et ici, parce qu'on fait partie d'un même pays, on n'est pas prêt à le faire. Je trouve ça malheureux et même malsain.

Je crois que tous les Canadiens, y inclus les Québécois—vous avez bien remarqué que je ne dis pas «les Canadiens et les Québécois», je dis «tous les Canadiens, toutes les Canadiennes, y incluant les Québécois et les Québécoises»—profitent de façon importante de ce programme de transfert.

[*Traduction*]

Je viens de dire que le programme de péréquation est l'un des plus importants programmes de transfert, parce qu'il vise à nous assurer que tous les Canadiens, qu'ils vivent dans les territoires, au Québec, chez nous au Manitoba, ou n'importe où dans notre grand pays, bénéficient de services comparables, afin que le

niveau de vie de tous les Canadiens soit aussi égal que possible ou qu'il y ait aussi peu de différence que possible entre les Canadiens.

Le système n'est pas parfait, mais n'oublions pas que c'est une façon de redistribuer les richesses afin que les services gouvernementaux, provinciaux ou autres, se comparent avantageusement les uns avec les autres. Le système vise à faire en sorte qu'il n'y ait pas de région si désavantagée au Canada que les services essentiels, comme les services de santé et d'éducation, auraient pratiquement disparu.

Nous voulons rappeler à tous qu'il y a trois provinces qui donnent. On l'oublie trop souvent. L'Alberta, la Colombie–Britannique et l'Ontario redistribuent une partie de leur richesse aux sept autres provinces. C'est malheureux qu'on n'y pense pas davantage, et c'est probablement irritant, parfois, pour certains habitants de ces régions. Cependant, en général, je crois qu'on accepte assez bien l'idée que ceux qui possèdent davantage partagent un peu, même si les temps sont durs.

Je tiens à rappeler également qu'il s'agit d'un paiement de transfert inconditionnel. Autrement dit, nous n'imposons pas vraiment de conditions sur la façon de l'investir dans tel ou tel programme.

• (1310)

Cependant, on doit le dépenser de façon à maintenir les programmes essentiels offerts aux citoyens pour qu'ils puissent profiter le plus possible d'une qualité de vie semblable à celle offerte dans d'autres régions.

D'aucuns ont critiqué aujourd'hui le plafond et le plancher prévus. On ne peut simplement verser de l'argent sans restriction ni simplement laisser le paiement minimum tomber trop bas.

J'ai été vraiment surpris de voir que personne ne félicitait le gouvernement, que personne ne le remerciait de revenir à la raison contrairement au gouvernement précédent. Les provinces ont maintenant cinq années sur lesquelles elles peuvent se baser pour planifier, car elles connaissent le plafond appliqué. Le plancher est également établi et maintenant, les gouvernements provinciaux peuvent prendre des décisions beaucoup plus facilement au sujet des programmes relevant de leur compétence. Peut–être que des députés finiront par reconnaître le mérite du gouvernement fédéral à cet égard avant que le débat ne soit terminé; je l'espère.

Enfin, nous devons nous rappeler que sans ce programme, il y aurait beaucoup moins d'équité et de justice. Certaines provinces seraient très désavantagées par rapport à d'autres. Il nous donne la capacité d'accroître notre efficacité, autrement dit d'offrir fondamentalement les mêmes services essentiels dans une proportion de 93 p. 100 comparativement à 85 p. 100 environ sans ce programme.

Il apporte une contribution importante pour ce qui est d'accroître l'équité au Canada en ce qui concerne les services offerts à nos citoyens.

Permettez–moi d'ajouter deux autres choses avant d'inviter mes collègues à formuler des observations. Je voudrais signaler aux Canadiens et à mes collègues dans cette enceinte, les montants qui ont été transférés dans le cadre de ce programme au cours de l'exercice 1993–1994.

[*Français*]

Par exemple, dans les Territoires du Nord–Ouest, nous avons transféré 910 millions de dollars; l'Île–du–Prince–Édouard, 164 millions; la Nouvelle–Écosse, 880 millions; le Nouveau–Brunswick, 895 millions; le Québec, 3,739 milliards; le Manitoba, 854 millions; la Saskatchewan, 522 millions. Ceci totalise, pour 1993–1994, environ 8 milliards de dollars.

[*Traduction*]

On redistribue ainsi beaucoup d'argent aux citoyens qui vivent dans ces provinces et ces deux territoires.

Je crois qu'il s'agit là d'un régime qui distingue le Canada des autres pays. Même si nous traversons à l'heure actuelle une période difficile sur le plan économique, il vise à faire payer davantage les provinces les plus nanties comme l'Alberta, la Colombie–Britannique et l'Ontario et à redistribuer cet argent aux sept autres provinces et aux territoires qui sont beaucoup plus démunis, relativement parlant.

Je félicite le gouvernement pour son programme quinquennal, pour les limites qu'il impose, car je crois qu'on favorise ainsi une planification à long terme. C'est là une façon très sage de gérer les deniers publics. J'espère que nous saurons mettre de côté nos divergences politiques pour l'instant du moins et voir dans quelle mesure ce programme peut servir les Canadiens et être amélioré peut–être.

[*Français*]

Il me semble que c'est ce qu'on devrait viser aujourd'hui, demain et après–demain.

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Monsieur le Président, j'ai été impressionnée par la qualité de l'écoute de mon collègue de Saint–Boniface lorsque le député du Bloc québécois a fait son intervention.

J'ai personnellement porté beaucoup d'attention à son discours, qu'il a eu l'extrême obligeance de faire dans les deux langues de ce Parlement, langues qu'il maîtrise d'une façon égale, et je l'en félicite.

Je voudrais quand même lui faire part de certaines nuances. Quand il compare, par exemple, les normes d'une participation du Canada à un traité économique comme l'ALENA, je veux lui souligner qu'il s'agit de normes internationales. Il me semble bien qu'en français, des normes nationales et des normes internationales présentent une certaine nuance.

• (1315)

Les normes de l'ALENA touchent particulièrement des ententes économiques, des ententes qui touchent l'environnement et les relations de travail, entre autres choses. Je dois dire que je ne suis pas une spécialiste.

Les normes nationales, en ce qui concerne ce grand pays qu'est le Canada, visent effectivement à niveler, quelque part, toutes les provinces. Il se trouve que dans ce pays, il y a 10 provinces, mais il y en a une qui prétend être différente. Ce qui fait la différence entre les gens, comme entre les peuples, comme entre les nations, ce sont les distinctions. Quand, quelque part, un État canadien veut imposer à la nation québécoise des normes en matière d'éducation, vous comprendrez sans peine, j'en suis sûre, et je suis convaincue que tous mes collègues de cette Chambre le comprennent, que le Québec qui se définit et qui se définira de façon officielle sous peu comme un État, donc comme une nation, se doit de refuser les normes nationales, normes que d'ailleurs on tente bien de lui imposer depuis de nombreuses décennies.

M. Duhamel: Monsieur le Président, tout d'abord, j'apprécie les points que ma collègue a soulignés et les commentaires qu'elle a faits. Je suis d'accord avec son premier commentaire, à savoir qu'effectivement, il y a de grandes différences lorsqu'on parle de normes nationales et de normes internationales. Par contre, le processus est à peu près le même, c'est-à-dire que les élus s'assoient, discutent et arrivent à certaines ententes. Ce n'est pas imposé, c'est négocié. J'espère que ma collègue acceptera l'autre côté de la médaille, c'est-à-dire ce que je viens de présenter. Évidemment, il n'y a rien qui se prépare de façon parfaite, mais il ne faut pas dire qu'il n'y a pas quelque chose de semblable qui se passe, qu'il n'y a pas de similarité qui existe, parce qu'il y en a.

Autre chose que je n'accepte pas, c'est que le Canada a imposé—évidemment, le gouvernement canadien a quelquefois imposé, comme le gouvernement du Québec l'a fait, et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest l'a également fait. Nous imposons peut-être trop souvent. Mais le fait de dire, de répéter et de prétendre que le Canada ne fait qu'imposer est injuste, insensible et je crois pas du tout correct.

Je veux ajouter un autre commentaire. Si le jour vient où le Québec devient une nation indépendante, à ce moment-là, cette nouvelle nation décidera comment elle veut négocier et discuter si oui ou non elle veut le faire avec le Canada. Mais ce n'est pas encore un fait accompli. Pourquoi ne pas travailler à l'intérieur de ce qui existe? Pourquoi ne pas se rappeler que vous êtes là comme parti, l'opposition officielle, pour représenter tous les Canadiens et toutes les Canadiennes? Je déplore le fait que ce soit souvent oublié. On ne fait que parler du Québec, du Québec, du Québec. La province de Québec m'est très chère; mes ancêtres viennent du Québec. Je n'ai pas oublié ma langue ou ma culture, mais j'ai quand même une responsabilité, comme député de Saint-Boniface, de représenter non seulement mes électeurs et mes électrices dans ma propre circonscription, mais de penser à l'ensemble du Canada. Et cela inclut le Québec.

[*Traduction*]

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, au cours du débat sur le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, je m'attarderai à deux éléments. Mes observations porteront d'abord sur le projet de loi et la péréquation, puis sur la péréquation dans d'autres domaines d'activité gouvernementale, à la lumière de la formule que nous sommes en train d'établir.

Le projet de loi a un double objectif. Le premier consiste à éliminer les écarts entre les provinces, et le second à élaborer une formule de distribution des recettes fiscales fédérales à sept provinces, soit 8 milliards de dollars au début, puis 10,4 milliards de dollars d'ici 1999.

Je constate que le projet de loi comporte des éléments positifs. Premièrement, il a reçu l'appui des provinces du Canada, ce qui est un facteur important.

• (1320)

Les fonctionnaires et les ministres ont examiné le dossier et sont parvenus à une entente avec les provinces. Ces dernières appuient la formule de péréquation proposée et le concept de base. Ce fait est important au moment où nous nous apprêtons à adopter ce projet de loi.

Le projet de loi vise à réduire les écarts financiers entre les provinces. Comme le disait plus tôt mon collègue de Calgary, le Parti réformiste appuie fondamentalement cet objectif.

Je me souviens des années 60, alors que je faisais mes débuts à l'Assemblée législative de l'Alberta. Comme nous le savons tous, le programme est entré en vigueur en 1957 et a atteint les premières étapes de la maturité au milieu des années 60. Je me souviens d'avoir soulevé la question, à mon arrivée à l'Assemblée législative, auprès du premier ministre de l'époque, l'honorable Ernest Manning. Ma question portait sur la distribution des ressources et des recettes de l'Alberta aux autres provinces, et sur les critères qui régissent cette distribution.

Je me souviens très distinctement que le premier ministre m'avait répondu que l'Alberta était riche en ressources naturelles, à savoir pétrole, gaz, eau et ressources forestières, et qu'elle avait par conséquent l'obligation d'aider les autres provinces qui n'étaient pas aussi bien pourvues de ce type de ressources. Je crois que c'est cette conception des choses qui a inspiré les premiers des arrangements fiscaux en matière de péréquation et je crois que le projet de loi dont nous sommes saisis témoigne du même esprit.

Le projet de loi comporte un autre élément positif: il prévoit un plafond et un seuil afin de protéger les provinces contre une réduction importante de recettes et protège également le gouvernement fédéral contre une croissance illimitée des paiements. Il est aussi question du problème de la récupération dans ce projet de loi. C'est un aspect positif en soi.

Un autre point important, c'est que les paiements sont inconditionnels. Quand le gouvernement fédéral verse des paiements de transfert aux provinces, nous voulons qu'il le fasse de la façon la plus équitable possible; ces paiements ne peuvent pas être assortis de conditions. S'ils sont ciblés et conditionnels, il faudra prévoir une autre interface interdisant la flexibilité, l'établissement de priorités et, bien sûr, la capacité des provinces de faire valoir les volontés et les besoins de leurs électeurs respectifs.

Par contre, à mesure que j'étudie ce projet de loi, je m'interroge et je m'inquiète. Tout d'abord, deux questions me viennent à l'esprit: Compte tenu de la situation financière actuelle, comment le gouvernement fédéral peut–il se permettre de maintenir le niveau actuel des transferts de péréquation à sept provinces? La Chambre doit répondre à cette question.

Nous sommes davantage tenus d'y répondre que les députés des législatures précédentes parce qu'il y aura un budget sous peu. Nous sommes confrontés à un déficit qui, dans ce nouveau budget, se chiffrera au moins à 38 milliards de dollars, si je comprends bien. Dans le budget actuel, le déficit s'établit entre 44 et 46 milliards de dollars. Nous avons un déficit accumulé de 500 milliards de dollars et, si aucune modification n'est apportée, il pourrait bien atteindre les 600 milliards de dollars d'ici la fin de la 35e législature.

Il faut y réfléchir. Notre inquiétude, comme l'a si bien souligné le député, c'est que nous croyons qu'à cet égard, nous aurions dû réduire les dépenses du gouvernement et nous avons demandé une réduction de 10 p. 100. C'est la question que je pose à la Chambre. Les autres députés devraient se poser la même question que le Parti réformiste a soulevée.

Ma deuxième question, qui est aussi importante que la première, est la suivante: si on ne tient pas compte du projet de loi C–3 dont nous sommes saisis aujourd'hui, peut–on dire que les paiements de transfert du fédéral aux provinces sont marqués au coin de l'égalité? D'autres programmes offrent–ils autant d'équité que le projet de loi C–3?

• (1325)

Je tiens à rappeler à nouveau aux députés quels sont les objectifs de ce projet de loi. Le premier objectif est de transférer des fonds fédéraux à sept provinces de façon à hausser leur revenu par habitant à un niveau représentatif de 4 800 $. Le second—comme on peut le lire dans la documentation qui nous a été fournie au cours de notre séance d'information—est de permettre aux gouvernements provinciaux d'offrir à leurs administrés des services publics de qualité raisonnable et comparable à des taux d'imposition raisonnables.

Autrement dit, le projet de loi C–3 vise à mettre toutes les provinces canadiennes sur un pied d'égalité. Toutes les provinces auront à peu près la même chance d'offrir à leurs administrés les services dont ils ont besoin en matière de santé, d'enseignement et de services sociaux, d'entretenir leurs routes, leurs infrastructures, etc.

C'est pour que les provinces soient sur un pied d'égalité qu'on présente le projet de loi C–3. Je tiens à soulever cette question afin que le gouvernement garde bien cela à l'esprit lorsqu'il commence à s'occuper de nouveaux programmes. C'est très important.

Le gouvernement l'oublie souvent. Je peux vous citer des expériences personnelles et je le ferai au cours de mes observations. Songeons toutefois au programme de modernisation des infrastructures qu'on vient d'annoncer aux Canadiens. Il est question de tenir compte, dans le cadre de ce programme, du niveau d'emploi ou du taux de chômage, ce qui permettrait à certaines provinces d'obtenir davantage de fonds que d'autres.

Si l'on établit la péréquation avec le projet de loi C–3, pourquoi prévoir alors cela dans le programme de modernisation des infrastructures? La même chose vaut pour les programmes de recyclage.

Je tiens à recommander la lecture d'un document que j'ai reçu il y a quelques jours à peine du Bureau du Conseil privé et qui est un bon ouvrage de référence à ce sujet. Il s'intitule *Programmes et activités fédéraux–provinciaux, Répertoire 1992–1993*. Le Conseil privé l'a publié en novembre 1993. C'est donc un document récent et à jour qui devrait être consulté.

Pourquoi en recommander la lecture à tous les députés? Parce que je l'ai utilisé maintes fois en tant que chef de l'opposition à l'Assemblée législative de l'Alberta pour soulever la question suivante: Les Albertains retirent–ils leur juste part des divers programmes fédéraux? Donnez–vous la peine de parcourir ce document et vous y trouverez la réponse à cette question.

Je voudrais soulever quelques questions. Premièrement, je voudrais parler de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Je suis l'un des ministres albertains qui ont négocié la part que doit recevoir l'Alberta des fonds accordés dans le cadre de ce programme pour la construction de logements en Alberta.

Je me souviens des pourparlers et des négociations qui ont eu lieu. Je me souviens de l'attitude que j'ai adoptée à l'époque. D'ailleurs, cela paraîtra dans la question que je veux aborder ici. À l'époque, il me semblait que si certaines provinces, comme les provinces maritimes, la Saskatchewan ou les Territoires du Nord–Ouest, devaient recevoir plus de subventions pour répondre à leurs besoins en logements sociaux, j'étais disposé à faire preuve de souplesse et à leur concéder une partie de l'argent qui devait revenir à l'Alberta.

Autrement dit, même si l'Alberta avait droit à disons 10 ou 11 p. 100 des subventions fédérales, en proportion de sa population, j'étais prêt à faire des concessions. Certaines provinces avaient des besoins auxquels il fallait subvenir. Les recettes sur lesquelles elles pouvaient compter étaient moindres que celles de l'Alberta. J'étais disposé à les aider.

En examinant le projet de loi C–3 dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui porte sur le système de péréquation, je me dis que, à l'époque où j'étais ministre, j'aurais pu déclarer à la table des négociations que nous avions appliqué la péréquation, qu'il y avait une formule en vigueur. Aujourd'hui, nous présentons le projet de loi C–3, en espérant qu'il devienne loi et entre en vigueur.

• (1330)

Peut–être que l'Alberta aurait dû recevoir à l'époque des subventions proportionnelles au nombre de ses habitants. Cependant, en l'examinant de plus près, on s'aperçoit que le système ne fonctionne pas de cette façon.

Par exemple, dans le cadre du PAREL, Terre–Neuve a reçu 12 $ par habitant, comparativement à 2,10 $ pour l'Alberta et à 1,85 $ pour l'Ontario. Il s'agit de savoir si, après la péréquation, il devrait y avoir une différence de 10 $ entre les subventions accordées à l'Alberta et celles versées à Terre–Neuve. La balance devrait–elle pencher en faveur d'une province plutôt qu'une autre?

Mon deuxième exemple porte sur les transports. Si on consulte le rapport que j'ai mentionné un peu plus tôt, on observera un écart même dans le domaine des transports. Comme on le lit dans le rapport, le Nouveau–Brunswick, par exemple, a reçu 131,3 millions de dollars en vertu d'un programme négocié entre 1987 et 1996 pour effectuer des travaux de voirie. La Nouvelle–Écosse, l'Île–du–Prince–Édouard, le Québec et Terre–Neuve ont aussi reçu des millions de dollars pour améliorer leur réseau routier. Pourtant, l'Alberta, la Colombie–Britannique et l'Ontario n'ont rien reçu pour cela.

La question qui se pose est la suivante: La formule était–elle équitable au départ, oui ou non? Si oui, doit–on ajouter des fonds au–delà de ce que dicte la formule? Les provinces et les citoyens ne devraient–ils pas tous être sur le même pied pour qu'il y ait une véritable péréquation et ne devrait–on pas éviter d'ajouter des fonds supplémentaires pour des motifs politiques ou autres par la suite?

Le document donne aussi l'exemple de certaines provinces qui reçoivent des fonds supplémentaires pour les soins de santé et l'éducation. Il s'agit de paiements spéciaux qui totalisent environ un milliard de dollars. Ces fonds sont versés aux sept provinces que l'on dit les moins prospères, soit les sept provinces qui bénéficient déjà de la péréquation.

En tant que législateurs et en tant que personnes soucieuses de justice, nous voulons de la justice. Si l'Alberta, l'Ontario et la Colombie–Britannique disent que la formule est acceptable et qu'elles ne reçoivent pas d'argent, il faut qu'elles posent une question: «Est–ce que les autres fonds versés en vertu d'autres programmes gouvernementaux sont répartis équitablement entre les provinces?» Je crois que nous devons poser nous aussi cette question.

Lorsque je faisais de la politique sur la scène provinciale, j'ai posé cette question de temps à autre, dans un autre contexte. J'ai souvent vu des trésoriers et d'autres représentants provinciaux à des négociations poser cette question. Si, avec le projet de loi C–3, nous instaurons l'équité, pourquoi les autres fonds versés par le gouvernement du Canada ne seraient–ils pas répartis également entre les Canadiens, peu importe dans quelle province ils vivent?

Je pense qu'à compter de la troisième semaine de février, lorsque nous étudierons le budget, lorsque nous examinerons les nouveaux programmes, nous devrons nous poser les questions suivantes: Est–ce que tous les Canadiens, peu importe où ils vivent, seront traités également? Est–ce que toutes les provinces seront égales au moment de la répartition des fonds? Si nous pouvons répondre oui à ces questions, je crois que la situation se sera améliorée et que nous aurons contribué à créer l'égalité.

Lorsque je regarde le passé, je ne suis pas sûr que les parlementaires et les gouvernements voient les choses de la même manière. Souvent, les fonds ont été répartis selon des critères politiques et en partant de la fausse impression qu'il n'y a pas eu péréquation et qu'il faut donner encore un peu plus à certaines provinces que l'on appelle les provinces pauvres du Canada.

En terminant, je dirai que le Parti réformiste appuie l'idée générale de la péréquation. Ce qui nous préoccupe, c'est l'augmentation de huit milliards de dollars des paiements de transferts, c'est qu'il n'y ait pas eu de réduction du montant de ces paiements. Pour cette raison, nous ne voterons pas en faveur du projet de loi. Une autre chose qui me préoccupe, c'est que nous, parlementaires, n'appliquions pas les principes d'équité dans la répartition du reste des fonds gouvernementaux.

● (1335)

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'ai quelques observations à formuler et une question à poser. Je pourrais peut–être parler de ma question d'abord et faire mes observations ensuite.

J'ai bien apprécié les remarques du député sur la question de la péréquation et particulièrement sur le projet de loi C–3. Je voudrais cependant quelques éclaircissements concernant les remarques qu'il a faites au sujet des programmes autres que le programme de péréquation.

J'ai peut–être mal compris le message, mais j'ai eu l'impression que le député appuie la notion de péréquation dans le cadre de ce que nous appelons le programme de péréquation. Toutefois, il a commencé ensuite à soulever des questions quant à l'applicabilité de la notion de péréquation à d'autres programmes, et il en a mentionné quelques–uns. Il a notamment parlé du Programme d'aide à la remise en état des logements. Si ma mémoire m'est fidèle, il a signalé que Terre–Neuve touche environ 12 $ par habitant, alors que l'Alberta touche 2 $ et l'Ontario encore moins.

Je me demande donc si le député veut dire que la notion de péréquation est bonne tant qu'elle s'inscrit dans ce vaste programme que nous appelons le programme de péréquation, mais qu'elle ne devrait pas s'appliquer à des programmes précis comme le PAREL. Si nous utilisons la population comme base, l'Alberta devrait avoir la part qui lui revient selon sa population, et cela devrait être la même chose pour l'Ontario et pour le Manitoba. Je commence à me demander si c'est ce qu'il voulait dire et je vais lui poser la question dans un instant.

Selon moi, la péréquation telle que nous la percevons représente les plus grands idéaux de notre pays. Elle reflète le caractère bienveillant et généreux de notre société. Elle montre que nous ne sommes pas deux pays mais bien un seul et que nous allons tous être traités également en ce qui a trait à certains de ces programmes de base.

En écoutant le député du Bloc qui a parlé il y a quelques minutes, je me disais à quel point cela doit être gênant pour un séparatiste de participer à ce genre de débat. En fait, c'est presque honteux pour les députés de Bloc de participer à ce débat parce que, lorsque nous parlons de la péréquation, nous parlons des avantages qu'offre le Canada à ses citoyens. C'est ça la péréquation. En tant que Canadiens, on est traité avec respect de la part du gouvernement fédéral. Qu'on habite Terre–Neuve, l'Alberta, le Québec ou n'importe quelle autre région du pays, on est traité avec respect et avec une certaine égalité. Je peux

imaginer la gêne que ces gens ressentent actuellement parce qu'ils veulent tout jeter cela par–dessus bord.

Je reviens maintenant au député de Parti réformiste parce que je veux des éclaircissements sur ce point. Je crois qu'il a compris ma question. Veut–il dire qu'on ne devrait pas tenir compte de la notion de péréquation en dehors de ce programme que nous appelons le programme de péréquation?

M. Speaker (Lethbridge): Je veux que le député qui a posé la question comprenne bien le sens de ma déclaration. Selon les notes d'information qui nous ont été fournies, le projet de loi C–3 vise à permettre aux gouvernements provinciaux d'offrir à leur population des niveaux de services publics relativement comparables, moyennant des niveaux d'imposition raisonnablement comparables.

Autrement dit, le projet de loi C–3 crée des règles du jeu équitables d'un océan à l'autre. Il prévoit que la norme relative au paiement par habitant passera à 4 800 $. Elle n'atteint pas 100 p. 100, mais elle passe de 85 à 93 p. 100 aux fins de la comparabilité. On a pris en considération un groupe de facteurs pour établir cette norme et obtenir les meilleurs résultats possibles au chapitre de la comparabilité.

Si nous égalisons les chances offertes à tous les Canadiens, qu'ils vivent dans des localités du Québec, de Terre–Neuve, de la Nouvelle–Écosse, de l'Alberta ou d'ailleurs, c'est par l'entremise du projet de loi C–3 que nous le faisons. C'est là le point de départ. Tous les programmes mis en place par la suite ne devraient pas tenir compte de la péréquation.

• (1340)

Ainsi, pour la remise en état des logements dans le cadre du PAREL, si l'allocation est fixée à 10 $ par habitant à Terre–Neuve, elle devrait être de 10 $ en Alberta, en Colombie–Britannique, en Saskatchewan ou au Québec. Nous ne devrions pas avoir à tenir compte de la péréquation. J'ai toutefois examiné la répartition des fonds fédéraux dans divers programmes et j'ai remarqué que, même dans le programme d'infrastructure, on prend en considération un facteur qui fait que toutes les provinces ne sont pas tout à fait sur le même pied, comme il faut tenir compte du taux de chômage, le montant qui est versé par habitant est plus élevé dans certaines provinces que dans d'autres.

En réalité, cela signifie que nos critères d'équité ne fonctionnent pas. Nous devons les parfaire et les consolider. Il faudrait que les programmes que nous adopterons dorénavant et ceux qui seront proposés dans le budget de février 1994 ne forcent pas trop la note de ce point de vue.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 13 h 40, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 13 h 40.)

Article 31 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE FESTIVAL DU VOYAGEUR

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, cette année, du 11 au 20 février, la communauté de Saint–Boniface revêt ses habits de voyageurs et elle vous convie à un grand festival d'hiver, parmi les plus importants du monde entier.

Cette année, le Festival du Voyageur célèbre son 25e anniversaire et met en vedette des artistes aussi bien connus que les Franco–Manitobains Daniel Lavoie, Gérald Laroche, ainsi que Marie–Denise Pelletier, Richard Séguin, la Bottine souriante, et j'en passe.

De plus, nous avons le plaisir d'assister à un véritable pléthore de spectacles et d'événements à la portée de tous, avec des gens de tous les coins du monde. Venez donc voir le Parc du Voyageur, le Fort Gilbraltar, les galeries hivernales et La Fourche. Ce parc historique et riche en histoire nous dévoilera notre héritage composé de trésors provenant des nations fondatrices du Manitoba.

Cette année, plus que jamais, j'aimerais faire une invitation ouverte à mes honorables collègues afin qu'ils viennent assister au Festival du Voyageur et ainsi être témoins qu'il y a une communauté francophone dynamique et fière qui célèbre ses traditions et sa contribution aussi bien que celles des autres peuples fondateurs.

* * *

L'OPÉRA–ROCK STARMANIA

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, au nom de tous les Québécois et Canadiens, nous tenons à féliciter M. Luc Plamondon et tous ceux et celles qui ont participé au grand succès de l'opéra–rock Starmania.

En effet, hier à Paris, la troisième version parisienne de Starmania a décroché la Victoire du spectacle musical de l'année, lors de la neuvième remise des Victoires de la Musique. Une majorité de participantes et de participants à cet opéra–rock sont québécois. Aussi, nous croyons qu'il convient de les remercier très chaleureusement, en notre nom à tous, pour l'honneur qu'ils nous font et la grande contribution qu'ils apportent à la promotion des chansons d'expression française.

Cette reconnaissance du large public français est une raison d'être fier des artisans de chez nous et de soutenir encore davantage toutes nos industries culturelles qui contribuent à la spécificité du Québec.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

L'AMBASSADE DU CANADA EN CHINE

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, un certain nombre de journalistes ont récemment décrit le gâchis financier occasionné par la construction de la nouvelle ambassade du Canada à Beijing, en Chine.

Depuis la location à bail de 1,3 hectare de terrain marécageux de premier choix en 1978 jusqu'à l'achat, plus récemment, de gazon importé de l'Utah et d'érables du Canada au coût de 5 millions de dollars, les contribuables canadiens ont vu le coût de ce projet passer de 18 à 79 millions de dollars.

Nous savons tous que le gouvernement actuel n'a rien à voir avec ces dépenses et il n'y a pas lieu de croire qu'il les approuve. Toutefois, les contribuables canadiens, comme M. Roger Napier de Thetis Island, dans ma circonscription, aimeraient avoir l'assurance qu'on ne reverra plus ce genre de dépenses chaotiques.

Mes électeurs demandent simplement que le gouvernement actuel tire la leçon des erreurs des gouvernements précédents afin de prévenir la répétition de pareil désastre que nous ne pouvons sûrement pas nous permettre.

* * *

• (1405)

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Elijah Harper (Churchill): Monsieur le Président, comme beaucoup d'autres membres des premières nations, je me suis réjoui de voir que le discours du Trône abordait la question de l'autonomie gouvernementale pour les autochtones.

Le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale représente un rapport unique et spécial entre les premières nations du Canada et la Couronne. La reconnaissance officielle de l'autonomie gouvernementale constitue un événement historique, même s'il s'agit uniquement d'une reconnaissance de ce droit qui n'a jamais été abdiqué ni éteint.

En reconnaissant le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé la transition vers cette autonomie.

Je crois que le gouvernement est finalement en voie d'honorer et de respecter le statut unique des premières nations à l'intérieur du Canada. J'espère que les membres des premières nations s'uniront à moi pour dire oui à ce partenariat renouvelé.

* * *

LE TANKARD DE 1994

M. Gar Knutson (Elgin—Norfolk): Monsieur le Président, la ville de St. Thomas, dans la circonscription d'Elgin—Norfolk, a l'honneur d'être, à compter d'aujourd'hui, l'hôte du championnat masculin de curling de l'Ontario.

Ce prestigieux événement, appelé le Tankard, réunit les meilleurs joueurs de curling de l'Ontario et, j'en suis persuadé, du monde entier. Le tournoi se poursuivra jusqu'au 14 février, et j'invite tous les Ontariens du sud de la province à se rendre à St. Thomas pour assister à ce championnat d'un haut niveau d'excellence.

Aux joueurs, je souhaite bonne chance. Que les meilleurs gagnent.

* * *

LE DÉPÔT DE MONCTON

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je voudrais vous parler aujourd'hui de la fermeture du dépôt militaire dans ma circonscription.

Je tiens à remercier le ministre de la Défense nationale d'avoir donné à un groupe de Moncton l'occasion de présenter ses arguments contre cette fermeture.

La ville de Moncton a été durement frappée par la fermeture des ateliers du CN et de la base et par la perte de milliers d'emplois. Il est donc important d'y conserver le dépôt militaire.

Je crois que le groupe a bien fait comprendre son point de vue. Moncton étant placée stratégiquement entre Halifax et Gagetown, il y a des avantages économiques à y garder ce dépôt.

J'ai la certitude que le ministre tiendra compte de toute l'information qui lui a été communiquée, notamment du fait qu'il existe sur place un personnel travailleur, bilingue et efficace.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Comme bien des citoyens, j'ai été choqué de lire dans les journaux de ce matin que le ministère des Pêches et des Océans approuve des dépenses de voyage de plus de 175 000 $ pour deux de ses hauts fonctionnaires, alors que l'industrie de la pêche est aux prises avec de graves problèmes économiques et un manque de ressources financières.

Suite à la fermeture de la pêche à la morue du nord, imposée par le ministère des Pêches et des Océans, des milliers de travailleurs d'usine et de pêcheurs de l'Atlantique n'ont plus de travail.

C'est dans ce contexte que des hauts fonctionnaires du ministère osent organiser une fête «de la morue du Nord» et dépenser l'argent des contribuables, alors que les communautés côtières n'ont toujours aucune idée des montants d'aide dont elles pourront bénéficier après la fin du Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du nord prévue pour le 15 mai.

Ce gaspillage intolérable. . .

Le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui est alloué est maintenant expiré. La parole est à l'honorable député de Macleod.

[*Traduction*]

L'ASSOCIATION LESBIENNE ET GAY INTERNATIONALE

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, en juillet dernier, l'Association lesbienne et gay internationale a reçu l'appui de diplomates canadiens et obtenu le statut consultatif aux Nations Unies. Ce groupe compte parmi ses membres des représentants de l'organisme North American Man–Boy Love qui sont ouvertement en faveur de relations sexuelles entre adultes et enfants.

Aux gens qui demandaient comment une telle situation avait pu se produire, le ministère des Affaires étrangères a répondu que les groupes qui demandent le statut consultatif n'ont pas à identifier la nature de leur organisation ou les buts qu'elle poursuit.

Maintenant que nous savons à quelles personnes nos diplomates ont accordé leur appui, je demande au ministère d'annuler immédiatement ce statut consultatif et de veiller à ce qu'aucune personne en faveur de relations sexuelles entre adultes et enfants ne reçoive quelque appui que ce soit de la part du gouvernement du Canada.

* * *

LE BUDGET

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, j'aimerais faire part au ministre des Finances de certaines craintes exprimées par un grand nombre d'habitants de ma circonscription au sujet de l'éventuelle teneur du budget qui doit être déposé prochainement.

• (1410)

Beaucoup de gens à Nipissing estiment qu'il serait injuste que le gouvernement abaisse le montant maximum qu'un particulier est autorisé à verser dans un régime enregistré d'épargne–retraite. Il s'agit, pour la plupart, de travailleurs indépendants qui ne bénéficient pas de régimes de pensions constitués et qui comptent sur les REER pour mettre de l'argent de côté pour leur retraite.

Par ailleurs, je voudrais encourager le ministre des Finances à étendre le régime d'accession à la propriété qui expire ce mois–ci. Quelque 200 000 maisons au Canada ont pu être achetées grâce à ce régime, ce qui a, bien sûr, rapporté des millions de dollars à l'économie locale.

Je me rends compte que le ministre est confronté à des choix difficiles dans la préparation de ce budget. J'espère cependant qu'il tiendra compte de certaines suggestions qui lui ont été faites aujourd'hui.

* * *

LES ALLOCATIONS D'ENTRETIEN DES ENFANTS

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, plusieurs de mes électeurs m'ont signalé leurs préoccupations au sujet de l'imposition des allocations d'entretien des enfants et ils considèrent qu'il s'agit là d'un grave problème.

Article 31 du Règlement

Les allocations d'entretien sont versées au profit des enfants et non du parent qui en a la garde. Selon les statistiques, 60 p. 100 des familles monoparentales vivent sous le seuil de la pauvreté. Les allocations d'entretien ne couvrent pas les frais qu'un parent doit engager pour élever un enfant. Cependant, aux fins de l'impôt sur le revenu, ces allocations sont considérées comme partie intégrante du revenu du parent qui a la garde des enfants et non de celui du parent qui verse l'allocation.

Par conséquent, je demande aux ministres des Finances et du Revenu national d'examiner ce problème afin d'y trouver une solution qui permettra d'établir une plus grande équité entre les parents qui ont la garde de leurs enfants et ceux qui versent des allocations d'entretien.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

M. Harbance Singh Dhaliwal (Vancouver–Sud): Monsieur le Président, notre gouvernement fait la preuve que les intérêts de la petite entreprise sont inscrits en bonne place dans la stratégie libérale pour la relance économique, et c'est pourquoi je félicite le ministre du Revenu national pour le travail que son ministère a accompli avec le projet de loi C–2. Une fois promulguée, cette mesure législative aura pour effet de réduire considérablement les contraintes paperassières qui assomment les propriétaires de petites entreprises.

Toujours dans l'intérêt de la petite entreprise, j'aimerais soumettre à l'étude des députés une proposition ayant trait à un autre problème particulier à ce secteur.

Le gouvernement précédent a fait passer de une fois à deux fois par mois l'obligation pour les petites et moyennes entreprises de verser les retenues sur la paie. Cette mesure a eu pour effet de rendre inutilement plus long et plus compliqué le processus de versement des retenues sur la paie pour les petites et moyennes entreprises qui ploient déjà sous le fardeau administratif.

Je suis persuadé que des initiatives comme le projet de loi C–2 et une révision de la fréquence du versement des retenues sur la paie vont libérer les propriétaires de petites et moyennes entreprises des contraintes administratives pour qu'ils aient plus de temps à consacrer à ce qu'ils font de mieux, c'est–à–dire diriger leurs affaires.

* * *

[*Français*]

LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, ce matin, nous apprenions que le président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications a discuté hier du problème de la violence à la télévision avec divers responsables pour qui la violence est une importante préoccupation.

Nous sommes d'accord, nous du Bloc, avec ce type d'initiative, car nous sommes tous et toutes témoins de l'étalage éhonté d'une violence gratuite, surtout dans des séries populaires américaines.

Les députés du Bloc québécois sont d'accord avec toutes les incitations visant à réduire le niveau de violence des émissions

de la part des producteurs et une réglementation plus rigoureuse à l'intention de nos diffuseurs.

* * *

[*Traduction*]

LA FLOTTE DE CHALLENGER

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, j'ai lu dans les journaux, hier, que le gouvernement envisageait de vendre la majorité de ses 16 avions à réaction Challenger. Je tiens à encourager le gouvernement à donner suite à cet éclair de bon sens.

On pouvait lire dans l'article que la flotte de Challenger avait coûté 54 millions de dollars aux contribuables, l'an dernier, et que ces derniers approuveraient certainement leur vente.

Je félicite le premier ministre de cette décision. Je suis heureux de voir que le gouvernement est prêt à réagir favorablement aux pressions exercées par le public et aux suggestions qui viennent de ce côté–ci de la Chambre, quand elles sont constructives.

Les contribuables canadiens attendent impatiemment que le gouvernement annonce officiellement qu'il vendra les Challenger.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Wayne Easter (Malpèque): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour faire part de certaines préoccupations concernant l'Accord de libre–échange canado–américain, et plus particulièrement le fait que les États–Unis ont constamment recours à leur programme de subventions à l'exportation pour faciliter l'exportation de produits agricoles, ce qui a des effets néfastes sur les agriculteurs et les marchés canadiens.

À l'heure actuelle, dans le cadre de ce programme, les États–Unis accordent à leurs producteurs des subventions allant de 3 à 40 dollars la tonne pour les exportations en direction du Mexique, et de 65 dollars la tonne pour les exportations vers la Chine.

• (1415)

Selon l'article 701(4) de l'ALE, les États–Unis doivent prendre en considération les effets négatifs que leur subventions à l'exportation auront sur les exportateurs canadiens de produits agricoles dans un pays tiers.

Les États–Unis ne respectent pas cette disposition qu'ils n'ont d'ailleurs cessé de violer. C'est inacceptable.

Il est temps que le Canada demande officiellement à un groupe binational spécial de règlement des différends d'étudier la question, de déterminer l'étendue du préjudice causé aux agriculteurs canadiens et de forcer les États–Unis à ne plus avoir recours à leur programme de subventions à l'exportation.

* * *

VYRT SISSON

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, on sait tous que les bénévoles apportent de l'aide à leur prochain, mais Vyrt Sisson, un nouveau retraité qui a déjà un long passé de services communautaires à son actif dans la région de Brantford, a décidé d'inverser la situation et d'aider les bénévoles.

M. Sisson a ouvert un bureau dans l'édifice de la YM–YWCA. Ainsi, les gens d'affaires à la retraite ou sans emploi disposent d'un local où ils peuvent plus facilement effectuer le travail qu'ils accomplissent pour des organismes bénévoles. On peut tellement mieux se réaliser lorsqu'on dispose du matériel nécessaire et que l'atmosphère se prête aux tâches à accomplir. La coopération, la camaraderie et la création de réseaux forment un tout assez extraordinaire.

M. Sisson a toujours cru qu'il était préférable de prêcher par l'exemple et sa nouvelle initiative montre quel genre d'impact une seule personne peut produire au sein d'une collectivité.

J'attire votre attention sur les réalisations de M. Sisson parce que je crois qu'il s'agit là d'un exemple remarquable de bénévolat dans la circonscription de Brant.

* * *

SHERRI MCLAUGHLIN

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, en début de soirée le 13 septembre 1993, une jeune femme, M^lle^ Sherri McLaughlin, a disparu dans une banlieue de Kamloops, en Colombie–Britannique. La seule piste a été découverte quelques heures plus tard; il s'agissait de la bicyclette, renversée par un véhicule, et du sac à dos de la disparue abandonné sur place.

Depuis, en dépit d'une enquête approfondie, on n'a trouvé aucun indice utile sur les allées et venues de M^lle^ McLaughlin et les faits survenus durant cette soirée fatidique.

Le mystère subsiste sur ce qui s'est passé ce soir–là. M^lle^ McLaughlin a disparu et les autorités cherchent désespérément de nouvelles pistes.

Les habitants de Kamloops demandent à la population canadienne de se joindre à eux et de les aider par tous les moyens possibles à élucider ce qui est arrivé à Sherri McLaughlin durant la soirée fatidique. Ils demandent également au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour accroître la sécurité dans nos communautés.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA RÉDUCTION DES TAXES SUR LES CIGARETTES

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le 20 janvier dernier, le premier ministre déclarait: «Si les deux gouvernements ne travaillent pas ensemble ou si l'un agit et l'autre pas, cela ne produira pas les effets escomptés.»

Quinze jours plus tard, le premier ministre est–il toujours en accord avec lui–même et peut–il nous dire s'il ne considère pas que son plan de réduction de taxes sur les cigarettes pour combattre la contrebande risque d'être inefficace compte tenu du fait qu'aucun autre gouvernement provincial, autre que celui du Québec, n'a donné son appui?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, certains gouvernements provinciaux n'ont pas réagi

encore, ils étudieront la proposition. C'est un programme qui est offert à toutes les provinces de la même façon.

Je pense que le gouvernement du Québec, qui fait face à une situation beaucoup plus grave que les autres gouvernements, a pris la décision de participer d'une façon très sérieuse à l'offre que nous leur avons faite et j'en suis heureux.

Quant aux autres gouvernements provinciaux, nous verrons ce qu'ils feront, mais nous n'avons pas reculé devant nos responsabilités. Nous avons commencé à en discuter avec les gouvernements de l'Ontario, par exemple, au mois de décembre. Éventuellement, on doit se décider et c'est ce que nous avons fait.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, malgré une opposition très vive, on le sait, au sein de son caucus, des députés de l'Ontario, le premier ministre a décidé de procéder quand même et d'agir dans le dossier de la baisse de taxes sur les cigarettes. Ne croit-il pas que le refus du gouvernement de l'Ontario d'embarquer dans son programme de réduction de taxes risque de faire de l'Ontario la nouvelle plaque tournante de la contrebande au Canada?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, en tant que premier ministre du pays, j'ai assumé mes responsabilités. Si d'autres ne veulent pas agir, cela les regarde.

Lorsqu'un tiers du marché de cigarettes est clandestin et qu'on prétend qu'il n'y a pas de problème, c'est là une opinion que je ne partage pas.

• (1420)

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, ce matin, le premier ministre disait dans sa déclaration, ici à la Chambre, et je le cite: Outre cet accroissement de personnel pour la GRC, de nouvelles stratégies seront mises en oeuvre pour démanteler les réseaux de contrebandiers et resserrer la filature de leurs membres.

Le premier ministre peut-il nous dire si, parmi les autres moyens emvisagés, il a prévu fournir à la GRC des équipements nouveaux ou des moyens d'intervention qu'exigerait une situation toute particulière qui est celle de ces contrebandiers?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons dit aux officiers de la GRC que nous allons les appuyer pour qu'ils puissent réussir dans ce travail difficile. Et nous allons prendre les moyens nécessaires pour les aider. En ce qui a trait à la stratégie de tous les jours, c'est la responsabilité de la GRC. Et, comme dans toute situation semblable, il ne faut jamais donner le plan de la partie à ses adversaires; mieux vaut le garder pour nous et ensuite l'utiliser en temps et lieu.

* * *

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Selon l'aveu même de la GRC, les saisies de cigarettes exécutées par les forces policières, l'an dernier, n'ont représenté que 1 p. 100 de toute la contrebande. C'est une vraie passoire! Pourtant, le gouvernement a réitéré, encore une fois aujourd'hui devant cette Chambre, son intention de faire respecter la loi partout sur le territoire canadien.

Peut-on prendre le gouvernement au sérieux aujourd'hui quant à sa promesse de faire respecter la loi partout au Canada, sans exception, alors que la contrebande s'est faite au su et au vu des autorités policières, sans intervention et sans que les contrebandiers soient importunés de quelque façon que ce soit?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que les chiffres donnés par le solliciteur général en cette Chambre dans les derniers jours prouvent qu'il y a eu énormément de saisies qui ont été faites; il y en aura beaucoup d'autres maintenant qu'on leur a donné tous les moyens de le faire, et que nous avons aussi aidé le personnel du ministère du Revenu national à mieux faire son travail. À cause de l'ampleur du problème, ils avaient besoin de renfort. Et le gouvernement a donné les renforts nécessaires et à la GRC et au ministère du Revenu national.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre.

Est-ce que le premier ministre prend l'engagement que le gouvernement fédéral mettra fin aux activités des quelque 500 contrebandiers dans la région d'Akwesasne, identifiés hier par son collègue de Sault Ste. Marie et ministre des Affaires indiennes?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je pense avoir dit très clairement que la loi allait s'appliquer partout au Canada. Il y en a qui ne cessent d'affirmer que seuls les autochtones sont responsables du trafic, ce qui est tout à fait faux. Le problème se pose dans tout le pays. Ce que le député essaie de faire, c'est de rejeter le blâme sur les autochtones alors que, je le répète, il y a deux millions de Canadiens qui achètent des cigarettes de contrebande. Donc, deux millions de Canadiens sont impliqués. Ce n'est donc pas simplement un problème indien. Il est très injuste d'essayer de laisser cette impression.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Le premier ministre a annoncé aujourd'hui le plan d'action du gouvernement pour combattre la contrebande, mais il n'y a pas joint une ventilation détaillée des coûts de ce programme pour les contribuables canadiens.

Le premier ministre pourrait-il nous dire quel sera le coût net annuel de ce programme et est-il prêt à déposer à la Chambre une ventilation détaillée des coûts du programme?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous déposerons dans quelques semaines notre budget dans lequel figureront toutes les dépenses du gouvernement et la situation financière du pays. Pour l'instant, nous nous attaquons à un problème. J'ai dit ce matin que ces mesures entraîneront des

coûts. Cependant, si nous n'agissons pas dès maintenant, les coûts seront encore plus élevés à moyen terme.

Nous estimons non seulement que, sur une période d'un an à un an et demi, le programme donnera des résultats, mais encore que nos recettes augmenteront si nous réussissons, et je ne doute pas que nous réussirons.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre au sujet des recettes.

• (1425)

Le premier ministre a dit que les réductions de taxes proposées dans le plan d'action relatif à la contrebande se traduiront par une diminution des recettes fédérales de l'ordre de 300 millions de dollars au cours de l'exercice 1994–1995. Ce chiffre est évidemment fondé sur certaines hypothèses relatives à la participation provinciale.

Le premier ministre pourrait–il dire à la Chambre à combien s'élèvera le manque à gagner provincial et fédéral total si toutes les provinces participent au plan dans la même mesure que le Québec?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, du point de vue du gouvernement fédéral, plus il y aura de provinces qui participeront, plus les ventes de cigarettes légales seront élevées et moins le gouvernement fédéral souffrira de la réduction des taxes.

Les chiffres qui nous ont été fournis, et qui sont fondés sur une moyenne, montrent que, pour la première année, comme l'a dit le premier ministre, le manque à gagner serait de 300 millions de dollars, plus un remboursement sur les stocks d'environ 150 millions de dollars. Mais, la deuxième année, le manque à gagner diminuera rapidement pour passer à 25 millions de dollars. En fait, la troisième année, la situation va se redresser grâce à une forte hausse des recettes, qui passeront de 150 à 275 millions de dollars.

En plus des coûts mentionnés au début, il semble que la réduction des taxes entraînerait des coûts de 150 à 160 millions de dollars environ liés aux activités de la GRC et des Douanes ainsi que des ministères de la Justice et de la Santé.

Les mesures fiscales annoncées ce matin par le premier ministre en ce qui concerne les compagnies en tant que telles ne se traduiront pas dans l'immédiat par une augmentation substantielle des recettes du gouvernement.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. J'ai une autre question supplémentaire à poser au premier ministre.

Le premier ministre n'a pas dit clairement ce matin à combien s'élèveraient les coûts supplémentaires qui seront engagés par la GRC, les Douanes, le ministère de la Santé, le ministère de la Justice, et j'en passe, pour mettre en oeuvre les divers volets du plan d'action du gouvernement pour contrer la contrebande.

Le premier ministre pourrait–il dire à la Chambre à combien s'élèveront, par année, les coûts qu'entraînera l'application du plan d'action du gouvernement? Pourrait–il déposer une ventilation détaillée de ces coûts?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, l'application du plan coûtera environ 150 millions de dollars. Mais il ne faut pas oublier que, si nous réussissons, nous obtiendrons davantage de recettes de la vente de spiritueux, qui n'est pas mentionnée maintenant. Nombre de Canadiens qui profitent à l'heure actuelle de l'économie souterraine devront payer des impôts sur le revenu. Nous ne pouvons pas mesurer avec exactitude les effets des réductions. Il faudra attendre pour voir quels seront ces effets.

Cependant, quand tous les Canadiens respecteront la loi et paieront leur juste part d'impôts, nous serons en bien meilleure posture.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, en cette Chambre, le ministre des Affaires indiennes a exprimé ses craintes de voir surgir un nouvel Oka pour justifier, en quelque sorte, les réticences de son gouvernement à intervenir sur les territoires des réserves d'Akwesasne, Kanesatake et Kahnawake, dans le but de faire cesser les activités de contrebande.

Pourquoi le premier ministre a–t–il refusé de donner suite à la demande de rencontre d'urgence faite par les leaders mohawks d'Akwesasne, Kanesatake et Kahnawake?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, les chefs de ces trois réserves ont eu l'occasion de rencontrer les officiers de la Gendarmerie royale du Canada vendredi dernier et ils auront l'occasion de discuter avec le solliciteur général demain matin.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, je vois que le ministre des Transports a de la difficulté à ménager ses transports, mais je vais tenter de poursuivre ma question.

Des voix: Bravo!

M. Duceppe: Je pose donc ma question dans un effort de débat civilisé. Puis–je poursuivre, monsieur le Président?

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre! Veuillez poser votre question.

• (1430)

M. Duceppe: Je demande donc au premier ministre s'il pourrait prendre l'engagement de rencontrer les leaders mohawks afin de diminuer la tension et pour exprimer sa détermination à faire respecter la loi sur tout le territoire, comme il l'a dit, tout en démontrant clairement son intention de ne pas se laisser intimider par des menaces de représailles armées.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai absolument rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit. Les chefs indiens ont eu l'occasion de rencontrer la Gendarmerie

royale du Canada vendredi et ils rencontreront le solliciteur général demain. Je le dis et je le répète, nous avons l'intention de faire respecter la loi dans toutes les régions du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Santé nationale.

Chacun sait qu'une diminution du prix des cigarettes va faire accroître la consommation de tabac, surtout parmi les jeunes. En fait, selon les prévisions, une diminution de 10 p. 100 du prix des cigarettes devrait entraîner une augmentation de 8 p. 100 de la consommation totale de tabac et de 15 p. 100 parmi les adolescents et les jeunes.

On estime également que les réductions proposées aujourd'hui vont entraîner une augmentation du nombre de fumeurs, qu'il va y avoir 800 000 fumeurs de plus, dont 250 000 jeunes.

La position officielle de la ministre de la Santé nationale est-elle d'appuyer un projet de loi qui compromet la santé des Canadiens, en particulier des jeunes?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la position du gouvernement du Canada est d'aider les jeunes à arrêter de fumer.

Le tabac est fatal. Il est fatal pour les jeunes et pour tous les Canadiens.

À l'heure actuelle, deux millions de Canadiens fument des cigarettes passées en contrebande. Pour extrapoler, selon les statistiques de la Société de recherche sur le cancer, 600 000 à un million de Canadiens qui fument des cigarettes passées en contrebande peuvent s'attendre à mourir du cancer.

Nous avons l'intention, afin de réduire la consommation du tabac, de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris d'interdire les paquets de cigarettes dits «paquets miniatures», de relever l'âge minimum autorisé pour fumer, d'imposer jusqu'à 50 000 $ d'amende aux détaillants qui vendent du tabac aux mineurs.

Nous avons un plan en vue de protéger la santé des Canadiens. Nous n'adopterons pas la politique de l'autruche, alors que deux millions de Canadiens fument des cigarettes passées en contrebande.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre.

La ministre n'est pas sans savoir que 40 000 Canadiens meurent chaque année de maladies attribuables au tabagisme et que des milliards de dollars sont dépensés annuellement à cause de problèmes liés au tabagisme.

La vice-première ministre a-t-elle une idée de toutes les répercussions que cela aura sur notre système de soins de santé déjà surchargé?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada reconnaît que le tabagisme tue chaque année près de 40 000 Canadiens.

Le gouvernement du Canada reconnaît également que, l'an dernier, pour la première fois, la consommation de cigarettes a augmenté au lieu de diminuer.

Le gouvernement du Canada reconnaît de plus que, malheureusement, les jeunes femmes surtout ont continué de fumer, contrairement à la tendance à la baisse du tabagisme observée dans la population. Voilà donc pourquoi le gouvernement du Canada lance une stratégie à quatre volets qui vise à encourager tous les Canadiens à cesser de fumer et à maintenir le prix de base des cigarettes à un niveau qui soit prohibitif pour les jeunes Canadiens et, il faut l'espérer, peu attractif pour la plupart des Canadiens.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce que les autochtones n'acceptent surtout pas, ce sont des dispositions sur les réserves, adoptées par le premier ministre au début des années 1970, alors qu'il était ministre des Affaires indiennes, dispositions qui les maintiennent dans un état de dépendance. Le chef Mercredi a admis hier avoir perdu le contrôle de la situation dans les réserves.

Son appel pour faire amender les dispositions de la Loi sur les Indiens en reconnaissant aux autochtones l'autonomie gouvernementale, qui est la question de fond, reste toujours sans réponse.

Est-ce que le premier ministre a l'intention de mettre sur pied, à court terme, un processus de négociation avec les autochtones pour revoir les dispositions désuètes de la Loi sur les Indiens?

• (1435)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est exactement ce que fait le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en ce moment.

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. S'il veut éviter un autre Oka, le premier ministre reconnaît-il qu'il doit s'engager rapidement, avec les provinces—et j'insiste, avec les provinces—dans un processus de reconnaissance formelle d'autonomie gouvernementale pour les autochtones?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons clairement indiqué quelle était notre politique vis-à-vis la possibilité de donner plus d'autonomie aux autochtones pour gérer leurs propres problèmes sur leurs propres

réserves; c'est le sujet des discussions qui ont cours actuellement entre le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et les chefs indiens au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, le ministre du Patrimoine canadien étant absent, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Récemment, la SRC a émis une obligation de 380 millions de dollars pour financer le nouveau centre de radiodiffusion, à Toronto. Ce financement coûtera près de quatre millions de dollars par année pendant les 30 prochaines années parce que l'obligation sera émise à un taux supérieur à une obligation ordinaire du gouvernement. Ces 120 millions de dollars ne comptent pas les frais d'intérêt.

Le ministre pourrait–il dire à la Chambre si le gouvernement a eu l'occasion de réduire cette perte en annulant l'émission de cette obligation et en émettant une obligation ordinaire?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je prends la question du député en délibéré et je serai heureux d'y répondre lorsque j'aurai obtenu les détails à ce sujet.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Dans ce contrat, le gouvernement a–t–il cédé des terres de l'État au promoteur?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, ma réponse à la deuxième question est la même qu'à la première.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, le premier ministre a affirmé à maintes occasions, et ici même aujourd'hui encore, en cette Chambre, que la loi serait respectée par tous et partout. Tous conviennent, comme le rappelait le leader mohawk d'Akwesasne, qu'un des problèmes majeurs subis sur les trois réserves est la circulation sans aucun contrôle d'une quantité importante d'armes à feu. La présence de ces armes a contribué à créer un climat de terreur: 70 morts sur une population de 7 000 habitants ont eu lieu sur la réserve d'Akwesasne en 7 ans, sans que les circonstances de ces morts soient élucidées.

Le premier ministre peut–il nous indiquer s'il reconnaît qu'un des problèmes majeurs dans les réserves d'Akwesasne, Kanesatake et Kahnawake réside principalement dans la prolifération des armes à feu qui permet à une poignée d'individus de terroriser la population?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est pourquoi nous avons demandé à la Gendarmerie royale de faire son travail, là comme ailleurs.

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, pour que cesse ce carnage, quels moyens concrets le premier ministre compte–t–il prendre pour faire respecter le Code criminel sur le contrôle des armes à feu dans le cas de ces réserves, précisément?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, on persiste à laisser l'impression que tout le problème des cigarettes et de la contrebande est en partie ou entièrement limité aux réserves indiennes, et c'est une mauvaise impression.

J'ai dit tantôt que la loi s'appliquera sur les réserves indiennes comme ailleurs, mais je trouve tout à fait déplorable qu'on persiste tout le temps à laisser l'impression, en posant ces questions répétées au sujet des autochtones, qu'ils sont les responsables de ce qui se passe dans tout le pays.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Depuis la mort de Michael Scott Miller, en 1991, on parle beaucoup des mess réservés aux officiers de la GRC, surtout de l'alcool consommé dans ces mess.

Le solliciteur général peut–il informer la Chambre des mesures que la GRC entend prendre au sujet de la consommation d'alcool dans les mess?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la GRC vient de terminer une étude complète sur ses mess. Une nouvelle charte nationale régira dorénavant les activités qui s'y déroulent. Désormais, aucune boisson alcoolisée ne sera servie dans les mess de la GRC sans l'approbation expresse du commandant, approbation qui ne pourra être donnée que dans les situations particulières décrites dans la charte nationale régissant les mess. J'espère que cela rassurera les habitants de l'Île–du–Prince–Édouard et des autres provinces qui se préoccupent de cette importante question.

* * *

• (1440)

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le vérificateur général a maintes fois exprimé ses préoccupations devant le fait que huit sociétés d'État pouvaient se soustraire aux dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques, qui exige de bonnes habitudes de gestion et prévoit l'obligation de rendre des comptes. Le Conseil des arts, l'Office

national du film et la Corporation du Centre national des arts comptent parmi ces sociétés exonérées.

En cette époque où les Canadiens demandent à leurs gouvernements de dépenser judicieusement l'argent des contribuables, le ministre peut–il expliquer à la Chambre pourquoi ces sociétés d'État peuvent se soustraire à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, ces exonérations sont parfaitement conformes aux principes de comptabilité généralement admis. Le gouvernement applique ces principes depuis un bon moment et cela ne veut absolument pas dire que les sociétés d'État ne sont pas surveillées comme il se doit.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Le ministre peut–il appliquer les recommandations du vérificateur général et déclarer que la partie X de la loi s'applique à ces sociétés d'État, afin qu'elles puissent rendre des comptes en bonne et due forme à la Chambre et, par conséquent, aux Canadiens, et qu'elles soient assujetties à la surveillance du vérificateur général?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, de par leur nature même, ces sociétés doivent rendre compte d'abord à leur conseil d'administration et, comme c'est toujours le cas, en bout de ligne au gouvernement du Canada et, de ce fait, à la Chambre.

Dans la plupart des cas, le gouvernement est d'accord avec le vérificateur général. Nous avons l'intention d'appliquer ses recommandations, mais il y a quelques exceptions, et c'en est un exemple.

* * *

[*Français*]

L'USAGE DU TABAC

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Tous les intervenants conviennent de la nécessité d'une campagne anti–tabac auprès des jeunes pour les sensibiliser aux méfaits de la cigarette, et le plan proposé par le gouvernement en prévoit une.

Le premier ministre ne convient–il pas qu'une campagne de sensibilisation anti–tabac ne peut se faire sans la collaboration des provinces? Peut–il nous donner l'assurance que les provinces, à défaut de le suivre sur la réduction de taxes, souscrivent à l'aspect santé de son plan d'action?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que les provinces qui ont reçu nos propositions aujourd'hui vont les étudier et que ces dernières seront prêtes à collaborer afin de nous aider à réussir notre campagne pour dissuader les jeunes, en particulier, de ne pas faire usage du tabac. Nous avons dit que nous allions faire une campagne sans précédent. Je suis convaincu que même si certains aspects de notre programme ne plaisent pas à certaines provinces, dans l'immédiat, sur ces aspects–là, elles vont certainement essayer de nous aider.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le premier ministre ne convient–il pas qu'au–delà des mesures de sensibilisation, on doit également songer à des mesures de contrôle accrû de la circulation de cigarettes auprès des jeunes, surtout en milieu scolaire?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est pourquoi le plan que nous avons déposé aujourd'hui envisage des mesures précises en ce qui concerne le tabagisme chez les adolescents. On dit que pour la première fois, ceux qui vendent des produits du tabac aux adolescents en–dessous de 18 ans devront payer une amende pouvant aller jusqu'à 50 000 $. On a aussi des programmes qui vont être mis de l'avant pour prévenir la vente de ce qu'on appelle les paquets pour les enfants, les *kiddy packs*. On a aussi d'autres plans précis justement pour faire la guerre au tabagisme chez les jeunes. Cela fait partie de notre plan de santé, afin de prévenir le tabagisme qui pourrait continuer à faire des ravages chez nos adolescents.

* * *

[*Traduction*]

LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, le 24 janvier 1994, le premier ministre s'est engagé devant la Chambre à permettre à tout député qui le veut de se retirer du régime de pensions des députés.

Pour quand pouvons–nous espérer ces changements administratifs?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit que nous voulions donner à l'ensemble des députés la possibilité de ne pas participer au régime.

• (1445)

Nous essaierons de trouver un moyen de le faire tout en respectant la Loi sur la gestion des finances publiques. Nous examinons la question à l'heure actuelle et nous voulons nous assurer que tout député qui décidera de se retirer du régime ne puisse y adhérer de nouveau une fois la controverse terminée.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, je puis assurer le premier ministre que nous ne voulons pas de double choix. J'ai une question supplémentaire à poser.

Les députés réformistes veulent faire économiser de l'argent aux contribuables.

M. Nault: De toute façon, il faut plus d'un mandat pour être admissible à la pension.

M. Silye: J'espère que les députés qui crient peuvent m'entendre. Plus vite les députés pourront se retirer du régime, plus vite le gouvernement pourra mettre fin à sa contribution paritaire de 11 p. 100. Le premier ministre croit–il que cette économie ou

cette réduction de dépenses de 11 p. 100 serait trop brutale pour les contribuables canadiens?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le député ne comprend pas le système. Celui–ci ne comporte aucun paiement de la part du gouvernement fédéral à l'heure actuelle. Cela fait partie des obligations générales du gouvernement.

Le fait pour vous de ne pas contribuer n'ajoute rien aux dépenses du gouvernement. Si vous voulez avoir l'argent comptant, nous vous le verserons avec les intérêts.

Le Président: Je sais que le très honorable premier ministre s'adressait à moi lorsqu'il disait «vous».

* * *

[*Français*]

LES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je désire féliciter le ministre de la Justice d'avoir nommé, en janvier et février, 19 nouveaux juges, dont 5 dans la province de l'Ontario. Même avec ces nominations, il n'y a pas un nombre suffisant de magistrats capables d'instruire les procès dans l'une ou l'autre des deux langues officielles dans les tribunaux de l'Ontario. À Ottawa, par exemple, plus de 1 400 causes civiles attendent toujours d'être entendues, dont plusieurs depuis 1988.

Le ministre a–t–il l'intention de nommer de nouveaux juges bilingues pour la province de l'Ontario, particulièrement dans l'est ontarien, afin de faciliter l'accès aux tribunaux dans les deux langues officielles?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je veux assurer l'honorable député que je suis très conscient de la responsabilité du gouvernement de nommer des juges qui ont la capacité de siéger en français. Incidemment, je souligne que deux des cinq juges nommés par ce gouvernement le 28 janvier dernier, en Ontario, sont capables de siéger en français ici dans la province d'Ontario et sont en mesure d'instruire des procès dans l'une ou l'autre des langues officielles des tribunaux officiels.

Je m'engage à nommer d'autres juges qui, tout en apportant une contribution valable à notre système de justice, répondront aux besoins et aux attentes des Canadiens et Canadiennes en matière linguistique. Enfin, je tiens à assurer l'honorable député que dans le cadre de mes responsabilités de ministre de la Justice, une de mes priorités sera de faire en sorte que la capacité institutionnelle des tribunaux ontariens en matière linguistique soit assurée.

* * *

LES TAXES SUR LES CIGARETTES

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, dans son plan d'action contre la contrebande de cigarettes, le gouvernement annonce l'introduction d'une taxe à l'exportation de 8 $ la cartouche. Or, la dernière expérience de taxe à l'exportation sur les cigarettes s'est soldée par un fiasco retentissant et avait dû être retirée en avril 1992, après seulement deux mois d'application.

Est–ce que le premier ministre a obtenu des garanties des fabricants de tabac à l'effet qu'ils ne déplaceront pas leurs activités de production et n'exporteront pas des emplois à Porto Rico et aux États–Unis pour fuir la nouvelle taxe, comme ce fut le cas en 1992?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, nous n'avons aucune précision des compagnies de tabac sur ce point. Nous pensons vraiment que ce n'est pas nécessaire. Les taxes à l'exportation sont plutôt des taxes à court terme. Nous savons bien que si les autres mesures réussissent, peut–être que cette taxe ne rapportera pas beaucoup d'argent au fisc fédéral, mais l'effet de cette taxe est de réduire l'exportation des cigarettes canadiennes qui seraient à l'avenir réimportées au Canada par le moyen de la contrebande. C'est une taxe à court terme, pour les semaines à venir. Ce n'est pas une taxe à long terme.

• (1450)

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Est–ce que le gouvernement a prévu des mesures pour contrecarrer l'action des contrebandiers s'ils devaient s'approvisionner à d'autres sources que chez des fabricants canadiens?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, si les mesures prises par le gouvernement ne fonctionnent pas, alors la contrebande va continuer, mais si les mesures fonctionnent, nous n'aurons pas de problème de contrebande. Poser une question en présumant que ces mesures ne fonctionneront pas n'est pas vraiment très utile à ce stade–ci.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre en sa qualité de ministre de l'Environnement.

Elle porte sur les précautions qu'on prend pour protéger les côtes canadiennes contre les déversements pétroliers. En septembre dernier, l'État de Washington a adopté des règles exigeant que les armateurs des pétroliers longeant la côte de l'État précisent en détail la mesure dans laquelle ils sont capables de faire face à un déversement, la formation que leur personnel a reçue, ainsi que la structure du navire et son historique. L'État de Washington exige qu'un officier de langue anglaise soit sur le pont et que l'équipage respecte les exigences locales en matière de consommation d'alcool et de drogue et d'heures de travail. Toute violation à cet égard entraîne des amendes pouvant aller jusqu'à 100 000 $.

La ministre va–t–elle donc adopter une politique semblable pour protéger les eaux côtières canadiennes?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir avisée à l'avance de sa question. Étant donné qu'il vit dans la circonscription de Saanich—Les Îles–du–Golfe, manifestement ses électeurs s'inquiètent vivement de cette question.

Nous nous inquiétons également. C'est d'ailleurs pourquoi le 1er avril prochain, nous allons mettre en oeuvre les résultats d'une mesure législative prévoyant une contribution fédérale de 100 millions de dollars afin de pouvoir réagir rapidement à des

déversements. Il est également question d'une somme de 80 millions à 100 millions de dollars venant du secteur privé afin de veiller à ce que les propriétaires des navires responsables de déversements pétroliers assument le coût des travaux de dépollution nécessaires.

Nous souhaitons collaborer avec le gouvernement provincial de la Colombie–Britannique pour protéger la côte. Je sais que mon collègue, le ministre des Transports, consacre beaucoup d'efforts à cette question. J'entends rencontrer sous peu le ministre de l'Environnement de la Colombie–Britannique afin que nous puissions compter sur un programme fédéral–provincial pour faire face à ce problème critique pour la Colombie–Britannique.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire.

Nos études montrent que les risques de déversements pétroliers sont réduits de 40 p. 100 lorsque les pétroliers ont une double coque. Le délai actuel fixé aux armateurs pour équiper leurs navires de double coque va au–delà de la fin du siècle.

La ministre va–t–elle accélérer les choses à cet égard afin que nous agissions rapidement pour réduire les risques de déversements pétroliers catastrophiques dans nos eaux côtières?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai signalé au député qu'en ce qui concerne la mise en oeuvre des recommandations du Comité d'examen public des systèmes de sécurité des navires–citernes et de la capacité d'intervenir en cas de déversement en milieu marin, il a notamment été question de double coque. Le gouvernement a justement mis de côté 100 millions de dollars précisément pour essayer d'accélérer la mise en oeuvre de certaines de ces recommandations.

Si le député et ses collègues sont disposés à dépenser davantage de deniers publics, nous serons alors très heureux, bien entendu, de nous attaquer plus rapidement à ces questions importantes.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR L'ACCISE

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les autorités policières québécoises réclament plus de moyens pour agir en matière de contrebande de cigarettes. Rappelons qu'actuellement un policier de la Sûreté du Québec ne peut procéder à l'arrestation d'un contrebandier, il doit faire appel à la Gendarmerie royale du Canada.

Quelles dispositions le premier ministre entend–il prendre afin que les policiers provinciaux de l'Ontario et du Québec puissent faire appliquer La loi sur l'accise?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, nous avons l'intention de déposer des amendements à la Loi sur l'accise pour permettre aux policiers du Québec et de l'Ontario d'appliquer cette loi dans leur territoire. D'ailleurs, cette politique a été mentionnée lors de notre déclaration ministérielle d'aujourd'hui.

M. Maurice Godin (Châteauguay): Comment le premier ministre compte–t–il rendre possible la coordination policière entre la GRC et les forces policières fédérales et provinciales alors que, à ce jour, elle a été totalement inefficace, en particulier chez nous, dans la circonscription de Châteauguay.

• (1455)

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis en contact personnellement avec mon homologue québécois, M. Middlemiss, et aussi avec mon homologue ontarien, M. Christopherson, et je suis assuré par le commissaire de la GRC qu'il est lui–même en contact avec ses homologues. Je suis convaincu qu'il y aura la coopération nécessaire pour ménager ce flot de contrebande.

* * *

[*Traduction*]

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, durant neuf années, le Parti libéral s'est plaint des nominations politiques de personnes non qualifiées par le gouvernement conservateur, et il avait raison de le faire.

Ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Quelle procédure son ministère a–t–il élaborée pour garantir que toutes les nominations qui s'y font sont fondées sur le mérite et non sur le favoritisme?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, j'aimerais que le député apporte des précisions, parce que mon ministère poursuit de nombreuses activités d'envergure.

Par exemple, nous devons nommer des arbitres au ministère du Travail et, à cette fin, nous procédons d'abord à des consultations auprès des entreprises et des syndicats. En matière d'assurance–chômage aussi, nous consultons les intéressés et leur demandons des recommandations, comme nous le faisons d'ailleurs auprès de la population en général.

Le député sera heureux d'apprendre que les postes à pourvoir sont souvent annoncés dans les journaux, c'est d'ailleurs le cas dès qu'il est question de postes comme celui du président ou du vice–président du Conseil canadien des relations du travail.

Nous revoyons donc notre façon de procéder afin d'en garantir la transparence. Je dois toutefois faire remarquer au député que nous sommes très fiers de la compétence de nos arbitres, c'est–à–dire de notre conseil arbitral en matière d'assurance–chômage, et je crois que les antécédents de ceux qui occupent ces postes justifient ce sentiment.

* * *

LA CONFÉRENCE DES PAYS DU G–7

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte–Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Recours au Règlement

Les ministres chargés des questions économiques et de l'emploi des pays du G–7 se rencontreront à Détroit, au Michigan, les 13 et 14 mars prochains et je voudrais que le ministre dise à la Chambre si le gouvernement prend des mesures pour inviter les ministres du G–7 à franchir la frontière et venir à Windsor, au Canada.

Je voudrais aussi savoir si la délégation canadienne séjournera dans des hôtels américains à Detroit ou dans des hôtels canadiens à Windsor.

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, mon voisin de banquette a très bien compris la question. S'il doit représenter le Canada à cette conférence sur les emplois, je suis convaincu qu'il séjournera à Windsor.

* * *

LA BASE DES FORCES CANADIENNES CORNWALLIS

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et intéresse au plus haut point non seulement les Néo–Écossais, mais tous les Canadiens, car elle concerne l'établissement d'un centre de formation au maintien de la paix à la Base des Forces canadiennes Cornwallis.

Le premier ministre se rappellera qu'il a adressé une lettre aux gens de Cornwallis et des comtés d'Annapolis et de Digby, en particulier, dans laquelle il appuyait vigoureusement la création de ce centre de formation au maintien de la paix à l'intention des forces armées tant étrangères que canadiennes.

Quand le gouvernement entend–il tenir cette promesse qui a été faite aux Canadiens des comtés d'Annapolis et de Digby d'établir un centre de formation au maintien de la paix des Forces canadiennes à Cornwallis?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, comme ne l'ignore pas le député, nous sommes à examiner toutes les installations de la Défense nationale et tous les aspects du budget de fonctionnement de ce ministère en fonction des promesses qui figurent dans notre livre rouge.

Il est effectivement question dans le livre rouge d'établir des centres de maintien de la paix, et la chose est à l'étude en ce moment. Le Canada vient au premier rang dans le monde pour les activités de maintien de la paix et nous ne l'oublierons pas lorsque nous apporterons, plus tard au cours de l'année, des modifications à la politique de défense, et certes lorsque nous déciderons de nos dépenses, d'ici à 60 jours.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DE LA BIÈRE

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, les États–Unis, sous l'impulsion des grands brasseurs américains, tentent actuellement de forcer les provinces canadiennes à leur ouvrir tout grand leurs marchés et ce, malgré la signature d'une entente sur la bière intervenue entre les deux pays, en août 1993. Les Américains contestent l'imposition par le gouvernement du Québec d'un prix minimum sur toute bière vendue au Québec, alors que la Colombie–Britannique et l'Ontario ont déjà imposé de tels prix planchers.

• (1500)

Ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Ce dernier pourrait–il nous dire s'il appuie la position du gouvernement du Québec d'imposer un prix minimum sur la bière vendue sur son territoire, dans le but de réduire la consommation d'alcool de 20 p. 100 d'ici l'an 2000?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, rien dans le protocole d'entente Canada—États–Unis sur la bière n'empêche l'établissement d'un prix minimum en conformité avec le GATT. C'est la politique que nous avons appuyée à trois reprises, soit dans les cas de la Colombie–Britannique, de l'Ontario et du Québec.

* * *

PETRO–CANADA

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le nouveau président–directeur général de Petro–Canada aurait déclaré que sa société n'a plus de mandat public.

Compte tenu de cette opinion, le premier ministre vendra–t–il la société Petro–Canada et utilisera–t–il le produit de la vente pour réduire le déficit fédéral?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, vous n'ignorez pas que le gouvernement précédent a bel et bien liquidé une partie des actions de la société Petro–Canada. La question est évidemment à l'étude.

Il faut tenir compte du marché et, en temps opportun, nous prendrons la décision qui s'impose.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Puisque je suis nouveau à la Chambre et que je connais peu le Règlement, je veux vous demander un avis sur quelque chose qui est survenu pendant la période des questions.

Nous avons vu aujourd'hui, comme d'autres jours, des ministres lire de longues déclarations sur la politique gouvernementale en réponse à des questions que je ne dirais peut–être pas «plantées» par des députés libéraux, mais qui ne sont pas aussi pénétrantes que les questions que l'on entend parfois de ce côté–ci de la Chambre.

Puisque le Règlement prévoit des périodes pour les déclarations de ministres, je me demandais si ce genre d'énoncés des intentions gouvernementales ne devraient pas être lus pendant ces périodes.

Le Président: Je ne suis pas certain que ce soit là un rappel au Règlement. J'examinerai la question, mais je suis convaincu qu'il s'agit plutôt d'un élément d'information.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

AVIS DE MOTION

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, je veux déposer un avis de motion de voies et moyens concernant la Loi sur la taxe d'accise. Je demande que l'étude de cette motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je crois que la Chambre serait d'accord pour commencer l'étude du projet de loi C–10 en deuxième lecture maintenant, et après ce débat, que nous renvoyions le projet de loi à un comité plénier de la Chambre, et ensuite nous pourrions l'étudier en troisième lecture, donc, franchir les trois étapes avant l'heure de l'ajournement ce soir. Je crois que vous obtiendrez le consentement unanime de la Chambre afin de procéder à ces trois étapes.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, avant d'agréer à cette demande, je vous ferai simplement remarquer que nous avons dû attendre jusqu'à la toute dernière minute pour obtenir une demande du gouvernement dans le sens qui vient d'être exprimé par le député, soit de passer immédiatement à ce projet de loi.

• (1505)

Nous allons y consentir à cause de l'intérêt qu'on porte à l'agriculture de l'Ouest et à la nécessité de passer cette mesure urgente, mais nous acceptons mal que cette demande nous arrive aussi tardivement et que cela nous oblige à bousculer tous les travaux prévus, de même que les personnes qui devaient prendre la parole sur ce projet de loi. Mais nous acceptons de bon gré, car les agriculteurs de l'Ouest ont vraiment besoin que l'on pose ce geste–là.

[*Traduction*]

M. Nelson Riis (Kamloops): Sur le même sujet, monsieur le Président. Je crois comprendre que le député demande le consentement unanime pour franchir toutes les étapes cet après–midi. Étant donné la très grande importance du projet de loi, il serait nettement préférable de procéder étape par étape.

Pour le moment, j'aimerais dire, au nom de mes collègues du Nouveau Parti démocratique, que nous sommes disposés à accorder notre consentement pour passer au débat en deuxième lecture. Nous verrons par la suite comment les choses s'organisent pour le reste de la journée.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, pourrions–nous mettre la question aux voix pour savoir si la Chambre appuie cette position?

Le Président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Pourriez–vous me dire, monsieur le Président, dans quel but exactement vous demandez le consentement unanime? Est–ce pour que nous terminions toutes les étapes de l'étude de ce projet de loi aujourd'hui ou est–ce simplement pour la deuxième lecture?

M. Milliken: Monsieur le Président, je peux peut–être aider dans les circonstances. J'ai entendu les arguments du député. Je reconnais qu'il ne veut peut–être pas terminer toutes les étapes aujourd'hui. Il voudra voir ce qui se passe.

Je remercie également le député de Roberval de ses remarques. Je me demande s'il serait possible de passer maintenant à la deuxième lecture, avec le consentement unanime de la Chambre, en précisant dans la motion que le projet de loi sera ensuite renvoyé au comité plénier. Si nous terminons rapidement ces deux étapes, nous demanderons alors le consentement unanime de la Chambre pour passer à la troisième lecture. Nous pouvons au moins terminer aujourd'hui la deuxième lecture et l'étape du rapport, en espérant pouvoir terminer toutes les étapes avant 18 heures, si possible. Tout dépendra de la façon dont les travaux progressent à la Chambre cet après–midi.

Donc, à ce moment–ci, je demanderais le consentement unanime de la Chambre pour que nous passions à la deuxième lecture du projet de loi et pour que ce dernier soit renvoyé ensuite au comité plénier.

Le Président: Dans ces conditions, y a–t–il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1994 SUR LES OPÉRATIONS PORTUAIRES DE LA CÔTE OUEST

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) propose: Que le projet de loi C–10, Loi portant maintien des opérations portuaires de la côte ouest, soit maintenant lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

[*Français*]

Le Président: Plaît–il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

Le Président: En conséquence, le projet de loi est renvoyé au comité plénier. Conformément à l'article 100 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

M. Blaikie: Monsieur le Président, comment pouvons–nous nous former maintenant en comité plénier alors que nous en sommes à la deuxième lecture du projet de loi?

Le Président: J'ai demandé la permission de la Chambre. Comme je n'ai vu aucun député demander la parole, j'ai présumé que vous me donniez pour instructions de passer au second point. Nous pouvons revenir à l'étape précédente, avec le consentement unanime. La Chambre souhaite–t–elle revenir à l'étape de la deuxième lecture?

• (1510)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: D'accord. Ai–je entendu non?

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le Président: À l'ordre. La Chambre souhaite–t–elle revenir à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi? Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le Président: D'accord.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Sur le même recours au Règlement, monsieur le Président. Je voudrais savoir de la Présidence, si on revient en arrière, si on reprend la deuxième lecture, vous voulez dire que tous les orateurs qui veulent prendre la parole vont pouvoir parler, ou bien si cela veut dire que c'est pour permettre l'intervention du député qui l'a demandé, pour ensuite revenir en comité plénier?

Le Président: C'est pour permettre à d'autres députés qui désirent prendre la parole, de le faire à ce stade–ci.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, si le gouvernement était clair dans ses indications, tout le monde ne serait pas mêlé. Serait–il possible de dire, ce que j'ai compris et ce sur quoi on donnait un consentement, c'est qu'on faisait une deuxième lecture: une intervention de chaque côté; ensuite, l'étude en comité plénier; enfin, une troisième lecture, pour terminer ce soir aux environs de 18 heures. C'est ce qu'on a compris mais cela ne semble pas être bien clair même du côté du gouvernement. Pourrait–il se brancher? On dira oui après.

Le Président: Une minute, s'il vous plaît! Est–ce que l'honorable député de Kingston et les Îles pourrait expliquer exactement ce qu'il veut faire.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'ai proposé à la Chambre—et j'ai cru que nous étions d'accord—que la motion, que vous proposerez à la Chambre, soit étudiée en deuxième lecture, pour ensuite l'étudier en comité plénier au lieu de déférer le projet de loi à un comité permanent de la Chambre. C'est tout. Mais il y aura un débat en deuxième lecture: le ministre, l'opposition, le Parti réformiste, peut–être quelques autres députés. Et, après l'adoption de la motion en deuxième lecture, le projet de loi serait déféré à un comité plénier, d'après la motion. C'est tout. Ensuite, nous pourrions peut–être obtenir le consentement unanime pour les autres choses, mais pas maintenant.

Le Président: Est–ce plus clair maintenant?

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, une précision supplémentaire. En ce qui concerne cette démarche–là, on a bien compris. Maintenant, on avait une motion dont la Chambre avait été saisie à l'effet que le vote sur le projet de loi C–3 devait avoir lieu ce soir. Or, le débat se trouve à être suspendu pour ce projet de loi. Serait–il possible, par quelque procédure de la Chambre, de continuer demain le travail parlementaire sur le projet de loi C–3, contrairement à l'ordre initial de la Chambre? S'il n'y avait pas eu de changement, on aurait terminé cet après–midi, mais là, ce n'est pas terminé.

Le Président: Un instant! Ce serait possible si nous avions le consentement unanime de la Chambre.

[*Traduction*]

Je vais lire la motion. M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre), appuyé par M. MacLaren, propose: Que le projet de loi C–10, Loi portant maintien des opérations portuaires de la côte ouest, soit lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion? Nous allons tenir un débat.

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je ferai remarquer en toute déférence que vous avez demandé s'il y avait consentement unanime pour faire cela, et il a été accordé. La motion n'est donc pas nécessaire pour le moment. Il s'agit simplement de nous laisser tenir le débat. Nous n'avons pas demandé la parole, ni les autres députés non plus, parce que le ministre prend habituellement la parole pour prononcer le premier discours à l'étape de la deuxième lecture. C'est ce que nous attendions lorsque vous avez proposé de nous former en comité plénier.

Nous avons accepté d'étudier le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture pour ensuite nous former en comité plénier. C'est à cela que nous avons donné notre consentement unanime, et nous attendons maintenant que le ministre justifie le projet de loi dont nous sommes saisis.

Le Président: À l'ordre. C'est compris et il en est ainsi ordonné. Il y a consentement unanime pour entreprendre la deuxième lecture. Nous allons tenir un débat, et ensuite nous nous formerons en comité plénier. Compris?

Des voix: D'accord.

• (1515)

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour présenter le projet de loi sur les opérations portuaires de la côte ouest. Cette mesure législative prévoit le retour au travail des débardeurs des ports de la côte ouest. En présentant ce projet de loi, j'avoue être très déçu

et regretter vivement que le gouvernement ait encore une fois à intervenir dans le processus de négociation collective.

Quand je leur aurai expliqué brièvement les détails du conflit et les efforts considérables déployés pour le résoudre, je suis certain que les députés comprendront toutefois pourquoi il a fallu prendre une telle décision.

Le conflit qui a rendu nécessaire le dépôt du projet de loi oppose la British Columbia Maritime Employers Association, qui représente des armateurs, des sociétés d'arrimage, des agents et des entreprises de manutention de la côte ouest du Canada, à l'International Longshoremen's and Warehousemen's Union, qui représente quelque 2 300 employés à plein temps et environ 1 300 travailleurs occasionnels. Ceux-ci étaient liés par une convention collective qui a pris fin le 31 décembre 1992.

Depuis, nous avons offert aux parties de nombreux services de conciliation, et des progrès ont été réalisés dans un certain nombre de domaines, mais il y a encore des questions non réglées, notamment en ce qui concerne les différences de salaire et certaines dispositions touchant la sécurité.

Les parties ont été informées d'une décision que j'ai prise le 19 janvier dernier et qui consistait à suspendre les services de conciliation que nous leur fournissions pour leur permettre de recommencer à négocier de bonne foi. J'ai pris cette décision parce que les questions en litige n'étaient pas de nature complexe. Les deux parties auraient dû réussir à résoudre entièrement le différend contractuel. Cependant, lors des négociations directes qui ont eu lieu les 22 et 26 janvier, elles n'ont pas réussi à s'entendre.

Les membres du syndicat des débardeurs ont entrepris une grève légale au port de Chemainus, sur l'île de Vancouver, le 27 janvier dernier. Le lendemain, leur employeur les a informés que, à compter du 29 janvier, à 8 heures, il ne serait plus nécessaire que le syndicat fournisse de la main-d'oeuvre aux différents ports de la côte ouest. Le syndicat a réagi en déclenchant la grève dans les ports de la Colombie-Britannique l'après-midi du 28 janvier. Le 29 janvier, toute activité avait cessé.

Selon les indications que les parties ont données à ce moment-là, le différend devait se régler rapidement, car les points en litige étaient peu nombreux. Nous croyions qu'elles voulaient régler à l'amiable.

Je suis parfaitement conscient, comme tous les députés sans doute, de l'importance économique cruciale des ports de Vancouver et de la côte ouest. Ils sont le principal point d'expédition de nos exportations. L'interruption des activités a déjà eu de lourdes conséquences pour l'économie canadienne, notamment l'économie céréalière de l'Ouest.

Quelque 25 navires attendent leur chargement dans les ports de la côte ouest et 38 autres doivent arriver au cours de la prochaine quinzaine. L'une des raisons pour lesquelles nous avons proposé cette loi, c'est qu'il est devenu urgent de faire reprendre les exportations.

Les chargements prévus sont d'environ 2,1 millions de tonnes de grain ou près de 500 millions de dollars en exportations. De plus, au moins cinq navires porte-conteneurs transportant 5 000 conteneurs ont déjà été détournés du port de Vancouver. Le transport d'autres marchandises comme le bois de construction, la potasse, le sucre et les minerais a également été perturbé par l'arrêt de travail et le détournement d'autres marchandises vers d'autres ports.

L'interruption des services des débardeurs a déclenché une réaction en chaîne et beaucoup d'autres travailleurs ont été touchés. Plus de 170 préposés à la manutention du grain ont été mis à pied, de même que 200 employés des chemins de fer et 190 inspecteurs fédéraux des grains. Des entreprises comme la B.C. Sugar Refinery et COMINCO ont annoncé qu'elles réduiraient leurs activités ou mettraient des employés à pied dans un proche avenir.

Vu les conséquences de la grève, dès les premières heures et les premiers jours, nous avons immédiatement nommé un médiateur, le 1er février, pour donner une nouvelle occasion aux parties de tenir leur engagement et de résoudre le différend. La médiation a débuté le 2 février et s'est poursuivie jusqu'au lendemain matin. Elle a repris l'après-midi du 3 février. Une fois de plus, et malgré des efforts considérables, les parties sont restées sur leurs positions au sujet des salaires, et les entretiens ont été reportés.

• (1520)

Comme je crois fermement aux vertus de la négociation collective, y compris aux droits et aux responsabilités qu'elle confère aux parties, j'hésitais à permettre aux parties d'abdiquer leurs obligations envers la population canadienne.

Le 4 février, j'ai de nouveau demandé aux parties de retourner à la table de négociation, avec l'aide du médiateur aussi bien que du directeur général du Service général de médiation et de conciliation.

[*Français*]

J'ai fait connaître ma déception aux parties devant leur incapacité d'en arriver à un règlement jusqu'à ce jour. J'ai aussi indiqué que je m'attendais à ce qu'ils fassent tout en leur pouvoir pour régler leurs différends sans plus de retard et pour faire en sorte que l'expédition du grain et des autres marchandises canadiennes reprenne vers les marchés d'exportation.

[*Traduction*]

Les pourparlers ont repris à Vancouver l'après-midi du 6 février, mais je dois malheureusement annoncer encore qu'en dépit de nos efforts de médiation et de persuasion, l'International Longshoremen's and Warehousemen's Union n'ont pu en arriver à une entente.

En conséquence, le projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui prévoit la reprise des activités de débardage sur la côte ouest dès la date d'entrée en vigueur de la loi, ce qui sera très bientôt, j'espère.

Il prévoit aussi un mécanisme de règlement du reste des questions en litige au moyen d'un processus de choix de l'offre finale. Autrement dit, dès l'adoption du projet de loi, les activi-

tés d'exportation et d'importation reprendront sur la côte ouest et les questions en litige seront renvoyées à un arbitre qui se chargera de choisir l'offre finale d'une partie pour les questions non réglées.

J'ai entendu des députés dire que nous devrions prendre des mesures immédiates pour déclarer que la manutention du grain et d'autres éléments de l'économie portuaire de la côte ouest constituent des services essentiels et, partant, qu'ils ne sont pas assujettis à la négociation collective. Je m'oppose à ces mesures parce que je crois fermement que le processus de négociation collective est celui qui protège le mieux les droits et les obligations des parties dans le règlement d'un différend.

Nous avons vu que les deux parties ont fait un poker extrêmement dangereux où les enjeux étaient très élevés, où elles ont mis en péril non seulement leur gagne–pain, mais aussi le bien–être économique du Canada.

La réputation du Canada, en tant que partenaire fiable dans le domaine du transport maritime, a été mise en péril, de même que les efforts constants faits par le port de Vancouver pour attirer de nouvelles sociétés de transport maritime étant donné la concurrence féroce que lui livrent les ports américains.

Il est bon, je pense, de commencer par voir de façon plus générale et plus ouverte certains des problèmes de relations de travail qui se posent actuellement au Canada. Il est important de reconnaître la nécessité d'examiner la question vitale des relations de travail, alors que nous tentons de relancer notre économie et de venir à bout d'un certain nombre de problèmes concernant l'économie et la concurrence. Comme je l'ai déclaré à la Chambre, il y a environ une semaine, nous avons déjà pris des mesures, de concert avec le Congrès du travail du Canada et d'autres organismes, en vue de créer un groupe spécial qui sera chargé d'examiner la question du travail en soi et sa répartition.

Nous pourrions bien aussi commencer à examiner, peut–être par l'entremise de comités de la Chambre ou par d'autres moyens, d'autres aspects de nos relations de travail, afin de les aligner sur les réalités d'aujourd'hui, surtout si nous tenons compte des nombreux défis à relever sur le plan économique, et de favoriser une entente entre les parties.

Les parties au différend qui perturbe les opérations portuaires de la côte ouest n'ont pas reconnu les avantages des différentes approches qui leur ont été proposées, ce qui n'a laissé au gouvernement d'autre choix que celui d'intervenir et de faire en sorte que les dockers reprennent leurs activités. Même si le processus d'arbitrage n'est pas un mécanisme nouveau pour régler les conflits de travail, le concept de l'arbitrage des offres finales n'a jamais été utilisé, parallèlement à des lois fédérales, pour mettre fin aux grèves.

En vertu du projet de loi que les députés examinent aujourd'hui, les parties ont sept jours, à compter de l'entrée en vigueur de la loi, pour me fournir le nom d'une personne qu'elles jugeraient en mesure de servir d'arbitre des offres finales. Si les parties n'arrivent pas à s'entendre, le projet de loi prévoit que le ministre nommera une personne qu'il jugera apte à jouer ce rôle.

La mesure législative proposée prévoit que l'arbitre devra, dans les délais qu'il aura déterminés, recevoir des parties une liste des points sur lesquels elles se seront entendues, une liste des points en litige ainsi que les offres finales concernant ces points. La liste des points convenus et les offres finales concernant les autres points doivent être établies en termes contractuels.

• (1525)

Dans les 90 jours qui suivront sa nomination, l'arbitre déterminera quelles sont les questions sur lesquelles il y a accord entre l'employeur et le syndicat, quelles sont celles qui sont en litige et choisira l'offre finale de l'une des parties portant sur l'ensemble des questions encore en litige. Il devra communiquer aux parties une décision sous la forme d'une nouvelle convention collective qui liera les parties jusqu'au 31 décembre 1995.

La mesure législative prévoit des procédures d'exécution en cas de non–respect des dispositions énoncées. Tous les frais engagés par la Couronne relativement à la nomination de l'arbitre et à l'accomplissement de ses fonctions sont récupérables, à parts égales, auprès des deux parties.

Certains députés peuvent se demander pourquoi il est question de l'arbitrage des offres finales dans ce cas–ci. À l'intention des députés qui ne connaissent pas l'historique du conflit, je signale que les deux parties, la BCMEA et l'ILWU, ne sont pas étrangères à l'adoption de mesures législatives visant la reprise du travail et le règlement de différends contractuels. Bien que les deux dernières rondes de négociation aient abouti à des règlements sans arrêt de travail, les deux parties affichent un triste bilan au chapitre des relations de travail et ont forcé le Parlement à adopter des lois spéciales à quatre reprises, soit en 1972, 1975, 1982 et 1986.

Les deux parties se déchargent sur le gouvernement de leur responsabilité commune de régler les différends qui les opposent. De plus, elles ne connaissent que trop bien les règles établies dans les lois précédentes qui prévoyaient l'arbitrage, par un tiers, des questions faisant encore l'objet du litige.

Dans ce projet de loi, la disposition de l'arbitrage des offres finales rejette la responsabilité sur les parties et, encore une fois, exige qu'elles prennent des décisions claires, économiques et rationnelles au nom de leurs membres, de leurs sociétés et du grand public. Cette disposition ne leur enlève pas la responsabilité de prendre elles–mêmes des décisions, ce qu'elles ont été portées à faire si souvent par le passé. Elles devront se prononcer sur ce qu'elles considèrent comme un règlement convenable et un compromis acceptable.

À mon avis, si nous agissions autrement, nous réduirions la responsabilité de chacune des parties dans ce différend. En outre, cette disposition livre un message clair à d'autres parties qui s'apprêtent actuellement à engager des négociations collectives ou qui ont déjà fixé des délais de grève: le gouvernement désire que les parties à n'importe quel différend, dans n'importe quel port, dans n'importe quel système de transport ou secteur relevant du gouvernement fédéral misent sur leurs propres efforts pour régler leurs divergences d'opinions et en arriver à une

entente. Le gouvernement ne leur tendra pas constamment une béquille pour qu'elles puissent se dérober facilement aux responsabilités qu'elles sont censées assumer en vertu de nos lois sur les relations de travail.

En résumé, la BCMEA et l'ILWU ont fait montre d'une incapacité de surmonter les obstacles à un règlement et à la reprise des activités de débardage. Le projet de loi dont la Chambre est saisie rétablira les opérations portuaires de la côte ouest et remettra en marche les navires et les cargaisons d'exportation et d'importation, tout en permettant aux deux parties de revenir à la table des négociations, d'assumer leurs responsabilités et de régler le conflit.

Comme je l'ai mentionné au début de mes remarques, la présentation d'une mesure législative de ce genre n'a rien d'agréable pour un ministre en charge des questions de travail. Néanmoins, il est de mon devoir, en tant que ministre, d'intervenir quand le différend qui existe entre les parties empêche le système de fonctionner et nuit considérablement à des intérêts qui n'y sont pour rien.

Il y avait des raisons d'espérer que la partie syndicale et la partie patronale du port de Vancouver étaient enfin revenues à des sentiments plus raisonnables que ceux qui, dans les années 70 et la première partie des années 80, avaient obligé le gouvernement à intervenir constamment. Les deux dernières séries de négociations ont permis de croire que la situation avait changé et que les parties entraient dans une nouvelle ère de relations de travail constructives. Malheureusement, leur attitude, aujourd'hui, montre que les vieilles habitudes ont la vie dure. Nous espérons que cette mesure législative sera pour les parties un rappel à l'ordre rigoureux, une sorte de réveil qui leur montrera que nous sommes résolus à instaurer au Canada un nouveau régime et de nouvelles relations de travail.

● (1530)

J'espère, et je sais que les députés de cette Chambre partagent mon désir, que les difficultés actuelles ne constituent pas un retour à l'ancienne façon de faire. Les parties en présence se doivent de trouver une meilleure manière de résoudre leurs différends. Elles doivent le faire pour elles–mêmes, pour sauvegarder la compétitivité des ports de la côte ouest et pour le pays tout entier qui compte sur cette porte d'entrée absolument vitale pour le commerce mondial.

J'aimerais remercier les députés des deux côtés qui ont accordé leur consentement unanime afin que ce projet de loi puisse être étudié avec célérité et même avec une sorte d'urgence que bon nombre de personnes des milieux économiques respecteraient.

J'admets que nous devrons sans doute répondre à certaines questions et nous serons certes prêts à le faire dès que nous serons en comité plénier. À mes remerciements, j'aimerais simplement ajouter une requête, soit que les députés acceptent, après avoir exprimé leur opinion durant le débat en deuxième lecture, que nous passions immédiatement à l'étude en comité plénier et, espérons–le, à la troisième lecture.

Je crois savoir que nos collègues de l'autre endroit sont prêts à étudier cette loi ce soir, afin qu'elle soit adoptée et que nous puissions passer à l'étape finale. Par ailleurs, j'invite les députés d'en face, et je m'y engage, à discuter de procédures que nous pourrions éventuellement mettre en place afin de pouvoir examiner plus à fond les relations de travail. Nous aimerions profiter de leur sagesse et de leur opinion sur le passé afin de déterminer comment procéder, quels genres de programmes, de propositions et de politiques pourraient nous permettre d'éviter à l'avenir des situations comme celle que nous voulons régler par ce projet de loi.

Sur ce, je prie tous les députés de bien vouloir procéder rapidement à l'adoption de cette mesure afin de rétablir immédiatement l'activité dans les ports.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, c'est toujours un moment extrêmement triste que celui par lequel un Parlement, quel qu'il soit, doive mettre fin à un conflit de travail par une loi. Pour avoir oeuvré longtemps comme syndicaliste dans ce domaine et ensuite comme professeur, je sais qu'une loi spéciale est un échec. C'est un échec pour les parties en cause, parfois qui porte inégalement sur l'une ou l'autre, mais c'est aussi un échec pour le système des relations de travail.

Permettez–moi de dire qu'il me semble que c'est en particulier un échec dans ce conflit. Il est difficile de comprendre qu'avec une marge si petite séparant les parties, qu'elles n'aient pas, dans les délais qui sont ceux que nous connaissons, été capables d'en arriver à un règlement. Avec tout le respect pour les pressions qui se sont exercées sur le ministre, peut–être que l'intervention annoncée d'une loi n'a pas précipité le règlement, je dis peut–être, pour avoir bien fréquenté ce milieu des relations de travail.

Monsieur le ministre, permettez–moi de rappeler que si en effet ce regroupement d'employeurs et ces syndicats ont eu à plusieurs reprises maille à partir, ont eu des conflits importants qui se sont résolus par des lois spéciales, à quatre reprises, vous l'avez souligné, j'aimerais également, pour rendre justice aux parties. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre s'il vous plaît. J'aimerais simplement rappeler à tous les députés de la Chambre d'adresser leurs commentaires par l'entremise de la présidence, et non directement à un ministre ou à un député.

Mme Lalonde: Monsieur le Président, donc, j'aimerais rappeler que notamment dans les propos du ministre, à l'effet que les deux parties avaient un long historique d'affrontements qui ne se résolvait que par des lois, à la décharge des parties, il faut dire que les deux derniers règlements ont été des règlements obtenus de consentement mutuel, et c'est sans doute ce qui a fait d'ailleurs que malgré tout l'intervention législative ne s'est pas produite dès le début. En effet, tout à ce que je sache est réglé, sauf la question des salaires. La dernière tentative de médiation a

même rapproché les parties dans une mesure encore plus large, donc a rétréci l'écart dans une mesure plus large que celle qu'on a vue dans les journaux, où on parlait d'un écart de 0,25 $. On peut même parler aujourd'hui d'un écart de 0,10 $.

● (1535)

Dans ces conditions, c'est un échec. C'est un échec parce qu'il m'a semblé, à ce que j'ai vu de très loin, qu'on a fait des efforts. J'ai parlé à la partie syndicale, mais, comme l'annonce de la loi a été faite de façon précipitée, je n'ai pas eu le temps de parler aux patrons, mais j'ai compris qu'il y avait eu, peut–être de part et d'autre, mais de la part du syndicat en tout cas, un effort de transformation des rapports confirmé par les deux derniers règlements à l'amiable.

Après ce bref rappel, j'aimerais également dire, et pour moi c'est un point majeur dont le ministre devra tenir compte au moment de ma proposition d'amendement, que le syndicat, à plusieurs reprises, et même une fois que la première grève dans un port ait été commencée, à ce que je sache le 27 janvier, le syndicat a toujours dit qu'il était prêt à aider à l'acheminement du grain. Il faut absolument le dire parce qu'il me semble que l'élément le plus important et le plus urgent, c'est ce qui arrive au grain. C'est une période intense où les équipements ne permettent pas d'engranger, il faut que le système fonctionne de façon à ce qu'il n'y ait pas de perte, soit au point de départ, soit au port.

Le syndicat avait donc manifesté, à partir du moment où il a commencé sa grève, qu'il allait faire acheminer le grain. Je le dis, parce que dans tout ce que j'ai écrit, cela ne s'est pas su et la source que j'ai est bonne, c'est la même que celle du ministre qu'il a généreusement, conformément aux traditions de transparence, mise à mon service, cette source, donc, nous dit que l'employeur a menacé, face à la grève tournante, de faire un lock–out généralisé. C'est lui qui a fait un lock–out le 29 janvier, arrêtant de ce fait l'acheminement du grain. Il me semble que cette question doit être prise en considération.

La médiation qui s'est déroulée a cependant, nous l'avons vu, laissé les parties l'une en face de l'autre par un écart réduit. Si vous me permettez de le rappeler pour le bénéfice des députés, l'employeur, à partir de son offre initiale, a fait un effort de 5 c. additionnels pour se rendre à 65 c. et le syndicat, à partir de sa demande initiale, est descendu jusqu'à 75 c., ce qui, dans les circonstances, était un effort important. C'est là que nous en sommes.

Un des facteurs dont cette Chambre doit tenir compte, c'est que dans les relations de travail, il faut toujours chercher à comprendre. Il est facile quand nous sommes ici, détachés de ce qui se passe dans la vie réelle, de ne pas considérer les mobiles qui font agir les gens. Si on veut avancer comme Parlement, il faut toujours essayer de comprendre les mobiles qui poussent les gens à agir.

En Colombie–Britannique, à ce que je sache, il n'y a pas eu de récession. Tous les chiffres dont on dispose témoignent que, alors que le Québec dont on parle souvent, peut–être trop au gré de certains députés, a connu une récession sévère, l'Ontario, pour qui c'était vraiment le premier choc, a connu une récession plus sévère en 1990 qu'en 1982–1983, mais ce n'était pas le cas en Colombie–Britannique. Il faut donc comprendre la demande syndicale à la lumière de l'activité économique de la Colombie–Britannique, et non pas à la lumière de celle qu'on retrouve ailleurs. Je pense que dans le jugement des membres, c'est important.

● (1540)

Je comprends, cependant, la gravité de la situation. Je sais combien l'acheminement du grain et des autres produits est important pour tout l'Ouest. J'ai su, je sais, nous savons par les journaux qu'il y a 26 bateaux de grain arrêtés, on en attend 38 autres. Je sais également que la Commission canadienne du blé, à ce jour, aura à payer quelque chose comme six millions de dollars justement pour le quayage dû au délai. C'est donc une situation qui est grave sur le plan économique et je comprends très bien la colère de ceux et celles qui voudraient que les choses se règlent rapidement. C'est important également pour le Canada, pour la fiabilité des ports canadiens.

Permettez–moi, seulement une minute, de dire que je le comprends d'autant mieux que la circonscription que j'ai l'honneur de représenter est une circonscription dans laquelle le port de Montréal s'étend et, l'année dernière, ma colère à moi était grande quand j'ai constaté que la Garde côtière canadienne n'avait pas fait tous les efforts qu'elle aurait dû faire pour s'assurer que l'hiver rigoureux, mais il y en avait eu des pires, fasse en sorte que le port soit fermé plus de trois semaines. Nous trouvions alors que les brise–glace de la Garde côtière prenaient bien du temps à trouver les chenaux pour Montréal.

Alors, oui, quand un port ferme, il suscite—c'est normal, parce que c'est comme un coeur de l'activité d'une région—beaucoup de crainte, et je comprends, bien sûr, la colère des producteurs de l'Ouest. Mais je rappelle que la prospérité de la Colombie–Britannique doit nous permettre de comprendre qu'un conflit comme celui–là se soit produit, et je me permets d'ajouter ce que je sais, sans l'avoir entendu, que les travailleurs eux–mêmes sont certainement extrêmement déçus, compte tenu de l'effort qu'ils ont fait et que les employeurs ont hâte que tout cela se règle.

Venons–en à la loi elle–même. J'annonce immédiatement que je présenterai un amendement sur le processus de l'offre finale. J'y reviendrai au moment du débat, mais je voudrais dire tout de suite à cette Chambre que le processus de l'offre finale qui apparaît un processus qui, dans certaines situations, peut être équitable, est un processus qui, dans d'autres situations, peut désavantager une partie plus que l'autre, notamment si les parties n'avaient pas prévu que ce processus mettrait fin à leur conflit.

Je voudrais dire que le droit du travail est celui qui évolue le plus rapidement parce qu'une fois qu'une loi est loi, les parties s'emploient à faire qu'elle les serve le mieux et il faut constater que les parties sont très intelligentes, même si leur rapport de force n'est pas toujours le même. Alors dans les circonstances.

Je vais donc proposer un amendement qui fasse que l'arbitre choisi, soit par l'accord des parties ou par le ministre nommé en vertu de la loi, que le mandat de l'arbitre ne soit pas de choisir entre l'une ou l'autre des offres mais qu'il puisse, à son jugement, puisque le ministre lui fait la confiance de choisir entre

l'une ou l'autre, il peut aussi faire à cet arbitre la confiance de choisir dans les deux offres les éléments qui lui apparaissent les plus équitables, étant entendu qu'il est de toute façon limité par les deux offres.

• (1545)

En terminant, je trouve triste d'avoir à faire ce débat maintenant, mais je constate que, dans les circonstances, le Parlement n'a pas, en effet, d'autre chose à faire que de faire ce constat d'échec, en souhaitant que ces constats d'échec soient les moins nombreux possible, mais en s'assurant que cette loi, quand même, garantisse les meilleures chances d'équité, compte tenu des circonstances.

[*Traduction*]

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le gouvernement de s'être montré sensible aux répercussions économiques grandissantes du conflit de travail qui touche 3 500 manutentionnaires céréaliers sur la côte ouest.

La position du caucus du Parti réformiste sur le projet de loi d'initiative gouvernementale est que nous sommes pour la dernière fois en faveur d'un règlement imposé par le gouvernement, en raison de la gravité et des répercussions profondes de ce conflit de travail.

Par ailleurs, nous suggérons au gouvernement de constituer, le plus tôt possible, un comité spécial mixte, regroupant les comités permanents de la Chambre dans le domaine de l'agriculture, du travail et du transport, et ayant pour mandat de rédiger un projet de loi visant à mettre un terme, une fois pour toutes, à ce problème chronique d'ordre national. Si l'on considère le nombre de fois où le gouvernement a dû légiférer pour mettre fin à un conflit de travail paralysant les ports canadiens, il est clair qu'il faut trouver une solution à long terme.

Citons, par exemple, le retour au travail obligatoire dans les ports du Saint–Laurent, en 1972, ainsi que la loi de cette même année sur les opérations des ports de la côte ouest; la Loi de 1974 sur la manutention des grains dans les ports de la côte ouest; l'année suivante, une autre loi sur les opérations portuaires sur la côte ouest et à nouveau une loi pour les ports du Saint–Laurent; en 1976, c'était le tour du port de Halifax; en 1982, la côte ouest à nouveau; Prince Rupert, en 1988, et enfin, la Loi de 1991 sur la manutention des grains en Colombie–Britannique. C'est une triste et longue histoire.

Il faut manifestement trouver une solution plus efficace aux causes sous–jacentes des problèmes de main–d'oeuvre et d'emploi dans l'économie canadienne. Une de ces causes est l'amélioration constante de la productivité moyennne des personnes affectées à la manutention du grain, ou, autement dit, la diminution constante du nombre de personnes employées pour faire ce travail.

D'après des statistiques fournies par M. Gordie Westrand, président de la section canadienne de l'International Longshoremen's and Warehousemen's Union, il fallait, en 1988, 5 446 millions d'heures–personnes pour assurer la manutention de 54 591 millions de tonnes dans les ports de la côte ouest, soit ceux de Vancouver, New Westminster, Victoria, Chemainus, Port Alberni, Port Simpson et Stewart.

En 1992, il a suffi de 4 648 millions d'heures–personnes pour la manutention de 53 128 millions de tonnes dans les mêmes ports. Les données préliminaires de 1993 indiquent un chiffre de 4,2 millions d'heures–personnes. Le nombre de tonnes par heure–personne s'est donc accru pour passer de 10,2 en 1988 à 11,43 en 1992, et on prévoit une autre augmentation durant la prochaine campagne agricole.

En définitive, il faut de moins en moins de personnel pour transporter le grain. M. Westrand estime que le nombre de travailleurs canadiens membres de son syndicat diminue de 120 à 130 par année. Il s'agit, bien sûr, d'autant d'emplois en moins au Canada. Comme je le disais plus tôt à la Chambre, les employeurs, acculés au pied du mur, n'ont souvent guère d'autre choix que de réduire la main–d'oeuvre, l'une des rares options qui restent, ou d'accroître leurs frais généraux. C'est notamment ce qui s'est produit lors de la récente hausse des cotisations d'assurance–chômage payées par les employés et les employeurs.

À mesure que le nombre de débardeurs diminue, le rendement des producteurs de blé s'accroît, de même que la demande pour cette denrée dans les pays du bassin du Pacifique. D'après l'*Actualité céréalière*, une lettre de la Commission canadienne du blé:

> Les pays d'Extrême–Orient et d'Océanie, qui comptent 3,2 milliards de consommateurs, absorberont 40 p. 100 du commerce du blé d'ici la fin du siècle.
>
> La croissance démographique et l'augmentation des revenus, ainsi que le remplacement graduel du riz dans le régime alimentaire devraient entraîner une consommation grandissante de produits à base de blé. Le Canada pourrait gagner jusqu'à 30 p. 100 de ce marché.

• (1550)

Nous savons tous quelles seront les plus grandes pertes causées par le conflit actuel, pertes que l'économie canadienne pourra difficilement essuyer. Les 3 500 débardeurs y perdent leur salaire, ainsi que les employés des transports, surtout dans les chemins de fer. Les agriculteurs perdent aussi des ventes de céréales et tous les employeurs des transports maritimes y perdent des revenus. La plus grave conséquence sera peut–être la perte à long terme de la réputation internationale du Canada, en tant que fournisseur de denrées fiable.

Nous devons réfléchir à ce qui est en train de se passer dans les salles de conseil, un peu partout dans les pays du Pacifique, quand les administrateurs constatent qu'une livraison en provenance du Canada a été retardée de deux semaines en raison d'un conflit de travail. Selon les chiffres que nous ont présentés les spécialistes du ministère de l'Agriculture et du ministère des Ressources humaines, les Japonais ont déjà annulé une partie de leurs commandes d'orge, pour avril prochain.

Les 26 navires qui se trouvent actuellement au port, plus les 38 qui doivent arriver cette semaine et la semaine prochaine, ne peuvent être tout simplement réutilisés comme d'énormes conteneurs, s'ils ne peuvent pas servir au transport du grain. Au contraire, s'ils restent inutilisés ou si leur départ est passablement retardé, nos clients seront de moins en moins disposés à acheter notre marchandise, puisqu'ils pourront probablement obtenir l'équivalent de l'Australie ou des États–Unis. Si nous perdions de telles ventes, c'est évidemment l'économie du Canada tout entière qui en souffrirait à long terme, surtout dans l'Ouest.

Une amélioration à long terme des relations de travail dans les ports canadiens s'impose de toute évidence, surtout dans les

ports de la côte ouest, qui assurent la plus grande partie du transport de nos céréales vers les pays acheteurs.

Dans la plus pure tradition du Parti réformiste, qui consiste à consulter les Canadiens ordinaires et à se fier à leur bon sens, nous proposons également que les parties en cause viennent témoigner devant un nouveau comité mixte spécial comme celui que j'ai mentionné plus tôt.

On devrait également obtenir le témoignage d'experts de groupes de travail fonctionnant déjà sous la présidence de M. Warren Edmondson, directeur général des Services de médiation et de conciliation. Toute solution à long terme exige d'obtenir de toutes ces sources leurs points de vue et leur entière collaboration et de sensibiliser tous les intéressés aux nombreuses facettes interdépendantes de notre économie en pleine évolution.

En conclusion, le Parti réformiste appuie l'adoption immédiate du projet de loi du gouvernement et suggère fortement la création d'un nouveau comité mixte spécial regroupant les comités permanents de la Chambre sur l'agriculture, le travail et les transports, car il s'agit, selon nous, de la voie qui convient pour trouver une solution à long terme à ce problème national.

M. William Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, il est toujours regrettable pour la Chambre de devoir envisager une loi de retour au travail. Ce n'est pas la première fois et notre sentiment aujourd'hui est le même que dans les autres cas: c'est regrettable chaque fois que le gouvernement se résout à une telle mesure.

D'une façon générale, disons que le gouvernement aurait pu, tout étant conditionnel et incertain dans la vie, agir de manière à changer le cours des événements et éviter d'en arriver à l'absence de choix.

C'est particulièrement regrettable dans ce cas–ci parce qu'on a déjà dit que, dans un certain sens, l'écart entre les parties était bien faible. Ce que nous jugeons comme étant bien peu représente peut–être beaucoup aux yeux de ceux qui participent aux négociations collectives, dont il est d'ailleurs difficile de connaître les détails. Nous devons accepter que chacune des parties considère l'écart important.

De toute façon, j'ai écouté très attentivement le ministre qui, dans des termes prudents, a reproché aux deux parties de n'avoir pu parvenir à un règlement négocié.

Je crois que, du point de vue du syndicat en cause à tout le moins, la mesure que présente aujourd'hui le ministre favorise la stratégie de l'employeur, stratégie que cet employeur poursuit depuis quelque temps déjà, d'après le syndicat. Si je saisis bien la situation, c'est l'employeur qui a demandé le recours à la formule d'arbitrage des offres finales avant d'en arriver à la médiation.

En réalité, l'employeur a obtenu ce qu'il voulait, en permettant la poursuite de la grève et en créant une situation telle que le gouvernement a cru ne plus avoir de choix.

• (1555)

Or, le gouvernement avait un choix. Si le ministre, à l'instar de ses prédécesseurs, estime qu'il est temps que le gouvernement impose littéralement sa loi et dise: «Vous devez retourner au travail», pourquoi les gouvernements ne sont–ils pas aussi pressés d'imposer leur loi aux sociétés et à faire ce qu'il y a de mieux dans les circonstances?

Je veux parler ici du fait que les manutentionnaires étaient disposés à continuer de travailler, parce que le grain est, de toute évidence, l'un des enjeux politiques de ce conflit de travail. Il y aurait eu encore beaucoup d'autres points à débattre et à régler, mais nous n'aurions pas eu à nous préoccuper du grain, si les entreprises avaient permis aux dockers qui s'étaient portés volontaires de continuer de manutentionner le grain, mais elles ne l'ont pas fait.

Cela nous porte à nous poser deux questions. Pourquoi les sociétés n'ont–elles pas donné leur accord? C'est pourtant évident. Si la stratégie première de la société était de créer une situation où le gouvernement serait en définitive obligé d'intervenir et de légiférer pour mettre en oeuvre ce qui avait déjà été recommandé, alors, la démarche est tout à fait logique du point de vue de l'entreprise. Cependant, elle est tout à fait illogique du point de vue du gouvernement si celui–ci voulait vraiment veiller à ce que le transport du grain vers les ports et les marchés d'exportation ne soit pas interrompu.

Pourquoi le ministre n'a–t–il pas adopté une position plus ferme à l'endroit des sociétés et pourquoi ne leur a–t–il pas dit que peu importe leur stratégie, elles ne doivent pas faire de chantage auprès du pays en ce qui concerne l'exportation du grain? Pourquoi le ministre a–t–il refusé d'agir comme cela? Nous aurons peut–être la chance de lui poser la question en comité plénier.

Il est également intéressant de constater que le ministre, un libéral du Manitoba, a inséré l'arbitrage des offres finales dans le projet de loi. Ce sont les libéraux du Manitoba qui avaient voté contre l'arbitrage des offres finales proposé par le gouvernement néo–démocrate de l'époque ou, pour être plus exact, qui avaient collaboré avec le gouvernement conservateur pour supprimer l'arbitrage des offres finales mis en place par le gouvernement néo–démocrate.

J'espère que cela servira de leçon à M. Edwards, au Manitoba, et à d'autres. Ses cousins manitobains devraient peut–être envisager à nouveau cette formule qui peut effectivement se révéler utile dans le domaine des relations de travail et dans le règlement des conflits de travail.

Pour en revenir au thème que j'ai abordé tout à l'heure, je tiens à demander au ministre—pour la forme ici, mais peut–être plus sérieusement plus tard au comité plénier—pourquoi il revient toujours aux travailleurs de défendre les intérêts de notre pays ou, dans ce cas–ci, l'intérêt national que représentent les expor-

tations de céréales et toutes les autres exportations qui sont bloquées par suite de la grève.

Tous les jours, au Canada, des gens d'affaires, des entreprises prennent des décisions qui ne sont pas nécessairement dans l'intérêt de notre pays. Ils prennent toutes sortes de décisions qui leur sont dictées non pas par l'intérêt national, mais par leur propre intérêt. Et, devant cela, on dit simplement que c'est comme cela que les choses fonctionnent. Ces gens–là agissent dans leur propre intérêt. C'est la main invisible d'Adam Smith qui accomplit des merveilles dans le monde. Nous n'avons plus qu'à espérer que tout cela fonctionne pour le mieux. Ils font simplement preuve d'un bon sens des affaires en surveillant leurs intérêts.

Lorsque les travailleurs essaient de surveiller leurs intérêts et de les faire valoir agressivement en menaçant de retirer leurs services si l'on ne fait pas ceci ou cela, c'est parfois considéré par certains Canadiens, et pas nécessairement par le ministre, comme un geste haineux.

Il y a des gens qui font cela tout le temps. Des capitalistes canadiens menacent à l'occasion de ne pas faire ceci ou cela s'ils n'obtiennent pas tel ou tel rendement sur tel ou tel investissement. On voit cela tous les jours. Toutefois, chez les gens d'affaires, cela s'appelle un bon sens des affaires et on s'y plie rien que pour essayer de créer un bon climat d'affaires.

• (1600)

Je voulais simplement exprimer mon indignation, non pas devant les paroles du ministre, mais devant certaines déclarations que nous entendons au sujet des grévistes dans des cas comme celui qui nous occupe. Je m'élève contre ceux qui disent que les grévistes doivent agir en fonction des intérêts de la nation. J'aimerais que tout le monde agisse en fonction des intérêts de la nation. Si c'est à cela que pense le ministre en vue des réformes qu'il envisage, alors, il peut compter sur moi. Mais j'attends de voir.

En ce qui concerne le port de Vancouver, dans une optique plus large, on sait que certaines décisions prises au sujet de la politique des transports, au premier chef, la déréglementation, ont eu pour effet d'orienter de plus en plus de fret vers les sociétés ferroviaires et les ports des États–Unis. Cela a été fait par souci de créer un climat idéal pour les clients des sociétés de transport, les chemins de fer, les camionneurs et les autres. Puisque cela nuit au port de Vancouver, cela nuit aux intérêts du Canada. Pourtant, on agit comme si c'était là quelque chose d'inévitable.

Qu'on se détrompe, nous pouvons réagir. Il serait possible d'adopter une politique des transports globale incitant les clients à utiliser le port de Vancouver et à n'être pas tentés, voire en se voyant interdire, d'utiliser les ports de Seattle ou d'autres villes des États–Unis lorsque des ports canadiens peuvent fournir le service.

Le ministre a déclaré qu'il aimerait que le Canada adopte un nouveau modèle dans les relations de travail. Je ne sais trop ce qu'il veut dire, mais j'ai une ou deux suggestions à lui faire. Tout d'abord, il devrait adopter des lois anti–briseurs de grève dans certains secteurs. C'est l'une des choses que nous réclamons depuis longtemps et qui contribuerait peut–être à empêcher bien des conflits de travail et bien des grèves, ou qui contribuerait certainement à en réduire la durée.

Bien que cela ne relève pas du gouvernement fédéral, je pense à une grève à la Northern Blower, une entreprise de ma circonscription, qui dure depuis presque deux ans déjà. Je vois ces pauvres gens chaque jour lorsque je me rends à mon bureau de circonscription. Si nous avions une loi interdisant le recours à des travailleurs suppléants, cette grève serait terminée depuis longtemps et ces gens ne seraient pas sans travail dans le moment. Nous n'aurions pas cette situation qui a mis beaucoup de gens dans une position extrêmement difficile et nous n'aurions pas non plus toute cette acrimonie que ressentent les gens là–bas.

Je suis certain que le ministre a beaucoup d'autres choses à examiner, mais je lui demanderais de songer à faire adopter ce genre de mesure législative au niveau fédéral ou peut–être de trouver d'autres façons d'empêcher les grèves.

Il y a deux genres de grèves: il y a les grèves comme celle dont nous parlons aujourd'hui, c'est–à–dire celles qui sont réglées très rapidement, et il y a les grèves comme celle en cours à la Northern Blower et à bien d'autres endroits, c'est–à–dire celles qui durent très longtemps et qui détruisent la vie des gens et, dans bien des cas, leurs relations avec leurs anciens collègues de travail.

Je demanderais donc au ministre d'examiner cette question. Je sais qu'il a beaucoup de pain sur la planche avec la réforme des programmes sociaux, peut–être trop. J'ai beaucoup de respect pour le ministre, mais je ne sais pas s'il est possible pour une personne de faire tout le travail qui l'attend. Alors j'espère que le gouvernement tiendra compte de l'ampleur de la tâche qui attend le ministre et qu'il lui donnera de l'aide, particulièrement en ce qui concerne cette question, parce que je sais que le ministre sera très préoccupé par la réforme des programmes sociaux et qu'il n'aura pas le temps d'accorder toute l'attention nécessaire à ce genre de chose.

Notre position est la suivante: nous regrettons que les choses se soient passées ainsi. Nous nous sommes toujours opposés à toute intervention dans le processus de négociation collective. Nous croyons que cela aurait pu être évité si le gouvernement avait agi plus tôt ou s'il avait permis à ceux qui voulaient continuer à faire la manutention du grain de le faire. Toutefois, nous sommes prêts à aider le gouvernement à faire adopter ce projet de loi et nous aurons d'autres choses à dire sur ce sujet d'ici la fin de la journée.

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, je voudrais commencer par féliciter le gouvernement d'avoir présenté cette mesure à la Chambre. Les députés réformistes se réjouissent de voir que le gouvernement a finalement exaucé leurs prières, car nous n'avons cessé de lui demander de régler le problème lors de la période des questions. Je voudrais également remercier les députés de tous les partis, dont la coopération a permis une étude rapide du projet de loi.

Je veux m'exprimer au nom des céréaliers canadiens de l'Ouest en disant très clairement à la Chambre que cette perturbation n'aurait jamais dû se produire. On aurait dû adopter il y a bien des années une mesure législative apportant une solution à

long terme à ce problème. À cet égard, je tiens à dire que nous, les députés réformistes, allons prendre l'initiative pour qu'on parvienne à une solution à long terme à ce problème. Il faut que cessent les perturbations dans la manutention des céréales.

• (1605)

La mesure à l'étude semble proposer une solution satisfaisante à la situation actuelle. Par exemple, le processus d'arbitrage prévu dans le projet de loi paraît équitable. Je crois que les deux parties feront des offres sérieuses, sachant que l'arbitre acceptera complètement une offre et rejettera complètement l'autre. La mesure à l'étude devrait permettre à la Chambre d'imposer par voie législative la fin immédiate de cette grève.

Il y a cependant un objectif plus important à poursuivre, soit une solution à long terme au problème des perturbations dans le transport et la manutention des céréales. Les faits suivants en montrent bien la nécessité.

Neuf perturbations occasionnées par un conflit entre des débardeurs et des autorités portuaires ont donné lieu à une loi ordonnant le retour au travail depuis 1956: soit en 1956, 1972, 1974, 1975, 1982, 1986, 1988, 1991 et de nouveau en 1994. Plus d'une dizaine d'autres conflits de travail dans le secteur de la manutention et du transport des céréales ont donné lieu à une loi ordonnant le retour au travail. De nombreux autres conflits ont été réglés grâce aux négociations ouvrières–patronales normales, mais ils ont tous causé des perturbations dans le transport des céréales.

Ces perturbations nous ont fait perdre des ventes dont la valeur se chiffre en centaines de millions de dollars, mais il est très difficile d'évaluer exactement les pertes de ventes attribuables au manque de fiabilité des livraisons à nos clients. Je vais vous décrire le tort que cela a causé à l'économie canadienne et aux céréaliers en particulier.

Le ministère fédéral de l'Agriculture calcule que cette grève aura coûté entre 100 et 150 millions de dollars. Ce chiffre ne tient cependant pas compte du tort causé à la réputation de fournisseurs fiables de grain qu'ont acquise les Canadiens.

La Commission canadienne du blé a dit que l'organisme japonais chargé d'acheter des produits alimentaires avait réduit sa prochaine commande qui est passée de 80 000 à 35 000 tonnes. Cette réduction représente une perte de 6 millions de dollars pour les céréaliers canadiens. Les acheteurs japonais se disent très inquiets de dépendre de sources canadiennes pour leurs futurs approvisionnements en céréales. C'est très grave.

D'après le président–directeur général d'une grande société céréalière, un acheteur japonais aurait dit ces derniers jours: «Pourquoi le Canada ne décrète–t–il pas un mois des grèves, ce qui permettrait de les régler toutes pendant ce mois, de sorte qu'on puisse compter sur des livraisons de céréales assurées pendant les onze autres mois.» Il s'agit d'un problème grave. Les Japonais se plaignent des interruptions et nous devons trouver une solution. Il est vraiment embarrassant que le gouvernement canadien laisse pareille situation se produire.

Chaque jour, 73 000 tonnes de marchandises ne peuvent être expédiées sur la côte ouest. Les pertes vont toutefois bien au–delà des deux semaines de grève. Il faudra plusieurs semaines pour que le système puisse à nouveau fonctionner à plein rendement. Il y a un délai de rattrapage. À elles seules, les surestaries représenteront 6 millions de dollars. Encore une fois, ce sont les céréaliculteurs de l'ouest du Canada qui paieront la note. Personne d'autre ne paie ces frais.

Dans le passé, les grèves ont coûté des dizaines de millions de dollars et elles ont beaucoup nui aux engagements à long terme. On peut calculer les pertes directes, par exemple celles qui concernent les entreprises céréalières, les opérations des terminaux et les surestaries à verser à l'égard des bateaux qui attendent dans les ports, mais il n'est pas aussi simple de chiffrer les pertes attribuables à l'interruption des ventes et celles qui sont liées à la perte de futurs marchés. Je le répète, ce sont les céréaliculteurs de l'ouest du Canada qui subissent toutes ces pertes. Je pourrais donner de nombreux autres exemples comme ceux–là, mais commençons plutôt à parler des solutions à long terme.

• (1610)

Au moins deux solutions pourraient être envisagées comme solutions à long terme. La première consiste à déclarer que la manutention du grain est un service essentiel. La seconde consiste à mettre en place de meilleurs mécanismes de négociation syndicale–patronale. Je reviendrai à cette deuxième solution un peu plus tard.

Le programme du Parti réformiste propose que tous les services de manutention du grain soient considérés comme essentiels si les points d'expédition de rechange ne permettent pas de maintenir les expéditions et d'assurer la satisfaction des clients. Cette solution dépend donc d'autres solutions de rechange rentables pour expédier le grain canadien.

La deuxième solution consiste à mettre en place de meilleurs mécanismes de négociation syndicale–patronale. Cela pourrait signifier qu'il faudra conclure une nouvelle entente avant que l'ancienne n'arrive à échéance; de cette façon, il n'y aurait pas de grève non plus.

Pour que cela soit possible, on pourrait peut–être nommer un arbitre environ six mois avant l'échéance du contrat. Si aucune entente n'était intervenue deux semaines avant la fin du contrat, l'arbitre pourrait alors demander à la partie patronale et au syndicat de présenter leurs meilleures offres. L'arbitre retiendrait alors le règlement proposé par l'une ou l'autre partie. La proposition de l'une des parties serait entièrement acceptée et celle de l'autre catégoriquement rejetée. Cela est conforme à la solution que préconisent les libéraux pour mettre un terme à cette grève.

Avec cette solution, aucune grève ne pourra avoir lieu. Ce sera excellent pour les syndiqués, pour la partie patronale, pour les céréaliculteurs de l'ouest du Canada et les autres utilisateurs du système. Il faudrait prendre en considération ces propositions quand on élaborera une solution à long terme aux multiples

interruptions de travail qui surviennent dans le système de manutention du grain.

En conclusion, permettez–moi à nouveau de féliciter le gouvernement d'avoir présenté ce projet de loi. Au nom des céréaliculteurs canadiens et des autres personnes qui sont touchées par ces arrêts de travail, j'encourage fortement le gouvernement à chercher, avec les membres d'un comité comprenant des représentants de tous les partis, une solution à long terme à ces problèmes chroniques.

La dernière grève a duré cinq jours; celle–ci a débuté il y a onze jours. Faisons en sorte qu'aucune autre grève ne vienne perturber le transport du grain au Canada.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je sais gré au député d'avoir exposé ses solutions aux différends ouvriers sur la côte ouest. Quant à moi, je suis indigné que ce conflit ait éclaté et ait perturbé le transport. Avant que tout ne soit terminé, près de trois semaines auront été perdues dans le transport du grain, alors que c'est la période de pointe pour les expéditions, notamment dans le cas des céréales en excédent que nous avons eu du mal à vendre. Je veux parler du blé nº 3 et des céréales fourragères.

Cependant, à écouter les solutions du député et celles de son parti, je me suis demandé s'il pouvait clarifier la position de son parti sur les droits de propriété et le droit des propriétaires de gérer leurs installations. Comment concilier ces droits et sa proposition visant à forcer ces gens–là à rester en activité, compte tenu du fait que, dans ce cas–ci au moins, et les deux dernières fois, les perturbations ont été causées par un lock–out, les propriétaires des entreprises de débardage et de manutention des céréales ayant simplement refusé d'ouvrir leurs portes pour que les ouvriers poursuivent leur travail?

M. Benoit: Monsieur le Président, je ne veux certainement pas rejeter le blâme sur la direction ni sur les travailleurs, pas plus dans ce différend que dans les autres. Je n'en ai aucunement l'intention. Je reconnais qu'il y a eu tantôt des lock–out, tantôt des grèves.

Quant à concilier notre position sur les droits de propriété et la fin de la grève, je suis parfaitement conscient, et nous le sommes tous, qu'il faudra une certaine réglementation pour que le système du marché libre fonctionne. Nous tenons justement là un exemple de ce type de situation. Nous avons affaire à un quasi–monopole. Les agriculteurs n'ont pas d'autre choix pour acheminer leur grain vers les clients. Dans ce cas, le gouvernement doit imposer une réglementation pour que le système marche bien.

• (1615)

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, mon commentaire s'adresse au député qui vient de prononcer son discours. Je l'adresse à titre d'ancien directeur de personnel dans une maison d'enseignement, qui a vécu les périodes tumultueuses des années 1970, pour en venir à des périodes meilleures en termes de relations de travail. Je pense qu'il y a un principe qu'on met de côté avec la proposition de la meilleure offre. C'est le fait qu'en relations de travail, il faut toujours sortir gagnant–gagnant des situations.

Cette proposition de la meilleure offre va nécessairement aboutir à un choix où il y aura un gagnant et un perdant. Quand on regarde l'ensemble des conflits au cours des années passées, en 1972, 1975, 1982, 1986, etc, il m'apparaît que ce serait la pire des situations d'en arriver à une décision où une des deux parties serait gagnante et l'autre perdante, de telle façon que dans les relations à venir, elles vont demeurer comme chien et chat dans toutes leurs relations de travail et ainsi cristalliser leurs positions lors des prochaines négociations en se disant «de quelle façon je vais réussir à influencer les législateurs pour être du côté du gagnant plutôt que du perdant».

Je pense que ce n'est pas une bonne façon de remettre aux parties la responsabilité dans la négociation. D'autant plus que dans le cas présent, si on n'était pas dans un conflit qui a un impact majeur économique, ni la partie syndicale, ni la partie patronale ne semblent avoir présenté de comportement complètement inadéquat, c'est beaucoup plus l'historique de la situation qui crée cela.

En conclusion, j'aimerais demander au député si ces arguments–là ne l'amèneraient pas plutôt à choisir l'option qui permettrait à l'arbitre de pouvoir influencer les nouvelles conditions de travail des travailleurs concernés?

[*Traduction*]

M. Benoit: Monsieur le Président, une solution possible que j'ai exposée serait que tous ces différends se règlent avant la fin des contrats. Il n'y aurait alors aucune perturbation, dans ce genre de conflit où les clients n'ont vraiment aucun autre recours.

Je n'estime pas que ce soit encourager les règlements par voie législative. En fait, il me semble plus probable que les travailleurs et le patronat concluent une entente avant qu'un négociateur ou un arbitre n'intervienne. Ce genre de règlement, dans lequel le syndicat propose une option et la direction une autre, fera en sorte que les offres seront plus sérieuses. Elles seront plus réalistes. Selon moi, ce genre de dispositif permettrait de parvenir à un règlement plus équitable.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques minutes, puisque le projet de loi sera étudié en comité plénier après, pour démontrer ma surprise et ma déception à la vue d'une telle loi, une des premières lois votées par ce nouveau gouvernement. C'est une loi qui va exactement dans le même sens des lois votées par les conservateurs entre 1984 et 1992, principalement durant les dernières années, quand il y avait un conflit aux postes, quand il y avait un conflit dans les services publics, un manque d'imagination totale, et surtout ce manque de préoccupation.

Ce gouvernement a été très éloigné de ce conflit–là, on dirait volontairement. Tout à coup, au moment où le conflit débute, ils interviennent de façon traditionnelle, sous les conseils de hauts fonctionnaires ou sous la pression publique. Pourquoi ce gouvernement, aussitôt qu'il a pris le pouvoir, n'est–il pas intervenu, sachant qu'un conflit s'en venait, surtout au début de janvier? Les rapports de force étaient en train de s'installer, les syndicats

avaient fait des déclarations, les patrons avaient manifesté beaucoup d'intolérance, et tout à coup personne au gouvernement ne se préoccupe de la situation, ou du moins se sont–ils volontairement cachés.

• (1620)

Ce qui me surprend dans ce conflit–là, lorsque se produit le droit de grève, lors de la première journée, une espèce de grève rotative, une journée de grève dans un port, alors que le syndicat a toujours respecté, tout au cours des moyens de pression, l'acheminement des grains, par respect pour les agriculteurs. Son respect pour les agriculteurs est indéniable. Une seule journée et ensuite on reprend quelques jours plus tard dans quelques ports seulement, et immédiatement, on se fait mettre en lock–out. Quelqu'un là–bas savait que le gouvernement avait dans sa poche une loi spéciale. Déjà, on était préparés à une loi spéciale plutôt que d'agir pendant les semaines qui ont précédé en tentant la médiation ou la conciliation. Si le médiateur nommé avait de la difficulté, surtout sur une des clauses qui aurait pu facilement être réglable, à trouver entente, on aurait pu au moins essayer un autre médiateur.

Il y avait possibilité d'intervention du ministre, peut–être directement par une rencontre des intervenants, mais rien n'a été essayé. On est resté, selon la tradition conservatrice ou tradition libérale, chaque fois qu'il y a un conflit dans les ports qui touche le niveau économique d'une région ou l'ensemble du Canada, que ce soit un conflit dans les postes, un conflit dans les services publics, c'est toujours la matraque de la loi spéciale.

Comment voulez–vous qu'un rapport de force normal, qu'une négociation correcte s'installe lorsqu'une des deux parties sait qu'après quelques jours de grève, le gouvernement présentera sa loi spéciale. Le rapport de force est presque inexistant et dans un contexte d'économie difficile, l'écoute patronale par rapport aux demandes syndicales est totalement absente.

Dans ce sens–là, je tenais à faire part au gouvernement de ma déception de voir que le premier geste qu'il pose en termes de législation, de loi qu'il veut faire adopter, c'est une loi spéciale dans un conflit qu'il aurait pu régler par médiation.

Je voudrais également ajouter que si, aujourd'hui, nous avons donné notre consentement pour pouvoir régler ce conflit–là, sachant que le gouvernement ne tenait plus à exploiter aucune autre voie, cela ne veut pas dire que toutes les fois, ce sera aussi facile. Il aura affaire à un barrage d'interventions et il aura davantage à démontrer la pertinence d'une telle loi.

Nous avons communiqué avec les débardeurs en grève et ils nous ont proposé des amendements. Ils étaient ouverts à une réflexion, ouverts à certaines concessions, nous suggérant même des amendements pour cette loi. La discussion que nous avons eue avec ces gens–là démontre clairement qu'il y avait quelque chose qui ne tournait pas rond là–bas et qu'il y avait deux côtés à cette médaille, et qu'un des deux côtés n'a pas été consulté, n'a pas été écouté.

L'arme de la loi spéciale était trop présente entre les mains de ceux qui négociaient là–bas. Ils n'avaient rien à concéder, ils n'avaient rien à négocier puisque la loi spéciale s'en venait. Exactement la même attitude que dans les autres conflits lorsque les conservateurs ont agi ensemble.

Le livre rouge qui s'est promené dans les mains des libéraux pendant la dernière campagne électorale devient de plus en plus un livre bleu. On retrouve exactement les mêmes attitudes dans un conflit comme celui–là. Je déplore énormément que ce gouvernement agisse ainsi et c'est pourquoi je voterai contre cette loi et que j'appuierai les suggestions que notre critique officiel nous a faites tout à l'heure en réponse au ministre. Ce fut une déclaration tout à fait exceptionnelle.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

• (1625)

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion adoptée. Le projet de loi est donc renvoyé au comité plénier. Conformément à l'article 100 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Kilger.)

Le vice–président adjoint: À l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre étudie en comité plénier le projet de loi C–10, Loi portant maintien des opérations portuaires de la côte ouest.

(Les articles 2 à 7 sont adoptés.)

• (1630)

Article 8:

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le président, nous nous réunissons si rarement en comité plénier que nous avons perdu la pratique. J'ajouterai cependant que c'est bon de revenir momentanément au premier plan.

Je me demande si le moment n'est pas bien choisi pour poser quelques questions au ministre. J'ai en deux, à vrai dire. Elles ont trait à l'article portant sur l'arbitrage des offres finales. Le ministre peut–il nous dire si le présent projet de loi reflète les voeux exprimés par l'employeur en question avant l'étape de la médiation ou s'il s'agit des nouvelles règles de jeu que le gouvernement entend imposer dans les relations de travail. Autrement dit, le gouvernement s'apprête–t–il à appliquer ce qu'il propose dans la présente mesure législative à l'ensemble du pays, à savoir que l'arbitrage des offres finales constituera dorénavant une des façons de régler les conflits de travail de ce genre?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le président, l'honorable député de Transcona a dit lui–même un peu plus tôt au cours du débat que l'idée de l'arbitrage des offres finales s'était déjà révélée utile et certains de ses collègues au Manitoba ont eu

recours à des mesures de ce genre pour améliorer le processus de négociation collective.

Je dois dire d'abord que le gouvernement du Canada, qui est toujours friand d'adopter des idées qui ont fait leur preuve dans les provinces, estime que dans le cas qui nous occupe, l'arbitrage des offres finales est la solution idéale, puisque les questions faisant l'objet du litige ne sont pas trop complexes. Elles sont de nature monétaire et de portée très limitée.

Deuxièmement, comme j'ai tenté de l'expliquer au début de mon allocution, vu que des différends semblables se profilent à l'horizon, il est très important que nous montrions que, plutôt que de faire constamment appel à l'intervention du gouvernement—ce qui est encore le cas aujourd'hui—les deux parties peuvent, en dépit des inconvénients que présente un arrêt de travail, relancer le processus de négociation collective si elles mettent tout en oeuvre pour trouver une solution qu'elles jugent raisonnable, rationnelle et efficace. Certes, on court le risque que ça ne marche pas, mais voilà un moyen d'imposer une certaine discipline aux deux parties et d'exercer des pressions sur elles afin de les amener à voir où se situent les intérêts de l'industrie tout entière.

M. Blaikie: Monsieur le président, le ministre a parlé de mesures disciplinaires qu'il voudrait imposer aux parties en cause dans cette affaire et dans d'autres cas s'il pouvait trouver un moyen d'incorporer l'arbitrage des offres finales dans le processus de négociation collective de ce pays. Pourrait-il nous dire à ce stade, car il n'y a, dans le projet de loi, rien qui ne puisse nous amener à poser cette question, pourquoi il a décidé de ne pas prendre de mesures disciplinaires à l'endroit de la compagnie quand les dockers se sont portés volontaires pour continuer à assumer la manutention du grain et que celle-ci a refusé de les laisser faire?

Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'était là, pour le processus de négociation collective, une possibilité de fonctionner sans les pressions qui sont créées immédiatement en cas d'interruption des exportations du grain. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il n'a pas dit à la compagnie qu'elle ne pouvait agir ainsi, qu'elle devait laisser faire les gens qui voulaient continuer de travailler? Pourquoi a-t-il permis le lock-out?

• (1635)

M. Axworthy (Winniped-Sud-Centre): Monsieur le Président, même si le transport du grain est une partie importante et vitale des activités du port de Vancouver, ce n'est pas là le seul produit qui passe par ce port. Il y en a bien d'autres: la potasse, le sucre et d'autres matières premières en provenance de l'ouest du Canada, qui sont considérés tout aussi importants par leurs producteurs.

Aussi, en raison de la conteneurisation dans le port comme tel et du déroutement qui avait manifestement lieu, je pense que l'employeur disait essentiellement que ce serait mauvais d'agir ainsi. Nous n'appuyons pas le règlement pour un produit unique parce ce serait discriminatoire pour les nombreux autres qui ont aussi d'importants enjeux économiques dans le port de Vancouver.

Comme je l'ai souligné, la réputation de fiabilité des ports de la côte ouest du Canada, en ce qui concerne le transport maritime, est l'une des raisons qui nous poussent à présenter cette mesure législative à ce moment-ci. Nous avons déjà remarqué que de nombreux navires porte-conteneurs transitent par les ports américains avant de prendre la direction du sud. Si nous n'avions autorisé que la manutention du grain, cela aurait non seulement nui aux autres produits mais aussi miné la position du port de Vancouver qui, dans l'intérêt du Canada, doit demeurer un port viable.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le président, faut-il que je m'adresse toujours à la présidence? Non? Donc vous ne m'en voudrez pas cette fois-là. On risque de prendre des habitudes!

Ma question, monsieur le ministre, s'inscrit dans celle de mon collègue du NPD. Vous avez choisi dans le fond de laisser les choses se dérouler pendant un temps assez long. Nous sommes le 8 février et comme le lock-out a été déclaré par l'employeur le 29 janvier, il y a donc eu un certain délai. Il y a eu une tentative de médiation, tentative dont je n'ai su les résultats concrets qu'après avoir rencontré les fonctionnaires du ministère. Si j'avais eu ces informations-là avant de les rencontrer, j'aurais posé d'autres questions.

Au début de la discussion, il me paraît nécessaire de dire que, compte tenu de la position du médiateur, compte tenu du fait que l'offre finale était le moyen de solution du conflit voulu par l'employeur; attendu que le médiateur a été d'accord avec la position minimale de l'employeur, ou l'employeur d'accord avec la position minimale demandée par le médiateur, en réalité, les travailleurs peuvent être très convaincus, et personne ne pourrait les dissuader sur la base des faits, que l'offre finale est en réalité une façon déguisée de donner raison à l'employeur. C'est pour cela que j'ai annoncé l'amendement que je vais déposer en 10. (1).

Je n'adopterai pas le ton de la polémique, parce qu'il m'importe que ces travailleurs-là aient la meilleure chance d'avoir une solution équitable devant eux, mais il me semble que pour assurer cette solution équitable, compte tenu de ce qui s'est passé avant, compte tenu de cet accord sur les 65 cents qui est très proche de l'offre initiale des employeurs, compte tenu de la démarche importante déjà faite par les travailleurs, offrir comme seule voie de solution le choix entre deux offres finales coïncide dans les faits avec l'appui à la position patronale.

J'ai l'impression que pour mes collègues d'en face et en particulier pour le ministre du Travail—j'espère qu'il m'écoute encore—qui débute dans cette nouvelle fonction et qui, comme ministre du Travail doit assurer une impartialité à l'endroit des parties, il faut régler les conflits, mais ce ne doit pas être en faveur nommément et délibérément d'une des parties.

• (1640)

Il me semble que le ministre doit, dans cette circonstance, donner l'occasion d'un règlement équitable aux parties, et je vais insister sur le fait de cette activité économique différente en Colombie–Britannique de celle qui existe ailleurs. J'aimerais bien que ce soit comme ça à Montréal. Je sais que ce n'est pas un problème intéressant à régler, mais, entre vous et moi, j'aimerais bien mieux régler ce problème–là que d'autres qu'on a et qui sont liés à l'activité économique.

Alors, c'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, il me semble qu'à 10. (1) vous devriez agréer avec mon amendement, puisque nous sommes rendus à l'étape d'étudier la voie de règlement.

[*Traduction*]

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le président, permettez–moi de faire remarquer que, depuis le début de ce différend et tout au long des négociations, les fonctionnaires de mon ministère et moi–même n'avons pris parti pour personne et sommes restés rigoureusement neutres, selon l'habitude de ce ministère. Prétendre le contraire serait faux!

Nous estimons que les négociations collectives sont assorties de certains droits et obligations et que, pour que ces droits et obligations soient respectés, les personnes représentant la tierce partie—dans ce cas l'intérêt public—doivent veiller à ce qu'il n'y ait aucun parti pris.

Le fait que, dans cette affaire, l'employeur ait en quelque sorte laissé entendre que l'arbitrage des offres finales était peut–être le seul moyen d'arriver à une entente ne veut pas dire qu'il existe un parti pris pour l'employeur. Bien au contraire, comme je l'ai dit à mon collègue de Winnipeg Transcona. C'est un gouvernement néo–démocrate au Manitoba—non réputé pour être nécessairement un ami de la partie patronale—qui a proposé cette solution. La province de l'Ontario a proposé une solution similaire.

Je ne pense pas que l'arbitrage des offres finales favorise l'une ou l'autre partie au différend, que ce soit la partie patronale ou la partie syndicale. Ce n'est qu'une méthode parmi tant d'autres. La raison pour laquelle nous la proposons dans ce projet de loi n'a rien à voir avec la proposition faite dans ce cas par la partie patronale. Nous avons estimé que cette méthode était préférable à l'arbitrage auquel on a déjà essayé de recourir, mais qui a toujours échoué. L'arbitrage n'a pas permis de rétablir des rapports plus constructifs entre les parties.

Comme je l'ai dit dans mon discours, nous avons eu à la Chambre l'occasion à quatre reprises de faire revenir les manutentionnaires de grain dans le port de Vancouver. Chaque fois, on a eu recours à l'arbitrage et cela n'a jamais donné les résultats escomptés, à savoir amener les parties à réfléchir ou, mieux, à s'assagir.

[*Français*]

Et ce que l'honorable députée de Mercier a suggéré pourrait très bien s'appliquer s'il y avait conflit au port de Montréal. Cet article du projet de loi livre un bon message au groupe de Montréal visant à trouver une solution par le processus de convention collective de travail.

[*Traduction*]

C'est cela la raison. Nous voulons dire à un certain nombre de parties au différend que l'arbitrage des offres finales constitue un moyen de continuer d'assumer leurs responsabilités.

Dans le cas qui nous occupe, l'arbitrage ne fonctionnerait pas. Par le passé, il ne s'est pas révélé un moyen utile pour établir un nouveau processus à long terme de relations de travail. C'est la raison pour laquelle je demande à la députée de réfléchir à cela.

Dans l'amendement qu'elle a proposé, et dont elle a eu l'amabilité de me faire part, je ne vois en effet qu'une autre forme d'arbitrage, et non pas une variante de l'arbitrage des offres finales. Il s'agit réellement d'une version légèrement révisée de l'arbitrage proprement dit. Par conséquent, l'arbitrage ne serait pas utile à ce projet de loi ni à la députée pour tenter, comme elle l'a dit, d'éviter un différend de ce genre dans le port de Montréal ou ailleurs.

Comme je l'ai mentionné plus tôt dans mes observations, je suis très heureux de collaborer avec les députés pour élaborer des propositions, des orientations et des lignes directrices que nous pourrions utiliser à meilleur escient, notamment dans le secteur des transports, qui est crucial pour notre pays. Je m'empresserais de le faire, car j'estime que cela s'impose, mais, dans le cas qui nous occupe, je crois qu'il serait plus efficace et plus convenable d'opter pour l'arbitrage des offres finales, ce qui constitue, à mon avis, un mécanisme équitable. Les deux parties ont un droit égal de présenter la solution qu'elles considèrent être la plus efficace. Les deux parties ont le droit égal de gagner et la possibilité égale de perdre. Ce projet de loi ne comporte aucune lacune. Je pense qu'il est équitable pour les deux parties.

• (1645)

[*Français*]

Le vice–président adjoint: Avant de redonner la parole à la députée de Mercier, si vous me le permettez, j'aimerais apporter une correction. Dans vos premiers commentaires, vous m'avez demandé si on devait toujours diriger nos commentaires ou questions par l'intermédiaire de la présidence. Il semblerait que j'aie voulu être trop familier, et que même en comité plénier, on se doit de passer par l'intermédiaire de la présidence. Alors, madame la députée de Mercier, vous avez la parole.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Il me semblait bien qu'il y avait un truc là–dedans.

Permettez–moi de dire au ministre qu'il me semble oublier un fait important. Le ministre a dit que l'offre finale en tant que telle n'est pas une formule qui favorise une partie et je suis d'accord avec lui.

[*Traduction*]

Pas en elle–même, mais dans ce cas particulier oui, car il y a eu intervention d'un médiateur. J'ai lu cela dans les journaux. Le médiateur aurait accepté les 65 cents. Les débardeurs demandaient 75 cents.

Je pense qu'il est important que le ministre m'écoute. Si je parle anglais, c'est parce que je veux être sûre d'être bien comprise. J'espère que je m'exprime correctement.

Je veux défendre comme il faut les débardeurs de Vancouver. Le médiateur avait accepté un règlement à 65 cents soit 5 cents de plus que ce que proposait l'employeur, alors que le syndicat qui, au départ, demandait 95 cents était descendu à 75 cents. Je suis sûr que si le médiateur était descendu sur les quais il aurait eu quelque argument avec les gars qui font le débardage, car je suppose que la plupart sont des gars.

Monsieur le président, je ne pense pas que le ministre m'écoute.

Il semblerait que dans cette affaire il ne restait qu'un point à régler, l'aspect financier. Alors que le médiateur avait accepté 65 cents et que l'employeur voulait une offre finale, le ministre présente un projet de loi. Lorsqu'on parle avec le syndicat des débardeurs, on constate qu'il est convaincu que le ministre est de mèche avec l'employeur.

J'espère que le ministre va protéger l'impartialité du ministre du Travail dans les mois et les années à venir. J'espère qu'il en sera ainsi. J'espère qu'il n'y aura pas de conflit de travail au port de Montréal, mais s'il y en a un, j'espère que le ministre du Travail se montrera impartial.

[*Français*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le président, tout d'abord, je voudrais dire que les remarques de l'honorable députée de Mercier sont impressionnantes, et ce, dans les deux langues. Si je l'ai bien comprise, qu'elle parle français ou anglais, c'est le même message.

[*Traduction*]

Je trouve que la députée commence à exagérer. Je ne crois pas qu'il y ait la moindre preuve de parti pris. Le rôle du médiateur est de faire des recommandations sur ce qui serait le mieux. Il est faux de prétendre que cela montre que les médiateurs ne sont pas impartiaux; ils rendent la meilleure décision possible. Je ne pense pas qu'ils défendent une partie plutôt que l'autre. Il serait regrettable de calomnier un service de médiation qui, au fil des ans, a fort bien servi notre pays et ce, de façon tout à fait neutre et objective.

• (1650)

Je pense également que si la députée examinait attentivement le projet de loi, elle s'apercevrait qu'au départ, les deux parties ont des chances égales. Elles ont le droit dans le cas présent de recommander le choix d'un arbitre qui se prononcera sur les offres finales. Nous invitons les deux parties à décider elles–mêmes d'un endroit qui leur convient mutuellement afin qu'on ne puisse pas parler de favoritisme. Par ailleurs, comme j'ai pris soin de le signaler tout à l'heure, je pense que nous devons également préciser clairement que nous ne voulons pas tomber dans le piège de l'arbitrage qui, dans ce cas, et dans le passé, a prouvé qu'il servait de prétexte aux parties en cause pour ne pas chercher à parvenir à une entente négociée.

Je prétends simplement qu'en l'occurrence, le recours à l'arbitrage des offres finales est très important pour les autres conflits qui se présenteront. Si nous souscrivions tout simplement à la position de la députée et revenions aux formes traditionnelles d'arbitrage, nous ne ferions que dire alors à tous les autres gens engagés dans des conflits de ce genre qu'une fois de plus, ils peuvent compter sur cette béquille ou un filet de sécurité artificiel et je pense que nous n'aurions pas alors un débat plus pertinent et réaliste au sujet des relations de travail dans certains de ces secteurs essentiels.

Je tiens à garantir à la députée qu'il n'y a pas de parti pris et je pense que si les intéressés ont recours à l'arbitrage des offres finales prévu dans ce projet de loi, ils s'apercevront que c'est à leur avantage.

J'aimerais signaler à l'employeur et aux employés la nécessité de prendre une décision fondée sur l'intérêt de leur industrie et applicable, car il s'agit de savoir comment on va diviser le gâteau dans bien des cas. Il faut voir comment on peut s'assurer que les employés reçoivent une rémunération juste tout en maintenant la viabilité économique de l'industrie elle–même.

Ce ne sont pas là des questions dont nous devrions discuter dans cette enceinte. Nous ne sommes ni des experts en la matière ni une des parties. Ce n'est pas à nous de décider si l'augmentation sera de 65 cents ou 72 cents. Ce n'est pas notre travail. Nous ne sommes pas visés directement et nous ne devrions pas assumer les responsabilités de ceux qui le sont. Il faut mettre en place une procédure qui, selon nous, permettra d'en arriver à une solution équitable et dans le cas présent, du fait des lacunes de l'arbitrage dans le passé, je ne voudrais pas avoir recours à cette méthode à ce stade–ci.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le président, je suis très heureux de pouvoir participer à la discussion sur ce projet de loi.

En ma qualité d'unique député de la région de Vancouver ayant participé au débat, j'aimerais faire part de mes préoccupations au ministre, principalement en ce qui concerne ce processus d'offre finale.

Permettez–moi de placer les choses en perspective car le ministre a déclaré qu'il était important d'éviter les partis pris. Il est important aussi qu'il n'y ait pas apparence de parti pris, qu'aucune des parties ne puisse croire que l'autre profite d'un avantage injuste dans le cadre du processus que nous, les représentants élus, instaurons afin de régler ce différend. Si tel est le critère à respecter, c'est–à–dire aucun parti pris ni aucune apparence de parti pris, non seulement la justice, mais l'apparence de justice, je dois dire que ce projet de loi ne respecte pas ce critère.

Je veux que ce soit parfaitement clair; j'ai discuté avec des représentants des débardeurs, avec Gord Westrand, le président

du syndicat, et avec d'autres représentants; ils sont furieux et se sentent trahis devant le résultat de ce processus.

Ils ont tout fait pour en arriver à une convention collective. Ils ont négocié de bonne foi pendant de nombreux mois pour tenter d'obtenir une convention collective. Je crois sincèrement que l'employeur, pour sa part, savait très bien que s'il ne faisait rien et adoptait une politique rigide, le gouvernement imposerait un règlement.

Les représentants à qui j'ai parlé ont posé la même question que mon collègue nous a posée un peu plus tôt. Je suis conscient de l'importance du transport du grain et mes collègues le sont également puisque la plupart des membres de notre caucus sont de la Saskatchewan. Nous n'avons pas à recevoir de leçon quant à l'importance du transport des grains pour les agriculteurs de l'Ouest.

• (1655)

Je vois que le ministre de l'Agriculture est à la Chambre, de même que le ministre responsable de la main–d'oeuvre. Si le transport du grain est tellement important, pourquoi ces derniers n'ont–ils pas ordonné à la British Columbia Maritime Employers Association d'assurer le transport du grain? Les débardeurs étaient prêts à le faire, mais nous savons que dans les faits, l'employeur a voulu se servir des débardeurs et des producteurs de grain des Prairies comme otages pour forcer le gouvernement à faire ce qu'il a justement fait, c'est–à–dire obtenir un règlement.

Ma question au ministre concerne le sujet soulevé par la députée de Mercier. Avant même le début de la médiation, l'employeur a indiqué bien clairement qu'il optait pour le choix de l'offre finale et il l'a rappelé clairement durant la médiation.

Cela nous apparaît comme une idée valable. Le syndicat était même prêt à accepter un arbitrage non exécutoire. Il a fait beaucoup de chemin. Or, la loi aura pour effet de donner à l'employeur exactement ce qu'il voulait.

Si on a recours au choix de l'offre finale prévu dans la loi, que se passera–t–il? L'employeur et le syndicat devront s'entendre sur le choix d'un arbitre. Sinon, qui nommera l'arbitre? Le ministre, bien sûr.

Il s'agit du même ministre qui a nommé le médiateur. Par conséquent, puisque le médiateur a déjà déclaré que 65 cents suffiraient, le syndicat se sentira forcé de considérer cette offre finale comme acceptable. Le syndicat est placé devant un fait accompli.

L'employeur maintiendra sa position puisque, en fin de compte, la personne nommée par le ministre a déjà dit que 65 cents étaient suffisants. Ce n'est pas juste. Non seulement cette situation est injuste, mais elle est certainement perçue comme telle par les membres du syndicat des débardeurs.

Je voudrais demander au ministre s'il ne serait pas disposé à revoir la question. Je crois que le dossier a été mal traité. Quand on intervient de façon aussi déterminante dans le processus de négociation collective, on doit au moins faire preuve d'équité. Les amendes prévues sont lourdes et excessives. Je sais que mon collègue de Transcona en parlera un peu plus tard.

Le syndicat a fait des efforts pour parvenir à une entente. Il était prêt à faire beaucoup de concessions. L'employeur a préféré l'envoyer promener, s'attendant à ce que le gouvernement ordonne un retour au travail et impose une entente qui correspondrait aux intérêts de l'employeur.

Comment le ministre responsable de la main–d'oeuvre peut–il soutenir à la Chambre que le processus est équitable alors qu'il sait très bien que le résultat sera presque certainement favorable à la British Columbia Maritime Employers Association?

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le président, je suis assez surpris d'entendre le député réclamer avec insistance l'impartialité tout en exprimant un parti pris évident. Je peux difficilement qualifier son intervention d'analyse objective de la situation.

C'est son droit, mais il me place dans une position insoutenable. Si je suivais sa suggestion, je me rangerais du côté de l'autre partie, n'est–ce pas? Sa propre gymnastique verbale l'amène à détruire son argument. Il dit lui–même que si je me range à son avis, je ferai preuve de parti pris.

De toute évidence, dans l'intérêt de la justice, je ne peux pas suivre la suggestion du député.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le président, je signale que nous nous écartons de la question.

J'apprécie la démarche du ministre, mais j'aimerais qu'il procède un peu plus rapidement, comme il le sait. Il est évident que ce projet de loi a été conçu pour aider la victime de cette grève, et non la partie contrevenante.

• (1700)

Je pense qu'il est temps pour nous, à la Chambre des communes, de nous rendre compte que c'est notre pays tout entier qui est victime de ces grèves insensées. Nous ne pouvons continuer ainsi, qu'on soit du côté de la partie syndicale ou de la partie patronale. Le pays tout entier en souffre. Je suis heureux que le ministre ait pris les mesures nécessaires. Je pense que les députés doivent bien comprendre que, le jour où nous n'aurions plus rien à manger, nous nous apercevrons de la gravité de ces grèves. Je remercie le ministre de nous avoir épargné cela.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le président, je prends note des instances du député. Je signale que le premier ministre Roy Romanow, de la Saskatchewan, a entièrement approuvé notre position, comme il l'a déclaré hier à l'Assemblée législative de cette province, déclaration qui fut adoptée à l'unanimité par le corps législatif de la Saskatchewan.

Je serais très heureux de fournir une copie de cette résolution au député de Burnaby.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, je voudrais porter à l'attention des membres du comité plénier qu'il faut prendre une décision en fonction du meilleur choix de résolution du conflit, qui va permettre à ce milieu professionnel de mieux vivre une telle situation dans l'avenir, parce que le passé dans ce domaine n'est pas très garant de l'avenir. Il faut donc une solution qui va permettre d'être garant de l'avenir.

Finalement, le choix de la meilleure offre va créer une relation d'un gagnant et d'un perdant. Il y aura quelqu'un qui pourra dire après: c'est ta convention collective, c'est toi qui l'a obtenue du gouvernement, vis avec. Par expérience, pour avoir vécu cela en matière de décrets dans les conventions collectives du secteur public, dans les années 1982–1983, ce n'est pas très réjouissant, ni pour l'employeur, ni pour le syndicat concerné. Il m'apparaît important que les gens soient gagnants–gagnants là–dedans. Et la solution pour en arriver là, il faut que les deux parties aient eu l'impression de souffrir et de perdre quelque chose dans le résultat des négociations. Et où on en est rendu, la seule façon c'est de les amener à soumettre des projets à l'arbitre, mais que ce dernier puisse décider ce qui est le meilleur pour les deux parties.

Un élément technique important est que dans une offre unique, il y a toujours des points sur lesquels la partie qui le suggère aurait été prête à en donner plus, aurait pu faire du bargaining avec l'autre partie sur certains éléments, mais qui ne l'a pas fait parce qu'elle la déposait comme étant une offre complète, une offre globale, mais qui ne pouvait pas faire d'échange sur certains aspects.

Là–dessus, je pense que cette proposition ne permettra pas d'en arriver à une solution qui va permettre aux gens ensuite de vivre de la façon la plus correcte possible et de recréer un climat de travail adéquat, parce que la pire affaire qui pourrait nous arriver, qui prouverait qu'on est inefficaces, c'est qu'on se retrouve dans le même comité plénier dans deux ou trois ans, suite à un autre échec de relations de travail.

Je pense qu'il serait important qu'on en vienne à une solution sur cette situation, qui va faire qu'on va être certain d'en arriver à une amélioration des relations de travail, à l'intérieur du secteur concerné, parce que le choix actuel est à l'effet que les deux parties jouent le jeu de «le gouvernement va décider en bout de ligne». Il faut qu'on les remette dans une situation où ils seront obligés de prendre leurs responsabilités, et la meilleure offre finale n'est pas cette voie–là parce qu'à ce moment–là, ça devient tout simplement un jeu de gambling.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le président, au contraire, j'ai présenté les propositions, le processus du choix de l'offre finale. Dans les circonstances, c'est la meilleure façon pour établir des responsabilités pour les deux parties.

[*Traduction*]

Le député et certains autres semblent croire que retourner aux vieilles méthodes, qui est en fait ce que la députée de Mercier propose, serait la parfaite solution. Il y a aussi des gagnants et des perdants avec l'arbitrage.

Le député de Burnaby vient juste de dire que si je nommais un médiateur, il aurait un parti pris, ce qui le conduirait automatiquement à un échec. Ce que j'essaie de dire c'est que je veux me montrer juste et dire aux deux parties qu'elles doivent décider quelle est, à leur avis, la meilleure solution, qu'elles fassent la meilleure offre qu'elles pensent pouvoir faire, et que cela forme la base d'une décision, au lieu d'y aller par petits bouts, en troquant ceci pour cela de façon fragmentaire. C'est ça l'arbitrage.

Nous essayons d'élaborer une autre façon de faire. Et je le dis avec de grandes réserves à mes amis du Parti réformiste qui, jusqu'ici, nous ont appuyés. Dans ces provinces, il y a eu deux gouvernements néo–démocrates qui ont proposé l'option du choix d'une offre finale parce qu'ils pensaient que c'était une manière plus juste de résoudre les conflits tout en maintenant—et cela je ne le comprends pas, surtout venant de députés du Bloc québécois qui sont issus du mouvement syndicaliste—en maintenant, dis–je, les principes des négociations collectives, à savoir le droit des parties en litige de parvenir à une solution de par elles–mêmes, sans l'intervention du gouvernement.

• (1705)

C'est ce que propose la mesure à l'étude. Nous voulons rappeler les grévistes au travail et mettre sur pied un processus permettant aux deux parties de décider elles–mêmes quelle est la meilleure solution, pour elles et pour le reste de la collectivité. C'est ce à quoi tend cette idée de choix d'une offre équitable. Pour les parties à tout futur conflit de travail, le message est que nous nous attendons à ce qu'elles prennent collectivement leurs responsabilités et qu'elles ne se tournent pas vers le gouvernement pour qu'il mette fin à leur différend.

Mme Elsie Wayne (Saint John): Monsieur le Président, j'ai oeuvré dans le domaine de la négociation collective durant plus de 12 ans et je lève mon chapeau au ministre en ce qui concerne l'arbitrage des offres finales. Je voudrais cependant lui dire ceci.

Je me suis souvent retrouvée dans pareille situation. Dans l'arbitrage des offres finales, je dois dire que la gestion était toujours perdante, dans ma municipalité surtout. On a eu recours à cette forme d'arbitrage une fois et j'en suis sortie perdante. L'arbitre que nous avions donnait toujours raison au syndicat, mais il fallait se rendre à sa décision. Dans le cas qui nous occupe, je ne suis pas trop sûre parce qu'une chose me préoccupe après avoir entendu mon collègue de l'Ouest.

Est–il vrai que l'arbitre chargé de rendre une décision dans cette affaire a dit être en faveur de 65 cents?

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Il a été écarté du processus.

Mme Wayne: On ne connaît donc pas l'opinion de l'arbitre au sujet des offres finales? Je crois que c'est très important. Permettez–moi de dire ceci: ce que nous avions fini par envisager de faire, c'était de désigner cinq personnes et de nommer l'une de celles–ci arbitre lorsqu'un arbitrage des offres finales devait avoir lieu dans notre district. Le mandat de l'arbitre ne doit être que de trois ans; son indépendance est donc totale. Les arbitres savent qu'ils ne sont nommés que pour trois ans et qu'ils sont chargés de mener ce genre de négociations.

C'est un point très important, je dirais même capital, parce qu'il faut bien dire qu'il serait non seulement incorrect que l'arbitre penche d'un bord ou de l'autre à priori, mais nous saurions que c'est incorrect. Ce qu'il faut, c'est un arbitre indépendant. Je tiens à rassurer mes amis néo–démocrates de l'Ouest: n'ayez crainte, le processus ne favorise pas systématiquement la partie patronale; le plus souvent, il donne raison à la partie syndicale.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le président, je remercie la députée d'avoir rappelé une expérience instructive en matière de relations de travail, car je sais qu'elle s'est beaucoup occupée de ces questions dans son coin de pays. Son intervention conforte mon argument: à ceux qui prétendent que l'arbitrage des offres finales suppose un préjugé, je dis que, selon le côté de la décision où l'on se trouve, on peut juger qu'il y a un préjugé inhérent à ce mécanisme.

Or, je pense qu'il faut faire une distinction parce que des députés ont tenté de dire que, d'une certaine façon, le médiateur cherchait à imposer un règlement de 65 cents. Or, un médiateur ne peut rien imposer; il peut uniquement proposer ce qu'il juge être la meilleure façon de régler le conflit.

Les parties ont parfaitement le droit de ne pas tenir compte des propositions du médiateur. Le rôle du médiateur se limite à chercher une solution. Si sa solution est rejetée, la médiation ne s'applique plus et les parties cherchent à régler le conflit par elles–mêmes; dans ce cas–ci, les parties ne pouvaient pas arriver à un règlement et c'est pourquoi nous sommes saisis de la question aujourd'hui.

Par contre, un arbitre peut prescrire une solution. Dans ce cas–ci, le projet de loi ordonne explicitement aux deux parties de se rencontrer et de recommander un arbitre, quelqu'un qu'elles désigneront. Il serait dans leur intérêt de choisir une personne qui leur est mutuellement acceptable. Je ne suis pas certain de la procédure qui a été suivie lorsque la députée était mairesse, mais je sais que, dans ce cas–ci, nous avons inscrit dans le projet de loi que le choix de l'arbitre relevait d'une décision prise par les deux parties.

Si les deux parties n'arrivent pas à s'entendre même sur cette question, étant donné la situation, nous nommerons un arbitre et je peux garantir que ce sera une personne totalement et complètement objective face à cette question, et dont l'unique intérêt sera d'arriver à un règlement approprié fondé sur les meilleures offres faites par les parties. Nous espérons que l'arbitre soit choisi par les parties patronale et syndicale.

• (1710)

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le président, permettez–moi de souligner qu'il y a déjà un perdant, à savoir les centaines de milliers d'agriculteurs qui vont être gravement pénalisés par suite de la situation qui persiste depuis huit ou dix jours.

Il semble étrange, pour moi comme pour eux, que le gouvernement fédéral accorde à certains groupes le pouvoir de compromettre leur viabilité économique sans leur donner droit de parole. Telle est pourtant la situation. En effet, des centaines de milliers de personnes dans le secteur de l'agriculture souffrent en raison de la situation qui règne et ils ne sont pas représentés à la table des négociations. Leur porte–parole est le ministre qui a déposé ce document. Dans la mesure où ce document protège les intérêts des gens du secteur de l'agriculture, j'appuie la démarche du ministre parce qu'il faut régler la situation.

Si le ministre et le gouvernement adoptent une résolution ou une mesure législative permettant aux céréales d'être acheminées au port de Seattle pendant la grève qui persiste, les agriculteurs ne seront pas du tout pénalisés et les intéressés pourront demeurer en grève et négocier tant qu'ils en auront envie.

J'appuie le ministre parce qu'il représente la tierce partie lésée. Je suis prêt à voter en faveur de cette mesure législative.

Mme Lalonde: Monsieur le président, je ferai remarquer au député que le fait que nous abordions la question ici prouve que nous reconnaissons que la tierce partie, qui n'est pas ici, est très importante. Nous n'aimons pas appuyer ce genre de mesure législative et lui donner force de loi, mais cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas tenter de régler avec le plus grand soin le conflit qui sévit dans cette région côtière. Nous appuyons les principes du projet de loi, mais non ce qui surviendra par la suite.

Je veux que le ministre comprenne une chose. Le médiateur officiel qu'il a lui–même nommé, comme il en avait le droit, représentait la loi. Le médiateur et le ministre se sont entendus. Je l'ai lu dans le journal. Le médiateur offrait 65 cents. Le ministre me signale que nous n'avons pas besoin d'aborder ces choses–là, mais il me semble que de vrais éléments d'information peuvent nous aider à faire le point sur la situation.

Il reste que l'accord intervenu entre le médiateur et les employés a toutes les chances du monde d'être respecté par l'employeur et approuvé par l'arbitre non encore désigné. Dans les circonstances actuelles, il me semble que les parties auront beaucoup de mal à s'entendre sur le choix d'un arbitre. Pour ceux qui connaissent un peu le domaine des relations de travail, c'est clair comme de l'eau de roche.

• (1715)

Le syndicat, qui aurait, selon certains, la responsabilité de présenter les meilleures offres pour régler le conflit, exerce la même influence que l'employeur. Voilà pourquoi, dans le cas qui nous intéresse, j'exhorte la Chambre à adopter une modification donnant libre choix à l'arbitre. Si celui–ci opte pour l'offre faite par l'employeur, nous aurons au moins l'occasion de tirer profit des deux offres. C'est d'ailleurs pourquoi le ministre du Travail devrait, à mon avis, préserver la confiance qui reste dans un processus impartial. Je ne dis pas que le ministre du Travail est partial, mais je dis qu'il devrait protéger le processus.

Je suis convaincue qu'il constatera, dans les conflits à venir, que les négociations n'interviennent pas dans ce processus. En général, le processus d'arbitrage des offres finales n'est pas appliqué, même lorsqu'il est prévu dans la loi.

Les députés qui ont travaillé dans le domaine des relations de travail doivent savoir comment s'y prendre pour ne pas porter atteinte au processus lui–même. Voilà le principal point que je voulais faire valoir pour défendre la modification que je propose. Faute de cette modification, les belles paroles prononcées n'ont rien à voir avec le projet de loi présenté.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le président, je ne reviendrai pas sur de vieilles querelles car, comme l'a dit la députée, le temps passe et ne revient plus. Voyons si je peux répondre aux préoccupations de la députée.

J'ai examiné soigneusement l'amendement proposé par la députée. Le problème, c'est que c'est de l'arbitrage affublé d'un autre nom. Il ne s'agit pas d'arbitrage des offres finales. En fait, cela change dans le projet de loi. Cela ne permettrait donc pas de vérifier si l'arbitrage des offres finales est une technique utile. Nous ne ferions que remettre la chose à plus tard, à un autre cas, et qui sait de quel parti pris on pourrait alors nous accuser.

Je suppose qu'il n'y aurait jamais d'arbitrage des offres finales, car toute partie qui serait contre dirait que les dés sont pipés. On continuerait à remettre à plus tard le recours à cette formule au palier fédéral comme moyen efficace de résoudre certains de nos conflits de travail les plus difficiles.

Ce qui dérange peut–être certains, c'est que le médiateur puisse d'une façon ou d'une autre recommander un niveau de 65 cents, ce qui est tout à fait conforme à son droit si cela est dans l'intérêt des parties. On croit peut–être qu'une solution qui peut être rejetée par les parties est biaisée dans un sens ou dans l'autre. Je ferai une offre à la députée.

Conformément à la loi, les deux parties peuvent s'entendre pour nommer un arbitre des offres finales. La députée prétend que ce n'est pas possible, qu'elles n'arriveront pas à s'entendre. Je me réjouis que la députée le dise, car cela confirme parfaitement mon argumentation. Un accord était impossible entre ces deux parties. Elles comptaient sur l'intervention du gouvernement parce que, toutes les deux, soit non seulement la partie patronale, mais aussi le syndicat, étaient tellement habituées à cette solution.

La question est alors de savoir si j'ai le devoir de trancher et la députée laisse entendre que nous souhaitons une apparence de justice. Supposons que la première solution échoue et que je doive recourir à l'arbitrage. Nous allons dresser une liste et je vais consulter les députés d'en face sur la personne qui serait le mieux placée pour arbitrer de telle sorte que l'offre ait l'air équitable. Je vais faire cette offre dès aujourd'hui de telle sorte que ce projet de loi soit adopté et que le grain soit transporté.

• (1720)

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le président, il me semble que le député a eu une belle chance de régler un conflit sans ajouter un élément additionnel de discorde, puisque je ne crois pas que la solution proposée de la nomination d'un arbitre qui aura à choisir entre une offre finale de chaque côté ait été acceptée par les parties en cause. Ni les employeurs ni les syndiqués n'ont choisi d'être régis par cette formule de l'arbitrage imposé, d'une formule ou de l'autre. Monsieur le ministre me corrigera si je me trompe, mais jusqu'à maintenant je ne pense pas qu'il s'agisse d'une formule qui ait été acceptée de part et d'autre pour en arriver au règlement final.

Puisque cette formule de règlement n'est pas acceptée, on ajoute un élément de discorde. On ajoute un élément de frustration au règlement final qui devra arriver dans les heures qui suivent.

Serait–il possible au ministre, puisqu'il n'a pas d'autre choix que d'imposer une formule non désirée pour régler le conflit, qu'au moins on permette à l'arbitre un mécanisme qui lui accorde plus de souplesse dans le choix des revendications de chacune des deux parties? Puisque l'arbitre lui–même n'a pas le choix de la formule, que les syndicats et les employeurs n'ont pas non plus le choix de la formule qui leur est imposée, qu'on permette au moins à l'arbitre de pouvoir régler le litige en choisissant sur chacune des questions qui demeurent en litige la meilleure façon de régler le problème.

Il me semble que monsieur le ministre aurait avantage à limiter les points d'irritation dans le règlement de ce conflit. J'ai fait pendant 20 ans des relations de travail et c'est comme ça qu'on réussissait à trouver la meilleure solution possible à un problème.

Alors, je le suggère au ministre, en appui à la proposition d'amendement de ma collègue de ce côté–ci de la Chambre.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le président, tout simplement, j'ai dit non à l'amendement. J'ai conclu une entente avec les députés du Bloc québécois en vue de partager le choix d'un arbitre si nécessaire, c'est la proposition. Mais je ne suis pas prêt à accepter l'amendement parce qu'il rejette le processus de choix de l'offre finale. Le but du projet de loi est le choix de

l'offre finale. Si nous avions décidé d'un arbitrage, nous aurions proposé l'arbitrage, mais nous avons décidé en faveur du choix de l'offre finale, et c'est tout.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Monsieur le président, pouvez–vous éclairer ma lanterne? Ai–je bien compris que nous sommes encore à l'article 8?

Le vice–président adjoint: C'est bien cela.

M. Blaikie: Il faut passer à l'article auquel se rapporte la proposition d'amendement. La Chambre pourra alors voter et nous poursuivrons.

Le vice–président adjoint: Je remercie le député pour son intervention. J'attendais que nous arrivions à l'article suivant pour faire remarquer à la Chambre que c'est la première fois, au cours de la 35e législature, que nous siégeons en comité plénier. Je vous rappelle que, selon le Règlement, les interventions en comité plénier doivent porter strictement sur l'article à l'étude. Je vous demanderai donc de tenir compte de cette règle de la pertinence.

Je suis convaincu que tous les députés ne l'oublieront pas. Puisque nous en sommes à notre première séance en comité plénier, j'ai probablement fait preuve de trop de tolérance.

(L'article est adopté.)

(L'article 9 est adopté.)

Article 10:

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le président, j'ai un amendement. Permettez–moi de proposer un amendement et de dire en même temps que j'ai bien entendu la réponse du ministre, mais je voudrais que cet amendement–là soit consigné, mais je trouve que sa proposition, à défaut d'amendement, est intéressante.

• (1725)

Mon amendement se lit ainsi:

Que l'article 10*c)* soit modifié en ajoutant, à la fin: «ou conclut à la combinaison qui apparaît la plus équitable en fonction des positions respectives et finales des parties».

J'aimerais ajouter quelques mots sur l'expression précise de l'amendement. Il a pour but de préserver l'offre finale et d'obliger l'arbitre à choisir, soit entre l'offre du syndicat ou de l'employeur, ou à déterminer entre les deux une position intermédiaire qui lui apparaîtrait plus équitable. Mais il n'a pas le mandat d'aller outre. Ce qui fait que c'est fort différent d'un arbitrage dans lequel l'arbitre a toute la latitude.

Dans un arbitrage, l'arbitre aurait la latitude de trancher à 85c. ou à 59c. L'arbitre est libre. Bien sûr, certaines pressions s'exercent sur lui, mais dans le cas présent, c'est entre les deux éléments de l'offre finale, ce qui fait que la pression qui s'exerce sur les deux parties continuerait de s'exercer. Cependant, il serait loisible à l'une des parties de croire qu'au point de départ, elle ne serait pas empêchée d'avoir raison.

C'est pour cela que nous présentons cet amendement et nous pensons que c'est pour préserver la capacité d'intervention ultérieure du ministre du Travail, et l'utilisation laissée dans les conditions les meilleures de l'offre finale. L'offre finale, dans ces conditions–ci, on ne pourra pas dire qu'elle a été essayée parce que tout le monde, dans toutes les universités, va enseigner que les conditions antérieures n'étaient pas celles qui auraient pu permettre de juger de l'offre finale.

Le vice–président adjoint: Je déclare l'amendement recevable.

Le débat porte maintenant sur l'amendement.

[*Traduction*]

L'amendement est–il adopté?

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(L'amendement est rejeté.)

(L'article est adopté.)

(Les articles 11 et 12 sont adoptés.)

Article 13:

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le président, c'est la première fois dans un projet de loi que tous les frais d'un arbitrage qui est celui de Sa Majesté, et non pas l'arbitrage d'une convention collective, c'est la première fois, dis–je, que les frais sont à la charge des parties.

Je sais que nous vivons une situation difficile, mais je me demande s'il n'aurait pas été préférable que le ministre propose un amendement au Code lui–même, plutôt que de profiter d'une loi spéciale qui, pour la première fois dans un cas semblable, va faire imposer les frais aux deux parties?

• (1730)

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le président, à titre d'information seulement, je signale qu'aux termes du Code canadien du travail, quand les arbitres de griefs établissent une telle procédure, les parties en conflit sont priées d'en assumer les coûts.

Comme la députée l'a dit elle–même, le temps est à la frugalité. Dans le cadre de la discipline que nous voulons voir appliquée aux parties en conflit, si cette procédure entraîne des coûts, nous ne devrions pas demander au public de les payer, car il a déjà payé un coût énorme depuis 10 semaines. C'est aux parties en conflit de payer.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le président, je me demande si le ministre ne pourrait pas nous dire exactement sur quels points porte le conflit, quel écart sépare les deux parties sur le plan financier. On lit dans les journaux qu'il s'agit d'un écart de 10 cents pour la première année, de 10 cents pour la deuxième

et de 5 cents pour les autres avantages sociaux. Est–ce là vraiment tout ce qui est en litige entre les deux parties en ce moment?

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Je le répète, monsieur le président, je ne pense pas que le parquet de la Chambre soit le bon endroit pour mener des négociations ou pour déterminer quelle partie a raison ou tort, ou qui a fait quelle offre, ou quelle offre était équitable ou plus réaliste. Ce que nous tâchons de faire à la Chambre, c'est d'établir une procédure équitable, honnête, ouverte et objective permettant de régler le conflit.

Laissons à l'arbitre, en vertu de cette procédure, le soin de déterminer, une fois qu'il aura reçu les propositions d'offre finale de la part des deux parties, ce qui constitue un règlement juste et satisfaisant.

(L'article est adopté.)

(L'article 14 est adopté.)

Article 15

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le président, j'ai une brève observation à faire. Le député de Burnaby—Kingsway l'a déjà fait remarquer et je voudrais simplement réitérer cette observation à propos de l'article où le problème se pose, soit la question des amendes.

Les amendes imposables en vertu de l'article 15 sont peut–être conformes à ce qu'on trouve dans les mesures ordonnant le retour au travail—je me rappelle d'autres mesures à propos desquelles nous avons eu l'occasion de protester contre la sévérité des amendes—mais je tiens à dire que nous trouvons ces amendes particulièrement lourdes.

Je trouve très étrange que nous puissions adopter des mesures législatives qui permettent, du moins en principe, d'imposer des sanctions très sévères à des gens qui peuvent décider de désobéir à ces lois ou qui peuvent conseiller à autrui de le faire. J'aimerais bien que nous puissions faire montre d'autant de sévérité à l'égard d'autres gens qui causent beaucoup plus de tort à l'environnement ou à la société. Chaque fois qu'il s'agit de relations de travail et que quelqu'un reste en grève un jour de plus que la grève le nécessite ou conseille à d'autres de faire une grève sauvage ou de rester en grève un jour de plus, la société exerce son pouvoir avec une grande force.

J'aimerais bien que nous soyons aussi sévères à l'égard de ceux qui polluent l'environnement, à l'égard des criminels et toutes sortes d'autres contrevenants comme les fraudeurs de l'impôt, aussi sévères que nous le sommes à l'égard de grévistes qui, sous le coup de la colère, contreviennent parfois à la loi.

(L'article est adopté.)

(Les articles 16 à 19 sont adoptés.)

Article 20

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le président, en ce qui concerne l'entrée en vigueur de la loi, je viens de parler au président du syndicat des débardeurs, M. Westrand, et il m'a dit que le syndicat préférerait que la loi n'entre pas en vigueur avant 8 h 30 demain matin, heure normale du Pacifique, afin qu'il puisse rencontrer ses membres. Ces derniers arrivent à leur poste vers 5 heures ou 5 h 30.

La collaboration a été bonne tout au long de l'étude de cette mesure législative. Je demande au ministre s'il serait prêt à acquiescer à la demande du syndicat et, afin que ce dernier ait le temps de rencontrer ses membres, je lui demande par votre intermédiaire, monsieur le président, s'il accepterait que la loi entre en vigueur seize heures peut–être après la sanction royale.

• (1735)

Cela faciliterait la préparation du retour au travail pour les membres et pour les dirigeants du syndicat.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le président, je pourrais étudier la proposition du député, mais je suppose que nous pouvons aussi envisager le décalage horaire.

Si le Sénat est capable de terminer l'étude de ce projet de loi avant 21 heures ce soir, une période de 12 heures est prévue avant que celui–ci n'entre en vigueur. J'espère que cela donnerait suffisamment de temps aux travailleurs. Toutefois, nous tiendrons compte des horaires de travail normaux pourvu que la loi soit respectée.

Le député pourrait peut–être nous présenter la demande qu'il a reçue du syndicat afin que nous l'examinions. Nous n'allons pas précipiter les choses indûment, mais nous croyons que 6 heures ou 6 h 30 serait une heure raisonnable. Ce serait peut–être un moment convenable pour commencer à travailler.

M. Robinson: Monsieur le président, je me demande si le ministre serait prêt à envisager un amendement qui remplacerait le mot «douze» par le mot «seize».

Le syndicat aurait ainsi un peu plus de temps et de souplesse pour rencontrer ses membres. Je ne crois pas que ce soit une demande déraisonnable. J'espère que le ministre sera prêt à envisager cela.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le président, au lieu d'accepter inutilement un amendement, nous pouvons peut–être indiquer que, compte tenu du règlement de la grève, il n'est pas obligatoire que les employés soient de retour à 6 h 30 précisément.

L'employeur peut les rappeler au travail, et ils peuvent prendre le temps nécessaire pour rentrer. Nous pouvons comprendre cela et nous garder d'adopter des mesures coercitives à condition que cela se fasse dans un délai relativement court après l'échéance. Je dis cela en passant.

(L'article est adopté.)

Le vice–président adjoint: L'annexe 1 est–elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe 1 est adoptée.)

Le vice–président adjoint: L'annexe 2 est–elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe 2 est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

Le vice–président adjoint: Le titre est–il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai une motion à proposer avant l'appel du timbre, à 17 h 45. Vous constaterez qu'elle fait l'objet d'un consentement unanime:

> Que, nonobstant l'ordre adopté le mercredi 2 février 1994, le Président n'interrompe pas les délibérations afin de mettre aux voix la motion portant deuxième lecture du projet de loi C–3, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, au plus tard quinze minutes avant la fin de la période prévue pour l'étude des ordres émanant du gouvernement aujourd'hui, mais qu'il le fasse le mercredi 9 février 1994, au plus tard à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien.

La motion a pour objet de reporter le vote sur le projet de loi C–3 pour que les députés qui n'ont pu faire leur discours cet après–midi à cause du débat spécial puissent le faire demain.

• (1740)

(La motion est adoptée.)

M. Milliken: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que nous disposions de la troisième lecture du projet de loi C–10 avant l'appel du timbre, à 17 h 45.

Si c'est bien le cas, j'aurais une autre motion à proposer au sujet de la sanction royale, toujours avant l'appel du timbre. Mais je demanderais s'il y a consentement unanime pour que nous passions à la troisième lecture maintenant.

Le président suppléant (M. Kilger): Quand lirons–nous le projet de loi pour la troisième fois? Maintenant, s'il y a consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je propose

> Que, à la conclusion aujourd'hui du vote différé sur l'Affaire émanant du gouvernement nº 4, la séance soit suspendue jusqu'à la convocation de la Présidence; Que, lorsque la séance reprend, la seule affaire à être traitée soit d'assister à une sanction royale; et Que, de retour à la Chambre suite à la sanction royale, la Chambre s'ajourne immédiatement jusqu'à demain à 14 heures.

(La motion est adoptée.)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le président, je ne veux pas présumer de la bonne volonté de la Chambre, mais à l'ordre du jour d'hier, il y avait la motion nº 5 sous la rubrique des initiatives ministérielles.

C'était la motion initiale portant sur la réforme. Cette motion a été remplacée par une nouvelle motion, laquelle a été proposée et adoptée avec l'indulgence de la Chambre. La motion initiale figure donc toujours au *Feuilleton*. Il faut le consentement unanime de la Chambre pour retirer une motion inscrite au nom du leader du gouvernement à la Chambre. Comme nous n'avons pas l'intention d'y donner suite, afin d'économiser des frais d'impression, je me demande si la Chambre consentirait à ce que ladite motion soit retirée.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 5 est retirée.)

M. Gray: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me demande si la Chambre consentirait à ce que la séance soit suspendue jusqu'à 17 h 45 puisque nous n'avons rien à faire pour l'instant.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît–il à la Chambre que la séance soit suspendue jusqu'à 18 heures?

• (1745)

[*Français*]

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): La sonnerie est censée sonner pour 15 minutes à compter de 18 h 00 pour que le vote ait lieu à 18 h 15. Si j'obtenais le consentement unanime, on pourrait devancer la tenue du vote à 18 h 00 et la sonnerie pourrait commencer immédiatement.

[*Traduction*]

Est–ce que tout le monde comprend? Au lieu de faire sonner le timbre à 18 heures pour la tenue du vote à 18 h 15, nous allons continuer et faire sonner le timbre à 17 h 45 pour le vote différé qui se tiendra à 18 heures. Êtes–vous d'accord?

Des voix: D'accord.

LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 février, de la motion.

Le président suppléant (M. Kilger): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 4)

POUR

Députés

Abbott
Adams
Allmand
Arseneault
Augustine
Baker
Barnes
Bellemare
Berger
Bertrand
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary-Sud-Est)
Brushett
Bélair
Calder
Cannis
Chamberlain
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Collins
Copps
Crawford
Cummins
Dingwall
Dromisky
Duncan
English
Fewchuk
Finlay
Fontana
Frazer
Gagliano
Gallaway
Gerrard
Godfrey
Gouk
Gray (Windsor-Ouest)
Grose
Guarnieri
Hanrahan
Harper (Calgary-Ouest)
Harper (Simcoe-Centre)
Hart
Hayes
Hickey
Hill (Prince George—Peace River)
Hopkins
Ianno
Jackson
Johnston
Kerpan
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
Lastewka
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacAulay
MacLaren (Etobicoke-Nord)
Maheu
Maloney
Manning
Ablonczy
Alcock
Anderson
Assadourian
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Bakopanos
Beaumier
Benoit
Bernier (Beauce)
Bethel
Blondin-Andrew
Bonin
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Caccia
Campbell
Catterall
Chatters
Clancy
Collenette
Comuzzi
Cowling
Culbert
Dhaliwal
Discepola
Duhamel
Easter
Epp
Finestone
Flis
Forseth
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Gilmour
Goodale
Graham
Grey (Beaver River)
Grubel
Hanger
Harb
Harper (Churchill)
Harris
Harvard
Hermanson
Hill (Macleod)
Hoeppner
Hubbard
Iftody
Jennings
Jordan
Keyes
Kirkby
Kraft Sloan
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Lee
Loney
MacDonald
MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi
Manley
Marchi
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Massé
McCormick
McGuire
McLellan (Edmonton-N0rd-Ouest)
McWhinney
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Morrison
Murray
Nunziata
O'Reilly
Pagtakhan
Patry
Penson
Peters
Phinney
Pillitteri
Ramsay
Regan
Rideout
Ringma
Robichaud
Rompkey
Scott (Fredericton—York Sudbury)
Serré
Sheridan
Simmons
Solberg
Speaker
St. Denis
Stewart (Brant)
Stinson
Szabo
Terrana
Thompson
Ur
Verran
Wappel
Wells (Ouest)
White (Fraser Valley-Ouest)
Williams
Young
Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield
McLelland (Edmonton-Sud-Ouest)
McKinnon
McTeague
Meredith
Milliken
Mills (Red Deer)
Mitchell
Murphy
Nault
O'Brien
Ouellet
Parrish
Payne
Peric
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Reed
Richardson
Riis
Ringuette-Maltais
Rock
Schmidt
Scott (Skeena)
Shepherd
Silye
Skoke
Solomon
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Strahl
Telegdi
Thalheimer
Torsney
Valeri
Volpe
Wayne
Whelan
White (North Vancouver)
Wood
Zed—216

CONTRE

Députés

Asselin
Bellehumeur
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Brien
Canuel
Chrétien (Frontenac)
Dalphond-Guiral
Debien
Deshaies
Duceppe
Fillion
Gauthier (Roberval)
Guay
Jacob
Landry
Laurin
Lebel
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Marchand
Ménard
Picard (Drummond)
Pomerleau
Rocheleau
St-Laurent
Tremblay (Rosemont)
Bachand
Bergeron
Bouchard
Bélisle
Caron
Crête
Daviault
de Savoye
Dubé
Dumas
Gagnon (Québec)
Godin
Guimond
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
Mercier
Paré
Plamondon
Péloquin
Sauvageau
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne—52

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bernier (Gaspé)
Eggleton
Dupuy
Nunez

Sanction royale

Le président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président: Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la séance est suspendue à l'appel de la présidence.

(La séance est suspendue à 18 h 18.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 22 h 10.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

La présidente suppléante (Mme Maheu): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi C–10, Loi portant maintien des opérations portuaires de la côte ouest, qu'il la prie d'approuver.

SANCTION ROYALE

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre, j'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le mardi 8 février 1994

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable John Major, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 8 février 1994, à 22 heures, afin de donner la sanction royale à un projet de loi

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire du Gouverneur généralLE Judith A. LaRocque

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame la Présidente, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Présidente et les députés se rendent au Sénat.

Et de retour:

La présidente suppléante (Mme Maheu): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au projet de loi suivant:

Projet de loi C–10, Loi portant maintien des opérations portuaires de la côte ouest—Chapitre 1.

Comme il est 22 h 20, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain conformément à l'ordre spécial adopté aujourd'hui et aux dispositions du Règlement.

(La Chambre s'ajourne à 22 h 20.)

Royal Canadian Mounted Police Gendarmerie royale du Canada

N.D. Inkster

Commissioner Le Commissaire

[*Traduction*]

Le 3 février 1994

Le très hon. Jean Chrétien
Premier ministre du Canada
Chambre des communes
Édifice du Centre, pièce 311–S
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le Premier ministre,

Je vous écris pour vous faire part de graves préoccupations au sujet de la montée alarmante de la criminalité transfrontalière, une situation qui s'aggrave chaque jour, partout au Canada, principalement du fait de la contrebande des cigarettes, de l'alcool et d'autres produits.

Les ressources dont dispose présentement la GRC sont insuffisantes pour régler le problème, compte tenu de ses autres responsabilités pour l'ensemble du Canada. Certes, les saisies ont augmenté de façon importante, mais nous sommes littéralement débordés du fait de l'implication du crime organisé et parce que des citoyens généralement respectueux de la loi encouragent ces activités en achetant ouvertement des produits illégaux. Je suis convaincu qu'une stratégie globale s'impose pour lutter contre ce fléau, notre action ne pouvant se limiter à une intervention policière plus musclée.

Je crois qu'il faut à la fois intensifier nos interventions, lancer une vigoureuse campagne d'information pour expliquer comment ce grave problème met en péril l'ordre public, rappeler au public les risques du tabagisme pour la santé, enfin, déterminer un prix pour les cigarettes qui se compare aux prix ayant cours aux États–Unis. Cela suppose une réduction suffisante de la taxe sur les cigarettes au point que les contrebandiers ne trouveront plus d'intérêt dans ce commerce illicite. Il nous faudra quand même faire preuve d'une grande vigilance pour éliminer les réseaux organisés qui continuent d'acheminer illégalement d'autres produits.

Je ne suis pas arrivé à ces conclusions à la légère. En temps normal, une intervention policière accrue aurait suffi. Dans le cas présent, la contrebande atteint de telles proportions que les moyens qu'elle exige pour l'enrayer deviennent inacceptables, tant du point de vue des coûts que de la perception du public. Une approche globale qui, à première vue, pourra ressembler à une capitulation, est le moyen le plus rationnel et le plus efficace pour venir à bout d'une situation qui échappe littéralement à notre contrôle.

Je suis à votre disposition si vous voulez approfondir la question.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

N.D. Inkster

1200 Vanier Parkway
Ottawa, Ontario
K1A 0R2

1200, promenade Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 février 1994

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES OBLIGATIONS POUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, au cours de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement du Canada a émis des obligations pour financer l'effort de guerre.

Les patriotes canadiens ont acheté ces obligations et ainsi évité de laisser à leurs enfants et petits–enfants une dette onéreuse.

Le gouvernement pourrait émettre des obligations pour le remboursement de la dette et les vendre aux Canadiens seulement, sur le marché intérieur. Il pourrait offrir un taux d'intérêt intéressant et utiliser la totalité de la somme investie pour rembourser la dette, en commençant par la dette à l'étranger.

Nous avons, envers nos enfants, le devoir de leur donner un Canada libre de dettes. Pour les Canadiens, les obligations pour le remboursement de la dette feraient appel à leur patriotisme et, financièrement, seraient à leur avantage. En outre, l'impôt qu'ils paieraient sur les intérêts de ces placements constituerait une source de recettes supplémentaire pour le Trésor fédéral.

* * *

[*Français*]

ÉCO–ÉQUIPEMENT INC.

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, Éco–Équipement Inc. est une entreprise nouvellement implantée dans ma circonscription. Elle s'apprête à effectuer des travaux de recherche dans le domaine du traitement des eaux usées.

En collaboration avec Agropur, l'École polytechnique de Montréal ainsi que deux organismes gouvernementaux, le ministère de l'Environnement du Québec et le Centre québécois de valorisation de la biomasse, cette étude a pour objectif de développer une technologie pour le traitement des eaux usées de l'industrie agro–alimentaire.

Ce projet de déphosphoration biologique, au coût de 860 000 $, s'échelonnant sur deux années, permettra entre autres de diminuer le rejet en phosphore et, par le fait même, de répondre aux nouvelles normes pour la protection de l'environnement.

Je félicite les promoteurs de cette importante initiative qui démontrent une vive volonté de développer une technologie plus performante tout en restant conscients et responsables face aux lois environnementales.

* * *

[*Traduction*]

LA FAMILLE GOODMAN

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à une éminente famille de la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt. À notre époque, qui est caractérisée par la rapidité des progrès technologiques et autres, nous prenons rarement le temps de penser à ceux qui ont façonné nos communautés à leur début.

Chaque année, la South Okanagan Historical Society décerne un prix, le Pioneer Award, à une famille qui a contribué au développement de l'Okanagan. Cette année, la famille Goodman, d'Osoyoos, en Colombie–Britannique, est à l'honneur pour les services qu'elle a rendus à la collectivité au début du siècle.

Il y a des décennies, Les et Dais Goodman s'occupaient d'agriculture, de construction de routes, d'éducation, de déboisement et autres activités où ils ont fait preuve d'initiative et montré leur dévouement. Aujourd'hui encore, leurs enfants et leurs petits–enfants entretiennent la tradition familiale de dévouement à la collectivité.

Je demande à la Chambre de se joindre à moi pour féliciter la famille Goodman pour sa précieuse contribution au développement du sud de l'Okanagan et de notre pays.

* * *

LES AGRESSIONS SEXUELLES

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, j'ai reçu récemment une lettre dans laquelle une personne de ma circonscription me faisait part de la terrible épreuve qu'elle avait subie, des agressions sexuelles dont elle avait été victime. Les personnes victimes de tels abus sont confrontées quotidiennement à la douleur et à un sentiment de culpabilité. Heureusement, beaucoup d'entre elles peuvent compter sur l'appui de leur famille et de leurs amis. Elles ont toutes besoin de nous.

Les victimes qui décident de poursuivre leur agresseur devant les tribunaux devraient être traitées avec compassion et respect.

Article 31 du Règlement

Tous les Canadiens paient un énorme prix lorsque nous traitons les effets des agressions sexuelles. Ainsi, de nombreux jeunes contrevenants sont des victimes. Malheureusement, trop souvent, c'est un cycle qui se perpétue de génération en génération. Notre système judiciaire doit en tenir compte et répondre aux besoins de la victime et de l'agresseur.

J'exhorte le ministre de la Justice à reconnaître que nos décisions doivent refléter un système à la fois juste et équitable.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 1994

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, au nom des électeurs de Thunder Bay—Atikokan et de tous les jeunes Canadiens qui aspirent à réaliser des performances supérieures dans diverses disciplines sportives, je tiens à féliciter John Lockyer, de Thunder Bay, pour avoir remporté le championnat canadien du saut à ski. John est un athlète exceptionnel qui a mérité le respect et l'admiration de tous au niveau international.

• (1405)

Toutefois, en tant que seul membre de l'équipe canadienne «A» de saut à ski, John ne participera pas aux Jeux olympiques d'hiver de Lillehammer. Ce sera la première fois dans toute l'histoire de ces jeux que des Canadiens ne participeront pas aux compétitions de saut à ski.

Il faut encourager l'Association olympique canadienne à réexaminer son nouveau règlement, qui empêchera sans doute beaucoup de nos champions de participer à l'avenir aux jeux et qui ne semble pas tenir compte de l'objectif et de l'esprit véritables des Jeux olympiques.

* * *

M. GREG JODERY

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, dans la paisible vallée d'Annapolis, en Nouvelle-Écosse, M. Greg Jodery a été brutalement battu à mort. Son assassin a été reconnu coupable d'homicide involontaire et condamné à seulement quatre ans de prison.

Apparemment, le tribunal a estimé que le comportement violent de la victime constituait des circonstances atténuantes. Cet argument n'a pas été étayé et il était trop tard pour que Greg Jodery puisse présenter sa propre version des faits.

Une collectivité souffre et est révoltée. Justice n'a pas été rendue. Nous, représentants du peuple, ne pouvons pas garder le silence. Justice doit être rendue au nom de Greg Jodery, sinon notre système ne méritera pas le respect des Canadiens.

* * *

[*Français*]

CELANESE CANADA INC.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, le 7 janvier dernier, Celanese Canada Inc., une industrie oeuvrant dans le domaine du textile et dont l'usine est située à Drummondville, dans mon comté, annonçait un investissement de 2,5 millions de dollars afin de réduire de 25 p. 100 les émissions d'acétone qu'elle libère dans l'atmosphère.

Il est bon de spécifier que Celanese Canada Inc. respectait déjà toutes les normes gouvernementales en matière d'environnement et que son initiative découle uniquement de sa politique en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.

Celanese Canada Inc. est un exemple à citer lorsque l'on parle de développement durable et d'entreprises qui assument leurs responsabilités au sein de la communauté. Je profite donc de l'occasion pour les féliciter.

* * *

[*Traduction*]

LES JEUX D'HIVER DU CANADA DE 1995

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, la ville de Grande-Prairie sera l'hôte des Jeux d'hiver du Canada, qui se tiendront du 19 février au 4 mars 1995. Je suis fier de dire que Grande-Prairie est située dans ma circonscription et qu'elle deviendra la ville la plus au nord à avoir été l'hôte des Jeux d'hiver du Canada.

Cet événement important réunira plus de 3 200 athlètes, entraîneurs et officiels qui participeront à 21 sports différents.

Les Jeux ont lieu tous les deux ans, et il y a alternance entre ceux d'hiver et ceux d'été. Ils servent de tremplin aux futurs athlètes olympiques. Ils sont également une occasion de célébrer la culture, et c'est pourquoi Grande-Prairie sera fière de mettre en relief les différentes facettes de notre patrimoine canadien et nordique.

Le thème des jeux est Iskoteo, terme cri qui signifie feu, soit le feu qui éclaire notre ciel sous forme d'aurores boréales et le feu qui anime l'esprit des gens qui relèveront le défi.

* * *

LES SOLDATS PORTÉS DISPARUS

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, le processus de paix au Moyen-Orient est prometteur pour tous les partisans de la paix et de la normalité. Les familles de soldats portés disparus des deux côtés reprennent espoir.

M^me^ Miriam Baumel, une mère qui s'est prise à espérer avec un regain de foi quand MM. Arafat et Rabin ont échangé une poignée de main l'automne dernier, presse les gouvernements étrangers et les organismes internationaux de soulever le problème des soldats portés disparus. Elle a rencontré aujourd'hui des parlementaires canadiens.

Son fils et d'autres soldats israéliens sont portés disparus au Liban depuis 1982. Les parlementaires britanniques se sont engagés à soulever le problème auprès des autorités syriennes et iraniennes. Une délégation de parlementaires américains est partie enquêter sur place dans la région. M^me^ Baumel vient d'ailleurs de rencontrer des membres du Congrès des États-Unis.

Je note que la Convention de Genève charge le pays où les soldats portés disparus ont été vus pour la dernière fois de déterminer ce qu'il est advenu d'eux. La Syrie est un des signataires de cette convention.

J'exhorte le ministre des Affaires étrangères à aborder la question avec fermeté aussi bien avec les autorités syriennes qu'avec M. Arafat lui-même, de manière à faire du retour des soldats portés disparus un des éléments de la proposition globale de paix.

* * *

• (1410)

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

M. Paul Steckle (Huron—Bruce): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour souhaiter à tous les athlètes de notre pays, et plus particulièrement à deux jeunes Canadiens talentueux dans la discipline du patinage artistique en couple, la meilleure des chances à l'occasion des XVIIe Jeux olympiques d'hiver qui se tiendront à Lillehammer, en Norvège.

Lloyd Eisler et Isabelle Brasseur sont actuellement les champions du monde en patinage artistique par couple et ils semblent en voie de devenir les premiers médaillés d'or canadiens dans cette discipline depuis Barbara Wagner et Bob Paul en 1960.

Lloyd Eisler, qui est né dans la localité ontarienne de Seaforth, dans ma circonscription, et Isabelle Brasseur, qui est originaire de Kingsbury, au Québec, dans la circonscription de Richmond—Wolfe, nous donnent l'exemple de deux Canadiens qui conjuguent leurs efforts pour se dépasser.

Autant Lloyd Eisler a besoin d'Isabelle Brasseur, autant le Canada a besoin du Québec. Au lieu d'essayer de le diviser, employons-nous plutôt à faire du Canada un pays fort et uni.

J'invite le député de Richmond—Wolfe à venir dans ma circonscription après les Jeux olympiques pour y rencontrer la population et participer à ce qui sera, je l'espère, la célébration d'une médaille d'or.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de dire au ministre des Finances qu'il doit s'efforcer de maintenir les hausses d'impôt au strict minimum.

Les Canadiens perdent foi dans leur régime fiscal et protestent en refusant de payer. L'économie souterraine et le refus de payer la TPS et l'impôt sur le revenu sont autant de preuves que les Canadiens croulent sous les impôts.

Article 31 du Règlement

Le dernier gouvernement a réduit à néant la confiance des citoyens et laissé une économie anémique.

Le ministre des Finances, quant à lui, s'est montré très ouvert aux voeux des Canadiens. J'exhorte le ministre à maintenir la charge fiscale au niveau le plus bas possible pour aider la petite entreprise et l'ensemble des Canadiens.

* * *

[*Français*]

LE SÉNAT

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, à part les horreurs relevées dans les dépenses par le vérificateur général dans son dernier rapport, nous apprenions la semaine dernière qu'il en a coûté aux contribuables québécois et canadiens plus de 43 millions pour les opérations de l'autre Chambre. Or, elle n'a siégé que 47 jours, dont un total de 29 jours en quatre mois, entre février et mai 1993.

Cela représente un million de dollars par journée de travail, ce qui équivaut à 150 000 $ par circonscription fédérale dont les représentants siègent à la Chambre des communes.

Si on pose la question de la pertinence d'une telle dépense des deniers publics aux citoyens de ma circonscription de Richmond—Wolfe, je connais déjà leur réponse. Ils nous disent, à nous leurs représentants, d'investir ces fonds dans la relance économique et dans la création d'emplois.

En somme, nous, les élus de cette Chambre et particulièrement l'opposition officielle, avons le devoir d'étudier les crédits de l'autre Chambre afin que cesse ce gaspillage éhonté.

* * *

[*Traduction*]

L'ENFANCE MALTRAITÉE

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, la semaine dernière, au terme du plus long procès criminel de l'histoire de la Saskatchewan, deux accusés ont été acquittés de 32 chefs d'accusation d'agression sexuelle contre 15 enfants de Martensville, alors qu'un troisième a été trouvé coupable de huit chefs d'accusation.

La colère gronde dans cette localité. Cependant, plus forte que cette colère est la détermination de nos voisins qui veulent tout mettre en oeuvre pour prévenir ce genre d'agression.

L'horrible réalité de l'enfance maltraitée est telle que nous devons intervenir. Nous devons découvrir et exposer les causes de ce fléau.

Notre système de justice doit accorder une plus grande priorité aux droits des victimes. Rien ne pourra jamais compenser la douleur infligée aux victimes, mais nous devons toujours tenter de protéger les innocents des éléments destructeurs de la société. Nous devons lutter contre de tels comportements antisociaux.

[*Français*]

LE PROGRAMME DE LUTTE À LA CONTREBANDE

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard): Monsieur le Président, en parcourant aujourd'hui les différentes réactions nationales sur le programme de lutte à la contrebande annoncé hier par le gouvernement fédéral, on serait porté à croire qu'il ne s'agissait que d'un problème régional, c'est-à-dire confiné au Québec.

Mon commentaire est le suivant: acceptées avec beaucoup de réticences à cause de l'impact sur la santé, ces mesures étaient quand même devenues incontournables et nécessaires. Cependant, j'estime que les autres provinces du Canada devraient profiter de l'expérience malheureuse vécue au Québec pour prévenir l'ascension de la désobéissance civile et de la criminalité associée.

Avec 33 p. 100 de contrebande dans certaines provinces, ces dites provinces ne peuvent plus ignorer le fléau qui les attend et, de là, il ne s'agit plus d'un problème régional.

* * *

● (1415)

LE PROGRAMME NATIONAL D'INFRASTRUCTURE

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, je désire faire le point sur une importante mesure pour la relance économique du Québec. En effet, lundi dernier, l'honorable ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional et le président du Conseil du Trésor ont signé, avec leurs homologues du gouvernement du Québec, l'entente fédérale-provinciale relative au programme national d'infrastructure.

Cette entente permettra de renouveler les infrastructures locales pour notre gouvernement. Il s'agit là d'une mesure concrète de création d'emplois et la relance de l'économie. Il va sans dire que cette entente est propice au développement économique du Québec et de tout le Canada.

Les travaux qui seront effectués dans le cadre de cette entente, de près 1,6 milliard de dollars au Québec seulement, redonneront enfin confiance à nos entreprises, nos travailleurs et à la population tout entière.

Depuis son élection, le gouvernement Chrétien travaille sans relâche pour favoriser un bon climat économique au pays.

L'entente signée cette semaine avec le gouvernement du Québec est une preuve tangible de cet engagement pour une relance économique durable. Voilà que ça fonctionne le fédéralisme, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, on sait depuis fort longtemps que les producteurs de bois américains cherchent à avoir accès à nos billes brutes afin de pouvoir les transformer aux États-Unis. Leur objectif est de harceler et d'enquiquiner nos exportateurs de bois d'oeuvre jusqu'à ce que nous cédions à leurs exigences.

On nous a affirmé que l'ALE allait mettre fin à ce perpétuel harcèlement, mais il ne s'est rien produit. On nous a promis ensuite que l'ALENA allait mettre fin à ce harcèlement, mais il ne s'est rien produit. On nous a assurés que des groupes spéciaux composés de représentants du Canada et des États-Unis allaient se charger de régler les différends opposant nos deux pays. Voilà que le groupe spécial a rendu une décision, une décision favorable au Canada.

Or, Mickey Kantor, le représentant au commerce des États-Unis, annonce que son pays va lancer une vaste campagne de contestation contre cette décision parce que les Américains sont d'avis que le groupe spécial a erré. On va s'en prendre à la crédibilité des membres du groupe spécial.

Le gouvernement précédent cédait devant toutes démarches américaines ou peu s'en faut. Je me demande si le nouveau gouvernement va agir différemment.

Le ministre du Commerce international va-t-il conseiller aux Américains de ne pas insister? Le groupe spécial s'est prononcé, les États-Unis ont perdu leur cause, un point c'est tout! Il va de soi que le ministre du Commerce international ne doit pas rester à rien faire pendant que les Américains font pression sur nous pour avoir totalement accès à nos billes brutes.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA BOSNIE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Cinq jours après le massacre du marché central de Sarajevo, les 16 membres du Conseil de l'OTAN se réunissent aujourd'hui à Bruxelles, pour étudier une proposition américaine visant à forcer, d'ici 10 jours, la levée du siège de Sarajevo. Et une dépêche tombe à l'instant sur le fil pour annoncer: «Les pays de l'OTAN ont aujourd'hui convenu d'adresser un ultimatum aux Serbes de Bosnie en les menaçant de raids aériens s'ils ne retirent pas leurs armements lourds de la région de Sarajevo dans les 10 jours qui viennent.»

Je demanderais au premier ministre si cette information est exacte, et si, par le fait que ces décisions doivent se prendre d'une façon unanime, le Canada a appuyé l'expédition d'un ultimatum aux Serbes.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons souscrit à la proposition de faire une zone de 20 kilomètres à partir du centre de Sarajevo pour que les armes qui sont là, contrôlées par les Serbes bosniaques et par les Musulmans bosniaques, tombent sous le contrôle des Nations Unies. Nous avons souscrit à cet ultimatum.

Je vois dans les dépêches de dernière minute que le militaire en charge des Forces, à Sarajevo, M. Rose, a dit qu'il avait eu une entente il y a quelques minutes avec les Serbes, qui ont accepté de mettre leurs armes dans la région de Sarajevo sous le contrôle des Nations Unies. Je crois comprendre que la même chose sera faite par les Musulmans, ce qui veut dire que si on accepte cet ultimatum, les raids aériens dans cette région ne seront pas nécessaires.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je vois qu'il n'est pas tout à fait clair du genre de dispositions qui ont été arrêtées par les Serbes à la suite de cet ultimatum.

Est–ce qu'on peut demander au premier ministre, tout de même, quels sont les termes de l'ultimatum? De quoi menace–t–on précisément les Serbes au cas où il serait rejeté?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, lors de résolutions au mois d'août, et renouvelées le 11 janvier, nous avons dit—et nous avons souscrit à cet élément—que si on allait continuer l'étranglement de Sarajevo, l'on pourrait avoir recours aux forces aériennes pour libérer d'une certaine façon cette ville.

● (1420)

À la suite des massacres inacceptables de la fin de semaine, les seize pays de l'OTAN ont décidé de donner un ultimatum et de créer une zone démilitarisée de 20 kilomètres à partir du centre de Sarajevo. Les Musulmans, apparemment, seraient prêts à l'accepter, de même que les Serbes de la région, ce qui veut dire que la menace d'attaques aériennes n'aurait pas à être exécutée, si ce que j'ai vu dans la dépêche est vrai.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, cela signifie que le Canada vient de franchir un pas important dans sa démarche vis–à–vis de la question des frappes aériennes puisque, jusqu'à maintenant, si j'ai bien compris, le Canada n'avait accepté que le principe de raids aériens rapprochés, pour des fins défensives concernant la sécurité des Casques bleus. Je comprends que dans ce cas–ci, le gouvernement a décidé d'appuyer le principe d'une frappe aérienne contre une force belligérante pour dégager la ville de Sarajevo.

Je voudrais demander au premier ministre, dans ce cas–là, quelles sont les conditions de sécurité qu'il a obtenues pour s'assurer que les Casques bleus canadiens ne seraient pas l'objet d'effets négatifs à la suite de l'ultimatum?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, quand nous étions à Bruxelles, il y a un mois, nous étions très inquiets au sujet des soldats canadiens qui se trouvaient de l'autre côté de la ligne, à Srebrenica. En fait, la situation dans cette ville a évolué selon le cours normal des choses. Les Serbes bosniaques ont accepté que les Canadiens soient remplacés par les Néerlandais d'ici la fin du mois.

La situation progresse normalement et, selon les nouvelles que je viens d'avoir il y a quelques minutes, les Serbes ont accepté l'ultimatum qui leur a été lancé au sujet de Sarajevo. Il ne sera donc pas nécessaire de recourir à la frappe aérienne. Nous avons accepté qu'un ultimatum soit lancé aux forces militaires dans la région afin de protéger la population civile de Sarajevo et d'empêcher que ne se reproduise un massacre comme celui qui s'est produit en fin de semaine dernière.

* * *

[*Français*]

LE DÉFICIT

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, un porte–parole officiel du ministère des Finances a fait une déclaration dans les journaux d'aujourd'hui à l'effet que son ministère aurait de la difficulté à réduire le déficit annuel du gouvernement canadien au–dessous de 40 milliards. On comprend bien pourquoi, avant les Fêtes, on a gonflé les prévisions concernant le déficit budgétaire.

Ma question s'adresse au premier ministre. Doit–on comprendre de cette déclaration surprenante que c'est un aveu d'impuissance que fait son gouvernement et qu'il n'entend s'attaquer ni aux dépenses ni aux évasions fiscales des sociétés et des riches contribuables?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que le député devrait patienter un peu. D'ici quelques semaines, il aura sa réponse dans le budget que présentera le ministre des Finances.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, j'obtiens une réponse insatisfaisante, comme d'habitude, ou à peu près, durant cette période des questions.

Au lieu de laisser son ministre des Finances faire des déclarations irresponsables sur les taux d'intérêt canadiens et américains qui lui ont valu justement d'être qualifié de *stand up comic* de la politique canadienne par le *Globe and Mail*, le premier ministre peut–il nous révéler les intentions de son gouvernement? Peut–il nous dire si son gouvernement s'attaquera aux dépenses somptuaires et au scandale des fiducies familiales et autres échappatoires?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, ni le ministre des Finances ni moi ne prenons la question du déficit à la légère.

Au contraire, nous prenons cette question très au sérieux comme en fait foi l'engagement que nous avons pris dans le livre rouge de réduire le déficit et le ramener à 3 p. 100 du PIB au cours de la troisième année de notre mandat.

Ce qui a été rapporté dans la presse, c'est que, selon un certain nombre d'experts, il serait difficile de ramener le déficit à moins de 40 milliards de dollars au cours de l'exercice 1994–1995. Ce serait effectivement difficile si aucun changement n'était apporté, mais, comme l'a souligné le premier ministre, un budget sera bientôt présenté.

Questions orales

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, il a reconnu que c'était en Ontario et au Québec que le problème de contrebande de cigarettes était le plus grave. Le commissaire de la GRC a confirmé que plus de 70 p. 100 des cigarettes de contrebande transitaient par les trois réserves mohawks situées entre Cornwall et Montréal.

• (1425)

Le gouvernement est–il disposé à reconnaître aujourd'hui à la Chambre que le succès de son plan de lutte contre la contrebande exigera non seulement un effort national, mais également une action spéciale concertée pour rétablir la suprématie du droit canadien sur ces réserves indiennes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est exactement ce que je dis depuis deux semaines et je vais le répéter. Les lois du Canada vont s'appliquer partout au pays.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire.

La plupart d'entre nous croient que seul un petit nombre de Mohawks participent activement aux activités de contrebande sur ces réserves et que la majorité des habitants s'opposent à ces activités qui leur répugnent.

Le gouvernement a–t–il essayé de consulter les gens ordinaires sur ces réserves pour obtenir leur appui et réaffirmer que la loi canadienne va s'appliquer à la contrebande, au blanchiment de l'argent, ainsi qu'à l'importation et l'entreposage illicites d'armes?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai déjà eu une conversation téléphonique dimanche avec le chef d'une de ces réserves. Peu après la période des questions aujourd'hui, je vais rencontrer les chefs des trois réserves en cause. Je chercherai à obtenir qu'ils collaborent avec la GRC afin d'éliminer la contrebande sur les réserves, autour des réserves et partout au Canada.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, permettez–moi de poser une autre question supplémentaire. C'est bien beau de rencontrer les chefs, mais ce sont les habitants des réserves qu'il faut voir.

Le premier ministre reconnaît–il que le rétablissement de la démocratie sur les réserves est essentiel si on veut faire respecter la loi canadienne? Le gouvernement a–t–il envisagé d'établir un processus démocratique officiel sur ces réserves afin de permettre aux gens ordinaires de préciser par scrutin secret les mesures qui, selon eux, permettraient de rétablir la primauté des lois canadiennes?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, les chefs en question sont élus démocratiquement par les habitants des réserves qui trouveront probablement que la proposition du chef du Parti réformiste est une forme plutôt étrange de démocratie, s'il souhaite que le gouvernement aille sur les réserves leur imposer sa version de la démocratie.

Le Président: Chers collègues, nous pourrions peut–être, durant cette période des questions, nous efforcer de raccourcir les préambules. Cela faciliterait beaucoup les choses.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME DE LUTTE À LA CONTREBANDE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, je veux bien abréger le préambule, mais je voudrais que le premier ministre écoute, car la question s'adresse à lui.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre! L'honorable député de Roberval a la parole.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, l'un des volets du plan d'action du gouvernement pour contrer la contrebande prévoit une augmentation des interventions de la GRC. À peine quelques heures après cette annonce, on apprend qu'à Valleyfield, des rafales de balles auraient été tirées à l'approche d'une patrouille de la GRC vers ce qui semblait être un chargement de cigarettes de contrebande.

Compte tenu du danger que représente les interventions policières dans ce dossier, le premier ministre peut–il dire s'il a prévu des mesures particulières pour protéger la vie des policiers qui auront à intervenir contre des groupes puissamment armés?

• (1430)

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, l'honorable député vient de changer son fusil d'épaule.

Pendant des semaines, il a demandé des interventions de la GRC et maintenant que de telles interventions se produisent, il désire que la GRC se retire. Ce ne sont pas les méthodes d'intervention de la GRC.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, j'ai une autre question que j'adresse au premier ministre.

Le premier ministre peut–il nous dire pourquoi, en d'autres termes, il s'obstine à ne pas rencontrer lui–même les chefs des réserves amérindiennes, compte tenu du danger de la situation et de la nécessité d'obtenir, par le premier ministre, des garanties pour protéger la vie des policiers qui auront à intervenir dans une situation dangereuse, face à des contrebandiers puissamment armés?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je tiens à faire remarquer à la Chambre que vendredi dernier, la GRC a rencontré les trois chefs en question. Ils ont eu une discussion assez longue et très complète et on a vu les résultats à la télévision le soir même. Le ministre des Affaires indiennes est toujours en communication avec eux et aujourd'hui, le solliciteur général, qui est responsable de la police, les rencontrera. Alors, je ne pense pas que ma présence contribuerait à faire avancer le dossier.

Nous avons des ministres compétents qui peuvent exécuter leurs fonctions et le premier ministre ne doit intervenir que lorsque cela est absolument nécessaire. À ce moment-ci, je pense que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le solliciteur général font un excellent travail.

* * *

[*Traduction*]

LES TAXES SUR LES CIGARETTES

M. Ed Harper (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au premier ministre, s'inspire des propos de M. Ian Craig de la circonscription de Scarborough—Rouge River.

Je suis seul député de l'opposition en Ontario et, à ce titre, je suis très préoccupé de ce que le premier ministre ait négocié avec le Québec, aux dépens de l'Ontario, un accord au sujet des cigarettes.

Hier, le premier ministre de l'Ontario, M. Bob Rae, déclarait que cette entente ne ferait que pousser les autres provinces à se conformer à une politique qui a été adoptée unilatéralement par le gouvernement fédéral et une province.

Au nom de la population de l'Ontario et de son premier ministre, je voudrais demander au premier ministre comment il peut jouer aux dominos avec les provinces et les obliger les unes après les autres, en commençant par l'Ontario, à apporter des réductions de taxes équivalentes à celles du Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je dois certainement avoir bien agi puisque les fabricants de produits du tabac et le Nouveau Parti démocratique de l'Ontario m'en veulent.

Je suis très étonné de la déclaration du député parce que le premier ministre Rae est au courant des faits. Le 13 décembre, nous avons entamé des discussions avec les fonctionnaires provinciaux de l'Ontario et du Québec. J'ai moi-même eu plusieurs entretiens avec M. Rae. Je lui ai de nouveau parlé au téléphone vendredi soir dernier. Dimanche, il a envoyé ses fonctionnaires, sous la direction de son chef de cabinet, M. Agnew, et ces derniers ont passé la journée avec M. Shortliffe, des représentants de mon cabinet, des membres des forces policières, etc. Ils ont été informés de tous les faits, de toutes les mesures prévues. Nous avons discuté de ce qu'il fallait inclure dans les mesures à prendre et de ce qu'il fallait en exclure.

M. Rae faisait de la petite politique lorsqu'il a déclaré à la télévision hier soir que le gouvernement fédéral avait passé une entente sans tenir compte de sa province.

Des voix: Bravo!

M. Ed Harper (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse s'est lui aussi dit en désaccord avec le premier ministre hier. En fait, la majorité des premiers ministres provinciaux sont fermement opposés à la réduction de taxe.

Pourquoi le premier ministre a-t-il choisi d'écouter le Québec et de tourner le dos aux autres provinces intéressées?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déclaré hier à la Chambre que c'était le commissaire de la GRC qui m'avait convaincu de réduire la taxe; il m'a déclaré que si nous voulions vraiment régler le problème rapidement, il fallait couper l'herbe sous le pied des contrebandiers.

• (1435)

C'est ce que j'ai fait, mais il ne m'apparaît pas juste de dire que nous opposons le Québec au reste du Canada dans ce dossier. L'Ontario est aussi aux prises avec le problème, mais son premier ministre préfère jouer à l'autruche et ne pas affronter la réalité.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES SERVICES DE GARDE

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, dans le cadre du Forum sur la fiscalité des familles, un sondage réalisé par le Bureau québécois de l'année internationale de la famille démontre que 80 p. 100 des Québécois et des Québécoises pensent que le gouvernement devrait intervenir davantage pour développer les services de garde.

En l'absence du ministre des Finances, j'adresse donc ma question au premier ministre. Monsieur le premier ministre, le gouvernement compte-t-il, dans le cadre de l'Année internationale de la famille, rendre disponibles aux gouvernements provinciaux les sommes nécessaires pour aller de l'avant dans le développement des services de garde?

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Veuillez adresser vos questions par l'intermédiaire de la Présidence, si cela est possible.

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, tout d'abord, on reconnaît les résultats du sondage. On reconnaît aussi que la population québécoise a toujours été à l'avant-garde en ce qui concerne le dossier des garderies et qu'elle a toujours servi de modèle au reste du Canada.

Ceci dit, dans le livre rouge du Parti libéral, ce que nous avons proposé, c'est d'abord et avant qu'il y ait un accroissement de l'économie. On prévoit un accroissement de l'économie de 3 p. 100 avant de mettre le système en vigueur pour tripler le nombre de places qui seront disponibles annuellement. Alors, 50 000

places pour chaque année suivant un taux de croissance de l'économie de 3 p. 100, pour un total de 150 000 places en trois ans.

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu.

On sait que certains contribuables peuvent déduire des frais de représentation, comme des dîners d'affaires et des parties de golf. Le ministre peut-il dire à la Chambre quand le gouvernement apportera les modifications fiscales nécessaires pour permettre aux personnes concernées, le plus souvent des femmes, de déduire leurs frais de garde d'enfants dans le cadre de leur travail?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je comprends les préoccupations de l'honorable députée. C'est du domaine de la politique des finances et je peux l'assurer que j'en parlerai à l'honorable ministre des Finances. Lorsque j'aurai une réponse, je lui en ferai part.

* * *

[*Traduction*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Jim Silye (Calgary-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Le premier ministre a déclaré très clairement hier que le Canada formait une nation unique et souveraine, qu'il possédait un seul ensemble de lois et que ces lois seraient mises en application de manière uniforme dans toutes les régions du pays.

Nonobstant ces déclarations, la population a généralement l'impression que les dispositions sur l'application de la loi ne sont pas toujours les mêmes selon qu'une infraction est commise sur le territoire d'une réserve indienne ou ailleurs.

Le solliciteur général pourrait-il dire à la Chambre si les lignes directrices données à la GRC quant à la mise en oeuvre du plan d'action du gouvernement en matière de contrebande diffèrent selon que les infractions se produisent dans une réserve indienne ou ailleurs?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais réaffirmer et confirmer ce que le premier ministre a déclaré plus tôt durant la période des questions, soit que la loi sera appliquée de la même façon partout au Canada; je suis heureux de le répéter à nouveau devant la Chambre.

M. Jim Silye (Calgary-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais que la réponse soit un peu plus précise. La perception générale au sein de la population, c'est qu'il existe deux lois au pays, une pour les réserves autochtones et une autre pour l'extérieur des réserves. J'aimerais qu'on me donne des précisions à ce sujet.

Ma question supplémentaire est la suivante: Le solliciteur général se propose-t-il. . . M'entendez-vous, monsieur le Président?

• (1440)

Le Président: Je ne peux entendre la question parce qu'il y a trop de tapage ici. Ce n'est certes pas moi qui fais tout ce bruit.

M. Silye: Monsieur le Président, le solliciteur général se propose-t-il de modifier les consignes données à la GRC relativement à la mise en application du plan d'action du gouvernement en matière de contrebande en ce qui a trait au respect des lois sur la contrebande dans les réserves autochtones?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le présent gouvernement est en place depuis trois mois environ.

Je peux affirmer que durant cette période, les seules consignes dont j'ai pris connaissance enjoignaient aux membres de la GRC de faire leur devoir comme ils l'ont toujours fait et de faire respecter les lois du Canada partout au pays. C'est ce qu'ils font.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Alors que les jugements successifs confirment la position canadienne dans l'interminable conflit du bois d'oeuvre, les États-Unis ont annoncé hier leur intention d'en appeler de la décision du panel constitué en vertu de l'Accord de libre-échange. Cette décision, pensions-nous, devait mettre fin à ce litige qui a déjà occasionné des déboursés supplémentaires de l'ordre de 500 millions de dollars pour les producteurs canadiens.

Le ministre entend-il intervenir auprès des autorités américaines afin de mettre fin au harcèlement dont sont victimes les producteurs de bois d'oeuvre canadiens et entend-il convaincre le secrétaire d'État américain au commerce, M. Kantor, de mettre fin une fois pour toutes à ce conflit qui a déjà trop duré?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, j'ai rencontré M. Kantor à plusieurs reprises pour discuter de cette question. Comme le député le sait probablement, deux groupes spéciaux se sont récemment prononcés en faveur du Canada, au sujet du bois d'oeuvre résineux. Les États-Unis ont maintenant la possibilité de présenter ce qu'on appelle une contestation extraordinaire.

Je me suis assuré par tous les moyens possibles, au cours de mes rencontres avec M. Kantor et les autorités américaines, qu'une contestation extraordinaire serait sans fondement, à nos yeux.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, après l'agriculture, le blé de l'Ouest, le magnésium, la bière, l'acier et maintenant le bois d'oeuvre, le ministre ne convient-il pas que la stratégie américaine est limpide, à savoir utiliser tous les recours possibles pour empêcher nos entreprises d'accéder à leurs marchés?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, que ce soit en vertu de l'Accord de libre-échange ou de l'ALENA, nos produits exportés ont toujours fait l'objet de harcèlement de la part des États-Unis.

Quand nous avons décidé de poursuivre notre étude de l'ALENA, nous avons cherché des solutions à ce problème de harcèlement constant.

C'est pourquoi nous avons mis sur pied des groupes de travail trilatéraux chargés de conclure des ententes sur les mesures antidumping et les subventions. Ainsi, les possibilités qui s'offrent aux États–Unis de poursuivre leur harcèlement à l'encontre des exportations canadiennes seront éliminées, ou du moins réduites.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Plusieurs personnes dans ma circonscription m'ont parlé des difficultés qu'éprouvent nombre d'immigrants à comprendre comment fonctionnent le gouvernement canadien et ses nombreux organismes. Bien entendu, le problème se complique lorsque ces nouveaux venus ne parlent pas l'anglais.

Afin de minimiser le sentiment d'isolement ressenti par nombre d'immigrants, le ministre abordera–t–il cette question à l'occasion de ses prochaines consultations publiques et tentera–t–il de mieux coordonner les initiatives des divers ordres de gouvernement dans cet important domaine?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'ai pris bonne note de la déclaration qu'il a faite à ce sujet le 31 janvier.

Les députés réformistes peuvent bien rire; il n'en demeure pas moins qu'il est très important de souligner le rôle des mesures d'établissement, comme l'a fait le député, surtout lorsqu'il s'agit de fixer les niveaux d'immigration. On ne peut dissocier les deux si l'on tient à la cohérence de notre politique d'immigration.

Plus de 300 organismes ont passé des accords contractuels avec mon ministère afin d'améliorer la prestation des services d'aide à l'établissement des immigrants. En fait, l'un d'entre eux, connu sous le nom de Host, a démarré un projet–pilote dans la circonscription du député.

• (1445)

Par ailleurs, je tiens à ce que le député et la Chambre sachent que le sujet de l'établissement des immigrants fera intégralement partie du processus de consultation et qu'il retiendra l'attention d'un groupe d'experts chargés d'étudier les moyens de tirer le maximum de nos programmes d'établissement et de recommander les modifications nécessaires.

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration. Nos niveaux d'immigration devraient–ils représenter un pourcentage de la population canadienne ou être plutôt fonction de la situation économique et des besoins de notre pays?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, lorsque nous avons annoncé les niveaux d'immigration, nous avons parlé d'une politique équilibrée. S'il fallait tenir compte d'un certain nombre de variables, je ne suis pas sûr que nous devrions attacher plus d'importance à l'une qu'à l'autre.

Il nous faut une politique équilibrée, si nous voulons servir les intérêts de notre pays, servir les intérêts des familles qui pourront être réunifiées et favoriser la création d'emplois et l'investissement, comme nous l'avons fait en augmentant le nombre de travailleurs compétents et de gens d'affaires qui pourront venir s'établir chez nous.

Il ne faut pas non plus oublier une autre facette de la politique d'immigration, soit les considérations humanitaires. Fidèles à la tradition de notre pays, nous devons respecter nos obligations envers ceux qui ont besoin de notre aide. Ce n'est qu'en recherchant l'équilibre que nous obtiendrons une saine politique d'immigration.

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, le ministre nous a donné une réponse intéressante, surtout à la lumière des résultats captivants que j'ai obtenus en fin de semaine lorsque j'ai posé la même question à mes électeurs.

J'ai une question supplémentaire pour le ministre. Accepterait–il de sonder l'opinion canadienne à ce sujet et de déposer les résultats à la Chambre?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous venons tout juste de tenir les consultations les plus exhaustives possibles, c'est–à–dire des élections nationales. Aux dernières nouvelles, nous avons remporté la victoire et le premier ministre s'est vu confier un mandat national clair et net. L'immigration était l'une des questions abordées dans le livre rouge.

Par ailleurs, nous avons annoncé la création d'un processus de consultation sans précédent, qui s'adressera non seulement aux organisations et aux spécialistes, mais aussi aux Canadiens, qui auront alors leur mot à dire dans l'élaboration de la politique, puisqu'il s'agit après tout de leur pays.

* * *

[*Français*]

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Avant même d'avoir entrepris la vaste opération de consultation publique, et avant la mise sur pied du comité parlementaire chargé d'analyser la politique étrangère du Canada, le ministre a indiqué récemment que des coupures sont à prévoir dans l'aide au développement international.

Alors que l'aide au développement transitant par les ONG représente à peine 10 p. 100 de toute l'aide canadienne et que le ministre a annoncé qu'il utiliserait davantage les ONG, peut–il nous indiquer quelle est la proportion de l'aide qu'il entend faire transiter à l'avenir par les ONG?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je dois dire que la question de l'honorable député est prématurée. Je pense qu'il a toutes les raisons d'appuyer les initiatives des organisations non gouvernementales qui font une oeuvre exemplaire à travers le monde. Je peux l'assurer que nous ferons tout en notre possible, non seulement pour maintenir, mais éventuellement augmenter ce pourcentage consacré aux ONG.

Mais, je ne peux, aujourd'hui, citer des chiffres précis. Il faudra, comme tous les autres, attendre le Budget du ministre des Finances. Il est certain qu'à cet égard, tous les Canadiens seront préoccupés par le fait que le gouvernement doit, dans une mesure juste et équitable, resserrer les budgets de tous les ministères gouvernementaux et de toutes les agences gouvernementales, y compris l'Agence canadienne de développement international.

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, le ministre peut–il nous indiquer s'il entend poursuivre la politique du précédent gouvernement de lier l'aide au développement au respect des droits humains?

• (1450)

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je voudrais assurer le député que cette question demeure une priorité pour le gouvernement canadien. C'est un aspect parmi plusieurs autres qui doivent être considérés lorsque le gouvernement canadien maintient des relations diplomatiques avec des pays dans le monde. Cet aspect doit évidemment être soulevé à chaque occasion que nous avons, mais isoler des pays qui n'ont pas les mêmes vues que nous ne fait pas nécessairement avancer notre point de vue auprès des dirigeants de ces pays.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSOCIATION LESBIENNE ET GAY INTERNATIONALE

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

En juillet de l'année dernière, le représentant du Canada au Conseil économique et social de l'ONU s'est prononcé pour qu'on accorde un statut consultatif à une association non gouvernementale appelée l'Association lesbienne et gay internationale, qui chapeaute un certain nombre d'organisations, dont la North American Man–Boy Love Association. Cette dernière association fait la promotion de la liberté sexuelle entre les hommes et les garçons et conteste les lois sur l'âge nubile et les autres restrictions qui empêchent les hommes d'avoir des relations sexuelles avec les garçons.

Le ministre peut–il me dire si son gouvernement appuie la décision du représentant du Canada au comité de l'ONU d'accorder un statut consultatif à cet organisme cadre?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de m'avoir donné avis de ses questions. Je lui dirai que lorsque le Canada, les États–Unis et les pays de l'Europe occidentale ont convenu d'accorder un statut consultatif à l'Association lesbienne et gay internationale, ils ne savaient pas que la North American Man–Boy Love Association était affiliée à cette organisation.

On m'informe que des mesures correctives ont été apportées.

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Le ministre demandera–t–il au représentant du Canada au comité de l'ONU de retirer notre appui à cet organisme cadre?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, il importe de se rendre compte que l'Association lesbienne et gay internationale a sollicité un statut consultatif à l'ONU afin de soulever la question de la violation des droits humains des lesbiennes et des gays.

Quelles que soient les affiliations que nous ayons découvertes après coup, ce qui importe pour nous, c'est que des mesures correctives soient prises. Les mesures qui ont été prises nous satisfont, et je crois comprendre qu'elles satisfont aussi les autres pays qui ont appuyé la même résolution que nous.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les députés réformistes pourront constater que ma question ne touche pas seulement ma circonscription, mais qu'elle est importante pour beaucoup d'agriculteurs canadiens.

Dans le livre rouge, le Parti libéral promet un programme «agro–global» d'aide au revenu agricole pour les agriculteurs canadiens en difficulté. Je me demande si le ministre peut donner l'assurance à la Chambre que, pendant le processus d'élaboration de ce programme, il y aura de très vastes consultations publiques. Je me demande également si le ministre peut faire savoir à la Chambre où en est l'élaboration de ce programme.

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Le gouvernement conservateur, avec la collaboration des gouvernements provinciaux, avait entrepris l'examen et la restructuration des programmes canadiens de protection du revenu agricole. Ce processus a abouti à une conférence, qui s'est tenue à Winnipeg la semaine dernière, et à laquelle participaient le gouvernement fédéral, les provinces, les organisations d'agriculteurs et d'autres intervenants. Le but de la conférence était la recherche d'un consensus sur les programmes de sécurité du revenu agricole.

Le programme «agro–global» d'aide au revenu agricole décrit dans le livre rouge a suscité beaucoup d'appuis lors de cette conférence. Ce programme serait conforme aux exigences du GATT, ne produirait aucun effet sur le marché et reposerait sur des principes financiers solides, sans compter qu'il serait abordable et efficace. Malheureusement, il a été plus difficile de s'entendre sur les modalités d'un tel programme.

Au sujet des vastes consultations dont parlait le député, tous peuvent avoir l'assurance que ce sera le cas. Je tiens beaucoup à inclure dans ces consultations tous les députés qui s'intéressent à l'agriculture, domaine très important.

• (1455)

[*Français*]

LES TECHNIQUES DE REPRODUCTION

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, le rapport de la Commission Baird recommandait l'interdiction de la recherche sur la modification des embryons humains. L'opinion publique réclame que la recherche et l'application des nouvelles techniques de reproduction fassent l'objet d'un contrôle rigoureux.

Le ministre de la Justice et son gouvernement ont–ils l'intention de proposer des amendements aux lois pénales pour interdire la recherche sur la modification des embryons humains?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Comme la députée le sait, la commission royale d'enquête a fait quelque 300 recommandations dans le cadre d'un rapport très volumineux à l'issue d'une longue étude. Toutes ces recommandations sont à l'étude, au ministère de la Santé principalement.

On a cependant raison de dire que certaines des recommandations proposaient des modifications au Code criminel pour définir de nouveaux délits afin de refléter les valeurs de la société. Je puis dire à la députée que nous étudions ces modifications en particulier et que nous les examinerons avec grand soin pour établir une distinction entre les recherches raisonnables, admissibles et souhaitables d'une part, et les recherches inadmissibles d'autre part.

Voilà le défi à relever. Ces études sont en cours et nous en ferons rapport à la Chambre en temps opportun.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, en effet, il y a beaucoup de recommandations dans le rapport, environ 300, mais il n'y en a pas 300 qui concernent le ministre de la Justice.

Est–ce que le ministre ne convient pas qu'il est urgent de déposer un projet de loi global sur les nouvelles techniques de reproduction dans les limites, évidemment, de la compétence de ce gouvernement et durant cette session?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je puis assurer à la députée que nous étudions les recommandations avec toute la célérité correspondant à l'urgence qu'elles revêtent.

* * *

LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

En vertu de l'accord que le ministre des Finances a négocié récemment avec les provinces, le Québec recevra 3,7 milliards de dollars sous forme de paiements de péréquation, ce qui représente 47 p. 100 du montant total qui sera versé. Par contre, la Colombie–Britannique, l'Alberta et l'Ontario ne recevront absolument rien.

La formule utilisée pour calculer les paiements de péréquation est censée tenir compte de la capacité de chacune des provinces à imposer ses habitants.

Je demande au premier ministre, puisqu'il veut que tous les impôts soient justes et qu'il veut éliminer toutes les échappatoires fiscales, comment il peut approuver le versement d'une somme aussi importante au Québec, sachant que le taux d'imposition des sociétés dans cette province est de seulement 6,9 p. 100, alors qu'il se situe entre 15 et 17 p. 100 ailleurs dans le pays.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la formule utilisée est très complexe et tient compte de tous les éléments. Évidemment, si on ne regarde qu'un seul de ces éléments, on peut arriver à toutes sortes de conclusions.

Ce système a été établi au Canada il y a longtemps et il est maintenant garanti dans la Constitution canadienne.

M. Ted White (Vancouver–Nord): J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre.

Il semblerait que, comme le taux d'imposition des sociétés au Québec représente environ la moitié du taux en vigueur dans le reste du Canada, les habitants de la Colombie–Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario se trouvent à subventionner les entreprises du Québec.

Le premier ministre peut–il confirmer que les paiements de péréquation versés au Québec seraient beaucoup moindres si les sociétés de cette province payaient leur juste part d'impôts?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question du député.

Les paiements de péréquation sont calculés d'après la capacité fiscale des provinces. Ils ne sont pas fondés sur les taux d'imposition, mais bien sur la capacité des habitants à payer des impôts, qu'il s'agisse d'impôts fonciers, d'impôts sur les sociétés ou d'autres impôts. C'est une formule très compliquée que je serai heureux de fournir au député s'il veut l'examiner. Comme l'a dit le premier ministre, c'est un système très juste qui est garanti dans la Constitution.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, le ministère de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire a décidé de procéder à l'abattage d'un taureau importé du Royaume–Uni, un taureau de race Highland, que le ministère prétend susceptible d'être atteint de la maladie de l'encéphalopathie spongieuse. Toutefois, la période d'incubation de cette maladie est d'une durée maximale de huit ans. Et ce taureau, considéré comme un sujet unique au monde de par sa valeur génétique, est au Canada depuis 12 ans.

• (1500)

Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire. Puisque la période d'incubation ne justifie pas l'élimination de l'animal, dont la valeur commerciale est de plus de 40 000 $, pourquoi le ministère s'acharne–t–il à vouloir abattre ce taureau?

[*Traduction*]

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, la maladie de l'encéphalopathie spongieuse qui frappe le bétail canadien depuis quelques mois constitue un problème très grave et inquiète vivement les propriétaires de bétail; ceux–ci comprennent parfaitement ce qui peut arriver si l'on n'intervient pas, mais reconnaissent les conséquences extrêmement dramatiques des mesures de contrôle prises pour enrayer cette maladie.

C'est une situation difficile, mais les fonctionnaires de mon ministère la prennent très au sérieux et se montrent très consciencieux. Les principaux groupes représentant les propriétaires de bétail ont presque tous appuyé les mesures de contrôle que nous avons prises, tout comme les diverses associations de médecine vétérinaire de notre pays, ainsi que les ministères provinciaux de l'Agriculture, les fonctionnaires du commerce extérieur et nos partenaires commerciaux du monde entier.

Il s'agit d'un problème délicat que nous avons essayé de résoudre consciencieusement et en montrant le plus de compassion possible.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport sur la Conférence parlementaire du Conseil nordique sur l'Arctique. Cette conférence a eu lieu à Reykjavik, en Islande, les 16 et 17 août derniers.

Dans ce rapport, la délégation dépêchée au Conseil a formulé et fait accepter un certain nombre de recommandations que je ne vais pas lire en entier, mais dont je retiens les plus significatives: l'importance de la coopération entre les États de l'Arctique et d'autres parties engagées dans le processus de Rovaniemi et l'élaboration d'une stratégie de protection de l'environnement arctique, conformément à Action 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint–Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire qui s'est rendue à Sao Paulo, Brésil, du 16 au 19 juillet 1993.

• (1505)

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, aux termes de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'Association interparlementaire Canada–Japon à la deuxième rencontre annuelle du Forum parlementaire Asie–Pacifique, qui a eu lieu aux Philippines les 14 et 15 janvier.

Les recommandations issues de cette rencontre revêtent un grand intérêt pour le Canada. Le fait que le Parlement canadien ait décidé d'y participer, avant même l'inauguration de la législature, témoigne certes de l'importance que le gouvernement et le Parlement attachent aux questions économiques dans la région Asie–Pacifique.

* * *

LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest) demande à présenter le projet de loi C–213, Loi modifiant la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité.

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise à modifier un article en particulier de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, à savoir l'article 52. Il prévoit que les recommandations du Comité de surveillance du renseignement de sécurité seraient mises en oeuvre à moins d'être rejetées par le ministre intéressé.

Dans ce cas, le ministre serait tenu de faire connaître au Parlement les motifs de l'annulation de la décision du comité. Si les motifs étaient secrets, le ministre serait tenu de faire savoir au Parlement pourquoi elles étaient censées l'être.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter des pétitions renfermant 1 286 signatures d'habitants de la ville de Calgary principalement.

Ces pétitionnaires demandent au gouvernement d'adopter une loi pour rendre plus sévère la Loi sur les jeunes contrevenants suivant des principes semblables à ceux qui servaient de fondements à l'ancienne Loi sur les délinquants juvéniles. Les pétitions sont signées à la mémoire de Ryan Garrioch, un jeune garçon de ma circonscription qui a été tué dans une cour d'école.

Je presse le gouvernement d'étudier sérieusement ce genre de recommandation.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur d'intervenir à la Chambre pour présenter une pétition certifiée conforme par le greffier des pétitions, au nom des électeurs de Saanich—Les Îles–du–Golfe et de la région environnante.

Ces pétitionnaires prient humblement le Parlement de promulguer une loi en vue de la tenue d'un référendum populaire à caractère exécutoire sur l'acceptation ou le rejet des deux langues officielles, l'anglais et le français, pour le gouvernement et la population canadienne.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

Mme Judy Bethel (Edmonton–Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part des habitants d'Edmonton qui demandent au gouvernement d'interdire la vente au Canada du jeu du tueur en série et d'autres jeux semblables.

Les membres de la paroisse St. Matthews ont recueilli les signatures pour cette pétition qui porte au verso des marques d'enfants. C'est pour le bien de ces enfants et de tous les enfants du Canada que j'appuie cette demande.

Ces jeux qui encouragent la violence ne sont pas au mieux des intérêts des enfants. Assurer à nos enfants un cadre de vie sûr est aussi important que la liberté d'expression et justifie donc la mesure proposée dans cette pétition, une mesure raisonnable dans une société démocratique.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de ma circonscription, Okanagan—Similkameen—Merritt.

Les pétitionnaires demandent la tenue d'un référendum sur les langues officielles du Canada.

• (1510)

Cette pétition est certifiée conforme par le greffier des pétitions. Les pétitionnaires estiment que la politique des langues officielles actuellement en vigueur au Canada est un facteur de discorde et coûte très cher en ces temps de crise.

J'ai donc encore une fois l'honneur cet après–midi de présenter cette pétition.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de prendre la parole à la Chambre pour présenter une pétition signée par des habitants de Horsefly, en Colombie–Britannique.

Mes électeurs s'opposent farouchement à toute réduction du service postal et du personnel des postes dans les collectivités rurales, ainsi qu'à la fermeture de bureaux de poste ruraux.

Ils demandent au Parlement de s'assurer que les collectivités rurales qui ont déjà été gravement touchées par des réductions retrouveront tous les services postaux auxquels elles sont habituées.

LES CARTES DE TUEURS EN SÉRIE

M. Gary Pillitteri (Niagara Falls): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition, conforme à l'article 36, signée par des habitants de la circonscription de Niagara Falls que je représente.

Les pétitionnaires demandent que des modifications soient apportées à nos lois pour interdire l'importation, la distribution et la vente des cartes de tueurs en série. Les pétitionnaires voudraient informer le fabricant de ces cartes que son produit, s'il est destiné au Canada, sera saisi et détruit.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Toutes les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Affaires parlementaires)): Monsieur le Président, j'aimerais vous aviser, tel que le Règlement l'exige, que demain le 10 février ainsi que vendredi le 11 février seront des jours désignés.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 8 février, de la motion de M. Martin: Que le projet de loi C–3, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Lorsque nous avons interrompu l'étude du projet de loi C–3, il restait quatre minutes à la période de questions et d'observations suivant le discours du député de Lethbridge. Vu qu'il n'est pas à sa place, nous allons poursuivre le débat.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C–3, projet de loi qui, à mon avis, témoigne fort bien du système de valeurs de notre pays.

Pour commencer, je voudrais raconter brièvement aux députés ce qui m'est arrivé il y a environ quatre ans, à Québec. J'ai rencontré un grand artiste canadien du Québec, Richard Séguin. C'était la première fois que j'assistais à l'un de ses concerts. Le talent, l'énergie et le charisme qui se dégageaient de lui m'ont tout simplement bouleversé.

De retour à Toronto, je me suis rendu rue Yonge. Je suis entré chez un disquaire avec l'intention d'acheter le disque de Séguin que je voulais faire entendre à certains de mes amis. Après avoir fait environ six magasins de disques dans cette rue, j'ai fini par dénicher, dans un recoin, la cassette «Journée d'Amérique» de Richard Séguin.

• (1515)

Environ un mois plus tard, je déjeunais avec lui à Montréal. Je lui ai raconté ce qui m'était arrivé et à quel point il était incroyable que j'aie dû faire six grands magasins de disques du centre-ville de Toronto avant de pouvoir mettre la main sur une de ses cassettes, alors qu'il a vendu 100 000 disques et cassettes au Québec, où il est très connu.

C'est là, m'a-t-il dit, l'une des raisons qui font que bon nombre de Québécois s'interrogent sur ce que le Canada leur apporte. C'est un grand artiste qui vend beaucoup de disques et de cassettes au Québec, mais, en dehors du Québec, il est très peu connu.

Tout comme les artistes canadiens du Québec ne sont pas toujours bien connus à l'extérieur de cette province, je pense que le gouvernement du Canada fait beaucoup de choses qui ne sont pas toujours bien connues des Québécois.

Je ne veux pas dire qu'il n'existe pas de divergences avec le Québec ou nombre d'autres provinces. Je pense qu'il est très important, lorsqu'il est question d'un projet de loi comme celui-ci, que tous les Canadiens, peu importe la région du pays d'où ils viennent, comprennent bien en quoi consiste exactement la péréquation.

C'est d'autant plus important aujourd'hui, parce que c'est la première législature de notre histoire où l'opposition officielle cherche à détruire le Canada, à s'en séparer.

Mes électeurs entendent parler d'une mesure semblable au projet de loi C-3, qui vise à transférer aux provinces pauvres l'argent des provinces riches, par un processus qu'on appelle péréquation. Nous parlons d'une entente signée la semaine dernière, qui liait toutes les provinces et le ministre des Finances. Nous parlons d'une entente qui porte sur les cinq prochaines années. Essentiellement, ce projet de loi permet à sept des dix provinces d'obtenir des transferts des recettes fiscales des trois autres provinces, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario. Aucune condition n'est rattachée à ces fonds, qui ne visent qu'à permettre à ces provinces d'assurer à leurs habitants un niveau de vie égal à la moyenne nationale, des normes nationales, une assiette fiscale nationale et un accès aux mêmes services d'un bout à l'autre du pays.

• (1520)

Au cours des cinq prochaines années, soit pendant cette législature, le Québec bénéficiera d'un transfert de 70 milliards de dollars. Cela signifie que nous, en tant que contribuables canadiens, allons transférer une somme importante d'argent des provinces favorisées, au Québec et aux autres provinces moins favorisées. Aujourd'hui, je vais me pencher particulièrement sur les 70 milliards qui seront transférés au Québec.

Je tiens à dire dès le départ que c'est un droit garanti par la Constitution, et que je ne le conteste pas. Je l'appuie volontiers, mais c'est justement ce qui m'amène à m'interroger sur la raison pour laquelle les députés d'en face voudraient renoncer à de telles conditions. Nous essayons d'établir des normes et des programmes à l'échelle nationale afin que les électeurs de leurs circonscriptions aient accès aux mêmes services que ceux de la mienne.

On a tendance à penser que c'est tout ce que fait ce projet de loi, mais il ne s'agit pas que de transferts d'argent. C'est beaucoup plus que ça. Cette mesure permet aux provinces de prendre leurs propres décisions. Elles peuvent déterminer elles-mêmes comment elles traiteront leurs habitants. Le gouvernement du Canada ne donne aucune instruction précise sur l'emploi de cet argent.

Les députés provinciaux sont les seuls maîtres, quand vient le temps de décider comment ces fonds seront dépensés. Cela ne regarde pas la Chambre. La seule chose qui soit du ressort de la Chambre des communes, du gouvernement du Canada ou du Parlement du Canada, c'est de voir à ce que la formule soit mise en oeuvre et que le chèque soit transmis.

J'ai parlé à quelques personnes, non seulement dans ma circonscription, mais à des amis québécois et à un bon nombre de Canadiens, et pas seulement au Québec—aux quatre coins du Canada. Ils ne sont pas au courant de ce projet de loi sur la péréquation. Ils ne sont pas conscients de la somme qui est en jeu.

Voilà ce qui m'a amené, alors que nous nous préparions pour le projet de loi C-3, à examiner d'autres activités du gouvernement du Canada qui ont lieu dans la province de Québec. J'oriente un peu mon argumentation, je vise plus particulièrement la province de Québec aujourd'hui car on n'entend jamais les représentants des autres provinces nous dire qu'ils veulent se séparer, qu'ils veulent faire éclater le pays.

Je n'arrive absolument pas à comprendre pourquoi nous sommes dans une telle situation. Cette idée de vouloir fuir ce partenariat, ce système de valeurs grâce auquel nous partageons des normes nationales. Il ne s'agit pas uniquement du projet de loi dont nous sommes saisis, comme je l'ai dit plus tôt. Nous devons tenir compte de la présence du gouvernement du Canada dans tant d'autres domaines.

Permettez-moi d'en citer quelques-uns. L'un des projets les plus en vue au Québec est sans doute celui de la Baie James. Les gens en général ont l'impression qu'il s'agit d'un projet provincial. En me préparant aujourd'hui, j'ai fait une rapide analyse, un survol, un résumé des dépenses engagées par le gouvernement du Canada dans le projet de la Baie James de 1986 à 1991. Saviez-vous, madame la Présidente, que dans ce seul projet, le gouvernement du Canada a investi 607 millions de dollars par l'entre-

mise d'Affaires indiennes et du Nord, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, de Transports Canada, d'Industrie, Sciences et Technologie, d'Emploi et Immigration, du Secrétariat d'État, de Santé et Bien–être social, d'Énergie, Mines et Ressources, d'Environnement Canada, de Pêches et Océans, du ministère de la Justice et du Bureau du solliciteur général?

● (1525)

Je ne suis pas en train de vous dire que le Canada ne devrait pas contribuer à de tels projets. Ces décisions ont été prises par cette Chambre et par des députés qui défendaient les intérêts de leurs électeurs, en assurant la viabilité économique de la province et la création d'emplois. Ce qui me dépasse c'est pourquoi, après toutes ces largesses de la part du gouvernement fédéral, la loyale opposition de Sa Majesté veut se séparer.

C'est une question que se posent aussi nombre de mes électeurs. J'ai pensé qu'aujourd'hui, à l'occasion du débat sur ce projet de loi, nous pourrions prendre le temps de réfléchir, et de ce côté–ci de la Chambre, de mieux faire connaître la présence du gouvernement canadien au Québec. Il incombe à chacun d'entre nous de nous assurer que tous nos électeurs et tous les leurs sachent exactement quels services y sont offerts et où sont les lacunes.

Loin de suggérer que tout est parfait, je pense en fait que Richard Séguin est en droit de se plaindre. À mon avis, Richard Séguin est un artiste canadien, au même titre que tous les autres. Lorsque nous écoutons une station de radio anglaise, nous n'entendons que des émissions anglaises. Et pourtant, elles empruntent les ondes canadiennes. Pourquoi Richard Séguin ne serait–il pas diffusé par chaque station de radio au Canada, tout comme le sont Anne Murray ou Blue Rodeo?

Je ne prétends pas qu'il n'y ait aucun motif légitime d'inquiétude, mais ce qui m'inquiète, moi, c'est que nous ne disons pas assez à tous ceux qui vivent et travaillent au Québec, ce que fait le gouvernement fédéral pour eux, dans leur province. Le gouvernement canadien est présent au Québec, que ce soit par l'entremise de programmes et de services à l'intention de l'industrie, par l'intermédiaire du ministère de la Défense nationale ou encore du ministère du Tourisme, sans oublier les sites historiques entretenus par le gouvernement canadien; ces divers aspects de la présence fédérale, il faut les faire connaître aux Québécois. S'ils voulaient renoncer à cela, ils devraient au moins être au courant de tous les faits.

Je suis convaincu que, lorsque la question aura été exposée de façon complète et exacte, il y aura peut–être de ces Québécois qui sont maintenant plutôt favorables au séparatisme qui changeront d'opinion. Est–ce possible? Je l'espère.

À mesure que les gens d'en face connaîtront les travaux que réalise le gouvernement canadien au Québec, il y en aura peut–être certains qui s'opposeront un peu moins à l'idée de voir le Québec au sein du Canada.

● (1530)

Je me lève aujourd'hui à la Chambre pour saluer et appuyer totalement le projet de loi C–3. J'espère que tous les gens d'en face diront à leurs électeurs que nous, de ce côté–ci de la Chambre, sommes fermement en faveur de ce projet de loi. Sans faire la moindre remise en question, nous nous demandons tout de même si nous arrivons vraiment à communiquer. Il peut arriver qu'on ait du mal à accepter une institution ou une activité particulière du gouvernement, et c'est parfois justifié, par exemple, lorsqu'il y a gaspillage ou double emploi. Je conviens que nous devons nous attacher à corriger les nombreuses imperfections du système.

Ces imperfections que présente actuellement notre système sont le fruit des nombreuses bureaucraties institutionnalisées. Ces frustrations, vous pouvez m'en croire, sont partout les mêmes pour beaucoup de gens. Au centre–ville de Toronto, nous nous opposons aussi au double emploi, aux bureaucraties institutionnalisées et aux unités qui ne fournissent plus à l'utilisateur final les services comme elles le devaient. Nous ne pouvons pas jeter l'éponge aussi rapidement. Notre présence à la Chambre aujourd'hui vise justement à garantir qu'un correctif soit apporté lorsqu'une activité ne fait plus l'affaire.

J'espère que le message que porte ce projet de loi sera communiqué aux Québécois. On sait qu'au cours des cinq dernières années, près de 50,7 milliards de dollars ont été transférés et qu'au cours des cinq années qui viennent, ces transferts totaliseront près de 70 milliards de dollars. À mon avis, ces transferts, joints à toutes les autres manifestations de la présence du gouvernement canadien au Québec, devraient être significatifs. Espérons que, grâce à un bon programme de communication, un changement ne tardera pas à se produire, de sorte qu'une attitude différente viendra de la loyale opposition de Sa Majesté.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Madame la Présidente, je remercie le député de Broadview—Greenwood pour son discours qui traite un peu, finalement, du fond de la question.

Je dois dire que les gens du Québec connaissent tous le contenu de ce projet de loi, car cela fait 25 ans que nous débattons, au Québec, de cette question à savoir l'argent qui vient du fédéral, ou qu'il en vient moins d'une année à l'autre. Nous n'en sommes plus là. Pour nous, le temps des plombiers est terminé. Nous en sommes maintenant au temps des architectes.

Le fait que vous vouliez, par cette loi, nous donner des poissons, ce n'est pas ce qui nous intéresse, c'est d'avoir les moyens de pêcher. Ce qui nous intéresse, c'est d'avoir l'ensemble du contrôle des situations afin que nous puissions faire notre travail et que nous soyons autonomes dans notre mode de fonctionnement. Et pour cela, ce qui nous apparaît le plus important, c'est qu'un gouvernement qui lève des impôts donne des services aux gens pour les impôts qu'il lève.

À l'heure actuelle, à cause du problème du fédéralisme canadien, au départ, qui donne au gouvernement fédéral le droit de lever des impôts dans des secteurs où il n'a pas le contrôle, cela mène à une hyprocrisie fantastique qui dit que le fédéral nous redonne de l'argent. Il ne nous redonne pas d'argent, il ramasse nos impôts et il les redistribue de différentes façons, et nous nous battons depuis 125 ans parce que la façon ne fait jamais notre affaire.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, au Québec, que venir se battre ici avec des députés fédéralistes ne donnait plus rien. Alors, les Québécois ont élu des souverainistes parce que, comme je le disais tantôt, ils ne veulent plus changer la plomberie, ils veulent changer de maison.

Au niveau de l'actuel projet de loi, il y a quand même des problèmes, parce que depuis qu'on a instauré le plafond limite, on crée l'effet pervers suivant: le Québec absorbe 60 p. 100 de la réduction qu'il aurait eue avant le plafond. Lorsque le gouvernement fédéral était géré de façon telle qu'il n'y avait pas les déficits actuels, on pouvait se permettre cette remise, en oubliant un peu le problème de base qui se retrouvait dans le système fédéral.

• (1535)

Depuis que le fédéral n'a plus d'argent parce qu'il gère mal nos sous, les sous de tous les Canadiens, pas seulement ceux des Québécois, une disposition plafond a été établie. Depuis, le Québec voit sa part diminuer de façon systématique.

Je partage l'opinion du député lorsqu'il parlait du chanteur, Richard Séguin, que je connais bien ainsi que sa soeur jumelle, qui est une chanteuse de très grande qualité. Ils ont à peu près mon âge et nous avons le même rêve finalement, qui est de faire en sorte que nous puissions avoir le contrôle sur nos moyens de développement, afin d'assumer correctement notre avenir.

[*Traduction*]

M. Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, à mon avis, le député n'interprète pas le projet de loi correctement. En fait, les fonds qui sont transférés au Québec ne viennent pas de cette province. Ils viennent des contribuables des autres régions du pays qui ont la chance de posséder d'abondantes ressources naturelles ou d'autres avantages économiques. En vertu d'une disposition constitutionnelle, des fonds des provinces les mieux nanties sont transférés au Québec, ce qui permet d'assurer le maintien d'une norme nationale pour l'ensemble des Canadiens.

Le député semble dire que ce que reçoit le Québec, ce sont les sommes qui y ont été prélevées, et c'est inexact. Voilà ce que je voulais dire. Je crois qu'il faut examiner à fond toute la question des transferts fiscaux ou des transferts du gouvernement fédéral.

Si des électeurs de la circonscription du député ont entendu ce que ce dernier vient de dire, ils doivent nuancer ses propos. À mon avis, le député devrait plutôt dire à ses électeurs que sa province recevra des provinces canadiennes les mieux nanties près de 70 milliards de dollars en paiements de péréquation au cours des cinq prochaines années. En disant cela, le député a, sur ses électeurs et sur ce qu'ils pensent de la Confédération, un effet très différent que s'il leur dit: «Ils nous renvoient simplement notre argent.»

Le député a au moins reconnu que c'est ce sur quoi devra essentiellement porter la discussion pour un certain temps. Personnellement, je ne me déroberai pas à ma responsabilité de parler de la présence du gouvernement fédéral au Québec, non seulement lorsqu'elle a des retombées moins heureuses, mais aussi lorsqu'elle est avantageuse pour la province.

Dans le cadre de ce débat, il est très important que les députés séparatistes s'efforcent de présenter les faits tels qu'ils sont, sans les déformer.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): J'ai été profondément choqué, devrais-je dire, des propos du collègue qui m'a précédé parce que je crois que ça démontre une profonde méconnaissance de tout le système fiscal, de la façon de percevoir les revenus de l'État et d'une simplification mathématique à outrance. Je me demande même s'il comprend l'esprit de tous les transferts fédéraux au complet, la façon dont ils fonctionnent. Il devrait regarder les programmes établis, savoir ce qui est arrivé dans le domaine de l'éducation ou de la santé pour savoir ce qui s'y passe, la tendance lourde qui se trouve derrière cela.

La péréquation permet de mesurer la capacité d'une province à aller chercher des revenus. C'est en fonction de ce critère-là qu'on définit des provinces pauvres ou des provinces riches. J'aimerais qu'il prenne en considération que beaucoup de décisions du gouvernement fédéral, particulièrement la non-intervention au Québec en recherche et développement, a créé cette situation qui fait que fiscalement nous sommes considérés comme une province qui n'a pas la même capacité de percevoir des revenus. Et d'autres actions du gouvernement fédéral l'empêchent de faire cela.

• (1540)

Il ne faut pas prendre une mesure de façon isolée. S'il veut le faire, je peux le faire avec lui car j'ai en main des chiffres concernant les dépenses dans le domaine de la défense nationale. Le Québec, avec 25,5 p. 100 de la population, ne reçoit que 17,4 p. 100 des dépenses, un manque à gagner annuel de 565 millions de dollars. J'aimerais que le député ne fasse pas de simplification financière à outrance.

Si on faisait une analyse globale—nous l'avons fait dans le cadre de la campagne électorale et on avait toutes les données—il serait surpris de voir jusqu'à quel point le fédéralisme est désavantageux au niveau financier pour le Québec. Nous ne recevons pas notre juste part si on considère l'ensemble des revenus que l'on fournit et des dépenses qui y sont faites.

Quand il nous dit que la péréquation est un cadeau, c'est scandaleux, cette attitude. Les Québécois et Québécoises paient aussi des taxes et des impôts ici.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Brien: C'est scandaleux de donner l'illusion, de faire croire que c'est un cadeau. Je n'accepte pas cela, et je le défie de venir en débattre, lorsqu'on sera en campagne référendaire au Québec, et je serai présent sur les mêmes tribunes que lui pour qu'on fasse ce débat–là, pour que les Québécois et Québécoises, les Canadiens et Canadiennes aient les vrais chiffres et soient capables de comprendre le portrait global de la situation.

[*Traduction*]

M. Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, j'ai une très brève observation à faire.

J'ai déjà dit à plusieurs reprises à la Chambre qu'il n'y a pas une région du pays qui n'ait de motif légitime de déception à l'égard du gouvernement du Canada, et le Québec ne fait pas exception. Ce qu'il nous faut faire à la Chambre, c'est un examen approfondi de la présence fédérale au Québec depuis 20 ans pour constater que le gouvernement du Canada tâche d'y rendre la vie enrichissante et productive tout comme il le fait dans toutes les régions du pays.

Les députés de la loyale opposition de Sa Majesté devraient comprendre non seulement que nous avons au sein de notre caucus des députés du Québec qui représentent une voix pour le Canada dans cette province, mais aussi que pendant plusieurs années auparavant, la Chambre comptait des députés du Québec qui auraient été en désaccord avec l'attitude que ces députés adoptent aujourd'hui.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Madame la Présidente, je désire joindre ma voix à celle de mes collègues, afin de protester énergiquement contre le fait que le gouvernement, par son projet de loi C–3, ne se limite qu'à des technicalités relatives à la péréquation.

Il aurait fallu revoir l'ensemble des programmes de transferts fédéraux aux provinces, incluant le financement des programmes établis, par lequel le gouvernement fédéral contribue à la santé et à l'enseignement postsecondaire; le Régime d'assistance publique du Canada, par lequel le gouvernement fédéral contribue aux programmes d'assistance sociale et aux services de bien–être des provinces; et tous les autres programmes que gèrent les ententes fédérales–provinciales.

En procédant à la pièce, comme le fait actuellement le gouvernement fédéral, on risque de se retrouver devant de mauvaises surprises quand viendra le temps de renégocier les autres ententes bilatérales. L'approche de la courtepointe ne nous permet pas d'avoir un portrait global de l'ensemble des coupures qui nous attendent.

En fait, les tendances sont dangereuses. La contribution fédérale à l'ensemble des programmes de transferts est en chute libre. Au Québec seulement, les transferts financiers fédéraux sont passés de 28,9 p. 100 de l'ensemble des revenus du Québec en 1983–1984 à 20,1 p. 100 en 1993–1994. Ils ne devraient plus représenter que 15,8 p. 100 des revenus du Québec en 1997–1998.

Les transferts fiscaux ne répondent plus aux objectifs pour lesquels ils avaient été établis, objectifs enchâssés pourtant dans la Constitution de 1982, à savoir, favoriser l'équité entre les régions. Il est désormais de notoriété publique que les limites fixées à la péréquation et au financement des programmes établis appauvrissent les provinces pauvres et enrichissent les provinces riches.

• (1545)

Le désengagement du gouvernement fédéral dans les divers programmes de transferts coûtent très cher au Québec. Pour être tout à fait clair, le gouvernement fédéral veut réduire son déficit sur le dos des provinces et en partie sur celui du Québec.

La position du Bloc par rapport au paiement de péréquation a déjà été largement établie par les deux interlocuteurs précédents de l'opposition officielle. Je voudrais, pour ma part, aborder deux sujets où le Québec n'a pas reçu sa juste part: la Recherche et Développement et le Financement des programmes établis.

Pourquoi les dépenses au chapitre de la recherche et développement sont–elles si importantes pour une économie? Pourquoi parler de recherche et développement dans un débat qui porte sur la péréquation? Tout simplement parce que Recherche et Développement constitue une dépense dite structurante pour une économie, une dépense qui crée une industrie moderne et compétitive, génératrice d'emplois de haute qualité, bien rémunérés et permanents. Par ses effets de productivité et de croissance, cette industrie a des retombées positives sur l'ensemble de l'économie d'un pays.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral est un acteur très important en matière de recherche et développement. En effet, le gouvernement fédéral a deux types de financement pour les activités de recherche et développement: le financement intra–muros et le financement extra–muros. Les dépenses intra–muros représentent toutes les activités de recherche et développement que le gouvernement fédéral finance et réalise lui–même. Ces dépenses ont un caractère récurrent. Quant aux dépenses extra–muros, elles représentent toutes les activités de recherche et développement que le gouvernement finance mais ne réalise pas lui–même. Elles ont un caractère précaire pouvant être relocalisé facilement ailleurs une autre année.

Ainsi, en 1989, le gouvernement fédéral finançait près de 30 p. 100 de l'ensemble des activités en recherche et développement au Canada. Or, entre 1979 et 1989, le Québec n'a obtenu que 18 p. 100 des dépenses fédérales en ce domaine, alors que l'Ontario bénéficiait de 50,1 p. 100, soit 4,6 milliards pour le Québec, pendant que l'Ontario recevait 12,5.

Dans une étude portant sur l'équité du financement de la recherche et développement, Pierre–Étienne Grégoire a utilisé quatre critères, dans le but du juger du sous–financement ou du surfinancement en recherche et développement dans les provinces.

Ces quatre critères sont les suivants: le poids démographique; le poids économique, critère qui représente le soutien à l'activité économique d'une région; l'importance de l'effort régional de recherche et développement, critère qui représente le soutien à l'effort technologique régional; et l'importance de l'effort des gouvernements provinciaux en recherche et développement.

En vertu de ces critères, seuls le Québec et l'Alberta sont sous–financés sur l'ensemble des quatre critères d'analyse. L'étude conclut, et je cite: «les provinces favorisées au plan du développement régional et au plan de la croissance économique sont Terre–Neuve, l'Île–du–Prince–Édouard, la Nouvelle–Écosse, le Nouveau–Brunswick, l'Ontario et le Manitoba; les provin-

ces favorisées au plan du développement régional sont la Saskatchewan et la Colombie–Britannique; les provinces défavorisées au plan du développement régional et au plan de la croissance économique sont le Québec et l'Alberta.»

Enfin, notons que le Québec et l'Alberta sont les seules provinces à connaître des bilans négatifs au titre des dépenses intra–muros en recherche et développement.

Pour les sommes versées au chapitre du Financement des programmes établis, le Québec et les provinces moins bien nanties paient très cher la politique adoptée par le gouvernement fédéral.

Le Financement des programmes établis a été créé en 1977. Initialement, le gouvernement indexait la contribution versée par habitant et répartissait la contribution ainsi indexée au prorata de la population de chaque province. Toutefois, en 1982, le gouvernement fédéral s'est progressivement retiré du financement de ce programme en réduisant le facteur de croissance de la contribution par habitant.

Alors, il faut comprendre que des coupures égales par habitant touchent plus durement les provinces moins bien nanties, et la situation est encore plus grave lorsque le plafond du programme de péréquation s'applique, puisque les provinces, pour financer le manque à gagner occasionné par les coupures fédérales, ne reçoivent pas de péréquation supplémentaire.

• (1550)

Depuis 1982, les coupures effectuées dans le programme de financement des programmes établis ont représenté pour le Québec une perte de 1,8 milliard de dollars, et ce seulement pour l'année 1993–1994.

Maintenant, regardons les effets de ce désinvestissement fédéral sur l'enseignement postsecondaire, principalement au niveau universitaire. D'ores et déjà, il est connu et admis que les exigences de base relativement à la qualification et la formation de la main–d'oeuvre vont aller en augmentant, compte tenu, entre autres, de la mondialisation des économies et des spécialisations qui en découlent.

Dans son troisième rapport, le Conseil de la science et de la technologie prévoit que d'ici l'an 2000, 64 p. 100 des emplois nécessiteront des études supérieures. Le retrait de l'État du financement des universités conduit au sous–financement de ces institutions qui auront de plus en plus de difficulté à jouer le rôle actif que l'on est en droit d'attendre d'elles dans cette course effrénée à la compétitivité. Compétitivité que Peter J. Nicholson, vice–président de la Banque de la Nouvelle–Écosse nous définissait comme suit:

[*Traduction*]

«La capacité de produire des biens et des services qui répondent aux critères des marchés internationaux tandis que les citoyens acquièrent un niveau de vie croissant et durable à long terme.»

[*Français*]

En effet, une étude économique menée sous l'égide de l'Organisation nationale universitaire, portant sur les conséquences du désinvestissement en enseignement supérieur et publiée en avril 1993, nous donne des chiffres éloquents à ce sujet. Par exemple, un travailleur de 40 ans, diplômé du secondaire, gagne approximativement 23 000 $, alors que le diplômé universitaire touche 43 000 $. Si on simule ce que ces deux personnes fictives gagneraient respectivement au cours de leur vie active de travail, on observe que le diplômé universitaire recevrait un surcroît de revenu qui profite essentiellement aux administrations publiques grâce au système fiscal actuel. Au Québec, l'impôt progressif permet à l'État de soutirer en moyenne 53 p. 100 du revenu des diplômés universitaires et 33 p. 100 pour les détenteurs d'un diplôme secondaire.

L'étude de l'Organisation nationale universitaire conclut donc, et je cite: «Cet écart impressionnant correspond par le fait même à un manque à gagner ou une perte de plus d'un demi–million de dollars pour l'État à chaque fois qu'un individu doté d'un diplôme d'études secondaires ne poursuit pas ses études jusqu'à l'obtention d'un baccalauréat et préfère intégrer immédiatement le marché du travail.»

À court terme, le gouvernement qui désinvestit dans l'enseignement supérieur économise bien sûr, mais à long terme, cette pseudo–économie se traduira par une perte et on peut affirmer avec l'Organisation nationale universitaire, et je cite: «Si le gouvernement, en vue de réaliser des économies sur une courte période, décide de retirer un dollar dans le financement des études supérieures, chaque dollar non investi réduit les revenus fiscaux du même gouvernement de 10 $ à long terme. Cette réduction appréciable des revenus fiscaux devra tôt ou tard être compensée par une hausse correspondante des impôts, des taxes de tous les contribuables. Malheureusement, ce qui ne sera jamais comblé se traduit par une perte nette d'un capital humain d'une valeur inestimable pour le développement économique, social et culturel. Essentiellement, le désinvestissement se solde par un potentiel humain laissé en friche par une créativité non exploitée et par des gains sociaux non réalisés.»

Sans compter les effets pervers de ce désinvestissement qui représente des pertes pour le Régime d'assurance–chômage et l'aide sociale.

En effet, selon le Bureau de la statistique du Québec, en 1992, le taux de chômage s'élevait à 14,3 p. 100 chez ceux et celles qui détenaient un diplôme d'études secondaires alors que pour la même période, l'ensemble des gradués universitaires connaissait un taux de chômage de 5,8 p. 100, et ce malgré la récession.

Or, des coûts très importants sont également notés du côté de l'aide sociale et le désinvestissement financier du gouvernement dans l'enseignement universitaire fera croître le nombre de personnes qui devront avoir recours à l'aide sociale à moyen et à long terme.

• (1555)

En effet, selon Statistique Canada, 52,5 p. 100 des bénéficiaires de l'aide sociale, en 1986–1987, n'avaient complété que des études secondaires partielles, alors que les titulaires de diplôme universitaire comptaient pour 2,4 p. 100 des bénéficiaires du programme d'aide sociale.

Nous pourrions discourir longtemps sur les effets négatifs pour l'économie du désinvestissement du gouvernement fédéral dans l'enseignement supérieur. Et tous ces chiffres ne diraient

rien de la perte en potentiel humain pour lequel ce désinvestissement du gouvernement fédéral est responsable.

De l'ensemble de l'étude à laquelle mon parti et moi avons participé au cours de cet exercice, permettez–moi d'énoncer les conclusions suivantes. La première, c'est qu'en matière de recherche et développement, le Québec est loin d'avoir sa part. Ce manque à gagner, il le paie très cher, puisque la recherche et développement est un secteur extrêmement dynamique de l'économie d'un pays. Je le rappelle, le Québec a reçu globalement 8 milliards de moins, à ce chapitre seulement, que l'Ontario, entre 1979 et 1989. L'économie québécoise ressentira longtemps les secousses de manque à gagner.

La seconde est à l'effet que les transferts fiscaux ne constituent plus une source fiable de financement pour le Québec et l'ensemble des provinces les moins nanties. Les coupures imposées par Ottawa privent le Québec de revenus importants. Si au moins ces coupures avaient l'avantage de réduire le déficit, on pourrait y voir un avantage, mais non, on le sait, il n'en est rien. En fait, Ottawa fait payer les provinces pauvres, dont le Québec, pour sa mauvaise gestion.

La troisième conclusion que nous pouvons tirer de cet exposé est que l'ensemble des coupures apportées au système des transferts fiscaux accroît le fardeau fiscal des provinces pauvres, club sélect dont fait partie le Québec. Ainsi, le Québec a perdu 2 milliards en 1992–1993, au seul chapitre du financement des programmes établis. Mais il doit quand même, de par la loi, maintenir des normes nationales quant à la qualité des services pour lesquels le gouvernement fédéral verse de moins en moins d'argent.

Plus que jamais la souveraineté est devenue nécessaire pour le Québec. Toutes les mesures mises en place par le gouvernement fédéral, pour couper ces transferts fiscaux aux provinces, déstabilisent les finances du Québec. Qui plus est, le fédéral n'arrive même plus à juguler son déficit.

Je me permettrai de citer de mémoire M. Jean Campeau, qui, de passage dans mon comté pendant la campagne électorale, a dit: «Il fut un temps où le Québec se demandait s'il avait les moyens de quitter le Canada. Maintenant, le Québec sait qu'il n'a même plus les moyens d'y rester.»

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Madame la Présidente, je tiens à remercier ma collègue pour son discours. Je voudrais lui poser quelques questions. J'aimerais qu'elle puisse expliquer à la Chambre, ainsi qu'à tous ceux qui sont en train d'écouter le débat, la différence entre la souveraineté et la séparation, parce que personnellement, je n'y vois vraiment pas de différence. Je dois aussi vous dire que lorsque je parle aux Canadiens et aux Canadiennes, non seulement à l'extérieur du Québec, mais au Québec, ils ont beaucoup de difficulté à comprendre. Je crois que lorsque vous utilisez les mots «souveraineté» ou «souverainiste», c'est simplement pour camoufler votre véritable objectif. C'est la première question que je lui adresse.

Deuxièmement, j'apprécie énormément le fait que l'honorable députée ait pris le temps d'expliquer son point de vue, mais n'admet–elle pas que ce n'est qu'un point de vue? Je trouve étonnant que rien de bien n'ait été fait pour le Québec dans tous les transferts de fonds pendant toutes ces années. Ce que vous faites, me semble–t–il, madame, par votre intermédiaire, madame la Présidente, c'est ce que le Parti réformiste a fait aujourd'hui, c'est–à–dire être malhonnête en tentant de faire croire aux Canadiens que des 8 milliards de dollars de transferts de fonds, le Québec en recevait 3 milliards quelques millions, 47 p. 100 du pourcentage. Mais ils ont omis de dire—et ils le savent—que cela représente 60 p. 100; les Québécois et les Québécoises représentent 60 p. 100 des gens qui reçoivent des fonds du programme de péréquation.

• (1600)

Donc, est–ce que vous ne faites pas la même chose? Vous êtes en train de choisir des situations qui favorisent vos objectifs, c'est–à–dire la séparation. Vous êtes en train d'essayer de faire croire aux Canadiens et aux Canadiennes, et surtout aux Canadiens et Canadiennes qui habitent le Québec, que c'est malsain de faire partie de ce beau pays, qu'il est impossible de s'asseoir et de négocier de nouvelles ententes qui répondraient à vos besoins. Je trouve cela étonnant.

J'ai été surpris que vous fassiez la même chose que le Parti réformiste qui, eux, sans doute commencent à devenir un peu nerveux. Ce qu'ils essaient de faire croire à leurs électeurs et à leurs électrices, c'est que le Québec reçoit, non pas sa juste part, mais une trop grande part, en prétendant qu'ils vont recevoir 47 p. 100, puisqu'ils représentent 60 p. 100 et plus de la population qui vont bénéficier de ce nouveau programme, de ces emplois.

Je me demande si l'honorable députée pourrait commenter là–dessus.

Mme Tremblay: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de ses questions.

Il est très intéressant de réaliser que vous avez le goût, malgré la position officielle de votre parti—c'est vrai que le livre rouge a été versé aux archives semble–t–il—mais il semblerait que vous ayez le goût qu'on fasse un débat référendaire. C'est tant mieux, bienvenu dans le club.

Je ne voudrais pas m'étendre très longtemps sur la différence entre la souveraineté et la séparation, mais il me semble avoir compris que le souveraineté, c'est un droit juridique en quelque sorte. On obtient la souveraineté d'un pays quand on peut négocier nos traités, faire nos lois, percevoir nos impôts. La séparation, c'est la résultante: une fois souverain, on pourra dire, pour être très simple, qu'on est séparé. L'une est un terme légal, l'autre est une conséquence. La souveraineté, c'est la légalité; la séparation, c'est la conséquence.

Ce que je trouve important de vous rappeler, on semble l'ignorer dans cette Chambre car on est toujours en train de nous dire qu'on a l'air de jouer au pauvre, cela n'a jamais été l'attitude du Québec. On est des gens fiers, on se tient debout, même avec une patte cassée.

Ce qui m'apparaît important, c'est que le gouvernement fédéral puise près de 23 p. 100 de ses recettes dans les poches des contribuables québécois. Les ministères fédéraux ont réalisé moins de 18 p. 100, 17,9 p. 100 pour être exact, de leurs investissements au Québec, entre 1963 et 1993, pendant 30 ans. Sur une

base de 30 ans, pas sur une année, on n'est jamais allé chercher plus que 17,9 p. 100 des investissements, et les investissements ce sont des dépenses structurantes, des dépenses qui apportent des emplois durables, des emplois stables, qui éliminent la précarité.

Ce que vous nous donnez, c'est du chômage et du B.S., et de cela on en a ras le bol. Il faut que vous le compreniez une fois pour toutes dans cette Chambre, et il faut que d'un océan à l'autre, tous les Canadiens et les Canadiennes comprennent qu'on en a assez de se faire dire qu'on ment à la population. Cela, on ne le prendra plus.

[*Traduction*]

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir un moment de répit après avoir entendu toutes ces sornettes des séparatistes.

Les observations de la députée qui vient de parler étaient truffées de données et de chiffres montrant que le Québec se fait avoir au sein de la Confédération. J'invite la députée du Bloc à voir au–delà des paiements de péréquation. Je l'assure que le Canada ne se résume pas à une question de péréquation et que celle–ci ne se résume pas au simple partage de la richesse nationale. En effet, les Canadiens participent tous à la vie culturelle du pays, ils partagent tous une foule d'expériences. C'est ça le Canada. Il ne se résume pas à des séries de chiffres, comme le Bloc voudrait nous le faire croire. J'invite les députés du Bloc à aller au–delà des chiffres, car cette approche les amène à soulever un faux problème.

• (1605)

J'ajouterai que oui, nous sommes tous ignorants. En écoutant les députés du Bloc, on serait porté à croire que la seule préoccupation des Québécois, c'est la Constitution, c'est qu'ils se font avoir dans la Confédération. Je ne prétends pas être un expert des questions québécoises, mais je pense que les Québécois ont bien d'autres préoccupations que la Constitution, que les arrangements financiers.

Il en va de même des habitants des neuf autres provinces. Nous ne connaissons pas assez le Québec. Nous devrions en savoir davantage.

J'ai bien aimé les propos du député de Broadview—Greenwood. J'estime que nous pourrions faire mieux pour faire connaître le rôle du Canada. J'ai toujours critiqué la SRC, même si j'y ai travaillé pendant 18 ans, parce que, d'une certaine façon, elle renforce ou perpétue les deux solitudes. Il y a un réseau anglais et un réseau français qui ne se mêlent pas, ce qui est bien malheureux.

Je voudrais qu'il y ait plus d'échanges entre les deux, que des émissions françaises soient diffusées sur le réseau anglais, et vice versa. . .

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, mais le temps alloué est expiré.

M. Crête: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. La Chambre permettrait–elle à ma collègue, l'honorable députée de Rimouski—Témiscouata, de répondre à l'intervention du député?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il faut absolument obtenir le consentement unanime de la Chambre pour permettre à l'honorable députée de répondre.

[*Traduction*]

Il nous faut le consentement unanime pour que la députée de Rimouski—Témiscouata puisse répondre. Nous débordons d'une minute.

M. Keyes: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je crois que vous constaterez que le prochain député qui doit prendre la parole est le député de Winnipeg St. James.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je vous remercie, mais je n'ai toujours pas le consentement unanime pour que le député poursuive. Le député de Winnipeg St. James a la parole pour la suite du débat.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, je ne m'attendais pas à prendre la parole maintenant, mais je me réjouis de pouvoir vous entretenir du programme de péréquation.

Comme je l'ai dit tout juste hier, le programme de péréquation que nous avons au Canada est l'expression de certaines valeurs et de certains grands idéaux qui sont chers aux Canadiens. Dans une démocratie comme la nôtre, je ne connais pas de plus grand idéal que celui de partager ses richesses et ses ressources. Cet idéal nous tient tous à coeur. Il reconnaît que certaines provinces et certaines personnes s'en tirent un peu mieux que d'autres. Ce ne sera peut–être pas toujours le cas.

Au cours de ma vie, l'expérience m'a appris que c'est l'Ontario qui a toujours été la province aisée. Nous avons toujours considéré l'Ontario comme la province riche et très peuplée, le coeur des entreprises de fabrication, la province la plus importante, du moins parmi les provinces anglophones, et nous nous attendions à ce que les Ontariens partagent une partie de ces richesses avec le reste des Canadiens. Il a toujours été fort louable que les Ontariens veuillent effectivement partager leurs ressources et leurs richesses.

• (1610)

Or, depuis les trois ou quatre dernières années, les choses ne vont pas très bien pour l'Ontario. Toutes proportions gardées, elle est encore une province riche, mais elle ne se tire pas aussi bien d'affaire que pendant les années 40, 50, 60 ou 70. À certaines périodes, certaines provinces en aident d'autres qui sont en difficulté. C'est la raison pour laquelle je suis un ardent défenseur de ce programme de péréquation.

Sauf erreur, un député du Parti réformiste a souligné hier, et ses observations m'ont plu, que la proposition qu'a faite le ministre des Finances dans ce projet de loi confère au programme un élément de certitude. Pendant les cinq prochaines années, nous saurons de quoi retourne ce programme. Nous ne sommes peut–être pas tout à fait heureux du montant minimal ou maximal qui est établi, mais au moins nous saurons à quoi nous en tenir pendant les cinq prochaines années au sujet des paiements de péréquation. À l'heure actuelle, ils se situent à quelque 8 milliards de dollars et, selon les prévisions sur cinq ans, ils passeront à environ 10 milliards.

Permettez–moi d'ajouter autre chose à propos de la péréquation et de cette notion de sollicitude et de partage. Il y a d'autres groupes dans notre société qui auraient beaucoup à apprendre du gouvernement au sujet de la péréquation.

Je songe en ce moment à la Ligue nationale de hockey. On le sait, il y a un grand nombre de villes canadiennes qui possèdent une équipe de la LNH et qui ont terriblement peur de perdre leur franchise. C'est le cas, par exemple, de ma ville natale, Winnipeg. Les Oilers d'Edmonton ont beau avoir remporté la coupe Stanley à cinq reprises et avoir été, ces 15 dernières années, une des équipes les plus prospères et talentueuses de la LNH, on craint qu'ils ne déménagent. Le propriétaire de l'équipe, M. Pocklington, y songe depuis plus d'un an. Je ne pense pas que la ville de Québec soit en bien meilleure posture.

Là où je veux en venir, c'est que la LNH n'a pas de système de péréquation. La péréquation lui est étrangère. J'ai dans l'idée que la LNH est dirigée par une bande de gens de la droite qui ne songent qu'à s'enrichir aux dépens des autres. Et il va sans dire que les premières victimes sont les villes de taille modeste. Je suis persuadé que si la LNH ne s'attaque pas à ce problème, si elle ne gèle pas les salaires des joueurs ou si elle ne remédie pas à certains autres problèmes d'ordre financier, des petites villes telles que Winnipeg, Edmonton, voire Calgary et Québec, ne seront pas en mesure d'assumer les frais. Elles finiront par ne plus pouvoir joindre les deux bouts et leurs équipes iront s'établir dans des marchés plus importants aux États–Unis.

Si je soulève ce point, c'est parce qu'il y a d'autres gens au Canada qui peuvent en tirer une leçon sur la péréquation et parce que je n'arrive pas à imaginer le Canada sans système de péréquation. En effet, je ne peux pas imaginer que l'on n'aide pas Terre–Neuve, le Nouveau–Brunswick ou encore ma province natale, le Manitoba.

Sur le plan géographique, le Manitoba est un gros morceau, mais sur le plan économique, c'est une province moins riche. Je ne dis pas que notre province est pauvre, mais qu'elle est moins riche. Cependant, grâce à la péréquation et à d'autres paiements de transfert, les Manitobains peuvent espérer avoir un certain niveau de vie, un certain niveau de services, et cela, grâce à la vision qu'ont eue nos ancêtres il y a longtemps. Vous m'en voyez très fier.

• (1615)

Pour terminer, je suis heureux que le gouvernement ait réaffirmé son engagement à l'égard de la péréquation. De cette façon, nous savons ce qui nous attend au cours des cinq prochaines années. C'est extrêmement important! Et ce ne sont pas seulement les provinces qui sont de cet avis, mais aussi un certain nombre d'organismes du gouvernement qui veulent savoir ce que l'avenir leur réserve. Cela se comprend très bien.

J'appuie le projet de loi C–3 et j'espère que nous pourrons lui faire franchir les différentes étapes très rapidement.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Madame la Présidente, je remercie le député de Winnipeg St. James de ses observations.

Le député a fait une grave erreur. Il a parlé de hockey au milieu d'un discours politique. Il devrait savoir que lorsque l'on fait cela, on court le risque que la discussion passe tout simplement de la politique au hockey.

La LNH pratique en fait une certaine forme de péréquation. Il y a le repêchage annuel qui a pour effet de diriger les meilleurs joueurs vers les équipes les plus faibles et, je dois l'ajouter, d'éloigner les meilleurs joueurs des petits centres urbains canadiens qui produisent la majorité d'entre eux. Je dirais que c'est une forme de péréquation, même de surpéréquation qui, dans ce cas, est contraire à nos intérêts. C'est un peu comme ce que disait hier le député de Lethbridge, lorsqu'il parlait de la surpéréquation de certains de nos programmes.

Je voudrais demander au député de nous donner son avis sur une question particulière. C'est une simple curiosité. J'ai remarqué, par exemple, que dans les niveaux de péréquation pour cette année, 1994–1995, on donne à la province du Manitoba 849 $ par habitant et à celle de Saskatchewan 552 $. C'est sa province et la voisine. C'est une différence très importante. Pourtant, d'après les chiffres de Statistique Canada, la Saskatchewan a un revenu par habitant inférieur à celui du Manitoba. Un résultat favorable à sa province me paraît donc extrêmement bizarre.

N'est–il pas d'avis que la formule n'est pas parfaite? Peut–être qu'à un moment donné, il faudra la revoir pour la rendre un peu plus juste et un peu plus facile à comprendre, quand on s'arrête aux résultats. J'aimerais bien entendre son opinion sur certaines des particularités du programme de péréquation.

M. Harvard: Madame la Présidente, je remercie le député de Calgary–Ouest de ses commentaires. Je suis heureux de constater qu'il appuie le principe de la péréquation. Il est vrai que je n'ai pas parlé de la question du repêchage dans la LNH. Par contre, si l'on s'en tient uniquement aux arrangements financiers, il n'est pas question de péréquation.

En ce qui concerne la part réservée au Manitoba en vertu du programme de péréquation, mon collègue de Calgary laisse entendre que le Manitoba ne serait peut–être pas aussi bien traité que la Saskatchewan. Je ne suis pas prêt, à ce stade, à donner mon avis là–dessus. Le premier ministre a fait remarquer aujourd'hui, pendant la période des questions, que c'était une formule extrêmement compliquée.

J'aimerais dire à mon collègue de Calgary que la péréquation n'est pas forcément idéale pour tout le monde. Ce n'est pas une panacée. Ce n'est pas la solution à tous les problèmes financiers du gouvernement fédéral ou des provinces.

• (1620)

Je veux faire remarquer une chose à mon collègue. Quand on en vient à la statilisation du revenu ou au tarif compensatoire du Nid–de–Corbeau, la part des agriculteurs à ce programme s'établit aux environs de 700 millions de dollars.

Ce programme s'adresse spécialement aux agriculteurs de l'Ouest. Nous l'appuyons tous. Que je sache, les habitants de Terre–Neuve n'y ont pas leur part. Les habitants de la Nouvelle–Écosse non plus. Pas plus que ceux du Québec.

Ce que je veux dire, c'est que le programme de péréquation ne permet pas de régler toutes les difficultés que nous avons au sein de la Confédération. Il existe d'autres programmes. Si le député veut savoir si nous refusons de revoir la formule utilisée pour les paiements de péréquation, la réponse est non, nous ne jouerons pas la politique de l'autruche. Si c'est tout ce qu'il veut savoir, je n'ai rien à ajouter.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Madame la Présidente, je remercie et félicite mon collègue de Winnipeg pour son discours sur le hockey—c'est mon sujet préféré—mais on va passer à autre chose de plus important maintenant. J'apprends qu'il a déjà travaillé à Radio–Canada. Alors, cette maison honorable a tellement bien rempli son mandat, que les deux solitudes se sont constamment éloignées d'une année à l'autre.

Cet après–midi, le premier ministre nous rappelait que quelqu'un d'autre avait la tête dans le sable; mon honorable collègue vient maintenant nous dire qu'il n'a pas la tête dans le sable. J'en conclus donc que ce gouvernement–ci se promène en sous–marin, d'un océan à l'autre, pour occulter la réalité de notre pays. Ce pays–ci, il est deux pays. C'est ce qu'on essaie de dire depuis qu'on est ici, et il faut arrêter d'occulter cette réalité–là. Il y a deux pays: le Canada et le Québec. Et nous, on est venus ici pour parler pour le Québec, pour défendre les intérêts du Québec. En plus, on nous a fait le cadeau de l'opposition; on va aussi s'occuper du Canada parce qu'on veut un pays en bon état quand on va partir. On ne veut pas plus de dettes, puis on veut notre part d'un pays qui va se tenir debout. On ne veut pas partir en chaise roulante.

[*Traduction*]

M. Harvard: Madame la Présidente, je crois que les bloquistes voient double et je leur conseille de consulter un médecin.

[*Français*]

M. Laurent Lavigne (Beauharnois—Salaberry): Madame la Présidente, j'ai bien écouté l'intervenant précédent. Il reproche aux gens du Bloc, au Québec, de mettre le focus sur l'argent et que la péréquation, on ne parle que de ça, qu'on est pauvres, qu'on n'a pas notre part du gâteau. Mais si ce député allait sur le terrain, il s'apercevrait des effets de ne pas avoir eu notre part de péréquation en recherche et développement, en développement régional. Quels sont ces effets sur le terrain? Du chômage.

Qu'il aille dire aux chômeurs et aux assistés sociaux du Québec comme le Canada est beau et grand. Quand on n'a pas le ventre plein, quand on n'a pas de job, quand on est sur le l'assistance sociale, le beau grand Canada, on ne le voit plus. C'est pour ça que les transferts de péréquation sont importants. Il faut avoir notre part du gâteau.

Le Québec donne au Canada, en taxes et en impôts, au–delà de 28 milliards par année. Nous n'en tirons que des miettes. Et cela a des conséquences épouvantables sur le quotidien des gens de notre pays, qui est le Québec. C'est pour cela que nous revendiquons avec force ce qui nous revient, au Québec.

Quand on parle du déficit canadien et de la dette canadienne de 500 milliards, ces chiffres ne nous laissent pas froids; ils ont des conséquences humaines quotidiennes pour tous les gens qui vivent dans ce pays. On n'a pas le droit de tenir un discours comme celui qu'on a tenu tout à l'heure.

[*Traduction*]

M. Harvard: Madame la Présidente, bien sûr que nous avons de graves problèmes dans notre pays, y compris dans la belle province de Québec. Loin de moi l'idée de négliger, ne fusse qu'un instant, les graves problèmes individuels qui découlent du chômage et les autres difficultés d'ordre économique.

• (1625)

Ce que j'ai voulu faire valoir au début de mon intervention, c'est qu'on ne saurait mesurer ce magnifique pays, cette confédération, uniquement à sa situation financière. Nous sommes beaucoup plus que des données brutes, des chiffres et des statistiques. Les bloquistes font preuve de myopie à cet égard et le mur qu'ils ont dressé devant eux les empêche peut–être de voir la réalité telle qu'elle est. S'ils consentaient à évaluer le pays selon une gamme de critères plus étendue et à tenir compte de tous les éléments qui constituent le Canada, je suis persuadé que leur jugement global serait beaucoup plus positif.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Madame la Présidente, comme l'ont souligné les deux députés réformistes qui ont parlé de cette question avant moi, le Parti réformiste appuie le principe du projet de loi C–3. Les réformistes, de même que les habitants de ma circonscription, croient qu'il est important de sauvegarder et de cultiver les valeurs humanitaires qui nous amènent à vouloir aider ceux qui éprouvent des difficultés financières.

Mes deux collègues ont reproché deux choses au projet de loi C–3. Premièrement, les augmentations prévues du niveau des paiements de transfert, alors que le gouvernement est aux prises avec des problèmes financiers très graves. Toutes les dépenses doivent être réduites. Les paiements de péréquation qui sont faits aux provinces ne devraient pas faire exception.

Deuxièmement, le gouvernement a poussé trop loin le principe de la péréquation. Si le projet de loi C–3 fait ce qu'il est censé faire, il ne sera pas nécessaire de recourir à d'autres programmes de dépenses pour favoriser les provinces ayant un revenu et une capacité d'imposition peu élevés.

Ces deux reproches sont valables. Je voudrais en faire un autre à propos de la nature même du programme de péréquation tel qu'il fonctionne en ce moment. Je me fonde, pour cela, sur des recherches universitaires que j'ai faites et sur ma compréhension des problèmes attribuables aux programmes de subventions de toutes sortes. Je me fonde également sur ce que m'ont dit certains habitants de ma circonscription.

Pour terminer, je tiens à dire que ce reproche part du même type de raisonnement que celui qui a amené le gouvernement à annoncer qu'il examinerait tous les programmes sociaux au Canada. Ces programmes n'ont jamais fait ce qu'ils étaient censés faire. Ils ont enlevé toute motivation, augmenté le chômage, emprisonné les gens dans la pauvreté et rendu ces derniers dépendants de l'aide gouvernementale. C'est à peu près en ces termes que le ministre du Développement des ressources humaines s'exprimait à la Chambre.

En outre, ce sont ces programmes qui ont largement contribué à la crise financière que connaît notre pays, et non les innocentes victimes qui ont réagi aux encouragements venant du gouvernement. Je pense que les Canadiens compatissants sont tout à fait d'accord pour venir en aide à leurs concitoyens qui traversent des moments difficiles. Cependant, beaucoup de Canadiens m'ont dit qu'ils insistent aussi pour n'accorder leur aide que si les infortunés font des efforts pour améliorer leur propre sort. Certaines personnes, comme celles qui ont des handicaps permanents, ne le peuvent pas, et nous ne nous attendons pas à ce qu'elles le fassent. Nous sommes heureux de leur venir en aide en tout temps. Quant aux autres, cependant, l'aide que nous leur accordons doit être limitée et conditionnelle.

Il est bien connu que le régime interprovincial de paiements de péréquation a été conçu pour favoriser une plus grande égalité. Toutefois, à l'époque où il a vu le jour, on espérait que ces transferts seraient temporaires, car le gouvernement fédéral avait lancé simultanément un important programme de développement économique régional.

Depuis le début, les difficultés assaillent de toutes parts les programmes de développement économique régional. On a mis à l'essai toutes sortes de modèles et confié la responsabilité de leur gestion à différents ministères.

Pendant les années 80, j'ai été directeur universitaire d'un projet de recherche sur les industries canadiennes des services qui avait été entrepris par l'Institut Fraser et financé par l'ancien ministère de l'Expansion industrielle régionale. Une des principales raisons pour lesquelles on avait mené cette étude, c'est qu'on s'était rendu compte que les milliards de dollars consacrés aux infrastructures et aux mégaprojets, ainsi que les subventions directes à l'industrie, n'avaient pas réduit les écarts de revenu entre les provinces nanties et les provinces pauvres.

• (1630)

Le fait que plus de 70 p. 100 des Canadiens travaillent dans le secteur des services a amené des gens à se demander si l'on n'obtiendrait pas plus de développement par dollar en appuyant des projets de l'industrie des services, plutôt que de faire des investissements traditionnels dans des structures et de la machinerie.

Je mentionne cette étude sur les industries de services pour illustrer les problèmes observés dans le cas du programme de développement régional, des problèmes si graves que, dans l'esprit de certains, ce programme est perçu comme un échec total. Les raisons de cet échec sont maintenant évidentes.

Autrefois, les disparités régionales, au Canada ou dans les autres pays industrialisés du monde, étaient associées à la présence ou à l'absence de richesses naturelles. À l'époque où les pêches et le charbon étaient les sources de revenus des particuliers et des régions, les provinces de l'Atlantique avaient un des niveaux de revenus les plus élevés. Plus tard, la fertilité des plaines à céréales a fait la richesse des Prairies.

Cependant, depuis au moins 70 ans, la richesse des nations dépend de plus en plus de l'accumulation de capital humain et de savoir et de moins en moins des richesses naturelles.

Il n'y a qu'à regarder la richesse de Singapour ou de Hong Kong, deux États minuscules totalement dépourvus de richesses naturelles. Singapour n'a même pas assez d'eau pour les besoins de sa population. Certains estiment que 60 à 70 p. 100 de la richesse des pays industrialisés modernes sont constitués de ce capital intangible que sont la population et le savoir.

Malheureusement pour les perspectives de développement régional, ce n'est que dans les grandes villes que le capital humain et le capital de connaissances sont les plus productifs. C'est là que l'économie d'urbanisation crée la forte productivité à la base d'un revenu personnel élevé. Dans ces centres, la proximité de la population réduit les coûts de transport et de communication, permet une spécialisation accrue et crée d'autres conditions favorables à l'augmentation de la productivité, comme la concurrence sur les marchés pour la main–d'oeuvre et les produits et services.

Ainsi, au Canada et dans tous les pays industrialisés, c'est dans les mégacentres à forte densité de population que le revenu est le plus élevé, et plus les régions sont éloignées des centres urbains, plus elles accusent un recul.

Selon ce point de vue du rôle du capital humain et du capital de connaissances et les principes de l'économie d'urbanisation, la solution aux inégalités régionales au niveau du revenu réside dans le déplacement des habitants des régions isolées vers le centre. Ce mouvement qui, au Canada, jusque dans les années 1960, avait été graduel et peu coûteux, a permis non seulement aux gens venus s'installer dans les grands centres, mais également, chose plus importante, à ceux restés dans les régions plus éloignées, d'accroître leur revenu.

Il suffit de penser aux revenus dans le secteur de la pêche dans les Maritimes ou dans le secteur agricole dans les Prairies, si la population de ces régions était deux fois moins importante qu'à l'heure actuelle. Le recours à de meilleures techniques de production, quels que soient leurs effets sur l'emploi, permettrait au nombre plus restreint de travailleurs dans ces industries d'avoir un plus fort niveau de productivité et un revenu plus élevé. Personne ne sait à quels niveaux l'émigration de la population aurait cessé. Cependant, il est clair qu'en définitive, on serait parvenu à égaliser les revenus entre les grands centres et les régions plus éloignées où le revenu est défini de façon plus large afin d'inclure des impondérables comme la qualité de la vie rurale et le coût de la surpopulation dans les villes.

Ce qui était tragique dans de nombreux programmes gouvernementaux lancés après la guerre au Canada, c'est qu'ils faisaient fi du rôle décroissant des ressources naturelles et de l'importance accrue du capital humain et des villes dans le développement économique.

Le programme de péréquation prolongé par le projet de loi C–3, les programmes de développement régional et le versement de prestations d'assurance–chômage aux travailleurs dans des secteurs saisonniers comme la pêche, ont beaucoup retardé la migration vers les grands centres d'habitants de régions éloignées où le revenu est faible. Ces programmes ont interrompu l'adaptation naturelle et graduelle aux forces du marché.

• (1635)

Ces politiques, qui partaient indubitablement d'une intention louable, étaient malheureusement foncièrement défectueuses et ont eu plusieurs effets néfastes. Pour pouvoir financer les transferts et les efforts de développement stériles vers les régions éloignées, il a fallu taxer plus lourdement les régions plus productives. La hausse des cotisations sociales servant à financer la caisse d'assurance–chômage a contribué à accroître les coûts de la main–d'oeuvre et a découragé l'emploi.

L'effet dissuasif de ces charges sur l'investissement, le travail et la prise de risques a retardé la croissance des revenus et de la richesse partout au Canada. Le ralentissement de la croissance économique, dont les premières manifestations ont coïncidé à peu près avec le lancement des programmes d'aide au développement régional, a entraîné une baisse des recettes fiscales du gouvernement. Le ralentissement économique a aussi contribué sensiblement à la crise financière et à la nécessité d'entamer la réforme des programmes sociaux, dont il sera question à la Chambre au cours des mois à venir.

Ces politiques ont eu un effet tout aussi néfaste sur les habitants des régions éloignées. Je trouve très troublant de voir des vidéos qui montrent des travailleurs de l'industrie de la pêche dans les Maritimes ou des agriculteurs des Prairies qui ont perdu leurs emplois et craignent maintenant de perdre leurs maisons et leurs biens. Ce qui est peut–être plus grave encore, comme l'a dit à plusieurs reprises le premier ministre pendant la campagne électorale, c'est que ces gens ont perdu leur dignité. Ils sont devenus dépendants de la charité du gouvernement, de la générosité de cette Chambre.

Ces gens ne sont pas responsables de la situation difficile dans laquelle ils se trouvent. Ils sont plutôt les victimes qui ont tout simplement répondu, de façon rationnelle, aux incitatifs créés par la politique gouvernementale.

Ces gens méritent mieux. Ils méritent que le gouvernement et la Chambre entament une révision des programmes de développement régional actuels. Le gouvernement a déjà annoncé des plans concernant un examen approfondi et une refonte des programmes sociaux touchant les particuliers. Cet examen devrait inclure explicitement les programmes d'aide au développement régional.

J'ai ma conception personnelle des résultats qu'un tel examen pourrait engendrer. Abstraction faite de toutes considérations politiques, le Canada doit rétablir les stimulants du marché afin de stimuler la migration. Ces stimulants constituent la seule solution fondamentale et durable aux problèmes des disparités régionales et ne créent pas de dépendance et de perte de dignité. La création de ces incitatifs exige cependant que tous les programmes actuels de transferts régionaux soient éliminés graduellement mais sûrement.

Les programmes actuels devront être remplacés par des programmes qui soient efficaces sur le plan économique et qui respectent les principes humanitaires propres à la société canadienne. Les transferts financiers aux régions et aux gouvernements provinciaux ne devront intervenir que lorsque des personnes subiront une baisse de leur revenu à cause d'événements qui échappent à leur volonté.

Parmi les exemples les plus frappants, on peut citer la disparition des stocks de poisson, les mauvaises récoltes ou la baisse du prix mondial de certains produits. Les paiements devraient être limités à la durée des difficultés qui réduisent temporairement le revenu des gens en cause. Si le revenu baisse de façon permanente à cause de conditions nouvelles, l'aide financière doit être conditionnelle à l'adoption de politiques qui entraînent une véritable adaptation à ces nouvelles conditions.

Ceux à qui l'on demande de contribuer pour aider leurs compatriotes en difficulté devraient avoir le droit de donner leur avis quant à l'utilisation des sommes dépensées. Bon nombre de personnes croient que si l'on veut rétablir un jour la santé financière du gouvernement tout en maintenant de solides programmes de sécurité sociale pour ceux qui en ont véritablement besoin, on devrait incorporer dans les programmes sociaux les mêmes caractéristiques que celles qu'on propose pour les programmes d'aide régionale. Les gens croient aussi qu'il vaudrait mieux procéder le plus tôt possible à l'examen et à la réforme des programmes.

C'est pourquoi je propose que le gouvernement modifie le projet de loi C–3 afin d'ordonner un tel examen. En outre, je propose que le gouvernement transmette un message aux bénéficiaires des paiements de péréquation pour leur faire comprendre que les futurs paiements de transfert seront faits à condition qu'ils prennent de véritables mesures en vue d'équilibrer la productivité et les revenus régionaux.

• (1640)

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Madame la Présidente, j'ai bien aimé l'exposé du député qui, de

toute évidence, a bien réfléchi à la question. Même si nous avons des divergences d'opinion quant à la façon d'aborder le grave problème soulevé par le député, je respecte ses propos.

Ce qui me préoccupe, ce n'est ni la perspective ni le contenu de la déclaration faite, mais plutôt deux observations formulées aujourd'hui par des membres du Parti réformiste.

En ce qui a trait aux paiements de transfert, s'il est juste de dire que le Québec reçoit 47 p. 100 des paiements de transfert, il faut néanmoins préciser qu'environ 60 p. 100 des bénéficiaires de ces paiements vivent dans cette province.

Je me demande pourquoi le parti du député voudrait donner l'impression, et j'ai eu cette impression même si je ne suis pas du Québec, que cette province est favorisée. Des députés québécois séparatistes, dont certains sont nos amis, nous ont dit aujourd'hui que, selon eux, le Québec ne recevait pas assez.

L'autre point qui me préoccupe, c'est qu'on semble laisser entendre que le Manitoba est favorisé par cette formule. Je suis du Manitoba. Si c'est effectivement ce que l'on a laissé entendre, je m'en offusque, à moins que l'on me prouve clairement que c'est le cas.

Vous me corrigerez si je me trompe—car je suis de ceux qui reconnaissent qu'ils peuvent parfois être dans l'erreur—, mais il m'a semblé qu'hier un membre du même parti que le député, ait déclaré que le Parti réformiste réduirait le montant des paiements de transfert. Si c'est effectivement le cas, j'aimerais connaître le montant de cette réduction ainsi que son incidence sur la Saskatchewan et sur ma province, le Manitoba.

M. Grubel: Madame la Présidente, je suis heureux de répondre au député. Il va de soi que je ne connais pas tout le raisonnement qui sous–tend les déclarations de mes collègues, mais je vais néanmoins essayer de fournir une réponse.

Les habitants de ma circonscription s'étonnent qu'une province, comme le Manitoba par exemple, dont le revenu par habitant est plus élevé que celui de la Saskatchewan selon Statistique Canada, touche plus, par habitant, que la Saskatchewan. Cette situation n'a tout simplement pas de sens aux yeux de ceux qui ne sont pas des spécialistes de la formule complexe à laquelle le premier ministre a fait allusion.

Le même raisonnement vaut dans le cas du Québec, province qui touche 47 p. 100 des paiements de transfert alors qu'elle compte 60 p. 100 de la population du Canada. Je suis convaincu que le député voudra bien considérer ces statistiques en fonction du revenu par habitant. Ceux qui font partie des 40 p. 100 de la population qui reçoivent des transferts ont des revenus beaucoup moins élevés qu'au Québec.

Nous devons examiner toutes ces données en fonction de la formule complexe, mais aussi en se servant de notre intuition. Le revenu du Québec n'est que légèrement inférieur à la moyenne. C'est la raison pour laquelle la province reçoit cet argent. L'allusion au fait que 47 p. 100 des transferts vont au Québec n'a pas été faite de façon désobligeante. Pour autant que je me souvienne, elle venait en réplique à une déclaration selon laquelle le Québec ne profite pas de ce programme.

Mes électeurs se demandent effectivement pourquoi une province avec un revenu si élevé reçoit 47 p. 100 des transferts, même si elle compte 60 p. 100 de la population totale. C'est ce que prévoit la formule, mais je reviens à ce que le député disait losqu'il a mentionné combien il était difficile de comprendre tout cela.

• (1645)

Pour ce qui est de son troisième point, à savoir que quelqu'un aurait dit que les paiements de transfert devraient être réduits, je ne sais pas qui a fait cette déclaration, ni dans quel contexte, et je m'en voudrais de répondre à la place de l'intéressé.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Madame la Présidente, j'ai apprécié la présentation de l'honorable député. Cependant, il y a quelques points qui me laissent particulièrement perplexe. Tout d'abord, il prétend que si les paiements de transferts n'avaient pas été à cette hauteur où ils ont été, les populations qui ne les auraient pas reçus auraient émigré. Peut–être auraient–elles fait preuve d'une autre initiative et auraient–elles trouvé chez elles de nouvelles ressources pour assurer leur vitalité économique.

Je fais remarquer que si, d'une part, le Québec reçoit des paiements de transfert et des paiements de péréquation, d'autre part, la somme totale de l'argent qu'il reçoit d'Ottawa égale la somme qu'il envoie à Ottawa, soit aux environs de 28 milliards de dollars. Il est malheureux cependant que l'argent revienne par des paiements de transfert et de péréquation, alors qu'il pourrait revenir par des dépenses fédérales normales, telles que l'Ontario les reçoit.

Il y a donc de la part du Québec un désir de s'affranchir de ce système. Nous avons proposé maintes et maintes fois la solution qui nous permettrait de le faire. Peut–être que cela pourrait satisfaire notre député du Parti réformiste. A–t–il une opinion là–dessus?

[*Traduction*]

M. Grubel: Madame la Présidente, je suis content d'entendre, probablement pour la 15e fois maintenant, les députés du Bloc qui insistent en disant qu'on leur répète inlassablement que le Québec ne reçoit pas de cadeaux en ce qui concerne l'argent qu'il envoie à Ottawa et ce qu'il en reçoit. Je n'ai vraiment plus d'observation à faire à cet égard. La question est très complexe et donne d'ailleurs lieu à un désaccord.

Cependant, pour revenir à l'argument que je tentais de faire valoir, je souligne simplement que si, dans les années 1960, nous n'avions pas cessé d'encourager les gens à quitter certaines régions éloignées au Canada, les choses auraient continué comme elles s'étaient déroulées au cours des 50 ou 60 années précédentes.

En tant qu'économiste, le député se rend compte qu'il y aurait eu une hausse du capital de chaque travailleur et une augmentation des ressources naturelles pour chaque travailleur resté sur place. Par conséquent, les revenus auraient augmenté. On aurait peut–être découvert d'autres ressources. Puis, le mouvement vers l'extérieur aurait ralenti. Au bout du compte, la solution aurait satisfait tous ceux qui seraient partis aussi bien que ceux qui seraient restés.

Nous avons détruit ce processus de maximisation du bien-être avec nos programmes et j'insiste pour que ces programmes soient révisés.

[*Français*]

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River): Madame la Présidente, j'aimerais tout d'abord remercier le député de Capilano—Howe Sound pour ses commentaires. Cependant, je dois vous avouer que je ne partage pas ses opinions. Pour éviter toute confusion, j'aimerais dire à l'honorable député que même si je suis assis de ce côté-ci de la Chambre, et que je parle français, je ne suis pas un député du Bloc québécois. Je suis un de ces millions de francophones qui vivent à l'extérieur du Québec et qui considèrent le Canada, y inclus le Québec, comme leur pays.

Cependant, madame la Présidente, il y a une chose que j'ai en commun avec mon collègue ici du Bloc, c'est que moi aussi je suis perplexe. Depuis l'ouverture de cette session, j'entends le Parti réformiste, avec son agenda d'extrême droite, nous dire qu'on ne devrait pas dépenser de l'argent pour aider les régions, qu'on ne devrait pas avoir de subsides pour les petites entreprises. Il laisse sous-entendre que les pauvres le sont par leur faute, parce qu'ils le désirent.

Je déplore aussi que le débat sur cette question de la péréquation se développe tel un combat entre le Québec et le reste du Canada. On parle très peu des autres provinces telles le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve. Le programme de péréquation en est un, je pense, qui est unique, qui nous aide à définir ce qu'on est comme Canadiens.

• (1650)

C'est un programme qui permet aux régions plus riches d'aider les régions les moins bien nanties. Je viens du nord de l'Ontario, et je peux vous dire que notre taux de chômage est probablement plus élevé que n'importe où au Québec. Dans certaines régions, celle de Kirkland Lake par exemple, il est de 40 p. 100.

Ceci étant dit, il m'importe peu que mon argent serve à aider les gens du Québec, du Nouveau-Brunswick ou de Terre-Neuve. C'est cela le Canada.

Le matin, les gens du Parti réformiste nous disent qu'il faut absolument laisser les petits bureaux de poste ouverts dans les campagnes, et je suis d'accord avec cela, car c'est une façon de faire du développement régional. Si on garde nos petits bureaux de poste ouverts, c'est parce qu'il y a des gens ailleurs au pays qui aident à les subventionner et je suis encore totalement d'accord avec cela.

Mais ce que je ne comprends pas, c'est que le matin ils nous demandent de faire cela, mais dans l'après-midi, ils nous disent qu'on devrait annuler tous ces programmes. Donc, j'aimerais savoir où loge le Parti réformiste à ce sujet.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): La période réservée aux questions et observations est malheureusement terminée. Nous allons devoir reprendre le débat.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, le présent débat est important. En fait, il a trait directement au genre de pays dans lequel nous vivons.

Souvent, nous nous engageons dans des débats qui ne présentent que peu d'intérêt pour l'ensemble des Canadiens. Ce n'est certes pas le cas de celui-ci. J'ai déjà dit à la Chambre, notamment lorsque je siégeais dans l'opposition, à quel point nous, Canadiens, avons évolué à notre façon. Nous sommes différents de nos voisins du Sud et nous ne faisons pas les choses comme les Britanniques ni comme les Français, nos deux peuples fondateurs.

Nous avons décidé de procéder de façon quelque peu différente. Nous sommes uniques. Nous croyons en tant que pays—c'est un principe fondamental de notre pays—qu'il existe une espèce de droit de propriété collectif à l'égard de la ressource que constitue le Canada.

Nos gouvernements successifs ont structuré des programmes en fonction du fait que nous, Canadiens, croyons que notre grand pays, dont le Québec et une province de l'Ouest se sépareront peut-être un jour, a le devoir de promouvoir la libre entreprise tout en s'assurant d'une redistribution équitable des richesses.

En fait, je puis remonter au début de la Confédération. À cette époque, la région de l'Atlantique était riche. C'était une des plus riches du pays. Certains diront que nous n'avons cessé de nous appauvrir depuis que nous sommes entrés dans la Confédération. D'autres diraient que, compte tenu de la jeunesse de notre pays, il s'agit peut-être là de cycles très courts.

Nous avons toujours cru depuis le début de notre brève histoire que le gouvernement central a le devoir de répartir les richesses dans tout le pays. Nous croyons fondamentalement qu'il a le devoir de répartir les richesses découlant de l'exploitation par certains des ressources naturelles ou de certains modèles ou itinéraires commerciaux.

Nous l'avons précisé dans notre Constitution. Nous avons une loi fédérale sur la péréquation. Les paiements de péréquation qu'effectue le gouvernement fédéral constituent le signe le plus tangible de ce principe fondamental de partage et de propriété collective des ressources de notre pays.

Dans le cadre du programme de péréquation, le gouvernement fédéral remet une partie des taxes et des impôts qu'il prélève aux provinces moins bien nanties, afin de veiller à ce que ces provinces disposent des ressources nécessaires pour offrir les programmes que méritent et même qu'exigent leurs habitants tout en respectant les normes nationales. Ainsi, dans notre grand pays, nous n'avons pas d'écart trop grand entre les économies des diverses régions.

Le programme a très bien fonctionné. Parfois, j'entends des députés du Québec, des membres du Bloc Québécois, affirmer que le Québec s'est fait rouler.

Cela reste à prouver. Parfois, au Canada atlantique, nous avons aussi l'impression de nous être faits rouler, et ce n'est pas toujours parce que nous voulons plus de paiements de péréquation. La question est peut–être liée aux politiques gouvernementales fondamentales qui permettent à chacune des régions du pays de développer ses ressources et son marché du travail, afin qu'un jour nous puissions tous contribuer à l'économie nationale au lieu de nous fier aux paiements de péréquation.

Nous nous battons parfois pour des miettes. Je préférerais que les provinces prennent des mesures pour accroître la libre circulation des biens, des services et des gens et pour permettre aux diverses régions du pays de développer leur économie afin que les Canadiens puissent atteindre leur plein potentiel. Ce jour n'est pas encore venu. La péréquation est importante. Je me souviens que, il y a quelques années, le gouvernement formé par le parti dont on ne compte plus que deux députés à la Chambre, voyait d'un oeil différent le rôle du gouvernement fédéral dans la répartition de la richesse et criait victoire chaque fois qu'il pouvait refiler aux provinces une partie de sa propre dette. Ce gouvernement se targuait de bien administrer l'économie. Le plafonnement qu'il avait imposé aux paiements de péréquation et son interprétation de certaines dispositions avaient fait que les provinces s'attendaient de recevoir du gouvernement fédéral des sommes beaucoup plus substantielles que ce qu'elles ont finalement obtenu.

• (1655)

D'ailleurs, il y a trois ans, je crois, j'ai posé des questions au ministre des Finances et au premier ministre parce que, deux jours avant que le ministre des Finances de la belle petite province de l'Île–du–Prince–Édouard présente le budget qu'il avait préparé en comptant sur des paiements de péréquation calculés selon la formule de l'année précédente, les fonctionnaires fédéraux l'avaient appelé pour s'excuser en disant qu'ils avaient réinterprété certaines dispositions des accords et que ces paiements avaient été réduits de plusieurs millions de dollars.

Quelles ont été les conséquences pour cette petite province? Le ministre des Finances prévoyait un surplus budgétaire, mais, cela ne vous étonnera pas, ce surplus a été transformé en déficit.

En Nouvelle–Écosse, ma province, le ministre des Finances, un conservateur à l'époque, avait été totalement surpris lorsqu'il avait constaté qu'il obtiendrait 72 millions de dollars de moins que prévu. J'imagine que les conservateurs fédéraux et provinciaux ne se parlaient pas beaucoup alors. La province avait déjà dépensé cet argent. Cela illustre bien pourquoi les ministres des Finances et les trésoriers des provinces voulaient vraiment avoir une bonne idée de ce qu'ils pouvaient s'attendre de recevoir du gouvernement fédéral.

Le projet de loi met de l'ordre dans tout cela. Il présente un plan quinquennal qui permettra aux provinces de savoir que nous ne pouvons pas tout leur donner ce qu'elles demandent, mais qui leur donne tout de même certaines garanties. Nous leur offrons un plan que nous nous engageons à respecter pour ne pas perturber leurs finances et les empêcher de bien administrer leurs affaires. C'est là une amélioration. Je crois que tous les premiers ministres des sept provinces qui bénéficient de la péréquation applaudiront cette mesure très positive.

Il y a également un autre point qui n'est pas abordé dans ce projet de loi mais qui est tout aussi important, et c'est le FPE, le financement des programmes établis. Ce sont des programmes auxquels le gouvernement fédéral participe, encore une fois pour essayer d'offrir des chances égales à tous les Canadiens. Ces programmes servent à financer notre régime de soins de santé et l'enseignement post–secondaire.

L'autre jour, je disais à un de mes collègues du Parti réformiste qui m'avait traité de libéral socialiste—en passant, je le remercie du compliment—que, sans l'argent versé aux provinces au titre du FPE, je n'aurais jamais eu les moyens de faire des études universitaires, étant le fils d'un mineur du Cap–Breton qui, non pas par sa faute mais à cause des conditions de travail à l'époque, a vu plus de jours de paye que de chèques de paye. En fait, sans le financement des programmes établis, nous aurions des régimes de soins de santé différents d'un bout à l'autre du pays.

Ces politiques libérales d'antan, comme la péréquation, ont été corrompues par le gouvernement précédent. Résultat, les provinces se sont rendu compte que, pour les programmes dont les normes sont établies principalement par le gouvernement fédéral à l'échelle nationale, comme c'est le cas pour les soins de santé, le montant auquel elles avaient droit diminuait avec chaque budget fédéral présenté par le gouvernement conservateur.

Si une province comme Terre–Neuve reçoit 12 millions de dollars de moins pour l'enseignement postsecondaire, dites–moi où diable elle peut aller chercher ce manque à gagner compte tenu de son assiette fiscale limitée. Et c'est la même chose pour la Nouvelle–Écosse, la Saskatchewan, le Manitoba ou le Québec. Lorsqu'un gouvernement fédéral décide unilatéralement de réduire les transferts au titre du FPE parce qu'il a mal géré l'économie, comme l'ont fait les conservateurs, dites–moi comment ces provinces peuvent compenser. Elles ne peuvent pas y arriver.

Une chose que nous avons dite durant notre campagne et que le premier ministre a confirmée, c'est que nous allons rétablir un élément de certitude dans le niveau des transferts au titre du financement des programmes établis. Encore une fois, nous ne pouvons pas tout donner aux provinces. Nous avons un déficit et une dette énormes, mais nous rétablirons quand même cet élément de certitude afin que les ministres provinciaux responsables de la santé et de l'enseignement postsecondaire puissent être raisonnablement certains que le ciel ne leur tombera pas sur la tête lorsque le prochain budget fédéral sera déposé. C'est exactement ce dont nous avons besoin.

● (1700)

Je veux citer quelques chiffres. Je ne reprocherai pas leur credo politique aux députés du Bloc Québécois. Voilà en effet en quoi consiste la liberté d'expression dans le processus démocratique. Nous tiendrons à la Chambre de grands débats, historiques espérons–le, sur les thèses qu'ils défendent. En réalité, cependant, on peut faire remonter à des événements récents bon nombre des fractures que nous observons aujourd'hui dans notre pays. On peut les attribuer au sentiment de ne pas être écoutés, à un sentiment de trahison que ressentent plusieurs régions du pays dans leurs relations avec le gouvernement fédéral.

Je viens d'une province où nous ne voulons pas de la charité. J'aimerais énormément pouvoir intervenir un jour à la Chambre pour déplorer que nous fournissons trop d'argent qui est dépensé ailleurs.

Mon rôle en tant que député ne consiste pas uniquement à représenter et à tâcher de bâtir une Nouvelle–Écosse forte, mais à tâcher de bâtir un Canada meilleur. Il consiste à faire en sorte que nous adoptions ici des politiques et des programmes qui permettent à chacun de nos concitoyens, peu importe qui ils sont, quelle langue ils parlent, d'où ils viennent et s'ils sont nés ici ou sont immigrants, de participer pleinement au développement de tout leur potentiel dans ce grand pays qui est le nôtre. Voilà pourquoi nous sommes ici.

Nous avons vu s'éroder au fil des dernières années le régime où nous faisons des transferts et où nous croyons à la propriété collective des ressources naturelles et des richesses du Canada. Je veux essayer d'expliquer pourquoi nous observons des fractures dans l'Est et peut–être au Québec, mais certainement dans l'Ouest, où les gens disent que les gouvernements fédéraux ne les écoutent pas.

Le gouvernement fédéral conservateur, à l'occasion d'un certain nombre de budgets successifs, peut–être trois ou quatre, a modifié la formule de financement des programmes établis, qui constituent une autre forme de péréquation. Il a proposé d'accroître sa contribution, mais selon un taux correspondant à l'indice des prix à la consommation moins 1 p. 100, à l'IPC moins deux ou à l'IPC moins trois. Qu'est–ce que cela signifiait?

Si, dans une province comme la Nouvelle–Écosse, les coûts pour la santé augmentaient de 5 p. 100, le gouvernement fédéral ne défrayait plus la moitié de cette hausse; il calculait l'augmentation par rapport à l'année précédente, année de référence où il avait payé la moitié des dépenses, et contribuait au paiement de cette augmentation selon une formule de partage des coûts fondée sur l'indice des prix à la consommation moins 3 p. 100.

Si l'indice des prix à la consommation était de 5 p. 100 et que le coût des soins de santé augmentait de 5 p. 100, le gouvernement fédéral participait au financement de 2 p. 100 de la hausse. Autrement dit, les provinces les plus pauvres devaient trouver une façon de récupérer entièrement cette augmentation de 3 p. 100 à même leur assiette fiscale limitée; elles devaient fournir 100 p. 100 de cette somme et non pas 50 p. 100.

Qu'est–ce que cela a signifié? Cela signifie que, en vertu de l'ancienne formule, le Québec sera la première province à ne plus bénéficier d'un transfert de fonds au titre des dépenses de santé. Elle sera la première. Cela signifie qu'en vertu du programme décennal qui a été établi, et dans le domaine de la santé seulement, les pertes pour les provinces seront de l'ordre de 29,998 milliards de dollars parce que le gouvernement fédéral n'assume plus la moitié du financement. En 1989–1990, à la suite de l'adoption par le gouvernement d'une nouvelle formule modifiant sa participation, la perte pour les provinces s'est élevée à 1,107 milliard de dollars dans le domaine des soins de santé.

Que fait une province comme la Colombie–Britannique en l'occurrence? La situation est très difficile pour les provinces dites nanties comme l'Ontario—qui ne l'est d'ailleurs plus à cause du gouvernement néo–démocrate et de ses politiques—l'Alberta et la Colombie–Britannique. Ces deux provinces trouvent la situation assez difficile. Que dire alors des économies durement touchées par la récession, voire la crise?

Qu'en est–il de l'éducation? Par suite de la modification du FPE, ce principe fondamental des relations fédérales–provinciales canadiennes, les politiques conservatrices prévoyant une participation fédérale réduite se traduiront par des pertes de 12,109 milliards de dollars au chapitre de l'éducation postsecondaire, sur une période de dix ans.

Qu'est–ce que cela signifie? Cela signifie que, dans nos provinces les plus pauvres, les plus petites, nous avons commencé à créer une société où la province où l'on vit et l'ampleur de son assiette fiscale sont maintenant des facteurs qui ont leur importance. Après neuf années de régime conservateur, la Nouvelle–Écosse s'est maintenant fait filer une énorme part de la dette fédérale attribuable à une mauvaise administration. Elle a maintenant ce fardeau. Les mêmes remarques valent pour Terre–Neuve, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan. Voilà le résultat. Les pressions que nous subissons actuellement sont attribuables à des politiques budgétaires délibérées.

● (1705)

Je ne crois pas que nous puissions réparer tous les torts causés par le passé. Loin de moi l'idée que nous puissions le faire. Ce serait bien, mais je ne pense pas que nous puissions y parvenir. Par contre, nous pouvons collaborer avec les provinces et leur dire que nous ne sommes pas prêts à leur tomber dessus à bras raccourcis chaque fois qu'un budget est déposé, que nous sommes disposés à négocier et à collaborer avec elles, et que nous sommes prêts à reconnaître qu'un dollar économisé au niveau fédéral, grâce à la réduction des paiements de transfert qui auraient servi au financement des programmes nécessaires, n'entraîne pas nécessairement l'économie d'un dollar, étant donné les répercussions de cette mesure sur les plus petites provinces.

Le ministre des Finances ne me confie pas tous ses secrets, mais je sais que notre gouvernement respectera, au cours des prochaines semaines, les engagements qu'il a pris à l'endroit des Canadiens et des premiers ministres pendant la campagne électorale. Contrairement au gouvernement précédent, nous ne nous attaquerons pas aux programmes de péréquation et au financement des programmes établis.

Il n'y a pas un sujet qui intéresse plus les Canadiens de nos jours que la survie de notre régime de soins de santé. Ce régime traverse une période noire, tant sur le plan de son financement que sur le plan de son utilisation. Nous saurons sûrement régler le problème sans continuer d'appliquer les mesures prises par l'ancien gouvernement. Nous chercherons une solution dans la collaboration, tout en reconnaissant que le gouvernement fédéral qui a instauré ces programmes ne peut s'en retirer aujourd'hui.

Nous croyons également en la responsabilité financière. Nous croyons que nous devons nous préoccuper de la situation financière de l'ensemble du Canada, et non seulement de celle du gouvernement fédéral. Nous croyons que la situation financière des provinces, des territoires et même des municipalités influe sur notre capacité de croître, de prospérer et de ne pas nous laisser écraser par le fardeau de la dette. Le gouvernement fédéral a déclaré qu'il était prêt à intervenir dans ce domaine.

Nous avons également affirmé que, peu importe les mesures que nous pourrions prendre pour résorber le déficit, peu importe les hauts cris et les menaces des nombreux groupes d'intérêt, notre gouvernement tiendra toujours, toujours, toujours compte des répercussions que pourront avoir ses décisions économiques sur le Canadien moyen. C'est différent. Cela devrait redonner un peu d'espoir aux chômeurs, aux gens les plus défavorisés, aux gens qui habitent les provinces riches mais qui sont pauvres, qui ont besoin de formation, qui ont besoin d'un emploi et qui veulent payer des impôts au lieu de dépendre de l'aide sociale.

Qu'on la juge suffisante ou non, c'est quand même une initiative qui freine la chute des transferts fédéraux aux provinces. C'est une initiative qui montre aux provinces qu'un nouveau gouvernement et qu'un nouveau Parlement sont arrivés et que nous sommes prêts à travailler avec chacune des provinces pour voir à ce que les priorités des Canadiens soient exprimées et respectées non seulement au Parlement fédéral, mais aussi dans nos assemblées législatives provinciales.

J'applaudis à l'initiative du gouvernement, mais je tiens aussi à lui dire que, même si nous siégeons maintenant du côté ministériel, il y a certains d'entre nous qui croient encore que nous avons la responsabilité fondamentale de défendre les intérêts des gens qui nous ont élus. Je sais que, jusqu'à maintenant, les ministres semblent avoir écouté les électeurs. Je sais que le premier ministre a écouté les électeurs.

Je sais que beaucoup de députés des deux côtés de la Chambre seront très vigilants et veilleront à ce que le gouvernement respecte les engagements que nous avons tous pris collectivement envers nos électeurs.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Madame la Présidente, j'ai énormément apprécié l'exposé du député du parti au pouvoir; je crois qu'il a donné une image intéressante de la situation dans laquelle nous a plongés le précédent gouvernement pendant neuf ans. Cependant, j'aimerais avoir ses réactions ou son opinion à certaines de mes préoccupations qu'il a effleurées.

Bien sûr, nous avons eu l'occasion, précédemment, de parler des paiements de transfert. À ce moment, j'avais exprimé certaines craintes, qui ont reçu certaines réponses.

Cependant, nous avons maintenant touché au financement des programmes établis. De ce côté, nous savons que si la tendance se poursuivait—monsieur le député le mentionnait—d'ici quelques années, le Québec ne recevrait plus rien, et un certain nombre de provinces, éventuellement, verraient leur part également tomber à zéro.

• (1710)

Or, en 1977 le gouvernement fédéral a pris un engagement vis–à–vis des provinces concernant le financement des programmes établis. À ce moment, l'engagement relevait de la formule que le député mentionnait tantôt. Les provinces, sur cette foi, ont mis en place, chacune chez elle, un programme pour la santé et, évidemment, au niveau des études postsecondaires.

Depuis une dizaine d'années, on a vu progressivement le gouvernement renier ses engagements, mais, en même temps, le contribuable, le payeur de taxes de chacune des provinces, lui, devait continuer à payer son plein impôt. C'est donc dire que l'argent que le contribuable remettait à Ottawa ne revenait pas vers sa province, tel qu'il avait été entendu, convenu, contracté entre les provinces et le gouvernement fédéral, à la fin des années 1970.

Est–ce qu'on pourrait se permettre d'appeler cela un détournement de fonds? Je demanderai au député de commenter là–dessus dans quelques instants. Il n'en reste pas moins que, dans les circonstances, il m'apparaîtrait plus sûr, et je cite les paroles de l'honorable député:

[*Traduction*]

Nous voulons instaurer un élément de certitude dans le financement des programmes établis. Cet élément fait défaut à l'heure actuelle, et cela depuis près de dix ans.

[*Français*]

La meilleure certitude que nous aurions que les provinces recevraient leur dû serait que le contribuable de chacune des provinces remette directement à sa province, et celui du Québec au Québec, le montant qu'il envoie actuellement à Ottawa et qui ne revient pas en entier, et de moins en moins, vers le système de santé de chacune des provinces.

Est–ce qu'il n'y aurait pas lieu, et je conclus là–dessus, que chaque province soit souveraine en matière de santé?

[*Traduction*]

M. MacDonald: Madame la Présidente, la proposition que préconise le député est certes discutable. Je n'ai pas ici les chiffres concernant les paiements de transfert à la province de Québec. Si l'on examine les impôts et les taxes payés par les Québécois et les paiements de transfert versés au Québec, je croirais que le Québec—du moins récemment—n'a pas été traité injustement, pas plus que la Nouvelle– Écosse. Nous finirons à un moment donné par donner plus que nous ne recevons, et j'espère que le Québec finira par devenir une province véritablement riche, selon les définitions que nous utilisons.

Si l'on me demande simplement s'il ne serait pas préférable que la province de la Nouvelle–Écosse perçoive tout simplement ses propres impôts et en conserve la totalité, j'aimerais alors qu'on me dise comment faire pour déterminer où sont les 32 p. 100 de lits d'hôpitaux qu'il faudrait fermer dans ma province. Je voudrais qu'on me dise quelles universités devront fermer leurs portes et comment les gens de mon milieu familial pourront faire des études universitaires.

En réalité, chaque province n'est pas toujours en mesure de payer toutes ses dépenses au titre de tous ces programmes. La péréquation ne constitue pas une forme de charité. Elle est censée être un coup de main. Si l'on parle strictement de péréquation, elle est censée permettre aux provinces d'avoir suffisamment de ressources pour tâcher de doter leur économie des infrastructures nécessaires pour devenir compétitive. Elle ne vise pas à les maintenir dans la pauvreté, mais à les aider à en sortir.

Quant au financement des programmes établis, j'inviterais le député à la prudence. Sauf erreur, grâce à ce financement, les sept provinces qui bénéficient de la péréquation touchent davantage d'argent qu'elles n'en auraient si elles conservaient le produit de leurs impôts.

À mon avis, la question qui se pose n'est pas de savoir si la souveraineté est préférable, mais si nous pouvons travailler avec toutes les composantes de notre pays de manière à tenir, au besoin, un débat sur la validité de certains principes. Si les principes de l'universalité des soins de santé ou de l'aide aux établissements d'enseignement postsecondaire ne sont plus valables, tenons alors un débat public sur ces questions, mais pas nécessairement ici.

Laissons les Canadiens s'exprimer. À mon avis, des gens de la Gaspésie, de la grande péninsule du nord et des plaines de la Saskatchewan vont peut–être bondir et s'écrier: «Qu'essayez–vous de faire à notre pays?»

La question n'est pas de savoir si ces programmes devraient exister, mais si nous pouvons tout d'abord nous les permettre et si, à titre de partenaire important de la Confédération, le gouvernement fédéral est prêt à travailler avec chaque province pour s'assurer que ces programmes peuvent être maintenus.

Je veux parler du FPE et des soins de santé dans la province de Québec. Le gouvernement du Québec a pris d'excellentes mesures pour essayer de freiner l'escalade des coûts dans le domaine des soins de santé. Les autres provinces devraient d'ailleurs examiner ce que le Québec a fait.

• (1715)

Je me souviens d'avoir lu un article dans lequel on disait que, s'il y a une escalade des coûts dans le domaine des soins de santé, c'est principalement parce que chaque localité a un service de consultations externes. Or, pour bien administrer un tel service, il faut tenir compte du nombre moyen de personnes qui s'y rendent, du nombre de médecins qui doivent être présents, du matériel requis, de la nécessité d'avoir un anesthésiste et un chirurgien de garde ainsi que de différents facteurs et il faut prendre en considération le volume.

Certains disent que jusqu'à 80 p. 100 des personnes qui vont à l'urgence pourraient être traitées par un omnipraticien, voire par une infirmière ou une infirmière de première ligne. Mais comme nous nous sommes habitués à la gratuité des services, nous les utilisons peut–être trop. Nous en abusons peut–être.

Ce qu'on a décidé, au Québec, c'est de ne refuser les soins à personne, mais d'offrir également des services de rechange. Par exemple, si je me trouve à Montréal et que je me présente pour quelques points de suture à la main, on acceptera de me donner les soins, mais il m'en coûtera quelques dollars parce que ce n'est pas un service d'urgence. Si je me rends à la clinique d'en face, j'aurai la pleine protection du régime.

Le réseau de la santé du Québec a ainsi réalisé des économies de millions, voire de dizaines de millions de dollars. Il y a des moyens d'améliorer l'efficacité que nous pouvons envisager. Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de premier plan en faisant connaître ces exemples intéressants comme le Québec l'a fait.

Je me trouvais à London, en Ontario, à l'hôpital St. Joseph's. Le gouvernement ontarien a décidé que l'hôpital devait mieux gérer son budget des services de santé. Les responsables ont adopté une nouveau régime, la gestion de la qualité totale. En un an, ils ont réussi non seulement à avoir un personnel plus qualifié et heureux et à traiter plus de patients de manière plus efficace, mais aussi à économiser environ 13 p. 100 sur leur budget, qui était considérable. Lorsqu'ils ont lancé l'expérience, le but n'était même pas de réaliser des économies.

Dans les services de santé et dans l'enseignement postsecondaire, nous devons indiquer la voie à suivre. Les ressources se font plus rares. Nous devons donner l'exemple dans la rationalisation des services, tant dans le soins de santé que dans l'enseignement postsecondaire.

Je laisse pour finir une réflexion à mon collègue. Je lui demanderais—il a peut–être des chiffres qui prouvent le contraire— de consulter les services de recherche de son parti pour voir si, en ce moment du moins, le Québec est un bénéficiaire net de recettes fiscales ou si c'est le contraire. S'il pouvait vérifier les faits, je serais heureux de reprendre le débat avec lui.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Madame la Présidente, il s'est dit beaucoup de choses sur le transfert de richesse du Canada vers les provinces.

En réalité, compte tenu de notre dette, de notre déficit, des emprunts que nous devons faire, nous ne transférons pas la richesse du Canada. Nous transférons plutôt la richesse d'autres pays à qui nous empruntons et des Canadiens à qui nous avons emprunté de l'argent.

Par les années passées, nous avons vu les gouvernements libéraux plonger notre pays dans des dettes d'environ 200 milliards de dollars. Les conservateurs ont plus que doublé le montant dans les neuf dernières années, tant et si bien que la dette atteint maintenant les 500 milliards. Nous ajoutons encore 40 milliards à la dette, environ, et nous avons payé l'an dernier environ 40 milliards en intérêts.

Si le député a le temps de répondre, je voudrais qu'il dise si, à son avis, nous pouvons continuer de la sorte, vu l'augmentation de la dette dont nous avons été témoins ces vingt dernières années.

Une voix: Y a–t–il consentement unanime pour poursuivre?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, mais la période réservée aux questions et commentaires est écoulée.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Madame la Présidente, c'est tout un défi de tenter d'expliquer la question du processus de péréquation pour que, finalement, nos électeurs, la population canadienne, puissent juger de ce phénomène–là. Mais je pense que c'est important, car c'est une de nos responsabilités comme politiciens.

En préambule, j'aimerais rappeler la déclaration du ministre des Finances lorsqu'il a dévoilé, le 21 janvier 1994, les modalités du renouvellement de la péréquation pour cinq ans.

• (1720)

Il déclarait alors: «Il s'agit du programme clé permettant de réduire les disparités entre les diverses provinces quant à leur capacité de prélever des recettes.»

Il a également déclaré: «J'ai indiqué à mes collègues que je procéderai au renouvellement de la péréquation d'une manière financièrement responsable, qui tienne compte à la fois des besoins des Canadiens et des Canadiennes de chacune des provinces, et de la nécessité pour les sept provinces bénéficiant de la péréquation de disposer de la stabilité nécessaire à leur planification.»

C'est un peu aride, mais il est important de comprendre ce qui était contenu dans cette déclaration.

Les paiements de péréquation sont calculés en fonction d'une formule définie par la loi fédérale qui met en balance la capacité globale de chaque province—ainsi que de ses gouvernements locaux—à obtenir des recettes au moyen des impôts, des taxes et des droits divers imposés par ces administrations. Cela comprend l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés, les taxes de vente générales, les taxes sur l'essence, le tabac et l'alcool, les prélèvements relatifs aux ressources naturelles, l'impôt foncier et de nombreux autres impôts et taxes de moindre portée.

La comparaison de la capacité fiscale des différentes provinces est faite, chaque année, au moyen d'une estimation des recettes de chaque province, si elles appliquaient les mêmes assiettes fiscales et les mêmes taux d'imposition. Il faut pour cela élaborer un régime fiscal normalisé, connu sous le nom de régime fiscal représentatif. Les recettes des gouvernements provinciaux sont classées dans ce régime selon 33 sources différentes, dont chacune a une assiette représentative de celles qui sont effectivement imposées par les provinces. La taille de ces assiettes est alors calculée pour chaque province et, en utilisant le taux d'imposition provincial moyen de chaque source, les recettes de chaque province sont calculées pour chaque source séparément et au total.

Une voix: Très simple.

M. Crête: Très, très simple, effectivement.

La norme prescrite de péréquation correspond aux recettes par habitant qui résulteraient de l'application du régime fiscal représentatif dans cinq provinces: l'Ontario, la Colombie–Britannique, la Saskatchewan, le Québec et le Manitoba. En 1993–1994, la norme est de 4 731 $ par habitant. La péréquation est également assortie de dispositions planchers qui protègent chaque bénéficiaire contre une baisse annuelle subite de ses paiements de péréquation.

Le projet de loi C–3 renouvellerait l'entente de péréquation pour une durée de cinq ans allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1999. Le plafond de péréquation, lui, est reconduit, l'année de base étant 1992–1993. Il est à noter que le ministère des Finances du Canada prévoit que la disposition plafond sera en vigueur pour les cinq années visées par le projet de loi. Cette mesure limitera donc la croissance des paiements aux provinces.

Le ministère des Finances prévoit également modifier les assiettes fiscales contenues dans la formule de péréquation, et ce par voie de règlement. La complexité du processus est annonciatrice de son inefficacité.

L'étude du projet de loi C–3 modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé peut être abordée sous différents angles.

Le premier nous amène à nous interroger sur l'atteinte réelle des objectifs visés par la loi. Pour ce faire, nous devons nous rappeler que la péréquation est venue contrer une lacune majeure du système fédéral canadien qui donne au gouvernement fédéral le pouvoir de dépenser les impôts sans avoir juridiction sur les champs d'interventions qui sont des prérogatives provinciales.

Le système fédéral a donc inventé la péréquation suite aux travaux de la Commission Rowell–Sirois. Depuis ce temps, la péréquation a empêché le Canada d'éclater mais a déclenché des effets pervers qui ont contribué notamment à la perte de crédibilité des citoyens dans le système fiscal qui les régit.

En effet, le fait de ne pas pouvoir associer directement le gouvernement qui lève les impôts à celui qui offre les services empêche le contribuable québécois et canadien de bien évaluer la façon dont chacun des gouvernements auquel il contribue s'assure de ses responsabilités.

Cependant, le principal effet pervers a certainement été l'introduction d'un plafond au montant qui peut être versé à une province dite pauvre. Ce plafond est venu contrecarrer l'objectif initial visé par la péréquation en augmentant l'écart entre les provinces pauvres. Le Québec devra assumer 60 p. 100 de la coupure imposée aux provinces bénéficiaires, du seul fait de l'introduction de ce plafond.

• (1725)

Rappelons–nous les objectifs fondamentaux retenus par le ministre des Finances du Québec, comme fondement à une réforme des transferts aux provinces, afin de les adapter aux réalités financières et budgétaires des années 1990.

Voici ces objectifs fondamentaux: améliorer l'adéquation entre les responsabilités assumées par les gouvernements et les ressources fiscales à leur disposition; améliorer la redistribution de la richesse au Canada et accroître l'efficacité du secteur public canadien.

M. Bourbeau, qui est ministre des Finances du Québec, est connu pour être un fédéraliste convaincu. Cependant, il ajoutait: «Je trouve cependant difficilement acceptable que le gouvernement fédéral ait décidé de maintenir la disposition plafond du programme de péréquation.» Là–dessus, le ministre des Finances du Québec et son critique à l'Assemblée nationale se rejoignent. Les provinces moins bien nanties vont ainsi, paradoxalement, contribuer à éponger le déficit fédéral.

Je crois qu'il s'agit d'un exemple flagrant que le système fédéral ne fonctionne pas. Seule une réforme en profondeur de toute la structure des programmes de transfert pourrait corriger la situation actuelle.

Voici les principaux éléments d'une telle réforme: absence de coupures en termes réels et par habitant des paiements de transfert aux provinces; absence de normes nationales qui ne correspondent pas aux situations spécifiques du Québec; absence d'ingérence du fédéral dans les secteurs de juridiction des provinces, source d'inefficacité reconnue. La réforme doit viser une meilleure redistribution des revenus entre les différentes provinces, notamment en ce qui a trait aux paiements de péréquation. Le plafond de péréquation doit être retiré.

Le présent projet de loi est la preuve que le gouvernement libéral du Canada n'a aucunement porté attention au message qui lui a été transmis par la population du Québec qui a élu 54 députés du Bloc québécois. Les Québécois ne veulent plus dépendre d'un système qui les encourage à maintenir leur niveau de pauvreté. Le présent système est un encouragement à l'inefficacité.

Le gouvernement fédéral a donc décidé, malgré tout cela, de traiter le dossier de la péréquation «business as usual». Si j'étais un député membre de la majorité, défenseur du fédéralisme canadien, je m'élèverais contre le maintien de la disposition plafond du programme de péréquation, au nom du fonctionnement équitable de la fédération canadienne. Je n'ai malheureusement pas entendu beaucoup de députés se prononcer en ce sens de l'autre côté de la Chambre.

Mais, à titre de membre de la communauté nationale du Québec, à la recherche de sa propre autonomie depuis 50 ans, je sais que la voie de la maturité passe par des responsabilités et des pouvoirs précis qui permettront aux citoyens de juger de l'efficacité de son gouvernement. Malgré tout, l'élimination du plafond est un cataplasme dont le présent système ne peut se passer.

Pour évaluer si le système de péréquation remplit ses objectifs, il faudrait évaluer si ce système a permis, depuis sa mise en place, de corriger les inégalités économiques, sociales et culturelles entre les différentes parties du Canada. Malheureusement, il n'en est rien. Si vous comparez les taux de chômage, l'exode des jeunes depuis 20 ou 30 ans dans les différentes parties du Québec, le système est un fiasco et tous les indicateurs sont là pour le prouver.

De même, l'établissement d'un plafond au programme de péréquation ne répond pas aux objectifs du programme. De plus, le programme de péréquation ne permet pas une évaluation facile de son efficacité de la part des contribuables. On trouve là une des raisons principales du manque de confiance des électeurs envers les politiciens, donc les personnes que nous sommes, et dans le processus, parce que, au Canada, on n'est pas capables de dire si les sous qu'on investit dans nos impôts nous reviennent vraiment en services adéquats. Les gens à qui on paie des impôts ne sont pas nécessairement ceux qui rendent les services et je pense qu'à cet égard, il y aurait une lacune importante à corriger.

En effet, l'argent est perçu par le fédéral. Le fédéral le transmet aux provinces qui le saupoudrent dans ses divers programmes et le pauvre citoyen doit juger de l'efficacité de qui, de quoi et de qu'est–ce qui se passe dans toute cette histoire.

Tout ceci pour dire que finalement, le gouvernement a fait la preuve, par le dépôt du projet de loi C–3, qu'il met de côté les vrais changements attendus par la population. En attendant, nous lui demandons tout de même au moins d'éliminer le plafond à défaut d'assurer une réforme complète.

• (1730)

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Madame la Présidente, j'ai bien écouté le discours de mon honorable collègue et j'ai une question qui me semble assez simple.

J'ai écouté non seulement son discours, mais les discours de ses collègues. Je trouve intéressant que jamais, pas une seule fois on se soit permis de dire qu'il y avait du bien, du bon dans ce programme de péréquation. On prétend que ça appauvrit le Québec, que ça n'aide aucunement, que c'est lourd, que c'est gauche, que ça écrase, que ça nuit. Mais n'y a–t–il pas même un petit brin d'un petit quelque chose de bien dans tout ça? Pas même un petit brin? Pas même un petit brin.

Merci. Vous m'avez donné la réponse. Je n'ai pas besoin d'une réponse.

On me l'a donnée. On va laisser maintenant aux Canadiens et aux Canadiennes, aux Québécois et aux Québécoises de déterminer si, oui ou non, la question que j'ai posée et la réponse qu'on m'a donnée est juste: il n'y a rien de bon là–dedans.

Ça me semble responsable; ça me semble comme une équipe qui va mener cette province et faire quelque chose. Franchement, ce n'est pas impressionnant!

M. Crête: Madame la Présidente, j'aimerais répondre à l'honorable député—qui a peut–être des enfants—qu'on se ramasse dans une situation où une population, une région, c'est un peu comme un enfant qui grandit. Le Québec, quand il a adhéré à la Confédération canadienne, cherchait un certaine sécurité de base et il a fondé la Confédération canadienne.

À mesure que le système a vieilli, il s'est aperçu qu'il ne contrôlait pas la maison dans laquelle il était et qu'on ne le laissait pas devenir mature. Donc, à un moment donné, on doit passer de l'adolescence au stade adulte.

Est–ce que la péréquation a permis au Québec, pendant certaines années, au moins de survivre? On n'a jamais contesté ça. Ce qu'on conteste, c'est que c'est un système qui nuit fondamentalement à la démarche d'autonomie du Québec. Le système de la

péréquation nous traite comme si on était des enfants gérés par des adultes.

Et le Québec n'acceptera plus jamais d'être traité comme des enfants par d'autres sociétés que sa propre composante.

Notre développement économique, nous l'avons pris en main, depuis les années 1960 particulièrement, où nous l'avons assuré avec des outils comme la Caisse de dépôt et placement, qu'il a fallu arracher au gouvernement fédéral. Sinon, aujourd'hui, on n'aurait aucun contrôle sur cette chose–là. On a nationalisé l'électricité aussi aux dépens des pouvoirs extérieurs. Et, morceau par morceau, nous en sommes venus à la conclusion qu'il fallait sortir de ce système.

Je pense que les Québécois, particulièrement depuis 1968, ont essayé beaucoup de choses: on a essayé les libéraux fédéraux au pouvoir, avec 74 députés libéraux fédéraux, et on n'a pas gagné ce qu'on voulait; on a essayé le beau risque, avec les conservateurs, puis on n'a pas gagné ce qu'on voulait. Donc, le peuple du Québec a décidé qu'il éclaircirait la situation avec l'ensemble du Canada, et c'est notre rôle ici comme représentants du Bloc québécois qui avons été élus par 50 p. 100 de la population du Québec.

[*Traduction*]

M. Nelson Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C–3 à l'étape de la deuxième lecture, où il est question essentiellement du principe du projet de loi. Nous aurons amplement l'occasion au moment de l'étude en comité d'examiner les questions importantes soulevées par certains députés, mais pour l'heure nous discutons du principe du projet de loi C–3, qui porte bien sûr sur le concept de la péréquation.

J'ai prêté une oreille attentive à ceux qui ont dit ne pas être en faveur de la péréquation. C'est comme si on disait être contre la maternité. Car il faut dire que c'est un principe fondamental qui a été inscrit dans la Constitution. C'est la façon canadienne de faire les choses depuis 1867, où nous avons formé la famille canadienne, et surtout depuis 1957, où la péréquation est devenue une pratique officielle.

Nous reconnaissons le fait que, de temps à autre, certaines parties du pays éprouvent plus de difficulté que d'autres et que celles–ci, par conséquent, doivent faire preuve de générosité en aidant les premières et en leur offrant leur assistance et leur collaboration. Les provinces plus prospères sont prêtes à partager une partie de leur richesse avec celles qui le sont moins. C'est ça, d'après moi, l'essence même du Canada.

• (1735)

Pour l'essentiel, le projet de loi C–3 prolonge d'une autre période quinquennale le programme de péréquation et prévoit que les paiements de péréquation s'élèveront à 8,5 milliards de dollars cette année et qu'ils augmenteront d'environ 5 p. 100 par an les années subséquentes. Nous sommes favorables au principe de la péréquation. Quand je dis nous, j'entends mes collègues du Nouveau Parti démocratique. C'est donc de cela qu'il est question aujourd'hui, du principe du projet de loi.

Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas de questions à poser ou de préoccupations à soulever. Je voulais simplement le dire parce que mes électeurs voudraient bien savoir qui reçoit quoi. Les paiements de péréquation venant des trois provinces riches que sont la Colombie–Britannique, l'Alberta et l'Ontario, se répartissent comme suit: les Territoires du Nord–Ouest toucheront environ 910 millions de dollars, l'Île–du–Prince–Édouard, 164 millions de dollars, la Nouvelle–Écosse, 880 millions de dollars, le Nouveau–Brunswick, 995 millions de dollars, le Manitoba, 854 millions de dollars, la Saskatchewan, 522 millions de dollars, ce dont se réjouira sans doute mon collègue, et le Québec, 3,8 milliards de dollars. Il me semble que c'est un effort équitable de redistribution.

J'ai écouté attentivement quelques députés du Bloc qui semblent estimer, pour diverses raisons, que le partage ne convient pas. J'ai hâte de voir comment ils vont s'y prendre, au comité notamment, pour rendre ce partage plus équitable.

En tant qu'habitant de la Colombie–Britannique, je me réjouis que ma province participe ainsi au programme de péréquation. Nous sommes heureux de pouvoir partager les richesses générées en Colombie–Britannique avec les autres régions du Canada. Je sais que cela fera plaisir à mes collègues si je touche un mot de la situation actuelle en Colombie–Britannique.

Dernièrement, nous avons vu l'Alberta confrontée au pénible exercice de devoir faire face, au palier provincial, à certaines réalités économiques qui sont les siennes. Nous avons vu d'autres gouvernements provinciaux adopter des mesures que je qualifierais de rigoureuses pour résoudre leurs problèmes financiers. Dans certains cas, on peut même parler de mesures brutales, puisque les programmes sociaux sont en cause.

En Colombie–Britannique, nous n'avons pas été acculés à ces extrémités. L'ensemble de nos programmes sociaux a non seulement été maintenu, mais également bonifié. Les domaines de l'éducation et des soins de santé bénéficieront cette année d'une augmentation de 3 p. 100. Pour ce qui est de la création d'emplois, la province a généré 91 000 nouveaux emplois, depuis novembre 1991. L'année dernière, nous avons connu une croissance économique supérieure à 3 p. 100. Nos exportations ont augmenté de plus de 16 p. 100, l'année dernière. Il y a eu 10 p. 100 de mises en chantier de plus. La hausse des ventes au détail a voisiné les 9 p. 100, en 1993. Voilà qui en dit long sur la confiance des entreprises. Le comportement du monde à l'égard d'une région donnée du pays est un bon baromètre, un indice qui ne trompe pas. Les projets d'investissement en capital ont été en hausse de 6 p. 100 au cours des années 1992–1993, soit quatre fois plus que la moyenne nationale. C'est la preuve que les gens d'affaires ont confiance dans l'économie de la Colombie–Britannique et sont prêts à y investir.

J'ai ici une brochure qui vante, sur des pages et des pages, les initiatives positives qu'a prises le gouvernement provincial. Je vais m'en tenir à un tableau intéressant. On parle beaucoup de l'économie mondiale, de la nécessité de s'intégrer à ce grand marché et du fait que notre avenir dépend de notre capacité de rivaliser avec nos concurrents du monde entier. On peut y lire qu'environ 80 p. 100 de nos exportations sont acheminées vers un seul pays, les États–Unis. Il en a toujours été ainsi, c'est un fait incontournable. Ma foi, pourquoi ne pas réaliser la majorité

de nos échanges commerciaux avec un voisin aussi grand au sud, d'accès si facile?

C'est ce qui explique que certains d'entre nous ont du mal à comprendre pourquoi, à l'instar du gouvernement précédent, le gouvernement actuel est si impatient d'augmenter encore cette proportion, à moins que, à ses yeux, l'idéal ne soit de réaliser 90 p. 100 de nos échanges commerciaux avec les États–Unis. En effet, on nous a bien dit que la raison d'être de notre adhésion à l'ALE et à l'ALENA, c'était d'accroître nos échanges commerciaux avec les États–Unis et d'y exporter davantage.

• (1740)

Existe–t–il dans le monde un pays qui nous dirait que nous avons bien fait de mettre 80 ou 90 p. 100 de nos oeufs dans le même panier, celui de l'exportation? Peut–être en est–il un. Je n'en connais pas. Peut–être que certains de mes collègues pourront me dire ce qu'ils en pensent. Quarante–neuf pour cent des exportations de la Colombie–Britannique sont destinées aux États–Unis. Le bois d'oeuvre est l'un de ses principaux produits d'exportation.

Or, dans quel secteur avons–nous le plus d'ennuis depuis la mise en oeuvre de l'ALE et de l'ALENA? Dans celui du bois d'oeuvre. Même avec ce produit qui représente 49 p. 100 de nos exportations à destination des États–Unis, nous n'avons eu que des ennuis dès le premier jour. L'ALE et l'ALENA ne nous ont pas mis à l'abri du harcèlement et des problèmes.

M. Milliken: Quel problème pour vous, Nelson!

M. Riis: J'entends que mon collègue veut aussi prendre part à ce débat un petit peu plus tard.

Ce que je veux dire, c'est qu'en Colombie–Britannique, nous sommes heureux. Notre prospérité a bien des causes et c'est pour toutes sortes de raisons que des gens viennent de tous les coins du Canada pour s'installer dans notre province.

Une voix: Le gouvernement là–bas est très bien.

M. Riis: En partie, parce que le gouvernement est très bien.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: L'une des raisons est que le gouvernement est très bien. Après tout, on nous dit constamment que les investisseurs étrangers sont très inquiets au sujet du gouvernement, notamment de sa responsabilité sur le plan financier. Peut–être que, pour la forme, nous pourrions demander quel gouvernement provincial a le mieux réussi à contrôler le déficit de sa province?

M. Milliken: L'Ontario.

Une voix: La Saskatchewan et la Colombie–Britannique.

M. McClelland: L'Alberta.

M. Riis: La réponse est la Colombie–Britannique. Il n'y a aucun doute. Mon collègue dit que c'est l'Alberta. J'ai observé M. Klein et je me pose des questions au sujet de sa façon de faire et des résultats.

M. Milliken: Il sabre dans tout. Parlez–nous de Bobby Rae.

M. Riis: Ne nous méprenons pas. J'ai dit ça en plaisantant. À mon avis, M. Klein a une façon de voir le monde qui est typique de celle des conservateurs ou peut–être de celle des réformistes. Nous verrons si ça fonctionne dans quelques mois.

En Colombie–Britannique, nous avons essayé d'appliquer une approche différente. Une approche que je qualifierai de vraiment démocratique et qui consiste à essayer de réduire le déficit sans sabrer dans les programmes sociaux. Nous l'avons fait. En fait, je ne pense pas qu'un seul économiste au Canada vous dira que nous n'avons pas réussi. Quiconque connaît les marchés financiers ne peut dire le contraire.

Je ne dis pas que c'est seulement grâce à Mike Harcourt et aux néo–démocrates. Il y a d'autres raisons, mais c'est un point que je tenais à faire valoir à la Chambre, car presque personne n'en parle.

M. Harvard: Venez–en aux faits, Nelson.

M. Riis: Il faut situer le projet de loi C–3 dans un certain nombre de contextes. Quels sont les autres programmes du même genre auxquels participe le gouvernement fédéral?

Le député a parlé tout à l'heure du financement des programmes établis. Le gouvernement fédéral verse dans ce programme une contribution d'environ 11 milliards de dollars au titre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement fédéral verse sept milliards de dollars au Régime d'assistance publique du Canada, le RAPC, et participe, par l'entremise de ce programme, à l'élaboration de toute une série de programmes sociaux.

Bien entendu, il faut également inclure ici toute la question des points d'impôt et celle des programmes à frais partagés. L'an dernier, près de 12 milliards de dollars ont été consacrés à un programme à frais partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces. Dans notre province, on pense tout de suite à l'Entente sur la mise en valeur des ressources forestières, l'un des programmes d'investissement qui se porte le mieux et qui consiste pour le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial à investir, en collaboration avec le secteur privé de la Colombie–Britannique, dans la mise en valeur future des ressources forestières tout en garantissant un développement suivi.

Le gouvernement fédéral a décidé d'abandonner sa participation à ce programme. De se retirer de ce programme. Même s'il reconnaît que la foresterie est le plus grand secteur d'exportation au Canada, il a laissé tomber le ministère des Forêts et cesse de contribuer à cette entente, ce qui est une mesure très régressive.

Il faut soulever la question. Récemment, quand il a présenté le programme d'infrastructure, le gouvernement fédéral a déclaré que toutes les provinces allaient recevoir un certain montant. Si je me souviens bien, la Colombie–Britannique devait recevoir 220 millions de dollars. Ce montant était essentiellement calculé en fonction de la population à 5 p. 100 près, selon le taux de chômage dans une province donnée. Autrement dit, il y avait là un effort de péréquation. Cela se produit souvent dans les programmes fédéraux.

• (1745)

Si nous avons un programme global de péréquation visant à créer des conditions relativement égales quant à la capacité des gouvernements provinciaux d'offrir des services et d'avoir des systèmes de perception des recettes relativement semblables, est–il nécessaire, lorsque nous lançons un programme de ce genre sur une échelle aussi grande, comme nous le faisons au moyen de ce projet de loi, d'avoir également toute une autre série de programmes de péréquation? Un programme ne suffit–il pas?

Nous devons examiner cette question dans ce contexte et dire que même si nous traitons de la péréquation dans le projet de loi C–3, on peut se demander ce qu'il en est dans les autres domaines où on essaie également de mettre en oeuvre un programme de péréquation. Pour évaluer la valeur de ce projet de loi, pour déterminer si on doit le maintenir sous sa forme actuelle, étendre sa portée ou la réduire au contraire, je crois que nous devons voir les choses de ce point de vue et nous n'avons pas suffisamment de renseignements dans le cas présent. Peut–être qu'au comité, nous pourrons exiger plus de détails et tenir à ce moment–là un débat plus sérieux sur la question.

Je suppose que ce sont là les plaintes que je voulais formuler dans le cadre de mon intervention. J'entends d'autres provinces s'offusquer de ne pas recevoir assez en fonction de la taille de leur population et le reste. Cependant, je vais soulever cette question pour la forme plutôt, car au fil des ans, je n'ai jamais pu trouver un seul programme fédéral donnant à la Colombie–Britannique sa juste part. Il se peut qu'il en existe. Je n'en ai pas encore découvert un seul qui tienne compte de notre population. . .

Une voix: Vous pouvez compter sur un climat agréable.

M. Riis: Mon collègue dit que nous pouvons compter sur un climat agréable. C'est peut–être vrai et nous en sommes heureux. Cependant, je pense à des programmes qui sont davantage liés au gouvernement fédéral à ce stade–ci. Je sais que les ministériels revendiquent toutes sortes de choses, mais ils ne sont certes pas responsables du temps qu'il fait au Canada.

Y a–t–il un seul programme fédéral financé par les deux ordres de gouvernement qui est équitable à l'égard des habitants de la Colombie–Britannique? Je pourrais vous présenter une longue liste de chiffres qui montrent les domaines dans lesquels nous sommes perdants. Je ne crois pas que ce soit nécessaire. Je tiens simplement à apporter cette précision.

Ainsi, même dans ce climat, même si nous sommes conscients qu'aucun programme fédéral ne donne à la Colombie–Britannique ce qui lui revient, du moins en fonction de sa population, nous ne rechignons quand même pas à participer à ce programme de péréquation.

Je suis député depuis des années et dans toutes les discussions que j'ai eues avec mes électeurs et d'autres personnes, je n'ai jamais entendu qui que ce soit remettre en question notre volonté de partager avec les autres. J'entends beaucoup de gens dire que nous sommes les perdants, les dindons de la farce et le reste, que nous n'obtenons pas, en fait, notre juste part du gouvernement fédéral. Cependant, je m'en tiendrai là pour le moment. J'aurai d'autres occasions de soulever cette question.

Je veux simplement dire en terminant que j'apprécie d'avoir la possibilité de participer à ce débat. Cependant, même si je ne veux pas imiter les réformistes qui disent qu'un tel ou une telle dans leur circonscription leur a demandé de soulever une question donnée, je vais quand même dire que certains de mes électeurs m'ont invité à tout le moins à soulever la question au nom de la ville de Vancouver, car ils ont le sentiment d'être traités de façon inéquitable. Cela ne s'applique certes pas qu'à la ville de Vancouver ou à toute autre ville, du moins pour ce qui est de la politique d'immigration.

Lorsque le gouvernement fédéral établit sa politique d'immigration et, comme l'a fait le ministre compétent l'autre jour, il fixe une nouvelle série de quotas ou de limites quant au nombre de personnes admises au Canada. Une grande partie de ces immigrants aboutissent dans la région de Vancouver et ce sont ensuite les conseils scolaires et les contribuables de Vancouver qui doivent leur offrir les programmes de formation linguistique nécessaires et le reste, du moins dans une certaine mesure.

On demande au gouvernement de tenir compte de la réalité: les immigrants choisissent certaines régions du pays. Que le gouvernement apporte alors l'aide et la collaboration voulues pour assurer ces services à ces néo–Canadiens.

Pour être juste, je reconnais qu'il y a des programmes utiles à cette fin, mais lorsqu'il s'agit de formation linguistique en anglais ou d'enseignement de l'anglais comme langue seconde, particulièrement dans notre réseau scolaire, le fardeau financier devient trop lourd à supporter.

En conclusion, je voudrais simplement dire que j'ai été très heureux de participer à ce débat. J'attends avec impatience, surtout au comité, de procéder à un examen plus approfondi de certaines des questions soulevées par mes collègues et de participer au débat en troisième lecture par la suite.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Madame la Présidente, j'ai beaucoup apprécié le discours du député de Kamloops. J'ai remarqué qu'il avait abordé quelques thèmes chers au Parti réformiste, dont la question de la double péréquation qui caractérise certains programmes fédéraux. Il a traité du problème de l'aliénation des provinces de l'Ouest, de l'effet de ces programmes sur sa province et de l'effet de l'interaction qui se produit entre ces programmes et le programme de péréquation. J'admets tout cela. Je ne dirais pas que c'est un bon réformateur, mais j'admets qu'il a raison. Si vous me permettez l'expression, je dirai que ses arguments étaient autant de rayons de sagesse éclairant son discours, comme le soleil illumine les plaines de Colombie–Britannique.

• (1750)

Cela étant dit, j'ai une question à lui poser au sujet d'une observation qu'il a faite sur la relation entre la politique budgétaire et la croissance économique que nous connaissons actuellement. Il avait bien sûr envie d'attribuer ces bons résultats au gouvernement actuel de Colombie–Britannique, mais je pense qu'il serait juste de dire que depuis une génération au Canada, les gouvernements fédéraux ou provinciaux ont fait une bien mauvaise gestion budgétaire. La Colombie–Britannique est l'un des endroits où le rendement économique est resté assez bon. En conséquence, la croissance économique de la Colombie–Britannique est restée assez vigoureuse, à une époque où les autres provinces sont aux prises avec des déficits et des dettes bien supérieurs.

Le député accepterait–il de reconnaître qu'il existe une relation à long terme entre le déficit, la dette et un rendement économique faible? En outre, reconnaîtrait–il que les gouvernements de Colombie–Britannique ont toujours su éviter ce genre de piège, dans une mesure raisonnable?

Finalement, pour ce projet de loi particulier, recommanderait–il que, dans le processus de révision future des programmes de péréquation, on envisage de rajuster les paiements de transfert en fonction du rendement économique que les gouvernements ont su conserver?

M. Riis: Je remercie mon collègue pour sa question.

Je me permettrai d'apporter un éclaircissement sur une des choses qu'il a dites. Je ne crois pas qu'il voulait dire que le gouvernement du Crédit social ait bien géré les affaires de la province; ce n'est pas mon avis.

Tous se rappelleront que lorsque le gouvernement néo–démocrate est entré en fonction en Colombie–Britannique, il a fait venir un cabinet d'experts–comptables parmi les plus réputés au monde afin de vérifier les livres. Or, on a constaté que la situation financière était un désastre complet. Nous partirons donc de cette situation, un peu comme le fait sans doute le gouvernement actuel qui hérite de la situation qu'a laissée le gouvernement conservateur au Canada.

Je reconnais cependant qu'on comprend de façon générale depuis un certain temps l'importance de maîtriser la dette et le déficit de la Colombie–Britannique.

Si ma mémoire est fidèle, aucune province n'en a mieux fait la preuve que la Saskatchewan. Il semble qu'il y ait eu un modèle d'action; il s'agit d'un modèle intéressant, mais je ne veux pas abuser du temps de la Chambre pour en parler. Il m'apparaît cependant qu'après leur élection, les gouvernements néo–démocrates et CCF avaient l'habitude de mettre de l'ordre dans les finances publiques; après un certain temps, la population change de gouvernement, ce qui est normal, et le remplace par un gouvernement libéral ou conservateur qui, à son tour, remet la pagaille dans les finances publiques. Ce gouvernement est à son tour mis à la porte et de nouveau remplacé par un gouvernement CCF ou néo–démocrate, qui remet de l'ordre dans les finances, et ainsi de suite.

C'est ainsi que vont les choses dans cette province.

M. Harvard: Vous ne feriez pas un bon historien, Nelson.

Une voix: C'est comme ça que ça se passe en Saskatchewan et en Colombie–Britannique.

M. Harvard: Et en Ontario?

M. Riis: Quand je parle de mettre de l'ordre dans les finances de la Saskatchewan ou de la Colombie–Britannique, cela sous–entend que nous devons en faire autant au sujet de la dette et du déficit. Cela ne fait aucun doute.

M. Milliken: Demandez à Bob Rae.

M. Riis: Eh bien dans ce cas demandons à Clyde Wells. Je prenais simplement cet exemple parce qu'il constitue un bon cas d'espèce. La question qu'il faut se poser est la suivante: «Quels sont les gouvernements qui font preuve d'efficacité?» Il semble bien que ce soit ceux du CCF et du Nouveau Parti démocratique en Saskatchewan et le gouvernement néo–démocrate en Colombie–Britannique.

Une voix: Et au Yukon?

M. Riis: Quelqu'un s'interroge au sujet du Yukon. Il en va de même de ce territoire.

Je ne prétends pas que les gouvernements néo–démocrates obtiennent toujours des résultats parfaits, et je ne crois pas non plus que quelqu'un ici affirmerait que les conservateurs ou les libéraux—les réformistes ne sont pas là depuis assez longtemps—se montrent efficaces partout. Il faut cependant chercher des modèles d'excellence autour de nous, des exemples de personnes qui ont bien fait leur travail. C'est pourquoi j'affirme que le gouvernement de la Colombie–Britannique se tire bien d'affaires, tout comme l'ont déjà fait les gouvernements néo–démocrates et CCF en Saskatchewan.

En ce qui concerne le point soulevé par mon collègue, je lui répondrai qu'il lui faut effectivement maîtriser la dette et le déficit.

Comment y arriver? M. Ralph Klein essaie à sa manière, mais il ne semble pas réussir. Les conservateurs ont fait la même chose avant lui. Comme eux, M. Klein sabre partout et attend les résultats. Jusqu'à maintenant, la réussite se fait attendre.

J'ai siégé à la Chambre durant les neuf années de gouvernement progressiste–conservateur qui a tenté, c'est du moins ce qu'il prétendait, d'appliquer cette approche, mais la situation n'a jamais été aussi mauvaise au Canada qu'elle ne l'est maintenant. Nous accusons un déficit de 500 milliards de dollars. De toute évidence, la population canadienne cherche une solution tout à fait différente.

• (1755)

La Colombie–Britannique fait les choses d'une façon légèrement différente. Elle a supprimé tout un tas de dépenses gouvernementales inutiles. Mais elle a reconnu que le gouvernement pouvait également investir. Et elle s'est mise à investir dans divers secteurs. Elle investit, par exemple, dans le développement des entreprises de technologie de pointe, attirant et formant des techniciens hautement qualifiés, mettant de l'argent dans la recherche et le développement, jusqu'à la production. Autrement dit, elle a reconnu que les fonds publics pouvaient être investis ou simplement dépensés et que cela, il fallait l'éviter. Et c'est bien ce qu'elle fait.

J'ai le plaisir de pouvoir annoncer que, grâce à cela, dans deux ans, elle aura probablement équilibré son budget; elle sera sans doute la seule province à y être parvenu. C'est au fruit qu'on juge l'arbre. Je ne prétends pas que tout ce que fait le gouvernement de Colombie–Britannique soit parfait. On ne peut dire cela d'aucun gouvernement. Toutefois, pour ce qui est de gérer l'économie, il semble s'y prendre mieux que n'importe qui d'autre au Canada.

Je crois que le député a posé une bonne question. Ce n'était pas vraiment une question puisqu'il m'a simplement demandé si j'étais d'accord. Dans les grandes lignes, je le suis.

Que la péréquation soit liée à la bonne gestion financière des provinces, si telle est bien la question, me semble une idée intéressante. C'est le genre de chose que j'aimerais voir discuter plus en profondeur en comité, de façon à cerner les conséquences d'une telle mesure, particulièrement sur les régions les plus pauvres du Canada. Je me garderai de nommer ces provinces, mais je crois que certaines auraient énormément de mal à survivre sans la péréquation, non seulement en ce qui a trait aux programmes, mais aussi à tout le reste. Pour répondre aux député, il suffit probablement de dire qu'elles font bien leur travail.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Madame la Présidente, depuis le début de ce débat sur le projet de loi C–3, plusieurs spécialistes ont voulu démontrer par des chiffres que la péréquation n'était pas nécessairement équitable, ce dont je suis sûr.

Étant d'un comté éloigné et également des plus pauvres, je suis à même de voir que les cultivateurs de chez nous sont obligés de vendre leur ferme, que le bois de chez nous s'en va un peu partout, n'étant pas fini ici. Il y a donc de sérieux problèmes. Et je ne suis pas prêt à dire que cette équité existe d'un océan à l'autre, du moins pas chez moi.

Mais je vais m'attarder davantage à un domaine bien précis: l'éducation. Je parlerai donc plus particulièrement des paiements de transfert destinés à l'éducation. Pour un pays comme le Canada et pour un futur pays comme le Québec, il est absolument essentiel que nous consacrions le maximum d'énergie à la formation de la main–d'oeuvre. J'ai consacré ma vie à l'éducation et je sais que sans formation, on ne peut de nos jours aspirer à un niveau de vie acceptable.

L'éducation et la formation sont les clés de notre développement économique, social et culturel. Ce sont aussi les clés de notre succès sur le plan intérieur et sur le plan international. Notre main–d'oeuvre doit être de mieux en mieux formée si nous voulons être capables de faire face aux défis du présent, et surtout à ceux de l'avenir.

C'est en 1951 que le gouvernement fédéral a commencé à accorder des subventions directes aux universités, même si l'enseignement était officiellement une compétence des provinces. Le Québec s'y était fortement opposé à ce moment–là, et avec raison.

En 1961, le fédéral a transféré au Québec 1 p. 100 du revenu imposable des sociétés pour que cette province puisse disposer des ressources financières nécessaires au versement de subventions équivalentes à ses institutions d'enseignement.

En 1967, les ententes du partage des frais d'enseignement postsecondaire ont été révisées. Le gouvernement fédéral transféra alors aux provinces des montants équivalents à 50 p. 100 des frais de fonctionnement des établissements d'enseignement postsecondaire. Ces ententes ont alors pris la forme de transferts de points d'impôt et de versements en espèces dans toutes les provinces. En 1977, ces ententes furent regroupées dans le cadre du financement des programmes établis.

• (1800)

Auparavant, seule une élite avait accès à l'éducation dite supérieure. L'instruction, comme on l'appelait alors, était le fait d'une minorité. À cette époque, la seule université qui desservait toute la Gaspésie, la Côte–Nord et le Bas–Saint–Laurent était l'Université Laval. Et tous les autres de nos régions, qu'on appelait les pauvres, n'y avaient pas accès. Cela veut dire que quelques–uns, certaines élites, pouvaient aller à l'université et les autres restaient chez eux, parce qu'on n'avait pas les moyens d'y aller. À ce moment–là, qu'est–ce qu'ils faisaient? Ils devenaient des assistés sociaux ou des chômeurs.

Quoi qu'il en soit, après la Seconde Guerre mondiale, il y eut une explosion des moyens de communication de masse. La Terre allait devenir un village global. Il n'était plus possible de nier à l'ensemble le droit à une meilleure formation. Notre système fut vite débordé. Il y eut un si grand nombre de nos jeunes qui désiraient avoir accès à l'éducation, qu'en 1967 furent créés les collèges d'enseignement général et professionnel.

Le ministère de l'Éducation du Québec d'alors se disait incapable de répondre à la demande. Seulement dix collèges virent le jour cette année–là; les autres le furent par la suite. L'évolution ne s'arrêta pas là. Il fallut créer ou agrandir des universités pour répondre à la demande. Des sommes colossales y furent investies par les gouvernements. Autre élément fort important de cette période fut la volonté populaire de bien se former dans des secteurs dits professionnels.

Le retour des soldats au pays, après la Seconde Guerre mondiale, fut un élément déclencheur. Il fallait trouver des emplois pour eux; il fallait les réintégrer au marché du travail. Mais avant cela, il fallait surtout les former afin de leur donner le maximum de chance. Nous avons donc créé dans tout le pays un réseau d'écoles techniques qui furent intégrées au cours des années 1960 et 1970 aux collèges actuels. Seules quelques–unes sont encore indépendantes.

D'autre part, les adultes qui étaient déjà sur le marché du travail souhaitaient aller plus loin et eux aussi avoir accès à des études supérieures. Il y eut une augmentation incroyable de la demande en éducation. Tout cela nous a conduit à doter le pays d'un système d'éducation valable et à augmenter d'autant le niveau de scolarisation de la population en général. Dans cer-

tains secteurs de l'activité, le niveau de formation doubla très vite.

Un autre élément fort important de cette révolution partout en Amérique fut l'entrée des jeunes filles et des femmes dans les collèges. Auparavant, c'étaient des hommes qui avaient accès à l'éducation. Les efforts que nous avons consacrés à l'éducation font que, aujourd'hui, au Québec, il y a plus de femmes que d'hommes dans les collèges, à poursuivre des études supérieures, et c'est très bien ainsi.

Malgré nos réussites, notre système d'éducation doit être amélioré et c'est pour cela que pour des études postsecondaires, il faut que le gouvernement fédéral aide. Dans mon comté, il n'y a qu'un cégep et aucune université. Toute augmentation de frais de scolarité empêche une partie de nos jeunes d'accéder à l'enseignement postsecondaire, si nécessaire pour faire face au défi de l'an 2000.

Chaque dollar investi en moins signifie que nous condamnons nos jeunes et aussi les adultes de chez nous à vivre d'assurance–chômage et de bien–être social. Chaque année, chez moi, le taux augmente. Est–ce cela que ce gouvernement s'apprête à faire? Est–ce cela que nous souhaitons, du chômage et des assistés sociaux? Il n'est pas possible, en 1994, de revenir en arrière. En investissant moins dans l'éducation postsecondaire, pensons–nous pouvoir poursuivre le développement de ce pays et se tirer des problèmes économiques qu'il traverse?

• (1805)

Il est certain que notre système d'éducation n'est pas parfait. Il est, par contre, fort défendable, particulièrement au Québec. Comme tout système, il faut continuer de l'améliorer. Et ce n'est pas en lui coupant les vivres que nous pourrons le faire.

Nous avons donné la parole aux parents dans notre système d'éducation et nous avons également donné la parole aux enseignants. Il nous appartient maintenant, en tant qu'État, d'assumer les droits à la parole que nous leur avons accordés. Les parents parlent fort, mais les étudiants de 16 à 20 ans parlent fort également. Ils ont peur du chômage. Aujourd'hui, je parle en leur nom.

Peut–on encore, une fois de plus, revenir en arrière sur ce point?

Il faut ramener le débat où il doit vraiment se situer. Souhaitons–nous un meilleur avenir pour nos concitoyens et nos concitoyennes? Souhaitons–nous offrir une véritable chance à nos jeunes qui sont désespérés? Souhaitons–nous que le Canada et le Québec continuent à se situer avantageusement dans le cortège des nations développées? Si cela est le voeu de ce gouvernement, il ne peut couper dans les transferts aux provinces, surtout dans l'éducation postsecondaire. C'est notre avenir qui en dépend. L'éducation postsecondaire est, de surcroît, un pouvoir provincial. Au Québec, nous avons besoin de toutes les ressources disponibles.

Je veux me prononcer ici contre le principe du plafond de péréquation. Pour le Québec, cela représente une perte de centaines de milliers de dollars au cours des cinq prochaines années.

Je me prononce donc contre le projet de loi C–3 parce que celui–ci reconduit la modalité plafond des paiements de péréquation. Il faut au contraire une réforme complète de tous les paiements de transferts aux provinces.

Les coupures effectuées par le gouvernement fédéral dans le cadre du financement des programmes établis ont diminué la part du fédéral dans le financement des programmes de santé et d'éducation postsecondaire du Québec de 45 p. 100 à 32 p. 100 de 1984 à 1993. Les dépenses en recherche et développement du gouvernement sont beaucoup plus faibles au Québec quel que soit le critère utilisé.

Il est inadmissible que ce gouvernement vienne assombrir notre avenir en nous privant des sommes d'argent que nous envoyons en impôts et qui devaient être consacrées à l'éducation de nos jeunes et de nos adultes. C'est trop important pour la survie du Québec et de la circonscription de Matapédia. Tant et aussi longtemps qu'on paiera des impôts, tant et aussi longtemps qu'on paiera des taxes, il nous faut ce retour. Il est trop important pour les jeunes gens et les adultes de ma circonscription. Madame la Présidente, soyez assurée que je vais le réclamer.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Madame la Présidente, j'ai écouté le discours de l'honorable député de Matapédia—Matane avec attention. Si je l'ai bien compris, il ne parlait pas seulement du traitement que reçoit le Québec dans le Canada, mais aussi du traitement que reçoit sa région du Québec dans la province de Québec. C'est un point très intéressant pour nous.

• (1810)

Est–ce qu'il croit qu'au niveau des programmes fédéraux, comme la péréquation avec ce projet de loi–ci—et c'est la question que je me pose—si on en modifiait la formule, que le gouvernement fédéral pourrait encourager celui du Québec à dépenser une partie de l'argent de péréquation dans les régions les plus pauvres du Québec? Je pense que c'est le but visé par de tels programmes. Ne croit–il pas qu'il est important que le gouvernement provincial dépense l'argent obtenu de la péréquation dans sa région et pas seulement dans des grandes villes comme Montréal ou Québec?

M. Canuel: Madame la Présidente, je remercie mon collègue qui démontre une sensibilité extrême pour les régions. Il est vrai que très souvent, quand nous pensons Canada, nous pensons également aux grandes villes. Les grandes villes sont assez souvent représentées par plusieurs députés, parfois par plusieurs ministres, et c'est pour cela que je dis qu'une région comme la mienne, et comme la sienne probablement aussi, sont un laboratoire d'échecs du fédéralisme.

En miniature, le fédéralisme, où il rate son coup, c'est particulièrement dans nos régions; c'est partout au Québec, mais plus particulièrement dans les régions. Il est vrai que la péréquation, le transfert, devrait aider les régions les plus pauvres. Moi je suis une voix, et comparativement à Toronto, Vancouver ou Montréal, les députés des régions ne sont pas écoutés, car nous représentons très peu de monde.

Quand je me suis présenté dans ma circonscription, c'était pour une raison tout à fait spéciale, essayer de sensibiliser le monde urbain à la pauvreté de nos régions. Nous avons beaucoup de talent. Nous avons un capital humain incroyable, mais ce capital humain quand il s'en va dans les grandes universités, on le sait, ne revient pas. À ce moment–ci, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue, qu'il va falloir penser aux régions et leur donner le maximum parce que si les villages n'existent plus, les villes diminueront et elles n'existeront plus non plus.

Je remercie mon collègue et je suis très sensible à ses propos. C'est vrai qu'on devrait aider davantage nos régions.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot): Madame la Présidente, j'aimerais féliciter mon collègue de Matapédia—Matane pour son excellent exposé et j'aimerais surtout le féliciter d'avoir eu la bonne idée de parler de la ruralité québécoise et de la ruralité canadienne.

J'ai eu l'occasion et la grande chance d'être associé à un bel exercice qui a eu lieu en février 1990 au Québec qu'on a appelé les États généraux du monde rural. Tout ce qui est ressorti de ces États généraux, qui ont duré plus de trois jours, mais avec une préparation de plus d'un an, c'est que justement, on ne faisait pas suffisamment pour la ruralité québécoise et même la ruralité canadienne. On avait toujours tendance à examiner la situation des programmes gouvernementaux, la fiscalité et même la Constitution en fonction des besoins des villes plutôt qu'en fonction du monde rural.

Je tiens à le féliciter pour cela et à ajouter à ses arguments sur le fédéralisme versus la ruralité. Il y a un concept, à l'heure actuelle, qui s'appelle la subsidiarité qui dit à peu près ceci: si on veut avoir de bons résultats des mesures gouvernementales, il ne faut pas des mesures très centralisées dans un gouvernement d'une lourdeur excessive, dans un gouvernement ankylosé, mais une décentralisation massive. Dans le cadre du débat sur la souveraineté du Québec, dans le cadre de l'accession du Québec à la souveraineté, il y aura aussi un débat à faire sur la subsidiarité, c'est-à-dire rapprocher le pouvoir des citoyens, en particulier dans le monde rural.

• (1815)

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, j'ai également quelques commentaires à faire sur le discours qu'a prononcé mon voisin du comté de Matapédia—Matane.

Évidemment, le député a voulu plus ou moins faire un plaidoyer en nous disant que les malheurs, la misère qu'on retrouve en régions éloignées est carrément la faute du fédéralisme. On parlait d'échec du fédéralisme dans les régions.

J'inviterais quand même le député à revoir un peu les politiques provinciales, politiques qui ont même été mises en place par les derniers gouvernements, non seulement de 1985, mais surtout de 1976. Je crois que ce n'est pas nécessairement le fédéral qui a manqué à l'appel des régions, mais c'est également la province.

D'ailleurs, on voit de plus en plus un certain retour des jeunes, d'entrepreneurs, dans les régions éloignées, pour redémarrer l'économie. Je crois que si on veut redémarrer l'économie régionale et locale, on doit investir davantage dans l'individu et pas nécessairement dans les États. Que l'on parle de l'État du Québec ou encore de l'État canadien, je crois que l'on devrait faire davantage pour le petit entrepreneur.

On a vu au fil des ans, surtout avec le gouvernement conservateur, et même avec le Parti québécois, à l'époque, que l'on n'avait pas assez misé sur la relance de la petite entreprise. Par exemple, dans le domaine des prêts à la petite entreprise, à la relance générale, on a rien vu de cela. Justement, c'est surtout à cause de sociétés gouvernementales ou du manque de coopération des institutions financières qu'on n'a pas pu relancer la petite entreprise et, si vous voulez, la vie de tous les jours dans le monde rural au Québec. Mais il est faux de dire que tout est dû au gouvernement fédéral.

Une voix: Oui, c'est faux.

M. Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine) C'est tout à fait faux, parce qu'il y a eu des tentatives positives du gouvernement fédéral dans la relance de l'économie régionale, comme par exemple le Bureau fédéral de développement régional. On nous parle d'un guichet unique au Québec, mais il y a des années qu'on parle de cela, et voilà pourquoi j'invite les gens du Bloc québécois à nous dire de façon précise de quelle façon le fédéralisme a vraiment été un échec au développement économique rural.

Je crois qu'en parlant de souveraineté et en en faisant une obsession dans l'est du Québec, on met en péril l'avenir de nos jeunes et en péril nos régions éloignées. J'y tiens à ma région, je suis un Gaspésien avant tout, mais je n'accepte pas que cela soit la faute du fédéralisme si on a un taux de chômage aussi élevé.

M. Canuel: Madame la Présidente, si ce n'est pas cela un échec du fédéralisme, l'honorable député dit que depuis quelques années, particulièrement dans mon comté, dans nos comtés, ce sont des fédéralistes qui sont au provincial chez nous. Alors de part et d'autre, fédéralistes pour fédéralistes, ce sont des fédéralistes, provinciaux ou fédéraux. Cela dit, le taux de chômage chez nous est de 21 p. 100 et il augmente constamment. Si ce n'est pas un échec, qu'est-ce que c'est?

Nos jeunes s'en vont tous. Si ce n'est pas le fédéralisme, fédéral ou provincial, parce que ce sont tous des fédéralistes chez nous, le Parti québécois n'est pas au pouvoir chez nous, alors à ce moment-là cela dépend de qui? Cela ne dépend pas du Parti québécois, ça ne dépend pas du Bloc, on vient d'arriver. On va améliorer la situation, mais laissez-nous le temps.

[*Traduction*]

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, je participe avec plaisir à ce débat sur le projet de loi C-3. Je crois que ce projet de loi aiderait les provinces canadiennes à stabiliser les programmes budgétaires des cinq prochaines années. Je suis favorable à ce projet de loi parce qu'il s'applique à l'ensemble du pays et surtout parce qu'il s'applique à la Saskatchewan, d'où je viens.

• (1820)

Ce qui se produit en Saskatchewan depuis 10 ou 12 ans n'est rien de moins qu'une catastrophe. Permettez-moi de décrire brièvement ce qu'était la Saskatchewan entre 1971 et 1982. Le gouvernement de la province était alors formé par le Nouveau Parti démographique dirigé par le premier ministre Allan Blakeney. Le NPD était le seul gouvernement de l'époque au Canada à avoir présenté 11 budgets équilibrés de suite. Il n'y était pas

parvenu simplement pour l'amour d'équilibrer le budget, mais bien par suite de la bonne planification du premier ministre, du cabinet et du gouvernement, et aussi parce qu'il considérait que les priorités de la population venaient au premier rang.

Même si son budget était équilibré, la Saskatchewan avait le taux d'imposition général le plus bas au Canada. Elle recevait des centaines de millions de dollars de recettes des industries extractives. Nous étions les seuls dans le monde à bénéficier d'un régime d'assurance de soins dentaires pour les enfants de 18 ans et moins. Nous avions un régime d'assurance–médicaments pour toute la population.

Nous pouvions bénéficier d'initiatives très importantes, non seulement dans le secteur de la santé, mais aussi dans celui de l'économie. Il y avait du travail et l'économie agricole élaborait de concert avec le gouvernement le type de programmes à entreprendre. Nous avons été des précurseurs en lançant des programmes tels que la banque de crédit agricole et l'établissement agricole, qui ont encouragé les jeunes à rester à la ferme et à s'engager dans le secteur agricole.

Au bout de 11 ans, soit à la fin des années 1970 à 1982, notre feuille de route incluait non seulement 11 budgets équilibrés, des gens qui travaillaient et d'excellents programmes sociaux, mais aussi un fonds du patrimoine d'environ un milliard de dollars. Notre dernier budget en 1981–1982 s'est soldé par un excédent de 139 millions de dollars au chapitre du fonctionnement.

En 1982, il s'est produit un événement que la population de la Saskatchewan n'oubliera probablement pas avant une ou deux générations. Aux élections du 26 avril 1982, Grant Devine et les conservateurs ont formé le gouvernement. Ils avaient remporté la victoire en disant qu'un gouvernement conservateur serait financièrement responsable et qu'il réaliserait de grandes choses pour la Saskatchewan.

Les conservateurs ont eu 10 budgets déficitaires de suite en neuf ans au pouvoir. Partant d'un excédent de 139 millions de dollars au chapitre du fonctionnement, ils ont endetté la province de 8 milliards de dollars. En 1982, nous avions une dette au titre du capital des sociétés d'État, c'est–à–dire une dette qui s'éteint d'elle–même comme une hypothèque, de 3 milliards de dollars, mais, après neuf années sous la direction de Grant Devine et du gouvernement conservateur, cette dette dépassait les 8 milliards de dollars et nous étions en outre confrontés à un lourd problème du fait que toutes nos sociétés d'État rentables étaient privatisées. Il n'y avait plus de recettes pour rembourser cette dette de 8 milliards de dollars au titre du capital.

En 1991, la population en a eu assez et elle a rejeté le gouvernement conservateur pour revenir à un gouvernement néo–démocrate. Notre population de moins de 500 000 d'habitants est confrontée à cette énorme dette de 16 milliards de dollars, ainsi qu'à une attaque virulente de la part du gouvernement canadien qui a réduit les paiements de péréquation. À ce chapitre, M. Mulroney et l'ancien gouvernement conservateur nous ont fait perdre en moyenne 252 millions de dollars par année. La Saskatchewan a donc été punie, même si elle était dirigée par un gouvernement provincial dont la philosophie était conservatrice. En effet, le traitement qui lui a été infligé ressemble davantage à une punition qu'à une récompense.

Il est donc évident que la Saskatchewan pouvait gérer ses propres finances, mettre en place des programmes sociaux progressifs et créer des emplois pour ses habitants. Tant qu'elle était dirigée par les néo–démocrates, la province a eu un plan et elle a réalisé des progrès, puis elle a pratiquement fait faillite en 1991. Cet échec est en partie dû aux réductions du financement des programmes établis et d'autres programmes de péréquation. La majeure partie de l'échec est évidemment attribuable au gouvernement de Grant Devine.

• (1825)

Je tiens à faire remarquer ce soir que le projet de loi C–3 s'attaque à certains problèmes causés par l'ancien gouvernement, car il compense certaines pertes de recettes annuelles. Il ne les compense pas complètement, mais il établit une tendance à la hausse qui nous permettra d'avoir plus que notre juste part de plusieurs façons.

Si nous avons subi de lourds déficits en perdant nos paiements de péréquation dans les années 1980, c'est aussi parce que la formule de péréquation qui avait été négociée avec l'ancien gouvernement, donc entre les deux gouvernements conservateurs fédéral et provincial, avait éliminé la capacité de la province d'obtenir des revenus par des impôts sur les ressources. La formule pénalisait la Saskatchewan qui, pour chaque dollar que lui rapportait l'exploitation des ressources, perdait un dollar en paiements de péréquation.

Lorsque les prix de la potasse et du pétrole augmentaient à la suite de la hausse des prix mondiaux, les redevances qui étaient sensibles aux fluctuations des prix rapportaient davantage à la province. Cependant, nous observions une diminution des paiements de péréquation provenant du gouvernement fédéral égale à l'augmentation de nos recettes. Nous nous retrouvions dans une situation sans issue favorable. La province avait les mains liées lorsque venait le moment de gérer ses propres finances.

Je suis heureux de constater que le projet de loi donne un peu plus de latitude aux provinces. La mesure législative ne règle pas tous les problèmes, contrairement à ce que pouvait espérer la Saskatchewan, mais elle s'attaque à la question très cruciale de l'imposition des revenus. Elle modifie la formule de péréquation, ce qui réglera la question de la récupération qui influe sur les paiements de péréquation auxquels ont droit la Saskatchewan et, si j'ai bien compris, Terre–Neuve et la Nouvelle–Écosse. La Saskatchewan en retirera des avantages à long terme.

Certaines contraintes continueront de s'appliquer au gouvernement de la Saskatchewan, qui verra encore ses paiements de péréquation diminuer à mesure qu'augmenteront ses recettes provenant de l'exploitation des ressources. Cependant, on reconnaît de plus en plus l'autonomie des provinces et leur capacité à produire des recettes. D'ailleurs, ce projet de loi constitue un pas dans la bonne direction. Voilà une des raisons pour lesquelles je l'appuie. Il est également très important pour les gouvernements

d'avoir un plan d'action. Il ne suffit pas de se présenter chaque jour à la Chambre et de penser seulement à l'immédiat.

Ce qui importe, à mon avis, c'est que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux aient un plan—un plan à long terme, un plan à moyen terme, un plan hebdomadaire, un plan quotidien—qu'ils sachent ce qu'ils vont faire dans les cinq prochaines années.

Sous la direction du gouvernement Romanow depuis 1991, la Saskatchewan a mis au point un plan quinquennal qui assurera en 1995–96 le premier budget équilibré depuis 1982. Nous, en Saskatchewan, en sommes très fiers. Cela n'a pas été facile. Il a fallu faire beaucoup de sacrifices, hausser les impôts et réduire certaines prestations. Nos options étaient très limitées.

À mon avis, le projet de loi C–3 est une bonne mesure. Je ne crois pas qu'il aille assez loin pour la province de la Saskatchewan, mais c'est déjà un pas dans la bonne direction. J'appuie donc en principe le projet de loi.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les oui l'emportent.

Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

● (1830)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Douglas Peters (au nom du ministre des Finances) propose que le projet de loi C–9, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, je lance le débat sur le projet de loi C–9. Ce projet de loi vise à apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu un certain nombre de modifications annoncées par le gouvernement conservateur en décembre 1992 et en avril 1993.

Ce gouvernement avait présenté le projet de loi C–136 dans le même but en juin dernier, mais il est resté en plan lorsque le Parlement a été dissous et que les brefs d'élection ont été émis. Il faut maintenant que le Parlement adopte un nouveau projet de loi pour modifier la Loi de l'impôt. Le projet de loi C–9 porte sur un certain nombre de sujets. Je vous les énumère.

Premièrement, il y a l'allégement des cotisations d'assurance–chômage pour les emplois créés par les petites entreprises en 1993. Deuxièmement, il y a la reconduction, jusqu'au 1er mars 1994, du Régime d'accession à la propriété qui permet de retirer des fonds d'un REER pour acheter une maison. Troisièmement, le projet de loi modifie les dispositions relatives aux acomptes provisionnels pour obliger les contribuables à haut revenu à verser ces acomptes tous les trimestres et pour permettre aux contribuables à faible revenu de n'effectuer qu'un seul versement par année. Enfin, il y a d'autres mesures destinées à soutenir la petite entreprise, la recherche et le développement en science, la prospection pétrolière et gazière, de même que les fonds de capital de risque mis sur pied par des syndicats.

Il convient de préciser pourquoi nous présentons ce projet de loi. Nous ne devons rien à l'ancien gouvernement que les Canadiens ont rejeté on ne peut plus clairement lors des élections d'octobre dernier. Le mandat que nous avons reçu repose sur une vision différente des choses. Nous offrons aux Canadiens l'espoir d'une collaboration qui nous sortira des problèmes dont nous avons hérité. Notre mandat repose sur la promesse claire de travailler pour que l'avenir soit différent et meilleur, pour que le Canada soit un pays prospère où tous peuvent apporter une contribution et avoir leur part du gâteau.

Cela étant dit, il importe que le gouvernement reflète toujours le sens de la justice et de l'équilibre des Canadiens. C'est à la lumière de notre mandat que nous avons évalué le projet de loi resté en plan et que nous le ressuscitons aujourd'hui. En termes simples, ces mesures fiscales ont été présentées il y a déjà quelque temps, depuis plus d'un an dans bien des cas, et certaines sont même arrivées à échéance. Lorsque l'ancien gouvernement les avait annoncées, il avait dit qu'elles entraient en vigueur à l'instant même et des milliers de Canadiens ont cru le gouvernement sur parole.

Ces contribuables se sont fiés à ce que disait le gouvernement conservateur et ont pris d'importantes décisions. Beaucoup, par exemple, ont retiré de l'argent de leur REER pour acheter ou construire des maisons et je suis convaincu que tous les députés conviendront que l'achat d'une maison est un engagement important pour une personne. D'autres Canadiens ont fait des placements importants ou ont engagé du personnel.

Dans la plupart des cas, les contribuables ne peuvent plus revenir sur les engagements qu'ils ont pris. Ils ont fait des gestes concrets et ont investi des économies durement gagnées. Nous ne parlons pas uniquement ici de plans d'avenir de certaines personnes. Par conséquent, si nous n'adoptions pas le projet de loi, beaucoup de gens se verraient dans une situation plutôt embarrassante. Ce serait injuste. Cela donnerait un dur coup à la

confiance que leur gouvernement inspire aux Canadiens et nous devons toujours nous efforcer de garder cette confiance.

Cependant, nous n'agissons pas parce que nous nous sentons liés par des mesures du gouvernement précédent, ou par son inaction, pour être plus précis.

● (1835)

Nous avons examiné attentivement les mesures proposées dans ce projet de loi et nous croyons qu'elles méritent d'être appuyées.

Une des mesures qu'on trouvait dans l'ancien projet de loi a été laissée de côté. Le gouvernement précédent avait proposé de payer le crédit pour TPS seulement deux fois par année aux Canadiens à faible revenu. Pour notre part, nous préférons que ce crédit soit payé chaque trimestre aux personnes admissibles durant la période où la TPS restera en vigueur, période qui, nous l'espérons, ne sera pas trop longue. Le gouvernement a promis de remplacer la TPS par une taxe plus juste et plus efficace. Le Comité des finances de la Chambre des communes examinera diverses solutions de rechange au cours des prochains mois.

En ce qui concerne les autres mesures, notre principale critique, c'est qu'elles ne représentent qu'un effort minime de la part du gouvernement précédent en vue de répondre à un besoin pressant dans notre pays, c'est-à-dire renforcer l'économie et créer des emplois. L'approche adoptée par le gouvernement précédent pour gérer l'économie—approche qui consistait en de la démolition pure et simple d'une part et du rafistolage inefficace d'autre part—n'a fait que prolonger indûment un ralentissement économique pénible et semer la détresse et la misère dans tout le pays.

À notre avis, nous avons besoin d'un processus à long terme qui nous permettra de réformer les politiques et les programmes gouvernementaux, et qui, pour reprendre les paroles de mon collègue le ministre des Finances, devra être créatif, humanitaire et constructif.

Je suis convaincu que le prochain budget amorcera un processus de réévaluation et de réforme qui contribuera à ramener le pays sur la voie de la création d'emplois et de la croissance économique dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Je demande à mes collègues d'en face de ne pas voir dans ce projet de loi une indication de la ligne de conduite que le gouvernement entend suivre pour gérer l'économie. Il nous permettra tout simplement de nous acquitter des obligations que la Chambre a envers les Canadiens.

En gardant cela à l'esprit, permettez-moi maintenant de présenter brièvement les mesures prévues dans le projet de loi. Premièrement, certaines ont des répercussions sur les particuliers. L'une d'elles prévoit en effet de prolonger jusqu'au 1er mars 1994 le Régime d'accession à la propriété. Je le répète, si le gouvernement revenait sur les promesses faites au sujet de ce programme, il léserait indûment des milliers de Canadiens.

Le projet de loi prévoit aussi qu'à compter de septembre prochain, certains Canadiens à haut revenu devront, tous les trimestres, verser des acomptes provisionnels au titre de l'impôt. Cette mesure touchera les contribuables qui doivent payer 2 000 $ d'impôt ou plus, outre l'impôt total retenu à la source. Au Québec, où nous ne percevons que l'impôt fédéral, le montant a été fixé à 1 200 $. Par ailleurs, quelque 300 000 déclarants à faible revenu n'auront plus à verser d'acomptes tous les trimestres; ils feront un paiement une fois l'an.

Certains députés diront peut-être que ces mesures ne sont pas encore entrées en vigueur et qu'on pourrait tout simplement les oublier sans que cela soit trop catastrophique pour les contribuables. Je leur répondrai que ces changements représentent une amélioration mineure, mais réelle du régime de l'impôt sur le revenu.

La plupart des Canadiens paient de l'impôt chaque fois qu'ils reçoivent un chèque de paie ou alors ils font des versements tous les trimestres. La simple justice exige donc que nous établissions les mêmes exigences pour les Canadiens qui disposent de revenus élevés non imposés à la source et qui, dans les faits, sont actuellement privilégiés. Par ailleurs, nous approuvons l'idée de simplifier la tâche aux déclarants à faible revenu, qui sont dans une large mesure des personnes âgées.

Une autre des mesures prévues dans le projet de loi est l'une des rares initiatives prises par le gouvernement précédent pour encourager la création d'emplois. L'exposé économique de décembre 1992 annonçait un gel d'un an des cotisations d'assurance-chômage pour les entreprises qui créent des emplois. Ce programme est passé inaperçu aux yeux des quelque 1,5 million de chômeurs au Canada. Quoi qu'il en soit, un certain nombre de petites entreprises ont pris au mot le gouvernement de l'époque, et nous devrions respecter cet engagement dans l'intérêt public.

Les mêmes remarques valent aussi pour d'autres mesures visant les petites entreprises. Celles-ci comprennent tout d'abord le crédit d'impôt temporaire à l'investissement consenti aux petites entreprises qui ont acheté des machines et de l'équipement admissibles entre le 2 décembre 1992 et le 31 décembre 1993.

● (1840)

Deuxièmement, la reconduction jusqu'à la fin de l'année en cours du programme de financement pour la petite entreprise, permettant aux petites entreprises en difficulté financière de refinancer jusqu'à 500 000 $ de dettes à des taux d'intérêt réduits.

Troisièmement, la suppression de la limite des actions de petite entreprise détenues par les REER et les FERR.

Quatrièmement, l'extension du crédit d'impôt à l'investissement de 35 p. 100, qui est offert aux petites sociétés privées sous contrôle canadien, pour les dépenses admissibles de recherche et de développement.

Par ailleurs, le projet de loi mettra en application certaines améliorations générales apportées aux stimulants sous forme de dégrèvement d'impôt qui sont offerts pour encourager la recherche et le développement au Canada. Il supprime également le crédit annuel maximal d'impôt à l'investissement. Ce crédit

maximal, établi en 1987 par le gouvernement précédent, réduisait l'efficacité des stimulants sous forme de crédit d'impôt à l'investissement pour les entreprises en croissance rapide, qui constituent l'un des moteurs de la création d'emplois au Canada.

Le projet de loi vient également en aide aux sociétés exploitantes de ressources naturelles en permettant aux actionnaires de déduire 100 p. 100 de la première tranche de 2 millions de dollars de frais d'aménagement relatifs au pétrole et au gaz qui leur sont transférés directement. Il donne également à ces sociétés plus de souplesse dans la gestion de leurs affaires en éliminant la déduction obligatoire relative aux frais d'exploration au Canada.

Enfin, le projet de loi mettra en oeuvre de nouvelles règles, plus souples, concernant les placements dans les sociétés à capital de risque de travailleurs.

Je me permettrai de répéter en terminant la position que j'ai exposée au début de mon intervention. Notre gouvernement ne trouve rien à redire à l'objectif sous–jacent que poursuivait le gouvernement précédent en annonçant ces mesures. Aucun parti représenté à la Chambre ou à la législature précédente n'est contre la création d'emplois en principe. Il s'agit cependant de savoir quels partis sont en faveur de la création d'emplois en pratique. La question a été posée aux électeurs, qui ont répondu clairement. Nous ne présentons pas les mesures contenues dans le projet de loi comme la solution au défi de la création d'emplois, mais nous reconnaissons la valeur de cet effort. Chose également importante, nous reconnaissons les engagements pris par les chefs de petite entreprise, par ceux qui ont fait l'acquisition d'une première maison et par les autres contribuables qui se sont fiés à ces mesures qu'on leur avait annoncées.

C'est dans cet état d'esprit que j'exhorte les députés à appuyer le projet de loi.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'opportunité de me prononcer sur le projet de loi C–9.

Le projet de loi C–9 concrétise, comme vient de l'expliquer notre collègue, les mesures annoncées dans le discours économique de l'ancien gouvernement en décembre 1992 et des mesures annoncées aussi lors du dépôt du dernier budget du gouvernement précédent, celui–là même qui a été balayé de façon foudroyante lors des dernières élections fédérales.

Nous allons étudier ce projet de loi au Comité permanent des finances. Et ce que le Bloc québécois propose à ce moment–là, c'est d'analyser chacun des points, même si pour certains le gouvernement considère ceux–ci comme étant une simple formalité. Ceci nous permettra, pour des mesures qui nous semblent très positives pour certaines, telle l'extension de l'utilisation des fonds de REER à l'accession d'une première propriété ou de mesures concernant les sociétés à capital de risque des travailleurs, donc ceci nous permettra, durant l'examen article par article du projet de loi C–9, de voir s'il n'y aurait pas lieu de faire des recommandations au gouvernement pour extensionner davantage ce type de programmes. Je pense que c'est un des rôles du Comité permanent des finances.

Ceci dit, à la lumière de l'examen de ce projet de loi, je n'ai pas eu de révélation parce que je connaissais les actions du précédent gouvernement, mais j'ai quand même, tout comme mon collègue, réalisé que le dernier budget du gouvernement conservateur était un budget de mesures de court terme, de mesures palliatives d'une situation économique catastrophique qu'ils avaient eux–mêmes créée en grande partie. Une récession par exemple qui, après le premier trimestre de 1990 est devenue une récession sans précédent, qui a fait passer le taux de chômage canadien d'un peu plus de 9 p. 100 à 12 p. 100; un taux de chômage canadien chez les jeunes aussi dont, encore récemment, les dernières données disponibles pour le dernier trimestre de 1993 nous indiquaient que chez les moins de 25 ans, le taux de chômage était de 17,5 p. 100.

• (1845)

Il y a le taux d'inactivité aussi. On prend l'exemple du Québec car c'est celui qu'on connaît le plus. Alors, le taux d'inactivité au Québec, c'est–à–dire le taux de chômage plus les personnes qui ne sont plus à la recherche d'emploi parce qu'elles ont été tellement découragées par les mesures économiques du gouvernement précédent qu'elles ne cherchent plus de travail, donc, le taux d'inactivité est passé, en cinq ans, d'une moyenne d'à peu près 19 p. 100 à près de 25 p. 100 au Québec.

Alors ce sont des effets dévastateurs de la politique des conservateurs. Il est évident qu'on retrouve, dans le projet de loi C–9, dans le dernier Budget, quelques mesures parcellaires, quelques mesures partielles et non vigoureuses pour atténuer, pour panser la blessure qu'ils avaient eux–mêmes créée.

Ceci dit, j'aimerais, au cours des prochaines minutes—je ne prendrai pas trop de votre temps—faire le tour des causes de ce marasme, des causes aussi qui ont conduit à cet état catastrophique de l'économie, de façon à faire en sorte que l'actuel gouvernement ne répète pas les mêmes erreurs.

Donc, la situation économique qu'on a connue depuis le premier trimestre 1990 est le fait conjugué de trois facteurs principaux. Le premier de ces facteurs, c'est une gestion des finances publiques très déficiente. Le deuxième, la politique monétaire des conservateurs et le troisième, la conjoncture économique internationale qui a exacerbé une situation économique, une situation catastrophique des finances publiques canadiennes, déjà enclenchée par le gouvernement conservateur.

En ce qui a trait aux finances publiques, le premier de ces facteurs, je pense qu'on n'a pas à y revenir. La situation de l'économie des finances publiques canadiennes depuis 1986 à peu près est devenue très préoccupante, sinon beaucoup préoccupante.

Je rappelle au gouvernement que c'est sous le premier règne des libéraux qu'on a commencé à avoir des problèmes de gestion des finances publiques. Je ne vous citerai que quelques chiffres en espérant que le nouveau gouvernement libéral ne répètera pas les mêmes erreurs que lorsqu'il était au pouvoir de 1970 à 1984. À ce moment–là, je vous le rappelle, et le premier ministre actuel du Canada a été ministre des Finances durant cette période, je vous rappelle que de 1970 à 1984, le déficit fédéral annuel, exprimé en pourcentage du produit intérieur brut, est passé de 0,3 p. 100 à 8,7 p. 100 du PIB, et cela ne s'est jamais reproduit, cela a été un record sous le premier règne des libéraux.

Alors, nous espérons et nous profitons justement du débat qui est provoqué autour du projet de loi C–9, pour vous transmettre le message de ne pas recommencer cette mauvaise gestion des finances publiques.

Le deuxième facteur de l'état catastrophique de l'économie, le deuxième héritage que nous ont légué les conservateurs, c'est la politique de lutte à l'inflation.

Quand vous dites qu'en moins d'un an et demi, on fait passer l'écart entre les taux d'intérêt canadiens de court terme et ceux des États–Unis d'une différence d'à peu près 1,5 point entre les deux, à plus de 5 points à un certain moment, il est évident qu'à un moment donné, cela se reflète dans les investissements, donc dans la croissance économique et dans la création d'emplois.

Alors, la politique de lutte à l'inflation dogmatique comme celle que l'ancien gouverneur de la Banque du Canada menait, il faut voir là un des facteurs majeurs de la mauvaise conjoncture économique, qui a mené, dans le projet de loi C–9, à quelques mesures palliatives, mais quelques mesures très parcellaires.

Donc, nous conseillons à l'actuel gouvernement de ne pas reproduire cette même erreur en ayant une politique de lutte à l'inflation, une politique dogmatique, qui en redonne trop pour contrôler l'inflation, mais qui n'a pas ce souci d'équilibre entre le contrôle des prix à long terme et la création d'emplois à court terme.

On espère aussi, à la lumière du projet de loi C–9, et comme vous pouvez le constater on a beaucoup étudié le projet de loi C–9 pour en tirer des leçons, nous espérons que l'actuel gouvernement procédera à un examen rigoureux de tous les programmes, de tous les postes de dépenses et de toutes les mesures fiscales dont on a certains exemples dans le projet de loi C–9, parce qu'à la lumière de l'examen de ce projet de loi, et en ayant consulté aussi des hauts fonctionnaires des finances, on a appris qu'il n'y avait aucune analyse coûts–bénéfices qui était effectuée, aucun examen sérieux et objectif qui était effectué toutes les fois qu'on ajoutait des mesures à cette fiscalité, comme celle que les conservateurs nous ont léguée en juin 1993.

• (1850)

Le vérificateur général à cet égard a été très clair. Il disait que, sur 16 programmes fédéraux représentant 124,5 milliards de dollars, deux seulement avaient été évalués sérieusement. Alors il devient important, lorsqu'on présente des mesures ou qu'on en ajoute dans le cadre du Budget—et j'invite le gouvernement à ne pas répéter cette erreur–là avec le prochain Budget—qu'on analyse chacune des mesures proposées, qu'on en fasse l'analyse des coûts, qu'on en fasse l'analyse des bénéfices et qu'on le fasse sérieusement.

Quatrième point, j'espère que ce gouvernement proposera autre chose que des mesures palliatives—telles celles léguées par l'ancien gouvernement—à partir du projet de loi C–9. J'espère qu'il proposera de vrais programmes de création d'emplois, pas des pacotilles, de vrais programmes de création d'emplois durables, de vraies mesures aussi qui, dans le cas, par exemple, de la qualité de la main–d'oeuvre et de sa capacité à affronter les défis de la mondialisation, mais qu'on répondra aux attentes concernant la formation, aux attentes du gouvernement du Québec et qu'on arrêtera les chevauchements et les inefficacités à cet égard.

Un autre conseil que le Bloc québécois aurait à donner à ce gouvernement: j'espère que ce gouvernement ne répétera pas l'erreur des conservateurs de vouloir s'attaquer aux programmes sociaux. Ça aussi, ça semblait clair dans le «red book», qu'on se plaît à nous brandir pratiquement tous les jours de l'autre côté de la Chambre. En passant, je pense qu'il n'est pas permis par le Règlement de la Chambre de brandir des bouquins comme celui–là. Je ne le sais pas, il faudra vérifier, mais il me semble que j'ai vu ça quelque part.

Il était pourtant clair dans ce livre rouge—je vous rappelle aussi que Mao avait un livre rouge—qu'on ne s'attaquerait pas aux programmes sociaux, qu'on reviendrait aussi à des budgets importants sur le plan de la création de logements sociaux. Il semblerait que le ministre des Finances ait oublié ces dispositions, qu'on retrouvait pourtant dans le livre rouge.

Alors j'espère que ce gouvernement ne répétera pas cette erreur des conservateurs qui ont voulu, avant de partir—et ils ont eu leur leçon—s'attaquer à plusieurs reprises aux programmes sociaux, s'attaquer aux pensions des personnes retraitées et s'attaquer aussi, comme ils l'ont fait lors de l'avant–dernier Budget, éliminer pratiquement les budgets du logement social.

On espère—et ça m'a été révélé par ce projet de loi C–9—que l'actuel gouvernement, lorsqu'il déposera son prochain Budget, s'attaquera à une vraie réduction des dépenses somptuaires du gouvernement. Il y a de vraies mesures aussi pour boucher les trous de la fiscalité et je vais vous en nommer quelques–unes parce que j'ai l'impression qu'ici les gens ont tendance à oublier ces choses–là, même de jour en jour.

Il y a des trous fiscaux, des trous importants dans la fiscalité canadienne. On ne cesse de le répéter depuis le 26 octobre au matin et même avant, durant la campagne électorale. Je vous en nomme encore deux ou trois pour vous rafraîchir la mémoire et rafraîchir celle du ministre des Finances qui est en train de préparer son prochain Budget qui, selon différentes anticipations, serait déposé le 22 février prochain.

Voici quelques exemples de ces scandales. Les contribuables qui tirent principalement leur revenu de capital—donc ce ne sont pas des travailleurs, mais ce sont des gens qui ont la possibilité d'investir dans des actions, dans des obligations et un peu partout—sont imposés au Canada au taux moyen de 9,9 p. 100. Le taux de base pour les travailleurs, ceux qui gagnent chèrement leur vie et qui n'ont pas les moyens de faire de la spéculation est à 29 p. 100. Pourquoi retrouve–t–on de telles injustices?

Voici un deuxième exemple: En 1987—parce que, depuis ce temps–là, le ministère des Finances a cessé de faire ces analyses et surtout de les publier; on les cache, on a honte dans le système fédéral canadien—en pleine croissance économique, il y avait 90 000 sociétés canadiennes qui ont réalisé des profits de 27 milliards de dollars sans payer un sou d'impôt.

• (1855)

On a souvent entendu le Bloc québécois mentionner aussi le scandale des fiducies familiales à la période des questions orales. Le ministre des Finances, tout comme le premier ministre, tout comme tous les membres du Parti libéral du Canada, ont décidé de se moquer de ces échappatoires fiscales et d'élucider, avec des formules bien de mise dans cette Chambre, ce problème des fiducies familiales qui pourtant représente entre 350 mil-

lions et un milliard de dollars par année en manque à gagner fiscal au gouvernement fédéral.

Je lisais, en fin de semaine, un article de Yves Séguin, qui n'est tout de même pas quelqu'un qui ne connaît pas la fiscalité québécoise et la fiscalité canadienne, qui évaluait que les paradis fiscaux, on parle des grandes évasions fiscales des sociétés canadiennes, représentaient un manque à gagner de 2,5 milliards de dollars.

Alors, nous espérons que le gouvernement canadien, lorsqu'il déposera son Budget et qu'il évaluera les mesures fiscales et qu'il réformera ou ajoutera à la fiscalité canadienne, j'espère que le ministre des Finances aura en tête les injustices fiscales flagrantes qui existent dans la fiscalité canadienne. Il ne doit surtout pas s'attaquer, comme le gouvernement précédent qui a été balayé, je vous le rappelle, de la carte fédérale, aux revenus moyens, aux programmes sociaux et à tous ceux qui depuis 1984 ont été étranglés par la fiscalité canadienne.

J'espère que ce gouvernement, contrairement au dernier Budget présenté par les conservateurs, présentera de vraies mesures d'incitation fiscale pour renforcer l'économie québécoise et canadienne, pour renforcer la compétitivité des entreprises et des travailleurs face à la mondialisation. La mondialisation, tout le monde en parle dans cette Chambre, tout le monde en a parlé dans cette Chambre avec les conservateurs depuis 1984, mais ce n'est pas qu'un concept.

La mondialisation, c'est justement affronter les meilleurs au monde, les meilleures entreprises, les meilleurs travailleurs dans un monde qui se globalise. Pour employer les termes de mon ancien patron à l'Union des producteurs agricoles, c'est un village planétaire qu'on fait avec la mondialisation. Alors, nos compétiteurs, ce ne sont plus les États–Unis, ce sont les meilleurs producteurs mondiaux. Ce sont les pays de la ceinture du Pacifique et les pays en voie de développement aussi qui, dans les productions de masse, ont une compétitivité supérieure à la nôtre.

Alors, on espère que ce gouvernement ne refera pas les mêmes erreurs en employant des mesures palliatives plutôt que des mesures vraiment de renforcement de la compétitivité des entreprises et de la productivité des travailleurs.

Nous espérons aussi que ce gouvernement reviendra à une meilleure disposition en redonnant son véritable sens au programme de péréquation canadienne, dont on a eu l'occasion de discuter hier et aujourd'hui, le fameux projet de loi C–3, en éliminant le plafond qu'il a imposé aux provinces canadiennes. Je répète le message que nous avons fait hier et qui s'est poursuivi aujourd'hui, ce plafond dénature totalement les vrais objectifs de la péréquation.

Je profite de l'occasion pour ouvrir une parenthèse, une belle parenthèse pour mes amis réformistes. J'ai l'impression que ces dernier ne savent pas lire—j'espère qu'ils savent écrire—mais je sais qu'ils ne savent pas lire, ou bien s'ils savent lire, ils font fi de ne point comprendre les principes de la péréquation et tiennent depuis hier des propos biaisés, pernicieux et même vicieux à l'égard du Québec et de la péréquation canadienne.

Je vais simplement rappeler dans cette parenthèse, et je continuerai ma démonstration ensuite, que la péréquation canadienne est là pour une raison et cela part du rapport Rowell–Sirois, que j'inviterais mes amis du Parti réformiste à lire et à analyser. Je pense qu'il y en a une vingtaine d'exemplaires à la Bibliothèque du Parlement. Le rapport Rowell–Sirois a jeté les bases de la péréquation canadienne, avec un beau rêve canadien pour certains d'entre vous qui n'est plus le mien ni celui de mes collègues, en disant ceci: «La base même du fédéralisme doit être une juste répartition de la richesse entre les provinces canadiennes.»

• (1900)

Le rôle de la péréquation c'est d'en arriver à ce que même les provinces les plus démunies, les moins bien nanties —et ça ce sont les principes du fédéralisme fiscal, ce n'est pas moi qui le dit ou qui l'ai inventé, ça part de Rowell–Sirois et des autres rapports qui ont suivi—puissent tirer suffisamment de recettes, incluant les montants de la péréquation versés par le fédéral, pour offrir des services publics de qualité à peu près uniforme ou équivalente entre elles.

Le calcul de la péréquation se fait sur deux bases: la capacité des provinces à aller tirer ces recettes fiscales, avec une enveloppe normative, si vous voulez, de fiscalité municipale et de fiscalité provinciale. Cette capacité–là est mesurée par rapport à une moyenne nationale calculée à partir de cinq provinces canadiennes. Ce qu'on y voit, c'est que si une province ne peut réaliser un potentiel de recettes fiscales équivalent à peu près à 4 800 $, si je me souviens bien du dernier calcul, la péréquation lui verse la différence.

C'est un calcul qui est fait sur une base par habitant, ce qui fait qu'avec tout près de sept millions d'habitants au Québec, il est évident que le Québec reçoit plus. Le Québec est démuni, fait partie des provinces démunies, dans sa capacité de tirer les recettes fiscales, et multiplié par sa population, il est évident que le Québec va chercher plus que le Manitoba, la Saskatchewan ou la plupart des provinces qui «profitent» de la péréquation. Ce n'est pas de la charité, c'est le principe du fédéralisme comme tel, et si les gens du Parti réformiste sont fédéralistes —à moins qu'ils aient changé d'idée et soient devenus souverainistes pour chacune de leurs provinces—mais à moins d'avis contraire, s'ils sont fédéralistes ils sont en contradiction lorsqu'ils mettent le doigt sur le fait que le Québec reçoit, disent–ils, plus que sa part, alors que c'est une part juste, équitable, une part fédéraliste.

Deuxième point de ma parenthèse que je vais fermer bientôt. Je demanderais à mes collègues du Parti réformiste et à certains de mes collègues libéraux aussi de regarder, de faire sortir par la Bibliothèque du Parlement, ils ont des économistes, ils ont des fiscalistes, ils ont des spécialistes qui sont là, je suis prêt à leur envoyer un mémo s'ils ne se sont pas informés là–dessus depuis le début, qu'ils fassent sortir l'ensemble des dépenses effectuées par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces, la part par habitant, les types de dépenses effectuées par le fédéral, et ils vont s'apercevoir d'une chose, c'est que si le Québec va chercher

par exemple en péréquation 3,6 ou 3,7 milliards, par contre le Québec a perdu depuis 10 ans en matière de recherche et développement, de transport, d'agriculture, d'investissements des ministères fédéraux au Québec. . . Et je leur demanderais de cesser de faire des petits sourires en coin et d'aller vérifier ces données–là. De toute façon, nous allons amener ces données à la Chambre des communes tout au long de notre mandat, des quatre années que nous allons passer ensemble.

Troisième point de ma parenthèse sur la péréquation. Mes collègues du Parti réformiste viennent surtout des Prairies, des provinces de l'Ouest. Je vais leur rappeler, et en connaissance de cause, que bon an mal an, depuis 1984–1985, les trois provinces des Prairies, dans le secteur céréalier en particulier, reçoivent entre 2,5 et 5 milliards de dollars du gouvernement fédéral.

Lorsque j'étais à l'Union des producteurs agricoles et que je faisais partie des comités du commerce extérieur et de la stabilisation pour la *Canadian Federation of Agriculture* l'UPA, l'Union des producteurs agricoles, disait à ce moment–là: les producteurs céréaliers des Prairies ont beaucoup de problèmes avec la conjoncture mondiale. Ils ont eu des problèmes aussi avec de nombreuses sécheresses depuis 1984. Nous comprenions et nous n'avons jamais reproché au gouvernement fédéral de leur verser des paiements ad hoc pour les sortir du trou, comme on dit au Québec.

• (1905)

Nous ne leur avons jamais reproché, justement, le fédéralisme fiscal que l'on reproche au Québec à partir de la péréquation. Alors, je leur demanderais d'avoir un peu plus de respect pour le Québec, lorsqu'on parle du Québec, et de ne pas prêter d'analyses pernicieuses à la péréquation et ce qu'en tire le Québec. Je ferme ma parenthèse sur la péréquation.

Je reviens à mes conseils au gouvernement. À la lumière de la situation catastrophique que les conservateurs nous ont fait vivre depuis 1990 en matière de conjoncture économique, je suggérerais au gouvernement libéral de ne pas reproduire, comme il semble vouloir le faire, la lutte à l'inflation, mais de façon dogmatique comme l'ancien gouvernement l'a fait.

J'ai été très surpris et estomaqué lorsque j'ai réalisé, avant les Fêtes, que le ministre des Finances faisait une conférence de presse avec M. Thiessen, qui était le bras droit de John Crow à la Banque du Canada et qui était son principal conseiller, en fait. J'ai été très déçu de cela parce que cela me donnait l'indice, à moins qu'on me dise le contraire, que ce que l'actuel ministre des Finances avait défendu depuis longtemps—et même l'actuel premier ministre du Canada—en matière de politique monétaire, de lutte à l'inflation plus équilibrée entre les besoins de stabilité de prix à long terme et les besoins de création d'emplois consistants à court terme. . . J'avais cru en ces gens, à un certain moment donné.

J'ai été très déçu de voir que le ministre des Finances, en conférence de pressse, avant les Fêtes, accompagné du nouveau gouverneur de la Banque du Canada, annonçait que tout comme son prédécesseur, il ferait une lutte démoniaque à l'inflation. Nous n'avons rien contre la lutte à l'inflation, mais nous avons tout contre la lutte démoniaque à l'inflation puisque nous avons vécu, depuis 1990, justement le fruit de cette lutte démoniaque à l'inflation, de cette lutte dogmatique à l'inflation.

Alors, si le gouvernement libéral est franc lorsqu'il parle de création d'emplois, de création durable, de relance économique, et s'il était franc alors qu'il était dans l'opposition et qu'il se battait contre la politique de John Crow, ce gouvernement–là ne devrait pas reconduire la politique obsessionnelle de lutte à l'inflation. Là, cela va à peu près bien, dans le sens que les taux d'intérêt n'ont pas connu la flambée que les conservateurs leur ont imprégnée avec la politique de lutte à l'inflation, au début des années 1990. Mais aussitôt—et cela, c'est un conseil à mes amis d'en face—que la croissance économique va se réaliser, et j'espère qu'elle va se réaliser de façon corsée au cours des prochains mois, il est certain qu'il va y avoir des pressions sur la croissance des prix. C'est certain que si l'actuel gouverneur de la Banque du Canada poursuit la même politique de lutte acharnée à l'inflation avec sa fourchette, son objectif de 2 p. 100, c'est certain que les chances de reprise durable, de croissance vraiment amorcée sur des bases durables, seront atténuées.

Je pense que le simple examen du projet de loi C–9 nous a fait réaliser, au Bloc québécois, l'incurie et la mauvaise gestion de l'économie par nos prédécesseurs. Alors, nous espérons que vous ne répéterez pas les mêmes erreurs. Et, j'espère que ce survol à partir de l'examen du projet de loi C–9 vous indiquera une meilleure voie à suivre à cet égard.

Madame la Présidente, nous voudrions vous faire part de notre désir d'examiner sérieusement, article par article, dans le cadre du Comité permanent des finances, le projet de loi C–9. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, nous aimerions en faire un examen sérieux, tout comme le gouvernement en a fait un, selon mon collègue, mais en faire un, je vous dirais, de façon tout à fait impartiale dans le cadre des travaux du Comité des finances. Déjà en partant, c'est évident que si nous avons l'occasion de le faire, il y a deux mesures dans le projet de loi C–9 que nous aimerions voir apparaître dans le nouveau budget qui sera déposé prochainement, soit l'article concernant les sociétés à capital de risque des travailleurs. Et deuxièmement, l'extension du régime d'accession à la propriété, c'est–à–dire ce régime qui permet aux contribuables de se servir des fonds REER pour l'acquisition d'une première propriété.

• (1910)

Sur ce, madame la Présidente, je termine et je vous remercie de votre attention.

[*Traduction*]

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir parler du projet de loi C–9, car il soulève des questions importantes qu'il ne faut pas négliger.

Le projet de loi comporte neuf modifications principales, mais elles touchent 21 autres articles de la loi. Cela en dit long sur la complexité de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Je signalerais au passage qu'il est regrettable que l'impôt sur le revenu puisse être modifié de tant de manières, de nos jours. Un simple communiqué suffit parfois. Malheureusement, lorsqu'on en arrive là et que les changements précèdent les mesures législatives proprement dites, le régime fiscal devient très instable et il est facile de le manipuler.

Je dois avouer pour commencer que, au moment de parler de ce projet de loi, je suis partagé entre des sentiments divers. Ce projet concrétise des mesures présentées par le gouvernement conservateur dans son exposé économique du 2 décembre 1992 et son budget du 26 avril 1993. Il n'y a donc là rien de neuf.

D'une certaine manière, il semblerait prudent d'appuyer ce qu'on appelle généralement un projet de loi d'ordre administratif. Une bonne partie des mesures que ce projet met en oeuvre s'appliquent déjà depuis un an ou plus, et nous avons attendu jusqu'à maintenant pour légiférer. Certes, je n'irai pas jusqu'à prétendre qu'il ne serait pas le moindrement irresponsable de notre part de nous opposer à ces mesures purement par principe. Mais je veux qu'on me comprenne bien: il y a ici des principes auxquels je m'oppose fortement, tout comme mon parti d'ailleurs.

La Loi de l'impôt sur le revenu est devenue à la longue un monstre indomptable, symbole de l'impression que bon nombre de Canadiens ressentent face au gouvernement en général: trop c'est trop!

Vu que je suis comptable de formation, je connais bien cette loi. Je l'ai étudiée, je l'ai consultée et, ma foi, comme tout le monde, j'ai peiné à cause d'elle bien des fois. Chaque année, en avril, je consacre de longues soirées à faire les calculs qu'elle exige.

Que les comptables canadiens se rassurent, je ne veux pas les mettre au chômage. Une chose est sûre cependant: une réforme de la loi s'impose. Il est grand temps que l'on permette au Canadien moyen de comprendre non seulement les principes qui sous–tendent la fiscalité, mais également les modalités de fonctionnement du système.

Le dernier projet de réforme fiscale, entrepris par le gouvernement conservateur, a abouti à un impôt supplémentaire sur le revenu, à un impôt minimum de remplacement, à des déductions fiscales, à des crédits d'impôt et à la TPS, mesure fiscale compliquée, s'il en est une. Tout cela n'a fait que compliquer encore davantage la tâche. Or, les choses pourraient être simples.

Permettez–moi de citer mon cas personnel pour montrer à quel point tout le processus est symptomatique d'une grave maladie dont souffre le gouvernement aujourd'hui: l'enflure. Lorsque j'ai jeté un coup d'oeil sur le projet de loi C–9 pour la première fois, j'étais dans mon bureau de circonscription, à Matsqui, en Colombie–Britannique. Mon adjoint, à Ottawa, en avait un exemplaire. Je l'ai interrogé sur les dimensions du document. Il m'a répondu qu'il faisait 68 pages. Je me suis demandé comment j'aillais pouvoir en une semaine parcourir ces 68 pages pour savoir de quoi il retournait. Je lui ai demandé de me trouver un exposé succinct. Il m'a répondu que le ministère des Finances s'était empressé de faire parvenir le résumé en question. Le problème, c'était que le résumé du texte de loi de 68 pages faisait 78 pages.

• (1915)

C'est le genre de choses auxquelles on finit tous par s'habituer, qu'on soit nouveau ou non à Ottawa. Les gens qui nous ont élus, ceux qui, chaque année, s'arrachent les cheveux à remplir leur déclaration de revenus, ceux qui paient nos salaires ne sont pas immunisés contre ce genre de choses. Ils en ont vraiment assez. C'est d'ailleurs l'un des messages les plus clairs qui a été adressé à la Chambre en octobre dernier.

Nous pourrions régler nos problèmes de déficit en réduisant les importantes sommes d'argent que notre pays gaspille pour soutenir l'armée de comptables et d'avocats spécialistes des questions d'impôt dont nous avons besoin pour comprendre la Loi de l'impôt sur le revenu.

En simplifiant le système, nous pourrions réduire considérablement les coûts pour les particuliers, les entreprises et les gouvernements. Cela devrait être une priorité. J'encourage le gouvernement libéral à faire de cette question une priorité. C'est une question primordiale pour le Parti réformiste.

Ce projet de loi comporte certains éléments positifs que nous souhaiterions voir maintenus ou améliorés par le gouvernement dans le budget qu'il présentera prochainement. C'est le cas, par exemple, de l'article 146.01 qui porte sur le Régime d'accession à la propriété et dont a parlé, je pense, le député qui a pris la parole avant moi.

Aujourd'hui, les jeunes n'ont plus les moyens d'acheter une maison parce qu'ils paient trop d'impôt. Le revenu total par habitant a augmenté de 170 p. 100 au cours de la dernière décennie, alors que l'impôt sur les revenus des particuliers a augmenté de 235 p. 100.

Où nous situons–nous par rapport à d'autres pays? Les recettes du gouvernement canadien, en tant que pourcentage du produit intérieur brut, sont passées de 24 p. 100, en 1950, à près de 43 p. 100, en 1990.

Par ailleurs, il y a six ans, le fardeau fiscal du Canada était d'environ 20 p. 100 supérieur à celui des États–Unis. En 1992, il est passé à 25 p. 100 et devrait, selon les prévisions, passer à 30 p. 100 d'ici 1997. Ce fardeau fiscal ne pèse pas seulement sur les jeunes, mais sur tous les Canadiens.

Le Régime d'accession à la propriété, qui permet de retirer les économies placées dans un REER pour verser un acompte valable à l'achat d'une maison, est une excellente idée. Non seulement cela donne à plus de gens la chance de réaliser leur rêve de devenir propriétaires, mais cela a toute une série de retombées économiques.

Sue Bennett, l'une des habitantes de ma circonscription de Langley, en Colombie–Britannique, m'a fait parvenir des renseignements au sujet de ce régime. Je voudrais vous en parler brièvement. Un sondage publié en septembre 1993 par l'Association canadienne de l'immeuble confirme l'énorme succès du Régime d'accession à la propriété.

Selon le sondage réalisé par la firme Angus Reid dans cinq grandes villes du Canada, quatre acheteurs sur cinq ont déclaré que la possibilité de recourir à ce régime avait été un facteur important dans leur décision. Ce facteur a été particulièrement important pour 86 p. 100 des acheteurs d'une première maison. Les comptables sont en principe d'accord. Si c'est le cas, ce n'est

pas la moyenne. Près de la moitié des gens vous diront qu'ils n'auraient probablement pas été en mesure d'acheter leur maison s'il n'y avait pas eu ce régime. Selon les personnes interrogées, ce régime a permis à un nombre considérable de personnes d'acheter une maison. Vingt–deux pour cent de tous ceux dont c'est la première maison et 17 p. 100 des acheteurs en général.

Rembourser le REER est une priorité importante pour beaucoup de gens dans ce pays. Quatre–vingt un pour cent des personnes interrogées ont répondu qu'il était important de le rembourser. Quatre–vingt huit pour cent ont répondu qu'elles avaient l'intention de rembourser au moins au rythme prescrit. Quatre pour cent seulement des personnes interrogées ont répondu qu'elles ne rembourseraient rien et qu'elles déclareraient les montants qu'elles avaient retirés comme un revenu.

Par conséquent, l'impact du régime est là. Il est positif. Quatre–vingt quatre pour cent des personnes interrogées considèrent le Régime d'accession à la propriété comme étant au moins aussi important pour la planification de la retraite. Cinquante–quatre pour cent ont déclaré que c'était très important. Le fait de posséder une maison est considéré de loin comme la source la plus importante de revenu pour la retraite.

Le ministère des Finances a déjà rapporté que les chiffres étaient impressionnants. À la fin de juillet 1993, près de 200 000 personnes participaient déjà au régime. C'est un chiffre important.

Comme vous le diront les économistes, les mises en chantier sont un indicateur fiable de la santé générale de l'économie. L'industrie de la construction, nous le savons, emploie directement, entre autres, des entrepreneurs, des menuisiers, des électriciens, des plombiers, des poseurs de panneaux muraux secs et des agents immobiliers. Indirectement, elle profite à de nombreux autres segments de la société et, oui, même aux comptables. Aussi, sommes–nous encouragés par des mesures comme le Régime d'accession à la propriété. Comme je l'ai dit, nous espérons que ce programme extrêmement populaire sera étendu dans le nouveau budget. Redonnons du travail à un plus grand nombre de menuisiers et de plombiers.

• (1920)

Nous, réformistes, sommes en faveur d'une politique d'imposition ayant pour objectif de recueillir des fonds afin de financer les programmes gouvernementaux. Si on regarde l'histoire de cette loi, c'était son objectif initial, recouvrer des impôts, idéalement d'une façon simple et ordonnée.

Nous avons à un moment donné perdu de vue cet objectif du régime fiscal. Nous avons permis que le régime fiscal devienne un instrument destiné à influencer le comportement des gens. Je parle ici de la réforme sociale qui se glisse dans une mesure législative de nature financière. Non seulement, ça ne se fait pas, ça ne marche pas. Nous proposons la mise en place d'un système d'imposition simple, visible et proportionnel.

Le ministre des Finances a annoncé le 20 décembre dans un communiqué qu'on n'avait pas tenu compte dans cet amendement au projet de loi C–9 d'une suggestion des conservateurs qui avaient proposé que la TPS soit remboursée deux fois par an au lieu de quatre.

Lors d'une séance d'information, cette semaine, les fonctionnaires du ministre m'ont appris que cette suggestion avait été rejetée parce qu'on estimait que ce serait de la part de l'ancien gouvernement une façon trop facile de tromper le public sur l'importance du déficit. J'estime que c'est une décision très sage, et cela m'encourage.

Encore une fois, mes sentiments sont très partagés. Je suis extrêmement inquiet de constater l'absence d'engagement du nouveau gouvernement pour ce qui est de changer la façon de gérer l'économie, de se concentrer sur la dette ou le déficit.

Peut–être sommes–nous ici aujourd'hui pour approuver un amendement proposé par le gouvernement précédent. Par conséquent, je ne peux pas m'empêcher d'afficher un optimisme prudent. Nous tous à la Chambre n'avons pas besoin de nous faire rappeler le message retentissant qui a été livré au gouvernement précédent le 25 octobre dernier. Nous ne pouvons pas nous permettre, même dans une très faible mesure, de suivre son exemple.

Je demande au gouvernement de nous assurer aujourd'hui qu'il accordera à la réforme de la Loi de l'impôt sur le revenu la priorité qu'elle mérite. Cela montrera aux partis d'opposition que le gouvernement honore sa promesse de renouveler sa façon de faire. Cela enverra aux provinces un puissant message qu'elles devraient emboîter le pas au gouvernement fédéral. Le plus important, cela montrera aux Canadiens qu'ils peuvent réellement espérer compter sur une nouvelle façon de diriger le gouvernement. Nous ne pouvons pas laisser la crainte des médias ou toute autre sorte de pressions miner nos efforts de réforme. Nous devons tenter notre chance.

En terminant, je voudrais prendre quelques instants pour rappeler à mes collègues qu'il existe à l'extérieur de ces murs un vaste monde qui évolue rapidement et qui est excitant. Étant à la Chambre depuis peu, je suis souvent stupéfait de constater à quel point on oublie cette simple réalité dans le brassage de paperasse qui semble se faire ici quotidiennement.

Je voudrais vous faire part d'une dernière réflexion, madame la Présidente. L'échec n'est pas fatal mais, en cette période, le refus de changer risque de l'être. Simplifions les choses. Soyons prudents et responsables dans nos dépenses.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Madame la Présidente, j'ai écouté avec grand intérêt les propos de notre collègue du Parti réformiste. Il est évident que nous faisons face, la population québécoise et la population canadienne, à un niveau de taxation qui est franchement très difficile à supporter par l'ensemble des travailleurs et même les chômeurs, parce qu'il y a également les taxes à la consommation.

Je me souviens de mes premiers rapports d'impôt, il y a nombre d'années. C'était une simple feuille recto–verso qui était facile à remplir; on arrivait rapidement à un résulat qui n'était pas trop effrayant. Mais depuis, en nous présentant des annexes qui, soi–disant, vont nous permettre diverses déductions, c'est rendu très compliqué. On a un grand nombre de feuilles à remplir et, au bout, le montant est souvent horrifiant. Comme quoi davantage n'est pas toujours mieux.

• (1925)

Enfin, il y a un adage anglais qui dit: No taxation without representation.

[*Traduction*]

«Pas d'impôt sans représentation». Or, avec un tel niveau d'impôts, les gens sont représentés à mort. Et je crois qu'ils ont prononcé leur verdict à ce sujet lors des dernières élections.

[*Français*]

Il n'en reste pas moins que le gouvernement fait face à un déficit, et ceci depuis nombre d'années. Il a utilisé plusieurs recettes mais, de façon systématique, a procédé aussi à une hausse d'impôt. Et on pourrait très facilement tracer la courbe de la hausse des impôts et s'apercevoir qu'au fur et à mesure que les impôts ont été haussés le déficit s'est accru. De sorte qu'on pourrait, à la rigueur, prévoir, s'il y avait une prochaine hausse d'impôt, de combien le déficit s'accroîtrait davantage.

Inversement, peut-être, on devrait trouver une autre façon d'aborder la recette fiscale pour éviter d'accroître le déficit. Voyez-vous, madame la Présidente, chaque fois que quelqu'un paie de l'impôt, il lui reste moins d'argent dans son portefeuille. Et s'il lui reste moins d'argent dans son portefeuille, il est moins en mesure d'acheter. Or, on dit que pour qu'il y ait reprise, le consommateur doit consommer. J'espère qu'on ne lui enlèvera pas encore de l'argent, parce qu'il sera encore moins en mesure de consommer.

Bien sûr, on peut aussi parler d'élargir la taxation. Et si on taxe de nouveaux champs, on sera dans la situation où les produits et services deviendront plus dispendieux parce que, finalement, les entreprises ou les individus qui seront taxés essaieront de compenser en haussant les prix. Et on continuera ce que l'on a vécu ici, au Canada et au Québec, depuis nombre d'années, c'est-à-dire une inflation dont une des composantes majeures a été notre vision fiscale à courte vue. Essayer de faire de l'argent maintenant avec une hausse de taxe, c'est très rapidement ramener le Québec et le Canada dans une situation où nous serons davantage déficitaires.

J'aimerais que l'honorable député réagisse à ces propos; je suis intéressé à entendre ses commentaires.

[*Traduction*]

M. White (Fraser Valley-Ouest): Madame la Présidente, pour une bonne partie de ses propos, le député était tellement près de ce que je pense moi-même que je me demande s'il ne voudrait pas venir en parler de ce côté-ci.

Ce qu'il dit au sujet de la complexité du système est très vrai. Le système est devenu tellement complexe que je ne crois pas que le gouvernement—qu'il s'agisse de celui-ci ou du gouvernement conservateur précédent—connaisse vraiment les conséquences des modifications qu'il apporte à la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous avons beau prendre la parole à la Chambre pour demander combien coûte une mesure, ou quelles sont les recettes attendues, on ne nous répond jamais que par des prévisions. Ces prévisions peuvent se révéler inexactes, avec un écart pouvant varier de 100 millions à un milliard de dollars. Le système est devenu tellement complexe qu'on ne peut prédire avec précision combien les modifications à la loi rapporteront à différentes personnes.

J'ai une autre observation à formuler sur les effets à long terme. Je pense que c'est justement là que le bât blesse dans la Loi de l'impôt sur le revenu. De nos jours, nous nous contentons de réagir aux problèmes, d'y trouver une solution rapide. La même chose se produira pour la taxe d'accise, relativement à la contrebande de cigarettes.

Nous devons amener les gouvernements à prendre des mesures à plus long terme. Nous devons aussi simplifier le système. Voilà comment on pourrait le rendre plus efficace.

• (1930)

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Madame la Présidente, je veux poser très rapidement deux ou trois questions à mon collègue.

Je ne comprends pas très bien si le Parti réformiste est pour ou contre l'élargissement de l'assiette fiscale. Qu'on me corrige si je me trompe, mais je crois comprendre qu'il préférerait que de nouveaux impôts ne soient pas créés.

Les réformistes sont-ils contre l'élargissement de l'assiette fiscale? Veulent-ils qu'on supprime les échappatoires dont bénéficient certains groupes et le transfert de l'argent dans des pays qui offrent certains avantages fiscaux? Il y a apparemment des familles riches qui arrivent à préserver des revenus du fisc et des sociétés prospères et de riches Canadiens qui ne paient pas d'impôt. Il y a aussi un marché noir où les gens ne paient pas d'impôt. Les réformistes sont-ils en train de dire au ministre des Finances et à notre gouvernement qu'ils ne devraient rien faire pour remédier à cette situation, qu'ils ne devraient pas prendre de mesures en ce sens? Je voudrais bien le savoir.

M. White (Fraser Valley-Ouest): Madame la Présidente, ce que craignent surtout les réformistes, c'est que l'élargissement de l'assiette fiscale que propose le gouvernement ne signifie l'établissement d'autres impôts. Si le député demande si les réformistes croient que les particuliers devraient payer davantage d'impôts, la réponse est non, cent fois non. Et vous l'entendrez plus d'une fois à la Chambre.

Je ne crois pas que l'élargissement de l'assiette fiscale dont parle le député ne donne nécessairement une fiscalité plus juste. À mon avis, on ira encore puiser dans les poches du travailleur à revenu moyen qui bosse dur pour gagner son pain. Nous surveillerons cela.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, dans son discours, le député a parlé de fiscalité et de la question la plus récente, l'élargissement de l'assiette fiscale. Le député estime-t-il que les privilégiés qui ont évité l'impôt pendant de longues années et en ont profité pour amasser des fortunes devraient toujours échapper à l'impôt sous prétexte qu'il ne faut pas augmenter la charge fiscale?

M. White (Fraser Valley–Ouest): Madame la Présidente, j'ai du mal à comprendre qui peuvent bien être les quelques privilégiés au Canada.

Mon parti préconise un régime fiscal simple et équitable. Je vais répondre. La définition de privilège que se donne le gouvernement n'est pas loin de celle d'élargissement de l'assiette fiscale. Il suffit de rapprocher la définition de privilège et la notion d'élargissement de l'assiette fiscale pour avoir la réponse.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Madame la Présidente, je suis le débat, mais je n'ai pas très bien compris la réponse. Je peux peut–être poser de nouveau la question ou tenter de le faire pour la troisième fois.

Le député du Parti réformiste pourrait–il m'expliquer de nouveau si le Parti réformiste est pour ou contre l'élimination des échappatoires fiscales? Estime–t–il que l'élimination des échappatoires constitue un élargissement de l'assiette fiscale ou une augmentation des impôts?

La vice–présidente (Mme Maheu): Je regrette, mais la période réservée aux questions et commentaires est écoulée.

• (1935)

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Madame la Présidente, avant de me lancer dans mon exposé, j'aimerais ajouter un commentaire sur ce qu'a dit le député du Parti réformiste au sujet de la simplification. C'est un point sur lequel, effectivement, on peut se rejoindre, la simplification de tout le système fiscal, autant du point de vue des rapports d'impôt que des abris fiscaux. Mais de là à dire que nous nous rejoindrons sur tout, il y a un pas qu'il ne faut pas franchir trop vite, particulièrement sur d'autres options.

Le projet de loi C–9, la Loi modifiant l'impôt sur le revenu, a un caractère un peu étrange j'imagine pour les gens de l'autre côté de la Chambre. Évidemment, on fait l'adoption législative de mesures découlant du dernier budget. Je ne suis pas sûr, et je n'ai pas fouillé dans les hansards pour connaître la réaction provoquée par ces mesures–là lorsqu'elles ont été annoncées, mais il serait peut–être intéressant de la connaître. Mais maintenant, ils n'ont pas le choix, et nous n'avons pas le choix non plus, de rendre ces mesures applicables. C'est ce qui permettra de rendre légal ce dont les entreprises ont pu bénéficier grâce à ces mesures au cours de l'année dernière. Évidemment, elles n'étaient pas adoptées légalement, mais elles le seront dans les prochaines semaines, ce qui fera en sorte de concrétiser les annonces du dernier budget. Donc, il s'agit simplement d'aspects très techniques.

Mais il y a aussi des principes et il est certain qu'on pourrait refaire le débat sur le budget de l'an dernier, mais on ne peut pas y changer grand–chose. L'année fiscale va se terminer très bientôt, dans quelques mois, et on aura, d'ici ce moment–là, un nouveau budget, dans les prochaines semaines même. On parle de deux semaines moins un jour, selon les rumeurs. À ce moment–là, on aura peut–être quelque chose de beaucoup plus intéressant à se mettre sous la dent.

Tout cela ne nous empêche pas de faire un certain nombre de remarques sur ce qu'il y avait dans le dernier budget ou sur ces mesures pour essayer, une dernière fois encore, d'influencer ce qui viendra dans le prochain budget et surtout dans le budget de l'année prochaine, parce que le ministre des Finances commence à nous dire qu'ils n'auront pas le temps de mettre le budget de cette année à leur main, de le façonner à leur goût et qu'on doit reporter cela au budget de l'année prochaine.

Bref, est–ce que ce sont les seuls motifs? On verra bien. Je soupçonne qu'on espère une reprise forte de l'économie et qu'on surestime encore beaucoup trop l'impact positif d'une croissance économique pour régler le problème du déficit, et ce, malgré tous les beaux discours du ministre des Finances et toutes ses bonnes intentions. Il nous a dit qu'il allait éviter les erreurs du passé, celles du gouvernement conservateur, de surestimer les revenus. On voit, à la lumière du dernier budget, qu'ils ont nettement sous–estimé les dépenses et ils disent vouloir éviter cela. Du point de vue des revenus, je peux vous dire que nous surveillerons cela de très près.

Ces mesures, qui sont au nombre d'une douzaine, avaient été annoncées dans un énoncé économique du mois de décembre et dans le budget du mois de mars de l'année dernière. Le reste découle de modifications dans des textes de loi et c'est d'une très grande complexité due aux nombreux domaines qui se retrouvent dans la Loi de l'impôt sur le revenu et qui, avec le temps, donne même des effets contraires et des effets contradictoires auxquels je reviendrai un peu plus loin.

Ces mesures visaient en particulier à stimuler les petites et moyennes entreprises dans la plupart des cas, pas tous, mais dans certains cas. Il y avait un accent plus pointu sur les petites et moyennes entreprises. Il y avait aussi des efforts mis de l'avant au niveau de la recherche et développement. Il y avait aussi des mesures concernant les domaines d'exploration des ressources et des richesses.

Un point très intéressant de ce budget avait reconduit, pour une année, l'accès à la propriété par le biais des régimes d'épargne–retraite. C'est une mesure intéressante qui, on l'espère, se retrouvera encore une fois dans le budget de cette année et qui s'appliquera pour la prochaine année fiscale.

Dans mon comté—et j'ai entendu certains députés y faire référence tantôt—plusieurs ont eu des représentations et on nous a démontré l'impact positif de toutes ces mesures. Évidemment, celle–ci était plus facile à évaluer; à tout le moins, on a pu voir des évaluations sur cette mesure, et c'est intéressant.

Ma conclusion, pas en fonction de mon discours, mais en fonction de ces mesures–là, c'est qu'on devra faire beaucoup mieux dans l'avenir.

• (1940)

Le budget de l'année dernière avait été très décevant. On semblait avoir laissé beaucoup de marge de manoeuvre à la personne qui prendrait la chefferie du Parti conservateur à ce moment–là, pour façonner le budget à sa main. Ce n'était peut–être pas une bonne idée. Je ne crois pas qu'en ces temps difficiles, on puisse se permettre de retarder d'une année, voire de quelques mois ou quelques semaines, la lutte au déficit ou une approche plus responsable de la gestion des fonds publics. Et on semble avoir passé une année. C'est très décevant.

Évidemment, ce qu'on attend du prochain budget, on attend une réduction des dépenses, c'est certain, mais on attend aussi, éventuellement, une réforme de la fiscalité. Et cela, on n'a pas encore entendu, on a l'impression de crier dans le désert, à savoir si on va, enfin, annoncer seulement une intention de s'y attaquer, de regarder tout ce système très complexe de la fiscalité, autant

des particuliers que des sociétés ou des entreprises, qui ferait en sorte qu'on générerait une confiance plus grande des Québécois et des Canadiens envers tout le système fiscal, de façon à ce qu'ils regagnent un peu de confiance autant aux individus qu'aux institutions.

On s'attend à une simplification au niveau du traitement de ces informations–là. Très peu de gens sont capables de remplir—mon collègue de Portneuf y a fait référence tantôt—leur déclaration d'impôt seuls. C'est très difficile, lire le guide d'impôt, même avec la déclaration simplifiée, c'est très aride. On n'a qu'à penser à la situation des personnes âgées, ce n'est pas facile. Même si on leur fait des déclarations simplifiées, cela reste complexe.

Beaucoup de mesures aussi qui pourraient être à la portée d'individus ne sont pas comprises. Les gens ne savent pas qu'ils peuvent les utiliser. Ils n'ont pas les moyens de bénéficier d'outils qu'on leur annonce comme étant potentiellement intéressants pour eux. Ils en attendent parler par un ami, par un copain, par un collègue, mais très souvent ils font faire le traitement de leurs déclarations d'impôt par quelqu'un qui est spécialisé dans le domaine, souvent un comptable. Ces gens–là ne font pas beaucoup de recommandations sur ce qu'ils pourraient faire pour améliorer leur situation financière et leur planification personnelle. Donc, c'est très compliqué et c'est souvent pour cela que la classe moyenne est beaucoup plus affectée par toutes les mesures budgétaires qu'on fait, étant donné leur difficulté de s'adapter rapidement et même de comprendre rapidement le système fiscal.

Ceux qui peuvent s'en servir à fond sont les gens les mieux nantis, et c'est pour cela qu'on dit qu'il y a de l'injustice. Pas besoin d'aller très loin, on a tous entendu cela en quelque part, à un moment donné, dans nos circonscriptions où les gens nous ont dit: Ce système–là n'est pas juste, les riches paient moins d'impôts, etc. Même s'il y a des tendances, des statistiques, lorsqu'on regarde les groupes d'ensemble où ce n'est pas toujours vrai, il existe quand même beaucoup de cas d'exception. Et ne serait–ce que quelques exceptions, c'est déjà trop. Et cela suscite beaucoup de mécontentement.

Regardons la douzaine de mesures un peu plus en détail qui se retrouvent à l'intérieur de ce projet de loi. La première mesure, et celle–là est intéressante à regarder et à analyser dans le sens suivant. On parle souvent, nous, de ce côté de chevauchements entre les différents paliers de gouvernement. Mais on oublie souvent de parler de collaboration interministérielle, ce qui est souvent très compliqué. Le vérificateur général, lui, y fait référence et il y a beaucoup de choses à améliorer. Le gouvernement fait aussi quelque chose d'une main, et de l'autre, fait autre chose qui réduit l'effet. Cette première mesure disait dans le budget de l'année dernière qu'il y aurait un allégement des cotisations d'assurance–chômage pour la création d'emplois supplémentaires pour inciter les entreprises a pouvoir embaucher plus d'individus. Cette année, déjà on a annoncé qu'à partir du début janvier, on augmentait les cotisations à l'assurance–chômage. Dans la même année, on donne d'un côté, on va chercher de l'autre. C'est difficile pour les gens de capter ces signaux–là. Il y a quelque chose de très contradictoire, et ce dans la même année fiscale. Évidemment, il y a un changement de gouvernement mais ce sont des orientations difficiles à saisir. Moi, le premier. Pourquoi on a fait cela? On suppose que cela prenait de l'argent pour financer le Programme des infrastructures. C'est peut–être une des raisons, ou financer autre chose aussi. Mais j'ai de la difficulté à m'expliquer comment il se fait qu'avec autant de ressources, autant de gens compétents qu'on peut avoir dans l'entourage, on se ramasse avec des situations où on se trouve à faire des gestes contradictoires, et ce pas par la même administration, mais par le même palier de gouvernement. On peut, à la limite, comprendre qu'en certains cas, des paliers gouvernementaux, que ce soit du gouvernement fédéral ou provincial, fassent des gestes de cette façon–là, étant donné qu'ils ne travaillent pas toujours dans les mêmes orientations politiques mais que le même niveau de palier fasse ceci, c'est très difficile à accepter.

• (1945)

Il y a aussi les crédits d'impôt à l'investissement temporaire pour la petite entreprise. Il y a le caractère temporaire dans cette mesure. . .

Madame la Présidente, pourriez–vous demander aux députés, s'il vous plaît, de. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre! Je demanderais aux honorables députés de bien vouloir converser à l'extérieur de la Chambre. Le député de Témiscamingue peut poursuivre son discours.

M. Brien: Merci, madame la Présidente. Nos amis auraient tout intérêt à écouter. Lorsqu'on parle de fiscalité, on dirait qu'ils cessent d'écouter, ils ont peur. . .

M. Duhamel: J'écoute.

M. Brien: En effet, il faut donner le crédit à certains, il y en a qui écoutent attentivement.

M. Duhamel: On écoute religieusement.

M. Brien: Effectivement. J'anticipe même des questions.

Continuons maintenant. Une autre mesure—ce sont toutes des mesures très techniques évidemment—on a fait une extension des programmes de financement pour la petite entreprise en situation financière difficile, pour permettre de transférer une dette en obligation. C'est un traitement fiscal différent très intéressant, autant pour les entreprises que pour les institutions financières. C'est une mesure intéressante.

Il y a une autre mesure, et là regardez combien on peut être inefficaces: abolition de la pénalité fiscale. Cela supprime, rétroactivement au 31 octobre 1985, la pénalité fiscale sur les biens de petites entreprises excédentaires détenus par les REER et les fonds enregistrés de revenus de retraite. Ce n'est pas la technicalité qu'il est important de comprendre. . .

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre, s'il vous plaît. Si les députés doivent absolument converser, je les prierai de le faire à l'extérieur de la Chambre. J'ai de la difficulté à entendre ce que dit le député.

[*Français*]

M. Brien: Je vous remercie, madame la Présidente. Vous venez de dire que vous avez de la difficulté à m'entendre. Cela me réconforte, cela prouve qu'il y a au moins une personne qui écoute, à part mes collègues ici, deux personnes devrais–je dire.

Dans cette mesure où on abolit quelque chose de rétroactif à 1985, les raisons techniques de ceci—pas les raisons techniques mais plutôt les vrais principes—c'est qu'on n'était pas capables de l'appliquer dans la réalité. C'était trop complexe à gérer. Il nous a fallu huit ans, presque neuf ans, à réaliser qu'au ministère du Revenu, on n'était pas capables de la rendre opérationnelle. C'est très difficile à comprendre. Comment se fait–il qu'on ait attendu si longtemps? Et qu'est–il arrivé des sommes dues de ces entreprises qui n'ont pu être récupérées? Tout cela reste à voir et on va poser des questions lorsque ce projet de loi sera étudié au Comité des finances.

Une autre mesure que nous souhaitons voir poursuivre dans le futur, c'est l'extension du régime d'accession à la propriété. C'est une mesure intéressante, qui stimule l'industrie de la construction, qui permet aux individus d'avoir accès à la propriété, ce qui est souhaitable. Il y a des incitatifs fiscaux, il y a aussi des façons de traiter les choses au niveau de la fiscalité qui sont positives. Lorsqu'on parle de réforme, on ne dit pas que tout dans la fiscalité est négatif, mais il y a des choses qui sont plus positives que d'autres, et cette mesure–là en est une.

Il y a deux mesures qui traitent des actions accréditives et des frais d'exploration, où on a voulu un petit peu réparer une erreur que les conservateurs avaient faite alors qu'ils avaient mis la hache dans le programme d'actions accréditives. Le gouvernement du Québec a suivi, et je peux dire que cela a eu des conséquences désastreuses dans ma région.

En 1987, le taux de chômage était d'environ 7 p. 100 en Abitibi–Témiscamingue. Aujourd'hui, avec un tel taux de chômage, on pourrait parler presque de plein emploi. Le plein emploi qui théoriquement se situait aux alentours de 4 p. 100 au début des années 1980, doit peut–être maintenant être réajusté. Le taux de chômage permanent est peut–être plus élevé, après avoir vécu deux récessions, une au début des années 1980 et une autre au début des années 1990. À ce moment–là, notre économie roulait à plein régime. Effectivement, il y avait de l'abus. Comme dans beaucoup d'autres domaines, les gens abusent de bonnes mesures, et c'est ce qui est arrivé dans ce cas, et on a coupé de façon draconienne.

Comme on dit souvent chez nous, on a jeté le bébé avec l'eau du bain. On aurait pu apporter des améliorations techniques qui auraient permis d'améliorer cela. On a essayé de se racheter un petit peu. Ces mesures–là sont intéressantes, mais beaucoup moins intéressantes, et ce n'est pas ce qui préoccupe le plus l'Association des producteurs et des explorateurs. Et je peux vous dire une chose, pour les avoir rencontrés à plusieurs reprises, que le régime d'incitatifs et des actions accréditives était beaucoup plus intéressant dans son ancienne forme que ces mesures–là.

Il y a aussi une autre mesure qui ne doit pas être analysée seulement de cette façon–là, il faut fouiller un petit peu pour la mettre en perspective. C'est important parce que ça rejoint aussi une des positions du Bloc québécois sur laquelle il va falloir réfléchir et sur laquelle, on l'espère, le gouvernement va vouloir se pencher un jour.

• (1950)

Cette mesure stipule qu'il y a un crédit annuel maximal d'impôt à l'investissement. Ce crédit va être abrogé. Auparavant, les entreprises pouvaient utiliser ce crédit jusqu'à un maximum de 75 p. 100. On pouvait réduire les bénéfices de 75 p. 100; on ne pouvait toutefois pas les amener à zéro pour ne pas payer d'impôt.

Maintenant, on dit qu'on pourra le faire. Il faut mettre cela en perspective avec une mesure qui a été entreprise l'année d'avant, qui disait qu'il y aurait une taxe sur le capital, afin que l'on s'assure que la plupart des entreprises paient un minimum d'impôt. Là où il y a peut–être un problème, où il y a peut–être matière à réflexion, sans porter de jugement, parce qu'il faut analyser la chose de façon beaucoup plus technique et pointue, c'est au niveau de cette taxe sur le capital de 0,02 p. 100 qu'on a, mais uniquement à partir d'un capital de 10 millions de dollars et plus. Est–ce que les entreprises dont le capital se situe entre 5 et 10 millions méritent d'y échapper? C'est une bonne question et il faut se la poser. La question mérite au moins d'être soulevée et elle devrait être analysée. J'espère qu'on va le faire lorsque ce sera étudié au Comité des finances.

Les deux autres mesures visaient à encourager la recherche et développement, et aussi de s'assurer que les acomptes provisionnels d'impôt soient payés. On a augmenté ce montant–là pour permettre à plus d'individus de mieux s'en sortir.

Ce projet de loi est exactement le même, à une exception près, que celui que les conservateurs avaient mis sur la table après le budget. L'exception est la modification des remboursements des versements de TPS. Non, je ne reproche pas le fait que ce soit le même. Ce que je dis, ce que je veux expliquer, c'est qu'il y a une seule modification, qui est à l'effet qu'on va continuer à avoir quatre versements trimestriels. C'est, en soi, une mesure positive, qui a permis à l'autre gouvernement de changer un petit peu les écritures comptables pour en arriver à sous–estimer le déficit. Maintenant, c'est l'effet contraire pour celui–là, car on le ramène à un niveau un peu plus élevé.

Donc, dans la réalité, ce n'est pas quelque chose qui change la vie de tout le monde, légèrement peut–être, car certains peuvent apprécier davantage avoir quatre versements, d'autres deux, mais au niveau des finances publiques et globales, comme telles, cela n'affecte rien du tout. C'était beaucoup plus du maquillage politique qu'autre chose.

Avant de terminer, je m'en voudrais de ne pas déplorer deux choses au niveau de la fiscalité et des mesures budgétaires. Il y a souvent des mesures qui ciblent les petites et moyennes entreprises. J'ai entendu un député tantôt nous parler de l'importance des gens, du retour en région, avec beaucoup d'énergie. J'aimerais aussi qu'il regarde attentivement la situation des petites et moyennes entreprises, car il doit y en avoir dans sa région aussi.

Elles ont beaucoup de difficulté à composer avec le système fiscal très complexe. Si la fiscalité est compliquée pour les individus, elle l'est tout autant pour les petites et moyennes entreprises. Elles se fient en tout point à ce que leur comptable ou un analyste quelconque, qu'elles trouvent souvent dans un

cercle d'amis ou de proches, va leur conseiller et ce n'est pas toujours ce qu'elles font de plus bénéfique. On leur annonce des mesures, il y a des mesures temporaires pour une année, mais il leur est impossible d'évaluer rapidement les effets bénéfiques qu'ils pourraient y trouver.

Donc, ils ne sont pas capables d'utiliser à fond ces mesures–là. Il faudrait cibler davantage sur un mécanisme simple, facile de compréhension, particulièrement lorsqu'on parle de recherche et développement. La recherche et développement, on n'en fait pas assez d'initiatives privées, au Québec et au Canada. Il faudra en faire davantage dans tout le contexte de bouleversement économique qui se vit actuellement. Il va falloir inciter ces gens–là à en faire, c'est vrai, mais dans le domaine de la recherche et développement, pour avoir une réalisation en profondeur, il faut environ 18 mois. Je peux vous dire une chose, madame la Présidente, c'est qu'il y a des incitatifs fiscaux qui sont excellents, parmi les meilleurs au monde dans certains domaines, mais pas tellement compris par les utilisateurs, et très difficiles de s'y retrouver.

Évidemment, les compagnies pharmaceutiques l'ont bien compris. Elles l'utilisent bien. Au Québec, ça va très bien leur situation. Mais dans beaucoup de domaines, on ne sait même pas ce qui existe et c'est trop souvent le cas. Un ministère, Industrie et Commerce, veut un programme, alors que le ministère des Finances en veut un autre. Il y a beaucoup de programmes. Il est difficile de s'y retrouver. Il faut analyser ça. Ça prend du temps. Il n'y a pas que les coûts de la TPS pour les entreprises qui sont élevés. Le coût d'essayer de se retrouver et de comprendre dans le support des mesures gouvernementales, c'est très difficile pour les entreprises, particulièrement les PME.

J'en viens à ma conclusion. Chaque fois qu'on annonce des mesures à caractère financier, on devrait toujours au départ faire des évaluations et des prévisions sur les retombées et sur les coûts de telles mesures. On appelle cela en jargon économique, de façon très simple, des analyses coûts–bénéfices prévisionnels. Ensuite, ils mettent les résultats. On fait rarement cela, mais évidemment, on comprend. Lorsqu'on met la vraie réalité au grand jour, on peut être évalué, et ça deviendrait facile pour la population d'évaluer le gouvernement. Donc, là–dessus, j'espère que le prochain gouvernement aura un souci de transparence plus grand. Le ministre des Finances l'a dit souvent et je le rappelle à ses collègues qui sont ici, qu'ils fassent pression sur leur ministre pour qu'il respecte ceci.

• (1955)

En terminant, ce sera un souci pour nous de faire le suivi de ces mesures et de ce que contiendra le prochain Budget. La vraie partie commencera là. Et pour ne pas qu'il arrive la même chose à ce gouvernement que ce qui est arrivé à son prédécesseur, il devra prendre une approche tout à fait différente.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue pour son discours. Tout d'abord, je veux l'assurer que nous adoptons une approche tout à fait différente.

J'aurais quatre questions rapides. Tout d'abord, puisque certains Canadiens avaient pris des décisions lorsque l'ancien gouvernement, et je veux le souligner, avait annoncé certaines mesures budgétaires, je veux savoir clairement si, oui ou non, votre parti, le Bloc québécois, était d'accord avec ce projet de loi.

Deuxièmement, les réformistes, vous l'avez entendu tout à l'heure, ne veulent pas taxer du tout. On a dit: «No taxes, no taxes, no taxes», même pour les riches entreprises, même pour ceux et celles qui ont des abris fiscaux. J'aimerais connaître la position de votre parti à ce sujet.

Troisièmement, je veux savoir en même temps si le guide pour les impôts au Québec, les formulaires à remplir, s'ils sont tellement différents dans leur complexité de celles du gouvernement canadien. Cette question me tient à coeur et vous connaissez sans doute la réponse.

Finalement, vous avez parlé des petites et moyennes entreprises et vous avez indiqué qu'une des choses qui leur causaient des ennuis—et je veux être sûr que mon collègue puisse comprendre cette dernière question, c'est probablement la plus importante—était la complexité et le nombre de règlements, etc. Mais vous n'avez pas mentionné l'accès au capital. Et chez moi, à Saint–Boniface, cette belle région qui est le centre du Canada, on parle surtout de l'accès au capital pour les petites et moyennes entreprises.

Peut–être que mon collègue pourra commenter très rapidement sur mes quatre questions en répondant oui, non, peut–être.

M. Brien: Madame la Présidente, j'aimerais remercier le député de Saint–Boniface de ses questions et particulièrement le dernier point qu'il a soulevé et sur lequel je reviendrai. Je répondrai à ses questions dans l'ordre.

À la première question, il demande si on est d'accord ou non. Effectivement, qu'on soit d'accord ou non, ce sera accepté, sauf que, évidemment, à ce stade–ci, en deuxième lecture, nous allons appuyer le principe, nous allons l'examiner en détail en comité et nous allons poser des questions très précises. Ensuite, on reviendra en troisième lecture. C'est ainsi que cela fonctionne. Donc, le projet de loi va se rendre au Comité permanent des finances. De toute façon, le Comité permanent des finances a l'habitude de travailler très fort, de siéger très souvent et ça n'en fera qu'un de plus au Comité permanent des finances.

Maintenant, il a demandé quelle était notre position par rapport aux députés du Parti réformiste. Je crois comprendre où il veut en venir, à savoir si on fait une différence entre le fait de réduire certains abris fiscaux, ce qui, en fait, équivaut à une hausse de taxes. Je pense que sa question allait un peu dans ce sens.

Il peut y avoir une différence, sauf que, globalement, on va chercher des revenus de plus. Il va falloir s'entendre un jour sur la définition de «augmentation de taxes». Au sens traditionnel, cela signifie augmenter la taxe à la consommation, augmenter l'impôt sur le revenus. Mais est–ce que de réduire des abris fiscaux, des incitatifs fiscaux, c'est augmenter les taxes? Cela pourrait faire l'objet d'un bon débat de fond, mais ça revient aux mêmes effets: le gouvernement va chercher plus de revenus.

Dans certains cas, on va être d'accord avec certains abris fiscaux; dans d'autres cas, non. On les analysera à l'unité, un à un.

Si on compare les formules entre Québec et Ottawa, elles sont peut–être complexes toutes les deux parce qu'on a deux gouvernements fédéralistes. C'est un élément important.

M. Yves Séguin, au Québec, avait fait beaucoup de travail pour simplifier les déclarations, et il reste encore beaucoup de chemin à faire. On parle souvent de chevauchement administratif, mais s'il y a une chose qui agace les gens et sur laquelle je peux vous assurer qu'il y a un avantage très grand à la souveraineté du Québec dans la vie de tous les jours des individus, c'est le fait de ne faire qu'une seule déclaration de revenus.

Globalement, peut–être que cela ne changera pas beaucoup les montants, sauf que ce serait beaucoup plus simple. L'individu s'y retrouvera beaucoup mieux, les entreprises aussi, et ce sera déjà un grand pas de fait, qu'on n'a jamais réussi à faire.

On n'aura pas besoin de faire des beaux discours pour parler d'harmonisation à l'année longue, alors qu'on ne verra jamais le début d'une harmonisation.

Je conclurai en parlant de l'accès au capital. Je peux dire aux députés qu'il faudra examiner ce que le gouvernement fera. Il y a une tendance entre le fédéral et le provincial à vouloir multiplier les fonds de soutien aux entreprises. On a les CAE, on a le CRDAT qui intervient, on a maintenant des fonds d'investissement régionaux et on nous parle de faire pression sur les institutions financières. Mais que va–t–il se passer?

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 20 heures, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, en conformité du paragraphe 24(1) du Règlement.

(La Chambre s'ajourne à 20 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 février 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ASSOCIATION DE LA CIRCONSCRIPTION D'OKANAGAN–CENTRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je vous ai avisé de mon intention de soulever la question de privilège relativement à certaines déclarations faites dans le bulletin que le député d'Okanagan–Centre a envoyé à ses électeurs.

Cependant, je remarque que le député en question n'est pas à la Chambre en ce moment et je vais donc reporter mon intervention sur cette question très grave à 15 heures en espérant qu'à ce moment–là, notre collègue sera présent.

Le Président: Le député est tout à fait dans son droit. S'il souhaite soulever cette question plus tard aujourd'hui, la présidence se pliera à cette décision.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ACCISE

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national) demande à présenter le projet de loi C–11, Loi modifiant la Loi sur l'accise, la Loi sur les douanes et la Loi sur la vente du tabac aux jeunes.

—Monsieur le Président, il s'agit de la première lecture de ce projet de loi et je vais en rester là pour l'instant.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1005)

PÉTITIONS

LA JUSTICE

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition dans laquelle les intéressés demandent que le gouvernement examine les dispositions sur le cautionnement en vigueur à l'heure actuelle. En outre, les pétitionnaires souhaitent que le gouvernement étudie la situation des libérés conditionnels qui ont commis des crimes graves. Enfin, ils réclament un examen en profondeur de la question de la violence chez les jeunes.

Les pétitionnaires savent que le gouvernement a déjà entrepris ces initiatives et ils veulent qu'il accélère le processus, car selon eux, il y a des lacunes dans le système de justice pénale et on n'accorde pas une protection suffisante à certains groupes comme les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour présenter une pétition au nom de certains de mes électeurs de Fraser Valley–Ouest qui jugent que le gouvernement fédéral devrait tenir un référendum à caractère exécutoire au sujet du bilinguisme officiel. Les pétitionnaires réclament un référendum national tenu dans toutes les provinces et tous les territoires.

Conformément à l'article 36 du Règlement, le document a été jugé correct quant à la forme et au contenu. Je soumets cette pétition au Parlement pour qu'il y apporte toute l'attention voulue.

M. Walt Lastewka (St. Catharines): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir de présenter des pétitions au nom des électeurs de ma circonscription, même s'il arrive parfois que celles–ci ne reflètent pas mon opinion.

Au nom de 37 électeurs, je présente à la Chambre cette pétition datée de novembre 1993, relativement à un examen de la loi sur les deux langues officielles au Canada.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Les crédits

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup) propose:

Que la Chambre incite le gouvernement à créer un comité spécial de la Chambre composé de représentants de tous les partis officiels qui aurait pour mandat d'examiner les dépenses publiques du gouvernement fédéral à la lumière du rapport du vérificateur général du Canada, les chevauchements de programmes entre les administrations provinciales et fédérales, tout en suivant les principes directeurs suivants:

1) un processus ouvert et transparent permettant l'examen public des questions à caractère officiel;

2) le pouvoir d'assigner à comparaître, de façon obligatoire, tout témoin dont la déposition serait jugée utile;

3) l'obligation de faire rapport à la Chambre avant le 23 juin 1994;

et que la Chambre incite le gouvernement à s'engager à réagir officiellement au rapport de ce comité en déposant sa réponse aux recommandations le premier jour de séance de cette Chambre après le 1er septembre 1994.

Le Président: J'accorde la parole au député de Laurier—Sainte-Marie sur un rappel au Règlement.

M. Duceppe: Monsieur le Président, en accord avec l'article 43(2) du Règlement, je désire vous signaler que les interventions des députés de l'opposition officielle seront divisées en deux, soit en périodes de dix minutes, suivies de cinq minutes de commentaires.

M. Crête: Monsieur le Président, l'opposition officielle consacre la première journée de travail dont elle contrôle l'agenda à la question de la gestion des dépenses du gouvernement fédéral. Nous répondons ainsi à une attente maintes fois répétée de la population pendant la campagne électorale. L'urgence de la situation parle d'elle-même. Le déficit atteint un niveau record et est hors contrôle, à tel point qu'en pourcentage du Produit intérieur brut il est de 63 p. 100 plus élevé au Canada que dans la moyenne des pays du G-7.

• (1010)

La moitié de ce déficit provient de problèmes structurels. Les problèmes structurels du Canada sont de plusieurs natures, et la plupart sont reliés à la structure même du fédéralisme. Par exemple, l'ingérence du gouvernement fédéral dans les champs de compétence des provinces et une définition floue des compétences de chacun des paliers gouvernementaux entraînent des chevauchements multiples, du gaspillage d'énergie et des politiques contradictoires. D'autres problèmes structurels reflètent plutôt une mauvaise gestion ou de mauvaises politiques gouvernementales.

Par exemple, le Canada investit très peu en recherche et développement, secteur pourtant très important pour relever les défis lancés par la compétition étrangère. De plus, sur la scène internationale, le Canada fait piètre figure en matière de gestion des dépenses de l'État. En effet, depuis 1989, les dépenses des administrations publiques du Canada ont augmenté plus rapidement que celles de tous les pays du G-7.

Selon l'analyse du rapport du vérificateur général du Canada, faite par M. Yves Séguin, la mauvaise gestion des dépenses de l'État se traduit depuis trois ans par une perte annuelle de 5 milliards de dollars.

À cela s'ajoute le coût des chevauchements. Soixante-sept pour cent des programmes fédéraux chevauchent dans une certaine mesure des programmes provinciaux. Ils représentent 65 pour cent des dépenses du gouvernement, à l'exception des paiements versés pour la dette publique et l'assurance-chômage. À titre d'exemple, si le Québec prenait en charge les programmes fédéraux actuels et offrait les mêmes services, il y aurait économie de 233 millions en frais de transport et de communication, 289 millions en dépenses reliées à la perception de douanes, des impôts et des taxes, et 250 millions en main-d'oeuvre annuellement, et cela seulement pour le Québec.

Uniquement en éliminant le dédoublement de services, il est raisonnable de croire qu'il est possible d'épargner de deux à trois milliards de dollars. Ces chiffres sont la conséquence financière de la redondance des interventions des deux gouvernements et du besoin accru de coordination gouvernementale engendré par les prétentions de chacun de ces gouvernements. Les chevauchements conduisent à la réduction de l'efficacité des mesures gouvernemetales à cause du caractère concurrentiel sinon conflictuel des relations fédérales-provinciales. Nous pouvons prendre à témoin les guerres de drapeaux que nous avons connues depuis 20 ans entre les deux instances de gouvernement.

En juin 1988, Québec et Ottawa signaient une entente sur le développement économique des régions impliquant des investissements de l'ordre de 820 millions de dollars, financés comme suit: 440 millions pour Ottawa, 380 millions pour le Québec sur une période de cinq ans. Eh bien, croyez-le ou non, Ottawa et Québec auront mis un peu plus de deux ans à s'entendre sur les programmes et leur rôle respectif. Cinq ans après la signature de l'entente, les deux gouvernements n'avaient dépensé que 281 millions de dollars, soit 34 p. 100 des 820 millions prévus. On est loin des effets attendus de l'annonce de cette manne.

Les chevauchements se traduisent aussi par un alourdissemnt du fardeau imposé aux entreprises et aux personnes qui ont recours aux services et programmes offerts. Beaucoup d'énergie est gaspillée à se retrouver dans tout ce dédale administratif et réglementaire. D'ailleurs depuis qu'on est élus, je pense qu'on a pu tous s'en rendre compte, car juste de faire l'apprentissage de tout ce qui existe comme programmes, on en a eu pour quelques mois après notre élection. Donc beaucoup d'énergie est gaspillée à se retrouver, comme je le disais, dans ce dédale administratif.

Lorsqu'une entreprise veut établir un plan de développement des ressources humaines, par exemple, elle doit souvent

convaincre tout autant le professionnel du fédéral que celui de la Société québécoise de la main–d'oeuvre, afin que soit donné suite à son projet par rapport au reclassement de ses employés ou au titre de comités d'aide à la main–d'oeuvre. Souvent, un effet pervers se produit, et c'est que la PME se verra obligée de refiler aux consommateurs les coûts de ses démarches redondantes auprès des deux gouvernements. Ainsi, les consommateurs, sans s'en rendre compte, paient le coût du fédéralisme par personne interposée.

• (1015)

Le seul fait de se tenir au courant des programmes et services est un coût additionnel important pour chacune des entreprises. J'ai pu m'en rendre compte, d'ailleurs, depuis les quelques sessions qu'on a eues au niveau du comité des industries. C'est un problème ressenti à la grandeur du Canada.

Une étude de l'ENAP concluait que d'un échantillon de 221 programmes fédéraux et de 244 programmes québécois, 197 de ces programmes se chevauchaient à des degrés divers et compromettaient sérieusement les efforts d'amélioration de la gestion des actions de l'État.

À titre d'exemple, les secteurs suivants qui se retrouvent parmi les plus mal en point de l'économie canadienne représentaient plus de 75 p. 100 des chevauchements entre le fédéral et le Québec: les pêches, l'habitation, l'éducation, les industries secondaires, les marchés financiers, la gestion du territoire, la main d'oeuvre et l'emploi et, évidemment, le développement régional.

Les conséquences de tous ces chevauchements sont aussi la diminution de l'emprise des citoyens sur leur gouvernement. La concurrence qu'on retrouve entre les gouvernements fait en sorte qu'aucun d'entre eux n'a, à lui seul, la capacité de mener à bien les projets entrepris, tout en leur laissant la liberté de se renvoyer la balle l'un à l'autre.

Les citoyens ne paient pas directement pour les programmes qu'ils reçoivent et ne peuvent éviter de payer pour un programme qu'ils jugent moins satisfaisant. On met en question finalement le principe que lorsqu'on paie des taxes, on a le droit d'être représenté. Dans le système canadien, on paie des taxes à un gouvernement et c'est souvent l'autre qui les dépense, et les critères imposés par l'un ne sont pas nécessairement ceux de l'autre. Cela explique peut–être le problème de confiance des électeurs dans le système électoral canadien et dans les personnes qui ont été élues à ce titre.

La concurrence entre les gouvernements entraîne aussi rarement une hausse de la qualité des services offerts aux citoyens parce qu'on ne rencontre pas dans ce domaine la même pratique que dans l'entreprise privée. Les deux gouvernements ne fonctionnent pas à partir de la même problématique que l'entreprise privée.

L'autre cible du gouvernement est de contrer la mauvaise gestion dénoncée annuellement par le vérificateur général du Canada. Laissons de côté la liste des horreurs, mais penchons–nous plus particulièrement sur les recommandations de fond du vérificateur général. Pour rectifier la situation, nous suggérons un suivi assidu de ses principales recommandations afin de redonner aux parlementaires le contrôle sur le processus budgétaire. Ils pourront ainsi se faire entendre avant que les décisions finales soient prises et influencer ces décisions à la lumière d'une information adéquate sur l'utilisation des deniers publics par les ministères et sociétés d'État.

Cette année encore, le rapport du vérificateur général dénonce le peu d'attention accordée par les ministères à l'évaluation des programmes qu'ils gèrent. En 1991–1992, les dépenses de 16 programmes totalisaient 124,5 milliards de dollars. Seulement deux de ces programmes ont été évalués de manière exhaustive.

On ne peut tolérer que l'argent des contribuables soit dépensé sans que l'on évalue l'efficience et l'efficacité des gestes posés. Il faut faire les bonnes choses et il faut bien les faire aussi. Il faut être capable de l'évaluer. En fait, sur la base des données de 1991–1992, le vérificateur note que sur une période de 7 ans, seulement 18 p. 100 des programmes ont été évalués.

Devant l'urgence et la gravité de la situation, le Bloc québécois demande la création d'une commission parlementaire multipartite de la Chambre des communes dont le mandat serait d'éplucher tous les budgets de fonctionnement du gouvernement. Le gouvernement doit garantir à la population que la révision des dépenses de l'État se fera selon un processus ouvert et transparent.

Pour s'assurer que le gouvernement mette en place les moyens nécessaires pour établir une saine gestion des dépenses de l'État, le gouvernement devrait s'engager à réagir officiellement et promptement aux recommandations du comité.

Les pistes à explorer sont nombreuses, mais la voie du succès passe nécessairement par l'exemple des élus. Les ministres, les députés, les hauts fonctionnaires et tous les acteurs de l'appareil administratif doivent être sensibilisés à l'urgence dans le changement de mentalité pour passer du «ce n'est pas grave, c'est le gouvernement qui paie» à «c'est l'argent de tous et chacun dont je dois assurer l'utilisation la plus effective».

L'examen minutieux des budgets de fonctionnement devrait nous permettre d'éliminer plusieurs programmes désuets qui «roulent sur leur erre d'aller», comme on dit chez nous.

• (1020)

L'exemple le plus fragrant se retrouve dans les dépenses militaires. Nous avons approuvé l'élimination du contrat des hélicoptères, mais nous croyons que le gouvernement retourne dans le cercle vicieux des dépenses non productives en ne reconvertissant pas les emplois de haute technologie impliquée dans un projet réellement intégrateur plutôt qu'en accroissant les dépenses en assurance–chômage.

Nous croyons possible une coupure de 25 p. 100 des dépenses du ministère de la Défense, ce qui représente une somme de 3 milliards de dollars.

Un autre exemple à examiner, c'est la tendance naturelle de l'appareil bureaucratique à s'autojustifier. L'exemple le plus frappant est l'énergie qui est consacrée, et donc les ressources, à la rédaction par exemple du formulaire parfait, à la directive mur à mur, sans toujours considérer la personne qui en sera utilisatrice. Mais, de grâce, évitons le danger de mettre sur le dos de ceux

qui ont de la difficulté à s'en sortir d'être la cause de la crise budgétaire alors qu'ils en sont plutôt les victimes.

D'ailleurs à ce sujet, le fiscaliste Yves Séguin affirmait: «Le gras dans nos programmes sociaux est beaucoup moins gras que celui qui est observé de l'autre côté. Il y a beaucoup plus d'économies à réaliser dans l'élimination du gaspillage que dans la compression des programmes sociaux qui, exception faite des abus, ne sont pas des plus généreux.»

Pourquoi le Bloc québécois met–il tant d'énergie à ce que le gaspillage disparaisse alors qu'il souhaite que le Québec redéfinisse entièrement ses relations avec le Canada? C'est simplement parce que les citoyens de ce pays, particulièrement les contribuables qui paient régulièrement les impôts et qui font tourner le moulin, le veulent. Mais c'est aussi parce que le Canada et le Québec ne peuvent espérer un avenir si nous ne jugulons pas le monstre que le système fédéral a contribué à créer.

[*Traduction*]

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je félicite le député du sujet du débat d'aujourd'hui. Je veux toutefois lui rappeler également que nous sommes tous préoccupés par cette question et que, durant la campagne électorale, nous avons proposé d'éliminer le gaspillage pour sauver le Canada, dans l'intérêt de tous.

C'est d'ailleurs le gouvernement actuel qui a proposé, durant la campagne, l'annulation du contrat des hélicoptères. Je me demande si les observations du député visent le gouvernement actuel ou son prédécesseur.

[*Français*]

M. Crête: Monsieur le Président, je pense, pour répondre à l'honorable députée, qu'effectivement, on a aussi fait la campagne sur l'élimination du gaspillage. La différence se retrouve un peu, et c'est peut–être le résultat du vote au Québec particulièrement, sur les sources de ce gaspillage. Un parti fédéraliste a nécessairement une vision de pouvoir améliorer le système de telle façon qu'il devienne meilleur.

Au Québec, on en est rendu à la conclusion que la solution ne réside plus dans une amélioration du système, mais bien dans une transformation significative. Au Québec, à cause de notre spécificité, nous avons vécu, de façon particulière, le problème des chevauchements. Cet aspect–là n'a jamais été traité dans cette Chambre de façon concrète, réaliste et avec des résultats. Nous croyons que c'est parce qu'il n'y a jamais eu ici de représentants qui aient à coeur uniquement les intérêts du Québec, les gens étant souvent retenus dans leurs interventions par leur vision fédéraliste, par l'obligation de s'en tenir au respect des principes du fédéralisme.

Quant à la question des hélicoptères, ce qui nous distingue des libéraux à cet égard, et nous l'avons dit tout au long de la campagne, nous étions également prêts à éliminer le contrat des hélicoptères, mais on voulait éviter que les dépenses en recherche et développement et les emplois de haute technologie qui y sont consacrés se perdent. Il fallait, le plus tôt possible, relancerd'autres projets pour que les gens qui ont des compétences en ce domaine puissent les utiliser. On a entre autres soumis, dans les semaines qui ont suivi l'élection, le projet de train à grande vitesse. Je crois qu'effectivement, ce n'est pas un investissement valable à long terme que de permettre à des gens de toucher de l'assurance–chômage alors qu'ils ont des compétences et qu'on leur a assuré une formation. Il faut les remettre au travail le plus tôt possible.

Je pourrais peut–être ajouter que le programme des infrastructures, par exemple, va permettre de répondre à certains aspects des besoins en infrastructures et en création d'emplois pour une certaine catégorie de travailleurs. Mais du côté des gens pour lesquels cela compte vraiment, qui ont des salaires qui sont valables et qui rapportent à l'économie et au milieu dans lequel les gens vivent, de ce côté–là, on a une vision, au niveau de l'action proposée, qui nous semble être en avance sur la position du gouvernement.

• (1025)

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, dans sa motion, le député propose que le gouvernement crée un comité spécial de la Chambre qui serait chargé d'examiner les dépenses publiques à la lumière du rapport du vérificateur général du Canada et il ajoute que le processus devrait être ouvert et transparent et que le comité aurait le pouvoir d'assigner à comparaître n'importe quel témoin.

Le député ne sait–il pas qu'il existe, depuis nombre d'années déjà, un Comité permanent des comptes publics qui fait justement cela? En fait, ce comité est présidé par un député de l'opposition, ce qui garantit que le comité effectue un examen exhaustif et d'une grande portée et qu'il respecte tous les autres principes directeurs mentionnés dans la motion.

Si je ne m'abuse, le député s'inquiète des chevauchements. Il me semble que si le gouvernement créait ce comité, il y aurait plus de chevauchements des tâches qu'à l'heure actuelle. Je ne vois vraiment pas ce que ce Comité pourrait faire de plus que l'actuel Comité des comptes publics présidé par un député de l'opposition.

[*Français*]

M. Crête: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de ses commentaires. Ce que j'ai gardé des suggestions de mes électeurs pendant la campagne électorale, c'est qu'ils étaient sûrement prêts à ce que la Chambre se penche de façon particulière sur ce problème. Comme vous le dites, le comité existe depuis longtemps, mais il n'a rien réglé. On est dans une situation qui est le résultat de l'action de ce comité–là.

Je pense qu'on a l'obligation de manifester des gestes concrets, et ce serait une façon d'être transparents face aux électeurs. Je serais finalement très fier qu'ils puissent voir, à la télévision, l'action prise par les députés sur le contrôle des dépenses. Vous pouvez être assurés que cela changerait drôlement l'image qu'on peut avoir des politiciens, en tout cas dans ma circonscription, et je pense que c'est bon pour l'ensemble du Canada.

Quant aux chevauchements, je pense que la façon dont on a présenté le comité, pour nous, il ne s'agit pas du tout de dédoubler l'autre comité. On serait prêts à donner toute l'importance à celui–là, et on espère que le gouvernement reconnaisse de la même façon qu'on le fait l'importance de contrôler les dépenses, dans le but de se redonner une marge de manoeuvre pour finalement relancer l'économie.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, pendant la dernière campagne électorale, le Bloc québécois a déclaré qu'il verrait absolument, vu les circonstances et l'importance de la dette, à ce que le nouveau gouvernement nomme ou établisse un comité spécial visant à examiner les dépenses publiques du gouvernement fédéral.

Dans la motion, on a ajouté «à la lumière du rapport du vérificateur général du Canada, ainsi que des chevauchements de programmes entre les administrations des provinces et du fédéral.» Nous avons définitivement beaucoup de questions à nous poser, dans le but justement d'en arriver à couper les dépenses de façon équitable et rentable, pour faire en sorte qu'on puisse un jour en arriver à avoir un budget équilibré.

Chaque fois que le fédéral s'endette, il endette proportionnellement autant le Québec. Les Québécois sont vraiment inquiets de voir la façon dont le gouvernement fédéral dépense. Nous nous rendons compte que nous sommes de plus en plus pauvres, parce que notre dette est de plus en plus élevée.

Si un jour, ce que je souhaite fortement, le Québec devient souverain, nous aurons à supporter cette part de dettes. C'est pour ces raisons–là que nous sommes anxieux et pressés de voir le gouvernement fédéral baisser ses dépenses dans le but de ne pas continuer à s'appauvrir de jour en jour. La dette du Canada est de plus de 500 milliards de dollars. Si on divise cette dette par le nombre de citoyens canadiens, ça fait un sacré montant, ce qui est inquiétant. Si on divise cette dette par le nombre de familles, c'est encore plus inquiétant.

• (1030)

C'est pourquoi, encore une fois, il faut s'asseoir sérieusement, se poser les vraies questions et se donner des réponses, pour régler cette dette épouvantable.

Dans les années 1970, on entendait M. Trudeau dire que nous pouvions emprunter, que nous en avions les moyens, étant donné que nous vivions des années, à ce qu'il disait, un peu moins prospères, mais que lorsque le pays progresserait plus rapidement ou que la croissance économique serait plus forte, on pourrait alors rembourser.

Ce qui s'est produit, c'est qu'on n'a pas fait que des emprunts, mais on également offert des obligations à long terme, que nous payons toujours d'ailleurs. Comment pouvons–nous diminuer un déficit annuel quand on a pris des engagements pour 30 ans? Le gouvernement fédéral s'est engagé dans toutes sortes d'hypothèques de 30 ans.

M. Trudeau et son gouvernement ont fait une erreur flagrante à cette époque, qu'il est très difficile de redresser actuellement, tenant compte de ces obligations à long terme.

Pendant toutes ces années, de 1970 à 1993, on a toujours dit: Le Canada est un pays riche, il est au premier rang des pays industrialisés pour son niveau de vie. On a aussi déclaré ce genre de choses pendant le référendum, en disant que le Canada était au premier rang des pays industrialisés. Mais il est complètement illusoire de penser cela.

Je vais vous donner un exemple que j'ai souvent utilisé pour bien illustrer ce que cela veut dire, celui d'une personne qui, il y a 20 ans, possédait une maison nette de dette, d'une valeur de 200 milliards, et une voiture qui était payée, donc aucune dette. Mais, année après année, cette même personne a dû hypothéquer sa maison pour survivre, et ce pendant les 20 années qui ont suivi.

En 1993, 20 ans plus tard, sa maison est hypothéquée à 95 p. 100, au maximum, son auto est financée à 100 p. 100 parce qu'il l'a louée, et sa carte de crédit est aussi rendue au maximum, et tout cela en gardant le même niveau de vie, bien sûr. Cette personne peut donc dire qu'elle a toujours conservé un niveau de vie important depuis les 20 dernières années, tout en étant endettée jusqu'au cou. Cette personne est à la veille de tomber dans le précipice de la pauvreté.

Cet exemple–là décrit parfaitement la situation actuelle du Canada. C'est ce que nous vivons. On se dit riches, mais c'est une richesse artificielle. Nous avons vécu à crédit pendant les 20 dernières années. C'est l'héritage que nous ont donné, tout d'abord les libéraux, et on continue à s'en faire accroire.

En 1984, j'ai été élu avec le gouvernement conservateur et je tenais exactement le même discours à mes électeurs à cette époque.

• (1035)

En 1984, la croissance économique était d'environ 3 p. 100. Dans nos caucus, on se disait qu'il fallait couper les dépenses, que cela n'avait aucun sens, car le gouvernement était endetté d'environ 180 milliards. Les ministres disaient qu'il fallait couper les dépenses, mais chacun disait qu'il ne fallait pas le faire dans son ministère, le sien étant essentiel. C'est ainsi qu'on a continué à dépenser et à dépenser.

Au cours des années 1985, 1986 et 1987, alors que la croissance économique était intéressante et bonne, nous aurions pu couper les dépenses même si cela avait créé un peu de chômage. Lorsqu'on coupe les dépenses, on sait bien que le gouvernement injecte moins d'argent dans l'économie, ce qui fait en sorte que cela diminue la croissance. Mais comme la croissance était de 3 à 4 p. 100, on aurait pu la diminuer de 1 p. 100 en coupant dans les dépenses. Mais non, on ne l'a pas fait. Pourquoi ne l'avons–nous pas fait? C'est parce qu'il n'y avait justement pas de comité indépendant, composé de membres de tous les partis politiques, un comité du genre de celui que nous proposons ce matin.

On propose de créer un comité indépendant, qui soit au–dessus de la politique, des intérêts partisans d'un gouvernement. C'est pour cela qu'on dit qu'il faut absolument un tel comité, composé de représentants de tous les partis, qui puisse faire des recommandations afin de permettre justement au gouvernement d'agir sans être blâmé, parce qu'il aurait automatiquement l'appui des

trois ou quatre partis politiques. C'est l'avantage de la proposition que nous faisons ce matin.

C'est pour ces raisons–là que c'est très important. Lorsqu'on connaît un peu le fonctionnement politique, la réaction des politiciens, il faut un jour ou l'autre mettre la politique de côté afin de prendre des mesures qui pourraient permettre au gouvernement d'agir sans être blâmé.

Dans le fond, ce que nous proposons aujourd'hui, c'est un appui au gouvernement afin de lui permettre de faire avancer des dossiers et ainsi diminuer la dette. On considère qu'il faut mettre la partisanerie de côté, et il faut traiter, dès aujourd'hui, du problème de la dette qui est épouvantable et qui nous entraîne vers la faillite.

M. Raymond Lavigne (Verdun—Saint–Paul): Monsieur le Président, je trouve ironique que le député de Longueuil, qui a siégé pendant des années avec les conservateurs, lesquels ont augmenté la dette de 340 milliards, préconise aujourd'hui, après toutes ces années où il siège au Parlement, vouloir former une commission spéciale ou un comité spécial pour étudier les dépenses, alors qu'il existe déjà un tel comité.

Le parti d'en face préconise de mettre un terme aux chevauchements et de rapatrier tous les pouvoirs au Québec. Je trouve cela drôle qu'on préconise de former un comité spécial afin d'étudier les finances du gouvernement du Canada, et d'appuyer ce même gouvernement. Pourtant, on donne notre appui au gouvernement du Québec et à ceux des autres provinces.

Je vois très mal que l'honorable député de Longueuil défende la formation d'un comité pour étudier les dépenses du gouvernement, quand ce sont des dépenses que nous n'avons pas effectuées. Nous avons déjà un comité. Si dans quatre ans, l'honorable député de Longueuil veut former un comité spécial pour étudier les dépenses du gouvernement, parce qu'on aurait fait des dépenses accélérées ou trop de dépenses, à ce moment–là, on pourra former un comité spécial. Mais je vois mal à ce moment–ci la formation de ce comité, dans lequel on va étudier les dépenses du gouvernement, quand ce n'est même pas ce gouvernement qui a effectué toutes ces dépenses.

Je demande à l'honorable député de Longueuil qu'est–ce que ce comité spécial pourrait apporter de plus au comité qui existe présentement?

• (1040)

M. Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je vois bien, en tout cas par l'intermédiaire de son député libéral, que la volonté du gouvernement n'est pas de couper les dépenses. On a d'ailleurs entendu le ministre des Finances, pas plus tard que cette semaine, dire qu'il va augmenter les taxes et probablement les impôts, et probablement les impôts des entreprises, quand on sait très bien que les Canadiens et les Québécois sont déjà trop taxés, trop imposés.

C'est très inquiétant. Je suis pessismiste et inquiet lorsque j'entends ce genre de discours du gouvernement, quand on sait très bien, encore une fois, que nous sommes endettés par–dessus la tête. Donc, en entendant cela, ça me fait de la peine et ça me rend triste de voir que mes enfants auront probablement de la difficulté à survivre dans les années qui viennent. Il y a un manque flagrant de sérieux dans ce gouvernement.

Nous proposons de faire ensemble une étude pour permettre à ce gouvernement une certaine liberté politique de s'exprimer et de poser des gestes concrets, avec l'appui de l'opposition officielle. C'est pour ces raisons que nous proposons aujourd'hui la création d'un comité spécial. On ne parle pas du comité permanent qui existe déjà, on parle d'un comité spécial qui aurait pour mandat de redresser la situation économique du pays. Je me demande comment il se fait que le parti au pouvoir, le gouvernement, s'oppose à ce qu'on leur donne un coup de pouce.

Le député parlait de mon expérience politique. En effet, cela fait neuf ans que je siège ici en cette Chambre, et cela fait neuf ans que je sais que les décisions du gouvernement sont souvent prises pour des raisons électorales, pour gagner des votes, ne pas perdre de votes surtout. On prend toujours des décisions de court terme afin de garder le pouvoir; le jeu du pouvoir. Ce que l'on propose maintenant, on leur dit: Nous allons vous donner un coup de main afin de vous aider à prendre une décision apolitique. C'est quelque chose de nouveau.

Nous, du Bloc québécois, on ne veut pas prendre le pouvoir ici à Ottawa. Alors, profitez–en! Nous ne sommes pas une opposition comme on a l'habitude d'en avoir une, comme vous l'avez été, vous les libéraux, du temps où le gouvernement conservateur, duquel je faisais partie, était au pouvoir. Alors, profitez de ce que nous soyons des gens neutres, puisque nous ne voulons pas prendre le pouvoir ici au Canada, loin de là. Nous voulons vous donner un coup main, et ainsi aider le Canada à s'endetter moins, parce que chaque fois que le Canada s'endette, il endette le Québec, et on n'aime pas cela.

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, j'interviens pour parler à la Chambre de questions découlant du rapport du vérificateur général et pour répondre aux observations formulées par nos vis–à–vis relativement au rapport de M. Desautels qui met en lumière beaucoup de problèmes importants sur lesquels nous devons nous arrêter. Bien entendu, il s'agit là de questions qui concernaient la dernière législature et le dernier gouvernement. Elles exigent que nous y accordions tous notre attention immédiate pour veiller à ce qu'on utilise les deniers publics de la façon la plus efficiente et la plus efficace possible.

Je suis heureux que nous ayons déjà pris des mesures pour remédier à un certain nombre de problèmes relevés par le vérificateur général. Nous avons ouvert le processus budgétaire. Nous avons annulé un mauvais accord relativement à l'Aéroport international Pearson. Nous avons mis en vente l'Airbus du gouvernement. Nous avons resserré les règlements relatifs à l'utilisation des appareils du gouvernement. Nous avons rationalisé le processus de prise de décisions du Cabinet et nous avons restructuré des ministères pour qu'ils puissent collaborer de façon plus efficace.

La nouvelle structure de prise de décisions au sein du Cabinet prévoit le Cabinet lui–même et à peine quatre comités du Cabinet, les comités de la politique du développement économique, de la politique du développement social ainsi que du Conseil du Trésor, et un comité spécial du Conseil. Cela constitue un contraste très marqué par rapport à la structure très coûteuse et

très lourde qui existait auparavant, alors qu'il y avait 11 comités du Cabinet.

De plus, nous avons limité davantage les privilèges des députés afin d'épargner de l'argent. Nous avons restreint le personnel politique des ministres et nous avons réduit leurs budgets de quelque 10 millions de dollars par année. Comme vous le dira plus tard aujourd'hui mon collègue, le ministre responsable des relations fédérales–provinciales, nous éliminons le gaspillage et nous réduisons les chevauchements entre les gouvernements fédéral et provinciaux. C'est là un très bon début, mais nous devons faire plus pour résoudre les problèmes soulevés par le vérificateur général.

• (1045)

Je voudrais d'abord remercier M. Desautels et son personnel de leur contribution à une meilleure compréhension des nombreuses questions importantes et complexes auxquelles le gouvernement est confronté. Nous partageons beaucoup de ses craintes et lorsque nous nous sommes rencontrés pour discuter de son rapport, j'ai appris que nous croyions tous les deux dans l'importance de mieux informer le Parlement et de réexaminer les programmes en vigueur pour s'assurer qu'ils continuent de répondre aux besoins des Canadiens.

Le vérificateur général a signalé que les parlementaires devaient participer davantage au processus budgétaire. On en a parlé dans cette enceinte ce matin. Nous en convenons et mon collègue, le ministre des Finances, réalise de grands progrès à cet égard en tenant diverses consultations prébudgétaires dans les villes de Halifax, Montréal, Toronto et Calgary. Il a rencontré des centaines de Canadiens qui lui ont dit directement ce qui devait être fait, selon eux, pour relancer l'économie, afin de créer des emplois et de rétablir la confiance des Canadiens dans l'avenir. Dans le cadre de l'un des nombreux débats qui ont eu lieu dans cette enceinte, j'ai eu l'occasion d'aborder des questions liées au prochain budget.

Je voudrais rappeler aux députés que nous attachons beaucoup d'importance aux efforts déployés pour juguler notre dette et le déficit fédéral et que nous allons les poursuivre dans le budget présenté par le ministre des Finances. Il importe de les contrôler, mais il faut aussi s'assurer que les mesures prises soient compatibles avec l'objectif de redonner du travail aux Canadiens.

Le programme fédéral–provincial–municipal d'infrastructure est une mesure clé pour relancer l'activité économique; c'est un excellent exemple, compte tenu de ce que les députés d'en face ont dit ce matin au sujet des efforts à faire pour réduire les chevauchements, le double emploi et la concurrence entre les différents ordres de gouvernement. Ce programme unique permet à trois paliers de gouvernement de conjuguer leurs efforts pour faire en sorte que l'argent des contribuables soit dépensé le plus efficacement possible.

Comme nous l'avons dit dans «Pour la création d'emplois» et comme le premier ministre l'a confirmé, nous permettrons aux députés de participer davantage aux consultations, et les comités de la Chambre pourront exercer une plus grande influence qu'auparavant sur les dépenses gouvernementales. Le gouvernement a annoncé qu'il proposera des modifications au Règlement de la Chambre des communes pour permettre aux députés de participer davantage à l'élaboration des politiques officielles et des mesures législatives.

Dans sa motion, l'opposition officielle propose de créer un comité spécial qui serait chargé d'examiner les dépenses publiques du gouvernement fédéral à la lumière du rapport du vérificateur général. À notre avis, un tel comité existe déjà, comme l'a mentionné ce matin le député de Notre–Dame–de–Grâce, si je ne m'abuse. Il s'agit du comité des comptes publics.

Nous sommes impatients de travailler avec les membres du Comité des comptes publics, qui examineront en détail le rapport du vérificateur général. Le Comité des comptes publics est présidé par un représentant de l'opposition officielle. Les députés de l'opposition auront donc amplement l'occasion de soulever ces questions et de les régler au sein du Comité des comptes publics. J'ai hâte que le comité entame ses travaux.

Je ne vois pas la nécessité d'en créer un autre. J'ai dit tout à l'heure que nous avons rationalisé le mode de fonctionnement du Cabinet en ramenant de 11 à 4 le nombre de ses comités. À notre avis, il est inutile d'en constituer de nouveaux.

Le Comité des comptes publics voudra évaluer comment les ministères et organismes gouvernementaux tiennent compte de la nécessité d'améliorer l'administration et la gestion. Il voudra inviter de hauts fonctionnaires à comparaître devant lui et lorsqu'il aura terminé ses travaux, le gouvernement bénéficiera de ses conclusions.

Le vérificateur général a constamment souligné la nécessité d'améliorer les renseignements de nature financière à la disposition du Parlement et, cette année, il le mentionne encore dans son rapport. M. Desautels a en effet consacré un chapitre entier de son rapport de cette année à la nécessité d'améliorer les informations sur le déficit et la dette. Encore une fois, je suis heureux de signaler que le gouvernement prend des mesures pour répondre à ce besoin.

• (1050)

Dernièrement, le ministère des Finances a fait paraître deux publications qui aideront à mieux comprendre le problème de la dette et du déficit. La première est une petite brochure intitulée *Dépenses fédérales: faits et chiffres*, qui permettra aux Canadiens de mieux comprendre les dépenses budgétaires du gouvernement fédéral. Ces dépenses y sont présentées sous la même forme que dans le budget fédéral et dans les comptes publics. La deuxième publication est un document explicatif intitulé *Dépenses fédérales*, qui fournit encore plus de détails.

Les députés constateront avec plaisir que les comptes publics récemment déposés à la Chambre ont été approuvés sans réserve par le vérificateur général. Les comptes publics visent avant tout à fournir des renseignements aux parlementaires et, par leur intermédiaire, à tous les Canadiens. Leur but est d'aider à bien saisir toute la nature et la portée des affaires financières et des ressources dont le gouvernement est responsable.

Les crédits

L'an dernier, le vérificateur général a déclaré ce qui suit: «À mon avis, les états financiers du gouvernement seraient plus faciles à comprendre s'ils étaient présentés sous forme d'un rapport financier annuel complet, mais succinct.» M. Desautels recommandait la présentation d'un rapport semblable aux rapports annuels que publient les sociétés dans le secteur privé. Eh bien, c'est précisément ce que nous avons fait.

Pour que les Canadiens comprennent mieux les états financiers du gouvernement fédéral, nous avons ajouté une nouvelle section aux Comptes publics de 1993. Pour la première fois, nous y avons inclus un résumé de l'évolution économique pendant l'année visée, une revue financière et une série d'états financiers condensés. De nouveaux tableaux et graphiques présentent des données financières complexes sous une forme nouvelle et plus facile à comprendre. L'ajout de cet aperçu clair et concis de la situation financière du gouvernement donne suite à la recommandation du vérificateur général.

Ce dernier se préoccupe actuellement de la nécessité de mieux connaître les résultats des programmes gouvernementaux. Nous en convenons tout à fait. Pour que les choses se passent bien dans un pays, il faut vérifier si les programmes spéciaux que le gouvernement met en place produisent vraiment les résultats escomptés avec le temps. Nous reconnaissons qu'il faut effectuer des vérifications plus rigoureuses, des vérifications internes et des évaluations plus rigoureuses. C'est d'ailleurs la pierre angulaire des recommandations formulées en ce domaine dans le livre rouge.

Cette année, le vérificateur général s'est penché sur plusieurs aspects des règlements. Les règlements peuvent améliorer la qualité de vie des Canadiens, en fixant des normes concernant les choses qui influent sur leur vie quotidienne. Au Canada, on devrait pouvoir placer son enfant dans un siège–auto en sachant que certaines normes de sécurité sont respectées. On devrait pouvoir acheter du boeuf haché en connaissant le pourcentage de gras qu'il contient. Et pourtant, des règlements peuvent aussi entraîner des coûts indus et constituer un fardeau administratif pour les entreprises et les particuliers.

Notre gouvernement est déterminé à réduire la réglementation qui pèse lourd sur l'économie canadienne. L'un des moyens innovateurs que nous avons trouvés de réaliser cela consiste en un nouveau test d'incidence sur les entreprises qui a été mis au point en collaboration avec l'Association des manufacturiers canadiens. L'Association et moi–même avons eu le plaisir de le lancer il y a une semaine à peine.

Ce nouveau progiciel vise à aider les gouvernements à comprendre et à évaluer l'incidence potentielle de propositions de règlements sur le secteur privé. Il analyse le coût direct des règlements proposés aussi bien que leur incidence possible sur le fonctionnement, l'organisation et le potentiel créateur des entreprises. Il permet aux entreprises de se prononcer sur une réglementation envisagée avant même qu'elle ne soit au point. Il pourrait même aider les entreprises et le gouvernement à imaginer d'autres moyens que la réglementation de défendre l'intérêt public. Nous nous apprêtons à essayer de rationaliser la réglementation afin d'aider les entreprises canadiennes à être concurrentielles au sein de l'économie actuelle.

Pour terminer, je à tiens dire à quel point le rapport du vérificateur général permet aux gouvernements de mieux comprendre les problèmes qu'ils doivent résoudre. Il ne fait aucun doute non plus que le travail du vérificateur général stimule de façon importante la prise de mesures constructives.

Nous sommes impatients de consulter le vérificateur général. Nous avons hâte aussi aux délibérations du Comité des comptes publics, qui est présidé par un député de l'opposition officielle, et nous espérons que, ensemble, nous arriverons à rétablir la confiance des Canadiens dans leur gouvernement et à faire que l'argent de leurs impôts soit vraiment dépensé à bon escient.

• (1055)

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, le mandat du comité qu'on propose de créer dans la motion est en tous points semblable à celui du Comité permanent des comptes publics. Je ne vois pas, moi non plus, la nécessité de créer à la Chambre un comité supplémentaire pour cette raison.

Le député vient de mentionner certaines améliorations qui ont déjà été apportées grâce au rapport du vérificateur général. Toutefois, le député n'a pas dit mot de la Stratégie de développement économique des autochtones. J'aimerais qu'il fasse quelques observations sur ce sujet.

Le discours du Trône faisait état de trois grands programmes qui seraient entrepris au ministère des Affaires indiennes. J'ai remarqué, au chapitre 11 du rapport du vérificateur général, certains commentaires importants au sujet des programmes du gouvernement précédent. Je ne voudrais pas que le député me réponde en disant que c'était la faute du gouvernement précédent. En réalité, ce qui m'inquiète, ce sont les problèmes administratifs qui existent dans ces programmes.

Il y a un point que je veux soulever, et c'est le fait que, après avoir dépensé au moins 900 millions de dollars au titre de la Stratégie de développement économique des autochtones entre le moment de sa mise en oeuvre en 1989 et le début de 1993, le gouvernement n'a pas été capable de prouver que les objectifs de cette stratégie avaient été atteints.

Essentiellement, ce que dit le vérificateur général au sujet des programmes à l'intention des autochtones, particulièrement au sujet de la Stratégie de développement économique des autochtones, c'est que nous investissons beaucoup d'argent dans ces programmes sans vraiment connaître les résultats. Ces programmes sont mal coordonnés. En fait, je suis certain que bien des Canadiens pensent que nous dépensons beaucoup trop d'argent sans savoir ce que cela donne comme résultats.

Comment le gouvernement compte–t–il s'y prendre pour évaluer les résultats des programmes qu'il a annoncés dans le discours du Trône afin que nous ne nous retrouvions plus avec le problème soulevé par le vérificateur général dans son dernier rapport?

M. Eggleton: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. C'est un sujet qui revêt une importance considérable pour moi–même et pour le gouvernement. Nous voulons être en mesure de comprendre les résultats de nos programmes afin de savoir ce que les deniers publics qui ont été dépensés nous ont rapporté.

Les mécanismes de vérification et d'évaluation internes deviennent un outil essentiel pour analyser les résultats des programmes. Nous devrions y accorder plus d'importance qu'auparavant. Cela s'applique certainement au programme d'infrastructure dont la mise en oeuvre relève immédiatement de mon ministère. J'ai été très clair à ce sujet: nous devons être en mesure de comprendre les résultats. Je crois que mes collègues partagent cet avis.

Que ce soit dans le domaine des affaires indiennes, plus précisément en ce qui concerne la Stratégie de développement économique des autochtones, ou dans tout autre domaine, nous essaierons d'appliquer ce principe de base qui consiste à mettre en place tous les mécanismes de vérification et d'évaluation internes nécessaires pour pouvoir comprendre les résultats.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, je suis presque amusé par les propos de l'intervenant précédent. On croirait qu'il est un conservateur qui se lève pour défendre le passé des conservateurs. C'est un discours qui défend, finalement, le statu quo, alors que la preuve est faite que le statu quo ne fonctionne pas. On nous parle du Comité des comptes publics. À preuve que ça ne fonctionne pas, c'est qu'on est dans l'état où on se trouve.

Alors, comment peut–on prétendre que cet instrument, qu'il est vrai qu'il existe, sera efficace, alors qu'il ne l'a pas été dans le passé?

D'autre part, selon le vérificateur général du Canada—et le député de Rivière–du–Loup l'a rappelé tout à l'heure—seulement 18 p. 100 des programmes sont évalués. Alors, comment peut–on défendre le statu quo, alors qu'on ne se donne même pas la peine d'évaluer ce qu'on fait?

J'ai l'impression que le rapport et le rôle du vérificateur portent peut–être davantage sur la découverte de la mauvaise gestion et des horreurs et peut–être pas tellement sur l'efficacité des programmes; la preuve, c'est qu'ils ne sont pas évalués.

Alors, je suis très surpris et j'aimerais que l'intervenant précédent m'explique comment on peut être au tout début d'un nouveau mandat, dans un nouveau gouvernement et se porter autant à la défense des politiques du gouvernement précédent.

• (1100)

[*Traduction*]

M. Eggleton: Monsieur le Président, cela m'amuse parce que j'ai dit exactement le contraire. Je parlais de changement. Il est évident que je ne me porterai pas à la défense des mesures prises par le gouvernement conservateur et dont il est maintenant question dans le rapport du vérificateur général.

Je trouve étonnant que l'opposition néglige le rôle que pourrait jouer le Comité des comptes publics puisque celui–ci pourrait parfaitement bien étudier beaucoup des questions soulevées. Mes vis–à–vis ont la possibilité de présider ce comité. Cela leur donne peut–être plus de latitude qu'au sein de nombreux autres comités. Ils parlent aujourd'hui de compressions et de chevauchements. Pourtant, ils veulent créer un comité dont le mandat empiétera à coup sûr sur celui d'un comité déjà existant.

Cessons de perdre notre temps et de gaspiller l'argent des contribuables en créant un nouveau comité dont le mandat recoupera le mandat d'un autre comité que, en plus, l'opposition officielle peut elle–même présider.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je ne comprends pas que le président du Conseil du Trésor refuse la création d'un comité spécial. Ce ne serait pas la première fois qu'on aurait des comités spéciaux. Il y en a eu aux finances et dans différents autres domaines.

On sait très bien que le président du Conseil du Trésor ne gère pas le Trésor, parce qu'il n'y en a plus de Trésor! Il gère plutôt la dette et le déficit. Il devrait être un peu plus sérieux et accepter notre offre d'appui. Nous voulons qu'une position neutre soit prise pour permettre au gouvernement de prendre la décision qui s'impose.

J'aimerais savoir, puisque je suis le critique des affaires étrangères et que je m'adresse au président du Conseil du Trésor, s'il a l'intention d'envisager une diminution des dépenses de nos ambassades et de nos représentants à l'étranger, mais particulièrement de nos ambassades?

Chaque fois que j'ai eu l'occasion d'aller à l'extérieur, avec mon ami le député de Beauséjour qui est ici, l'ambassadeur nous disait toujours que cette ambassade n'avait pas coûté très cher, qu'on l'avait payé très peu cher, il y a 20 ans. Je lui répondais ceci: «Moi aussi, il y a 20 ans, j'ai acheté une maison qui, aujourd'hui, vaut 200 000 $, mais que j'ai payé 20 000 $.» Ils essaient toujours de se justifier parce que, à mon avis, et de l'avis de plusieurs, nos ambassades correspondent plus aux standards de pays comme les États–Unis, la France ou l'Angleterre, des pays dont la population est deux fois, trois fois et même dix fois la nôtre.

Je pense qu'il y a lieu d'envisager sérieusement d'avoir des ambassades qui correspondent un peu mieux à notre standard de vie et à notre pouvoir de dépenser. C'est pour cela que je pose la question au président du Conseil du Trésor. C'est son rôle de le faire et j'espère qu'il le fera parce que, dernièrement, on vient d'apprendre encore une fois qu'on a dépensé 75 millions de dollars pour bâtir l'ambassade de Chine. Cela m'apparaît énorme pour un pays comme le Canada. On a aussi dépensé 95 millions de dollars pour bâtir l'ambassade des États–Unis, à Washington, et cela aussi m'apparaît énorme.

Je ne sais pas si le président du Conseil du Trésor, qui gère un trésor qui est une dette et non plus un trésor, va pouvoir s'arrêter et penser, même s'il n'a pas de comité, parce qu'il n'en veut pas de comité, s'il sera prêt, sans qu'on lui donne un coup de main, à couper les dépenses beaucoup trop élevées de nos ambassades.

[*Traduction*]

M. Eggleton: Monsieur le Président, comme le député le sait, le ministre des Finances étudie déjà les moyens de réduire les dépenses gouvernementales et il inclura des compressions dans son budget.

Quant aux dépenses faites à une autre époque dans différentes ambassades et dont il a peut–être été question dans de précédents rapports du vérificateur général, je suis convaincu que le député sait très bien de quoi il retourne puisqu'il était député et membre du parti qui appuyait le dernier gouvernement lorsque beaucoup de ces dépenses ont été faites.

• (1105)

Je reviens à l'idée d'un nouveau comité. Je pourrais reprendre les mots utilisés par les députés d'en face pour parler de chevauchements, de gaspillage, et de dédoublements. C'est ce qu'ils proposent de faire en recommandant de créer un nouveau comité.

Cela n'est pas nécessaire. Nous avons un comité qui peut discuter de toutes les questions mentionnées. De plus, l'opposition préside ce comité. Peut–être veulent–ils faire comprendre qu'ils ne font pas confiance au député de leur parti qui sera appelé à présider ce comité et peut–être quelqu'un d'autre devrait–il le présider. À mon sens, il est clair qu'ils peuvent parfaitement bien soulever les questions qui les intéressent devant le Comité des comptes publics sans chevauchement, sans dédoublement et sans gaspillage.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, au nom du whip du Parti réformiste, je veux informer la Chambre que, conformément au paragraphe 43(2) du Règlement, les députés de notre parti qui participeront au débat de la motion à l'étude diviseront leur temps de parole.

Je tiens tout d'abord à féliciter le Bloc québécois d'avoir présenté une motion portant sur les moyens à prendre pour remédier aux problèmes financiers et d'endettement que nous avons au Canada. Nous avons en effet une dette de 500 milliards de dollars. Il est bon de voir que l'opposition et le gouvernement prennent la situation au sérieux.

Cela me rappelle un peu la parabole du fils prodigue qui a voulu quitter la maison paternelle en emportant sa part d'héritage. Nous voyons en l'occurrence les députés du Bloc qui veulent qu'on mette de l'ordre dans les finances du Canada afin qu'il y ait suffisamment de richesses pour en emporter une partie avec eux. Je leur rappellerai cependant que la parabole se termine sur le retour à la maison du fils prodigue, qui avait malheureusement perdu sa fortune entre temps.

Personne n'a insisté davantage que le Parti réformiste sur la gestion des finances ou la bonne gestion des fonds publics. Lors de la dernière campagne électorale, nous avons publié un dépliant de quatre pages pour expliquer comment nous ferions pour réduire le déficit à zéro, et s'il y a quelqu'un qui tient vraiment à éliminer le gaspillage, c'est bien le Parti réformiste puisque, je le répète, nous avons produit un dépliant de quatre pages. Nos collègues d'en face, avec leur livre rouge de 120 pages, pourraient ramener le déficit à 3 p. 100 environ seulement du produit intérieur brut, c'est–à–dire à 25 milliards de dollars. Quand il s'agit d'éliminer le gaspillage et le double emploi et d'y déployer des efforts extraordinaires, c'est sur le Parti réformiste qu'il faudrait compter.

La solution du problème ne réside pas dans l'élimination du double emploi des dépenses gouvernementales. Le président du Conseil du Trésor a déjà dit, comme d'autres orateurs également ce matin, que nous avons déjà un Comité des comptes publics présidé par un député de l'opposition. Les membres du comité ont tout loisir d'examiner les dépenses à la lumière de l'examen qu'en a fait le vérificateur général, qui a déjà signalé qu'on perdait de l'argent sur tel point ou qu'on en gaspillait sur tel autre; que tel ministère gaspillait 10 milliards de dollars; que 100 millions de dollars restaient à percevoir par le ministère du Revenu national à cause de la perte de taxes au compte de la TPS parce qu'un demi million de personnes n'avaient pas produit leur déclararion à cet égard. Tous ces faits nous ont été signalés.

Il faut nous rappeler que le déficit se chiffre à 43 ou 45 milliards de dollars, d'après le ministre des Finances, alors que les dépenses que le gouvernement fédéral consacre à l'administration, c'est–à–dire les salaires, les loyers, les bureaux, les téléphones, les ordinateurs et tout ce dont il a besoin pour administrer le pays, ne totalisent que 17 milliards de dollars. Par conséquent, si l'on supprimait la fonction publique toute entière et tout ce qui va avec, on en resterait encore avec un déficit d'environ 25 milliards de dollars.

Si donc les députés du Bloc québécois croient pouvoir résoudre les problèmes de gaspillage et de déficit du gouvernement fédéral en cherchant à prouver qu'ils peuvent trouver suffisamment d'argent dans le gaspillage et les chevauchements de programmes, ils n'ont qu'à examiner les chiffres eux–mêmes pour constater que la solution ne réside malheureusement pas dans la création d'un autre comité chargé d'examiner encore et toujours le même problème.

• (1110)

Au chapitre 5 de son rapport, le vérificateur général aborde la question de la dette et du déficit et se demande où va notre pays. Évidemment, si l'on veut savoir où l'on va, il est toujours préférable d'examiner d'où l'on vient. Le chapitre 5 du rapport contient des graphiques et des tableaux intéressants qui montrent que notre déficit a vraiment commencé à grossir en 1975, lorsque nos collègues d'en face ont décidé que le moment était venu de dépenser des milliards de dollars pour nos programmes sociaux. Le déficit a commencé à augmenter lorsque nos collègues d'en face ont institué la notion de société juste.

Comme je l'ai dit lors du débat prébudgétaire du ministre des Finances, si le gouvernement avait remis à nous, contribuables, la note de la société juste au lieu d'emprunter pour financer celle–ci, nous lui aurions dit que nous n'en avions pas les moyens et nous ne serions pas aux prises avec nos problèmes actuels.

De 1974 à 1976, les dépenses de programmes ont augmenté jusqu'à représenter environ 130 p. 100 des sommes perçues en recettes fiscales. Une fois ajouté l'intérêt sur la dette alors créée, nos dépenses ont représenté plus que 155 p. 100 des recettes de l'État. C'est à ce moment que nos problèmes ont commencé et c'est ce qui explique les difficultés que nous éprouvons aujourd'hui. Nous devons malheureusement comprimer les dépenses liées aux programmes sociaux que nous avons créés pour que l'appareil gouvernemental canadien puisse fonctionner.

Nous ne devons pas simplement supprimer le gaspillage et les chevauchements; nous devons aussi examiner soigneusement comment nous dépensons les fonds publics pour les programmes sociaux, de manière à pouvoir équilibrer notre budget.

Le ministre du Développement des ressources humaines a décidé de former un comité qui se penchera sur la réforme des programmes sociaux et de l'assurance–chômage. L'an dernier, nous avons dépensé 19 milliards de dollars en assurance–chômage, ce qui représente environ 50 p. 100 de notre déficit actuel.

Je ne dis pas qu'il faut éliminer l'assurance–chômage, mais je signale que le taux de chômage structurel au Canada est d'environ 7 p. 100. Aussi, quand 7 p. 100 des travailleurs sont sans emploi, il faut considérer cela comme une situation de plein emploi, car le problème des programmes sociaux au Canada, c'est qu'ils ne comportent pas suffisamment d'incitatifs pour que les gens aillent travailler.

Nos voisins du Sud ont un taux de chômage systémique inférieur au nôtre d'environ 3 p. 100. Le coût de l'assurance–chômage en proportion du PIB est nettement plus bas aux États–Unis. C'est comme ça qu'on arrivera à équilibrer le budget. Ce n'est pas en économisant cinq cents par ci et en récupérant dix cents par là ou en créant d'autres comités parlementaires qu'on réussira à trouver comment il faut faire pour équilibrer le budget. La solution réside plutôt dans les programmes sociaux.

Dans notre document de l'automne dernier sur les 0 et 3 p. 100, nous avons dit qu'il était possible d'économiser de 3 à 4 milliards de dollars en offrant des incitatifs à ceux qui veulent retourner travailler. En réduisant le taux de chômage, on abaisse les coûts de l'assurance–chômage et on accroît les recettes fiscales. C'est là qu'on trouvera les solutions.

En ce qui concerne la sécurité de la vieillesse, nous avons dit l'automne dernier qu'il faudrait songer à supprimer les pensions de vieillesse pour les familles qui gagnent plus de 54 000 $ par année. On économiserait ainsi 3 milliards de dollars. Si on ajoute ce montant aux 4 milliards de dollars qui seraient économisés dans le régime d'assurance–chômage, on obtient le chiffre de 7 milliards de dollars, qui équivaut à 40 p. 100 de toutes les dépenses du gouvernement. D'un seul coup, on éliminerait 40 p. 100 des dépenses sans avoir à scruter le budget, poste par poste et ligne par ligne. Dans ces deux programmes uniquement, 7 milliards de dollars pourraient être économisés.

L'automne dernier, quand je faisais du porte–à–porte, j'ai parlé avec des personnes âgées qui m'ont fait part de leurs inquiétudes et m'ont demandé quel était notre programme en ce qui touche les pensions de vieillesse. Nous voulons supprimer les pensions de vieillesse pour les familles gagnant plus de 54 000 $ par année parce que nous estimons que ce n'est pas aux jeunes familles qui ont du mal à joindre les deux bouts à payer des impôts pour que les riches puissent aller passer l'hiver dans le Sud avec leurs pensions de vieillesse. Nombre de personnes âgées m'ont dit qu'elles aimeraient bien gagner 54 000 $ et que ce serait une bonne chose de supprimer les pensions de vieillesse à ceux dont le revenu dépasse ce montant. Ils étaient tout à fait d'accord avec nous si l'objectif était d'équilibrer le budget. C'est le genre de solution que les députés du Bloc devraient proposer dans cette motion.

• (1115)

La motion qu'ils ont présentée aujourd'hui ne va pas assez loin. On ne pourra pas équilibrer le budget en ne visant qu'une chose. Je sais qu'ils ont leur propre credo politique qui consiste à blâmer le gouvernement fédéral pour ne pas avoir à s'inquiéter de ce qui se passe au Québec.

Pour ma part, je me préoccupe de tout le Canada et non pas seulement de l'Alberta. Je me préoccupe de la situation des Canadiens vivant dans la province de Québec, et, en ce qui me concerne, tous les Québécois sont aussi des citoyens à part entière du grand pays qu'est le Canada.

Je le répète, nous avons exposé un programme complet sur les moyens qu'il faut prendre pour équilibrer le budget. Nous l'avons fait à titre gracieux. Nous l'avons fait parce que nous voulons apporter notre contribution à l'avenir du pays. C'est de cette manière–là qu'il faut aborder les problèmes et non comme le fait le Bloc avec sa motion à la portée limitée.

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai trouvé très intéressant d'apprendre, au début de l'intervention du député, que le Parti réformiste a un whip. Je croyais qu'une formation comme celle–là s'en passerait. À regarder leurs rangs, il me semble que ce whip a besoin de prendre un peu d'expérience.

La motion à l'étude porte en fait sur la Confédération et nous avons entendu de nombreuses critiques. . .

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que les réflexions sur la présence d'autres députés à la Chambre sont antiparlementaires.

Le président suppléant (M. Kilger): Le député a tout à fait raison. Les députés ne devraient pas se préoccuper de l'absence d'autres députés, peu importe leur parti.

M. Adams: Monsieur le Président, je vous présente mes excuses, ainsi qu'aux députés présents.

La motion d'aujourd'hui porte sur la Confédération, et nous avons entendu de nombreuses critiques sur cette forme de gouvernement. Ce genre de régime, qui s'est développé plus particulièrement en Amérique du Nord, chez nous et aux États–Unis, me semble être un moyen très efficace de gouverner de grands pays aux composantes très diverses. Dans l'ensemble, les députés d'en face en conviendront, cette formule a été très efficace en Amérique du Nord. Elle a donné deux des pays les plus productifs du monde—peu importe le point de vue où on se place, économique, social ou autre.

Dans un débat comme celui–ci, on est porté à oublier les avantages du régime fédéral. Si je puis donner un exemple de ces avantages, je dirai qu'il permet de faire des essais dans différentes parties de la fédération, processus qui peut être très fructueux et, j'oserai le dire à la lumière des observations faites ce matin, très économique pour mettre à l'essai de nouvelles idées. Celles–ci donnent parfois de bons résultats, et elles peuvent alors être reprises dans tout le reste de la fédération, et parfois elles se soldent par un échec. Nous faisons alors l'économie d'essais qui auraient échoué dans l'ensemble du pays.

Un exemple fameux est celui de l'assurance–maladie, d'abord mis à l'essai en Saskatchewan. Cette province a conçu un régime d'assurance, l'a mis à l'essai au prix de longs tâtonnements, et nous avons ensuite pu l'étendre à tout le pays.

Un autre exemple, plus près de nous, est le travail qui se fait au Nouveau–Brunswick dans le domaine des services sociaux, dont il a été question ce matin. En ce moment même, le Nouveau–Brunswick expérimente de nouvelles formules qui pourraient s'avérer bien supérieures pour dispenser les services sociaux si importants dans notre pays. Dans un débat comme celui–ci, il faut signaler les avantages du régime fédéral, en plus de quelques inconvénients.

• (1120)

Il me semble que, dans un régime fédéral, il y a inévitablement des chevauchements; certains s'imposent pour un temps; beaucoup d'autres sont inutiles. De ce point de vue, je suis d'accord avec les députés d'en face.

Nous devons éliminer tous les chevauchements inutiles et, comme le président du Conseil l'a dit, j'espère que le gouvernement le fait.

Il ne suffit pas d'énumérer des domaines comme les pêches, l'agriculture ou l'environnement et de dire que, puisque les deux ordres de gouvernement s'en occupent, il y a des chevauchements inutiles. Les pêches sont un bon exemple. Ce secteur est bien différent au Québec et en Colombie–Britannique. Il me semble donc convenir que ceux qui s'y connaissent gèrent les pêches dans chacune de ces régions. Il est tout aussi défendable que le gouvernement central se charge des aspects nationaux et internationaux des pêches, et que cette gestion est économique et sans chevauchements inutiles.

Il me semble que ce qui a fait défaut, c'est un bon leadership national exercé par la Chambre. C'est de là que viennent les chevauchements inutiles; ils sont dus non aux faiblesses du régime fédéral, mais au fait que les gouvernements précédents n'ont pas su s'attaquer aux questions authentiquement nationales.

M. Williams: Monsieur le Président, je crois avoir manqué la question dans ce petit discours, mais je suis effectivement d'accord avec le député pour dire qu'il existe plus d'une façon de régler un problème.

La façon dont la Confédération a été conçue a donné d'excellents résultats pour le Canada au cours des 125 dernières années. Il n'y a absolument aucune raison pour laquelle la Confédération ne devrait pas continuer de faire en sorte que les problèmes, les programmes, les régimes d'aide et les paliers de gouvernement qui se chevauchent demeurent du ressort du gouvernement fédéral.

Dans le secteur de la pêche, par exemple, il y a des chevauchements entre les provinces. Il en va de même pour d'autres secteurs, notamment l'agriculture, comme le député l'a mentionné.

Les gouvernements provinciaux ont également d'autres occasions de se pencher sur les problèmes de déficits budgétaires en gérant leurs propres recettes fiscales. Je crois qu'on a mentionné le Nouveau–Brunswick. Dans ma province, l'Alberta, le gouvernement a adopté une position très ferme pour s'attaquer à ces problèmes et pour s'assurer de dépenser selon ses moyens. C'est là un exemple que nous, dans la capitale du Canada, devrions suivre et que d'autres provinces qui ont le même problème devraient suivre elles aussi.

Je crois que l'argument du député est valable et que nous devrions en prendre note aujourd'hui.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'interviens pour exprimer à la fois mon opposition à la première partie de la motion du Bloc et mon appui à la deuxième.

Le Bloc doit se rendre à l'évidence que sa motion comporte une contradiction. Il réclame la création d'un comité spécial du Parlement et se propose d'examiner les dépenses publiques du gouvernement fédéral. Or, la deuxième partie de la motion a trait à l'élimination des chevauchements des programmes entre les administrations fédérales et provinciales.

Les bloquistes ne considèrent–ils pas le comité spécial du Parlement comme un chevauchement sur le plan de l'administration? N'est–ce pas précisément pour cela qu'existe déjà le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes?

Si le Bloc est sincère quand il dit vouloir éliminer les chevauchements et mettre en place un processus ouvert et transparent permettant l'examen public des dépenses publiques, je l'invite à modifier sa motion et à inciter plutôt la Chambre à ordonner à son Comité permanent des comptes publics de procéder à l'examen du rapport du vérificateur général du Canada et de la question relative à l'élimination des chevauchements entre les programmes fédéraux et provinciaux. Je ne peux donc pas appuyer la motion telle quelle.

Les électeurs de Yorkton—Melville ont voté pour moi parce que j'ai promis de m'opposer au gaspillage des deniers publics. À mon avis, le comité spécial proposé par le Bloc et le Comité permanent des comptes publics feraient exactement le même travail.

Quand un agriculteur veut faire des pulvérisations sur ses champs pour combattre les mauvaises herbes, il ne commence pas par acheter et pulvériser à tour de rôle un produit contre le chardon, un autre contre l'avoine sauvage, un troisième contre la moutarde et un dernier contre le mouron blanc. Ce qui reviendrait à pulvériser ainsi ses récoltes à plusieurs reprises. Ce serait pure folie. Ce serait inefficace, ça ne donnerait rien. Un agriculteur qui agirait ainsi aurait tôt fait de devoir abandonner la partie. C'est un peu ce qui se passe avec le gouvernement. On ne peut pas

se permettre de répéter sans cesse la même chose. Les résultats ne seront pas au rendez–vous.

• (1125)

Je voudrais toucher un mot des trois volets que le Bloc propose dans sa motion. D'abord, la nécessité d'examiner le rapport du vérificateur général du Canada; deuxièmement, la nécessité d'examiner les programmes fédéraux et provinciaux en vue d'éliminer les chevauchements tout en économisant les deniers publics; troisièmement, la nécessité d'instaurer un processus ouvert et transparent permettant un examen public des dépenses gouvernementales.

Je crois en la nécessité d'examiner le rapport du vérificateur général à diverses étapes de sa préparation, et pas uniquement une fois qu'il est publié. Tout problème de gaspillage, de mauvaise gestion ou de corruption relevé par le vérificateur général devrait être immédiatement porté à l'attention du Comité permanent des comptes publics. On pourrait peut–être ainsi arrêter l'hémorragie avant qu'il ne soit trop tard.

En outre, le vérificateur général devrait avoir accès à tous les comptes publics sans exception, y compris les frais de déplacement des ministres du Cabinet.

Le vérificateur général devrait, s'il le juge nécessaire et dans l'intérêt public, être autorisé à rendre publiques les décisions du Bureau de régie interne et tous les cas de gaspillage au sein de ce bureau.

Je suis d'accord avec le Bloc québécois pour dire qu'il y a trop de chevauchements de programmes entre les administrations provinciales et fédérales. Il n'y a qu'à regarder, par exemple, le chevauchement entre le programme d'assurance–chômage et le programme d'aide sociale, qui assurent tous deux une protection aux chômeurs. Beaucoup de chômeurs qui ont épuisé les prestations auxquelles ils ont droit se tournent vers l'aide sociale. En Saskatchewan, près de la moitié des assistés sociaux sont considérés comme aptes à occuper un emploi. Voici donc deux programmes qui servent le même but et en grande partie la même clientèle.

Il y a deux bureaucraties: la bureaucratie fédérale et la bureaucratie provinciale. Là encore, il y a chevauchement.

L'assurance–chômage recueille les fonds nécessaires à son propre financement au moyen des cotisations versées par les employeurs et les employés. Quand le compte d'assurance–chômage est épuisé, comme ça a été le cas ces trois dernières années, on demande aux contribuables, en particulier aux travailleurs et aux employeurs, de débourser de nouveau, cette fois par le truchement de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés.

L'aide sociale est financée à moitié par le gouvernement fédéral et à moitié par les gouvernements provinciaux. Or, c'est toujours le seul et même contribuable qui paie la facture.

Je ne veux pas m'étendre sur ce point. Quiconque a un peu de jugeotte se rendra compte qu'il y a là chevauchement. Où il y a chevauchement, il y a gaspillage de l'argent durement gagné par les contribuables.

Avant de devenir député, j'étais enseignant. Cela me rappelle l'époque où la commission scolaire essayait d'assurer des services de même niveau avec un budget fixe. Il y avait des autobus qui suivaient le même itinéraire, deux le matin, deux le soir, l'un pour assurer le transport des enfants du cours élémentaire, l'autre celui des élèves du secondaire. Quand il est devenu impossible d'étirer davantage le budget, quand on s'est retrouvé dans une situation critique, il a fallu trouver de nouvelles idées. La commission a décidé d'assurer le transport des deux groupes d'élèves en même temps.

S'il y a jamais eu une crise budgétaire, c'est bien maintenant. Nous devons absolument trouver un moyen moins cher et plus efficace de faire les choses. Je suis d'avis que les programmes devraient être assurés par le palier de gouvernement qui est le mieux en mesure de le faire au meilleur coût possible. D'après mon expérience, plus le gouvernement est proche des gens, plus les programmes fonctionnent bien et plus les coûts sont bas.

Comme j'ai l'honneur de faire partie du Comité permanent du perfectionnement des ressources humaines, je veillerai à ce que la question du chevauchement des programmes fédéraux administrés par le ministère du Développement des ressources humaines et les gouvernements provinciaux soit incluse dans notre examen des programmes sociaux. J'estime qu'il est du devoir des membres de chaque comité permanent d'en faire autant. C'est pourquoi je ne vois pas la nécessité de créer un comité spécial pour examiner la question des chevauchements.

J'appuie fermement la recommandation du Bloc concernant l'adoption d'un processus ouvert et transparent qui permette l'examen public des questions à caractère officiel.

Plus je travaille à Ottawa, plus je m'aperçois que le processus est une importante partie du problème. Nous avons pu constater, lors du référendum sur l'Accord de Charlottetown, que les gens veulent participer directement au processus de prise de décisions.

• (1130)

Nous avons également constaté que les Canadiens pouvaient comprendre des questions aussi complexes que la Constitution. La grande majorité d'entre eux cherchaient à en savoir toujours plus sur les questions qui concernent l'avenir de leurs enfants. Ils ont bien examiné la situation, n'ont pas tenu compte de ce que disaient ceux qu'on appelle l'élite et ont pris la bonne décision.

Nous devons faire davantage confiance au bon sens du peuple. Jamais n'a–t–on eu plus besoin de ce bon sens que pour l'examen des comptes publics.

Même si le ministre des Finances est fier des quatre conférences qu'il a organisées dans le cadre du processus de consultation prébudgétaire, pas un seul habitant de ma circonscription, à ma

connaissance, n'a été invité à y assister ou à présenter ses observations. Est–ce là un processus ouvert?

Tout processus de consultation devrait être ouvert à tous les Canadiens. Grâce à la technologie moderne, tous les Canadiens peuvent se prononcer sur les questions de dépenses et d'emprunts de l'État.

Les contribuables pourraient préciser dans leurs déclarations de revenus dans quelles régions et dans quels programmes ils souhaitent que l'argent aille. Les Canadiens doivent reprendre le contrôle du gouvernement. Tous les quatre ou cinq ans, le peuple s'exprime, mais entretemps, c'est le parti au pouvoir qui décide. Demandez donc aux habitants de Markham—Whitchurch—Stouffville s'ils estiment qu'ils vivent dans une véritable démocratie.

Quand une famille a des problèmes financiers et ne peut plus faire d'emprunts pour maintenir son niveau de vie, tous les membres de cette famille s'assoient autour de la table de cuisine et examinent ensemble comment ils vont faire pour joindre les deux bouts.

Le Canada est comme une famille. Le gouvernement devrait tenir ses réunions autour des tables de cuisine et non autour des tables de conférence. Nous devons prendre le temps de nous asseoir pour discuter de ces choses. Les trois paliers de gouvernement ont tous la main plongée dans la poche du contribuable. Pourtant, celui–ci a de moins en moins d'argent à sa disposition. Il y a trois paliers de gouvernement, mais un seul contribuable. Tous doivent unir leurs efforts pour se sortir de cette pagaille financière.

Pour terminer, je félicite le Bloc d'avoir présenté cette motion et d'avoir attiré notre attention sur la nécessité d'apporter des réformes. Comme je l'ai dit, je suis contre la création du comité spécial dont a parlé le Bloc dans sa motion, car un tel comité ferait double emploi avec le Comité permanent des comptes publics.

Même si je n'appuie pas la première partie de sa motion, j'appuie la deuxième qui demande un examen du rapport du vérificateur général, l'élimination des chevauchements de programmes entre les administrations provinciales et fédérales, ainsi qu'un processus ouvert et transparent qui permette l'examen public des questions de budget et de dépenses.

[*Français*]

M. Gérard Asselin (Charlevoix): Monsieur le Président, j'aimerais faire des commentaires, suite au discours que l'honorable député du Parti réformiste vient de prononcer, qui s'objecte à la création d'un comité spécial ayant pour mandat d'examiner les dépenses publiques du gouvernement fédéral. C'est ce même parti qui, au cours de la dernière campagne électorale, se faisait le grand défenseur de l'assainissement des dépenses publiques. Et c'est pour cette raison, je crois, qu'ils ont été élus dans l'Ouest avec une très grande majorité. Lorsqu'on va à la chasse, il faut se munir de l'arme appropriée, de même lorsqu'on va à la pêche, il faut utiliser le bon instrument. On ne peut pas changer d'instrument, même si on décide de faire autre chose.

Le Parti réformiste a fait campagne pour défendre les intérêts de ses commettants, comme nous on l'a fait en campagne électorale, comme on le fait toujours ici à la Chambre et comme le Bloc québécois continuera de le faire tout au long de son mandat. De là l'importance de la création de ce comité. Le Bloc québécois a dit lors de la dernière campagne électorale, ce dont je suis très fier, qu'il défendrait les intérêts des Québécois et, en sa qualité d'opposition officielle, les intérêts de l'ensemble des Canadiens, bien sûr, en ce qui concerne les dépenses publiques. Présentement, on vit au Québec, comme au Canada aussi, une insécurité sociale, car le taux d'endettement du Canada est très élevé, et les intérêts de la dette sont de l'ordre de 110 millions de dollars par jour.

Je pense qu'il faut, ici au Parlement, un comité qui va étudier, point par point, chacune des dépenses publiques, et également vérifier, point par point, dans chacun des ministères, les dépenses qui s'y font. Un député a dit tout à l'heure que ce comité–là a toujours existé, ce qui me fait poser la question suivante: Est–ce que le comité en question existait en 1980? De 1980 à 1993, est–ce que ledit comité existait? Et le pourquoi de l'importance de ce comité–là? S'il existait, il a été inefficace ou il a mal fait son travail. Ou il a très bien fait son travail, mais il n'a pas été écouté. Les suggestions de ce comité–là n'ont pas été écoutées par les gouvernements parce que, entre 1980 et 1984, les libéraux étaient au pouvoir, et la dette était de 30 milliards, en 1980. Et lorsque les libéraux ont perdu le pouvoir, au détriment des conservateurs, la dette avait déjà atteint les 187 milliards.

• (1135)

Encore là, si le comité a existé après 1984 et jusqu'en 1993, qu'est–ce que le gouvernement a fait à la suite des suggestions de ce comité? Ça n'a pas empêché la dette d'atteindre les 187 milliards en 1984, héritage que les libéraux avaient laissé aux conservateurs. Qu'est–ce qui a empêché le gouvernement de suivre les recommandations de ce comité? Vaut–il la peine d'avoir un comité s'il n'applique pas ses recommandations?

Je présume que le comité fait très bien son travail et fait certaines bonnes recommandations afin de diminuer ou, du moins, d'allumer la lumière jaune lorsque le danger s'en vient, pour dire aux ministres et à certains ministères, au gouvernement: Attention, vous êtes en train de dépasser votre budget. Et également d'allumer une lumière rouge pour leur dire: Vous avez atteint les limites de votre budget, vous devez faire attention à vos dépenses.

Je voudrais aussi vous dire que le gouvernement, ce n'est pas un dédoublement, car, à l'intérieur des finances publiques, il y a un ministère des Finances et il y a aussi un ministère qui s'appelle Revenu Canada. On pourrait aussi appeler ça un dédoublement. S'il y a un comité qui s'appelle les finances, dont je fais d'ailleurs partie, il y a un comité qui s'occupe des finances publiques.

Je pense que la proposition du Bloc québécois est d'étudier point par point les dépenses faites par le gouvernement et d'en faire rapport ici à la Chambre.

On a aussi parlé brièvement tout à l'heure des infrastructures. Je pense que le programme d'infrastructures de deux milliards du gouvernement libéral est insuffisant, car la Fédération canadienne des municipalités proposait au gouvernement un investissement de 15 milliards de dollars.

La question que je me pose est celle–ci: Est–ce que ce sont les politiciens du gouvernement qui dépensent trop, sans savoir où ils vont, ou bien sont–ce les fonctionnaires qui gèrent mal les programmes?

En terminant, j'aimerais dire aux députés du Parti réformiste que la situation est beaucoup plus sérieuse que cela.

Le président suppléant (M. Kilger): Je m'excuse d'avoir à interrompre le député de Charlevoix, mais je tiens à rappeler à tous les députés de la Chambre qu'il me revient de m'assurer qu'on s'en tienne au Règlement de la Chambre.

Je reconnais qu'une période de questions et commentaires de cinq minutes, c'est très court. Mais si on veut permettre au député qui aura prononcé un discours de répliquer ou de répondre à une question, on se doit de faire de courts commentaires.

[*Traduction*]

Dans cet esprit, je vais demander au député de Yorkton—Melville s'il souhaite formuler une observation en conclusion.

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai pris note de vos propos. J'essaierai d'être bref.

Je pense qu'il est très important que nous discutions ensemble de ces questions, comme mon collègue du Bloc l'a déclaré. Il faut le faire dans un climat que favorisent nos comités permanents. Nous pouvons compter sur ces comités qui ont pour mandat d'examiner les programmes. Je siège au Comité permanent du perfectionnement des ressources humaines et il est question d'un budget de 68 milliards de dollars. Juste là, si nous procédons à une restructuration, nous avons une occasion en or de prendre les mesures proposées dans cette enceinte, d'examiner nos programmes sociaux et de voir comment nous pourrions réduire nos dépenses.

Je pense que nous avons la chance d'avoir déjà tous ces comités permanents. Je ne crois pas que nous allons résoudre nos problèmes en accroissant l'appareil gouvernemental. Cela contribue plutôt aux difficultés auxquelles nous sommes déjà confrontés. Il faut récompenser les gens qui trouvent des façons de s'en sortir avec moins, de réduire la taille du gouvernement et, par le fait même, de sabrer dans nos dépenses. C'est là l'objectif qu'il faut viser. Nous ne devons jamais perdre cela de vue dans le cadre de notre participation aux travaux des divers comités permanents.

• (1140)

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui dans le cadre de ce débat. J'espère bien que nos interventions éclaireront suffisamment tous les députés de cette Chambre et les persuaderont du bien–fondé de notre motion. Notre démarche propose une action simple et réaliste que personne en cette Chambre ne peut repousser cavalièrement sous le prétexte qu'elle n'émane pas de son parti.

Nos commettants s'attendent à ce genre d'action de notre part. Je me verrais fort mal retourner dans mon comté cette fin de semaine et tenter d'expliquer mon refus d'étudier les finances publiques. Ce refus, à mon avis, démontrerait un manque de respect envers mes électeurs ainsi qu'un détachement face aux responsabilités qui nous incombent. Pour nous, du Bloc québécois, un mandat supplémentaire, et je puis ajouter majeur, nous fut confié.

Les Québécois et Québécoises nous ont demandé de défendre particulièrement leurs intérêts et de canaliser nos énergies et nos efforts dans une direction permettant d'accéder à la souveraineté. Les gens du Québec décideront eux–mêmes prochainement, de manière démocratique, de leur avenir.

Depuis plus de trois mois maintenant, nous tous et toutes avions pu constater, en le vivant quotidiennement, que le système fédéral, tant sur le plan administratif que sur le plan politique, présente des failles très importantes à plusieurs niveaux. D'une part, le vérificateur général lance des cris terrifiants, et ce depuis toujours, sur la façon dont les deniers publics sont gérés.

D'aure part, les provinces crient à l'injustice, face à des décisions inéquitables basées sur des normes dites nationales qui ne font évidemment pas le bonheur des dirigeants provinciaux. Si on ajoute en plus la volonté exprimée à maintes reprises des députés désireux d'obtenir une plus grande place dans le système législatif et décisionnel, nous pouvons affirmer sans nous tromper que tout le système n'est pas efficient et qu'il nécessite des modifications en profondeur.

À preuve, chaque année, le vérificateur général du Canada nous rédige un livre d'horreurs, voire une brique, digne des romans de Stephen King sur la façon d'administrer du gouvernement. Lui–même, le vérificateur, ne peut cerner toute la question. Il choisit des secteurs d'activités bien précis à vérifier. Il évalue seulement certains éléments de l'administration publique. Sa tâche est colossale et demande des connaissances approfondies. Dernièrement, nous avons eu droit à un article d'horreur venant des sénateurs. Enfin, passons.

Le processus d'évaluation, employé par le vérificateur, démontre, sans équivoque, l'étendue et la complexité de l'administration fédérale. Le contrôle de cet éléphant contenant une multitude de programmes entraînant des dépenses publiques extraordinaires devient une tâche très ardue à accomplir, voire quasi impossible.

Notre démarche, notre proposition se veut un pas symbolique et une action responsable qui permettront de démocratiser, d'ouvrir tout le dossier des finances publiques. La population comprendra davantage ses finances et sera davantage en mesure de juger les décisions des administrateurs.

Année après année, les ministres des Finances se succèdent en nous promettant de resserrer les contrôles, d'éliminer le gaspillage et de couper dans le gras. Hélas, les résultats déçoivent toujours. Les gouvernements sont beaucoup plus habiles à haus-

ser le revenu en taxant qu'à couper leurs dépenses somptuaires et à éliminer le gras.

Nous, le Bloc, par notre motion, offrons à tous les députés de la Chambre de réaliser cette promesse. À vous de décider.

Le ministre des Finances préfère se promener aux frais des citoyens à travers le pays pour, encore une fois, consulter le milieu. Je ne pense pas qu'il solutionnera le problème grâce à ses promenades.

Monsieur le ministre, assoyez-vous avec nous et tous les autres partis de cette Chambre et regardons systématiquement les finances de ce beau pays dans le trou. Je suis certaine que cet exercice sérieux, transparent, suscitera des accords et un consensus entre nous. Personne en cette Chambre ne peut cautionner des dépenses superflues, inutiles.

• (1145)

Personne ne peut accepter le gaspillage et le maintien du gras improductif. Cet exercice vise en bout de ligne l'efficience de chaque dollar pris dans les poches du contribuable.

En tant que critique en matière de logement social, je me dois de regarder les activités et les programmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. À noter que le Québec a aussi une société oeuvrant dans ce domaine, soit la Société d'habitation du Québec. Voilà donc deux sociétés semblables qui accomplissent un travail semblable, parfois complémentaire. Il s'agit de deux structures administratives dédiées à l'habitation.

Il y a là des dédoublements dans les services qui sont fort coûteux en terme du nombre d'employés des deux paliers de gouvernement, et ces sommes sont possiblement inclues dans les budgets de fonctionnement des différents programmes sous leur autorité. Il faut aussi voir le nombre incroyable de rencontres interministérielles en vue d'harmoniser les programmes et les rencontres de coordination des fonctionnaires sur les différents projets.

Avec les ententes fédérales-provinciales dans chaque province, nous pouvons donc multiplier par dix, et par deux pour les territoires, ce type de dédoublement de services qui sont non seulement coûteux, mais créent une confusion dans la population. Chaque palier a ses normes, ses inspecteurs, ses codes et règlements. Il y a un coût à tout cela. Nous devons simplifier et concentrer ces activités dans une seule boîte administrative afin de répondre plus efficacement aux besoins et de maximiser les sommes accordées à ces programmes.

Évidemment, au Québec, la Société d'habitation du Québec doit être la structure unique en cette matière. Les autres provinces devraient en faire autant. Nous leur laissons le choix.

Actuellement, il y a au Canada riche et développé, 1,2 million de Canadiens et de Canadiennes ayant un besoin impérieux de logement. Le retrait total du fédéral depuis le 1er janvier 1994 est inacceptable et indécent. De plus, les ententes-cadres avec les provinces fondent comme neige au soleil à cause des coupures sombres de crédits décrétées par le fédéral. Les provinces se retrouvent sans ressource du jour au lendemain et ce sont les plus démunis de notre société qui en subissent les néfastes conséquences.

Les libéraux ne semblent pas vouloir bouger afin de rétablir la situation. L'argent manque, disent-ils. Pour vous, en face, voilà l'occasion rêvée de dénicher des sommes importantes qui pourront combler les besoins des mal logés au Canada. Mais attention, les fonds récupérés à travers les ministères devront être distribués sous de nouveaux critères. Les normes fédérales doivent répondre équitablement aux besoins et correspondre aux réalités de chaque province.

Le Québec demande sa part juste et équitable en matière d'habitation et de logement social, ce qui ne fut pas le cas ces dernières années.

Enfin, administrons intelligemment, avec clarté. Nous pourrons ainsi nous doter de capacités qui nous permettront de répondre aux besoins de la population, dont certains sont urgents.

[*Traduction*]

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, certains propos tenus dans ce débat aujourd'hui à la Chambre me laissent sceptique. Le député de Yorkton—Melville se plaignait que ses électeurs n'avaient pas été consultés pendant le processus prébudgétaire, qui est pourtant le plus ouvert qu'on ait jamais vu dans ce pays.

Je rappelle à tous mes collègues que nous sommes députés et qu'à ce titre, nous avons à la fois la possibilité et l'obligation de consulter nos électeurs. Je l'ai fait dans ma circonscription de London—Middlesex en collaboration avec mes deux autres collègues à London. Nous avons tenu une séance de consultation prébudgétaire au cours de laquelle les électeurs ont pu nous faire part de leurs préoccupations. Je ferai remarquer aux députés que, tout talentueux qu'il soit, le ministre des Finances ne peut être partout à la fois.

La députée de Laurentides a sévèrement critiqué les excès financiers du gouvernement précédent, et je suis de son avis. Je lui ferai remarquer cependant que le chef de son parti a lui-même été membre du Cabinet de ce gouvernement. Il pourra peut-être lui expliquer les raisons de ces excès.

Je doute franchement que je puisse appuyer la motion présentée par le Bloc. En quoi la motion permettrait-elle davantage de réaliser l'objectif mentionné que ne le fait le mandat du Comité des comptes publics, dont je suis membre et qui tient sa première séance aujourd'hui?

• (1150)

Si on pouvait m'expliquer les lacunes du mandat du comité, peut-être pourrais-je appuyer la motion.

Comme on l'a déjà fait remarquer, il sera intéressant de voir si le Bloc réussira aujourd'hui à faire nommer un de ses députés à la présidence du comité. Dans l'état actuel des choses, je ne suis pas convaincu qu'il réussisse. Je suis estomaqué par certains des propos tenus par des députés, qui m'ont semblé fuir leurs responsabilités.

[*Français*]

Mme Guay: Monsieur le Président, pour répondre à la question de l'honorable député, j'aimerais dire que nous travaillerons tous à des comités, mais c'est l'ensemble des dépenses du gouvernement, et non simplement d'un comité, qui doit être étudié, donc les dépenses générales et entières. Je pense que cela est divisé entre différents comités. La motion que nous suggérons est beaucoup plus large qu'une simple étude dans un comité.

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les commentaires et je reconnais avec la députée que chevauchements et dédoublements sont deux concepts différents. On parle de chevauchement comme si c'était du dédoublement. L'un peut être gaspillage, dédoublement, mais chevauchement, dans une constitution canadienne avec une fédération, cela peut se produire.

Dans notre Constitution, il n'y a que deux domaines, dont je me souvienne, où il n'y a pas de dédoublements, ce sont les postes et la défense. Dans le reste, il y a dédoublements, mais cela fait partie intègre d'une fédération. On essaiera d'éliminer autant que possible le gaspillage qui, lui, est responsable de fonds publics dépensés pour des raisons pas toujours faciles à expliquer. Je suis d'accord avec la députée, qu'il faut essayer d'éliminer le dédoublement.

Quant au chevauchement, je lui rappellerai que ce n'est pas facile. Étant un président du Comité des comptes publics et ayant agi comme tel pendant trois ans dans ce domaine, j'ai essayé de convaincre le gouvernement précédent, et peut–être les membres de cette Chambre, qu'il y a du mérite à laisser le vérificateur général du Canada déposer des rapports ponctuels, quand bon lui semble, afin d'avertir les parlementaires qu'il y a un problème administratif.

Je demande à la députée, peut–être ne l'a–t–elle pas réalisé, mais j'ai déposé un projet de loi devant cette Chambre, le projet de loi C–207, sauf erreur, qui permettrait au vérificateur général de déposer des rapports ponctuels, selon son désir. En ce moment, il ne peut déposer qu'un rapport annuel et la députée a raison, c'est une brique assez impressionnante qui parfois est difficile à lire et il est même difficle pour le comité de prendre action. Est–ce qu'elle et son parti appuieraient une proposition comme celle que j'ai faite, de permettre au vérificateur général de déposer des rapports ponctuels quand bon lui semble?

Mme Guay: Monsieur le Président, on n'est pas contre le principe, on doit étudier la question. Pour ce qui est des dédoublements, vous avez raison, il y a toujours des dédoublements. On essaie de les éliminer pour couper les coûts, pour économiser de l'argent, pour créer de l'efficacité.

En ce moment, ce n'est pas le cas dans plusieurs dossiers, je pense que vous en êtes très conscient et l'on vit cela depuis plusieurs années. Il est grand temps que nous ayons un comité spécial qui étudie ces questions, qui étudie toutes les formes de gaspillage. C'est un comité qui pourrait être, je crois, pour une première fois, très efficace et on pourrait sortir de ce comité enrichi, avec de nouvelles propositions et une nouvelle manière d'administer les fonds publics de nos électeurs.

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, permettez–moi tout d'abord, en ces premiers propos de fond que j'ai l'occasion de soumettre à cette Chambre, de saluer tous les citoyens et citoyennes du comté de Châteauguay. Aux frontières du Québec, de l'Ontario et des États–Unis, cette partie de la Montérégie se situe au sud–ouest de Montréal. De paroisses et de villages agricoles, ce comté est devenu, par le cours du temps, une des banlieues de la plus grande métropole française en Amérique du Nord.

À l'ouest, il y a la ville de Châteauguay où la plupart des quelque 40 000 citoyennes et citoyens trouvent leur revenu dans l'île de Montréal.

• (1155)

À l'est, il y a un groupe de municipalités qui ont développé une vocation industrielle; au sud, d'autres municipalités ont pu préserver des terres agricoles du développement urbain. Au nord, il y a la réserve mohawk.

Dans la circonscription de Châteauguay, nous savons bien ce que la présence du fédéral signifie. Le fédéral, c'est la Voie maritime du Saint–Laurent, par conséquent la mort du port de Montréal. C'est la naissance de Sarnia, en Ontario, par le transfert de l'industrie pétrochimique de l'est de Montréal. C'est la réserve de Kahnawake, c'est la fermeture du pont Mercier durant la crise amérindienne de l'été 1990. Ce furent aussi les mesures de guerre, en 1970, et la conscription des deux guerres mondiales, et j'en passe.

Depuis plusieurs années, le fédéral n'a représenté que trouble, inquiétude, manque de volonté et de détermination, et surtout une mauvaise gestion des deniers publics. Voilà pourquoi tant de Québécoises et de Québécois regardent de plus en plus vers la souveraineté du Québec.

À l'heure où le déficit atteint des proportions inimaginables pour le commun des mortels, nous sommes toutes et tous dans cette Chambre interpellés vis–à–vis notre capacité de régler ce monstrueux problème. La population a perdu confiance dans la capacité des gouvernements de contrôler les dépenses. Nous n'avons aucun délai pour retrouver cette confiance. Il faut agir maintenant et efficacement. Nous devrons vivre dorénavant selon nos moyens et notre capacité de payer.

Le caucus du Bloc québécois avait l'occasion de rencontrer hier le Conseil du patronat du Québec. Fondée en 1969, cette centrale patronale regroupe 547 membres, dont 430 sont des corporations ou des associations participant activement à l'essor de l'économie québécoise. Cet organisme de première influence est venu nous dire quelles sont leurs préoccupations à l'égard, entre autres, des dépenses publiques.

Que dit le Bloc québécois? Malgré l'accroissement du fardeau fiscal que nous avons connu au cours des dernières années, les dépenses du gouvernement fédéral excèdent toujours ses revenus de plus de 35 milliards de dollars annuellement. Il ne semble plus possible d'accroître à nouveau le fardeau fiscal.

Il nous faut donc nous tourner du côté des dépenses et des échappatoires fiscales. À ce niveau, le Bloc québécois appuiera toute initiative pour l'application d'une saine gestion des dépenses publiques et au redressement du déficit annuel. Le Bloc québécois demande encore une fois à ce gouvernement que chaque poste budgétaire soit examiné à la loupe.

Nous devrons d'abord éliminer les dédoublements, procéder à des fusions administratives et réaliser concrètement la décentralisation des pouvoirs. De plus, nous devrons apporter les correctifs suggérés chaque année par le vérificateur général qui identifie dans chacun de ses rappors des milliards de dollars de gaspillage de fonds publics, tant du côté des dépenses de programmes que du côté des dépenses fiscales. Par exemple, les investissements étrangers des corporations qui sont dénoncés depuis 1986.

Nous devrons ensuite réexaminer et abolir au besoin les avantages extraordinaires conférés aux plus importantes fortunes par le biais des fiducies familiales à l'égard desquelles le ministère des Finances refuse de divulguer quelque information que ce soit. Nous devrons de plus voir au retrait, au bénéfice du Québec, du champ de la formation et de la main–d'oeuvre. Enfin, réduire de 25 p. 100 le budget de la défense, ce qui représenterait une économie de près de 3 milliards de dollars sans porter atteinte à la sécurité du Canada et du Québec.

Le Conseil du patronat du Québec est venu dire qu'il était d'accord avec le Bloc québécois lorsque celui–ci prône l'élimination des dédoublements. Le Conseil convient, avec le Bloc québécois, de la nécessité de transfert au Québec de tout le champ de la formation professionnelle.

À titre de critique aux affaires des Anciens combattants, pour l'opposition officielle, j'entends soutenir et appliquer la position du Bloc québécois face à ce ministère et à son mandat. Le budget total de ce ministère est évalué à plus de 2,1 milliards de dollars, uniquement pour l'année budgétaire 1993–1994. De cette somme, près de 700 millions sont réservés exclusivement aux soins de santé, ce qui représente le tiers des dépenses.

• (1200)

Selon les budgets des dépenses 1993–1994 pour Anciens combattants Canada, les demandes d'allocations de soins connaissent une augmentation sans précédent depuis quelques années. C'est que la clientèle de ce ministère vieillit considérablement, augmentant par conséquent les charges administratives et financières.

Ces tendances confirment que ce ministère occupe un espace de plus en plus important dans le domaine des soins hospitaliers. Durant les quatre dernières années, les prestations réservées aux soins de santé ont augmenté de plus de 59 p. 100. Le tiers des dépenses, monsieur le Président, pour un service déjà prodigué par Santé et Bien–être social Canada, et au Québec, par le ministère de la Santé et des Services sociaux! Les services hospitaliers représentent l'un des lieux d'intervention des gouvernements où l'on constate le plus de chevauchements.

Il est important de se demander si ces dédoublements sont véritablement nécessaires ou si les provinces ne pourraient pas tout simplement récupérer le réseau hospitalier qu'administre le gouvernement fédéral. En quoi ces services sont–ils si différents de ceux offerts par les réseaux hospitaliers provinciaux? Qu'est–ce qui distingue un ancien combattant de la population en général? Voilà un élément de solution pour réduire les dépenses publiques, sans diminuer la qualité et le volume des services. C'est ce genre de solution qu'il faut envisager et que le Bloc québécois préconise avec empressement devant l'urgence de la situation.

En conclusion, monsieur le Président, le gouvernement ne peut pas augmenter le fardeau fiscal des contribuables, que ce soit directement ou indirectement. Il doit, par contre, tout mettre en oeuvre pour réduire le déficit annuel. Par conséquent, il n'a pas d'autre solution. Il doit mettre la hache dans les dépenses publiques, mais attention cette hache doit être une hache intelligente, une hache qui ne touche pas aux plus démunis, aux pauvres ou même à tous ceux de la classe moyenne qui font tant d'efforts pour vivre en ce pays.

Je le répète, le gouvernement doit mettre la hache dans les dédoublements de services et le gaspillage des fonds publics. Voilà pourquoi, tant de Québécoises et de Québécois voient en la souveraineté du Québec la véritable solution pour permettre au Canada d'éviter la faillite.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je viens d'écouter certains des propos de notre collègue d'en face. Justement, il faisait allusion au dossier des anciens combattants et aux quelques institutions qui existent pour venir en aide à ces gens. Puis–je conclure qu'il préconise la fermeture de l'institution à Sainte–Anne–de–Bellevue? Ai–je bien saisi ses propos?

M. Godin: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses commentaires. Non, notre intention, ce n'est pas du tout de fermer cette l'institution à Sainte–Anne–de–Bellevue. Notre intention serait tout simplement de bien étudier l'ensemble du système au niveau fédéral pour les anciens combattants et de regarder s'il n'y aurait pas lieu tout simplement d'éliminer le dédoublement des services, tout en fournissant les mêmes services aux anciens combattants ou à la population de chaque province.

M. Boudria: Monsieur le Président, je regrette mais je n'ai pas encore très bien saisi les propos du député. Tantôt, ce dernier qualifiait ce genre de choses comme un dédoublement. Et, si j'ai bien compris—et je vérifierai le compte rendu officiel des *Débats* demain—il a dit qu'il n'y avait pas de raison pour laquelle les anciens combattants méritaient un service différent des autres. Ne croit–il pas que les anciens combattants méritent au moins une considération spéciale? Si là n'est pas sa position, je lui demanderais de profiter de l'occasion pour corriger ce qu'il a dit un peu plus tôt aujourd'hui.

• (1205)

M. Godin: Monsieur le Président, je regrette, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai bien dit—et vous pourrez le vérifier en relisant le hansard—de conserver les mêmes services et le même volume. Ce que je dis tout simplement, c'est qu'il s'agit d'organisations,

tant du côté fédéral que provincial, de systèmes identiques qui offrent les mêmes services. C'est la même chose dans le domaine hospitalier. Les vétérans pourraient obtenir les mêmes services, sans avoir deux organisations pour diriger les hôpitaux.

[*Traduction*]

M. Walt Lastewka (St. Catharines): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Châteauguay pour son premier discours à la Chambre. En l'écoutant décrire sa circonscription, j'ai cru qu'il parlait de la mienne.

Il y a de nombreux comités permanents à la Chambre. Peut–être que ces comités n'ont pas toujours été aussi efficaces qu'ils auraient dû l'être. La vie m'a appris qu'il ne faut pas remonter trop loin en arrière mais plutôt essayer d'aller de l'avant. La Chambre compte plus de 200 nouveaux députés. Je souligne en passant qu'ils sont répartis à peu près également de part et d'autre de la Chambre. Certains députés de l'ancien gouvernement continuent de siéger ici, mais ils ne sont plus très nombreux.

J'aimerais demander au député, si nous agissons tous intelligemment, c'est l'expression qu'il a employée, au sein des comités permanents et que nous respectons les limites du mandat et du budget de chaque comité, si cela ne nous permettra pas de mieux surveiller les dépenses de l'ensemble du pays.

En outre, l'efficacité du Comité des comptes publics qui, on l'a déjà dit à maintes et maintes reprises, est présidé par l'opposition, fera l'objet d'une évaluation, répartie sur une période de douze mois, dans le prochain rapport du vérificateur général. Le défi que doit relever le Comité des comptes publics, présidé par l'opposition, ne consiste–t–il pas justement à faire mieux que nous ne l'avons fait dans le passé, surtout que la Chambre compte 200 nouveaux députés?

[*Français*]

M. Godin: Monsieur le Président, en réponse à mon collègue, on dit souvent que le passé est garant de l'avenir. Or, si je regarde le passé, nous faisons face présentement à un déficit de 500 milliards. Et le système existant ne corrige pas la situation présente. Ce que nous voulons, ce que nous proposons, ce n'est pas un autre comité permanent, mais bien la création d'un comité spécial qui pourrait peut–être permettre au comité existant de se redresser, pour obtenir vraiment les correctifs que le vérificateur général recommande depuis plusieurs années, et qui n'ont toujours pas été apportés.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir prendre la parole sur la motion d'aujourd'hui.

Comme les députés le savent, le président du Conseil du Trésor a déjà mentionné que nous avons déjà entrepris de donner suite aux conseils et aux observations du vérificateur général dans le but d'améliorer les méthodes du gouvernement. Par ailleurs, nous sommes heureux que le Comité des comptes publics puisse examiner le rapport du vérificateur général ainsi que d'autres activités du gouvernement. Nous avons hâte de prendre connaissance de ses recommandations sur la façon d'améliorer encore plus le rendement du gouvernement.

Jusqu'à maintenant, au cours de ce débat, nous avons parlé d'argent. Bien sûr, nombre de députés ici à la Chambre ainsi que nombre de Canadiens souhaitent ardemment parvenir à établir un budget équilibré. Nous nous demandons par conséquent comment acquérir un meilleur contrôle de nos dépenses et tirer le meilleur parti possible de l'argent investi dans les services offerts aux Canadiens et dans nos programmes, qui sont devenus indispensables.

Pour ma part, je veux jeter un éclairage différent dans le débat, en disant simplement que nous consacrons de l'argent à la prestation de programmes et de services que le Parlement juge nécessaires mais que ces programmes sont administrés par les gens qui travaillent pour le gouvernement du Canada.

• (1210)

Je suis contente de pouvoir vous présenter aujourd'hui le plan que notre gouvernement a établi en vue de renouveler le gouvernement du Canada. Mon collègue, le président du Conseil privé et ministre responsable des relations fédérales–provinciales, a conçu un plan qui vise à mettre de l'ordre dans l'appareil du gouvernement.

Contrairement à l'ancien gouvernement, qui croyait pouvoir régler la plupart des problèmes en faisant des compressions dans la fonction publique sans pour autant nuire aux services importants offerts aux Canadiens, nous collaborons étroitement avec nos employés pour trouver des moyens nouveaux et créatifs de réduire les coûts. J'ai l'intention de leur parler ce matin plus précisément de ce que nous faisons pour leur donner les moyens d'accomplir leur travail plus efficacement et à moindre coût.

Contrairement à nos prédécesseurs, nous croyons qu'un gouvernement peut travailler utilement pour le bien de la société. En travaillant de concert avec les fonctionnaires fédéraux et en établissant une relation de travail harmonieuse avec nos employés, nous pouvons obtenir des résultats solides, ce que l'ancien gouvernement n'est jamais parvenu à faire. Nous pouvons diminuer le gaspillage, éliminer les activités devenues inutiles, améliorer les services aux contribuables et créer ainsi un gouvernement plus productif.

Notre fonction publique est parmi celles qui inspirent le plus de respect dans le monde. Les fonctionnaires fédéraux sont prêts à relever le défi qui les attend pour les années à venir.

Les Canadiens s'étaient peu à peu distancés de l'ancien gouvernement. Le cynisme et la méfiance qu'il leur inspirait atteignaient le seuil de la crise, ce qui menaçait la santé de notre démocratie et notre prospérité future. On se demande comment il est possible de diriger les affaires du pays ou de rendre les gens solidaires devant les difficultés si les Canadiens ont aussi peu confiance en ceux qui les gouvernent et en leur méthode de prise de décisions.

Les problèmes que nous avons aujourd'hui, notamment le lourd fardeau de la dette que nous a léguée l'ancien gouvernement, le taux de décrochage dans nos écoles, la nécessité de remettre les Canadiens au travail et le besoin d'améliorer notre compétitivité dans une économie mondiale, exigent de nouvelles façons de procéder et de nouvelles solutions. Nous devons changer notre façon de faire.

Permettez–moi de rappeler certaines innovations récentes que la fonction publique fédérale a mises au point pour fournir aux Canadiens des services économiques, accessibles et efficaces. La liste est impressionnante et les députés conviendront certainement avec moi que la qualité des fonctionnaires avec qui nous collaborons est exceptionnelle.

D'abord, nous misons sur les nouvelles technologies de l'informatique et du réseautage pour améliorer les services. Le gouvernement peut bénéficier d'occasions formidables pour améliorer ses services et la prestation de ses services s'il recourt de façon innovatrice aux techniques d'information, et c'est ce que nous faisons.

[*Français*]

De par sa nature même, le gouvernement est axé sur les services et utilise de grandes quantités d'informations, ne serait–ce que pour assurer le versement des allocations familiales, des pensions et des prestations d'assurance–chômage, ou pour dispenser les services touchant la santé et la sécurité. Les programmes de l'impôt, de la recherche scientifique et des statistiques, par exemple, doivent s'appuyer sur des systèmes d'information complexes. Dans un même temps, on peut réaliser des améliorations substantielles aux chapitres de la productivité de l'État, de la qualité des services et des coûts de son admiministration en tirant parti des nouvelles technologies dans la gestion de l'information et la conception des systèmes.

Les progrès technologiques récents qu'ont connus les systèmes de gestion de l'information ont fait diminuer considérablement le coût des applications alors que leur efficience et leur efficacité allaient croissant. Les nouvelles technologies permettent de saisir, emmagasiner, gérer et répartir les données plus efficacement que jamais auparavant. La disponibilité d'informations exactes dans des délais rapides fournit des outils pour améliorer le service à la clientèle et prendre de meilleures décisions.

• (1215)

[*Traduction*]

Nous évoluons à un rythme sans précédent en exploitant les compétences créatives et organisationnelles des fonctionnaires fédéraux. Ces derniers jouent un rôle déterminant, puisqu'ils révèlent sa capacité d'améliorer la situation économique du pays. Les fonctionnaires sont en train de relever le défi.

Comme exemple de l'évolution qui est en cours, prenons simplement le poste de travail typique d'un fonctionnaire. À l'heure actuelle, un fonctionnaire sur trois utilise un micro–ordinateur et le réseautage progresse à vue d'oeil. Le fonctionnement des programmes et la prestation des services dépendent de plus en plus de la technologie de l'information.

Le défi consiste maintenant à mettre à jour nos systèmes actuels et de les adapter aux nouvelles applications qui surgissent. Nous avons élaboré un plan à cette fin. Il s'agit d'une méthode exhaustive et intégrée pour moderniser les mécanismes de prestation des services et d'exécution des programmes en ayant recours à la technologie.

Au cours des semaines qui viennent, le Secrétariat du Conseil du Trésor fera circuler pour consultation un plan d'action pour le renouvellement des services gouvernementaux. Nous demandons aux fonctionnaires et aux fournisseurs du gouvernement dans le secteur privé de faire des commentaires sur ce plan. Nous sommes sur le point de franchir un pas important pour abandonner les procédés bureaucratiques où tout repose sur les écritures et adopter les opérations commerciales modernes, efficaces et électroniques. Seuls des êtres humains peuvent réaliser des plans ambitieux.

Nous créons des partenariats avec nos employés. Nous créons des partenariats entre les divers ministères, entre le gouvernement fédéral et ses clients et entre le gouvernement fédéral et les Canadiens.

Les fonctionnaires veulent savoir où ils cadrent dans cette nouvelle méthode plus efficace d'offrir les services. Ils veulent savoir comment ils peuvent contribuer à la poursuite de cet objectif important. Le plan que nous proposons modifie notre façon de faire les choses et laisse les employés intervenir dans les domaines où leurs compétences seraient le plus utiles.

Notre plan repose sur certains principes clés. Premièrement, on reconnaît que le rôle du gouvernement doit être complètement réévalué en fonction des compressions budgétaires.

De plus, nous pouvons améliorer la façon dont les services sont offerts. À cette fin, nous avons créé une culture de formation au sein de la fonction publique, dans le but d'aider les fonctionnaires à s'adapter à notre nouvelle façon de faire. Nous voulons accroître les connaissances et les compétences de nos employés et les faire participer activement au processus. Nous croyons aux partenariats. L'informatisation nous rend de plus en plus interdépendants et il est donc logique que la création de partenariats entre les divers intervenants constitue le point de départ de toute nouvelle initiative. D'ailleurs, le plan d'action du gouvernement en vue du renouvellement des services gouvernementaux part de ce principe.

Certains organismes, comme Revenu Canada, Santé Canada et Développement des ressources humaines Canada, ont déjà commencé à remanier leurs programmes. Ils serviront donc d'exemples. Ainsi, Revenu Canada donne désormais un seul numéro d'enregistrement pour les entreprises qui paient de l'impôt, des droits de douane et la TPS. Ce numéro donne accès à un guichet unique à Revenu Canada et permet de ne faire qu'un seul paiement net. Dans un certain nombre de domaines et dans un certain nombre de ministères, les guichets uniques constituent une nette amélioration pour les gens qui doivent faire affaire avec le gouvernement fédéral.

L'établissement d'un réseau de télécommunications à l'échelle du gouvernement permettra aux fonctionnaires fédéraux de communiquer avec leurs collègues, partout au Canada, par courrier électronique. Cela rendra possible aussi la prestation des services par voie électronique et entraînera des gains importants en efficience et une réduction du double emploi des installations de réseau.

Le véritable avantage de ces innovations viendra de la combinaison de la restructuration organisationnelle et des progrès technologiques. Considérer l'information comme une ressource stratégique touchant à toutes les dimensions des activités gouvernementales et appliquer la technologie de l'information pour offrir à la fonction publique un avantage concurrentiel, voilà les deux objectifs de cet exercice.

• (1220)

Tout le monde ici conviendra avec moi que cette fin de siècle réserve des défis considérables au Canada. Compte tenu de la croissance et de la diversification de la population canadienne, de la mondialisation continue de l'économie et de la vitesse à laquelle les priorités des Canadiens changent, le gouvernement va devoir adapter les programmes existants et en créer de nouveaux qui soient plus productifs, nécessitent moins de ressources publiques et améliorent la qualité et la vitesse de prestation des services publics. Une bonne utilisation stratégique de la technologie de l'information va faire toute la différence entre des programmes efficaces et bien gérés et des embarras publics.

Laissez–moi donner un aperçu de ce que ce sera que de traiter avec le gouvernement dans quelques années et de ce que sera alors le travail d'un fonctionnaire fédéral.

D'abord, l'information dont les gens ont besoin pour faire leur travail sera au bout de leurs doigts. Les Canadiens auront directement accès à l'information gouvernementale à partir de chez eux. Des bibliothèques électroniques seront accessibles à partir des bibliothèques et des magasins. Le gouvernement publiera un catalogue qui sera mis gratuitement ou sous licence à la disposition du secteur privé et de la population. Les fournisseurs de services pourront prendre des décisions sur–le–champ grâce à des systèmes informatiques donnant immédiatement accès à toute l'information et à toute la compétence nécessaires.

Incroyable? Pas du tout.

[*Français*]

Les Canadiens seront en mesure d'avoir accès directement à des services personnalisés, disponibles sept jours sur sept, 24 heures sur 24, grâce à des terminaux installés dans des endroits pratiques et semblables aux guichets automatiques, ou encore à partir d'ordinateurs domestiques. Les échanges courants entre le gouvernement et le secteur privé et entre les ministères se font par voie électronique. Tout ceci deviendra réalité très bientôt. Nous n'avons qu'à penser avec quelle rapidité les Canadiens ont su s'adapter aux guichets automatiques dès lors qu'ils ont compris à quel point ceux–ci étaient pratiques

[*Traduction*]

L'ordinateur ne sera qu'un appareil ménager de plus, au même titre que le réfrigérateur ou la cuisinière. Il pourra reconnaître la voix et l'écriture manuscrite et communiquer en images. Nous le tiendrons pour acquis. Les fonctionnaires l'utiliseront de plus en plus dans leur travail. Ce leur sera chose courante que de créer des tableaux de ventilation, de rechercher et d'extraire de l'information de bases de données et de produire des graphiques et des diagrammes. La traduction assistée par ordinateur viendra appuyer et mettre en valeur leur compétence linguistique, assurant ainsi un meilleur service à la population canadienne. Ce n'est pas de la science–fiction.

La stratégie gouvernementale du progrès s'appuie sur cinq éléments clés. D'abord, l'attitude des fonctionnaires à l'égard de la technologie évolue rapidement. Ils acquièrent rapidement des connaissances, de la compétence et de l'assurance. Ils ne résistent plus à la poussée de la technologie. Ils en veulent toujours davantage et veulent être mieux formés pour l'appliquer. La population s'habitue à être servie par des moyens électroniques et demande à être servie de cette façon. Les gens qui entrent aujourd'hui sur le marché du travail et qui ont grandi avec la technologie s'attendent à l'utiliser dans leur travail.

Ensuite, l'information sera beaucoup plus facile à obtenir. Les connaissances seront disponibles par systèmes experts qui répondront aux questions comme le ferait un spécialiste. Les nouvelles demandes seront moins coûteuses et prendront moins de temps à traiter grâce à l'utilisation de progiciels ou de produits modernes mis au point par ordinateur et les choses deviendront sans cesse plus faciles. La possibilité de traiter textes, graphiques, données, son, vidéo et images dans la même base de données va modifier la façon dont l'information est utilisée, de même que la possibilité d'accéder facilement à plusieurs bases de données en même temps.

Pourquoi est–ce tellement important de s'orienter dans cette voie? Parce qu'il s'ensuivra une amélioration des services à la population. Comment cela? Grâce à une productivité nettement accrue de la fonction publique, à une plus grande compétitivité sur le plan international, et au partenariat avec d'autres ordres de gouvernement, l'entreprise privée et les syndicats. La vision gouvernementale de la gestion de l'information constitue la transition vers un environnement technologique total à la maison et au travail pour le plus grand bien–être des Canadiens.

• (1225)

Je veux ajouter également que, dans son rapport, le vérificateur général a beaucoup insisté sur l'importance des renseignements mis à la disposition des parlementaires. Nous avons de plus en plus besoin d'avoir accès rapidement à des renseignements exacts et bien analysés pour prendre nos décisions. En plus de la révolution technologique dont nous sommes témoins dans la prestation des services gouvernementaux, il y aura une révolution technologique dans le genre de renseignements mis à notre disposition, en tant que parlementaires, pour nous aider à prendre des décisions en cette période où nous entrons dans un monde nouveau.

En terminant, je voudrais citer les paroles de Peter Drucker. «Tout au long de l'histoire occidentale, on a observé que des changements radicaux se produisent périodiquement à quelques centaines d'années d'écart. En quelques décennies, la société se transforme complètement. Son regard sur le monde, ses valeurs fondamentales, ses structures sociales et politiques, ses arts, ses institutions clés, tout change, et on se retrouve 50 ans plus tard dans un monde nouveau. Et les gens qui naissent dans ce monde nouveau ne peuvent même pas s'imaginer le monde dans lequel leurs grands–parents et leurs propres parents sont nés.»

Nous serons prêts à entrer dans ce monde nouveau parce que, pour reprendre les paroles de tous mes collègues du Cabinet, nous sommes en train de mettre de l'ordre dans les affaires du gouvernement.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, j'ai écouté l'intervention de mon collègue ainsi que celles qui ont été faites ici en Chambre depuis ce matin, sur la motion présentée par le Bloc québécois pour l'instauration d'un comité spécial devant examiner de façon exhaustive, sérieuse et rapide, l'ensemble des dépenses publiques du gouvernement fédéral.

Je pense que la motion du Bloc québécois n'est pas comprise par les députés d'en face. Je pense qu'ils font preuve d'irresponsabilité en rejetant du revers de la main une demande aussi sérieuse, une demande répétée du Bloc québécois depuis le 26 octobre au matin, et je pense que ceux et celles qui ont élu les députés d'en face commencent un peu à le regretter.

Le mandat que nous demandons au comité spécial, quand on parle de la mise en place d'un comité spécial, ce n'est pas de regarder par la lorgnette, du Comité des comptes publics, chacun des postes de dépense et de faire une analyse sommaire, comme le précise le vérificateur général. Dans son deuxième rapport, il dit que «l'étude du Comité des comptes publics est limitée et partielle, année après année, car le Parlement ne reçoit pas toutes les informations utiles des ministères.» C'est ce qui est écrit dans le rapport du vérificateur général.

De plus, dans le cas d'un comité spécial, aucune étude exhaustive n'a jamais été faite sur les chevauchements entre les interventions du gouvernement fédéral et celles des provinces.

Nous demandons qu'un comité spécial se penche, je dirais de façon très intense et très sérieuse, sur la structure même des dépenses publiques. N'oublions pas, si le Comité des comptes publics avait été aussi habilité que ça à vraiment faire une rationalisation des dépenses publiques, à restructurer ces dépenses publiques, on n'en serait pas rendus aujourd'hui avec une dette accumulée de 507 milliards et un déficit qui pourrait atteindre 46 milliards cette année.

J'ai formulé hier la même demande au ministre des Finances, dans le cadre du Comité des finances, pour qu'on face un examen exhaustif de l'ensemble de la fiscalité canadienne. Juste pour illustrer, regardez ce que le ministre m'a répondu: «On a une priorité et c'est celle d'examiner les problèmes relatifs à la TPS et les alternatives à la TPS.» On s'adresse donc à un problème particulier, un problème courant, au remplacement de la TPS s'il y a lieu, au lieu d'avoir un examen exhaustif de l'ensemble de la fiscalité canadienne comme on lui demande aussi par ailleurs, en plus du comité spécial sur les dépenses publiques.

C'est la distinction qu'il faut faire, et le Comité des comptes publics n'est pas habilité à faire ce genre d'examen sérieux, exhaustif, et surtout au niveau des chevauchements, et c'est le vérificateur général lui–même qui l'a dit. Alors, prenez notre demande au sérieux et cessez de la mettre de côté comme si on était dans un pays très prospère, un pays où il n'y a pas d'inefficacité et un pays où on n'a pas besoin de changements structurels profonds. Si on gérait une entreprise privée de cette façon, il y a longtemps qu'elle n'existerait plus.

• (1230)

Mme Catterall: Monsieur le Président, si les députés de ce côté de la Chambre ne comprennent pas la motion, c'est peut–être parce que les députés de l'autre côté de la Chambre ne l'ont pas bien expliquée. Mais c'est très clair lorsqu'on la lit.

Le mandat que le Bloc veut donner au nouveau comité est précisément le même mandat qui relève du Comité des comptes publics. Et je suis tout à fait sûre que ce comité permanent peut faire exactement ce que demande la motion. Si le comité a besoin de plus de ressources, je suis certaine que le nouveau président, qui sera un député du Bloc québécois, va s'occuper de cette question.

Je suis certaine aussi que les membres du comité prêtent attention aux débats de cette Chambre aujourd'hui. Je comprends très bien ce que le député veut dire, qu'il y a un besoin d'examiner en profondeur les systèmes qui sont en place pour donner de l'information aux députés, pour considérer, pour évaluer nos programmes, et il est certainement dans le mandat du président du Conseil du Trésor de redoubler d'efforts en ce sens, ainsi que le ministre responsable du bureau du Conseil privé.

Je suis certaine que le Comité des comptes publics sera heureux de profiter de ce débat aujourd'hui pour considérer son agenda pour les mois à venir. J'aimerais égalemenl faire remarquer que le comité est le maître de ses propres affaires, qu'il peut entreprendre toute étude qu'il désire, et faire rapport au Parlement quand il veut.

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de madame la députée avec beaucoup d'attention. Elle nous a brossé un tableau formidable de la formation de la fonction publique. Elle nous a énuméré tous les services, et je répète ses mots, ce sont des services à bon marché qu'elle offre à la population avec cette nouvelle technologie.

Mais je n'ai pas entendu la députée, en aucun moment, parler de la motion du Bloc, c'est–à–dire de la révision d'un comité ou la création d'un nouveau comité pour superviser les finances de l'État. Ce n'est qu'en réponse à la question qui a été posée par mon collègue du Bloc tout à l'heure, que madame la députée a parlé pour la première fois de la motion qui est débattue aujourd'hui. Elle a parlé de tout, sauf de cela.

J'ai assisté ce matin à une rencontre préliminaire, la première rencontre du Comité des transports. Et simplement à partir de l'exemple des dépenses effectuées au niveau de chacun des comités, les 20 comités de cette Chambre, on s'aperçoit que sur une dépense de près de 2 millions $, il y a 592 000 $ qui sont consacrés uniquement à des consultations publiques avec des experts, des amis du régime et ainsi de suite. Le comité que nous voulons former actuellement voudrait empêcher justement ces dépenses inutiles.

Ne sommes–nous pas, nous, les députés, les personnes les plus proches pour être consultées? C'est cela la différence. Quant au Comité des comptes publics, son mandat actuel se limite simplement à vérifier certaines choses. Il ne va pas à fond dans le rapport ou les recommandations du vérificateur général. Il s'agit simplement de faire la distinction entre le comité public et ce nouveau comité–là qui serait extraordinaire par rapport aux dépenses. J'aimerais avoir son opinion sur la motion du Bloc québécois.

• (1235)

Mme Catterall: Monsieur le Président, je veux certainement commenter.

J'espère que le député d'en face reconnaît que la motion traite directement de l'importance de l'information, de l'importance de l'efficacité et de l'efficience et que les informations que j'ai données à cette Chambre aujourd'hui, dans mon discours, traitent exactement de ces sujets. Des mesures sont déjà en train d'être mises sur pied par le gouvernement afin d'améliorer l'information, l'efficacité et l'efficience du gouvernement et pour améliorer exactement le sujet de la motion, ainsi que la capacité de cette Chambre, des députés, des comités à prendre des décisions qui vont bien servir le public, les intérêts fiscaux du pays ainsi que l'avenir du pays.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, comme vous le savez, comme parti politique, le Bloc québécois s'est engagé à défendre les intérêts du Québec, et comme parti de l'opposition officielle, il s'est engagé à assumer ce rôle avec responsabilité et efficacité.

Dans cette perspective, je voudrais que vous soyez assuré, monsieur le Président, que nous allons travailler très fort, avec beaucoup d'insistance, de précision et de régularité pour que ce gouvernement respecte les engagements tant annoncés dans son fameux livre rouge.

Dans le débat pour la création d'un comité permanent sur l'évaluation des programmes, je voudrais apporter un point de vue. Ainsi, qu'il me soit permis aujourd'hui de mettre en évidence une des grandes lacunes du système fédéral canadien, responsable de la mauvaise administration de ce pays et de sa crise financière. Je pense d'une manière très précise à la faiblesse d'un processus d'évaluation des programmes gouvernementaux.

La faiblesse d'un tel mécanisme, qui, dans chaque ministère, chaque département, pouvant, sur une base systématique, vérifier l'efficacité et la rentabilité des programmes gouvernementaux, l'héritage des administrations Trudeau et Mulroney, le Bloc québécois veut procéder à une évaluation serrée des programmes de dépenses du gouvernement.

Selon nous, les évaluations de programmes répondent à trois besoins fondamentaux de toute administration qui se respecte et se défend efficacement. Dans un premier temps, l'information recueillie par de telles mesures d'évaluation sert à préciser, c'est–à–dire à rendre plus efficace la prise de décision sur l'affectation des ressources. Dans un deuxième temps, ces mêmes mesures aident les Québécois et les Canadiens à juger de la valeur tirée de l'emploi des recettes fiscales. Et enfin, de telles mesures permettent aux fonctionnaires d'assumer la responsabilité des résultats obtenus, de façon à ce qu'ils ne soient plus seulement responsables de l'application des procédures.

Présentement, la politique du Conseil du Trésor en matière d'évaluation comporte deux éléments. Une auto–évaluation par les ministères et un processus dirigé par une autorité centrale qui a pour mission d'établir des priorités, de fournir un appui technique et de contrôler les évaluations réalisées par les ministères. Des évaluations sont donc déjà pratiquées par des ministères mais la réalité des contrôles n'est pas très reluisante.

Il existe deux grands problèmes reliés à l'évaluation des programmes au Canada. Dans un premier temps, les ressources mises à la disposition du ministère pour pratiquer de telles évaluations et ainsi accroître l'efficacité des investissements publics sont nettement insuffisantes.

Je vous donne des exemples, monsieur le Président, et ils sont très éloquents. Entre 1989–1990 et 1991–1992, les dépenses reliées aux évaluations de programmes ont chuté de 28 p. 100. Ceci a pour conséquence directe que le nombre d'évaluations des programmes est en baisse depuis 1987–1988. En effet, en 1987–1988, 99 rapports d'évaluation de programmes ont été effectués alors qu'en 1991–1992, il y en a eu seulement 80 de réalisés. En 1991–1992, et c'est très important, les dépenses de 16 programmes totalisaient 124,5 milliards de dollars de dépenses gouvernementales, et seulement deux de ces programmes ont été évalués de manière exhaustive. Soit dit en passant, on n'a jamais accordé une attention particulière aux programmes majeurs sous les administrations Trudeau et Mulroney. Les évaluations ne portent pas sur les programmes les plus importants sur le plan des dépenses. En effet, on estime que deux fois moins de programmes supérieurs à des dépenses de 250 millions ont été évalués par rapport à ceux inférieurs à 250 millions.

• (1240)

Il faut souligner qu'à partir des données de 1991–1992, les évaluations effectuées sur une période de sept ans ont porté sur 24 p. 100 des dépenses de programmes. Si on tient compte des dépenses au titre du service de la dette, les évaluations portaient sur seulement 18 p. 100 des dépenses en sept ans. Il faut souligner également qu'à partir des données de 1991–1992, les évaluations effectuées sur cette période portaient juste sur 24 p. 100.

Un deuxième problème en ce qui concerne l'évaluation des programmes gouvernementaux, a trait à la qualité des contrôles de l'évolution de ces programmes. En plaçant les services d'évaluation dans les ministères, les besoins immédiats des gestionnaires l'emportent sur les besoins du gouvernement et sur l'intérêt public en général. Cela se comprend. Ils négligent la fonction essentielle de l'évaluation des programmes qui est de vérifier l'efficacité de ces mêmes programmes, et de les remettre en question si nécessaire, et ce dans un seul souci d'allocation optimale des ressources. En fait, les évaluations ne portent que sur des questions opérationnelles et aucunement sur des questions de pertinence et d'efficacité des programmes par rapport aux coûts.

En fait, la fonction publique canadienne, et dans une plus large mesure les bureaucraties occidentales, en général, sont des organismes qui tendent à l'autosuffisance et n'acceptent que très difficilement qu'une autorité politique vienne modifier la dynamique interne de leur fonctionnement. Dans cette perspective,

on ne retrouve pas un système d'évaluation systématique des programmes touchant à plus d'un ministère, un système d'évaluation qui pourrait émaner de la Chambre des communes, qui symboliserait la présence des citoyens comme participant à la vie politique de l'État québécois et du Canada, si l'on croit à la démocratie de représentation.

Dans une situation où le déficit est devenu aussi important et où la relance économique est pour le moins anémique, il est primordial que l'allocation des ressources existantes et leur utilisation se fassent de la façon la plus efficace possible. Vous conviendrez, monsieur le Président, que l'évaluation des programmes devient donc un exercice essentiel. Sans l'évaluation efficace des programmes, le gouvernement n'est tout simplement pas en mesure de faire une allocation optimale de ses ressources. En fait, on demande aux parlementaires de travailler en aveugle et d'allouer des ressources sans connaître la situation.

Le vérificateur général mentionne dans son rapport, et je cite: «Au cours des années 1990, l'évaluation de programmes devrait être appelée à jouer un rôle de premier plan au chapitre de la gestion des dépenses de l'État, car elle peut aider à la prise de décisions judicieuses visant à contrôler l'augmentation de la dette publique.» Et c'est ça notre problème.

En comparaison, le Royaume–Uni, l'Australie, les États–Unis sont des pays qui ont adopté un service d'examen externe des programmes gouvernementaux. Aux États–Unis, par exemple, tous les rapports d'évaluation sont publics et sont souvent directement présentés au Congrès, de même que le Congrès peut demander des rapports d'évaluation sur les programmes qu'il désire examiner. C'est donc dire que le législatif a le contrôle sur le processus d'évaluation.

• (1245)

Aux États–Unis, encore une fois, le General Accounting Office répond aux demandes que lui présente le Congrès et lui fait rapport.

Quant au Royaume–Uni, les gestionnaires sont responsables de la réalisation des objectifs de rendement. Et en Australie, les évaluations servent au processus de budgétisation.

En 1978, le Comité des comptes publics avait recommandé que les résultats des évaluations soient déposés devant la Chambre dans les 60 jours de la fin des travaux. En 1983—écoutez bien ceci, monsieur le Président—une seule étude avait été déposée.

Est–ce là la marque d'un travail consciencieux, la démonstration d'une administration gouvernementale efficace? Je vous le demande. N'est–ce pas là plutôt la marque de commerce du Parti libéral du Canada? Le programme national de réfection des infrastructures qu'on nous a présenté, apparaissant comme le sauveur de l'économie canadienne, aura–t–il son programme d'évaluation? Saura–t–il s'orienter selon des critères de gestion efficaces? Permettez–moi d'en douter. Le rapport du vérificateur général est déjà oublié, et la définition des critères d'évaluation viendra plus tard, assure–t–on.

Pour remédier à ce gaspillage de fonds publics, le Bloc québécois préconise une action vigoureuse pour que la Chambre incite le gouvernement à créer un comité spécial du Parlement composé de tous les partis officiels, qui aurait pour mandat d'examiner les dépenses publiques du gouvernement fédéral à la lumière du rapport du vérificateur général du Canada et les chevauchements de programmes entre les administrations provinciales et fédérales.

Cette proposition de l'opposition est faite dans un esprit de transparence et d'ouverture, permettant l'examen public des questions à caractère officiel. Le comité aurait le pouvoir d'assigner devant lui, de façon obligatoire, tout témoin dont la déposition serait jugée utile.

Nous proposons que ce comité, que nous pourrions baptiser comité permanent sur l'évaluation des programmes, fasse rapport avant le 23 juin 1994 et que le gouvernement s'engage à réagir officiellement à ce rapport en déposant sa réponse aux recommandations du comité, le premier jour de la séance de cette Chambre à la session d'automne 1994.

Voilà la proposition constructive de l'opposition officielle qui vise à mettre en pratique ce que le livre rouge du gouvernement libéral proclame à tous vents, c'est–à–dire la transparence, la restauration de l'image politique et une plus grande part du rôle des députés dans le processus des affaires gouvernementales et de la Chambre.

C'est donc une invitation formelle faite au gouvernement libéral par le Bloc québécois, l'opposition officielle.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai une question pour l'honorable député. J'ai beaucoup apprécié ses remarques et sa suggestion de créer un autre comité de la Chambre.

M. Boudria: Encore!

M. Milliken: À mon avis, nous en avons assez. Il y a le Comité des comptes publics, dont l'opposition officielle nommera le président, qui pourrait étudier tous ces éléments dont il a fait mention et qui sont vraiment importants pour tout le monde au Canada. Ce comité a à sa charge le rapport du vérificateur général. Je me demande pourquoi l'honorable député ne peut pas commencer, à ce comité, l'étude de ce rapport et des programmes qu'il a indiqués dans son discours.

• (1250)

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, pour répondre à cette question, et avec l'expérience que ce député possède, je lui dirai qu'il faut agir sur la transparence. Dans le rapport du vérificateur général, il a lui–même indiqué qu'un certain nombre d'informations ne lui étaient pas accessibles. Alors, ce que nous proposons, ce n'est pas de la «comitite» mais un vrai comité qui peut avoir accès à toutes les informations et c'est de ce comité que l'on parle. Si on veut la transparence, formez un comité qui aura accès à toutes les informations.

[*Traduction*]

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je comprends que le député intervienne avec beaucoup de passion dans ce débat ce matin. Il parle du programme d'infrastructure et dit que nous ne surveillerons pas ce programme aussi attentivement que nous devrions.

Le député ne fait–il pas confiance aux municipalités du Québec? Ne croit–il pas qu'elles peuvent administrer ces programmes de façon qu'ils soient le plus avantageux possible pour le Québec?

[*Français*]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je remercie la députée de cette observation et de cette question. Nous avons tout à fait confiance dans les municipalités de la province de Québec d'administrer leur partie du tiers dans ce programme de réfection.

Si, comme la députée le souligne, il y a tant d'énergie dans ce discours, c'est parce qu'on parle de programmes qui engloutissent des milliards de dollars et qui nous amènent à une réflexion face à un déficit énorme et à une absence réelle de vérification et d'évaluation de programmes, ce qui fait, et vous l'avez entendu, qu'en l'espace de sept ans, à peine 25 p. 100 des dépenses ont été vérifiés par évaluation de programmes. C'est une indication qu'il faut agir et mettre sur pied un comité spécial qui aura accès à toutes les dépenses.

M. Caron: Monsieur le Président, je demande que la Chambre puisse siéger jusqu'à 13 h 05 afin que les députés puissent me poser des questions à la suite de mon discours.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu la demande du député de Jonquière. Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, la motion présentée par l'opposition officielle demande la mise sur pied d'un comité spécial du Parlement ayant pour mandat d'examiner les dépenses publiques du gouvernement fédéral. Il s'agit de toutes les dépenses reliées aux divers programmes mis en oeuvre par les ministères et les sociétés d'État avec des milliards de dollars des contribuables.

C'est la responsabilité du Parlement de vérifier si l'argent des contribuables est dépensé à bon escient. Pendant la dernière campagne électorale, le Bloc québécois a fait valoir qu'une révision des dépenses publiques était urgente. L'idée d'un comité spécial du Parlement chargé de cette tâche était extrêmement bien reçue dans ma circonscription. Les gens veulent savoir. Ils voient autour d'eux des exemples de fonds publics mal dépensés. Ils lisent dans les journaux des histoires d'horreur concernant la dépense de fonds publics.

Alors à ce moment–là, comme les Canadiens et les Québécois, les gens de ma circonscription sont conscients que la marge de manoeuvre financière du gouvernement est extrêmement réduite, ils savent qu'il faut envisager des coupes sévères dans les dépenses.

Mais si les contribuables veulent une réduction des dépenses du gouvernement fédéral, ils s'opposent par ailleurs que soient mises en oeuvre des coupes aveugles, systématiques, arbitraires qui peuvent entraîner des conséquences catastrophiques, particulièrement pour les plus démunis de notre société.

Le Parlement, responsable des deniers publics, doit donc faire le tri parmi les dépenses de l'État. Il en est d'essentielles, d'autres sont nécessaires, un grand nombre sont utiles sans doute, mais certaines sont superflues dans le contexte actuel et doivent être éliminées.

Le comité proposé pourrait se charger de cette tâche d'analyse des dépenses et faire rapport au Parlement, qui serait alors en mesure de fixer des objectifs de réduction de dépenses, objectifs qu'il pourrait justifier auprès des citoyens touchés, parce que s'il y a diminution des dépenses, il y aura des citoyens qui seront touchés.

• (1255)

Il s'agit là d'une mesure d'urgence, parce que la situation le commande. Les procédés et les méthodes de contrôle actuels ont fait la preuve de leur inefficacité. Ceux qui prétendent qu'il s'agit d'une duplication avec le Comité des comptes publics sont dans l'erreur. Le mandat du comité proposé est plus large et, compte tenu de la situation, il s'agit presque d'un comité de salut public qui pourrait forcer les gestionnaires à ouvrir leurs livres et aller jusqu'à suggérer une restructuration des dépenses publiques au Canada.

Le comité que nous proposons aurait donc pour mandat de revoir toutes les dépenses reliées aux programmes gouvernementaux. Le dernier rapport du vérificateur général nous fournit maints exemples de programmes qui pourraient être examinés.

Voyons comme illustration ce que le vérificateur conclut à la suite de l'examen du programme de Stratégie canadienne de développement économique des autochtones pour lequel le gouvernement a dépensé pas moins de 900 millions de dollars depuis 1989. Je me suis intéressé à ce programme, parce que je suis membre du Comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien.

Ce programme était géré par trois ministères: celui des Affaires indiennes et du Nord canadien, celui de l'Emploi et de l'Immigration et celui de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. L'objectif global du programme était de réduire les disparités économiques entre les autochtones et les autres Canadiens et Québécois, objectif louable sur lequel personne n'a à redire. Il s'agissait en fait d'aider les nations autochtones à devenir autonomes sur le plan économique. Quand on connaît la situation sociale et économique des peuples autochtones, on conviendra qu'il y a urgence. Il faut agir pour qu'il n'y ait plus de Davis Inlet au Canada.

Cet objectif, éminemment louable, a–t–il été atteint? Personne ne peut le dire, selon le vérificateur général. Les trois ministères n'ont pu démontrer que les méthodes de financement utilisées ainsi que les sommes affectées étaient convenables. Les ministères concernés n'ont pu faire la preuve qu'ils ont répondu aux objectifs de la stratégie.

En somme, après avoir dépensé 900 millions de dollars, le Parlement ne sait pas si le taux d'emploi et les revenus ont augmenté parmi les autochtones, si un nombre raisonnable de nouvelles entreprises ont été mises sur pied, s'il y a eu diminu-

tion de la dépendance en regard de l'aide sociale parmi les populations autochtones. Le Parlement ne sait pas non plus si les collectivités autochtones sont plus en mesure de gérer leurs affaires. Autrement dit, nous avons dépensé 900 millions de dollars et nous devons dire: «Espérons que cela a été efficace.» Mais en pratique, on ne peut pas le dire.

Monsieur le Président, comprenons–nous bien. Le programme a peut–être été un grand succès, mais le Parlement, les Canadiens et les Québécois n'en savent rien. Faudrait–il éliminer des programmes de ce genre en milieu autochtone? Nous ne le savons pas, nous ne sommes pas en mesure de prendre la décision. Faudrait–il au contraire augmenter les sommes allouées pour atteindre l'objectif d'égalité économique entre les nations autochtones, les Canadiens et les Québécois? Personne ne le sait.

Bien plus, les autochtones ont–ils suffisamment été impliqués dans le processus? Personne ne le sait, parce que nous ne sommes plus à une époque où nous devons nous contenter, comme Parlement, d'envoyer de l'argent dans les réserves et de dire que nous avons fait ce que nous avions à faire. Le gouvernement nous annonçait l'application de l'autonomie gouvernementale pour les nations amérindiennes dans les prochains mois. Ainsi, il faut avoir fait le minimum pour que les gens qui vont être autonomes au point de vue gouvernemental aient la possibilité de le faire en termes de formation, d'expérience et de programmes qui les aideraient davantage à se préparer à cette situation.

Un comité spécial comme celui que nous proposons pourrait aider le Parlement à répondre à toutes les questions pour lesquelles j'ai dit tout à l'heure que nous n'en savions rien.

• (1300)

Le Parlement doit être informé, c'est une question de justice. Justice envers les contribuables que nous représentons et justice aussi envers les bénéficiaires de ces programmes que nous représentons au même titre.

Ceux et celles pour qui ces programmes sont conçus n'ont pas à subir l'opprobre de se voir accusés de recevoir illégalement l'argent des contribuables. On accuse souvent le récipiendaire, celui qui bénéficie de l'aide sociale, le chômeur, le consommateur de soins de santé d'abuser du système.

On voit poindre l'habituel recours au bouc émissaire, cette pratique effroyable dont les victimes en viennent même à se croire coupables. C'est facilement rejeter sur le bénéficiaire la responsabilité de dépenser les fonds publics quand, en réalité, c'est au Parlement et aux gestionnaires qu'il revient de prendre des mesures pour faire en sorte que l'argent des contribuables soit dépensé à bon escient.

Les personnes qui sont responsables de vérifier si les fonds publics sont bien dépensés au Canada n'ont pas fait leur travail. La conséquence de cette incurie, c'est une dette publique catastrophique et la montée des préjugés contre les bénéficiares des programmes gouvernementaux, par exemple, les consommateurs de soins de santé et ceux qui reçoivent de l'aide sociale et de l'assurance–chômage.

En terminant, j'aimerais dire que les contribuables, pour continuer à faire leur devoir de citoyens, doivent avoir l'assurance que leur argent est bien dépensé. Ils doivent être convaincus qu'il n'y a pas de gaspillage de fonds publics, que des coupes seront faites au bon endroit. Un comité comme celui qui est proposé pourra faire le travail d'analyse nécessaire afin que le Parlement puisse prendre les mesures budgétaires qui s'imposent et rétablir la santé des finances publiques ainsi que la confiance des citoyens envers leurs représentants.

Mme Pierrette Ringuette–Maltais (Madawaska—Victoria): Monsieur le Président, j'écoute depuis plusieurs heures les différents intervenants de l'opposition officielle et je n'arrive pas à comprendre ce qui se passe. Je m'explique, et j'aimerais obtenir des réponses du député de Jonquière.

On propose un nouveau comité spécial, en somme pour examiner des questions qui le sont déjà par des comités permanent de la Chambre. Les membres du parti de l'opposition officielle veulent–ils nous indiquer par là que, même avant que les comités n'aient débuté leurs travaux, ils ne font pas confiance aux comités permanents de cette Chambre?

J'aimerais aussi souligner une motion apportée en Chambre cette semaine par l'honorable ministre des Ressources humaines, et je cite la motion: «Que le comité permanent du perfectionnement des ressources humaines soit chargé de procéder à de vastes consultations, de réaliser des analyses et de formuler des recommandations concernant la modernisation et la restructuration du système de sécurité sociale du Canada.»

Lors de cette motion pour moderniser les programmes, au moment du vote, 216 députés étaient en faveur, 52 contre. Qui s'est opposé à revoir de façon fondamentale des programmes sociaux qui sont nécessaires autant à la population du Québec qu'à la population du reste du Canada? J'attends avec anxiété des réponses du député de Jonquière.

M. Caron: Monsieur le Président, je donnerai deux exemples de questions que ce comité pourrait étudier et qui ne sont pas étudiées actuellement. Prenons la question des chevauchements, par exemple. Étant impliqué dans le mouvement souverainiste québécois depuis plus de 20 ans, je constate quotidiennement des chevauchements de services entre le fédéral et le provincial. Je n'ai jamais vu d'étude exhaustive, que ce soit du comité des comptes publics ou d'un autre comité du gouvernement fédéral sur cette question. Je ne l'ai jamais vu.

• (1305)

Il y a un autre genre de questions qui pourraient être posées à des responsables par le comité que nous voulons mettre sur pied. Vous savez que le Québec et l'Ontario ont leur police. Ailleurs au Canada, c'est la Gendarerie royale qui fait le travail de police. Dans quelle mesure les contribuables de l'Ontario et du Québec financent–ils la police à l'extérieur de leurs frontières? C'est une question que nous aimerions poser et c'est une question à laquelle nous voudrions avoir des réponses. Cela expliquerait aussi un certain nombre de dépenses qui sont supportées par certaines parties de la population et qui ne leur rapportent pas directement.

En fait, le comité que nous voulons former, ce n'est pas un comité technique, technocratique, c'est un comité politique qui, au nom de la population, irait enquêter sur les dépenses du gouvernement, qui dirait au ministre Untel que dans tel programme de son ministère, il se dépense une telle somme et qu'il doit justifier cette dépense. Si cette dépense est bien justifiée, nous, comme politiques, nous allons dire à la population que cette dépense était justifiée. Mais si les gestionnaires ne peuvent justifier certaines dépenses, nous dirons, au nom de la population, que cette dépense est injustifiée et que des mesures doivent

être prises pour qu'elle ne soit plus encourue par le gouvernement fédéral.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 13 h 05, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément à l'article 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 13 h 05.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 h.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1400)

[*Traduction*]

LE NOUVEL AN CHINOIS

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui le Nouvel An chinois. C'est le moment de souhaiter chance et bonheur.

L'année du chien correspond à l'an 4692 de l'ancien calendrier lunaire chinois dont l'an un nous ramène au premier empereur, Huangdi. L'année du chien sera une année prospère à la condition de préserver l'harmonie et d'éviter les conflits.

Sur son lit de mort, Bouddha a convoqué tous les animaux. Seulement 12 ont répondu à son appel, dont le chien, qui est arrivé le onzième. Pour récompenser ces 12 animaux, Bouddha leur a accordé à chacun une année de règne.

Vancouver–Est, ma circonscription, compte un fort pourcentage d'habitants d'origine chinoise. Ces immigrants ont apporté une contribution appréciable à la croissance du Canada et, par le multiculturalisme, ils ont pu conserver leurs traditions et leur culture et les partager avec nous tous.

La communauté chinoise de Vancouver fête le Nouvel An en grande pompe. Je veux souhaiter à tous les Canadiens d'origine chinoise et à tous les Chinois une très bonne année.

Je suis convaincue que mes collègues unissent leur voix à la mienne pour leur souhaiter à tous *Gung Hey Fat Choy* ou *Sen Nin Fye Lock.*

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE PAVILLON D'ÉDUCATION COMMUNAUTAIRE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à un organisme communautaire de ma circonscription: le Pavillon d'éducation communautaire.

Le PEC, dont des membres et utilisateurs sont ici aujourd'hui présents dans les tribunes, est un organisme qui existe depuis 20 ans.

Cet organisme a fait depuis le tout début de son existence de l'éducation populaire le centre de son action.

L'éducation populaire est ce formidable outil par lequel on enseigne aux gens qu'ils peuvent être les agents de transformation, les véhicules de changements susceptibles de créer une société plus juste et plus humaine.

Le PEC a été pour plusieurs centaines de mes concitoyens un lieu d'engagement et de réalisation.

Je veux que tous les bénévoles, le conseil d'administration et la direction du PEC sachent que leurs efforts quotidiens et leur implication soutenue dans le quartier Hochelaga—Maisonneuve sont un facteur important de son dynamisme. Et je leur témoigne aujourd'hui, au nom de mes concitoyens, ma plus vive reconnaissance.

* * *

[*Traduction*]

LES TAXES SUR LES CIGARETTES

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre pour informer les députés que mes électeurs sont furieux de voir que le premier ministre n'a pas tenu compte des prières de huit premiers ministres provinciaux qui l'exhortaient à ne pas réduire les taxes sur les cigarettes, et qu'il laisse prendre les contribuables canadiens en otage.

Le demi–milliard de dollars que coûtera cette réduction de taxes aurait été mieux dépensé aux fins de la santé, de l'enseignement et du recyclage des chômeurs.

De plus, les Manitobains sont absolument outrés d'apprendre que les postes frontières où la contrebande constitue un problème seront maintenant éclairés 24 heures sur 24. Voilà qui fait clairement comprendre aux contrebandiers qu'il vaut mieux éviter ces postes frontières.

Je mets les 12 députés libéraux du Manitoba au défi de reconnaître publiquement à la Chambre des communes qu'ils n'ont opposé aucune résistance à cette initiative du gouvernement qui met en danger la santé des Manitobains.

Les habitants de la province m'ont fait savoir très clairement qu'ils sont prêts à agir pour empêcher le pays de s'envoler en fumée.

Article 31 du Règlement

LE PROGRAMME D'INFORMATION SUR L'OSTÉOPOROSE ET LA MÉNOPAUSE

Mme Hedy Fry (Vancouver–Centre): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour signaler à la Chambre le lancement d'un programme d'information national sur l'ostéoporose et la ménopause par la Société de l'ostéoporose du Canada. Le projet, fruit d'un partenariat entre des organismes bénévoles et le secteur privé, vise principalement les Canadiennes de 35 à 55 ans.

Selon un recensement effectué en 1991, près de sept millions de Canadiennes ont plus de 50 ans. On estime qu'environ 25 p. 100 des femmes ménopausées risquent de souffrir d'ostéoporose. Le traitement des fractures et des blessures occasionnées par cette maladie coûte très cher au système de santé.

• (1405)

Ce projet vise à promouvoir la prévention et des stratégies de traitement qui permettront d'améliorer la qualité de vie des femmes. Il privilégie à cette fin les activités au sein des collectivités. Parmi les activités prévues, mentionnons la tenue de forums sur la ménopause et l'ostéoporose dans toutes les régions du Canada.

* * *

LE RÉGIME D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

M. Janko Peric (Cambridge): Monsieur le Président, j'ai reçu des lettres de nombreux habitants de ma circonscription qui travaillent dans l'immobilier ou dans l'industrie de la construction. Ils m'ont fait comprendre qu'il fallait absolument que le gouvernement reconduise le Régime d'accession à la propriété devant expirer à la fin du mois.

Le Régime d'accession à la propriété est un programme fédéral qui offre à des particuliers la possibilité de retirer, sans intérêt, des fonds de leur REER pour acheter une maison. À l'heure actuelle, 1,4 milliard de dollars ont été retirés de régimes enregistrés d'épargne–retraite par plus de 148 000 Canadiens désireux d'investir dans l'achat d'une maison. Ce programme a donné le tonus dont elles avaient grandement besoin à plusieurs industries importantes pour notre économie.

Le Régime d'accession à la propriété accroît certes les possibilités de devenir propriétaire et crée des emplois. Mais ce qui est encore mieux, c'est qu'il n'impose pas de charge supplémentaire au contribuable.

La mise en place du Régime d'accession à la propriété est une idée du Parti libéral qui l'a lancée il y a deux ans et qui a ensuite été adoptée par le précédent gouvernement. . .

Le Président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

LE CHAMPIONNAT MONDIAL SENIOR DE FASTBALL DE 1994

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, je voudrais souhaiter la bienvenue à Ottawa à Ann Milne, à la troupe de danseurs *Summerside 94—The World Unites*, à Fay Ramsay et à Gary Nelson, crieur public de Summerside.

Ann, championne mondiale de danse écossaise, et sa troupe se produisent au Bal de Neige, qui est le plus important festival d'hiver au Canada. Ann et sa troupe sont venus annoncer le Championnat mondial senior de fastball qui aura lieu à Summerside du 12 au 21 août.

La ville de Summerside a été l'hôte de nombreux championnats mondiaux et nationaux de baseball, de hockey et de softball. Je me joins à Ann et à sa troupe pour inviter tous les Canadiens à se rendre à l'Île–du–Prince–Édouard, en 1994, afin d'assister aux matchs de fastball qui se dérouleront dans le cadre du championnat mondial.

D'ici là, j'invite les députés à aller voir la troupe de danseurs *Summerside 94—The World Unites* au parc Cartier et à aller voir également les sculptures sur neige qui représentent le championnat de fastball de 1994.

* * *

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, samedi s'ouvriront les XVIIe Jeux olympiques d'hiver à Lillehammer. Les yeux des Canadiens et des Canadiennes, des Québécois et des Québécoises seront rivés aux petits écrans pendant deux semaines afin d'assister aux performances de nos athlètes.

Nos horloges ne «tiqueront» plus à l'heure normale mais bien à l'heure olympique. Nous serons plusieurs à vivre de nuit afin de voir nos athlètes performer. D'ores et déjà, nous tenons à leur dire: «Vous avez, tous et toutes, gagné.» Votre témérité, votre sens de la détermination et votre talent commandent notre respect et notre admiration.

À chacun et chacune d'entre vous, je souhaite la chance de visiter le podium, et je dis bien «la chance», puisqu'au niveau auquel l'ensemble des athlètes du monde est rendu, il faut surtout de la chance pour obtenir or, argent et bronze.

À tous les athlètes québécois, je souhaite le podium, bien évidemment, et les Lys d'or, synonyme du travail bien fait, d'objectifs atteints.

* * *

[*Traduction*]

LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, les Canadiens d'un océan à l'autre ont été outrés par la nouvelle que

les impôts qu'ils ont dû payer en travaillant à la sueur de leur front servent à dédommager un criminel reconnu qui a fait une chute en jouant au racquetball en prison.

Selon le *Globe and Mail* d'hier, un certain Allan Roe Coulter purge actuellement une peine de neuf ans à la prison de Matsqui, en Colombie–Britannique, après avoir été reconnu coupable de vol à main armée. Un juge a récemment accordé au condamné un montant de 18 750 $ puisé à même les deniers publics, pour dommages et intérêts, parce qu'il avait fait une chute en jouant au racquetball en 1988.

Cela en dit long sur le triste état de notre système de justice pénale. Les contribuables canadiens qui ont du mal à joindre les deux bouts ont déjà versé plus de 50 000 $ par an pour maintenir le criminel en prison pendant douze mois.

Au nom de tous les Canadiens que la chose préoccupe, je demande au gouvernement de songer à entreprendre une réforme en profondeur de notre système de justice pénale.

* * *

LES CARTES DE TUEURS EN SÉRIE

M. Walt Lastewka (St. Catharines): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer mes préoccupations et celles de mes électeurs au sujet de l'importation et de la vente de cartes de tueurs en série au Canada.

• (1410)

Depuis des années, les cartes que nos enfants s'échangent constituent pour eux un passe–temps agréable et divertissant. Cependant, l'introduction de cartes de tueurs en série a transformé un passe–temps pour enfants en une glorification de criminels violents.

Les cartes de tueurs en série sont choquantes et nuisibles. Elles suscitent une vive inquiétude chez de nombreux parents. Nous avons le droit de nous protéger et de protéger nos enfants contre ce matériel obscène. Les droits des Canadiens respectueux de la loi doivent l'emporter sur les droits de ceux qui introduisent ce matériel dans nos voisinages.

Dans son adresse en réponse au discours du Trône, le ministre de la Justice a déclaré qu'il prendrait des mesures pour moderniser nos lois afin qu'elles reflètent les valeurs actuelles.

Les électeurs de la circonscription de St. Catharines estiment que ces cartes sont obscènes. Je demande donc au ministre de revoir la définition actuelle d'obscénité et d'y apporter les modifications appropriées pour que cette définition reflète les valeurs de notre société.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE AU SÉNATEUR MARCEL PRUD'HOMME

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis): Monsieur le Président, je souhaite rendre hommage à un homme qui a consacré 30 années de sa vie au service de son pays, de ses électeurs et électrices et des Canadiens français à travers le Canada. L'honorable sénateur Marcel Prud'homme a été élu pour la première fois, en 1964, dans le comté de Saint–Denis, où sa famille habite depuis des générations. Il a gagné l'amitié, le respect et le dévouement de tous les citoyens et citoyennes de mon comté. Il s'est battu pour les droits et libertés des plus démunis du monde.

Il a encouragé le rapprochement entre la majorité canadienne–française, d'une part, et les communautés culturelles, les néo–Canadiens et néo–Canadiennes, d'autre part. C'est grâce à lui qu'aujourd'hui la paix et l'harmonie règnent dans Saint–Denis. Il va sans dire que je suis honorée de suivre un exemple aussi éminent, surtout qu'il a été le premier à m'encourager à poursuivre ma carrière politique.

J'invite donc mes collègues à se joindre à moi pour féliciter l'honorable sénateur Marcel Prud'homme à l'occasion de sa trentième année au Parlement.

[*Traduction*]

Je demande à mes collègues de se joindre à moi pour lui souhaiter de nombreuses autres années au service des Québécois et des Canadiens.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À MM. LOUIS LABERGE ET FERNAND DAOUST

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, j'ai oeuvré 19 ans à la FTQ, où j'ai eu l'honneur de travailler avec deux grands Québécois qui ont consacré leur vie à la défense de la cause des travailleurs. Ils quittent ces jours–ci leurs fonctions respectives.

Cette Chambre doit rendre un hommage tout particulier à Louis Laberge, qui a été président de la FTQ pendant plus de 25 ans et président–fondateur de cette institution unique au Canada qu'est le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec. La Chambre doit aussi rendre hommage à Fernand Daoust, qui, pendant plus de 20 ans, fut secrétaire général de la plus importante centrale syndicale québécoise, et président ces trois dernières années. Samedi, il deviendra le président du Fonds de solidarité.

Ces deux grands apôtres de la justice sociale et de la cause québécoise ont profondément marqué le devenir du Québec par leur engagement et leur implication de tous les instants et méritent notre admiration et notre reconnaissance.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSOCIATION DE LA CIRCONSCRIPTION D'OKANAGAN–CENTRE

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, on fait grand cas de la présence d'une citation d'Adolph Hitler dans un bulletin d'information publié par l'Association de la circonscription d'Okanagan–Centre pour le Parti réformiste.

C'est à mon insu que cela s'est fait, et je n'approuve pas qu'on ait cité ce personnage dans le bulletin. Le président de l'Association de circonscription a déjà présenté publiquement ses excuses.

Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour éviter qu'une telle chose ne se reproduise.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE PARRY SOUND—MUSKOKA

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, je vais parler aujourd'hui de développement économique régional.

J'ai fermement l'intention de m'assurer que le gouvernement fédéral contribuera activement à stimuler la croissance économique des 43 localités de ma circonscription, Parry Sound—Muskoka. Je crois qu'en collaborant avec les propriétaires de petites entreprises, les maires, les représentants élus, les entreprises touristiques et les représentants de l'industrie, nous pouvons fixer des objectifs précis pour le développement de l'économie locale.

À cette fin, je prévois organiser, dans ma circonscription, deux tribunes sur le développement économique. La première réunira les gens d'affaires de Muskoka au centre Bracebridge Centennial, le mercredi 2 mars, de 9 h 30 à 16 heures. La deuxième tribune se tiendra dans le gymnase de l'école secondaire Almaguin Highlands, pour les intéressés de la région de Parry Sound–Est, le samedi 5 mars, de 9 h 30 à 15 h 30.

• (1415)

Ces tribunes seront des catalyseurs du développement économique de Parry Sound—Muskoka. Elles sont un symbole de l'engagement de notre gouvernement à assurer la croissance de la petite entreprise et de notre volonté de créer de l'emploi dans la circonscription.

* * *

L'EX–RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard): Monsieur le Président, hier, les États–Unis ont reconnu officiellement l'ancienne république yougoslave de Macédoine et ils ont déclaré leur intention d'établir des relations diplomatiques complètes avec le nouveau pays.

[*Français*]

Au nom de la communauté grecque, incluant celle de mon comté de Pierrefonds—Dollard, je demande à notre ministre des Affaires extérieures de ne pas imiter l'initiative de nos voisins du Sud avant de s'assurer du respect de toutes les résolutions des Nations Unies, incluant le respect des frontières.

Cette démarche de notre gouvernement amènera, j'en suis convaincu, une stabilité déjà bien précaire dans cette région qui en a grandement besoin.

* * *

[*Traduction*]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

M. Maurizio Bevilacqua (York–Nord): Monsieur le Président, samedi commenceront 16 jours de compétitions olympiques captivantes à Lillehammer, en Norvège. Tous les Canadiens regarderont avec fierté nos athlètes viser l'or.

Les habitants de York–Nord sont particulièrement fiers d'Elvis Stojko, champion masculin canadien de patinage artistique, qui vit à Richmond Hill, en Ontario. Le palmarès de ce jeune athlète est très impressionnant puisqu'il comprend une médaille d'argent aux Championnats du monde de 1993 et quatre médailles d'argent aux championnats nationaux.

Je voudrais offrir mes félicitations et mes meilleurs voeux de succès à Elvis Stojko et à toute l'équipe olympique canadienne. Je sais que ces jeunes Canadiens sauront respecter le véritable esprit olympique et nous les appuyons dans leur poursuite de l'excellence.

* * *

L'ASSOCIATION DE LA CIRCONSCRIPTION D'OKANAGAN–CENTRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, nous célébrons cette année le 50e anniversaire du jour J. Le mois dernier, de nombreux Canadiens ont regardé le nouveau film sur le raid de Dieppe.

L'année prochaine, nous marquerons le 50e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la défaite d'Adolf Hitler. À cet égard, il faut souligner que des dizaines de milliers de Canadiens ont donné leur vie pour qu'on débarrasse enfin la planète de ce fou anti–sémite.

Comme donc peut–on expliquer que quelqu'un qui travaille pour le Parti réformiste passe ses nuits à éplucher les oeuvres complètes d'Adolf Hitler pour trouver des citations. . .

Le Président: Plus tôt au cours de la période réservée aux déclarations, un député est intervenu pour condamner le bulletin en question. Je préfère en rester là.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA FISCALITÉ

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. D'après le quotidien *La Presse*, le ministre des Finances a confirmé hier, au Conseil du patronat, la volte–face budgétaire du gouvernement en faveur d'une hausse des impôts pour les contribuables. Du même coup, le ministre renonce donc à la nécessaire réduction des dépenses gouvernementales.

Faut–il comprendre qu'au lieu de faire preuve de courage en réduisant les dépenses de l'État et en mettant fin aux échappatoires fiscales destinées aux plus fortunés, le gouvernement a plutôt choisi de régler le problème du déficit sur le dos de la classe moyenne, déjà exaspérée par les hausses successives d'impôt qu'elle a subies au cours des dernières années?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, ce que j'ai dit hier, au Conseil du patronat, c'est exactement cela, que nous avons l'intention

d'examiner et d'abolir un certain nombre d'échappatoires fiscales. C'était notre position hier, c'est notre position aujourd'hui et ce sera notre position dans le budget à venir.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre et le premier ministre ont clairement indiqué qu'ils n'allaient pas, cette année, opérer dans le budget les ponctions de réduction de dépenses qu'il faut apporter au profit d'un élargissement de l'assiette fiscale, ce qui veut dire en net, pour tout le monde, d'une façon véritable, une hausse des impôts.

Compte tenu du caractère anémique de la reprise économique, le premier ministre peut–il encore prétendre que son gouvernement agit de façon responsable en augmentant le fardeau fiscal des consommateurs et en réduisant leur pouvoir d'achat?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il y a une incohérence, une inconsistance très claire dans la position prise par le chef de l'opposition. Est–ce qu'il est en faveur, oui ou non, de l'abolition de certaines de ces échappatoires fiscales, comme vient de le dire a maintes reprises son critique des finances?

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je regrette qu'un homme sérieux d'habitude, comme le ministre des Finances, mêle les concepts à ce point. Il y a une distinction fondamentale entre mettre fin aux abris fiscaux injustes et indus et élargir l'assiette fiscale pour frapper la classe moyenne. Tout le monde le sait, et lui le premier!

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Je demande au premier ministre, s'il ne voit pas, est–ce qu'il ne se rend pas compte que la reprise en main du contrôle des dépenses gouvernementales redonnerait confiance aux consommateurs, inspirerait confiance aux investisseurs et aux milieux économiques? Je lui demande pourquoi il retarde d'une autre année la réduction des dépenses gouvernementales, c'est–à–dire de repousser aux calendes grecques une mesure qui s'impose?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je veux féliciter le chef de l'opposition. Enfin, après trois mois, il vient de comprendre notre position.

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse encore au ministre des Finances.

Des signaux de plus en plus clairs permettent de croire que le gouvernement a décidé d'alourdir le fardeau fiscal de la classe moyenne dans le prochain budget. Or, on sait déjà que les spécialistes évaluent l'économie souterraine à environ 15 p. 100 du Produit intérieur brut.

Le ministre des Finances ne convient–il pas que tout alourdissemernt du fardeau fiscal de la classe moyenne a pour effet de pousser un nombre de citoyens toujours plus grand vers cette économie souterraine?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Encore une fois, monsieur le Président, notre position est très claire. Nous voulons et nous savons fort bien qu'éventuellement, d'abord, il va falloir baisser les taxes certainement en ce qui touche la classe moyenne.

De plus, nous n'avons aucunement l'intention d'alourdir le fardeau fiscal que supportent, malheureusement, les Canadiens et les Canadiennes, mais nous avons l'intention certainement d'élargir l'assiette fiscale. Maintenant, ce que je ne comprends pas, c'est la position du Bloc québécois. Est–ce qu'on devrait abolir les échappatoires, oui ou non?

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, le ministre des Finances ne croit–il pas qu'il faudrait donner un répit à la classe moyenne et démontrer aux citoyens que les contribuables à revenu élevé font leur part, en éliminant les paradis fiscaux, incluant celui des fiducies familiales?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, comme on m'a déjà posé la question à peu près cinq fois de suite cet après–midi, j'y répondrai en anglais.

Je tiens à dire très clairement que la Loi de l'impôt sur le revenu comporte de nombreuses dispositions injustes. Nous sommes déterminés, afin d'avoir l'appui de la population canadienne envers le système fiscal canadien, à éliminer ces injustices et nous entendons le faire dans le présent budget.

* * *

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, mes questions s'adressent au premier ministre et concernent les problèmes qui risquent de compromettre le succès du plan d'action du gouvernement contre la contrebande.

Premièrement, comment le gouvernement fera–t–il pour obtenir la collaboration des huit gouvernements provinciaux qui s'opposent à la réduction de la taxe prévue dans le programme?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons lancé un programme d'envergure nationale afin d'enrayer la contrebande de cigarettes partout au Canada.

Dans le cadre de ce programme, nous avons fait les mêmes propositions à tous les gouvernements provinciaux et il leur appartiendra de décider s'ils veulent y participer.

J'ai déjà déclaré à la Chambre que la décision de réduire la taxe sur les cigarettes fait suite à une recommandation du commissaire de la GRC. J'ai pris sa recommandation très au sérieux et j'espère que les premiers ministres provinciaux en feront autant.

On sait que la contrebande de cigarettes sévit partout au Canada, mais davantage au Québec et en Ontario que dans l'Ouest. Des arrestations ont été effectuées cette semaine à Edmonton et en Colombie–Britannique, et le mal se répand. Nous voulons supprimer ce mal. Nous voulons que la loi soit respectée par tous au Canada. J'espère que les gouvernements

provinciaux reconnaîtront que l'objectif du gouvernement fédéral est de faire respecter la loi et de faire en sorte que tous les citoyens soient traités sur un pied d'égalité.

• (1425)

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre.

Le gouvernement fédéral s'est–il assuré, notamment au cours des rencontres qui ont eu lieu hier, de l'appui actif des dirigeants et membres des communautés mohawks d'Akwesasne, Kanesatake et Kahnawake à son plan de lutte contre la contrebande?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, ils ont eu hier avec le solliciteur général une rencontre qui a été très fructueuse. Les autochtones tiennent autant que nous à ce que la loi soit respectée et ils souhaitent que nous collaborions avec eux pour faire en sorte que la loi soit respectée par tout le monde, sans causer trop de difficulté dans les réserves. La situation est compliquée pour les autochtones parce que la contrebande se produit sous leurs yeux. Ils veulent des résultats qui soient bénéfiques autant pour eux que pour nous.

Je crois que la rencontre qu'ont eue les autochtones hier avec le ministre a été très utile. Ce dernier doit rencontrer M. Ovide Mercredi cet après–midi. Je sais que de nombreux dirigeants ont communiqué avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Nous tenons des consultations avec les autochtones, mais nous devons nous assurer que la contrebande soit éliminée partout au Canada. Ils le savent et le comprennent.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre question supplémentaire pour le premier ministre. Je le remercie de répondre sans détour à mes questions.

Ma troisième question porte sur la santé. Le gouvernement reconnaît–il que le fait d'avoir accepté une réduction des taxes sur les cigarettes entache la crédibilité de la ministre et du ministère de la Santé, et qu'entend faire le gouvernement pour rétablir la crédibilité du ministère, en particulier auprès des gouvernements provinciaux?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il n'est pas nécessaire de rétablir la crédibilité d'un ministre qui ne craint pas de dire la vérité à ses homologues et à la population canadienne.

* * *

[*Français*]

LA FISCALITÉ

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, le gouvernement libéral envisage présentement, comme le faisait auparavant le gouvernement précédent, de ne plus autoriser la déduction, dans le calcul de l'impôt fédéral, des taxes sur la masse salariale. Le Conseil du patronat du Québec affirme que ce projet pénaliserait indûment les PME, surtout les PME québécoises puisqu'elles sont plus intensives en main–d'oeuvre que leurs homologues canadiens.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre s'engage–t–il à enlever cette épée de Damoclès qui est suspendue depuis plus de deux ans sur la tête des entreprises et surtout des PME québécoises?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je dois dire que lorsque j'étais un des critiques de l'opposition, je pense que j'étais assis juste là, M. Tremblay s'en souvient, j'ai tenu exactement le même discours, peut–être un peu mieux!

Comme vous le savez déjà, il reste encore un an jusqu'à janvier 1995. Nous sommes déjà en discussion avec le gouvernement du Québec et les gouvernements provinciaux. C'est certainement une discussion qui va porter fruit avant longtemps.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, je me souviens moi aussi d'avoir entendu le ministre Wilson parler de la même façon que le ministre.

M. Gauthier (Roberval): Et il était assis là!

M. Bouchard: Il était assis là!

M. Loubier: Exactement. Monsieur le Président, si le ministre et tous les membres de son gouvernement sont sérieux quand ils parlent de création d'emplois et de croissance, s'ils sont sérieux de l'autre côté de la Chambre lorsqu'ils brandissent le livre rouge, s'ils ne font pas, autrement dit, du «stand–up comic» ,est–ce que le ministre peut rassurer une fois pour toutes les PME, les PME québécoises surtout, qu'il leur permettra encore de déduire du calcul de l'impôt les taxes sur la masse salariale?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, d'abord, le problème n'est pas là. Le problème des PME c'est vraiment les taxes qu'imposent les gouvernements, que ce soit le fédéral ou les gouvernements provinciaux, sur la masse salariale, parce que c'est là où se perdent les emplois. C'est pour cette raison qu'on veut vraiment avoir des discussions avec le gouvernement du Québec et avec les autres gouvernements aussi pour essayer de réduire, sinon éliminer ces taxes, qui sont vraiment des tueurs d'emplois. C'est notre réponse. Et, je dois le dire, une réponse bien meilleure, je pense, que celle qu'avait donnée M. Wilson dans le temps.

* * *

[*Traduction*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre estime que le tiers des cigarettes vendues en Ontario viennent de la contrebande. La décision de réduire les taxes sur le tabac n'a fait que déplacer la contrebande de cigarettes du fleuve Saint–Laurent à la rivière des Outaouais. Maintenant que le premier ministre a un plan pour arrêter les flux de contrebande nord–sud, qu'entend–il faire pour arrêter les flux est–ouest?

• (1430)

[*Français*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que le Québec est encore au Canada.

[*Traduction*]

Je pense qu'il fera partie du Canada pour un bout de temps encore.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Nous avons réduit les taxes conformément à un plan offert à tous les gouvernements provinciaux. C'est un plan national conçu pour régler un problème national. Je ne l'ai pas caché. Je vous ai dit que ne serait pas une décision facile. Mais la contrebande doit cesser au Canada. Si les provinces estiment qu'il n'y a pas de problème, elles devront en assumer les conséquences. Tous les gouvernements provinciaux étaient au courant de nos intentions. Nous perdions tous des milliards de dollars à cause de la contrebande. Le gouvernement fédéral a donc décidé d'agir.

Si d'autres gouvernements veulent faire comme si le problème n'existait pas, qu'ils en assument les conséquences. Ils ont été élus et qu'ils fassent leur travail. Ce sera à la population de l'Ontario de juger, pas à moi.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre.

Mon bureau de circonscription, à Barrie, a reçu beaucoup d'appels où les gens disaient s'opposer au plan et non pas l'appuyer. Nul doute que tous les députés de l'Ontario ont reçu des appels semblables. Le premier ministre permettra–t–il aux 97 députés ministériels de l'Ontario d'exprimer publiquement l'opinion de leurs électeurs?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je trouve cela bien étonnant parce que pas plus tard qu'hier, dans un sondage tenu par une station de radio de Hamilton, dans la circonscription de la vice–première ministre, les gens se sont dits favorables au plan dans une proportion de trois contre un.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Le ministre du Revenu national a participé à une ligne ouverte à la radio et a parlé à des électeurs dans la circonscription du chef du Parti réformiste; bon nombre d'entre eux ont dit être eux aussi favorables au plan.

* * *

[*Français*]

LA BOSNIE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, lors de sa réunion hier, le Conseil de l'OTAN, à l'initiative des États–Unis, a lancé un ultimatum aux forces serbes en leur donnant dix jours pour retirer leur armement en périphérie de Sarajevo.

Le premier ministre nous disait, hier, que cet ultimatum avait incité les belligérants à négocier un cessez–le–feu avec les autorités militaires des Casques bleus à Sarajevo.

Est–ce que le premier ministre pourrait faire le point sur la situation qui prévaut aujourd'hui à Sarajevo et nous indiquer si le cessez–le–feu est respecté et si les Serbes ont effectivement commencé à retirer leur artillerie des abords de Sarajevo?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, il me fait plaisir de dire à l'honorable député que les dernières informations que nous avons sont à l'effet que le plan mis de l'avant et approuvé hier à l'occasion de la réunion de l'OTAN est respecté par les parties. Nous avons toutes les raisons de croire que cette initiative conduira à la conclusion d'une paix durable, ce que tout le monde souhaite.

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, est–ce que le premier ministre pourrait nous indiquer s'il a obtenu des garanties concrètes concernant la sécurité des Casques bleus avant de donner son appui à la proposition américaine au Conseil de l'OTAN sur le recours à des frappes aériennes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il est clair que lorsque vous avez des troupes dans une situation comme celle–là, il y a toujours des risques. Il n'y a personne qui puisse vous dire d'une façon absolument catégorique qu'il n'y a aucun risque en Bosnie pour qui que ce soit en ce moment.

Nous avons pris cette décison qui a donné des résultats immédiats, comme le disait le ministre des Affaires étrangères, c'est–à–dire que le projet d'une zone démilitarisée autour de Sarajevo semble réussir.

Quant aux troupes canadiennes, le processus de retrait est déjà commencé à Srebrenica. Un certain nombre de soldats hollandais sont déjà arrivés et ils sont en train de remplacer les soldats canadiens qui devraient avoir quitté ce point très chaud de la Bosnie avant la fin du mois.

* * *

• (1435)

[*Traduction*]

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu.

Hier, j'ai appris que de nombreux bureaux de douane qui ne sont ouverts que quelques heures par jour seraient désormais ouverts 24 heures sur 24 dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre la contrebande. Une heure plus tard, j'apprenais que cette décision avait été renversée en grande partie.

Le ministre peut–il expliquer à la Chambre pourquoi on a mis en place un programme aussi imposant sans en informer d'abord les députés et pourquoi ce plan mal conçu a été tout aussi abruptement annulé?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis plutôt renversé par la question, car aucun grand plan n'a été annulé. En fait, toute l'information a été fournie aux députés au cours d'une conférence de presse à laquel-

le le solliciteur général, la ministre de la Santé et moi–même avons participé.

Je crois que nous avons été très ouverts aux questions de la Chambre, comme en conviendra le chef du Parti réformiste pour ce qui est des renseignements de nature financière, par exemple.

En ce qui concerne l'ouverture des bureaux de douane pendant 24 heures, nous avons au Canada un système qui, comme je vais l'expliquer au député, prévoit que des bureaux de douane soient ouverts pendant huit heures, d'autres pendant 16 heures et d'autres encore 24 heures sur 24. Nous allons doubler le nombre de ces postes de douane dans certaines régions du pays. Nous allons accroître les heures d'ouverture des bureaux de douane de 16 à 24 heures dans certains cas et de huit à 24 heures dans d'autres. Il n'a jamais été question d'annuler soudainement la mise en place de ce plan d'action.

Naturellement, nous visons certaines régions plus que d'autres compte tenu des renseignements que nous ont communiqués la GRC, la Sûreté du Québec, la Police provinciale de l'Ontario et les forces policières municipales. Nous nous servons aussi des renseignements qui nous viennent des forces policières américaines. Il arrivera donc parfois que nous transférions des ressources d'une région à une autre.

Si le député croit que je vais diffuser ces manoeuvres au risque d'aider ainsi les groupes de contrebandiers, il se trompe.

Le président: La présidence comprends bien qu'il faut un peu plus de temps pour répondre à certaines questions, mais je demanderais si possible que les réponses soient aussi brèves que les questions.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, il semble que certains bureaux de douane ne soient pas au courant des mesures annoncées par le ministre du Revenu. Si j'ai bien compris, les services de douane américains ne collaborent pas au plan d'action proposé par le ministre et ferment leurs bureaux à l'heure habituelle.

Le ministre pourrait–il nous expliquer comment il en est venu à la conclusion que l'ouverture des bureaux de douane du côté canadien était censée mettre un terme à la contrebande?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je le répète, nous entretenons des relations très étroites, amicales et utiles avec les services douaniers américains et les autres forces policières des États–Unis. Il est vrai que les Américains n'ont pas l'intention d'imiter le Canada et d'accroître leurs effectifs et de prolonger leurs heures de service.

Cependant, nous savons fort bien que, à certains postes de passage frontalier, le bureau de douane américain sera fermé tandis que le nôtre sera ouvert. Nous savons fort bien que certains points de passage frontalier sont laissés sans surveillance aux heures où les bureaux sont fermés.

Il arrivera à l'occasion que les bureaux canadiens restent ouverts pendant que les bureaux américains seront fermés. Cela ne me surprend pas et ne devrait pas surprendre les agents de douane, tous des gens disciplinés qui portent l'uniforme et qui font de l'excellent travail. Je suis étonné que le député laisse entendre que ces agents perdent leur temps.

[*Français*]

LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre du Canada. En 1982, alors qu'il était ministre senior dans le Cabinet Trudeau, l'actuel premier ministre a autorisé une subvention de 4,5 millions de dollars, puisée à même le fonds Laprade, qui l'administrait pour le donner à son ami l'ex–député libéral de mon comté, M. Antonio Yanakis, pour la construction d'un centre sportif qui devait être utilisé par les contribuables de la région de Saint–Gabriel–de–Brandon.

Le premier ministre peut–il nous dire si, au moment d'accorder cette subvention, il avait pris les garanties suffisantes pour assurer que les fonds publics soient. . .

Le Président: À l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le député, mais sa question n'est pas appropriée, car elle a trait à des choses qui sont arrivées pendant une autre législature. Pourrais–je demander au député, peut–être de poser des questions ayant trait à ce Parlement–ci, s'il vous plaît?

● (1440)

M. Bellehumeur: Monsieur le Président, ce que je voulais savoir du premier ministre, c'est si, à l'époque, une subvention de 4,5 millions. . .

Le Président: À l'ordre!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Julian Reed (Halton—Peel): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Les députés de cette Chambre, ainsi que beaucoup de Canadiens et de Canadiennes savent maintenant que l'éthanol est de plus en plus utilisé comme additif à l'essence d'automobile à travers l'Amérique du Nord.

[*Traduction*]

La ministre voudrait–elle expliquer à la Chambre quelles mesures seront prises pour favoriser l'utilisation de l'éthanol au Canada et, par le fait même, pour améliorer la qualité de l'environnement et aider financièrement nos agriculteurs?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, à la lumière du rapport de situation sur le réchauffement de la planète, il est évident que le gouvernement du Canada, et plus particulièrement la ministre de l'Environnement, devront accélérer le programme d'élimination des émissions d'anhydride sulfureux. Je crois que, dans un tel contexte, il est clair que l'éthanol offre des possibilités intéressantes.

Je suis très heureuse de constater que, grâce au nouveau député de Lambton—Middlesex, au député de Halton—Peel et à d'autres députés, la première question qu'étudiera le Comité de l'environnement sera celle de l'utilisation écologique de l'éthanol.

LA BOSNIE–HERZÉGOVINE

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Le monde surveille la situation en Bosnie et constate que la tension monte et que des actes d'horreur insensés continuent d'être commis. Voici maintenant que la menace de frappes aériennes fait courir un danger réel à nos troupes. Étant donné cette nouvelle menace, le Canada a demandé à l'OTAN des garanties pour la protection des militaires canadiens déployés dans l'ancienne Yougoslavie. Quelles sont ces garanties?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je ne voudrais pas être impoli envers la députée, mais je crois que le premier ministre a très bien répondu à cette question il y a quelques minutes.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de la Défense nationale. Au cours de la dernière semaine, nous avons encore appris que nos militaires avaient été humiliés, menacés d'actes de violence et contraints de rendre leurs armes.

Étant donné ce que nous avons entendu aujourd'hui, comment le ministre peut–il garantir la sécurité des soldats canadiens qui ont été désarmés par des combattants?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, cette question se rattache directement à la question plus large de savoir si, oui ou non, nous devons renouveler notre engagement dans l'ancienne république de Yougoslavie.

Le Cabinet prendra une décision en temps opportun, avant la date limite d'avril.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE L'HÉMOPHILIE

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Le 28 janvier dernier, la Société canadienne de l'hémophilie recevait du gouvernement actuel un avis confirmant qu'elle ne serait subventionnée que pour 75 heures d'honoraires d'avocats avant le début des audiences sur le sang contaminé. Le 3 février, la ministre déclarait, et je la cite: «Comme vous le savez, cette question–là nous concerne beaucoup. Mais le système qui a été mis en place, c'est–à–dire le juge nommé et les montants d'argent alloués, avait été décidé par le gouvernement précédent.»

Comment la ministre peut–elle expliquer sa réponse de la semaine dernière, sachant aujourd'hui qu'elle a elle–même autorisé, le 28 janvier, la subvention dont se plaint la Société canadienne de l'hémophilie?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je devrai m'informer, mais les demandes pour obtenir davantage d'argent sont entre les mains des personnes responsables. Ce n'est pas moi qui vais prendre la décision à cet égard, et ce n'est pas moi qui ai pris la décision de nommer le juge Krever ou de commencer ce processus. Je m'excuse si vous avez d'autres nouvelles, mais cette décision n'est pas la mienne.

• (1445)

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Maintenant que la ministre sait que c'est elle la responsable, peut–elle prendre l'engagement d'octroyer à la Société canadienne d'hémophilie l'aide financière nécessaire pour permettre une participation pleine et entière à l'enquête sur le sang contaminé? Sinon, nous comprendrons que le gouvernement ne veut pas faire toute la lumière sur cette affaire.

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, permettez–moi d'expliquer encore une fois qu'il s'agit d'une enquête judiciaire. C'est une enquête indépendante.

Cela étant dit, cette société a demandé des fonds supplémentaires pour cette enquête judiciaire, mais ce n'est pas à moi de prendre une décision à cet égard.

* * *

LE PROJET KEMANO

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne l'achèvement du projet Kemano.

Le ministre des Pêches et des Océans a dit à la Chambre que le gouvernement ne préjugerait pas du résultat des audiences que tient actuellement la B.C. Utilities Commission. Il a également dit aux médias que ce projet ne pouvait pas être arrêté. Hier, le ministre du Revenu national a dit aux médias que l'annulation des travaux d'achèvement du projet Kemano était dans le domaine du possible.

Le premier ministre peut–il dire à la Chambre qui, exactement, est le porte–parole officiel du gouvernement au sujet de l'achèvement du projet Kemano?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, la position du gouvernement du Canada ne pourrait être plus claire.

Conformément à l'engagement pris par le premier ministre durant la dernière campagne électorale, nous avons décidé de participer pleinement à l'étude que fait actuellement la B.C. Utilities Commission.

Nous fournirons aux responsables de cette étude des dizaines de milliers de pages de documentation et enverrons des scientifi-

ques et des fonctionnaires témoigner aux audiences. Voilà la position du gouvernement. Nous ne préjugerons pas du résultat de cette étude.

Ce que j'ai dit, c'est que, en vertu de l'entente de 1987, entente que le député connaît très bien, toutes les parties sont tenues de mener à bien ce projet. C'est un fait qui est reconnu par notre gouvernement de même que par le gouvernement de la Colombie–Britannique.

C'est ce que j'ai dit. C'est la politique du gouvernement du Canada et cela ne changera pas.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Le ministre des Pêches et des Océans a lui–même reconnu que cette entente avec Alcan a été élaborée à huis clos. Le premier ministre se mettra–t–il à l'écoute de ceux–là mêmes qui subiront les conséquences de ce projet et promettra–t–il à la Chambre que le gouvernement ordonnera un examen complet du projet sur les plans juridique et environnemental?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, on vient de me remettre copie d'une lettre adressée au rédacteur en chef du *Citizen* de Prince George par mon collègue, le ministre du Revenu, qui y écrit ceci:

> Je me permets de répéter que je croyais avoir dit bien clairement au journaliste que le gouvernement fédéral n'envisageait pas d'annuler les travaux d'achèvement du projet Kemano.
>
> b) Le gouvernement fédéral assure la British Columbia Utilities Commission, qui examine actuellement la question, de son entière collaboration et il mettra à sa disposition toute son information et tous ses experts.

Je m'étonne de voir qu'avant qu'on ait pu entendre le moindre témoignage, qu'on ait pu examiner des dizaines de milliers de pages de témoignage et qu'on ait laissé un processus libre, ouvert et transparent suivre son cours, le député préjuge de toute cette entreprise et réclame la formation d'une commission royale d'enquête. J'aimerais bien que le député fasse preuve de cohérence dans ses questions.

* * *

LES PÊCHES

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, dans son plan de gestion du poisson de fond de 1994, le gouvernement a interdit la pêche de la morue dans la division 3NO située dans la partie sud du Grand Banc.

Ce moratoire qui s'ajoute aux autres fermetures signifie que la pêche de la morue dans les eaux canadiennes est presque totalement interdite. Les répercussions sur les localités de l'Atlantique ont été dévastatrices.

Entre temps, l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord–Ouest a autorisé la capture de 6 000 tonnes de morue de la division 3NO pour 1994. Autrement dit, des bateaux étrangers viendront capturer des morues de ce stock qui chevauche la zone de 200 milles à l'extérieur des eaux canadiennes alors que les Canadiens. . .

• (1450)

Des voix: La question!

Le Président: Je suis certain que la députée s'apprête à poser sa question.

Mme Brushett: Voici ma question: Que compte faire le gouvernement au sujet de cette injustice flagrante?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie la députée de Cumberland—Colchester de son excellente question. Je puis lui donner l'assurance que le gouvernement reconnaît comme elle l'importance de mettre un terme à la surpêche étrangère des stocks de morue menacés. Tous les députés de cette Chambre partagent certainement les préoccupations de la députée au sujet de cette question capitale.

Je signale à la députée que, mardi et mercredi prochains, le gouvernement fédéral dirigera à Bruxelles une délégation réunissant des représentants de tous les gouvernements provinciaux de l'Atlantique, des organisations et associations de pêcheurs, des syndicats et de tous les groupes de l'industrie, afin de demander à un comité spécial du conseil scientifique de l'OPANO de réexaminer la décision de cette organisation d'autoriser la pêche d'une espèce menacée, en l'occurrence la morue de la division 3NO.

Nous ferons valoir que nous avons cessé de pêcher à cet endroit. Nous y avons même interdit la pêche de subsistance. Le Canada ne peut faire plus pour préserver la ressource, mais la CE, elle, pourrait au moins cesser de pêcher la morue de la division 3NO.

* * *

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, depuis près de trois semaines, le premier ministre et le solliciteur général répètent aussi souvent qu'on peut l'entendre que la loi au Canada devra s'appliquer partout, de la même façon, et pour tous.

Dans le plan présenté par le premier ministre, on déclare d'ailleurs qu'aucune zone ne sera exempte de l'application de la loi au Canada.

Ma question au solliciteur général est la suivante: Peut–il nous indiquer si, oui ou non, il a donné l'assurance aux leaders mohawks, lors de sa réunion d'hier, qu'il y aurait des interventions de la GRC sur les territoires des réserves?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, ma réponse est très claire, c'est oui.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, comment le solliciteur général peut–il expliquer s'il a donné l'assurance aux leaders mohawks qu'il n'y aura pas d'intervention de la GRC?

M. Bouchard: C'est le contraire. Il a dit le contraire.

M. Gauthier (Roberval): Le solliciteur général pourrait–il nous dire alors pourquoi, chaque fois qu'une réunion avec les leaders mohawks se termine, sa version, la version du gouvernement, et celle des leaders mohawks n'est jamais semblable? Pourquoi?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je ne peux pas parler au nom des leaders mohawks, mais je peux parler en mon nom et au nom du gouvernement. J'ai dit très clairement aux leaders mohawks et aux médias que ce n'est pas l'intention de la GRC de faire des descentes massives, de type militaire. Mais j'ai dit très clairement que lorsque la GRC le jugera nécessaire, il y aura des interventions et des enquêtes pour faire respecter la loi partout dans ce pays.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Colin Joseph Wood, un assassin reconnu coupable, qui n'est pas citoyen canadien, s'est évadé récemment d'un établissement à sécurité minimal. M. Wood a derrière lui une longue série de crimes divers: trafic de drogues, incendies criminels, fraude, effractions, infractions relatives aux armes, sans oublier le meurtre barbare de Karen Ann Thomson.

Le solliciteur général peut–il expliquer comment il se fait qu'un criminel de cet acabit se trouvait dans un établissement à sécurité minimum?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai demandé au Service correctionnel du Canada de me donner un rapport circonstancié sur cette affaire. Je m'inquiète de cette évasion autant que le député. La police poursuit son enquête, et je me ferai un plaisir de communiquer au député toute nouvelle information en temps et lieu.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse.

Le ministre pourrait–il aussi expliquer aux fonctionnaires canadiens et à toute la population pourquoi nous n'avons pas pu expulser M. Wood, qui n'est pas citoyen canadien, après son premier crime grave?

• (1455)

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la politique veut qu'une personne reconnue coupable d'un crime purge la sentence imposée aux termes de la loi.

Si la proposition du député était retenue, nous ferions au criminel étranger une faveur en l'expulsant avant qu'il n'ait subi les sanctions exigées par la loi canadienne. Je ne vois pas comment le Parti réformiste peut le souhaiter, s'il se soucie de l'ordre public.

[*Français*]

L'INDUSTRIE DE LA BIÈRE

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

Encore une fois, le gouvernement fédéral subit d'énormes pressions de la part des États–Unis pour forcer l'ouverture de nos marchés aux produits américains. Dans le cas de la bière, les États–Unis exigent la réouverture de l'entente conclue en août dernier et demandent de nouvelles concessions de la part du Canada, notamment l'abolition de l'imposition d'un prix minimum sur la bière vendue au Québec.

La position du gouvernement fédéral est–elle de demander aux provinces canadiennes de faire encore une fois des concessions pour satisfaire les exigences des États–Unis, même si les pratiques des provinces ont été reconnues conformes aux règles du GATT?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, j'ai dit l'autre jour, en réponse à une question semblable, que le gouvernement fédéral a pour politique d'appuyer les gouvernements provinciaux en ce qui touche leurs pratiques commerciales dans le secteur de la bière; ces pratiques sont conformes au GATT. Nous allons continuer de le faire.

Nous avons collaboré avec le gouvernement du Québec tant à Washington qu'ici au Canada pour que sa politique de prix minimal de la bière au Québec soit reconnue comme conforme au GATT et donc compatible avec l'ALENA.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre peut–il nous dire ce qu'il attend pour exiger à son tour des États–Unis qu'ils ouvrent leur propre marché aux bières canadiennes, chose que nos voisins s'obstinent à ne pas faire?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, le député d'en face a soulevé le premier problème relatif à la bière et soulève maintenant le second, qui a trait aux États–Unis. Le GATT a pris une décision favorable au Canada en cette matière. Les États–Unis ont répondu que cette question relevait largement de la compétence des États. Cependant, ces derniers ont tardé à appliquer la décision. En effet, un seul État sur 39 a pris des mesures jusqu'à maintenant.

Il existe toutefois un certain nombre de mesures que le gouvernement fédéral américain devrait prendre, et nous allons intervenir avec fermeté auprès des États–Unis jusqu'à ce qu'ils mettent en oeuvre la décision du groupe spécial du GATT.

Questions orales

LA FISCALITÉ

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

La réduction des taxes sur le tabac me consterne, en tant que médecin. Cette réduction va inciter plus de 250 000 jeunes à fumer. La moitié de ces jeunes vont mourir de maladies liées au tabagisme et chacun d'eux va voir sa vie écourtée au plus de 20 ans.

Puisque le coût est le premier facteur qui décourage les jeunes de fumer, la ministre de la Santé pourrait-elle me dire si elle appuie la décision du gouvernement de réduire les taxes sur le tabac?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, j'appuie à 100 p. 100 la décision prise par mon gouvernement. Il s'agit d'un programme équilibré et complet. En fait, c'est le programme anti-tabac le plus sévère qui existe dans le monde.

* * *

LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Vu l'échec constant des efforts de l'ONU et des puissances européennes pour mettre un terme au conflit armé en Bosnie-Herzégovine, est-ce que le ministre serait prêt à envisager de recourir aux dispositions du Traité de Saint-Germain-en-Laye, de 1919, qui créait la Yougoslavie et dont le Canada était signataire, pour garantir une solution pacifique aux problèmes de sécession de l'État yougoslave, non seulement en Bosnie-Herzégovine, mais aussi dans la région de Skopje?

• (1500)

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je remercie le député de sa suggestion. Je suppose qu'il base ses questions sur la prémisse que les efforts de l'ONU et de l'OTAN échoueront.

Naturellement, nous espérons que les décisions qui ont été prises hier conduiront à une solution pacifique, mais, si ce n'est pas le cas, nous étudierons soigneusement les dispositions du Traité de Saint-Germain-en-Laye.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

La ministre de la Santé a refusé de défendre la santé des Canadiens et a souscrit à la réduction des taxes sur les cigarettes. Aujourd'hui, dans les journaux de tout le pays, nous voyons des annonces de l'Association des distillateurs canadiens qui préconisent une diminution des taxes sur l'alcool. Or, la ministre est au courant des coûts et des risques pour la santé que représente l'alcoolisme dans notre société.

La ministre déclarera-t-elle aujourd'hui à la Chambre qu'elle s'oppose à une diminution des taxes sur l'alcool, contrairement à ce qu'elle a fait dans le cas des cigarettes, qui représentent manifestement un autre risque pour la santé?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, nous avons pris les mesures rigoureuses qui s'imposaient. Nous sommes heureux d'avoir été assez sévères pour faire preuve du leadership que les Canadiens réclamaient au sujet de la contrebande. Nous sommes convaincus que les réseaux de contrebande seront démantelés à la suite des mesures et des décisions que nous avons prises.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le gouvernement canadien procède au démantèlement à la pièce des voies ferrées avant même d'en connaître les répercussions, pénalisant davantage l'Est du Canada, où le gouvernement permet l'abandon des lignes secondaires. La moitié des réseaux ferroviaires de l'est du Manitoba seraient fermés ou vendus d'ici 1995.

Le ministre peut-il nous dire s'il compte favoriser la fusion du Canadien National et du Canadien Pacifique pour tout l'Est du Canada?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question.

J'ai eu l'occasion cette semaine de rencontrer les dirigeants du Canadien National aussi bien que de Canadien Pacifique et, comme mon honorable collègue doit le savoir, ils ont déjà indiqué leur intention de proposer un projet de fusionnement au gouvernement du Canada. Jusqu'à maintenant, nous n'avons reçu aucune proposition, et nous sommes toujours en attente d'une proposition sur laquelle, en temps et lieu, nous prendrons une décision.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ASSOCIATION DE LA CIRCONSCRIPTION D'OKANAGAN-CENTRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ce matin, j'ai donné avis d'une question de privilège à votre Honneur relativement à certaines déclarations concernant l'honorable député d'Okanagan-Centre et à une citation d'Adolf Hitler.

J'ai entendu la déclaration qui a été faite durant la période des déclarations prévue à l'article 31 du Règlement. J'aimerais avoir des précisions. Si le député s'est dûment excusé pour ces propos très offensants, je vais laisser la question de privilège en suspens. Voilà pourquoi je demande des éclaircissements au député.

Le Président: De l'avis de la présidence, l'honorable député a fait une déclaration dans laquelle il se dissociait de ce genre de propos. Je pense que l'affaire est on ne peut plus claire. Je devrai peut-être consulter le hansard, mais pour l'heure, en ce qui me

concerne, j'ai bel et bien entendu le député se dissocier clairement. Par conséquent, je suis satisfait de ces excuses.

M. Robinson: Monsieur le Président, sauf votre respect, ces excuses sont insuffisantes. Le député doit s'excuser auprès de toutes les personnes que cet événement a offensées, et c'est ce que je demande.

Le Président: Selon moi, il s'agissait d'excuses en bonne et due forme, et je les accepte au nom de la Chambre.

• (1505)

LA PRIÈRE

Mme Elsie Wayne (Saint John): Monsieur le Président, une tradition de la Chambre qui date d'avant la Confédération veut que chaque jour débute par une prière, et je suis profondément indignée et offensée par la nouvelle que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a commencé à se pencher sur la question de savoir si, oui ou non, il faut réciter cette prière au début de la séance de chaque jour et sur la possibilité de supprimer la mention de Dieu.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il s'agit peut-être d'un point de discussion, mais je crois savoir que le comité examine toujours la question. J'ignore où l'on en est et je préférerais attendre le rapport du comité qui est chargé d'étudier l'affaire.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement à propos de ma déclaration.

Quant à moi, la question en ce qui concerne le député d'Okanagan-Centre est réglée. J'ai bien pris soin dans mon intervention—je sais que les députés du Parti réformiste n'ont pas aimé ça—de faire référence au Parti réformiste du Canada et non au député en particulier.

Au cours des nombreuses années que j'ai passées à la Chambre, on s'en est également pris à maintes reprises au NPD. Il a toujours été de mise de critiquer les partis politiques. À mon avis, on n'aurait pas dû me retirer le droit de parole.

Le Président: Je vais prendre en délibéré ce que vient de dire mon distingué collègue. Si j'en conclus que je suis allé un peu trop vite dans ma décision, j'en aviserai la Chambre. Je me reporterai moi-même au hansard.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, conformément à nos habitudes, j'aimerais demander au leader du gouvernement s'il pourrait nous donner des explications quant aux travaux de cette Chambre pour le reste de la semaine et le début de la semaine prochaine?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme nous le savons, la journée d'aujourd'hui est une journée de l'opposition avec une motion proposée par le Bloc québécois. Demain sera un jour désigné réservé à l'étude d'une motion présentée par le Parti réformiste.

Lundi, nous étudierons le projet de loi C-9 modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu. Si la deuxième lecture de ce projet de loi est terminée, nous entamerons l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-8, qui traite du droit des agents de la paix de faire usage de force susceptible de causer la mort.

Mardi, nous mettrons en délibération la résolution concernant le passage du détroit de Northumberland. Mercredi sera de nouveau une journée d'opposition.

Pour ce qui est de jeudi, je crois comprendre que si le ministre de la Défense nationale présente une motion proposant le renvoi d'un examen de la politique de défense à un comité mixte spécial de la Chambre et de l'autre endroit, la Chambre se prononcerait sur l'adoption de cette motion après un jour de débat. Si tel est le cas, je serais heureux que ce débat ait lieu jeudi prochain.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

AVIS DE MOTION

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens concernant la Loi sur la taxe d'accise et je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour revenir à la présentation de rapports par des comités permanents et spéciaux.

Le Président: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

• (1510)

[*Traduction*]

COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Ce rapport renferme la liste des membres associés des comités permanents.

Si la Chambre y consent, je propose qu'on adopte ce rapport immédiatement. Étant donné la longueur de ce rapport, je propose qu'on se dispense de sa lecture.

Le président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Milliken: Monsieur le Président, je propose: Que le troisième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté plus tôt à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion.

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, ce gouvernement a fait campagne l'an dernier en faveur d'un contrôle plus grand des dépenses publiques. C'est donc dire à quel point nous partageons les préoccupations de cette Chambre aujourd'hui. Mais, trop de gens au pays pensent que nos problèmes budgétaires actuels proviennent uniquement de dépenses irraisonnées de trop nombreux fonctionnaires qui passeraient tout leur temps à gaspiller l'argent des contribuables.

C'est en effet l'esprit qui anime la demande de tenue de ce débat. C'est un débat qui vise à mettre sur pied un comité spécial de la Chambre pour scruter les dépenses du gouvernement à la lumière du rapport du vérificateur général du Canada et les chevauchements de programmes entre les administrations fédérales et provinciales. Ce comité existe déjà; il s'agit du Comité des comptes publics de la Chambre.

Je dois rappeler, de plus, que chacun des comité permanents de la Chambre a le droit d'examiner les dépenses de chacun des ministères qu'ils étudient. Créer un nouveau comité pour juger l'administration du gouvernement ne ferait que chevaucher lui–même le travail des autres mécanismes déjà à notre disposition pour faire notre travail de chien de garde des fonds publics.

Nous pensons plutôt, de ce côté de la Chambre, que ce dont les Canadiens et les Canadiennes ont besoin, c'est de réformes beaucoup plus profondes et fondamentales. Ce gouvernement a promis de tenir ses promesses. Si on éliminait aujourd'hui même tous les postes de tous les fonctionnaires fédéraux du pays et du même coup leur budget de fonctionnement et tous leurs bénéfices, le gouvernement n'épargnerait, cette année, que 19 milliards de dollars. Le déficit cette année serait quand même d'environ 25 milliards.

Alors, ceux qui disent à la population que c'est la façon d'éliminer le déficit ne disent pas toute la vérité. La seule façon de régler ce problème, c'est de procéder à un examen en profondeur des rôles et des responsabilités de l'appareil fédéral afin de doter notre pays d'un gouvernement à la mesure des défis du XXI^{e} siècle. C'est ce que nous nous sommes engagés à faire pendant la campagne et dans notre livre rouge, et c'est la raison pour laquelle moi–même j'ai fait le saut en politique.

[*Traduction*]

Les Canadiens attendent beaucoup de cette Chambre. Ils exigent que tous les ordres de gouvernement coopèrent de façon à mieux servir les intérêts des citoyens et des contribuables.

Au fil des ans, les gouvernements au Canada ont perdu cet esprit du service au client. Ils ont collectivement promis plus qu'ils ne pouvaient donner et ont, en fait, donné plus qu'ils ne pouvaient se le permettre. Souvent les programmes et les services souffrent d'une mauvaise coordination et les services publics sont utilisés de manière peu efficiente. L'inefficience est un luxe qu'aucun gouvernement ne peut s'offrir à l'heure actuelle.

• (1515)

Trop souvent, par le passé, les discussions intergouvernementales ont été la scène d'un antagonisme exacerbé et de déclarations aigres, strictement pour la galerie. Les relations entre les Canadiens et leurs gouvernements sont devenues mal aisées et déroutantes.

Nous avons été élus pour apporter des changements. Nous allons répondre aux attentes des Canadiens qui réclament un gouvernement à leur service.

[*Français*]

À l'avenir, les réformes voudront dire qu'un citoyen se présentant devant un fonctionnaire fédéral sera évalué et servi en fonction de ses besoins.

[*Traduction*]

Dans le discours du Trône, nous nous sommes engagés à travailler vigoureusement pour faire en sorte que le fédéralisme réponde aux besoins des Canadiens, en clarifiant les responsabilités du gouvernement fédéral par rapport aux autres ordres de gouvernement. C'est comme ça qu'on éliminera les chevauchements et le double emploi et qu'on trouvera de meilleures méthodes pour offrir des services répondant aux véritables besoins des Canadiens, et de telle façon que les contribuables en auront pour leur argent.

Nous avons l'intention de coopérer avec les provinces afin de recentrer les programmes et services gouvernementaux. Nous voulons offrir des services publics qui ne produisent pas l'inverse des objectifs visés; nous voulons aller au–delà des relations empreintes d'obstination et d'étroitesse d'esprit; nous voulons trouver un nouvel équilibre selon lequel les rôles et les responsabilités de chaque palier de gouvernement seraient plus en harmonie avec le savoir–faire et les ressources financières et humaines de chacun.

Quand ils se sont réunis le 21 décembre dernier, les premiers ministres canadiens se sont engagés à collaborer en vue d'éliminer le chevauchement et le double emploi. Le premier ministre m'a chargé de travailler de concert avec divers paliers de gouver-

nement pour améliorer le climat dans le domaine des relations fédérales–provinciales. Nous cherchons à bâtir un Canada uni et fort. J'ai donc entamé le processus en m'entretenant avec les premiers ministres provinciaux et les leaders des territoires.

Nous comptons d'abord élaborer une structure dans laquelle pourra s'insérer le processus des discussions et des négociations avec les provinces. Nous établirons les fonctions essentielles du gouvernement fédéral à l'avenir, en tenant compte de l'évolution des circonstances et des priorités.

Nous voulons définir les responsabilités qui doivent rester de compétence fédérale pour assurer la protection des intérêts de l'ensemble des Canadiens et l'intégrité du pays, ainsi que les responsabilités que d'autres niveaux de gouvernement peuvent mieux assumer.

Nous allons chercher à établir un processus pour éviter que les discussions fédérales–provinciales donnent lieu aux récriminations et aux querelles dont nous avons été trop souvent témoins dans le passé. Notre but est de réinventer le processus des négociations avec les provinces pour le rendre plus productif, pour réduire la controverse concernant le domaine de compétence et pour chercher davantage à solutionner les problèmes dans l'intérêt des Canadiens.

Nous voulons traiter les relations fédérales–provinciales en pensant surtout à la population. Nous voulons aussi que le gouvernement soit accessible, qu'il s'occupe des intérêts des Canadiens et qu'il réponde à leurs besoins. Le gouvernement reconnaît que, si le fardeau de la dette passe d'un palier de gouvernement à un autre, il repose toujours sur les mêmes épaules, celles des contribuables.

Dans le passé, les gouvernements ont eu tendance à mettre de côté les intérêts des Canadiens qui les avaient pourtant élus pour en recevoir des services. Notre objectif ne consiste pas simplement à débrouiller l'écheveau de nos difficultés, soit à faire le tri de ce qui existe actuellement pour mettre de l'ordre, mais aussi à améliorer les services, c'est–à–dire à élaborer des initiatives axées sur la collaboration avec la population, en donnant la priorité aux intérêts des contribuables et aux bénéficiaires des services.

Pour y parvenir, le gouvernement sera flexible, il s'adaptera à diverses priorités et diverses circonstances, il fera des essais et des innovations, et il misera sur les pratiques qui auront le mieux réussi dans les différentes provinces.

Nous procéderons avec transparence et ouverture, et nous serons prêts à entendre les idées et les suggestions.

[*Français*]

Nous, dans cette Chambre, avons la lourde responsabilité, dans cette dernière décennie du XX^{e} siècle, de nous assurer que l'audacieux pari des Pères de la Confédération ne soit pas perdu. Cette responsabilité nous l'avons non seulement face aux générations futures de nos compatriotes, nous l'avons aussi, et peut–être surtout, envers tous les démunis de la planète qui envient la stabilité politique et sociale ainsi que la prospérité de notre pays, malgré nos difficultés économiques et budgétaires présentes.

• (1520)

[*Traduction*]

Or, ces difficultés ne sont par insurmontables. Si, dans notre pays privilégié, nous n'arrivons pas à aplanir nos différences et à régler nos problèmes, que le reste de la population mondiale considère à tout le moins possibles à gérer, c'est que l'humanité est dans une bien piètre situation.

Les Canadiens nous ont élus pour que nous nous attaquions à nos problèmes et surtout pour que nous tirions le maximum de nos grandes richesses économiques et humaines. Nous ne pouvons reculer devant ce défi. Nous remplirons notre engagement.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, je suis complètement atterré d'entendre le président du Conseil du Trésor. Vous pouvez vous imaginer, c'est le président du Conseil du Trésor, celui qui est chargé de préparer le budget de dépenses du gouvernement. C'est extraordinaire. Je comprends qu'un ministre qui trouve que ça ne coûte pas cher, 200 000 $ ou presque, pour aller faire un discours, trouve qu'il n'y a pas de gras dans la machine fédérale, qu'il n'y a personne ici qui dépense trop. C'est fantastique.

Quant à faire maintenant, 14 couleurs pour les dépliants du gouvernement ce n'est pas suffisant, pourquoi pas 22. C'est extraordinaire. J'imagine que le président du Conseil du Trésor trouve aussi qu'une ambassade au Japon, construite sur un terrain qui apparemment vaut plus de 1 milliard, c'est normal. Qu'on ait trois ambassades à Bruxelles, une pour l'OTAN, une pour la Belgique et une pour la Communauté économique européenne, avec trois résidences d'ambassadeurs, trois salles de réception, une chacune, j'imagine qu'il trouve cela normal aussi.

Il nous dit maintenant que la solution, c'est qu'on va mieux cibler l'activité du gouvernement fédéral et l'activité des provinces. Qu'est–ce qui se fait là–dedans, monsieur le Président, depuis quelques années? C'est simple, le gouvernement fédéral se retire, comme il le fait pour la santé, comme il le fait pour l'éducation secondaire, il se retire, mais il garde les taxes et les impôts. C'est extraordinaire. Avant on harmonisait, maintenant, on va recibler.

Apparemment, cela veut dire que le gouvernement fédéral va sans doute se désengager maintenant d'un certain nombre de champs, mais il va conserver les impôts, évidemment. C'est pour cela que le déficit a d'abord été énorme au fédéral, puis tranquillement on a vu que la crise des finances publiques s'étendait dans toutes les provinces. C'est clair, le gouvernement fédéral transmet, depuis plusieurs années, le problème aux provinces et le ministre vient de nous annoncer, qu'au lieu de régler les problèmes ici, au lieu de couper le gras dans l'appareil fédéral, au lieu de réorganiser le gouvernement fédéral, il va continuer à donner des responsabilités, sans transférer les impôts. Est–ce que c'est cela qu'il faut comprendre?

Les crédits

M. Massé: Monsieur le Président, j'accepterai avec beaucoup d'humilité les représentations du député de l'opposition, d'autant plus qu'il s'adresse à moi comme président du Conseil du Trésor, alors que je suis président du Conseil privé, mais pour un député qui est nouveau à la Chambre, on peut s'attendre évidemment à quelques erreurs et à quelques cafouillages de début.

Je poursuis sur ces remarques personnelles, sur lesquelles un député de l'opposition devrait sûrement avoir beaucoup plus de responsabilités, parce qu'il est possible pour certains, y compris les médias, de mentionner des chiffres exagérés, mais lorsque le vérificateur général lui–même publie un communiqué de presse où il indique que les chiffres qui ont été employés sont erronés et exagérés, à ce moment–là, j'espérerais que les députés de l'opposition aient eux–mêmes assez de responsabilité pour utiliser des chiffres correctement.

Deuxièmement, si le député de l'opposition estime que parler devant plus de 400 professeurs d'études canadiennes, qui représentent les universités américaines aux États–Unis, n'est pas un bon usage des fonds publics, je lui suggérerais de regarder la pratique des dernières années pour voir qu'en fait c'est un usage qui est tout à fait utile pour le gouvernement canadien. D'autant plus, qu'à cette réunion, il y avait un certain nombre de représentants très séparatistes qui essayaient eux–mêmes d'influencer l'opinion des professeurs américains.

• (1525)

Je crois que ces remarques personnelles ne devraient pas faire partie du débat. Ce qui est important, c'est de regarder l'évolution des rôles des gouvernements. La chose fondamentale, c'est que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux disposent de moins d'argent. Il faut noter également que les technologies de gestion et d'information ont changé suffisamment dans les dernières années pour que les rôles des gouvernements soient réajustés.

Nous ne pouvons pas sortir des problèmes budgétaires et fiscaux dans lesquels nous nous trouvons maintenant sans qu'il y ait un réaménagement des responsabilités fédérales et provinciales. Nous ne pouvons pas non plus sortir des problèmes économiques que nous connaissons actuellement, à moins que le gouvernement fédéral ne fasse l'effort de redéfinir les rôles et responsabilités qui sont de notre ressort et que nous pouvons nous permettre. Nous ne pourrons nous en sortir sans que les provinces fassent exactement la même chose.

Le problème n'en est plus un de juridiction. De façon plus fondamentale, c'est un problème de redéfinition des tâches de l'État, non seulement des tâches que l'État peut accomplir mieux que le secteur privé, mais aussi des tâches que l'État peut se permettre, aux points de vue fiscal et financier, de se décharger.

Il devient par conséquent essentiel non pas de regarder si les juridictions peuvent être améliorées dans les points de détail mais de revoir fondamentalement les rôles que les gouvernements doivent jouer avec l'argent dont ils disposent.

M. Tremblay (Rosemont): Je voudrais m'excuser, monsieur le Président, d'avoir confondu le président du Conseil du Trésor et le président du Conseil privé. Je dois vous dire par ailleurs que je comprends le premier ministre de ne pas l'avoir nommé au Conseil du Trésor.

M. Duhamel: Vous devriez vous excuser d'avoir fait de telles remarques.

[*Traduction*]

M. Mike Scott (Skeena): Monsieur le Président, comme c'est la première fois que j'ai l'occasion d'intervenir à la Chambre, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence. Je voudrais également remercier mes électeurs qui m'ont donné l'occasion de les représenter ici. Je leur promets de faire l'impossible pour assumer cette responsabilité le plus sérieusement possible tout au long de la présente législature.

La motion que propose aujourd'hui le Bloc québécois porte sur une question qu'examine le Parti réformiste depuis de nombreuses années. Nous sommes très conscients des coûts énormes qu'entraînent le double emploi et le chevauchement entre les divers ministères fédéraux et entre Ottawa et les provinces. Cependant, nous avons certaines réserves en ce qui concerne les solutions proposées par le Bloc.

Selon la stratégie d'élimination du déficit élaborée par le Parti réformiste, mieux connu sous l'appellation «déficit zéro en trois ans», le gouvernement fédéral pourrait économiser environ 500 millions de dollars en éliminant le gaspillage, surtout dans les secteurs des ressources naturelles, comme l'agriculture, l'exploitation forestière, l'exploitation minière et l'énergie. Nous avons calculé ces économies au moyen des comptes gouvernementaux qui ont été rendus publics. Par conséquent, nous nous demandons quel objectif le Bloc vise en proposant l'établissement de ce comité spécial qui effectuerait le même examen.

La motion vise–t–elle à relancer le débat sur les relations constitutionnelles entre le gouvernement fédéral et les provinces? Nous ne savons pas trop où le Bloc veut en venir avec cette motion et nous craignons qu'il prépare une autre épreuve de force entre le fédéral et les provinces.

Je voudrais dire quelques mots là–dessus. Cela fait des années que le Parti réformiste réclame officiellement une répartition vraiment claire des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

En fait, notre feuillet bleu, qui donne les grandes lignes du programme électoral que nous avons fait valoir l'automne dernier, prévoit expressément la suppression des doubles emplois et des chevauchements entre nos deux ordres de gouvernement. Plus précisément, on peut y lire ceci:

> Le Parti réformiste demande qu'on réexamine la répartition des pouvoirs entre les ordres constitutionnels de gouvernement et qu'on l'établisse plus clairement. Le pouvoir législatif devrait aller à l'ordre de gouvernement le plus en mesure de gouverner efficacement dans chaque domaine ou, en cas d'incertitude, on devrait favoriser la décentralisation de ce pouvoir.

• (1530)

En outre, nous sommes persuadés que de futures négociations constitutionnelles ne peuvent aboutir que si nous abandonnons les conférences constitutionnelles des premiers ministres du genre de celles qui ont produit l'Accord du lac Meech et l'Accord

de Charlottetown au profit de l'établissement d'un consensus public à partir de la base.

Nous devons chercher à mettre au point des mécanismes démocratiques qui permettent au peuple canadien de participer au processus. Étant donné que toute modification fondamentale des relations fédérales–provinciales exige par définition que l'on modifie la Constitution et que la grande majorité des Canadiens ne veut absolument pas en entendre parler pour le moment, je me demande pourquoi nos collègues du Bloc soulèvent la question. Les Canadiens n'ont aucunement envie d'une autre série de négociations constitutionnelles, d'autant plus que les déficits et la dette du gouvernement freinent sérieusement notre économie.

Nous approuvons la portée générale de la motion dont nous sommes ici saisis, mais nous ne voyons pas comment la question des compétences fédérale et provinciale pourrait être efficacement traitée sans rouvrir les négociations constitutionnelles, ce qui ne fait pas consensus à l'heure actuelle ou si peu.

Je rappellerai aux députés du Bloc que nous avons une série très constructive de propositions bien précises de réforme constitutionnelle qui prévoit notamment que l'on restructure les compétences fédérales et provinciales d'une façon qui plaise à toutes les provinces, le Québec y compris.

J'invite les députés du Bloc et tous les autres députés à examiner attentivement l'énoncé de position du Parti réformiste sur la réforme constitutionnelle. Les préoccupations qui ont conduit à la présentation de la motion à l'étude aujourd'hui sont abordées dans notre énoncé de position.

Nous croyons, par exemple, que l'inclusion, dans la Constitution, du droit à la propriété et la réforme du Sénat sont tout aussi importants pour les Canadiens que la redéfinition des relations fédérales–provinciales. C'est parce qu'ils voient là, d'une part, un moyen d'instaurer l'équité entre les régions, et, d'autre part, un élément fondamental de leurs rapports avec le gouvernement.

Le droit de posséder des biens sans craindre d'en être privés constitue une pierre angulaire d'une économie de libre marché et l'ultime critère d'évaluation d'une véritable démocratie. Pourtant, le Canada n'a pas encore souscrit à ce principe.

Un Sénat efficace démocratiquement élu en fonction de la représentativité régionale plutôt qu'en fonction de la population permettrait de mettre les intérêts de tous les Canadiens à l'abri de la tyrannie de la majorité, par exemple, en faisant en sorte que les Canadiens n'aient pas à subir un nouveau Programme énergétique national.

Ces questions sont très importantes aux yeux de beaucoup de Canadiens et nous croyons qu'elles méritent d'être sérieusement prises en considération dans toute négociation constitutionnelle future. Cependant, je le répète, les Canadiens ne souhaitent pas rouvrir la Constitution pour l'instant. Jusqu'à ce qu'un consensus clair se dessine sur le processus de renouvellement de la Constitution, les réformistes s'engagent à promouvoir et à soutenir des changements constructifs à l'extérieur du cadre constitutionnel. C'est ce que les Canadiens veulent et c'est ce qu'ils nous ont dit de faire.

Je comprends la colère du Bloc québécois devant le gaspillage de fonds publics attribuable aux dédoublements et aux chevauchements des services gouvernementaux. Je crois aussi que les guerres de compétence entre les bureaucraties sont en grande partie responsables des tensions entre le Québec et le gouvernement fédéral. Je peux assurer à la Chambre que le Québec n'est pas le seul à éprouver ce ressentiment. La solution à long terme est une décentralisation des pouvoirs.

Entre–temps, nous devrions tous être conscients de ce que coûtent les chevauchements et les dédoublements. Nous prions instamment le gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour éliminer ce problème d'une manière qui soit conforme à ce que j'ai dit plus tôt, c'est–à–dire dans le cadre de la Constitution existante. Je crois comprendre que le Comité des comptes publics peut examiner toutes les dépenses.

Encore une fois, même si j'appuie de façon générale le but visé par le Bloc québécois dans cette motion, je me demande pourquoi nous avons besoin de créer un comité spécial pour faire un travail qui peut déjà être fait par un comité existant.

En terminant, je voudrais dire que je partage les inquiétudes du Bloc québécois en ce qui concerne le gaspillage des deniers publics, mais je crois que cette motion vient bien près de frapper notre Constitution droit au coeur. Le Parti réformiste est d'avis qu'il faut réformer notre Constitution et maintenir la Confédération. Cependant, cette dernière ne peut être maintenue que par un engagement clair à l'égard du Canada en tant que pays uni où les demandes et les aspirations de toutes les régions sont traitées de façon égale dans les négociations constitutionnelles et le débat politique.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter mon collègue pour son premier discours à la Chambre. Je n'ai que quelques brèves questions à lui poser. Ce sont des questions sérieuses et j'aimerais bien connaître son opinion à cet égard.

• (1535)

Certains ont dit que le Bloc québécois a présenté cette motion pour faire avancer sa propre cause, c'est–à–dire la séparation, non pas dans le sens de la séparation réelle du Québec du reste du Canada, mais dans le sens de la réouverture du dossier constitutionnel. C'est peut–être un des moyens que les bloquistes ont choisis. On ne sait jamais, le genre de détermination qu'ils montrent dans la poursuite de cet objectif tient parfois de l'obsession.

N'y a–t–il pas une autre possibilité, soit qu'ils aient présenté cette motion simplement pour tenter de mettre le gouvernement dans l'embarras en laissant entendre qu'il n'existe actuellement aucun mécanisme permettant d'examiner les dépenses publiques? Je voudrais que mon collègue me donne son avis sur cette possibilité.

Mon collègue et son parti font–ils une distinction entre les chevauchements et les dédoublements? Moi, si. Selon moi, le terme chevauchement se rapporte à des activités qui se ressemblent, mais le terme dédoublement se rapporte à des activités qui sont exactement pareilles.

Enfin, je n'ai encore entendu personne parler des chevauchements et des dédoublements possibles entre les divers paliers de gouvernement, c'est–à–dire fédéral, provincial et municipal. Au Manitoba, nous avons un vrai problème dans le domaine de l'aide sociale aux divers paliers de gouvernement. Par exemple, au gouvernement fédéral, on me dit qu'il y a jusqu'à douze ministères ou plus qui s'occupent d'éducation et d'autres questions connexes.

M. Scott (Skeena): Monsieur le Président, je veux remercier le député d'en face pour sa question. Tout d'abord, je ne peux pas faire de remarques sur ce qui a motivé le Bloc québécois à présenter cette motion. Je ne sais vraiment pas quelle était son intention. Tout ce que je peux vous dire, c'est que la réaction que j'ai eue en l'examinant m'a amené à participer au débat aujourd'hui.

Pour ce qui est de la différence entre les chevauchements et les dédoublements, les deux coûtent cher aux contribuables. Ce qui nous intéresse, c'est de régler le problème du point de vue financier et non de définir la différence entre les chevauchements et les dédoublements. Les deux sont inefficaces et les deux coûtent cher aux contribuables, et c'est sous cet angle que nous voulons aborder le problème. Il devrait y avoir des discussions entre les trois paliers de gouvernement dans notre pays au sujet des chevauchements et des dédoublements. Le besoin est certainement là.

[*Français*]

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, je voulais apporter à mon ami du Parti réformiste la précision suivante. Si notre parti réclame une commission spéciale pour l'étude de cette question des dépenses publiques, alors que le ministre, lui, se pose la question, étant donné qu'un comité des comptes publics existe déjà, donc qu'il y aurait double emploi, je compends bien sa question, mais le Comité des comptes publics a pour mandat de juger de la légalité des dépenses publiques: est–ce qu'on s'est conformé à telle ou telle loi habilitante dans le cadre d'une dépense effectuée par le gouvernement. Tandis qu'un comité ou une commission—peu importe comment on l'appelle—tel que proposé par la formation politique que je représente, se pencherait plutôt sur la moralité de certaines dépenses publiques.

Dans certaines ambassades, lorsqu'on se paie des poubelles à 490 $, il n'est sûrement pas illégal pour une ambassade de s'acheter une poubelle, mais de la payer 490 $, là, c'est un point sur lequel on peut se poser des questions. Donc, c'est dans cet esprit–là qu'on voudrait former cette commission, pour le mieux–être du Budget canadien.

[*Traduction*]

M. Scott (Skeena): Monsieur le Président, je remercie le député de son commentaire et de sa question.

Le Parti réformiste attache certainement une grande importance à la question des dépenses globales du gouvernement et nous avons l'intention d'en examiner toutes les dépenses. Nous nous y employons déjà et nous préconisons de le faire à l'avenir pour voir comment nous pouvons réduire les dépenses et veiller à leur efficacité.

Quand le député dénonce l'achat d'une poubelle au prix de 490 $ par une ambassade, il vise juste. Je ne vois cependant pas quel rapport cela peut avoir avec le double emploi et le chevauchement des services gouvernementaux. Bien franchement, il s'agit à mon avis d'une question tout à fait distincte et à laquelle nous attachons nous aussi beaucoup d'importance, et nous avons l'intention d'en poursuivre l'examen.

• (1540)

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur la motion proposée par le Bloc québécois sur un sujet dont le Parti réformiste du Canada parle déjà depuis quelque temps.

Je me réjouis de voir que les députés du Bloc s'accordent avec nous pour recommander un examen plus attentif des dépenses du gouvernement, et nous louons le motif général sinon les motifs particuliers qui les incitent à proposer la formation d'un comité spécial, composé de représentants de tous les partis, pour examiner les finances publiques.

Les Canadiens savent bien à quel point le Parti réformiste se préoccupe des dépenses publiques en général. En intervenant brièvement à la Chambre aujourd'hui, je voudrais aborder un des aspects les plus importants du contrôle des dépenses du gouvernement. Je suis convaincu que la plupart des députés ici aujourd'hui sont des gens économes qui souhaitent économiser autant qu'ils peuvent pour le contribuable et qui feraient volontiers des sacrifices à cette fin.

On raconte que le président Lyndon Johnson avait l'habitude de faire le tour de la Maison Blanche le soir pour y éteindre les lumières afin d'économiser quelques dollars du Trésor public. Cette habitude dérisoire en est presque comique quand on songe à la taille du gouvernement américain. Le président devait éprouver une certaine frustration du fait qu'il exerçait peu de contrôle direct sur les dépenses du gouvernement.

Il en est exactement de même pour chacun d'entre nous ici à la Chambre, car les dépenses qu'un simple député peut contrôler directement sont bien minimes par rapport aux montants énormes que le gouvernement fédéral dépense chaque jour.

Qui, alors, dépense vraiment cet argent? Je veux parler aujourd'hui du rôle que joue la fonction publique dans les dépenses du gouvernement. Le fonctionnaire est le gardien du Trésor fédéral. L'argent que le gouvernement dépense est déboursé par des fonctionnaires qui prennent quotidiennement des centaines de milliers de décisions concernant d'infimes détails liés aux dépenses de l'État. Qu'il s'agisse d'un fonctionnaire qui décide du prêt qui sera consenti à une entreprise du secteur privé ou d'un agent de l'Assurance–chômage qui décide du montant qui sera versé à un chômeur, les milliards de dollars de deniers publics qui sont déboursés doivent tous passer entre les mains d'une multitude de fonctionnaires.

Même si un fort pourcentage des paiements de l'État sont des paiements législatifs, ces paiements obligatoires comportent

néanmoins un élément discrétionnaire sur lequel les fonctionnaires exercent un énorme contrôle. J'ai donné tout à l'heure l'exemple d'un agent de l'Assurance–chômage qui doit verser au prestataire le montant auquel il a droit, mais qui a une certaine latitude quand vient le moment de décider du montant qui sera versé.

Ce que je vais dire est très important. S'il n'y a pas de modification des pouvoirs discrétionnaires de la fonction publique, les députés seront pratiquement impuissants à apporter de véritables modifications aux dépenses de l'État. Ce sera aussi frustrant que d'essayer de réduire notre budget en allant éteindre les différentes lumières à la Chambre des communes.

Comment la Chambre des communes peut–elle agir sur ce comportement discrétionnaire des fonctionnaires? Il y a une solution. Le vérificateur général en a fait mention dans son rapport et je veux vous en dire quelques mots aujourd'hui.

Fonction publique 2000 est une initiative que l'ancien gouvernement a lancée en 1989 et qui avait de nobles objectifs: rationaliser la fonction publique, faire en sorte qu'elle soit davantage axée sur le service et qu'elle réponde mieux aux besoins de la population, fusionner certaines fonctions des ministères pour en accroître l'efficacité et encourager les fonctionnaires à adopter une meilleure attitude.

Cinq ans plus tard, où en sommes–nous? Nous n'en sommes pas trop certains. Les rapports d'étape annuels qui devaient être remis au premier ministre ne l'ont tout simplement pas été. En fait, un seul rapport a été remis depuis 1989, ce qui révèle deux problèmes assez graves. L'un d'eux est le manque de volonté politique pour forcer la présentation de ces rapports ainsi que le manque de motivation de la part des fonctionnaires pour les soumettre. Peut–être ne faut–il pas s'étonner du manque de volonté politique, par le passé surtout, mais il est malheureux que les fonctionnaires ne soumettent pas ces rapports, comme l'avait initialement exigé le gouvernement.

Quand on remonte aux origines de FP 2000, on comprend que la réforme progresse à pas de tortue. Dix groupes de travail formés de hauts fonctionnaires ont élaboré les grands objectifs du programme et présenté leur plan aux dirigeants politiques de l'heure.

Je n'ai pas la moindre intention de dire du mal de nos bons fonctionnaires. Ils sont dévoués, compétents et bien intentionnés, mais on ne peut vraiment pas s'attendre que ceux qui ont consacré toute leur carrière à la fonction publique apportent des modifications importantes qui causeraient de véritables perturbations dans le système. Tous les fonctionnaires faisant partie de ces comités ont inconsciemment intérêt à maintenir le statu quo même s'ils conviennent tous que des changements s'imposent de façon urgente. Ce qui manque à FP 2000, c'est un système de freins et contrepoids qui garantirait des résultats.

Quels résultats concrets avons–nous obtenus jusqu'à maintenant? Comme nous ne disposons pas de tous les rapports requis, il est difficile de le savoir, mais le vérificateur général nous donne quelques indices. Pour l'essentiel, le vérificateur général parle de l'amélioration de l'attitude des fonctionnaires. Voilà, sûrement une bonne nouvelle. Cependant, quand on analyse la froide réalité, qu'est–ce qu'on voit?

● (1545)

On voit que le nombre de fonctionnaires est de 413 000, selon Statistique Canada, que nous leur avons versé 19 milliards de dollars en salaires l'an dernier, contre 17 milliards de dollars l'année d'avant. En fin de compte, la seule donnée qui importe vraiment pour le contribuable, c'est que FP 2000 n'a eu aucun effet sur la fonction publique.

Selon le vérificateur général, nombre de hauts fonctionnaires sont bien déçus par FP 2000. Je vais vous citer quelques extraits du rapport du vérificateur:

> Certains des dirigeants avec qui nous nous sommes entretenus se demandaient si FP 2000 «n'était pas mort», et nous avons décelé scepticisme et cynisme envers le projet de renouvellement(. . .) Plusieurs témoins ont souligné que la mise en oeuvre des changements envisagés dans le cadre de FP 2000 serait difficile et prendrait beaucoup de temps (. . .) Des contradictions sont perçues entre certains des principes de FP 2000, et d'autres initiatives ou décisions. Signalons à ce chapitre les réductions d'effectifs et les compressions des budgets de fonctionnement qui se poursuivent;

C'est exactement ce dont a besoin le système. Pourquoi alors le programme FP 2000 a–t–il été inefficace? C'est parce que la structure organisationnelle qui en a la charge, la fonction publique, protège automatiquement sa situation. On appelle ça l'instinct de survie. Je pense que nous l'avons tous. Il n'y a rien de mal à ça, mais dans ce cas–ci, l'instinct de survie ne sert pas l'intérêt public.

Nous, qui sommes les dirigeants aux Communes, nous avons la responsabilité de gouverner la fonction publique. Ce ne doit pas être l'inverse. La fonction publique n'est pas une institution démocratique. C'est un groupe de personnes que nous avons engagées pour accomplir un certain travail. La fonction publique n'a aucune volonté propre de changement. Il s'agit là de la lourde responsabilité de tous les députés. Les députés des législatures antérieures ont abdiqué pendant plus de dix ans. C'est pourquoi nous sommes plongés dans de telles difficultés aujourd'hui.

Il est temps que les Communes prennent en main les dépenses au Canada. Il est temps que les députés exercent un contrôle sur la fonction publique. Permettez–moi d'énumérer quelques grands principes qui nous guideront. Je m'inspire des changements positifs qui ont été apportés dans d'autres pays du Commonwealth, notamment la Nouvelle–Zélande.

Tout d'abord, le mandat du changement doit venir de la Chambre des communes. L'idée que la fonction publique puisse se réformer d'elle–même ne marchera jamais. Il ne faut pas se faire d'illusions.

Deuxièmement, les fonctionnaires doivent avoir des motivations pour faire les changements voulus. Que les sous–ministres et les autres cadres supérieurs soient engagés à contrat, comme en Nouvelle–Zélande. Qu'on leur donne le pouvoir nécessaire pour apporter des changements, et les choses bougeront, parce que la motivation sera là.

Troisièmement, il nous faut des résultats concrets. Si les ministères n'atteignent pas les objectifs de rendement mesurables énoncés par la Chambre, les contrats ne seront pas renouvelés. Si les mesures incitatives ne hâtent pas les changements, il faudra une action plus radicale.

Il faut faire quelque chose. Nous sommes d'accord sur l'orientation générale du Bloc québécois, mais il faut que cette orientation se fasse plus précise. Si nous donnons au Comité des comptes publics l'orientation voulue, comme il a été dit plus tôt, il aura les moyens de surveiller et de faire en sorte que ces efforts aboutissent. J'ai la sincère conviction que les fonctionnaires peuvent, avec la plus grande frugalité, apporter bon nombre des changements que nous souhaitons tous.

J'exhorte les députés à mettre en veilleuse leurs politiques sectaires lorsqu'il s'agit de ce genre d'initiative et à faire en sorte que les changements dans la fonction publique soient commandés par la Chambre, au lieu que celle–ci se soumette à la fonction publique.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, il y a un certain nombre de propos tenus par le député de Fraser Valley–Est avec lesquels je suis d'accord.

Lorsqu'il dit qu'on manque, dans ce pays et dans ce Parlement, de volonté politique, je pense qu'il a tout à fait raison. Je pense aussi qu'il a raison lorsqu'il dit aussi que les fonctionnaires ne sont peut–être pas suffisamment sensibles à la nécessité d'avoir une nouvelle attitude par rapport aux dépenses publiques.

Pour illustrer mes propos, je vais donner un exemple. Dernièrement à une question posée dans cette Chambre, le ministre des Transports répondait que son ministère était à réévaluer la question du contrôle aérien. On se prépare à fermer, dans ma circonscription, une salle de contrôle radar qui emploie une quinzaine d'employés. Lorsqu'on déménagera ces employés au centre régional, chacun aura droit à une augmentation de 10 000 $ simplement parce qu'il va changer de catégorie d'emploi.

• (1550)

Deuxièmement, le ministère reconnaît que ce déménagement va coûter entre 4 et 5 millions. Tout cela se fait dans une période de situation économique extrêmement difficile. On fait des discours, mais quand arrive le moment de poser les gestes, c'est comme si on était incapable de mettre un frein sur cette machine–là. Si les mécanismes qui existent, comme le Comité des comptes publics, avaient été jugés efficaces, le Bloc se serait satisfait de ce mécanisme–là. Mais, soyez assurés, le Bloc ne veut pas se rembarquer dans des discussions constitutionnelles, ce n'est absolument pas l'objectif, mais c'est d'essayer de trouver un nouveau moyen puisque les autres se sont tous avérés inefficaces.

[*Traduction*]

M. Strahl: Monsieur le Président, je suis heureux que nous puissions nous entendre sur quelques points.

À mon avis, comme le Comité permanent des comptes publics est habituellement présidé par un député du parti de l'opposition et puisque tel est le cas actuellement, il pourra donner une orientation au Comité des comptes publics. Cette orientation et le programme qui sera confié à ce comité pourraient fort bien susciter les changements que je cherchais, des changements qui auront des résultats mesurables et dont on pourra faire rapport à la Chambre. J'estime que c'est la bonne façon de faire.

Étant donné qu'un député du Bloc québécois préside ce comité, le parti a une occasion rêvée d'assurer le maximum de transparence. Des changements pourraient se faire s'il réclamait des résultats, une obligation de rendre compte et une performance mesurables. Je pense que le Comité des comptes publics pourrait y arriver.

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, je ne suis pas en désaccord avec bon nombre des propos du député de Fraser Valley–Est. Je voudrais cependant qu'il clarifie certains points. Tout d'abord, le député a parlé d'une meilleure attitude et de changements d'orientation.

Si nous présumons que l'attitude n'est pas bonne et que nous nous demandons pourquoi, je pense qu'il est assez juste de dire que nos fonctionnaires manifestent parfois une telle attitude. Je crois que, par le passé, la Chambre a réellement favorisé cette attitude et je deviens passablement préoccupée lorsque le député parle de ne pas renouveler des contrats. J'espère que ce ne sera pas ce genre de coup violent que le nouveau gouvernement tentera d'assener. Ce serait réellement une mauvaise orientation à prendre. Cela me ramène à l'époque où les conservateurs parlaient de remettre à tous les fonctionnaires des chaussures de course s'ils n'aimaient pas la façon dont le gouvernement faisait les choses. C'est tout à fait ridicule.

Il est extrêmement important que nous commencions d'une manière ou d'une autre à changer d'orientation, à modifier les attitudes et à parler d'un programme de surveillance. Cela serait une bonne chose. Il faudrait aussi mettre en place un plan stratégique vigoureux. Je crois que nous avons un rôle à jouer dans ce processus.

Pourrais–je avoir un peu d'éclaircissements au sujet du renouvellement des contrats?

M. Strahl: Monsieur le Président, j'ai été assez précis. Je parle maintenant du niveau de sous–ministre. Dans l'ensemble, nos fonctionnaires, même les sous–ministres, sont des personnes bonnes et dévouées.

Le problème, c'est que les gens au bas de l'échelle qui assurent les services deviennent généralement des boucs émissaires, lorsqu'il y a inaction au haut de l'échelle, et cela comprend la Chambre des communes.

Là où je voudrais qu'il y ait des contrats, c'est au niveau des sous–ministres. On leur dirait alors: «Vous êtes directeurs généraux de ces ministères, et nous voulons obtenir des résultats mesurables; si vous êtes incapables de nous les donner, c'est que vous faites partie du problème et non de la solution.»

Mme Roseanne Skoke (Central Nova): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Kitchener.

Je veux parler de la motion que le député de Kamouraska—Rivière–du–Loup a présentée à la Chambre aujourd'hui pour demander la création d'un comité spécial de la Chambre qui aurait pour mandat d'examiner les dépenses publiques, de tenir des consultations intensives et ouvertes auprès des Canadiens et de recommander des mesures catégoriques pour réduire le coût des

chevauchements de programmes entre les administrations provinciales et fédérales.

Dans cette motion, le député touche à des questions que le gouvernement appuie.

● (1555)

Premièrement, veiller à ce que la Chambre ait les moyens et la possibilité d'examiner et de débattre les questions qui constituent une priorité pour tous les Canadiens; deuxièmement, veiller à ce que le gouvernement soit ouvert et accessible à tous; troisièmement, veiller à ce que le gouvernement utilise les fonds des contribuables de façon aussi efficiente et efficace que possible, et ce, dans au mieux des intérêts de la nation.

La contestation ne vient pas de là. Elle vient de ce que cette motion propose de créer un nouveau comité de la Chambre dont le rôle recouperait celui du Comité permanent des comptes publics et qui ferait peser une nouvelle charge sur les contribuables.

Pour bien marquer mon opposition à cette motion, je me concentrerai aujourd'hui sur la nature des dépenses publiques, ce que nous dépensons actuellement et l'importance cruciale de dépenser cet argent de façon plus efficace afin de nous assurer un avenir économique plus stable et plus reluisant.

Le gouvernement a déclaré dans le discours du Trône qu'il allait faire preuve de la discipline budgétaire nécessaire à une croissance économique soutenue. Il attache en outre une importante priorité à la création d'emplois et à la croissance économique à court et à long terme. Ces deux objectifs vont de pair. La croissance économique et la création d'emplois augmenteront les recettes de l'État et réduiront les prestations versées au titre de l'assurance–chômage et de l'aide sociale. La discipline budgétaire dont il fera preuve pour réduire le déficit rétablira la confiance et fera repartir la croissance.

En même temps, tout le monde sait qu'un certain nombre de programmes gouvernementaux et de dépenses fiscales—dont certains ont été relevés par le vérificateur général—sont inefficaces, mal gérés ou en place uniquement à des fins politiques.

Tout comme il propose que de nouvelles mesures soient prises pour relancer l'économie, le gouvernement examinera attentivement les programmes dans le but de réduire le gaspillage, d'accroître l'efficacité et de favoriser la croissance économique.

Jusqu'ici le gouvernement a agi avec détermination sur les deux fronts. Le projet d'acquisition d'hélicoptères d'une valeur de 5,8 milliards de dollars était trop coûteux, compte tenu de notre situation financière, et il a été annulé.

Pour stimuler l'activité économique et créer des emplois, un accord a été conclu avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue de mettre en oeuvre un programme d'infrastructure évalué à six milliards de dollars et financé à la fois par le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités. Il s'agit là de mesures importantes qui traduisent la détermination du gouvernement à respecter ses engagements vis–à–vis les Canadiens.

Les crédits

Il nous arrive tous de nous demander de temps à autre où va tout l'argent que le gouvernement actuel sème à gauche et à droite? Il faut savoir que les dépenses budgétaires du gouvernement du Canada pour la période allant du 1er avril 1992 au 31 mars 1993 atteignaient 161,9 milliards de dollars. Sur ce montant, 41,9 milliards de dollars, soit 26 p. 100, ont été versés à des Canadiens dans le cadre du soutien direct au revenu. Près de la première moitié, soit 19,1 milliards de dollars, a été consacrée aux personnes âgées et l'autre, aux sans–emploi admissibles au programme d'assurance–chômage.

Les frais de la dette publique s'élevaient à 39,4 milliards de dollars. Les paiements de transfert aux autres paliers de gouvernement, que ce soit au titre de la péréquation, du Régime d'assistance publique du Canada ou du financement des programmes établis, se montaient à 28,8 milliards de dollars.

Notre budget de défense s'établissait à 11 milliards de dollars. La prestation par le gouvernement de services, comme la police, le contrôle de la circulation aérienne, les prévisions météorologiques et les soins de santé dispensés aux Amérindiens et aux Inuit, a entraîné un coût total de 19,8 milliards de dollars.

Les sociétés d'État ont obtenu 6,2 milliards de dollars. La contribution du gouvernement fédéral à l'aide internationale a atteint 2,8 milliards de dollars.

À l'intention des députés qui n'ont pas réussi à faire le calcul à l'aide de leur calculatrice de poche, si on soustrait ces dépenses du budget global, on obtient 12 milliards de dollars. C'est le montant qui a été affecté au développement industriel et régional, à la création d'emplois et à la formation, à l'aide aux agriculteurs et aux pêcheurs, à la science et à la technologie et à l'aide aux étudiants.

Ces 7 p. 100 des dépenses du gouvernement fédéral tiennent lieu de fonds canadien d'investissement. Utilisé à bon escient, ce fonds peut stimuler la croissance, créer des emplois, développer la connaissance et des technologies nouvelles et accroître notre capacité d'entreprendre.

● (1600)

Plus important encore, des programmes efficaces et efficients peuvent aider les Canadiens à se préparer à faire face aux conditions économiques de l'avenir.

En cette époque de mondialisation, la richesse du Canada ne dépend plus de ses richesses naturelles, de son capital et de son marché intérieur protégé.

La mondialisation est la tendance actuelle de l'économie internationale. C'est la réalité de l'heure. La mondialisation, c'est la capacité de pouvoir faire un élément quelconque à l'endroit dans le monde où sa production est la moins chère, sous réserve que le transport puisse se faire efficacement.

Cela signifie qu'avec la réduction des coûts du transport et l'informatisation des communications, le monde rétrécit et la concurrence devient plus forte que jamais.

Dans une telle économie, la seule façon d'avoir un revenu élevé est d'être très productif. Les Canadiens doivent se préparer, car leur réussite dépendra de leur savoir, de leur éducation et de leur compétence.

Les gouvernements ont la responsabilité de faciliter la transition vers la nouvelle économie, car s'ils ne le font pas, ils se retrouveront devant un chômage et des besoins croissants et des revenus en baisse.

Comme on le disait dans le discours du Trône, le gouvernement a l'intention de poursuivre une politique commerciale dynamique orientée vers la petite et moyenne entreprise, car c'est elle qui est responsable de la plus grande création d'emplois à long terme.

Le gouvernement créera un fonds d'investissement canadien afin d'aider les industries de pointe à obtenir les capitaux à long terme dont elles ont besoin. Un réseau technologique canadien sera créé pour améliorer la diffusion de la technologie et des nouveaux procédés.

Le gouvernement encouragera les partenariats technologiques entre les universités, les établissements de recherche et le secteur privé du Canada. Il mettra également en oeuvre une stratégie canadienne à l'égard de la superautoroute de l'information. Le gouvernement favorisera une meilleure formation des gestionnaires des petites entreprises ainsi qu'un plus grand accès aux données stratégiques sur les nouveaux débouchés. Il s'efforcera, en collaboration avec les provinces, d'assouplir la réglementation et les formalités administratives qui pèsent sur la petite entreprise, et de rationaliser l'administration des programmes.

Pour soutenir la concurrence dans une économie mondiale en formation, il faudra aussi investir dans la main–d'oeuvre. Le gouvernement collaborera avec les provinces et le secteur privé afin que les jeunes Canadiens soient mieux préparés à entrer sur le marché du travail.

Le gouvernement proposera des mesures afin d'améliorer la formation professionnelle et de lutter contre l'analphabétisme au pays , notamment en ramenant le financement du Programme national d'alphabétisation à son niveau d'origine.

Je reconnais que, pour que beaucoup des initiatives que j'ai mentionnées aient du succès, il faudra la collaboration des provinces. Cela peut être un avantage plutôt qu'un inconvénient.

Le gouvernement a montré, avec son programme d'infrastructure, que si les gouvernements agissent ensemble, ils peuvent faire des choses qu'un seul niveau de gouvernement serait incapable d'entreprendre.

Les défis de notre adaptation à la mondialisation économique exigeront la collaboration des gouvernements pour concevoir et exploiter les programmes. Notre tâche est de veiller à ce que l'on ait de bons programmes, efficaces et efficients, et à ce que le gouvernement dépense à bon escient. Faire moins que cela serait menacer l'avenir des Canadiens et notre avenir en tant que pays.

M. John English (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la motion que nous examinons aujourd'hui montre que beaucoup de Canadiens estiment que les gouvernements sont inefficaces, qu'ils ne réagissent pas et qu'ils dépensent trop.

Cette question ne préoccupe pas seulement les Canadiens, mais aussi les Australiens, les Britanniques, les Américains et les Allemands, qui reprochent la même chose à leurs gouvernements.

Devant cette insatisfaction des Canadiens, le gouvernement a décidé qu'il était temps de passer aux actes. Dans le discours du Trône, il a déclaré qu'il s'efforcerait de clarifier le rôle du gouvernement fédéral par rapport aux autres ordres de gouvernement, d'éliminer le double emploi et les chevauchements, de rechercher les moyens de fournir à la population des services qui répondent à ses besoins réels et de tirer le meilleur profit possible de l'argent des contribuables.

Lorsqu'ils se sont réunis le 21 décembre 1993, les premiers ministres ont accepté d'accorder la priorité aux efforts à déployer pour rendre la fédération plus efficace. À cet égard, et en réponse aux commentaires que le député de Fraser Valley–Est a faits tout à l'heure, un rapport d'étape sur les progrès réalisés dans le cadre de l'initiative Fonction publique 2000 dont il a parlé a déjà été présenté et un autre rapport est en préparation. Comme il l'a souligné, c'est au gouvernement et, bien entendu, aux députés de la Chambre que revient la responsabilité de renouveler la fonction publique. Je constate avec plaisir qu'il estime que des fonctionnaires efficaces peuvent s'acquitter du mandat prévu dans Fonction publique 2000 en suivant, naturellement, l'orientation que leur aura donnée le gouvernement lui–même.

• (1605)

L'engagement à l'égard d'une réforme qui est ressorti de la réunion des premiers ministres montre bien que le système fédéral est souple et adaptable, qu'il est fondé sur des principes solides et qu'il offre à la fois une stabilité à long terme et une capacité d'évolution. Cette évolution peut s'inscrire dans le cadre de discussions réfléchies, à mesure que changent les besoins et les priorités.

C'est pour cette raison que le ministre des Affaires intergouvernementales a écrit aux premiers ministres et aux dirigeants des territoires afin de lancer le mouvement en vue d'éliminer les chevauchements et le double emploi dont il est question dans la motion que nous examinons aujourd'hui. Le gouvernement accorde une très grande importance aux chevauchements et au double emploi des programmes et des services entre les administrations provinciales et fédérales.

Le processus entrepris poursuit trois objectifs: premièrement, clarifier les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux pour veiller à ce que les ressources publiques limitées servent à assurer efficacement les services nécessaires; deuxièmement, veiller à ce que les activités de la fonction publique favorisent les investissements et la croissance économique; enfin, troisièmement, repenser les programmes et les services dans la perspective de les rendre plus efficaces et mieux adaptés aux besoins de leur clientèle. Ce matin, la députée d'Ottawa–Ouest nous a fascinés en parlant des changements qui s'annoncent dans le domaine des télécommunications, par exemple un service continu 24 heures sur 24.

En réalisant ce plan, le gouvernement atteindra plusieurs objectifs: premièrement, il formera des partenariats constructifs avec les gouvernements provinciaux; deuxièmement, il profitera des ententes administratives fédérales–provinciales pour assurer aux Canadiens des services et des programmes efficaces et conformes à leurs attentes; et troisièmement, il procédera par négociations bilatérales et multilatérales pour obtenir des résultats en temps opportun et pour assurer une souplesse maximale. Ces négociations se poursuivent en permanence. Nous nous efforçons aussi de veiller à ce que le processus de négociations soit transparent pour tous les participants, c'est–à–dire fondé sur l'égalité de traitement et une politique gouvernementale visant des objectifs raisonnables.

Le gouvernement s'engage donc dans ce processus avec l'esprit tout à fait ouvert et il est prêt à se plier aux besoins et priorités des provinces.

Nous reconnaissons que dans plusieurs domaines, les provinces ont mis au point de meilleures procédures et que le gouvernement fédéral a beaucoup à apprendre en suivant leur exemple. Dans le contexte de nos négociations avec les provinces, nous tentons de déterminer quels sont les programmes les plus efficaces à cet égard.

Par conséquent, nous sommes prêts à prendre en considération divers éléments: premièrement, quel niveau de gouvernement est le plus apte à donner un certain service ou à réaliser un certain programme. Je l'ai déjà dit, nous sommes très réceptifs à cet égard. Deuxièmement, comment rendre les politiques et les programmes plus efficaces, plus abordables et plus accessibles pour les clients. Comme le ministre l'a dit plus tôt aujourd'hui, le but premier est l'amélioration des services.

Pour ce qui est de la souplesse dont j'ai déjà parlé, nous voulons être très souples dans l'élaboration d'objectifs communs et dans le choix des éléments qui feront l'objet de négociations car celles–ci se feront poste par poste, province par province, ministère par ministère. Nous procéderons à des négociations bilatérales si cela est nécessaire et à des négociations multilatérales si cela est possible, toujours en fonction des besoins dans chaque cas.

Dans la mesure du possible, nous lancerons d'abord des projets–pilotes comme Nouveau–Brunswick au travail dont le député de Peterborough a déjà parlé. Ce projet présente de vraies possibilités à notre avis dans le domaine de la formation professionnelle et de la réforme des services sociaux.

Nous croyons que toutes ces initiatives témoignent de certaines caractéristiques importantes de notre fédération, une fédération qui fait l'envie de nombreuses autres nations. Il est spécialement gratifiant, à une époque où pas un jour ne passe sans que de nouveaux différends surgissent entre gouvernements, de savoir que nos dirigeants, tant fédéraux que provinciaux, ont accepté de faire fi de leurs différends pour se mettre en quête de solutions dans l'intérêt supérieur du public.

À cet égard, M. Bruce Doern, qui a étudié la réforme des gouvernements en Angleterre, en Australie, en Nouvelle–Zélande, et plus récemment, au Canada, a commenté ce qui s'est passé au cours des vingt dernières années. J'aimerais vous faire part de la réflexion suivante:

> Ce que l'expérience des vingt dernières années prouve sans doute plus que toute autre chose, c'est qu'il faut se défaire des oeillères idéologiques et être plus sélectif en déterminant quels aspects du fonctionnement et de l'organisation du gouvernement sont efficaces et contribuent à la démocratie et lesquels lui nuisent.
>
> Pour les Canadiens, il est beaucoup plus important d'avoir une vision pragmatique de l'État qu'une vision idéologique qui s'attaque, comme on pratique une forme de rituel sportif, à la bureaucratie, au gouvernement et aux méthodes axées sur les conditions du marché.

• (1610)

Ce n'est pas le moment de s'adonner à des rituels de ce genre, le moment est venu de coopérer à l'amélioration des services et de l'efficacité du gouvernement.

En ce qui concerne FP 2000, j'ai déjà dit qu'on était en train de préparer un rapport provisoire. Comme le vérificateur général dans son rapport, nous comparons ce qui a été fait jusqu'à maintenant. À de nombreux égards, nous sommes en retard sur ce qui était prévu. Il est vrai que le gouvernement précédent y est pour beaucoup. Toutefois, si nous comparons nos progrès à ceux des États–Unis, et que nous étudions le programme de renouvellement du gouvernement proposé par le vice–président Gore, nous nous apercevons qu'il contient un bon nombre de choses que nous avons déjà faites.

Aux yeux du gouvernement fédéral, la réduction des dédoublements et des chevauchements réclamés dans la motion ne peut que profiter au gouvernement et aux contribuables. Les programmes reviendront moins chers et pourront donc être maintenus en place tout en offrant aux Canadiens le meilleur service possible dans les limites des ressources disponibles.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, j'ai apprécié l'intervention du député, et particulièrement ses observations précises sur certains points préoccupants que j'avais soulevés dans mon discours.

Le député a–t–il une idée de la date à laquelle le rapport FP 2000 pourrait être déposé à la Chambre?

M. English: Monsieur le Président, un rapport d'étape a déjà été publié. Le député le connaît probablement. Il a été remis à certains députés de votre parti, il y a quelques jours. Deux députés de votre parti ont demandé à voir ce rapport.

Le deuxième rapport est en préparation. Les progrès ont été ralentis par les élections et par tout ce qui s'est passé depuis le début du projet. La version finale est presque terminée, mais je peux vérifier pour plus de précision. Ce rapport porte sur ce que nous faisons ici par rapport à ce qui se fait dans d'autres pays. Mon collègue peut évidemment se reporter aux observations du vérificateur général, qui fait aussi cette comparaison.

Dans l'ensemble, pour ce qui est du renouveau de la fonction publique et de l'étude des questions pertinentes, nous y travaillons activement.

Le vice–président: Je dois signaler au député, même si nous faisons tous cette erreur, y compris moi–même, que les interventions doivent être adressées au Président. Je crois que le secrétaire parlementaire a utilisé deux fois le mot votre, en l'espace de deux phrases. Pas plus d'une fois par paragraphe, s'il vous plaît.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, chaque année, la Chambre des communes est saisie du rapport du vérificateur général du Canada. On entend parler de ce rapport–là dans les premières semaines, et de moins en moins au fur et à mesure que le temps passe. Si bien que, à toutes fins utiles, le rapport du vérificateur général sert à peu près juste à ramasser de la poussière sur les tablettes de certains ministères.

En tout cas, dans plusieurs sphères d'activité, quant à moi, il y a beaucoup de choses dans ce rapport qui pourraient faire l'objet d'un suivi et qui pourraient amener le gouvernement à avoir des positions plus judicieuses.

Avant de faire des conférences bidon prébudgétaires, le gouvernement libéral aurait tout intérêt à étudier et à mémoriser les horreurs révélées annuellement dans les rapports du vérificateur général et à les corriger immédiatement.

Vous savez que le Québec et le Canada, qu'il soit gouverné par les libéraux ou par les conservateurs, tous les deux sont dans une espèce de gouffre financier; c'est du pareil au même. Je pense que c'est une triste réalité qu'on doit réaliser en examinant les états financiers du Canada.

Surtout dans un système confédéral ou fédéral, à un moment donné, mes amis d'en face, mes amis du Canada vont m'expliquer la différence entre ces deux termes parce que, à plusieurs reprises, certains libéraux ont posé des questions aux députés du Bloc à savoir la différence entre la séparation et la souveraineté du Québec. Je pense qu'une des choses qu'ils devraient faire avant tout, est de s'interroger pour comprendre la souveraineté que le Québec désire, et vulgariser les termes fédération et confédération canadienne parce que je pense que c'est bien mêlant. Les Canadiens, et les Québécois surtout, sont très mêlés sur la définition de ces termes.

• (1615)

À tout événement, je disais donc que le gouvernement devrait suivre les recommandations du vérificateur général s'il tient véritablement à assainir les finances publiques. Cependant, on ne peut pas tout avoir dans la vie. Le beau système doré sur le bord de la faillite, que nous avons présentement au fédéral, exige des aberrations, et j'ai bien dit exige des aberrations, et je vais vous en faire la preuve sous peu.

Il faut distribuer des bonbons au nom de cette chère, précieuse et coûteuse unité canadienne. Une de ces aberrations que j'ai décelées en étudiant les rapports du vérificateur général du Canada, pour les dernières années, est la suivante. Je vais vous parler uniquement au niveau du portefeuille pour lequel je suis le critique officiel, c'est–à–dire celui du solliciteur général du Canada.

Au Canada, l'altruisme national dans le domaine des dépenses de la GRC coûte des millions de dollars au Trésor fédéral. Comme entrée de jeu, il faut rappeler à la Chambre que la GRC assure, à la suite d'ententes contractuelles, les services de police dans huit provinces, dans les deux territoires et dans 191 municipalités, sauf le Québec et l'Ontario qui ne bénéficient pas directement de cette largesse du système.

Cela veut donc dire que la GRC, en plus d'agir comme police fédérale, agit comme police provinciale pour environ 40 p. 100 de la population canadienne, et comme police municipale, pour environ 20 p. 100 de la même population. Certains Canadiens ne connaissent pas d'autres forces policières que la GRC. En théorie, il n'y a rien de mal avec ce genre de pratique–là. Cependant, cela coûte des millions et si le système gracieux, imposé par les libéraux et les conservateurs, contribue au déficit, il y a un problème.

En lisant le rapport du vérificateur général du Canada, en 1992, on s'aperçoit rapidement qu'il y a un problème dans ce système. La GRC offre ses services de police provinciale et municipale à un coût inférieur au coût réel tel que calculé par le vérificateur général dans son rapport de 1992.

Depuis que le gouvernement a commencé à fournir des services à contrat, il a fait payer aux provinces et aux municipalités les services de la Gendarmerie royale du Canada. Or, le vérificateur général a écrit dans son rapport et je le cite: «Le gouvernement fédéral n'a jamais cherché à recouvrer le coût total de la prestation de ces services.» C'est à la page 593 que nous retrouvons cela.

Le gouvernement fédéral ne calcule pas le coût réel des services, mais il négocie avec les provinces sur une base de coûts. Dans les faits, les provinces et les municipalités favorisées paient uniquement un pourcentage de cette base de coûts évalués par les parties. Habituellement, cela représente de 70 à 90 p. 100 du coût réel. C'est sur la base du coût qui est théorique et qui est négocié entre les parties que le gouvernement demande aux provinces qui bénéficient de cette largesse–là et aux municipalités également de payer.

Dans un tel esprit, le gouvernement fédéral perd beaucoup d'argent. Ce qui est pire encore, c'est que ce contrat–là, qui vient tout juste d'être signé en avril 1992, représente une entente de 20 ans. Et l'aberration, parce qu'il y en a une en plus dans ce contrat–là, c'est qu'il peut être révisé uniquement à tous les cinq ans, mais il faut que les parties soient d'accord de façon unanime pour le modifier.

Donc, la nouvelle base de coûts représente environ une somme de 800 millions de dollars par an, alors que le coût réel, selon le vérificateur général, se chiffre entre 900 et 950 millions de dollars. Cet écart de 100 à 150 millions de dollars résulte de l'application par le vérificateur général des lignes directrices qui figurent dans le Guide pour l'établissement des coûts des entrants du Conseil du Trésor.

Toujours selon le vérificateur général, il appert que le gouvernement fédéral, soit le ministère du solliciteur général du Canada, ne tient pas compte de certains coûts importants tels que l'administration ministérielle, la centrale, les services informatiques, la location des bureaux, et certains avantages sociaux payés par l'employeur fédéral. Encore là, il y a une liste beaucoup plus longue dans le rapport, c'est à la page 595 dudit rapport du vérificateur général du Canada. Je pense que le gouvernement devrait en prendre connaissance dans la préparation de l'éventuel budget qui s'en vient.

Donc, pour toute la durée du contrat de 20 ans, l'entente ne peut être rajustée, comme je le disais tantôt, à la suite des examens quinquennaux que s'il y a réciproquement, du gouvernement fédéral et des provinces, une entente. En général, les

provinces acceptent de payer seulement les nouvelles dépenses judicieuses.

• (1620)

Pour la prestation des services de police provinciale et municipale par la GRC qui coûtent entre 900 et 950 millions de dollars par année, le gouvernement fédéral ne reçoit qu'environ 600 millions de dollars annuellement. Voici le bilan global. Le coût réel des services: 900 à 950 millions; les recettes: 600 millions; la contribution fédérale: de 300 à 350 millions. La part québécoise—et c'est important, je pense, pour mes amis d'en face de l'écouter: 24 p. 100 de cette somme représentent environ 70 à 90 millions que le Québec paie pour des services qu'il n'a pas, pire encore, pour un service qu'il paie déjà au gouvernement provincial et aux municipalités. Je pense que c'est un bon exemple frappant du fédéralisme coûteux pour le Québec.

Le manque à gagner pour le gouvernement fédéral s'élève, comme je le disais tantôt, à 300 millions annuellement. Si on veut calculer sur une base de 20 ans, parce que l'entente c'est sur 20 ans, cela représente plus ou moins 6 millliards de dollars. En d'autres mots, les contribuables québécois subventionnent les services de police provinciale et municipale dans les autres provinces sauf l'Ontario, naturellement, comme je l'ai dit tantôt, au rythme de 70 à 90 millions annuellement ou entre 1,4 et 1,8 milliard pendant la durée du contrat. Plus de 40 p. 100 des Canadiens reçoivent des services de police subventionnés par les Québécois et les Ontariens. Certaines provinces en profitent davantage que d'autres. Par exemple, une grande proportion de la population en Colombie–Britannique ne connaît pas d'autre police parce que la police fédérale est là au niveau municipal et également au niveau de la province.

Je pense, pour finir sur ce sujet–là, que ce que l'opposition officielle demande c'est justement d'avoir un comité pour examiner tout cela, pour voir s'il y a des chevauchements, pour voir s'il y a une province qui paie pour un service qu'il n'a pas. Je pense que le gouvernement, s'il est vraiment réaliste et s'il est vraiment honnête avec ce qu'il veut faire, je pense qu'il devrait accepter d'emblée la proposition de l'opposition officielle et de voir poste par poste, regarder véritablement ce que cela en coûte, et cela c'est seulement dans le domaine du solliciteur général du Canada. Si on fait tous les portefeuilles, tous les ministères, vous allez voir les montants d'argent qu'une province, entre autres, comme le Québec, paie et ne reçoit pas les services.

[*Traduction*]

M. Ovid Jackson (Bruce—Grey): Monsieur le Président, je veux féliciter l'opposition de se demander si oui ou non nous devrions former un comité des finances distinct.

Je tiens à rappeler au député qu'il a dit lui–même vouloir éliminer les doubles emplois. Or, il propose d'en créer un dans le cas présent.

Le rapport du vérificateur général est sans aucun doute un document important. J'espère que tous les ministères s'en serviront pour corriger les lacunes dont le député a parlé.

Le Canada est une confédération et non un État unitaire. Comme le député le dit si bien, le Canada n'est pas un pays formé d'États qui se fichent du sort des autres. Les provinces plus favorisées aident les autres au moyen des paiements de péréquation et le reste. Il s'agit d'un système unique en son genre. Nous avons une bonne réputation dans le monde à cet égard. Nous pouvons compter sur un très haut niveau de vie. Nous sommes un exemple pour beaucoup de pays en ce qui concerne notre type de démocratie et de gouvernement.

Les députés de l'opposition nous envoient un message subliminal; ils proposent de faire éclater notre pays. Ce n'est probablement pas une très bonne façon de procéder, et je peux défendre ma position de façon très ferme étant donné que je viens d'un pays qui a réussi à accéder à l'indépendance. Par la suite, notre niveau de vie a beaucoup baissé et n'a pas été aussi élevé que nous l'avions prévu. Nous nous sommes retrouvés avec beaucoup d'ennemis que nous ne percevions pas comme tels au départ et sur le plan économique, ils étaient plus puissants et nous ont imposé un plus grand nombre de contraintes.

Pour en revenir à la question dont nous discutons aujourd'hui, il est vrai que nous devons examiner très sérieusement le bilan du gouvernement et la façon dont il dépense l'argent du contribuable, mais il existe déjà un mécanisme pour ce faire. Nous avons des députés ministériels et des députés de l'opposition. Je pense que c'est là le mécanisme auquel nous devrions avoir recours pour atteindre ces objectifs.

[*Français*]

M. Bellehumeur: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé quatre questions, d'avoir fait quatre constatations. Je vais commencer par la première.

• (1625)

Je pense que ce que l'opposition officielle demande, c'est d'avoir un comité pour voir exactement où va l'argent qu'on verse. Québec paye des milliards de dollars par année, sous prétexte qu'on en a vraiment pour notre argent. On a entendu ce discours–là, en face, à plusieurs reprises.

Je vous donne un cas précis où le Québec paye et n'en a pas pour son argent. Examinons les autres cas également pour voir ce que c'est exactement. Si vous êtes sincères dans la démarche que vous voulez entreprendre, dites oui à notre proposition et on aura la réponse finale. Ce que nous voulons savoir, c'est qui paye, combien, où va l'argent et pourquoi.

Deuxièmement, l'idéal serait que chaque ministère examine le rapport du vérificateur général et en fasse son livre de chevet, que tous les soirs on lise les horreurs que le vérificateur général a relevées, et qu'on les corrige. Ce n'est pas ce qui arrive, ce sont des voeux pieux. Tous les ans c'est la même chose. Si nous ne parlions pas du rapport du vérificateur, personne n'en parlerait; on veut l'oublier.

Troisièmement, je pense que le Canada n'est pas un exemple si merveilleux à suivre par les autres pays, étant donné que rien que dans un petit dossier comme celui que je viens de vous présenter, celui de la police fédérale, il y a un déficit annuel de 300 à 350 millions. Je pense qu'il n'y a pas un gestionnaire au monde qui

resterait longtemps en vie s'il administrait son entreprise ou un pays de la même façon.

Quatrièmement, je pense qu'il ne faut pas comparer le Canada aux pays auxquels on veut bien le comparer. On a une démocratie qui est nettement établie, des valeurs sociales qui sont établies également, autant au Québec qu'au Canada. On est un peuple, en tout cas pour ce qui est du Québec, qui ne cherche pas autre chose qu'à avoir son dû et être maître chez nous. Je pense que le Québec répète la même chose depuis des années. Éventuellement, le Canada anglais va comprendre et les comparaisons que vous avez faites tout à l'heure ne se réaliseront pas.

Le vice–président: Le période des questions et commentaires est expirée.

Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Richmond—Wolfe—La Défense nationale; l'honorable député de Laval–Est—Les droits de la personne; l'honorable député de Waterloo—La privatisation; l'honorable député de Frontenac—L'environnement; l'honorable député de Roberval—La contrebande de cigarettes.

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, nous voilà à quelques jours du dépôt du premier budget du gouvernement libéral. Ne trouvant pas d'écho à sa proposition d'examen des dépenses du gouvernement fédéral, l'opposition officielle a décidé d'en faire le sujet de cette journée de débat.

Le Parti libéral écrivait dans le livre rouge, et je cite leur fameux livre rouge qu'ils aiment tellement: «Les citoyens n'ont jamais été aussi désabusés par les institutions publiques, les administrations, la classe politique et la chose publique. Pour que le gouvernement joue le rôle constructif qui est le sien, il faut restaurer l'intégrité de nos institutions démocratiques.»

J'espère qu'ils s'en rappellent, c'est écrit dans le livre rouge.

Le Parti libéral croyait–il alors que la population n'exigerait pas la transparence dans les dépenses publiques pour établir cette confiance? Et bien non, car plus loin dans ce même livre rouge ils écrivaient, et je cite: «Élargir le rôle des députés dans l'élaboration des lois par le biais de commissions. . .» et si je lis bien c'est écrit «par le biais de commissions qui auront un droit de regard plus important sur les dépenses de l'État.» Il me semble que c'est le sujet d'aujourd'hui.

Comment le Parti libéral, une fois au pouvoir, peut–il accomplir autrement cette promesse écrite dans le livre rouge, qu'en donnant son accord à la motion de l'opposition officielle? Voilà donc le premier geste que le Parti libéral pourrait faire pour tenter de récupérer une partie de la confiance de la population.

Ce sont les parlementaires qui sont responsables devant la population et non d'obscurs fonctionnaires qui concoctent derrière des portes closes des mesures qui s'appliqueront à tous.

Nous réclamons que le Parti libéral se donne les moyens d'honorer ses propres promesses, pas les nôtres, les siennes, et que les parlementaires retrouvent leur premier rôle, soit celui de veiller aux intérêts de leurs concitoyens.

• (1630)

En déposant son rapport, le vérificateur général nous disait implicitement que l'action des parlementaires était nécessaire pour voir à la résolution des problèmes du gouvernement fédéral. En distribuant, année après année, une liste des horreurs du gouvernement fédéral, le vérificateur général transmet à la population le message suivant: l'appareil gouvernemental fédéral est incapable de gérer de façon responsable. Tant et aussi longtemps que les parlementaires n'ouvriront pas la porte des ministères et n'allumeront pas les lumières des bureaux où se réunissent les décideurs. L'espoir d'une discipline budgétaire est bien mince.

Pour ce qui est de l'environnement, dans son rapport de 1990, le vérificateur général faisait part de la complexité des relations fédérales–provinciales en matière d'environnement. La loi constitutionnelle de 1867 et celle de 1982 demeurent lettre morte. C'est aussi un secteur où les responsabilités des différents intervenants sont les plus difficiles à répartir.

Cette confusion constitutionnelle entraîne de nombreux dédoublements, comme par exemple, les évaluations parallèles, les inspections similaires effectuées par chacun des gouvernements, ainsi que les litiges interminables sur des questions cruciales pour le développement de nos sociétés. Il faut se faire une raison, le fédéralisme canadien n'est pas en mesure de faire face aux défis lancés pour les années futures.

De plus, nous savons désormais que ce fédéralisme est irréformable, car nous l'avons tenté avec les accords de Meech et de Charlottetown. Ces accords ont montré aux Québécois qu'on ne pouvait plus espérer participer, dans ce cadre, à l'édification d'une société à la mesure de nos espérances. L'environnement est l'exemple patent d'un problème criant empêtré dans des conflits juridictionnels qui ne peuvent trouver de solutions que par une réforme majeure de nos institutions, soit la souveraineté du Québec.

Si ce n'était qu'au chapitre des relations fédérales–provinciales que l'environnement a été mal servi et malade, nous pourrions attendre que la souveraineté du Québec soit chose faite. Alors reprenons nos billes et allons nous organiser chez nous.

Mais non, l'appareil fédéral lui–même est si confus dans son intervention qu'on a de la difficulté à mettre la main sur le ministère responsable envers le public. Cette confusion n'est à l'avantage de personne et l'opposition officielle doit travailler à son élimination.

Le vérificateur général indiquait que, et je le cite: «Le partage des compétences pour les questions environnementales engendre une mosaïque de responsabilités qui rend presque impossible l'attribution des responsabilités envers le public en matière de protection de l'environnement au Canada.» En 1990, au sein du gouvernement fédéral 24 ministères avaient des responsabilités

avec plus de 50 lois aux incidences environnementales. Le ministère de l'Environnement, à lui seul, avait la responsabilité en vertu de 36 lois.

Le plan d'action Saint–Laurent est un exemple des problèmes de coordination interministérielle seulement au fédéral, et non au fédéral–provincial. Alors que le Québec et le fédéral s'entendaient sur cette question, sur le plan d'action du Saint–Laurent, les différents ministères fédéraux impliqués s'empêtraient dans leurs juridictions respectives. La responsabilité du financement et de la mise en oeuvre du plan incombait à trois ministères fédéraux: Environnement, Industrie, Sciences et Technologie, et finalement, Pêches et Océans Canada, dont les contributions respectives s'établissaient à 84, à 20 et à 6 millions de dollars.

Le plan d'action Saint–Laurent exigeait que ces ministères coordonnent leurs activités en vue d'atteindre des objectifs communs; difficile au fédéral. Le problème est que les deux premiers ministères avaient des objectifs différents.

Le ministère de l'Environnement favorisait la démonstration et l'application de technologies qui répondent aux besoins immédiats de 50 industries visées par le plan d'action. Au même moment, le ministère de l'Industrie favorisait plutôt le développement et la mise en application de technologies nouvelles et améliorées qui peuvent être commercialisées à l'échelle nationale et internationale et qui pourraient être éventuellement applicables aux industries situées près du fleuve Saint–Laurent.

Le vérificateur général explique que, et je cite: «Cette différence d'optique dans les objectifs ministériels et dans le mécanisme de financement des programmes a engendré des problèmes de coordination, même si une entente a été conclue entre les deux ministères de façon à prévoir une structure de gestion pour la coordination de leurs programmes respectifs, elle s'est avérée inefficace.» Je parle de deux ministères fédéraux et non d'ententes fédérales–provinciales.

• (1635)

Nous savons bien qu'il est difficile de conjuguer les objectifs des gouvernements du Québec et du Canada—on le vit—mais lorsque le fouillis règne à l'intérieur même du gouvernement fédéral, alors, la situation devient carrément inacceptable.

Si le fédéral se contentait de régler les problèmes seulement chez lui, entre ses ministères, mais non, il sent le besoin d'intervenir et de créer des problèmes sur toutes les questions du même ordre, même au Québec.

Environnement Canada agit dans la presque totalité des 18 champs d'intervention du ministère québécois de l'Environnement. Ainsi, deux paliers de gouvernement agissent dans le même but, soit de limiter la pollution industrielle. Et c'est en raison de cette double intervention, qu'Ottawa et Québec ont chacun un règlement sur le rejet industriel des fabriques de pâtes et papiers.

Les fabriques de pâtes et papiers sont donc soumises à deux règlements. Pour chaque entreprise, les dépenses reliées à l'application de ces règlements sont d'environ 100 000 $ par année.

Je conclus donc en vous disant que l'opposition officielle a garanti aux Québécois qu'elle allait défendre leurs intérêts à Ottawa jusqu'à ce qu'ils se prononcent sur la question de la souveraineté du Québec.

Notre proposition vise à ce que le fédéral fasse le ménage, si nécessaire, dans ses finances et dans ses programmes. Je le répète, dans ses finances et dans ses programmes.

Les intérêts des Québecois, ainsi que ceux des Canadiens, sont mal servis par le fonctionnement actuel de l'appareil gouvernemental, et une étude en profondeur en est donc nécessaire.

Que le gouvernement fédéral respecte ses engagements auprès de la population tels qu'inscrits dans son fameux livre rouge, qu'il saisisse la chance qu'on leur donne et que lui offre l'opposition officielle, qu'il permette aux parlementaires d'étudier à fond les opérations de l'État, et peut–être pourrons–nous ainsi agir dans le meilleur intérêt de la population québécoise et canadienne et ramener nos sociétés respectives sur un chemin moins chaotique.

[*Traduction*]

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je ne peux dire que je suis en désaccord avec l'objectif de la motion d'opposition ou une bonne partie de l'intervention de mon collègue.

Je me dois de noter que dans cette motion, on réclame, en fait, un processus permettant d'examiner les comptes publics du Canada afin d'éviter les chevauchements de programmes entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Le député pourrait–il dire à la Chambre si ses collègues ou lui–même entendent proposer une motion de ce genre au Comité des comptes publics qui sera présidé, si je ne m'abuse, par un membre de l'opposition officielle? Ce comité de la Chambre qui est responsable du dossier qui est le fondement de cette motion est libre de délibérer de façon tout à fait ouverte à l'instar de tous les autres comités de la Chambre. Le comité a le pouvoir de citer à comparaître des témoins ou du moins de les inviter à le faire, ainsi que de réclamer le dépôt de documents et il peut faire rapport à la Chambre quand bon lui semble.

Le Comité des comptes publics peut très bien se charger de tout ce qui est proposé dans la motion si ses membres le souhaitent et je me demande si le parti du député est disposé à s'engager dans cette voie.

[*Français*]

M. Sauvageau: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le député qui, si j'ai bien compris l'interprétation, ne désapprouve pas notre motion. S'il ne la désapprouve pas, donc, je pense qu'il l'approuve. Je remercie l'honorable député.

Je pense aussi qu'il doit faire la distinction entre le Comité des comptes publics et un comité spécial qui étudierait l'ensemble des dépenses et des chevauchements effectués par le gouvernement fédéral.

Pour parler du Comité des comptes publics, on doit regarder quels sont les rôles et les fonctions du Comité des comptes publics. Ses fonctions sont telles qu'il n'a pas à étudier l'ensemble des dépenses effectuées dans les ministères, et non plus les programmes, voire le chevauchement des programmes entre le fédéral et le provincial. On veut conserver le rôle du Comité des comptes publics. Depuis ce matin, on entend cette réponse–là ou cette intervention–là de l'autre côté de la Chambre. Probablement qu'avant de tenter d'élargir le Comité des comptes publics, ils auraient dû regarder son rôle et ses fonctions. Ils auraient bien vu que ce n'est pas au Comité des comptes publics qu'on a à faire l'étude des dépenses budgétaires, poste par poste, et ce n'est pas non plus au Comité des comptes publics que l'on doit faire l'étude des chevauchements des programmes. Conservons au Comité des comptes publics ses rôles et donnons un comité spécial.

• (1640)

Et si vous me le permettez, je vais reciter le livre rouge, et je dois rappeler aux députés d'en face que ce sont eux qui l'ont promis dans leur livre rouge et on leur donne la permission d'appliquer leur promesse. Plutôt que d'être récalcitrants face à nos demandes, ils devraient nous remercier. C'est l'intervention que je voulais faire.

[*Traduction*]

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord): Monsieur le Président, je serai très bref.

Tout d'abord, je remercie le député de nous avoir lu le livre rouge. J'ignore pourquoi il affirme qu'il nous donne la possibilité de le défendre. C'est plutôt à lui qu'il revient de défendre sa présence dans cette enceinte.

Cela me blesse et me laisse perplexe lorsqu'on se penche sur une question en faisant une distinction entre le Québec et le Canada. Il faut s'adresser à nous franchement en tant que Canadiens. On est soit Québécois soit Canadien. Nos vis–à–vis sont les bienvenus au Canada et nous voulons qu'ils y restent. . .

Le vice–président: Je suis désolé d'interrompre le député. Veuillez vous adresser à la présidence. Cela atténue un peu l'effet des propos que l'on peut tenir.

M. Assadourian: Monsieur le Président, le député doit être équitable et nous dire s'il est en faveur de la séparation du Québec. Est–il pour la souveraineté ou l'indépendance?

Je siège dans cette enceinte depuis trois mois. J'ignore au juste la position de l'opposition sur cette question. Nos vis–à–vis reviennent toujours là–dessus.

[*Français*]

M. Sauvageau: Monsieur le Président, malheureusement, il ne me reste que deux minutes. Je pourrais rencontrer le député pour lui expliquer quelle est la position des souverainistes du Québec. Malheureusement, tant et aussi longtemps qu'on ne sera pas un pays souverain au Québec, nous faisons partie du Canada. Encore une fois, malheureusement, je suis déçu de voir qu'un Canadien, qui fait partie du Parlement, ne connaît pas la position du Québec. Personnellement, je suis très déçu, chagriné aussi de la position de mon confrère de l'autre côté de la Chambre.

Aussi, j'aurais aimé qu'il intervienne sur le sujet du débat d'aujourd'hui, c'est–à–dire un comité poste par poste, et on démontre aussi notre bonne volonté, c'est–à–dire tant et aussi longtemps qu'on fera partie de cette Chambre, on voudrait que son fonctionnement se fasse de manière maximum. Donc, je l'invite à une discussion ultérieure parce qu'en deux minutes, je ne peux pas lui expliquer la position du Québec, mais ce sera un plaisir pour moi.

Le vice–président: Je crois que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement va parler pendant 20 minutes? Est–ce exact?

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vais parler pendant 20 minutes et les députés qui vont me suivre de ce côté de la Chambre vont aussi parler pendant 20 minutes.

Je voudrais faire une remarque brève, en commençant, pour citer le député de Terrebonne qui voulait expliquer à mon collègue, s'il avait eu le temps, la position du Québec. Quelle arrogance! Quelle suffisance de penser que le député possède la position du Québec, le Bloc québécois possède la position du Québec! À ce que je sache. . .

M. Sauvageau: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. On n'est plus dans la période des questions et commentaires, donc, le député doit faire son discours et non intervenir sur mon discours. Ai–je bien compris?

Le vice–président: On a le droit de faire référence à un discours qui vient d'être prononcé. Il peut faire un commentaire, et vous pourrez poser des questions après son discours.

M. Lincoln: Monsieur le Président, si le député avait été à la Chambre un peu plus longtemps, il saurait que j'ai le droit de dire ce que je veux dans mon discours. Et si cela le gêne, je m'en excuse, mais je vais le dire de toutes les façons.

Ce que je veux dire au député, c'est que ni lui ni son parti ne représentent la position du Québec. À ce que je sache, ils ne sont pas le gouvernement du Québec. Il y a un gouvernement au Québec qui, à ce que je sache, possède encore le droit, qu'il exprime très librement, de rester au Canada.

• (1645)

À ce que je sache, les Québécois ont un choix à faire, mais entre–temps, il y a aussi des Québécois, dont je suis et dont mon collègue ici est, qui ont aussi des positions par rapport au fédéralisme canadien qui ne rencontrent pas les mêmes vues que le député d'en face. Prendre pour acquis que tous les gens au Québec sont des indépendantistes, ce n'est certainement pas ce que le Québec a dit, en 1980, lors du référendum, et ce n'est certainement pas ce que le Québec va dire, si jamais il y a un référendum encore une fois.

Cette idée de prendre pour acquis que les Québécois, unanimement, veulent quitter la fédération canadienne, c'est se leurrer comme ils l'ont fait avant 1980.

Pour ceux d'entre nous, de ce côté de la Chambre, qui croyons représenter le Québec—j'ai passé neuf ans à l'Assemblée nationale du Québec, je travaille ardemment pour le sort de mes concitoyens du Québec, où qu'ils soient, quelle que soit leur religion ou leur langue—je refuse d'accepter cette idée qu'ils ont le monopole de la vérité et des intentions pour tous les Québécois où qu'ils soient.

Je sais que tous les maux de la terre appartiennent, d'après les députés du Bloc québécois, au système fédéral, surtout au système fédéral canadien. Tout ce qui ne marche pas, c'est toujours la faute du fédéral. C'est la vieille rengaine, je l'ai entendue bien des fois. Je sais qu'on pourrait tirer, puiser dans les rapports du vérificateur général des choses que tous nous voudrions changer. Cela est certain.

Je me souviens des rapports du vérificateur général lorsque j'étais dans l'opposition au Québec. Je me souviens de l'investissement de plusieurs centaines de millions dans les mines d'amiante. L'amiante était un produit que personne au monde ne voulait et que les États–Unis allaient bannir. Je me souviens de cela. Je me souviens des investissements de millions de dollars dans Quebecair, un gouffre de plusieurs millions. Je me souviens des investissements dans l'usine de sucre sur la rive–sud. Donc, je pourrais citer toutes sortes d'exemples où le vérificateur général d'alors avait dit au gouvernement: «Écoutez, il y a toutes sortes de décisions folichonnes qui ont été faites». Cela s'est fait du temps des conservateurs, ça s'est fait du temps des libéraux, ça s'est fait du temps des péquistes, et cela s'est fait du temps des libéraux au Québec.

Il est malheureux que ces choses arrivent. Nous, on veut regarder en avant, on veut les corriger. Nous acceptons, et en fait, les ministres qui ont répondu aux questions qu'on leur adressait l'autre jour l'ont dit, devant le vérificateur général : «Oui, on accepte ces critiques. Oui, on sait que certaines choses ont été faites et on ne veut pas passer le blâme à un autre gouvernement parce que c'était un autre gouvernement qui était là avant nous. Nous acceptons que les choses doivent changer.»

En fait, notre livre rouge s'est engagé à changer des choses, à faire de la gestion gouvernementale une gestion plus serrée, plus efficace. Je sais que le système fédéral est toujours un système compliqué. Tout système gouvernemental est compliqué. Cela, nous l'acceptons, mais en même temps, c'est un système qui a fait ses preuves. Nous avons connu cent vingt–six ans de paix, de liberté, de fraternité, parce que, vraiment, au Canada, qu'on soit francophone ou anglophone, on se comprend, il n'y a pas de problème. Le problème se situe au niveau politique. C'est un problème qu'on a créé soi–même.

La fédération canadienne est, dans bien des sens, un modèle. Je sais qu'aujourd'hui nous avons une récession économique. Je sais que beaucoup de bêtises ont été faites le long du parcours. Elles ont été faites tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial. Aujourd'hui, toutes les provinces, même l'Ontario qui était le moteur du Canada, l'Alberta, le Québec, toutes aujourd'hui connaissent des problèmes économiques sérieux, très très sérieux.

Ce que nous voulons faire, c'est travailler à rendre les choses plus pratiques; en fait, nous servir ironiquement de l'opportunité de cette récession économique, qui nous fait tous réfléchir à ce que nous sommes, à ce que nous devrions faire plus efficacement pour changer les choses.

• (1650)

[*Traduction*]

Voilà ce que nous voulons faire. Nous ne voulons pas regarder en arrière et faire des reproches au gouvernement fédéral, au gouvernement de l'Alberta ou à celui du Québec ou de Terre–Neuve. Nous voulons faire en sorte que la fédération fonctionne mieux.

Le principe, l'idée qui est à la base du livre rouge, nous commande de mettre de côté les querelles de clocher et de regarder en avant. Trouvons une façon de travailler ensemble à résoudre nos problèmes au lieu de nous quereller stupidement.

Le député cite l'exemple de la Gendarmerie royale du Canada pour démontrer que le Québec paie plus qu'il ne reçoit. On pourrait, en retour, affirmer que l'industrie laitière du Québec détient 48 p. 100 du marché canadien, ce qui est beaucoup plus que le poids démographique de cette province. Dans le domaine de l'assurance–chômage, le Québec reçoit 1,5 milliard de dollars de plus que sa juste part, mais il est vrai que le taux de chômage dans cette province est proportionnellement plus élevé que dans d'autres provinces. On pourrait dire que le Québec retire trois fois plus du programme fédéral de formation de la main– d'oeuvre qu'il n'y investit, soit 900 millions de dollars contre 300 millions.

Chacun peut citer des chiffres pour faire valoir son point de vue, mais en définitive qu'est–ce que cela prouve? Une fédération doit être caractérisée par un système d'équilibre des pouvoirs. Une province qui paie davantage ici retire plus ailleurs.

Que diraient l'Alberta, la Colombie–Britannique et l'Ontario, qui paient la totalité des paiements de transfert aux provinces moins fortunées? Que diraient ces provinces?

De façon générale les Canadiens, et j'inclus les Québécois qui sont aussi des Canadiens et qui sont prêts à montrer qu'ils veulent le rester, et je crois d'ailleurs qu'ils le resteront, reconnaîtraient que le système n'est pas parfait. Nous ne nous attendions d'ailleurs pas à ce qu'il le soit. Mais il est certainement possible de le rendre plus fiable, plus équitable et plus efficace.

J'ai travaillé pendant neuf ans au gouvernement provincial et pendant tout ce temps j'ai été témoin du mécontentement que suscitaient dans nos rangs les chevauchements, les doubles emplois, les obstacles que la législation fédérale opposaient à notre travail. C'est effectivement une réalité. On peut toujours invoquer les doubles emplois, le chevauchement pour tourner le dos au régime et faire en sorte que la fédération fonctionne de plus en plus mal. On peut s'efforcer de détruire le système et ce que nous avons créé ensemble. Mais il existe une autre solution et c'est celle que nous choisissons.

J'ai été ministre de l'Environnement pendant trois ans. J'ai participé à toutes sortes de discussions et de débats avec mes homologues fédéral et provinciaux. Les membres du Conseil des ministres de l'Environnement du Canada s'efforçaient de trouver des moyens de supprimer les chevauchements et les doubles emplois. Ces derniers existent encore, mais il est tout de même possible de trouver au Canada des domaines où on peut travailler ensemble.

Un programme d'infrastructure a récemment été créé et toutes les provinces ont trouvé moyen d'y adhérer volontairement. Les ententes ont été signées. Voilà un exemple de collaboration des trois niveaux de gouvernement qui ont travaillé efficacement et harmonieusement à la création d'un système qui fonctionne.

Récemment, le ministre des Finances a rencontré ses homologues du Québec et des autres provinces au sujet des paiements de transfert fédéraux aux provinces. Ils ont su travailler dans l'harmonie et parvenir à une solution commune.

L'harmonie ne peut pas toujours régner partout. L'autre jour, les ministres de la Santé se sont réunis et certains ont émis des objections au sujet des récentes mesures concernant les taxes sur le tabac.

• (1655)

En même temps, il faut tenir compte de tout le contexte, pour nous assurer que dans notre système, nous arrivions à nous rencontrer, à discuter et à dialoguer.

La ministre dont je relève s'asseoit à côté de moi. En mai, elle participera à une deuxième rencontre avec les ministres canadiens de l'Environnement. Je sais que le député du Bloc québécois parlait du ministère de l'Environnement et des 18 problèmes à régler. Bien sûr, il peut y en avoir 18, et même 28, mais l'essentiel, c'est que lorsque nous nous rencontrons, nous harmonisions nos lois, nos règlements et nos idées. Aujourd'hui, nous traversons ensemble une récession, nous pouvons couler ou nager en harmonie et nous en sortir. On s'en rend compte de plus en plus.

[*Français*]

La réalisation profonde entre nous que ce soit le gouvernement du Québec, le gouvernement de l'Alberta, le gouvernement de la Colombie–Britannique ou le gouvernement fédéral libéral, que si nous ne travaillons pas ensemble à réduire les duplications, les chevauchements, à nous rencontrer comme des gens qui veulent solutionner les choses, avec le même objectif, on ne s'entendra jamais. Aujourd'hui une réalisation profonde est entrée chez nous.

Je vais donner à mes amis du Bloc québécois, qui pensent que rien ne marche au Canada, un petit exemple. Dans ma région, nous avons commencé, du temps que j'étais à l'Assemblée nationale—cela remonte déjà à 14 ans—des réunions trimestrielles où tous les députés provinciaux, fédéraux et tous les maires de la région se rencontrent de façon systématique pour discuter du problème commun de duplications et de chevauchements. On ne fait aucune distinction de parti politique. Tous ces gens se rencontrent, il y a 14 ans que cela dure. On a discuté de problèmes de transport public, de santé publique, d'environnement, et on les solutionne ensemble.

Aujourd'hui, dans cette même région, le Sault–au–Saint–Louis qui est la région contiguë, pour les programmes de formation de la main–d'oeuvre, ils ont décidé, au lieu d'attendre que des solutions miracles leur tombent du ciel, de travailler ensemble: le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, les municipalités et les communautés de base.

En fait, si nous nous prenons en main nous–mêmes, si nous inventons des modèles pratiques où dans la vie de tous les jours ça travaille, nous donnerons l'exemple à nos concitoyens,où qu'ils soient, que le système fédéral peut marcher. Mais si on cherche à nous mettre des bâtons dans les roues, si on cherche à nous mettre des écueils sur la route, comme vous tentez de le faire, cela ne marchera pas.

Vous nous dites que le Comité des comptes publics n'est pas assez vaste pour examiner tout ce que vous voulez. Le Comité des comptes publics est un comité sous votre gouverne. Vous en aurez la présidence. L'autre jour, le solliciteur général a déclaré en Chambre que selon les règles, l'autonomie des comités de la Chambre sera élargie de façon significative. Vous avez là un comité entre les mains, sous votre présidence, où vous pourrez examiner tous les comptes publics du gouvernement fédéral. Mais là, vous dites: Il ne va pas traiter des comptes séparés des ministères. Écoutez, selon les pratiques courantes tous les ministères vont être présents pour défendre leurs états de compte.

J'ai été dans l'opposition pendant quatre ans, je peux donc parler en connaissance de cause. J'ai examiné les comptes des ministères de l'Environnement, des Affaires internationales au Québec et de toutes sorte de ministères. Vous avez tous les pouvoirs possibles pour poser des questions. Au contraire, le vérificateur général, puisque vous avez toutes ces données devant vous, vous aide dans ce travail. C'est un travail qui sera transparent parce que nous voulons tous être transparents. Et vous avez le contrôle de ce comité. C'est un travail qui va examiner tous les chevauchements et vous aurez toute la latitude possible. Ce que vous voulez faire, c'est un comité qui va faire un grand apparat, un autre comité. Vous qui dites qu'il faut économiser les dépenses, vous allez faire un autre comité par–dessus le comité qui existe. Servez–vous du comité que vous avez. Faites–le travailler. Apportez–y des solutions, pas négatives. Ne vous en servez pas pour faire vos petits discours sur le fédéralisme canadien qui ne ment jamais. Servez–vous en, au contraire, pour contribuer à le rendre plus efficace, plus réel, plus équitable, si d'après vous, il n'est pas assez équitable.

• (1700)

En fin de compte, nos positions respectives se rencontrent. Nous tous, ce que nous cherchons, c'est une qualité de vie meilleure pour nous–mêmes et pour nos enfants. Nous cherchons à être des citoyens à plein temps, des citoyens qui peuvent jouir de toute leur liberté. Ma philosophie est différente de la vôtre parce que je crois que je peux atteindre ces objectifs dans la fédération canadienne. Vous, vous pensez qu'au contraire, il faut la détruire pour rebâtir quelque chose de nouveau. Mais là, vous avez tous les outils dans votre main. Vous avez tous les comités de cette Chambre. Vous avez le Comité des comptes publics pour prouver, d'ici là, votre mirage de demain, que vos idées vont compter.

Et, comme je le disais l'autre jour lors du débat sur le discours du Trône, et je vais conclure là–dessus: je sais qu'ici nous parlons de dépenses, d'efficacité publique. Le gouvernement dont je fais partie aujourd'hui est décidé à changer les choses pour le mieux. Et s'il ne change pas les choses pour le mieux, c'est là votre rôle de nous montrer le bon chemin. En même temps, je crois qu'il y a une question fondamentale qui gît au–dessus de tout cela. Ce que vous cherchez au sein de votre oeuvre, c'est justement de mettre l'accent sur ce qu'a souligné mon collègue de l'Ontario tout à l'heure: Essayer de prouver qu'un Québécois, qu'un Canadien c'est deux choses tout à fait différentes, que les choses ne peuvent pas se rencontrer.

Nous, de ce côté–ci de la Chambre, nous allons travailler honnêtement, avec la plus grande vigueur, sans inimitié. On sera des adversaires, mais cela ne sera jamais inamical. Pour vous prouver, vous qui êtes là, que le plus grand témoignage que vous faites au Canada, c'est comme je le disais l'autre jour, votre présence ici, acceptée avec la plus grande sérénité par tous les partis de cette Chambre, les gens de la Colombie–Britannique, de l'Alberta, je me demande si le revers de la médaille était là, vous l'auriez pris avec un tellement grand sourire. Je veux croire que votre présence ici est le plus grand témoignage des libertés fondamentales au Canada, de l'esprit d'accueil, de l'esprit de chaleur que représente la Fédération canadienne.

J'espère qu'au fil de votre travail, décelant les comptes publics, regardant le travail du vérificateur général, regardant en profondeur tout ce qui ne marche pas dans la Fédération, vous arriverez, avec nous, à rendre les choses meilleures, pas seulement pour une idéologie fixe, mais pour le bien–être des citoyens qui veulent avant tout, pas l'idéologie mais une meilleure qualité de vie, un emploi, une chance pour les jeunes qui cherchent du travail aujourd'hui. C'est cela que j'entends, que ce soit dans la partie francophone ou anglophone de ma circonscription. Ce n'est pas l'indépendance du Québec qui les tracasse. Ce qui les tracasse surtout, c'est que si on met l'indépendance du Québec sur la table des discussions bientôt dans un référendum, cela va nous diviser, comme cela nous a divisé en 1980. Cela va diviser les familles, cela va créer une instabilité économique que justement vous voulez vous–mêmes empêcher. Cela va créer une instabilité. . .

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît! Le temps de parole alloué à l'honorable député est terminé. Le député de Saint–Hyacinthe—Bagot a la parole.

• (1705)

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, je serai bref. De toute façon, j'ai souvent entendu ce genre de discours du député de Lachine—Lac–Saint–Louis dans un autre temps et récemment aussi. Tout ce que je peux lui dire, c'est que si le Bloc québécois est ici en force avec 54 députés, ce n'est pas par charité. C'est la démocratie qui en a décidé ainsi. Et si mon collègue ne respecte pas la démocratie, s'il ne respecte pas le choix des Québécoises et des Québécois, eh bien, c'est lui le problème. Je vous dirai qu'on n'est pas gênés du tout.

Les crédits

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. À ma connaissance, personne n'a interrompu le secrétaire parlementaire alors qu'il faisait son discours. Je demande donc que tous les députés fassent preuve de la même courtoisie envers tous.

M. Loubier: Monsieur le Président, je disais donc que pas un seul de mes collègues du Bloc québécois se sent mal à l'aise dans cette Chambre et la raison en est que les Québécoises et les Québécois nous ont donné un mandat très clair. Les Canadiens et les Canadiennes—et vous pouvez aller sonder dans vos circonscriptions un peu partout—sont satisfaits, je pense, du rôle de l'opposition officielle que nous jouons. Une chance qu'on est là pour surveiller ce gouvernement au nom, non seulement des Québécoises et des Québécois, d'abord et avant tout, mais au nom des Canadiens et des Canadiennes, parce que vous feriez tout ce que vous avez envie de faire et autant de catastrophes sur le plan social et économique que les conservateurs en ont fait auparavant.

Cela dit, on n'a peut–être pas le monopole de la vérité, mais je crois que les fédéralistes, depuis 1980, ont le monopole du niaisage, comme on dit au Québec. En 1980, durant la campagne électorale, ils sont venus dire aux Québécoises et aux Québécois: «Votez non, on va renouveler en profondeur le fédéralisme.» En 1981, ils nous ont servi la nuit des longs couteaux; en 1982, le rapatriement unilatéral de la Constitution. Le député de Lachine—Lac–Saint–Louis était membre de l'Assemblée nationale du Québec, à ce moment–là, et il s'est opposé au rapatriement de la Constitution canadienne, à l'encontre de l'Assemblée nationale. Il était là, ou plutôt son gouvernement, le gouvernement auquel il appartenait.

M. Lincoln: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Ce que vient de dire le député est tout à fait inexact. J'ai voté pour le rapatriement de la Constitution.

Le vice–président: Le député de Lachine—Lac–Saint–Louis pourra répondre dans quelques minutes.

M. Loubier: Monsieur le Président, j'ai fait une petite erreur historique. Il n'y en a pas eu beaucoup qui ont voté pour, n'est–ce pas?

Une voix: Cinq.

M. Loubier: Voilà. La quasi–unanimité de l'Assemblée nationale a voté contre le rapatriement unilatéral de la Constitution.

En 1984, les souverainistes ont décidé de prendre le beau risque en donnant une chance, encore une fois, aux fédéralistes, comme mon collègue d'en face. Meech a échoué. Bélanger–Campeau a donné lieu à des consensus comme jamais inégalés au Québec. Et la réponse des fédéralistes fut une série de niaisage pendant deux ans, qui nous a conduits au monopole de la vérité, et je vais vous dire ce qu'est le monopole de la vérité.

En 1992, les Québécois et les Québécoises ont voté massivement contre la niaiserie de Charlottetown. C'est ça, la vérité. Et c'est eux et elles qui disposent de la vérité au Québec. C'est eux et elles aussi qui, le 25 octobre dernier, nous ont donné un mandat clair. Et pourquoi n'ont–ils pas voté pour vous? Pourquoi n'ont–ils pas voté massivement pour les libéraux? Ce sont les Québécoises et les Québécois qui vont voter et qui vont choisir leur

voie d'avenir, et je suis persuadé qu'ils vont choisir la voie de la souveraineté.

Juste une dernière petite chose à signaler que je trouve très importante. Nous avons tendu la main, et le chef de l'opposition officielle l'a fait en arrivant ici. Nous allons travailler très sérieusement pour améliorer les finances publiques et l'état de l'économie québécoise et canadienne. Savez-vous pourquoi? C'est que lorsque les Québécoises et les Québécois choisiront de faire la souveraineté, on ne veut pas se retrouver, premièrement, avec une part de la dette publique canadienne qui sera encore plus grande que ce qu'elle est aujourd'hui, et, deuxièmement, on ne veut surtout pas que les Canadiens et les Canadiennes qui sont nos amis, qui sont nos partenaires commerciaux, souffrent d'une conjoncture économique que ces gens du gouvernement auront créée avec leurs mauvaises décisions économiques.

Le vice-président: J'invite les députés, et surtout les députés très expérimentés, à diriger leurs remarques à la Présidence, s'il vous plaît.

Le secrétaire parlementaire désire-t-il répondre?

M. Lincoln: Monsieur le Président, j'ai dit ce que j'avais à dire. Je pense qu'on va laisser les gens juger.

• (1710)

Ce que je répète encore une fois, c'est que je trouve bien triste cette espèce de distinction entre Canadiens et Québécois comme si nous étions deux nations séparées qui ne se parlent pas, deux nations étrangères.

Les Québécois, que je sache, jusqu'à présent sont des Canadiens. S'ils en décident autrement, à ce moment-là on verra, mais jusqu'à présent ils ont choisi d'être Canadiens. Alors de faire des distinctions entre Canadiens et Québécois, je trouve ça, encore une fois, bien triste cette espèce de division qu'on sème chez une population qu'on devrait au contraire unir en des temps difficiles où nous devons travailler ensemble pour régler les problèmes. Pour régler les problèmes, il faut justement qu'on s'unisse, qu'on travaille ensemble et je ne pense pas que ce genre de distinction qu'on veut faire, tout à fait sciemment, amène l'unité canadienne.

Pour ma part, je vais travailler très fort, et j'espère pouvoir convaincre les gens du Bloc québécois qu'à un moment donné dans l'unité on travaille bien mieux que dans la division.

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, je me sens un peu visé et un peu malheureux d'entendre les propos du député qui vient de prendre la parole, j'oublie malheureusement de quelle circonscription parce que je l'ai connu un peu partout, dans Chambly aux élections complémentaires de 1991, mais là je ne sais pas où il est rendu.

Je voudrais demander au député en quoi il représente de façon plus légitime les Québécois, avec 16 députés assis de l'autre côté de la Chambre venant du Québec, alors que nous, avec 54 députés, on ne serait pas admis à faire valoir notre point de vue ici ou notre point de droit.

À l'élection complémentaire de 1991, il a récolté à peu près 7 p. 100 des voix dans le comté de Chambly. Est-ce que ce sont les minorités qui gagnent les élections ou si c'est la majorité? On est 54 à être élus ici pour défendre notre point de vue. Faut-il encore se prosterner devant le député de je ne sais où, pour lui demander la permission d'intervenir?

On a fait une proposition, et elle est sur la table. S'il veut s'élever contre cette proposition, qu'il le fasse mais qu'il respecte à tout le moins le sens démocratique du vote des Québécois du 25 octobre.

M. Lincoln: Monsieur le Président, je ne vais pas répondre directement aux propos du député. Je pense que c'est un manque de classe et de courtoisie. Je ne suis pas le député de je ne sais où, je suis le député représentant une circonscription du Québec de 73 000 électeurs. J'ai été élu au même titre que lui. Si j'ai subi des défaites parfois dans la vie, cela arrive, mais moi j'ai accepté la défaite avec une grande magnanimité. Je n'ai pas dit que j'étais toujours vainqueur mais je travaille selon mes convictions.

Je dirais au député que je n'ai jamais dit qu'il ne représente pas la majorité de l'électorat québécois au sein du fédéralisme canadien. C'est clair, ils ont 54 sièges. Ce que j'ai dit très clairement au député de Terrebonne qui disait qu'on parlait de la position du Québec, j'ai dit la même chose que le ministre des Affaires étrangères l'autre jour, qu'ils n'ont pas le monopole de parler pour la position du Québec, que nous aussi, bien qu'on n'ait pas obtenu autant de voix, on est aussi des Québécois et on a voix au chapitre. Que le gouvernement du Québec actuel représente une position qui n'est pas une position indépendantiste. Eux aussi ils ont été élus avec une majorité.

Cette histoire de majorité et de minorité, c'est ce qui me désole. Je suis avant tout Canadien. Je n'ai pas d'esprit de majorité et de minorité, de francophone et d'anglophone, de division et d'esprit de clocher. Je veux travailler pour tous mes concitoyens. Je n'accepte pas d'être traité de député de je ne sais où. Je suis un député représentant une circonscription où près de 45 p. 100 des gens sont francophones, et eux aussi comptent au Québec.

• (1715)

M. Paul Mercier (Blainville—Deux-Montagnes): Monsieur le Président, lorsque dans un pays, le niveau des impôts et des taxes atteint, comme c'est le cas au Canada, un niveau excessif, la grogne habituelle, je dirais même traditionnelle, des citoyens face à la fiscalité, tourne au mécontentement. Et lorsque les citoyens apprennent que cet argent qu'ils ont eu tant de peine à verser, est mal géré et gaspillé, le mécontentement devant cette gabegie tourne à l'exaspération.

Face à la mauvaise administration financière d'un pays, il y a, de la part des administrés, un seuil de tolérance qu'il est périlleux pour le pouvoir de dépasser.

Enfin, lorsque, dans ce pays, le citoyen voit que la loi est bafouée impunément par une partie de la population; lorsqu'il voit qu'il faut y poser des gestes illégaux pour obtenir la réduction d'une taxe exagérée; lorsqu'il constate que des gens extrêmement riches peuvent très légalement ne presque pas payer d'impôts, alors que lui-même en est écrasé, l'explosion sociale

menace. Je ne dis pas que nous en sommes là, mais je crois qu'en dépit de l'infinie patience des Canadiens et des Québécois, cela après tout pourrait bien arriver. L'histoire abonde d'exemples dans ce sens.

Sans remonter au déluge, et pour me limiter à un cas que tout le monde connaît bien, rappelez–vous que le ressort, le déclencheur de la Révolution française a été les abus de taxation et le gaspillage du pouvoir royal. Souvenez–vous aussi que ce sur quoi portaient surtout les cahiers de revendications des États généraux, c'était l'existence de privilégiés qui ne payaient pas d'impôts.

Or, nous aussi, nous avons au Québec et au Canada, une aristocratie, une classe de citoyens pratiquement exempte d'impôts. Les marquis d'aujourd'hui sont notamment les fiducies familiales. Et, sans vouloir faire de misérabilisme, je dis que nous aussi, comme en France en ce temps–là, nous sommes un peuple qui peine et qui s'indigne devant tant d'injustice et tant d'impéritie.

Qu'on m'entende bien, monsieur le Président. Je ne dis pas, je le répète, que ces deux facteurs de mécontentement: la mauvaise administration et le système fiscal injustes de ce pays, nous mènent à la révolution. Nous sommes deux peuples trop patients, trop sages pour en arriver là. L'individu, chez nous, n'est pas prêt de s'attaquer à l'État. Mais de plus en plus, pour lui échapper à l'État, il s'en cache, il lui cache ses activités.

À cause de ce comportement qui se répand, tout un pan de l'économie échappe au contrôle, et même à la connaissance du gouvernement. La désobéissance civile n'est plus blâmée par l'opinion. Quelle faillite, monsieur le Président! Quelle régression!

Année après année, le vérificateur général, sans réussir à sortir le pouvoir de son indifférence, étale aux yeux du public, finalement blasé, d'accablants exemples d'insouciance, d'imprévision et de gaspillage des successifs gouvernements fédéraux. Cette année, c'est le bouquet. Et que je sache, le vérificateur général demeure, dans son examen de nos finances, dans le champ exclusif du fédéral, et n'examine donc pas cette généreuse source d'aberration administrative et de dilapidation de fonds publics que constituent les chevauchements avec les provinces.

Voici, de cette gabegie, un exemple entre cent, particulièrement pénible, vu la clientèle qu'il frappe: les pensions de vieillesse. Voyons ce qu'en dit le vérificateur. Ces faibles pensions sont, comme vous le savez, l'unique source de revenus de pas mal de gens, eh bien, ces pensions pourraient être augmentées, sans dommage pour le Trésor public, si les quelque deux cent millions de dollars trop perçus étaient efficacement récupérés, ou mieux, n'étaient pas versés grâce à une meilleure administration de ces fonds.

Si, à tout le moins, lorsqu'ils ont un problème, les pensionnés pouvaient se faire entendre du pouvoir! Mais leurs appels, nous dit le vérificateur général, accusent un arriéré de 17 000 appels, et il faut attendre parfois plus d'un an pour qu'un cas soit traité. Ce n'est pas tout. «Les centres de services», nous dit le vérificateur, «ainsi que les bureaux régionaux reçoivent 4 millions d'appels téléphoniques par an, mais il y a 7 millions d'appels qui sont interrompus ou abandonnés par les personnes appelantes.» Le désespoir!

Autre source de gaspillage et de paralysie, maintes fois dénoncés, toujours en vain: les chevauchements et les dédoublements de compétence.

• (1720)

Une étude du Conseil du Trésor du Canada, datée de 1991, établit que pour cinq provinces au moins, il y a chevauchements de programmes fédéraux et provinciaux dans 60 p. 100 des cas. Profitable assurément à quelques fonctionnaires, on peut douter du zèle de ceux–ci à proposer de mettre la hache dans ces dédoublements.

Quant aux élus au pouvoir, ils ont, jusqu'ici, fermé les yeux sur une situation qui, politiquement, leur plaît aussi, bien entendu, puisqu'elle augmente leur visibilité.

Considérons à présent les chevauchements, dans le cas particulier du Québec. Mon collègue, le député de Joliette, déclarait récemment, dans cette même Chambre, ce qui suit. Je crois utile de répéter ses propos. «La Commission Bélanger–Campeau, disait–il, a estimé que l'accession du Québec à la souveraineté, en raison de l'élimination des dédoublements, permettrait d'épargner 233 millions de dollars au chapitre des frais de transport et de communication.» «Le problème, poursuivait–il, est donc potentiellement important et par contre, il n'existe pas d'études récentes tentant d'évaluer les coûts des dédoublements présents dans tous les programmes provinciaux et fédéraux. Certaines sources évaluent, disait–il, les coûts globaux à près de 3 milliards—et toujours la Commission Bélanger–Campeau dont les recommandations ont été acceptées, y compris par les libéraux provinciaux parle de cinq milliards.» C'est pourquoi nous demandons à cette Chambre qu'elle donne le mandat, sans partisanerie politique, au vérificateur général, d'effectuer une étude sérieuse et complète des dédoublements et chevauchements de tous ces programmes de dépenses.

Je conclus donc. Il faut, et c'est impératif, restaurer la confiance du citoyen dans la compétence et le sens de la justice de l'État. Sinon, je le répète, ce n'est certainement pas la révolution qui nous guette, mais c'est l'instauration au Québec et au Canada d'une économie parallèle. C'est l'évasion fiscale socialement acceptée et promue au rang d'une activité illégale, sans doute, mais légitime. C'est le mépris des élus. C'est, en un mot, la lente dégradation de cette démocratie modèle dont nous sommes justement fiers.

Pour redonner confiance au citoyen, il faut, premièrement, qu'un comité parlementaire revoie, avec une impitoyable rigueur, toutes nos dépenses publiques, en accordant une attention particulière aux inutiles chevauchements avec les champs de compétence provinciaux.

Il faut, deuxièmement, que le gouvernement abolisse les privilèges indus de cette aristocratie fiscale canadienne qui, au même titre que celle qui a provoqué autrefois la chute de la royauté française, non seulement mine nos finances, mais menace nos institutions par le sentiment d'injustice que ces privilèges entraînent dans la population.

À ce double prix, la révision des dépenses et l'abolition des privilèges, nos populations pourront retrouver ce respect minimal des institutions et des gouvernements sans lequel nos institutions sont en péril.

Encore un mot que m'inspire la lecture des journaux de ce matin. *La Presse* titre sur quatre colonnes: «Le premier budget Martin fera mal». Cela, on le savait. Si, comme beaucoup le craignent, ce budget devait faire mal aux plus démunis d'entre nous, tout en épargnant une fois de plus, les mieux nantis; si la suppression annoncée des abris fiscaux abusifs n'était en fait que de la poudre au yeux, tandis que les coups de canif dans les programmes sociaux seraient eux, bien réels, alors l'indignation, le ras le bol des contribuables pourrait les conduire demain à des attitudes que tous nous regretterions.

[*Traduction*]

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Blainville—Deux–Montagnes.

De toute évidence, il ignore qu'un député de son propre parti, le député de La Prairie, a été nommé président du Comité des comptes publics cet après–midi.

Veut–il nous faire croire qu'un député de son propre parti est incapable de faire le travail? Si oui, il devrait demander sa démission immédiate. Puisque son propre parti préside maintenant la Comité des comptes publics, peut–être le député devrait–il consulter son collègue de La Prairie.

[*Français*]

M. Mercier: Monsieur le Président, c'est au moins la sixième fois que, au cours de la journée, on nous dit que le comité dont nous demandons la création ferait double emploi avec le Comité des comptes publics.

Le comité que nous demandons est un comité ad hoc avec un mandat spécifique et limité dans le temps, avec des pouvoirs accrus par rapport au Comité des comptes publics, avec notamment la possibilité de regarder certains éléments des comptabilités provinciales pour jauger des chevauchements entre le pouvoir fédéral et le pouvoir provincial. Ces deux comités ne font pas double emploi. L'un est permanent, avec une mission spécifique mais relativement limitée; le nôtre a une mission précise, avec des pouvoirs que nous demandons accrus.

• (1725)

[*Traduction*]

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, je remercie le député pour les arguments qu'il a mis de l'avant et je remercie aussi le Bloc québécois pour sa motion. Cette motion attire l'attention sur un très grave problème, à savoir la situation financière et monétaire déplorable du Canada.

Nous avons vu des gouvernements successifs endetter le Canada à tel point que les porte–parole de l'Institut Fraser du Canada—qui ont animé un colloque auquel beaucoup de députés de mon parti ont assisté—laissent entendre que nous avons peut–être dépassé le point de non–retour, c'est–à–dire qu'il est peut–être trop tard pour redresser notre situation financière et monétaire.

Je remercie le député qui a suscité à la Chambre un débat mettant dans une certaine mesure l'accent sur cette situation. C'est le plus grave problème que doit affronter le Canada aujourd'hui. Le pouvoir de taxation du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des administrations municipales, qui leur permet de s'approprier la richesse des contribuables, est la pire menace qui plane sur l'économie canadienne et le bien–être de nos familles et des entreprises.

L'exercice irresponsable de ce pouvoir par les gouvernements pendant les années 1970, 1980 et encore maintenant fait planer une très sérieuse menace sur le bien–être économique futur du Canada.

Si les experts de l'Institut Fraser savent ce dont ils parlent, et je crois qu'ils ont présenté des arguments très logiques, alors le gouvernement devrait s'attaquer à la crise que vit le Canada et qui est une crise économique, financière et monétaire.

L'économie souterraine et le magasinage outre frontière sont des signes de révolte fiscale. Nous devons nous demander pourquoi des citoyens autrement respectueux des lois se lancent tout à coup dans la contrebande des cigarettes. Ce sont tous là des signes qui indiquent que les Canadiens en ont assez d'un régime fiscal qui leur impose un tel fardeau qu'ils ne peuvent plus joindre les deux bouts et sont contraints de recourir à des moyens illégaux.

Je félicite le député et je voudrais lui poser une question. Il y a déjà répondu dans une certaine mesure, mais j'aimerais s'il le veut bien, qu'il énonce avec plus de précision les différences qu'il y aurait entre le comité dont son parti recommande la création et le Comité des comptes publics.

[*Français*]

M. Mercier: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député qui vient de prendre la parole, de l'approbation, en somme, qu'il manifeste à l'égard de la motion que nous avons déposée.

Avant de lui répondre, je voudrais faire remarquer que si, comme l'un de mes collègues du Bloc le disait tantôt, le comité dont nous demandons la création répond à l'une des promesses faites par les libéraux dans leur livre rouge, qui est d'examiner les dépenses d'une façon exhaustive, et si, d'autre part, le Parti réformiste est d'accord, et nous le proposons, diable, pourquoi nous disputons–nous? On est tous d'accord.

Maintenant, pour répondre à la question de la différence qui pourrait exister entre le Comité des comptes publics et celui dont nous demandons la création, comme je l'ai dit tantôt, il s'agit cette fois–ci d'un comité avec un mandat spécifique limité dans le temps, avec des pouvoirs accrus, qui sortirait de la routine annuelle de la vérification par le Comité des comptes publics et qui s'attaquerait à une situation spécifique actuelle dont l'honorable député souligne, d'ailleurs, l'urgence et l'existence pour le moment.

• (1730)

Il s'agirait d'un comité ad hoc pour la situation actuelle, avec des pouvoirs accrus pour répondre à leur objectif, comme au nôtre, comme à celui des libéraux, pour traquer les dépenses inutiles.

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour vous faire part des raisons qui militent en faveur de la création surtout au niveau de l'emploi d'un comité spécial du Parlement afin d'examiner les dépenses publiques. La première et la plus évidente est que la situation des finances publiques au Canada est absolument catastrophique.

La seconde est qu'il y a perte de confiance de la population envers ses institutions parlementaires, ce qui est très dangereux pour la démocratie. En effet, le sentiment général de la population et du Bloc québécois est qu'il existe encore du gras dans l'appareil gouvernemental.

De plus, à cause de l'augmentation de la pauvreté et notamment de l'appauvrissement des classes moyennes, le gouvernement a une responsabilité morale face à ces citoyens. Il doit faire preuve de transparence dans sa gestion et démontrer l'efficience de son organisation. Bref, il doit faire la preuve de son intégrité face aux citoyens de toutes les conditions économiques et de tous les milieux.

Il faut accélérer la croissance économique et faire reculer le chômage pour alléger durablement le déficit et réduire la dette publique du Canada.

Je viens d'une famille ouvrière et d'un pays, le Chili, où le taux de chômage et de sous–emploi était extrêmement élevé. Comme avocat au Chili, j'ai travaillé pour les syndicats et le gouvernement, surtout dans le domaine des relations de travail.

Au Québec, pendant 19 ans, j'ai oeuvré au sein du mouvement ouvrier québécois comme conseiller syndical. J'ai milité très activement au sein de la FTQ et du Conseil des travailleurs et travailleuses du Montréal métropolitain.

Ma préoccupation première a toujours été l'emploi et la protection des travailleurs licenciés. Quant à moi, je crois sincèrement que toutes les personnes ont droit d'avoir un travail bien rémunéré, valorisant et adapté à leurs compétences.

Par mon implication dans le mouvement syndical, j'ai souvent été témoin de drames, tant au niveau personnel que familial, quand des travailleurs perdent leur emploi, surtout à la suite de la fermeture définitive d'une entreprise. Ce drame est encore plus déchirant quand il s'agit de personnes de plus de 45 ans qui ont consacré leur vie entière à une entreprise. Malheureusement, les législations, tant au niveau fédéral que provincial, ne protègent pas suffisamment les travailleurs victimes de licenciements collectifs.

Statistique Canada a déclaré que la récession était terminée. Cependant, la reprise économique actuelle est très différente de celle qui suivit la dernière récession, c'est–à–dire celle de 1981–1982. En effet, la reprise actuelle a mis beaucoup de temps à se manifester et elle demeure peu vigoureuse. Ceci est principalement dû au refus ou à la négligence des gouvernements fédéral et provinciaux à stimuler l'économie et à créer des emplois. Aujourd'hui, les difficultés financières des gouvernements ne se situent pas tant au niveau de leurs dépenses qu'au niveau d'une insuffisance croissante de leurs revenus.

Cette insuffisance de revenus découle du grand nombre de personnes sans emploi qui évidemment ne peuvent contribuer à l'enrichissement collectif et sont plutôt condamnées à recevoir le soutien de l'État. Quand on sait que la récession des années 1990 a détruit plus d'emplois permanents que celle des années 1980, c'est dire l'ampleur du bouleversement économique actuel.

La détérioration de la situation de l'emploi a touché tous les secteurs, toutes les régions et toutes les catégories de travailleurs et de travailleuses.

• (1735)

Mais c'est le secteur manufacturier qui a été le plus durement touché par la récession, et ceci très tôt: 248 000 pertes d'emplois à travers le Canada. Un véritable désastre! En quatre ans, c'est environ un emploi sur six qui aura été perdu.

Ce sont les emplois à temps plein qui ont été durement affectés par la récession. Les seuls gains nets d'emplois ont été dans le domaine du temps partiel. C'est au Québec et en Ontario, les deux principales provinces industrielles du Canada, que les pertes d'emplois ont été concentrées.

Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, vient de terminer une tournée en Europe. Il en a profité pour annoncer des investissements de l'ordre de 180 millions de dollars qui, dit–il, devraient créer environ 350 emplois. Mais depuis sa prestation de serment à titre de premier ministre, le 11 janvier dernier, c'est plutôt à environ 1 800 pertes d'emplois au Québec que nous avons assisté ou qui ont été annoncées.

Presque toutes les régions sont touchées, soit par la fermeture d'usines, la réduction d'effectifs ou, tout simplement, les déménagements. La région de l'Estrie est celle qui a subi les fermetures d'entreprises les plus dramatiques. On vient d'ailleurs d'y annoncer la fermeture de l'usine de bouilloires Asea Brown Boveri qui se traduira par le licenciement de 340 travailleurs.

Moi–même, j'ai assisté et aidé les employés d'ABB, Asea Brown Boveri, à Saint–Jean–sur–Richelieu qui avait fermé une autre usine il y a deux ans, ainsi que les travailleurs de Philips, une entreprise de Saint–Laurent, dont la fermeture a provoqué la mise à pied de plus de mille personnes.

La région de Montréal a également été très durement affectée. Proctor et Gamble ferme et licencie cent employés à Pointe–Claire ainsi que la teinturerie que possédait Dominion Textile, avec 105 pertes d'emplois.

Le monde culturel assiste à la fermeture du Musée pour rire dans lequel plusieurs millions de dollars provenant des fonds publics avaient été investis. Résultat: 40 mises à pied.

Dans mon comté de Bourassa, qui couvre la municipalité de Montréal–Nord, le taux de chômage atteint près de 30 p. 100, si l'on inclut les assistés sociaux aptes à travailler. Pourtant, Northern Telecom vient d'y fermer son usine, ce qui a occasionné la perte de plus d'une centaine d'emplois.

Il faut signaler aussi la situation de la pêche qui est en chute libre, source d'emploi de la majorité des habitants de la Basse–Côte–Nord où vivent 6 000 Québécois.

La firme Unitel a annoncé l'abolition de 150 postes au Québec et la chaîne de magasins de disques Discus a annoncé la fermeture de 13 succursales et le licenciement de 200 personnes. Et on pourrait continuer la longue énumération de fermetures et de licenciements au Québec et au Canada.

Pourtant, le gouvernement libéral a fait campagne et a été élu pour créer des emplois et le slogan était: *jobs, jobs, jobs*. C'est plutôt le contraire qui se produit: de plus en plus de licenciements collectifs.

Le samedi 12 février 1994 aura lieu l'assemblée annuelle du Fonds de solidarité de la FTQ, fonds dont le but premier est la création d'emplois. Je profite de cette occasion pour rendre un hommage particulier à son président–fondateur, mon ami et confrère, Louis Laberge.

M. Fernand Daoust prendra bientôt sa place comme président du conseil d'administration du Fonds de solidarité. Connu de tous, surtout pour ses trois dernières années comme président de la Fédération des travailleurs du Québec et pour ses 22 ans au poste de secrétaire général de la même centrale syndicale, mon ami très cher, Fernand Daoust, est également un homme d'un engagement total pour la cause des travailleurs.

Monsieur le Président, avec un homme de cette envergure, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec acquiert en Fernand Daoust un président qui saura, j'en suis sûr, lui permettre de réaliser ses objectifs avec tout le talent qu'on lui connaît. À ce sujet, permettez–moi de souligner la création du Fonds de solidarité de la FTQ qui constitue une initiative concrète du mouvement ouvrier pour sauver et créer des emplois.

J'ai d'autres choses à dire, mais, monsieur le Président, je finis, en disant qu'une relance économique véritable entraînera une baisse du nombre de chômeurs ainsi qu'une hausse des recettes fiscales.

• (1740)

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, il me fait plaisir de m'exprimer sur la motion de l'opposition qui est essentiellement la suivante: examiner les dépenses fédérales, en mettant l'accent sur les chevauchements de programmes entre les administrations fédérales et provinciales.

C'est un noble objectif, c'est un but essentiel. Mais pourquoi le Bloc demande–t–il un tel comité? Pourquoi? Je crois que c'est une question qui mérite d'être examinée. Il est évident qu'ils veulent savoir, comme nous et les membres des autres partis, s'il serait possible de mieux dépenser ou de moins dépenser. C'est très bien. Je partage ce sentiment. Je veux le faire, et je crois qu'on est tous d'accord là–dessus.

Aujourd'hui, il y a eu une intervention intéressante de la part du Parti réformiste. Il y a quand même, je crois, quelques différences entre le Bloc et les réformistes. Quelquefois il est difficile de les voir, mais je crois qu'il y en a au moins une. Ce député du Parti réformiste indiquait que, selon lui, le Bloc essayait de déclencher un débat constitutionnel.

Pourquoi le Bloc voudrait–il déclencher un débat constitutionnel? Si on examine cette intervention de près et qu'on l'analyse à fond, est–ce que ça pourrait être pour promouvoir son objectif, c'est–à–dire leur séparation du pays, le Canada? J'espère que ce n'est pas dans ce sens–là. Je n'accuse pas, mais il faut quand même rappeler aux membres du Bloc que c'est un député du Parti réformiste qui a fait ce commentaire aujourd'hui. Si on doute que j'interprète de façon honnête et correcte, on a qu'à vérifier le hansard.

Pour ma part, je vois que c'est une possibilité. Mais je suis porté à croire que c'est peut–être dans une autre direction que le Bloc veut se lancer. Évidemment, de temps en temps, ils rappellent qu'ils sont le parti de l'opposition officielle. Donc, il est tout à fait naturel qu'ils veuillent embarrasser le gouvernement. Il est tout à fait naturel qu'ils veuillent essayer de créer une situation qui pourrait indiquer que le gouvernement qui existe en ce moment ne fonctionne pas, c'est–à–dire le fédéralisme.

[*Traduction*]

Pourquoi est–ce que je soulève ces points?

[*Français*]

Le Bloc sait très bien qu'il y a un comité qui existe.

[*Traduction*]

Il existe actuellement un comité qui peut atteindre tous les objectifs énoncés dans la motion de l'opposition. C'est même un député du Bloc qui préside ce comité. Le Bloc occupe le poste clé au sein de ce comité. Donc, s'il existe déjà un mécanisme pour atteindre les objectifs énoncés dans la motion, les bloquistes viseraient–ils d'autres objectifs? Pourquoi demandent–ils la création d'un comité qui existe déjà et qui, essentiellement, peut faire ce qu'ils veulent faire et ce que nous voulons tous faire d'ailleurs, c'est–à–dire voir si nous ne pourrions pas dépenser plus judicieusement les deniers publics?

J'espère que l'étude de cette motion nous amènera à nous poser de sérieuses questions. Nous parlons de chevauchements et de dédoublements comme si c'était la même chose. Lorsque j'ai demandé à un réformiste aujourd'hui si son parti faisait une distinction entre les deux, il n'a pas jugé la question valable— c'était son opinion à lui, pas nécessairement celle de son parti— et m'a simplement répondu que son parti cherchait uniquement à économiser de l'argent. Je tiens à ce que les députés sachent que nous aussi nous voulons économiser de l'argent.

Il me semble que, avant d'aller plus loin, nous devrions avoir une idée claire de ce que nous essayons de faire. Voulons–nous nous attaquer uniquement au problème des dédoublements qui, d'après moi, concerne les programmes qui sont essentiellement pareils? Ou voulons–nous nous attaquer uniquement au problème des chevauchements, qui se rapporte aux programmes qui présentent des ressemblances mais qui ne sont pas nécessairement exactement pareils? Nous savons la différence entre les chevauchements et les dédoublements, mais nous ne voulons tout simplement pas y porter attention.

● (1745)

Un chevauchement peut s'imposer dans certaines situations. Je crois cependant que plus nous pouvons éliminer de chevauchements et de doubles emplois, mieux nous nous en trouvons.

Je vais donner un exemple. Dans le domaine général de l'environnement, il y a certaines provinces qui sont contiguës aux territoires. Il y a des problèmes environnementaux qui concernent tout aussi bien le gouvernement fédéral que le territoires et la province. Le double emploi peut donc être nécessaire dans ce genre de situation.

Un autre exemple encore. Les écoles sont généralement administrées par des commissions scolaires, mais dans certains cas on a besoin d'écoles qui sont en fait administrées par le gouvernement fédéral pour les autochtones. La situation change à cet égard, et je pense qu'elle change pour le mieux.

Dire simplement qu'on veut éliminer tous les chevauchements, tous les doubles emplois, sans faire de distinction entre les chevauchements, sans connaître la distinction entre chevauchement et double emploi, sans examiner si certains chevauchements et certains doubles emplois sont nécessaires ou non, ce n'est pas rendre justice à l'activité qu'on veut juger.

Tout le monde en convient, il existe des chevauchements et des doubles emplois de programmes entre les administrations fédérale et provinciales qu'il faut examiner bien sérieusement. Je m'étonne également de constater que nous n'avons pas parlé d'un autre niveau de gouvernement. Est–il nécessaire d'examiner s'il existe trop de chevauchements et de doubles emplois entre les divers niveaux de gouvernement, fédéral, provincial et municipal? Je crois qu'il en existe dans bien des cas.

Rappelons–nous que si nous nous permettons d'examiner les chevauchements et les doubles emplois de programmes entre les administrations fédérale et provinciales, nous devrions pouvoir étendre notre examen au niveau municipal, car les structures administratives municipales sont en fait créées par les gouvernements provinciaux.

Que dire des chevauchements au sein de certains niveaux de gouvernement, au sein du gouvernement fédéral, au sein des gouvernements provinciaux, et au sein des administrations municipales?

Je vais citer un bon exemple de chevauchement au sein du gouvernement fédéral. On me dit que sous le gouvernement précédent, on trouvait des programmes en matière d'enseignement, de formation, de recyclage, d'éducation au sens large du terme, dans plus d'une douzaine de ministères fédéraux.

Est–ce nécessaire? Est–ce bon pour le pays? Peut–on avoir un centre nerveux avec ce genre de dispersion, ce genre d'absence de coordination? Je ne le pense pas.

Dans ma province, le Manitoba, je puis citer un cas très grave de chevauchement entre les paliers municipal et provincial. Il s'agit de l'aide sociale. Dans certains cas, elle provient du provincial, dans d'autres, du municipal.

Il est parfois très difficile de comprendre pourquoi elle provient d'un palier plutôt que de l'autre.

Les programmes ne sont pas identiques. Il y a deux niveaux d'administration, et on aurait raison de se demander si cette situation doit persister.

Permettez–moi d'aborder une autre question. À mon avis, nous ne nous sommes pas vraiment penchés sérieusement sur le Comité des comptes publics. Il peut examiner les dépenses. S'il peut faire cela, il peut donc s'interroger sur les chevauchements et les dédoublements. Pourquoi ne pas faire appel à ce comité?

Il y a là une certaine contradiction.

[*Français*]

Il y a un comité qui existe, pourquoi en créer un autre? Ce comité qui existe déjà peut atteindre les mêmes objectifs que ceux qu'on retrouve dans la motion de l'opposition officielle qui a été débattue ici à la Chambre aujourd'hui.

[*Traduction*]

La contradiction me semble flagrante. Nous voulons enrayer les chevauchements et les dédoublements, mais nous sommes en train d'envisager une mesure qui serait justement à l'origine de chevauchements et de dédoublements.

[*Français*]

Cela ne se tient pas, cela ne se tient absolument pas.

[*Traduction*]

De nombreuses études attestent de l'existence d'un problème à cet égard. Je n'en citerai que quelques–unes. Les députés ont sûrement entendu parler de la Commission Rowell–Sirois de 1937, de l'étude de 1978 de l'École nationale d'administration publique, de l'examen des chevauchements des services fédéraux–provinciaux de 1978–1979, du Groupe de travail de 1984–1985 chargé de l'examen des programmes, du projet de réforme de la réglementation, de l'étude de 1991 du Secrétariat du Conseil du Trésor sur le chevauchement et le dédoublement des programmes fédéraux et provinciaux.

Les députés se réjouiront peut–être du fait que certaines des constatations cadrent bien avec le débat d'aujourd'hui. La dernière étude, et toutes les autres d'ailleurs, révèlent l'existence, dans de nombreux secteurs, de chevauchements et de dédoublements; les chevauchements entre programmes fédéraux et provinciaux revêtent plusieurs formes. En général, les gouvernements composent assez efficacement avec certains de ces chevauchements et dédoublements. Ils reconnaissent toutefois que l'exécution des programmes peut être nettement améliorée grâce à une meilleure coordination ou harmonisation.

● (1750)

Permettez–moi de revenir sur la motion pour m'assurer que nous sommes bien sur la même longueur d'onde.

[*Français*]

La motion proposée aujourd'hui se lit ainsi:

Que la Chambre incite le gouvernement à créer un comité spécial de la Chambre composé de représentants de tous les partis officiels qui aurait pour mandat d'examiner les dépenses publiques du gouvernement fédéral à la lumière du rapport du vérificateur général du Canada, les chevauchements de programmes

entre les administrations provinciales et fédérales, tout en suivant les principes directeurs suivants:

[*Traduction*]

1) un processus ouvert et transparent permettant l'examen public des questions à caractère officiel;

C'est impossible.

2) le pouvoir d'assigner à comparaître, de façon obligatoire, tout témoin dont la déposition serait jugée utile;

C'est possible.

3) l'obligation de faire rapport à la Chambre avant le 23 juin 1994;

Je crois que la date n'est pas la même, mais on peut certainement s'entendre dans la mesure où c'est important.

Je ne vois pas pourquoi on créerait un autre comité, mais je comprends que nous voulions étudier des moyens de réduire nos dépenses tout en servant bien la population. Un comité est déjà mandaté pour le faire et je souhaite ardemment qu'il se mette à l'oeuvre.

[*Français*]

Faisons–le. Il me semble qu'on devrait travailler ensemble pour couper les dépenses gouvernementales à tous les niveaux et pour créer des emplois pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de mon honorable collègue de Saint–Boniface, au Manitoba.

Je prends acte de sa déclaration à l'effet qu'au Manitoba, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Malheureusement, je dois comprendre qu'au Manitoba, on ne parle plus autant le français qu'on le faisait au siècle dernier. Je ne voudrais pas que la même chose arrive au Québec.

Pour ce qui est de sa question relative au Comité des comptes publics, est–ce que je peux demander si ce comité, actuellement, est composé majoritairement du parti au pouvoir? Est–ce que, à ce moment–là, le parti au pouvoir pourrait nous assurer d'une délibération non partisane à l'intérieur du Comité des comptes publics? J'aimerais bien entendre le député là–dessus.

M. Duhamel: Monsieur le Président, je vais répondre à la question. Je veux préciser que c'est bien Saint–Boniface que je représente. Je veux bien accepter qu'il y avait beaucoup plus de gens, il y a un siècle, qui parlaient le français au Manitoba. C'est malheureux, il y a eu une décroissance importante. Il y en a toujours au Manitoba, même si c'est une poignée de gens qui ont la langue et la culture à coeur et qui ont des sentiments profonds envers cette langue et cette culture.

Des voix: Bravo!

M. Duhamel: Je voudrais ajouter que chez nous, et je ne dis pas cela méchamment, car je ne suis pas une personne méchante, c'est qu'on essaie non seulement de garder ce qu'on a, l'améliorer, mais on veut bien quand même essayer de comprendre les autres et formuler des mécanismes afin qu'on puisse travailler et vivre ensemble afin d'améliorer la vie de tout le monde. Cela, pour nous, c'est très important.

J'ai souligné à la Chambre des communes cette semaine, qu'on avait un grand Festival du voyageur et j'invitais tous mes collègues à venir voir comment cela se passait chez nous. Cela me ferait tellement plaisir de vous voir parce qu'on entend parler français, on a des autochtones, et même on a des gens de tous les pays au monde. Franchement, c'est extraordinaire. Demain soir, je serai là avec des francophones de la France, aussi bien qu'avec des francophones du Manitoba.

• (1755)

Maintenant, je vais revenir au commentaire à propos de ce qui marche très bien au Manitoba. Je crois que mon collègue a écouté, mais il n'a pas écouté aussi soigneusement qu'il aurait dû, parce que j'ai donné un exemple où ça ne fonctionnait pas bien. J'ai dit qu'il y avait des problèmes. Si mon cher collègue pense qu'il n'y a pas de problème, que ce soit au Québec, au Manitoba ou ailleurs, franchement, il ne voit pas tellement clair.

Il y a des problèmes partout. C'est pour cela qu'on est ici, on est ici pour régler les problèmes. J'accepte que ce qu'on fait est très important, j'accepte que tout le monde veut couper les dépenses. Vous voulez le faire, je le crois, je l'espère, oui je le crois. Mais il en est de même pour nous, ainsi que pour le Parti réformiste. Ce que j'ai dit, c'est qu'il y a déjà un comité qui existe.

Ce comité sera présidé par un député du Bloc québécois. Est–ce que nous avons une majorité? Je crois qu'on en a une, mais vous n'allez pas me dire, que parce qu'on a une majorité, on n'a pas d'hommes et de femmes prêts à écouter le bon sens d'un député d'un autre parti. Si ce n'était pas le cas, cela ne fonctionnerait pas du tout.

Je crois que le député voudrait peut–être reconsidérer ce qu'il a dit, parce que ce qu'il suggère, c'est que nous, les libéraux, n'avons pas d'hommes ou de femmes qui puissent siéger à ce comité, écouter une proposition qui a du bon sens, et dire: oui, c'est une bonne idée. Je tiens à dire au député que ce n'est pas le cas. Nous avons beaucoup de talents, des hommes et des femmes éclairés, qui sont prêts à travailler pour vous, qui sont prêts à créer des emplois, couper les dépenses gouvernementales qui ne sont pas essentielles, mais qui veulent créer un meilleur pays pour tout le monde.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je pense que les collègues ont rappelé à plusieurs reprises durant ce débat que le comité spécial est un comité beaucoup plus large, avec des pouvoirs.

C'est le vérificateur général, lui–même, qui le redit à chaque année au gouvernement: Je n'ai pas accès à toutes les informations. Et cela, il faudra bien que le gouvernement le comprenne. C'est le vérificateur général, lui–même, qui le dit. Dans son rapport, il a bien indiqué dans le cas, par exemple, des dépenses de 50 millions de dollars sur les vols d'avion du gouvernement, 25 millions de dollars sont attribuables aux ministres, mais il n'a pas les instruments voulus pour analyser ces dépenses. Il en va de même pour les informations par rapport à la dépense de la Gendarmerie royale du Canada versus les transferts aux provinces. C'est la même chose.

Donc, beaucoup d'information, c'est cela le comité qu'on demande. Si on veut vraiment travailler sur les dépenses et les analyser poste par poste, ouvrez votre comité à toutes les informations et dépenses.

M. Duhamel: Il me fait plaisir d'être populaire auprès de mes amis du Bloc québécois. Je comprends ce que mon collègue disait, et je ne suis pas le gouvernement mais je comprends. Je vous assure que le gouvernement comprend bien ce que vous dites, à savoir que le vérificateur général a besoin de plus d'information.

Vous allez essayer de me faire croire, à moi et à n'importe quelle autre personne qui est à l'écoute, qu'on n'a pas le pouvoir au sein de ce comité de donner l'information voulue au vérificateur général. Eh bien, chers collègues, vous savez que c'est possible, vous savez que ce comité peut faire, plus ou moins, ce qu'il veut, il le peut. Est–ce que le Bloc va vouloir? Je ne sais pas si le Bloc voudrait faire cela.

Ce que le vérificateur général veut, nous pouvons le lui donner, exactement. Nous pouvons donner l'information telle que demandée, lorsqu'on voudra. Ce n'est pas magique, c'est possible maintenant. . .

Peut–être que le gouvernement précédent ne voulait pas le faire, mais nous avons un nouveau gouvernement qui veut le faire.

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, je pense que là on exagère un peu. On avait un président du Comité des comptes publics, qui est une personne d'expérience et fort respectable, le député d'Ottawa—Vanier, pendant des années. Il a travaillé d'arrache–pied, avec les pouvoirs dont il disposait, les mêmes pouvoirs dont dispose le comité maintenant. Or, qu'avons–nous constaté?

• (1800)

Pendant des années, on a eu des libéraux au Comité des comptes publics qui voulaient tous avoir les mêmes pouvoirs que le Comité des comptes publics. Qu'est–ce qu'ils ont fait, s'ils avaient tous ces pouvoirs–là? On n'a pas réussi à faire ressortir et à obtenir l'information qu'on voulait avoir et à obliger les ministres à témoigner, à obliger les hauts fonctionnaires à témoigner. Le Comité des comptes publics a beaucoup moins de pouvoirs que le vérificateur général, monsieur le Président, et vous induisez les gens en erreur quand vous leur dites le contraire.

Le vice–président: À l'ordre! Auriez–vous l'obligeance d'adresser vos remarques à la Présidence. Il reste 45 secondes au secrétaire parlementaire pour répondre.

M. Duhamel: Monsieur le Président, je n'ai induit personne en erreur. Cher monsieur, vous avez l'audace de faire un tel commentaire! L'ancien gouvernement ne voulait pas répondre aux besoins des membres de ce comité. Je vous ai bien dit qu'il y a un nouveau gouvernement qui a une ouverture d'esprit. On est prêts à coopérer avec vous si vous voulez bien travailler avec nous, pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Le vice–président: Comme il reste 20 secondes, j'accorde la parole au député de Terrebonne.

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, je cite deux phrases du livre rouge et je vous permets de réaliser vos engagements: «Les citoyens n'ont jamais été aussi désabusés par les institutions publiques des administrations. . .» Il reste mainetnant 15 secondes. «Le gouvernement propose donc d'élargir. . .»

Le vice–président: À l'ordre! Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément à l'article 81(17) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, on sent que le parti d'en face a hâte, est intéressé à avoir nos interventions, cela fait avancer les travaux.

Il importe de se questionner sur le rôle fondamental du parlementarisme canadien. Il existe différentes procédures à l'intérieur de la Chambre pour permettre aux députés de l'opposition de s'informer sur les activités gouvernementales. Parmi ces procédures, la période des questions orales demeure un recours de première importance pour reconnaître et connaître les véritables positions du gouvernement sur des questions d'actualité.

Or, lorsque le gouvernement ne démontre pas la volonté de répondre, nous pouvons utiliser en dernier recours ce qu'on appelle communément, ce que vous avez dit, monsieur le Président, le «late show» pour que le gouvernement agisse d'une façon plus responsable et qu'il réponde aux questions, et ce, dans le plus grand intérêt du public. C'est à cette étape que nous sommes rendus et j'invite le gouvernement à répondre de façon précise aux interrogations de l'opposition.

Dans une question que j'adressais au ministre de la Défense nationale, l'incident impliquant un hélicoptère des Forces armées canadiennes et les Mohawks de Kanesatake a fait jaillir beaucoup d'encre et plus de questions que de réponses. Parmi ces questions, l'opposition est en droit de s'interroger sur la provenance du signal de détresse qui a été enregistré par les Forces armées canadiennes. C'est ce signal qui est à la base de l'incident qui s'est produit le 21 janvier dernier, et tant que la population ne connaîtra pas la vérité sur l'origine de ce signal, il persistera un doute dans l'esprit de tous les Canadiens et Canadiennes, de tous les Québécois et Québécoises.

Étouffer cet incident comme le gouvernement a tenté de le faire en émettant une déclaration conjointe entre les Mohawks et le ministère de la Défense ne clôt pas l'incident. Au contraire, on peut se questionner sur les motivations réelles du gouvernement à vouloir tenter de minimiser cet incident et d'agir comme si rien

ne s'était passé. Or, je rappelle au gouvernement qu'il s'est effectivement passé quelque chose le 21 janvier dernier, au cas où il aurait perdu la mémoire.

Comment se fait–il qu'un signal de détresse ait été enregistré dans la réserve de Kanesatake? Si ce signal ne correspond pas à une vraie situation de détresse, comment se fait–il alors qu'un tel signal ait été enregistré? Qui a provoqué ce signal? Pour quelles raisons a–t–on envoyé un signal de ce type? Quels types d'équipement de transmissions peuvent envoyer un message de cette nature? Quel est le lieu précis d'où fut lancé ce message? Était–ce un message de provocation, ou était–ce plutôt une erreur de quelqu'un qui possède un instrument sophistiqué qui a involontairement déclenché un tel message? Pourquoi Kanesatake?

● (1805)

Voilà autant de questions pour lesquelles le gouverement a refusé de nous transmettre des informations que nous sommes en droit de recevoir. Cet incident marque un précédent qui peut avoir des conséquences graves sur la population en général.

Le vice–président: Excusez–moi. À l'ordre, s'il vous plaît! Le temps de parole de l'honorable député est écoulé. J'accorde la parole au secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants.

[*Traduction*]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a abondamment parlé de cette affaire à la Chambre. Nous avons fait preuve d'honnêteté et de transparence à propos de cet incident. Il ne subsiste aucun doute, aucun mystère.

Comme le ministre l'a déclaré, un signal de radiobalise de détresse a été détecté le 21 janvier par un appareil Hercules pendant un vol réglementaire. La politique des Forces canadiennes exige le lancement d'opérations de recherche et sauvetage chaque fois qu'un signal de cette nature est détecté, car il peut indiquer qu'une personne ou des biens sont en danger.

Un hélicoptère Labrador a été dépêché pour assister l'avion Hercules dans les recherches. Du haut des airs, l'équipe de recherche et de sauvetage a pu identifier la zone générale d'où venait le signal. L'hélicoptère s'est posé dans cette zone et des membres de l'équipe ont tenté de repérer, au moyen d'un matériel portatif, la source du signal.

Avant qu'ils n'aient pu trouver cette source, les membres ont été abordés par un homme qui a prétendu que des coups de feu avaient été tirés en direction de l'appareil et dit qu'ils devaient quitter la zone. Il s'agissait de conseils et non de menaces. L'équipe n'a ni entendu les coups de feu ni décelé la présence d'armes. Permettez–moi de réaffirmer qu'on n'a trouvé aucune trace de coups de feu sur l'hélicoptère et que les affirmations voulant qu'on y ait trouvé des trous causés par des balles sont absolument fausses.

Aucun écrasement d'avion n'a été signalé dans la région et aucun signe ne permettait de croire qu'il y avait une situation de détresse. Par conséquent, l'équipe a décidé, avec raison, d'éviter, en quittant l'endroit, de mettre inutilement du personnel en danger. La radiobalise a cessé d'émettre le lendemain.

Le chef Peltier et le ministre de la Défense nationale ont discuté de l'affaire, à la satisfaction de chacun. Il n'y aucun litige sur la nature de l'espace aérien canadien, pas plus que sur la possibilité, pour les Forces canadiennes, de circuler dans cet espace pour assurer la défense et mener des opérations de recherche et de sauvetage.

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Maud Debien (Laval–Est): Monsieur le Président, le 21 janvier dernier, j'ai posé quelques questions au ministre des Affaires étrangères concernant la position de son gouvernement au sujet de la violation des droits humains au Mexique.

Le ministre des Affaires étrangères avait alors répondu que son gouvernement entendait écouter les suggestions et discuter de la question en compagnie des autorités mexicaines.

Les propos du ministre nous ont surpris. Quand on sait que le Canada possède une longue tradition de défense de la démocratie et des droits humains, le silence gouvernemental nous a inquiétés. Quand on sait également que le premier ministre et le ministre du Commerce international sont publiquement intervenus pour rappeler qu'il n'y a pas de liens entre nos ententes commerciales avec le Mexique et le respect des droits de la personne dans ce pays, nous nous sommes sérieusement questionnés. Par contre, la secrétaire d'État à l'Afrique et à l'Amérique latine a laissé entendre clairement que, et je cite, «le Canada se soucie toujours des droits humains chez ses partenaires commerciaux».

La vice–première ministre et ministre de l'Environnement est, quant à elle, intervenue le 24 janvier dernier pour établir clairement un lien entre nos ententes commerciales et le repsect de l'environnement. Doit–on comprendre que le gouvernement considère les droits humains comme étant moins importants que la qualité de l'environnement?

Les Québécois et les Candiens veulent savoir une fois pour toutes si, oui ou non, le Canada établit un lien entre le respect des droits de la personne et la signature d'ententes commerciales et l'établissement de liens commerciaux étroits.

Si la réponse est oui, comment justifier le fait que le gouvernement ne soit pas intervenu plus énergiquement auprès du gouvernement mexicain face à la répression brutale de la population du Chiapas au lendemain de la conclusion de l'ALENA? Comment expliquer aussi les liens commerciaux privilégiés qu'entretient le Canada avec la Chine alors que les droits de la personne y sont toujours bafoués?

● (1810)

Si, au contraire, le nouveau gouvernement n'établit pas de liens directs entre le respect des droits humains et ses liens commerciaux, comment expliquer alors leurs représailles économiques à l'endroit, par exemple, d'Haïti. Les Québécois et les Canadiens aimeraient savoir où se loge exactement l'actuel gouvernement, et comprendre surtout la cohérence de sa démarche. Comment leur expliquer l'existence de deux poids, deux mesures à l'endroit des différents pays?

Le Canada et le Québec jouissent d'une excellente réputation dans le domaine de l'aide internationale et dans la défense de la démocratie et des droits de la personne. Le Bloc québécois considère également que l'ouverture des espaces économiques et les échanges commerciaux qui en résultent sont très importants pour notre économie. En conclusion, nous demandons au gouvernement d'établir clairement des critères équivalents pour tous ces pays dans la gestion des problèmes inhérents aux droits humains et à la démocratisation.

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député de Laval–Est que le gouvernement du Canada se préoccupe toujours du conflit qui a secoué l'État mexicain du Chiapas au début de janvier, notamment en ce qui concerne les pertes de vie et les accusations de violations des droits de la personne.

Nous avons communiqué nos préoccupations au gouvernement mexicain, par l'entremise de notre ambassadeur, David Winfield, au Mexique, et de celui du Mexique à Ottawa, M^me^ Sandra Fuentes–Berain.

Le gouvernement du Canada invite le gouvernement du Mexique à maintenir l'attitude ouverte et conciliante qu'il a adoptée depuis la deuxième semaine de la crise pour régler la situation au Chiapas, et qui se traduit pas les mesures suivantes: la nomination de Manuel Camacho, ancien ministre des Affaires étrangères et ancien maire de la ville de Mexico, à titre de médiateur en chef pour le Chiapas; la nomination du Dr Jorge Carpizo, ancien président de la Commission des droits de la personne du Mexique, à titre de nouveau ministre de l'Intérieur; la participation de l'évêque Samuel Ruiz aux négociations pour régler la situation au Chiapas; les rencontres du président Salinas avec les autochtones du Chiapas; l'amnistie offerte aux Zapatistes par le président Salinas, qui a été ratifiée par le Congrès mexicain; et la nomination d'un ombudsman responsable des droits de la personne au Mexique.

Le gouvernement du Canada a confiance que le gouvernement du Mexique s'attaquera avec succès aux causes fondamentales à l'origine du conflit au Chiapas, y compris les questions sociales, économiques et celles liées aux droits de la personne.

Le vice–président: Excusez–moi, mais votre temps de parole est écoulé.

LA PRIVATISATION

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, cette question fait suite à celle que j'avais posée le 21 janvier au ministre de la Défense nationale.

Ma question portait sur le coût extrême de la réinstallation des familles qui dépasse les cent millions de dollars. Les déménagements sont assurés par quatre entreprises de transport commercial, dont trois appartiennent en totalité à des Américains et une est contrôlée à raison de 30 p. 100 par les Américains.

Il y a dix ans, ces quatre entreprises de transport s'étaient vu imposer une amende de 250 000 dollars après que, accusées de s'être mises ensemble pour réduire la concurrence, elles avaient plaidé coupables. Elles s'étaient vu interdire, par ordonnance des tribunaux, d'échanger des renseignements ou de participer à des ententes quelconques en matière de prix et de services.

Ces quatre entreprises assurent encore les déménagements des employés pour le compte du gouvernement et sont de connivence pour empêcher d'autres entreprises de leur faire concurrence. Le 15 décembre 1993, Paul Leader, premier vice–président des opérations et directeur de la liaison avec le gouvernement, de la compagnie Atlas Van Lines, m'a adressé, ainsi qu'à mon collègue de Kitchener, une lettre qui dit, entre autres: «Je vous écris au nom des quatre entreprises de transport automobile au Canada, Allied, Atlas, North American et United. Ce groupe assure depuis vingt cinq ans le déménagement des employés du gouvernement fédéral.»

Le gouvernement du Canada est le plus gros client des entreprises de déménagement au Canada. Il représente 35 p. 100 de leur chiffre d'affaires et, pourtant, il paie de 10 à 23 p. 100 de plus que la Société Radio–Canada, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, Northern Telecom et la Société canadienne des postes.

Dans une étude réalisée en 1992, Conseils et Vérification Canada estime à dix millions de dollars les économies potentielles qui pourraient aller jusqu'à 26 millions de dollars.

• (1815)

En 1983, le ministère de la Défense nationale, qui est le plus gros client de ces entreprises a eu droit, pour un déménagement moyen, à un prix plus bas que celui facturé à cinq autres grandes sociétés pour un déménagement d'importance égale. En 1983, le gouvernement fédéral a eu droit au prix le plus élevé pour un déménagement moyen.

Dès l'instant où j'ai commencé à poser des questions à ce sujet, je me suis constamment heurté à la bureaucratie. Un exemple classique de la fameuse télécomédie britannique *Yes, Prime Minister.*

Le comité interministériel, présidé par la Défense nationale, passe des contrats avec les entreprises de transport automobile pour assurer le déménagement des employés du gouvernement. Des gens m'ont rapporté que les chiffres concernant le poids des biens déménagés pour le compte du gouvernement avaient été gonflés, ce qui, si c'est vrai, n'est rien d'autre que de la fraude et signifie que des cadeaux ont été remis aux employés du comité interministériel chargé de passer des contrats avec les entreprises de transport en question.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, cette question met en cause la façon dont le gouvernement procède pour l'achat des services de réinstallation et d'autres services connexes. Nous en parlons aujourd'hui parce que le député de Waterloo a déclaré que le gouvernement avait annulé l'autorisation de mener un projet–pilote qui visait à déterminer s'il était possible d'épargner l'argent des contribuables.

Voyons un peu de quoi il retourne. Comme le ministre de la Défense nationale l'a déclaré à la Chambre, le 21 janvier, le

gouvernement avait reçu six soumissions en réponse à la série d'appels d'offres qu'il avait lancée pour la privatisation de la réinstallation des familles. Une seule de ces soumissions satisfaisait à ses exigences, mais les coûts cotés dans cette soumission excédaient de plusieurs millions de dollars ce qu'il en coûte au gouvernement pour administrer ce programme. Les cinq autres soumissions avaient été jugées non conformes aux exigences.

Dix jours seulement avant les élections, des ministres de l'ancien gouvernement conservateur avaient ordonné, sans y avoir été autorisés, l'exécution de deux projets–pilotes, l'un par une firme dont les coûts dépassaient de plusieurs millions de dollars les coûts à absorber pour le gouvernement, l'autre par une entreprise dont la soumission avait été jugée non conforme aux exigences. Or, un peu plus d'une semaine avant les élections, des ministres conservateurs confiaient l'exécution d'un projet–pilote à l'entreprise dont la soumission avait été jugée non conforme aux exigences. Dès notre arrivée au pouvoir, nous sous sommes empressés d'annuler l'autorisation de mener ce projet–pilote.

Ce gouvernement s'engage à tirer le meilleur profit possible de l'argent des contribuables et continue d'examiner toutes les options qui lui feraient épargner de l'argent.

Mais empêche–t–on des entreprises de transport de présenter une soumission? Non. Les entreprises qui désirent présenter une soumission doivent répondre à certains critères. Pour l'exercice 1994–1995, elles doivent être présentes dans au moins sept provinces et couvrir 55 p. 100 des services administrés par le comité interministériel afin de répondre aux besoins de réinstallation des employés des différents ministères. C'est une amélioration, car elles doivent actuellement être présentes dans toutes les provinces et couvrir 85 p. 100 des services administrés par le comité interministériel. Cette réduction a été faite dans le but de favoriser la concurrence.

Le gouvernement s'engage à chercher des moyens d'épargner l'argent des contribuables. Le ministre comprend que cela puisse préoccuper le député et veillera à ce que les ressources limitées soient utilisées le mieux possible.

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, je souhaiterais revenir sur le dossier de la barge Irving Whale, puisque les informations données par la ministre de l'Environnement me laissent perplexe.

Je me permettrai de remonter 23 ans en arrière pour que tous nous ayons la même connaissance de cette menace. Je tenterai de vous rapporter les faits le plus exactement possible.

Ainsi, le 7 septembre 1970, la barge Irving Whale coulait au large des Îles–de–la–Madeleine et ce pétrolier contenait à l'époque 3 200 tonnes de mazout.

Bien que certaines fissures aient été colmatées, plusieurs marmettes de troïl enduites de mazout ont récemment été trouvées sur les plages. Selon un expert en environnement, cela porte à croire que la barge a atteint la limite de sa résistance et peut éclater à tout moment.

Ce qui m'embête, c'est de ne pas avoir l'heure juste quant aux démarches entreprises, et je m'explique. À une question bien précise sur son intention de rendre public le rapport Marek sur l'état de l'épave, la ministre répond qu'elle en communiquera le contenu dès que possible. Cependant, après avoir discuté avec des autorités compétentes de la Garde côtière, il appert qu'il y ait deux rapports et non pas un seul, comme je le croyais à l'origine.

• (1820)

En effet, s'ajoute au rapport de la firme Marek, celui de la firme CEF Consultants déterminant les risques environnementaux. Ces deux rapports, rappelons–le, sont toujours secrets.

N'est–il pas inquiétant que lorsque l'on demande à la ministre de l'Environnement si son ministère a un plan précis pour éviter un désastre écologique en puissance, qu'elle nous réponde qu'elle cherche une solution d'ordre économique?

Si l'élément financier pèse si lourd dans la balance, pourrait–on évaluer les coûts occasionnés par 3 000 tonnes de mazout répandus sur les plages des Îles–de–la–Madeleine et de l'île du Prince–Édouard?

Ne serait–ce que par respect pour ces citoyens et citoyennes, qui vivent sous la menace constante d'une marée noire, le temps est venu de faire preuve de transparence et de dire la vérité concernant ce drame qui les guette.

Vous admettrez comme moi qu'après 23 ans, on se doute bien que si ce cadavre avait été dans le port d'Hamilton, des actions auraient été entreprises beaucoup plus rapidement.

La ministre de l'Environnement a déclaré jeudi dernier qu'elle choisissait de renflouer la barge.

Je souhaiterais donc, en terminant, que la ministre de l'Environnement nous explique, si comme elle le dit, ce dossier bouge comme jamais auparavant, depuis deux à trois semaines, pourquoi les gens qui vivent avec cette bombe à retardement devront attendre jusqu'à l'été 1995 avant le début des travaux de renflouement?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme preuve de transparence, c'est moi qui d'abord et avant tout ai informé le député de Frontenac du problème de l'Irving Whale.

La première chose que j'ai faite comme ministre, c'est d'avoir informé les critiques de tous les partis politiques, de mes priorités. C'est moi qui ai informé le député d'en face du fait que le Irving Whale, déjà, il y a 20 ans, s'était brisé, et que je cherchais à faire une priorité de renflouer le bateau.

On doit comparer cette action avec celle prise par le chef de l'opposition qui, lui–même, a été ministre de l'Environnement pendant environ deux ans. J'arrive ici, et après à peine 100 jours, j'ai le plan, prêt à agir, pas parce qu'on a eu des «remuements» de la part de l'opposition, mais parce que le député des Îles–de–la–Madeleine, en direct, de même que le député de l'Île–du–Prince–Édouard ont travaillé en consultation, et de concert avec moi–même, la ministre.

Je prends mes responsabilités au sérieux.

[*Traduction*]

Le député parle de transparence et d'ouverture. Son propre chef a été ministre de l'Environnement pendant près de deux ans et savez–vous qu'il n'a même pas répondu aux lettres que les pêcheurs des Îles–de–la–Madeleine lui écrivaient.

[*Français*]

Les pêcheurs qui lui ont écrit, qui ont vu une bombe, il n'a même pas été capable de répondre à la lettre.

Alors, je pense que nous avons un plan. On travaille férocement, et il y a même des réunions qui ont eu lieu lundi. On planifie des réunions dans la circonscription. Le député de la circonscription, c'est lui qui détient le vrai pouvoir. Et il pourra certainement assister aux réunions qui vont avoir lieu les 2 et 3 mars, aussi bien à l'Île du Prince–Édouard qu'aux Îles–de–la–Madeleine. Et suite à ces réunions, vous verrez que nous aurons des résultats. Un problème qui traîne depuis 20 ans, dans 100 jours, le gouvernement libéral le règle. C'est cela, le vrai pouvoir!

• (1825)

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le 21 janvier, j'interrogeais le gouvernement pour la énième fois sur la question de la contrebande de cigarettes. Aujourd'hui, au moment où on se parle, cette question, pour laquelle je trouvais la réponse insatisfaisante, trouve son explication dans l'aveu, finalement, auquel s'est rendu le chef du gouvernement cette semaine.

Ce qui est important de comprendre dans le dossier de la cigarette, c'est que j'ai été le premier à interroger, ici, en cette Chambre, le premier ministre pour lui demander ce qu'il advenait d'une baisse de taxes éventuelle pour aider le gouvernement du Québec à régler le problème de la cigarette.

Dans un premier temps, le ministre des Finances a répondu à sa place, «pas question de baisser les taxes.» Dans un deuxième temps, le premier ministre m'a dit: «Peut–être qu'on va baisser les taxes, on en a parlé avec les provinces.» Dans un troisième temps, on m'a dit: «Probablement qu'on va baisser les taxes». Et enfin, dans un plan de travail, on a fini par baisser les taxes et se rendre à la demande du premier ministre du Québec.

Dans ce même dossier, j'ai expliqué au premier ministre combien il y avait de contrebande de cigarettes au Québec. Dans un premier temps, il m'a dit: «Oh! la contrebande de cigarettes n'est pas un problème si grave au Québec; la GRC s'en occupe.» Dans un deuxième temps, on m'a dit: «Eh bien oui, il y a de la contrebande, mais, enfin, tout est sous contrôle; la GRC intercepte des chargements et peut–être, éventuellement, que le problème va finir par se régler.» Dans un troisième temps, on m'a dit: «Oui, il y a de la contrebande, mais ce n'est pas vrai que le député va nous faire accroire que ce sont les populations amérindiennes qui font la contrebande. Il y a de la contrebande, la GRC fait son travail, mais ce ne sont pas nécessairement les Indiens qui font la contrebande, comme le dit le député de Roberval.» Et enfin, dans un quatrième temps, on a fini par admettre qu'effectivement, il y avait de la contrebande et que oui, la contrebande se faisait surtout à la réserve d'Akwesasne.

Finalement, on a fini par admettre aussi que la GRC, après que le solliciteur général nous eût dit qu'elle récupérait 80 000 caisses de cigarettes—il nous a dit cela ici, suite à une question que je lui posais—80 000 caisses de cigarettes, a–t–il dit. Imaginez le travail de la GRC. Un bref calcul nous a amené à comprendre qu'il s'agissait d'un infime pourcentage des cigarettes qui transitaient en contrebande.

Ce qui est arrivé cette semaine, quand le premier ministre a annoncé le plan, on a enfin admis—c'est la GRC qui l'a admis—qu'elle réussissait à mettre la main sur à peine 1 p. 100 de l'ensemble de la contrebande de cigarettes qui se faisait au Canada.

La ministre de l'Environnement parlait, tout à l'heure, à mon collègue, de transparence. Eh bien, le dossier de la contrebande de cigarettes, lui, est un bel exemple d'opacité. C'est l'exemple d'un dossier à travers lequel l'opposition a dû, quotidiennement, avec ses maigres moyens, aller chercher l'information, minute par minute, à chacun des instants que cette Chambre nous a permis de le faire, pour finir par découvrir la vérité, pour mettre à jour un grave problème qui perturbait les citoyens du Québec.

Avant de terminer, je vous dirai simplement qu'il reste deux problèmes que le premier ministre n'a pas réglés dans le dossier de la cigarette. Il n'a pas fait son devoir au complet. Il n'a pas réussi à convaincre les premiers ministres des autres provinces d'embarquer dans le plan, ce qui aurait été essentiel. Il va faire de l'Ontario la plaque tournante de la contrebande au Canada, maintenant qu'il a fait son travail à moitié.

Dans un deuxième temps, il n'a pas réussi à rencontrer les chefs des réserves amérindiennes pour prévenir des incidents malheureux qui pourraient avoir lieu. Là, on nous dit que le solliciteur général aurait fait le travail à sa place.

C'est inquiétant de voir une transparence semblable. C'est inquiétant de voir qu'il faut arracher les informations au compte–gouttes dans ce Parlement.

[*Traduction*]

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, le 21 janvier, le leader parlementaire de l'opposition est intervenu dans cette enceinte durant la période des questions et il a accusé le premier ministre de ne pas adopter une position ferme face à la contrebande de cigarettes. En fait, le député de Roberval a déclaré que son hésitation était la cause principale de la révolte naissante chez les dépanneurs du Québec.

En réponse à cette accusation injustifiée, je voudrais préciser à la Chambre ce que le chef de l'opposition, le patron du député, en fait, a déclaré au sujet du leadership du premier ministre relativement à cette question. D'après le *Star* de Toronto, il aurait dit que M. Chrétien s'était comporté comme un vrai premier ministre en s'assurant de faire respecter la loi.

Le leader parlementaire de l'opposition et son parti essaient de s'attribuer le mérite de l'action décisive du premier ministre et de son plan national d'action.

Les Canadiens connaissent la vérité. Ils comprennent la complexité de la question et ils savent que le plan qui comprend des mesures de répression contre les trafiquants, une réduction des taxes à la consommation, une mesure spéciale touchant les fabricants de tabac, ainsi que la plus importante campagne de lutte contre l'usage du tabac dans l'histoire du pays, n'a pas été élaboré en deux semaines. Des mois avant que des membres de son parti ne violent ouvertement la loi sur le réseau national de télévision, notre gouvernement ne ménageait pas ses efforts pour établir une politique équilibrée.

Comme le premier ministre l'a dit dans sa déclaration du 8 février, il n'y a pas de solution parfaite, mais nous en sommes arrivés à un plan d'action juste, applicable et décisif. Il ne faut plus que des collectivités entières soient terrorisées et les Canadiens comptent sur tous les députés de tous les côtés pour réaliser cette tâche très importante.

Le vice–président: Je fais appel à l'indulgence des députés. La présidence a manifestement besoin d'un chronomètre. Je pense avoir interrompu des députés dont le temps de parole n'était pas encore écoulé. Le député de Waterloo a réclamé une minute de plus, car je lui aurais, semble–t–il, coupé la parole une minute trop tôt; le greffier est d'accord là–dessus.

Avec l'indulgence de tous les députés présents, je demande que le député de Waterloo puisse terminer ses observations. Il lui reste une minute. Est–ce d'accord?

Comme je n'entends aucune objection, je vous en remercie. La parole est au député de Waterloo.

LA PRIVATISATION

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, nous allons devoir faire du découpage et du collage dans le hansard, mais je vous remercie.

Il y a d'autres exemples d'employés travaillant pour le gouvernement qui prennent leur retraite pour aller travailler ensuite pour l'une des compagnies de déménagement.

D'autres renseignements envoyés au gouvernement par une entreprise de déménagement exclue qui cherchait à obtenir une part de ce marché et les réponses du gouvernement ont abouti entre les mains des grosses entreprises de transport.

C'est inacceptable. En tant que plus important client des entreprises de déménagement au Canada, nous devrions obtenir le meilleur prix au nom des contribuables du pays. Alors que nous envisageons des coupes sombres dans les dépenses militaires, nous devons rentabiliser le plus possible nos services. Il faut lutter contre le gaspillage et l'inefficacité.

Le *Citizen* d'Ottawa a consacré toute une série d'articles à cette question. Dans un éditorial publié le 28 janvier 1994, il a réclamé une enquête d'un comité des Communes. J'appuie cette requête. Nous ne pouvons nous permettre en tant que gouvernement de gaspiller 25 millions de dollars ou plus en période d'austérité.

Le vice–président: Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement est adoptée d'office.

La Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 février 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. John Williams (St–Albert) propose:

Que la Chambre demande au gouvernement de démontrer son engagement à agir de façon responsable et à utiliser les fonds publics avec efficience et efficacité en faisant rapport à la Chambre, au plus tard la première semaine du mois de juin de chaque année, des mesures prises par le gouvernement pour régler les problèmes irrésolus relevés par le vérificateur général dans son rapport, sans toutefois s'y limiter, à savoir:

a) que le ministre de la Défense nationale fournisse au Parlement avec précision tous les coûts liés à l'utilisation des avions gouvernementaux pour le transport des ministres et d'autres personnalités officielles et qu'il examine à fond s'il est efficace et économique d'utiliser ces avions à cette fin;

b) que le ministre des Pêches et des Océans précise l'autorité législative du Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord ainsi que les critères d'admissibilité conformément aux termes et conditions du Programme;

c) que le ministre responsable de l'ACDI établisse un mode de fonctionnement plus responsable et plus axé sur les résultats pour les programmes bilatéraux de développement économique et social;

d) que le ministre des Finances précise le libellé de la Loi de l'impôt sur le revenu concernant la déduction relative à l'allocation de ressources pour traduire clairement l'intention du Parlement;

e) que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'attaque aux problèmes liés à la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones en établissant des critères de rendement et d'évaluation pertinents;

f) que le ministre de l'Environnement règle le problème du chevauchement des règlements entre les gouvernements fédéral et provinciaux sur l'industrie des pâtes et papiers et qu'il améliore le résumé sur l'étude d'impact de la réglementation de son ministère afin de fournir une meilleure information au Parlement sur les règlements proposés;

g) que le ministre du Développement des ressources humaines prenne des mesures pour un meilleur contrôle de la gestion du Régime de pensions du Canada et des programmes de la sécurité de la vieillesse ainsi que du recouvrement des trop–payés et que le ministre de la Santé fournisse au Parlement des renseignements complets sur la stratégie à l'égard des aînés;

h) que le ministre de l'Industrie applique la convention comptable du gouvernement pour mieux refléter avec précision les éléments de passif de son ministère.

● (1005)

—Monsieur le Président, aujourd'hui, le Parti réformiste a inscrit sa première motion de crédit au registre. Nous allons parler ce matin du vérificateur général et de son rôle de «chien de garde» de nos finances dans la conduite des affaires publiques.

Il est tout à fait à propos, me semble–t–il, que le Parti réformiste profite de son premier jour désigné pour parler du vérificateur général puisque, comme vous le savez, nous avons tellement insisté, pendant la campagne électorale, sur l'importance d'une bonne gestion des fonds à la disposition du gouvernement actuel et sur la nécessité de faire un bon usage des deniers publics. Le vérificateur général est le «chien de garde» qui, en notre nom, veille à ce que tout cela se réalise.

La fonction ayant été créée en 1878, c'est donc depuis environ 115 ans que nous avons un bureau du vérification général qui est chargé de veiller, au nom de Parlement, à ce que l'argent des contribuables soit dépensé à bon escient. Il a accompli une tâche énorme et, au cours de ces années, il a permis aux contribuables d'économiser des millions de dollars.

Avant mon élection à la Chambre, j'avais une entreprise comptable. Je disais souvent à mes clients: «Tant qu'il y aura des sommes à dépenser et des impôts à payer, il y aura toujours des comptables et des vérificateurs dans le paysage.» Je pense que nous allons voir le vérificateur général encore longtemps dans les parages, car on n'a pas fini de payer des impôts et de compter nos sous.

Si je puis me permettre de modifier la vieille formule qui dit que les vérificateurs généraux en ont encore pour longtemps à être dans les parages, contrairement aux vieux soldats qui sont voués à disparaître, je dirais qu'il y aura des vérificateurs généraux tant qu'il y aura des impôts à payer et des sous à compter.

En 1977, la Chambre a senti le besoin d'élargir le rôle du vérificateur général qui, jusque–là, se contentait de compter les sous et de s'assurer que les dépenses publiques étaient justifiées. Nous avons constaté que le vérificateur général pourrait jouer un rôle plus large. La Chambre a alors accru ses pouvoirs. Dorénavant, il ne ferait pas que vérifier si les fonds avaient été dépensés

de façon légitime, mais il vérifierait aussi la conformité aux autorisations.

Le vérificateur général doit donc vérifier si le gouvernement a bien recueilli les fonds et s'il les a bien dépensés aux fins prévues par le Parlement. C'est là désormais un aspect très important du travail et du rapport du vérificateur général, si nous voulons avoir la certitude que les intentions de la Chambre sont respectées.

Nous pouvons autoriser des fonds au gouvernement, mais de quels moyens disposons–nous par la suite pour nous assurer que les fonds destinés à tel ou tel programme sont dépensés conformément aux critères que nous avons établis? C'est pour cette raison que nous avons donné au vérificateur général le pouvoir de vérifier si les dépenses se faisaient conformément aux prévisions et si la fonction publique et l'État dépensaient bien les fonds comme prévu.

La vérification de l'optimisation des fonds est l'une des autres responsabilités que nous avons confiées au vérificateur général. Le vérificateur général doit chercher à savoir si les programmes ont été exécutés de façon économique et efficace et si le gouvernement a les moyens de mesurer l'efficacité des programmes qui ont été autorisés.

C'est là, encore une fois, une responsabilité très importante pour le vérificateur général, car nous dépensons, dans notre pays, 165 milliards de dollars autorisés par la Chambre. Nous voulons sûrement savoir si nous en avons eu pour notre argent, si les programmes qui ont été autorisés ont permis d'atteindre les objectifs, si les fonds ont été dépensés efficacement et judicieusement et si nos intentions ont été respectées.

Donc, pour récapituler, en 1977, nous avons élargi le rôle du vérificateur général pour lui faire faire ce que tout vérificateur doit faire normalement, soit vérifier, entre autres, si les fonds sont dépensés de façon légitime. Le vérificateur général doit aussi vérifier la conformité aux autorisations afin de voir si les fonds sont dépensés comme le souhaite la Chambre et s'ils sont dépensés efficacement pour veiller à ce que les programmes gérés pour notre compte, pour le compte de la Chambre, offrent aux Canadiens les avantages recherchés.

• (1010)

Le vérificateur général est au service du Parlement. Ce n'est pas un ministre. Ce n'est pas un ministère. Il est à notre service. Il est notre «chien de garde». Il est là pour surveiller l'utilisation qui est faite des crédits que nous votons chaque année et nous en rendre compte. Son rapport a été déposé à la Chambre le 19 janvier dernier.

Il fait sa surveillance par l'entremise du Comité permanent des comptes publics. C'est de cette façon que la Chambre peut suivre ce qui se passe, puis examiner les problèmes qui sont portés à son attention et qui peuvent mériter une enquête de notre part. Hier, à l'occasion de notre première réunion, nous avons élu un président, un député de l'opposition. Le comité se compose de membres du gouvernement et de cinq membres de l'opposition. C'est ainsi que la Chambre suit les dépenses approuvées par ses soins.

En tant que serviteurs de la Chambre, nous devrions toujours faire notre possible pour encourager et aider le vérificateur général à jouer son rôle. Nous avons vu que le Comité permanent des comptes publics a déjà recommandé d'apporter certains changements à la Loi sur le vérificateur général. En fait, le député d'Ottawa—Vanier a présenté à la Chambre un projet de loi d'initiative parlementaire qui autoriserait le vérificateur général à faire rapport à la Chambre plus d'une fois par an.

Nous avons contraint le vérificateur général à présenter un seul rapport par an, un rapport volumineux. La Chambre pourrait peut–être envisager d'appuyer la mesure législative qui autoriserait le vérificateur général à faire rapport à la Chambre chaque fois qu'il le juge approprié.

Je ne peux donc que souligner, chaque fois que l'occasion m'en est donnée, combien il est important d'appuyer tous ceux et celles qui travaillent à notre service, dont le vérificateur général.

Il serait impardonnable de ma part de ne pas saisir cette occasion pour rendre hommage à la fonction publique. Je tiens à souligner la contribution des dizaines de milliers de personnes qui, partout au Canada, rendent un service précieux à leur pays en accomplissant leur travail avec talent et efficacité pour administrer, au nom de la Chambre, les programmes que veulent les Canadiens, et qu'ils méritent. Il y en a des dizaines de milliers dont nous n'entendons pas parler, qui s'acquittent de leurs fonctions sans faire d'éclat. Ce matin, je veux leur rendre hommage pour la contribution qu'ils font à notre société.

On remarque une ou deux choses que le vérificateur général porte à notre attention et qui se trouvent, bien sûr, dans son rapport. En examinant ce rapport, je crois qu'il faut se souvenir que, de par notre style de gouvernement, nous voulons non seulement représenter nos électeurs, mais aussi leur rendre des comptes. C'est pourquoi nous attendons des comptes des ministres et du gouvernement sur les questions soulevées par notre serviteur, le vérificateur général. C'est pour leur demander de s'exécuter que nous tenons ce débat aujourd'hui.

D'après ce qu'on m'a dit, c'est la troisième fois dans l'histoire du Canada qu'on tient officiellement un débat réaliste à la Chambre au sujet du rapport du vérificateur. Je peux déjà avertir les députés d'en face qu'ils n'auront pas à attendre si longtemps avant la tenue du quatrième débat, parce qu'il faut confier au vérificateur général la responsabilité de signaler le moyen de régler nos problèmes relativement à la bonne gestion de notre argent et de nos fonds et qu'il faut mieux faire ressortir son rôle à ce propos.

Nous discuterons toute la journée des divers aspects de son rapport. Je m'en tiendrai au chapitre sur les dépenses de déplacements des ministres qui empruntent des avions du gouvernement. Dans bien des cas, la somme mirobolante investie dans un seul voyage est supérieure au salaire annuel d'un contribuable.

Le vérificateur général a émis des réserves sur l'importance de ces dépenses et nous avons réussi à en faire prendre conscience au gouvernement et à obtenir une modification de la politique, pour prévenir l'utilisation frivole des avions du gouvernement. Le vérificateur général doit avoir un plus grand rôle. Nous avons là un exemple parfait de la façon d'épargner l'argent des contri-

buables canadiens, et c'est grâce au fait que le coût réel de ces déplacements a été mis en lumière. Après avoir pris conscience de cette situation, le gouvernement a décidé qu'il serait peut–être plus approprié d'utiliser davantage les vols commerciaux.

• (1015)

J'ai mentionné également le rôle d'effectuer des vérifications de conformité, qui incombe au vérificateur général. Le gouvernement dépense–t–il l'argent qu'on lui confie sans outrepasser les pouvoirs que la Chambre lui confère? Une somme de 587 millions de dollars a été consacrée au Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord. Or, selon le vérificateur général, le gouvernement ne s'appuyait pas, pour ce faire, sur un pouvoir législatif sans équivoque.

C'est sûr que les gens de Terre–Neuve avaient besoin de cet argent et que nous avons autorisé la création d'un programme pour les aider un peu, mais le gouvernement doit se rappeler que ce programme ne reposait pas sur un pouvoir législatif clair, selon le vérificateur général, et qu'il devrait soumettre de nouveau cette question à la Chambre pour qu'on puisse mettre les choses au point avant d'aller plus loin. Le vérificateur général a aussi le devoir de rappeler que la Chambre est l'organisme supérieur qui approuve l'affectation des fonds. Si 587 millions de dollars pris à même l'argent des contribuables ont été dépensés sans l'autorisation de la Chambre, le gouvernement devrait évidemment penser à vérifier maintenant si la Chambre approuve ce programme, afin qu'il puisse continuer à l'offrir.

Qu'en est–il de l'ACDI, l'Agence canadienne de développement international? Le vérificateur général n'a pas été tendre à l'endroit de l'ACDI, cet organisme qui dépense notre argent dans les pays en voie de développement où nous devons, en tant que l'un des pays industrialisés du monde, aider nos semblables. L'ACDI dépense beaucoup plus qu'un milliard de dollars pour aider les gens dans le besoin, mais malheureusement, dans bien des cas, comme le vérificateur général le signale, nous transformons certains pays en voie de développement en assistés sociaux en leur versant de l'argent sans les aider à s'en sortir par eux–mêmes. Nous ne faisons rien pour qu'ils améliorent leur situation. Nous les maintenons simplement dans la misère dans laquelle ils sont à l'heure actuelle.

Il faut nous pencher sur les nombreuses responsabilités de l'ACDI et il incombe à la Chambre de s'assurer qu'elle remplit le mandat que nous lui avons confié.

Je voudrais simplement vous citer un passage du rapport du vérificateur général, chapitre 12.57, où on dit: «Jusqu'à récemment, l'ACDI ne reconnaissait pleinement qu'elle était obligée de rendre compte au Parlement de sa gestion. . .» Elle n'était pas tout à fait consciente du fait qu'elle relevait du Parlement.

La Chambre doit comprendre que nous sommes l'institution suprême qui approuve les crédits au Canada et qu'il faut que tous les organismes, ministères et secteurs du gouvernement reconnaissent que c'est la Chambre qui autorise le financement des divers projets; il incombe donc à l'ACDI de répondre de ses actions devant la Chambre. C'est pourquoi le vérificateur général joue un rôle extrêmement important en s'assurant de savoir exactement ce qui se passe dans ces ministères. L'ACDI peut parfois se laisser entraîner dans une voie qu'elle juge la bonne. Le vérificateur général nous le signale et précise que nous devrions dire à ces ministères ou organismes que c'est nous qui prenons les décisions, qu'ils doivent se plier à nos attentes et être conscients du fait que c'est la Chambre qui, en définitive, a le pouvoir d'approuver ou non certaines initiatives.

Qu'en est–il de la déduction relative aux ressources prévue dans la Loi de l'impôt sur le revenu? On a remboursé au secteur des ressources naturelles 636 millions de dollars d'impôts, un cadeau non prévu, et on s'expose à des remboursements potentiels de 538 millions de dollars parce que le ministère a essayé de prouver un point en particulier. Le gouvernement aurait pu supprimer cette échappatoire fiscale il y a plusieurs années, mais il a jugé bon de démontrer qu'il avait raison. Il en a coûté 538 millions de dollars aux contribuables canadiens. J'espère que le ministre des Finances peut justifier que son ministère ait gaspillé ainsi les deniers publics pour prouver un point qui devait être bien important.

Dans le cadre de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones, trois ministères ont dépensé 900 millions de dollars sur une période de cinq ans. Le vérificateur général a déclaré qu'après avoir dépensé 900 millions de dollars, les trois ministères n'avaient pu démontrer que le programme avait atteint ses objectifs. Nous avons donc dépensé près d'un milliard et nous ne sommes même pas sûrs d'avoir atteint le but visé.

• (1020)

Voilà le genre de choses que le vérificateur général doit porter à notre attention, et c'est ce qu'il fait. Pour sa part, le Comité des comptes publics aimerait bien, lui aussi, pouvoir demander au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien comment on peut dépenser un milliard de dollars sans savoir comment s'y prendre pour atteindre l'objectif visé.

Aussi, j'espère que dans l'avenir, les ministres pourront revenir nous dire que des correctifs ont été apportés et qu'à compter de ce jour les contribuables canadiens en auront pour leur argent et qu'on s'est assuré, avant de dépenser 900 millions, que les programmes qui sont approuvés sont efficaces.

En ce qui concerne le Régime de pensions du Canada et la Sécurité de la vieillesse, l'inefficacité des contrôles nous fait perdre chaque année entre 120 millions et 220 millions de dollars en prestations versées en trop. Il doit y avoir un grave problème d'efficacité des mesures de contrôle pour qu'on réussisse à perdre autant d'argent. Je recommande encore une fois que le gouvernement se penche sérieusement sur le problème et qu'il dise aux contribuables canadiens où va leur argent. Pourquoi perdons–nous autant d'argent? Ces 220 millions de dollars pourraient contribuer à combler une bonne partie du déficit budgétaire.

Le déficit budgétaire du gouvernement atteint 45 milliards. Howard Hunt, le milliardaire texan, a déjà déclaré qu'un milliard de dollars, ce n'est plus ce que c'était. Nous devons tout de même commencer quelque part. Si nous pouvions trouver une façon d'économiser 220 millions de dollars, je crois que ce serait un excellent départ.

Un des plus importants chapitres du rapport du vérificateur général, le chapitre 5, traite de la dette et du déficit. Je sais que le vérificateur général n'a pas l'autorité voulue pour dire exactement ce qu'il pense du déficit. Il estime avoir un rôle à jouer et il rappelle clairement, au chapitre 5, qu'il incombe à la Chambre d'informer les Canadiens de la gravité de la situation et des mesures correctives qui doivent être prises rapidement. C'est pourquoi le vérificateur général indique au chapitre 5, et je vous

encourage tous à le lire, que nous devrons informer simplement et efficacement les Canadiens de l'ampleur de notre dette et leur dire à quel point il sera difficile de la liquider.

Je demande donc au ministre des Finances d'en prendre note. Il n'y a aucune raison pour que le ministre ne commence pas à informer clairement et simplement les Canadiens, lorsqu'il présentera son budget dans deux ou trois semaines et comme l'a déjà fait le vérificateur général, de la nature du problème, de son ampleur et de la gravité de la situation actuelle.

En terminant, la motion que nous avons présentée aujourd'hui pour fins de discussion est une motion sérieuse qui demande au gouvernement de répondre au rapport du vérificateur général dans les six mois. Je suis confiant que la Chambre voudra examiner ce genre de modification législative qui confère au vérificateur général le pouvoir d'exiger la réponse du gouvernement à son rapport. Aussi je souhaite qu'au cours du débat le gouvernement prenne au sérieux le contenu du rapport du vérificateur général, que nous fassions de même et que nous le considérions comme un mécanisme qui nous permette d'examiner la situation et de reconnaître l'importance de bien gérer les fonds publics dans l'intérêt de tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de St–Albert pour cette motion, tout d'abord parce que j'y trouve des sujets très intéressants ayant été, pendant trois ans, président du Comité des comptes publics pendant le dernier Parlement. J'aimerais également lui dire que le Comité des comptes publics a soumis quatorze rapports à cette Chambre au cours du 35e Parlement, et ces quatorze rapports touchaient presque mot à mot les recommandations incluses dans la motion présentée par le député aujourd'hui.

• (1025)

Aucun de ces rapports n'a été adopté par la Chambre. Je dois lui dire que le problème, ce n'est pas le Comité des comptes publics ni le gouvernement, c'est cette Chambre, ici même, ce forum. Il va falloir qu'on fasse en sorte de prendre note des travaux qui se font en comité et qu'on donne action, qu'on donne un suivi, tout de même, à ces recommandations de nos propres collègues de cette Chambre en comité.

Peut–être que j'exprime un peu ma frustration ici devant l'inaction de la Chambre elle–même. Je ne blâme pas le gouvernement du temps, je blâme simplement mes collègues et moi–même dans cette Chambre qui n'avons pas trouvé le temps d'étudier sérieusement les recommandations faites par le Comité des comptes publics au cours de la 35e législature.

Je vois, quelques semaines après qu'on ait commencé à siéger ici, une initiative que je salue et qui me semble assez positive, c'est un effort pour avoir plus—comment dirais–je—de transparence dans ce Parlement. Je dois féliciter le député encore une fois d'avoir présenté cette motion.

On a présenté, l'année dernière, une recommandation, à l'effet que chaque année on devrait consacrer un certain nombre de jours en Chambre pour étudier les rapports du Comité des comptes publics. Je voudrais demander au député si lui et son parti sont disposés à accorder, comme ils l'ont fait aujourd'hui, des journées de séance spécifiquement identifiées pour étudier les rapports du Comité des comptes publics, afin qu'on ait une transparence en cette Chambre, avec nos électeurs, sur les problèmes gouvernementaux, et ensuite d'assurer aussi qu'il y ait une efficacité dans le système. Je pense que c'est ce que le député a voulu toucher d'une façon plus adéquate. Il a mentionné l'efficacité et il suggère que le vérificateur général du Canada s'attaque à la capacité des ministères et du gouvernement d'être efficaces dans les dépenses gouvernementales, en plus des rapports ponctuels du vérificateur général du Canada qui pourraient être faits. On pourrait adopter le projet de loi C–207 que j'ai déposé en cette Chambre, dans lequel je propose, justement—et si j'ai bien compris le député, il appuie cette recommandation—de permettre au vérificateur général du Canada de déposer plus d'un rapport par année.

En plus, n'est–il pas d'accord qu'on devrait avoir, de façon régulière, spécialement lors du dépôt d'un rapport du Comité des comptes publics traitant d'un sujet aussi important que les dépenses publiques, une journée accordée, dédiée, si vous voulez, à ce sujet–là, afin que l'on puisse prendre une décision collective sur le suivi à donner à ces études sérieuses que fait le comité?

[*Traduction*]

M. Williams: Monsieur le Président, mon collègue a fait d'excellentes recommandations.

J'ai commencé mon discours en disant que ce n'est que la troisième fois de son histoire que la Chambre tient un débat sérieux sur le rapport du vérificateur général. J'encourage et j'appuie toute mesure que pourra prendre le gouvernement pour faire en sorte que le débat sur le rapport du vérificateur général reçoive davantage d'attention et qu'il devienne partie intégrante du calendrier des travaux de la Chambre.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, il y a plusieurs choses que je voudrais mentionner brièvement.

Tout d'abord, je félicite le député de St–Albert pour son excellent discours. Je serai un peu moins flatteur dans un moment, mais ces félicitations n'en sont pas moins sincères.

Comme parlementaire, je pense que les Canadiens se réjouissent de la tenue de débats de ce genre à la Chambre. Personnellement, la possibilité d'y participer m'intéresse beaucoup et m'enthousiasme.

Je rends hommage à mon collègue d'Ottawa–Vanier qui, pendant quelques années, a présidé de façon remarquable le Comité des comptes publics. J'ai pu assister à certaines réunions qu'il a

présidées sur des questions touchant ma circonscription, notamment sur les programmes d'assurance–chômage et de formation.

Je le félicite pour le dynamisme et la détermination dont il a fait preuve en se penchant sur les questions dont nous sommes saisis aujourd'hui. La Chambre devrait être reconnaissante du genre de travail que lui et son comité ont accompli.

• (1030)

Je tiens à apporter une précision. Je remarque que, dans son allocution, le député de St–Albert a parlé du besoin de clarifier la loi en vue d'appuyer le Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord. Je n'y vois pas d'objection. Il faut que les lois soient pertinentes et, en tant que parlementaire, je ne songerais pas à m'y opposer. Cependant, permettez–moi de dire clairement que cela ne devrait pas être un obstacle à la discussion qui porte sur un programme de redressement subséquent à l'intention de ceux qui connaissent la misère par suite de la disparition complète de leurs stocks de morue.

De nombreux comités existent aujourd'hui dans ma circonscription. Mes électeurs ne se croisent pas les bras en attendant qu'on leur donne de l'argent. Ils ont formé 40 comités qui se réunissent en vue d'améliorer leur sort; par exemple, de 20 à 40 pêcheurs et travailleurs d'usine se rassemblent pour explorer divers moyens d'apporter des améliorations dans leur collectivité. Certains de ces gens participeront au PARPMN, d'autres n'y participeront pas.

Je reconnais que la Chambre doit clarifier la loi, mais je tiens à préciser qu'il ne faut pas pour autant mettre de côté la discussion d'un programme à appliquer après le 15 mai.

M. Williams: Monsieur le Président, je tiens à confirmer à mon collègue que nous reconnaissons qu'un problème existe et qu'il faut faire quelque chose pour le résoudre. Les stocks de poisson de l'Atlantique et des Grands Bancs s'épuisent et il faut que les Canadiens aident les pêcheurs de cette région.

Je veux seulement signaler que le rôle du gouvernement fédéral doit être bien clair. La Chambre a établi dans la loi une orientation spécifique qui n'est peut–être pas claire. Le vérificateur général l'a relevé et, en tant que serviteur de la Chambre, il nous dit que nous devrions revenir là–dessus et nous assurer que nous donnons des instructions parfaitement claires au gouvernement de telle sorte que celui–ci puisse y donner suite.

Je ne conteste pas le moins du monde qu'il faille aider les pêcheurs de Terre–Neuve et des autres régions qui ont été durement touchées par l'épuisement des stocks de poisson.

Le vice–président: Le temps est malheureusement expiré. Y a–t–il consentement unanime pour poursuivre la période des questions et observations?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais féliciter le député, mon collègue de St–Albert, pour cette motion qu'il a déposée à la Chambre aujourd'hui, et naturellement le débat que cela soulèvera tout au long de la journée. Il est tout à fait pertinent d'examiner les dépenses du gouvernement dans son ensemble, tout le monde en conviendra. Le vérificateur général, année après année, dépose des rapports à la Chambre qui soulèvent des questions troublantes en termes de dépenses publiques.

Cela s'inscrit également dans le sens du débat soulevé par l'opposition officielle hier, lorsque plusieurs de mes collègues demandaient, et c'est une demande de l'opposition officielle, de former un comité de la Chambre afin d'évaluer l'ensemble des dépenses du gouvernement, poste par poste. On s'est fait dire, particulièrement par nos collègues du parti ministériel, qu'il existait déjà un comité, celui des comptes publics, qui avait le mandat d'examiner ces dépenses–là. Je pense que le commentaire du député d'Ottawa—Vanier confirme la nécessité d'avoir un comité dont le mandat originera de la Chambre des communes et qui, de cette façon, nous le souhaitons, pourra prendre en compte les recommandations de ce comité, et y donner suite.

Je termine mon commentaire en faisant référence à l'allocution de mon collègue de St–Albert—j'ai dû quitter cette enceinte pendant quelques secondes, donc peut–être l'a–t–il mentionné—mais je n'ai pas entendu mon collègue de St–Albert faire référence aux chevauchements dont il est fait mention dans sa motion. Cette question de chevauchements, et je termine, monsieur le Président, c'est un point qui touche particulièrement le Québec, mais également l'ensemble du Canada, dont les coûts sont évalués à des milliards de dollars. J'aimerais entendre mon collègue de St–Albert, de même que les autres collègues du Parti réformiste qui suivront, sur cette question des chevauchements.

• (1035)

[*Traduction*]

M. Williams: Monsieur le Président, je crois que nous avons débattu *ad nauseam* de cette motion hier et que nous devrions nous pencher sur d'autres questions visées par le rapport du vérificateur général.

[*Français*]

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River): Monsieur le Président, je veux aussi féliciter mon collègue de St–Albert. J'aimerais revenir à un aspect particulier de ses commentaires concernant l'ACDI.

Premièrement, j'aimerais préciser que je suis d'accord avec les politiques d'aide à l'étranger du gouvernement canadien. Je pense que c'est dans la tradition du Canada d'aider les nations qui sont les moins bien nanties.

[*Traduction*]

Toutefois, je conviens avec le député de St–Albert qu'il existe de meilleures façons d'employer l'aide extérieure. Nous envoyons des centaines de millions de dollars à l'étranger sans

nous préoccuper le moins du monde de ce qu'on en fait. Il n'y a pas de suivi. Nous ne savons pas où va cet argent. Je crois que, souvent, il sert à acheter une limousine pour quelque politicien étranger. J'ai une idée sur une façon de mieux employer cet argent et je voudrais savoir ce qu'en pense le député de St–Albert.

Nous dépensons des centaines de millions de dollars pour soutenir le secteur agricole de la Russie et des pays du bloc de l'Est. Et ici, au Canada, beaucoup d'établissements sont inutilisés. Dans Timiskaming—French River, par exemple, nous avons le New Liskeard College of Agricultural Technology, que le gouvernement provincial va fermer en mai. Ce collège offre ce qu'il y a de mieux en matière d'installations. Nous avons le personnel enseignant et l'infrastructure.

Au lieu d'envoyer des millions de dollars à l'étranger, pourquoi ne pas faire venir des étrangers au Canada et leur enseigner dans des établissements comme celui–là comment arriver à se nourrir eux–mêmes? Ils repartiraient ensuite dans leur pays forts de nouvelles aptitudes et de nouvelles techniques.

Nous accomplirions ainsi deux choses: nous aiderions ces pays à se nourrir eux–mêmes et nous accroîtrions nos exportations, car nous pourrions vendre à ces pays de nouvelles techniques et des programmes de formation.

M. Williams: Je remercie le député de ses observations. C'est là le genre de choses qui peuvent être soulevées au cours d'un débat comme celui que nous tenons aujourd'hui sur le rapport du vérificateur général.

Il y a bien des façons de faire les choses et le député présente sincèrement une proposition constructive. Si cela augure du reste du débat, nous pourrions recueillir aujourd'hui des propositions sérieuses sur le moyen de nous assurer que l'argent de nos impôts est dépensé sagement et efficacement et que nous en retirons le maximum. C'est ce dont nous voulons nous assurer en tout temps.

J'invoque aussi le Règlement, monsieur le Président, car, au nom du Parti réformiste, je veux informer la Chambre que, conformément au paragraphe 43(2) du Règlement, ceux d'entre nous qui prendront désormais la parole au sujet de cette motion se partageront leur temps de parole.

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, pour la deuxième journée, je parlerai du rapport du vérificateur général et des mesures que prend le gouvernement pour répondre aux nombreuses préoccupations que ce rapport soulève.

Je dois dire que les interventions faites hier par les députés du Bloc québécois et celles faites aujourd'hui par le député de St–Albert, au nom du Parti réformiste, révèlent une communion de pensée. Je crois que nous tenons tous à ce que les deniers publics soient dépensés plus efficacement et que nous voulons tous éliminer les problèmes soulevés par le vérificateur général de sorte que, dans les prochaines années, nous entendions moins de ce que nous appelons des histoires d'horreur pour entendre parler davantage de réussites. C'est pourquoi je pense que nous avons tous beaucoup d'objectifs communs. Je crois qu'il y a tout de même certaines divergences de vues sur les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs, ce qui est apparu hier et ce qui apparaîtra sans aucun doute encore aujourd'hui.

Je suis arrivé à Ottawa en sachant certainement le rôle que joue le vérificateur général. Pendant 22 ans sur la scène municipale, j'ai travaillé avec un vérificateur pour trouver le moyen de réduire les dépenses, d'accroître l'efficacité et l'efficience, d'éliminer chevauchements et dédoublements, et le reste.

• (1040)

En arrivant ici, l'une des premières choses que j'ai tenu à faire a été de rencontrer le vérificateur général. Je l'ai déjà fait plus d'une fois. J'ai discuté de son rapport. J'entends bien le rencontrer régulièrement parce que son travail est important pour nous. En fait, j'approuve beaucoup ses recommandations et je voudrais que le gouvernement les suive.

Dans sa motion, le député de St–Albert soulève beaucoup de questions précises et moi–même, ainsi que les députés qui prendront la parole après moi, les aborderons les unes après les autres. Je reviens à ce que je disais hier. Je demeure convaincu que le Comité des comptes publics est la tribune tout indiquée pour étudier les préoccupations soulevées hier et encore aujourd'hui.

Ce comité a commencé ses travaux. Je crois savoir que le député de La Prairie, qui était ici il y a un moment, mais nous a malheureusement quittés, en a été nommé président.

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je demande au député de se rasseoir. Le député ne le sait peut–être pas, mais il est antiparlementaire de signaler l'absence d'un député.

M. Eggleton: Je suis désolé, monsieur le Président. C'était un commentaire à titre gracieux. Je garderai la règle à l'esprit.

Le Comité des comptes publics est le comité compétent pour étudier ces questions. Proposer, comme on le fait en l'occurrence, une motion qui impartit au comité un délai très rigoureux pour remplir ses tâches pourrait nuire au travail que les députés souhaitent accomplir.

Le Comité des comptes publics peut en effet s'atteler à l'examen de chacune des questions énumérées dans la motion ou à n'importe quel autre aspect du rapport du vérificateur général. J'ignore s'il réussira à les examiner toutes d'ici la première semaine de juin. Je puis dire que le gouvernement va s'occuper des divers problèmes qui lui ont été signalés et qu'il a déjà remédié à certains d'entre eux et continuera de s'y employer. Il n'attendra pas la première semaine de juin pour s'en occuper ni même faire rapport sur les mesures qu'il est en train de prendre à l'égard de plusieurs d'entre eux.

Le Comité des comptes publics a bien sûr tout loisir de convoquer des ministres et de tenir des audiences sur chacune de ces questions. C'est dans ses pouvoirs. J'espère que c'est dans les pouvoirs des députés. Après tout, nous avons dit que nous sou-

haitions une participation accrue des députés à des audiences comme celles que l'on consacre au rapport du vérificateur général.

C'est en effet la démarche à suivre. C'est là où l'on peut assurer le suivi. Il y a un suivi au Comité des comptes publics, il y a le suivi que le gouvernement donnera aux recommandations du vérificateur général, et il y a bien sûr celui que ce dernier assure lui–même dans un chapitre de son rapport consacré aux suites que le gouvernement a données aux recommandations des rapports antérieurs.

Ce que je veux faire comprendre, c'est que l'objet de la motion du député est effectivement accompli par le processus existant à l'heure actuelle et qui permet d'examiner de façon très approfondie ces questions et ces problèmes afin d'y remédier. C'est la bonne façon de procéder plutôt que d'adopter cette autre suggestion que le député nous fait aujourd'hui.

Il est important de répéter que le vérificateur général a insisté dans son rapport sur la nécessité de renforcer la vérification interne, sur l'évaluation des programmes et sur l'activité de contrôle. Le gouvernement y attache une très grande importance.

Nous avons dit dans notre livre rouge qu'il était nécessaire de comprendre les conséquences et les résultats de nos programmes, c'est–à–dire de voir si le contribuable en obtient pour son argent. On peut y réussir mieux qu'auparavant grâce au renforcement de la vérification interne et des fonctions d'évaluation des programmes.

J'ai signalé dans mon intervention d'hier que nous avions déjà pris des mesures sur un certain nombre de points pour remédier à ce genre de problèmes que le vérificateur général a soulevés. Nous avons déjà rationalisé le Cabinet, dont le nombre des membres est maintenant réduit, nous avons sabré les dépenses du Cabinet et nous avons réduit également certaines des dépenses du Parlement. Nous devons ouvrir le processus budgétaire, nous devons permettre au Parlement de débattre de différentes questions avant que le gouvernement ne prenne position. Nous avons annulé l'entente conclue par nos prédécesseurs au sujet de l'aéroport Pearson. La vente de l'Airbus est par ailleurs au nombre des questions que le député de St–Albert a soulevées tout à l'heure à propos des avions gouvernementaux. Nous avons resserré les règles concernant l'utilisation de ces appareils. On ne doit y recourir qu'en dernier ressort. Il faut d'abord essayer de prendre des vols commerciaux. L'utilisation d'avions du gouvernement doit être entièrement justifiée à la satisfaction du ministre de la Défense nationale, avec un état détaillé des coûts et un rapport complet. Voilà le genre de dispositions que le ministre de la Défense nationale et le président du Conseil du Trésor ont prises pour résoudre les problèmes qui ont été soulevés. Un autre porte–parole abordera cette question au nom du gouvernement.

● (1045)

Le gouvernement renforce aussi la fonction de contrôle. Le vérificateur général a déploré le fait que le gouvernement précédent a fait relever le Bureau du contrôleur général du Conseil du Trésor de sorte que c'est le secrétaire du Conseil du Trésor qui assume désormais la fonction autrefois exercée par le contrôleur. C'est là une fonction que lui et moi avons à coeur.

Le gouvernement du Canada a récemment convié à une conférence sur la question du contrôle de nombreux représentants des milieux des finances et de la vérification ainsi que des fonctionnaires; notre objectif était d'examiner les compétences et les efforts que nous voulons déployer pour améliorer les programmes de contrôle, de vérification interne et d'évaluation, précisément pour les raisons exposées par le député. Il y a donc un engagement et une volonté fermes de renforcer la fonction de contrôle au sein de l'appareil gouvernemental.

Le gouvernement est aussi en train d'améliorer son processus de réglementation. À mon avis, il ne faut pas négliger cette question, en raison des répercussions que la réglementation peut avoir sur les entreprises et l'économie en général, de même que sur la qualité de vie de tous les Canadiens. La réforme de la réglementation figure certainement parmi les importants projets du gouvernement.

Hier, j'ai parlé du test d'incidence sur les entreprises que l'Association des manufacturiers canadiens et le Conseil du Trésor ont lancé afin que nous comprenions les répercussions que peuvent avoir nos propositions de règlements sur le secteur privé. Nous pouvons ainsi réduire au minimum les effets préjudiciables qu'elles pourraient avoir sur leurs activités, effets qui ralentiraient la croissance économique au Canada.

J'ai parlé du chapitre sur le suivi, partie clé du rapport annuel du Vérificateur général; j'espère que cette partie attestera l'an prochain des énormes progrès réalisés par rapport aux nombreuses questions dont nous avons discuté aujourd'hui.

Je tiens à dire en terminant que le gouvernement est déterminé à montrer au Comité des comptes publics qu'il a amélioré ses pratiques de gestion, en mettant en oeuvre les recommandations formulées dans le rapport du vérificateur général et en effectuant son propre suivi au Conseil du Trésor et dans les autres ministères. Nous avons la ferme intention d'offrir aux Canadiens des services efficaces et de qualité. De ce point de vue, les députés des deux côtés de la Chambre poursuivent sensiblement le même objectif.

Les mécanismes nous permettant de le réaliser sont toutefois en place. S'il faut en établir d'autres, laissons alors au Comité des comptes publics le soin de soumettre des suggestions qui pourraient aider la Chambre à donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du vérificateur général.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, le député admet que les rapports du vérificateur général donnent des résultats, que des mesures ont été prises et le sont encore pour donner suite à ces rapports. II a aussi signalé que le rapport de cette année avait entraîné une modification de la politique sur l'utilisation des avions de l'État. Très bien. Mais, alors que le député dit bien des choses et se porte à la défense des modalités selon lesquelles le gouvernement réagit actuellement aux rapports du vérificateur général, le député d'Ottawa—Vanier a proposé plus tôt que ces rapports soient déposés et débattus à la

Chambre même tous les ans et ajouté qu'il faudrait peut–être réserver certains jours à cette fin.

• (1050)

Le président du Conseil du Trésor admet–il, avec son collègue d'Ottawa—Vanier, que ce serait une bonne idée de réserver quelques jours pour débattre le rapport du vérificateur général tous les ans?

M. Eggleton: Monsieur le Président, j'ai un profond respect pour les opinions exprimées par le député d'Ottawa—Vanier, qui a derrière lui, comme on l'a signalé, une longue et distinguée carrière à la Chambre et s'est notamment fait remarquer comme président du Comité des comptes publics.

J'attache une grande valeur à ses conseils et je le consulterai au sujet de cette question et de bien d'autres qui se rattachent au travail de ce comité et à l'étude du rapport du vérificateur général.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je dois féliciter le président du Conseil du Trésor pour avoir énuméré certains projets que le gouvernement libéral a entrepris depuis le 26 octobre dernier. Ce qu'il a répondu au député du Parti réformiste de St–Albert, en somme, c'est que le gouvernement de l'actuel premier ministre donne le ton, que nous allons faire les choses d'une façon correcte, propre.

L'imputabilité du gouvernement libéral va être réellement reconnue d'ici quelque temps comme étant l'exemple d'un gouvernement qui sait faire des coupures justes, judicieuses, qui sait entreprendre de gouverner d'une façon correcte et propre. Il nous a donné le ton, il nous a donné des exemples tels que l'aéroport de Toronto, le projet des hélicoptères où on voyait du gaspillage, du gaspillage et du gaspillage.

Sur la question du gaspillage, j'ai siégé au Comité des comptes publics pendant cinq ans, sous le gouvernement conservateur, et notre président, le député d'Ottawa—Vanier, a raison de demander que les rapports du Comité des comptes publics soient discutés ici à la Chambre, qu'il y ait des débats sur les recommandations. Parce que le vérificateur général qui fait un travail extraordinaire pour protéger les taxes, les dépenses, les projets—on va aller un peu plus loin—parce que le Parti réformiste voudrait seulement faire des coupures et non pas avoir des projets qui font du bon sens. L'idée, c'est d'avoir des projets.

Le gouvernement canadien est là pour entreprendre des projets pour améliorer la vie de tout le monde. Le gouvernement n'est pas là pour faire uniquement des coupures. Il faut faire des coupures là où il y a du gaspillage. Le vérificateur général nous fait un rapport annuel. Le député d'Ottawa—Vanier a raison. Lorsque je siégeais au Comité des comptes publics, nous avons recommandé que le vérificateur général fasse des rapports, non de façon annuelle, mais d'une façon peut–être mensuelle. Parce que l'idée de faire un rapport annuel, c'est que c'est la grosse bombe, les médias regardent immédiatement les grandes lignes, sans étude. C'est du théâtre. Il faut absolument arrêter le théâtre et faire de l'administration et amener les rapports du vérificateur général à travers les recommandations du Comité des comptes publics ici, à la Chambre, pour les discuter afin qu'on puisse améliorer les opérations gouvernementales.

[*Traduction*]

M. Eggleton: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec le député.

Le gouvernement se préoccupe également de la dette et du déficit. Certes, d'autres compressions s'imposent. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, il faut aborder les problèmes d'une manière équilibrée. Nous devons tenter de remettre les Canadiens au travail.

• (1055)

Dans notre programme électoral, nous avons dit très clairement que le gouvernement devait agir d'une manière responsable et nous avons précisé où nous ferions des compressions et où nous ferions des investissements supplémentaires pour remettre les Canadiens au travail. Nous avons dit que nous ferions des compressions dans les services moins prioritaires et que nous éliminerions le gaspillage que le vérificateur général a mis en évidence dans son rapport. Par conséquent, nous avons pris et nous prenons des mesures, comme je l'ai déjà dit et comme l'a souligné le député, pour réduire le gaspillage et supprimer les chevauchements. Cela va montrer que nous dépensons les deniers publics d'une manière efficace et efficiente.

Je souscris à l'idée que le Comité des comptes publics puisse participer pleinement à ce processus et jouer un plus grand rôle dans le processus qui consiste à garantir que, dans les prochains rapports du vérificateur général, on traite davantage des réussites que des échecs.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, conformément à l'article 43(2) du Règlement, je désire vous informer que les interventions de l'opposition officielle seront limitées à dix minutes.

Il me fait plaisir d'intervenir sur la motion présentée par notre collègue, l'honorable député de St–Albert, motion qui est divisée en huit points différents et qui nous donne beaucoup de matière à discussion. Je me limiterai à quelques commentaires sur le rôle du vérificateur général.

Nous avons été éclairés sur le rôle trop apparent, une fois par année, de la présentation du rapport du vérificateur. Au lieu de mettre toute l'importance sur un rapport annuel, le projet de loi C–207, qu'a introduit l'honorable député d'Ottawa—Vanier, permet une approche différente qui fournirait, probablement, une bonne base pour une discussion afin de permettre au vérificateur général de présenter des rapports périodiques, geste qui deviendrait plus courant, où la Chambre pourrait reprendre le contrôle du budget.

Fondamentalement, le rôle historique de la Chambre des communes, au cours des ans, a été, particulièrement, de contrôler les dépenses effectuées par le gouvernement. Je pense au cas du porte–avions Bonaventure, il y a quelques années, et cela avait été un des premiers musées des horreurs révélés par le vérificateur général, mais cela se reproduit à chaque année. Nous avons toujours vu ce cirque des horreurs que nous présente le vérificateur général du Canada. Entre un rapport annuel et l'autre, le

temps s'écoule et peu de choses se font pour corriger les lacunes rapportées par le vérificateur général.

Je me demande si dans le fameux livre rouge, dont on nous parle depuis si longtemps, quand il s'agit de revaloriser la fonction de député, si on a pensé à des choses spécifiques comme la présentation de rapports. Nous aurons l'occasion de voir la position gouvernementale à ce sujet. J'ai été un peu surpris que l'honorable ministre n'a pas pris carrément position sur le projet de loi C–207.

Je me demande si le gouvernement est prêt à aller jusqu'à modifier la Loi sur le vérificateur général pour permettre la présentation de rapports intérimaires. Cela aurait pour effet de dédramatiser, de remettre entre nos mains l'étude des problèmes que peut, de temps à autre, non pas une fois par année, mais de temps à autre, soulever devant cette Chambre, le vérificateur général du Canada. Cette approche m'apparaît comme une approche d'ouverture. Pour un député de l'opposition officielle, du Bloc québécois, avec les 28 milliards ou à peu près que nous versons chaque année dans les coffres du Trésor fédéral, nous avons tout intérêt à participer à cet exercice qui est loin d'être futile, mais qui est un exercice fondamental dans une vie parlementaire, d'autant plus fondamental que si nous pouvions étudier, de façon plus approfondie. . .

• (1100)

Le Président: À l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il continuera son discours après la période des questions orales.

[*Traduction*]

Comme il est 11 heures, conformément à l'article 35 du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, en conformité de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

Mme Bonnie Brown (Oakville—Milton): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui, veille de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver, pour rendre hommage aux athlètes canadiens qui nous représenteront là–bas.

Au cours des deux semaines qui viennent, ces hommes et ces femmes vont procurer beaucoup de plaisir à nos concitoyens qui les regarderont à la télévision et qui partageront leurs émotions et leurs déceptions tout au long de la compétition.

Je veux louer nos athlètes pour leur beauté et leur grâce, leur discipline personnelle et leur détermination. Je sais qu'ils sauront donner le meilleur d'eux–mêmes.

Article 31 du Règlement

Or, ce n'est pas toute l'équipe qui ira à Lillehammer, car la vraie équipe, c'est aussi les entraîneurs, les arbitres et les juges qui enseignent bénévolement depuis longtemps à nos jeunes athlètes l'amour du sport et le goût de la saine compétition. Il ne faut pas oublier leurs parents, ainsi que les athlètes qui ont su au fil des ans leur opposer la compétition qui aura permis de mettre à l'épreuve leurs talents et leurs compétences.

Voilà pourqouoi je tenais aujourd'hui, veille de la cérémonie d'ouverture des Jeux d'hiver, à rendre hommage à nos athlètes et à les remercier.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Richard Bélisle (La Prairie): Monsieur le Président, le gouvernement du Québec reconnaît le rôle décisionnel primordial qui doit être confié aux conseils régionaux de concertation et de développement, afin d'assurer aux régions du Québec le contrôle des décisions qui déterminent le développement qui les touche le plus directement.

Le gouvernement fédéral devrait s'engager à respecter l'ordre des priorités établi dans la planification stratégique de chacune des municipalités régionales de comté et régions du Québec. Un tel engagement de la part du gouvernement fédéral contribuerait à la réussite des actions menées par les leaders régionaux du Québec. Il en va de la relance économique de toutes les régions du Québec.

* * *

[*Traduction*]

LE HOCKEY

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, on dit que l'amour du hockey est l'une des forces qui unissent ce pays.

Comme dans la plupart des régions du Canada, ce beau sport joue un rôle important dans l'histoire d'Okanagan—Similkameen—Merritt. Il a été décidé, en signe d'hommage, de construire le Temple de la renommée de la Colombie–Britannique à Penticton. Les premières équipes devant faire partie du Temple de la renommée ont été annoncées récemment.

Il s'agit des Penticton Vees et des Kimberly Dynamiters, qui ont été respectivement championnes du monde en 1955 et 1937, et des Trail Smoke Eaters, championne du monde en 1939 et en 1961.

J'adresse mes félicitations à ces équipes qui laisseront un héritage important au monde du sport de la Colombie–Britannique. Je félicite également les organisateurs du Temple de la renommée de la Colombie–Britannique des efforts qu'ils ont déployés pour que ces grands héros restent à jamais dans notre mémoire en leur édifiant ce temple à Penticton.

Article 31 du Règlement

LA MINE D'OR MACASSA

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River): Monsieur le Président, hier, les corps de Robert Sheldon et de Léonce Verrier ont été retirés de la mine d'or Macassa, à Kirkland Lake, où ils gisaient à 6 000 pieds sous terre. Les deux mineurs étaient prisonniers de la mine depuis le 26 novembre 1993, lorsqu'un coup de toit s'est produit.

Au nom de tous les députés de la Chambre, j'adresse mes plus sincères condoléances aux familles et aux amis des victimes, de même qu'aux collectivités de Kirkland Lake et de Matachewan. En ces heures difficiles, mes prières accompagnent l'épouse de Robert Sheldon, Susan, et ses fils, Robert Jr. et Cory, ainsi que l'épouse de Léonce Verrier, Darlene, et ses filles, Céline, Lise et Nancy.

Je m'engage auprès de tous les mineurs du pays à essayer de faire trouver des fonds pour que des recherches et des études soient effectuées afin de prévenir de tels accidents. Pour terminer, je voudrais souligner le courage de ces hommes et de ces femmes qui, pour subvenir aux besoins de leurs familles, risquent leur vie chaque fois qu'ils descendent sous terre.

* * *

[*Français*]

L'ÉTHANOL–CARBURANT

M. Nick Discepola (Vaudreuil): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un projet développé par un groupe de gens d'affaires de mon comté et qui est important pour les agriculteurs, tant sur le plan économique qu'écologique.

• (1105)

Ils souhaitent implanter dans notre région une usine de production d'éthanol–carburant de 150 mégalitres.

En plus d'être un combustible propre et écologiquement pur, une usine de cette envergure utiliserait environ 385 000 tonnes de maïs annuellement, soit 20 p. 100 de la production actuelle.

L'installation de cette industrie dans le comté créera 225 emplois directs et indirects, 325 emplois dédiés à la matière première, et 600 durant la période de construction.

Pour que l'éthanol soit une alternative économique à l'essence, nous devons supprimer la taxe sur l'éthanol–carburant. Je demande donc que le ministre des Finances se penche sur la question pour envisager cette possibilité afin d'encourager le développement de projets semblables à travers le Canada.

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE M^ME LOUISE BREAU

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je veux rendre hommage aujourd'hui à M^me Louise Breau, qui était maire de Millville, au Nouveau–Brunswick, et qui est décédée le 3 février 1994.

M^me Breau ne se contentait pas de servir sa collectivité. Elle oeuvrait également au sein de l'Association des villages du Nouveau–Brunswick et du Conseil provincial des municipalités de cette province. Elle s'intéressait de près au bien–être de ses concitoyens et travaillait pour eux sans relâche. Son absence sera durement ressentie dans Millville et, bien sûr, dans tout le Nouveau–Brunswick.

Au nom des députés, je veux transmettre mes plus sincères condoléances à sa famille et à ses amis, ainsi qu'aux habitants de Millville, au Nouveau–Brunswick.

* * *

[*Français*]

LA FONDATION PATRICK TREMBLAY

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, depuis quelques mois, les médias font état du cas d'un jeune homme de 21 ans, M. Patrick Tremblay, qui lutte actuellement contre une forme foudroyante de cancer au Texas.

Une fondation qui porte son nom a été mise sur pied dans le but de défrayer les coûts de son traitement et de venir en aide à d'autres personnes qui vivraient le même drame.

Les responsables de la fondation ont demandé son incorporation et, par la suite, ont émis en toute bonne foi des reçus aux fins d'impôt, jusqu'au jour où ils ont appris que la fondation ne dispose pas de l'accréditation requise.

Sans le soutien financier de la fondation, M. Tremblay serait contraint d'abandonner son traitement, qui donnait pourtant d'excellents résultats et qui le conduisait sur la voie de la guérison.

La demande d'accréditation aux fins d'impôt de la Fondation Patrick Tremblay est actuellement à l'étude par les fonctionnaires du ministère du Revenu. Je fais donc appel à la compassion du ministre du Revenu afin qu'il mette fin au délai d'accréditation de cette fondation.

* * *

[*Traduction*]

LES PORTS DE LA CÔTE OUEST

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je voudrais remercier le gouvernement d'avoir pris des mesures pour régler le conflit de travail dans les ports de la côte ouest.

Nos électeurs, notamment de nombreux agriculteurs qui dépendent du bon fonctionnement de ces ports pour assurer leur gagne–pain et qui ont subi des pertes financières directes à cause des frais de surestarie qu'ils ont dû assumer du fait de cet arrêt de travail, attendaient avec beaucoup d'impatience que ce conflit prenne fin. Je suis heureux de voir que le gouvernement a répondu à leurs préoccupations.

Ce n'est pas la première fois qu'il doit légiférer pour mettre un terme à une grève des débardeurs. J'espère que le gouvernement a appris quelque chose de cette expérience et de celle des gouvernements précédents et qu'il prendra dans un avenir rapproché des mesures pour déclarer la manutention du grain un service essentiel.

* * *

LA STATION DE RADIO CBQ

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais souligner le 20e anniversaire de la station de radio CBQ du réseau anglais de Radio–Canada à Thunder Bay; cela fait maintenant 20 ans qu'elle rejoint les foyers et les coeurs des gens du nord–ouest de l'Ontario, de Manitouwadge à Kenora et à Sandy Lake.

Grâce à la clairvoyance des fondateurs de la station comme le regretté Paul McCrae, député libéral de Thunder Bay—Atikokan, Doug Ward, Ken Dawson, la regrettée Gladys Hart et l'ancien maire Dusty Miller, CBQ est devenue le lien unissant l'est et l'ouest du pays.

Grâce à des émissions pleines de créativité et d'une grande qualité comme *Voyage North*, *Indian Faces*, *The Great Northwest*, nous avons réussi à prendre le pouls du plus merveilleux pays du monde, une nation formée de gens qui, malgré des valeurs, des religions, des langues et des coutumes différentes, partagent un rêve commun.

Merci, CBQ, de représenter si bien notre pays.

* * *

L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, les électeurs de Nepean m'appellent et m'écrivent au sujet de l'exonération des gains en capital de 100 000 $ pour les particuliers et de 500 000 $ pour les agriculteurs et les petites entreprises. La grande majorité me demande qu'on ne supprime pas l'exonération des gains en capital.

Partout au Canada les Canadiens consacrent énormément de temps et d'efforts à planifier leur retraite et, pour beaucoup d'entre eux, l'exonération cumulative des gains en capital de 100 000 $ constitue un élément important de leur planification.

• (1110)

Alors que de nombreux Canadiens à revenu élevé ont peut–être déjà réclamé l'exonération cumulative maximale, les Canadiens à revenus faible et moyen utiliseront cette exemption pour arrondir leur revenu à la retraite. L'élimination ou la réduction de l'exemption les pénaliserait. L'exonération des gains en capital a

été créée afin d'encourager l'investissement dans l'entreprise et elle répond aux attentes.

* * *

LA VIOLENCE

M. Walt Lastewka (St. Catharines): Monsieur le Président, je voudrais me joindre à mes collègues pour condamner la violence dans la société.

Des députés des deux côtés de la Chambre ont fait état de leurs inquiétudes et de celles de leurs électeurs au sujet de la violence dans la société et réclament une réforme du système de justice pénale.

En cette Année de la famille, la violence au foyer est particulièrement intolérable. Une étude de Statistique Canada publiée l'automne dernier révélait que le quart de toutes les femmes ont eu à subir des actes de violence de la part de leur conjoint ou ex–conjoint. Il faut prendre d'urgence des mesures pour sensibiliser davantage le public, créer des refuges et des moyens de protection pour les femmes et les enfants victimes de violence et faire en sorte que les contrevenants soient punis.

Le ministre de la Justice a déclaré qu'il présentera des mesures visant à combattre la violence, en particulier la violence contre les femmes et les enfants. Je me réjouis de voir que le ministre a reconnu la nécessité d'agir rapidement, et je l'encourage à présenter les mesures promises le plus tôt possible.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À M. FRÉDÉRIC BACK

M. Gaston Péloquin (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, dans le cadre de la remise des Oscars, au nom de tous les Québécois et Canadiens, nous tenons à féliciter M. Frédéric Back pour la sélection de son nouveau film *Le fleuve aux grandes eaux* qui a été sélectionné dans la catégorie court métrage d'animation.

Il s'agit d'une quatrième nomination pour ce cinéaste québécois qui a déjà raflé deux Oscars pour ses films *Crac* en 1982, et *L'homme qui plantait des arbres*, en 1988.

Le nouveau film de M. Back, que l'on qualifie de chant d'amour au fleuve Saint–Laurent, a déjà remporté le Grand prix du Festival du film d'animation d'Annecy en juin 1993 et le Prix du meilleur film d'animation de 1993 décerné par les critiques de films de Los Angeles en janvier.

Nous tenons à souligner que c'est la Société Radio–Canada qui a permis la production de ce film et cela démontre une fois de plus la nécessité de maintenir ses budgets.

Bonne chance à M. Back!

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LES JEUX D'HIVER DE LA SASKATCHEWAN

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, au nom des habitants de Kindersley—Lloydminster, je suis heureux d'intervenir à la Chambre pour rendre hommage aux 1 600 athlètes qui vont participer aux Jeux d'hiver de la Saskatchewan, qui se tiennent du 13 au 19 février à Kindersley. Ces jeunes athlètes ont consacré de nombreuses et longues heures à leur entraînement et je les félicite de s'être qualifiés pour les jeux provinciaux.

Kindersley est la plus petite collectivité à recevoir les Jeux de la Saskatchewan. Je suis convaincu que tous les députés se joignent à moi pour souhaiter tout le succès possible au comité organisateur et à la population de Kindersley et des environs qui seront les hôtes d'un événement aussi important.

Je félicite tous les bénévoles et les organisateurs d'avoir donné les nombreuses heures de planification, de préparation et de dur labeur que cet événement exigeait.

J'invite tous les députés et les Canadiens à saisir cette occasion pour venir à Kindersley voir les meilleurs jeunes athlètes de la Saskatchewan se mesurer aux Jeux d'hiver de cette année.

* * *

L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, de nombreux agriculteurs de la formidable circonscription de Glengarry—Prescott—Russell s'inquiètent du sort de l'exonération pour gains en capital dont ils bénéficient actuellement.

Mes électeurs et moi–même nous inquiétons plus particulièrement du fait que des agriculteurs agissent prématurément en s'empressant de constituer en corporation leurs activités agricoles avant le dépôt du budget. Pour cela, ils doivent assumer les frais de la constitution qui se situent à eux seuls entre 5 000 et 10 000 $, ainsi que les frais de comptabilité qui peuvent atteindre 2 000 $ par année. Le pire, c'est que la décision est pratiquement irréversible. La situation ne peut plus durer. Les agriculteurs ont besoin de leur exonération pour gains en capital, qui équivaut à une rente.

Je demande au gouvernement de préserver cette exonération et de l'annoncer au plus tôt.

* * *

L'AFRIQUE DU SUD

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, il y a quatre ans aujourd'hui, Nelson Mandela était libéré du pénitencier de Robben Island, en Afrique du Sud, où il avait été détenu pendant plus de 27 ans. Les Sud–Africains, les Canadiens et des gens partout dans le monde célèbrent l'anniversaire de sa libération et la marche vers la démocratie entreprise par l'Afrique du Sud.

Je tiens à saluer les gens qui se réuniront ce soir à Toronto dans le cadre d'une campagne de levée de fonds qui serviront à informer les électeurs d'Afrique du Sud sur leurs droits. Nous souhaitons tout le succès possible à nos amis sud–africains qui feront l'apprentissage de leur droit démocratique de voter, droit qui, jusqu'à maintenant, était refusé à 80 p. 100 de la population sud–africaine.

Pour la première fois, l'ensemble des Sud–Africains pourra exercer ce droit le 27 avril 1994.

* * *

• (1115)

LES TAXES SUR LES CIGARETTES

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, hier, à la Chambre, le premier ministre a cité les résultats d'un sondage fait lors d'une émission radiophonique en Ontario où trois auditeurs sur quatre ayant téléphoné se disaient en faveur de la réduction des taxes sur le tabac. Le premier ministre affirme que cela prouve que les Canadiens appuient la décision du gouvernement.

Dans ma circonscription, Nanaimo—Cowichan, une autre émission de radio a obtenu des résultats inverses. L'animateur d'une émission de la station CHUB, Larry Thomas, a déclaré que les personnes qui ont appelé se sont dites à l'unanimité contre la réduction de ces taxes.

De plus, le premier ministre a dit que, dans sa circonscription, les personnes qui ont appelé au cours d'une autre émission de radio, où le ministre du Revenu national était invité, ont aussi appuyé la réduction des taxes.

Je conseille au ministre d'écouter les électeurs de sa propre circonscription. Terry Spence, animateur d'une émission de la station CFAX, à Victoria, a obtenu 55 réponses défavorables à la baisse des taxes et cinq réponses favorables. Les personnes qui ont appelé ont déclaré que la question était d'abord et avant tout une question de loi et d'ordre et elles ont laissé entendre que la meilleure stratégie pour le gouvernement consistait à faire preuve de courage. . .

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, l'avenir de notre régime d'assurance–santé est en jeu. Les Canadiens et Canadiennes méritent un véritable défenseur de notre système de santé, quelqu'un qui aurait du leadership. La ministre de la Santé a complètement échoué sur tous les fronts.

[*Traduction*]

La ministre de la Santé a refusé de prendre la parole pour défendre les intérêts des Canadiens. Lorsque son gouvernement a réduit les taxes sur les cigarettes, elle n'a pas voulu s'engager à réduire les taxes sur les boissons alcoolisées. Les décisions de la ministre n'inspirent pas aux Canadiens une grande confiance dans sa capacité à défendre leurs intérêts en matière de soins de santé.

Par ses décisions, la ministre met notre santé en danger. Elle doit démissionner.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES TAXES SUR LES CIGARETTES

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, dans une entrevue qu'il accordait au journal *La Presse*, hier, le premier ministre emboîtait le pas à sa ministre de la Santé et annonçait déjà la fin du programme de baisse de taxes sur les cigarettes à compter de l'an prochain, et cela, à peine 48 heures après avoir rendu public son plan d'action.

J'adresse ma question à la vice–première ministre. Comment peut–elle expliquer que le premier ministre fasse ainsi une telle volte–face 48 heures après l'annonce de son plan? Ne croit–elle pas que c'est là lancer un bien mauvais signal aux réseaux de contrebandiers?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai lu le contenu de l'interview du premier ministre, et ce qu'il a dit, c'est que d'ici un an, il s'attend à ce que les revenus perdus, qui maintenant se chiffrent à presque un milliard de dollars, vont être récupérés parce que le gouvernement va contrôler le problème de la contrebande de cigarettes. C'est ce qu'il a dit. C'est ce qui a été reflété aussi dans les commentaires de la ministre de la Santé. C'est évident que les commentaires du premier ministre font partie de notre stratégie pour mettre fin au problème de fuite de revenus causé par la contrebande de cigarettes.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, la vice–première ministre peut–elle dire si le premier ministre a fait une telle volte–face pour calmer la fureur du lobby antitabac ou pour préserver la crédibilité déjà entachée de sa ministre de la Santé?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il n'a pas fait volte–face. Ce qu'il a dit, c'est qu'avec le programme en quatre volets de lutte contre le tabagisme, qui a été annoncé par ce gouvernement, on va régler le problème de fuite de revenus d'ici un an. On sait déjà que dans quelques jours, le ministre des Finances va être confronté à un budget, alors que l'on perd actuellement, au niveau fédéral, jusqu'à un milliard de dollars de revenu à cause de la contrebande.

Ce que le premier ministre a dit ici à la Chambre, et qui a été renforcé dans l'interview, c'est qu'avec notre programme en quatre volets, on va régler le problème de la contrebande, et à la fois on va retourner les revenus au Trésor national pour défrayer le coût des programmes de santé qui, justement, coûtent assez cher aux Canadiens et aux Canadiennes.

• (1120)

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, la vice–première ministre peut–elle nous expliquer comment elle croit que la GRC va réussir à démanteler des réseaux de contrebandiers, alors que le premier ministre du Canada lui–même donne le signal aux contrebandiers qu'ils ne sont qu'en année sabbatique et que la business va reprendre l'année prochaine?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à mon honorable collègue que le problème du tabagisme n'a pas été créé au cours du mandat de ce gouvernement. Nous sommes ici depuis à peine 100 jours et cela fait à peine 100 jours que nous avons trouvé une solution. Il faudrait peut–être discuter de la politique prise par le chef de l'opposition, qui, pendant un an et demi, alors qu'il faisait partie du Cabinet de l'ancien premier ministre, n'a rien, rien, rien fait.

Il faut dire que, il y a quatre ans, le problème du tabagisme avait été soulevé par nous, l'opposition en Chambre, mais quand son chef de l'opposition était au Cabinet de M. Mulroney, il n'a rien fait.

Il est évident qu'un problème qui traîne depuis quatre ans prendra plus d'un an à être réglé. Et il est évident que les 100 jours que nous avons pris pour lancer notre programme en quatre volets apportera une solution, nous l'espérons, d'ici un an. Et j'espère que vous l'espérez aussi.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

Dans une interview hier, lors du comité des communes chargé du dossier de la TPS, le ministre du Revenu annonçait que le gouvernement veut implanter dans toutes les provinces, y compris au Québec, un régime unique de taxation sur la consommation.

Est–ce que la première vice. . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Laurin: Est–ce que la vice–première ministre. . . Monsieur le Président, je m'excuse!

Le Président: J'étais pour dire bravo, mais à l'ordre!

M. Laurin: Est–ce qu'elle entend par cela demander au Québec de renoncer à sa propre taxe de vente?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Tout d'abord, monsieur le Président, il faut admettre que j'ai plusieurs vices, et que ce n'est pas le premier.

Des voix: Oh! Oh!

Mme Copps: Cela dit, je pense que le premier ministre du Canada et ses homologues de toutes les provinces, y compris celui du Québec, sont très conscients du problème de chevauchement dans le système de taxation. Ce problème a été soulevé à maintes reprises par le chef de l'opposition; il a été soulevé à maintes reprises par les ministères des Finances. Nous voulons nous attaquer à ce problème, surtout avec l'appui des provinces qui veulent elles aussi avoir un système de taxation plus efficace, qui abolit les chevauchements. C'est de là que part le nouveau système de taxation.

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, la vice–première ministre ne convient–elle pas que, plutôt que de lancer de grands projets et d'implanter un régime unique de taxation, elle devrait d'abord s'occuper de simplifier la TPS et éliminer les problèmes de gestion et d'administration que cela pose à

toutes les entreprises, particulièrement aux petites et moyennes entreprises?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Évidemment, monsieur le Président, nous voulons faire les deux. L'opposition officielle, il y a quelques semaines, a demandé au vérificateur général d'examiner tous les dédoublements dans les programmes de taxation et autres. Nous, comme gouvernement, voulons faire notre job, voulons éliminer ces dédoublements, et j'espère qu'on aura l'appui de l'opposition pour créer un système de taxation plus équitable pour les contribuables qui trouvent le coût drôlement lourd au niveau fédéral, provincial et municipal.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Mercredi, le ministre a dit au Comité des finances qu'il se peut que le déficit pour le présent exercice ne descende pas sous la barre des 40 milliards de dollars. Cela ressemble à un refrain que nous connaissons trop bien.

• (1125)

Ma question est la suivante: Dans son prochain budget, le gouvernement a–t–il au moins l'intention de respecter les limites de dépenses établies dans le dernier budget et dans la Loi sur le contrôle des dépenses pour l'exercice 1994–1995 et pour les exercices subséquents?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je suis certain que la Chambre comprendra que je ne suis vraiment pas dans une position à ce moment–ci pour parler de la teneur du budget que je suis sur le point de présenter.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, j'espérais que nous puissions parler de la politique budgétaire générale du gouvernement sans entrer dans les détails.

[*Français*]

Le ministre continue à prétendre qu'il atteindra son objectif d'un déficit de 3 p. 100 du PNB pour l'année fiscale 1997. Nous nous souvenons des actions de l'ancien gouvernement pogressiste–conservateur qui reculait chaque année ses objectifs du déficit.

Le ministre peut–il nous assurer qu'il publiera ses objectifs minimums du déficit pour chaque année d'ici 1997 dans son prochain budget et qu'il prendra l'engagement de démissionner s'il échoue dans son atteinte des objectifs minimums.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je viens de commencer! L'opposition a certainement le droit de faire ces commentaires, mais vous allez comprendre que le ministre des Finances doit restreindre les siens en vue de l'imminence du budget. Je peux assurer mon collègue que l'objectif de 3 p. 100 reste encore un objectif du gouvernement libéral.

[*Traduction*]

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser.

Le ministre aime bien mentionner cet objectif de 3 p. 100 du PIB sur le plan du déficit, ce qui correspond à l'objectif visé par la Communauté européenne. Il saura toutefois que la Communauté européenne vise également un objectif maximal de 60 p. 100 du PIB sur le plan de la dette. Le gouvernement fédéral en est déjà à 70 p. 100 du PIB. Quel objectif le ministre vise–t–il en ce qui concerne le ratio dette/PIB pour la période correspondant à la présente législature?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je ne suis vraiment pas en mesure de répondre à des questions détaillées concernant le budget avant de l'avoir présenté.

Vous nous avez dit à maintes reprises que nous devrions répondre aux députés par votre intermédiaire, et je suis entièrement disposé à le faire. Cependant, ce que je voudrais bien savoir, monsieur le Président, c'est si vous leur transmettez les réponses.

Le Président: Le ministre sait qu'on ne peut poser de questions à la présidence. La période des questions devra demeurer réservée aux questions et aux réponses, et non pas devenir une suite de questions.

* * *

[*Français*]

LES TAXES SUR LES CIGARETTES

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, l'Association des détaillants d'alimentation du Québec a fait valoir au ministre des Finances que l'intention du gouvernement de rembourser intégralement le trop–perçu de taxes pour les détaillants détenant un inventaire de plus de 5 000 cartouches de cigarettes était injuste pour les petits commerçants. Ils seront les seuls, en effet, à encourir des pertes qui se chiffreront entre 5 et 10 millions de dollars.

En l'absence du ministre du Revenu, ma question s'adresse à la vice–première ministre. Comment peut–elle justifier des mesures qui ne pénaliseront que les petits détaillants alors que les grands commerçants, eux, seront remboursés intégralement?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, j'ai moi–même rencontré le président de l'Association des détaillants lors de la visite du Conseil du patronat. Notre solution est la plus équitable qu'on puisse

trouver étant donné les difficultés et la complexité de la situation. Il faut dire qu'il reste encore une solution pour les petits détaillants en négociant soit avec les grossistes ou avec les manufacturiers.

● (1130)

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Finances.

Puisque le gouvernement du Québec remboursera intégralement le trop–perçu de la taxe sur les çigarettes, le ministre ne pourrait–il pas conclure une entente avec le gouvernement du Québec afin d'harmoniser la méthode de vérification et de remboursement, et ainsi éviter des coûts d'administration inutiles pour les gouvernements et les commerçants?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, on comprend très bien et on est très sympathiques au problème des petits détaillants. Nous sommes certainement disposés à discuter avec eux et avec le gouvernement du Québec.

La différence entre les deux niveaux de gouvernement, c'est que nous avons imposé une baisse de taxes fixe et une baisse de taxes variable, tandis qu'au Québec, comme vous le savez, il s'est agi d'une taxe fixe, ce qui cause des problèmes non seulement au Québec, mais partout au Canada. Voilà pourquoi notre situation est différente. Mais, comme je l'ai dit, on est prêts à discuter du problème. C'est très difficile à solutionner.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il n'arrête pas de nous dire à la Chambre qu'il ne peut pas répondre aux questions concernant le déficit, la dette et la réduction du déficit, et ce genre de procrastination crée un certain malaise non seulement à la Chambre, mais aussi sur le marché.

Quand donc présentera–t–il son budget, de sorte que nous puissions discuter du problème en disposant de tous les détails et de tous les faits, et nous acquitter du travail que nous avons à faire ici à la Chambre?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, le député d'en face me pique au vif en laissant entendre que je ne suis pas disposé à répondre directement à une question.

Je dois le féliciter d'avoir posé sa question au bon moment. Je suis en effet heureux d'annoncer à la Chambre que le budget sera présenté à 17 heures, le mardi 22 février.

[*Français*]

J'aimerais remercier le député pour sa question, et il me fait plaisir d'annoncer que le Budget sera déposé ici à la Chambre mardi le 22 février à 17 heures.

[*Traduction*]

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, j'apprécie certainement beaucoup la franchise du ministre.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre. Je ne lui demande pas de révéler quoi que ce soit qui figurera dans le budget, mais pourrait–il nous dire, et réitérer l'engagement du gouvernement à cet égard, que le budget ne contiendra aucune hausse d'impôt et que le Canadien moyen n'aura pas à en souffrir beaucoup?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, j'ai très bien réussi à répondre à la première question du député.

Les mesures budgétaires seront annoncées dans l'exposé budgétaire, qui sera suivi d'un débat.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE L'HÉMOPHILIE

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): On pouvait lire, monsieur le Président, dans le journal *La Presse* du 24 novembre dernier, que le juge Krever, président des audiences publiques sur le sang contaminé, affirmait que les fonds accordés à la commission ainsi qu'à la Société canadienne de l'hémophilie étaient nettement insuffisants.

Après réflexion, la ministre de la Santé entend–elle revoir sa décision et consentir à la Société canadienne de l'hémophilie un support financier adéquat?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question à plusieurs reprises. Je le répète, la décision est entre les mains du bureau du Conseil du Trésor parce que c'est là où la demande doit être étudiée.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, est–ce que la ministre partage l'opinion du juge Krever, à l'effet que la commission d'enquête, elle aussi, dispose d'un budget insuffisant pour faire toute la lumière sur la question du sang contaminé?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, c'est le gouvernement précédent qui a institué cette commission d'enquête judiciaire. Les budgets ont été établis sous l'administration précédente. En ma qualité de ministre de la Santé, je dois, à l'instar du gouvernement, éviter d'intervenir dans les travaux de cette commission d'enquête judiciaire.

● (1135)

Une demande de fonds supplémentaire a été présentée et elle est actuellement étudiée par le Conseil du Trésor.

Questions orales

L'EMPLOI

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines et m'a été inspirée par M^me^ Ellen Reid de London, en Ontario.

Le gouvernement a promis de réduire le déficit et de faire baisser le taux de chômage. Le ministre des Finances s'est fixé un objectif pour la réduction du déficit au cours des prochaines années et s'est engagé à le faire diminuer pour le ramener à 3 p. 100 du PIB sur trois ans.

Le ministre du Développement des ressources humaines est–il prêt à se fixer des objectifs semblables pour faire baisser le taux de chômage?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je suis très heureux que le député puisse obtenir des questions aussi inspirées de la part des Canadiens. La qualité des questions posées à la Chambre s'en trouve certainement améliorée.

Je voudrais que le député et, par votre entremise et la sienne, monsieur le Président, l'auteur de la question sachent que le ministre des Finances et moi poursuivons le même but qui consiste à réduire le déficit et le chômage. Comme chacun sait, l'un est lié à l'autre. Nous devons rétablir la stabilité financière pour stimuler la croissance économique, mais nous devons également bien investir dans les ressources humaines pour garantir la stabilité financière.

Le gouvernement a amorcé une vaste étude dont l'objectif est la réorganisation de programmes comme l'assurance–chômage, le Régime d'assistance publique du Canada et l'aide aux étudiants afin de pouvoir investir vraiment dans les ressources humaines. Le meilleur moyen de réduire le déficit et le chômage consiste à remettre les Canadiens au travail.

M. Hugh Hanrahan (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, le taux de chômage est plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était au moment où le gouvernement actuel a été élu au mois d'octobre dernier.

Le ministre peut–il s'engager à diminuer le chômage d'au moins 1,5 p. 100 par année pour toute la durée du mandat de son gouvernement?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je suis tout à fait disposé à prendre l'engagement d'abaisser le taux de chômage si les députés du Parti réformiste sont prêts à prendre l'engagement de nous aider à créer des programmes sociaux et un programme d'assurance–chômage utiles qui nous permettront d'investir dans les ressources humaines.

J'estime qu'au lieu de toujours parler du déficit sur le plan financier, ils pourraient commencer à parler de la question des ressources humaines, qui est tout aussi importante.

[*Français*]

LA BOSNIE

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre, et je dirais, ma foi, que nous y avons pensé nous–mêmes. On apprend ce matin que le cessez–le–feu négocié en Bosnie n'est pas respecté puisque les combats auraient repris à Sarajevo entre les Serbes et les Musulmans bosniaques.

Est–ce que la vice–première ministre peut faire le point sur la situation qui prévaut aujourd'hui? Peut–elle confirmer que les Serbes rejettent l'ultimatum fixé par l'OTAN et nous dire comment le Canada entend réagir à cet égard?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il est évident que l'ultimatum pour le cessez–le–feu a commencé à compter de minuit hier soir. Les informations que nous avons en ce moment sont à l'effet que jusqu'à maintenant, ça va très bien. On attend la possibilité de faire sortir l'artillerie, aussi bien des Serbes bosniaques que des Musulmans. Tout le monde espère, avec l'appui de l'OTAN, que le cessez–le–feu sera respecté dans les dix jours prévus à cet effet.

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Compte tenu de sa réponse, monsieur le Président, est–ce que la vice–première ministre peut nous indiquer s'il est vrai que le processus de retrait progressif des Casques bleus, négocié par le commandant en chef des forces de l'ONU, le général Michael Rose, n'est pas respecté par les Serbes et reconnaît–elle que cela remet en question les conditions du cessez–le–feu négocié entre Serbes et Musulmans?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, d'après les toutes dernières informations que nous détenons, les négociations pour le cessez–le–feu vont très bien.

[*Traduction*]

Nous disposons évidemment de dix jours à compter de minuit hier soir. Selon nos informations, les négociations avancent très bien. Nous avons bon espoir que le cessez–le–feu tiendra. De toute évidence, nous ne pourrons avoir aucune certitude avant la fin de cette période de dix jours qui a commencé à minuit hier soir.

* * *

• (1140)

LES PRODUITS DU TABAC

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Mardi dernier, le premier ministre a annoncé un grand programme à quatre volets visant à combattre la contrebande de cigarettes au Canada. Jusqu'à maintenant, c'est la réduction des taxes qui a reçu le plus d'attention, notamment au Nouveau–

Brunswick, ma province, parce que celle-ci a uni ses efforts à ceux du gouvernement du Canada pour appliquer cette mesure.

Compte tenu de l'attention accordée à cette réduction, il est important de rappeler aux Canadiens que le gouvernement est déterminé à décourager l'usage du tabac, surtout chez les jeunes. Je demanderais à la ministre de la Santé de préciser les mesures envisagées.

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, mon message a été direct et honnête. La contrebande est un grave problème qui menace la politique de la santé au Canada. Parmi le train de mesures que le premier ministre a annoncées mardi figurent certaines des mesures les plus rigoureuses contre le tabagisme jamais proposées chez nous.

J'ai livré un combat acharné pour obtenir ces mesures et j'y crois. Elles prévoient notamment l'interdiction des mini-paquets de cigarettes, les 185 millions de dollars que nous toucherons en imposant les bénéfices excédentaires des fabricants de tabac, la taxe à l'exportation, de nouvelles dispositions sur l'estampillage des cigarettes, les emballages neutres, des moyens de contrôler. . .

Le Président: C'est une liste passablement exhaustive.

* * *

LA JUSTICE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice, mais, comme il est absent, je voudrais la poser à la vice-première ministre.

En janvier 1992, Wayne Sullivan de Prince George, en Colombie-Britannique, a tiré sur sa femme et l'a tuée. En décembre 1993, M. Sullivan a été déclaré non coupable des accusations portées contre lui, sous prétexte qu'il avait bu et ne savait pas ce qu'il faisait.

La vice-première ministre pourrait-elle nous dire si le gouvernement est prêt à modifier la loi pour que les problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie ne puissent plus servir d'excuses au meurtre?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Justice, je prends note de la question pour y réfléchir. C'est en effet une question très grave. L'alcoolisme et la toxicomanie sont des problèmes très graves. Nous ferons connaître la réponse à la députée dès que possible.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, je remercie la vice-première ministre d'avoir garanti à la Chambre que quelque chose serait fait à ce sujet. Si le besoin se fait sentir, nous sommes prêts à l'aider à trouver une solution à ce problème.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, cette question concerne un problème très grave qui mérite beaucoup de réflexion.

Comme la députée le comprendra, il n'appartient pas au gouvernement de s'immiscer dans les décisions des tribunaux. Par contre, nous pouvons tirer de ces décisions des enseignements qui nous fournissent l'information dont nous avons besoin pour formuler la politique que nous souhaitons pour les Canadiens et pour respecter les engagements que nous avons pris dans le livre rouge.

Que la députée sache que nous examinons en détail cette question. J'ose espérer qu'il en sera tenu compte dans la politique du gouvernement sous peu.

* * *

[*Français*]

LA DÉPUTÉE DE ST. JOHN'S-OUEST

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, nous avons appris hier que la députée fédérale de la circonscription de St. John's-Ouest devra rembourser 78 000 $ à l'État suite à des accusations d'utilisation des fonds publics à d'autres fins que celles prévues initialement.

Le ministre des Ressources humaines, pressé dans cette affaire, a déclaré:

[*Traduction*]

«Ce n'est pas, à mon avis, une affaire d'irrégularité.»

[*Français*]

Ma question s'adresse à la vice-première ministre: Compte tenu de la volonté du premier ministre d'adopter de nouvelles règles d'éthique assurant l'intégrité de son gouvernement, la vice-première ministre ne considère-t-elle pas qu'il s'agit là d'un cas inacceptable qui ternit l'image du gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, voici les faits. L'affaire concerne une transaction commerciale conclue entre deux sociétés qui avaient passé un contrat avec le ministère du Développement des ressources humaines en vue de la prestation de programmes de formation. La nature de l'activité des deux entreprises ayant été modifiée, mon ministère a estimé qu'il avait trop payé pour certains services.

• (1145)

Il n'y a pas eu d'irrégularité. Le député utilise ce terme à tort. Il devrait se montrer plus prudent dans le choix de ses mots. Le fait est que le calendrier de remboursement a été arrêté selon l'usage en cours au ministère. C'est toujours ainsi que les choses se passent.

Bon nombre de sociétés canadiennes se trouvent dans cette situation. Aux yeux du gouvernement, l'affaire a été réglée de façon honorable.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, comment le ministre explique-t-il, à ce moment-là, la précipitation soudaine de son collègue des Ressources humaines qui, en moins de 24 heures hier, a successivement déclaré qu'il s'agissait là effectivement d'une simple affaire de routine, pour ensuite obliger la députée de St. John's-Ouest à rembourser l'argent?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, l'argent sera remboursé. Il y aura un arrangement acceptable par le ministère et aussi par les compagnies concernées. Il n'y a pas de problème.

[*Traduction*]

Nous avons clairement dit que l'arrangement conclu prévoyait que les sommes dues seraient remboursées selon un calendrier convenu et selon les règles qui s'appliquent chaque année à des centaines d'entreprises. Ce cas ne diffère en rien de ce qui se passe tous les jours un peu partout dans notre pays.

Le Président: La présidence a un peu de mal à suivre. Je sais que les députés n'ont nullement l'intention de prêter des intentions à qui que ce soit. J'espère qu'à l'avenir, on formulera les questions de façon qu'elles aient une portée plus générale.

J'espère que mes honorables collègues tiendront compte de mon observation.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien ou au député qui le remplace à la Chambre en son absence. Elle intéressera peut-être le ministre du Développement des ressources humaines, car elle porte sur les emplois.

Depuis 1978, la Sunshine Village Corporation, une station de ski de calibre mondial située à Banff, a constamment effectué des évaluations environnementales en vue de la réalisation de différents projets, dont la piste de ski Goat's Eye. Elle a obtenu l'approbation finale en 1992. La réalisation de ce projet signifiera des centaines d'emplois à long terme, des emplois dans le secteur de la construction, ce qui répond aux objectifs énoncés dans le livre rouge.

Le ministre pourrait-il me dire pourquoi il a ordonné qu'un groupe d'experts du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales fasse une autre évaluation, qui coûtera au moins un million de dollars, quand des évaluations sont faites depuis 15 ans?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, l'évaluation qui sera faite par le groupe d'experts du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales ne coûtera pas un million de dollars, mais beaucoup moins que cela, des centaines de milliers de dollars de moins.

Dans le cas de projets comme ceux envisagés par la station Sunshine qui, de toute évidence, modifieront considérablement l'aspect géographique de la montagne, le gouvernement estime qu'il est justifié qu'un groupe d'experts des évaluations environnementales revoit les décisions prises.

À notre avis, il coûte beaucoup plus cher, pour l'avenir de nos enfants et de leurs enfants, de ne pas faire d'évaluation environnementale que d'en faire une.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, cela fait 15 ans que l'on fait des évaluations. Cela coûte près de un million de dollars, si l'on tient compte des montants que l'entrepreneur et les gens d'affaires devront verser à ces experts.

Selon le *Globe and Mail*, le ministre était trop occupé à préparer le voyage qu'il doit effectuer à l'occasion des Jeux Olympiques et à faire des réservations dans des hôtels luxueux pour discuter de ces questions à une rencontre qui devait avoir lieu avec des représentants des athlètes amateurs.

Le ministre peut-il me dire comment empêcher des Albertains en chômage, dont l'avenir dépend de ce projet qui a été approuvé, sur le plan de l'environnement, de penser que le ministre a agi à la légère dans cette affaire?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, croyez-moi, la décision de former un groupe d'experts n'a pas été prise à la légère, mais après mûre réflexion, étant donné, surtout, la nature de la montagne.

Tout comme nous avons un patrimoine culturel, nous avons un patrimoine naturel. Nous voulons bien approuver des projets qui sont au mieux des intérêts des gens d'affaires, mais pensons-nous à nos enfants, à nos petits-enfants et à leurs petits-enfants?

Nous avons la responsabilité de protéger l'environnement. La création d'un groupe d'experts chargé d'effectuer une évaluation environnementale répond aux objectifs que s'est fixés le gouvernement de veiller à ce que tout projet, surtout dans un secteur aussi important que nos montagnes nationales, soit fait d'une manière respectueuse de l'environnement. Il y va de l'avenir de nos enfants.

• (1150)

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement et vice-première ministre. Elle porte sur la présence de chlore et de produits chlorés dans les Grands Lacs et dans le fleuve Saint-Laurent.

Le gouvernement a-t-il l'intention de réglementer les déversements de chlore dans les Grands Lacs et dans le fleuve Saint-Laurent et, dans l'affirmative, pressera-t-il le gouvernement américain de suivre son exemple?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, étant donné ses vastes antécédents dans le secteur de l'environnement, le député sait, bien sûr, que lorsqu'on parle de chlore, on parle d'un certain nombre de produits chlorés. Nous envisageons effectivement de réviser périodiquement les divers produits chlorés et, dans ce contexte, nous serions certes heureux que le député nous fasse part de son opinion, en tant que président du Comité permanent de l'environnement.

Nous estimons qu'il s'agit là d'une question très sérieuse. Nous reconnaissons également que le chlore se présente sous toutes sortes de formes et que cette même substance a été utilisée par le passé pour prévenir des poussées épidémiques de choléra et d'autres maladies très contagieuses.

Nous voudrions adopter une approche équilibrée qui permettrait de déceler les produits chlorés qui sont toxiques. Nous serions donc ravis de connaître l'opinion du député sur cette question.

* * *

[*Français*]

L'AÉROPORT DE QUÉBEC

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Ma question s'adresse au ministre des Transports. J'ai reçu hier du ministre copie d'une lettre qu'il adressait le 10 février au porte–parole de l'opposition officielle en matière de transport. Ce document concerne la relocalisation de l'unité de contrôle terminal de l'aéroport de Québec.

Le ministre est–il au courant que le nouveau radar de Bernières qui établit le relais entre l'aéroport de Québec et le centre de contrôle régional ne fonctionne pas entre les 241e et 247e degrés, bien que toute la circulation entre Québec et Montréal emprunte ce corridor?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Mon collègue sait que la décision qui a été prise déjà depuis assez longtemps de faire des changements dans le système de contrôle aérien, non seulement à Québec mais aussi à Halifax et dans bien d'autres villes du Canada, a comme critère de base la sécurité des gens qui utilisent ces systèmes de navigation.

Je n'ai aucun doute que le transfert de l'unité de contrôle terminal, de Québec à Montréal, ne présentera aucun problème au niveau de la sécurité des utilisateurs.

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Bien que la réponse n'ait été aucunement satisfaisante, comment le ministre peut–il prétendre baser la décision de ses fonctionnaires sur l'administration fédérale de l'aviation des États–Unis, alors que le rapport Sypher–Mueller, commandé par son ministère à des spécialistes américains, recommande non seulement de ne pas fermer le terminal de Québec et de North Bay, mais plutôt de leur permettre de prendre de l'expansion?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai signalé à mon collègue à plusieurs reprises quand cette question a été soulevée que notre ministère avait l'intention de veiller à ce que les mêmes critères s'appliquent en fonction du trafic aérien et de tous les aspects essentiels à la sécurité de la navigation aérienne au Canada.

On évalue la situation à Québec en ce qui concerne le terminal de contrôle exactement de la même façon qu'on l'a fait à Halifax lorsque ce terminal a été déménagé à Moncton et lors de la fermeture de celui de North Bay, ainsi que dans le cadre de la réévaluation de tous ces services dans tout le pays.

Ce que je voudrais souligner à mon collègue, c'est que nous allons prendre toutes ces décisions de façon juste et équitable et tout le monde sera traité de la même façon, chose à laquelle mon collègue s'attend, j'en suis persuadé.

* * *

LE MINISTÈRE DES FINANCES

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Son ministère a chargé le cabinet d'experts–comptables Ernst & Young d'étudier les prévisions à long terme du ministère relativement au déficit. Cette société a pour mission d'examiner les raisons pour lesquelles les prévisions faites par le ministère au fil des ans se sont révélées si inexactes et voir ce qui pourrait être fait pour remédier à la situation. Le ministre des Finances pourrait–il dire à la Chambre pourquoi il a choisi un cabinet d'experts comptables de l'extérieur plutôt que le bureau du vérificateur général pour étudier les problèmes du ministère des Finances et nous préciser combien cette étude va coûter?

• (1155)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, de concert avec les hauts fonctionnaires du ministère des Finances, nous avons commandé cette étude qui a été confiée à cette entreprise à la suite d'un concours public par un comité directeur comprenant notamment le vérificateur général, car nous étions conscients du fait que les répercussions de la désinflation, de ce manque de lien entre la croissance et la création d'emplois et, par le fait même, les recettes gouvernementales, avaient tout simplement créé une situation nouvelle, de nouveaux paramètres que les économistes du pays avaient beaucoup de mal à comprendre.

C'est pourquoi nous avons commandé cette étude et nous pensons qu'elle va faire date en ce qui concerne les prévisions économiques au Canada. Nous transmettrons en temps voulu les détails sur les coûts et tout le reste.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, afin d'épargner l'argent du contribuable, le ministre est–il disposé à appuyer une modification à la Loi sur le vérificateur général qui donnerait à son bureau le pouvoir d'étudier les prévisions de recettes du gouvernement?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, avant de prendre cette décision, nous avons eu, avec les services du vérificateur général, d'importantes discussions auxquelles j'ai moi–même participé. Toutes les parties ont décidé qu'étant donné les personnes ressources sur lesquelles on pouvait compter et les compétences dont on avait besoin, ainsi que l'absolue nécessité de s'attaquer à cette tâche, ce serait de loin la meilleure solution, selon l'expérience passée. C'est pourquoi nous avons pris cette décision.

[*Français*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, comme à chaque vendredi, il me fait plaisir de retrouver le ministre de l'Industrie et de lui poser ma question.

Les programmes de support à la recherche et au développement sont dans un fouillis monumental. On pouvait lire dans un article du *Financial Post* du 4 février dernier que certains experts affirmaient qu'il est impossible pour une entreprise et, particulièrement pour une PME, de s'y retrouver sans les conseils de spécialistes dans le domaine. La preuve en est qu'à chaque année des crédits votés sont périmés.

Le ministre s'engage–t–il à faire un effort substantiel et immédiat pour rendre accessibles et efficaces les programmes de support à la recherche et permettre ainsi aux PME de les utiliser pleinement?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question du vendredi.

C'est vraiment un aspect très important de notre stratégie pour l'économie canadienne que d'encourager les PME à faire plus de recherche et développement.

Le député sait très bien que seulement 0,4 p. 100 de toutes les entreprises au Canada font de la recherche et développement et que très peu d'entre elles sont des PME. C'est donc un aspect très important de notre stratégie de trouver des moyens pour aider les petites et moyennes entreprises dans ce domaine.

* * *

[*Traduction*]

LA SITUATION DE LA FEMME

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État responsable de la Situation de la femme.

J'ai appris que les contribuables payaient un cours de formation en gestion d'une valeur de 25 000 $ à la présidente du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, alors que son mandat se termine dans 11 mois et que le Conseil a congédié du personnel il y a à peine deux mois.

La ministre croit–elle que cette dépense est justifiée? A–t–on pris des dispositions pour rembourser les contribuables du Canada, qui n'ont pas à assumer cette formation gratuite?

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)): Monsieur le Président, c'est une pratique tout à fait normale dans le monde des affaires d'investir dans le perfectionnement de nos ressources humaines, que cela se fasse à la Chambre, dans le secteur privé, ou où que ce soit au pays.

C'est exactement ce qui se passe dans ce cas. M^me^ Simms est un modèle de leadership et a les capacités voulues pour contribuer à la défense des intérêts des femmes ainsi que des intérêts commerciaux des quatre coins du Canada. Son rendement est appréciable et elle continuera à contribuer à la croissance de notre pays.

* * *

• (1200)

L'INDUSTRIE AGRO–ALIMENTAIRE

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture ou, en son absence, au sous–ministre. La récente conclusion de l'accord du GATT pourrait donner lieu à certaines modifications du système de gestion de l'offre dans les secteurs du lait, des oeufs et de la volaille au Canada.

Le ministre pourrait–il dire à la Chambre quelles mesures ont été prises afin d'assurer la prospérité actuelle et future de ces importants secteurs de l'industrie canadienne?

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député de son engagement fidèle et de son intérêt constant à l'égard de l'avenir de l'industrie agro–alimentaire du Canada. Je voudrais aussi rappeler à la Chambre que le présent gouvernement n'a jamais dérogé à son engagement quant à la commercialisation ordonnée dans les secteurs de l'agriculture canadienne où se pratique la gestion de l'offre, soit ceux du lait, des oeufs et de la volaille.

Afin de continuer à respecter cet engagement, le ministre a créé un groupe de travail qui doit rencontrer les gens de tous les secteurs de l'industrie, les producteurs et agriculteurs, les transformateurs et conditionneurs, les grossistes pour hôtels et restaurants, les détaillants et même les consommateurs, afin de savoir quelles questions il faudrait régler selon eux si l'on veut que les industries à gestion de l'offre puissent s'adapter au nouveau régime commercial.

Ce groupe de travail est déjà à l'oeuvre et poursuit ses activités. Je peux affirmer à la Chambre que nous ne reprendrons pas l'excellent travail qui avait déjà été fait. Toutefois, nous prenons toutes les mesures requises pour nous assurer que le pays et l'industrie seront prêts lors de l'entrée en vigueur des nouvelles règles du GATT le 1^er^ juillet 1995.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ma question fait suite aux doléances de dizaines de milliers de propriétaires de petites entreprises qui, parce que le gouvernement précédent. . .

Une voix: Il devient réformiste.

Des voix: Nommez–les.

M. Riis: Monsieur le Président, je ne puis les nommer tous, mais ces propriétaires ont été forcés par la politique budgétaire et

monétaire du gouvernement précédent d'opter pour une économie souterraine afin de pouvoir survivre.

Ma question peut s'adresser au ministre des Finances ou à la vice–première ministre. Compte tenu que le gouvernement actuel est nouveau et a promis tout un ensemble de mesures, a–t–il prévu des moyens précis pour rejoindre les propriétaires de petites entreprises et les entrepreneurs indépendants qui ont été forcés d'opter pour l'économie souterraine et qui veulent maintenant revenir à une concurrence loyale partout au Canada?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je tiens d'abord à dire au député, et par son intermédiaire aux centaines de milliers de propriétaires de petites entreprises qui lui ont écrit, que nous approuvons la façon dont il a parlé du gouvernement précédent et des effets de ses politiques sur la croissance d'une économie souterraine.

Je tiens à donner à mon collègue l'assurance que la croissance de la petite et moyenne entreprise au Canada et sa capacité de créer des emplois, question qui occupe une place importante dans le livre rouge et dont nous avons beaucoup parlé durant la campagne électorale, demeurent l'une de nos premières préoccupations. On pourra d'ailleurs s'en rendre compte dans les mesures financières, monétaires et budgétaires que prendra le gouvernement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA SECONDE GUERRE MONDIALE

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le Canada et d'autres pays défenseurs de la liberté vont bientôt célébrer la fin, ou la début de la fin, d'un horrible cauchemar qui a duré six ans en Europe. Les Européens vont marquer au mois de juin le 50e anniversaire du jour J et ce sera pour nous l'occasion de nous souvenir des Canadiens qui ont laissé leur vie en Europe. Quand je songe à l'idéologie d'Adolph Hitler, à son obsession qui a jeté l'Europe dans le chaos et entraîné des millions de personnes dans la mort, je ne puis concevoir que son nom soit évoqué. . .

Le Président: À l'ordre, je vous prie. Je demanderais à la ministre de faire sa déclaration dans le cadre des déclarations de députés plutôt que d'en faire un rappel au Règlement. La présidence ne croit pas qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement.

J'encourage la ministre à opter pour cette solution.

[*Français*]

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, au cours de la période des questions orales, mon collègue d'Anjou—Rivière–des–Prairies a posé une question à l'honorable ministre responsable des Ressources humaines. Au terme de cette question, vous vous êtes levé pour signaler, monsieur le Président, qu'il fallait que l'opposition choisisse bien ses termes lorsqu'elle pose une question. Je vous avoue franchement que je ne comprends pas le sens de cette intervention, à partir des éléments suivants: Tout d'abord, l'opposition officielle est tout à fait consciente de sa responsabilité de poser des questions avec les termes les plus appropriés en respectant, évidemment, les personnes impliquées.

• (1205)

Dans la question du député d'Anjou—Rivière–des–Prairies, les termes étaient particulièrement bien choisis pour éviter d'incriminer quelqu'un qui, selon nos informations, nos constatations, n'était pas accusé à ce stade–ci d'acte criminel ou de quoi que ce soit.

Monsieur le Président, j'aimerais vous dire que mon collègue a tout simplement parlé d'utilisation de fonds publics à d'autres fins qu'à celles prévues initialement. Jamais mon collègue n'a parlé de fraude, de vol, de malversation ou de quoi que ce soit. Il a simplement questionné, en vérifiant, qu'est–ce qui arrivait dans le cas de fonds publics utilisés autrement qu'à des fins prévues initialement. Si cela n'avait pas été le cas, évidemment que le député n'aurait pas été obligé de rembourser. Donc, on peut comprendre que les termes étaient tout à fait adéquats.

Alors, je ne voudrais pas, monsieur le Président, que parfois les difficultés de traduction ou des choses comme celles–là puissent vous amener à croire que l'opposition utilise des termes non parlementaires et des termes qui ne seraient pas corrects. Je pense que notre Règlement protège les questions comme les réponses. Le choix des termes et des expressions nous appartient. On a l'habitude de vivre avec et on est tout à fait responsables dans le choix qu'on fait, jusqu'à présent, de ces paroles–là. C'est ce que je voulais vous signaler, monsieur le Président.

Le Président: Je remercie le député de Roberval pour ses commentaires. Mon intervention n'était qu'un léger avertissement, puisque je ne voulais pas et je sais que la Chambre ne voudra pas que nous traversions cette ligne.

Je vais revoir ce qui a été dit. Si, finalement, j'en arrive à la conclusion que je n'aurais pas dû interrompre l'honorable député à ce point, nous reviendrons alors sur cette question. Mais c'est tout simplement pour signaler un peu que nous devons bien choisir nos mots. Si j'ai mal compris, je reviendrai auprès du député pour lui donner cette information. Je vous remercie de votre intervention.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, je vous remercie de prendre la peine de vous pencher sur cette question. Je suis certain que nous allons réussir à très bien nous entendre, même que nous poursuivons le même objectif.

J'aurais une deuxième question à vous poser sur un autre point évidemment, et comme c'est le temps de le faire, alors je m'adresse à la Présidence à titre de leader parlementaire de l'opposition officielle pour demander ce qui s'est passé dans l'exercice du choix des questions? Que fait la Présidence? J'ai

remarqué que, contrairement à nos habitudes, l'opposition officielle est privée d'un certain nombre de questions et que certains collègues indépendants, rattachés à une formation politique en particulier, ont obtenu cette semaine un nombre de questions beaucoup plus important que l'usage ne le veut habituellement.

J'aimerais savoir de la Présidence: Est–ce qu'il s'agit de circonstances particulières à cette semaine, ou est–ce que la Présidence a pris sur elle de changer les règles du jeu, ou est–ce qu'on compte revenir à la normale à compter de la semaine prochaine?

Le Président: La Présidence ne prend jamais sur elle–même de changer les règles du jeu. Vous savez qu'ici, nous essayons autant que possible de reconnaître tous les députés qui veulent poser des questions.

Si, au cours des dernières semaines, il a semblé y avoir un certain déséquilibre, si vous voulez, c'est que parfois, les journées étant un peu plus longues, je peux ajouter à la liste des députés qui désirent poser des questions.

Je vais revoir tout ce qui s'est passé pendant la semaine, ainsi que tout ce qui s'est passé durant le dernier mois, et nous en reparlerons avec les leaders de la Chambre.

[*Traduction*]

LE DÉPUTÉ DE WILD ROSE

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Wild Rose, dans sa hâte de salir la réputation du ministre du Patrimoine canadien, a cité un article du *Globe and Mail* qui, de l'avis de tous les intéressés, repose sur des recherches insuffisantes et est essentiellement inexact. J'espère que le député va retirer ce qu'il a dit.

• (1210)

Le Président: Je suis sûr que la députée ne prête à aucun député l'intention de salir la réputation de l'un de ses collègues, dans quelque domaine que ce soit. J'espère que lorsque nous choisissons nos mots pour poser une question, nous ne perdons pas de vue le fait que notre but est de chercher à savoir la vérité, quel que soit le sujet, en posant correctement nos questions et, si possible, d'obtenir une réponse à ces questions.

En raison de ce qui se passe depuis un mois environ, je pense qu'il vaudrait mieux éviter les expressions comme «essayer de salir la réputation». Je prends bonne note des commentaires de la députée, bien qu'à mon avis, il ne s'agisse pas d'un rappel au Règlement.

Mme Guarnieri: Monsieur le Président, et si je disais plutôt que les propos du député de Wild Rose étaient «trompeurs», «incendiaires» et «déplacés»?

Le Président: Je pense que ce n'est pas de mise et que nous voulons, autant que possible, éviter de nous engager sur ce terrain. J'ai pris bonne note de l'intervention de la députée et je l'en remercie.

M. Nelson Riis (Kamloops): Je voulais faire un rappel au Règlement, mais il a déjà été fait. Je vous remercie, monsieur le Président.

Le Président: Est–ce que j'ai répondu à votre question?

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant les modifications apportées à la composition des comités permanents, conformément à l'article 114 du Règlement.

Je propose que la Chambre se dispense de la lecture du rapport. Si la Chambre y consent, je propose que ce rapport soit adopté tout à l'heure.

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell) demande à présenter le projet de loi C–214, Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse: groupe d'âge).

—Monsieur le Président, la modification que je propose aujourd'hui d'apporter aux dispositions sur la propagande haineuse du Code criminel interdirait à quiconque de préconiser ou de promouvoir l'élimination d'un membre d'un groupe identifiable.

À l'heure actuelle, le Code criminel prescrit qu'un groupe identifiable se différencie ou se distingue par la race, la couleur, la religion ou l'origine ethnique. Je voudrais y ajouter «l'âge», afin de prévenir la promotion de la violence contre les enfants ou leur élimination.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1215)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que le quatrième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui a été présenté tout à l'heure, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

PÉTITIONS

LE LOGEMENT SOCIAL

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je désire présenter une pétition signée par 1 000 pétitionnaires qui demandent au gouvernement de ne pas procéder à une éventuelle hausse des loyers dans les habitations à loyer modique et dans les OSBL. J'appuie cette pétition et espère qu'elle trouvera un écho favorable auprès du gouvernement.

LE SERVICE POSTAL

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je voudrais également déposer une pétition au nom de citoyens de ma circonscription, principalement du secteur Saint–Grégoire de la ville de Bécancourt, de même que de la paroisse de Grand–Saint–Esprit, qui se prévalent de leur droit ancien et incontesté de présenter un grief commun par le biais de cette pétition.

Ils réclament qu'on arrête la fermeture des bureaux de poste et la réduction déraisonnable d'heures de travail pour ceux qui travaillent dans ces bureaux de poste. Ils n'acceptent pas que les petites paroisses soient pénalisées dans la qualité du service postal.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de me lever à nouveau à la Chambre pour présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition portant 1 000 signatures et concernant la Loi sur les jeunes contrevenants.

Les soussignés, qui ne viennent pas seulement de ma circonscription de Kent, mais aussi de celles de Essex—Kent, Windsor–Ouest et Windsor—Sainte–Clair, Lambton et Sarnia, déclarent: «Les crimes commis contre la société par les jeunes contrevenants sont nettement en hausse et les jeunes contrevenants restent pratiquement impunis parce qu'ils sont protégés par la Loi sur les jeunes contrevenants. Attendu qu'ils ne respectent ni la loi ni leurs concitoyens. Attendu qu'ils n'ont ni remords ni honte.

À ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'examiner et de réviser ses lois concernant les jeunes contrevenants, d'autoriser les tribunaux à entendre les poursuites contre les jeunes contrevenants, à les punir parce qu'ils terrorisent notre société, à révéler leur identité et à abaisser l'âge limite des criminels pour qu'il soit possible d'intenter des poursuites correspondant à la gravité des crimes commis.»

LE CODE CRIMINEL

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(1) du Règlement, je voudrais présenter une pétition au nom des habitants de la province de la Saskatchewan.

Les crédits

Nous, les soussignés, habitants de la province de la Saskatchewan, désirons attirer l'attention de la Chambre sur les points suivants: Attendu que, aux termes de l'article 745 du Code criminel du Canada, les individus trouvés coupables de meurtre sont condamnés à l'emprisonnement à perpétuité, sans admissibilité à la libération conditionnelle avant 25 ans, mais peuvent être admissibles à la libération conditionnelle après avoir purgé 15 ans d'emprisonnement seulement; et attendu que l'assassinat d'agents de police et de gardiens de prison dans l'exercice de leurs fonctions est un crime des plus répréhensibles. Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'abroger l'article 745 du Code criminel du Canada.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition, jugée correcte quant à la forme et au contenu et signée par des habitants de ma circonscription qui demandent au gouvernement fédéral de faire approuver par la population canadienne la politique du Canada en matière de langues officielles.

• (1220)

L'HYMNE NATIONAL

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui a été jugée correcte. Les signataires estiment que l'hymne national du Canada est sexiste, du fait que le genre masculin y est utilisé. Les pétitionnaires demandent donc que l'hymne soit modifié en conséquence.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Toutes les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

JOUR DÉSIGNÉ—LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le vice–président: Le député de Bellechasse disposait encore de cinq minutes lors de son discours.

M. François Langlois (Bellechasse): Je vous remercie, monsieur le Président, tout en rappelant que j'avais donné avis, en vertu de l'article 43(2) du Règlement, que l'opposition officielle allait partager également son temps en interventions de 10 minutes.

Au moment où a commencé la période de déclarations des députés et la période des questions orales, j'étais sur le point de traiter de ce qui est prévu dans le projet de loi C–207, présenté

par un collègue qui n'est pas membre du gouvernement, prévoyant des rapports intérimaires, ou rapports séquentiels, pendant l'année, de la part du vérificateur général, ceci il me semble afin de revaloriser le rôle des parlementaires.

Je crois que le gouvernement devrait reprendre à son compte, sous cette forme ou sous une forme qui pourrait être améliorée en comité, le projet de loi C–207, déposé par l'honorable député d'Ottawa—Vanier.

Dans la motion du Parti réformiste, présentée à cette Chambre par l'honorable député de St–Albert, nous retrouvons, comme je le mentionnais précédemment, huit points différents. Il est très difficile d'en faire une étude exhaustive, même d'un seul point.

On retrouve, par exemple, à l'alinéa e) de la motion, une demande adressée au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, relativement aux droits des peuples autochtones dans ce pays. C'est une question sur laquelle le vérificateur général est intervenu.

Je pense qu'il y a là une avenue très intéressante, à savoir qu'on a fait des peuples autochtones dans ce pays, avec la Loi fédérale sur les Indiens, des peuples de deuxième catégorie, en les parquant carrément sur des réserves, en les considérant comme des personnes en tutelle, dont le gouvernement était le fiduciaire, ne pensant pas que ces peuples avaient le droit légitime de se gouverner comme bon leur semblait, dans le respect général de la Constitution du Canada.

Là–dessus le Québec, au début des années 1980, a fait beaucoup pour démontrer à l'ensemble des provinces canadiennes et au gouvernement fédéral qu'il était possible, dans le cadre de la Constitution actuelle et peut–être avec les ouvertures que nous donne l'article 35 de la Constitution de 1982, de permettre davantage aux peuples autochtones de retrouver une voie qui serait la leur, et qui est à définir, avec la plus grande ouverture d'esprit possible et de donner la chance à ces peuples, qui ont été si longtemps mis en tutelle, d'avoir un gouvernement qui leur soit propre.

On retrouve évidemment un voeu pieux, une position que nous défendons depuis longtemps: la fin des dédoublements et des duplications de services entre le fédéral et les provinces. Un voeu comme celui–là, venant du député de St–Albert et de sa formation politique, peut nous réjouir jusqu'à un certain point. C'est une question que nous avions beaucoup étudiée, que la Commission Bélanger–Campeau au Québec avait cernée avec beaucoup d'à–propos, soit d'en finir avec les chevauchements.

C'est particulièrement la mission du Bloc québécois d'en finir une fois pour toutes avec les chevauchements. Et la fin des chevauchements au Canada se terminera, bien sûr, lorsque nous aurons abrogé les articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Entre–temps, nous ferons tout ce qui est possible pour limiter les dommages que nous cause la Constitution de 1867.

• (1225)

Mais tant et aussi longtemps que nous serons des contribuables canadiens, nous du Québec, nous devons veiller au grain, veiller à ce que la situation dont nous allons hériter, et nous n'en hériterons pas sous bénéfice d'inventaire, que cette situation–là soit la moins pire possible. Et c'est dans cette voie que nous allons continuer à travailler dans cette Chambre, à améliorer ou à stabiliser la situation.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter mon confrère pour son discours bien documenté. Je voudrais également féliciter le député du Parti réformiste qui a proposé la motion qui inclut beaucoup de choses, qui est un voeu pour que le gouvernement agisse dans les intérêts des payeurs de taxes.

Il y a une certaine ressemblance—et je pense que mon confrère sera d'accord là–dessus—entre la motion d'aujourd'hui et celle présentée hier par l'opposition officielle, à l'intérieur des deux journées consacrées à l'opposition cette semaine, c'est–à–dire une volonté de diminuer les dépenses de l'État. Nous préconisions hier de former un comité spécial qui ferait en sorte que les ministères seraient étudiés poste par poste pour faire des économies par le simple fait d'étaler les dépenses. La résolution présentée aujourd'hui va dans le même sens mais avec des particularités dans certains secteurs.

Le gouvernement nous dit toujours qu'on a le Comité des comptes publics pour voir à tout cela.

Ce matin, le député d'Ottawa–Vanier qui était président de ce comité–là est justement venu nous dire que le Comité des comptes publics avait adopté des résolutions allant dans le même sens que la motion déposée aujourd'hui par le Parti réformiste; ce comité voulait exactement ce que désire l'opposition officielle, mais le gouvernement n'en a jamais tenu compte

Toute la journée d'hier, et encore aujourd'hui, le gouvernement nous dit que le Comité des comptes publics peut jouer son rôle. Bien sûr qu'il le peut, mais encore faut–il que le gouvernement tienne compte de ses recommandations.

Si un comité spécial représentant tous les partis de la Chambre, y compris les députés indépendants, pouvait faire une analyse poste par poste de toutes les dépenses de chacun des ministères, il me semble que cela aurait une portée ou une influence plus grande. Ce serait une pression morale encore plus forte sur le gouvernement et ce serait aussi un appui qu'il recevrait de l'ensemble des partis pour effectuer ces coupures–là.

C'est pour cela que je demanderais à mon confrère de me dire si mon intervention ne va pas dans le même sens que lui lorsqu'il a parlé un peu avant la période des questions.

M. Langlois: Monsieur le Président, je remercie le député de Richelieu pour ses commentaires et la question qui s'ensuivait.

Comme lui et d'autres l'ont mentionné, et je crois que le député de Richelieu faisait référence à la première partie de mon intervention qu'il écoutait assidûment, puisqu'après plus d'une heure et demie d'interruption il a réussi à revenir à la pertinence de la question, effectivement je mentionnais avant la pause pour les déclarations de députés, comme il était étrange que ce soit l'ancien président du Comité des comptes publics, sous le gouvernement conservateur, de regrettée mémoire, qui soit obligé de déposer le projet de loi C–207 en date du 1er février pour demander des rapports intérimaires, des rapports séquentiels au cours de l'année, afin que la question des finances publiques soit une question de routine et que nous puissions effectuer un des véritables rôles pour lequel le Parlement a été conçu.

Le député d'Ottawa–Vanier mentionnait également, et je crois que c'est aussi le propos de mon collègue de Richelieu, qu'il faudrait avoir une période de temps pour la prise en considération des rapports du Comité des comptes publics. Il ne suffit pas de déposer le rapport mais il devrait, il me semble et là–dessus je concours avec ce qui a été dit précédemment, y avoir des heures de réservées pour la prise en considération de ce rapport et une étude sérieuse.

• (1230)

Quant à la question finale du député de Richelieu d'avoir un comité qui ferait l'étude poste par poste, bien sûr, ce serait la façon la plus sage d'aborder toute la question, plutôt que d'avoir une motion comme celle du député de St–Albert, aujourd'hui, qui touche certains aspects, mais en ignore d'autres. Je pense que la motion que nous avons présentée hier a un sens beaucoup plus large et permettrait d'envisager, dans une plus large perspective, comme le mentionnait, dans ses commentaires l'honorable député de Richelieu. Donc, la motion de l'opposition officielle permettait une vue beaucoup plus globale des finances publiques canadiennes.

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord remercier le député de St–Albert, ainsi que le Parti réformiste, d'avoir déposé cette motion en cette Chambre aujourd'hui pour être débattue parce que c'est une motion qui, dans son ensemble, va dans le sens de la demande du Bloc québécois.

C'est une motion avec laquelle nous sommes d'accord, en principe bien sûr, parce qu'elle invite le gouvernement à faire un suivi complet de ce fameux rapport du vérificateur général du Canada que tout le monde devrait avoir lu et que je recommande à la population. C'est un document que les gens peuvent se procurer gratuitement.

Cependant, cette motion ne va pas assez loin à notre goût, car ce n'est qu'une infime partie des dépenses publiques qui sont vérifiées par le vérificateur général du Canada qui apparaissent dans ce livre, lequel, malheureusement, la plupart du temps et chaque année, s'empoussière sur les tablettes.

Le vérificateur général du Canada le reconnaît lui–même, d'ailleurs, quand il dit, et je le cite: «La plupart du temps, le Parlement ne reçoit pas d'informations appropriées sur les résultats que les ministères et les sociétés d'État ont obtenus avec les milliards de dollars du contribuable.»

Nous connaissons tous la situation catastrophique des finances publiques. Nous connaissons le poids de la dette que les Canadiens et Canadiennes, les Québécois et Québécoises ont à subir et que nous risquons, malheureusement, de transmettre à nos enfants. Nous connaissons le taux de chômage qui ne diminue pas, les faillites et le désespoir des gens qui ont à subir les effets de cela.

Je tiens à vous rappeler, à titre d'exemple, que le Québec actuellement a l'un des plus hauts taux de suicide au monde chez les jeunes de tous les pays industrialisés, et c'est une incidence qui prouve éloquemment à quel point les jeunes de ce pays ont perdu confiance en l'avenir.

Le Québec, à travers tout cela, se trouve un peu plus défavorisé que les autres provinces, mais nous recevons passablement d'aide de ce côté–là, par l'entremise du fédéral, des transferts fiscaux. Je pense qu'il serait bon d'expliquer ici pourquoi le Québec se trouve dans cette situation–là.

Il faut comprendre que le Québec fournit 28 milliards des revenus canadiens, à peu près 25 p. 100 de ses revenus, et si nous regardons les postes de dépenses du fédéral, eh bien, dans la majorité des cas, nous sommes perdants.

Je vous donne quelques exemples rapides, puisque ce n'est pas le but du discours. Je prends par exemple la recherche et développement, où les investissements fédéraux, au Québec, alors que nous fournissons 25 p. 100 des revenus au Canada, ont totalisé, de 1979 à 1989, environ 18,5 p. 100. Il y a un manque à gagner, très certainement, non seulement à cause de l'argent qui n'est pas réinvesti au Québec, mais un manque à gagner au niveau des effets que cet argent manquant a sur la relance de l'emploi, parce que la recherche et développement, c'est bien connu, est l'un des facteurs de cette relance d'emploi.

Au niveau des investissements fédéraux au Québec, alors que nous fournissons à peu près 25 p. 100 des revenus au Canada, de 1963 à 1973, le Québec a reçu en moyenne 18 p. 100 des revenus. Il nous manquerait donc 6 ou 7 p. 100. Je vous rappelle que ces investissements totalisent des milliards de dollars. Donc, des milliards de dollars qui ne sont pas injectés dans l'économie du Québec pour créer de l'emploi et qui sont injectés à nouveau d'une autre façon en payant des transferts fiscaux pour des avantages sociaux.

• (1235)

Ce sont deux postes que je souligne comme cela, mais si nous regardons l'ensemble de la situation, ce dont nous nous apercevons actuellement, c'est que depuis une période de 20 à 25 ans, l'économie du Québec est en train de se—j'aimerais trouver un meilleur terme, mais disons de se transférer tranquillement en Ontario, grâce justement aux investissements fédéraux qui font que notre économie se vide tranquillement de sa substance. Par exemple, le Pacte de l'automobile a favorisé l'établissement de toutes les manufactures automobiles en Ontario; il n'y en a pas eu au Québec. Le creusage de la Voie maritime du Saint–Laurent, qui est, bien sûr, une affaire excellente de façon générale pour le Canada, a eu à long terme des effets néfastes sur le port de Montréal, puisque à cause du transport se transitant directement dans les Grands Lacs, il y a eu des mises à pied sucessives au fil des années au port de Montréal. Il y a aussi la ligne Borden dont on reparlera amplement, j'en suis sûr, dans les mois qui viennent, qui a favorisé le déplacement des activités pétrochimiques de l'est de Montréal où se trouve ma circonscription, vers le centre de l'Ontario, vers Sarnia.

Il en est résulté de ce déplacement des milliers et des milliers d'emplois perdus au Québec, et des milliers d'emplois dans un domaine que je connais bien, puisque j'ai travaillé pour les pétrolières à installer des toits flottants dans les réservoirs d'essence à travers le Canada et aux États–Unis. Il en est résulté de cela des pertes d'emplois de gens qui gagnaient de très bons salaires et qui, aujourd'hui, se retrouvent ou sur le chômage ou sur le bien–être social. On a donc perdu là des milliers d'emplois à cause de l'établissement d'une politique fédérale, et ce sont maintenant des gens qui reçoivent des prestations de BS.

On peut regarder également les aéroports. On se souvient qu'il y a quelques années, M. Trudeau avait décidé de construire un aéroport supplémentaire parce que l'aéroport de Dorval était engorgé. Donc, on a construit Mirabel à coups de millions de

dollars et on a déplacé des milliers de personnes pour pouvoir construire cet aéroport. Dès que cela a été fait, on a autorisé l'aviation internationale, qui n'avait pas le droit de le faire à ce moment–là, à atterrir directement à Toronto.

Alors qu'est–ce qui s'est passé? Eh bien, on a tout simplement déplacé l'activité aéroportuaire de Montréal vers Toronto, puisqu'il est évident que les transporteurs n'ont pas intérêt à faire deux arrêts. Ils atterrissent directement à Toronto. Conséquence de cela, Mirabel est un gros éléphant blanc aujourd'hui, qui a coûté des centaines de millions de dollars. On est en train d'agrandir l'aéroport de Toronto parce qu'il y a un surplus d'arrivées d'avions à ce moment–là.

Donc, on voit dans ces dossiers–là qu'il y a quand même à travers tout cela une explication rationnelle de ce qui se passe actuellement au Québec, de l'infrastructure économique qui est en train de se perdre, qui est en train de nous faire perdre des milliers d'emplois. C'est un débat que nous ferons à fond dans les semaines et les mois qui viennent, j'en suis convaincu, au moment où nous nous mettrons sérieusement à parler des avantages et des désavantages en cette Chambre, de la souveraineté du Québec.

Non seulement nous savons que l'économie va très mal, mais ce que nous avons appris au cours des dernières années, et spécialement au cours de la campagne électorale qui vient de se terminer, c'est à quel point les gens, actuellement, ont définitivement perdu confiance aux politiciens. Je pense que le résultat des élections du 25 octobre en parle éloquemment. Nous voici donc au point où le gouvernement, du moins nous le pensons et nous le verrons lors du dépôt du budget très bientôt, nous pensons que le gouvernement va, de façon réelle, s'attaquer aux avantages sociaux ou aux transferts fiscaux aux provinces dans les semaines qui viennent.

Mais, monsieur le Président, et c'est là que j'en arrive, je pense que la population est consciente de la situation très difficile dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Elle est également consciente qu'elle n'est pas satisfaite de la façon dont les politiciens font la politique. Et je pense que si nous prétendons nettoyer l'escalier, nous devrons le faire en commençant par le haut. C'est comme cela que ça se nettoie un escalier, de haut en bas. C'est pour cela que non seulement nous sommes d'accord avec la motion qui est présentée ici, mais nous en demandons beaucoup plus. Nous demandons, en conclusion, qu'un comité parlementaire soit formé afin d'examiner toutes les dépenses du gouvernement, poste par poste, ici même en cette Chambre, au vu et au su de tous, que les livres soient ouverts devant la population et qu'ils le soient également pour toutes les dépenses fiscales.

• (1240)

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon confrère d'Anjou—Rivière–des–Prairies. Il a bien situé le problème et a donné des exemples très concrets en ce qui regarde certains transferts d'emplois, emplois qui sont partis du Québec vers d'autres régions, à cause de certaines décisions administratives prises sans consultation.

Mais pour revenir à la motion du Parti réformiste et de son motionnaire, je suis heureux que mon confrère soit également d'accord avec cette motion, mais aussi qu'il soit d'accord pour l'agrandir davantage, à lui donner un angle de vision encore plus grand sur l'ensemble des dépenses publiques.

Je me demande s'il n'y aurait pas—et je demande à mon confrère peut–être de réagir à cette suggestion—une réflexion à faire, non seulement au niveau des dépenses de l'État, mais sur certaines institutions ou certaines traditions que nous avons toujours conservées et qui coûtent énormément cher. Je fais allusion, à titre d'exemple concret, à l'autre Chambre.

On dit que l'autre Chambre coûte 43 millions. Il y avait un article dans le journal, je ne me rappelle pas si c'est *La Presse* ou *Le Devoir*, qui citait des dépenses incroyables dans l'autre Chambre. Par exemple, on disait qu'il y avait onze personnes affectées à la réparation des meubles, des ébénistes en fait; qu'il y a un gymnase, mais qu'une seule personne de l'autre Chambre s'y soit inscrite au cours des quatre dernières années.

Alors, il y a donc une réflexion à faire sur ce nid à patronage, qui prend un peu la forme d'un vestige de colonialisme. Dans ce sens–là, y aurait–il, à l'intérieur de nos coupures, une réforme qui permettrait de faire disparaître ces 43 millions de dollars, au minimum, que nous dépensons pour entretenir ce nid à patronage?

Malheureusement, dans l'idée des Pères de la Confédération, on sait que cette autre Chambre était beaucoup plus comme un chien de garde, de l'ardeur des élus souvent pour pouvoir protéger les intérêts des mieux nantis, mais aussi pour l'intérêt de l'ensemble de la population. Mais de plus en plus, le débat s'étant déplacé, c'est–à–dire que le groupe de revendications s'étant formé à travers tout le pays, ils ont directement accès au gouvernement et l'autre Chambre ne sert plus du tout au dépôt de leurs revendications.

Dans ce sens–là, cette Chambre est malheureusement devenue le lieu où le premier ministre quittant récompense les amis politiques.

Je ne dis pas que l'ensemble de l'autre Chambre soit constitué de tels gens, et je ne veux d'aucune façon leur enlèver leurs qualités personnelles, qui sont souvent liées à des qualités professionnelles que je ne nie pas. Cependant, le fait que cette Chambre existe et que dans la perception des gens, surtout au Québec à tout le moins, elle ne serve à rien et aussi qu'elle ne soit qu'un empêchement, quelquefois, à l'exécution rapide des volontés politiques des élus démocratiquement. Non, elle peut retarder quelquefois des projets de loi. Ils ont siégé 43 jours seulement durant la dernière année, alors cela coûte énormément.

Donc, dans cette optique de réduction de dépenses, ne doit–on pas penser à élargir le mandat, dont l'opposition officielle parlait hier dans sa journée d'opposition, dont le Parti réformiste parle aujourd'hui dans sa journée d'opposition, élargir le mandat, non seulement au niveau des dépenses de l'État, mais une réflexion sur la raison d'être de certaines institutions, y compris l'autre Chambre.

Dans ce sens–là, je suis un peu étonné que les députés du Parti réformiste, qui préconisent l'élimination de dépenses, puissent se lever à la Chambre et souhaiter que cette autre Chambre soit élue. Alors, cela augmenterait encore davantage les dépenses, ralentirait encore les décisions. Nous n'avons plus besoin d'une telle Chambre, parce que maintenant, les régions sont très bien représentées, tout d'abord ici à la Chambre des communes et aussi par les groupes de pression qui ont grandi dans chacune des

régions du pays pour pouvoir faire leurs revendications directement, n'ayant plus besoin de la protection, selon la tradition, de cette autre Chambre.

Dans ce sens–là, est–ce que mon confrère, qui a réfléchi à la proposition du Parti réformiste, et qui a demandé un élargissement dans le même sens que l'opposition officielle hier, est–il prêt lui aussi à étendre encore davantage pour permettre qu'une réflexion se fasse sur les institutions, sur certaines traditions que nous avons?

• (1245)

M. Pomerleau: Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier mon honorable collègue de soulever cette question dont nous avons parlé entre nous, quelques fois, à l'extérieur de cette Chambre.

Effectivement, ce mandat pourrait être élargi pour tenir compte du fait que justement l'autre endroit ou l'autre Chambre, comme on dit, est une institution actuellement qui est peut–être beaucoup plus une institution de type traditionnel, mais qui dans le processus législatif comme tel n'a peut–être pas toute l'efficacité voulue.

Il est évident qu'au Québec, il y a longtemps qu'on parle de l'abolition de l'autre Chambre dans le but de réduire les dépenses de l'État et d'envoyer à la population un message clair, que ceux qui travaillent ici le font au vu et au su de tous et qu'ils le font vraiment avec efficacité, ce qui, à mes yeux, ne semble pas être le cas de l'autre Chambre. Cela n'enlève rien, j'en suis convaincu, et mon confrère a bien fait de le souligner, à l'extrême compétence des gens qu'on rencontre dans ce milieu. Je peux en témoigner pour avoir parlé avec quelques–uns d'entre eux à l'occasion.

J'ai également eu l'occasion de converser avec des gens du Parti réformiste au cours de congrès, et j'ai été étonné de voir à quel point les gens de ce parti, de façon globale, sont convaincus de la nécessité réelle de couper, de sabrer dans les dépenses publiques. Je pense que la façon dont ils font leurs interventions à la Chambre, même si c'est un peu hors norme actuellement, démontre bien ce souci d'être représentatifs de leurs électeurs.

Je pense que les gens de l'Ouest, comme tous les autres, seraient très certainement en faveur d'étudier sérieusement l'idée d'abolir une institution qui, malheureusement, ne remplit que des fonctions traditionnelles pour le moment.

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): J'aimerais tout d'abord dire à mon collègue qui vient de terminer son discours qu'on est d'accord sur plusieurs points. Vous avez raison, particulièrement quand il s'agit d'économiser l'argent des contribuables.

[*Traduction*]

Je voudrais poursuivre le débat sur la motion concernant le rapport du vérificateur général en en citant deux phrases qui lui assureront une certaine continuité.

À la page 655 de son rapport, le vérificateur général déclare ceci:

> Nous recommandons au Ministère de fournir au Parlement de l'information complète et exacte sur les coûts entiers de l'utilisation des avions gouvernementaux pour transporter des utilisateurs comme le premier ministre, les ministres et d'autres personnalités officielles.

Et il poursuit en ces termes:

> Le Ministère, de concert avec d'autres ministres compétents, devrait aussi exécuter un examen en vue de déterminer s'il est économique, efficace et efficient d'utiliser des avions gouvernementaux pour transporter de tels utilisateurs.

Je voudrais commenter cette proposition du vérificateur général d'une façon pragmatique. Tout cela ne découle pas seulement du fait que les médias ont publié que le ministre des Affaires intergouvernementales a dépensé 173 000 $ en déplacements pour faire deux tournées de conférences. Je tiens à remonter dans le temps et à dire que cette situation existe depuis des années. La presse s'en empare et c'est la même chose. Il devient scandaleux de se promener en avion à réaction.

Remontons encore davantage dans le temps jusqu'à il y a une quinzaine d'années au moins, lorsqu'un autre ministère, soit celui de la Défense nationale, était visé. Je me rappelle avoir alors été outré que le gouvernement du jour se décharge d'une partie de ses problèmes sur le ministère de la Défense nationale en lui ordonnant d'exploiter ces avions à réaction à même son budget et d'essuyer à son tour les critiques. J'ai trouvé à l'époque et je trouve encore que c'était malhonnête.

• (1250)

Cela fait ressortir à quel point la politique a le dessus sur le bon sens et à quel point on se soucie peu de ce que cela coûte ou de qui paie la facture pourvu que cela dure.

Je crois que toute cette question de l'utilisation des avions du gouvernement, que ceux–ci soit la responsabilité du ministère de la Défense nationale ou de qui que ce soit d'autre, fait ressortir les mauvais côtés du gouvernement et de la politique. Je crois que cela montre bien aussi pourquoi les gens de nos circonscriptions sont mécontents, pourquoi ils ont exprimé leur mécontentement ces dernières années et pourquoi ils disent que cela doit cesser.

Le MDN a maintenant 16 appareils de type Challenger. Demandons–nous d'abord pourquoi ces avions ont été achetés au départ. Je dirais que ce n'est pas seulement parce qu'on avait besoin de 16 jets pour les déplacements des ministres et du premier ministre au Canada et à l'étranger. C'était un geste politique envers Canadair et envers le Québec. Le gouvernement s'est dit: «Ce n'est que de l'argent. Donnons–leur un contrat et achetons ces excellents produits canadiens.» Nous n'avons pas les moyens de faire cela, compte tenu de l'ampleur de notre déficit et de notre dette.

Ce que je veux vraiment mettre en relief ici, c'est l'attitude du gouvernement, et je ne parle pas du gouvernement actuel mais bien de tous les gouvernements, un après l'autre. Ils se disent: «Pourquoi ne pas acheter quelques jets de plus; après tout, cela ne représente que quelques millions de dollars de plus.» Ce n'est pas l'attitude à adopter.

Que voyons–nous lorsque nous regardons ce qui se passe au ministère de la Défense nationale aujourd'hui? Nous voyons encore des compressions budgétaires. Nous en sommes au point où ce ministère n'a plus les ressources nécessaires pour continuer les opérations de maintien de la paix que les Canadiens et le gouvernement s'attendent à ce qu'il exécute partout dans le monde.

Je vais faire quelques calculs très simples. Si trois soldats coûtent, disons, 100 000 $ par année, en coupant dans les dépenses ici et là, combien de simples soldats, et non de généraux, le ministère de la Défense nationale pourrait-il envoyer là où il en a le plus besoin, c'est-à-dire sur les lignes de front? Selon le rapport du vérificateur général, l'entretien de ces 16 appareils de type Challenger coûte 54 millions de dollars par année au gouvernement. Je suis prêt à concéder—et je crois que la plupart des députés le seraient également—que le gouvernement a besoin de quelques jets de ce genre pour transporter le premier ministre et certaines personnalités de marque. Disons que c'est une réalité que nous acceptons.

Donc, si nous ne faisions que diminuer le nombre d'appareils, réduisant ainsi à, disons, 14 millions de dollars les frais d'entretien de la flotte, nous économiserions 40 millions de dollars par année. À trois soldats pour 100 000 $, ces économies de 40 millions par année nous permettraient d'embaucher 1 200 soldats de plus. Pensons-y un peu. Nous pourrions avoir 1 200 soldats de plus simplement en éliminant une partie des frais généraux et des frais d'entretien de la flotte.

• (1255)

J'adopte un autre point de vue et je dis: «Si j'étais en affaires, comment aborderais-je la question?» Si j'étais en affaires, je dirais: «Très bien, j'ai besoin de plusieurs avions pour remplir des missions, pour promener le premier ministre.» Cela se justifie. «De combien de ressources est-ce que je dispose?» Je dirais: «Très bien, j'ai 16 avions et une de mes filiales, en l'occurrence le ministère des Transports, en a 101.»

Cela m'amène à faire la réflexion suivante: «Grand Dieu, si j'ai 16 avions et que je n'ai pas besoin des 16, et que, en plus, il y en a 101 autres, je ne sais pas de quel type, dans un ministère, c'est probablement qu'il y en a de toutes sortes ailleurs aussi.» En tant qu'homme d'affaires, je rationaliserais tout cela, j'en éliminerais. Nous ne devrions garder que ceux dont nous avons absolument besoin.

Un autre facteur dont je tiendrais compte si j'étais un homme d'affaires, ou si j'étais le gouvernement responsable de ce gâchis, c'est de l'image négative que les médias donnent de moi. Chaque fois qu'un représentant du gouvernement utilise un avion—ce qui se justifie parfois—il est dénoncé par la presse. Cela n'a aucun sens. Débarrassez-vous de ces avions. Éliminez les dénonciations de la presse et libérez-vous de l'opinion publique défavorable. Les médias veulent plaire au public et ils lui disent toutes sortes d'absurdités. Si j'étais un homme d'affaires, ou si je gouvernais, j'envisagerais très sérieusement de me défaire de ces avions.

En conclusion, je rationaliserais et je recommande au gouvernement d'examiner sérieusement la situation, non pas uniquement en s'inspirant du rapport du vérificateur général, mais en adoptant une approche pragmatique s'appliquant à l'ensemble de l'appareil gouvernemental, ce qui veut dire vendre quelques appareils pour injecter l'argent dans les programmes souhaités et réduire les frais généraux. Enfin, et c'est le plus important, il faut changer l'attitude du gouvernement, des fonctionnaires, pour arriver à mieux dépenser les fonds publics.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, le député a parlé des économies et des mesures à prendre pour accroître l'efficacité. À mon avis, il n'y a pas un député du parti ministériel qui puisse s'opposer à cela.

Si le ministre des Finances trouve des secteurs où il est possible de réaliser des économies et des moyens d'accroître l'efficacité et s'il supprime des échappatoires fiscales et parvient ainsi à augmenter les recettes de l'État, le député considérera-t-il que le gouvernement est efficace ou qu'il procède à une ponction fiscale?

M. Ringma: Monsieur le Président, c'est une question très intelligente. Si le député s'attend à ce que je souscrive entièrement au livre rouge, je crains de le décevoir. J'ai certaines réserves.

Je serai toutefois parfaitement d'accord si le gouvernement actuel supprime des échappatoires fiscales et prélève de nouvelles recettes auprès de sources qui ne sont pas mises à contribution à l'heure actuelle. Multiplions pareilles mesures.

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Monsieur le Président, le député a fait un exposé très intéressant. Il reconnaîtra, j'en suis certain, les excellentes mesures que le gouvernement a prises jusqu'à maintenant pour améliorer son efficacité et rationaliser ses activités. Je suis surpris que, dans ses observations, il n'ait pas reconnu les nombreuses initiatives fort louables prises par le gouvernement.

• (1300)

J'aimerais poser une question au député. Lors de la prochaine réunion du caucus réformiste, serait-il prêt à prendre la parole pour inciter ses collègues à respecter la volonté de leurs électeurs au moment de voter, comme ils ont promis de le faire? Le député peut-il me dire à combien d'occasions les députés du Parti réformiste n'ont pas respecté la volonté de leur chef au moment d'un vote?

Ce que je veux dire, c'est que charité bien ordonnée commence par soi-même. Le député peut-il me dire le nombre de fois où les députés du Parti réformiste ont voté librement?

Le président suppléant (M. Kilger): La question du député d'Ottawa-Centre est très vaste. Je rappelle aux députés que les cinq minutes réservées aux questions et observations peuvent s'écouler très rapidement. Cela dit, je cède maintenant la parole au député de Nanaimo—Cowichan.

M. Ringma: Monsieur le Président, je ne vois pas en quoi la question du député concerne l'exposé que j'ai fait sur les économies pouvant être réalisées, en particulier si l'on tient compte du rapport du vérificateur général. Je vais toutefois essayer de donner une réponse générale au député. Celui-ci me demande presque de dévoiler ce qui se passe au sein du caucus réformiste.

Je puis lui donner l'assurance que notre chef a son mot à dire au même titre que le reste d'entre nous, ni plus, ni moins. Lorsqu'il nous parle, c'est en tant qu'égal.

Pour ce qui est de représenter nos électeurs, c'est précisément ce que nous voulons faire. Nous ne sommes pas encore plus en mesure de le faire que les autres partis politiques, mais je vais personnellement m'employer à ce que nous puissions représenter directement nos électeurs. Nous devons continuer de déployer des efforts en ce sens.

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à la Chambre pour parler du rapport du vérificateur général, et plus particulièrement de son chapitre 11, étant donné les responsabilités que j'exerce au sein du caucus de mon parti et à la Chambre des communes. Je parlerai donc du chapitre 11, portant sur la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones, et plus généralement de l'analyse que le vérificateur général consacre dans son rapport à divers aspects des programmes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Si l'on examine les analyses que le vérificateur général a consacrées au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien dans ses rapports antérieurs, sur une période d'une vingtaine d'années, en remontant au gouvernement précédent et au gouvernement libéral qui l'avait précédé, les mêmes critiques reviennent constamment.

C'est que le ministère des Affaire indiennes et du Nord canadien ne peut assurer aux Canadiens que les programmes examinés ont une stratégie d'application bien claire, suivie dans la distribution des fonds, ou que les fonds distribués servent vraiment aux programmes auxquels ils sont attribués, que l'on a atteint les résultats souhaités des programmes, et que l'argent des contribuables canadiens est dépensé dans un véritable souci d'économie, d'efficacité et d'efficience.

Beaucoup de ces critiques surgissent, semble–t–il, à propos d'une certaine confusion dans la mission du ministère. Il semble difficile de concilier l'obligation de rendre des comptes au Parlement avec le transfert aux bandes autochtones des responsabilités de gestion des fonds attribués aux programmes autochtones en vertu d'un certain nombre de mécanismes de financement.

Dès 1986, le vérificateur général s'était demandé si le ministère était chargé d'assurer des gains socio–économiques aux autochtones ou s'il était simplement chargé d'assurer une distribution équitable des subventions tandis que les groupes autochtones poursuivaient leurs propres objectifs.

Cette confusion est encore évidente aujourd'hui dans la mise en oeuvre de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones. Ce programme a été institué par le gouvernement du Canada en 1989 pour remédier aux inégalités économiques entre les autochtones et les autres Canadiens. Le programme avait pour objectif global d'aider les autochtones à parvenir à l'indépendance économique.

De 1989 à 1993, on a dépensé au moins 900 millions du budget d'un milliard de dollars qui avait été affecté à la Stratégie. Selon le vérificateur général, les trois ministères chargés d'appliquer le programme sont incapables de faire la preuve qu'ils atteignent les objectifs de la stratégie.

• (1305)

Les vérificateurs n'ont pas trouvé trace d'une stratégie concertée de mise en oeuvre et des cas ont été relevés où des fonds ont été déboursés avant même que ne soit reçu le plan d'entreprise exigé, et il n'y a jamais eu d'évaluation des projets pour vérifier si les objectifs étaient atteints.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a réparti le financement au prorata de la population sans tenir compte du niveau de développement économique des bandes. Voilà encore une manifestation du conflit entre l'obligation qu'a le ministère de rendre des comptes et la cession de la responsabilité aux bandes indiennes.

Le ministère n'a pas pu prouver non plus qu'il y avait eu une évaluation des résultats des projets financés avec les deniers publics. Parmi les projets que le vérificateur a étudiés, le taux de succès, dans la poursuite des objectifs, est de 50 p. 100 ou moins. Il y a lieu de se demander si nous en avons eu pour notre argent.

Dans le cas de ce programme, et de beaucoup d'autres qui sont administrés par le ministère des Affaires indiennes et que les contribuables canadiens continuent de financer un certain nombre de questions très importantes réclament une réponse claire.

Ce sont des questions comme les suivantes. Quels avantages réels a–t–on retiré de ces initiatives et a–t–on assuré une utilisation optimale des ressources? A–t–il été tenu compte des priorités des autochtones ou ces fonds auraient–ils pu servir autrement et rapporter des avantages supérieurs pour un montant comparable? Existe–t–il une façon plus rentable pour obtenir les mêmes résultats? D'après quelle définition ou quel critère peut–on juger qu'un programme est une réussite ou un échec?

Il est clair qu'il va falloir faire une étude approfondie du mandat et des responsabilités du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Cela s'impose, d'autant plus que le gouvernement libéral s'est engagé dans son livre rouge à mettre en oeuvre l'autonomie gouvernementale des autochtones dans six mois, même si les Canadiens et la plupart des peuples autochtones ne s'entendent pas sur la signification de ce terme.

Je suis en faveur, à l'instar des députés de mon parti, du transfert de la responsabilité des affaires autochtones aux autochtones et de la disparition du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui en découlera. Cependant, je considère qu'il est inacceptable que, par une sorte de sentiment de culpabilité, les Canadiens continuent de subventionner massivement les programmes destinés aux autochtones sans la moindre évaluation des résultats de ces programmes.

Certes, les dirigeants autochtones ne devraient être responsables qu'à l'égard des peuples autochtones eux–mêmes pour l'utilisation des fonds reçus pour les programmes de développement économique établis par les bandes, mais ils doivent, en compagnie du ministère, être entièrement responsables de l'affectation

des deniers publics en cette période où les ressources se font rares et où la dette et le déficit sont très élevés.

Comme mon père et mon grand–père, je ne suis pas responsable des atrocités que les gouvernements de l'époque, l'Église d'Angleterre ou les gouvernements de sir John A. MacDonald ou de Mackenzie King ont fait subir aux autochtones. J'estime que les Canadiens et les gouvernements montrent maintenant qu'ils veulent vraiment remédier aux problèmes des autochtones.

Cependant, quand on sait que les contribuables versent plus de la moitié de leur revenu sous forme d'impôts et de taxes aux divers paliers de gouvernement et que l'existence même de nos programmes sociaux est menacée par l'augmentation des coûts et de la dette, nous sommes en droit d'exiger une imputabilité totale pour chaque dollar que dépense le gouvernement et d'en avoir pour notre argent.

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député d'en face des commentaires qu'il a faits sur le contenu du rapport du vérificateur général.

Aux alentours des années 70, il n'y avait, je crois, qu'une douzaine d'étudiants autochtones qui avaient obtenu un diplôme universitaire. Aujourd'hui, plus de 6 000 autochtones peuvent s'enorgueillir d'avoir un diplôme universitaire.

S'ils ont obtenu ces diplômes, c'est qu'ils voyaient là une possibilité d'accéder à l'autonomie gouvernementale.

• (1310)

J'ai eu récemment l'occasion de rencontrer des membres de certaines bandes indiennes, et je peux assurer à la Chambre que les bandes indiennes de ma circonscription savent très bien ce que signifie l'autonomie gouvernementale pour les autochtones. Ceux–ci sont dans la bonne voie.

Comme le député l'a souligné, certains points me préoccupent à propos du rapport du vérificateur général. C'est une chose que de consigner ses préoccupations dans un rapport, mais c'en est une autre que de se rendre sur le terrain voir comment les choses se passent et ensuite de mettre cela en pratique.

Au nom du gouvernement du Canada, je puis dire qu'avec M. Ron Irwin, notre nouveau ministre des Affaires indiennes, nous allons assister à un changement radical.

Le député peut–il me dire, et je pose la question au nom des habitants de ma circonscription, s'il pense qu'il faut revoir notre processus budgétaire? Quelles sont les recommandations qu'il souhaiterait voir mises en place par l'entremise des membres du comité permanent qui va examiner ces budgets?

M. Chatters: Monsieur le Président, la réponse du député comportait un certain nombre de questions dont je vais essayer de me souvenir et auxquelles je vais essayer de répondre au fur et à mesure de mon intervention.

De grands progrès dans le sens qu'il fait remarquer ont certes été réalisés dans les collectivités autochtones. Je m'en réjouis. Ce que j'essayais de dire dans mon intervention, c'est que tous ces programmes nous ont permis de veiller, dans l'intérêt des Canadiens, à tirer le meilleur rendement de chaque dollar dépensé. Si chaque programme a progressé dans la voie de ses objectifs, les progrès réalisés sont–ils suffisants pour justifier la dépense?

Les suggestions que nous pourrions faire pour accroître la justification de chaque dollar sont en grande partie les mêmes que celles qui sont énoncées dans ce chapitre du rapport du vérificateur général, c'est–à–dire que les procédures dont fait état le vérificateur général soient mises en place pour évaluer le succès des programmes. Ainsi, le ministre, ou le ministère par l'entremise du ministre, pourra garantir à la Chambre et à tous les Canadiens qu'ils en ont pour leur argent et que nous sommes en voie d'atteindre nos objectifs.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai bien aimé les observations du député au sujet de l'autonomie gouvernementale des autochtones. J'aimerais qu'il éclaire ma lanterne sur deux points.

Le premier point concerne ce que dit le livre rouge à propos du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Dans ce document, nous, non–autochtones, reconnaissons que des traités ont été signés et que ceux–ci laissent entendre que ces peuples étaient autonomes avant l'arrivée des Européens. Tel est mon premier point: Est–ce que le Parti réformiste accepte cette réalité?

Voici maintenant mon deuxième point. Que le Parti réformiste soit d'accord ou pas, cela ne change rien à l'affaire, mais j'aimerais qu'il me dise pourquoi, à son avis, le système actuel ne satisfait ni les autochtones ni les non–autochtones et, puisque tout le monde s'entend là–dessus, pourquoi il est contre l'introduction du concept d'autonomie gouvernementale, une notion qui, je vous l'accorde, est difficile à saisir parce que, selon les communautés et selon les régions, on ne s'entend pas sur sa signification réelle.

Le député ne conviendrait–il pas aussi que les peuples autochtones ne sont pas homogènes, qu'ils diffèrent par leur culture et par leurs traditions et que l'autonomie gouvernementale n'a pas grand–chose à voir avec la petite formule magique qu'il semble rechercher?

J'aimerais donc qu'il me donne son avis sur ces deux points, car, à mes yeux, il laisse entendre que l'on est voué à l'inaction, faute d'une définition canadienne de l'autonomie gouvernementale.

M. Chatters: Monsieur le Président, je ne voudrais pas qu'on interprète mon exposé dans le sens que nous ne devrions rien faire parce que nous ne pouvons pas obtenir une petite définition de l'autonomie gouvernementale. Des députés de mon parti et moi sommes intervenus à la Chambre pour demander au ministre et au gouvernement de nous donner leur définition de «droit inhérent». Cependant, nous n'avons pas reçu de réponse à cette demande, du moins pas jusqu'à maintenant. Si nous pouvions en obtenir une, nous pourrions peut–être décider en meilleure

connaissance de cause de souscrire ou non à leur notion de droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale.

• (1315)

Je suis d'accord, et je pense que les députés de mon parti le sont également, pour qu'on cède aux autochtones la responsabilité de leurs propres affaires. Cependant, on ne devrait pas essayer de régler ce problème de cession de responsabilité à coup de grosses sommes d'argent, sans rendre compte de cet argent. Lorsque le gouvernement ou les autochtones qui gèrent ce programme dépensent l'argent des contribuables, ils doivent rendre compte de cet argent aux contribuables. C'est ce que nous exigeons et que tous les Canadiens exigent. Et cela n'a rien à voir avec la cession du pouvoir et de la responsabilité.

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat aujourd'hui, principalement parce que la motion présentée par le député de St–Albert porte sur des initiatives précises du ministère de l'Environnement, mais aussi parce que l'analyse de cette motion montre que les députés du Parti réformiste commencent à comprendre, après les 100 premiers jours passés au Parlement, que de gouverner un pays diversifié et complexe comme le Canada n'est pas une tâche aussi facile qu'elle pourrait le sembler de l'extérieur.

Je pense plus précisément à la motion qui, bien entendu, demande à tous les ministères de justifier les dépenses excessives et les doubles emplois. En fait, dans le cas précis des observations du vérificateur général à l'intention du ministère de l'Environnement au sujet des règlements sur les pâtes et papiers, non seulement nous étions au courant de ses critiques, mais nous avons déjà réagi très précisément en préparant des accords d'harmonisation avec les diverses provinces intéressées.

J'ai passé plusieurs années dans l'opposition et bien peu de jours au gouvernement, mais j'ai appris rapidement que le public canadien veut avant tout avoir la certitude que les politiciens font de leur mieux pour maintenir les coûts au plus bas niveau possible et offrir des services raisonnables de l'avis général des Canadiens.

Prenons l'environnement par exemple. Lors de la rédaction de la Constitution, en 1867, on ne parlait jamais de l'environnement, on le tenait pour acquis. Le phénomène de l'intérêt, de l'appui et de la préoccupation du public à l'égard de l'environnement n'existe que depuis vingt ans en réalité.

Comme par hasard, je dois rencontrer, plus tard aujourd'hui, un député de cette Chambre qui a joué un rôle de premier plan dans le dossier de l'environnement. Il est maintenant l'ambassadeur canadien du développement durable, mais en sa qualité de Président de cette Chambre, il avait présenté toute une liste de mesures qui ont forcé la Chambre des communes à évaluer et à analyser notre comportement sur le plan de l'environnement.

Avant même que la question ne soit à la mode, M. Fraser, l'ancien député de Vancouver–Sud, avait déjà commencé à analyser l'impact de notre comportement sur l'environnement. Il a fait remplacer les gobelets en mousse de polystyrène utilisés à la Chambre par des tasses recyclables. Il nous a fait prendre conscience de la façon dont nous générions des déchets. En fait, le ministère de l'Environnement souhaite que tout le gouvernement suive l'exemple donné par M. Fraser ici, à la Chambre des communes.

La Chambre des communes est un labyrinthe fort complexe qui non seulement fournit divers services aux députés, mais occupe quelque 4 000 employés. Toutefois, elle ne représente qu'une petite fraction de l'appareil gouvernemental. Grâce à mon ministère, je sais que partout au Canada des gens conduisent des véhicules qui sont loin d'être sans danger pour l'environnement. Si nous demandons au secteur privé d'être plus «écologique», nous devons évidemment être les premiers à lancer le mouvement et à donner l'exemple.

Il est donc raisonnable de poser la question suivante: Pourquoi est–ce que plusieurs gouvernements s'occupent de la réglementation dans le domaine des pâtes et papiers? Eh bien, à mesure que ce dossier évoluait, les gouvernements fédéral et provinciaux ont chacun assumé des responsabilités dans différents domaines. La qualité de l'eau n'est pas une question exclusivement fédérale. En fait, le député lui–même soulèverait des objections et ferait tout un scandale si nous décidions en tant que gouvernement national que les gouvernements provinciaux n'avaient plus de rôle à jouer pour ce qui est de s'assurer de la pureté de nos eaux.

• (1320)

Non seulement il y a un rôle provincial, mais nous avons également un rôle international. Il y a deux jours à peine, j'ai parlé avec l'administrateur de l'Agence américaine de protection de l'environnement des décisions bilatérales que nous allions prendre relativement à l'assainissement de régions comme les Grands Lacs, ainsi que de l'examen de toute la question des déversements dans le Saint–Laurent et du mouvement transfrontalier des déchets.

Il y a des initiatives locales, provinciales, nationales et internationales, c'est pourquoi le contribuable a peut–être l'impression parfois que nous prenons des mesures qui incomberaient à d'autres, mais en fait, tout le monde s'entend pour dire qu'aucun gouvernement ne peut être tenu complètement responsable de l'environnement.

Prenons la question de l'air. C'est à l'occasion d'un voyage que j'ai effectué il y a plusieurs années sur l'île de Broughton dans le Grand Nord que j'ai vécu probablement un des moments les plus poignants de mon existence en tant que députée. J'y ai rencontré des femmes autochtones qui avaient été avisées par le ministère fédéral de la Santé que des tests avaient démontré que leur lait maternel était contaminé par les BPC. Les députés ne peuvent imaginer ce qu'on ressent lorsqu'on arrive dans une région aussi vierge et pure que celle–là et qu'on se réunit avec le

conseil municipal pour discuter de la contamination du lait maternel par les BPC. Il fallait se demander s'il s'agissait là d'une question locale.

Manifestement la réponse est non. Les BPC étaient transportés par les courants atmosphériques et venaient non seulement du Canada, mais également d'autres régions industrialisées de l'Amérique du Nord et à cause des tourbillons de vent, phénomène que je connais mal, on en retrouvait une forte concentration dans l'Arctique. Ces femmes craignaient d'allaiter leur bébé et devaient parfois leur donner du Coffee-mate, car un litre de lait coûtait 8 $ et elles n'avaient pas l'argent nécessaire. C'est pourquoi lorsqu'on parle d'environnement, il n'est pas aussi facile qu'on pourrait le penser de compartimenter les questions.

Le monde dans lequel nous vivons est devenu très complexe et il nous incombe, en tant que gouvernement national, de travailler à la fois sur les scènes internationale, provinciale et locale pour assainir l'environnement le plus possible.

Un député du Parti réformiste a posé plus tôt une question concernant l'évaluation environnementale d'un projet de centre de ski alpin. Le député a soulevé la question des intérêts des entreprises et c'était bien légitime. Tout projet d'aménagement d'envergure dans une région vierge soulève la question des intérêts des entreprises qui investissent dans le projet et la question des intérêts des habitants qui doivent tenir compte à la fois de l'utilisation du territoire et de l'aspect plus important de la biodiversité.

Nous devons tenir compte du rôle des provinces concernant la protection de l'environnement et des espèces menacées et l'aménagement d'un territoire suffisant pour la faune, mais il faut aussi prendre en considération les aspects nationaux et internationaux du dossier.

S'il nous arrive de temps à autre de nous buter les uns contre les autres, ce qui est inévitable, je crois que le message que doit livrer le vérificateur général est que nous ne le faisons pas de façon préméditée et que nous devons faire de notre mieux pour simplifier le processus dans l'intérêt des contribuables; mais nous devons aussi mettre l'accent sur notre rôle de gardien du territoire, de la mer et des airs dans l'intérêt des générations futures.

[*Français*]

On travaille beaucoup là-dessus, même qu'on est sur le point— je l'espère bien, avec les négociations qui se déroulent avec mon honologue du Québec, M. Paradis—de signer une entente de guichet unique qui pourrait possiblement se faire en ce qui concerne les réglementations des pâtes et papiers. C'est très important parce que je sais que les compagnies ne veulent pas avoir deux inspections sur la même rivière à la fois. Mais je pense qu'il est aussi important de reconnaître, surtout lorsqu'on a la responsabilité, d'abord et avant tout, de respecter notre terre pour les générations à venir, qu'il va y avoir de temps à autre des différences d'opinion.

• (1325)

Est-ce que les mégawatts sont mieux que les négawatts? Y a-t-il des questions internationales qui se posent dans le dossier de l'environnement?

[*Traduction*]

Il y a à peine quelques jours le premier ministre de la Colombie-Britannique se trouvait en Europe, où il a examiné le dossier environnemental canadien du point de vue de la Communauté européenne. Les puissances du marché international veulent analyser la façon dont nous gérons le territoire; voir si nous possédons des mécanismes adéquats pour gérer la coupe à blanc; si nous respectons les normes en matière de déversement des déchets des usines de pâtes et papiers; ou encore si notre législation est suffisamment rigoureuse et si nous l'appliquons.

C'est la loi de la politique. Nous devons concilier des opinions divergentes, assurer l'équilibre entre les besoins de gains économiques immédiats et la nécessité d'un développement durable. Une des grandes réalisations des années 90 sera la reconnaissance que l'environnement et l'économie ne sont pas opposés, qu'ils ne sont pas antagonistes, mais inextricablement liés.

Même s'il n'est pas nécessairement un grand défenseur de l'environnement, le premier ministre Harcourt se trouve actuellement en Europe, où les puissances mondiales se sont réunies pour analyser le dossier de chaque pays en matière d'environnement. Le premier ministre Harcourt veut s'assurer que les Européens soient informés de tous les faits avant de prendre des décisions qui pourraient avoir des répercussions importantes sur l'économie canadienne.

[*Français*]

Je pense que la même chose se produit au niveau du travail du gouvernement du Québec concernant le contrat d'Hydro-Québec avec New York. Il ne s'agit pas seulement de travailler fort pour avoir un environnement sain, il y a aussi la question internationale. Sommes-nous prêts à répondre aux grands défis du XXIe siècle avec des technologies environnementales saines et défendables à long terme?

[*Traduction*]

Il y a le facteur économique à considérer. En fait, avant même le débat d'aujourd'hui, nous avons commencé à suivre les conseils du vérificateur général, qui nous a recommandé de rencontrer les intéressés, de faire des consultations, de nous prendre en main et de nous assurer que les entreprises ne croulent pas sous la réglementation, ce qui ne nous empêche pas de respecter notre grand objectif de protéger notre environnement pour les générations futures.

Quand on m'a confié ce portefeuille, je ne me rendais pas compte à quel point, pour tout projet à mettre en oeuvre, pour toute décision à prendre, il faut non seulement s'informer auprès des autres ministères, mais aussi s'assurer qu'on n'empiète pas sur le territoire réservé à l'autre en vertu de la Constitution.

À mon avis, les députés du Parti réformiste savent comme moi—j'ai eu l'occasion de rencontrer quelques-uns d'entre eux pour discuter de nos objectifs communs en matière d'environnement et j'espère qu'ils sont aussi exposés à la dure réalité—que

gouverner un pays aussi vaste que le Canada n'est pas aussi simple qu'on voudrait le croire. Il n'y a pas de solutions radicales et faciles. Nous ferons des erreurs. C'est pour cette raison que nous avons demandé au vérificateur général d'examiner nos résultats chaque année, et de formuler des recommandations.

La motion de l'opposition, présentée par le député de St–Albert, qui demande au gouvernement de démontrer son engagement à agir de façon responsable, a évidemment trait au processus d'établissement du budget des dépenses. Chaque année, dans notre Parlement, tous les parlementaires ont le droit de demander aux ministres de témoigner devant leur comité et d'ainsi rendre des comptes sur leurs dépenses.

C'est le rôle du comité qui étudie le budget des dépenses et il faut que ce soit fait avant juin. C'est inscrit dans la loi. Bien sûr, il nous arrive de nous mettre le doigt dans l'oeil, de faire des erreurs. J'ose dire que j'en ai déjà fait quelques–unes et que j'en ferai probablement d'autres, à l'occasion.

Des voix: Mais non.

Mme Copps: Selon moi, ce que les Canadiens veulent vraiment savoir, c'est si nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour nous acquitter convenablement de nos responsabilités tout en respectant nos engagements envers les contribuables. On dit bien des choses au sujet des fonctionnaires. On dit qu'ils gaspillent de l'argent et qu'ils commettent tel ou tel péché.

• (1330)

Dans mon propre ministère, je n'ai eu que la coopération la plus absolue de la part des personnes dont le rôle est de s'acquitter du mandat du gouvernement. Ce ne sont pas les fonctionnaires qui choisissent les politiques, mais ce sont eux qui les appliquent. Ils travaillent le soir et le week–end. Ils ne faut pas croire que, parce qu'ils ne répondent plus aux appels du public après 16 h 30, ils sont rentrés chez eux. Ils sont à leur bureau à faire avancer les dossiers et à travailler pour tout le monde.

En novembre, j'ai passé deux ou trois jours à Saskatoon, à l'occasion de ma toute première réunion du Conseil canadien des ministres de l'environnement. Hier, j'ai passé près d'une heure au téléphone avec la présidente du CCME, Jane Barry, la nouvelle ministre de l'Environnement du Nouveau–Brunswick, qui se préparait pour la prochaine réunion. Je prévois rencontrer mes collègues provinciaux, en mars, pour préparer la voie à une plus grande harmonisation et à de nouvelles consultations en vue de rendre notre réglementation plus efficace.

Alors que nous siégeons en cette enceinte, des fonctionnaires se penchent sur la qualité de l'air, étudient la question épineuse de savoir qui exerce le contrôle sur les cours d'eau. Cela semble très simple. Prenons le cas du Saguenay.

[*Français*]

Allez voir au Saguenay. Il semble que le Saguenay fait partie de la province de Québec, point. J'ouvre ici une parenthèse pour dire que j'aurais bien aimé que mon collègue, le critique en matière d'environnement soit ici parce que M. Chrétien, hier, a parlé de l'affaire Irving Oil, que si jamais ça s'était passé à Hamilton ç'aurait été réglé. Je peux lui dire que ça sera réglé et que ce n'est pas pour gain de cause si ça n'a pas été réglé avant.

Si je jette quelque chose dans l'eau de la baie de Hamilton, ça passe par le lac Ontario, puis dans le fleuve Saint–Laurent, puis dans l'Atlantique, qui touche aux eaux internationales. Que l'on pense au problème de la pénurie de morue, par exemple, là on peut avoir un bon programme de conservation. On est déjà même allé jusqu'à interdire la pêche à la morue à toute personne au Canada. Mais si des Français, des Espagnols et des Portugais viennent pêcher notre morue, qu'est–ce que ça donne? C'est pour cela que, malgré le fait qu'il serait très facile de dire que Le Saguenay, c'est au Québec, un point c'est tout, si nous n'harmonisons nos règlements aux niveaux fédéral, provincial et international, on va se retrouver avec une partie du fleuve très belle, très saine, mais qui reçoit des déchets d'ailleurs.

C'est une des raisons pour lesquelles je pense que, surtout dans le domaine de l'environnement, on est lié comme peuple.

[*Traduction*]

Quelle que soit la langue que l'on parle, pour ce qui est de l'environnement, nous dépendons tous les uns des autres. Ce que je jette dans le port de Hamilton se retrouve dans l'eau que boivent les gens du bas du fleuve. Le sort des bélugas n'est pas déterminé par la façon dont on les traite à un endroit précis du Saint–Laurent, mais bien par les effets cumulatifs des toxines déversées dans le système, parfois à partir du lac Supérieur.

D'une part, il est très simple de dire: «Ne marchez pas sur mes plates–bandes. Cela ne relève pas de votre sphère de compétence. Vous n'avez rien à faire ici.» Mais, d'autre part, quand il s'agit de l'environnement, de l'air que nous respirons, de l'eau dans laquelle nous nageons, et de la terre sur laquelle nous vivons, nous sommes tous responsables de notre voisin. En dépit de tous nos efforts, il y aura toujours des irritants, des désaccords et des sujets de discorde.

Notre objectif doit être, conformément à l'avis du vérificateur général, d'être aussi efficaces et efficients que possible, sans perdre de vue que dans un monde aussi complexe que celui dans lequel nous vivons, il n'y a pas de solutions faciles. Chaque point de vue apporte un contrepoids.

[*Français*]

Chaque point de vue apporte un contrepoids, et c'est le travail du gouvernement d'essayer d'équilibrer tout cela de façon saine et équitable pour tout le monde. Et je pense que, jusqu'à maintenant, même si on a eu des problèmes, on s'est bien acquitté de notre tâche. On veut continuer à bien s'acquitter de notre tâche. Mais il faut aussi que tous les députés de cette Chambre reconnaissent que de vivre dans un pays comme le Canada n'est pas toujours facile.

• (1335)

[*Traduction*]

Nous habitons un pays vaste et diffus.

[*Français*]

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Ce n'est pas facile, mais ça vaut la peine!

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Ce n'est pas facile, mais ça vaut la peine, et savez–vous pourquoi cela vaut la peine? Cela vaut la peine parce que quand je vois, par exemple, ma belle–soeur, à Montréal, qui vit en français avec mon frère, avec leur fille qui parle français, la fille d'un natif de Hamilton, je pense que c'est un pays qui marche.

Cela vaut la peine également parce que moi, je n'ai pas entendu un mot de français avant l'âge de 13 ans et maintenant, je peux venir ici exprimer les voeux des gens du Saguenay. Je vois ma collègue en face, le chef du Nouveau Parti démocratique, et s'il est une chose qui soit fantastique dans notre pays, c'est que lorsqu'on se connaît, comme nous commençons tous à nous connaître ici, on se rend compte que c'est un pays qui en vaut la peine.

Un problème que nous connaissons, c'est que notre pays est tellement grand que les uns ne connaissent pas les autres. Mais si vous avez la chance de venir à Hamilton, je peux vous assurer que les gens vont être chaleureux et accueillants à votre égard.

[*Traduction*]

Il en va de même pour les gens de l'Ouest. L'un des plus gros obstacles à la compréhension entre Canadiens et à leur compréhension de leur gouvernement est que nous ne nous connaissons pas. L'un des avantages de la composition inhabituelle de cette Chambre sera peut–être que nous allons commencer à comprendre ce que nous avons en commun.

Je puis dire que les personnes qui travaillent dans les aciéries de Hamilton, qui ont peur de perdre leur emploi, qui se demandent quel sera l'avenir de leurs enfants, ont les mêmes espoirs, les mêmes rêves et les mêmes inquiétudes concernant l'équilibre à trouver entre l'économie et l'environnement que les habitants de la circonscription du ministre des Finances ou du député de Lévis.

[*Français*]

Ceux qui attendent des emplois à la MIL Davie.

On partage les mêmes désirs, on partage les mêmes espoirs, mais on reconnaît aussi que ce n'est pas facile de gouverner un pays. Je pense que tout ce que nous pouvons faire, c'est faire de notre mieux pour essayer de s'harmoniser quand on le peut et aussi d'essayer, lorsque ce n'est pas possible de s'harmoniser, d'être honnêtes les uns avec les autres. C'est tout ce que la population attend de nous et je pense que le rapport du vérificateur général nous permet d'aller dans la bonne direction.

Il est bon que vous soyez là pour que cela continue dans la bonne direction.

[*Traduction*]

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, je félicite la vice–première ministre pour ses paroles éloquentes. Je sais que le Canada lui tient à coeur. C'est très évident. Je voudrais qu'elle sache que c'est également mon cas.

Elle a parlé des facteurs financiers et environnementaux, du lien qu'il y a entre les deux et de leur importance. Je suis totalement d'accord avec elle.

J'ai toujours vécu dans les Rocheuses et je les aime peut–être plus que la plupart des Canadiens. Tout à l'heure, au cours de la période des questions, la ministre a parlé de la situation et des difficultés financières qu'éprouve le Canada, ce qui m'a rappelé que dans les années 1970 et au début des années 1980, le gouvernement libéral avait mis sur pied un bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, qui avait convenu d'une décision. Quand le Parti conservateur est arrivé au pouvoir, il a constitué un autre BFEEE, qui a fait du travail consciencieux et qui a aussi conclu que le projet était satisfaisant. Le gouvernement provincial est intervenu ensuite pour traiter la question à sa façon. Enfin, c'est le gouvernement municipal qui est intervenu à son tour. Tout cela s'est échelonné sur une longue période et m'a fait voir à quel point la collaboration est importante dans un projet de ce genre.

Or, je suis député depuis à peine 100 jours et j'ai entendu dire qu'un autre BFEEE devait voir le jour et j'ai réagi en disant que nous allions gaspiller de l'argent à refaire ce qui était déjà fait. On m'a souvent répété que la collaboration était très importante pour arriver à des décisions dans ce domaine.

• (1340)

Voilà deux semaines que je tente sans succès de rencontrer le ministre du Patrimoine canadien. Je tente en vain de rencontrer la ministre de l'Environnement à son bureau. Je me demande bien comment nous allons parvenir à collaborer si, comme représentant de la circonscription de Wild Rose, je n'arrive même pas à attirer l'attention des ministres responsables de ces questions.

Mme Copps: Monsieur le Président, je n'étais peut–être pas là lorsque le député a voulu me voir, mais j'ai bel et bien eu un entretien avec lui dans l'antichambre, qui est un endroit aussi bon qu'un autre pour avoir un entretien, et je lui ai alors dit que la commission avait été formée.

Le fait est que si les lignes directrices concernant le PEEE avaient été respectées dans le passé, personne n'aurait le pouvoir de former une seconde commission. On n'a nommé aucune commission digne de ce nom dans le passé et ce projet n'a fait l'objet d'aucun examen environnemental. La commission d'examen a maintenant été formée. Sous peu, la composition en sera publiée et les audiences vont débuter.

Le député de Wild Rose conviendra aussi, je crois, que le problème ici, c'est qu'il est question d'un important centre de ski pour l'ensemble duquel le promoteur n'arrive pas à obtenir l'approbation sur le plan environnemental. Il divise donc le projet en deux et essaie d'obtenir une approbation pour le terrain de stationnement sans les monte–pente. Nous croyons qu'il faut examiner le projet dans son ensemble.

Nous avons demandé qu'une commission soit constituée à cet égard. Cette commission a été constituée et elle va faire son travail. Cela doit évidemment se faire dans le contexte des répercussions environnementales. Nous ferions preuve de négligence, je crois, si nous disions que cette personne a déjà tellement investi d'argent dans l'affaire que le projet devrait pouvoir

aller de l'avant sans qu'on en examine les répercussions environnementales.

Le député conviendra que si les préoccupations environnementales avaient été satisfaites, nous n'aurions manifestement pas le pouvoir de constituer une commission. Si nous avons pu le faire, c'est qu'il n'y a pas eu d'évaluation environnementale en bonne et due forme.

Ce que nous faisons valoir, et nous l'avons fait dans le passé—encore tout récemment avec la commission Canada–Saskatchewan sur les mines d'uranium—et nous essayons de le faire le plus souvent possible, c'est que, lorsque les intérêts fédéraux et provinciaux se croisent, il faut favoriser le processus en essayant de créer des commissions mixtes de telle sorte que le promoteur et les parties intéressées n'aient pas à faire deux fois la même démarche.

C'est certes la pratique que j'ai établie et que je tiens à respecter. Dans cette optique, nous n'aurons qu'une seule et même série d'audiences gouvernementales. Il ne faut pas qu'un projet soit soumis à des audiences provinciales, puis à des audiences fédérales et à toute une série d'audiences.

Cela étant dit, nous ne sommes certes pas prêts d'abandonner notre droit d'exiger l'évaluation environnementale d'un projet aussi important qu'un grand centre de ski dans nos Rocheuses. Le député signale qu'il s'agit ici du terrain de stationnement, mais ce terrain de stationnement sera manifestement là pour quelque chose. Il ne viendra pas seul. Il sera manifestement accompagné d'un centre de ski.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, permettez–moi tout d'abord de féliciter madame la ministre pour sa jolie tenue vestimentaire d'aujourd'hui. Nous étions habitués à vous voir porter des vêtements d'un rouge écarlate, mais aujourd'hui, on vous voit dans des vêtements bleus qui vous siéent très bien. Pour les députés qui vous entourent, j'ose espérer que la semaine prochaine, vous ne changerez pas votre livre rouge pour un livre bleu.

En dehors du débat sur la résolution, suite à vos constatations, vous disiez qu'il était difficile de vivre dans ce pays. Nous avons applaudi, et vous avez ajouté «Cela en vaut la peine». Nous, les gens du Bloc, avons plutôt conclu qu'il y avait deux pays dans ce pays–là, et qu'il valait la peine de bâtir celui qui ne l'est pas encore.

Il n'en demeure pas moins que ce sont deux points de vue, et il y a certains points de vue qu'on ne partage pas, mais qui sont foncièrement honnêtes des deux côtés de la Chambre.

Vous avez dit que ce n'était pas facile et vous avez également parlé de consultations. Mais par rapport à la résolution, vous avez même parlé d'ententes possibles—et cela, je vous en félicite et j'espère que cela se produira—afin de diminuer les chevauchements. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Je voudrais simplement rappeler à l'honorable député de Richelieu, ainsi qu'à tous les députés de cette Chambre, qu'on doit adresser ses remarques à la Présidence et non directement à la personne à qui on pose des questions.

M. Plamondon: Le fait qu'un jeune président suppléant comme vous avertisse un vieux député comme moi, monsieur le Président, me démontre que vous avez bien compris votre tâche et je me ferai un devoir de me soumettre à vos directives.

Monsieur le Président, la ministre a parlé d'une entente possible avec les industries des pâtes et papiers et je l'en félicite, parce que, justement ce dédoublement, ce chevauchement continuel, nous le dénonçons et l'avons dénoncé pendant la campagne électorale, et nous continuons à le dénoncer encore ici à la Chambre. Et notre résolution, qui était à l'ordre du jour hier comme journée de l'opposition, parlait justement de cela. Aujourd'hui, je pense, également que la résolution du Parti réformiste est peut–être plus spécifique, moins large, mais parle aussi d'éliminer ces dépenses inutiles de chevauchements.

• (1345)

J'ai été témoin dans ma circonscription de chevauchements lors de la fermeture, par exemple, du grand débat de Dioxide Canada où le gouvernement provincial avait des normes environnementales, le gouvernement fédéral avait des normes environnementales, pendant que l'un disait blanc, l'autre disait noir, si bien que la compagnie ne savait pas quoi faire au juste. En plus de cela, Pêches et Océans Canada est arrivé aussi dans le décor, si bien que la compagnie, qui avait un projet de fermeture à Tracy pour ouvrir à Bécancour, a décidé de suspendre, temporairement j'espère, ses travaux à Bécancour. Cela a été un bel exemple de gaspillage d'énergie, de temps et d'argent et qui a été au détriment des 400 travailleurs de Dioxide.

Je voudrais terminer, monsieur le Président, madame la ministre n'en a pas parlé dans son discours. Ce matin, on a eu à notre surprise une déclaration du député d'Ottawa—Vanier, ex–président du Comité des comptes publics. Toute la journée, hier, les députés libéraux ont dit: Pourquoi réclamez–vous un comité spécial formé de l'ensemble des membres de la Chambre pour étudier poste par poste les dépenses de chaque ministère? On nous répondait: Non, le Comité des comptes publics verra à cela. C'est son rôle. Or, ce matin, le député d'Ottawa–Vanier, ex–membre de l'opposition qui a été président du Comité des comptes publics, pendant trois ans exactement, comme me le rappelle mon confrère, et je termine là–dessus, monsieur le Président, nous disait: Nous avons fait un rapport, mais jamais depuis trois ans la Chambre n'en a tenu compte. Donc, le Comité des comptes publics est devenu comme une habitude. Une habitude où on dépose le rapport et on n'en tient pas compte. C'est pour cela que nous réclamons—et je pense que cela va dans le sens aussi de la résolution des réformistes—un comité spécial formé des députés du gouvernement, des députés de tous les partis, y compris les indépendants, pour faire une étude exhaustive poste par poste de chacune des dépenses des ministères. Et, à ce moment–là, il me semble que l'engagement du gouvernement serait plus grand, dans le respect nécessairement des conclusions que ce comité aurait, plus engageant que le rapport annuel habituel du Comité des comptes publics, dénoncé par celui qui l'a présidé pendant trois ans, dès ce matin, le député d'Ottawa—Vanier.

J'aimerais avoir les commentaires de madame la ministre.

Mme Copps: Monsieur le Président, sans commenter sur les vêtements des hommes d'en face, j'aimerais dire que le député lui–même anciennement était bleu, maintenant il n'y en a plus. C'est pour cela que je me sens plus à l'aise de porter le bleu.

Ceci dit, si le gouvernement dont il faisait partie n'a pas fait attention aux comptes publics, je me pose la question pourquoi ne s'en est–il pas occupé quand il faisait partie du gouvernement? Moi, quand nous faisons les prévisions pas seulement les comptes publics, parce qu'il y a un véhicule qui comprend les comptes publics, évidemment, l'opposition a le droit de présider ce comité mais il y a aussi le véhicule des prévisions. Et sur le véhicule des prévisions, vous avez le droit de faire comparaître tous les ministres pour chaque poste de dépenses, à tous les comités. Pour ma part, je viens tout juste de signer nos prévisions pour l'année qui vient, et nous devons être responsables publiquement pour ces dépenses. Ce n'est pas seulement les comptes publics, mais aussi les prévisions, et je suis convaincue qu'avec une nouvelle ère de libéralisme au gouvernement, que nous allons certainement recevoir beaucoup plus attentivement des critiques constructives de l'opposition à l'égard de nos dépenses.

[*Traduction*]

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, je voudrais vous faire lecture de la motion d'opposition proposée par le Parti réformiste:

> Que la Chambre demande au gouvernement de démontrer son engagement à agir de façon responsable et à utiliser les fonds publics avec efficience et efficacité en faisant rapport à la Chambre, au plus tard la première semaine du mois de juin de chaque année, des mesures prises par le gouvernement pour régler les problèmes irrésolus relevés par le Vérificateur général dans son rapport, à savoir:

Et je passe au paragraphe f);

> que le ministre de l'Environnement règle le problème du chevauchement des règlements entre les gouvernements fédéral et provinciaux sur l'industrie des pâtes et papiers. . .

Nombreux sont les analystes des travaux de la Chambre des communes qui vous diront que les députés du Parti réformiste ont abordé jusqu'à maintenant toutes les questions étudiées à la Chambre de façon constructive. Nous avons joué un rôle de premier plan dans l'établissement d'une formule très directe. Lorsqu'une initiative se révèle salutaire, nous adressons des félicitations à qui de droit, lorsque nous découvrons des problèmes, nous cherchons à les cerner, et enfin, nous tentons de réagir positivement pour faire avancer les choses.

● (1350)

Permettez–moi, premièrement de féliciter la ministre de l'Environnement qui fait preuve de collaboration et qui a exprimé le désir que tous les députés de la Chambre des communes aient accès aux renseignements pertinents et puissent dialoguer avec les fonctionnaires de son ministère.

Je tiens également à féliciter le sous–ministre et le sous–ministre adjoint pour leur récente comparution devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Je suis l'un des deux députés réformistes qui siègent à ce comité permanent et j'ai été fort impressionné par le sérieux et la franchise qu'ont manifestés les deux hauts fonctionnaires. J'attends avec impatience l'occasion de travailler avec la ministre et ses adjoints.

Comme je représente la circonscription de Kootenay–Est, je suis très sensibilisé à la question de l'environnement. Dans ma circonscription, il y a le parc national des Glaciers, le parc national Yoho et le parc national Kootenay. J'habite sur les rives du lac Wasa, à moins de cinq milles de la société Crestbrook Forest Industries Pulp Mill, établie à Skookumchuk. Par conséquent, je suis très conscient qu'il faille parfois partager une région vierge avec un grand complexe industriel.

Je suis ravi de vous informer que la société Crestbrook Forest Industries adopte, en général, une attitude très responsable, étant donné les risques qu'elle pose à l'environnement. En fait, la société vient de mener à bien un projet de 200 millions de dollars visant directement à lutter contre la pollution.

Crestbrook et les autres membres de l'industrie des pâtes et papiers sont assujettis à la fois à la réglementation fédérale et à la réglementation provinciale. D'après des conversations que j'ai eues avec diverses personnes dans cette industrie, je sais que les chevauchements de la réglementation entre les deux niveaux de gouvernement ont été parfois très frustrants pour l'industrie des pâtes et papiers. Je fais allusion ici à ce que dit le rapport du vérificateur général au sujet des chevauchements de la réglementation.

Nous voulons attirer les investisseurs étrangers au Canada et créer un climat de confiance pour les investisseurs de chez nous. Rien n'effraie plus les investisseurs que l'inconnu. Ils ont besoin de savoir quelles seront les règles du jeu pour se sentir en sécurité.

L'histoire étant un excellent maître, je remarque que le vérificateur général dit ceci au paragraphe 26.37 de son rapport:

> Le rapport de janvier 1993 du Sous–comité de la réglementation et de la compétitivité du Comité permanent des finances de la Chambre des communes reprochait au Ministère de ne pas avoir évalué les avantages des règlements.

Il poursuit en ces termes:

> . . .il n'était pas raisonnable d'engager pour 4,1 milliards de dollars en ressources, apparemment sans idée de l'ordre de grandeur des avantages.»

C'est là un engagement de 4,1 milliards de dollars en ressources qu'on aurait dépensés sans en connaître la destination.

Le vérificateur général continue en disant ceci:

> On prévoit que les données nécessaires à l'évaluation de l'efficacité des règlements, y compris des incidences à long terme, viendront peut–être du Programme de surveillance des incidences environnementales.

Je demande aux députés de bien prendre note des mots «viendront peut–être». Dans le paragraphe suivant, le vérificateur général dit ceci:

> On a continué d'élaborer les lignes directrices et le Programme de surveillance des incidences environnementales après l'adoption du règlement.

J'attire l'attention des députés sur les mots «on a continué d'élaborer». Il dit ensuite ceci:

Au début de 1993, l'industrie a déploré que le programme continue d'évoluer, sans que sa portée et ses coûts définitifs pour tous n'aient encore été pleinement définis.

Je signale encore le mot «évoluer». Nous pouvons voir dans tout cela pourquoi les gens qui investissent dans les entreprises canadiennes s'inquiètent de l'impact de nos lois et règlements.

Le Parti réformiste croit qu'il doit y avoir un certain équilibre, que les considérations environnementales doivent avoir le même poids que les considérations économiques, sociales et techniques dans l'élaboration de tout projet, parce qu'il croit que, sans les recettes provenant du développement économique, nous ne pourrons pas protéger l'environnement ni en bénéficier.

Les chevauchements dans l'application des règlements sont un autre problème. Par exemple, je connais deux affaires survenues récemment en Colombie–Britannique. La première met en cause la papeterie Weyerhaeuser de Kamloops et l'autre la papeterie Howe Sound Pulp and Paper, sur la côte. À la suite de déversements d'effluents, les organismes fédéral et provincial ont cru devoir prélever des échantillons. Un ou deux jours après la visite des inspecteurs provinciaux, le ministère des Pêches et des Océans s'est cru obligé de demander un mandat de perquisition pour obtenir les mêmes renseignements que le gouvernement provincial. Les deux gouvernements ont fait exactement le même travail.

• (1355)

Par ailleurs, il y a des règlements redondants. Par exemple, au niveau fédéral, dans l'industrie papetière, deux articles du règlement adopté en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement s'appliquent aux additifs antimousse et aux copeaux de bois contaminés par le pentachlorophénol. Ces deux articles visent les sources possibles de dioxines et de furannes dans le processus de dépulpage. Le pentachlorophénol n'est plus utilisé dans l'industrie, aussi l'article s'y rapportant est–il redondant. L'industrie pétrochimique a amélioré les additifs antimousse à base de pétrole, ce qui rend l'autre article redondant lui aussi.

En vertu de nouvelles dispositions du règlement fédéral sur les pêches, chaque usine de papier doit effectuer des tests d'évaluation de ses répercussions sur l'environnement qui lui coûtent entre 150 000 $ à 200 000 $ par année et la valeur scientifique de ces tests est plus que douteuse. Il s'agit, dans ce cas, de recueillir des données, dont la valeur reste à démontrer, tout simplement pour recueillir des données et cela coûte très cher à l'industrie.

Dans un esprit de coopération, la ministre de l'Environnement sait sans doute que des accords fédéraux–provinciaux en matière environnementale ont été préparés et révisés par des hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral en collaboration avec les ministères provinciaux de l'environnement de la Colombie–Britannique et du Québec. Je crois savoir que des avant–projets d'accord ont également été préparés pour l'Ontario et la Nouvelle–Écosse, et que leur achèvement ne saurait tarder.

Étant donné la position que le gouvernement a énoncée dans son livre rouge et qui est souvent citée à propos de l'élimination des dédoublements et des chevauchements de services entre les gouvernements fédéral et provinciaux, j'exhorte le ministre à faire tout en son pouvoir pour faire achever ces accords. Il a d'ailleurs reconnu à la Chambre aujourd'hui que ces accords sont en suspens. Je demande qu'on leur accorde la priorité pour en expédier l'achèvement.

Je vais envoyer une copie de mon intervention au président du Comité permanent de l'environnement et du développement durable pour l'informer que je soulèverai la question pour que le comité pousse le ministère à achever rapidement ces ententes. Voilà une façon qui ne coûte rien de favoriser l'efficience dans la mise en oeuvre et l'application des règlements, ce qui permet de réduire les coûts pour l'industrie.

Dans un esprit de coopération encore, je ferai en outre distribuer des copies de mon intervention à toutes les parties intéressées pour contribuer à l'établissement de relations de travail positives afin de veiller au bon fonctionnement du processus. Je sollicite des critiques et des contributions positives, tout particulièrement de la part de l'industrie, à la suite des suggestions que j'ai faites aujourd'hui.

Je le répète, les députés du Parti réformiste s'efforcent d'aborder dans un esprit positif toutes les questions dont la Chambre est saisie. Cependant, comme nous le disons dans notre motion, il est impérieux que la ministre de l'Environnement fasse rapport à la Chambre, au plus tard la première semaine du mois de juin de chaque année, des mesures prises par le gouvernement pour régler les problèmes non résolus que le vérificateur général a relevés dans son rapport. Comme elle a décidé d'aborder le problème de la réglementation concernant l'industrie des pâtes et papiers, en y signalant certaines faiblesses, nous espérons que la ministre réagira positivement à cette position très raisonnable que le Parti réformiste a formulée.

Ce genre de réaction témoignera clairement de l'engagement du gouvernement à rendre des comptes à la Chambre et, par son truchement, aux Canadiens.

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du député.

J'aurais une très brève question à lui poser. Je me demande s'il croit que les députés de son parti et lui–même sont les seuls à la Chambre à se soucier du bien–être financier et autre de tous les Canadiens. Je suis certain que ce n'était pas là son intention, mais c'est l'impression qu'il nous a laissée.

J'ai discuté avec des députés de toutes les régions de notre beau pays et de tous les partis politiques représentés à la Chambre. Les intérêts de leurs circonscriptions et de leurs électeurs sont certainement au premier rang de leurs préoccupations, de même que la prospérité de notre beau pays.

• (1400)

Je tiens à signaler au député que nous, du parti ministériel, posons les mêmes questions à nos ministres et que nous continuerons de le faire. Nous voulons donner aux députés du Parti réformiste et à l'ensemble des Canadiens l'assurance que le parti

ministériel est responsable, qu'il s'intéresse à tous les secteurs d'activité gouvernementale et qu'il continuera d'en être ainsi dans l'avenir.

M. Abbott: Monsieur le Président, j'apprécie les observations de mon collègue d'en face. Je ne voulais nullement laisser entendre que les députés d'en face ont des préoccupations moins nobles parce qu'ils ont le malheur d'être libéraux plutôt que réformistes.

Ce que je veux dire, c'est que certains, pas nécessairement le Parti libéral, le Bloc québécois ou un autre parti, semblent avoir des visées dont ils ne démordent pas et ils ne ratent aucune occasion de les faire valoir. Permettez–moi de rappeler brièvement l'exemple que mon collègue le député de Wild Rose a donné, relativement à un projet qui est sans cesse retardé à cause de préoccupations environnementales. C'est comme si un groupe de personnes ne pouvaient tout simplement pas accepter oui comme réponse.

J'ai du mal à accepter que l'on fasse sans cesse valoir des considérations environnementales pour contrecarrer un projet au lieu de se servir de celles–ci pour dissiper efficacement toute inquiétude que l'on peut avoir. On invoque souvent des préoccupations environnementales pour empêcher la réalisation d'objectifs industriels raisonnables et responsables.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis fort intrigué par le discours du Parti réformiste sur cette question jusqu'à maintenant. Je voudrais revenir un peu sur les propos du député.

Le député est d'avis, et qu'il me corrige si j'ai tort parce que j'essaie de comprendre ce qu'il a dit, que la réglementation en vigueur est inefficace. Il estime en outre, ce qui ne manque pas d'être intéressant, que la teneur même des dispositions réglementaires n'est pas acceptable pour le Parti réformiste et qu'elle ne fait que retarder et arrêter le développement de l'économie ou des entreprises.

J'aimerais bien que le député nous dise qu'il devrait y avoir des moments où, et cela s'applique aussi au député de Wild Rose, même s'il s'oppose à une décision en matière d'environnement, la protection de l'environnement l'emporte sur son intérêt personnel en tant que député, voire sur les intérêts de ses propres électeurs.

M. Abbott: Monsieur le Président, je répète que je n'ai jamais voulu dire que toute la réglementation était inefficace. Il doit bien sûr y avoir des règlements. Tout ce que je voulais dire dans ma réponse de tout à l'heure, c'est qu'il arrive souvent que des gens qui s'opposent à un projet ayant été approuvé trouvent toujours des moyens de le contrecarrer en invoquant la réglementation.

Sauf votre respect, je voudrais demander à tous les députés s'il est raisonnable et responsable de recourir à la réglementation. Selon le vérificateur général, 4,1 milliards de dollars sont investis par industrie pour satisfaire à des exigences qui font double emploi, qui sont changeantes et discutables.

Je vais vous donner un exemple—ce ne sont pas des règlements fédéraux même s'ils sont liés aux règlements provinciaux—où, en Colombie–Britannique, un fonctionnaire a eu la brillante idée de fixer à zéro le niveau d'une matière polluante donnée provenant de la fabrication de la pâte à papier. Ce niveau–là a été fixé comme ça d'une façon tout à fait arbitraire.

L'industrie a investi des centaines de millions de dollars pour tenter d'en arriver à ce niveau. Or, on apprend maintenant qu'il n'est pas nécessaire de réduire autant ce polluant. Devrait–on maintenant rembourser cette industrie? Nous ne disposons pas des ressources pour le faire.

• (1405)

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, le vérificateur général a signalé l'an dernier que l'Agence canadienne de développement international dépensait environ 3 milliards de dollars. Elle a dépensé des montants comparables pendant les 25 dernières années de son mandat. Le Bangladesh a reçu à lui seul plus de 2 milliards au cours des 25 dernières années. Le vérificateur général fait remarquer que les contribuables se demandent si cet argent est dépensé judicieusement et si cela rapporte suffisamment.

J'ai un faible pour l'ACDI. En 1978, j'ai donné des cours et fait des recherches à l'Université de Nairobi, au Kenya. Mon traitement et les frais de déménagement de ma famille étaient payés par l'ACDI par l'entremise de l'Université de l'Alberta, qui administrait le programme d'aide technique aux termes d'un contrat conclu avec l'ACDI. Mes frais de logement, à Nairobi, étaient à la charge du gouvernement kenyan.

Mon expérience personnelle illustre certaines des difficultés que le vérificateur général a relevées, plus généralement, dans les programmes de l'ACDI.

L'ACDI exerçait un contrôle rigoureux sur la conception et l'application du programme d'aide technique, qu'on peut considérer comme un apport. L'Université de l'Alberta avait travaillé en étroite collaboration avec l'Université de Nairobi et le gouvernement du Kenya pour définir le rôle que joueraient les professeurs canadiens dans le programme d'enseignement et la mise au point d'un bon programme d'administration des affaires. On a mis également beaucoup de soin à vérifier si je pouvais me charger de ce travail et à me préparer pour les problèmes que je devrais vraisemblablement affronter.

Comme l'ont dit de nombreux critiques, notamment dans le rapport du groupe de travail Nielsen sur les programmes de dépenses du gouvernement, le contrôle des intrants et la responsabilité sont les aspects les plus faciles. Le plus difficile, c'est de prouver que les dépenses ont atteint leurs buts et que les sommes investies ont donné les résultats escomptés. Permettez–moi d'illustrer le problème en faisant appel à nouveau à mon expérience personnelle.

Quand j'y repense, je suis fier du travail que j'ai accompli à Nairobi, qu'il s'agisse des nombreux cours que j'ai donnés, des documents de recherche que j'ai rédigés et publiés, des étudiants et des professeurs que j'ai encouragés à poursuivre des études

universitaires supérieures à mon université et de l'influence que j'ai pu exercer sur le débat public concernant les politiques économiques du gouvernement, notamment à titre de conférencier invité à l'école des fonctionnaires du Kenya.

Ce que j'ignore et ce qui me hante depuis mon retour, c'est la question de savoir si les actions positives que j'ai accomplies là–bas étaient à la hauteur des deniers publics que les Canadiens ont consenti à affecter à mon projet. Je ne crois pas que je pourrais, pas plus que quelqu'un d'autre d'ailleurs, parvenir à des chiffres précis, même avec les meilleurs moyens au monde. Nielsen a signalé que cette incapacité était précisément à l'origine des difficultés que bon nombre de Canadiens éprouvent face à leur gouvernement.

Cependant, comme M. Nielsen et le vérificateur général l'ont fait observer, ce ne sont pas tous les programmes gouvernementaux qui ont des objectifs non mesurables. C'est le cas, notamment, des projets liés aux routes, au service d'adduction d'eau et aux usines. Or, c'est dans ce domaine que le vérificateur général a détecté des problèmes particuliers. Le plus grave problème—et on y revient à maintes reprises dans le chapitre que le vérificateur lui a consacré dans son rapport—c'est que certains projets très coûteux n'ont pas donné les résultats escomptés parce que le gouvernement bénéficiaire n'avait pas les ressources nécessaires pour maintenir l'activité ou même entretenir les installations. J'ai vu de mes yeux vu des routes construites grâce à l'aide internationale se détériorer à un rythme effarant et d'autres se terminer au beau milieu d'un désert.

Le Parti réformiste est d'accord avec le vérificateur général lorsque celui–ci recommande que l'ACDI procède à une évaluation systématique des ressources financières disponibles sur place avant d'engager des fonds canadiens dans un projet quelconque. En outre, il faut obliger l'ACDI à rendre compte au Parlement des résultats obtenus aux termes de cet exercice et de l'utilisation qui serait faite des résultats de ces projets.

Le Parti réformiste espère que le gouvernement souscrira à la recommandation fondamentale du vérificateur général, à savoir que le ministre en question doit être tenu de mesurer les résultats des programmes de l'ACDI et d'en rendre compte. Désireux d'aller plus loin encore, le Parti réformiste exhorte le Parlement à participer davantage à l'élaboration du budget de l'ACDI par le truchement de consultations et de débats.

• (1410)

Le rapport du vérificateur soulève un grand nombre de questions fondamentales qui se prêtent à ce débat sans nuire à l'efficacité de l'agence dans ses activités quotidiennes.

Je recommande aux députés de lire ce chapitre. Une des questions qu'a soulevées le vérificateur concerne le fait que l'ACDI a toujours accordé de l'aide à un grand nombre de pays. Le vérificateur et ses experts–conseils ont convenu qu'il faudrait modifier cette façon de procéder et concentrer plutôt les dépenses dans un nombre limité de pays. Le Parlement peut contribuer de façon significative à régler ces questions.

Une autre question importante qu'a cernée le vérificateur, c'est la nature contradictoire de quelques–uns des mandats les plus importants de l'Agence. Ainsi, on lui demande d'aider directement les pauvres, mais aussi d'accroître leur capacité de production.Ces deux objectifs sont totalement contradictoires. En effet, l'aide alimentaire maintient les prix des produits agricoles à un faible niveau et décourage la production locale. Elle crée une dépendance.

Il est d'ailleurs ironique que les mêmes problèmes pèsent sur les dépenses des Canadiens à l'égard de leurs programmes sociaux et du programme interprovincial de péréquation que le projet de loi C–3 a pour effet d'élargir. J'ai traité de ces problèmes et y ai proposé une solution les deux premières fois que j'ai pris la parole à la Chambre.

Le Parlement va discuter des propositions du ministre du Développement des ressources humaines au sujet de la réforme des programmes sociaux du Canada. Il devrait faire de même pour les programmes et les mandats de l'ACDI. Ainsi, il étudierait sans nul doute l'opinion du vérificateur selon laquelle certains programmes de pays manquent de cohérence, que leur base de connaissances est insuffisante et qu'ils ne sont peut–être pas parvenus à examiner les efforts de développement à la lumière des changements survenus récemment dans la compréhension de la nature du processus de développement de base.

Dans son évaluation des dépenses de l'ACDI au Bangladesh, le vérificateur a noté que les faiblesses structurelles de ce pays rendent très difficile un développement indépendant. Je me demande si cette évaluation ne rejoint pas une des idées avancées par certaines personnes qui étudient l'aide au développement, à savoir que cette aide ne devrait être accordée qu'à condition que le pays bénéficiaire apporte des changements structurels favorisant le processus de développement, entre autres, la libéralisation des marchés et des prix, la protection des droits de propriété et l'instauration de la démocratie. Je suis sûr que bien des députés seraient désireux d'exprimer leur point de vue sur cette question.

Le vérificateur général reproche notamment à l'ACDI d'être trop réglementée et de souffrir de la maladie, si répandue aujourd'hui dans la bureaucratie, qui consiste à amener les employés à rechercher davantage un processus de dépense qui minimise les risques qu'à obtenir de bons résultats. C'est à peu près en ces mots que s'est exprimé le vérificateur général. Il estime qu'il faut changer cette situation en rationalisant le processus et le personnel de gestion, en les rendant plus transparents et davantage concentrés sur les objectifs identifiés dans le pays qui reçoit une aide.

En outre, l'ACDI devrait acquérir une culture de formation et consacrer plus d'efforts à l'identification des problèmes qui surviennent au cours de la réalisation des projets. Le vérificateur général croit que l'ACDI se verra imposer un tel changement du fait que ses employés, ses administrateurs et ses ministres deviendront directement et explicitement responsables de leurs actions devant le Parlement et, par son intermédiaire, devant la population dont les impôts servent à financer ses activités.

Les réformistes approuvent l'évaluation du vérificateur général et demandent instamment au gouvernement d'obliger l'ACDI à rendre davantage de comptes au Parlement, non seulement de ses activités quotidiennes, mais aussi de ses objectifs et du choix

et de l'évaluation de ses programmes. Les Canadiens n'en méritent pas moins.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai bien écouté les propos de notre collègue d'en face. Je le félicite pour son discours. Il n'en demeure pas moins qu'il ne faudrait pas ternir, soit par inadvertance ou intentionnellement, tous les projets de l'ACDI.

Je suis de ceux qui ont eu le privilège, au cours de mes nombreuses années à titre de parlementaire, de visiter certains projets dans des pays en voie de développement.

• (1415)

Je me souviens d'un projet au Niger, en Afrique, où je me suis rendu sur place pour constater, par exemple, qu'un octroi du gouvernement canadien de quelque 1 500 $ avait permis de rajouter un tuyau pour amener l'eau à un jardin potager exploité exclusivement par les femmes d'un village.

Quelque 75 familles profitaient de ce jardin potager et, bien sûr, avec le climat du Niger, pouvaient avoir des légumes frais presqu'à l'année longue, grâce à un investissement de quelques dollars de notre pays.

C'est bien beau de parler de toutes les vérifications qui doivent être faites pour rencontrer les exigences, mais 3 000 $ de vérifications pour examiner quelque chose qui en coûte 1 500 $, il faut quand même être logique.

[*Traduction*]

Je me rappelle avoir visité un puits au Niger. Ce puits avait coûté 5 000 $. Il assurait de l'eau potable à un village entier. Il avait été aménagé grâce à des contributions canadiennes exclusivement. Quand notre délégation est arrivée au village, tous les villageois nous attendaient, un petit drapeau canadien à la main, pour nous accueillir.

Je me suis senti fier d'être Canadien et de voir ce que nous faisions pour ces gens. Ne l'oublions pas.

Certes, il est facile de penser, comme je l'ai une fois entendu dire à la télévision, que d'accorder des subventions de l'ACDI pour la réalisation de tels projets, c'est comme qui dirait acheter un couteau à jambon à des musulmans. Je crois que c'étaient là les termes utilisés. Il n'y a pas de couteau à jambon. Il y a des couteaux à viande. Rien n'indique sur le couteau qu'on ne peut s'en servir que pour un seul produit. Quoi qu'il en soit, je suppose qu'on avait présenté les choses ainsi parce que c'était une façon aguichante de toucher le public visé.

Que mes collègues d'en face et ceux qui veulent bien m'écouter sachent qu'il est important pour nous de ne pas perdre ces choses de vue.

[*Français*]

Tous ceux et celles d'entre nous qui ont oeuvré dans le domaine du développement international savent que la théorie que nous expliquent certains de nos collègues sur place, en parlant de l'autre bout de la planète où il n'y a pas d'électricité, pas d'ordinateur, les vérifications théoriques, les factures et tout le tralala, lorsqu'on embauche quelqu'un sur la rue pour creuser un trou, ce sont de belles théories, mais cela ne fonctionne pas toujours précisément de cette façon. Souvenons–nous en.

[*Traduction*]

M. Grubel: Monsieur le Président, il ne me viendrait jamais à l'idée de dire que tous les programmes de l'ACDI sont un échec, étant donné que j'ai moi–même pris une part importante au projet de l'ACDI. Ce serait condamner ce que j'ai fait. Je suis peut–être bête, mais pas à ce point.

Je suis ravi que le député se soit senti si fier d'être Canadien sur l'emplacement d'un projet financé par nos soins. La question que se posent les habitants de ma circonscription et les Canadiens—une question qui se dégage du rapport du vérificateur général—c'est comment, en cette période de crise financière, nous avons encore les moyens de financer des projets, tout cela pour que le député puisse sentir un certain plaisir à passer devant un jardin aménagé grâce à notre argent? C'est là ma question.

Le député remarquera que j'ai été très diplomate dans mon rapport. Je ne m'en suis pas pris, comme les médias adorent le faire, à chaque mauvais projet. C'est trop facile. Je ne l'ai pas fait. Nous devons nous attaquer à cette question de façon objective. Comme l'a fait le vérificateur général, qui a fait des recherches considérables afin d'évaluer ces projets.

Le fait est que nous avons dépensé trois milliards de dollars et que les gens lui font à chaque instant remarquer qu'objectivement, ils ne pensent pas en avoir pour leur argent. Que la bureaucratie est trop lourde et que les bureaucrates pensent trop à ne pas se faire prendre en faute et pas assez à réfléchir pour voir si ce qu'ils font est bien.

• (1420)

Je ne dis pas que tous le font. Le vérificateur dit que c'est la caractéristique du programme. Je suis d'accord, tout comme le Parti réformiste, avec le vérificateur général. L'une des façons d'améliorer la qualité de ce que fait l'ACDI, de rehausser la qualité par rapport à ce qu'elle est déjà, indubitablement très grande, est que les personnes qui administrent l'ACDI, du ministre en descendant, soient plus responsables devant la Chambre.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais dire que je suis heureux d'avoir cette occasion de répondre à plusieurs des craintes qui ont été soulevées dans la motion d'opposition d'aujourd'hui, surtout relativement au programme de développement économique des autochtones.

Même si cette motion renvoie la question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ce programme est administré par le ministère de l'Industrie, l'ancien ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Dans son rapport à la Chambre des communes, le vérificateur général a formulé au sujet de la Stratégie de développement économique des autochtones des observations qui ont servi à attirer l'attention des gens sur cette question à une époque où les autochtones s'intéressent à nouveau à leurs traditions commer-

çantes et le secteur privé non autochtone est de plus en plus prêt à négocier avec les premières nations.

[*Français*]

À titre de ministre de l'Industrie, je suis responsable d'un grand nombre de programmes et de services visant à accroître la compétitivité des entreprises canadiennes. Et les entreprises autochtones représentent une partie stratégique de mes efforts. Ces entreprises joueront un rôle de plus en plus grand dans notre économie qui entrera bientôt dans un nouveau millénaire.

[*Traduction*]

On a décidé de façon tout à fait délibérée de faire relever les programmes de développement des entreprises autochtones du ministère de l'Industrie, qui est également en mesure d'offrir des programmes à tous les autochtones, qu'il s'agisse d'Indiens inscrits ou non inscrits, de Métis ou d'Inuit.

On poursuit ainsi une tradition qui remonte à plus de 20 ans alors que le ministère et ses prédécesseurs ont aidé à bâtir une masse critique de propriétaires et de gestionnaires d'entreprises autochtones.

De plus, avec ses spécialistes en questions commerciales, le ministère de l'Industrie est le mieux placé pour répondre aux besoins commerciaux des clients autochtones. Il joue donc un rôle important dans la stratégie canadienne de développement économique des autochtones.

[*Français*]

Dans mes fonctions, je peux compter sur les précieux conseils et le dévouement des conseils de développement économique des autochtones du secteur privé qui ont joué un rôle majeur dans l'évolution des programmes gouvernementaux de développement des entreprises au fil des ans. Les conseils, qui sont principalement composés d'entreprises autochtones et de chefs des collectivités provenant de tous les coins du Canada, élaborent des politiques et formulent des recommandations à Industrie Canada au sujet des mesures qui méritent un appui.

[*Traduction*]

Nous collaborons à cette stratégie avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et avec le ministère du Développement des ressources humaines, qui fait la promotion de la formation et de la participation dans la main–d'oeuvre.

Nos autres partenaires sont les femmes et les hommes autochtones qui ont profité du programme au cours des quatre dernières années et demie pour réaliser leurs rêves sur le plan commercial.

[*Français*]

Le vérificateur général a examiné un certain nombre d'entreprises et il a formulé des recommandations au sujet de la surveillance du progrès de nos entreprises clientes. Il veut assurer un suivi et requérir des renseignements qui nous permettent de juger si les fonds publics sont investis efficacement.

[*Traduction*]

Je tiens à dire que je suis d'accord avec le vérificateur général sur ce point et même si les procédures voulues n'étaient pas bien établies lorsqu'il a effectué son étude l'année dernière, on me dit que notre ministère améliore à l'heure actuelle ses méthodes de suivi et qu'il sera beaucoup mieux en mesure de surveiller le rendement de nos entreprises clientes à l'avenir.

Je vais continuer de suivre l'évolution de ce programme et de tous les programmes dont je suis responsable pour m'assurer qu'on utilise l'argent dépensé de la façon la plus efficace possible. Nous devons rendre des comptes aux contribuables canadiens et c'est ce que nous entendons faire.

• (1425)

Cependant, je suis sûr que les députés aimeraient savoir que bon nombre d'entreprises autochtones sont fructueuses au Canada. La plupart des Canadiens ne savent pas qu'une entreprise autochtone du Canada fabrique du matériel de technologie de pointe. Il s'agit de la société ACR Systems Inc., de Surrey, en Colombie–Britannique, dont les produits se retrouvent sur le Canadarm, dans l'espace, ou sur des voitures de course de Formule 1, bien au sol.

Ses enregistreurs de données de température répondent aux normes les plus sévères et servent à de multiples usages, notamment la mesure de la température ambiante des édifices, à des fins d'économie d'énergie, et le contrôle rigoureux de la température des produits sanguins pendant leur transport.

Nous sommes tous fiers des réalisations des entrepreneurs et des cinéastes autochtones, sans compter les artistes de spectacle qui commencent à laisser leur marque au Canada et dans le monde.

Les produits touristiques et les destinations de voyages offerts par les autochtones du Canada sont maintenant très recherchés par les visiteurs d'un peu partout, surtout d'Europe, à cause de leurs caractéristiques uniques et de l'hospitalité sincère que leur offrent les autochtones. En fait, l'industrie touristique autochtone contribue déjà beaucoup aux bons résultats de notre pays dans ce secteur important de notre économie.

On trouve de très nombreux exemples de succès chez les autochtones, de la petite épicerie du coin aux services d'investissement de Bay Street. Par exemple, M^me^ Winnie Giesbrecht a fondé une entreprise florissante dans le centre–ville de Winnipeg. En ouvrant un foyer d'accueil, elle comblait un besoin et pouvait embaucher des femmes autochtones.

D'Arcy Moses et Dorothy Grant ont fait découvrir au monde la mode haute couture autochtone de chez nous, à l'ambassade du Canada à Paris.

[*Français*]

Ainsi, même si nous apprenons de dures leçons des efforts antérieurs, nous ne devons pas oublier de souligner les choses que nous accomplissons bien.

[*Traduction*]

Grâce à nos programmes de financement pour les autochtones, nous avons aidé quelque 3 000 sociétés. Les 230 millions de dollars qui ont été investis dans des entreprises commerciales de toutes tailles ont suscité d'autres investissements et, en tout, le secteur privé autochtone a ainsi donné lieu à des investissements d'un demi milliard.

Une étude commandée l'an dernier a permis de constater que, après deux ans de fonctionnement, les entreprises financées en vertu de ce programme étaient toujours sur pied, dans 90 p. 100 des cas, et que 60 p. 100 d'entre elles rapportaient des bénéfices ou ne déclaraient que de très légères pertes. Ces résultats se comparent favorablement au rendement moyen de l'ensemble des petites entreprises canadiennes.

[*Français*]

Des emplois importants sont créés par les entreprises autochtones. Quelque 300 entreprises ont été examinées dans le cadre de l'étude et ont entraîné la création ou le maintien de plus de 2 000 emplois.

[*Traduction*]

Comparativement à ce qu'il lui en a coûté dans le passé, le gouvernement a dû débourser sensiblement moins pour permettre la création de ces emplois. Ces entreprises ont démontré qu'elles étaient capables de créer des emplois aussi pour les Canadiens non autochtones, en particulier dans certaines des régions les plus reculées.

Je m'engage à renforcer la dynamique que je viens de décrire, monsieur le Président. Il existe une masse critique d'entrepreneurs, d'autochtones qualifiés et doués qui déploient actuellement des efforts considérables pour tirer avantage de la situation dans leur propre intérêt et dans l'intérêt de leur communauté.

Le gouvernement continuera de faire ce qu'il peut pour améliorer les conditions de croissance de l'entreprise et appuyer l'initiative et le désir d'autonomie manifestés par les autochtones partout au Canada.

En tant que ministre de l'Industrie, je voudrais répondre à certaines des questions soulevées dans le rapport du vérificateur général relativement à l'incapacité de l'ancien ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie de suivre les conventions comptables du gouvernement. Je ne doute pas, monsieur le Président, que vous trouverez cela particulièrement intéressant et j'espère que vous saurez contenir votre enthousiasme quand vous m'entendrez parler des conventions comptables.

La convention intitulée «Comptes à payer à la fin de l'exercice» oblige les ministères à inscrire les dépenses dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées plutôt que la période au cours de laquelle elles ont été payées. Le vérificateur général est arrivé à la conclusion que le ministère a sous–estimé son passif de 42 millions de dollars à la fin de l'exercice financier.

• (1430)

On m'a informé que de façon générale les discussions entre le Bureau du vérificateur général, mon ministère et le Secrétariat du Conseil du Trésor, anciennement le Bureau du contrôleur général, ont porté sur la difficulté de gérer les ententes de contribution pluriannuelles. Cette question est complexe et les règles de comptabilité sont basées sur un principe ancien et reconnu depuis longtemps qui consiste à reconnaître les éléments de passif au moment où ils se produisent.

En ce qui concerne le dossier actuel cependant, le rapport du vérificateur général émet une divergence d'opinion légitime au sujet de la convention comptable qui devrait s'appliquer et de l'exercice financier au cours duquel les éléments de passif devraient figurer dans les comptes publics. Le Bureau du vérificateur général ne conteste pas la légalité des paiements mais seulement leur traitement comptable.

[*Français*]

La façon dont le ministère interprète la convention comptable du gouvernement a toujours reçu l'aval de l'ancien bureau du contrôleur général qui fait maintenant partie du secrétariat du Conseil du Trésor. En fait, de l'avis de ce bureau, le ministère maintient un degré élevé de contrôle.

[*Traduction*]

De plus, on convient généralement que les ministères ne contrôlent pas toujours l'échelonnement des coûts engagés en vertu de contrats pluriannuels, ce qui peut donner des écarts d'une année à l'autre par rapport aux niveaux des dépenses, même si les autorisations parlementaires sont fondées sur des échéanciers pluriannuels.

Le ministère a longuement discuté avec le Secrétariat du Conseil du Trésor qui a rédigé la politique et c'est l'interprétation du vérificateur général qui se trouve dans la partie de son rapport qui porte sur cette question. En conséquence, le Contrôleur général adjoint a accepté le traitement comptable du ministère à l'égard de tous les postes faisant l'objet de discussions avec le Bureau du vérificateur général, à l'exception d'un poste de 7,3 millions de dollars.

Le ministère a inscrit ce poste dans l'année financière 1992–1993 et nous reconnaissons le Secrétariat du Conseil du Trésor comme étant l'arbitre final dans toute question comptable. Le chiffre de 42 millions de dollars du vérificateur général n'a pas été rajusté pour tenir compte de l'inscription du poste de 7,3 millions de dollars que le ministère a faite à cause du délai d'impression du rapport annuel. Le montant qui fait vraiment l'objet d'une discussion est donc de l'ordre de 35 millions de dollars. Il comprend un montant de 31 millions de dollars qui, selon le vérificateur général, aurait dû être inscrit dans l'année 1992–1993. Ce désaccord, compte tenu surtout du montant en cause, a été proportionnel à la nature extrêmement complexe de l'accord de contribution en cause. Dans des cas aussi complexes, les comptables professionnels tirent souvent des conclusions différentes en se fondant sur leur interprétation des mêmes faits.

[*Français*]

De plus, il y a deux écritures de redressement s'élevant au total à 4,5 millions de dollars. Toutefois, comme il l'a déjà été mentionné, le secrétariat du Conseil du Trésor appuie notre traitement comptable de ces postes.

[*Traduction*]

Bref, la question du passif non comptabilisé fait notamment l'objet d'une discussion qui dure depuis assez longtemps entre le ministère de l'Industrie et de son prédécesseur, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, et le Bureau du vérificateur général, par suite des questions comptables techniques et complexes concernant la gestion des accords de contribution pluriannuels qui font partie du cadre comptable actuel.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor, auteur de la politique comptable du gouvernement, appuie totalement la façon dont le ministère a comptabilisé son passif et l'a signalé dans le rapport annuel. Pour sa part, le ministère a respecté la politique comptable du Conseil du Trésor.

Toutefois, nous allons continuer à collaborer étroitement avec le vérificateur général pour garantir qu'à l'avenir, il y aura accord entre le ministère, le Secrétariat du Conseil du Trésor et le vérificateur général avant la parution du rapport de ce dernier.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, en guise de préambule à ma question, je voudrais rétablir certains faits.

Il semble que chaque fois qu'un député réformiste pose une question concernant les autochtones, certains députés crient automatiquement au racisme. Il est tout à fait regrettable que nous ne soyons pas à la période des questions, car elle est beaucoup mieux couverte par la télévision qu'un débat. J'aimerais ouvrir un dialogue honnête et franc avec le ministre pour tenter de bien comprendre. Je le remercie d'être présent.

● (1435)

Le programme de développement économique des autochtones soulève des questions de compétitivité qui créent des inquiétudes, et pas uniquement dans les circonscriptions de députés réformistes, mais peut–être aussi dans d'autres circonscriptions.

J'aimerais que le ministre—je veux qu'il soit bien clair que je suis sincère et que je ne cherche pas à le piéger—me rassure et rassure les Canadiens. Les électeurs de ma circonscription, et probablement beaucoup d'autres Canadiens, savent que le gouvernement veut corriger des préjudices dont les collectivités autochtones ont été victimes en investissant 230 millions de dollars—c'est le chiffre que vient de donner le ministre—dans un programme de création d'entreprises qui risquent d'entrer en concurrence directe avec des entreprises non autochtones qui, elles, sont lourdement taxées. Dans certains cas, les taxes menacent même leur survie. Apparemment, les non–autochtones font montre d'une certaine hostilité et d'inquiétude devant l'injection, en fonction du seul critère de la race, de 230 millions de dollars provenant des taxes qu'ils ont payées dans des entreprises qui leur feront concurrence.

Je me demande si le ministre peut dissiper l'impression que j'ai, et que d'autres Canadiens ont peut–être, que cet argent défavorisera la collectivité non autochtone.

M. Manley: Je me réjouis de cette question, monsieur le Président. Je ne saurais mieux expliquer mon point de vue à ce sujet qu'en disant que la contribution que ce programme permet d'apporter aux entreprises autochtones ne me semble pas causer un désavantage de 230 millions de dollars aux entreprises non autochtones. Je ferai remarquer au député que le montant que nous avons pu investir dans les entreprises autochtones ne permet pas encore aux localités autochtones d'atteindre un équilibre avec les non–autochtones.

Je vais expliquer un peu mieux ce que je veux dire. Tout d'abord, comme on le sait, l'accès aux capitaux pour les petites et moyennes entreprises est difficile partout au Canada. Il est cependant particulièrement difficile pour les autochtones, surtout pour ceux qui vivent dans des régions du pays où l'infrastructure économique n'est pas bien développée.

Deuxièmement, avec ce programme, nous tâchons non pas de réparer les torts des générations passées, mais d'aider une population à bâtir sur une base d'indépendance.

Pour ce faire, nous devons non seulement fournir des capitaux, mais aussi offrir des programmes qui aident les gens d'affaires autochtones à donner une véritable expansion à leur entreprise et, après avoir prêté des capitaux, manifester pour l'entreprise en voie de croissance et de développement le genre d'intérêt qui assure son succès.

Il s'agit en l'occurrence d'une aide financière qui est plutôt modeste quand on la compare à celle que d'autres secteurs de gouvernement, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial, donnent à beaucoup d'entreprises non autochtones. Nous tâchons, avec un certain succès, comme les chiffres le démontrent, de créer au sein de la collectivité autochtone un fructueux esprit d'entreprise, une culture de l'esprit d'entreprise si vous préférez, qui favorise l'indépendance et offre aux gens la chance non simplement d'obtenir des subventions ni même d'obtenir des emplois pour eux–mêmes, mais de créer des emplois pour eux–mêmes et pour les autres membres de leur collectivité.

Il s'agit là d'une contribution très importante à apporter, et j'en conviens avec le vérificateur général, pourvu que la stratégie soit claire et bien élaborée, et c'est ce que nous tâchons de faire, et pourvu également qu'existe bien cette capacité de travailler avec les entrepreneurs. Voilà pourquoi le programme est doté d'un processus d'examen très complet, animé en grande partie par des membres expérimentés de la collectivité autochtone qui ont leur mot à dire sur les entreprises qui devraient recevoir une aide financière. Il s'agit d'une formule comportant de multiples facettes.

● (1440)

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je remercie le Parti réformiste de nous permettre de vivre cette journée et je me rends bien compte, à mesure que la

journée avance et depuis que nous vivons ce débat, qu'il existe une différence fondamentale entre le Parti réformiste et la proposition mise de l'avant par le Bloc québécois. Je voulais profiter du discours du ministre pour relever cette différence.

Nous, quand nous avons parlé de finances publiques, nous avons toujours dit qu'il importait de façon très impérative que l'on convoque un comité d'examen, formé de tous les partis reconnus en cette Chambre, de chacun des postes budgétaires qui constituent des engagements financiers du gouvernement. La motion que nous présente le Parti réformiste est intéressante, mais je crois qu'elle ne nous permettrait pas d'avoir un éventail et de permettre d'avoir une vision d'ensemble de ce vers où il faut faire des coupures et des réductions.

Je voulais faire le lien avec le ministère que dirige le ministre de l'Industrie parce que cette semaine, c'était la deuxième réunion de son comité. Je me suis présenté à son comité parce que c'est un dossier qui m'intéresse beaucoup et j'ai été surpris d'apprendre d'abord que son ministère, au total, disposait d'un budget neuf fois moins considérable que le budget du ministère de la Défense, alors que l'on convient qu'au niveau de l'industrie, c'est un secteur créateur d'emplois, c'est un secteur dans lequel il y a des engagements qui doivent être pris. Je voudrais faire remarquer que ce qui est le problème, lorsqu'on parle de coupures, c'est que le discours du Parti réformiste laisse entendre qu'on devrait couper partout. Avec un comité parlementaire comme celui que le Bloc québécois propose, on pourrait avoir une vision beaucoup plus nuancée. Il y a des secteurs où il faut couper, il y a des secteurs, au contraire, où il faut ajouter des ressources.

Lors de la rencontre de ce comité–là, avec l'ensemble des sous–ministres qui étaient venus nous faire part des activités du financement, il y a eu un étonnement général de constater que, par exemple, pour le secteur du tourisme qui est un secteur très important, dont on s'attend qu'il va prendre de plus en plus d'importance en l'an 2000, le ministère disposait de ressources de l'ordre de 15 millions. Nous avons donc été surpris de constater, autant du côté des ministériels qui étaient au comité que du côté de l'opposition officielle, que c'était fort peu considérable par rapport à ce qui devrait être fait au Canada.

On n'a qu'à penser au ministère du Tourisme du Québec, où on a à peu près un budget de cet ordre. Si je vous parle du tourisme, c'est parce que dans la belle circonscription d'Hochelaga—Maisonneuve, où le ministre sera toujours le bienvenu, on a les équipements olympiques, on a le Jardin botanique, on a le Biodôme.

Voilà un exemple où avec la proposition du Bloc québécois, si on avait un comité parlementaire qui étudie qualitativement chacun des postes budgétaires qui constituent l'activité du gouvernement, on serait en mesure de faire un dosage et de se rendre à l'évidence, d'abord, qu'il doit y avoir plus de ressources au niveau du ministère de l'Industrie, plus de ressources au niveau du ministère du Tourisme, et on serait en mesure de faire un peu plus de nuances. Je ne sais pas si le ministre partage mon avis à ce niveau–là mais je crois que c'est une nuance de fond entre la proposition du Parti réformiste et celle du Bloc québécois.

M. Manley: Monsieur le Président, j'aimerais bien visiter la circonscription du député du Bloc québécois. Ce sera peut–être pour bientôt.

En ce qui concerne sa proposition, je suis d'accord avec lui qu'on ne peut pas accepter l'idée très simple de couper partout. Il est nécessaire d'avoir une stratégie, et je crois fortement qu'on a besoin d'une vraie stratégie pour le développement économique. Cela va coûter un peu d'argent après tout.

Je suis d'accord avec un système où les députés auraient beaucoup plus d'influence dans les affaires des budgets, même des budgets des ministères. En fait, et c'est peut–être dans l'histoire du Parlement la vraie raison de l'existence du Parlement—oui c'est de voter sur les projets de loi, mais ça c'est secondaire—la première chose, c'est de voter l'argent pour le gouvernement. C'est le principe historique de l'existence du Parlement.

• (1445)

Alors, je suis disposé à accepter les idées des députés dans la disposition des fonds publics. À savoir si on a besoin d'un comité comme celui que le Bloc a proposé, je n'en suis pas certain, parce que les dépenses du gouvernement sont très complexes. Dans mon seul ministère, un député qui travaille en comité—et ce n'est pas mon comité, c'est un comité de la Chambre—mais si le comité s'intéresse aux dépenses sous mon autorité, ce député devra se pencher non seulement sur des programmes d'Industrie Canada qui totalisent environ 6 milliards, mais encore sur les dépenses du Conseil national de recherche, de l'Agence spatiale canadienne, de Statistique Canada et d'autres. Il y a en beaucoup à couvrir, même pour le Comité de l'industrie.

Alors, je crois que chaque comité a beaucoup à faire s'il étudie de façon détaillée les dépenses de tous les ministères. Si on doit étudier toutes les dépenses du gouvernement, c'est vraiment le Comité des comptes publics qui doit détenir ce rôle et à qui il revient de répondre aux rapports comme celui du vérificateur général.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le ministre de l'Industrie de sa présentation au sujet du développement d'entrepreneurs aborigènes. Je crois qu'il a bien expliqué que le programme est très valable et qu'on devrait le poursuivre et même le développer.

J'aimerais faire un commentaire sur la motion déposée par le Parti réformiste. Je la lirai en français, si les députés du Parti réformiste veulent bien me le permettre. On dit, au sujet du rapport du vérificateur général qui est déposé, que le gouvernement devrait en prendre connaissance et faire des recommandations, et je cite:

> [. . .] au plus tard la première semaine du mois de juin de chaque année, des mesures prises par le gouvernement pour régler les problèmes irrésolus relevés par le vérificateur général dans son rapport [. . .]

J'ai été membre du comité pendant les cinq dernières années, et ce que le Parti réformiste propose est absolument impossible à accomplir. Le rapport vient d'être présenté, au mois de janvier, et je sais très bien que les membres du comité directeur au sein du

Comité des comptes publics doivent se rencontrer afin d'établir un agenda des réunions d'études qu'ils tiendront. Le rapport du vérificateur général n'est pas un rapport final; le comité doit faire son travail et faire des recommandations.

Depuis cinq ans, il y a eu plusieurs recommandations. C'est ce à quoi le Parti réformiste et le reste du Parlement devraient s'intéresser, à savoir quelles sont les recommandations du Comité des comptes publics, et faire des représentations, tenir des discussions parlementaires, ici en Chambre.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je poserai une courte question.

Au sujet de la préoccupation de toute cette gestion des programmes, je l'ai abordée un peu hier et je voudrais avoir l'avis du ministre de l'Industrie quand on parle d'administration de programmes, de gestion et de stratégie. Il semble que dans le rapport du vérificateur général—et probablement que son collègue, le ministre des Affaires intergouvernementales qui, lui–même, a été un haut fonctionnaire, conviendra de ce qui y a été suggéré—on assiste à une baisse de 28 p. 100 des crédits consacrés à l'évaluation des programmes, et cela, en deux exercices financiers. Alors, il m'apparaît fondamental dans toute la question des programmes où on a investi, par exemple, en 1991–1992, pour 16 programmes, 124,5 milliards, et que, sur l'ensemble de ces 16 programmes, on ne procède à l'évaluation exhaustive que de deux programmes.

Alors, je vous pose la question suivante: Que pensez–vous de cette absence de mécanisme d'évaluation qui nous permet de voir si l'injection des fonds a atteint ses buts, si la gestion et les processus des programmes pour lesquels on injecte tant d'argent a des réussites.

• (1450)

M. Manley: Monsieur le Président, je crois qu'il est nécessaire, après tout, d'avoir des systèmes d'évaluation. Ce n'est pas nécessairement requis d'avoir tout programme évalué dans un système formel chaque année, parce que cela serait trop difficile, mais chaque programme doit être efficace. Dans mon ministère, il faut qu'il y ait un système d'imputabilité face au ministre. Après tout, c'est le ministre qui a le fardeau d'imputabilité devant le Parlement.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, j'aimerais profiter du temps qui m'est donné aujourd'hui pour rappeler à la Chambre quelques uns des éléments qui composent la problématique de l'administration publique canadienne.

Mon propos s'inspire largement d'un ensemble de positions déjà établies par le Bloc québécois en cette Chambre, dans le cadre des débats prébudgétaires. Il nous paraît essentiel de revenir le plus souvent possible sur la question de l'administration publique et du gaspillage des fonds publics, car nous croyons que cette dernière est une des sources de faillite du système fédéral canadien.

Le déficit fédéral sans cesse à la hausse augmente l'endettement à l'étranger, et vous le savez, l'évolution des emprunts à l'extérieur dans des pays étrangers pour financer le déficit fait en sorte qu'on hypothèque carrément des générations futures de Québécoises et Québécois, Canadiennes et Canadiens.

Ce sont nos enfants qui vont payer la note de la dette que j'appellerais de la trudeaumanie des années 1970, où la carte de crédit devient le mode de communication économique principal pour l'administration canadienne.

De 1960 à 1994, le ratio de la dette sur le Produit intérieur brut est passé de 34,6 à 71,8. Voilà ce que c'est qu'un manque de contrôle des finances publiques. Ce résultat signifie que depuis 1960, la dette augmente plus vite que les revenus pouvant ultérieurement servir à rembourser. Si le ratio dette/Produit intérieur brut nous indique l'ampleur du problème hérité du passé, l'évolution du déficit par rapport au Produit intérieur nous permet de déceler la source de l'explosion de cette dette fédérale. Cette source, ce sont les années de pouvoir du Parti libéral du Canada.

Ceci nous indique que c'est la source, et les libéraux sont responsables de l'explosion de cette dette publique.

Les contribuables, en ces temps de reprise économique anémique, ont l'impression que le gouvernement fédéral ne fait pas sa part pour améliorer ses méthodes de gestion, pour éliminer le gaspillage. Dans le dernier rapport du vérificateur général, nous pouvons lire, et je cite: «Aujourd'hui plus que jamais il est clair, tant pour les fonctionnaires que pour les parlementaires, que les Canadiens s'attendent qu'ils gèrent avec fermeté et prudence plutôt que de les voir trouver de nouvelles façons de dépenser de l'argent emprunté.»

Or, dans le but d'éliminer le gaspillage, les dépenses inutiles et la mauvaise gestion à l'intérieur de l'appareil gouvernemental, je réitère la demande du Bloc québécois de créer le comité parlementaire d'analyse et de révision des dépenses budgétaires poste par poste.

M. Plamondon: Bravo!

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, la création d'un tel comité est pertinente, car le rapport du vérificateur général, encore une fois, nous montre que les Québécoises et les Québécois, les Canadiennes et les Canadiens ont raison de penser que le gouvernement gaspille une partie des fonds publics. Pour s'en convaincre, reprenons quelques exemples de gaspillage, de dépenses inutiles et de mauvaise gestion.

Ainsi, à propos du revenu national, en raison d'une lacune dans la déduction relative aux ressources, le gouvernement a perdu 1,2 milliard de dollars de revenu.

M. Plamondon: C'est inacceptable!

M. Leroux (Richmond—Wolfe): S'il avait disposé d'un mécanisme par lequel il serait possible de modifier rapidement un programme de dépenses fiscales en difficulté, tel que le recommandait le Comité des comptes publics, il aurait pu éviter de perdre une bonne partie de cette somme.

Investissement Canada a dépensé 132 000 $ pour aménager un nouveau bureau, une cuisine et une salle de bain pour sa nouvelle présidente alors que le bureau de son prédécesseur était situé dans le même édifice et avait ces commodités.

M. Plamondon: C'est du gaspillage!

• (1455)

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Oui, et je peux vous parler d'un autre gaspillage, comme les frais de déplacement en avion Challenger qui ont atteint 54 millions de dollars, dont plus de la moitié pour les déplacements des seuls ministres. Le ministre des Affaires intergouvernementales en sait quelque chose. Selon le vérificateur général, ces montants sont équivalents à des coûts de 19 650 $ l'heure. Est–ce la meilleure manière de financer les déplacements des ministres et des autres personnalités officielles? C'est la question que pose le vérificateur général qui n'a pas accès à l'information pour évaluer si oui ou non ces déplacements sont justifiés.

Un autre exemple de mauvaise gestion: le ministère des Pêches et Océans a dépensé 587 millions de dollars dans le cadre du programme d'adaptation et de redressement de la pêche à la morue du Nord. De ce montant, le vérificateur général estime que près de 15 millions de dollars ont été gaspillés faute d'une gestion efficace du programme.

Le Programme de stratégie du développement économique des autochtones dont on vient de parler est un autre exemple. La stratégie prévoyait un investissement de un milliard de dollars sur une période de cinq ans. Trois ministères étaient directement impliqués, soit les ministères des Affaires indiennes et du Nord canadien, de l'Industrie et Emploi et Immigration. Le but poursuivi était de réduire la disparité entre les autochtones et les autres Canadiens.

On ne remet pas en question les buts des programmes, comme le disait mon collègue tantôt, il n'est pas question de couper dans les programmes, c'est une question d'évaluer les stratégies et d'avoir des instruments d'évaluation. Le but poursuivi, donc, de réduire la disparité a fait qu'en 1993, 900 millions de dollars ont été dépensés dans le cadre de la stratégie. Or, le vérificateur général déplore le manque de coordination entre les trois ministères. Il n'est pas clair qui doit assurer le leadership pour l'application de la stratégie. Les ministères concernés devaient mettre en place une coordination et un cadre d'évaluation de la stratégie.

En somme, on ne sait pas quels avantages réels ont découlé des activités de la stratégie. On ne sait pas si les fonds ont été dépensés en fonction des priorités des autochtones. On ne sait pas s'il y a une façon plus rentable d'obtenir les mêmes résultats. Comme je le mentionnais tantôt, entre 1989 et 1992, entre deux budgets, les sommes d'argent consacrées aux évaluations ont diminué de 28 p. 100, alors que pour 16 programmes évalués à un montant de près de 125 milliards, deux seulement ont été évalués.

J'aimerais attirer votre attention sur les dédoublements de programmes et les chevauchements de compétence, car ceci représente également une source de gaspillage des fonds publics. Une étude du Conseil du Trésor du Canada effectuée en 1991—pas par le Bloc québécois, pas par un groupe quelconque, mais le Conseil du Trésor—arrive à la conclusion que pour au moins la moitié des provinces, il y a chevauchements apparents entre les programmes provinciaux et fédéraux dans 60 p. 100 des cas. Le partage flou des compétences, l'ingérence du gouvernement fédéral dans les champs de compétence des provinces et le pouvoir de dépenser du fédéral sont les principales causes du dédoublement et des chevauchements.

La Commission Bélanger–Campeau sur l'avenir constitutionnel de l'État québécois, mise sur pied par le gouvernement libéral du Québec, considère que le meilleur moyen d'assainir les finances publiques, c'est l'accession du Québec à la souveraineté. D'ailleurs, une conclusion fondamentale découle de l'analyse du secrétariat de la Commission Bélanger–Campeau: l'absence en ce moment même de gains nets significatifs pour le Québec, dans le régime actuel, indique que le bilan deviendra rapidement négatif. Car il est acquis que les transferts fédéraux au Québec continueront à diminuer en termes relatifs. Le gouvernement fédéral l'a démontré pour le volet concernant le financement des programmes établis.

Quant à la péréquation, ses fondements même s'effritent. Le rôle du gouvernement en tant que grand distributeur ne peut que s'estomper. La Commission Bélanger–Campeau représente un consensus de tous les décideurs québécois, autant le monde syndical, celui des associations professionnelles, que celui du monde des affaires et de la finance. Ils s'entendent sur une chose: pour éliminer la dette du gouvernement fédéral, cela prendra une transformation radicale et en profondeur du régime politique actuel. Le système fédéral canadien est un échec et est irréformable, comme l'a démontré l'ensemble des Québécois et Québécoises à Charlottetown. Et ceci se traduit par une crise des finances publiques, crise d'origine politique.

La dynamique même de la fonction publique canadienne de par son gigantisme est l'exemple même du gaspillage et d'une perte d'énergie considérable. Ainsi dans les cours de gestion, on nous apprend que les fonctionnaires et autres gestionnaires ont souvent le désir d'augmenter leur système d'influence en embauchant trop d'employés ou en demandant des budgets de fonctionnement trop élevés. Tout cela résulte dans une mauvaise rationalisation des dépenses. Les fonctionnaires n'ont pas toujours l'intérêt et n'ont pas toujours le goût et la volonté de s'attaquer de front à l'appareil gouvernemental.

• (1500)

Nous, du Bloc québécois, toujours dans l'intérêt du peuple québécois, voulons qu'un comité permanent d'analyse des dépenses gouvernementales soit formé immédiatement, un comité composé de parlementaires, responsable devant le peuple.

Nous croyons que ce sont les représentants du peuple qui devraient s'assurer que les différents programmes remplissent leurs objectifs et que la fonction publique et le gouvernement gèrent l'allocation des deniers publics avec équité, efficacité et économie. D'aileurs, le vérificateur général a soulevé le fait et je cite: «La plupart du temps, le Parlement ne reçoit pas d'informations appropriées sur les résultats que les ministères et les sociétés d'État ont obtenus avec les milliards de dollars des contribuables.»

Un comité parlementaire d'analyse des dépenses pourrait faire en sorte que le Parlement, et conséquemment les citoyens et citoyennes aient plus d'information sur la situation financière du gouvernement.

À ce sujet, je termine, nous faisons nôtre la proposition du vérificateur général de demander au ministère de, et je cite le vérificateur général: «faire des rapports clairs et globaux dans

lesquels ils représenteraient au Parlement, par l'entremise du comité d'analyse des dépenses gouvernementales, un compte rendu exact de leur intendance en lui fournissant, sur les dépenses importantes, une information qui soit axée sur les résultats.» Il est question ici, monsieur le Président, d'une rationalité politique et non d'un acharnement à conserver le pouvoir à l'aide de subventions sans fondement.

[*Traduction*]

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, avant de poser ma question, je dois dire en toute déférence que je suis très attristé d'entendre quotidiennement parler à la Chambre de Québécois et de Canadiens. Tant qu'il n'y aura pas de changement dans notre situation, j'aimerais bien, en parlant de moi, dire que je suis un Canadien originaire de la Colombie–Britannique et je crois que la majorité des députés à la Chambre trouveraient utile de suivre cette pratique. Ceux qui se trouvent à ma droite font peut–être exception et cela me chagrine un peu.

Cela dit, la position du Bloc québécois pique ma curiosité. D'une part, les députés du Bloc s'opposent comme nous à des hausses d'impôt, mais d'autre part, lorsqu'il est question de ciblage, ils semblent penser, à tort, que le Parti réformiste souhaite des compressions systématiques et uniformes dans tous les secteurs.

Nous préconisons un ciblage de sorte que ceux qui ont besoin des programmes sociaux puissent continuer d'en bénéficier et que les sommes nécessaires soient débloquées pour ces programmes à leur intention. Voilà ce que nous préconisons quand nous proposons de cibler l'aide accordée par le biais des programmes sociaux et de réduire de ce fait le montant versé.

Je me demande si le député pourrait nous aider à comprendre. Il parle d'enrayer le gaspillage lié aux programmes gouvernementaux. Réalise–t–il que si nous démantelions l'appareil fédéral, si nous congédiions tous les fonctionnaires, si nous procédions à la dissolution de cette institution et que nous cessions de payer un loyer dans tous les édifices que nous occupons, nous aurions quand même un déficit et le problème de l'accroissement de la dette au Canada continuerait de s'aggraver?

Si plus de 50 p. 100 des dépenses fédérales actuelles sont des transferts à des particuliers, soit par l'intermédiaire des provinces, soit sous forme de prestations directes d'aide sociale, et que le député et son parti refusent de toucher à cela—en fait, ils ne peuvent proposer un budget équilibré sans y toucher—comment son parti compte–t–il équilibrer le buget? Je n'arrive pas à comprendre leur raisonnement.

• (1505)

Il y a effectivement du gaspillage et il faut y mettre un terme. Certains députés libéraux ont raison de vouloir eux aussi réduire le gaspillage, mais ce n'est pas là la solution.

Si le député refuse de réduire les sommes versées aux bénéficiaires des programmes sociaux ou de cibler l'aide, comment propose–t–il d'équilibrer le budget?

[*Français*]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je remercie le député de son commentaire et de ses questions, ses interrogations. Tout d'abord, le député doit comprendre que l'ensemble des députés qui représentent le Bloc québécois ont été élus dans un système démocratique par les gens du Québec. C'est avec une très grande fierté que tous mes collègues québécois viennent siéger à Ottawa avec une culture qui se reconnaît au Québec, par la langue française, et avec des amis québécois qui sont entièrement québécois, qui sont de langue anglaise, et partout à travers le Canada avec des gens avec lesquels nous voulons être amis, c'est–à–dire toute cette grande culture canadienne anglaise.

Alors, c'est avec fierté que nous faisons souvent référence au Québec, et nous faisons référence finalement au mandat que nous avons reçu de défendre les intérêts des Québécois et des Québécoises, par l'injection de ces 28 milliards que nous y mettons dans cette grande assiette fédérale.

Cela dit, je crois qu'il est. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Je dois rappeler au député que 5 minutes de questions et commentaires, ce n'est pas tellement long. Alors, s'il peut tout simplement faire un court commentaire afin que je puisse redonner la parole à son collègue de Verchères. La parole est à l'honorable député de Richmond—Wolfe.

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, l'objectif que nous voulons atteindre, et je pense qu'on le partage, en somme, dans le discours de l'ensemble des députés de tous les partis, c'est premièrement faire en sorte qu'on puisse examiner l'ensemble des dépenses, poste par poste, de tous les ministères. C'est un exercice fort simple, avant de faire table rase ou de décider quelle cible nous devons prendre et quels programmes nous devons maintenir. Vous reconnaissez d'ailleurs vous–même qu'il y a beaucoup de gaspillage, et le vérificateur général le reconnaît aussi.

Deuxièmement, il faut aussi regarder comment relancer l'économie, et comment renvoyer, donc, les coupures de budget à de l'investissement pour la création d'emplois et la relance économique. Et nous sommes très disposés et ouverts à passer à cette action le plus vite possible, après la vérification de l'ensemble des comptes publics.

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, je pense que j'aurai l'occasion durant mon discours de répondre à certaines questions posées par mon collègue de Kootenay–Est. J'ai l'impression qu'il ne comprend pas très bien l'argumentation qu'on développe depuis quelques jours en cette Chambre. Je me ferai donc un plaisir de donner plus d'indication, suite à ses commentaires et interrogations.

Dans un premier temps, je voudrais remercier et féliciter mon collègue de St–Albert, mon voisin de banquette, pour avoir déposé la motion qui fait l'objet du présent débat. D'entrée de jeu, je crois qu'il nous faut admettre que la motion déposée aujourd'hui, par le député de St–Albert, poursuit un objectif louable, auquel nous souscrivons, bien entendu, à savoir l'assainissement des finances publiques.

À mon sens, toutefois, cette motion est d'une certaine façon trop spécifique et par conséquent trop limitative. Ce que je veux dire par là, c'est que la motion qui a été présentée par mon collègue de St–Albert met l'emphase sur un certain nombre de recommandations, un certain nombre d'aspects qui sont contenus dans le rapport du vérificateur général de cette année. Comme on le sait, le vérificateur général n'a pas les ressources ni le mandat d'examiner tous les aspects des activités du gouvernement fédéral.

Chaque année, évidemment, par conséquent, le vérificateur général se penche sur quelques activités spécifiques du gouvernement. La motion du député de St–Albert ne fait donc pas référence au rapport précédent du vérificateur général—et j'aurai l'occasion d'y revenir par la suite—dont les recommandations pourraient être encore inappliquées.

La motion du député de St–Albert ne fait pas référence non plus aux secteurs de l'activité gouvernementale qui n'auraient pas encore fait l'objet d'une étude particulière de la part du vérificateur général. C'est donc dire que les points qui sont soulevés par mon collègue de St–Albert sont somme toute assez limitatifs, et c'est ce qui fait que du côté du Bloc québécois, on a quelques réserves.

• (1510)

À notre avis, il y a trois grands types de causes qui expliquent les problèmes financiers actuels du gouvernement fédéral. D'abord, des causes de nature plus conjoncturelle, et j'entends par là la situation économique difficile dans laquelle on évolue actuellement, qui prévaut présentement. Cette situation économique difficile entraîne une baisse des recettes fiscales de l'État et une augmentation des dépenses sociales que l'État canadien doit assumer. Alors qu'est–ce qu'il faut faire sur ce front–là? Je pense que c'est encourager la création d'emplois pour relancer l'économie.

Un autre type de causes des problèmes financiers du gouvernement fédéral, ce sont des causes de nature plus structurelle. On en a fait état plusieurs fois à l'occasion de nos discours, je parle de la nature même du régime fédéral canadien. Le saupoudrage *from coast to coast* des deniers fédéraux de façon à ménager les susceptibilités régionales est une cause d'inefficacité et de coûts faramineux pour l'État canadien.

Par ailleurs, il y a également la question qu'on soulève assez fréquemment dans cette Chambre, à savoir les dédoublements coûteux et paralysants tant du point de vue budgétaire que du point de vue du développement économique du Canada qui sont reliés effectivement à la nature même du régime fédéral actuel. Et sur cette question–là, on a fort peu de prise actuellement d'ici à ce que le régime constitutionnel dans lequel on évolue soit modifié.

Il existe également un troisième type de causes que j'appellerais des causes de nature plus fonctionnelle et c'est relié au gaspillage et à la mauvaise gestion des fonds publics. C'est de cela dont il est question actuellement, je pense. Maintenant, il faut qu'on s'attaque, et c'est un peu ce qui retient l'attention des parlementaires depuis le début de cette session parlementaire, il faut qu'on s'attaque à l'assainissement des finances publiques.

Il n'y a pas grand recettes pour assainir les finances publiques, on le sait, il y a essentiellement deux grandes recettes, à savoir l'augmentation des recettes de l'État. Mais nous savons très bien que la classe moyenne qui supporte déjà un fardeau fiscal très lourd ne peut en supporter davantage. Ce qu'on propose de notre côté, c'est de cibler les échappatoires fiscales qui permettent à nos concitoyennes et concitoyens plus fortunés d'échapper à la contribution qu'ils devraient faire pour contribuer leur juste part à l'effort collectif.

L'autre grande recette, c'est la diminution des dépenses. C'est sur ce point–là, je pense, que nos amis du Parti réformiste accrochent, et c'est sur ce point–là que nos amis du Parti réformiste s'enlisent devrais–je dire, parce que lorsqu'on parle de diminution des dépenses, il ne faut pas y aller de façon anarchique et couper partout, de façon désorganisée, de façon anarchique. Il faut qu'on puisse cibler. Cibler où? Cibler dans le gaspillage, dans les dédoublements coûteux, dans les dépenses somptuaires et superflues. C'est là qu'il faut qu'on cible.

J'en arrive aux réponses que je pourrais donner aux commentaires qui ont été émis tout à l'heure par mon collègue de Kootenay–Est. Il nous disait tout à l'heure: Oui, mais c'est ce qu'on propose, de couper. Sauf que la proposition qui est faite est de cibler sur des aspects particuliers, ce dont je parlerai tout à l'heure. Nous, ce qu'on propose de façon à cibler, comme le disait si bien mon collègue de Kootenay–Est, c'est de pouvoir identifier d'abord les causes, les dépenses fiscales et budgétaires qu'on devrait éventuellement diminuer. Il faut d'abord les identifier. Le moyen qu'on propose pour pouvoir les identifier, ces fameuses dépenses–là, c'est le comité spécial de la Chambre chargé d'examiner toutes les dépenses budgétaires et fiscales du gouvernement fédéral poste par poste.

Ce n'est pourtant pas quelque chose qui devrait faire sourciller mon collègue de Kootenay–Est puisque le Parti réformiste, par la voix des députés de Calgary–Nord, le 21 janvier dernier, à une question que je lui posais et le député de Lethbridge, le 1er février, en réponse à une question que lui posait mon collègue de Saint–Hyacinthe—Bagot, ont laissé entendre qu'ils seraient tout à fait d'accord avec un tel comité. Je pense qu'il faut qu'on aille de l'avant avec la création d'un tel comité, qui aurait pour objet d'examiner toutes les dépenses fiscales et budgétaires du gouvernement fédéral, sans quoi on risque de reproduire, dans le prochain budget et dans les budgets subséquents, les mêmes travers qui affectent actuellement l'État canadien. Il ne faut pas reproduire ces travers, il faut pouvoir cibler, extirper des finances publiques toutes les dépenses somptuaires, superflues, les dédoublements coûteux et le gaspillage, bien entendu.

• (1515)

Je faisais référence au début de mon allocution à des rapports précédents faits par le vérificateur général, qui contiendraient des éléments intéressants, et qui seraient restés un peu sans effet aujourd'hui. Je pense notamment, et je souligne par le fait même la présence en cette Chambre du secrétaire d'État responsable des Institutions financières internationales, le rapport de 1992 du vérificateur général avait consacré un chapitre particulier, le chapitre 12, à la participation du Canada aux institutions de Bretton Woods et à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Le Canada est en fait un des pays qui contribue le plus per capita au financement des projets d'institution comme le FMI et la Banque mondiale. La quote–part du Canada dans le Fonds

monétaire international est de 4,6 milliards de dollars, alors que la quote–part de ce pays dans la Banque mondiale et la Banque européenne de reconstruction et de développement est de 5,6 milliards de dollars. Il est inquiétant de constater, comme le rappelait le vérificateur général dans son rapport de l'année dernière, que ces sommes ne sont soumises à aucun contrôle ni à aucune évaluation de rendement et d'impact de la part de la Chambre des communes.

Le vérificateur général, déplorant ce fait, recommande en outre que le gouvernement examine et évalue périodiquement les objectifs, l'ampleur, les coûts et les résultats de la participation du Canada à ces institutions. À ce jour, cette recommandation est demeurée, à toutes fins pratiques, sans effet. Et c'est de cela dont il est question actuellement.

Le Bloc québécois est déterminé à faire l'évaluation de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de toutes les dépenses du gouvernement fédéral. C'est pourquoi, dans tous les domaines relevés par le vérificateur général et dans tous les postes de dépenses de l'appareil gouvernemental, il est impératif de procéder à un sain exercice d'évaluation.

L'importante contribution canadienne aux institutions financières internationales doit évidemment se poursuivre. Nous, du Bloc québécois, en convenons aisément. Par contre, les objectifs de l'aide du Canada au développement international doivent être clarifiés et explicités.

Les sommes importantes qu'y consacre le Canada doivent également faire l'objet d'une évaluation serrée pour assurer l'utilisation la plus efficiente possible. C'est cela qui est le coeur même de la recommandation que nous avançons depuis plusieurs semaines et depuis plusieurs mois à l'effet de constituer ce comité et il est urgent que le gouvernement réponde à cette demande.

[*Traduction*]

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention.

Une chose me laisse perplexe. Lorsque le député a commencé son discours, il a dit que le libellé de la motion était beaucoup trop restrictif, mais il a terminé en disant que nous devrions nous concentrer sur un élément précis. C'est pour moi une énigme.

Au cours des dernières semaines, nous avons entendu répéter ce qui est en train de devenir une rengaine. Le Bloc québécois semble voir une panacée dans l'élimination des chevauchements entre le gouvernement fédéral et les provinces. J'ai entendu un député parler de Gaspé et il pensait apparemment que, si nous éliminions ces chevauchements, il y aurait plus de poisson dans le golfe du Saint–Laurent.

Un autre a dit que, si nous éliminions les chevauchements, il y aurait assez d'argent pour le programme de création d'emplois. Un autre encore y voyait le moyen d'offrir des tas de places en garderie.

Ils en sont encore au même point qu'hier, à savoir si nous créons un autre comité, ce sera la panacée, tous nos problèmes seront réglés et, à partir de là, tout ira comme sur des roulettes.

La question que j'adresse au député reprend essentiellement celle du député de Kootenay. Comment le Bloc québécois peut–il prétendre que la solution réside dans l'élimination des chevauchements entre les programmes de dépenses du gouvernement fédéral et des provinces? Le gouvernement fédéral dépense au Québec, en Colombie–Britannique et dans ma propre province, l'Alberta.

• (1520)

Comment le Bloc peut–il penser que cette panacée va permettre de trouver de l'argent pour résoudre tous les problèmes, alors que, en fait, il se sert de ce prétexte pour défendre ou justifier son propre programme politique, qui est dénué de tout fondement?

[*Français*]

M. Bergeron: Monsieur le Président, j'espère que vous allez me laisser le temps de répondre à cette longue question.

Dans un premier temps, je pense que le député de St–Albert, tout comme son collègue de Kootenay–Est, n'a pas très bien compris le sens de mon message parce que, si j'ai insisté sur les institutions financières internationales, c'était simplement pour démontrer à quel point le fait d'être si spécifique dans votre motion était, à toutes fins utiles, inefficace. Le rapport du vérificateur général de l'année dernière prévoyait des mesures concernant les institutions financières internationales, et ces mesures, aujourd'hui, sont demeurées à peu près sans aucun effet. C'est donc dire que ce n'est pas en se concentrant sur certains aspects du rapport très limité du vérificateur général qu'on va en arriver à une solution d'ensemble.

D'autre part, l'autre point avancé par mon collègue était qu'il ne croyait pas que la création de notre fameux comité puisse être une panacée à tous les problèmes de ce pays. Bien sûr que ce n'est pas une panacée. Ce n'est pas en créant un comité qu'on va régler les problèmes. Mais en créant ce comité, on va être en mesure d'identifier où il y a des dédoublements coûteux, et pas simplement des dédoublements coûteux, du gaspillage, et également des dépenses somptuaires et superflues. En identifiant toutes ces choses, on sera en mesure, par la suite, d'agir sur ces différentes dépenses inutiles.

La dernière question que mon collègue m'a posée était: Pourquoi insistent–ils tant sur les dédoublements? Est–ce qu'ils pensent que, lorsqu'on aura éliminé les dédoublements, tout va se passer pour le mieux dans le meilleur des mondes dans ce grand Canada? Bien sûr que non, mais il faut quand même savoir—et ce sont des chiffres sérieux, encore une fois, pas avancés par le Bloc québécois mais avancés par des économistes sérieux, l'économiste Fortin, notamment, et la commission Bélanger–Campeau également—que les dédoublements coûtent chaque année, seulement pour les relations Québec–Canada, entre deux et trois milliards de dollars. Alors, ne trouvez–vous pas qu'il y a peut–être un peu d'argent à récupérer là et des dépenses inutiles à éliminer pour le gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre part au présent débat. Aujourd'hui, je parlerai d'une question de forme liée à la Loi de l'impôt sur le revenu, qui a été soulevée plus tôt par un député.

Le gouvernement est déterminé à faire un usage efficace et efficient des fonds publics. Notre engagement concerne aussi la clarification ponctuelle de la Loi de l'impôt sur le revenu lorsque le libellé d'une disposition peut ne pas avoir traduit l'intention du gouvernement, causant ainsi un manque à gagner à ce dernier.

Le vérificateur général a décelé une situation semblable en ce qui concerne les avantages fiscaux accordés aux entreprises d'exploitation des ressources naturelles. Afin de bien comprendre les préoccupations que le vérificateur a exprimées dans son rapport, il importe d'avoir des renseignements de base. Je vous félicite, monsieur le Président, de votre bienveillante réponse au ministre de l'Industrie. La mienne exigera sans doute une plus grande dose d'indulgence de votre part.

C'est pourquoi je voudrais prendre quelques instants pour faire le petit historique que voici. En 1974, le gouvernement de l'époque a mis fin à la pratique des entreprises d'exploitation des ressources naturelles de déduire les redevances à la Couronne provinciales. En échange, il leur a offert des allégements fiscaux qui étaient fonction de leurs bénéfices.

Depuis 1976, ces allégements fiscaux prennent la forme de la déduction relative aux ressources. La déduction relative aux ressources n'est pas un avantage fiscal. Elle a été créée pour compenser les entreprises pour la non–déductibilité des redevances de la Couronne provinciales. La disposition de déduction relative aux ressources prévoit une déduction égale à 25 p. 100 des bénéfices tirés des ressources.

En 1979–1980, Revenu Canada a établi une nouvelle cotisation pour une société d'exploitation des ressources après avoir décidé que celle–ci n'était pas tenue de déduire certaines dépenses de recherche scientifique et de demander la déduction pour amortissement dans le calcul de ses bénéfices tirés des ressources. L'interprétation de la société avait pour effet d'augmenter le montant de ses bénéfices admissibles à l'allégement fiscal.

La société a contesté la nouvelle cotisation devant les tribunaux. L'affaire a suivi son cours jusqu'à ce qu'en juillet 1992, la Cour suprême du Canada rejette la demande du gouvernement d'en appeler de la décision de la Cour d'appel fédérale, qui avait été favorable à la société.

• (1525)

C'est dans ce contexte que le vérificateur général a fait ses observations à propos des déductions relatives aux ressources.

Dans son rapport, le vérificateur général s'est dit d'avis que le ministère des Finances aurait dû agir plus rapidement pour clarifier l'intention des dispositions concernant ces déductions. Le gouvernement n'a pas agi au moment où les tribunaux étaient saisis de la question, car on l'avait prévenu qu'une intervention aurait nui au déroulement de la cause.

En outre, avant le jugement de janvier 1992 de la Cour d'appel fédérale, la plupart des industries extractives avaient rempli leurs déclarations de revenus d'une manière conforme à l'interprétation du gouvernement de l'esprit de la loi.

Au cours du même mois où la Cour suprême du Canada avait rendu sa décision, le gouvernement précédent avait publié un communiqué pour clarifier l'intention des dispositions concernant les déductions relatives aux ressources. Ce communiqué renfermait un projet de règlement qui entrait en vigueur sur–le–champ. On revoit actuellement ce projet de règlement qui date de juillet 1992 et on tente d'y mettre la dernière main le plus rapidement possible. Il sera joint au règlement pris en vertu du projet de loi C–92, qui traite de l'usage abusif des déductions relatives aux ressources au moyen de partenariats. Le projet de loi C–92 a été adopté en juin 1993.

Le délai fixé pour revoir, achever et traiter ce projet de règlement n'est pas exagéré. Il permet d'examiner pleinement les préoccupations à l'égard du libellé du projet de règlement avant sa mise en oeuvre.

Les modifications en question portent sur un aspect complexe du droit fiscal. Le droit fiscal est complexe car il traite de sociétés qui exercent toutes sortes d'activités commerciales différentes dans le secteur des ressources naturelles. Au cours des années, il a fait l'objet de nombreux changements qui répondaient aux décisions des tribunaux et qui supprimaient diverses échappatoires.

Une fois examiné par les ministères des Finances, de la Justice et du Revenu, le projet de règlement sera envoyé au comité compétent pour que celui–ci l'examine dans les meilleurs délais.

Quelle que soit la date d'adoption, les modifications au nouveau règlement concernant le calcul des bénéfices relatifs aux ressources entreront en vigueur à compter de juillet 1992.

Après ce très long préambule, je voudrais aussi faire remarquer que les estimations relatives aux recettes dans le rapport du vérificateur général exigent certaines explications. Le rapport estime—et le député qui a pris la parole avant moi l'a également mentionné—la perte de recettes à environ 1,2 milliard de dollars. Cependant, près de la moitié de ce montant se rapporte à des questions qui n'ont pas été abordées dans le jugement du tribunal.

Au moins la moitié du solde représente des intérêts sur les fonds que le gouvernement pouvait utiliser.

Pour terminer, je voudrais souligner encore une fois l'engagement pris par le gouvernement à l'égard du dépôt, en temps opportun, de lois et règlements concernant l'impôt sur le revenu.

Il est essentiel que rien ne vienne compromettre la qualité, l'efficacité et l'équité de ces lois ou règlements.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais signaler à la présidence que nous voulions que le temps de parole du ministre qui vient tout juste de faire une intervention soit partagé avec un autre député, le député de Scarborough–Ouest.

M. John Godfrey (Don Valley–Ouest): Monsieur le Président, réduire la pauvreté, protéger les droits de la personne, bâtir une démocratie, garantir une stabilité environnementale, tels sont les défis que l'Agence canadienne de développement international est appelée à relever.

Selon le vérificateur général, très peu d'organisations canadiennes, privées ou publiques, se lancent dans des tâches aussi complexes et aussi risquées que celles entreprises par l'ACDI. Grâce à notre effort d'aide, les valeurs canadiennes contribuent à façonner le monde du XXI^{e} siècle, un monde qui, nous l'espérons, sera pacifique et prospère, juste et libre.

Le programme d'aide du Canada contribue à définir la place du Canada dans le monde. C'est un excellent programme, à maints égards. Ainsi, une grande partie du budget d'aide sert à satisfaire les besoins humains fondamentaux. Ce programme fait ressortir le souci d'ordre humanitaire qu'ont les Canadiens. Il fait ressortir notre appui aux droits de la personne, à l'égalité des sexes et à la participation de tous, autant de valeurs qui sont importantes pour les Canadiens. Il aide les pays en développement à atteindre à la durabilité du point de vue de l'environnement. À quel genre de projets les fonds servent–ils?

• (1530)

En Afrique de l'Ouest, l'ACDI aide les habitants du Sénégal à lutter contre la désertification en plantant des arbres. Le projet Panaftel, qui est l'une des principales initiatives du Canada en Afrique, permet d'établir entre plusieurs pays un réseau solide de télécommunications de base.

Au Zimbabwe, le Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa et la fondation des ressources juridiques du Zimbabwe, une organisation non–gouvernementale, défendent les droits des habitants pauvres des zones rurales et leur assurent des services juridiques.

Une partie du programme consiste à former des parajuridiques qui, disséminés un peu partout dans le pays, seront aptes à renseigner la population sur ses droits et à aider ceux qui sont confrontés à certains problèmes, qu'il s'agisse, par exemple, de trouver des parents disparus ou de présenter une demande de dommages–intérêts à la suite d'un accident d'autobus, une grande préoccupation au Zimbabwe.

Le Honduras est aux prises avec un grave problème: la destruction rapide des forêts d'arbres feuillus en bordure de la mer des Antilles. Chaque année, plus de 2 p. 100 de ces forêts sont coupées et brûlées pour des fins agricoles.

Pour s'attaquer à ce problème, l'ACDI a lancé un projet à deux volets: amélioration de la gestion des forêts et planification de l'utilisation des sols à proximité des forêts. Ce projet vise à ralentir la déforestation et la conversion des forêts en terres agricoles.

Au nord du Pakistan, la Fondation Aga Khan et l'ACDI financent un projet de développement rural que d'aucuns considèrent comme un modèle du genre pour la communauté internationale.

[*Français*]

Le vérificateur général reconnaît dans son chapitre sur l'ACDI que la majorité des Canadiens et des Canadiennes appuient les efforts de l'aide internationale, mais qu'ils veulent l'assurance que leurs impôts et leurs taxes contribuent vraiment à développer le potentiel des pauvres, et du monde en développement en général.

[*Traduction*]

Le vérificateur général et l'ACDI se sont entendus sur le suivi des mesures que prendra l'ACDI afin de mettre en application les recommandations du chapitre la concernant dans le rapport de 1993. Le vérificateur général fera état des progrès de l'ACDI quant à la mise en oeuvre des changements à tous les paliers de gestion dans son rapport au Parlement de 1995.

[*Français*]

Nous croyons qu'un partenariat soutenu avec les organisations non gouvernementales et les gens d'affaires qui font un travail extraordinaire à l'étranger pourra renforcer cet appui des contribuables pour le programme de l'aide canadien.

Le développement international est très important, considérant la situation mondiale actuelle. Il favorise la sécurité mondiale, le respect des droits de la personne et la démocratie.

[*Traduction*]

On doit collaborer si l'on veut régler les problèmes de notre planète et le budget de l'aide internationale représente la contribution du Canada en sa qualité de bon citoyen du monde.

Le programme d'aide comporte de grands avantages pour le Canada. Il assure plus de 40 000 emplois au pays car 2 000 entreprises, 45 universités, 80 collèges et des dizaines de ministères et organismes provinciaux profitent de contrats découlant de l'aide internationale.

L'aide alimentaire représente la production d'environ 3 000 fermes canadiennes.

Le programme d'aide du Canada ne peut à lui seul transformer le monde, mais il a apporté des changements significatifs. L'ACDI est reconnue dans le milieu pour son intégrité et sa coopération.

Le vérificateur général a fait plusieurs observations relativement à l'ACDI, mais il n'a pas affirmé que l'aide représentait un mauvais investissement pour le Canada. Il n'a pas dit que les sommes versées sous forme d'aide constituaient un gaspillage.

[*Français*]

Comme le vérificateur général l'a mentionné dans son rapport, l'ACDI est reconnue à travers le monde pour son intégrité et sa coopération. Toutefois, nous sommes conscients qu'il y a des améliorations à apporter et l'ACDI s'est engagée à renouveler sa gestion.

[*Traduction*]

L'ACDI s'est engagée à revoir sa gestion et à obtenir des résultats pour ses investissements. Elle a amorcé un processus de rationalisation et de modernisation de ses pratiques de gestion. Certaines étapes préliminaires comme la simplification de

sa structure organisationnelle et l'amélioration de ses systèmes de gestion sont déjà terminées. D'autres sont en cours.

Nous possédons des ressources considérables, une expertise technique confirmée et toute l'expérience acquise durant notre propre développement. Grâce à son rôle dans le domaine du développement international, le Canada jouit d'une excellente réputation et d'une grande crédibilité presque partout dans les pays en voie de développement.

[*Français*]

Parfois, les images qui nous sont livrées par les médias nous font croire que l'histoire des pays en développement, ce n'est qu'une histoire d'échecs et de désespoir. Les chiffres racontent une autre histoire. Malgré les problèmes, il faut reconnaître que l'aide internationale a permis d'améliorer la situation dans les pays en développement.

• (1535)

[*Traduction*]

Mon gouvernement est fier des réalisations en matière de développement international.

[*Français*]

En l'espace d'une génération, le revenu moyen réel des pays en développement a plus que doublé. Les taux de mortalité infantile ont diminué de moitié depuis 1960.

Le taux d'alphabétisation des adultes a augmenté de 20 p. 100 au cours des dernières années.

Au–delà de 70 p. 100 de la population des pays en développement ont accès aux services de la santé.

La variole a été éliminée. Le coût: 250 millions de dollars. Cela implique une épargne au–dessus du soulagement de la souffrance d'antan, d'un milliard de dollars par année en vaccins et en traitements.

[*Traduction*]

Le programme de l'ACDI en Afrique du sud continue de contribuer utilement à la transition vers le pluralisme politique.

Monsieur le Président, le *Globe and Mail* publiait cette semaine une lettre qui examinait les aspects positifs de l'ACDI, souvent ignorés des communiqués de presse. L'auteur de la lettre écrit qu'au cours d'un séjour au Salvador, il a pu constater des réussites étonnantes, notamment la réalisation d'un projet de collaboration industrielle rendu possible grâce à l'ACDI. L'auteur précise qu'il n'a jamais été aussi fier d'être Canadien.

En ce qui concerne l'adoption d'un système de gestion et de responsabilité ressemblant davantage à celui de l'entreprise privée, l'ACDI se range comme les ministères à cette exigence du public. Toutefois, ces organismes devront pour y arriver, pouvoir compter sur le soutien du gouvernement et des partenaires dans le développement, tant au Canada qu'à l'étranger.

Je tiens à souligner, monsieur le Président, que l'ACDI s'efforce autant qu'elle peut, que ce soit dans son rapport annuel au Parlement ou devant le Comité des comptes publics de la Chambre des communes, de bien informer les parlementaires. L'ACDI a déjà lancé un processus d'évaluation et de vérification et elle a entamé des consultations approfondies avec ses partenaires.

Le vérificateur général a dit que l'ACDI doit, comme tous les autres organismes, s'adapter à de nouvelles conditions. Elle devra faire plus avec moins. L'ACDI doit mesurer de façon plus systématique les répercussions des programmes de développement. Ses partenaires, dont des organismes multilatéraux, d'autres gouvernements, des sociétés canadiennes et des organisations non gouvernementales doivent participer à ces changements. L'ACDI devra afficher une plus grande transparence à la fois envers le Parlement et le public. L'Agence souscrit aux recommandations qui visent à améliorer sa reddition de comptes et à relever la qualité de sa gestion.

En adoptant une approche fondée sur la gestion des programmes, l'ACDI se dotera d'une gestion axée davantage sur l'efficacité et ressemblant davantage au style de gestion des entreprises; elle sera également mieux en mesure de tenir compte des impératifs de gestion des projets.

Les programmes d'aide revêtent une importance indéniable à la fois pour les pays en voie de développement et pour les Canadiens. Le gouvernement reste déterminé à renouveler la fonction publique, c'est–à–dire améliorer son efficacité, accroître son ouverture et sa transparence. Cette politique vise aussi bien l'ACDI que les ministères et il ne fait aucun doute que l'agence saura relever le défi.

[*Français*]

Monsieur le Président, il est aussi important de noter que l'examen de la politique étrangère apportera une réponse à certaines des questions soulevées dans le rapport du vérificateur général.

[*Traduction*]

Le gouvernement a opté pour un examen de la politique étrangère comportant une consultation généralisée des Canadiens et des partenaires du Canada afin de nous aider à définir nos priorités en matière de politique étrangère. Une fois l'examen terminé, le gouvernement établira ses nouvelles priorités et s'attaquera, de ce fait, à ce qui, comme le disait le vérificateur général, rend la tâche de l'ACDI si difficile, c'est–à–dire concilier de nombreuses priorités contradictoires.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir entendu le député précédent se porter à la défense des programmes de l'ACDI. Je pense que, en dépit de ce que fait déjà le Canada, il ne faudrait pas faire de coupures dans ce secteur. Peut–être qu'il y a du réaménagement à faire sans doute, mais le Canada n'est pas parmi les pays les plus généreux. Je rappelle simplement à la Chambre que le Canada ne consacre que quatre dixièmes de 1 p. 100 de son Produit intérieur brut, alors que la Suède consacre au–delà de 1 p. 100, 1,10 ou 1,16 p. 100. Alors, qu'il y ait du réaménagement à faire, sans doute, mais il faudrait être extrêmement prudent lorsque nous aborderons cette question.

Je pense que lorsque nous étudierons cette question, il faudra peut–être aussi regarder le choix qu'on fait au niveau de l'ACDI. J'ai parfois le sentiment que l'on investit peut–être trop dans le commerce extérieur et peut–être pas suffisamment dans le développement des personnes.

• (1540)

Je pense que l'aide de l'ACDI devra toujours avoir pour objectif premier, d'aider les personnes et les pays en développement à se prendre en charge et à se développer. Tant mieux si le Canada peut en retirer un certain nombre de fruits. Trop souvent, je pense, on lie d'une façon importante des projets de développement à la nécessité, pour les pays qu'on veut aider, d'établir des liens commerciaux avec le Canada. Je pense que ce faisant on est peut–être un petit peu mercantile.

M. John Godfrey (Don Valley–Ouest): Je remercie le député de Louis–Hébert pour son intervention. Je suis tout à fait d'accord que la cible du Canada, à l'heure actuelle, est 0,7 p. 100, mais c'est très difficile avec le budget qu'on va établir à la fin du mois.

En ce qui concerne les priorités du gouvernement, effectivement, nous devons choisir. Je crois que dans cette révision qu'on va faire au niveau gouvernemental de toute notre politique étrangère, il faut se poser les questions suivantes: Qu'est–ce qui a fonctionné dans le passé? Quels ont été nos succès, et quels ont été nos échecs?

Il faut aussi reconnaître que nous fonctionnons dans un autre cadre international. Je crois que nous aurons toujours au moins deux cibles: la centralité du développement de la personne, les besoins de base qui est au fond de tout développement, mais en même temps les pays en développement ont aussi besoin de la haute technologie, tout comme nous.

Je crois qu'on peut faire deux choses en même temps, à la fois améliorer la situation des gens les plus pauvres du monde, et essayer de leur donner les fruits de nos exploits technologiques.

[*Traduction*]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, nous avons entendu mon collègue de Louis–Hébert et mon collègue de Don Valley–Ouest nous faire part de leur perspective.

Je fais valoir la perspective de la défense nationale. Nous devons exprimer plus clairement l'idée qu'aujourd'hui, la sécurité nationale n'est plus ce qu'elle était autrefois, quand on se limitait à défendre un périmètre concret. C'est beaucoup plus que cela, et c'est notamment de la coopération. De nos jours, le concept de sécurité, particulièrement à l'ère de l'après–guerre froide, est beaucoup plus vaste que ce qu'on appelait autrefois l'équilibre militaire.

Ce concept englobe maintenant des questions liées à la politique, à l'économie, aux droits de la personne et à l'environnement. Il se peut que ces idées nouvelles soient lentes à s'imposer aux responsables de la Défense nationale. Je ne suis pas un avant–gardiste, mais je crois que c'est ainsi qu'on envisage l'ACDI.

C'est évident que le bien–être du Canadien moyen est influencé par certains facteurs internationaux, surtout que nous sommes une nation commerçante composée d'une mosaïque d'éléments étrangers. Les circonstances mondiales risquent donc de toucher les Canadiens, beaucoup plus que toute autre nation.

Notre contribution à l'ACDI peut ne pas sembler particulièrement utile à l'électeur moyen, en période pré–électorale, mais dans une perspective globale de sécurité nationale et de bien–être de la population canadienne, l'ACDI peut s'avérer utile et efficace. Le député pourrait–il commenter cette façon de voir les choses?

M. Godfrey: Monsieur le Président, effectivement, comme l'a si bien expliqué le député, toute la question de la sécurité est à revoir avec la fin de la guerre froide. Il en va de même dans les pays que nous essayons d'aider. Je me souviens que lors de la famine en Éthiopie, les préoccupations géopolitiques concernant la Somalie et l'Éthiopie revêtaient une importance primordiale aux yeux de leurs protecteurs, les superpuissances.

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde où les dividendes de la paix pourraient fleurir dans notre pays, mais aussi dans les pays en voie de développement. Nous sommes en mesure d'attacher davantage de conditions à notre aide et de dire, par exemple, à un pays donné, que s'il a pour priorité de s'armer au lieu d'aider les plus démunis de ses citoyens, nous allons adopter ces mêmes priorités et refuser de leur venir en aide.

D'où le débat sur la politique étrangère, le débat sur la sécurité et le débat sur l'environnement. Tous ces débats arrivent sur le tapis en même temps et, en raison de la complexité des problèmes, c'est le moment idéal de revoir notre politique étrangère et notre politique en matière de développement.

• (1545)

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, c'est un honneur de participer à ce débat sur la motion présentée par mon parti. On peut espérer qu'elle mettra en lumière les questions soulevées dans le rapport du vérificateur général qui sont restées en suspens.

Je voudrais commencer par vous citer un passage de ce rapport: «Aujourd'hui plus que jamais, il est clair, tant pour les fonctionnaires que pour les parlementaires, que les Canadiens s'attendent qu'ils gèrent avec fermeté et prudence plutôt que de les voir trouver de nouvelles façons de dépenser de l'argent emprunté.» Si je ne m'abuse, le vérificateur général dit là que les contribuables veulent qu'on leur rende davantage de comptes.

Il semble étrange que huit sociétés soient exemptées de l'examen du vérificateur général. Aux termes du paragraphe 85(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, la Banque du Canada, le Conseil des arts du Canada, la Société de développement de l'industrie cinématographique, l'Institut canadien pour le paix et la sécurité internationales, la Commission canadienne du blé, le Centre de recherches pour le développement international et le Centre national des arts ont été exemptés des articles de la loi aux termes desquels ces organismes doivent bien administrer les deniers publics et rendre des comptes. C'est également le cas de la Société Radio–Canada, même si depuis, on a inclus certaines dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques dans la loi qui la régit.

Le vérificateur général a soulevé cette question à plusieurs reprises au cours des cinq dernières années, mais en vain.

Voyons pourquoi ces sociétés ont été exemptées de l'application de la Loi sur la gestion des finances publiques. Cela s'explique, semble–t–il, du fait qu'elles doivent être indépendantes du gouvernement. Cependant, nous devons alors nous poser la question: Qui est le gouvernement? Eh bien, à première vue, ce sont nos vis–à–vis. Cependant, si on veut aller plus loin, ce sont les Canadiens. Ce qu'on dit dans le cas présent, c'est que ces huit sociétés d'État doivent être indépendantes des Canadiens, qui paient pourtant la note.

Qu'est–ce que cela signifie? Le vérificateur général précise qu'en vertu de ces exemptions, ces sociétés n'ont pas à soumettre au Parlement un résumé de leurs plans d'entreprise servant à informer le Parlement de leurs objectifs. Elles ne sont pas tenues de respecter certaines responsabilités en matière de gestion. Rien ne garantit que leur actif est préservé. Elles n'ont pas à entreprendre une vérification interne ni même à établir des comités de vérification au sein de leur propre conseil d'administration. Aucune exigence législative précise n'oblige ces sociétés à subir de la part du vérificateur général des vérifications de rendement optimal en contrepartie de l'argent dépensé, qui constituent un élément important de la vérification annuelle et des dispositions comptables de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Il ne faut pas en déduire que ces sociétés d'État ne répondent pas aux exigences. Le problème, c'est qu'elles n'ont pas à se soumettre à ce processus comptable comme toute autre société d'État doit le faire.

Je félicite les sociétés qui ont subi les vérifications de rendement optimal en contrepartie de l'argent dépensé, mais il reste qu'elles n'ont pas à rendre publics les résultats. Elles sont autonomes. Elles n'ont pas de comptes à rendre à la population canadienne. Le vérificateur général, des millions de Canadiens et moi craignons que cette absence de l'obligation de rendre compte aboutissent à trois problèmes précis.

Premièrement, le Parlement n'a pas assez de renseignements pour jouer son rôle qui consiste à examiner et à autoriser l'utilisation des deniers publics.

Deuxièmement, la direction de ces sociétés d'État est responsable de l'utilisation économique, efficace et efficiente des fonds, mais cette responsabilité n'est pas clairement définie.

Troisièmement, ces sociétés ne sont pas assujetties à un mécanisme de vérification assez puissant pour s'attaquer à toutes les questions qui préoccupent les députés.

À mon avis, les observations du vérificateur général indiquent que nous, les parlementaires, sommes incapables de recueillir assez de renseignements sur l'utilisation que font ces sociétés de l'argent des contribuables. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de prendre des décisions judicieuses et responsables. Je crois que la question est importante, puisque le Parlement accorde chaque année des centaines de millions de dollars à ces sociétés.

● (1550)

Je tiens à illustrer ici d'un exemple précis à quel point il importe que les sociétés de la Couronne rendent davantage de comptes.

À la fin du mois dernier, le vérificateur général a entrepris un examen spécial de la Corporation du Centre national des arts et a cerné de graves lacunes dans la façon dont celle–ci gère ses finances. Le CNA dispose d'un budget annuel de 40 millions de dollars et d'un effectif de quelque 300 employés. Étant donné que le CNA ne fait habituellement pas l'objet d'un examen spécial de la part du vérificateur général, il a été long et ardu pour le contribuable canadien de découvrir ce que cet organisme fait de son argent.

Voyons ce qui s'est passé depuis 1990, soit depuis que le Comité parlementaire permanent des communications et de la culture a recommandé que le vérificateur général examine la situation du CNA. Le conseil d'administration du CNA a dû donner son approbation et il l'a fait. Puis, le vérificateur général a entrepris son enquête, qui couvrait la période allant de septembre 1991 à mars 1992.

Toutefois, le rapport n'a été présenté au conseil du CNA qu'en mai 1993, à cause notamment d'un différend entre le vérificateur et le CNA au sujet de la publication de cette information. Enfin, en janvier 1994, soit près de quatre ans après le dépôt de la recommandation initiale, le rapport a été rendu public.

Dans sa réponse au Rapport du vérificateur général, le conseil d'administration du CNA a reconnu que sa gestion financière laissait à désirer. Il a aussi fait au *Ottawa Citizen* une observation que je considère comme très significative, et je cite: «Compte tenu des ressources limitées dont disposait la direction du Centre, s'attaquer à la mentalité de l'établissement qui ne rendait pas de comptes depuis deux décennies a constitué une tâche monumentale».

Deux questions se posent. Pendant combien de temps l'argent des contribuables a–t–il été gaspillé et pendant combien de temps a–t–on laissé la Corporation du Centre national des arts s'enfoncer dans l'irresponsabilité financière institutionnalisée? Pourquoi a–t–il fallu près de quatre ans au vérificateur général pour révéler cette situation à la population?

Comme le vérificateur général l'a déclaré, et comme l'a aussi déclaré le Comité des communications et de la culture de la Chambre des communes en 1991, les sociétés d'État exemptées devraient être assujetties à la Partie 10 de la Loi sur la gestion des finances publiques pour que le vérificateur général puisse y procéder à des vérifications spéciales. Cette semaine, le ministre des Finances a déclaré à la Chambre qu'il n'était pas favorable à ces recommandations. Cependant, je crois que le CNA illustre bien la nécessité du changement.

Les contribuables canadiens exigent que les gouvernements dépensent leur argent efficacement. Je ne crois pas que nous, ou les contribuables canadiens, pouvons nous offrir le luxe d'exempter des sociétés d'État des vérifications spéciales. Tous les autres organismes doivent respecter certaines normes en matière de responsabilité financière.

Le cynisme de la population envers le gouvernement est en partie attribuable au gaspillage et à la mauvaise gestion. Nous devrions prendre toutes les mesures possibles pour remédier à la situation et favoriser une utilisation plus efficace des deniers publics.

J'exhorte tous les députés à appuyer la motion. Je prie instamment le gouvernement de présenter un projet de loi donnant suite aux recommandations du vérificateur général et incluant les sociétés d'État dans la Partie 10 de la Loi sur la gestion des finances publiques pour les rendre plus directement comptables de leurs dépenses.

Nous, les élus du peuple, n'avons pas seulement fait campagne sur le thème de la responsabilité financière, mais tous, nous avons dit chaque jour: «Nous devons agir de façon responsable». Il nous faut maintenant joindre le geste à la parole. Nous avons l'occasion de montrer aux Canadiens que le gouvernement actuel sera différent des autres gouvernements avant lui.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je félicite le député d'Okanagan pour son discours. Il a vraiment attiré mon attention lorsqu'il a parlé du Centre national des arts. Je ne dirai pas que je suis en désaccord avec lui. En fait, je suis d'accord pour dire que le Centre national des arts souffre du syndrome de la forteresse assiégée et que cela doit changer.

• (1555)

Cependant, je crois que l'un des principaux obstacles a été aplani. Le directeur général du CNA a été démis de ses fonctions par le conseil d'administration il y a quelques semaines. Je crois que c'était là la principale cause du problème.

À mon avis, nous devons aller un peu plus loin. Je crois que le Centre national des arts doit relever du Parlement. Il relève actuellement du Conseil du Trésor. Le président du conseil d'administration a été nommé par décret et son mandat a été renouvelé pour une autre période de cinq ans juste avant que le gouvernement précédent ne cède sa place à son successeur. Je crois que cette situation devra être corrigée avant que nous puissions participer activement aux décisions concernant le fonctionnement du CNA.

Le Centre national des arts est une institution canadienne. C'est le centre des arts de tous les Canadiens et c'est quelque chose dont nous devrions tous être fiers. Je ne me souviens pas du chiffre exact, mais chaque Canadien a fourni un certain montant qui a servi à la construction de ce projet qui devrait nous remplir tous d'une grande fierté. Le CNA n'appartient pas aux gens d'Ottawa. Il ne nous appartient pas parce que nous habitons la région de la capitale nationale.

Nous devons nous tourner vers l'avenir et développer nos arts et notre orchestre afin que tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays puissent en être fiers.

Je suis d'accord avec le député. Je veux que nous prenions les mesures nécessaires pour que le CNA relève du Parlement afin que nous puissions tous, en tant que parlementaires, participer aux décisions concernant son fonctionnement.

Je n'ai pas de question à poser. Je voulais simplement dire que je suis d'accord avec le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt.

Le président suppléant (M. Kilger): Dans cet esprit d'harmonie qui semble régner en ce vendredi, le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt voudrait–il répondre à ces observations?

M. Hart: Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de ses observations. Chaque jour que je siège à la Chambre, et c'est une expérience nouvelle pour moi, je trouve très agréable de constater que nous pouvons établir un terrain d'entente parmi bon nombre des intervenants. Je tiens donc à remercier la députée de ses commentaires. Les Canadiens exigent des comptes et il nous incombe de veiller à ce qu'on leur en rende.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je ne voulais surtout pas qu'on manque de gens pour faire des commentaires à la fin et je n'en voyais pas d'autres, alors j'ai cru bon de saisir l'occasion de poser des questions à mon collègue à propos de cette motion qu'il nous propose aujourd'hui.

On a débattu de beaucoup de choses, toutes sortes de choses, mais il n'en demeure pas moins qu'on a devant nous une motion qui doit avoir à peu près 1 000 mots et qui demande, et je cite:

> [. . .] au gouvernement de démontrer son engagement à agir de façon responsable et à utiliser les fonds publics avec efficience et efficacité en faisant rapport à la Chambre, au plus tard la première semaine du mois de juin de chaque année, des mesures prises [. . .]

pour vérifier les lacunes dans divers ministères.

Est–ce que notre collègue est au courant du fait que nos procédures parlementaires nous permettent, à l'heure actuelle, chaque année, de faire la vérification complète, à l'intérieur de l'appareil existant, des prévisions budgétaires de chaque ministère? De plus, selon l'article 108(2) du Règlement de la Chambre, tout comité parlementaire peut entamer une étude approfondie de n'importe quel dossier, sans demander la permission à quiconque, pourvu que le comité ne voyage pas à l'extérieur de la capitale nationale.

Troisièmement, lorsque les dépenses sont encourues, le Comité des comptes publics a, lui, le pouvoir de vérifier toutes les dépenses antérieures, incluant le rapport du vérificateur général.

Alors, je ne peux laisser passer cette occasion sans soulever la question suivante: nos collègues d'en face sont–ils en train de faire ce que nos autres collègues du Bloc voulaient faire hier, soit de créer encore une fois des dédoublements, des chevauchements, quand ils préconisent l'inverse?

[*Traduction*]

M. Hart: Monsieur le Président, par votre entremise, je remercie le député. Je ne crois pas que nous essayions de quelque manière que ce soit d'imiter le Bloc québécois. Ce que nous faisons, c'est souligner qu'on devrait insister davantage sur les comptes à rendre, qu'il faudrait améliorer le système qui est déjà en place.

Je ne propose absolument pas, et aucun autre député réformiste non plus, qu'on crée un autre ministère. En fait, nous y serions farouchement opposés. Ce que j'ai présenté à la Chambre cet après-midi, me semble-t-il, c'est un exemple montrant que, même si nos comités peuvent faire des enquêtes et des vérifications spéciales, les délais sont tout à fait insatisfaisants pour moi, pour beaucoup d'autres députés et pour les Canadiens.

Si on dépense de l'argent et s'il semble y avoir des irrégularités, alors le contribuable canadien a le droit de le savoir, tout comme la Chambre, le plus tôt possible. Quatre ans, c'est inacceptable.

Le président suppléant (M. Kilger): Dans la minute qui reste avant l'ajournement, je donne la parole au député de St-Albert, en tant que motionnaire au nom de son parti, pour qu'il fasse une dernière observation avant l'ajournement.

M. John Williams (St-Albert): Monsieur le Président, vous m'avez pris à l'improviste, mais je dirai que le ton du débat d'aujourd'hui m'a certainement plu. Nous avons été constructifs. Nous avons reconnu que le vérificateur général a un véritable rôle à jouer pour garantir que les deniers publics soient sagement et bien dépensés.

Comme je l'ai dit ce matin, je voudrais dire que ce n'est que la troisième fois depuis la création du poste de vérificateur général en 1878, si je ne m'abuse, que nous discutons du rapport de ce dernier à la Chambre. J'ai précisé que nous le ferions de nouveau et que j'espère que nous en viendrons à une entente avec le gouvernement pour que nous en débattions tous les ans.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 16 heures, je dois informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, l'étude de la motion est maintenant terminée.

La Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 février 1994

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 9 février, de la motion: Que le projet de loi C–9, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet du projet de loi C–9.

Je voudrais tout d'abord expliquer le contenu de ce projet de loi aux gens qui suivent le débat d'aujourd'hui. Une bonne partie des mesures de mise en oeuvre qui figurent dans ce projet de loi découlent de l'exposé financier de 1992 du gouvernement précédent, ainsi que du budget du 26 avril 1993. Il s'agit là d'un cas où nous avons décidé, en tant que gouvernement, que nos prédécesseurs avaient pris certaines mesures constructives que nous pouvions appuyer.

• (1105)

Je me rappelle avoir discuté de beaucoup d'entre elles lorsque j'étais le porte–parole de l'opposition pour les questions touchant la petite entreprise. Cela ne signifie pas que les mesures mises en oeuvre dans ce projet de loi montrent que nous souscrivons entièrement au programme économique du gouvernement précédent, mais lorsque nous étions dans l'opposition, nous avons fait de notre mieux pour appuyer certaines de ses modifications fiscales, surtout celles touchant la petite entreprise, pour veiller à ce qu'elles soient adoptées à la Chambre le plus rapidement possible. J'espère que nous pourrons poursuivre dans cette voie.

Parmi les mesures annoncées dans l'exposé économique et financier du gouvernement précédent et qui sont visées par ce projet de loi, il y a tout d'abord l'allégement des cotisations d'assurance–chômage pour la création d'emplois supplémentaires, qui permet d'offrir un crédit d'impôt remboursable à certains employeurs au titre de l'augmentation de leurs cotisations d'assurance–chômage en 1993.

Il y a ensuite le crédit d'impôt à l'investissement temporaire pour la petite entreprise, grâce auquel les entreprises de ce type peuvent obtenir un crédit d'impôt à l'investissement temporaire non remboursable de 10 p. 100 pour des machines et du matériel admissibles. C'est là une mesure très importante lorsque des fabricants essaient de se moderniser et d'améliorer leurs opérations afin de pouvoir devenir compétitifs sur le marché mondial. On voulait ainsi les encourager à le faire.

L'extension du programme de financement de la petite entreprise prolonge jusqu'à la fin de 1994 le programme qui permet aux petites entreprises en difficulté financière de refinancer jusqu'à 500 000 $ de dettes à des taux d'intérêt réduits. La plupart des députés sont conscients, j'en suis persuadé, de l'importance d'une telle mesure à l'heure actuelle—je vais d'ailleurs revenir là–dessus plus tard dans mon intervention—surtout lorsque nous avons tant de mal à modifier les attitudes des banques à l'égard des petites entreprises.

Le projet de loi abolit, rétroactivement au 31 octobre 1985, la pénalité fiscale sur les biens de petite entreprise excédentaires détenus par les REÉR et les fonds enregistrés de revenu de retraite. En ce qui concerne les dispositions touchant les sociétés à capital de risque de travailleurs, le projet de loi ajoute les actions privilégiées à la liste des placements admissibles des sociétés à capital de risque de travailleurs et facilite l'émission d'actions de ces sociétés au profit d'un REÉR.

Pour ce qui est des actions accréditives, le projet de loi permet aux actionnaires de déduire 100 p. 100 de leur première tranche de 2 millions de dollars de frais d'aménagement relatifs au pétrole et au gaz qui leur sont transférés. La plupart des députés réformistes devraient certes souscrire à cela.

L'élimination de la déduction obligatoire relative aux frais d'exploration au Canada accorde une plus grande souplesse aux sociétés qui exploitent une entreprise d'exploitation de ressources en leur permettant de déduire des montants moins élevés de frais d'exploration au Canada de façon à pouvoir utiliser leurs pertes autres qu'en capital avant leur expiration.

L'amélioration du crédit d'impôt pour activités de recherche scientifique et de développement expérimental prévoit une méthode de calcul simplifiée du crédit, permet d'obtenir des crédits partiels, précise les définitions et améliore l'application du programme.

Trois principales mesures ont été annoncées dans le budget. Les dispositions sur le crédit annuel maximal d'impôt à l'investissement abrogent ce crédit pour les années d'imposition commençant après 1993. C'est essentiellement une mesure d'ordre administratif. Le crédit d'impôt à l'investissement pour activités de recherche scientifique et de développement expérimental

étend le crédit de 35 p. 100 aux sociétés privées sous contrôle canadien dont le revenu imposable de l'année précédente est inférieur à 400 000 $ et prévoit l'élimination progressive de la limite de dépenses de 2 millions de dollars. La dernière mesure prévoit que les particuliers devront en général effectuer des paiements d'acomptes provisionnels d'impôt sur le revenu à chaque trimestre si la différence entre l'impôt exigible et les montants retenus à la source est supérieure à 2 000 $ durant l'année en cours et dans l'une ou l'autre des deux années précédentes. Auparavant, la limite était de 1 000 $. Comme on le sait, il y a tout près de 300 000 personnes âgées à très faibles revenus qui doivent verser des acomptes provisionnels trimestriels, ce qui représente pour elles un fardeau considérable. Cette modification, lorsqu'elle sera en vigueur, facilitera les choses ou même supprimera le fardeau des acomptes provisionnels trimestriels pour quelque 300 000 personnes âgées à faibles revenus.

• (1110)

Ce sont là, pour l'essentiel, les modifications contenues dans le projet de loi. Comme je le disais au début de mon discours, cette mesure législative, annoncée dans l'exposé budgétaire et dans l'exposé financier d'avant Noël l'an dernier, était déjà attendue. Nous sommes très conscients, et je crois que c'est le cas de l'ensemble des députés, qu'il faut agir rapidement pour stimuler l'esprit d'entreprise au Canada.

Toutes les mesures contenues dans le projet de loi sont importantes, mais elles ne seront efficaces que si les institutions financières reprennent leur partenariat avec la petite entreprise.

En revenant de Toronto ce matin, j'ai trouvé sur mon bureau le discours que mon collègue, le whip de mon parti, a prononcé à l'université Memorial de Terre–Neuve au cours de la fin de semaine. Le discours portait entièrement sur la rupture survenue dans les rapports entre les petites entreprises et les institutions financières et sur la nécessité, pour les députés, d'intervenir beaucoup plus énergiquement pour reconstruire ces rapports.

Dans son discours, le député a souligné avec quelle facilité les Reichmann ont pu avoir accès à l'aide financière de banques, alors qu'une bonne partie de cette aide n'était assortie d'aucune garantie. En tant que député, je dois dénoncer ce genre de chose; non pas que j'en aie contre les Reichmann ou que je veuille les pointer du doigt. Je citerai d'ailleurs un exemple plus récent.

Nous avons tous appris dans les journaux, ces deux ou trois derniers jours, de l'offre d'achat de Maclean Hunter faite par la société Rogers. Or, il y a à peu près un mois, les journaux révélaient que cette société éprouvait de graves problèmes de liquidités et cherchait des sources de financement provisoires pour pouvoir poursuivre ses activités jusqu'au trimestre suivant. La société devait trouver plusieurs centaines de millions de dollars et éprouvait beaucoup de difficultés en raison de l'importance de sa dette.

Puis tout à coup, cette société propose d'acquérir Maclean Hunter et voilà que les banques lui accordent les avances nécessaires. Les députés ont sûrement lu l'article qui révèle que les banques à charte se sont précipitées pour fournir entre 2 et 3 milliards de dollars pour venir en aide à la société Rogers.

J'ai rencontré un vice–président de cette société vendredi dernier, et la première chose que je lui ai demandée, c'est comment s'y prennent ces gens? Comment font–ils pour obtenir tout à coup 2,5 milliards de dollars des banques, alors qu'il y a un mois à peine ils éprouvaient des difficultés de liquidités de 200 millions de dollars par mois? Comment font–ils? Quel est leur secret? Qu'ils me le disent pour que je puisse faire connaître ce secret au million de petites entreprises qui semblent éprouver des difficultés à obtenir des capitaux.

• (1115)

M. Adams: Quelle a été la réponse?

M. Mills (Broadview—Greenwood): La réponse a été, comme il l'a dit, que cette industrie paraît très attrayante actuellement, avec le câble et les possibilités d'autoroute électronique. Pour le moment, ce sont les domaines qui attirent le plus les dirigeants des institutions financières.

Finalement, on n'a pas donné de raison pour justifier ce financement soudain par les banques. Tant mieux pour eux. S'ils peuvent obtenir ce genre de revirement, c'est bon pour l'entrepreneuriat et la libre entreprise. Pourvu qu'il n'y ait pas de trop grande concentration des pouvoirs dans ce domaine, cela ne m'ennuie pas vraiment.

Ce qui m'ennuie vraiment, cependant. . .

M. Gagliano: Pourquoi les banques ne feraient–elles pas la même chose pour la petite entreprise?

M. Mills (Broadview—Greenwood): Exactement.

Quand j'y repense, que je réfléchis et que j'examine bien la mesure législative dont nous sommes saisis aujourd'hui, et je présume qu'elle sera adoptée sans trop de difficulté, je m'interroge sur un point. Que pouvons–nous faire, en tant que députés, pour offrir à la petite entreprise autre chose que des modifications à la loi de l'impôt? Que pouvons–nous faire pour trouver des solutions à ce problème majeur, l'accès aux capitaux?

Encore une fois, à l'approche du budget et de son étude par les comités, j'espère que tous les députés se pencheront sur cette notion d'accès aux capitaux par la petite entreprise.

Notre parti croit—et c'est inscrit dans le livre rouge—que les plus grandes possibilités de création d'emplois dans notre pays sont entre les mains des petits entrepreneurs, hommes et femmes, qui sont également ceux qui acceptent de courir les risques. Ce sont eux qui mettent en jeu leur maison, leurs économies et leurs REÉR.

Je voudrais simplement que les institutions financières se rendent compte qu'elles doivent assumer une partie de la responsabilité et se joindre à nous pour contrer la crise du chômage.

C'est à peu près tout ce que j'ai à dire sur ce projet de loi, mais je veux revenir sur l'amendement qui touche les personnes âgées, soit le paiement des impôts par acomptes.

Cet amendement est très important pour nos personnes âgées. Je le répète, parce que, comme beaucoup de députés le savent, au

Canada, bon nombre de personnes âgées regardent la chaîne parlementaire. Selon moi, cet amendement est avantageux.

Beaucoup de personnes âgées ayant un très faible revenu doivent payer leurs impôts par acomptes trimestriels, à cause d'une lacune de la loi. Grâce à cet amendement, environ 300 000 personnes âgées pourront modifier la façon dont elles payent leurs impôts.

Je précise encore une fois qu'il s'agit d'une mesure constructive. Elle vise principalement à aider la petite entreprise dans l'interprétation de la loi de l'impôt. Évidemment, question de principe, j'aimerais mieux aider la petite entreprise d'une autre façon, si l'on pouvait agir plus globalement.

Je n'aime pas me servir de la loi de l'impôt pour diriger l'économie. J'aimerais mieux qu'on revienne en arrière et qu'on la reprenne dans son ensemble. C'est évidemment l'une des raisons pour lesquelles je préconise depuis longtemps le recours à un impôt unique. Notre régime fiscal consiste essentiellement à essayer de tenir compte des 14 000 pages d'exceptions sur les exceptions prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu, que nous avons tous eu la chance d'examiner puisque nous siégeons maintenant depuis près d'un mois. Cette loi renferme des privilèges spéciaux. La plupart des multinationales peuvent bénéficier des dispositions actuelles de notre loi de l'impôt actuelle. J'ai bon espoir qu'un grand nombre de ces privilèges particuliers seront éliminés quand le budget sera présenté mardi de la semaine prochaine. Je l'espère.

• (1120)

N'est-ce pas intéressant que nous fassions tous l'objet de pressions venant de diverses personnes qui demandent que telle ou telle mesure spéciale soit incluse dans le budget? D'ailleurs, je crois que de nombreux députés ont reçu l'exposé du Conseil canadien des chefs d'entreprises. Dans cet exposé, le Conseil s'oppose à ce qu'on accorde de nouvelles subventions aux entreprises, il ne veut pas de subventions pour les entreprises.

Cela m'a semblé incroyable. Ces gens croient que les subventions, c'est de l'argent qui vient directement des ministères responsables, que ce soit pour l'industrie, pour l'agriculture ou un autre secteur. Or, les vraies subventions dont bénéficient les grandes entreprises au Canada sont cachées dans la loi de l'impôt. Lorsque le Conseil canadien des chefs d'entreprises demande de n'accorder aucune nouvelle subvention ou de réduire les subventions actuelles, je voudrais bien qu'il parle aussi de tous les privilèges que recèle la loi de l'impôt.

J'ai au moins le plaisir de reconnaître aujourd'hui que 90 p. 100 des mesures contenues dans ce projet de loi visent les petites entreprises; je souhaite qu'il soit adopté rapidement à la Chambre.

M. Julian Reed (Halton—Peel): Monsieur le Président, je félicite le député pour ses observations sur les petites entreprises et les personnes âgées. La circonscription de Halton—Peel compte surtout des petites entreprises; aucune grande société ne s'y trouve. Les activités de 90 p. 100 de la population sont donc liées à des fermes ou à des entreprises de petite et de moyenne dimension.

Contrairement au député, je ne suis pas un expert financier et j'arrive difficilement à contrôler mes dépenses familiales. Je voudrais néanmoins faire un bref commentaire concernant les actions accréditives et les industries extractives, auxquelles ce projet de loi apporte une amélioration.

Il y a quelques années, les actions accréditives étaient courantes au Canada et je ne me souviens pas au juste de l'année où on les a laissé tomber. Rappelons-nous que les techniques de l'industrie minière ont évolué surtout au Canada, en grande partie dans le sud de l'Ontario. On a tendance à abandonner les industries extractives à mesure qu'on se tourne vers la haute technologie, les autoroutes électroniques et autres choses du genre. Or, les industries extractives sont toujours le pivot de l'économie canadienne et elles le resteront encore pendant de nombreuses années.

Je me demande si le député peut revenir sur ces questions, notamment sur les actions accréditives, qui doivent favoriser l'industrie minière.

Étant profane en la matière, peut-être comme bien des spectateurs d'ailleurs, je comprends mal la question des actions accréditives. Je doute même que bien des députés la comprennent.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je tiens d'abord à reconnaître l'intérêt du député de Halton—Peel pour les gens d'affaires de sa circonscription. J'y suis souvent allé et je peux dire que c'est une circonscription dynamique. L'exemple est excellent. La collectivité a un potentiel de croissance incroyable et si le secteur de la petite entreprise reprend de la vigueur, je sais qu'elle pourra remettre au travail un grand nombre de chômeurs de la région du Grand Toronto.

• (1125)

Je ne suis pas un spécialiste des actions accréditives et je ne veux pas traiter cette question dans les détails sans avoir tous les documents devant moi. Je m'engage toutefois à définir de façon précise comment ce projet de loi avantagera l'industrie minière et à communiquer ces renseignements au député aujourd'hui même.

M. Ted White (Vancouver-Nord): Je félicite le député pour son intervention et je voudrais lui poser une question qui se rattache à ce qu'il a dit au sujet des petites entreprises. Il a mentionné ces entreprises à plusieurs reprises au cours de son intervention.

Je représente la circonscription de Vancouver-Nord où il y a une forte concentration de petites entreprises et beaucoup d'entreprises exploitées dans des résidences privées. Ces entreprises s'inquiètent du fort taux d'imposition et leurs porte-parole me disent souvent souhaiter une réforme de la fiscalité pour qu'il n'y ait plus qu'un seul impôt, sous une forme ou sous une autre. Cette idée reçoit beaucoup de soutien.

Cependant, le niveau des dépenses gouvernementales oblige à augmenter sans cesse les taxes. Le député a dit que les propriétaires de petites entreprises de sa circonscription lui parlaient

beaucoup des taxes. Je me demande si ces gens pensent aussi que le gouvernement devrait réduire ses dépenses.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je remercie le député de Vancouver–Nord. Je le félicite pour ses commentaires qui sont toujours constructifs.

La première chose que les représentants des petites entreprises dénoncent, c'est le poids de la réglementation et les tracasseries administratives. C'est leur principale doléance après la difficulté d'obtenir des fonds des banques. Bien sûr, leur premier sujet de préoccupation, c'est l'accès aux capitaux. Ensuite, ils se plaignent des tracasseries administratives et réclament une réforme fiscale.

Quant aux dépenses gouvernementales, les représentants des petites entreprises veulent que nous mettions fin au gaspillage, que nous éliminions les dédoublements.

Cependant, d'après ce que j'ai entendu, la plupart d'entre eux comprennent qu'un programme qui sert bien l'intérêt public et qui donne un bon rendement pour les sommes qui y sont consacrées mérite d'être maintenu. Ce qu'ils ne supportent pas, c'est le gaspillage de fonds publics. Je partage les préoccupations du député face au gaspillage. En éliminant le gaspillage, nous réduisons les dépenses gouvernementales. Comme tous mes collègues du Parti libéral, je suis tout à fait d'accord avec cette façon de réduire les dépenses gouvernementales.

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, j'ai simplement quelques observations à faire et j'aimerais que le ministre me dise ensuite ce qu'il en pense.

Tout d'abord, au sujet des prêts aux petites entreprises, je crois que c'est vraiment compréhensible que les banques soient moins disposées à leur consentir des prêts qu'on pourrait s'y attendre. Les raisons sont évidentes pour moi d'après ce que j'ai pu constater dans ma circonscription.

Comme la plupart des circonscriptions d'un bout à l'autre du pays, ma circonscription dépend également des petites entreprises, qu'il s'agisse d'exploitations agricoles ou d'autres genres d'entreprises. Ces gens d'affaires m'ont dit que le plus gros problème, comme le député l'a mentionné, c'est la réglementation excessive, la paperasserie. Cela coûte trop cher de mettre sur pied et d'exploiter une entreprise à cause de la réglementation, et je pense en particulier à la nouvelle réglementation environnementale. Les banques trouvent que cela leur coûte trop cher de prêter aux petites entreprises à cause des rapports qu'elles doivent remplir pour se conformer aux règlements sur l'environnement.

La deuxième raison qu'on me donne pour m'expliquer pourquoi les banques ne prêtent pas aux petites entreprises, c'est que la marge bénéficiaire est tout simplement trop faible. Les impôts sont trop élevés dans notre pays. Ils engouffrent une trop grande part des profits.

La troisième raison, c'est le manque de confiance des gens d'affaires dans l'économie. Ce manque de confiance est certainement attribuable en grande partie à notre dette et à notre déficit annuel qui sont tous deux incroyablement lourds. Si les gens d'affaires eux–mêmes ne sont pas confiants, pourquoi les banques seraient–elles assez confiantes pour leur prêter?

• (1130)

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je remercie le député de Végréville pour sa question.

Tout d'abord, sur la question de la réglementation environnementale, c'est quelque chose que j'appuie totalement. Je crois que tous les gens d'affaires à qui j'ai parlé qui ont pris un engagement à l'égard de la protection de l'environnement ont fini par voir leurs profits s'accroître grâce à cet engagement. Je ne voudrais pas que diminue cet engagement à l'égard du développement durable. Au contraire, je voudrais même qu'il augmente.

En ce qui concerne le deuxième point soulevé au sujet de la non–rentabilité des petites entreprises pour les banques, je ne suis pas d'accord avec le député. À mon avis, à part les obligations du gouvernement du Canada, les petites entreprises sont le secteur le plus rentable pour les banques dans notre pays. Compte tenu des marges d'intérêt et des frais bancaires, je crois que c'est absolument inacceptable pour un banquier de dire qu'il n'y a pas de profits à faire dans le secteur des petites entreprises.

Par ailleurs, les banques ont une charte unique au Canada, une charte qui est définie par cette Chambre dans la Loi sur les banques. En vertu de cette charte unique, le mandat des banques ne consiste pas seulement à protéger les avoirs des déposants, mais aussi à prêter aux entreprises. C'est absolument inacceptable qu'un banquier dise qu'il n'y a pas de profits à faire dans le secteur des petites entreprises. J'espère que le député de Végréville retournera voir le banquier qui lui a dit cela pour contester cette affirmation.

Le vice–président: La période réservée aux questions et commemtaires est écoulée. C'est normalement le tour du Parti réformiste, mais un porte–parole du parti a indiqué, que ses membres avaient dit tout ce qu'ils avaient à dire au sujet de ce projet de loi.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, lorsque l'honorable député de Scarborough–Est a déposé, au nom du ministre des Finances, le projet de loi C–9, pour une deuxième lecture et son renvoi à un comité, il a déclaré: «Nous avons examiné attentivement les mesures proposées dans ce projet de loi et nous croyons qu'elles méritent d'être appuyées.» Il ajoutait toutefois qu'une des mesures qu'on trouvait dans l'ancien projet de loi a été laissée de côté et qu'en ce qui concerne les autres mesures, poursuivait–il d'un même souffle, notre principale critique, c'est qu'elles ne représentent qu'un effort minime de la part du gouvernement précédent en vue de répondre à un besoin pressant dans notre pays, c'est–à–dire renforcer l'économie et créer des emplois.

Il prenait soin aussi de préciser un peu plus loin: «Je demande à mes collègues d'en face de ne pas voir dans le projet de loi une indication de la ligne de conduite que le gouvernement entend suivre pour gérer l'économie.»

Comme nous ne connaissons pas encore, après quatre mois d'exercice du pouvoir par le Parti libéral, la véritable ligne de conduite qu'adoptera le gouvernement, vous me permettrez de vous faire part de certaines réflexions et de certaines appréhensions que nous avons relativement aux mesures économiques qu'entend mettre en vigueur très bientôt le prochain gouvernement.

Le gouvernement fédéral qui vient d'être élu a déclaré dans le discours du Trône du 18 janvier 1994 que la création d'emplois et

qu'entend mettre en vigueur très bientôt le prochain gouvernement.

Le gouvernement fédéral qui vient d'être élu a déclaré dans le discours du Trône du 18 janvier 1994 que la création d'emplois et la croissance économique sont en tête de ses priorités. Le gouvernement a souligné sans cesse, dans le discours du Trône et dans son livre rouge, qu'il mettra l'accent sur les PME, parce qu'elles seront le facteur déterminant de la reprise économique. Pourtant, aucune mesure importante ne nous a été présentée jusqu'à maintenant pour venir en aide à la PME, si ce n'est le projet de loi C–9 qui a été pensé par le défunt Parti conservateur, et qui, de l'avis même de l'honorable député de Scarborough–Est qui l'a présenté, fait partie d'une approche qui consiste en de la démolition pure et simple d'une part, et du rafistolage inefficace d'autre part.

• (1135)

Il serait grand temps que le gouvernement reconnaisse la capacité considérable du secteur des PME à créer des emplois. En effet, dans leur ensemble, les petites entreprises continuent à fournir les emplois dont on a tant besoin au Canada, au moment où les grandes entreprises réduisent leurs effectifs.

Au cours des années 1979 à 1989, les sociétés comptant moins de 50 employés représentaient 85 p. 100 de la création nette d'emplois dans le secteur privé. En 1990, en dépit de la conjoncture difficile au pays, les petites entreprises comptant moins de 20 employés ont comblé le déficit des emplois créés par la réduction des effectifs des grandes entreprises, suite à la compression des coûts et à la fermeture d'entreprises.

En fait, les créations nettes d'emplois des petites entreprises en expansion et des entreprises nouvelles représentaient pratiquement la totalité des créations nettes d'emplois depuis le début de la récession de 1990.

Même en 1991, lorsque la récession a provoqué davantage de faillites que de fondations d'entreprises, la création nette d'emplois de la part de très petites entreprises comptant moins de 5 employés a contribué à amortir le choc des pertes importantes d'emplois dans l'économie.

Les petites entreprises canadiennes sont capables et sont prêtes à servir de tremplin à la reprise économique qui se fait tant attendre. Elles sont mieux adaptées à l'évolution de l'économie, où les marchés sont devenus plus spécialisés et décentralisés. Elles représentent un potentiel inestimable de création d'emplois et de croissance économique. Selon un sondage de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, lequel avait été commandé à l'entreprise Angus Reid, on apprend que ces entreprises ont survécu à la récession et sont maintenant prêtes à embaucher davantage d'employés. Leurs décisions sont liées à la confiance des PME que les conditions s'améliorent. Cependant, en dépit de la baisse des taux d'inflation, des taux d'intérêt et du dollar, elles sont toujours hésitantes à prendre de telles décisions.

Malheureusement, l'hésitation des petites entreprises à créer des emplois se trouve renforcée par une charge fiscale croissante imposée aux consommateurs et aux petites entreprises à tous les paliers de gouvernement. Le gouvernement fédéral particulièrement, depuis les 20 dernières années, s'est montré incapable ou peu enclin à maîtriser son déficit qui ne cesse de grandir.

Maintenant plus que jamais, les chefs d'entreprises veulent et ont besoin d'un climat de certitude de la part des politiques gouvernementales. Ils craignent à bon droit de recevoir en pleine face un autre impôt, un autre règlement ou une autre complexité administrative.

Le gouvernement fédéral a clamé sur tous les toits qu'il comprend les besoins des petites entreprises. Malgré ses beaux discours, il continue à se fourvoyer et à préparer des mesures qui sont contraires à ce que les petites entreprises estiment avoir besoin, comme la réduction et l'allégement de la réglementation, qui pèsent lourd sur les petites entreprises et les consommateurs.

Le projet de loi C–9 contient des mesures fiscales pour venir en aide aux PME, notamment en qui a trait à l'achat d'équipement de production, tels la machinerie, le matériel, etc. Mais il faut savoir et il est important de dire qu'une kyrielle de programmes d'aide aux petites entreprises existent déjà, tant au palier fédéral que provincial, et visent à peu près les mêmes objectifs. À titre d'exemple, je voudrais donner une liste non exhaustive d'organismes fédéraux et québécois ayant pour but d'aider les PME à se moderniser et à faire de la recherche et du développement.

• (1140)

Au palier fédéral, il y a la Banque fédérale de développement, le Conseil national de recherches du Canada, le ministère de l'Industrie du Canada et le Bureau fédéral de développement régional pour le Québec.

Au palier québécois, on trouve le Centre de recherche industriel du Québec, le Fonds de développement technologique, la Société de développement industriel, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Il faut dire aussi que cette liste ne comprend que les organismes les plus importants. On pourrait y ajouter une foule d'organismes sectoriels et plusieurs autres relevant des municipalités, des régions, d'organismes parapublics ou sans but lucratif.

Cette nomenclature exclut les incitatifs fiscaux provinciaux à l'investissement. Elle exclut les programmes fédéraux et provinciaux à l'exportation, à l'informatisation, à l'automatisation, à l'expansion, à la croissance et au marketing. Les programmes en recyclage et en formation professionnelle sont aussi exclus. La liste ne comprend pas les programmes ayant trait aux transferts de technologie, au démarrage et au financement général.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, il exite un arsenal de programmes d'aide de toutes sortes qui se chevauchent les uns les autres, se dédoublent d'un ministère à l'autre, ou d'un palier de gouvernement à l'autre.

La situation est si complexe et inextricable que les PME doivent recourir aux services de consultants et de fiscalistes, qu'ils n'ont pas la plupart du temps les moyens de se payer, pour trouver lequel de ces programmes pourrait le mieux répondre à leurs pressants besoins.

Je reconnais qu'il faille accorder beaucoup d'importance aux mesures d'aide à la PME. Mais, pour que ces mesures soient efficaces et efficientes, il est urgent qu'une réflexion soit faite afin d'éliminer leurs chevauchements, leurs dédoublements et les coûts astronomiques qu'elles engendrent.

afin d'éliminer leurs chevauchements, leurs dédoublements et les coûts astronomiques qu'elles engendrent.

Cette réflexion devrait rechercher, premièrement, une simplification des mesures d'accréditation des dépenses pour faciliter l'accès de ces mesures aux petites entreprises; deuxièmement, une rationalisation des programmes d'aide pour en réduire les coûts administratifs excessifs; troisièmement, l'établissement d'un guichet unique pour dispenser l'aide aux PME, comme le suggère présentement la Chambre de commerce de Montréal; quatrièmement, l'élimination des chevauchements entre le fédéral et les provinces, en décentralisant la gestion et l'élaboration de ces mesures d'aide à l'entreprise vers les provinces qui en font la demande.

Dans la deuxième partie de mon exposé, j'aimerais apporter quelques réflexions relativement à une autre modification de la Loi de l'impôt sur le revenu suggérée par le projet de loi C–9. Il s'agit de l'extension jusqu'au 1er mars 1994 du régime d'accession à la propriété, laquelle prolonge d'une année le programme permettant aux particuliers de retirer des fonds de leur REÉR pour financer l'achat d'une habitation.

Mes propos seront largement inspirés d'une analyse du régime d'accession à la propriété, préparée par M. W. Paul McCrossan, à l'intention de l'Association canadienne de l'immeuble.

En période de récession, le gouvernement fédéral a souvent eu recours au secteur de l'habitation pour relancer l'économie. C'est dans le budget de février 1992 qu'il a utilisé cette façon de faire pour la dernière fois, quand il a annoncé un régime spécial d'accession à la propriété, permettant aux acquéreurs de retirer, sans impôt, jusqu'à 20 000 $ de leur REÉR, comme mise de fonds initiale pour acheter ou pour construire une maison. En échange, l'acheteur doit remettre l'argent dans son REÉR par versements égaux établis sur une période de 15 ans. À l'origine, les acquéreurs avaient jusqu'au 1er mars 1993 pour se prévaloir de cette possibilité, échéance que le projet de loi C–9 propose maintenant de reporter au 1er mars 1994, c'est–à–dire dans quelques semaines.

• (1145)

Le 1er septembre dernier, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a publié des données qui montraient que les consommateurs qui se sont prévalus du régime d'accession à la propriété comptaient pour 26 p. 100 de toutes les transactions effectuées à l'échelle nationale, en 1992.

Les données statistiques du ministère des Finances indiquent que durant la première année de fonctionnement du régime, qui a pris fin le 1er mars 1993, 153 452 participants ont utilisé le régime d'accession à la propriété. Par ailleurs, d'après les données brutes obtenues pour les cinq mois allant du 2 mars au 29 juillet 1993, le ministère aurait reçu 45 500 demandes supplémentaires de retrait de fonds du REÉR. C'est donc dire que ce programme répond encore à des besoins pressants et urgents.

Le groupe Angus–Reid a tout récemment publié les résultats d'un sondage d'envergure commandé par l'Association canadienne de l'immeuble, j'en parlais tantôt, lequel a permis de mieux comprendre le rapprochement entre les circonstances économiques qui entourent l'utilisation du régime, les caractéristiques démographiques des usagers de ce régime, leurs attitudes et leur perception.

En moyenne, chaque ménage, dit le sondage, a retiré la somme de 13 965 $ de ses REÉR, en vue d'une mise de fonds. Presque la moitié, soit 47 p. 100 de ces acheteurs, ont utilisé leur REÉR pour acheter leur première maison. Parmi ceux qui se sont prévalus du régime, plus du tiers de la mise de fonds complète, soit 34,5 p. 100 venait des REÉR. Toutefois, parmi les familles dont le revenu total s'élevait à moins de 30 000 $, presque la moitié de la mise de fonds, soit 46,8 p. 100 venait encore des REÉR.

Bien que le régime n'impose aucune restriction quant aux propriétaires d'une première maison, l'une des mesures des effets sociaux du régime consiste à permettre à des personnes, qui sans le régime n'auraient pas les moyens de s'acheter une maison, d'accéder au marché. Presque la moitié des usagers du régime, soit 47 p. 100, ont acheté leur première maison.

En outre, parmi les acheteurs de première maison, 86 p. 100 ont mentionné que le régime était important dans leur prise de décision de s'acheter une maison. L'analyse de l'utilisation du régime effectuée par catégories de revenu indique également que ceux qui l'utilisent le plus sont des Canadiens à revenu moyen et à faible revenu.

Parmi les usagers du régime, choisis au hasard pour les besoins du sondage, 28 p. 100 étaient de la haute classe moyenne, dont le revenu se situe entre 50 000 et 70 000 $ par année; 23 p. 100 étaient de la basse classe moyenne, dont le revenu se situe entre 30 000 et 50 000 $; et 10 p. 100 étaient de la classe à faible revenu, soit moins de 30 000 $. Ce sont ces groupes qui éprouvent le plus de difficulté à s'acheter une maison.

Les questions clés que soulève le régime d'accession à la propriété sont les suivantes: si oui ou non le régime complète le système déjà établi du revenu de retraite ouvrant droit à l'échelle fiscale, ou s'il dévie des fonds vers la consommation immédiate au détriment de la sécurité du revenu de retraite.

On a demandé aux participants d'évaluer, sur une échelle de un à sept, l'importance des différents éléments par rapport à la sécurité du revenu de retraite. La possession d'une maison s'est rangée en tête de liste avec une note de 6,1; suivi des épargnes personnelles à 5,8; des REÉR, 5,7; du Régime de pension du Canada, 4,5; et de la pension de vieillesse, à 4,5.

Des familles canadiennes à faible revenu et celles de la basse classe moyenne considèrent la possession d'une maison, non seulement comme le facteur simple le plus important pour la sécurité du revenu de retraite, mais elles ont également accordé à la possession d'une maison la cote la plus élevée de toutes les catégories de revenus, soit 6,2.

• (1150)

Indépendamment de l'âge, tous les participants au sondage ont jugé la possession d'une maison très importante, 55 p. 100, assez importante, 19 p. 100 ou importante, 13 p. 100 pour la sécurité du revenu de retraite des Canadiens en général. L'importance accordée à la possession d'une maison relativement à la sécurité de revenu et de retraite a été confirmée, lorsque 84 p. 100 des participants l'ont jugée personnellement très importante ou plutôt importante.

Seulement 6 p. 100 des participants au sondage croyaient qu'ils pourraient compter sur la pension de vieillesse ou le Régime de pensions du Canada; 90 p. 100 croyaient qu'ils devront compter beaucoup plus sur leurs propres ressources à l'avenir. Ce cynisme au sujet de la confiance accordée au programmes de retraite gouvernementaux était plus prononcé parmi les participants âgés de 25 à 35 ans, dont 3 p. 100 d'entre eux croyaient qu'ils pourraient compter sur la PV ou le Régime de pensions du Canada, comparativement à 95 p. 100 qui croyaient qu'ils devaient se fier beaucoup plus sur leurs propres ressources.

Face à ces attitudes, et en terminant, vu l'importance accordée par ces participants à la possession d'une maison en prévision de la sécurité du revenu de retraite, il n'est pas surprenant que l'utilisation maximale du régime d'accession à la propriété soit concentrée parmi les gens de 25 à 45 ans.

En conséquence des réalités dévoilées par ce sondage, je suggère au gouvernement que le régime d'accession à la propriété soit prolongé d'un an, ou mieux encore, de trois à cinq ans. À la fin de cette période, le régime pourra faire l'objet d'une évaluation en regard de l'activité économique suggérée, des caractéristiques démographiques des usagers du régime et du remboursement réel des emprunts aux REÉR.

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, au nom des citoyens que je représente et au nom des nombreux Canadiens qui m'ont écrit à ce sujet, je voudrais revenir sur les propos du député concernant l'extension du programme permettant d'utiliser les fonds investis dans un REÉR pour acheter une habitation.

Le député pourrait–il nous dire s'il vaut la peine à son avis de continuer de permettre l'utilisation des fonds d'un REÉR pour financer d'importants travaux de rénovation, car cette activité fait appel à une main–d'oeuvre nombreuse et serait très bénéfique pour l'économie.

[*Français*]

M. Laurin: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon honorable collègue pour l'intérêt qu'il a porté à mon discours. Je dois lui dire que l'accès aux REÉR pour les personnes qui ont des économies, et la plupart du temps, ce sont les seules économies qu'elles ont su réaliser, c'est permettre à ces gens d'accéder à leurs propres épargnes pour améliorer leur sort, préparer leur retraite, préparer, dans le fond, la seule chose à laquelle ils font encore confiance.

Chaque fois qu'on accorde une liberté permettant à ces gens–là d'avoir plus facilement accès, soit à une propriété ou encore à la restauration de leur maison, je pense qu'on leur permet d'avoir une plus grande fierté qui ne coûte pas cher à l'État puisque ce sont leurs propres économies. Les REÉR sont de l'argent investi par les épargnants. C'est un rapport d'impôt en fait. Ce n'est pas de l'impôt perdu par le gouvernement; c'est un rapport d'impôt qui sera récupéré tôt ou tard par l'État. En attendant, qu'on permette donc, le plus facilement possible, à ces gens d'y avoir accès.

On pourrait même ajouter d'autres mesures. On pourrait parler de l'abolition prévue par le gouvernement de la mesure des gains en capital, c'est–à–dire l'imposition des gains en capital de 100 000 $. Les plus riches de notre société se sont déjà prévalus des 500 000 $. Les mesures ont été baissées à 100 000 $ et il n'y a plus que la classe moyenne et les plus démunis de notre société qui pourraient en profiter. Malheureusement, le gouvernement projette d'abolir cette exemption, encore une fois, pénalisant les plus démunis de notre société. Nous avons dénoncé ces mesures, nous continuerons de le faire et j'espère que ce faisant, nous obtiendrons l'appui de nos collègues du Parti réformiste qui eux aussi devraient manifester beaucoup d'intérêt pour la protection des plus démunis de notre société.

Alors, je les invite à se prononcer dans ce sens et j'espère qu'ils sauront nous appuyer dans nos démarches.

• (1155)

[*Traduction*]

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, je voudrais simplement demander au député de reconsidérer sa position au sujet de l'exonération des gains en capital. Comme il le sait, l'exonération cumulative jusqu'à concurrence de 100 000 $ a été instituée sous le régime d'un gouvernement antérieur aux deux dernières législatures.

Cette exonération présentait à mon avis deux graves défauts. Tout d'abord, elle ne prévoyait pas de jour d'évaluation pour les placements, de sorte que quiconque avait un gain de détention datant d'avant l'établissement de cette exonération en bénéficiait automatiquement. Deuxièmement, elle ne restreignait pas les types de placement admissibles au bénéfice de cette disposition, de sorte qu'un placement dans une propriété de vacances en Floride, par exemple, devenait admissible à cette exonération. Je le demande au député, croit–il que ce genre d'investissement soit vraiment bénéfique pour le Canada?

Il faut vraiment se demander s'il existe ou non un point d'arrêt logique. Il ne fait aucun doute que certains ont bénéficié de cette exonération et que d'autres aimeraient en bénéficier eux aussi. Mais où arrêter le processus? Cela n'a pas de fin logique.

En fait, le député devrait se poser la question suivante: si une telle exonération n'existait pas aujourd'hui, songerait–il à instituer une telle mesure pour le bien des Canadiens? Je pense que la réponse est tout simplement non.

[*Français*]

M. Laurin: Monsieur le Président, ce qui m'étonne dans l'intervention de mon honorable collègue, c'est qu'il trouve dangereux que ces exemptions soient maintenues parce qu'on est rendu au point où ce seraient les gens de la classe moyenne et les plus démunis qui pourraient en bénéficier.

Pourquoi les mêmes inquiétudes n'ont–elles pas été soulevées lorsque les plus riches de notre société en profitaient? Pourquoi n'avons–nous pas dénoncé cette mauvaise administration ou ces objectifs prétendument nouveaux ou des objectifs qui nous surprenaient parce qu'on semblait découvrir que le plan ne donnait pas les résultats escomptés? Mais tout le temps qu'on essayait d'atteindre des objectifs qu'on ne voulait pas, on laissait les plus riches de notre société en bénéficier. Alors que les plus gros se sont graissé la poche, et qu'aujourd'hui, c'est la classe moyenne et les plus petits qui peuvent en profiter, on leur dit: Il faut mettre

un terme à ce programme; c'est fini. Votre tour, vous ne l'aurez jamais.

On ne peut accepter cela; il ne peut y avoir deux justices dans notre société. Si les plus riches, qui avaient les moyens d'en profiter dans les premiers mois et les premières semaines de la mise en vigueur de cette mesure, avaient le moyen d'en profiter tout de suite, ce n'était malheureusement pas le cas des autres, qui ont dû attendre de ramasser leurs économies et de faire fructifier leur capital pour être capables d'en tirer des gains éventuels.

Je regrette qu'on dise aujourd'hui qu'il faille arrêter la mesure, parce qu'on est rendu aux plus petits de notre société qui, eux, n'auront jamais eu leur tour, comme ce fut souvent le cas. Je dirais même que la plupart des mesures qu'on attend du gouvernement dans le prochain Budget risquent de nous faire connaître la même situation.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Tout d'abord, monsieur le Président, je ferai remarquer au député que j'ai bien entendu la question qu'a posée mon collègue, le député de Mississauga–Sud, qui ne laissait pas entendre qu'il fallait se montrer insensible aux contribuables à revenu moyen qui bénéficient de cette exonération; il disait simplement qu'il fallait veiller à ce que cette mesure ne soit pas conçue de manière à inciter les gens à investir à l'extérieur du Canada, dans des propriétés en Floride, par exemple. Je suis tout à fait d'accord avec lui.

Le député a prononcé un excellent plaidoyer en faveur de ceux qui accèdent à la propriété d'une habitation grâce aux fonds d'un REÉR. C'est un des meilleurs que j'aie entendus. Espérons qu'on écoute la recommandation du député d'ici deux semaines.

Je voudrais cependant m'attarder davantage à l'argument qu'il a fait valoir dans la première partie de son intervention au sujet du dédoublement des programmes provinciaux et des programmes fédéraux pour les petites entreprises, en insistant pour qu'on rationalise le processus.

• (1200)

Le député a parlé de décentralisation. Songerait–il à décentraliser ou rationaliser ces programmes s'ils étaient appliqués par les services du gouvernement du Canada établis dans les provinces? Le député préconise–t–il tout simplement que le gouvernement du Canada se retire des activités visant à venir en aide aux petites entreprises?

[*Français*]

M. Laurin: Monsieur le Président, je retiens avec beaucoup d'intérêt les paroles de mon honorable collègue d'en face lorsqu'il dit que l'intention, semble–t–il, ne serait pas d'annuler cette exemption de gain en capital de 100 000 $ mais plutôt de faire en sorte qu'il n'y ait plus de fuites de capitaux vers l'étranger. S'il y a moyen de corriger cet irritant pour faire en sorte que les plus petits et la classe moyenne continuent d'en bénéficier, nous saluerons cette intervention avec beaucoup d'à–propos, et sûrement que nous saurons l'appuyer.

Quant à la décentralisation et aux dédoublements, il y a des domaines—et le Bloc québécois l'a dit pendant toute la campagne électorale—où le fédéral devrait complètement se retirer et laisser la gestion de ces programmes aux provinces. On a longtemps parlé de la formation professionnelle, c'en est un bon exemple où le fédéral devrait se retirer et laisser la formation de la main–d'oeuvre aux provinces, parce que c'est une question d'éducation qui, en vertu de la Constitution, relève des provinces. C'est un domaine où il continuera d'y avoir des dédoublements improductifs si on maintient la situation actuelle.

On pourrait donner d'autres exemples, on pourrait parler de la santé, on pourrait parler de la recherche et du développement. Et il est malheureux qu'on ne puisse pas venir à bout d'éviter ces dédoublements, parce que le fédéral continue de vouloir se maintenir une visibilité dans les champs provinciaux qui, pourtant depuis longtemps, sont réclamés par tous les premiers ministres, de la province de Québec, entre autres, depuis 30 ans, qu'ils soient bleus, rouges, indépendantistes, souverainistes ou autres. Alors je pense qu'il y a un consensus majeur dans la province de Québec, particulièrement sur cette question. Et j'espère que le fédéral finira enfin par le reconnaître.

Le vice–président: La période prévue pour les questions et commentaires est terminée. Nous reprenons donc le débat. Comme il n'y a plus d'orateurs chez les libéraux et chez les réformistes, je donnerai la parole au parti de l'opposition officielle, le Bloc québécois. La parole est à l'honorable député de Laprairie.

M. Richard Bélisle (La Prairie): Monsieur le Président, les modifications qui découlent du projet de loi C–9 réactualisent les mesures proposées dans l'exposé économique et financier et dans le budget d'avril 1993 de l'ancien gouvernement conservateur, comme vous vous souvenez tous.

Le nouveau gouvernement, déjà en mal d'inspiration quant aux nouvelles incitations fiscales à proposer aux propriétaires de PME et aux travailleurs, s'en remet donc à des mesures proposées par cet ancien gouvernement usé par neuf ans de pouvoir.

Ce projet de loi C–9 propose en fait 12 modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu. Comme on le sait tous, la première de ces mesures concerne l'allégement des cotisations d'assurance–chômage pour la création d'emplois supplémentaires. Ceci permet en fait d'obtenir un crédit d'impôt remboursable au titre d'une augmentation des cotisations d'assurance–chômage payables par certains employeurs en 1993.

Combien coûte en frais administratifs toute cette bureaucratie excessive? C'est la question qu'il faut se poser. Cet allégement me fait penser aux remboursements liés à la TPS. Le gouvernement va chercher environ 13 milliards en TPS. Mais si l'on soustrait tous ces coûts administratifs et tous les remboursements liés à cette même taxe, qui devrait aider en fait à réduire la dette et à éliminer le déficit annuel du gouvernement, cette taxe rapporte très peu en bout de ligne, compte tenu de tous les efforts

administratifs et toute l'énergie qui est consacrée pour aller recueillir ces sommes.

Il en est de même pour cet allégement des cotisations d'assurance–chômage qui sont proposées dans le projet de loi C–9. Pourquoi augmenter les taxes et les cotisations s'il y a toujours des échappatoires?. En fin de compte, c'est ce qu'on propose ici: des réductions, des allégements pour certains groupes cibles de la population. Pourquoi privilégier ces groupes par rapport à d'autres? Toutes ces taxes et ces cotisations rapportent ainsi très peu, en bout de ligne, à l'ensemble de la collectivité.

• (1205)

Ce matin, j'avais en main une copie de la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu. Il s'agit d'un document de quatre pouces d'épaisseur. Le but premier de l'impôt devrait être de permettre au gouvernement de recueillir les sommes lui permettant d'opérer et deuxièmement de redistribuer la richesse à l'ensemble de la population.

Pourquoi tous ces crédits d'impôts, ces extensions, ces éliminations, ces abolitions et ainsi de suite, sinon de nourrir et faire vivre toute une machine bureaucratique et tous les professionnels qui gravitent autour.

Un ami propriétaire de PME me disait la semaine dernière: «Une PME de 20 employés doit avoir une personne à temps plein, et je dis bien à temps plein, pour remplir et répondre aux questionnnaires et formulaires du gouvernement, et ceci inclut les changements incessants comme ceux proposés dans le projet de loi C–9, changements que l'État apporte sans cesse à ses lois et à ses réglementations.» Cet ami est lui–même propriétaire d'une PME d'une vingtaine d'employés.

Et dire qu'on pouvait lire dans le livre rouge du Parti libéral, au cours de la dernière campagne électorale, et je cite ce livre à la page 17: «Nous réduirons les dépenses publiques en abolissant les programmes inutiles, en resserrant les procédures, en éliminant les dédoublements, en collaboration avec les gouvernements provinciaux.»

Le livre rouge ne mentionne malheureusement pas que le gouvernement va cesser d'augmenter les taxes constamment, élargir l'assiette fiscale en créant toujours des exceptions pour divers groupes, tel que proposé dans le projet de loi C–9. Si le gouvernemnt procédait à des analyses coûts–bénéfices avant de créer une nouvelle taxe ou d'augmenter les cotisations, comme celles de l'assurance–chômage, il connaîtrait le bénéfice réel, le bénéfice net que lui rapporte chaque taxe, chaque cotisation.

Il faudrait essentiellement comptabiliser dans les coûts permettant de percevoir une taxe ou une cotisation, le coût réel de la bureaucratie nécessaire pour aller cueillir cette taxe ainsi que le coût de tous ces allégements, crédits d'impôt, déductions fiscales, extensions de programmes, comme ceux qui sont mentionnés dans le projet de loi qui est devant nous ce matin.

Si l'on additionne tous les coûts liés à la perception d'une taxe et toutes les modifications et allégements pour les rendre moins régressifs pour les plus démunis, ou en fait moins pénalisants pour les investisseurs ou les investissements créateurs d'emplois, le bénéfice réel de plusieurs taxes ou cotisations est souvent minime en bout de ligne pour l'État.

Le projet de loi C–9 se veut une Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu à la base. Nous, du Bloc québécois, voulons dire ceci au présent gouvernement. Nous avons au Canada une Loi de l'impôt sur le revenu de quatre pouces d'épaisseur. Arrêtons de toujours la compliquer et de vouloir la complexifier. Ce que veulent les contribuables, c'est une simplification de toutes ces procédures fiscales. Il faudrait refaire cette loi de fond en comble et arrêter de la complexifier, ce qui ne sert qu'à nourrir, comme je le mentionnais tantôt, toute une machine bureaucratique et toute une série de consultants fiscaux de tout acabit.

Si on lit attentivement les douze modifications proposées dans le projet de loi C–9, qu'est–ce qu'on voit? La première mesure parle d'allégements. La deuxième mentionne un crédit d'impôt. Un crédit d'impôt, en fait, est une application d'une exception temporaire. Dans ce cas–ci, c'est une exception temporaire pour la petite entreprise. Il s'agit d'un genre d'abri fiscal, encore une exception. Pourquoi créer tant de mesures fiscales s'il y a tant d'exceptions en bout de ligne?

La troisième mesure est également une extension concernant les petites entreprises. Ici, il faut se poser la question: Pourquoi toujours revenir à la rescousse des canards boiteux fiscaux qui ne peuvent vivre par eux–mêmes sur le plan économique?

La quatrième mesure est une abolition. La cinquième mesure concerne les sociétés à capital de risque des travailleurs. C'est encore un ajout à la présente Loi de l'impôt sur le revenu. La sixième mesure est également une extension d'une mesure existante. La septième concerne les actions accréditives. Il s'agit d'une déduction fiscale, donc encore un cas d'abri fiscal. La huitième mesure est une élimination. Ici encore, c'est une modification, un changement à une mesure existante. Et la neuvième mesure est également l'amélioration d'une mesure existante.

La question qu'il faut se poser est pourquoi tous ces abris fiscaux? L'économiste Jean–Luc Migué nous dit à ce propos et je cite: «Pourquoi subventionner des investissements? S'ils sont rentables, il vont venir, s'ils ne le sont pas, il ne faut pas qu'ils se produisent économiquement parlant.

• (1210)

Ces neuf premières mesures, dont je viens de parler, sont tirées de l'exposé économique et financier de l'ancien gouvernement conservateur, comme il a été mentionné antérieurement. Comme je l'ai dit également, est–ce que l'imagination fiscale de ce gouvernement est héritée de l'ancien gouvernement conservateur?

Les trois dernières mesures sont aussi des mesures déjà annoncées dans le Budget du 26 avril 1993 de l'ancien gouvernement. Encore ici, la mesure 10 est un crédit d'impôt, la mesure 11 également, et la douzième mesure concerne une mesure mineure touchant les acomptes provisionnels. Ces 12 mesures fiscales sont donc un ensemble de mesures hétéroclites, sans vision globale.

On se serait attendu à des mesures fiscales imaginatives, innovatrices, créatrices d'emplois, mais on nous sert des accommodements d'anciennes mesures fiscales qui ne font qu'enchevêtrer, encore plus, cette Tour de Babel qu'est la loi fédérale de l'impôt sur le revenu.

Le premier ministre et le ministre des Finances nous disent toujours: «Attendez le prochain budget», lorqu'on les interroge sur la fiscalité qu'entend adopter ce nouveau gouvernement.

Alors, pourquoi un projet de loi C–9 alors que le prochain Budget du 22 février prochain risque, encore une fois, de tout modifier?

Je laisse à la réflexion de cette Chambre l'étude réalisée par Me André Lareau et une équipe de l'Université Laval, où l'on écrit, et je cite: «Si le gouvernement ne se montre pas plus imaginatif, c'est que le lobbying ne vient pas des familles, mais des entreprises. Les parents doivent ainsi payer des taxes sur les couches, mais il n'y a aucune taxe quand vous achetez des actions à la base.»

On pourrait ajouter que le lobbying ne vient pas des individus de la classe moyenne ou des plus démunis, et ce nouveau gouvernement n'agit que sous la férule des groupes de pression bien organisés, d'où une Loi de l'impôt sur le revenu qui se modifie et s'épaissit au gré des diverses pressions qui s'exercent successivement à gauche et à droite.

En conclusion, j'aimerais souligner que le projet de loi C–9 ne dit rien sur l'aide à la famille qui devra passer par la fiscalité, en fait, par l'impôt sur le revenu.

M. Yves Séguin, ancien ministre du Revenu du Québec, mentionne dans le journal *La Presse* du 6 février 1994, et je cite: «Les conjoints—des conjointes dans la plupart des cas, faudrait–il dire—qui reçoivent la pension alimentaire doivent l'ajouter à leurs revenus. Cette pension calculée de façon très serrée, en fonction des besoins des enfants, ne rapporte absolument rien à la mère. Mais au lieu de payer 25 p. 100 d'impôt, par exemple, elle devra, dans plusieurs cas, en payer 37 p. 100 ou plus, peut–être 2 000 $ ou plus, ce 2 000 $ qu'elle n'a pas.»

En fin de compte, on ne voit nullement dans ce projet de loi C–9 des mesures fiscales qui s'adressent directement à la population, aux individus ou à la famille, mais bien des mesures mitigées qui s'adressent aux entreprises, des mesures mitigées qui sont pour la plupart héritées de l'ancien gouvernement conservateur.

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du député au sujet des modifications (9) et (11) se rapportant à la recherche scientifique et au développement expérimental; il a dit qu'il n'aimait pas ces modifications proposées dans le projet de loi.

Je croyais que le député se serait réjoui de toute mesure visant à consacrer plus efficacement des fonds aux activités de recherche et de développement. S'il juge que ces dispositions ne constituent pas de bonnes modifications à la loi, pourrait–il en recommander d'autres à la place?

[*Français*]

M. Bélisle: Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné au cours de mon exposé, on aurait aimé avoir dans ce projet de loi C–9, des mesures fiscales, des mesures dans l'impôt sur le revenu qui touchent plus directement les individus et la famille.

• (1215)

Nous avons, au Québec, dans la Loi provinciale sur le revenu, toute une série de mesures qui aident plus directement les parents, spécialement les parents des jeunes enfants. Dans ce projet de loi–là, il faut quand même donner crédit à certaines mesures qu'on retrouve ici, mais ces mesures s'adressent plus directement aux entreprises.

Le député faisait allusion aux mesures 9 et 11 qui portent sur la recherche et développement. J'ose espérer que pour une fois, ces mesures puissent être bénéfiques au Québec. On sait que toute l'aide apportée à la recherche et développement, au cours des dix dernières années, ont favorisé essentiellement l'Ontario au détriment du Québec. Si on regarde entre les années 1980 et 1989, le gros de l'aide à la recherche subventionnée par le gouvernement fédéral a favorisé la province de l'Ontario dans une proportion de 50 p. 100. Historiquement, le Québec n'a bénéficié que de 17 p. 100 des subventions dans le secteur de la recherche et développement.

J'aimerais ajouter que j'ose espérer que ce projet de loi puisse, pour une fois, favoriser également la province de Québec, comparativement aux autres provinces du Canada et surtout à l'Ontario.

[*Traduction*]

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, je félicite le député de son intervention dans le cadre du débat sur le projet de loi C–9.

Si je ne m'abuse, le député a dit au sujet de la TPS qu'elle rapportait un peu moins de 15 milliards de recettes et que, une fois déduites les dépenses qu'elle occasionne, elle ne rapporte presque rien.

Les sommes brutes que le gouvernement a perçues au regard de la TPS représentaient quelque 29,5 milliards de dollars. Il faut toutefois soustraire de ce montant les 10,7 milliards de dollars que le gouvernement a dû rembourser, notamment aux exportateurs, parce que leurs crédits de taxe sur intrants sont supérieurs aux taxes perçues sur leurs ventes non destinées à l'exportation. Il faut aussi soustraire les remboursements versés aux écoles, aux municipalités, etc., qui peuvent généralement se faire rembourser 50 p. 100 de la TPS qu'elles ont payée. Enfin, il faut déduire les quelque 2,5 milliards de dollars remboursés aux Canadiens à faible et à moyen revenu, à titre de crédit pour TPS. Une fois toutes ces dépenses soustraites, le gouvernement a tiré de la TPS des recettes nettes de 14,9 milliards de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 1993.

Cela dit, nous savons que la taxe de vente fédérale rapportait des recettes nettes d'environ 18 milliards de dollars et que la TPS a rapporté moins au gouvernement. À l'heure actuelle, le Comité permanent des finances de la Chambre étudie donc assidûment des solutions de rechange à la TPS pour faire en sorte que notre régime fiscal soit efficace et équitable.

Je tenais à faire ces mises au point relativement à la déclaration du député, de manière que les Canadiens sachent bien ce qu'il en est actuellement.

[*Français*]

M. Bélisle: Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention. Effectivement, je parlais du revenu de la TPS qui était de l'ordre de 13 ou 14 milliards; je vous le concède à un milliard ou un milliard et demi près.

Essentiellement, cette taxe rapporte entre 13 et 15 milliards par année. C'est un peu ce qu'était mon propos sur le projet de loi C–9, soit que le gouvernement procède à des analyses de coûts–bénéfices ou à des études plus approfondies avant de mettre sur pied des nouvelles taxes et également que le gouvernement

élimine les échappatoires. Lorsqu'on parle d'échappatoires, ce ne sont pas uniquement des échappatoires au plan des abris fiscaux, mais lorsqu'on met de l'avant une nouvelle cotisation, une nouvelle taxe, on n'en finit plus, au sein de la machine administrative, à y joindre toute une série d'exceptions.

Évidemment, on veut que ces taxes–là soient le moins regressives possible. Il y a des diminutions, il y a des exceptions pour les individus ou les ménages les plus démunis. Dans ce cas–ci, vous avez mentionné 17 milliards, je crois, pour les crédits concernant la TPS à l'exportation; 50 p. 100 de la TPS pour les écoles et les hôpitaux. Si on élimine tout cela et qu'on ajoute le coût de la bureaucratie, toutes les énergies, tous les efforts administratifs qui sont consentis pour aller chercher ces taxes–là, en bout de ligne, on parle ici de l'ordre de 14,9 milliards, alors que, au départ, la taxe rapporte, comme vous le disiez si bien, 29,5 milliards. Donc, une fois toutes les exceptions comptabilisées, la taxe ne rapporte même pas plus ou moins 50 p. 100 de ce qui était visé au départ. On arrive avec un montant de 30 milliards et, une fois toutes les exceptions enlevées, on arrive à 14,9 milliards. Et on nous dit ici que l'ancienne taxe fédérale, en n'ayant nullement toutes ces exceptions–là, rapportait 18 milliards.

• (1220)

Tous les efforts qui ont été consentis finalement, c'était pour mettre sur pied une taxe qui rapporte 3 ou 4 milliards de moins. Avant d'aller de l'avant avec une nouvelle mesure fiscale ou avec une nouvelle taxe fédérale pour remplacer la TPS, il faudra procéder à des mesures, à des analyses, à différentes études, de la façon la plus poussée possible, et essayer d'éliminer les coûts administratifs aux entreprises.

Également, dans les 14,9 milliards qui restent en bout de ligne, on ne comptabilise pas ici tous les efforts qui sont fournis par les entreprises pour aller chercher cette taxe–là, toute la nouvelle comptabilité, tous les nouveaux systèmes informatiques qui ont été mis sur pied par les entreprises pour aller chercher ces sommes d'argent. En bout de ligne, ce qu'on nous dit, c'est que l'ancienne taxe était de 18 milliards. L'économie, c'est un ensemble. Si ce n'est pas le gouvernement qui paye d'une main, ce sont les entreprises qui payent de l'autre. Il y a sûrement plusieurs milliards de dollars qui ont été payés par les entreprises pour mettre sur pied cette taxe–là, et c'est difficile à chiffrer, évidemment, à savoir s'il s'agit de 5 ou de 10 milliards. Donc en bout de ligne, c'est peut–être 4 ou 5 milliards qui restent, dans les poches de la collectivité. Tous ces efforts–là ont été consentis pour abolir finalement une taxe qui rapportait quatre ou cinq fois plus. Il faut vraiment se pencher là–dessus et pousser un peu plus nos analyses avant d'y aller d'une nouvelle taxe.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je félicite le député d'avoir si bien analysé les coûts et les avantages de la TPS. Comme lui, je crois que la TPS a été un désastre, notamment pour le 1,9 million d'inscrits qui sont des gens d'affaires pour la plupart. Il leur en coûte de 3 000 $ à 5 000 $ par année uniquement pour l'administration de cette taxe, sans compter la paperasserie qu'elle occasionne.

Je veux parler de la recherche et développement, car je sais que les députés qui forment la loyale opposition de Sa Majesté ont à coeur cette question. Je reconnais tout d'abord que le Québec est un peu désavantagé si l'on prend uniquement en considération les sommes consenties pour les activités de recherche et développement. Le député a parlé d'une proportion de 50 p. 100, mais quand on analyse la composante de la recherche et développement—et je sais que nous avons déjà discuté de cette question auparavant— on ne peut faire abstraction de la région de l'Outaouais.

Celle–ci compte de nombreux établissements de recherche et développement dont bénéficient de nombreux électeurs de la province de Québec. Quand on examine la quantité de recherche et développement qui se fait dans l'Outaouais, il faut reconnaître que, par habitant, la part du budget consacrée à la recherche et développement est davantage équitable.

[*Français*]

M. Bélisle: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le commentaire de l'honorable député lorsqu'il mentionnait que peut–être ce qui vient biaiser les chiffres, c'est le fait qu'il y a beaucoup d'investissements en recherche et en développement qui se font à Ottawa et que, sur une base per capita, comme il le disait si bien, on aurait des différences Ontario versus Québec qui seraient probablement beaucoup moins importantes. J'ose espérer qu'il a raison, et je vais me pencher à nouveau sur ces chiffres, sur les données statistiques. J'aimerais toutefois mentionner que, lorsqu'on parle d'Ottawa, l'on devrait peut–être parler plutôt de la région de la Capitale nationale, qui comprend également une partie importante du territoire hullois du côté de la province de Québec.

• (1225)

[*Traduction*]

Le vice–président: Nous reprenons le débat. Si j'ai bien compris, deux députés, soit celui d'Edmonton–Sud–Ouest et celui de Trois–Rivières, veulent prendre la parole. Personne ne veut parler du côté des ministériels. Selon le principe de la rotation, nous entendrions normalement un député du parti ministériel puis un député du Parti réformiste. Je pense donc qu'il serait équitable de donner maintenant la parole au député d'Edmonton–Sud–Ouest.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je remercie la Chambre de me donner l'occasion de participer à ce débat. Si je puis, monsieur le Président, je vais adresser mes observations, par votre entremise, au secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie.

Tout à l'heure, le député a parlé de la nécessité de mobiliser des capitaux pour les petites entreprises. Nous admettons qu'il est difficile de trouver du financement pour les PME. J'invite le secrétaire à commenter deux aspects du problème.

Le premier est celui des garanties pour permettre aux PME de réunir des capitaux, notamment le recours à des garanties conjointes et solidaires. Cela a pour résultat que celui qui signe une garantie au nom d'une société et qui a les plus gros moyens financiers est le premier à qui le garant s'adresse en cas de manquement. Il est vrai, bien entendu, qu'il est possible de limiter les garanties. Si une partie à la garantie dispose de moyens beaucoup plus substantiels, elle hésite parfois à garantir

une petite entreprise nouvelle. C'est là un élément que j'invite le gouvernement à considérer.

L'autre élément est la question d'une utilisation plus large du REÉR, qui a trouvé un usage nouveau et très efficace dans l'accession à la propriété. Il y a à ce sujet des contrôles très stricts. On pourrait envisager d'utiliser les fonds des REÉR, dans une transaction sans lien de dépendance, pour soutenir et financer les nouvelles petites entreprises, par opposition aux sociétés publiques.

Il y a toute une distinction entre une société qui a besoin de un million de dollars, par exemple, et une autre qui en veut dix millions. Si les entreprises pouvaient, selon des conditions très strictes, réunir des capitaux, sans lien de dépendance, en se servant de leurs REÉR ou en utilisant les contributions à un REÉR, cela pourrait représenter des ressources en capitaux très importantes pour le développement des petites entreprises et des nouvelles technologies au Canada.

Le vice–président: Les rôles sont inversés. C'est normalement le secrétaire parlementaire qui pose les questions, et je pense que c'est ce qu'il voudra faire maintenant.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, nous avons souvent dit que la présente législature serait marquée par les réformes. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'une vraie réforme parce qu'aujourd'hui le processus habituel est modifié.

En ce qui concerne les garanties conjointes et solidaires, je partage le point de vue du député qu'à l'heure actuelle la plupart des institutions financières se tournent vers le garant qui semble avoir, pour utiliser les termes du député, les plus grands «moyens financiers» en cas de défaut de paiement.

J'estime que c'est une question sur laquelle il faut se pencher. Dans quelques mois, le comité parlementaire chargé de l'industrie commencera ses travaux par une séance où il inviterait les institutions financières à dire ce qu'elles font pour la petite entreprise et à parler des diverses structures qu'elles utilisent et qui ont pour effet que le capital ne se rend pas aux petites entreprises et aux preneurs de risques. Le député pourrait faire valoir cette idée au comité devant les présidents des banques qui comparaîtront devant lui. Nous pourrions peut–être obtenir une modification quelconque.

En deuxième lieu, c'est une bonne idée que de se servir des fonds d'un REÉR pour financer de petites entreprises.

• (1230)

Même si le Parti réformiste nous rappelle toujours que nous devons réduire les dépenses, le député devrait se rendre compte que sa proposition entraînerait des coûts probablement très élevés. Il n'en reste pas moins qu'afin de relancer la petite entreprise le ministre des Finances devrait étudier cette proposition.

M. McClelland: Monsieur le Président, le présent débat est vraiment constructif parce que nous posons des questions et obtenons des réponses. Je remercie le député de ses observations.

J'ai vraiment de la difficulté à comprendre en quoi ma proposition entraînerait des dépenses supplémentaires. Les fonds des REÉR qui serviraient à financer des petites entreprises, anciennes et nouvelles, sans liens de dépendance seraient déjà dans le système. Au lieu d'être placés dans des fonds communs de placement ou de grandes sociétés par actions, ces fonds seraient investis dans des petites entreprises.

Il y aurait certes un élément de risque, mais l'objectif visé est d'ouvrir l'accès aux capitaux à plus de gens. Il ne s'agit donc pas de nouveaux fonds. On puiserait dans le capital existant pour aider non pas les grandes sociétés par l'achat d'actions, mais les petites entreprises.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai une courte réponse à donner. Je suis heureux que le député ait clarifié le fait qu'il ne propose pas un relèvement du plafond des REÉR, qu'on se servirait des fonds déjà versés aux REÉR. C'est une bonne idée, et j'espère que le ministère et le ministre des Finances l'étudieront.

Le vice–président: Je vois le député d'Edmonton–Sud–Ouest se lever, mais malheureusement son temps de parole est écoulé. Je crois que, parmi les partis reconnus, le dernier orateur à prendre la parole dans ce débat est le député de Trois–Rivières.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que j'ai accepté, à titre de porte–parole en matière d'industrie, de prendre la parole dans le cadre de la présentation du projet de loi C–9, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ces modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu mettent en oeuvre certaines mesures annoncées dans l'exposé économique et financier du 2 décembre 1992 et dans le Budget du 26 avril 1993 du précédent gouvernement.

En tout, douze mesures y sont mentionnées, dont neuf découlent de l'exposé économique et trois du discours du Budget. Les neuf premières mesures se lisent comme suit:

1. Allégement des cotisations d'assurance–chômage pour la création d'emplois supplémentaires;

2. Crédit d'impôt à l'investissement temporaire de la petite entreprise;

3. Extension du programme de financement de la petite entreprise;

4. Abolition d'une pénalité fiscale visant la petite entreprise;

5. Sociétés à capital de risques de travailleurs;

6. Extension du régime d'accession à la propriété;

7. Actions accréditives;

8. Élimination de la déduction obligatoire relative aux frais d'exploration des sociétés exploitant des ressources;

9. Amélioration du crédit d'impôt pour activités de recherches scientifiques et de développement expérimental.

Quant aux mesures budgétaires annoncées le 26 avril 1993, elles traitent des points suivants: premièrement, le crédit annuel maximal d'impôt; deuxièmement, le crédit d'impôt à l'investissement pour activités de recherches scientifiques et de développement expérimental; et troisièmement, les acomptes provisionnels d'impôt sur le revenu.

Vous aurez noté le caractère particulièrement aride de ces mesures. Leur simple énumération nous démontre la complexité de ces mesures, non seulement pour le législateur, mais pour le propriétaire dirigeant des petites et moyennes entreprises.

C'est pourquoi il nous apparaît illusoire et non avenu que soit traitée, plus en profonteur, l'analyse de ces mesures en cette Chambre, leur présentation se devant d'être référée à un comité qui pourrait en faire l'analyse judicieuse et détaillée pour ensuite faire les recommandations qu'il jugera opportunes.

• (1235)

Cette complexité nous démontre aussi qu'il s'impose qu'une révision, qu'une réforme en profondeur des programmes d'aide financière aux petites et moyennes entreprises soit enclenchée, révision qui verrait à identifier tous les chevauchements qui peuvent exister dans l'administration de ces programmes d'aide et qui verrait aussi à simplifier l'application de ces programmes auprès des PME.

Car, il faut savoir combien ces petites et moyennes entreprises sont harcelées par la bureaucratie gouvernementale, qui s'ingère souvent dans leur gestion, qui fixe des échéanciers, qui demande des comptes, qui intimide même les propriétaires dirigeants, qui gruge le temps des employés et qui agit comme si la PME était au service de la bureaucratie.

Selon toutes les études faites sur le sujet, il apparaît qu'au moins 20 p. 100 des énergies déployées par les PME en termes de gestion et d'administration sont consacrées à répondre à la paperasse gouvernementale.

Cela est inacceptable et incompatible avec les objectifs de compétitivité et d'efficacité dont on se gorge dans les officines gouvernementales.

Il faut aider les PME à se développer et non pas les écraser sous la paperasse et la bureaucratie. Il faut aider notamment les PME dont on ne parle pas, qui n'a pas d'histoire, qui n'a pas de projet d'exportation, qui n'a pas de projet technologique et dont l'équipement n'a pas nécessairement à être modernisé mais qui produisent des biens répondant à un besoin local et régional, des petites entreprises qui souvent sont bien gérées ou qui peuvent connaître des difficultés mais qui, surtout, emploient dans leur patelin 5, 10, 20 40, 60 employés qui, s'il n'y avait pas cette usine, se retrouveraient sans emploi, sans occasion apparente de trouver un nouvel emploi et, de ce fait, contraints de vivre de l'assurance–chômage et bientôt de l'aide sociale.

Je pense, par exemple, aux manufacturiers de portes et châssis, je pense aux ateliers d'usinage, je pense aux fabriquants de produits alimentaires, aux fabriquants de vêtements, je pense aux scieries.

Il nous faut absolument reconnaître ce genre d'entreprise et les aider à consolider leur position, car ce sont elles qui, dans nos régions, dans nos circonscriptions, créent et maintiennent des emplois qui permettent au gouvernement, par le biais des impôts et taxes payés par elles–mêmes et leurs employés, d'inciter d'autres entreprises soit à exporter, soit à se moderniser, soit à se donner des projets de développements technologiques.

Par ailleurs, je voudrais profiter de l'occasion pour rappeler au gouvernement, compte tenu des changements géopolitiques survenus au cours des récentes années sur cette planète, l'importance d'encourager la reconversion de nos entreprises militaires vers la production de biens à caractère civil. Le gouvernement se doit de collaborer à cette opération sans quoi toute notre structure industrielle risque de se discréditer elle–même au profit des économies voisines.

Le livre rouge le dit bien, et je cite: «Les industries militaires emploient directement et indirectement à l'heure actuelle plus de 100 000 Canadiens. La fin de la guerre froide met en péril des milliers d'emplois de haute technicité. Un gouvernement libéral mettra en place un programme de reconversion des industries militaires en industries civiles vouées à la haute technologies.»

Cela dit, il faut s'interroger sur la structure d'intervention du gouvernement fédéral qui lui permettra d'intervenir valablement auprès du monde industriel, notamment en termes d'encouragement à la modernisation.

En effet, au Québec, l'intervenant le plus près du client est le Bureau fédéral de développement régional qui, curieusement, relève du ministre des Finances, alors que l'on peut légitimement supposer que les programmes de reconversion industrielle seront inspirés et émaneront d'Industrie Canada qui, lui, n'a pas de bureau régional, étant essentiellement concentré à Montréal. On peut douter d'avance de l'efficacité de ces programmes, ceux–ci étant conçus et administrés à distance par rapport à l'utilisateur potentiel.

Il faut se poser la question suivante: Que fait le BFDR, le Bureau fédéral de développement régional, au sein du ministère des Finances?

Pour revenir au contenu du projet de loi comme tel, un des points du projet de loi faisait référence aux sociétés à capital de risques de travailleurs. Je ne peux m'empêcher de penser, dans cette veine, à la plus remarquable d'entre elles, soit le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, cette société à capital de risques fondée, il y a dix ans cette année, par la Fédération des travailleurs du Québec, qui compte aujourd'hui 193 000 actionnaires, dont l'actif net atteint 797 millions et son portefeuille d'investissement 414 millions au sein de l'entreprise québécoise. Ces actionnaires ont vécu la relance de leur entreprise ou ont vu leurs activités s'accroître considérablement à la suite de l'intervention du fonds.

• (1240)

Pour la seule année 1993, le Fonds a géré près de 175 millions de dollars en nouveaux investissements à l'égard de 43 entreprises. La mise sur pied du Fonds de solidarité et son succès ne sont qu'une illustration de la capacité du Québec, du peuple du Québec, en termes de créativité et d'innovation, ce qui explique la confiance et la fierté qui nous animent face au potentiel économique d'un Québec souverain.

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement l'intervention du député. Sa remarque au sujet du harcèlement des petites entreprises par la bureaucratie a particulièrement retenu mon attention.

Il a dit que les petites entreprises dépensaient 20 p. 100 de leur énergie à remplir des formulaires administratifs et autres. Il a dit également que les petites entreprises assurent des emplois localement. Je suis on ne peut plus d'accord avec lui. Si nous voulons redonner de l'élan à l'économie, nous devons absolument aider les petites et moyennes entreprises à stimuler l'économie et à créer des emplois. Alors seulement pourrons–nous dire adieu à la récession.

Dans ma circonscription, Parkdale—High Park, dans la ville de Toronto, les petites entreprises se plaignent du manque de collaboration de la part des banques. Certaines se plaignent aussi, il est vrai, de la bureaucratie et de la paperasse, mais la cible, ce sont surtout des banques. En effet, quand elles s'adressent à la banque pour obtenir un prêt de capital afin de moderniser leurs usines, de prendre de l'expansion pour exporter leurs produits—qu'il s'agisse de portes, de fenêtres ou autres, ainsi que le député l'a mentionné—les banques le leur refusent. Telle est la situation, malgré la Loi sur les prêts aux petites entreprises qui autorise celles–ci à emprunter jusqu'à 250 000 $ garantis à 90 p. 100 par le gouvernement fédéral. En dépit de cela, les banques refusent de coopérer.

Rien qu'hier, un habitant de ma circonscription, qui a une petite entreprise dans le secteur de l'immobilier, m'a appelé, très en colère, pour me dire qu'il était allé à la banque pour déposer un chèque de 1 000 $ d'un client qui a l'habitude de le payer tous les mois par chèque. La banque lui a compté 75 cents de frais de service. L'autre jour, ayant été payé en espèces, il est allé à la banque pour déposer l'argent dans son compte. La banque a eu le toupet de lui compter 2,20 $ de frais de service. C'est ce genre d'attitude de la part des banques qui exaspère les petites entreprises.

Le député pourrait–il me dire si c'est juste à Toronto, dans ma circonscription, que les petites entreprises ont ce genre de problèmes ou bien est–il au courant de problèmes similaires ailleurs? Dans l'affirmative, peut–être a–t–il des suggestions? Comment faire pour obliger les banques à collaborer à la relance de l'économie au lieu de barrer la route aux petites entreprises?

[*Français*]

M. Rocheleau: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Effectivement, ayant oeuvré pendant 25 ans dans le domaine du développement régional dans ma région, en Mauricie—Bois–Franc—j'aimerais en profiter pour saluer les électeurs de cette région et ceux de mon comté—je suis parfaitement d'accord avec le député pour dire, et la question a déjà été abordée d'ailleurs au Comité permanent de l'industrie par le député de Broadview—Greenwood, qu'il y a un fossé entre le discours des présidents de grandes banques et l'attitude des directeurs de banque au niveau local. Chacun veut protéger ses intérêts, mais personne, sauf le propriétaire–dirigeant, ne court vraiment de risques.

On sent de plus en plus, et surtout en périodes de crise, que la banque n'a qu'un seul réflexe, soit de protéger ses intérêts, protéger ses acquis. Et souvent, elle ne se gêne pas pour tirer la «plug», comme on dit, au détriment de toute l'entité qui est là, c'est–à–dire l'industriel, l'entreprise et les employés.

• (1245)

Je pense qu'il y a là une question de mentalité. Il y a quelqu'un qui m'a déjà dit, ayant étudié le fonctionnement des banques européennes, que la mentalité et l'approche des banques européennes face aux investissements dans le domaine privé, sont tout à fait différentes, dans le sens que la banque, dans sa philosophie d'intervention, acceptait de prendre un risque avec le propriétaire–dirigeant.

C'est peut–être là une dimension où il faudrait faire des pressions pour changer les mentalités, afin que peut–être les banques. . . Même si l'on dit que le système bancaire canadien est l'un des plus performants et des plus sécurisants au monde, il y a peut–être des choix fondamentaux à faire.

Peut–être qu'il faudra constater que notre système a ses grandes faiblesses, lorsqu'on voit le chômage—parce que c'est là l'effet, en bout de ligne—qui s'accroît de décennie en décennie. Quand j'étais jeune, le chômage était de 3 p. 100 et maintenant je pense que Statistique Canada dit que c'est illusoire d'espérer un taux plus bas que 8 p. 100.

C'est peut–être là le lot de ce genre de gestion et de philosophie d'intervention des banques qui fait qu'on massacre à mesure des gens qui ont mis sur pied des entreprises intéressantes, mais, une fois que la situation se corse, on perd toute fidélité, toute loyauté. C'est d'ailleurs une question qui sera abordée par le Comité permanent de l'industrie.

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, j'ai pris connaissance du projet de loi C–9. Je sais qu'il y a des gens qui nous regardent à la télévision. Ça, c'est le projet de loi C–9.

Il y a toutes sortes de choses intéressantes et on imagine que le gouvernement par ses propositions veut améliorer la situation compétitive de l'entreprise, veut permettre à des personnes d'améliorer leur sort. Par exemple, on parle d'alléger les cotisations d'assurance–chômage pour la création d'emplois supplémentaires. C'est extrêmement intéressant de voir la préoccupation du gouvernement pour les entreprises.

Cependant, comment les entreprises vont–elles apprendre que ces nouvelles dispositions vont entrer en vigueur? Est–ce que leur comptable va s'empresser, au lendemain de la promulgation de cette loi, de leur téléphoner et de leur dire: «Voici, dans votre cas, vraiment, vous avez là une opportunité merveilleuse.» J'en doute. Ce qui me chagrine, c'est de voir de si belles intentions—l'extension du programme de financement de la petite entreprise, société à capital de risques pour les travailleurs, extension du régime d'accession à la propriété—qui ne seront pas communi-

quées nécessairement en temps utile et d'une façon utilisable aux entreprises et aux individus qui pourraient autrement en profiter.

J'aimerais que mon honorable collègue et collaborateur dans le Bloc me donne ses réflexions à ce sujet.

M. Rocheleau: Monsieur le Président, effectivement il y a là un autre genre de problème soulevé par mon collègue au sujet de la transmission des informations.

L'appareil gouvernemental s'ingère tellement dans un premier temps, est tellement compliqué dans un deuxième temps et ne se donne pas les moyens, lui–même, de livrer l'information.

La petite entreprise est obligée de mettre sur pied, à ses frais, tout un système d'information qui passera premièrement par son fiscaliste, son comptable, en s'assurant et en espérant que ledit comptable fera en sorte que l'information circule. On dirait que c'est des systèmes qui fonctionnent en vase clos.

L'appareil gouvernemental fonctionne d'une façon et, carrément, parallèlement à l'interlocuteur qui est en l'occurence la PME, on dirait que c'est deux mondes qui s'en vont et de temps en temps se rejoignent, selon la bonne foi, l'intelligence, le dévouement, et peut–être aussi les honoraires versés aux professionnels que la firme embauche.

Quand on parle de harcèlement, on dirait que c'est l'entreprise qui est au service du gouvernement. Dans le système économique dans lequel on vit, ce n'est pas cela, c'est le gouvernement qui est censé être au service de l'entreprise. Il y a certainement des choses à corriger et on pourrait peut–être commencer, en diminuant l'intervention de l'État dans la gestion de l'entreprise. Je pense que cela diminuerait conséquemment beaucoup de problèmes.

Le vice–président: Comme il n'y a plus de députés à prendre la parole, la Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

• (1250)

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C–8, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la protection des pêches côtières (force nécessaire), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, en déposant le projet de loi C–8, le gouvernement propose de modifier l'article 25 du Code criminel afin de couronner un processus de réforme entrepris en 1969 à la suite des recommandations du Comité Ouimet.

Cet amendement concerne l'emploi de la force par les agents de la paix contre des personnes qui prennent la fuite pour éviter d'être arrêtées. En résumé, la mesure proposée aura premièrement pour effet de reconnaître aux agents de la paix le droit de recourir à la force dans ces circonstances, y compris une force susceptible de causer la mort ou des lésions corporelles graves à une personne en état d'arrestation.

Deuxièmement, elle introduira un élément de proportionnalité entre la menace de mort ou de blessures corporelles graves que pose la personne qui cherche à prendre la fuite et le degré de force autorisé par la loi.

Troisièmement, elle étendra l'application du concept de force considérée comme raisonnablement nécessaire en pareilles circonstances aux personnes accomplissant des fonctions similaires au nom de la population, notamment les gardiens de prison et les agents de la paix qui tentent d'arrêter des bateaux de pêche étrangers que l'on soupçonne de violer les lois canadiennes.

Pour ouvrir le débat en deuxième lecture de ce projet de loi, j'aimerais aborder trois points sur lesquels la Chambre jugera peut–être bon de se pencher.

Le premier point concerne la pertinence, dans sa version actuelle, de l'article du Code criminel qui traite de ces cas. Le deuxième point concerne le processus de consultation que le gouvernement précédent et le gouvernement actuel ont entrepris pour élaborer ces propositions. Le troisième point concerne les détails de la mesure proposée qui la font recommander au gouvernement et, je l'espère, à l'ensemble des députés.

Permettez–moi d'abord de toucher un mot de ce que le Code criminel dit actuellement au sujet de l'emploi de la force par les agents de la paix pour empêcher les personnes en état d'arrestation de s'enfuir. On trouve la disposition en question au paragraphe 25(4) du Code criminel du Canada et elle est communément appelée la règle du félon qui s'enfuit. Cette expression archaïque dit assez bien combien il en ait passé de l'eau sous les ponts depuis que l'on songe à corriger la situation.

Ce n'est pas le concept qui est en cause. Il est tout aussi solide aujourd'hui qu'il ne l'était au moment où la mesure a été promulguée. En effet, il convient que la législature reconnaisse et accorde aux agents de la paix le pouvoir d'employer une force considérée comme raisonnablement nécessaire pour se protéger et protéger le public lorsqu'ils sont aux prises avec une personne qui s'enfuit pour éviter l'arrestation.

Le problème, c'est que cet article du Code, dans sa version actuelle, a une portée trop large. Il ne comporte pas, à première vue, l'élément de proportionnalité que les législatures et les tribunaux ont cherché à introduire dans les mesures législatives adoptées ces derniers temps. Ainsi, l'article, tel qu'il est actuellement rédigé, autoriserait, à première vue, un agent de la paix à employer une force mortelle pour empêcher une personne qui est en état d'arrestation pour vol à l'étalage de s'enfuir.

Je m'empresse d'ajouter que les policiers eux–mêmes, aussi bien lors de leur formation que dans l'exercice de leurs fonctions, ont toujours su faire preuve de professionnalisme et de retenue dans l'emploi de la force autorisée par l'article visé.

• (1255)

Cela vaut tant pour la formation que les policiers reçoivent dans les écoles de police que pour les manuels de procédures mis à leur disposition dans l'accomplissement de leurs fonctions et dans les pratiques utilisées par les services de police et par chacun des policiers du pays.

Les policiers eux–mêmes estiment que ce paragraphe manque de souplesse et de subtilité, qu'il manque de proportionnalité et qu'il n'est pas équilibré par rapport aux intérêts en jeu dans ces circonstances.

Dans le rapport présenté en 1989 par le groupe de travail de l'Ontario sur les services de police et les relations interraciales, il est écrit que les policiers eux–mêmes se sentent mal à l'aise devant l'énorme discrétion que leur confère actuellement le paragraphe 25(4) et que les instructeurs des écoles de police mettent les nouveaux policiers en garde contre l'exercice de ces pouvoirs à la lettre.

Des groupes minoritaires venant de partout au Canada ont exprimé des réserves au sujet de la disposition actuelle. Toujours très conscients de leurs relations avec les services de police, ils se sont dits inquiets de constater que ce paragraphe ne renfermait pas expressément le genre de critères qu'il devrait normalement renfermer et auxquels devraient se référer les agents de la paix avant d'employer contre une personne qui s'enfuit pour éviter l'arrestation une force susceptible de causer la mort ou des lésions corporelles graves.

[*Français*]

Lorsque la règle applicable aux criminels dangereux en fuite a été créée, que la disposition actuelle codifie, elle ne s'appliquait qu'en cas d'infractions les plus graves, lesquelles étaient presque toutes punissables par la peine de mort. À cette époque, lorsque les suspects dangereux étaient reconnus coupables, ils étaient à coup sûr exécutés. On comprend donc pourquoi les criminels dangereux, à l'époque, n'hésitaient pas à employer la force meurtrière pour se dérober à l'arrestation.

Par ailleurs, si la police ne parvenait pas à arrêter le suspect en fuite sur–le–champ, il y avait peu de chance qu'elle réussisse à l'arrêter par la suite, compte tenu des armes rudimentaires, des réseaux de communication primitifs et des méthodes élémentaires d'enquête qu'elle avait à sa disposition.

[*Traduction*]

Au fil des ans, ce paragraphe a fait l'objet de plaintes, entre autres, de participants à la Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada et de membres de la Commission de réforme du droit du Canada, qui ont demandé qu'il soit révisé.

En avril, l'an dernier, il a été déclaré inconstitutionnel par un juge de la Division générale de la Cour de l'Ontario en raison des lacunes mêmes que je viens de souligner aujourd'hui.

Il est temps que le Parlement se mette au fait de la jurisprudence et des pratiques policières dans notre pays. Il est temps qu'il modifie ce paragraphe du Code afin que celui–ci reflète les valeurs et les tendances actuelles à l'égard de tout ce qui a trait au maintien de l'ordre.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de l'importance et de la nature des consultations qui ont eu lieu lorsque le gouvernement a élaboré la modification dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Les députés reconnaîtront tous, du moins je l'espère, que ces consultations ont été approfondies, réfléchies et constructives.

La plus récente série de consultations a commencé à la mi–juin, en 1990, lors de la conférence fédérale–provinciale–territoriale tenue à Niagara–on–the–Lake. Il avait alors été décidé, d'un commun accord, de prendre finalement des mesures pour modifier le Code.

Un an plus tard, en juin 1991, le ministère de la Justice publiait un document de consultation qui exposait quatre options. En septembre 1991, réunis en conférence à Yellowknife, les représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux ont approuvé, en principe, la démarche à suivre. Par la suite, il y a eu des séances de discussion fédérales–provinciales–territoriales à différents niveaux sur la forme à donner à la modification.

• (1300)

Le 17 août 1992, un nouveau document de travail était présenté. Il contenait les propositions détaillées publiées au moment de la réunion de l'Association canadienne des chefs de police. Tout au long du processus, qui a débuté il y a quelques années, le ministère de la Justice a reçu des mémoires de députés, de sénateurs, de procureurs généraux et de solliciteurs généraux de provinces et de territoires, de juges en chef, de groupes ethnoculturels, de représentants de la presse des communautés culturelles, d'associations provinciales de policiers, de la presse policière, de l'Association canadienne des chefs de police et de l'Association canadienne des policiers, d'associations professionnelles d'avocats, de doyens de facultés de droit, de barreaux, de corps policiers autochtones, d'organismes non gouvernementaux et de particuliers.

Il convient de remercier tous ceux qui ont pris part aux discussions dont l'importance ne fait aucun doute. La mesure législative tient compte des opinions exprimées.

Que fera ce projet de loi? Au début du débat de deuxième lecture, je tiens à faire remarquer que le projet de loi confirmera le droit des agents de la paix de se protéger et de protéger la population contre les lésions corporelles graves et la mort; il précisera que les agents de la paix peuvent, dans certains cas, employer une force susceptible de causer la mort pour arrêter un suspect qui cherche à éviter l'arrestation ou pour empêcher l'évasion d'un détenu; il justifiera une réaction policière proportionnelle à la menace posée par un suspect qui s'enfuit; et il

modernisera la loi en mettant à jour une disposition archaïque du Code criminel qui ne correspond plus à la réalité canadienne actuelle.

Le projet de loi porte qu'une force susceptible de causer la mort ou des lésions corporelles graves pour arrêter un suspect en fuite ne peut être utilisée que lorsque cela est raisonnablement nécessaire pour protéger des personnes de la mort ou de lésions corporelles graves, et seulement s'il est impossible d'empêcher la fuite par des moyens raisonnables d'une façon moins violente.

Le projet de loi préconise le déploiement d'une force mesurée et raisonnable dans les circonstances.

[*Français*]

Je tiens aussi absolument à ce que les agents de police puissent continuer à se protéger eux–mêmes et à protéger le public contre les lésions corporelles graves et la mort.

Le projet de loi C–8 permet expressément l'emploi de toute la force nécessaire à la protection du public ou des agents de police.

[*Traduction*]

Dans le nouveau paragraphe 25(4) proposé, la décision d'employer une force susceptible de causer la mort contre un suspect en fuite est fondée sur le risque que le suspect cause lui–même la mort ou des lésions corporelles graves s'il n'est pas appréhendé immédiatement. Le paragraphe précise que la mort ou les lésions corporelles graves peuvent être imminentes ou futures. Ainsi, la loi permettrait donc l'usage d'une force susceptible de causer la mort contre un suspect en fuite dans une situation où le danger pour le public serait plus grand et non moindre si on permettait au suspect d'éviter l'arrestation.

En adoptant cette norme, le Parlement se trouverait à dire que c'est seulement dans ces circonstances que l'emploi d'une force susceptible de causer la mort est justifié, alors que les dispositions actuelles ne précisent pas que le suspect en fuite doit présenter un danger pour qu'on puisse employer ce genre de force.

J'admets que le danger futur est difficile à évaluer. Toutefois, si nous adoptions la modification proposée, il serait clair que cette disposition s'appliquerait, par exemple, à un tueur qui a commis une série de meurtres ou à une personne qui a commis de nombreux crimes avec violence, car ces personnes poseraient une menace pour la société si elles parvenaient à éviter l'arrestation, même s'il ne s'agit pas d'une menace immédiate.

Selon la modification, l'emploi de la force est justifié si la personne qui emploie la force estime nécessaire d'agir ainsi, pour des motifs raisonnables. De cette façon, on tient compte non seulement de l'opinion subjective du policier quant à la gravité du danger mais aussi de la vraisemblance des motifs qui l'ont amené à porter ce jugement. Cette façon de procéder est évidemment conforme à celle prévue actuellement dans le paragraphe 25(3) du Code criminel.

• (1305)

Le projet de loi propose également un nouveau paragraphe 25(5) du Code criminel qui prévoit l'emploi d'une force susceptible de causer la mort pour empêcher un détenu de s'évader d'un pénitencier lorsqu'on sait qu'il y a dans cet établissement des détenus qui poseraient un danger pour la société s'ils s'évadaient. Encore une fois, la modification proposée reflète la pratique courante en ce qui concerne l'emploi de la force dans les pénitenciers. Même si l'emploi de la force contre les détenus qui tentent de s'évader est justifié aux termes du paragraphe 25(4) actuel, le nouvel alinéa 25(4)*d*) proposé empêcherait les agents de la paix dans les pénitenciers de bien faire leur travail et pourrait compromettre la sécurité publique, car il ne tient pas compte de la situation spéciale qui existe dans les pénitenciers.

En effet, il est pratiquement impossible pour un agent de la paix qui observe une tentative d'évasion dans un pénitencier d'évaluer si le détenu qui tente de s'évader risque de poser un risque pour la société s'il réussit sa tentative. De plus, dans de telles circonstances, l'agent de la paix ne serait probablement pas au courant des facteurs permettant de déterminer le risque que présente le détenu à ce moment précis. L'usage d'une force susceptible de causer la mort ne serait autorisé qu'en dernier recours, après avoir employé d'autres moyens raisonnables et moins violents quand cela est possible dans les circonstances.

Quand on compare l'évasion d'un détenu d'un pénitencier et la fuite d'un suspect, le détenu est déjà emprisonné après avoir été trouvé coupable d'un délit pour lequel il a été condamné à une peine. L'importance sociale et psychologique d'une évasion diffère beaucoup de celle de la fuite d'un suspect qui tente d'échapper à l'arrestation, car il est très rare que le détenu qui s'évade d'un pénitencier le fasse sous l'impulsion du moment. Une évasion nécessite habituellement une planification et de la préméditation. Il faut également tenir compte du fait qu'il est nécessaire de maintenir la discipline et le respect de l'autorité légitime dans les pénitenciers, et la modification à l'étude devrait contribuer à atteindre cet objectif.

Finalement, le projet de loi propose une modification à la Loi sur la protection des pêches côtières afin de permettre au garde–pêche d'employer, conformément à des règles à établir en vertu de la loi, une force susceptible de désemparer un bateau de pêche étranger en fuite pour arrêter le capitaine ou tout autre responsable du bateau.

On propose cette modification à la Loi sur la protection des pêches côtières pour que le ministère des Pêches et des Océans conserve le pouvoir dont il dispose déjà à l'heure actuelle d'employer la force quand c'est nécessaire. Aucun nouveau pouvoir n'est ajouté.

Les gardes–pêche employés par le ministère des Pêches et des Océans pour faire appliquer le règlement sur la pêche sont réputés être des agents de la paix aux termes du Code criminel; ils ont des devoirs similaires à ceux des autres agents de la paix et peuvent parfois avoir à employer la force pour désemparer un bateau de pêche étranger qui a enfreint nos lois et tente de s'échapper.

S'il était impossible d'employer la force pour désemparer un bateau, on ne pourrait arrêter les capitaines de bateaux qui tentent de prendre la fuite et ceux–ci pourraient enfreindre nos lois impunément. L'usage de la force dans cette intention n'est autorisé qu'envers des bateaux de pêche étrangers, pas envers ceux qui sont canadiens. Comme les bateaux de pêche canadiens et leurs capitaines restent généralement dans nos eaux ou retournent à des ports canadiens où l'on peut procéder à leur arrestation, il est alors inutile d'user de la force afin de les désemparer.

L'amendement proposé prévoit que le gouverneur en conseil peut, par règlement, limiter davantage l'utilisation de la force déployée pour désemparer un bateau. Les règlements en question fixeront les procédures et les limites à respecter au moment d'utiliser cette force. Le gouvernement compte élaborer des règlements qui seront conformes à la Charte canadienne des droits et libertés. Ils seront également conformes aux pratiques internationales reconnues et raisonnables qui sont utilisées en mer quand on a recours à la force pour désemparer un bateau. Il faudra suivre un certain nombre d'étapes avant de pouvoir utiliser la force pour désemparer un bateau.

[*Français*]

Je crois que ce projet de loi réalise le juste équilibre entre, d'une part, la capacité des agents de la paix d'assurer la sécurité du public, et d'autre part, le respect des droits des Canadiens.

• (1310)

[*Traduction*]

À mon avis, ce projet de loi constitue une nette amélioration par rapport aux règles archaïques visant les criminels en fuite; il nous permet d'établir de nouvelles protections juridiques pour les agents de la paix chargés de s'acquitter de leurs fonctions dans des conditions de plus en plus difficiles tout en protégeant les citoyens contre l'utilisation d'une force susceptible de causer la mort quand ce n'est pas raisonnablement nécessaire.

J'espère que les députés appuieront ce projet de loi.

[*Français*]

Le vice–président: Comme le Règlement n'autorise pas de période de questions et commentaires dans de telles circonstances, j'accorde immédiatement la parole à l'honorable député de Gaspé.

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, j'ai une petite question à vous poser avant de débuter. Je vois que l'heure avance et je crois qu'on dispose d'une période de 40 minutes pour le premier intervenant en réponse au ministre et par la suite, on me dit qu'un de mes collègues fera un discours de 20 minutes. Ensuite, deux autres collègues interviendront pendant 10 minutes chacun au cours de la journée. Je crois que vous en aviez été informé. En ce qui concerne mes 40 minutes, je pense en avoir terminé avant la période des questions orales.

Le Bloc québécois sera favorable au projet de loi C–8 dans son ensemble. Par contre, nous avons de sérieuses réserves et nous demanderons des amendements. Après avoir exprimé nos réserves, je vous ferai part de notre intention de proposer lesdits amendements qui, nous l'espérons, clarifieront le projet de loi et limiteront les abus qu'il pourra entraîner.

Je m'en tiendrai à la problématique des pêches. Mon collègue de pupitre pourra vous expliquer tout à l'heure le détail de la position du Bloc sur la première partie du projet de loi concernant les gardiens dans les pénitenciers, je crois, en tout cas, celle qui modifie le Code criminel. Il le fera, je le crois, avec plus d'éloquence que moi, du moins, je lui souhaite.

Comme je l'ai mentionné, comme critique des pêches et aussi comme représentant de la circonscription de Gaspé, une circonscription d'origine et de tradition maritimes, je vais m'attarder à l'aspect pêcherie du projet de loi C–8, parce que la deuxième partie de ce projet de loi vient, en effet, modifier la Loi sur la protection des pêches côtières.

Après vous avoir expliqué brièvement la teneur de la modification, je vous expliquerai aussi les dangers qu'elle comporte.

Si j'en fais une brève mise en situation, la loi, avant modification, à notre avis, était aussi courte qu'imprécise. On comprend le travail que le gouvernement a fait là–dessus. Cette loi–là se lisait comme suit, auparavant: «Le garde–pêche peut arrêter, sans mandat, toute personne qu'il soupçonne, pour des motifs raisonnables, d'avoir commis une infraction à la présente loi.»

Après son amendement, le gouvernement encadre le pouvoir du garde–pêche. La loi, après l'ajout gouvernemental dont nous parlons aujourd'hui, se lira comme suit: «Le garde–pêche est fondé à employer, conformément aux procédures et dans les limites prévues par règlement, une force qui est, soit susceptible de désemparer un bateau de pêche étranger, soit employée dans l'intention de le désemparer, si les conditions suivantes sont réunies. . .» Je ne vous lirai pas toutes les conditions, mais on comprend l'essentiel de la modification.

Alors, quel est le but de cette modification?

Elle légifère sur le pouvoir du garde–pêche d'arraisonner un bateau étranger. Par conséquent, le droit d'intervenir du garde–pêche se trouve maintenant encadré et aussi protégé par la loi. Gardons toujours à l'esprit que le garde–pêche exerçait déjà ce droit et que la loi ne vient que confirmer une pratique déjà courante. Cette pratique courante nous amène à nous poser une première question d'ordre plus technique: Les gardes–pêche ont–ils la formation nécessaire pour des gens qui détiennent un pouvoir aussi important? Nous laissons cette première question au ministre.

Quelles sont donc nos réserves face au projet de loi?

• (1315)

Je tiens tout d'abord à souligner que la pêche illégale est un aspect seulement du problème canadien des pêches. L'épuisement des stocks est un problème complexe qu'on ne peut pas limiter à la pêche illégale.

Donc, le problème pour les pêches, c'est bien plus que l'épuisement des stocks déclaré par le ministère des Pêches et des Océans. Pour nous, c'est toute la structure de l'industrie qui doit être repensée. Plutôt que de s'attaquer à ces changements structurels nécessaires pour réagir aux variations cycliques des stocks de poisson, comme il l'a fait dans le discours du Trône, le

gouvernement cherche encore à trouver des coupables à la disparition de ce stock. Le gouvernement cherche des coupables alors que c'est lui qui a la responsabilité de la gestion des stocks.

Bien sûr, le gouvernement ne peut pas tolérer le braconnage, mais il doit agir ailleurs aussi. Il doit mettre son énergie en priorité à la restructuration de l'industrie des pêches, sur le développement de nouvelles pratiques commerciales. Il doit mettre l'accent sur toutes sortes d'alternatives pour enrayer l'inactivité chez plus de 50 000 personnes au pays. La pêche illégale doit être contrôlée, mais le problème est diablement plus vaste que cela. Ce projet de loi ressemble parfois à un élément de plus dans un grand écran de fumée, selon notre perception. Nous espérons que nos craintes ne sont pas fondées.

Voici maintenant les réserves plus concrètes que nous avons par rapport au projet de loi C–8. Le Code criminel permet à l'agent de la paix de recourir à la force pour arrêter un fuyard. Nous acceptons ce principe dans le cadre du Code criminel, mais nous considérons que cette approche est peu adaptée au contexte des pêches. Dans le contexte tendu des pêches d'aujourd'hui, la modification pourrait encourager l'escalade de violence, et je m'explique.

Par le passé, le recours à des tirs dissuasifs n'a pas permis d'arraisonner les bateaux étrangers en faute. Par conséquent, suite à l'adoption du projet de loi, le message qui pourrait être compris par les gardes–pêche pourrait être de recourir à une force plus grande que celle qu'ils utilisent présentement pour arriver à leurs fins. La situation, je le répète, est tendue et le recours à une force plus importante pour désemparer un bateau pourrait encourager les pêcheurs illégaux à réagir aux gestes posés par le Canada en s'armant eux–mêmes pour se défendre. Alors, sans vouloir être alarmistes, nous croyons que cette possibilité est réelle et qu'elle devrait être étudiée par le ministre.

Deuxièmement, l'objectif du Canada est, entre autres, de montrer à la communauté internationale sa détermination à mettre un terme aux pratiques illégales.

Cet objectif est louable. Il comporte toutefois un risque inhérent, c'est–à–dire de considérer la force comme la solution ultime au problème. Nous refusons de considérer la force comme une fin en soi. Le problème de la pêche illégale n'est pas résolue à la source quand on utilise la force. Il l'est seulement à court terme. La vraie solution viendra d'une action internationale concertée.

En effet, et c'est comme cela que j'en arrive à notre troisième hésitation, le Canada ne pourra stopper les pratiques illégales des pêches sans le concours des autres pays. Il faudrait poursuivre les efforts de négociations avec la communauté internationale. Malgré notre vigilance à l'intérieur de la zone de 200 milles, si la pêche qui se pratique à l'extérieur de cette zone se poursuit au détriment de nos stocks de poisson, la modification apportée à la Loi sur la protection des pêches n'amène aucune solution au problème. Le Canada ne peut pas légiférer dans une zone internationale et, par conséquent, la négociation devient la seule avenue possible. La présente modification ne doit pas nous faire oublier cela.

Le concours des autres pays est d'autant plus important que nous sommes convaincus que le recours à la force n'est qu'une solution temporaire et que nous souhaitons l'éliminer le plus tôt possible. La force est un expédient à court terme. Nous la rejetons en bloc. Toutefois, pour des fins purement dissuasives, nous tolérons le recours à une force utilisée avec bon sens. C'est–à–dire une force visant à désemparer le bateau mais une force où il n'y a aucun risque de mettre une vie humaine en danger.

• (1320)

Contrairement au Code criminel, nous ne tolérons pas le recours à une force meurtrière dans le cas des pêches. Les pêcheurs illégaux ne sont pas à nos yeux des criminels. Souvent, l'équipage embauché n'est même pas conscient du geste qu'il pose. Il faut aussi comprendre cela, mais comme il faut agir à court terme, nous sommes prêts à l'accepter.

Nous prenons pour acquis que le projet de loi s'adresse exclusivement aux étrangers, parce que dans le cas des bateaux canadiens, il existe des alternatives à la force qui n'existent pas dans le cas des bateaux étrangers. Par exemple, dans le cas des bateaux canadiens, l'arrestation peut se faire au port ou au domicile des contrevenants que nous aurions pu identifier.

L'objectif du gouvernement devrait donc être de mettre en place dans le monde, par des traités internationaux, des systèmes d'arrestation du type qu'il possède déjà sur son propre territoire. Ce serait la seule façon efficace d'éviter l'usage de la force en réussissant à punir les coupables. Nous pourrions donc éviter d'utiliser la force même s'il y a eu infraction et, par l'intermédiaire d'ententes bilatérales ou multilatérales, faire arrêter le capitaine du bateau par la police de son pays. Dans pareil cas, si les amendes sont suffisamment sévères, nous pourrions ainsi dissuader le contrebandier sans jamais utiliser la force.

Je profite du fait que j'aborde la nécessité d'avoir des traités internationaux pour parler de ceux qui existent déjà, par exemple avec les États–Unis et aussi avec le Québec. Je voudrais apporter cela comme exemple, si jamais le Québec devenait un pays étranger. J'aimerais faire profiter à la Chambre le fait qu'il y a 80 p. 100 de la ressource qui se trouve dans le golfe du Saint–Laurent, qui est déjà répartie sous forme de contingents individuels entre les différentes provinces qui partagent le golfe du Saint–Laurent.

Ce système est rattaché à une procédure de vérification à quai. Le ministère des Pêches et Océans est en mesure de savoir, quotidiennement, ce qui se débarque, par qui il est débarqué, et où, c'est–à–dire à chaque quai précisément. Donc si le Québec choisissait la voie de la souveraineté, on ne se retrouverait pas, comme certains de mes confrères l'ont laissé entendre la dernière fois que j'ai pris la parole en cette Chambre, donc on ne se retrouverait pas dans des chicanes constitutionnelles, au contraire, le travail est déjà fait.

Les ententes de répartitions de la ressource existent déjà. Au pire, la couleur du papier des ententes changerait, mais la base resterait la même. Ainsi, que le Québec soit un voisin ou un pays étranger, l'usage de la force, à cause des ententes internationales, pourrait ne pas être nécessaire, du moins je l'espère, dans ma vision à moi.

Ainsi, il y a des alternatives à la force. J'aimerais apporter d'autres exemples. À l'aube de l'an 2000, un satellite en rotation autour de la terre peut lire, semble–t–il, le journal par–dessus

notre épaule. Alors comment se fait–il que nous ne puissions pas suivre l'évolution technologique et suivre l'évolution de tous les bateaux qui sont dans nos eaux? Nous pourrions ainsi augmenter la sécurité en mer et améliorer la protection de notre souveraineté maritime. Je n'ai pas la prétention de connaître toute la technologie électronique, mais je sais qu'il y a des choses qui existent.

Ces alternatives à la violence prennent aussi de l'importance quand on considère que l'amendement au Code criminel implique des crimes plus grands que les gestes posés par les braconniers. Il peut être justifié d'utiliser une force qui peut être mortelle contre un dangereux criminel, mais de l'utiliser contre des braconniers, pour nous, il n'y a pas de commune mesure entre ces infractions.

On peut arrêter un capitaine parce qu'il a trop pêché, parce qu'il a pêché au mauvais endroit, parce qu'il n'a pas pêché la bonne espèce ou encore parce qu'il n'avait pas de permis du tout. Ce sont toutes des infractions graves au règlement des pêcheries, mais aucune d'entre elles n'est assez grave pour mettre la vie du capitaine ou de son équipage en danger en tentant d'immobiliser son navire. L'amendement que nous présenterons plus tard s'attardera à cette partie du problème.

• (1325)

Je tiens à souligner un autre point que j'ai effleuré un peu plus tôt, et je vais le formuler sous forme de question. Est–ce vraiment légal de légiférer seulement pour les étrangers?

L'article 8.1 ne vise que les bateaux de pêche étrangers. La loi n'autorise pas le recours à la force nécessaire pour désemparer un bateau canadien. Nous sommes conscients que d'autres mesures existent pour retracer les contrevenants en territoire canadien. Par conséquent, le recours à la force dans leur cas est complètement superflu. En ce sens, nous demandons au gouvernement canadien d'avoir la même politique face aux étrangers pour que nous puissions éviter les altercations.

Avant que ces moyens ne soient mis en place, nous comprenons que le gouvernement doive recourir à la force, mais par contre nous ne tolérerons pas de politique de deux poids, deux mesures. Il est donc nécessaire de mettre en place, avec la communauté internationale, des méthodes efficaces pour arrêter les pêcheurs illégaux et pour changer un système où nous avons deux justices, une pour les nôtres et une pour les étrangers.

De plus, il semble clair que le gouvernement met encore l'attention sur la pêche étrangère, en utilisant cette formulation, du moins c'est ma perception. On dirait qu'il cherche encore un coupable alors qu'il devrait, au niveau des pêches, chercher à revoir l'industrie de la pêche canadienne.

Le quatrième élément qui fait hésiter le Bloc québécois est celui des chevauchements supplémentaires possibles entre les ministères du gouvernement. Les bateaux de la Défense nationale sont déjà équipés en ce sens. L'adjonction de l'article 8.1 risque d'encourager le ministère des Pêches et des Océans à équiper davantage ses bateaux pour qu'ils détiennent une force de frappe susceptible d'intimider les bateaux étrangers. Ces investissements sont–ils prioritaires compte tenu des besoins criants de l'industrie des pêches?

De plus, on peut s'interroger sur la pertinence de donner aux gardes–pêche le mandat de désemparer un bateau de pêche étranger. Il y a effectivement chevauchement entre différents ministères lorsqu'il s'agit de maintenir la souveraineté maritime. Le rapport du Comité Malone sur la souveraineté maritime affirme, sans nuances, que des économies pourraient être réalisées s'il y avait plus de concertation et de coordination entre le ministère des Transports d'une part, le ministère des Pêches et des Océans d'autre part, la Défense nationale et finalement la GRC. La modification d'aujourd'hui ne fait rien pour limiter les chevauchements et elle semble tout à fait susceptible d'en amener d'autres.

Enfin, pour répondre à certaines de ces réserves, le Bloc québécois proposera un amendement au projet gouvernemental. Nous ajouterons une ligne à la fin de l'article 8.1 qui se lira ainsi: «. . .l'utilisation de la force ne peut être tolérée si la vie de l'équipage du bateau en fuite est mise en danger». Je n'ai pas la prétention d'être avocat, mais je soumets cela comme étant une proposition pleine de bon sens et c'est du fond du coeur que je le dis.

L'objectif de cet amendement est clair: encadrer le recours à la force. Puisque le paragraphe 25(3) du Code criminel ne s'applique pas à la Loi sur la protection des pêches côtières, le recours à la force, tel que mentionné à l'article 8.1, relativement à la Loi sur la protection des pêches côtières, n'est pas encadré par la loi. L'amendement proposé par le Bloc vise à limiter l'utilisation de la force pour éviter des incidents qui pourraient être dramatiques. Les pêcheurs étrangers sont des êtres humains. Ils ne méritent pas de mourir pour avoir voulu arrondir leurs fins de mois. Dans bien des cas, les gens des navires ne comprendront même pas la langue utilisée lors de leur arrestation et dans ce contexte, un recours à une force déraisonnable pourrait provoquer de graves incidents.

• (1330)

J'ai une autre interrogation aussi au sujet de ce projet de loi: le gouvernement ne définit pas la signification du mot «désemparer» quand on dit «utiliser une force nécessaire pour désemparer un bateau». N'étant pas avocat, j'ai regardé dans le *Larousse* et on indique, comme définition, «désemparé», c'est–à–dire que le bateau ne peut plus manoeuvrer car il a subi des avaries. Faire subir des avaries à un bateau en haute mer, je ne sais pas si certains d'entre vous ont déjà pratiqué la pêche, mais toutes sortes de conditions de température peuvent prévaloir à ce moment–là. Il y a différents types de bateaux qui existent, différents types de matériel: le fer, le bois et la fibre de verre. Un trou de balle d'une carabine 303, oui, ça pourrait peut–être faire couler un bateau, mais si ça peut faire couler un bateau, c'est parce que cela a passé à travers une coque pour faire peur, semble–t–il. Mais un trou de balle à travers un bateau de pêche en fibre de verre, je n'aimerais pas être l'homme d'équipage qui est couché dans l'entretrepont.

Ainsi, l'utilisation de la force, selon moi, nécessite bon pied, bon oeil. Et on sait que la vie peut être dure en mer. Alors, imaginez que l'exercice de ce droit devra se faire avec précaution.

Cet amendement est encore plus important dans le contexte où l'application de la loi est définie par les règlements prévus par le gouverneur en conseil. Ce sont vraiment les règlements qui détermineront la portée de la loi. Si la réglementation est trop permissive, la loi, telle que libellée, ouvre assez généreusement la porte à des abus.

Le projet de loi, en lui–même, n'est pas mauvais. Ce qui semble moins bon, ce sont les motivations.

Le gouvernement donne une cible aux pêcheurs, c'est–à–dire les étrangers. Vous savez, monsieur le Président, au début du déclin du stock de morue, certains ont associé l'accroissement de la population des phoques comme première cause de l'effondrement des stocks de morue. Après les péripéties que l'on connaît, les scientifiques nous disent maintenant que les phoques sont seulement un prédateur parmi tant d'autres. Le bouc émissaire n'est plus là, il faut en trouver un autre! Quoi de mieux que les étrangers? Camouflons à coeur joie les vrais problèmes derrière les méchants étrangers. Pendant ce temps–là, on ne parle pas de ce qui va se passer après le 16 mai prochain dans l'industrie de la pêche. Pendant ce temps–là, les pêcheurs oublient que le gouvernement fédéral avait la responsabilité de gérer les stocks et que c'est lui le grand coupable.

Quand on sait que selon l'OPANO, il y a à peine 5 p. 100 des stocks de poisson, des stocks de morue qui circulent dans les parties de la queue et du nez du Grand Banc où a lieu présentement la pêche illégale, sur lesquels le présent gouvernement fait beaucoup de tapage, on se demande pourquoi le ministre s'acharne sur ce dossier. Est–ce que le gouvernement réalise qu'il fait de la politique au lieu de régler le vrai problème de fond?

Le ministère des Pêches et Océans, lui–même, reconnaît qu'il est pratiquement impossible d'évaluer le coût de la pêche illégale. Ce que je dis, c'est que ce sont des pêches de l'avenir dont on devrait discuter plutôt. Les phoques ont toujours été là, les stocks ne s'effondraient pas. Les étrangers ont toujours pêché une partie de nos stocks et nos stocks ne s'effondraient toujours pas en ce sens–là. C'est toute notre industrie qu'il faut repenser et repenser vite, car beaucoup de gens attendent inactifs et frustrés. C'est gens sont des gens capables. Les gens de la mer sont pleins de ressources, mais le gouvernement ne les écoute pas.

Pourtant la gestion traditionnelle imposée du fédéral fait fi des initiatives locales pour remédier au problème de l'industrie de la pêche. En ffet, ce n'est pas la première grande crise que traverse l'industrie de la pêche. Je le répète, je l'ai déjà dit, et je pense qu'il est important de le répéter. Au début des années 1970, les stocks de morue se sont retrouvés à peu près dans le même état qu'aujourd'hui, mais la débrouillardise des pêcheurs, à l'époque, les a amenés à se tourner vers une pêche au crabe. Un peu plus tard, à la fin des années 1970, parce que la pêche au sébaste dans le golfe s'est aussi effondrée, certains sébastiers sont devenus des crevettiers.

• (1335)

J'en déduis que ces communautés maritimes ont une capacité d'adaptation lorsqu'elles ont la latitude d'interagir. Elles savent signaler la présence d'autres espèces non prisées qui peuvent alors être commercialisées. Mais pour cela, il faut des canaux de communication rapides entre les décideurs et les gens qui sont sur la ligne de front, soit les pêcheurs. Cette capacité de rétroaction, le Québec l'a perdue sous le gouvernement libéral, en 1982, par le rapatriement de la juridiction des pêcheries. Or, d'après moi, il est grand temps que le gouvernemnt fédéral s'ouvre les yeux.

J'ai un autre exemple plus près. En 1986, si on avait eu ce mode de rétroaction, cela aurait permis aux pêcheurs côtiers, qui, eux, ayant remarqué le déclin de la morue les premiers, de s'ajuster. Pendant que les stocks de morue sont en déclin, d'autres espèces, jugées à tort indésirables, auraient dû être valorisées.

Alors, je tiens à répéter que ma devise dans le domaine des pêches pour toute la session sera celle–ci: Une politique industrielle valable en matière de pêcheries ne pourrait être cohérente que si les provinces partagent la gestion de la ressource. La vulnérabilité du Québec et des autres provinces en matière de pêcheries tient au fait que les pouvoirs les plus déterminants en la matière sont détenus par le gouvernement fédéral.

Ainsi, le ministre des Pêches et des Océans devrait parler du nouveau partenariat entre les différents intervenants du domaine. Le ministre devrait parler des moyens qu'il entend prendre pour remettre les pêcheurs canadiens et québécois au travail. Quels moyens va–t–il mettre à la disposition des communautés maritimes pour qu'elles puissent s'en sortir?

Chez nous, on a un dicton qui dit «Si on donne un poisson à un homme un jour, on le nourrit pour la journée; lui montrer à pêcher, c'est le nourrir pour la vie.» Je pense que c'est aussi un proverbe chinois. On est très cultivés en Gaspésie, n'est–ce pas?

Or, quel outil devrons–nous mettre en place pour permettre à ceux qui ne pêcheront plus de se découvrir une nouvelle voie? De la même manière, quel outil allons–nous mettre en place pour diversifier l'industrie pour s'assurer qu'elle puisse passer au travers des prochains cycles de variation du stock? Comme je le disais pendant la campagne électorale, «à un problème local existe une solution locale». Les vraies solutions ne viendront pas, je regrette, d'Ottawa.

Aujourd'hui, à cause d'erreurs de gestion du fédéral, ces communautés voient leur univers bouleversé. Pour elles, la vie ne sera plus jamais pareille. Elles doivent se réinventer une façon de vivre. Cette révolution exige que les différents gouvernements mettent à la disposition des communautés maritimes des outils de développement nouveaux.

Le monde des pêches est en révolution et ce serait une insulte à tous les pêcheurs que de s'attarder indûment à la pêche illégale ou aux contrebandiers. Nous espérons que l'actuel projet de loi ne fait pas partie d'un plan pour masquer la réalité et masquer les vrais débats concernant l'avenir des pêches. Nous sommes en faveur du projet de loi, je l'ai dit un peu plus tôt, mais nous espérons qu'il sera amendé. Nous sommes avant tout en faveur d'un gouvernement qui prend ses responsabilités et qui fait face à la crise dans un domaine vital pour bien des Québécois et bien des Canadiens. Mais cela, monsieur le Président, je ne l'ai pas encore vu.

En terminant, j'aimerais reformuler quelques questions envers le gouvernement, parce que j'ai beaucoup causé. J'aimerais que le gouvernement puisse répondre à ces questions, j'ignore

La première question est la suivante: Les gardes–pêche ont–ils la formation nécessaire pour des gens qui détiennent un pouvoir aussi important? Je connais des agents des pêches dans mon patelin, mais je sais qu'au Canada, par règlement, nous avons différentes applications au niveau du port d'armes par exemple. Je sais que dans les Maritimes, il y a cinq provinces, et deux d'entre elles ont demandé de ne pas être soumises au port d'armes.

• (1340)

Quelle sera l'attitude des gardes–pêche à ce moment–là face à à une utilisation permise par la loi, bien que je ne connaisse pas les règlements qui seront issus de cette loi–là? C'est une question à laquelle j'aimerais bien avoir une réponse.

Est–ce que le ministre a aussi envisagé la possibilité que les initiatives gouvernementales enveniment une situation déjà tendue? Ce que je veux rappeler, c'est que le monde des pêches est en crise et je voudrais m'assurer qu'on ne va pas jeter de l'huile sur le feu. Est–ce que le ministre des Pêches et des Océans redoublera aussi d'effort dans ses négociations avec la communauté internationale? Le gouvernement verra–t–il aussi à limiter les chevauchements existant entre les différents ministères, tel que je l'ai mentionné tout à l'heure? Le rapport Malone parlait d'une interaction entre quatre.

Enfin, la réglementation qui découlera de cette loi sera–t–elle déposée en Chambre pour que celle–ci puisse juger si elle est trop permissive et si elle ouvre la porte à des abus?

Je terminerai en demandant au gouvernement de considérer avec soin les amendements qui seront proposés par l'opposition. Ce projet de loi a des ramifications nombreuses et vaut la peine d'être étudié prudemment.

[*Traduction*]

Le vice–président: Comme il n'y a ni questions ni commentaires sur le discours du député du Bloc québécois, je vais passer au député de New Westminster—Burnaby du Parti réformiste. Il aura le même temps que chacun des premiers orateurs des deux autres partis, aux termes du nouveau Règlement qui entre en vigueur aujourd'hui.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je prends la parole pour livrer mes réactions au projet de loi C–8, dont nous sommes saisis.

Ce projet touche à l'essentiel des motifs pour lesquels les collectivités délèguent des pouvoirs, se donnent des agents de police, les autorisent à porter des armes meurtrières, leur accordent des pouvoirs que n'ont pas les simples citoyens. Le projet de loi porte clairement sur les pouvoirs mêmes du policier. Il circonscrit nettement et encadre davantage le recours aux dispositions existantes de la loi et l'exercice du pouvoir discrétionnaire lorsque la force peut entraîner la mort de celui qui commet un crime ou lui causer des lésions corporelles.

Je remarque tout d'abord que ce projet semble être une solution imposée d'en haut, une réponse aux arguments fondés sur la Charte des droits invoqués dans l'affaire Lines. On dit que les dispositions actuelles du Code criminel sont trop larges. Deuxièmement, certains groupes communautaires semblent souhaiter cette mesure, estimant que, dans certaines circonstances, on a fait un usage excessif de la force et que les directives et les paramètres du Code criminel sont beaucoup trop généraux.

Cependant, je ne décèle aucun mouvement de masse, à la base, pour dénoncer les policiers parce qu'ils descendraient des gens ou abuseraient de la confiance que la collectivité a mise en eux. C'est plutôt l'avis contraire qui prévaudrait: la police a pieds et poings liés et n'a généralement pas assez de pouvoir pour s'acquitter de ses fonctions. Je me demande donc s'il y a un mouvement de la base pour réclamer ce changement.

On dit par contre que le paragraphe 25(4) du Code criminel fait problème. Cette disposition autorise l'agent de la paix qui se saisit légalement d'un suspect qui peut être arrêté sans mandat à faire usage de toute la force nécessaire pour prévenir la fuite du suspect, à moins qu'il n'y ait d'autres moyens raisonnables et moins violents. C'est ce qu'on appelle la règle du «criminel en fuite». Il suffit de lire la disposition pour constater que l'agent de la paix doit seulement juger s'il y a d'autres moyens à sa disposition.

Certains disent que le paragraphe 25(4) du Code criminel porte atteinte aux droits du suspect et des tiers, aux termes de l'article 7 de la Charte des droits, qui traite de la vie, de la liberté et de la sécurité; de l'article 9, qui traite de la protection contre la détention arbitraire; ou de l'article 12, qui traite de la protection contre les traitements cruels et inusités.

La règle du «criminel en fuite» est apparue à une époque où la plupart des crimes étaient punissables de mort. S'il était possible d'exécuter un criminel condamné, ce n'était pas terriblement disproportionné, semblait–il, de tuer un criminel en fuite. À ceux qui protestaient, estimant que cela équivalait à une exécution sans procès, on pouvait fort bien répondre que le suspect en fuite ne devait pas tellement tenir à son procès, puisqu'il prenait la fuite.

Quoi qu'il en soit, cette justification n'existe plus dans les sociétés civilisées. Aucun crime n'est punissable de mort au Canada.

On dit que, selon l'opinion très majoritaire dans les milieux universitaires et parmi ceux qui s'occupent d'ordre public, la justification du recours à une force qui peut entraîner la mort, justification fournie au paragraphe 25(4), est tout simplement trop générale.

• (1345)

Les agents de la GRC, de la Police provinciale de l'Ontario et des corps de police métropolitains reçoivent tous des instructions et des lignes directrices qui limitent encore plus leur usage de la force meurtrière que ne le prévoit maintenant le Code criminel.

Ces limites ont en commun l'exigence que l'agent doit avoir des motifs raisonnables de croire que d'autres personnes ou lui–même risquent des lésions corporelles ou la mort. Le lien entre l'intérêt public et l'usage de la force, voire de la force meurtrière, est tout aussi évident. Il s'agit d'aider à l'application de la loi et de prévenir la fuite de criminels.

D'aucuns estiment que si les criminels venaient à apprendre qu'ils peuvent s'évader en toute impunité, ils s'empresseraient de le faire. Il en résulterait le chaos.

Dans les cas extrêmes, l'usage de la force est facilement admissible. Voici un exemple de ce genre. Ce n'est pas toujours facile à déterminer quand la ligne de démarcation est floue.

Prenons donc le cas d'un présumé voleur de beignes. Si un tel voleur était pris en flagrant délit, le policier aurait peut–être le droit de l'arrêter sans mandat. En dernier recours, le policier aurait le droit d'utiliser la force meurtrière pour empêcher le voleur de se sauver. Quiconque est sain d'esprit n'oserait jamais proposer une telle chose dans ces circonstances. D'ailleurs, je ne pense pas que nos corps policiers succombent à de tels abus.

D'autres dispositions limitent aussi les moyens d'intervention d'un agent dans le cas d'un présumé voleur de banque armé qui fait feu dans toutes les directions. Rares sont ceux qui croient que l'agent ne devrait pas utiliser des moyens meurtriers pour empêcher le voleur de fuir et de blesser d'autres personnes.

Qu'en est–il également du cas où une personne est prise en flagrant délit de contrebande de grandes quantités de cocaïne ou d'héroïne? Le suspect n'est pas armé et s'enfuit? C'est un crime extrêmement grave. Cette drogue nuit à la santé de ceux qui en consomment et peut même causer leur mort. Il n'est pas rare que des toxicomanes commettent des actes de violence pour se procurer les moyens d'acheter d'autre drogue. Les distributeurs de cette drogue sont souvent portés à commettre des actes violents, toutefois, au moment où il s'enfuit le suspect ne représente aucun danger immédiat pour le policier ou qui que ce soit. L'agent devrait–il faire feu?

Il pourrait s'agir d'un autre Clifford Olsen. On dit que le Code criminel permet actuellement d'utiliser la force, même si elle cause la mort, pour capturer quelqu'un lorsqu'il n'existe pas d'autre moyen moins violent pour y arriver, et que cela viole le droit d'une personne à la vie et à la sécurité reconnu par la Charte des droits et libertés. On dit aussi que le pouvoir de priver une personne de sa vie ou de sa sécurité lorsqu'elle commet certaines infractions ne respecte pas les principes de justice fondamentale.

L'article 25 peut–il être considéré, en regard de l'article 1 de la Charte, comme imposant une limite raisonnable au droit d'une personne à la liberté et à la sécurité? La détention de suspects en fuite constitue indéniablement un problème urgent et important. L'utilisation de la force pour empêcher la fuite est de toute évidence prévue à cette fin et il existe entre l'une et l'autre un lien logique.

L'utilisation de la force, lorsqu'elle cause la mort, ne représente pas l'atteinte la moins grave possible aux droits d'une personne. L'utilisation possible de ce genre de force dans de nombreux cas prévus est considérée comme excessive et tout à fait disproportionnée.

On a évoqué le risque qu'un voleur de beignes se retrouve dans cette situation, mais ce n'est là qu'une faible possibilité et les faits démontrent que les voleurs de beignes ne se font pas tirer dessus plus souvent qu'auparavant au Canada.

En fait, les agents de la paix ont pour directive de n'utiliser leurs armes à feu que dans des circonstances beaucoup plus impérieuses que celles visées au paragraphe 25(4). En somme, on fait valoir qu'il est possible de faire confiance aux agents de la paix pour ne pas abuser de la force permise par le Code.

L'important, c'est le risque de tort et non pas ce qui s'est passé. La gravité du crime importe–t–elle? Est–ce qu'on tient compte de la seule question du danger? Quel est le danger? Y a–t–il risque de lésions corporelles graves ou blessures graves? Quel est le niveau de risque? Y a–t–il un risque léger, moyen, probable, fort? Qui est protégé à part, bien sûr, l'agent de police qui effectue l'arrestation? Est–ce les personnes présentes sur les lieux et au moment de l'incident ou d'autres plus éloignées? Le violeur qui s'enfuit a peut–être satisfait son désir, mais pour combien de temps?

Voilà les questions dont sont saisis aujourd'hui, au cours de ce débat politique, les députés qui sont responsables devant l'électorat.

Dans l'affaire Lines, par exemple, on a jugé que les dispositions du Code criminel constituaient une violation inconstitutionnelle du droit du suspect à la vie et à la sécurité reconnu par la Charte.

Voyons ce que dit le projet de loi. Le paragraphe 4 permet à un agent de la paix, ainsi qu'à toute personne qui l'aide légalement, d'employer toute la force nécessaire pour empêcher une personne dont il procède légalement à l'arrestation de s'enfuir, pourvu que les circonstances énumérées soient réunies. Premièrement, il doit être démontré qu'il s'agit d'une infraction pour laquelle le suspect peut être arrêté avec ou sans mandat.

Deuxièmement, la personne doit s'enfuir afin d'éviter l'arrestation.

Troisièmement, il doit être démontré que la fuite ne pouvait être raisonnablement empêchée d'une façon moins violente.

Un agent de la paix qui franchit les limites de son territoire au cours d'une poursuite conserve ses pouvoirs aux fins de l'article.

Dans les cas où il s'agirait de déterminer si un agent de la paix a utilisé plus de force que ne le permettait le paragraphe 4, les déclarations générales concernant l'obligation d'essayer d'éviter de causer des lésions corporelles, invoquées dans les affaires de poursuites civiles pour négligence, ne peuvent être considérées comme applicables sans réserve. L'obligation dans laquelle se trouve un agent de la paix de procéder à une arrestation peut, dans certains cas, comporter des risques et entraîner des lésions corporelles pour d'autres membres de la collectivité. La loi justifie ce risque dans les cas où la force n'est pas utilisée de façon négligente ou excessive.

• (1350)

L'agent de la paix dispose d'un droit limité d'utiliser la force pour empêcher une personne de fuir et il ne peut l'exercer que si la fuite ne peut être empêchée par des moyens raisonnables d'une façon moins violente. Un agent de la paix ne peut en aucun cas justifier l'usage d'une force excessive et, lorsqu'il a le droit d'utiliser la force, l'agent doit en faire un usage raisonnable. Tout agent de la paix qui fait preuve de négligence dans l'utilisation de la force risque d'être reconnu responsable des pertes ou

tion de la force risque d'être reconnu responsable des pertes ou dommages causés par suite de sa négligence. Il en va déjà ainsi dans les faits.

En somme, on pourrait faire valoir que les modifications proposées ont un caractère purement administratif et ne font que confirmer la pratique actuelle. Cela reste à voir.

Il suffit d'envoyer le projet de loi en comité, de convoquer des témoins et d'en faire un examen plus approfondi. Il se peut que les tribunaux et l'élite des milieux juridiques se soient déjà fait une idée, mais il reste à voir quel sera le point de vue de la population au sujet du projet de loi. Le pouvoir le plus fondamental que la communauté délègue aux forces policières est le pouvoir de préserver la paix, l'ordre et le bon gouvernement.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole sur cette mesure législative, qui nous est présentée par le ministre de la Justice.

Il nous arrive souvent à la Chambre de débattre des projets de loi dans une perspective purement intellectuelle, en oubliant un peu le contexte réel dans lequel ils seront appliqués.

Cependant, cette fois–ci, je ne puis m'empêcher de remarquer que ce projet de loi a vu le jour à la suite de la décision d'un juge d'un tribunal ontarien, qui avait constaté que les dispositions courantes du Code criminel ne respectaient pas les exigences de notre charte des droits. Je crois d'ailleurs qu'il avait raison. Il y a environ 20 ans, j'ai travaillé comme stagiaire pour ce juge, alors qu'il était encore avocat.

L'affaire en question mettait en cause un policier qui avait fait feu avec son revolver en arrêtant un suspect. Ce policier vivait juste en face de chez moi, à Toronto. Cette proposition d'amendement représente donc pour moi un peu plus qu'un simple exercice cérébral.

Je veux commenter particulièrement la partie de la mesure qui porte sur le travail des employés des pénitenciers fédéraux qui, dans le cadre de leurs fonctions, ont certains pouvoirs et différents moyens de protection. Le projet de loi reconnaît que les agents de la paix qui travaillent dans les pénitenciers connaissent des conditions particulières, par rapport aux agents de la paix qui patrouillent les rues.

Dans les pénitenciers, les agents des services correctionnels travaillent auprès de condamnés qui, bien souvent, présenteraient un grave danger pour la population s'ils s'évadaient. Le paragraphe 25(5) du projet de loi permettrait aux agents travaillant dans un pénitencier d'employer une force susceptible de causer la mort pour empêcher un détenu de s'évader d'une institution où sont gardés des criminels dangereux. Le recours à une telle force ne serait possible qu'en dernier recours, quand tous les moyens moins violents auraient été utilisés sans succès. Ces autres moyens vont de l'avertissement verbal aux coups de semonce, entre autres.

Ces dispositions sont conformes à la politique actuelle et aux pratiques normales du service correctionnel responsable du fonctionnement du système pénitentiaire fédéral. Elles répondent à son mandat, qui est de protéger la société. En fait, la politique du Service correctionnel du Canada correspond au paragraphe 25(5), tel que proposé, puisqu'elle exige qu'un agent de la paix qui veut empêcher une évasion commence par avertir verbalement le détenu de s'arrêter puis tire un coup de semonce, sauf si les circonstances ne permettent pas d'utiliser ces méthodes. En pratique, il est extrêmement rare qu'un coup de semonce ne dissuade pas un évadé d'aller plus loin et qu'on doive utiliser une force de nature à causer la mort.

• (1355)

Seuls les agents de correction formés à cette fin et autorisés portent des armes à feu dans les établissements à sécurité maximale ou moyenne. Ils ne le font que dans certains secteurs désignés comme les miradors et dans le cadre de patrouilles autour du périmètre de l'établissement.

On retrouve dans les établissements à sécurité maximale et moyenne des détenus qui posent un risque d'évasion important et qui constituent une grave menace pour la sécurité du public. C'est pourquoi les deux types d'établissement sont dotés de systèmes de sécurité du périmètre très perfectionnés comme des clôtures élevées, des murs, des systèmes de détection des mouvements, des caméras, des postes de garde armés et des patrouilles.

À l'heure actuelle, le Service correctionnel du Canada administre 13 établissements à sécurité maximale et 17 établissements à sécurité moyenne au Canada. Il n'y a pas de postes de garde armés dans les établissements fédéraux à sécurité minimale, car on considère que les détenus de ces institutions ne constituent pas une grave menace pour la population.

Comme le ministre de la Justice l'a déjà expliqué, la règle générale prévue au paragraphe 25(4) prévoit que l'agent de la paix doit avoir des motifs raisonnables de croire que la personne qui s'enfuit pour éviter d'être arrêtée représente une menace de mort ou de lésions corporelles graves pour elle–même ou toute autre personne.

Le paragraphe 25(5) nuance cette règle dans le cas des évadés d'un pénitencier. C'est important. Il s'agit là d'une règle spéciale qui ne s'applique qu'aux pénitenciers fédéraux. En effet, lorsqu'un agent de correction voit un détenu s'échapper, il lui est pratiquement impossible d'évaluer le degré de risque que cet individu représente à ce moment–là. Des circonstances extérieures comme la noirceur ou un déguisement porté par le détenu peuvent empêcher l'agent d'identifier ce dernier.

Même s'il connaissait l'identité de cette personne, l'agent ne serait probablement pas au courant des facteurs qui ont précipité cette tentative d'évasion et qui pourraient faire en sorte que le détenu pose un risque accru pour la sécurité du public. Les détenus qui essaient de s'échapper sont souvent prêts à tout pour réussir, y compris à recourir à la violence en prenant, par exemple, des civils en otage.

Ainsi, le critère qui s'applique au paragraphe 25(5), c'est que l'agent doit avoir des motifs raisonnables de croire que le détenu en question représente une menace de mort ou de lésions corporelles graves pour lui–même ou toute autre personne, c'est–à–dire un autre détenu.

Les agents de correction sont en mesure de baser leur jugement sur un système bien établi qui affecte à tous les établissements fédéraux des cotes en matière de sécurité en fonction de la population carcérale. Les nouvelles dispositions s'appliquent seulement aux pénitenciers fédéraux. On a consulté les autorités correctionnelles provinciales dans le cadre de la rédaction de ces dispositions et elles se sont entendues pour dire qu'elles étaient inutiles au niveau provincial.

Selon moi, le nouveau paragraphe proposé maintient les pouvoirs de protection dont ont besoin les employés de première ligne dans nos pénitenciers et il parvient à l'équilibre voulu en ce qui concerne la sécurité publique.

Enfin, en ce qui concerne les dispositions portant sur les bateaux de pêche étrangers, je voudrais préciser qu'il s'agit bien de bateaux étrangers et non canadiens; cette distinction est importante. De plus, il est question de désemparer un bateau et non de neutraliser une personne. À vrai dire, la Charte canadienne des droits et libertés ne s'applique certainement pas de la même façon dans ce cas que dans celui de la modification aux dispositions touchant les criminels en fuite dont nous discutons. Cependant, il y a des répercussions sur la sécurité des personnes à bord du navire en fuite et des agents des pêches à bord des navires canadiens, qui risquent d'être forcés d'avoir recours à la force.

• (1400)

L'article que la Chambre adoptera, nous l'espérons, renferme des dispositions sur l'établissement de règlements qui limiteront ou définiront exactement les situations où l'on pourra avoir recours à la force tout en précisant quand on pourra le faire et comment.

Notre Chambre délègue souvent ce pouvoir de réglementation. Nous le faisons dans pratiquement toutes les lois que nous adoptons. Dans le cas présent, nous cédons un pouvoir de réglementation qui permettra pratiquement aux intéressés de mettre en place des règlements touchant la vie et la sécurité sur un bateau de pêche en fuite.

Selon moi, nous naviguons en eau trouble si je peux m'exprimer ainsi et il faut adopter des lignes directrices très prudentes. À ce sujet, je sais que nous pouvons compter sur un comité de la Chambre.

Le Président: À l'ordre! Le député aura évidemment la parole après la période des questions.

Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5), la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés en conformité de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

Article 31 du Règlement

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, le 3 juin 1993, l'ancien gouvernement conservateur a supprimé la disposition sur les prêts sans intérêts de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes ou la LPAR.

Le Parti libéral du Canada estime que la suppression de cette disposition a nui au programme de paiement anticipé, puisque les agriculteurs sont déjà confrontés à une compression de leur encaisse et ne peuvent assumer le fardeau additionnel des intérêts.

Au nom des agriculteurs de la circonscription de Lambton—Middlesex et d'autres circonscriptions agricoles, je demande au ministre de l'Agriculture de rétablir par décret la disposition sur les prêts sans intérêts de la LPAR pour le programme de 1993–1994.

* * *

LE PARC NATIONAL ELK ISLAND

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, ma circonscription porte le nom du parc national Elk Island qui fait le ravissement de nombreux habitants de la région et de milliers de visiteurs qui viennent d'Edmonton, située à proximité, et même du monde entier.

J'interviens aujourd'hui pour protester vivement contre une proposition bureaucratique qui vise à fermer la route dans le parc, ce qui réduira considérablement l'accès au parc à de nombreuses personnes, surtout celles qui ne peuvent marcher ou faire de la bicyclette à cause d'un handicap ou d'une incapacité. Nous devons l'aménagement du parc au dévouement et au dur labeur de nos personnes âgées, qui apprécient de façon particulière la route touristique qui traverse le parc.

Ce parc donne sur l'autoroute de Yellowhead, qu'empruntent beaucoup de touristes, de sorte que les retombées sont importantes.

Nous devons tous collaborer activement pour préserver notre environnement et nos parcs, et par conséquent leur utilisation pour le bénéfice de nos ressources les plus précieuses, soit nos ressources humaines.

* * *

[*Français*]

LE DÉCÈS DE M^ME^ SUE RODRIGUEZ

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, c'est avec peine que nous avons appris le décès de M^me^ Sue Rodriguez samedi dernier. J'aimerais souligner en cette Chambre le courage et la détermination qui ont animé cette femme jusqu'à la fin. Son combat pour faire accepter le principe de la dignité humaine au sein de notre société constitue un exemple pour tous.

Souffrant d'une affection dégénérative et mortelle, elle avait saisi la Cour suprême du Canada, au mois de mai 1993, pour que soit respectée sa volonté de mourir dans la dignité. Malgré la décision défavorable rendue par les juges de la Cour suprême, Sue Rodriguez n'avait cessé d'affirmer son état de détresse.

Il est plus qu'urgent que les députés de cette Chambre amorcent une réflexion sur le droit à la mort dans le respect de la dignité humaine pour les gens en phase terminale.

Article 31 du Règlement

Albert Camus écrivait: «On juge une société à la façon dont on y souffre, dont on y aime et dont on y meurt.» Voilà ce que devrait constituer la base de notre réflexion.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉTHANOL

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, le sud–ouest de l'Ontario est en train de devenir la plaque tournante du Canada en ce qui concerne la production d'éthanol. Mélangé à l'essence, l'éthanol réduit la pollution par l'automobile et est sans danger pour l'environnement. La production d'éthanol va raviver notre compétitivité au niveau mondial, grâce à la création d'un marché évalué à un million de tonnes de céréales et de milliers de nouveaux emplois dans les domaines de la construction, de la transformation, du transport par camion, ainsi que dans le secteur agricole.

● (1405)

Il est de notre devoir d'appuyer le groupe de représentants des milieux industriel et agricole dans leur démarche pour obtenir le concours du gouvernement actuel. Ce projet, qui aura des retombées économiques, sociales et environnementales pour nos régions rurales, est un gage de prospérité.

Je demande donc à tous mes collègues de la Chambre de joindre leurs voix à la mienne pour promouvoir ce projet dynamique.

* * *

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, une nouvelle initiative de coopération entre le ministère de la Défense nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail du Néo–Brunswick va assurer une formation professionnelle spécialisée, ainsi que des cours de préparation à la vie à 30 Néo–Brunswickois sans emploi, âgés de 17 à 24 ans. Et ce n'est qu'un début!

Dans la circonscription de Fredericton—York—Sunbury que je représente, des bénéficiaires du programme Stratégie jeunesse, du programme à l'intention des peuples autochtones et de divers autres programmes d'aide sociale entreprennent aujourd'hui un stage de formation d'une durée de 20 semaines qui se déroulera à la BFC de Gagetown. Il s'agit d'un projet pilote de formation pratique axés sur les aptitudes professionnelles. Les stagiaires pourront y acquérir l'autodiscipline, la confiance en soi et l'esprit de décision, qualités indispensables à qui cherche un emploi.

Je me réjouis de constater que ces stratégies de formation dont le but est de restaurer la dignité des jeunes Néo–Brunswickois sont au coeur même des initiatives dans le domaine du développement des ressources humaines. Notre province est heureuse de compter parmi les premières régions à participer à ce projet d'envergure.

LE TAUX D'IMMPOSITION DES PETITES ENTREPRISES

M. Harbance Singh Dhaliwal (Vancouver–Sud): Monsieur le Président, voyons voir si j'aurai le temps d'aborder cette question–ci pendant la période qui m'est attribuée.

En 1974, le gouvernement libéral de l'époque avait introduit un seuil d'imposition moins élevé pour les petites entreprises. En 1982, les libéraux l'ont relevé à 200 000 $. Or, il n'a pas été relevé depuis, bien que l'indice des prix à la consommation ait augmenté de 55 p. 100.

Au nom de la foule de petites entreprises de ma circonscription qui ont énormément confiance dans le plan libéral concernant les petites entreprises, je recommanderais au ministre que nous procédions à un examen du seuil d'imposition de 200 000 $.

Assurons–nous que l'efficacité de cette mesure n'a pas été gravement minée par l'inflation depuis 1982, soit la dernière fois qu'elle a été renforcée.

* * *

[*Français*]

LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, lors de la dernière conférence des ministres des Finances, celui du Québec déclarait qu'il était moyennement satisfait des montants qui seraient alloués au Québec en vertu de la péréquation.

Je voudrais vous souligner que le Québec ne reçoit que 540 $ per capita en 1994–1995 versus 1 655 $ pour Terre–Neuve. Pourtant, le taux de pauvreté de la population est plus élevé au Québec qu'à Terre–Neuve, soit 16,2 versus 15,8.

Il serait important aussi de souligner que le Québec ne recevra que 2 p. 100 d'augmentation alors que la moyenne des versements de péréquation augmentera de 5 p. 100. Il y a incohérence dans le système de péréquation et nous souhaitons que les règles soient justes à l'endroit du Québec, jusqu'à ce que le Québec décide démocratiquement de devenir un pays souverain.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, je désire rendre hommage à tous les policiers du Canada qui servent leur collectivité avec fierté et loyauté. Je voudrais également rendre un hommage très spécial à tous les agents qui ont été tués au cours de leurs fonctions.

Aujourd'hui, en réponse à un sentiment croissant d'indignation chez les Canadiens, je voudrais faire part à la Chambre de déclarations ayant pour objet de réclamer des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants. Ces requêtes, qui sont parrainées par la Calgary Police Association, ont été rédigées et signées par plus de 10 000 résidents de la région de Calgary.

Je signale ces pétitions à la Chambre au nom surtout de la famille de l'agent Rick Sonneberg. L'agent Sonneberg est décédé prématurément lorsqu'il a été renversé sur une autoroute de

Calgary par un jeune contrevenant qui tentait d'éviter un barrage policier.

Au nom de la famille, des amis et des camarades de l'agent Sonneberg, je présente ces pétitions à la Chambre dans l'espoir que sa mort n'aura pas été vaine et qu'elle suscitera une réforme fondamentale d'une politique qui s'est soldée par un échec.

Le Président: Si je comprends bien, le député déposera cette pétition à l'étape de la présentation de pétitions.

* * *

L'ÉCONOMIE PARALLÈLE

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, il faudrait féliciter le ministre du Revenu national des mesures qu'il prend pour mettre fin aux fraudes fiscales. L'économie parallèle au Canada ne se compose pas d'honnêtes gens qui font des choses malhonnêtes, comme on voudrait bien nous le faire croire. Les contribuables savent que les fraudeurs compromettent l'avenir du Canada pour leur gain personnel.

• (1410)

L'avertissement donné par le ministre du Revenu national va probablement dissuader les personnes qui seraient tentées d'escroquer le gouvernement de le faire. Il est à espérer que les fraudeurs mettront fin à leurs activités.

Quiconque désire vivre dans notre pays doit être prêt à payer pour ce privilège. Si on ne peut faire jouer, chez les fraudeurs, le sens de l'honneur, peut–être que la crainte de se faire prendre les amènera à agir différemment, ce qui permettra de renflouer les coffres de l'État.

* * *

LES FESTIVALS

M. Elijah Harper (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui féliciter l'équipe Dave Smith, de St. Vital, qui a remporté, en fin de semaine dernière, le championnat de curling Manitoba Tankard à Thompson, au Manitoba.

Je voudrais également féliciter les organisateurs de cet important événement provincial. Je suis fier que la ville de Thompson ait pu être l'hôte d'un événement sportif de cette envergure et que cet événement ait été un succès.

En outre, j'invite tous les députés de la Chambre à faire comme moi et à se rendre à Le Pas, en fin de semaine, pour assister au festival des trappeurs du nord du Manitoba.

Ce festival est l'un des festivals d'hiver les plus anciens et les plus authentiques du Canada. Les visiteurs pourront assister au championnat mondial de la course d'attelage de chiens, au couronnement de la reine et du roi des trappeurs, ainsi qu'au concours de la reine de la fourrure, tout en goûtant à des spécialités locales et en se divertissant.

Je me joins aux habitants de Le Pas pour vous inviter à vous déplacer vers le Nord afin d'assister au festival des trappeurs.

Article 31 du Règlement

LE SERVICE JEUNESSE

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, le Service jeunesse permettra chaque année à 10 000 jeunes Canadiens et Canadiennes de travailler au service de la communauté et de l'environnement et d'accomplir un travail précieux. Il les aidera à franchir le cap entre la fin des études et le marché du travail.

Grâce au travail en équipe, ces jeunes se feront des amis dans le Canada tout entier. Ils travailleront à la réalisation de projets dans différentes régions, ce qui les amènera à connaître toute la diversité qu'offre notre pays.

Le travail qui sera accompli par le Service Jeunesse repaiera amplement les sommes que nous aurons investies. La conscience nationale qu'il éveillera parmi les jeunes et la contribution qu'il apportera à la création d'une force mobile et nationale de la main–d'oeuvre feront de ce service une précieuse initiative.

Je félicite la secrétaire d'État (Formation et Jeunesse) pour les efforts qu'elle a déployés en vue de lancer le Service Jeunesse et j'implore tous les membres du Cabinet de faire tout pour l'appuyer dans cette entreprise.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, en fin de semaine, je suis allé dans ma circonscription et je dois vous dire, à vous et, par votre entremise, au ministre des Finances, que le message est clair. Les gens sont prêts à une réduction juste et équitable des services, mais s'opposent—je répète bien—s'opposent à toute augmentation d'impôt ou à tout élargissement de l'assiette fiscale.

Je suis fier de pouvoir dire que je les comprends et que je veux les aider. Les habitants de ma circonscription estiment que toute augmentation d'impôt conduira notre pays à la ruine financière.

Je suis venu à la Chambre pour essayer de sauver le Canada. Ce ne sera pas possible si on augmente les impôts. Les Canadiens ne le supporteront plus!

* * *

LA CONTREBANDE DE CIGARETTES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, le premier ministre de l'Ontario refuse de collaborer avec le gouvernement fédéral pour essayer, de concert avec lui, de régler le problème de la contrebande de cigarettes. Il prétend que le premier ministre veut plaire au Québec.

Dois–je lui rappeler que 35 p. 100 des cigarettes vendues en Ontario proviennent de la contrebande, que la ville de Cornwall, où les habitants ont peur qu'on leur tire dessus la nuit, fait toujours partie de l'Ontario, que selon la Police provinciale de l'Ontario, deux anciens de la crise d'Oka, Lasagne et Noriega, ont contribué à la création d'un réseau de contrebande à Sault–Sainte–Marie.

La Garde côtière canadienne a prévenu les propriétaires de bateaux de plaisance d'éviter de naviguer à proximité de Walpole Island, à la frontière du Michigan, en raison de la violence causée dans cette région par la contrebande de cigarettes.

Le premier ministre a–t–il regardé dernièrement une carte de l'Ontario? Réveillez–vous, Bob! Prenez conscience des effets cancérigènes de toute cette fumée qui provient des cigarettes de contrebande de l'Ontario.

* * *

LE PROGRAMME RENCONTRE DU CANADA

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre aujourd'hui pour signaler la présence à Ottawa d'un habitant de ma circonscription qui participe au programme Rencontre du Canada.

Je veux parler de Michael Knight, de Decker, petite localité située à 72 milles de Grandview, où j'habite, dans le sud de ma circonscription, Dauphin—Swan River.

Les jeunes participants à ce programme sont les futurs leaders du Canada, ceux qui prendront la relève quand les membres de notre génération quitteront la politique. J'espère que tous ces jeunes tireront profit de leur séjour à Ottawa et qu'ils pourront dire, de retour à la maison, que le gouvernement libéral cherche vraiment à satisfaire les besoins de tous les Canadiens.

* * *

● (1415)

LA RÉFORME DES POLITIQUES SOCIALES

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, la semaine dernière, devant un comité permanent de la Chambre des communes, le ministre du Développement des ressources humaines a déclaré, en réponse à une question qui lui était posée, qu'il n'avait jamais vu le Livre blanc des conservateurs sur la réforme des politiques sociales, document qui n'a jamais été diffusé. D'après le ministre, les tablettes étaient vides lorsqu'il a pris les rênes du ministère.

À mon avis, de nombreux Canadiens auront du mal à le croire étant donné que le soir du 25 octobre, c'est le gouvernement, et non la fonction publique, qui a changé.

Le ministre devrait se montrer franc envers les Canadiens et avouer que, maintenant que son parti est au pouvoir, les propositions des conservateurs qu'il dénigrait avec véhémence auparavant ne lui semblent pas si mal.

Le ministre devrait rendre public le Livre blanc des conservateurs, afin que tout le monde puisse constater qu'il nous propose une toute nouvelle réforme des politiques sociales et ne se contente pas de réchauffer les vieilles mesures des conservateurs.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA RÉSERVE DE KAHNAWAKE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. On peut lire dans *Le Droit, Le Soleil* et *Le Quotidien* d'aujourd'hui, sous la signature du journaliste Michel Vastel, des allégations concernant le trafic de cocaïne à Kahnawake. Ces allégations, émanant de sources associées à la GRC, sont très graves puisque, selon elles, des warriors sont chargés, par le crime organisé de Montréal, de la protection d'importants convois de cocaïne qui transiteraient ainsi, en toute impunité, par la réserve de Kahnawake.

Est–ce qu'il peut nous indiquer si la GRC l'a informé d'une telle participation des warriors au trafic de la cocaïne?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai demandé au commissaire de la GRC un rapport complet sur l'article en question, et je m'attends à recevoir un tel rapport sous peu. C'est une question sérieuse que le chef de l'opposition m'a posée et c'est pourquoi j'ai demandé un rapport aussitôt que possible au commissaire de la GRC.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il est difficile d'imaginer, pour ne pas dire inconcevable, que le solliciteur général et le premier ministre ne soient pas au courant d'informations qui circulent maintenant dans les journaux, sous la plume d'un journaliste réputé.

Je voudrais demander, en particulier au premier ministre ou au solliciteur général si ce dernier ne veut pas répondre, si on peut nous confirmer la véracité de ce rapport souscrit, également cautionné par M. Vastel, voulant que les familles du crime organisé de Montréal disposent, sur la réserve de Kahnawake, d'entrepôts utilisés pour la livraison de drogue, chaque cargaison pouvant même valoir jusqu'à 200 millions de dollars sur le marché?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je ne peux pas confirmer l'article de M. Vastel, c'est pourquoi j'ai demandé au commissaire de la GRC de me donner un rapport complet aussitôt que possible à cause du fait que ce sont des allégations très sérieuses.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, depuis quelques semaines, le gouvernement nous dit, à différentes occasions: Nous n'agissons pas parce que si nous avons des faits, si vous avez des choses à dire, dites–les nous. Voici, encore une fois, dans les journaux, une information extrêmement grave. Je voudrais demander au premier ministre la raison pour laquelle la GRC n'intervient pas. Est–ce que, par hasard, il serait vrai que le gouvernement aurait donné ordre de ne pas agir?

hasard, il serait vrai que le gouvernement aurait donné ordre de ne pas agir?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons dit à la GRC de faire son travail partout au Canada, et elle le fait. L'allégation qui est dans un article de journal. . . Évidemment, la prudence élémentaire amène n'importe quelle personne sérieuse, avant de dire, d'affirmer ce qui a été écrit dans un article. . . On sait parfois qu'il y a de petites possibilités que ce qu'un journaliste écrit ne soit peut–être pas vrai.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Dans le même article, on apprend que des conversations enregistrées par la GRC feraient état que les gens du crime organisé savent très bien que les stocks doivent transités par une réserve indienne puisque, et je le cite: «On a une place, un endroit, là où on sait qu'il ne se passera rien.»

Le premier ministre ne convient–il pas que contrairement aux propos qu'il nous a toujours tenus, ici, dans cette Chambre, il existe bel et bien des endroits au Canada où la GRC, l'armée et même les députés ne peuvent pas circuler librement?

• (1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a aucun endroit au Canada où la GRC n'a pas reçu d'instructions d'agir suivant la loi et de faire appliquer la loi.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le premier ministre peut–il nous dire s'il est exact que la GRC accumule depuis plusieurs mois des preuves sur des gens impliqués dans le trafic de la cocaïne, notamment sur le compte d'un chef amérindien?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, ce n'est pas prudent de commenter sur des enquêtes en cours ou sur des matières opérationnelles. Si le député désire vraiment qu'une action mène à des jugements en cour criminelle, il devrait être soucieux de la façon dont il pose ses questions. J'espère qu'il ne désire pas créer une situation dans laquelle il serait impossible de déposer des preuves suffisantes en cour.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

Le gouvernement a récemment signé une convention de crédit d'une valeur de 60 millions de dollars US pour aider à financer la construction d'une aluminerie en Afrique du Sud. Cependant, le Canada a également signé une entente informelle visant à réduire la production mondiale d'aluminium d'environ 10 p. 100.

Le ministre peut–il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement tente, d'une part, de réduire la surproduction mondiale d'aluminium et aide, d'autre part, à construire une nouvelle aluminerie?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, la convention signée en Afrique du Sud avec SNC Lavalin porte sur la conception d'une aluminerie dans ce pays. Celle–ci ne commencera pas à produire avant un certain nombre d'années et, à ce moment–là, les stocks accumulés en Russie auront été écoulés sur les marchés.

[*Français*]

M. Bob Ringma (Nanaimo—Cowichan): J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur le Président. Peut–être que le gouvernement croit que certains emplois sont plus importants que d'autres, mais la surabondance d'aluminium a déjà forcé les producteurs de l'Ouest et aussi la compagnie Alcan Aluminium de Montréal à couper leur production d'un demi–million de tonnes.

Le ministre peut–il expliquer aux travailleurs canadiens de l'aluminium qui risquent de perdre leur emploi à cause de la baisse des prix de l'aluminium, pourquoi les taxes aident à financer un compétiteur étranger?

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je croyais avoir répondu à la question.

Il y a actuellement en Russie des stocks excédentaires. L'entente signée par différents pays vise à permettre l'écoulement ordonné de ces stocks sur les marchés.

Cela devrait se faire d'ici 1996, de sorte que, lorsque l'aluminerie sud–africaine commencera sa production, cette année–là, le marché de l'aluminium se sera vraisemblablement normalisé. Nous ne prévoyons plus d'engorgement du marché comme celui auquel nous assistons aujourd'hui.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, nous apprenions ce matin que le ministre des Finances a indiqué au président, de même qu'au vice–président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, M. Pierre Cléroux, qu'il allait couper les dépenses d'environ 5 milliards de dollars, tout en augmentant les taxes et les impôts de la classe moyenne de 2 milliards. C'est une déclaration issue d'une série de rencontres que le ministre a eues avec cet organisme, crédible dans l'opinion publique canadienne.

Après avoir fait preuve d'un manque de jugement la semaine dernière avec ses déclarations sur le taux d'intérêt, le ministre des Finances a–t–il, oui ou non, donné ces détails du budget à M. Pierre CLéroux?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, la réponse est non.

• (1425)

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): C'est court, c'est clair, c'est direct. Monsieur le Président, est–ce à dire que la Fédération canadienne d'entreprises indépendantes et ses représentants ne sont pas crédibles?

Alors que face à toutes nos questions, le ministre des Finances ne cesse de nous répéter d'attendre son budget, le ministre ne convient–il pas—puisqu'il a fait ces déclarations à la Fédération canadienne—qu'il est tout à fait inadmissible, intolérable, voire méprisable envers les parlementaires et les populations québécoise et canadienne, qu'il s'épanche ainsi avec des lobbyistes en dehors de cette Chambre?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je pense que c'est l'indication qu'on ne devrait peut–être pas préparer sa question supplémentaire avant de connaître la réponse à la première.

La réponse, c'est que je n'ai pas fait la déclaration. Par conséquent, il est quasiment impossible de répondre à la deuxième question qui ne tient pas debout.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Selon le rapport d'une vérification effectuée au Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, à Montréal, cet organisme gaspillerait des millions de dollars de fonds publics. Le gouvernement mettra–t–il en oeuvre les recommandations de ce rapport?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Je crois que le centre a déjà mis sur pied un comité dont le mandat consistera à examiner la situation à laquelle la députée fait allusion. Je crois que c'est la première mesure qui sera prise.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, selon le rapport, le salaire du personnel du centre serait surévalué de 10 000 $ en moyenne, et les cadres supérieurs seraient rarement dans leurs bureaux.

Étant donné que d'autres organismes publics effectuent déjà un travail semblable à celui que fait le centre, cet organisme apparaît comme un régime de retraite dispendieux pour l'ancien chef du NPD, qui touche un salaire annuel de 150 000 $. Le gouvernement éliminera–t–il ce centre pour économiser plus de quatre millions de dollars aux contribuables canadiens?

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je crois savoir que le centre a fondé sa politique salariale sur les lignes directrices de la fonction publique se rapportant à des postes semblables aux siens.

Le conseil du centre évalue peut–être cette politique et j'espère que mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, aura l'occasion de donner une réponse plus complète que la mienne à une date ultérieure.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans le but d'augmenter les revenus du gouvernement, le ministre des Finances envisage, dans son prochain budget, d'élargir son assiette fiscale, notamment de réduire le plafond des REÉR qui profitent principalement à la classe moyenne.

Le ministre des Finances entend–il prendre l'engagement que les mesures qu'il mettra de l'avant dans son prochain budget n'auront pas comme effet d'alourdir le fardeau fiscal de la classe moyenne?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à maintes reprises aux députés de l'opposition, ils sauront ce que contient le budget lorsque je le présenterai.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, je m'attendais à une telle réponse, bien sûr. Il n'en reste pas moins que par souci d'équité, le ministre des Finances est–il conscient que le fait d'abaisser le plafond des REÉR va frapper de plein fouet les travailleurs autonomes qui, contrairement aux autres travailleurs, n'ont pas l'aide des entreprises?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, si on sait la réponse, pourquoi poser la question? Il est très clair que nous allons étudier les impacts de toutes les mesures que nous allons prendre. Certainement, les mesures que nous allons inclure dans le budget vont tenir compte de ces conséquences.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration.

Récemment, le ministre a critiqué un rapport de l'Institut C.D. Howe dans lequel on recommande que le Canada accepte 150 000 immigrants par année.

Sur quels faits concrets le ministre se base–t–il pour rejeter les conclusions de ce rapport?

• (1430)

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'ai jamais critiqué ce rapport. J'ai simplement dit que ce rapport si souvent cité par le député et ses collègues néglige de mentionner aux Canadiens

que l'immigration n'a aucune incidence sur l'économie, même dans le pire des scénarios. C'est ce que j'ai dit, et ma position ne changera pas.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Dans le même discours, le ministre a fait des remarques positives au sujet d'un rapport du Conseil économique du Canada dans lequel on recommande un niveau d'immigration d'environ 180 000, soit 70 000 de moins que ce que prévoit le ministre dans son plan.

Pourquoi le ministre a–t–il choisi de ne pas tenir compte non seulement du rapport de l'Institut C.D. Howe, mais aussi de celui du Conseil économique du Canada qu'il a pourtant déjà cité à l'appui de sa politique d'immigration?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je crois que le député a tort de tirer cette conclusion au sujet du rapport du Conseil économique du Canada.

Ce dernier a approuvé l'objectif d'environ 1 p. 100. Il a également recommandé que les gouvernements progressent graduellement vers cet objectif de 1 p. 100, et c'est exactement ce que nous avons fait. Nous nous sommes engagés dans le livre rouge à viser un niveau d'immigration annuel correspondant à environ 1 p. 100 de la population canadienne et nous avons respecté notre engagement. Nous progressons graduellement vers cet objectif, conformément aux recommandations du Conseil économique.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Dans une entrevue accordée au *Toronto Star*, le ministre des Affaires intergouvernementales suggère à nouveau de couper 20 p. 100 des dépenses de santé.

La ministre est–elle d'accord avec la déclaration de son collègue? Et peut–elle nous indiquer si l'objectif de réduire de 20 p. 100 les dépenses de santé constitue un objectif officiel de son gouvernement?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, je dois d'abord dire que l'article très intéressant qui a été publié contient un certain nombre de revues de politiques du gouvernement, mais je crois que son auteur, Ed Stewart, n'affirme pas que j'ai indiqué que c'était la politique du gouvernement de couper dans les soins de santé. Ce n'était pas là son intention, ce n'est pas ce que j'ai dit. Mon honorable collègue peut être rassurée par le fait que je ne connais pas de plan qui coupe les soins de santé de 20 p. 100 au Canada.

Mme Pauline Picard (Drummond): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. La ministre de la Santé peut–elle nous assurer qu'à la veille du premier budget, son gouvernement ne réduira pas les paiements de transfert en matière de santé?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, vous le savez, l'honorable députée le sait également, que notre système de santé ici au Canada, c'est ce que nous croyons être une des meilleures choses que le Canada ait pu faire pour ses citoyens et ses citoyennes.

C'est aussi certain que dans les discussions que nous avons eues avec le ministre des Finances, nous avons vu à nous assurer que le ministre des Finances est vraiment au courant de ce qu'est la valeur de notre système de santé.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Walt Lastewka (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

L'importation et la vente de cartes de tueurs en série et de jeux du tueur en série font du tort au tissu social de notre pays. Ce matériel répugnant est particulièrement nocif pour les jeunes gens et les enfants.

Le ministre de la Justice a dit qu'il prendrait des mesures afin de moderniser les lois canadiennes. Or, ce matériel nuisible se trouve déjà au Canada, et il y en a davantage sur le point d'y entrer. Quand le ministre va–t–il présenter des mesures visant à mettre la société canadienne à l'abri de ce matériel nuisible?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je comprends et je partage le dégoût des Canadiens en général qui s'inquiètent de voir que des gens diffusent dans un but lucratif des cartes de tueurs en série et des jeux du tueur en série. Je puis assurer au député que le ministère de la Justice examine présentement un certain nombre de moyens qui nous permettraient d'apaiser les inquiétudes qu'on a exprimées.

Je ferai remarquer que la solution législative que nous pourrions trouver doit tenir compte de l'alinéa 2*b*) de la Charte des droits garantissant le droit à la liberté d'expression. Nous tâchons donc de concevoir des solutions qui respectent cette liberté.

Je puis assurer au député que nous soumettrons bientôt au Parlement une mesure qui nous permettra de lutter contre cette menace insidieuse.

* * *

• (1435)

L'IMMIGRATION

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Selon le *Sun* de Toronto, un certain Henry James Halm, qui a été trouvé coupable de pédophilie à cinq occasions et qui est membre de la *North American Man Boy Love Association*, a quitté les États–Unis pour chercher refuge chez nous. Comme M. Halm a demandé le statut de réfugié au Canada, son cas doit maintenant être étudié dans le cadre du processus de détermination du statut de réfugié.

Le ministre s'engagera–t–il aujourd'hui à exercer ses pouvoirs pour empêcher la tenue d'une audience relativement à cette demande frauduleuse de statut de réfugié. Va–t–il ordonner immédiatement l'expulsion du demandeur coupable de crimes sexuels?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée sait que mes collègues de ce côté–ci de la Chambre, le gouvernement et moi–même, en ma qualité de ministre, ne voyons pas d'un bon oeil ceux qui veulent abuser de nos lois concernant l'immigration et les réfugiés. Elle sait par contre que les lois sur la protection de la vie privée nous empêchent de parler des détails de cette affaire.

Je tiens à rassurer la Chambre en lui disant que j'ai demandé à mes fonctionnaires de tenir compte de ces considérations lorsqu'ils étudieront ce dossier et je puis donner à la députée l'assurance que nous respectons la lettre de la loi dans l'intérêt de ceux qui veulent légitimement se prévaloir de nos dispositions législatives concernant les réfugiés et l'immigration.

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, notre système laisse à désirer non seulement dans le cas que je viens d'évoquer, mais à d'autres égards aussi. Le système en vertu duquel le Canada accorde à certains le statut de réfugié devrait permettre d'accueillir les véritables réfugiés, ceux qui ont vu leur vie bouleversée par la guerre, la famine et la persécution.

Le ministre s'engagera–t–il à réformer le processus de détermination du statut de réfugié et d'immigration qui semble protéger et accueillir les criminels au détriment des demandeurs légitimes?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée exprime une exaspération que semblent partager les Canadiens.

Ceux–ci sont généralement en faveur d'un système qui est indulgent envers les personnes désirant légitimement soumettre une demande à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Par contre, ils refusent qu'il soit aussi tolérant envers les personnes reconnues coupables de crimes horribles ou celles qui veulent clairement déjouer le système.

À titre de ministre, je comprends parfaitement leur exaspération. Je m'efforcerai certainement de trouver un juste équilibre, de manière que le système écarte ceux qui n'ont visiblement aucune raison valable de s'en prévaloir, sans pour autant fermer la porte aux autres qui ont des motifs légitimes de le faire et que nous nous sommes engagés à aider en application de la convention internationale de Genève.

Je signale à la députée que les demandes présentées par des criminels sont très rares et qu'elles constituent une exception. Je reconnais qu'une demande de ce genre, c'est déjà trop, mais la députée ne devrait pas laisser l'impression que la CISR est, si je puis m'exprimer ainsi, prise d'assaut par toutes sortes de criminels. Il n'en est rien. Nous devons traiter avec compétence et célérité les rares demandes de cette nature qui nous sont soumises.

[*Français*]

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales.

La Presse nous rapporte que le ministre de l'Emploi du Québec a déclaré hier soir, et je cite: «La compétence du Québec en matière de main–d'oeuvre est claire car il s'agit d'un prolongement de l'éducation.»

Le ministre des Affaires intergouvernementales peut–il nous dire s'il est d'accord avec l'affirmation du ministre de l'Emploi du Québec, à l'effet que la main–d'oeuvre est le prolongement de l'éducation, et qu'en conséquence la compétence du Québec y est claire?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que l'éducation est un domaine constitutionnel de juridiction provinciale.

Les questions de formation de la main–d'oeuvre sont constitutionnellement un terrain où les responsabilités sont partagées, parce que la responsabilité pour les travailleurs qui traversent les diverses frontières est une responsabilité fédérale, alors que la responsabilité des cours qui sont donnés à ceux qui sont en formation est une responsabilité provinciale. C'est la raison pour laquelle depuis des années, c'est un domaine où il y a eu une intervention et fédérale et provinciale.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, je voudrais dire en introduction que cette réponse que je viens d'avoir n'a jamais été reçue jusqu'ici et qu'elle sera intéressante pour l'avenir. Mais pour moi et pour le Québec, cela fait partie du patinage de fantaisie qui a fait que dans les faits ce fut un refus systématique de la part du gouvernement fédéral de reconnaître au Québec les pleins pouvoirs en matière de main–d'oeuvre. Ma question est la suivante: Le ministre ne reconnaît–il pas que ce fait a nui et nuit encore gravement au Québec?

• (1440)

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, ceux qui ont commencé à donner des cours de formation de la main–d'oeuvre avec les fonds de l'assurance–chômage, qui est une responsabilité exclusive du gouvernement fédéral, c'est le gouvernement fédéral. Ce dernier a des bureaux de placement au Québec qui sont plus d'une centaine, je pense autour de 120, alors que le gouvernement provincial n'en a qu'au plus une trentaine.

Il n'y a pas de doute que lorsqu'on doit développer les compétences des gens dans un pays moderne, il faut qu'un plombier, par exemple, ou un électricien puissent avoir des facilités, des connaissances qui soient utilisables dans toutes les provinces du pays, non pas seulement dans une. Par conséquent, les standards qui s'appliquent à ces compétences sont des standards nationaux. C'est la raison pour laquelle depuis des années cela a été des compétences partagées.

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Comme j'y ai été invité après mon discours sur la justice, j'ai bien examiné l'intervention du ministre de la Justice du 27 janvier à la Chambre. On lit à la page 517 du compte rendu que le ministre a déclaré que le programme de la justice comprenait la modernisation de nos lois pour qu'elles soient plus conformes aux valeurs actuelles.

Selon tous les sondages, les valeurs actuelles comprennent l'arrêt des libérations conditionnelles automatiques, l'extradition d'étrangers coupables de crimes graves et le rétablissement de la peine de mort pour les meurtres au premier degré.

Le ministre peut–il nous dire s'il tiendra compte de ces valeurs dans l'établissement du programme de son gouvernement en matière de justice?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, on peut entendre ce qu'on veut par valeurs actuelles. Certains d'entre nous diraient que la position des Canadiens en général sur les sujets mentionnés par le député n'est pas tout à fait la même que celle du député de Wild Rose.

Je dirai au député qu'au ministère de la Justice, et je l'ai dit dans mon discours auquel le député a fait allusion, nous voulons certainement garantir que toutes lois, pénales ou autres, soient conformes aux valeurs actuelles. J'estime que c'est ce que vise le programme que nous avons présenté à la Chambre.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, j'ai parlé de plusieurs sondages. Je suis convaincu qu'il suffit d'aller parler aux gens partout au Canada pour savoir que c'est ça qu'ils veulent. Il n'est pas nécessaire d'être un professeur d'université pour comprendre ça.

La plus grande crainte que les Canadiens et moi ayons, c'est que, comme par le passé, on écoute la voix des intérêts spéciaux, qui ne représentent pas la majorité de la population, plutôt que celle de la majorité.

Le ministre peut–il dire à la Chambre si ce sera le cas, oui ou non?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, notre plate–forme électorale contient une foule de recommandations, de propositions et d'initiatives auxquelles nous avons l'intention de donner suite dans le domaine de la justice au Canada. Parmi elles, mentionnons une importante réforme de la Loi sur les jeunes contrevenants ainsi que, comme le solliciteur général pourra le dire à la Chambre, des modifications du régime de libération conditionnelle visant à le rendre plus conforme aux besoins actuels.

J'assure au député que ce n'est pas une réaction à de quelconques intérêts spéciaux. C'est un élément du plan des libéraux pour améliorer la qualité de vie au Canada. C'est ça que nous voulons faire.

* * *

• (1445)

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales.

Les Canadiens ont exprimé un intérêt marqué à l'égard du renouveau de la fonction publique, comme la plupart des députés d'ailleurs. Normalement, un rapport doit être présenté à la Chambre tous les ans. J'ai été choquée d'apprendre qu'il y a maintenant un an et demi qu'un rapport nous a été présenté.

Le ministre peut–il me dire quand il prévoit présenter un rapport à la Chambre des communes?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question.

Permettez–moi d'abord de souligner à quel point le Canada compte sur les services dévoués et compétents du personnel de la fonction publique. Il serait impossible de bien gouverner le pays sans une fonction publique de cette qualité. Le rapport annuel sur la fonction publique, qui doit être présenté au premier ministre, est toujours en cours de rédaction.

Les événements de cet été en ont quelque peu retardé la préparation. Nous avons l'intention de le faire parvenir au premier ministre après le dépôt du budget.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du Bureau fédéral de développement régional. La ministre de l'Environnement a annoncé, il y a quelque temps, l'embauche d'une firme de consultants pour la conseiller sur le choix de la ville canadienne qui accueillera la Commission de coopération environnementale de l'ALENA. Or, l'actuel ministre des Finances s'est engagé, lors de la dernière campagne électorale, à tout faire pour attirer à Montréal des sièges sociaux d'organismes internationaux et pour faire de la métropole du Québec un centre mondial de l'environnement.

Le ministre des Finances va–t–il tenir sa promesse faite aux Montréalais lors de la campagne électorale?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il est évident que la promesse du gouvernement libéral est la même que nous avons faite dans le livre rouge. C'est un gouvernement transparent, un gouvernement ouvert et public. Je suis très contente d'informer

tous les députés que les dépôts relatifs aux demandes des villes où siègera le Centre environnemental de l'ALENA ont été faits le 4 février. Il y a trois villes du Québec, sur 22 demandes, qui ont postulé. Le processus sera terminé de façon très ouverte à partir du 30 février. Nous allons justement sortir avec une solution de la ville canadienne qui est la plus ouverte en ce qui concerne l'environnement et toutes les autres infrastructures.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, je comprends qu'on peut avoir quelques problèmes avec ce rapport si on l'attend pour le 30 février!

Des voix: Oh, oh!

M. Duceppe: Ce que je comprends également, c'est que peut–être cette promesse ne fut pas faite seulement à Montréal au cours de la dernière campagne électorale, mais qu'elle fut faite peut–être aussi par hasard à Hamilton. Je demande donc au ministre responsable du Bureau fédéral du développement régional s'il ne craint pas que les manoeuvres de sa collègue de l'Environnement ne privent Montréal de l'implantation de ce centre environnemental?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est évident que même le gouvernement libéral ne peut pas changer le calendrier. Donc, ce n'est pas le 30 février, mais à la fin de février qu'on connaîtra les résultats.

Ceci dit, je ne sais pas si le député est au courant du fait qu'il y a trois villes de la province de Québec qui ont postulé, y compris la ville de Montréal, celle de Kirkland, de même que la ville de Hull. Alors, je suis certaine que les députés du Bloc québécois ne veulent pas priver quiconque d'un processus ouvert pour toutes les villes du Canada qui veulent postuler, y compris les trois villes de la province de Québec qui veulent être considérées de façon ouverte et très transparente pour ce qui sera, en effet, un centre pour le Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA RÉVOCATION DES DÉPUTÉS

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Récemment, des électeurs d'une circonscription de l'Ontario ont communiqué avec moi et d'autres députés du Parti réformiste et nous ont demandé de les aider à résoudre leur problème de représentation à la Chambre. Ils se sont adressés à nous parce qu'ils savent que le Parti réformiste a clairement pris position au sujet de la révocation des députés.

Considérant que les électeurs des associations libérale, réformiste, conservatrice et néo–démocrate de cette circonscription s'organisent en vue de forcer la tenue d'une élection partielle, quand le premier ministre va–t–il reconnaître le bien–fondé de la révocation et l'appuyer?

• (1450)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, cette démarche n'a pas prouvé son efficacité au Canada dans le passé et elle ne pourra pas fonctionner. Les créditistes l'ont mise à l'essai en Alberta. Un des membres du Cabinet à l'époque était le père de l'actuel chef du Parti réformiste. Un an et demi plus tard, le chef du parti a fait l'objet d'une révocation, mais le parti a décidé de révoquer la révocation afin de ne pas perdre son chef.

Cette question ne constitue pas une priorité pour mon gouvernement.

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Comme le premier ministre le sait très bien, le député de Vancouver Quadra, un éminent spécialiste des questions parlementaires, déclarait au cours d'une récente entrevue diffusée à l'émission d'information *Prime Time News* sur le réseau anglais de Radio–Canada qu'il n'était pas contre la notion de révocation.

Le premier ministre est–il de l'avis de ce spécialiste?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons tous été élus au nom de divers partis par la population.

Le chef de l'opposition a été élu en tant que député du Parti conservateur. Par la suite, il a quitté ce parti avec neuf autres députés conservateurs. Il n'y avait pas de révocation. Si nous étions en faveur de la révocation, j'aurais été parmi les premiers, à l'époque, à la demander.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Il arrive que des députés passent d'un parti à l'autre à la Chambre des communes; certains seraient les bienvenus chez nous.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DU REVENU DES PÊCHEURS

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement procède présentement à la révision des programmes de soutien du revenu. Le 12 février dernier, le *Globe and Mail* nous informait que le gouvernement s'apprête à négocier une entente avec le premier ministre de Terre–Neuve pour tester le projet pilote de soutien des revenus des pêcheurs proposé par la province, bien que ce programme ne semble pas faire l'unanimité chez les pêcheurs.

Le gouvernement a–t–il déjà pris la décision de donner suite à la demande de projet pilote du premier ministre de Terre–Neuve qui prévoit une réforme complète des programmes de sécurité de revenu des pêcheurs?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Non, monsieur le Président.

Le Président: Avez–vous entendu la réponse?

M. Bernier (Gaspé): Non, elle va trop vite, des fois!

Le Président: Quand on parle vite comme ça, il faut écouter vite!

Une voix: Elle a dit non.

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, il y a différents jeux de chaise musicale que je dois aussi apprendre en Chambre.

Le premier ministre est–il conscient, étant donné la réponse que je viens d'avoir, que son ministre des Pêches et des Océans a promis un nouveau programme pour remplacer celui qui va prendre fin le 15 mai prochain? S'il en est conscient, est–ce que les pêcheurs seront consultés pour la mise en place du nouveau système et comment le seront–ils, compte tenu des délais très courts qu'il nous reste?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il est évident que le programme va se terminer au mois de mai, et on travaille déjà sur certaines possibilités. Aujourd'hui, le ministre des Ressources humaines rencontre ses homologues provinciaux pour décider dans quelle direction on va aller dans le changement des programmes sociaux. Il est aussi évident qu'il travaille de concert avec son collègue, le ministre des Pêches et des Océans, pour consulter les pêcheurs aussi bien aux Îles–de–la–Madeleine qu'à Terre–Neuve, avant que le processus soit terminé, le 15 mai.

Le député devrait savoir que le programme de mise en place, ce n'est pas uniquement un programme pour Terre–Neuve. C'est un programme qui touche aux pêcheurs des Îles–de–la–Madeleine, ceux de Terre–Neuve, et aussi ceux d'autres parties des Maritimes, et on travaille actuellement à avoir une bonne consultation avant qu'une décision ne soit prise.

* * *

• (1455)

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE M^ME^ SUE RODRIGUEZ

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

La mort de Sue Rodriguez soulève une fois de plus la question éthique de l'euthanasie. Je crois que le moment est venu de tenir un débat public complet sur cette question. En tant que députés, nous devrions faciliter ce type de discussion. Une fois qu'on aura entendu tous les points de vue, ce sont les Canadiens qui devraient avoir le dernier mot sur cette question extrêmement personnelle.

Le ministre de la Justice est–il d'accord pour tenir dans le cadre des prochaines élections fédérales un référendum national exécutoire sur l'euthanasie?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, Sue Rodriguez était une personne courageuse dont nous déplorons la mort et dont la vie, à ses derniers stades, a permis de bien mettre en lumière au Canada les questions délicates et controversées entourant l'euthanasie.

Je continue de croire, comme je l'ai dit dans le passé, que le Parlement devrait se pencher sur cette question et trancher. Les juges dans l'affaire Rodriguez ont signalé qu'il incombait au Parlement et non aux tribunaux de s'occuper de questions sociétales comme celle–là. En Angleterre, la Chambre des lords a décidé de procéder à un examen des principes en cause afin qu'on puisse légiférer à ce sujet.

Je le répète, nous devrions d'une part permettre, par l'entremise du Parlement, la tenue d'un débat informé sur la question, afin de bien faire les distinctions qui existent entre les diverses notions en jeu, qui vont de l'arrêt des traitements au suicide assisté, et d'autre part, laisser les parlementaires décider.

Le gouvernement n'a pas encore décidé où va avoir lieu ce débat. Cependant, je peux assurer à ma collègue que je ne cesse de réclamer sa tenue. Je ne pense pas qu'un référendum soit la réponse voulue; je crois plutôt qu'on devrait discuter de cette question au Parlement. Je vais tenir la députée informée des progrès que nous réalisons pour ce qui est de soumettre ces questions à la Chambre.

* * *

LE LAIT

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Le lait en tant qu'aliment propre et pur jouit d'une excellente réputation auprès des consommateurs canadiens. Or, le fait que le gouvernement américain ait récemment approuvé l'injection de BST (somatotrophine bovine) pour stimuler la production des vaches laitières inquiète grandement les consommateurs au Canada.

Les consommateurs craignent de ne plus avoir droit à du lait propre et pur. Ils craignent en outre de ne plus être en mesure de déterminer si le BST entre dans la fabrication de produits laitiers, notamment le fromage, le beurre, le yogourt et la crème glacée.

La ministre peut–elle garantir à tous les Canadiens que le gouvernement fédéral n'approuvera pas l'utilisation de BST au Canada, tant que l'innocuité du lait et des produits laitiers n'aura pas été prouvée de façon concluante aux États–Unis?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, le BST est une substance produite artificiellement qui équivaut à une hormone naturelle des vaches. Les fonctionnaires de mon ministère n'ont pas encore terminé leur étude de la substance BST. Je sais que les Américains ont approuvé le BST après l'avoir soumis à une étude exhaustive.

Mon ministère émettra un avis de conformité pour cette drogue vétérinaire uniquement si elle s'avère sans danger pour la consommation humaine, c'est–à–dire pour les êtres humains qui consomment du lait ou des produits laitiers venant d'animaux traités au moyen de cette drogue, et seulement après s'être assuré de posséder les données nécessaires prouvant son efficacité et son innocuité chez les vaches laitières mêmes.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Selon les plus récentes informations d'Environnement Canada, il n'y a plus que 500 bélugas vivant dans le fleuve Saint–Laurent. Le World Wildlife Fund nous signalait qu'à partir des Grands Lacs et tout au long du fleuve Saint–Laurent, plus de 250 000 tonnes de déchets chimiques sont déversées annuellement dans les eaux.

et tout au long du fleuve Saint–Laurent, plus de 250 000 tonnes de déchets chimiques sont déversées annuellement dans les eaux.

Afin d'éviter la disparition du béluga, la ministre est–elle prête à mettre sur pied un comité pour le rétablissement des bélugas dans le fleuve Saint–Laurent, comité qui pourrait être composé de fonctionnaires du gouvernement fédéral, du gouvernement québécois et de spécialistes canadiens et américains?

• (1500)

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon honorable collègue pour sa question.

Je pense que ce qu'il relève, ce sont les liens entre l'Ontario et le Québec et entre plusieurs provinces de ce pays qui justement devront se refléter dans nos normes environnementales. C'est très important. C'est pourquoi nous sommes sur le point, je l'espère, de signer avec la province de Québec une deuxième entente sur le fleuve Saint–Laurent. C'est pourquoi toute personne qui s'intéresse à l'environnement devra comprendre que ce qui est jeté dans le lac Ontario peut également toucher les pêcheurs qui vivent près du bassin du Saint–Laurent.

Cela dit, il est évident que le béluga est une espèce qui relève du ministre des Pêches et des Océans, avec lequel on travaille en collaboration étroite pour s'assurer que le sort des bélugas soit plus intéressant à l'avenir.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Le vendredi 4 février 1994, le quotidien *Province* de Vancouver posait la question suivante: «Le Canada accueille–t–il trop de réfugiés et d'immigrants?» En tout, 97 p. 100 de répondants ont répondu par l'affirmative, seulement 3 p. 100, par la négative. De toute évidence, la partie du livre rouge qui porte sur l'immigration n'est pas très populaire.

Le gouvernement a toujours déclaré qu'il voulait tenir des consultations. . .

Le Président: À l'ordre. Le député pourrait–il poser sa question?

M. Ted White (Vancouver–Nord): Oui, monsieur le Président.

Le ministre pourrait–il dire à la Chambre, en contenant son émotion et ses sentiments, pourquoi il refuse de réduire le niveau d'immigration et d'exaucer ainsi le souhait de la majorité des Canadiens, même s'il a l'impression que c'est une erreur?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Et moi qui pensais être un bon gars, monsieur le Président.

Je ne veux pas que nous nous laissions emporter par nos sentiments lorsque nous discutons de cette question. Au sujet des niveaux d'immigration, nous avons pris une décision conforme aux propositions contenues dans le livre rouge qui, de l'avis du député, n'étaient pas très populaires. Cependant, aux dernières nouvelles, ce livre rouge a valu une forte majorité aux libéraux et un mandat au premier ministre.

D'autre part, nous avons annoncé la tenue de consultations sans précédent, dans le but de discuter avec les Canadiens de la direction que prendra notre pays et de la façon dont l'immigration pourra nous aider à réaliser nos rêves et nos aspirations.

Je tiens également à signaler que, au cours des dernières années, Vancouver a affiché le plus fort rendement économique et a accueilli un plus grand nombre d'immigrants que n'importe quelle autre région du pays. On peut donc conclure que l'immigration et l'emploi ont fait bon ménage à Vancouver.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de la délégation du Parlement européen chargée des relations avec le Canada et de son président, M. Jean–Thomas Nordmann.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, je voudrais déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise.

[*Traduction*]

Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

• (1505)

PÉTITIONS

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, au nom des électeurs de la circonscription de Calgary–Nord, j'ai l'honneur de présenter une pétition portant plus de 1 000 signatures. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'interdire le jeu du tueur en série au Canada.

Dans ce jeu, le joueur qui tue le plus de bébés gagne la partie. C'est un jeu que beaucoup de Canadiens trouvent répugnant. Les pétitionnaires prient le gouvernement d'interdire l'importation de ce jeu.

Nous félicitons aussi notre collègue de Glengarry—Prescott—Russell qui a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire visant à interdire l'importation de cet horrible jeu au Canada.

Je présente cette pétition au nom des électeurs de ma circonscription et j'appuie sincèrement leur demande.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter au Parlement une pétition signée par quelque 1 900 électeurs de ma circonscription.

Les pétitionnaires expriment leurs préoccupations devant le déménagement du centre de dressage de chiens de la GRC situé près de Bowden, en Alberta.

Ce centre de dressage se trouve au coeur de l'Alberta depuis 1965. Le centre, où on dresse des chiens pour des corps policiers de tout le Canada, est ouvert aux visiteurs. Il a une très grande importance pour l'économie locale et régionale. De plus, le rôle d'ambassadeurs que les chiens dressés dans ce centre ont pour notre collectivité est très apprécié et nous ne voulons pas perdre ce centre.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'exhorter le gouvernement à ne pas déménager le centre de dressage de chiens de la GRC. J'appuie ces pétitionnaires dans leur démarche.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le vice–président: Je crois que le député de Scarborough—Rouge River avait encore neuf minutes pour terminer son discours.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je n'aurai certainement pas besoin de neuf minutes. Lorsque nous avons interrompu le débat pour passer à la période des questions, j'achevais mon intervention au sujet des modifications au Code criminel concernant la force que les policiers peuvent employer pour appréhender des suspects en fuite.

Les modifications au Code criminel portent également sur l'emploi de la force par les gardiens de prison. Les circonstances sont un peu différentes dans leur cas, et le Code criminel reconnaîtra dorénavant que les gardiens de prison et les agents de correction doivent pouvoir recourir à la force plus rapidement que les policiers et les agents de la paix.

Le projet de loi renferme également des modifications à la Loi sur la protection des pêches côtières. J'ai remarqué, entre autres, que le dernier paragraphe du nouvel article autorise le gouverneur en conseil, c'est–à–dire le Cabinet, à fixer, par règlement, les procédures et limites visées au paragraphe précédent, qui portent sur l'emploi de la force par un garde–pêche.

Je veux expliquer à la Chambre ce que nous faisons ici, sans dire si c'est bon ou non. C'est probablement la façon de procéder la plus pratique. Nous autorisons le gouverneur en conseil, c'est–à–dire le Cabinet, à définir précisément quand on peut employer la force et quand on ne peut pas l'employer. En fait, nous l'autorisons essentiellement à définir ce qui constitue une infraction et ce qui n'en constitue pas une. Ce n'est pas quelque chose que le Parlement fait normalement. C'est à nous qu'il incombe de définir ce qui constitue une infraction et ce qui n'en constitue pas une, et de le faire clairement en respectant la Charte.

• (1510)

Comme nous déléguons ce pouvoir de réglementation au gouverneur en conseil, je tiens à dire à la Chambre que le Comité mixte de l'examen de la réglementation examinera de plus près, j'en suis certain, tout règlement adopté en vertu de cette disposition, le cas échéant. Je veux que la Chambre sache bien que nous ne devrions pas prendre l'habitude de déléguer au Cabinet le pouvoir d'établir des règlements chaque fois que nous jugeons difficile de le faire nous–mêmes avec précision.

Je considère ce cas un peu comme une exception puisqu'il s'agit ici de l'emploi de la force en haute mer ou dans nos eaux territoriales afin de désemparer un bateau en fuite. Et c'est ainsi que se termine mon discours.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, j'aimerais également remercier la Chambre de l'opportunité qui m'est offerte aujourd'hui de discuter de ce projet de loi. Étant avocat de formation et plaideur, c'est toute une expérience de voir la loi de l'autre côté de la médaille, comme on pourrait dire, et c'est fort enrichissant.

Donc, le projet de loi C–8 propose une modification dans deux législations, la première étant la Loi sur la protection des pêches côtières, et mon confrère du Bloc en a discuté. La deuxième est au niveau du Code criminel et mon intervention va se limiter au niveau de ce dernier. Compte tenu que je suis le porte–parole de

l'opposition officielle auprès du solliciteur général du Canada, je vais discuter de l'article 1 seulement du projet de loi C–8.

À vol d'oiseau, le premier article semble répondre en grande partie aux attentes des intervenants relativement à la question de l'usage de la force des agents de la paix contre des suspects en fuite et contre des détenus qui tentent de s'évader.

Cependant, pour apprécier les changements proposés et évaluer les conséquences des pouvoirs qu'on donne de nouveau à ces agents, ces personnes en autorité, et faire également une critique constructive, il faut peut–être se rappeler où est situé l'article 25 dans le Code criminel pour examiner l'ensemble. L'article 25 est situé dans les dispositions générales du Code criminel, plus précisément au chapitre de la protection des personnes chargées de l'application et de l'exécution de la loi.

Je pense que les dispositions générales du Code criminel, tous les juristes, tous les policiers, même si ces personnes ne sont pas à la cour tous les jours, les dispositions générales sont sans doute les dispositions du Code criminel qui sont les plus connues et peut–être même les plus utilisées par la force policière, même les policiers qui ne vont pas régulièrement à la cour.

Donc, il est extrêmement important que les dispositions qui s'y trouvent soient très claires et très compréhensibles et également très encadrées.

Si on regarde le passé, on va s'apercevoir que sans doute les forces policières vont se référer à cet article–là, en tout cas dans la grande majorité des cas, et heureusement, dans le but de se protéger. Cependant, l'histoire nous démontre qu'il faut être très suspicieux dans les pouvoirs accrus à être accordés aux personnes en autorité. Il faut leur donner un encadrement spécifique et des règles claires afin d'éviter des écarts entre le but recherché d'une loi et son application quotidienne par les personnes en autorité qui l'utiliseront.

Depuis des années, au moins dix ans, le législateur fédéral s'interroge sur la question, preuve de l'importance à donner aux changements que nous avons dans le projet de loi C–8.

Ces dernières années, l'étude s'intensifia et le fédéral amena en septembre 1991, lors d'une réunion des ministres de la Justice, la proposition d'amender l'article 25(4) du Code criminel afin de mieux circonscrire l'usage de la force par les agents de la paix et les gardiens de prison.

• (1515)

L'objectif était donc de mieux circonscrire l'usage de la force policière, tout en protégeant et le public et la force policière.

Le ministre fédéral de la Justice de l'époque, la très éphémère Kim Campbell, a produit, en août 1992, un document de discussion sur le principe des suspects en fuite.

L'étude suivait son cours mais, en avril 1993, l'affaire Douglas Lines, dont on a discutée tantôt, précipita cette question de force nécessaire dans l'actualité. Je vous en fais un court résumé parce que je pense que c'est très intéressant pour comprendre la teneur de la modification à l'article 25.

Dans l'affaire Douglas Lines, il s'agit d'un policier blanc de Toronto qui a pris en chasse un jeune homme de 19 ans de race noire, un suspect dans une affaire de tentative de vol du sac d'une femme quelque temps auparavant.

Le policier lui a ordonné de s'arrêter, ce que le suspect n'a pas fait, naturellement, et le policier a ensuite tiré environ six balles en direction du suspect, dont deux l'ont blessé. Le policier a dit qu'il croyait que le suspect avait une arme.

En fait, après avoir fouillé le prévenu, on a trouvé sur lui un couteau, sans doute l'arme avec laquelle il avait fait une tentative de vol cette même journée.

À la suite de son geste, le policier fut accusé d'avoir utilisé son arme à feu de façon dangereuse.

Cependant, un juge de Toronto, comme on l'a dit tantôt, a acquitté cet agent de la paix, et la *ratio decidendi* du jugement est à l'effet que l'article 25(4) du Code criminel est inconstitutionnel.

Comme je l'ai dit tantôt également, ça fait environ dix ans qu'on s'interroge sur la question d'amender l'article 25(4).

Par la même occasion, le juge a déclaré—et c'était peut–être pour forcer le gouvernement a réagir—qu'il suspendait pour six mois l'application du jugement afin de donner le temps au gouvernement fédéral de réviser l'article en question. En bon québécois, la balle était dans le camp du gouvernement, et il fallait qu'il fasse quelque chose.

Prenons donc l'article 1 du projet de loi C–8, plus précisément à l'article 25, paragraphe par paragraphe, et examinons le tout.

Le projet de loi C–8 nous propose des modifications qui méritent une analyse en profondeur, à cause des changements qu'ils peuvent susciter pour la force policière et pour tout le domaine policier.

Si on examine l'article qui est à l'étude présentement, on se rend compte qu'au paragraphe 25(3), on maintient la possiblité pour une personne d'employer la force avec l'intention de causer, ou de nature à causer la mort ou des lésions corporelles graves, si elle estime, pour des motifs raisonnables, que cette force est nécessaire afin de se protéger elle–même ou de protéger toute autre personne sous sa protection contre la mort ou contre des lésions corporelles graves.

L'application de la force par ce paragraphe n'est donc pas gratuite, mais clairement justifiable et très bien encadrée, légalement parlant.

Par contre—et c'est là que j'ai des remarques à faire—le paragraphe 25(4) proposé par le projet de loi C–8 me laisse perplexe, non pas dans le besoin d'un tel article—d'ailleurs, je pense que la magistrature de Toronto n'a pas donné tellement le choix au législateur—mais par sa rédaction. En effet, on accorde à l'agent de la paix la possibilité d'utiliser une force qui est soit susceptible de causer le mort ou des lésions corporelles graves pour arrêter une personne en fuite à certaines conditions.

Cependant, les conditions—et il faut donner le crédit de la rédaction de cette loi–là—sont très bien détaillées, c'est–à–dire qu'on voit les alinéas de l'article, a), b), c), d), e), de façon très

claire, et je pense que c'est au mérite du législateur qui les a rédigés.

Au paragraphe a), on dit: «il procède légalement à l'arrestation avec ou sans mandat», aucun problème; b): «il s'agit d'une infraction pour laquelle cette personne peut être arrêtée sans mandat», aucun problème; c): «cette personne s'enfuit afin d'éviter l'arrestation», l'objet même de la loi; et d), et c'est là que j'ai une remarque: «lui–même ou la personne qui emploie la force estiment, pour des motifs raisonnables, cette force nécessaire pour leur propre protection ou celle de toute autre personne contre la mort ou des lésions corporelles graves—imminentes ou futures», et je reviendrai sur cette expresion–là un petit peu plus tard; et au paragraphe e): «la fuite ne peut être empêchée par des moyens raisonnables d'une façon moins violente», et je pense que ça va de soi.

• (1520)

On voit donc à l'alinéa *d)* de cet article que le législateur a ajouté, contrairement à ce qui existe comme encadrement temporel de l'ancien article, les mots «imminentes ou futures». Dans l'ancien article, on ne parlait pas d'élément temporel, on disait que cela s'appliquait dans telle ou telle circonstance, mais le législateur n'avait pas mis les mots «imminentes ou futures», contrairement à ce que nous voyons aujourd'hui dans cet article.

Avec cet ajout, le législateur fait même une distinction du facteur temps entre les paragraphes (3) et (4) du même article. Sur la base de deux principes d'interprétation connus de tous les juristes, à savoir premièrement, qu'un texte de loi s'interprète dans son ensemble, et deuxièmement, que le législateur ne parle pas pour rien dire, les mots «imminentes ou futures» pourraient amener une interprétation très large par la force de l'ordre. Il ne faut pas régler un problème pour en créer un autre.

Si l'objectif noble était de circonscrire l'usage de la force par les agents de la paix et les gardiens de prison, on ne doit pas ouvrir l'application de cette force de façon continuelle, sans limite dans le temps.

Je crois humblement que l'expression «imminentes ou futures» peut mener à des abus, tel que rédigé présentement. Quelquefois, un terme, un mot, une expression dans un texte de loi a toute son importance pour atteindre le but visé, mais cette fois–ci, l'expression «imminentes ou futures» alourdit un texte déjà complet en soi.

Le législateur n'a pas cru utile d'ajouter au paragraphe 25(3) les mots «imminentes ou futures» alors qu'il désire le faire à l'alinéa *d)* du paragraphe 25(4) pour des circonstances semblables. Pourquoi? Est–ce que le législateur désire protéger davantage l'agent de la paix que le citoyen? Le législateur pense–t–il que l'un pourrait abuser davantage que l'autre de l'ouverture dans l'application de la force nécessaire? Bien malin celui qui pourrait y répondre.

Malheureusement, dans un cas comme dans l'autre, il existe et existera toujours des personnes excessives, c'est–à–dire qui n'appliqueront pas, à sa juste valeur, un article de loi.

Alors pourquoi ouvrir une interprétation aussi large de l'application de la force nécessaire dans le temps? Le bon sens et l'appréciation momentanée par l'agent de la paix, son aide ou celle du citoyen doivent primer, comme en fait foi, dans les faits, l'article 25(3).

Je proposerai donc au Comité permanent de la justice et des questions juridiques duquel je suis membre, que l'on élimine l'expression «imminentes ou futures» à l'alinéa *d) in fine* de l'article 25(4) pour empêcher toute ambiguïté possible.

J'en viens maintenant à l'article 25(5) du Code criminel. En ce qui concerne cet article, je pense que c'est à bon escient que le législateur a pris connaissance de la situation bien particulière d'un agent de la paix dans un pénitencier. Je pense que cet élément de circonstance justifie la rédaction d'un tel article, et je l'approuve.

En effet, dans les pénitenciers, il est pratiquement impossible pour le personnel correctionnel réagissant à une tentative d'évasion, de juger si le détenu qui tente de s'évader constituait une menace pour la société s'il réussit effectivement à s'évader. Non seulement il est improbable dans cette situation que l'agent de la paix connaisse l'identité du détenu qui tente de s'évader, mais aussi improbable pour lui de connaître les facteurs permettant au détenu de s'évader ce jour–là, à ce moment bien précis. Il était donc important—et le législateur l'a bien compris—de donner ce pouvoir au gardien en cas d'évasion, et l'article 25(5) le lui rend bien.

Cependant, on devra s'assurer que l'emploi de la force avec l'intention de causer, ou de nature à causer la mort ou des lésions corporelles graves, ne serait permis qu'en dernier recours, c'est–à–dire après qu'on aura utilisé d'autres moyens, si les circonstances le permettent, comme un coup de feu ou un coup de semonce, par exemple, pour avertir la personne d'arrêter la tentative d'évasion.

Naturellement, ces articles–là dans le Code criminel seront chapeautés, c'est–à–dire que les juges de Cour supérieure au Canada auront un droit de regard pour juger si oui ou non la personne, le policier ou le citoyen, a utilisé une force excessive, comparativement à l'article 25(4) ou 25(5) dans le cas des agents de la paix, et c'est sous l'oeil du juge qu'on pourra juger éventuellement avec la jurisprudence si ces articles vont trop loin ou pas assez, ou quoi que ce soit.

• (1525)

Je pense, à prime abord, qu'on peut dire ici, dans cette Chambre, relativement au projet de loi C–8, particulièrement à l'article 1, que le gouvernement va dans le bon sens. Après dix ans et plusieurs consultations, comme le ministre l'a dit ce matin, je pense que les articles 25(4) et 25(5) correspondent aux attentes des gens et à celles des agents de la paix.

Dans tout cela, deux mots ont une signification dans l'ensemble de la loi, c'est–à–dire «éminentes ou futures.» Pourquoi ajouter ces termes–là s'ils ne disent rien, s'ils n'accordent pas de

temps, s'ils ne permettent pas aux agents de la paix d'appliquer cette force–là beaucoup plus tard? Ce sont des choses qu'on pourrait corriger éventuellement en comité. On fera alors part de ces observations–là.

Je crois que vous avez compris, monsieur le Président, comme l'a dit mon confrère tantôt, que nous sommes d'accord avec ce projet de loi, mais qu'on proposera toutefois des amendements devant le comité pertinent.

[*Traduction*]

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le ministre de la Justice a décrit à la Chambre en quoi consiste le projet de loi. Il l'a fait avec la clarté, la franchise et l'énergie dont le ministre est naturellement doué. Avant d'être appelé au Cabinet, il était en effet l'un des avocats plaidants les plus réputés au Canada. Dans son intervention, le ministre a surtout parlé des modifications au Code criminel. Il n'a abordé que brièvement les modifications à la Loi sur la protection des pêches côtières.

Je vais donc tâcher de donner à la Chambre plus de précisions sur ce dernier sujet.

Les modifications à la Loi sur la protection des pêches côtières donnent le pouvoir d'employer contre un bateau de pêche étranger qui tente de fuir une force susceptible de le désemparer afin d'en arrêter le capitaine. La mesure à l'étude concerne les bateaux de pêche étrangers, non les bateaux canadiens.

La raison en est simple: comme les bateaux de pêche canadiens exercent leurs activités à partir de ports canadiens, on peut en arrêter le capitaine quand il rentre au port. On ne peut évidemment pas en dire autant pour les bateaux étrangers.

La mesure à l'étude n'accorde aucun pouvoir nouveau. La modification proposée à la Loi sur la protection des pêches côtières est nécessaire pour éviter toute ambiguïté que pourrait créer la modification proposée au paragraphe 25(4) du Code criminel.

Je vais décrire les circonstances dans lesquelles on peut employer la force en question. La mesure à l'étude en énumère trois: lorsqu'un fonctionnaire canadien dûment autorisé, appelé garde–pêche, procède légalement à l'arrestation du responsable d'un bateau de pêche étranger; lorsque le capitaine du bateau s'enfuit pour éviter son arrestation; et lorsque le garde–pêche estime, pour des motifs raisonnables, que cette force est nécessaire pour procéder à l'arrestation. Le Parlement définirait donc dans la mesure législative les circonstances dans lesquelles on peut recourir à la force.

C'est au gouvernement qu'il incombe de déterminer de quelle façon serait employée la force susceptible de désemparer un bateau. Il le fera par règlement, comme la mesure à l'étude lui en donnera le pouvoir. Comme l'a dit le ministre de la Justice, ce règlement sera compatible avec la Charte des droits et libertés.

On ne recourra à cette force qu'après un avertissement suffisant. Cela donnera au bateau tentant de fuir la possibilité de s'arrêter. Cela donnera également à l'équipage du bateau en fuite le temps de quitter la section du bateau qui serait la cible du tir. L'emploi de la force serait une solution de dernier recours. Il faudrait laisser toute latitude pour éviter d'y avoir recours.

Quand on doit y recourir, il faudrait faire tous les efforts possibles pour éviter de faire des victimes. Cependant, une véritable menace de recours à la force est nécessaire pour exercer un effet de dissuasion.

• (1530)

D'une manière générale, le règlement autorisera le recours à la force en mer pour désemparer un bateau, conformément aux usages internationaux. Supposons qu'un bateau de pêche étranger ait enfreint les lois canadiennes. Diverses méthodes seront utilisées pour le prévenir. On peut hisser des fanions reconnus à l'échelle internationale pour demander d'entrer en communication avec le bateau ou pour lui ordonner de se mettre en panne. On utilise aussi des feux clignotants et des sifflets pour ordonner au capitaine de stopper son bateau. On emploie des codes reconnus dans le monde entier pour ordonner au bateau de se mettre en panne. De plus, par le biais de communications radio, on ordonne à maintes reprises au bateau de s'arrêter. Si cela reste sans effet, et j'insiste là–dessus, des coups de feu sont tirés en guise d'avertissement.

Après avoir pris toutes ces mesures pour amener le bateau à s'arrêter, on prévient les membres de l'équipage que l'on recourra à la force afin de désemparer le bateau. On leur annonce quelle partie du bateau sera la cible des coups de feu et on les prie de quitter cette partie du bateau. On donne une autre occasion au bateau de s'arrêter ou à l'équipage de quitter la partie du bateau qui sera visée. C'est seulement après cela que l'on utilise la force et uniquement celle qui est nécessaire pour stopper le bateau et procéder aux arrestations. Cela est conforme aux usages internationaux concernant le recours à la force en vue de désemparer un bateau en mer.

Le Canada a toujours eu à coeur de protéger ses ressources halieutiques. C'est particulièrement important en ce moment, étant donné que la pêche commerciale de nos stocks de morue et de flet au large de la côte atlantique risque d'être à tout jamais révolue. Nous devons prendre toutes les mesures nécessaires, au Canada et à l'échelle internationale, pour protéger ces ressources.

Les stocks de morue et de flet qui chevauchent la limite de 200 milles sont principalement menacés par des bateaux qui pêchent dans les eaux internationales et qui battent pavillon de complaisance de pays comme Panama, le Honduras, Bélize et la Sierra Leone. Ces bateaux continuent d'exploiter des stocks dont les niveaux sont dangereusement bas. Ils pêchent sans se soucier des quotas. Ils capturent tout ce qu'ils peuvent. Ils utilisent des engins dont le maillage est petit. Ils prennent du poisson trop petit. Bref, ils enfreignent toutes les règles de conservation qui existent. Pour les propriétaires de ces bateaux, ce sont les bénéfices qui ont préséance. Les mesures de conservation, ils n'en tiennent pas compte. Ils ne s'en préoccupent tout simplement pas.

Le gouvernement du Canada n'acceptera plus sans rien faire ce genre de situation. Il ne laissera pas ces bateaux prendre les derniers géniteurs du stock de morue ou de flet avant d'aller surexploiter d'autres ressources ailleurs dans le monde. Pendant trop longtemps ces bateaux se sont cachés derrière d'obscures subtilités du droit international. Pendant trop longtemps ils ont invoqué la protection de pays où ils ne sont jamais allés pas plus que leur équipage. Nous ne les laisserons plus se dissimuler derrière ces subtilités. Bientôt, ils ne pourront plus agir de la sorte. Le Canada les empêchera de faire de la surpêche.

Notre pays n'a jamais utilisé la force pour désemparer un bateau de pêche étranger. Nous espérons n'avoir jamais à y recourir, mais nous devons être prêts à le faire si les circonstances le justifient.

[*Français*]

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours de mon confrère d'en face et je ne suis pas certain d'avoir bien compris. J'aimerais lui offrir l'opportunité de me le répéter pour être sûr que j'ai bien compris son message. J'ai cru comprendre que le renforcement proposé dans la loi serait pour lui une façon d'arrêter ce qu'il appelle la surpêche à l'extérieur de la zone des 200 milles, sur le nez et la queue du Grand Banc à l'est de Terre–Neuve. Je dois lui rappeler cependant, que le nez et la queue du Grand Banc de Terre–Neuve est à l'extérieur de la zone des 200 milles. Donc, ce n'est pas de juridiction canadienne. Ce n'est pas le renforcement ou l'encadrement de la loi proposée ici présentement qui va régler ce problème.

• (1535)

Deuxièmement, j'aimerais parler d'un autre phénomène. Lorsqu'il dit que ces pêcheurs étrangers utilisent des filets de pêche avec des mailles plus petites que ce que nous avons dans l'industrie canadienne et qu'ils capturent des poissons de plus petite taille, j'aimerais attirer son attention sur le fait que l'industrie canadienne du poisson de fond, la morue, et l'industrie européenne sont très différentes. Elles sont très différentes, en ce sens que la consommation du poisson par ces 10 pays de la Communauté européenne se fait d'une autre façon. Par exemple, chez nous, nous consommons la morue, capturée avec un filet d'au moins huit onces, à titre de plat principal, alors que la petite morue capturée par ces pays étrangers, ou ce qu'ils appellent en France le cabillaud, étant de taille plus petite, sera consommée sous forme d'entrée.

Ce sur quoi je veux attirer l'attention, c'est qu'il y a différentes moeurs, différentes façons de consommer le poisson à travers le monde. Il ne faudrait pas que les croyances des uns fassent en sorte que l'on contribue à une escalade de violence parce qu'on pense, nous, détenir la vérité et qu'eux aussi pensent détenir la vérité. C'est pourquoi, ce matin, j'ai apporté un projet d'amendement à ce projet de loi, de façon à éviter qu'il n'y ait que notre vérité qui soit la bonne et que la leur ne le soit pas. Je demanderais au député de préciser sa pensée en ce sens et de réfléchir à tout ceci.

[*Traduction*]

M. Dhaliwal: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député d'avoir soulevé ces questions. Je l'informe que le ministre des Pêches sera à Bruxelles du 15 au 17 février pour discuter de la surpêche au–delà de la zone de 200 milles avec les autres membres de l'OPANO. Cette loi ne traite pas de la pêche au–delà de la zone de 200 milles.

Comme le ministre l'a dit à maintes reprises à la Chambre, nous sommes très préoccupés, mais nous tenons à nous conformer aux lois internationales, que ce soit par l'entremise des Nations Unies ou de l'OPANO, pour assurer la conservation du poisson dans la zone de 200 milles. En haute mer, nous devons respecter les lois internationales, mais nous travaillons très fort pour faire changer cela. Le ministre a dit à maintes reprises à la Chambre qu'il se préoccupe beaucoup de la surpêche dans la zone au–delà de la limite de 200 milles, mais qu'il faut respecter les lois internationales.

Nous sommes confiants de parvenir à une plus grande conservation par l'entremise des Nations Unies et de l'OPANO. En ce moment même, le ministre invite l'OPANO à prendre les mêmes mesures que le Canada. Nous avons imposé un moratoire sur la pêche à la morue dans la zone 3NO. Nous pouvons appliquer les mêmes mesures de conservation dans les pêches côtières et hauturières.

Quant aux filets aux mailles plus petites, ce n'est pas une question de valeur ou de vérité, mais une question de conservation. Nous voulons veiller à adopter de bonnes pratiques de conservation. C'est la raison pour laquelle cela a été mentionné.

Le député comprend la gravité du problème de la surpêche au–delà de la zone de 200 milles. Nous devons nous conformer au droit international. Si nous ne pouvons pas le faire, nous aurons des décisions difficiles à prendre. Notre gouvernement est d'ailleurs prêt à faire la même chose que dans le cas de la Pacific Treaty Commission sur la côte ouest, où nous avons dit aux Américains qu'il fallait discuter de l'équité. Nous leur avons dit que nous ne parlerions pas de la gestion du saumon tant que la question de l'équité n'aurait pas été soulevée.

Je remercie le député de sa question.

• (1540)

M. John Cummins (Delta): Le recours à la force pour désemparer un navire ne me pose pas beaucoup de difficulté. Nous devons, c'est nécessaire, prendre des mesures vigoureuses pour protéger nos pêches. Par contre, les dispositions sur l'usage de la force pour empêcher la fuite de suspects me préoccupe.

Les gardes–pêche sont des agents de la paix, ils portent des armes et ont l'occasion de les utiliser. Sur la côte ouest, et certainement aussi sur la côte est, nous avons parfois du braconnage. Il se pratique la nuit, le plus souvent dans des endroits isolés et il peut arriver souvent aux gardes–pêche de se retrouver dans des situations où ils doivent sortir leurs armes.

Cette mesure législative me semble poser une difficulté. Dans des circonstances comme celles–là, lorsque des coups de feu sont tirés, si un braconnier est atteint par une balle, le garde–pêche aura non seulement à surmonter le traumatisme et l'horreur d'avoir tiré sur quelqu'un, mais aussi l'horreur d'être interrogé par les services qu'il représente.

Je voudrais que le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans me dise ce qu'il en pense.

M. Dhaliwal: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, mais je lui ferai remarquer que ces dispositions concernent les bateaux étrangers et le recours à la force contre ces bateaux. Il n'est question nulle part des bateaux canadiens. Dans le cas des bateaux canadiens, nous pouvons faire des arrestations lorsqu'ils arrivent au port. Pas besoin de recourir à la force. Il s'agit ici essentiellement des bateaux étrangers.

M. Cummins: Monsieur le Président, j'aurais dû présenter un préambule avant de faire mes remarques et prévenir le secrétaire parlementaire que ma question s'adresserait à lui, mais, comme je l'ai dit, je suis d'accord sur les dispositions qui permettent de désemparer un bateau. Il n'y a aucune difficulté là-dessus et je sais que ces dispositions ne serviront que pour les bateaux étrangers.

Ce qui me préoccupe, ce sont les dispositions sur l'usage des armes à feu contre des suspects qui tentent d'échapper à l'arrestation. Comme je l'ai dit, les gardes-pêche sont des policiers. Ils portent des armes. Dans le cas du braconnage qui, généralement, se fait la nuit dans des endroits isolés, il est arrivé que des armes soient utilisées et que des gens soient touchés. Selon la loi de la moyenne, quelqu'un se fera tuer tôt ou tard.

Le problème, à mon sens, c'est que, lorsque des incidents semblables se produisent, ce peut être une dure épreuve. Ces policiers ou ces gardes-pêche travaillent seuls ou avec un très petit groupe dans des coins très isolés et les événements peuvent se précipiter, au milieu de la nuit. Pourtant, si quelqu'un se fait tuer, ils vont non seulement devoir assumer la responsabilité de leurs propres actes, mais aussi faire face à des interrogatoires et peut-être aussi comparaître devant les tribunaux à cause de ces incidents, et, parce qu'ils ont fait respecter la loi, ils vont se faire réprimander par ceux qui sont censés être leurs patrons. Cela me paraît bien curieux.

Le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance de commenter cet aspect du projet de loi?

M. Dhaliwal: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Ce projet prévoit toute une série de restrictions et, en fait, explique en détail quand on peut recourir à la force. Il aura pour effet de décourager l'usage des armes. Quant aux situations que le député décrit, où des gens peuvent être atteints, le projet fera diminuer les occasions où les forces de l'ordre pourront utiliser des armes à feu. J'estime donc que c'est une excellente mesure qui fera diminuer le nombre d'incidents comme ceux évoqués par le député.

• (1545)

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, le gouvernement a introduit là une importante mesure législative qui, selon moi, pose quelques problèmes. Je suis heureux d'en parler du point de vue d'un policier avec vingt-deux ans d'expérience. J'ai été policier et je sais ce que veut dire exercer, pour décider de recourir ou non à une force susceptible de causer la mort, ce jugement que tout policier a peur d'exercer. Je crois aussi que nous devons tenir compte de l'opinion du public au sujet des questions de justice pénale.

Avant de parler de ce projet de loi, je voudrais dire quelques mots qui me semblent appropriés puisque que c'est mon premier discours à la Chambre. Je voudrais féliciter le vice-président de sa nomination et le Président de son élection. Je n'ai pas pris le temps d'adresser mes remerciements à tous ceux et celles qui ont rendu possible ma présence à la Chambre, ni de présenter la circonscription de Calgary-Nord-Est. J'espère que les députés m'accorderont un moment pour le faire.

Je suis redevable à tous ceux et celles qui ont joué un rôle capital dans mon élection. Je veux mentionner les bénévoles qui, pour m'aider dans ma campagne électorale, ont sacrifié beaucoup de leur temps, ont fait des efforts considérables et ont fait preuve d'un grand civisme. Ils ont droit à toute ma reconnaissance.

Je voudrais également remercier ma femme, Margaret, et mes trois enfants, Laura, Mitch et Jason. Leur amour et leur soutien m'ont inspiré une force inébranlable sur laquelle je puis compter jour après jour. Je voudrais enfin dire ma reconnaissance pour leur gentillesse à tous les habitants de ma circonscription, Calgary-Nord-Est.

Calgary-Nord-Est est tout aussi variée que n'importe quelle autre circonscription canadienne. On y trouve des gens aux antécédents ethniques, religieux, scolaires et professionnels très variés. Pendant la campagne électorale, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un grand nombre de mes électeurs qui m'ont fait part de leurs précieux conseils. Je suis fier d'avoir l'appui de nombreux néo-Canadiens, d'immigrants de la première et de la deuxième générations, qui ont tant fait pour ma circonscription.

Calgary-Nord-Est est tout aussi variée sur le plan économique. On y trouve des emplois dans les services, dans l'industrie ainsi que dans les secteurs pétrolier et gazier. Étant donné cette diversité sur les plans démographique et économique, les habitants de Calgary-Nord-Est partagent le même désir d'une réforme véritable, fondamentale et durable. Ils sont désenchantés de la politique, des politiciens et des manigances qui ont cours à Ottawa. Ils me prient donc de faire valoir à Ottawa la nécessité d'une réforme politique, économique et judiciaire.

La criminalité est un problème de plus en plus préoccupant dans ma circonscription, comme un peu partout ailleurs dans notre pays. Je me réjouis de voir le gouvernement actuel entreprendre une réforme judiciaire.

Toutefois, en ce qui concerne le projet de loi C-8, Loi modifiant le Code criminel à propos de l'emploi de la force meurtrière, je crains que le gouvernement ait mal établi ses priorités en commençant par la fin. Ayant des doutes sérieux quant à ce projet de loi, je vais donc formuler ici mes réserves.

Comme j'y ai fait allusion plus tôt, les habitants de ma circonscription ont exprimé des opinions très tranchées à l'égard de notre système de justice pénale. Tout le pays est préoccupé par la

montée de la criminalité et l'apparente inaptitude de notre système judiciaire face à ce fléau.

Les Canadiens se font, à juste titre, du souci pour la sécurité même de leurs familles. Les taux de la criminalité augmentent d'une année à l'autre au Canada et les médias en font état tous les jours. Les heurts entre policiers et malfaiteurs munis d'armes de plus en plus redoutables sont maintenant monnaie courante.

La population canadienne a de tous temps été satisfaite du travail de ses policiers dans le domaine de la criminalité et à l'égard des criminels. Or, voilà qu'à la suite d'une affaire de nature plus politique que judiciaire qu'on a portée devant un tribunal ontarien en invoquant la Charte des droits et libertés, le gouvernement actuel dépose un projet de loi qui cherche non pas tant à faciliter la tâche de la police qu'à résoudre un problème artificiel créé par une interprétation de la Charte.

Un tribunal ontarien est en effet appelé à se prononcer sur le cas d'un suspect qui a été abattu par la police. Un argument fondé sur la Charte conteste la portée de la loi actuelle en ce qui concerne l'emploi de la force meurtrière. Le tribunal a jugé que la loi était trop générale, car en théorie—et cela fait partie de la décision rendue en Ontario—les voleurs de beignes pouvaient être tués par la police s'ils s'enfuyaient des lieux d'un crime. Dans un mémoire adressé à l'Association canadienne des chefs de police, il était écrit que la loi actuelle était périmée et que l'interprétation des règles au pied de la lettre pouvait justifier le recours, contre l'auteur d'un vol à l'étalage, à une force susceptible de causer la mort ou des lésions corporelles graves.

• (1550)

Dans un communiqué de presse publié ce mois-ci, le gouvernement annonçait qu'il avait l'intention de proposer d'autres mesures pour restreindre l'utilisation de la force susceptible de causer la mort par les policiers qui tentent d'attraper des suspects en fuite. Selon ce communiqué, ce n'est qu'en dernier recours qu'il faudrait utiliser une telle force.

Même si je suis d'accord avec tout le monde à la Chambre, je suis certain qu'il faut tenir les policiers responsables de leurs actes, surtout quand il est question d'utiliser une force susceptible de causer la mort. Il ne faut pas oublier qu'il existe nombre de décisions faisant jurisprudence en la matière. Le *stare decisis* a longtemps servi de mécanisme pour juger l'utilisation de la force pouvant causer la mort.

Sur ce point, selon la *common law*, un policier doit avoir des motifs raisonnables et probables pour utiliser une force susceptible de causer la mort. Bien entendu, il y a déjà eu des erreurs de jugement de la part de policiers, mais la loi a prévu une base pour voir si ces jugements étaient corrects ou non. À l'heure actuelle, la loi permet aux officiers qui doivent prendre des décisions desquelles dépendent la vie ou la mort de se fier à leur formation poussée, à leur connaissance de la situation et à leur évaluation du danger.

Alors que nous examinons les nouvelles dispositions du projet de loi C-8 qu'il est proposé d'inclure dans le Code criminel, je me pose certaines questions. Un policier qui a jugé nécessaire de recourir à une force susceptible de causer la mort jouira-t-il de la même considération? Le même précédent s'appliquera-t-il au cours de l'examen d'un incident? Cette loi révisée ouvrira-t-elle la porte à l'examen de facteurs extérieurs entourant chaque incident, des facteurs qui n'influent pas directement sur la décision d'utiliser une force susceptible de causer le mort?

C'est un cas semblable qui est à l'origine de la remise en question de la loi. En tant que policier, je redoute toute mesure législative qui pourrait avoir pour effet d'obliger les policiers à considérer les implications politiques de l'utilisation de la force dans des situations où ils estiment que des innocents ou eux-mêmes courent un danger imminent. Cette nouvelle mesure législative obligera-t-elle les policiers à examiner leurs faits et gestes à la loupe? Forcera-t-elle les policiers à se défendre, un peu comme des criminels?

Pour ma part, j'estime que les Canadiens veulent que la police ait plus de pouvoir pour lutter contre le crime et les criminels et qu'elle soit moins soumise à des restrictions juridiques fondées sur la Charte pour pouvoir défendre la population. Cette loi obligera-t-elle un agent de la paix qui aurait déjà subi un énorme traumatisme, après avoir eu recours à une force meurtrière, à connaître l'expérience tout aussi traumatisante de se défendre sur la place publique?

Au lieu de conférer à la police le pouvoir et la liberté dont elle a besoin pour bien défendre nos collectivités, n'est-il pas paradoxal que nous lui imposions des contraintes en invoquant la Charte même qui est censée protéger les Canadiens respectueux de la loi et leurs familles?

Si la loi accorde une certaine latitude aux policiers, mais limite leur liberté de prendre des décisions sur-le-champ en s'appuyant sur leur formation, leur dévouement et leur bon sens, alors, en réalité, la loi met en danger la vie des policiers et des passants innocents simplement pour protéger de dangereux criminels en fuite.

Les Canadiens veulent-ils que les policiers aient la liberté et le pouvoir d'exercer leurs fonctions, même si cela signifie qu'ils doivent, dans certaines situations tragiques, recourir à une force meurtrière?

Je crois que la réponse à cette question est un «oui» retentissant. La population croit-elle en la nécessité d'une loi qui restreindrait les policiers, qui imposerait une responsabilité plus grande aux policiers et moins grande aux criminels? La réponse est un «non» retentissant.

Je crois savoir qu'un tribunal a décidé de contester la loi actuelle. Je comprends que certaines lois méritent d'être contestées, mais je ne suis pas certain que ce soit le cas ici. Je pense que les Canadiens en ont assez des groupes d'intérêts spéciaux qui, à l'aide de fonds du gouvernement, contestent des lois efficaces et éprouvées simplement parce que la Charte leur offre l'occasion de devenir célèbres pendant 15 minutes. Les lois devraient venir de la population et non des tribunaux, qui devraient se borner à les interpréter. De plus en plus, nos policiers sont incapables de

s'acquitter de leurs fonctions qui consistent à servir et à protéger la population. La Chambre sait–elle que dans certains endroits, on donne aux policiers des armes qu'ils doivent garder sous clé dans le coffre de leur voiture.

• (1555)

De même, les agents fédéraux des pêches, même s'ils sont armés, ne peuvent procéder à des arrestations. Ils sont tenus d'observer, de consigner par écrit ce qu'ils voient et de faire rapport sur tout crime dont ils sont témoins, mais ils ne sont pas autorisés à prendre des mesures pour empêcher que ce crime ne soit commis.

La population est furieuse chaque fois qu'un policier est tué dans l'exercice de ses fonctions. Il en va de même chaque fois qu'un enfant innocent est assassiné ou victime d'un attentat à la pudeur. C'est aussi vrai lorsque les tribunaux accordent l'asile au Canada à des gens comme Charles Ng.

Ce sont là des messages très clairs dont le gouvernement ne tient pas compte. Il présente plutôt un projet de loi qui met en doute l'utilisation légitime de la force par la police. Manifestement, il est loin de mettre la priorité aux bons endroits.

En terminant, je voudrais préciser que ce projet de loi ne répond absolument pas aux souhaits de la population, il découle plutôt de la décision tout à fait insensée d'un tribunal. Cette décision était tout à fait insensée. En effet, a–t–on déjà entendu parler d'un voleur de beignes ou d'un voleur à l'étalage exécuté de cette façon par la police? C'est tout à fait stupide. Le lieu commun selon lequel les affaires difficiles entraînent l'adoption de mauvaises lois demeure vrai.

En outre, comme mes collègues vont le signaler, on n'a pas consulté suffisamment la base, ceux dont la vie sera directement touchée par ce projet de loi.

Enfin, pourquoi le gouvernement a–t–il choisi dans le cadre de sa réforme du droit criminel d'avoir pour priorité de restreindre les pouvoirs de la police et non de s'attaquer aux criminels?

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je félicite le député de son discours, qui était clair et qui faisait bien valoir son point de vue.

Je veux revenir sur certains des éléments qu'il a soulevés. En particulier, le député est préoccupé par l'idée que la police pourrait ne pas être protégée suffisamment avec la mesure proposée. Il a aussi mentionné que la consultation pourrait ne pas avoir été suffisante, ou même qu'il n'y en aurait pas eu. J'ai deux questions à poser. D'abord, sait–il qu'on a mené de vastes consultations auprès des provinces et de différents groupes policiers, depuis un an, au sujet de cette mesure?

Par ailleurs, le député a passablement critiqué la mesure, en mentionnant par exemple que les policiers ont besoin de plus de latitude, mais n'a fait aucune suggestion concrète quant aux changements qu'il faudrait apporter au projet de loi. Le député peut–il nous dire quels sont les changements qu'il souhaiterait voir apporter à la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui?

M. Hanger: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Je crois qu'il importe de préciser qu'il y a eu des précédents, évidemment étayés par la *common law*, qui peuvent servir de base pour l'interprétation des situations que vivent les agents de police. Je crois qu'on dénombre plusieurs cas au Canada où des policiers ont tué des suspects et ont été dégagés de toute responsabilité par les tribunaux.

La préoccupation que j'ai exprimée a trait à un changement que je ne juge vraiment pas utile: dorénavant, chaque fois qu'un policier devra utiliser une force susceptible de causer la mort, sa conduite sera évaluée uniquement en fonction de la Charte des droits. Quels autres éléments seront alors pris en compte? Son procès aura–t–il des répercussions politiques, parce que les collectivités croiront que le policier en question a fait une faute de jugement ou que, dans l'ensemble, les policiers n'ont pas une attitude convenable et que certains individus ont l'impression qu'ils sont pris pour cible? Va–t–on faire valoir des arguments de ce genre lors des procès des agents de police, c'est ce que je me demande.

J'aimerais que le ministre réponde lui–même précisément à ces interrogations, mais il ne l'a pas encore fait.

• (1600)

Je sais que l'Association canadienne des policiers a étudié cette question et qu'elle a présenté un mémoire à cet égard. En fait, elle en a même présenté deux depuis deux ans. Je sais que ce projet de loi a été conçu en bonne partie par les conservateurs. Encore une fois, soyons réalistes. L'Association canadienne des policiers et ses représentants sont eux–mêmes assez politisés. Bon nombre de leurs arguments le sont.

Selon moi, si l'on fait vraiment une évaluation concrète de cette mesure, on constatera qu'un grand nombre de forces policières n'en ont jamais discuté et n'en ont même pas entendu parler. Pour eux, c'est nouveau au point qu'ils apprendront l'existence de ce projet de loi en le lisant dans les journaux. À proprement parler, il n'y a pas eu d'évaluation honnête ni de franche discussion sur les conséquences de ce projet de loi pour le travail des policiers.

Mme Judy Bethel (Edmonton–Est): Monsieur le Président, je crois savoir que les services de police en général, et certes celui de la ville d'Edmonton, sont en faveur de cet amendement parce qu'il clarifie les choses et, par conséquent, facilite la tâche des policiers.

Mon collègue a peut–être quelque chose à dire à ce sujet. J'aimerais savoir quel est le point de vue de la police de Calgary au sujet du projet de loi?

M. Hanger: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question.

Les chefs de tous les services de police ont sans aucun doute été consultés et ils ont reçu au moins un mémoire. Je n'ai pas pris connaissance des réponses de tous les services de police ou chefs de police au Canada. Il arrive souvent que ces questions ne soient discutées qu'à l'échelon de l'association.

J'ai moi–même consulté quelques membres du service de la police de Calgary. Je précise que je ne suis pas policier mais je l'ai déjà été. Oui, la question a été discutée, mais seulement après que les médias en eurent fait état.

L'utilisation de la force pouvant causer la mort devrait être discutée plus en profondeur non seulement par les associations de policiers, et je crois que nous devrions maintenant laisser cet aspect de côté, mais au sein de la population en général. La question devrait être soumise à la population afin qu'elle puisse l'analyser et dire au Parlement le genre de loi qu'elle souhaite voir adopter pour permettre aux agents de la paix de mieux défendre leurs droits dans la société.

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je félicite le député de Calgary-Nord-Est pour son premier discours.

Je tiens à lui faire remarquer que la police a été consultée avant l'introduction de cette mesure législative. Je dis cela simplement pour corriger ce qui, à mon avis, est tout simplement une erreur de sa part. Il a effectivement dit dans son intervention que les policiers de première ligne n'avaient pas été consultés. Le but de l'Association canadienne des policiers est justement de représenter les policiers de première ligne, et non les chefs de police. C'est par l'intermédiaire de cette association que les policiers ont été consultés. C'est par son intermédiaire que les policiers ont appuyé cette mesure législative.

Quant à la Charte des droits et libertés, elle est là dans l'intérêt de tous et vise à protéger tous les citoyens. Qu'elle ne donne pas toujours les résultats que veulent les députés d'en face, c'est une chose. Ce n'en est pas moins un instrument précieux.

M. Hanger: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question et de ses félicitations.

Lorqu'il s'agit de la Charte et de ses effets sur le droit, il est intéressant de remarquer que nombreux sont ceux qui ont analysé la question. Une de ces analyses, réalisée par un agent de la GRC, un surintendant principal, est actuellement en circulation. Elle fait clairement ressortir les entraves qui, depuis dix ans, empêchent la police de faire correctement son travail.

• (1605)

En fait, il est dit dans l'introduction que la Charte a littéralement négligé la vérité pour faire valoir la qualité des enquêtes menées par la police. C'est ainsi que les tribunaux ont analysé les choses. Ils s'intéressent plus à la façon dont une enquête a été menée et à la question de savoir si les droits de l'accusé ont ou non été violés qu'à la recherche de la vérité. C'est là, à mon avis, que les choses ne vont plus.

À mesure que nous allons approfondir cette mesure législative, nous allons voir exactement ce que la Charte a fait aux services de police dans le pays. C'est cela, le véritable enjeu! Comment la police se comporte-t-elle et comment applique-t-elle la loi pour protéger la population? À en juger par la réaction de la collectivité, les gens se rendent compte que les policiers ont les mains liées et qu'ils ne peuvent rien y faire. Ils demandent des changements.

Pour ce qui est du processus de consultation des policiers de première ligne par l'entremise de l'Association canadienne des policiers, je dis que nous devons parler aux policiers dans la rue. Si ça vient vraiment de l'association, nous avons affaire à une opinion politisée des associations de police et non pas des simples policiers dans ce pays. À mon avis, il faudrait consulter les policiers directement, et non par l'entremise d'une association.

Le président suppléant (M. Kilger): Le député de Markham—Whitchurch—Stouffville a dit tout à l'heure qu'il voulait soulever la question de privilège. Est-ce exact?

M. Bhaduria: Monsieur le Président, je ferai ma déclaration demain matin.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je suis sûr qu'on va maintenant me reposer dans l'ordre inverse les questions que je viens tout juste de poser.

Le projet de loi C-8 nous amène à nous poser une question fort intéressante. En général, lorsqu'on rédige une telle mesure législative et que l'on accorde des pouvoirs à un organisme donné, qu'il s'agisse de services de police ou autres, il faut faire très attention de ne pas aller trop loin, de ne pas perdre l'intention initiale de vue. À cet égard, il faut féliciter le ministre de la Justice d'avoir présenté une mesure législative qui comporte des restrictions et qui nous permet de nous assurer que nous n'allons pas trop loin tout en veillant à ce que l'intention de la loi soit respectée.

Comme vous le savez, cette mesure législative vise à protéger les policiers devant la loi. C'est là son seul but. Elle vise à protéger les policiers et les personnes qui les aident légalement et qui utilisent contre un suspect en fuite une force soit susceptible de causer la mort de celui-ci ou des lésions corporelles graves, soit employée dans l'intention de les causer. Tel est le but de cette mesure législative.

Dans la formulation de cette mesure législative, nous devons tenir compte des valeurs de notre société et de ce dont elle a besoin. Dans notre société, nous devons prévenir la criminalité et punir les criminels, mais cela, en respectant certaines règles établies. En l'absence de telles règles, nous finirons par nous retrouver dans une situation où les gens se sentent libres d'agir plus ou moins à leur guise. C'est pour cela que nous avons besoin de règles.

Quel devrait être le but de ces règles? Être justes. Par contre, le mot «juste» est un mot très vague. Nous devons donc parvenir à un équilibre. Mais qu'entend-on par équilibre? Ce doit être un équilibre entre les droits du suspect qui fuit et la capacité des policiers de se protéger eux-mêmes et de protéger le public.

• (1610)

C'est ce dont on doit tenir compte dans le projet de loi proposé. Il est très important de le rédiger avec soin, car il ne s'agit pas d'une question mineure, d'une mesure législative sans importance. Il est question de donner le droit de tuer. C'est ce que nous faisons. On parle du recours au degré de force le plus important.

Cette mesure vise à accorder dans certaines circonstances le droit de tuer une personne.

Il faut alors absolument établir certaines restrictions décrivant les conditions dans lesquelles on peut se servir de ce droit. Par la suite, dans le cadre de la rédaction des règles pertinentes, nous devons nous servir de notre bon sens, car cela s'impose; c'est essentiel.

Il est très important à ce moment–là de voir l'objectif que nous souhaitons réaliser. Bien entendu, nous ne voulons pas nuire aux policiers ni soulever chez eux des craintes indues. Nous ne souhaitons pas leur donner le sentiment de ne pas pouvoir appliquer la loi dans toute sa rigueur. Nous savons que les policiers doivent prendre des décisions en une fraction de seconde. Parfois ils n'ont même pas le temps de penser.

Cependant, il doit quand même y avoir des règles afin que les policiers puissent, après avoir réfléchi à ce projet de loi, être en mesure de prendre cette décision automatique dans de telles circonstances. Ils doivent savoir en ce très bref instant ce qu'ils font, car on leur enseigne les paramètres à respecter dans leur cours de formation.

C'est ce qui est si important dans ce projet de loi également. Il précise dans une large mesure ce que les policiers ou les agents de la paix peuvent faire. Ainsi, ils savent ce qui leur est permis.

Il est extrêmement important dans une mesure législative de ce genre de prévoir certaines restrictions afin qu'un policier puisse comprendre les limites de son pouvoir. Ce projet de loi n'est peut–être pas parfait, et il se peut que des modifications s'imposent et que nous puissions prévoir certains problèmes qu'il va soulever et que le comité pourra corriger en apportant quelques modifications.

Cependant, l'objectif général de ce projet de loi est bon. Il vise à protéger les agents chargés d'appliquer la loi. Nous devons l'examiner de près. Cela a déjà été fait par un certain nombre de députés dans cette enceinte. Cependant, il reste certains aspects à approfondir.

Bien entendu, il y a des restrictions, puisqu'on précise au paragraphe (4) que le policier ou l'agent de la paix peut employer une force qui est susceptible de causer la mort ou des lésions corporelles graves ou qui est utilisée dans l'intention de les causer. Je le répète, cette décision de tuer quelqu'un ou de lui infliger des lésions corporelles graves constitue la question la plus sérieuse. Il ne s'agit pas uniquement de lésions corporelles mais de lésions corporelles graves qui, dans de nombreux cas, peuvent causer une invalidité permanente, etc.

Dans quelles circonstances un agent de la paix peut–il agir de la sorte? On sait que l'agent de la paix doit être en train de procéder légalement à une arrestation, ce qui ne constitue pas un obstacle indu à l'exercice de ses fonctions. En effet, les agents de la paix savent quand ils peuvent arrêter quelqu'un et pour quelles infractions ils peuvent ou ne peuvent pas le faire. Ils connaissent les infractions qui exigent un mandat d'arrestation, et ainsi de suite. Aussi, ces mesures ne devraient pas poser de problème aux agents de la paix.

Deuxièmement, il s'agit d'une infraction pour laquelle la personne peut être arrêtée sans mandat. Dans ce cas également, un agent de la paix formé ne devrait avoir aucun problème à prendre la bonne décision.

Troisièmement, la personne s'enfuit afin d'éviter son arrestation. Il s'agit évidemment du cas où un agent de la paix essaie d'arrêter une personne et cette dernière prend la fuite. L'agent de la paix informe la personne qu'elle est en état d'arrestation, mais cette dernière fait subitement volte–face et s'enfuit littéralement.

Il faut s'interroger sur ce genre de situation. Il se pourrait que la personne ignore que l'agent de la paix veut l'arrêter. Il faut tenir compte de ces exceptions dont chacune comporte des circonstances particulières. Encore une fois, cette question peut être traitée dans notre système judiciaire, où l'on établit généralement et très logiquement des règles additionnelles lorsqu'elles s'avèrent nécessaires et que les textes législatifs ne suffisent pas.

• (1615)

Selon le quatrième point, l'agent de la paix ou la personne qui emploie la force estiment, pour des motifs raisonnables, cette force nécessaire pour leur propre protection ou celle de toute autre personne contre la mort ou des lésions corporelles graves imminentes ou futures.

J'avoue que je suis d'accord avec le député du Bloc qui est intervenu précédemment, car il y a vraiment lieu de s'inquiéter de la présence du terme «futures». Que veut dire «futures»? Que signifient les termes mort ou lésions corporelles graves futures? Est–ce qu'on veut dire demain? dans dix minutes? dans six mois? dans un an? Que signifie le terme «imminentes»? À quel point faut–il que ce soit imminent? Fait–on la distinction entre la mort imminente ou future?

Ces questions peuvent faire l'objet d'un examen en comité. Bien sûr, la fuite ne peut être empêchée par des moyens raisonnables d'une façon moins violente.

Cette disposition est logique également parce que je suis certain que nous savons tous que les agents de police ne veulent pas causer la mort de quiconque. Ils prennent des précautions. Ils recourent à toutes les mesures qui s'imposent. Ils tirent en l'air. Ils crient. Ils communiquent à l'avance par radio pour que quelqu'un d'autre attrape la personne qui se dirige dans une direction donnée.

En général, la fuite ne peut être empêchée si une action aussi radicale est prise, mais une telle disposition est importante si jamais un agent de police décidait d'agir autrement.

Je crois qu'il y a aussi des difficultés à l'autre paragraphe suivant qui traite de l'agent de la paix à l'intérieur d'un pénitencier. Je vous en fais part uniquement pour donner matière à réflexion à certains d'entre vous.

Selon ce paragraphe, un agent de la paix serait justifié d'employer une force susceptible de causer la mort ou des lésions corporelles graves contre un détenu qui tente de s'évader d'un pénitencier. Le paragraphe précise ensuite que cela s'applique si l'agent de la paix croit, pour des motifs raisonnables, qu'un détenu pose une menace de mort ou de lésions corporelles graves pour lui ou pour toute autre personne.

Cette disposition est assez étrange. Tous les matins, le gardien de prison qui arrive au travail doit penser qui est en prison. Y a–t–il un de ces détenus qui est susceptible de causer la mort ou des lésions corporelles graves à quiconque? Y a–t–il quelqu'un dans une unité spéciale de détention ou un détenu gardé en milieu fermé? La disposition du projet de loi permettrait à un gardien de prison de tuer un détenu qui s'évade même si celui–ci ne constitue pas une menace immédiate.

Il faudra examiner cette possibilité. L'article semble donner le droit de tuer un détenu qui s'évade tout simplement en raison de l'endroit où il était détenu, même s'il ne fait rien de menaçant.

Il faut réexaminer cette disposition. Il serait tout à fait injuste qu'un gardien qui décide qu'une personne pose un problème et puisse causer des lésions corporelles graves tue cette personne sous prétexte qu'elle s'est évadée, mais apprenne par la suite qu'elle a tout simplement été libérée pendant la journée. Tout à coup, cette disposition ne s'appliquerait plus à cette personne. L'inverse serait tout aussi injuste.

Si le paragraphe vise à permettre à un agent de la paix de tuer ou de causer des lésions corporelles graves à un détenu en train de s'évader lorsqu'il n'existe pas d'autres moyens raisonnables moins violents de l'arrêter, alors, c'est ce qu'il faudrait dire dans l'article plutôt que d'imposer une procédure lourde.

• (1620)

J'appuie cette mesure législative parce qu'elle est tellement importante pour les agents de la paix. Plus la loi est claire, plus elle est efficace.

Les modifications à l'étude apportent des précisions que les agents de la paix souhaitaient avoir. Elles leur imposent des restrictions, mais au moins ils sauront à quoi s'en tenir. S'il y a encore des points qui ne sont pas clairs et qui pourraient être précisés davantage, cela pourra se faire en comité.

Pour une fois, nous avons une mesure législative que les policiers pourront examiner, qu'ils pourront lire pour savoir exactement dans quelles circonstances ils peuvent agir de telle ou telle façon et dans quelles circonstances ils ne peuvent pas le faire. Une fois que tout sera clair dans leur esprit, cela les aidera à réagir beaucoup mieux et beaucoup plus rapidement dans les situations d'urgence. Nous aurons alors de bien meilleurs policiers.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député; je sais qu'il connaît très bien le droit et qu'il s'est sans doute occupé lui–même de nombreuses causes où il était question de la Charte.

À plusieurs reprises durant son exposé, il a dit «si par ce paragraphe on veut permettre». Voilà justement la réserve que j'ai au sujet de ce projet de loi: la Charte entrera en ligne de compte et la question de savoir ce qu'on voulait permettre donnera lieu à toutes sortes de litiges. Le policier ne pourra pas s'appuyer sur les principes de *common law* reconnus dans la jurisprudence, on présentera toutes sortes d'autres preuves discutables et l'affaire risque de prendre une autre tournure.

Le député peut–il nous dire ce à quoi il s'attend quand il dit à la Chambre que les policiers auront désormais des lignes directrices précises à suivre? Il n'en est rien quand on n'a aucune jurisprudence sur laquelle s'appuyer.

M. Bodnar: C'est exact. En attendant l'établissement d'une jurisprudence qui permettra de clarifier certaines questions, nous devrons parfois nous appuyer uniquement sur la loi pour l'interpréter.

Il convient toutefois de souligner que la Charte des droits et libertés n'a rien changé à la *common law*. Pour commettre une infraction, il faut encore faire quelque chose de précis et avoir une intention particulière en le faisant. La Charte des droits et libertés n'a jamais rien changé à cela. Qui plus est, si cette disposition cause des problèmes à un policier et que celui–ci est accusé d'une infraction criminelle, il bénéficie de la même protection que quiconque, aux termes de la Charte des droits et libertés.

Je puis donner au député l'assurance que les policiers tiennent autant que les autres citoyens à bénéficier de la protection que leur confère la Charte des droits et libertés.

M. Hanger: Encore dans la même veine, quand nous étudions une mesure législative de ce genre, nous devons nous demander si elle répond aux inquiétudes des Canadiens. Ces derniers sont–ils heureux de voir imposer davantage de restrictions aux agents de police?

Je ne le crois pas. Ils l'ont fait savoir clairement d'un bout à l'autre du pays. En tant que parlementaires, nous allons devoir répondre à de très nombreuses questions concernant la criminalité et l'évolution de la situation à cet égard dans notre pays. Je ne pense pas que la mesure à l'étude fasse l'affaire.

Comment le député va–t–il répondre à ces questions qui préoccupent les Canadiens, alors que le projet de loi ne permettra pas de les servir plus efficacement?

M. Bodnar: Il est très intéressant d'entendre le député dire que le projet de loi ne répond peut–être pas aux désirs des Canadiens. Il faut se demander ce qu'ils désirent.

Les Canadiens désirent que la police puisse réprimer efficacement la criminalité. Ils désirent que les contrevenants soient traduits devant les tribunaux quand ils doivent l'être et ils désirent aussi qu'on protège les droits de la personne. Les Canadiens ne veulent pas que les agents de police brandissent leurs armes et tirent dans toutes les directions pour n'importe quelle raison sous prétexte de protection. Cela ne devrait pas se produire. Je ne dis pas que les agents de police le feraient, mais des individus pourraient le faire. Cela ne devrait pas se produire. Nous voulons un bon exercice des pouvoirs de police, et c'est pourquoi nous avons besoin d'établir un équilibre. Cet équilibre passe entre le devoir de protéger les individus et ceux de réprimer la criminalité et d'amener les contrevenants devant les tribunaux. Voilà ce que veulent les Canadiens. Et c'est ce qu'ils obtiendront avec la mesure à l'étude.

sous prétexte de protection. Cela ne devrait pas se produire. Je ne dis pas que les agents de police le feraient, mais des individus pourraient le faire. Cela ne devrait pas se produire. Nous voulons un bon exercice des pouvoirs de police, et c'est pourquoi nous avons besoin d'établir un équilibre. Cet équilibre passe entre le devoir de protéger les individus et ceux de réprimer la criminalité et d'amener les contrevenants devant les tribunaux. Voilà ce que veulent les Canadiens. Et c'est ce qu'ils obtiendront avec la mesure à l'étude.

• (1625)

Ils l'obtiendront dans le cadre de cette mesure législative, que les agents de police eux–mêmes, je l'assure au député, appuieront une fois que la Chambre l'aura adoptée.

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, le député de Saskatoon—Dundurn a dit que la police avait la même protection que tout le monde aux termes de cette loi. Je suis d'avis que la police a certes la même protection, mais qu'elle a plus de responsabilités en ce qui touche l'application de la loi.

Quand j'étais petit, si un policier nous disait d'arrêter, nous arrêtions. C'était comme ça. De nos jours, il semble que lorsqu'un policier dit «Arrêtez!», les criminels répondent «Essaie donc de m'attraper!» et que la loi les défendra pour avoir dit cela.

Je dirai au député de Saskatoon—Dundurn que si le gouvernement tenait vraiment à la justice, il augmenterait la peine pour tentative de fuite. Autrement dit, il essaierait d'enlever toute envie de fuir aux criminels pris la main dans le sac plutôt que de pénaliser les agents de police et de les forcer à se défendre en justice pour avoir simplement essayé d'appliquer la loi.

M. Bodnar: Monsieur le Président, les lois traitent de l'évasion de quiconque est sous garde légitime. Les peines existent et ne sont certainement pas légères. C'est une question d'application des lois en ce sens qu'il faut imposer les peines qui conviennent. Si la peine ne convient pas, il faut alors renvoyer l'affaire à un tribunal supérieur qui en infligera une. Si cela ne convient pas, il faut alors faire appel au Parlement.

Les lois actuelles traitent de cette question d'une manière satisfaisante, à condition que les tribunaux prennent les décisions qui s'imposent.

Il ne faut pas oublier que chaque cas est différent. Les juges abordent les cas qui leur sont soumis d'une manière différente. Ils étudient la situation, tiennent compte des circonstances atténuantes, s'il en est, et imposent la peine qu'ils jugent appropriée. Ce peut être très différent dans une autre affaire où la peine presque maximale est celle qui s'impose. C'est là que les juges peuvent infliger des peines différentes et que les procureurs décident d'interjeter appel ou non.

M. Cummins: Je voudrais que le député de Saskatoon—Dundurn clarifie quelque chose. Le député dit qu'il y a des sanctions en cas d'évasion. J'ajouterais qu'il y a en également une lorsque des armes à feu sont utilisées pour commettre des crimes.

Je peux me tromper, et c'est pourquoi je demande des éclaircissements. Il me semble que ces lois ne sont pas appliquées rigoureusement ou de façon nette. La plupart du temps, on s'en remet au système judiciaire et il y a des tractations si bien que la loi reste sans effet.

Le député pourrait peut–être préciser.

M. Bodnar: Monsieur le Président, je ne connais pas ces questions à fond. Je peux dire que j'ai travaillé comme adjoint pendant 21 ans. Le plus souvent, il y a une peine d'emprisonnement consécutive. Reste à savoir de quelle durée.

• (1630)

En ce qui concerne l'utilisation d'armes à feu pour commettre un crime, je puis dire au député que le Code criminel prévoit une peine d'emprisonnement. Sauf erreur, le minimum est de un an et elle doit être purgée consécutivement à toute autre peine. Elle est cumulative et non concomitante.

[*Français*]

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi intervenir sur le projet de loi C–8, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la protection des pêches côtières (force nécessaire), déposé en première lecture le 4 février 1994.

Dans un premier temps, je voudrais mettre l'emphase sur la nécessité d'encadrer le recours à la force, tel qu'indiqué dans le Code criminel. Deux thèmes nous semblent en effet ambigus dans l'article 1 de cette loi.

Le premier de ces deux thèmes qui nous pose problème est celui du motif raisonnable. En effet, qu'est–ce qu'un motif raisonnable? Serait–ce le seul jugement d'un individu dans son réel? Bonne question.

Deux exemples récents nous amènent à ce questionnement, qu'il s'agisse du cas Richard Barnabé, où les policiers ont peut–être agi dans une situation pouvant permettre l'interprétation du motif raisonnable mais, avouons–le, discutable, ou encore celui des trois habitants de Saint–Pierre–et–Miquelon accusés de pêche illégale dans les eaux canadiennes qui, heureusement, s'est terminé sans conséquence grave. L'interprétation même du motif «raisonnable» nous laisse donc perplexe.

Le deuxième thème que l'on voudrait voir éclairé en ce qui a trait au contexte des pêches, bien entendu, est celui de l'interprétation de la force nécessaire. Encore une fois, le jugement d'un individu et de son jugement seul en rapport à son réel le guidera vers l'application d'une force qu'il juge lui–même nécessaire. Cependant, ce jugement peut être altéré dans bien des cas, lorsqu'il s'agit d'une situation de stress.

Comme l'écrivait Hegel à l'intérieur des fondements de la philosophie du droit, et je cite: «Ce qui est raisonnable est réel, et ce qui est réel est raisonnable.» D'où notre demande de clarifica-

tion de ces deux thèmes qui sont, je le répète, «motif raisonnable» et «force nécessaire».

Également, nous, du Bloc québécois, aimerions obtenir des éclaircissements quand au terme «désemparé», tel qu'employé à l'intérieur du projet de loi, et dont la définition tirée du Petit Larousse illustré 1994, en ce qui a trait aux pêches, se lit comme suit, et je cite la définition du dictionnaire: «qui ne peut plus manoeuvrer, par suite d'avaries.» Cette définition, dans le corps du projet de loi C–8, nous semble incomplète quand il s'agit de vies humaines.

L'importance de la précision prend tout son sens quand, dans ce même article, on écrit: «Avec l'intention de causer ou de nature à causer la mort ou des lésions corporelles graves.» Mais nous, du Bloc québécois, croyons qu'à l'intérieur de la Loi sur la protection des pêches côtières, en aucun temps la vie des humains ne doit être mise en danger par le jugement d'un seul individu. Nous acceptons le principe du recours à la force mais, bien sûr, il faut l'adapter au contexte des pêches.

Nous voulons, par notre amendement, limiter l'utilisation de la force dans le but d'éviter des incidents fâcheux, afin de ne pas avoir à faire face à une escalade de violence.

Cet amendement amené par le Bloc rejoint par son libellé une recommandation du rapport du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants, présidé par l'honorable Arnold Malone, et déposé en novembre 1990.

La recommandation stipulait, et je cite, que «l'on effectue en priorité des recherches sur les moyens d'appréhender les navires qui refusent de coopérer en haute mer, sans mettre en danger les vies humaines.» Qu'en est–il de cette recommandation déjà vieille de quatre ans?

Dans un deuxième temps, je voudrais souligner l'importance de régler à la source le problème de braconnage. On ne pourra stopper les pratiques de pêche illégale sans le concours des autres pays, il faut bien se l'avouer. Il faudrait poursuivre les efforts de négociations, et ce, avec la communauté internationale.

• (1635)

Si la pêche qui se pratique à l'extérieur de la zone des 200 milles nuit à la reproduction des stocks de poisson, la modification apportée à la Loi sur la protection des pêches n'amène aucune solution au problème. Le Canada ne peut légiférer dans une zone internationale. Par conséquent, la négociation devient donc la seule avenue possible, d'où la nécessité d'une intervention du ministère des Affaires extérieures.

Pour nous du Bloc, la solution réside donc d'abord dans des ententes négociées multilatéralement sur des moyens de coercition établis entre les différentes parties concernées. L'incident du Concordia nous démontre que ce n'est pas par l'utilisation de la force que l'on peut régler une situation similaire, mais bel et bien par des accords définis et sans équivoque entre les différentes parties impliquées.

Rappelons que dans le cas précédent, aucun accord n'avait force de loi, dans ce cas–ci entre le Canada et les États–Unis, deux pays souverains. La peine ridicule que se sont vu imposer le capitaine et le propriétaire du Concordia démontre bien les lacunes dans cette réglementation. Il s'agit en effet de démontrer clairement l'intérêt du Canada à défendre avec rigueur sa souveraineté des eaux canadiennes. Ici, en ce qui a trait au concept de souveraineté, nous du Bloc québécois pouvons fort probablement conseiller le gouvernement canadien à définir ce concept de souveraineté, même lorsqu'il s'agit des eaux canadiennes, et cela, de par notre expérience dans ce domaine.

Là encore, s'il n'y avait qu'à négocier des ententes multilatérales, la solution au problème pourrait être envisagée et ce, à très brève échéance. Mais non, il s'agit encore une fois de problème de chevauchements—on s'excuse d'y revenir aussi souvent, mais c'est ainsi—et non pas chevauchement fédéral–provincial, mais chevauchement au sein même du gouvernement fédéral, comme je l'ai mentionné dans mon premier discours en matière d'environnement, où trois ministères n'arrivaient pas à s'entendre face à une seule solution en matière environnementale.

Ici, dans le dossier des pêches, et particulièrement dans ce projet de loi, quatre ministères interviennent dans la solution de ce dossier, afin de régler un seul problème qui, je le conçois, est de taille.

Le ministère des Pêches et Océans, le ministère de la Défense nationale, le ministère des Affaires extérieures, et précisément dans ce cas–ci le ministère de la Justice, sont directement impliqués dans la résolution du dossier.

Cette mésentente entre les différents intervenants du gouvernement fédéral ne date pas d'hier. En effet, dans le même rapport précité et présidé par l'honorable député Arnold Malone, concernant la souveraineté maritime et déposé en 1990, nous pouvions lire cette recommandation que je cite: «Le Comité recommande que le gouvernement crée un programme visant à mettre régulièrement en pratique les procédures de coordination interministérielles, surtout en cas d'urgence, en vue de cerner les problèmes et de restreindre le temps de consultation nécessaire. Toutes les personnes visées et leurs suppléants devront participer à ces exercices», de sorte qu'une décision à l'intérieur d'une situation d'urgence ne nécessite pas sept heures et demie d'attente comme ce fut le cas dans l'incident du Concordia.

Toute modification à la loi serait superflue si les ministères fédéraux n'arrivent même pas à une coordination, ce qui constitue un facteur critique.

En conclusion, nous sommes donc d'accord avec ce projet de loi, bien entendu si l'on y adjoint l'amendement proposé par le Bloc. Je réitère ma position sur la nécessité d'un encadrement rigoureux face aux recours à la force, tel que décrit dans le Code criminel.

[*Traduction*]

M. Brent St. Denis (Algoma): Monsieur le Président, je remercie le député de Terrebonne de ses observations. Bien qu'il ait surtout insisté sur les éléments du projet de loi qui concernent

les pêches côtières, j'aimerais lui poser une question de portée plus générale, à savoir le sort réservé à nos policiers en situation de crise.

• (1640)

Ayant été moi–même victime d'un acte de violence mettant en cause l'utilisation d'une arme à feu, je propose au député d'aborder ma question du point de vue d'une victime potentielle et du point de vue des relations existant entre le policier et la victime potentielle à ce moment–là. Si nous avons confiance dans nos policiers, nous devons accepter qu'ils soient confrontés à une décision très difficile en situation de crise.

Même si ses questions étaient très pertinentes, le député de Terrebonne ne juge–t–il pas qu'il est préférable de commencer avec quelque chose de ce genre? Comme il a été dit plus tôt, cette mesure législative nous amènera ultimement à modifier quelque peu la *common law*. Ne vaut–il pas mieux édifier quelque chose à partir de cela, plutôt que de laisser nos policiers dans la situation très difficile qui est la leur en ce moment?

Nous devons les appuyer. Nous devons reconnaître que la criminalité et la violence ont pris des proportions dramatiques dans certaines régions du pays. Le député est–il prêt à admettre qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction, même s'il n'est pas tenu d'être totalement d'accord avec ce projet de loi?

[*Français*]

M. Sauvageau: Monsieur le Président, comme mon collègue l'a souligné, mon intervention n'était pas directement liée au sens du Code criminel. Donc le projet de loi, si je le lis bien, modifie le Code criminel et la Loi sur la protection des pêches côtières, c'est–à–dire les forces jugées nécessaires.

Je suis intervenu dans le sens de la protection des pêches côtières, s'il l'a bien remarqué, et à ce moment j'ai fait valoir l'importance de notre modification, c'est–à–dire que pour arraisonner ou désemparer un navire, nous ne devons en aucun temps mettre en danger des vies humaines. Effectivement, s'il y a pêche illégale, nous devrons trouver une solution pour désamorcer ce bateau, l'amener, l'arrêter, mais toujours sans mettre en danger des vies humaines.

Au niveau du Code criminel, mon collègue qui est critique au solliciteur général, a fait tantôt son discours en fonction de l'interprétation de cette loi par rapport au Code criminel et je suis parfaitement d'accord avec ses propos. Je ne peux donc intervenir sur le Code criminel, mais plutôt sur la tangente visant la protection des pêches côtières.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, le projet de loi que nous étudions présentement comporte effectivement deux volets. Je ne m'attarderai personnellement qu'au second volet, c'est–à–dire la Loi sur la protection des pêches côtières.

Le projet de loi veut donner aux gardes–pêche le droit de désemparer un bateau étranger ou de tenter de désemparer ce bateau et ce, dans les limites prévues par le règlement. Comme mon collègue l'a souligné, désemparer un navire nous cause problème, parce que les dictionnaires n'en donnent pas tous la même définition.

J'ai consulté, pour ma part, le dictionnaire *Robert*, et désemparer un navire, c'est lui infliger des dommages qui vont, par la suite, l'empêcher de manoeuvrer. Par exemple, endommager le gouvernail, endommager le moteur, endommager les instruments essentiels de navigation. L'objectif n'est donc pas de couler le navire, mais de le mettre hors d'état de nuire ou de pouvoir servir. Alors, pour nous assurer que ce terme ne prête à aucune confusion, il serait souhaitable que la loi inclut la définition du terme «désemparer», de façon à ce qu'on soit certain et certaine que cette loi est bien interprétée.

Un bateau étranger en état d'arrestation pourrait donc être désemparé s'il prenait la fuite. Si par l'interrogatoire ou la visite, le garde–pêche constatait l'illégalité, les propriétaires et le capitaine pourraient alors avoir à faire face à la justice canadienne.

D'emblée, il nous faut reconnaître que des bateaux de pêche étrangers naviguent depuis très longtemps dans ce que nous connaissons aujourd'hui comme étant les eaux territoriales canadiennes, et ce, même avant la découverte du Canada.

• (1645)

Ils ont donc acquis des droits historiques qui leur permettent d'avoir accès à un permis de pêche à l'intérieur des 200 milles marins de notre territoire, à condition toutefois de respecter la réglementation qui accompagne ce permis, réglementation concernant entre autres l'espèce de poisson autorisée, la quantité de poisson à pêcher, le lieu de pêche, la tenue d'un livre de bord, etc.

Il arrive semble–t–il que certains bateaux étrangers soient soupçonnés de se prêter à une pêche dite illégale. Rappelons–nous l'affaire *Concordia*. Le 11 décembre 1989, un bateau américain nommé *Concordia* pêchait illégalement dans la zone économique exclusive du Canada, dans le banc Georges, au large de la Nouvelle–Écosse. Repéré et photographié par un avion *Tracker* des Forces armées canadiennes, le *Concordia* n'a pas répondu aux appels de radio du *Tracker*. Il a également fait la sourde oreille au destroyer *Saguenay* des Forces armées canadiennes, qu'il a même heurté avant de s'enfuir en direction des eaux américaines.

À Ottawa, comme le soulignait mon collègue, il aura fallu sept heures et demie au ministère des Affaires étrangères, au ministère des Pêches et Océans, au ministère de la Défense nationale, au Conseil privé, pour se contacter et se concerter avant d'accorder au *Saguenay* le droit d'avoir recours à la force pour stopper le *Concordia*. Tout le temps que cela a pris a permis au *Concordia* d'aller se réfugier bien à l'abri en–dehors des eaux canadiennes. Le propriétaire et le capitaine du bateau se sont vu imposer une amende de 9 000 $, ce qui était pas mal en deçà de ce que la pêche illégale leur avait rapporté.

Aussi est–il important que le pays protège son territoire marin. La Loi sur la protection des pêches côtières, soumise aujourd'hui au Parlement, accorde aux gardes–pêche le droit de désemparer un navire de pêche étranger soupçonné de pêche illégale.

Par mon intervention dans ce débat, je veux attirer l'attention du gouvernement sur l'importance d'encadrer le recours à la force nécessaire pour désemparer un navire. Je sais que les règlements sont prévus à cet effet, mais les règlements ne seront pas votés. Aussi m'apparaît–il important que ces règlements soient déposés à la Chambre, avant l'adoption de ce projet de loi

en troisième lecture. Si cela s'avérait impossible, il faudrait alors préciser les limites de l'exercice de ce droit dans la loi elle–même.

Ce nouveau pouvoir est octroyé aux gardes–pêche pour tenter de freiner la pêche illégale effectuée par des bateaux étrangers en eaux canadiennes. En l'absence de toute mesure d'extradition dans le domaine des pêches, il est en effet aisé pour un bateau étranger ayant commis un délit en eaux canadiennes de naviguer jusqu'à l'extérieur des 200 milles marins, de conserver sa cargaison, d'encaisser les profits que celle–ci lui rapporte et, dans bien des cas, sans aucune représaille.

Comme on vient de le constater, il est difficile de désemparer un navire. Aussi, nonobstant l'impératif qu'a le gouvernement de modifier la Loi sur la protection des pêches côtières, il se doit de poursuivre son travail et d'explorer d'autres avenues possibles en vue de solutionner le problème.

À titre d'exemple, il pourrait négocier avec les autres pays des ententes bilatérales prévoyant l'arrestation du capitaine soupçonné d'avoir pêché illégalement dès que celui–ci atteint son port d'attache. Il pourrait insister pour que des amendes dissuasives soient imposées aux propriétaires et aux capitaines de navires qui contreviennent à la réglementation qui gère leur permis de pêche. À cet effet, on peut souligner que depuis 1991 les États–Unis imposent une amende de 100 000 $ à leurs ressortissants reconnus coupables de pêche illégale, alors qu'au Canada cette amende peut aller jusqu'à 750 000 $.

Enfin, la pêche illégale n'est pas l'apanage des bateaux de pêche étrangers. Tout en poursuivant les démarches actuellement en cours aux Nations Unies afin d'en venir à des ententes pour une meilleure protection de nos ressources, il serait important que le gouvernement initie un projet visant à l'élaboration d'un code d'éthique national, voire international, dont le principal objectif serait de responsabiliser tous et chacun quant à la préservation de nos ressources halieutiques.

Il faut décentraliser la gestion de la pêche. Il faut que l'industrie se prenne en main et se régularise elle–même en ce qui concerne les mesures coercitives ou de sanctions pour celui ou celle qui aurait enfreint le code d'éthique. À titre d'exemple, pour avoir dépassé le quota autorisé, un pêcheur pourrait se voir réduire son quota pour l'année suivante. Pour avoir pêché illégalement, il pourrait se voir retirer ou susprendre son permis de pêche pendant un certain temps.

● (1650)

Le Bloc québécois appuie ce projet de loi du ministre de la Justice. Ce projet de loi devra, cependant, inclure un amendement qui interdit l'utilisation de la force si la vie de l'équipage du bateau en fuite est en danger. La porte que nous ouvrons aujourd'hui à l'utilisation de la force ne doit en aucun cas servir de couverture à des bavures qui pourraient survenir du droit donné aujourd'hui aux gardes–pêche.

Le Canada doit démontrer sa volonté politique de faire respecter sa juridiction sur les 200 milles marins que constituent ses eaux territoriales. Cette volonté devra justifier à elle seule ce texte de loi même si, à certains égards, on peut le regretter pour des questions de valeur morale et sociale. Il semble, malheureusement, que la force soit encore le seul langage que certains comprennent, bien que ce ne soit pas le moyen le plus efficace de mettre fin à des pratiques de pêches illégales. L'objectif de montrer à la communauté internationale la détermination de notre pays de mettre fin à ces pratiques est tout à fait louable. Toutefois, le recours à la force comporte toujours certains risques. C'est pourquoi l'amendement proposé par le Bloc québécois vise justement à limiter l'utilisation de la force pour éviter des incidents fâcheux.

Il me reste à espérer que le gouvernement prendra cet amendement en considération d'autant plus qu'il n'y a pas de relation causale entre la pêche illégale et la crise des pêches de l'Atlantique. Le gouvernement doit se mettre à l'oeuvre pour restructurer l'industrie des pêches, développer de nouvelles pratiques commerciales pour valoriser des pêches moins connues.

Enfin, on ne pourra stopper les pratiques illégales de pêche sans le recours des autres pays. Il faudrait poursuivre les efforts de négociation avec la communauté internationale car la modification apportée aujourd'hui à la Loi sur la protection des pêches n'amène aucune solution aux véritables problèmes que vivent les pêcheurs de l'Est du pays.

[*Traduction*]

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat cet après–midi, car j'ai moi–même navigué quelque temps sur les océans, surtout sur la côte ouest du Canada, et j'ai participé à des activités de surveillance de la pêche au début des années 1970. Je voudrais partager quelques–unes de mes réflexions à ce sujet, notamment avec les députés du Bloc.

Lorsque je servais dans la marine canadienne, notre rôle de protéger la limite des 200 milles était très important. Selon moi, il est primordial de comprendre que le poisson est une ressource naturelle du Canada et que nous devons protéger nos ressources naturelles. En fait, nous avons le droit de le faire en tant que pays souverain.

Je suis un peu contrarié lorsque j'entends des gens dire: «Vous devez faire attention de ne pas désarmer ou désemparer un bateau, car vous risquez de blesser l'équipage.» Je ne suis pas d'accord avec cela. Tout d'abord, la personne responsable de cet équipage est le capitaine du navire. L'équipage ne relève pas de ceux qui tentent d'appliquer la loi de notre pays, mais bien du capitaine du navire, qui doit assurer la protection de son équipage.

Je fais pour un moment une analogie avec un conducteur en état d'ébriété. Une personne est assise dans un bar et consomme trop l'alcool, si bien que le taux d'alcool dans son sang dépasse 0,08. Elle s'installe ensuite au volant, enfreignant de toute évidence les lois du Canada. Même si elle ne connaît pas ces lois, elle n'en est pas moins coupable. Elle est coupable en vertu des lois canadiennes.

Je suis d'accord avec les dispositions de cette partie de l'amendement qui concernent l'usage de la force. J'ai examiné

toutes ces dispositions. Un avertissement suffisant, des drapeaux et des feux clignotants, ce sont tous là des aspects propres aux communications en haute mer. Il incombe entièrement au capitaine de ce navire de s'assurer que son équipage demeure en sécurité. S'il enfreint la loi, il devra en subir les conséquences prévues par les lois du Canada.

• (1655)

Le dernier point que je voudrais souligner est un extrait de notre hymne national: «Protégera nos foyers et nos droits.» Nous avons le droit, en tant que pays souverain, de protéger nos ressources, et nous devons le faire. Il s'agit là d'un bon exemple des choses que nous devrions entreprendre.

[*Français*]

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, j'apprécie le commentaire de mon collègue et je comprends très bien son point de vue pour avoir, comme il nous l'a mentionné, travaillé dans la marine canadienne et protégé les eaux territoriales du Canada. Mais il m'apparaît important et impératif, je pense, que le gouvernement protège ses eaux territoriales. Il n'y a aucun doute là–dessus dans mon esprit. Mais je pense qu'il ne faut pas s'imaginer qu'à partir du moment où on a donné un droit à des gens de désemparer un navire, que ce sera uniquement la responsabilité du capitaine.

La compétition est très forte, il faut gagner notre vie, il faut pêcher le maximum de poissons, il faut faire cela dans le moins de temps possible et il faut repartir. Ces gens–là ont quand même des permis. La pêche illégale en soi, je ne pense pas que ce soit un acte de piraterie—qu'on me corrige si je suis dans l'erreur. Mais il me semble qu'il est important que tout cela se fasse avec un maximum de garantie de protéger des vies humaines. Arrêter quelqu'un qui fait de la pêche illégale, à mon point de vue, ça ne vaudra jamais la mort d'un homme ou d'une femme.

Le vice–président: Je crois que le temps alloué au débat est maintenant écoulé.

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera au moment de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Notre–Dame–de–Grâce—Le Programme de contestation judiciaire; l'honorable député de Provencher—La petite entreprise; l'honorable député de Wild Rose—L'environnement; l'honorable député de Kamloops—La petite entreprise.

Si je comprends bien, il n'y a plus d'orateurs pour le Bloc québécois sur ce projet de loi, en tant qu'opposition officielle, ni pour le gouvernement, sauf le secrétaire parlementaire qui va terminer le débat. Alors, il y a deux orateurs du Parti réformiste qui peuvent parler maintenant, je n'y vois aucune objection. Je cède donc la parole au député de Wild Rose.

[*Traduction*]

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui dans la débat sur le projet de loi C–8, mais je suis très songeur. À l'heure actuelle, je suis porté à appuyer ce projet de loi, mais je le fais avec réserve.

Je m'inquiète de ce qu'on n'ait pas consulté le moindre agent de police de ma circonscription au sujet de cette modification à apporter au Code criminel. J'ai communiqué avec le surintendant de la Division K de Red Deer, en Alberta, qui m'a dit que ni lui ni, à sa connaissance, aucun autre représentant de la GRC de la province n'a été consulté en vue de cette mesure. C'est plutôt étrange, puisque selon le communiqué, le projet de loi donne suite à une consultation auprès de la police partout au Canada.

De plus, je vois mal comment cette modification permettrait aux agents de police d'être mieux en mesure d'arrêter des criminels. En fait, je cherche à m'assurer que c'est précisément ce que le projet de loi permettrait de faire. J'ai le sentiment profond que cette mesure pourrait réduire la capacité des agents de faire leur travail, surtout à cause de la perte de précédents depuis quelques années.

Bref, qui des policiers ou des criminels ce projet de loi favorisera–t–il? Je suis incapable de répondre à cette question. Je voudrais aussi savoir pour quelle raison on a présenté ce projet de loi. Cherche–t–on à faire du Canada un endroit plus sûr? Est–ce plutôt pour répondre aux pressions des groupes d'intérêts? En effet, ces groupes ont profondément marqué les gouvernements précédents et ils semblent influer sur le gouvernement actuel.

• (1700)

Je crois fermement que tous les Canadiens veulent renforcer l'exécution de la loi. Je suis presque certain qu'ils ne se fieraient pas à ce projet de loi pour cela.

Le député de la Colombie–Britannique et mes collègues réformistes ont rappelé que trois morts avaient été causées par des meurtriers qui ont bénéficié d'une réduction de peine pour homicide involontaire, sous prétexte qu'ils étaient ivres et ne savaient pas ce qu'ils faisaient. Si l'on faisait une recherche, on constaterait que cette situation se produit fréquemment. Est–ce que le projet de loi remédie à ce genre de problèmes? Je suis presque certain que la réponse est non.

Je suis également certain que les Canadiens veulent savoir que lorsqu'un projet de loi sera adopté, il permettra d'empêcher, en partie, sinon complètement, le meurtre de Canadiens par des assassins bénéficiant d'une libération d'un jour ou de libérations conditionnelles. J'ai déjà dit à la Chambre que je connais les cas de 23 assassins en semi–liberté ou en liberté conditionnelle qui ont tué 32 personnes. Et ce ne sont là que ceux dont j'ai entendu parler. J'aimerais bien savoir combien de criminels ont été tués au moment de leur arrestation ces cinq dernières années. À mon avis, il y en a eu beaucoup moins que 32 et si c'est bien cela, quelles sont nos priorités? Nous soucions–nous vraiment davantage des victimes et de leurs familles que des criminels?

Si le projet de loi vise à protéger les criminels, il est temps de nous réveiller et de faire ce qui est dit dans le livre rouge. Occupons–nous des victimes pour faire changement et rendons véritablement le pays plus sûr pour les citoyens. Diminuer le pouvoir de la police n'est pas le moyen de rendre le Canada plus sûr. Si c'est ce que vise le projet de loi, alors je m'y oppose.

Je terminerai en demandant qu'on réponde aux questions suivantes: Combien d'agents de police sont morts en devoir au Canada et combien de criminels sont morts au cours d'opérations policières? Si le nombre de policiers est plus élevé que le nombre de criminels, alors il faut que la loi les protège mieux. Qu'en est–il? Si ce n'est pas le cas, pourquoi leur faire courir plus de risques et enrichir les avocats? J'espère que les revenus des avocats ne sont pas entrés en ligne de compte au moment de la rédaction du projet de loi.

Je suis heureux d'avoir eu la possibilité d'exprimer mon point de vue sur le projet de loi C–8. Je suivrai attentivement le débat pour entendre les réponses que d'autres députés pourront apporter aux questions que j'ai posées.

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, je serai très bref. J'ai déjà soulevé certains des points que je voulais soulever en posant des questions à d'autres députés.

Pour me préparer au débat de cet après–midi, j'ai parlé à des gardes–pêche sur la côte ouest qui, je croyais, auraient dû être au courant de tout processus de consultation que le gouvernement aurait pu entreprendre avant de présenter ce projet de loi. Lorsque je les ai interrogés au sujet de ces modifications, c'était la première fois qu'ils en entendaient parler. Je n'ai pas seulement parlé à des gardes–pêche sur le terrain, mais aussi à des gens qui occupent des postes importants dans ce ministère et qui auraient dû être au courant des changements dont nous parlons aujourd'hui.

La question qu'a soulevée le député de Wild Rose et que nous devons continuer de soulever, c'est ce qui a motivé le gouvernement à présenter ce projet de loi. Ce projet de loi vise–t–il à rendre nos méthodes d'application de la loi plus efficaces? Vise–t–il à rendre nos rues plus sûres? Vise–t–il à protéger nos policiers et à leur donner la confiance nécessaire pour qu'ils soient plus certains, sachant qu'ils ont la loi de leur côté, que les autorités et leurs surveillants vont les appuyer lorsqu'ils prendront les décisions difficiles qu'ils doivent prendre dans l'exercice de leurs fonctions? C'est là où ce projet de loi échoue. Je ne crois pas qu'il donne aux policiers, que ce soit les gardes–pêche, les policiers municipaux ou les agents de la GRC, le genre de confiance dont ils ont besoin.

• (1705)

Dans notre pays, les policiers ne sont pas du genre Gestapo. Ce sont nos voisins, nos fils, nos amis. Ce ne sont pas des gens autoritaires, loin de là. Ce sont des gens dont la mission première est de servir le public. Et pourtant, ces gens risquent leur vie la plupart du temps. Ils se mettent dans des situations très dangereuses pour faire en sorte que notre pays devienne un endroit où nous ayons la vie encore meilleure. C'est sur ce point que toute cette mesure s'effondre. Elle n'offre pas aux agents de la paix le genre de protection qu'ils devraient obtenir. Elle ne leur offre pas le genre d'encouragement dont ils ont besoin pour continuer à remplir leurs devoirs. Cette mesure est très décevante.

Il nous est très difficile d'imaginer ce que ce serait que de poursuivre quelqu'un dans les ruelles sombres d'une de nos grandes villes ou de poursuivre des braconniers en pleine nuit sur les rives du fleuve Fraser ou dans une anse isolée sur les côtes de la Colombie–Britannique ou sur celles de la Nouvelle–Écosse. Il faut un certain courage pour faire ce genre de travail jour après jour. Ces gens–là ont besoin de notre appui et de notre encouragement.

Je le répète, si le gouvernement tenait vraiment à rendre les rues plus sûres dans notre pays, s'il tenait vraiment à permettre aux agents chargés de l'application de la loi de faire le travail que nous et les Canadiens en attendons aujourd'hui, c'est aux criminels qu'il faudrait imposer la responsabilité de s'arrêter, de sorte qu'ils pourraient très difficilement être tentés d'essayer d'échapper à leur arrestation. Il faudrait frapper de peines sévères ceux qui n'obéissent pas aux ordres des agents de police, qu'ils aient ou non quelque chose à se reprocher.

Nous devons faire en sorte que les autres membres de notre société s'arrêtent quand un agent de police le leur ordonne et laissent aux tribunaux le soin de déterminer s'ils sont coupables ou innocents. Voilà à quoi se résume la question. Nous, citoyens de ce pays–ci, nous devons reconnaître cette réalité absolument fondamentale, à savoir qu'il nous incombe d'obéir aux agents de l'autorité publique et de laisser le soin de déterminer notre culpabilité ou notre innocence au système judiciaire de notre pays, dans lequel j'ai énormément confiance.

En conclusion, je tiens à répéter que ce projet de loi a besoin d'être retravaillé. Nous devrions offrir à nos agents de police le genre d'encouragement dont ils ont besoin. Nous devrions punir sévèrement les criminels qui veulent se soustraire aux requêtes et aux ordres légitimes des autorités policières de notre pays.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, les deux derniers orateurs ont parlé de l'ordre et de la loi et je suis pour l'ordre et la loi. Cependant, depuis quelques années, nous avons été témoins d'un certain nombre de bavures policières et je pense à des incidents qui sont arrivés à Montréal et à Toronto. Je suis conscient que la plupart des policiers, dans la plupart des circonstances, savent faire leur travail d'une façon impeccable, tout à fait correcte et digne de respect. Il n'en reste pas moins que dans les événements auxquels je fais référence, j'ai eu, à titre de simple citoyen—parce que finalement, je suis un simple citoyen, et si je suis député aujourd'hui, cela ne change pas mon coeur de simple citoyen—donc, j'ai conservé cet arrière–goût que les choses n'avaient pas été faites décemment.

• (1710)

Évidemment, pour me permettre de mieux comprendre une situation, je dois disposer d'un certain nombre de critères, d'un certain nombre de balises. Qu'est–ce qu'un policier devrait faire dans les circonstances qui ont mené à ces bavures? Est–ce que les policiers ont agi correctement? Si je n'ai pas de balises, si je n'ai pas de critères, j'ai de la difficulté à bien apprécier la portée de leurs gestes et ceci génère en moi de l'inquiétude.

Au contraire, si les balises sont claires, s'il y a une règle évidente à suivre et si je suis confortable avec cette règle, comme je le suis avec celle dont il est question dans le projet de loi devant nous, je serai davantage en mesure d'apprécier le comportement d'un ou de plusieurs policiers dans ces circonstances extrêmes. Peut–être même ce policier ou ces policiers seront–ils

davantage eux–mêmes en mesure de savoir clairement ce que la société attend d'eux.

En conséquence, je ne partage pas les propos tenus pas les deux derniers intervenants, mais peut–être pourraient–ils m'aider à mieux comprendre leur position à présent que j'ai expliqué la mienne.

[*Traduction*]

M. Cummins: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Je le tiens en haute estime et j'apprécie sa sincérité.

Personnellement, j'estime que les balises sont très claires. Quant aux incidents survenus à Toronto et à Montréal, si je me souviens bien, les policiers ont ordonné aux personnes en cause de s'arrêter, mais celles–ci ont décidé de ne pas obtempérer. Voilà le problème.

D'une certaine façon, il existe dans notre société une idée selon laquelle, lorsqu'un policier demande à quelqu'un de faire quelque chose, il n'y a rien de mal à essayer de jouer au gendarme et au voleur et à s'enfuir. C'est là le problème.

Je ne sais pas si ceux qui prennent la fuite ont été indûment influencés par la télévision ou la publicité, mais le problème fondamental, ce sont les gens qui s'enfuient. Ce ne sont pas les policiers qui leur ordonnent de s'arrêter. Nous devons nous employer à ce que les Canadiens aient davantage confiance dans leur système judiciaire. Peut–être que ceux qui prennent la fuite ont justement trop confiance dans celui–ci. Ils savent où ils aboutiront. Quoi qu'il en soit, nous devons axer nos efforts dans cette direction.

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, après avoir entendu mon collègue parler du projet de loi C–8, je me demande s'il l'a lu et examiné à fond.

Selon moi, cette mesure législative comporte à l'évidence les paramètres qu'il a mentionnés. Elle fixe les paramètres qui permettront à nos services de police de s'acquitter de leurs fonctions d'une façon on ne peut plus responsable. Tout est clair. Le mot clé est «raisonnable».

Il s'agit pour nous d'interpréter le sens à donner à «raisonnable». Le projet de loi explique clairement ce qu'il faut entendre par ce mot lorsqu'il est dit d'employer la force avec l'intention de causer, ou de nature à causer la mort ou des lésions corporelles graves, à moins que la police n'estime, pour des motifs raisonnables, que cette force est nécessaire afin de se protéger elle–même ou de protéger toute autre personne sous sa protection, contre la mort ou contre des lésions corporelles graves. C'est tout à fait explicite.

Le député d'en face n'est–il pas d'avis que ce texte crée une situation meilleure que celle dans laquelle nous nous trouvons actuellement en ce qui concerne le policier. Celui–ci disposera désormais d'un texte de loi sur lequel il pourra s'appuyer dans les cas où il se demandera—et il doit être au fait, car il est alors le seul à décider—s'il y a bel et bien motifs raisonnables.

• (1715)

M. Cummins: Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, je ne suis pas avocat. À entendre certains propos tenus cet après–midi de la part de gens qui le sont, je crois comprendre que ce projet de loi sera mis en oeuvre et que, d'une manière ou d'une autre, les tribunaux interpréteront cette loi telle qu'elle est expliquée ici aujourd'hui.

Ce qui me pose problème avec cette mesure législative, c'est qu'elle ne touche pas l'objectif visé, à savoir le cas des personnes qui s'enfuient lorsque des policiers leur ordonnent de s'arrêter. Je ne crois pas qu'elle s'attaque à ce problème. À mon avis, elle ne fait que compliquer encore davantage la tâche du policier qui doit intervenir. S'il doit y avoir lésions corporelles ou mort, il devient plus difficile pour le policier de justifier son geste.

Il est très facile, pour nous qui siégeons dans cette enceinte en toute tranquillité et qui lisons ce projet de loi, de dire ce qui ne va pas et de chercher des solutions. Mais ce n'est pas ici que les choses se passent. Les choses se passent dans les petites rues noires de Toronto ou de Montréal ou, comme je l'ai dit plus tôt, au tournant d'une gorge du fleuve Fraser. Enfin, dans quelque endroit de ce genre. C'est là que tout le projet de loi s'effondre!

Nous devrions offrir à nos agents de police quelque chose de plus encourageant que ce projet de loi.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, je voudrais remercier tous les députés qui ont accepté de participer au débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C–8. J'aimerais aborder quelques–unes des préoccupations que suscite ce projet de loi et exprimer mon opinion à son sujet.

Tout d'abord, je voudrais traiter de quelques–unes des questions qu'on a soulevées au sujet de la loi sur les criminels en fuite, en particulier en ce qui a trait aux policiers et aux criminels.

[*Français*]

Après cela, je voudrais parler de la question des pêcheries au large des côtes de notre pays.

[*Traduction*]

Le député de Delta a dit que nous devrions réellement nous préoccuper davantage de la sécurité des policiers. Ce projet de loi n'est pas censé régler toutes nos préoccupations à l'égard de la criminalité.

Le député de Wild Rose a jugé déplorable que le premier projet de loi que dépose le ministère de la Justice parle de réduire le pouvoir de la police.

Tout d'abord, il ne réduit pas le pouvoir de la police. Ensuite, si ce projet de loi est déposé maintenant, c'est que le gouvernement actuel et le précédent ont eu des négociations et des consultations à ce sujet au cours des deux dernières années. Ils ont tenu une foule de discussions qui remontent à 1992, et cette question continue de faire l'objet d'une étude. Le ministère de la Justice estime que le temps est maintenant venu de déposer ce projet de

loi à la Chambre des communes. À mon avis, il serait tout à fait inutile d'en retarder le dépôt plus longtemps.

Le projet de loi ne réduit pas les pouvoirs de la police. Il se trouve que la disposition du Code criminel est trop large. La disposition actuelle ne demande pas aux policiers d'évaluer le danger posé par la tentative d'évasion du suspect avant de décider, pour l'empêcher de fuir, de recourir à une force susceptible de causer la mort.

• (1720)

Si on prend le paragraphe 25(4) au sens littéral, il peut être fait recours à une force susceptible d'entraîner la mort pour arrêter une personne qui s'enfuit pour éviter l'arrestation, même si le suspect ne pose aucun danger physique pour qui que ce soit, y compris le policier, à condition, bien sûr, que la fuite ne puisse être empêchée par des moyens raisonnables d'une façon moins violente.

Il n'est pas question ici de mettre la vie du policier en danger, pas plus que la vie de quiconque que le policier a le devoir de protéger. Par contre, si l'on estime que la vie ou la sécurité d'une personne est en danger ou que cette personne risque des lésions corporelles graves, on peut avoir recours à une force susceptible de causer la mort. Dans le cas de certains crimes, l'évasion du suspect, quand il y a d'autres moyens de l'arrêter, ne présente aucune menace pour le policier ou le public.

Nous ne laissons personne s'échapper. Nous ne mettons pas en danger la vie de qui que ce soit. Nous disons simplement que la loi, dans sa forme actuelle, est tellement générale que la police peut recourir à une force susceptible de causer la mort contre tout suspect, quel que soit le délit. Ce n'est pas dans l'intérêt de la société et, d'après les discussions que j'ai eues avec la police, ce n'est pas dans l'intérêt de la police. Chaque fois qu'une personne soupçonnée d'un crime est tuée, les gens reprochent automatiquement à la police d'avoir la gâchette facile, de tirer sous n'importe quel prétexte. Souvent, ce n'est pas du tout le cas. Il arrive peut-être qu'un policier, homme ou femme, se serve inutilement de son arme à feu, mais ce sont des cas isolés. Il est extrêmement rare qu'un policier se serve inutilement de son arme.

Je serais le dernier à dire que nous modifions cette disposition parce que les agents de police l'utilisent et qu'elle est utilisée inutilement dans le Code criminel. Ce n'est pas le cas. Les agents de police utilisent leurs armes de façon très responsable, il n'y a aucun doute là-dessus.

C'est simplement que cette disposition est dans le Code criminel depuis très longtemps et que nous estimons le moment venu de la modifier. Nous n'essayons absolument pas de réduire les pouvoirs de la police.

En fait, nous avons consulté les agents de police et ils sont également d'avis que cette disposition du Code criminel devrait être modifiée. Nous disons aussi que le bénéfice du doute restera à l'agent de police, c'est clair dans la disposition qui concerne les pénitenciers.

Le député de Scarborough faisait remarquer plus tôt que dans les pénitenciers, certains gardes seulement sont armés. Il n'y a pas de doute qu'ils sont armés pour une bonne raison. S'il y a une évasion dans un établissement fédéral—pas un établissement provincial ou municipal, car les détenus de ces établissements ne posent pas la même menace—le garde ne peut pas, vu la nature de l'établissement, prendre le temps de savoir s'il s'agit d'un des criminels les plus dangereux ou d'un détenu plus inoffensif. Vu que ces établissements abritent des criminels notoires, le garde a le droit d'utiliser son arme.

En étudiant cette mesure législative, il faut regarder la situation. Ce n'est pas que nous voulions absolument faire un changement, c'est que les tribunaux ont déjà modifié la disposition. Le 26 avril 1993, l'actuel paragraphe 25(4) du Code a été jugé contraire à l'article 7 de la Charte, qui porte sur le droit à la vie et à la sécurité de la personne. C'est ce qu'a conclu la Cour de l'Ontario dans l'affaire R. contre Lines.

• (1725)

Le tribunal a donc statué que cette disposition, qui permet de tirer sur quiconque a commis un crime et prend la fuite, met en danger la vie et les droits de cette personne. Personne à la Chambre n'oserait dire, je pense, que les suspects n'ont aucun droit en vertu de la Charte. Tous les Canadiens ont des droits en vertu de la Charte.

Nous ne voulons pas que des criminels s'évadent, mais nous ne voulons pas non plus que soit mise en danger la vie de personnes qui ont commis des infractions mineures et qui fuient la police. Je suis d'accord avec le député de Delta qui signale que, semble-t-il, l'on veut davantage savoir maintenant dans quelle mesure la police est déterminée à procéder à l'arrestation et que de plus en plus de personnes défient l'autorité de la police. Mais cela, en soi, ne justifie pas que l'on tire sur une personne. Il ne faut pas oublier ça. La sécurité du public, ne l'oublions pas, est ce qui compte le plus pour nous. Cependant, nous devons aussi examiner le rôle du policier. J'en déduis, d'après cette mesure législative, que rien n'arrête ou n'entrave ce rôle, d'aucune façon.

Je reconnais, tout comme les députés d'en face, que si c'était le cas, il faudrait revoir cette mesure législative sous un autre angle. Mais puisque ce n'est pas le cas, nous devons faire ce changement.

Que se passera-t-il si cette disposition du Code criminel, même si elle n'est pas soumise à la Cour suprême du Canada, est jugée inconstitutionnelle au regard de l'article 7 de la Charte des droits et libertés? Le cas échéant, elle serait nulle et non avenue.

La disposition n'aura donc aucun effet si elle n'est pas modifiée. Aussi, si nous n'apportons pas de modification à la loi, la police se verra entravée dans l'exercice de ses fonctions puisqu'elle ne disposera plus de lignes directrices, celles dont elle disposait ayant été jugées contraires à la Charte des droits et libertés. C'est pourquoi nous devons modifier la loi, éliminer la zone grise, préciser en termes acceptables au plan constitution-

nel ce que la police peut faire. C'est tout ce que tend à faire le projet de loi.

Nous le devons bien à la police et à la société.

[*Français*]

Il y a aussi une autre partie qui est vraiment importante ici. Le député de Gaspé, par exemple, dit qu'il désire proposer un amendement au projet de loi. C'est une bonne idée parce que le comité permanent siégera bientôt, peut–être la semaine prochaine. Il sera opportun, en comité, de présenter des amendements, et je voudrais ici garantir au député que son amendement sera considéré et que je le remercie de son intérêt.

Je ne garantis pas que son amendement sera adopté, mais il recevra toute notre considération.

C'est une situation qui est vraiment sérieuse. Comme le dernier orateur du Bloc québécois l'a mentionné, nous connaissons ici une situation grave en ce qui concerne la pêche au large des côtes du Canada atlantique.

• (1730)

Maintenant, au Canada atlantique, il y a plus de 45 000 chômeurs. C'est vraiment sérieux et c'est une situation grave pour les gens du Canada atlantique, ainsi que pour ceux de la province de Québec, parce qu'il n'y a vraiment plus de pêche maintenant. On a le sentiment que les pêcheurs au large des autres pays ont le même problème. Il est vraiment nécessaire d'avoir quelque chose, afin de pouvoir dire aux pêcheurs du Québec et du Canada atlantique qu'il y aura des lois et des règlements qui seront appliqués dans l'intérêt des gens de ces régions.

[*Traduction*]

Nous devons démontrer, par nos actions, que nous sommes conscients du problème de la surpêche étrangère. Nous ne changeons pas les lois. Nous ne proposons rien de neuf. Nous voulons simplement ajouter à la loi les dispositions contenues dans le projet de loi C–8.

Nous ne recherchons pas l'affrontement des navires étrangers. Ce n'est pas notre intention. Le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans a expliqué en détail les procédures qui s'appliquent en cas d'arraisonnement d'un navire étranger. Ces procédures sont très détaillées. On donne toutes les chances au capitaine d'immobiliser son navire ou de faire demi–tour. On prévoit même de laisser à l'équipage le temps de quitter une certaine partie du navire, afin qu'il soit possible de passer à l'action sans mettre en danger la vie des membres de l'équipage.

Ne rien faire pour régler le problème, ce serait comme dire aux navires de pêche étrangers: «Venez faire de la surpêche dans nos eaux et vous vous en tirerez indemnes.» Ce n'est pas ce que nous voulons leur faire entendre. La situation est déjà beaucoup trop grave.

Nous ne souhaitons pas l'affrontement. Il ne s'en est jamais produit jusqu'à maintenant, mais il faut faire quelque chose pour que la réglementation sur la pêche soit respectée dans nos eaux.

Le dernier député à prendre la parole, le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, qui a beaucoup d'expérience, notamment à titre d'amiral de la marine canadienne, nous donnera plus de renseignements sur la manière d'y arriver et sur la façon dont le gouvernement du Canada et les responsables agiraient en cas d'affrontement avec un navire étranger.

Encore une fois, je veux remercier tous les députés pour leur participation. Nous serons vraiment heureux d'entendre leurs observations aux audiences du comité et de prendre connaissance de toute proposition. Nous voulons avoir des audiences valables. Nous voulons entendre des témoins. Nous n'allons pas convoquer un nombre illimité de témoins, mais en recevoir un certain nombre qui feront une contribution pertinente. Le ministre lui–même se présentera pour répondre aux questions que les membres du comité pourraient vouloir lui poser. Nous voulons dès demain renvoyer ce projet de loi au comité, afin de pouvoir en entreprendre l'étude sans délai.

Je pense que cette mesure est justifiée, parce qu'elle facilitera l'application de la législation sur les pêches et permettra aux policiers d'agir dans un cadre législatif acceptable en vertu de la Constitution, tout cela sans nuire le moindrement à la sécurité des Canadiens.

Je pense que cette mesure législative est dans l'intérêt de tous les Canadiens.

• (1735)

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice qui nous a fait un exposé très intéressant, que j'ai suivi vraiment avec beaucoup d'intérêt. Toutefois, je n'ai pas entendu parler de règlements. Est–ce que le secrétaire parlementaire pourrait nous dire ce qui va arriver avec les règlements et comment on procédera, ne serait–ce que pour m'instruire de mon ignorance? Comment cela fonctionne? Vous nous avez dit qu'on pouvait aller déposer les amendements et que tout cela serait pris en considération au comité, mais qu'advient–il des règlements?

[*Traduction*]

M. MacLellan: Monsieur le Président, le ministre des Pêches examine à l'heure actuelle des dispositions très complètes relatives à la pêche sur la côte de l'Atlantique et dans le golfe du Saint–Laurent, qui vont avoir des répercussions suffisantes sur le secteur de la pêche, sur son avenir et sur la façon dont nous traitons des problèmes qui l'affligent.

Nous n'allons pas essayer de nous attaquer à la question des bateaux étrangers fuyant nos eaux sans nous arrêter à la protection offerte dans d'autres domaines du secteur de la pêche.

Étant donné la nature complexe des questions touchant la pêche auxquelles le ministre réfléchit à l'heure actuelle et le temps que va prendre l'élaboration du programme définitif, il va falloir attendre encore un peu.

J'espère que ma collègue va comprendre que je ne voudrais pas couper l'herbe sous les pieds du ministre des Pêches. Nous ne voulions pas le faire, car ces dispositions vont faire partie du programme global que nous attendons.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, je crois qu'il faut apprécier l'ouverture d'esprit dont a fait preuve le secrétaire parlementaire en affirmant qu'il porterait un intérêt tout particulier aux amendements que proposera le Bloc québécois lors de l'étude au comité permanent.

Je me permets d'ajouter, toutefois, un éclairage qui, à mon sens, a toute son importance pour mettre bien en contexte ces amendements que nous voulons proposer. On peut bien protéger nos eaux territoriales pour éviter la surpêche, mais on ne peut pas empêcher nos poissons de quitter nos eaux territoriales. On voudrait légiférer en ce sens qu'on manquerait d'aquariums pour tous les emprisonner, une fois qu'ils auraient transgressé et la loi et la limite des eaux territoriales.

Par ailleurs, à l'extérieur de nos eaux territoriales, nous n'avons aucun pouvoir pour empêcher les bateaux d'autres pays, d'autres nations de venir pêcher. Et Dieu sait qu'ils viennent de par le monde entier! C'est pourquoi il convient, à défaut de pouvoir légiférer sur le sort de la migration des poissons, de légiférer à l'échelle planétaire sur la gestion de la ressource, parce que la ressource poissons n'appartient à aucun pays en particulier. Elle n'appartient ni au Canada, ni au Québec. Elle appartient à la mer. Et la mer, à l'extérieur des eaux territoriales, appartient à chacun et à tous. D'où l'importance de porter une attention toute particulière aux amendements que nous proposerons, qui feront en sorte, espérons-le, que le Canada et le Québec prendront un rôle de premier plan pour amener les nations à concevoir une meilleure gestion de cette ressource qui nous appartient à chacun et à chacune.

[*Traduction*]

M. MacLellan: Monsieur le Président, c'est une excellente observation. Nous ne pouvons, à ce stade-ci, traiter de problèmes qui ne relèvent pas de notre compétence.

Je voudrais souligner une chose que je trouve extrêmement importante. Lorsque le Canada a étendu sa compétence sur la zone des 200 milles, nous avons été en mesure d'inclure tous les Grands Bancs situés au large de la côte est du Canada, surtout de Terre-Neuve, à l'exception de deux petites parties, les deux extrémités des Grands Bancs.

Les Grands Bancs constituent un milieu propice à la présence de poissons. Cependant, lorsqu'on passe les Grands Bancs et qu'on arrive dans des eaux plus profondes, la situation est tout à fait différente.

• (1740)

Ce que nous souhaiterions faire, c'est nous assurer que parmi les poissons qui quittent le principal secteur des Grands Bancs situé dans les eaux canadiennes pour se rendre dans les extrémités, certains reviennent graduellement.

Ce qui se produit, c'est que les navires étrangers se tiennent en grand nombre aux extrémités, à l'extérieur des eaux canadiennes. Très peu des poissons qui sortent à ces endroits-là reviennent dans nos eaux. Nous avons le sentiment de perdre une bonne partie de nos ressources halieutiques.

Le député de Gaspé a déclaré que nous ne devrions pas dire aux autres pays quel type de poisson ils peuvent prendre. Si la France souhaite pêcher une morue de petite taille, elle devrait être en mesure de le faire alors. Cependant, les choses ne sont pas si simples que cela. Le fait est que lorsqu'on prend une petite morue, cette dernière ne deviendra jamais grosse.

Où doit-on s'arrêter relativement aux petites morues? Si on permet la prise des petites morues, pourquoi ne laisserait-on pas ceux qui le souhaitent pêcher toutes celles qui sortent de nos eaux? C'est vraiment une question très grave. Nous devons appliquer des règles et des règlements sur la prise de poissons n'ayant pas atteint la taille adulte.

Il faut essayer de négocier.

[*Français*]

Le ministre des Pêches et des Océans est à Bruxelles en ce moment pour tenter de négocier avec les autres pays un accord dans ce domaine bien précis des pêches côtières.

[*Traduction*]

Si le ministre ne réussit pas, il trouvera alors une autre façon de discuter de cette question. Il a dit à la Chambre et aux Canadiens qu'elle était très importante et il souhaite y trouver une solution d'une façon ou d'une autre. Il préférerait que cela se fasse par voie de négociation.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, je désire remercier mon honorable collègue, le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice ainsi que tous les députés qui ont pris part à ce débat.

Bien que le débat n'ait pas été unanime, j'ai l'impression que le projet de loi C-8 a l'appui de la majorité. J'aimerais faire des commentaires d'ordre général et souligner un aspect du projet de loi qui revêt une importance particulière à mes yeux et, en fait, pour la région du Canada que je représente.

Pour commencer, je comprends et apprécie à sa juste valeur l'argument avancé par mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, lorsqu'il dit que ce projet de loi n'empêche d'aucune façon ni n'essaie de restreindre l'usage de la force de la part d'un agent de la paix.

Si j'ai bien compris, il ne fait que clarifier le rôle des agents de la paix, à la suite d'un jugement rendu par la Cour suprême de l'Ontario selon lequel le paragraphe en question du Code criminel viole le droit à la vie garanti par la Charte canadienne des droits et libertés.

Il nous est facile de soulever cette question à la Chambre des communes. Mais c'est une toute autre paire de manches que de se retrouver dans la situation d'un agent de la paix ou d'un capitaine et de devoir passer à l'action alors que les règles du jeu sont quasiment inexistantes.

Je ne me range ni d'un côté ni de l'autre; je veux simplement attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'il est important et nécessaire pour ceux qui doivent accomplir leur difficile devoir,

dans des conditions de crise, d'avoir un cadre précisant les limites de leur action, tant pour leur protection que pour celle de la partie adverse. J'ai lu très attentivement le projet de loi à l'intention des agents de police et j'y vois une version moderne du Code criminel, qui prescrit clairement la norme nationale concernant l'usage d'une force proportionnée. Personnellement, ma philosophie consiste à recourir à la collaboration plutôt qu'à la confrontation. Cependant, quand il y a confrontation, il faut utiliser une force proportionnelle à l'action visée.

• (1745)

C'est le contraire de vouloir tuer une mouche avec un canon. Il ne faut pas utiliser une force trop puissante, mais plutôt recourir à la force qui convient. Dans notre société aujourd'hui, étant donné le taux de criminalité et l'irrespect parfois manifeste à l'égard de notre système judiciaire, il est très important que ces mesures soient discutées devant le plus haut tribunal du pays, c'est–à–dire à la Chambre des communes.

Ce projet de loi autorise l'usage d'une force meurtrière par un agent de la paix ou par toute personne qui l'aide légalement. Les situations sont claires. La première, c'est lorsque le suspect représente une menace de lésions graves ou de mort et qu'il fuit pour échapper à son arrestion et lorsque l'évasion ne peut être empêchée par des moyens moins violents. Il est clair que l'agent de la paix qui pourchasse un criminel en fuite, qui est en mesure de le retenir par terre ou qui peut utiliser une force appropriée qui n'est pas meurtrière, cet agent de la paix ou la personne qui l'aide devrait se limiter précisément à ces moyens. Je crois que c'est là l'objet de la loi modifiée et clarifiée.

Le projet de loi fait aussi une autre chose qui m'intéresse sur le plan personnel et politique. Il propose aussi de modifier la Loi sur la protection des pêches côtières afin d'autoriser le garde–pêche dans l'exercice de ses fonctions d'employer la force nécessaire pour désemparer un bateau de pêche étranger afin d'en arrêter le capitaine ou le responsable du commandement. Il est très clair que la force pourra s'appliquer dans le cas d'un bateau de pêche étranger, mais pas contre des navires canadiens.

J'ai entendu trois orateurs dire qu'il était nécessaire pour le Canada, qui effectue beaucoup d'échanges commerciaux et qui possède la côte la plus longue au monde, d'avoir des mesures législatives précises sur la façon de procéder pour protéger le littoral, soit les ressources mises à la disposition des Canadiens dont la vie dépend de la mer et de la côte.

Pour ceux d'entre nous qui y avons eu recours dans le passé et pour ceux qui voudraient y recourir à l'avenir, la loi n'était peut–être pas aussi claire que nous l'aurions voulu. Je tiens à dire d'entrée de jeu que cette règle s'applique lorsqu'un bateau de pêche étranger doit être arrêté. Je signale en passant que dans le cas de la haute mer la situation n'est pas aussi claire qu'on l'a parfois laissé entendre au cours du débat. Le droit maritime international diffère du droit civil ou pénal en ce sens qu'il se fonde sur des précédents. Il va de soi qu'il existe des précédents en ce qui a trait à l'arrestation de bateaux étrangers en haute mer.

Je n'ai pas avec moi le libellé exact, mais je sais que, récemment, lors d'une conférence des Nations Unies, on a déclaré qu'un État riverain, c'est–à–dire un pays dont la côte est adjacente à la haute mer, a des droits, des devoirs et des responsabilités relativement à un stock qui chevauche la zone de 200 milles. Or, comme l'a mentionné le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, il y a certainement un stock qui chevauche le nez et la queue des Grands Bancs. La question n'est donc pas aussi simple que certains députés voudraient nous le faire croire. Je ne veux pas me lancer maintenant dans un débat sur le nez et la queue des Grands Bancs, mais cette question pourrait certainement être abordée plus tard par la Chambre.

• (1750)

Je veux simplement traiter de la modification à la Loi sur la protection des pêches côtières, qui vise à permettre de prendre la mesure énoncée contre le capitaine d'un bateau. La disposition législative en question précise ce qui peut être fait et dans quelles circonstances. Une fois que le projet de loi sera adopté, le gouvernement adoptera un règlement qui précisera les modalités d'application de ces mesures.

En vertu de la Loi sur la protection des pêches côtières et de la modification proposée dans le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, le garde–pêche est autorisé à employer une force susceptible de désemparer un bateau de pêche si les trois circonstances suivantes sont réunies: premièrement, le garde–pêche procède légalement à l'arrestation du capitaine ou du responsable du bateau; deuxièmement, le capitaine ou le responsable du bateau s'enfuit afin d'éviter l'arrestation—ce qui signifie faire tourner les moteurs à plein régime pour essayer d'échapper aux autorités; et, troisièmement, le garde–pêche estime, pour des motifs raisonnables, cette force nécessaire pour procéder à l'arrestation.

Lorsqu'on fait allusion au recours à la force, certains s'imaginent que l'on va lancer toute notre force navale dans une vaste offensive et que celle–ci va couler tout ce qui bouge. Rien de tel n'est prévu. Ce n'est pas de ce genre de force dont il est question. J'ai parlé tout à l'heure de l'usage de la force pour se protéger, de l'usage d'une force minimale uniquement.

Je me souviens, lorsque la marine canadienne a arraisonné deux navires de pêche espagnols en juillet 1985. Il n'a pas été nécessaire de les pourchasser en leur tirant dessus ou de jouer les Rambos. Il a suffi d'utiliser un haut–parleur et de dire: «Vous êtes en état d'arrestation et si vous ne stoppez pas vos moteurs immédiatement, nous devrons prendre des mesures.» Sans entrer dans les détails, qu'il suffise de dire que, finalement, deux équipes d'abordage armées du navire de guerre NCSM *Athabaskan*, je crois, sont montées sur les navires espagnols qui se sont rendus sans résistance, et ont été remorqués dans un port canadien. Plus tard, des accusations ont été portées contre les responsables. Je crois que cela illustre que l'usage de la force peut se limiter à l'utilisation d'un haut–parleur, à quelques manoeuvres

de menace, j'imagine, et à l'arraisonnement d'un navire par deux équipes d'abordage armées.

La force prend bien des formes, mais c'est tout ce qu'il a fallu pour arrêter deux navires et les remorquer dans un port canadien pour que les accusations nécessaires puissent être portées. Je reconnais qu'en haute mer, cela pourrait être beaucoup plus difficile et je ne m'attends pas à ce que l'on parte demain pour aller arraisonner tous les navires qui s'y trouvent.

Je tiens à dire qu'au moment où le gouvernement a été élu, le 25 octobre dernier, il y avait 103 navires sur les extrémités des Grands Bancs et que 72 d'entre eux pêchaient. Aujourd'hui, d'après ce que j'ai compris, il y a 39 navires qui pratiquent une pêche digne de ce nom. C'était peut–être 70 et quelques, je n'ai pas obtenu de chiffres précis. Mais ce que je veux dire—ne me tenez pas rigueur de mon imprécision sur les chiffres—c'est que leur nombre a beaucoup diminué. À mon avis, nous le devons au ministre des Pêches et des Océans et au premier ministre qui ont clairement déclaré que nous n'avions pas l'intention de tolérer la surpêche par des étrangers qui utilisent des filets à petites mailles, qui ne respectent pas les quotas, qui s'attribuent eux–mêmes de grands quotas et vident littéralement l'océan des poissons au détriment des Terre–Neuviens, des Canadiens de l'Atlantique et des Québécois parce que nous nous sommes imposé des règles et parce que, de toute manière, il n'y a plus de poisson à prendre. Nous ne resterons pas là à regarder nos stocks de poissons disparaître simplement parce que nous n'avons pas le droit d'aller au–delà de la limite de 200 milles. Le gouvernement ne tolérera pas cela.

• (1755)

Ces règles dont nous parlons aujourd'hui s'appliquent évidemment à l'intérieur de notre territoire. Le secrétaire parlementaire l'a dit clairement. Cependant, ce sont des règles qui peuvent évoluer. Après tout, j'ai connu une époque où nos eaux territoriales s'étendaient à 3 milles des côtes, ce qui correspondait à la portée d'un canon. Puis, nous avons repoussé la limite à 12 milles des côtes, ce qui correspondait à la portée d'un radar à haute définition pour un bateau de taille moyenne dans une mer normale. Nous en sommes maintenant à 200 milles parce que c'est là que sont les ressources et que nous avons tous les appareils de détection et les avions nécessaires pour savoir ce qui se trouve dans la zone de 200 milles. Je ne m'attends pas à ce que la limite reste à 200 milles pour le reste de ma vie. Nous sommes passés de 3 milles à 200 milles, alors je peux supposer que l'évolution du droit international nous amènera bien au–delà de la limite de 200 milles.

Je voudrais dire aux députés comment nous pouvons employer ce genre de force. Il y a en mer un bateau de pêche étranger qui a commis une infraction ou qui pêche à un endroit où il ne devrait pas pêcher. On nous dit que ce bateau doit être arrêté. La première chose que nous faisons, c'est de faire savoir clairement au bateau en question qu'il est en état d'arrestation. Nous prenons toutes sortes de moyens pour y arriver. Nous nous servons de drapeaux de signalisation, de messages radio et de feux clignotants. Si notre bateau est plus rapide que le bateau étranger, nous naviguons en faisant des cercles autour de lui. Nous faisons tout notre possible pour nous assurer que ce bateau comprend qu'il est en état d'arrestation.

Si le bateau poursuit sa route sans tenir compte de nos signaux, alors nous devons lui faire comprendre clairement que nous allons devoir prendre des mesures plus radicales. Sans entrer dans tous les détails, je suppose que, à un certain moment, un projectile sera lancé en direction du bateau, sans toutefois l'atteindre. On lancera même un projectile juste au–dessus de l'avant du bateau. Après des heures et des heures de négociations, s'il devient absolument nécessaire d'employer la force, le capitaine de notre bateau dira clairement au capitaine du bateau qu'il doit arrêter: «Nous allons maintenant désemparer votre bateau en tirant sur le gouvernail. Nous vous donnons une heure pour éloigner vos gens de l'arrière du bateau. Faites–moi signe lorsqu'ils se seront tous éloignés.» Le capitaine ne recevra peut–être pas de réponse.

À un certain moment, nous devrons peut–être lancer un projectile sur l'arrière du bateau pour désemparer ce dernier. Ce sont des mesures terribles, mais nécessaires. Ce genre de force est nécessaire pour désemparer un bateau afin qu'on puisse procéder à l'arrestation. Il faut espérer que cela suffirait, dans des circonstances normales, à permettre à une section d'abordage armée de monter à bord du navire, d'installer un câble de remorquage et de remorquer le navire jusqu'à un port canadien où des accusations seraient portées contre le capitaine qui subirait ensuite son procès.

Je ne saurais trop insister sur l'importance de cette mesure législative pour permettre au gouvernement d'établir une réglementation, pour la rendre plus claire et pour soutenir la détermination de notre gouvernement à combattre la surpêche étrangère. On peut dire sans crainte de se tromper que non seulement la mesure à l'étude clarifie l'article 7 de la Charte et répond au jugement des tribunaux ontariens qui rendait nécessaire d'adopter une certaine mesure législative—et je suis heureux de voir que cela fait déjà partie de notre mandat—mais elle apporte aussi à la Loi sur la protection des pêches côtières une modification qui exprime très bien l'intention de notre gouvernement et qui donne des instructions très claires, concises et sans équivoque aux capitaines des navires chargés d'arraisonner les navires étrangers qui pratiquent la surpêche.

• (1800)

Je tiens à féliciter le ministre de la Justice et son secrétaire parlementaire d'avoir si tôt fait de présenter cette mesure législative. Je tiens à féliciter également tous les députés à la Chambre car, à en juger par les interventions que j'ai entendues, ils semblent avoir compris l'objet de la réglementation. Je me suis réjoui de voir qu'on semblait bien comprendre des deux côtés de la Chambre ce qu'il fallait faire pour améliorer la Loi sur la protection des pêches côtières et j'ai certainement constaté une prédisposition générale de la part de tous les députés à adopter le

projet de loi à l'étape de la deuxième lecture pour le renvoyer au comité où on pourra l'examiner plus à fond.

Je vous remercie, monsieur le Président, ainsi que tous les députés à la Chambre, de l'attention que vous m'avez accordée.

M. Milliken: Monsieur le Président, pourrais–je avoir le consentement unanime de la Chambre à ce moment–ci pour revenir à l'étape de la présentation de rapports de comités? J'ai un très bref rapport du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre que je voudrais présenter à la Chambre pour le faire adopter.

Le vice–président: Les députés ont tous entendu les termes de la motion; y a–t–il consentement unanime pour revenir à une étape antérieure?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le comité a recommandé que le nom de M. Hopkins soit substitué pour celui de M. Gagliano au Comité permanent des ressources naturelles. Cela complète le rapport et j'en proposerai l'adoption dans quelques minutes.

[*Traduction*]

M. Milliken: Je propose que le cinquième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Ted White (Vancouver–Nord): Monsieur le Président, je remercie le député de son exposé très divertissant. Lorsqu'il a parlé d'un bateau pris en chasse pendant des heures parce qu'il avait enfreint la loi, je n'ai pu m'empêcher de penser qu'on aurait traversé le tiers de l'Atlantique avant de finalement terminer les négociations et de sévir contre le bateau pris en faute. J'ai ensuite imaginé une situation où l'on demanderait aux membres de l'équipage de quitter l'arrière du bateau parce qu'on s'apprêtait à viser le gouvernail.

Qu'arrivera–t–il si le bateau vire de bord? Leur dira–t–on de courir à l'arrière du bateau parce qu'on est sur le point de tirer sur la proue? Que fera–t–on si les gens à bord du bateau n'obtempèrent pas? Le député croit–il vraiment qu'il fait des suggestions utiles?

M. Mifflin: Monsieur le Président, je pourrais dire avec désinvolture que si je ne les croyais pas utiles, je ne les aurais pas faites. Je signale au député—à qui je fais l'honneur de répondre, même si, à mon avis, il essaie aussi d'être amusant—que l'on définit la force en question comme une force que l'on utilise avec l'intention de causer la mort ou qui est de nature à causer la mort ou des lésions corporelles graves.

Je ne connais pas les origines du député, mais il me semble quelqu'un de fort coloré. Il reconnaîtra toutefois sûrement que, fondamentalement, à n'importe quel moment ou endroit dans l'histoire, la nature humaine étant ce qu'elle est, la plupart des gens raisonnables essaient d'empêcher une organisation ou une personne d'utiliser pareille force contre une autre; c'est notamment prévu dans la loi tacite de la mer et des marins. C'est cette même loi qui exige fondamentalement d'un navire qu'il se porte au secours d'un autre qui est perdu en mer, ou dont un membre d'équipage est tombé à la mer ou qui connaît des difficultés de cette nature. Dernièrement, nous avons été témoins de nombreux incidents semblables.

• (1805)

Si j'avais été un marin dans une autre vie, j'aurais certainement évité le plus possible d'utiliser la force. Nul ne veut déployer pareille force. Nul ne veut endommager un bateau, et ce n'est peut–être pas nécessaire du reste. On peut vouloir détruire le gouvernail ou le moteur principal d'un bateau en mer, mais la dernière chose au monde que l'on puisse souhaiter à titre de garde–pêche ou de capitaine de bateau, c'est de devoir causer des lésions corporelles à quelqu'un.

Je ne suis pas certain d'avoir bien compris à quoi voulait en venir le député quand il a parlé de faire passer l'équipage de l'arrière à l'avant du bateau ou vice versa. L'idée, en l'occurrence, c'est de faire évacuer l'endroit que l'on s'apprête à endommager, de manière que personne ne soit blessé. C'est de toute évidence le but recherché.

Si j'ai parlé d'un bateau qui était pris en chasse pendant des heures et des heures, c'était simplement pour expliquer à la Chambre que l'on fera pratiquement tout pour éviter d'en arriver là. On s'assurera que le message a été compris. On veillera à ce que le capitaine l'ait bien compris. Il ne s'agit certainement pas de traverser l'océan. Il faudra peut–être de une à dix heures et il se pourrait que le bateau soit immobilisé pendant tout ce temps.

Les détails techniques ne visaient qu'à illustrer la difficulté de recourir à une telle force en mer.

[*Français*]

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, j'aimerais ajouter un bref commentaire à ce qui a été dit par les deux derniers intervenants. Même si je ne suis pas avocat, je dois dire que suite à l'intervention du secrétaire parlementaire, je comprends un peu mieux le niveau de modification proposé par le gouvernement.

J'apprécie aussi le fait que l'on ait pris note de la tentative de proposition d'amendement que j'ai essayé de faire aujourd'hui. J'espère qu'on a retenu de notre position que l'utilisation d'une force trop grande ne m'apparaîtrait pas à propos concernant le type d'infractions qui pourraient être commises par les pêcheurs illégaux.

Ce qui m'inquiète un peu, ce sont les propos du dernier intervenant qui reprend un peu dans son discours le problème de l'impact de la surpêche à l'extérieur de la zone des 200 milles sur le nez et la queue des Grands Bancs. Cela me fait un peu peur, parce que j'ai dit dans mon discours ce matin vouloir m'assurer que le gouvernement ne montrerait pas les dents avec cette loi en disant que ce sont les méchants étrangers qui sont responsables des problèmes de l'effondrement de la pêche canadienne.

J'ai dit dans mon discours, et je le répète, qu'il faut que les Canadiens examinent leurs propres façons de faire la pêche, qu'ils fassent leur *mea culpa*. Comme je l'ai cité ce matin, j'aimerais rappeler aux députés que selon l'OPANO, l'Organisation des pêcheries de l'Atlantique Nord–Ouest, et les pays membres, dont le Canada fait partie, ainsi que la France, le Danemark et l'URSS, ces pays membres reconnaissent qu'il n'y a que de 3 à 5 p. 100 de la biomasse canadienne, de la morue du Grand–Nord, qui passe par le nez et la queue des Grands Bancs, c'est–à–dire qui est en eau internationale.

À ce propos, je veux m'assurer qu'on ne provoquera pas les étrangers parce qu'on a un différend de perception avec eux. C'est ce que je crains. La dernière fois que quelqu'un a cru qu'il avait raison, il a enclenché une série de gestes qu'il a peut–être regrettés par la suite. Cet exemple est peut–être un peu tiré par les cheveux, mais c'est pour vous dire à quel point je crains qu'on agresse des étrangers parce qu'on croit avoir raison. Je veux parler de Saddam Hussein. Quand il a dit qu'il voulait entrer au Koweït pour y faire ce qu'il a fait, je n'étais pas d'accord, mais il avait sa croyance.

Je ne voudrais pas qu'en vertu de notre croyance, on prenne des mesures de représailles envers les étrangers. On peut faire passer notre message sans utiliser cette force–là. Toutefois, les propos du secrétaire parlementaire me laissent croire qu'on est sur la bonne voie.

[*Traduction*]

M. Mifflin: Monsieur le Président, je comprends le point de vue du député. La comparaison qu'il a faite me paraît un peu inquiétante, mais je suppose qu'elle servait d'illustration. Je comprends son point de vue, et je ne vais pas monter cela en épingle.

• (1810)

Je dirai avec le plus grand sérieux que vient un moment, lorsque les moyens de survie d'un grand segment de sa population sont compromis, où un pays doit agir dans les domaines qui sont de son ressort. Je n'aurais aucun respect pour un pays qui laisserait dépouiller ses citoyens et ne ferait rien d'autre que des beaux discours dans des échanges diplomatiques. Je ne peux pas être d'accord, et mon gouvernement non plus.

[*Français*]

M. Bernier (Gaspé): Je serai bref, monsieur le Président. Si jamais on se doit d'aller vers l'escalade de la force là–dedans—mais ce n'est pas ce que j'ai compris des propos du secrétaire parlementaire—j'aimerais à ce moment–là qu'on puisse faire une enquête ou un genre de débat d'urgence s'il le faut. Mais j'aimerais bien voir les biologistes canadiens venir nous expliquer quel est l'impact réel de ladite surpêche. Présentement, certains en ont fait leur cheval de bataille durant la campagne électorale mais je n'ai pas entendu un biologiste nous le prouver noir sur blanc.

[*Traduction*]

M. Mifflin: Monsieur le Président, je signale au député qu'il y a eu trois débats d'urgence sur la question à la Chambre. Il doit savoir que, avant toute intervention, nous réexaminerions tout ce que les biologistes nous ont déjà dit.

Le député vient d'une région très intéressée et préoccupée par cette question. Il doit suivre, lui aussi, les activités d'organismes comme le Fisheries Resource Conservation Council qui ont donné des conseils très clairs au ministère, au gouvernement et à d'autres organisations qui s'intéressent à la question et ont les mêmes préoccupations.

Le point que le député fait valoir est valable et je suis sûr qu'il en sera tenu compte. Le gouvernement n'est pas irresponsable. Il se préoccupe des citoyens.

[*Français*]

Le vice–président: La période prévue pour les questions et commentaires est maintenant expirée.

La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

[*Traduction*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le vice–président: Il faudrait attendre dix ou quinze minutes pour tenir le débat d'ajournement, qui doit avoir lieu à 18 h 30. Y a–t–il consentement unanime pour suspendre la séance jusqu'à 18 h 30?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 18 h 12.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 h 30.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce): Monsieur le Président, dans le récent discours du Trône, le nouveau gouvernement libéral a promis de rétablir le Programme de contestation judiciaire, qui a été supprimé par le gouvernement précédent en 1992.

Ce programme a été institué par le gouvernement libéral de Pierre Trudeau en 1978 et il a été amélioré en 1982. Il avait pour objectif de garantir que tous les Canadiens puissent faire respecter leurs droits devant les tribunaux.

En 1981, nous avons créé la Charte canadienne des droits et libertés, qui garantit des droits fondamentaux à tous les Canadiens, des droits comme le droit à l'égalité, les droits démocratiques, le droit de déplacement, des droits juridiques et des droits linguistiques.

Avoir des droits garantis par la Constitution est une chose, mais les faire respecter devant les tribunaux contre la bureaucratie ou la grande entreprise en est une autre. Il faut de l'argent pour engager des avocats pour de longues périodes, car il faut souvent se rendre jusqu'à la Cour suprême du Canada. Sans argent pour faire valoir ses droits devant les tribunaux, ces droits sont sans valeur. Le gouvernement libéral de M. Trudeau a donc institué le Programme de contestation judiciaire pour mettre des fonds à la disposition des particuliers et des groupes ayant d'importants droits constitutionnels à faire valoir, surtout s'il s'agissait d'un précédent.

Pendant la durée du programme, les causes les plus importantes avaient trait aux droits à l'égalité et aux droits linguistiques. Dans ma circonscription, on s'inquiète d'une façon particulière de l'érosion des droits linguistiques. À l'occasion d'importantes poursuites intentées contre les lois 101 et 178 du Québec, on a réussi à faire abroger les dispositions répressives de ces lois. Des poursuites semblables ont été intentées par des francophones d'autres provinces. Cependant, la bataille est loin d'être terminée. Il existe encore bien des dispositions dans ces lois et d'autres lois qui doivent être contestées, et les citoyens ont besoin de l'aide du gouvernement pour cela.

Je voudrais savoir quand le gouvernement rétablira le Programme de contestation judiciaire, comme il l'a promis dans le discours du Trône, et je voudrais qu'il s'engage clairement à ce qu'il s'applique aux contestations judiciaires de dispositions qui restreignent ou suppriment des droits linguistiques.

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Au nom du ministre du Patrimoine canadien, je me réjouis de pouvoir fournir quelques précisions à mon collègue de Notre–Dame–de–Grâce au sujet du Programme de contestation judiciaire.

Comme le député l'a dit, le gouvernement actuel a annoncé son intention de rétablir le Programme de contestation judiciaire dans le livre rouge et a récemment réitéré cet engagement dans le discours du Trône.

• (1835)

En fait, le gouvernement s'est engagé non seulement à rétablir le Programme de contestation judiciaire, mais également à étendre son mandat. En plus de s'occuper des questions linguistiques et du droit à l'égalité, le nouveau programme financera des causes types d'intérêt national, notamment celles où sont contestées les libertés fondamentales énoncées à l'article 2 de la Charte.

[*Français*]

C'est avec plaisir que je rassure mon collègue: le programme rétabli continuera à apporter un appui financier aux causes types de portée nationale ayant trait aux lois fédérales et provinciales ressortissant des articles 93 et 133 de la Loi constitutionnelle de 1867, de l'article 23 de la Loi de 1870 sur le Manitoba et des articles 16 à 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Il continuera également à apporter un appui financier en cas de contestation des lois, pratiques et politiques fédérales, aux termes des articles 15 et 38 de la Charte ou lorqu'un argument ayant trait à l'article 27 de la Charte vient appuyer les arguments basés sur l'article 15.

[*Traduction*]

Comme il l'a dit précédemment à mon collègue, le ministre espère que le nouveau programme sera opérationnel au début du nouvel exercice. Fort des ressources, de l'expérience et des connaissances techniques dont le gouvernement tiendra compte, le ministre du Patrimoine canadien est persuadé que le programme sera mis en oeuvre le plus rapidement possible et qu'il saura servir les intérêts du gouvernement et de tous les Canadiens.

LES PETITES ENTREPRISES

M. David Iftody (Provencher): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour faire suite aux remarques et aux questions que j'ai soulevées à la Chambre il y a une ou deux semaines en ce qui concerne les petites entreprises au Canada.

Nous savons qu'en 1993, les faillites des petites entreprises ont sérieusement ébranlé l'économie de notre pays. Cependant, 97 p. 100 du million d'entreprises enregistrées au Canada emploient 50 personnes ou moins, soit 40 p. 100 de la population active de notre pays. Trente–cinq pour cent d'entre elles ont leur siège dans l'Ouest du Canada. Pour les habitants de Provencher, les petites entreprises sont manifestement un aspect important de l'économie locale.

En 1990, malgré les difficultés d'exploitation qu'elles ont connues, les petites entreprises employant moins de 20 personnes ont comblé l'écart créé sur le plan de l'emploi par suite de la restructuration ou de la fermeture des grosses compagnies. En fait, c'est aux nouvelles entreprises et aux entreprises plus petites en expansion que l'on doit la quasi–totalité des emplois créés durant la récession de 1990.

Au Canada, l'un des principaux obstacles à l'expansion des petites entreprises est ce qu'on a qualifié de resserrement du crédit. La pénétration de nouveaux marchés mondiaux, grâce à la nouvelle technologie et à l'équipement de pointe, n'est que trop rare au Canada, en particulier dans l'Ouest. Pourtant, en dehors du rôle de leader qu'elles jouent au niveau de la création d'emplois et de la croissance économique, la capacité d'autofinancement des petites entreprises contribue de façon substantielle à l'économie.

La dette à long terme des petites entreprises représente 25 p. 100 du financement des entreprises au moyen de subventions et de prêts du gouvernement, soit moins d'un tiers de 1 p. 100. Je suis au regret de dire que les micro–entreprises, ou les entreprises employant au plus 20 personnes, voient extrêmement souvent leurs demandes de crédit rejetées, et ce, bien que nous sachions tous pertinemment qu'en 1993, c'est dans ce secteur que la création d'emplois a été la plus forte.

À part cet autre obstacle, il est un autre problème auquel nous nous heurtons au Canada, celui d'assurer aux nouvelles entreprises qui créent de l'emploi les ressources humaines nécessaires. Au Japon, par exemple, 96 p. 100 des élèves qui terminent leur 12^{e} année ont fait au moins un an de calcul différentiel, tandis qu'au Canada, 30 p. 100 des jeunes ne terminent même pas leur secondaire. Selon Statistique Canada, 36 p. 100 des Canadiens ont de la difficulté à lire et à compter.

Le problème qui se pose pour les employeurs au Canada n'est pas seulement le resserrement du crédit et le déficit dans le contexte du financement des petites entreprises, mais aussi le manque de jeunes et de ressources humaines pour combler les postes créés par ces entreprises. Je pense que nous pouvons être compétitifs au Canada. Nous avons les capacités, les ressources humaines et l'infrastructure nécessaires. Je pense ici à ma circonscription, Provencher, et à Énergie atomique du Canada qui a réussi à appliquer les résultats de la recherche scientifique sur des marchés mondiaux et qui occupe réellement la première place dans le monde.

• (1840)

Le gouvernement pourrait–il me dire, et je poursuis sur ce thème, s'il est prêt à travailler en collaboration avec les banques du Canada pour veiller à ce que les petites entreprises et les personnes qui risquent leur vie, leurs ressources, leur maison et tout ce qu'elles ont pour diriger ces entreprises aient accès à des capitaux? Est–il prêt à améliorer la formation des jeunes au Canada, en particulier dans l'Ouest?

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de son excellente question.

Permettez–moi simplement de dire, comme le député l'a mentionné, que les petites entreprises créent 85 p. 100 des emplois au Canada. Si le gouvernement peut établir un climat favorable, ce seront elles qui prendront la tête du mouvement et favoriseront une croissance économique plus stable dans l'Ouest du Canada.

Par le passé, on a trop compté sur les fonds publics pour attirer les grosses sociétés. Cette situation a encouragé une culture de subventionnaires, alors que nous voulons encourager l'esprit d'entreprise. Nous devons encourager la collaboration et non la concurrence entre les provinces.

En période de restrictions budgétaires, le gouvernement doit utiliser plus efficacement les ressources limitées dont il dispose. Il peut s'y prendre en misant sur les talents d'entrepreneur des habitants de l'Ouest et en mettant à profit ces talents et les partenariats stratégiques conclus avec les gouvernements provinciaux et le secteur privé.

Afin d'encourager les petites entreprises qui créent des emplois, le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest a ordonné, le 26 novembre, que le programme de diversification de l'économie de l'Ouest axe surtout son aide remboursable sur les petites entreprises indépendantes qui emploient habituellement moins de 50 personnes.

On évalue désormais les projets en fonction de leur apport à la diversification stratégique de l'économie de l'Ouest.

Pour créer un climat favorable aux entreprises, les gouvernements doivent conjuguer leurs efforts et mettre en oeuvre des initiatives économiques stratégiques. En collaborant au lieu de répéter les efforts, nous pourrons économiser des recettes fiscales et créer des emplois.

Dans un rapport qu'a publié récemment la Canada West Foundation, établie à Calgary, on estimait que la suppression des barrières interprovinciales pourrait permettre de créer 28 000 emplois dans les quatre provinces de l'Ouest.

En outre, la collaboration financière et administrative—je sais que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président, mais permettez–moi seulement de terminer en disant qu'il existe un certain nombre de secteurs. . .

Le président suppléant: Je vous remercie beaucoup. C'était une excellente conclusion.

L'ENVIRONNEMENT

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler à nouveau de cette question du développement de la Sunshine, en vertu du paragraphe 37(3) du Règlement.

Il s'agit de la demande d'évaluation, par un groupe d'experts du BFEEE, de la construction de la piste de ski Goat's Eye dans la zone du Parc national de Banff que le gouvernement a concédé à la Sunshine Village Corporation. Cette décision décourage les

Albertains sans travail et gaspille l'argent des contribuables. Toutes les étapes nécessaires pour connaître les conséquences environnementales de la construction de cette piste de ski ont déjà été étudiées et réétudiées depuis 1978. Le projet a déjà été approuvé par un groupe d'experts.

L'avis formel de la décision concernant la piste Goat's Eye, envoyé à la Sunshine, disait:

> Les conséquences environnementales prévues du développement proposé de Goat's Eye pour le ski, à Sunshine, sont soit insignifiantes soit atténuables par des moyens techniques connus au sens du paragraphe 12(c) des directives de 1984 d'évaluation et d'examen des conséquences environnementales.
>
> Le ministre devrait savoir que le paragraphe 12(c) signifie que la proposition peut être mise en oeuvre, sous réserve, au besoin, de l'application des techniques d'atténuation, sans renvoi à un groupe d'experts du BFEEE.

La ministre a déclaré que la piste de ski Goat's Eye était en territoire vierge. Je comprends mal car, à l'intérieur de nos parcs nationaux, c'est l'une des cinq régions où le gouvernement a permis l'accès public pour la pratique du ski de loisir.

La ministre a déclaré que Goat's Eye méritait une évaluation environnementale. Puis–je lui suggérer de revoir l'historique du projet? Elle constatera que M^me^ Gail Harrison, du Service canadien des parcs pour la région de l'Ouest du Canada, a déjà fait une évaluation des incidences environnementales et n'a rien trouvé qui pourrait empêcher la réalisation de ce projet. Un comité de contrôle régional a conclu que ce projet aurait des conséquences minimes ou réduites, tout à fait conforme aux exigences énoncées à l'alinéa 12c) du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Divers intervenants, dont des organismes environnementaux non gouvernementaux, se sont réunis pendant trois jours pour étudier le plan à long terme et une entente initiale relative à ce plan, y inclus le terrain de stationnement, a été présentée au ministre de l'Environnement.

Pour ce qui est du terrain de stationnement, Bruce F. Leeson, chef de la Division des sciences de l'évaluation environnementale, région de l'Ouest, du Service canadien des parcs, a déclaré qu'il pouvait être mis en place sans grande difficulté sur le plan environnemental ou technique puisque son service avait déjà réussi des projets de ce genre.

En juillet 1992, le Service canadien des parcs a déclaré que le projet pourrait être adapté au Décret sur les lignes directrices visant le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Une première analyse a révélé qu'il serait possible de réaliser le plan à long terme tout en respectant les contraintes environnementales. En août 1992, le ministre de l'Environnement a approuvé le projet.

La société Sunshine a tenu une journée portes ouvertes pour que le public puisse analyser le projet en profondeur et la majorité de ceux qui se sont présentés ont approuvé la proposition. À Vancouver, la Cour fédérale a confirmé le droit de Sunshine de donner suite au projet, malgré l'intervention de groupes d'intérêts spéciaux.

Des groupes d'intérêts spéciaux ont–ils exercé des pressions auprès du gouvernement pour qu'il modifie la procédure et les règles que Sunshine avait suivies avec succès? Des groupes d'intérêts spéciaux vont–ils réussir encore une fois à faire invalider le processus juridique et obliger le gouvernement à ordonner la création de groupes du BFEEE pour chaque projet qu'ils contesteront?

Quand le gouvernement va–t–il se décider à suivre le voeu de la majorité des Canadiens?

Je rappelle à la ministre que deux avis sur trois étaient favorables à l'achèvement du projet Goat's Eye lorsque le gouvernement a demandé l'opinion du public au sujet d'un examen redondant du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales. Je rappelle également à la ministre qu'un examen redondant du BFEEE gaspillerait l'argent des contribuables et priverait les chômeurs albertains d'emplois immédiats dans le secteur de la construction, et des emplois à long terme que les activités permanentes du projet permettraient de créer. Toutes ces activités seraient tout à fait conformes à ce que préconise le livre rouge.

Pourquoi le ministre continuerait–elle de faire obstacle? Le fait d'exiger une étude du BFEEE sur cette question est en contradiction avec l'alinéa 12 *c*) des lignes directrices, que la ministre prétend vouloir maintenir.

[*Français*]

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, au nom du ministre du Patrimoine canadien, il me fait plaisir de fournir des renseignements supplémentaires suite à la question du député de Wild Rose concernant le développement de Sunshine Village.

[*Traduction*]

En tant que gardien de nos parcs nationaux et de nos sites historiques, Patrimoine Canada a pour fonction de protéger notre patrimoine national. La protection des ressources patrimoniales est fondamentale si on veut que la génération actuelle et les générations futures puissent en profiter. En tant que Canadiens, nous devons tout faire pour veiller à ce que tout développement au sein d'un parc national soit respectueux de notre patrimoine naturel.

Le bail de Sunshine couvre 918 hectares de terres fédérales dans le parc national de Banff. Des parties de l'espace skiable sont situées dans la prairie alpine dont l'équilibre écologique est très fragile.

Par suite d'une enquête publique tenue sur la demande de permis pour la phase II du projet Goat's Eye, nous avons déterminé que ce projet constituait un réel danger pour l'environnement et que le projet Goat's Eye et le plan de 1992 étaient en fait étroitement liés. En conséquence, le ministre du Patrimoine canadien a renvoyé les propositions de développement au ministre de l'Environnement pour l'établissement d'une commission d'évaluation environnementale.

L'examen de la proposition de Sunshine est conforme au Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Il y a des exigences juridiques à respecter pour ce qui est

des lacunes scientifiques, et le public s'inquiète de la proposition dans son libellé actuel.

L'évaluation environnementale a été la clé du développement de la station de ski jusqu'à maintenant. En fait, une bonne partie des données recueillies plus tôt peuvent être utilisées dans l'évaluation actuelle. Nous continuerons de prendre au sérieux nos responsabilités de gestionnaires des précieux trésors naturels du Canada.

Le vice-président: Vu que personne n'est ici pour soulever le dernier point, nous allons lever la séance.

Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement est adoptée d'office. La Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 48.)